PRESENTED TO THE
Public Library of the City of Boston
N. R
E. 5.
BOSTONIA
CONDITA AD
1630
By Joshua Bates, Esq
Received 25 June, 1857 No. 28075

Meiering.

Doc. 2.

PUBLIC LIBRARY OF THE CITY OF BOSTON

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 271. *Mercredi*, 1er *messidor*, *an* 12 *de la République* (20 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

ITALIE.

Florence, *le* 1er *juin* (12 *prairial.*)

AVANT-HIER, l'éducation de notre jeune roi a été remise des mains des dames à celles des hommes. Le chevalier J. B. Nuti a été nommé gouverneur, et M. Galilei sous-gouverneur de S. M. Les chevaliers Zanchini et André Nuti ont été nommés gentilshommes de la chambre du roi. La place d'instructeur, de directeur des études et de bibliothécaire de S. M., a été conférée au secrétaire de cabinet Zipoli. La nomination du chevalier J. B. Nuti à la place de gouverneur ayant rendu vacante celle de directeur de la secrétairerie-d'état, cette dernière place vient d'être conférée à M. Jos. Giunti.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 9 *juin* (20 *prairial.*)

Conformément à la constitution, le sénat s'assemblera la semaine prochaine, pour renouveler le tiers de ses membres. Les nouveaux sénateurs entreront en charge le 1er juillet.

— La nouvelle route du Levant, le long de la mer, est ouverte aux voyageurs.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 9 *juin* (20 *prairial.*)

(*Morning-Chronicle.*)

Nous félicitons nos concitoyens de ce que l'on peut considérer les derniers débats du parlement comme la défaite de la nouvelle administration. La premiere mesure ministérielle proposée par M. Pitt, n'a obtenu, hier soir, qu'une majorité de 40 voix; 221 membres ont voté pour, 181 contre. Il n'est pas douteux que le bill ne soit abandonné, et que de nouveaux arrangemens ministériels n'aient bientôt lieu. Nous espérons que la minorité deviendra majorité si l'on en vient à de nouvelles divisions, et que M. Pitt sera forcé de céder à l'esprit qui anime à-la-fois le parlement et le public.

— Un journal d'hier annonce que le but de la visite faite par MM. Fox et Grey à M. Pitt, était de communiquer à ce dernier des renseignemens reçus, dit-on, de M. Livingston, relativement à la France (1).

Morning-Post.

Londres, le 8 juin.

Nous annonçons avec satisfaction qu'on a toujours lieu d'espérer le prompt rétablissement du roi; mais les médecins pensent encore que S. M. obtiendrait une parfaite guérison si elle s'éloignait pendant quelques mois des affaires publiques. Le bruit public est donc que l'on fera bientôt au parlement des communications importantes, à l'effet d'établir un gouvernement provisoire, et même de prendre des mesures en cas d'une rechûte de S. M. Ces mesures, qui dissiperaient en grande partie les craintes du peuple, n'éleveront aucune contestation lorsqu'elles seront soumises à l'examen du grand-conseil de la nation.

Le roi ne se trouvait pas assez bien hier matin pour monter à cheval; mais après avoir donné audience au duc d'Yorck, il a fait une promenade en voiture sur la route de Kent.

— On a fait, après de longs débats, la seconde lecture du bill relatif à la traite des nègres. M. Pitt approuve l'abolition, mais il permet à ses secrétaires et commis de voter contre.

— Le comte de Woronzoff part dans le cours de ce mois pour se rendre à Pétersbourg.

Trois pour cen. réduits, 55 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$. — Quatre pour cent consolidés, 72 $\frac{3}{8}$ $\frac{1}{4}$.

Du 9 juin.

Les débats qui ont eu lieu hier soir à la chambre des communes sont beaucoup plus importans par leur résultat que par les raisons données pour et contre. Le ministre n'a eu qu'une majorité de 40 voix, et cette division est vraiment décourageante si l'on considere les efforts qu'a faits M. Pitt: une aussi faible majorité dans une discussion aussi importante pour les ministres, loin de leur fournir un juste motif de triomphe, n'est pour eux qu'une défaite presque totale. — On saura bientôt quel est le plan de conduite que se propose M. Pitt, et s'il se résout enfin à soutenir un combat aussi prodigieusement inégal sous le rapport des talens, il ne sentira pas redoubler son courage en voyant ce qu'a produit son grand et premier effort: sa majorité de 40 voix n'est pas supérieure à celle qu'avait son digne prédécesseur lorsque voyant son administration frappée d'un coup mortel, et cédant aux desirs du parlement, il s'est retiré d'un poste qu'il ne pouvait plus occuper à l'avantage de son pays.

(1) Cette assertion manque de vraisemblance. Le gouvernement anglais a pu recevoir de tout autre voyageur les renseignemens qu'on prétend qu'il a reçus de M. Livingston; le bruit qui a couru, que ce ministre était chargé de quelqu'ouverture, soit directe, soit indirecte, de la part du Gouvernement français, étant entièrement destitué de fondement. Toute l'Europe sait que la France a toujours voulu la paix, et qu'on nous a fait la guerre pour piller notre commerce, et sous des prétextes à-la-fois faux, ridicules et frivoles.

INTÉRIEUR.

Compiegne, *le* 28 *prairial.*

L'EMPEREUR a témoigné au général Barragueyd'Hilliers, commandant le camp de Compiegne, et aux commandans des régimens de dragons, la satisfaction qu'il a éprouvée de la bonne tenue de ces corps et de la maniere dont ils ont exécuté les grandes manœuvres, tant à pied qu'à cheval.

Les généraux Scalfort, Boussard et Laplanche, ainsi que les colonels des 3e, 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 15e, 16e, 17e, 18e et 21e régimens de dragons ont été présentés par S. A. S. le connétable, au serment qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR.

Paris, *le* 30 *prairial.*

MINISTÈRE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 14 floréal an 12, vu la demande de Joseph Clément, avoué près le tribunal de Saint-Dié, Marguerite Blanchet, son épouse, Joseph-Dieudonné Blanchet, négociant à Ligny, Jean-François Blanchet, domicilié à Paris, et autres, en déclaration d'absence de Pierre-Michel Blanchet, homme de loi, résidant ci-devant à Saint-Dié, absent depuis plus de dix ans,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Dié, département des Vosges, a ordonné que, par devant M. Georges, l'un des juges nommés à cet effet, et contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, il sera procédé à une enquête, pour constater l'absence de Pierre-Michel Blanchet.

Le tribunal de premiere instance séant à Bruxelles, département de la Dyle, vu la requête de Jean Pletink et de van Meerbeeik, tendante à faire constater l'absence de François Desagher,

Vu l'article CXVI de la loi du 24 ventose, a rendu un jugement, le 19 floréal an 12, qui ordonne qu'une enquête sera faite contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater ladite absence.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance, séant à Mayence, département du Mont-Tonnerre, a rendu, le 19 floréal an 12, un jugement qui ordonne que, par devant le juge Malitor, commis à cet effet, et contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, il serait procédé à une enquête, pour constater l'absence de Félicité Escher, qui a quitté le lieu de son domicile depuis trente-six ans.

Par jugement du 27 floréal an 12, sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance, séant à Diekrich, département des Forêts, a ordonné que l'absence de Nicolas-Jules, et Marie-Anne Mossong; les deux premiers partis il y a dix-huit ans, et la derniere il y a neuf ans, sans nouvelles, serait constatée contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à quel effet il a fixé le jour au 8 thermidor prochain.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Marseille a ordonné, par jugement du 27 floréal, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Joseph-Cirille Jullian de cette ville, parti pour les îles depuis longues années, et qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis dix ans.

Un notaire a été commis pour le représenter provisoirement dans des partages et autres actes de successions.

Sur la demande des héritiers présomptifs, le tribunal de premiere instance de Dunkerque, département du Nord, a ordonné, par jugement du 2 prairial, que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à une enquête, à l'effet de constater l'absence de Jacques-Benoît Galloo, parti en 1793 pour le service des armées, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a point donné de ses nouvelles.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des garçons distillateurs, limonadiers vinaigriers, détaillans d'eau-de-vie et de liqueurs, pâtissiers, traiteurs, restaurateurs et rotisseurs.— Paris, le 25 prairial an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu les articles II et X de l'arrêté des Consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier; ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi, à Paris, un bureau de placement pour les garçons distillateurs, limonadiers, vinaigriers, détaillans d'eau-de-vie et de liqueurs, pâtissiers, traiteurs, restaurateurs et rôtisseurs.

II. Le sieur Hébray (Jean), demeurant rue de la Michodiere, n° 1, au coin du boulevard d'Antin, division Lepelletier, est nommé préposé au placement desdits garçons.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons distillateurs, limonadiers, vinaigriers, détaillans d'eau-de-vie et de liqueurs, pâtissiers, traiteurs, restaurateurs et rôtisseurs.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon distillateur, limonadier, vinaigrier, détaillant d'eau-de-vie et de liqueurs, pâtissier, traiteur, restaurateur et rôtisseur, est fixée à 1 fr. 50 centimes.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables, et notamment aux ordonnances des 22 juillet 1778, et 6 mars 1779.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, les officiers de paix, le commissaire des halles et marchés, l'inspecteur-général des boissons, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, *signé* DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, *signé* PUIS.

ARCHÉOLOGIE.

Fin des conjectures sur les anciens habitans de l'Egypte; par L. Reynier. (Voyez le n° 269.)

Axum, dont les Abyssiniens actuels font remonter l'existence au-delà du tems d'Abraham (11),

(11) Voyage de Bruce. Liv. 2, ch. 1.

donner à tous ceux des objets qu'on fabrique en France, et qui se trouvent en être susceptibles.

» Mais quelques-uns sont des ouvrages rares, volumineux et chers (1). Destinés aux jouissances de l'esprit ou du luxe, et pas du tout à faciliter les travaux utiles, ils sont à peu près comme n'existant pas pour ceux qui, précisément, auraient le plus besoin de les connaître et de les consulter.

» D'autres présentent les objets dans une proportion qui ne peut offrir d'utilité réelle ; et de la petitesse de leur échelle résulte l'inconvénient de n'avoir que des *croquis*, des *intentions*, et jamais des *formes arrêtées* ni précises.

» Dans une ville comme Paris, où les talens abondent, où l'œil, plus généralement exercé qu'ailleurs, saisit rapidement et devine en quelque sorte, une simple *esquisse* peut suffire pour indiquer les variations et les perfectionnemens qu'on peut avoir intérêt de propager.

» Mais, par-tout ailleurs, ceux qui ordonnent ou dirigent les articles de *décoration* et d'ameublemens n'ont pas les mêmes ressources à leur disposition ; ensuite ceux qui les exécutent n'ont souvent d'autre facilité que celle d'une *imitation* passive, quoique fidelle. Or, si l'on ne met sous leurs yeux que des *formes indécises* et indéchiffrables, comment veut-on qu'ils les puissent rendre avec précision, et sur-tout y mettre cette grace bien plus séduisante elle-même que la nouveauté ?

» Enfin, la plupart de ces ouvrages n'offrent que des secours partiels, parce qu'ils sont exclusivement bornés à un certain genre. »

» Le plan dont il est ici question a plus d'étendue : il satisfera tous les besoins ; il servira tous les goûts ; il embrasse toutes les parties. C'est une sorte d'*Encyclopédie artielle et mobiliaire*, à l'usage de toutes les professions qui ont le *dessin* pour base, et de tous les genres d'industrie qui peuvent être perfectionnés par son influence.

» On appréciera, sans doute, l'avantage de trouver réuni, sous un *format* agréable, un choix épuré de modeles de tous les objets qui doivent constituer la *décoration* et l'ameublement d'une habitation élégante et commode.

» La gravure *au trait* remplira doublement le but d'une semblable entreprise, parce qu'elle laisse appercevoir bien plus distinctement les *formes*, et parce qu'elle mettra le prix de l'ouvrage à la portée d'un plus grand nombre d'acquéreurs.

» Cet ouvrage doit donc convenir également aux peintres, sculpteurs et architectes ; aux entrepreneurs de bâtimens, aux ornemanistes, marbriers, peintres de voiture, d'ornemens et autres genres de *décor* ; aux orfevres, bijoutiers et fondeurs ; aux tapissiers, ébénistes, tabletiers, fabricans de meubles et ameublemens ; aux manufactures d'indienne, mousselines et toiles imprimées ; à celles de papier peint, porcelaine, faïence, tôle vernie, émail, cristaux et verre ; aux fabriques de rubanerie et d'étoffes riches ou brochées, et enfin à tous les ateliers de broderie, de quelque nature qu'elle puisse être. »

La premiere livraison de cet ouvrage paraît en ce moment ; elle contient une dissertation intéressante sur *l'origine des arts* et sur *la décoration* considérée sous un point de vue général. Cette dissertation est de M. Joubert, graveur, membre de l'Athenée des arts ; elle annonce beaucoup d'instruction dans son auteur comme artiste, et même du mérite comme écrivain.

Le frontispice de l'ouvrage et les planches qui composent cette premiere livraison, donnent de l'exécution l'idée la plus avantageuse. Les ornemens qu'elles contiennent, offrent les formes les plus élégantes et le meilleur choix.

Cette entreprise est une nouvelle preuve des progrès constans du goût, des encouragemens que ces progrès assurent aux artistes, et de l'alliance heureuse que l'industrie a faite avec les beaux-arts depuis la restauration de notre Ecole.

« Cet ouvrage sera divisé en deux parties de 12 cahiers chacune.

» Chaque cahier sera composé de six feuilles petit in-folio, sur le quart de la feuille dite grand-colombier. Ils seront délivrés très-exactement de mois en mois, les mesures étant bien prises pour qu'il n'y ait pas d'interruption.

» Le prix de chaque cahier sera de 3 fr. ; il y aura quelques exemplaires sur papier vélin ; le prix en sera double, suivant l'usage.

» On ne demande aucune avance, aucun engagement aux souscripteurs, mais ceux qui se seront fait inscrire avant la publication du troisieme cahier, les obtiendront au prix de 4 fr. ; passé cette époque, le prix de 3 fr. annoncé ci-dessus, sera maintenu très-rigoureusement, comme justice due aux premiers souscripteurs et au commerce.

» Avec cet avantage, les premiers acquéreurs inscrits en auront un autre : celui du choix des épreuves qui seront délivrées par ordre de numéros ; considération essentielle dans un ouvrage destiné par sa nature à tirer un grand nombre d'épreuves.

» On se fait inscrire à Paris, chez Joubert, marchand d'estampes, rue de Sorbonne, aux deux Piliers-d'Or, vis-à-vis le Musée des Artistes. »

(1) Il faut en excepter un, dont le prix et la destination sont en rapport exact avec le but de l'ouvrage dont il est ici question : il en est, en quelque sorte, le sommaire, et celui-ci le développement ; il a pour titre : *Nouveau Recueil en divers genres d'ornemens et autres objets propres à la décoration, tels que panneaux, vases, plafonds, candélabres, autels, trépieds, cassolettes, sarcophages, etc., etc.* Par Charles Normand, architecte. Prix, 24 fr. Il se trouve à la même adresse que l'ouvrage annoncé par ce *Prospectus*.

Le 3e numéro du *Recueil des Vues d'Italie*, publié par C. Bourgeois, peintre, vient de paraître.

Cet ouvrage, gravé à l'eau-forte, formera un volume de 72 planches, format petit-infolio.

La livraison est de six feuilles.

Le prix de l'abonnement est de 12 francs pour trois livraisons. Les exemplaires sur vélin superfin, premieres épreuves, se paieront le double.

On souscrit à Paris, chez l'auteur au Musée des artistes, rue de Sorbonne ; au bureau des Annales du Musée, quai Bonaparte, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes, tant à Paris que dans les départemens.

Les souscripteurs des départemens ajouteront 50 c. par livraison pour frais de port. Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

UTILITÉ PUBLIQUE.

On a fait le 15 de ce mois, au chantier des Invalides, l'expérience d'un nouveau scaphandre inventé et perfectionné par le sieur Maugin, ancien officier du génie, et malgré la rapidité de la Seine en cet endroit, deux hommes l'ont passée et repassée en moins de douze minutes, l'un d'eux entraînant un homme d'erriere lui. Cette expérience a eu l'approbation du chef du génie maritime, qui y était présent, et qui a donné des éloges à la bonté et à la simplicité du moyen. Il y aura une expérience plus nombreuse, dont le public sera prévenu.

LIVRES DIVERS.

Projet de procédure civile, en 1116 articles, présenté par la commission nommée par le Gouvernement. Edition originale, de l'Imprimerie impériale. Prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Rondonneau, au Dépôt des lois.

Bibliotheque géographique et instructive des jeunes gens, ou Recueil de voyages intéressans pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, par Campe ; trad. de l'allemand, avec des notes, et ornés de cartes et figures.

Sixieme et derniere livraison de la seconde année, contenant les tomes 3 et 4 du Voyage de Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient ; 2 vol. in-18, fig. et une belle carte de la Perse. Prix 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste.

La souscription pour la troisieme année, qui comprendra les voyages en Europe, est ouverte à raison de 15 fr. pour Paris, et 19 fr. 50 c. franc de port par la poste, pour les départemens.

A Paris, chez Gabriel Dufour, libraire, rue des Mathurins, au coin de la rue de Sorbonne.

Les Elémens de la conversation française et anglaise, ou *Dialogues nouveaux et faciles*, précédés chacun d'un vocabulaire français et anglais ; ouvrage à l'usage des deux nations, par John Perrin. Nouvelle édition beaucoup plus correcte que les précédentes, entierement revue et corrigée par M. Baldwin, professeur de langue anglaise à Paris ; à laquelle on a ajouté un choix des idiotismes et des proverbes français et anglais, publiés à Londres par Louis Chambaud, 1 vol. in-8° de 212 pag. An 12. — 1804.

Prix 2 fr. 40 cent., et 3 fr. 40 cent. franc de port.

A Paris, chez Théophile Barrois, fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3.

Code civil des Français, contenant les motifs de chaque loi, les rapports faits au tribunat, les discussions qui ont eu lieu, et les discours prononcés au corps-législatif, suivi d'une table raisonnée des matieres, par l'auteur du *Dictionnaire forestier*, 3 vol. in-8°, et 1 vol. renfermant le texte imprimé sur l'édition originale de la République, auquel on a joint une table très-étendue des matieres. Prix des 6 volumes, 15 fr. et 20 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine.

Elémens de l'Histoire des Gaules, suivis de deux vocabulaires, l'un géographique, et l'autre d'anciens mots gaulois ; d'une table chronologique, et d'une notice sur l'ancien état de Paris, à l'usage de la jeunesse, par A. Sérieys, bibliothécaire et ancien professeur d'histoire générale au Prytanée de Paris, auteur des Tables chronologiques adoptées pour les Lycées. Prix, 2 fr. 50 cent. pour Paris, et 3 fr. 50 cent. pour les départemens. Imprimerie de Brasseur aîné. A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 f. c.	54 $\frac{1}{8}$
—— Courant...	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{8}$
Londres.....	25 f. 5 c.	24 f. 85 c.
Hambourg.....	188 $\frac{1}{4}$	186 $\frac{1}{2}$
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 92 c.	14 f. 67 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 77 c.	14 f. 62 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 70 c.
Livourne.....	5 f. 21 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71° 17. p. 6f	71. 18 s. 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{4}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....		f. c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p
Bordeaux.....	pair 20 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{4}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	57 fr. 45 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1092 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Aujourd'hui, la Femme juge et partie. — M. Dugazon remplira le rôle de Bernadille.

Théâtre Louvois. La Mere Coquette, la Coupe enchantée, et l'Eté des Coquettes. — Samedi, la 1re repr. des Tracasseries, comédie nouvelle en 5 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. La 1re repr. de Théophile, ou les deux Poëtes, com. en un acte, Allez voir Dominique, et la Danse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 6e représ. des Hussites, mél. en 3 actes, et la 2e des deux Freres Girard, com. nouv.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Au premier jour, pour l'ouverture, la 1re repr. de l'Essai des Talens, prologue, la 1re de Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les Dettes, opéra en 2 actes. — M. Jadin, professeur au Conservatoire, dirigera l'orchestre.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 272. *Jeudi, 2 messidor an 12 de la République* (21 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 13 mai (23 floréal.)

LES Serviens insurgés ont adressé au grand-seigneur une supplique contenant l'exposé de leurs griefs, et l'apologie de leur conduite. Ils y font le tableau le plus triste de leur situation passée et actuelle. Après avoir essuyé pendant long-tems les traitemens les plus odieux de la part des deys de Belgrade et des janissaires, le désespoir les a soulevés contre leurs tyrans, et ils ont pris les armes pour se soustraire à une oppression qu'il ne leur était plus possible de supporter. Ils protestent de leur soumission et de leur attachement à la Porte; mais ils déclarent en même-tems, qu'ils ne souffriront pas qu'on les remette sous le joug de fer des janissaires. Cet écrit a produit un bon effet. La Porte, dont les troubles de la Servie avaient déjà fixé l'attention, a envoyé aux habitans de cette province un firman dans lequel elle leur promet pleine et entière satisfaction.

On vient d'apprendre qu'il régne aussi dans l'île de Chypre beaucoup de mécontentement. Les habitans ont fait par écrit des représentations très-sérieuses à la Porte, sur la conduite de leur gouverneur qui s'est permis les actes les plus iniques. Ils demandent qu'il soit porté un prompt remede à un tel abus de l'autorité. En conséquence la Porte vient d'envoyer un commissaire en Chypre, pour faire des recherches et redresser les griefs des Cypriotes, d'une maniere qui les satisfasse complétement.

Le bruit s'était répandu qu'il avait éclaté de nouveaux troubles à Andrinople et dans les environs; mais cette nouvelle n'était point fondée; ce qui y a donné lieu, c'est une querelle survenue entre quelques soldats turcs et leurs officiers; elle a été promptement appaisée.

DANEMARCK.

Copenhague, le 6 juin (17 prairial.)

Le projet de creuser un port spacieux près d'Elseneur est confié à une société de capitalistes, dont les chefs connus sont MM. Asby, reviseur, et Tuxen, capitaine de vaisseau. S. M. leur accorde de grands privileges à cet effet. La société admettra parmi les actionnaires des étrangers comme des Danois. Chaque action est de 100 rixdallers (5000 fr.) Une commission est chargée de faire les plans et devis de cette grande entreprise.

— Mille six cents cinquante un vaisseaux ont passé le Sund dans le cours du mois dernier.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 11 juin (22 prairial.)

On vient de recevoir à la bourse la triste nouvelle que M. Alexandre de Humboldt, cet illustre voyageur dont on attendait si ardemment le retour, est mort à Acapulco de la fievre jaune.

— Le prince d'Anhalt-Dessau a supprimé dans ses états la taxe personnelle des Juifs.

Francfort, le 14 juin (25 prairial.)

Nous recevons à l'instant la nouvelle de la fin tragique d'un des auteurs les plus estimés de l'Allemagne, le célebre Posselt, particuliérement connu par ses ouvrages historiques et par les *Annales Européennes*, qu'il a publiées, sans interruption, depuis 1795. Depuis plusieurs années, M. Posselt avait renoncé à tous les emplois publics, et vivait tantôt à Stutgard, tantôt à Durlach et Carlsruhe, ne s'occupant que des lettres et de la publication de divers ouvrages. Il s'est rendu pour quelques jours à Heidelberg; et le 11 du courant, au matin, étant à une fenêtre de son auberge, au second étage, il fut pris d'un vertige, et tomba dans la rue. Il n'a survécu que peu d'instans à sa chûte. Il n'était âgé que de quarante ans. Sa fin prématurée et arrivée d'une maniere si déplorable, a excité généralement les plus vifs regrets.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 14 juin (25 prairial.)

Le gouvernement-d'état vient de donner ordre au conseil de la marine de faire remettre le brevet de vice-amiral au contre-amiral Verhuel.

Le gouvernement, d'après la demande du vice-amiral Verhuel, a accordé au conducteur de la canonniere n° 91, le cit. Wyker, une marque d'honneur, en considération de la bravoure qu'il a montrée dans le dernier combat contre les Anglais, où il a soutenu, pendant plus d'une demi-heure, avec son petit bâtiment, le feu terrible d'une frégate anglaise. Il a été offert en outre au cit. Wyker, pour en jouir après que l'expédition sera terminée, le poste de premier pilote dans le corps des officiers de la marine. La marque d'honneur qui lui a été conférée, consiste en un médaillon écarlate avec une ancre brodée en or, pour être portée sur son uniforme. Il sera distribué encore d'autres marques d'honneur parmi les marins qui ont pris part à la même affaire.

Il a été fait plusieurs promotions à des grades supérieurs parmi les officiers des régimens en garnison au Cap-de-Bonne-Espérance; et le conseil asiatique, de qui ressortissent les affaires du Cap, a eu ordre d'y envoyer, pour le service de la religion catholique, un prêtre et un chapelain, d'après la demande qu'en ont faite un grand nombre de militaires de ce culte employés dans cette colonie.

Par un décret du gouvernement, du 8 de ce mois, il est ordonné au gouverneur-général au Cap-de-Bonne-Espérance, M. Janssens, de prendre les mesures nécessaires pour former au Cap un bataillon d'infanterie légere d'Hottentots, sur le même pied, quant à l'entretien et à la solde, que l'infanterie ordinaire. Ce bataillon devra être de 500 hommes divisés en quatre compagnies. Les officiers seront pris parmi ceux qui font partie des troupes coloniales, et les cadets et officiers qui ont été au service des Indes-Orientales. Le capitaine Lesueur est nommé chef de ce bataillon.

— L'imposition pour la nouvelle levée de deux et demi pour cent sur les propriétés, dont le gouvernement a présenté le projet au corps-législatif, pourra être acquittée, aux termes du projet, en différens termes et en différens papiers ou effets de l'Etat, et sera déterminée à raison du revenu et par mode de classification, depuis 30,000 jusqu'à 800 florins, formant quatorze classes. Il n'est pas certain encore que ce projet ait la sanction du corps-législatif.

INTÉRIEUR.

Paris, le 1er messidor.

En exécution d'un décret impérial, la commission des hospices de Mons acceptera l'offre faite par un citoyen qui ne s'est pas fait connaître, débiteur d'une rente de 210 livres, argent de Hainault, ou 190 francs 47 cent., provenant d'une corporation supprimée et célée jusqu'à ce jour à la régie du domaine, de mettre, en vertu de la loi du 4 ventose an 9, cette rente à la disposition desdits hospices, sous la condition que ces établissemens accepteront pour remboursement du capital et des intérêts qui peuvent être dûs, une somme de 2000 fr., payable aussitôt après qu'ils en auront obtenu l'autorisation: en conséquence, ladite commission est autorisée à passer, en présence et de l'avis du comité consultatif, tous les actes nécessaires pour consommer cette opération. Le montant du remboursement sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, ou placé sur le Mont-de-Piété réuni à l'administration des hospices de la ville de Mons.

En vertu d'un autre décret, le legs de 6000 fr., fait aux pauvres d'Agen, département de Lot-et-Garonne, par le cit. Claude-Passalaigne, prêtre chanoine de la cathédrale de ladite ville, payable en six paiemens de 1000 fr. chacun, dont le premier, six mois après son décès, et les autres, à la même époque d'année en année, entre les mains des demoiselles de la Charité dudit Agen, chargées d'en faire la distribution aux plus nécessiteux, suivant le testament mystique du cit. Passalaigne, du 28 frimaire an 12, remis à Chandordy, notaire, et ouvert par procès-verbal du 28 nivose suivant, sera accepté par le bureau de bienfaisance de ladite ville.

Le legs de 4000 fr. contenu au même testament au profit de l'hospice Saint-Jacques de ladite ville, assigné par le testateur sur les biens de la succession de Jean-Bernard Passalaigne, son oncle, dont il est l'unique héritier, détenu maintenant par les cit. et dame Duprat et Foi-Lalane, et payable aussitôt que les héritiers du testateur seront en jouissance de ladite succession, après le jugement des arbitres chargés de prononcer sur la contestation qui subsiste entre lui et les détenteurs, sera également accepté par la commission administrative de cet hospice.

Le receveur de chacune desdites administrations fera toutes les diligences requises pour le recouvrement des legs qui les concernent respectivement, et fera provisoirement, pour leur sûreté, tous les actes conservatoires qui seront nécessaires. Le montant de chaque legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, pour le produit annuel recevoir, sous la direction des administrateurs de l'hospice et du bureau de bienfaisance, par les mains des dames de la Charité, l'application prescrite par le testateur.

Par un autre décret, le maire de la commune de Ledringhem, département du Nord, est autorisé à accepter au nom de ladite commune aux clauses et conditions exprimées, la donation à elle faite par la demoiselle Denet, suivant acte du 10 brumaire an 12, du ci-devant presbytère pour y loger le desservant.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement rendu le 12 germinal an 12, sur la demande de Louis Cottin, et de Françoise Gabillet, sa femme, dûment autorisée, et autres intéressés, en déclaration d'absence de Jean Gabillet, leur frere et beau-frere, parti pour la défense de la patrie en 1793, sans qu'il ait donné de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance, séant à Loches, département d'Indre-et-Loire, a ordonné que, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, il serait fait une enquête à l'effet de constater ladite absence.

Au même instant les demandeurs ont produit des témoins, et après avoir procédé à leur audition, le tribunal a arrêté qu'il prononcerait sur leurs dépositions le 29 du même mois.

Par jugement du 14 floréal an 12, sur la requête de Jean Valentino, propriétaire, demeurant à Turin, demandeur en paiement d'une créance contre Michel-Antoine Brunetto, présumé absent,

Le tribunal de premiere instance séant à Turin, département du Pô, a nommé pour curateur, au présumé absent, le notaire Vigliardi, l'a chargé aussi de représenter l'absent partout où besoin sera, à charge par ledit notaire de fournir bonne et valable caution.

Par jugement du 27 floréal an 12, vu la demande de Charles Hareux, bâtier à Rennecourt, et d'Agnès Poiret, sa femme, pour l'envoi en possession des biens de Jean-François Poiret, absent;

Le tribunal de premiere instance à Péronne, département de la Somme, considérant:

1°. Que l'absence de Jean-François Poiret est constatée par l'enquête;

2°. Que depuis 1792, l'absent n'a pas reparu ni donné de ses nouvelles;

3°. Que la dame Hareux a établi sa qualité d'héritiere présomptive dudit Poiret, et que le délai d'une année, fixé par l'article CXIX du livre 1er du Code civil, est expiré,

A déclaré ledit Jean-François Poiret absent; envoye les sieur et dame Hareux en possession provisoire de ses biens, à la charge de donner caution, d'inventorier le mobilier et les titres, et de faire la déclaration des immeubles, pour ensuite être par le procureur-impérial requis, et par le tribunal ordonné ce qu'il appartiendra.

INDUSTRIE NATIONALE.

S. E. le ministre de l'intérieur a ouvert au Conservatoire des arts et métiers, placé à Paris dans le local de la ci-devant abbaye Saint-Martin, une école gratuite pour la filature du coton. Ce n'était point assez de faire l'acquisition des machines les plus parfaites en ce genre d'industrie, il fallait encore s'occuper d'en répandre la connaissance pratique, et procurer aux entrepreneurs, aux chefs d'ateliers qui se livrent ou se proposent de se livrer à la filature du coton, les moyens de réunir à la théorie, l'usage et l'habitude de ces machines. Déjà un certain nombre d'élèves ont été admis à jouir de ce nouveau bienfait du Gouvernement. Les membres du Conservatoire, secondant les intentions du ministre, se sont adjoint pour la démonstration, un artiste d'un mérite reconnu, qui réunit à une longue expérience, toutes les connaissances de détail propres à former des élèves.

Le Conservatoire des arts et métiers possede dans un local particulier, non-seulement les différentes especes de machines pour la filature du coton, mais encore les métiers à tisser, les outils nécessaires à leur construction et à leur entretien. Là, le démonstrateur parle aux yeux pour arriver plus sûrement à l'esprit. Le manufacturier instruit et l'ouvrier le plus routinier peuvent de cette maniere se familiariser en peu de tems avec le mécanisme, le jeu et les effets des métiers.

Le ministre de l'intérieur, pour parvenir au but qu'il s'est proposé en formant cette école pratique, a voulu que tout citoyen pût y être admis. Comme le Conservatoire n'a qu'un emplacement qui ne permet pas de recevoir plus de vingt-cinq éleves, les départemens et les principales villes manufacturieres seront tour-à-tour invités à lui adresser une ou deux personnes livrées par état à la filature, ou se destinant à former quelqu'établissement en ce genre. Le ministre de l'intérieur écrira pour cet objet aux préfets et aux maires.

HISTOIRE NATURELLE.

Histoire Naturelle des Cétacées, dédiée à Anne-Caroline Lacépede, par le citoyen Lacépede, grand-chancelier de la légion d'honneur, membre du sénat et de l'institut national de France, l'un des professeurs du muséum d'histoire naturelle, membre de l'institut national de la République italienne, de la société d'Arragon, de celle des curieux de la nature de Berlin, de la société royale des sciences de Gottingue, des sociétés d'histoire naturelle, des pharmaciens, philotechnique, philomatique, des observateurs de l'homme et galvanique de Paris, de celle d'agriculture d'Agen, de Besançon et de Bourg, des sociétés des sciences et arts de Montauban, de Nimes, des Deux-Sèvres, de Nancy et de Dijon, du lycée d'Alençon, de l'athénée de Lyon, etc. etc. (1)

Buffon voulut peindre la nature; sublime, comme elle, aisément il emprunta ses pinceaux, ou, soit qu'il leur ait substitué sa plume, le tableau, à peine ébauché avant lui, sortit de ses mains dessiné en grand: il en aurait achevé tous les traits, il les aurait tous animés du plus beau coloris, si sa carriere eût pu être aussi longue que son génie fut vaste et heureux. Ses descriptions sont riches et savantes; sa touche, quoique mâle, est d'une sensibilité exquise; son style enchanteur donne du caractere et du mouvement aux objets les plus minces en apparence; tout ce qui nous reste de ce grand homme lui assure des droits à notre reconnaissance et à celle de la postérité; il vit encore dans ses dignes collaborateurs, dans Lacépede, qui semble marcher son égal, dont le style est souvent aussi noble que le sien, et le dessin quelquefois plus correct. Lacépede doit ce dernier avantage aux rapides progrès qu'ont faits récemment parmi nous l'anatomie comparée, la physique et la chimie; il ne s'est pas moins distingué que Buffon par son zele infatigable à puiser dans toutes les sources, à recueillir tous les faits, par cette louable modestie qui, le portant à s'entourer des plus grandes lumieres, lui a mérité l'estime et l'utile correspondance de tous les savans de l'Europe, auxquels il paie généreusement le tribut de son éloge, lorsqu'il cite les ouvrages publiés par eux, ou les observations particulieres qu'ils lui ont communiquées.

Déjà nous étions redevables à ses importans travaux, de l'histoire des reptiles et des poissons; celle des *cétacées* qu'il publie aujourd'hui se placera naturellement à la suite de celle des quadrupedes, puisqu'ils appartiennent, comme ces derniers, à la classe des animaux mammifères et à sang chaud: « Ils vivent comme les poissons au milieu des mers, et cependant ils respirent comme les especes terrestres; ils habitent le froid élément de l'eau, et leur sang est chaud, leur sensibilité très-vive, leur affection pour leurs semblables très-grande, leur attachement pour leurs petits très-ardent et très-courageux. Leurs femelles nourrissent, du lait que fournissent leurs mammelles, les jeunes cétacées qu'elles ont portés dans leurs flancs, et qui viennent tout formés à la lumiere, comme l'homme et tous les quadrupedes.

» De tous les animaux aucun n'a reçu un aussi grand domaine: non-seulement la surface des mers leur appartient, mais les abîmes de l'Océan sont des provinces de leur empire..... D'ailleurs, il est des cétacées qui remontent dans les fleuves; on voit que, même sans en excepter l'homme aidé de la puissance de ses arts, aucune famille vivante sur la terre n'a régné sur un domaine aussi étendu que celui des cétacées.

» Et comme, d'un autre côté, on peut croire que les grands cétacées ont vécu plus de mille ans, disons que le tems leur appartient comme l'espace, et ne soyons pas étonnés que le génie de l'allégorie ait voulu les regarder comme les emblêmes de la durée, aussi bien que de l'étendue.

(1) Deux vol. in-12, ornés de planches et gravures. — A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue de Vaugirard, n° 1136. — An 12 (1804).

» Mais si les grands cétacées ont pu vivre tant de siecles et dominer sur de si grands espaces, ils ont dû éprouver toutes les vicissitudes des tems, comme celles des lieux; et les voilà encore, pour la morale et la philosophie, des images imposantes qui rappellent les catastrophes du pouvoir et de la grandeur.

» Ici les extrêmes se touchent. La rose et l'éphémere sont aussi les emblêmes de l'instabilité. Et quelle différence entre la durée de la baleine et celle de la rose! L'homme même, comparé à la baleine, ne vit qu'âge de rose. Il paraît à peine occuper un point dans la durée pendant qu'un très-petit nombre de générations de cétacées remonte jusqu'aux époques terribles des grandes et dernieres révolutions du globe.

» Les grandes especes de cétacées sont contemporaines de ces catastrophes épouvantables qui ont bouleversé la surface de la Terre; elles restent seules de ces premiers âges du Monde; elles en sont, pour ainsi dire, les ruines vivantes, etc. etc.

L'enthousiasme du naturaliste bravant les tempêtes de l'Océan, pour aller contempler dans les mers glaciales, ces colosses vivans qui attestent les anciennes révolutions du globe, n'est donc pas plus étonnant que celui du savant antiquaire qui s'égare au milieu des sables brûlans et des montagnes nues de la Haute-Egypte, pour y reconnaître ces monumens gigantesques de l'art, ces pyramides, ces temples à demi détruits, qui lui retracent l'histoire des premiers tems de l'espece humaine. Telle est aussi la remarque très-philosophique de notre auteur.

Mais comment approcher, pour les bien observer, ces éternels et fiers tyrans des mers, disons plutôt ces fils aînés de la nature? (car l'histoire et les traditions, tant sacrées que profanes, veulent que les premiers êtres animés ayent dû leur vie à la fécondité des eaux.) Et par quels moyens encore s'assurera-t-on des dimensions de ces masses organisées, des formes que prennent ces terribles animaux, dans leur état de sommeil, ou de veille, dans leurs évolutions plus rapides que les vents et les flots, dans les combats qu'ils se livrent entre eux, ou dans ceux qu'ils soutiennent contre l'homme, leur plus formidable ennemi, depuis que sa cupidité lui a appris à spéculer sur l'huile, la graisse et la substance adipo-céreuse dont ils sont abondamment pourvus. L'océan, qui sert alors de champ de bataille, oppose plus d'un obstacle aux recherches de l'observateur.

Il existe, d'ailleurs, un bon nombre de cétacées qui ont, les uns avec les autres, tant d'analogie, que plusieurs naturalistes anciens et modernes les ont confondus; il en est d'autres qu'on a trouvés si rarement et à des époques si peu rapprochées, qu'il aurait été difficile de les décrire avec exactitude. Quelques uns enfin, qui ont autrefois existé, semblent avoir disparu pour toujours; et l'historien dont nous analysons l'ouvrage, ne doute pas que la plus grande des especes de baleines ne s'éteigne comme tant d'autres, dont le tems a effacé les traces.

« Découverte dans ses retraites les plus cachées..... vaincue par la force irrésistible de l'intelligence humaine, elle disparaîtra de dessus le globe; il ne restera pas même l'espérance de la retrouver dans quelque partie de la terre non encore visitée par des peuples civilisés, comme on peut avoir celle de découvrir, dans les immenses solitudes du nouveau Continent, l'éléphant de l'Ohio et le mégathérium..... Tout diminue donc et dépérit sur le globe..... La Nature n'est immortelle que dans son ensemble; et si l'art de l'homme embellit et ranime quelques-uns de ses ouvrages, combien d'autres qu'il dégrade, mutile et anéantit!! »

Le savant naturaliste Lacépede, s'est attaché principalement à décrire les especes existantes aujourd'hui; il nomme les mers qu'elles fréquentent; il assigne leurs différences physiologiques, suivant l'âge et le sexe; il dit quels sont l'instinct et les habitudes de chaque individu. En un mot, ses portraits sont tellement caractéristiques, que, son ouvrage à la main, nul observateur ne pourrait méconnaître l'espece de cétacée qui s'offrirait à sa vue; tant la méthode de l'historien est exacte et lumineuse; il compte trente-quatre especes de cétacées appartenant à dix genres, qu'il range sous deux ordres, dont l'un comprend les cétacées sans dents, et l'autre les cétacées armés d'un plus ou moins grand nombre de dents. Dans le premier ordre, figurent deux genres de cétacées ayant chacun deux sous-genres; à savoir les baleines sans nageoire dorsale, dont les especes sans bosse sur le dos sont la baleine franche et la baleine dite *nordcaper*, et les especes avec une ou plusieurs bosses sur le dos, sont la baleine noueuse et la baleine bossue. Les autres baleines composant le second genre, dans ce premier ordre de cétacées sans dents, portent le nom de *baleinoptères* à cause de la forme de leurs nageoires dorsales; les especes sont le baleinoptere gibbar, qui n'a point sous la gorge ni sous le ventre de plis longitudinaux, et trois autres qui sont sur-tout remarquables par ces sortes de plis.

Le troisieme genre et les sept autres suivans appartiennent au second ordre de cétacées armés de dents. Trois especes de narwals se distinguent aisément par une ou deux défenses très-longues et droites à la mâchoire supérieure, tandis que l'anarnak ne porte à cette même mâchoire qu'une ou deux dents petites et recourbées.

La baleine franche est, sans contredit, le colosse vivant le plus énorme par sa masse et par sa longueur, qui peut s'étendre jusqu'à cent metres; mais elle n'est pas le plus formidable. Le narwal, que l'auteur appele *l'éléphant de la mer*, à cause des défenses dures et pointues qu'il porte, est aussi cruel que la baleine et l'éléphant sont paisibles; sa férocité contraste sur-tout d'une maniere frappante avec les habitudes douces de l'éléphant de l'ancien Continent. « Tous deux ont un grand volume, des muscles vigoureux, une peau épaisse. Mais les résultats de leur conformation sont bien différens; l'un, très-doux par caractere, n'use de ses armes que pour se défendre, ne repousse que ceux qui le provoquent, ne perce que ceux qui l'attaquent, n'écrase que ceux qui lui résistent, ne poursuit et n'immole que ceux qui l'irritent; l'autre, impatient, pour ainsi dire, de sa supériorité, se précipite sur tout ce qui lui fait ombrage, se jete en fureur contre l'obstacle le plus insensible, affronte la puissance, brave le danger, recherche le carnage, attaque sans provocation, combat sans rivalité et sans besoin.

» Et ce qui est très-remarquable, c'est que l'éléphant vit au milieu d'un atmosphere perpétuellement embrâsée par les rayons ardens du soleil des tropiques, et que le narwal habite au milieu des glaces de l'océan polaire, dans cet empire éternel du froid, que la moitié de l'année voit envahi par les ténebres.

» Mais l'éléphant ne peut se nourrir que de végétaux; le narwal a besoin d'une proie; et dès-lors tout est expliqué. »

Les *cachalots*, les *physales*, et les *physeteres* dont la longueur de la tête, comme celle de la tête des baleines, est à peu-près égale à la moitié ou au tiers de la longueur totale du cétacée, ont, sur-tout quand ils ne sont pas trop jeunes, la mâchoire supérieure large, garnie de dents courtes et cachées presqu'entiérement par la gencive, et la mâchoire inférieure constamment étroite et armée de dents grosses et coniques; les différences ultérieures qui caractérisent les diverses especes connues se rapportent aux cinquieme, sixieme et septieme genres.

Le huitieme genre n'a que deux especes de *delphin-apteres* (dauphins sans nageoire dorsale), dont les deux mâchoires sont garnies d'une rangée de dents très-fortes, avec cette différence que, dans l'une de ces especes, les dents sont obtuses, et dans l'autre, elles sont aigues à leur sommet.

Sous le neuvieme genre et le plus fécond en espèces, paraissent les dauphins proprement dits, cétacées répandus sur toutes les latitudes maritimes, célebres par la prestesse de leurs mouvemens qui leur fait méconnaître le danger, par leur familiarité apparente avec l'homme, par la perfection de leurs organes, et plus encore par les fables que les poëtes et les historiens anciens, ainsi que les navigateurs modernes se sont plûs à débiter sur la finesse de leur instinct, sur la délicatesse de leurs goûts et la douceur de leurs habitudes.

Tous les dauphins ont les deux mâchoires garnies d'une rangée de dents très-fortes, ou pointues, ou cylindriques, et portent une nageoire dorsale: les uns, comme le dauphin vulgaire et le *nésarnak*, ont le museau plus ou moins plat et allongé; les autres tels que le marsouin, l'orque, le gladiateur, etc., ont le museau court et arrondi; le corps et la queue sont dans presque tous d'une forme conique, allongée; la saillie du ventre, la couleur du dos, des côtés, des nageoires contribuent, avec quelques nuances, à faire reconnaître les especes désignées sous les noms de dauphin *ventru*, dauphin *pérés*, dauphins de Dubamel, de Péron, de Commerson.

Le dixieme et dernier genre a cela de particulier qu'il ne présente qu'une espece unique, en ce que l'individu dont la conformation approche de celle du dauphin, en differe essentiellement par les dents qui non-seulement se rencontrent sur ses deux mâchoires, mais qui en outre hérissent la surface presqu'entiere du palais de ce singulier cétacée auquel on a donné le nom de *hyperoodon*, qui signifie en grec cétacée à dents palatales.

Les caracteres que nous n'avons pu rappeller que sommairement, et tous ceux qui différencient les especes de cétacées, sont tracés à part dans un tableau que l'auteur a placé en tête du premier volume, et auquel il renvoie fréquemment dans le cops de l'ouvrage, pour ne pas charger son récit de descriptions trop souvent répétées. Cette précaution ne l'a point empêché de donner aux éclaircissemens anatomiques et physiologiques toute l'étendue nécessaire pour la connaissance exacte de chaque espece de cétacées; c'est même là ce qui doit, selon nous, donner dans le monde savant, un plus grand prix à son travail. Mais l'historien n'a pas dédaigné de semer sur les pas de ses lecteurs tous les ornemens qui pouvaient charmer les ennuis d'une longue route, de déguiser en quelque sorte, par les fleurs de son style, la sécheresse de la nomenclature, ou celle des détails relatifs à la forme et aux organes de chacun des individus qu'il fallait décrire.

Ainsi, après la description la plus savante et la plus complete qu'on ait pu encore du dauphin vulgaire, l'esprit aime à se reposer sur la comparaison de l'animal réel avec celui dont la fiction nous a transmis le tableau.

« Nous venons de voir, dit l'éloquent historien, le dauphin de la nature; voyons celui des poëtes. Suspendons un moment l'histoire de la puissance qui crée, et jettons les yeux sur les arts qui embellissent.

» Nous voici dans l'empire de l'imagination; la raison éclairée qu'elle charme, mais qu'elle n'aveugle ni ne séduit, saura distinguer dans le tableau que nous allons essayer de présenter, la vérité parée des voiles brillans de la fable.

» Les anciens habitans des rives fortunées de la Grèce connaissaient bien le dauphin; mais la vivacité de leur génie poétique ne leur a pas permis de le peindre tel qu'il est; leur morale religieuse a eu besoin de le métamorphoser, et d'en faire un de ses types: et d'ailleurs la conception d'objets chimériques leur était aussi nécessaire que le mouvement l'est au dauphin. L'esprit, comme le corps, use de toutes ses forces lorsqu'aucun obstacle ne l'arrête; et les imaginations ardentes n'ont pas besoin des sentimens profonds, ni des idées lugubres que fait naître un climat horrible, pour inventer des causes fantastiques, pour produire des êtres surnaturels, pour enfanter des dieux. Le plus beau ciel a ses orages, le rivage le plus riant a sa mélancolie. ..... Les bosquets de l'Arcadie ombrageaient des tombeaux, et les tombeaux étaient cachés sous des tiges de roses.

» La mythologie grecque, variée et immense comme la belle nature, dont elle a reçu le jour, a dû soumettre tous les êtres à sa puissance. Aurait-elle pu dès-lors ne pas étendre son influence magique jusque sur le dauphin. »

Ici l'auteur commence l'explication des emblêmes ingénieux dont les Grecs ont accompagné l'histoire du dauphin; il adopte en grande partie l'opinion de Visconti, à laquelle il ajoute de nouveaux développemens, qui, joints aux détails historiques disséminés dans tout ce chapitre, et dans quelques autres, répandent beaucoup de jour sur les circonstances qui firent du dauphin un objet de culte et de vénération dans la Grèce.

Nous n'avons pu qu'esquisser rapidement les beautés et les traits de science qui brillent dans l'*Histoire Naturelle des Cétacées*. Ce bel ouvrage de Lacépede jette un nouveau lustre sur son nom; il rehausse l'éclat des dignités qui le décorent; il perpétue le souvenir d'une épouse vertueuse à qui son époux, éploré, a voulu consacrer cette histoire comme un monument de *sa douleur sans espoir*, de *sa reconnaissance* et de *sa vénération*.

TOURLET.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Analyse des principes fondamentaux de l'économie politique; par J. Dutens, ingénieur des ponts et chaussées, membre de plusieurs sociétés savantes (1). — An 12.

L'économie politique est-elle une science qui puisse se passer de l'autorité de l'exemple et de la comparaison des faits? Lui suffit-il, pour remplir son objet, qu'elle présente seulement des principes, des maximes? C'est ce que paraissent croire et ce qu'enseignent nombre d'écrivains, particulièrement ceux que l'on appele *économistes*.

Ils regardent l'érudition, c'est-à-dire la connaissance de ce qui a été tenté, exécuté ou abandonné, comme inutile ou superflue en administration. Ils se sont fait un système d'axiômes et de conséquences, d'après lequel ils prétendent juger, et auquel ils veulent assujettir toute forme de gouvernement économique.

De cette maniere de voir, qu'aucun succès n'autorise cependant, sont nées ces erreurs et ces méprises dont nous avons eu l'expérience pendant cinquante ans parmi nous.

Les plus grands inconvéniens de cette doctrine sont particuliérement un certain Pirrhonisme, le mépris de l'exemple dans la conduite des choses, et l'incertitude en administration. N'y tenant, en effet, compte que de vues générales, ne s'appuyant que de maximes spéculatives, l'on ne peut opposer aux difficultés, lorsqu'il est question d'agir, qu'une ressource de controverse qui se change bientôt en irrésolution, et détruit toute tenue et l'ordre dans les affaires.

C'est donc un défaut capital aux écrivains d'économie politique de faire si peu de cas de l'état réel des choses, de ne donner qu'une attention secondaire aux circonstances de tems, de lieu, de personnes, de n'offrir enfin pour guide que des généralités et des systêmes dont la solidité n'est jamais bien établie.

Il en est de l'économie politique comme de la législation, elle emprunte une grande partie de sa force de l'application des principes aux faits connus, ou plutôt elle déduit les principes des faits et de l'exemple.

Au moins est-il certain que Smith et Montesquieu ont vu les choses ainsi dans leur maniere respective de traiter ces deux branches du gouvernement des peuples; ils n'ont pas dit ce qu'il fallait faire d'après une théorie déterminée, mais ce que les besoins et les tems ont suggeré de faire aux nations civilisées.

Cette méthode peut être au-dessus des forces ordinaires, mais elle offre par cela même une garantie plus certaine dans ses résultats: elle présente moins de vague et plus d'utiles applications.

L'économie politique ne sera jamais une science géométrique; elle tient trop au moral, aux habitudes, à la civilisation; c'est dans l'histoire des peuples qu'elle est en grande partie écrite; c'est là qu'il faut l'étudier plutôt que dans de vaines discussions abstraites et métaphysiques.

En appliquant ces remarques au livre de M. Dutens, on pourrait desirer qu'il eut suivi une autre méthode d'enseignement que celle qu'il a adoptée. Il n'est personne qui ne connaisse les généralités tant de fois répétées, sur le crédit, la source des richesses, la circulation, les impôts, la balance du commerce, etc. etc. Mais analyser les formes adoptées par les différens Etats pour chacune de ces branches de l'administration; chercher dans les institutions politiques existantes ou qui ont existé, les causes de la puissance commerciale, du crédit, de la richesse, de la faiblesse ou de la pauvreté des peuples; en faire l'application aux principes, et en tirer de justes conséquences sur la conduite à tenir dans le régime de l'impôt et la distribution des charges publiques; c'est ce qu'on ne fait point assez; ce qu'il eût été bon de dire, et qui eût valu la peine de faire un nouveau livre.

MM. Simonde et Say nous paraissent depuis Smith s'être le plus rapprochés de cette méthode dont le mérite est tel que lors même que l'on ne partage pas l'opinion de ces écrivains, on a encore beaucoup appris à la lecture de leurs excellens ouvrages.

M. Dutens aurait pu prendre encore pour exemple les *Elémens de l'Economie politique*, de M. Garnier, le commentateur de Smith: sous peu d'étendue, l'auteur a su y renfermer, non pas des formules générales ou des principes isolés, mais un résumé méthodique des connaissances élémentaires qui constituent la science de l'économie politique.

On se tromperait au reste, si l'on inférait de ce que nous venons de dire, que l'ouvrage de M. Dutens soit sans intérêt, ou ne présente aucun fruit à la lecture. Nous croyons au contraire qu'il a le mérite de la clarté, de la précision, de la méthode; on y trouve les matieres qui en font l'objet, divisées suivant un ordre de distribution raisonnée.

Cette distribution des matieres est indiquée par la définition même que l'auteur donne de l'économie politique. C'est, dit-il, une science qui a pour objet la connaissance des lois d'après lesquelles se forment, se distribuent, s'accroissent ou déclinent les richesses chez les Nations.

C'est donc d'abord du travail qu'il s'occupe, comme source de tout bien, du commerce et de la circulation, comme moyen de distribution; du revenu public, comme emploi d'une partie de la richesse nationale; enfin des causes qui peuvent accroître, arrêter ou détruire les sources et les moyens de richesse nationale.

L'auteur dévelope sur chaque sujet un principe, en tire ensuite des conséquences qui deviennent elles-mêmes des principes pour les propositions suivantes; il marche ainsi de principes en conséquences, pour résoudre les questions très-difficiles qu'offre la matiere qu'il traite.

Mais nous le répétons, M. Dutens eût ajouté beaucoup au mérite de son travail, et eût fait un livre nouveau, si, s'écartant de la méthode de Quesnay, de du Trône, et des anciens économistes en un mot, il eût fortifié et éprouvé sa doctrine par l'autorité de l'exemple et des faits positifs.

PEUCHET.

(1) Un vol. in-8°. Prix, 3 fr. A Paris, chez Courcier, quai des Augustins.

BIOGRAPHIE.

Notice sur la vie de M. Schœpflin, professeur d'histoire à Strasbourg, historiographe de France, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, de l'académie de Pétersbourg, de la société royale de Londres, etc.

Le mérite de l'homme dont je vais parler est peu commun dans notre siècle; le genre même de son existence littéraire est aujourd'hui presque inconnu en France. Borné volontairement à la carriere de l'enseignement, n'écrivant qu'en latin, ne composant que des ouvrages utiles aux érudits de profession, mais inconnus aux gens du monde, M. Schœpflin est parvenu, par l'étendue de ses connaissances, par l'activité de son esprit, et par la considération personnelle qu'il a su acquerir, à être distingué par la plupart des souverains de l'Europe, à être consulté dans leurs différends et dans les circonstances les plus importantes, à placer par ses recommandations tous les gens à talens qui lui étaient connus, à laisser des élèves qui se sont distingués dans toutes les parties des connaissances historiques, et qui occupent aujourd'hui les premieres places auprès de plusieurs gouvernemens.

Il a assuré à la ville de Strasbourg et à l'université dont il était membre, des privilèges contestés; c'est à lui que les académies de Manheim et de Bruxelles doivent leur existence, et il a dirigé leurs premiers travaux. Ses ouvrages ont répandu des lumieres nouvelles sur l'histoire de l'Alsace et sur celle du pays de Bade, sur les expéditions des anciens Celtes et sur l'invention de l'imprimerie. Il a laissé à la ville de Strasbourg une bibliotheque et un cabinet d'antiquités qu'il a formés, et qui sont tels qu'excepté Paris, aucune ville de la France n'offre à beaucoup près, des ressources semblables pour les travaux d'érudition. En un mot, c'est à lui que ma patrie doit son époque la plus brillante. A ce titre, il doit m'être permis d'entrer dans quelques détails sur sa vie; ils ne peuvent manquer d'intérêt pour quiconque en prend aux lettres, et ils seront précieux à un très-grand nombre d'hommes de mérite qui l'ont connu, qu'il a obligés, et qui lui doivent leur existence ou politique ou littéraire. Ces détails sont tirés en partie d'une vie de ce savant, que l'on a imprimée en allemand à Strasbourg, il y a quelques mois.

Schœpflin était né en 1694, dans une très-petite ville du pays de Bade; il fit ses premieres études à Dourlach, et ensuite à Bâle, où florissaient alors Bernoulli, Iselin et Battier; il vint à Strasbourg en 1711; et s'y livra à l'étude de l'éloquence, des antiquités et de l'histoire. Il obtint la chaire de ces sciences en 1720. Son caractere estimable, sa profonde érudition, les agrémens et la noble decence de sa maniere d'enseigner, un grand nombre de mémoires intéressans qu'il fit paraître, le feu de son éloquence et la pureté de son style dans les discours qu'il prononçait, au nom de l'université de Strasbourg, pour célébrer la fête de la naissance du roi, le firent remarquer et apprécier. Dès 1725, l'impératrice de Russie, Catherine I, voulut l'attacher à l'Académie de Pétersbourg, et lui conférer les fonctions d'historiographe impérial; mais il préféra à cette perspective brillante, le séjour d'une ville qu'il chérissait, et la médiocrité, amie des muses. Le magistrat de Strasbourg, pour récompenser ce noble désintéressement, lui proposa de faire, aux frais de la ville, un voyage à Paris et en Italie. Il vécut pendant six mois dans la capitale de la France, avec les hommes les plus célebres de cette époque, avec Montfaucon, Hardouin, Fontenelle, Rollin, Sacy, Veriot, Capperonnier, Bignon, etc. Il vit ensuite les villes les plus intéressantes de la France méridionale et de l'Italie. Il connut à Rome Crescimbeni, Sabbatini, Ficoroni, Stosch, etc.; à Florence, Salviani et Gori; à Bologne, le comte de Marsigli; et à Modene, le célebre Muratori. Se promenant un jour dans les catacombes de Rome avec le cardinal vicaire, il trouva un ancien calice de martyr, dont ce prélat lui fit présent. A son retour à Paris, le gouvernement apprécia toute l'utilité dont pouvait être dans les affaires publiques un homme de lettres à qui sa célébrité ouvrait des cabinets et des cercles, dont aucun caractere diplomatique ne pouvait lui donner l'accès. Le maréchal d'Huxelles, président des affaires étrangeres, l'envoya à Londres, et le chargea de puiser dans le commerce des grands seigneurs et des savans, des lumieres positives sur l'état du gouvernement, et sur les dispositions des partis. Il vécut pendant six mois en Angleterre, et ne vint reprendre ses fonctions académiques à Strasbourg qu'en 1728. Dans la même année, la Société royale de Londres lui envoya le diplôme de sa réception. L'année suivante il fut reçu, par faveur spéciale du roi, membre correspondant de l'Académie des inscriptions, avec le droit de voter dans les assemblées de cette compagnie, toutes les fois qu'il viendrait à Paris. La premiere fois qu'il y prit séance, il lut un mémoire sur un monument de la huitieme légion romaine, que l'on avait trouvé à Strasbourg, dont cette légion faisait la garnison habituelle. Il avait passé par la Hollande, où il avait connu Muschenbrock, Boerhaave, Drakenborch, etc., et avait donné à Leyde un cours sur les principales révolutions de l'Allemagne, auquel avait assisté le comte de Gebsanzel, pere de celui qui a signé le traité de Lunéville.

Dans la guerre de la succession de Pologne, il fit une réponse au mémoire que son ami, M. de Bartenstein, référendaire du conseil intime de l'empereur, avait composé contre les prétentions de la cour de France. Il y mit tant de modération, de décence et de talent, que son mémoire fut bien reçu, même dans l'Empire, et que son adversaire ne fit que redoubler d'estime et d'amitié pour lui. Pendant la même guerre, M. de Chauvelin, alors chancelier, adressa à M. Schœpflin plusieurs questions sur la maniere dont la cour devait en agir envers le corps germanique en général, et envers les différens membres de cette association. Bientôt après, le cardinal de Fleury demanda son avis sur la déclaration de guerre faite par ce corps.

Après la paix de Vienne (en 1738), il fit, avec l'agrément de la cour de France et du magistrat de Strasbourg, un voyage à Vienne. Il se détourna plusieurs fois de sa route pour visiter les villes les plus célebres de l'Allemagne, et fit la connaissance personnelle des savans les plus estimables. Il fut reçu à la cour de l'empereur avec la plus grande distinction; on voulut même le fixer à Vienne par les propositions les plus brillantes; mais il les refusa, et ne se servit de son influence que pour faire décider en faveur de la ville de Strasbourg, un différend qu'elle avait avec le margrave de Bade, au sujet d'un péage.

L'empereur lui envoya son buste entouré de diamans; il ne l'accepta qu'après en avoir obtenu l'agrément de la cour de France. Les leçons qu'il donnait à l'université de Strasbourg étaient alors fréquentées par la jeunesse la plus brillante de l'Europe. En 1740, il célébra, avec la plus grande solennité, au nom de cette université, la fête séculaire de l'invention de l'imprimerie; et quelques années après il découvrit les actes d'un ancien procès qui prouvaient que l'on avait déjà imprimé en caracteres mobiles à Strasbourg en 1436. Il publia dans la suite cette découverte dans ses *Vindiciæ typographicæ*.

Dans l'année même de ce jubilé littéraire, il fut nommé conseiller du roi et historiographe de France.

Il avait déjà été associé à l'académie d'Etrurie; il le fut à cette époque à celle de Pétersbourg. Le diplôme qui lui conféra cette dignité, est signé par le malheureux Iwan III.

Peu d'années après, on essaya de l'appeler à l'université de Leyde, et à-peu-près en même tems, on lui proposa de diriger l'éducation du jeune archiduc d'Autriche, devenu depuis l'empereur Joseph II; mais il persévera dans ses refus.

Il avait commencé dès 1730 sa grande histoire d'Alsace, pour laquelle il compulsait toutes les anciennes archives, visitait tous les monumens, et faisait les recherches littéraires les plus étendues. Il donna en 1751 le premier volume de cet ouvrage, unique dans son genre. Le second ne put paraître que dix ans après, et les documens qu'il avait rassemblés à l'appui de son travail, ne furent imprimés qu'après sa mort.

L'Alsace renferme sur-tout des ruines celtiques très-curieuses. Sur le sommet d'une des plus hautes montagnes des Vosges, qui a conservé le nom celtique de *Donon*, (Don, en celtique, veut dire montagne) il existait encore un temple de druides, orné de bas-reliefs relatifs à tous les dieux des Gaulois. M. Schœpflin fit transporter une partie de ces monumens à Strasbourg, et les expliqua, ainsi que ceux qu'on n'avait pas jugés dignes du transport ou qui étaient sculptés sur le roc vif. Je les ai souvent visités moi-même au milieu des bruyeres qui couvrent ce pic élevé, et sous la mousse et les lichens qui en tapissent les rochers. Une autre de nos montagnes est ceinte d'un mur énorme derriere lequel campaient les Romains quand ils étaient maîtres du reste des Gaules, et non de l'Alsace, occupée dès-lors par des peuples germaniques. De tous côtés, on voit s'élever au milieu des ronces et des arbres sauvages des ruines d'antiques châteaux dont les noms rappellent l'histoire de nos familles les plus illustres, et qui semblent retentir encore du bruit des armes ou de la joie des festins de nos anciens chevaliers. M. Schœpflin a donné sur l'histoire de ces lieux remarquables des détails qui souvent intéressent autant le simple amateur que celui dont les ancêtres ont vécu au milieu de ces forêts.

Il avait concerté le plan de cet ouvrage avec le célebre chancelier d'Aguesseau, qui l'honorait de son amitié. Ayant fait un nouveau voyage à Paris pour le voir, il lut à l'académie, dont il était membre, un mémoire fort curieux sur le projet qu'avait conçu Charlemagne, de joindre, par un canal, le Rhin et le Danube.

Il présenta lui-même le premier volume de son ouvrage au roi, dont il obtint à cette occasion une pension de 2000 livres. Il obtint en même temps la confirmation des privileges de l'Université de Strasbourg, sur lesquels il s'était élevé des contestations.

Ce fut en 1756 qu'il donna au public ses *Vindiciæ celticæ*, par lesquelles il a porté dans l'histoire des anciens Celtes des lumieres entierement nouvelles. Avant lui, l'ignorance et plus encore la vanité nationale des historiens avaient profité de l'obscurité et des contradictions apparentes ou réelles des anciens auteurs qui ont parlé de ce peuple, pour ne voir dans toute l'Europe ancienne, et presque sur toute la terre, que des Celtes, et pour placer ensuite le centre de ce grand peuple dans la province qui avait donné le jour à chaque historien. C'est ainsi que l'Islande, la Suède, la Prusse, le Danemarck, l'Irlande, l'Ecosse, la Basse-Bretagne, toutes les parties de la France et de l'Allemagne, tous les pays enfin qui avaient nourri quelque rêveur un peu savant, avaient été successivement déclarés le berceau du genre humain. M. Schœpflin, portant dans ce chaos le flambeau de la critique et d'une véritable érudition, fit voir que le nom Celtique n'appartenait proprement qu'à une partie des Gaules; que les Germains étaient des peuples très-différens des Celtes; que les contradictions et les obscurités des historiens anciens venaient sur-tout de l'ignorance de ceux d'entre eux qui n'étaient jamais sortis des régions transalpines, et que les témoignages les plus positifs que l'on eût produits pour donner à ce peuple un immense domaine, ne prouvaient rien, sinon qu'il s'était établi des colonies celtiques au milieu des autres nations. C'est en suivant la route indiquée dans cet ouvrage, qu'un jeune littérateur plein d'esprit et de mérite, M. Picot, de Genève, vient de faire une histoire des Gaulois, exempte de tout esprit de parti, et dans laquelle il retrace avec beaucoup de clarté les antiques expéditions de ces guerriers célebres.

M. Schœpflin n'avait pas encore entierement achevé l'histoire d'Alsace, lorsque, dirigé par l'amour du pays où il était né et encouragé par la faveur des souverains de ce pays, il commença un ouvrage pareil sur l'histoire du margraviat et de la famille régnante de Bade. Toutes les archives lui furent ouvertes; il les consulta avec le zele le plus éclairé, et prouva que la maison de Bade dérivait de celle de Zæringen, qui avait autrefois régné sur la Suisse, et dont le nom est éteint depuis 1218. Ce nouvel ouvrage fut achevé en 1763: il a sept volumes in-4°.

Pendant qu'il s'occupait de ce travail, l'électeur palatin, Charles-Théodore, lui témoigna le desir de voir l'histoire de son pays traitée de la même maniere. Schœpflin se trouva trop avancé en âge pour s'engager seul dans cette nouvelle entreprise, et proposa au prince de la confier à une société savante. C'est par ce motif que fut fondée en 1763 l'Académie des sciences de Manheim, dont M. Schœpflin dirigea les travaux jusqu'à la fin de sa vie: il en était président honoraire, et y faisait un voyage tous les ans. En 1767, ayant fait un voyage à Bruxelles avec les comtes de Cobentzl, pere et fils, il conçut l'idée de demander pour ce pays le même avantage qu'il venait d'obtenir pour le Palatinat. Il communiqua à M. de Cobentzl le plan d'une société savante destinée à favoriser les progrès des lumieres dans la Belgique; ce plan fut agréé par l'impératrice Marie-Thérèse, et en 1769 l'Académie de Bruxelles fut établie selon ses idées.

Durant cette vie si active, si pleine d'entreprises et de conceptions utiles, ce savant n'avait point négligé de rassembler autour de lui les moyens de faciliter les études tranquilles du cabinet. Il avait formé une bibliotheque aussi nombreuse que choisie, et un cabinet d'antiquités qui contenait, non-seulement beaucoup de monumens du pays, qu'il avait rassemblés, mais encore une assez grande quantité d'objets précieux qu'il s'était procurés ou qu'il avait reçus en présent de ses amis et de ses éleves. Sa bibliotheque était toujours ouverte à tous les gens de lettres de sa connaissance, qui pouvaient même y travailler. Pour perpétuer ce bienfait après sa mort, il prit la résolution de donner cette superbe collection de livres et d'antiquités à la ville qu'il avait illustrée par son séjour, et dont les bienfaits envers lui n'étaient que le tribut d'une juste reconnaissance. Il accompagna cette donation d'un discours fort touchant, prononcé devant la principale section du magistrat, et ne se réserva que la jouissance de sa propriété durant sa vie. La ville lui témoigna sa gratitude par une pension viagere. Depuis, cette bibliotheque fut jointe à celle que possédait déjà l'université.

En 1770, on célébra la cinquantieme année du professorat de M. Schœpflin. Toute la ville y prit la plus vive part, et plusieurs princes étrangers lui envoyerent à cette occasion des présens magnifiques. Mais il ne jouit pas long-tems de cette sorte de triomphe: il mourut en 1771, âgé de 77 ans. M. Schœpflin conserva jusqu'au dernier moment toutes les forces de son esprit, et le jour même de sa mort, il dicta un testament plein de noblesse, dans lequel il recommandait au magistrat de Strasbourg la bibliotheque qu'il lui avait laissée, et à l'électeur palatin l'académie de Manheim, que ce prince avait fondée d'après ses conseils. Tous les citoyens de Strasbourg, précédés du magistrat et d'un grand nombre d'étrangers illustres qui étudiaient alors dans cette ville, suivirent son convoi. Par un arrêté du grand-conseil, il fut enterré dans l'église de Saint-Thomas, où son monument se trouve aujourd'hui à côté de celui du maréchal de Saxe. Schœpflin était bon et généreux, autant que savant, il avait passé sa vie à obliger ses amis; il n'avait profité de la faveur des cours que pour faire le bien: il domina par-tout par son esprit; par-tout il se faisait aimer par l'excellence de son cœur. Aucun blâme ne se mêle à cet éloge, aucune tache ne flétrit la trace lumineuse qu'il a laissée. Tous ses amis le pleurent encore, et leurs enfans regrettent d'être nés trop tard pour le connaître. J. G. S.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

DÉPÔT DES LOIS.

M. Rondonneau prévient le public que le *Dépôt des Lois* est transféré à l'Hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch.

Il y a deux entrées, l'une par la rue St.-Honoré, l'autre par la nouvelle rue de Rivoli, qui regne le long de la Terrasse des Feuillans, immédiatement après la maison de Breteuil, qui fait le coin de la rue de la Convention, vis-à-vis St.-Roch.

Le nouveau local du *Dépôt des Lois*, offrira aux jurisconsultes, aux jeunes gens qui suivent le barreau, et aux personnes qui viennent à Paris pour des affaires, un cabinet de lecture et de consultation, aussi commode qu'agréable, donnant sur un jardin, dont ils auront la jouissance pour la promenade.

LIVRES DIVERS.

Seconde édition de *l'Esprit de Mirabeau*, extrait de ses divers ouvrages, divisé par ordre de matieres, et embrassant les différentes branches de l'Economie politique; précédé d'un précis historique de sa *Vie privée et publique*, revu, corrigé et augmenté de plusieurs anecdotes inédites. Avec cette épigraphe:

Invenies disjecti membra.....

2 vol. in-8° de 1054 pages. Prix, 9 fr. et 12 fr. franc de port par la poste.

A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Haute-Feuille, n° 20.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54	54 ⅛
——courant.	56 ⅛	56 ⅜
Londres	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg	188 ¼	186 ¼
Madrid vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 92 c.	14 fr. 72 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 80 c.	14 fr. 67 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 70 c.
Livourne	5 fr. 21 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	71. 17s dp 6f.	7 l. 18s 6d.
Bâle	¼	1 ¼ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	
Vienne	fr. c.	fr. c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 25 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair à 25 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair à 20 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	⅛ p. à 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 35 c.
Idem. Jouis. de vend. 13	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Actions de la banque de France...	1095 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Aujourd'hui, Andromaque, suivie de Cecile et Joséphine.

Théâtre Louvois. Duhauteours, M. Musard, et la Ceinture magique. — Samedi, la 1re repr. des Tracasseries, com. nouv. en 5 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. L'Abbé Pellegrin, Duguai-Trouin, et Scarron.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. La 3e repr. des deux Freres Girard, comédie nouvelle, suivie de la 6e rep. des Hussites, melodr. nouv. en 3 actes et en vers, terminé par Annette et Lubin

Théâtre du Marais. L'Avare et le Prisonnier, com. nouv., et les Trois Frontins, ou les Caricatures du jour.

Théâtre de la Cité. Le Valet à deux Maitres, le Tableau parlant, et Nicaise de Vadé.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Au premier jour, pour l'ouverture, la 1re repr. de l'Essai des Talens, prologue; la 1re de Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les Dettes, opéra en 2 actes. — M. Jadin, professeur au Conservatoire, dirigera l'orchestre.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 273. *Veddredi, 3 messidor an 12 de la République* (22 *juin* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 16 juin (21 *prairial.*)

AVANT-HIER à quatre heures du matin, S. M. l'impératrice est heureusement accouchée d'une archiduchesse. La cérémonie du baptême a eu lieu à cinq heures de l'après-midi, dans l'église paroissiale de la cour, en présence de S. M. l'empereur, de L. A. R. les archiducs, et de la haute noblesse. Monseigneur le comte de Hohenwart, archevêque de Vienne, assisté par deux prélats, donna le sacrement à la jeune princesse, qui fut tenue sur les fonds par S. A. R. le duc Albert de Saxe-Teschen. Elle reçut les noms de Marie-Anne-Françoise-Thérese-Josephine-Medarde. Après la cérémonie, le *Te Deum* fut chanté au bruit des timballes et des trompettes, et de l'artillerie des remparts. Lorsque S. M. revint au palais, elle reçut les félicitations des ambassadeurs et ministres étrangers, ainsi que de toute la noblesse. Le soir, il y eut spectacle *gratis* aux deux théâtres de la cour.

— Un grand nombre de propriétaires de la Moldavie turque se retirent dans la Bukovine et se proposent d'acheter des terres dans cette province de la maison d'Autriche; ils quittent leur pays dans la crainte qu'il n'y éclate un soulèvement semblable à celui de la Servie. D'un autre côté, beaucoup de Turcs chassés de cette dernière province, se réfugient dans la Moldavie, où ils sont fort mal accueillis, parce que les Moldaves approuvent et favorisent l'insurrection des Serviens.

INTÉRIEUR.

Salenci, le 25 prairial.

Dimanche, 20 prairial, on a célébré à Salenci-les-Noyon, département de l'Oise, la fête de la Rosiere.

Un concours prodigieux de personnes distinguées assistait à cette fête. La Rosiere a été conduite par M. Batowski, polonais, naturalisé français, et par madame de Courbenon, l'un et l'autre riches propriétaires dans le voisinage de Salenci.

Cette cérémonie religieuse qui a eu pour instituteur S. Médard, évêque de Noyon, natif de Salenci, décédé en 545, n'a jamais été interrompue, pas même dans les plus violentes convulsions de la révolution.

On remarque, avec intérêt, que depuis cette pieuse et édifiante institution, aucun Salencien n'a été flétri par la justice.

Paris, le 2 messidor.

Aujourd'hui, 2 messidor, S. A. I. le prince Louis, connétable de l'Empire, a présenté au serment qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR,

MM.

Chabran, général de division;
Chauenbourg, *idem;*
Gudin, *idem;*
Fenerols, général de brigade;
Solignac, *idem;*
Thiebault, *idem;*
Huin, adjudant-commandant;
Marès, *idem;*
David, *idem;*
Resnier, colonel;
Lacroix, colonel du 86e régiment.

Extrait des adresses votées par les corps constitués, et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avenement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

Le préfet, le secrétaire-général, les conseillers de préfecture du département de la Creuse, s'expriment ainsi :

« Le terme est arrivé où la Nation, long-tems incertaine sur la forme de son Gouvernement, ne méconnaît plus les avantages précieux d'une monarchie tempérée par des lois protectrices. La force des choses ramenait aux institutions salutaires qui signalent votre avénement au trône; car, si les esprits sages de tous les partis, avaient prévu dans l'établissement du pouvoir consulaire, la fin de la révolution, c'était parce que l'on apercevait avec confiance la pierre fondamentale de l'édifice que vos glorieuses mains viennent d'élever.

» Sans doute, SIRE, la Providence destinait le héros qui a préservé sa patrie de l'invasion de l'étranger, à lui donner un jour des lois; et la couronne impériale devenait la récompense de vos victoires, comme l'amour des Français l'est déjà de vos vertus.

» Replacée par vous dans le rang qu'elle doit occuper, la France, puissante au-dedans comme au dehors, s'élevera bientôt à ce degré de prospérité dont votre génie embrasse toute l'étendue. Un peuple immense, heureux du présent, envisage sans effroi un avenir éloigné, et il ne lui reste enfin à former de vœux que pour la conservation des jours de Votre Majesté. »

Le conseil-général de la ville de Villefranche, département de l'Aveyron, unissant sa voix aux acclamations qui retentissent de toutes les parties de l'Empire, prie Sa Majesté Impériale, de ne point dédaigner le vœu de cette commune, qui ne le cédera à aucune autre par son dévouement et sa fidélité.

« Les Français, ajoute-t-il, opposeront toujours avec orgueil leur BONAPARTE à tout ce que l'histoire nous montre de grand et de mémorable parmi les hommes; mais il manquait à notre bonheur le sceau de sa stabilité. C'est pour prévenir un danger nécessairement attaché à l'ancien état des choses, que la Nation a mis sur votre tête auguste la couronne impériale, et que nous voulons qu'elle soit héréditaire dans votre famille: c'est pour nous, c'est pour le sort des générations qui viendront après nous, que nous avons stipulé dans ce pacte solennel qui unit à jamais la France à son héros.

» Jouissez, SIRE, pendant longues années, du bonheur de faire celui du Peuple français, et après vous, que la mémoire de votre nom soit encore le fanal qui éclairera le pilote chargé de la conduite du vaisseau. »

« Pénétrés d'amour et de respect pour votre personne, voulant consacrer ces sentimens par un acte digne du héros et du libérateur de la France, nous avons voté spontanément pour que l'hérédité de la dignité impériale fût assurée dans votre famille, pour étouffer tous les germes de troubles, et assurer à jamais la tranquillité et la splendeur de l'Empire. Puisse Votre Majesté Impériale vivre jusqu'à l'âge le plus reculé, pour la gloire et le bonheur des Français! »

Tel est le vœu qu'expriment *les fonctionnaires publics et habitans de la commune de la Rochebeaucourt, arrondissement de Noutron, département de la Dordogne.*

« La Nation française, dit le *tribunal de Bayonne*, en couvrant le front de Votre Majesté Impériale des marques augustes de la puissance suprême, n'a fait que manifester un sentiment qui, depuis longtems, est gravé dans le cœur des membres du tribunal civil de Bayonne; l'inauguration de cette époque mémorable sera pour eux d'un heureux présage, si Votre Majesté accueille les vœux qu'ils font pour la gloire de son règne et le bonheur du Peuple, qui en assure la durée. »

Le maire des communes de Saint-Aubin et Bessay-le-Monial, département de l'Allier, en adressant l'hommage particulier de son respectueux et inaltérable attachement, se rend aussi l'interprète des sentimens de reconnaissance, d'amour et de fidélité des deux communes dont l'administration lui est confiée.

La Société d'agriculture de Turin applaudit au sénatus-consulte qui confere à NAPOLÉON BONAPARTE le titre d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, et perpétue ce titre dans sa descendance.

« Par cette sage mesure, dit cette Société, la France voit le Gouvernement affermi sur des bases solides, les trames des ennemis éventées, la tranquillité rétablie, et votre précieuse existence en sûreté. »

« Il n'appartenait pas à la ville de Crest, dit *le conseil municipal de cette commune du département de la Drôme*, d'être une des premieres à réclamer le décret auguste du 28 floréal, qui assure la prospérité de la France, mais il était dans son cœur depuis long-tems d'en former le vœu, c'est ce sentiment qu'elle s'empresse, par l'organe de son maire, de présenter à Votre Majesté comme un tribut d'amour et de reconnaissance dû à vos vertus; puisse le tems perpétuer à nos neveux le bonheur que déja nous devons à vos bienfaits. »

« Jamais la France ne mérita mieux d'être appelée la Grande-Nation, que dans ce jour mémorable où, sensible au vœu solennel de tous ses habitans, vous daignâtes accepter un titre qui met le comble à sa gloire.

» Non, les Français n'auront point à se repentir des honneurs dont ils environneront votre famille. Quand vous en avez l'espoir, nous vous en offrons, pour nous et nos neveux, la certitude, dans notre juste empressement à sanctionner la loi de l'hérédité.

» Oui, l'esprit de NAPOLÉON BONAPARTE sera toujours avec sa postérité; comme lui, elle saura mériter l'amour des Français.

» Ah! SIRE, jouissez avec nous dans le présent de ce touchant avenir; jouissez, pour récompense de vos bienfaits, du plus beau spectacle qui puisse frapper l'Univers. »

Telle est l'expression du vœu émis par *le préfet, le secrétaire-général, les conseillers de préfecture de la Vienne, et toutes les autorités militaires, administratives et fonctionnaires publics de la ville de Poitiers.*

« L'avénement de Votre Majesté au trône Impérial, en accomplissant un vœu public, ne pouvait rien ajouter au bonheur et à la gloire de la France, disent *les autorités administratives du département de la Lys et de la ville de Bruges*; sur ce point le PREMIER CONSUL avait tout fait.

» Mais la fondation de l'Empire français, mais le repos, l'indépendance, et les droits de nos descendans, garantis par l'autorité légitime et tutélaire de votre auguste maison, voilà le véritable bienfait que nous avions réclamé, et dont l'assentiment qui éclate ici sous nos yeux, nous fait jouir déjà comme d'un bien assuré.

» Agréez, SIRE, l'hommage de notre fidélité, de notre profond respect, et de notre entier dévoûment. »

« Rallions-nous donc sincérement, dit *monseigneur le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, aux fideles de son diocese*, rallions nous à ce principe incontestable: que toute administration sociale, ancienne ou récente, comptant des siecles de durée, ou ne comptant que peu de jours, mais solidement, mais véritablement établie, est l'ouvrage de celui par lequel regnent les rois.

» Et passant à l'application de ce principe, croyons que Dieu a lui-même remué les monceaux de ruines qui couvraient la France; qu'il a creusé, qu'il a posé en elle les fondemens d'un nouvel Empire; qu'il a choisi et dirigé ceux qui, sous les yeux et par l'impulsion de sa providence, ont construit l'édifice; qu'il en a confié la garde au héros qui, par son génie, son courage, ses victoires et sa religion, a eu le plus de part à l'achevement de cette immense et prodigieuse construction. Croyons que Dieu a fait toutes ces choses avec la même indépendance qui préside aux nouvelles formes qu'il donne à l'Univers, quand il lui plaît.

» Ces pensées religieuses sont indispensablement nécessaires au bonheur du Peuple français; elles doivent produire l'oubli de toutes les injures, de tous les ressentimens, de toutes les haines; faire déposer, en faveur de l'intérêt général, tous les intérêts particuliers sur l'autel du Dieu vivant, qui seul fait les choses grandes et admirables. Écrions-nous, en adorant la profondeur de ses jugemens impénétrables, même en versant des larmes sur les victimes que la révolution a immolées; écrions-nous: Le Dieu des dieux et des rois avait donné et il avait repris: il n'a pas rendu, mais il a donné de nouveau; comme il avait donné le trône de Clovis à Charlemagne, et le trône de celui-ci à S. Louis, à Charles V, à Louis XII, à Henri IV: rois qu'il nous sera désormais permis de revérer et de proposer pour modeles, sous la quatrieme race; de même que, sous leurs regnes, on put honorer et célébrer, dans les races précédentes, les princes qui surent se concilier l'amour et la reconnaissance des peuples, et ne pas avilir le rang suprême.

» L'homme des passions ne nous pardonnera pas d'avoir tenu ce langage, et nous nous y sommes attendus: mais l'homme de la religion en trouvera les maximes dans l'évangile et dans son cœur, et nous saura gré de les en avoir tirées. L'homme de la raison les trouvera dans le besoin de fermer des plaies dont elles sont l'unique remede: et pour cette fois la religion et ses ministres, loin d'avoir à craindre qu'il ne les contredise, l'entendront répéter avec enthousiasme ce qu'ils auront dit.

» Rendons à Dieu d'immortelles actions de graces, pour le signalé bienfait qu'il a bien voulu accorder à la France. Supplions sa bonté de veiller elle-même à sa conservation et à celle de son auguste monarque. Demandons-lui de le faire servir efficacement à la réunion de tous les cœurs, de toutes les volontés; à la paix et à la prospérité universelle; sur-tout à la gloire de son nom, à l'accroissement de son culte, à l'entière liberté de l'Eglise de France, qui ne fut jamais plus en état, n'eut jamais plus la volonté de servir l'Empire, que quand l'Empire, plein de confiance en sa fidélité, dédaigna de la contraindre dans sa discipline et dans ses usages. »

Monseigneur le cardinal archevêque de Lyon, s'exprime ainsi :

« Oh! combien est grande la protection du Ciel sur la France! combien la prière de S. Remi pour le salut de ses peuples est encore admirable dans ses effets! Les bénédictions de S. Remi ne sont pas celles d'une seule race; elle deviennent le patrimoine de toutes les races appelées à régner sur la France; elles sont l'héritage de la France même, qui, selon ces bénédictions, a cette prérogative singulière, d'être le seul Empire de la Chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des monarques ou des empereurs enfans de l'Eglise.

» Qui l'eût dit néanmoins, que du sein de cette même révolution qui menaçait de tout détruire dans l'Eglise de Jesus-Christ, la Providence susciterait un nouveau protecteur à cet Eglise? mais ne voit-on pas en cela même l'un de ces secrets desseins du Ciel, devant lequel doivent fléchir tous les conseils humains, et qui doit à jamais prouver au Monde, que si pour perdre la foi d'un peuple, Dieu n'a besoin que de le livrer à son sens reprouvé, il n'a besoin, pour la lui conserver, d'appeler à son secours ni les familles des rois, ni les armées étrangères, ni la coalition des têtes couronnées; il lui suffit d'appeler un homme choisi entre trente millions d'hommes, et d'en faire l'instrument de ses volontés.

» Voilà, N. T. C. F., la vraie gloire de NAPOLÉON, celle d'accomplir les desseins du Très-Haut, celle de concourir au triomphe de sa loi sainte, celle d'être le restaurateur de l'Eglise en même-tems que celui de l'Etat; c'est ici la gloire du nouvel Empereur, d'où lui viennent, pour des chrétiens, ses plus beaux titres au trône de l'Empire français.

» Prêtres et fidèles, hâtons-nous, en ces circonstances mémorables, de rendre grâces à Dieu de ses anciennes et de ses nouvelles miséricordes sur la France; hâtons-nous de le bénir de l'heureux accord de la religion et de l'Etat, qu'il consolide sans retour, en lui donnant pour caution et pour appui, l'hérédité d'une famille catholique; hâtons-nous, se on que l'EMPEREUR nous y convie, d'invoquer sur lui-même le Saint-Esprit avec tous ses dons; et n'oublions pas que désormais prier pour la prospérité de l'EMPEREUR, c'est prier également pour celle de la religion et de la Patrie, c'est donc aussi prier pour la nôtre. »

« Qu'elle est grande, qu'elle est admirable, dit *M. l'archevêque de Bordeaux*, cette divine sagesse qui, du haut du Ciel inclinant à son gré les cœurs des nations, établit, renverse, relève les Républiques et les Empires; qui fait les rois, en les investissant de sa puissance: qui la leur retire quand il lui plaît, et la transfère ailleurs, pour les convaincre de leur faiblesse et de leur néant; qui permet quelquefois que les peuples se soulèvent, s'agitent, s'entre-choquent tumultueusement comme les flots de la mer; qu'ils se mutinent, qu'ils s'irritent, qu'ils s'élèvent contre le Ciel même; puis tout-à-coup enchaîne leur fureur par une force invincible, les appaise, et restant seule immuable au milieu des révolutions de ce Monde, apprend aux hommes par de terribles leçons, que tout l'éclat de leur gloire n'est qu'une fumée qu'un souffle dissipe; leur puissance qu'une puissance empruntée; que Dieu seul est le Seigneur et le maître des rois et des Empires de la Terre, lui qui seul a créé le Ciel et la Terre.

» Espérons, que les sentimens religieux qui animent le chef auguste de l'Etat, rameneront peu-à-peu au milieu de nous ces beaux jours de l'Eglise gallicane, qui furent si glorieux et si utiles à la France.

» La dignité impériale devenant héréditaire dans une famille catholique, l'Eglise pourra se reposer dans la confiance et dans la paix, après tant d'agitations et de combats: l'exécution du Concordat est assurée; il participera désormais à la stabilité même de l'Empire. »

Le sous-préfet de l'arrondissement de Tournay, département de Jemmappes, s'expriment en ces termes :

« L'arrondissement de Tournay dont l'administration m'est confiée, a accueilli avec transport le sénatus-consulte qui constitue l'Empire français, et qui place sur votre front auguste la couronne impériale.

» Vous avez posé les fondemens des heureuses et brillantes destinées de la France; mais il fallait consolider l'édifice; vous l'avez fait en acceptant l'Empire.

» En consignant notre vœu pour qu'il fût héréditaire dans votre illustre famille, nous n'avons suivi que la plus douce impulsion de nos cœurs, bien persuadés qu'héritiers d'un nom qui commande l'étonnement, l'admiration et le respect, dirigés par vos exemples et vos leçons, vos successeurs ne pouvaient dégénérer.

« Les deux cent mille habitans de cet arrondissement, SIRE, ne forment qu'un vœu dont je me plais à être l'organe, c'est que les jours de Votre Majesté soient aussi longs qu'ils sont nécessaires à la tranquillité du Monde, au bonheur et à la prospérité de la France. »

« Vive l'EMPEREUR! vive son auguste famille! Voilà les cris redoublés et simultanés de cette commune, dit *le maire d'Aubusson, département de la Creuze*; il n'est pas possible d'exprimer leur contentement sur l'avénement de Votre Majesté au trône impérial; le désir qu'ils avaient précédemment manifesté est accompli. »

Les maire, adjoints, et conseil municipal de la commune de Neuvy-Beain, s'expriment en ces termes :

« Notre bonheur est votre ouvrage; depuis long-tems tourmentés par des factions qui ne cessaient de se succéder, nous n'attendions que le moment où la France, divisée entre toutes les puissances de l'Europe, il nous aurait du moins été permis de respirer sous un joug étranger; mais votre bras puissant nous a délivrés de tous nos maux; la France existe encore, et plus magnanime, et plus puissante que jamais. C'est à vos talens militaires qu'elle doit cette existence imposante, et c'est à votre sagesse et à la bonté de votre cœur, qu'elle va devoir la douceur du regne qui se prépare. »

« En proie depuis quelques années, disent *la mairie et le conseil municipal de Beaulieu*, aux fureurs, à l'ineptie de partis qui déchiraient son sein, le Peuple français, dans sa détresse, tendait vers vous des mains suppliantes. Du fond de la brûlante Egypte, vous entendîtes ses cris et ses gémissemens. Votre grand cœur en fut ému, et dès-lors vous formâtes le généreux dessein de repasser les mers pour lui offrir une main protectrice. La crainte de tomber au pouvoir d'une nation perfide ne put faire sur votre grande ame la moindre impression. Le salut du Peuple français vous fit braver tous les périls, et confiant comme César, en votre fortune, on vit débarquer heureusement à Fréjus le favori de la victoire. L'allégresse soudain passe dans tous les cœurs: à peine êtes-vous pris en main les rênes de l'Etat, que soudain le calme reparaît parmi nous. La victoire, que vous aviez emmenée avec vous en Egypte, vous accompagne en Italie, et l'orgueilleux Germain reconnaît sans peine à Marengo le vainqueur d'Arcole et de Lodi. Sauveur de la France, restaurateur du culte et protecteur de ses ministres, c'est avec plaisir qu'elle vous nomme au rang auguste et suprême d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, en reconnaissant l'hérédité dans votre famille. Marchant sur les traces des Titus et des Antonin, vous mettrez votre satisfaction et votre gloire à rendre vos peuples heureux. Daignez agréer l'assurance de notre obéissance la plus respectueuse et de notre plus parfait dévouement. »

Les maire, adjoints, et membres du conseil municipal de la commune de Boussay. — » Votre élévation à l'Empire a répandu la joie et l'allégresse parmi tous nos habitans. Notre bonheur est maintenant assuré, puisque vous devez regner à jamais sur la France. Vous avez tout fait pour nous. Nous vous jurons fidélité et obéissance à vous et vos successeurs. »

Les habitans de la commune de Saint-Paul, en Gatine. — « Les vœux les plus ardens formés par les habitans de cette commune sont exaucés, leur joie est extrême et les cris de vive NAPOLÉON PREMIER, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ne cessent de se faire entendre. Ils voient avec la plus vive satisfaction le sauveur de la France, placé au rang des plus grands monarques; qu'il regne à jamais sur elle, disent-ils; que les rejettons de cette illustre famille rapportent à nos descendans les bienfaits dont l'EMPEREUR NAPOLÉON nous fait jouir. »

» Tels sont les sentimens et le vœu unanime des habitans de la commune de Saint-Paul; ils ne s'effaceront jamais de leurs cœurs, et par l'instruction qu'ils donneront à leurs enfans, ils imprimeront ces mêmes sentimens dans leur caractere, et leur apprendront à vous obéir et vous aimer. »

Les habitans de la commune de la Boutière-Thouarsaise. — « Nous aussi nous osons mêler notre voix au concert unanime des vœux de la nation, et vous dire: Régnez sur un peuple généreux et libre; transmettez à vos descendans un trône que vous rendez glorieux; et que l'esprit de NAPOLÉON, plainant sur son illustre race, assure à nos derniers neveux le bonheur de la gloire dont vous nous faites jouir. »

La mairie de Clavé. — « O NAPOLÉON! toi qui ne crains pas d'entreprendre le grand ouvrage du bonheur de 30 millions d'hommes; que disons-nous! toi qui l'as déjà fait, et qui, pour y parvenir, as bravé tous les périls, ne doute pas du dévouement de ceux pour qui tu veux enfin tout sacrifier, ils éprouvent tous le desir de te voir long-tems, et seul, travailler à la prospérité publique. »

Les habitans de la commune de Vausseroux — » Vous avez su nous donner des lois sages, et depuis que vous vous êtes emparé des rênes chancelantes d'un gouvernement qui nous entraînait à notre perte; vous nous avez gouvernés en pere. Recevez donc pour tant de bienfaits le tribut de notre faible reconnaissance. Oui, illustre guerrier et savant politique, nous adhérons de plein cœur au Sénatus Consulte organique qui vous éleve à la dignité d'EMPEREUR, et nous voulons qu'elle soit héréditaire dans votre famille, ainsi et de la maniere que vous l'avez soumis à notre vœu. »

Le maire, l'adjoint, les membres du conseil et les habitans de la commune de Chantecorps. — « Toutes les contrées de la France qui ressentent vivement la joie de vous reconnaître pour leur souverain, ne peuvent sans doute le disputer à la commune de Chantecorps. Pourquoi sommes-nous si éloignés des lieux qui vous possedent, ou du moins pourquoi votre cœur sensible ne peut-il jouir dans nos champs des témoignages sinceres de notre amour! Oui, régnez, régnez à jamais sur le peuple qui vous chérit; régnez pour son bonheur; il reconnaît enfin que puisqu'il lui faut un chef, vous seul êtes digne de le gouverner. »

La mairie, le conseil municipal et les habitans de la commune de Saint-Mars-Talande. — « La Nation française est assurée d'être bien gouvernée, tant que vous occuperez le trône impérial sur lequel vous allez être placé, elle vous regarde comme un ange tutélaire que le ciel lui a envoyé pour son bonheur; elle espere que vous la ferez jouir dans toutes leurs plénitudes des droits sacrés et imprescriptibles de la liberté et de l'égalité civile, dont la conquête lui a coûté tant d'efforts et de sacrifices.

» Dieu veuille, pour le bien de l'humanité, que ceux qui vous succéderont, soient dignes, comme vous, de régner, et qu'ils imitent les grands exemples que vous allez donner à tous les rois de la terre.

» Vivez pour le bonheur des habitans de ce vaste Empire; vivez pour jouir de votre gloire et des bénédictions d'un peuple immense que vous avez rendu heureux. Nous vous saluons et nous vous proclamons EMPEREUR DES FRANÇAIS; daignez recevoir en cette qualité les assurances de notre profond respect et de notre dévouement sans bornes. »

Les maire, adjoints, et le conseil municipal de la commune de Fenery. — « La sagesse de votre administration a fermé les plaies sanglantes causées par l'infernale guerre de la Vendée. Nos temples, nos maisons sont en partie sortis de leurs ruines. Nos cœurs depuis long-tems ont décerné la couronne impériale à l'auteur de tant de bienfaits, au pere, au sauveur de la patrie. Qu'elle repose donc sur votre front auguste! Nos vœux sont qu'elle devienne héréditaire dans votre illustre famille. »

Les maire, adjoints, fonctionnaires publics et habitans de toutes les communes composant les arrondissemens du département des Deux-Sevres: Thouars, Parthenay et Niort, présentent à l'EMPEREUR NAPOLÉON leur respectueux hommage et le serment d'une inaltérable fidélité.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement, du 9 frimaire an 12, à l'ordonnance de police, du 20 pluviose dernier, et à l'avis du 20 germinal suivant,

Les ouvriers domiciliés à Paris, et composant la classe ci-après, étaient tenus de se pourvoir d'un livret, et les apprentis de la même classe, de se faire inscrire avant le 15 prairial dernier, au bureau du commissaire de police de la division du Temple, boulevard du Temple, n° 50, près la Galiote.

Le conseiller-d'état, préfet de police, informé que beaucoup d'ouvriers et apprentis de cette classe n'ont pu se mettre en regle à cet égard, et voulant leur en faciliter les moyens, les prévient que, malgré l'expiration du délai fixé par l'avis précité, la délivrance des livrets aux ouvriers et l'inscription des apprentis continueront d'avoir lieu au même bureau, pour la classe dont il s'agit, jusqu'au 1er thermidor prochain, *terme de rigueur*,

Désignation des professions.

Serruriers. Taillandiers. Machinistes. Mécaniciens. Opticiens. Fabricans d'instrumens de mathématiques. Balanciers. Potiers d'étain. Ferblantiers. Batteurs de ressorts. Cloutiers. Epingliers. Boutonniers. Eperonniers. Chaudronniers.

Paris, ce 1er messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement du 9 frimaire an 12, à l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier, et, à l'avis du 20 germinal suivant,

Les ouvriers domiciliés à Paris, et composant la classe ci-après, étaient tenus de se pourvoir d'un livret, et les apprentis de la même classe, de se faire inscrire avant le 15 prairial dernier, au bureau du commissaire de police de la division des Quinze-Vingts, *rue de Charenton*, n° 167.

Le conseiller-d'état, préfet de police, informé que beaucoup d'ouvriers et apprentis de cette classe n'ont pu se mettre en regle à cet égard, et voulant leur en faciliter les moyens, les prévient que malgré l'expiration du délai fixé par l'avis précité, la délivrance des livrets aux ouvriers et l'inscription des apprentis continueront d'avoir lieu au même bureau, pour la classe dont il s'agit, jusqu'au 1er thermidor prochain, *terme de rigueur*.

Désignation des professions.

Tapissiers. Miroitiers et batteurs d'étain pour les glaces. Couleurs et fondeurs de glaces. Layetiers. Coffretiers et gainiers. Fabricans de parasols. Brossiers. Ebénistes et menuisiers en meubles.

Paris, ce 1er messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

SCIENCES. — PHILOSOPHIE.

Histoire comparée des systêmes de philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines; par J. M. Degerando, correspondant de l'institut national de France; des académies de Turin, de Lyon; de la société des arts de Geneve, de celle d'émulation de Lausanne, du Haut-Rhin, de l'athénée de Grenoble, etc. (1).

C'est une idée vaste et féconde que celle de rapprocher les uns des autres ces nombreux systêmes philosophiques, enfantés par les hommes dans chaque pays et à chaque âge du Monde, pour les passer tous au creuset du raisonnement; pour distinguer ce qu'ils ont de vrai ou de faux, de réel ou d'hypothétique, de juste ou d'exagéré, afin d'arriver par cet examen, s'il est possible, à des résultats plus favorables aux progrès de la science et au bonheur de l'humanité, que ceux obtenus jusqu'à nos jours.

Mais comment faire cet appel général de la pensée, comment compulser à-la-fois tous les monumens du génie, tous les dogmes, toutes les opinions des philosophes? et sur-tout comment les saisir et les présenter dans le sens même de leurs auteurs ou de leurs partisans? Déjà plusieurs écrivains, allemands, français, anglais, etc. ont conçu et abandonné, pris et repris l'exécution de cet immense travail. Tout ce qu'ils nous ont laissé en ce genre, se borne, tantôt à une simple narration plus ou moins fidelle, plus ou moins étendue, d'un bien faible intérêt, et le plus souvent, sans aucun but utile; tantôt à une analyse seche, ordinairement partiale et rédigée avec l'intention de faire prévaloir tel ou tel systême. Ici, c'est le critique, ailleurs c'est l'historien qu'on trouve en défaut.

J. M. Dégérando, plus juste dans son plan, plus sévere dans l'analyse, et en même tems plus impartial, veut, après s'être distingué par des ouvrages marquans, dans la carriere philosophique, payer d'abord à tous les savans qui l'ont précédé, le tribut d'hommage que leur doit la postérité, et comparer ensuite nos doctrines modernes avec les anciennes, éclairer du flambeau de la raison et de la critique toutes les théories, en examiner les bases, juger par lui-même des principes sur lesquelles elles reposent, des conséquences qu'on en peut déduire, des développemens qui leur manquent; et si, comme sa modestie le porte à le croire, son jugement n'est pas irrécusable, on ne pourra du moins refuser à l'auteur le mérite d'avoir rassemblé tous les matériaux nécessaires pour fixer l'opinion, d'avoir puisé dans les sources originales tout ce qui peut éclairer le jugement de notre siécle et celui des siécles à venir, sur l'origine et la certitude des connaissances humaines. Où est la science, la vérité? Par quels moyens pouvoir se flatter d'être arrivé jusqu'à elle? Voilà l'éternel problême dont se sont occupés les êtres pensans: Dégérando a pris, pour le résoudre, la voie la plus sûre peut-être, mais aussi la plus pénible et la plus fastidieuse, celle de rapporter scrupuleusement, et de comparer ensemble tous les systêmes émis jusqu'ici, de faire remarquer ce qu'ils peuvent avoir de bon, de faible, d'incohérent; de réunir en corps de doctrine tout ce que chacun de ces systêmes renferme d'évident et de fondé sur l'expérience, et d'en former un dépôt de connaissances susceptible d'être augmenté par une méthode riche, saine, inaccessible à l'erreur et aux préjugés.

Ce seroit mal connaître l'esprit humain que d'attribuer ses écarts à sa faiblesse seule. L'orgueil et l'ambition de dominer, d'une part, de l'autre l'indépendance naturelle et l'envie de contredire, ont amené cette étrange variété dans les opinions des philosophes anciens et modernes; les uns ont tout nié, parce que les autres affirmaient tout. Ici tout principe était révoqué en doute, parce qu'ailleurs le nombre des principes évidens était arbitrairement fixé. Telle secte invoquait le témoignage des sens; telle autre, leur refusant toute autorité, n'admettait pour vérités incontestables que celles qu'on supposait ou gravées dans toutes les ames, ou existantes dans un foyer de lumieres placé hors de nous, mais dont l'éclat réjaillit sur nous lorsque nous portons les yeux de l'esprit vers le miroir universel où sont concentrées les images de tout ce qui existe. D'un côté, on nous présente pour guide le doux et habituel flambeau de l'expérience; de l'autre, on nous éblouit, on nous entraîne par les éclairs rapides de l'imagination. Voilà la sphere étroite des idées, autour de laquelle roulent tous les systêmes plus ou moins vantés, dans les livres et dans les écoles, tant anciennes que modernes.

J. M. Dégérando les a d'abord classés tous, par ordre de dates, puis par ordre de matieres, en suivant le fil des idées, lorsque plusieurs de ces systêmes ont entr'eux une analogie marquée; enfin il les a groupp és ensemble pour les rapprocher les uns des autres, ou pour les opposer entr'eux, afin d'en faire mieux sentir l'accord ou la différence, la justesse ou les défauts. Ce n'est qu'après avoir recueilli et accumulé ces immenses débris qu'il ose enfin proposer de reconstruire à neuf l'édifice des connaissances humaines, ou plutôt de l'établir sur ses véritables bases, c'est-à-dire sur les principes immuables résultans de l'analyse des facultés intellectuelles.

La Nature qui nous fit sensibles à la peine et au plaisir, posa dès-lors en nous les fondemens inébranlables de la morale et de la vertu, puisque le sentiment réfléchi de nos maux ou de nos jouissances suffit pour nous faire apprécier les maux et les jouissances de nos semblables. Nous frissonnons à la vue d'un homme malheureux et souffrant; nous plaignons en lui la douleur que nous redoutons pour nous-mêmes; et sur cette belle loi de la nature, ou plutôt, de notre organisation, la morale repose plus solidement établie que sur nos systêmes religieux ou politiques. L'erreur n'est possible que lorsqu'il s'agit des conséquences très-éloignées de la grande maxime: *Ne fais point à autrui, ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même.*

Les sensations et les idées qui naissent en nous de l'impression des objets extérieurs sur nos organes, deviennent des sources d'instruction plus vastes encore, mais moins pure que la premiere; parce que les objets qui frappent nos sens, sont trop multipliés pour ne pas partager notre attention, trop éloignés ou trop peu mesurables, pour être apperçus sans aucune illusion de notre part, trop compliqués pour qu'il nous soit facile de démêler leurs rapports entre eux et avec nous. Notre esprit manque, en outre, d'un régulateur aussi sûr que l'est, pour notre cœur, le sens intime ou la sensibilité morale, qui ne suppose que la simple réflexion, tandis que nous avons besoin d'analyser et de raisonner pour rectifier les erreurs de nos sens.

Nos sens peuvent, en effet, nous tromper quelquefois; mais le comble de l'absurdité serait de conclure du particulier au général, et de soutenir que nos sens ne peuvent jamais nous rien apprendre. C'est, au contraire, par eux que nous commençons à connaître les objets qui nous entourent, comme c'est par notre sens intime que nous avons la conscience de la réalité de notre *être individuel* et des modifications ou impressions qu'il reçoit des objets extérieurs. Ainsi, pour tout homme de bonne foi, la raison et les sens s'appuient mutuellement, et fondent par l'expérience la certitude des premieres connaissances humaines; nous sentons d'abord, et nous devenons savans ensuite, en analysant et en raisonnant d'après nos sensations. C'est à ce dogme que se réduit la doctrine de Loke, admise parmi nous et la seule admissible.

J. M. Degérando, qui entreprend de la développer mieux qu'on n'avait fait encore, commence par exposer successivement, et sous son véritable point-de-vue, chacune des opinions émises par les philosophes, en leur donnant les éclaircissemens nécessaires. Il ne prend rien sur lui; il cite les sources où il a puisé souvent même le texte des auteurs ou défenseurs de chaque systême. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ces curieux et immenses détails. Nous nous bornerons à rapprocher et à placer pour ainsi dire en regard les systêmes principaux: ne perdons pas de vue que le sujet du problême à résoudre par les philosophes, était de déterminer la nature de la science et des élémens dont elle se compose; qu'il s'agissait, par conséquent, de fixer l'*origine*, la *certitude* et la *réalité* des connaissances humaines. « Sur ces trois questions, en effet, il se présentait d'abord deux réponses extrêmes également absolues, contradictoires entre elles, ensuite une réponse moyenne et conciliatrice; enfin une suite, une dégradation de nuances, depuis le terme moyen jusqu'à l'un ou l'autre des deux extrêmes. »

Si l'on demande: *y a-t-il quelque connaissance certaine?* Le scepticisme répond: *il n'en est aucune.* Le dogmatisme: *tout ce qui entraine ma conviction est certain.*

Si l'on demande: *quels sont les premiers élémens de nos connaissances?* L'un vous répond: *ils ne sont que dans les impressions des sens.* On donne à ce systême les noms d'*empirisme*, de *sensualisme*, etc. L'autre: *ils ne sont que dans les déductions de la raison*: c'est la philosophie *rationnelle*, spéculative, etc.

Si l'on demande enfin: *quelle est la réalité des connaissances?* L'un veut la restreindre aux seuls objets externes qui agissent sur nos organes; de là le *matérialisme*. L'auteur remarque plus loin qu'il trouve dans l'histoire bien peu de partisans de ce systême. La presqu'universalité des philosophes accorde une égale réalité aux objets des sensations extérieures et des sensations internes, c'est-à-dire, au *moi* et aux corps. D'autres, au contraire, ne reconnaissent dans nos sensations et dans nos idées que le produit de notre activité intérieure; il n'existe pour eux que des intelligences. Pythagore, Platon, Plotin, parmi les anciens, avaient seulement indiqué cette doctrine que Berweley et Hume ont développée d'une maniere brillante parmi les modernes, et qui constitue l'*idéalisme*.....

« Plusieurs, après avoir dépouillé nos idées de tout rapport immédiat avec des objets étrangers, nous rendent cependant, à l'aide de longues déductions, certaines réalités extérieures: c'est l'idéalisme mitigé de Descartes, de Leibnitz et de Kant; ils ne voient point les corps, ils les prouvent.....

» Platon insista lui-même sur cette impuissance où est la sensation de nous instruire des caracteres réels et absolus des objets. Le Monde entier allait disparaître pour lui, s'il ne l'eût retrouvé par une autre voie qu'il croyait bien plus sûre, qui dût paraître bien sublime, celle des idées éternelles qui résident dans le sein de la réalité essentielle de l'Etre des êtres, et qui renferment le type essentiel de toute existence. » Mallebranche et les illumines de toutes les sectes religieuses et philosophiques ont beaucoup caressé cette idée favorite de Platon et quelques autres semblables, persiflées avec beaucoup de sens et de finesse par Wieland dans son *Aristippe*.

Sur les débris de tant de syêmes s'éleve une doctrine simple dans ses principes, modeste dans ses affirmations, positive dans ses résultats..... C'est la philosophie de l'expérience. « Elle corrige la précipitation du dogmatisme par un doute prudent; elle repousse le scepticisme absolu par l'autorité des faits; elle délivre l'esprit humain des chaînes de l'empirisme, et lui rend avec les déductions et les méthodes, le moyen de généraliser, de prévoir et de franchir la limite étroite des impressions passives; elle ramene le rationalisme des vagues espaces où il s'égarait, aux données précises de l'observation; elle offre à l'idéalisme et au matérialisme un traité de paix fondé sur la double expérience des sens externes et du sentiment intime; elle remédie à la mobilité des sens par ces comparaisons méthodiques qui nous découvrent les lois générales de la nature. »

La philosophie de l'expérience est celle d'Hyppocrate, de Socrate, d'Aristote, des raisonneurs les plus profonds, des observateurs les plus exacts jusqu'à nos jours.

« Locke a trouvé la route indiquée par Bacon, frayée par Gassendi; les abimes étaient marqués par l'exemple de Descartes. Toutes les circonstances le favorisaient. Mais combien il a su mettre en valeur ces circonstances! Il a répandu des flots de lumiere sur des vérités trop sommairés encore; il a tiré les plus réels développemens de principes seulement énoncés; son livre est devenu le manuel de tous les bons esprits, et ses défauts même ont eu, sous un rapport, quelqu'utilité. »

Cependant Loke, avec la supériorité de son génie, la justesse de ses moyens, et la profondeur de ses vues, n'a pu donner d'heureux et de conçu en grand que sa théorie de la génération des idées, perfectionnée depuis par Bonnet, Vauvenargues, d'Alembert, Maine-Biran, Destutt de Tracy, etc. Non-seulement il a démontré contre Descartes l'absurdité de l'hypothèse *des idées innées*, mais il a fait voir comment nous acquerrions des idées par les sens; comment ces idées acquises de simples, deviennent complexes; comment les mots servent de signes de nos idées et comment enfin nous raisonnons et nous jugeons à l'aide des idées et de leurs signes. Sa doctrine sur tous ces points

---

(1) Trois vol. in-8°. Prix, 15 francs.

A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi, n° 1231. (Ancienne librairie de Dupont.)

est devenue classique : elle cesse de l'être lorsqu'il arrive à la solution du problème qui nous occupe en ce moment, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de constater le but, la certitude et la réalité des connaissances humaines. Après avoir attribué aux sensations le privilège de nous instruire, il veut que nous ne reconnaissions la vérité que là où les idées que nous aurons reçues d'elles se trouveront d'accord avec les faits, et pour trouver cet accord, il a recours aux maximes abstraites qu'il avait répudiées, et qui ne sont que des conséquences dont notre raison s'étaie pour donner à un jugement ou à une proposition un degré plus ou moins grand de probabilité. Condillac et ses disciples n'ont pas été là-dessus plus loin que leur maître.

J. M. Dégérando a fait les plus courageux efforts pour remplir cette grande lacune de la théorie de Locke, et poser le faîte du vaste édifice de nos connaissances. Après en avoir rassuré les fondemens, et régularisé les formes, il a renversé tout ce qui était mal construit; il a réfuté victorieusement le scepticisme, le rationalisme, les erreurs de toutes les sectes, et sur-tout le système de Kant, qui réunit à lui seul, et l'obscurité et les inconvéniens de tous les autres systèmes. Enfin il a expliqué de la manière la plus satisfaisante, comment nous sommes assurés de l'existence particulière des faits primordiaux, et comment les expériences particulières nous conduisent à la connaissance des vérités générales et spéculatives.

Ces éclaircissemens nous ont paru neufs; et, si nous en avons bien saisi le sens, il en doit résulter, pour tout esprit raisonnable, la conviction intime de deux points de doctrine.

1°. Nous acquérons, par l'expérience de nos sens, des connaissances primitives et réelles; ce sont celles de *faits* dont nous avons la conscience et la certitude, parce qu'ils se passent en nous-mêmes et qu'ils nous affectent, de manière à nous montrer la réalité de notre existence et de celle de beaucoup d'objets hors de nous. De tels faits ne permettent aucun doute; leur dénégation serait ridicule et leur démonstration impossible.

2°. La connexion entre les faits, connexion nécessaire pour établir et étendre la science, se fait par l'interposition des vérités abstraites et rationnelles que l'esprit rapproche des vérités particulières de faits, acquises déjà par l'expérience. Expliquons cette dernière partie du problème.

En rassemblant beaucoup de faits particuliers, on a incontestablement la science ou connaissance immédiate, intuitive d'une longue série d'êtres: ces êtres ou ces faits sont actuellement présens à l'esprit ou peuvent lui devenir présens par la mémoire. L'esprit peut donc les comparer les uns aux autres pour remarquer leur analogie ou leur dissemblance. Cette connaissance, qui résulte de la comparaison, et qui n'est ni moins intuitive ni moins réelle que la première, appelons-la *connaissance intuitive de relation ou de rapport*. La vérité de cette nouvelle connaissance n'est point, comme on le voit, fondée sur le rapport des idées avec les objets existans, mais bien sur le rapport ou l'analogie des idées entr'elles. Si, après avoir vu un tout et en avoir examiné les parties, on compare l'idée de l'un à l'idée de l'autre, mais en général, et abstraction faite de l'existence particulière, soit du corps, soit d'une de ses parties, le rapport qu'on apperçoit alors est, si l'on veut, général, indéterminé; en ce sens qu'il peut convenir à une infinité de cas semblables.

Cependant le jugement qui exprime ce rapport, renferme une vérité réelle, intrinseque, équivalant à une connaissance primitive qui serait fondée immédiatement sur l'expérience actuelle des sens, avec cette seule différence que l'une est connaissance de *fait*; l'autre connaissance de *relation*. L'une s'appliquera naturellement à tous les objets qu'on aura placés dans une même circonstance, c'est-à-dire, sous la même relation.

Ainsi naîtront les axiomes ou maximes générales, fondées non sur des idées innées, non sur le sens commun ou la rectitude naturelle, non sur une prétendue évidence qui entraîne l'assentiment, mais plutôt sur l'analogie et le rapport des idées entr'elles.

Par là les faits particuliers se rattacheront à une théorie générale, et nous aurons des méthodes fondées à-la-fois sur *l'expérience* de *relation* et sur l'expérience de fait, puisque les vérités spéculatives, quelque fécondes, quelque variées qu'elles soient, n'étant jamais qu'un résumé d'idées acquises, pourront toujours servir d'intermédiaires pour passer des idées particulières aux idées générales. La science, en commençant par l'expérience, peut donc, doit même s'étendre et se perfectionner par nos méthodes synthétiques et analytiques, rectifiées par le dogmatisme et le scepticisme qui ne peuvent que se corriger mutuellement, sans nuire en aucune manière aux progrès de l'esprit humain. Ainsi la vérité demeurera triomphante de cette foule d'ennemis secrets ou déclarés qui menaçaient d'en ruiner les fondemens, et la raison humaine se trouvera vengée des attentats du sophisme et de la tyrannie des préjugés.

TOURLET.

ASTRONOMIE.

M. Messier, membre de l'Institut national, observe, depuis plusieurs jours, de son observatoire, la réapparition de la nouvelle planete d'Olbers ou Pallas, sortie des rayons du soleil; elle est très-difficile à observer, à cause de sa faible lumiere; elle ne paraît que sous la forme des plus petites étoiles, qu'on a peine à voir dans les lunettes. Voici sa position déterminée directement par l'étoile Zéta, troisieme grandeur de la constellation de Pégase. Le 2 juin, à 13 heures 5 minutes 36 secondes de tems vrai, son ascension droite était de 248 degrés 36 minutes, et sa déclinaison de 10 degrés 14 minutes 22 secondes boréale. Le 17 du même mois, à minuit 41 minutes 56 secondes, comparée directement à l'étoile Xi, quatrieme grandeur de la même constellation, elle avait d'ascension droite 239 degrés 56 minutes 30 secondes, et de déclinaison 10 degrés 55 minutes 23 secondes.

Le 30 prairial, à 5 heures et demie du soir, le soleil parût d'une couleur purpurine de phosphore. L'atmosphere était très-nébuleuse, sans être chargée de nuages. Le barometre à cuvette, bien purgé d'air, était à 28 pouces et demi. Le thermometre de Réaumur au mercure à 15 degrés et demi. La direction de la boussole devint folâtre pendant une minute. La boussole de déclinaison était à 18 degrés 45 secondes du nord à l'ouest. Si l'on peut attribuer des effets semblables à des causes pareilles, on peut croire qu'il y a eu quelque grande éruption volcanique sur notre hémisphere, ainsi qu'il arriva, lors des tremblemens de terre de Messine et de Lisbonne, suivant les observations de M. Le Monnier

SCIENCE. — NOSOGRAPHIE.

Dissertation sur le cholera-morbus, par J. S. Sengensse, docteur en médecine, chirurgien en chef au corps des pompiers de Paris, ancien chirurgien-major des vaisseaux de l'Etat, et de premiere classe aux armées, associé de la société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg (1).

Sous le titre que nous venons de transcrire, le docteur J. S. Sengensse a donné au public une description analytique du *cholera-morbus*, espece de maladie aigue des premieres voies, très-grave, fréquente dans les pays chauds, plus rare dans les parties septentrionales où elle se montre en été seulement, et telle qu'elle a déjà été observée par Sydenham, Hoffman, Pinel et par l'auteur lui-même qui croit devoir la ranger dans la classe des flux ou évacuations.

Elle se fait remarquer principalement par des coliques ou tranchées très-douloureuses, par des vomissemens bilieux répétés, par des déjections alvines aussi opiniâtres; ou lorsque ces deux évacuations ne s'établissent pas, par des efforts impuissans, mais non moins pénibles, que si elles avaient lieu réellement. Ces symptômes sont presque toujours accompagnés d'une subite prostration de forces, de spasmes, d'inquiétudes, de douleurs dans les articulations, de dégoût pour toute espece de nourriture, d'une soif intense, d'une altération dans le pouls, etc. etc.

Le petit nombre d'autopsies cadavériques que nous avions déjà, et sur-tout celles que l'auteur a recueillies par lui-même, et consignées dans sa *dissertation*, démontrent suffisamment que chez les sujets morts de cette maladie, l'estomac, les intestins grêles, et le foie, ont été, soit primitivement, soit consécutivement affectés; car le *duodénum* et l'orifice pylorique se sont trouvés gangrénés; la vésicule du fiel, et le canal cholédoque, distendus par l'abondance de la bile; la rate a aussi acquis un volume double de celui qu'elle doit avoir naturellement.

Il est sur-tout essentiel que dans une maladie dont la marche est si rapide, et qui peut en très-peu d'heures ou de jours se terminer par la mort, le malade soit secouru promptement, et environné de personnes intelligentes pour le garder et lui administrer les médicamens (2). Au reste, l'expérience semble justifier le traitement indiqué par l'auteur, selon l'intensité des symptômes, et les périodes de la maladie dont il s'agit.

Les coliques et les vomissemens sont tempérés par des boissons douces et mucilagineuses, et par des lavemens visceraux analogues; car il faut bien se garder d'augmenter encore, par des vomitifs ou des purgatifs, l'irritation extrême de l'estomac et des intestins: les spasmes, les symptômes nerveux, la débilité et les douleurs seront modérés, ou prévenus par des antispasmodiques, et par des toniques doux et légers.

Tel est le précis de la doctrine exposée dans cette dissertation, sur le *cholera-morbus*, dans laquelle l'auteur montre beaucoup de sagacité, d'érudition, de méthode, et sur-tout un vrai talent pour l'observation et pour la pratique médicale.

(1) A Paris, chez Barreau, imprimeur-libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 5.

(2) Nous croyons devoir, à cette occasion, recommander aux personnes qui se destinent à garder les malades, la lecture de l'instruction qui leur a été adressée par P. E. Serain, ancien officier de santé, membre de la société d'agriculture, etc. etc., et dont la huitieme édition, revue et augmentée par l'auteur, a été publiée l'année derniere, à Paris, chez A. J. Marchant, rue des Grands-Augustins, n° 12, et chez Lenormand, imprimeur du Journal des Débats.

LIVRES DIVERS.

Les Vers homonymes, suivis des homographes, ouvrage utile aux étrangers et aux personnes qui veulent se perfectionner dans l'orthographe française, par M. Fréville, auteur des *Nouveaux Essais d'Education des Enfans célèbres*, de la *Grammaire notée*, ex-professeur de belles-lettres aux écoles centrales, etc. etc. 1 fort vol. in-12; avec cette épigraphe :

» Une expression impropre ou déplacée apprête souvent
» à rire, et une faute d'orthographe déconcerte
» quelquefois la pudeur.

Prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 50 cent. par la poste.

A Paris, chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42.

On sait que les sons de mille mots français trompent fréquemment les plumes inexpérimentées, par les pièges qu'ils tendent sans cesse à l'oreille.

Ces mots demanderaient de longues explications grammaticales; mais au lieu de raisonnemens abstraits, l'auteur expose la chose elle-même aux yeux de son disciple, et trace en trois lignes le précepte avec l'exemple. Il fait plus; attachant à chaque terme une idée analogue, et la resserrant dans dans la mesure d'un vers, il facilite ainsi la réminiscence des variations orthographiques de de chaque homonyme.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 f. c.	54 ½
—— Courant...	56 ¼	56 ⅜
Londres.....	25 l. 5 c.	24 f. 85 c.
Hambourg.....	188 ½	186 ½
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 92 c.	14 f. 72 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 80 c.	14 f. 67 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 69 c.
Livourne.....	5 f. 21 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 17. p. 6f	71. 18 s. 6 d.
Bâle.....	¼	1 ¼ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....		f. c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	57 fr. 30 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1092 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra. Aujourd'hui, Hécube, suivi de Télémaque. — En attendant la 1re représentation des Bardes.

Théâtre-Français. L'Optimisme, suivi du Souper de Famille.

Théâtre Louvois. Le Tambour nocturne; la Parisienne; la Coupe enchantée. — Lundi, la premiere représentat. des Tracasseries, com. nouvelle, en 5 actes et en prose.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille mal gardée, ballet pantom.; et le Contrariant.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 274. *Dimanche, 4 messidor an 12 de la République* (*23 juin* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 1er juin (*12 prairial.*)

LES Serviens poursuivent avec activité les ouvrages qu'ils ont commencés autour de Belgrade; c'est une espece de ligne de circonvallation, ceinte d'un fossé, et qui mettra les assiégeans à l'abri de toute surprise.

Le 28, les Turcs ont fait une nouvelle sortie contre un des postes serviens, commandé par un lieutenant de Czerni-Georges. Quoique la troupe de ce dernier fût peu nombreuse, elle soutint le choc de l'ennemi, et, après un combat d'une demi heure, elle parvint à le repousser jusque sous les murs de Belgrade. Les Turcs ont eu près de 50 hommes tués et 4 prisonniers. Les Serviens n'ont eu que quelques hommes blessés.

Les insurgés se sont aussi emparés, il y a peu de jours, d'un bâtiment turc chargé de sel.

Czerni-Georges n'était pas encore de retour au quartier-général le 29 du mois dernier. On apprend qu'il a occupé la forteresse de Semandria, ainsi que celle de Prosovze; ces deux places se sont rendues par capitulation. On espere, au reste, que cette lutte finira bientôt; on attend l'arrivée du plénipotentiaire de la Porte, qui a tout pouvoir pour terminer les différends et rétablir l'ordre. Ce plénipotentiaire est Bekir-Pacha, personnage d'un grand mérite, et qui jouit de toute la confiance du grand-seigneur. Ce fut lui qui, après la paix entre l'Autriche et la Porte, fut chargé de reprendre possession de Belgrade; cette place ayant été restituée, comme l'on sait, aux Turcs par un article du traité. Bekir-Pacha est accompagné de trois deys qui ont chacun sous leurs ordres 150 saphis et 600 hommes d'infanterie.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 13 juin (*24 prairial.*)

On a arrêté hier à Hambourg plusieurs personnes qui ont présenté des faux billets de la banque d'Altona. On dit que ces billets ne sont pas bien contrefaits, et qu'ils sont très-faciles à reconnaître, parce que le papier est beaucoup plus gris que celui de la banque.

INTÉRIEUR.

Marseille, le 27 prairial.

Le corsaire hollandais *le Hoose*, capit. Hyppolite Mordeille, de Marseille, armé au Cap de Bonne-Espérance, et portant 12 pieces de canon et trente hommes d'équipage, a capturé sur la côte d'Angole le navire anglais *le Neptune*, du port de 550 tonneaux, armé de 16 pieces de canon et 60 hommes d'équipage. Le brave capitaine français, avec un équipage plus faible de moitié que celui de l'ennemi, a couru le premier à l'abordage, et, après un vif combat à armes blanches sur le pont ennemi, s'est rendu maître de ce navire, dont la cargaison consiste en 350 negres, beaucoup d'ivoire et marchandises de traite. La perte de l'ennemi dans cette action a été de 16 hommes, et la nôtre de 10 seulement, tant tués que blessés. Cette prise est arrivée heureusement dans un des ports du Brésil.

— La bombarde *la Victoire*, en croisiere devant ce port, a forcé une corvette anglaise à relâcher un bâtiment français chargé de grains, dont elle s'était emparée depuis 36 heures. On dit que la corvette *la Bergere* a également forcé l'ennemi à relâcher un bâtiment ligurien.

Paris, le 3 messidor.

Le corsaire *le Prosper*, de Boulogne, s'est emparé, sur les côtes d'Angleterre, de trois navires: *la Thétis*, *l'Argo* et *le Rover*; il les a fait entrer le 29 prairial; savoir, les deux premiers au port de Dieppe, et le troisieme à Saint-Valery.

De ces bâtimens, deux sont chargés de charbon de terre, et le troisieme de vivres.

Le 30 prairial dernier, l'EMPEREUR a examiné avec une attention particuliere, sept différens modeles des Vélocifères qu'il avait ordonné de conduire dans le parc de Saint-Cloud. Il a remarqué l'avantage qu'offre pour la conservation des grandes routes cette espece de voitures si légeres et si différentes de ces lourdes diligences qui dans la mauvaise saison sillonnent profondément les chaussées les mieux entretenues.

Un char militaire d'une construction nouvelle, portant 25 hommes de la Garde impériale, et conduit par quatre chevaux de poste, a parcouru avec une grande célérité une des allées du parc, sous les yeux de Leurs Majestés, qui ont traité avec bonté l'inventeur et sa famille.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

» Après avoir juré obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à Votre Majesté, disent *le préfet, les sous-préfets, les membres du conseil de préfecture et le secrétaire-général du département du Finistere*, nous éprouvons encore le besoin de vous exprimer notre amour pour votre auguste personne. Ce sentiment depuis long-tems est gravé dans nos cœurs; il est celui des habitans du Finistere dont nous nous félicitons d'être en ce jour les interprètes. »

Le préfet, le secrétaire-général et les membres du conseil de préfecture du département de la Meurthe s'expriment ainsi:

« En prêtant le serment de fidélité à Votre Majesté, nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs, et dont ils étaient impatiens de s'acquitter.

» Votre avénement, SIRE, au trône impérial a comblé les vœux de tous les habitans de la Meurthe; il ne leur en reste plus qu'un à exprimer. Puisse NAPOLÉON, le pere de la patrie, parcourir pendant de longues années sa glorieuse carriere, pour jouir de l'admiration, de l'amour et de la reconnaissance du Peuple français! Puissent ses descendans, héritiers de sa grande ame et de son génie, retracer sans cesse, avec son nom, aux générations futures, sa gloire, ses vertus et ses bienfaits! »

« Vos malheurs, dit *M. l'archevêque d'Aix aux fideles de son diocèse*, ont commencé de prendre fin à l'instant où, rendus à la religion, vous avez déploré vos erreurs et placé votre confiance dans l'Eternel.

» C'est NAPOLÉON que Dieu a appelé des déserts de l'Egypte, pour lui confier l'exécution de ses desseins salutaires: Dieu l'a investi de sa protection et lui a donné la force de prévaloir contre les obstacles qui semblaient insurmontables.

» Le premier usage qu'il a fait de son pouvoir a été de vous rendre vos autels. Vous l'avez vu en même-tems, poser les bases de l'éducation publique, celles d'une législation appropriée à vos besoins, et en général de tout ce qui peut procurer votre tranquillité et votre bonheur.

» En vous annonçant l'élévation de NAPOLÉON à la dignité impériale, nous devons vous dire que c'est à lui désormais que votre obéissance est due: il devient cette puissance à laquelle les saints apôtres Pierre et Paul recommandent d'être soumis; que votre obéissance ne soit point celle des esclaves, le fruit de la contrainte, mais le mouvement de votre conscience; qu'elle soit aussi l'expression de la reconnaissance que lui doit la patrie, car c'est à notre EMPEREUR que nous devons la fin de l'anarchie et le calme intérieur dont nous jouissons. Le choix d'une famille catholique pour occuper le trône impérial, nous garantit encore la solidité du concordat, et nous promet pour l'Eglise, la protection que tous les princes chrétiens se sont fait un devoir de lui accorder. Trop long-tems de vains systêmes ont égaré vos esprits; l'ordre que la sagesse du sénat rappelle aujourd'hui, est le seul qu'indique l'expérience de tous les peuples, et qui puisse assurer à la France cette stabilité dont elle avait joui si long-tems, et sans laquelle on ne peut espérer ni tranquillité sociale, ni prospérité publique. Veuille le Ciel combler de ses faveurs la Nation française et son illustre chef! Veuille le Dieu de paix, inspirer aux puissances de la terre, un esprit de concorde qui nous permette enfin de recueillir les fruits précieux d'une solide paix! »

» Rappellez-vous, dit *l'archevêque de Bourges* l'affreuse et désespérante situation dans laquelle nous avons vu notre patrie: sans Gouvernement, sans religion, sans Dieu; déchirée par ses propres mains, couverte de ruines, nageant dans son propre sang: tyrannisée successivement par des hommes dont la terreur, qu'ils inspiraient par leurs cruautés, faisait toute la force, fondait toute la puissance. Qui vous eût dit qu'alors une bienfaisante Providence veillait sur vous; qu'elle vous susciterait un libérateur; que ce libérateur à peine adolecent, lorsque nos malheurs ont commencé, surpasserait si vite la gloire des plus grands capitaines; qu'il mériterait, sur sa réputation de courage et de sagesse, d'être appellé du fond de l'Orient à venir réparer nos malheurs; que, forcés par l'admiration et la reconnaissance, les Français lui décerneraient la couronne et le sceptre de l'Empire! C'est cependant ce prodige, préparé par tant d'autres, que nous admirons aujourd'hui et qui fait l'objet de l'allégresse publique: pensez-vous qu'un autre que Dieu ait pu l'opérer? qu'un autre que le Tout-Puissant ait pu vaincre tous les obstacles qui s'y opposaient, et que la sagesse humaine regardait comme impossible? Par un décret de sa toute puissante et bienfaisante Providence, qu'il ne nous est pas permis de scruter, le vainqueur de Marengo devait porter le sceptre de la France, et ce sceptre devait devenir l'héritage de sa famille. Le voilà placé dans ses mains: il ne trompera pas les vues de la Providence: il se souviendra qu'il le tient de Dieu; que la volonté des Français n'a été que l'organe de la sienne; que c'est lui qui a incliné leurs cœurs: il le portera ce sceptre pour la gloire et le bonheur de la France.

» Français de tous les rangs, de tous les âges, quelles qu'aient été vos pensées, quels qu'aient été vos desirs, reconnaissez la volonté de Dieu, et soumettez-vous; recevez avec confiance, avec joie et avec reconnaissance le nouveau souverain qu'il vous donne: c'est de son domaine dont il dispose; car toute la Terre est à lui, et il la donne à qui il veut. Voyons tous à notre nouvel EMPEREUR, à l'auguste NAPOLÉON BONAPARTE, amour, fidélité et obéissance, soyons lui soumis, la religion nous en fait un devoir de conscience, tous nos intérêts nous y invitent. Ministres de la religion, nous en devons le précepte et l'exemple aux fideles confiés à nos soins. Soyons constamment sans reproches dans l'accomplissement de cette importante obligation; le grand apôtre nous en montre la récompense dans la sainte liberté, dans l'heureuse tranquillité qui nous en reviendront pour l'exercice de notre redoutable ministere, et qui assureront le succès de notre zele: déjà nous en faisons la plus heureuse expérience.

Peuples et pasteurs, dans quelque rang que la Providence nous ait placés, donnons pour garant de notre fidélité à César, notre fidélité à Dieu: celle-ci doit être la regle et la mesure de l'autre.

« Français qui aimez votre patrie, dit *M. l'archevêque de Besançon*, réjouissez-vous! L'exaltation de l'EMPEREUR NAPOLÉON va dissiper tous les orages qui la menaçaient encore.

» Citoyens, qui chérissez l'ordre, la paix et la concorde, livrez-vous à la joie! Votre nouvel EMPEREUR va établir, va fixer dans tout notre Empire l'harmonie la plus parfaite et la plus douce.

» O vous, amis sinceres d'une religion sainte et bienfaisante, faites éclater votre allégresse! L'EMPEREUR que nous donne le Ciel dans sa miséricorde, respectera et fera respecter les oracles du Ciel, maintiendra dans toute son intégrité ce *concordat*, précieux fruit de sa profonde sagesse, combinée avec celle du chef suprême de la chrétienté; il rendra à l'Eglise gallicane, au culte catholique toute son antique splendeur; il appuyera de toute son autorité impériale l'auguste autorité de l'Evangile; il en favorisera la prédication, en protégera et en encouragera les ministres; il couvrira de son égide toute-puissante la véritable piété, et fera concorder le sage Empire de la France avec le divin Empire de Jesus-Christ. Ce que le PREMIER CONSUL a déjà fait, nous répond des religieux sentimens de l'EMPEREUR.

» Réunissons-nous donc pour bénir le Seigneur d'avoir, par ce bienfait, mis le comble à tant d'autres que nous tenons déjà de sa main paternelle. Conjurons-le de nous le conserver en veillant, d'une maniere particuliere, sur les jours de Sa Majesté Impériale et sur ceux de Sa Majesté l'Impératrice. Ne cessons d'appeler les bénédictions du Ciel sur la Nation, sur le chef suprême de l'Etat et sur son auguste famille. »

« Vous avez sauvé la France par votre valeur et par votre courage: vous l'avez garantie de l'oppression et des complots: vous avez rappelé dans son sein, les sciences et les arts; vous l'avez enrichie des monumens de l'Egypte, des chef-d'œuvres d'Athenes et de Rome; vous l'avez gouvernée par votre génie, elle est couverte de gloire et de l'éclat de votre nom. Le Peuple reconnaissant dépose entre vos mains la force de sa puissance; il vous a proclamé EMPEREUR héréditaire pour son bonheur et pour son repos.

» SIRE, nous nous sommes réunis pour vous porter le concert unanime de nos vœux et de ceux de nos communes.

» Nous jurons soumission aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'EMPEREUR. » Ainsi s'expriment *le sous-préfet de Bergerac réuni aux maires de son arrondissement.*

« Ce n'est pas pour vous, Sire, disent *les fonctionnaires civiles et fonctionnaires publics du canton de Saint-Fai* : c'est pour notre bonheur et celui des générations futures que vous êtes appellé à régner.

» L'hérédité de l'Empire dans votre famille, éternisera vos bienfaits, et consolide à jamais le bonheur de la patrie.

» Avec quels transports nous avons applaudi à ces grandes mesures, qui terminent par le plus heureux dénouement le drame terrible de la révolution.

» Permettez, Sire, que nous portions aux pieds de Votre Majesté l'hommage sincere de notre respect et de notre amour, et que nous renouvellions entre vos mains le serment de fidélité : votre autorité paternelle et d'obéissance aux constitutions de l'Empire, que nous venons de prêter. »

Les sous-préfets, maire et adjoints de la ville de Libourne ont vu remplir leurs vœux par l'élévation de Bonaparte à la suprême puissance et l'hérédité conservée dans son auguste famille.

« Ainsi le bonheur de la France est assuré, disent-ils ; ainsi nous pouvons sans crainte lancer nos regards dans l'avenir, et promettre à nos enfans des jours heureux et paisibles. Nous leur parlerons souvent des bienfaits immenses de Votre Majesté Impériale, de l'amour et de la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés pour le Grand-Napoléon, et ils aimeront sans doute, comme nous, à être éternellement fideles à leur Empereur.

« Vos hautes destinées, dit *le consistoire de l'église réformée de Montauban*, s'accomplissent au gré des vœux et des espérances d'un peuple immense que vous avez comblé de bienfaits.

» La Nation entiere, Sire, s'empresse de sanctionner le témoignage éclatant qui vous est offert de sa sensibilité et de sa reconnaissance ; ce gage assuré de la prospérité publique et de la tranquillité de nos neveux.

» Hé, comment les protestans de ce vaste Empire, qui ne doivent leur existence politique et le paisible exercice de leur culte qu'à la protection spéciale de Votre Majesté, ne seraient-ils pas des premiers à lui adresser l'expression de leur allégresse et de leur amour ?

» Organe de ceux de ces contrées, Sire, le consistoire de Montauban s'honore d'offrir à Votre Majesté l'hommage de leurs vœux et de leur inaltérable dévouement. »

« Sorti victorieusement de tant de dangers et de tempêtes de la guerre, disent *les membres du consistoire de Munster, département du Haut-Rhin*, conservé et rendu à la patrie, et couronné par la main de la gloire, de lauriers impérissables, Votre Majesté Impériale a été élue par la Providence, qui se plaît au bonheur des nations et des peuples, pour être l'organe sublime de ses bienfaits et de ses bénédictions. Elle vous a élevé le trône qu'sera à la-fois celui de la justice et de l'humanité, du bon ordre et de la félicité publique, de la gloire et de la vertu. C'est à votre esprit éclairé et solide, à votre ame noble et supérieure, qu'elle a confié le soin d'éloigner des limites de votre Empire le fléau de la guerre, d'affermir le repos et la tranquillité publique, de planter l'arbre d'une paix éternelle et glorieuse, d'élever la Nation française au plus haut degré de puissance, de gloire et de prospérité, de protéger les sciences et les arts, et de ramener les beaux jours des Trajan et des Antonins, et votre trône impérial sera inébranlable ; car il aura pour fondement l'amour et la confiance générale, la justice, le bon ordre, la félicité publique et la vertu. Poursuivant ce but sublime, Votre Majesté Impériale ne confiera pas la gloire et le bonheur de son Empire seul à des feuilles périssables de l'histoire. Elle saura s'ériger des monumens plus durables, qui traduiront votre nom et votre gloire à l'immortalité : ce seront les cœurs de tant de millions d'hommes que vous aurez rendus heureux : qui conserveront la mémoire de Votre Majesté Impériale, qui la propageront d'âge en âge, de siecle en siecle, et qui vous nommeront le pere de la patrie et les délices du genre humain. »

« *Le consistoire de Bergerac* unissant sa faible voix au cri général qui a proclamé Napoléon-Empereur des Français, fait encore les vœux les plus ardens pour que Sa Majesté puisse jouir au sein du bonheur et jusqu'à la vieillesse la plus reculée, de l'auguste dignité que ses vertus et la reconnaissance publique ont fixée sur sa tête.

» Il en fait aussi pour que l'illustre maison de Bonaparte fasse à jamais la gloire et la félicité de la Nation française. »

« *Le consistoire de l'Eglise réformée de Moinneaux* adresse, au nom des protestans de l'Aisne, et de Seine-et-Marne, le sincere hommage de leurs sentimens de fidélité, de reconnaissance et d'amour, comme hommes, comme français, comme chrétiens, comme chrétiens protestans réformés.

» L'Empereur des Français, disent-ils, est le bérateur de notre culte ; jamais nous n'oublierons cette évangelique maxime : Rendez à César ce qui est à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu ; et aujourd'hui nous sentons que cette maxime du décret divin s'est encore embellie pour nous, depuis que Dieu a confié le gouvernement de notre Patrie à Napoléon, et encore depuis que, par la volonté du Souverain Arbitre du Monde, il est proclamé Empereur des Français. »

« Tous les titres, disent *les membres de l'église consistoriale de Corgémont*, étaient dûs, Sire, à vos vertus, à votre héroïsme et à vos bienfaits. Réparateur, pacificateur de la France, de la religion et des mœurs, vous aviez atteint tous les genres de gloire, et il ne vous manquait plus rien pour jouir de l'amour et du respect de tous les cœurs. Mais il fallait aux Français une garantie de leur repos et de leur bonheur, et cette garantie nous la trouvons maintenant dans l'acte solennel qui vous a créé Empereur des Français, et qui a rendu le pouvoir impérial héréditaire dans votre auguste famille. »

« La France trouve en vous, disent *les membres de l'église consistoriale d'Aigues-Vives*, un pere qui l'éleve à la vraie gloire ; vous fixez l'ordre et la prospérité dans son sein ; par l'essai qu'elle a fait de diverses théories, elle a reconnu que le Gouvernement héréditaire et d'un seul est celui qui lui est propre ; elle l'a consacré et mis pour toujours dans vos mains habiles et dans celles de votre auguste famille. Votre trône est fondé sur la valeur et la justice ; il est orné de vos vertus, et particuliérement de votre clémence. La France en contemple la majesté avec un noble orgueil ; elle vous paiera généreusement le droit que vous avez à son amour, à sa fidélité et à son dévouement ; ils vous le paieront sur-tout ce juste tribut, ceux de ses enfans auxquels vous avez rendu des droits qu'une maison trop digne d'oubli leur arracha tant de fois ; ils voient en vous cet Empereur, les délices du peuple, parce qu'il ne comptait de journées réelles que celles qu'il marquait par ses bienfaits ; leur cœur renferme un monument à votre gloire, qui ne sera jamais renversé ; leurs temples retentissent des bénédictions qui vous sont dues. »

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 3 prairial an 12, sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Nîmes, département du Gard, a ordonné que, pardevant le sieur Roustan, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait, dans le délai de quinzaine, une enquête, à l'effet de constater l'absence de Jean Fedon, parti de Veauvert, lieu de son domicile, en 1793, pour les armées, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Par jugement du 1er germinal an 12, sur la demande en déclaration d'absence présentée par Elisabeth Grangier, femme de Gilbert Rimbert, parti, l'an 2, pour le service des armées, sans nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Thiers, département du Puy-de-Dôme, a ordonné qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence dudit Gilbert Rimbert.

Par jugement du 26 floréal an 12, sur la demande de Pierre Vitcoq, propriétaire, demeurant à Elbeuf-sur-Seine, et de Marguerite-Félicité Dupont, veuve de Noël-Pierre Vitcoq, en qualité de tutrice de ses enfans mineurs,

Le tribunal de premiere instance séant à Rouen, département de la Seine-Inférieure, a ordonné que, pardevant le citoyen Boullanger, juge délégué à cet effet, il serait procédé, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à l'enquête relative à l'absence de Jean-Michel Vitcoq, qui a quitté son domicile à Elbeuf depuis plus de trente ans, et n'a point donné de ses nouvelles depuis vingt ans.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Nérac, département de Lot-et-Garonne, par jugement du 20 pluviose an 12, a ordonné que, pardevant le cit. Dugarcin, l'un des juges, que le tribunal a commis à cet effet, et, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête pour constater l'absence de Guillaume Laborde, manouvrier de la commune de Barbaste, parti pour le service de la patrie en 1793, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis son départ.

Le sieur Santairaille, notaire, a été nommé pour représenter ledit Laborde dans les inventaires, comptes, partages et liquidations qui intéresseraient le présumé absent.

Par jugement du 2 prairial an 12, vu la demande de Jean Dolet, laboureur à Aury, et Huguette Vernot, sa femme, de Vivant Sauvageot, laboureur au même lieu, et de Nicole Vernot, sa femme, en déclaration d'absence de Jean Moine, fils d'Antoine Moine et de Simone Godard, jeune marié en seconde nôces à Vivant Vernot,

Le tribunal de premiere instance à Autun, département de Saône-et-Loire, a ordonné, conformément aux dispositions de la loi du 24 ventose an 11, art. CXVI et CXVII du Code civil, qu'il serait procédé à l'enquete par devant M. de Chevannes, juge à ce commis, et contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater l'absence de Jean Moine.

Vu la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance à Lorient, département du Morbihan, a ordonné, par jugement du 28 floréal an 12, qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, sur l'absence de Jean Drien, parti pour l'armée, comme réquisitionnaire, et qui depuis neuf ans environ n'a donné aucune nouvelle.

Par jugement du 28 floréal an 12, sur la demande de Marie Christine Morand, en déclaration d'absence de Jean-Baptiste Morand, son frere, qui a quitté depuis environ douze ans la commune de Megéve, pour aller à Paris, où, d'après le bruit public, il doit être entré dans un des bataillons de la République, et qui depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Bonneville, département du Léman, a ordonné qu'il serait procédé en la forme accoutumée, à l'enquête sur l'absence dudit Jean-Baptiste Morand. L'enquête a eu lieu le 3 prairial.

Par jugement du 12 prairial, vu la demande de Jean-Baptiste Thibault, et Simone-Louise l'Epine, propriétaires, demeurans à Chalancey, en déclaration d'absence de Marin l'Epine, parti en 1793, pour le service des armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis son départ,

Le tribunal de premiere instance séant à Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné que pardevant M. Pernot, l'un des juges à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête pour constater ladite absence.

Par jugement du 15 prairial an 12, vu la demande de Pierre Mathey, cultivateur à Boissey, et de Marie-Germaine Mathey, femme de Nicolas Andriot, propriétaire à Leâchey,

Le tribunal de premiere instance séant à Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné en exécution de l'article CXVI du Code civil, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, et devant M. Miot, l'un des juges du tribunal, pour constater l'absence, sans nouvelles de Louis Mathey, militaire parti pour l'armée depuis dix ans. Il a été aussi nommé un notaire pour représenter l'absent dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels il peut avoir intérêt.

Par jugement du 2 prairial an 12, rendu sur la demande des héritiers présomptifs,

Le tribunal de première instance de Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête contradictoire avec le procureur impérial à l'effet de constater l'absence, sans nouvelles depuis plus de 4 ans, de François Henry, né à Bussieres, parti pour les armées depuis 4 ans.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Figeac, département du Lot, a ordonné, par jugement du 17 floréal, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Jean Reclus, domicilié à Capdenac, parti pour le service de la marine en l'an 2, et qui depuis n'a plus donné de ses nouvelles.

Le juge Tabournel a été commis pour recevoir l'enquête.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le commerce de la boulangerie dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police. — Paris, le 25 prairial an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu les articles II et XXIII de l'arrêté des Consuls, du 12 messidor an 8, et les articles I et II de celui du 3 brumaire an 9 ; ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Nul ne peut exercer la profession de boulanger dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police, sans une permission du préfet de police.

II. Pour obtenir cette permission, les boulangers devront présenter une pétition au préfet de police.

La pétition indiquera les noms et prénoms des requérans, et les lieux où ils tiennent ou se proposent de former leurs établissemens. Elle sera remise aux maires, qui l'adresseront aux sous-préfets, et ceux-ci au préfet de police.

III. Il est enjoint aux boulangers de tenir leurs boutiques suffisamment garnies de pain.

IV. Les boulangers ne pourront exposer du pain en vente ailleurs que dans leurs établissemens ou aux marchés à ce destinés.

Il est défendu de crier, vendre et colporter du pain, sur toute autre partie de la voie publique.

V. Aucun boulanger ne pourra quitter son commerce que trois mois après en avoir fait la déclaration au préfet de police.

Tout boulanger qui ne se conformerait pas à cette disposition, ne pourra reprendre l'exercice de sa profession.

VI. Aucun boulanger ne pourra cumuler en même tems la profession de meûnier.

VII. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux reglemens qui leur sont applicables.

VIII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, le contrôleur de la halle aux grains et farines, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PHS.

MÉLANGES

Histoire de la Vaccination en Turquie, en Grèce et aux Indes-Orientales, par *J. de Carro*, D. M.

M. de Carro, après avoir donné l'exemple de la pratique de la vaccine sur ses propres enfans, exemple qui fut très-promptement imité par un grand nombre de personnes de distinction, répandit au loin cette bienfaisante pratique, en envoyant par-tout à ses correspondans des fils, des verres et des lancettes d'argent et d'ivoire, imprégnées de vaccin, avec les instructions nécessaires pour en faire usage. Il a eu le plaisir de réussir au-delà de ses espérances. C'est par un effet de son zele qu'une grande partie de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hongrie et de la Russie en a été pourvue, et c'est encore à lui que l'Asie doit cet inestimable bienfait. Dès l'an 1800, il en avait envoyé à Constantinople pour l'enfant de mylord Elgin; et par les soins des docteurs Whyte, Scott, Hess, Pezzoni, Auban, etc. la vaccination a enfin pris pied dans cette capitale de l'Empire Ottoman. Malgré les préventions des Turcs, toujours ennemis des innovations, elle s'y est introduite jusque dans le sérail, où le docteur Roini, médecin du Grand-Seigneur, a fait vacciner, avec l'approbation de sa hautesse, à qui il a présenté un extrait de l'ouvrage du docteur de Carro, traduit en turc, l'enfant d'un des domestiques. Graces aux fréquens envois du médecin de Vienne, elle a pénétré de-là jusque dans la Grèce, où le docteur Casgitti à Athènes, et le docteur la Font à Salonique, la pratiquent avec le plus grand succès. Mais de là aux Indes la distance est si grande que, quoique le bruit de cette découverte y eût fait une grande sensation, on n'était point encore parvenu à en faire jouir les habitans de ce malheureux pays, où la petite-vérole fait de tels ravages, qu'il y en meurt au moins le tiers de ceux qui la prennent naturellement, et un sur quarante ou cinquante de ceux qui l'ont par inoculation. Les Anglais y avaient en vain envoyé, à plusieurs reprises, des fils et des verres bien imprégnés. Ils avaient toujours manqué, soit que la longueur du voyage eût fait perdre au vaccin son activité, soit que l'odeur du goudron l'eût dénaturé. Enfin, M. Harford, résident britannique à la cour de son altesse le bacha de Bagdad en fit demander directement au docteur de Carro par M. Paget, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre à Vienne. Le docteur mit un soin tout particulier à cet envoi. Outre des lancettes d'argent pur, d'argent doré et d'ivoire, il expédia à Bagdad deux verres remplis de charpie anglaise, imprégnée de vaccin liquide, suivant la méthode inventée par le docteur Jenner et perfectionnée par les vaccinateurs hanoviens; les docteurs Balhorn et Stromeyer. Il trempa ensuite à plusieurs reprises, dans de la cire fondue, ces verres cachetés, de maniere à en faire une boule qu'il enferma dans une boîte remplie de rognures de papier. C'est ainsi que ce vaccin arriva encore liquide sur les bords du Tigre. Il réussit au premier essai. Il avait été pris sur un enfant vacciné avec des verres que le docteur Louis Sacco venait d'envoyer à Vienne, et qui avaient bien réussi. Il était originaire des vaches de la Lombardie, et il a été l'unique source de toutes les vaccinations faites en Asie. Ainsi la Grande-Bretagne a fourni l'Occident, et la République italienne l'Orient.

De Bagdad, où le docteur Short en tira bientôt le plus grand parti, la vaccine pénétra promptement à Bassora, et de là à Bombay par les soins de M. Milne, chirurgien très-instruit. C'est au mois de juin 1802 qu'Anne Dulthils, âgée de trois ans, fille d'un domestique du capitaine Hardie, fut enfin vaccinée à Bombay; et, dès le mois d'octobre, il y avait déjà dans cette île plus de mille personnes qui l'avaient été successivement d'après elle, et qui toutes avaient eu la maladie de la maniere la plus bénigne et la plus réguliere, exactement telle qu'on la voit en Europe. La vaccination était déjà, à cette époque, bien établie à Hyderabad, à Mysore, à Madras et dans toutes les provinces de Canara et du Malabar, grâces aux soins que S. E. le gouverneur-général de l'Inde s'est donnés pour la répandre. Dès le mois de mars suivant, on comptait déjà plus de dix mille vaccinés dans l'île de Ceylan, dont le gouverneur M. Mooth, non moins pénétré de l'importance de la vaccination que celui de Bombay, a supprimé entierement l'hôpital de petite-vérole et a ordonné aux administrateurs de ne s'occuper que de la propagation de la vaccine. Enfin elle s'est répandue avec une telle promptitude, que dans un ouvrage du docteur George Keir, nommé par le gouvernement de Bombay pour veiller à l'entretien du vaccin, et pour en envoyer dans toute l'Inde, ouvrage qui a paru au mois de mai dernier, on cite une multitude de grandes villes, telles que Calcuta, Masulipatam, Trincomale, Callicut, Pondichéry, Nellore, etc. dans lesquelles la vaccination a généralement été adoptée, après un grand nombre de contr'épreuves avec le virus variolique qui n'a produit la petite-vérole sur aucun des individus vaccinés.

L'empressement des habitens de l'Inde pour se faire vacciner eux et leurs enfans, malgré leur éloignement pour toute espèce d'innovation et leur excessive indolence, a de beaucoup surpassé celui des peuples de l'Europe; ce qui paraît devoir être attribué, 1° à la vénération religieuse que les Indiens ont pour la vache, qui, comme on sait, joue un grand rôle dans l'Histoire Sacrée; 2° à l'idée qu'a eue le docteur James Anderson, médecin en chef à Madras, de donner à la vaccine un nom tiré de la langue sanscrite, et qui veut dire l'*immortalité*, comme préservant de la mort que produit la petite vérole. Ce nom est *amurtum*, qui vient de l'alpha privatif et du mot indien *murtum*, mort, d'où dérivent le mot persan *murdan*, le mot latin *mors*, et le mot anglais *murder*; peut-être même celui de l'*amaranthe*, ou immortelle, et celui du sultan turc *amurat*; aussi le mot *amurtum* est-il devenu dans l'Inde un terme générique pour le lait de vache. « Je suis convaincu, dit le docteur, que ce mot passera plus facilement dans le royaume de Candie, dans la peninsule de l'Inde et dans l'Indoustan, que le mot vulgaire de *cow-pox*; » 3° au zele que les bramines ont témoigné pour cette pratique. Le docteur Yates cite un prêtre Bandah qui a vacciné lui-même un grand nombre d'enfans avec un succès complet; et dans l'île de Ceylan on a cru nécessaire de ne pas confier la vaccination aux médecins du pays; mais leur zele pour le préservatif a rendu cette précaution inutile; 4° au soin avec lequel les médecins de l'Inde conservent et entretiennent la source du vaccin. « Quand on a réussi quelque part, disent-ils, il est nécessaire de garder avec vigilance un trésor si précieux; car si nous le perdions une fois il serait difficile ou peut-être impossible de le recouvrer. Ici nous ne pouvons pas avoir recours à la source, comme en Angleterre; car malheureusement la Providence n'a pas fait aux vaches de ce pays un don aussi salutaire à l'homme. Ainsi, soit que nous considérions la valeur actuelle du vaccin pour l'individu, soit que nous pensions à le conserver pour la postérité, nous devons l'entretenir avec le plus grand soin. » — On a senti dans l'Inde, comme en Europe, la difficulté de vacciner avec du vaccin sec; on l'a surmontée presque partout en envoyant des enfans déjà vaccinés d'un endroit à l'autre. Le docteur Keir parle d'un bramine envoyé avec deux enfans vaccinés à Poona, la capitale de l'Empire des Marattes, d'un lieu à six jours de distance. 5° Enfin, aux mesures d'administration qu'a prises le gouvernement pour faire connaître et propager l'inappréciable découverte du docteur Jenner. Il a chargé un des médecins de l'établissement du Bengale, de pourvoir aux moyens d'étendre son influence, et d'instruire les médecins indiens de ses avantages, et des meilleures methodes à employer. Il a fait insérer dans la gazette de Bombay un rapport détaillé de ses premiers succès dans l'Inde; et ce mémoire, très-sagement rédigé par les docteurs Moir et Scott, à la requisition du bureau de médecine de cette résidence, a beaucoup contribué à la répandre.

Tel est le précis des faits rapportés dans l'ouvrage de M. de Carro, relativement aux progrès de la vaccination dans l'Inde. Mais il contient encore deux digressions intéressantes; l'une sur l'origine de la vaccine, et de la petite-vérole, et l'autre sur leur faculté de préserver de la peste.

Dans la premiere, il rappelle les expériences par lesquelles les docteurs Loy et Sacco ont prouvé l'analogie de la vaccine avec cette maladie des chevaux, que les anglais appellent *grease*, et les Italiens *grandoni*. Est-ce, comme nous l'avons d'abord cru, le *javart* des Français, ou les *eaux aux jambes*, ou quelqu'autre maladie inconnue? c'est ce qui n'est point encore éclairci. Quoiqu'il en soit, le docteur Lafont de Salonique écrit que les maréchaux ferrans de ce pays distinguent trois especes de *javart*, l'*écrouelleux*, le *phlegmoneux* et le *variolique*. Ce dernier paraît être le même que le *grease constitutionel* du docteur Loy, qui seul peut donner la vaccine et préserver de la petite-vérole. Aussi, d'après le rapport des bergers albanais, les vaches sont-elles sujettes dans ce pays à une maladie qui paraît avoir une grande ressemblance avec le veritable cow-pox des Anglais; et ce qui décide la question, c'est que le docteur la Font a réussi à produire la véritable vaccine sur deux enfans inoculés avec le virus pris sur les jambes d'un cheval atteint de cette troisieme espece de javart, quoiqu'il ne produisit aucun effet sur une vache soumise aussi à cette inoculation; et cette vaccine s'est propagée de ces enfans à d'autres par l'inoculation, avec ses caracteres et sa bénignité ordinaires.

A cette exception près, et une autre dont nous allons dire un mot, le docteur de Carro, malgré toutes les peines qu'il s'est données pour avoir de toutes parts des informations sur cet objet, n'a pu encore apprendre que rien de semblable ni au *grease*, ni au cow-pox, ait jusqu'à présent été observé dans l'intérieur de l'Asie.

Mais à une petite distance de Constantinople, il existe deux villages, nommés l'un Kaghat-Ghané, et l'autre Ayas-Aga, dans lesquels il paraît que le cow-pox est endémique à tel point que tous ou presque tous les habitans ont la vaccine naturelle. Or la petite vérole ne paraît dans ces villages que tous les dix ou quinze ans, sur un individu en bas âge, sans qu'elle se communique à d'autres personnes. La peste n'a jamais attaqué ses heureux habitans, quoiqu'elle fasse des ravages terribles dans les lieux circonvoisins. S'il arrive que l'on y apporte quelque pestiféré, il guérit ou il meurt, sans que la contagion se soit jamais communiquée. Ce fait est constaté par une visite solennelle que le docteur Auban, de Constantinople, son interprète S. Wmid, et quatre jeunes de langue attachés à l'ambassade de la République française près la Porte Ottomane, firent, le 1er thermidor dernier (20 juillet 1803), dans ces deux villages, visite dont le procès-verbal a été transmis au cit. Champagni, ambassadeur de la République française à Vienne, lequel a eu la bonté de le communiquer au docteur de Carro. Ces six témoins attestent avoir vu la vaccine sur le pis des vaches et sur les doigts de quelques-uns des habitans, qui tous leur ont unanimément affirmé, que la peste et la petite-vérole, quoique quelquefois apportées d'autres endroits dans leurs villages, ne s'y communiquaient jamais à personne, bien que ces maladies fussent fréquemment très-répandues et très-meurtrieres dans les villages voisins.

D'autre part, le docteur Auban, après avoir eu long-tems le soupçon que la vaccine préservait non-seulement de la petite-vérole, mais aussi de la peste, assure positivement dans une lettre du 25 juillet, que des observations multipliées lui en donnent presque la certitude, puisque sur cinq à six mille personnes vaccinées et répandues dans tous les quartiers de Constantinople et de ses faubourgs, aucune n'a été atteinte de la contagion; que des enfans vaccinés ont sucé impunément le lait d'une nourrice pestiférée, et qu'enfin le docteur Valli, nouvellement arrivé d'Italie, où il avait été vacciné dix mois auparavant, s'est enfermé dans un hôpital de pestiférés, s'y est inoculé à la main gauche le virus pestilentiel mêlé de virus variolique, sans prendre la maladie, et sans que cette inoculation ait produit sur lui aucun effet.

Le docteur la Font, de Salonique, où depuis près de six ans la peste ne cesse de faire plus ou moins de ravages, a eu aussi le soupçon que la vaccination pourrait être sinon le préservatif, au moins un correctif utile de la peste, parce que cette maladie s'étant déclarée dans la maison du consul anglais vingt-huit jours après la vaccination de son enfant, cet enfant, qui avait eu une vaccine réguliere et bénigne, prit aussi des symptômes que M. Auban, et d'autres personnes exercées au traitement de la peste, considérerent comme vraiment pestilentiels: mais l'enfant fut le seul qui en guérit: tandis que les autres personnes de la maison qui en furent atteintes, en moururent. — Cependant, par une lettre subséquente du 3 juin 1803, le docteur la Font écrit au docteur de Carro qu'il vient d'apprendre que deux enfans vaccinés ont été attaqués de la peste, et qu'un des deux en est mort presque subitement.

Il serait extraordinaire en effet que la vaccine pût préserver de la peste, puisque la petite-vérole n'en

préserve point. Le docteur Eusebio Valli l'avait cru et affirmé dans une dissertation imprimée sous le titre de *Memoria sulla peste di Smyrne*, *del* 1784; et proposait en conséquence l'inoculation de la petite-vérole comme le meilleur moyen de détruire l'influence des épidémies de peste. Le docteur Auban, questionné sur ce point par le docteur de Carro, répond qu'il ne sait pas si la petite-vérole préserve de la peste; mais que ce qu'il sait positivement, c'est qu'à Constantinople, lorsque la peste regne, et que la petite-vérole commence, la peste diminue, et qu'elle cesse même.

Cependant les informations prises auprès du docteur la Font, de Salonique, ne s'accordent point avec celles-là. « Jamais, dit-il, on ne s'est aperçu dans ce pays que la petite-vérole fût un préservatif de la peste, soit que l'individu ait naturellement la petite-vérole, soit qu'il vienne de l'avoir, ou qu'il l'ait eue depuis long-tems. — Je sais positivement que deux personnes eurent la peste en même tems que la petite-vérole, l'une âgée de dix-huit ans, qui échappa, et l'autre de dix ans, qui en mourut. — Le rapport unanime des Empiriques qui traitent la peste (car ce sont eux qu'il faut consulter sur cette matiere, attendu que les médecins ne s'en mêlent pas, par la raison qu'ils ne seraient plus reçus que chez des pestiferes) est qu'ils n'ont jamais vu, relativement à la peste, aucune différence entre ceux qui n'ont pas eu la petite-vérole, et ceux qui l'ont eue. — Enfin quoiqu'on croie généralement que quand la peste a lieu, toute autre maladie épidémique cesse, en 1793, ajoute M. la Font, nous eumes la peste, et la petite-vérole se développa avec une fureur sans exemple. La seule nation Juive, composée d'environ douze mille personnes, en perdit plus de deux mille, suivant des registres très-exacts, et nous vîmes dans cette maladie tant de férocité par la rapidité et la variété des symptômes, que nous crûmes y découvrir une analogie singuliere avec la peste.

Il n'en est pas moins vrai que l'opinion que la vaccine peut préserver de cette derniere maladie, a beaucoup contribué à accréditer et à répandre la vaccination dans l'Orient. Aussi sans vouloir encourager les médecins du Levant à faire sur eux ou sur d'autres des expériences aussi basardeuses que celle du docteur Valli, le docteur de Carro les exhorte à beaucoup vacciner dans le but de préserver de la peste; « car dit-il, en travaillant » ainsi à résoudre une question encore douteuse, » ils obtiendront un résultat certain, celui de » préserver de la petite-vérole tous ceux qu'ils » vaccineront. »

(*Extrait de la Bibliotheque Britannique.*)

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL-D'ÉTAT
Relatifs à la discussion du Code civil.

L'impression des procès-verbaux du conseil-d'état, contenant la discussion du Code civil, est achevée.

Les trois derniers volumes sont distribués au sénat, au conseil-d'état, au corps-législatif, au tribunat et au tribunal de cassation.

L'édition originale et officielle se vend chez l'éditeur, au domicile de M. Hugot, cul-de-sac du Doyenné, n° 24; et chez Rondonneau, au Dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, présentement rue Saint-Honoré, n° 75, hôtel de Boulogne, près Saint-Roch.

Les personnes qui ont déjà les deux premiers volumes, peuvent se procurer les trois autres au Dépot des lois.

Le prix des cinq volumes est de 42 francs pris à Paris.

GÉOGRAPHIE.

ATLAS DE L'EMPIRE FRANÇAIS pour servir à l'intelligence de la statistique de la France, présenté à S. E. le vice-amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies, par Croisey, ingénieur-hydrographe de la marine.

Cet Atlas, composé de cinq cartes, présente la division de la France, 1° en 109 départemens avec leurs populations; 2° en 27 divisions militaires et 6 arrondissemens maritimes; 3° en 11 archevêchés et 57 évêchés; 4° en 31 arrondissemens de cours d'appel et de sénatoreries; 5° en 29 arrondissemens forestiers. Il indique leurs chefs-lieux, ceux des tribunaux de premiere instance et de commerce, ainsi que les rivieres principales, les canaux de navigation et les routes de postes. L'on y trouve aussi les pays et les états limitrophes de la France.

Les divisions ont été faites d'après les traités, lois et arrêtés qui les ont circonscrites.

L'auteur a eu recours aux cartes les plus estimées et les plus récentes, en assujetissant son travail aux observations astronomiques.

Les côtes et la partie hydrographique ont été tracées d'après les cartes publiées par le dépôt général de la marine.

Prix, 15 fr. enluminé, sur papier de France, 20 fr. sur papier d'Hollande; relié en demie reliure, 18 et 23 fr. Chaque carte séparément se vend 3 fr. et et 4 fr.

Cet Atlas se trouve chez l'auteur, rue de la Huchette, n° 80, et à Versailles, chez Blaizot, rue Satory.

LIVRES DIVERS.

Coup-d'œil autour de moi, avec cette épigraphe tirée d'Horace :

..... *Quod magis ad nos*
Pertinet, et nescire malum est, agitamus...

Par J. F. B.; un vol. in-12. — Prix, 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Barthelot, éditeur rue de Tournon, n° 28; Desenne, libraire, au palais du Tribunat, galerie de pierre, n° 2; Delpinasse, libraire rue de Thionville, n° 1834.

L'auteur de cet opuscule se présente avec modestie, et réclame l'indulgence en faveur du but qu'il s'est proposé en écrivant quelques chapitres consacrés à des considérations morales et philosophiques. Son style est sans prétention, négligé même quelquefois; mais les principes qu'il établit sont sains, et les développemens auxquels ils se livre, paraissent dictés par l'amour de la sagesse et le sentiment de la vertu.

Abrégé de l'Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la chûte de l'Empire Romain en Occident, traduit de l'angl. du docteur *Goldsmith*, sur *la douzieme édition*, par V. D. *Musset-Pathay*; à l'usage des lycées et écoles secondaires: seconde édition, soigneusement revue et corrigée, avec une carte de l'Italie et de la Gaule; 1 vol. in-12.

Prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. port franc.

A Paris, chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la *géographie*, *l'histoire*, les *belles-lettres*, *sciences* et *arts*, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf; chez lequel on trouve l'*Histoire de la Grèce*, du même auteur; 2 vol. in-8° avec cartes, prix 9 fr. et 12 fr. port franc; et l'*Abrégé de la même*, à l'usage des classes, 1 vol. in-12; prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. port franc.

Les deux Amis, par Mme de Depienne, 3 vol. in-12. Prix, 5 fr., et 6 fr. 10 centimes franc de port.

A Paris, chez Huard, libraire, rue Caumartin.

Nouvelle Géographie élémentaire de l'Empire français, d'après son organisation actuelle, politique, judiciaire, administrative, commerciale et religieuse, nouvelle édition, augmentée d'une instruction familiere sur la partie du système métrique, applicable aux mesures agraires et géographiques, et d'un *Précis des Constitutions de l'Empire français*, mis à la portée de la jeunesse; ornée d'une très-belle carte de France, suivant ses nouvelles divisions en 108 départemens, avec préfectures et sous-préfectures, par Dubroca, 1 vol. in-12 de 550 pages.

Prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue de Thionville, n° 1760.

Manuel latin, ou *Choix de compositions françaises, et Recueil de fables et histoires latines*; le premier, pour préparer à la traduction des auteurs latins; le second, pour faciliter l'intelligence des écrivains du siècle d'Auguste, l'un et l'autre contenant un vocabulaire; par J. E. D. F. Boinvilliers, correspondant de l'Institut national de France, etc. 4e édition. — Tous les devoirs français que renferme cet ouvrage, dont la publication ne sera plus retardée, coïncident en tout avec les regles de la syntaxe contenues et développées dans la *Grammaire latine* du même auteur. Ces deux ouvrages classiques et généralement adoptés ne subiront plus de changement; il n'y a d'éditions avouées par l'auteur, que celles dont les exemplaires sont signés de lui à la main.

Prix, 2 fr. 40 cent. cart.

A Paris, chez Hoquart, rue de l'Eperon, n° 1; Barbou, rue des Mathurins; à Rouen, chez Auguste Delalain.

Traits caractéristiques de l'Histoire de Russie, recueillis par M. de Clausen, conseiller de cour, et dédiés à S. M. l'impératrice-mere, de toutes les Russies; in-8°.

Prix 3 fr., et franc de port 4 fr.

A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné. — Chez Henrichs, rue de la Loi, n° 1231, et Treutell et Wurtz, quai Voltaire, n° 2.

Recueil des Discours prononcés au corps-législatif, par les orateurs du Gouvernement, à la présentation de chaque titre du *Code civil des Français*; trois volumes, dont deux réunis en un.

Prix 5 fr., et 6 fr. franc de port.

Texte du Code civil des Français, imprimé format petit in-18, sur l'édition originale de l'imprimerie impériale.

Prix 3 fr., et 4 fr. franc de port. — Le prix du texte et des discours est de 8 fr. pour Paris, et de 10 fr. franc de port.

A Paris, chez Everat, imprimeur-libraire, rue du Bout-du-Monde, n° 142, et se trouve chez les principaux libraires de Paris et des départemens.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54	54 1/2
——courant.....	56 1/4	56 3/8
Londres.....	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg.....	188	186 1/4
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 90 c.	14 fr. 70 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 78 c.	14 fr. 65 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 76 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 21 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 17s6dp.6f.	7 l. 19s d.
Bâle.....	1/4	1 1/4 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	
Vienne.....	fr. c.	fr. c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 90 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes..	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France....	1095 fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra. Aujourd'hui, la Caravane du Caire, suivi du Devin du Village. — Incessamment, la 1re représentation des Bardes.

Théâtre-Français. La Femme juge et partie, suivi du Souper de Famille. — M. Dugazon remplira le rôle de Bernadille dans la premiere piece.

Théâtre Louvois. Le Vieillard et les Jeunes Gens, M. Musard; et la Coupe enchantée. — Lundi, la premiere représentat. des Tracasseries, com. nouvelle, en 5 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, Adele ou les Métamorphoses, et Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 8e représ. des Hussites, mélod., suiv. d'Annette et Lubin, ballet. On commencera par Ricco, comédie.

Théâtre du Marais. Les Précepteurs, comédie en 5 actes, la 1re représ. de l'Enfant perdu ou les Rivales amies, comédie-vaudeville.

Théâtre de la Cité. Le Faux-Lord, opéra, le Pessimiste, comédie, et le Valet de deux Maîtres.

Théâtre Moliere. La 2e représ. de l'Essai des Talens, prologue; la 2e de Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les deux Savoyards.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures [illegible] jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Mo[illegible] rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 275. *Dimanche, 5 messidor an* 12 *de la République* 24 *juin* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 1er *juin* (12 *prairial.*)

Les Serviens poursuivent avec activité les ouvrages qu'ils ont commencés autour de Belgrade; c'est une espèce de ligne de circonvallation, ceinte d'un fossé, et qui mettra les assiégeans à l'abri de toute surprise.

Le 28, les Turcs ont fait une nouvelle sortie contre un des postes serviens, commandé par un lieutenant de Czerni-Georges. Quoique la troupe de ce dernier fût peu nombreuse, elle soutint le choc de l'ennemi, et, après un combat d'une demi heure, elle parvint à le repousser jusque sous les murs de Belgrade. Les Turcs ont eu près de 50 hommes tués et 4 prisonniers. Les Serviens n'ont eu que quelques hommes blessés.

Les insurgés se sont aussi emparés, il y a peu de jours, d'un bâtiment turc chargé de sel.

Czerni-Georges n'était pas encore de retour au quartier-général le 29 du mois dernier. On apprend qu'il a occupé la forteresse de Semandria, ainsi que celle de Prosovze; ces deux places se sont rendues par capitulation. On espère, au reste, que cette lutte finira bientôt; on attend l'arrivée du plénipotentiaire de la Porte, qui a tout pouvoir pour terminer les différends et rétablir l'ordre. Ce plénipotentiaire est Bekir-Pacha, personnage d'un grand mérite, et qui jouit de toute la confiance du grand-seigneur. Ce fut lui qui, après la paix entre l'Autriche et la Porte, fut chargé de reprendre possession de Belgrade; cette place ayant été restituée, comme l'on sait, aux Turcs par un article du traité. Bekir-Pacha est accompagné de trois deys qui ont chacun sous leurs ordres 150 saphis et 600 hommes d'infanterie.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 13 *juin* (24 *prairial.*)

On a arrêté hier à Hambourg plusieurs personnes qui ont présenté des faux billets de la banque d'Altona. On dit que ces billets ne sont pas bien contrefaits, et qu'ils sont très-faciles à reconnaître, parce que le papier est beaucoup plus gris que celui de la banque.

INTÉRIEUR.

Marseille, le 27 *prairial.*

Le corsaire hollandais *le Hoose*, capit. Hyppolite Mordeille, de Marseille, armé au Cap de Bonne-Espérance, et portant 12 pieces de canon et trente hommes d'équipage, a capturé sur la côte d'Angole le navire anglais *le Neptune*, du port de 550 tonneaux, armé de 16 pieces de canon et 60 hommes d'équipage. Le brave capitaine français, avec un équipage plus faible de moitié que celui de l'ennemi, a couru le premier à l'abordage, et, après un vif combat à armes blanches sur le pont ennemi, s'est rendu maître de ce navire, dont la cargaison consiste en 350 negres, beaucoup d'ivoire et marchandises de traite. La perte de l'ennemi dans cette action a été de 16 hommes, et la nôtre de 10 seulement, tant tués que blessés. Cette prise est arrivée heureusement dans un des ports du Brésil.

— La bombarde *la Victoire*, en croisiere devant ce port, a forcé une corvette anglaise à relâcher un bâtiment français chargé de grains, dont elle s'était emparée depuis 36 heures. On dit que la corvette *la Bergere* a également forcé l'ennemi à relâcher un bâtiment ligurien.

Paris, le 4 *messidor.*

Le corsaire *le Prosper*, de Boulogne, s'est emparé, sur les côtes d'Angleterre, de trois navires: *la Thetis*, *l'Argo* et *le Rover*; il les a fait entrer le 29 prairial; savoir, les deux premiers au port de Dieppe, et le troisieme à Saint-Valery.

De ces bâtimens, deux sont chargés de charbon de terre, et le troisieme de vivres.

Le 30 prairial dernier, l'EMPEREUR a examiné avec une attention particuliere, sept différens modeles des Vélocifères qu'il avait ordonné de conduire dans le parc de Saint-Cloud. Il a remarqué l'avantage qu'offre pour la conservation des grandes routes cette espece de voitures si légeres et si différentes de ces lourdes diligences qui dans la mauvaise saison sillonnent profondément les chaussées les mieux entretenues.

Un char militaire d'une construction nouvelle, portant 25 hommes de la Garde impériale, et conduit par quatre chevaux de poste, a parcouru avec une grande célérité une des allées du parc, sous les yeux de Leurs Majestés, qui ont traité avec bonté l'inventeur et sa famille.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avenement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

» Après avoir juré obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à Votre Majesté, disent *le préfet, les sous-préfets, les membres du conseil de préfecture et le secrétaire-général du département du Finistere*, nous éprouvons encore le besoin de vous exprimer notre amour pour votre auguste personne. Ce sentiment depuis long-tems est gravé dans nos cœurs; il est celui des habitans du Finistere dont nous nous félicitons d'être en ce jour les interprètes. »

Le préfet, le secrétaire-général et les membres du conseil de préfecture du département de la Meurthe s'expriment ainsi:

« En prêtant le serment de fidélité à Votre Majesté, nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs, et dont ils étaient impatiens de s'acquitter.

» Votre avénement, SIRE, au trône impérial a comblé les vœux de tous les habitans de la Meurthe; il ne leur en reste plus qu'un à exprimer. Puisse NAPOLÉON, le pere de la patrie, parcourir pendant de longues années sa glorieuse carriere, pour jouir de l'admiration, de l'amour et de la reconnaissance du Peuple français! Puissent ses descendans, héritiers de sa grande ame et de son génie, retracer sans cesse, avec son nom, aux générations futures, sa gloire, ses vertus et ses bienfaits! »

« Vos malheurs, dit *M. l'archevêque d'Aix aux fideles de son diocèse*, ont commencé de prendre fin à l'instant où, rendus à la religion, vous avez déploré vos erreurs et placé votre confiance dans l'Eternel.

» C'est NAPOLÉON que Dieu a appelé des déserts de l'Egypte, pour lui confier l'exécution de ses desseins salutaires: Dieu l'a investi de sa protection et lui a donné la force de prévaloir contre les obstacles qui semblaient insurmontables.

» Le premier usage qu'il a fait de son pouvoir a été de vous rendre vos autels. Vous l'avez vu en même-tems, poser les bases de l'éducation publique, celles d'une législation appropriée à vos besoins, et en général de tout ce qui peut procurer votre tranquillité et votre bonheur.

» En vous annonçant l'élévation de NAPOLÉON à la dignité impériale, nous devons vous dire que c'est à lui désormais que votre obéissance est due: il devient cette puissance à laquelle les saints apôtres Pierre et Paul recommandent d'être soumis; que votre obéissance ne soit point celle des esclaves, le fruit de la contrainte, mais le mouvement de votre conscience; qu'elle soit aussi l'expression de la reconnaissance que lui doit la patrie, car c'est à notre EMPEREUR que nous devons la fin de l'anarchie et le calme intérieur dont nous jouissons. Le choix d'une famille catholique pour occuper le trône impérial, nous garantit encore la solidité du concordat, et nous promet pour l'Eglise, la protection que tous les princes chrétiens se sont fait un devoir de lui accorder. Trop long-tems de vains systêmes ont égaré vos esprits; l'ordre que la sagesse du sénat rappelle aujourd'hui, est le seul qui indique l'expérience de tous les peuples, et qui puisse assurer à la France cette stabilité dont elle avait joui si long-tems, et sans laquelle on ne peut espérer ni tranquillité sociale, ni prospérité publique. Veuille le Ciel combler de ses faveurs la Nation française et son illustre chef! Veuille le Dieu de paix, inspirer aux puissances de la terre, un esprit de concorde qui nous permette enfin de recueillir les fruits précieux d'une solide paix! »

» Rappellez-vous, dit *l'archevêque de Bourges* l'affreuse et désespérante situation dans laquelle nous avons vu notre patrie: sans Gouvernement, sans religion, sans Dieu; déchirée par ses propres mains, couverte de ruines, nageant dans son propre sang: tyrannisée successivement par des hommes dont la terreur, qu'ils inspiraient par leurs cruautés, faisait toute la force, fondait toute la puissance. Qui vous eût dit qu'alors une bienfaisante Providence veil ait sur vous; qu'elle vous suscitérait un libérateur; que ce libérateur à peine adolescent, lorsque nos malheurs ont commencé, surpasserait si vite la gloire des plus grands capitaines; qu'il mériterait, sur sa réputation de courage et de sagesse, d'être appellé du fond de l'Orient à venir réparer nos malheurs; que, forcés par l'admiration et la reconnaissance, les Français lui décerneraient la couronne et le sceptre de l'Empire! C'est cependant ce prodige, préparé par tant d'autres, que nous admirons aujourd'hui et qui fait l'objet de l'allégresse publique: pensez-vous qu'un autre que Dieu ait pu l'opérer? qu'un autre que le Tout-Puissant ait pu vaincre tous les obstacles qui s'y opposaient, et que la sagesse humaine regardait comme impossible? Par un décret de sa toute puissante et bienfaisante Providence, qu'il ne nous est pas permis de scruter, le vainqueur de Marengo devait porter le sceptre de la France, et ce sceptre devait devenir l'héritage de sa famille. Le voilà placé dans ses mains; il ne trompera pas les vues de la Providence: il se souviendra qu'il le tient de Dieu; que la volonté des Français n'a été que l'organe de la sienne; que c'est lui qui a incliné leurs cœurs: il le portera ce sceptre pour la gloire et le bonheur de la France.

» Français de tous les rangs, de tous les âges, quelles qu'aient été vos pensées, quels qu'aient été vos desirs, reconnaissez la volonté de Dieu, et soumettez-vous; recevez avec confiance, avec joie et avec reconnaissance le nouveau souverain qu'il vous donne: c'est de son domaine dont il dispose; car toute la Terre est à lui, et il la donne à qui il veut. Voilà tous à notre nouvel EMPEREUR, à l'auguste NAPOLÉON BONAPARTE, amour, fidélité et obéissance, soyons lui soumis, la religion nous en fait un devoir de conscience, tous nos intérêts nous y invitent. Ministres de la religion, nous en devons le précepte et l'exemple aux fideles confiés à nos soins. Soyons constamment sans reproches dans l'accomplissement de cette importante obligation; le grand apôtre nous en montre la récompense dans la sainte liberté, dans l'heureuse tranquillité qui nous en reviendront pour l'exercice de notre redoutable ministere, et qui assureront le succès de notre zele: déjà nous en faisons la plus heureuse expérience.

Peuples et pasteurs, dans quelque rang que la Providence nous ait placés, donnons pour garant de notre fidélité à César, notre fidélité à Dieu: celle-ci doit être la regle et la mesure de l'autre.

« Français qui aimez votre patrie, dit *M. l'archevêque de Besançon*, réjouissez vous! L'exaltation de l'EMPEREUR NAPOLÉON va dissiper tous les orages qui la menaçaient encore.

» Citoyens, qui chérissez l'ordre, la paix et la concorde, livrez-vous à la joie! Votre nouvel EMPEREUR va établir, va fixer dans tout notre Empire l'harmonie la plus parfaite et la plus douce.

» O vous, amis sinceres d'une religion sainte et bienfaisante, faites éclater votre allégresse! L'EMPEREUR que nous donne le Ciel dans sa miséricorde, respectera et fera respecter les oracles du Ciel, maintiendra dans toute son intégrité ce *concordat*, précieux fruit de sa profonde sagesse, combinée avec celle du chef suprême de la chrétienté; il rendra à l'Eglise gallicane, au culte catholique toute son antique splendeur; il appuyera de toute son autorité impériale l'auguste autorité de l'Evangile; il en favorisera la prédication, en protégera, en encouragera les ministres; il couvrira de son égide toute-puissante la véritable piété, et fera concorder le sage Empire de la France avec le divin Empire de Jesus-Christ. Ce que le PREMIER CONSUL a déjà fait, nous répond des religieux sentimens de l'EMPEREUR.

» Réunissons-nous donc pour bénir le Seigneur d'avoir, par ce bienfait, mis le comble à tant d'autres que nous tenons déjà de sa main paternelle. Conjurons-le de nous le conserver en veillant, d'une maniere particuliere, sur les jours de Sa Majesté Impériale et sur ceux de Sa Majesté Impératrice. Ne cessons d'appeler les bénédictions du Ciel sur la Nation, sur le chef suprême de l'Etat et sur son auguste famille. »

« Vous avez sauvé la France par votre valeur et par votre courage: vous l'avez garantie de l'oppression et des complots; vous avez rappelé dans son sein, les sciences et les arts; vous l'avez enrichie des monumens de l'Egypte, des chef-d'œuvres d'Athenes et de Rome; vous l'avez gouvernée par votre génie, elle est couverte de gloire et de l'éclat de votre nom. Le Peuple reconnaissant dépose entre vos mains la force de sa puissance; il vous a proclamé EMPEREUR héréditaire pour son bonheur et pour son repos.

» SIRE, nous nous sommes réunis pour vous porter le concert unanime de nos vœux et de ceux de nos communes.

» Nous jurons soumission aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'EMPEREUR. » Ainsi s'exprime *le sous-préfet de Bergerac venant aux maires de son arrondissement.*

« Ce n'est pas pour vous, SIRE, disent *les autorités civiles et fonctionnaires publics du canton de Sainte-Foi*; c'est pour notre bonheur et celui des générations futures que vous êtes appelé à régner.

» L'hérédité de l'Empire dans votre famille éternisera vos bienfaits, et consolide à jamais le bonheur de la patrie.

» Avec quels transports nous avons applaudi à ces grandes mesures, qui terminent par le plus heureux dénouement le drame terrible de la révolution.

» Permettez, SIRE, que nous portions aux pieds de Votre Majesté l'hommage sincère de notre respect et de notre amour, et que nous renouvellions entre vos mains le serment de fidélité à votre autorité paternelle et d'obéissance aux constitutions de l'Empire, que nous venons de prêter. »

Les sous-préfets, maire et adjoints de la ville de Libourne ont vu remplir leurs vœux par l'élévation de BONAPARTE à la suprême puissance et l'hérédité conservée dans son auguste famille.

« Ainsi le bonheur de la France est assuré, disent-ils; ainsi nous pouvons sans crainte lancer nos regards dans l'avenir, et promettre à nos enfans des jours heureux et paisibles. Nous leur parlerons souvent des bienfaits immenses de Votre Majesté Impériale, de l'amour et de la reconnaissance dont nos cœurs sont pénétrés pour le GRAND NAPOLÉON, et ils aimeront sans doute, comme nous, à être éternellement fidèles à leur EMPEREUR.

« Vos hautes destinées, dit *le consistoire de l'église réformée de Montauban*, s'accomplissent au gré des vœux et des espérances d'un peuple immense que vous avez comblé de bienfaits.

» La Nation entière, SIRE, s'empresse de sanctionner le témoignage éclatant qui vous est offert de sa sensibilité et de sa reconnaissance; ce gage assuré de la prospérité publique et de la tranquillité de nos neveux.

» Hé, comment les protestans de ce vaste Empire, qui ne doivent leur existence politique et le paisible exercice de leur culte qu'à la protection spéciale de Votre Majesté, ne seraient-ils pas des premiers à lui adresser l'expression de leur allégresse et de leur amour?

» Organe de ceux de ces contrées, SIRE, le consistoire de Montauban s'honore d'offrir à Votre Majesté l'hommage de leurs vœux et de leur inaltérable dévouement. »

« Sorti victorieusement de tant de dangers et de tempêtes de la guerre, disent *les membres du consistoire de Munster, département du Haut-Rhin*, conservé et rendu à la patrie, et couronné par la main de la gloire, de lauriers impérissables, Votre Majesté Impériale a été élue par la Providence, qui se plaît au bonheur des nations et des peuples pour être l'organe sublime de ses bienfaits et de ses bénédictions. Elle vous a élevé le trône qui sera à-la-fois celui de la justice et de l'humanité, du bon ordre et de la félicité publique, de la gloire et de la vertu. C'est à votre esprit éclairé et solide, à votre ame noble et supérieure, qu'elle a confié le soin d'éloigner des limites de votre Empire le fléau de la guerre, d'affermir le repos et la tranquillité publique, de planter l'arbre d'une paix éternelle et glorieuse, d'élever la Nation française au plus haut degré de puissance, de gloire et de prospérité, de protéger les sciences et les arts, et de ramener les beaux jours des Trajan et des Antonins, et votre trône impérial sera inébranlable; car il aura pour fondement l'amour et la confiance générale, la justice, le bon ordre, la félicité publique et la vertu. Poursuivant ce but sublime, Votre Majesté Impériale ne confiera pas la gloire et le bonheur de son Empire seul à des feuilles périssables de l'histoire. Elle saura s'ériger des monumens plus durables, qui traduiront votre nom et votre gloire à l'immortalité: ce seront les cœurs de tant de millions d'hommes que vous aurez rendus heureux, qui conserveront la mémoire de Votre Majesté Impériale, qui la propageront d'âge en âge, de siècle en siècle, et qui vous nommeront le père de la patrie et les délices du genre humain. »

« *Le consistoire de Bergerac* unissant sa faible voix au cri général qui a proclamé NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, fait encore les vœux les plus ardens pour que Sa Majesté puisse jouir au sein du bonheur et jusqu'à la vieillesse la plus reculée, de l'auguste dignité que ses vertus et la reconnaissance publique ont fixée sur sa tête.

» Il en fait aussi pour que l'illustre maison de BONAPARTE fasse à jamais la gloire et la félicité de la Nation française. »

« *Le consistoire de l'Eglise réformée de Moinneaux* adresse, au nom des protestans de l'Aisne, et de Seine-et-Marne, le sincère hommage de leurs sentimens de fidélité, de reconnaissance et d'amour, comme hommes, comme français, comme chrétiens, comme chrétiens protestans réformés.

» L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, disent-ils, est le libérateur de notre culte; jamais nous n'oublierons cette évangélique maxime: Rendez à César ce qui est à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu; et aujourd'hui nous sentons que cette maxime du décret divin s'est encore embellie pour nous, depuis que Dieu a confié le gouvernement de notre Patrie à NAPOLÉON, et encore depuis que, par la volonté du Souverain Arbitre du Monde, il est proclamé EMPEREUR DES FRANÇAIS. »

« Tous les titres, disent *les membres de l'église consistoriale de Corgemont*, étaient dûs, SIRE, à vos vertus, à votre héroïsme et à vos bienfaits. Pacificateur de la France, de la religion et des mœurs, vous aviez atteint tous les genres de gloire, et il ne vous manquait plus rien pour jouir de l'amour et du respect de tous les cœurs. Mais il fallait aux Français une garantie de leur repos et de leur bonheur, et cette garantie nous la trouvons maintenant dans l'acte solennel qui vous a créé EMPEREUR DES FRANÇAIS, et qui a rendu le pouvoir impérial héréditaire dans votre auguste famille. »

« La France trouve en vous, disent *les membres de l'église consistoriale d'Aigues-Vives*, un père qui l'élève à la vraie gloire; vous fixez l'ordre et la prospérité dans son sein; par l'essai qu'elle a fait de diverses théories, elle a reconnu que le Gouvernement héréditaire et d'un seul est celui qui lui est propre; elle l'a consacré et mis pour toujours dans vos mains habiles et dans celles de votre auguste famille. Votre trône est fondé sur la valeur et la justice; il est orné de vos vertus, et particulièrement de votre clémence. La France en contemple la majesté avec un noble orgueil; elle vous paiera généreusement le droit que vous avez à son amour, à sa fidélité et à son dévouement; ils vous le paieront sur-tout ce juste tribut, ceux de ses enfans auxquels vous avez rendu des droits qu'une maison trop digne d'oubli leur arracha tant de fois; ils voient en vous cet EMPEREUR, les délices du peuple, parce qu'il ne comptait de journées réelles que celles qu'il marquait par ses bienfaits; leur cœur renferme un monument à votre gloire, qui ne sera jamais renversé; leurs temples retentissent des bénédictions qui vous sont dues. »

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 3 prairial an 12, sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance séant à Nîmes, département du Gard, a ordonné que, pardevant le sieur Roustan, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait, dans le délai de quinzaine, une enquête, à l'effet de constater l'absence de Jean Fedon, parti de Veauvert, lieu de son domicile, en 1793, pour les armées, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Par jugement du 1er germinal an 12, sur la demande en déclaration d'absence présentée par Elisabeth Grangier, femme de Gilbert Rimbert, parti, l'an 2, pour le service des armées, sans nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Thiers, département du Puy-de-Dôme, a ordonné qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence dudit Gilbert Rimbert.

Par jugement du 26 floréal an 12, sur la demande de Pierre Vitcoq, propriétaire, demeurant à Elbeuf-sur-Seine, et de Marguerite-Félicité Dupont, veuve de Noël-Pierre Vitcoq, en qualité de tutrice de ses enfans mineurs,

Le tribunal de première instance séant à Rouen, département de la Seine-Inférieure, a ordonné que, pardevant le citoyen Boullanger, juge délégué à cet effet, il serait procédé, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à l'enquête relative à l'absence de Jean-Michel Vitcoq, qui a quitté son domicile à Elbeuf depuis plus de trente ans, et n'a point donné de ses nouvelles depuis vingt ans.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance séant à Nérac, département de Lot-et-Garonne, par jugement du 20 pluviose an 12, a ordonné que, pardevant le cit. Dugarcin, l'un des juges, que le tribunal a commis à cet effet, et, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête pour constater l'absence de Guillaume Laborde, manouvrier de la commune de Barbaste, parti pour le service de la patrie en 1793, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis son départ.

Le sieur Santairaille, notaire, a été nommé pour représenter ledit Laborde dans les inventaires, comptes, partages et liquidations qui intéresseraient le présumé absent.

Par jugement du 8 prairial an 12, vu la demande de Jean Dolet, laboureur à Aury, et Huguette Vernot, sa femme, de Vivant Sauvageot, laboureur au même lieu, et de Nicole Vernot, sa femme, en déclaration d'absence de Jean Moine, fils d'Antoine Moine et de Simone Godard, remariée en seconde nôces à Vivant Vernot,

Le tribunal de première instance à Autun, département de Saône-et-Loire, a ordonné, conformément aux dispositions de la loi du 24 ventose an 11, art. CXVI et CXVII du Code civil, qu'il serait procédé à l'enquête par devant M. de Chevannes, juge à ce commis, et contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater l'absence de Jean Moine.

Vu la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance à Lorient, département du Morbihan, a ordonné, par jugement du 28 floréal an 12, qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, sur l'absence de Jean Drien, parti pour l'armée, comme réquisitionnaire, et qui depuis neuf ans environ n'a donné aucune nouvelle.

Par jugement du 28 floréal an 12, sur la demande de Marie Christine Morand, en déclaration d'absence de Jean-Baptiste Morand, son frère, qui a quitté depuis environ douze ans la commune de Megève, pour aller à Paris, où, d'après le bruit public, il doit être entré dans un des bataillons de la République, et qui depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Bonneville, département du Léman, a ordonné qu'il serait procédé en la forme accoutumée, à l'enquête sur l'absence dudit Jean-Baptiste Morand. L'enquête a eu lieu le 3 prairial.

Par jugement du 12 prairial, vu la demande de Jean-Baptiste Thibault, et Simone-Louise l'Epine, propriétaires, demeurans à Chalancey, en déclaration d'absence de Marin l'Epine, parti en 1793, pour le service des armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis son départ,

Le tribunal de première instance séant à Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné que pardevant M. Pernot, l'un des juges à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête pour constater ladite absence.

Par jugement du 15 prairial an 12, vu la demande de Pierre Mathey, cultivateur à Boissey, et de Marie-Germaine Mathey, femme de Nicolas Andriot, propriétaire à Lenchey,

Le tribunal de première instance séant à Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné en exécution de l'article CXVI du Code civil, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, et devant M. Miot, l'un des juges du tribunal, pour constater l'absence, sans nouvelles de Louis Mathey, militaire parti pour l'armée depuis dix ans. Il a été aussi nommé un notaire pour représenter l'absent dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels il peut avoir intérêt.

Par jugement du 2 prairial an 12, rendu sur la demande des héritiers présomptifs,

Le tribunal de première instance de Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête contradictoire avec le procureur impérial à l'effet de constater l'absence, sans nouvelles depuis plus de 4 ans, de François Henry, né à Bussieres, parti pour les armées depuis 4 ans.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Figeac, département du Lot, a ordonné, par jugement du 17 floréal, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Jean Reclus, domicilié à Capdenac, parti pour le service de la marine en l'an 2, et qui depuis n'a plus donné de ses nouvelles.

Le juge Tabournel a été commis pour recevoir l'enquête.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le commerce de la boulangerie dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police. — Paris, le 25 prairial an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu les articles II et XXIII de l'arrêté des Consuls, du 12 messidor an 8, et les articles I et II de celui du 3 brumaire an 9; ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Nul ne peut exercer la profession de boulanger dans les communes rurales du ressort de la préfecture de police, sans une permission du préfet de police.

II. Pour obtenir cette permission, les boulangers devront présenter une pétition au préfet de police.

La pétition indiquera les noms et prénoms des requérans, et les lieux où ils tiennent ou se proposent de former leurs établissemens. Elle sera remise aux maires, qui l'adresseront aux sous-préfets, et ceux-ci au préfet de police.

III. Il est enjoint aux boulangers de tenir leurs boutiques suffisamment garnies de pain.

IV. Les boulangers ne pourront exposer du pain en vente ailleurs que dans leurs établissemens ou aux marchés à ce destinés.

Il est défendu de crier, vendre et colporter du pain, sur toute autre partie de la voie publique.

V. Aucun boulanger ne pourra quitter son commerce que trois mois après en avoir fait la déclaration au préfet de police.

Tout boulanger qui ne se conformerait pas à cette disposition, ne pourra reprendre l'exercice de sa profession.

VI. Aucun boulanger ne pourra cumuler en même tems la profession de meûnier.

VII. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux reglemens qui leur sont applicables.

VIII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, le contrôleur de la halle aux grains et farines, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PIS.

MÉLANGES

Histoire de la Vaccination en Turquie, en Grèce et aux Indes-Orientales, par *J. de Carro*, D. M.

M. de Carro, après avoir donné l'exemple de la pratique de la vaccine sur ses propres enfans, exemple qui fut très-promptement imité par un grand nombre de personnes de distinction, répandit au loin cette bienfaisante pratique, en envoyant par-tout à ses correspondans des fils, des verres et des lancettes d'argent et d'ivoire, imprégnées de vaccin, avec les instructions nécessaires pour en faire usage. Il a eu le plaisir de réussir au-delà de ses espérances. C'est par un effet de son zele qu'une grande partie de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hongrie et de la Russie en a été pourvue, et c'est encore à lui que l'Asie doit cet inestimable bienfait. Dès l'an 1800, il en avait envoyé à Constantinople pour l'enfant de mylord Elgin; et par les soins des docteurs Whyte, Scott, Hess, Pezzoni, Auban, etc. la vaccination a enfin pris pied dans cette capitale de l'Empire Ottoman. Malgré les préventions des Turcs, toujours ennemis des innovations, elle s'y est introduite jusque dans le sérail, où le docteur Roini, médecin du Grand-Seigneur, a fait vacciner, avec l'approbation de sa hautesse, à qui il a présenté un extrait de l'ouvrage du docteur de Carro, traduit en turc, l'enfant d'un des domestiques. Graces aux fréquens envois du médecin de Vienne, elle a pénétré de-là jusque dans la Grèce, où le docteur Cassgitti à Athènes, et le docteur la Font à Salonique, la pratiquent avec le plus grand succès. Mais de là aux Indes la distance est si grande que, quoique le bruit de cette découverte y eût fait une grande sensation, on n'était point encore parvenu à en faire jouir les habitans de ce malheureux pays, où la petite-vérole fait de tels ravages, qu'il y en meurt au moins le tiers de ceux qui la prennent naturellement, et un sur quarante ou cinquante de ceux qui l'ont par inoculation. Les Anglais y avaient en vain envoyé, à plusieurs reprises, des fils et des verres bien imprégnés. Ils avaient toujours manqué, soit que la longueur du voyage eût fait perdre au vaccin son activité, soit que l'odeur du goudron l'eût dénaturé. Enfin, M. Harford, résident britannique à la cour de son altesse le bacha de Bagdad, en fit demander directement au docteur de Carro par M. Paget, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre à Vienne. Le docteur mit un soin tout particulier à cet envoi. Outre des lancettes d'argent pur, d'argent doré et d'ivoire, il expédia à Bagdad deux verres remplis de charpie anglaise, imprégnée de vaccin liquide, suivant la méthode inventée par le docteur Jenner et perfectionnée par les vaccinateurs hanoviens, les docteurs Ballhorn et Stromeyer. Il trempa ensuite à plusieurs reprises, dans de la cire fondue, ces verres cachetés, de maniere à en faire une boule qu'il enferma dans une boîte remplie de rognures de papier. C'est ainsi que ce vaccin arriva encore liquide sur les bords du Tigre. Il réussit au premier essai. Il avait été pris sur un enfant vacciné avec des verres que le docteur Louis Sacco venait d'envoyer à Vienne, et qui avaient bien réussi. Il était originaire des vaches de la Lombardie, et il a été l'unique source de toutes les vaccinations faites en Asie. Ainsi la Grande-Bretagne a fourni l'Occident, et la République italienne l'Orient.

De Bagdad, où le docteur Short en tira bientôt le plus grand parti, la vaccine pénétra promptement à Bassora, et de là à Bombay par les soins de M. Milne, chirurgien très-instruit. C'est au mois de juin 1802 qu'Anne Dalthils, âgée de trois ans, fille d'un domestique du capitaine Hardie, fut enfin vaccinée à Bombay; et, dès le mois d'octobre, il y avait déjà dans cette île plus de mille personnes qui l'avaient été successivement d'après elle, et qui toutes avaient eu la maladie de la maniere la plus bénigne et la plus réguliere, exactement telle qu'on la voit en Europe. La vaccination était déjà, à cette époque, bien établie à Hyderabad, à Mysore, à Madras et dans toutes les provinces de Canara et du Malabar, grâces aux soins que S. E. le gouverneur-général de l'Inde s'est donnés pour la répandre. Dès le mois de mars suivant, on comptait déjà plus de dix mille vaccinés dans l'île de Ceylan, dont le gouverneur M. Mooth, non moins pénétré de l'importance de la vaccination que celui de Bombay, a supprimé entièrement l'hôpital de petite-vérole et a ordonné aux administrateurs de ne s'occuper que de la propagation de la vaccine. Enfin elle s'est répandue avec une telle promptitude, que dans un ouvrage du docteur George Keir, nommé par le gouvernement de Bombay pour veiller à l'entretien du vaccin, et pour en envoyer dans toute l'Inde, ouvrage qui a paru au mois de mai dernier, on cite une multitude de grandes villes, telles que Calcuta, Masulipatam, Tiuncomale, Callicut, Pondichéry, Nellore, etc. dans lesquelles la vaccination a généralement été adoptée, après un grand nombre de contr'épreuves avec le virus variolique qui n'a produit la petite-vérole sur aucun des individus vaccinés.

L'empressement des habitens de l'Inde pour se faire vacciner eux et leurs enfans, malgré leur éloignement pour toute espece d'innovation et leur excessive indolence, a de beaucoup surpassé celui des peuples de l'Europe; ce qui paraît devoir être attribué, 1° à la vénération religieuse que les Indiens ont pour la vache, qui, comme on sait, joue un grand rôle dans l'Histoire Sacrée; 2° à l'idée qu'a eue le docteur James Anderson, médecin en chef à Madras, de donner à la vaccine un nom tiré de la langue sanscrite, et qui veut dire l'*immortalité*, comme préservant de la mort que produit la petite vérole. Ce nom est *amurtum*, qui vient de l'alpha privatif et du mot indien *murtum*, mort, d'où dérivent le mot persan *murdun*, le mot latin *mors*, et le mot anglais *murder*; peut-être même celui de l'*amaranthe*, ou immortelle, et celui du sultan turc *amurat*; aussi le mot *amurtum* est-il devenu dans l'Inde un terme générique pour le lait de vache. « Je suis convaincu, dit le docteur, que ce mot passera plus facilement dans le royaume de Candie, dans la peninsule de l'Inde et dans l'Indoustan, que le mot vulgaire de *cow-pox*; » 3° au zele que les bramines ont témoigné pour cette pratique. Le docteur Yates cite un prêtre Bandan qui a vacciné lui-même un grand nombre d'enfans avec un succès complet; et dans l'île de Ceylan on a cru nécessaire de ne pas confier la vaccination aux médecins du pays; mais leur zele pour ce préservatif a rendu cette précaution inutile; 4° au soin avec lequel les médecins de l'Inde conservent et entretiennent la source du vaccin. « Quand on a réussi quelque part, disent-ils, il est nécessaire de garder avec vigilance un trésor si précieux; car si nous le perdions une fois il serait difficile ou peut-être impossible de le recouvrer. Ici nous ne pouvons pas avoir recours à la source, comme en Angleterre; car malheureusement la Providence n'a pas fait aux vaches de ce pays un don aussi salutaire à l'homme. Ainsi, soit que nous considerions la valeur actuelle du vaccin pour l'individu, soit que nous pensions à le conserver pour la postérité, nous devons l'entretenir avec le plus grand soin. » — On a senti dans l'Inde, comme en Europe, la difficulté de vacciner avec du vaccin sec: on l'a surmontée presque partout en envoyant des enfans déjà vaccinés d'un endroit à l'autre. Le docteur Keir parle d'un bramine envoyé avec deux enfans vaccinés à Poona, la capitale de l'Empire des Marattes, d'un lieu à six jours de distance. 5° Enfin, aux mesures d'administration qu'a prises le gouvernement pour faire connaître et propager l'inappréciable découverte du docteur Jenner. Il a chargé un des médecins de l'établissement du Bengale, de pourvoir aux moyens d'étendre son influence, et d'instruire les médecins indiens de ses avantages, et des meilleures méthodes à employer. Il a fait insérer dans la gazette de Bombay un rapport détaillé de ses premiers succès dans l'Inde; et ce mémoire, très-sagement rédigé par les docteurs Moir et Scott, à la requisition du bureau de médecine de cette résidence, a beaucoup contribué à la répandre.

Tel est le précis des faits rapportés dans l'ouvrage de M. de Carro, relativement aux progrès de la vaccination dans l'Inde. Mais il contient encore deux digressions intéressantes; l'une sur l'origine de la vaccine, et de la petite-verole, et l'autre sur leur faculté de préserver de la peste.

Dans la premiere, il rappelle les expériences par lesquelles les docteurs Loy et Sacco ont prouvé l'analogie de la vaccine avec cette maladie des chevaux, que les anglais appellent *grease*, et les Italiens *giardoni*. Est-ce, comme nous l'avons d'abord cru, le *javart* des Français, ou les *eaux aux jambes*, ou quelqu'autre maladie inconnue? c'est ce qui n'est point encore éclairci. Quoiqu'il en soit, le docteur Lafont de Salonique écrit que les maréchaux ferrans de ce pays distinguent trois especes de *javart*; l'*écrouelleux*, le *phlegmoneux* et le *variolique*. Ce dernier paraît être le même que le *grease constitutionel* du docteur Loy, qui seul peut donner la vaccine et préserver de la petite-verole. Aussi, d'après le rapport des bergers albanais, les vaches sont-elles sujettes dans ce pays à une maladie qui paraît avoir une grande ressemblance avec le veritable cow-pox des Anglais; et ce qui décide la question, c'est que le docteur la Font a réussi à produire la véritable vaccine sur deux enfans inoculés avec le virus pris sur les jambes d'un cheval atteint de cette troisieme espece de javart, quoiqu'il ne produisît aucun effet sur une vache soumise aussi à cette inoculation; et cette vaccine s'est propagée de ces enfans à d'autres par l'inoculation, avec ses caracteres et sa bénignité ordinaires.

A cette exception près, et une autre dont nous allons dire un mot, le docteur de Carro, malgré toutes les peines qu'il s'est données pour avoir de toutes parts des informations sur cet objet, n'a pu encore apprendre que rien de semblable ni au *grease*, ni au cow-pox, ait jusqu'à présent été observé dans l'intérieur de l'Asie.

Mais à une petite distance de Constantinople, il existe deux villages, nommés l'un Kiaghat-Ghané, et l'autre Ayas-Aga, dans lesquels il paraît que le cow-pox est endémique à tel point que tous ou presque tous les habitans ont la vaccine naturelle. Or la petite vérole ne paraît dans ces villages que tous les dix ou quinze ans, sur un individu en bas âge, sans qu'elle se communique à d'autres personnes. La peste n'a jamais attaqué ses heureux habitans, quoiqu'elle fasse des ravages terribles dans les lieux circonvoisins. S'il arrive que l'on y apporte quelque pestiféré, il guérit ou il meurt, sans que la contagion se soit jamais communiquée. Ce fait est constaté par une visite solennelle que le docteur Auban, de Constantinople, son interprète S. Wmid, et quatre jeunes de langue attachés à l'ambassade de la République française près la Porte Ottomane, firent, le 1er thermidor dernier (20 juillet 1803), dans ces deux villages, visite dont le procès-verbal a été transmis au cit. Champagny, ambassadeur de la République française à Vienne, lequel a eu la bonté de le communiquer au docteur de Carro. Ces six témoins attestent avoir vu la vaccine sur le pis des vaches et sur les doigts de quelques-uns des habitans, qui tous leur ont unanimement affirmé, que la peste et la petite-vérole, quoique quelquefois apportées d'autres endroits dans leurs villages, ne s'y communiquaient jamais à personne, bien que ces maladies fussent fréquemment très-répandues et très-meurtrieres dans les villages voisins.

D'autre part, le docteur Auban, après avoir eu long-tems le soupçon que la vaccine préservait non-seulement de la petite-vérole, mais aussi de la peste, assure positivement dans une lettre du 25 juillet, que des observations multipliées lui en donnent presque la certitude, puisque sur cinq à six mille personnes vaccinées et répandues dans tous les quartiers de Constantinople et de ses fauxbourgs, aucune n'a été atteinte de la contagion; que des enfans vaccinés ont sucé impunément le lait d'une nourrice pestiférée, et qu'enfin le docteur Valli, nouvellement arrivé d'Italie, où il avait été vacciné dix mois auparavant, s'est enfermé dans un hôpital de pestiférés, s'y est inoculé à la main gauche le virus pestilentiel mêlé de virus variolique, sans prendre la maladie, et sans que cette inoculation ait produit sur lui aucun effet.

Le docteur la Font, de Salonique, où depuis près de six ans la peste ne cesse de faire plus ou moins de ravages, a eu aussi le soupçon que la vaccination pourrait être sinon le préservatif, au moins un correctif utile de la peste, parce que cette maladie s'étant déclarée dans la maison du consul anglais vingt-huit jours après la vaccination de son enfant, cet enfant, qui avait eu une vaccine réguliere et bénigne, prit aussi des symptômes que M. Auban, et d'autres personnes exercées au traitement de la peste, considérerent comme vraiment pestilentiels; mais l'enfant fut le seul qui en guérit; tandis que les autres personnes de la maison qui en furent atteintes, en moururent. — Cependant, par une lettre subséquente du 3 juin 1803, le docteur la Font écrit au docteur de Carro qu'il vient d'apprendre que deux enfans vaccinés ont été attaqués de la peste, et qu'un des deux en est mort presque subitement.

Il serait extraordinaire en effet qu'la vaccine pût préserver de la peste, puisque la petite-verole n'en

préserve point. Le docteur Eusebio Valli l'avait cru et affirmé dans une dissertation imprimée sous le titre de *Memoria sulla peste di Smirne, del 1784*; et proposait en conséquence l'inoculation de la petite-vérole comme le meilleur moyen de détruire l'influence des épidémies de peste. Le docteur Auban, questionné sur ce point par le docteur de Carro, répondit qu'il ne sait pas si la petite-vérole préserve de la peste; mais que ce qu'il sait positivement, c'est qu'à Constantinople, lorsque la peste regne, et que la petite-vérole commence, la peste diminue, et qu'elle cesse même.

Cependant les informations prises auprès du docteur la Font, de Salonique, ne s'accordent point avec celles-là. « Jamais, dit-il, on ne s'est apperçu dans ce pays que la petite-vérole fût un préservatif de la peste, soit que l'individu ait naturellement la petite-vérole, soit qu'il vienne de l'avoir, ou qu'il l'ait eue depuis long-tems. — Je sais positivement que deux personnes eurent la peste en même tems que la petite-vérole, l'une âgée de dix-huit ans, qui échappa, et l'autre de dix ans, qui en mourut. — Le rapport unanime des Empiriques qui traitent la peste (car ce sont eux qu'il faut consulter sur cette matière, attendu que les médecins ne s'en mêlent pas, par la raison qu'ils ne seraient plus reçus que chez des pestiférés) est qu'ils n'ont jamais vu, relativement à la peste, aucune différence entre ceux qui n'ont pas eu la petite-vérole, et ceux qui l'ont eue. — Enfin quoiqu'on croie généralement que quand la peste a lieu, toute autre maladie épidémique cesse, en 1793, ajoute M. la Font, nous eumes la peste, et la petite-vérole se développa avec une fureur sans exemple. La seule nation juive, composée d'environ douze mille personnes, en perdit plus de deux mille, suivant des registres très-exacts, et nous vîmes dans cette maladie tant de férocité par la rapidité et la variété des symptômes, que nous crûmes y découvrir une analogie singulière avec la peste.

Il n'en est pas moins vrai que l'opinion que la vaccine peut préserver de cette dernière maladie, a beaucoup contribué à accréditer et à répandre la vaccination dans l'Orient. Aussi sans vouloir encourager les médecins du Levant à faire sur eux ou sur d'autres des expériences aussi hasardeuses que celle du docteur Valli, le docteur de Carro les exhorte à beaucoup vacciner, dans le but de préserver de la peste; « car dit-il, en travaillant » ainsi à résoudre une question encore douteuse, » ils obtiendront un résultat certain, celui de » préserver de la petite-vérole tous ceux qu'ils » vaccineront. »

(*Extrait de la Bibliotheque Britannique.*)

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL-D'ÉTAT
Relatifs à la discussion du Code civil.

L'impression des procès-verbaux du conseil-d'état, contenant la discussion du Code civil, est achevée.

Les trois derniers volumes sont distribués au sénat, au conseil-d'état, au corps-législatif, au tribunat et au tribunal de cassation.

L'édition originale et officielle se vend chez l'éditeur, au domicile de M. Hugot, cul-de-sac du Doyenné, n° 24; et chez Rondonneau, au Dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, présentement rue Saint-Honoré, n° 75, hôtel de Boulogne, près Saint-Roch.

Les personnes qui ont déjà les deux premiers volumes, peuvent se procurer les trois autres au Dépôt des lois.

Le prix des cinq volumes est de 42 francs pris à Paris.

GÉOGRAPHIE.

ATLAS DE L'EMPIRE FRANÇAIS pour servir à l'intelligence de la statistique de la France, présenté à S. E. le vice-amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies, par Croisey, ingénieur-hydrographe de la marine.

Cet Atlas, composé de cinq cartes, présente la division de la France, 1° en 109 départemens avec leurs populations; 2° en 27 divisions militaires et 6 arrondissemens maritimes; 3° en 11 archevêchés et 57 évêchés; 4° en 31 arrondissemens de cours d'appel et de sénatoreries; 5° en 29 arrondissemens forestiers. Il indique leurs chefs-lieux, ceux des tribunaux de première instance et de commerce, ainsi que les rivieres principales, les canaux de navigation et les routes de postes. L'on y trouve aussi les pays et les états limitrophes de la France.

Les divisions ont été faites d'après les traités, lois et arrêtés qui les ont circonscrites.

L'auteur a eu recours aux cartes les plus estimées et les plus récentes, en assujetissant son travail aux observations astronomiques.

Les côtes et la partie hydrographique ont été tracées d'après les cartes publiées par le dépôt général de la marine.

Prix, 15 fr. enluminé, sur papier de France, 20 fr. sur papier d'Hollande; relié en demie reliure, 18 et 23 fr. Chaque carte séparément se vend 3 fr. et et 4 fr.

Cet Atlas se trouve chez l'auteur, rue de la Huchette, n° 80, et à Versailles, chez Blaizot, rue Satory.

LIVRES DIVERS.

Coup-d'œil autour de moi, avec cette épigraphe tirée d'Horace :

..... *Quod magis ad nos*
Pertinet, et nescire malum est, agitamus...

Par J. F. B.; un vol. in-12. — Prix, 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Barthelot, éditeur rue de Tournon, n° 28; Desenne, libraire, au palais du Tribunat, galerie de pierre, n° 2; Delpinasse, libraire rue de Thionville, n° 1834.

L'auteur de cet opuscule se présente avec modestie, et réclame l'indulgence en faveur du but qu'il s'est proposé en écrivant quelques chapitres consacrés à des considérations morales et philosophiques. Son style est sans prétention, négligé même quelquefois; mais les principes qu'il établit sont sains, et les développemens auxquels ils se livre, paraissent dictés par l'amour de la sagesse et le sentiment de la vertu.

Abrégé de l'Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la chûte de l'Empire Romain en Occident, traduit de l'angl. du docteur *Goldsmith*, sur *la douzieme édition*, par V. D. *Musset-Pathay*; à l'usage des lycées et écoles secondaires: seconde édition, soigneusement revue et corrigée, avec une carte de l'Italie et de la Gaule; 1 vol. in-12.

Prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. port franc.

A Paris, chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la *géographie*, *l'histoire*, les *belles-lettres*, *sciences* et *arts*, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf; chez lequel on trouve l'*Histoire de la Grèce*, du même auteur; 2 vol. in-8° avec cartes, prix 9 fr. et 12 fr. port franc; et l'*Abrégé de la même*, à l'usage des classes, 1 vol. in-12; prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. port franc.

Les deux Amis, par Mme de Depienne, 3 vol. in-12. Prix, 5 fr., et 6 fr. 10 centimes franc de port.

A Paris, chez Huard, libraire, rue Caumartin.

Nouvelle Géographie élémentaire de l'Empire français, d'après son organisation actuelle, politique, judiciaire, administrative, commerciale et religieuse, nouvelle édition, augmentée d'une instruction familiere sur la partie du système métrique, applicable aux mesures agraires et géographiques, et d'un *Précis des Constitutions de l'Empire français*, mis à la portée de la jeunesse; ornée d'une très-belle carte de France, suivant ses nouvelles divisions en 108 départemens, avec préfectures et sous-préfectures, par Dubroca, 1 vol. in-12 de 550 pages.

Prix, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue de Thionville, n° 1760.

Manuel latin, ou *Choix de compositions françaises, et Recueil de fables et histoires latines*; le premier, pour préparer à la traduction des auteurs latins; le second, pour faciliter l'intelligence des écrivains du siècle d'Auguste, l'un et l'autre contenant un vocabulaire; par J. E. D. F. Boinvilliers, correspondant de l'Institut national de France, etc. 4e édition. — Tous les devoirs français que renferme cet ouvrage, dont la publication ne sera plus retardée, coïncident en tout avec les regles de la syntaxe contenues et développées dans la *Grammaire latine* du même auteur. Ces deux ouvrages classiques et généralement adoptés ne subiront plus de changement; il n'y a d'éditions avouées par l'auteur, que celles dont les exemplaires sont signés de lui à la main.

Prix, 2 fr. 40 cent. cart.

A Paris, chez Hoquart, rue de l'Eperon, n° 1; Barbou, rue des Mathurins; à Rouen, chez Auguste Delalain.

Traits caractéristiques de l'Histoire de Russie, recueillis par M. de Clausen, conseiller de cour, et dédiés à S. M. l'impératrice-mere, de toutes les Russies; in-8°.

Prix 3 fr., et franc de port 4 fr.

A Paris, de l'imprimerie de Didot l'aîné. — Chez Hentichs, rue de la Loi, n° 1231, et Treuttel et Wurtz, quai Voltaire, n° 2.

Recueil des Discours prononcés au corps-législatif, par les orateurs du Gouvernement, à la présentation de chaque titre du *Code civil des Français*; trois volumes, dont deux réunis en un.

Prix 5 fr., et 6 fr. franc de port.

Texte du Code civil des Français, imprimé format petit in-18, sur l'édition originale de l'imprimerie impériale.

Prix 3 fr., et 4 fr. franc de port. — Le prix du texte et des discours est de 8 fr. pour Paris, et de 10 fr. franc de port.

A Paris, chez Everat, imprimeur-libraire, rue du Bout-du-Monde, n° 142, et se trouve chez les principaux libraires de Paris et des départemens.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54	54 1/2
——courant	56 1/4	56 3/4
Londres	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg	188	186 1/4
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 90 c.	14 fr. 70 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 78 c.	14 fr. 65 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 76 c.	4 fr. 69 c.
Livourne	5 fr. 21 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	71. 17s 6d p. 6f.	7 l. 19s d.
Bâle	1/4	1 1/4 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	
Vienne	fr. c.	fr. c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 90 c.
Idem. Jouis. de vend. 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France	1095 fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra. Aujourd'hui, la Caravane du Caire, suivi du Devin du Village. — Incessamment, la 1re représentation des Bardes.

Théâtre-Français. La Femme juge et partie, suivi du Souper de Famille. — M. Dugazon remplira le rôle de Bernadille dans la premiere piece.

Théâtre Louvois. Le Vieillard et les Jeunes Gens, M. Musard; et la Coupe enchantée. — Lundi, la premiere représentat. des Tracasseries, com. nouvelle, en 5 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, Adele ou les Métamorphoses, et Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 8e représ. des Hussites, mélod., suiv. d'Annette et Lubin, ballet. On commencera par Ricco, comédie.

Théâtre du Marais. Les Précepteurs, comédie en 5 actes, la 1re représ. de l'Enfant perdu ou les Rivales amies, comédie-vaudeville.

Théâtre de la Cité. Le Faux-Lord, opéra, le Pessimiste, comédie, et le Valet de deux Maîtres.

Théâtre Moliere. La 2e représ. de l'Essai des Talens, prologue; la 2e de Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les deux Savoyards.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être sous ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 276. *Lundi*, 6 *messidor*, *an* 12 *de la République* (25 *juin* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 9 juin (20 *prairial.*)

Le nombre des vaisseaux qui, dans le cours de l'année dernière, ont passé le Sund pour se rendre à Hambourg, monte à 150. Les droits de douane ont rapporté 190,000 rixd.

— 1651 vaisseaux ont passé le Sund dans le cours du mois dernier.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 15 juin (26 *prairial.*)

Un ami de M. de Humbold a fait insérer, dans une de nos feuilles, l'article suivant : « La nouvelle de la mort de M. de Humbold, annoncée ces jours-ci dans les gazettes, est une perte trop grande pour les sciences, sa famille et ses nombreux amis, pour qu'on puisse la croire sans preuves, et on n'en donne aucune. On ne nous instruit ni du jour de sa mort, ni du lieu d'où l'on écrit cette nouvelle. On ne parle point de ses compagnons de voyage, etc.; et la seule circonstance qu'on nous donne, *qu'il est mort à Acapulco*, rend cette nouvelle encore moins vraisemblable. M. de Humbold écrivit, le 29 juillet 1803, de la ville du Mexique à M. Delambre, à Paris, et lui envoya la position déterminée des villes du Mexique et d'Acapulco, prise par lui-même : par conséquent il avait déjà été à Acapulco. Sa dernière lettre de Valladolid (dans le Mechoacan, selon toute apparence), adressée à son frère, est du 23 septembre.

» Il lui mande qu'il a parcouru le nord du Mexique, et qu'il va trouvé des volcans. Craignant la fièvre jaune, il ne voulait pas se rendre à la Vera-Crux; et maintenant l'on prétend qu'il a été pour la seconde fois à Acapulco, qui est l'endroit le plus mal sain de la Nouvelle-Espagne! Et qu'aurait-il été faire dans cette misérable ville, qui ne devient remarquable que lors de la grande foire que l'on y tient tous les trois ans environ, quand les galions arrivent de Manille? Cette foire a-t-elle précisément eu lieu à l'époque où M. de Humbold se trouvait dans ce pays, et a-t-il jugé important de faire, pour la voir, un second voyage à Acapulco, situé à 80 lieues au sud-ouest du Mexique, tandis qu'il lui restait encore tant d'autres contrées de la Nouvelle-Espagne à parcourir? — Il est permis d'élever tous ces doutes et de les publier. »

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 10 juin (21 *prairial.*)

Les nouvelles des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parlent de nouveaux succès obtenus dans ces mers, par le général Linois, sur les Anglais.

— Le gouvernement seconde l'introduction de la vaccine dans ce pays; nous aurons bientôt un institut de vaccine dont on se promet le meilleur effet pour cette méthode utile, qui commence à devenir générale dans cette république, malgré les préjugés et la chicane de quelques médecins qui s'y opposaient d'abord.

— Plusieurs officiers qui sollicitaient depuis longtems des places dans le militaire, viennent d'en obtenir dans le bataillon de Hottentots que le gouverneur-général Janssens forme au Cap de Bonne-Espérance. On apprend que le gouvernement fera former par la suite des régimens entiers de cette nation, dont on savait tirer si peu d'utilité et de service du tems des gouverneurs envoyés par les Etats-Généraux.

Leyde, le 11 juin (22 *prairial.*)

On sait que dans le combat soutenu le 16 mai par une division de la flottille de Flessingue, et dans les engagemens des jours suivans, l'équipage et la garnison de la prame française, *la Ville d'Anvers*, ont déployé une bravoure particulière. La garnison a ajouté à ce dévouement un trait de générosité qui ne lui est pas moins honorable. Voici les pièces qui le constatent;

Le capitaine commandant les hussards à pied du 7.e régiment, à la première division, au général de division Oudinot, commandant en chef l'armée par interim. — *Slyckens, le 15 prairial an 12.*

« Mon général, j'ai l'honneur de vous soumettre l'intention des sous-officiers et hussards composant la garnison de la prame *la Ville d'Anvers*, que la gratification qu'ont bien voulu leur accorder les habitans de cette ville pour leur défense dans les engagemens qui ont eu lieu entre la flottille batave et la croisière ennemie, soit répartie à ceux de leurs camarades militaires et marins estropiés, et aux familles de ceux péris dans les différens combats. Ils espèrent, mon général, que vous voudrez bien agréer le désir qu'ils ont de faire tourner au soulagement de leurs camarades ce témoignage honorable de la reconnaissance de la ville d'Anvers. J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement. »

Signé LABIFFE.

Les officiers et hussards du 7e régiment, composant la garnison de la prame la ville d'Anvers, *à MM. Dutaillis, lieutenant de vaisseau, et Giroux, enseigne à bord de ladite prame.*

Messieurs, Grosse et Pélé, maréchaux-des-logis; Lametz, Suin et Baumann, brigadiers, ainsi que tous les hussards composant la garnison de la prame *la ville d'Anvers*, se glorifient de la reconnaissance que les habitans de cette ville ont bien voulu leur témoigner pour avoir défendu de tout leur courage ladite prame dans les affaires des 26, 27, 28 et 29 floréal. Nous ne pouvons, messieurs, vous exprimer la gratitude que nous éprouvons pour la commune d'Anvers; et les sous-officiers et hussards, qui ont eu l'honneur de partager la gloire que la prame a acquise, croyant de leur devoir de vous faire part de leur intention, vous prient aussi de vouloir bien partager la somme que les Anversois leur ont fait l'honneur de leur proposer, à ceux de leurs braves camarades militaires et marins qui sont estropiés, et aux familles de ceux péris dans les différens combats. Nous avons l'honneur de vous saluer avec respect et obéissance.

INTÉRIEUR.

Paris, le 5 messidor.

Aujourd'hui 5 messidor, ont été présentés au serment, qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR :

Par S. A. I. le prince Louis, connétable de l'Empire,

M. Tilly, général de division;

M. Magon, contre-amiral.

(Pour cette dernière présentation, S. A. I. a suppléé le grand-amiral.)

Par S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire,

MM.

Delannoy, sénateur;

De Saint-Martin, sénateur;

Dupin, préfet des Deux-Sèvres;

Vouty, premier président de la cour d'appel de Lyon;

Paradis, président de la cour criminelle du département de l'Yonne;

Arnaud, procureur-général-impérial de la cour criminelle des Basses-Alpes.

Extrait des minutes du greffe de la cour criminelle séante à Paris.

La cour de justice criminelle séante à Paris, a rendu l'arrêt suivant :

Vu par la cour, l'acte d'accusation dressé le 25 floréal dernier, par le commissaire du Gouvernement, accusateur public près le tribunal criminel spécial du département de la Seine, actuellement procureur-général impérial près ladite cour.

(Suit la teneur de l'acte d'accusation. — Voyez le Moniteur, n° 250.)

Ouïs, après les formalités voulues par la loi, préalablement remplies, les témoins produits par le Ministère public;

Ouï chaque accusé en ses dires, moyens de défense et observations sur les dépositions des témoins, ensemble en ses réponses aux interrogats qui lui ont été faits tant par le premier président que par les autres membres de la cour;

Ouïs en leurs déclarations les témoins appelés et produits par les accusés de Rivière, David, Denant et sa femme, Spin, Verdet, Galais et la femme Galais;

Ouï le procureur-général impérial, en son développement de la cause et en ses conclusions tendantes à ce que, en excipant les accusés Even, Caron, Galais et la femme Galais, pour le jugement desquels il s'en rapporte à la sagesse de la cour, tous les autres dénommés en l'acte d'accusation fussent déclarés coupables du crime dont ils sont accusés, et condamnés aux peines que la loi prononce pour les cas dont il s'agit;

Ouï Domanget en son plaidoyer pour la défense de Georges Cadoudal;

Ouï en ses plaidoyers Lebon, défenseur des accusés Bouvet de Lozier et Russillion;

Ouï en ses plaidoyers Guichard, défenseur d'Armand et Jules Polignac, frères;

Ouï Billecocq en son plaidoyer pour la défense de l'accusé de Rivière;

Ouï Daussel, défenseur de Louis Ducorps;

Ouï Ponsard en son plaidoyer pour la défense de l'accusé Léridan;

Ouï en sa défense Lebon, défenseur de Charles d'Hozier;

Ouï Séraphin Gauthier en sa défense pour l'accusé Picot;

Ouï Boutroue, défenseur de l'accusé Couchery;

Ouï de nouveau Guichard en son plaidoyer pour l'accusé Rolland;

Ouïs successivement Cottérel, Faux Delaforge et Moinat en leurs moyens de défense pour l'accusé Lajolais;

Ouï Moinat en sa défense pour l'accusé David;

Ouï Cotterél, défenseur des accusés Roger et Hervé, en ses moyens de défense;

Ouï en son plaidoyer Bonnet, défenseur de l'accusé Moreau;

Ouï Bourguignon, jeune, en sa défense pour l'accusée femme Galais;

Ouï Gauthier, défenseur de Coster accusé;

Ouï en ses plaidoyers Gaillard-Lafenière, défenseur des accusés Rochelle, Lenoble, et encore de l'accusé Hervé;

Ouï Roussialle en sa défense pour Rubin-de-la-Grimaudière;

Ouï en ses plaidoieries Maugeret, défenseur des accusés Noël Ducorps et Joyaut;

Ouï en ses plaidoyers Domanget, défenseur des accusés Deville, Gaillard, Merille et Lelan;

Ouï Dufriche-Foulesne, défenseur des accusés le Mercier et Cadudal, en ses moyens de défense;

Ouï encore Ponsard, en ses défenses pour les accusés Even et Burban;

Ouï Agier, défenseur de Troche, fils;

Ouï en ses plaidoyers Boyeldieu, défenseur de Monnier et de la femme Mounier accusés;

Ouï en ses moyens de défense Colin, défenseur de Denant et de la femme Denant;

Ouï encore Moinat, défenseur de l'accusé Datry;

Ouï Laurent Lachalumelle, défenseur de Verdet;

Ouï encore Roussialle, en ses moyens de défense pour l'accusé Spin;

Ouï Poujol, défenseur des accusés Dubuisson et la femme Dubuisson, en ses moyens de défense;

Ouï Chauveau Desormeaux, défenseur de Trochie, père;

Ouï en son plaidoyer Blaque, défenseur de Caron;

Ouï Petit Dautrive, défenseur de l'accusé Galais;

Ouï Desalle, autre défenseur de Roger;

Ouï enfin Giraud, défenseur de l'accusée, fille Hizay, en ses moyens de défense;

La cour ordonne qu'il en sera délibéré.

Après en avoir délibéré,

La cour, attendu que d'après l'instruction et le débat il est constant,

Qu'il a existé une conspiration tendant à troubler la République par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime ;

Que Georges Cadoudal est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime ;

Qu'Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime ;

Que François Russillion est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Qu'Etienne-François Rochelle est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Qu'Armand-François Héraclius Polignac est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Qu'Abraham-Augustin Charles d'Hozier est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Charles-François de Rivière est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Louis Ducorps est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Louis Picot est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Frédéric Lajolais est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Michel Roger est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Jean-Baptiste Coster est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Victor Deville est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Qu'Armand Gaillard est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Qu'Aimé-Augustin-Alexis Joyaut est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Louis-Gabriel-Marie Burban est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Guillaume Lemercier est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime ;

Que Pierre-Jean-Cadudal est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Jean Lelan est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Que Jean Merille est convaincu d'avoir pris part à cette conspiration ;

Qu'il l'a fait dans le dessein du crime.

Déclare lesdits Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand-François-Heraclius Polignac, d'Hozier, Derivière, Louis Ducorps, Picot, Lajolais, Roger, Coster, Deville, Armand Gaillard, Joyaut, Burban, Lemercier, Lelan, Cadudal et Merille, coupables du crime prévu par l'article DCXII de la loi du 3 brumaire an 4.

En conséquence, et conformément audit article dont il a été fait lecture, et lequel est ainsi conçu :

« Toutes conspirations et complots tendant à » troubler la République par une guerre civile, » en armant les citoyens les uns contre les autres, » et contre l'exercice de l'autorité légitime, seront » punis de mort, tant que cette peine subsistera, » et de vingt-quatre années de fers quand elle » sera abolie. »

Condamne lesdits Georges Cadoudal, dit Larive, dit Macon ; Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Russillion, Etienne-François Rochelle, Armand-François-Héraclius Polignac ; Abraham-Augustin-Charles d'Hozier, Charles Derivière, Louis Ducorps, Louis Picot, Frédéric Lajolais, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, dit Saint-Victor, Victor Deville, Armand Gaillard, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Louis-Gabriel-Marie Burban, Guillaume Lemercier, Pierre Jean Cadudal, Jean Lelan et Jean Merille, à la peine de mort.

Déclare, conformément à la loi du 14 floréal an 3, dont il a été aussi fait lecture, et laquelle est ainsi conçue : « La convention nationale déclare que le principe de la confiscation est maintenu à l'égard des conspirateurs, et leurs biens acquis à la République.

Attendu que Jules-Armand-Auguste Polignac est coupable d'avoir pris part à la conspiration ;

Que Louis Léridan est coupable d'avoir pris part à la conspiration ;

Que Jean-Victor Moreau est coupable d'avoir pris part à ladite conspiration ;

Qu'Henry-Odille-Pierre-Jean Rolland est coupable d'avoir pris part à ladite conspiration ;

Que Marie-Michel Hizay est coupable d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit ;

Mais qu'il résulte de l'instruction et des débats des circonstances qui les rendent *excusables*.

Vu l'article DCXLVI de la loi du 3 brumaire an 4, dont il a été fait lecture et lequel est ainsi conçu :

« Lorsque le jury a déclaré que le fait de l'excuse » proposée par l'accusé est prouvé, s'il s'agit d'un » meurtre, le tribunal prononce ainsi qu'il est » réglé par l'article IX de la section première de la » seconde partie du Code pénal.

» S'il s'agit de tout autre délit, le tribunal réduit » la peine établie par la loi à une punition correc- » tionnelle qui, en aucun cas, ne peut excéder » deux années d'emprisonnement. »

La cour réduit la peine encourue par les susnommés en une punition correctionnelle. En conséquence condamne lesdits Jules-Armand-Auguste Polignac, Louis Léridan, Jean-Victor Moreau, Henri-Odille-Pierre-Jean Rolland, et Marie-Michel Hizay, chacun à la peine de deux années d'emprisonnement.

Condamne solidairement tous les susnommés aux frais auxquels l'instruction et le jugement ont donné lieu, conformément à la loi du 18 germinal an 7.

Attendu que Victor Couchery, Pierre David, Michel Hervé, Claude Lenoble, Yves-Marie-Joseph Rubin Lagrimaudière, Noël Ducorps, Nicolas Datry, Joseph-Laurent Even, Gaston Troche, fils, ne sont pas convaincus d'avoir pris part à la conspiration ;

Que Michel-Joseph-Pierre Troche, père, Pierre Monnier, Marie-Anne Colasse, femme Monnier, Jean-Baptiste Denant, Sophie Duval, sa femme, Jacques Verdet et Pierre-Antoine Spin ne sont pas convaincus d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit ;

Que Pierre-Jean Baptiste Dubuisson, Madeleine-Sophie Lambotte femme Dubuisson, Marie-Antoine Caron, Simon-René Galais et Jeanne-Aimée-Françoise Guerard femme Galais, ne sont pas convaincus d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit ;

Que Pierre-Jean-Baptiste Dubuisson, Marie-Madeleine-Sophie Lambotte femme Dubuisson, et Marie-Antoine Caron sont convaincus d'avoir recélé des conspirateurs ;

Qu'ils ne sont pas convaincus de l'avoir fait sciemment ;

Que lesdits Galais et sa femme ne sont pas convaincus d'avoir recélé aucun des conspirateurs.

Acquitte lesdits Couchery, David Hervé, Lenoble, Rubin-Lagrimaudière, Noël Ducorps, Datry, Even, Gaston Troche fils, Michel-Joseph-Pierre Troche père, Monnier ; Marie-Anne Colasse, femme dudit Monnier ; Verdet, Spin, Dubuisson ; Madelaine-Sophie Lambotte, femme dudit Dubuisson ; Caron, Galais ; Jeanne-Françoise-Aimée Guerard, femme dudit Galais ; Denant et Sophie Duval, femme dudit Denant, des accusations portées contr'eux.

Ordonne qu'ils seront mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autres causes ;

Et néanmoins à l'égard de Denant et Sophie Duval sa femme ; Verdet, Dubuisson et Madeleine-Sophie Lambotte, femme Dubuisson ;

Attendu qu'ils ont reçu chez eux et logé plusieurs individus sans avoir fait la déclaration prescrite par la loi du 27 ventose an 4 ;

Renvoye lesdits Denant, Sophie Duval, femme Denant ; Dubuisson, Madeleine-Sophie Lambotte, femme Dubuisson, et Jacques Verdet, devant la cinquième section du tribunal de première instance du département de la Seine, jugeant en police correctionnelle pour être statué, ce que de droit.

Ordonne que les fusils, pistolets, poudre, sabres, poignards, balles, habits d'uniformes et autres pièces qui ont servi à conviction au procès, resteront déposés au greffe à telles fins qu'il appartiendra.

Ordonne enfin que le présent arrêt sera imprimé et affiché partout où besoin sera, et exécuté à la diligence du procureur-général de Sa Majesté l'Empereur.

Fait et prononcé à Paris le 21e jour du mois de prairial an 12, en l'audience publique de la cour de justice criminelle, où siégeaient messieurs Hémart, premier président ; Martineau, président, Desmaisons, Rigault, Bourguignon, Lecourbe, Laguillaumye, Selves, Thoriot, Granger, Clavier, et Dameuve, membres de ladite cour, qui ont signé le présent arrêt.

En foi de quoi le présent arrêt a été signé par le président de la cour et par le greffier.

Par la cour,

Signé Hémart.

Collationné,

Signé Frémin.

Extrait des registres de la cour de cassation.

A l'audience de la section criminelle de cassation tenue au Palais de Justice, à Paris, le 4 messidor an 12,

Sur les pourvois de Jean Lelan, Nicolas Datry, Guillaume Lemercier, Jean-Baptiste Coster, Charles-François Derivière, Joseph-Laurent Even, Jean-Victor Moreau, Yves Marie-Joseph Rubin de la Grimaudière, Pierre Monnier, Pierre David, Louis Léridan, Louis-Gabriel-Marie Burban, Victor Deville, dit Tamelan ; Michel Roger, Georges Cadoudal, Armand Gaillard, Louis Picot, Marie-Augustin Joyaut, Jean Merille et Michel Hervé, contre l'arrêt rendu par la cour de justice criminelle spéciale du département de la Seine, le 9 prairial an 12, par lequel arrêt cette cour, sans s'arrêter au déclinatoire proposé, a ordonné qu'il serait passé outre aux débats.

Et encore sur les pourvois de Georges Cadoudal, dit Georges, Athanase Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Russillion, Etienne-François Rochelle, Armand-François-Héraclius Polignac, Abraham-Charles-Augustin d'Hozier, Louis Ducorps, Louis Picot, Frédéric Lajolais, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, Aimé-Augustin-Alexis Joyaut, Louis-Gabriel-Marie Burban, Guillaume Lemercier, Pierre-Jean Cadudel, Jean Lelan, Jean Merille, Victor Deville, Armand Gaillard et Marie-Michel Hizay, contre l'arrêt de la même cour de justice criminelle spéciale du département de la Seine, du 21 du même mois de prairial an 12,

Est intervenu l'arrêt suivant :

Ouï le rapport de Bruno-Philibert-Audier Massillon, l'un des juges nommés par ordonnance du 27 prairial dernier, les observations de Gauthrier, Dommanget et Girot, défenseurs des réclamans, et les conclusions du procureur-général impérial,

En ce qui concerne le pourvoi d'Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier, François-Louis Russillion, Etienne-François Rochelle, Abraham-Charles-Augustin d'Hozier, Frédéric Lajolais, Armand-François-Héraclius Polignac et Armand Gaillard, contre l'arrêt de la cour de justice criminelle séant à Paris, du 21 prairial dernier,

Attendu le désistement par eux donné dudit pourvoi, par actes mis au greffe.

En ce qui concerne le pourvoi de Jean-Victor Moreau et de Pierre David, contre l'arrêt de ladite cour, du 9 dudit mois,

Attendu le désistement par eux donné dudit pourvoi, par actes mis au greffe.

En ce qui concerne le pourvoi de Nicolas Datry, Joseph-Laurent Even, Yves-Marie-Joseph Rubin de la Grimaudière, Pierre Monnier et Michel Hervé, contre l'arrêt de ladite cour, du 9 prairial,

Attendu qu'ayant été acquittés par l'arrêt définitif du 21 dudit mois, ils sont sans intérêt à attaquer celui du 9.

La Cour déclare qu'il n'y a lieu de statuer sur lesdits pourvois.

En ce qui concerne le pourvoi de Jean Lelan, Guillaume Lemercier, Jean-Baptiste Coster, Charles-François Dariviere, Louis Léridan, Louis-Gabriel-Marie Burban, Victor Deville dit Tamerlan, Michel Roger : Georges Cadoudal, Louis Picot, Marie-Augustin Joyaut et Jean Merille, contre ledit arrêt du 9 prairial dernier ;

Attendu que la Cour de justice criminelle, séant à Paris, a été, dans le principe, légalement investie de la connaissance du procès dont il s'agit, qu'elle n'en a été dépouillée depuis par aucune loi postérieure ; que d'ailleurs il résulte des articles CV et CXXXIII du sénatus-consulte du 28 floréal, que l'organisation de la Haute-Cour impériale est encore incomplette, et que le cours de la justice ne peut être suspendu ni retardé ;

La cour rejette ledit pourvoi.

En ce qui concerne le pourvoi de Georges Cadoudal, Louis Ducorps, Louis Picot, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, Aimé-Augustin Joyaut, Louis Gabriel Marie Burban, Guillaume le Mercier, Pierre-Jean Cadudal, Jean Lelan, Jean Merille, Victor Deville et Michel-Marie Hizay, contre l'arrêt de ladite cour de justice criminelle du 21 prairial dernier ;

Attendu que par les motifs ci-dessus énoncés la cour de justice criminelle, séant à Paris, était compétente pour statuer sur l'accusation portée contre les susnommés ;

Attendu que d'après l'article II du sénatus-consulte du 8 ventose dernier, le recours en cassation était ouvert contre le jugement définitif, tant sur la compétence que sur l'observation des formes de la procédure et l'application de la loi, et que dès-lors il n'y avait pas lieu de rendre un jugement préalable sur la compétence ;

Attendu que l'article X de la loi du 7 pluviose an 9 est uniquement relatif à la procédure par jury, et n'a pour objet que de mettre le prévenu à portée d'éclairer le jury d'accusation ;

Attendu que l'article CCXXXI du Code des délits et des peines, qui prescrit d'annexer à l'acte d'accusation les procès-verbaux constatant le corps du délit, n'est encore relatif qu'au jury d'accusation ;

Attendu que, dans l'acte d'accusation dont il s'agit, le délit est déterminé avec précision, conformément à la loi, et que la mention des faits accessoires et corrélatifs au fait principal ne forme aucune irrégularité ;

Attendu que l'ordonnance de prise-de-corps n'étant que le résultat légal de la déclaration affirmative d'un jury d'accusation, il n'y a pas lieu à ces sortes d'ordonnances de la part des tribunaux qui jugent sans le concours du jury ;

Attendu qu'il est prouvé et reconnu que copie de l'acte d'accusation a été reçue par les accusés, et qu'ainsi le vœu de la loi a été rempli ;

Attendu qu'il n'a été entendu aux débats comme témoins, aucuns dénonciateurs dont la dénonciation fût récompensée pécuniairement par la loi, et qu'il n'est pas justifié qu'il ait été entendu en la même qualité aucun dénonciateur qui ait pu, de toute autre manière, profiter de sa dénonciation ;

Attendu que, par le procès-verbal des débats, il conste qu'il n'a été fait lecture d'aucune déclaration écrite de témoins absens, et que s'il a été fait lecture dans les débats de déclarations écrites de témoins présens, rien ne justifie que cette lecture ait été faite hors le cas d'exception établi par l'article CCCLXVI du Code des délits et des peines, lequel article d'ailleurs ne porte pas la peine de nullité ;

Attendu que la lettre du grand-juge mentionnée au procès-verbal des débats, n'est survenue que depuis l'ouverture des débats, et par suite d'un incident élevé à l'audience par l'un des accusés ; que dès-lors elle n'a pu être considérée comme une des pieces de la procédure, dont l'article 320 exige la communication aux accusés avant l'ouverture des débats ; que d'ailleurs il en a été donné copie aux accusés immédiatement après sa lecture ;

Attendu en ce qui concerne le moyen particulier à Marie-Michel Hizay, que celle-ci a été déclarée *coupable d'avoir aidé et assisté les coupables dans les faits qui ont préparé le délit* ; que l'expression *coupable* employée à son égard, caractérise tout à la fois le fait dont elle a été déclarée convaincue, et la moralité de ce fait, et qu'ainsi la condamnation prononcée contre elle, a été suffisamment motivée ;

La cour rejette les pourvois formés le 22 prairial dernier contre l'arrêt de ladite cour de justice criminelle du 21 dudit mois, contre lesdits Georges Cadoudal, Louis Ducorps, Louis Picot Michel Roger, Jean-Baptiste Coster, Aimé-Augustin Joyaut, Louis Gabriel Marie Burban, Guillaume le Mercier, Pierre-Jean Cadudal, Jean Lelan, Jean Merille, Victor Deville et Michel-Marie Hizay.

Pour extrait conforme,

Signé, J. B. JALBERT.

L'EMPEREUR, dans un conseil-privé, réuni au Palais de Saint-Cloud, le 2 de ce mois, a fait grace de la peine capitale à ceux des condamnés à l'égard desquels il n'avait pas déjà usé de clémence lors de l'amnistie accordée aux Français qui avaient porté les armes contre la France, ou pris part à la guerre civile.

Les condamnés qui ont obtenu grace, sont :

Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier,
François-Louis Russillion,
Etienne-François Rochelle,
Armand-François-Héraclius Polignac,
Abraham-Augustin-Charles d'Hozier,
Charles de Riviere,
Frédéric Lajolais,
Et Armand Gaillard.

En conséquence, des lettres-de-grace ont été expédiées dans les termes suivans :

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS ;

Aux présidens et membres composant la cour de justice criminelle du département de la Seine séant à Paris.

Notre cœur a été d'autant plus affecté des nouveaux complots tramés contre l'Etat par les ennemis de la France, que deux hommes qui avaient rendu de grands services à la Patrie, y ont pris part.

Par votre arrêt du 21 prairial dernier, vous avez condamné à la peine de mort Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier, l'un des complices. Son crime est grand ; mais nous avons voulu lui faire ressentir, dans cette circonstance, les effets de cette clémence que nous avons toujours eue en singuliere prédilection.

En conséquence, et après avoir réuni en conseil privé dans notre Palais de Saint-Cloud, le 2 du présent mois, l'archi-chancelier de l'Empire, l'archi-trésorier, le connétable, le grand-juge et ministre de la justice, les ministres des relations extérieures et de la guerre, les sénateurs Français (de Neufchâteau, Laplace et Fouché ; les conseillers-d'état Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) et Lacuée ; et les membres de la cour de cassation Muraire et Oudart ; Nous avons déclaré et déclarons faire grace de la peine capitale à
et commuer ladite peine en celle de la déportation qui s'effectuera dans un délai de quatre années, pendant lesquelles ledit
tiendra prison dans le lieu qui sera désigné.

Mandons et ordonnons, que les présentes lettres, scellées du sceau de l'Empire, vous seront présentées dans trois jours, à compter de leur réception, par notre procureur-général près ladite cour, en audience publique, où l'impétrant sera conduit, pour en entendre la lecture, debout et la tête découverte ; que lesdites lettres seront de suite transcrites sur vos registres, sur la requisition du même procureur-général, avec annotation d'icelles en marge de la minute de l'arrêt de condamnation.

Donné au Palais de Saint-Cloud, sous le sceau de l'Empire, le 4 messidor an 12.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Vu par nous archi-chancelier de l'Empire,

Signé, CAMBACÉRÈS.

Le grand-juge et ministre de la justice,

Signé, REGNIER.

Les condamnés auxquels SA MAJESTÉ a fait grace de la peine capitale, seront détenus dans les lieux ci-après, savoir :

1°. Bouvet de Lozier, au Château de Bouillon.
2°. Armand Gaillard, *idem*.
3°. Frédéric Lajolais, au château de Bellegarde.
4°. Louis Russillion, au château de Lourde.
5°. Charles d'Hozier, *idem*.
6°. François Rochelle, au château d'If.
7°. Charles-François de Riviere, au fort de Joux.
8°. Armand-François Héraclius Polignac, au château de Ham.

Jules Polignac, condamné à deux ans d'emprisonnement, sera détenu dans la même prison que son frere.

— Le général Moreau est parti pour se rendre aux Etats-Unis.

Extrait des adresses votées par les corps constitués, et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I., et l'hérédité de la dignité Impériale dans sa famille.

Les officiers militaires et civils, et équipages de l'aile droite de la flottille impériale, réunis à Ostende, s'expriment ainsi :

« Le bonheur de la France est votre ouvrage ; rendez-le à jamais inaccessible au délire de l'ambition, aux machinations des malveillans, aux efforts perfides des ennemis du nom français, de votre gloire et de notre félicité. Tous nos vœux se portaient depuis long-temps vers la seule mesure qui puisse consolider les bases du Grand-Empire que vous gouvernez : tous les cœurs vous offraient le titre auguste qui vous a été déféré par les premieres magistratures de l'Etat, celui d'EMPEREUR DES FRANÇAIS. Que ce titre, le seul digne de votre grande ame, le seul digne de notre amour, soit héréditaire dans votre auguste famille ; que les destinées de l'Empire français soient à jamais inséparables du sang du héros qui fait aujourd'hui sa gloire et son bonheur ; et que le commencement du siecle soit celui d'une dynastie qui transmette d'âge en âge, jusqu'à nos derniers neveux, la succession de vos vertus, de vos bienfaits, le témoignage de notre amour et de notre reconnaissance ! »

« SIRE, disent *les autorités civiles et militaires de la ville de Bourg*, vous avez rempli le vœu du Peuple français. Puisse la Providence l'exaucer tout entier, en ajoutant des jours nombreux à ceux dont Votre Majesté a rendu la mémoire immortelle ! »

Les autorités constituées et les fonctionnaires publics de Joinville, département de la Haute-Marne, déclarent « que les cris de *vive* l'EMPEREUR DES FRANÇAIS ! *vive le* GRAND-NAPOLÉON ! ont retenti de toute part, à la nouvelle du sénatus-consulte.

» Témoins de cette joie universelle, ajoutent-ils, nous avons remarqué avec sensibilité combien S. M. I. était chere à la ville de Joinville, et combien lui était agréable la constitution qui lui confere, ainsi qu'à son auguste famille, l'autorité suprême.

» Les citoyens de toutes les classes ont demandé avec empressement le registre ordonné par le décret impérial, pour y consigner leur vœu tendant à maintenir l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de BONAPARTE et de sa famille.

» Qu'il nous soit permis d'attester que jamais le sentiment de nos devoirs ne nous a paru plus doux à remplir que dans ces circonstances où tout présage un Empire de bonheur et prospérité. Puisse S. M. I. accueillir avec bonté l'assurance que nous lui en donnons ! puisse-t-elle aussi agréer l'hommage de nos profonds respects, et le serment de notre éternelle fidélité. »

Les maire et adjoints, fonctionnaires publics et habitans de Mont-Châteaux, de Montebello, de Cervesina, de Monte-Reccaria, de Stradella, de Salé, de Peccetto, de Pozzolo, de Viguzzolo, de Volpede, d'Arena, de Cazlecevinelli, de Pietra-Marassy, de Piovera, de Solero, de Mazzarino, de Sonasco, Calcabiabo, de Rivarone, de Rabbatone, de Barbasiello, de Golferenzo, de Sebastiano, de Castelnuovo, d'Oviglio, de Cassano-Spinola, de Bobbio, de Quargnento, de Lavone, de Bosc, de Felippano, de Fressonara, d'Annone, de Sezze, de Bassignana, de Corane, faisant partie des divers arrondissemens du département de Marengo, adressent leurs hommages et leurs vœux, et leurs sentimens de fidélité à l'EMPEREUR NAPOLÉON. »

» Que de motifs n'avez-vous pas, dit *M. l'évêque de Dijon aux fideles de son diocèse*, de vous féliciter de l'heureux système de gouvernement qui vient de s'établir.

Le libre exercice de ce culte qui doit vous être si cher, vous est garanti par ce culte est celui de la famille dans laquelle le pouvoir impérial est rendu héréditaire ; ce qui assure l'exécution du nouveau concordat qui a produit en France de si heureux effets.

Au moment où l'EMPEREUR a réorganisé le culte catholique, il lui a fallu vaincre de grands obstacles, et il a employé à cette réorganisation tous les moyens dont les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait, lui ont permis de faire usage. Que ne fera-t-il donc pas aujourd'hui pour remplir cet important objet ? Aujourd'hui que les circonstances sont si avantageusement changées ; aujourd'hui que tous les esprits sont disposés à favoriser ses religieux projets ; aujourd'hui, sur-tout, qu'il est revêtu d'une plus grande puissance, par le vœu bien prononcé de toutes les autorités constituées et de toutes les classes de citoyens, qui lui décernent, de confiance, et par un mouvement spontané, la couronne impériale ?

« Dieu qui, dit *M. l'évêque de Gand*, pour nous faire sentir l'instabilité des choses humaines, se plaît à faire passer les sceptres et les Empires d'une race à une race nouvelle, vient de jeter un regard de miséricorde sur la France qu'il protége d'une manière particulière. Après nous avoir soutenus dans le temps de nos calamités et de nos afflictions, ce Dieu de bonté nous assure aujourd'hui notre bonheur, en couronnant le Héros notre libérateur, et fixant le sceptre dans sa famille catholique. Celui à qui nous devons le bienfait du Concordat, va prendre pour lui et pour sa race l'engagement sacré de le maintenir, et dissipe, pour toujours, les craintes que l'avenir pouvait nous présenter. Entonnons les cantiques d'actions de grâce, et que nos temples retentissent des louanges du Seigneur. Toujours fidèle à ses promesses, il avait dit dans sa clémence : je donne un homme puissant, qui vous protégera, et j'élèverai en gloire celui que j'ai choisi pour gouverner mon peuple. Ma main le guidera à travers tous les dangers, et la force de mon bras le rendra victorieux de tous ses ennemis. Toutes les nations contre lui ne feront que de vains efforts, et toute la malice des enfans de péché ne pourra lui nuire. Je ferai tomber à ses pieds ses plus fiers ennemis, et je dissiperai ceux qui le haïssent. Il m'invoquera comme son Dieu, son protecteur et son salut. Je le déclarerai mon fils aîné, et il sera supérieur aux rois de la terre. Je mets son trône sous ma protection, et je le rendrai aussi stable que l'ordre des jours, et que la succession des mois.

» Voi à les promesses du Seigneur, et déjà nous en voyons l'accomplissement dans les sentimens même de sa Majesté impériale. Unissons donc nos prières pour demander à Dieu que l'Empereur qu'il nous a donné dans sa bonté, soit, comme David, selon son cœur, qu'il soit le père de son peuple, qu'il nuise, que selon l'ordre de Dieu, de la puissance qu'il tient de lui, et que son règne soit celui de la paix et de la piété, de la gloire et de l'abondance. »

« Les hommes sont moins dignes de louanges, dit *M. l'évêque de Genève et de Chambery*, par les grandes qualités qu'ils ont reçues, que par le grand et digne usage qu'ils savent en faire : remercions donc le Seigneur d'avoir élevé Napoléon à ce haut degré d'intelligence ; mais remercions-le plus particulièrement encore d'avoir toujours dirigé les pensées de ce vaste génie vers un but salutaire, d'avoir tempéré son ardeur pour la gloire, par l'amour de cette modération qui rend les succès durables, de l'avoir constamment élevé au-dessus de lui-même et de ses affections personnelles dans les grands intérêts de l'Etat ; de lui avoir donné cette intégrité de mœurs d'un si grand exemple dans son rang, que la malignité même la plus audacieuse n'oserait attaquer ; mais sur-tout de lui avoir donné le pouvoir, et inspiré la volonté de verser le baume salutaire de la religion sur les plaies aigries de la France.

Que n'avons-nous point à espérer, après ce que nous avons déjà vu ? Si tous nos maux ne sont point encore effacés, les plus grands ont disparu, et le remède est appliqué à la source de tous les autres. L'entier rétablissement de l'ordre devient l'effet naturel d'un gouvernement essentiellement durable, doux et paisible.

» Elevons donc au ciel nos mains suppliantes, pour la conservation des jours de celui par lequel il nous a été donné de pouvoir encore adorer publiquement le Seigneur dans ses temples. Prions que le monarque soit préservé des embûches de ses ennemis ; que Dieu ne cesse pas d'en faire l'homme de sa droite ; qu'il verse sans mesure dans son cœur les sentimens de clémence, de piété, de fermeté, de justice, qui conviennent à ses hautes destinées. Demandons qu'il soit heureux, non-seulement de ce bonheur que les hommes ambitionnent, mais de ce bonheur beaucoup plus vrai que Dieu seul peut donner, qui n'est connu que par la religion, et que la religion seule peut obtenir ; demandons qu'il soit heureux ; que la France soit heureuse par lui, et que cette illustre et antique nation qui ne fut jamais plus grande que lorsqu'elle fut plus religieuse, ne cesse de mériter le titre de *très chrétienne*. »

« Si l'auguste titre d'Empereur, dit *M. l'évêque de Tournay*, attire à Napoléon tous nos hommages, ses vertus lui gagnent tous les cœurs.

» Il a donné des preuves qu'il sait tempérer l'éclat de la Majesté Impériale, en attribuant son élévation à la volonté de Dieu ; qu'il sait allier la condescendance avec l'autorité, la clémence avec la sévérité, la prudence avec l'intrépidité, la constance et l'égalité d'ame avec les inégalités et les vicissitudes de la vie. Dieu le forma pour le trône, parce qu'il lui en confia tous les talens ; et avant d'y monter, il pouvait être déjà présenté comme le spectacle des Nations, l'étonnement de ses voisins, l'amour et les délices de ceux qu'il a délivrés de l'esclavage de la révolution. Grand et magnifique en tout, se montrant toujours tel dans la paix et dans la guerre, dans le secret de son conseil et en public, dans les petites comme dans les plus grandes occasions : libéral envers le mérite, allié sûr et désintéressé, époux fidele, maître indulgent, juge intègre, ennemi du vice, protecteur de l'innocence et rémunérateur de la vertu.

» Dieu le forma donc pour le trône, parce qu'il lui en confia tous les talens ; et il le plaça sur le trône, parce qu'il lui en applanit toutes les voies par des moyens si peu attendus et si extraordinaires qu'il n'est pas possible d'y méconnaître son ouvrage.

» Dans quelles vues Dieu plaça-t-il Napoléon sur le trône impérial ? En vue du repos de la France, en vue de notre sainte Religion dont l'existence est assurée par l'établissement héréditaire de l'Empire français dans une famille catholique.

» Adorons donc avec reconnaissance les décrets immuables du Seigneur ; rendons à Dieu des actions de grâces d'avoir donné dans sa clémence à l'Empire français, en Napoléon, un monarque capable d'en assurer le bonheur et la gloire, qui regardre comme le premier et son plus beau privilége, celui de porter les peuples à la religion et à la vertu, qui n'estime son élévation que par l'avantage qu'elle lui procure de donner de nouveaux développemens aux bienfaits dont la France lui est redevable.

» Jurons-lui et à ses dignes successeurs une parfaite soumission, un profond respect et un attachement inviolable. »

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le déchirage des bateaux dans le ressort de la préfecture de police, hors de Paris. — Paris, le 30 prairial an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, informé qu'on déchire des bateaux sur les ports de la Seine, dans des parties destinées au chemin de halage ; considérant que des clous et des éclisses qui proviennent de ces déchirages, peuvent blesser les chevaux de trait, et occasionner des accidens, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Dans le ressort de la préfecture de police, hors de Paris, il ne pourra être déchiré aucun bateau sur les bords de la Seine ou de la Marne, dans les parties où se fait le hallage, sans une permission du préfet de police.

Les bois provenans des bateaux déchirés sans permission, seront consignés jusqu'à qu'il ait été statué par le préfet.

II. Il sera pris envers les contrevenans, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

III. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de S.-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,
Le secrétaire-général, signé, Pus.

GÉOGRAPHIE.

Le nouvel Atlas portatif et classique, annoncé dans le n° 274 de cette feuille, se trouve à Paris chez Hyacinthe Langlois, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf.

Le même libraire mettra en vente, du 15 au 20 messidor prochain, *la Description hydrographique, topographique, pittoresque, industrielle et commerciale* de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande et de leurs îles voisines, donnant une connaissance exacte et parfaite de ces pays, etc. etc ; traduit de l'anglais de Cruttwell sur la 4e édition de 1804, avec un *itinéraire* des routes et chemins de traverse de la Grande-Bretagne ; les distances orientées des lieux entr'eux et de Londres, en milles et lieues ; traduit de l'anglais de Kearsby, 4 vol. petit in-12 d'environ 1600 pages, imprimés en petit-texte à deux colonnes, grande justification, contenant le quadruple de matière que l'in-12 ordinaire ; avec sept cartes.

LIVRES DIVERS.

Tableau élémentaire des deux systèmes de botanique de Linnée et Tournefort, en regard sur une même feuille bien coloriée.

Prix, 2 fr. 40 cent.

Ce joli tableau botanique, propre à être encadré et à faciliter l'étude des plantes, dont il offre tous les caracteres réunis sous un coup-d'œil, se trouve chez le citoyen Royer, rue de Lodi-Thionville, premiere porte à droite.

Il propose un *Herbier* laissé dans le plus bel ordre par feu dom Poirier, savant bénédictin, membre de l'Institut, et quelques manuscrits du même sur la botanique.

L'Etude de l'Enfance ou *Syllabaire méthodique, instructif et amusant* ; divisé en quatre parties, et orné de planches pour l'instruction des enfans du premier et du second âge, contenant, 1° les premiers principes de la lecture ; 2° l'abrégé des principes de la grammaire et de l'orthographe ; 3° les principes de la morale puisée dans l'histoire de Joseph ; 4° les premiers principes de l'écriture et de l'arithmétique, par M. F. Buron, professeur d'écriture, d'arithmétique, de commerce et de banque, et membre de plusieurs sociétés savantes.

Prix, 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 25 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n° 188, et passage Feydeau, n° 24.

Instruction sur la loi du 22 germinal an 11, relative aux manufactures, fabriques et ateliers. Arrêté relatif au livret dont les ouvriers travaillant en qualité de compagnons ou de garçons devront être pourvus, et des obligations à remplir à cet égard, aux ouvriers et à ceux qui les emploient. Prix 6 sous. A Paris, chez Ducauroy, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 22.

Les Trois Hommes Illustres, ou Dissertations sur les institutions politiques de César Auguste, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte ; ouvrage dédié à S. M. I. l'empereur de Russie ; par M. B.... Nouvelle édition.

A Paris, chez Michelet, imprimeur-libraire, rue Française, n° 3.

Nouvelles observations sur la grammaire française, pour servir de complément à celle de M. de Wailly ; par M. Lardillay, associé correspondant de la Société des sciences et arts de Dijon ; 1 vol. in-8°.

Prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. 10 cent., franc de port par la poste.

A Paris, chez Grégoire, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 135 ; et chez Thouvenin, libraire, quai des Augustins, n° 44.

SPECTACLES.

Théâtre - Français. Aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, et le Florentin.

Théâtre Louvois. La 1re repr. des Tracasseries, com. nouv. en cinq actes et en prose, et les Deux Meres.

Théâtre du Vaudeville. Réné le Sage, Théophile, et les Vélociferes.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. La 9e repr. des Hussites, mélodr. nouv. en 3 actes et en vers, terminé par les Français à Alger. On commencera par Ricco, comédie.

Théâtre de la Cité. Le Déserteur, opéra ; Esope à la Foire, et la Jambe de Bois.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 277. *Mardi, 7 messidor an 12 de la République* (26 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Zurich, le 10 *juin* (21 *prairial.*)

Le 6, le tribunal d'appel a prononcé huit nouvelles sentences en contumace, contre des individus impliqués dans les derniers troubles. De ce nombre est Jacques Keller de Benken, membre du grand conseil; il est destitué de sa place et condamné à une réclusion de deux ans : les autres sont démis ou suspendus de leurs droits politiques et condamnés à des réclusions plus ou moins longues.

Arau, le 14 *juin* (25 *prairial.*)

Le 5 juin, le grand-conseil a sanctionné l'organisation des milices du canton. Le projet de loi sur le rachat des dixmes et cens a été rejeté pour la seconde fois.

Le 8, une loi a été adoptée contre les ventes et échanges frauduleux.

Bâle, le 18 *juin* (29 *prairial.*)

Le traité conclu à Schaffhouse entre les plénipotentiaires de l'électeur de Bade et ceux du landdammann, a occupé plusieurs séances de la diète helvétique. M. Stockar, membre de la diète, lui avait déjà adressé, comme l'un des plénipotentiaires, un rapport circonstancié sur tout ce qui s'est passé dans les négociations; et dans cette assemblée, il a reproduit la proposition, déjà faite par le landammann, de la ratification du traité dans tout son contenu. MM. Aloys Reding, van Flue, et quelques autres députés des petits cantons ont élevé quelques objections sur les articles relatifs à la vente de tous droits, rentes et propriétés dépendant de l'évêché de Constance, échus par une disposition du recès général de la députation de l'Empire, à l'électeur de Bade. Aux termes du traité, tous ces droits, etc. ont été formellement cédés à la Suisse, moyennant une somme d'argent considérable qui sera acquittée par ceux des cantons, dans le territoire desquels ces possessions sont situées.

La contestation, d'un grand intérêt pour les deux grands districts d'Appenzell (Ausser et Inner Rhoden), a aussi occupé les dernières séances de la diète. Il se trouve que, bien que tout le canton d'Appenzell ait droit de représentations, Ausser-Rhoden, comme le district le plus riche et le plus peuplé, a exercé le droit de nommer deux fois de suite le député à la diète, et Inner-Rhoden une fois seulement tous les trois ans. Inner-Rhoden demandait que cette nomination eût lieu à tour de rôle; mais la diète a décidé conformément aux prétentions d'Ausser-Rhoden.

(*Extrait du Publiciste.*)

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 19 *juin* (30 *prairial.*)

L'on apprend d'Hambourg que les bâtimens de guerre anglais, stationnés devant l'Elbe, ont pris, à l'embouchure de cette rivière, trois petits navires danois, destinés pour Altona et Hambourg; ils sont envoyés à Yarmouth. Comme ces embarcations appartenaient au petit cabotage, on croit qu'elles seront rendues.

— Le 8 de ce mois, il est passé par le Sund seize chaloupes canonnières, de la flotte de galere suédoise; elles doivent être stationnées à Straalsund.

— Les deux vaisseaux de ligne et deux frégates, dont le gouvernement a ordonné la construction, vont être mis sur le chantier; les travaux se pousseront avec d'autant plus d'activité, que nous avons un grand nombre d'ouvriers sans ouvrage.

— Le gouvernement d'état, pour accélérer et mettre plus d'ordre dans les paiemens des pensions des militaires, les a assignés sur les différens départemens de la République. Par cet arrangement, la direction de la Hollande a été chargée des paiemens des officiers pensionnaires domiciliés dans l'étranger et dans les pays cédés à la France il y a neuf ans.

INTÉRIEUR.

Paris, le 6 *messidor.*

MINISTÈRE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 3 prairial an 12, sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance séant à Nîmes, département du Gard, a ordonné que, pardevant le sieur Roustan, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait, dans le délai de quinzaine, une enquête, à l'effet de constater l'absence de Jean Fedon, parti de Veauvert, lieu de son domicile, en 1793, pour les armées, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Par jugement du 26 floréal an 12, sur la demande de Pierre Vitcoq, propriétaire, demeurant à Elbeuf-sur-Seine, et de Marguerite-Félicité Dupont, veuve de Noël-Pierre Vitcoq, en qualité de tutrice de ses enfans mineurs,

Le tribunal de première instance séant à Rouen, département de la Seine-Inférieure, a ordonné que, pardevant le citoyen Boullanger, juge délégué à cet effet, il serait procédé, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à l'enquête relative à l'absence de Jean-Michel Vitcoq, qui a quitté son domicile à Elbeuf depuis plus de trente ans, et n'a point donné de ses nouvelles depuis vingt ans.

Par jugement du 1er germinal an 12, sur la demande en déclaration d'absence présentée par Elisabeth Grangier, femme de Gilbert Rimbert, parti, l'an 2, pour le service des armées, sans nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Thiers, département du Puy-de-Dôme, a ordonné qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence dudit Gilbert Rimbert.

Par jugement du 15 prairial an 12, vu la demande de Pierre Mathey, cultivateur à Boissey, et de Marie-Germaine Mathey, femme de Nicolas Andriot, propriétaire à Lenchey,

Le tribunal de première instance séant à Langres, département de la Haute-Marne, a ordonné en exécution de l'article CXVI du Code civil, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, et devant M. Miot, l'un des juges du tribunal, pour constater l'absence, sans nouvelles de Louis Mathey, militaire parti pour l'armée depuis dix ans. Il a été aussi nommé un notaire pour représenter l'absent dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels il peut avoir intérêt.

HISTOIRE. — LITTÉRATURE.

Recherches et observations sur les lois somptuaires des Romains, pendant la République (1).

Des guerriers rassemblés par le goût et le besoin des combats, se réunissant pour combattre encore, érigeant quelques demeures agrestes dans une enceinte qui d'abord présenta moins l'aspect d'une ville que celui d'un camp environné de remparts, ne pouvaient chérir, ni même connaître le luxe. Tarquin l'ancien avait en vain ramené quelques souvenirs de la magnificence de Corinthe au milieu de Rome à demi-barbare : sa couronne d'or, son sceptre d'or, son trône d'ivoire, l'or et la pourpre de ses vêtemens n'avaient pas ébloui les Romains. La monnaie était encore inconnue; on ne payait même qu'en animaux les contributions publiques : *Pescua* est le mot qui exprima long-tems les revenus de l'Etat. Denys d'Halycarnasse rapporte une ordonnance des consuls, vers l'an 300 de Rome, par laquelle on décida que les amendes prononcées n'excéderaient pas une quantité déterminée de bœufs ou de moutons. On avait rendu vingt-deux ans auparavant, sur la maniere de payer, une ordonnance à-peu-près semblable; et dès les premiers momens de la république, Valerius Publicola avait condamné par une loi, à une amende payable aussi en bœufs et en moutons, tous ceux qui oseraient méconnaître l'autorité du consulat.

Des lois avaient aussi fixé l'étendue des domaines qu'on pouvait posséder. Elles n'étaient que l'expression des mœurs et de l'opinion générale. Curius n'étonnait aucun de ses concitoyens, quand il disait ces mots que rappelle Cicéron : celui à qui sept arpens ne suffisent pas, est un citoyen dangereux.

La simplicité ne régnait pas moins dans l'intérieur de leurs maisons, dans leurs vêtemens, dans leurs repas. Des cheveux bouclés paraissaient si extraordinaires, qu'un romain, pour en avoir eu, reçut et transmit à sa postérité le surnom de *Cincinnatus*. Une loi du quatrième siècle défend aux candidats de porter des robes d'une blancheur trop éclatante. Si les Romains d'alors sortirent de leur austère simplicité, ce fut pour les funérailles. Ce qu'ils dédaignaient pour eux-mêmes, une piété tendre le leur inspirait pour des amis, des parens, qui n'étaient plus. Les douze tables renferment à cet égard plusieurs dispositions vraiment somptuaires : elles défendent, par exemple, de façonner le bois dont le bûcher sera formé; de vêtir les morts trop fastueusement; de répandre sur eux ou de brûler trop de parfums; d'avoir plus de dix joueurs d'instrumens. On vit même ces derniers, irrités de ne pouvoir plus être que dix aux funérailles et dans les temples, faire effrayante menace de suspendre leur service, se soulever, et parodiant le peuple, se retirer, non sur le mont sacré, mais à Tibur ou Tivoli. Vainement on essaya de les ramener; il fallut que les Tiburtins les enivrassent dans un grand repas qu'ils leur donnerent, et les missent ensuite sur des chariots, dans lesquels ils furent transportés à Rome, où ils arriverent plus tôt que leur ivresse ne fût finie.

Un des ancêtres de Sylla, Cornélius Rufinus, guerrier distingué, qui avait été dictateur et deux fois consul, fut, dans le cinquième siècle de Rome, rayé du tableau des sénateurs, parce qu'il avait une vaisselle d'argent qui pesait dix livres. Il n'est aucun pays, disaient à la même époque les ambassadeurs de Carthage, où on vive plus cordialement qu'à Rome : car chez tous ceux qui nous ont invités, nous avons reconnu la même vaisselle: Pline, qui rapporte ce mot, ajoute que Pompéius Paulinus, issu d'une famille sénatoriale des Gaules, fut relégué parmi des nations barbares pour avoir eu, à l'armée, une argenterie du poids de douze livres.

Cornélius Rufinus avait été collegue, dans le consulat, de Curius, si célebre par sa frugalité et plus encore par une grande victoire sur les Samnites. Cette victoire, en apportant quelque différence dans la puissance politique des Romains, ne devait pas en apporter beaucoup dans leurs usages et dans leurs mœurs. Mais il n'en fut pas de même d'un autre triomphe de ce général, triomphe obtenu quinze ans après, et sur un peuple étranger à l'Italie, quoique l'Italie eût été témoin de sa défaite. Des Grecs y suivirent le char du vainqueur de Pyrrhus, et on y porta des vases d'or, des tapis de pourpre, des tableaux, des statues, monumens du goût ou de l'opulence des successeurs d'Alexandre. Les Romains, dit Florus, n'avaient eu jusqu'alors dans leurs triomphes que le bétail des Volsques, les troupeaux des Sabins, les chariots des Gaulois, les armes brisées des Samnites.

Plusieurs lois somptuaires furent portées dans le siècle suivant; elles eurent presque toutes pour objet la parure ou les repas. Une d'elles, postérieure de onze ans à la première guerre punique, prescrivait la maniere de fouler et de préparer les étoffes. On l'appelle communément *Metella*. Mais j'ai prouvé dans le mémoire dont celui-ci n'est qu'un extrait rapide, que les lois ne furent jamais désignées que par le nom du magistrat qui les proposait; que tous les noms propres se terminaient en *ius*; que Métellus n'est qu'un surnom; et j'ai retrouvé à cette époque un tribun Métilius, dont elle a vraisemblement été l'ouvrage. La loi Oppia parut peu de tems après. Elle défendait aux dames romaines d'avoir sur elles plus d'une demi-once d'or; de porter des vêtemens de différentes couleurs; de se faire trainer dans des chars. Rien ne peint mieux l'état où on se trouvait alors relativement au luxe, que les agitations, les inquiétudes, les intrigues excitées et fomentées par la loi Oppia. Les deux partis y sont en présence, je veux dire, ceux pour qui la simplicité, la frugalité, la modestie commençaient à devenir un insupportable fardeau; et ceux qui s'alarmaient de voir chaque jour déperir les mœurs antiques. Le peuple se partageait entre l'une et l'autre de ces opinions. Il assiegeait en foule le lieu où l'on délibérait sur la révocation demandée de la loi d'Oppius. Les femmes parcouraient les rues, environnaient la place publique, conjurant tous ceux qu'elles voyaient de leur être favorables, de leur rendre les droits dont Oppius les avait privées, menaçant même, suivant Plutarque, de ne plus devenir meres, tant que la loi subsisterait. Que viennent-elles donc nous demander? s'écriait

(1) Ce morceau est extrait de celui qui a été lu par M. Pastoret dans la séance publique de l'Institut national, le 2 germinal de cette année.

Caton) de ne plus mettre de bornes à notre dépense, à notre luxe ? Romains, frémissez des maux que l'avenir nous prépare. Déjà nous avons goûté les délices de la Grèce et de l'Asie ; nos mains se sont portées sur les trésors des rois ; maîtres de tant de richesses, nous en serons bientôt les esclaves. Marcellus, ajoutait ce grand homme, en nous apportant les statues de Syracuse, a déjà introduit parmi nous des ennemis dangereux : je n'entends plus que des gens qui admirent le marbre et le ciseau de Corinthe et d'Athènes, et qui se moquent de nos dieux d'argile.

Ce langage était prophétique ; mais les discours des orateurs, contraires à la loi Oppia, flattaient trop de passions, excitaient trop d'applaudissemens, avaient des soutiens trop forts et trop nombreux, pour ne pas l'emporter sur les réflexions austères de Caton.

Ce sont encore les plaintes de ce grand citoyen qui nous instruisent de l'inobservance d'une autre loi somptuaire, celle d'Orchius sur les repas. Fannius en rendit une ensuite sur le même objet, qui ne fut pas mieux observée. L'importation des vins étrangers fut, bientôt après, défendue par une autre loi. Une autre encore régla l'emploi de cette liqueur dans les cérémonies religieuses et dans les funérailles. Une autre défendit l'importation et l'usage des parfums exotiques. Tout ceci se passait à la fin du sixième siècle de Rome. De nouvelles lois somptuaires sur les repas furent portées au commencement du septième. La loi Didia est de ce nombre. Elle n'était, pour ainsi dire, que le complément de la loi de Fannius. Ce que celle-ci avait prescrit pour Rome, la loi Didia l'étendait à l'Italie entière. Elle prescrivait même des peines, fait digne d'être remarqué ; car, jusqu'alors, les lois somptuaires avaient joint à leurs autres vices celui de défendre sans menacer, de vouloir exiger l'obéissance sans punir celui qui désobéirait.

Carthage et Corinthe venaient de succomber sous la puissance des Romains. L'influence et les maux du luxe s'accrurent considérablement après ces deux grandes victoires. Scipion semblait le prévoir, quand il s'opposait à la ruine entière de Carthage. Mais l'idée profonde qui l'inspirait, ne fut pas sentie par un peuple dont les conquêtes étaient encore toute la politique, et qui croyait n'avoir qu'à vaincre des hommes, et soumettre des villes pour affermir sa puissance.

En vain on essaya encore de contenir, par quelques lois, des excès devenus si généraux, que, avec une légère connaissance du cœur humain, on aurait senti l'impossibilité de les réprimer, si on ne frappait l'arbre dans ses racines. Ces lois, comme tous les obstacles légers, donnèrent plus de force au débordement. Le septième siècle de Rome n'est pas moins étonnant par le spectacle moral qu'il présente, que par le spectacle guerrier. Jamais plus de conquêtes, jamais une marche plus rapide vers la dépravation et l'esclavage. A chaque page de l'histoire, la vertu est affligée et l'imagination agrandie : éloignés des rivages du Tibre, partout les Romains sont des héros que favorise la victoire ; enfermés dans leurs murs, ce ne sont plus que des hommes avilis peu capables de supporter l'opulence, et que la volupté prépare à la servitude.

Dans la Grèce autrefois, et sur-tout à Athènes, les lois et l'esprit national concouraient à donner souvent à l'emploi des richesses un grand caractère d'utilité publique ; l'homme riche y fournissait aux dépenses d'un vaisseau pour l'Etat, d'une fête pour les dieux ; mais, à Rome, sa fortune, quand elle ne corrompit pas les citoyens, vint se fondre dans des ameublemens, des vêtemens, un repas. On a de la peine à concevoir ce qu'affirment les auteurs anciens des trésors qu'acquirent plusieurs Romains, et de l'usage qu'ils en faisaient. Les magistrats cependant ne se lassaient pas d'espérer de leurs lois ; il les prodiguaient dans la proportion de leur impuissance. On le concevait, deux siècles auparavant ; mais quand les Romains eurent parcouru successivement les mers et les rivages de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique ; quand ils eurent connu des trésors où des arts, qui, d'abord méprisés, finirent par inspirer des sentimens contraires ; quand ils eurent assez remporté de victoires pour acquérir, avec beaucoup de richesses, le droit et l'amour du repos, pour s'abandonner à la fatigue des camps à des troupes composées d'un grand nombre d'auxiliaires nés hors de Rome et de l'Italie ; quand ces victoires enfin qui, désormais, auraient pu dispenser de combattre, n'avaient été obtenues qu'en traînant à leur suite une foule d'impressions étrangères, soit religieuses, soit civiles, soit morales, soit politiques, la législation somptuaire n'offrait plus que des remèdes inutiles, dangereux peut-être ; elle disait : Portez un vêtement simple ; ayez un repas frugal, et les premiers magistrats de la république, à la tête de ses armées, s'emparaient de trésors innombrables ; ils soumettaient des pays féconds en métaux, en marbres, en bois précieux, ou bien riches des productions de la mer et de l'industrie. On voulait faire des Romains un peuple modeste et pauvre ; et rien n'arrêtait, tout favorisait l'inclination guerrière qui, après les avoir entraînés vers des peuples opulens, faisait exiger de ces peuples vaincus, non-seulement des hommages, mais des tributs annuels ; et on avait établi le principe, non de donner ses mœurs, ses lois, son culte aux nations subjuguées ; mais de leur laisser leur code, leurs usages, leurs dieux ; on voulait que des hommes, vainqueurs de l'Afrique et de l'Asie, eussent, avec une domination si vaste, l'austérité des Lacédémoniens ou des pâtres sujets de Romulus et de Numa. Il faut supprimer des lois vaines, ou ne pas offrir, chaque jour, un nouveau moyen, un nouveau désir de les violer ; et véritablement, je le répète, c'était une grande erreur de vouloir, chez une nation qui avait besoin de troupes étrangères pour se défendre, de spectacles pour la charmer, d'argent pour jouir et corrompre, de vouloir y prohiber tel ou tel habit, régler le prix de tel ou tel repas. On eût dit que tous les crimes du luxe, toute la dépravation du peuple, étaient dans le désir d'une grue de Mélos, ou d'une huître de Campanie.

Plusieurs lois somptuaires avaient été portées par Sylla, sur les alimens en particulier. La loi Fannia d'abord, la loi Licinia ensuite, avaient déterminé la quantité de viandes que chaque citoyen pourrait consommer chaque jour ; elles avaient fixé la dépense de chaque repas. Sylla ne fit guère que les renouveler. C'est au sujet de la loi Licinia, qu'un tribun, Duronius, avait fait retentir dans le Forum ces incroyables paroles : " On vous commande la frugalité ! Ne souffrez pas, Romains, qu'on vous impose ainsi une véritable servitude. Abrogeons cette loi toute couverte de la rouille du vieux tems. A quoi sert la liberté, si, voulant périr par le luxe, nous n'en avons pas le pouvoir ? "

Une nouvelle loi somptuaire fut rendue, l'année même de la mort de Sylla, par Æmilius Lépidus. Elle eut encore les repas, les repas seuls pour objet. Il faut en dire autant d'une loi qui parut peu de tems après, la loi Antia. Antius Restio, son auteur, n'y fixa pas seulement l'argent que chaque citoyen dépenserait chaque jour à sa table ; il détermina les personnes chez lesquelles souperaient exclusivement les magistrats et les aspirans à la magistrature. Je n'ai pas besoin de dire que cette loi eut le sort de toutes les autres contre le luxe ; elle ne fut pas observée ; elle tomba sans qu'il fut besoin d'une abrogation expresse. Il y eut pourtant cela de remarquable, suivant Macrobe ; qu'Antius Restio s'abstint désormais d'accepter aucune invitation, pour ne pas être le témoin du mépris qu'on faisait de sa loi.

La loi Antia n'est antérieure que de quelques années à la victoire de Pompée sur Mithridate. Le luxe en recueillit des jouissances nouvelles. Les succès de Cnéius Manlius et de Lucius Scipion avaient porté le goût des Romains, dit Pline, vers l'argent ciselé, les lits de table revêtus d'airain, les riches étoffes ; ceux de Mummius, vers les tableaux et les vases de Corinthe ; les succès de Pompée leur inspirèrent le goût des perles et des pierres précieuses. Les détails tirés des actes même de ce triomphe, ne laissent aucun doute sur l'influence morale qu'ils durent produire. Pompée préparait ainsi le moment où il devait trouver une des causes de sa défaite dans le luxe même de son armée.

Les triomphes des Romains furent si nombreux à cette époque, si éclatans, si rapides, tant de richesses furent conquises à-la fois et tout-à-coup, que l'étonnement fut universel ; que la loi elle même s'arrêta devant le luxe, fatiguée au moins de le combattre. Beaucoup d'années s'écoulèrent avant que l'on proposât de nouvelles lois somptuaires. Ce n'est pas que Pompée et Crassus n'eussent eu le desir de le tenter pendant leur consulat, mais un ami célèbre de l'éloquence et du luxe, Hortensius, les en détourna, en faisant d'eux, sur leur magnificence même, un éloge public, en les félicitant d'avoir senti combien elle était nécessaire dans la première ville du Monde. Crassus et Pompée, aisément persuadés, ne songerent plus à défendre ce qu'on les louait de faire.

César aussi aima la magnificence, mais il sut donner à son goût pour le luxe une direction utile aux arts. On trouve même un caractère particulier dans la seule loi somptuaire qu'il ait faite ; une loi sur l'usage des perles, de la pourpre et des litières : il ne le permit qu'aux femmes qui seraient mères, ou à celles qui auraient plus de 45 ans. Il essayait ainsi de lier une indulgence forcée pour les mœurs aux premiers devoirs sociaux ; il faisait d'une tolérance indispensable comme un droit particulier, une récompense de la maternité : si les femmes qui se sont soustraites à ce devoir ne sont pas privées à jamais de ces ornemens, on ne leur permet au moins de les employer qu'à un âge où leurs charmes n'ont plus de puissance, où leur parure est sans effet et sans danger.

Il n'y a pas jusqu'à Antoine qui n'ait voulu porter une loi somptuaire. Macrobe, qui nous l'apprend, n'entre néanmoins dans aucun détail sur cette loi : il s'indigne seulement de l'hypocrisie qui en inspira l'idée à un homme si corrompu. Un illustre orateur lui avait déjà reproché ses fastueuses dissolutions avec la plus éloquente énergie : un trait suffit : les couvertures de pourpre de Pompée s'étendaient sur les lits des esclaves d'Antoine. Peu de Romains furent plus méprisables, puisqu'il ne put même soutenir la concurrence avec Octave, dans un tems où Octave ne donnait pas même l'espérance d'une seule des vertus d'Auguste.

LIVRES DIVERS.

Méthode simplifiée de la tenue des livres, en partie simple ou double, par laquelle le journal et le grand-livre se balancent mutuellement, et les livres les plus volumineux peuvent être rapportés et balancés tous les jours, sans qu'il soit possible de ne pas découvrir l'erreur la plus légère ; méthode expéditive, sûre et facile, remédiant à tous les défauts des méthodes en usage, applicable à toute espece de commerce, adoptée par la banque d'Angleterre, et pour laquelle l'auteur a obtenu un brevet d'invention ; traduite de l'anglais de E. T. Jones, avec des tableaux adaptés au nouveau style, pour modeles du journal et du grand-livre en partie simple et double, d'un état d'entrée et de sortie des marchandises, et d'un compte de caisse ; seconde édition, revue, corrigée avec soin et augmentée, par J. G***.

Prix 3 fr., et 4 fr. franc de port.

A Paris, chez E. Johanneau, libraire, palais du tribunat, 1re galerie de bois, n° 236 ; Mme veuve Duffaux, libraire, rue du Coq-Honoré, n° 134.

Nota. On trouve aux mêmes adresses des livres rayés selon cette méthode, sur carré fin, in-folio, aux prix suivans ; savoir, reliés : Journal de 200 feuilles, 8 fr. ; de 300 feuilles, 12 fr. ; de 400 feuilles, 18 fr. : grand livre de 200 feuilles, 10 fr. ; de 300 feuilles, 14 fr. ; de 400 feuilles, 20 fr. : brochés pour les élèves qui veulent s'exercer, le journal de 100 feuilles, 2 fr. ; le grand livre de 100 feuilles, 3 fr. ; les mêmes livres, soit reliés, soit brochés, réglés en travers, 50 cent. de plus par 100 feuilles.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{4}$
——courant.....	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{3}{8}$
Londres.....	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg.....	187 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{4}$
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 90 c.	14 fr. 70 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 78 c.	14 fr. 65 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 76 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18s dp 6f.	7 l. 19s 6d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	
Vienne.....	fr. c.	fr. c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes..	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France....	1097 fr. 50 c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra. Aujourd'hui, Œdipe à Colone, suivi du Retour de Zéphire. M. Duport remplira le rôle de Zéphire. — Incessamment la 1re repr. des Bardes.

Théâtre Louvois. Guerre ouverte, et Vincent de Paule.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, Théophile, et Marmontel.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille mal gardée, ballet pant. en 2 ac., préc. de Claudine de Florian.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Demain, l'Essai des Talens, prologue ; Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les deux Petits Savoyards. — M. Jadin, professeur au Conservatoire, dirigera l'orchestre.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de-la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche ; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 278. *Mercredi*, 8 *messidor an* 12 *de la République* (27 *juin* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 14 *juin* (25 *prairial.*)

Les dernieres lettres des frontieres de la Turquie annoncent que le plénipotentiaire de la Porte est arrivé dans les environs de Belgrade, et qu'aussitôt il a notifié aux parties belligérantes les ordres qu'il a reçus du grand seigneur. On s'attend en conséquence à la conclusion d'une trêve, durant laquelle il sera entamé des négociations pour concilier les prétentions respectives et conclure un arrangement qui rétablisse la tranquillité dans la Servie. Il paraît que les deys et leurs partisans seront obligés d'abandonner cette province.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 *juin* (27 *prairial.*)

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 11 *juin.*

Le chancelier de l'échiquier propose de se former en comité, afin de prendre en considération le bill ayant pour objet de créer des forces additionnelles.

M. Jekyll s'oppose à la motion du chancelier de l'échiquier. Des projets de toute espece ayant pour objet d'assurer la défense de la Patrie, ont été plusieurs fois soumis à la chambre : on les a tous oubliés les uns après les autres.. On s'était flatté que les talens de l'honorable-gentilhomme auraient produit quelque chose de grand; mais cette espérance vient d'être malheureusement déçue. Il n'y a rien de nouveau dans le projet qui vous est proposé, continue M. Jeckyll, si ce n'est une disposition que l'on désapprouve généralement : je veux parler de celle qui charge les officiers de paroisses de faire des recrues. J'en appelle aux juges-ambulans et à quelques autres membres de cette chambre : je leur demande si un pareil projet est praticable, et s'il n'entraînerait pas les plus graves inconvéniens. Ce serait imposer de nouvelles charges aux paroisses, et elles ne souffrent déjà que trop; ce serait une injustice envers les particuliers, puisque plusieurs seraient obligés de payer une amende pour défaut de recrues, quoiqu'au préalable ils eussent fait leurs arrangemens pour présenter des substituts à la milice ou à l'armée de réserve : ils seraient forcés de contribuer deux fois. — Je vote contre la motion.

M. Moore dit que le bill aurait des suites funestes, si le parlement l'adoptait; qu'il menace la liberté des sujets; qu'on pourrait l'adopter par nécessité, comme mesure temporaire; mais que, comme mesure permanente, tel enfin qu'il vient d'être proposé, tout véritable ami de son pays ne peut que le désapprouver. N'oublions pas que dans les premiers tems de notre histoire, la chambre des communes a témoigné de justes inquiétudes en pareille circonstance. Remontons à l'an 1688 : la milice avait bien rempli ses devoirs pendant la rébellion du duc de Monmouth; le roi déclara cependant qu'elle ne suffisait pas pour assurer la défense de l'Angleterre, et qu'une armée permanente était absolument nécessaire. Que firent alors nos ancêtres ? Ils conseillerent de licencier les troupes réglées, et de discipliner la milice; ils exigerent même que les officiers de la couronne présentassent un bill à cet effet.

Le bill qu'on propose aujourd'hui tend à renverser la constitution, puisqu'on veut faire des levées indépendamment du parlement, et que les troupes restent toujours sur pied. Mais où est la nécessité d'une pareille mesure, supposant même qu'elle dût avoir tout le succès qu'en attend son auteur ? La France est dans un tel état que vouloir l'attaquer sur terre serait une véritable folie. Nos forces de terre sont parfaitement inutiles, et nos vaisseaux les rendront toujours telles. M. Moore vote contre la proposition du chancelier.

M Naughton dit qu'il ne voit, dans la mesure proposée, rien qui soit contraire à la constitution, et qu'une armée permanente est nécessaire à la défense de la patrie. Au surplus, on ne peut attribuer qu'à l'esprit de faction les discours de plusieurs honorables membres.

On demande que M. Naughton soit rappelé à l'ordre. L'orateur lui rappele qu'il doit s'abstenir de toute réflexion sur les individus. M. Naughton reprend la parole, et se prononce en faveur du bill.

Le colonel Crawfurd s'oppose à ce que l'orateur quitte le fauteuil. Il pense que notre armée réguliere doit être augmentée considérablement : c'est un but qu'on doit se proposer avant tous les autres, soit que nous voulions assurer seulement notre tranquillité intérieure, soit que nous voulions diminuer l'énorme pouvoir de la France : ce qui serait le seul moyen d'établir une paix solide, honorable et permanente. Mais malgré cette nécessité d'augmenter nos forces réglées, continue M. Crawfurd, je dois combattre le bill en question, parce que je suis persuadé de son insuffisance; je puis assurer qu'il n'ajouterait pas un seul homme à l'armée, si l'on excepte les individus les plus méprisables, et encore ne pourrait-on se les procurer que par des moyens odieux.

Il n'y a dans le bill qu'une seule disposition que j'approuve, c'est l'abolition du balottage. Mais cet acte entraînera de plus graves inconvéniens que ce même balottage; il sera plus oppressif, plus vexatoire dans quelques circonstances : et si l'on en vient à des mesures de contrainte, nous jouirons d'une conscription militaire semblable, à peu de choses près, à celle qu'on exerce en Prusse, en Allemagne et en Russie. Je sais qu'on ne doit pas compter aujourd'hui sur un zele libre et spontané pour le complétement militaire de notre état permanent. Je crois néanmoins que le projet qui vous est soumis, ne renferme rien d'efficace, et qu'il vaudrait beaucoup mieux exercer la nation entiere à l'usage des armes, et autoriser la couronne à fournir à l'équipement des différentes classes de la société qui n'ont pu, jusqu'à ce jour, prendre part aux exercices.

Après un grand nombre d'observations, le colonel demande l'ordre du jour.

Plusieurs autres membres parlent pour ou contre; après quoi l'on va aux voix.

Pour la motion de M. Pitt.....	219 voix.
Contre.....	169
Majorité.....	50

En conséquence, la chambre se forme en comité général.

Le chancelier de l'échiquier propose de remplir les blancs, et demande que dans une partie du bill on autorise 12 000 hommes à passer annuellement du service limité au service général.

M. Johnstone demande que le bill soit lu de nouveau, à cause de son importance, et pour qu'on en puisse peser à loisir les dispositions.

Le chancelier observe que le bill est imprimé, qu'il est assez connu des membres de la chambre, et qu'on ne voudrait sûrement pas mettre un obstacle inutile à l'adoption d'une pareille mesure; que d'ailleurs il se fait tard, et qu'il vaut mieux adopter la marche la plus expéditive.

Sir Gilbert Heathcote ayant fait des remarques épigrammatiques sur la maniere dont les nouveaux ministres sont rentrés en place, est rappelé à l'ordre par l'orateur.

Le chancelier de l'échiquier déclare qu'il approuvera la proposition de M. Johnstone, si on l'étaye de raisons satisfesantes.

M. Fox dit que si la difficulté de remplir les blancs et le dessein de donner aux membres de la chambre l'occasion de suggérer des amendemens, ne sont pas des raisons satisfesantes, il ne sait pas comment on peut satisfaire l'honorable gentilhomme.

M. Addington pense que la chambre ne s'est point conduite avec prudence, en adoptant le plan proposé par l'honorable chancelier. Il ajoute que si M. Fox insiste sur sa motion, la chambre ne peut mieux faire que de l'approuver.

Enfin, après quelques altercations, *M. Pitt* dit que le tems qui restait pour discuter les clauses du bill étant passé, la question n'est plus la même, et que la marche la plus expéditive est de retire le bill.

On procede à cette lecture *pro formâ*; le rapport est fait, et sera pris en considération mercredi prochain. — La seance est levée.

—Dans la séance du 12, on s'est occupé de l'abolition de la traite des negres, et l'on a pris quelques résolutions à cet effet.

—La séance du 14 a été consacrée, en très-grande partie à la discussion du bill de défense. De longues et vives altercations ont lieu entre les principaux membres.

—Dans la séance du 15 juin, on a fait le rapport du bill de défense. L'orateur ayant proposé de procéder à la seconde lecture des amendemens, M. Moore s'y est vivement opposé; il a rappelé ses anciennes objections à ce sujet. « Le bill, a-t-il dit, est, non seulement contraire à notre constitution, il le serait encore à celles de tous les états, en ce qu'il met au pouvoir d'un ministre les moyens de violer les droits et libertés du peuple. L'armée de réserve est imparfaite à quelques égards; mais elle n'est que momentanée : c'est une mesure de circonstance, et le bill qu'on propose renverserait tout l'édifice. J'avais espéré que le nouveau ministre aurait pris quelques mesures pour reconcilier le peuple d'Irlande; s'il l'eût fait, nous ne serions pas obligé d'entretenir 28,000 *sentinelles* en Irlande. »

M. Dennis Browne a repoussé vivement les imputations de déloyauté faites au peuple Irlandais, et il a nié qu'il fût nécessaire d'employer un corps de 28,000 hommes à surveiller les habitans de cette partie de l'Empire.

On va aux voix.

Pour la seconde lecture des amendemens, 63 contre 69.

Majorité contre le ministre, 6.

Les portes sont restées fermées pendant un espace de tems considérable. Nous avons appris que la chambre avait délibéré sur la validité des votes de quelques membres, et que M. Grey avait proposé *de prendre les amendemens en considération dans trois mois, à compter de ce jour.*

Les tribunes ont été ouvertes, et plusieurs membres ont parlé pour ou contre le bill. M. Clarke a dit qu'il aurait desiré que tous les hommes distingués par leurs talens se fussent enfin réunis, et qu'on eût enseveli dans l'oubli tout ce qui pouvait rappeler les anciennes divisions. Il regrette que les nouveaux arrangemens n'aient pas une base plus étendue; mais il ne pense pas, avec quelques honorables membres, que l'entrée de M. Pitt au conseil de S. M. ne soit pas, en elle-même, un grand bonheur. Le peuple n'a pas oublié sans doute les services que cet honorable gentilhomme lui a rendus dans une crise extraordinaire, et dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire des nations : c'est à M. Pitt que nous devons la conservation de tout ce qui nous est cher dans l'Empire, et nous ne pourrons jamais nous acquitter envers lui de la dette de la reconnaissance. M. Clarke a donc approuvé le bill.

Le procureur-général a pris la parole; il a représenté la conduite presente de l'opposition comme un nouveau stratagême pour hâter l'éloignement d'un ministre. Ces messieurs, a-t-il dit, sont parvenus à occasionner une division à une heure *indue* (*un rit des bonnes le l'opposition*); ils paraissent triompher de cet accident; mais ils ne réussiront pas dans leurs efforts. Ils n'ont produit aucun argument, parce qu'ils n'en avaient pas à produire, parce qu'ils n'en ont pas même voulu chercher. Leur intention est évidente : ils ont résolu de s'opposer à toutes les mesures que le ministre pourra proposer; ils veulent opérer de nouveaux changemens dans les conseils de S. M., et suspendre pour deux mois le Gouvernement exécutif.

On est allé aux voix après de longs débats; voici le résultat du scrutin :

Pour les amendemens.....	214
Contre.....	185
Majorité.....	29

— Nous sommes portés à croire, dit le *Morning-Chronicle*, qu'on ne prépare aucune expédition contre le Cap de Bonne-Espérance.— La flotte destinée pour les Indes-Orientales est partie samedi de Portsmouth.

(*Morning-Chronicle.*)

Londres, le 16 juin (27 prairial.)

La séance tenue hier à la chambre des communes, est très-intéressante. Il y eut division à six heures en conséquence de la proposition faite de passer à la seconde lecture du rapport relatif au bill de défense. Voici le résultat du scrutin : pour, 63; contre, 69. M. Pitt s'est donc trouvé en minorité.

On a débattu pendant quelque tems la question de savoir si l'on devait regarder comme valables les votes de plusieurs membres qui avaient dîné

au premier étage pendant que l'on délibérait, et qui n'avaient point entendu l'orateur mettre aux voix la proposition. Les membres de la chambre ayant discuté, selon l'usage, couverts et assis, ont enfin déclaré que les votes étaient valables. Cette division qui a beaucoup chagriné M. Pitt, a été considérée mal-à-propos comme un tour de l'opposition.

La seconde division a prouvé que le pouvoir du ministre est sur son déclin; M. Pitt n'a eu qu'une majorité de 29 voix, assemblée complette! 214 membres ont voté pour lui, 185 contre, non compris ceux qui ont recueilli les suffrages. Il a donc perdu 7 voix, et l'opposition en a gagné 5. Il est bon de remarquer d'ailleurs que les opposans n'ont point regardé la division d'hier comme l'essai de toutes leurs forces, au lieu que le ministre a fait usage de tous les moyens qu'il a pu trouver.

D'après ce que nous avons vu et ce que nous avons entendu, nous ne doutons guere que le bill ne soit rejeté des communes et des lords. C'est une chose vraiment étonnante que M. Pitt veuille encore aujourd'hui conserver une place qu'il lui est impossible d'occuper à l'avantage de la nation.

—Quoique nous ayions nécessairement une mauvaise opinion de nos ministres, nous oserons assurer nos concitoyens qu'ils n'éprouveront pas de longs malheurs sous leur administration. Cicéron nous parle de deux consuls pendant la magistrature desquels nul coupable ne s'est soustrait à la justice, et nul innocent ne s'est vu condamner; ces consuls étaient si vigilans, qu'ils ne se sont jamais couchés pendant leur gouvernement..... C'est qu'ils avaient été nommés l'après-midi, et que leur consulat a fini à minuit.

Actions de la banque 153 ¼. — 4 pour 100 réduits, 55 ⅛, 55, 55 ¼. — *Omnium*, 3 ¼ d'escompte.

Londres, le 13 juin.

Nous avons fait observer hier que M. Pitt a perdu deux voix, lors de la seconde division relative à son bill; ce ministre a le pouvoir d'*ordonner la présence*; et cependant, malgré toute son autorité, malgré ses lettres péremptoires, il n'a pu se montrer avec les mêmes forces que la premiere fois. C'est à MM. Rose, Canning, W. Dundas et lord Dunlo, qu'il doit d'avoir conservé sa majorité apparente.

Mais examinons un peu en quoi consistait cette majorité.

La représentation de l'Angleterre était décidément contre le ministre, et celui-ci n'a pu former sa faible majorité que de membres écossais et irlandais: trois ou quatre seulement des premiers ont voté avec la minorité dans les deux divisions; 49 représentans irlandais ont été pour M. Pitt, et 16 seulement pour l'opposition. Ceci prouve que l'Angleterre est contre le bill.

Au reste, comme nous l'avons dit hier, plus de 200 membres indépendans ont voté réellement contre le ministre dans la discussion de ce bill; car, outre les 181 membres qui se sont prononcés dans la séance de vendredi dernier, 19 autres ont voté avec l'opposition dans la séance de lundi.

L'opposition n'aurait pas été moins forte le lundi que le vendredi précédent, si plusieurs membres des plus indépendans n'avaient pas trouvé les portes fermées. Nous avons remarqué les personnes suivantes parmi celles arrivées trop tard pour prendre part à la division:

T. Coke, W. Bacenell, W. D. Best, sir W. Wynne, Lovede-Loveden, J. M. Lloyd, sir J. Stuart, lord Andover, sir Charles Bunbury, etc. etc.

Il est à remarquer qu'aucun des membres élus par la cité, n'a voté pour M. Pitt. La ville de Londres sent, comme toute la nation, que ce n'est point aujourd'hui le moment d'adopter un honteux système d'exclusion.

Du 14

. . . . . .

M. Pitt a eu hier au matin une audience de S. M., ainsi que le duc de Portland, le lord chancelier et lord Hawkesbury.

— S. M. a tenu à quatre heures un conseil-privé, auquel ont assisté le duc de Portland, le lord chancelier, M. Pitt, les comtes Cambden, Chesterfield et Bathurst, le vicomte Castlereagh, et les lords Arden, Harrowby, Stopford, Mulgrave et Dunlo.

Après ce conseil, lord Dunlo et le comte Bathurst ont eu l'honneur de baiser la main de S. M.; le premier, en qualité de commissaire pour les affaires de l'Inde; le second, en celle de directeur de la monnaie.

— Un journal d'hier annonce que lord Melville va se retirer de l'amirauté pour prendre les sceaux dans le département des affaires étrangeres. Il est tout aussi probable que le noble lord devienne archevêque de Cantorbéry, ou qu'il succede à l'amiral Cornwalis dans le commandement de notre flotte de Brest.

Voici l'état des contingens que les divers comtés de l'Angleterre auraient à fournir, d'après le bill soumis à l'examen du parlement:

Les comtés de

Bedfort	475	Oxford	904
Berks	841	Rutland	124
Bucks	898	Shrop	1486
Cambridge	721	Southampton	1275
Chester	1327	Stafford	1699
Cornwall	970	Suffolk	1556
Cumberland	922	Surrey	2004
Derby	1408	Sussex	1204
Devon, avec la ville et le Somerset	2386	Warwick	1279
		Westmoreland	364
Exeter	2268	Worcester	924
Dorset	616	Wilts	1375
Durham	638	York	3643
Essex	1866	N. R.	1366
Glocester	1734	E. R.	846
Hereford	700	Anglesea	192
Hertford	720	Brecknock	366
Huntingdon	228	Cardigan	366
Kent	1944	Carmarthen	607
Lancastre	3658	Carnarvon	192
Leicester	964	Denbigh	516
Lincoln	2052	Flint	301
Middlessex	4557	Glamergan	604
Monmouth	420	Merioneth	181
Norfolk	1813	Montgomery	418
Northampton	1086	Pembroke	301
Northumberland	973	Radnor	210
Nottingham	843		

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 15 juin.

La seconde lecture du bill de M. Pitt pour la défense du pays ayant été proposée, il y eut une division à six heures du soir, laquelle jetta le ministre dans une minorité de 6, 63 pour M. Pit, 69 contre.

Comme plusieurs membres pendant le débat avaient dîné dans la salle au-dessus du parlement, on exposa des doutes sur la validité de leurs suffrages, en tant qu'ils n'avaient point entendu le commencement de la motion. Mais la chambre après quelque observation, fut d'avis que les votes étaient réguliers.

M. Pitt se trouva dans une grande consternation. Il proposa ensuite un amendement au même bill, et à la division de l'amendement les votes se sont trouvés 214 en faveur du ministre; 185 contre; majorité 29, si faible que le *Morning-Chronich* assure que le bill sera entierement rejeté. Ce qui sera le vrai signe de la mort politique du nouveau chancelier de l'échiquier.

SANTÉ DU ROI.

(*Recorder.*)

Le Rapporteur de la ville de Londres n'a point fait de rapport au roi; de sorte qu'il y a un nombre considérable de malfaiteurs condamnés, qui ne peuvent être punis; ce qui prouve que sa majesté est réellement incapable d'exercer les fonctions royales.

Administration de M. Pitt.

Rien n'est plus évident que la défaite de M. Pitt vient du sentiment unanime du parlement, qui voit la nécessité de mettre à la tête du cabinet des talens proportionnés aux dangers de l'Etat. M. Pitt s'est toujours cru d'une grande importance, mais sa reputation comme celle du papier de la banque qu'il a ruinée, s'est perdue dans un instant.

— Les adhérens de M. Pitt tâchent de faire accroire que le ministre est fort content de se trouver dans la minorité, parce que cela doit convaincre le roi de la nécessité qu'il y a de réunir les talens plus distingués dans le cabinet. (*Morning-Chronicle.*)

INTÉRIEUR.

Anvers, le 3 messidor.

Toutes les autorités constituées ont été invitées à se trouver hier à la cérémonie annuelle que le préfet a instituée à l'atelier de charité dont il est le fondateur. Cette cérémonie consiste en exercices publics, par lesquels les enfans de l'atelier font preuve de leurs progrès dans la langue française et dans les diverses branches d'industrie auxquelles on les applique; après quoi ils reçoivent chacun une récompense. Les deux branches principales de manufactures qui sont cultivées à l'atelier, sont la fabrication des tapis avec le poil de vache, et celle des chapeaux de paille. Depuis deux ans ces objets ont été perfectionnés au point que toute la ville se fournit de tapis à l'atelier de charité, et qu'il fournit à l'étranger des chapeaux de paille à cinq louis pièce.

Paris, le 7 messidor.

Vingt-cinq bateaux canonniers bataves, qui étaient à Flessingue, ont appareillé de ce port le 4 de ce mois, en présence de vingt-trois bâtimens ennemis qui les ont aussitôt attaqués. La canonade a été vive et longue, et l'ennemi n'a pu parvenir à entamer cette division qui est arrivée à Ostende le soir même, sans avoir cessé de combattre depuis son appareillage jusqu'à son entrée dans le port.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« SIRE, disent *les membres du tribunal de premiere instance d'Aix-la-Chapelle*, la France vous doit sa gloire, la paix, le rétablissement de l'ordre et de la religion; elle vous doit une constitution, qui la défendera à jamais et de l'anarchie et de la tyrannie; elle vous doit encore un code de lois civiles qui servira de type pour tout l'Univers.

» Si l'expérience a pu prouver à la France la nécessité d'un Gouvernement impératorial et héréditaire, la juste reconnaissance a seule produit le vœu unanime de poser la couronne sur l'auguste tête de NAPOLÉON.

Que votre Majesté Impériale daigne recevoir notre sincere hommage; nous venons de le confirmer par un serment solennel. »

« Nous mettons au rang de nos premiers devoirs, disent *les membres du tribunal civil de Bruxelles*, celui d'exprimer à Votre Majesté la joie que nous éprouvons, en voyant élever au trône le héros que ses vertus et le vœu universel des Français y appelaient depuis long-tems; événement heureux autant que mémorable, qui consolide à jamais tout ce que votre auguste personne a fait pour le bonheur de la France.

» En vous offrant, SIRE, nos félicitations, il nous reste encore un devoir bien doux à remplir, celui de présenter à Votre Majesté Impériale, l'hommage de notre respect et de notre fidélité inviolable. »

Les sous-préfet, les maire et adjoints et fonctionnaires publics de la ville de Montargis, partageant le vœu général, saluent NAPOLÉON EMPEREUR DES FRANÇAIS. « L'Anglais, disent-ils, ce peuple violateur des traités les plus sacrés, jaloux de la prospérité de la France, nous a appris, en attentant à vos jours, que l'hérédité du pouvoir suprême pouvait seul fixer sa splendeur sur des bases solides. Sous Charles VII; lorsque ces fiers insulaires dévastaient la France par le fer et la flamme, ils trouverent dans la bravoure et le courage des habitans de cette ville, une barriere insurmontable; près de ses murs, ils furent tous taillés en pieces. Sous BONAPARTE, que les Français aillent dans Londres leur apprendre que celui là même dans les jours duquel ils voulaient anéantir le bonheur de la patrie, en est élu chef héréditaire; nous avons l'honneur de vous remercier de vous être rendu aux vœux de tous, en acceptant un titre offert par la reconnaissance nationale, le seul qui soit digne de votre gloire, l'hérédité irrévocablement fixée dans votre famille, assure les destinées de l'Empire, et acheve de combler nos vœux. »

« La divine Providence qui avait résolu d'affliger son peuple, dit *M. l'évêque de Soissons*, avait aussi résolu de ne pas le perdre. Dans le secret de ses conseils, le Seigneur avait déjà formé lui-même le jeune héros auquel était réservée la gloire de devenir l'instrument des bontés divines et le sauveur de la France. Il paraît, et de ce moment, tout change de face. Nos armées étaient défaites; elles deviennent par-tout victorieuses, et forcent nos ennemis à la paix. La guerre civile cesse; les factions sont comprimées; l'ordre succede à l'anarchie. Notre sainte religion long-tems persécutée, ou réduite à une tolérance de mépris, pire en quelque sorte que la persécution même, est de nouveau proclamée la religion des Français. La sûreté des personnes est rétablie; le glaive de la loi n'est plus redoutable que pour le crime. Plus de proscriptions: la confiance renaît; les liens de la société se resserrent; le commerce rouvre les canaux de la prospérité publique.

» Quel autre vœu nous restait-il à former que celui de voir se consolider notre bonheur! Un accident naturel, un attentat imprévu pouvaient nous enlever tout-à-coup celui dont la vie nous est si précieuse, et sur la tête duquel reposent nos destinées. Toute la France le sentait, et toute la France en était effrayée. Que de troubles alors! que de secousses nouvelles n'avions-nous pas à craindre! Le gouffre de l'anarchie pouvait se rouvrir encore!

» Le plus sûr moyen de prévenir ce malheur était de fermer à jamais la porte à l'ambition et à l'intrigue; en assurant pour l'autorité souveraine un ordre de succession invariable, et en rendant l'Empire héréditaire.

» Honorons donc le nouvel EMPEREUR que la di-

vine Providence a placé sur le trône de Charlemagne. *Soyons soumis* à son pouvoir, *non-seulement par crainte ou par nécessité, mais par motif de conscience.* Au tribut de l'honneur et de la soumission, ajoutons celui de la reconnaissance et de l'amour. Tout ce qu'il a déjà fait pour nous, nous garantit ce qu'il fera encore. Il nous l'assure lui-même : *Le bonheur des Français est l'objet de mes plus chères pensées, et leur gloire celui de mes travaux.*

» Bénissons le Seigneur d'avoir ainsi terminé une révolution qui semblait devoir être interminable. Benissons-le d'avoir ainsi consolidé le rétablissement de la Religion parmi nous, en mettant dans le cœur des Français de perpétuer l'Empire dans une famille catholique. Nous l'avons déjà dit souvent : ne cessons de le dire, oui, *le doigt de Dieu est ici.* Ces grands événement sont l'ouvrage du Seigneur. »

« Béni soit le Seigneur, dit *M. l'évêque de Cambray*, qui, après s'être choisi dans la personne de NAPOLÉON BONAPARTE, un homme selon son cœur, vient de l'établir EMPEREUR DES FRANÇAIS! Il l'a conduit comme par la main à ce rang sublime. Déjà, par ses exploits, il commandait le respect; par ses victoires, la paix; par sa sagesse, l'admiration; par son administration, la prospérité; par ses vertus, l'amour, par ses bienfaits, la reconnaissance : il régnait déjà sans avoir encore le titre d'EMPEREUR; et son Empire était d'autant plus solide, qu'il était fondé sur le sentiment et qu'il l'exerçait sur les cœurs.

» Aussi, le sénatus-consulte, du 28 floréal dernier, n'est-il que l'expression du vœu de tous les Français : nous sommes dès-lors assuré que l'EMPEREUR trouvera dans les fideles tout ce qu'il est en droit d'en attendre.

» On aurait tout à craindre d'un prince qui même avec des intentions droites ne compterait, pour faire le bien, que sur ses propres forces; abandonné à lui-même, sous le poids énorme des fonctions dont il est chargé; il ferait autant de chûtes que de pas dans l'immense carriere de ses devoirs. Mais on a tout à espérer de celui qui, en reconnaissant qu'il tient de Dieu son autorité, en attend aussi les graces nécessaires pour en faire un digne usage.

Telles sont, les dispositions de l'EMPEREUR NAPOLÉON. Il se repose avec confiance sur le secours du Très-Haut qui l'a choisi; il veut qu'avec lui nous réclamions son assistance. « O Dieu de mes pères! lui dit-il avec Salomon, Dieu qui m'avez élu pour gouverner votre peuple, donnez-moi cette sagesse qui est assise auprès de vous sur votre trône : envoyez-la moi du ciel, votre sanctuaire, afin qu'elle demeure et qu'elle travaille avec moi. Lorsqu'elle me conduira dans toutes mes œuvres, elles vous seront agréables; je gouvernerai votre peuple avec justice et je serai digne du trône où vous m'avez appelé. »

» Nous remplirons donc avec joie le devoir d'offrir à Dieu nos prieres et nos actions de graces pour tous les hommes, et sur-tout pour celui qu'il vient d'élever à la sublime dignité d'EMPEREUR : Nos prieres, pour demander au Très-Haut qu'il protege, par sa main bienfaisante, l'homme de sa droite : Nos actions de graces, de ce qu'il a bien voulu s'associer dans la conduite de son peuple, celui qui seul peut achever le bonheur des Français, et lui inspirer, en l'appelant à la puissance impériale, ce sentiment religieux par lequel il fait l'hommage de sa dépendance au souverain dispensateur de tous les dons. »

« Parmi les nombreux bienfaits que Votre Majesté a rendu à la France, disent *les membres de la Société de jurisprudence de Bruxelles*, qu'il soit permis à notre Société de saisir ce moment pour exprimer sa reconnaissance sur la perfection de la législation civile.

» Un Empereur romain s'est immortalisé pour avoir su épurer la grande multiplicité des lois romaines éparses et sans ordre. Il nous appartient de le dire Votre Majesté a su réduire les droits et les devoirs civils des Français, dans un Code beaucoup plus précis et plus régulier.

» L'hérédité de la dignité impériale dans l'auguste famille de Votre Majesté met le sceau à ses étonnans travaux, en même tems qu'elle lui assure pour toujours la reconnaissance, l'amour et le respect des Français. »

« SIRE, les gouvernemens n'existent que pour les peuples, disent *les membres de la cour de justice criminelle de l'Aude.* Cette vérité si profondément gravée dans le cœur de Votre Majesté, a opéré les prodiges qui, dans moins de quatre ans ont sauvé la France, et préparé pour des siecles le bonheur d'une grande nation. Chaque événement a fortifié un vœu formé à l'instant même où nous avons apperçu notre libérateur. Avec quels transports nous le voyons aujourd'hui s'accomplir.

» SIRE, les hommes placerent autrefois leurs bienfaiteurs au rang des dieux, et ils vouerent à leur postérité une espece de culte. Que NAPOLÉON soit notre EMPEREUR, et que son sang adoré veille après lui sur les destinées de l'Empire. Reconnaissance, amour, fidélité, voilà le culte que nous lui offrons; il sera durable comme ses bienfaits, inaltérable comme sa gloire, et nos neveux répéteront d'âge en âge : il n'en fut jamais de plus légitime, ni de mieux mérité. »

« SIRE, disent *les membres du tribunal criminel et spécial de Rhin-et-Moselle*, les vœux de la Nation sont remplis; NAPOLÉON EST EMPEREUR DES FRANÇAIS. Veuille la Providence couronner notre bonheur en laissant régner long-tems celui que ses vertus, sa gloire et notre amour ont appelé à l'Empire.

» Nous supplions Votre Majesté d'agréer l'hommage de notre profond respect et de la plus inviolable fidélité. »

« SIRE, dit *le juge de paix du canton de Valence*, sans vous nous ne serions plus Français. Tous les cœurs des Français vous ont proclamé EMPEREUR. Le droit de successibilité est un devoir national; le dernier de nos neveux se rappelera, avant de descendre dans la tombe, que s'il meurt Français, c'est à la famille de BONAPARTE qu'il en a l'obligation. »

« Vos vœux son enfin comblés, dit *M. l'évêque du Mans*, l'ordre de choses établi par la sagesse et par la valeur de celui qui, après avoir sauvé la France, avait relevé les autels du Très-Haut, et assuré la perpétuité de son culte, vient de prendre cette stabilité que desiraient les vrais amis de la patrie, et qui en affermissant les bases de l'Etat, garantit sa prospérité et sa gloire.

En changeant de titre, le Chef de l'Etat ne cessera d'en être le pere; et s'il accepte l'augmentation de pouvoir qui lui est conférée, nous en avons pour garans les principes d'humanité, de justice et de religion qu'il a si glorieusement et si constamment professés; ce n'est, pour nous servir de ses propres expressions, qu'afin de satisfaire son cœur et de prouver aux Français, que leur bonheur a toujours été l'objet de ses plus cheres pensées.

Si, malgré les entraves que devaient opposer à ses vues les restes malheureux de nos dissentions, il a tant fait pour la prospérité de la France, que ne fera-t-il pas maintenant, que dégagé de tout ce qui pouvait embarasser sa marche rapide, il ne trouvera plus d'obstacle à surmonter lorsqu'il s'agira de créer ou de perfectionner des institutions propres à assurer notre félicité.

» Vous savez, et cette considération ajoutera toujours à votre reconnaissance, vous savez combien étaient difficiles les circonstances dans lesquelles il nous a donné, par le rétablissement de la religion de nos peres, le gage sacré de son affection. Vous trembliez à la seule pensée du danger de perdre encore une fois ce précieux trésor. Ah! rassurez-vous : la puissance suprême et la dignité impériale étant rendues héréditaires dans une famille catholique, le concordat, qui nous a rendu nos autels, est désormais inébranlable; il participe à la stabilité même de l'Empire. Les héritiers de NAPOLÉON le seront aussi de sa gloire, de sa piété et de ses vertus : regardant leur bonheur comme inséparable de celui du Peuple français, ils emploieront leur autorité pour protéger et faire respecter notre sainte religion.

« Le souverain modérateur des événemens, dit *monsieur l'évêque d'Avignon*, celui qui assemble et disperse, qui élève et abaisse, qui donne et ôte les couronnes, qui établit et renverse les trônes, qui transfere les royaumes et les empires, a permis la révolution. Dans des conjonctures si difficiles, si délicates, une nation grande et généreuse, ne devait-elle pas témoigner sa reconnaissance à la famille qui a rendu à l'Etat les services les plus importans, les plus signalés? Ne devait-elle pas choisir cette famille et placer la couronne sur la tête du Héros vainqueur de nos ennemis, du libérateur de la France, du restaurateur du culte de nos peres, du plus grand homme de l'Europe? Ses succès, ses vertus, son gouvernement paternel, ne sont-ils pas un garant assuré de notre bonheur et de celui de tous nos concitoyens? Mais que peut l'homme sans le secours de l'Etre Suprême? Prions donc celui *qui seul se suffit à lui-même*, celui *qui seul peut tout ce qu'il veut*, de subvenir à l'insuffisance et à l'impuissance des hommes; adressons au ciel les vœux les plus ardens pour notre EMPEREUR, afin que le Dieu de lumiere et de sagesse daigne l'éclairer, régler toutes ses démarches, diriger tous ses pas.

« C'est par intérêt comme par devoir, dit *M. l'évêque d'Agen*, que, selon l'expression de Tertullien, les yeux élevés au ciel, les mains étendues, nous prierons pour l'Empereur, et nous demanderons pour lui à Dieu, du fond du cœur, une longue vie, un empire heureux, une famille tranquille, de courageuses armées, un sénat fidelle, un peuple juste et obéissant, que le monde soit en repos sous son autorité; enfin, tout ce qu'il désire comme homme et comme Empereur. Nous le devons, au nom de tous les fidelles, et, en parlant des persécuteurs mêmes, nous le devons : et les préceptes de la religion ne le commandent pas moins que l'intérêt de la société. Il nous est ordonné de prier pour les rois et pour toutes les puissances, afin de vivre tranquilles et heureux.

» C'est pour un bienfaiteur que nous demandons ce que les premiers chrétiens se croyaient justement obligés de donner à leurs persécuteurs.

» Lorsque la France déchirée de ses propres mains, l'Europe menacée de retomber dans la barbarie, l'Eglise dépouillée et attaquée de toutes parts, redemandaient au Ciel Charlemagne, et que le Ciel nous le rend; lorsque tant d'étonnantes victoires, tant de paix glorieuses promettent à la patrie les plus heureuses destinées : lorsque le chef de l'Eglise vient de féliciter le chef de l'Etat d'avoir rétabli la religion en France, et qu'il implore son secours pour la soutenir au-dehors; la France et l'Eglise retentiront des acclamations qui les réjouirent il y a mille ans : Qu'il vive, qu'il commande à la victoire et à la paix, le nouvel Auguste, cet empereur si grand, indépendamment de toutes ses dignités, et qui reçoit des mains de Dieu la couronne : *Augusto à Deo coronato, magno et pacifico imperatori, vita et victoria.* »

« Vous avez continuellement vaincu les ennemis de la France, disent *les officiers de l'état-major et des troupes de la garnison de Lille et de Noirmoutiers* : au milieu des orages d'une révolution, vous avez appris à gouverner; prudent et valeureux dans les combats; sage en administration; protecteur des arts; ami des sciences; pere du soldat et de tous les Français, qui mieux que vous, SIRE, mérita jamais le trône de l'Empire français, ce juste tribut de reconnaissance pour vos brillantes actions! Déjà les premieres autorités l'ont proclamé solennellement, et les puissances étrangeres applaudiront.

» Une seule en frémit; c'est l'Angleterre dont le gouvernement assassin voit s'approcher l'instant où tout le mal qu'il osa méditer contre la France, hâtera nécessairement sa ruine; alors plus d'entrave au commerce, sécurité pour tous les pavillons; en un mot, liberté des mers.

« L'hérédité a toujours été un frein à l'ambition effrénée; tout ce qui est ami de l'ordre et de la stabilité du bien public, est pénétré de cette vérité. Que la dignité d'EMPEREUR pour vous et votre race assure la tranquillité au-dedans et frappe de torpeur nos lâches ennemis! »

Les officiers, sous-officiers et soldats du 19e régiment, qui, d'un mouvement spontané et unanime, viennent d'émettre (sur le tombeau de l'Empereur Charlemagne) leur vœu pour l'hérédité de la dignité impériale, s'empressent d'adresser à Sa Majesté leurs félicitations sur son avénement qui fixe à jamais les destinées et le bonheur de la Grande-Nation.

« Daignez, SIRE, accueillir favorablement, ajoutent-ils, l'hommage de nos sentimens respectueux, et notre dévouement sans bornes, et de notre inébranlable fidélité.

Les propriétaires de la ville d'Ivrée, département de la Doire, s'expriment ainsi :

« La prospérité de la France naquit au 18 brumaire : son accroissement rapide, et sans exemple dans les fastes de l'histoire, a convaincu les Français que le Gouvernement d'un seul est l'unique qui convienne à un grand Empire. Le 28 floréal, journée non moins mémorable, a relevé le trône, en a fixé les bases : le plus grand des hommes forme là tige d'une dynastie nouvelle; et quel période de gloire ne doit pas prétendre désormais le peuple sous votre Empire!... Nous en voions l'hérédité dans votre auguste famille.

» Les divisions intestines sont éteintes, le calme, le respect des personnes et des propriétés ont succédé aux convulsions révolutionnaires. La protection du culte catholique qu'on cherchait à avilir, est encore un bienfait inappréciable que nous devons à Votre Majesté; la reconnaissance en sera à jamais gravée dans le cœur des enfans adoptifs de la grande famille. »

THÉATRE LOUVOIS.

Les Tracasseries, c'est-à-dire, ce bavardage sans but et sans fin, source constante de division dans les familles les plus unies, que la mauvaise éducation fait naître, que la curiosité alimente, et que l'oisiveté entretient, sont-elles au nombre des ridicules qui constituent le domaine de la comédie? sont-elles susceptibles d'être peintes et corrigées par elle?

Destouches, indiquant à un ami quelques sujets neufs au théâtre, lui parle de l'*Envieux*, du *Vindicatif*, du *Tracassier*, et lui esquisse quelques scenes, dans lesquelles il expose chacun de ces caractères. Les croyait-il susceptibles de réussir? alors sans doute il les aurait traités. Il n'en a laissé que quelques fragmens, car il n'y attachait probablement aucune importance. Son tracassier n'est pas seulement un personnage ridicule,

c'est un méchant, brouillon par combinaison, plus que par instinct, et que par habitude. Des touches, en concevant ainsi son personnage, démentait le principe qu'ailleurs il a posé lui-même : qu'au théâtre, tout caractere, pour réussir, et pour instruire, doit être présenté sous des traits comiques.

L'auteur de la piece nouvelle n'a donné aux *Tracasseries* qu'il met en scene d'autre cause que le bavardage naturel à M. et Mme Taillon, époux fort honnêtes et fort obligeans d'ailleurs ; mais chez lesquels le besoin de connaître les affaires d'autrui, a pour résultat constant l'habitude de s'en mêler.

Chassés de leur ville pour ce défaut dont toutes les maisons ont fait tour-à-tour l'expérience, les deux époux viennent s'établir dans un pays voisin de celui qu'ils quittent. Là deux familles, longtems divisées par un procès, sont sur le point de terminer leurs différends et de signer pour premiere condition de paix, le contrat de leurs enfans.

Le jour de la noce est indiqué, la meilleure intelligence regne parmi les parens ; les jeunes gens brûlent d'amour, tout seconde leurs vœux lorsque M. et Mme *Taillon* arrivent. Faire connaissance avec les deux familles, allarmer les deux amans, les inquieter, les désunir, brouiller les deux meres, armer les peres l'un contre l'autre, enfin faire rompre l'hymen préparé, tout cela est pour les deux époux l'affaire de quelques heures, et le résultat involontaire de leur impertinente curiosité, et de leur plus impertinente entremise dans des relations qui leur sont étrangeres. Un ami commun éclaire les deux familles sur le danger qu'elles n'ont pu prévoir, et les réunit de nouveau. Le départ du tracassier et de sa femme pour Paris est arrêté, comme le gage de la paix dans la ville et de l'union parmi les parens.

L'intention premiere de cette piece est essentiellement comique ; elle attaque un ridicule insupportable, dangereux, auquel on s'abandonne trop volontiers, parce que, dès sa naissance, il n'est pas traité avec assez de rigueur : le tableau est frappant de vérité, et l'effet ne doit pas être sans utilité ; mais ici le cadre nous paraît trop étendu, et la disposition vicieuse ; les accessoires étouffent le sujet principal, les détails absorbent le fond : il y a de la prolixité dans le style, des négligences, des inutilités, souvent même des trivialités. Une foule de traits spirituels, d'apperçus délicats, de critiques fines et d'observations comiques sont perdus dans l'immensité d'un dialogue trop souvent oiseux : des scenes longues, des entrées, des sorties, des allées et venues sans fin, des rôles épisodiques trop peu liés à l'action, trois actes consacrés au développement d'une situation semblable sous des formes différentes, voilà les défauts qu'on a remarqués après un premier acte très-piquant, et avant un cinquieme acte qui pourra être mieux apprécié par la suite.

La piece était attendue avec impatience ; elle a été d'abord écoutée avec un vif intérêt, et dès le second acte, ne l'a plus été qu'avec indulgence ; quelques traits ont réveillé les applaudissemens ; mais en général la représentation a été froide, et la piece n'a point obtenu de succès. L'auteur n'a point été demandé ; le public semble s'être réservé le plaisir de l'entendre nommer, lorsque des coupures que nous croyons indispensables, auront donné à cette piece le rang qu'elle peut avoir parmi celles qui sont à ce théâtre consacrées à la gaieté et à la peinture de nos ridicules, c'est-à-dire, à la vraie comédie.

Avant de mettre la nouvelle piece à l'étude, M. Picard avait continué sa revue dans l'ancien théâtre, y avait trouvé *l'Eté des coquettes* et *la Maison de campagne*, de Dancourt ; *la Ceinture magique*, de J. B. Rousseau, et *la Coupe enchantée*, de la Fontaine. Il avait pensé que ces petits ouvrages d'un ton de gaieté un peu libre, mais d'ailleurs pleins d'esprit, seraient revus avec plaisir, s'ils étaient joués avec ensemble. Il ne s'est pas trompé ; ces reprises diverses ont fait le plus grand plaisir : ainsi, dans le siecle qui nous succédera, si l'on veut offrir aux hommes de ce tems le tableau vrai des ridicules du nôtre, le théâtre de Picard fera sentir le prix de la fécondité de son auteur. Ce qu'il fait à l'égard de Dancourt, on le fera pour lui ; et si l'amour du naturel et du vrai, si le sentiment du bon comique regnent encore, nous osons croire que les remises ne seront pas sans intérêt pour le théâtre, et sans gloire pour la mémoire de notre auteur.

S....

MUSIQUE.

Collection de morceaux de chant, airs, duo, trio, romances extraits des œuvres des plus célebres auteurs italiens, français et allemands, etc. etc. etc.

Numéros 10, 11 et 12.

Le choix de ces dernieres livraisons a offert non moins de goût et plus de variété que les précédentes. Les noms de Salieri et de Sarti y figurent pour la premiere fois. On y trouve un très-beau duo du premier de ces maîtres, tiré de sa *Palmira*. Ce morceau est plein de chaleur, de mouvement et d'une harmonie vigoureuse. Dans les deux airs *di Giuso Sabino*, on reconnaît la touche expressive et sentimentale de Sarti. De tels choix, la beauté d'exécution de ces livraisons, le prix de cette musique proportionné à celui de la gravure ordinaire, tout fait présumer que le succès de cette entreprise est assuré : elle ne saurait être trop recommandée aux amateurs du chant, et il nous semble que cette collection doit se trouver désormais sur tous les *piano* destinés à l'accompagnement.

La souscription est toujours ouverte chez MM. Olivier et Godefroy, brévetés du Gouvernement pour l'invention des caracteres mobiles de musique, boulevart Saint-Martin, n° 68. Les conditions sont toujours les mêmes. La souscription est de 15 fr. pour 12 numéros, et de 18 fr. pour les départemens et l'étranger : il paraît un numéro par semaine. Chaque numéro, composé de deux ou trois morceaux, est du prix de 2 fr. 50 cent.

Les observations de détail que nous avons faites dans un précédent n°, ayant été en partie accueillies par les éditeurs, nous nous permettrons encore de leur faire observer que leur titre n'est pas complettement rempli : nous n'avons encore vu dans leurs livraisons aucun morceau d'un compositeur français.

LIVRES DIVERS.

L'Univers, narration épique, suivie de notes et d'observations sur le système de Newton et la théorie physique de la terre ; par P. C. V. *Boiste*, auteur du *Dictionnaire de la langue française*, avec le latin : 2e édition, avec figures, et cette épigraphe :

L'univers est une pensée de l'éternel.

Deux volumes in-8°. Prix, broché, 12 fr., franc de port par la poste, 15 fr. ; papier vélin 24 fr., franc de port par la poste, 27 francs.

A Paris, de l'imprimerie de l'auteur, rue Haute-Feuille, n° 21.

Nous avons rendu un compte avantageux de la premiere édition de cet ouvrage, qui annonce dans son auteur une imagination vive, une profonde sensibilité et beaucoup d'instruction. La seconde édition sera également dans cette feuille l'effet d'un examen littéraire. L'auteur a entièrement refondu son plan, a donné à son ouvrage une forme plus dramatique, et des développemens que des critiques recommandables avaient fait regarder comme nécessaires. Le but moral de l'auteur est de présenter l'union de la raison et la religion comme la seule source du bonheur de l'homme dans cette vie, et de la félicité éternelle qui l'attend. C'est à ce principe, et à la description le lois physiques de la nature que se rapportent toutes les combinaisons allégoriques de l'auteur, et son plan d'épopée qu'il a conçu.

Almanach des Grâces ou *Hommages à la Beauté*, premiere année ; un vol. in-18 bien imprimé sur beau papier, orné d'une jolie gravure.

Prix 1 fr. 50 c., et 2 fr. franc de port.

A Paris, chez Pillot jeune, libraire, place des Trois-Maries, n° 2, vis-à-vis le Pont-Neuf.

Les personnes qui voudront faire insérer des chansons ou pieces de poésies dans ce recueil, pour la deuxieme année, sont priées de les faire parvenir avant le 1er thermidor an 12, à l'éditeur de l'Almanach des Grâces, Pillot jeune, même adresse que ci-dessus.

Il prévient que la grande quantité de lettres qu'il reçoit à ce sujet, le met dans l'impossibilité de répondre à aucunes ; celles envoyées sans être affranchies resteront à la poste.

L'Art d'augmenter et de conserver son bien et d'administrer une terre ; un vol. in-18. Prix 1 f. 50 c.

A Paris, chez Royez, libraire, rue du Pont-de Lodi, n° 5.

Vraie Théorie médicale, ou *Exposé périodique et développemens de la théorie de broun*, dite *de l'incitation*, d'après les plus célebres médecins étrangers, avec la critique des traitemens institués selon les théories adoptées et suivies en France par les médecins de ce pays les plus famés ; par une société de médecins français et étrangers.

Cet ouvrage paraît le 1er de chaque mois, à dater du 1er vendemiaire an 12. Chaque numéro est composé de cinq à six feuilles in 8°, avec fig. lorsque les matieres l'exigent.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, rue de l'Ecole-de-Medecine, n° 36, et rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée.

Les six premiers numéros complétant 2 vol., se vendent 7 fr. pour Paris, et 9 fr. (port payé) pour les départemens ; et par abonnement pour six mois, 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 cent. franc de port ; et pour l'année 12 fr., et 15 fr. franc de port.

Le bureau du Journal est chez Allut, rue Saint-Jacques, n° 611.

Considérations critiques sur la classification des Médicamens, suivies d'un nouveau plan de matiere médicale, par G. G. Lafond-Gouzi, médecin, ancien professeur, auteur de plusieurs ouvrages. Un vol. in-8°.

Prix, 1 fr. 15 cent.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 611, et rue de l'Ecole de Médecine, n° 36.

Cet ouvrage est le premier qui vient d'être imprimé d'après l'annonce que j'ai faite au 6e numéro du Journal de la Vraie Théorie Médicale.

Outre les continuations du Journal de la Théorie Médicale, je donnerai de tems en tems des ouvrages sur la doctrine de Brown.

La langue française et l'*Orthographe*, enseignées par principes et en vingt-quatre leçons, ou *Grammaire française*, à l'aide de laquelle on peut seul et sans le secours d'aucun maître, apprendre à parler et à écrire correctement cette langue. Ouvrage divisé en vingt-quatre chapitres ou leçons, et qui renferme des regles interessantes sur les parties du discours, la terminaison des mots, l'emploi des doubles consonnes, et les participes qu'aucun grammairien n'a suffisamment traités jusqu'à ce jour ; par M. Fournier, membre de plusieurs sociétés savantes, et professeur de langues française, anglaise, allemande et latine ; 3e édition.

Prix, 1 fr. 25 centimes, et 1 fr. 50 centimes franc de port.

A Paris, chez l'Auteur ; rue Trainée, n° 683, près S. Eustache.

Le Coup-d'Œil autour de moi, annoncé au n° du 5, se trouve chez son auteur, rue de Tournon, n° 28, et non n° 17 comme nous l'avons annoncé par par erreur.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	58 fr. 30 c.
Ordon. pour rescript. de domaines...	91 fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1100 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Aujourd'hui, l'Enfant prodigue, suivi du Souper de Famille.

Théâtre Louvois. La 2e représ. des Tracasseries ; com. nouvelle, réduite en 4 actes ; la Cloison, et la Ceinture magique.

Théâtre du Vaudeville. Les Vélociferes, Ida, et les Femmes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille mal gardée, ballet, précédé des Intrigans. — Jeudi, les Hussites.

Théâtre Moliere. La 3e représ. de l'Essai des Talens, prologue ; la 3e de Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et les deux Savoyards.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a rédaction doit être adressé au redacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 279. — *Jeudi, 9 messidor an 12 de la République* (28 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 20 juin (1er *messidor.*)

Les nouvelles de Londres nous apprennent la prise de trois vaisseaux anglais destinés pour la Chine, avec des parties très-considérables de piastres, par l'amiral Linois. Cette nouvelle nous a été donnée pour positive.

ITALIE.

Livourne, le 12 juin (23 *prairial.*)

Plusieurs bâtimens viennent d'arriver d'Alexandrie, et ont apporté des nouvelles d'Egypte. 2 vaisseaux, 3 frégates, trois briks turcs sont dans le port. Un vaisseau anglais est mouillé dans la rade d'Aboukir. Les nouvelles de cette contrée sont toujours désastreuses. Le gouvernement du Mahomed-Pacha n'a pas été long-tems heureux. Soutenu par les Arnautes, il a déjà vu une grande partie de ceux-ci battus et défaits par les Mameloucks. Les Arnautes avaient eu des avantages sur les beys, tant qu'ils étaient dans la ville, et qu'ils se battaient dans les maisons.

Le 23 mars, ils ne tuerent que 60 Mameloucks, le reste se réfugia sur différens points à plusieurs lieues de la ville. Dès l'instant qu'ils furent renforcés, ils vinrent jusqu'à Gizé et Eculebé. Le Caire n'ayant plus de communications, souffrait de la faim. Les Arnautes passerent le Nil, et allerent à leur rencontre. Le combat s'engagea. Les Arnautes furent complettement défaits, et laisserent 2000 hommes sur le champ de bataille. Les Mameloucks avec leurs renforts, composé de 12000 Bédouins et Fellahs, bloquent le Caire, et tout fait penser que les Arnautes et Mahomed-Pacha commandant pour la Porte, ne resteront pas long-tems maîtres de cette ville.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 16 juin (27 *prairial.*)

Le sénat a achevé, cette semaine, le renouvelement du tiers de ses membres, conformément à la constitution. — La fête nationale a été célébrée avant-hier avec beaucoup de solemnité.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 21 juin (2 *messidor.*)

Le gouvernement n'a pas reçu jusqu'ici de rapport officiel sur l'invasion de l'île de Curaçao par les Anglais; mais voici ce que la régence de cette île a fait parvenir sur cet événement au conseil des Indes-Occidentales:

« Le 31 janvier, on signalait dans la matinée cinq grands et deux plus petits vaisseaux venant du sud, qu'on reconnut, une heure après, être un vaisseau de 84, un de 74, deux de 44, et deux schooners. L'un de ces derniers, portant pavillon batave, envoya à terre dans sa chaloupe un officier anglais, qui présenta une sommation au gouvernement, et partit deux heures après avec la réponse. On remarqua bientôt après que le vaisseau de 84 dirigea son cours vers Piscaderos; ce fort ne pouvant se défendre contre une si forte batterie, se rendit, après un bombardement de peu de durée. Le vaisseau de 74 resta dans la proximité du port, tandis que les autres vaisseaux et schooners se dirigerent vers la pointe occidentale, ce qui fit croire que l'ennemi allait attaquer l'île sur trois points différens. Notre commandant jugea à propos alors de concentrer ses forces; mais le mouvement de l'ennemi n'était qu'une feinte; car, avec une célérité incroyable, les Anglais avaient débarqué dans la baie de Piscaderos 600 hommes, qui s'avancerent en moins d'une heure jusqu'au Rooden-Weg (à un quart de lieue de la ville), et y délogerent un de nos postes d'environ 200 hommes. Nous eûmes dans cette affaire deux officiers tués et quelques soldats blessés. Dans les deux jours qui suivirent, les Anglais avaient établi sur la montagne de Corthyn et sur la hauteur de Charro, cinq batteries qui battaient continuellement la ville, malgré le feu soutenu jour et nuit de sept de nos batteries. La régence, dénuée d'une force suffisante pour chasser l'ennemi de sa position, fit pourtant faire de tems en tems des sorties qui furent souvent funestes à l'ennemi. Le 20 février, la régence fut informée que l'ennemi avait envoyé dans les contrées inférieures de l'île, nommée *Het-Quartier*, 70 à 80 hommes, pour y piller et mettre le feu aux habitations, portant avec eux à cet effet des torches et des paniers remplis de combustibles.

» Le gouvernement prévint cette expédition barbare, en faisant mettre en embuscade 70 à 80 hommes, qui attaquerent l'ennemi lorsqu'il s'y attendait le moins, le mirent en fuite et lui firent sept prisonniers. Cette mesure a beaucoup contribué à la retraite de l'ennemi. Le 23 et le 24 tout resta tranquille, et on fut informé que les negres étaient occupés à embarquer les objets volés à bord des vaisseaux anglais. Dans la nuit du 26 ils rembarquerent leurs troupes, et vers midi du même jour s'éloignerent hors de la vue de l'île, en y laissant cependant une frégate de 44 canons et deux schooners qui bloquent le port et font beaucoup de mal au commerce. Il n'y a pas de maison qui n'ait souffert de dommages; l'église luthérienne a été consumée par les flammes. Les propriétaires des plantations dans la partie inférieure de l'île, ont perdu leurs bestiaux et un grand nombre d'esclaves, dont partie a pris la fuite ou a péri.

» Le commodore Bligh, en sommant l'île et les dépendances, demandait que la garnison mît bas les armes, et fût transportée en Europe comme prisonniere de guerre; que toutes les propriétés publiques, vaisseaux, etc. etc., fussent remis aux Anglais, promettant de respecter d'ailleurs toutes les propriétés particulieres, et ne donnant que deux heures à la régence pour se décider.

» Les commissaires chargés du gouvernement de Curaçao et des districts, firent au commandant de l'escadre britannique la réponse suivante:

« Commandant, nous avons reçu votre lettre; » nous avons l'honneur de vous répondre que nous » connaissons notre devoir et que nous agirons en » conséquence; nous ne pouvons point écouter les » propositions que vous venez de nous faire.

» Nous avons l'honneur d'être, etc. etc. »

Signé, CORNELIS PERCH et ABR. DEVEER.

Du 22 juin (3 *messidor.*)

Le gouvernement vient de donner des ordres pour la recherche du fameux contrebandier Jonshon, qui s'était évadé de sa prison de Middelbourg, il y a quelques jours.

— Le commandant du schooner batave *le Commandeur-von-den-Rhein* a été donné à l'enseigne de marine Olyve, fils du brave officier qui a perdu la vie en défendant, contre des forces supérieures, un bâtiment de guerre.

Amsterdam, 22 juin (3 *messidor.*)

Des lettres de Philadelphie, du 24 avril, annoncent qu'à la demande du gouverneur-général de Batavia, il a été donné connaissance aux négocians des Etats-Unis que tous les bâtimens américains trouveront dans cette île des cargaisons, et seront frétés en numéraire et aux mêmes conditions que pendant la dernière guerre; ils pourront y charger poivre, sucre, épices et autres productions de la colonie.

Ostende, le 24 juin (5 *messidor.*)

Une division de la flottille batave se rendant de Hollande à Flessingue, a été attaquée par une forte division anglaise composée de 11 bâtimens, parmi lesquels plusieurs à deux ponts; les ennemis n'ont pu l'entamer. La flottile batave est arrivée à Ostende en bon état. Le feu a été très-vif de part et d'autre. Notre artillerie mobile a été dans le cas de se distinguer et de rendre de grands services. Nous avons eu 10 ou 12 hommes tués ou blessés. La perte de l'ennemi a été très-considérable.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 juin (27 *prairial.*)

M. Campbell, capitaine de *l'Amethist*, a été jugé le 9 à Scherness, pour n'avoir pas fait son devoir dans une action qu'il a eu à soutenir contre quatre bâtimens hollandais, dans la Mer-du-Nord. M. Campbell a comparu devant la cour martiale, où il avait pour accusateurs deux de ses officiers; le premier lieutenant de son vaisseau, et un lieutenant de l'équipage. Ses témoins à décharge étaient le second et le troisieme lieutenans, le maître de l'équipage et le chirurgien-major. Ces quatre témoins interpellés par les juges, ont répondu qu'ils n'avaient rien à reprocher au capitaine Campbell. Celui-ci n'en a pas moins été condamné à être cassé de son grade de capitaine de *l'Amethist*, et à être mis à la fin de la liste des *post-capitaines.*

— On a tenu un conseil de guerre à bord du *Kent*, dans la Méditerranée, pour juger le capitaine Swin, au sujet de la perte du sloop *the Raven*. Le capitaine et ses officiers ont été acquittés: le contre-maître seul a été réprimandé pour n'avoir pas, la veille de la perte du vaisseau, présenté ses observations.

INTÉRIEUR.

Paris, le 9 messidor.

M. Denon, directeur-général des Musées, vient d'acquérir, pour l'établissement du Musée Napoléon, une belle tête en bronze de l'empereur Vespasien. M. Visconti s'exprime ainsi sur ce rare monument de l'antiquité:

« La tête en bronze de l'empereur Vespasien, est un monument très-propre à enrichir et à completter la magnifique collection du Musée Napoléon, tant sous le rapport de l'iconographie impériale que sous celui des modeles des arts.

» Le portrait de Vespasien est un des plus rares dans la suite des empereurs. Le Musée du Capitole, qui en offre la plus nombreuse, ne possede qu'un buste en marbre, de Vespasien, très-médiocre pour le style, et d'une ressemblance bien équivoque. La belle tête colossale du même prince, exécutée en marbre et transportée de Rome à Naples, est restaurée en plusieurs endroits, et le nez en est moderne. On ne connaît pas d'autres bustes antiques de cet empereur, qui réunissent le mérite de l'art à une authenticité bien certaine.

» La tête en bronze, qu'on vient d'acquérir, est plus forte que nature: elle a été déterrée dernièrement dans les environs de Rome; le travail en est excellent. L'exécution facile et savante de ce bronze imite la nature d'une maniere frappante, et tous les détails en sont traités avec un goût exquis. Telles sont les feuilles de laurier qui composaient la couronne de l'Empereur. Quand on fixe la physionomie du personnage représenté, on y retrouve ce *vultus similis nitenti*, cet air d'un homme qui paraît faire des efforts, que Suétone a remarqué, et que les belles médailles de Vespasien nous retracent. La vivacité de ses yeux est relevée par les pupilles incrustées en argent: pratique des anciens qu'on observe dans leurs ouvrages en bronze les plus soignés.

» Si le mérite de l'art et la rareté du portrait recommandent cette antique, elle n'est pas moins intéressante à cause de son sujet. Les vertus de Vespasien effacent dans l'histoire quelques légers défauts de son caractere: il était à-la-fois un excellent administrateur et un grand général.

» Avant la guerre contre les Juifs, qui fut achevée par Titus son fils, Vespasien avait commandé les troupes romaines dans les Isles Britanniques. Il y avait pris vingt places, subjugué deux peuples et conquis l'île de Wight. Ennemi jusqu'à un certain point des philosophes séditieux, il aimait les gens-de-lettres et les artistes, et il fut le premier des empereurs qui donna à plusieurs d'entr'eux des traitemens annuels bien considérables. »

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avénement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« La reconnaissance d'un grand Peuple vous devait un titre digne de vos immortels travaux; elle vous a décerné celui d'EMPEREUR DES FRANÇAIS. En fixant l'hérédité du pouvoir dans votre auguste famille, les Français ont voulu consacrer la mémoire de vos bienfaits, et asseoir sur des bases indestructibles la gloire et la prospérité que l'Empire vous doit.

» Nous n'avons plus qu'un seul vœu à former: SIRE, jouissez long-tems de votre ouvrage; soyez aussi heureux de l'amour des Français qu'ils le sont par vous. Que le genie qui fonda cet Empire, soit héréditaire dans la famille à laquelle nous confions nos destinées, comme les sentimens d'amour et de respect que nous portons à Votre Majesté le seront jusqu'à notre postérité la plus reculée. » Ainsi s'expriment *le préfet du Haut-Rhin, le conseiller de préfecture et le secrétaire-général, le commandant d'armes de Colmar.*

» Intéressés à votre gloire dès sa naissance, disent *les officiers composant l'état-major de la place de Bordeaux*, nous en avons suivi les progrès avec tous les sentimens d'enthousiasme et d'affection qu'inspirent les grandes vertus et l'amour de la Patrie.

» A votre avénement au trône impérial, nous venons avec nos frères d'armes de faire entendre nos acclamations de joie, et avons juré d'être obéissans aux constitutions de l'Empire, et de vous être fideles.

» Permettez-nous de vous donner ici, d'une maniere particuliere, l'assurance de ces mêmes sentimens, et recevez nos vœux sinceres pour l'entier accomplissement de vos hautes destinées, si necessaires et si heureusement liées à la gloire, au bonheur et à la prospérité des Français. et pour que la dignité impériale soit héréditaire dans votre famille. »

Les fonctionnaires publics des deux arrondissemens de justice de paix de la ville d'Abbeville, réunis en l'hôtel de la mairie, ont prêté le serment voulu par le sénatus-consulte. Après avoir exécuté ce que la loi leur impose, ils veulent aussi faire connaître à Sa Majesté les sentimens qui les animent, et cédant à la reconnaissance, ils s'écrient :

« Vivez, Sire, vivez pour nous rendre heureux ; ceignez contre nos ennemis, l'épée de Charlemagne; ayez pour nous l'amour d'Henry IV ! »

« Sire, disent *les membres de la cour criminelle de la Haute-Vienne*, c'est aujourd'hui que votre cour de justice criminelle vient de jurer solennellement à Votre Majesté la fidélité dont le sentiment était depuis long-tems dans son cœur.

» Permettez qu'elle y joigne particulierement l'expression de sa reconnaissance et de son amour pour le héros dont les premiers bienfaits sont des garans assurés de ceux à venir.

» Agréez les vœux sinceres qu'elle adresse à l'Eternel, pour qu'il soit donné à la France de jouir long-tems du chef suprême dont l'heureux génie doit assurer son bonheur et sa prospérité, pour que la grande ame de Napoléon passe de générations en générations jusqu'à ses derniers neveux. »

« Sire, disent *les officiers, sous-officiers et chasseurs du 1er régiment d'infanterie légere italienne*, la reconnaissance nationale vient de vous proclamer Empereur : elle n'a pas trouvé un titre plus digne de vous. L'honneur de faire partie des corps de l'armée française, nous a empêché de faire connaître nos sentimens en même tems que les autres régimens italiens ; mais nous les partageons dans toute leur vivacité ; ils sont fondés sur une inaltérable reconnaissance.

» Les soldats italiens ont particuliérement été l'objet de votre sollicitude et de vos bienfaits. Votre avénement à l'Empire, est le gage assuré du bonheur de notre patrie. Puisse la durée de votre regne que nous verrons surpasser celui de Marc-Aurele, être proportionnée à l'immortalité de votre nom et à l'éclat de votre renommée. »

« L'arbitre suprême des trônes et des Empires, dit *M. l'évêque de Bayeux*, vient de fixer les destinées de la France ; après avoir brisé dans sa colère le sceptre de nos anciens rois, il rétablit, dans sa miséricorde, un gouvernement paternel, qui seul peut assurer la gloire et la prospérité d'un état vaste et puissant.

» Nouveau Mathatias, Bonaparte parut dans l'assemblée du peuple ; hé quoi ! s'écria-t-il, suis-je donc né pour voir l'avilissement de mes concitoyens, le renversement de la morale, l'anéantissement de la religion de mes peres ! Il dit.... et assisté par ses freres et par tous les vrais amis de la patrie, il combattit avec joie pour la gloire du peuple, il fut la terreur de ses ennemis, et son nom devint célebre jusqu'aux extrémités du Monde. A peine fut-il élevé à la premiere magistrature de l'Etat, que le bonheur des Français fut toujours l'objet de ses plus cheres pensées, et leur gloire celui de tous ses travaux : il releva les autels du Dieu vivant ; il parcourut les villes ; il honora et récompensa les hommes de mérite ; il punit les impies et les factieux ; il assura la tranquillité du peuple au-dedans par des lois sages, au-dehors par des mesures imposantes. Semblable à ces braves Israélites dont il est parlé dans le livre d'Esdras, tandis qu'il bâtissait d'une main l'édifice de la prospérité publique, il tenait de l'autre l'épée pour le défendre. Nos personnes et nos propriétés furent en sûreté, et chacun put reposer tranquillement sous sa vigne et sous son figuier. »

« Napoléon vient d'être proclamé Empereur des Français, dit *M. l'évêque de Mende*. La sagesse et la valeur, le génie et les vertus de ce héros magnanime, après avoir cicatrisé nos plaies, terminent pour toujours une révolution longue et sanglante ; il ne faut plus qu'elle ouvre ses abîmes pour y ensevelir de nouvelles victimes.

» Religion sainte ! ô Eglise gallicane ! Dieu de nos peres, veillez sur les jours du Grand-Napoléon, éclairez son esprit de vos vives lumieres, dirigez cette grande ame dans ses sages projets pour le bonheur et le soulagement de ses peuples. Nous nous empresserons de joindre aux acclamations publiques nos applaudissemens et nos bénédictions. Ne souffrez pas que rien puisse ébranler jamais cette volonté ferme et soutenue qui fait l'espoir de la nation, et qui peut seule réprimer la licence et réparer nos pertes. Faites que la France soit véritablement gouvernée par l'œil même du chef suprême à qui elle a remis ses destinées, par celui qui est le plus intéressé à la rendre heureuse, et qui vient de déclarer lui-même ne *pouvoir être heureux* que par notre félicité.

» Mais en vain, et le souverain, et les magistrats, et les pasteurs, et les prêtres et les pontifes réuniront leur vigilance et leur autorité, si vous ne travaillez vous-mêmes, N. T. C. F., à dompter vos passions, et à vous procurer le véritable bonheur, le seul qui puisse rendre l'homme heureux ; vainement tout sera tranquille autour de vous, si le trouble est dans votre ame : le bonheur de l'homme n'est point dans ce qui l'environne, il est au fond de son cœur. Peut-on être rebelle à son Dieu, et connaître la paix ? La paix véritable est d'être toujours d'accord avec la vertu : c'est l'ouvrage et le fruit de l'innocence, c'est ce bien précieux et inaltérable que rien ne peut ravir, et qui surpasse tout sentiment, c'est la paix de la justice, et l'honneur de la piété. *Pax justitiæ et honor pietatis.* »

» Nous avons à d'autres époques, dit *M. l'évêque de Liege*, prié pour le héros qui a relevé le Peuple français de tant de désastres ; nous avons rapporté à celui de qui viennent tous les desseins généreux, l'hommage des bienfaits que la religion et la patrie doivent à la sagesse, au génie de Napoléon ; aussi le grand événement qui va nous réunir au pied des autels, n'ajoute rien à la gloire du sauveur de la France ; mais l'ineffable bonté du Dieu des nations se manifeste avec un nouvel éclat, et l'homme qui aurait été assez insensé pour se dissimuler la puissance *que proclament les Cieux et la Terre, qui crée, éleve, abaisse et détruit les rois et les peuples*, doit adorer avec nous ses impénétrables décrets.

» La France avait obtenu que Napoléon lui consacrât toute sa vie ; mais un horrible attentat est connu au moment où son exécution eût replongé l'Empire dans les larmes et dans le sang : alors Dieu se souvient de sa promesse : *le méchant ne pourra nuire à l'homme de sa droite.* Napoléon échappe miraculeusement aux complots ; alors aussi le Peuple rapproché de l'abyme en sonde l'affreuse profondeur : Dieu inspire aux *sages* de prononcer le vœu qui est dans tous les cœurs : les *sages* décretent le Gouvernement d'un seul ; ils proposent de fixer l'hérédité du pouvoir suprême dans la dynastie du grand-homme qui a sauvé la patrie : ils imposent au chef auguste de la plus puissante des nations le plus majestueux des titres connus ; eh ! répétons-le avec l'orateur de nos jours : « Sous quelque dénomination que » s'annonce le chef de l'Empire français, l'homme » sera toujours plus grand que son titre, et le » nom de Bonaparte en dira plus à la postérité » que tout ce que les contemporains y joindront » de plus pompeux. Napoléon Bonaparte est » proclamé Empereur : Dieu avait promis qu'il » l'éleverait en puissance, en vertu de son nom. » Napoléon accepte le titre reconnu utile à la » gloire de la Nation ; Napoléon devient Empereur » des Français. » Quelles sont grandes, ô mon Dieu, les merveilles de ta miséricorde ! toi seul pouvais faire ressortir des alarmes et des dangers de la patrie, la garantie la plus sûre de sa prospérité. »

« Sire, disent *les autorités constituées séantes à Baume, 2e arrondissement communal du Doubs*, vous avez accepté le rang auguste d'Empereur des Français, l'hérédité en est acquise à vos descendans. La France, glorieuse et paisible sous de tels auspices, n'a plus de vœux à former que pour la conservation de vos jours et le succès de vos généreux travaux. Veuille le Ciel, arbitre des Empires, bénir toutes vos entreprises, les faire réussir pour sa gloire, pour le bonheur du Monde et pour la félicité des nombreux enfans dont vous êtes devenu le pere ! »

« Sire, disent *les maire, adjoints, conseillers municipaux, juge de paix et suppléans, fonctionnaires publics et habitans de la ville de Saint-Céré, département du Lot*, Dieu qui préside aux destinées des nations, a examiné nos vœux et ceux de nos concitoyens.

» Vous avez été proclamé Empereur des Français !

» Cette dignité, qui vous a été offerte par la reconnaissance nationale, vous l'avez acceptée pour l'utilité et la gloire de la Nation.

» Le Peuple français a sanctionné d'avance le décret qui établit l'hérédité de la dignité impériale dans votre auguste famille, par l'expression libre et spontanée de sa volonté.

» L'histoire de tous les siecles démontre les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir suprême.

Le sénat conservateur a pourvu à la sûreté de l'Etat et accompli tous les vœux, en établissant par une loi fondamentale, l'hérédité de la dignité impériale dans votre race. »

« Quand on voulut le gouvernement de plusieurs, dit *le conseil municipal de la commune de Lassalles, réuni au maire*, on ne prévit pas le moyen de le rendre durable ; le tems et l'expérience ont prouvé la nécessité de concentrer sur la tête d'un seul l'exercice du pouvoir suprême, si on voulait se reposer à l'abri des orages.

» Celui qui a été assez fort pour détruire tous les partis, qui a rendu la France à elle-même et sauvé le peuple, est seul digne du dépôt sacré de la souveraineté. Il ne peut donc y avoir dans la France entiere qu'un même sentiment et un vote unanime pour la transmission de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et de ses augustes freres. »

Les fonctionnaires publics réunis au chef-lieu de canton de Rue, pour la prestation du serment prescrit par l'article LVI du sénatus-consulte organique du 28 floréal, déclarent « que jamais ils n'oublieront que Napoléon, vainqueur à Marengo, a éteint la guerre civile, a pacifié, régénéré tout, et sauvé la France entiere. »

Les notaires de Marseille adressent à Sa Majesté Impériale l'hommage de leurs sentimens et de leurs vœux.

« La France, disent-ils, retrouve dans Votre Majesté Impériale, Louis IX pour la sagesse, et Louis le Grand pour la valeur et le génie.

» Fasse le Ciel, Sire, que Votre Majesté Impériale regne sur ses sujets aussi long-tems que le dernier de ces illustres monarques. »

MINISTERE DE LA MARINE.

Le vice-amiral Latouche-Tréville, de la légion d'honneur, commandant en chef une escadre dans la Méditerranée, à son excellence le ministre de la marine et des colonies.—A bord du Bucentaure *en rade de Toulon, le 26 prairial an 12.*

Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la sortie de toute l'escadre à mes ordres. Sur l'avis que j'avais reçu que plusieurs corsaires anglais infestaient la côte et les îles d'Hières, je donnai l'ordre, il y a trois jours, aux frégates *l'Incorruptible*, *la Syrène*, le brick *le Furet* de se rendre dans la baie d'Hières. Les vents d'est les ayant contrariées, elles mouillerent sous le château de Porquerolles. Hier matin, les ennemis en eurent connaissance. Vers midi, ils détacherent deux frégates et un vaisseau qui entrerent par la grande passe dans l'intention de les attaquer au mouillage. L'amiral Nelson laissa arriver avec quatre vaisseaux sur la petite passe, dans l'intention de couper la retraite à nos frégates. Du moment où je m'apperçus de sa manœuvre, je fis signal d'appareiller à toute l'escadre ; ce qui fut exécuté. En 14 minutes tout était sous voiles, et je fis porter sur l'ennemi pour lui couper le chemin de la petite passe et dans le dessein de l'y suivre s'il avait tenté d'y passer ; mais l'amiral anglais ne tarda pas à renoncer à son projet, rappela son vaisseau et ses deux frégates engagés dans les îles et prit chasse. Je l'poursuivi jusqu'à la nuit : il courrait au sud-ouest. Ce matin, au jour, je n'en ai eu aucune connaissance.

Je vous salue avec respect,

Signé, Latouche-Tréville.

Le capitaine de vaisseau en mission sur les côtes de la Manche, à son excellence le ministre de la marine et des coloniés. — Granville, le 4 messidor an 12.

J'ai l'honneur de rendre compte à votre excellence, qu'hier une frégate et deux corvettes anglaises ayant voulu couper chemin à trois bateaux de 2e espece qui manœuvraient dans la baie, j'ai fait appareiller, en filant leurs cables, les trois canonnieres de 1re espece qui restent à Granville. Le lieutenant de vaisseau Porte, qui commande cette division, a manœuvré de maniere à protéger les bateaux de 2e espece, et a échangé environ quarante coups de canon avec la frégate, sur laquelle les batteries de terre, moins à portée, ont tiré deux bombes et quelques coups de canon.

Pendant cet intervalle, une des corvettes, cutter de 10 canons, qui était dans le nord, s'était portée vers la riviere de Regneville, pour s'emparer d'un bateau marchand qui en sortait : j'envoyai aussitôt deux péniches à sa poursuite, avec ordre de l'aborder ; mais l'ennemi voyant l'opiniatreté avec laquelle ces deux péniches le poursuivaient, abandonna son projet et prit la fuite. La péniche *le Bon-Ordre*, commandée par M. Geffroy, enseigne de vaisseau auxiliaire, qui a pris dernièrement un bâtiment dans les îles de Chausey, a montré dans cette occasion beaucoup d'intrépidité en poursuivant et canonnant ce cutter jusqu'à six lieues au nord de Granville, et cet ennemi n'a dû son

salut qu'à la supériorité de marche qu'il a acquise lorsqu'il a pu faire vent arriere pour se réfugier à Jersey.

Votre excellence trouvera, sans doute, surprenant que deux péniches, avec leur armement ordinaire, puissent faire fuir un cutter de 10 canons et le poursuivre à six lieues au large, hors de tout secours; mais le fait est exact.

Je vous salue avec respect, JACOLE.

Le sous-commissaire de marine chargé du service en Corse, à S. E. le ministre de la marine et des colonies. — Ajaccio, le 15 prairial.

L'amiral Nelson dont l'escadre est toujours à la Madeleine, avait envoyé, dans une plage du Fiumorbo, sur la côte orientale de cette île, un bâtiment armé de 4 pieces de canon de gros calibre et de 57 hommes d'équipage pour y recevoir des recrues que des embaucheurs devaient lui livrer.

M. Sabini, capitaine d'une compagnie des chasseurs corses nouvellement formée, prévenu de cette tentative par MM. Colombani, et Rennucci, autre capitaine de chasseurs qui avait feint d'entrer dans les vues des Anglais, s'est présenté le lendemain de l'arrivée de ce bâtiment (le 9 de ce mois) avec 122 hommes appartenant aux deux compagnies qu'il a déclaré avoir enrôlés pour le service des Anglais, et que le capitaine du bâtiment s'est empressé de recevoir à son bord, mais au moment où le bâtiment levait l'ancre pour s'en retourner à la Madeleine, le capitaine Sabini et ses chasseurs, à un signal convenu, se sont emparés du capitaine de ce bâtiment et de son équipage, et les ont fait prisonniers. Le bâtiment a été envoyé à Bastia, où il est arrivé.

Je vous salue très-respectueusement.

H. CNUDIER.

BEAUX-ARTS. — TECHNOLOGIE.

Traité élémentaire de la Peinture; par Léonard de Vinci, avec 58 figures, d'après les dessins originaux du Poussin, dont 34 en taille-douce. Nouvelle édition, revue, corrigée, et augmentée de la vie de l'auteur. (1)

La peinture est un art d'autant plus difficile, que tout le monde a, jusqu'à un certain point, le droit d'en juger les productions. Car un peintre ne peut représenter que les phénomenes de la nature et de l'industrie: or chacun a devant soi l'objet, en nature, l'original ou le modele, qu'il peut aisément comparer à la copie. Ainsi un homme, un cheval, un oiseau, un rocher, un paysage, devant figurer sur la toile, soit avec les mêmes formes et couleurs, soit dans la même attitude où nous les observons chaque jour, le peintre doit avoir sous les yeux, ou présent à la memoire, les proportions et le mouvement de l'objet qu'il veut représenter, et il doit s'attendre à avoir pour critiques tous ceux qui connaissent plus ou moins parfaitement les êtres qu'il a dépeints.

Cependant, tous les spectateurs et observateurs ne sont pas des juges également sûrs, lorsqu'ils prononcent sur le mérite d'un tableau, d'un dessin, d'une gravure; prenons pour exemple la peinture de la physionomie, le portrait. Certes, l'habitude nous familiarise tellement avec le caractere de nos semblables, qu'il est facile de distinguer dans un homme vivant l'attitude menaçante, les traits de la colere, le ton de l'orgueil, de l'ironie, l'expression de l'amour, de la joie, de la tristesse, du désespoir: parce qu'en effet toutes ces passions s'annoncent naturellement par le geste, par le regard, par l'ensemble du personnage présent.

Mais dans les configurations diverses que prennent alors la bouche et les yeux, dans les aspérités qui sillonnent le front, dans les teintes qui colorent les joues, dans les saillies ou les mouvemens des membres et des organes, il est des nuances délicates qui échappent aux observateurs vulgaires. Si du portrait de la physionomie, nous passons à l'expression d'une action particuliere à l'homme, à l'oiseau, au quadrupede, de nouvelles difficultés viennent embarrasser le juge d'un tableau; car toute action, tout mouvement est subordonné à l'organisation de l'individu, qui ne peut en effet se mouvoir que dans le sens et la direction, auxquels se prêtent ses organes physiques; celui qui peint l'action ou le mouvement d'un individu et celui qui prétend juger du mérite de cette peinture, doivent donc avoir l'un et l'autre une idée juste, et de la structure des organes de l'individu, et de leur position ou modification dans telles actions ou circonstances données.

On sent d'avance quelle précision de connaissances physiologiques et d'anatomie comparée est nécessaire aux peintres et aux sculpteurs, qui aspirent à la gloire de figurer de beaux modeles vivans. Mais, pour ne pas sortir du sujet qui nous a occupés d'abord, remontons à la source du droit que chacun s'arroge de prononcer, en dernier ressort, sur le principal mérite d'un tableau, la vérité de l'expression. A coup sûr, un tel droit ne peut se légitimer que par le rapprochement exact de l'objet naturel avec l'objet figuré, et tout résultat fondé sur ce rapprochement ou sur cette comparaison, suppose l'observation la plus rigoureuse. Malheureusement chacun se pique de bien observer, et voilà la source de tant d'écarts dans le jugement des productions du génie; c'est que les bons observateurs sont rares, et presque toujours ils sont modestes.

Nous divisons ces observations en deux classes: l'une se compose d'hommes qui observent bien tout ce qui est à leur portée, mais sans pouvoir se rendre à eux-mêmes un compte très-exact de leurs propres observations; ils examinent attentivement et sans préjugés, mais ils manquent de quelques connaissances de détail. Sans autres guides que le bon sens et l'expérience, ils se trompent rarement sur l'ensemble des rapports, qui constitue l'identité, ou plutôt la ressemblance entre l'objet et son image. Quelques beautés seulement, ou quelques défauts qu'ils n'auront pas apperçus, seront mieux saisis par une autre classe d'hommes, d'un goût plus exercé, qui joignant à l'observation et à l'impartialité des premiers des connaissances en histoire naturelle, sauront apprécier avec encore plus de justesse l'air de vérité et de ressemblance que l'artiste a pu donner à son tableau.

Ces deux classes d'hommes observateurs forment, à proprement parler, l'opinion publique sur le mérite d'un paysage, d'un tableau, d'une statue, et de toutes les productions de ce genre. Mais, parmi ces juges mêmes, les uns exigent ce fini dans l'exécution, cette ressemblance ou cette régularité parfaite, qui n'appartient qu'à des chefs-d'œuvre; les autres se contentent d'une ressemblance frappante, dans l'ensemble des traits principaux, pardonnent facilement une négligence dans une partie très-accessoire. Quelques-uns préferent la force, d'autres la fidélité de l'expression; ceux-là aiment qu'on charge les couleurs. En peinture, comme en poésie, l'hyperbole et la vérité ont chacune ses partisans ou ses antagonistes; et lorsqu'à ces considérations particulieres se mêlent les préventions de l'orgueil national, les personnalités, l'esprit de parti ou de rivalité entre les écoles française, italienne, flamande, etc. l'opinion peut flotter, ou même s'égarer sur le mérite d'un tableau, comme sur le mérite d'une piece de théâtre C'est alors qu'il faut revenir aux vrais principes, à la doctrine avouée par les plus grands maîtres de l'art, et justifiée par l'examen et par l'inspection des plus beaux modeles.

Pour asseoir cette théorie, nous avons de superbes statues et de magnifiques tableaux, ressources qui nous présagent les plus heureux succès dans la peinture et la sculpture, parce que nos méthodes sont exactes, et que nous avons d'ailleurs près de nous tout ce qu'il faut pour les corriger; nous aurons donc facilement des livres élémentaires dans ces deux genres d'étude. L'Epopée ne nous offre pas les mêmes avantages; car les beaux poëmes épiques sont rares et le seront toujours, quoique les regles en soient bien connues. Voici la raison de cette différence; c'est 1° que les langues riches, sonores, imitatives, ne sont pas à notre portée, comme le sont les objets mêmes eux-mêmes, ou les copies modelées de ces objets; et que, d'ailleurs, l'étude des langues qui se prêtent le mieux aux descriptions poétiques, est longue et difficile; 2° l'imagination, qui forme le langage poétique, est moins entravée dans la poésie qu'elle ne l'est dans la peinture, où rien ne peut remplacer le défaut de ressemblance, où chaque trait, chaque figure, chaque ton, chaque coloris doit avoir son analogue dans la nature qui ne présente que des êtres reels, qui ne s'écarte jamais du cercle de ses productions, ou de la série de ses phénomenes.

Le poëte, en imaginant, peut feindre, exagérer, inventer, pourvu que ses épisodes ne dérangent ni le but, ni l'ordre de son récit, et que l'invraisemblance ne soit pas assez forte pour détruire les charmes de l'illusion. Mais l'imagination du peintre, du statuaire, du paysagiste, est nécessairement enchaînée, subordonnée à la forme, à la couleur et au mouvement des êtres qu'ils représentent. Le ciseau et le pinceau perdent leur droit de plaire dès qu'ils cessent d'être fideles: vous voulez donc, nous dira quelqu'un, que le peintre se méfie de son imagination, du plus beau, du plus riche de ses talens?..... Non, sans doute; il peut lui donner libre carriere mais sans jamais sortir du sujet qu'il a dessein de peindre. S'agit-il d'une passion, d'une action? l'imagination du peintre doit lui retracer tous les traits caractéristiques de cette action; là, si l'imagination est en défaut, le portrait est manqué. L'imagination du peintre a encore le droit de fixer l'attention du spectateur ou de l'observateur, sur une action principale, dans un vaste tableau; ce tableau peut être de son invention: mais les détails doivent augmenter l'intérêt de l'action principale, qu'il a plu au peintre de mettre en vue. Tout hors d'œuvre serait déplacé: le fait principal doit être parlant; et pour qu'il le soit, tout doit concourir à le prononcer; un trait, un personnage oisif distrait le curieux et choque l'amateur.

On peut voir ici que la question incidente que nous avions élevée d'abord, se rattache aux plus solides principes de l'art. Maintenant il conviendrait de faire l'analyse des ouvrages qui en développent la théorie; mais ces ouvrages sont en très-petit nombre, et malheureusement trop superficiels. Le plus savant, celui qui mérite le mieux d'être connu et étudié, est, sans contredit, *le Traité élémentaire de la peinture*, par Léonard de Vinci, etc. Cependant il s'en faut qu'il soit méthodique; les mêmes titres y sont souvent répétés, quoique l'auteur y envisage son sujet sous des aspects bien différens, mais toujours très-justes; car nul auteur n'a réuni autant de connaissances positives sur cette partie de la science; il est anatomiste dans ses descriptions du corps humain; opticien dans ses essais de perspective, dans ses préceptes sur l'emploi des ombres, sur les jeux et les réflets de la lumiere; géometre et mécanicien dans le calcul des forces ou des puissances qui décident les mouvemens. On s'en convaincra bientôt par la lecture des chapitres, sur *la position des figures*, sur *leur équilibre*; sur *la marche*, *la course*, *le saut de l'homme et des divers animaux*, etc.; sur *les draperies* et *leurs plis*; sur *le jour*, *l'azur*, *l'horison*; sur *les objets vus dans l'eau*, *à travers un brouillard*, *dans le lointain*, etc. etc. etc. Le désordre apparent qui règne dans l'ouvrage, vient de ce qu'il n'a pas été composé d'un seul jet; il est même probable que l'auteur avait traité séparément plusieurs objets qu'on a dans la suite rangés sous un même titre. Au reste, tout lecteur attentif sera forcé de convenir que les régles éparses, dans près de 400 articles ou chapitres qui forment le traité dont nous parlons, se rapportent naturellement à deux points principaux. 1°. Au dessin; c'est la partie mathématique et scientifique de la peinture; elle comprend le trait ou le contour des parties qui marquent la figure des corps, la proportion de ces parties entr'elles et leur rapport avec l'ensemble, c'est-à-dire, l'attitude propre au sujet et convenable à l'intention et aux sentimens qu'on suppose dans la figure représentée. 2°. A la couleur de ce dessin et aux ornemens accessoires, capables de le faire ressortir et d'en rendre l'effet plus marquant.

Il n'est aucun des préceptes de Léonard de Vinci qu'on ne puisse rattacher à l'une de ces grandes divisions dont l'auteur semble avoir épuisé tous les détails.

L'éditeur qui a placé en tête de l'ouvrage un précis historique de la vie de cet artiste fameux, nous apprend qu'il passa tous ses jours dans l'étude et la pratique de l'art pour lequel la nature l'avait formé; qu'il médita long-tems, dans sa retraite, à Vaverola, maison de plaisance de MM. Melzi (que nous croyons être les ancêtres de M. Melzi, aujourd'hui vice-président de la République italienne), qu'il mourut, à Fontainebleau, âgé de plus de soixante et quinze ans, entre les bras de François Ier, protecteur des artistes et des savans.

Quoique Léonard de Vinci ait écrit en italien, sa langue maternelle, son ouvrage fut imprimé pour la premiere fois en France et par des Français. Le texte et la traduction française parurent ensemble en 1651.

Le nouvel éditeur n'a fait que revoir et corriger cette premiere traduction, à laquelle il a joint 1° la notice historique dont nous venons de faire mention; 2° les figures exécutées d'après les dessins de l'auteur, par le célebre Poussin, et communiquées à l'éditeur par un Barnabite milanais, qui a eu entre les mains les manuscrits de Léonard de Vinci. La beauté de l'impression et le mérite des gravures répondent à l'importance de l'ouvrage.

TOURLET.

(1) Un vol. in-8° de plus de 400 pages, y compris la préface et les tables; de l'imprimerie de Crapelet. — Prix, 7 francs cartonné.

A Paris, chez Déterville, libraire, rue du Battoir, n° 16. — An 11, 1803.

AGRICULTURE.

NOTICE SUR LES CHEVRES D'ANGORA.

L'espece de chevre que l'on connaît en Europe sous le nom de *chevre d'Angora*, n'est pas la seule qui existe dans la Natolie, et aux environs de cette ville. On y trouve aussi une espece plus commune, et qui est semblable à celle d'Europe. Les voyageurs n'ont désigné qu'imparfaitement ces deux races très-distinctes. Delà l'incertitude où on est en Europe sur les produits de chacune en particulier.

On ne peut détruire cette incertitude qu'en désignant d'une maniere positive ces différentes races. Cette distinction est d'ailleurs nécessaire, pour répondre aux questions qui me tont proposées. Elle empêchera qu'on puisse confondre à l'avenir le duvet court et cotonneux d'une espece, avec le poil long et soyeux de l'autre.

Il y a aux environs d'Angora deux races de chevre, le kara-gueschy et le tistik-gueschy.

1°. *Du kara-gueschy.*

Le kara-gueschy ou scys (en français chevre noire), est la chevre commune semblable à celle d'Europe. Cet animal se trouve en Syrie, dans

la Natolie et dans tout l'Orient. Sa toison est noire ou d'un brun foncé. Le poil en est long, droit, assez fin vers le bout, qui s'implante dans le cuir; plus noir et roide à l'extrémité contraire.

Le kara-gueschy se tond tous les ans, le poil en est grossier, et ne s'exporte pas au-dehors; il s'emploie sur les lieux, on en fait des étoffes rudes, des tentes et des sacs semblables à nos sacs de crin. Celui d'Angora n'est pas plus estimé que celui des autres parties de l'Orient. Il vaut sur les lieux trente parats l'ocque de 400 dragmes.

Sous ce poil et sur la peau même de l'animal est un autre poil plus court et plus fin. Il est composé de fils minces dont la longueur varie d'un pouce à un pouce et demi. Ces fils forment par leur mélange et à la naissance du poil, un duvet court, cotonneux, et d'un gris jaunâtre.

C'est cette partie de la toison qui en est le produit le plus précieux. On l'obtient en plâtrant d'une eau saturée de chaux la peau de l'animal, encore garnie de poils. Après quelques instans le poil et le duvet se détachent du cuir et se séparent aisément l'un de l'autre.

Le duvet du kara-gueschy est importé brut en Europe où il est connu sous le nom de poil de chevron. Il y est employé dans diverses manufactures particulièrement pour la fabrique des chapeaux. C'est sur-tout pour ce dernier usage que Marseille en tiroit et en tire encore une grande quantité; aussi est-ce pour cette ville une branche de commerce considerable, et l'un des principaux objets de retour contre les produits de nos manufactures qui sont consommées dans l'Orient.

La laine du chevron est peu abondante en Syrie, et la qualité n'en est pas estimée. Celle qu'on tire d'Angora, d'Erzerum et du nord de la Perse, l'est beaucoup plus. La province du Kerman en fournit aussi de très-belle. En général toutes ces laines sont expédiées à Smyrne, par les caravannes de chameaux qui partent d'Erzerum. De Smyrne elles sont expediées à Marseille et dans les ports d'Italie par la voie de mer.

On ne sait pas filer la laine de chevron ni dans la Syrie, ni dans la Natolie, elle n'y est même employée à aucun usage. Sa valeur sur les lieux n'a donc d'autre cause que la demande qui vient d'Europe. A Angora le terme moyen de cette valeur est de 4 à 5 piastres l'ocque de 400 drachmes.

La laine de chevron est aussi expédiée brute en Europe, de la Perse et de la province de Kerman. Mais ici, elle a sur les lieux même une valeur intrinseque que lui donne l'usage que l'on en fait. Les Persans savent la filer; ils en font des schals semblables à ceux de l'Inde, mais qui leur sont fort inférieurs par la finesse et par le goût du dessin.

Il paraît certain que la matiere premiere qui est employée à la fabrication des schals de Cachemire est aussi le duvet d'une chevre semblable au kara-gueschy. Mais ce duvet est beaucoup plus fin et beaucoup plus précieux que tous ceux qui sont expédiés en Europe. Je ne crois même pas qu'il y soit connu, au moins n'a-t-il jamais été expédié par Alep, ni par les autres villes de l'Orient.

2. *Du Tistik-Gueschy.*

Le tistik-gueschy (chevre de laine) forme la deuxieme espece de ces animaux qui se trouve à Angora. Mais au lieu que la race du kara-gueschy est semblable à celle d'Europe, celle-ci en differe sous beaucoup de rapports. Aussi forme-t-elle dans le genre, une variété constante, peut-être même une espece distincte.

Le tistik-gueschy est la chevre que Buffon a désignée sous le nom de chevre d'Angora. Cet animal est plus bas et moins fort que le kara-gueschy. Sa toison est d'une blancheur éclatante. Les poils ou plutôt les cheveux qui la composent, sont longs, déliés, soyeux et frisés naturellement. Leur finesse est extrême; et au lieu que le kara-gueschy a le poil aussi dur que le crin, les cheveux du tistik-gueschy sont aussi souples et presqu'aussi déliés que la laine la plus fine des mérinos d'Espagne.

Ces cheveux longs et frisés composent seuls toute la toison du tistik-gueschy, aussi déliés à leur extrémité inférieure qu'à la partie qui s'attache à la peau, ils n'y sont mêlés d'aucun poil follet, d'aucun duvet étranger. Ainsi le duvet ou laine de chevron appartient exclusivement au kara-gueschy, et ce produit est entièrement étranger à la toison de la chevre d'Angora.

Cette différence fournit seule un caractere constant qui distinguera les deux especes. Il y en a beaucoup d'autres; tandis que le kara-gueschy se multiplie dans tout l'Orient, les tistik-gueschys sont confinés au sol d'Angora. On ne les trouve que dans cette ville et aux environs à quinze lieues de distance. Au-delà la race s'abâtardit, le poil devient plus grossier, et on ne rencontre que des métis fort inférieurs à l'espece qui fait seule la richesse de la ville qui lui a donné son nom.

Le territoire d'Angora est formé de montagnes peu élevées. Sur ces montagnes, qui sont couvertes de neige pendant deux mois de l'année, sont des sources nombreuses dont l'eau est pure et salutaire. Les ruisseaux auxquels elles donnent naissance arrosent et fertilisent le sol qui se couvre de gras pâturages. Aussitôt que les froids ont cessé, on y conduit le tistik-gueschy. Il passe sur ces montagnes toute la belle saison, toujours en route, il change chaque jour de pâturage, et reste sans cesse exposé à l'air. Ce n'est que dans l'hiver qu'on le fait rentrer dans la bergerie pour y passer la nuit.

Les chevres d'Angora paissent par troupeaux qui sont de deux cents à huit cents têtes, et mêlées avec les boucs; ceux-ci sont plus hauts et plus forts que les femelles, leur toison est blanche et frisée comme la leur, mais le poil en est plus rude. La chair du tistik-gueschy est meilleure que celle de la chevre ordinaire. On tue pour la boucherie les individus au-dessus de cinq ans, car à cet âge leur poil grossit et leur toison est moins estimée.

Les tistik-gueschy se tondent tous les ans. Après les avoir lavés dans l'eau courante, on leur coupe le poil avec de longs ciseaux d'acier. La toison des femelles, plus estimée que celle des mâles, pese de 350 à 400 drachmes. Ces toisons sont toutes filées sur les lieux mêmes; et c'est un fait remarquable qu'elles s'y consomment en entier sans qu'aucune soit exportée au-dehors. Ce fait, au surplus, s'explique aisément; car c'est à ce travail que les habitans d'Angora doivent leur subsistance, et ils sont jaloux de le conserver tout entier.

Rien de plus simple que les procédés que l'on emploie à Angora, pour mettre en œuvre la toison du tistik-gueschy. Aussitôt que l'animal est dépouillé, on peigne la toison avec de longs peignes de fer dont les dents sont très-serrées; les poils ainsi peignés restent nets et dégagés de toutes les particules étrangeres qui s'y sont attachées sur le corps de l'animal.

Tous les habitans d'Angora que j'ai pu consulter, m'assurent que cette opération est la seule qui se fasse sur le poil en juin; après l'avoir subie, il est assez net pour être filé. Ce sont les femmes qui sont le plus généralement chargées de ce soin. Elles filent ce poil à la quenouille, comme on fait le coton. Les unes filent plusieurs brins ensemble, les autres filent seulement trois et même deux brins à-la-fois, ce dernier fil est le plus fin et le plus cher de tous; il vaut jusqu'à douze parats la drachme. Le prix des autres va en diminuant depuis cette limite, jusques à celle de deux et même d'un parat.

Le poil du tistik-gueschy quoique filé est encore écru, et n'a éprouvé aucune opération de teinture. C'est aussi dans c'est état qu'il est mis en œuvre. On en fait l'étoffe connue dans l'Orient sous le nom de schalets d'Angora. Les schalets dont on fait une si grande consommation sont tous en effet fabriqués dans cette ville.

On estime qu'il y a dans Angora plus de deux mille métiers tous en activité. Chacun de ces métiers emploie de cinq à huit et même quinze ouvriers: aussi ce travail est-il seul la source des richesses d'Angora. On ne peut s'empêcher d'observer que cette source doit être bien féconde, puisqu'elle ne peut être épuisée par le génie destructeur d'un gouvernement qui a fait de misérables villages de tant d'autres villes jadis si célebres.

On fabrique le schalet en pieces de vingt-huit piks de longueur sur deux tiers de largeur. Ces pieces sont envoyées à la teinture en sortant du métier. Il y en a de toutes les couleurs, de toutes les nuances possibles. Les rouges vifs et les violets sont les plus estimés.

Le schalet est très-supérieur au camelot d'Europe, par la legéreté et la finesse du tissu; aussi le prix en est-il beaucoup plus élevé. Le plus commun vaut quinze piastres la piece, le plus cher cent cinquante. Ce dernier est sur-tout consommé à Constantinople, en Egypte.

La beauté et la finesse des tistiks-gueschys est sans doute un motif suffisant des tentatives que l'on se propose pour en propager l'espece en France. Déjà quelques individus ont été envoyés à Rambouillet où ils existent encore. Mais on n'a pû jusqu'à présent y employer leur dépouille, les détails que j'ai donnés plus haut seront peut-être utiles à cet égard.

Le prix du tistik-gueschy à Angora est de dix à douze piastres pour les femelles et de douze à quinze pour les mâles. On pourra aisément en faire acheter un petit troupeau. Le voyage jusqu'à Alep sera de vingt à vingt-cinq jours dans la belle saison. D'Alep, il faudra envoyer le troupeau à Lattakreh et de là en Chypre où se trouvent toujours des bâtimens destinés pour les ports de France. Il est essentiel pour le succès de cette tentative, de faire accompagner le troupeau par des bergers du pays. On les prendra à Angora. Leur salaire, qu'on ne peut apprécier au juste, sera tout au plus de mille piastres par an.

Après avoir fait voir la facilité d'une tentative qui tend à propager en France, une espece précieuse, et qui manque dans toute l'Europe, il reste à prévenir une objection que l'on fera sans doute et qu'il est important de ne pas laisser s'accréditer.

On a vu plus haut que c'est à la salubrité des eaux et à la nature du sol d'Angora qu'on attribue dans le pays la finesse de la toison du tistik-gueschy. En effet, dès qu'on s'éloigne au-delà de quinze lieues d'Angora, on ne retrouve plus cette race ni du côté d'Erzerum, ni dans les autres parties de la Natolie, les individus qui y sont transportés y dégénèrent eux-mêmes; il semble donc qu'on ne pourra conserver en France la race du tistik-gueschy. A cela il est facile de répondre par un exemple récent et actuellement bien connu en France. C'est celui des mérinos d'Espagne. Qui pourra douter que les soins et l'attention convenables ne produisent sur les chevres d'Angora le même effet qu'ils ont produit sur cette autre race aussi précieuse?

En effet les mêmes préjugés qui existent à Angora existerent et exis ent encore en Espagne. Les propriétaires et les majoraux des cabannes y sont tous persuadés que la race pure des mineros appartient exclusivement à leur sol. Ils assurent de plus que sa pureté est l'effet des voyages perpétuels de l'espece, des montagnes de Léon à celles de l'Andalousie. C'est à cette opinion que l'on s'efforcerait en vain de détruire que l'on doit la complaisance avec laquelle il laisse l'espece se propager en France. Cette opinion est en quelque sorte vérifiée, sur les lieux mêmes, car les mérinos qui deviennent sédentaires à Ségovie, et qu'on y distingue sous le nom de piarras, dégénerent dès les premieres années, et leur laine y perd dès-lors de vingt à vingt-cinq pour cent. Cependant l'induction qu'on a tirée de ce fait contre la possibilité de conserver en France la race pure, se trouve absolument fausse, car qui ignore que le troupeau de Rambouillet est égal par la beauté de la toison, et supérieur par la taille et la force, aux individus choisis des plus belles cabannes?

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/4	54 3/4
—— courant.	50 1/4	56 1/2 à 11/16
Londres.	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg.	187 3/4	186 1/4
Madrid vales.	fr. c	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 85 c.	14 fr. 65 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 73 c.	14 fr. 60 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif	4 fr. 76 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.		
Milan.	7 l. 18 6 d p. 6 f.	8 l. s d.
Bâle.	1/2	1 1/2 p.
Francfort.		
Auguste.	2 fr. 54 c.	
Vienne.	fr. c.	fr. c.

CHANGES,

Lyon.	pair. à 25 j.	1 1/8 p.
Marseille.	pair à 15 j.	1 1/8 p.
Bordeaux.	pair à 15 j.	1 1/2 p.
Montpellier.	1/2 p. à 15 j.	
Genève.		160 1/4
Anvers.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. 55 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.	fr. c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes..	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France.	1100 fr. c.
Caisse des Rentiers.	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Aujourd'hui, les Fausses Confidences, et le Mariage secret.

Théâtre Louvois. La Perite Ecole des Peres, Démocrite, et la Coupe enchantée.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, suiv. de Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, suiv. de Ricco, com.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 280. *Vendredi*, 10 *messidor an* 12 *de la République* (29 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 5 juin (16 *prairial.*)

Depuis le 28 du mois dernier, il ne s'est rien passé d'important entre les Serviens et les turcs de Belgrade; ceux-ci, épuisés par les pertes successives qu'ils ont éprouvées, n'osent plus sortir de la place, et attaquer les Serviens, dont les forces se sont considérablement accrues.

C'est à tort qu'on avait annoncé que la forteresse de Semendria avait été occupée par Czerni-George. La garnison de cette place, forte d'environ 1000 hommes, a déclaré qu'elle se défendrait jusqu'à la derniere extrémité. L'on croit cependant qu'elle ne pourra tenir long-tems, vu qu'elle manque de vivres, et que toute communication, tant par terre que par eau, lui est coupée par les Serviens.

La tentative faite sur Prosorevz a été plus heureuse; environ 400 hommes qui s'y trouvaient, se sont rendus à la premiere sommation; ils ont obtenu la libre sortie avec leurs armes, et ont été transportés à Widdin; les femmes et les enfans seront conduits à Nissa. Les habitans de Prosorevz ont fait présent à Czerni-Georges de huit superbes chevaux, et à sa troupe, de 500 bourses.

Hier, les 200 *chrésales* qui étaient venus derniérement au secours des Turcs de Belgrade, ont été congédiés et transportés hors de la place. Les deys ont, dit-on, obtenu la preuve que ces *chrésales* avaient des intelligences avec les Serviens.

L'évêque de Belgrade, qui se trouve encore ici, a reçu ordre du patriarche grec de Constantinople, de retourner sans délai au milieu de ses ouailles; dans le cas contraire, il sera nommé un autre évêque à sa place.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

De Gênes, le 16 *juin* (27 *prairial.*)

Nous recevons de Rossiglione la fâcheuse nouvelle que, dans la nuit du 12, il y a éclaté un orage terrible, auquel s'est mêlé une grêle désastreuse. Les grains les plus petits étaient comme des balles de fusil d'une once, les moyens comme des noix, et les plus gros égalaient presque les ballons avec lesquels on joue. Cet orage, en dix minutes, a ravagé et détruit la campagne entiere autour de Rossiglione, et tout le territoire de Massone et de Campo-Freddo.

— Hier, la police a fait arrêter deux faux monnoyeurs étrangers qui étaient parvenus à une grande habileté dans l'art de rogner circulairement les pieces de monnaie et d'en refaire le cordon.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Zurich, le 19 *juin* (30 *prairial.*)

Notre tribunal supérieur a prononcé un grand nombre de jugemens par contumace contre ceux des insurgés qui ont quitté leurs foyers et se sont retirés, soit dans d'autres cantons de la Suisse, soit dans les Etats voisins d'Allemagne. Quelques-uns de ceux qui sont à sa disposition et qui ont été cités à ses dernieres séances, on été condamnés à un emprisonnement plus ou moins long; plusieurs même à la peine des fers. Depuis ses premieres séances, le tribunal supérieur n'a plus prononcé de sentences de mort.

Notre gouvernement a publié une nouvelle proclamation tendante à empêcher les émigrations qui, depuis quelque tems, se sont très-multipliées dans notre canton. Le colonel Escher, se-disant employé au service de la Russie, et moteur principal de ces émigrations, a été, par une décision du petit-conseil, dépouillé de son droit de citoyen, et tout séjour dans le canton lui a été défendu, sous les peines les plus séveres.

INTERIEUR.

Coblentz, 3 messidor.

M. de Maugerard, prêtre d'Aix-la-Chapelle, chargé par cette ville de retirer de Paderborn le trésor de Charlemagne, est arrivé hier ici. Le trésor est en route pour Aix-la-Chapelle, si même il n'y est pas déjà arrivé. M. de Maugerard a découvert les archives qui dépendaient du trésor; parmi les objets curieux qui s'y trouvent, on remarque avec intérêt le testament du roi Pepin le Bref, pere de Charlemagne, écrit en très-beaux caracteres et en langue latine. Il y a aussi des tableaux d'un style gothique, et passablement conservés. Toutes ces choses précieuses étaient entassées dans les greniers d'un couvent de capucins.

Aix-la-Chapelle, le 4 messidor.

Hier est entré dans cette ville, à trois heures de l'après-midi, le trésor de notre cathédrale qui, en 1794, avait été transporté à Paderborn. Cet événement comble le peuple de joie, et il l'a manifestée hier de la maniere la plus solennelle. M. l'évêque et son Chapitre étaient allés à deux lieues de la ville au-devant de ce précieux dépôt, et il fut introduit dans nos murs, au son de toutes les cloches et au bruit des boîtes. Une foule immense s'était portée à la porte de Cologne et sur les remparts. La bourgeoisie armée, et deux brigades de gendarmerie, accompagnaient le cortége. Les charrettes avaient été couvertes de riches tapis de velours ombragés de feuillages. Ces hommages rendus aux restes de Charles-le-Grand, qui ont été pendant des siécles l'objet de la vénération publique, ont fait une sensation profonde. L'hôtel-de-ville était décoré suivant l'ancien usage. Le soir il y a eu illumination générale.

Paris, le 9 *messidor.*

INSTITUT NATIONAL.

CLASSE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

La classe a entendu dans sa séance publique du 6 messidor an 12, les lectures dont la notice suit:

1. Notice des travaux de la classe pendant l'année, partie mathématique, par M. Delambre.
2. Notice des travaux, partie physique, par M. Cuvier.
3. Notice sur une théorie physico mathématique des courans d'eau, par M. Prony.
4. Note sur l'amélioration des troupeaux dans le midi de la France, par M. Tessier.
5. Réflexions générales sur les productions du regne végétal dans les Pyrénées, par M. Ramond.
6. Réflexions sur la chaleur, par M. le comte de Rumford.
7. Extrait d'un mémoire pour servir à l'histoire économique des végétaux cultivés ou croissant naturellement aux Canaries, par M. Broussonnet.

Mémoire sur la chaleur, par le comte de Rumford, lu à la séance publique de l'institut national, le 6 *messidor an* 12.

Le don le plus distingué que l'homme ait reçu de l'auteur de son existence, c'est le pouvoir qu'il possede de s'émanciper des préjugés qui naissent des rapports trompeurs des sens, et de pénétrer les mysteres de la nature.

Les animaux voyent, sans doute, comme nous, que le soleil, la lune et les étoiles se levent et se couchent: l'homme de la nature, devenu observateur, découvre des irrégularités dans ces mouvemens; mais c'est l'homme de génie qui ne se laisse point tromper par les apparences, qui, de ce désordre, fait sortir le vaste et étonnant système de la méchanique de l'Univers.

Le premier pas dans la science est d'observer avec attention et avec suite; le second est d'apprendre à douter. Le sublime de la science est de l'employer pour étendre le pouvoir, et augmenter les jouissances innocentes du genre humain.

Il n'y a aucune branche des sciences physiques qui soit si intimement liée avec toutes les occupations journalieres des hommes que celle de la *chaleur*; et par conséquent il n'y en a point qui l'intéresse de si près.

Le *feu* est l'agent le plus universel et le plus actif que nous connaissions; et c'est au pouvoir que l'homme a sçu se donner sur cet être étonnant, qu'il doit la force surnaturelle qui l'a rendu supérieur à tous les animaux, et maître de la terre et de la mer.

Il n'est nullement surprenant qu'un être si puissant, et en même-tems si docile, si bienfaisant et si terrible, soit devenu l'objet de l'admiration, et même de l'adoration des Peuples; mais il est plus que surprenant qu'un objet de recherche si intéressant, ait été si long-tems négligé.

Cette indifférence pour un objet si curieux et si intéressant, ne peut être attribuée qu'à cette inattention avec laquelle les hommes voyent toujours les choses qu'ils sont accoutumés d'avoir journellement devant les yeux.

Une preuve que nos connaissances sur la chaleur sont encore extrêmement bornées et imparfaites, c'est la diversité des opinions qui existe entre les savans, sur la nature de la chaleur et sa maniere d'agir. Les uns la regardent comme une *substance*; les autres comme un *mouvement vibratoire* des particules de matiere dont les corps sont composés.

Ceux qui ont adopté l'hypothese d'une substance particuliere calorifique, que l'on a nommé *calorique*, supposent que l'échauffement d'un corps est toujours le résultat d'une *accumulation* de cette substance dans le corps: mais ceux qui considerent la chaleur comme un mouvement vibratoire, qui est supposé exister toujours, avec plus ou moins de vitesse, parmi les particules de tous les corps, regardent l'échauffement comme l'*accélération* de ce mouvement.

Dans l'hypothese du mouvement vibratoire, un corps qui se trouve refroidi, est censé n'avoir rien perdu, que du mouvement: dans l'autre hypothese, il est supposé avoir subi une perte de quelque chose de matériel, c'est-à-dire *du calorique*.

Les illustrés savans français, qui proposerent, il y a vingt-cinq ans, l'hypothese moderne du calorique, loin de considérer l'existence de cet être comme démontrée, en parlent avec cette modeste réserve qui distingue toujours les hommes supérieurs. Ils proposent le mot, plutôt pour éviter les périphrases et raccourcir le langage de la science, que pour introduire une nouvelle opinion.

Un de ces savans, que les sciences et l'humanité pleurent encore, s'exprime ainsi dans son admirable *Traité élémentaire de chimie*:

«Dans ce travail que nous avons fait en commun, M. de Morveau, M. Bertholet, M. de Fourcroy et moi, sur la réforme du langage chimique, nous avons cru devoir bannir ces périphrases qui allongent le discours, qui le rendent plus traînant, moins précis, moins clair, et qui, souvent même, ne comportent pas des idées suffisamment justes. Nous avons, en conséquence, désigné la cause de la chaleur, le fluide éminemment élastique qui la produit, par le nom *calorique*. Indépendamment de ce que cette expression remplit notre objet dans le système que nous avons adopté, elle a encore un autre avantage, c'est de pouvoir s'adapter à toutes sortes d'opinions; puisque, rigoureusement parlant, nous ne sommes pas même obligés de supposer que le calorique soit une matiere réelle.»

Si le point en question, de l'existence ou non-existence du calorique, était moins important, on pourrait se contenter de le laisser indécis; mais l'emploi de la chaleur est si universel, et l'art de l'exciter et de la diriger est si intimement lié avec le perfectionnement de tous les arts mécaniques et avec un grand nombre d'usages domestiques, que l'on ne peut pas se donner trop de peine pour la connaître.

Sans entrer dans les détails des différentes expériences qui ont été faites pour déterminer la nature de la chaleur, je m'attacherai dans ce mémoire à quelques-uns des principaux résultats de ces recherches.

Un phénomene très-remarquable, et qui a dû être observé aussitôt que les hommes ont eu connaissance du feu, c'est le rayonnement des corps solides, aussitôt qu'ils deviennent très-chauds.

Quand un corps solide, une barre de fer, par exemple, se trouve à-peu-près à la température de l'air de l'atmosphere, nous ne voyons ni n'appercevons rien qui indique que sa surface soit rayonnante; mais si nous l'échauffons fortement dans le feu vif d'une forge, ce corps change de couleur, devient premierement rouge, et ensuite blanc, est visible dans l'obscurité, éclaire les corps environnans, et échauffe sensiblement tous les corps qui sont frappés par les rayons qu'il envoie dans toutes les directions.

Si on le laisse réfroidir lentement dans l'air tranquille d'une chambre obscure, on le voit de nouveau changer de couleur; de blanc, il devient rouge; ensuite d'un rouge plus obscur; la clarté qu'il répand diminue peu-à peu; l'intensité de ses rayons calorifiques s'affaiblit aussi en même tems, et bientôt il cesse de répandre de la clarté à l'entour de lui.

Mais il continue pourtant d'envoyer de sa surface des rayons calorifiques pendant quelque tems, après qu'il a cessé d'être lumineux, comme il est facile de s'en convaincre en lui présentant la main.

Les rayons calorifiques que les corps très-chauds envoyent de leurs surfaces, passent à travers l'air transparent sans l'échauffer, et ils n'échauffent pas sensiblement les corps aux surfaces desquels ils sont réfléchis.

Ces faits très-importans, et que l'on ne doit point oublier, ont été constatés par les résultats d'un grand nombre d'expériences.

Voilà un pas de fait dans l'examen de la chaleur. Nous voyons que les corps très-chauds envoyent de leurs surfaces des rayons qui, passant (comme la lumiere) à travers l'air, vont au loin exciter de la chaleur aux surfaces des corps environnans où ils frappent *sans être réfléchis*.

L'existence des rayons calorifiques dont il est question ici, étant bien prouvée, et leur maniere d'agir étant évidemment telle que je viens de la décrire, il s'agit de savoir si la connaissance de ces faits ne suffit point pour former une théorie de la chaleur qui expliquera tous ces phénomenes.

Une théorie qui aurait l'avantage d'expliquer la communication de la chaleur d'une maniere *unique*, simple, et facile à comprendre, serait préférable, à ce qu'il me semble, à une autre, qui, pour expliquer les phénomenes, serait obligé d'admettre *deux* manieres différentes de communication de chaleur.

Pour pouvoir se former une idée nette et claire des rayonnemens dont il est question ici, et des effets qu'ils sont propres à produire, il faut remonter à leur cause mécanique, et les considérer et dans leur maniere d'être, et dans leur maniere d'agir.

Il y a deux manieres de concevoir le rayonnement d'un corps : la premiere en regardant les rayons comme des émanations réelles d'une substance lancée de la surface du corps ; la seconde, en les regardant comme des *ondulations*, qui, partant de chaque point de la surface du corps rayonnant, sont propagées dans toutes les directions, en lignes droites, dans un fluide élastique environnant.

Le système de Newton *suppose* que les rayons de lumiere sont des émanations réelles.

Le son, que nous connaissons mieux que la lumiere, nous offre un exemple d'un rayonnement ou ondulation dans un fluide élastique, qui, très-certainement n'est point une émanation.

Nous avons des idées claires et satisfaisantes des opérations mécaniques, par le moyen desquelles les ondulations dans l'air, qui constituent *le son*, sont excitées et propagées ; mais nous n'avons aucune idée d'aucune opération mécanique possible par le moyen de laquelle *une substance* pourrait être lancée continuellement, et *dans toutes les directions* de la surface d'un corps.

Pour qu'une hypothese en physique soit admissible, il faut qu'elle soit fondée sur la supposition d'une opération mécanique *concevable*.

Pour que la théorie de la chaleur, qui est fondée sur l'hypothese des vibrations, soit admissible, il est nécessaire de faire voir que les vibrations dont il est question peuvent exister, et qu'il est possible qu'elles causent les rayons ou ondulations que les corps envoient de leurs surfaces, et par le moyen desquelles nous supposons que les corps à différentes températures s'affectent mutuellement à distance, opérant des changemens réciproques et simultanés dans leurs températures, et les amenant peu-à-peu à une température moyenne intermédiaire.

Si les particules qui composent les corps ne se touchent point (opinion qui est généralement reçue, et qui paraît extrêmement probable), comme il n'y a aucun doute que ces particules sont sollicitées continuellement l'une vers l'autre par la force connue de la gravitation universelle, on ne peut pas concevoir comment, dans un assemblage de particules qui forment un corps solide sensible, ces particules peuvent conserver leurs situations relatives, sans être en mouvement.

De ce raisonnement, on pourrait conclure que les particules qui composent les corps sont nécessairement en mouvement ; et si nous admettons l'existence d'un fluide éminemment élastique, un éther qui remplit tout l'espace dans l'Univers, à l'exception de celui qu'occupent les particules éparses des corps pondérables, il est facile de concevoir que les mouvemens des particules qui composent les corps sensibles, doivent causer des ondulations dans ce fluide ; et réciproquement, que les ondulations de ce fluide doivent affecter sensiblement et modifier les mouvemens des particules de ces corps.

L'on pourra peut-être penser que ces mouvemens parmi les particules des corps seraient incompatibles avec la conservation des formes des corps solides ; mais en réfléchissant attentivement sur ce sujet, l'on trouvera que les mouvemens ici supposés peuvent fort bien exister, sans rien ôter de la stabilité des formes extérieures des corps.

Il suivrait nécessairement de l'état des choses que l'hypothese en question suppose, 1° que la somme des forces vives dans l'Univers doit rester toujours la même, nonobstant toutes les actions et réactions des corps ; et 2° que les molécules de tous les corps pondérables doivent nécessairement être rayonnans.

Mais en admettant toujours l'existence de l'éther, il y a encore une autre maniere d'expliquer le rayonnement des corps ; c'est de supposer que les particules des corps sont tenues éloignées les unes des autres, non en conséquence de l'action de la force centrifuge de ces particules, mais par des atmospheres composées d'éther, ou d'un autre fluide, à nous inconnu, très-élastique, et que c'est par le moyen des vibrations très-rapides qui ont lieu dans ces atmospheres que sont excitées les ondulations dans l'éther environnant, par le moyen desquelles les températures des corps sont changées.

L'adoption de cette derniere hypothese rapprochera le système des vibrations de celui d'une substance calorifique, mais encore ne faudra-t-il point considérer l'échauffement d'un corps comme le résultat de l'*accumulation* de cette substance, mais comme l'*accélération* de son mouvement.

Pour établir solidement la théorie de la chaleur qui est fondée sur l'hypothese des vibrations, il est nécessaire non-seulement de faire voir que les vibrations dont il s'agit sont possibles, mais aussi de prouver que les ondulations qu'elles doivent causer existent réellement.

Dans l'état ordinaire des choses, les corps qui nous entourent de près ne donnent aucun signe visible de rayonnement, et ne produisent aucun effet capable d'affecter directement aucun de nos sens, de maniere à nous faire soupçonner que leurs surfaces soient rayonnantes. Mais le physicien qui veut pénétrer les mysteres de la nature, doit être continuellement sur ses gardes pour ne pas être trompé, ni pas les rapports, ni par le silence de ses sens.

Il est d'abord évident que nos organes ont été formés pour l'usage journalier de la vie ; et que trop de sensibilité aurait rendu les jouissances qu'ils nous procurent, de véritables supplices.

Si nos oreilles avaient été construites de maniere à être sensiblement affectées par toutes les vibrations qui ont lieu dans l'air, nous serions étourdis sans doute par un bruit insupportable, même dans la plus profonde retraite ; et si nos yeux voyaient tous les rayons qui les frappent, l'on serait ébloui par une clarté insupportable au milieu de la nuit la plus obscure.

Il est connu que si les vibrations d'un corps sonore sont moins fréquentes que 30 dans une seconde, ou plus fréquentes que 3000 dans une seconde ; les ondulations dans l'air, qui sont causées par ces vibrations, n'affectent point sensiblement les organes de l'ouie ; et il est plus probable que la sensibilité des organes de la vue est encore plus bornée.

Quand on a trouvé de fortes raisons pour soupçonner l'existence des êtres qui échappent à nos sens, c'est pour lors qu'on doit employer toute son adresse pour inventer les moyens de les forcer à se montrer à découvert, et de dévoiler le mystere de leurs opérations invisibles.

Avec l'aide d'un instrument que j'ai appelé *thermoscope*, qui possede un degré extraordinaire de sensibilité, j'ai trouvé, non-seulement que tous les corps, à toutes les températures, sont raisonnans, mais aussi que les rayons des corps froids sont aussi efficaces pour refroidir les corps chauds, que les rayons de ces derniers sont efficaces pour échauffer les corps froids.

La partie principale de l'instrument que j'ai employé dans ces recherches délicates, est composé d'un long tube de verre, recourbé à ses deux extrémités, et portant à chacun de ses bouts une boule très-mince de verre, d'un pouce et demi de diametre. Le milieu de ce tube, qui est droit, est posé horisontalement, pendant que ses deux extrémités, terminées par les deux boules, sont tournées en haut, de maniere à former deux coudes à angles droits, avec la partie horisontale du tube. La partie horisontale du tube a de 15 à 16 pouces de longueur, et chacune de ses deux extrémités, qui se trouve dans une position verticale, a 6 à 7 pouces de long. Le diametre intérieur du tube doit être d'environ une demi ligne.

Par le moyen d'un petit *réservoir* de verre, d'un pouce de long et une ligne de diametre intérieurement, soudé au tube, à un de ses coudes, une petite quantité d'esprit-de-vin coloré, est introduite dans l'intérieur de l'instrument (justement assez pour remplir le réservoir, sans interrompre le libre passage de l'air, d'une des boules à l'autre), et quand cela est fait, l'extrémité du réservoir est scellée hermétiquement, et toute communication est interrompue à jamais entre l'air enfermé dans l'instrument, et l'air extérieur de l'atmosphere.

L'instrument est mis en ordre, et préparé pour servir aux expériences de la maniere suivante :

Ayant échauffé un peu avec la main la boule qui est la plus éloignée du réservoir, on renverse l'instrument soudainement, tenant le réservoir en haut, et par ce moyen l'on fait passer une petite quantité d'esprit-de-vin du réservoir dans la partie horisontale du tube ; et rétablissant aussitôt l'instrument dans sa position naturelle, on s'éloigne de l'instrument et on attend que cette petite quantité d'esprit-de-vin qui a passé dans la partie horisontale du tube, soit devenue stationnaire ; ce qui arrivera aussitôt que l'air dans les deux boules aura acquis la même température.

La petite bulle d'esprit-de-vin qui sert d'index à l'instrument, (et qui peut avoir à-peu-près trois quarts de pouce de long) doit se trouver stationnaire dans les environs du milieu de la partie horizontale du tube ; si elle se trouve trop près ou de l'une ou de l'autre des coudes, il faut la faire rentrer dans le réservoir, et recommencer l'opération de nouveau.

Quand cette opération délicate est finie, l'instrument est en état d'être employé. On s'en sert de la maniere suivante.

L'une des deux boules étant masquée par des écrans légers, couverts de papier doré, et mis par ce moyen à l'abri des influences (calorifiques ou frigorifiques) des corps chauds ou froids qui sont présentés à l'autre boule, l'air contenu dans cette derniere étant ou échauffé ou refroidi par un corps ou plus chaud ou plus froid que le thermoscope qui lui est ainsi présenté, l'élasticité de cet air est changée par ce changement de température, et la petite colonne ou bulle d'esprit-de-vin qui se trouve dans la partie horisontale du tube, est mise en mouvement, et forcée de prendre une nouvelle station.

La direction du mouvement de cette bulle indique la nature du changement qui a eu lieu dans la température de l'air enfermé dans la boule, à laquelle le corps est présenté, et la distance parcourue par la bulle est la mesure de l'augmentation ou diminution de l'élasticité, et par conséquent de la température de cet air,

Si la bulle s'*éloigne* de la boule à laquelle le corps mis en expérience est présenté, il est évident que l'air enfermé dans la boule a été *échauffé* par l'influence de ce corps ; mais quand la bulle d'esprit-de-vin marche *vers cette boule*, c'est une preuve que l'air dans cette boule se trouve *refroidi*.

La *vitesse* du mouvement de la bulle est proportionnée à l'*intensité* de l'action du corps qui est présenté à l'instrument.

Pour comparer les intensités des actions (calorifiques ou frigorifiques) de deux corps différens, on les présente, au même moment aux deux boules de l'instrument, et on regle leurs distances à leurs boules respectives, de maniere que la bulle d'esprit-de-vin reste immobile à sa place.

Dans ce cas, il est évident que l'action de chacun des deux corps sur la boule à laquelle il est présenté, est précisément égale de part et d'autre, et pour lors on calcule l'intensité relative du rayonnement de chacun de ces deux corps par la quantité de sa surface présentée à sa boule, et par le quarré de sa distance, de cette boule.

Quand on veut comparer l'intensité de l'action calorifique d'un corps chaud avec l'intensité de l'action frigorifique d'un corps froid, on commence par masquer une des boules de l'instrument, par le moyen des écrans, et ensuite l'on présente à l'autre boule les deux corps en question, et on regle leurs distances de maniere que leurs actions simultanées sur cette boule soient précisément égales, ou que l'un l'échauffe autant que l'autre la refroidit.

Cette égalité d'action est annoncée par le repos de la bulle d'esprit de vin, qui sert d'index à l'instrument ; et quand cette égalité d'action est établie, on calcule les intensités des rayonnemens des corps en question par les quantités respectives de surfaces qu'ils présentent à la boule, et par les quarrés de leurs distances à cette boule.

La sensibilité de cet instrument est si grande que lorsqu'il se trouve à la température de 15° à 16° du thermometre de Réaumur, la chaleur rayonnante de la main, quand elle est présentée à une de ses boules, à la distance de trois pieds, suffit pour faire avancer la bulle d'esprit de vin de plusieurs lignes ; et les influences frigoriques d'un disque métallique, noirci de quatre pouces de diametre, à la température de la glace fondante, présenté à la distance de 18 pouces, fait marcher la bulle dans un sens contraire, avec une vîtesse très-visible à l'œil.

A l'aide de cet instrument, j'ai découvert 1° que tous les corps, à toutes les températures (les corps froids aussi bien que les corps chauds), envoient continuellement de leurs surfaces des rayons, ou plutôt, à ce que je crois, des *ondulations* analogues aux ondulations dans l'air que les corps sonores envoient dans toutes les directions, et que ces rayons ou ondulations affectent et changent peu-à-peu les températures de tous les corps contre lesquels elles frappent, sans être réfléchies, dans tous les cas où les corps ainsi frappés se trouvent être ou plus chauds, ou moins chauds que le corps de la surface duquel les rayons ou ondulations émanent.

2°. Que l'intensité des rayonnemens de différens corps, *à la même température*, est très-différente, et qu'elle est moindre dans les corps

qui réfléchissent les rayons de lumière que dans ceux qui les absorbent ; moindre dans les métaux que dans leurs oxides ; moindre dans les corps opaques et polis, que dans les corps imparfaitement diaphanes et non polis. La surface du cuivre jaune, par exemple, envoie quatre fois plus de rayons à une température quelconque donnée, lorsqu'elle est couverte d'une couche d'oxide, et cinq fois plus lorsqu'elle est noircie (sur la flamme d'une bougie), que lorsque la surface du métal est nette et bien polie.

3°. Que les rayons que les corps qui se trouvent à la même température envoient l'un à l'autre, n'ont aucune tendance à opérer des changemens quelconques dans les températures d'aucun de ces corps.

4°. Que les rayons qu'un corps quelconque à une température donnée envoie continuellement de sa surface dans toutes les directions, sont, ou calorifiques, ou frigorifiques, pour les autres corps contre lesquels ils frappent, selon que ces derniers se trouvent, ou moins chauds, ou plus chauds, que le corps de la surface duquel ces rayons émanent : de façon que les mêmes rayons se trouvent calorifiques pour tous les corps moins chauds que le corps d'où ils émanent, et frigorifiques pour tous ceux qui se trouvent plus chauds que ce corps.

D'après ces faits, on pourra conclure *à priori*, que les corps qui, étant chauds, envoient beaucoup de rayons calorifiques, doivent aussi, lorsqu'ils se trouvent plus froids que les corps qui les environnent, leur envoyer beaucoup de rayons frigorifiques. Or, c'est-là précisément ce que mes expériences m'ont fait voir.

Dans des expériences faites avec des corps égaux, de la même espece, et à des intervalles égaux de température, les influences frigorifiques des corps froids ont constamment paru aussi réelles, et tout aussi efficaces que les influences calorifiques des corps chauds.

A une des boules d'un thermoscope qui se trouvait à la température de 20 ° du thermometre de Réaumur, on présenta en même-tems, et à des distances égales, deux disques métalliques, d'égal diametre, l'un étant à la température de 0 ° (celle de la glace fondante), et l'autre à celle de 40°. L'index de l'instrument restant en repos montra que la boule était autant refroidie par les rayons du corps froid, qu'elle était échauffée par les rayons du corps chaud.

Quand on noircit la surface d'un de ces disques, n'importe lequel, l'intensité du rayonnement de ce disque (noirci) se trouve tellement augmentée que l'autre n'est plus en état de lui tenir tête ; mais en noircissant l'autre aussi, l'égalité d'action se trouve aussitôt rétablie.

Si les émanations des corps (chauds et froids) sont des ondulations dans un fluide extrêmement rare et élastique, que l'on a désigné sous le nom d'*éther*, la communication de la chaleur et du froid doit être analogue à la communication du son ; et tous les moyens méchaniques que l'on a inventés pour augmenter l'intensité du son, doivent également être applicables à l'augmentation des effets produits par les émanations des corps chauds et froids : et j'ai trouvé en effet qu'un porte-voix (un tube conique de cuivre jaune, bien poli en dedans), interposé entre une des boules du thermoscope, et une boule mince de cuivre, de 3 pouces de diametre, remplie de glace pilée, qui lui fut présenté, à la distance de 12 pouces, a plus que triplé l'effet de ce corps froid sur l'instrument.

Pour me servir d'une métaphore un peu forte, mais qui exprime parfaitement l'idée que j'ai conçue de l'opération mécanique dont il est question, je dirai que la boule froide *parlait* devant la grande ouverture du porte-voix, pendant que la boule du thermoscope *écoutait* derriere sa petite ouverture.

S'il est vrai que les particules qui composent les corps sensibles, sont agitées continuellement par des mouvemens vibratoires très-rapides, et qu'en conséquence de ces mouvemens, les corps, à toutes les températures, envoient continuellement de chaque point de leurs surfaces des rayons ou ondulations, analogues aux ondulations dans l'air, qui sont causées par les vibrations des corps sonores ; et si les corps, à différentes températures, agissent l'un sur l'autre, à distance, par le moyen de ces rayons ou ondulations, opérant simultanément des changemens réciproques dans leurs températures, et les ramenant peu-à-peu à une température commune, moyenne, intermédiaire, l'on doit regarder le refroidissement d'un corps chaud comme le résultat de l'action réelle et positive des corps moins chauds qui l'environnent : et comme les rayons des corps chauds, et, par conséquent, des corps froids, sont réfléchis, en grande partie, par les surfaces polies des corps opaques, et comme les rayons qui sont réfléchis, produisent peu ou point d'effet sur un corps à la surface duquel ils sont réfléchis, l'on pourra conclure, *à priori*, que les corps opaques, polis, doivent se refroidir et s'échauffer plus lentement que les corps imparfaitement diaphanes et non-polis.

Voici les résultats d'une suite d'expériences qui furent faites dans la vue d'éclaircir ce point, si important dans la science de la chaleur.

Ayant fait faire deux vases cylindriques (de quatre pouces de diametre et quatre pouces de haut) de minces feuilles de cuivre jaune, bien polies en dehors, je noircis l'un sur la flamme d'une bougie, et remplissant les deux vases d'eau bouillante, je les exposai en même tems à se refroidir, en hiver, dans l'air tranquille d'une grande chambre.

Le vase qui était noirci se rafroidissait presque deux fois plus vite que celui qui avait sa surface métallique nette et propre.

Les deux vases ayant à la fois acquis la même température, c'est-à-dire celle de l'air froid dans lequel ils étaient exposés, ils furent transportés dans une chambre échauffée par un poële, et je trouvai que le vase noirci fut échauffé à-peu-près deux fois plus rapidement que l'autre.

Le vase noirci ayant été nettoyé, fut couvert avec une simple enveloppe de toile fine, bien juste au corps du vase. En répétant les expériences avec les deux vases, celui qui était exposé nud à l'air froid, employait 45 minutes à parcourir un certain intervalle de refroidissement, de 10 degres de l'échelle de Fahrenheit ; c'est-à-dire, du 50e au 40 degré au-dessus de la température de l'air de la chambre, pendant que l'autre vase, qui était couvert *avec un habit* de toile fine, n'employait que 89 minutes à parcourir ce même intervalle.

Les deux vases ayant acquis la même température furent transportés dans une chambre chaude, et il se trouva que le vase couvert de toile fut échauffé plus rapidement que l'autre qui avait sa surface nue.

Si les résultats de ces expériences ne fournissent pas une preuve démonstrative des rayonnemens des corps, et que c'est par le moyen des rayonnemens des corps environnans, que la température d'un corps est changée, il donnent très-certainement à cette conjecture un grand degrée de probabilité.

Plusieurs autres expériences semblables furent faites dans la vue d'éclaircir ce point, et toujours avec des résultats qui tendaient à confirmer l'hypothese en question.

De tous les corps connus, ce sont les métaux qui sont les plus *opaques*, et il paraît qu'ils le sont tous également ; il paraît aussi que la surface d'un métal nu, ou qui n'est couverte d'aucune saleté, est toujours polie, nonobstant les irrégularités de sa forme extérieure, par lesquelles l'éclat de sa splendeur métallique est brisée, et en apparence diminuée. Si ces conjectures sont bien fondées, on pourra conclure que tous les métaux sont également propres à réfléchir de leurs surfaces les rayons qui y arrivent ; et si les corps sont échauffés et refroidis par les rayons des corps environnans, on pourra conclure non-seulement que de tous les corps connus les métaux doivent s'échauffer et se refroidir le plus lentement, mais aussi qu'ils doivent tous s'échauffer et se refroidir avec le même degré de difficulté ou de lenteur.

Pour mettre ces conjectures à l'épreuve de l'expérience, je fis faire plusieurs vases cylindriques de la même forme et capacité, de différens métaux, et je trouvai en effet qu'ils se réfroidissaient (et s'échauffaient) tous dans le même tems. Il y en avait de cuivre jaune, d'étain, de plomb, et d'autres couverts de minces feuilles d'or et d'argent : tous ces différens vases avaient quatre pouces de diametre, sur quatre pouces de haut ; et quand ils furent remplis d'eau bouillante, et exposés en hiver dans l'air tranquille d'une grande chambre, ils parcouraient tous l'intervalle de réfroidissement donné, de 10 degrés, en 45 à 46 minutes.

Cette égalité de susceptibilité de refroidissement et d'échauffement que possedent tous les métaux, est certainement très-remarquable ; et il me paraît fort difficile de l'expliquer sans adopter la supposition que la chaleur est communiquée par le moyen des rayonnemens.

Comme on pourrait peut-être soupçonner qu'une couche d'air attachée par une attraction quelconque aux surfaces de tous ces vases métalliques pourrait avoir été cause de cette égalité apparente de susceptibilité de refroidissement, pour éclaircir ce doute, je fis les expériences suivantes.

Un des deux vases de cuivre jaune fut couver premierement d'une, ensuite de deux, puis de quatre, et enfin de huit couches de vernis à l'esprit de vin ; et l'expérience avec les deux vases fut répétée avec chacune de ces couches. Pendant que le vase qui avait sa surface nue se refroidissait toujours *de l'intervalle de température en question* (de 10 degrés) en 45 minutes, l'autre vase, qui était vernissé, se refroidissait plus ou moins vite selon l'épaisseur de la couche de vernis dont sa surface se trouvait couverte, mais toujours sensiblement plus vite que le vase qui avait sa surface nue.

Avec une couche de vernis il se refroidissait

	Minutes.
en.....	$34\frac{1}{2}$
Avec deux couches, en.....	29
Avec quatre couches, en.....	$24\frac{1}{2}$
Et avec huit couches, en.....	27

Comme la couche d'air que l'on suppose avoir été attachée à la surface de ce vase quand sa surface métallique n'était point couverte de vernis devait avoir été aussi complétement chassée par *une* couche de vernis que par *deux*, ou un plus grand nombre de couches, il paraît fort difficile d'accorder les résultats de ces expériences avec la supposition qu'une couche d'air attachée aux surfaces de tous les vases construits des différens métaux, fût la cause qu'ils se refroidissaient tous avec la même lenteur.

Ayant répété l'expérience avec un vase de verre, et un vase de fer-blanc, de forme et de capacité égales, je trouvai que le vase de verre se réfroidissait beaucoup plus rapidement, dans l'air, que le vase de fer-blanc nonobstant que les parois du premier étaient six fois plus épais, que les parois de ce dernier.

Dans l'eau ce fut le vase de fer-blanc qui se refroidissait le plus rapidement.

Les résultats de toutes ces expériences, et d'un grand nombre d'autres qu'il serait trop long de détailler ici, m'ayant fait voir que la facilité avec laquelle un corps est échauffé ou refroidi, dépend beaucoup de la nature de sa surface, ces opérations étant plus lentes et plus difficiles, à proportion que la surface du corps est plus propre à réfléchir les rayons qui la frappent, je fus impatient de soumettre la théorie de la chaleur que j'avais adoptée, à la plus forte des épreuves en l'employant pour expliquer quelques-uns des grands et intéressans phénomenes de la nature.

C'est bien près de nous que se trouve un phénomene des plus intéressans, et qui, très-certainement, est fait pour exciter toute notre curiosité.

Les hommes qui habitent les pays chauds, sont noirs, pendant que ceux qui habitent les climats froids sont blancs.

Quels sont les avantages que les négres tirent de leur couleur, qui les rend plus propres que les blancs à supporter sans inconvénient les chaleurs excessives de leur climat brûlant ?

Dans l'acte de la respiration, une grande quantité de chaleur est nécessairement excitée dans les poumons, dans tous les climats ; et quand un homme est placé dans une situation où l'air et tous les corps qui l'environnent, sont presque aussi chauds que son sang, il faut que la surface de son corps soit construite de maniere à être très facilement refroidie ; sans cela les rayons, peu frigorifiques, qui lui arrivent des corps environnans ne suffisant point pour le débarrasser de la chaleur excitée continuellement dans ses poumons, il se trouverait bientôt opprimé et accablé par l'accumulation de cette chaleur.

Dans un pays froid, où le refroidissement de la surface du corps par les corps froids environnans se trouve plus que suffisant pour contrebalancer l'échauffement continuel qui résulte de la respiration, on peut garantir le corps de leur trop grande actiou frigorifique par des vêtemens ; mais nous ne connaissons point de vêtement qui soit propre à faciliter suffisamment le refroidissement du corps humain, dans un climat très-chaud.

Qu'a fait la nature pour suppléer à ce défaut ? elle a donné aux habitans des pays chauds une peau noire ; cette couleur donne au negre une telle facilité de refroidissement, qu'il se trouve tout-à-fait à son aise dans une situation où un blanc serait accablé de chaleur. Mais en revanche, le negre frissonne de froid dans un climat que le blanc trouve parfaitement agreable.

Il est connu de tout le monde qu'une surface noire réfléchit beaucoup moins de rayons de lumiere qu'une surface blanche ; et les résultats de toutes mes expériences, et de celles des autres, paraissent prouver que les surfaces qui sont propres à réfléchir la lumiere, sont aussi propres à réfléchir les rayons calorifiques, ou frigorifiques, que tous les corps envoyent continuellement de leurs surfaces, et si la température d'un corps est chargée en conséquence de l'action des corps environnans communiqués par leurs rayonnemens, on voit clairement pourquoi un negre souffre moins de la chaleur, entre les tropiques, et plus du froid dans les régions polaires, qu'un homme qui a la peau blanche.

Mais quand le negre s'expose à l'action des rayons calorifiques, aux rayons du soleil, par exemple, ne doit-il pas être plus échauffé qu'un homme blanc ? Il le serait sans doute, si la nature n'avait prévu le danger et pourvu aux moyens d'empêcher le mal.

Quand le negre s'expose aux rayons du soleil, une matiere huileuse se fait voir aussitôt sur la surface de sa peau, qui la rend luisante : Les rayons calorifiques qui la frappent, sont, en grande partie réfléchis ; et il se trouve peu échauffé.

Le soleil se couche ; ou le negre rentre dans sa cabane ; l'huile qui couvre la surface de son corps rentre sous la peau, et il reste avec tous les avantages que sa couleur lui donne pour faciliter son refroidissement.

Si une couche d'huile sur la peau sert à défendre le corps de l'action trop intense de rayons calorifiques, elle doit servir aussi, sans doute, pour défendre de l'action trop intense des rayons frigorifiques dans les pays très-froids, sur-tout en hiver, quand le soleil ne se leve point. Mais les Lapons ne se couvrent-ils pas d'huile ?

Mais dans une question d'un si haut intérêt, j'ai désiré ne rien laisser de ce qui pourra servir à l'éclaircir.

Voici une expérience qui m'a paru mettre les faits principaux hors de doute.

Ayant couvert deux de mes vases cylindriques d'une substance animale, de la peau très-mince dont se servent les batteurs d'or, je peignis l'un en noir, avec de l'encre de la Chine; laissant à l'autre sa couleur naturelle, blanche; et ayant rempli les deux vases, d'eau chaude, je les exposai en même-tems, à se refroidir dans l'air tranquille d'une grande chambre.

Le vase couvert d'une peau noire représentait un nègre; le vase couvert d'une peau blanche représentait un homme blanc.

Le nègre se trouvait être refroidi sensiblement plus vite que le blanc: il parcourait les 10 degrés de refroidissement qui faisait l'intervalle de comparaison en 23 et demie minute, pendant que le blanc employait 28 minutes à le parcourir.

Cette intéressante expérience fut faite à Munich, le 26 mars 1803. Ses résultats n'ont pas besoin d'éclaircissement; et je laisse aux physiologistes et aux médecins à décider quels sont les avantages que l'on peut en tirer pour la conservation de la santé des hommes blancs qui sont appellés à habiter les pays chauds.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION.

L'Académie a tenu sa séance générale et publique, le 3 de ce mois, devant un grand concours de magistrats et de jurisconsultes, sous la présidence de M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur-général de l'instruction publique.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, par M. Lavallée, secrétaire-adjoint de l'Académie; M. Fourcroy a prononcé un discours sur la législation en général, sur ses caractères distinctifs et ses rapports avec les sciences exactes et les autres connaissances humaines.

M. Bruguiere (du Gard), administrateur de l'Académie, a ensuite présenté l'analyse de la Correspondance de prairial; il l'a fait suivre du compte des travaux de l'Académie pendant le premier semestre de l'an 12, et le tableau qu'il a présenté de la situation de l'institution sous le rapport de l'enseignement et des travaux académiques, a ajouté à l'idée de ses progrès.

Ce compte rendu a été confirmé par un exposé particulier de la gestion financière de l'administrateur, M. Bruguiere (du Gard), exposé présenté par M. Fourcroy, au nom de la commission.

Le corps académique a arrêté qu'il serait fait mention honorable de la présidence de M. le conseiller-d'état Portalis; qu'il lui serait voté des remercimens pour le zèle qu'il a témoigné à l'Académie, et que l'arrêté constatant cet hommage de satisfaction lui serait présenté par une députation composée de M. l'administrateur et de trois autres membres.

M. Janson, président de MM. les élèves, a ensuite rendu compte des travaux particuliers de ses condisciples pendant le mois de prairial.

M. le président a donné la parole à M. de Roguet, membre affilié de l'académie et sous-préfet à la Réole, pour un discours sur les *récompenses* considérées sous le point de vue de l'utilité publique.

Les plaidoiries ont ensuite été ouvertes, et les élèves entendus avec l'intérêt qu'ils sont accoutumés à inspirer.

HISTOIRE. — BEAUX-ARTS.

Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentée par figures, avec des explications tirées des Saints-Pères; par A. J. D. Bassinet, ci-devant chanoine, archidiacre, prévôt des chapitres, et administrateur du diocese de Verdun. Ornée de six grandes cartes géographiques, pour servir à l'intelligence de l'Histoire sainte; des portraits des personnes les plus célebres de la Bible, et de cinq cent vingt estampes, représentant les principaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament, dessinés d'après les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres. Raphaël, Rubens, le Poussin, le Guide, le Clerc, etc. etc., gravées au burin par Voysard, et autres graveurs célebres.

ANCIEN TESTAMENT.

Dix-septieme livraison, contenant six estampes et le texte.

Pl. 98. Jacob lutte contre un ange, d'après Ant. Carrache.

Pl. 99. La réconciliation d'Esaü avec Jacob, d'après Rubens.

Pl. 100. Hémon et Sichem, d'après Heemskerck.

Pl. 101. Le Massacre des Sichimites, d'après Houet.

Pl. 102. Jacob enterre les idoles et part pour Bethel, d'après Goerée.

Pl. 103. La Mort d'Isaac, d'après Eimmart.

Dix-huitieme livraison, contenant six estampes et le texte.

Pl. 104. Le tombeau de Rachel, d'après Lemaire.

105. Les songes de Joseph, d'après Raphaël.

106. Joseph vendu par ses freres, d'après Raphaël.

Pl. 107. Jacob reçoit la robe de son fils Joseph, d'après Luiken.

108. Juda et Thamar.

109. Juda envoie un chevreau à Thamar, d'après Heemsherck.

Chaque livraison prise au magasin, se vend 2 fr. 50 cent. Il en paraît régulierement une tous les premiers de chaque mois.

Il paraît déjà. 1° le Nouveau Testament, 10 livraisons, contenant la Vie de Jésus-Christ, prix, 33 fr. broché; 2° de l'Ancien Testament, 18 livraisons à 2 fr. 50 cent., 45 fr. On vend séparément le Nouveau et l'Ancien Testament.

Ceux qui prendront tout ce qui paraît de l'un ou de l'autre, le recevront port franc aux prix annoncés ci-dessus.

On souscrit à Paris, chez Desray, libraire, rue Hautefeuille, n° 36, quartier Saint-André-des-Arcs.

PHYSIOLOGIE.

Médecine éclairée par l'observation et l'ouverture du corps; par P. A. Prost, du département du Rhône; 2 vol. in-8°. Prix, 10 fr.; et franc de port 12 fr. — A Paris, chez Demonville, rue Christine. An 12.

Cet ouvrage a pour objet principal la recherche des rapports qui existent entre les lésions des visceres que l'on observe à l'ouverture des corps, et les principales altérations qui forment le caractere distinctif des maladies qui ont été causes de la mort.

Le fait le plus généralement observé par l'auteur, et celui qui se représente sous ses yeux avec le plus de constance, est la liaison des altérations de la membrane muqueuse intestinale, avec les dérangemens des fonctions intellectuelles, sur tout dans la fievre ataxique, les fievres accompagnées d'un délire, qui ne dépend pas d'une affection idiopathique du cerveau, l'épilepsie, la manie, etc.

Un grand nombre d'ouvertures, qui concourent à démontrer le même principe, et le grand nombre de cas auxquels il est applicable, donnent à cet ouvrage une importance qui doit fixer l'attention des gens de l'art, et faire desirer que les observateurs s'occupent spécialement de vérifier les conséquences que M. Prost a tirées de ses observations.

Déjà plusieurs médecins, MM. Gastaldi, Leclerc, Beauvais, etc., ont communiqué à l'auteur des faits qui sont parfaitement d'accord avec ce qui est annoncé dans son ouvrage.

De pareils témoignages sont les vrais garans de son utilité.

AU RÉDACTEUR.

MONSIEUR,

Plusieurs personnes m'ont remercié de leur avoir adressé un ouvrage dont elles me croient l'auteur; il est intitulé: *Legislation criminelle. Loix pénales*, et signé, *C. P. Granier, avocat au ci-devant parlement de Toulouse.*

Je ne dois point permettre qu'on dépouille un auteur de la gloire qu'il peut avoir méritée. Je déclare donc que je n'ai pas exercé la profession d'avocat à Toulouse, et que je n'ai rien publié sur les *loix criminelles.*

Je vous salue.

GRANIÉ, *avocat en la cour de cassation.*

LIVRES DIVERS.

Nouveau Code des Douanes et de navigation en forme de dictionnaire, contenant les différens tarifs des droits qui se perçoivent sur les marchandises, la navigation, etc., et toutes les modifications des lois et arrêtés actuellement en vigueur sur les douanes, augmenté d'un *Supplément* renfermant les dispositions des derniers arrêtés, et les changemens survenus aux tarifs pendant les mois de brumaire, frimaire et nivôse an 11. Vol. in-4°, caractere petit romain, grande justification.

A Paris, chez Dujardin-Sailly, rédacteur du *Journal typographique*, rue Corneille, n° 2.

Prix de l'ouvrage et du supplément, 7 fr. 50 c.; et, franc de port par la poste, 8 fr. 50 c.

Pour que les personnes qui acheteront cet ouvrage soient toujours au courant des modifications qui peuvent survenir dans les douanes, l'éditeur s'engage à faire un nouveau supplément chaque fois qu'il y aura quelques nouvelles dispositions. Il a arrangé son livre de maniere à ce qu'on puisse trouver de suite l'objet que l'on veut connaître sans autre difficulté que celle de le chercher à sa lettre alphabétique dans le corps de l'ouvrage et dans le supplément.

On s'abonne à la même adresse pour le prix de 12 francs par an, au *Journal Typographique et Bibliographique* commencé par Roux, et qui continue à paraître les 1er, 8, 16, 24 de chaque mois; on y annonce les livres nouveaux, réimpressions, souscriptions, musique, estampes, et enfin tous avis relatifs à la librairie.

Traité de l'Adoption, avec le recueil complet des lois et des arrêtés qui ont organisé cette institution, et celle de la tutelle officieuse, suivi de formules d'adoption, par l'auteur du *Code des enfans naturels*, 1 vol. Prix, 1 fr. 25 cent. et franc de port, 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez Garnery, rue de Seine.

Abrégé de la Grammaire française, par M. de Wailly, membre de l'Institut national, 12e édition, revue, corrigée et augmentée, 1 vol. in-12.

Prix, pour Paris, 1 fr. et pour les départemens, franc de port, 1 fr. 40 cent.

On a suivi dans cette édition l'orthographe de l'Académie comme dans les principes généraux et particuliers de la langue française, par le même auteur.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/2 c.	54 1/2
—— Courant.	56 1/2	56 1/2
Londres.	25 f. 5 c.	24 f. 85 c.
Hambourg.	187 1/2	186 1/2
Madrid vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 85 c.	14 f. 65 c.
Cadix vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 73 c.	14 f. 60 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif.	4 f. 76 c.	4 f. 69 c.
Livourne.	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples.		
Milan.	71/2 18. 6p. 6f	81. s. d.
Bâle.	1/2	1 1/2 p.
Francfort.		
Augsbourg.	2 f. 54 c.	
Vienne.		f. c.
Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 1/2 p.
Marseille.	pair 15 j.	1 1/2 p
Bordeaux.	pair 15 j.	1 1/2 p.
Montpellier.	1/2 p. 15 j.	
Genève.		160 1/2
Anvers.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12.	58 fr. 90 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.	56 fr. 10 c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	2 fr. 75 c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France.	1102 fr. 50 c.
Caisse des rentiers.	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, les Prétendus, suivi de Psyché. — Incessamment, la 1re représentation des Bardes.

Théâtre Français. Le Festin de Pierre, suivi du Florentin.

Théâtre Louvois. Les Tracasseries, le Pacha de Suresne, et la Parisienne.

Théâtre du Vaudeville. La Matrône, le Prix, et Frosine.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 281. *Samedi*, 11 *messidor an* 12 *de la République* (30 *juin* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 20 *juin* (1er *messidor*.)

D'après les dernières nouvelles, l'expédition russe destinée à faire le tour du Monde, et commandée par M. de Krusenstern, se trouvait, vers la fin de décembre, entre les 5 et 6e degrés de latitude septentrionale, et le 21e degré de longitude, se dirigeant vers le Brésil. Cette escadre espérait atteindre le cap Horn du 1er au 15 février.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 18 *juin* (29 *prairial*.)

(*Morning-Chronicle*.)

Il est aujourd'hui démontré que la représentation de l'Angleterre a voté, en grande majorité, contre le bill de M. Pitt. Les membres irlandais se trouvent dans une conjoncture très-délicate, puisque ce bill vexatoire et mal conçu frappe uniquement sur la Grande-Bretagne. Ils ont senti qu'il serait peu délicat d'obliger l'Angleterre à recevoir une loi qu'elle réprouve, pendant que leurs commettans n'ont aucune part au fardeau. C'est d'après cette considération qu'ils se seront dit : « les Anglais sont les meilleurs juges de cette affaire ; la mesure proposée retombe sur eux et non sur nous ; ils sont donc dans un cas particulier. Les représentans anglais se sont prononcés contre le bill ; pouvons-nous donner à l'Angleterre un prétexte de se plaindre de ce que, sans la représentation irlandaise, elle n'aurait point eu cette nouvelle charge à porter ? »

C'est sous ce point de vue que les membres irlandais envisagent aujourd'hui cette affaire ; ils avouent que les *ministériels* les ont trompés en leur assurant que les membres anglais se déclareraient en majorité pour le bill ; ils reconnaissent enfin que leur devoir était de voter contre avec ceux qui sont plus à portée d'apprécier les intérêts et de connaître les sentimens des habitans de l'Angleterre.

Il est donc bien entendu que les membres irlandais ne prendront aucune part à la nouvelle division. Cette délicatesse de leur part leur donnera de nouveaux droits à l'estime et à la confiance du peuple anglais.

Tout le monde reconnaît que la crise actuelle ne peut durer long-tems ; c'est un bonheur pour la nation que cela soit ainsi. Comment le vaisseau de l'Etat pourrait-il être convenablement dirigé, si celui qui tient le gouvernail craint à chaque instant d'être entraîné par les vagues ?

Les ministres font des efforts incroyables pour rassembler un grand nombre de membres ; mais si ceux qui ont déjà voté contre le bill veulent se donner la peine d'assister à la séance, nous croyons pouvoir annoncer dès-à-présent la défaite de M. Pitt. Nos lecteurs verront dans la liste que nous publions aujourd'hui, que 217 membres ont voté contre le bill, et nous avons lieu d'espérer que 40 autres, qui le désapprouvent, se prononceront également.

— La frégate *l'Africaine* ayant apperçu, près d'Helvoet-Sluys, quelques bâteaux pêcheurs supposés hollandais, s'approcha pour les examiner ; c'était la semaine dernière. Les matelots d'un de ces navires, ne pouvant s'échouer à tems, comme les autres, se jetèrent dans une chaloupe et se sauvèrent à terre ; le maître du navire resta seul à bord. *L'Africaine* s'étant emparée de ce navire, le capitaine vit avec surprise que c'était un bateau pêcheur anglais, et qu'il était de Feversham ; il fit le maître prisonnier, et donna l'ordre qu'on le conduisît à Yarmouth ; ce qui fut exécuté. Les douze bateaux pêcheurs hollandais ont été pareillement envoyés à Yarmouth. Le maître du navire constitué prisonnier, a subi un interrogatoire dans les bureaux d'Etat.

Fonds publics. — Trois pour cent réduits, 55 ¼. Quatre pour cent, 72 ¼. *Omnium*, 4 ¼.

INTERIEUR.

Fontainebleau, *le* 9 *messidor*.

Nous attendions depuis plusieurs jours l'EMPEREUR. Il est arrivé hier à onze heures du soir. La ville était illuminée, et la grande avenue de Paris offrait un beau coup-d'œil. Toute la population attendait depuis neuf heures. L'EMPEREUR est entré par la Porte-Dorée.

Aujourd'hui, à cinq heures du matin, il a visité l'école militaire dans le plus grand détail, et s'est fait rendre compte de l'instruction des élèves dans toutes les classes. Il y a passé toute la matinée. A deux heures, le préfet, les membres de la municipalité, l'école militaire, lui ont été présentés. Il est parti à trois heures pour chasser dans la forêt.

Paris, *le* 10 *messidor*.

Par décret du 7 prairial, les revenus appartenans à la fondation faite dans la ville d'Orléans, département du Loiret, par M. Petit, professeur en médecine de la faculté de Paris, pour l'établissement de quatre médecins et quatre chirurgiens chargés de visiter les pauvres malades de l'intérieur de la ville et de leur donner des consultations gratuites, ainsi qu'à ceux des faubourgs et des environs, seront réunis au bureau de bienfaisance de ladite ville d'Orléans, et administrés par lui :

Dans le cas où les rentes sur l'Etat, dont se compose la fondation dont il s'agit, auraient été portées au compte de la République, elles seront rétablies au crédit des pauvres de la ville d'Orléans, conformément à l'art. II de la loi du 29 pluviose an 5.

Le bureau de bienfaisance, pour remplir autant que possible les intentions du testateur, continuera d'employer, pour la visite des pauvres malades de la ville et pour leur donner des consultations gratuites, ainsi qu'à ceux des faubourgs et des environs, le nombre d'officiers de santé jugé strictement nécessaire pour cet objet.

Par décret du 18 dudit mois, la commission administrative de l'hospice de Brives, département de la Correze, est autorisée à accepter la disposition par laquelle la dame Jeanne-Françoise Delort du Tréjet, a légué audit hospice, dont elle était sœur infirmière, la propriété de tous ses biens évalués à 4,900 liv. tournois, sous la réserve de l'usufruit pour la dame Marthe Delort du Tréjet, sa sœur, hospitalière de l'hospice de Figeac. Le montant de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat.

Par décret du 18 dudit mois, le legs fait aux pauvres de la Guerche, département d'Ille-et-Vilaine, par dame Renée Morand, veuve Gossonet, pour le rétablissement de l'hospice du lieu, de différens héritages désignés en son testament du 19 pluviose an 11, sera accepté par la commission administrative de cet hospice, pour les revenus desdits héritages être employés suivant les intentions de la testatrice.

Par décret du 18 dudit mois, le legs fait à titre universel à l'hospice de charité, dit hôpital des pauvres de la ville de Verceil, département de la Sésia, par M. Georges Villa, prêtre, dont la valeur capitale, d'après le bordereau qui a été fourni de l'inventaire, est de 157,450 fr. réductibles à 120,000 fr. à cause des charges dont il est grevé, sera accepté par la commission administrative des hospices de ladite ville, aux charges et conditions prescrites par le testateur.

Par décret dudit jour, le legs fait aux pauvres de la ville de Lannion, département des Côtes-du-Nord, par Anne-Daniel Leuvern, de deux rentes, l'une de 48 fr. en argent, et l'autre de trois boisseaux de froment et 50 centimes en argent, sera accepté par le bureau de bienfaisance, pour le produit desdites rentes, être employé suivant les intentions du testateur.

Par décret dudit jour, l'administration des pauvres du canton de Coulommiers, département de Seine-et-Marne, est autorisée à accepter une rente perpétuelle de 75 fr., léguée par Mathurin-Jacques Sédillez, suivant son testament olographe du 13 avril 1790, pour le bouillon des pauvres malades de Coulommiers, et une autre rente de 100 fr., léguée par le même testament, pour mettre de jeunes filles en apprentissage, ou des enfans en nourrice, à la charge de se conformer aux intentions du testateur.

Par décret dudit jour, le legs de 6000 fr. fait aux pauvres de la ville de Douay, département du Nord, par demoiselle Hyppolite-Josephe Simon, dite de Bersée, sera accepté par l'administration des pauvres de ladite ville.

Ladite somme de 6000 fr. sera placée soit sur le Mont-de-Piété de Douay, soit en acquisition de rentes sur l'Etat, pour le produit être distribué aux pauvres, suivant l'intention de la testatrice.

Par décret du 18 dudit mois, l'acceptation d'un legs fait aux pauvres de Zele, département de l'Escaut, par M. Pierre Ludgère et la dame Catherine Jeanne Vanden-Abbecle, frere et sœur, et consistant en une rente annuelle de 386 fr. 40 c., sera faite à la charge de faire dire une messe chaque jour.

Par décret du 18 dudit mois, les dispositions faites par Jean-Georges Mayer, en faveur des pauvres du lieu où il décédera et des environs, suivant son testament et son codicile, des 16 août et 6 novembre 1802, seront acceptées par l'administration générale des pauvres et des hospices de la ville de Paris, lieu du décès du testateur.

Par décret dudit jour, le bureau de bienfaisance de la commune de Vibraye, département de la Sarthe, acceptera le legs de 333 fr. 33 c. fait aux pauvres de ladite commune par Louis-Jacques Loison, pour être distribué conformément aux intentions du testateur.

Par décret en date du 23 prairial, la commission administrative de l'hospice civil d'Availles, département d'Ille-et-Vilaine, est autorisée à accepter la donation faite audit hospice par dame Marguerite-Perrine Prouste, et consistant en une rente de 150 liv. tourn., au principal de 3000 liv., due par Pierre-Marie-François de Gennes-Meriais et dame le Royer, son épouse.

Par décret du 23 du même mois, la commission des hospices de Bordeaux, département de la Gironde, est autorisée à accepter le legs de 1000 fr. fait auxdits hospices, par demoiselle Jeanne Tussereau, suivant son testament mystique du 24 pluviose an 10.

Par décret dudit jour, portant que l'institution héréditaire faite par la dame Thérèse Tarchetti, en faveur de l'hospice des Orphelins de la ville de Verceil, département de la Sésia, dont la valeur est portée à la somme capitale de 4394 fr. 50 c., tant en capitaux constitués sur l'Etat et sur particuliers, qu'en meubles et effets mobiliers qui doivent rester dans l'hospice pour l'usage de cet établissement, suivant son testament mystique du 26 août 1790, et son codicile du 12 germinal an 10, sera acceptée par la commission administrative de l'hospice de ladite ville.

Par décret dudit jour, les administrateurs de l'hospice de Saint-Lazare de Senlis, département de l'Oise, sont autorisés à accepter un legs de 2000 liv., une fois payées, fait par Marie-Anne Tauze, veuve le Dernois, suivant son testament olographe, du 14 avril 1791. Le produit de ce legs sera employé en acquisitions de rentes sur l'Etat, et distribué conformément aux intentions de la testatrice.

Par décret du 23 dudit mois, le legs de 3000 liv. fait pour être employé au soulagement des pauvres de la paroisse de Thiviers, département de la Dordogne, particulièrement ceux de la terre de Planeaux et de ses dépendances, par Léonard Mosnier de Planeaux, suivant son testament olographe du 30 novembre 1779, sera accepté par le bureau de bienfaisance du canton de Thiviers.

Le montant de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, pour le produit être appliqué conformément au vœu du testateur.

Par décret du 23 dudit mois, l'acceptation du legs fait aux pauvres de la paroisse de Remoiville, département des Forêts, par M. Duliège, curé de ladite paroisse, suivant son testament olographe du 23 juillet 1793, sera faite par le bureau de bienfaisance.

Par décret du 23 dudit mois, le maire de la commune de Senoncourt, département de la Haute-Saône, acceptera, au nom de ladite commune, la donation d'une maison et d'un jardin laquelle lui a été offerte par la dame Jeanne Charlotte Laloi, pour l'usage du prêtre desservant.

Par décret du 25 prairial, le port de Gand n'est pas compris au nombre des ports et bureaux par lesquels l'article VII de la loi du 22 ventose dernier permet l'entrée des cotons filés, toiles de coton, fil et coton et mousselines.

Par décret du 30 prairial, le bureau de bienfaisance de la ville de Weert, département de la Meuse-Inférieure, est autorisé à accepter le legs de 600 fr. fait aux pauvres de ladite ville par le sieur Martin Vanheythuisen, prêtre, suivant son testament du 19 ventose an 12.

Par décret dudit jour, le bureau de bienfaisance de la ville de Ruremonde, département de la Meuse-Inférieure, acceptera le legs de 3000 fr. fait aux pauvres de ladite ville par Mme Françoise-Florentiva de Bonninghausen, douairière de Dock.

Le montant de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, pour le produit annuel être appliqué conformément aux intentions de la testatrice.

Par décret dudit jour, le bureau de bienfaisance de la ville de Besançon acceptera un legs de 3000 l. tournois, fait aux pauvres de ladite ville par Emmanuel-Apollinaire Foley, prêtre, suivant son testament du 1er nivose an 12.

Le montant de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, dont le produit sera, conformément aux intentions du testateur, affecté au soulagement des pauvres de Besançon.

Par décret dudit jour, le legs fait aux pauvres malades de Vaxi, Gerbecourt et Vannecourt, département de la Meurthe, par le sieur Claude-Mathieu, Curé de Vaxi, consistant en quatre rentes constituées, dont les capitaux montent ensemble à 9456 fr., pour n'en jouir qu'après le décès d'Anne-Mathieu sa sœur, et à la charge de payer à lad. sœur une annuelle de 150 fr. pour l'usage des enfans pauvres des trois communes ci-dessus, sera accepté par le bureau de bienfaisance de la commune de Vaxy, à la charge de remplir les conditions exprimées dans le testament.

Le montant de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat.

Par décret du 2 messidor, l'arrêté du préfet du département d'Indre-et-Loire, relatif à l'établissement d'une fête annuelle *de la Rosière* dans la ville de Tours, est confirmé.

En conséquence chaque année, le jour de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur, la ville de Tours proclamera *Rosiere Impériale* une fille reconnue digne de cet honneur par ses mœurs.

Pour doter la Rosiere, il a été ouvert une souscription volontaire de 8000 fr., dont le produit sera placé sur l'Etat.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avenement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« Sire, disent *le préfet, les conseillers de préfecture, et le secrétaire-général de l'Ardèche*, nos vœux les plus chers sont exaucés; et nos cœurs cedent au besoin de vous exprimer la satisfaction qu'ils éprouvent,

» Soyez notre glorieux Empereur; vivez longtems pour consolider de plus en plus le bonheur de l'Empire, pour donner journellement de grands exemples aux hommes destinés à être les chefs des nations.

» Vous serez éternellement le modele que la postérité leur présentera.

» Pour nous, Sire, qui vivons dans l'heureuse jouissance de toutes vos vertus; qui sommes couverts de l'éclat de vos qualités héroïques, tout nous commande les sentimens d'amour et de profond respect pour Votre Majesté impériale, que nous ne cesserons de manifester avec nos concitoyens dans tous les momens de notre vie. »

« Sire, disent *les fonctionnaires publics du département de la Lozere*, au moment où, comme citoyens, nous venons de voter l'hérédité de la dignité impériale dans la famille Bonaparte, et où nous jurons fidélité aux constitutions de l'Empire et à l'Empereur, après avoir ainsi rempli le devoir pour lequel la loi nous rassemble, un desir commun nous impose un nouveau devoir, celui de présenter encore l'expression de nos sentimens au chef auguste de l'Etat.

» Nagueres nous le félicitions du salut de la patrie, arrachée au même poignard qui devait le frapper: aujourd'hui nous le félicitons d'avoir consolidé ce salut, en fondant l'Empire français sur ces bases qui assurent aux Etats la perpétuité de puissance et de gloire: nous le félicitons d'avoir arrêté et fini la révolution, d'avoir mis un terme aux erreurs et sur-tout aux passions révolutionnaires, à toutes les ambitions intérieures et étrangeres, à tous les attentats anarchiques: nous le félicitons d'avoir rempli les vœux des amis du repos de la nation et de la stabilité du Gouvernement, et les espérances des vrais amis de la vraie liberté. »

« Sire, disent *les fonctionnaires du département du Tarn*, la nation livrée à la tourmente révolutionnaire, en proie à toutes les ambitions, à tous les partis, à toutes les tyrannies, n'osait espérer le terme de ses maux. Vous paraîtes dans ces circonstances que la prudence humaine regardait comme désespérées, et le Peuple français reconnut en vous celui que la Providence avait destiné à le sauver.

» Votre gloire, Sire, est son patrimoine; c'est par vous qu'il est le premier peuple de l'Univers. Reconnaissant de tant de biens, pressé du besoin de les conserver, il a voulu lier irrévocablement sa destinée à la vôtre et à celle de votre auguste famille. Cette alliance indissoluble assure le sort des générations futures. Heureuses et fidèles, elles chériront, elles béniront à jamais dans votre race son chef et son modele. »

« Sire, disent *les membres de la cour d'appel séant à Rennes*, après avoir prêté le serment solennel d'obéissance et de fidélité, votre tour d'appel regarde comme son premier devoir de présenter à Vo re Majesté Impériale l'hommage des sentimens dont elle est pénétrée.

» L'antique Gouvernement de la France, établi par la domination de quelques privilégiés et à l'oppression de la nation, ne pouvait survivre plus long-tems à l'ignorance et à la barbarie des siecles qui l'avaient vu se fonder. A sa chûte, devenue nécessaire, avait rapidement succédé une régénération générale, mais le but heureux qu'elle nous montrait, qui seul avait attiré tous les regards et excité tant d'efforts et d'espérances, ne cessait de s'éloigner de nous. Il était dans vos hautes destinées, Sire, de nous le faire atteindre, d'y fixer à jamais la prospérité du Peuple français. Ce grand peuple, instruit par l'expérience, a reconnu que sa puissance, sa valeur, son caractere et ses vertus devaient, pour sa gloire, pour son bonheur et pour la paix du Monde, être dirigés par un chef suprême, et il vous a déféré l'Empire. Il est digne de vous, Sire, ce peuple magnanime; sa soumission aux lois, sa fidélité envers son Empereur, seront la glorieuse récompense de vos immortels travaux. S'il avait besoin d'exemples, il en trouverait dans l'obéissance et le dévouement des magistrats institués par Votre Majesté pour exercer, en son nom, l'auguste ministere de la justice. »

« Le chef souverain des Français, dit *M. l'évêque de Vannes*, n'est-il pas visiblement l'homme de la Providence? Pourquoi l'a-t-elle doué d'un esprit pénétrant et étendu? Pourquoi lui a-t-elle donné *une prudence consommée, une profonde connaissance des hommes et le talent de les gouverner*, si ce n'est pour le rendre digne de commander à une grande Nation? Pourquoi l'a-t-elle environné de tous les genres de gloire, si ce n'est pour lui concilier notre respect, notre confiance et notre soumission? Pourquoi a-t-elle inspiré aux Français la volonté de lui déférer la dignité impériale, si ce n'est pour le rendre dépositaire de sa puissance sur la terre?

» Demandez-vous les talens militaires, et les croyez-vous nécessaires dans un souverain? Qui peut se flatter de les posséder aussi éminemment que celui qui n'a jamais été vaincu, et qui a tressé dans trois parties du Monde les traces de ses brillantes victoires?

» Demandez-vous la modération et la clémence unies à un grand pouvoir? Qui fut jamais plus maître de lui-même que celui qui, ayant toutes les facilités de sévir, a plus d'une fois pardonné généreusement? Desirez-vous dans celui qui tient les rênes de l'Etat, un amour sincere, agissant et vif pour le bien public? Qui a jamais fermé tant de plaies, séché tant de larmes, terminé tant de calamités et fait tant d'heureux? Voulez vous enfin dans un monarque un zele actif pour les intérêts de la religion? Quel est celui qui, dans des circonstances aussi difficiles, eût cru pouvoir entreprendre ce que Napoléon a exécuté en si peu de tems?

» Des guerres étrangeres terminées par des traités non moins honorables qu'avantageux, des guerres intestines étouffées, l'ordre rétabli dans les finances, un code plein de régularité et de sagesse, une administration éclairée et constamment dirigée vers le grand but de la félicité publique, les dissensions religieuses faisant place à une sainte unanimité de sentimens, qui, en unissant les esprits par les liens de la vérité, unit en même tems les cœurs par celui de la paix: voilà, en peu de mots, les titres que présente aux hommages de tous les Français, l'homme extraordinaire qu'ils ont élevé au rang suprême.

» Les principes religieux en honneur, les travaux des ministres du seigneur encouragés et soutenus par l'autorité, des moyens déjà établis, des moyens plus puissans encore préparés pour perpétuer au milieu de nous la pureté des mœurs et de la doctrine du salut, ainsi que pour former à la perfection du sacerdoce; tels sont les faits éclatans qui lui acquierent des droits particuliers à la reconnaissance et à l'affection de tous les enfans de l'Eglise.

« Sire, dit *le général de brigade commandant la 2e subdivision de la 3e division militaire, au nom des militaires placés sous ses ordres*, qui lui ouvre que vous a mérité le titre suprême d'Empereur. Celui qui a illustré la France par de nombreuses victoires et de sages lois, doit être le pere et le chef des Français.

» Sire, depuis long-tems ce vœu était dans nos cœurs, il ne pouvait avoir que vous pour objet, parce que les grands-hommes enfantés par la révolution ne peuvent vous être comparés!

» Tous les Français sont fiers d'avoir Bonaparte pour Empereur.

» Sire, daignez recevoir l'expression sincere et respectueuse de nos sentimens; nous renouvelons ici le serment de vous être fideles jusqu'au dernier soupir. »

« Les nouvelles consitutions de l'Etat, disent *les officiers, sous-officiers et soldats du 5e régiment d'infanterie de ligne*, appelent le plus illustre de nos généraux, le plus grand homme du siecle au rang de chef suprême de la Nation.

» Les officiers, sous-officiers et soldats du 5e régiment d'infanterie de ligne, qui avaient déjà manifesté unanimement leur vœu, viennent de prêter le serment voulu par elles.

» Qu'ils tremblent les ennemis de notre patrie, quels qu'ils soient!

» Que les bons Français tressaillent d'allégresse! Mars et Thémis se sont assis sur le trône avec Napoléon. »

« Sire, disent *les membres du tribunal de première instance de Tournay*, c'est dans le moment où nous allons voir perpétuer dans votre famille la dignité impériale, que notre satisfaction est complette, et que nous pouvons nous abandonner à tous les sentimens d'une joie pure, à la certitude de couler des jours sereins et tranquilles.

» Nos vœux, nos sermens sont pour vous et pour les vôtres; disposez de nous pour la gloire de la nation et le maintien de votre autorité. »

« Sire, disent *les officiers, sous-officiers et soldats du 1er et 3e bataillon du 70e régiment d'infanterie de ligne*, à quoi nous est servi la gloire immortelle de votre nom et le brillant éclat de vos triomphes, tant que votre destinée aurait été séparée de celle de la patrie!

» Qu'il est doux et consolant pour nous de voir vos augustes mains tenir les rênes de l'Empire, et nous offrir à-la-fois le spectacle d'un héros qui enchaîne au char de la gloire toutes les vertus qui font les grands-hommes, la confiance qui les rend utiles, et le présage du bonheur assuré des Français, fondé sur ce que vous avez déjà fait pour eux.

» Puisse Votre Majesté agréer les vœux que nous faisons pour la prospérité de votre regne, sa longue durée, l'hérédité du trône dans votre famille, et trouver quelque satisfaction dans un hommage dicté par notre amour pour vous et par la reconnaissance que nous devons à vos bienfaits! »

« Sire, dit *le sous-préfet de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or*, le Gouvernement consulaire nous a comblé de bienfaits; mais il n'est pas de vrai bonheur là où il reste des inquiétudes: les divisions enchaînées aux pieds de Votre Majesté n'étaient point éteintes; elles semblaient au contraire se reposer en attendant la nouvelle élection que le gouvernement anglais nous préparait; l'hérédité les anéantit, et la famille de héros nous garantit la gloire et la tranquilité de nos neveux; puissions-nous, par des expressions plus fortes que le serment de fidélité, vous témoigner notre amour et notre reconnaissance! Agréez-les, Sire, ils émanent du cœur de ceux qui se félicitent d'avoir l'honneur d'être avec le plus profond respect. »

Les membres composant le tribunal de première instance du quatrieme arrondissement du département de l'Indre, s'expriment ainsi:

« Vous avez fixé les hautes destinées de la France et vous avez assuré pour jamais le bonheur des Français en acceptant la couronne impériale, et en consentant que le titre auguste qui vous était dû fût transmissible dans votre famille.

» La dynastie que vous commencez, et dont, après votre regne qui sera à jamais mémorable, vous attacherez constamment les regards, se maintiendra toujours, nous n'en pouvons douter; ce qui, tout à-la-fois, est l'ouvrage du génie, de la gloire et de la vertu, ne périt point. »

« Au moment où *les membres du consistoire de l'église de Calmont* se sont réunis, leur premier besoin a été d'adresser des actions de grâces au ciel pour votre heureux avénement au trône impérial. Ils s'empressent de vous faire hommage de l'expression de la joie qu'ils éprouvent. Régnez sur les Français. Le bonheur dont vous ferez jouir ce peuple, et sa reconnaissance, seront la récompense de vos travaux. C'est la seule digne d'un héros.

» Vous nous avez assuré l'exercice de notre religion; du sein de nos temples nous allons adresser

des prières pour votre conservation ; nos femmes, nos enfans, qui doivent à Votre Majesté le repos dont ils jouissent, mêleront leurs vœux aux nôtres, et ce concert de bénédictions en s'élevant vers le Ciel, attestera et les vertus de Votre Majesté, et la gratitude de la France. »

Les maires des vingt-une communes du canton de Noailler, arrondissement de Beauvais, département de l'Oise, et tous les fonctionnaires publics, protestent que le degré d'admiration, de reconnaissance et de respect qu'ils partagent avec leurs concitoyens pour le libérateur de tous les Français, est tel qu'il ne peut se comparer qu'à leur amour pour leur auguste EMPEREUR.

« SIRE, disent *les maire et adjoint et membres du conseil municipal de la commune de Trementines*, quelles actions de grâces n'avons nous pas à rendre à Dieu, de vous avoir preservé des attentats de nos ennemis, contre la vie de votre auguste personne ?

» Eh ! comment paierions-nous le tribut de reconnaissance que nous devons à Votre Majesté et à son auguste famille, qui vous a si généreusement secondé dans la carrière épineuse que vous avez parcourue depuis cinq ans ?...

» L'hérédité des dignités les plus sublimes, dans votre descendance directe, naturelle et adoptive, et dans celles de vos deux augustes frères, sont pour nous, SIRE, le plus faible gage de notre gratitude ; recevez-en l'hommage et comptez sur notre attachement inviolable. »

« Le moment si désiré est enfin arrivé, dit *le juge de paix de Corbies* ; après bien des tempêtes, le vaisseau de l'Etat est au port et la brillante destinée de la France irrévocablement fixée.

» Le sénat-conservateur vous a proclamé, SIRE, EMPEREUR DES FRANÇAIS ; Les Français vous proclament leur sauveur, leur père ; que ce titre si bien mérité doit être doux à votre cœur sensible et généreux.

» L'événement heureux, SIRE, qui vous a porté sur le trône de Charlemagne, a rempli d'allégresse les villes et les campagnes ; on n'entend partout que acclamations de joie, par-tout le nom chéri de NAPOLÉON vole de bouche en bouche, et chacun célébrant à l'envi vos innombrables bienfaits adresse des vœux au Ciel pour la prospérité de votre règne, la conservation de vos jours et l'hérédité de l'Empire dans votre auguste famille. »

« SIRE, dit *la mairie de Chirac*, puisque le 18e siècle voit un héros réunir en lui ce que le monde admire dans les plus grands hommes de l'antiquité, que la postérité voie aussi un peuple illustre se pressant pour voter que les descendans de NAPOLÉON gouvernent l'Empire de France aussi longtems que les sages institutions de ce prince célèbre en feront la gloire.

» Lorsque l'histoire comparera avec impartialité les règnes illustres, elle dira avec justice, la Macédoine et Rome furent gouvernées par de grands conquerans ; sous des empereurs doux et amis de l'humanité, Rome fut heureuse ; mais BONAPARTE en effaçant leur gloire, fut sur le trône le modèle des grands souverains ; sous son empire tous les Français furent heureux ; ce héros chéri ne voulut régner sur le plus beau trône du Monde où il fut porté avec enthousiasme qu'après avoir éprouvé qu'il régnait dans les cœurs. »

« SIRE, dit *le général Molitor, commandant la 3e division militaire, au nom de tous les militaires qui la composent*, votre avènement à la dignité impériale était devancé par nos vœux ; avec quels transports nous avons appris qu'ils étaient enfin réalisés.

» Nous venons de jurer fidélité à Votre Majesté ; ce serment a été l'expression de nos cœurs ; ils vous appartiennent, SIRE, et vous entourent sans cesse ; disposez-en, comme de nos bras, vous les trouverez toujours prêts à vous donner des témoignages de notre amour pour votre auguste personne, et de dévouement à la patrie.

» Régnez long-tems pour sa gloire et sa prospérité que vous avez élevées à un degré si éminent, et pour immortaliser le siècle que le nom de Votre Majesté a déjà illustré. »

« La gloire et la voix de la nation, disent *les maire et adjoints de Gruny*, vous appellent au trône ; pour recevoir des bénédictions continuelles d'un peuple fidèle et reconnaissant dont vous faites le bonheur.

» Agréez nos sermens de fidélité et les expressions de notre admiration et de notre reconnaissance. »

« SIRE, disent *les maire, adjoints, membres du conseil municipal et notables de la commune de Puisaroque, département du Lot*, rien ne manquait à votre gloire et à votre puissance, des titres ne pouvaient rien ajouter à notre amour, à notre respect pour votre personne sacrée.

» Mais les grands-hommes vivent moins que la mémoire de leurs belles actions. Quel téméraire pouvait porter la main sur le gouvernail que NAPOLÉON BONAPARTE avait tenu ?.. Il faut avoir appris sous lui l'art de gouverner, non pas pour le remplacer, mais pour lui succéder.

» Le sénat, en proclamant l'hérédité de l'Empire dans votre auguste famille, SIRE, n'a point prévenu nos vœux : il les a sanctionnés. Régnez, SIRE, pour notre bonheur ; que nos arrière-petits enfans vous trouvent encore sur le trône impérial, qu'ils goûtent par vous les douceurs que vous nous faites éprouver ; formez des successeurs, faites passer dans leur ame une étincelle de votre génie, et la postérité bénira à jamais les époques des 18 brumaire an 8, et 28 floréal an 12. »

« Avec quel transport, disent *les directeurs de l'école de Soreze*, avons nous accueilli, avons nous voté l'hérédité, qui donne à vos sublimes institutions l'immortalité de votre gloire ! Nous dirons à nos élèves quel bonheur se prépare pour eux, nous leur dirons tous les titres que vous avez à leur amour, et vos descendans trouveront le sentiment d'admiration pour le nom de BONAPARTE naturalisé dans le cœur de la génération sur laquelle ils régneront. Nos élèves qui l'auront puisé en quelque sorte avec le lait, le porteront dans tous les départemens de la France, en Italie, en Espagne, en Hollande, en Amérique, dans toutes les parties du Monde, qui nous envoient des enfans pour en faire des hommes.

» Heureux nous-mêmes en particulier d'avoir à offrir à Votre Majesté impériale, avec l'hommage individuel de notre reconnaissance et de notre dévouement celui d'une réunion de 500 individus qui ont appris de nous, et certes c'est la leçon qu'ils saisissent le mieux, à voir en BONAPARTE le sauveur de la France, l'auteur de sa gloire et de sa prospérité. »

« SIRE, disent *les habitans de Saint-Pierre-de-Miquelon, baie de Terre-Neuve, réfugiés à Nantes*, trop long-tems une tempête furieuse avait déchiré le sein de notre patrie ; trop long-tems des factions s'étaient disputé l'autorité ; trop long-tems les malheurs s'étaient appesantis sur la France ; il fallait à une grande nation, valeureuse, glorieuse de vos exploits, il lui fallait fixer sa destinée, assurer ses droits, sa liberté ; elle a fixé ses regards, elle les a arrêtés sur vous, et de toute part des cris d'allégresse ont retenti : grâce à jamais soit rendue à cet heureux événement. En admirant votre génie, nous transmettrons avec reconnaissance à nos neveux vos bienfaits, et ne cesserons de crier, *vive, vive* BONAPARTE, *l'ami de l'humanité, l'exemple des vertus, le sauveur de la France !* Recevez notre hommage respectueux. »

COMPTABILITÉ NATIONALE.

Avis aux marchands de bois.

La comptabilité nationale prévient les marchands de bois qui voudront faire la fourniture du bois de chauffage nécessaire pour l'approvisionnement de ses bureaux, qu'ils peuvent se présenter jusqu'au 25 messidor présent mois au secrétariat-général, cour de la Sainte-Chapelle, où il leur sera donné connaissance des clauses et conditions d'après lesquelles la fourniture aura lieu. Leurs soumissions seront reçues au rabais.

PRÉFECTURE DE POLICE.

ORDONNANCE concernant les cabriolets. — Paris, du 1er messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu les articles XXII et XXXII, et l'article Ier des arrêtés des Consuls des 12 messidor an 8, et 3 brumaire an 9, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Toute personne domiciliée dans le département de la Seine, ainsi que dans les communes de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud, qui sera propriétaire d'un cabriolet, pour son usage particulier, ne pourra le faire circuler sans une déclaration préalable à la préfecture de police.

II. Sont tenus à la même déclaration, tous loueurs de cabriolets, soit sur la place, soit à domicile, soit dans des bureaux tant pour l'intérieur que pour les environs de Paris.

III. Les cabriolets dont la déclaration aura été faite en exécution des deux articles précédens, seront numérotés ainsi qu'il sera dit ci-après.

IV. Les propriétaires de cabriolets destinés à leur usage particulier, les feront numéroter au-dessous de la capote ; sur le panneau de derrière, et sur les deux panneaux de côté.

Les numéros seront en chiffres arabes de 25 millimètres (9 pouces) de hauteur, sur 7 millimètres (3 lignes fortes) de plein.

Ils seront soit de métal blanc, soit peints à l'huile, de couleur tranchante.

V. Le numérotage des cabriolets de louage, non estampillés, sera fait, par un préposé de la préfecture de police ; en chiffres arabes noirs de 11 centimètres (4 pouces) de hauteur, sur 9 millim. (4 lignes) de plein, dans un écusson ovale, fond blanc, le tout à l'huile.

Le numéro sera aussi placé en-dedans du cabriolet, sur un ruban de fil blanc attaché au-dessous de l'impériale.

VI. Tout loueur de cabriolets, en prenant un conducteur à son service, devra lui remettre la permission de stationnement délivrée pour le cabriolet dont il lui confiera la conduite.

Le conducteur lui remettra, en échange, le livret dont il devra être porteur, aux termes de l'art. XIV ci-après.

Le loueur inscrira, sur ce livret, la date de l'entrée du conducteur chez lui, et celle de la sortie.

VII. Les loueurs seront tenus de représenter, à toutes réquisitions, les livrets des conducteurs qu'ils auront à leur service, et d'indiquer leurs noms et domiciles, ainsi que le numéro du cabriolet confié à chacun d'eux.

VIII. Les loueurs de cabriolets sous remise ou dans des bureaux, ouvriront un registre où ils inscriront les noms, prénoms, professions et demeures des individus auxquels ils auront loué leurs voitures, ainsi que les effets qui leur seront confiés.

IX. Les cabriolets de place ne pourront stationner, sur la voie publique, pour circuler dans Paris, que dans les endroits ci-après ; savoir :

1° Rue Taitbout, côté gauche, en entrant par le boulevard jusqu'au n° 33.

2° Rue Pelletier, à droite en entrant par le boulevard, le long du trotoir jusqu'au n° 2, et en retour d'équerre rue Pinon.

3° Rue des Champs-Elysées, à gauche en entrant par la place, et le surplus à droite dans l'enfoncement formé par le pavillon de la colonnade jusqu'au n° 9.

X. Tout conducteur de cabriolets pris sur la voie publique, pour circuler dans l'intérieur de Paris, ne pourra exiger de plus forts salaires que ceux fixés ci-après :

Pour chaque course..... 1 f. » c.

Pour la première heure..... 1 25

Pour chacune des suivantes..... 1 » »

XI. Toutes les fois que, pendant une course, un conducteur de cabriolet de place aura été détourné de son chemin, il sera censé pris à l'heure et payé sur ce taux, sans qu'il puisse lui être payé moins d'une heure.

XII. Les cabriolets et autres voitures suspendues, dits des environs de Paris, ne pourront stationner que sur les places ci-après ; savoir :

1° Quai et division des Tuileries.

2° Rue Basse, porte Saint-Denis, division Poissonnière.

3° Rue Jean-Beausire, division de l'Indivisibilité.

4° Rue des Thermes-d'Enfer, division des Thermes.

XIII. Il est expressément défendu aux conducteurs de cabriolets et autres voitures mentionnées en l'article précédent, d'aller au-devant des voyageurs pour les attirer et obtenir d'eux la préférence.

Ils resteront à la tête de leurs chevaux, et y attendront que les voyageurs se présentent pour louer leurs voitures.

XIV. Tout conducteur de cabriolets de louage est tenu de se pourvoir d'un livret qui lui sera délivré à la préfecture de police, sur l'attestation du loueur.

XV. Les conducteurs de cabriolets de louage sont tenus d'exhiber, à toute réquisition, soit aux personnes qu'ils conduiront, soit aux préposés de la préfecture de police ou de la régie d'enregistrement, la permission de stationnement, à laquelle sera annexée un exemplaire de la présente ordonnance.

XVI. Il est enjoint aux conducteurs de cabriolets de louage de visiter, immédiatement après chaque course, l'intérieur de leur voiture, et de remettre de suite, à la personne qu'ils auront conduite, les effets qu'elle aurait pu y laisser.

XVII. A défaut de possibilité de la remise prescrite par l'article précédent, il est enjoint aux conducteurs de cabriolets de louage de faire, dans le jour, à la préfecture de police, la déclaration et remise des effets qu'ils auront trouvés dans leur voiture, à peine contre lesdits conducteurs de 300 francs d'amende, et d'être poursuivis comme receleurs.

XVIII. Tout conducteur de cabriolet de louage, stationné sur une des places à ce allectée, ne pourra, sous aucun prétexte, refuser de marcher à toute réquisition.

XIX. Il est défendu à tout propriétaire ou conducteur de cabriolet, de laisser conduire son cabriolet par des femmes ou des enfans âgés de moins de dix-huit ans.

XX. Nul cabriolet ne peut circuler dans Paris pendant la nuit, sans être garni de deux lanternes allumées, adaptées à chaque côté de la caisse.

Il sera aussi adapté au cou du cheval, le jour comme la nuit, un petit grelot mobile dont le bruit puisse avertir les passans.

XXI. Les cabriolets appartenant à des personnes domiciliées hors du ressort de la préfecture de police ne pourront être arrêtés, pour défaut de numéro, lanterne ou grelot, s'il est justifié, par le propriétaire, d'un passeport indicatif du lieu de son domicile.

XXII. Les propriétaires des cabriolets, soit particuliers, soit de louage, sont tenus, lorsqu'ils changeront de domicile, d'en faire leur déclaration;

Savoir : ceux qui résident à Paris, aux commissaires de police de leur ancien et nouveau domicile, et ceux qui résident hors de Paris, aux maires de leur ancienne et nouvelle habitation, pour ladite déclaration être transmise de suite à la préfecture de police.

XXIII. Aucun cabriolet *numéroté*, ne pourra être vendu sans une déclaration préalable, à la préfecture de police, *tant par le vendeur que par l'acheteur*.

XXIV. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux devant les tribunaux.

XXV. La présente ordonnance sera imprimée, *publiée* et affichée dans Paris, dans les communes rurales du département de la Seine et celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.

Les sous-préfets des arrondissemens de S.-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, les officiers de paix, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.
Par le conseiller-d'état, préfet,
Le secrétaire-général, signé, PUS.

INSTITUT NATIONAL.

CLASSE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Prix proposés au concours dans la séance publique du 6 messidor an 12.

SUJET DU PRIX DE MATHÉMATIQUES.

« Donner la théorie des perturbations de la » planete Pallas, découverte par M. Olbers. »

Les géomètres ont donné la théorie des perturbations avec une étendue et une exactitude suffisantes pour toutes les planetes anciennes connues, et pour toutes celles qu'on pourra découvrir encore, tant qu'elles seront renfermées dans le même zodiaque, et qu'elles n'auront qu'une excentricité peu considérable. Mercure était jusqu'à nos jours la plus excentrique de toutes les planetes, et en même tems celle qui avait l'inclinaison la plus forte; mais son peu de masse et sa position à l'une des limites du système planétaire la rendent peu propre à causer des altérations bien sensibles dans les mouvemens des autres planetes. Uranus, découvert il y a vingt-trois ans par M. Herschell, se trouve placé à l'autre limite du système. Avec peu de masse et une excentricité médiocre, il a encore la plus petite de toutes les inclinaisons connues; en sorte que les formules qui avaient servi pour Jupiter et Saturne ont été plus que suffisantes pour cette planete moderne. Cérès, découverte il y a quatre ans par M. Piazzi, ayant, avec une excentricité assez considérable, une inclinaison de 10° 38', doit être sujette à de fortes et de nombreuses inégalités. Il paraît cependant que tous les astronomes qui ont travaillé à les déterminer se sont contentés des formules connues, dont le développement ne passe pas les produits de trois dimensions des inclinaisons et des excentricités. Ceux de cinq dimensions ont été employés dans la *Mécanique céleste* pour un cas particulier, d'après une formule de M. Burckhardt. Le même astronome a présenté depuis à l'Institut national le développement général et complet des troisieme, quatrieme et cinquieme ordres; mais ce degré de précision ne suffirait certainement pas pour la planete Pallas, dont l'excentricité est plus forte même que celle de Mercure, et l'inclinaison de 34° 37', c'est-à-dire cinq fois plus grande que celle d'aucune autre planete connue. Il est même difficile de conjecturer quelles seront les puissances et quelles seront les dimensions des produits qu'il sera permis de négliger, et les calculs pourraient être d'une longueur, et les formules d'une complication telles qu'elles pourraient effrayer les astronomes le plus en état d'exécuter un pareil travail. Cette considération a déterminé la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national de France à proposer ce sujet pour le prix qu'elle doit distribuer dans sa séance publique du premier lundi de messidor an 14. En conséquence, elle invite les géomètres et les astronomes à discuter complettement toutes les inégalités de cette théorie, et à n'en omettre aucune qui ne soit reconnue entièrement négligeable; et comme ces inégalités pourraient varier assez sensiblement si les élémens elliptiques n'étaient pas encore assez exactement connus, il est indispensable que les concurrens ne se bornent pas à donner les coefficiens numériques des équations, ils doivent aussi donner les coefficiens analytiques, afin que l'on puisse y mettre les valeurs les plus exactes de la distance moyenne, de l'excentricité, de l'aphélie et de l'inclinaison, lorsque ces élémens seront mieux connus. Il résultera de ces coefficiens analytiques un autre avantage; c'est que les planetes Cérès et Pallas, étant à des distances du Soleil si peu différentes, qu'il est même aujourd'hui très-difficile de dire laquelle des deux est la plus voisine ou la plus éloignée, la formule donnée pour Pallas pourra, sans beaucoup de changemens, servir aussi pour Cérès, ainsi que pour toute autre planete qu'on pourrait découvrir par la suite, et dont on aurait de cette maniere une théorie plus complette et plus certaine. La classe espere que la question paraîtra assez intéressante aux astronomes, pour qu'ils y donnent des soins proportionnés à la difficulté du sujet. Le prix sera une médaille d'or, d'un kilogramme.

Les ouvrages envoyés au concours devront être inscrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1er germinal an 14. Ce terme est de rigueur.

PRIX DE PHYSIQUE.

La classe avait proposé pour sujet de prix la question suivante : « Déterminer par l'expérience » les différentes sources de carbone des végé- » taux. »

Elle proroge le concours jusqu'au 1er germinal an 13.

La classe proroge aussi jusqu'au 1er germinal an 13, le concours du prix sur cette question : « Déterminer, par des observations et des expé- » riences anatomiques et chimiques, quels sont » les phénomenes de l'engourdissement que cer- » tains animaux, tels que les marmottes, les » loirs, etc., éprouvent pendant l'hiver, sous le » rapport de la circulation du sang, de la res- » piration et de l'irritabilité; chercher quelles sont » les causes de ce sommeil, et pourquoi il est » propre à ces animaux. »

La valeur de ces deux prix est double, et consiste en deux kilogrammes d'or, environ 6800 francs chacun.

La classe avait proposé pour la seconde fois, le 15 germinal an 10, pour sujet du prix qu'elle devait décerner dans la séance publique de messidor an 12, la question suivante :

« Quels sont les caracteres qui distinguent dans » les matieres végétales et animales celles qui ser- » vent de ferment, de celles auxquelles elles font subir la fermentation? »

Les mémoires envoyés n'ayant pas rempli les conditions du programme, et la classe considérant que cette question est au concours depuis quatre ans, elle a arrêté que le sujet sera retiré.

PRIX D'ASTRONOMIE.

L'arrêté du Gouvernement, en date du 13 floréal an 10, qui autorise l'Institut national à accepter le don d'un capital de 10.000 fr. offert par le citoyen Lalande, porte, art. II, que, » conformé- » ment aux intentions du donateur, le produit » annuel du capital sera employé par l'Institut à » donner chaque année une médaille d'or du poids » que le montant du revenu permettra, ou la » valeur de cette médaille, à la personne qui, » en France ou ailleurs, les seuls membres de » l'Institut exceptés, aura fait l'observation la plus » intéressante ou le mémoire le plus utile aux » progrès de l'astronomie. »

Sur le rapport des commissaires qu'elle avait nommés à cet effet, la classe des sciences mathématiques et physique de l'Institut national a décerné le prix à M. Joseph Piazzi, professeur royal d'astronomie, et directeur de l'observatoire de Palerme, pour l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Præcipuarum stellarum inerrantium positiones mediæ ineunte sæculo XIX, ex observationibus habitis in specula Panormitana*. Panormi, 1803, un vol. in-fol.

Cet ouvrage, qui renferme les positions d'environ six mille étoiles déterminées avec le plus grand soin et avec les meilleurs instrumens, est le fruit de dix années d'observations et de calculs assidus qui doivent assurer à l'auteur l'estime et la reconnaissance de tous les astronomes. C'est en travaillant à ce catalogue que M. Piazzi a découvert, le 1er janvier 1801, la planete à laquelle il a donné le nom de *Ceres Ferdinandea*; mais, même avant cette découverte intéressante, il était avantageusement connu par la publication de deux volumes d'observations, dans lesquels on trouve les fondemens de son catalogue, et une longue suite d'observations très-utiles pour la théorie des réfractions.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Toute personne, à l'exception des membres de l'Institut, est admise à concourir.

Aucun ouvrage envoyé au concours ne doit porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise : on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'auteur; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la piece aura remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés au secrétariat de l'Institut, en affranchissant le paquet qui les contiendra; le commis au secrétariat en donnera des récépissés. On peut aussi les adresser, francs de port, au secrétaire perpétuel de la classe des sciences mathématiques et physiques.

Les concurrens sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours.

Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

La commission administrative de l'Institut délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé; et, dans le cas où il n'y aurait point de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au porteur de sa procuration.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/8	54 3/8
——courant.....	56 1/4	56 11/16
Londres.....	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg.....	187 3/4	186 1/4
Madrid vales....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 85 c.	14 fr. 65 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 73 c.	14 fr. 60 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18s 6d p. 6f.	8 l. 8 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	
Vienne.....	fr. c.	fr. c.

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1 1/8 p.
Marseille.....	pair à 15 j.	1 1/8 p.
Bordeaux.....	pair à 15 j.	1 1/4 p.
Montpellier.....	1/2 p. à 15 j.	
Genève.....		160 1/2
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. 85 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes..	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France....	1100 fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Aujourd'hui, l'Homme du jour et la Gageure.

Théâtre Louvois. Malice pour malice; Jacques Dumont; Guerre ouverte.

Théâtre du Vaudeville. Théophile; Scarron; les Velociferes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) La 1re représentation d'Un quart-d'heure d'un Sage, op. vaud.; Blaise et Babet; l'Essai des talens.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 2e représentation des deux freres Girard; précédé de J'ai perdu mon procès; le Déserteur, ballet de M. d'Auberval.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 282. *Dimanche*, 12 *messidor an* 12 *de la République* (1er *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 21 *juin* (2 *messidor.*)

ON a reçu ici, de Stockholm, la nouvelle que, le 8 juin vers 10 heures du matin, le feu éclata à bord d'un gros navire marchand qui était dans le chantier de cette ville : en moins de six heures, il fut entièrement consumé : heureusement cet incendie n'a point eu d'autres suites.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 22 *juin* (3 *messidor.*)

M. de Wattenwyl, landamman et président de la diète helvétique, a donné à cette assemblée communication officielle des félicitations sur l'heureuse cessation des troubles du canton de Zurich, qu'il a reçues de MM. le général Vial, ambassadeur de France; baron de Crumpipen, ministre de l'empereur d'Allemagne; Verger, envoyé bavarois; de Caamano, ministre d'Espagne; Venturi, ministre de la République italienne; du légat du pape, résidant à Lucerne; du ministre de Bade; du gouvernement prussien de Neufchâtel, etc. Ces félicitations sont accompagnées des vœux des mêmes ministres pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité en Suisse.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 24 *juin* (5 *messidor.*)

Les nouvelles d'Angleterre annoncent actuellement que l'expédition préparée pour le Cap de Bonne-Espérance, ne partira pas. C'est une feuille ministérielle qui a été la première à le dire; ce qui doit faire regarder cette nouvelle comme à-peu-près sûre. Voici quel était l'état de cette colonie, lorsque le général Dundas la remit aux Hollandais : on y comptait 6890 colons ou employés européens; le nombre de leurs femmes se montait à 4761; celui de leurs enfans à 13,127; ils avaient 482 domestiques européens, 20,960 esclaves mâles, 9169 de l'autre sexe, dont les enfans étaient au nombre de 5720. Il s'y trouvait aussi 7365 hottentots. Près de 50 mille chevaux, plus de 225 mille bœufs et près de 1500,000 moutons prouvent la prospérité de l'agriculture dans cette colonie, que sa position d'ailleurs rend importante.

Amsterdam, 23 juin (4 *messidor.*)

Les lettres de Surinam, du 8 avril sont très-satisfaisantes; l'ennemi n'y avait pas paru; les nouveaux corps-de-gardes nationales qu'on y avait érigés, et la bonne disposition des habitans avec les troupes européanes qui s'y trouvaient, et qui n'avaient presque rien souffert par le climat et les maladies, faisaient qu'on y attendait sans crainte toute l'expédition ennemie.

— On a reçu au Texel des lettres de l'Amérique-Septentrionale, qui nous donnent des nouvelles de Batavia, du 10 janvier dernier, d'après lesquelles tout y était dans le meilleur état; plusieurs vaisseaux de guerre bataves et français, avec un nombre considérable de prises anglaises, se trouvent dans les ports de l'île de Java.

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 3 *messidor.*

Le corps d'officiers du 46e régiment, a fait célébrer aujourd'hui en l'église paroissiale de Boulogne, un service solennel en mémoire du premier grenadier de France, Latour-d'Auvergne, mort au champ d'honneur, le 8 messidor an 8. Le maréchal commandant en chef, l'amiral, les généraux, les colonels, et un grand nombre de militaires de toutes les armes et de tous les grades, ont assisté à cette cérémonie funèbre. Chaque régiment y avait envoyé un détachement de grenadiers.

Melun, le 10 *messidor.*

L'EMPEREUR est arrivé dans notre ville, aujourd'hui à 2 heures après-midi. Nous n'avons été prévenus de son passage qu'à une heure, par l'arrivée de M. le maréchal Moncey qui précédait Sa Majesté. Tous les habitans de la ville et ceux des villages voisins étaient accourus sur son passage. Sa Majesté a pu voir à quel degré tous les cœurs de notre département lui sont dévoués.

L'EMPEREUR est allé dîner à la maison de campagne de M. le maréchal Augereau, qui avait fait préparer un beau feu d'artifice et illuminer son parc. Un grand nombre des habitans des cantons voisins étaient venus en foule pour voir l'EMPEREUR.

Paris, le 11 *messidor.*

L'EMPEREUR a été satisfait dans son voyage de Fontainebleau, de la tenue de l'Ecole militaire. Il a commencé l'inspection de cette Ecole par l'exercice à feu, et les différentes manœuvres d'infanterie que les élèves exécutent avec la plus grande précision. Il leur a fait faire la manœuvre du canon, leur a fait monter et démonter leurs fusils, les a indistinctemeut interrogés sur les différentes parties de l'équipage militaire, ainsi que sur les noms des différentes pieces qui composent le canon, etc. Il les a vus ensuite aux travaux des batteries que les élèves construisent eux-mêmes, et les a interrogés sur ce qui constitue les différentes parties d'une batterie. Les élèves ont été successivement à toutes les classes de mathématiques, d'histoire, de géographie, etc.

S. M. s'est fait rendre compte par les professeurs de la méthode suivie dans l'enseignement, a prescrit plusieurs changemens, a interrogé plusieurs eleves, et s'est assurée qu'ils profitaient de l'instruction de l'école. S. M. a témoigné au général Bellavene, commandant l'école, et aux différens officiers, la satisfaction qu'il avait de voir ses intentions si bien remplies en si peu de tems.

S. M. a traversé Melun et une grande portion de la Brie, pour aller dîner chez le maréchal Augereau, et s'est assurée de l'existence d'une grande quantité de grains dans les granges de la Brie, ainsi que de l'abondance de la recolte qui se prépare; ce qui l'a convaincue de la nécessité de l'exportation qu'elle a permise, afin de ne point décourager l'agriculteur par le trop vil prix du blé.

S. M. l'EMPEREUR est arrivé à Malmaison, samedi à 9 heures du matin.

Voici les propres expression de l'étrange protestation du comte de Lille contre tout ce qui se fait et s'est fait en France depuis la réunion des Etats-Generaux.

Protestation du comte de Lille. — Varsovie, le 6 *juin* 1804.

En prenant le titre d'EMPEREUR, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, BONAPARTE vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc (après avoir, au besoin, renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des Etats-Généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent et la France et l'Europe); je déclare, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que BONAPARTE vient de se faire déférer par un Corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquens auxquels il pourrait donner lieu.

Le combat du 4 messidor entre une division de la flottille batave et la croisiere ennemie, a fixé l'attention de tous les militaires.

La division batave n'était composée que de 27 bateaux canonniers de deuxieme espece, portant chacun une piece de 24 et deux pieces d'un petit calibre. Les canons de 24 étaient pour la premiere fois en belle. Les équipages et les garnisons se sont parfaitement comportés dans ce combat, l'ordre de bataille de la division a été parfaitement maintenu; le feu a été très-régulier, et l'ennemi n'a pas tardé à s'éloigner. Le vent qui soufflait du nord-est, occasionnait un roulis assez incommode pour nos bâtimens. Un brick anglais a perdu son mât de beaupré, une frégate sa vergue du grand hunier, et un schooner-brick a eu son grand mât coupé. La flottille est entrée triomphante à Ostende, et plusieurs bâtimens de la division ennemie sont retournés en Angleterre pour se réparer. Nous n'avons eu que 8 hommes tués et un bâtiment legerement endommagé.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

Le préfet, le secrétaire-général et les conseillers de préfecture du département d'Eure-et-Loir, s'expriment ainsi :

« Il appartenait au héros d'Italie, au vainqueur d'Arcole, de Lodi, de Marengo, au pacificateur du Continent, au restaurateur de la justice et de la religion, de s'asseoir sur le trône des Français.

» Depuis long-tems la Victoire a ceint votre front du laurier immortel. Aujourd'hui, la France place sur votre auguste tête la couronne impériale. C'est le juste prix de vos nobles travaux, de vos glorieux exploits, de la sagesse de votre administration, source unique du repos et du bonheur dont jouit la France depuis la mémorable époque du 18 brumaire.

» Daignez agréer, SIRE, nos respectueuses félicitations et celles de tous les habitans d'Eure-et-Loir, sur votre heureux avénement au trône impérial.

» L'expression de leurs sentimens pour vous et pour votre illustre famille, est consignée dans les votes unanimes qu'ils ont émis pour le système salutaire de l'hérédité. »

« SIRE, disent *les fonctionnaires publics résidans dans la ville de Castres*, la Nation française avait acquis la certitude de conserver sa gloire et son bonheur pendant toute la durée de votre existence; mais elle ne jouissait qu'avec crainte, parce qu'elle considerait que tous les biens répandus sur elle, partageaient la fragilité de la vie humaine. Le sénatus-consulte du 28 floréal, a dissipé ses sollicitudes. Un titre auguste, dès long-tems respecté des peuples, affermit votre ouvrage; et l'hérédité de l'Empire dans votre famille, nous permet de voir le présent dans l'avenir.

» Vaincre et régner, SIRE, c'est une gloire commune, au-dessus de laquelle Votre Majesté s'est placée depuis long-tems. Mais être revêtu d'un grand pouvoir accru par l'éclat de cent victoires; être le chef d'une Nation qu'une longue anarchie avait disposée à payer la tranquillité par toutes sortes de sacrifices, et ne se servir de ce pouvoir, que pour assurer par des institutions admirables la liberté, en même tems que le repos d'un grand peuple, c'est le degré le plus éminent de l'héroïsme. L'histoire en offre peu d'exemples. Heureuses les générations qui vivent sous des hommes si magnanimes et si rares. Nous sentons bien vivement qu'un tel bonheur est notre partage. »

Les membres composant la cour de justice criminelle et spéciale du département du Mont-Tonnerre, établie à Mayence, s'expriment ainsi :

« Placés, aux frontières de la République, n'ayant que trop souvent dû nous occuper de ces essais absurdes et toujours répétés de la perfide Albion pour troubler le repos de l'Empire, sous le prétexte de favoriser une dynastie proscrite, nous applaudissons d'autant mieux, avec toute la France, au sénatus-consulte, qu'il ôte pour jamais l'espérance de réussir à ces indignes Français qui, n'ayant scu, ni conserver, ni reconquérir un trône, ne sont plus aujourd'hui, que des chefs d'une horde de brigands et d'assassins, stipendiés par l'ennemi le plus cruel de leur patrie.

» Puisse NAPOLÉON Ier, après avoir étonné l'Europe par ses exploits, donner au Monde l'exemple unique d'un monarque citoyen, d'un magistrat souverain, créé par un peuple libre, pour conserver sa liberté civile, celle des consciences et l'égalité des droits. Puissent vos successeurs ne jamais oublier que NAPOLÉON, avant de joindre la couronne impériale aux lauriers qui ceignaient son front, fut déjà le premier des Français par ses vertus.

» Agréez, SIRE, l'assurance de notre profond respect et de notre fidélité. »

« SIRE, disent *les membres de la cour d'appel séante à Nancy*, la Nation française, forcée de ressaisir le dépot de l'autorité suprême que les abus d'une vieille monarchie avaient minée et que la faiblesse avait laissé avilir, après avoir éprouvé les vicissitudes du gouvernement populaire et les horreurs de l'anarchie, n'a trouvé que dans votre génie et votre valeur le repos et le bonheur dont elle était privée.

» Vous avez rempli l'honorable tâche de la rendre heureuse, bien avant qu'elle ne vous fût imposée, et le premier de vos titres à l'Empire de la France, est le bien que vous lui avez fait.

»Quelle dynastie réunit jamais des droits aussi sacrés que celle dont Votre Majesté devient l'auguste chef?

» Ce n'est ni au hasard de la naissance, ni à la conquête d'une ville que vous devez le titre d'Empereur; ce n'est ni par l'effet d'un partage, ni par le succès des guerres que vous êtes appelé à régner, c'est par la reconnaissance d'un peuple généreux qui sait apprécier un chef digne de le gouverner.

» Si l'histoire impartiale des princes ne compte les années de leur regne que par leurs bienfaits, quel est celui qu'elle présentera avec une plus longue possession que la vôtre? Puisse-t-elle égaler en durée ce qu'elle a déjà en gloire et en succès de tous genres! c'est le vœu le plus cher de tous bons Français, c'est aussi le nôtre; daignez agréer nos sermens de fidélité. »

« Nous venons, dans une audience solennelle, de prêter le serment aux constitutions de l'Empire, et de fidélité à votre personne, disent *les membres composant le tribunal de premiere instance de Blaye*; ce serment était dans nos cœurs.

» En rendant désormais la justice au nom de l'Empereur, nous n'oublierons point que sa clémence se plaît déjà à en tempérer la rigueur, et que le droit de faire grace sera toujours, à ses yeux, l'une des plus belles prérogatives de la souveraineté.

» Recevez, Sire, l'assurance de notre profond respect. »

« Sire, disent *les maires et adjoints de la ville d'Epernay*, Après avoir rendu à la Nation la plus puissante comme la plus éclairée, par la sagesse de votre politique, l'éclat et le rang qui lui appartiennent au dehors; par votre génie et vos vertus, le bonheur et le repos dont elle jouit au-dedans, il n'appartenait qu'au Peuple français de donner au Monde l'exemple d'une Nation qui, au sortir des sanglans efforts qu'elle a faits pour la défense de ses droits et de sa liberté, s'empresse d'en confier le dépôt aux mains victorieuses qui lui ont rendu sa puissance et sa gloire: eh! en quelles mains plus généreuses la confiance publique pouvait-elle en remettre le gage!

» Il n'appartient qu'à la France de payer ce tribut de reconnaissance au héros dont le front auguste est le seul digne de porter la couronne impériale que ses vertus, ses talens et l'amour des Français lui ont si justement méritée. »

« Sire, disent *les maire et adjoints de Tulle, département de la Correze*, les mêmes expressions que tant de plumes savantes ont écrites, les mêmes déclarations que tant de bouches éloquentes ont prononcées, nos cœurs les ont émises, et sans les répéter ici, nous en faisons hommage à Votre Majesté.

» Sire, nous avons voté pour vous la dignité impériale, nous avons voté pour votre famille la successibilité de l'Empire français. Nous avons juré d'être fideles à Votre Majesté.

» Le sentiment de gratitude, de confiance et d'amour, est le garant non équivoque de la sincérité de nos vœux et de l'inviolabilité de nos sermens.

» Organes de nos administrés, nous garantissons que votre avénement à l'Empire comble leur espoir et le nôtre. »

Le sous-préfet de l'arrondissement communal d'Altkirch, la mairie de cette ville et le tribunal de premiere instance s'expriment ainsi:

« Le pouvoir suprême électif est le fléau des Etats: le Peuple français a évité les maux qui en sont inséparables, en vous confiant la dignité impériale et en la rendant héréditaire dans votre famille.

» Nous jouissons, sous votre Gouvernement, du bonheur dont la durée nous est assurée par le génie et par les vertus de Votre Majesté Impériale; puisse-t-elle trouver le sien dans la félicité qu'elle nous procure, dans notre reconnaissance, dans notre amour et notre respect pour son auguste personne. »

« Sire, dit *le sous-préfet de Moutiers, département du Mont-Blanc*, graces aux méditations profondes des premieres autorités de l'Etat, organes de la sagesse nationale, les vœux long-tems concentrés dans les cœurs de tous les vrais amis de la patrie, sont enfin accomplis; la pensée peut désormais mesurer la profondeur de l'avenir sans inquiétude et sans effroi.

» Régnez donc paisiblement, Sire, sur une nation heureuse de vous posséder. Portez-la longtems cette couronne pour le bonheur du peuple que votre génie extraordinaire, vos vertus et votre courage ont su tirer de l'abîme où l'avait plongé la plus affreuse anarchie. Que le souverain arbitre du sort des Empires protége les jours précieux de Votre Majesté Impériale jusqu'au terme le plus reculé, afin qu'elle puisse consolider ses hautes conceptions, affermir son ouvrage, et jouir longtems du spectacle de 30 millions de Français heureux par votre génie, heureux par vos vertus, et vos travaux héroïques.

» Habitans des montagnes, nous ignorons l'art pompeux de l'éloquence, nous ne savons que sentir bien vivement tout ce que nous devons à vos éminens services rendus à la patrie. Notre langage est l'expression simple de la juste reconnaissance que nous inspirent vos bienfaits. »

« Sire, disent *les maires et adjoints de Chartres*, nos vœux sont accomplis; Napoléon et sa famille reglent à jamais les destinées de la France. Interprètes des habitans de cette cité, nous nous empressons d'adresser à Votre Majesté Impériale l'assurance de leur inviolable fidélité. Comptez, Sire, sur notre dévouement; il durera autant que le souvenir de vos actions héroïques, et c'est vous dire qu'il ne cessera jamais. »

« Sire, dit *le sous-préfet de Dreux*, les Français ont assuré leur tranquillité et leur bonheur, en vous proclamant Empereur; ils assurent aujourd'hui les mêmes avantages à leurs descendans, en établissant l'hérédité du trône dans votre auguste famille.

» Leurs vœux sont remplis, et j'ai la satisfaction, Sire, d'offrir à Votre Majesté impériale, avec l'assentiment des habitans de cet arrondissement que vous m'avez confié, les félicitations de toutes les autorités administratives et judiciaires. »

Les maire et adjoints de la ville de Dreux, tant en leur nom qu'en celui de leurs administrés, s'expriment dans les termes suivans:

» Nous avons été convaincus en votant l'hérédité de la dignité impériale dans votre descendance directe, naturelle et adoptive, et dans celle directe, naturelle et légitime des princes Joseph et Louis vos augustes freres, que nous assurions à perpétuité le bonheur de notre patrie. »

« Sire, disent *les autorités constituées, fonctionnaires publics et habitans de la ville d'Ambert, chef lieu d'arrondis., departem. du Puy-de-Dôme*, ressaisi de ses droits, le Peuple français n'a eu qu'à se rappeler les services que vous lui avez rendus; le rang que vous lui avez assuré parmi les nations, la gloire dont vous l'avez environné, l'estime et la confiance que vous avez inspirées aux puissances étrangeres, pour être convaincu qu'il ne pouvait déposer en de plus dignes mains le sceptre qu'il avait brisé dans celles des Bourbons, et qu'il n'appartient qu'à vous seul d'asseoir sur des bases inébranlables, l'édifice du bonheur public.

» En vous investissant du pouvoir suprême, le sénat a fait tout ce qui était nécessaire pour assurer à nous et aux générations qui vous posséderont, la paix et le bonheur.

» Mais il restait au Peuple français de porter ses vues dans l'avenir, et, en devançant le vœu des générations futures, de stipuler dans leurs intérêts.

Il eût été trop pénible l'instant où, en fermant pour jamais la paupiere, au sein de la prospérité, fruit de vos soins et de vos peines, chacun de nous n'eût emporté avec lui dans la tombe qu'une triste incertitude sur le sort de sa postérité.

Il s'endormira tranquillement, quand il saura que le génie de Napoléon, vivant dans sa famille, est chargé de présider aux destinées de nos arrieres petits-enfans. »

Le sous-préfet et les maire et adjoints du Hâvre s'expriment ainsi:

« La ville du Hâvre se souvient, Sire, d'avoir eu l'avantage de vous posséder dans ses murs: cette circonstance mémorable fera époque dans ses annales, et si nous avons encore le bonheur de jouir de votre présence, vous y trouverez les mêmes témoignages de respect et d'amour pour votre personne.

» Votre glorieux avénement à la dignité impériale, et l'hérédité dans votre auguste famille comble nos vœux, et garantit à jamais le repos et le bonheur de la France. »

« Sire, disent *le sous-préfet, les maire et adjoints et le juge de paix de Châteaudun*, nos concitoyens viennent de manifester d'une maniere éclatante leur attachement pour votre personne, en sanctionnant, à une majorité sans exemple, le décret du sénat qui propose l'hérédité du titre impérial dans votre auguste famille.

Sire, le Gouvernement qui s'établit, présente en lui-même de précieux avantages; mais que ne doit pas en attendre le peuple, lorsqu'il voit à sa tête celui qui, tour-à-tour conquérant, politique et législateur, a reculé les bornes de l'Empire, pacifié le Continent, enchaîné la fureur des partis, encouragé l'agriculture, ranimé le commerce et les arts, élevé des monumens éternels à la religion et à la justice; lorsqu'il retrouve dans ceux qui entourent le trône, le pacificateur de Lunéville, prince doué des plus aimables vertus, et ce jeune guerrier qui dans l'Egypte, partage votre gloire et vos dangers! L'Empire commence sous d'heureux auspices; de asyles sont assurés au malheur, des récompenses à la vertu indigente, et la clémence offre à l'erreur le pardon de ses fautes. Aux vœux qui s'élevent de toutes les parties de la France pour la durée et la prospérité du regne de Votre Majesté, permettez, Sire, de joindre les nôtres, et daignez agréer l'hommage des sentimens de reconnaissance, de dévouement et de fidélité dont nous sommes pénétrés. »

Les maires, adjoints, fonctionnaires publics et habitans de Breskens, de Réauville, de Colonzelle, arrondissement de Montélimart, de Marvejols (Lozere); de Dieuze, d'Illiers, de Voves, de Cloyes, de Brou, de Maintenon, de Courville, de Sauville, de Nogent-le-Rotrou, d'Authon, de la Loupe, de Thiron, d'Anet, de Brezolles, de Châteauneuf, de la Ferté-Vidame, de Nogent-Roulebois, de Senonches, département d'Eure-et-Loir, expriment les mêmes sentimens, et adressent leur hommage et leurs sentimens de fidélité.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant l'arrosement. — Paris, le 8 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police,

Considérant que les chaleurs et la sécheresse qui en résulte, rendent le pavé difficile et dangereux pour la circulation;

Considérant, en outre, que les eaux stagnantes des ruisseaux produisent, plus particulièrement pendant la saison de l'été, des exhalaisons contraires à la salubrité de l'air et nuisibles à la santé; ordonne:

Art. Ier. Les habitans de Paris arroseront, pendant les jours de chaleur, à dix heures du matin et à deux heures après midi, la partie de la voie publique qui se trouve devant leurs maisons, boutiques, jardins et autres emplacemens en dépendans; ils feront, en outre, couler les eaux des ruisseaux, pour éviter leur stagnation.

II. Il est expressément défendu de se servir de l'eau stagnante des ruisseaux pour ledit arrosement.

III. Les sonneurs pour le balayage, seront tenus de parcourir, aux heures ci-dessus indiquées, les rues de la division à laquelle ils sont attachés, pour avertir les habitans d'arroser.

IV. Les commissaires de police dresseront des procès-verbaux des contraventions, et demeurent autorisés à faire faire lesdits arrosemens aux frais des contrevenans, qui seront, en outre, poursuivis conformément aux lois, pardevant les tribunaux compétens; et sera la présente ordonnance imprimée, lue, publiée et affichée dans toute l'étendue de cette commune.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, Pils.

OUVRIERS.

NOUVEL AVIS.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement, du 9 frimaire an 12, à l'ordonnance de police, du 20 pluviose dernier, et à l'avis du 5 germinal suivant,

Les ouvriers domiciliés à Paris, et des professions composant la classe ci-après, étaient tenus de se pourvoir d'un livret, et les apprentis de la même classe, de se faire inscrire avant le 30 floréal dernier, au bureau du commissaire de police de la division du Finistere, Presbytere Saint-Marcel, cloître *idem*, nº 16.

Le conseiller-d'état, préfet de police, informé que beaucoup d'ouvriers et apprentis de cette classe n'ont pu se mettre en regle à cet égard, et voulant leur en faciliter les moyens, les prévient que, malgré l'expiration du délai fixé par l'avis précité, la délivrance des livrets aux ouvriers et l'inscription des apprentis continueront d'avoir lieu au même bureau, pour la classe dont il s'agit, jusqu'au 1er thermidor prochain, *terme de rigueur*.

Désignation des professions.

Tanneurs - Hongroyeurs. Mégissiers. Peaussiers. Corroyeurs. Parcheminiers. Maroquiniers. Gaziers. Rubanniers. Passementiers. Fabricans de toiles et d'étoffes de coton. Fileurs de laine et de coton, et toutes autres professions relatives aux manufactures de ce genre. Fabricans d'étoffes de laine et de couvertures. Teinturiers. Aprêteurs de draps. Dégraisseurs.

Paris, ce 1er messidor, an 12 de la République.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

SCIENCES. — MÉDECINE.

HISTOIRE de la constitution médicale observée à Paris pendant le second trimestre de l'an 12 ; par F. J. Double.

> Ad morem Coi senis, semper attendamus ad constitutionem anni generalem ejusque influxum ; et seduli simus in describendis ad vivum ejusdem naturâ et effectibus.
>
> BAGLIV. *Diss. de usu et abusu vesic. cap.* 1, §. 1.

Nivôse. — Pendant les premiers jours de nivôse, la constitution de l'air, semblable à ce que nous avons noté pour la fin de frimaire, a été humide et chaude ; il a plu beaucoup et d'une maniere assez près constante ; le vent a toujours soufflé du sud-ouest.

Dans la nuit du 5 au 6, il s'est élevé un violent ouragan qui a continué jusqu'au lendemain midi avec toute sa force. Le vent toujours sud-ouest déracina plusieurs arbres, abattit des cheminées et des portions entieres de toitures ; il plut abondamment. Outre le phénomene météorologique considéré en lui-même et dans ses influences sur les maladies, nous devons encore compter au nombre de ses effets désastreux quelques victimes par suite d'ardoises, pieces de toits, etc., tombées de plus ou moins haut. Cet ouragan s'est fait sentir avec la même impétuosité dans une assez grande étendue de pays.

A cette époque l'on s'est plaint généralement de pesanteurs de tête, de céphalalgies, d'assoupissemens, de mal-aises et d'indispositions diverses.

Le 12, le vent ayant tourné au nord-est, l'air se raffraîchit considérablement, le ciel devint serein, et nous eûmes successivement pendant quatre jours quelques gelées assez fortes. Dès-lors on fut mieux portant, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, plus satisfait de la saison.

Le tems a été à-peu-près le même du 16 au 19 : cependant à cette époque il faisait bien moins froid, et il s'élevait le matin et le soir un brouillard épais qui tombait souvent en petite pluie.

Du 20 au 21, le vent a de nouveau soufflé du sud-ouest ; l'air est devenu lourd, humide et chaud, il a plu assez abondamment ; ce qui a duré jusqu'à la fin du mois : le 30 le vent et la pluie étaient très-forts, et comme dans un ouragan. A cette époque nous avons vu reparaître les indispositions générales dont nous avons parlé plus haut.

Le tems doux et humide, ou même humide et chaud, qu'il a fait généralement pendant ce mois, a permis à la seve d'entrer dans un mouvement tel que toutes les plantes ont été presqu'en végétation commençante : l'atmosphere s'est d'ailleurs montré assez souvent chargée d'orages. Il est tombé deux fois seulement de la neige fondue.

Pluviôse. — Ce mois a débuté par des pluies abondantes ; pendant lesquelles l'air était presque chaud, le tems très-lourd et fort humide. Le vent a soufflé constamment du sud-est ou du sud-ouest : en un mot, la constitution de la saison s'est montrée durement automnale, c'est-à-dire, variable, chaude et humide jusqu'au quinze. L'atmosphere a été quelquefois comme chargée d'orages.

Cet état de l'air humide et chaud a rendu la végétation très-hâtive ; les pêchers, les abricotiers, quelques cerisiers même étaient en pleine fleuraison, et la violette de mars parfumait déja la campagne qui commençait à verdir.

Dès le 15, le vent est passé au sud-est, puis à l'est, et enfin au nord. Nous avons eu pendant trois jours seulement des gelées assez fortes pour rallentir la marche de la végétation. Il est tombé aussi un peu de neige, mais qui n'a pas tardé à fondre.

Le 19, la température de l'air a paru douce et successivement presque chaude.

Du 22 au 23, la gelée a repris ; il est encore tombé un peu de neige, et le vent a constamment soufflé du nord, ce qui a duré jusqu'au 30.

En dernier résultat, on voit qu'encore ce mois-ci la constitution de l'air, par ses qualités physiques n'a guere offert aux observateurs qu'un automne prolongé.

Ventose. — Le froid que nous avions noté vers la fin du mois dernier, a cessé dès les premiers jours de ventose. L'air est devenu tempéré, l'atmosphere humide, et le ciel ordinairement couvert et nébuleux ; le vent a soufflé presque habituellement du sud-ouest. Mais cette sorte de régularité dans la constitution de la saison n'a pas été de longue durée ; du 5 au 11 nous avons vu successivement pleuvoir et faire beau, neiger, geler, etc. ; le vent a été aussi très-variable.

Dès le 11 le tems s'est mis au froid, et il a gelé jusqu'au 15 ; le vent soufflait généralement du sud-est.

Vers le 15, le tems est redevenu doux, humide et pluvieux. Bientôt le ciel s'est éclairci ; et le soleil a réchauffé l'horison au point que l'on se félicitait déja de l'arrivée du printems : les promenades étaient très-fréquentées ; l'on avait déjà quitté une partie des habits d'hiver ; le vent soufflait du sud-est.

L'impression de cet état de l'air sur l'économie animale a été remarquable. Pendant la durée de ce beau tems l'on s'est presque généralement plaint de céphalalgies violentes, qui portaient sur l'estomac et sur toute la constitution, une action débilitante, telle que quelques individus en ont éprouvé plus qu'une simple incommodité.

Dès le 24, le beau tems n'a plus été constant ; le vent a alternativement soufflé du nord-est ou du sud-est ; tantôt il pleuvait, et tantôt il faisait beau.

Les 26 et 27, le ciel a été comme orageux, et il a plu abondamment du 28 au 29. Entre autres effets de cette pluie, on doit noter celui d'avoir raffraîchi l'air de maniere à déterminer vers la fin du mois quelques gelées qui ont fait craindre les approches de l'hiver : ce froid était d'autant plus sensible, qu'il avait succédé rapidement à une température assez chaude. C'est probablement à cette circonstance de la constitution atmosphérique que l'on doit attribuer la naissance de quelques affections catarrhales intercurrentes, qui ont remplacé les indispositions générales dont il a été déjà question.

De tous ces détails, il suit que pendant ce mois, ainsi que durant les deux qui ont précédé, la constitution de l'air extrêmement variable et très-peu froide n'a presque pas quitté le caractere automnal ; ensorte que l'on pourrait dire que le trimestre d'hiver s'est passé, cette année, dans une sorte de prolongation de l'automne.

Il résulte encore de notre aperçu que l'état de l'air a été, à peu de chose près, le même durant le trimestre entier, c'est-à-dire, pendant chacun des trois mois dont nous nous occupons. Cette considération est d'autant plus importante à noter, que nous aurons la même remarque à faire pour les maladies que l'on a eu occasion d'observer ; ce qui nous engage à rendre à-la-fois compte de la constitution médicale de tout le trimestre.

En général, il y a eu peu de malades ; et les maladies qui se sont présentées à l'observation, étaient toutes sporadiques ou intercurrentes : aussi est-il impossible de leur assigner pendant ce trimestre un caractere dominant. Les gelées de courte durée que nous avons notées à plusieurs époques, ont bien déterminé quelques affections catarrhales ; mais elles ont été en peu nombreuses, et peu intenses : elles prenaient tour-à-tour les formes d'angine, de toux, de rhumes, de coryza, etc. et les affections cédaient le plus souvent au seul changement de la constitution de l'air ; elles étaient de courte durée. Remarquons ici que c'est là ce que nous avions prédit, pour le trimestre dont nous rendons compte, dans notre histoire de la constitution médicale des trois premiers mois de l'an 12. « Les influences de la saison (disions-» nous), susceptibles de déterminer le mode ca-» tarrhal, paraissant moins actives, les maladies » de ce genre doivent être aussi moins généra-» lement répandues. Elles n'attaqueront guères par » conséquent que les individus qui, par leur âge, » leur tempérament, etc. apportent à cet ordre » d'affections une prédisposition plus ou moins » marquée : or l'on sait, etc. » Parmi le petit nombre de ces affections catarrhales, on a vu que celles qui attaquaient d'abord la poitrine, se portaient assez fréquemment ensuite à la tête, et qu'alors elles se terminaient heureusement par des coryzas, et quelquefois aussi par des otalgies, sans laisser sur l'organe pulmonaire ces impressions funestes que nous avons signalées plusieurs fois, et dont on a si souvent à déplorer les suites ; du moins cet accident a-t-il eu lieu rarement.

A côté des céphalalgies, des indispositions, etc. dont nous avons parlé en rendant compte de l'état particulier de la constitution atmospherique pendant le trimestre, l'on doit ranger, comme provenant directement des mêmes influences, les différentes attaques d'affections nerveuses qui ont été réveillées ou développées avec plus ou moins d'intensité aux époques où le tems s'est montré orageux.

Les fievres intermittentes d'automne se sont prolongées jusqu'à la fin de ventôse. Leurs accès presque toujours erratiques n'avaient rien de régulier, soit quant à leur invasion, soit quant à leur marche. Elles offraient assez souvent cette espece de frissons vagues et fréquemment répétés que l'on attribue aux fievres catarrhales ; circonstance qui est probablement le resultat de l'influence bien légere qu'a pu prendre sur les maladies le caractere hiémal.

On a eu occasion de voir quelques affections rhumatismales assez ordinairement fébriles, dont les douleurs se portaient irrégulièrement sur les différentes parties, et qui se jugeaient en assez peu de tems par les sueurs. Quelquefois la douleur s'est fixée sur la région diaphragmatique, et alors il a été difficile de la déplacer. Cependant les accidens fâcheux qui ne tardaient pas à se développer exigeaient de prompts secours ; dans ce cas l'on a retiré de grands avantages de l'emploi des pédiluves de Goudran, c'est-à-dire, des bains de pied dans l'eau chaude saturée de gaz acide muriatique oxigéné.

Nous avons eu à traiter aussi des érysipèles, plusieurs fievres ortiées, quelques rougeoles, et un grand nombre de fievres scarlatines. Exposons d'abord ici les principaux symptômes qui servent à distinguer ces trois dernieres maladies éruptives que l'on peut aisément confondre, si l'on n'apporte pas à leur examen la plus sérieuse attention.

La fievre ortiée présente les symptômes suivans : pustules semblables à celles que font les piqûres d'orties, suivies de prurit considérable, blanchâtres et environnées d'aréoles plus ou moins rouges. La fievre n'est le plus souvent qu'éphemere.

La rougeole s'annonce par les symptômes du coryza, qui durent jusques au développement de la fievre, et qui même quelquefois se prolongent au-delà de cette époque ; dès le troisieme jour il se forme sur la peau de petites pustules moins élevées que celles de la variole, mais aussi plus larges. La peau entre les boutons de la figure est plus rouge que dans l'état naturel ; l'éruption calme rarement la fievre ; dès le sixieme jour la rougeur de la face diminue, et les pustules tombent en desquammation ou même se terminent par une sorte de résolution lente ; sans que cette espece de répercussion détermine aucune métastase ou autres accidens funestes.

Les symptômes de catarrhe que nous venons de donner comme caractéristiques de la rougeole, ne servent point à faire distinguer cette affection de la petite-vérole, ainsi que quelques auteurs l'ont avancé. Nous avons vu plusieurs fois la petite-vérole accompagnée des symptômes de coryza ; aussi est-il bien difficile de reconnaître ces deux maladies éruptives avant que les boutons soient bien formés, et que la maladie ait atteint sa deuxieme période.

Quelques nosologistes ont voulu faire de la rougeole et de la fievre morbillaire deux especes de maladies, et séparer aussi la derniere de la fievre scarlatine. Ils disent que la rougeole n'offre jamais les symptômes du coryza, mais bien ceux de l'angine ; et que ses pustules plus élevées que dans la fievre morbillaire présentent quelques points de suppuration. La rougeole differe aussi, suivant eux, de la scarlatine, en ce que les boutons de la premiere sont semblables au grain de millet, et qu'elle détache la peau en grandes plaques. Mais on n'a déjà que trop multiplié les especes d'affections éruptives ; ces distinctions qui ne portent que sur des nuances à peine sensibles, ne sont point dans la nature, puisque, de l'aveu même de ceux qui ont cherché à les établir, le traitement de la rougeolle et celui de la fievre morbiliaire sont absolument les mêmes.

Ces raisons nous paraissent suffisantes pour nous engager à n'en faire qu'une seule espece, que nous appellerons indifféremment, *rubeolæ*, *morbilli*, fievre morbillaire, rougeole, etc., pour nous entendre avec les auteurs qui ont traité cette maladie sous l'une ou sous l'autre de ces dénominations.

Les caracteres de la fievre scarlatine sont des taches d'un rouge très-prononcé, inégales, mais larges, ne faisant presque point de saillie à la peau, et se réunissant le plus ordinairement, de maniere qu'il n'est pas rare de voir tout le système cutané couvert d'un rouge très-vif ; la peau seche et rude ; les yeux rouges brillans, et plus ou moins insensibles à l'impression de la lumiere. Des maux de gorge précedent l'éruption, quoique cependant Cullen et quelques autres praticiens déclarent avoir vu des fievres scarlatines sans la moindre trace d'angine ; les taches de la peau s'en vont en desquammation furfuracée et par plaques très-larges. Vers la fin de la maladie, le système a une très-forte tendance à l'œdématie. Nous avons vu aussi des fievres scarlatines accompagnées de coryza ; ce qui nous fait penser que les symptômes d'angine ou de coryza, donnés par la plupart des auteurs comme devant faire distinguer entr'elles la fievre scarlatine, la rougeole, la petite-vérole, etc. sont extrêmement fautifs. Les caracteres pathognomoniques de ces maladies doivent se prendre de l'*habitus* ou du *facies* de l'éruption, de l'ensemble des symptômes, et de la marche de la maladie.

Remarquons que l'on donne indistinctement dans la société le nom de fievre rouge et à la rougeole et à la fievre scarlatine. Cet abus de mots, qu'il serait bien important de réprimer, ajoute à l'inexactitude du langage médical, et peut d'ailleurs être suivi de quelques inconvéniens.

(*La suite à un prochain numéro.*)

JURISPRUDENCE.

Les Pandectes françaises ou Recueil complet de toutes les lois en vigueur, contenant le Code civil, etc. Tome cinquieme in-8°, grand registre, caractere cicéro, de 580 pages.

Le but de l'ouvrage qui paraît sous ce titre, fait à l'imitation des pandectes de Justinien, est de réunir au texte du Code civil les principes, les dispositions et les décisions authentiques qui doivent former à l'avenir le droit commun de la France.

Pour y parvenir, les auteurs ont mis à contribution les préceptes immuables de la justice, les

anciennes législations, soit romaines, soit coutumières, et les ouvrages, tant anciens que modernes, qui ont servi de base à notre nouvelle législation.

Voici quel est le plan de cet ouvrage :

Chaque livre, titre ou chapitre est précédé d'un traité préliminaire qui fait connaître l'état antérieur de la législation chez les nations anciennes et dans les provinces de la France régies, soit par des coutumes, soit par le droit romain modifié.

Le nouveau système de législation adopté par le Code civil est exposé avec les motifs qui l'ont déterminé.

Le texte de la loi vient ensuite, et est examiné et commenté en quelque sorte, non par la simple opinion des auteurs, mais par l'application des règles de droit, des lois romaines et des dispositions des ordonnances ou des coutumes qui en font la base ou qui se trouvent conservées avec elle.

Les difficultés qui se rencontrent sont expliquées et résolues dans des observations par la citation des arrêtistes ou le sentiment des auteurs, et par le rapprochement de chaque disposition de la loi nouvelle avec les premiers projets, les observations des tribunaux, les procès-verbaux du conseil-d'état, les orateurs du tribunat et du conseil, et tous les matériaux qui ont servi à la confection du Code. Chaque observation est accompagnée de notes ou citations, et chacun des volumes en contient mille à douze cents, d'après lesquelles on peut recourir aux sources mêmes dans lesquelles elles ont été puisées,

Un pareil ouvrage exigeait de la capacité et du courage; les auteurs nous paraissent avoir prouvé qu'ils réunissent l'un et l'autre.

Nous avons annoncé les premiers volumes avec éloge dans notre feuille du 22 frimaire an 12.

Le tribun Challan les a présentés au tribunat dans la séance du 18 nivose, avec un discours éloquent que nous avons inséré dans notre feuille du 19.

Le quatrième et le cinquième volumes qui ont paru depuis, ne laissent aucun doute sur la continuation et le succès de l'ouvrage.

La discussion y est approfondie et souvent érudite, les décisions sont judicieuses et toujours solidement appuyées, la doctrine est saine et franche, le style est clair et correct, et tout annonce que les *Pandectes françaises* deviendront un ouvrage de bibliothèque, et d'un usage indispensable.

Le cinquième volume contient, au commencement, une concordance des nos de l'édition primitive du Code civil, avec l'édition rectifiée, conformément à la loi d'ordre. Cette concordance servira, non-seulement aux personnes qui se sont procuré les premières éditions, mais encore à celles qui voudront avoir recours aux matériaux qui ont servi à la composition du code.

Les cinq premiers volumes forment le complément des deux premiers livres, et par conséquent à-peu-près la moitié du code civil.

On peut juger par là de l'étendue de l'ouvrage, qui a été proposé par souscription. Cette souscription est toujours ouverte chez M. Riffé-Caubray, l'un des auteurs, avocat en la cour de cassation, place Thionville, n° 13, et chez les principaux libraires de Paris et des départemens.

T.

UTILITÉ PUBLIQUE.

Un rapport de M. Hallé donne, sur la propriété fébrifuge attribuée à la gélatine, des détails curieux et intéressans. En voici le résultat :

1°. La gélatine préparée à la manière de M. Seguin, ne cause en général à ceux qui la prennent aucun dégoût, et en quelque quantité qu'on l'ait donnée, il n'en est résulté aucun inconvénient sensible.

2°. La gélatine calme les angoisses qui accompagnent le frisson. Il ne paraît pas qu'elle diminue les engorgemens plus ou moins volumineux des visceres abdominaux.

Quant à son action fébrifuge, quoiqu'il paraisse certain qu'elle diminue le frisson, il est possible que des circonstances particulières aient influé sur une partie des guérisons qui ont suivi son usage. Cependant celles qui se sont opérées, sont en assez grand nombre, et ont été assez promptes pour, qu'il y ait des présomptions de son utilité et de ses heureux effets. Mais si on compare ceux qu'elle produit à la manière d'agir du bon quinquina, celui-ci a de beaucoup la supériorité.

Voici maintenant ses avantages :

Donnée en doses considérables et continuées, son usage n'a été suivi d'aucun inconvénient.

Elle est d'une dépense moindre, si elle agit promptement; mais si, comme il a fallu le faire sur plusieurs malades, l'usage devait être continué, cet avantage disparaîtrait.

Le plus grand avantage que présente la gélatine, c'est la certitude de pouvoir se la procurer par-tout et d'une manière identique, tandis qu'il n'est pas aussi aisé de se procurer du bon quinquina.

M. Hallé termine son rapport en reconnaissant dans la gélatine la faculté, bien constatée, de diminuer sensiblement les accidens qui accompagnent les frissons, et une propriété febrifuge dont les preuves sont encore incomplettes.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

La Société libre d'Emulation, pour le progrès des sciences, des lettres et des arts, séante à Rouen, donnera, dans sa séance publique de l'an 13, une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur les propositions suivantes :

1°. Démontrer les avantages et les inconvéniens des réglemens généraux qui déterminaient dans la fabrique des étoffes de lin, de laine, de soie, de coton, la largeur, le compte des fils et la qualité des teintures;

2°. Démontrer les avantages et les inconvéniens de la liberté illimitée qui s'est établie à cet égard depuis la révolution;

3°. Etablir, par la comparaison historique et raisonnée de ces différens avantages et inconvéniens, le système préférable pour la prospérité des manufactures et du commerce national;

4°. Indiquer, avec détail, les meilleurs moyens à prendre, soit pour remédier aux abus de la liberté illimitée, soit pour établir des réglemens.

Les mémoires ne devront porter aucune signature, mais une épigraphe, répétée dans un billet cacheté, et contenant le nom de l'auteur.

Ils seront reçus jusqu'au 1er floréal prochain, et doivent être adressés, franc de port, à M. Robert-Saint-Victor, secrétaire de correspondance de la Société d'Emulation, pour le progrès des sciences, des lettres et des arts, rue du Petit-Bouvreuil, n° 16, à Rouen.

SCIENCES. — HISTOIRE NATURELLE.

MM. Patris et Gilbert, libraires, viennent de faire paraître la 9e livraison de *la Ménagerie du Muséum d'histoire naturelle.*

Elle contient le rhinoceros unicorne, le paseng ou bouc sauvage, l'ours noir d'Amérique, le sajou femelle, auxquels on a joint les parties caractéristiques de l'ours blanc, de l'ours brun et de l'ours noir.

Nous avons déjà fait connaître ce superbe ouvrage chaque fois qu'il en a paru une livraison; nous n'ajouterons donc rien aux justes éloges que nous lui avons donnés; nous croyons seulement devoir dire que les belles planches qui composent cette livraison, répondent parfaitement aux premieres, tant par la ressemblance avec les animaux vivans, dont la munificence nationale enrichit chaque jour notre Muséum d'histoire naturelle, que par la beauté du dessin et de la gravure.

Les savantes descriptions qui les accompagnent et que l'on doit à MM. Lacepède, Geoffroi, etc. ajoutent encore au mérite de cette belle entreprise.

Chaque livraison, du format grand in-folio, sur beau papier, avec quatre gravures, représentant chacune un sujet dessiné d'après la nature vivante, est de 8 fr., et se trouve chez Patris, imprimeur-libraire, rue de la Colombe, en la Cité.

P.

POÉSIE.

Les trois Conjurés irlandais ou *l'ombre d'Emmet*, par P. F. Tissot, brochure de 20 pages in-8°.

Prix 60 cent. pour Paris, et 75 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Cussac, imprimeur-libraire, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 33.

LIVRES DIVERS.

Histoire des Gaulois depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, et jusqu'aux commencemens de la Monarchie française, suivie de détails sur le climat de la Gaule, sur la nature de ses productions, sur le caractère de ses habitans, leurs mœurs, leurs usages, leur gouvernement, leurs lois, leur religion, leur langage, les sciences et les arts qu'ils ont cultivés, etc. par Jean Picot, de Genève, professeur d'Histoire et de Statistique dans l'Académie de cette ville, 3 vol. in-8°.

Prix, 12 fr.

A Genève, chez Paschoud, libraire, et à Paris, chez Treuttel et Wurtz, et le principaux libraires.

Réflexions relatives au Sénatus-Consulte du 28 floréal an 12, par Maximin Isnard, ex-législateur, et membre du collège électoral du département du Var.

A Draguignan, chez les freres Guichard, imprimeurs de la préfecture.

Histoire de la Décadence et de la Chûte de l'Empire romain, par Gibbon, abrégée et réduite à ce qu'elle contient d'essentiel et d'utile, par Adam, et traduite de l'anglais sur la seconde édition, par C. P. Briand, 3 vol. in-8°. Prix, brochés, 15 fr. pour Paris, et pour les départemens, franc de port, 18 fr.

A Paris, chez Briand, rue Christine, n° 3 division de l'Odéon.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours	A 90 jours
Amsterdam banco.	54 1/4 c.	54 1/4
—— Courant.	56 1/2	56 1/16
Londres	25 f. 5 c.	24 f. 85 c.
Hambourg	187 1/4	186 1/4
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 85 c.	14 f. 65 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 73 c.	14 f. 60 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 75 c.	4 f. 69 c.
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples		
Milan	71s 18. 6 p. 0/0 f	81. s. d.
Bâle	1/2	1/2 p.
Francfort		
Augsbourg	2 f. 54 c.	
Vienne		f. c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 1/16 p.
Marseille	pair 15 j.	1 1/8 p.
Bordeaux	pair 15 j.	1 1/4 p.
Montpellier	1/2 p. 15 j.	
Genève		160 1/4
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12	58 fr. 30 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France	1100 fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, relâche, pour les répétitions générales des Bardes, opéra en 5 actes, qui exigent que le théâtre soit libre plusieurs jours de suite. — Très-incessamment, la 1re représentation.

Théâtre Louvois. Les Tracasseries, le Vieux Comédien, et la Coupe enchantée. — Mardi, la 1re repr. des Précieuses ridicules. — Jeudi, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore.

Théâtre du Vaudeville. Les Deux Peres. M. Guillaume, et Cassandre aveugle.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 10e repris. des Hussites, mêl. en 3 actes; les deux Freres Girard, et Annette et Lubin.

Théâtre de la Cité. Le Marquis de Tulipano, opéra, précédé du Festin de Pierre, com.

Théâtre du Marais. La 1re repr. d'un trait de Fanchon, comédie-vaudeville nouveau, préc. d'Almanzor et Zéline, ou les deux Califes, mélod. nouv. en 4 actes, à grand spectacle.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Un quart-d'heure d'un Sage, op. vaud; Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et la Jambe de bois, op. com.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 283. *Lundi*, 13 *messidor an* 12 *de la République* (2 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, *le* 7 *juin* (18 *prairial*.)

Il est arrivé, le 1er de ce mois, au camp devant Belgrade, un chef des insurgés, nommé Kazicz, avec un renfort de 5 à 600 hommes. Le 3, les Turcs sortirent de Belgrade au nombre de mille hommes. Aussitôt les insurgés se posterent sur une hauteur et les attendirent de pied ferme : on fit feu de part et d'autre pendant deux à trois heures, mais sans beaucoup de succès. Les Turcs ne jugerent pas à propos de s'avancer davantage, et vers le soir ils rentrerent dans la place.

On apprend en ce moment, que l'envoyé plénipotentiaire de la Porte, Békir-Pacha, qui était déjà arrivé avec une suite nombreuse dans les environs de Schabatz, a fait subitement halte, et qu'il paraît vouloir retourner sur ses pas. On ignore la cause de cette fluctuation. Quelques personnes prétendent que les chefs ou *capitaines* qui accompagnent ce pacha, ont tout-à-coup refusé de le suivre plus loin, sous prétexte que les Albanïens et les Monténégrins pourraient, pendant leur absence, faire une invasion dans la Bosnie et piller leurs possessions. Ils fondent cette crainte sur des avis qu'ils disent avoir reçus, que ces montagnards font des préparatifs pour une expédition.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 23 *juin* (4 *messidor*.)

La plupart des professeurs de Gœttingue ont reçu depuis peu des propositions très-avantageuses de différens souverains qui voulaient les attirer dans leurs Etats, où ils fondent ou réforment des universités. Presque tous ont refusé ces offres flatteuses, et en ont été récompensés par une augmentation d'honoraires. Jamais l'université de Gœttingue n'a été plus florissante. L'affluence des étudians devient tous les jours plus grande. On continue à travailler à l'établissement du jardin botanique et de l'observatoire.

INTÉRIEUR.

De Coutance, *le* 8 *messidor*.

Le 3 messidor, à six heures du soir, une frégate et trois bricks anglais ont voulu attaquer une canonière et trois bateaux plats qui naviguaient dans la baie. Pendant une heure ils ont échangé de boulets avec nos bâtimens, et on finit par gagner le large.

Le capitaine de vaisseau Jacob a fait donner la chasse par deux pêniches à un doggre anglais, entre Granville et Regneville ; elles l'ont chassé pendant six grandes lieues dans le Nord, sans pouvoir le joindre.

Paris, *le* 12 *messidor*.

L'Académie Impériale de Musique, vient de faire une perte difficile à réparer par la mort de M. Boullet, machiniste en chef. Cet artiste, qui avait négligé les avis que lui donnaient depuis quelques tems ses amis, et particulièrement le médecin de cet établissement, qui lui conseillaient de se faire saigner, a été frappé, le 9 messidor, à 8 heures du matin, pendant qu'il se livrait à ses travaux, d'une attaque d'apoplexie ; malgré tous les soins qui lui ont été administrés, il n'a survécu que douze heures à cet accident ; il emporte les regrets de l'administration et de tous les artistes de cet établissement.

(*Extrait du Journal de Paris.*)

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 3 floréal an 12, sur la demande de Jean Defarge, Jean Gaudon, et Anne Gaudon duement autorisée par François Charles, son mari, tous habitans de la commune de Périgueux, en déclaration d'absence de Bernard Gaudon, leur cousin germain, parti depuis le 14 septembre 1793 pour le service des armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Périgueux, département de la Dordogne, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater l'absence dudit Bernard Gaudon.

Par jugement du 12 floréal an 12, vu la demande de Benoit-Joseph Touzart, ménager à Quelmer, J. B. Martel, ménager à Querquant, Marie-Catherine Touzart, sa femme et autres, en déclaration d'absence de Jacques-Joseph Touzart, entré au service des armées de la République depuis onze années, et qui est présumé avoir été fait prisonnier de guerre en Autriche,

Le tribunal de première instance à Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, en exécution des articles CXV et CXVI du Code civil, a ordonné qu'il serait fait enquête pardevant le président et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence de Jacques-Joseph Touzart.

Par jugement du 3 prairial an 12, sur la requête d'Augustin de Nicou, propriétaire, demeurant commune de Saint-Félix, département de la Charente-Inférieure, et autres intéressés, demandeurs en déclaration d'absence de François Moreau, qui a quitté depuis plus de quatre ans la commune de Saint-Sigismond, dans laquelle il demeurait, et depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Fontenay, département de la Vendée, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur-impérial près le tribunal, pour constater l'absence dudit François Moreau.

Par jugement du 6 prairial an 12, sur la requête d'Antoine Foucault, cultivateur, et Jeanne Girard, sa femme, demeurant aux Boisseaux, commune de Monzay, expositive que Jean le Comte, frere utérin de ladite Jeanne Girard, femme Foucault, est parti au mois de floréal an 2, pour le service de la patrie, et que depuis sept à huit ans, on n'a point reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Loches, département d'Indre-et-Loire, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le procureur-impérial près le tribunal, sur l'absence dudit Jean le Comte.

En exécution de ce jugement, l'enquête a eu lieu le même jour.

PRÉFECTURE DE POLICE.

OUVRIERS.

NOUVEL AN 13.

Conformément à l'arrêté du Gouvernement du 9 frimaire an 12, à l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier, et à l'avis du 5 germinal suivant,

Les ouvriers domiciliés à Paris, et des professions composant la classe ci-après, étaient tenus de se pourvoir d'un livret, et les apprentis de la même classe, de se faire inscrire avant le 30 floréal dernier, au bureau du commissaire de police de la division Lepelletier, rue de Grétry, n° 440.

Le conseiller-d'état, préfet de police, informé que beaucoup d'ouvriers et apprentis de cette classe n'ont pu se mettre en regle à cet égard, et voulant leur en faciliter les moyens, les prévient que malgré l'expiration du délai fixé par l'avis précité, la délivrance des livrets aux ouvriers et l'inscription des apprentis continueront d'avoir lieu au même bureau, pour la classe dont il s'agit, jusqu'au 1er thermidor prochain, *terme de rigueur*.

Désignation des professions.

Restaurateurs. Rôtisseurs. Confiseurs. Distillateurs. Limonadiers. Epiciers. Chocolatiers.

Paris, ce 1er messidor an 12 de la République.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

INSTITUT NATIONAL.

Notice sur une théorie physico-mathématique des eaux courantes, par R. Prony, lue à la séance publique de l'Institut du 6 *messidor an* 12.

La partie de la mécanique qui traite du mouvement des fluides, offre toujours, malgré les brillantes découvertes dont elle est enrichie, un vaste sujet de recherches aux géomètres et aux physiciens ; on peut même ajouter que ses parties les moins avancées sont celles où on a le plus souvent l'occasion et le besoin de faire des applications utiles.

Les difficultés qu'il faut vaincre pour résoudre les problèmes relatifs à ces applications, tiennent principalement à l'évaluation de certaines résistances qui modifient et détruisent même l'action de la pesanteur, et qu'on ne peut négliger sans s'exposer à commettre des erreurs graves, à arriver à des conséquences entièrement contraires aux observations dans des déterminations d'une grande importance ; aussi les ingénieurs instruits désirent-ils depuis long-tems une théorie physico-mathématique des fluides, fondée sur le calcul et l'expérience, et je me suis particulièrement attaché à traiter les questions qui les intéressent.

Les phénomènes du mouvement des fluides dont, l'examen, en les considérant avec les diverses circonstances physiques qui les accompagnent, est principalement utile dans les arts de construction, sont les actions qu'exercent l'un sur l'autre un corps fluide et un corps solide, lorque celui-ci est en mouvement, et le premier en repos, ou réciproquement.

Les écoulemens par les orifices, les ajutages, les déversoirs.

Enfin, les mouvemens qui ont lieu dans les tuyaux et les lits naturels ou factices ; lorsque les fluides peuvent y parcourir d'assez grandes longueurs pour acquérir, en vertu des résistances dues à la cohésion et à l'espece de frottement dont ils sont susceptibles, une vitesse constante.

Ces derniers mouvemens sont ceux que j'ai en spécialement en vue en m'occupant des recherches physico-mathématiques dont je me propose de donner ici une notice très-sommaire, après avoir parlé, en peu de mots, de ce qui avait déjà été fait sur la même matière.

Les Italiens ont beaucoup écrit sur les eaux courantes, dont ils se sont particulièrement occupés. On trouve, dans leurs ouvrages, des préceptes et des détails de pratique dont les ingénieurs employés aux travaux hydrauliques, peuvent tirer un parti très-utile ; nous tenons aussi d'eux de bonnes expériences sur les écoulemens par les orifices et les ajutages, et même sur le choc des fluides ; mais j'ai vainement cherché, dans leurs vastes collections, une suite d'observations qu'on pût appliquer à la détermination précise et générale du mouvement de l'eau, dans les tuyaux et les canaux découverts d'une grande longueur, en tenant compte de la viscosité du frottement, etc.

Le célebre Euler a enrichi les recueils des Académies dont il était membre, de plusieurs mémoires où il traite des sujets plus ou moins analogues aux eaux courantes ; parmi lesquels on doit distinguer celui qu'il a inséré dans le volume de 1770, de l'Académie de Pétersbourg, où il déduit, d'une théorie générale, les solutions d'un grand nombre de beaux problèmes sur l'espece particuliere de mouvement des fluides qu'il appelle *linéaire*. Il semble y avoir voulu épuiser ce genre de questions, et ses solutions seraient susceptibles de s'appliquer à des tuyaux d'une certaine amplitude, et même à des canaux, s'il n'avait pas toujours raisonné dans l'hypothese de la fluidité mathématique, sans avoir égard aux résistances qui, dans l'état réel des choses, modifient l'action de la pesanteur.

Les premieres déterminations dignes d'attention que je connaisse sur le mouvement de l'eau dans les canaux, en tenant compte de ces résistances, sont celles de feu Chezy, mon prédécesseur dans la direction de l'école des ponts et chaussées, l'un de nos plus habiles ingénieurs, et qu'on peut mettre au petit nombre des hommes supérieurs à leur réputation. Il travaillait avec Perronet, vers 1775, au projet du canal de l'Yvette, et voulut assigner, par l'observation et le calcul, les rapports qui existent entre la pente et la longueur d'un canal, la grandeur et la figure de sa section transversale et la vitesse de l'eau. Il parvint à une formule très-simple, renfermant ces diverses variables et pouvant, par une seule expérience, être rendue applicable à tous les courans. Les ingénieurs des ponts et chaussées en ont fait souvent usage.

Quatre ou cinq ans après, en 1779, M. Dubuat, l'un des correspondans de la classe, qui a pour coopérateurs MM. Dobenheim et Bencz-ch, publia la premiere édition de ses *Principes d'hydraulique*, dont une seconde édition, enrichie d'augmentations considérables, a paru en 1786. Cet ouvrage, fruit de dix ans d'un travail assidu, offre une nombreuse suite d'expériences faites avec le plus grand soin, et qui m'ont été extrêmement utiles ; c'est à cet égard ce que je connais de plus exact et de plus parfait.

Les valeurs analytiques, auxquelles les résultats

de Dubuat l'ont conduit, sont beaucoup plus compliquées que celles de Chezy, mais aussi d'un usage plus sûr et plus étendu. Il était réservé à un de nos collègues de rendre, dans l'expression de la loi que suit la résistance, la simplicité compatible avec le degré de généralité dont les applications ont besoin; je veux parler de M. Coulomb qui lut à la classe, en l'an 8, un fort beau discours sur des *expériences destinées à déterminer la cohérence des fluides et les lois de leurs résistances dans les mouvemens très-lents*; mémoire qui fait partie du troisième volume de ceux de la classe; il y prouve, par le raisonnement, et par le fait, que la résistance, dans les mouvemens qu'il a observés, est proportionnelle à la somme de deux termes, renfermant la première et la seconde puissance de la vitesse respectivement multipliées par des nombres constans dont l'expérience doit donner les valeurs.

M. Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux du canal de l'Ourcq, et auteur de deux mémoires récemment publiés sur la théorie des eaux courantes, a eu l'heureuse idée d'appliquer la loi de M. Coulomb aux cas des vitesses dont les eaux qui coulent dans les lits naturels et factices sont susceptibles. Il a vérifié cette loi sur douze expériences de Chezy et de Dubuat, et a déduit de ce rapprochement une formule qui satisfait aux expériences avec la même précision, à-peu-près que celle de Dubuat, mais qui est beaucoup plus simple.

C'est dans cet état de la science que, chargé de divers examens relatifs aux canaux, j'ai entrepris de ramener les solutions des principaux problèmes sur le mouvement de l'eau, qui se présentent dans leur construction, à des principes qui offrissent toute la rigueur, et la facilité dans l'application, que comportent nos connaissances actuelles, tant théoriques qu'expérimentales. J'ai en conséquence rassemblé les meilleures expériences publiées jusqu'à ce jour, sur le mouvement de l'eau dans les tuyaux de conduite et les canaux naturels et factices; le nombre de celles qui m'ont paru propres, vu leur régularité et leur accord, à remplir l'objet que j'avais en vue, est de 82; savoir, 51 sur les tuyaux de conduite, et 31 sur les canaux découverts.

Il s'agissait de combiner ces données avec les principes de la physique et de la mécanique, pour en déduire des règles générales; mais avant de considérer les choses sous ce point de vue, j'ai cru devoir, pour jetter un plus grand jour sur ma théorie, la faire précéder de plusieurs recherches sur certaines questions de la dynamique des corps solides qui ont leurs analogues dans les questions relatives aux fluides. Je me bornerai, quant à cette première partie de mon travail, à dire qu'elle contient quelques résultats nouveaux, ceux entre autres relatifs à la courbure qu'il faut donner à un tuyau ou à un canal, pour qu'il éprouve, de la part d'un système de corpuscules solides, qui y serait renfermé et en mouvement, la plus grande ou la plus petite pression moyenne.

Un des principaux motifs qui m'ont engagé à traiter ces problèmes de dynamique, était de faire voir les changemens que subissent les résultats de l'analyse, lorsqu'on y introduit les propriétés caractéristiques par lesquelles on distingue les corps solides des corps fluides; passant ensuite à cette dernière espece de corps, j'ai d'abord fait une récapitulation raisonnée des données d'expérience qui peuvent servir à l'établissement des bases d'une théorie physico-mathématique du mouvement des fluides incompressibles et pésans, dans les tuyaux de conduite et les canaux découverts. Voici les plus remarquables: une couche fluide reste adhérente à la paroi (qu'on suppose susceptible d'être mouillée), et peut être considérée comme la paroi effective; des résistances particulieres ont lieu vers cette paroi, différentes de celles dues tant à son adhésion aux molécules fluides, qu'à l'adhésion des molécules fluides entr'elles; la pression n'a aucune influence, ou n'en a qu'une insensible, sur les unes et sur les autres (ce en quoi les fluides different considérablement des solides), et quelques expériences de Dubuat semblent conduire à la même conclusion relativement à la matière dont le tuyau est formé ou dans laquelle le lit est creusé; enfin ces résistances font équilibre à la pesanteur, de telle sorte qu'un filet fluide quelconque acquiert une vitesse constante, pour ce filet, mais variable d'un filet à l'autre; le *minimum* de ces vitesses a lieu contre la paroi, et le *maximum* à la surface supérieure; dans les canaux découverts et au filet central, dans les tuyaux cilindriques.

Ces données générales, énoncées analytiquement, m'ont d'abord fourni les équations du mouvement des filets ou des couches fluides dans lesquelles les résistances, tant à la paroi qu'entre les couches, étaient exprimées par des valeurs ou fonctions indéterminées des vitesses de ces couches; mais sans rien prononcer sur les fonctions on trouve, en combinant les équations, que la vitesse moyenne, celle dont la détermination est la plus importante, ne devient constante qu'en vertu des résistances qui ont lieu à la paroi; et d'après ce résultat j'ai introduit, dans l'équation rigoureuse du mouvement du fluide, un terme ou fonction indéterminée de la vitesse moyenne, dont le produit par la surface de la paroi représentait la somme des résistances. Tout consistait alors à trouver une forme ou composition de ce terme, ou de cette fonction, qui convint aux expériences; et j'ai employé, pour y parvenir de maniere à donner le plus possible aux faits et le moins possible aux considérations systématiques, des moyens ou des méthodes dont le détail serait déplacé dans cette notice, mais que je mets au nombre des vues nouvelles, par lesquelles mes recherches different de celles qu'on connaissait déjà sur la même matiere.

Je ne puis cependant m'empêcher de faire mention des secours que j'ai puisés dans un ouvrage dont le sujet paraît bien étranger à celui que j'avais à traiter, *la Mécanique céleste* de M. Delaplace; m'étant proposé de déterminer les lois des diverses séries d'observations, de maniere que chacune d'elles influât, pour sa part, dans la formation de la loi qui la concernait, je voulais, en même tems, faire une égale répartition des anomalies, en plus et en-moins, et rendre leur somme totale la plus petite possible; j'ai employé, pour remplir ces dernieres conditions, les excellentes méthodes, imaginées par notre savant collègue, pour établir la concordance entre les différentes mesures des degrés terrestres. Le succès de ces moyens a été tel que j'ai pu représenter par une formule très-simple les résultats des cinquante-une expériences sur les tuyaux, faites par plusieurs auteurs et par des procédés variés, sur des diametres croissans depuis 3 jusqu'à 50 décimetres, et sur des longueurs de 3 metres à 2300 metres.

Les vitesses moyennes, dans les tuyaux, étaient connues par les produits effectifs, mais les expériences sur les canaux découverts n'offraient pas, toutes, cet avantage; j'ai dû, tant par cette raison, que par l'importance de la question elle-même, m'occuper du rapport entre la *vitesse à la surface* et la *vitesse moyenne*. L'examen des phénomenes m'a fait reconnaître qu'il fallait que l'équation, par laquelle ce rapport serait exprimé, satisfît, entr'autres conditions, à celle de rendre les deux vitesses nulles ensemble et égales lorsqu'elles sont très-grandes, ou infinies. J'en ai déterminé la forme d'après ces considérations, combinées avec quelques autres phénomenes, et je l'ai comparée avec les dix-sept meilleures expériences de Dubuat, en la disposant de maniere à continuer d'opérer la correction des anomalies par les formules de Laplace. Passant ensuite aux évaluations qui concernent les canaux découverts, correspondantes à celles déjà obtenues sur les tuyaux, j'ai trouvé, en employant trente-un expériences, que le mouvement de l'eau, dans les uns et les autres, pouvait s'exprimer avec la même exactitude, par des équations de même forme; les coëfficiens des termes qui renferment le carré de la vitesse, étant, des canaux aux tuyaux, dans le rapport de 15 à 17 environ; on ne pourrait pas les rapprocher davantage sans donner lieu à des anomalies que les expériences ne comportent pas; j'ai formé des tableaux étendus et détaillés, où on apperçoit, d'un coup-d'œil, les élémens de ces déterminations, et qui sont comme les pieces justificatives de tout mon travail.

L'utilité pratique de tous les résultats auxquels je suis ainsi parvenu consiste:

Pour la dérivation, la conduite et la distribution des eaux, par des tuyaux, dans la connaissance des relations qui existent entre les diametres, les longueurs, les pentes de ces tuyaux, les charges d'eau sur leurs extrémités et les vitesses d'écoulement;

Pour le calcul de l'effet des machines, dans l'évaluation très-importante, et qu'on n'avait point encore, de la perte de force motrice due à la résistance que les tuyaux opposent au mouvement de l'eau;

Enfin, pour les canaux découverts où l'eau est contenue, soit par des lits factices, soit par des lits naturels, dans les moyens de déduire la vitesse à la surface de la vitesse moyenne, et réciproquement, et dans la connaissance des rapports entre la longueur, la pente, la figure et la grandeur de la section transversale, et la vitesse de l'eau.

On voit, par ce résumé, de quelle utilité peuvent être, pour la formation et l'examen des projets les plus importans, les recherches auxquelles je me suis livré; j'y ai mis tout le soin et toute l'attention dont je suis capable, et je serai amplement dédommagé et récompensé des peines que ces recherches m'ont donné, si on les juge dignes de quelque confiance; j'ai lieu de l'espérer, puisqu'elles sont fondées sur un nombre considérable d'excellentes expériences, rapprochées et combinées de maniere que chacune, en particulier, a sur les conclusions générales toute l'influence qu'elle doit avoir; et comme ces expériences sont comprises entre des limites qui renferment aussi tous les cas de pratique, un résultat conclu par le calcul se trouve toujours comme environné et appuyé des résultats d'observations qui en garantissent la vérité.

Il m'a paru convenable et même nécessaire de faire des tables pour faciliter et abréger les calculs de mes formules; c'est une des parties pénibles de mon travail, dans laquelle j'ai eu pour coopérateurs M. Gouilly, ingénieur, et MM. Vallée et Vauthier, élèves de l'École des ponts et chaussées, qui m'ont donné, en cette occasion, de nouvelles preuves du zele et des talens que je leur connaissais déjà. Ces tables seront jointes à l'ouvrage qui s'imprime aux frais du Gouvernement, et dont la publication est très-prochaine.

SCIENCES.—MÉDECINE.

Suite et fin de l'Histoire de la constitution médicale, observée à Paris pendant le second trimestre de l'an 12; par J. F. Double.

Pendant le trimestre qui nous occupe, les fievres scarlatines ont été assez fréquentes, même parmi les adultes, et principalement chez les femmes. Ces affections déterminaient jusques vers la fin de la maladie des toux violentes et très-graves, qui à cette époque cédaient ordinairement aux purgatifs doux, lorsque d'ailleurs l'ensemble des circonstances en permettait l'emploi. Dans les cas contraires, la nature excitait assez souvent des diarrhées plus ou moins longues et plus ou moins fortes, qui jugeaient presque toujours la maladie d'une maniere favorable. Il faut remarquer qu'il est bon de terminer le traitement de cette éruption fébrile par un purgatif tonique répété jusqu'à deux et trois fois, selon l'exigence des cas: sans cette précaution, il est rare qu'il ne survienne point des œdématies, soit partielles, soit générales, et même des hydropisies dont le siege se porte le plus souvent sur la poitrine. On doit aussi par la même raison avoir grand soin, pendant la convalescence, de préserver le malade des impressions subites d'une température humide et froide.

Malgré que les coqueluches aient été et plus rares et moins graves qu'à l'ordinaire, sur-tout au commencement du trimestre; malgré qu'on n'en ait vu qu'un petit nombre accompagné de ces violentes toux convulsives qui font craindre à chaque instant pour les jours du malade, ces accidens se sont cependant offerts quelquefois à l'observation durant le dernier mois du trimestre, époque à laquelle il y a eu aussi un plus grand nombre d'individus pris de coqueluche. Ces maladies se sont terminées assez souvent, ou du moins les symptômes en ont été singuliérement diminués par de légeres hémorragies nazales fréquemment répétées, et qui se déclaraient indistinctement aux diverses périodes de la maladie. Les médecins de Breslaw, qui ont vu régner cette affection dans la même saison que nous, ont fait aussi la même remarque quant aux hémorragies nazales: *Nota nobis, sunt exempla puerorum*, disent-ils, *qui fortuitâ narium hemorrhagiâ ab hâc tussi evasere liberi*. En partant de cette source d'inductions fournies par les mouvemens de la nature, on a été conduit dans quelques cas à l'application des sangsues, soit au cou, soit aux tempes; et quelques succès en ont suivi l'usage, sur-tout lorsque l'ensemble des symptomes laissait appercevoir des indices de pléthore, ou locale ou générale. Les toniques mêlés aux antispasmodiques, et notamment les préparations de quinquina et d'opium ont calmé et même fait cesser la toux, lorsque toutefois on a eu soin de faire précéder ces moyens des saignées et des évacuans, des émétiques principalement, suivant les circonstances. Parmi les émétiques, la propriété anti-spasmodique de l'ipécacuanha semble devoir lui mériter une sorte de préférence dans les coqueluches, sur le tartrite antimonié de potasse; mais d'un autre côté, l'action plus incisive de celui-ci, et la secousse plus forte et plus franche qu'il occasionne, balancent ce premier avantage; aussi a-t-on employé l'un et l'autre à-la-fois avec succès. Il est une foule de circonstances où cette combinaison est très-appropriée.

Il s'est offert un assez grand nombre d'affections gastriques muqueuses simples, sans compter que cet élément morbifique entrait comme complication dans la plupart des maladies intercurrentes, sans doute à cause de la débilité résultante de la constitution humide de l'air.

C'est certainement à la même cause que l'on doit rapporter la forte propension que l'on a remarquée dans presque toutes les fievres gastriques simples, à dégénérer en adynamiques et en ataxiques. A cette funeste disposition, qui s'est manifestée durant tout le trimestre, nous avons opposé avec avantage le mélange des boissons d'infusion d'arnica ou de camomille romaine, *anthemis nobilis L.*, avec les émétiques et les purgatifs. Nous avons sur-tout réussi à prévenir le développement de ces deux complications dans leur état d'imminence, par l'administration de l'ipécacuanha, suivant la méthode de Ch. Gianella, à laquelle nous avons fait subir quelques modifications; voici la recette dont nous nous sommes le plus généralement servis. Prenez racine d'ipécacuanha,

dont on a séparé toute la partie ligneuse, quinze grains; laissez bouillir dans une pinte d'eau; et faites infuser dans cette décoction encore bouillante : écorce d'oranges séchée un scrupule, camomille une pincée; passez et ajoutez à la colature : oximel scilli ique demi-once, sirop de pommes une once. On peut, suivant les circonstances, supprimer l'oximel et le sirop de pommes; en varier les doses aussi bien que celles des autres substances; ou même mettre de la crême de tartre à la place; le tout suivant la nature des circonstances accessoires qui doivent constamment fixer l'attention du praticien. On a vu souvent que l'usage de ce remede était suivi d'abord de l'évacuation des matieres saburrales, et puis du rétablissement des forces vitales. Nous avons rempli les mêmes indications chez les enfans par une solution de tartrite antimonié de potasse dans une infusion de camomille ou de mélisse édulcorée avec le sirop de pommes, de fleurs d'orangers ou autres, à raison sur-tout de la plus grande facilité que l'on avait à leur faire prendre de cette derniere préparation. Les fievres gastriques ont en outre présenté des difficultés d'uriner avec des *stillicidium* d'urines très-fatigans. Ce symptôme, quoiqu'insolite dans ces maladies, s'est cependant montré assez communément : il disparaissait avec l'affection gastrique, et cédait aux mêmes moyens curatifs; quelquefois on l'a vu un peu plus rebelle se propager assez avant dans la convalescence.

On a également remarqué chez un grand nombre d'individus une irritation spéciale des intestins, dont l'excitabilité se montrait extrême par l'action des plus légers stimulus, tant internes qu'externes : les malades supportaient à peine le poids des couvertures sur la région abdominale. Les purgatifs ont aussi paru avoir une action plus forte que de coutume. Il n'a pas été rare de voir des superpurgations déterminées par l'usage des drastiques, et quelquefois même par les purgatifs ordinaires, circonstances dont on peut fort bien rendre raison par l'influence connue de la constitution de la saison, et nôtamment par celle de l'humidité de l'air, dont l'action ajoute singuliérement à l'effet des purgatifs.

Les affections scorbutiques ont été bien plus communes qu'à l'ordinaire, tant dans la pratique de la ville que dans celle des hôpitaux; elles paraissaient à l'état fébrile ou non fébrile, et toujours avec des symptômes à-peu-près semblables. Souvent la fievre s'est montrée essentiellement dépendante de l'affection scorbutique à laquelle elle était intimément liée, et nous avons eu occasion de voir alors la fievre scorbutique telle que l'ont décrite les médecins de Breslaw. Cette grande quantité de scorbuts sporadiques observés pendant ce trimestre pourra-t-elle paraître surprenante, lorsqu'on aura fait attention aux causes ocasionelles de cette affection ? *Omnia quæ cutis perspirationem impedire, solida relaxare et digestionis officinam lædere valent, causarum occasionalium munere funguntur. Selle* (1). Les amers, combinés avec les acides, sont les remedes qui ont paru les plus efficaces contre ces maladies.

En parlant des affections scorbutiques, nous rappelerons ici ce que nous avons déjà dit plusieurs fois touchant l'analogie qu'elles présentent avec les maladies adynamiques. Le scorbut et les fievres putrides, ainsi que l'observe Milman (Recherc. sur le scorb.), sont caractérisés par la diminution de l'irritabilité; la stupeur des membres et le peu de dispostion qu'ont les malades à contracter les musles soumis à la volonté, sont les premiers effets de l'action des causes occasionelles qui produisent ces deux especes de maladies; dans toutes deux on retrouve le même état de molesse et de flaccidité des fibres musculaires, et la même diminution de cohésion entre leurs parties constituantes. De-là il arrive que les vaisseaux ne pouvant plus retenir les fluides, les laissent s'extravaser sous la peau; ce qui donne lieu aux éruptions exanthématiques, et à la disposition aux hémorragies que l'on remarque dans le scorbut. Ici donc, les hémorragies ne sont que l'effet, qu'un symptôme du scorbut; et alors pourquoi le placer dans la classe des hémorragies, lorsque sur-tout celles-ci ne sont pas un des caracteres constans de l'affection scosbutique, qui peut fort bien exister sans hémorragies? On aurait autant de raison au moins de ranger ce genre de maladies parmi les éruptions dans la classe des phlegmasies cutanées.

Selle me paraît également avoir eu tort de faire du scorbut un ordre particulier de maladies, sous le titre de *morbi scorbutici*; c'est multiplier les divisions sans nécessité; il devait le porter dans son deuxieme ordre : *morbi putridi*. En effet, la véritable place des affections scorbutiques, dans un cadre nosologique, se trouve naturellement parmi les adynamies dont le scorbut doit être regardé comme l'état chronique. La nature ou l'essence de ces maladies, leurs symptômes, leurs causes et leur traitement annoncent bien évidemment les degrés d'analogie qui les réunissent ou les rapprochent. On doit donc les confondre dans une seule classe, de la même maniere qu'en fait de matiere médicale les anti-scorbutiques se confondent naturellement avec les anti-septiques. Mais ensuite, comme les adynamies et le scorbut ont quelques caracteres qui servent à les différencier, il faut en former deux genres séparés que l'on reunira toutefois dans une seule et même classe.

Et qu'on ne dise point que les adynamies étant des pyrexies, tandis que le scorbut est apyrectique, ces deux maladies ne peuvent point se trouver ensemble. Je répondrai d'abord que la présence ou l'absence de la fievre ne fait rien à la nature ou à l'essence de la maladie, et ensuite qu'il y a des adynamies aussi bien que des scorbuts avec fievre (1), tout comme il y en a d'autres entierement exempts de mouvemens fébriles, sans que pour cela l'affection cesse d'être le scorbut ou la maladie adynamique. Pour peu que l'on étende ces dernieres reflexions, on verra facilement combien la classe des pyrexies est vicieuse dans les nosologies en général. Au surplus, ce n'est pas le lieu ici d'en parler.

Pendant le trimestre, il s'est déclaré très-peu de phthysies nouvelles; mais celles qui existaient auparavant (et elles sont toujours très-fréquentes), ont presenté dans leur marche une rapidiié alarmante et souvent une issue funeste : on doit en dire autant des maladies chroniques en général, et des habitudes valétudinaires. Nous dirigerons surtout l'attention des médecins vers les phthysies, on conçoit difficilement les ravages que fait cette affreuse maladie.

Dans un des douze arrondissemens dont se compose la capitale; dans le deuxieme, où sur une population d'environ cinquante mille ames, nous comptons ordinairement de 80 à 100 décès, on trouve de 16 à 20 individus morts par suite de phthisie. Et ce n'est pas seulement dans la capitale que cette maladie paraît aussi désastreuse, c'est dans toutes les parties de la France. « Vous ne sauriez croire, m'écrit un médecin qui exerce avec distinction dans le midi (1), quels progrès effrayans la phthisie fait tous les jours dans nos contrées.... Je me rappelle lorsque j'étais médecin à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Toulouse » (hôpital considérable et presque toujours occupé par une grande quantité de malades) « à une cersaine époque, à peine avions-nous deux cents malades au quartier des hommes, que quatre-vingts étaient atteints de la phthisie. Une société de médecins qui se réuniraient, ajoute-il, pour étudier cette maladie, et pour en bien faire connaître les diverses indications et les différentes méthodes thépeutiques, serait autant utile au moins qu'une *société galvanique.* »

Un coup-d'œil jeté sur les tableaux des décès de ce trimestre, opération que nous n'avons pu faire que sur les tableaux du deuxième arrondissement, fournit ce résultat que, sous le rapport des maladies qui ont précédé ces décès, rien n'annonce qu'il y en ait eu de catastatique dont le caractere se soit montré spécialement funeste; ce sont ou des maladies aiguës sporadiques, ou des affections chroniques intercurrentes, ne présentant ni les unes ni les autres rien d'épidémique.

Quant au nombre de morts, il a été peu considérable pendant tout le trimestre. Il se porte de 80 à 87 par mois, toujours sur une population de 50 mille ames, mais aussi dans un des quartiers de Paris ou il y a le plus d'aisance et peut-être aussi le plus de salubrité.

Remarquons ici que, pendant les mois de nivose, pluviose et ventose de l'an dernier, époque à laquelle la maladie catarrhale dont nous avons plusieurs fois parlé exerçait ses ravages, nous eûmes, comparativement à cette année, presque le double de morts, et que, proportions gardées, il y eut plus d'un quart d'individus décédés depuis l'âge de 60 ans et en sus, que nous n'en avons eu en l'an 12; ce qui donne une nouvelle preuve de la funeste influence qu'exeraent sur les vieillards les maladies catarrhales en général, et plus particuliérement de celle qu'eut sur eux la maladie de même nature que nous avons observée pendant l'hiver de l'an 11.

Enfin, par une suite de notre examen comparatif des décès du second trimestre de l'an 11 et de ceux du même trimestre de l'an 12, nous observons qu'en l'an 11 on comptait, toujours dans le deuxieme arrondissement, vingt individus morts à la suite de la petite-vérole, et que cette année il n'y en a eu aucun. Nous laisserons à nos lecteurs le soin d'apprécier jusqu'à quel point on doit attribuer ce grand avantage aux bienfaits incontestables de la propagation de la vaccine.

(1) *V. Pyrethol. rudim. appendix. p.* 376, *edit.* 3 *Berlin* 1789.

(1) Voyez entr'autres la fievre scorbutique, decrite par les médecins de Breslaw : pag. 178 de leur Recueil in-4°. Lausanne et Geneve, 1746.

(1) M. Dubord, ancien professeur de la faculté de medecine de Toulouse, ex-medecin de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de la même ville, aujourd'hui retiré dans la commune de Beaumont de Lomagne; homme egalement respectable par ses talens et par ses vertus, et dont je m'honore d'être le compatriote et l'ami.

LITTÉRATURE. — THÉATRE.

Pierre-le-Grand, *tragédie en cinq actes*; par M. Carrion de Nisas, représentée pour la premiere fois au Théatre-Français de la République le 29 floréal an 12. — A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut. (Prairial an 12.)

S'il est un spectacle digne de nous être offert, c'est celui d'un grand-homme aux prises avec un grand peuple encore barbare : l'un attaquant dans ses fondemens l'antique édifice des lois grossieres et des superstitieuses coutumes, que l'autre se croit obligé de respecter, et s'efforce de maintenir. Ces peuples dédaignant le rang où l'on veut qu'ils montent, ne voient que la place qu'ils occupent, c'est celle qu'occupaient leurs ancêtres; ils la chérissent, parce qu'elle leur fut transmise, et se complaisent dans leur ignorance qui est, comme tout le reste, un héritage. Ils ne prétendent pas être plus grands ni plus éclairés que leurs peres; et, en raisonnant ainsi, ils ne préjugent pas qu'ils seront moins l'un et l'autre; qu'ils vont cesser, d'une part, d'être en proportion avec ce qui les environne, s'ils refusent de participer à l'accroissement que tout prend et a pris autour d'eux; que, de l'autre, ils épaississent leurs ténebres, par cela seul qu'ils s'obstinent d'y demeurer, alors que thorison ces autres peuples brille chaque jour d'un nouvel éclat. Courbé sous le joug de la routine (insensible, mais presqu'invincible tyrannie), rien ne peut les en affranchir qu'une force supérieure : il faut toute celle d'un grand-homme pour briser, en dépit d'eux, ce joug qu'ils adorent.

Il faut qu'à toute l'activité du génie qui conçoit, se joigne ici toute la sagesse du jugement qui décide, toute la constance du courage qui exécute; et, de tous ces dons, voilà le plus rare ! C'est ce courage qui fait le succès, parce que, ne s'arrêtant pas devant les obstacles que le génie et la raison ont su prévoir, dont seuls ils n'auraient pu triompher, il s'avance, en bravant tout, vers le grand but où le conduisent ces deux guides. Tel est donc l'ascendant d'un grand-homme sur tout un peuple, qu'il peut, par cela seul qu'il le veut, l'arracher à ses plus anciennes habitudes; l'entraîner par une pente irrésistible vers le bonheur qu'il refuse; imprimer sur lui, malgré lui-même, le sceau de son propre génie; l'associer à ses propres destinées, et fonder ainsi la grandeur de ce peuple, quelles que soient et ses résistances, et ses clameurs, et ses fureurs même. C'est en ce sens que l'auteur de *Pierre-le-Grand* a dit et a pu dire que *les rois font les hommes*; et c'est cette lutte entre la raison et les préjugés, entre les lumieres et l'ignorance, qui dût former, je le répete, un spectacle digne de tout notre intérêt, et d'abord de toute notre attention.

Pour refuser l'un sans doute, on a commencé par ne point accorder l'autre. On s'est hâté de condamner sans écouter; comme si l'on eût craint de n'avoir plus à condamner si l'on écoutait, et il y a du moins, dans cette précipitation, quelque chose de consolant pour l'amour propre de l'auteur; car il est très-vrai de dire qu'on l'a proscrit, mais qu'on ne l'a pas jugé.

Enfin il peut l'être : son ouvrage est soumis au tribunal calme et reflechi des lecteurs; et s'ils décident, comme je n'en doute pas, qu'il mérite d'être lu, il en faudra conclure qu'il méritait d'être entendu.

« Ma piece est intacte, dit M. de Nisas; on va » la lire, on va la juger pour la premiere fois. » Sans doute elle a des défauts et beaucoup; mais » dans quelle proportion est le nombre et la » gravité de ces défauts avec le traitement que » l'ouvrage a éprouvé ? Voilà la question qui est » soumise au lecteur. »

Les journaux en ont donné l'analyse : je ne dois donc plus compte au public que de quelques réflexions que m'a fait naître sa lecture, et que je soumets à l'auteur lui-même. Le plan, la conduite et l'action de sa tragédie sont simples, trop peut-être pour l'état présent de l'art dramatique en France; mais cet excès même atteste l'effort qu'il a fait, pour se préserver de l'excès contraire, et cet effort est louable. Cette piece est du genre de celles qu'on peut appeller *tragédies politiques*. Elle n'est point embarrassée d'incidens romanesques, ni affadie par aucuns de ces épisodes d'amour que nos maîtres eux-mêmes ont peut-être trop multipliés dans les leurs. Tout le sujet se réduit à cette explication, ainsi réduite elle-même : c'est un peuple qui menace l'auguste main qui le retire de son néant, et repousse des bienfaits dont il n'est pas digne encore.

Les principaux personnages sont bien présentés, mais ils pouvaient être plus fidelement soutenus, plus prononcés, plus achevés. Sans se démentir; celui de Pierre s'affaiblit dans les derniers actes : son étonnante patience à souffrir les criminelles récidives du fanatique Alexis, n'est point dans la nature d'un Czar tel que Pierre le plus impatient et le plus absolu des hommes, et de serait à peine

dans celle de l'homme le plus maître de ses mouvemens et de ses passions. Alexis a bien l'endurcissement du fanatisme, mais il n'en a pas l'ardeur : son ton est trop généralement plaintif. Quelle que soit sa faiblesse, ou peut-être parce qu'il est faible, le fanatique se fait toujours reconnaître à un caractere très-marqué d'emportement, la cause et l'excuse de toutes ses actions ; or, l'endurcissement du fils de Pierre n'ayant ni cette cause, ni cette excuse, révolte à-la-fois l'ame et l'esprit du spectateur qui ne voit plus dans ce personnage qu'une de ces exceptions que peut avouer quelquefois la vérité historique, que désavoue toujours la vérité théâtrale, laquelle recherche moins ce qui est vrai que ce qui est vraisemblable, n'approuve que ce qui est amené, préparé, motivé par l'art, étant un fruit de l'art elle-même.

C'est par une conséquence de ces principes, que je placerai encore dans les exceptions le rôle de Gleboffe. Cet autre personnage, si cruement odieux, peut se rencontrer sans doute, mais ailleurs que sur la scene française, où l'on ne supportera jamais, sans de grands adoucissemens, d'abord ce mélange d'hypocrisie et d'audace qui forme son principal caractere, puis, ce caractera accessoire d'hésitation qu'on lui prête, et qui contredit le premier, qui l'avilit, et fait dégénérer un conspirateur, annoncé avec éclat, en un obscur et subalterne intrigant, trop faible pour mettre en jeu les ressorts d'une vaste conjuration, trop inhabile pour les diriger comme pour les avoir conçus.

Quant au rôle de Catherine, l'auteur a montré un très-bon esprit, en ne lui donnant que peu d'étendue. Ce rôle est, dans la juste mesure, peu susceptible d'intérêt, mais produisant tout celui qu'il pouvait produire. Catherine offrant à la tranquillité de l'État, le sacrifice de son bonheur, n'est que plus digne du trône où l'ont appelée ses vertus, alors qu'elle veut en descendre. Gardez-vous, dit-elle à Pierre,

Gardez-vous d'hésiter entre l'Empire et moi,
Trop de dangers suivraient le don de votre foi.
Laissez-moi loin du trône, et loin *de sa lumiere*,
Retrouver de mon sort l'obscurité premiere.
Seigneur, l'effort heureux qui romprait ce lien,
Vous rendrait tous les cœurs sans vous ôter le mien.

Ces sentimens sont nobles et touchans ; ce rôle est tout ce qu'il doit être,

Ceux de Lefort et de Menzikoff laissent quelque chose à désirer ; non dans la conception, mais dans l'exécution, dans les développemens qui pourraient être plus riches et plus variés. Du reste, les traits principaux de ces deux guerriers sont conformes à la vérité historique : ils restent fideles, ce qui vaut mieux, au caractere qu'ils annoncent : tous deux devoués à leur maître ; l'un avec plus de sévérité, l'autre avec plus de douceur, n'ont qu'un seul but, celui de sa gloire. On aime à voir sur-tout Menzikoff, à la voix de Pierre, jadis

Sorti du dernier rang des derniers citoyens.

ne point oublier son origine ; se servir même de ce souvenir, comme d'un moyen pour prouver à son bienfaiteur quel est le pouvoir des bienfaits, et en même-tems, sans le dire, quelle en est la récompense ; pour l'inviter à tenter auprès d'un fils ce qui lui a si bien réussi auprès d'un étranger :

Si, de vos dons comblé, je n'ai point démenti
Ce que d'un faible enfant vous aviez pressenti ;
Si Menzikoff peut-être, est votre heureux ouvrage,
Que ce cœur paternel prenne quelque courage.
Voyez ce que j'étais, voyez ce que je suis ;
Ne désespérez pas, seigneur, de votre fils.

Cet argument est décisif ; l'effet en devait être infaillible. Il y a plus que de l'adresse, il y a une grande connaissance du cœur dans cette double attaque que Menzikoff porte au czar ; et l'attaque est double en effet, car observez qu'il s'adresse en même-tems à l'homme et au pere ; qu'il intéresse l'ame de celui-ci, l'amour propre de celui-là, en les flattant l'un et l'autre d'un espoir qui déjà s'est réalisé en sa personne : ajoutez que la politique elle-même peut approuver ce qu'ici l'humanité conseille ; car le départ d'Alexis (quelques vers avant, Menzikok a proposé que ce jeune homme partît pour l'armée), car le départ d'Alexis confié

Au plus digne sujet qu'ait le plus digne maître,

à Lefort, concilie tout, et la sûreté de l'Etat, et celle du prince, pour lesquels tout péril cesse, dès que le chef des séditieux est éloigné. Dans cette scene, la plus belle du troisieme acte, qui est le plus beau de toute la piece, je ne crois pas qu'on puisse trouver rien à reprendre, si ce n'est quelques négligences, et un mouvement qui me paraît faux ou du moins peu réfléchi. Lefort incline pour les moyens de rigueur, comme Menzikoff pour ceux de clémence : or, après avoir pressé le courroux de Pierre-le-Grand, il s'écrie :

..... Ah ! Seigneur, je m'arrête,
Et si j'en ai trop dit, *frappez, voilà ma tete.*

Certes, ce mouvement est injurieux pour le monarque ; car il donne à penser que la vérité peut lui déplaire, que la mort peut même en être le prix : et cette crainte, manifestée ici implicitement, n'a pas dû entrer dans l'ame d'un guerrier ; le conseil avoué d'un grand-homme qui, plus d'une fois déjà, a ouvert un libre cours à sa sincérité, et qu'en cette occasion encore il provoque, puisqu'il le consulte ; mais, ces deux vers excepté, Pierre, Menzikof et Lefort tiennent, dans toute la scene, un langage plein de raison et de sagesse. J'en citerai un fragment ; c'est Pierre-le-Grand qui parle.

Du tems qui détruit tout, je sens déjà l'outrage ;
Sous le poids des travaux plus encore que de l'âge,
Lorsqu'à peine j'atteins mon quarantieme hiver,
Mon front de cheveux blancs sera bientôt couvert.
J'ai consacré ma vie au bonheur de la terre :
J'appris dans les revers le grand art de la guerre,
Et vous vîtes enfin le vainqueur de Narva,
Par ses propres leçons, défait à Pultava.
Dans Sardam cette main, au sceptre destinée,
A fait crier la scie et gémir la cognée.
Aux plus rudes travaux l'esclave condamné,
Versa moins de sueurs que ce front couronné.
Mais est-ce assez d'avoir en ma double carriere,
Du bruit de mes exploits rempli l'Europe entiere ?
Par d'utiles travaux, par de grands monumens,
D'en avoir illustré les paisibles momens ?
Ces travaux, cet éclat que l'univers encense,
Souvent au fond du cœur laissent un vide immense.
Je l'éprouvai moi-même, et j'ai cherché long-tems
Un objet qui mêlât de plus doux sentimens
Aux agitations qui consumaient ma vie.
Enfin, je l'ai trouvé, mon ame en est remplie.
Avec ravissement je goûte mon bonheur :
Catherine a *comblé* ce besoin de mon cœur ;
Elle va près de moi s'asseoir au rang suprême.
Quand mon cœur est donné, qu'est-ce qu'un diadême !

. . . . . .

. . . . . .

Après tous les fléaux qu'elle a su détourner,
Soldats, peuple, à l'envi la devraient couronner.
Sur son modeste front, c'est ma reconnaissance
Qui place le bandeau qu'affermit sa prudence.
Ainsi, j'instruis ce peuple, ainsi je foule aux pieds.
Des préjugés encor vainement décriés.
Du merite humble, obscur, j'enflamme le courage ;
J'inspire des vertus qui seront mon ouvrage,
Et laisse, s'il le faut, mon pouvoir en des mains
Qui feront, après moi, prospérer mes desseins.
etc. etc. etc.

Cette diction est ferme et correcte. On peut juger d'après ce morceau et les suivans, extraits encore du troisieme acte, que la qualité principale du style de l'auteur, c'est la franchise : or, de toutes les qualités d'un écrivain, voilà la plus admirable. Avec elle, on a le fond ; il n'y a plus qu'à chercher les formes, et l'on peut avoir, par ces ces fragmens même, que M. de Nisas a souvent aussi le mérite de les trouver.

La scene entre Pierre-le-Grand et son fils, qui suite celle dont je viens de parler, qui l'emporterait même sur cette derniere si, vers la fin, la logique saine et animée des personnages n'y dégénérait point en un langage déclamatoire et vague, ce qui fait qu'elle offre deux couleurs ; cette scene rappelle, mais par la situation seulement, l'admirable scene de Mithridate et de ses fils, dans la tragédie de Racine. La grande premiere moitié de celle de M. de Nisas est excellente : les argumens de ses deux interlocuteurs sont pris dans la nature si opposée de leur caractere, et s'y rapportent parfaitement. Voici comme Alexis répond à l'ordre qu'il reçoit de marcher contre les rebelles :

Seigneur, leur résistance est-elle illégitime ?
Moi-même, fils des Czars, et qui puis l'être un jour,
Serai-je ici l'écho d'une servile cour ?
Je n'en ai point les mœurs et j'en hais le langage ;
Elle craint ma franchise et je lui fais ombrage.
Mais puisque vous daignez m'entendre sans courroux,
J'éleverai ma voix entre l'Empire et vous.
Eh ! que reproche-t-on à vos sujets fideles ?
Que font ces opprimés qu'on traite de rebelles ?
Des droits les plus sacrés ne sont-ils pas vengeurs ?
Ne defendent-ils pas et leur culte et leurs mœurs ?
Ils ont des nouveautés brisé l'injuste idole.
Faut-il donc que votre âge en aveugle s'immole ?
Que vos contemporains, au prix de leur bonheur,
D'un douteux avenir achetent la splendeur !
Des étrangers prenant vos sujets pour victimes,
S'appliquent sans relâche à leur chercher des crimes.
Contre un peuple innocent dont ils sont détestés,
Leurs cris calomnieux sont toujours écoutés.
Des lâches, de vos lois ministres tyranniques,
Dans l'asyle sacré des foyers domestiques,
Poursuivent la pensée, et l'œil des délateurs
Va lire les regrets jusques au fond des cœurs.
Ce peuple enfin s'indigne et le Ciel le protege.
Etc. etc. etc.....

Le fragment suivant est un tableau fidele de l'Empire russe, à l'époque où Pierre Ier entreprit une réforme dont tout lui faisait sentir la nécessité : c'est ainsi qu'il le trace lui-même :

Toujours prêt (le peuple) à porter sa brutale ignorance
De l'extrême esclavage à l'extrême licence,
On le verrait en foule, à d'indignes hazards,
Du premier imposteur suivre les étendarts ;
Encenser ce qu'il hait, briser ce qu'il adore ;
Détester ses fureurs, s'y replonger encore,
Et menacer toujours, si ce bras irrité
N'eût mit un freint terrible à sa férocité.

Cent fois de ce palais, l'artifice ou l'audace,
Dans un jour, dans une heure ont pu changer la face ;
Et le cri d'un Streliz, la brigue d'un Boyar,
A suffit pour proscrire ou proclamer un czar.

Je me suis indigné contre une tyrannie
Qui du prince en naissant étouffait le génie.
L'obstacle révolta ce cœur impétueux :
J'eusse été plus cruel étant moins rigoureux.
Qui veut plaire à ce peuple est un esclavre à plaindre.
Qu'il m'estime, il suffit : je saurai l'y contraindre.
Un czar trop débonnaire en ses nobles projets,
Et se perdrait lui-même, et perdrait ses sujets :
A des malheurs sans fin j'ai voulu les soustraire.
Je retiens par pitié le pouvoir arbitraire.
Mon siècle en vain s'oppose à sa félicité,
J'en appelle sans crainte à la postérité ;
Elle est l'espoir d'un roi dont la gloire est l'idole ;
Au sein des durs travaux cet esprit le console ;
Et loin dans l'avenir au vulgaire caché,
Lui montre le seul prix dont son cœur soit touché,
Le seul qu'il obtiendra. Jamais l'ingrat vulgaire
Ne l'abaisse, tant qu'il vit, du bien qu'il ose faire :
On le menace au trône, on l'invoque au tombeau !

C'est pour toi que des arts s'allume le flambeau :
Suis cet astre propice et marche à sa lumiere ;
Tu ne peux sans péril demeurer en arriere.
Change avec l'Univers qui change autour de toi ;
C'est la nécessité qui t'en prescrit la loi.
Les arts qui de l'Europe ont doublé la puissance,
La paix et ses travaux, la guerre et sa science,
Secours dont tes voisins contre toi vont s'armer,
Sont prêts à te défendre ou prêts à t'opprimer. »
etc. etc. etc.

Quoique les formes de ces récits soient historiques, ils ne s'éloignent pas pourtant de celles qu'exigent nos regles, parce que les mouvemens en sont pressés ; seulement, on pourrait desirer que l'auteur les eût entremêlés de quelques-uns de ces traits de dialogue vifs et coupés qui, en rompant l'uniformité des longs discours, font rentrer les personnages dans le ton naturellement brusqué et heurté des passions, et donnent, de toute maniere, à la scene une marche plus rapide et plus animée : c'est ainsi qu'en ont usé nos maîtres dans l'art dramatique.

Sans doute on pourra remarquer, dans cet ouvrage, des conceptions et des scenes identiques, comme les deux déguisemens d'Alexis et d'Orloff, et les trois assemblées des conjurés, toutes trois sans issue ; quelques situations hasardées, celle d'Alexis, par exemple, levant le glaive sur son pere, etc., quelques expressions familieres, etc. ; mais les beautés et de détail et de fond que j'ai citées suffisent pour prouver qu'il dépend de l'auteur de faire disparaître ces fautes ; elles prouvent avant tout, comme je l'ai dit en commençant, qu'il méritait d'être écouté ; et, quant à ces fautes même, il est très-probable que ceux qui lui ont refusé leur attention ne les auraient pas commises, et qu'on n'en aura jamais aucunes de ce genre à leur reprocher.

LAYA.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain mardi, le Connétable de Clisson, suivi de Héro et Léandre. — Très-incessamment la 1re représ. des Bardes.

Théâtre Français. Aujourd., Iphigénie en Aulide, et le Babillard.

Théâtre Louvois. Le Collatéral, le Pere d'occasion, et la Maison de Campagne. — Demain, les Précieuses ridicules. — Jeudi, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore.

Théâtre du Vaudeville. Théophile, Colombine mannequin, et les Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Déserteur, ballet de M. d'Auberval, remis par M. Aumer, et Ricco, comédie.

Théâtre du Marais. Un Trait de Fanchon la vielleuse, opéra-vaud. nouv. ; Pygmalion, l'Enfant perdu, et Canard et Canardin.

Théâtre de la Cité. Le Déserteur, opéra, et la Melomanie.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 284. *Mardi, 14 messidor an 12 de la République* (*3 juillet 1804.*)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 13 juin (24 prairial.)

Le général Hédouville, ayant obtenu un congé de son gouvernement, a accrédité avant son départ et présenté au prince Czartorinski, M. Rivals, comme chargé d'affaires auprès de notre cour.

ESPAGNE.

Madrid, le 30 mai (10 prairial.)

La gazette de la cour contient un édit royal concernant l'abolition des enterremens dans les églises, et la translation des cimetieres hors des villes, bourgs et villages.

Le comte Montarco, gouverneur du conseil, est chargé de l'exécution de ces dispositions.

On apprend de Lisbonne, que le secrétaire d'état D. Louis Pinto de Souza y est mort à l'âge de 68 ans.

L'Espagne vient de perdre D. Joseph de Sotomayor, lieutenant-général des armées du roi, à l'âge de 82 ans; et D. Antoine Maria de Gremes, et Horcasitas qui avait rempli successivement le poste de ministre du roi en Suede, en Prusse, dans la Toscane et près le roi de Sardaigne.

L'Académie royale des sciences de Madrid, a admis M. Cadet de Vaux au nombre de ses associés correspondant.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 23 juin (4 messidor.)

Les souscriptions se multiplient pour l'érection d'un monument à la mémoire de Luther. L'électeur de Wirtemberg a souscrit pour 550 florins.

— On annonce à Stockholm une traduction suédoise de *Valerie*.

— Il paraît ici deux nouveaux dictionnaires; l'un français et russe, composé sur celui de l'Académie française, par M. le conseiller Tatitschew; l'autre, allemand et russe, rédigé d'après celui d'Adelung, par une société de gens de-lettres. Chacun de ces ouvrages forme 2 volumes in-8°.

PRUSSE.

Berlin, le 20 juin (1er messidor.)

M. le comte de Podewils est mort le 28 du mois dernier à Gusow, dans la 52e année de son âge. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'économie rurale; il pratiquait lui-même l'agriculture dans ses terres de la Marche; il était un des plus riches propriétaires de cette province prussienne. Ses améliorations avaient toujours pour but principal d'augmenter le bien être de ses vassaux, qui le pleurent aujourd'hui comme un pere.

HANOVRE.

Le maréchal d'Empire Bernadotte, à l'armée.

Au quartier général à Hanovre, le 28 prairial an 12, premier de l'Empire.

Soldats,

Sa Majesté l'Empereur, en me confèrant le commandement de l'armée d'Hanovre, m'a chargé particulierement de m'occuper de vos besoins; je remplirai avec plaisir les devoirs qui me sont imposés: A votre tour, méritez la constante sollicitude d'un Gouvernement sage et paternel.

Continuez à être dociles à la voix de vos chefs; soyez sans cesse fideles à cet honneur qui, toujours, a caractérisé les armes françaises; chérissez, à jamais, la main conservatrice qui a sauvé votre patrie: elle assure, à vos peres, la garantie de leurs propriétés, à vous, la récompense de vos services, et à tous une vieillesse tranquille et heureuse. Répétez avec vos généraux et avec tous les bons Français, *Vive* l'EMPEREUR!

Signé, BERNADOTTE.

ANGLETERRE.

Portsmouth, le 12 juin (23 prairial.)

L'*Hydra*, frégate de 38, est entrée ce matin dans le bassin pour y être réparée des dommages qu'elle a soufferts dans un combat avec des bâtimens de la flotille française, sous le cap de Barfleur.

Sheerness, le 7 juin (18 prairial.)

L'*Immortalité*, frégate de 36, est entrée ce matin dans le bassin pour y être réparée: elle rentre d'une croisiere. *Le Tuttler*, de 16 canons, est dans ce port. On le répare des dommages qu'il a soufferts dans l'action du Commodore Smith, contre les chaloupes canonnieres de l'ennemi.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 26 juin (7 messidor.)

Le rapport du capitaine de marine Evertz, l'un des officiers qui a le plus contribué à faire abandonner aux Anglais leur entreprise contre Curaçao, confirme à quelques circonstances près le rapport des commissaires de la colonie; plusieurs officiers s'y sont fait particuliérement remarquer dans cette occasion; l'ennemi y a perdu six pieces de canon.

— Six missionnaires hollandais sont au moment de partir pour les grandes Indes et le Cap de Bonne-Espérance.

— On vient de conduire dans les prisons de cette ville une douzaine de contrebandiers les plus déterminés, arrêtés aux frontieres, au moment où ils allaient introduire une grande quantité de marchandises anglaises d'un prix considérable, dont on s'est saisi.

Le nommé Jean Fournaut, soldat musicien du 50e régiment des troupes françaises actuellement à Breda, avait sauvé, il y a environ un mois, en se jettant tout habillé dans un canal très-profond d'eau stagnante, un enfant âgé de trois ans; la municipalité de Breda a décerné à ce militaire une médaille d'argent, qui lui a été remise avec une grande solennité, par le colonel de son régiment. Toute la troupe était sous les armes, et les soldats ont paru vivement touchés de la maniere dont les honneurs civiques ont été rendus à leur camarade.

INTÉRIEUR.

Paris, le 12 messidor.

INSTITUT NATIONAL.

Mémoire sur l'amélioration des troupeaux dans le midi de la France (1); *par M. Tessier, membre de l'Institut, et l'un des commissaires du Gouvernement pour les établissemens ruraux, etc.*

La branche de l'économie rurale, dont les progrès sont les plus frappans, c'est l'amélioration de nos laines, opérée par celle des troupeaux. Pendant quinze ans, les départemens septentrionaux de la France profiterent seuls de la race des merinos, parce que seuls ils furent à portée d'acquérir la certitude du succès. Ceux du centre, et surtout ceux du midi, n'en concevaient pas même la possibilité.

Soit répugnance pour innovation, soit spéculations dirigées vers d'autres objets, les propriétaires et les cultivateurs de ce pays avoient vu des bandes de *mérinos* traverser leur territoire pour aller enrichir des contrées lointaines, sans imaginer que, plus près du trésor qu'on venait, pour ainsi dire, exploiter sous leurs yeux, ils avaient un droit égal à en partager la valeur. Il a fallu que le Gouvernement, pour les éclairer et les stimuler, offrit à leurs regards, des animaux dont ils reconnussent la supériorité sur ceux qu'ils entretenaient, et parmi lesquels ils trouvassent des germes propres à perfectionner leurs races. Dans cette vue, un petit troupeau fut détaché de celui de Rambouillet, et envoyé à Pompadour, département de la Corrèze, et un autre, plus considérable, importé d'Espagne par les soins de Gilbert, fut mis dans le département des Pyrénées-Orientales, près la ville de Perpignan. Celui de Pompadour, encore peu nombreux, parce qu'il a commencé par un faible noyau, ne sera pas, avant quelques années, en état de donner autant de ressources que les deux autres,

Jusqu'ici l'établissement de Rambouillet payait seule son tribut à l'amélioration par ses ventes fréquentées et bien organisées, qui fournissaient de *mérinos* une partie du nord de la France. Il s'agissoit de rendre aussi utile, au midi, la bergerie des Pyrénées-Orientales. Ce motif, qui ne pouvait manquer de fixer l'attention du ministre de l'intérieur, fut un de ceux qui l'engagerent à me charger, au mois de germinal an XI, d'aller à Perpignan. Mon voyage avait encore pour but de rechercher les causes et les moyens préservatifs d'une maladie qui tous les ans fait mourir un grand nombre de bêtes à laine dans ce département (2).

Dans les séances particulieres de la classe, j'ai fait connaître ce nouvel établissement dont le chef-lieu est dans la plus belle situation du Monde. Placé sur une hauteur médiocre, à 2000 metres et au-dessus de la ville de Perpignan, il domine sur une belle vallée, fertilisée par deux rivieres, dont l'eau est employée à de précieuses irrigations. Son horison est terminé par des points de vue, qui ne sont ni trop rapprochés, ni trop éloignés. A l'est, on voit une longue bande de la Méditerranée; au nord et à l'ouest, ce sont les corbieres, sur lesquelles des abeilles recueillent le miel parfumé, qui se porte à Narbonne. Le côté du sud est fermé par une portion des Pyrénées, que couronne le sommet, presque toujours couvert de neige, du Canigou, et par les Alberes, ainsi nommées à cause de la blancheur de leur surface, et qui s'inclinent à la mer vers Collioure. J'ai donné encore dans nos séances des détails sur les productions et cultures du pays, sur la nature de son sol, la tenue et conduite du troupeau national, comparées à celles des troupeaux roussillonnais, et sur les rapports et les différences que j'ai apperçues entre les deux races. Je me bornerai ici à quelques résultats relatifs à la vente que j'ai dirigée, et à l'état de prospérité où j'ai laissé l'établissement.

La premiere vente a eu lieu le 1er prairial an 11 chaque année, elle doit se faire le même jour. D'après des poids comparés et des valeurs respectives, la toison d'une brebis mérinos de la bergerie nationale a rapporté deux fois plus que celle d'une brebis roussillonnaise; la toison de cette derniere perd au lavage les quatre-cinquiemes, tandis que l'autre ne perd que les trois-cinquiemes.

Le nombre des animaux, exposés à la vente, a été de 153, la plupart nés dans l'établissement. 30 béliers ont été achetés par des propriétaires et cultivateurs des environs, augure qui m'a paru favorable, parce qu'il m'annonçait que déjà on s'appercevait de l'avantage des mérinos sur la race roussillonnaise, la plus estimée cependant de toutes celles de France.

Les beliers et les brebis ont été achetés quatre à cinq fois plus qu'on n'achete les animaux de la race du pays. Si on considere 1° que c'est la premiere fois qu'on vendait des mérinos dans le Midi de la France; 2° que les laines ont moins besoin d'y être perfectionnées qu'ailleurs, sur-tout dans le ci-devant Roussillon, où elles ont un certain dégré de finesse; 3° enfin, que l'inquiétude de perdre des animaux de prix de la maladie meurtriere que j'étais allé examiner, a pu ralentir le zele et le desir d'en acquérir, on regardera le résultat de cette premiere vente comme avantageux, comme un triomphe sur la routine, comme le gage assuré du succès de l'amélioration des troupeaux dans le Midi de la France.

Au reste, cette vente a rempli les demandes faites par des propriétaires des départemens du Lot, de l'Aveyron, de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault; des Bouches-du Rhône, et des Alpes-Maritimes c'est-à-dire, de huit départemens, dont cinq bordent la Méditerranée.

Dans les détails communiqués à la classe, et qui seront rendus publics (3), j'ai cru devoir faire la balance que j'ai établie entre ce que la bergerie nationale des Pyrénées-Orientales a reçu du Gouvernement, et les valeurs qu'elle possédait au moment où j'en suis parti. Il m'a semblé qu'il était bon de présenter un exemple de ce que pouvait une gestion sage et probe, et du peu qu'il en coûte quelquefois au Gouvernement pour faire un très-grand bien. Je pourrais donner des résultats non moins satisfaisans sur Rambouillet: mais aujourd'hui je ne m'écarterai pas de ce qui concerne la bergerie des Pyrénées-Orientales.

En calculant avec exactitude toute la dépense faite pour cet établissement jusqu'à l'époque de la vente et tout ce qu'il avait alors de mobilier existant, malgré ses pertes, il me paraît démontré qu'en moins de deux ans il aura gagné la valeur des biens-fonds qui lui ont été assignés, quand bien même les ventes subsequentes ne s'éleveraient pas au-delà de celle que j'ai dirigée: ces biens mêmes, à cause des améliorations qu'on y a faites, ont beaucoup augmenté de valeur.

---

(1) Ce Mémoire est extrait du compte rendu à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'établissement national des Pyrénées-Orientales, par M. Tessier.

(2) Cette maladie s'appelle, dans le pays, *Sclere*. Les recherches et observations que M. Tessier a faites à ce sujet, sont dans ses Annales de l'agriculture française, tom. 19.

(3) On les trouvera au tome XX des Annales de l'Agriculture française.

Mais laissons là ces avantages particuliers, sur lesquels le Gouvernement n'a pas dû compter, pour nous occuper d'une utilité plus grande. La bergerie des Pyrénées-Orientales, en état de nourrir habituellement 600 animaux, peut offrir à chacune de ses ventes 250 bêtes à laine, déduction faite des pertes qu'occasionneront les maladies; et prenant en considération les âges, la durée du tems, et le nombre des individus que pourront produire les béliers et les brebis qui en sortiront, on peut estimer qu'en dix ans elle aura procuré aux propriétaires et cultivateurs du Midi 2700 béliers, autant de brebis de race pure, et donné les moyens de faire naître 4 à 5 millions de *métis*. En ne comptant que le prix et la qualité des toisons de ces derniers, il y aura, par le fait de l'établissement, une amélioration de plus de deux fois la valeur des races remplacées.

C'est ainsi qu'un Gouvernement attentif pourvoit à tout, et sait employer les moyens d'augmenter la fortune publique, en travaillant à celle des particuliers.

Erratum au n° d'hier, article *Institut national*, page 1282, 2e colonne, ligne 36, au lieu de décimètres, *lisez* : centimètres.

SCIENCES - PHILOSOPHIE - GRAMMAIRE.

Philosophie élémentaire ou Méthode analytique, appliquée aux sciences et aux langues; par le citoyen Mongin, professeur de grammaire générale à l'École centrale de la Meurthe. (1)

Nous avons eu plus d'une occasion de signaler dans cette feuille l'inutilité, ou plutôt les inconvéniens de cette effrayante multitude de grammaires, dont les théories opposées menacent d'embrouiller les notions les plus claires, et de répandre une sorte d'incertitude sur la construction, la prononciation et l'orthographe reçus pour les mots de la langue française. Les excellens ouvrages de Lafontaine, de Boileau, de Racine, de Moliere, de Fénélon, de Rousseau, de Voltaire, etc. avaient déjà porté notre langue au plus haut degré de perfection qu'elle semblât pouvoir atteindre. Par eux, elle était devenue telle qu'elle est encore de nos jours, riche de son propre fonds et des beautés qu'elle avait acquises. Elle a paru se prêter à tous les genres de style; et pour nous servir des expressions du professeur Mongin dont nous allons examiner l'ouvrage, » l'orateur, le poëte, le savant la trouvent également flexible. Dans les temples, dans le sanctuaire des lois, dans les assemblées, elle s'est montée à la hauteur de l'éloquence grecque et latine; elle a déployé sur la scène plus de pompe et de grandeur que n'en eut jamais l'antique tragédie; elle a reproduit les graces, la finesse et la naïveté qui plaisent tant dans les anciens comiques; supérieure et inimitable dans les poésies légeres, tendres ou gracieuses, elle ne s'est point trouvée froide pour le feu et l'enthousiasme lyrique; et si, dans l'épopée, nous sommes au-dessous de nos modeles, c'est moins par la faute de la langue que par l'extrême difficulté de réussir dans un genre qui a été porté par son inventeur à une perfection presque désespérante pour le génie. Dans les sciences, dans les discussions, dans les matieres abstraites, elle a, plus qu'aucune autre, la clarté et la précision qui présentent distinctement les idées et la chaîne du raisonnement. »

Il restait seulement quelques difficultés d'ortographe à lever, quelques vices de construction à réformer, quelques regles à développer ou à modifier. Peut-être fallait-il aussi retrancher quelques mots surannés, mieux préciser la signification de certains termes, et donner les moyens d'en naturaliser d'autres sans offenser le génie de la langue. Mais pour opérer ces légers changemens, qu'avions-nous besoin de tant de volumes? et à quoi nous ont servi tant d'opinions contradictoires? Les auteurs eux-mêmes ne prenant pas la peine de lire ce que, d'autres avaient déjà publié, donnerent pour nouveau ce qu'ils avaient évidemment puisé dans des sources connues; les prétentions se multiplierent, et avec elles s'accrut le nombre des ouvrages, dont la satiété amena le dégoût; on s'endormit enfin au bruit des disputes. Les savans, étrangers pour la plupart aux questions purement grammaticales, préférant la gloire de composer des livres remplis de choses, laisserent les esprits médiocres s'exercer sur les mots.

En effet, peu d'hommes de génie, peu de philosophes paraissent s'être occupés de grammaire, soit générale, soit particuliere, avant l'époque actuelle, où la philosophie, plus profonde dans ses vues, plus exacte dans ses analyses, plus utile dans ses résultats, a si bien senti et démontré l'influence des idées sur les signes, et réciproquement des signes sur les idées. Tout le monde sait aujourd'hui en quel sens les mots doivent représenter et fixer nos idées, et comment ces idées doivent rectifier et perfectionner le langage; ensorte que la grammaire et l'idéologie sont désormais deux sciences inséparables. Cependant quelque louables que soient les efforts des écrivains qui ont tenté d'assigner les vrais points de connexion entre ces deux sciences, ils n'ont encore obtenu que de bien faibles succès. Mais nous touchons de près à l'époque où les principes généraux du langage vont ressortir des connaissances idéologiques; et déjà même les philosophes qui viennent de nous donner d'excellens traités d'idéologie, promettent d'y ajouter une théorie complette du méchanisme des langues,

La *Philosophie élémentaire* du professeur Mongin n'approche pas du mérite des derniers ouvrages auxquels nous venons de faire allusion, mais elle ne manque pas d'intérêt, et cet intérêt serait plus vif, si nous n'avions pas droit d'attendre, si nous ne possédions même déjà sur cette matiere des élémens beaucoup mieux tracés que ceux qu'elle nous présente. Essayons cependant d'en faire connaître les généralités.

Il remarque d'abord que toute langue a pour but d'exprimer la pensée; or la pensée étant la même chez tous hommes, il faut que les langues, qui en doivent être la copie fidele, soient assujéties aux mêmes regles générales que cette pensée. Si donc les langues sont variables dans leurs couleurs ou ornemens accessoires, elles ne peuvent l'être quant au fond du tableau et aux principes essentiels qu'on retrouve en effet dans toutes. Ces principes naturels et immuables sont, dit l'auteur, l'objet de la grammaire générale qu'on a définie, *l'analyse de la pensée par l'expression*, et qu'on définirait plus clairement, selon nous, l'analyse des signes de la pensée; car c'est par l'analyse des signes ou des mots qu'on voit bien si la pensée est rendue tout pour tout, à l'aide des mots écrits ou parlés.

Les langues étant toutes destinées à remplir la même fonction, celle d'exprimer nos idées, il est naturel qu'on demande si toutes les langues que nous connaissons aujourd'hui sont dérivées d'une langue mere dont l'usage ait été commun à toute l'espece humaine; ou ce qui revient au même, s'il a existé une langue primitive, universelle, à laquelle doivent se rapporter la racine de nos mots, et le principal moyen de les lier pour énoncer nos idées. L'auteur est porté à le croire ainsi, d'après l'opinion communément reçue; mais les mots ressemblans et qu'on retrouve, dit-on, dans toutes les langues, ne justifient pas cette opinion; ils ont pu y être introduits par le commerce, par les émigrations, et par mille événemens politiques.

A défaut de monumens, les considérations suivantes peuvent répandre quelque jour sur la question. Partons d'un principe admis; que le langage est en rapport constant avec la civilisation.

Si la société des hommes avait atteint déjà quelque perfection, avant que leur nombre la forçat à se séparer, et à se choisir des climats plus ou moins éloignés du centre qui rassembla d'abord tous les individus, nul doute qu'il n'ait alors existé une langue primitive, d'où sortirent, dans la suite, autant de dialectes qu'il se forma de peuplades éloignées les unes des autres et du foyer commun. Comment en effet l'homme aurait-il perfectionné sa raison et son état social, s'il n'avait établi préalablement un mode sûr d'exprimer et de communiquer ses idées? Si au contraire la population s'est accrue rapidement, et avant que la raison eût organisé en langue parlée ou écrite les mots comme signes de la pensée, les langues auront pu se former depuis la premiere séparation, ou aux mêmes époques et en diverses contrées qui communiquaient peu entr'elles, ou à différentes époques et dans des climats ignorés. L'histoire semble donner quelque poids à cette derniere conjecture; on y trouverait du moins la raison pourquoi tant de peuples se sont disputé la gloire de l'invention des voyelles et des consonnes, et le secret de les peindre aux yeux.

Mais, soit que les langues anciennes et modernes se rattachent ou non à une souche commune, l'auteur prouve fort bien que, dans toutes les langues, à quelques différences près, la réunion des mots pour fournir une proposition, se fait d'après les mêmes principes : que dans toutes, l'analogie entre les mots dont se compose le discours et les opérations de l'esprit, est frappante et exacte; que dans toutes enfin, les élémens matériels du langage et de l'écriture, c'est-à-dire, les sons et leurs articulations, sont à-peu-près les mêmes; d'où il conclud avec raison qu'il existe une grammaire générale, dans laquelle l'expression est assujétie à des regles naturelles, et d'autant plus invariables qu'elles se lient à notre maniere de penser et de raisonner; ainsi, la philosophie élémentaire doit présenter d'après son plan, *la pensée et l'expression, la raison et la parole, les sciences et les langues, dans les rapports mutuels et constans qui les unissent dans leurs causes, dans leurs progrès, dans leur perfection.*

Ce plan embrasse donc deux objets bien distincts: d'une part, la nature de nos idées, et les diverses opérations de notre esprit sur ces idées; de l'autre, la comparaison des signes de nos idées ou des mots avec ces idées elles-mêmes, l'idéologie et la grammaire se trouvent donc constamment en regard l'une de l'autre, et ne peuvent être traitées séparément. Ici, nous aimerions à suivre l'auteur, si les détails d'exécution répondaient mieux à l'exactitude du plan qu'il a conçu; mais son système d'idéologie est trop obscur, 1° en ce qu'il tient au spiritualisme dans lequel rien n'est expliqué; 2° en ce qu'il se rapproche trop des anciennes formes de la psychologie, de la logique et de la métaphysique. Ses principes de *grammaire générale* sont trop incomplets, et l'application qu'il en fait est trop bornée. L'ouvrage dans son ensemble ne peut donc passer pour une *philosophie élémentaire* dans l'état actuel de nos connaissances. Le grand problême de cette philosophie est posé en termes trop précis; et la solution en est trop avancée, pour qu'on puisse désormais se contenter de données vagues et d'explications douteuses.

Nous ne contestons pas au professeur Mongin le talent d'écrire avec méthode et même avec élégance; mais nous croyons que son ouvrage se distingue peu du nombre de ceux que nous avons critiqués, et d'une foule d'autres que nous n'avons pas encore analysés.

Par exemple, les bases sur lesquelles il fonde la nécessité de l'existence d'une grammaire générale; l'origine celtique qu'il donne aux langues grecque, latine, française, anglaise, etc., ses réflexions sur le perfectionnement du langage, se trouvent également dans le *Tableau analytique de la grammaire générale appliquée aux langues savantes* (1).

Quant à l'application des principes de la grammaire générale à la langue française, d'autres auteurs l'ont faite comme lui. Nous retrouvons, à cet égard la même clarté *dans la nouvelle Méthode analytique pour apprendre la langue française* (2), quoique rédigé dans un plan différent, et nous ne doutons pas que cette derniere méthode ne soit beaucoup plus à portée des jeunes éleves que la premiere.

Enfin, ses observations grammaticales sur les difficultés de notre langue, sont souvent trop superficielles et n'ajoutent que très-peu de détails, aux explications données par l'abbé d'Olivet, par les écrivains de Port-Royal, par Bauzée, Dumarsais, Condillac, etc. etc. et même après la lecture de ces observations on s'aperçoit du besoin de recourir à la grammaire de Wailly, surtout aux *nouvelles observations* sur cette grammaire, publiées tout récemment par M. Lardillon (3).

Malgré les défauts que nous venons de critiquer, la *Philosophie élémentaire* donne une idée très-avantageuse des talens et de la méthode de l'auteur. Nous pensons qu'il n'a voulu qu'ébaucher son sujet, et puisqu'il a su traiter en grand, et sous leur véritable point de vue les questions les plus compliquées, il lui était facile s'il l'avait jugé à propos d'en suivre tous les détails. Peut-être aussi devons-nous regarder comme un effet de sa modestie, la réserve avec laquelle il a traité les sujets qui occupent en ce moment les idéologues les plus distingués.

TOURLET.

---

(1) Deux vol. in-8° avec des notes. Prix, 6 francs.

A Nancy, chez Haener et de Lahaye, imprimeurs, rue de la Constitution, n° 10.

Et se trouve chez les principaux libraires de la République et de l'étranger. — An 11. 1803.

MÉLANGES.

Notions pour servir à l'histoire de la philosophie et des sciences en Asie.

Le morceau suivant, tiré du quatrieme volume des *Recherches Asiatiques*, peut être regardé comme un des plus intéressans de cette collection. L'auteur a adopté une division systématique des sciences en cinq branches : 1° la médecine et la physiologie; 2° la métaphysique et la logique; 3° la morale et la jurisprudence; 4° les mathématiques et la philosophie naturelle; 5° la religion naturelle dérivée de la philosophie de la nature. C'est en suivant cette division, que l'auteur cherche dans l'ancienne littérature de l'Inde, et de quelques autres parties de l'Asie, des traces ou des monumens des connaissances que les anciens peuples de ces contrées ont pu posséder. Nous suivrons, en le laissant parler, la division qu'il a établie lui-même.

§. Ier.

Médecine et Physiologie.

Cette division est de peu d'importance par le défaut de matériaux; car je n'ai pas de certitude que, dans aucune langue de l'Asie, il existe un seul ouvrage scientifique original sur la médecine.

---

(1) Par Jean Verdier, docteur en médecine, directeur d'une maison d'éducation. Prix, 75 cent. et 1 fr. pour les départemens.

A Paris, chez l'auteur, à l'Estrapade, rue Neuve-Sainte-Genevieve, n° 16. An XI. — 1803.

(2) Par le citoyen G***., instituteur, répétiteur de latin, de géographie et de belles-lettres; près l'école des Quatre-Nations. Seconde édition. 1 vol. in-8°.

Prix : 1 fr. 80 cent.

Chez l'auteur, rue des Mathurins, n°. 25; Delance, imprimeur, rue de la Harpe; n°. 135. Paris, an 12.

(3) Associé correspondant de la Société des sciences et arts de Dijon.

Paris, chez Grégoire, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 135. 1 vol. in-8. Prix : 1 fr. 50 cent., et 2 fr. 10 cent. Germinal an 12.---1804.

Ce n'est pas que les Musulmans et les Indoux ne pratiquent de tems immémorial l'art de guérir ; mais sur ce point, leur science se borne, aujourd'hui comme de tout tems, à un recueil de recettes empyriques. Ce recueil me paraît devoir être curieux ; la connaissance pourrait même en être utile ; mais il est étranger à des recherches du genre de celles-ci. On sait que les Arabes ont puisé presque toutes leurs connaissances en médecine chez les Grecs, et qu'ils ont été eux-mêmes sur ce point les maîtres des autres musulmans. Quant aux Indoux, il existe encore chez eux plusieurs anciens livres sanscrits concernant la médecine ; et s'ils avaient eu jamais des idées théoriques sur cette science, il serait facile de s'en assurer par la lecture de ces livres. L'*Ayourveda*, ouvrage attribué à un médecin d'origine divine, est à-peu-près entièrement perdu. Cette perte peut être un sujet de regrets pour la curiosité de l'Européen ; mais c'est certainement un bien pour la résignation du paisible indoux ; car une science révélée exclut les progrès qu'amene l'expérience, progrès auxquels il faut laisser un libre cours, plus encore dans la médecine que dans toutes les autres sciences. J'ai cependant rencontré quelques fragmens de cet ancien livre ; et dans le *Veda* même, j'ai trouvé, non sans surprise, un *upanischad* tout entier sur les parties internes du corps humain ; une nomenclature des veines, des arteres, des nerfs ; une description du cœur, du poumon et du foie, et enfin plusieurs observations sur la formation et le développement du fœtus. Aussi voyons-nous par les lois de Menou qui viennent de paraître, traduites en notre langue, que les anciens Indoux aimaient beaucoup à raisonner, par incident, et comme en passant, sur les mysteres de la génération des animaux, et sur l'influence comparative de chaque sexe dans la production d'un individu parfait de la même espece. Il resulte encore d'autorités citées dans un savant ouvrage sanscrit, concernant l'Egypte et le Nil, que leurs disputes physiologiques ont autrefois occasionné de grands schismes dans la religion, et même des guerres sanglantes. Mais à tout prendre, nous ne pouvons pas nous flatter de recueillir, dans les livres sanscrits sur la médecine, ni beaucoup de vérités, ni des vérités très-importantes.

§. II.

Métaphysique et logique.

La seconde division offre à nos recherches un champ beaucoup plus vaste, et presqu'entierement neuf ; car la logique et la métaphysique des Brahmins, contenues dans leurs six chastres philosophiques, tous accompagnés de gloses et de commentaires nombreux, ont été jusqu'à présent inaccessibles à la curiosité des Européans. Mais la connaissance du sanscrit nous ouvre aujourd'hui cette mine précieuse, et nous permet également de lire les ouvrages de Sangata (1), de Boudha, d'Harhata, de Jaina, et des autres philosophes hétérodoxes ; ouvrages dans lesquels il faut chercher la connaissance de plusieurs principes de philosophie adoptés dans la Chine, au Japon ; dans la presqu'île orientale de l'Inde, et chez plusieurs grandes nations tartares. Il existe aussi chez les Persans et chez les Arabes quelques traités intéressans sur cette branche du savoir humain. De ces traités, les uns sont en partie copiés des Grecs ; les autres contiennent en partie la doctrine des Soufis, autrefois dominante dans une grande partie de l'Orient, où elle se maintient encore, et que les Grecs eux-mêmes ne dédaigneront pas d'emprunter des sages de l'Asie.

Le petit traité en quatre chapitres, attribué à Vyasa, est le seul chastra philosophique dont j'aie eu le loisir de parcourir le texte original avec un Brahmin de l'école des Vedanti. C'est un ouvrage extrêmement obscur, et, quoiqu'il soit composé de sentences agréablement écrites, il ressemble davantage à une table de matieres, ou à un sommaire exact, qu'à un traité systématique proprement dit. Heureusement il a été rendu intelligible par les travaux du judicieux et savant Sancara, dont le commentaire sur le Vedanta, que j'ai également lu avec beaucoup d'attention, n'éclaircit pas seulement chaque parole du texte, mais contient encore un exposé des systèmes de toutes les écoles philosophiques de l'Indostan, depuis celle de Capila, jusqu'à celle des hétérodoxes postérieurs. Il est impossible de parler avec trop d'éloge de cet excellent ouvrage ; et je n'hésite pas à affirmer que, jusqu'à ce qu'il en paraisse une traduction dans une des langues de l'Europe, l'histoire générale de la philosophie restera incomplete ; car je suis parfaitement de l'avis de ceux qui pensent qu'une version exacte de quelque célebre ouvrage sanscrit, serait préférable à toutes les dissertations imaginables, pour nous donner une idée de la philosophie des Indoux.

Le plus ancien chef de secte dont il existe un ouvrage entier, a été, suivant quelques auteurs, Capila : non le personnage mythologique, réputé petit-fils de Brahma, mais un sage du même nom ; il fut l'inventeur du *Sanc'hya*, c'est-à-dire, de cette philosophie des nombres que Crichna semble attaquer dans un de ses dialogues avec Arjoun (1), et qui, autant que j'ai pu en juger par quelques fragmens de l'original, se rapproche en partie de la métaphysique de Pythagore, et en partie de la théologie de Zenon. La doctrine de Capila a été confirmée, éclaircie et developpée par le respectable Patangali, le même qui nous a laissé un beau commentaire sur la grammaire de Panini, laquelle, sans un secours de ce genre, serait plus incompréhensible que l'oracle le plus obscur. Et qu'il me soit ici permis d'avertir en passant, que je regarde comme une branche de la métaphysique, la science aussi intéressante que curieuse de la grammaire générale, sur laquelle on trouve plusieurs apperçus très-subtils dans les grammaires particulieres, tant des anciens Indoux que des Arabes.

La seconde école philosophique fut, je crois, fondée par Gotama ; si même il n'est pas antérieur à Capila ; car, suivant les légendes indiennes, sa femme Ahalya fut ressuscitée par le grand Rama, et l'on trouve, en outre, dans le Veda même, un sage de ce nom, que l'on n'a aucun motif de regarder comme un personnage différent. Les opinions philosophiques de Canada se rapprochent de celles de Gotama ; elles sont ordinairement désignées par la dénomination de *Nyaya*, c'est-à-dire, *logique*, dénomination très-convenable ; car la doctrine à laquelle elle s'applique, paraît être de tous les systèmes de logique et de métaphysique anciennement admis dans l'Indostan, le plus conforme à la raison et au sens commun de la majorité des hommes. Cette doctrine admet l'existence réelle de substances matérielles, en prenant le mot *matiere* dans son acception la plus ordinaire, et contient non-seulement un système général de dialectique, mais encore une méthode artificielle de raisonnement ; méthode dans laquelle les trois parties d'une proposition, et même celles d'un syllogisme régulier, sont désignées par des noms particuliers. Ici, je ne saurais m'empêcher de rapporter une tradition curieuse, qui, suivant l'auteur bien informé du *Dabistan*, a existé dans le *Panjab*, et dans plusieurs provinces de Perse ; savoir : « Que parmi les choses curieuses de l'Inde que Callisthenes fit passer à son oncle, se trouvait un système technique de logique qui lui avait été communiqué par les Brahmins ; et l'écrivain musulman déjà cité, suppose que c'est cet ouvrage qui a servi de base à la fameuse méthode d'Aristote. Si ce fait est vrai, je le regarde comme un des plus intéressans qui soient venus à ma connaissance relativement à l'Asie. S'il est faux, il est impossible de concevoir comment une fable de ce genre a été fabriquée, soit par le véridique *Mohsani Fany*, soit par les Parsis ou les Pandits qu'il a consultés. Je puis du moins affirmer, n'ayant pas encore eu le loisir d'étudier le *Sastra Nyaya*, que j'ai rencontré souvent des syllogismes parfaits dans les livres sanscrits, qui traitent de la philosophie ; et de plus, je suis témoin que les Brahmins font usage de cette forme de raisonnement dans leurs controverses verbales.

Quoi qu'il en soit du degré de mérite de *Gotama* et du tems où il a vécu, il est certain que la plus célebre des écoles indiennes est celle dont j'ai parlé en premier lieu, fondée par Vyasa, et suivi par son disciple Jaimini, sauf quelques modifications que Vyasa lui-même a mentionnées avec beaucoup de modération et beaucoup d'égards. Les systèmes de ces deux philosophes sont fréquemment désignés par la dénomination du premier et second Mimansa ; dénomination qui, comme celle de Nyaya, exprime les opérations de l'entendement. Mais le traité de Vyasa est plus généralement connu sous le titre de Vedanta, c'est-à-dire, *le but* et l'objet du Veda ; car c'est sur les principes du Veda, tels que les entendait le philosophe dont il s'agit, qu'il a établi les fondemens de sa doctrine.

La base de cette doctrine dont l'incomparable Sancera a été, dans un tems plus moderne, un illustre et ferme partisan, ne consiste pas à nier l'existence de la matiere, c'est-à-dire, de la solidité, de l'impénétrabilité et de l'étendue (ce qui serait une extravagance), mais à en rectifier la notion populaire. Les Vedantis soutiennent que la matiere n'a pas une essence qui soit indépendante de notre faculté de percevoir ; que l'existence des choses extérieures et la faculté de percevoir sont deux termes équivalens, dont l'un peut être substitué à l'autre ; ils soutiennent encore que les apparences extérieures et les sensations ne sont que de pures illusions, qui s'évanouiraient subitement, si l'énergie divine qui leur donne une sorte de réalité, venait à être un moment suspendue. Cette opinion fut celle d'Epicharme et de Platon ; elle a été soutenue, dans ce siècle, avec beaucoup d'habileté et peu de succès : tant parce qu'elle a été mal interprétée, qu'à cause des fausses applications qu'ont cherché à en faire des écrivains en défaveur, que l'on accuse de ne pas croire aux attributs moraux de Dieu ; tandis que la sagesse, la bonté et la présence simultanée en tous lieux de la Divinité, sont la base de la philosophie des Indoux.

La question ne me paraît pas suffisamment éclaircie, pour que je me croie autorisé à énoncer une opinion sur la doctrine du *Vedanta*. Peut-être la raison humaine ne peut-elle ni démontrer rigoureusement une pareille doctrine, ni la rejeter d'une maniere absolue. Mais, quoi qu'il en soit, il est du moins évident que rien n'est plus opposé à l'impiété qu'un système fondé sur les sentimens de la plus pure dévotion. L'extrême difficulté que tout homme qui voudra s'imposer cette tâche, trouvera à donner une définition satisfaisante de la matiere, est un motif de délibérer sérieusement avec soi-même, avant de censurer les idées du pieux et savant restaurateur du Veda ; et s'il fallait admettre l'assentiment de la majorité des hommes, comme la pierre de touche des vérités philosophiques, nous devrions adopter sans hésitation le système de Gotama, devenu celui de tous les Brahmins de la province de Calcutta.

Si la métaphysique des Vedantis peut passer pour inexacte et pour bizarre, les disciples de Boudha ont adopté, dit-on, des erreurs tout-à-fait opposées. On les accuse de nier l'existence des purs esprits, et de ne croire à l'existence réelle et absolue de rien, si ce n'est de la matiere ; accusation très-grave qu'on n'aurait du se permettre que sur les preuves les plus incontestables et les plus positives. Les Brahmins orthodoxes sur-tout auraient dû s'interdire toute légereté à cet égard ; car Boudha, ayant embrassé une croyance contraire à celle de leurs ancêtres relativement aux sacrifices sanglans prescrits par le *Veda*, ils peuvent être facilement suspectés d'une méchanceté basse et intéressée.

Quoique je n'apperçoive pas de fondement légitime à l'imputation des Brahmins orthodoxes contre les sectateurs de Boudha, je ne saurais cependant prouver qu'elle est fausse. Je n'ai pu lire, jusqu'à présent, qu'un petit nombre de pages d'un livre de l'école de Sangata, que le capitaine Patrick a eu la bonté de me donner ; mais j'ai vu cependant que ce livre, comme tous ceux des Indoux, commence par la parole Om, que nous savons être un symbole des attributs divins. Il est vrai que cette parole symbolique est suivie d'un hymne mystérieux à la déesse de la nature, sous le nom d'A'rya ; mais elle y est aussi invoquée sous plusieurs autres noms que les Brahmins orthodoxes donnent fréquemment à leurs Divis. Or ceux-ci ne reconnaissent cette déesse de la nature, ni au nombre de leurs Divis, ni parmi leurs divinités. Mais comme il est possible que par cet être mystérieux qu'ils ont imaginé, les sectateurs de Boudha n'aient en vue que de représenter le pouvoir de Dieu manifesté, soit dans la création, soit dans la conservation ou le renouvellement de cet Univers, leurs adversaires n'ont pas le droit de conclure qu'ils ne reconnaissent, en effet, d'autre divinité que le Monde visible. Le Pandit, avec lequel je travaille maintenant, le même qui dit à M. Wilkins que les partisans de Sangata sont des athées, n'aurait rien eu à opposer à la preuve de la fausseté de son assertion. Il est évident par la nature même de la question qui lui était faite, que sa réponse était une calomnie ; et c'est ce dont il aurait été frappé lui-même s'il eût été moins aveuglé par l'intolérance sacerdotale. Une version littérale du livre dont il vient d'être fait mention, s'il se trouvait quelqu'un capable de l'entreprendre, serait un trésor inappréciable pour le compilateur d'une histoire de la philosophie.

(*La suite à un n° prochain.*)

(1) Sangata paraît être le plus célebre et le plus ancien de ces philosophes hétérodoxes. Il florissait dans une ville de la province de Behar, il y a près de cinq mille ans, suivant la chronologie des Indoux. Il résulterait de quelques renseignemens recueillis par M. Wilkins, que ce philosophe ne croyait à l'existence que des choses visibles et matérielles, ou qui peuvent être ramenées à une cause matérielle et visible, et qu'il écrivit plusieurs livres pour prouver l'absurdité de la religion des Brahmins. Il soutenait aussi que toutes les actions humaines sont récompensées ou punies dès ce monde, suivant leur mérite. Il enseignait que les animaux ayant le même droit que l'homme à l'existence, il n'était permis à l'homme de les tuer, ni pour son plaisir, ni pour ses besoins. Partisan de Sangata ou athée, paraissent être deux expressions synonimes dans la bouche des Brahmes orthodoxes. (*Note du T.*)

(1) Dans le Bhaguat-Gita.

MÉDECINE.

Traité sur la nature et le traitement de la phtisie pulmonaire ; par Julien Bonnalox de Malet, docteur en médecine. Volume in-8° d'environ 500 pages. — A Paris, chez Crapart, Caille et Ravier, libraires, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n° 12 ; et chez l'auteur, rue Sainte-Avoye, n° 45. Prix, 5 francs broché, et 6 francs 50 cent. franc de port.

La phtisie pulmonaire, ce fléau destructeur, qui selon Sidenham emporte la cinquieme partie du genre-humain, exige de la part du médecin l'étude la plus approfondie. Déjà plusieurs praticiens estimables ont publié leurs idées sur cette maladie terrible. Ces ouvrages honorent le génie et les vues bienfaisantes de leurs auteurs ; mais nous sommes arrivés à une époque où le véritable médecin ne saurait se reposer tranquillement sur les travaux et les découvertes de ses prédécesseurs. La sphere des connaissances exactes s'est agrandie, et la médecine qui se compose de l'ensemble de ces connaissances doit se montrer sous un nouveau jour.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons fait l'usage le plus heureux des nouvelles découvertes sur la chimie, l'anatomie et la physiologie, et

ce qui n'est pas moins estimable, il sait s'arrêter à propos, et ne cherche pas à tout expliquer en appliquant inconsidérement les lois des corps inertes aux êtres organisés et vivans.

Éloigné de tout esprit de système, guidé par l'esprit d'analyse, il ne s'appuie que sur des faits démontrés par l'expérience et l'autopsie cadavérique. Ses raisonnemens sont précis et méthodiques, ses conséquences exactes et rigoureuses. Il semble avoir tout réduit en principes élémentaires, afin que son travail soit à la portée de tout le monde, et devienne pour chaque classe de la société un moyen, non de se guérir, (cette entreprise exige toute la sagacité du médecin praticien), mais de se préserver des horreurs de la phtisie.

C'est peut-être dans ce dessein qu'il n'a pas dédaigné de jeter quelques fleurs sur son style, afin que les personnes étrangères à la médecine puissent se pénétrer plus aisément de ses principes salutaires. Il ne dit pas toujours des choses nouvelles, mais il prête, à ce qu'il dit, une forme nouvelle.

Le cit. Bonnafox divise la phthisie en trois genres; savoir : 1° en phthisie *idiopathique*, qui prend son origine dans la propre substance des poumons; 2° en phthisie symptomatique, contractée à raison d'une affection étrangere qui s'est portée sur le système pulmonaire; 3° enfin, en phthisie consécutive, à une affection idiopathique des poumons.

Le premier genre contient quatre especes, qui sont les phthisies hydatigenée, tuberculeuse, calculeuse et glanduleuse.

Le deuxieme genre se compose des phthisies exanthématique, scorbutique, vénérienne, par fievre grave, purperale, arthritique, rhumatismale, rachétique, écrouelleuse, par atrophie mésentérique, et par suppression ou diminution d'un émunctoire.

Le troisieme genre renferme les phthisies catharrales, asthmatiques, péripneumoniques, pleurétiques, plétoriques, par contusion ou blessure de poitrine.

Avant d'entrer dans les détails qu'exigent ces divisions, l'auteur jette un coup-d'œil rapide sur l'organisation des poumons et sur l'importance de leurs fonctions. Il décrit les symptômes de la phthisie, qu'il divise en locaux et en généraux.

A la premiere division se rapportent les hydatides, les calculs, les tubercules, les indurations des poumons, les foyers purulens, les différentes especes d'hydropisies, les adhérences, les désorganisations glanduleuses, bronchiques, la gangrene, etc.

En traitant des phénomenes généraux, le cit. Bonnafox examine comment le cœur se ramollit, comment il se dilate, comment se forment les concrétions polypeuses : il explique pourquoi le foie augmente de volume dans la phthisie, etc.

Ces considérations le conduisent à parler des signes précurseurs de cette maladie, il examine la multiplicité de ses causes, et les divers phénomènes qu'elle nous présente, et après les avoir envisagés d'une maniere générale, il entre dans les détails que chacun de ces phénomenes présente en particulier. C'est ainsi qu'il se rend compte des hémoptisies, de l'expectoration du pus, de la courbure des ongles, de l'état de maigreur, des sueurs, de la toux, des crachats, du vomissement, de la rougeur, des pomettes, des altérations de la voix, des ardeurs pour les plaisirs de l'amour. Il remonte à la source de tous ces phénomenes afin de pouvoir les combattre plus sûrement.

La méthode curative qui convient à la phthisie pa venue à ses deux dernieres périodes a principalement fixé l'attention de l'auteur.

Pour ne rien laisser à desirer dans une matiere aussi importante, il donne un précis des différens remedes qui ont été employés jusqu'à ce jour. C'est ainsi qu'il parle de la saignée, du lait, de l'air, de l'exercice, des voyages sur terre et sur mer, des climats qui conviennent aux malades, des eaux minérales, des purgatifs, du quinquina, des cordiaux, des vésicatoires, etc. Il explique pourquoi l'automne, l'hiver et le printems, sont des saisons dangereuses aux phthisiques. Il examine qu'elle doit être la nourriture de ces malades, l'heure qui convient le mieux à leurs repas, le sommeil qu'ils peuvent se permettre, l'usage qu'ils doivent faire des habits de flanelle, si l'on doit leur donner des substances narcotiques, etc.

L'ensemble de tous ces détails forme la premiere partie de l'ouvrage.

Dans la seconde partie l'auteur discute le traitement qui convient à chaque espece de phthisie dans sa premiere période : cette partie est toute pratique. On n'y trouve point cette *polypharmacie* dont sont remplis la plupart de nos auteurs de médecine-pratique, recueils informes et incohérans de formules aussi absurdes que ridicules, inventées, préconisées, accréditées par l'ignorant empirisme. La routine irréfléchie, la cupidité trompeuse, les préjugés et la superstition populaires, l'aveugle croyance dans les prétendus spécifiques et les qualités occultes des médicamens, etc., tout est ici réfléchi, basé sur des faits constans, sur une expérience raisonnée, sur une connaissance approfondie de la sensibilité et des autres lois qui régissent l'économie animale, et sur les moyens moraux, hygieniques et pharmaceutiques les plus propres à rétablir l'harmonie de nos fonctions : aussi les nombreuses cures que rapporte l'auteur doivent elles être en quelque sorte considérées comme des conséquences nécessaires de ses principes théoriques et de sa maniere de les mettre en pratique.

Quelqu'utile que nous ait paru l'ouvrage du citoyen Bonnefox, nous nous serions difficilement déterminés à donner de la publicité à cette analyse et à ces réflexions, dans la crainte de nous être fait illusion à nous-mêmes et de tromper le public.

Mais cette crainte a été entierement dissipée par l'exemple du professeur Pinel, de l'Institut national, dont le jugement a précédé le nôtre, et est d'un si grand poids en médecine. Nous ne pouvons donc qu'engager l'auteur à appliquer ses efforts, ses talens et sa méthode analytique au perfectionnement de quelqu'autre branche de l'art de guérir, et à ne point s'arrêter au commencement d'une carriere qu'il vient de s'ouvrir avec tant de succès.

RUETTE, *docteur en médecine, médecin de bienfaisance des divisions du Roule et des Champs-Elysées, membre de la soc iété médicale de Paris.*

BEAUX-ARTS.

Recueil élémentaire de Dessins, de mains et de pieds; gravés au trait d'après Raphaël, Jules-Romain, Daniel de Volterre, Sébastien del Piombo, Dominiquin, Guerchin et le Guide, dédié à M. le maréchal de l'Empire, Murat, gouverneur de Paris; par Dabos, peintre.

Multiplier en partie les chefs-d'œuvres que renferme le Muséum Napoléon, c'est être utile au public. Le citoyen Dabos, artiste peintre à Paris, pénétré de l'idée que la régénération des arts de peinture et de sculpture en France, n'est due qu'aux ouvrages des grands hommes qui nous ont transmis leurs productions, s'est appliqué particulierement à dessiner les traits des mains et des pieds, d'après les sublimes tableaux des grands maîtres de l'école d'Italie. On sait que ces objets, si nécessaires à l'art, n'avaient point été réunis et gravés, quoi qu'ils soient indispensables pour les élémens du dessin. Ces études sont destinées pour les élèves qui cultivent ces beaux arts. Ils trouveront dans ce recueil les traits dessinés de la même grandeur des originaux, formant un cahier de huit feuilles, sur chacune desquelles il y aura deux ou trois mains ou pieds. Le format de la planche est de 43 centimetres (16 pouces de hauteur) sur 32 centimetres (12 pouces) de largeur.

Le prix est fixé à 6 fr. par livraison. La premiere est terminée. On peut se la procurer chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la trésorerie nationale, n° 1286, à Paris.

On est prié d'affranchir les lettres.

L'on se chargera du soin d'emballer les envois, lorsqu'on en recevra l'avis, et l'on déposera l'ouvrage aux endroits indiqués par les souscripteurs.

La deuxieme livraison paraîtra incessamment.

GRAVURE.

Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon, estampe gravée par J. Bouillard, d'après le tableau de M. Poussin, qui faisait partie de la collection du Palais-Royal.

Estampe de 22 pouces de large sur 16 pouces de haut, se vend 24 fr. et 48 fr. avant la lettre, à Paris, chez l'auteur, rue Saint-Thomas du Louvre, n° 720.

L'École française rend au génie du Poussin, du philosophe de la Peinture, le plus bel et le plus légitime hommage, en faisant de ses belles productions l'objet constant de ses études, en se rapprochant de sa maniere noble, sage, sévere, de la simplicité de son ordonnance, de la vérité de son expression.

Le graveur que nous venons de nommer, mérite les suffrages des admirateurs de ce grand Peintre, en leur offrant un des plus beaux tableaux du Poussin, rendu avec fidélité. Cette estampe conserve au plus haut degré le mérite qui distingue spécialement l'original, l'expression des physionomies : le cachet du Poussin y semble empreint, et l'on ne peut qu'engager l'artiste Bouillard à continuer de s'exercer sur un si beau modele, *Moïse exposé sur le Nil*, *Moïse sauvé des eaux* formeraient, avec l'estampe annoncée, une collection digne de tout l'intérêt des amis des arts.

LIVRES DIVERS.

Méthode de droit civil, ou *nouvelle Exposition des principes généraux de ce droit*, à l'usage des étudians, et généralement utile pour l'intelligence et l'explication de ce code; par Louis-Barnabé Cotelle, juge au tribunal d'appel, et professeur de droit civil à Orléans, tome premier.

Prix, 5 fr., et 6 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Langlois, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, Rondonneau, rue Saint-Honoré, Le Normand, rue des Prêtres-Saint-Germain, Levrault, Schoell et compagnie, rue de Seine, faubourg Germain.

Un nouveau droit civil venant d'être établi, dit l'auteur de cette méthode, il est nécessaire de composer une nouvelle méthode pour l'étudier.... il faut un livre d'élémens qui retrace la doctrine des législations différentes, d'où se tirent les dispositions du code civil, puisées tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre.... il faut que ce livre d'élémens soit un conducteur qui mette l'étudiant à même de puiser à toutes les sources d'où le code est sorti.

Tel est le but de l'ouvrage annoncé : il fournira la matiere de deux autres volumes, qui paraîtront de suite, si le premier obtient le succès desiré. Il donne aux étudians le plan de l'étude du droit à-peu-près tel qu'il est conseillé par le célebre Daguesseau : et pour les gens d'affaires les différens titres qu'il renferme, sont autant de traités particuliers qu'ils embrassent, traités assez complets, quoique très-concis.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{1}{2}$
—courant.	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{11}{12}$
Londres.	25 fr. 5 c.	24 fr. 85 c.
Hambourg.	187 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{4}$
Madrid vales.	fr. c	fr. c.
— Effectif.	14 fr. 83 c.	14 fr. 62 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
— Effectif.	14 fr. 71 c.	14 fr. 58 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.		
Milan	71. 19^s d p 6f.	8 l. s d.
Bâle.	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.		
Auguste.	2 fr. 54 c.	
Vienne.	fr. c.	fr. c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. 60 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1097 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, le Connétable de Clisson, suivi de Héro et Léandre. Mlle Favre-Guiardelle continuera ses débuts par un pas sérieux, et un de demi caractere; au 2e acte de l'Opéra. — Très-incessamment, la 1re repr. des Bardes.

Théâtre-Français. Misantropie et Repentir, et le Legs.

Théâtre Louvois. Les Tracasseries, la Comtesse d'Escarbagnas, et l'Eté des Coquettes, com. de Dancourt. — Demain, les Précieuses ridicules. — Jeudi, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la vielleuse, et les Vélociferes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, mélod. en 3 actes, précédé des Intrigans, comédie.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sureté, de changer celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a redaction doit etre adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 285. *Mercredi*, 15 *messidor an* 12 *de la République* (4 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Zurich, le 22 *juin* (3 *messidor.*)

Le 16, le petit-conseil a décrété que la dime serait payée et perçue cette année en nature et comme jadis; il n'y aura donc plus d'estimation, et les dimes seront allouées par vente publique au plus offrant. Au lieu du 5 pour cent du produit des dimes que l'année passée on avait accordé aux pauvres de chaque commune décimale, l'état vient d'assigner pour cette année une somme d'environ 7.000 fr. à l'administration cantonale pour le soulagement des pauvres.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

Amsterdam, le 28 *juin* (9 *messidor.*)

Plusieurs vaisseaux américains viennent d'entrer au Texel; on les a soumis à la quarantaine.

— Les Anglais ont recommencé leur piraterie sur nos côtes. Ils viennent d'enlever quelques embarcations près de Fatecyk, dont les équipages, conduits dans les ports d'Angleterre, sont obligés de servir sur la flotte anglaise.

Parmi les bâtimens enlevés, il y a trois jours, près de l'embouchure de la Meuse, se trouvent deux navires sous pavillon prussien.

— La commission du département de l'intérieur a fait son rapport sur les marais desséchés dans le département de la Hollande, pendant le courant de l'année dernière; on a gagné un terrein considérable qui a été changé dans les meilleurs pâturages; si l'on continue encore quelque tems, comme l'on a fait pendant quatre ans, non-seulement l'Etat y gagnera considérablement, mais aussi sera améliore le climat, depuis long-tems en mauvais réputation chez les étrangers, à cause de son insalubrité.

ANGLETERRE.

Londres, le 19 *juin* (30 *prairial.*)

Extrait du Daily Advertiser.

Après une longue discussion qui a eu lieu à la chambre des communes, et qui a duré jusqu'à cinq heures du matin, le bill de M. Pitt, sur le recrutement de l'armée a été adopté à une majorité de 42 voix: 265 membres ont voté en faveur du bill, et 223 contre.

Ainsi les vœux et l'espoir des deux oppositions coalisées se trouvent entièrement déçus. M. Pitt s'est montré le défenseur des privileges de la couronne. Il a déclaré ouvertement à ses adversaires qu'il comptait fermement sur l'adhésion de la chambre, et que quand bien même le bill serait rejeté, les chefs de l'opposition n'en seraient pas moins trompés dans leurs projets. Qu'ils pouvaient faire tous leurs efforts pour faire rejeter le bill; mais qu'il conserverait sa place en dépit d'eux, tant qu'il aurait le suffrage de sa majesté et de ses loyaux sujets. Il s'était montré depuis long-tems le défenseur de la prérogative royale, et c'était vouloir renverser un des principes fondamentaux de la constitution *encore* monarchique de l'Angleterre, que de contester le droit qu'avait le roi de nommer ses ministres.

M. Pitt a donné de grands éloges à la famille Grenville. Il se rappelait avec satisfaction avec quel désintéressement ils avaient parlé de sa rentrée au ministere, en disant qu'il aurait seul toute leur confiance. Quant à la nouvelle administration de M. Fox, M. Pitt a déclaré qu'elle n'aurait pas lieu aussitôt que cet honorable membre et ses partisans se l'imaginaient.

— M. Drake est arrivé à Londres.

(*Morning-Chronicle.*)

Londres, le 22 juin (3 messidor.)

On se rappele que dans les discussions qui ont eu lieu pour la réunion de l'Irlande, les personnes qui ont parlé pour ou contre cette mesure, se sont accordées à considerer le parlement irlandais comme une assemblée sans honneur et sans principes; tous ont reconnu qu'il était avantageux de détruire ce corps, puisqu'il était contraire aux intérêts de ceux que son devoir lui commandait de protéger. Les Anglais cependant eurent lieu de déplorer cet avantage du royaume d'Irlande: ils ne peuvent se dissimuler que c'est l'*importation* de cent membres de cette même assemblée qui a fait pencher la balance dans les dernieres divisions parlementaires, et qui a décidé des plus chers intérêts de ce pays. De 60 ou 70 membres irlandais présens, 16 seulement ont voté contre le ministre; 4 membres écossais se sont prononcés en faveur du bill, et 45 autres ont fait partie de la minorité.

— C'est probablement pour faciliter les nouvelles levées de M. Pitt, que ses collegues ont annoncé qu'il n'y aura plus de potences dans ce pays.

— Les partisans de M. Pitt se retranchent sur les droits contitutionnels de la couronne, pour défendre son administration. Ils feront peut-être bien de préparer de nouveaux argumens pour prouver que la prérogative de la couronne conserve toute sa force, *même dans le cas où l'autorité exécutive ne pourrait l'exercer légalement.* C'est là une question qui doit bientôt être soumise à la considération du parlement.

— Le comte de Stanhope a inventé une machine au moyen de laquelle un pianiste en l'adaptant à son instrument, écrit sa musique à mesure qu'il l'exécute. Le mouvement qu'il donne aux touches, se communique à la machine qui copie, et le morceau achevé, on le trouve parfaitement noté dans toutes ses parties.

— Nous continuons à nous enrichir des meilleures productions de nos voisins de l'autre côté de la Manche; on vient de publier en anglais les *Leçons d'Antomie comparée*, de M. Cuvier; *la Chimie* de Fourcroy; *les Elémens d'histoire générale* de l'abbé Millot, et *la duchesse de la Valliere.*

INTÉRIEUR.

Paris, le 14 *messidor.*

Le Publiciste, dans un de ses derniers numéros annonce à l'Europe que de grands changemens vont avoir lieu dans l'Italie inférieure, que les Etats du Pape vont être démembrés, et que le cardinal Fesch doit prendre une grande part à ces événemens.

Si la France devait intervenir dans de tels changemens, il est peu vraisemblable que ce fût pour démembrer le territoire du Pape.

Mais qui a fait confidence au *Publiciste* de ces grands plans? un journaliste d'Ausbourg! Et de qui ce journaliste a-t-il reçu des informations? d'un agent payé par l'Angleterre. Et quel est le but de l'Angleterre? d'alarmer le Continent, d'effrayer le saint-pere, de faire croire à l'Europe qu'elle est sur un volcan, et que la France veut tout bouleverser pour tout envahir. L'agent anglais fait son métier; le journaliste d'Ausbourg gagne son argent: mais comment se fait-il que le *Publiciste*, dont le rédacteur est un homme de sens, dont les intéressés sont des hommes recommandables, se prête à cet agiotage politique? C'est que le rédacteur se repose sur un commis subalterne, et que les intéressés ne se donnent pas la peine de lire les articles politiques qui s'impriment dans leur journal.

La même feuille vient aussi d'apprendre à l'Europe que le roi de Naples va partir pour la Sicile, et que M. Acton, que ce prince éclairé sur l'intérêt de son gouvernement, avait chassé du cabinet, est au moment d'y rentrer avec l'appui d'une grande puissance.

Qui a mis le *Publiciste* dans cette confidence? Un Bulletin à la main qui se rédige à Francfort. Et qui a donné cette nouvelle à l'auteur du Bulletin? Un agent anglais. Et quel est l'intérêt de cet agent? C'est de donner à croire que la France veut s'emparer de Naples; c'est de faire supposer que l'Europe prend intérêt à ce grand ministre qui a sacrifié le bien du pays qu'il gouvernait, à l'avantage de l'Angleterre; à ce ministre qui, né Français, est le plus ardent ennemi de la France; qui brouilla la cour de Naples avec celle de Versailles; qui fut l'opprobre, et est devenu l'horreur des peuples des Deux Siciles, et qui ne voudrait ressaisir le pouvoir qu'afin de porter le roi de Naples à tomber encore dans les mêmes fautes qu'il a commises en l'an 5 et en l'an 6. Mais ce gouvernement n'a levé ni soldats, ni subsides. Eh! qu'importe à M. Acton qui a tous ses fonds placés à Londres, qu'importe au rédacteur du Bulletin, qui écrit à Francfort; pourvu qu'en inquiétant l'Europe, il serve l'Angleterre.

Le *Publiciste* annonça aussi il y a plusieurs mois, qu'un traité venait d'être conclu, par lequel la Porte cédait la Morée à la France. De qui ce journal tenait-il cette nouvelle? D'un faiseur de bulletin de Hambourg ou de Bruxelles, qui le tenait d'un agent anglais.

De pareilles rapsodies ne fixent pas d'abord l'attention, et cependant on ne tarde pas à reconnaître leur but par les effets qu'elles produisent. Or, voici ce qui est arrivé. Les papiers français furent mis soigneusement sous les yeux de la Porte, et le général Brune eut lieu d'être fort surpris quand le reis-effendi les lui montra, et lui apprit que, de ce qu'ils disaient que la Morée était cedée à la France, on avait conclu que la France était dans l'intention de s'emparer de la Morée.

Il y a plusieurs mois que, sur la foi des journaux français, la cour de Vienne croyait que la France faisait marcher 60,000 hommes en Italie; et que, sur la foi des journaux allemands, le Gouvernement français aurait pu penser qu'au lieu de deux régimens, la cour de Vienne faisait marcher 60,000 hommes en Souabe. Quand on a voulu remonter à la source de ces nouvelles, on a appris que les gazettes allemandes les tenaient de bulletins à la main faits en France, et les gazettes françaises, de bulletins à la main faits en Allemagne, les uns et les autres payés par des agens anglais.

Si les personnes intéressées dans l'entreprise des journaux, ne veulent pas qu'ils soient l'écho de cette turbulence anglaise qui, ne pouvant diviser en effet le Continent et faire marcher ses armées, répand qu'il est divisé et que ses armées sont en marche, ils doivent porter une attention journaliere sur la partie politique de leurs feuilles. Si, de leur côté, les rédacteurs craignent qu'on ne leur suppose un peu plus que de la négligence, ils doivent s'abstenir de puiser les nouvelles de France dans la gazette d'Augsbourg, et dans les bulletins à la-main de Francfort, d'Hambourg et de Bruxelles. C'est ce que nous avons voulu prouver par cet article.

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avénement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« Sire, disent *les autorités constituées de la ville de Thiers, département du Puy-de-Dôme*, nous venons de proclamer le sénatus-consulte qui fixe dans votre famille la dignité impériale.

» Par-tout nous avons été accueillis par les acclamations les plus vives.

» Depuis long-tems les malheurs de la révolution ont calmé l'effervescence des esprits, et ramené tous les vœux vers les grandes institutions sanctionnées par l'expérience des siécles.

» Honneur et gloire aux autorités suprêmes qui en réalisant les idées libérales si follement émises aux beaux jours de 1789, ont su trouver le double moyen d'offrir au héros du siécle, à Napoléon-le-Grand, la seule récompense digne de ses services, et d'assurer à nos neveux la jouissance des bienfaits que nous tenons de son génie.

» Daignez agréer, Sire, l'hommage sincere d'un amour et d'un dévouement sans bornes. »

Le préfet du département de la Haute-Marne, s'exprime ainsi:

« Votre élévation à l'Empire français est pour l'Europe entiere un grand acte d'intérêt et de sûreté sociale. Les fondateurs des Etats étaient pour la plupart des conquérans qui ont tout fait pour leur renommée, et rien pour les peuples que le sort des armes plaçait sous leur domination; mais vous, Sire, vous aviez reporté la France au premier degré de gloire et de prospérité, avant d'en devenir le législateur. Vous avez voulu être son premier magistrat, avant d'en être déclaré le souverain. Cette nouvelle dignité n'est point un accroissement de pouvoir, mais bien une marque certaine de sa reconnaissance. Le peuple-roi vous eût décerné plusieurs fois la couronne civique, qu'il n'accordait qu'à ses meilleurs citoyens, et à ses plus zélés défenseurs. Les Français, avertis par l'expérience, vous décernent la couronne impériale, qui sera le *palladium* de leur liberté.

« Sire, les habitans de la Haute-Marne applaudissent à une fixité qui leur garantit le bonheur.

» Puissent les bénédictions que Votre Majesté et vos descendans allez recueillir d'âge en âge, former un culte universel qui vous assure la tendresse du Peuple français, et l'admiration de tous les siecles. »

Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire de l'arrondissement de Dreux, réunis dans le sanctuaire de la justice pour y prêter le serment de fidélité,

éprouvent le besoin d'adresser d'une manière plus particulière à Sa Majesté Impériale l'expression de leur amour, de leur respect et de leur reconnaissance.

« Premier Consul, disent-ils, vous avez ramené la paix, la tranquillité et le bonheur qui depuis long-tems n'habitaient plus le sol français. Chef suprême de l'Empire, vous saurez les maintenir et réduire à un eternel silence les factions qui voudraient encore y semer le trouble et la discorde.

» Vivez et régnez long-tems sur la France, c'est le plus sincère, comme le plus fortement senti de nos vœux. »

« Le héros qui étonna l'Europe et dont la France s'enorgueillit, disent *les officiers, sous-officiers et soldats du 52e régiment d'infanterie de ligne*, laissera toujours à décider qui l'emporte en lui du guerrier ou de l'homme-d'état, du sage ou du savant, du génie, des talens et des vertus.

» Bonaparte n'a besoin d'aucuns titres, son nom seul les éclipse tous; mais tous les Français sentent le besoin de manifester leur amour pour lui.

» La Nation entière veut user du plus sacré et du plus antique de ses droits, celui d'élire son chef suprême et d'établir la forme de gouvernement qui, convenant le mieux à sa population, à son caractère et à l'étendue de son territoire, s'accorde aussi le mieux avec celle de tous les peuples policés du Monde.

» Elle veut atteindre le but marqué dès les premiers jours de la révolution, et d'où l'ont éloigné tant d'intérêts contraires, tant de préjugés à vaincre, et le choc de toutes les passions mises en mouvement avec une violence jusqu'alors inconnue dans l'histoire.

» Les Français veulent enfin la garantie de la gloire et du bonheur auxquels le Premier Consul les a habitués.

» Vous avez accepté la dignité impériale, héréditaire dans votre famille; vous êtes monté sur le pavois où trente millions d'hommes ont voulu vous élever : l'armée le soutiendra d'une main sûre, et nos derniers neveux le verront encore inébranlable. »

« Sire, disent *les militaires employés dans le département de la Nièvre*, nous venons de prêter aujourd'hui le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire, et de fidélité à l'Empereur.

» Permettez-nous d'apporter au pied du trône nos félicitations sur l'heureux avénement de Votre Majesté Impériale, et de vous renouveller l'assurance de notre amour, de notre respect et de notre dévouement. »

« Sire, *dit le sous-préfet d'Abbeville, premier arrondissement de la Somme*, les Français reconnaissans vous ont offert le trône sur lequel vous êtes assis; que nos ennemis viennent vous y voir entourés des défenseurs de la liberté, et se convaincre que s'armer contre vous, serait s'armer contre tous les Français qui vous chérissent. »

« Un nouveau Cyrus a paru, dit *M. l'évêque de Versailles aux ministres de son clergé, et aux fidèles de son diocèse*, les temples ont été rendus à leur destination, et le trésor-public déposé entre ses mains, fournit encore aux frais du culte sacré et des sacrifices que nous offrons, comme le pieux Onias, au Dieu des armées, sous les auspices protecteurs de sa puissance. Il a fait plus, ce qui n'a jamais pu s'établir dans un siècle meilleur que le nôtre, le concordat que nous devons à sa piété et à son attachement pour la religion catholique, l'a opéré sans peine : le culte de nos pères s'exerce publiquement, paisiblement et sans difficulté, dans une ville qui l'avait exclu de son sein depuis près de trois siècles; et la gloire en doit être rapportée, après Dieu, à la condescendance du chef de l'Eglise, et à la modération du chef de l'Etat.

» Touchés de tant de bienfaits aussi imprévus qu'ils sont signalés, nous devons donc prêcher par-tout la justice et la fidélité; et dès-lors plus de murmures, de mécontentement, de désordres, plus d'attentats contre la tranquillité de l'Empire.

» Nous prêcherons par-tout la charité chrétienne; dès-lors plus de haines, plus d'animosités, plus de guerres intestines, plus d'oppositions pour le bien.

» Nous prêcherons par tout la soumission et le respect dus aux lois qui nous régissent; alors plus d'esprit de parti, plus de ces lignes affligeantes de démarcations qui entretiennent des divisions funestes, favorisent les intrigues, et qui avaient altéré tous les liens politiques, sociaux et religieux, sans lesquels il n'y a plus de patrie.

» Nous prêcherons par-tout et dans tous les tems l'amour même et l'affection envers un Gouvernement juste, sage, doux et modéré, qui veillera pour notre bonheur, qui ne peut en jouir lui-même sans le partager avec nous; et qui doit être entouré de la confiance générale pour faire le bien sans peine, sans obstacle, et avec solidité.

» L'événement mémorable qui nous arrive, doit donc être pour nous le sceau du bonheur, comme il est le garant de la protection visible de Dieu sur cet Empire.

» L'Ecriture nous trace dans le regne de Josaphat, ce prince chéri de Dieu et des hommes, l'image d'un Gouvernement accompli; elle nous fait remarquer qu'il employa tous les moyens qui pouvaient y contribuer efficacement.

» D'abord, il assura les frontières contre les ennemis du dehors, par des places redoutables et bien fortifiées.

» Ensuite, il s'appliqua à détruire l'impiété dans ses Etats, et y rétablir la pureté du culte.

» En troisième lieu; il établit dans toutes les contrées, contre les incursions des ennemis, des lieux de refuge, des magasins, des arsenaux; et sans épuiser toutes les ressources de son royaume, il employa les deniers de l'Etat, à construire, dans chaque province, des ouvrages utiles et des monumens publics; il envoya même des missionnaires dans toutes les villes, pour expliquer aux peuples le livre de la loi de Dieu, et les instruire de leurs devoirs envers le Seigneur.

» Il maintenait ainsi par-tout l'abondance et les richesses, en même-tems qu'il travaillait à leur embellissement et à leurs commodités.

» A ces trois caracteres d'un Gouvernement parfait, il en ajouta un quatrième et mit le comble à la science de régner, en prenant des mesures dans le calme de la paix pour faire avantageusement la guerre quand il y serait forcé.

» Il avait sous les armes sans cesse des troupes braves, aguerries, disciplinées, nombreuses, commandées par des généraux habiles, unissant la piété à la valeur, et les autres grandes qualités politiques et militaires, qui donnaient à sa cour plus d'éclat et de lustre, et à son Empire plus de dignité.

» Il semble que l'Esprit Saint ait tracé d'avance le tableau de ce que nous avons sous les yeux, et qui nous présage un avenir également glorieux à la religion et à l'Empire français. »

« Rappelez-vous, dit *M. l'évêque de Coutances à ses diocésains*, quelle était l'expression de la volonté nationale, lorsque le Peuple français, libre d'énoncer son vœu, en plaçait le complément dans la demande *de l'unité du pouvoir suprême*, avec sa transmission dans la même famille; rappelez-vous ce que demandait la France sous l'empire de la raison, et pleine du souvenir de Charlemagne, de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV.

» Mais, pour s'assurer la jouissance de tout ce qu'elle réclamait alors, il fallait qu'elle mît à sa tête un de ces hommes que la Providence se ménage, à de longs intervalles, pour manifester toute sa puissance dans une nation qu'elle a résolu de recréer; un de ces hommes qui tînt de l'inspiration tout ce que les années n'ont pu lui révéler encore; un homme dont le génie sût, dans les circonstances difficiles, où il s'agit de sauver l'Etat, ne prendre conseil que de lui-même; un homme qui, étranger à tous les partis, les dominât tous; étranger à toutes les passions, les fit, à leur insu, servir au bien public; qui même en garde contre les affections les plus naturelles, les plus légitimes, ne vît jamais que la patrie, pour lui faire tous les sacrifices; il fallait un homme qui, par une suite de victoires plus brillantes les unes que les autres, fût devenu l'ame de toute l'armée, et qui, par la sagesse autant que par la hardiesse de ses conceptions politiques, eût commandé l'admiration à l'Europe, à la nation une confiance sans bornes : un homme qui, habile dans l'art de découvrir le mérite par-tout où il existe, et de l'employer là où il peut se développer avec tous ses moyens, eût encore le secret de multiplier les services, de reproduire les belles actions, tantôt par un mot, tantôt par un coup-d'œil, et toujours par des récompenses puisées dans l'honneur national; enfin, il fallait un homme aussi extraordinaire, sous tous les rapports, que les événemens dont nous avons été les témoins; et cet homme, dans les conjonctures présentes, ne pouvait être que Bonaparte. Quel autre que lui viendrait, avec les mêmes droits, ceindre son front de la couronne impériale?

» Sans doute le Premier Consul n'avait pas besoin, pour sa gloire personnelle, d'entrer dans la postérité avec le titre d'Empereur; mais la France avait besoin que toute la puissance d'un Empereur résidât sur la tête de Bonaparte, pour qu'il pût continuer, achever, perfectionner, perpétuer tout le bien qu'il lui a fait, et qu'il veut lui faire encore.

» Allons donc au pied des autels, reconnaître le doigt de Dieu dans cette chaîne d'événemens où la raison soumise et la piété éclairée trouveront toujours une source intarissable de méditations. Oui, « c'est le Seigneur qui a opéré toutes ces merveilles, » et il les a opérées pour marquer plus particulièrement le retour de ses infinies miséricordes sur la France.

» Abandonnons-nous, abandonnons-nous à tous les mouvemens d'une joie sainte, comme ces fervens Israélites, qui, voyant les murs de Jérusalem et le temple du Dieu vivant sortir de leurs ruines, mêlaient des larmes d'attendrissement aux transports de la plus vive allégresse. »

« Que d'avantages ne doit pas se promettre la religion de nos pères, dit *M. l'évêque de Bayonne*, d'un prince qui en fut le restaurateur, d'un prince qui signale son avénement au trône des Français en appelant aux pieds de nos autels ses sujets et les ministres de la religion, pour rendre de solennelles actions de grâces à l'Etre suprême qui l'a appelé à la puissance impériale.

» Oui, nos mains faibles et désarmées deviendront fortes et puissantes pour opérer le bien, parce qu'elles seront soutenues par l'autorité suprême de l'Empereur des Français.

» La concorde de l'Empire et du sacerdoce, qui assura toujours l'unité de l'Eglise universelle, replacera l'Eglise de France sur ses antiques bases, et cicatrisera bientôt les plaies qu'elle a reçues.

» O vous, nos chers coopérateurs, qui, comme nous, êtes pénetrés de cette sainte maxime : que servir sa patrie, c'est servir Dieu, redoublez de zele; employez tous les moyens de persuasion que votre ministere vous donne, pour éclairer les peuples confiés à votre sollicitude sur leurs véritables intérêts; attachez-les au Gouvernement et au prince que Dieu leur donne dans sa miséricorde; appelez-les aux pieds de vos autels; qu'ils unissent leurs vœux aux vôtres, pour attirer les bénédictions du Ciel sur le prince qui préside à leurs destinées. Ne vous lassez pas de les entretenir de cette soumission, de cette fidélité, de cet amour de reconnaissance qu'ils lui doivent. Dites-leur : « que deux puissances sont établies pour gouverner les hommes, » celle des rois et celle des pontifes; l'une et l'autre » viennent de Dieu, de qui émane tout pouvoir » bien ordonné sur la Terre : l'une a pour objet » leur bonheur dans la vie présente, l'autre le » prépare pour l'éternité; leur union est un don » du Ciel. »

» Dites-leur, que cette obéissance ne se borne pas à la personne des rois, « elle s'étend à leurs » officiers suivant le degré d'autorité qu'ils ont daigné leur confier. La soumission est due aux rois, » comme dominant sur tous; aux ministres, comme » envoyés par eux pour protéger le bien et punir » le mal; à tous, à cause de Dieu, parce que tel » est l'ordre de la providence. »

» O mon Dieu, vous, dont l'existence est l'éternité; qui, de ce séjour de gloire où Votre Majesté réside, contemplez toujours immuable, les continuelles révolutions des empires de la terre, parce qu'elles sont dans vos décrets; laissez tomber un regard propice sur la France et sur la nouvelle dynastie que vous appelez à la gouverner; environnez de votre force celui qui sera désormais le rempart de son peuple; faites qu'il ne voie dans ses sujets que ses enfans; qu'il n'écoute que la vérité, comblez d'ans et de gloire le restaurateur des temples et de l'ordre social; que son bonheur, dans le cours de son regne, soit le présage d'une félicité éternelle! »

« Le bonheur des Français, dit *M. l'évêque d'Asti*, ayant toujours été l'objet des plus chères pensées de Votre Majesté Impériale, et de tous ses glorieux travaux, l'objet des plus vifs desirs des Français après vous avoir élevé à l'Empire, est et sera à jamais de vous témoigner, non-seulement leur fidélité, mais aussi leur amour et leur reconnaissance.

» L'Eglise, sur-tout, qui voit aussi dans votre personne auguste le plus puissant et le plus zélé protecteur de l'autel et de ses ministres, sera toujours empressée de leur donner l'exemple et d'adresser sans cesse des vœux au ciel, afin qu'il comble de plus en plus d'heureux succès et de gloire et l'Empereur et ses successeurs au trône. »

Les membres du tribunal civil et tous les fonctionnaires publics de l'arrondissement de Vienne, département de l'Isere, partagent les sentimens d'amour et de confiance dont toute la Nation est pénétrée pour son chef.

« Nous venons, disent-ils, de satisfaire à un devoir qui nous est bien cher; nous venons de prêter le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à Votre Majesté.

» Ce n'est point une vaine formalité que nous avons remplie, notre serment est l'expression de notre ferme volonté et de nos plus ardens desirs d'être gouvernés par le héros que tout l'Univers admire.

» Vienne, cette ville antique dont les vieux monumens attestent l'ancienne splendeur, se trouve heureuse d'avoir résisté aux ravages du tems, et d'être arrivée à l'époque la plus mémorable de son existence; elle va reprendre une nouvelle vie sous le gouvernement de Votre Majesté. Les descendans des valeureux Allobroges verront renaître la prospérité dont leurs peres jouissaient sous le regne des Césars. »

« Vive NAPOLÉON Ier ! vive l'EMPEREUR des FRANÇAIS ! s'écrient *les membres composant le tribunal de commerce de la ville de Toulon, département du Var*, le sénat-conservateur, SIRE, en vous conférant ce titre, a exprimé le vœu unanime et la reconnaissance de la Grande-Nation que vous avez retirée de l'abîme profond où l'avait plongée une anarchie détestable et en horreur à tous les cœurs sensibles.

» Elle vient de fixer l'hérédité de la couronne dans votre auguste famille, et la postérité la plus reculée lui en saura gre. »

« SIRE, disent *les maire et adjoints de Saint-Sulpice de Mareuil, département de la Dordogne*, les habitans de cette commune ont dit oui, à l'unanimité, sur la proposition présentée à l'acceptation du Peuple par le sénatus consulte organique du 28 floréal an 12. Trop éloignés de vous pour solliciter aucune grace, c'est le cœur seul qui a dicté ce vœu désintéressé.

» Sans calculer quelle est la forme de gouvernement qui convient le mieux aux Français, ils savent que, depuis que Dieu vous a ramené parmi eux, ils sont libres de corps, de biens et de conscience. Ils ne sont plus dépendans que de la loi; ils disposent librement du produit de leurs travaux, et peuvent, chacun à sa maniere, adorer le Dieu de leurs peres.

» C'est à vous, SIRE, qu'ils doivent le bonheur dont ils jouissent : puissiez-vous, en dépit des méchans, forcer vos ennemis et ceux de la France à implorer votre clémence, ou redouter votre justice. »

Le maire, le desservant et le secrétaire de la commune de Maria, département des Alpes maritimes ne peuvent exprimer la millieme partie de ce qu'ils éprouvent pour le sauveur et le libérateur de la France.

» Daignez donc nous permettre, SIRE, que nous nous unissions à la nation entière; que nous vous supplions en notre nom, au nom de nos administrés, de nos enfans et de la postérité d'assurer notre repos et notre bonheur, en acceptant le titre d'EMPEREUR, héréditaire dans votre auguste famille. »

« Avec le PREMIER CONSUL parut l'aurore du bonheur en France, disent *les membres de la Société littéraire de Dourdan*. La perfidie d'un gouvernement jaloux de notre prospérité, voulut en tarir la source en attaquant directement le chef qui nous gouverne avec tant de gloire et de succès.

» Tous les Français éprouverent le besoin de vous offrir le tribut de leur amour et de leur reconnaissance.

» Nous desirâmes alors, avec ardeur, une constitution plus solide et plus stable.

» Permettez-nous, SIRE, d'exprimer aujourd'hui à Votre Majesté Impériale les sentimens de notre reconnaissance et de notre dévouement sans bornes.

» Recevez le vœu formel que nous émettons de voir la dignité impériale fixée dans votre famille, suivant l'ordre prescrit par le sénatus consulte du 28 floréal.

» Puissent vos successeurs ressembler à NAPOLÉON Ier, et nos derniers neveux n'auront rien à envier à notre siecle ! »

« SIRE, disent *les juge de paix, maire et conseillers municipaux du canton de Champagnac, arrondissement de Noutron, département de la Dordogne*, nous avons partagé l'allégresse publique, en apprenant dans nos humbles retraites, que les rênes de l'Etat sont remises en vos seules mains.

» Daigne le ciel, accorder de longs jours à celui qui a relevé les autels de la religion, rétabli et perfectionné les lois, rendu à la morale, et surtout en l'observant, son autorité.

» Veuillez bien, SIRE, recevoir les assurances de notre très-profond respect. »

Les maires et adjoints des communes de Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Georges, Vignoux, Fussy, Pigny, Saint-Eloy, Saint-Palais, Allogny et Vasselai, canton de Menneton-Salon, 2e arrondissement du département du Cher, annoncent qu'ils ont prêté le serment de fidélité prescrit par le sénatus-consulte organique du 28 floréal dernier, et s'empressent de faire parvenir à Sa Majesté Impériale l'expression plus marquée de leurs sentimens respectueux d'amour et de reconnaissance que partagent avec eux tous les habitans de leurs communes respectives.

« SIRE, ajoutent ces fonctionnaires, c'est sous les humbles toits des chaumieres qu'il faut entendre combien Votre Majesté est bénie, par quels vœux et quelles prieres le Ciel est invoqué pour la conservation de vos précieux jours; c'est là sur-tout qu'il faut voir combien on vous aime, comment on sait goûter et apprécier vos bienfaits; aussi que de craintes et d'allarmes n'y a-t-on pas ressenties, lorsqu'on a su que votre tête avait été menacée.

» La Providence, qui veille sur Votre Majesté, SIRE, a voulu que nos destinées, qui vous sont confiées s'accomplissent; vivez, vivez pour seconder ses grandes vues; en faisant notre bonheur, comme vous vous l'êtes toujours proposé, vous mettrez le comble à votre gloire. »

SCIENCES ET ARTS.

La société royale des sciences de Prague a proposé deux prix, dont nous allons donner le programme.

Premier prix. « Trouver des moyens, autres que ceux de la police, de faire cesser, ou du moins de diminuer les falsifications de plusieurs genres qui ont lieu dans les diverses especes d'alimens. » On sait que ces falsifications ont trois causes principales : l'amalgame et le mélange de matieres corrompues; l'introduction de matieres étrangeres et nuisibles; la préparation et la conservation des alimens dans des vases mal sains ou dangereux. La société a pensé qu'on aura déja rendu un grand service à l'humanité, en rassemblant tous les moyens déja connus et publiés par les chimistes pour remédier à ces inconvéniens, pourvu qu'on y joigne des procédés plus simples, moins coûteux et plus sûrs, et qu'on les décrive d'une maniere à les rendre intelligibles et praticables, même au paysan. Les concurrens seront cependant libres de proposer des moyens de leur invention. Les mémoires devront être écrits en allemand. Le prix sera de 500 florins, et 400 exemplaires du mémoire couronné, lequel sera imprimé à 500 aux frais de la société.

Second prix : « Examiner et apprécier toutes les sources où l'on peut puiser pou éclaircir l'histoire de Bohême, indiquer et juger les principaux ouvrages historiques qui traitent de ce pays. » Le prix sera de 300 florins et 4 00 exemplaires du mémoire, imprimé comme le précédent. Les concurrens, pour ce second prix, devront aussi écrire leurs mémoires en langue allemande. Ils devront être adresses, francs de port, au secrétaire de la société, avant le premier janvier 1806.

La Société d'émulation de Lausanne a adressé à chacun de ses membres une série de cinquante-huit questions, sur lesquelles ils sont invités à diriger leurs méditations et à communiquer leurs avis. Elles sont divisées en deux classes : la premiere est relative à l'histoire et à la statistique du canton de Vaud; la seconde à ses besoins et à la recherche des améliorations utiles; dans ce nombre, dix-sept ont pour objet le perfectionnement de l'agriculture, et onze l'extension du commerce et de l'industrie. Le reste se rapporte à l'extinction de la mendicité, à l'éducation, à la jurisprudence. La Société demande, par exemple, un exposé succinct et un jugement motivé de la méthode de Pestalozzi, et des vues sur l'influence de l'étude des mathématiques dans une éducation libérale; sur les moyens de prévenir les crimes de l'avortement volontaire et de l'infanticide, etc. etc. Toutes ces questions sont choisies avec sagesse, posées avec netteté. C'est une idée heureuse que celle de solliciter le concours de tous les membres de la Société, et de diriger leurs efforts vers un but déterminé; il serait peut-être à souhaiter que cet exemple fût suivi par toutes les Sociétés qui ont été fondées dans les mêmes vues. Au reste, la Société d'émulation de Lausanne ne se borne pas à réunir des lumieres. Un fonds composé des contributions volontaires de ses membres, lui sert à distribuer d'utiles encouragemens.

MÉLANGES.

Suite et fin des notions pour servir à l'histoire de la philosophie et des sciences en Asie. — (Voyez le n° d'hier.)

§ III.

Morale et Jurisprudence.

Que l'on puisse traiter de la morale et de la jurisprudence d'une maniere scientifique, c'est ce qui ne saurait être contesté. Il est encore vrai que cette méthode est avantageuse, quand il s'agit d'établir un système universel, ou seulement un système national de jurisprudence. Quant à la morale, les principes en sont si clairs, en si petit nombre; les applications en sont si faciles, qu'on est autorisé à révoquer en doute l'utilité d'une discussion systématique, quand il s'agit de les établir. Les moralistes de l'Orient ont généralement adopté la méthode d'énoncer leurs idées sur la morale en courtes sentences, de les éclaircir par des comparaisons ingénieuses, ou de les présenter sous la forme d'agréables apologues. Il est vrai qu'il existe en arabe et en persan des traités philosophiques de morale, écrits avec beaucoup de force et de suite de raisonnement. Mais dans toutes les parties du monde oriental, depuis Pekin jusqu'à Damas, les instituteurs populaires de la morale ont toujours été les poëtes; et l'on n'en finirait pas, si l'on voulait énumérer tout ce que nous possédons en ce genre dans les cinq langues principales de l'Asie.

La vérité de notre divine religion est assez fortement établie par des preuves historiques, pour n'avoir pas besoin de l'appui que veulent lui prêter certaines personnes, en affirmant que les plus sages et les plus éclairés des hommes, antérieurement au christianisme, avaient ignoré ces deux maximes fondamentales : *Fais aux autres ce que tu voudrais qui te fût fait à toi-même*, et *rends le bien pour le mal*. La premiere de ces maximes se trouve implicitement dans un discours de Lysias; elle est énoncée d'une maniere expresse dans Thalès et Pittacus, et je l'ai trouvée mot pour mot dans l'original de Confucius, que j'ai comparé avec le plus grand soin avec la traduction latine. Il n'est pas rare de voir certains hommes, plus zélés que sensés, tourner en ridicule ou calomnier ceux qui, sur le point en question, s'autorisent du témoignage du philosophe chinois. Si quelque chose pouvait nuire à la cause que ces hommes prétendent défendre, ce serait assurément le zele aveugle avec lequel ils la soutiennent. Si donc il arrivait que des missionnaires protestans entreprissent dans l'Indostan la conversion des Pandits et des Maulavis, il faudrait que ces missionnaires, tout en prêchant l'évangile de la vérité, se gardassent bien d'avancer des assertions dont les Pandits et les Maulavis pourraient démontrer la fausseté. Les premiers leur citeraient ce beau passage de l'*Adjya* écrit plus de 300 ans avant notre ère, et dont le sens est : « que le devoir d'un homme bon, même à l'instant de sa mort, consiste non-seulement à pardonner à celui qui lui ôte la vie, mais encore à lui souhaiter du bien; semblable à l'arbre de Sandal, qui, dans le moment où il est abattu, couvre de parfums la hache qui le frappe. » Les Maulavis triompheraient des missionnaires, en leur récitant le vers de Sadi, où l'action de rendre le bien pour le bien est qualifiée de retour facile et peu méritoire, et où il est dit que l'homme vertueux fait du bien à celui qui l'a offensé. Ce vers n'est que la répétition d'une maxime des Arabes, et, suivant toute apparence, des anciens Arabes. Les Musulmans ne manqueraient pas de citer les quatre dystiques de Hafiz, où la même maxime se trouve développée par des images bizarres, mais ingénieuses.

« Apprends de la coquille des mers de l'Orient à aimer ton ennemi, et à remplir de perles la main tendue pour te nuire. Ne sois pas moins généreux que le dur rocher; fais resplendir de pierres précieuses le bras qui déchire tes flancs. Vois-tu là-bas cet arbre assailli d'un nuage de cailloux ? Il ne laisse tomber sur ceux qui les lancent, que des fruits délicieux ou des fleurs parfumées. La voix de la nature entiere nous crie : l'homme sera-t-il le seul à refuser de guérir la main qui s'est blessée en le frappant, de bénir celui qui l'outrage ? »

Il ne servirait à rien aux missionnaires de soutenir que le poëte de Schiraz a emprunté ces idées des chrétiens. Les peuples qu'ils auraient à convertir ne sont point assez versés dans l'histoire et dans la chronologie, pour sentir le poids de cette assertion; ils se rappelleraient seulement que ces idées leur sont depuis long-tems familieres.

Près de la moitié de la jurisprudence est étroitement liée avec la morale; mais comme les savans de l'Asie considerent la plupart de leurs lois comme des institutions divines, et non comme des résultats de leur raison, leur jurisprudence ne peut pas être classée au rang des sciences, et par conséquent n'appartient pas proprement à ces recherches.

§. IV.

Physique et Mathématiques.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer en passant les opinions métaphysiques admises dans les plus célebres écoles de l'Asie, concernant les corps naturels. C'est de ces écoles que Pythagore est censé avoir emprunté plusieurs de ses opinions. Nous savons déjà, par le témoignage de Ciceron, que les anciens sages de l'Europe avaient une idée de la force centripete, et du principe de la gravitation universelle (bien qu'ils n'aient jamais essayé d'arriver à la démonstration de ce principe.) J'ose affirmer, de mon côté, sans prétendre enlever un seul fleuron à la couronne de notre immortel Newton, que l'ensemble de sa théologie, et une partie de sa philosophie se retrouvent dans les *Vedas*, et même dans les écrits des *Soufis*. Cet *esprit subtil* qui, suivant les soupçons du philosophe anglais, s'insinue à travers les corps naturels, où il devient la cause de l'attraction et de la répulsion, de l'émission, de la réflection et refraction de la lumiere, de l'électricité, de la chaleur, du mouvement musculaire, est décrit dans les livres des Indoux comme un cinquieme élément doué de la propriété d'exciter tous ces divers phénomenes. Les *Vedas* sont remplis d'allusions à une force générale d'attraction, qu'ils attribuent principalement au soleil, lequel prend de-là l'épithete d'*Adytia* ou d'*attracteur*, et est réputé, par les mythologistes, le fils de la déesse Adyti. Mais le passage le plus étonnant des livres sanscrits relativement à la théorie de l'attraction, se trouve dans un poëme allégorique charmant, intitulé : *Chaïtn et Fernad*, c'est-à-dire, *l'esprit divin*, et *l'ame humaine enflammée d'une dévotion désintéressée*. Ce poëme respire, d'un bout à

l'autre l'enthousiasme religieux et l'enthousiasme poétique ; et le passage en question me paraît si curieux, que je n'hésite pas à en donner une version exacte.

« Il y a une forte tendance qui agit dans chaque atôme, et en attire toutes les parties vers quelque objet particulier. Examine cet univers depuis sa base jusqu'à son sommet ; examine le feu et l'air, la terre et l'eau ; parcours tout l'espace compris entre la lune et les sphères célestes, et tu y chercheras en vain un seul corpuscule destitué de cette attractibilité naturelle. Le point d'attache du premier fil de ce peloton, en apparence si embrouillé, n'est autre chose que le principe d'attraction ; tous les autres principes privés de celui-là, sont privés de leur base. C'est de cette tendance que résulte chaque mouvement des corps célestes, ou des corps terrestres. C'est par sa disposition à être attiré que le dur acier abandonne sa place, et court s'attacher à l'aimant. C'est en vertu de la même disposition que la paille légère suit l'ambre qui l'attire, et s'y colle. C'est cette propriété qui donne à chaque substance de la nature, une tendance vers une autre, une propension irrésistible vers un point déterminé. »

Ces notions sont vagues, sans doute, et peu satisfaisantes ; mais qu'il me soit permis de demander si, dans le dernier paragraphe de son incomparable ouvrage, Newton pénètre beaucoup plus avant dans le fond de la question, et si les expériences postérieures ont jeté beaucoup de lumière sur un sujet si obscur et si abstrus. Quant à la sublime astronomie et à la profonde géométrie dont cet ouvrage est enrichi, ce n'est point en Asie qu'il faudrait en chercher l'équivalent puisque l'Europe n'a fourni qu'un seul homme dont les travaux puissent rivaliser ceux de Newton, le seul Archimède.

Mais nous devons suspendre notre jugement sur le degré de savoir des Indoux en astronomie, jusqu'à ce que le *Surya Syddhanta* soit traduit en notre langue ; et même alors nos oreilles avides et ouvertes dans toute leur capacité, pour me servir d'une expression de Cicéron, ne seront pas satisfaites ; car les notions exactes sur l'état de l'astronomie chez les Indoux, supposeraient encore la traduction littérale de trois autres ouvrages sanscrits au moins, savoir, du traité de Parasara, pour le premier âge de la science ; pour son second âge, on aurait besoin de pouvoir lire l'ouvrage de Varaha, et le volumineux commentaire de son fils ; enfin, on devrait connaître les écrits de Bhascara pour juger de la dernière époque de l'astronomie indienne. Ce dernier philosophe a aussi composé une arithmétique générale, avec un chapitre au moins sur la géométrie.

Nous savons maintenant où trouver ces ouvrages ; et il ne serait certainement pas difficile, au moyen de nos divers résidens, de nous procurer, conjointement avec le *Pichoua* et le *Syndhia*, les anciens livres d'algèbre, cités par Bhascara. Mais celui de tous les ouvrages sanscrits où nous pourrions puiser le plus de connaissances de tout ce qui concerne l'histoire de la géométrie dans l'Indostan, c'est celui qui est intitulé *Cschetradersa*, ou revue des connaissances géométriques. C'est une compilation de tout ce qui s'est conservé chez les Indoux, de relatif à cette science ; elle a été faite par les ordres de l'illustre *Yayasinha*, et remplit un énorme volume. Elle a été examinée par un Pandit, actuellement au service du capitaine Willfort ; et je crois qu'on pourrait se la procurer à *Yaya-Nagar*, où le colonel Polier a obtenu du raja la permission d'acheter les quatre Vedas même.

Par ce qui précède, j'ai répondu de tout mon pouvoir aux trois premières des questions que le professeur Playfair a eu la bonté de nous transmettre, c'est-à-dire, aux trois questions suivantes : 1° les Indoux ont-ils des livres où il soit traité expressément de la géométrie ? 2° en ont-ils sur l'arithmétique ? 3° la traduction du *Surya Siddhanta* n'est-elle pas le grand *desideratum* relativement à l'astronomie indienne ?

Quant à ses trois dernières questions, savoir, si une indication exacte et sommaire de tous les livres sanscrits sur cet objet ; si un plan de la sphère céleste indienne, accompagné de bonnes remarques ; si enfin une description de tous les instrumens astronomiques anciennement en usage chez les Indoux, ne seraient pas d'une grande utilité ? On ne peut que répondre d'une manière affirmative. Il serait seulement nécessaire d'employer beaucoup de critique et de sagacité à discerner les constellations, les livres, les instrumens, qui sont évidemment d'invention indienne, de ceux qui ont été introduits de la Tartarie ou de la Perse par des astronomes musulmans, ou plus récemment d'Europe par des mathématiciens de cette partie du Monde.

§. V.

Théologie naturelle.

De toutes les facultés de l'homme, de toutes les propriétés de la nature et des diverses branches du savoir humain, les Arabes, les Indoux, les Tartares, les Persans et les Chinois s'accordent unanimement à déduire un corrollaire général ; c'est l'existence d'un esprit créateur et conservateur de tout, infiniment sage, bon et puissant ; mais infiniment au-dessus de l'intelligence des créatures les plus parfaites.

Dans aucune langue, j'en excepte toujours celle des Hébreux, il n'existe des invocations plus sublimes et plus religieuses à l'Être des êtres, une énumération plus pompeuse de ses attributs, de plus belles descriptions de ses œuvres visibles, que celles qu'on trouve en arabe, en persan et en sanscrit ; particulièrement dans le *Coran*, dans les préambules des poëmes de *Sadi*, de *Nizami* et *Firdousi*, dans les quatre Vedes, et dans plusieurs parties des nombreux Pouranas. Mais célébrer les louanges de Dieu et le prier, ne pourrait suffire à l'imagination sans bornes des théologiens Soufis et Vedantis. Combinant des principes religieux incontestables avec des rêveries métaphysiques, ils ont poussé la présomption jusqu'à raisonner avec confiance sur la nature et l'essence de l'esprit divin, et ils ont soutenu dans des tems déjà très-anciens, cette opinion encore dominante parmi un grand nombre d'Indoux et de Musulmans, que tous les esprits étant d'une nature homogène, celui de Dieu est spécifiquement le même que celui de l'homme ; que l'un et l'autre ne diffèrent qu'en degré, mais que cette différence est infinie. Ils ajoutent que la matière, n'étant qu'une pure illusion, il n'existe réellement dans l'Univers que la substance spirituelle, seule cause première, efficiente et formelle de toutes les causes secondaires et de tous les phénomènes. Cette substance est identique par sa nature dans tous les êtres où elle se manifeste ; mais, dans son plus haut degré, elle est douée d'une sagesse et d'une prévoyance infinies, et procède par des voies incompréhensibles aux esprits émanés d'elle. Cette opinion, qui n'a jamais été enseignée par Gotama, ne peut être démontrée vraie par personne ; mais comme elle a pour base la croyance en un esprit créateur infiniment sage, et conservateur infiniment bon, elle ne diffère pas moins du panthéisme de Spinosa et de Toland, que l'acte d'affirmer une chose ne diffère de celui de la nier. Le second de ces deux partisans de cette doctrine insensée, n'en a pas moins eu la bassesse de déguiser son sentiment personnel sous les propres paroles de S. Paul ; paroles citées par Newton dans des vues bien différentes. Le matérialiste anglais s'est même servi d'une phrase qui se trouve dans le *Veda*, mais qui s'y trouve dans un sens diamétralement opposé à celui dans lequel il l'eût entendue. La phrase dont il s'agit fait partie d'un discours de *Varouna* à son fils, auquel il adresse ces mots : « L'esprit dont procèdent ces êtres créés, par lequel ils vivent après en être émanés, vers lequel ils aspirent, et dans lequel ils finissent par être absorbés, cet esprit est celui dont tu dois chercher la connaissance ; c'est le grand Être. »

(*Extrait des Archives littéraires*, n° 6.)(1)

GRAVURE.

Le Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon d'après M. Poussin, annoncé au n° d'hier, se trouve chez l'auteur, M. Bouillard, rue Saint-Thomas d'Enfer, et non rue Saint-Thomas du Louvre, comme nous l'avons imprimé par erreur.

LIBRAIRIE.

Le VIIIe cahier du Recueil polytechnique formant le XIVe du 1er volume, vient de paraître, il est accompagné d'un *Plan réduit de Paris*, où sont figurés divers projets proposés pour l'embellissement, la propreté, la salubrité et la commodité des communications et transports dans cette grande ville.

Cet ouvrage, qui traite de tout ce qui a rapport aux ponts et chaussées, canaux de navigation, ports maritimes, desséchemens des marais, à l'agriculture, aux manufactures, arts mécaniques et constructions civiles de France en général, est orné de gravures ; et se trouve, à Paris, rue Bardubec, n° 2, Prix, 25 fr. au lieu de 21 fr. pour toutes les personnes qui n'auront pas souscrit d'ici au 1er fructidor prochain.

On trouve à la même adresse l'extrait complet de l'ouvrage où est le plan de Paris, avec plusieurs autres gravures et le détail imprimé. Prix, 7 f. 50 c. Ainsi que l'Almanach général des constructions civiles de France. Prix, 3 fr.

(1) *Les Archives Littéraires*, par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Mathieu Dumas, Degérando, Savoye Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevallier, Villers, Vassali, Blessig, Correa-de-Serra, Paroletti, Stapfer, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc. sont suivies d'une Gazette littéraire universelle.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1084, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 francs par an, de 16 francs par semestre, et 9 francs pour trois mois.

Le numéro VI paraît, et complette le deuxième volume.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage : Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n°. 1231 ; Cotta, à Tubingue, ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

Tous les envois et paquets doivent être adressés francs de port.

LIVRES DIVERS.

Code des Enfans naturels ou *Recueil complet des lois qui fixent leur état et leurs droits*, précédé d'un Traité analytique des mêmes lois, et suivi de formules d'actes de reconnaissance, par P. A Garrez, avocat, ci-devant avoué-défenseur au tribunal de cassation, 1 vol. Prix, 2 fr. pour Paris, et 2 fr, 50 cent. franc de port pour les départemens.

A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine.

Cours de droit civil français ; par J. E. D. Bernardi, chef de la division civile du ministère du grand-juge.

Deuxième et troisième cahier. — Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent., franc de port.

Ce Cours formera trois ou quatre volumes, qui continueront de paraître par cahiers détachés.

A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine.

Analyse raisonnée du droit français, par la comparaison des dispositions des lois romaines, de celles de la coutume de Paris et du nouveau Code des Français ; par P. L. Gin, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes.

Troisième, quatrième, cinquième et sixième livraisons. — Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. chaque cahier, franc de port.

Cet ouvrage formera 4 vol. in-8° ; le premier est en vente ; les trois autres continueront de paraître par livraison.

Minéralogie des anciens, par M. Louis de Launay, 2 vol. in-8°.

A Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur-libraire, place de l'Égalité, n°. 1085 ; et se trouve à Paris, chez Garnery, rue de Seine ; et à Strasbourg, chez Truttel et Wurtz.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/4 c.	54 1/4
—— Courant...	56 1/4	56 11/12
Londres.....	25 f. 5 c.	24 f. 85 c.
Hambourg.....	187 1/4	186 1/4
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 83 c.	14 f. 62 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 71 c.	14 f. 58 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 69 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71 l. 19. p. 6 d.	81. s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....		1 f. 91 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	58 fr. 50 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1100 fr. c
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, suivi du l'Épreuve nouvelle.

Théâtre Louvois. La 1re représ. des Précieuses ridicules, le Mari ambitieux, et la Ceinture magique. — Demain, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore.

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique, le Val-de-Vire, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Déserteur, ballet de M. d'Auberval, remis par M. Aumer, et les deux Freres Girard, comédie.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) La 2e représentation d'Un quart-d'heure d'un Sage, op. vaud. ; Blaise et Babet ; l'Essai des talens.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche ; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 286. *Jeudi*, 16 *messidor an* 12 *de la République* (5 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 26 *mai* (6 *prairial.*)

De nouveaux troubles ont éclaté dans la Romélie. Les rebelles qui s'étaient cachés, ou qui avaient paru rentrer dans le devoir, se sont tout-à-coup rassemblés en différens corps, et ont déjà commis beaucoup de désordres sur divers points. Un grand nombre d'individus qui ont fui de la Servie, se sont joints à eux. La communication entre Andrinople et la capitale, se trouve interrompue de nouveau.

Comme les Monténégrins sont aussi en insurrection contre la Porte, le grand-seigneur a résolu de mettre sur pied une armée de 80 mille hommes, destinée à agir contre les rebelles, et à les faire rentrer dans le devoir. Cette armée doit se rassembler dans les environs de Constantinople, et déjà plusieurs corps s'y trouvent réunis.

30 mai.

Dgezzar pacha d'Acre, est mort. Ibrahim, pacha d'Alep, a été nommé pacha de Damas. On croit qu'Ibrahim sera également nommé pacha d'Acre. Les troubles de la Romélie continuent. Les beys sont soulevés de nouveau.

Du 12 *juin.*

On continue d'assurer que Bekir-Pacha, chargé par la Porte de rétablir la tranquillité en Servie, non-seulement a fait halte avec sa troupe, mais qu'il a même rebroussé chemin. Cette retraite subite est attribuée à différentes causes. Suivant la version la plus accréditée, les Monténégrins ont pénétré dans la Bosnie, se sont emparés d'une forteresse et de deux villes, et menacent maintenant la capitale de cette province. Dans cet état de choses, Bekir-Pacha a dû retourner en hâte dans son gouvernement, la Bosnie, pour s'opposer aux progrès des Monténégrins.

Suivant un autre rapport, les janissaires de Bosnie ont témoigné le plus grand mécontentement de ce que Bekir-Pacha se disposait à agir hostilement contre les janissaires de Belgrade; ils ont décidé d'adresser des représentations au grand-seigneur à ce sujet, et ont en même tems résolu de ne plus reconnaître Bekir-Pacha pour leur gouverneur, s'il persiste à vouloir remplir sa mission.

Enfin une troisième version, la moins vraisemblable de toutes, porte que les insurgés serviens avaient envoyé huit knées (chefs) pour recevoir Bekir-Pacha sur leurs frontières avec les plus grands honneurs, et lui porter des vivres; qu'à leur arrivée, ces knées ont été massacrés par les Turcs de la suite du pacha; qu'un corps nombreux d'insurgés qui avaient suivi de près leurs députés, ayant appris ce massacre, se sont jetés sur les Turcs, en ont tué 2 à 300, et ont dispersé le reste; ensorte que Bekir-pacha a dû se retirer précipitamment sur Travnik, d'où il a aussi-tôt expédié un courier à Constantinople pour instruire la Porte de cet événement aussi fâcheux qu'imprévu.

On ne tardera pas à savoir jusqu'à quel point tous ces bruits sont fondés. En attendant, les Serviens continuent leurs préparatifs d'attaque. Il y a presque journellement des engagemens entr'eux et les Turcs de Belgrade, tant sur terre que sur le Danube. Pendant la nuit, les Serviens s'avancent jusqu'aux portes de la ville, et enlèvent tout le bétail qu'ils trouvent. La détresse et la disette augmentent de plus en plus dans Belgrade.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 23 *juin* (4 *messidor.*)

Le premier volume de la *Vie du général Washington*, par Marshall, a paru à Londres le 15 mai. Le libraire qui la publie en Amérique, a payé le manuscrit 70,000 piastres (350,000 fr.), et le libraire Philipps, mille guinées pour l'édition qu'il en a faite à Londres. Le livre a dû paraître en Amérique et à Londres le même jour.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 28 *juin* (9 *messidor.*)

Le gouvernement d'Etat destine la place de capitaine au premier lieutenant de marine Wardenburg, qui a commandé avec un si brillant succès les vingt-cinq bateaux plats de la flottille de Flessingue, entrés le 23 de ce mois à Ostende.

— Le gouvernement d'Etat vient de nommer membre du tribunal de justice de la Hollande, M. Hettema, un des plus fameux jurisconsultes de la république.

— Le gouvernement d'Etat s'occupe depuis quelques jours, avec le trésorier-général, d'un nouveau projet de finances; celui qui a été présenté au corps-législatif ayant été rejeté comme ayant paru trop onéreux.

— Malgré les réclamations des agens et commissaires des relations commerciales de Prusse, contre la conduite arbitraire des croiseurs anglais, à l'égard du pavillon prussien, on vient de capturer, sur nos côtes, un grand bâtiment portant ce pavillon, et qui était destiné pour la pêche de la morue. On a enlevé, depuis trois jours, près de Catwyk, neuf bâtimens, parmi lesquels plusieurs sous pavillon prussien, dont les équipages ont été forcés de servir dans la marine anglaise.

— Quelques barques armées pour la pêche du hareng sont parvenues à se soustraire aux poursuites des croiseurs anglais, et elles viennent de rentrer avec une pêche considérable; cette denrée est si recherchée dans ce pays, que le demi-tonneau de hareng s'est vendu hier 1100 florins. Le revenu de cette pêche rapportait autrefois à l'Etat au-delà d'un million de florins.

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 23 *juin* (4 *messidor.*)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 18 *juin.*

Le chancelier de l'échiquier a dit qu'avant d'entrer dans la discussion du bill de défense, il avait trois amendemens à proposer à la chambre. Le premier était relatif au mode de remplacement en cas de mort et de désertion; et au lieu de faire cette levée sur les paroisses, il pensait qu'il convenait que ce déficit fût rempli par tous les comtés en général. Le second avait pour objet de désigner un rendez-vous général, où des officiers commis à cet effet inspecteraient les nouvelles levées. Une troisième clause assignait, comme dans la milice et dans l'armée de réserve, des secours aux familles de ceux qui serviraient en vertu du nouvel acte. Il avait, en outre, une nouvelle clause à proposer, dont la chambre sentirait, sans doute, toute l'importance. L'armée qu'il s'agissait de lever en vertu du présent bill, devait être une force permanente; mais d'après une nouvelle clause, il proposait qu'elle ne formerait un corps d'armée qu'en tems de guerre seulement, et que six mois après la paix définitive, elle serait sur le même pied que les milices. Les officiers seront à la nomination du roi, et ils n'auront droit qu'à la demi-paie en tems de paix.

Après ces observations préliminaires, *M. Pitt* a fait la motion que la grosse du bill avec les amendemens, fût adoptée.

M. Harrison a dit que le bill lui paraissait plus admissible actuellement qu'auparavant; cependant il reposait toujours sur des bases tellement vicieuses, qu'il ne croyait pas devoir y donner son adhésion. L'impôt sur les paroisses et les districts était une mesure vexatoire, et il ne voyait pas la nécessité d'augmenter ainsi l'armée en tems de paix.

M. Elliot a voté contre le bill, prétendant qu'il n'était pas propre à remplir l'objet qu'on se proposait, savoir d'entretenir constamment une forte armée propre à des opérations offensives, et d'abolir le système pernicieux du recrutement par voie de primes énormes.

Le général Maitland a dit que le bill qui avait été proposé par M. Addington, était beaucoup plus favorable au recrutement de l'armée que le bill actuel proposé par son successeur. Celui-ci offrait au gouvernement toutes sortes de moyens d'extorquer de l'argent; mais du reste, il ne pouvait qu'entraver le recrutement de l'armée. Cependant c'était vers ce dernier but que devaient tendre tous les efforts du ministère dans les circonstances actuelles. Notre ennemi conserve toujours le même caractère, quoiqu'il ait changé de titre, et nous ne devons pas croire qu'il ait renoncé à son grand projet contre ce pays. On reprochait des lenteurs à M. Addington, et certes le nouveau bill de défense doit occasionner des lenteurs telles que l'ennemi peut fort bien effectuer son projet d'invasion avant que nous ayons pu lever dix mille hommes pour le service général, d'après le mode proposé. En conséquence je vote contre le bill.

Le général Gascoyne a parlé en faveur du bill, et a prétendu qu'il offrait les moyens les plus sûrs et les plus expéditifs d'augmenter l'armée régulière.

Un grand nombre de membres ont parlé pour et contre le bill. Lord Temple, M. Addington, M. Sheridan et M. Fox se sont fortement prononcés contre cette mesure. Mais il est évident que cette lutte n'a pour objet que de forcer le roi à appeler au ministère M. Fox et ceux de son parti à la place des anciens ministres qui ont été maintenus dans la nouvelle administration.

M. Pitt a exposé que la première mesure de son administration avait été de mettre en activité un certain nombre de volontaires, et qu'il y en avait actuellement sur pied environ 140 à 150,000 qui faisaient un service effectif et permanent. Il a observé que l'Angleterre devait, à l'instar des autres puissances de l'Europe, se mettre sur un pied respectable dans les circonstances actuelles, et que le corps de réserve de 74,000 hommes qu'il se proposait de lever, assurerait pour toujours à l'Angleterre une force imposante. Ce corps sera intermédiaire entre l'armée régulière et les milices. Il sera licencié en tems de paix, mais toujours sujet à prendre les armes et à se reformer aussitôt qu'il en sera requis par l'autorité exécutive. Ce bill n'aura d'effet qu'en Angleterre seulement, l'Ecosse et l'Irlande étant exceptées de cette disposition. Quant aux objections qui ont été faites sur les lenteurs et les difficultés qu'on éprouverait dans l'exécution de cette mesure, M. Pitt a observé qu'il ne s'en fallait plus guère que de 16,000 hommes que cette armée de réserve ne fût au complet.

M. Pitt a déclaré que le roi avait usé de sa prérogative constitutionnelle dans le choix de ses ministres actuels. Il avait, il est vrai, témoigné le desir de former une administration sur un grand plan et propre à concilier tous les partis; mais jamais il n'était entré dans sa pensée qu'un particulier pût se permettre d'entreindre les prérogatives de la couronne et de dicter des choix à son souverain. Il s'est récrié amèrement contre la conduite de ses anciens amis du parti Grenville qui lui avaient promis leur appui, d'assez s'être écartés des fonctions publiques. Cette contradiction de plusieurs oppositions était une preuve manifeste qu'on voulait moins attaquer la mesure qu'il proposait pour assurer la défense nationale, que le forcer à se démettre de la place qu'il tenait de la confiance de sa majesté. Mais il déclarait formellement, qu'il resterait à son poste en dépit de toutes les clameurs et de toutes les prétentions. C'était à tort qu'on avait prétendu que l'administration contre laquelle il s'était élevé, n'avait subi aucun changement. D'abord il était facile de voir, par la conduite actuelle de M. Addington, qu'il n'était pas identiquement la même. Si l'on considérait ensuite qu'on avait appelé six nouveaux membres dans le conseil, trois secrétaires d'état, un premier lord de l'amirauté, et enfin un chancelier de l'échiquier qui est regardé ordinairement comme le chef de l'administration, on verrait qu'elle a subi un changement qui doit lui imprimer un autre caractère; et donner une autre idée de sa capacité. Il avait désapprouvé certaines choses dans le département des affaires étrangères sous l'ancienne administration, sans que lord Hawkesbury eût rien perdu pour cela de son estime et de son amitié personnelles. Ainsi la chambre pouvait juger de ses sentimens, d'après le tableau historique qu'il venait de faire de l'ancienne administration.

Quant à une autre administration (celle de M. Fox) après laquelle certains hommes soupirent, il est à présumer qu'elle n'arrivera pas de sitôt. On aurait desiré de voir M. Fox entrer dans la présente administration; mais à en juger par l'opposition qu'il montre à la première mesure importante que je viens proposer, il est évident qu'une semblable réunion d'élémens discordans, au lieu d'imprimer de la force au gouvernement, aurait été accusé de sa foiblesse, et n'aurait fait que l'entraver dans sa marche.

M. Fox a parlé en faveur du plan qui avait été proposé de former une administration capable sur un grand plan qui aurait réuni tous les partis. Il a protesté de son respect pour la prérogative royale; mais il a en même-tems observé que dans le choix des ministres de S. M., on devait aussi avoir égard au privilèges du parlement et aux droits du peuple. M. Pitt ne répondait que par ces mot: *regardez-moi!* à tous les argumens qui établissaient des griefs contre son foible administration. Sera-t-il de l'amirauté? on ose affirmer que lord Melville est plus capable que lord Saint-Vincent pour

templir la place de premier lord de l'amirauté? on ne peut inférer autre chose du discours de M. Pitt, sinon qu'il n'a eu d'autre but, d'autre ambition, que de parvenir au poste qu'il occupe, et de s'y maintenir.

Il a osé déclarer que quand bien même le bill qu'il propose serait rejeté, il ne quitterait pas pour cela sa place. Mais cet honorable membre a-t-il prétendu dire qu'il resterait en place malgré la volonté du parlement? S'il est vrai que l'ancienne administration a cédé à l'opinion de la chambre, il est bien à desirer qu'on fasse encore aujourd'hui la même épreuve, et sans doute qu'il en résultera un grand avantage national. (La gazette ne donne que le commencement du discours de M. Fox, qui a duré plus de deux heures.)

On est allé aux voix sur la motion de M. Pitt. 265 voix ont voté en faveur du bill, et 223 contre. Majorité 42.

Morning-Chroniole.

Londres, 19 juin (30 prairial.)

De longs débats ont eu lieu hier à la chambre des communes, relativement au bill de défense; on n'est allé aux voix qu'à cinq heures du matin. 265 membres ont voté pour le bill, 223 contre; ainsi, après des efforts incroyables, le ministre n'a eu qu'une majorité de 42 voix.

M. Pitt a pris occasion de déclarer et de répéter qu'il ne se retirerait pas, quel que fût le sort du bill. Le ton dont il a fait cette bravade a très-certainement déplu aux hommes modérés et pensans de tous les partis. Un pareil langage ne doit pas inspirer seulement le dégoût; il doit inspirer des craintes, après la révolution qui s'est faite en Europe, et que la France a vu consommer.

The-Courier.

Londres, le 18 juin.

S. A. R. le prince de Galles a donné hier un grand dîner, auquel ont assisté le duc de Clarence, lord Dundas, sir Francis Burdet, M. Fox, M. Sheridan, etc. etc. Après avoir porté un toast à S. M., le prince a parlé à ses convives de la division qui avait eu lieu vendredi à la chambre des communes. J'ai lieu d'espérer, a-t-il dit en terminant son discours, que mes amis regarderont le résultat de la discussion de ce soir, moins comme le triomphe momentané d'un parti, que comme un événement qui tend à nous procurer une administration plus ferme et plus capable d'agir.

La compagnie s'est retirée à 10 heures.

— M. Yorke et M. Addington n'ont pas voté avec l'opposition, dans la division de lundi soir.

Douvres, le 18 juin.

On continue toujours les ouvrages commencés sur nos hauteurs. Le bruit court que le gouvernement va faire un nouveau port près de cette ville, et qu'il y établira des magasins; le tout pour contre-balancer les efforts que les Français font à Boulogne. Ce projet nous paraît être vraisemblable; car Douvres est la place la plus commode pour surveiller les mouvemens de l'ennemi, et l'on y peut construire un port à moins de frais et avec plus de célérité que par-tout ailleurs.

Du 21 juin.

Le bill militaire de M. Pitt a été lu hier, pour la première fois à la chambre des lords. Les coalisés n'ont pas fait d'objections. Ils en auraient agi différemment s'ils avaient pu concevoir des espérances; mais la dernière division de la chambre des communes les a déconcertés pour le moment, et privés de tout courage. Ils ne manqueront pas de faire de longs discours dans la chambre-haute; on peut appercevoir cependant qu'ils n'ont ni l'espérance de faire rejetter le bill, ni celle d'embarrasser l'administration.

Du 22 juin.

Il s'est tenu hier chez lord Harrowby un conseil de cabinet auquel ont assisté le chancelier de l'échiquier, le duc de Montron, les comtes Camden, Chatham et Westmoreland, le vicomte Melville, et les lords Hawkesbury, Castlereagh et Mulgrave.

INTERIEUR.

Ostende, le 12 messidor.

Nous venons d'être témoins d'un événement extrêmement affligeant. Hier, 11 messidor, à 5 heures du matin, des corvées de la 2e division de la flotille batave stationnée à Slyckens, s'étant précipitamment embarquées sur un bac à la rive droite du chenal, et l'ayant surchargé, cette embarcation a été submergée à 7 ou 8 toises du rivage. Il y avait à bord 76 militaires, dont un grand nombre s'est noyé. Le capitaine Péguignot, le sergent Dalbenas, du 108e régiment, se trouvant en ce moment sur le rivage, et Ibrahim Bing, soldat d'infanterie légère, et cophte de naissance, se sont distingués en cette occasion, et sont parvenus à sauver plusieurs personnes. Ce dernier a fait sept voyages à la nage, et à chaque voyage a sauvé un homme.

Paris, le 11 messidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance séant à Charolles, département de Saône-et-Loire, a rendu le 29 germinal an 12 un jugement qui ordonne qu'il sera procédé à une enquête contradictoire avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, sur l'absence d'Etienne Bornier, fils, qui, au mois d'août 1792, a quitté la commune de Bréau, pour s'enrôler dans les armées de la République, et depuis n'a point donné de ses nouvelles. Le sieur Rey, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 29 germinal an 12, sur la requête de Chrétien et Jacques Kesler, laboureur à Teschenmoschel, expositive que Nicolas et Pierre Kesler, leurs frères, sont entrés il y a 28 ans dans les troupes de l'empereur d'Allemagne, et que Georges Kesler, leur autre frère, et Christine Kesler, leur sœur, épouse de Jacques Hasemaux, ont aussi quitté, il y a 20 ans, le lieu de leur domicile, pour s'établir en Hongrie ou en Pologne, sans qu'aucun d'eux ait donné de ses nouvelles depuis plus de cinq ans;

Le tribunal de première instance séant à Kayserslautern, département du Mont-Tonnerre, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, pour constater l'absence de Nicolas, Pierre et George Kesler, et de Christine Kesler, femme de Jacques Hasemann, tous ci-devant domiciliés à Teschenmoschel. Le sieur Fleury, juge, a été commis pour recevoir l'enquête.

Sur la demande des frères Pouyadon, le tribunal de première instance de Périgueux a ordonné, par jugement du 10 floréal an 12, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Jean Pouyadou, père des réclamans, qui a quitté son domicile le 23 thermidor an 3, et n'a donné depuis cette époque aucune de ses nouvelles.

Par jugement du 24 floréal an 12, vu la demande de Jacques Hunault, cultivateur, et Madeleine Letourneau, son épouse, et Jean Letourneau, aussi cultivateur à Chanfour, la dame Hunault et Jean Letourneau, enfans issus du second mariage de Marin Letourneau, avec Madeleine Ribemont, en déclaration d'absence d'autre Marin Letourneau, fils du premier lit dudit Marin Letourneau, et de Renée Menager, sa première femme;

Le tribunal de première instance au Mans, département de la Sarthe, d'après les articles CXV et CXVI du Code civil, au titre *des absens*, ordonne qu'il sera procédé pardevant le président du tribunal, et contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à une enquête sur le fait de l'absence de Marin Letourneau, second du nom, parti en 1793 comme réquisitionnaire.

L'enquête a été faite le 28 du même mois, et constate l'absence de Marin Letourneau, second du nom.

Par jugement du 6 prairial an 12, vu la demande de Louis-René Esnault, laboureur, fils de François Esnault et d'Eulalie Moreau, veuve, en première nôces, de Silvain Prou, domicilié à Saint-Quentin, et autres, etc., en déclaration d'absence de Louis Prou, enrôlé dans la commune de Chedigny, en 1793, pour les armées de la République, où il est mort, suivant le rapport d'un de ses camarades, parti avec lui, mais revenu au pays;

Le tribunal de première instance à Loches, département d'Indre-et-Loire, a ordonné et reçu de suite l'enquête constatant l'absence de Louis Prou.

Par jugement du 6 prairial an 12, sur la demande des parties intéressées, expositive que depuis plus de dix années Bernard-Jean-Baptiste Vetu, est parti de Paris et a été employé dans les armées en qualité d'officier de santé; que depuis son départ il n'a donné aucune nouvelle;

Le tribunal de première instance séant à Paris, département de la Seine, a ordonné que, pardevant le sieur Janod, l'un des juges d'icelui et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à une enquête pour constater ladite absence;

Le tribunal, par jugement du 9 suivant, a nommé Catherine-Elisabeth Joly, veuve Vetu, mère dudit Vetu, présumé absent, à l'effet de régir et administrer ses biens; et pour le représenter dans les inventaires de deux successions ouvertes à Dijon, il a renvoyé les parties à se pourvoir devant le tribunal civil séant en cette ville; et, à l'égard d'une autre succession ouverte à Paris, il a commis, pour le même objet, le notaire Lebrun.

Sur la demande de Jean-Baptiste et Marius Paul, en déclaration d'absence de François Paul, leur père, qui, depuis plus de dix ans, n'a donné aucune nouvelle;

Le tribunal de première instance de Brignoles, département du Var, a ordonné que, pardevant le sieur Dessautier, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête à l'effet de constater que François Paul est absent depuis plusieurs années, sans nouvelles;

L'enquête a eu lieu le 12 du même mois, et par jugement du même jour, le tribunal a nommé Jean-Baptiste Paul, frère de l'absent, pour administrer ses biens.

INSTITUT NATIONAL.

Rapport fait à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national des sciences et arts, le 26 prairial an 12, par M. Desessartz; du mémoire de M. Attumonelli, médecin, membre de la Société de médecine de Paris; sur les eaux médicinales de Naples, préparées dans l'établissement de MM. Paul et Tixare, rue Saint-Lazare.

Personne n'ignore que Naples et ses environs sont un des pays où l'on rencontre un plus grand nombre d'eaux minérales de toute espèce. M. Attumonelli, qui a vécu plusieurs années au milieu de ces sources, qui en a suivi les effets sur les malades à qui il les avait conseillées, et sur ceux que ses confrères et d'autres médecins d'Italie y envoyaient, a pensé que ce serait rendre un véritable service à la France, si l'on parvenait à faire jouir ses habitans des mêmes avantages qu'en retirent journellement les Italiens et même d'autres peuples.

Les principes dont ces eaux sont composées, et qui font leur énergie, ne permettent pas de les transporter à des distances aussi considérables que celles qui séparent Naples et Paris, avec l'espoir d'en recueillir les mêmes effets. Mais ne serait-il pas possible d'en composer ici qui continssent les mêmes principes actifs, et eussent par conséquent la même énergie? Pour atteindre ce but, il est nécessaire de bien connaître ces principes, leurs proportions, les agens qui les mêlent et les tiennent unis. C'est le secret de la nature qu'il a fallu saisir; et M. Attumonelli l'a cherché dans différentes eaux, dont au milieu du grand nombre qui sourdent à chaque pas, il a choisi les quatre principales, sensiblement différentes à raison de leur constitution, de leur manière d'agir, et des changemens qu'elles opèrent sur nos corps: les autres n'en sont que des imitations, quelquefois même assez faibles.

Ces quatre sont, 1° l'eau sulphureuse qui se trouve dans la ville même de Naples, et dont on fait un grand usage, sur-tout en été. C'est aux propriétés de cette eau que des médecins célèbres attribuent la prérogative qu'ont les Napolitains d'être peu sujets aux fièvres, aux maladies bilieuses, à la diarrhée et à la dyssenterie, quoique leur genre de vie les en rendent très-susceptibles.

2°. L'eau de Pisciarelli, qui est alumineuse. La source est presqu'au milieu de la chaîne des volcans des champs Phlégréens, nom que les anciens ont donné aux campagnes brûlées des environs de Naples.

3°. L'eau ferrugineuse, qui est très-commune, le carbonate de fer étant très-abondant dans le cratère de Naples.

4°. L'eau de Gurgitelli ou alkaline, qui contient, ainsi que notre eau de Vichy, du carbonate de soude en dissolution.

La température de ces eaux, leur saveur étaient faciles à connaître; les sens seuls suffisent pour déterminer ces qualités. Mais la nature des principes qui les constituent telles ou telles, leurs proportions respectives en quantité, le mode et l'agent de leur combinaison avaient besoin pour être connus, appréciés, d'autres scrutateurs, d'autres juges; et c'est de la chimie seule qu'on pouvait les attendre, en soumettant chacune de ces eaux à l'analyse, et ensuite à la synthèse dont les chimistes modernes sur-tout ont tracé les règles, les moyens, de manière à dévoiler la nature, à mettre ses productions sous les yeux, et à nous faire jouir presqu'avec certitude de ses bienfaits.

C'est ce qu'a effectué M. Attumonelli, après avoir fait une description historique et topographique très-intéressante des différentes sources de ces eaux, et de la formation de quelques-uns des cratères. Il a soumis à l'analyse chimique les quatre différentes eaux que nous avons citées; il en a comparé les résultats, obtenus plusieurs fois, avec ceux qu'avaient obtenus d'autres chimistes italiens. Ils ont déjà été communiqués à la classe, dans le rapport qu'a fait au ministre de l'intérieur, M. Lafosse, médecin, nommé par le Gouvernement inspecteur de l'établissement formé par MM. Paul, Tixare et compagnie, dans la rue Saint-Lazare, pour la fabrication de toute sorte d'eaux minérales médicinales. C'est dans ce même laboratoire que, sur les instructions de M. Attumonelli, on prépare les

eaux de Naples, dont les vertus, annoncées par ce médecin, ont été confirmées par des succès dans les mêmes maladies où on les emploie en Italie.

L'auteur trace dans son ouvrage la manière de les faire, la méthode suivant laquelle on doit les administrer, non-seulement en boissons, mais encore en bains par immersion, bains de vapeurs. Il propose aussi de plonger certains malades, qu'il désigne, dans des bains de sables, à l'imitation de ceux que l'on rencontre dans l'île d'Ischia.

Le dernier article de son mémoire a pour objet les gaz des volcans. J'en donnerai une idée succincte, après avoir observé que l'ouvrage de M. Attumonelli n'est point une liste seche et aride de la nomenclature des maladies contre lesquelles une longue expérience a appris que l'on pouvait employer ces différentes eaux, mais il l'a enrichi de réflexions sages et lumineuses sur chacune de ces maladies, en en donnant une idée précise, ainsi que des cas et des circonstances où l'on doit s'abstenir de ces eaux, ou en attendre un salutaire effet. Ces dissertations pathologiques et pratiques se trouvent naturellement placées à la fin de chaque article qui traite de chaque eau différente, même de ceux qui traitent des bains de vapeurs et de sable.

Dans l'article où il s'occupe des gaz des volcans, il rappelle les différentes tentatives faites pour tirer un parti avantageux des gaz en faveur des personnes menacées ou affectées de phtisie gutturale, trachéale, et même pulmonaire. Les gaz que l'on a présentés à la respiration des malades, sont d'abord l'oxigene, ensuite le gaz acide carbonique, le gaz azote, le gaz hydrogene, et même le gaz hydrogene carboné.

Les expériences multipliées de Beddves, de Wals, d'Ewan de Gritanner, de Fritz, et d'autres médecins très-estimés, n'ont offert aucune guérison constante; au contraire, plusieurs de ces gaz ont été funestes aux malades.

Pour déterminer la cause de l'inutilité ou du danger de ces pratiques, notre médecin observe ce qui se passe au cratère de Naples, dont l'air a été de tout tems utile aux phtysiques. On a bâti à la Torre, à peu de distance du Vesuve, un hospice où l'on envoie des malades affectés d'obstruction, d'hydropisie, ou d'autres maladies d'atonie. Les médecins de Naples ont trouvé plus commode le séjour des poitrinaires à Pozzuoli, pour leur faire respirer l'air de la Solfatare, et ils les font promener dans l'entonnoir de ce volcan.

Or, les exhalaisons qui s'élevent de ce volcan, et que les malades respirent, ne sont que du gaz hydrogene sulphuré et du gaz acide carbonique. D'abord, le premier tempere l'action trop stimulante du second. Mais de plus ces deux gaz réunis sont suspendus et délayés dans une grande quantité d'eau en vapeurs, qui leur donne une modération d'action telle qu'ils n'affectent point trop vivement les poumons. Ce ne peut être, dit M. Attumonelli, que dans cette proportion tempérée de leurs principes que les gaz seront utiles. Or, c'est cette proportion qu'il a fixée dans les bains de vapeurs que l'on trouve à Tivoli.

Je ne répéterai point les éloges mérités que l'on a donnés dans le rapport fait à la classe par nos collegues Portal, Pelletan, Fourcroy, Chaptal et Vauquelin, sur l'établissement de MM. Paul, Tiyare et compagnie, qui s'enrichit et se perfectionne chaque jour par le zele, les lumieres de ses auteurs, et par les conseils des chimistes et des médecins de cette capitale; et où, suivant l'expression de M. Attumonelli, on voit les eaux minérales d'un terrein volcanique d'Italie et celles des autres pays, rouler abondamment aux bords de la Seine.

Il est vrai qu'à l'exception de l'eau de Pisciarelli qui est alumineuse, nous avons en France des eaux qui sont douées des mêmes principes que les trois autres eaux de Naples; mais ces principes n'y sont ni dans la même abondance, ni dans la même proportion que les eaux factices de Tivoli. Notre auteur le prouve par un tableau comparatif de toutes ces eaux naturelles et factices qui sont le mieux connues, et dont les médecins font le plus fréquemment usage.

Ce mémoire de M. Attumonelli, dont la concision n'est pas le moindre mérite, instructif pour les médecins et utile aux malades, est digne de l'accueil de la classe.

DESESSARTZ.

LITTÉRATURE.

Œuvres complettes de Mesdames de la Fayette, de Tencin et de Fontaines, (1).

Quelque soit le nombre des romans publiés depuis un siecle, ceux de Mme de la Fayette n'ont pas été surpassés. Elle obtint la premiere un succès que le bon goût avouait, et que le tems a confirmé; et depuis, ceux qui ont parcouru la même carriere n'ont obtenu quelqu'estime qu'autant qu'ils ont suivi ses traces. Nous jouissons aujourd'hui de ces charmantes productions, où l'amour est peint avec tant de décence et de délicatesse, où les combats du devoir luttant contre la vertu, sont décrits avec tant d'art! mais nous ne sentons peut-être pas combien alors il était difficile de faire goûter des tableaux naturels et des événemens si peu compliqués. L'auteur avait à combattre le goût universel, dépravé par les romans les plus bisarres.

C'était presqu'en vain que Boileau, si redoutable aux mauvais poëtes, avait versé le mépris sur les mauvais romanciers; le mauvais goût luttait contre les arrêts du législateur. Clélie avait encore des lecteurs, et Mme de Sévigné, l'amie de Mme de la Fayette, aimait encore les conceptions gigantesques de la Calprenede, dévorait ses énormes et nombreux volumes, et trouvait un charme infini dans les longues conversations de ses héros. Pour opérer une révolution dans les idées, il fallait un roman où les sentimens fussent substitués aux avantures, un roman dont les acteurs ne fussent pas des héros extraordinaires, mais seulement des hommes aimables, ayant les mœurs et le ton des honnêtes gens; un roman enfin, dans lequel l'amour tînt le langage délicat et noble qui lui convient, attaquant avec timidité et respect, et triomphant sans souiller sa victoire. *Zayde* parut. On sentit alors combien est touchant le charme de la nature, et combien on gagne dans tous les genres, en ne s'écartant jamais de la marche qu'elle nous trace. On renversa les idoles qu'un moment d'erreur avait fait encenser. Scudéri et la Calprenede furent estimés à leur juste valeur; ils n'eurent plus de lecteurs.

La *princesse de Clèves* succéda à *Zayde*, et rendit complet le triomphe de madame de la Fayette. « Jamais, dit Laharpe, l'amour aux prises avec » la vertu n'a été peint avec autant de force. » Mais un mérite réel n'empêche pas les critiques de paraître; il suffit même d'exciter l'admiration pour en produire un grand nombre. Plusieurs volumes furent publiés contre la *princesse de Clèves*: qu'est-il arrivé? Le chef-d'œuvre reste, et l'on sait à peine si les critiques ont existé.

Rendons graces cependant aux censeurs de la *Princesse de Clèves*. Ils nous ont valu un bon ouvrage de plus. Fatiguée de s'entendre reprocher sans cesse l'aveu que *madame de Clèves* fait à son mari, madame de la Fayette entreprit un genre de réfutation tout-à-fait nouveau. La révélation faite par une femme à son mari, d'un penchant qu'ignorait l'homme même qui en était l'objet, avait paru invraisemblable: elle imagina de placer une femme, entraînée jusqu'aux dernieres faiblesses par un amour illégitime, dans une situation telle que le parti le plus honnête et presque le plus sûr pour elle fût de prendre son époux pour confident de sa faiblesse. Tel fut le sujet de *la Comtesse de Tende*. La justification fut complette.

Ce roman qui, dans un petit nombre de pages, offre les situations les plus naturelles et les plus touchantes, le dénouement le plus pathétique et le plus moral, était inconnu aux premiers éditeurs des œuvres de Mme la Fayette.

On retrouve le même intérêt et le même but moral dans *la Princesse de Montpensier*, dont la catastrophe est encore plus terrible.

Cet aimable écrivain a composé plusieurs ouvrages historiques, dignes de ceux qui lui ont acquis une si grande réputation. Ses *Anecdotes sur la cour de France* renferment des faits intéressans et des réflexions très-fines. *L'Histoire de madame Henriette* fut écrite sous les yeux de cette princesse, et ce n'est pas son seul mérite. Rien n'est aussi touchant que le récit de sa mort.

Mme de la Fayette, par l'heureuse union des qualités du cœur avec les dons de l'esprit, méritait autant d'estime que d'admiration; pour la louer dignement, il suffirait peut-être de nommer ses illustres amis la Rochefoucault, Mme de Sévigné, Huet, etc.; mais ceux qui desireraient plus de détails sur sa vie, liront avec plaisir la *notice* qui précede ses œuvres, et y trouveront des idées justes, présentées avec une précision qui ne nuit pas à l'élégance, et des jugemens qui prouvent à-la-fois le goût et l'impartialité de M. Auger.

La *notice* qui précede les œuvres de Mme de Tencin, n'est pas moins intéressante, et cependant la tâche était plus difficile. On ne pouvait faire connaître cette dame sans parler de son esprit intrigant et de ses galanteries, des affaires dont elle s'est mêlée et des amans qu'elle a favorisés. Il fallait sans doute beaucoup d'art pour offrir ce double tableau sous un jour qui ne blessât personne. L'auteur de la *notice* a atteint son but. Le caractere de Mme de Tencin une fois connu, on doit s'attendre à trouver dans ses ouvrages plus de mouvement, plus d'aventures que dans ceux de Mme de la Fayette, auprès de laquelle elle a su se placer, dans l'opinion des littérateurs.

« *Le Comte de Comminge* (dit encore Laharpe) » est le pendant de *la Princesse de Clèves*... » C'est faire en deux mots le plus bel éloge de ce roman attendrissant où Mme de Tencin a su peindre, avec beaucoup d'art, le triomphe de l'amour sur la vertu, et celui de la religion sur l'amour. *Le Siége de Calais* est une autre production du même auteur; le caractere du comte de Canaple qui en est le héros, aurait suffi seul pour assurer son succès. *Les Malheurs de l'amour* et *les Anecdotes du regne d'Edouard* attachent également le lecteur par les graces du style et par l'intérêt que Mme de Tencin a su répandre sur tout ce qui est sorti de sa plume.

Tous ces ouvrages sont connus, et le mérite en est généralement senti; il serait donc superflu de les analyser. Ce qui est moins connu, et ce qui cependant mérite de l'être, c'est la *Correspondance* de madame de Tencin avec le duc, depuis maréchal de Richelieu. Très-précieuse sous le rapport littéraire, cette Correspondance ne l'est pas moins sous le rapport politique; elle ajoute à la connaissance que nous avions des principaux personnages qui figurent à cette époque.

On doit savoir gré aux éditeurs d'avoir ajouté à cette collection des morceaux qui semblent aujourd'hui publiés pour la premiere fois. Ils ont aussi consulté le goût du public, en réunissant aux Œuvres de mesdames de la Fayette et de Tencin, les romans d'une autre dame qui a suivi si heureusement leurs traces, de madame de Fontaines. La comtesse de Savoie, qui a fourni à Voltaire le sujet de *Tancrède*, n'est pas indigne d'être placée auprès de ses modeles.

Cette édition, déjà si recommandable par elle-même, sort des presses de M. Fain, que diverses autres éditions ont déjà fait connaître très-avantageusement; les portraits sont fort bien gravés par M. Roger; enfin tout contribue à rendre cette collection digne des ouvrages qu'elle renferme et des bibliotheques auxquelles elle est destinée.

(1) Cinq vol. in-8° ornés de portraits. — Prix, 18 fr., et franc de port 24 fr.

A Paris, chez Colnet, au coin de la rue du Bacq, et du quai Voltaire.

LITTÉRATURE. — THÉATRE.

Le Répertoire du Théâtre Français, ou *Recueil des tragédies et comédies restées au théâtre depuis Rotrou, etc.* avec des notices sur chaque auteur et l'examen de chaque piece, par M. Petitot. *Tomes* 13, 14 et 15. (1)

Cette entreprise touche à sa fin. Les éditeurs, dont nous nous étions comme rendus les garans auprès du public, ont été fideles à remplir leurs promesses. Les livraisons se sont succédées aux époques déterminées par le prospectus, et les deux dernieres qu'on attend ne tarderont pas à compléter les *vingt tomes* dont se doit composer ce *Répertoire*.

Toutes ces livraisons sont remarquables par le soin qui a présidé à l'exécution typographique, au choix du papier et à la composition des gravures qui servent de frontispice aux pieces, et reproduisent les situations les plus intéressantes et les plus piquantes de chacune d'elles.

Nous avions reproché à l'auteur des notices et des examens, d'apporter quelquefois trop d'indulgence dans ses jugemens littéraires (car nous n'avons entendu, et n'entendons parler que de ceux-là); on s'appercevra que, depuis la premiere livraison, il y montre plus de sévérité, sans montrer moins de justice. Ses critiques sont d'un homme de goût; ses aperçus d'un littérateur élevé à l'école des modeles, et nourri de leurs principes. Les éloges que nous pourrions ajouter à celui-ci, ne seraient qu'une répétition de ceux que nous avons déjà donnés; il vaut mieux les justifier aujourd'hui, en citant quelques traits d'un fragment écrit dans un très-bon esprit, autant éloigné de cette opinion extrême qui fait du théâtre l'école des mœurs, que de celle qui en fait une école de corruption. Ce fragment est intitulé: *De la comédie et de la morale*. Ce que nous en allons transcrire donnera le desir de lire le reste.

« Il ne nous a pas été difficile de tenir un juste milieu entre ces opinions contradictoires: ne reconnaissant d'autres principes littéraires que ceux du siecle de Louis XIV, nous avons aussi considéré la comédie comme on la regardait alors, c'est-à-dire, comme un plaisir décent, une école de goût, une carriere brillante ouverte à l'imagination, un cadre dans lequel on inscrit en beaux vers ou en prose naturelle et piquante, les caracteres, les usages, les ridicules, et les variations dans les mœurs. N'est-ce point assez pour que les productions de cet art soient regardées comme une des plus riches parties de notre littérature? Ceux qui veulent lui donner plus d'importance lui font tort, l'attaquent dans ses véritables principes, et finiraient par le dénaturer. La manie de la morale jette nos jeunes auteurs dans la niaiserie; pour plaire à des spectateurs qui ne sont plus des juges,

(1) Ces trois tomes contiennent les comédies en cinq actes, savoir: *le Préjugé à la mode*, *Melanide*, *l'Ecole des Meres* et *la Gouvernante*, par Lachaussée; *les Dehors trompeurs*, de Boissi; *le Méchant*, de Gresset; *la Coquette corrigée*, de Lanoue; *le Séducteur*, de Bievre; *le Jaloux sans amour*, d'Imbert; *le Philinte de Moliere*, par Fabre d'Eglantine.

Prix: 7 francs le volume, et 14 fr. sur papier velin, avant la lettre. Il faut ajouter 1 fr. 50 cent. par volume pour les recevoir par la poste. Il paraît actuellement 15 vol. formant cinq livraisons.

A Paris, chez Perlet, rue de Tournon, n°. 1213.

ils ne parlent que de bienfaisance, de sensibilité : ils prodiguent les sentences morales, et négligent les regles de l'art, la vérité du dialogue et des caractères ; ils abandonnent sur-tout cette précieuse gaîté qui faisait tant d'honneur à notre nation.

» Mais si le théâtre n'est pas une école de morale, il ne doit jamais le blesser dans ses résultats importans : ce principe simple a toujours été mis en usage par nos grands poëtes qui ne se sont point amusés à le proclamer, parce qu'il n'était pas révoqué en doute..... Ainsi c'est une regle générale que le vice et le crime ne sortent point triomphans..... »

Le théâtre offre sans doute plusieurs exceptions à cette regle ; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup de sagesse à établir ce principe, à recommander sa pratique.

« De l'observation de cette regle, il résulte que chaque piece, dans son ensemble, offre une moralité consolante..... La moralité n'est que la réflexion qui résulte d'une action dont on est témoin ; d'un récit que l'on entend ; et toutes les pieces de théâtre renferment des réalités, parce qu'elles sont composées d'actions et de récits : mais il ne s'ensuit pas qu'elles soient, ni même qu'elles doivent être morales pour plaire au public et aux amis des lettres. »

Ici l'auteur, pour justifier son opinion, rassemble des preuves qu'il tire du fond même des comédies insérées dans le répertoire. Il jette sur chacune d'elles un coup-d'œil rapide, et ce rapprochement confirme sa conséquence que voici :

« Le théâtre peut corrompre les jeunes gens auxquels on le présente comme une école de morale, et séduire irrésistiblement ceux auxquels on a exagéré le danger de le fréquenter ; mais il est sans inconvénient pour les jeunes gens auxquels on ne l'offre que comme une école de goût, un amusement spirituel et décent. Quiconque croit qu'il n'y a de véritable morale que celle qui est obligatoire, n'attache aucun prix aux maximes débitées sur la scene ; il juge les comédies par les regles de l'art, s'il aime la littérature ; ou seulement par le plaisir qu'il en éprouve, si les lettres lui sont étrangeres.

» Ainsi nous regardons comme dangereuses toutes ces pieces sentimentales où les actions coupables sont déguisées sous de grands sentimens, et dans lesquelles on prétend faire compensation entre les vices que l'on se permet et les vertus qu'on se vante de posséder : nous regardons également comme dangereuses toutes les pieces qui finissent par des conversions, parce qu'elles trompent, et celles qui présentent des caracteres d'une perfection chimérique, parce qu'elles mentent constamment ; mais nous appellerions volontiers morales ces comédies gaies et franches du bon vieux tems, et nous pourrions appuyer notre sentiment sur une observation que chacun peut faire. L'homme qui rentre chez lui après avoir ri de bon cœur au spectacle, porte presque toujours un esprit de complaisance au sein de son ménage ; les ridicules dont il vient d'être frappé lui laissent une humeur facile, une indulgence dont il ne sait pas la cause, mais qui profite à ceux qui dépendent de lui : le même homme, après avoir vu une piece larmoyante et sentimentale, en un mot, ce qu'on appelle une comédie morale, se retrouve au sein de sa famille dans une disposition triste ou sévere ; ce qui l'entoure n'est plus en rapport avec ses sentimens ; les discours de ses enfans lui paraissent légers, leurs plaisirs frivoles, et souvent même il regarde leur heureuse insouciance comme un défaut de sensibilité. »

Nous pensons que l'auteur a pu sans crainte livrer, comme il le fait, cette observation à ses lecteurs, et qu'en la vérifiant ceux-ci la trouveront juste. Ce sentiment était celui de Pope, qu'Imbert a tâché de rendre dans ces vers du *Jaloux sans amour* :

A mon sens, la gaieté vaut presque la sagesse.
On dit que c'est un don? Pour moi, je le confesse,
J'en fais une vertu. D'un long cercle boudeur,
Comme un seul homme gai sait bannir la tristesse!
L'homme gai, dans le monde, est un vrai bienfaiteur. L.

SCIENCES. — ART CHIRURGICAL.

L'Art du dentiste ou *Manuel des opérations chirurgicales* qui se pratiquent sur les dents, et de tout ce que les dentistes font en dents artificielles, obturateurs et palais artificiels, etc. avec 16 planches de gravures représentant 53 objets en instrumens, dents, dentiers et obturateurs. Le tout précédé et accompagné de la théorie, fondée sur les principes de chirurgie reconnus les plus avantageux jusqu'à présent ; par L. Laforgue, expert-dentiste, reçu au collége de chirurgie de Paris. (1)

Nous connaissons encore bien imparfaitement les phénomenes physiologiques et médicaux relatifs aux dents et aux yeux ; nous n'aurons sur ces organes ou appareils, de traités complets et méthodiques, que lorsqu'on aura fait de chacun d'eux une branche particuliere d'enseignement, ce qui ne peut manquer d'arriver à une époque plus ou moins prochaine ; et alors nous aurons des oculistes et des dentistes consommés dans la partie de l'art qu'ils auront embrassée, et dont l'étude et la pratique suffirait pour occuper un homme toute sa vie.

Les chimistes qui ont analysé les dents, les ongles, les os, la corne, l'ivoire, les écailles de poisson, l'écaille de la tortue, etc., nous assurent que ces différentes substances donnent à-peu-près les mêmes résultats ; du phosphate de chaux, de la gélatine, etc. Si ces résultats sont exacts, ce dont nous doutons fort (1), au moins est-il bien certain que chacune de ces substances joue un rôle tout différent dans l'économie animale.

Les unes ont des maladies soit particulieres à leurs principes constituans, soit générales qui affectent toute l'habitude du corps, et en altérent la santé ; les autres ne paraissent susceptibles d'aucun état morbifique.

On sait que les douleurs et les maladies des dents peuvent influer sur tout le système de l'individu qu'elles attaquent. Brieude, et d'autres praticiens célebres, ont vu la carie des dents produire la phthisie pulmonaire ; l'action que les métaux, les alimens, les humeurs exercent sur les dents est connue jusqu'à un certain point, et l'inspection de la bouche du malade guide quelquefois le médecin, dans la connaissance de l'espece de fievre ou de maladie qu'il doit traiter. Mais nos théories, en ce genre, sont très-bornées, et nous ne pensons pas que la *sémeiologie buccale*, donnée par L. L. Laforgue, puisse y répandre quelque jour. Nous aurions lu avec plus de plaisir, au lieu de cette *sémeiologie buccale* (art de deviner les maladies par l'examen des dents), une bonne description anatomique de toutes les parties de la bouche, qui manque à son ouvrage.

Nous ne croyons pas l'auteur mieux fondé à soutenir que la dentition ne cause, par elle-même, aucune maladie chez les enfans. Car la premiere dentition sur-tout est une suite de la croissance, de cet effort pénible que fait alors la nature, et qui se manifeste par l'engorgement des glandes, par la tuméfaction des vaisseaux lymphatiques et sanguins, par l'inflammation des joues, par la rougeur de la peau : les phénomenes de la croissance et ceux de la dentition marchant ensemble, on ne peut raisonnablement imputer exclusivement, à une seule cause, l'état maladif dont nous parlons.

L. L. Laforgue a traité, d'une maniere plus heureuse, des opérations du dentiste, de l'espece et de la forme des instrumens dont il doit se servir, de la confection des dents artificielles, etc. Sous ce rapport, son *manuel* est le plus étendu et le mieux fait que nous ayons. Les planches des instrumens sont gravées correctement, et son procédé opératoire nous a paru aussi instructif pour les éleves, qu'avantageux pour la pratique.

TOURLET.

LIVRES DIVERS.

L'Ami des Jardiniers, ou instruction méthodique à la portée des amateurs et des jardiniers de profession, sur tout ce qui concerne les jardins fruitiers et potagers, parcs, jardins anglais, parterres, orangeries et serres-chaudes, avec vingt gravures en taille-douce, par Poinsot.

Tome II, contenant les jardins anglais, parterres, orangeries et serres-chaudes.

Prix du 2e vol. 7 fr. pour Paris, et 8 fr. 85 cent. pour les départemens, franc de port.

Les deux volumes ensemble, 14 fr. et franc de port, 16 fr. 85 cent.

A Paris, chez Levrault, Schoell et compagnie, libraires, rue de Seine Saint-Germain, nº 1395.

L'Ami des malades de la campagne, ou Indication de différens remedes simples, peu coûteux et faciles à administrer, pour guérir les maladies les plus communes dans la campagne. On y a joint la maniere de construire un repoussoir, ou bouton élastique pour contenir les hernies ou descentes, plus simple ; plus commode et moins cher que les bandages ordinaires ; et la recette des cataplasmes qui font rentrer promptement celles qui sont échappées avec gonflement et durcissement, par Poinsot, auteur de *l'Ami des jardiniers*.

Prix 1 fr. 80 cent. pour Paris, et 2 fr. 20 cent. pour les départemens, franc de port.

Même adresse.

Science de l'Histoire, par P. N. *Chantreau* : dédiée à l'Empereur. — T. II. Géographie. *Europe*.

Même format que la *Chronologie*, à laquelle celle-ci fait suite, dont néanmoins elle peut se détacher, comme la premiere de la seconde (les deux se vendent ensemble ou séparément) : 370 pages, tout en *tableaux* ; caractere *petit-texte* : *cartes* appropriées exclusivement à l'ouvrage, gravées par Tardieu l'aîné. — Prix du vol. in-4°, 27 fr., cartonné (26 fr. en feuilles) ; papier vélin, carton à la Bradel, 60 fr.

A Paris, chez Goujon fils, rue Taranne, nº 737.

Nous avons rendu compte du premier volume de cet intéressant et utile ouvrage. Le deuxieme volume sera aussi très-incessamment l'objet d'un examen particulier.

Tableaux détaillés des prix de tous les ouvrages de bâtimens suivant leurs genres différens et chacune de leurs espèces, à l'usage des architectes, des ingénieurs, des vérificateurs, des entrepreneurs, des propriétaires de maison, et de tous ceux qui peuvent désirer faire bâtir ; par le cit. R. J. Morisot, vérificateur.

L'ouvrage se donne par livraison, imprimé sur papier grand-raisin, premiere qualité, à raison de 36 cent. par feuille, pour Paris. Chaque livraison contiendra environ 25 feuilles, et un ou plusieurs genres d'entreprises. Le tout formera 4 livraisons, dont la premiere paraîtra au 1er germinal prochain.

On souscrit chez l'auteur, rue Mandar, nº 12, au Salon littéraire des arts, quai de la Monnaie, nº 5, où on délivre le prospectus *gratis*, et dans les départemens, chez les principaux libraires.

Précis de la nouvelle méthode d'éducation, de *M. Pestalozzi*, directeur de l'Institut d'éducation à Berthoud en Suisse, publié par M... de H... suivi de quelques considérations sur cette méthode, par Amaury Duval.

Prix, 75 cent. et franc de port, 1 fr.

A Paris, chez la ve Panckoucke, rue de Grenelle, nº 321, faubourg Saint-Germain.

Abrégé de la méthode tachygraphique de M. Coulon de Thevenot, avec lequel on peut apprendre de soi-même à écrire aussi vite que l'on parle. Prix 3 fr. et 4 fr. par la poste

Chez l'auteur, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, nº 954, maison du fourneur : tous les mardis à 7 heures précises du soir, Mlle Coulon de Thevenot, âgée de huit ans, fait des démonstrations de cet art à l'athénée des étrangers, rue du Hasard-Richelieu, nº 14.

ERRATUM.

Dans la feuille du 14, article Pétersbourg ; au lieu de : le général Hédouville, etc. a présenté M. Rivals comme chargé d'affaires auprès de notre cour, *lisez* : a présenté M. Gerard-Rayneval, etc.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	58 fr.	35 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	1100 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Alceste, suivi de Télémaque. — Mardi, 21 messidor, la 1re représ. d'Ossian, ou des Bardes.

Théâtre Français. Aujourd'hui, la 1re représ. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, comédie en un acte et en vers libres ; précédé du Tartuffe.

Théâtre Louvois. Les Amis de Collége, et la Petite Ville. — L'ouverture de l'Opéra Buffa est remise à lundi 20 messidor.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, les deux Prisonniers, et Boursault.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Paméla mariée, précédée de Ricco, comédie.

Théâtre du Marais. Othello, ou le Maure de Venise, et les Fourberies de Scapin.

Théâtre de la Cité. L'Ami de la Maison, opéra, et le Sourd, comédie.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Un quart-d'heure d'un Sage, op. vaud ; Mon Cousin de Paris, opéra nouveau, et Silvain, op. com.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

(1) Prix : 6 fr., et 7 fr. 2 décimes franc de port.

A Paris, chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, nº. 7, près le carrefour Bussi ; Crouilebois, libraire, rue des Mathurins ; Barois jeune, rue Hautefeuille ; Mequignon, rue de l'Ecole de médecine ; Gabon et compagnie, même rue. An 10, 1802.

(1) L'émail qui recouvre la dent, et qui, une fois enlevé, ne revient jamais, mériterait d'être analysé à part, ce que nous ne voyons pas qu'on ait encore fait.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 287. *Vendredi, 17 messidor an 12 de la République* (6 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Munich, le 24 juin (5 messidor.)

L'ÉLECTEUR, notre souverain, fait bâtir un observatoire national dans les environs de cette ville, sur le point le plus élevé d'un horison immense. S. A. S. E. a nommé le célebre astronome de Gœthingue, M. le professeur Seyffer, directeur de son observatoire, et membre de l'académie des sciences.

Francfort, le 29 juin (10 messidor.)

L'ouverture de la diète de Bohême, qui avait d'abord été fixée au 25 de ce mois, n'aura lieu, dit-on, que le 9 juillet.

INTÉRIEUR.

Paris, le 16 messidor.

La fête du Quatorze-Juillet, dont l'époque arrive le samedi 25 du présent mois de messidor, est remise au lendemain dimanche 26.

Par décret du 5 messidor an 12, les limites des départemens de la Lys et de l'Escaut, ont été fixées entre les communes de Ruysselede et d'Aelter.

Par décret du même jour, l'offre faite par la dame Thérese Cornat de donner à l'hospice de Nemours, département de Seine-et-Marne, une somme de 600 liv. tournois dont elle se réserve l'usufruit sa vie durant, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice. Cette somme de 600 liv. sera employée en acquisition de rentes sur l'Etat.

Par décret du même jour, la commission administrative de l'hospice de Monaco, département des Alpes maritimes, acceptera, au nom dudit hospice, la donation faite par François Ugues d'un magasin qu'il possede dans ladite ville de Monaco, évalué à cent fr. de capital, sous la réserve de l'usufruit, et à la charge par l'hospice de recevoir le donateur et de le soigner dans toutes les maladies qui pourront lui survenir.

Par décret du 7 du même mois, le legs fait à l'hospice de la Charité de Sarre-Libre, département de la Moselle, par Angélique Godard, veuve Briant, consistant dans la moitié de sa succession, liquidée, pour la portion revenant à l'hospice, à la somme de 449 fr. 10 c., sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

Par décret du même jour, la donation faite aux pauvres de la commune d'Argentré, département d'Ille-et-Vilaine, par Julien Lemaitre, Jacquine Guillon, son épouse, Julien Monery, Joseph Dilsier et Michel Houget, suivant un acte notarié, en date du 16 nivose an 12, et consistant en cinq maisons et dépendances, appelées les Daires, situées audit Argentré, et évaluées à 100 fr. de revenu, au principal de 2000 fr., sera acceptée par le bureau de bienfaisance du lieu.

Par décret du même jour, le legs fait à l'hospice de Notre-Dame de Malines, département des Deux-Nethes, par Jacques-Joseph-Antoine Van-Uffels, consistant dans une somme de 999 florins, ou 1818 fr. 24 c., et dans la moitie de l'argenterie du testateur, sera accepté par la commission administrative des hospices de ladite ville, sous la condition d'acquitter les charges imposées par l'acte de donation. Le produit de ce legs sera employé en acquisition de rentes sur l'Etat, ou placé sur le Mont-de-Piété de Malines ou de toute autre ville du département des Deux-Nethes.

Par décret du 11 dudit mois, la commune de Luxeuil, département de la Haute-Saône, est autorisée à établir une école secondaire dans les bâtimens des casernes de cette ville, qui lui appartiennent.

La commune de Lure, même département, est autorisée à établir une école secondaire dans une partie des bâtimens de la maison curiale de ladite ville, qui lui est concédée à cet effet.

La commune de Cluses, département du Léman, est autorisée à établir une école secondaire dans la partie disponible du bâtiment national, provenant des ci devant Cordeliers de cette ville, qui lui est concédée à cet effet.

Ces autorisations sont accordées aux communes ci-dessus, à la charge par elles de remplir les conditions prescrites par les arrêtés des 30 frimaire an 11, et 19 vendemiaire an 12.

Par décret du même jour, l'école établie dans les bâtimens du ci-devant couvent des Cordeliers, à Argenton, département de l'Indre, et dirigée par le sieur Robert;

Et celle établie dans le ci-devant couvent des Augustins à Saint-Benoit-du-Gault, même département, et dirigée par le sieur Raffin, sont érigées en écoles secondaires communales, à la charge par lesdites communes de remplir les conditions prescrites par les arrêtés des 30 frimaire an 11, et 19 vendemiaire an 12.

Par décret du même jour, M. Genier-Desperrichons a été nommé à la place de membre du conseil de préfecture du département de la Loire, en remplacement de M. Briaude, nommé à d'autres fonctions.

CODE CIVIL.

Rapport fait par M. Siméon, au nom de la section de législation, sur le projet de loi relatif aux Contrats aléatoires. — (Addition à la séance du tribunat, du 17 ventose an 12.)

Tribuns, le besoin dicta les premiers contrats, l'échange, la vente et le louage. Mais l'audacieuse activité de l'esprit humain ne se renferme pas dans le cercle étroit des besoins. Ne se bornant pas même à l'immensité des choses que la nature et l'industrie ont mises à notre disposition, elle a entrepris de soumettre à ses calculs et à ses spéculations ce qui ne nous appartient pas, ce qui est hors de notre dépendance, le hasard lui-même. Il est devenu la base des contrats aléatoires, produits d'une civilisation déjà bien avancée, et qui, à mesure qu'ils sont plus éloignés de la nature, exigent davantage l'intervention du droit positif.

Le Code civil vient aujourd'hui tracer la regle de ces contrats.

On en reconnaît quatre principaux.

Les deux premiers, l'assurance et le prêt à grosse aventure, sont dignes du plus grand intérêt. C'est par eux que le commerce, agrandi et fortifié, est parvenu à lutter avec avantage contre les élémens déchaînés.

L'armateur pauvre a trouvé des fonds. S'ils périssent, ce n'est pas pour lui; s'il les conserve jusqu'au terme de son voyage, il s'acquitte envers ses prêteurs, et leur paie avec joie le gros intérêt auquel il s'est soumis pour les risques dont ils l'ont déchargé.

L'armateur opulent peut commettre à l'infidélité des mers et aux caprices des vents son entiere fortune; on lui garantit l'effet des tempêtes et des naufrages. Pour une modique prime, de paisibles spéculateurs prennent sur eux, au sein de leurs foyers, les terribles dangers de la navigation. En vain les flots irrités auront englouti de riches cargaisons; la prudence trompe leur furie; la perte, répartie sur un grand nombre d'intéressés, devient presqu'insensible: le navigateur répare ses vaisseaux fracassés, et ses assureurs sont prêts à courir avec lui de nouveaux hasards.

Ces deux admirables contrats appartiennent au Code maritime; ils ne peuvent qu'être désignés dans le Code civil; mais il est impossible, en les nommant, de ne pas s'incliner devant leurs effets salutaires.

Le sujet des autres contrats aléatoires n'inspire ni les mêmes sentimens, ni le même respect.

D'une part, c'est le jeu et le pari; de l'autre, la rente viagere.

Le jeu! cette funeste passion, source de tant d'angoisses, de désordres et de crimes, pourquoi faut-il qu'elle soit l'objet d'une loi? Parce qu'il est de l'objet des lois de contenir et de régler les passions: les étouffer entièrement n'appartient pas à la législation humaine.

Le jeu est un de ces inconvéniens inséparables d'une grande société, une de ces maladies incurables contre lesquelles il n'y a que des palliatifs. La police doit en modérer la contagion, la police correctionnelle en réprimer les délits. Le Code ne s'occupe que de la question civile, s'il y a action pour le paiement de ce qui a été gagné au jeu ou dans un pari.

Le jeu et le pari sont-ils des causes licites d'obligation?

Le jeu de hasard, qui n'exerce ni l'esprit ni le corps, qui est même peu propre à les délasser, a pour principe l'amour du gain. Ce motif, déjà peu honnête lorsqu'il ne s'applique pas à des objets utiles, porte souvent à de tels excès, qu'il était impossible que les lois ne s'occupassent pas d'en tarir, au moins d'en contenir la source.

Comment tolérer dans une société bien ordonnée que les citoyens mettent leur fortune au hasard d'un coup de dez; qu'une épouse, des enfans voient s'évanouir en une heure toutes leurs ressources et leurs espérances, avec le patrimoine d'un mari ou d'un pere dissipateur?

Tacite nous apprend que nos peres, les Germains, aimaient le jeu avec une telle passion, qu'après avoir joué tous leurs biens, ils finissaient par jouer leurs personnes et leur liberté.

Il ne nous est plus possible d'aliéner notre personne: mais qui ignore combien souvent elle est avilie par le jeu? à combien d'humiliations et de bassesses il entraîne ses malheureuses victimes! On ne joue plus sa liberté, mais on compromet son honneur.

Les lois romaines avaient interdit de jouer de l'argent à quelque jeu que ce fût, si ce n'est à ceux qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps. Les capitulaires de Charlemagne, les ordonnances de Saint-Louis et de beaucoup de leurs successeurs contiennent les mêmes dispositions. En les renouvelant dans le projet de loi qui nous occupe, on n'a fait qu'appliquer un remede ancien à un mal invétéré.

Le jeu n'est pas une cause licite d'obligation, parce qu'il n'est pas nécessaire, qu'il n'est pas utile et qu'il est extrêmement dangereux.

De ces motifs mêmes naissent de raisonnables exceptions. Les jeux d'exercice, ceux qui ne sont pas fondés sur le pur hasard, et auxquels se mêlent des calculs et des combinaisons, ces jeux sont utiles; les uns à développer les forces physiques, les autres à exercer les forces intellectuelles: ils offrent un délassement avantageux et quelquefois nécessaire. Ils ne sont pas dangereux, parce qu'ayant un attrait qui leur est propre, on n'a pas besoin de leur en créer un dans un prix excessif; et si on venait à l'y mettre, les tribunaux pourraient le retrancher, et traiter comme prohibés, des jeux licites dans lesquels on se serait exposé, comme dans ceux de hasard, à des pertes ruineuses.

Il n'y a donc pas d'action pour le paiement d'une dette du jeu de hasard, ou même pour une dette trop considérable resultante d'un jeu licite. Mais si le joueur, plus sévere à lui-même que la loi, s'est tenu pour obligé; si, fidele à sa passion et délicat dans son égarement, il a acquitté ce qu'il avait téméraírement engagé, il ne sera pas reçu à répéter ce qu'il a payé.

La gageure ou pari a les mêmes vices originels et les mêmes dangers que le jeu: comme lui elle ne donne aucune action lorqu'elle n'a de base que la recherche et l'amour du gain; comme lui elle est tolérée lorsqu'elle a un objet raisonnable ou plausible, des actes, par exemple, de force ou d'adresse, et qu'elle n'est pas immodérée.

La quatrieme espece des contrats aléatoires est la rente viagere.

Ou c'est une pension qu'on établit libéralement au profit de quelqu'un tant qu'il vivra; ou c'est une prestation annuelle que l'on constitue moyennant une valeur ou un capital qu'on appele *fonds perdu*, parce que celui qui le livre ne le prête pas, il le donne; il ne peut le répéter comme une dette, ni être contraint à en recevoir le remboursement.

C'est de la vie plus ou moins longue de l'individu sur la tête duquel la rente est constituée, que dépendent l'avantage ou le désavantage de ce contrat. Il est essentiellement aléatoire, puisqu'il est fondé sur une si impénétrable incertitude.

Lorsque la rente viagere est établie à titre gratuit, elle est une libéralité sujette aux formalités et aux regles des donations ou des testamens.

Lorsqu'elle a un prix, celui qui le reçoit vend pour ce prix une prestation annuelle dont la durée est incertaine, et dont la quotité est fixée entre lui et l'acquéreur, en raison de leurs convenances, de leurs calculs, de leurs espérances et de leurs volontés; le taux en est donc arbitraire.

La rente viagere peut être constituée sur une ou plusieurs têtes; sur celle du bailleur de fonds, ou sur celle d'un tiers qui ne fournit rien, dont on emprunte même la tête quelquefois à son insu, et qui n'aura aucun droit à la rente.

On peut aussi la constituer au profit de quelqu'un qui n'en fournit pas le capital: quoiqu'elle soit à son égard une libéralité, elle n'est pourtant pas assujettie aux formalités des donations. Il est essentiel de remarquer que cette disposition contenue dans l'article X du projet n'est point en contradiction avec celle de l'article VI, qui assujettit la rente viagere à titre gratuit aux formes des donations ou des legs.

Il s'agit, dans l'article VI, d'une rente que l'on crée sur soi ou sur ses héritiers, au profit de quelqu'un qui ne l'achete pas. On lui fait donation ou legs d'une rente viagere; il faut recourir aux formalités des donations ou des legs, parce qu'il n'y a pas d'autre contrat qu'une libéralité.

Au contraire, dans le cas de l'article X, la libéralité n'est qu'accessoire à un autre contrat, à l'achat que l'on fait de la vente au profit d'un tiers. Il se passe une véritable vente entre le bailleur de fonds et celui qui s'oblige à la rente. On jugera donc le contrat par les regles de la vente, et non par celles des donations.

La base du contrat de rente viagere étant l'existence de celui sur la tête duquel on l'assied, il doit être vivant au moment de la constitution, sinon le contrat serait nul, puisqu'il n'y aurait pas matiere à risque; et c'est le risque et l'incertitude de l'événement qui forment l'essence des contrats aléatoires.

Par le même principe, si la personne sur la tête de laquelle la vente est constituée, est atteinte au moment du contrat d'une maladie dont elle est morte dans les vingt jours, le contrat est annulé comme n'ayant pas eu une base suffisante.

Telles sont les regles qui président à la formation du contrat de rente viagere.

Quant à ses effets, ils sont de donner droit au propriétaire de la rente de l'exiger tant que la tête sur laquelle on l'a constituée est existante.

Le débiteur ne peut s'en libérer en offrant la restitution du prix ou du capital; car il ne doit pas ce prix qui a cessé d'appartenir au créancier, et qui lui est devenu propre. Il s'est soumis à une prestation annuelle qui est irrachetable, dont la durée doit être plus ou moins longue, et qui n'a de terme que la mort de l'individu sur la tête de qui elle est constituée.

Le remboursement dénaturerait le contrat, puisqu'il ferait cesser l'incertitude et le hasard qui en sont la base.

De là il suit que ni le débiteur fatigué de payer une rente qui ne s'éteint pas conformément aux calculs qu'il avait faits, ni le créancier qui se repent d'avoir perdu son fonds, ne peuvent, à moins d'un commun accord, offrir ou exiger le remboursement.

A défaut de paiement, le créancier n'a que le droit de saisir les biens du débiteur, et de les faire vendre pour obtenir, sur le produit de la vente, l'emploi d'une somme suffisante au service des arrérages.

Ce principe ne reçoit d'exception que dans le cas où l'on ne donnerait pas au créancier de la rente viagere les sûretés qu'il a exigées.

Dans ce cas, le contrat n'est pas consommé; la restitution naît de la contravention à ses conditions; au contraire, lorsque le contrat a été accompli, la négligence dans la prestation de la rente n'est pas une cause de résiliement; elle ne donne qu'une action en contrainte pour l'exécution d'un contrat parfait, et qui ne peut être éteint que par l'événement qui en est la base.

La rente viagere, dépendant de l'existence de la tête sur laquelle elle fondée, n'est due aussi que sur la preuve de cette existence, et à proportion des jours qu'elle a duré; c'est-à-dire que si l'individu sur la tête duquel la rente est constituée, meurt au milieu d'un terme, on ne paiera au propriétaire que le nombre de jours que la personne a vécu, à moins qu'on n'eût stipulé que la rente sera payable d'avance. Dans ce cas, le terme dans lequel on est entré sera gagné.

La jurisprudence était différente en certains lieux. Du principe que la rente viagere est attachée à la vie, on déduisait qu'elle n'était due que jour par jour; que la mort la faisait cesser même quand on aurait stipulé qu'elle serait payable d'avance. Cependant, si en exécution de ce pacte elle avait été payée, on n'admettait pas la répétition; il en résultait cet inconvénient, que le débiteur négligeant à remplir ses engagemens, gagnait une partie du terme qu'il n'avait pas payé d'avance, au lieu que le débiteur exact le perdait. Il a paru plus conséquent d'établir d'abord le principe que de droit commun la rente n'est due que jour par jour, et proportionnellement au tems qu'on a vécu; mais que l'on peut stipuler qu'elle sera payée d'avance. Dans ce cas, c'est une prime que le créancier gagne. Dès que l'individu sur la tête de qui porte la rente, a vécu un jour dans le trimestre ou le semestre, que la rente ait été payée ou non, elle est acquise.

La mort civile n'éteint pas la rente viagere, parce qu'elle n'est pas entrée dans les calculs des contractans; ils n'ont pu ni dû la prévoir.

La rente viagere que l'on donne, peut être déclarée insaisissable; c'est une libéralité que l'on fait sous cette condition qui ne nuit à personne: les créanciers du donataire de la rente n'ont pas dû compter sur une libéralité qui leur profitât malgré le donateur.

Mais la rente viagere que l'on achete, ne peut être insaisissable; ce serait un moyen de frauder ses créanciers, en plaçant sa fortune, qui est leur gage, à rente viagere.

Voilà, citoyens tribuns, les principales regles de cet étrange contrat, où le vendeur spécule sur la mort prompte de celui auquel l'acheteur augure et souhaite une longue vie.

La rente viagere offre quelquefois une ressource à des individus trop peu fortunés pour que des biens plus durables, mais plus modiques, suffisent à leurs besoins.

Quelquefois elle a enrichi des spéculateurs assez sages pour en conserver les arrérages, et recouvrer, en les accumulant, le capital qu'ils avaient abandonné à fonds perdu; en sorte qu'au bout de quelques années, ils jouissaient gratuitement de la rente.

Le plus souvent elle a servi la dissipation et l'égoïsme; elle est devenue une sorte de jeu funeste et ruineux pour les familles. Sous ce rapport, elle a mérité des reproches d'immoralité que trop de faits ont appuyés.

Mais l'abus que les hommes font de ce qui n'est pas mauvais en soi n'est pas une raison suffisante de proscrire ce dont ils abusent; il faudrait donc aussi leur ôter leur liberté. Les lois civiles organisent les conventions; elles présument qu'on les fera avec raison et sagesse; elles ne peuvent prohiber que celles qui sont directement contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Telles ne sont point les constitutions de rentes viageres quand on n'en use pas avec excès, quand on sait porter ses principales vues au-dela du cercle étroit du présent, et qu'on a assez d'ame pour ne pas exister uniquement pour soi.

Courte et fugitive comme la vie, la rente viagere n'offre point de stabilité; le bon pere de famille, jaloux de transmettre à ses enfans son nom et sa fortune, ne met pas tout sur sa tête, biens et honneurs; il ne veut pas mourir tout entier; il sait que la prospérité des familles de laquelle se compose celle de l'Etat exige une certaine perpétuité dans leur patrimoine. Il regarde la constitution de rente viagere comme un de ces jeux licites dont on ne doit user que modérément; c'est un contrat aléatoire. L'homme sage brave quelquefois le hasard pour de grandes causes; mais à moins d'y être contraint, il ne s'y abandonne jamais tout entier.

Votre section de législation, citoyens Tribuns, m'a chargé de vous proposer l'adoption du projet de loi destiné à former un des titres du Cod civil, relativement *aux contrats aléatoires*.

INSTITUT NATIONAL.

DE LA VÉGÉTATION SUR LES MONTAGNES.

Mémoire lu par M. Ramond, à la séance publique de la classe des sciences, le 6 de ce mois.

La premiere chose qui frappe l'observateur des plantes à l'entrée des hautes montagnes de nos régions tempérées, c'est la vigueur et le luxe de la végétation. Tout ce qu'il a vu dans les plaines adjacentes, a subitement changé de dimensions, d'aspect et de forme; il reconnaît à peine les plantes les plus communes sous la nouvelle parure qu'elles ont revêtue. Les tiges se sont élevées, les fleurs se sont aggrandies, les feuilles même des arbres ont acquis une ampleur qui laisse souvent en doute sur l'identité des espèces. Les ombrages sont plus touffus, les gazons plus serrés et plus fournis, un vert plus vif, plus tendre, plus brillant anime et colore tout, depuis les profondeurs des vallées jusqu'à ces hauteurs où l'œil ne discerne plus que des rochers nuds et des neiges éternelles.

Ainsi douées d'une vigueur de végétation, ailleurs inconnue, les plantes tendent avec plus d'énergie à parcourir les périodes de leur existence. Le tems qui en regle les époques, le tems se traîne dans nos plaines; dans les montagnes il vole. Tout se presse avec lui; les météores se succedent avec une extrême rapidité, l'air est dans une continuelle agitation. Toutes les causes déterminantes agissent à-la-fois de toute leur puissance. Le signal de la germination, de la floraison, de la fructification est donné en même tems à tous les individus placés dans les mêmes conditions. La décoration des prés, des gazons, des forêts change subitement au gré d'un vent du sud, d'une ondée, d'un orage, d'un coup de soleil qui affecte également la totalité de telle ou telle espece; et chaque jour de la belle saison est le printems d'un ordre de végétaux ou d'une des régions qu'ils habitent.

A ce premier coup-d'œil, un second succede; que l'on parcoure les montagnes et les vallées, chaque site a son sol, et chaque région son climat. De ces régions diverses, chacune a ses productions particulieres; chacune a ses végétaux caractéristiques qui se distinguent dans le nombre de ces plantes cosmopolites, dont le tempérament plus robuste ou plus flexible semble se prêter à tous les sols, et triompher de tous les climats. Dans les plaines, ces végétations locales occupent des espaces immenses, dont les limites elles-mêmes sont trop étendues et trop indécises pour être aisément perceptibles. Dans les montagnes, au contraire, tout se confine dans d'étroits circuits que l'œil embrasse souvent en entier. Une humble colline prolongée entre deux vallons, une arrête de rochers, quelques degrés que le voyageur parcourt en quelques instans: telles sont les barrieres à jamais insurmontables que la Nature a élevées entre ce qu'il lui a plu de séparer.

Dans ces diverses causes de séparation, une cause plus apparente semble d'abord régir toutes les autres: c'est l'élevation relative des divers étages des montagnes. Chaque centaine de mètres de hauteur abaisse la température d'environ un demi-degré de la division commune de nos thermomètres; et si l'on prend pour terme du refroidissement celui qui exclut généralement la présence de la végétation, les glaces éternelles dont les sommités sont chargées, représenteront les glaces également éternelles dont le pôle est couvert, et chaque centaine de mètres d'élevation verticale correspondra à un degré de la distance de la montagne au pôle.

C'est sur cette courte échelle que se resserrent et se pressent les phénomènes des climats qui se succedent à la surface de la Terre. Les circonstances sont différentes: les résultats sont à-peu-près les mêmes. D'un côté, le refroidissement est accompagné du racourcissement de la colonne d'air; de l'autre, il l'est de l'obliquité des rayons du soleil. Les végétaux n'en sont pas moins distribués d'une maniere à-peu près semblable, et cette conformité nous apprend à exclure du nombre des causes qui agissent sur cette distribution, celles qui ne sont point communes aux deux échelles sur lesquelles la Nature l'a exécutée.

Ainsi, dans les Alpes et les Pyrénées, les arbres s'arrêtent vers 2400 à 2500 mètres d'élévation absolue, comme ils font vers le 70e degré de latitude; et la bande des montagnes que ces grands végétaux occupent, se partage en autant de bandes particulieres qu'ils constituent eux-mêmes de genres différens. Les chênes demeurent dans les fonds; le hêtre s'empare des hauteurs moyennes; au-dessus s'étendent les sapins et les ifs qui font place bientôt aux pins, et ces pins sont ceux d'Ecosse et de Riga dans les Pyrénées comme dans les Alpes; tandis que cette derniere chaîne possede de plus le Cembro et le Méleze, qui sont étrangers à la premiere, comme elle manque elle-même du Cedre qui croît dans le Liban, et qui prospérerait sans doute également sur nos montagnes d'Europe, si la nature le leur avait confié comme aux montagnes de l'Asie. Mais tel est le mystere de la dissémination originaire des végétaux, que la nature semble indifférente, tour-à-tour, à la similitude des lieux et aux distances qui les séparent, tantôt rappelant dans des climats pareils les plantes des contrées les plus éloignées, et tantôt refusant cette conformité de productions à des régions qui réunissent toutes les conformités du sol et de la température.

Dans la zône des arbres se montre un arbrisseau commun à toutes les montagnes de l'Europe, et qui leur est en même-tems particulier. Il n'en sort point. Indocile à la culture, il languit dans nos jardins; il lui faut le sol, l'air, les eaux, les neiges de sa patrie; il lui faut les montagnes, et là même il lui faut une situation particuliere et déterminée, c'est le Rhododendron. Rien n'est brillant comme cet arbuste en fleur, mais rien n'est à ce point intraitable et délicat. Il paraît dans les Pyrénées à 1600 mètres juste de hauteur absolue; il s'arrête à 2600 juste. Mais entre les limites où il s'est confiné, il est si abondant et si vigoureux qu'il serait presqu'aussi difficile de l'y extirper que de l'en faire sortir.

Le genevrier traverse cette bande et la laisse bien en arriere. Je l'ai trouvé jusqu'à 2900 metres au-dessus du niveau de la mer. Mais à chaque étage où il s'éleve, il perd quelque chose des traits qui le distinguent dans nos plaines. Dans la haute région, c'est le genevrier de la Suede et de la Laponie, bas, étalé, couché, son tronc rampe à terre pour aller chercher un abri entre les quartiers de roche qui se trouvent à sa portée. Là, conduit par la nature comme il le serait par l'instinct, il cherche, il trouve, sans se tromper jamais, les faces des rochers qui sont exposées

au midi ou au couchant, se souleve contr'elles et y étale ses rameaux en espalier, avec une régularité que l'art atteindrait à peine.

Plus haut, la rigueur du climat ne souffre plus que des sous-arbrisseaux que les premieres neiges peuvent couvrir tout entiers. Encore plus haut, cet abri même est insuffisant contre l'âpreté du froid et la longueur des hivers : rien ne subsiste que ce que la terre renferme. Il n'y a plus que des herbes à racines vivaces, et la nature a presque entiérement banni de ces lieux les plantes annuelles qui tromperaient son espérance, lorsque dans le cours d'un été réduit à quelques jours et souvent à quelques heures, un coup de vent, un brouillard, peut flétrir les fleurs à peine épanouies, ramener l'hiver et terminer l'année.

Aucune élévation, au contraire, n'arrête ces especes vivaces qui aux approches des grands froids, rentrent tout entieres sous le double abri de la neige et de la terre, et renaissent de leur racines aux premiers beaux jours. Leur durée épuise toutes les chances des saisons pour atteindre tôt ou tard l'année favorable à la maturation des semences qui doivent les renouveller.

Ainsi la zône végétale n'a réellement d'autres limites que celles de la terre. Le Pic du Midi-est élevé de 3qoo metres. J'y suis monté vingt-six fois, et jamais je n'y ai vu le thermometre au tempéré. Là sur un rocher nu, j'ai trouvé 48 especes de plantes phanérogames dont une seule annuelle, que peut-être je n'y retrouverai plus.

A Néouville, à une élévation qui excéde celle du Pic du Midi de 250 metres, et où le thermometre ne monte en été qu'à 8 degrés, j'ai recueilli en cinq voyages, douze especes toutes vivaces.

Au sommet du Mont-Perdu, à 3500 metres d'élévation absolue, au sein même des neiges permanentes, mais sous des rochers que l'inclinaison de leur pente en avait débarrassés, j'ai recueilli six espéces toutes très-vigoureuses. Ici, dans l'une des journées les plus chaudes d'une année remarquable par sa chaleur, le thermometre ne montait qu'à 55 au-dessus du terme de la congélation, et il descend certainement en hiver à 25 et 30. Et ces plantes que j'ai trouvées ici découvertes dans une année où les neiges avaient subi une diminution extraordinaire, est-il certain même qu'elles s'en dégagent tous les ans? Ailleurs, j'en ai vu reparaître qui subsistant sur la lisiere des neiges permanentes, demeurent presque toujours ensevelies sous leurs extensions. Elles ne voient peut-être pas le jour dix fois en un siécle, et parcourent alors le cercle de la végétation dans le court espace de quelques semaines, pour se rendormir aussitôt dans un hiver de plusieurs années.

Des plantes soumises à des conditions d'existence aussi singulieres, on ne s'attendra point à les retrouver dans le nombre des especes que nous observons dans les plaines de nos climats tempérés; ou bien elles appartiennent exclusivement aux plus hautes sommités des montagnes, ou bien elles se représentent uniquement dans les contrées polaires de l'Europe. C'est la Norwége, c'est la Laponie, c'est le Groenland, qui fournissent les analogues des plantes qui croissent à la cime des Alpes et des Pyrénées. Ce n'est ni la Sybérie, ni le Kamtschatka, et ce ne sont pas plus les contrées polaires de l'Amérique que celles de l'Asie, quoi qu'il soit aussi mal-aisé de concevoir la diversité qui regne entre les productions végétales de contrées si semblables et si voisines, qu'il est difficile d'expliquer la conformité qui existe entre la végétation de l'une d'elle et celle de quelques sommités de montagnes qui en sont éloignées de 40 degrés.

Mais l'observation apprend que la propagation des végétaux ne s'est pas toujours faite parallelement à l'équateur; que si un certain nombre de plantes confinées par leur tempérament dans un climat déterminé, se retrouvent jusqu'à quelque distance sous les mêmes latitudes; beaucoup d'autres au contraire s'emblent avoir été entraînées dans le sens où nos continens se séparent, et s'être répandues dans la direction des méridiens. Au sud, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie; au nord, l'Europe, l'Asie et l'Amérique, sont bien loin d'offrir la même végétation sur les mêmes paralleles, tandis qu'une multitude de plantes, fidelles à chacune de ces parties du Monde, fidelles même à certaines subdivisions de ces grandes divisions, bravent tous les obstacles que la diversité des températures leur opposent, pour se propager dans un sens absolument contraire à celui où la conformité des climats les appelle.

Et pour ne point sortir du sujet qui nous occupe, c'est ainsi, par exemple, que plusieurs végétaux remarquables de la Sardaigne, de la Sicile, de l'Italie, remontent les Alpes, les franchissent et vont se répandre jusques dans la Basse-Allemagne, sans se livrer aux invitations du climat qui les porterait de notre côté. C'est ainsi encore que les Pyrénées reçoivent de l'Espagne un grand nombre de plantes de la Barbarie, et les rendent à la France-Occidentale. La *Méréndere*, qui croît au nord de l'Afrique, se montre dans l'Andalousie, la Castille, l'Arragon, les Pyrénées et descend jusqu'au département des Landes; la *Jacinte tardive*, la *Narcisse bulbocade* ont la même origine et suivent la même route; l'*Anthéric-bicolore*, parti d'Alger, traverse la même chaîne et arrive jusqu'en Anjou; la *Scille à ombelles*, le *Safran multifide* vont des Pyrénées jusqu'en Angleterre, sans qu'aucune de ces plantes se porte latéralement à la rencontre de celles que les Alpes reçoivent de même du Midi pour les rendre aux parties septentrionales des pays germaniques.

Mais c'est dans les grandes vallées des Pyrénées, dans ces vallées toutes creusées du nord au sud, que ces directions prennent un caractere tout-à-fait frappant et singulier.

Je trouve le *grand œillet frangé* (*D. superbus*) à l'entrée de la vallée de Campan et de celle de Gavarnie. Il les parcourt tout entieres sans s'engager dans aucune des vallées obliques qui y débouchent. Le *Verbascum myconi*, cette belle et rare plante qui n'appartient ni au genre où Linné l'a placée, ni peut-être même à aucune famille de plantes actuellement constituée, et qui, portant un air étranger au milieu de nos végétaux d'Europe, se distingue entr'eux comme l'alcyon parmi nos oiseaux indigenes, le *Verbascum myconi* affecte la même préférence pour la même direction. On le trouve dans toutes les grandes vallées des Pyrénées, où il se montre indifférent à tous les sols, à toutes les expositions; et les mêmes sols et les mêmes expositions ne l'attirent dans aucunes des vallées collatérales. Je citerais une foule d'exemples du même fait : il suffit d'en alléguer encore un, celui du *buis*. Cet arbrisseau si robuste, se comporte dans les montagnes comme les arbustes les plus délicats. Sur les premiers degrés des Pyrénées, il couvre tous les côteaux, tant du côté de la France que du côté de l'Espagne. Là, s'ouvrent devant lui les grandes vallées orientées du nord au midi; il s'y jette, mais c'est pour n'en plus sortir; en vain les embranchemens de ces vallées lui offrent de toutes parts d'autres vallons à peupler : il franchit ces ouvertures, et, continuant sa route dans la direction qu'il a adoptée, monte du nord au midi, s'arrête au pied de la crête de la chaîne, vers 2000 metres d'élévation absolue, et, reparaissant de l'autre côté à la même hauteur, descend au midi dans cette même direction, dont il a constamment refusé de s'écarter.

C'est ainsi que les premiers desseins de la nature conservent des traits plus déterminés dans les montagnes où chaque ordre de végétaux se confine entre des limites plus tranchées et plus difficiles à franchir, et où l'influence des lieux résiste plus puissamment à l'influence des causes secondes qui tendent incessamment à confondre ce que les causes premieres avaient séparé. Et là, cependant, combien de modifications n'a pas déjà introduites le laps des siécles, et sur-tout la présence de l'homme! Je parcours les immenses déserts des hautes montagnes : tout-à-coup parmi les plantes rares qui en composent les herbages, je reconnais quelques-unes de nos plantes triviales. La verdure prend une teinte foncée qui contraste avec le verd-gai des gazons alpestres : j'avance; les débris d'une hutte ou un rocher noirci par la fumée, m'expliquent ce mystere. Autour de cet asyle de l'homme se sont naturalisées les plantes qui environnent nos habitations rustiques : la mauve commune, l'ortie, le mouron des oiseaux, les chenopodes et les patiences vulgaires avec lesquelles se mêle la patience des Alpes, comme on voit le chamois s'approcher des chevres domestiques. Un berger a séjourné là quelques semaines, il y a peut-être quelques années; en y conduisant ses troupeaux, il y a amené, sans le savoir, les oiseaux, les insectes de ses vallées, il y a apporté le germe des plantes de son village. Il n'y reviendra peut-être plus, mais ces sauvages contrées ont reçu en un instant l'empreinte indélébile de la domination de l'homme, tant un être de cette importance a de poids dans la balance de la nature!

Ailleurs, c'est par des destructions qu'il a signalé sa présence. En abordant les montagnes, il a déchiré de toutes parts le voile immense des forêts qui en couvraient les bases. Les bois ne sont point la demeure de l'homme. Il redoute les détours de ce vaste labyrinthe; il en suspecte les ombres; il regrette le soleil vers lequel il tourne un regard de respect et d'espérance; il n'y peuétre que pour y porter le fer et le feu. Le germe des plantes némorales s'endort dans une terre desséchée qui n'est plus propre à leur développement; d'autres végétaux les remplacent. Le climat lui-même a changé et attire encore de nouvelles especes. La température s'éleve, les pluies sont plus rares et plus abondantes, les vents plus inconstans et plus fougeux; les torrens, les lavanges se multiplient; les pentes se sillonnent de ravins; les rochers se dépouillent de la terre qui les couvrait et des plantes dont ils étaient ornés. Tout vieillit avec une rapidité croissante. Un siecle de l'homme pese sur la Terre plus que vingt siecles de la nature.

Et cependant c'est encore là que les lieux et leurs productions ont le plus conservé de leur caractere originaire. C'est-là que la distribution primitive des végétaux a été le moins troublée, que les circonscriptions sont le plus fortement tracées; que l'influence du sol et du climat est le plus perceptible. C'est là que le rapprochement des objets en fait ressortir tour à tour la symétrie et les contrastes, et que l'œil peut embrasser à la fois tout ce qui provoque l'observation et détermine le jugement; et si c'est dans la structure des grandes chaînes de montagnes que le géologue doit étudier la structure de la terre et l'histoire des grandes catastrophes qui lui ont imprimé sa derniere forme; c'est dans les montagnes aussi que le botaniste essayera de pénétrer le mystere de la dissémination originaire des végétaux et de leur propagation successive.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Les membres de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale sont prévenus que cette Société se réunira en assemblée générale, le jeudi 22 messidor à 2 heures très-précises de relevée, dans son nouveau local, rue du Bacq, hôtel de Boulogne, n° 249, en face du passage des Jacobins.

S. E. le ministre de l'intérieur présidera la séance.

MM. les souscripteurs des départemens qui se trouveraient momentanément à Paris, sont invités à se rendre à cette assemblée.

Programme de la séance.

1°. Discours du president.

2°. Compte rendu des travaux du conseil d'administration, depuis le 9 messidor an 11, par le secrétaire.

3°. Compte rendu, au nom de la commission des fonds, sur les recettes et dépenses de la Société, par M. Brillat-Savarin.

4°. Rapport des censeurs, par M. Duvidal.

5°. Rapport sur le nouveau Bulletin publié par la Société, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, par M. Lasterye.

6°. Rapport sur l'application du fourneau de M. Bonnemain à la préparation des soies, par M. Molard.

7°. Rapport sur un moyen proposé par M. Dubois-Chémant, pour obtenir, dans les bois, des courbes naturelles, par M. Prony.

8°. Rapport sur la tourbe comprimée de M. Ogoh, ingénieur des ponts et chaussées, par M. Mérimée.

9°. Rapport sur les alcarazas ou ydrocerames de M. Fourmy, par M. Conté.

10°. Rapport sur le projet de la médaille promise par la Société, par M. Mérimée.

11°. Rapport sur les nouvelles lampes de M. Girard, par M. Molard.

12°. Rapport sur le nouvel appareil de M. Guyton, pour désinfecter l'air, par M. Scipion Perier.

13°. Rapport sur diverses modifications proposées pour le réglement de la Société, par M. Mérimée.

14°. Renouvellement du conseil d'administration de la Société.

GRAMMAIRE.

Méthode pour apprendre en même tems à lire et à écrire; par Alexandre Choron, propriétaire; troisieme édition.

Prix, 3 fr., et 4 fr., franc de port.

A Paris, chez Bernard, libraire de l'école polytechnique, quai des Augustins, n° 31; et Poiey, libraire, rue du Bacq, n° 246.

Douze voix et vingt articulations, en total trente-deux élémens, composent tout le fonds de la langue française. Chacun de ces élémens se représente dans l'écriture par un très-grand nombre de notations différentes, et souvent une de ces notations répond à plusieurs élémens. Telle est la double complication qui rend si difficile, soit aux enfans, soit aux étrangers, l'art de lire et d'écrire correctement la langue française. Pour débrouiller ce chaos, M. Choron commence par adopter pour chacun des trente-deux élémens une premiere notation qu'il appelle *notation simple*, et dont l'emploi constitue l'orthographe simple; il apprend à son éleve à lire et à écrire selon cette orthographe, en lui donnant pour exercice les mots de la langue où elle est usitée; c'est là l'objet de sa premiere partie; dans la seconde, il apprend à lire et écrire selon l'orthographe complexe, en reprenant de suite les trente-deux élémens et faisant voir toutes les notations qui conviennent à chacun d'eux, avec des exemples pour chaque cas particulier.

Voilà, en peu de mots, tout l'esprit de cette méthode qui, comme on le voit, est fort simple; les procédés de détail ne le sont pas moins. Pour apprendre à son éleve à lire et à écrire selon l'orthographe simple, M. Choron commence par les voyelles. Il les fait lire d'abord dans un livre, puis les fait écrire sur un cahier disposé à cet

effet. L'élève couvre d'abord avec de l'encre ordinaire la trace pâle de la voyelle imprimée à la mine de plomb ; il essaie ensuite de l'écrire sans ce secours, et la nomme chaque fois qu'il la trace. Il est indubitable que, par ce moyen, il apprend à former la lettre et à la lire. Lorsqu'il connaît bien les voyelles et quelques diphtongues qui viennent à la suite et qui remplissent le premier cahier, M. Choron passe aux articulations. Il prend la première, apprend à l'élève à la tracer ; puis il lui apprend à former les syllabes qu'elle peut donner en la plaçant avant ou après chaque voix ; il les lui fait écrire à la dictée ; et lui fait ensuite écrire également à la dictée les mots qui se forment de ces syllabes ; même procédé pour les articulations suivantes ; et quand l'élève a terminé la première partie de l'ouvrage, il est en état d'écrire à la dictée toutes choses possibles, mais selon la prononciation, et de lire tout ce qui serait écrit selon cette orthographe ; sur quoi nous observons que cette manière d'écrire est la seule qu'emploient bien des personnes, et qu'elle peut suffire, en effet, dans la plupart des conditions inférieures de la société.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'orthographe complexe. Ici, M. Choron reprend les trente-deux élémens l'un après l'autre, ainsi que nous l'avons déjà dit ; il place au haut de la page la notation simple de l'élément, déjà familière à l'élève ; il met à la marge toutes les notations en caractères italiques, et vis-à-vis de chaque notation, il place un nombre suffisant d'exemples bien choisis. Il les fait lire à son élève qui n'a pas de difficulté, parce que sachant déjà fixé en orthographe simple, il ne s'agit ici pour lui que de faire tacitement une substitution qui lui est indiquée : il lui fait écrire ces mêmes exemples à la dictée, en lui faisant observer la notation qu'il doit employer ; et l'élève ayant terminé cette seconde partie, sait lire dans tous les livres possibles, et sait écrire assez correctement pour l'usage ordinaire. Cet ouvrage est débarrassé de toute discussion grammaticale. M. Choron se propose, s'il y a lieu, d'en publier un qui fera suite à celui que nous annonçons aujourd'hui, et qui renfermera avec précision et clarté les principes relatifs à la valeur et à l'emploi des notations, c'est-à-dire un traité élémentaire d'orthographe et de prononciation.

Nous terminerons par un mot sur le seul but que paraît avoir eu l'auteur. Habitant la campagne une partie de l'année, il a désiré concourir aux progrès de l'instruction primaire : c'est en cherchant à faciliter aux enfans du pays où sont situées ses propriétés, l'acquisition des connaissances indispensables à l'homme en société, qu'il est parvenu par ses essais à trouver cette méthode. Des succès heureux ont couronné ses efforts ; des enfans de 6 à 8 ans, en vingt-deux jours de leçons, ont su parfaitement sa première partie. Nous devons ajouter, que la société philanthropique a cru devoir adopter cette méthode après en avoir fait les essais les plus satisfaisans.

B....

BEAUX-ARTS.

Le Musée français, publié par MM. Robillard, Peronville et Laurent, 16e livraison.

Cette livraison qui, sous le double rapport et de son exécution dans toutes ses parties, et de l'exactitude avec laquelle elle a paru comme toutes les précédentes à l'époque indiquée par les éditeurs, ne le cède en rien à celles que nous avons annoncées, contient quatre planches dont voici les sujets.

1°. *Laban*, cherchant ses idoles, peint par Lehire, dessiné par Marchais, et gravé par Mathieu. (Cette estampe nous a paru une des plus finies et des plus précieuses de la collection.)

2°. *Le ménage du menuisier*, peint par Rembrand, dessiné et gravé par Frey.

3°. Une *Vue de Tivoli*, peint par Vanderweff, dessiné par Swebach, et gravé par Dequevauvillers.

4°. *La Diane antique*, dessinée par Bonilem, et gravée par Baquoi. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer avec quelle perfection l'effet du marbre était rendu dans cette belle collection par celui de la gravure. Cette planche justifie particulièrement cet éloge.

L'*Almanach des Beaux-Arts*, publié par C. F. Landon, peintre, éditeur des *Annales du Musée*, paraîtra le 15 fructidor prochain ; on y trouvera une notice détaillée sur divers établissemens relatifs aux arts de peinture, sculpture, architecture et gravure ; les noms et l'adresse des artistes en tous genres, connus par l'exposition au salon du Louvre, et l'indication de leurs principaux ouvrages. MM. les artistes qui auraient à faire quelque réclamation, ou qui auraient changé de domicile depuis l'année dernière, sont invités à en prévenir l'éditeur, quai Bonaparte, n° 23. Cette précaution a paru nécessaire pour prévenir ou rectifier quelques omissions.

Galerie du Palais-Royal, gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, avec un abrégé de la vie des peintres, et une description historique de chaque tableau ; 44me livraison. — Prix, 15 fr.

A Paris, chez Couché, graveur, rue de la Harpe, n° 109.

Note de l'éditeur.

L'éditeur vient de prendre des mesures pour que les sept dernières livraisons puissent se suivre sans interruption tous les trois mois, à compter du 15 messidor an 12. En conséquence, il invite les souscripteurs audit ouvrage, de faire retirer leurs livraisons directement chez lui, et aux époques indiquées, s'ils veulent jouir du bénéfice de leur souscription.

LIVRES DIVERS.

Notions élémentaires du nouveau droit civil, ou Exposé méthodique des dispositions du Code civil, pour en faciliter l'intelligence ; par M. Pigeau, ancien jurisconsulte, membre de la commission chargée de la rédaction du projet d'organisation de la procédure civile ; 2 vol. in-8°.

Prix, 5 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Rondonneau, au Dépôt des lois, place du Carrousel.

Recueil complet des motifs d'adoption des lois du Code civil, qui ont été exposés au Corps-législatif par les Conseillers-d'Etat, lors de la présentation de chacune de ces lois à sa sanction. 2 vol. in-12, caractère petit-texte plein ; prix pour Paris 5 fr., et franc de port 7 fr. A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J.-J. Rousseau ; Brasseur, imprimeur, rue de la Harpe, n°. 477.

Nota. Ce recueil fait suite à l'édition in-12, contenant le texte des lois du code, publiée par les mêmes libraires, et que nous avons annoncée ainsi qu'il suit :

Code civil des Français, précédé des réflexions générales sur le titre préliminaire, émises au Corps-législatif par le conseiller-d'état Portalis, suivi des lois transitoires, de l'arrêté du Gouvernement, et du tableau des distances de Paris à tous les chefs-lieux des départemens, évalués en kilomètres, myriamètres et lieues anciennes ; pour servir de régulateur et d'indicateur du jour où la promulgation de chaque loi est réputée connue dans chacun des départemens ; et d'une table raisonnée par ordre de matières ; avec l'indication des changemens faits par le Corps-législatif, et consignés dans l'édition originale. — Un très-gros volume in-12, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. 50 centimes franco.

Traité de l'ortographe française en forme de Dictionnaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'étymologie et la prononciation des mots, le genre des noms, la conjugaison des verbes irréguliers et les variations des auteurs ; suivi d'un *Vocabulaire géographique*. Nouvelle édition considérablement augmentée, d'abord sur la révision et les corrections de M. Restaut, et depuis sur celles de plusieurs grammairiens distingués. Deux gros volumes in-8° à deux colonnes petit texte de près de 1100 pages.

Prix, 7 fr. pour Paris, et 9 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Levacher, libraire, rue du Hurepoix, n° 12, près le pont Saint-Michel.

Grammaire latine, théorique et pratique, à l'usage des colléges, et généralement de toutes les écoles de littérature nationales et étrangères ; par J. E. J. F. Boinvilliers, de l'Institut national et de plusieurs académies, censeur des études au lycée de Rouen ; troisième édition, revue, corrigée et augmentée de règles concernant l'élégance du style.

L'auteur déclare qu'il n'y a d'édition avouée par lui que celle dont les exemplaires sont revêtus de sa signature *à la main* ; et de celle de son imprimeur, M. Locard.

Cette grammaire vraiment neuve, claire et méthodique, est adoptée dans beaucoup d'écoles de France et de Batavie.

Prix, 1 fr. 20 cent., rel. en parchemin.

A Paris, chez Hocquart, rue de l'Eperon, n° 1 ; Barbou, rue des Mathurins. A Versailles, chez Locard ; et à Rouen, chez l'auteur, au lycée de cette ville.

Dissertations sur les sorbiers et les viournes, auxquelles on a joint un supplément aux réflexions sur le robinier ; par J. P. Buc'hoz, médecin-naturaliste.

A Paris, aux frais de la dame Buc'hoz, épouse de l'auteur ; et se trouve chez elle, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 30. An 12 (1804).

Oberman, lettres publiées par M. de *Senancour*, auteur des *Rêveries sur la nature de l'homme*, avec cette épigraphe :

Etudie l'homme et non les hommes.
PYTHAGORE.

Deux vol. in-8°. — An 12 (1804). — Prix, papier ordinaire, 9 fr. ; papier fin, carré double d'Angoulême, 11 fr.

On en a tiré quelques exemplaires sur papier vélin ; prix, 18 fr., cartonné à la Bradel. — Franc de port, 11 fr. 50 c., 13 fr. 50 c. et 20 fr. 50 c.

A Paris, chez Cérioux, libraire, quai Voltaire, n° 9.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ¼ c.	54 ¼
—— Courant.	56 ¼	56 ¼
Londres	25 f. c.	24 f. 80 c.
Hambourg	187 ½	186 ½
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 82 c.	14 f. 62 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 71 c.	14 f. 52 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 75 c.	4 f. 70 c.
Livourne	5 f. 25 c.	5 f. 18 c.
Naples		
Milan	71 19e p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle	½	1½ p.
Francfort		
Auguste	2 f. 54 c.	
Vienne		1 f. 91 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 ½ p.
Marseille	pair à 20 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair à 15 j.	1 ½ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		160 ½
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12	58 fr. 50 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France	1100 fr. c
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Alceste, suivi de Télémaque. Mlle Favre-Guiardelle continuera ses débuts par un pas sérieux et un de demi caractère, au 2e acte de l'opéra. — Mardi 21, la 1re représentation des Bardes, opéra en 5 actes. — Les personnes qui ont retenu des loges, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés le lundi avant midi.

Théâtre Français. Phedre, suivi du Souper de Famille.

Théâtre Louvois. Les Tracasseries, les Précieuses ridicules, et le Cousin de tout le Monde. — Lundi 20, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore. — Mercredi, la 1re représ. du Complaisant, com. en 5 actes.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, la Vallée de Momorency, et Adele ou les Métamorphoses.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Relâche. — Demain, la 1re repr. de la Lanterne Magique, opéra comique.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 288. *Samedi, 18 messidor an 12 de la République* (*7 juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 30 mai (10 *prairial.*)

Les voyageurs et les observateurs russes se multiplient dans les différentes provinces de notre Empire. Les jeunes russes qui se trouvent dans notre capitale ne dissimulent même point qu'ils regardent notre pays comme dévolu à leur nation. Ils font un grand étalage des succès que leurs armées ont remportés en Arménie et en Géorgie. Il paraît qu'elles ont repris Derbent, et que même Erivan, capitale du pays dont elle porte le nom, est tombé en leur pouvoir. Ainsi dans le même tems où cette puissance est en guerre sur les confins orientaux de l'Empire Ottoman, on la voit changer à l'occident la constitution de Corfou, se faire déclarer la protectrice de cette république au détriment de la Porte et des puissances alliées, et y envoyer de nouvelles troupes qui sont inutiles pour maintenir la tranquillité d'un pays aussi peu peuplé, trop peu nombreuses pour donner aucune inquiétude aux puissances européannes, mais cependant assez considérables pour soutenir les partisans multipliés que la communauté de religion donne à la Russie dans la Morée et dans toute la Turquie d'Europe. On sait qu'un détachement a pris possession de Preveza; ce qui a fort alarmé le pacha de Janina, qui s'est vu forcé à faire marcher 1500 hommes de ses troupes pour tenir le détachement russe en respect.

— La mort de Djezzar-Pacha paraît avoir fait ici une sensation assez agréable.

BOHÊME.

Prague, le 22 juin (3 *messidor.*)

Avant-hier, les funérailles de S. A. R. feu la duchesse de Parme, ont eu lieu avec beaucoup de solemnité. Elle a été déposée au caveau de l'église métropolitaine. Depuis l'empereur Rodolphe, mort ici en 1612, aucun membre de la maison archiducale d'Autriche n'avait plus été enterré ici.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 27 juin (8 *messidor.*)

S. M. danoise a ordonné l'établissement de nouvelles écoles pour l'instruction des jeunes gens destinés à devenir bas-officiers dans l'infanterie.

— On compte en ce moment 300 navires dans la rade d'Elseneur.

— Un vaisseau de Norwège, venant d'Angleterre, a péri près de Wangsoë; l'équipage a été sauvé.

— Les bleds sont de la plus grande beauté dans toutes les provinces du Danemarck, et le prix des grains a considérablement baissé en conséquence. Plusieurs vaisseaux chargés de cette denrée ont été obligés de repartir sans trouver à les vendre. La même abondance regne dans la plupart des ports de la Norwège, où l'on éprouvait, il n'y a pas long-tems; une espece de disette.

Francfort, le 30 juin (11 *messidor.*)

Le procès dont l'issue était attendue ici avec tant d'intérêt, est enfin terminé. On peut se rappeller que le sénat avait ordonné aux aubergistes de cette ville de payer une imposition particuliere sur les vins dont ils font le débit. Les aubergistes s'y refusaient. Le tribunal supérieur de l'Empire ayant été, en dernieres fins, saisi de l'examen de cette contestation, a rendu un jugement définitif en faveur du sénat. Néanmoins les aubergistes persistent dans leur refus de payer les sommes imposées, et il paraît qu'on sera obligé d'en venir à l'exécution forcée du jugement du conseil aulique de l'Empire, séant à Vienne.

— On a essuyé, le 13 de ce mois, un terrible incendie à Volkach, à cinq lieues de Wurtzbourg; quatre-vingt-neuf maisons, onze granges et plusieurs écuries ont été entierement réduites en cendres.

BASSE-SAXE.

Magdebourg, le 24 juin (5 *messidor.*

Nous avons éprouvé ici de vives alarmes. L'Elbe a grossi prodigieusement ces jours passés et a inondé une partie de nos campagnes. Nos craintes ne sont pas encore dissipées. Dans la Saxe électorale, tout le plat pays a été inondé sur les deux rives du fleuve, Dans les environs de Wittemberg et de Torgaw, des villages entiers se trouvent dans l'eau; les habitans sont parvenus avec peine à se sauver.

On apprend que des malheurs plus grands ont eu lieu du côté de Dresde, et que le dommage occasionné par ces débordemens de l'Elbe, sont incalculables. Le beau château de Pilnits, avec ses jardins, est inondé. L'électeur de Saxe, qui y réside, n'a échappé que par une espèce de miracle, au danger dont il était menacé; il s'est retiré à Dresde, où il s'occupe d'alléger les maux des malheureux campagnards.

PRUSSE.

Berlin, le 23 juin (4 *messidor.*)

L'Oder, et la riviere de Rober, qui se jette dans ce fleuve, sont sortis de leur lit et ont causé de grands dégâts. L'Oder s'est élevé à huit pieds de hauteur; l'eau s'est répandue dans les campagnes avec tant de promptitude, que les habitans ont eu beaucoup de peine à se sauver. Plus de 300 chevaux et bêtes à cornes ont péri par cette inondation. La digue auprès de Grossen a été emportée; les récoltes sont perdues. La riviere de Neiss, en Silésie, a également débordé et causé de grands dommages. Le faubourg de Glatz était pour ainsi dire entièrement sous l'eau. Plusieurs ponts ont été emportés.

— Son Excel. le ministre du cabinet, comte de Haugwitz, chef du département des affaires étrangères, sera de retour ici le 3 du mois prochain, et reprendra le portefeuille que S. M. avait confié, pendant son absence, à S. Ex. le ministre d'état comte de Hardenberg.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Bâle, le 29 juin (18 *messidor.*)

L'orage extraordinaire du 6 au 7 juin, qui s'est fait sentir en Allemagne, et dont les journaux de ce pays ont rendu compte, a causé aussi beaucoup de dommages en Suisse. Le tonnerre éclata dans le château de Biberstein, à une demi-lieue d'Arau, avec une telle violence, que tous les gens du village furent renversés. Une partie considérable du château s'écroula; tous les appartemens furent remplis de flammes bleuâtres et de vapeurs sulfureuses. Au rez-de-chaussée, l'intendant Moset et quatre personnes de sa famille furent atteints et renversés. Le propriétaire, M. Zschokke, allait fermer les volets de sa chambre à coucher, lorsque la foudre fit son explosion: le plancher trembla sous ses pieds, et le flambeau qui était sur la table en fut précipité. M. Zschokke conserva cependant sa présence d'esprit, et tenant la bouche et les narines fermées, il se hâta de descendre l'escalier. Il trouva au bas cinq personnes étendues et comme mortes, et les enfans déplorant la perte de leurs parens. Les soins et les secours des chirurgiens rappellerent cependant à la vie ceux que le tonnerre avait atteints. Tous avaient des marques de brûlure, mais aucun n'avait vu l'éclair, ni entendu le tonnerre, ni ne savait ce qui était passé. Heureusement le tonnerre n'avait mis le feu nulle part, sans quoi le village et le château auraient été la proie des flammes.

INTERIEUR.

Paris, le 17 messidor.

Après-demain, dimanche, il y aura grande parade à Paris. L'EMPEREUR donnera audience dans le palais des Thuileries aux ambassadeurs et ministres qui ont reçu leurs lettres de créance.

— M. Jaubert, que l'EMPEREUR avait envoyé à Constantinople, est de retour à Paris.

Il s'est embarqué à l'embouchure du Danube, et est venu, en remontant ce fleuve, par Yassi, Buckarest; les troubles de la Romélie rendaient la route directe très-dangereuse. Les petits pachas Agas infestent toute cette province; mais il paraît que la Porte vient de prendre de fortes mesures pour comprimer l'esprit de révolte qui domine dans ces contrées, et que l'on considere comme fomenté par quelque nation européanne.

AU RÉDACTEUR.

Dunkerque, le 29 prairial an 12.

Depuis long-tems on se plaît à nous bercer de la chimérique espérance de revoir l'infortuné Lapeyrouse. Chaque année voit renaître vingt rapports différens, et presque tous contradictoires, qui font revivre cet illustre navigateur. Il ne faut rien moins que l'intérêt général, et la propension naturelle à croire facilement ce qu'on désire, pour accréditer des fables aussi vagues, et aussi fréquemment renouvelées.

Un article inséré dans votre journal du 25 prairial dernier, nous fait part des détails suivans:

« Des lettres écrites de Montévidéo, annoncent » que le capitaine d'un navire entré dans la riviere » de la Plata, a déclaré avoir vu, au Cap-de-Bonne-» Espérance, le célebre Lapeyrouse, arrivé depuis » peu, avec 19 de ses compagnons, dans une » barque construite par eux-mêmes, d'une terre » inconnue et déserte, sur laquelle ils avaient » été jettés. »

Suivant toutes les probabilités, le navigateur que le capitaine espagnol a vu au Cap-de-Bonne-Espérance, n'est point M. de la Peyrouse: c'est le capitaine Flinders, voyageur anglais, presqu'aussi malheureux que le célebre voyageur français.

Chargé par l'amirauté d'une mission autour du globe, dont le but était le perfectionnement de la géographie et de l'histoire naturelle, il partit des ports d'Angleterre au mois de juillet 1801, avec les bâtimens *l'Investigator* et *la Lady Nelson*. Il relâcha à Madere et au Cap-de-Bonne-Espérance, d'où il dirigea sa route vers la pointe du sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, nommée par les géographes terre de *Lewin*. Il visita et reconnut, dans le plus grand détail, la côte du sud, appelée terre de *Nuyts*, précédemment explorée par le contre-amiral d'Entrecasteaux. Ce fut sur la côte du sud-ouest, non encore visitée par aucun navigateur, qu'il rencontra, au mois d'avril 1802, le capitaine Baudin, qui, sur la corvette *le Géographe*, faisait alors des découvertes dans cette partie du globe. M. Flinders, par un de ces malheurs qui semblent encore lui donner plus de conformité avec l'infortuné Lapeyrouse, perdit, à l'entrée d'un port qu'il avait découvert, un canot qui chavira, et dont tout l'équipage, au nombre de dix hommes, fut noyé. Il traversa ensuite le détroit de Basse, qui sépare la Nouvelle-Hollande de la terre de Van-Diemen, et vint relâcher dans la colonie du port Jackson, fondée par les Anglais en 1788, à l'époque même où le malheureux Lapeyrouse arriva à Botany Bay, qui n'en est éloignée que de trois lieues.

Parti de cette colonie, le capitaine Flinders dirigea sa route le long de la côte de l'est de la nouvelle Hollande, découverte et visitée par le célebre Cook, dont il se proposait de compléter les reconnaissances, et principalement cette fameuse partie de côte à laquelle les bancs, les rochers et les récifs innombrables dont elle est hérissée, lui ont fait donner le nom de *Labyrinthe*, lieu qui attestera toujours l'intrépidité et le sang-froid du capitaine Cook, animé du même courage que son illustre prédécesseur. M. Flinders ne craignit point de s'exposer aux mêmes dangers.

Après avoir essuyé nombre d'accidens, et s'être vu vingt fois sur le point de périr, il parvint à l'entrée du détroit de l'Endeavour. Là, il fut obligé d'abandonner et de renvoyer au port Jakson sa conserve la *Lady Nelson*, qui ne pouvait plus tenir la mer, et qui arriva tellement maltraitée, et dans un tel état de dénuement, que l'équipage se vit forcé de faire une ancre de bois pour mouiller dans le port.

Pour lui, sans se décourager de tant de fatigues, il entreprit l'exploration du golfe de Carpentarie, sur lequel, depuis l'époque de sa découverte, arrivée 180 ans avant, on n'avait que des notions fort vagues. C'est sur-tout dans cette périlleuse reconnaissance qu'il entreprit de faire, dans le plus grand détail, que son intrépidité l'exposa aux plus terribles dangers. Il ne s'en tira qu'en déployant une énergie et un sang-froid qui n'appartiennent qu'aux marins consommés. Cependant, son bâtiment fatigué, rompu par des fréquens échouages, et faisant eau de toutes parts, l'avertit qu'il ne pouvait plus, sans s'exposer à une perte certaine, continuer son entreprise hardie. Il se vit donc forcé d'abandonner la côte de la Nouvelle-Hollande; et après avoir pris quelques rafraîchissemens dans l'île de Timor, il fit une traversée de 1300 lieues pour retourner au port de Jackson demander des secours et un nouveau bâtiment. Il y fut accueilli avec tout l'intérêt qu'il méritait. Il y changea de navire, et repartit au bout de quelque tems, sans être effrayé ni des dangers qu'il avait déjà courus, ni de la perspective de ceux qui l'attendaient encore. Mais il n'avait pas épuisé tous ses malheurs. Peu de jours après son départ du port Jackson, il donna à l'improviste sur un de ces nombreux bancs de sable qu'on rencontre si souvent dans cette mer fertile en dangers, et dont la plupart ne sont pas encore connus. Son vaisseau fut brisé, mais il eut le bonheur de sauver la plus grande partie de l'équipage sur le banc que la mer laissait à sec. Pour lui, il s'embarqua dans sa chaloupe pour gagner le port

Jackson éloigné de 200 lieues. Il y arriva heureusement, quoiqu'accablé de misère et de fatigues; et on s'empressa d'envoyer de cette colonie les secours et les bâtimens nécessaires pour sauver le reste des malheureux naufragés. C'est ici que nous devons sur-tout admirer l'infatigable ardeur et l'intrépidité du capitaine Flinders: sans se rebuter d'une telle continuité de fatigues, de dangers et de malheurs, il ne crut pas devoir regarder comme finie l'importante mission dont il était chargé. La colonie du port Jackson était hors d'état de lui fournir les secours nécessaires pour armer convenablement une expédition de découverte; il résolut donc de retourner en Angleterre, exposer à l'amirauté ses malheurs, son courage, et le précieux résultat de ses premiers travaux. Il s'embarqua au mois de septembre 1803 avec neuf de ses compagnons d'infortune sur le schooner *le Cumberland*, petit bâtiment de 29 tonneaux. Ce fut sur cette frêle embarcation qu'il entreprit d'affronter l'espace immense qui le séparait de l'Europe. Il relâcha à l'Isle-de-France qui se trouvait sur sa route, pour y prendre de l'eau et quelques rafraîchissemens. La déclaration de guerre entre les deux puissances ne lui était pas encore connue: il se présenta donc avec pavillon anglais; mais en arrivant au port, il y fut arrêté. Quelques articles secrets de ses instructions donnèrent lieu à des soupçons de la part du capitaine-général Decaen, gouverneur de la colonie, qui crut d'abord devoir le retenir prisonnier. Cependant les passeports qu'il avait obtenus du Gouvernement français et de toutes les autres nations, la nature même de son expédition, qui intéressait tous les peuples civilisés, ne tardèrent pas à le faire relâcher.

Selon toutes les apparences le capitaine Flinders sera arrivé au Cap de Bonne-Espérance très-peu de momens avant que le capitaine espagnol ne mît à la voile. Celui ci trompé par la ressemblance des faits, n'aura pas douté que le navigateur naufragé, et arrivant dans une aussi frêle embarcation, ne fût le malheureux la Peyrouse. Lui-même convient dans son rapport, qu'il a quitté le Cap peu de tems après l'arrivée de ce bâtiment. Il n'a donc pu prendre une parfaite connaissance de tous les détails de cette aventure, et sur-tout du nom du capitaine, que bien certainement il n'a pas vu, et qu'il a supposé gratuitement, ou d'après les bruits qui en auront couru d'abord, être le navigateur français.

Quant au malheureux Lapeyrouse, n'en doutons plus, depuis long-tems toute espérance de le revoir, même d'être instruits des circonstances de sa perte, nous est ôtée. Suivant toutes les vraisemblances, il aura péri, comme le navigateur anglais a failli périr lui-même, sur quelques bancs au large, dans cette mer dangereuse qui est au nord-est de Botany-Bay. Dans une nuit obscure, ses bâtimens, qui naviguaient toujours à portée de la voix, se seront trouvés tous deux au milieu des récifs, et auront tous deux éprouvé le même sort. Hommes et vaisseaux, tout aura péri. Si quelques-uns des infortunés qui composaient l'équipage avaient échappé à la mort, il est presque hors de doute qu'ils auraient abordé enfin quelques plages civilisées. Combien n'avons nous pas d'exemples d'immenses traversées entreprises dans de frêles embarcations par des malheureux naufragés! Leur multiplicité bien connue nous dispense d'en citer aucun. Les uns ont supposé que Lapeyrouse, après avoir vu briser ses bâtimens, était demeuré prisonnier parmi les sauvages dans quelque terre inconnue; d'autres, qu'il languissait ignoré sur une plage déserte, sans avoir les moyens de gagner aucune île habitée; d'autres enfin, qu'il a péri dans le détroit de l'Endeavour, ou plutôt dans le détroit de Torrès, sur quelqu'un de ces dangereux récifs qui ont été si funestes à la frégate anglaise *la Pandore*. Tout démontre ces différentes assertions. La route que Lapeyrouse lui-même, dans sa dernière lettre, écrite de Botany-Bay, au ministre de la marine, annonce devoir tenir pour se rendre à l'Isle-de-France, nous est un guide certain. Il devait, après avoir complété la reconnaissance de l'archipel des Isles-des-Amis, revenir successivement dans l'ouest, en visitant la terre du Saint-Esprit, la Nouvelle-Calédonie, les Isles-de-l'Amirauté, la Louisiade, la partie méridionale de la Nouvelle-Guinée, et passer enfin par le détroit de l'Endeavour. Depuis 1788, tous ces archipels ont été fréquemment visités par différens navigateurs, sans qu'on ait eu aucune trace de son passage, trace qui pouvait facilement se constater, soit par les médailles relatives au voyage, qu'il laissait dans les différens lieux de relâche, soit par les objets d'échange de fabrique française, soit enfin par la tradition encore récente des insulaires parmi lesquels il devait séjourner.

En 1791, M. d'Entrecasteaux, spécialement chargé par l'Assemblée nationale d'une expédition qui avait pour but de chercher Lapeyrouse dans les lieux où l'on supposait qu'il avait péri, a suivi fidellement la route tracée d'avance par cet infortuné, sans obtenir aucun indice de son passage. Ces mers sont maintenant si connues, qu'il ne reste plus d'île tant soit peu considérable à découvrir.

Nous pouvons donc regarder comme certain que Lapeyrouse a péri avant d'avoir atteint aucune terre habitée. Depuis la fondation de la colonie anglaise du port de Jackson, beaucoup de bâtimens vont directement de ce port en Chine en passant par l'est. Il n'en est aucun qui ne rencontre chaque jour dans cette vaste mer des bancs et des récifs jusqu'alors inconnus, et d'autant plus dangereux que, croyant faire route dans un espace ouvert et sûr, le malheureux voyageur se trouve à l'improviste dans le plus grand péril. Les noms des récifs du *Supply*, de *Middleton*, du *lord Howe*, du *Bampton*, de la *Pandore*, etc., et tant d'autres encore épars dans ce funeste océan, et découverts depuis peu d'années, nous l'attestent assez. Nous ne pouvons attribuer à une autre cause la perte de plusieurs navigateurs du commerce, qui, comme la Peyrouse, ont disparu sans qu'on en ait jamais eu de nouvelles. Ne nous flattons donc point de la vaine chimère de revoir parmi nous cet illustre navigateur. Depuis long-tems l'Europe a payé le juste tribut d'éloges et d'admiration qu'elle doit à sa mémoire. Il suffit à la gloire de la Peyrouse d'avoir attiré sur lui l'attention et l'intérêt général de toutes les nations, et d'avoir illustré son pays par ses découvertes et ses travaux.

Salut et considération. C. B. D. A. E. D. V.

THÉATRE FRANÇAIS.

Tout le monde connaît l'historiette du souper de Moliere avec ses amis réunis à Auteuil, de cette résolution fatale prise au milieu des fumées bacchiques, et démentie avec le retour de la raison; de ce projet de suicide qui, en un moment, eût privé la France de tant de talens qui, heureusement, ont encore longtems vécu pour sa gloire. Voltaire dément cette historiette; elle a déjà été mise sur la scène du Vaudeville, par M. Cadet Gassicourt; sa pièce a été remarquée dans un tems où le genre aimable du vaudeville venait de nous être rendu, et nous était offert sous ses véritables traits. Vraie ou supposée, l'anecdote pouvait aussi appartenir à la scène française: à cette seule condition, qu'on trouverait un auteur assez familiarisé avec le style de Moliere et de ses illustres amis, et assez sûr de la flexibilité du sien, pour prêter à chacun de ces hommes illustres le langage qu'on peut supposer avoir été le leur. Cet auteur s'est trouvé. En annonçant la difficulté de le rencontrer, nous l'vons désigné peut-être; c'est M. Andrieux, dont un spectateur très-nombreux vient d'accueillir avec distinction la production nouvelle.

Le *Souper d'Auteuil* n'est pas une comédie: c'est un tableau, nous dirions presqu'un tableau de famille; et pourrait-il en exister un plus intéressant que celui que nous présente Moliere et ses amis? L'intrigue est extrêmement légère. La pièce ne consiste, à bien dire, que dans quelques scènes adroitement liées, dont le fond est presque nul, mais dont les détails et les développemens constituent le mérite. Voici une idée du sujet:

Molière a été malade: ses amis, Boileau, la Fontaine, Chapelle, Mignard, Lulli, se sont réunis chez lui pour fêter sa convalescence. Un autre motif anime Chapelle: confident d'Isabelle Béjard, avec laquelle, dans un mouvement de jalousie, Moliere s'est brouillé, il a le projet de raccommoder les deux amans; il arrive le premier, et prépare l'entrevue en annonçant à Laforêt qu'une jolie femme doit le venir demander, et qu'elle doit être introduite: Isabelle doit, en effet, se présenter déguisée en jardiniere.

Boileau arrive à Auteuil en revenant de Versailles, où il a vu le roi. Il lui a demandé la suppression de sa pension de 3000 liv., parce que, dans le dernier travail, on a supprimé celle du Grand-Corneille. L'effet de cette demande peu commune, a été de faire rétablir la pension du Sophocle français. On voit que l'occasion de placer ce trait était heureuse: M. Andrieux ne l'a pas laissé échapper.

Le bon la Fontaine est venu de Paris à pied, en composant sa belle élégie sur Fouquet, tombe le jour même dans la disgrâce du monarque. Le poëte déplore le sort de son bienfaiteur, il voudrait le servir; mais que tenter, que faire?

Espérance trop vaine

. . . . . .

Moi qui n'ai ni crédit ni bien,
Moi qui suis.... quoi?... Jean la Fontaine....

Les convives se réunissent: Isabelle paraît sous son déguisement; Chapelle parvient à la réconciliation; Moliere sort pour se rendre chez la mere de son amante: c'est alors que la conversation s'établit sur le chapitre des miseres humaines; on boit, et l'on se plaint; on parle de philosophie, et l'on perd la raison au point de vouloir perdre la vie; on décide de profiter à l'instant du voisinage de la Seine.... Laforêt a couru avertir Moliere de cette burlesque délibération; Moliere représente qu'*une si belle action ne doit pas être ensevelie dans les ténebres, qu'elle mérite le grand jour*.... Le sommeil, qui gagne les convives, seconde Moliere; il les envoie coucher. La Fontaine seul s'est complettement endormi à table.

Moliere saisit ce moment de repos pour travailler à son poëme du Val-de-Grace..... Tout-à-coup la Fontaine s'éveille et compose quelques vers..... Moliere quitte à l'instant son poëme et écrit les vers qu'il entend sortir de la bouche de son ami.

Je ne crois plus mes vers dignes de m'occuper,
dit-il,
Quand je puis recueillir ceux que fait la Fontaine.

Cependant les convives reveillés par les chants et les bouffonneries de Lulli, dont le rôle répand beaucoup de gaieté sur l'ouvrage, rentrent sur la scène. Le fatal projet est rappelé; mais la raison est revenue, et l'on consent encore à supporter la vie. Moliere saisit cette occasion pour déclarer son mariage à ses amis.

Nous avons dit, et l'on a pu le pressentir, que cette pièce vivrait par les détails: elle en renferme de charmans. L'auteur a su conserver à ses personnages la physionomie que leurs ouvrages et leur conduite nous ont appris à leur prêter. Ce sont les hommes, plutôt que les auteurs, qu'il a voulu peindre. Il semble avoir désiré leur rendre un hommage nouveau, pour eux qui en ont tant reçu, en prouvant que ces grands-hommes étaient aussi des hommes excellens, vertueux, bons amis et hommes aimables. Cette pièce est de nature à faire sentir aux hommes de lettres le charme d'une étroite et franche union, d'une douce intimité. On prétend que la leçon est de nos jours assez utile; nous l'ignorons. Cependant, en fait d'auteurs distingués par des succès, et liés par une étroite et sincere amitié,

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.....

Le public ne les sépare jamais, et quand il applaudit l'un, il pense aux deux autres. S....

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ¼ c.	54 ¼
—— Courant...	56 1/16	56 ¼
Londres.....	25 f. c.	24 f. 80 c.
Hambourg.....	187 ¼	186 ¼
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 82 c.	14 f. 62 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 71 c.	14 f. 52 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif.....	4 f. 76 c.	4 f. 70 c.
Livourne.....	5 f. 25 c.	5 f. 16 c.
Napies.....		
Milan.....	71 19s p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	½	1½ p.
Francfort.....		
Augusbe.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....		1 f. 91 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	58 fr. 45 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1102 fr. 50 c.
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dimanche 19, relâche. — Mardi, 21 messidor, la 1re représ. d'Ossian, ou les Bardes. — Le public est prévenu que personne ne pourra entrer aux répétitions des Bardes, et que les permissions qui auraient pu être délivrées sont annullées.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, la 2e repr. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux; précédé du Philinte de Moliere.

Théâtre Louvois. La Prison militaire, et le Pacha de Surène, — L'ouverture de l'Opéra Buffa est remise à lundi. — Mercredi, la 1re représ. du Complaisant, comédie en 5 actes.

Théâtre Favart. Mercredi 22 (au bénéfice d'un artiste), Concert, dans lequel on entendra M. Lafond; suivi du ballet de la Fille mal gardée, exécuté par les artistes du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Théâtre du Vaudeville. La 1re représ. des Muets, arlequinade en un acte; l'Abbé Pellegrin, et Emilie ou les Femmes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, précédée de Claudine de Florian, comédie.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) la 1re représ. de Corali ou la Lanterne Magique, op. com.; l'Essai des Talens, op. vaud., terminé par la Fausse Magie, op. com.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 279. *Dimanche*, 19 *messidor an* 12 *de la République* (8 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Munich, le 27 *juin* (8 *messidor.*)

S. A. électorale vient de rendre deux nouvelles ordonnances relatives aux provocations à l'émigration dans ses nouvelles provinces de Souabe. On dit dans la première que le gouvernement a acquis la certitude que des émissaires étrangers continuent à parcourir les provinces bavaroises, pour engager les cultivateurs à en sortir pour se rendre dans des Etats éloignés; que ces mêmes émissaires répandent avec profusion des manifestes imprimés, remplis des promesses les plus exagérées pour porter à l'émigration: que si, dans un moment où les habitans, gémissent encore sous le poids des souffrances, suites inévitables de la guerre dont ces provinces ont supporté le poids, il est difficile de les détourner entièrement des illusions dangereuses qu'on leur présente, toutefois l'intérêt public commande impérieusement que les recherches les plus exactes aient lieu à l'égard de ces émissaires, pour les arrêter et les traduire devant les tribunaux, etc. Enfin, S. A. électorale ordonne de la manière la plus expresse, que tous ceux qui s'emôleront comme colonistes et quitteront, en cette qualité, leurs foyers, perdront à jamais la faculté d'y rentrer. Cette ordonnance est souscrite par l'électeur et par M. de Montgelas, ministre principal.

La seconde ordonnance, suite de la première, porte que le gouvernement est positivement informé que les Etats autrichiens, russes et prussiens ne reçoivent plus de nouveaux colonistes, vu que le nombre de ceux qu'on a voulu établir dans ces contrées est plus que rempli, et qu'ainsi il est enjoint à toutes les autorités, tant civiles que militaires, de faire rebrousser chemin à tous les individus, quels qu'ils soient, qui se présenteront dans les Etats bavarois pour s'embarquer comme colonistes, et s'ils se représentent, de les faire arrêter.

— S. A. électorale a résolu de faire construire ici un grand observatoire, d'après un plan conçu et présenté par M. le professeur Seyffer, à Gottingue. M. Seyffer a été en même-tems chargé de l'exécution de ce plan, et a été nommé astronome de la cour, directeur du nouvel observatoire, et membre de l'académie des sciences, avec le rang et le titre de membre de la direction du pays. S. A. E. fait également construire à Landshut un observatoire à l'usage de l'université.

— On contredit aujourd'hui formellement le bruit qui s'est répandu qu'il n'y aurait point de camp cette année dans nos environs.

INTÉRIEUR.

Paris, le 18 *messidor.*

Extrait des adresses votées par les corps constitués et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« *Le collége électoral de l'arrondissement d'Asti, département du Tanaro*, s'exprime en ces termes :

» SIRE, votre avènement à la couronne impériale est un trait de la Providence qui veille sur le sort des Nations. Le sceptre dans vos mains victorieuses, en fixant le bonheur de la France, va être le signal de la prospérité universelle. Votre nom, SIRE, est tel qu'il ajoute du lustre à la dignité suprême. Aux siécles à venir il sera toujours le plus grand ornement de votre postérité pour laquelle ce collége vote à l'unanimité l'hérédité de l'Empire. »

« SIRE, dit *le sous-préfet de l'arrondissement communal de Montauban, département du Lot*, votre avènement à l'Empire et l'hérédité dans votre famille sont, pour la Nation française, un sujet de joie et de satisfaction générale : ils sont la preuve, le complément et le gage d'un bonheur durable.

» Si la durée de vos jours, SIRE, était égale à l'ardeur de mes vœux, la postérité n'étudierait pas dans l'histoire vos glorieuses destinées ; vous régneriez sur elle, et plusieurs siécles porteraient le nom de NAPOLÉON Ier. »

Le sous-préfet de l'arrondissement de Meaux, les maires et adjoints de la ville et du canton de Meaux, et les autres fonctionnaires publics résidans dans le même canton s'expriment ainsi :

« Qu'il est cher à nos cœurs le serment de fidélité, qui a été prêté à Votre Majesté par chacun de nous ! En acquittant un devoir aussi sacré, nous avons moins obéi à la loi qu'aux sentimens d'amour et de reconnaissance qui nous attachent à votre auguste personne.

» Aussi notre vœu le plus ardent a-t-il été rempli le 28 floréal ; le sénat n'a été que notre organe.

» La prospérité des destinées de la France, due à la puissance de votre génie, reposait sur votre tête ; le sénatus-consulte, par la fixation de l'hérédité de la dignité impériale dans votre famille, consolide à perpétuité le bonheur de l'Empire.

» Le fruit de vos glorieux travaux ne sera pas perdu. Vos descendans, animés de votre esprit, seront dignes de vous, et nos neveux hériteront de notre amour. »

« Nous rendons au restaurateur de la religion, dit *son eminence le cardinal archevêque de Tours*, l'hommage le plus conforme à tous ses sentimens, quand nous remettons sous ses yeux les heureux effets du rétablissement de la religion. L'Eglise a proclamé ses graces, et les fidèles se sont empressés d'accourir à ses instructions et de recueillir ses indulgences. Nous voyons chaque jour s'étendre et s'accroître les progrès de la piété dans toutes les parties de notre diocèse, et les peuples, plus instruits et plus religieux, contractent les douces et paisibles dispositions d'une religion qui leur inspire l'amour de leurs devoirs et la soumission au Gouvernement.

» Ainsi ne devaient jamais être séparés les enseignemens de la religion et les intérêts des Empires. Ce sont vraiement les vertus chrétiennes qui, dans tous les tems, ont été justement regardées comme le principe toujours présent, et le lien le plus sensible de toutes les vertus civiles. Nous conservons la mémoire de ces anciens magistrats, que leurs religieux sentimens et la connaissance des lois et l'équité des jugemens ont rendus chers à leur siecle, et vénérables à la postérité. Nous nous rappelons ces généreux guerriers, unissant la religion avec l'honneur, le courage et la gloire. Le Monde les a vus humilier leur front courbé sur le pavé du sanctuaire, ces hommes si forts et si hers dans leurs nobles combats. Ils ajoutaient à leur valeur naturelle cette force d'en haut que donne et que soutient la main même du dieu des armées. Quel est le plus sûr fondement de cette probité qui devient l'ame et l'arbitre de toutes les affaires humaines, qui seule attire et maintient la confiance universelle, et parmi les intérêts publics et privés est elle-même inaccessible à toutes les recherches frauduleuses que condamne l'impartiale sévérité de la religion. C'est la religion qui forme les époux vertueux, les épouses fidelles, les peres et les meres soigneux d'entretenir les bonnes mœurs dans le sein de la famille, les citoyens soumis au Gouvernement, utiles à la patrie, et toujours prêts à rendre service à leurs concitoyens.

» La religion ne change pas au milieu des vicissitudes des événemens. Elle consacre également les engagemens des souverains et des peuples. Elle enseigne les mêmes devoirs, inspire les mêmes sentimens aux fidèles de tous les tems, et c'est au nom des fidèles du diocèse le plus paisible et le plus unanime, que nous offrons à l'EMPEREUR DES FRANÇAIS le tribut de leur obéissance et de leur fidélité. Ce sont leurs prieres que l'Eglise adresse au Seigneur pour la prospérité de son Empire, pour la paix du Monde, pour la tranquillité de la Nation et pour le maintien de cette religion tutélaire qui doit être dans tous les états et toutes les conditions une source de vertus, de paix et de bonheur. »

« Enfin le salut de la France est assuré, dit *M. l'évêque de Valence* ; son Gouvernement vient d'être fixé irrévocablement. Il va reposer sur des bases solides et inébranlables. Le heros incomparable qui fait notre bonheur et qui travaille sans relâche à l'accroître encore, vient d'être promu à la seule dignité digne de lui et du peuple qu'il gouverne : la couronne impériale vient de lui être décernée par le vœu de tous les Français. Si cet acte est un tribut payé à la gloire, aux vertus et aux talens, il était aussi un besoin pressant pour nous, commandé par la reconnaissance, la confiance et l'intérêt commun.

» Félicitons-nous de cet heureux événement, mais en même tems n'oublions pas de rendre nos plus humbles actions de graces à la divine Providence qui dispose tout avec sagesse, qui nous a protégés si visiblement jusqu'à ce jour, et qui a dit à la révolution comme aux jours de la création elle le dit à la mer : *Là sont fixées tes limites, et tu ne les passeras pas.* Oui, c'est aujourd'hui qu'on peut dire avec vérité que la révolution est terminée : oui, c'est de ce jour que date la fin de nos malheurs, et le nouveau Gouvernement qui nous régit va poser les fondemens de notre prospérité et de celle des générations futures. La religion sainte que nous professons, son libre exercice, nous sont garantis, et nous emporterons dans la tombe la douce certitude que nos neveux, comme nous, jouiront de ce bienfait.

» A quoi devrons-nous tous ces précieux avantages ? Nous les devrons à l'établissement de la dignité impériale décernée à NAPOLÉON, et à l'hérédité de cette dignité dans sa famille.

» Après les tems marqués par nos discordes civiles, parut en France l'homme envoyé de Dieu, conduit par sa main. Tous les cœurs affligés, consternés, volerent à sa rencontre pour invoquer son assistance et ranimer leur espoir. Leur confiance ne fut point déçue. Il prouva tout à-la-fois aux Français que, s'il était un guerrier incomparable, il était aussi le législateur le plus sage. Ses nombreuses victoires et les lois qu'il nous a données jusqu'ici, l'attesteront à la postérité. Qui pourrait s'étonner, d'après cela, que la couronne impériale ait été décernée à ce grand-homme, et que de toutes parts on émette le vœu de la rendre héréditaire dans sa famille ?

» Les plus grands avantages résultent, pour la religion et pour nous, du nouvel ordre de choses qui commence. La France est sauvée par le Gouvernement impérial qu'elle se donne. Elle sort pour jamais d'une révolution qui nous a trop longtems agités. Le calme et le repos sont un besoin pressant pour nous, et ce n'est qu'à l'ombre du Gouvernement tutélaire de l'immortel BONAPARTE que nous pourrons en jouir. Si nous voulons nous assurer, et à la postérité, ces biens précieux, c'est donc l'hérédité de la couronne impériale dans la famille de ce héros que nous devons demander, dans une famille à laquelle il léguera, nous n'en doutons pas, l'esprit de sagesse qui l'anime. »

« Au bruit épouvantable des empires fracassés qui tombent, se relevent, pour retomber encore, et s'entasser les uns sur les autres, depuis l'origine des peuples, dit *M. l'évêque de Carcassonne*, recueilli dans sa pensée, le chrétien religieux ne voit là que la scène éclatante des vicissitudes humaines : et au milieu des ruines, il ne voit d'immuable que Dieu seul.

» Heureux du moins le peuple, lorsque du sein des tempêtes politiques, la main du Tout-puissant fait sortir un homme né, ce semble, pour maîtriser le Monde ; et qui, malgré tant de services, tant de travaux et tant de gloire, ne veut rien devoir qu'à l'amour et à la reconnaissance de la patrie !

» Le vœu national s'est fait entendre ; l'EMPEREUR est élu ; le changement politique est consommé : dès-lors, sortant de son enceinte sacrée, la religion paraît, et dit avec son divin fondateur : « Rendez à César ce qui est à César. »

» Honneur et respect, tribut et soumission, voilà donc désormais, voilà vos devoirs et les nôtres envers L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

» Principe d'obéissance aux autorités établies, principe conservateur de la tranquillité publique et du repos du Monde.

» Principe méconnu, dégradé, effacé presque dans les époques désastreuses de la révolution.

» Principe antique comme la religion, et qu'il faut rétablir avec elle.

» Non, non : ce n'est point ici une opinion particulière que nous ayons à vous développer ; c'est le sentiment de l'antiquité catholique que nous devons vous faire connaître.

» Ecoutez comment s'en expliquaient naguère nos maîtres dans la foi, nos prédécesseurs les évêques de l'Eglise gallicane :

« La soumission est due aux rois comme dominans sur tous ; et à leurs ministres, comme étant » envoyés par eux pour protéger le bien, et punir » le mal : à tous, à cause de Dieu, parce que tel » est l'ordre de la Providence.....

» Le trône des rois est placé dans le lieu le plus » sûr de tous, et le plus inaccessible dans la conscience même où Dieu a le sien ; et c'est à la » fondement le plus assuré de la tranquille publique. »

» Telle est l'expression fidelle du sentiment unanime des évêques des Gaules, sentiment qui n'est, sur cet objet, que l'abrégé de la doctrine de J. C. et de ses apôtres.

» O vous, qui tenez dans vos mains les peuples et les nations, les royaumes et les empires, graces immortelles vous soient rendues, ô mon Dieu ! la paix regne parmi nous : c'est votre ouvrage. Cette religion sainte va donc refleurir encore, et reposer

tranquille sous l'égide protectrice d'un EMPEREUR magnanime, qui, d'une main triomphante relevant vos temples et vos autels, ne descend, pour ainsi dire, du char de la victoire, que pour étendre sur la France un sceptre pacificateur ! »

« Ce qui ne périra jamais parmi les hommes, dit *M. l'évêque de Meaux, administrateur du diocèse de Poitiers*, ce qui n'est soumis ni aux erreurs, ni aux caprices des révolutions, c'est le principe même sur lequel reposent toutes les associations politiques et tous les gouvernemens. C'est ce principe nécessaire et universel d'une autorité, qui n'ayant point son origine sur la terre, remonte sans cesse vers la source sacrée d'où elle est descendue.

» Parlons ici le seul langage que puisse avouer notre sainte religion, qui est en même-tems la vraie philosophie. Ne voyons dans les nations de la terre que les familles diverses d'une même république, dont Dieu est le pere et le législateur. Au centre de chacune de ces associations qui composent la fraternité humaine, contemplons la cause primordiale, la source unique de tout pouvoir civil et religieux; le magistrat éternel à qui seul, dit l'apôtre S. Jude, appartiennent dans tous les âges l'empire et l'autorité : *Soli Deo imperium et potestas.*

» Quand nous verrons dans l'Ecriture que Dieu crée et distribue, selon les regles de son infaillible justice, les chefs des peuples divers, quels que soient l'étendue et le titre de leur domination, nous en conclurons avec Bossuet, que « non-» seulement les droits de la royauté sont établis » par ses lois, mais que le choix des personnes » est un effet de sa providence.

» Dieu, continue-t-il, tient du plus haut des » cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous » les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions; » tantôt il leur lâche la bride, et par-là il remue » tout le genre-humain. Veut-il faire des conquérans ? il fait marcher l'épouvante devant eux, » et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs ? » il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance; il leur fait prévenir les maux qui » menacent les Etats, et poser les fondemens de » la tranquillité publique. »

» Ainsi, lorsque nous lisons dans l'histoire, ou que nous voyons s'opérer ces grands changemens qui étonnent l'Univers, les empires qui s'écroulent, une monarchie de quatorze siecles qui tombe avec fracas, et laisse au Monde un effrayant témoignage de la vanité de ses grandeurs, nous ne pouvons, comme créatures soumises au domaine du roi immortel de tous les siecles, que nous prosterner en sa présence, et dire avec S. Grégoire, pape : « Que Dieu soit » toujours glorifié à travers les vicissitudes humaines, soit qu'il transporte, soit qu'il raffermisse les couronnes ! car le Très-Haut a déclaré, » par son prophete, qu'il domine sur tous les » royaumes de la terre, et les distribue selon sa » volonté. »

» Osons maintenant, à l'exemple du plus illustre de nos prédécesseurs, osons dire au prince qui nous gouverne, et cette sainte hardiesse ne saurait lui déplaire, que, de tous les hommes vivans, aucun ne doit avoir la majesté de Dieu plus présente et plus avant imprimée que les souverains : car comment pourraient-ils oublier celui dont ils portent toujours en eux une image si vivante et si expresse ?

» Dieu de nos peres ! Dieu clément et miséricordieux ! Dieu qui formâtes l'homme par votre sagesse, pour qu'il dominât sur toutes vos créatures, dirigez vous-même NAPOLÉON, afin qu'éclairé par la sagesse qui est l'image de votre bonté, il gouverne votre peuple avec droiture, et prononce le jugement selon les regles immuables de l'équité. Vous l'avez conduit de bonne heure par les sentiers périlleux de la gloire, et avant la maturité de l'âge, il a paru consommé parmi les enfans des hommes; et néanmoins, ouvrage de vos mains, il serait considéré comme un néant si votre sagesse n'était point en lui. »

« SIRE, disent *les habitans du canton de Bray-sur-Seine*, nous avons constamment fait preuve d'attachement à votre personne. Pénétrés des mêmes sentimens, nous sommes réunis en ce jour pour jurer solennellement fidélité, respect et dévouement à Votre Majesté et aux successeurs de votre famille.

» A ce vœu heureusement accompli, succede celui non moins ardent de conserver long-tems pour l'honneur et l'intérêt de la patrie, le héros qui, par ses grandes actions et son courage, s'en est rendu le libérateur et le pere. »

Les membres composant l'assemblée cantonale d'Argenton-le-Château s'expriment ainsi :

« Agrandie par vos conquêtes, illustrée par vos vertus politiques et militaires, la France vous doit son salut et sa gloire.

« Au dehors vous lui avez donné parmi les puissances de l'Europe un rang digne de sa grandeur.

» Au-dedans vous avez imposé silence à tous les partis, vous avez calmé toutes les haines, appaisé tous les ressentimens, et mis fin aux agitations civiles.

» En donnant à la religion la faveur et la protection qui lui sont dues, vous avez rappelé les Français à l'habitude de leurs devoirs, vous avez donné aux bonnes mœurs un appui sans lequel elles ne peuvent exister.

» Voilà, SIRE, les titres que vous avez à la reconnaissance du Peuple français; daignez être persuadé que la nôtre est sans bornes.

» Nos vœux sont ceux de la France entiere; ils sont sinceres, comme ils sont unanimes; la dignité dont vous êtes revêtu honore la nation autant que son chef. »

SIRE, disent *les membres de la chambre des notaires de Bordeaux*, si après le jour fortuné où Votre Majesté parut dans Fréjus; si après ce mémorable 18 brumaire, qui changea en des jours calmes et sereins les jours de trouble et de deuil où la France était livrée, on eût demandé quelle récompense était due au héros qui l'avait sauvée, chaque Français ami de l'ordre et de sa patrie, eût peut-être craint de faire trop peu en ne lui offrant qu'une couronne.

» Quinze années d'une expérience trop funeste, quatre années de travaux immenses et glorieux dûs à Votre Majesté; deux tentatives également affreuses et contre le Gouvernement et contre votre personne, n'ont fait sans doute que hâter l'heureuse époque où, par un acte aussi juste qu'éclatant de sa puissance, le Peuple français devait donner à Votre Majesté le plus sûr témoignage qu'il pût lui offrir de son amour et de sa reconnaissance, en mettant désormais au pouvoir de NAPOLÉON EMPEREUR, avec l'hérédité dans sa famille, le soin de ses destinées, confié naguères à BONAPARTE PREMIER CONSUL.

« *Les maires et adjoints des trente communes de l'arrondissement de la ville de Lagny, sous-préfecture de Meaux, département de Seine-et-Marne, les juges de paix et fonctionnaires publics du même arrondissement*, s'expriment ainsi :

» Le dernier sénatus-consulte vous proclame EMPEREUR DES FRANÇAIS, avec l'hérédité dans votre famille et sa descendance naturelle.

» Que pouvait-on faire que n'eût pas mérité NAPOLÉON ?

» NAPOLÉON a donné la paix à l'Univers, rétabli la religion de nos peres, anéanti les divisions, aplani les discussions en procurant la liberté des cultes, remis l'ordre dans les finances, fait refleurir les arts et le commerce.

» SIRE ! avec le même zele que nous signâmes votre nomination de consul à vie, nous signons aujourd'hui votre nomination à l'Empire des Français, avec l'hérédité décrétée par le sénatus-consulte.

» Il n'y a personne d'entre nous qui ne dise :

Est mihi nunc eadem quæ fuit ante fides.

» Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'EMPEREUR. »

« SIRE, disent *les fonctionnaires publics du canton de la Ferté-sous-Jouarre*, la dignité impériale n'ajoute rien au pouvoir du chef des Français, mais l'expérience a démontré qu'elle seule convient à un grand peuple.

» BONAPARTE, EMPEREUR, sera ce que fut BONAPARTE citoyen français et PREMIER CONSUL : il a prouvé qu'il aime la véritable gloire, et, sous quelque dénomination que ce soit, son Gouvernement ne peut être que celui d'un pere et d'un ami des Français.

» Agréez donc, SIRE, les vœux les plus sinceres des citoyens de ce canton, pour que Votre Majesté conserve long-tems le pouvoir suprême qui lui est confié par le Peuple, et que l'hérédité dans votre famille soit le gage assuré du bonheur et de la gloire de l'Empire. »

« SIRE, disent *les fonctionnaires publics et habitans du canton de Dammartin, département de Seine-et-Marne*, le sénat, en vous déférant le titre d'EMPEREUR, a rempli le vœu national; il a acquitté la dette de la reconnaissance. S'il a eu l'avantage de vous offrir le premier son hommage, qu'il nous soit permis de vous présenter celui de notre respectueux dévouement, de notre obéissance aux constitutions de l'Empire et de notre fidélité à Votre Majesté.

» Appelés à voter pour l'hérédité dans votre famille, pouvons-nous hésiter un instant ? Ceux que le sénatus-consulte a désignés doivent fixer notre choix. Ils ont travaillé avec vous à illustrer le nom Français, ils sauront en conserver l'éclat, et les successeurs de NAPOLÉON seront les dignes héritiers de son Empire comme de sa gloire. »

« SIRE, disent *les fonctionnaires et les habitans du canton de Rebais, département de Seine-et-Marne*, la Nation française, en déférant à Votre Majesté le titre si bien mérité d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, ne lui a pas seulement payé le tribut de sa reconnaissance, elle ose encore lui imposer l'obligation de consacrer ses précieux jours à consolider son bonheur, qu'elle a si bien commencé.

» Votre Majesté et son illustre famille ont bien voulu accepter cette tâche pénible; qu'elles daignent agréer les respectueux hommages de la sincere reconnaissance de tous les citoyens du canton de Rebais, dont nous sommes les fideles interprètes, et que nous osons vous transmettre, en jurant obéissance aux lois et fidélité à Votre Majesté. »

Les fonctionnaires publics du canton de Crécy, organes de leurs concitoyens, s'empressent d'exprimer à S. M. I. leurs sentimens de reconnaissance et de dévouement. Ils attestent que ce serment ne s'effacera jamais de leurs cœurs. Ils jurent la même fidélité à vos héritiers, que le vœu général appelle au Gouvernement d'un Empire dont les peuples seront toujours heureux si, héritant du trône, ils héritent des vertus de celui qui vient d'y monter.

« SIRE, disent *les maire, adjoints et habitans de Lassalle, arrondissement de Bagneres*, vous ne rejeterez pas, sans doute le tribut d'amour, de reconnaissance et de respect que nous vous adressons.

» Le tems et l'expérience ont prouvé la nécessité de concentrer sur la tête d'un seul l'exercice du pouvoir suprême, si on voulait se reposer à l'abri des orages et se garantir des malheurs et de l'abîme vers lequel on était sans cesse entraîné.

» Celui qui a été assez fort pour détruire tous les partis, éteindre toutes les haines, enchaîner toutes les passions; celui enfin qui a rendu la France à elle-même et sauvé le Peuple, est seul digne du dépôt sacré de la souveraineté. Il ne peut donc y avoir dans la France entiere qu'un même sentiment et un vote unanime pour la transmission de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE et de ses augustes freres. Qu'ils vivent donc à jamais pour la félicité publique, et que leur regne et l'Empire soient éternels comme leur gloire ! »

« SIRE, disent *les maire, adjoints et fonctionnaires publics de Claye*, le jour où le Peuple français a confié à Votre Majesté la dignité impériale et fixé son hérédité dans votre famille, a été un jour de bonheur et d'allégresse pour la Nation entiere qui, depuis long-tems, attendait cette stabilité sans laquelle les Empires ne jouissent que d'un bonheur fugitif.

» Vous l'avez acceptée; nos vœux sont comblés.

» En transmettant à vos rejettons cette dignité que vous ont méritée vos bienfaits et vos exploits militaires, puisse le Ciel que nous invoquons leur transmettre aussi votre génie et vos vertus, et à nos neveux notre amour et notre fidélité ! La France alors ne cessera de jouir d'une gloire comme d'une félicité parfaites. »

CODE CIVIL.

Rapport fait par M. Bouteville, au nom de la section de législation, sur le projet de loi concernant le Prêt, *titre XV, livre III du* Code civil. — (Addition à la séance du tribunat, du 16 ventose an 12.)

Tribuns, le projet de loi dont nous sommes chargés par la section de législation de vous rendre compte, a pour objet le prêt en général, ses différentes especes et les engagemens qui en résultent.

Dans l'ordre des idées, des contrats et des titres du Code civil, la loi sur le prêt devait suivre celles plus étendues et plus importantes sur la *vente* et le *louage*.

Deux idées s'attachent naturellement au prêt : l'une, que celui qui consent à aider de sa chose un concitoyen, un ami, exerce envers lui un acte de générosité, d'amitié ou de bienfaisance; l'autre, qu'il ne se dessaisit que pour un tems, et ne se dépouille pas de sa propriété.

S'il fallait rigoureusement s'en tenir à ces deux idées, et si la gratuité, le désintéressement absolu du prêteur, et de sa part la conservation de sa propriété, étaient deux élémens inséparables du prêt, appartenaient à son essence; le prêt se trouverait renfermé dans un cercle fort étroit.

Le propriétaire d'un vêtement, d'un meuble, d'un animal propre au service domestique, peut s'en priver momentanément et en conserver la propriété; il peut aussi en céder l'usage ou la jouissance pour un tems et pour un prix : ce serait alors, non un prêt, mais un louage.

Il est au contraire impossible de faire un plein et entier usage des denrées, des marchandises et de l'argent, sans avoir aussi le droit de les consommer, ou au moins de s'en dépouiller irrévocablement, sans en être réellement propriétaire.

Celui qui possede des denrées, des marchandises ou de l'argent, n'aurait donc relativement aux denrées que la seule faculté de les donner ou de les vendre, et relativement à l'argent que celle d'en disposer en pur don, si, à l'idée du louage, toujours fortement et justement repoussée, il n'en pouvait être substitué aucune autre, et s'il n'était pas permis de les prêter gratuitement ou à intérêt.

Il suit donc de la nature des choses, d'abord que celles dont on peut user sans les consommer ni les détruire, et dont le propriétaire peut céder gratuitement l'usage et conserver la propriété, sont les seules qui puissent être l'objet du prêt à usage ou commodat; que celles au contraire dont on ne peut user sans les consommer, et dont il faut nécessairement céder à-la-fois et l'usage et la propriété, ne peuvent être l'objet que du prêt de consommation;

Qu'il y a nécessairement deux sortes de prêts de consommation; l'un fait à titre purement gratuit, l'autre à intérêt.

Le projet devait donc traiter et traite en effet dans un premier chapitre, du prêt à usage ou commodat;

Dans un second, du prêt de consommation ou simplement prêt;

Dans un troisieme, du prêt à intérêt.

Dans les trois chapitres est développée la nature particuliere de ces trois sortes de prêts; et déjà, vous le remarquez sans doute, le prêt à usage et le prix de consommation different entr'eux en raison de la différente nature des choses qui en sont l'objet: tandis que la différence entre le prêt de consommation ou simple prêt et le prêt à intérêt, résulte de la volonté des parties et des conditions que le prêteur fait à l'emprunteur.

Le prêt à usage, dit l'article II du projet, est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le prêteur de la rendre après s'en être servi.

D'après cette définition et les développemens qu'y donnent les cinq dispositions suivantes, ce qui caractérise particulierement le prêt à usage ou commodat, c'est que toutes les choses qui sont dans le commerce et dont on peut user sans les consommer ou les détruire, en sont nécessairement les véritables et seuls objets; que la chose prêtée n'est confiée à l'emprunteur que pour en faire usage, et la rendre après s'en être servi; que le prêteur conserve la propriété de sa chose; que, dans ce contrat comme dans tous autres, le prêteur et l'emprunteur stipulent pour eux et pour leurs héritiers, à moins qu'il n'apparaisse que le prêt n'a eu lieu qu'en considération et en faveur de l'emprunteur personnellement, et qu'enfin ce prêt est essentiellement gratuit.

De ces différens caracteres du prêt à usage, mais sur-tout de sa gratuité et du désintéressement absolu du prêteur, il suit:

Que l'emprunteur doit veiller, en bon pere de famille, à la conservation de la chose prêtée;

Qu'il n'en doit user que le tems convenu, suivant la destination naturelle de la chose ou l'intention connue du prêteur;

Que quand il peut également garantir ou sauver d'un péril sa propre chose ou celle qui lui est prêtée, il doit à l'homme généreux qui l'oblige, de ne pas sacrifier la chose du prêteur pour garantir ou sauver la sienne;

Qu'enfin, si le prêteur a voulu que sa chose fût estimée, il doit être présumé qu'il a pris cette précaution pour s'assurer de la restitution de la chose ou de son prix.

Quelques jurisconsultes respectables ont, sur ce dernier point, professé une doctrine contraire. A coup sûr ils auraient embrassé l'opinion consacrée par le projet, si, au lieu de s'opiniâtrer à vouloir expliquer le texte obscur et embarrassant d'une loi romaine, ils s'étaient bornés à consulter les lumieres de la raison.

Au surplus, c'est toujours un bien que de fixer un point controversé; et, sur une question au moins difficile, il est aussi naturel que juste de décider en faveur du prêteur.

Des autres dispositions relatives aux obligations de l'emprunteur, la seule à remarquer est celle qui très-justement soumet plusieurs personnes qui empruntent conjointement une chose à l'obligation solidaire d'en répondre et de la rendre.

Quant aux obligations du prêteur, on sent qu'elles ne peuvent être que d'équité, et que celles qui sont les suites et le complément nécessaires du service qu'il a voulu rendre.

Il ne doit donc pas inopportunément réclamer sa chose avant le terme convenu, ou, à défaut de convention, avant que l'usage qu'il en a permis ait pu en être fait.

Si, avant le tems, il en a lui-même un besoin pressant et imprévu, et que l'emprunteur prétexte un besoin semblable, et la refuse, le prêteur doit recourir au juge, qui décidera d'après les circonstances, lequel des deux besoins doit le céder à l'autre.

Si l'emprunteur est obligé de faire, pour la conservation de la chose, une dépense extraordinaire, et tellement urgente qu'il n'ait pu en prévenir le prêteur, ce dernier ne doit pas moins la lui rembourser. Son refus s'allierait mal avec le sentiment généreux qui a dû seul le déterminer à prêter.

Nous disons le sentiment généreux: car quel nom donner à l'homme qui prêterait une chose qu'il saurait ne pouvoir être employée sans compromettre la vie, la santé ou la fortune de celui qui en ferait usage. La réparation du mal pourrait n'être pas toujours une punition suffisante de l'odieuse perfidie qui ose prendre le masque de la bienfaisance.

Des caracteres du prêt de consommation que nous avons déjà suffisamment fait connaître, et dont pour cette raison nous ne reprenons pas la définition, il suit encore que les choses prêtées, devenant la propriété de l'emprunteur, les risques en sont aussi nécessairement à sa charge, et que les pertes et profits sont à son compte, si ces choses viennent à périr, augmenter ou décroître.

S'il s'agit d'un prêt d'argent, les pieces fournies ne sont donc pas identiquement celles prêtées et celles à rendre, mais pareille somme que celle énoncée au contrat, en especes ayant cours au jour convenu pour la restitution, quelques variations que les especes aient éprouvées entre l'époque du prêt et celle du paiement.

Si le prêt consiste en denrées ou marchandises, ou même en métaux encore en nature, en lingot, la restitution à faire, quelque différence qui ait pu survenir dans leur prix, est celle d'une quantité de denrées ou de marchandises, de lingots de même qualité.

Si les parties sont convenues du lieu et du tems où cette restitution doit être faite, l'emprunteur en paie la valeur au prix du tems et du lieu fixés par la convention, s'il n'y a pas de tems et de lieu convenu, au prix du tems et du lieu où l'emprunt a été fait.

Dans tout ce que les deux especes de prêt ont au surplus de semblable, les obligations du prêteur et de l'emprunteur sont les mêmes, et réglées de la même maniere. La loi s'en réfere encore à la sagesse des juges sur le moment de la restitution, si les parties ont négligé de le fixer, ou s'il y a dureté dans la poursuite du prêteur, mauvaise volonté ou injustice dans le refus de l'emprunteur.

Si nous avons, citoyens tribuns, développé avec quelque soin et quelques détails les différens caracteres qui distinguent les trois sortes de prêt, notre objet, nous l'avouerons, a été sur-tout de faire pressentir à l'avance les motifs qui ont présidé à la rédaction des dispositions du projet sur le prêt à intérêt.

Aucune réclamation, aucune voix ne s'élevent contre la disposition du trente-deuxime article, portant:

« Il est permis de stipuler des intérêts pour » simple prêt, soit d'argent, soit de denrées ou » autres marchandises. »

Mais l'article XXXIV ajoute: « L'intérêt est » légal ou conventionnel: l'intérêt légal est fixé » par la loi; l'intérêt conventionnel peut excéder » celui de la loi toutes les fois que loi ne le pro» hibe pas. »

Quelques personnes, citoyens tribuns, (et pourquoi le dissimulerions-nous, puisque le plus pur amour du bien public, des sentimens dignes de tous nos respects ont causé leurs alarmes) n'ont pu s'en défendre à la lecture de cette disposition.

Si la loi, ont-elles dit, déclare solennellement aux prêteurs qu'ils peuvent porter aussi haut qu'ils le voudront l'intérêt des capitaux qui leur seront demandés, qui les empêchera d'abuser des embarras, des besoins, de l'infortune de l'emprunteur, et de stipuler un intérêt de 30, de 50 et de 100 pour 100, lo sque la position de ce dernier le réduira à cette cruelle nécessité d'y souscrire.

Et si des conventions aussi scandaleuses, d'aussi énormes, d'aussi effayantes usures ne craignent pas de se produire devant les tribunaux, les juges ne seront-ils pas forcés par la loi même, ne liront-ils pas dans ses dispositions le devoir de maintenir et de faire exécuter ces coupables stipulations? Eh! quels débordemens ne seront pas ceux de l'usure! quelles plaies ne porteront-elles pas et à la morale et à la fortune publiques, du moment qu'elles se sentiront autorisées par de tels exemples, par la loi même?

Ah! que nous honorons, que nous respectons la source de ces inquiétudes, de ces alarmes, et qu'elles tarderaient peu à nous être communes si, pour les concevoir, il suffisait de partager les sentimens qui les font naître!

Mais que les hommes estimables qui les expriment, et que nous n'en honorons que davantage, daignent donc aussi peser les motifs qui nous rassurent, et qui ont convaincu avant nous un Gouvernement dont l'amour du bien et de la morale publics suffirait d'ailleurs pour nous rassurer encore davantage.

Qu'eux-mêmes au moins nous disent si, avec les hommes les plus justes, les plus amis de la morale, ils ont refusé leur assentiment à la loi de l'assemblée constituante qui a déclaré erronée la doctrine qui regardait l'aliénation du capital comme la condition à défaut de laquelle toute stipulation d'intérêts était usuraire, et qui l'a permise dans les obligations exigibles et payables à terme déterminé.

Mais les hommes, effrayés par l'art. XXXIV du projet, ne le sont pas par l'art. XXXII, qui permet la stipulation d'intérêt pour tout prêt d'argent, de denrées ou marchandises.

Nous espérons leur démontrer que la seconde de ces dispositions est d'une profonde sagesse, et qu'elle n'est que la conséquence de la premiere.

Mais, avant d'aller plus loin, qu'on veuille bien ne pas négliger d'observer la sage précaution prise par le même art. XXXIV du projet.

Le taux de l'intérêt conventionnel, dit l'article, doit être fixé par écrit.

Ah! les vampires qui abusent de la misere, de l'infortune, ce n'est pas au grand jour qu'ils destinent les honteuses stipulations par lesquelles ils préparent la ruine de leurs victimes; ce n'est pas à la face des tribunaux qu'ils réclament le paiement des scandaleuses, des effrayantes usures qu'ils ne rougissent pas de se permettre. C'est dans l'ombre et loin des yeux du public qu'ils consomment leurs iniquités et s'en assurent les fruits.

Oui, citoyens législateurs, indépendamment des puissans motifs qui justifient, qui réclament la disposition, cette seule précaution de la loi serait une garantie suffisante pour la morale publique contre les débordemens, les ravages de l'usure qu'on appréhende.

Nous disons les motifs qui réclament cette disposition: nous sommes loin de nous promettre, ni même d'entreprendre de donner à cette vérité et le développement et la démonstration dont nous la croyons susceptible.

Mais que la proclamation de quelques vérités aujourd'hui bien connues, et en quelque sorte élémentaires, nous suffise.

Sans doute l'élévation du taux de l'intérêt est un mal, un grand mal. Le taux peu élevé ou très-bas de l'intérêt est en quelque sorte le vrai garant de la prospérité publique.

Mais qu'on nous permette ces observations:

Un Gouvernement aussi sage que le nôtre ignore-t-il les grands et importans ressorts à employer pour atteindre un but aussi desirable? Serait-ce par des lois prohibitives qu'il s'en approcherait?

Mais, en supposant que la sagesse de l'administration ne soit pas le vrai, le seul ressort auquel il faille recourir et qu'il soit possible de concourir utilement au même but par une loi qui fixerait un taux au-delà duquel la stipulation de l'intérêt serait défendue, n'est-il pas très-constant que cette fixation dépend de la situation actuelle d'un Etat; que la fixation ne pouvant être que relative à l'époque où elle serait faite, une loi de cette nature est comme toutes celles qui appartiennent à la science de l'administration et au génie de l'administrateur; que le seul soin du Code civil, dans lequel une telle loi ne peut trouver sa place, est de poser le principe; que c'est à l'œil de l'administrateur à suivre de moment en moment l'état du corps politique dont le bonheur lui est confié, à juger de l'influence possible du remède et du moment où il peut être utilement et sagement employé.

Jusques-là reposons-nous avec confiance dans le sein du Gouvernement, dont la sagesse sur ce point comme sur tant d'autres, est notre véritable et meilleure garantie.

Et jusques là l'intérêt légal continuera d'être celui qui résultera des condamnations judiciaires, et qui restera le même à 5 pour cent, tant qu'il n'existera point de loi qui l'ait expressément changé.

De toutes les dispositions du projet qui rappelent et déterminent, conformément à la législation existante, la nature de la constitution de la rente perpétuelle, de celle de la rente viagere (en renvoyant celle-ci aux contrats aléatoires), la seule à observer comme disposition nouvelle est celle qui autorise le créancier à exiger le remboursement de son capital, si le débiteur cesse de remplir ses obligations deux années, ou s'il manque de fournir au prêteur les sûretés qu'il lui a promises par le contrat.

Votre commission, qui n'a rien vu que de sage dans cette innovation et dans toutes les autres dispositions du projet, m'a chargé de vous en proposer l'adoption.

INSTITUT NATIONAL.

La premiere classe de l'Institut ayant à nommer un associé étranger à la place de M. Priestley, avait à choisir entre les savans les plus célebres de l'Europe. Elle a nommé M. Klaproth, chimiste à Berlin,

connu entr'autres par la découverte de trois nouveaux métaux et quatre terres. Il avait pour concurrens MM. Piazzi, astronome de Palerme; jacquin, bonaniste à Vienne; Scarpa, anatomiste à Pavie; Vahl, botaniste à Copenhague; Mascagni, anatomiste à Sienne; Witt, mécanicien en Angleterre; Vesner, minéralogiste à Freiberg; Dalrymple, geographe à Lonores; Humboldt, voyageur prussien.

SCIENCES. — CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE.

Notice élémentaire sur l'origine, la fondation et les changemens qu'ont éprouvés, pendant leur durée, les Empires et les Etats dont il est fait mention dans l'Histoire ancienne et moderne de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique; pour servir à l'étude de la Mappemonde chronologique de l'ancien Continent; publiée par M. Chantreau; ouvrage destiné aux lycées, aux écoles secondaires et à toute maison d'instruction, comme un moyen prompt et facile d'acquérir les principales données de l'histoire (1).

On a pu voir, par le compte que nous avons rendu il y a quelques mois (voyez le Moniteur du 5 fructidor an 11), du premier tome de la *Science de l'Histoire*, par Chantreau, que cet écrivain, après avoir tracé un magnifique plan de la science qu'il professe, en a rassemblé les élémens de maniere à les mettre à la portée de tous ses lecteurs, et à intéresser tous les savans. C'est uniquement à la chronologie de l'histoire, et par conséquent à l'exécution partielle du plan général, que se rapporte la *Mappemonde chronologique* que le professeur Chantereau vient de publier; et la *Notice* dont nous avons énoncé le titre, sert naturellement d'introduction à cette *Mappemonde*, et en développe l'usage.

L'auteur ne pouvait employer un moyen plus simple, et cependant plus ingénieux, pour graver dans la mémoire des élèves, et pour retracer aux personnes déjà instruites la date des faits, concernant les royaumes et les peuples des différentes contrées de l'ancien Continent. Veut on voir, d'un coup-d'œil, leur origine, leurs prospérité et décadence, en un mot, les révolutions qu'ils ont subies à diverses époques, et l'état dans lequel ils se trouvent de nos jours; il suffira de recourir à la *notice élémentaire*, *etc.* En effet, cette *notice* est précédée d'une table alphabétique des noms de tous les pays figurés, dans la mappemonde, sous la couleur propre à chacun d'eux. Chaque nom est accompagné d'un renvoi à la page de cette *notice* où l'article est mentionné succinctement, et cette page porte en tête le numéro de la colonne qu'occupe, dans la mappemonde, le pays sur lequel on desire des éclaircissemens: si, par exemple, on demande ce qu'a été autrefois et ce qu'est aujourd'hui l'Irlande, on trouvera sous la lettre *i*, dans la table de la *notice* précitée, le mot *Irlande* avec un renvoi à la page 47, où l'on remarque d'abord que l'Irlande occupe la 15e colonne dans la *mappemonde chronologique*: suit le texte ou l'article par lequel on apprend que « les premiers habitans de cette île » furent des Scots connus sous le nom d'*Hiber-* » *niens*; .... qu'elle fut envahie momentanément » par les Danois; .... que les Anglais en acheverent la conquête en l'an 1172 de l'ère vul- » gaire, etc. etc. »

Si, au lieu de lire ce texte, on préfere de recourir à la 15e colonne de la *Mappemonde*, on y trouvera à-peu-près les mêmes détails. Cette *Mappemonde* rend également sensibles tous les faits principaux qui tiennent à l'histoire des Empires et Etats. C'est ainsi qu'on y voit Athenes figurer (colonne 24e), sous sa propre couleur, à l'époque où Cécrops en fut le premier roi, 1556 ans avant l'ère vulgaire; elle perd cette couleur pour prendre celle des Macédoniens, vers l'an 1332 avant J. C., lors des conquêtes d'Alexandre; elle recouvre sa premiere couleur après la mort de ce prince, et la conserve jusqu'à la 86e année avant J. C., époque où elle fut soumise à l'Empire de Rome, dont elle subit les révolutions; elle reparaît enfin sous la couleur des Turcs, après la prise de Constantinople par Mahomet II, et figure encore aujourd'hui parmi les possessions européannes de la Porte Ottomane.

Ainsi la notice et la *Mappemonde* s'accompagnent l'une l'autre, et contribuent ensemble à faciliter l'étude de la chronologie de l'histoire. La notice, quoique courte, est très-instructive. La *Mappemonde* est du plus grand format et d'une très-belle exécution. TOURLET.

(1) A Paris, chez l'auteur, rue Christine, n° 3, division du Théâtre-Français. — An 12 (1804.)

Le prix de la Mappemonde et de la Notice réunies, est de 5 fr.; celui de la Notice séparément, est de 75 cent. L'une et l'autre se vendent à Paris, chez l'auteur; et au bureau de la Gazette de France, rue Christine, n° 3, pres celle Thionville.

BEAUX-ARTS.

Plusieurs bustes en plâtre de S. M. l'EMPEREUR, modelé par Chaudet, grandeur naturelle. Prix: 100 fr. Demi-nature, prix: 36 francs. Un médaillon en bas-relief, proportion demi-nature, prix: 25 fr.

Pour garantir de tout surmoule, un plâtre a été déposé à l'administration du Musée Napoléon, et chaque épreuve portera le cachet et la signature de l'auteur, chez lequel on s'adresse pour s'en procurer, rue de l'Oratoire, maison ci-devant d'Angivilliers.

La Vierge d'Andrea Solari, estampe gravée par Jos. de Meulemeester, d'après le tableau qui se voit dans la grande galerie du Musée Napoléon. Prix, 24 fr. avant la lettre, et 12 fr. après la lettre. Elle se vend à la calcographie dudit Musée.

Il y a peu d'ouvrages gravés d'après ce maître, connu en Italie sous les noms d'Andrea Solari, d'Andrea del Gobbo, ou d'Andrea Milanese. Les uns le font élève de Leonardo da Vinci, les autres de Gandanzio Ferrari; tous s'accordent à lui donner de grands éloges. La fidélité avec laquelle Jos. de Meulemeester, élève de M. Bervick, membre de l'Institut national de France a rendu ce tableau, met le public à même de juger combien ils sont mérités, et fait connaître avantageusement les talens de ce jeune artiste.

Cours historique et élémentaire de peinture, ou *Gallerie complette du Muséum central de France*; 23e livraison, contenant 1° Saint-Pierre, dominicain, martyr, par Letitien; 2° Adam et Eve, chassés du Paradis terrestre, de Giuseppe Césari, dit le Joseppin; 3° le Joueur de cartes, de David Ténieres; 4° un Hiver, par Van-Ostade; 5° le portrait de Champagne (par lui-même); 6° l'Enfant luttant avec le cygne (antique.)

A Paris, chez Filhol, graveur et éditeur, rue des Francs-Bourgeois, place Saint-Michel, n° 785.

AVIS.

M. Letellier, chef d'une école secondaire de Paris, informé que beaucoup de personnes sont tous les jours induites en erreur sur son véritable domicile, parce que, dans l'*Almanach national*, il se trouve indiqué rue de Picpuces, croit devoir informer ceux qui ont affaire à lui, que son pensionnat est toujours situé grande rue de Vaugirard, nos 45 et 19, au coin de la rue de Bagneux.

LIVRES DIVERS.

POMPONIUS MELA, traduit en français sur l'édition d'Abraham Gronovius, le texte en regard de la traduction, avec des notes critiques, géographiques et historiques qui ont pour objet de faciliter l'intelligence du texte et de justifier la traduction, de mettre en parallele les opinions des anciens sur les principaux points de géographie, de chronologie et d'histoire, et présenter un systeme complet de géographie comparée; par C. P. Fradin, professeur de géographie et d'histoire à l'école centrale du département de la Vienne.

Prix: sur papier carré fin, 16 fr. 50 cent.; franc de port pour les départemens, 21 fr. 50 cent.; *idem* sur coquille superfine, 20 fr.; franc de port pour les départemens, 25 francs.

A Paris, chez Charles Pougens, quai Voltaire, n°. 10.; Poitiers, chez Catineau, rue la Commune, 3 vol. in-8°. de plus de 1600 pages, caractères cicero, petit romain et petit texte, avec deux cartes géographiques.

Mémoires du Lycée de l'Yonne, 2 vol. in-8°, brochés, de 200 pages chacun. — Prix 3 fr. 60 c.

A Auxerre, de l'imprimerie de Laurent Fournier, imprimeur du lycée; et à Paris, chez Mme Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

Entr'autres ouvrages, ces deux volumes contiennent:

Un *Mémoire sur les bêtes à laine*, par le citoyen Thevenin de Tunlay.

L'*Astronomie*, poëme en trois chants, par le cit. Gudin, avec des notes assez étendues.

Un *Mémoire sur les insectes nuisibles à la vigne*, par le cit. Merat.

Enfin, *Mémoire et Observations sur les abus des défrichemens et la destruction des bois et forêts*, etc., par le cit. Rougier-Labergerie, préfet.

Le Digeste ou *pandectes de l'empereur Justinien*, traduit en français, avec le texte latin à la page en regard, quatrieme volume. Prix, 4 fr. pour Paris et 5 fr. par la poste. Prix des 4 vol., 16 fr. par la diligence.

A Paris, chez Moreaux, libraire, rue Traversiere-Saint-Honoré, n° 771.

Précis de la Grammaire française, par J. N. Blondin, ci-devant interprète à la Bibliotheque nationale pour les langues italienne, espagnole, portugaise et anglaise; 5e édition, augmentée du tableau des verbes qui prennent *de* ou *à*, des locutions vicieuses employées ordinairement dans le langage, et des substantifs sur la prononciation, l'ortographe et le genre desquels on se trouve souvent embarrassé: 1 vol. in-8°. Prix 1 fr. 50 c. pour Paris, et 1 fr. 80 c. par la poste.

Par le même:

Précis de la Grammaire anglaise, idem.

Précis de la Langue italienne, idem.

A Paris, chez l'auteur, rue Bertin-Poirée, n° 19, et chez Pélicier, palais du Tribunat, galerie de la premiere cour.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/2 c.	54 3/4
—— Courant...	56 1/16	56 3/8
Londres.....	25 f. c.	24 f. 80 c.
Hambourg.....	187 1/2	186
Madrid vales....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 82 c.	14 f. 62 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 71 c.	14 f. 52 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 76 c.	4 f. 70 c.
Livourne.....	5 f. 25 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19 p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....		1 f. 91 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1/4 p.
Marseille.....	pair à 20 j.	1/8 p.
Bordeaux.....	pair à vue	1/4 p.
Montpellier.....	1/2 p. à 15 j.	
Genève.....		160 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	58 fr. 65 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Act. de la Banque de France.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Relâche. — Mardi 21, la 1re représentation des Bardes, opéra en 5 actes. — Les personnes qui ont retenu des loges, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés le lundi avant midi.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Tancrede, suivi du Legs.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui les Tracasseries, ou M. et Mme Tatillon; les Précieuses ridicules, et Jacques Dumont. — Lundi 20, l'ouverture de l'Opéra Buffa, par le roi Théodore. — Mercredi, la 1re repré. du Complaisant, com. en 5 actes.

Théâtre du Vaudeville. Spect. demandé: Fanchon; Théophile.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Le Nouveau Donquichotte; Helvétius; Mon Cousin de Paris. — Demain, la 2e repr. de la Lanterne Magique, opéra comique.

Théâtre de la Cité. Le Sourd, com.; la Caravane du Caire.

Théâtre du Marais. La 1re rep. de la Malédiction paternelle, drame nouv. en 3 actes; Mon Oncle Thomas.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Déserteur, ballet de M. d'Auberval, remis par M. Aumer, et J'ai perdu mon Procès.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

De l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 290. *Lundi*, 20 *messidor an* 12 *de la République* (9 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

ITALIE.

Milan, le 6 juin (17 *prairial.*)

La fête annuelle de la République vient d'être célébrée avec la plus grande pompe. On a doté les filles qui ont plus d'un frere à l'armée. Il y a eu illumination générale et bal gratuit au théâtre de la Canobiana. A celui de la Scala, on a représenté *Thésée*, scene lyrique qui fait allusion au retour du général BONAPARTE en France, et aux diverses factions dont le génie de ce grand-homme a triomphé; enfin on a distribué une médaille frappée d'après le dessin d'Appiani, pour célébrer en même tems la fête du jour et la découverte de la derniere conspiration.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 juin (7 *messidor.*)

D'après des lettres de Plymouth, quatre matelots ont été pendus à bord du vaisseau *le Montague*, de 74 canons, en croisiere devant Brest; ils avaient formé le complot de tuer les officiers et de livrer le vaisseau à l'ennemi. La nouvelle d'une sédition dans la marine est naturellement inquiétante, sur-tout lorsqu'on se rappelle les événemens de 1797.

— Des lettres de Gibraltar, du 5 mai, annoncent que, la veille, il y était arrivé de Malte deux vaisseaux, à bord desquels se trouvaient le capitaine et l'équipage de *l'Indostan*, bâtiment munitionnaire qui avait, peu de jours auparavant, péri par le feu dans la Méditerranée. C'était un vaisseau de quinze cents tonneaux, chargé de munitions de guerre et d'approvisionnemens pour la flotte de l'amiral Nelson. La valeur de sa cargaison était d'environ 300,000 liv. sterling. Mais cette perte n'est rien encore en comparaison des résultats qu'elle peut avoir; car cet accident prive lord Nelson des objets les plus indispensables, et peut le réduire, en attendant qu'on ait pourvu à les remplacer, à abandonner momentanément ses opérations. Le fait est que s'il arrivait malheur à sa flotte, elle n'a pas, dans ce moment, une voile de rechange, et peut-être en est-il ainsi du reste. On ne sait pas précisément de quelle maniere le feu a pris à *l'Indostan*. On suppose que des huiles et d'autres matieres combustibles qui auront pu se répandre dans des étoupes, y auront fermenté et pris feu d'elles-mêmes; car il est reconnu que du chanvre imprégné d'huile peut s'enflammer par le seul effet de la fermentation. Le vaisseau était à douze lieues de terre lorsque l'incendie éclata; et tout ce que put faire l'équipage, fut de modérer les flammes assez long-tems pour gagner la terre, avant que le danger atteignit les personnes. Quant aux choses, rien n'a été sauvé, pas même la carcasse du bâtiment.

INTERIEUR.

Verceil (*la Sezia*), *le 8 messidor.*

Notre département le seul de la France où il y ait une grande culture de riz, offre l'aspect de l'abondance et de la richesse. Cinquante mille arpens de terrein cultivés en risiere promettent une récolte de 150 mille sacs au moins. Ce produit, calculé à 30 fr. le sac, peut donner un revenu de 4,500,000 f., et cette branche d'agriculture n'est pas la seule de notre département.

Paris, le 19 messidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des freres Pouyadon, le tribunal de premiere instance de Périgueux a ordonné, par jugement du 10 floréal an 12, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Jean Pouyadon, pere du réclamant, qui a quitté son domicile le 23 thermidor an 3, et n'a donné depuis cette époque, aucune de ses nouvelles.

Par jugement du 12 prairial an 12, sur la demande de Michel Bruneau, cultivateur demeurant à Noyant, au nom de Michel Bruneau son fils, expositive qu'Etienne Gauchais, oncle maternel dudit Michel Bruneau, fils, parti en 1792, comme volontaire dans le troisieme bataillon d'Indre-et-Loire, depuis incorporé dans la 139e demi-brigade de ligne, est entré à l'hôpital dans les premiers jours de l'an 4; qu'il fut rayé du contrôle le 30 ventôse de la même année, et que depuis cette époque, on n'a pu se procurer de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance séant à Chinon, département d'Indre-et-Loire, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête contradictoire avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence dudit Etienne Gauchais.

Par jugement du 13 prairial an 12, vu la demande de Claude Joseph Bonjour, domicilié à Villargent, en déclaration d'absence de Félix Bonjour, son frere, enrôlé sur la fin de 1791, et qui, depuis l'an 1er de la République, n'a donné aucune de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance de Lure, département de la Haute-Saône, a ordonné que devant M. Cupillard, l'un des juges à ce nommé, il serait, suivant la loi procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'enquête, pour constater l'absence de Félix Bonjour.

Par jugement du 17 messidor an 11, vu la demande de Jean-Baptiste Barbier, et Marie-Françoise Colin, son épouse, domiciliés à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 34, en déclaration d'absence d'Alexandre Colin, leur frere et beau-frere;

Le tribunal de premiere instance du département de la Seine, a ordonné, en exécution de l'art. CXVI. chapitre II. tit. IV, du Code civil, qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant M. d'Herbelot, l'un des juges à ce commis, pour constater l'absence d'Alexandre Colin, et régler, s'il y a lieu, l'envoi en possession de ses biens.

Vu la requête présentée par Marie Clergeault, veuve Antoine Randouin, André Aubineau et Marie Randouin, sa femme, demeurant à la commune des Trois-Moustiers, expositive que Pierre Randouin, leur fils, frere et beau-frere, est parti, en qualité de réquisitionnaire, il y a environ dix ans, et qu'il n'a donné aucune de ses nouvelles depuis l'an 3;

Le tribunal de premiere instance séant à Loudun, département de la Vienne, a rendu un jugement le 26 floréal an 12, qui ordonne que, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, il sera procédé, le six prairial suivant, à une enquête, à l'effet de constater l'absence dudit Pierre Randouin.

Par jugement du 8 prairial an 12, sur la requête de Jean Amodru Truchet, cultivateur au lieu de Revel, tant en son nom qu'en celui des autres héritiers d'Antoine Roche; expositive que ledit Antoine Roche, partit comme réquisitionnaire, au mois de ventôse an deux, et que depuis il n'a donné aucune nouvelle;

Le tribunal de premiere instance, séant à Grenoble, département de l'Isere, a ordonné que pardevant M. Dautand, juge, commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Antoine Roche.

Sur la demande de François Vaulot, le tribunal de premiere instance séant à Lure, département de la Haute-Saône, a ordonné par jugement du 19 floréal dernier, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de Nicolas et François Vaulot, de la commune de Magnivray.

Un notaire a été provisoirement commis pour les représenter dans les partages, et pour administrer leurs biens.

Par jugement du 9 prairial an 12, sur la requête présentée par marie Barreau, femme Proteau, en déclaration d'absence de Jean Proteau, son mari, parti depuis quatorze ans pour l'Amérique, en qualité de matelot charpentier, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis sa disparution;

Le tribunal de premiere instance séant à Marenne, département de la Charente-Inferieure, a ordonné qu'en présence du sieur Barbier, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur-impérial, il serait procédé à une enquête à l'effet de constater l'absence de Jean Proteau.

Par jugement du 17 prairial an 12, vu la requête présentée par Pierre-Gabriel Bonnet et autres, expositive que Jacques-Charles Bonnet est absent de la ville de Civray, son ancien domicile, depuis plus de 4 ans sans nouvelles;

Le tribunal de premiere instance séant à Civrai, département de la Vienne, a ordonné que pardevant le sieur Gueux, président, et contradictoirement avec le procureur-impérial, il serait procédé à une enquête, à l'effet de constater ladite absence.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Châteaudun, département d'Eure-et-Loir, a rendu un jugement le 18 prairial an 12, qui ordone qu'à la diligence des exposans, et contradictoirement avec le procureur-impérial, il serait fait enquête pour constater l'absence de Marin et Pierre Ronce, partis de la commune de Brou, comme réquisitionnaires au mois de septembre 1793, sans qu'ils ayent donné de leurs nouvelles depuis leur depart; le sieur Bergeron, président, a été commis pour recevoir l'enquête.

CODE CIVIL.

Rapport fait par Faure, au nom de la section de législation, sur le projet de loi relatif à l'échange. — (Addition à la séance du 14 ventôse an 12.)

Citoyens tribuns, après vous avoir présenté l'analyse motivée du projet de loi relatif à *la vente*, il me reste à vous entretenir du projet relatif à *l'échange*: celui-ci doit former le titre XII du livre III du Code civil.

Le contrat d'échange differe seulment du contrat de vente, en ce que, dans le dernier, l'une des parties donne à l'autre une somme d'argent pour avoir l'objet qu'elle desire; tandis que dans le premier, chacune des deux parties donne et reçoit une chose particuliere, autre que de l'argent.

Cette distinction prouve qu'il est impossible que l'échange n'ait pas précédé la vente: ce dernier contrat ne peut pas être plus ancien que la création des signes monétaires; et l'on a dit avec beaucoup de raison que la vente n'était qu'un échange perfectionné.

Les regles sont presque en tout point les mêmes pour les deux contrats: aussi le projet actuel ne contient-il qu'un très-petit nombre de dispositions. Ce qu'on aurait ajouté n'eût été que la répétition de celles contenues dans le projet relatif à la vente, de celles consacrées par la loi sur les obligations conventionnelles en général.

S'il est dit, art. II, que l'échange s'opere par le seul consentement, de même que la vente, c'est pour avertir que le législateur n'admet point la subtilité de la loi romaine, d'après laquelle la convention d'échange ne produisait aucune obligation civile, tant qu'elle n'avait pas été consentie par l'un des contractans: elle était qualifiée de *contrat innommé*. La vente au contraire produisait une obligation civile sans avoir reçu encore aucune exécution, elle était au rang des *contrats nommés*.

Le projet se borne à prévoir trois cas:

1°. Le cas où l'un des copermutans a donné ce qui ne lui appartenait point, et où l'autre n'a encore rien livré;

2°. Le cas de l'éviction;

3°. Celui de la lésion.

Il décide d'abord que si une chose est donnée à titre d'échange, celui qui n'en est pas le propriétaire, la partie qui l'a reçue n'est pas obligée de livrer l'objet promis en contre-échange. La restitution de l'objet reçu éteint toute obligation. En effet, les parties n'ont contracté que pour acquérir l'une et l'autre la propriété de ce qu'elles se donneraient respectivement, et non pas pour acquérir une simple possession qui ne pourrait se convertir en propriété qu'après le tems nécessaire pour la prescription, ou par la vente qu'en ferait le véritable propriétaire lui-même.

Quant à l'éviction, le projet décide que le copermutant, évincé de ce qu'il tient à titre d'échange, a droit à des dommages et intérêts; la justice en arbitrera le montant. Aime-t-il mieux répéter sa propre chose? On ne peut se

dispenser de la lui rendre : c'est à lui d'opter. La loi lui laisse le choix du parti qui lui conviendra le mieux.

Enfin si l'un des copermutans est lésé, quelque considérable que soit la lésion, il ne peut faire rescinder le contrat.

On a remarqué, par rapport au contrat de vente, que la rescision pour cause de lésion était admise uniquement en faveur du vendeur, jamais en faveur de l'acheteur.

On se rappelle la raison de cette différence.

Souvent le vendeur n'a disposé de sa chose à vil prix que par l'effet d'un besoin urgent qui l'a forcé de s'immoler à la cupidité d'un acheteur impitoyable. L'humanité de la loi vient le consoler de l'insensibilité de l'homme.

L'acheteur qui prétend avoir fait un trop grand sacrifice pour son acquisition ne peut exciter le même intérêt. Ce n'est pas par besoin qu'il a contracté ; c'est parce que l'objet qu'il a cru devoir acquérir était à sa convenance. Or cette convenance seule suffit pour ajouter au prix réel un prix d'affection qui ne peut avoir de tarif aux yeux de la loi.

Ce qui vient d'être dit sur l'acheteur est parfaitement applicable à chacun des copermutans. En matière d'échange, il ne s'agit point de se procurer une somme d'argent.

L'échange n'est jamais le résultat de la détresse. Si celui qui dispose à ce titre était dans le besoin, il vendrait et n'échangerait pas. Le motif qui a fait admettre la rescision en faveur du vendeur n'est donc nullement applicable à ceux qui disposent à titre d'échange. Puisque dans le contrat d'échange chacun des objets et tout à-la-fois la chose et le prix, chacun des contractans n'est-il pas aussi tout à-la-fois vendeur et acheteur ? La confusion de ces deux qualités ramene nécessairement à la regle générale : car la faveur que l'on alléguerait sous la premiere qualité serait repoussée par l'exclusion résultante de la seconde.

Ici le projet de loi se refere pour tous les autres cas aux dispositions du *contrat de vente*.

Ici se terminent également les observations sur le *contrat d'échange*.

La section de législation a pensé que la sagesse des dispositions de ce projet les rendoit dignes de trouver place dans le Code ; elle m'a chargé de vous en proposer l'adoption.

SCIENCES PHYSIQUES.—GALVANISME.

Manuel du galvanisme, ou *description et usage des divers appareils galvaniques employés jusqu'à ce jour, tant pour les recherches physiques et chimiques, que pour les applications médicales.* Un vol. in-8° avec 6 planches contenant 125 figures ; par Joseph Izarn, professeur de physique, de la Société-Libre des sciences, lettres et arts de Paris ; de la Société académique des sciences ; de la Société galvanique, et chargé par elle des cours qui font partie de ses séances. Prix, 5 fr., et 6 fr. par la poste. (1)

Cet ouvrage, précédé d'un savant discours préliminaire, paraît sous les auspices du sénateur Abrial, président actuel de la Société galvanique, instituée à Paris en l'an 10, et accueillie de la maniere la plus flatteuse et la plus encourageante par les personnes les plus distinguées par leur rang et leurs lumieres.

L'auteur s'y propose de signaler tous les phénomenes galvaniques, et de décrire tous les genres d'appareils qui les produisent ; il embrasse dans son plan et les faits dont se compose cette partie intéressante de la science physique, et les procédés qui peuvent chaque jour accroître le nombre de ces faits, ou les expliquer les uns par les autres. Classés tous, et consignés dans ce recueil, ils semblent attendre une vaste théorie qui les lie aux phénomenes électriques et aux lois générales des fluides : c'est pour asseoir cette théorie sur des données réelles et absolues, non sur des hypothèses gratuites plus ou moins ingénieuses, que le professeur Izarn a essayé d'établir dans les cours publics d'électricité et de galvanisme dont nous avons parlé dans cette feuille ; des principes féconds qui seront développés plus en grand dans sa *nouvelle Théorie d'électricité* déjà couronnée par l'académie de Montaubau.

Le Manuel qu'il publie en ce moment, et dont la précision et la richesse des détails font le principal mérite, se prête difficilement à l'analyse. Essayons cependant d'y reconnaître, d'après lui, le véritable point de départ, et de tracer un apperçu de l'excellente méthode qui regne dans son travail.

Ce professeur remarque d'abord que les phénomenes galvaniques ont existé de tout tems, puisqu'ils tiennent à des lois universelles qui ont constamment régi l'Univers. Mais ils avaient été peu observés, ou plutôt on les avait pris pour des effets du hazard, ou pour quelques erreurs dont on ne cherchait point à reconnaître la source. Sulzer est le premier qui en 1767 ait indiqué le contact de deux métaux, argent et zinc, sur la langue, comme un moyen facile d'obtenir la saveur que nous appelons aujourd'hui galvanique. Mais il ne cite ce fait que comme déjà connu avant lui, sans le rapporter à aucune date, et sans lui assigner le genre d'importance que nous lui donnons maintenant, et qu'il était bien loin de soupçonner. Vingt ans après Cotugno professeur de Naples, rendit compte d'une commotion électrique occasionnée par le simple contact d'un scapel au nerf diaphragmatique d'une souris, qu'un de ses jeunes éleves disséquait. Vassalli s'occupa de quelques expériences relatives à ce fait, et les publia en 1789. Galvani donna la plus grande impulsion à cette science qui porte son nom, par les expériences nombreuses et variées qu'il fit sur la grenouille, animal éminemment sensible à l'influence de l'agent électrique, par les appareils qu'il inventa, par l'ordre dans lequel il classa tous les phénomenes. Il signala les contractions obtenues par le contact de deux métaux, soit homogenes, soit hétérogenes, et même par le contact de deux substances hétérogenes par exemple, du nerf au muscle du même animal, sans aucune armature métallique ; Aldini son neveu, Humbold, et beaucoup d'autres physiciens répéterent, varierent et étendirent ces expériences, tant sur la grenouille que sur les animaux à sang chaud. Tels sont les principaux sujets traités avec clarté, et joints à la description des divers appareils, dans la premiere section de ce *Manuel du galvanisme*.

Dans les deux sections suivantes, le professeur nous fait suivre pas à pas le célebre Volta, étudiant dans les métaux, les effets de cette hétérogénéité dont nous venons de parler, construisant son condensateur et son électrometre à pailles, l'un pour accumuler et rendre sensibles ; l'autre pour graduer, par l'écartement de ces pailletes, les quantités électriques qui résultent du contact des métaux hétérogenes. La construction et le maniment de ces deux instrumens souffrent de singulieres difficultés, que l'auteur du *Manuel* essaie d'applanir en remontant à leur source, et en indiquant scrupuleusement la maniere d'arriver aux résultats annoncés par Volta, si l'on suit les mêmes procédés. Ces détails étaient d'autant plus nécessaires que des expérimentateurs exercés avaient peine à se rendre compte de l'expérience fondamentale de Volta, et que le cit. Gautherot, dont la mort affligera long-tems ses amis et les amis de la science, crut et soutint, dans un Mémoire lu à l'Institut, au mois de thermidor an 11, que l'électricité obtenue dans l'expérience précitée, n'était nullement due au simple contact des deux métaux, mais à leur choc répété ; ou bien à la conversion du condensateur en électrophore.

D'après sa propre théorie, Volta inventa aussi ses deux électromoteurs, sous les noms d'*appareil à couronne de tasses*, et d'*appareil torpillaire*. Nous lui devons encore l'un des instrumens destinés à constater l'état électrique de chacune des extrémités de sa nouvelle pile ; l'autre, c'est-à-dire la balance électrique, avait déjà été employé par Coulomb, pour mesurer la force d'une tension électrique en la contre-balançant par une force résistante déterminée. Le professeur Izarn ajoute ici les moyens de prévenir les difficultés qui se rencontrent dans l'usage de ces deux instrumens, et qui les empêchent de fonctionner. De là il passe à la description des appareils donnés par Galvani, Aldini et Ritter, pour démontrer la célérité du courant galvanique, les attractions et répulsions de cet agent, les moyens d'obtenir des étincelles galvaniques, ou plutôt cette espece de combustion produite par le contact d'un fil de fer avec les deux extrémités de la pile, et enfin les circonstances soit isolantes, soit conductrices du nouveau fluide. Gautherot et plusieurs autres physiciens ont prétendu que la flamme n'était pas conductrice : le professeur conclud, d'expériences qui nous paraissent probantes, 1° que la flamme n'est qu'un mauvais conducteur du fluide galvanique, mais qu'elle ne l'intercepte pas ; 2° que la saveur sentie sur la langue par l'expérimentateur, et que les mouvemens musculaires de la grenouille ne sont jamais aussi sûrs que pourrait l'être un bon condensateur, pour dévoiler les plus faibles effets galvaniques. Cependant nous concevons difficilement pourquoi la saveur, effet galvanique ou chimique primordial, dû essentiellement à l'humide, (car des piles seches ne la produisent pas), ne se fait jamais sentir dans l'interposition de la flamme, si l'on attribue à celle-ci la moindre qualité conductrice ?

Humbold et quelques observateurs non moins célebres prétendent que l'air est une des conditions nécessaires aux effets galvaniques. Le professeur leur oppose des expériences d'où il nous semble résulter que l'absence de l'air ou le vide n'interrompt pas ces effets. Quant aux expériences tendant à prouver l'existence d'une atmosphere galvanique, il les croit d'autant plus douteuses que le contact est strictement nécessaire, les électro-moteurs n'agissant point à distance.

Après avoir décrit les appareils galvaniques et leurs effets sur l'aiguille aimantée qui, selon l'observation de *Magnesi* éprouve une déclinaison, tandis que celle non aimantée acquere par la galvanisation une sorte de polarité magnétique, l'auteur fait remarquer : 1° les effets chimiques de l'électromoteur, dépendans de la nature même de cet appareil, et l'oxidation des disques qui le composent ; 2° ses effets chimiques sur les substances soumises à son action, et la décomposition de l'eau, tant par les divers appareils de Vollaston, d'Aldini, de Pittaro, etc., que par celui récemment imaginé par le professeur lui-même ; ses effets sur les autres fluides, soit végétaux, soit animaux, sur les solides et particuliérement sur la chaire dont le docteur B. Mojon a observé que le galvanisme retardait la putréfaction ; ses effets physiologiques, tels que la commotion qu'on éprouve à la partie du corps qu'on met en contact avec l'électro-moteur, la saveur sur la langue, l'éclair vu par celui qui reçoit l'impression galvanique sur certaines parties du visage, le bourdonnement des oreilles, etc., etc., faits aujourd'hui trop vulgaires pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'énumération. Le seul sur lequel notre auteur appelle particuliérement l'attention de ses lecteurs, est la différence des résultats dans le contact des deux poles ou extrémités de la pile, dont l'un donne constamment l'électricité positive et l'autre l'électricité négative ; il se promet bien de faire voir dans l'ouvrage qu'il doit bientôt publier, que les dénominations de positive et de négative, de vitrée et de résineuse pour exprimer deux sortes d'électricité, sont d'autant plus impropres que les mêmes effets sont produits indifféremment par le verre comme par la résine.

La quatrieme et la cinquieme section sont consacrées par l'auteur à une description très-étendue des appareils construits d'après les premiers qu'on a voulu modifier pour en rendre l'usage plus facile, ou pour en augmenter les effets : la pile porative de *Volta*, la cuve galvanique de *Cruikshand*, celles à godets et perpendiculaire d'Aldini, remplissent plus ou moins heureusement la premiere intention ; la seconde est remplie par l'appareil à larges plaques de *Fourcroi* et *Vauquelin*, et par celui de l'anglais *Pepys*. On a également tenté de prolonger la durée de l'action de l'électromoteur, en prévenant l'oxidation. Le savant et laborieux *Gautherot* a construit une pile galvanique d'un seul métal, c'est-à-dire de charbon et de zinc, et une autre sans métaux, composée de quarante étages, charbon et schiste capable de produire long-tems les effets galvaniques les plus marquans, la saveur, l'éclair, la décomposition de l'eau. Les effets de la pile seche de *Hachette* et *Desormes* sont plus que douteux. L'électromoteur chimique d'Humphiy-Davy, réunit à une grande énergie la facilité de renouveler les phénomenes galvaniques. L'appareil à *barrils* du docteur *Hauff* est beaucoup moins heureux. Celui d'*Allizeau* est le plus commode en ce qu'il évite les inconvéniens d'une prompte oxidation.

On sentit bientôt la nécessité des galvanometres, c'est-à-dire, d'instrumens propres à indiquer, d'une maniere plus précise, que la saveur et la commotion, l'intensité de l'action de l'électromoteur. Les appareils et les belles expériences galvanoscopiques de Ermann, à Berlin, et de Pepys, à Londres, donnerent, de l'intensité de cette action, la mesure la plus approchante de l'exactitude ; ils servirent sur-tout à indiquer quelques termes de comparaison entre les attractions galvaniques, et les attractions et répulsions électriques, dont les différences doivent être cherchées dans la nature des appareils. Les corps légers soumis à la force attractive, fixerent ainsi, par la distance dans laquelle on les plaçait, la force présumée de l'électromoteur. La facilité et l'énergie avec lesquelles l'électromoteur modifié se prêtait mieux au phénomene de la décomposition de l'eau, occasionnerent aussi de nouvelles recherches sur un appareil galvanométrique propre à constater cette promptitude et cette énergie qu'on voulait donner à l'électromoteur. Le physicien Robertson, conçut dès l'an 8, l'idée d'un galvanometre, dans lequel il mesurait la puissance de l'électromoteur, par la quantité des bulles qui, dans un tems donné, se dégagent et sortent d'une tige de zinc, plongeant dans un tube rempli d'eau pure, et communiquant avec l'électromoteur. Le docteur Graperon, s'appuyant de deux principes établis par le citoyen Gautherot, inventa un galvanometre beaucoup plus sûr et d'un usage bien plus étendu.

Nos lecteurs ont pu remarquer, dans l'exposé qui précede, un premier point de départ de la science galvanique ; ensuite les moyens par lesquels le domaine de cette science s'est agrandi successivement, et enfin les instrumens et appareils inventés pour constater, avec la plus grande précision, une multitude de faits et de phénomenes qu'on peut maintenant regarder comme primitifs, invariables, et qui semblent n'avoir besoin que d'une analyse savante pour former un corps de doctrine. Mais si la logique et la méthode de l'auteur brillent dans la maniere dont il a classé les faits selon leur degré d'importance, et décrit les instrumens selon l'exigence de ces faits, ses talens et son zele pour les progrès de la science se montrent avec encore plus d'avantage lorsqu'il traite

(1) A Paris, chez J. F. Barrau, libraire, quai des Augustins, n° 33 ; Dumotiez, fabricant d'instrumens de physique, rue du Jardinet, n° 12. — An 12 (1804.)

des appareils secondaires, sous le titre d'*appareils de recherches* et *d'applications*.

Là se voient et le prix des données acquises jusqu'à ce jour, et le complément qui leur manque, et la certitude presqu'entière du succès des efforts combinés que font aujourd'hui les savans pour arriver à des résultats décisifs.

Dès le mois de ventose an 9, le citoyen Gautherot avait rendu compte à l'Institut de la permanence des effets galvaniques dans des fils métalliques qui ne communiquaient plus avec l'électromoteur; il partit de cette observation, pour construire deux appareils où des fils d'argent ou de platine conservent leur état électrique, longtems après qu'on les a retirés des tasses de l'appareil à couronnes, et continuent de donner la saveur galvanique et même d'opérer la décomposition de l'eau. « On devrait être surpris, dit le professeur Izarn, que ces deux expériences n'aient pas fait plus de sensation, si l'on n'était témoin de l'espece d'indifférence avec laquelle on a reçu celle de Ritter. »

Ermann avait remarqué, de son côté, qu'un conducteur bien imparfait, c'est-à-dire, un cordon de chanvre humecté, tendu d'un pôle à l'autre de l'électromoteur, se trouvait chargé d'une électricité positive dans le bout qui avait touché au pôle positif, et d'une électricité négative dans celui qui avait communiqué avec le pôle négatif; tandis que la partie moyenne n'offrait qu'un point d'indifférence et d'isolement.

Les expériences de Gautherot, d'Ermann et de Ritter sont assurément bien voisines, ajoute le professeur: » les unes et les autres nous montrent un métal conducteur des effets galvaniques, mais incapables de les produire, recevant et conservant la propriété d'exciter les sensations que produisent les deux extrémités d'un électromoteur. Gautherot n'avait été frappé que de ce premier résultat; mais Ritter en aperçut un autre qui le conduisit bien plus loin; c'est l'inversion de l'état électrique de ce conducteur ainsi placé entre les deux poles d'un électromoteur, et soumis pendant quelques instans à son action. Ce nouveau résultat semblait dévoiler une marche, un courant de fluide dont l'interruption devait produire une espece de retour propre à changer l'état des extrémités, et à laisser dans une d'elles une surabondance relativement à l'autre. Il n'y avait plus qu'à multiplier les élémens pour rendre les effets plus sensibles. Les fils pouvaient être remplacés par des plaques, et l'eau qui les séparait, par des cartons mouillés. Telle fut l'origine du nouvel appareil qui constitue la principale découverte de Ritter. »

L'auteur place ici la description de cet appareil à charger, de Ritter, et des modifications ou complications par lesquelles ce dernier a su le diversifier. Ritter sut former avec un seul métal, c'est-à-dire avec 256 plaques de cuivre et autant de rondelles de carton, dix appareils où le même métal combiné avec l'humide se montre en colonnes de plusieurs masses, avec des intercallations dont le nombre peut égaler celui des plaques. Il composa son autre classe d'appareils de semblables colonnes, mais en y faisant entrer deux métaux hétérogènes. Toutes ces expériences prouvent évidemment *que l'action commotrice* et *l'action chimique sont séparables*, et que l'une peut exister indépendamment de l'autre.

« Sans doute, dit M. Orsted, en rendant compte de ces résultats des travaux de Ritter, cela fera naître un jour de grandes découvertes; car jamais l'empire de la vie ne s'est ainsi séparé de celui de la mort; jamais la nature inorganique n'a présenté avec tant de pureté les élémens de l'organisme. Elle nous fait voir un double trésor qu'elle tient caché dans son sein; l'un dont elle ne se sert qu'avec avarice pour ses propres besoins; et l'autre, qu'elle porte comme ministre officieux au-devant de la vie. »

La troisieme classe des piles secondaires est celle à larges plaques construite par MM. Fourcroi, Vauquelin et Thenard. Ritter en a tiré parti pour augmenter l'intensité et la durée des phenomènes galvaniques.

Un autre genre d'appareil qui suppose beaucoup de recherches et qui peut conduire à des résultats importans, est celui présenté par M. Chompré, dans un mémoire lu à l'Institut national, au mois de floréal an 11. Le but du physicien était d'examiner quel obstacle mécanique pouvait s'opposer à la production des gaz dans un appareil galvanique, et quelles modifications la production de ces gaz pouvait éprouver. Le professeur Isarnes, après avoir décrit l'appareil et détaillé les expériences de M. Chompré, conclut qu'en arrivant, par des procédés analogues à la construction d'un instrument imperméable à l'eau, les physiciens parviendront à des recherches ultérieures.

Le dernier article de cette section a pour objet de faire connaître les appareils secondaires d'application, celui d'Aldini pour l'application du galvanisme au corps humain; et celui du docteur Giaperon, pour *isoler les resultats de l'action galvanique sur les liquides*. L'auteur n'oublie pas même les appareils à décaper ou désoxider les lames de cuivre, proposés par leurs inventeurs, MM. Lagrave et Dumotier; il renvoie, pour beaucoup de détails qui auraient pu rendre son manuel trop volumineux, aux ouvrages de Humboldt, d'Aldini, ect. et au *Journal de galvanisme et de voltaïsme*, dont il paraît un numéro chaque mois, depuis un an, de l'imprimerie de Buisson, rue Hautefeuille, n° 20.

Nous venons de rendre compte de l'ouvrage le plus méthodique, le plus complet et le plus riche en faits que nous ayons sur le galvanisme: l'exécution typographique a d'ailleurs toute l'élégance et la correction qu'on puisse desirer. Les planches ont été gravées avec un soin qui doit fixer l'attention des lecteurs qui s'intéressent aux progrès du galvanisme, et qui plaira sur-tout aux physiciens qui voudront s'occuper d'expériences, pour voir par eux-mêmes, et pour vérifier les faits consignés et développés dans ce manuel.

TOURLET.

AGRICULTURE.

Sur la culture des patates et des pommes de terre; par M. Thouin, membre de l'Institut national.

On cultive depuis long-tems, dans les serres du Muséum, deux variétés de patates, la blanche et la rouge; elles y produisent, chaque année, des tubercules de la grosseur de ceux des pommes de terre. La variété rouge, transportée dans les départemens méridionaux, commence à se naturaliser aux environs de Toulouse.

Il est probable que cette plante utile se répandra bientôt dans tout le midi de la France.

Mais comme cette variété de patate est originaire des climats les plus chauds, et qu'elle ne donne point de graine chez nous, il est à craindre qu'elle ne se naturalise pas dans les parties froides, ou même tempérées de la France. Celle de Pensylvanie (*convolvulus batatas angulosus*) nous paraît plus propre à remplir cet objet, comme étant d'un pays plus analogue à la température de ces derniers climats; pour s'en assurer, l'administration du Muséum a fait passer dans les départemens de la Drôme, de l'Hérault, des Deux-Nethes et de l'Escaut, la plus grande partie des racines de cette plante envoyées par le citoyen Lormerie; ce qui reste sera cultivé dans les jardins du Muséum, et dans quelques-uns des départemens du centre.

En attendant qu'on connaisse le résultat de ces essais, nous pensons que, pour faire prospérer cette culture, il convient de conserver les racines qui doivent en être l'objet, dans des vases remplis d'un sable sec et fin; de les tenir à l'abri de l'humidité, dans une température de quatre à cinq degrés au-dessus de zéro, et de ne les planter en pleine terre, que lorsqu'il n'y aura plus de gelées à craindre, et que la terre, échauffée par les rayons du soleil, commencera d'entrer en fermentation; de les mettre dans un terrain meuble et substantiel, susceptible d'être arrosé au besoin, et sur-tout, de les tenir à une exposition chaude et bien abritée du nord.

Dans cet état, et avec ces précautions, elles ne tarderont pas à pousser des tiges, qu'il faudra marcotter lorsqu'elles auront à peu-près quarante-huit centimetres (dix-huit pouces) de longueur. Pour cela, il ne s'agira que de courber chaque tige dans le milieu, en forme d'anse de panier, et de coucher dans une petite fosse faite exprès; la partie ainsi courbée, que l'on recouvrira de treize à seize centimetres (cinq à six pouces) de terre; et comme toutes ces tiges continueront toujours de s'alonger, on répétera cette opération deux ou trois fois dans le courant de l'été, suivant la vigueur des plantes.

De ces marcottes sortiront un grand nombre de racines, qui, d'année en année, propageront l'espece. On peut encore multiplier ces plantes, de bouture, avec des branches un peu boiseuses, lorsque la terre est fraîche, et en choisissant un tems chaud et humide. C'est de cette maniere qu'on les multiplie dans les Antilles, pendant la saison des pluies. Dans les climats du nord et du centre de la France, il sera indispensable de lever, à la fin de l'automne et à l'approche des gelées, toutes les racines de patates, et de conserver celles qu'on voudra replanter, en suivant le procédé que nous venons d'indiquer.

Quant à celles qui seront plantées dans le Midi, et sur-tout dans les pays où la terre gele rarement à plus de cinq ou huit centimetres (deux ou trois pouces) de profondeur, on pourra se contenter de couvrir, avec des feuilles seches, de la litiere, ou même de la terre en forme de petites buttes coniques de deux décimetres (huit pouces) de haut, les meres-touffes destinées à fournir des tubercules pour la plantation du printems suivant, et d'arracher celles qui doivent servir à la consommation, à mesure qu'on en aura besoin. Nous sommes entrés dans ces détails, parce que nous avons remarqué qu'un grand nombre de cultivateurs assimilent la culture de la patate à celle de la pomme de terre, et ne mettent entr'elles aucune différence. Cependant il en existe de bien sensibles dans la nature de ces deux plantes. La pomme de terre est vivace par ses racines seulement, ses tiges sont droites, et meurent chaque année, même dans son pays natal, et ses tubercules ont la faculté de rester hors de terre pendant près de sept mois, sans en souffrir ou se détériorer.

La patate, il est vrai, est aussi une plante vivace; mais ses tiges sont permanentes dans les climats d'où elles sont originaires; elles rampent et s'élevent sur la terre, à une grande distance du lieu où elles ont pris naissance; devenues lignoueuses, elles poussent des racines de tous les nœuds, et forment sur la terre un vaste réseau qui souvent couvre une étendue très-considerable. Les racines de celle-ci, toujours en végétation, ne peuvent rester hors de terre plus d'un mois et demi ou deux mois, sans fermenter, se pourrir ou se dessécher. Les différences aussi marquées dans ces deux végétaux, en doivent nécessiter dans les procédés de leur culture, de leur multiplication et de leur conservation, et c'est ce que nous avons tâché d'indiquer.

Quant aux pommes de terre jaunes, envoyées par le cit. Lormerie, elles sont presque rondes; leur diametre est d'environ huit centimetres (trois pouces); et leur saveur est plus agréable que celle de la plupart de nos races ou variétés; mais leur principal mérite est d'être plus précoces que les nôtres. Si elles conservent cette propriété dans notre climat, comme il est probable qu'elles la conserveront dans nos départemens méridionaux, leur introduction ne sera pas de petite importance pour leurs habitans; et celui qui nous les a procurées, aura droit à la reconnaissance de ses concitoyens. En effet, ces racines peuvent être récoltées à une époque où les habitans de la campagne ont consommé, pour l'ordinaire, toutes les céréales qu'ils avaient recueillies, et où les grains encore sur pied, et à plus d'un mois de leur maturité, ne leur offrent, pendant cet intervalle, aucun moyen de pourvoir à leur subsistance; de quelle ressource ne seront-elles pas à cette classe nombreuse et intéressante de la société, à qui elles procurent un aliment aussi sain qu'agréable, et nourrissant? D'ailleurs il devient urgent de régénérer nos races de pommes de terre, qui, dans beaucoup de départemens, sont visiblement appauvries, produisent beaucoup moins, et perdent en même tems de leurs qualités nutritives.

Cette détérioration tient à plusieurs causes. Elle vient, 1° de l'habitude où sont les agriculteurs en général d'établir, chaque année, leur culture de pommes de terre avec les tubercules qu'ils en ont retirés; pratique qui a le même inconvénient que la multiplication par bouture; 2° de ce qu'ils ne mettent pas un intervalle de tems assez considérable entre les plantations de ces tubercules dans le même terrein; 3° enfin de ce qu'ils négligent de faire venir, des cantons qui jouissent de quelque réputation en ce genre, les racines destinées à planter leurs champs, ou même de faire usage du moyen aventageux d'échanger les productions de même espece, d'un climat avec celles d'un autre.

Mais, de toutes ces causes, la premiere, et sans doute la plus active, est celle qui influe le plus directement sur l'appauvrissement de la race des pommes de terre en Europe, puisqu'en multipliant cette plante d'année en année, par ses racines, on ne propage ni l'espece ni la variété, mais seulement le même individu. C'est ainsi que lorsqu'on multiplie un arbre pendant une longue succession de tems, par la voie des marcottes et des boutures, on ne propage que l'individu; on étend son existence et l'on prolonge sa durée; mais il perd graduellement de ses qualités primitives. Ses parties les plus éloignées de la souche originale deviennent maigres, s'appauvrissent et finissent par ne plus produire de fruits, ou n'en donnent que de stériles; caractere de caducité dans les végétaux comme dans les animaux. Il est possible qu'un grand nombre de races de pommes de terre, cultivées actuellement en Europe, proviennent d'individus apportés d'Amérique peu de tems après la découverte de cette quatrieme partie du monde, et que ces racines aient deux siecles d'ancienneté. Cela ne serait rien, ou peu de chose pour des arbres qui vivent des huit et neuf cents ans; mais cela doit influer beaucoup sur des plantes vivaces, herbacées, dont l'existence, dans l'état de nature, est bornée à moins de vingt années.

Le moyen de régénérer les races est de faire beaucoup de semis avec des graines récoltées dans notre climat: alors on obtiendra un grand nombre de variétés qui ne seront pas toutes, à la vérité, également intéressantes; mais si les unes sont inférieures en qualités à celles que nous possédons, les autres leur seront supérieures; et celles-ci, cultivées avec soin, et jouissant de toute la vigueur du jeune âge, se perfectionneront encore, et donneront des produits aussi utiles qu'abondans.

Pour mettre ce moyen en pratique, il suffit de ramasser des graines de cette plante dans les années chaudes, où elles parviennent à leur maturité, et de les semer dans une planche de terre bien amendée; on obtiendra, dès l'automne de cette même année, une multitude de tubercules de la grosseur d'une aveline, qui serviront aux plantations du printems suivant: celles-ci produiront, à la fin de la saison, des récoltes plus

abondantes et de meilleure qualité que celles qu'on obtiendrait par les plantations des tubercules des anciennes races ; et pour se procurer un tel avantage, il n'en coûtera que l'emploi d'une planche de terrein de quelques metres d'étendue.

THOUIN, *membre de l'Institut national de France.*

JURISPRUDBNCE COMMERCIALE.

Les principes du droit civil proprement dit, et du droit commercial comparés ; ouvrage contenant les principales controverses, de la jurisprudence commerciale; par P. B. Boucher, membre de plusieurs sociétés savantes, et professeur de droit commerciale à l'Académie de législation (1).

L'on doit à M. Boucher plusieurs ouvrages sur la jurisprudence du commerce. Il est du nombre de ceux qui ont cherché dans ces derniers tems à recueillir les connaissances positives qui peuvent concourir à en rendre l'étude facile ; et c'est par des succès que ces soins lui ont mérités dans cette partie, qu'il a justifié le choix que l'Académie de législation a fait de lui pour y enseigner le droit commercial.

Les lois du commerce, comme celles du droit civil, vieillissent, si l'on peut parler ainsi, à mesure que de nouveaux besoins, de nouveaux usages, de nouvelles branches d'industrie, donnent aux affaires contentieuses qui en résultent un caractere et des rapports d'intérêt qui n'existaient pas auparavant, et dont par conséquent le législateur n'a pu dès-lors prévoir les conséquences.

Delà les efforts des tribunaux pour concilier avec l'ancienne législation du commerce, les regles de l'équité et de la justice dans la plupart des difficultés de droit qui lui sont soumises ; delà cette nécessité d'un code qui puisse s'accommoder à l'état actuel des affaires et de la marche du commerce.

En attendant que cet ovvrage, déjà commencé par les soins du Gouvernement, soit terminé, on doit savoir gré aux jurisconsultes et aux personnes habituées aux lois du commerce, d'en présenter l'ensemble, la distribution et le développement positif, afin d'en rendre l'enseignement plus commun et l'étude plus facile.

C'est ce que M. Boucher s'est proposé dans ses lois du commerce, comparées aux lois civiles. Il est aisé de voir, en effet, que la comparaison qu'il indique n'est qu'un accessoire du travail de l'auteur, et que son véritable objet est la jurisprudence du commerce d'après l'ordonnance de 1673, les lois subséquentes et les commentateurs qui l'ont expliquée.

Il divise donc sa matiere en douze titres.

Il considere dans le premier les droits et les devoirs des personnes qui font le commerce, après avoir déterminé le caractere qui les constitue telles, et les soumet en cette qualité à la juridiction commerciale.

Il passe ensuite aux serviteurs à gage et domestiques des négocians; qu'il ne faut pas confondre avec les courtiers, interprêtes, commissionnaires, voituriers par terre ou par eau, qui sont des agens ou intermédiaires du commerce dont la loi détermine le rapport avec ceux qui les emploient.

Le titre IV traite des usages du commerce, usages qui font souvent plier la loi, et en faveur desquels on prononce presque toujours, parce qu'en effet il est presqu'impossible que le négociant s'y soustraie dans le cours et les engagemens de son commerce.

Le titre V a pour objet les intérêts des fonds, des prêts et de l'escompte des billets. L'auteur y rapporte les opinions et les décisions qui peuvent servir de regle dans cette matiere délicate.

Le titre VI traite des sociétés et des obligations qu'elles imposent à ceux qui s'en déclarent membres soit commenditaires, soit comme simples associés.

Ici l'auteur entre dans quelques détails sur la solidarité des membres des sociétés commerçantes. Ce qu'il en dit est le résultat du droit suivi jusqu'à présent. Mais dans un ouvrage moins élémentaire on aurait aimé que l'auteur eut présenté des vues propres à éclairer l'autorité sur l'abus de certaines sociétés qui produites sous des dehors spécieux, et avec une grande apparence de solidité et d'utilité, finissent par jeter le désordre dans quelques fortunes particulieres ; et la défiance sur des établissemens réellement utiles, mais bornés à une sphere modeste d'opérations commerciales.

M. Boucher traite dans les titres suivans des papiers de crédit, des billets, des mandats, du change, des lettres de change, de leurs diverses especes, et des contestations et procédures dont elles peuvent être l'occasion, outre ceux qui les tirent, les endossent ou les acceptent.

La contrainte par corps, les faillites, les cessions de biens, les privileges des négocians ; enfin les tribunaux de commerce et les officiers ministériels qui servent auprès d'eux forment autant de sujets que l'auteur traite assez au long dans les derniers titres de son ouvrage.

Cette division est à-peu près celle de tous les jurisconsultes qui ont écrit sur le commerce. M. Boucher y a joint de nouveaux faits et des décisions tirées de notre jurisprudence moderne, qui ne peuvent qu'ajouter au mérite de son travail.

Mais on aurait désiré qu'il se fût toujours borné à l'objet de son ouvrage, qu'il ne se fût pas permis d'ébaucher par digression des matieres étrangeres à ce qu'il traite, surtout qu'il se fût refusé à ce système d'enseignement suivi par quelques écrivains, qui consiste à décider d'une maniere péremptoire et tranchante des questions d'administration très-compliquées.

Ce défaut, nous le répétons, est grave dans l'enseignement ; il multiplie les demi-connaissances et les faux apperçus ; il gâte le jugement des jeunes gens et donne à l'étranger une mauvaise mesure de nos études politiques.

Nous engageons encore, M. Boucher, à soigner son style ; sa très-grande facilité à écrire ne doit point excuser quelques incorrections, et même certaines citations erronées qui se rencontrent dans ses ouvrages. La Jurisprudence est une des Sciences sur lesquelles on a toujours écrit soigneusement, et où l'on exige avec raison un langage pur et des expressions correctes et simples. Les tournures de barreau, les phrases consacrées par l'usage et la procédure, n'ont point empêché nos bons commentateurs et nos jurisconsultes distingués, d'avoir un style français, clair et soutenu. C'est dans l'application et l'interprétation des lois qu'il faut sur-tout conserver la correction du langage et éviter l'amphibologie, et ne présenter que des idées nettement exprimées. PEUCHET.

(1) Deux volumes in-8°. Prix, 10 fr. — A Paris, chez MM. Levrault, libraires, rue de Seine, faubourg Saint-Germain ; et Blanchon, libraire, rue et hôtel Serpente.

UTILITÉ PUBLIQUE.

Appareils pour la désinfection de l'air.

On connaît la belle découverte de M. Guyton-Morveau pour la désinfection de l'air. Elle consiste, comme l'on sait, dans des fumigations d'acide muriatique oxigené. Ces fumigations faites en grand, sont capables d'arrêter les maladies contagieuses. Mais on n'a pas toujours besoin de produire un effet si considérable. Souvent des fumigations sont utiles dans l'usage domestique, pour rendre à l'air altéré par quelque cause, sa salubrité naturelle. Elles sont plus nécessaires encore dans les lieux où s'assemble beaucoup de monde, dans ceux qui sont voisins des boucheries, des marchés, dans les réfectoires, les salles d'infirmerie, etc.

Deux appareils très-simples préparés chez M. Boulay, pharmacien, d'après les indications et sous la surveillance de M. Guyton-Morveau, offrent aux particuliers les moyens d'appliquer la méthode désinfectante aux lieux qu'ils croiraient en avoir besoin ; sans embarras pour eux et sans crainte de commettre quelque bévue.

Le premier de ces appareils est destiné à purifier l'air dans des endroits un peu étendus, tels que des hopitaux, des prisons, des vaisseaux, des salles d'assemblées, etc. On peut lui donner le nom de *Réservoir de désinfection.* » Il se compose d'un seau de crystal épais, recouvert par un obturateur, formé d'un disque de glace qui le ferme complétement, au moyen d'une vis de pression. Il est accompagné de deux flacons remplis, l'un d'acide nitro-muriatique, et l'autre, d'oxide noir de manganèse, dans les proportions convenables. »

» Au moment d'en faire usage, on introduit dans le seau de crystal l'oxide de manganèse et l'acide nitro-muriatique, et on le referme exactement. Il suffit ensuite de l'ouvrir seulement pendant quelques minutes pour obtenir un dégagement considérable de vapeurs salubres. La durée de ce dégagement, répétée chaque jour avec modération, est au moins d'une année. Il suffit, après ce tems, de renouveller les matieres. »

« L'autre appareil destiné aux usages journaliers et domestiques est encore plus simple. C'est un flacon portatif enfermé dans un étui de bois très-fort, et surmonté d'une vis du même bois qui fixe d'une maniere très-solide le bouchon de crystal dans le goulot du flacon. Ces flacons sont de la capacité de deux centilitres, et peuvent se porter dans la poche. Ils sont remplis au tiers, d'un mélange combiné de maniere à fournir en abondance des émanations gazeuses d'une égale intensité, même au bout de plusieurs années. Lorsque l'air qu'on respire est suspect, pour se servir de ces flacons, il suffit de les déboucher pendant quelques momens ; on est aussitôt enveloppé d'une atmosphere gazeuse, qui a la propriété de détruire les miasmes délétères. »

Le journal de Médecine du mois de prairial dernier, en rendant compte de la deuxieme édition du traité de M. Guyton-Morveau sur les moyens de désinfecter l'air, fait l'éloge de ces deux appareils.

LIVRES DIVERS.

Le Buffon de la jeunesse ou Abrégé de l'Histoire des trois regnes de la nature, ouvrage élémentaire à l'usage des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, et des personnes qui veulent prendre des notions d'histoire naturelle ; orné de 57 planches représentant beaucoup de figures. Rédigé par Pierre Blanchard ; troisieme et jolie édition ; 5 vol. in-12. Prix, 12 fr. ; et 16 fr. 50 cent. franc de port.

Nouvelle Encyclopédie de la jeunesse, ou Abrégé de toutes les sciences, plus étendu et plus méthodique que les précédens ; troisieme édition, augmentée d'un petit traité d'orthographe, et des principes du calcul décimal ; 1 vol. in-12, orné de 30 figures et 2 cartes ; rédigé par Pierre Blanchard. Prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port.

Abécédaire utile, ou petit Tableau des Arts et Métiers ; ouvrage où les enfans peuvent, en apprenant à lire, puiser quelques idées de la société ; orné de 26 figures gravées ; sixieme édition. Prix, 75 cent., et 1 fr. franc de port.

A Paris, chez Leprieur, libraire, rue des Nôyers, n° 22.

ERRATUM.

Au n° du 17, article *Société d'Encouragement*, Avis, au lieu de jeudi 22 messidor, *lisez* : jeudi 23, jour fixé pour la convocation de la séance.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain 25, la 1re représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 3e repr. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux ; précédé du Tartuffe.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. L'Opéra Buffa fera son ouverture par le Roi Théodore, précédé d'un prologue. — Les comédiens ordinaires de S. M. donneront à la salle Favart, le Vieillard et les Jeunes Gens, M. Musard, et Marton et Frontin. — Mercredi, la 1re représ. du Complaisant, comédie en 5 actes.

Théâtre Favart. Mercredi 22 (au bénéfice d'un artiste), Concert, dans lequel on entendra M. Lafond ; suivi du ballet de la Fille mal gardée, exécuté par les artistes du Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Théâtre du Vaudeville. La 2e représ. des Muets, arlequinade en un acte ; la Matrône d'Ephèse, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, suivi de la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) la 2e représ. de Corali ou la Lanterne Magique, op. com. ; Silvain, op. com., terminé par les Petits Savoyards, op. com.

Théâtre du Marais. La 2e repr. de la Malédiction paternelle, drame nouveau en 3 actes, et l'Habitant de la Guadeloupe. — En attendant la 5e repr. d'Almanzor et Zéline, retardé par indisposition.

Théâtre de la Cité. La Rosiere de Salency, opéra, et la Jambe de bois.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 291. *Mardi*, 21 *messidor an* 12 *de la République* (10 *juillet* 1804.)

INTÉRIEUR.

Brest, le 13 messidor.

Le 10 messidor, à l'entrée de la nuit, une division de la flotille appareilla de Morgate, où elle était en relâche. Le lendemain à 7 heures du matin environ, elle fut attaquée par l'ennemi, et il s'ensuivit une forte canonnade. Notre flotille n'a pas souffert et a fait du mal à l'ennemi. Elle l'a même obligé à l'abandonner, et est arrivée en combattant, jusqu'à Camaret, où elle a mouillé.

Paris, le 21 messidor.

Le 11 messidor, 80 grenadiers du 24e régiment ont été embusqués par le capitaine Semelé, dans l'isle de Beniguet. Ils se sont emparé d'une péniche, à bord de laquelle étaient 25 anglais de l'équipage de la frégate *l'Hécate*, le premier midschipman, et le chirurgien major. Deux canonnières, deux péniches, et la prame *le Granville*, qui était mouillée au Conquet, empêchèrent quatre frégates, un lougre et deux cutters, de s'opposer au retour du détachement et des prisonniers. Elles tinrent également en respect onze embarcations ennemies qui tentaient de s'approcher. Le capitaine de frégate le Forestier commandait les canonnières; le préfet maritime avait chargé le capitaine Chaumont du commandement supérieur de la marine au Conquet.

L'EMPEREUR a passé la parade dimanche à midi. Il a eu lieu d'être satisfait des sentimens d'affection que lui ont témoignés les troupes et le grand nombre de citoyens qui étaient présens.

Sa Majesté Impériale, que son absence de Paris avait empêché de recevoir successivement les nouvelles lettres de créance des ambassadeurs et des ministres accrédités près d'elle, a donné à chacun d'eux une audience particulière au palais des Tuileries, le dimanche 19, dans l'ordre des demandes qu'ils en avaient faites. Cet ordre, conformément à l'usage du pêle mêle, ne préjudicie en rien au rang des divers ambassadeurs et ministres.

A dix heures du matin, M. le cardinal Caprara, légat *à latere* de Sa Sainteté, a été présenté à Sa Majesté l'EMPEREUR. Après la messe, il a été présenté à Sa Majesté l'Impératrice.

Après la grande parade, M. l'amiral Gravina, ambassadeur de S. M. Catholique, a été présenté à l'EMPEREUR et à l'Impératrice; et successivement M. Schimmelpenninck, ambassadeur de la république batave;

M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi de Naples;

M. le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse;

M. le baron de Dreyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Dannemarck;

M. le comte de Beust, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur, archi-chancelier de l'Empire;

M. de Cetto, conseiller-d'état actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Bavière;

M. le comte de Bunau, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Saxe;

M. le baron de Dalberg, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Bade;

M. le baron de Steube, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Wurtemberg;

M. de Mahlsbourg, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Hesse-Cassel;

M. Ferreri, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République ligurienne;

M. de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la confédération helvétique;

M. le baron de Pappenheim, ministre plénipotentiaire de S. A. S. le landgrave de Hesse-Darmstadt;

M. Belluomini, envoyé extraordinaire de la République de Lucques;

M. Abel, ministre résident des villes libres de l'Empire.

Les ambassadeurs avaient été conduits au palais dans les voitures de l'EMPEREUR. Les ministres s'y sont rendus dans leurs propres voitures. Les uns et les autres ont été reçus avec les différens honneurs dûs à leur caractere.

Le ministere des agens diplomatiques étant spécialement destiné à maintenir la bonne harmonie entre les Etats, les lettres de créance qui les accrédient sont comme le renouvellement des stipulations politiques qui engagent et unissent les souverains. Ces actes sont par leur nature et leur objet aussi imposans, aussi sacrés que des traités de paix; et peut-être par ces considérations, eût-il été plus sage qu'en Europe on conservât l'éclat qu'on leur avait donné dans des siecles antérieurs. Mais en diminuant à leur égard la solennité des formes, l'opinion de leur importance n'a pas été altérée.

Toutes les lettres de créance qui ont été présentées à S. M. I. montrent que telle a été la disposition des souverains de qui elles émanent.

Le fonds et la substance des engagemens qui lient les autres Etats à la France ont été renouvelés d'une maniere conforme aux relations politiques existant de tout tems.

Quant au protocole, en reproduisant dans les communications directes de Gouvernement à Gouvernement, des formes agrandies et exactement calculées sur la force des Etats et sur la dignité des Puissances, il a fait voir que l'Empire français, au moment même de son institution, s'est présenté aux yeux de l'Europe avec le même caractere d'élévation et avec plus d'éclat encore, que n'en avait la grande monarchie de treize siecles dans les beaux momens du siecle de Louis XIV.

Toutes les lettres de créance s'accordent surtout en ce point, que les gouvernemens y marquent la plus vive satisfaction de voir les destinées de la grande Nation française à jamais unies à celle de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS : un de ces souverains a exprimé l'opinion générale de tous, quand il a dit :

« Si pendant toute l'administration de V. M. I., » l'objet de mes plus vives sollicitudes a constamment été de cimenter de plus en plus les liaisons » d'amitié et de bon voisinage qui m'attachent » à l'Empire français, ce desir doit être bien plus » cher à mon cœur depuis le moment heureux où la » dignité impériale a été déclarée héréditaire dans » votre auguste famille, et où je vois consolidées » et garanties ces institutions salutaires, si intimement liées au bien-être et la conservation de » mes propres Etats. »

De tout tems la capitale a été le pays des *on dit*. Chaque jour fait naître une nouvelle que le lendemain voit démentir. Quoiqu'on ait remarqué récemment plus d'activité et une certaine direction dans les *on dit* dont s'amuse la crédulité des oisifs, on serait disposé à penser qu'il faut s'en remettre au tems à cet égard, et que le silence est de toutes les réponses qu'on peut faire, la meilleure et la plus sensée.

Quel est d'ailleurs le Français, homme de sens, qui, mettant quelqu'intérêt à découvrir la vérité, ne parvienne bientôt à reconnaître dans les bruits qui se répandent, le résultat d'une malignité plus ou moins intéressée à les propager? Dans un pays où tant d'hommes savent ce qui est et peuvent juger ce qui n'est pas, si quelqu'un croit trouver dans les *on dit*, des sujets d'inquiétudes réelles, si sa crédule confiance trompe les spéculations de son commerce ou ses intérêts intérieurs, son erreur n'est pas durable, ou bien il ne doit s'en prendre qu'à son défaut de réflexion.

Mais les étrangers, les personnes attachées aux missions diplomatiques, n'ayant ni les mêmes moyens d'arrêter leurs jugemens, ni la même connaissance du pays, sont souvent abusés; quoiqu'ils aient eu lieu d'observer depuis long-tems avec quelle constance les événemens se jouent des bruits qui circulent, ils ne les propagent pas moins dans les pays étrangers, et leurs récits font naître sur la France les idées les plus fausses. Nous croyons, en conséquence, qu'il n'est pas hors de propos de dire dans ce journal quelques mots sur les *on dit*.

On dit que l'EMPEREUR va réunir, sous son gouvernement, la République italienne, la République Ligurienne, la République de Lucques, le royaume d'Etrurie, les Etats du Saint-Père, et par une suite nécessaire, Naples et la Sicile. *On dit* que la Suisse et la Hollande auront le même sort. *On dit* que le pays d'Hanovre offrira à l'EMPEREUR, par sa réunion, le moyen de devenir membre du corps germanique.

On tire plusieurs conséquences de ces suppositions, et la premiere qui se présente, c'est que le Pape abdiquera, et que le cardinal Fesch, ou le cardinal Ruffo occuperont le trône pontifical.

Nous avons déjà dit, et nous répétons, que si la France devait influer sur des changemens relatifs au souverain pontife, ce serait plutôt pour influer d'autant sur le bonheur du Saint-Pere, et pour accroître la considération du Saint-Siege et ses domaines, au lieu de les diminuer.

Quant au royaume de Naples, les aggressions de M. Acton, et son système constamment hostile auraient autrefois donné à la France assez de motifs légitimes pour faire la guerre qu'elle n'eût jamais entreprise, avec le projet de réunir les Deux-Siciles à l'Empire français.

Les Républiques italienne et ligurienne, et le royaume d'Etrurie, ne cesseront point d'exister comme Etats indépendans, et il est assurément peu vraisemblable que l'EMPEREUR méconnaisse en même-tems les devoirs attachés au pouvoir qu'il tient des comices de Lyon, et la gloire personnelle qu'il a acquise en rendant deux fois à l'indépendance, des Etats qu'il avait deux fois conquis.

On peut se demander à l'égard de la Suisse : qui a empêché sa réunion à la France avant l'acte de médiation? Cet acte, résultat immédiat des soins et des pensées de l'EMPEREUR, a rendu la tranquillité à ces peuples, et la garantie de leur indépendance et de leur sûreté, tant qu'eux-mêmes ne briseront point cette égide en substituant aux élémens dont elle est formée, les volontés d'un des corps constitués ou d'un des partis.

Si la France eût voulu réunir la Hollande, la Hollande serait française comme la Belgique. Si elle est puissance indépendante, c'est que la France a senti à l'égard de ce pays ainsi que pour la Suisse, que les localités exigeaient une existence individuelle et une organisation particuliere.

Le Hanovre est l'objet d'une supposition qui a quelque chose de plus ridicule. La réunion de cette province serait le présent le plus funeste qu'on pût faire à la France, et il ne faliait pas de longues méditations pour s'en appercevoir. Le Hanovre deviendrait un sujet de rivalité entre le Peuple français, et ce prince qui s'est montré l'allié et l'ami de la France dans un tems où toute l'Europe était conjurée contre elle.

Le Hanovre, pour être conservé, exigerait un état militaire dont les dépenses seraient hors de toute proportion avec quelques millions qui constituent tous les revenus de ce pays. Le Gouvernement qui a sacrifié aux principes de la nécessité d'une ligne de frontieres simple et contiguë jusqu'aux fortifications mêmes de Strasbourg et de Mayence sur la rive droite, serait-il assez peu éclairé pour vouloir l'incorporation du Hanovre? Mais on dit qu'à cette possession est attaché l'avantage d'être membre du corps germanique. Le titre seul d'EMPEREUR DES FRANÇAIS répond à cette singuliere idée. Le corps germanique se compose de rois, d'électeurs, de princes, et n'admet relativement à lui qu'une seule dignité impériale. Ce serait d'ailleurs mal connaître la noble vanité de notre pays que de croire possible qu'il consentît à entrer comme élément dans un corps particulier. Si telle chose eût été compatible avec la dignité nationale, qui eût empêché la France de conserver ses droits au cercle de Bourgogne et ceux que lui donnait la possession du Palatinat. Nous le disons même, avec le sentiment d'un juste orgueil que personne ne pourra blâmer, qui a empêché la France de garder une partie des Etats de Bade et du territoire de la Souabe?

Non, la France ne passera jamais le Rhin! et ses armées ne le franchiront plus, à moins qu'il ne faille garantir l'empire germanique et ces princes qui lui inspirent tant d'intérêt par leur affection pour elle, et par leur utilité pour l'équilibre de l'Europe.

Si ces *on dit* sont nés de l'oisiveté, nous y avons assez répondu.

S'ils doivent leur origine à l'inquiete jalousie de quelques puissances habituées à crier sans cesse que la France est ambitieuse, pour masquer leur propre ambition, il est une autre réponse. Graces aux deux coalitions successivement formées contre nous, et aux traités de Campo-Formio et de Lunéville, la France n'a à la proximité de son territoire aucune province qu'elle doive desirer de garder, et si, dans les événemens passés, elle a fait preuve d'une modération sans exemple dans l'histoire moderne, il en résulte pour elle cet avantage qu'elle n'aura plus désormais besoin de prendre les armes.

Si capitale est située au centre de son Empire ; ses frontières sont environnées de petits États qui complettent son système politique : elle n'a géographiquement rien à desirer de ce qui appartient à ses voisins ; elle n'est donc en inimitié naturelle avec personne ; et comme il n'existe pour elle ni une autre Finlande, ni d'autres lignes de Pinn, elle se trouve dans une situation qui n'est celle d'aucune autre puissance.

Parallelement à ces *on dit*, ayant pour but de faire croire que la France a une ambition démesurée, on en fait circuler d'une autre espece.

Tantôt la révolte est dans nos camps ; avant-hier trente mille Français ont refusé de s'embarquer à Boulogne ; hier, nos légions se battaient dix contre dix, trente contre trente, dra peaux contre drapeaux. On disait aux quatre départemens du Rhin que nous allions les rendre à leur ancienne domination. Aujourd'hui on dit peut-être que le trésor public est sans argent, que les travaux ont cessé, que la discorde est partout, et que les contributions ne se paient nulle part. Si L'EMPEREUR part pour les camps, on dira qu'il court y appaiser des troubles.

Enfin qu'il reste à Saint-Cloud, qu'il aille aux Tuileries, qu'il demeure à la Malmaison, ce sera autant de sujets de propos tous plus ridicules les uns que les autres.

Et si ces bruits, simultanément colportés dans les pays étrangers, avaient à la fois pour but d'alarmer sur l'ambition de L'EMPEREUR, et de s'enhardir en donnant quelqu'espoir sur la faiblesse de son administration, à des démarches inconvenantes et erronées, nous ne pourrions que répéter ce qu'un ministre a été chargé de dire en quittant une cour. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS ne veut la guerre avec qui que ce soit, il ne la redoute avec personne. Il ne se mêle pas des affaires de ses voisins, et il a droit à une conduite réciproque. Une longue paix est le desir qu'il a constamment manifesté ; mais l'histoire de sa vie n'autorise pas à penser qu'il soit disposé à se laisser outrager ou maîtriser.

Les colléges électoraux de département des départemens dont les noms suivent, ont été convoqués par arrêtés du 27 floréal an 12. Ces départemens sont de la premiere série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats pour le sénat-conservateur.

NOMS des DÉPARTEMENS.	DATE DE L'ARRÊTÉ de CONVOCATION.	DATE DE L'OUVERT. de CES COLLÉGES.	DATE DE LA CLÔTURE de CES COLLÉGES.	NOMS des PRÉSIDENS.	FONCTIONS ACTUELLES.
Allier.....	27 floréal.....	20 messidor....	26 messidor....	Heuillard (Fabrice)....	Maire de Moulins.
Creuze.....	*Idem*.....	25 *idem*.....	1er thermidor...	Cornudet.....	Sénateur.
Alpes (Hautes).....	*Idem*.....	8 thermidor....	14 *idem*	Blanc Lanote Hauterive.	Chef de divis. au ministere des relat. extérieures.
Cantal.....	*Idem*.....	25 messidor.....	1er *idem*.....	Coffinhal (Joseph)....	Membre de la cour de cassation.

CODE CIVIL.

Rapport fait par M. Albisson, sur le projet de loi relatif aux transactions. — (Addition à la séance du tribunat, du 28 ventôse an 12.)

Tribuns, je viens, au nom de votre section de législation, vous porter son suffrage sur le projet de loi relatif aux *transactions*, que vous lui avez renvoyé dans votre séance du 24 de ce mois, pour vous en faire le rapport aujourd'hui.

Les transactions sur procès (car dans le projet dont il s'agit, c'est dans ce sens particulier que doit s'entendre le mot de *transaction*, employé quelquefois dans une acception plus générale) : ces transactions, dont le caractere particulier est de mettre fin aux procès ou de les prévenir, méritent particuliérement à ce titre la faveur de la loi, dont le but final doit être d'entretenir la paix parmi les citoyens.

En effet, si les jugemens terminent les contestations civiles, si la prescription les absorbe, ce n'est pas le plus souvent sans laisser des regrets à la partie vaincue ou repoussée, sans jeter entre les contendans des germes d'animosités dont tôt ou tard les développemens pourront leur être également funestes. La loi leur prête et leur doit prêter toute sa force, parce qu'il importe à la société que la sollicitude et les dangers des procès aient un terme (1) ; mais elle ne peut rien sur les ressentimens particuliers que peut faire naître l'application, même la plus juste et la plus impartiale, de son autorité.

Il n'en est pas ainsi des transactions : par elles les procès sont terminés ou avortés : mais ce sont les parties elles-mêmes qui, éclairées sur leurs droits respectifs, se rendent volontairement la justice qu'elles jugent leur être due, ou se déterminent par tassitude ou par générosité, soit à se départir en tout ou en partie de leurs prétentions, soit à se relâcher de leurs droits, et à s'affranchir, par des sacrifices offerts et acceptés librement, des peines et des inquiétudes auxquelles une plus longue lutte les eût laissés exposés.

Aussi l'effet ordinaire de ces rapprochemens est d'étouffer l'esprit de dissention si fatal au repos de la société, de réunir des familles long-tems divisées, de renouer d'anciennes amitiés ; et, plus ce spectacle touchant pourrait se renouveler, plus son influence serait sensible sur les agrémens et les douceurs de la société.

Il importait donc au complément de notre nouveau Code civil, que les regles particulieres aux transactions vinssent s'y placer à la suite de celles qui doivent fixer nos droits et nos obligations dans toutes les circonstances de la vie, dans toutes les positions où peuvent nous mettre les chances si variables de la fortune ; la nécessité de pourvoir à nos besoins et le légitime emploi de nos moyens ; la multiplicité de nos relations domestiques et sociales ; les diverses nuances de la possession et de la propriété ; la bienveillance ou la confiance de nos concitoyens, et les dispositions de la loi.

Cette importance était d'autant plus grande, que l'uniformité de nos lois civiles ne faisant plus du Peuple français qu'une même et grande famille, et leur lecture n'exigeant plus la connaissance d'une langue morte et des divers idiômes dont on retrouve des traces jusques dans les rédactions les plus récentes des coutumes, chacun pourra les consulter sans être trop obligé de s'en rapporter à la raison d'un autre, et se rendre justice lui-même, s'il est assez sensé pour se dégager de ses passions et de celles d'autrui ;

Que dès-lors, ni les contrariétés ni les différences des lois ci-devant locales, ni l'obscurité de la loi vivante, n'empêchant plus de s'entendre d'un bout de la France à l'autre, les rapprochemens des parties auront bien moins à craindre les divers obstacles jusqu'ici suscités par les seules distances ; et les transactions deviendront plus fréquentes, du moins entre ses parties qui seront de bonne foi et assez calmes, assez raisonnables pour n'estimer au besoin, dans un ministere étranger, que les lumieres et la probité.

Je viens au projet dont presque toutes les dispositions sont implicitement renfermées dans la définition que présente l'article 1er.

« La transaction est un contrat *par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.* »

C'est un contrat : elle doit donc réunir les conditions essentielles pour la validité des conventions prescrites par la loi générale des contrats.

Ces conditions sont la capacité de contracter, le consentement des parties contractantes, un objet certain qui fasse la matiere de l'engagement, une cause licite dans l'obligation.

La seule condition que le projet ajoute, et qui devait l'être par rapport à la nature particuliere de la transaction, c'est qu'elle soit rédigée par écrit ; ce qui est infiniment sage ; car la transaction devant terminer un procès, c'eût été risquer d'en faire naître un nouveau, que d'en laisser dépendre l'effet de la solution d'un problême sur l'admissibilité ou les résultats d'une épreuve testimoniale.

Je vais à présent suivre la marche du projet, article par article ; et dans l'application que vous pourrez faire de chacun à quelqu'une des regles fondamentales, établies dans la loi générale des contrats, vous aurez une nouvelle occasion d'applaudir à l'esprit d'ensemble et d'unité qui a dirigé le législateur dans la rédaction du grand ouvrage à la perfection duquel vous avez coopéré avec tant de suite et de zele.

« Pour transiger, dit l'article II, il faut avoir la » capacité de disposer des objets compris dans la » transaction. »

Mais le mineur est incapable de contracter, et son intérêt peut exiger qu'il termine ou prévienne un procès, ce qu'il ne peut faire que par le ministere de son tuteur ; d'autre part, le tuteur est comptable de son administration au mineur devenu majeur, et il ne peut cesser de l'être qu'après avoir rendu son compte en la forme légale. Cependant l'espece d'empire ou d'ascendant que lui a donné la tutelle sur l'esprit de son mineur pourrait, même après l'expiration de son pouvoir, lui donner les moyens d'abuser de sa confiance par quelque traité dommageable, consenti à l'aveugle et sans connaissance des résultats de son administration. La loi sur les tutelles a pourvu à l'un et à l'autre cas, et le projet y renvoie sagement.

Les communes et les établissemens publics sont essentiellement sous la tutelle et la surveillance du Gouvernement : ils ne peuvent acquérir ni aliener sans son autorisation. Il ne doit donc leur être permis de transiger qu'avec son autorisation expresse, et le projet l'exige textuellement.

Le sujet d'une transaction est une contestation née ou à naître entre les parties : mais une contestation entre des citoyens, à l'occasion d'un délit commis par l'un d'eux, n'oblige l'auteur du délit envers celui qui en souffre un dommage, qu'à la réparation de ce dommage, qui forme ce qu'on appelle son *intérêt civil* ; et cette obligation, déjà résultante du droit naturel, est déclarée par la loi sur les *engagemens qui se forment sans convention.*

Cependant tout délit blesse plus ou moins l'ordre public, et sa poursuite ne doit pas dépendre de la volonté des simples citoyens. Il ne peut donc, sous ce rapport, faire la matiere d'une transaction ; aussi la loi en réserve-t-elle la poursuite au ministere public, quelque accord qui puisse intervenir entre les parties sur leur *intérêt civil* respectif.

La transaction, comme les autres contrats en général, est susceptible de la stipulation d'une peine contre celui qui manquera de l'exécuter. Cette stipulation a ses regles particulieres relativement à son exécution ; et ces regles sont expliquées avec soin dans la section VI, chapitre III de la loi sur *les contrats.*

La transaction est, suivant sa définition, un contrat *qui termine une contestation née.*

Cette contestation roule donc sur un ou plusieurs objets connus et déterminés dès le commencement ou dans le cours du litige ; et ce sont ces objets, et non d'autres, sur lesquels les parties entendent mettre fin au litige. Une renonciation générale à tous droits, actions et prétentions, ne doit et ne peut donc s'entendre que de ce qui est relatif au différend que les parties veulent terminer ; et telle est la disposition de l'article V du projet.

L'article VI ne fait que la développer en des termes plus précis, en statuant que « les transac- » tions ne reglent que les différends qui s'y trou- » vent compris, soit que les parties aient mani- » festé leur intention par des expressions spéciales » ou générales, soit que l'on reconnaisse cette

(1) *Finis litium.* — *Interest ut sit finis aliquis litium.* Cicer. pro Cæcinâ.

» intention par une suite nécessaire de ce qui est » exprimé. »

L'article VII n'en est encore qu'une conséquence. « Si celui, y est-il dit, qui a transigé sur un droit » qu'il avait de son chef, acquiert ensuite un » droit semblable du chef d'une autre personne, » il n'est point, quant au droit nouvellement » acquis, lié par la transaction antérieure. » Il est évident, en effet, que le droit nouvellement acquis étant, quoique semblable, différent de celui sur lequel il a transigé, il ne peut être lié par un acte qui a précédé l'acquisition du nouveau droit. Le droit romain en fournit un exemple dans la personne du majeur qui, ayant transigé avec son tuteur sur le compte de sa portion des biens de son père, succéderait ensuite à son frère, à qui le même tuteur devrait rendre compte de sa portion dans les mêmes biens, en décidant que le droit nouvellement acquis n'était nullement altéré par la première transaction.

L'article VIII établit en termes très-généraux une règle susceptible de diverses applications; il est ainsi conçu : « La transaction faite avec l'un des » intéressés ne lie point les autres intéressés, et » ne peut être opposée par eux. » Ce qui est généralement vrai, une telle transaction étant étrangère aux autres intéressés : mais, dans le cas où il s'agirait d'intéressés tels que des codébiteurs ou des cautions solidaires, l'application de cette règle serait sujette à des limitations et à des modifications expliquées dans la loi générale sur les contrats, à laquelle il faudrait avoir recours.

(*La suite à demain.*)

MÉLANGES.

Sur l'agriculture des Arabes en Espagne.

« C'est une opinion générale parmi les gens instruits dans l'histoire d'Espagne, que l'agriculture n'y a jamais été si florissante que lorsque les Arabes habitaient cette contrée. Les monumens historiques viennent à l'appui de cette opinion; et ce n'est pas sans fondement que l'on compte parmi les grandes causes de la décadence de l'agriculture et de l'industrie dans cette péninsule, l'expulsion totale des Maures et de leurs descendans. Mais cette supériorité dont on paraît être d'accord, la devaient-ils au nombre de leurs bras, ou bien à l'excellence de leurs pratiques? Était-elle le fruit seulement de leur travail, ou bien des connaissances qui le dirigeaient?

Jusqu'à ces derniers tems, les documens manquaient pour décider cette question intéressante. Les détails des arts et de leurs progrès n'ont presque jamais trouvé de place dans les livres des historiens, moins encore de ceux des nations militaires et féodalement constituées, tels que les descendans des Goths, qui reconquirent l'Espagne sur les Maures. Les livres des Arabes espagnols auraient pu fournir des lumières : mais, depuis trois siècles, ces ouvrages étaient devenus aussi étrangers à l'Espagne, que l'étaient la religion de leurs auteurs, et la langue dans laquelle ils étaient écrits.

Le tems est à la fin venu, où ce point historique peut être discuté avec connaissance de cause. La cour d'Espagne vient de faire publier le traité complet d'agriculture d'Ebn-El-Awam, et M. de Laserna, commissaire-général des relations commerciales d'Espagne en France, qui joint aux traits honorables de la franchise espagnole, beaucoup de lumières et de zèle pour les progrès des sciences, vient d'apporter à Paris le manuscrit très-intéressant de l'agriculture de Cuçami, augmenté par Abu-Becre-Aben-Nuxia, qu'il a bien voulu nous communiquer. Ces deux ouvrages, remplis de détails curieux sur le premier des arts, nous mettent à même de connaître les théories et pratiques des Arabes, et de juger, avec un certain degré d'exactitude, jusqu'à quel point ils avaient porté la culture des terres, quel était, au vrai, le degré de supériorité qu'ils avaient sur les cultivateurs espagnols de nos jours; et quels avantages la science de l'agriculture en général doit espérer de la communication des connaissances de cette nation jadis éclairée.

Mais avant que de faire usage des matériaux que ces deux auteurs nous fournissent, il est à propos de faire connaître leurs ouvrages, et de peser le degré d'autorité dont ils doivent jouir.

Ebn-El-Awam, dont le nom entier est Abn-Zacharia-Saïa-Aben-Mohamed-Ben-Ahmed-Ebn-El-Awam, et qui est qualifié de docteur excellent, était natif de Seville. Il vivait au 12e siècle de notre ère, et semble avoir fait de l'étude de l'agriculture sa principale occupation. Quoique propriétaire de terres dans le district d'Axarafe, à peu de distance de Seville, il cite rarement ses propres expériences, mais en revanche il est prodigue des citations des auteurs géoponiques qu'il avait lus. Sa bibliothèque, dans ce genre, doit avoir été prodigieuse dans le siècle où il a écrit; car on trouve dans son livre des passages de près de cent vingt auteurs d'agriculture dont la plupart sont arabes, mais plusieurs aussi sont grecs, coptes, persans, et même carthaginois, tels que Magon. Parmi les latins, il cite Varron et Virgile, et fait un usage continuel de Columelle. Les PP. Mohedanos, auteurs de l'histoire littéraire d'Espagne, qui se sont donné la peine de conférer les passages originaux de l'agriculteur romain, avec les citations d'Ebn-El-Awam rendent justice à l'exactitude de ce dernier. Il est plus naturel de croire que les Arabes avaient traduit tous ces livres, que de supposer que cet auteur eût pleine connaissance de tant de différens langages. On serait tenté, en voyant le nombre d'auteurs anciens qu'ils doivent avoir traduit sur la seule agriculture, d'entretenir l'espérance jadis si générale parmi les érudits, de retrouver, dans les traductions arabes, une bonne partie des anciens ouvrages dont les originaux ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

L'ouvrage d'Ebn-El-Awam embrasse toutes les parties de l'agriculture. Il est divisé en trente-quatre chapitres, ou plutôt livres subdivisés en nombreux articles. Le premier livre traite des différentes espèces de terres, des signes par où on peut les distinguer et les reconnaître, des végétaux auxquels chacune peut convenir, et des moyens de les amender, ce qui le conduit naturellement à traiter des engrais qui font le sujet du second livre. Dans le troisième, il parle des eaux relativement à l'agriculture, de leurs différentes espèces, et des effets qu'elles produisent sur les plantes; des moyens de trouver l'eau, des puits, et des machines pour l'arrosage des jardins. La disposition et l'arrangement de ceux-ci est la matière du quatrième livre.

Dans les douze livres suivans, la culture des arbres et plantes ligneuses est conduite depuis leur semis jusqu'à la récolte et conservation de leurs fruits. Le cinquième, sixième et septième traitent en détail du semis et de la plantation des arbres fruitiers, forestiers et de haies. La greffe est le sujet du huitième livre, et la taille celui du neuvième. Les labours, les engrais et l'irrigation convenables aux arbres, sont séparément traités dans le dixième, onzième et douzième. Le treizième parle de la fécondation et de l'amélioration des fruits, et le quatorzième des maladies des plantes ligneuses et de leurs remèdes. Dans le quinzième, l'auteur donne une collection de secrets relatifs aux arbres; et dans le seizième, il enseigne les méthodes que l'on suivait de son tems pour conserver long-tems les fruits frais ou secs, les graines, et même les légumes et la farine.

La culture des plantes herbacées vient à son tour, et le dix-septième livre parle des labours; le dix-huitième du choix et préparation des semences; le dix-neuvième des semailles, sur-tout des plantes céréales, matière qui est continuée dans le vingtième. Dans le suivant, l'on traite des semailles des plantes légumineuses; et dans le vingt-deuxième, des plantes qui sont employées dans les arts. La culture des plantes potagères dont on mange les feuilles, de celles dont on mange les racines, de celles dont on mange les fruits, des aromatiques, de celles que l'on cultive pour les fleurs, est traitée en détail dans les livres suivans, jusqu'au vingt-neuvième, dont les récoltes et les celliers sont l'objet principal. Le trentième, qui parle des bâtimens rustiques, et des eaux de senteur, objet d'importance pour les peuples d'origine orientale, est terminé par un calendrier rustique pour tous les mois de l'année. Les troupeaux, les haras, la vétérinaire et la basse-cour sont la matière des quatre derniers livres de ce grand ouvrage sur l'agriculture des Arabes Espagnols.

C'est sur un manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial, si riche en manuscrits arabes, que la traduction espagnole de ce livre précieux a été faite par don Joseph Banqueri, interprète du roi d'Espagne pour la langue arabe. Cette traduction, avec le texte original à côté, a été publiée à Madrid en 1802, par ordre et aux frais de S. M. catholique. Il est digne de remarque que l'on ait commencé à traduire cet ouvrage en 1751, que les gens de lettres d'Espagne les plus marquans aient toujours, depuis cette époque, manifesté le désir de le voir publié; que des hommes puissans s'y soient intéressés; que la cour n'ait pas dédaigné de s'en occuper, et que ce ne soit que cinquante-un ans après que ce livre ait vu le jour. Il est difficile, en France d'imaginer qu'une telle entreprise ait pu rencontrer des obstacles; c'est un fait pourtant qu'elle en a rencontré : tant les Pyrénées opposent de résistance à ce que l'activité littéraire, qui agite le reste de l'Europe, ne pénètre pas à travers leur narcotique barrière!

Parmi les auteurs géoponiques cités par Ebn-El-Awam, Kutsami ou Cuçami, auteur de l'agriculture Nabathéenne (1), est celui qu'il distingue, celui qu'il cite le plus souvent, et qu'il suit de préférence. Kutsami avait écrit en chaldéen, les Arabes l'avaient traduit, et son autorité parmi eux paraît avait été très-grande. On sait par le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Leyde, qu'on y trouve une traduction arabe de cet ouvrage en quatre volumes, par Ebn-Wahschijah, et il serait à souhaiter que quelque savant voulût en extraire les articles les plus intéressans, et les communiquer au public. Le manuscrit dont M. de Laserna m'a fait part, n'en est qu'un fragment (2), qui contient ce qui a rapport à la culture des arbres, en quatre-vingt un chapitres, dont le premier traite des arbres forestiers, et les derniers de la culture du palmier-dattier. Abu-Becre-Aben-Noxia en ajoutant à l'ouvrage, l'a accommodé au climat et aux cultures d'Espagne; car on y trouve en détail d'arbres qui ne croissent pas dans la Chaldée, pour laquelle Kutsami avait écrit, tels par exemple que les coudriers.

Voilà les documens d'après lesquels je vais tâcher de donner une idée succincte de l'état de l'agriculture des Arabes en Espagne, et sur-tout des principaux points de vue sous lesquels elle différa de celle de nos jours.

Le nombre des objets de culture, et la qualité des moyens employés pour les cultiver, semblent être les deux principaux aspects sous lesquels on doit envisager l'agriculture des deux peuples, pour en bien saisir les différences et en comparer le degré de perfection.

Le premier de ces aspects montre la quantité de ressources que chacun de ces peuples a su tirer de la terre; le second décèle les lumières qui ont dirigé son travail; tous les deux enfin nous donnent la somme de ses connaissances et de son industrie.

Sous le premier de ces points de vue, la supériorité des Arabes paraît incontestable. Si l'on excepte quelques végétaux apportés du Nouveau-Monde qui leur était inconnu, tels que *les pommes de terre, les cacahuette, la chirimolia*, dont la culture a été introduite en Espagne après leur expulsion, ils cultivaient non-seulement tout ce que l'on y cultive de nos jours, mais beaucoup d'autres végétaux utiles; je vais en rapporter des exemples.

On plante encore à présent des cannes à sucre à Motril, près de Malaga; il y a même une sucrerie établie aux environs de ce bourg; mais cette culture et cette fabrique sont plutôt un objet de curiosité que de profit. L'Espagne s'apperçoit à peine de leur exis ence; et ayant l'établissement des sucreries dans l'île de Cuba, il y a moins de quarante ans, cette nation n'en était pas moins forcée d'acheter de l'étranger tout ce qu'elle consommait de cette denrée. Or, on voit par l'article quarante-sept du septième chapitre d'Ebn-el-Awam, que la canne à sucre était cultivée avec succès dans tout le midi de l'Espagne. Cette culture a dû y être très répandue, puisqu'il en cite pas moins de trois auteurs arabes, tous les trois espagnols (3), qui en avaient traité. Lorsqu'il discute la sorte de terrein qui lui convient davantage, il motive son choix sur *l'opinion commune des cultivateurs espagnols*. Il décrit la façon d'en retirer le sucre, d'après la méthode d'Abn-el-Jair de Séville, par des moyens assez analogues à ceux que l'on pratique à présent dans les colonies américaines.

L'insalubrité des rizières est généralement reconnue, et les travaux que cette culture exige, sont en même-tems pénibles, dispendieux et mal sains. Les naturalistes savent pourtant que toutes les variétés du riz n'ont pas un égal besoin d'avoir toujours leur pied dans l'eau. On en cultive à la Cochinchine, aux Indes et en Chine, une variété qui n'a besoin que d'être arrosée comme les plantes potagères. L'acquisition de cette variété est depuis long-tems souhaitée par les savans qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture et au bien-être du genre humain. Les Anglais ont fait des tentatives que la nature de leur climat a rendu infructueuses, et que l'on peut voir dans les mémoires de leur bureau royal d'agriculture, où sir Joseph Banks en a donné les détails. Que l'on jette les yeux sur l'article premier du vingtième chapitre d'Ebn-el-Awam, et que l'on juge si c'est le riz ordinaire, ou bien cette variété dont il décrit la culture. Ce sont à-peu-près les soins que l'on donne aux plantes potagères; il conseille même de ne pas trop l'arroser, parce que la récolte en souffrirait, et il enseigne, d'après les maximes d'Abdallah-Ebn-el-Fasel, de suspendre l'arrosement aussi long-tems que la terre se maintiendra passablement fraîche. Ce n'est que vers la fin de l'article, en donnant l'extrait de ce que l'agriculture nabathéenne prescrivait relativement au riz, que l'on retrouve les rizières telles que nous les connaissons, et qu'elles devaient être naturellement aux bords de l'Euphrate.

Le sésame, dont la graine donne en grande abondance une huile très-douce, a été un article de culture très-ancien dans l'Orient et dans la

(1). Les Nabathéens, comme on sait, étaient établis depuis les bords de l'Euphrate jusqu'à la Mer Rouge.

(2) Voici le titre au long : *Agricultura de Cuçami autor Caldeo, traduzida en Arabigo y anadida, por Abu-Becre-Aben-Noxia author Arabe. Traduzida en lengoage Castellano por un curioso, y parlta en Conocimiento buena ofrecerle, este entretanto que fuera traduzida, y corregida por el Bachiller Manuel Sermano de Paz. Sacado de un original de mano dexado en el colegio de la Compania de Jesus de Granada, Año de 1606.*

(3) Abu-el-Jair de Seville, Hadj de Grenade, et Aben Haiaj, dont l'on cite par quelques passages d'Ebn-al-Hazem avoit aussi écrit en espagnol.

Grece, puisque l'on retrouve dans Homere qu'on les employait dans des gâteaux et d'autres friandises qui en prenaient leur nom. Muratori, dans son traité *della Felicità pubblica*, en a beaucoup recommandé l'introduction en Italie. L'article cinquieme du chapitre vingt d'Ebn-el Awam traite de sa culture, et l'on voit, par un grand nombre de passages de ce livre, l'usage continuel que les Arabes-Espagnols faisaient de son huile. Il n'est presque plus ou point du tout cultivé de nos jours en Espagne.

On ne peut pas compter le coton parmi les cultures de l'Espagne moderne. Si quelque part on le cultive, c'est un objet de curiosité et non de commerce. Il paraît par l'article premier du chapitre vingt-deux d'Ebn-el-Awam, qu'il en était tout autrement de son tems, sur-tout dans les pays maritimes de la peninsule.

Les pistachiers sont presqu'inconnus de nos jours en Espagne; ils sont pourtant le sujet de l'article quinzieme du septieme livre de notre agriculteur. Les Arabes-Espagnols en avaient deux variétés, les greffaient sur d'autres arbres, et connaissaient les rapports naturels qui rapprochent le pistachier du térébinthe et du lentisque.

Il en est de même du bananier, qui n'est plus du nombre des plantes cultivées en Espagne. Les Arabes, comme on voit par l'article quarante-huitieme du livre septieme, l'y cultivaient avec succès. Ils en obtenaient des régimes de huit de dix jusqu'à cinquante livres de poids. On trouve, par les détails de cette culture, qu'ils connaissaient la théorie des abris et l'usage des paillassons pour garantir les plantes délicates de la rigueur des gelées.

Parmi leurs cultures, on peut remarquer quelques-unes qui supposent un haut degré de sagacité pour rendre domestiques les plantes sauvages, et en tirer parti : j'en citerai quelques exemples. L'article neuvieme du vingt-deuxieme livre, traite de la culture du chuk-el-duhain, plante qu'ils avaient aussi dans l'état sauvage.

Selon Ben-el-Bethar, botaniste d'un grand poids entre les Arabes, cette plante épineuse qui, d'après la description, appartenait à la famille des chardons, était un fourrage pour les chameaux; sa tête était un légume agréable pour les hommes, et sa graine était comestible et très en usage parmi les chrétiens, les jours maigres. Rien de semblable n'est cultivé aujourd'hui.

L'asperge que nous cultivons a été introduite naguères en Espagne, et n'y est pas encore, à beaucoup près, si commune qu'en France. Le nom qu'on lui donne d'asperge d'Aranjuez, fait voir que c'est par le potager du roi qu'elle a pénétré dans le royaume. On mange par-tout en Espagne des asperges sauvages d'un goût relevé, quoiqu'un peu amer, qui sont fournies par différentes especes de ce genre qui y croissent spontanément, sur-tout par l'*asparagus albidus* de Linnée, mais nulle part on ne s'avise de les améliorer par la culture. C'est ce que les Arabes faisaient d'après l'article 18e du 28e chapitre où l'on peut voir aussi les usages qu'ils faisaient de ce légume, dont ils tiraient les plans des forêts pour les rendre domestiques dans leurs jardins.

Le chou-marin, *crambe maritima* de Linnée, n'a été introduit que depuis peu d'années dans l'agriculture européane. Dans son état naturel, il branche beaucoup, et fait un excellent fourrage propre pour les terreins secs. La France devra la propagation de cette culture aux soins éclairés de M. Thouin qui en a distribué la graine aux amateurs. Les Anglais l'ont fait pommer par les procédés connus du jardinage, et ils ont obtenu un légume agréable dont ils font cas. Ils le doivent principalement à M. Curtis, botaniste-cultivateur, mort seulement depuis trois ou quatre ans. On est tout étonné, par conséquent, de trouver à l'article 10e du 23e livre d'Ebn-el-Awam que les Arabes connaissaient le chou-marin dans ces deux états, et qu'ils le cultivaient avec un soin dont les détails, contenus dans l'article que je viens de citer, portent témoignage. Je pourrais aisément multiplier les exemples, si ce papier devait contenir un examen minutieux de l'agriculture des Arabes; mais en voilà assez, je crois, pour le court exposé que je me suis proposé de faire.

Quelques autres articles de l'agriculture des Arabes-Espagnols font assez voir que l'on mettait à profit, autant que possible, toute espece de terrain, et même les bords des eaux stagnantes. Tel est, par exemple, le cucas, ou *Arum colocasia* de Linné, qui fait le sujet de l'article neuvieme du vingt-quatrieme chapitre. Il y est très-bien décrit, et sa grande racine tubereuse servait alors d'aliment, crue aussi bien que cuite. Les nations foncierement agricoles, dont la grande population force l'industrie, sont les seules, je crois, qui font produire des alimens aux marais et aux fossés. Le naturaliste Osbeck a observé que les Chinois en faisaient de même, en cultivant dans les marres et les fossés une variété de la *fleschiere* ou *Sagittaria sagittifolia*, qui a les tubérosités de sa racine de la grosseur des pommes de terre, et servant de même à la nourriture du peuple.

D'autres cultures, qui n'existent plus en Espagne, étaient relatives à des goûts et des habitudes d'origine orientale, et l'on conçoit aisément qu'elles n'aient pas survécu au changemens d'habitans. Telles sont, entr'autres, celle du sebestenier, *Cordia Sebestena*, dont il est traité dans l'article trente-troisieme du septieme chapitre, mais surtout celles de l'*Athenu* et du *Mahuleb*.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ARTS INDUSTRIELS.

Une nouvelle compagnie vient d'acquérir la manufacture de vernis sur métaux, établie à Paris, rue Martel, n°. 15. La beauté de ses vernis lui avait fait obtenir la médaille d'or à l'exposition du Louvre.

Pour arriver au point de pouvoir enlever cette branche utile de commerce à l'Angleterre, il fallait non-seulement obtenir la préférence par la beauté et la qualité de ses vernis sur les ouvrages de manufacture anglaise, il fallait encore parvenir à pouvoir donner à meilleur marché ou au moins au même prix que l'Angleterre, les marchandises de ce genre devenues préférables aux leurs par la beauté et la qualité des vernis, et sur-tout par le goût des formes, des dessins et du mélange des couleurs, c'est ce que les propriétaires actuels peuvent annoncer au public et au commerce.

A force de recherches, d'inventions et d'emplois de moyens accélérateurs, ils sont arrivés à donner à leurs vernis une qualité supérieure à ceux de l'Angleterre, et malgré le renchérissement de toutes les matieres premieres et de la main-d'œuvre, à diminuer de près d'un tiers le prix de tous les objets qui se fabriquaient dans l'ancienne manufacture; il en est même plusieurs dont ils ont diminué les prix de près de moitié.

Que de moyens cet établissement vraiment national n'offre-t-il pas pour orner les jardins, embellir, échauffer les appartemens, remplacer les boiseries quelquefois dangereuses, par des panneaux de la plus grande élégance ou de la plus grande richesse, imitant enfin tout ce que le génie des artistes les plus éclairés voudrait imaginer et inventer? Les salles de bains, par exemple dont l'antiquité offre encore de si beaux modeles, ne peuvent plus être construites et ornées sans des dépenses effrayantes; si les artistes en faisaient exécuter à la manufacture, il serait possible de leur donner les formes qu'ils desireraient, ils pourraient les orner des plus beaux tableaux sans craindre l'effet de l'humidité, imiter les plus beaux marbres d'une maniere si parfaite qu'elle produirait à l'œil la même illusion; ils pourraient même se servir de ces panneaux pour former des bains de vapeurs; enfin, il n'est rien que cette manufacture ne puisse entreprendre avec succès.

Le commerce apprendra avec plaisir que les propriétaires de cet établissement viennent de perfectionner cette invention aussi ingénieuse qu'utile, de secrétaires, caisses, coffres même les plus riches comme les plus simples, mettant les papiers qu'ils renferment à l'abri du feu le plus violent; la vivacité de l'incendie pourrait en fondre les ornemens extérieurs, soit en plomb soit en bronze, sans que les papiers qui y seraient renfermés pussent être endommagés.

Cette nouvelle compagnie s'engage à mettre la plus grande exactitude à livrer à l'époque fixée les commandes que le public et le commerce voudront bien leur faire. Ses magasins, situés à Paris rue Martel, n°. 15, viennent de s'ouvrir, le public y trouvera des objets dignes de sa curiosité; les prix sont mis sur chaque article placé en magasin et sont invariables : la société est à présent à même de répondre à toutes les demandes du commerce.

(*Extrait des Annales des Arts.*)

BEAUX-ARTS.

Les Monumens antiques du Musée Napoléon, gravés au trait par Thomas Péroli, avec une explication par J. G. Schweighaeuser, publiés par F. et P. Piranési freres, à Paris, dans leur établissement chalcographique à l'ancien collège de Navarre, 4e livraison, contenant les Neuf Muses, Melpomène restaurée en Junon, et l'Espérance.

Les souscriptions sont toujours reçues chez les freres Piranési, à leur dépôt, Palais du Tribunat, rue Saint-Honoré, et au bureau des monumens antiques, rue Grenelle, n° 32.

Antiquités d'Herculanum, gravées par Th. Piroli, et publiées par les freres Piranési, 3e livraison. Même adresse que ci-dessus, et chez Leblanc, imprimeur-libraire, Place et Maison abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, n° 112.

LIVRES DIVERS.

Des Exanthèmes épizootiques, et particulièrement de la clavelée et de la vaccine, rapprochées de la petite vérole humaine, fragment d'un Traité de médecine comparée, lu à la classe des sciences de l'Institut national de France; et présenté, en forme de dissertation, à l'École de Médecine de Paris, par M. Chavassieu d'Audebert, élève et docteur médecin de cette école; brochure in-8° de 36 pages. Prix, franc de port, 60 cent.

A Paris, chez madame Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Éperon-André-des-Arts, n° 11.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/4	54 3/8
——courant.....	56 1/16	56 3/8
Londres.....	25 fr. c.	24 fr. 80 c.
Hambourg.....	187 1/4	186
Madrid vales.....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 82 c.	14 fr. 62 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 71 c.	14 fr. 52 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif.....	4 fr. 76 c.	4 fr. 70 c.
Livourne.....	5 fr. 25 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s d p.6f.	8 l. 8 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	
Vienne.....	fr. c.	1 fr. 91 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	58 fr. 15 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	56 fr. 15 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1102 fr. 50 c.
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 1re repr. des Bardes, opéra en 3 actes. — Les entrées gratuites sont généralement suspendues.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront auj. Tancrede.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M.; donneront les Tracasseries, les Deux Meres, et l'Amour médecin.. — Samedi, la 1re repr. du Complaisant, com. en 5 actes. — Incessamment, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Scarron, le Poëte satyrique, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. du Voyage de Versailles, les Français en Alger, et les deux Freres Girard.

Théâtre Moliere. Demain, la 1re représ. du Nouveau Don-Quichotte.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être sous ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 292. *Mercredi, 22 messidor an 12 de la République* (11 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Charlestown, 22 mai (2 *prairial.*)

C'est à l'attention constante de notre gouvernement à multiplier, parmi le peuple, les moyens d'instruction publique, que ce pays est redevable des avantages dont il jouit sous ce rapport. On dirait que chaque législature des Etats de l'Union, rivalise de zele et de libéralité, pour donner à cette partie si essentielle de notre existence sociale, tout le degré d'accroissement dont elle est susceptible. On peut juger de l'importance qu'y attachent nos principales administrations, par un décret que vient de rendre la législature de la Caroline du Sud, et dont voici les dispositions :

« La législature, considérant que l'instruction est la base la plus solide des bons gouvernemens, et la garantie la plus sûre de la liberté publique, décrète ce qui suit : L'Etat de la Caroline du Sud sera divisé en 119 cantons, où il sera établi un pareil nombre d'écoles. Une somme de 100 dollars (525 francs) est allouée à chacun de ces cantons pour la construction du bâtiment propre à cet usage ; et une autre somme annuelle de 150 dollars sera mise à sa disposition, pour l'entretien de son maître d'école. »

Il convient toutefois d'observer qu'à côté des heureux résultats de notre système d'instruction publique, on remarque par-ci par-là, quelques petites taches qui le déparent. On en jugera par le fait suivant : Il a été question tout récemment d'armer plusieurs bâtimens de guerre pour les envoyer dans la Méditerranée, mettre à la raison ceux des princes barbaresques qui se permettent de molester notre marine. On remarqua que l'équipage le plus difficile à compléter, était celui de la frégate *la Présidente*. Ce bâtiment étant, sans contredit, le plus beau de notre marine, on voulut savoir pourquoi un certain nombre de matelots montraient une aversion particuliere pour lui, et préféraient de servir à bord des autres ; on apprit qu'un peu de superstition se mêlait à cette répugnance, et voici à quelle occasion.

Lorsque la frégate la *Présidente* fut lancée, il y a quatre ans, dans le port de New-York, un concours innombrable de spectateurs se porta vers le chantier, pour jouir de ce spectacle. Dans le bassin où la frégate allait être lancée, se trouvait un gros bâtiment employé au commerce des Indes, qui était là pour être radoubé, et qu'on avait, à cet effet, déchargé de tout son lest. Comme il était placé de maniere à offrir aux curieux une position commode et voisine du lieu de la scène, il se porta sur son pont autant de personnes qu'il en pouvait contenir. On vit même une espece d'essaim de matelots se former et se presser, comme des mouches à miel, autour de ses mâts, dans ses vergues et ses manœuvres ; ce qui formait en haut, un poids considérable, eu égard à ce que le bâtiment n'était pas lesté. Au moment où la frégate, venant à être lancée, entra dans le bassin, elle déplaça un volume d'eau considérable, qui, poussée vers le gros navire dont on vient de parler, lui fit perdre son à-plomb, d'autant plus facilement que, faute de lest, il ne se tenait pas ferme sur ses pieds. Alors on le vit s'incliner doucement vers l'endroit où venait de passer la frégate, et finalement chavirer avec les quinze ou dix-huit cents personnes qui étaient, soit à son bord, soit dans sa mâture. Une bonne partie de tout ce monde-là prit un bain de mer ; et néanmoins il n'en résulta pas d'autres accidens.

Les esprits faibles qui se trouvaient-là, ne manquerent pas de tirer de cette légere circonstance les augures les plus sinistres, et prétendirent que la frégate débutait trop mal, pour ne pas faire une mauvaise fin. Les matelots sont, en général, des gens assez crédules de leur naturel, et en fait de superstition, ne le cedent guere aux bonnes femmes. C'est sur-tout dans les matelots irlandais qu'on remarque le plus de disposition à ce genre de crédulité ; aussi en est-il un bon nombre parmi eux, et un certain nombre parmi les nôtres, qui regardent la frégate comme destinée à faire une mauvaise fin, et qui, par cette raison, ne se soucient pas du tout de prendre du service à son bord. C'est ce dont il a été facile de s'appercevoir, lorsqu'il a été question de l'armer, et de l'expédier pour la Méditerranée. Heureusement il s'est trouvé dans notre marine assez d'esprits forts pour en composer l'équipage de *la Présidente*.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 27 juin (3 *messidor.*)

Le courier parti d'ici le 17 pour Bade, a été assailli et pillé par une bande de voleurs. à quelque distance de cette derniere ville ; le postillon a été tué. La diligence a aussi été arrêtée et volée le même jour par ces brigands.

Des bords du Mein, 3 juillet (14 *messidor.*)

Non-seulement l'Elbe, mais toutes les rivieres qui prennent leur source dans les montagnes de Bohême et de Silésie, et qui se dirigent vers le nord, se sont débordées du 15 au 20 du mois dernier. Les dommages causés par ces inondations, sont immenses. On prétend avoir ressenti une secousse de tremblement de terre du côté de Dresde, à la même époque. A Clagenfurth, en Syrie, on a éprouvé, le 13, un tremblement de terre assez violent.

Du 5. Lors du tremblement de terre qu'on a ressenti le 13 juin à Clagenfurth en Syrie, les physiciens ont remarqué que le baromètre n'éprouva pas la moindre variation (il était à 26 pouces dix lignes). Il en fut de même de l'aiguille aimantée, qui resta immobile. La premiere secousse eut lieu à trois heures et demie du matin ; la seconde à sept heures cinq minutes : et la troisieme, qui fut la plus forte, à sept heures cinquante minutes. Deux jours auparavant on avait essuyé un orage très-violent. Le tonnerre tomba sur le vieux château de Hochosterwitz ; après avoir suivi l'aiguille d'un cadran solaire, il pénétra par le mur dans une chambre où se trouvaient une mere et ses deux filles occupées à faire leur priere du soir. L'une des filles fut tuée sur-le-champ ; l'autre ne reçut qu'une légere commotion à la tête ; la mere, très-maltraitée, eut tout le corps noirci et recouvert d'une espece de croûte. On doute qu'elle en revienne.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 28 juin (9 *messidor.*)

Hier, 8 messidor, anniversaire de la mémorable affaire de Fleurus, le consulteur d'état, Caprara, a donné aux Français qui se trouvent à Milan, une nouvelle preuve de son attachement à la France et à son illustre chef, en réunissant à sa campagne de Gorla une société nombreuse, pour y célébrer, par une fête brillante cet anniversaire, en présence du vainqueur, M. le maréchal Jourdan, général en chef de l'armée d'Italie.

INTERIEUR.

Paris, le 21 messidor.

Des nouvelles très-fraîches de la Martinique annoncent que cette colonie est dans la meilleure situation.

Samedi prochain 14 juillet, les principaux théâtres donneront spectacle *gratis*.

Le lendemain dimanche, à six heures du matin, la fête sera annoncée par une salve de trente coups de canon.

A dix heures, les troupes défileront sur la place du Carrousel, et border ont la haie jusqu'aux Invalides.

A midi, S. M. l'Empereur se rendra à cheval à l'Hôtel des Invalides.

Il y entendra la messe ; et au moment de l'évangile, tous les membres de la légion d'honneur qui se trouvent à Paris, prêteront serment entre ses mains.

Avant le serment, le grand-chancelier de la légion d'honneur prononcera un discours sur le but de cette institution uniquement destinée à conserver tout ce que le Peuple français a voulu en 1789 ; époque célebre à jamais dans les fastes du Monde, et premier mouvement d'une révolution qui, terrible dans ses écarts, a été heureuse et glorieuse par ses résultats. Chaque citoyen, en se rappelant les maux qu'il a soufferts et les périls qu'il a surmontés, sera long-tems frappé des dangers auxquels l'ordre social est exposé tout entier pendant le cours d'une révolution.

La journée de la célébration du 14 juillet sera terminée par l'illumination des Tuileries, par un concert et par un feu d'artifice.

MM. le cardinal Fesch, le général Duroc, Talleyrand, Berthier, Caulaincourt, et le conseiller d'état Ségur ont été nommés grands officiers du palais de l'Empereur.

M. Fleurieu est nommé intendant général de la maison de l'Empereur.

M. Remusat, premier chambellan.

MM. Salmatoris et Cramayel, introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.

M. Corvisart, premier médecin.

M. le conseiller-d'état Portalis est nommé ministre des cultes.

M. le sénateur Fouché est nommé ministre de la police-générale.

MM. Miot et Pelet (de la Lozere), sont les deux nouveaux conseillers-d'état attachés au ministere de la police générale.

(*Voyez ci-après l'article décrets impériaux.*)

Le corsaire *le Prosper*, de Boulogne, s'est emparé sur les côtes d'Angleterre de trois bâtimens, dont deux sont entrés le 18 messidor, l'un à Saint-Valery, et l'autre à Boulogne ; le premier, *la Providence*, de 86 tonneaux, venant de Sawenage, se rendait à Londres avec un chargement de carreaux à paver ; le second, *la Gratitude*, est chargé de 200 tonneaux de fer en barres.

On lit dans une lettre adressée de Dunkerque, au rédacteur du *Moniteur*, et insérée dans la feuille de ce journal, du 18 de ce mois, N°. 288, des détails sur le voyage de M. Flinders, navigateur anglais, qui arriva à l'Isle de France le 24 frimaire dernier, sur le schooner le *Cumberland*.

L'auteur de la lettre insérée au *Moniteur*, dit que M. Flinders « ne sachant pas la guerre, relâcha à » l'Isle de France qui se trouvait sur sa route, pour » y prendre de l'eau et des rafraîchissemens : que » quelques articles secrets de ses instructions don» nerent lieu à des soupçons sur lesquels le capi» taine-général crut d'abord devoir le retenir comme » prisonnier ; mais que cependant les passeports » qu'il avait obtenus du Gouvernement français » et de toutes les autres nations, la nature même de » son expédition, qui intéressait tous les peuples » civilisés, ne tarderent pas à le faire relâcher. »

Le fait est que M. Flinders ne faisant que soupçonner la guerre, se hazarda de venir à l'Isle de France, où ayant appris sa déclaration, il douta lui-même que le passeport qui lui avait été accordé par le Gouvernement français, dans l'an 9, pût lui servir.

En effet, ce passeport était exclusif pour la corvette *l'Investigator*, *dont il portait le signalement*, et ce n'est pas sur l'*Investigator* qu'il a été arrêté ; mais sur le *Cumberland*.

Le même passeport ne donnait accès dans les colonies françaises à M. Flinders, qu'autant qu'il ne se détournerait pas de sa route pour y accéder ; et M. Flinders reconnaît, dans son journal, qu'il s'en est détourné *volontairement* (car l'Isle de France n'était point sur sa route comme le dit l'auteur de la lettre précitée.)

Enfin, le passeport accordé à M. Flinders n'admettait aucune équivoque sur les projets de la campagne pour laquelle il lui était accordé : et on lit dans son journal, d'une part, *qu'il soupçonnait la guerre* ; et de l'autre, *qu'il avait pris le parti de relâcher à l'Isle-de-France, autant dans l'espérance d'y vendre avantageusement son bâtiment, que par le désir de connaître l'état actuel de cette colonie, et l'utilité dont elle et ses dépendances à Madagascar, pourraient être au port Jackson.*

Comme le passeport que le Gouvernement français avait donné à M. Flinders, navigateur anglais, était loin de l'admettre une exploration de cette nature, sur une colonie française, il n'est point étonnant que le capitaine-général de cette colonie l'ait fait arrêter, et rien, jusqu'à ce jour, n'annonce qu'il ait cru devoir le relâcher.

Dans quelques exemplaires du numéro d'hier, à l'article Paris, il s'est glissé, au cinquieme paragraphe, quelques fautes typographiques qu'il est nécessaire de rectifier.

En parlant de la Suisse, *au lieu de ces mots* : L'acte de médiation, résultat immédiat des soins et des pensées de l'Empereur, a rendu la tranquillité à ces peuples, et la garantie de leur indépendance et de leur sûreté. *Lire*, et garantira leur indépendance et leur sûreté, etc.

Plus loin ; *au lieu de* : le Gouvernement a sacrifié

aux principes de la nécessité d'une ligne de frontières simple et contigue, etc. ; *lisez* : a sacrifié au principe, etc.

Au dernier alinea ; *au lieu de* : et si ces bruits avaient à-la-fois pour but d'alarmer sur l'ambition de l'Empereur, et de s'enhardir, en donnant quelqu'espoir sur la faiblesse de son administration ; *lisez* : et d'enhardir, etc.

Le docteur Desgenettes, inspecteur-general des hôpitaux militaires, vient de faire pratiquer dans celui de Paris les fumigations de gaz acide muriatique oxygéné, suivant la méthode de M. Guyton-de-Morveau. On a opéré sur la totalité des salles de malades et des magasins, formant 776,640 pieds cubiques. La dépense du muriate de soude, de l'oxyde noir de manganèse et de l'acide sulfurique, employés dans cette opération, n'a monté qu'à 3 fr. 78 cent., 64 m.

— Le préfet des Hautes-Alpes (M. la Doucette) a ordonné, l'hiver dernier, de faire des fouilles à Labatie Mont-Saléon, lieu du département où l'on voyait quelques débris de bâtimens antiques. Ces fouilles ont été fructueuses. Il en résulte que c'est là la véritable place qu'occupait Mons Seleucus, ville romaine, au pays des Vocônces, de laquelle font mention l'*Itinéraire de Jérusalem* et la carte de Danville. On y a découvert un grand nombre de maisons, entr'autres un édifice de 194 mettes de longueur, sur 122 de largeur, et à très-peu de distance, un second édifice presque aussi vaste ; plusieurs pavés en mosaïque, des bains, une usine où l'on employait la houille, des colonnes en pierre, quelques petites statues en marbre, en albâtre et en bronze, quantité d'autres objets de ce métal, plusieurs centaines de médailles, des inscriptions, des lampes, dont presque toutes offrent de jolies formes, de très-beaux verres qui ont pris la couleur de nacre de perle, du plomb oxigéné, un très-grand nombre d'amphores, de vases dits *étrusques*, de coupes de toute grandeur et dimension, sur lesquels on trouve des dessins charmans ; beaucoup de ferrailles, de débris d'armures, d'instrumens de toilette, de cuisine, etc.

DECRETS IMPÉRIAUX.

EXTRAIT DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRERIE-D'ÉTAT.

DECRET sur la prestation de serment et le couronnement de l'EMPEREUR, et les cérémonies ultérieures.

Au Palais de Saint-Cloud, le 21 messidor an 12.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, le conseil-d'Etat entendu, décrete :

SECTION PREMIERE.

De la prestation de serment, et du couronnement.

Art. Ier. La prestation de serment et le couronnement de l'EMPEREUR auront lieu le 18 brumaire prochain.

II. Une proclamation annoncera cette solemnité à tout l'Empire, et appellera ceux qui doivent y assister, aux termes du sénatus-consulte du 28 floréal dernier, à se rendre à Paris avant le 10 brumaire.

III. Il leur sera en outre adressé des lettres closes par S. M.

IV. Les fonctionnaires publics convoqués feront connaître leur arrivée au grand-maître des cérémonies, qui leur indiquera les lieux où ils devront se rendre pour la cérémonie.

V. La solemnité de la prestation de serment et du couronnement, aura lieu en présence de l'Impératrice, des princes, princesses, des grands dignitaires et de tous les fonctionnaires publics désignés au sénatus-consulte du 28 floréal, dans la chapelle des Invalides.

SECTION II.

De la cérémonie qui aura lieu au Champ-de-Mars.

VI. Après la solemnité de la prestation de serment et du couronnement, S. M. l'EMPEREUR se rendra au champ de Mars.

VII. Les gardes nationales de chaque département de l'Empire, enverront à Paris un détachement de 16 hommes avec un drapeau par détachement, dont moitié fusiliers ou grenadiers, un quart de sous-officiers et un quart d'officiers.

VIII. Les arrondissemens maritimes, escadres, flottilles et vaisseaux armés de l'Empire, enverront cinquante détachemens de 10 hommes avec un pavillon par détachement.

IX. Chaque corps de troupe de l'armée et de toute arme, enverra une députation de 16 hommes, dont moitié de grenadiers, fusiliers, soldats, dragons, chasseurs ou cavaliers, un quart de sous-officiers, un quart d'officiers, avec le drapeau, étendard ou guidon.

X. L'article précédent est applicable aux régimens d'artillerie de la marine.

XI. L'arme du génie enverra trois députations de 16 hommes chacune.

XII. Les 26e légions de la gendarmerie enverront chacune une députation de 4 hommes et un guidon.

XIII. Les invalides de l'hôtel de Paris et ceux des succursales de Louvain et Avignon, enverront trois députations, dont la composition sera réglée par une instruction du ministre de la guerre.

XIV. Toutes ces députations prêteront successivement serment de fidelité et obéissance à S. M. l'EMPEREUR.

XV. Les députations des gardes nationales, celles des arrondissemens maritimes, et celles des corps ayant des drapeaux, guidons, ou étendards, recevront ensuite de Sa Majesté, pour leurs départemens ou régimens, un drapeau par département, un pavillon par détachement de la marine et un drapeau, guidon ou étendard par bataillon ou escadron.

XVI. Les drapeaux des départemens resteront au chef-lieu à l'hôtel de la préfecture sous la garde déjà réglée pour les préfets.

Ils n'en sortiront que portés par un officier nommé par l'EMPEREUR ; ils seront déployés et montrés au peuple dans toutes les solemnités.

XVII. Les pavillons seront répartis entre les arrondissemens maritimes selon qu'il sera réglé, et déposés à l'hôtel de la marine sous une garde d'honneur au chef-lieu des sept arrondissemens y compris Anvers, pour être confiés aux escadres, armées navales, flottilles ou autres armemens et expéditions selon les ordres de l'EMPEREUR.

Au débarquement, ces pavillons seront rapportés à l'hôtel de la marine où ils seront gardés dans la salle du conseil jusqu'à un nouvel armement.

XVIII. Les drapeaux, étendards et guidons des corps seront remis à chaque bataillon ou escadron.

Ceux qui, par les évènemens de la guerre, viendront à les perdre, n'en recevront de pareils que par une décision directe de S. M., rendue après qu'il aura été reconnu qu'ils n'ont pas été perdus par la faute du régiment. Les corps qui les auront perdus par leur faute, n'en recevront point d'autres de l'EMPEREUR.

Disposition générale.

XIX. Tout ce qui est relatif aux cérémonies, et aux fêtes du jour du couronnement, sera ultérieurement réglé.

Approuvé.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Au Palais de Saint-Cloud, le 21 messidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, le conseil-d'état entendu, décrète le réglement dont la teneur suit :

Art. Ier. Le ministere de la police générale est rétabli avec les mêmes attributions qu'il avait avant d'être réuni au ministere de la justice.

II. Il y aura auprès du ministre de la police générale quatre conseillers-d'Etat, qui travailleront chaque jour avec lui, et qui seront chargés de la correspondance, de la suite et de l'instruction des affaires, chacun dans les départemens qui leur seront assignés, conformément à l'état annexé au présent décret.

III. Indépendamment des audiences du ministre, il y aura chaque jour une audience tenue par l'un des conseillers-d'Etat, pour recevoir les réclamations des citoyens. Immédiatement après l'audience, le conseiller-d'Etat portera les réclamations au ministre.

IV. Les conseillers-d'Etat seront réunis par le ministre, au moins une fois par semaine.

Ils discuteront devant lui les diverses réclamations qui leur seront renvoyées. Le secrétaire-général du ministere tiendra le procès-verbal dans lequel chacun d'eux pourra consigner son opinion sur tous les objets de police.

L'original de ces procès verbaux sera porté par le ministre à l'EMPEREUR.

V. Le grand-juge, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

DISTRIBUTION DES DÉPARTEMENS EN ARRONDISSEMENS.

Premier arrondissement.

Lys, Pas-de-Calais, Nord, Eure, Somme, Seine-Inférieure, Manche, Calvados, Orne, Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure-et-Loir, Sarthe, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Loir-et-Cher, Charente-Inférieure, Deux-Sevres, Vendée, Loire-Inférieure, Vienne, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistere, Côtes-du-Nord, Cher, Indre, Allier, Nièvre, Creuse et Haute-Vienne.

Deuxieme arrondissement.

Dyle, Escaut, Jemmapes, Deux-Nethes, Sambre-et-Meuse, Ourthe, Meuse-Inférieure, Mont-Tonnerre, Sarre, Rhin-et-Moselle, Roër, Ardennes, Meuse, Marne, Moselle, Forêts, Meurthe, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Doubs, Jura, Ain, Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire.

Troisieme arrondissement.

Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente, Aude, Pyrénées-Orientales, Arriège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Ardèche, Gard, Lozere, Hérault, Tarn, Aveyron, Rhône, Loire, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Mont-Blanc, Isere, Drôme, Hautes-Alpes, Léman, Golo, Liamone, Pô, Marengo, Doire, Sesia, Stura, Tanaro.

Quatrieme arrondissement.

Le territoire déterminé par l'arrêté du 3 brumaire an 9, qui regle l'étendue du territoire de la préfecture de police.

Certifié conforme,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

CODE CIVIL.

Fin du rapport fait par M. Albisson, sur le projet de loi relatif aux transactions. — (Addition à la séance du tribunat, du 28 ventose an 12.)

Jusqu'ici le projet, après avoir défini la transaction, n'a rien laissé à desirer sur les conséquences résultantes de sa nature et de son objet. L'art. IX consacre son effet entre les parties, en lui donnant la force et l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, et la mettant à l'abri de toute attaque, sous prétexte d'erreur de droit et de lésion.

Mais il est d'autres causes qui peuvent la vicier ; et ce sont toutes celles qui excluent le consentement, sans lequel nulle convention ne peut subsister.

Ainsi l'erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation, le dol ou la violence qui vicient tous les contrats, donnent ouverture à l'action en rescision.

Ainsi une transaction faite en exécution d'un titre nul, à moins que sa nullité étant connue elle n'ait été expressément l'objet du traité, peut également être rescindée.

Telles sont, en effet, les dispositions des articles X et XI.

Mais il est d'autres cas où elle est entierement nulle, ou tout au moins sujette à rescision ; et ce sont ceux qui peuvent faire anéantir un jugement en dernier ressort, auquel l'article IX assimile la transaction.

Telle est, d'après la disposition de l'article XII, la transaction faite sur pieces qui ont été depuis reconnues fausses. Dol d'une part, erreur de l'autre : un accord qui n'aurait pas n'autres élémens, ne saurait subsister ; aussi le projet le déclare-t-il entierement nul.

L'article XIV suppose le cas où des parties qui ont eu diverses affaires, voulant enfin en sortir, *transigent généralement sur toutes celles qu'elles pouvaient avoir*, et viennent ensuite, les unes ou les autres, à découvrir des titres qui leur étaient inconnus lors de la transaction.

Cette transaction pourra-t-elle être attaquée sur ce fondement ?

Le projet distingue : ou ces titres nouvellement découverts avaient été retenus par le fait de l'une des parties, ou non.

Au premier cas, la découverte de ces titres est une juste cause de rescision, fondée, d'une part, sur le dol de celui qui a retenu les titres, et, de l'autre, sur l'erreur invincible de celui à qui ils ont été cachés.

Au second cas, l'erreur étant commune, l'acte par lequel les parties ont entendu faire cesser ou prévenir toutes les contestations que pouvaient occasionner entr'eux ou leurs héritiers les diverses affaires qu'elles avaient eues ou pu avoir, doit subsister.

Il en serait autrement, si la transaction n'avait eu qu'un objet sur lequel il serait constaté, par des titres nouvellement découverts, que l'une des parties n'avait aucun droit.

Alors l'accord serait nul, parce que ce serait une convention sans cause ; ce dernier cas, si différent de celui de l'article XIV, écartant comme inutile la question de savoir si les titres nouvelle-

ment découverts avaient été retenus ou non par le fait de l'une des parties.

La transaction serait également nulle, si elle était intervenue sur un jugement passé en force de chose jugée, dont les parties, ou l'une d'elles, n'avaient point connaissance; mais elle serait valable, si le jugement ignoré des parties était susceptible d'appel.

Au premier cas, la transaction doit être nulle, soit que l'ignorance du jugement eût été commune entre les parties, parce que toute contestation entr'elles ayant cessé à leur insu, elles auraient erré l'une et l'autre sur l'existence de la contestation; soit que l'une des parties eût connaissance du jugement, parce que ce serait de sa part un dol que la loi doit punir.

Au second cas, la faculté de l'appel faisant revivre la contestation, aucun doute que la transaction ne fût valable, soit que les parties, ou l'une d'elles, eussent connu ou ignoré le jugement susceptible d'appel.

Reste l'erreur de calcul, intervenue dans une transaction, que l'article XV déclare devoir être réparée.

Il est constant, en effet, que l'erreur de calcul est toujours réparable, et ne peut être couverte que par un jugement en dernier ressort, ou une transaction sur cette erreur.

Tel est, citoyens mes collègues, le projet de loi sur les transactions. Mais comment prononcer ce mot dans cette tribune, sans que la pensée se reporte avec une vive satisfaction sur l'achevement très-prochain de notre Code civil, qui est lui-même la plus grande, la plus utile, la plus solennelle transaction dont aucune nation ait jamais donné le spectacle à la Terre?

Parcourons les fastes de notre histoire; qu'y verrons-nous? Un peuple immense, connu successivement sous le nom de Gaulois ou de Français, mais constamment divisé de législation civile depuis vingt siecles.

La Gaule, qui fut notre berceau, était partagée en trois grands peuples, portant parmi eux le nom commun de *Celtes* et de *Gaulois* chez les Romains; et ces peuples, dit *César*, différaient entr'eux, non-seulement de langue, mais encore de lois et d'institutions.

Les Germains, nos seconds ancêtres, avaient peu de lois civiles; la simplicité et la bonté de leurs mœurs leur en tenaient lieu; mais le peu qu'ils en avaient différait d'un canton à l'autre. *Tacite*, après avoir décrit ce qu'on savait en général de leur origine et de leurs mœurs communes, noté les différences d'institutions qui distinguaient chacun de ces peuples.

Les Romains, mêlés parmi eux tous, et qui finirent par donner leur nom aux Gaulois, se gouvernaient aussi par leur législation propre: et c'était, dit Montesquieu, un caractere particulier de toutes ces lois, qu'elles ne furent point attachées à un certain territoire. Après le mélange de tous ces peuples, chacun continua d'être jugé par sa loi: « Et bien » loin, ajoute-t-il, qu'on songeât dans ces tems-» là à rendre uniformes les lois des peuples con-» quérans, on ne pensa pas même à se faire légis-» lateur des peuples vaincus ».

Le règne brillant de Charlemagne qui les réunit sous sa domination, bien loin d'y remédier, consacra au contraire ce bizarre régime. Ses Capitulaires attestent qu'il laissa à chacun le droit d'être jugé par sa loi; et de plus, la liberté de choisir la loi sous laquelle il voulait vivre. On lui a attribué la pensée de rendre les lois uniformes: cette pensée était en effet digne de lui; mais aurait-il pu l'exécuter?

Ses malheureux et faibles successeurs ne firent qu'empirer le mal; l'introduction des fiefs l'acheva; et le désordre était au comble, lorsque St.-Louis pensa sérieusement à y apporter quelque remede. Ce fut dans cette vue qu'il fit traduire, ou, pour mieux dire, incorporer le droit romain dans l'ouvrage qui nous est parvenu sous le titre d'*Etablissemens*, dans lequel ce qui parut de plus sensé dans quelques-unes des principales coutumes de cette époque, fut fondu avec ce qu'on put y amalgamer de décisions tirées des *Décrétales*, du *Code* et des *Pandectes*.

Depuis cette époque, le dépôt entier des lois romaines, conservé dans quelques provinces où elles ont été depuis religieusement observées, attendait en silence le moment où la raison, lasse de gémir sous la tyrannie des préjugés, de l'habitude et des passions intéressées à la perpétuer, viendrait y chercher un fil propre à la guider dans le labyrinthe de notre législation civile.

Mais aussi, depuis cette époque, l'autorité n'avait pas fait un pas pour débrouiller le chaos de ce qu'on appelle le droit coutumier. Le flambeau de la jurisprudence française, notre savant Charles Dumoulin, l'avait vainement provoquée sur la nécessité urgente de faire cesser la discordance des coutumes, toutes disparates, défectueuses ou ambiguës, quelques-unes d'une iniquité ou d'une inepte révoltante; l'autorité n'y avait répondu que par quelques réformations partielles et locales.

Plus de cent ans après, Lamoignon, indigné des contradictions choquantes que présentaient souvent les arrêts des différens parlemens, et de la divergence des lois et des usages qui en étaient la cause, conçut le noble projet de ramener la jurisprudence à des maximes uniformes et certaines sur des questions misérablement controversées.

Auzanet et Fourcroi, deux des plus célebres avocats de Paris, l'aiderent dans cet ouvrage, connu depuis sous le titre d'*Arrêtés du premier président de Lamoignon*, et digne de suppléer ou de remplacer la loi dans le silence du législateur; honneur qu'il n'a partagé qu'avec celui de Pierre Pithou, sur les libertés de l'église gallicane.

Il fallait que la nation elle-même, travaillée depuis deux mille ans partout ce que peut avoir d'exaspérant et de ruineux un assemblage monstrueux et colossal de lois civiles qui se heurtaient et se contrariaient dans presque tous les points d'où dépendent la sûreté et la validité des actes les plus importans et les plus ordinaires de la vie, se fît justice elle-même de la longue incurie de son gouvernement; et, dès la premiere assemblée où elle a pu se voir véritablement représentée, elle a proclamé la résolution de faire cesser le scandale de sa législation civile par la rédaction d'un *Code de lois civiles communes à toute la France*.

Les événemens ultérieurs ont arrêté ce premier essor; et, pendant les dix ans qui se sont écoulés depuis, le seul qui a montré assez de courage pour braver les contrariétés, et à qui nous devons le premier type d'un Code civil uniforme, est encore celui à qui la nation reconnaissante a déféré depuis, la seconde place dans sa magistrature suprême.

Enfin le 18 brumaire est arrivé, et, avec lui, tous les moyens de restauration dont l'emploi était devenu pour la république un besoin si pressant.

Dès ce moment, une des premieres sollicitudes du héros conciliateur qu'elle a mis à sa tête, a été ce Code civil si long-tems désiré, si vainement attendu, et qui doit enfin guérir la France de cette lepre invétérée qui l'avait défigurée jusqu'ici.

Les détails relatifs à l'historique des progrès et de l'heureuse issue de cette grande entreprise sont connus.

Le premier projet, et les observations du tribunal de cassation et des tribunaux d'appel auxquels il fut adressé, sont entre les mains de tout le monde.

Les séances du Conseil d'état, dans lesquelles furent discutés ce projet et les observations des tribunaux, ont été livrées à l'impression.

On y verra la part que votre section de législation a prise pendant deux années entières à sa perfection, dans les communications officieuses que le Gouvernement lui a faites, et dans ses discussions fraternelles avec les membres du conseil d'état chargés d'en soumettre le résultat à l'assemblée entiere de ce conseil éminent. On y verra chaque disposition épluchée une par une, et la lumiere jaillir de ce conflit d'opinions qui peut seul diriger dans la recherche de la vérité, lorsqu'il n'est animé que par le désir du bien, et alimenté que par le savoir et l'expérience. On y verra par quelle réunion de lumieres, par quel concours de toutes les autorités, par quel ensemble, quelle suite, quelle constance et continuité de travaux, cette belle transaction entre tant de lois disparates ou contraires a été préparée et conduite heureusement à sa conclusion.

On aura plus d'une fois l'occasion d'y reconnaître l'étendue du génie, la rectitude du jugement, et la perspicacité du premier magistrat de la nation; et l'on saura enfin à qui pouvoir décerner sans flatterie la devise, *nec pluribus impar*.

La publication successive de ce grand ouvrage en a déjà fait sentir l'utilité, et bénir les promoteurs et les coopérateurs. La sagesse de ses principes a même attiré l'attention des puissances voisines; et un grand prince en a depuis peu ordonné l'adaption aux lois de son empire.

Notre postérité sur-tout en sentira le prix.

La malveillance essaiera peut-être de l'affaiblir. La malveillance! toujours active dans ses projets de déprécier le Gouvernement, au sein même de la sécurité et du calme dont elle sait bien neanmoins ne devoir la jouissance qu'à sa protection vigilante, et à son impassible justice.

Qu'y faire? Le temple d'Ephèse eut son Erostrate. Mais celui qui vient d'être élevé à la justice n'a désormais rien à craindre des attentats des méchans, ni des fureurs des partis. La Nation, dont il va faire le bonheur, saura bien l'en garantir.

Je vous invite, mes collegues, au nom de votre section de législation, à voter l'adoption du projet de loi relatif aux transactions.

MÉLANGES.

Fin de l'article sur l'agriculture des Arabes en Espagne.

L'Al-hena, *Lawsonia inermis* des botanistes, est un arbrisseau ou plutôt un petit arbre, dont les feuilles jouent un très-grand rôle dans la toilette des femmes orientales. Leur décoction donne aux ongles et aux cheveux des nuances de couleur qu'elles préferent à toutes les autres. Elles en font un usage continuel, et les feuilles d'al-hena sont recherchées par les femmes du désert comme par celles des villes. Les femmes espagnoles, du tems des Arabes, en faisaient sans doute une grande consommation; car autrement on ne pourrait pas expliquer les peines que l'on se donnait pour cultiver cet arbrisseau. Ebn-el-Awam avoue que le climat de Séville était trop frais pour l'al-henné, qui demande des pays très-chauds, et qui, selon lui, vient mieux que par-tout ailleurs, en Abyssinie. Les hivers d'Espagne l'auraient fait périr, et comme ils n'en recherchaient que les feuilles, ils en avaient fait, pour ainsi dire, une plante annuelle. La terre étant très-soigneusement préparée, ils semaient la graine après l'avoir fait enfler dans l'eau, pour en accélérer la germination et la croissance. A la fin de l'été, ils faisaient la récolte des feuilles, et ils arrachaient les plants; pour en faire un nouveau semis l'année suivante. Qu'auraient pu faire de mieux les cultivateurs européans, à présent qu'ils savent que les plantes annuelles des climats les plus chauds, peuvent être cultivées dans les pays septentrionaux, pourvu que la célérité de leur végétation les mette à même de profiter de la chaleur de l'été.

Le mahaleb est un arbre très-estimé des orientaux. Il est de simple agrément dans nos climats, où il se trouve étranger; mais chez eux, où le fruit se perfectionne, on le mêle au pain auquel il communique un goût agréable au jugement même des voyageurs européans (1); on le met dans l'huile, afin de lui donner une odeur qu'ils aiment. Kutsami, parmi d'autres détails, nous informe de la passion excessive du roi Feycale pour cet arbre, dont il est traité dans l'article vingtieme du vingt-huitieme livre d'Ebn-el-Awam.

Voilà des objets de culture que l'Espagne possédait du tems des Maures, et qui ont cessé d'y être cultivés. La liste pourrait être bien plus nombreuse, mais ces exemples peuvent suffire. Si l'on ajoute d'autres objets dont la culture est aujourd'hui négligée, ou réduite à bien peu de chose, tels que la garance et le pastel, il ne restera plus de doute que les Arabes l'emportaient sur les cultivateurs de nos jours, quant au nombre des denrées qu'ils faisaient produire à leur terre. Nous passerons à l'examen des moyens qu'ils employaient.

Sans entrer dans l'examen minutieux des méthodes et pratiques détaillées par les deux auteurs dont nous empruntons les matériaux, il suffira peut-être, pour atteindre notre but, de remarquer; 1° l'attention supérieure que les Arabes-Espagnols apportaient aux différences des terrains et à la composition des engrais; 2° la quantité de travail qu'ils donnaient à leurs terres; 3° le soin qu'ils avaient eu de profiter de l'expérience et des connaissances d'un grand nombre de peuples.

L'attention recherchée qu'une nation donne à distinguer les terres, et à composer les engrais qui doivent les amender, montre le desir et le besoin peut-être qu'elle a de mettre à profit tous les recoins de son pays. Il est vraiment curieux de voir à quel point les Maures d'Espagne avaient porté la classification des terres, par rapport à l'agriculture. Tous les caracteres qui peuvent frapper les sens d'un homme de la campagne sont employés pour les classifier. Ils font même usage de quelques uns que leur nouveauté pourrait faire paraître ridicules aux yeux du commun de nos agriculteurs; tels sont, par exemple, l'odeur et la saveur des terres. Sans vouloir garantir leurs observations particulieres, j'ose dire que ces caracteres ne sont pas à mépriser, sur-tout dans les climats méridionaux. Ceux qui y ont voyagé ont pu observer qu'aux premieres pluies qui tombent en automne, les terres, que l'intensité et la longueur des étés y desseche et brûle tous les ans, exhalent une odeur très-sensible qui n'est pas uniforme par-tout. Quant à la saveur, quoique presque jamais on n'y ait fait attention, il est plus que probable qu'elle n'est pas la même dans les différens terreins, et qu'elle varie selon leur nature. MM. Olafsen et Povelsen naturalistes, que le roi de Dannemarck envoya en Islande, rapportent dans la relation de leur voyage, qu'à la montagne de Draap-Helid, ils trouverent des terreins dont le goût était acide. Le naturaliste Spanmann, à qui l'on doit de très-bonnes observations sur le Cap de Bonne-Espérance, remarque aussi qu'il y a une espece de terrein que les colons appellent *terre aride*, qui occupe des cantons assez vastes, et qui, quoique fertile à beaucoup d'egards, n'est pas susceptible de toutes les cultures.

L'attention minutieuse que les Arabes-Espagnols donnaient à la nature de chaque engrais, les mélanges qu'ils pratiquaient, et qui variaient selon les terreins et les cultures, sont une preuve de la multiplicité des essais qu'ils ont dû faire, et de l'intensité de leur application aux connaissances rurales.

La quantité de travail qu'ils accordaient à l'agriculture n'est par moins remarquable. Ils donnaient quatre labours à la terre pour l'ensemencer de

(1) L'abbé Sestini, dans son Voyage de Constantinople à Bassora, mange de ce pain à Diarbekir.

bled. Le détail de toutes leurs méthodes fait voir que les travaux n'étaient épargnés dans aucun genre. On doit en inférer que la main-d'œuvre était à très-bon marché ; car autrement aucun propriétaire, aucun fermier n'aurait pu soutenir de telles dépenses. Ceci suppose de nécessité une population très-grande, sobre, et foncièrement agricole. Une circonstance qui vient à l'appui de ces inductions qui semblent si légitimes, c'est la grande attention que l'on voit qu'ils donnaient aux substances alimentaires, sur-tout à celles qui peuvent être mêlées avec le pain, et en augmenter, sinon la quantité, au moins le volume. On pourrait en faire une longue liste, et la plupart sont des articles, dont aucun des peuples européans ne pense aujourd'hui pouvoir se nourrir. Un tel ordre de choses rappelle la Chine et le Japon, dont la population est immense, principalement agricole, se nourrissant de tout, et où la main-d'œuvre est à un prix excessivement bas. Ce n'est que dans les climats très-tempérés, où la nourriture est presque le seul besoin indispensable, où presque tout le pays peut être cultivé en matières alimentaires, où les arbres même des forêts fournissent de la nourriture aux hommes et aux animaux (1), que de telles sociétés peuvent exister. C'est là aussi que les famines deviennent terribles, et que l'homme apprend à convertir en nourriture tout ce qui est capable de lui en fournir. Tel, je présume, était l'état de l'Espagne méridionale du tems des Maures, et l'histoire semble le confirmer.

Si la quantité du travail était plus grande que chez les Espagnols d'aujourd'hui, les Arabes avaient eu aussi plus de soin de mettre à profit l'expérience et les pratiques des autres peuples. A l'agriculture romaine que l'on voit qu'ils possédaient en entier, ils avaient ajouté des connaissances empruntées des divers peuples de l'Orient.

Dans la greffe, par exemple, ils avaient celle qu'ils appelaient romaine, la grecque, la persanne, la nabathéenne qui se pratiquait sur les racines, et qui paraît devoir être avantageuse dans quelques circonstances ; et une autre encore très-singulière, dont on peut lire les détails dans l'article septieme du chapitre huit d'Ebn-el-Awam. Ayant emprunté des Orientaux la culture de plusieurs arbres à fruit dioïques, ils avaient sur la fécondation sexuelle et l'amélioration du fruit, des idées bien plus nettes que les agriculteurs européans, qui, ne cultivant que des arbres fruitiers dont les fleurs sont hermaphrodites ou monoïques, n'avaient pas eu les mêmes occasions de s'instruire. Tout le treizieme chapitre d'Ebn-el-Awam traite de cette matiere.

Je laisse à ceux qui se proposeront de mettre en circulation ce qu'il y a d'intéressant dans cet auteur et dans Kutsami, le soin de faire l'exposition et le triage des procédés sans nombre qui s'y trouvent. La superstition orientale en réclamera quelques-uns, l'amour du merveilleux quelques autres ; mais il en restera toujours un nombre bien digne d'être proposé à l'expérience des cultivateurs, sur-tout du Midi de l'Europe. Je me permettrai seulement de parler d'un procédé dont la simplicité et, pour ainsi dire, l'élégance m'ont frappé.

Tous les cultivateurs savent que les plaies des arbres, soit qu'une maladie les occasionne, ou qu'elles soient l'effet d'une opération telle que la greffe, doivent être recouvertes, soit par un enduit argileux, soit par un engluement. On connaît les défauts de la premiere méthode, et les engluemens que l'on a inventés, et que l'on continue à inventer (2), ne pouvant être appliqués à froid, peuvent devenir très-nuisibles dans la main d'un opérateur peu habile. Les Arabes espagnols employaient, dans des cas pareils, le suc laiteux du figuier.

Or, il est presque assuré par les observations les plus modernes, que le suc laiteux des figuiers, ainsi que celui des apocinées et des euphorbes (3), contient de la gomme élastique que l'évaporation laisse à nu. C'est donc un enduit de gomme élastique appliqué à froid. Chacun peut juger de la supériorité et de la simplicité de cette méthode. J'ose proposer à nos cultivateurs l'expérience du suc laiteux des tithymales modérément épaissi, puisque la température du nord de la France, ne permet pas que les figuiers soient communs.

Je crois pouvoir conclure que la supériorité de l'agriculture en Espagne, du tems des Maures, était fondée sur le nombre de leurs bras, sur leur laborieuse industrie, aussi bien que sur les connaissances pratiques dont ils s'étaient enrichis. Ils n'en étaient pas les inventeurs ; mais la conquête de tant de pays soumis au joug mahométan, avait mis en circulation, et je dirais presqu'en communauté, les lumieres auparavant éparses et isolées dans chacun d'eux. Au douzieme siecle, depuis l'Inde jusqu'à la mer Atlantique, la même langue et les mêmes idées religieuses et morales, et par conséquent, des mœurs analogues, réunissaient en une seule famille cent peuples divers, que des pélerinages obligatoires réunissaient tous les ans. C'est dans ces grandes confraternités de nations qui n'en font qu'une, que les sciences et les arts font le plus de progrès, pour peu que les circonstances les favorisent. Dans quelque partie de la grande société que brille la lumiere, elle éclaire les autres, et n'est pas étrangere pour elles ; l'émulation naît et la sphere des pensées et des actions humaines s'agrandit. Que l'on se rappelle que c'est dans de telles sociétés d'un ordre supérieur ; qui n'ont d'autre ciment que celui d'une langue et d'une religion commune, que l'esprit humain a pris le plus grand essor. Telle était la situation des Grecs dont la premiere confédération, l'amphictionisme, était religieuse, et que des pélerinages communs réunissaient à des époques fixes. Telle était aussi celle des peuples Arabes ; et telle est l'origine de l'état de l'Europe actuelle. Ce serait un sujet bien digne des réflexions d'un philosophe homme d'Etat, que l'examen approfondi de la part que l'ascendant des papes, leur tenacité à conserver la langue latine, et les pélerinages à Rome, pendant tant de siecles, ont eu à la réunion de tous les Etats de l'Europe dans une seule société.

J. CORRÉA DE SERRA.

(Extrait des Archives littéraires, n°. 6.)

(1) Les forêts dans le midi de l'Espagne sont principalement composées du chene à glands doux, *Quercus bellota*, du *Quercus ilex*, du caroubier et d'oliviers.

(2) M. Calvel vient d'en publier un dans son Manuel des Plantations, et un gentilhomme suédois en a communiqué un autre à la Société d'Agriculture de la Seine, qui le publiera.

(3) La gomme élastique du Brésil est le suc laiteux des plantes de la famille des Euphorbes ; celle que les Anglais ont apportée d'Asie est le suc laiteux de plantes apocinées ; le suc laiteux de différens figuiers donne de la gomme élastique à l'Isle-de-France et à Madagascar.

ARTS INDUSTRIELS.

Observations sur les Machines à carder le coton.

L'objet principal de la carde à coton ou à laine, est de démêler les filamens, de rompre leurs adhérences, et de les distribuer également sous forme de nappes ou de rubans.

De la régularité de cette premiere distribution dépendent essentiellement l'égalité du fil, et la possibilité de lui donner la plus grande finesse.

Mais pour qu'une machine à carder remplisse parfaitement son objet, il ne suffit pas de peser exactement le coton, et de le faire arriver au grand tambour de la mécanique en quantité parfaitement égale dans tous les instans de son travail ; il faut encore, 1°. que le tambour et les cylindres qui composent une machine à carder, tournent bien rond ; 2°. que leur forme cylindrique ne soit pas sujette à changer, suivant les variations de l'atmosphere ; 3°. que le cuir des planches de cardes qui recouvrent les cylindres et le tambour, soit d'égale épaisseur et sans défauts ; 4°. que les cardes soient d'égale hauteur, de même forme, et composées d'un fil fin, élastique, soit de fer ou d'acier.

On peut, avec des soins, atteindre cette perfection qui assure le succès et la durée de ces sortes de machines, mais comme les douves qui composent la circonférence du tambour et des cylindres, ne sont pas exemptes des variations hygrométriques, quelle que soit la nature du bois, il en résulte que le tambour et les cylindres ne restent pas parfaitement ronds, que la partie la plus éminente de leur circonférence prend plus de coton, de là des inégalités inévitables dans la grosseur de la nappe et du ruban.

Pour éviter cet inconvénient, le cit. Molard, démonstrateur au Conservatoire des arts et métiers, a composé le tambour et les cylindres des machines à carder, de maniere que les fibres du bois tendent du centre à la circonférence ; par ce moyen, les tambours et les cylindres se conservent parfaitement ronds.

(Extrait des Annales des Arts.)

LIVRES DIVERS.

Abécédaire moral, ou leçons tirées de l'Ecriture sainte, propres à faire connaître les élémens de la religion chrétienne ; ornée de 30 jolies gravures représentant les traits les plus intéressans de l'ancien et du nouveau Testament ; cinquieme édition. Prix, 1 fr., et 1 fr. 30 cent. franc de port.

Instruction pour le campement de l'infanterie, in-12, fig. Prix : 75 cent., et 90 cent. franc de port par la poste

A Paris, chez Barrois, l'aîné, et fils, libraires pour l'art militaire, la marine, l'architecture, etc. rue de Savoie, n°. 23.

Traité de la propriété exclusivement stimulante de l'Opium, contenant de nouvelles idées sur la nature de l'inflammation, des convulsions, de la veille et du sommeil, etc., par J. F Ghortet, l'un des rédacteurs du Journal de la vraie Théorie médicale, et auteur de plusieurs ouvrages sur le système de Brown, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. 25 c. et franc de port, 2 fr. 75 c.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire et propriétaire de l'ouvrage, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée, et rue de l'École-de-Médecine, n° 36.

Levrault et Schoell, libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault ; et à Strasbourg.

Le Bonheur, poëme en quatre chants, par L. A. F. Marchaugy.

Se vend à Paris, chez Ragonneau, éditeur, rue de la Harpe, n° 117, ancien collége d'Harcourt, et chez Obré, libraire, rue Mignon-Saint-André, n° 1, et quai des Augustins, n° 66 ; le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois ; Mongie, libraire, Cour des Fontaines, n° 1 ; Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des sergens. ; papier fin, jolie gravure, et beau caractere in-8°. Prix, 4 fr. pour Paris, et 5 fr. pour les départemens, franc de port.

Improvisateur français, tom. 5 et 6. Prix, 6 fr. et 8 fr. par la poste, fr. de port. Les 6 premiers volumes 18 fr., et 24 fr. franc de port.

A Paris, chez Goujon, rue Taranne, n° 737.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 20 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair à vue	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. jouis. de germ. an 12	59 fr.	c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13	56 fr. 30	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la banque de France	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 4e repr. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux ; précédé de Misantropie et Repentir.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. l'Eté des Coquetes, le Tambour nocturne, et les Précieuses ridicules. — Samedi, la 1re représ. du Complaisant, comédie en 5 actes. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, le Mariage secret. — Lundi 27, spectacle à la salle Favart

Théâtre du Vaudeville. La 2e représ. des Muets, arlequinade en un acte ; les Pépinieres, et la Vallée de Montmorenci.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, mélodrame, et la 2e représ. du Voyage de Versailles.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) la 1re repr. de la repr. du Nouveau Don-Quichotte, op. com. ; précédé de l'Essai des Talens, et du quart-d'heure d'un Sage, op. vaud.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concernel a rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

Frimaire an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° *Jeudi, 23 messidor an 12 de la République* (*12 juillet 1804.*)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 28 juin (9 messidor.)

D'après les dernieres volontés de feue S. A. R. la duchesse douairiere de Parme, le corps de cette princesse a été inhumé à Prague; son cœur a été transporté à Vienne, et déposé dans le caveau de l'église des Augustins, près de celui de son auguste mere, l'impératrice Marie-Thérese, de glorieuse mémoire.

— Tout annonce que la prochaine récolte sera très-abondante dans les différentes parties de la monarchie autrichienne. On s'attend, en conséquence, à voir bientôt cesser la cherté des vivres.

PRUSSE.

Berlin, le 28 juin (9 messidor.)

On reçoit successivement les nouvelles les plus affligeantes sur les inondations qui ont eu lieu dans la Silésie. Du côté de Lowen, la Neiss a rompu plusieurs digues et s'est élevée au-dessus des autres; l'eau a pénétré dans les villages voisins et a inondé toutes les campagnes. La Queis et le Bober sont également sortis de leur lit, et ont causé des dégâts immenses. Tout le pays, depuis Sagan jusqu'à Neubrick, a été sous l'eau; dans la premiere de ces villes, tous les ponts, ainsi que quantité de maisons ont été emportés; des villages entiers ont été détruits; près de 200 hommes ont péri dans ce désastre, ainsi qu'une quantité considérable de bétail. La ville de Christiandstadt a éprouvé à-peu-près le même sort que Sagan, nombre de personnes ont péri dans les flots. L'inondation de la Sprée n'a pas été moins terrible. A Budissin, l'eau s'est élevée à la même hauteur qu'en 1552; quantité d'édifices ont été détruits, et il n'est pas resté un seul moulin depuis cette ville jusqu'à Bohmisch-Einsiedel. La ville de Rumbourg a aussi essuyé de grands dommages; et à peine l'eau était-elle retirée, qu'on y a éprouvé un incendie qui a réduit en cendres quinze maisons.

Le 14, on avait ressenti sur plusieurs points, et particulièrement dans les environs de Baudissin, quelques secousses de tremblement de terre. Il a paru tout-à-coup sur plusieurs montagnes des sources qui n'y avaient jamais été vues.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 12 messidor (1er juillet.)

Le corps-législatif a, par une loi du 25 avril, autorisé le gouvernement à établir des maisons de travail volontaire dans les départemens où sont déjà et où doivent être des établissemens de travail forcé.

La consulta-d'état a nommé les cit. F. Pagani et F. Pirovano, suppléans au tribunal d'appel du Mella; les cit. J. Stampa et F. Silva, suppléans à celui de l'Olona, et les cit. L. Casali et C. Cari, suppléans à celui du Mincio.

Le vice-président a nommé aux préfectures suivantes: le cit. Masi à la préfecture du Haut-Pô, vacante par la démission du cit. Fé; à celle du Rubicon, le cit. Brunetti; à celle du Serio, le citoyen Casati; à celle du Lario, le cit. Boari; à celle du Mincio, le cit. Cossoni.

Le réglement sur la vente des biens nationaux et créances de l'Etat, présenté par le ministre des finances, et le réglement sur les poudres et salpêtres, présenté par les ministres des finances et de la guerre, ont eu l'approbation du vice-président.

Les créanciers de l'Etat reconnus, seront désormais réunis, et seront représentés par un corps, sous la dénomination d'*Administration des fonds de la dette publique*, laquelle sera composée d'un préfet, de deux lieutenans et d'un conseil. Le cit. Maestré est nommé, par arrêté du 22 mai, préfet de cette administration, et a pour lieutenans les cit. A. Pensa et J. Calderara.

Le vice-président a, par plusieurs arrêtés de diverses dates, réglé le mode de rachat des dîmes et *civelli*; déterminé les fonctions des notaires ayant le titre de *causidici*; nommé les délégués de finances; ordonné la réparation des murs d'enceinte des communes où se perçoivent des droits d'entrée sur les denrées de consommation, et adopté un réglement particulier à la ville de Vérone, pour l'introduction, l'exportation et le transit des denrées.

Le grand-juge vient d'ordonner la mise en activité des tribunaux d'appel du Reno, du Bas-Pô, du Rubicon, du Panaro et du Crostolo.

Le ministre du culte a fait un réglement pour l'exercice du droit patronal des communes, et des réunions paroissiales dans l'élection des curés.

Le vice-président, toujours occupé de ce qui peut contribuer à la prospérité de la République italienne, a confié au docteur Sacco, médecin très-instruit et zélé vaccinateur, l'emploi qu'il remplit encore de directeur-général de la vaccination. Ces fonctions consistaient à vacciner les enfans trouvés et les orphelins dans les maisons destinées à les recevoir, et à se transporter dans les pays où la petite-vérole prenait un caractere allarmant, pour y vacciner ceux qui n'en avaient pas encore été attaqués. Il s'agissait enfin d'établir sur le même objet une correspondance avec les médecins des départemens de la République. Ces mesures ont eu le plus grand succès, et les villes de Bologne et de Biessia ont chacune fait graver, par reconnaissance, une médaille en l'honneur du docteur Sacco, qui, dans la derniere de ces deux villes et dans son territoire, a vacciné environ 14,000 personnes dans l'espace de deux mois. Le total des vaccinations faites par plusieurs médecins et chirurgiens de la République italienne, d'après les dispositions ordonnées par le vice-président, passe le nombre de 200,000, et on y vaccine journellement plusieurs centaines d'individus. C'est à la suite d'un si grand nombre d'expériences, toujours couronnées du plus brillant succès, que le vice-président, par ordre duquel il avait déjà été défendu d'inoculer la petite-vérole sans une permission du ministre de l'intérieur, a pris l'arrêté suivant:

Milan, le 9 mai 1804, an 3.

Le vice président de la République, considérant qu'il est de la plus grande importance de prévenir les funestes effets de la petite-vérole en répandant l'usage de la vaccine;

Vu les articles XX et XXIX de la loi du 10 vendemiaire an 0 (2 octobre 1791);

Art. 1er. Il y aura un directeur-général de la vaccination pour toute la République.

II. Sur la proposition du directeur, le gouvernement nommera des délégués dans les départemens où leur présence serait nécessaire.

III. Le directeur veille sur les progrès de la vaccine, sur les obstacles qui les retardent, et en informe le gouvernement; il fait passer aux délégués les instructions nécessaires et inspecte leur conduite. Dans le département où il réside, il fait de plus l'office de délégué.

IV. Les délégués veillent, dans leur arrondissement, sur les progrès de la vaccine, sur les causes qui les retardent, et en informent le directeur-général. Ils correspondent avec celui-ci, et font les recherches dont il les a chargés. Ils instruisent les médecins et les chirurgiens de leur arrondissement de la méthode de la vaccination, et veillent sur ceux qui sont chargés de l'administrer gratuitement. Ils inoculent la vaccine dans les maisons de charité et des Enfans-Trouvés; et, à différentes époques, ils font une tournée dans leur arrondissement pour vacciner les personnes qui se présenteraient à eux.

V. Les médecins et les chirurgiens salariés par les hôpitaux ou par les établissemens de bienfaisance publique, pour avoir la faculté d'exercer leur profession dans ces hôpitaux ou dans quelque commune, et pour en être salariés, sont tenus de vacciner gratuitement les pauvres qui se présenteront.

Ceux qui refusent de le faire, sont renvoyés de l'hôpital ou de l'établissement.

VI. Les dispositions contenues dans l'arrêté du gouvernement, publié par le ministre de l'intérieur le 5 novembre 1802 (an 1), sur l'inoculation de la petite-vérole, sont maintenus en vigueur.

VII. Lorsque la petite-vérole se déclarera dans une commune, les officiers municipaux et le curé seront obligés d'en avertir aussitôt le préfet du département, et le délégué pour la vaccine.

VIII. Le délégué, de concert avec la préfecture et avec la municipalité, prend les mesures convenables pour séparer les malades et ceux qui les soignent d'avec les gens de la même famille, et charge un médecin du lieu de reconnaître quand la propagation de la maladie aura cessé, et de lever le séquestre.

IX. Pendant ledit séquestre, aucune communication n'est permise aux séquestrés, qu'avec les précautions nécessaires pour empêcher que le mal ne s'étende.

X. Avant de lever le séquestre, on procédera de la maniere qui sera prescrite par le délégué de vaccine, à la désinfectation des habits et autres qui auraient été en contact avec le malade.

XI. Les séquestrés peuvent subir une réclusion qui n'excédera pas 40 jours.

XII. A l'avenir, aucun individu qui, n'ayant pas encore eu la petite-vérole, et n'ayant pas été vacciné, refusera de l'être, ne sera reçu dans les colléges ou écoles, mêmes particulieres.

XIII. Les familles qui négligeront de présenter à la vaccine les enfans qui n'auront point eu la petite-vérole, n'auront part à la distribution des secours et des actes de bienfaisance publique, qu'après les autres familles.

Le ministre de l'intérieur et le ministre du culte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé, publié et inséré au Bulletin des lois.

Signé, MELZI.

En l'absence du conseiller-secrétaire-d'état,

RAPAZZINI, *secrétaire.*

Milan, le 30 avril.

Le gouvernement proclame loi de la république le décret suivant du corps-législatif, et ordonne qu'il soit muni du sceau de l'Etat, imprimé, publié, et mis à exécution.

MELZI, *vice-président.*

Le conseiller secrétaire-d'état, VACCARI.

Milan, le 26 avril 1804. (an 3).

Le corps-législatif, réuni au nombre de membres prescrit par l'article LXXXIV de la constitution, lecture faite d'un projet de loi *sur les monnaies*, approuvé par le conseil-législatif, le 23 avril courant, transmis par le gouvernement le 24 du même mois, communiqué à la chambre des orateurs le même jour, après avoir entendu la discussion sur ce projet dans la séance du 26 dudit décrete:

TITRE Ier.

Dispositions générales.

Art. Ier. Il y aura une monnaie nationale qui aura cours et valeur dans toute la République.

II. Quatre deniers d'argent du nouveau poids de la République, établi par la loi du 27 octobre 1803, au titre de neuf dixiemes de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de *lira*.

TITRE II.

Formation des monnaies.

III. Il sera fait trois monnaies de cuivre pur:

La 1re équivalente à une centieme partie de *lira*, s'appellera *centime;*

La 2e équivalente à 2 demie centiemes de *lira*, sera nommée *demi-sou;*

La 3e équivalente à 5 centiemes de *lira*, se nommera *sou.*

IV. Le poids du *sou* est de 10 deniers;

Celui du *demi-sou* de 5 deniers;

Celui du *centime* de 2 deniers.

V. Il n'y aura pas de tolérance de poids en moins dans les monnaies de cuivre.

VI. On ne frappera de la monnaie de cuivre que pour la somme de deux millions et demi de *lire*. La fabrication de cette somme terminée, on brisera les poinçons.

VII. Il sera frappé cinq monnaies d'argent.

La 1re équivalente à un *quart de lira;*

La 2e à la *moitié de la lira;*

La 3e la *lira;*

La 4e équivalente à *deux lire;*

La 5e à *cinq lire.*

VIII. Le titre en sera de neuf dixiemes de fin et d'un dixieme d'alliage.

IX. Le poids du *quart de lira* est d'un denier;

Celui de la *demi-lira* de deux deniers;

Celui de la *lira* de quatre deniers:

Celui de la piece de *deux lire* de huit deniers;

Celui de la piece de *cinq lire* de vingt deniers.

X. La tolérance du titre pour les monnaies d'argent sera de trois milliemes, soit en plus soit en moins.

XI. La tolérance du poids sera de dix milliemes pour le *quart de lira* ; de sept milliemes pour la *demi-lira* ; de cinq milliemes pour la *lira* et la piece de *deux lire* ; et pour celle de *cinq lire*, de trois milliemes, soit en plus soit en moins.

XII. Il y aura une monnaie d'or équivalente à la 125e partie de la livre du nouveau poids.

XIII. Le titre de cette monnaie sera de neuf dixiemes de fin et d'un dixieme d'alliage.

XIV. Le poids en sera de huit deniers.

XV. La tolérance du titre sera de deux milliemes, soit en plus soit en moins.

XVI. La tolérance du poids sera de deux milliemes, soit en plus soit en moins.

XVII. La valeur légale de la monnaie d'or est de *trente-un lire*.

XVIII. Le gouvernement est cependant autorisé à la changer, par l'acte d'émission des monnaies, jusqu'à la prochaine session du corps-législatif, d'après la proportion du prix de l'argent et de l'or dans les places les plus considérables de l'Europe. Cette déclaration sera soumise à la sanction de la loi dans ladite session.

TITRE III.

Type des monnaies.

XIX. Il y aura sur un côté de la monnaie d'or la tête de Bonaparte, avec l'inscription autour : BONAPARTE, PRÉSIDENT, et l'année de la fabrication.

Sur le revers les armes de la République, avec la légende : RÉPUBLIQUE ITALIENNE, et sur l'exergue l'indication du poids.

XX. Sur les monnaies d'or et d'argent, d'un côté les armes de la République, avec la légende : RÉPUBLIQUE ITALIENNE, et l'année de la fabrication. Sur le revers, une couronne de chêne, et l'indication de la valeur nominale de la monnaie, et le poids sur l'exergue.

XXI. Le gouvernement prescrira le diametre, la forme du contour et la marque de l'hôtel. Le contour sera différent dans les monnaies d'or, d'argent et de cuivre.

TITRE IV.

Vérification des monnaies.

XXII. Les monnaies nationales ne seront mises en circulation qu'après que le titre et le poids en auront été vérifiés.

XXIII. Cette vérification sera faite en présence d'une commission composée de trois membres du conseil-législatif, et de deux membres de la comptabilité nationale.

XXIV. Les modeles qui auront servi à la vérification, resteront pendant trois ans déposés près la commission ; après ces trois ans, ils seront envoyés à l'hôtel des monnaies.

A propos de faire battre hors du lieu de sa résidence, ne seront mises en circulation qu'après vérification faite des modeles dans la commune où réside le gouvernement.

XXVI. En cas de fraude dans le choix des modeles, les auteurs, fauteurs et complices de ce délit seront punis comme faux-monnayeurs.

TITRE V.

Dispositions d'ordre.

XXVII. On n'exigera de la part de ceux qui porteront à la monnaie des matieres d'or et d'argent, qu'un et demi pour cent pour l'or, et deux et demi pour l'argent.

XXVIII. Si les matieres sont à un titre inférieur au titre monétaire, l'hôtel exigera les frais de fabrication. Le montant de ces frais sera calculé sur la portion de ces matieres, laquelle suffise, étant raffinée, à élever la totalité au titre monétaire.

XXIX. Le gouvernement ne pouvant, attendu les circonstances, proposer à la sanction du corps-législatif les tarifs provisoires et les mesures qu'il croira nécessaires pour l'exécution de la présente loi ; il pourra les prescrire par le vœu seul du conseil législatif, que l'article LXXVI de la constitution lui attribue.

XXX. Quand la nouvelle monnaie sera mise en cours, la loi donnera la proportion entre celle-ci et celles actuellement en circulation dans la République, afin de régler l'exécution des contrats précédemment faits.

Signé, BOLOGNA, *président*.
GAMBARA, CEDRELLI, *secrétaires*.

Certifié conforme,
Le conseiller-secrétaire-d'état, signé, VACCARI.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 juin (10 messidor.)

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 25 juin.

Lord Camden demande qu'on fasse la seconde lecture du bill de défense.

Le comte Fitzwilliam veut combattre la mesure proposée ; mais se trouvant tout-à-coup indisposé, il est obligé de se rasseoir.

Le duc de Clarence s'oppose vigoureusement au bill. Depuis plusieurs années, dit-il, on regarde comme inconstitutionnel tout ce qui peut avoir pour objet d'augmenter les forces permanentes de ce pays : c'est sous ce point de vue que l'on doit considérer l'acte soumis à l'examen de vos seigneuries. J'ai la plus haute idée sans doute du chancelier de l'échiquier actuel ; mais je ne pense pas que le titre de *géant délassé* qu'on lui donne l'autorise à proposer des mesures que la nation désapprouve, et qui ne répondent en aucune maniere aux espérances que l'on avait conçues.

Le comte Carnarvon parle contre le bill ; c'est un acte atroce, et personne ne s'imaginerait qu'il pût avoir été dressé, même sous un gouvernement arbitraire. Le noble comte rappelle un grand nombre d'objections faites dans la chambre des communes ; on ne les rapportera point ici, puisqu'on en a présenté l'extrait dans les feuilles précédentes.

Lord Mulgrave prend la parole. Il n'a pas entendu, sans en être étonné, les arguments employés par le préopinant contre le bill de défense. Non content de combattre les mesures proposées, le comte Carnarvon s'est permis des allusions sur les hommes en place, et sur ceux qui ont obtenu des pensions ; son discours ne s'adresse point à la chambre : il paraît n'avoir pour objet que de rassembler les esprits vulgaires — Lord Mulgrave allait continuer sur ce ton, lorsqu'il est rappelé à l'ordre par *le comte Carnarvon*. Celui-ci nie qu'il se soit permis les insinuations qui lui sont imputées ; il déclare n'avoir jamais dit que le noble lord, assis sur le sac de laine, ne doive pas à ses services et à ses talens, les honneurs dont il jouit en ce moment.

Lord Hawkesbury se leve, et soutient que le comte Carnavon soit encore de la question.

S. A. R. le duc de Clarence prend le parti du noble comte, et en appelle à l'orateur. Celui-ci prononce que le comte Carnarvon ne s'est point écarté de la question. — Cette altercation s'est enfin terminée ; mais elle a été soutenue de part et d'autre avec la plus grande chaleur.

Le comte de Moira promet à la chambre de s'abstenir de toute réflexion sur les derniers arrangemens ministériels ; il s'occupera seulement du bill soumis à l'examen de leurs seigneuries. Les mesures indiquées ne lui paraissent point propres à remplir l'objet que l'on s'est proposé, celui d'augmenter nos troupes réglées et disponibles. Il serait ridicule de parler des dangers que nous avons à courir, puisque les forces destinées à notre défense jusqu'ici [illegible] ne sont donc point ces forces qu'il s'agit d'augmenter aujourd'hui. — Le noble comte rappelle ici les circonstances qui ont occasionné la guerre. Ce n'est pas seulement la possession de Malte, c'est l'ambition alarmante et systématique de la France qui nous a fait prendre les armes. Diminuer le pouvoir de cette nation doit donc être le but de la guerre actuelle ; et pour parvenir à ce but, il nous faut une armée réguliere plus considérable. Quand nous l'aurons formée, nous pourrons acquérir des alliés en Europe : jusques-là ce serait une folie de l'espérer.

Lord Melville a prononcé un très-long discours en faveur du bill.

Le duc de Richmont a dit que nous n'avons rien à craindre de Bonaparte, quelles que soient les menaces qu'il nous ait faites. Il ne faut pas nous occuper uniquement de notre défense intérieure ; il faut nous préparer à des opérations offensives, afin de réprimer l'énorme pouvoir de la France. Pour parvenir à ce but, il faut désoler le commerce des Français : nos vaisseaux doivent donc être le premier objet de notre attention. Le noble duc ne propose pas pour cela de négliger notre défense intérieure : elle est d'une haute importance ; et c'est parce qu'il en est persuadé qu'il vote contre le bill.

Lord Suffolk a parlé dans le même sens. Il regrette, avec tous les hommes sensés et indépendans, que les espérances du public aient été si complettement déçues par l'administration qui vient d'être formée. Il termine son discours en invitant le parlement à rejeter les mesures proposées et toutes celles qui tiendraient à compliquer nos moyens de défense.

Lord Grenville a voté contre le bill, après avoir témoigné les regrets que lui fait éprouver le système d'exclusion nouvellement adopté.

On va aux voix après quelques observations de lord Hawkesbury. Pour le bill, 154 voix ; contre, 69 ; majorité, 85. — Ajourné.

Tous les vaisseaux qui se trouvaient dans la baie de Cawsand ont reçu, lundi dernier, l'ordre exprès de mettre à la voile pour rejoindre de suite la flotte anglaise de Brest. *Le Windsor-Castle*, de 98 canons ; *le Foudroyant*, de 84 ; *le Terrible*, de 74, et *le Montague*, de la même force, ont mis à la mer en exécution de cet ordre.

Fonds publics. — Actions de la banque 154 ½. — Trois pour cent réduits, 55 ⅝. — Quatre pour cent, 72 ⅜.

Du 29 juin.

Un journal du matin annonçait hier que M. Fox, après être convenu d'un rendez-vous avec M. Pitt, à l'effet de rechercher les moyens de former un administration agréable à tous les partis, à non-seulement manqué de se trouver à ce rendez-vous, mais qu'il ne s'est pas même excusé de son absence. Nous pouvons affirmer que cette assertion est dénuée de toute espece de fondement.

(*The Courrier.*)

INTÉRIEUR.

Cambrai, le 18 messidor.

Le maire de Cambrai a publié, le 9, l'arrêté suivant :

« Vu la lettre de M. Farez, procureur-impérial, par laquelle il nous annonce que les cendres de l'illustre Fénélon, qu'on avait cru profanées et dispersées, sont restées intactes dans le caveau des archevêques qui existe encore sous les décombres de l'ancienne métropole ; vu aussi la lettre de M. Dumolard, sous-préfet de l'arrondissement sur cette heureuse découverte ; après avoir conféré avec lui et pris son assentiment sur les honneurs à rendre au grand homme qui, en rehaussant la gloire de son siècle, a particulièrement illustré la ville de Cambrai ; considérant que c'est un devoir sacré pour les habitans de cette ville, de recueillir et conserver avec un respect religieux la dépouille mortelle du philosophe chrétien qui leur a laissé tout à-la-fois l'exemple des plus sublimes vertus et les productions admirables du plus heureux genie ; nous, maire de la ville de Cambrai, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

L'arrêté porte « que l'entrée du caveau qui se trouvait sous l'autel principal de l'ancienne église métropolitaine, et qui servait à la sépulture des archevêques de Cambrai, sera décombrée : qu'aussitôt que le tombeau de Fénélon sera découvert, les chefs des autorités et les principaux magistrats et fonctionnaires de la ville seront invités à venir assister à la reconnaissance des restes précieux du Cygne de Cambrai, et au dépôt qui en sera fait dans un nouveau cercueil. Cette solennité sera annoncée par le son de la cloche du beffroi. Le cercueil sera scellé du sceau de la ville, et la bande du scellé sera signée du sous-préfet, du commandant d'armes, du président du tribunal civil, de l'évêque et du maire.

[illegible] thermidor prochain, lendemain de la fête communale de Cambray ; le corps de Fénélon sera transféré, sur un char triomphal, dans la grande salle de la maison d'éducation fondée par Vander-Burck, où il restera provisoirement déposé à côté du tombeau du fondateur, celui des prédécesseurs de Fénélon qui mérite le plus de lui être comparé pour sa bienfaisance. Le char sera précédé et suivi de cavalerie, et d'un cortége pompeux. Les fonctionnaires administratifs, judiciaires, militaires et ecclésiastiques, seront invités à en faire partie. M. Dumolard, sous-préfet de l'arrondissement, est invité, au nom de la ville de Cambrai, à prononcer dans cette solennité, l'éloge du célebre prélat. Une souscription sera ouverte dans tous les départemens de l'Empire, pour l'érection d'un monument digne de recevoir l'urne funéraire de l'immortel Fénélon. Des artistes éclairés seront chargés de faire un rapport sur la possibilité d'adapter la fleche de l'ancienne cathédrale de Cambrai, au monument à ériger. »

Cet arrêté a reçu en partie son exécution le 15 de ce mois. Le tombeau de Fénélon a été ouvert en présence de toutes les autorités de la ville ; on y a trouvé le crâne et plusieurs ossemens parfaitement conservés. Ces précieux restes ont été offerts à la vénération publique, et déposés religieusement dans le cercueil qui leur était destiné.

Nevers, 19 messidor.

Deux arrondissemens du département de la Nievre, ceux de Cosne et de Clamecy ont été dévastés, le 13 de ce mois, par un orage qui a eu lieu entre quatre et cinq heures du soir. Cet événement a fait disparaître en un instant et environ dans quarante communes des deux sous-préfectures, toutes les récoltes en grains, vins, fruits et légumes. A Cosne et à Clamecy, les toits des bâtimens ont été brisés et détruits par la violence et la grande quantité d'une grêle dont les morceaux pesaient jusqu'à sept livres. A Brèves, petite commune voisine de Clamecy, le feu du tonnerre a tué une jeune fille qui ramenait son troupeau à la bergerie.

Paris, le 22 messidor.

Sa Majesté l'Empereur a fait transmettre au grand-juge la lettre suivante :

« Monsieur Régnier, grand-juge, au moment de la paix générale, j'ai réuni le ministere de la police à celui de la justice. Les circonstances de la guerre

et les derniers événemens m'ont convaincu de la nécessité que vous m'avez souvent représentée, de réorganiser ce ministere, et m'ont décidé à céder au desir que vous m'avez témoigné d'être laissé tout entier aux fonctions si importantes de grand-juge, ministre de la justice. Je ne puis adhérer à votre vœu sans vous témoigner la satisfaction que j'ai eue de vos services, comme ministre de la police générale. Rendu à votre ministere naturel, vous ne pourrez y apporter plus de zele que vous ne l'avez fait jusqu'à ce jour; mais vous aurez plus de tems à donner à cette partie si essentielle du Gouvernement. La bonne administration de la justice et la bonne composition des tribunaux sont dans un Etat ce qui a le plus d'influence sur la valeur et la conservation des propriétés, et sur les intérêts les plus chers de tous les citoyens.

» Cette lettre n'ayant point d'autre objet, Monsieur Régnier, grand-juge, ministre de la justice, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Donné à Saint-Cloud, le 21 messidor an 12.

Signé, NAPOLÉON.

Du 24 ventose an 12.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, le conseil-d'état entendu, arrête :

Art. Ier. La qualité de membre de la légion d'honneur se perdra par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français, d'après l'art. IV de la constitution.

II. L'exercice des droits et des prérogatives de membre de la légion d'honneur, sera suspendu par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits de citoyen français, d'après l'art. V de la constitution.

III. Le grand-juge, le ministre de la guerre et celui de la marine, transmettront au grand-chancelier, des copies de tous les jugemens en matiere criminelle, correctionnelle et de police rendus à des membres de la légion.

IV. Toutes les fois qu'il y aura un recours en cassation contre un jugement rendu en matiere criminelle, correctionnelle et de police, et relatif à un légionnaire, le commissaire du Gouvernement auprès du tribunal de cassation en rendra compte, sans délai, au grand-juge, qui en donnera avis au grand-chancelier de la légion d'honneur.

V. Les commissaires du Gouvernement auprès des tribunaux criminels, et les rapporteurs auprès des conseils de guerre, ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la légion, que le légionnaire n'ait été dégradé.

VI. Pour cette dégradation, le président du tribunal, sur le requisitoire du commissaire du Gouvernement, ou le président du conseil de guerre, sur le réquisitoire du rapporteur, prononcera immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante :

« Vous avez manqué à l'honneur; je déclare, » au nom de la légion, que vous avez cessé d'en » être membre. »

VII. Les chefs militaires de terre et de mer, et les commandans des corps et des bâtimens de l'Etat, rendront, aux ministres de la guerre et de la marine, un compte particulier de toutes les peines de discipline qui auront été infligées à des légionnaires sous leurs ordres; ces ministres transmettront des copies de ce compte au grand-chancelier.

VIII. La cassation d'un légionnaire sous-officier en activité, et le renvoi d'un soldat ou d'un marin légionnaire, ne pourront avoir lieu que d'après l'autorisation du ministre de la guerre ou du ministre de la marine : ces ministres ne pourront donner cette autorisation, qu'après en avoir informé le grand-chancelier, qui prendra les ordres du chef de la légion.

IX. Le grand-conseil pourra suspendre, en tout ou en partie, l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la légion d'honneur, et même les exclure de la légion lorsque la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement, paraîtront rendre cette mesure necessaire.

X. Les avis que les conseils d'administration des cohortes jugeront convenable de donner aux légionnaires sur leur conduite, seront transmis par le chef de la cohorte, qui en instruira le grand chancelier, lequel en rendra compte au grand-conseil.

XI. Les ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Approuvé.

Signé, BONAPARTE.

Par le premier consul,

Le secrétaire-d'état, signé, H. P. MARET.

Extrait des procès-verbaux des séances du grand-conseil de la légion d'honneur.

Séance du 4 germinal an 12.

Le grand-conseil, après avoir entendu le rapport du grand-chancelier, arrête ce qui suit :

Art. Ier. Il sera dressé par le conseil d'administration de chaque cohorte un état des légionnaires domiciliés dans l'arrondissement de la cohorte, retirés de l'armée active, non admis dans l'hospice, et ne remplissant aucune fonction civile.

II. Il sera proposé pour chacun des légionnaires admis dans cet état, une gratification de 150 fr.

III. Cette gratification sera augmentée :

1° D'un franc, par chacune des années qui formeront l'âge du légionnaire, à compter de la trentieme année inclusivement;

2° De trente francs, s'il est marié, ou veuf avec enfans;

3° De vingt francs par chaque ascendant ou descendant à sa charge.

IV. La totalité de la gratification mentionnée dans l'article II, et accrue d'après les regles énoncées dans l'article III, sera de plus augmentée :

1° D'un dixieme, si le légionnaire habite une ville dont la population soit au-dessous de 5000 habitans;

2° De deux dixiemes, dans les villes dont la population sera de 5000 habitans ou au-dessus, jusqu'à 15,000 exclusivement;

3° De trois dixiemes, s'il habite une ville dont la population soit de 15,000 habitans ou au-dessus, jusqu'à 25,000 exclusivement;

4° De quatre dixiemes, s'il habite une ville dont la population soit de 25,000 habitans, ou au-dessus, jusqu'à 50,000 exclusivement;

5° De cinq dixiemes, s'il habite une ville dont la population soit de 50,000 habitans ou au-dessus, jusqu'à 100 000.

6° Et de six dixiemes, s'il habite une ville dont la population soit de 100,000 habitans, ou au-dessus.

V. Si le légionnaire a une solde de retraite, ou un revenu personnel et fixe, la gratification sera diminuée d'une somme égale au montant de ce revenu personnel, et de la solde de retraite, ajoutés l'un à l'autre.

VI. L'état énoncé dans l'article Ier. avec la désignation des gratifications proposées pour chacun des légionnaires qui y seront compris, sera adressé, tous les ans, le 1er messidor, par le chancelier de la cohorte, au grand-chancelier, qui le soumettra à l'approbation du grand-conseil.

Extrait des registres du grand conseil de la légion d'honneur.

Séance du 4 germinal an 12.

Le grand-conseil, après avoir entendu le rapport du grand-chancelier, arrête ce qui suit :

Art. Ier. Il y aura un comité de consultation de la légion d'honneur.

II. Ce comité sera composé de membres de la légion.

III. Il se réunira dans la grande-chancellerie, toutes les fois qu'il sera convoqué par le grand-chancelier.

IV. Le grand-chancelier le présidera.

V. Ce comité donnera son avis sur tous les objets qui lui seront communiqués par le grand-chancelier, relativement,

1°. A l'arrêté du Gouvernement, du 24 ventose an 12, concernant la discipline des légionnaires;

2°. Aux actions judiciaires à suivre, aux procès à intenter ou à soutenir, aux baux à passer, aux transactions à faire, aux questions de droit à décider concernant les domaines et les intérêts de la légion d'honneur;

3°. Aux embellissemens, réparations et dépenses d'entretien des chefs-lieux de cohortes, des hospices, des bâtimens d'exploitation des fermes, et autres édifices appartenans à la légion d'honneur;

4°. Au desséchement des marais, à la plantation et acclimatation d'arbres utiles, à la succession des récoltes, aux prairies artificielles, au perfectionnement des troupeaux, des animaux de labour et des bêtes de somme, à l'acclimatation des plantes potageres, céréales, médicinales, artielles, etc., et à tout ce qui pourra tendre au perfectionnement de l'agriculture dans les domaines de la légion.

VI. Il sera tenu un registre des délibérations du comité.

VII. Le grand-chancelier pourra consulter séparément deux ou plusieurs membres du comité, qui donneront leur avis par écrit.

VIII. Les avis du comité de consultation, ou des membres du comité, seront transmis au grand-conseil par le grand-chancelier.

IX. Le grand-conseil nomme membres du comité de consultation de la légion d'honneur, les citoyens :

Abrial, sénateur, membre de la légion d'honneur;

Bigot-Préameneu, conseiller-d'Etat, président de la section de législation, membre de la légion d'honneur;

Chabert, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, membre de la légion d'honneur;

Fleurieu, conseiller-d'état, président de la section de marine, membre de la légion d'honneur;

François (de Neufchâteau), sénateur, membre de la légion d'honneur;

Gondoin, de la section d'architecture, de l'Institut national, membre de la légion d'honneur;

Jaubert, tribun, membre de la légion d'honneur;

Lacuée, conseiller-d'état, président de la section de la guerre, membre de la légion d'honneur;

Siméon, tribun, membre de la légion d'honneur;

Tronchet, sénateur, membre de la légion d'honneur;

Vimar, sénateur, membre de la légion d'honneur.

Extrait des procès-verbaux des séances du grand-conseil de la légion d'honneur.

Séance du 3 prairial an 12.

Les étrangers qui seront nommés membres de la légion d'honneur, seront *admis, et non reçus*. Ils porteront la décoration, mais ils ne prêteront pas le serment prescrit aux légionnaires; ils ne seront pas compris dans le nombre fixé pour les différens grades de la légion d'honneur; ils ne jouiront pas des droits politiques attribués aux membres de la légion par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12.

Chefs-lieux des cohortes de la légion d'honneur.

1. Fontainebleau.
2. L'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras.
3. L'Abbaye de Saint-Pierre de Gand.
4. Le Château de Brulh.
5. Le Château de Saverne.
6. Le Palais, dit des Etats de Dijon.
7. L'ancien Archevêché de Vienne.
8. L'ancien Archevêché d'Aix.
9. L'ancien Evêché de Béziers.
10. L'Hôtel de Malte de Toulouse.
11. L'ancien Evêché d'Agen.
12. L'Abbaye de Saint-Maixent.
13. Le Château de Craon.
14. L'Abbaye du Bec.
15. Le Château de Chambort.
16. Le château de la Vénerie.

22 *messidor*. — Décret impérial. : 1°. La décoration des membres de la légion d'honneur consistera dans une étoile à cinq rayons doubles. 2°. Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présentera la tête de l'EMPEREUR avec cette légende : *NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS*; et de l'autre, l'aigle français tenant la foudre, avec cette légende : *Honneur et patrie*. 3°. La décoration sera émaillée de blanc. Elle sera en or pour les grands-officiers, et en argent pour les légionnaires : on la portera à une des boutonnieres de l'habit et attachée à un ruban moire, rouge, liseré de blanc. 4°. Tous les membres de la légion d'honneur porteront toujours leur décoration. L'EMPEREUR seul portera indistinctement l'une ou l'autre. 5°. On portera les armes aux grands-officiers, commandans et légionnaires. 6°. Les grands-officiers, commandans, officiers et légionnaires recevront leur décoration en même tems que leur diplôme, dans les séances extraordinaires déterminées par les art. VII et XVII de l'arrêté du 13 messidor an 10. Ils la porteront néanmoins, sans attendre une de ces séances, lorsque le grand-chancelier l'aura adressée pour eux, et d'après un ordre particulier de S. M. I., au chef de la cohorte, ou à un autre grand-officier, commandant, ou officier délégué à cet effet par ordre de l'EMPEREUR. 7°. Toutes les fois que le grand-officier, le commandant, l'officier ou le légionnaire pour lequel cette délégation aura lieu, appartiendra à un corps civil ou militaire, la décoration lui sera remise au nom de l'EMPEREUR, en présence du corps assemblé.

21 *messidor*. — Décret impérial qui regle les formes du sceau : Le sceau de l'Empire représentera d'un côté un aigle déployé sur un champ d'azur; autour et au bas de l'écusson sera la décoration de la légion d'honneur. L'écusson sera surmonté de la couronne impériale et placé sur une draperie. La main de justice et le sceptre seront placés sur la draperie et sous l'écu sont. L'autre côté du sceau représentera l'EMPEREUR assis sur son trône, revêtu des ornemens impériaux avec cette inscription autour : NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE.

L'opéra est le pays des enchantemens : la mythologie est son plus beau domaine ; il vit d'illusions, s'embellit par le prestige. Il peut parler au cœur, plus souvent à l'imagination, toujours aux yeux. *Œdipe*, dans sa sévérité antique, fait exception par le pathétique du sujet, par le talent de son auteur et le charme de la musique expressive et touchante de Sacchini : cette exception est la seule que l'on puisse citer comme justifiée par un grand succès : après *Œdipe* et *Iphigénie en Tauride*, il faut pour retrouver l'opéra, retourner aux sujets qui l'enrichissent d'une grande pompe théâtrale, du luxe des décorations, de l'éclat des costumes, de la variété et de la magnificence des fêtes ; à ceux qui font en quelque sorte descendre la divinité sur la Terre, qui permettent aux dieux de se confondre avec les humains, aux héros de visiter les rivages sombres et les champs fortunés ; à ceux qui appelent le secours de la baguette de Médée, ou retracent les antiques mystères : aussi *Armide* et *Castor* seront-ils toujours placés au premier rang parmi les tragédies lyriques ; aussi sont-ils les véritables modèles de ce genre.

Après *Armide* et *Castor*, *les Bardes* paraissent un des sujets les plus favorables au grand opéra. Un peuple dont les mœurs n'ont point été retracées à la scène, une mythologie neuve qui appelle toutes les illusions et tous les prestiges à son secours, qui fait voir la gloire dans les hasards, le devoir dans les périls, et dans la mort même cette immortalité réservée aux héros dans les palais flottans sur des nuages : quel vaste champ pour l'imagination du poëte !

Dans les jeux, dans les combats, dans les solennités, dans les sacrifices, la harpe du Barde retentissait toujours : ici donc la vérité historique s'allie à la puissance de l'harmonie : des moyens nouveaux sont donnés au compositeur, son imagination doit s'aggrandir avec eux.

Une nature âpre, des aspects sauvages, des sites pittoresques, des palais transportés sur l'aile des vents, des montagnards poëtes, des guerriers musiciens, des peuples alliant les jeux et les combats, les fêtes et les batailles, voilà le lieu de la scène, voilà les sujets qui doivent l'occuper : Le décorateur et le chorégraphe doivent donc ici plus que jamais avoir des idées neuves, s'ils en ont de vraies, d'historiques et de locales.

C'est ce qu'avait reconnu sans doute l'auteur de *la Caverne* et de *Télémaque*, M. Darcy, auteur du poëme des *Bardes*. Une mort prématurée l'a enlevé au moment où il aurait pu obtenir un troisième succès au théâtre Feydeau ; mais le caractere de la musique des Bardes, la nécessité d'un orchestre immense et de très-nombreux choristes, la diversité des tableaux et les difficultés de l'exécution interdisaient en quelque sorte cet ouvrage à ce théâtre ; il était le partage du grand opéra : quelques années se sont écoulées depuis l'époque où il y fut présenté.

Il paraît qu'en mourant, Darcy avait laissé son ouvrage dans un état d'imperfection, qui ne lui eût pas permis de le faire paraître sur la scene. Un littérateur, qui ne se nomme pas, a accepté la tâche ingrate et difficile de revoir les parties du poëme qui avaient paru défectueuses, d'arranger les parties substituées, de telle sorte qu'elles pussent conserver les morceaux de musique composés pour les autres ; de rectifier le style sans déranger la période musicale, et l'expression sans altérer la note. Nous avons souvent dit qu'on n'attachait pas assez de mérite à ce genre de travail qui exige un talent très-flexible, et beaucoup de goût pour deux arts rarement cultivés ensemble. Le poëme des *Bardes*, tel qu'il est aujourd'hui, a le genre de mérite qu'il devait avoir, celui d'amener des scenes pour le musicien et des tableaux pour le décorateur ; de varier ces tableaux, de former des oppositions heureuses et des contrastes agréables : il a sur-tout celui d'être, en général, purement écrit, de rappeler, sans exagération, le ton et le style des poëtes ossianiques, et d'offrir constamment une coupe lyrique et une couleur locale.

Le sujet peut être brièvement exposé. La Calédonie est asservie par un chef Scandinave ; la statue de fer d'Odin est élevée près de la grotte de Fingal, et les Bardes déplorent le joug qui les accable en l'absence d'Ossian, dont ils attendent le retour. Le fils du chef Scandinave doit épouser l'amante d'Ossian, Rosmala, dont le pere a fui l'esclavage. Ossian revient à la tête de ses guerriers et de ses Bardes, redemander son amante. Les Scandinaves la déclarent le gage du combat : C'est par des jeux qu'on doit y préluder ; mais au milieu de la fête, un piége est ouvert sous les pas d'Ossian ; il tombe seul et séparé de ses amis entre les mains des Scandinaves, qui vont le sacrifier sur l'autel d'Odin, lorsque ses amis forcent un passage, terrassent leurs ennemis, marchent sur l'autel, délivrent, couronnent leur chef, et chantent son hymen.

On pourrait, dans ce poëme, désirer plus d'imagination, l'emploi de moyens moins connus ; quelques parties, traînent en longueur et diminuent l'intérêt qui pourrait résulter de plusieurs scenes : on a beaucoup élagué ; il y a peut-être encore des sacrifices à faire pour rendre tout leur prix aux parties conservées.

En composant *les Bardes*, M. Darcy avait dû choisir, pour faire retentir la harpe d'Ossian, celui qui avait si habilement essayé la lyre grecque dans *Télemaque*, et qui avait donné une si haute idée de son talent, par la musique de *la Caverne* et de *Paul et Virginie*. Ce compositeur a trouvé quelques obstacles qu'il n'est pas de notre sujet de rappeler. Il vient enfin d'être entendu, de jouir de son ouvrage, d'obtenir un succès qui a tenu de l'enthousiasme, et qu'aucune voix n'a contesté. Cette longue attente de son succès en doit augmenter le prix, puisqu'elle le couvertit en une sorte de triomphe.

Dans les différens écrits que M. le Sueur a publiés, nous avons peu remarqué ce qui avait trait à des différends particuliers ; nous n'avons point établi de jugemens sur les avis ouverts pour la prédominance de tel ou tel mode d'enseignement musical ; mais nous avons très-bien retenu le fond, la substance de ses écrits, c'est-à-dire, leur partie indépendante des circonstances, importante pour les progrès de l'art, intéressante pour la gloire nationale.

M. le Sueur a constamment soutenu, que la conservation de la tragédie-lyrique à notre grand opéra français était inséparable de la gloire de l'école musicale française ; que faire de la musique uniquement dramatique, sans mélodie, était méconnaître les moyens, les secrets et les bornes de l'art ; que sacrifier la vérité dramatique à la mélodie, était un autre écueil non moins dangereux et non moins destructeur ; qu'unir la raison dramatique de notre scene lyrique aux accens mélodieux et enchanteurs, à ce qu'il appelle les moyens *naïfs* et séducteurs de l'école italienne, sans oublier tout ce qui peut exister de *grand* chez les Allemands, était la perfection vers laquelle les compositeurs français devaient incessamment se diriger, sur les pas de Gluck, de Sacchini, de Piccini, de Grétry, de Philidor, *qui ont composé en France d'après le genre dramatique et la maniere de sentir des Français* ; il disait encore que nous étions hors d'état de soutenir la concurrence avec les maîtres étrangers, si, morts ou vivans, ils étaient opposés à ce que nous avons de plus faible ; mais qu'en employant, en dirigeant, en stimulant les talens des maîtres que nous possédons, maîtres dont il donnait aussi une liste longue et honorable, nous pouvions soutenir et continuer la gloire acquise ; parmi ces compositeurs il ne se nommait pas, mais il était nommé par ses lecteurs ; c'était peu toutes fois que de si bien soutenir la cause de l'école française dans le champ de la polémique, M. le Sueur vient de la plaider avec bien plus d'éloquence et de succès devant le juge suprême des productions des arts, le public assemblé. Un étranger avouerait peut-être que cette cause est gagnée ; nous nous bornons à croire qu'elle ne pouvait être soutenue d'une maniere plus brillante.

La musique *des Bardes* est une des plus grandes compositions qui aient été entendues en France : l'auteur, fidele à son système, y donne pour exemple ce qu'il a établi en précepte : il est vrai sans cesser d'être musicien ; il déclame sans cesser de chanter ; il est dramatique sans violer les lois de la mélodie.

Dans les arts du dessin, on nomme *grandiose* le caractere des productions imposantes par leur masse, leur régularité, leur ensemble, l'élévation de leur style, et leur effet sur quiconque les contemple. Cette expression est ici applicable ; elle est le cachet de la composition dont nous parlons.

Le style de M. le Sueur à cela de remarquable qu'il est à lui, uniquement à lui, sans que son originalité dégénere en bizarrerie, écueil qu'il était si facile de toucher dans le sujet traité : tous ses personnages ont un ton qui n'appartient qu'à eux. Le chant du Barde est idéal et mélodieux ; celui du Scandinave marqué, énergique, plein de vigueur et de mouvement : toutes les oppositions sont indiquées, les transitions préparées, les entrées annoncées ; des motifs de chant habilement ramenés ajoutent de l'intérêt à beaucoup de scenes, et en sont en quelque sorte l'interprétation. La verve du compositeur est soutenue dans tous les actes ; ses mouvemens sont variés, et ses tours constamment périodiques. La vérité d'expression semble naître chez lui de la variété ; et l'unité, des contrastes qu'il établit ; tant il fait succéder avec art la grace à la force, la simplicité d'un chant à l'unisson, à la combinaison savante de plusieurs motifs, et la naïveté d'une mélodie pure et touchante à la vigueur des plus grands effets harmoniques.

Après une seule représentation d'un tel ouvrage, on peut seulement annoncer qu'on a été frappé de la beauté de l'ensemble, et il est difficile de ne pas errer en passant aux détails ; nous indiquerons donc sommairement les morceaux qui ont le plus réuni de suffrages. L'ouverture n'offre pas un très-grand développement, mais elle est imitative ; elle peint le réveil du jour, et se lie bien à un beau chœur de Bardes qui invoquent le Dieu de la lumiere : le chœur se mêle ensuite au chant d'un Barde qui célebre ses dieux. Le trio qui suit : *Des doux sons de sa lyre*, est dans le goût de Mozart : le tour en est vif, l'effet neuf et piquant ; un chœur de Scandinaves termine le premier acte qui n'a pas un morceau faible.

On a trouvé du vague, et peu d'unité dans l'air de Rosmala qui ouvre le second acte. Mais les paroles n'offrent pas elles-mêmes un motif unique que le musicien ait pu développer : qu'il a été plus heureux dans le chœur des Bardes d'Ossian, sortant de leur vaisseau, et dans le duo d'Ossian et de Rosmala ! Ce chœur, est entraînant et le duo qui lui succede, neuf, simple, touchant : la mélodie en est d'une extrême simplicité, et elle a quelque chose d'agreste, d'étranger qui étonne d'abord, mais dont la vérité locale est bientôt sentie. La fin de cet acte se compose d'un chœur de chasseurs plein de gaieté, de mouvement et de verve.

Au troisieme acte, le compositeur a écrit en prenant Sacchini pour guide et pour modele, une très-belle scene de reconnaissance entre Rosmala et son pere. Le récitatif en est éminemment dramatique, et le morceau d'ensemble d'un pathétique entraînant ; au 4e et au 5e actes, il avait aussi à lutter contre Gluck et Piccini ; il avait à recommencer la scene d'Oreste et de Pylade, la marche des Scythes et le sommeil d'Atys : ces morceaux n'ont jamais été entendus sans des acclamations réitérées ; ils sont connus de tout le monde ; il fallait les éviter, et s'en approcher cependant, puisqu'ils sont parfaits : il faudra les entendre plus d'une fois pour savoir jusqu'à quel point cette extrême difficulté a été vaincue.

Après ces chœurs magnifiques, après la scene enchanteresse du Songe, et les beaux morceaux d'ensemble répandus dans l'ouvrage, le compositeur pouvait-il mieux finir qu'en s'empruntant à lui-même son sublime morceau de l'*Hymne au Soleil*, qui avait assuré le succès de *Paul et Virginie* ? Ce chœur ne pouvait manquer d'être reconnu, et il a été applaudi avec transport.

Cet opéra a été exécuté avec plus d'ensemble qu'il n'était permis de l'espérer à une premiere représentation. L'orchestre a été parfait, et les choristes sûrs. Lays n'a jamais trouvé une plus belle expression, et développé une plus belle méthode de chant que dans cet ouvrage. Madame Armand et Roland ont aussi très-bien chanté leurs rôles : Adrien a supérieurement déclamé le sien ; Lainez a déployé dans celui d'Ossian sa chaleur et son énergie accoutumées ; mais il y a plus, le rôle d'Ossian, parfaitement écrit pour sa voix, lui a donné l'occasion de réhabiliter sa réputation comme chanteur. Il a apporté une justesse, une correction et une pureté de son qui ont excité de très-vifs applaudissemens.

Il nous reste à parler des artistes qui ont établi les décorations ; elles sont d'une vérité parfaite et du plus bel effet. L'illusion scénique et la magie théâtrale ne peuvent aller plus loin que dans la scene du Songe. Avec quel art, M. Gardel, n'a-t-il pas embelli ce tableau de ses groupes charmants ; et pour ne citer qu'un exemple, qui ne trouverait enchanteresse et poétique l'idée de marquer le réveil d'Ossian, en faisant évanouir ces groupes par degrés, au moment où un nuage épais vient les couvrir ?

L'académie impériale de musique vient ainsi de marquer par le plus brillant succès, l'époque où elle a reçu ce titre. Ce succès est une juste récompense du soin avec lequel l'opéra d'Ossian est établi dans toutes ses parties. Cet ouvrage paraît, sans contestation, devoir être placé parmi ceux auxquels l'opéra français est redevable de sa splendeur dans cette capitale, et de sa réputation chez l'étranger.

S....

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	59 fr. 25 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1105 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain 24, la 2e représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes. — Les personnes qui ont retenu des loges pour la 2e représentation, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés vendredi avant midi.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. le Glorieux, et le Souper de Famille.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. ; donneront auj. le Collatéral, et Vincent de Paule. — Samedi, la 1re représentation du Complaisant, com. en 5 actes.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, Fielding, et les Hazards de la guerre.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôs an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 294. *Vendredi*, 24 *messidor an* 12 *de la République* (13 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Brunn, *le* 23 *juillet* (4 *messidor.*)

La gazette de cette ville contient un article des frontieres de la Turquie, ainsi conçu.

« Les Turcs de Belgrade ont fait, le 13 de ce mois, une sortie en forces, et ont tenté d'emporter les redoutes garnies d'artillerie que les Serviens ont construites en avant de leur ligne. Cette tentative a été sans succès; et après un combat très-sanglant, ils ont été forcés de se retirer précipitamment. Le dey qui commandait l'attaque, a eu, dit-on, un pied emporté. — On n'a rien appris d'ultérieur relativement à Bekir-Pacha, chargé par la Porte de rétablir l'ordre et la tranquillité en Servie.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, *le* 16 *juin* (27 *prairial.*)

Tous les bruits que l'on a répandus ici sur l'arrivée d'une armée russe, sont destitués de fondement. Nous avons trois mille hommes de troupes russes qui sont très-nécessaires pour appuyer le pouvoir de M. Morenigo, qui gouverne ce pays, sous l'apparence d'une constitution qui ne laisse rien à faire aux habitans. Nous n'avons point non plus ici d'escadre; mais trois frégates seulement sont arrivées récemment avec les troupes nécessaires pour renforcer notre garnison et compléter les trois mille hommes. Les dispositions de la Grèce sont à présent bien plus favorables aux Français qu'aux Russes. On apperçoit même des mouvemens à Prévesa, excités par l'inquiétude qu'a conçue le pacha de Janina.

ITALIE.

Tarente, *le* 19 *juin* (30 *prairial*)

Le général Saint-Cyr a fait prêter le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'EMPEREUR, aux troupes composant le corps d'armée qu'il commande. Ce serment a été prêté avec un enthousiasme général. Ces troupes sont dans la meilleur e situation, et parfaitement approvisionnées; elles ont très-peu de malades; elles sont très-disciplinées, et vivent dans la plus parfaite intelligence avec tous nos habitans. Le renvoi de M. Acton a produit dans ce pays, comme dans tout le royaume, une très-grande joie. Ce ministre était détesté.

Nous recevons chaque jour des nouvelles de Corfou; il y a dans cette île environ trois à quatre mille Russes, dont l'agent de leur nation a grand besoin pour faire exécuter ses ordres.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 30 *juin* (11 *messidor.*)

Le 26, jour anniversaire de l'installation du sénat, et époque du renouvellement du tiers de ses membres, S. E. le Doge a donné, au palais national, une fête magnifique terminée par un bal.

S. Exc. M. Salicetti, ministre plénipotentiaire de France, ayant reçu ses lettres de créance, les a présentées hier, avec toutes les formalités requises, au doge de la république.

— Le fameux brigand Vetrarino (de Teglia), son frere et deux autres de ses compagnons, surpris dans la paroisse de Ceranesi par les agens que la police avait mis à leur poursuite, au moment où ils se mettaient en état de défense, ont été atteints d'une décharge générale, dont trois sont tombés morts; le quatrieme a pris la fuite; on le croit blessé.

Giacchè (de Saint-Pierre-d'Arena), pirate condamné à mort, a aussi été surpris par les gendarmes dans une auberge du Pra, et n'ayant pas voulu se rendre, a été atteint d'un coup dont il est mort peu après. Ces événemens rétablissent la sûreté des routes de Polcevera et de Voltri.

INTERIEUR.

Paris, *le* 23 *messidor.*

M. Cavagnac, agent des relations commerciales, est arrivé de l'Isle-de-France. Il a annoncé la nouvelle de la prise, faite par le contre-amiral Linois, d'une frégate anglaise. Il a quitté l'île il y a trois et demi. La colonie était dans une très-bonne situation.

Le corsaire de Saint-Malo, *le Duguay-Trouin*, est arrivé de la Martinique, où il a débarqué deux cents hommes de troupes et des munitions.

Deux frégates françaises qui avaient porté des secours et des munitions à Cayenne ont conduit à la Martinique 400 hommes et 3000 fusils.

Ces bâtimens ont rempli, sans accidens, ces diverses missions.

ERRATA.

Dans la feuille d'hier, page 1321, 3e colonne, décret impérial du 22 thermidor sur la décoration de la légion d'honneur, 10e ligne de cet article; après ces mots : « elle sera en or pour les grands-» officiers.. »—*Ajoutez* : commandans et officiers. »

Même page, même colonne, même article, ligne 12e; après ces mots : « on la portera à une des » boutonnieres de l'habit et attachée à un ruban » moiré rouge, » — Supprimez ceux-ci : « liseré » de blanc. »

Dans un très-petit nombre d'exemplaires de la même feuille, article RÉPUBLIQUE ITALIENNE, décret sur les monnaies, art. XXV, au-lieu du mot Souverain, qui s'y trouve deux fois, *lisez* : Gouvernement.

MINISTERE DES FINANCES.

Cours de géométrie historique et pratique.

Le Gouvernement, sur la proposition du ministre des finances, a autorisé l'ouverture à Paris d'un cours de géométrie-pratique, destiné à former des élèves pour la levée des plans.

Satisfait des premiers succès de ce cours, mais désirant le rendre plus utile encore, le ministre a communiqué ses vues à M. le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, qui, empressé de seconder les intentions de son excellence, a pris, le 30 prairial dernier, un arrêté pour autoriser les quatre professeurs à exercer leurs élèves dans différentes communes de son département.

Le ministre a chargé les quatre professeurs de recevoir les aspirans qui se présenteraient, après avoir donné des renseignemens sur leur personne et leur moralité : sur l'attestation donnée par le professeur, le ministre enverra, dans les départemens qui en ont besoin, les élèves reçus, et les adressera à MM. les préfets par une lettre officielle.

Une carriere aussi honorable qu'utile est ouverte aux jeunes gens qui désireraient y entrer : envoyés auprès des géometres en chef en qualité d'ingénieurs-géometres, ils y seront employés au levé de la carte topographique de toutes les communes de la France.

Les frais de route pour se rendre dans les départemens, sont payés aux élèves à raison de 1 fr. par lieue de poste.

L'indemnité allouée par le géometre en chef à l'ingénieur-géometre, est soumise à M. le préfet et définitivement fixée par lui; elle ne peut éprouver de réduction que d'après une décision formelle, signée de lui.

Une fois admis, l'élève ne peut être exclus que sur une semblable décision.

Le ministre a marqué à MM. les préfets de lui envoyer, tous les trois mois, l'état nominatif des ingénieurs-géometres avec des notes de leurs travaux, et son excellence a pris l'engagement de ne choisir à l'avenir de géometres en chef que parmi les géometres secondaires qui se seraient distingués.

Les aspirans sont invités à se faire inscrire aux bureaux du ministere des finances, division du commissaire du Gouvernement, rue de Clery, n° 95, ou chez un des professeurs ci-après dénommés :

Hautier, rue de Tournon, fauxbourg Saint-Germain, n° 1163, près le Luxembourg.

Pommiés, rue d'Argenteuil, n° 243.

Regnaud, rue Geoffroy-Lasnier, n° 17.

Benazet, rue de Bussy, n° 15, maison d'un luthier.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le curage de la Bièvre.—Paris, le 21 *messidor an* 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu les arrêtés des consuls, des 12 messidor an 8, 25 vendemiaire et 3 brumaire an 9;

L'arrêté du ministre de l'intérieur, du 12 floréal an 9;

Et l'ordonnance du 19 messidor an 9, approuvée par le ministre de l'intérieur, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Le curage de la Bièvre et de ses affluens, pour la présente année, sera donné à l'entreprise.

Il sera mis en adjudication au rabais, et partagé en trois lots.

II. Les adjudicataires seront chargés de faire le curage en totalité, sans que les propriétaires riverains puissent s'immiscer dans ce travail, même le long de leurs propriétés.

III. Les époques où le curage sera fait dans chaque partie, seront déterminées par le cahier des charges.

IV. La présente ordonnance sera imprimée et affichée dans les communes riveraines de la Bièvre et dans Paris.

Le sous-préfet de Sceaux, les maires des communes riveraines, les commissaires de police à Paris, les officiers de paix, l'inspecteur de la Bièvre et les autres preposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, *préfet*, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, *signé*, PHS.

SCIENCES.

NOSOLOGIE, TOPOGRAPHIE MÉDICALE.

Précis historique de la maladie qui a regné dans l'Andalousie, en 1800 (année 8 et 9 de la République française), contenant un apperçu du voyage et des opérations de la commission médicale envoyée en Espagne par le Gouvernement français, ainsi que diverses observations sur la nature de la fievre jaune, sur quelques méthodes de traitement qui ont été recommandées contre cette maladie, et sur les dangers plus ou moins probables de son introduction et de son établissement en Europe; par J. N. Berthe, professeur de l'école de médecine de Montpellier, ci-devant vice-professeur de l'université de médecine de la même ville, de la société libre d'agriculture du département de l'Hérault, du collége royal de médecine et de l'académie royale de Madrid, honoraire de la société médicale de Montpellier, de la société médicale d'émulation de Paris, de la société de médecine-pratique de Barcelone (1).

> Multa in modo rei et circumstantiis ejus nova, quæ in genere ipso nova non sunt.
>
> BACO, *de dignit. et augment. scient.*

La fievre jaune d'Amérique, à laquelle on a déjà donné tant de noms plus ou moins sinistres, est-elle décidément contagieuse ou non? Voilà une question sérieusement agitée et décidée en sens contraire, même par les hommes de l'art qui ont observé cette fievre de plus près, sur-tout depuis un demi-siecle, qu'elle s'est montrée à des époques assez rapprochées l'une de l'autre.

Dans une matiere de cette importance, l'affirmative alarme les peuples et inquiete leur gouvernement; la négative entretient une sécurité souvent funeste; le doute ne remédie à aucun inconvénient, donne lieu à des théories bizarres, à des disputes interminables, à des mesures variables et arbitraires. Avant de rendre compte des opinions divergentes et des ouvrages déjà publiés sur ce sujet, nous rappellerons les définitions et les principes d'où l'on doit, ce semble, partir pour arriver à la solution du problême qui va nous occuper.

Le mot *contagion*, quand il s'agit d'un *virus* ou d'une maladie, signifie propagation du virus ou de la maladie par le contact. Ce contact est ou immédiat, ou seulement médiat. Le premier a lieu d'un individu à l'autre, par l'attouchement, soit que cet

(1) Un fort volume in-8°; prix.... — A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Battoir, n° 16; et à Montpellier, chez Renaud, libraire, à la Grande-Rue. — An 12. (1803.)

attouchement s'étende à divers points de la superficie du corps, c'est-à-dire de la peau, soit qu'il se borne à certaines parties dépourvues de peau, telles que les lèvres, les narines, les parties ulcérées, etc. En effet, on connaît des virus communicables à travers la peau, tandis qu'il en est d'autres qui exigent un contact avec des parties dénudées, par l'absence de la peau ou par des lésions locales dites *solutions de continuité*.

Le contact médiat s'opère au moyen d'un corps intermédiaire communiquant actuellement, ou ayant communiqué avec un corps présumé infecté. Ainsi le meuble, le lit, l'habit d'un pestiféré passant à l'usage d'un homme qui ne l'est pas; ainsi une personne qui, venant de communiquer avec un pestiféré, aborde et touche un homme sain, offrent respectivement deux sortes de contact médiat. L'air qu'on respire, chargé de miasmes contagieux, sera rangé indifféremment dans l'un ou l'autre de ces contacts, selon l'opinion qu'on pourra se former de l'influence de l'air, en cas de contagion.

Donnons maintenant une idée de la nature des différens virus contagieux ainsi que du mode et de l'intensité de leur action. Quelques miasmes éminemment contagieux, paraissent avoir leur source ou foyer dans ces matières végétales ou animales, en putréfaction, qui élevées en gaz aériformes, s'attachent sur les hommes et les animaux, soit qu'ils les respirent, soit qu'ils les absorbent par les pores inhalans de la peau. Ce foyer peut être un marais, une ville, une maison, un vaisseau, etc. D'autres virus, qu'on est convenu d'appeller fixes, sont concentrés dans un corps vivant, ou dans l'une de ses parties; tels sont les virus scabieux, varioliques, syphilitiques, etc., auxquels rien n'empêche de joindre le virus pestilentiel fixé sur un individu, par opposition au virus encore errant dans l'atmosphère, ou circonscrit dans un foyer particulier.

Ces deux genres de virus contagieux, peuvent aussi avoir plus ou moins de malignité intrinsèque, à raison des causes qui les ont fait naître, ou qui en favorisent le développement; mais il est sur-tout important d'observer ici que cette malignité intrinsèque, ou plutôt que les effets de cette malignité, sont en même tems relatifs à l'état actuel des individus qui s'en trouvent atteints: car, comme la même substance qui sert de nourriture à une classe d'animaux, est souvent vénéneuse pour une autre classe, il est également des virus qui tuent certains animaux, tandis que leur action est faible ou nulle sur des animaux d'une espèce différente. Tous les jours nous voyons que dans les individus d'une même espèce, dans l'homme, le même virus fixe, contracté par une même cause, la variole par exemple, communiquée par la même personne à plusieurs individus, se montre bénigne chez l'un, et très-maligne chez l'autre.

Qui ne sait, en effet, combien l'âge, le sexe, le régime, et tout ce qu'on est convenu de nommer le tempérament d'un sujet, prêtent de variétés à l'influence des virus, de quelque nature qu'ils soient? Le virus pestilentiel lui-même n'est-il pas aggravé, atténué, modifié, en un mot, tant par la température et la constitution atmosphérique, que par la manière d'être des individus sur lesquels il se manifeste? Il est donc vrai de dire, qu'en général, un virus est plus ou moins contagieux, 1°, par sa malignité actuelle, intrinsèque et absolue, quoique les degrés de cette malignité puissent être variables; 2° par les dispositions actuelles ou antérieures des sujets qui contractent ce virus: puisqu'il y a même des sujets qui bravent impunément, et en tout tems, le même virus mortel, ou, au moins, très dangereux pour les autres. Il est vrai aussi que le même virus, qui d'abord n'est pas sensiblement délétère, semble quelquefois acquérir, en peu de tems, une exaltation de malignité qui le rend pestilentiel, ou que, par des causes imprévues et souvent légères en apparence, il trouve dans les sujets une susceptibilité plus prompte et plus facile.

La contagion ou *la non contagion* ne consistent donc ni l'une ni l'autre dans un point rigoureux et mathématique. On peut raisonnablement donner une plus grande latitude à la signification de ces mots: puisque les mêmes affections morbifiques, les mêmes miasmes, les mêmes virus *contagieux* le sont *plus* ou *moins* éminemment, *plus* ou *moins* universellement; puisque tous les individus d'une même espèce n'en sont pas nécessairement susceptibles, ou ne le sont pas au même degré.

Ces notions préliminaires vont nous servir pour entendre, et peut-être pour accorder entr'eux les auteurs qui ont émis sur la fièvre jaune d'Amérique, sur la peste d'Orient, sur la maladie de Cadix, des opinions diamétralement opposées. Commençons par l'ouvrage dont nous avons enoncé le titre.

Une épidémie cruelle, qui ravageait Cadix et l'Andalousie dans les derniers mois de la huitième, et au commencement de la neuvième année de notre ère républicaine, menaçait nos départemens méridionaux: la *junte* espagnole de santé consulta l'école de Montpellier sur les moyens d'en arrêter les progrès; celle-ci en informa le ministre Chaptal, qui, d'après les ordres du premier magistrat de la République, invita l'école à choisir dans son sein deux commissaires chargés d'aller prendre des renseignemens sur les lieux, de donner au gouvernement espagnol leur avis sur la nature de l'épidémie, d'en rendre compte au ministre de l'intérieur et aux préfets des départemens français limitrophes de l'Espagne.

Les professeurs désignés par l'école, Lafabrie, Berthe et Broussonnet, accompagnés de deux médecins adjoints et interprètes, partirent de Montpellier le 4 frimaire et arrivèrent le 13 à Barcelonne, où ils attendirent de Lucien Bonaparte, alors ambassadeur de la République près la cour de Madrid, des instructions relatives aux difficultés qu'opposaient à leur voyage les cordons de troupes placés pour intercepter toute communication avec les endroits où régnait encore l'épidémie. Ils prirent ensuite la route de Cordoue, Valence, Carmona, Carlota, Eccija, pour aller à Séville, où ils entrèrent, vers le milieu de pluviose an 9. Le fléau y avait cessé entièrement; la commission ne put que recueillir les détails affligeans du désastre, dont cette ville venait d'être le théâtre; elle s'occupa ensuite de la désinfection des églises, des cimetières, des hôpitaux, des laines destinées pour la France, et indiqua les mesures nécessaires pour prévenir le retour de la maladie, que pouvait faire craindre la chaleur déjà sensible, du climat de Séville. De-là elle se rendit, par eau, après avoir visité la côte et les ports environnans, à Cadix, où il n'y avait déjà plus que des convalescens; elle y séjourna pendant un mois sans avoir rien aperçu qui pût inspirer quelque crainte légitime pour l'avenir.

Quoique les commissaires n'aient pu se trouver assez tôt sur les lieux pour y observer tout par eux-mêmes, et qu'à cet égard, leur commission semble perdre quelque chose de son intérêt, cependant ils n'en ont pas moins rempli le but essentiel, celui d'éclairer les Gouvernemens français et espagnol sur la nature de la fièvre qui venait de désoler principalement les villes de Cadix, Séville, et Xérez, sur les moyens de diminuer ses ravages ou de se préserver entièrement de ses atteintes. Cette fièvre avait, il est vrai, disparu; mais il fut facile aux commissaires d'en saisir les dernières traces, d'apprendre, des hommes de l'art, des autorités préposées à la santé publique et d'une foule de témoins oculaires, tous les détails relatifs à son invasion, à ses progrès et à ses suites effrayantes

Le professeur Berthe, membre-rapporteur de la commission, assigne, comme l'origine de la maladie de l'Andalousie, la voie de mer, c'est-à-dire, l'arrivée à Cadix d'un navire à bord duquel cette maladie vers le 10 ou le 15 du mois d'août (an 1800 v. st.); il décrit ensuite avec la plus scrupuleuse exactitude la marche, les caractères généraux et particuliers; en un mot, l'ensemble des phénomènes qu'a présentés cette maladie; il prescrit enfin un traitement analytique, correspondant au principal élément de la maladie dans chacune de ses périodes, et aux variétés qui l'ont modifiée selon l'âge, le sexe, les forces des différens individus, la constitution atmosphérique dominante, etc. etc. sans oublier d'indiquer les précautions générales et les préservatifs particuliers qu'il convient d'opposer à ce fléau: ce traitement nous paraît être un modèle parfait de méthode et d'analyse pour des cas analogues. Aucun livre élémentaire n'avait offert jusqu'à ce jour une pratique si sagement raisonnée d'une application et aussi juste à la maladie principale, et aussi susceptible d'être étendue à toute sorte des fièvres ataxiques, malignes et pestilentielles.

La commission médicale jugea que la maladie qui, de Cadix, avait pénétré dans l'Andalousie, était essentiellement *la fièvre jaune d'Amérique*; et le professeur Berthe justifie cette opinion par le parallèle du texte des meilleurs auteurs qui se sont attachés à décrire la même fièvre, après l'avoir étudiée et observée à Philadelphie, à Saint-Domingue, et dans les autres endroits où elle a exercé les plus grands ravages.

Makittrick, l'un des auteurs cités, prétend, il est vrai (1), que cette fièvre n'est pas *contagieuse* de sa nature, et en cela son opinion diffère notablement de celle émise par la commission et son rapporteur, le professeur Berthe; mais il est facile d'accorder sur ce sujet tous les auteurs, ceux du moins qui ont écrit de bonne foi et avec méthode, et dans ce nombre nous devons comprendre, 1°. Jean Devere, auteur de la *Dissertation sur la fièvre jaune* qui régna à Philadelphie en 1793, depuis le mois d'août jusques vers le milieu de décembre; 2°. Louis Valentin, docteur en médecine, ancien professeur, auteur de l'ouvrage ayant pour titre: *Traité de la fièvre jaune d'Amérique*, etc. (2), car ces deux auteurs soutiennent et essayent de prouver que cette fièvre n'est pas contagieuse.

Ici nous pourrions agiter de nouveau la grande question sur la *contagion* ou la *non contagion* de cette *fièvre jaune* et de toute autre maladie analogue à cette fièvre. Mais une telle question doit se résoudre par les notions préliminaires que nous avons cru devoir établir en commençant cet extrait, et; s'il nous est permis d'identifier notre opinion avec celle émise par le docte professeur Berthe, nous citerons ses propres expressions, tirées du texte même de son rapport (page 178) et de la note 123e., correspondante à ce texte (page 377).

» Si nous faisons une juste application de ces principes à la fièvre jaune, l'observation viendra immédiatement à l'appui du raisonnement: nous nous rappellerons à ce sujet que la fièvre jaune qui, selon Makittrick, règne dans les Indes-Occidentales sans apparence de contagion, s'est néanmoins développée ensuite, et propagée par cette seule voie, par-tout où elle a été introduite. C'est ce qui est arrivé dans certaines parties des Indes-Occidentales; c'est sur-tout ce qui a eu lieu manifestement dans l'Amérique Septentrionale, ou, d'après tous les auteurs qui ont écrit sur cet objet, elle a été apportée du dehors; c'est encore ce que nous venons de voir en Andalousie; c'est en un mot, si nous nous permettons de nous arrêter aux conjectures les plus probables, ce qui se renouvelerait, si cette maladie était portée en Europe. »

» Je ne cherche donc point à détruire par des raisonnemens les faits sur lesquels se fonde Makittrick, ainsi que ceux qui partagent son opinion. Je les admets au contraire dans toute leur étendue: mais je ne crois pas devoir en déduire les mêmes conséquences, parce qu'elles me paraissent forcées. Si dans les Indes-Occidentales la fièvre jaune n'affecte jamais, ou du moins n'affecte que très-rarement les naturels du pays, je ne vois là qu'une exception qui ne doit point empêcher de considérer cette même maladie comme éminemment contagieuse par rapport à tous les individus. En Espagne nous avons eu aussi des exceptions qui dépendaient des mêmes causes, c'est-à-dire, nous avons vu que les negres, ainsi que tous ceux qui étaient originaires de l'Amérique, ou qui avaient séjourné quelque tems aux Antilles, ont été exempts de cette maladie: osera-t-on avancer qu'elle n'y a point été contagieuse? On doit sans doute rapporter cette insusceptibilité des individus dont il est ici question, à des causes analogues à celles qui nous font voir chaque jour quelques autres individus placés au hasard dans la foule résister aux affections dont le génie contagieux n'est assurément point douteux. »

Leur idiosyncrasie naturelle ou momentanée en repousse constamment jusqu'à la plus légère atteinte, ou si l'on aime mieux encore (et ceci n'est pas totalement dépourvu de probabilité), je dirai que la fièvre jaune n'est pas essentiellement contagieuse là où elle est véritablement endémique; mais que partout où elle a été transplantée, ce n'est que par la contagion qu'elle s'y est développée et propagée.

» Quoi qu'il en soit, les observations de Makittrick ne détruisent nullement le jugement porté par la commission sur la nature de la maladie de l'Andalousie; et si, relativement à cet objet, que je regarde comme suffisamment prouvé, je me suis permis une digression un peu trop longue peut-être, c'était dans l'intention de répondre aux objections fondées sur ces mêmes observations qui nous ont été déjà faites ou qui pourraient l'être par la suite.

Voici la note que nous avons indiquée:

« Il est des maladies qui ne deviennent contagieuses qu'accidentellement; il en est d'autres qui, s'accompagnant le plus souvent de l'élément contagieux, en sont néanmoins quelquefois exemptes; telle est la fièvre des camps, des prisons, des marais; telle est la fièvre putride, portée au dernier degré, qu'on a cru, d'après cela, pouvoir appeler *fièvre pestilentielle*; telles sont encore la dysenterie maligne, certaines affections pituiteuses, catarrhales, etc.; la fièvre jaune ne serait-elle pas de ce nombre? En conséquence ne pourrait-on pas dire que ceux qui de certains faits particuliers veulent conclure qu'elle n'est jamais contagieuse, sont tout aussi éloignés de la vérité que ceux qui prétendraient d'après d'autres faits isolés, qu'elle doit toujours l'être? dans l'état actuel de nos connaissances, il faut nécessairement s'arrêter à cette double considération: car l'observation ne peut conduire au-delà. »

Si dans cet écrit je parle de caractère contagieux comme de l'élément essentiel et prédominant, c'est parce que je rends compte spécialement de ce qui s'est passé dans l'Andalousie.

Ainsi, rien ne nous paraît devoir infirmer la conséquence des faits exposés par le professeur Berthe, au nom de la commission, et desquels il résulte, 1°, que la maladie contagieuse d'Anda-

(1) Makittrick, *de febre Indiæ-Occident. malignâ flavâ syllog. select. Opusc. med. pract. etc.* BALDING, etc.

(2) *Traité de la fièvre jaune d'Amérique*, ouvrage dans lequel on recherche son origine, ses causes, tant sur terre que sur les vaisseaux, et l'analogie qu'elle présente avec d'autres maladies. On y examine, d'après les faits et l'expérience, si elle est contagieuse; on y indique non-seulement les différens moyens curatifs, mais encore ceux qui peuvent en préserver les marins, les militaires et autres qui passent aux Deux-Indes et en Afrique; par Louis Valentin, docteur en médecine, ex-premier médecin des armées de Saint-Domingue et en chef des hôpitaux français en Virginie, 1 vol. in-8°.

Prix, broché, 3 francs 25 cent., et port franc par la poste 4 francs 25 cent.

A Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, n°. 3. An xi (1803.)

lousie est la fievre jaune d'Amérique ; 2° que cette fievre, lors même qu'elle ne paraît pas *contagieuse*, peut, d'un moment à l'autre, devenir telle, et que son apparition commande toutes les précautions compatibles avec les devoirs de l'humanité, et avec les relations établies entre les familles et entre les peuples. Sous ce point de vue, qui nous paraît le plus sage et le mieux fondé en raison, l'ouvrage que nous venons d'analyser a obtenu, à juste titre, l'assentiment d'une école célebre et le suffrage d'un ministre éclairé.

Nous ne contestons aucun des faits avancés par MM. Deveze et Valentin, et nous croyons avec eux, que les communications d'un homme attaqué de la fievre jaune avec un autre homme sain n'ont pas toujours été contagieuses ; quoiqu'elles aient pu l'être consécutivement, et dans des circonstances aggravantes, de l'aveu même de ces deux auteurs. Mais nous révoquons moins en doute encore les faits contraires, bien observés par la commission ; et un seul de ces faits suffit pour qu'on doive craindre la contagion, dans tous les cas, de cette maladie. Car un danger toujours imminent, quoiqu'il ne se réalise pas, ne cesse jamais d'être formidable. TOURLET.

LITTÉRATURE.

Eliézer et Nephtaly, poëme traduit de l'hébreu ; suivi d'un *Dialogue entre deux Chiens* ; nouvelle imitée de Cervantes, ouvrages posthumes de Florian. — De l'imprimerie de Guilleminet, à Paris, à la librairie économique, rue de la Harpe, n° 117.

Pour que le lecteur prenne une idée juste de cet ouvrage, distribué en quatre chants, je crois devoir commencer par en présenter une analyse assez étendue.

Les tribus d'Israël, restées sans chefs après la mort de Josué s'étaient renfermées dans l'enceinte des terres échues à chacune d'elles ; les paisibles héritages qu'elles cultivaient, formaient comme autant de gouvernemens paternels. La ville de Silo, dépositaire de l'arche-sainte, recevait seulement aux jours de fête les nombreux enfans de Jacob, accourus de toutes les parties de l'Empire, pour célebrer le Seigneur, et renouveller avec leurs freres des autres tribus le serment de la divine alliance.

« Les anciens proclamaient ces lois données à Moïse sur la montagne ; la trompette appelait devant eux les faibles, les orphelins, tous ceux qui pouvaient avoir à se plaindre d'une fraude ou d'une violence ; et personne ne se plaignait, et les anciens louaient le Seigneur. »

« Le petit-fils d'Eléazar, le vénérable Sadoc, remplissait la place d'Aaron. Sadoc était aimé de Dieu, parce que Sadoc aimait les hommes. Il observait, avec un zele rigoureux, tous les préceptes de la loi ; il priait avec un zele tendre pour ceux qui ne les observaient point... Sadoc n'avait plus d'épouse, deux fils jumeaux lui étaient restés ; Eliézer et Nephtaly, à peine âgés de 19 ans, étaient l'exemple et l'amour d'Israël, etc. »

Ces deux jeunes freres ne connaissent point encore le plus doux des sentimens ; mais le plus pur de tous remplit leur ame ; unis par l'amitié la plus vive, ils sont tout l'un pour l'autre. Eliézer, non moins aimant, non moins tendre que Nephtaly, était né plus sérieux, plus grave ; Nephtaly, plus impétueux que son frere, aimait comme lui la vertu.

Tous deux exercés dans les jeux guerriers des hébreux, parcouraient un jour, suivis de leurs jeunes amis, les brûlans rochers de Remmon. Nephtaly s'est acharné à la poursuite d'une panthere ; il s'enfonce au milieu des rocs ; mais bientôt, et trop tard, il s'apperçoit qu'il est égaré. L'effroi le saisit, non parce qu'il songe à ses dangers, mais parce qu'il se peint déjà la douloureuse inquiétude qui va tourmenter sa famille. Il erre long-tems pour retrouver son chemin ; vaine tentative ! plus il croit en approcher, plus il s'en éloigne. Le soleil darde sur lui des rayons enflammés ; succombant sous la fatigue, brûlé par les feux du jour, dévoré par une soif ardente, il n'a plus de ressource que dans le vase de lait qu'il a emporté, et qui peut seul lui rendre la vie... Il le retire de son sein... il l'approche de sa bouche... tout-à-coup partent derriere lui des cris inarticulés.... *J'expire, j'expire..... de l'eau ! par pitié..... de l'eau !* ... C'est une jeune israélite, les cheveux épars, qui lui tend les bras.

« Elle n'avait pas achevé, le vase était sur ses levres. Elle boit avec avidité, sans se relever de terre, sans détourner ses regards du breuvage qui la ranimait. Nephtaly debout contemplait ses traits, sa grace, ses yeux si touchans que surmonte un sourcil d'ébene, et son front plus blanc que l'albâtre dont l'éclat contrastait si bien avec sa longue chevelure noire, avec ses joues que la chaleur avait animées d'un vif incarnat. »

L'Israélite a épuisé le vase, et fait le récit de ce qui la concerne : elle conduisait les troupeaux de son pere ; la vue des cruels Moabites l'a effrayée ; elle a fui vers ces rocs, etc..... *Ah, venez, venez chez mon pere*, dit-elle à Nephtaly..... Nephtaly ne peut plus répondre. Il a sauvé sa jeune compatriote, mais aux dépens de ses jours. Il fait un pas pour la suivre ; il tombe sans voix et sans mouvement. Elle reconnaît qu'il périt de la même cause qui, un instant avant, l'allait faire périr elle-même. Ces farouches Moabites qu'elle craignait pour elle, elle ne les craint plus dès qu'il faut sauver celui par qui elle vit. Elle l'abandonne, mais pour revoler bien-tôt le secourir ; elle va chercher son pere.

En ce moment, le ciel amene un autre sauveur Eliézer qui tout le jour a vainement fatigué les échos du nom de son cher Nephtaly, arrive, après bien des recherches, suivi de plusieurs amis, au pied de ces mêmes roches où périt son frere. Le reconnaître, appaiser sa soif, le rendre à la vie, transporter à Silo où Sadoc revoit enfin l'un de ses deux bien-aimés presqu'expirant ; voilà ce que l'amitié inspire et exécute à la même heure. Tous les secours sont prodigués ; des prieres sont ordonnées ; les Lévites se rassemblent ; déjà dans leurs cantiques ils implorent l'Eternel pour le fils de leur pontife..... Le sacrifice n'est point achevé qu'on voit accourir une jeune étrangere. Elle porte en ses mains deux colombes, et conduit un agneau blanc. « Pardonnez, Lévite, dit-elle à Eliézer qui s'offre à elle le premier, pardonnez à une inconnue de vous retenir un moment. Quoiqu'étrangere dans Silo, je ne suis point une infidelle. Je demeure en Benjamin dans le hameau de Luza. Mon nom est Rachel. Mon pere Abdias adore le Dieu d'Isaac. Je viens offrir à l'Eternel cet agneau, ces deux colombes, seule richesse dont puisse disposer la fille d'un simple pasteur. Daignerez-vous, enfant d'Aaron, les immoler pour moi sur l'autel..... Je viens implorer le Très-Haut pour le mortel à qui je dois la vie. »

Eliézer n'a pu voir Rachel sans être ému ; n'a pu l'entendre sans éprouver un trouble qu'il ne peut pas plus définir que surmonter..... Le sacrifice s'acheve ; Rachel se retire ; Eliézer la voit partir en soupirant ; mais l'amitié l'appele : il vole auprès de son frere, qui est enfin hors de danger. Tel est le sujet du premier chant.

Au second chant, on va célébrer la commémoration de ce jour de salut où des lois furent données au peuple d'Israël sur le Mont-Sina : cette fête est celle de la reconnaissance et du bonheur. Toutes les tribus sont dans Silo. Sadoc et ses deux fils paraissent au milieu du peuple qui s'empresse pour les contempler : on veut voir sur-tout *cet aimable Nephtaly conservé par le Tout-Puissant* : mais bientôt les deux freres se dérobent à l'empressement de la foule. Tous deux ont besoin de s'épancher dans le cœur l'un de l'autre ; tous deux ont un grand secret à se confier. Eliézer le premier ouvre son cœur : il a vu la belle Rachel, et, en ce moment, il a cessé de penser à Nephtaly..... *Pardonne*, dit-il à son frere. Nephtaly accorde d'autant plus promptement le pardon qu'on lui demande, qu'il en a besoin pour lui-même ; il répond à la confidence de son frere par une confidence pareille : il raconte ce qui s'est passé entre lui et la jeune inconnue qu'il a sauvée ; mais, cessant bientôt de parler de lui pour ne s'occuper que de son frere, il faut, dit-il, qu'il épouse Rachel ; lui-même, lui, Nephtaly, dès ce soir, il le demandera à son pere pour son cher Eliézer ; lui-même encore, il ira la demander dès demain à Abdias, au pere de Rachel même.

Tout ce qu'il promet, s'exécute. Muni du consentement paternel et des présens destinés à Rachel, il part en effet pour le hameau de Luza, où demeure Abdias. « Arrivé chez lui, c'est le Seigneur, dit-il, qui m'amene à Luza, pour vous offrir, de la part de Sadoc, pontife du Dieu vivant, ces présens, bienfaits de la terre, que l'Eternel nous donna. Mon pere Sadoc vous demande d'accorder votre fille Rachel à Eliézer, mon frere ; Eliézer dont le nom, sans doute, est déjà venu jusqu'à vous, et qu'Israël considere comme le digne successeur d'Aaron et de Sadoc. »

Abdias a consenti. Rachel, qu'on attendait, revient des champs. Abdias va au-devant d'elle, l'amene et la présente à Nephtaly..... Celui-ci l'apperçoit..... « O Dieu tout-puissant ! c'est elle ! c'est l'Israélite qu'il a sauvée ! » Rachel à son tour le reconnaît ; elle jette un cri ; ses genoux fléchissent ; elle demeure renversée entre les bras de son pere. » A la fin, revenue à elle-même, mais respirant avec peine : « Mon pere, dit-elle (un mot d'Abdias lui a fait connaître l'objet de la mission de Nephtaly), mon pere, vous m'avez donnée au fils de Sadoc, je dois obéir en silence. Mon cœur sera prêt à suivre ma main, si le frere d'Eliézer veut me confirmer de sa bouche que c'est pour m'appeler sa sœur qu'il est venu jusques dans ces lieux. »

Le cœur de Nephtaly balance un moment ; mais l'amitié l'emporte..... Il réitere sa demande : la jeune Benjaminite l'écoute, rougit et pâlit tour-à-tour. « *Je suis satisfaite*, dit-elle, *j'accepte pour époux Eliézer.* »

Le lendemain de cette douloureuse entrevue, Abdias, Rachel et Nephtaly se mettent en route. « Nephtaly marchait la tête baissée, sans oser jeter un coup-d'œil vers celle qu'il conduisait. Rachel l'observait en silence, se répétait, s'efforçait de croire que Nephtaly ne l'aima jamais ; que lors qu'il lui sauva la vie, c'était seulement par pitié ; qu'il avait brigué le barbare emploi de la demander pour un autre, et que la sombre mélancolie qu'elle voyait sur son visage n'était que l'effet de son caractere. »

C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire les détails de cette marche et l'intéressant entretien qui amene Nephtaly, Abdias et sa fille aux portes de Silo.

Ici se termine le 2e chant.

Sadoc et Eliézer, ainsi que leurs parens et leurs amis, les attendaient déjà aux portes de Silo.

« Une troupe choisie de jeunes filles de Silo, vêtues en robes traînantes, portant à la main des bouquets de lys, vient au devant de Rachel, l'entoure, la couronne de fleurs et la conduit comme en triomphe au pontife qui s'avançait. Rachel se jette à genoux ; Sadoc la relève, l'embrasse, lui présente Eliézer palpitant d'amour et de joie. La modeste Rachel garde le silence. »

Le lendemain, Silo célebre l'hymen d'Eliézer et de Rachel. Que devient le malheureux Nephtaly ? Il vient d'assister à cette cérémonie ! c'est peu : d'autres épreuves se préparent. Il est placé, par son frere même, durant le banquet, auprès de la jeune épouse, auprès de celle qu'il adore : Rachel a partagé ses souffrances ; mais la vertu triomphe dans son ame et lui dicte une cruelle et nécessaire résolution. Restée seule un moment avec Nephtaly, après le repas :

« Les momens sont chers, dit-elle, ne les perdons pas à dissimuler. Ne nous cachons point nos combats, mais assurons-nous la victoire. Je vous aime et vous m'adorez ; je me hâte d'en faire l'aveu : votre vertu ne m'a laissé que ce moyen d'être aussi vertueuse que vous.

» J'ignore ce qui s'est passé depuis le fatal moment où je parus aux yeux d'Eliézer ; je veux l'ignorer toujours. Ce que je sais, ce dont je suis sûre, c'est que vous sacrifiez à votre amour pour votre frere, l'amour que vous avez pour moi. Ce sacrifice est noble et grand ; mais la cause de vos douleurs en devient à jamais le prix..... Plus je vous verrai malheureux, plus vous me paraîtrez aimable. Je me défendrai contre mes tourmens, je ne soutiendrai pas les vôtres : c'est à vous de me secourir. Fuyez, fuyez loin de ces lieux. Si votre vertu n'en a pas besoin, que ce soit du moins pour la mienne ; que ce soit pour le bonheur de votre frere, dont, près de vous, je vous déclare que je ne puis m'occuper. Cherchez, inventez un prétexte, mais éloignez vous de Rachel. Revenez, s'il se peut, guéri, ou bien ne revenez jamais. »

« Ma sœur, reprend Nephtaly, ma sœur, ne craignez rien..... Je vous engage ma foi de partir dès cette nuit même..... Je ne vous reverrai jamais..... jamais je ne reverrai mon frere. »

Ils prolongent quelques momens leur entretien, mais pour s'affermir dans leur sacrifice mutuel, et sans que leur innocence ait aucun reproche à se faire..... Cependant, ils ont été entendus : par qui ? Par Eliézer, qui, venant les chercher, a surpris, sans le vouloir, quelques mots qui l'ont forcé d'écouter le reste, sans se découvrir. Eliézer ! voilà donc un infortuné de plus ! et c'est au comble même du bonheur qu'il le devient ! Les tourmens et la vertu de son frere, dont il est témoin, le frappent à-la-fois d'admiration et de désespoir.

« Il n'est plus en mon pouvoir, se dit-il, de refuser leur sacrifice ; il ne m'est pas permis de l'accepter ; il m'est défendu d'en gémir avec eux. Tout ce qui console la vie, l'amitié, la vertu, se réunit et se divise pour multiplier mes tourmens. »

C'est lui, lui seul qui doit fuir..... Il part, et il part à l'instant même, laissant sa famille en proie aux plus vives inquiétudes. La premiere nuit se passe, durant laquelle on a par-tout cherché Eliézer : recherches vaines ! Un incident vient suspendre un moment, mais pour les redoubler, mais pour les rendre éternelles, les douleurs de cette famille désolée.

« On voit paraître un vieux pâtre, portant dans ses mains quelques vêtemens souillés de sable et de limon. Nephtaly jette un cri d'effroi. Ils ont reconnu la tiare et le manteau d'Eliézer. *Tout Israël pleure le fils du bienfaiteur d'Israël.*

Cette catastrophe conduit au 4e chant.

« La triste Rachel, en habits de deuil, partageait entre Abdias, Sadoc et Nephtaly, ses consolations. Nephtaly, devenu farouche, ou craignant peut-être, sans se l'avouer, de se trouver auprès de Rachel, Nephtaly passait les longues journées seul, assis auprès du figuier. Là, ses mains avaient élevé un humble tombeau de gazon ; là, sous une pierre polie, il a renfermé les dépouilles qui lui restaient de son frere. Ce vain tombeau trompe sa douleur. Nephtaly s'y rend dès l'aurore, il lui semble qu'il y souffre moins ; il s'y croit plus près de celui qu'il pleure.

» Cependant le vieillard Sadoc, observateur religieux des préceptes de Moyse, voyant finir le deuil de Rachel, fait appeler Nephtaly. Mon

fils, lui dit-il, en présence d'Abdias et de sa fille, tu connais la loi des Hébreux; elle t'ordonne de prendre pour femme la veuve que laissa ton frère. Le nom chéri d'Eliézer ne doit pas périr en Israël; c'est à tes enfans à le faire revivre. »

Nephtaly épouse donc la veuve de son frère; mais il ne veut pas lui succéder dans le sacerdoce; il se consacre à la retraite. Sadoc abandonne lui-même son saint ministère, et remet aux anciens du peuple l'encensoir et l'éphod. Toute cette famille devient étrangère au Monde.

Le Ciel cependant a béni l'hymen de Rachel: elle devient mère d'un nouvel Eliézer: son éducation est simple et religieuse. Il touche à peine à sa neuvième année, et déjà, l'arc en main, il poursuit, le long du torrent, le héron et l'aigle marin.

« Il revenait rapportant toujours des ramiers, ou des dattes fraîchement cueillies. Les fruits étaient pour Rachel; les oiseaux étaient pour Sadoc. La mère et l'aïeul étonnés ne comprenaient qu'avec peine comment leur fils, si faible encore, pouvait atteindre au sommet des palmiers. »

Un soir, il rentre, la pâleur sur le visage, les yeux rouges de larmes..... Sa mère l'interroge: « C'est à vous seule, dit-il, ô ma mère, que je vais donc confier un secret que j'avais juré de garder; mais il faut secourir mon ami. »

Un jour, dans la lune dernière, il s'est hasardé, dit-il, à traverser le torrent; à l'autre bord, il a rencontré un pauvre tout couvert de lambeaux; l'aspect de ce pauvre, loin d'exciter sa crainte, a excité son intérêt; il s'est approché, lui a parlé, a répondu, aux questions vives, pressantes et mêlées de larmes que cet inconnu lui a faites sur sa famille; enfin, il l'a suivi dans sa retraite: voilà le récit qu'il fait à sa mère. Il ajoute qu'à cette première entrevue, l'inconnu lui fit présent de deux ramiers. « *Ce sont les premiers, ma mère, que je suis venu vous offrir*: tous les dons que vous avez reçus viennent de lui. » Mais hier, continue-t-il en soupirant, il l'a laissé malade; il s'est donc hâté ce matin de courir à sa grotte..... Il est en ce moment accablé de souffrances; il y succombe.... il a besoin de secours. *Oh! venez, venez avec moi, ma mère, vous lui sauveriez peut-être la vie.*

Nephtaly entre; il apprend de Rachel tout ce que son fils vient de raconter. Il veut les accompagner: tous trois, munis d'huile, de vin et d'autres provisions, marchent vers la montagne..... Ils arrivent à la porte de la caverne du mourant;..... ils entrent;..... Nephtaly reconnaît son frère; c'est lui, c'est Eliézer..... Il l'embrasse, et, dans cet embrassement, reçoit son dernier soupir.

On peut juger, d'après cette analyse, du degré d'intérêt qui règne dans ce roman: je dis *roman*, parce qu'Eliézer, qu'on a qualifié *poème*, n'est point un poème; c'est une pastorale divisée en quatre parties, produites sous le titre de *chants*.

On sait que ce genre d'ouvrage n'est pas moderne; presque tous ceux qui ressemblent à celui-ci ont été faits à l'imitation de l'œuvre d'Héliodore. Il faut croire que ce genre admet l'exagération, mais plus dans la vertu que dans le vice ou le crime. Ces élans de grandeur d'âme, si communs parmi les personnages de ces sortes de fictions, luttant tous entre eux de générosité, opposant incessamment sacrifices à sacrifices, sont fort édifiants sans doute; mais outre qu'ils offrent une nature à part, et malheureusement imaginaire, il en résulte une uniformité de ton et de couleur que les auteurs pouvaient, ce me semble, aisément éviter, en admettant, dans l'action, un ou quelques personnages auxquels les vertus n'eussent point été aussi familières. Florian, qui s'est mis moins qu'un autre à couvert de ce reproche, se montre ici avec les défauts et les qualités qu'on lui connaît. C'est de l'esprit à-la-fois et du naturel, mais de la recherche dans l'un et dans l'autre; de la grâce et de la manière mêlées ensemble; et ce qui paraît ici presqu'inconciliable, s'explique par ce mot: c'est qu'alors qu'il montre le plus de simplicité, on voit qu'il a fait un effort pour être simple; ou, si l'on veut, qu'il a cherché à l'être, ce qui est presque la même chose. Jamais il ne l'est franchement, ni naturellement comme la Fontaine.

Quelque sujet qu'il traite (et celui d'Eliézer en est la preuve), on voit qu'il l'a senti; et pourtant il ne l'a pas traité d'inspiration, ou du moins il ne fut, en le traitant, que faiblement inspiré, puisqu'en effet il ne l'a point approfondi, puisqu'il n'a fait qu'effleurer ses développemens. Florian, avec beaucoup de justesse dans l'esprit, manque de force. Comme peintre, ses couleurs sont vraies, mais pâles; comme écrivain, s'il fait parler un personnage, la raison réclame rarement contre ce qu'il dit; mais l'imagination et l'âme sentent qu'il pouvait dire plus et dire mieux: c'est assez pour intéresser que ce qu'il a dit; ce n'est point assez pour entraîner. Du reste, son style a de la correction, de la clarté, de l'élégance; sa narration du charme; sa morale est celle d'un philantrope éclairé qui, bien qu'il ait peint les hommes, non tels qu'ils sont, mais tels qu'on désirerait qu'ils fussent, ne s'est pourtant pas trop laissé éblouir par de vaines abstractions. Son but, dans tous ses ouvrages, est de rendre les hommes meilleurs.

Ce roman d'Eliézer forme, avec *le Dialogue entre deux chiens*, nouvelle imitée de *Cervantes*, le 22e et dernier volume de la jolie édition in-18 des Œuvres de Florian. Cette nouvelle édition, ornée de vignettes explicatives des plus intéressans tableaux qu'offrent les ouvrages tant en prose qu'en vers de cet auteur, se vend à un prix très-modéré, à la librairie économique, où l'on trouve séparément le roman d'Eliézer dont nous venons de donner l'analyse. LAYA.

ÉCONOMIE RURALE.

Traité de l'éducation économique des Abeilles, par M. Ducarne Blangy (1).

Il n'est personne qui n'ait encore présent à la pensée les beaux vers de Virgile, où ce poète peint si bien le travail des abeilles, leur heureuse activité et le système de leur police industrieuse. L'importance que les anciens y mettaient, tenait en grande partie à l'usage qu'ils faisaient du miel, remplacé aujourd'hui par le sucre dans presque tous les cas où il était employé.

Mais la cire est devenue une production d'un grand prix, et dont les usages domestiques ont étendu prodigieusement la consommation et le commerce.

La France en tire de l'étranger des quantités considérables: le Levant, la Russie, la Pologne sont les principaux lieux qui nous en fournissent.

Les quantités qu'on en tirait en France, s'élevaient en 1787 à une valeur de plus de 1,500,000 fr. La diminution de cette importation a dû résulter depuis, 1° de l'usage des quinquets substitués dans beaucoup d'appartemens, aux bougies; 2° de la suppression des oraisons funèbres qui autrefois opéraient une grande consommation de cire en cierges; 3° de la suppression d'un très-grand nombre d'églises, où il se faisait également un emploi considérable de la même matière.

Malgré ces diverses causes qui ont dû rendre la consommation de la cire moins grande en France; elle est telle encore que la production intérieure n'y peut suffire, et que le commerce en fait venir de grandes quantités de la Russie et du Levant.

C'est donc un objet important d'industrie et de richesse que la production de la cire; et c'est dans le soin des abeilles, dans la bonne manière de les élever et de les conserver que consiste l'art de l'augmenter.

Plusieurs écrivains occupés à la fois d'agriculture et des études propres à la perfectionner, ont publié des instructions sur cette matière intéressante. Le plus grand nombre ont puisé les premières connaissances dans le *Cours d'agriculture de l'abbé Rosier*, et dans l'excellent *Dictionnaire d'agriculture*, par M. Tessier, faisant partie de *l'Encyclopédie méthodique*.

On voit cependant, à la lecture de quelques traités particuliers sur les abeilles, que leurs auteurs ont cherché à éprouver par la pratique, et ont même perfectionné plusieurs parties des méthodes indiquées dans les ouvrages dont nous venons de parler.

C'est ce qu'on peut dire en particulier de M. Ducarne Blangy. Le petit Traité qu'il vient de publier, est écrit avec clarté, avec simplicité, comme il convient au sujet. On y voit qu'avant d'écrire l'auteur avait pratiqué ce qu'il indique et que l'expérience a précédé l'enseignement.

La nature même de cet écrit ne comporte aucun extrait que nous puissions insérer ici; mais nous croyons que les personnes qui s'occupent de soins agricoles et des moyens d'augmenter leur fortune par leurs travaux champêtres, y trouveront de l'instruction et un guide qu'elles pourront utilement consulter. PEUCHET.

(1) Un vol. in-22. Chez Guillemard, libraire, quai des Augustins.

AVIS.

Les actionnaires de l'entreprise du service général des messageries sont prévenus que le 25 messidor prochain, il y aura une assemblée générale à dix heures du matin, en la salle ordinaire des séances de l'administration, rue Notre-Dame-des-Victoires.

LIVRES DIVERS.

Choix de pièces du Théâtre anglais, publié par Théophile Barrois fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3, à Paris.

Chaque pièce, format in-12, se vend séparément 1 fr. 20 c. pour Paris, et 1 fr. 50 cent. franc de port pour les départemens.

The School for scandal, a Comedy, by R. B. Shéridan, esq. à new edition (1804) 1 vol. in-12. broché. Prix, 1 fr. 20 c. pour Paris, et 1 fr. 50 c. franc de port.

Voyage à l'île de Liman. Un vol. in-8°. Prix 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 25 cent. franc de port pour les départemens.

A Paris, chez Chaîgneau aîné, imprimeur-libraire, rue de la Monnaie, n° 27.

Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation; par Ch. Villers, 1 vol. in-8°. Prix 5 fr., et 6 fr. 50 cent., franc de port. Deuxième édition.

A Paris, chez Henrichs, libraire, rue de la Loi, n° 1231.

L'Epouse impertinente par air, suivi du *Mari corrupteur* et de la *Femme philosophe*, nouvelles tirées du *Mercure de France* et de la *Nouvelle Bibliothèque des Romans*, par madame de Genlis, 1 vol. in-12 d'environ 360 pages.

Prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port par la poste,

A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée-André-des-Arts, n° 16.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55
——courant.....	56 $\frac{1}{2}$	57
Londres.....	24 fr. 90 c.	24 fr. 60 c.
Hambourg.....	187 $\frac{3}{4}$	186
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif....	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 68 c.	14 fr. 50 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 25 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19^s d.p.6f.	8 l. s 6 d.
Francfort.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p
Bâle.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	59 fr. 10 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 60 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	90 fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France..	1110 fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 9e repr. des Bardes, opéra en 5 actes. — Demain, *gratis*, le Devin du village, suivi de Psyché.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 5e repr. de Molière avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux; précédé de Gabriel de Vergy.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui les Tracasseries, comédie, Jacques Dumont, et la Coupe enchantée, com. de la Fontaine. — Samedi, à la salle Favart, par l'Opéra Buffa, le Mariage secret. — Mardi, la 1re représ. du Complaisant, comédie en 5 actes.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, mélodrame, Crispin rival de son Maître, et la 4e représent. du Voyage de Versailles.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, Carrefour-Guillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 295. *Samedi*, 25 *messidor*, *an* 12 *de la République* (14 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 30 *juin* (11 *messidor.*)

(The Times)

Nous avons parlé, ces jours derniers, des préparatifs que l'on fait en France pour l'invasion de ce pays, et nous avons observé que nous n'avons jamais considéré les menaces des journaux français comme l'indice d'une expédition prochaine. Nous désirons cependant qu'on ne se méprenne point quant au sens de cette assertion. Nous n'avons pas voulu faire entendre que le Gouvernement français ne projette point sérieusement l'expédition dont il s'agit : notre seul but a été de fixer l'attention du lecteur sur la nouvelle et profonde politique de la France.

C'était autrefois la politique des nations européennes de tenir autant secret que possible les préparatifs qu'elles faisaient pour de grandes expéditions ; mais le secret ne pouvait s'allier avec l'étendue des préparatifs ; il était connu des ennemis avant qu'on fût prêt à les attaquer. La France agit aujourd'hui suivant des principes diamétralement opposés à cette politique ; elle n'affecte plus de tenir secret ce qu'il lui serait impossible de cacher ; elle publie tout ; et, par des menaces réitérées, elle essaie de dissiper les craintes de ses ennemis.

C'est ainsi que lorsque le Gouvernement français a voulu former une armée de réserve sur les frontières de l'Italie, il a fait connaître ses intentions quelques mois avant que l'armée fût prête à marcher. Des menaces, chaque jour réitérées et des bruits sans cesse répandus annonçaient que les Français allaient passer les Alpes. Le général Melas, fatigué de ces vains bruits, a cessé de leur donner croyance ; l'armée française a passé les Alpes, et les Autrichiens n'étaient pas prêts à combattre, lorsque la fatale bataille de Marengo s'est donnée.

Faisons aujourd'hui l'application de cet exemple. Il serait ridicule de supposer que, sans avoir projeté sérieusement d'envahir l'Angleterre, le Gouvernement français eût accumulé des forces aussi considérables dans ses ports et sur ses côtes, et qu'il eût dépensé tant de millions sterl. à construire des bâtimens qui, vu leur forme, ne peuvent être employés qu'à une semblable expédition. Si le Gouvernement français a fait ses menaces, et les a faites adroitement insérer dans les gazettes étrangères, à une époque où il lui fallait encore un certain laps de tems pour achever ses préparatifs, cette politique est bonne ; elle a même réussi, puisque plusieurs personnes commencent à croire que BONAPARTE n'a jamais eu sérieusement le dessein de nous attaquer.

Extrait du Morning-Post.

Du 2 juillet.

Les avis que nous recevons de tous côtés s'accordent à annoncer que l'ennemi a fait tous ses préparatifs, et qu'on doit s'attendre à une invasion prochaine. La flotte française, dans le port extérieur de Brest, consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates et nombre de transports complettement équippés et prêts à faire voile ; et c'est l'opinion des officiers de notre escadre que l'ennemi profitera de la première occasion favorable pour sortir. Dans la plûpart des ports de l'Ouest, les équipages de tous les corsaires ont été enlevés et mis à bord des vaisseaux de guerre ; et d'après des lettres particulières de Hollande, on a fait marcher du côté du Helder les troupes qui campaient dans le voisinage de Beverwick, ainsi que toutes les forces répandues dans la Nord-Hollande, pour les faire embarquer. De notre côté, nous n'avons rien négligé, et nous sommes bien en mesure contre toute espece de surprise.

Extrait du Morning-Chronicle.

Du 30 juillet.

Lettre de Thomas Payne, sur l'invasion.

L'extrait suivant d'une lettre curieuse, qui a été publiée dans la gazette de Philadelphie, le 6 mars dernier, annonce que sous le regne du Directoire exécutif, on avait formé le plan d'une descente en Angleterre, mais que BONAPARTE le trouva alors tellement hasardeux, qu'il y renonça pour prendre le commandement de l'expédition d'Égypte :

« Le plan originairement conçu sous le Directoire (mais qui est aujourd'hui beaucoup plus vaste), était de construire mille chaloupes de soixante pieds de long sur seize de large, tirant environ deux pieds d'eau, et chacune devant porter un canon de 24 ou de 36, et une pièce de campagne. Chaque chaloupe devait porter cent hommes, faisant en tout cent mille, et devait être manœuvrée par vingt ou vingt-cinq rames de chaque côté. BONAPARTE était nommé pour commander l'expédition ; et d'après une convention entre lui et moi, *je devais l'accompagner, attendu que le but de l'expédition était de fournir au peuple anglais l'occasion de se choisir un gouvernement*, et par-là d'amener la paix.

» Comme l'expédition pouvait avoir lieu à volonté, soit après une tempête qui aurait dispersé les flottes anglaises, soit à la faveur d'un calme ou d'un brouillard, et qu'il ne fallait que trente-six heures de manœuvre pour le passage à la rame, il était probable que la flotte arriverait à sa destination, et qu'alors elle n'aurait pas à craindre l'approche des vaisseaux de ligne et des grosses frégates, à cause des bas-fonds le long des côtes. Alors les chaloupes auraient formé, le long du rivage, une batterie flottante de mille pièces de grosse artillerie, et la tentative de lord Nelson contre les chaloupes canonnieres de Boulogne est la preuve que de gros vaisseaux ne peuvent rien dans un cas pareil. On avait déja construit environ 250 chaloupes canonnieres, lorsque l'expédition fut abandonnée pour celle d'Egypte, qui n'avait jusques-là été entreprise que pour donner le change. »

Signé, THOMAS PAYNE.

La cour de justice ordinaire a eu, lundi dernier, à prononcer sur un singulier procès. Il s'agissait d'un soufflet donné par M. d'Egville, maître des ballets de l'opéra, à M. Walker, copiste de musique, attaché au même théâtre. Ce dernier avait porté plainte contre son supérieur, et demandait une réparation considérable, proportionnée à la gravité de l'injure qu'il avait reçue. Le maître des ballets alléguait, pour sa défense, l'enthousiasme de son art, et l'impossibilité où il était de ne pas marquer quelquefois par des mouvemens brusques et animés l'impatience que lui causaient les figurans de ses ballets. « Au milieu de l'action, dit M. d'Egville, et au moment même où la danse combinée avec la musique, devait produire le coup de théâtre, je m'apperçois qu'il manque plusieurs acteurs, que ma scene est manquée ; et malgré ma juste indignation, je ne fais qu'un *simple geste de la main* pour ramener le plaignant au poste où je l'avais placé. Il n'est personne qui n'en eût fait autant dans un moment si décisif et si important ; et probablement avec vos seigneuries elles-mêmes, M. Walker n'en eût pas été quitte à si bon marché..... »

La cour a condamné M. d'Egville à 10 liv. sterl. de dommages envers son copiste de musique.

INTÉRIEUR.

Colmar, *le* 16 *messidor.*

Les votes émis dans les cinq arrondissemens communaux de la préfecture du Haut-Rhin, en faveur de l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de NAPOLÉON BONAPARTE, en vertu du sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12, s'élevent à 53,673.

Douay, *le* 18 *messidor.*

Le maire de Douay, M. Mellez, vient de mourir dans cette ville à l'âge de 75 ans ; il avait d'abord été médecin distingué, et recteur de l'université ; mais ayant perdu une épouse qu'il chérissait, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de la collégiale de Saint-Amé. La révolution le renvoya bientôt à ses premières fonctions, et il fut successivement président de l'administration municipale du canton de Douay, président de l'administration centrale du département, puis enfin maire de la ville de Douay, qui vient de se porter toute entiere à son convoi funebre. C'était un homme des plus modestes, qui cachait sous les apparences de la bonhomie un mérite du premier ordre.

Gand, *le* 19 *messidor.*

L'administration de la ville de Gand vient de donner un exemple de sévérité, et tout-à-la-fois de justice, qui lui donne de nouveaux droits à l'estime de ses concitoyens, puisqu'il tend à conserver aux belles fabriques en toile de ce département la brillante réputation dont elles jouissent depuis un tems immémorial chez l'étranger, et particuliérement en Espagne et dans les colonies, et qu'elles ne se sont acquises que par la supériorité de leurs produits en finesse et en bonté. Voici le fait :

« Dans un de nos derniers marchés, trois tisserands se présenterent avec chacun une piece de toile : toutes trois offraient, du côté ou l'acheteur doit nécessairement les examiner, un tissu bien traité, et qui pouvait permettre de croire qu'il en était de même par-tout. Mais ces pieces ayant été déployées et ouvertes, elles n'ont présenté, au milieu et vers le bas, que des défectuosités et des vices tels, qu'il n'a pas été permis de douter de la culpabilité des vendeurs.

» L'administration de la ville, instruite de ce fait, se transporta aussitôt sur les lieux, et après un examen très-scrupuleux, prononça, conformément aux réglemens en vigueur sur cette partie importante, la confiscation de ces trois pieces de toile au profit des pauvres, et ordonna qu'au préalable elles seraient exposées, pendant le jour, aux regards du public, et suspendues pour cet effet à la tourelle élevée exprès sur la place publique où se tient le marché aux toiles. »

Dijon, *le* 19 *messidor.*

La pluie excessivement abondante que l'orage du 13 de ce mois a versée sur le Mont-Auxois, où jadis existait la célebre ville d'Alise, a mis à découvert une assez grande quantité de pieces d'or, que des amateurs se sont empressés de recueillir. Cette découverte a encouragé les habitans de Sainte-Reine à parcourir, la pioche à la main, le Mont-Auxois, dont ils bouleverseront le plateau pour trouver de l'or. Si leurs soins ne leur ont pas procuré jusqu'ici une indemnité suffisante, au moins leur fouille peut servir à l'histoire. On annonce qu'ils ont découvert l'emplacement d'un foyer et des instrumens qui servaient à la fabrication des monnaies ; c'est-là qu'était enfoui le plus grand nombre des médailles.

Une autre découverte en ce genre non moins interessante, a eu lieu la semaine derniere, auprès de Chaillon. Le hasard y a fait trouver un grand nombre de médailles bien plus anciennes encore que celles dont nous venons de parler, puisqu'elles remontent aux premiers empereurs romains.

Marseille, *le* 15 *messidor.*

Hier 14, vers 5 heures du matin et à 6 heures du soir, des courans se sont fait sentir jusque dans le port, où ils ont produit un débordement prodigieux. Des bâtimens mouillés au-delà du fort Saint-Jean ont été entraînés sur leurs ancres, et l'un d'eux est venu s'échouer à la chaîne, heureusement sans aucun dommage.

Tarascon, *le* 9 *messidor.*

Hier, deux enfans de 14 ans, montés sur le même cheval, furent emportés par cette bête dans l'Arriège qui baigne nos murs, et qui, en cet endroit, est fort rapide et profond de quatre toises. Ces enfans ne sachant point nager, sont entraînés par le courant. Un homme d'environ trente ans veut aller à leur secours ; il est entraîné comme eux. Un jeune homme de seize ans, qui se trouvait là, sans s'effrayer d'un danger si évident, et sans se donner même le tems de quitter sa redingote de drap, se précipite, joint ces trois malheureux et les retire de l'eau. Ils n'avaient plus qu'un reste de vie et allaient périr. Cette action courageuse honore d'autant plus son auteur, qu'une trentaine de bons nageurs présens à ce spectacle, ne se sont pas sentis de force à risquer une pareille tentative.

Fontenay, *le* 13 *messidor.*

Voici un phénomene singulier qui vient d'arriver dans le bourg Sainte-Hermine, sur la grande route de la Rochelle à Nantes ; les détails en sont donnés par le curé même de ce bourg, qui s'exprime ainsi dans sa lettre : « Le 24 juin, jour de Saint-Jean-Baptiste, vers les quatre heures du matin, une pluie considérable de chenilles est tombée depuis le pont d'Archambaud jusqu'à moitié du bourg de Saint-Hermant, couvrant un espace d'environ huit portées de fusil de long sur une de large, lequel s'en est trouvé comme inondé, surtout le cimetiere, d'où elles sortirent de toutes parts vers les six heures, pour aller se jeter dans les maisons voisines ; les particuliers furent obligés d'allumer du feu à leurs portes pour les détourner ; les murs des maisons en étaient couverts, ainsi que les

rues voisines. Le mouvement simultané de cette grande multitude d'insectes donna lieu à un bruit sourd qui fut entendu de tout le monde. On attribue ce phénomène à la grande chaleur du soleil qui a attiré les œufs de ces chenilles dans l'atmosphère où elles sont écloses, et d'où leur poids les a ensuite fait tomber, après avoir été quelques momens le jouet des vents.

Paris, le 24 messidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 26 germinal an 12, vu la demande de Joseph Chauvron, domicilié à Leugny, commune de la Roche-Vanneau, comme père et tuteur, et légitime administrateur des personnes et biens des enfans de son mariage avec défunte Anne Goussot; vu aussi la demande de plusieurs autres parens en déclaration d'absence de François Goussot, second du nom, parti pour les armées, il y a environ douze ans, le tribunal de première instance, à Semur, département de la Côte-d'Or, a nommé Jacques-Philibert Labbé, avoué près le tribunal, pour curateur à l'absence de François Goussot, second du nom, et a ordonné l'enquête pardevant M. Simonet, l'un des juges commis à cet effet, contradictoirement avec la commission du Gouvernement, pour constater l'absence dudit François Goussot, second du nom.

L'enquête a été concluante.

Par jugement du 11 prairial an 12, sur la requête présentée par les frères Gesbert et autres intéressés, le tribunal de première instance séant à Mortain, département de la Manche, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et dans les formes voulues par la loi, il serait procédé à une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph Mathurin Gesbert, originaire de la commune de Ferrières, parti, il y a trente-trois ans, pour l'Amérique, en qualité de chirurgien, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis 1788.

CODE CIVIL.

Discours prononcé au corps-législatif par M. Gillet (de Seine-et-Oise), orateur du tribunat, sur la loi du Code civil, livre II, titre IV, concernant les servitudes ou services fonciers. — (Addition à la séance du 10 pluviose an 12.)

Législateurs, l'état de société est un état de mutuelle dépendance.

Les hommes, en obéissant à cet ordre inévitable, y ont soumis avec eux les diverses portions de la terre dont ils se sont distribué le domaine: la même réciprocité d'engagemens et de services qui lie les personnes entr'elles, enchaîne jusqu'aux choses destinées à leur usage; et comme il n'est point de liberté tellement illimitée qu'elle ne soit modifiée souvent par la puissance d'autrui, il n'est pas non plus de propriété si absolue qu'elle ne soit subordonnée, sous quelque rapport, aux intérêts d'une propriété étrangère.

De-là est né, dans la langue de notre jurisprudence, le mot de *servitude* que vous lisez en tête du projet qui vous est soumis.

Sous une acception restreinte, ce mot désigne *un droit inhérent à un héritage pour son utilité, et qui diminue le droit ou la liberté d'un autre héritage*: c'est ainsi du moins que la définissait le célèbre Barthole.

Sous une acception plus étendue, on peut y comprendre *toute espece d'assujettissement auquel un héritage est tenu pour l'intérêt d'un autre*; et, à considérer la matière sous ce point de vue universel, elle offrait un champ immense à la législation, si des restrictions nécessaires ne venaient pas la réduire.

Mais de tous les assujettissemens fonciers, un grand nombre sont établis pour l'utilité publique, soit du corps de la nation, soit des communes qui la composent; et, d'un autre côté, parmi ceux même qui subsistent entre particuliers, il en est dont l'objet le plus direct est l'intérêt général de l'agriculture ou du commerce. Or, de telles relations appartiennent à la surveillance administrative: c'est au Code rural, aux lois de haute police, aux arrêtés de l'autorité du Gouvernement, à en déterminer la mesure. A l'égard du Code civil, s'il touche quelquefois à ces objets, ce n'est que par occasion et lorsqu'il y est entraîné par leur connexité nécessaire avec ceux qu'il embrasse. C'est à traiter les intérêts privés qu'il se borne: là est son but principal; là est sa fin.

Un autre point où il doit s'arrêter encore, c'est celui où commence sur chacune des localités l'empire légitime des usages;

Et véritablement bien qu'une de ses vues les plus importantes soit de réunir en un seul tissu les fils si multipliés et si divergens des coutumes, cette uniformité néanmoins ne saurait s'étendre à tout indifféremment. Ainsi, la culture, qui s'exerce sur une si prodigieuse diversité de sols et de productions; les constructions, qui se composent de matériaux si différens d'une province à l'autre, placées sous des influences si peu semblables, destinées à des genres d'industrie si variés, et à des habitations si inégales, ne sont-ce pas autant d'actions qu'il suffit au législateur de diriger par quelques indications générales, mais qu'il doit abandonner, pour les détails, aux convenances de l'habitude? C'est alors pour lui une très-grande prévoyance, que de sentir qu'il ne peut pas tout prévoir.

Enfin, ce qui diminue beaucoup de l'immensité de la matière, c'est la suppression de cette masse monstrueuse de la féodalité, dont autrefois elle était surchargée. Qu'était-ce, en effet, que le régime féodal, sinon l'art de faire de la propriété foncière un instrument d'asservissement? Aussi lit-on chez les anciens jurisconsultes d'amples dissertations pour démontrer que les devoirs féodaux faisaient partie des servitudes. Le projet a voulu que les services fonciers ne pussent jamais être une occasion de reproduire ces idées poétiques; et c'est ce qui a dicté, dans l'article DCXXXI, la disposition formelle que la servitude n'établit aucune prééminence d'un héritage sur l'autre.

Au moyen de toutes ces limitations, la loi qui vous est demandée a pu être circonscrite dans un espace moins pénible à parcourir; et cependant, loin d'y faire aucune omission essentielle, on en a, sous certains rapports, prolongé l'étendue en y réunissant plusieurs des obligations du voisinage territorial, que les écrivains en jurisprudence avaient trouvé jusqu'ici de l'embarras à classer.

La méthode adoptée aide encore l'intelligence et la mémoire par une bonne division. On y voit trois origines distinctes d'où naissent les servitudes: la nature, la loi et le fait de l'homme.

Sous chacune de ces origines, viennent se placer sans confusion les dispositions propres aux objets qui s'y rattachent; et c'est à cet ordre que je me conformerai moi-même en vous en parlant, non toutefois que j'entreprenne de les discuter successivement: cet examen détaillé, tracé déjà par des mains savantes, n'est plus nécessaire aujourd'hui devant vous; mais je dois vous faire remarquer les points essentiels dans lesquels le droit ancien va se trouver modifié par le droit nouveau.

§. Ier.

Vous en trouverez le premier exemple à l'occasion des eaux qui, par leur pente naturelle, deviennent une occasion de débat entre les propriétaires de l'un et de l'autre fonds.

D'abord elles peuvent être regardées comme une charge pour la propriété, et ce n'est pas sous ce point-de-vue qu'elles font naître le plus de contestations. Chacun sent, en effet, qu'il ne faut pas que des digues placées au-dessous les fassent refluer sur les fonds supérieurs, ni que des dispositions étrangères en aggravent la servitude pour l'héritage inférieur.

Mais aussi elles peuvent être considérées comme un avantage: et c'est alors sur-tout que les propriétaires s'en disputent la possession.

Les droits principaux sans doute sont ceux du maître de la terre où jaillit la source. C'est un bienfait dont la nature même a enrichi ses domaines, et un accessoire évident de sa propriété; il est donc juste qu'il en use suivant sa volonté comme de sa propriété même.

Toutefois quand la source s'échappe au-dehors, le fonds où elle descend n'aura-t-il aucun droit? C'est la nature aussi qui veut que cette surabondance se répande chez lui; et si la nécessité de la recevoir est une condition attachée à sa position, s'ensuit-il que cette condition ne puisse jamais être interprétée que d'une manière onéreuse? Ne faut-il pas au contraire qu'il y ait un terme où il soit assuré de recueillir les avantages qui peuvent devenir l'équitable compensation de la charge à laquelle il est asservi?

Cette question n'en est pas une quand il y a des titres qui règlent les droits respectifs; mais quand il n'y en a pas, c'est un sujet de controverse dont les annales du barreau nous offrent plus d'un exemple.

La jurisprudence ancienne décidait que dans ce cas le propriétaire du fonds où la source était placée, conservait toujours la pleine disposition de l'eau, et qu'il pouvait en changer ou en détourner le cours à sa fantaisie, sans que l'arbitraire de cette faculté pût être en rien modéré ni par le long usage que le propriétaire inférieur avait fait de ce cours d'eau, ni en considération des travaux destinés à la recueillir, ni en faveur des établissemens formés en conséquence.

Les articles DCXXXIV et DCXXXV du projet prononcent sur ce point avec une libéralité plus égale. Une fois que le propriétaire du fonds inférieur aura pris possession du cours de l'eau par des ouvrages apparens, si le propriétaire de la source, averti par cette apparence même, n'a rien fait pendant trente années pour interrompre une jouissance qui n'était pas la sienne, la prescription est acquise contre lui, et l'arbitraire de sa propriété est modifié par la possession qu'il a soufferte.

L'utilité publique est une autre limite que cet arbitraire doit respecter. Le cours de l'eau ne peut donc plus être changé, même par le propriétaire de la source, dès qu'il fournit aux besoins d'une communauté d'habitans: en ce cas une indemnité réglée par experts est tout ce que l'intérêt privé peut réclamer, si ce qu'exige l'intérêt commun est pour lui un sacrifice.

Après les obligations du propriétaire de la source viennent celles qui lient entr'eux les possesseurs des divers fonds sur lesquels l'eau passe et descend successivement. La doctrine de plusieurs arrêts en pays coutumier semblait avoir gradué la propriété de cette eau sur l'échelle des terreins: de sorte que le propriétaire du fonds supérieur pouvait, en la consommant, en la dérivant même, en priver le fonds inférieur, pourvu toutefois que ce fût dans la vue de rendre sa propre condition meilleure, et non de rendre pire celle d'autrui.

On sent combien cette distinction dans les motifs était sujette à débats, quand il s'agissait de l'appliquer; aussi cette doctrine, balancée d'ailleurs par le droit romain, n'était-elle pas invariable. Le projet proposé adopte des mesures plus favorables aux progrès de l'industrie, et plus conformes à la nature même de la propriété. Celui dont une eau courante traverse l'héritage, pourra en user dans l'intervalle qu'elle y parcourt, mais à la charge de la rendre, à la sortie de son fonds, à son cours ordinaire.

A cette occasion vous trouverez une amélioration importante en faveur de l'ordre dans l'article DCXXXVII. Le code rural de 1791 avait permis à tout propriétaire riverain de faire des prises d'eau sur les fleuves et les rivières navigables et flottables, et cela sous ombre que nul ne peut s'en prétendre propriétaire exclusif. On ne sentait pas assez alors que les choses destinées à l'utilité générale ont en véritable propriétaire qui exclut toute occupation individuelle et privée, et ce propriétaire est le domaine public. Le projet a très-sagement pourvu à faire respecter désormais un principe que notre ancienne législation avait consacré, et dont la suspension momentanée a produit une multitude d'entreprises abusives.

Une modification non moins heureuse aux dispositions de la loi du 6 octobre 1791 est encore établie dans les art. DCXL, DCXLI, DCLXXV. Chaque propriétaire est maintenu dans le droit de clore son héritage, mais sous deux restrictions que cette loi ne portait pas, l'une de ne pas rendre le passage impossible à l'héritage d'autrui enclavé dans le sien, l'autre de perdre son droit au parcours et à la vaine pâture, en proportion du terrein qu'il lui enleve.

Telles sont les principales innovations que vous offre le projet proposé dans les servitudes qui dérivent de la nature.

(*La suite à un prochain numéro.*)

STATISTIQUE.

Statistique du département de Rhin-et-Moselle.

Le Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle, vient de paraître, rédigé, à l'invitation de M. le préfet Boucqueau, par M. Masson, correspondant de l'Institut et secrétaire-général de la préfecture. Il est digne de la belle entreprise qui se poursuit avec activité, par les soins de S. E. le ministre de l'intérieur. On ne saurait trop louer les recherches qui enrichissent cet ouvrage, et la clarté, l'ordre avec lequel chaque chose est dite et classée. Nous allons donner à nos lecteurs une analyse rapide de ce travail, qui leur fera connaître un des plus intéressans départemens de l'Empire.

Le Mémoire que nous analysons commence par la description topographique du pays. Le département de Rhin-et-Moselle se compose d'une partie des électorats de Trèves et de Cologne, et de divers petits Etats ayant appartenus à 48 souverains différens, dont les principaux étaient: le margrave de Bade, le duc de Deux-Ponts, les comtes de la Layen, de Metternich, etc. Il est compris entre le 46° 41′ et le 50° 41′ de latitude nord, et le 4° 24′ et le 5° 29′ de longitude orientale. Sa forme est un carré long de 14 myriamètres, et large de 5; sa surface est de 281 lieues carrées, environ 1,088,750 arpens. Le Rhin forme sa limite à l'est, et la Moselle, doublant son cours par ses sinuosités, le coupe en deux portions à-peu-près égales, nord et sud. La Nahe, la Nett et l'Ahr coulent dans ces deux grandes divisions. Tout le département est coupé par des montagnes et des vallons, et ses aspects sont extrêmement variés. Les bords du Rhin sont une plaine fertile d'un terrein gras et limoneux. Le Hunsruck, plateau élevé de 4 à 500 mètres sur une chaîne schisteuse, est

couvert de forêts, et occupe la partie du sud de la Moselle. L'Eiffel, sur l'autre rive, est une contrée stérile et sauvage. La Sibérie de l'Allemagne, formée par une longue chaîne de montagnes volcaniques.

Le Rhin et la Moselle sont les seules rivières navigables. Les divers gouvernemens ont toujours travaillé à faciliter cette navigation; mais la guerre et la défense d'exportation des grains, ont concouru à la beaucoup diminuer.

Le Hunsruck et l'Eiffel sont des pays intéressans pour le naturaliste, et n'ont pas, jusqu'à présent, été visités avec assez de soin. Ils renferment les productions minérales les plus curieuses, et offrent à chaque pas des traces des grandes convulsions de la nature.

M. Masson, passant ensuite à la population, prouve qu'elle a augmenté, de 1789 à l'an 9, de 16,138 individus, et qu'elle se porte actuellement à 230,601 ames. Dans ce nombre, la proportion des mâles aux femelles est de 18 à 19. Les naissances ont été en l'an 9 à la population comme 1 est à 25 $\frac{1}{4}$; les mariages comme 1 est à 98 $\frac{1}{2}$; les décès comme 1 est à 33. Les proportions ont été encore plus favorables en l'an 10, et assurent une augmentation rapide à la population du département. La proportion des enfans naturels aux légitimes donne une bonne idée des mœurs des habitans: elle est de 1 à 32, tandis que dans le reste de la France, elle est de 1 à 11.

Les villes de Coblentz et de Bonn, les plus peuplées du département, n'ont, la première que 10,691 habitans, la seconde que 8833. La population de Coblentz a augmenté de 2691 individus, et celle de Bonn diminué de 727, depuis 1789. La population relativement à l'étendue, est de 820 habitans par lieue carrée, et un individu sur 4 $\frac{1}{2}$ habite les villes et bourgs.

Nous ne suivrons pas M. Masson dans ses calculs intéressans sur la population relativement aux professions et à l'état des citoyens, il suffira de dire que ses tableaux prouvent la situation florissante du département.

La division naturelle du pays en plaine, forêts et montagnes arides, produit des différences sensibles dans l'état physique et moral, dans les mœurs et les occupations des habitans. Les riverains du Rhin et de la Moselle sont adonnés à la navigation et au commerce: ils ont, du côté de Coblentz, l'activité et la vivacité françaises; vers Bonn, la lenteur et la patience laborieuse des Hollandais. Les Hunsruckois, descendans des Huns qui ont donné leur nom à ce pays, sont sauvages, actifs et vigoureux. Ils cultivent la terre ou exploitent leurs forêts. Leur stature et leurs mœurs rappellent les Germains décrits par Tacite. Une taille peu élevée, des traits altérés par la souffrance et la misère, une extrême timidité, distinguent de leurs voisins les malheureux habitans des rochers stériles de l'Eiffel.

On distingue sur-tout dans le travail de M. Masson le chapitre qui traite de l'histoire et des antiquités. Puisant dans les meilleures sources, et recherchant avec sagacité des notions sûres, au milieu d'une multitude de traditions et de légendes, il a fait une excellente Histoire des villes ripuaires, depuis que Drusus en faisait les boulevards des Gaules, jusqu'au tems où, sous un autre Auguste, elles sont redevenues les limites de ce même Empire.

Le chapitre IV est destiné à faire connaître l'état de l'agriculture.

Un cinquième de la superficie totale, environ 281,441 arpens, est couvert de forêts. Les dévastations de la guerre en ont extrêmement diminué les produits; mais une bonne administration leur rendra promptement leur ancienne valeur.

Les terres arables, les vignes et les prairies couvrent près de moitié de la surface du département; les terres arables sont divisées en trois soles, et l'usage pernicieux des jacheres subsiste encore. Le trefle, le sainfoin et la luzerne composent les prairies artificielles, qui chaque jour se multiplient.

Des noyers et des arbres à fruits à pepins sont plantés de toutes parts pour remplacer les pertes causées par la guerre dans ce genre de produits, si considérables autrefois.

Les vignes sont l'objet d'une culture favorite et donnent dans plusieurs cantons des vins estimés. On peut évaluer leur produit total à 55,000 hect., dont la moitié se consomme dans le pays. Cette culture commence à décliner par le bas prix des vins depuis plusieurs années.

De tous les grains, le seigle est celui que l'on récolte le plus abondamment, et sa culture occupe la plus grande partie des terres arables. Le froment vient fort bien sur lesbords du Rhin: l'orge, l'avoine, le sarrasin, le chanvre, le lin, la navette, sont cultivés avec beaucoup de succès. Le lin du Hunsruck est remarquable par la finesse; les pommes de terre et toutes les plantes légumineuses sont très-abondantes, et la culture nouvellement introduite des betteraves et des turneps fait espérer une heureuse révolution dans la manière de nourrir les bestiaux.

L'agriculture du département de Rhin-et-Moselle tend, comme on voit, à se perfectionner, mais elle sera défectueuse, tant que l'on ne s'occupera pas à améliorer la race abâtardie des bêtes à cornes, et celle des chevaux trop petits, quoiqu'assez bonne. Les bêtes à laine sont très-nombreuses dans le Hunsruck; leur taille est petite, mais leur laine est fine et leur chair excellente: il s'en fait un assez grand commerce.

Le prix des terres est moindre d'un tiers qu'en 1789: l'arpent de première qualité ne se vend que 600 fr.; les fermages sont évalués au tiers du produit. Les procédés de l'agriculture n'ont rien de remarquable, et la charrue, traînée par des bœufs ou des chevaux, est la même que celle des départemens de l'Est de la France.

Le département de Rhin-et-Moselle n'a à exporter en produits de son sol que du vin pour environ 600,000 fr.; du seigle pour une somme considérable, quand l'exportation à l'étranger en est permise; de la graine de trefle, des baies de genievre, des laines et du lin. Ses produits de l'industrie exportés sont du fer, de la fonte, des meules de moulin, du tuf et du trass, espece de pouzzolanne qui, réduite en poudre, est envoyée en Hollande où elle sert de ciment pour les constructions hydrauliques. Tous ces objets qui passent, soit en France, soit à l'étranger, n'ont pas une valeur de plus de 3 ou 400,000 fr. D'ailleurs aucun département n'est plus pauvre en manufactures: à peine y fabrique-t-on quelques cuirs, quelques draps grossiers, bien insuffisans à la consommation des habitans. Aussi ont-ils un tribut très-considérable à payer à leurs voisins, pour presque tous les objets nécessaires à leurs besoins et sur-tout à leur luxe. Malheureusement les anciennes relations des négocians de la rive gauche continuent avec Francfort et Neuwied, et les approvisionnemens se font par ce canal. Il serait très-important d'engager les marchands à tirer de l'intérieur une foule d'objets que la force de l'habitude leur fait acheter plus cher en Allemagne.

On sent que la balance du commerce doit être défavorable au département. Cependant cet état de choses tend à s'améliorer: quelques manufactures s'élevent, et suffiront bientôt à plusieurs des besoins des habitans; d'autre part, le commerce d'importation commence à se diriger vers l'intérieur, et il est important de seconder cette impulsion, ainsi que celle qui tend à perfectionner l'agriculture.

Nous parlerons incessamment des départemens du Doubs et de la Lys, dont les statistiques viennent de paraître. Ce magnifique ouvrage s'avance rapidement. Le Gouvernement qui l'a conçu et le ministre qui le fait exécuter, jaloux de faire connaître aux Français leur heureuse patrie, y donnent tous leurs soins. Connaissant mieux cette belle France, ses habitans l'aimeront davantage, et les étrangers auront enfin une idée juste de sa puissance et de ses ressources.

ARTS INDUSTRIELS.

Sur le Chaye; de sa culture; maniere de se servir de la racine pour fixer les couleurs; observation sur la maniere dont on peint les indiennes.

M. Le Goux de Flaix, officier de génie, déjà avantageusement connu par plusieurs mémoires intéressans sur l'industrie et l'agriculture des Indes, nous a communiqué les observations suivantes sur le chaye.

Le chaye.(1) *radix orixiucis* est une plante que nous ne connaissons encore que très-imparfaitement: elle est nommée ainsi parce qu'elle sert à fixer les couleurs, c'est comme si nous disions *bon teint* ou fixe couleurs. Les Telingas lui donnent le nom d'*imbouré*, ce qui signifie la même chose dans leur langue, que le mot de chaye, dans l'idiôme tamoul.

Cette plante est vivace, mais on l'arrache chaque année pour la replanter, ce qui a pu faire croire à quelques personnes qu'elle était annuelle. On la cultive dans les terres légeres et sablonneuses: elle vient aussi naturellement dans les contrées des côtes orientales de la presqu'île en-deçà du Gange, nommée par les géographes Indous, partie méridionale de l'Inde; ce qui semble prouver que cette plante est indigène à ce pays. Elle ressemble aux grames: en effet elle forme des touffes plus ou moins considérables, composées de dix à douze tiges triangulaires, et de la grosseur d'un tuyau de plume. Elle ne s'éleve qu'à huit à dix pouces; ses feuilles larges de près de deux lignes, et longues de six à sept pouces, sont d'un vert clair; elles sortent toutes du pied des tiges: ses fleurs, extrêmement petites, sont couleur de chair un peu bleuâtres, disposées en rose, le long du sommet des tiges comme celles de la lavande, elles ont un petit calice monophille, cinq très-petites pétales, presque inodores, au milieu desquelles sont placés trois filets très-déliés, appuyés sur le fond du calice où est le pistil, un peu plus long que les pétales, surmontés chacun d'une corolle si déliée qu'on les apperçoit à peine, de forme ovale, applatie, couverts de poussiere lorsque les pétales sont tombées, il leur succede une petite capsule oblongue, un peu applatie, renfermant une semence feuetaine de la grosseur de celle du tabac. La fleur est si petite qu'il est impossible de la tenir entre les doigts pour l'observer.

Mes connaissances en botanique n'étant pas assez profondes pour assigner le genre de cette plante, je me borne à la signaler et je laisse aux maîtres de cette science à la classer.

C'est la racine de cette plante, si utile aux arts de la teinturerie ou du peintre en toile, qui a donné le nom à ce végétal, qui est en effet très précieux pour fixer les couleurs. Il faut convenir, à cet égard, que nous ne connaissons rien encore qui puisse, au même degré, avoir la propriété de fixer, comme la décoction de cette racine, les teintes même les plus légeres, sur les fils teints ou sur les toiles peintes. Cette assertion se prouve par la solidité, par le brillant de la teinture, et des couleurs appliquées sur les marchandises qui nous arrivent de l'Indoustan, telles que les chites ou indiennes de Madras; les mouchoirs de Mazulipatnam et de Pulicate; les ghingams de Madrepac dont les couleurs sont infiniment plus vives, plus belles et plus durables que celles que nous faisons en Europe, pour ces marchandises que nous imitons dans nos manufactures.

La racine de l'imbouré, que l'on cultive dans le voisinage du golfe de Bengale, et dans les terreins situés le long du rivage de cette mer, est réputée être d'une meilleure qualité. Il ressemble à l'olivier, qui ne prospere que sur les côtes de la Méditerranée, et dans les îles de cette mer. Aussi préfere-t-on le chaye de la côte d'Orixa, à celui de Coromandel, que l'on n'emploie jamais que pour les marchandises communes, tandis que celui qui se récolte depuis Ougol jusqu'à Visigapatnam, sert à fixer les magnifiques couleurs des superbes peises que l'on peint à Madras et à Saint-Thomé, de même qu'à teindre les beaux mouchoirs des fabriques des provinces de Condavir et de Sérapolis. Les racines de ce végétal ont quelquefois jusqu'à deux pieds de longueur: on préfere, pour l'usage des teintures fines, celles des plantes qui ne donnent que des racines de huit à dix pouces: l'expérience a prouvé que les petites avaient plus de vertu que les longues: elles sont toutes pivotantes, grosses comme celles du chiendent, et forment une touffe épaisse tout autour de celle de la plante. Elles sont jaunâtres quand elles sont fraîchement cueillies, et deviennent couleur de paille en se desséchant; alors elles donnent à l'eau, par décoction, une légere nuance de rouge; en les arrachant de terre, on les secoue pour en faire tomber la terre: sans jamais les laver.

On transplante la touffe deux fois par an, dans une terre préparée à la charrue: on plante les plus petites tiges après qu'on les a tondues de leurs racine.

Ayant laissé après la coction, infuser pendant une nuit, quelques racines de chaye, j'en trouvai l'eau rougeâtre: j'y ajoutai un peu d'alcali fixe, et subitement la décoction se trouva chargée d'une fécule jaune qui se précipita, et avec laquelle je teignis du fil de coton qui était aluminé. Le contraire arrivé dans une infusion de safran des Indes (la terre mérite); elle est d'un beau jaune, très-brillant. Si on y mêle de l'eau de chaux, la teinture prend une couleur rougeâtre.

Les vases de terre cuite, car ce n'est que dans ceux-là que l'on fait de la décoction de racine de chaye, se trouvent enduits d'un vernis qui a une nuance violette assez belle.

On voit par tout ce que je viens de dire, que la racine de cette plante ne pouvant pas communiquer par elle-même la couleur rouge aux étoffes, n'est employée dans la teinture que comme avivage, et comme propre à fixer les couleurs. Faute de cette connaissance, et dans la persuasion où l'on était que la décoction de cette racine fournissait aux Indiens la belle couleur rouge de leurs toiles peintes et de leurs mouchoirs, on ne put tirer aucun parti d'une assez grande quantité de chaye que la compagnie des Indes fit apporter en 1774. Tous les essais de nos artistes furent infructueux.

Voici la méthode des Indiens de teindre et de peindre en rouge les toiles de coton et le fil avec lequel ils fabriquent les mouchoirs.

On donne d'abord soit au fil, soit à la toile déjà décruée, une préparation dont je supprime quelques détails qui me paraissent inutiles ici. On les fait tremper dans du lait de buffle ou de brebis, qu'on a mêlé avec du myrobolan réduit en poudre: sur deux pintes de lait on met deux onces $\frac{1}{2}$ de la poudre de myrobolan. On augmente les proportions, suivant la quantité de toiles ou de fil; on les met dans ce mélange pendant dix à douze heures; ensuite on les tord et on les fait sécher au soleil; après quoi on les lave dans une eau courante, et on les fait sécher cette fois à l'ombre: pour les rendre plus lisses, on plie en plusieurs doubles les toiles, on double les échevaux de fil et on les bat fortement avec un rouleau de bois dur, en les posant sur une piece de bois demi-cylindrique, aussi de bois dur; on change les plis de tems en

(1) Chaye ou Chaya vaire, ce qui signifie racine du Chaye.

tems pour que la battue soit égale par-tout. Le lait mêlé avec la poudre de myrobolan, à la propriété, comme étant un corps gras joint à un acide astringent, d'empêcher les couleurs de baver et de s'étendre sur la toile, et cette préparation ajoute à la force des autres mordans sans nuire ni au fil ni à la toile.

Sur deux pintes d'eau de puits la plus sélénite-use, on met deux onces d'alun pulvérisé, et quatre onces de bois de sapan concassé, ce bois nommé *vartangen* en tamoul, commun dans l'Indoustan, donne une belle couleur rouge : pour l'animer davantage, on y ajoute une once de bois de santal rouge.

On tient ce mélange exposé au soleil pendant deux jours, ayant attention de le remuer de tems en tems, pour qu'il n'y tombe ni ordure ni poussiere, surtout aucun acide, ni aucune partie de sel marin. Ensuite on le fait cuire pendant une heure à un feu modéré. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé, on augmente la proportion d'alun jusqu'à la dose totale de quatre onces. C'est par ce moyen et par une plus longue décoction que l'on obtient les différentes nuances de cette couleur.

Il est nécessaire d'employer des eaux crues ; aussi celles de Mazulipatnam, qui ont cette qualité au plus haut degré, sont réputées les meilleures pour faire cette teinture, et les fils et toiles qu'on y teint sont-ils d'un rouge plus vif, plus foncé et plus durable que ceux des autres pays. Les eaux de Pallicate, situé dans le haut de la côte de Coromandel, à dix lieues de Madras, tiennent le second rang. Celles de cette derniere ville le troisieme, et celles de Pondichéry, de Trinquebar et de Negapatnam, dans le sud de la même côte, le quatrieme rang. Ainsi les Indous ont reconnu par une longue experience, qui date d'une série de siecles, de même que les Européans l'ont fait après eux, que la qualité des eaux influait sur les teintures ; ils n'emploient jamais que les eaux sélénite-uses et crues de puits, parce que la couleur qu'elles procurent en est plus vive, plus belle et plus durable.

Quelles qu'en soient les vertus, la couleur ne serait point fixée solidement ni sur le fil ni sur l'étoffe, et ne serait pas aussi brillante, si on ne passait pas dans la décoction faite avec la racine de l'imbouré ou chaye. Après les préparations que j'ai indiquées plus haut, on teint le fil, ou l'on peint la toile, en la plongeant dans la couleur rouge, le vase qui la contient étant sur le feu : ensuite étant séché, on passe dans cette décoction. Voici comment cela se fait.

On réduit les racines en poudre impalpable dans un mortier de granit et non de bois, pour la teinture du fil ; on les brise pour la peinture des chites : la préférence que l'on donne au premier est expressément recommandée par les teinturiers Indous. Ils prétendent que le bois nuirait à la vivacité des couleurs et à la propriété de la racine, que l'on est obligé d'humecter légérement pour la réduire en poudre ; et ce n'est pas sans fondement : l'eau dissoudrait des parties extractives du bois, qui, se mêlant à la racine, en altéreraient la vertu et la couleur, puisque la poudre du chaye se chargerait des parties extractives, résineuses ou de la gomme du bois, dans lequel on pilerait.

Sur trois livres de poudre de cette racine, on met environ dix pintes d'eau de puits tiède, on agite ce mélange avec une spatule de bois blanc, dont on a fait soigneusement dégorger toute la sève, en la mettant tremper pendant quelques jours dans de l'eau de chaux. Cette décoction ne donnerait qu'une nuance terne, sans ton de couleur, et qui ne serait pas agréable : mais elle sert à aviver, à fixer la couleur rouge du bois de sapan, ainsi que toutes les couleurs violettes, vertes, jaunes, et même celle de l'indigo.

On plonge la toile ou le fil dans cette décoction, qu'on tient sur le feu à un degré de chaleur que la main peut supporter ; on tourne le fil et l'étoffe en tout sens pendant une demi-heure, afin qu'il en soit bien pénétré ; on augmente le feu jusqu'à ce que les mains ne puissent plus soutenir la chaleur ; alors on laisse refroidir la liqueur et on retire l'étoffe.

Les belles chites qu'on nomme perses en France, exigent une attention : c'est d'enlever les taches et les bavures des couleurs. Ce n'est qu'après ce travail qu'on les passe dans la décoction de la racine de chaye ; car autrement il serait impossible de faire passer ces imperfections de la peinture des indiennes. Je dis peinture ; c'est le mot, parce que les artistes de ce pays ne se servent point, de même que nous, d'empreintes pour donner les couleurs à leurs toiles peintes. Lorsque la chaleur est dissipée, on retire la toile, on la tord fortement, et on la garde roulée en elle-même jusqu'au lendemain dans l'état d'humidité : alors on la lave en la rinçant dans plusieurs eaux, et on la fait sécher à l'ombre ; ensuite on la fait tremper dans une eau qui tient du sel marin en dissolution.

Ces détails, en nous faisant connaître les procédés des Indiens dans l'art du teinturier et du peintre en toile, nous indiquent aussi le parti que l'on peut tirer de la racine du chaye dans les cultures de nos colonies. Je n'oserais assurer qu'il réussît également dans les contrées méridionales de la France ; mais ce serait un essai à faire, et je désirerais qu'on le tentât.

Cette plante n'exige aucuns soins de culture ; elle ne demande même pas des arrosemens que les cultivateurs indous prodiguent à toutes les autres especes de graminées ou de végétaux : celui-ci, en outre, ne prospérant que dans les terreins secs et arides, il n'y aurait pas un grand inconvénient à chercher à le naturaliser dans notre pays.

Pour compléter, autant qu'il est en moi, ce qui a rapport à la pratique des Indiens sur ce sujet, je dirai qu'afin d'augmenter l'éclat de la couleur et de la rendre durable, ils font imbiber les mouchoirs dans l'huile de césame, et en étendent sur toutes les parties peintes de la toile ou des chites. Par ces procédés, on est certain que les couleurs, loin de s'altérer au blanchissage, s'avivent de plus en plus, de sorte que les perses lavées avec soin, ainsi que les mouchoirs soit de Mazulipatnam, soit de Pallicate, ou ceux dits de Madras qui ont subi le plus souvent cette opération, sont ceux qui ont le plus d'éclat.

J'ajouterai encore, avant de terminer ce mémoire, le procédé des Indous pour la peinture des chites. Ils commencent par dessiner tous les contours avec une liqueur préparée comme il suit : de l'eau de riz aigrie, du myrobolan en poudre et de la limaille de fer ; après la dissolution, on y mêle de la décoction épaissie de chaye : ensuite ils étendent sur la toile, excepté sur les parties qui doivent être teintes en rouge ou en violet (couleur composée du rouge et du bleu), un enduit qui n'altere aucune couleur, et qui est composé de cire brute, mêlée par la trituration avec de l'huile de césame, de la résine élastique et du blanc de céruse. Cette opération étant faite et refroidie, ils plongent la toile, à plusieurs reprises, dans un bain de safran tenu chaud ; après chaque immersion, ils adoucissent les nuances trop vives de la couleur avec la moëlle d'un roseau ; enfin lorque le rouge est appliqué, que la toile est seche, on recouvre les masses teintes en cette couleur, et l'on enleve celle qui doivent recevoir le violet, le bleu, etc. C'est alors, et après que la piece est seche, qu'on la plonge dans le bain ou décoction du chaye, pour aviver et pour fixer les couleurs, quelles qu'elles soient ; cette décoction agit également sur toutes. Pour enlever l'enduit dont je viens de parler, on met la toile dans un bain léger d'eau de chaux tiède ; qui fait fondre la composition, éprouve les couleurs et sans nuire à la toile. Celle-ci sert plusieurs fois au même usage ; il faut qu'elle soit appliquée en état de liquéfaction, pour qu'on la manie facilement, et qu'elle puisse mieux adhérer à la toile.

Toutes les pieces que l'on peint en vignettes, ne le sont qu'au pinceau : leurs traits étant trop déliés ne permettraient pas de les passer par immersion dans les couleurs qu'elles doivent recevoir.

(*Extrait des Annales des Arts.*)

GÉOGRAPHIE.

Nouvelle Carte de l'Allemagne sur l'affaire des indemnités, d'après le traité de Lunéville et le recès de la diète de l'Empire, comprenant les indemnités des princes, les sécularisations, les colléges de la diète, tous leurs votes virils, cités d'après un acte original, la population des Etats et villes considérables, les places fortes capables de soutenir un siége, les objets d'histoire naturelle et d'industrie les plus renommés et les plus curieux, etc., et coloriée de maniere à comparer d'un coup-d'œil l'étendue des principaux Etats, même jusqu'aux extrémités des monarchies autrichienne et prussienne hors de l'Allemagne ; par Brion de la Tour et Maire, ingénieurs-géographes. Feuille de grand-aigle, prix 6 fr.

A Paris, chez Brion de la Tour, rue de Tournon, n° 1151 ; Maire, directeur du cabinet topographique, rue Charlot ; Levrault et Schœll, rue de Seine, hôtel la Rochefoucauld ; et Constantin, quai de l'Ecole.

MUSIQUE.

Chant guerrier, sur l'avénement de NAPOLÉON à l'Empire français ; paroles et musique D. A. S. Cocatrix.

Prix, 60 centimes.

A Paris, chez l'Auteur, rue Neuve-Saint-Roch, n° 165.

Ce Chant a de la franchise, de la simplicité et de l'énergie. Il est arrangé pour deux voix avec une partie de basse.

LIVRES DIVERS.

L'Anacréon languedocien, recueil de poésies en langage du pays ; un vol. in-12. — Prix, 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez la veuve Devaux, libraire, Palais du Tribunat, n° 181. — A Lyon, chez MM. Rolland et Rivoire, libraires. — A Avignon, chez Mme la veuve Lequin, libraire. — A Marseilles, chez MM. Jobes et Laporte, libraires. — A Toulon, chez M. Aurel, libraire. — A Nismes, chez M. Buchet, libraire, vis-à-vis l'hôtel du Lycée.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55
—— courant.	56 $\frac{1}{16}$	57
Londres.	24 fr. 85 c.	24 fr. 60 c.
Hambourg.	187 $\frac{1}{2}$	186
Madrid vales.	fr. c	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 68 c.	14 fr. 50 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.		
Milan	71. 19^s d p. 6f.	8 l. s 6 d.
Francfort.	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bâle.		
Auguste.	- 2 fr. 54 c.	
Vienne.	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. 90 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 45 c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	2 fr. 70 c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France..	1110 fr. c.
Caisse des Rentiers.	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., *gratis*, le Devin du village, suivi de Psyché. — M. Duport remplira le rôle de Zéphire.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, *gratis*, Iphigénie en Aulide, et le Souper de Famille.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Re Théodoro. — Lundi, Il Matrimonio secreto.

Théâtre Favart. Auj. Spectacle *gratis*, par les comédiens ordinaires de S. M. l'Impératrice, les Tracasseries, et M. Musard. — Mardi, la 1re repris. du Complaisant, comédie en 5 actes.

Théâtre du Vaudeville. Aujourd'hui, *gratis*, les Muets, Duguai-Trouin, et Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Spectacle *gratis*.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Le comte d'Albert et sa Suite, et Mon Cousin de Paris, opéra.

☞ Demain dimanche, jour consacré à l'anniversaire du Quatorze-Juillet, il n'y aura point de numéro du Moniteur.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 296. *Dimanche*, 26 *messidor an* 12 *de la République* (15 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 15 *juin* (26 *prairial.*)

LA peste vient d'éclater de nouveau en Géorgie, où elle exerce de grands ravages. Le collége de médecine s'occupe en ce moment des moyens d'arrêter ce fléau, et de faire passer, dans cette partie de l'Empire russe, des instructions et des préservatifs pour empêcher que cette terrible maladie ne se propage.

— Depuis sept mois nous étions sans nouvelles de nos marins partis pour faire le tour du Monde. Nous venons d'apprendre qu'un navire américain les a rencontrés, le 22 novembre, près les côtes du Brésil. Les équipages des deux vaisseaux étaient en bonne santé.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Berne, *le* 6 *juillet* (17 *messidor.*)

La commission nommée par la diete, et présidée par le savant minéralogiste Eschers, a fait un rapport assez semblable à celui de l'année derniere, sur le desséchement des marais qui se forment et s'agrandissent de plus en plus sur les bords du lac de Wallen (*Wallensee*) et de la Linth, au canton de Glaris. Les nouveaux renseignemens pris sur les lieux, par les commissaires, ont montré que le seul moyen de remédier au mal est d'empêcher la Linth d'avoir aucune influence désavantageuse sur l'écoulement des eaux du lac. On y parviendrait en conduisant cette riviere dans le lac de Wallen, et en agrandissant le lit de communication de ce lac avec celui de Zurich, de maniere que les eaux du premier eussent à l'avenir un écoulement assuré et facile. Le canal qu'il faudrait creuser à la Linth aurait 13,000 pieds de longueur, presque en ligne droite. Les frais, selon le calcul des commissaires, s'éleveraient à 120 000 fr.; et en y joignant ceux d'agrandissement du lit de communication entre les deux lacs, estimés à 180.000 fr., les frais d'exécution de l'entreprise entiere seraient de 300,000 fr. Mais les avantages qui en résulteraient seraient immenses. Les villes de Wesen et Wallenstadt sortiraient des marais qui menacent de les engloutir et de s'étendre sur toute la vallée située entre Wesen, Nafels et Niederurnen; plusieurs milliers d'arpens d'excellentes terres seraient rendus à la culture; l'air enfin deviendrait plus salubre dans la vallée de Wallenstadt et jusques dans le voisinage de Zurich. Pour subvenir à cette dépense, la commission propose de créer quinze cents actions de 200 fr. chacune, qui pourront être prises par des particuliers, par des corporations; et dans le cas où elles ne seraient pas toutes placées, les gouvernemens se chargeraient du reste. Les terres que l'on rendrait entierement à la culture, appartiendraient aux actionnaires, et les propriétaires de celles qui seraient améliorées par le desséchement, devraient leur payer une somme proportionnée à cette amélioration. A la suite de ce rapport, la commission a présenté à la diete un projet d'arrêté en dix-huit articles, où tout paraît prévu et ordonné avec beaucoup de sagesse. Il est d'autant plus à desirer que ce plan soit adopté, que le progrès du mal est très-rapide, et qu'on ne saurait trop se presser de l'arrêter.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 7 *juillet* (18 *messidor.*)

Le corps-législatif, en terminant hier sa session ordinaire, a nommé le législateur van Haersalte président pour la session prochaine.

ANGLETERRE.

Londres., *le* 30 *juin* (11 *messidor.*)

La reprise de la discussion relative à un abus d'autorité de la part du lord-avocat d'Ecosse, et dénoncé dans une séance précédente par M. Whitbread, a offert un haut degré d'intérêt, en ce sens du moins qu'elle a servi à nous donner une idée du système révolutionnaire qui serait, selon toute apparence, adopté par le gouvernement en cas d'invasion totale ou partielle de ce pays. On se rappelle le sujet de la plainte parlementaire formée par M. Whitbread, contre le lord-avocat d'Ecosse. On sait que celui-ci, usant d'un pouvoir discrétionnaire fait pour révolter tous les esprits, s'était permis, il y a quelque tems, de signaler à la vindicte publique, et de déclarer infâme, un fermier écossais, nommé Morison, qui, mécontent de ce que son domestique perdait une partie de son tems aux exercices des volontaires, l'avait congédié pour cette raison.

La chambre des communes n'avait pris d'abord aucune décision au sujet du lord-avocat d'Ecosse; elle avait voulu, avant d'émettre son opinion dans cette affaire, entendre sa justification. Une séance entiere a été consacrée à une nouvelle discussion sur cet objet. Voici le précis des moyens de défense du lord avocat :

« Le royaume, a-t-il dit, n'était pas préparé à se défendre contre le danger d'une invasion, danger imminent, qui pouvait éclater d'un moment à l'autre. Dans la situation critique où se trouvait ce pays, notre sûreté reposait presqu'entiérement sur les volontaires. Ayant à prononcer, dans ces circonstances, sur un trait de conduite tendant à décourager la portion la plus considérable de nos défenseurs, devais-je m'astreindre aux formes ordinaires de la loi? Je ne le crois pas; autrement on aurait à me reprocher d'autres mesures qui sortent aussi des limites ordinaires de mon autorité, telles que celles de faire ouvrir des lettres à la poste; d'empêcher de mettre à la voile des bâtimens chargés d'émigrans écossais, embarqués pour l'Amérique septentrionale, etc.

« Dans le tems où l'Ecosse formait un gouvernement séparé, ce gouvernement consistait en un conseil privé, un conseil de cabinet, un grand-chancelier, un chef de la justice, et en deux ou trois autres membres. Une partie de l'autorité qu'ils réunissaient entre eux, a été attribuée au lord-avocat; et tous les départemens actuels du gouvernement d'Ecosse, s'adressent à lui, dans les cas imprévus, où ils est nécessaire de prendre des mesures promptes, et où les dispositions de la loi sont insuffisantes. Un cas semblable s'est présenté : le shériff du comté dans lequel réside Morison, vient me communiquer des renseignement qui me démontrent que cet homme est un mécontent, un sujet déloyal de S. M.; on me prouve qu'il a chassé son domestique avant le délai de quarante jours que la loi lui accorde pour se pourvoir d'une autre place; qu'il l'a chassé en haine de notre système de défense militaire, en haine du gouvernement; on me prouve que ce domestique n'avait assisté aux exercices des volontaires qu'après en avoir demandé la permission à son maître, et qu'il s'était ensuite assujeti, de lui-même, à faire la nuit le travail qu'il avait interrompu pendant le jour.

» Dans le fait, Morison aurait été à la solde du gouvernement français, qu'il n'aurait pas agi autrement à l'égard de son domestique. Sa conduite devant avoir pour résultat nécessaire de mettre des entraves au recrutement, de décourager les volontaires, ne peut manquer d'être aussi conforme que possible aux vues de l'ennemi.

» Dès les commencemens de la révolution française, il se forma, dans le comté de Banf, une société qui tenait ses conciliabules à deux milles de distance du domicile de Morison. Elle avait pris le titre d'*Amis de la liberté universelle*, et entretenait une correspondance suivie avec les Jacobins de France. A la tête de cette société, figurait un personnage que je ne nommerai pas, mais dont la position particuliere lui assurait une grande influence sur l'esprit de Morison. Les actes et les procédés de ce club devinrent si sérieux et si condamnables, que le shériff du comté ne vit d'autre parti à prendre que de briguer l'honneur d'être admis au nombre de ses membres. Sa présence les ayant déconcertés, ils esserent de se réunir dans le même lieu; mais ils se diviserent en petits clubs, où ils n'ont cessé de tenir des conciliabules. Il est assez remarquable que, depuis le commencement de la guerre actuelle, les membres de ces sociétés aient constamment employé toute leur influence à empêcher l'organisation des volontaires et à les décourager. Sachant que la conduite et les principes de Morison étaient parfaitement d'accord avec la conduite et les principes des hommes dont il s'agit ici; voyant qu'il se comportait de maniere à faire supposer qu'il agissait d'après des instructions de l'ennemi, et tout cela dans un moment où l'alarme était générale, où le commandant en chef lui-même s'attendait, à chaque minute, à une invasion, quelle conduite devais-je tenir à l'égard de Morison? Si mes soupçons étaient fondés à son égard, et si les inquiétudes qu'inspirait l'ennemi se fussent réalisées, aurait-il fallu que, pour faire saisir un homme suspect, je me fusse soumis aux longues et fastidieuses formalités de la justice, et que j'eusse envoyé à Londres chercher un mandat d'arrêt, signé en bonne et due forme?

« Au surplus, la voie des tribunaux est ouverte à Morison, et il est libre d'exercer contre moi telles poursuites que la loi peut autoriser. »

Lord Archibald Hamilton a le premier pris la parole, pour réfuter les moyens de défense du lord-avocat d'Ecosse. Il a d'abord observé que ce n'était pas la conduite de M. Morison, à l'égard de son domestique, qu'il s'agissait d'examiner, mais bien celle du lord-avocat à l'égard de Morison. Il s'est ensuite attaché à faire voir jusqu'à quel point le despotisme avait eu part à cette affaire. « S'il est permis, a-t-il dit, de signaler comme infâmes et traîtres à la patrie tous ceux qui congédient des domestiques insolens et réfractaires, je ne connais qu'un remede à ce mal; c'est de ne plus avoir de domestiques. D'un autre côté, si un domestique cesse de se croire tel, du moment où il endosse l'uniforme de volontaire; s'il croit que, dès-lors, son maître cesse d'avoir aucune autorité sur lui, cette partie de notre système de défense est plus nuisible qu'avantageuse à notre pays. »

M. Grey n'a pas parlé avec moins de chaleur, de la conduite arbitraire du lord-avocat d'Ecosse. Il a regardé comme une raillerie faite pour accroître encore davantage l'indignation, le mode de poursuite juridique que le noble lord venait d'indiquer contre lui-même à Morison. Il a observé à cet égard qu'en Ecosse les jurys n'avaient pas le droit de juger en matieres de dommages, et que les cours auxquelles sont attribuées les affaires de ce genre, sont sous l'influence immédiate du lord-avocat. Venant ensuite plus directement à l'objet de la plainte de Morison, il s'est étonné qu'un citoyen anglais pût dépendre du caprice d'un magistrat, au point d'être noté d'infamie, de perdre ses biens et sa liberté, sans aucune forme de procès, et parce qu'il a le malheur de se voir, on ne sait pourquoi, *soupçonné d'être suspect.*

M. Pitt a hautement approuvé la conduite tenue à l'égard de Morison, par le lord-avocat d'Ecosse.

M. Fox a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes : « Le noble lord, dans sa défense, prétend qu'il a existé en Ecosse, il y a environ dix ans, une société très-perverse, et qu'elle tenait ses séances non loin du domicile de Morison. Paraît-il que Morison ait été membre de cette société? Non. Il s'est ensuite formé, nous dit-on encore, d'autres réunions du même genre. Est-il prouvé que Morison ait fait partie de ces réunions? Non. Et cependant on ajoute qu'un riche propriétaire dont il dépendait, était l'ame de ces clubs. Si tout cela est exact, il faut que Morison soit un sujet bien fidele de S. M.; il faut qu'il ait des principes de loyauté bien fermes et bien inébranlables, pour n'avoir pas cédé à l'influence sous laquelle le mettait sa position, au dire de son persécuteur.

» Supposons qu'on ait dit ou écrit de moi, que M. Fox a fait son possible pour décourager les volontaires; qu'il n'est pas un homme loyal; et qu'enfin, il est à la solde de la France. Supposons ensuite que je m'adresse à la cour du banc du roi, pour demander justice, et que cette cour me réponde : « Vous êtes convaincu d'avoir mis vos » domestiques à la porte, parce qu'ils s'étaient » enrôlés dans des corps de volontaires; et en » conséquence, vous n'obtiendrez aucune satis- » faction. » Non, messieurs, non; si les juges de cette cour se rendaient coupables d'une injustice aussi atroce, vous les feriez comparaître à votre barre.

» Quant à ce qu'on vient nous dire en faveur du domestique de Morison, qu'on nous représente comme quittant la pique pour reprendre la charrue, comme travaillant pendant la nuit pour faire ce qu'il avait négligé de faire pendant le jour, ceci ne mérite pas la moindre attention; et cette nouvelle maniere de cultiver la terre à la lueur des étoiles, ne me paraît gueres propre à améliorer notre système d'agriculture. En derniere analyse, la chambre est suffisamment éclairée sur la nature de l'acte arbitraire qui lui est dénoncé, pour sentir qu'il est de nature à mériter l'intervention du parlement, et qu'elle ne peut, sans méconnaître ses devoirs, se refuser à prendre une décision conforme. »

On sait que, malgré les bonnes raisons que les orateurs ont fait valoir, la majorité des suffrages a donné gain de cause au système vraiment effrayant du lord-avocat d'Ecosse.

Extrait du Morning-Chronicle.

Du 2 juillet.

Les bruits d'invasion se renouvellent, ou plutôt l'attention se fixe plus particulierement sur cet objet que les querelles de partis avaient presque fait oublier pendant un certain tems. Cependant on n'a aucun avis positif que cet événement aura lieu cette semaine ou la suivante. On prétend qu'un navire américain arrivé dernierement de Dunkerque, y a vu toutes les troupes s'embarquer, etc.; mais si la descente avait dû s'effectuer sur-le-champ, on aurait mis l'embargo sur ce navire. Un semblable rapport ne prouve rien.

Une gazette de samedi a osé dire que BONAPARTE avait mis fin à ses menaces d'invasion, afin d'affaiblir M. Addington, et de faire entrer M. Fox dans le ministere, parceque, dit le rédacteur, M. Fox consentirait à faire une mauvaise paix, et la menace d'invasion fortifie le ministere. Dans ce cas, il faudrait en conclure que BONAPARTE cherche à fortifier M. Pitt, en renouvellant aujourd'hui les bruits d'invasion. Ceux qui pensent que BONAPARTE connait assez bien ses vrais intérêts, douteront qu'il ait desiré la chûte de M. Addington. Mais puisqu'il a été renversé, BONAPARTE n'a rien de mieux à faire que de soutenir M. Pitt et son ministere actuel. Peut-il penser que des hommes tels que lord Fitz-William, M. Fox, lord Grenville et M. Windham, voulussent accepter des conditions de paix que M. Pitt, lord Hawkesbury, lord Harrowby et lord Castlereag, rejetteraient comme déshonorantes pour la nation? Ceux qui raisonnent ainsi font preuve d'ineptie et de méchanceté.

Mais la vérité est que, strictement parlant, le Gouvernement français n'a jamais cherché à répandre à dessein les bruits d'invasion. Il n'y a aucune raison de croire qu'il ait mis moins d'activité dans ses préparatifs pendant nos derniers débats domestiques. On pouvait très-naturellement présumer que BONAPARTE ne ferait pas sa descente au moment où il prenait la nouvelle dignité d'EMPEREUR. Il se peut que BONAPARTE n'ait pris la pourpre que pour renverser M. Addington, et qu'il répande aujourd'hui ses menaces pour fortifier M. Pitt dans sa place. C'est ce que nous ignorons parfaitement. L'invasion peut être tentée, ou non. Mais en jugeant par le passé, nous n'avons aucun motif de supposer que les ministres puissent former des conjectures raisonnables à ce sujet.

C'est un fait bien connu, et le lord-avocat d'Ecosse en a fait dernièrement l'aveu à la chambre des communes, que le dernier ministere ne révait qu'invasions, et qu'il fatiguait sans cesse ses agens dans l'intérieur des divers bruits qu'il accueillait à ce sujet. M. Pitt, quoiqu'il ne fût pas dans l'administration, était le premier à sonner l'alarme à ce sujet. Il semblait qu'on l'eût posté sur le haut du château de Walmer pour regarder venir l'ennemi. On sait que dans toutes ses lettres il annonçait la descente comme très-prochaine. Qui peut oublier ses harangues. C'était dans une semaine ou deux; il faliait compter les jours et les heures. Les hommes sensés riaient alors, et ils gémissent maintenant de ces enfantillages qui paraissent incompatibles avec cette profondeur de jugement qui doit caractériser un homme d'Etat. Il semble que M. Pitt ait réellement considéré BONAPARTE comme un simple colonel de volontaires, qui brûle d'impatience de se montrer, tel qu'on voit M. Pitt en uniforme de volontaire chez les marchands de caricatures. Ainsi, si M. Pitt avait eu une invasion à faire en France, il est probable qu'il l'eût tentée avant d'avoir fait aucuns préparatifs; mais il n'en est pas ainsi de BONAPARTE.

Nous ne sommes entrés dans ces détails que pour faire voir combien nos ministres sont mal informés du plan d'invasion et des mesures de l'ennemi. Ils ne connaissent rien que ce qui frappe le vulgaire. Ils croyaient que l'invasion aurait lieu au mois d'août dernier, et depuis lors ils l'attendent d'un jour à l'autre. Cela prouve qu'ils n'ont pas la moindre idée des desseins et des mesures de l'ennemi. Ils ont cru que BONAPARTE n'aurait pas la patience d'attendre plus d'un mois. Cependant il est clair aujourd'hui que son plan devait prendre un tems considérable avant de parvenir à sa maturité. Nous n'osons pas assurer que tout soit prêt actuellement; mais nous avons toujours prédit que l'ennemi ne pourrait rien entreprendre avant ce tems-ci.

Nous ne croyons pas néanmoins qu'il faille traiter légerement un objet de cette importance. Nous sommes loin de regarder l'invasion comme une vaine menace. Nous pensons au contraire qu'elle sera entreprise, mais sur un plan vaste et prodigieux; et qu'elle aura lieu lorsque nous aurons attendu si long-tems, qu'on nous prendra enfin par surprise. Si nous étions dans un état convenable de défense, l'esprit public serait tranquille, et nous pourrions profiter des occasions pour donner une direction utile à nos forces. Il est possible que nous examinions bientôt si nos préparatifs sont proportionnés à ceux de l'ennemi. Si nous pouvions en juger par les mesures puériles qu'on a adoptées ces six derniers mois; si nous considérons que nos forces volontaires doivent nécessairement s'anéantir sous un système de guerre défensive sans fin, et qu'on n'a adopté aucun moyen efficace de recrutement pour l'armée, on sera forcé de conclure que nos ministres, lorsqu'ils parlent de l'invasion, sont plus que fous, ou qu'ils ne croient pas ce qu'ils disent.

Plusieurs personnes pensent que c'est la vraie politique de BONAPARTE d'épuiser ce pays par des menaces d'invasion qu'il ne tentera jamais. Ce sera une résolution bien funeste pour ce pays, si BONAPARTE en effet l'adoptait. Jusqu'à présent, nous avons soutenu la guerre en opposant la patience et la résignation. Quelle peut être la fin d'une pareille guerre pour une nation commerçante? Sommes-nous un seul pas plus près de la paix? Cette guerre n'est-elle pas plus dispendieuse pour nous, plus nuisible et plus gênante que pour la France? Nous parlerons plus au long une autre fois de la nature et des résultats probables de la guerre dans le système actuel, et de la menace de nous mesurer seuls contre la France.

En examinant la possibilité d'une longue guerre défensive, nous sommes tentés de desirer, que d'une maniere ou d'autre, l'ennemi nous fournisse une occasion de nous mesurer avec lui, parce qu'il est probable que nous sommes plus en état de le repousser actuellement, que nous ne le serons dans un an ou deux d'ici, lorsque le courage et l'ardeur de la nation se seront usés par les lenteurs, le chagrin et les alarmes. Mais nous craignons que BONAPARTE voyant, d'après le passé, combien il est facile de troubler nos ministres par les moindres mouvemens sur les côtes, et sachant par expérience combien ils sont incapables de pénétrer ses desseins, nous craignons, dis-je, que dans cette hypothèse il ne nous tienne dans une agitation continuelle, et ne nous livre à toutes les terreurs de l'avenir, nous laissant ainsi périr sous le poids énorme des taxes, sans que nous puissions faire usage de nos ressources et de notre énergie.

Du 6 juillet.

On apprend par un navire américain, venant de Rochefort, que l'on y travaille nuit et jour à compléter la flotille: un grand nombre de canonnieres sont déjà construites; cinq vaisseaux de ligne et trois frégates sont sortis de ce port pour se rendre à l'île d'Aix, près Oleron. On suppose que le but de ce mouvement est d'effectuer une jonction avec les vaisseaux du Ferrol; mais nous ne doutons pas que l'escadre du contre-amiral Cochrane n'empêche cette réunion.

— Une lettre qu'on nous écrit de notre escadre d'Ostende porte ce qui suit: « Rien de nouveau n'a transpiré depuis ma derniere lettre: tout ce que je puis vous dire, c'est que les ennemis ont achevé leurs préparatifs, et qu'ils se proposent d'exécuter leur entreprise dans le cours du mois prochain.

LA PAIX AVEC BONAPARTE.

Et nomen pacis dulce est, et ipsa res salutaris; sed inter pacem et servitutem plurimùm interest: pax est tranquilla libertas; servitus postremum malorùm omnium, non modo bello, sed morte etiam repellendum.

CIC. in MARC. ANT.

La paix avec la France est-elle à desirer en ce moment? C'est une question qui intéresse le sort de la Grande-Bretagne; et nous voudrions que le peuple anglais fît une réponse unanime à ce sujet.

Comme César et Charlemagne, BONAPARTE est l'enfant de la fortune; mais si l'on considere ses progrès rapides et son élévation soudaine, il faut avouer que l'histoire permet à peine un parallele. L'ambition de BONAPARTE a dû croître avec sa fortune. Il desirait la paix avant qu'il fût chef de la république italienne, et qu'il eût subjugué l'Helvétie (1); mais ensuite il voulut poursuivre ses projets d'agrandissement, et la prudence du ministere anglais l'arrêta.

Parler avec mépris des talens ou de la puissance de BONAPARTE, ce serait en imposer au public. On croira facilement que BONAPARTE s'est flatté de conquérir l'Angleterre, quand on saura que l'homme le plus instruit de la France a constamment affirmé qu'on pourrait venir à bout de cette entreprise avec une armée de 50.000 hommes. Les mesures judicieuses de M. Addington ont fait échouer ce projet (2). BONAPARTE est mieux informé que personne de l'état de nos préparatifs; il a différé son expédition, parce que les forces qu'il avait rassemblées n'étaient pas assez considérables pour faire face aux dangers.

Cette circonstance et quelques autres dont tout le monde n'est pas instruit dans ce pays, à savoir, le dérangement total de ses finances (3), la stagnation ou plutôt la ruine du commerce, et l'impossibilité de se former une marine; toutes ces circonstances, disons-nous, le portent sans doute à desirer une paix momentanée: nous ne serions pas surpris qu'il profitât de la premiere occasion favorable pour nous faire des ouvertures.

La question est donc de savoir s'il serait prudent à la Grande-Bretagne d'écouter ces ouvertures, ou bien s'il vaudrait mieux les considérer comme une ruse de guerre.

On ne peut se dissimuler que la paix ne soit à desirer. Les dépenses que nous occasionne la guerre sont considérables, bien qu'elles puissent ne pas être ruineuses, si l'on suivait les principes d'économie qui ont distingué la derniere administration; nos ouvriers sont devenus pour la plupart militaires; nos conquêtes à l'extérieur ne nous promettent pas de grands avantages; et pour le bien de l'humanité, nous devrions desirer la paix.

D'un autre côté, la paix que nous pouvons espérer de BONAPARTE, est-ce une paix que des Anglais doivent desirer? L'*Empire universel*, au moins sur le Monde européan, est le projet favori, la passion dominante du nouvel EMPEREUR. La paix à laquelle il consentirait, serait-elle autre chose qu'une trêve éphémere, qu'une suspension momentanée des hostilités? L'Angleterre est le seul obstacle qu'il avait; s'il parvient à la subjuguer, rien ne pourra s'opposer à ses desseins.

S'il conclut la paix, consentira-t-il à licencier ses nombreuses armées, et à ne plus construire de vaisseaux; (4) ou bien emploira-t-il le moment de repos que lui procurera la paix à faire de nouvelles recrues, à rétablir sa marine, et à former des alliances avec les puissances maritimes?

---

(1) Les Anglais appellent *subjuguer l'Helvetie* y faire renaître l'ordre et le bonheur. Elle est subjuguée, parce qu'elle n'est plus le foyer des intrigues, et le point de réunion des intrigans que l'Angleterre dirigeait contre la France.

(2) On ne peut s'empêcher de sourire, lorsqu'on voit les Anglais se flatter d'avoir *fait échouer* des projets qu'ils ne connaissent point, qu'ils ne peuvent connaître. Ce n'est pas trop exiger que de demander qu'on s'en remette au tems sur cette question. Au moment où *ces projets* seront connus, on aura appris, *s'ils ont echoué*.

(3) *Le dérangement de ses finances.* Voilà une étrange assertion lorsqu'il s'agit d'une nation qui paie tout en argent, qui n'a pas de papier-monnaie, qui ne demande point de credit, qui est au courant de ses dépenses, et qui, meme cette année, paie un trimestre de plus des pensions de l'Etat, c'est-à-dire quinze mois au lieu de douze, par le seul interet de mettre plus de régularité dans ses paiemens.

(4) C'est pour ce passage que nous avons exposé nos lecteurs à l'ennui d'un bavardage dicté par les passions vaines et haineuses de ce gouvernement qui se débat au milieu des troubles et de l'oligarchie.

Consentir à ne plus construire de vaisseaux. Sachez donc que, fussiez-vous parvenus à frapper de tous les fléaux, et à détruire par le fer trente-six millions d'hommes sur les quarante millions de Français qui couvrent notre territoire, il faudrait que parmi ceux qui auraient survécu, il n'en restât pas un seul en état de porter les armes, pour qu'on vous laissât prononcer un tel blasphéme, concevoir une telle espérance. Quelle politique sage, modérée, libérale! Vous n'imposez à votre ennemi d'autres conditions que de licencier ses troupes et de ne plus construire de vaisseaux. Il faut se contenir pour ne donner à cette jactance que le nom de folie.

INTÉRIEUR.

Paris, le 25 messidor.

L'EMPEREUR est allé, hier, à l'Opéra. Il est arrivé au commencement du troisieme acte dont il a paru trouver la musique très-belle. Après cet acte il a fait appeler M. le Sueur auquel il a donné des témoignages de sa satisfaction.

L'EMPEREUR a assisté, aujourd'hui, à la représentation d'*Iphigénie en Aulide*, donnée *gratis* par les comédiens français. Depuis une heure après-midi une foule immense remplissait ce théâtre. Ces représentations pour lesquelles la salle reçoit quatre ou cinq fois plus de spectateurs que dans les jours de grande affluence, présentent toujours un aspect fort singulier: les spectateurs paraissent entassés les uns sur les autres; ils se poussent et s'agitent jusqu'au moment où la toile se leve; il se fait alors un profond silence. Cette foule, devenue presque immobile, écoute avec une attention, un intérêt que rien ne distrait; elle paraît sentir tous les grands effets dramatiques avec une sagacité et un tact qui sembleraient supposer quelques notions de littérature et d'histoire, et qui sont uniquement l'effet de cet instinct spirituel qui caractérise essentiellement la Nation française.

Les deux pieces ont été jouées par les premiers acteurs.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12....	59 fr. 5 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1110 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Relâche.

Théâtre Français. Relâche.

Théâtre Louvois. Relâche.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Les Hussites, et la Fille mal gardée, (spectacle demandé,)

Théâtre de la Cité. La Fée Urgele, précédé du Somnambule.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. dimanche, 26 messidor, fête champêtre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles seront en activité jusqu'à minuit et demi. Prix d'entrée 2 fr. 8 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 297. *Lundi, 27 messidor an 12 de la République* (16 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 juillet (13 *messidor.*)

SA M. l'empereur voulant encourager de plus en plus le commerce et l'industrie dans ses États, a résolu de créer un fonds destiné à soutenir les artistes et fabricans qui manquent de moyens. En conséquence, la régence provinciale vient de publier une ordonnance, d'après laquelle chaque négociant en gros est tenu de fournir annuellement 150 flor. destinés à former ce fonds.

— D'après un état publié par la gazette de cette ville, le nombre des naissances dans le margraviat de Moravie a été, depuis le 1er novembre 1802 jusqu'au 31 octobre 1803, de 61,183 enfans des deux sexes, et celui des morts de 50,767. Dans la Silésie autrichienne, il est né, dans le même espace de tems, 15,900 enfans des deux sexes, et il est mort 8,848 personnes.

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 21 messidor.

Une péniche se trouvant, le 16 de ce mois, à trois lieues en mer sur la côte de Vendays, arrondissement de l'Esparre, fut attaquée par un cutter de Guernesey, lequel, malgré sa supériorité en tous genres, a été contraint de prendre le large, après un combat d'environ trois-quarts d'heure et qui a dû lui coûter de grands dommages. La péniche victorieuse est entrée en rivière.

Toulouse, le 19 messidor.

La récolte du fourrage a été cette année d'une abondance inouie; aussi cette denrée a-t-elle éprouvé une dépréciation aussi subite qu'extraordinaire: de 8 fr. elle est tombée tout-à-coup à 1 fr., 1 fr. 5 c. sur le pré; 2 fr. 50 cent. au marché; de 15 francs, l'avoine est descendue aussi promptement à 8.

Paris, le 26 messidor.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR desirant faire participer les troupes italiennes qui sont actuellement en France, aux actes d'indulgence et de bienfaisance par lesquels il a voulu marquer le moment de son avénement à l'Empire, a arrêté, le 23 juin, que les dispositions du titre V, du Décret impérial du 13 prairial dernier, relatives à l'amnistie accordée aux sous-officiers et soldats des troupes de terre, déserteurs à l'Intérieur, sont déclarées communes aux troupes italiennes qui se trouvent actuellement en France.

CODE CIVIL.

Fin du discours prononcé au corps-législatif par M. Gillet (*de Seine-et-Oise*), *orateur du tribunat, sur la loi du Code civil, livre II, titre IV, concernant les* servitudes ou services fonciers. — (Addition la séance du 10 pluviose an 12.)

§. II.

Les servitudes qui dérivent de la loi, s'appliquent spécialement au voisinage des bâtimens, et à celui des exploitations rurales.

L'homme, que tant d'inclinations appellent à la société, semble éprouver en même tems une impulsion contraire qui l'en éloigne; et tandis que l'espece est unie par des communications toujours actives, les individus se gardent pour ainsi dire de tous ceux qui les environnent; ils mettent des clôtures entr'eux et ceux qui les touchent de plus près. Voilà pourquoi il a fallu dans tous les tems des regles propres à fixer la dépendance réciproque de leurs habitations et de leurs cultures.

Chez les peuples naissans cette dépendance, au moins pour les habitations, est presque nulle. Chaque famille s'isole, et le peu de prix qu'on attache aux terreins, lui permet de mettre un grand espace entre elle et les familles voisines: une maison est alors, pour me servir d'une expression que l'antiquité a consacrée, comme une île qu'un intervalle sépare du rivage prochain.

Cet intervalle appelé *ambitus* par les lois romaines qui le prescrivaient, était aussi de rigueur sur plusieurs points de la France, et jusqu'à nos jours on le connaissait sous le nom d'*investion*, et sous le nom plus équivoque de *tour d'échelle* (1).

Les progrès de la civilisation, qui rapprochent aujourd'hui davantage toutes les parties de la population, et qui rendent le terrein plus précieux, ont déterminé à ne pas rendre ces anciens usages, obligatoires. La mitoyenneté des murs devient dans le projet proposé une des circonstances ordinaires du voisinage.

Au surplus, toutes les dispositions par lesquelles cette mitoyenneté est réglée, ne different point de celles qui ont été jusqu'à présent les plus connues, si ce n'est dans quelques détails. Ce qu'il y a de plus remarquable à cet égard est l'art. DCL, qui indique jusqu'à quelle épaisseur tout co-propriétaire peut faire placer des poutres dans le mur mitoyen. C'était un des points où la variété des coutumes pouvait être le plus facilement conciliée.

Le même plan a été suivi dans le projet pour tout le reste des servitudes légales qui sont relatives *aux vues, aux égouts, aux passages, aux fossés, aux haies, aux plantations d'arbres*. Ce sont toutes les regles déjà usitées qu'on a rétracées avec quelques légeres modifications favorables à l'uniformité, sans pousser néanmoins cette faveur au-delà des justes bornes; car le véritable but de toutes les lois sages, c'est l'utilité; et les auteurs du projet ont su la respecter lorsqu'ils l'ont apperçue, comme nous vous l'avons annoncé plus haut, dans la diversité des habitudes locales.

§. III.

Les rectifications les plus frappantes sont celles qu'on trouve dans la troisieme partie du projet, relative aux servitudes que le fait de l'homme établit.

D'abord l'article DCLXXIX limite ces servitudes aux assujétissemens qui peuvent être imposés à un fonds en faveur d'un autre fonds, il prohibe ceux qui pourraient être stipulés du fonds envers la personne, ou de la personne envers une autre. Ainsi on ne connaîtra plus dans notre droit que des *servitudes réelles*, et cette matiere ne sera plus compliquée par les *servitudes personnelles* et *les servitudes mixtes*, qui ont été long-tems pour les écrivains un texte à discussions.

Le principal motif qui avait maintenu cette complication dans notre jurisprudence antérieure, c'est que, sous la dénomination de *servitudes*, on avait coutume de comprendre, à l'imitation des Romains, l'*usufruit*, l'*usage* et l'*habitation*. Aujourd'hui que ces trois especes de droits se trouvent avec raison traités dans notre code civil comme des appendices de la propriété, il ne saurait plus y avoir de servitudes mixtes ou personnelles que celles dont les institutions féodales fourniraient le modele, et c'est pour cela qu'on a dû prendre soin de supprimer cette voie par laquelle elles auraient pu se reproduire. Vous interdirez, législateurs, des stipulations qui ne sauraient plus avoir lieu sans blesser l'ordre public.

Le même article annonce encore que c'est par *le propriétaire* que les servitudes sont établies. Ainsi il faudra effacer encore du dictionnaire des subtilités les *servitudes superficielles* qu'on attribuait au simple *possesseur* le pouvoir d'imposer: son droit, essentiellement passager, peut être quelquefois une occasion de tolérance; il n'est jamais le principe d'un établissement durable.

Les art. DCLXXX, DCLXXXI, DCLXXXII éclaircissent d'autres distinctions que la jurisprudence désignait par les mots de *servitudes urbaines* et de *servitudes rurales*, de *continues* et de *discontinues*, d'*apparentes* et de *non apparentes*.

Quand on lit ces explications dans le projet, rien ne paraît si simple et si précis; quand on lit le détail de toutes les controverses qui les ont précédées au barreau, rien ne paraît si compliqué d'embarras inextricables. C'est déjà un grand avantage que d'avoir fixé le sens de toutes les expressions de la science; c'en est un supérieur encore que de les avoir fixées de la maniere la plus raisonnable. Les juges et les parties auront désormais moins d'incertitudes sur des questions qui ont produit autrefois des dissertations sans fin et des procès sans nombre.

Une question qui n'était pas moins susceptible de réponses diverses dans notre législation, c'était de savoir si les servitudes pouvaient s'acquérir par prescription. L'affirmative était admise en général dans le pays de droit écrit; la négative dans plusieurs coutumes; d'autres n'avaient sur cela que des dispositions partielles pour certaines servitudes seulement, et il y en avait une derniere classe qui restait tout-à-fait muette: encore, dans les lieux même où la prescription était admise, le tems nécessaire pour la former avait-il différentes mesures, suivant la nature de la servitude à laquelle il fallait l'appliquer. Ne nous étonnons pas de toutes ces disparates. Les mœurs, qui introduisent entre voisins une familiarité plus ou moins imprévoyante, qui abandonnent ici plus de choses à la bonne foi, et qui mettent là plus de rigueur et de défiance dans les communications; les mœurs, où l'on remarque tant de nuances différentes d'un canton à l'autre, ont dû avoir originairement une grande influence sur cette matiere. Maintenant que leur impulsion est plus égale, toute cette partie de la législation a pu être ramenée facilement à quelques termes simples; il ont été posés avec clarté par les articles DCLXXXIII et DCLXXXIV du projet.

On retrouve le même caractere dans les articles DCLXXXV, DCLXXXVI et DCLXXXVII, qui indiquent à quels signes on peut reconnaître la destination du pere de famille et celle du propriétaire primitif des deux héritages entre lesquels la servitude subsiste. C'était encore un des points qui avaient le plus partagé les coutumes et exercé davantage la plume de leurs commentateurs, sans néanmoins que leur prévoyance se fût étendue aussi loin que celle du projet.

Enfin les droits du propriétaire du fonds auquel la servitude est due, et la maniere dont les servitudes s'éteignent, sont expliqués dans les deux dernieres sections: elles ne nous ont offert rien autre chose que le précis de ce que l'ancienne sagesse avait déjà dicté. C'est par cet heureux accord de la prudence des tems antiques avec l'expérience et la sagacité des tems modernes, que les regles se simplifient et s'éclairent. Puisse le Code civil qui les réunira, rappeler cette belle idée de Montesquieu, que *la loi est la raison humaine en tant qu'elle gouverne les peuples*.

Le tribunat a voté l'adoption du projet.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

L'assemblée générale de ses membres s'est rendue, hier 23, dans le nouveau local de cette société, rue du Bacq, n° 249. Elle était présidée par S. E. le ministre de l'intérieur. Voici la lettre que S. E. a adressée, le 14 de ce mois, à MM. les préfets des départemens dans l'objet d'augmenter l'effet que produit cette Société sur les progrès et le perfectionnement de l'industrie française.

« Monsieur, depuis deux ans il s'est formé à Paris, pour l'encouragement de l'industrie nationale, une Société qui compte des membres sur presque tous les points de la surface de l'Empire. Maintenir au degré d'élevation où la France les a portés, ceux des arts utiles dans l'exercice desquels nous ne connaissons pas de rivaux; perfectionner ceux que d'autres peuples cultivent avec plus de soin ou de succès que nous; simplifier les procédés de tous; répandre la connaissance et l'usage des meilleures machines, des méthodes les plus sûres et les plus expéditives; assurer à nos manufactures une supériorité constante sur les manufactures étrangeres, tel est le but louable que se propose d'atteindre une réunion d'hommes qui ne respire que la prospérité publique. Pour y parvenir, elle accorde des récompenses aux auteurs des inventions, découvertes et perfectionnemens, qui soumettent à son examen le résultat de leurs méditations et de leurs travaux; elle décerne chaque année des prix dont elle-même a donné le sujet; tous les mois elle rend public, par la voie d'un bulletin particulier qui porte son nom, ce que le génie des artistes a créé, et ce qui lui paraît le plus propre à contribuer au développement et aux progrès de l'industrie; ses vues s'étendent aussi au premier, au plus noble des arts, à l'agriculture, qui a des rapports si intimes avec le commerce et les fabriques, et elle ne néglige rien de ce qui tend à en améliorer les pratiques et les produits. Les souscriptions volontaires des personnes qui la composent, fournissent aux dépenses que tous ces objets nécessitent.

» Tant de zele et des efforts si désintéressés devaient fixer l'attention du Gouvernement et attirer sa bienveillance; ils devaient réunir les vœux des Français qui ont à cœur le bien de leur pays, et qui s'occupent des moyens de l'opérer. Aussi Sa Majesté Impériale a-t-elle voulu honorer la Société

(1) Tantôt on entend par *tour d'échelle* une portion de terrein que le propriétaire d'une maison laisse autour de sa clôture et sur son propre fonds; c'est l'*ambitus* dont nous parlons. Tantôt on entend le droit qu'a le propriétaire d'exiger sur le fonds voisin un espace propre à placer une échelle pour la réparation de ses toits et de ses clotures. C'est alors une véritable servitude que quelques coutumes désignent par le mot *d'échelage*, et qui s'établit, non par la loi, mais par le fait de l'homme. Il n'est pas ici question de ce droit.

d'encouragement, en se plaçant à la tête de ses souscripteurs; aussi les dignitaires de l'Empire, les ministres, des conseillers-d'état, des sénateurs, des tribuns, des membres du corps-législatif, des préfets, des sous-préfets, des maires, des généraux et des officiers distingués, des savans illustres, des hommes de lettres, des manufacturiers, des négocians, des banquiers, des artistes, etc., se sont-ils empressés de joindre leurs noms à ceux de ses fondateurs (1).

» Plus les souscriptions augmenteront, plus la masse des fonds de la Société deviendra considérable, et plus elle sera en état de produire les effets qu'on espère et qu'on a droit d'attendre de son établissement. Lui procurer de nouveaux membres, c'est bien mériter de notre industrie. Il suffit de cette considération pour vous engager, monsieur, à multiplier dans votre département le nombre de ceux qu'elle peut y avoir. En faisant connaître l'objet de ses travaux, en faisant sentir les avantages qui doivent en résulter, vous déterminerez beaucoup de personnes à briguer l'honneur d'être admises dans son sein. Espérons qu'un jour elle ne cédera en rien à cette association dont s'enorgueillit une nation rivale et ennemie, association qui a été formée sur les mêmes bases, qui est soutenue par les mêmes moyens, et qui dispose tous les ans de 12,000 livres sterling (288,000 fr.) pour l'encouragement des arts, produit des souscriptions de ses membres et des dons qui lui sont offerts. L'amour du bien, le véritable patriotisme, ne feraient-ils pas en France ce que font en Angleterre l'esprit de monopole et une vaine ostentation?

» Vous pouvez, monsieur, vous servir de l'intermédiaire de notre Société d'encouragement, pour rendre un autre service à l'industrie nationale. Son bulletin doit être le dépôt de tout ce qui intéresse les arts, l'agriculture et les fabriques. Que les fonctionnaires publics, les chambres de commerce, les chambres consultatives de manufactures, les Sociétés d'émulation, etc., que les hommes éclairés de votre département se fassent un devoir de l'enrichir de leurs lumières. Provoquez leur zele à cet égard; vous en recevrez des renseignemens plus ou moins précieux, que la Société accueillera avec reconnaissance, et qu'elle rendra publics par la voie de son bulletin, toutes les fois qu'ils seront de nature à entrer dans le but et le plan de ses travaux.

» Vous recevrez un assez grand nombre d'exemplaires de cette lettre, pour en transmettre aux sous-préfets et aux maires des principales villes, aux chambres de commerce, aux chambres consultatives de manufactures, aux Sociétés d'émulation, d'agriculture, etc., de votre département. Je vous prie de vouloir bien m'en accuser la réception.

» Je vous renouvelle, monsieur, l'assurance de ma considération. »

Le ministre de l'intérieur, signé, CHAPTAL.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES ARTS

DE MONTAUBAN.

La Société a tenu, le 30 prairial dernier, une séance publique. La première partie a été consacrée aux lectures prescrites par le réglement, au discours d'ouverture par M. Fontanel, directeur, et aux comptes rendus des travaux des trois sections, des sciences et arts mécaniques, de littérature et beaux-arts, d'agriculture et de commerce, par les secrétaires de ces sections.

Le prix proposé pour l'an 12, par la section de littérature et beaux-arts, avait pour sujet:

« L'éloge de Jean de la Valette-Parisot, grand-» maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, au » milieu du 16e siècle, né dans la province de » Quercy (département du Lot.). »

La section en a jugé digne le discours qui a pour épigraphe:

Des chevaliers français tel est le caractere.

Ce prix a été délivré à M. Mermet, professeur de belles-lettres au Lycée de Moulins, département de l'Allier, correspondant de la Société du département du Lot, et de plusieurs autres Sociétés savantes, dont le nom s'est trouvé avec la devise et le numéro correspondans dans le billet annexé au discours et ouvert après le jugement.

Dans la seconde partie de la séance, la Société a entendu *Les Hommes du jour*, piece de vers de M. Poncet-Delpech;

Le 3e chant d'un poëme intitulé *Mes quatre Ages*, par M. Saint-Cyr-Poncet-Delpech fils;

Un *Mémoire* sur la topographie du vallon de Gabré dans les Pyrénées françaises, par M. Robert Fonfrede;

Des *Considérations médicales et chimiques* sur une observation tirée de l'histoire d'un empoisonnement, par M. Depeyre;

Le 1er chant d'un poëme intitulé *Les quatre Ages de la femme*, par M. Teulieres;

Et divers autres morceaux intéressant les sciences, la littérature et les arts.

Voici la notice des prix proposés pour l'an 13:

La Société tiendra une séance publique le 30 prairial de l'an 13.

Elle y distribuera trois prix, au jugement des trois sections qui la composent.

Le premier est destiné au meilleur ouvrage sur ce sujet, proposé par la section des sciences:

« Quelles sont les affections les plus ordinaires » qu'éprouve l'*uterus* à l'époque de la cessation » menstruelle? Déterminer un traitement métho-» dique fondé sur l'expérience et l'observation, » et approprié à chacune de ces affections. »

Le second prix est destiné au meilleur ouvrage sur ce sujet, proposé par la section de littérature:

« Combien, pour le bonheur et la prospérité des » nations, il importe de faire concourir la morale » avec les lois. »

Le troisieme sera accordé au meilleur ouvrage sur ce sujet, proposé par la section d'agriculture et de commerce:

« Quels sont les moyens de multiplier les bes-» tiaux, d'où résulteraient les plus grands avan-» tages pour l'agriculture et le commerce dans le » département du Lot?

Les ouvrages destinés au concours, seront adressés, francs de port, à l'archiviste de la société, en deux copies bien lisibles, avant le 1er germinal de l'année pour laquelle les prix sont annoncés.

Chaque mémoire est accompagné d'un billet cachete renfermant le nom de l'auteur, et portant pour suscription la devise ou sentence mise en tête du manuscrit. On n'ouvre que le billet qui correspond à l'ouvrage couronné.

La Société délivre à chacun des auteurs dont les ouvrages sont jugés dignes du prix, une médaille d'or de la valeur de 200 fr. formant le tiers des 600 fr. accordés pour cet objet par le conseil-général du département.

NÉCROLOGIE.

D. Antoine-Joseph *Cavanilles* naquit à Valence le 16 de janvier 1745. Il fit ses humanités chez les Jésuites, et étudia la philosophie et la théologie dans l'université de Valence. C'est par ses avis et ceux de son ami D. Jean-Baptiste Munoz, que cette université a substitué dans ses leçons les ouvrages de Condillac et de Muschembroeck, aux cahiers qu'on y étudiait, et que les mathématiques, qu'on y connaissait à peine, y sont devenues une partie principale de l'enseignement.

Il professait la philosophie à Murcie lorsqu'il fut appelé pour surveiller l'éducation des enfans du dernier duc de l'Infantado. Il accepta cette honorable charge, et s'en acquitta avec autant de zele que de succès. L'aîné de ses pupilles, le duc actuel, se distingue en Espagne parmi les personnes de sa classe par son attachement pour les gens de lettres et pour les sciences que lui-même cultive avec fruit.

L'éducation dont était chargé l'abbé Cavanilles, l'amena à Paris en 1777. Il y passa douze années entieres, et nous pourrions presque le considérer comme notre compatriote, non-seulement à cause de ce long séjour, mais aussi parce qu'il apprit en France, ainsi que je le tiens de lui-même, plusieurs sciences, et particuliérement la botanique, à laquelle il doit sa grande réputation.

En 1784, il publia en français, sous le titre d'*Observations sur l'article* Espagne *de la Nouvelle Encyclopédie*, son premier ouvrage, dans lequel il s'éleve, avec un zele et une chaleur vraiment patriotiques, contre des assertions hasardées et des jugemens trop séveres.

Sa premiere dissertation sur la monadelphie, parut en 1785, et il y en ajouta neuf autres pendant les années suivantes jusqu'en 1790. Les botanistes admirent la clarté, l'exactitude et la critique judicieuse qui distinguent cet ouvrage, dans lequel on trouve la description d'un très-grand nombre d'especes, et 297 gravures dont il avait fait lui-même les dessins; aussi mérite-t-il, à juste titre, le nom de réformateur de cette classe peu riche avant lui, et qui a tant acquis par ses travaux.

Retourné dans sa patrie, l'abbé Cavanilles y commença, en 1791, le beau travail qu'il a publié sous le titre d'*Icones plantarum*, etc. Cet ouvrage, en six volumes, contient 601 planches, dessinées supérieurement par lui-même, un grand nombre de genres nouveaux, et un encore plus considérable d'especes précieuses, les unes d'Espagne, les autres des deux Indes et de la Nouvelle-Hollande.

Il était occupé de cet ouvrage lorsqu'il reçut de son gouvernement l'ordre de parcourir l'Espagne pour y rechercher les plantes qui y croissent. Il commença son travail par le royaume de Valence, sa patrie; mais il ne s'en tint pas au simple examen des végétaux. Il rassembla une foule d'observations sur le regne minéral, l'agriculture et la géographie de cette province, dont il n'est pas un village qu'il n'ait visité, pas un canton qu'il n'ait parcouru, pas une montagne, je dirai presque pas un seul rocher qu'il n'ait observé.

Ces observations ont été imprimées en 1797, aux frais du roi d'Espagne, en deux volumes in-folio, ornés d'un grand nombre de gravures dont l'abbé Cavanilles a, suivant son usage, fourni les dessins, et d'une carte du royaume de Valence, qu'il a également dressée lui-même. Dans cet ouvrage, le plus utile en ce genre qui ait jamais été publié en Espagne, il se montre continuellement observateur exact, physicien éclairé, zélé patriote, enfin ami des mœurs et de la religion, mais sans superstition et sans préjugés. Il désirait beaucoup de voir publier la traduction française que j'eus cet entreprise, et pour laquelle il avait la complaisance de m'aider de ses conseils.

Nommé, en 1801, directeur du Jardin royal de Botanique de Madrid, il se montra digne de la préférence que lui donna son gouvernement. Il réforma le jardin, et y changea la méthode d'enseignement. De cette école, sont déjà sortis, depuis qu'il en avait la direction, un assez grand nombre d'éleves instruits. Ses leçons publiques de botanique ont été recueillies et publiées en 1802 et 1803, et déjà le professeur Viviani les a traduites en italien pour l'usage de sa classe de botanique, à Gênes.

A peine l'abbé Cavanilles se trouva-t-il à la tête du Jardin de Madrid, qu'il pensa à publier un *Hortus regius Matritensis*, et il me mandait, au mois de mars dernier, que le premier volume de cet ouvrage était déjà sous presse. Il se proposait de publier non-seulement les plantes vivantes du jardin, mais aussi les plantes nouvelles qui se conservent dans l'herbier royal. Le premier volume doit contenir une suite très-belle et très-curieuse de fougeres qui sont tirées de cet herbier. Puisse la mort du savant professeur ne pas priver les botanistes de la suite du travail précieux qu'il avait commencé.

Ainsi que la plupart des hommes célebres, l'abbé Cavanilles rencontra des rivaux et des contradicteurs.

Ce savant était ami de nos plus célebres botanistes, MM. de Jussieu, Desfontaines, Thouin, Ventenat, etc. Il se rappellait l'accueil qu'en qualité d'ami des sciences, il avait reçu en France, et les facilités qu'il y avait trouvées pour l'étude de l'histoire naturelle et de la botanique, et il se plaisait à imiter à Madrid la complaisance et l'urbanité des professeurs français. Il avait des relations dans toute l'Europe, et je ne crains pas d'être démenti en disant qu'il était le plus utile correspondant du jardin botanique de Paris.

TH. DUVERNE.

LIVRES DIVERS.

La Grammaire française, par tableaux analytiques et raisonnés, soumis à l'examen de l'Institut national, par Félix Gallet, contrôleur des Postes, à Verceil, petit-in 4o. Prix, 3 fr. à Verceil, bureau des postes; à Paris, chez Fuschs, libraire, rue des Mathurins; chez les freres Levrault, quai Malaquais et au dépôt-général, chez M. Gueslain-Sauvage, rue de la Mortellerie, no 30.

Cet ouvrage, distribué par tableaux divisés en quatre colonnes, présente l'analyse claire, succincte et précise des principes du langage.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Relâche. — Mardi la 3e représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. Adélaïde du Guesclin, et Moliere avec ses Amis, ou la Soirée d'Auteuil, comédie en un acte et en vers libres, de M. Andrieux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Matrimonio secreto. — A la salle Favart, par les comédiens ordinaires de S. M., les Tracasseries, les Précieuses ridicules, et le Vieux Comédien. — Mardi, la 1re représ. du Complaisant, com. en 5 actes.

Théâtre Moliere. Aujourd'hui, Azemia ou les Sauvages, et la Lanterne Magique.

Théâtre du Marais. Aujourd'hui, la 1re repr. de reprise du Souterrein Mystérieux, mélodrame en 4 actes, et la 3e de la Malédiction paternelle, drame nouveau en 3 actes.

Tyvoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Dimanche, 3 thermidor, fête extraordinaire, qui a été retardée jusqu'alors par le mauvais tems.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

(1) Le directeur-général, les quatre administrateurs et le secrétaire-général des douanes, dix directeurs et plusieurs inspecteurs et receveurs principaux de cette administration sont membres de la société, et la plupart des son origine.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 298. *Mardi, 28 messidor an 12 de la République* (17 *juillet* 1804.)

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 26 messidor.

Deux chaloupes canonnières qui étaient sorties de la rade, ont été attaquées par trois bricks anglais, qu'elles n'ont pas tardé à obliger de reprendre le large.

Du Hâvre, le 25 messidor.

Le capitaine Daugier mande qu'une division de la flottille a eu un engagement avec un vaisseau et deux frégates anglaises. Après une vive canonnade, l'ennemi a regagné le large et nous a cédé le champ de bataille.

Paris, le 27 messidor.

Hier dimanche, 26 messidor, anniversaire du Quatorze-Juillet, tous les membres de la Légion d'honneur, qui se trouvaient à Paris, ont prêté solennellement le serment prescrit, entre les mains de S. M. l'Empereur.

A six heures du matin, cette cérémonie a été annoncée par une salve d'artillerie.

Les troupes composant la garnison de Paris, s'étant rendues à dix heures sur la place du Carrousel, ont défilé devant Sa Majesté Impériale, et ont bordé la haie depuis son Palais jusqu'aux Invalides.

Avant-midi, S. M. l'impératrice est partie du Palais, et a traversé le jardin des Tuileries au milieu de la haie des troupes. Son cortège était composé de quatre voitures, dont une à huit chevaux et trois à six. L'impératrice était accompagnée, dans son carosse, des princesses, sœurs et belles-sœurs de S. M. l'Empereur; les trois autres voitures étaient occupées par les dames du Palais, le premier chambellan et le premier écuyer.

Les troupes présentaient les armes et battaient aux champs.

Le gouverneur des Invalides et le grand-maître des cérémonies sont venus au devant de Sa Majesté au grand portail, et l'ont conduite dans la tribune décorée, qui avait été préparée pour elle, en face du trône impérial.

A midi, Sa Majesté l'Empereur, au bruit d'une salve d'artillerie, est partie à cheval du palais, précédé par les maréchaux de l'Empire, par le prince connétable, et suivi des colonels généraux de sa garde, et des grands officiers de la couronne, de ses aides-de-camp et de l'état-major du Palais.

La marche était ouverte par les chasseurs et fermée par les grenadiers à cheval de la garde impériale.

De nombreuses décharges du canon des Invalides ont annoncé l'arrivée de Sa Majesté.

Le gouverneur des Invalides est venu en-dehors de la grille recevoir Sa Majesté et lui présenter les clefs de l'hôtel.

Les grands dignitaires, les ministres et les grands-officiers de l'Empire qui n'étaient pas venus à cheval, ainsi que les membres du grand-conseil, le grand-chancelier et le grand-trésorier de la Légion d'honneur, se sont réunis au même lieu, et ont pris leur rang dans le cortège.

M. le cardinal archevêque de Paris, avec son clergé, a reçu Sa Majesté à la porte de l'église, et lui a présenté l'encens et l'eau-bénite. Le clergé a conduit processionnellement Sa Majesté, sous le dais, jusqu'au trône impérial, au bruit d'une marche militaire et des plus vives acclamations.

Sa Majesté s'est placée sur le trône, ayant derrière elle les colonels-généraux de la garde, le gouverneur des Invalides et les grands-officiers de la couronne.

Aux deux côtés et à la seconde marche du trône se sont placés les grands-dignitaires; plus bas et à droite, les ministres; à gauche, les maréchaux de l'Empire; au pied des marches du trône, le grand-maître et le maître des cérémonies; en face du grand-maître, le grand-chancelier et le grand-trésorier de la Légion d'honneur. Les aides-de-camp de l'Empereur étaient debout en haie sur les degrés du trône.

A droite de l'autel, le cardinal-légat s'est placé sous un dais et sur un fauteuil qui lui avaient été préparés.

A gauche de l'autel, le cardinal archevêque de Paris, avec son clergé.

Derrière l'autel, sur un immense amphithéâtre, étaient rangés sept cents invalides et deux cents jeunes élèves de l'école polytechnique.

Toute la nef était occupée par les grands-officiers, commandans, officiers et membres de la Légion d'honneur.

Le grand-maître des cérémonies ayant pris l'ordre de Sa Majesté, a invité M. le cardinal légat à officier, et S. E. a commencé la célébration de la messe.

Après l'évangile, le grand-maître des cérémonies ayant pris de nouveau les ordres de Sa Majesté, a conduit sur les degrés du trône le grand-chancelier de la Légion d'honneur.

Le grand-chancelier a prononcé un discours éloquent sur les souvenirs que rappelait cette grande journée, sur le malheur des troubles politiques et sur la reconnaissance dûe au héros dont le génie a su conserver les principes qui ont commencé la révolution, et terminer les maux qui l'ont suivie. L'orateur a noblement tracé les devoirs qu'imposait l'institution de la Légion d'honneur à tous ses membres; il a développé avec force les nombreux avantages qui devaient résulter de cette réunion des plus illustres soutiens du Gouvernement et de la patrie.

Après ce discours, les grands-officiers de la légion, appelés successivement par le grand-chancelier, se sont approchés du trône, et ont prêté individuellement le serment prescrit.

L'appel des grands-officiers fini, l'Empereur s'est couvert, et s'adressant aux commandans, officiers et légionnaires, a prononcé d'une voix forte et animée, ces mots :

« Commandans, officiers, légionnaires, citoyens et soldats, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire, et » à la conservation de son territoire, dans son » intégrité; à la défense de l'Empereur, des lois » de la République et des propriétés qu'elles ont » consacrées; de combattre par tous les moyens » que la justice, la raison et les lois autorisent, » toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime » féodal; enfin vous jurez de concourir de tout » votre pouvoir au maintien de la liberté et de » l'égalité, bases premieres de nos constitutions. Vous le jurez. »

Tous les membres de la Légion, debout, la main élevée, ont répété à la fois : *Je le jure.* Les cris de *vive l'Empereur!* se sont renouvelés de toutes parts.

Ces derniers mots, prononcés avec l'accent d'une énergie profonde, ont porté dans toutes les ames une vive émotion dont elles ont long-tems été pénétrées.

Il est difficile de décrire la sensation que ce moment a produite. Les monumens de la gloire française suspendus aux voûtes de la nef dans laquelle étaient réunis les plus braves guerriers, ces rangs nombreux de vieux soldats blessés et ces jeunes gens, offrant par leur réunion la gloire et l'espérance de la patrie; enfin l'appareil religieux des autels concouraient à exalter puissamment l'imagination, et à faire présager la durée la plus glorieuse à une institution formée sous de tels auspices.

La messe finie, les décorations de la Légion ont été déposées, au pied du trône, dans des bassins d'or.

M. de Ségur, grand-maître des cérémonies, a pris les deux décorations de l'ordre et les a remises à M. de Talleyrand, grand-chambellan. Celui-ci les a présentées à S. A. I. monseigneur le prince Louis, qui les a attachées à l'habit de Sa Majesté.

De nouveaux cris de *vive* l'Empereur se sont fait entendre à plusieurs reprises.

M. le grand chancelier de la Légion a invité messieurs les grands-officiers à s'approcher du trône, pour recevoir successivement des mains de Sa Majesté la décoration que lui présentait, sur un plat d'or, le grand-maître des cérémonies.

Ensuite M. le grand-chancelier a appelé d'abord les commandans, puis les officiers, et enfin les légionnaires, qui sont tous venus au pied du trône recevoir individuellement la décoration des mains de l'Empereur.

Sa Majesté a fixé particulierement son attention sur les braves vétérans dont les glorieux services étaient attestés par leurs mutilations; elle a interrogé plusieurs d'entr'eux sur les lieux et les actions dans lesquels ils avaient reçu ces nobles blessures.

Ce mélange des citoyens les plus distingués de toutes les classes et de tous les âges offrait un spectacle noble, doux et attendrissant. Le soldat, le général, le pontife, le magistrat, l'administrateur, l'homme de lettres, l'artiste célebre recevant chacun la récompense de leurs talens et de leurs travaux, ne semblaient composer qu'une seule famille qui se pressait autour du trône d'un héros pour le décorer et l'affermir. Une vive et profonde émotion était peinte sur tous les visages, et cette cérémonie auguste et brillante frappait les esprits d'un respect à la fois religieux et guerrier.

La fête a été terminée par un *Te Deum*, qui était, ainsi que la Messe, de la composition de M. le Sueur, directeur de la Chapelle impériale.

A trois heures, Sa Majesté Impériale, au bruit d'une salve d'artillerie, est sortie de l'église avec le même cortège et dans le même ordre qu'elle y était venue.

Le retour de S. M. l'Impératrice a eu lieu aussi dans le même ordre qui avait été observé au départ.

Leurs Majestés ont, dans tous les lieux de leur passage, entendu retentir autour d'elles les acclamations unanimes d'une foule immense de spectateurs.

Une salve d'artillerie a annoncé la rentrée de l'Empereur au Palais des Thuileries.

Le soir, le Palais et les jardins ont été illuminés, ainsi que les principaux édifices de Paris.

Il y a eu, à neuf heures, un concert sur la terrasse du Palais impérial; et à dix heures, il a été tiré sur le Pont-Neuf un feu d'artifice.

Les réflexions ayant pour titre : LA PAIX AVEC BONAPARTE, insérées au numero du 26, à l'article Londres, sont extraites du *Times*, n° 6, et non du *Morning-Chronicle*, comme plusieurs feuilles de ce jour l'ont annoncé.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Par décret impérial du 3 messidor, les trente-six villes dont les maires assisteront au serment de l'Empereur, en exécution de l'article LII du sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12, sont fixés ainsi qu'il suit;

1 Paris, 2 Marseille, 3 Bordeaux, 4 Lyon, 5 Rouen, 6 Turin, 7 Nantes, 8 Bruxelles, 9 Anvers, 10 Gand, 11 Lille, 12 Toulouse, 13 Liége, 14 Strasbourg, 15 Aix-la-Chapelle, 16 Orléans, 17 Amiens, 18 Angers, 19 Montpellier, 20 Metz, 21 Caen, 22 Alexandrie, 23 Clermont, 24 Besançon, 25 Nancy, 26 Versailles, 27 Rennes, 28 Geneve, 29 Mayence, 30 Tours, 31 Bourges, 32 Grenoble, 33 la Rochelle, 34 Dijon, 35 Rheims, 36 Nice.

Par décret impérial du 24 messidor, à compter de la publication dudit décret, les caporaux, brigadiers et soldats qui parviendront à 10 ans, 15 ans et 20 ans de service effectif, jouiront, du jour où ils y seront parvenus, et pendant tout le tems où ils continueront leurs services, des hautes paies fixées par les réglemens militaires, et porteront les marques distinctives qui leur ont été attribuées, sans être tenus de contracter et signer la promesse de servir pendant le tems déterminé par l'arrêté du 3 thermidor an 10.

Les services que les caporaux, brigadiers et soldats auront faits dans différens corps leur seront comptés, pour la haute paie et pour les marques distinctives accordées par l'arrêté précité, quand ils n'auront changé de corps que par l'effet d'une organisation générale ou d'un ordre du Gouvernement, ou en vertu d'une lettre de passe, ou d'une autorisation du ministre de la guerre.

Au Palais de Saint-Cloud, le 3 messidor an 12.

Napoléon, par la grace de Dieu et les constitutions de la République, Empereur des Français, sur le rapport des ministres; le conseil-d'Etat entendu, décrete :

Art. Ier. A compter du jour de la publication du présent décret, l'agrégation ou association, connue sous les noms de *pères de la foi, d'adorateurs de Jésus*, ou *l'ecclésiastes*, actuellement établie à Bétley, à Amiens, et dans quelques autres villes de l'Empire, sera et demeurera dissoute.

Seront pareillement dissoutes toutes autres agrégations ou associations formées sous prétexte de religion et non autorisées.

II. Les ecclésiastiques composant lesdites agrégations ou associations, se retireront sous le plus bref délai, dans leurs diocèses, pour y vivre conformément aux lois, et sous la juridiction de l'ordinaire.

III. Les lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux, dans lequel on se lie par des vœux perpétuels, continueront d'être exécutées selon leur forme et teneur.

IV. Aucune agrégation ou association d'hommes ou de femmes, ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial, sur

le vu des statuts et réglemens, selon lesquels on se proposerait de vivre dans cette agrégation ou association.

V. Néanmoins les agrégations connues sous les noms de *sœurs de la charité*, de *sœurs hospitalières*, de *sœurs St.-Thomas*, de *sœurs St.-Charles* et de *sœurs Vatelottes*, continueront d'exister en conformité des arrêtés des 1er nivose an 9, 24 vendémiaire an 11, et des décisions des 28 prairial an 11, et 22 germinal an 12, à la charge par lesdites agrégations, de présenter sous le délai de six mois, leurs statuts et réglemens, pour être vus et vérifiés en conseil-d'Etat, sur le rapport du conseiller-d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

VI. Nos procureurs-généraux près nos cours et nos procureurs-impériaux sont tenus de poursuivre ou faire poursuivre, même par la voie extraordinaire, suivant l'exigence des cas, les personnes de tout sexe qui contreviendraient directement ou indirectement au présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

VII. Le grand-juge, ministre de la justice, et le conseiller-d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Grande-Chancellerie de la Légion d'honneur.

En exécution des ordres de Sa Majesté Impériale, les membres de la Légion d'honneur, grands-officiers, commandans, officiers et légionnaires, qui ont prêté serment le 26 messidor, dans l'Hôtel Impérial des Invalides, entre les mains de l'EMPEREUR, et qui ont reçu de Sa Majesté Impériale la décoration de la Légion, sont invités par le grand-chancelier, s'ils n'ont pas précédemment prêté serment devant le président d'un tribunal, ou devant le conseil d'administration de leur régiment, ou s'ils n'ont pas fait parvenir à la grande-chancellerie la formule du serment, signée de leur main, à se présenter à la grande-chancellerie (ci-devant Palais de Salm), rue de Lille, pour y signer le serment prescrit aux membres de la Légion d'honneur.

Ils sont invités à s'y présenter jeudi, ou vendredi, ou samedi.

Le bureau où l'on recevra leur signature, sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

MUSÉE NAPOLÉON.

L'exposition des ouvrages des peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, ne commencera, cette année, que le 1er complémentaire an 12, afin de laisser aux artistes quelques jours de plus de la belle saison, et se terminera le 30 brumaire suivant.

Le Musée Napoléon sera fermé le 15 fructidor, pour les préparatifs de cette exposition.

Les ouvrages destinés à être exposés, devront être remis au bureau de la direction le 20 fructidor; les dix jours suivans étant rigoureusement nécessaires pour l'arrangement du salon.

Les artistes sont invités à faire parvenir leurs notices avant l'envoi de leurs ouvrages, afin qu'elles puissent être imprimées dans le livret. Passé le 20 fructidor, ils ne doivent plus espérer que l'explication de leurs productions y soit insérée.

La notice envoyée par les artistes, réunira :

1°. Le sujet et les dimensions de l'ouvrage;

2°. Les nom, prénoms, demeure et lieu de naissance de l'auteur, le nom de son maître. Il est nécessaire que les noms soient lisiblement écrits, et que la notice soit signée;

3°. Il ne sera admis à l'exposition que des ouvrages originaux, ayant un rapport direct et spécial aux arts du dessin; aucune copie ne sera reçue;

4°. Tous les artistes qui n'ont point encore exposé, et qui, n'ayant point obtenu de prix dans le concours, sont soumis à un examen, sont invités à envoyer leurs ouvrages avant le 15 fructidor, passé lequel terme, aucuns ne seront reçus.

Vivant-Denon, membre de l'institut national, de la légion d'honneur, directeur-général du musée Napoléon, de la monnaie, des médailles, etc., aux artistes.

Paris, le 20 messidor an 12.

Messieurs, en vous prévenant que l'époque de l'exposition est fixée définitivement au premier jour complémentaire de cette année, je crois devoir vous rappeler également le vœu des réglemens relatifs à ces expositions, et je suis d'autant plus fondé à le faire, que je n'ignore pas qu'ils ont été fréquemment transgressés dans les expositions antérieures.

Un des articles de ces réglemens porte formellement que, passé le jour d'ouverture du salon, il n'y sera plus reçu aucun ouvrage; néanmoins quelques artistes, dans les précédentes expositions, sous prétexte qu'ils n'avaient point encore terminé leurs tableaux, ne les ont présentés que dans la dernière quinzaine; quelques autres, par des motifs qu'il ne me convient pas d'approfondir, n'ont envoyé les leurs que quelques jours avant la clôture. Il est résulté de cet abus que la capitale, si riche en artistes du premier mérite, n'a offert aux regards, soit des nationaux, soit des étrangers, lors de l'ouverture du salon, qu'une exposition incomplette et mesquine, et conséquemment indigne à-la-fois et de la gloire nationale et de la gloire des artistes eux-mêmes.

J'ai pensé, messieurs, que vous entretenir de cet inconvénient, c'était vous prouver combien vos succès me sont chers, et qu'il suffirait de vous en démontrer la conséquence pour être persuadé qu'on le verrait disparaître.

Le laps de deux années, qui aura séparé l'exposition prochaine des précédentes, ne laisse plus matière à aucun prétexte raisonnable, et j'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément aux intentions du Gouvernement, aucune production ne sera admise après le terme fixé par le réglement, et que je tiendrai la main avec la plus stricte sévérité à leur exécution.

Je ne doute pas, messieurs, que, jaloux vous-mêmes de conserver la haute renommée que vos talens vous ont acquise, vous ne vous empressiez de vous conformer à cette disposition.

Sa Majesté l'EMPEREUR, dont l'auguste sollicitude est attentive à vos succès, et dont le génie sait apprécier l'éclat que les arts répandent sur la patrie, daignera visiter cette exposition, et c'est là que, d'après l'examen qu'il fera de vos travaux, sa munificence et sa justice dispenseront les primes et les encouragemens aux artistes dont les ouvrages auront mérité l'estime de leurs concurrens et du public.

Je vous salue avec considération.

Signé, DENON.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

BURHAN KATI, c'est-à-dire, *l'Argument définitif*. Imprimerie de Scutari, 1214 de l'hégire (1800 de l'ère chrétienne), 863 pages in fol. (1).

L'excellent dictionnaire persan-turc, dont nous annonçons ici la publication, a pour auteur Seïd Ahmed, natif d'Aïntab, et Mesderris, c'est-à-dire, recteur d'un médreseh ou collége à Constantinople.

La première feuille contient, sous la rubrique *sebebi tabe*, comme dans la plupart des livres sortis des presses de cette nouvelle imprimerie, l'historique des circonstances qui ont donné lieu à l'impression de l'ouvrage; le lecteur n'y apprend guère autre chose, sinon que cette impression a été entreprise par l'ordre du sultan, dont les titres remplissent ordinairement une page toute entière, et que les frais nécessaires pour l'exécution, ont été fournis par le trésor impérial. Suivent les approbations des hommes respectables qui ont été consultés sur le mérite de l'ouvrage, et dont l'avis, rédigé en langue arabe, contient l'éloge de l'ouvrage et celui de son auteur. Les approbations imprimées à la tête de celui-ci, sont de Seïd Mohammed Atallah, chef des Emirs (2) à Constantinople, de Seïd Yesid Mustafa, ci-devant kadhi en cette capitale; de Seïd Muhammed, ancien kadhi de Smyrne, et enfin d'Abd-Arrahmân effendi, directeur de cette imprimerie.

Dans sa préface, l'auteur raconte qu'entraîné par une noble ambition, il s'arracha à l'obscurité de sa ville natale d'Aïntab, pour se rendre à Constantinople; et qu'arrivé dans cette capitale, il y admira la magnificence des palais, des mosquées et des monumens publics; mais qu'il contempla surtout avec surprise le Bosphore, cette cinquième merveille du Monde.

Les quatre autres sont la vallée de Bawwau (3), dans la province de Fars, et les territoires voisins de Sogd, d'Obolla et de Damas.

L'auteur raconte ensuite comment, ayant été excité par un grand nombre de savans, ses amis, à entreprendre cet ouvrage, il le commença et l'acheva heureusement sous la protection du sultan. Il indique les défauts de la plupart des dictionnaires persans, défauts qu'il s'est efforcé d'éviter; donne les titres de ceux de ces dictionnaires dont il s'est servi pour enrichir le sien, et expose les motifs qui l'ont déterminé à prendre pour base de son travail, le célèbre dictionnaire persan, composé en cette langue même, sous le titre de *Burhan Kati*, par Hosaïn (4) Ben. Khalef Tebrisi. Notre auteur donne enfin à son propre ouvrage le titre modeste de *Traduction du Burhan Kati*, et fait précéder le dictionnaire, proprement dit, d'un Traité grammatical, composé des neuf articles suivans :

1° des divers dialectes de la langue persane; 2° de l'essence et du caractère particulier de cette langue; 3° de l'usage des lettres formatives et des particules; 4° de l'affinité de la permutation des lettres; 5° des pronoms; 6° de l'insertion faite de certaines lettres au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot, sans que le sens du mot éprouve aucun changement; 7° de l'insertion de certaines lettres (5) qui, sans changer le sens, servent uniquement à l'arrondissement du discours; 8° du sens différent qui naît de l'addition de certaines lettres ou de mots entiers; 9° de ce qu'il est indispensablement nécessaire de savoir pour écrire en persan. Le dictionnaire lui-même est divisé en vingt-neuf sections principales, conformément à l'ordre des lettres de l'alphabet, et chacune de ces sections se subdivise en plusieurs autres articles suivant l'ordre alphabétique de la seconde lettre de chaque mot.

Pour faire connaître par des exemples, tant le traité grammatical que la manière dont sont composés les articles particuliers du dictionnaire, nous choisirons quelques morceaux relatifs à l'ancienne langue et à l'ancienne histoire de la Perse, et qui nous semblent devoir offrir un intérêt d'autant plus grand, qu'ils paraissent dans un moment où l'on a hasardé tant de conjectures singulières sur l'écriture enréiforme de Persépolis et de Babylone, sans avoir égard à la langue ni à l'histoire de Perse.

« Article 1er des divers dialectes de la langue persane, et particulièrement du parti qui a encore cours aujourd'hui, du déri et du pehlyi (6).

» Les opinions sont très-partagées sur l'origine du mot *Pars*. Suivant quelques historiens persans, Pars était fils de Pehlou, fils de Sam, fils de Noë; d'autres le font fils d'Amour, fils de Japhet, fils de Noë; d'autres enfin veulent que Pars ait eu pour père Pédram, fils d'Arphacschad, fils de Sam, fils de Noë. Dieu seul sait parfaitement quel est le vrai. L'Iran ou la Perse, dans une signification plus étendue, comprend tout le pays renfermé entre le Cocase, la mer Caspienne, la mer de Perse, l'Euphrate et l'Oxus. Tout ce pays portait primitivement en commun le nom de *Pars*, jusqu'à ce que quelques-unes des contrées qu'il comprend, reçurent des noms particuliers, comme, par exemple, le Khorasan ou pays de l'Est, qui fut ainsi nommé, parce qu'il était à l'est d'Istakar, capitale de la Perse. C'est ainsi que dans des tems plus modernes, l'étendue de pays situé entre Abudan, Mosul, Kadésia et Holwan, reçut le nom d'*Irak persan*, parce qu'il est presque sous la même latitude que l'Irak arabe. La province, dont la capitale en Isfahan reçut de même le nom de *Pars* ou *Fars*, parce que l'on crut, quoiqu'à tort, que Salomon, qui porte aussi le nom de *Parsi*, était né dans cette province.

» La langue persane a proprement sept dialectes : 1° le dialecte de *Hérid* (7); 2° celui de *Segs*; 3° celui de *Saimt* (8); celui de *Sogd* : ces quatre dialectes n'existent plus aujourd'hui; 5° le *déri*; 6° le *pehlewi*; 7° le *farsi* : ceux-ci (9) sont encore en usage aujourd'hui. Par le *déri*, on entend la langue la plus pure ou le haut persan, dans lequel aucun mot n'est employé sans les lettres destinées à caractériser suivant les règles de la grammaire, les inflexions et les formes dérivées. Ceci sera traité plus au long dans le dictionnaire, au mot *Déri*. Le *Pehlewi*, suivant quelques-uns, prend son nom de Pehlou, fils de Sam, fils de Noé; mais ce nom vient bien plutôt de la contrée nommée *Pehlih*, qui renferme les villes de Reï, d'Isfaban et de Dinour. Le *farsi* en est le dialecte usité dans la province de Fars. Après l'arabe, il n'y a point de langue plus noble que le *farsi*, car le prophète a souvent mêlé quelques mots persans dans la conversation familière. »

A l'article *Déri* du dictionnaire, auquel renvoie le passage que nous venons de citer, on trouve encore les éclaircissemens suivans :

» Le mot *déri* a trois significations : 1° *le plus pur* ou *haut-persan*; 2° *le dialecte que l'on parle dans les villes de Balhk*; *Bokhara*, *Bédakhschan* et *Mérid* (10); 3° le langage des habi-

---

(1) Cette notice est extraite de la Gazette littéraire (*Algemeine litteratur Zutung*) de juin, n° 202, 15 juillet 1803, p. 114 et suiv. Je l'ai un peu abrégée, et je corrigerai dans les notes quelques fautes qui s'y sont glissées. S. de S.

(2) Je pense que c'est le *Nakib-Ularscharf*, ou chef des Schérifs. S. de S.

(3) On lit ici *Chrab Brwan*; il faut lire *Schaab*, mot qui signifie *Vallée*. S. de S.

(4) M. Anquetil le nomme *Mohammed Hosain*. C'est sans doute une légère inexactitude. (Mem. de l'Académie des inscriptions, tom. 31, p. 382.) S. de S.

(5) N'est-ce pas plutôt de certaines particules comme *warra*, ect. Le mot *harf* signifiant également *lettre* et *particule*, l'auteur de la Notice allemande a pu s'y méprendre. S. de S.

(6) Voyez la note ci-après.

(7) Je crois que c'est *Hérat*. Voyez, sur le dialecte de Hérat, les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. 31, p. 428.

(8) Je soupçonne ici quelque faute.

(9) L'auteur a-t-il dit *ceux-ci* ou *celui-ci*? Ce qui me fait soupçonner qu'il n'a voulu parler que du *parsi*, c'est que plus haut il a dit, si la traduction est exacte, *du parsi qui a encore cours aujourd'hui, du déri et du pehlewi (von dem noch gungbaren Parsi, Deri end Pehlewi)*. Il semble qu'il doit y avoir faute dans l'un ou l'autre endroit de la traduction. S. de S.

(10) Je pense que *mérid* est une faute d'impression; peut-être faut-il lire *herid*, et *hérid* est-il pour *herat*; peut-être aussi est-ce *meron*, car l'auteur du *Farhang djehanguiri* compte Merouschadjehan, ou, comme écrit M. Anquetil, *Marvescheddjan* au nombre des villes ou l'on parlait le deri. En général tout ce que contient cet article du Burhan kati, se trouve cité, soit d'après le Farhang djehanguiri, soit d'après l'original persan

tres du paradis qui, conformément aux traditions recueillies de la bouche du prophete, ne parlent que l'arabe et le persan le plus pur. Quelques personnes dérivent le mot *déri* de *der* Porte, parce que le langage de la Porte, c'est-à-dire de la cour, est le plus pur. C'est, dit-on, Bahman, qui le premier entre les rois de Perse, fit cette différence qui distingue le langage de la cour des divers dialectes usités parmi le commun du peuple. D'autres attribuent le mérite d'avoir purifié le langage et d'y avoir introduit cette ligne de démarcation à Behram; quelques autres en font honneur à Djemschid.

» DJEM, prononcé avec la même voyelle que *deu*, a sept significations. *Un grand prince ou roi.* Comme parmi tous les monarques, les trois plus grands sont Djemschid, Alexandre et Salomon, ce mot se prend pour chacun de ces trois princes, suivant qu'on le joint aux symboles distinctifs de la puissance, de la magnificence et de la sagesse de chacun d'eux. Première signification. Joint à l'anneau magique ou au vent d'est, il indique *Salomon*; deuxieme signification : uni à la désignation du vin et de la coupe, il désigne *Djemschid*; troisieme signification : quand il est joint à la mention du miroir magique et de la grande muraille (élevée contre Goy et Magoy), il signifie Alexandre; quatrieme signification : la *prunelle de l'œil*; cinquieme signification : *la seconde entre les dix facultés primitives de la raison.* Pour entendre ceci, il faut savoir que quand Dieu créa la raison, antérieurement à toute autre chose, il lui donna trois facultés ou trois sortes de connaissances : 1° la connaissance de Dieu; 2° la connaissance de l'ame; 3° la connaissance des besoins. Chacune de ces facultés donna naissance à un produit particulier. De la faculté de la connaissance de Dieu, fut produite une seconde raison, c'est celle-là que l'on nomma *djem*. La faculté de la connaissance de l'ame donna naissance à une seconde ame, que l'on appelle l'*ame de l'univers*; enfin de la faculté de la connaissance des besoins, naquit un corps, que l'on nomma le *système du monde* ou l'*univers*.

» La sixieme signification du mot *djem* est *pur*, *épuré*; septieme signification : *essence*, *nature*. DJEMSCHID, l'un des plus grands princes de la dynastie des Pischdadis. Ce mot est composé de *djem* qui signifie un grand prince, et de *schid* qui, dans la langue pehlewié, veut dire *rayons*. Ce nom lui fut donné, à cause de la pompe solennelle avec laquelle il s'assit sur un magnifique trône dans l'Aderbidjan, et fit briller aux yeux du peuple la couronne qui ornait sa tête, et sur laquelle dardaient les rayons du soleil levant.

» Ossakhar (et non *Issakhar* comme on lit ordinairement dans les relations des voyageurs), signifie proprement un *grand réservoir d'eau*, *un étang*. La ville célebre de ce nom fut ainsi appelée, parce qu'elle était située près d'un grand étang. En Arabe, on écrit *Istakhar* (par *élef*, *sad*, *su*, *khi*, *ra*.)

» Bubel signifie dans quelques langues, à ce que l'on prétend, le lever de la planete de Jupiter. C'est le nom d'une ville aujourd'hui tombée en ruines, qui était située près du lieu où est Helleh. Cette ville était au centre de l'Irak arabi, et doit avoir été fondée par Fitan (11), fils d'Enos, fils de Noë. Sohab (12), successeur de Djemschid, la choisit pour sa résidence, et y fit bâtir un château qu'il nomma *Cungbikscht*. Après Sohab, elle fut la résidence de Nemrod et autres chaldéens. Etant tombée en décadence, elle fut rétablie par Alexandre : aujourd'hui elle est tout-à-fait ruinée. »

Nous apprenons de ce dernier article, que les ruines qui se trouvent près de Helleh, et dans lesquels on a découvert des briques chargées de caracteres enneiformes, sont effectivement les ruines de Babylone, et que l'identité de l'écriture qui se trouve sur les murailles de Persépolis ou Istakhar et sur les briques de Babylone, doit paraître moins surprenante, s'il est vrai, comme on le lit ici, que ces deux villes furent les résidences de deux princes qui se succéderent immédiatement sur le trône, Istakar celle de Djemschid, et Babylone celle de Sohab.

L'auteur de ce dictionnaire à évité les longues descriptions de chaque mot qui se trouvent ordinairement dans les ouvrages de ce genre, et qui ont pour objet d'indiquer la maniere de lire et de prononcer les mots, et quelles sont les voyelles que l'on doit suppléer. Au lieu de cela, il indique la prononciation de chaque mot, en le comparant à un autre mot (connu) qui a les mêmes voyelles; ainsi il dit : « *Djm*, prononcez comme *Dem*; » ce qui indique qu'il faut prononcer *Djem*. « *Djmschd*, prononcez comme *Teschdid*, c'est-à-dire, prononcez *Djemschid*. » (13)

LEHDJET ALLOCAT, *c'est-à-dire la* langue des idiômes, *imprimerie de Scutari*, 1216 *de l'hegire* (1802), 851 pages in-fol.

Cet ouvrage est un dictionnaire turc-arabe-persan, composé du tems du sultan Mahmoud, par Esad-Effendi-Mufti. L'auteur donne lui-même la plus juste idée de son ouvrage dans le passage suivant de la préface, et qui contient en même tems un catalogue assez complet des meilleurs dictionnaires orientaux.

» Pour me frayer, dit-il, en quelque sorte une nouvelle route parmi le grand nombre de dictionnaires qui existent déjà, je me suis déterminé à expliquer tous les mots substantifs et les verbes de la langue turque par les mots arabe et persans qui y répondent. Je commençai mon travail en l'année 1138 de l'hégire, et je me procurai, pour cet effet, les dictionnaires les mieux faits et les plus commodes pour l'usage : c'est de ces livres que j'ai extrait les matériaux de mon dien.

L'auteur fait ici l'énumération des livres qu'il a consultés. On compte dans cette énumération dix-huit dictionnaires purement arabes, cinq dictionnaires arabes-turcs, quatre collections de proverbes arabes, sept ouvrages de médecine, des traités des médicamens ou recueils d'histoire naturelle, quatre dictionnaires purement persans, enfin divers dictionnaires persans-turcs. L'auteur continue ainsi :

» J'ai rangé dans l'ordre alphabétique les mots que j'ai extraits de tous ces ouvrages, ensorte que celui-ci se trouve divisé en vingt-quatre (14) sections principales, chacune desquelles est ensuite partagée en trois subdivisions; suivant la voyelle de la premiere syllabe de chaque mot. Ainsi la lettre *B* est partagée en trois articles, dont le premier contient les mots qui commencent par *ba*, le deuxieme, ceux qui commencent par *bi*, et le troisieme ceux qui commencent par *bo*.

Cet ouvrage ne contient pas seulement les noms de tous les animaux, de toutes les plantes et de tous les minéraux, mais encore tous les proverbes usuels rapportés chacun au lieu convenable. Le mot turc est placé d'abord, ensuite l'arabe, puis le persan; les mots turcs synonymes sont tous insérés à la place que leur assigne l'ordre alphabétique, mais les mots arabes et persans correspondans ne sont rapportés qu'au mot turc qui est le plus usité dans le langage ordinaire. Par exemple, *guzel* et *geukdjeh* signifient l'un et l'autre *beau*; mais comme le premier de ces deux mots est le seul usité dans le langage vulgaire, c'est à celui-ci seulement que se trouvent rapportés les mots arabes et persans équivalens. Je terminai mon ouvrage en l'année 1145 de l'égire, sous l'heureux gouvernement du très-juste, très-triomphant..... sultan Mahmoud, et je le nommai *Legdjet ellogat*. »

Ce dictionnaire forme assurément une compilation très-utile pour les Turcs qui veulent étudier; et ils doivent être d'autant plus reconnaissans de sa publication par la voie de l'impression, que l'auteur, comme il le dit lui même, a suivi dans la composition de son ouvrage, une voie qui n'avait point été frayée. Il n'est pas moins utile aux interprètes de Constantinople, qui, étant pour la plupart des Grecs de naissance, parlent couramment le turc, mais sont rarement familiarisés avec les mots persans et arabes qui, dans le style relevé sont substitués aux mots turcs. Quant aux savans européens, il ne peut leur faciliter l'étude de l'arabe et du persan, qu'autant qu'ils auraient préalablement acquis l'habitude de la langue turque.

S. de S.

(*Extrait du Magasin encyclopédique.*)

SCIENCES MORALES ET PHYSIQUES.

Nouvel Essai sur la Femme, considérée comparativement à l'Homme, principalement sous les rapports moral, physique, philosophique, etc. etc., avec des applications nouvelles à sa pathologie; par le docteur G. Jouard (1).

Laudatur et alget.

Ce serait sans doute une erreur de croire, qu'après les savans traités de *Roussel*, de *Figarous*, de *Cabanis*, etc. etc., il n'y eût plus rien à dire sur l'organisation physique et morale de la femme. Cette matiere est même d'autant plus épineuse, qu'elle exige des connaissances anatomiques très-étendues, et une excellente méthode d'observer. La preuve n'en est que trop sensible, par les théories vagues, incertaines, contradictoires auxquelles ce sujet a donné lieu jusqu'à ce jour. Ajoutons que le physique et le moral de la femme, comme le physique et le moral des enfans, offrent des phénomenes si variés et quelquefois si étonnans, qu'on ne peut les examiner avec trop d'attention, quand il s'agit de les rattacher à des principes bien clairs, en harmonie avec nos connaissances médicales : car, malgré les ouvrages des hommes de l'art les plus distingués, beaucoup de faits demeurent encore à expliquer, beaucoup de maladies, soit des femmes, soit des enfans, sont encore ou inconnues ou trop mal observées, pour qu'on puisse les classer convenablement. La carriere est donc presque nouvelle : mais il n'est pas donné à tous d'y entrer : le docteur G. Jouard avait déjà débuté par son *Mot sur le merite des femmes*, ouvrage où il avait semé quelques idées physiologiques sur leur constitution, sur le principe de leur caractere moral, et sur la source de leurs maladies particulieres.

Aujourd'hui qu'il se charge d'un rôle plus imposant, nous allons le suivre dans ses applications nouvelles à la pathologie de la femme, dans l'examen qu'il fait des rapports moral, physique, etc. de la femme, considérée relativement à l'homme.

Nous ne rappelerons donc ici ni ces puériles déclamations en vers ou en prose, pour et contre les femmes, ni ces ouvrages plus que bizarres, où l'on a l'air de mettre en question si la femme a une ame..... si elle..... De telles productions n'annoncent que le délire de l'esprit de système, ou plutôt le voile ridicule d'une partialité injurieuse au sexe que la nature a mis évidemment, avec le nôtre, en correspondance et en dépendance mutuelles, et qu'elle a favorisé de prérogatives à peu-près équivalentes à celles dont il plaît à certains auteurs de flatter exclusivement leur orgueil.

Nous nous bornerons à faire connaître le *Nouvel Essai*, etc. du docteur Jouard, dont le but principal est de montrer, qu'abstraction faite de toute prééminence comparative et de tout mérite personnel, les femmes sont réellement plus malheureuses que l'homme, tant par l'effet de leur propre constitution physique, que par l'empire que s'arroge sur elles, celui qu'e les choisissent pour protéger leur faiblesse, et pour partager les soins de la famille qui doit naître de l'union des deux sexes. Il nous semble que c'est, pour arriver à ce but, que l'auteur approfondit les questions relatives à l'organisation physique et morale de la femme; et lorsqu'il entreprend l'apologie des femmes, ce n'est ni pour les flatter, ni pour faire la satyre de l'homme, mais seulement pour montrer 1° que bien des torts qu'on prétend redresser en elles, loin d'être des défauts sont des conséquences naturelles de leur organisation, 2° que les torts plus réels qu'on leur reproche viennent presque toujours des voies arbitraires que se permet contre elles le sexe le plus fort, du genre d'éducation qu'on leur donne, de l'imperfection de nos institutions sociales, et sur-tout de cette immoralité effrayante qui dirige, contre leur pudeur naturelle ou acquise, tous les traits de la licence, de l'hypocrisie, de l'adulation, de l'artifice, en un mot tous les genres de séduction et de corruption.

Pour ne plus revenir aux comparaisons entre les deux sexes, parce qu'elles sont toujours odieuses, de quelque côté que soit l'avantage, nous ajouterons qu'il serait à-la-fois injuste et absurde à l'homme de se prévaloir des attributs de son sexe, et d'attacher quelque défaveur aux fonctions des organes d'un sexe différent du sien; car enfin la sagesse de la nature ne brille exclusivement, ni dans la femme, ni dans l'homme, mais bien dans l'ensemble et dans l'ordre des rapports qui les lient l'un à l'autre pour la propagation et pour le bonheur de l'espece humaine.

D'après ces considérations générales, il ne nous reste qu'à donner un apperçu de la théorie particuliere de l'auteur, sur l'état physiologique et pathologique de la femme. Si ses opinions sont paradoxales, elles ne sont pas pour cela dénuées de vraisemblance, et quelquefois de raisons solides. Il prétend, par exemple, que la femme est vraiment nerveuse, mais dans un sens inverse de celui que les hommes de l'art donnent à cette expression. En effet, les praticiens pensent que, chez les femmes, le système nerveux est extraordinairement irritable, et qu'elles ont ainsi un besoin fréquent de remedes calmans, anodins, antispasmodiques : le docteur Jouard veut, au contraire, que la femme soit *nerveuse*, dans l'acception précise et usitée pour signifier qu'un homme est fort et *nerveux*, c'est-à-dire, qu'il y a chez elle prédominance du système nerveux, comme il y a chez l'homme prédominance ou force organique du système musculaire. Il donne pour preuve de son opinion l'impunité avec laquelle la femme se livre aux écarts de régime, à l'excès des jouissances les plus capables d'altérer le genre nerveux, et supporte les chagrins et les diverses affections morales auxquelles succombe plus vite qu'elle l'homme le plus robuste.

---

du Burhan Kati, par M. Anquetil du Perron, dans ses *Recherches sur les anciennes langues de la Perse*, insérées dans le tome 31 des Mémoires de l'Académie des Inscrip., page 339 et suiv. Le passage où il est question de Mérou-schadjéhan, se trouve page 349; on y trouve aussi, page 382, note 11, des détails sur le Burhan Kati et sur son auteur. Le nom de la contrée où sont situées Reï, Isfahan et Dinour, est écrit ici *Pehleh* ou *Pehlah*; Hyde a lu de même; M. Anquetil a lu *Pehlou*. Voyez *ibid.* pag. 407 et 408, et note 1. S. de S.

(11) Il me paraît certain qu'il faut lire *kainan* : la faute est sans doute dans l'original; mais il ne faut que changer les points diacritiques. S. de S.

(12) Il faut incontestablement lire *zohak* : c'est sans doute une faute du typographe allemand, qui a mal lu la copie manuscrite. S. de S.

(13) L'auteur du dictionnaire intitulé *Kamous*, use fréquemment de celle méthode. S. de S.

(14) N'y aurait-il pas une faute dans ce nombre? S. de S.

(1) Un vol. in-8° de 310 pages. — A Paris, chez l'auteur, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 145, au coin de celle Saint-Honoré, maison de l'apothicaire; Pondieu, libraire, place Saint-Germain-l'Auxerrois, à la bibliothèque des grands-hommes; Crochard, libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 36. — An 12 (1804).

Si ces raisons ne sont pas d'un assez grand poids pour balancer l'opinion contraire, elles demandent au moins d'autres explications physiologiques que celles communément reçues : nous observerons en outre que, pour accorder la sensibilité exquise dont la femme est douée, avec la force de résistance vitale que l'auteur reconnaît ici aux nerfs comme organes des sensations, il lui faudra recourir à d'autres phénomènes qui compliquent ou modifient cette force.

Loin d'admettre, avec la plupart des physiologistes, la prédominance du système lymphatique dans la femme, il soutient que ce système a peu bases in d'icton, parce qu'elle jouit, ainsi que les enfans, de cette disposition éminemment muqueuse ou gélatineuse, *qui les maintient dans une sorte d'infiltration permanente et naturelle.*

Il regarde *l'utérus* comme un organe plus sanguin que nerveux, et les *ovaires* comme l'organe le plus essentiel à la formation et au développement du fœtus, puisque *l'utérus* a manqué quelquefois à des femmes devenues fécondes, et qu'il y a d'ailleurs assez d'exemples de grossesses *extra-utérines*. Il essaie aussi de prouver que la peau de la femme est moins transpirable que celle de l'homme ; nous croyons plutôt que la transpiration est naturellement plus abondante dans la femme, mais qu'elle n'est pas toujours proportionnée à sa constitution individuelle.

L'excès d'humide dont le tissu cellulaire est chez elle pénétré, paraît nécessiter des issues perspiratoires plus faciles ; or, la peau sujette à se contracter et à se resserrer, soit par le contact de l'air froid, auquel le sexe s'expose inconsidérément, soit par des affections nerveuses, peut se prêter mal à ce besoin de transpiration ; et de là, sans doute, beaucoup de maladies particulières.

Les autres assertions du docteur Jouard, sur les système vasculaire, viscéral, osseux, etc. etc., sur la secrétion du lait, sur le flux menstruel dans la femme, sont beaucoup moins hasardées, et surtout d'une application plus heureuse pour la pratique. Il écrit avec esprit et méthode, se tenant également en garde et contre les préjugés de la routine, et contre les dangers de l'innovation ; il n'admet ordinairement d'hypothèse plausible, que là où, à défaut de faits positifs, il s'en présente d'accessoires et d'indirects qui cadrent bien avec la doctrine reçue. Son style est décent, assez bien soutenu, mais quelquefois obscur ; ce qui tient peut-être à la difficulté des matières qu'il traite.

TOURLET.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Notice sur la Société de bienfaisance de la ville de Colmar, département du Haut-Rhin.

Peu d'ouvrages ont un caractère d'utilité publique, et présentent plus d'instruction que l'excellent rapport fait à la commission des hospices de Paris, il y a six mois. De pareils écrits se répandent dans les départemens, deviennent pour les administrateurs et les personnes chargées de la direction des secours publics, autant de moyens d'instruction et de guides dans les fonctions de bienfaisance qui leur sont attribuées. L'on peut dire qu'à cet égard les progrès ont été sensibles, et que plusieurs départemens offrent aujourd'hui des établissemens qui rivalisent avec ceux de Paris, pour l'ordre, l'emploi du tems, la distribution des travaux utiles, et la surveillance paternelle, dans les maisons de secours et de réclusion.

L'on est parvenu à y rendre moins dangereuse l'oisiveté d'une longue détention, à y habituer des hommes féroces ou des femmes dépravées, au goût du travail et aux sentimens doux et paisibles qu'il fait naître à la longue dans ces cœurs tourmentés.

Il paraît que MM. les membres de la société de bienfaisance de Colmar ont eu pour objet d'offrir un autre genre de secours aux indigens de cette ville, chef-lieu du département.

On voit par le compte sommaire qu'en a rendu M. Müesseli, trésorier de la société, que leurs soins se sont portés à donner des secours aux pauvres, dans la vue d'éteindre la mendicité. Ils ont en effet, établi des ateliers de filature, des distributions de soupes économiques et répandu des bienfaits de plusieurs espèces, ainsi que des consolations aussi précieuses, on pourrait dire plus précieuses à quelques hommes, que les secours physiques.

Cette autre société de bienfaisance de Colmar a à peine dix-huit mois d'existence, et déjà ses soins ont pris de l'étendue, et se sont fait sentir aux pauvres de toutes les classes, mais principalement de la classe des ouvriers, espèce d'hommes qui ont à souffrir bien plus fortement de la suspension du commerce, que les cultivateurs, toujours sûrs du produit de leurs travaux et du débit de leurs productions.

« Vous n'apprendrez pas sans intérêt, Messieurs, dit M. Müess-li, dans son rapport, qu'on n'a pas distribué moins de 200 soupes par jour ; ce qui donne pour l'année un total de 73,000 soupes, du poids de trente-six onces chacune, qui durant tout l'été, et quoique les besoins des pauvres soient moins pressans dans cette saison que pendant l'hiver, on a continué à délivrer, par vos ordres, la soupe à tous les indigens qui l'ont demandée : que cependant au lieu de contracter des dettes, vous avez encore en réserve pour la mauvaise saison, des fonds qui vous permettent de réaliser vos projets de bienfaisance.

» L'atelier de filature n'a pas été aussi fréquenté qu'on l'espérait ; les pauvres ont en général montré de la répugnance à se livrer au travail ; mais dans tout établissement les commencemens sont toujours imparfaits ; je peux vous garantir que vous aurez cette année plus de travailleurs, parce que l'impulsion est déjà donnée, que le prix de la filature est exactement payé, et à un taux qui excède celui du commerce ; que les ouvriers participent à la distribution gratuite de la soupe, parce qu'enfin la police a su réprimer la mendicité.....

» Les droits que vous avez acquis à la reconnaissance de la classe indigente sont partagés par plusieurs dames dont rien n'a pu refroidir le zèle, et qui ont rempli avec un dévouement touchant la tâche qu'elles s'étaient imposée ».

On peut juger de la bienfaisance des habitans de Colmar par les nombreuses souscriptions réalisées entre les mains de la société. Elles ont formé pour le courant de l'an 11,4133 fr., sur quoi il a été dépensé 1892 fr. En conséquence, il restait à la société au 21 frimaire an 12, époque du rapport, 2041 fr. en caisse ; ce qui, pour une ville d'environ 13,000 ames, comme Colmar, annonce un esprit de bienfaisance qui fait honneur aux habitans et aux autorités qui ont su si à propos et si utilement en donner l'exemple.

PEUCHET.

BEAUX-ARTS.

IIme livraison *des Passions et de leur expression générale et particulière, sous le rapport des beaux-arts* ; par M. Gaut de Saint-Germain, avec figures dessinées et gravées par MM. Lemire et Tassaert.

Cette livraison contient cinq planches, qui représentent un choix de figures de Lebrun, au simple trait, telles qu'elles ont été publiées par B. Picart ; elles expriment *la Tranquillité, l'Admiration simple, l'Etonnement, l'Etonnement avec Frayeur, la Douleur mêlée de Crainte, la Douleur extrême corporelle, les Douleurs aigues du corps et de l'esprit, la Joie, l'Abattement du cœur causé par la tristesse, un mouvement de Douleur, le Rire, le Pleurer, la Haine, le Désespoir mêlée de Fureur, la Fureur mêlée de Rage, la Haine mêlée de Cruauté, la Jalousie, la Colère, l'Horreur et la Crainte.*

Le texte offre des réflexions sur la manière dont on doit considérer les passions dans les beaux-arts ; il offre encore une définition de l'action des passions, et des actions corporelles qui expriment les passions de l'ame, suivant le système de Lebrun.

Cet ouvrage est digne de l'attention par l'importance du sujet, par la correction du dessin, le fini des gravures ; M. Gault de Saint-Germain n'a rien oublié pour le rendre intéressant, en liant les intérêts de la morale à celui des beaux-arts. Dans le texte, dont il s'est chargé, les auteurs les plus célèbres viennent appuyer ses savantes définitions.

Le prix de cette seconde livraison sur papier grand-raisin superfin satiné, est de 6 fr. pour Paris, et de 6 fr. 80 cent. pour les départemens.

On a tiré pour les amateurs quelques exemplaires sur papier nom-de-jésus vélin superfin. On ne paye chaque livraison qu'en la recevant.

On souscrit à Paris, chez Maillard ; rue du Pont-de-Lodi, n° 1.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Géographe des Enfans ou le *Petit Voyageur*, méthode nouvelle pour apprendre la Géographie, directement fondée sur l'inspection des cartes, et applicable à un système de jeux, qui est devenu fort en vogue en Angleterre. Avec un tableau pour deviner un endroit pensé par un autre. Ouvrage précédé des Pensées de Platon, de Quintilien, de Montaigne, de Locke et de J. J. Rousseau, nouvelle edition, par M. Monfalcon, instituteur, in-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et franc de port, 1 fr. 50 cent.

Analyse raisonnée du système de Brown, concernant une méthode nouvelle et simplifiée de traiter les maladies en général, appuyée de différentes observations, par R. A. Schilerli, natif de Thoune en Suisse, docteur en Médecine et en Chirurgie, de la Faculté de Jena, et membre de la Société littéraire établie à Gœttingue pour l'art de l'Accouchement, 2e édit. in-8°. prix 1 fr. 25 cent. et franc de port 1 fr. 50 cent.

Le sixième livre de l'Enéide de Virgile, traduction nouvelle en vers français, par L. D. in-8° ; prix, 2 fr 25 cent. et franc de port, 3 fr.

Nouvelle Théorie des Êtres, suivie des erreurs de Condillac, dans sa logique, et de celles de Voltaire, dans sa métaphysique, in-12, par M. Aubry. 50 cent., et franc de port, 75 cent.

Ces quatre ouvrages se trouvent chez Laurens jeune, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 32.

Nota. Les personnes qui auraient quelques morceaux de littérature à faire insérer dans les *Etrennes d'Apollon an* 13, sont priées de les adresser à Laurens jeune, éditeur, rue Saint-Jacques, n° 32.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ½	55 ¼
—— courant	56 ½	57
Londres	24 fr. 80 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	187 ¼	185 ¼
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 68 c.	14 fr. 50 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	71. 19s d p. 6f.	8 l. s 6 d.
Francfort	½	1 ½ p.
Bâle		
Auguste	2 fr. 54 c.	
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 ½ p.
Marseille	pair 20 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	59 fr. 5 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 50 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France..	1110 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui la 3e représ. des Bardes. — Les personnes qui ont retenu des loges, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés aujourd'hui avant midi.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Molière et ses Amis, ou la Soirée d'Auteuil ; suivi de l'Homme à bonnes fortunes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. La 1re représentation du Complaisant ; la Cloison.

Théâtre du Vaudeville. Aujourd'hui, Théophile, les Deux Pères, J. Monnet.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Franc Breton, les Hussites, et le Voyage de Versailles.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). *Relâche.*

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pièces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

On met à adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le mois des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin de ne mettre plus de deux cachets de cire, et de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 1 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 299. *Mardi*, 29 *messidor an* 12 *de la République* (18 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 19 *juillet* (30 *messidor.*)

Il est né à Pétersbourg, dans le courant de l'année 1803, 3,636 garçons, 3,289 filles, en tout 6,925 enfans, parmi lesquels 393 hors de mariage, et 10 morts en naissant. Les décès, pour les hommes, sont de 4,578; pour les femmes, de 5,044; en tout 9,622. On y trouve 1,515 garçons, et 294 filles, et dans ce nombre 1,809 enfans morts avant la troisième année; 204 sont parvenus à quatre-vingts ans, 36 à 90, un seul à 100. On observe que la plus grande partie des décès a eu lieu dans les mois d'août et de décembre, qu'il y en a eu fort peu en février, avril et septembre. Le nombre des mariages a été de 1,360, dont 1,042 entre jeunes personnes des deux sexes, qui le contractaient pour la première fois, de part et d'autre; 117 entre garçons et veuves, 116 entre veufs et jeunes filles, 77 entre veufs et veuves, 8 après divorce. On a fait aussi la remarque que les deux premieres années de la vie sont plus dangereuses pour les garçons que pour les filles, tellement que dans cet espace de tems, la proportion a été de cinq mâles à une fille. Les naissances, dans le courant de cette année, ont été de 763 enfans moindres que dans l'année 1802; celles des enfans hors de mariage ont excédé de 93; le nombre des mariages a été moindre aussi de 70.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 5 *juillet* (16 *messidor.*)

Un terrible accident a eu lieu, le 10 du mois dernier, à Jaroslaw en Gallicie. Une partie de la tour de la cathédrale s'est écroulée pendant le service divin, et est tombée au milieu de l'église; plus de 50 personnes ont été tuées, et un plus grand nombre blessées.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 *juillet* (23 *messidor.*)

Les lettres du Nord viennent d'informer le commerce d'Amsterdam, que quatre corsaires hollandais se sont emparés de deux grands vaisseaux anglais des Indes, qu'ils ont conduits dans les ports de la Norwége. Dans le combat, un de ces vaisseaux avait perdu le capitaine et le contre-maître.

— Un de nos bâtimens, pris dernierement par les Anglais, a échappé à la captivité par le courage de son équipage, qui s'est emparé des gardes qu'on avait mis à son bord; le bâtiment est entré dans un de nos ports, où les anglais ont été remis à la force militaire.

— Les dernieres nouvelles de Curaçao sont du 17 avril dernier; l'ennemi n'y avait point reparu après sa derniere défaite.

INTERIEUR.

Dijon, le 25 *messidor.*

En continuant sur le plateau du Mont-Auxois les fouilles que l'or précédemment trouvé encourageait à pousser plus avant, on a retiré de la terre une aiguiere d'argent, pleine encore de médailles, une tasse en or et des pieces de même métal, dont les unes sont de Théodose, les autres de Théodebert. Le sous-préfet de l'arrondissement de Semur a envoyé sur les lieux des commissaires dont les recherches ont encore produit la découverte d'un chapiteau d'ordre corinthien très-bien conservé.

Les découvertes faites sur le Mont-Auxois donnent lieu à une poursuite en violation de propriété. Le particulier dans le champ duquel a été trouvé le plus grand nombre de médailles, a fait citer par-devant le juge-de-paix plusieurs de ses concitoyens qui, au bruit de sa trouvaille, se sont répandus sur ses terres, l'en ont chassé, les ont entierement fouillées, et lui ont ravi beaucoup de pieces d'or qu'ils y ont découvertes. On évalue dans le pays à 12,000 fr. les objets métalliques qui ont été enlevés à la terre depuis le 15 de ce mois.

On a trouvé aussi à Malain, village qui était jadis la capitale des Insubriens, un ancien monument; c'est une pierre votive qui n'intéresse que le lieu où elle a été découverte, et prouverait son antiquité, si ce fait n'était assuré par l'histoire et les objets que chaque jour on y trouve enfouis. Cette pierre est blanche; elle a trois pieds de haut sur vingt pouces de large; et l'inscription qu'elle porte indique un vœu fait au dieu Mars, par Cœlius Patritus, pour la conservation de son fils Patrianus.

Paris, le 28 *messidor.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 6 prairial an 12, vu la demande de Louis-René Esnault et d'Eulalie Moreau, veuve en premières nôces de Silvain Prou, domicilié à Saint-Quentin, et autres, etc., en déclaration d'absence de Louis Prou, enrôlé dans la commune de Chedigny, en 1793, pour les armées de la République, où il est mort, suivant le rapport d'un de ses camarades parti avec lui, mais revenu au pays,

Le tribunal de premiere instance à Loches, département d'Indre-et-Loire, a ordonné et reçu de suite l'enquête constatant l'absence de Louis Prou.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Charolle, département de Saône-et-Loire, a rendu le 20 germinal an 12, un jugement qui ordonne qu'il sera procédé à une enquête contradictoire avec le commissaire du gouvernement près ce tribunal, sur l'absence d'Etienne Bonnier, fils, qui, au mois d'août 1792, a quitté la commune de Breau, pour s'enrôler dans les armées de la République, et depuis n'a point donné de ses nouvelles. Le sieur Ray, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

CODE CIVIL.

Discours prononcé par M. Gillet (*de Seine-et-Oise*) *orateur du Tribunat, sur le projet de loi relatif au* Contrat de société, *titre XIV, livre III du Code civil.* — (Addition à la séance du corps-législatif du 17 ventôse an 12.)

Citoyens législateurs, le mot de *société* appartient à toutes les sciences qui ont l'homme pour objet. Son acception la plus générale s'étend à la morale, à la politique, à toutes les institutions publiques ou domestiques.

Plus restreinte dans le droit civil, sa signification se trouve déterminée avec beaucoup d'exactitude par le projet proposé.

Là il indique un *contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter.*

De cette définition résultent plusieurs caracteres dont la *société* se compose.

D'abord c'est un contrat: ainsi elle reçoit l'application de tous les principes qui reglent les effets communs à cette sorte d'engagement; et c'est pour cela, entre autres conditions, qu'elle doit toujours avoir un objet licite.

Ensuite le sujet de ce contrat est quelque chose que la convention a mise en commun entre plusieurs personnes: ainsi tous les engagemens dont il résulte quelque communauté sans convention, tels que sont ceux de l'hérédité indivise et du voisinage, sont étrangers à la matiere des sociétés.

Enfin, l'espoir de partager le bénéfice que la chose commune pourra produire est la vue intentionnelle qui dirige ce contrat.

Ainsi il ne faut pas non plus y comprendre plusieurs sortes de communautés qui ont un autre objet plus direct.

Par exemple, la communauté de biens entre époux, a pour but principal l'indivisibilité des intérêts conjugaux bien plus que le partage des bénéfices.

De même le bail à cheptel, les baux à portion de fruit, sont bien, sous plusieurs rapports, de véritables associations; mais leur premier objet est d'abord la facilité des exploitations agricoles.

Voilà pourquoi ces matieres ont dû être traitées sous d'autres titres particuliers; et même, en rédigeant celui que le Code civil consacre spécialement à la société, il a fallu encore en distraire tout ce qui a un rapport exclusif avec les intérêts purement commerciaux: ces sortes d'intérêts ont leurs regles séparées qui leurs sont propres.

Jusqu'ici la définition avait été moins précise. Les écrivains en jurisprudence y avaient ajouté parmi les objets de la société la communication des *pertes*. Il a paru au tribunat que le projet proposé était plus exact lorsqu'il considérait cette communication comme une simple condition du contrat, et non pas comme son but.

Une juste limite sagement posée par le projet, c'est de n'avoir admis au nombre des choses qui entrent dans la société que les biens ou l'industrie: *Operam, pecuniam.*

Les Romains y reconnaissaient une troisieme sorte de mise, le crédit et la faveur, *gratiam.* Le législateur ne saurait écrire ces mots sans honte que dans les Etats corrompus où l'on trafique de tout, même de la puissance publique.

C'est avec non moins de raison qu'on a exigé que toute société fût constatée par écrit lorsque sa valeur excede plus de 150 francs: sans cette mesure, les intérêts et les obligations de chaque associé eussent été livrés à des témoignages trop incertains, ou à des conjectures trop arbitraires. Toutefois, cette disposition fait cesser une institution dont l'observateur aime à contempler quelquefois les derniers vestiges, celle des communautés *tacites* qui avaient lieu dans plusieurs coutumes. Des familles unies depuis plusieurs siecles, sous le titre de *co-personniers*, avaient honoré cette institution qui portait dans les mœurs quelque image de l'antiquité patriarchale. Mais la maturité de notre civilisation ne permet plus de conserver l'idée de ces usages que comme d'intéressans souvenirs.

Ces caracteres généraux de la société une fois déterminés, la premiere division des diverses especes du contrat s'est naturellement faite en société *universelle* et en société *particuliere.*

La société universelle se subdivise elle-même en société de *biens présens* et en société de *gains.* Le projet assigne très-bien à l'une et à l'autre les caracteres qui leur conviennent.

Je me contenterai de vous faire remarquer que si, dans les biens présens, on comprend aussi les profits à venir, c'est que les capitaux ou l'industrie qui les font naître, sont en effet des mises actuelles. Par la même raison, cette désignation des biens présens exclut tous ceux qui peuvent survenir par succession, donation ou legs, comme étant indépendans des apports primitifs qui composent le fonds social.

La classe des sociétés particulieres aurait pu avoir aussi sa subdivision, si l'on eût parlé des sociétés en *nom collectif*, et des sociétés en *commandite*; mais ces distinctions, qui ne touchent qu'aux conditions et non pas à la nature même de la société, ont paru plus propres à la science du commerce qu'à la doctrine générale du droit civil.

Au reste, quelle que soit la formation de la société, il est aisé de sentir qu'elle devient comme un être collectif, dont les relations diverses ont dû être déterminées par autant de regles différentes.

Premierement: Rapports de la société avec les choses qui en sont l'objet.

De-là la nécessité d'indiquer à quelle époque et à quelles conditions ces choses sortent de la propriété particuliere de l'associé pour entrer dans le domaine de la société.

Leur administration, le pouvoir qu'a sur elle chacun des associés, celui qui résulte d'un mandat spécial donné à l'un d'entr'eux; ce sont-là autant de points qu'il a fallu prévoir, et auxquels les principes généraux ont dû être appliqués par des dispositions spéciales.

Secondement: Rapports qui obligent l'associé envers la société.

Par exemple, il est évident que l'associé est tenu d'apporter au fonds social tout ce qu'il a promis d'y mettre.

Sa mise est-elle en argent? Il doit la payer avec les intérêts s'il est en retard; et à plus forte raison est-il tenu d'y rétablir avec pareils intérêts toutes les sommes qu'il aurait pu tirer de la caisse pour son profit particulier, sans préjudice des plus grandes peines encourues, si cette extraction avait eu les caracteres d'un délit.

Sa mise est-elle en industrie? Il doit au fonds social tous les gains produits par l'industrie qu'il a promise.

Il doit encore une entiere bonne foi, telle que, dans le concours opposé de ses intérêts avec ceux de la société, ces derniers ne soient jamais sacrifiés: les articles XVII et XVIII du projet ne sont que l'application de ces principes.

Il lui doit enfin sa vigilance et ses soins; et c'est pour cela qu'il est comptable envers elle de toutes les pertes qu'il lui cause par sa faute.

Troisiemement: Rapports qui obligent la société envers les associés.

La société doit à l'associé les sommes qu'il a déboursées pour elle, et l'indemnité des obligations qu'il a contractées de bonne foi pour sa gestion.

Elle lui doit de plus un juste partage des bénéfices et des pertes. Cette justesse dans les lots, si

elle n'est pas déterminée d'avance par le traité, s'établit ordinairement dans la proportion des mises; et à cet égard la mise en industrie est comptée comme la moindre, parce qu'étant la plus susceptible d'estimation arbitraire, l'associé doit s'imputer à lui-même de n'en avoir pas fait d'avance stipuler le prix.

La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité des bénéfices serait la société du Lion; elle serait nulle.

Mais cela n'empêche pas que les associés n'aient pu constituer l'un d'eux pour unique arbitre et régulateur de leur partage.

Cet abandon à l'autorité d'un seul est favorable en plusieurs occasions où les associés ne sont que des collaborateurs choisis et protégés par le chef de la famille ou de la maison. Toutefois, la décision de cet arbitre unique devrait être réformée, si elle était évidemment injuste.

Les pertes sont susceptibles d'un autre calcul. On regarderait, à la vérité, comme une stipulation léonine celle qui affranchirait de toute contribution dans leur charge les sommes ou effets mis au fonds social par un ou plusieurs associés. Mais s'il se trouvait quelque associé dont la mise fût uniquement en industrie, il pourrait être convenu de l'exempter des pertes; cette exemption serait, à son égard, considérée comme une partie du prix qu'on aurait mis à ses travaux.

Quatrièmement: Rapport des associés entre eux.

C'est par choix qu'ils se sont unis; la confiance mutuelle a été le premier motif de leur lien: aucun d'entre eux ne peut donc, sans le consentement des autres, adjoindre un étranger dans la société; il peut seulement lui donner un intérêt dans sa part. De là est venue cette maxime: *Socius mei socii non est meus socius.*

Cinquièmement: Rapports de la société et des associés avec des tiers.

La principale règle sur ce point, c'est que tous les associés sont égaux devant le créancier, sans considération de l'inégalité de leurs intérêts; mais par une juste restriction, il n'y a d'obligation pour eux envers un tiers que celle qui résulte ou de leur engagement personnel, ou du mandat qu'ils ont donné pour la société, ou du profit que la société a tiré des effets de l'engagement:

Sixièmement: Relations de la société avec elle-même.

De-là naissent les règles qui fixent le temps où elle commence, pendant lequel elle se prolonge, où elle expire.

L'instant de sa naissance est celui du contrat s'il ne désigne pas une autre époque.

Sa durée est celle de l'affaire pour laquelle elle est contractée, ou celle que la convention lui a assignée, ou enfin celle de la vie entière des associés.

Son terme dépend de ces diverses circonstances et de celle que peut produire, soit l'extinction de la chose mise en commun, soit la volonté d'un seul et de plusieurs associés, soit l'altération apportée à leurs facultés par la mort civile, par l'interdiction ou par la déconfiture.

Non cependant que parmi ces cas différens il n'y en ait plusieurs qui soient susceptibles de modification. Aussi ont-elles été établies dans le chapitre IV du projet.

Pourquoi chercherions-nous, Législateurs, à ajouter aux explications qu'il présente des explications nouvelles? Dans ce sujet, comme en tant d'autres, les meilleurs interprètes sont la raison qui saisit toutes les idées générales pour en déduire les conséquences et la bonne foi, dont l'empire semble s'étendre avec une protection plus spéciale sur le contrat de société.

Tel est le caractère d'une loi fondée sur les notions évidentes de la justice, que c'est presque le profaner que d'en faire le commentaire.

Il en est un pourtant que n'épargnera pas l'histoire quand elle parlera du Code civil: elle dira que, pour la Nation française, il exista une grande époque où ses destinées étaient fixées par l'heureux concours de son chef et de ses députés assemblés; où les lois, conçues avec sagesse et délibérées avec maturité, recevaient encore leur force de l'assentiment de la volonté publique; où les affaires, suivant l'expression de Montesquieu, renaissaient de toutes parts et de toutes parts étaient terminées; où la gloire était l'instrument de la prospérité générale, et la prospérité générale le premier titre de la gloire; où la France, heureuse au-dedans par son administration, respectable au-dehors par ses armes, ne comptait que des amis, hormis les brigands des mers, dont l'impuissante cupidité venait échouer contre ses rivages. Peut-être à ces traits nos ancêtres eussent-ils distingué le siècle de CHARLEMAGNE; nos neveux y reconnaîtront celui de BONAPARTE.

MÉLANGES.

Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes.

« On a eu occasion d'observer, dit Isocrate, que tous les peuples de la Grèce qui ont eu l'empire de la mer, ou qui ont seulement osé y aspirer, se sont précipités dans un abîme affreux de désastres et de calamités: cette domination, ajoute-t-il, n'est point naturelle; c'est une chimère qui enivre tellement les hommes qu'elle leur ôte le sens commun, et ils s'attirent tant d'ennemis et des ennemis si redoutables qu'il leur est impossible d'y résister à la longue. Les habitans des côtes, les habitans des îles, les puissances voisines, les puissances éloignées, enfin toutes s'arment entr'elles contre ceux qui ont usurpé l'empire de la mer, comme contre les tyrans du genre humain. »

Il est certain que les peuples dominateurs par le commerce maritime sont les plus avides et les plus injustes de tous les peuples; c'est un fait historique, constaté par l'expérience, mais qu'Isocrate lui-même n'explique pas. Si l'on considère cependant que la passion des conquêtes fait naître et entretient l'habitude du brigandage, comment supposer qu'il y a plus de moralité chez un tel peuple que parmi des hommes qu'une industrie active tient toujours occupés? J'en trouve la raison dans la différence de situation des deux peuples; l'un ne se meut que par l'impulsion de ses chefs, et s'arrête volontiers quand ils le laissent tranquille; l'autre a un mouvement propre qui le porte toujours en avant, et qui le fait participer à l'ambition de son gouvernement. Le premier veut jouir après avoir vaincu, et passe ainsi d'un état violent au repos qui le rend à toutes les affections douces et au besoin de la modération; d'autant qu'on n'a pas tous les jours l'occasion et les moyens de conquérir des royaumes et des provinces, et que les charmes de la vie sociale reprennent leur empire sur les hommes retirés du tumulte des armées. Mais chez un peuple commerçant, le gain de chaque jour rend plus avide le lendemain; et lorsque l'ambition de ceux qui gouvernent s'empare de cette avidité générale, en lui montrant un aliment dans une extension de pouvoir et d'influence sur les autres peuples, chaque citoyen croit voir dans la politique de l'administration un instrument de ses propres spéculations, s'il donne alors aux injustices publiques tout l'appui de ses intérêts privés; ce qui doit produire à la longue une force nationale toujours hostile contre les étrangers, et un système de tyrannie toujours croissante à leur égard quand la fortune le seconde. Il arrive donc, comme le dit Isocrate, que le peuple dominateur par le commerce, finit par se rendre odieux à tous les autres, et succombe sous le poids de ces haines combinées et sous celui des désordres que produisent dans son économie intérieure les guerres multipliées, qui sont le fruit de cette ambition commerciale.

Il faut convenir cependant que Rome et Lacédémone, long-tems avant de s'occuper d'une domination maritime, ont été injustes et tyranniques envers les étrangers; et il fallait bien qu'une république, comme celle de Rome, dont le principe était de s'agrandir et de dominer par les armes, finît par aller se perdre dans le gouffre du despotisme; mais dans ce cours d'iniquités que produit la soif des conquêtes, on voit fréquemment chez les Romains, jusqu'à la seconde guerre punique, des traits de modération, de justice et de désintéressement, qu'on ne retrouve plus aussitôt qu'ils disputent et qu'ils obtiennent l'empire de la mer: les Spartiates, dont les institutions domestiques et politiques tendaient à la férocité, au lieu de s'adoucir par le commerce, devinrent d'une insatiable avidité dans leurs guerres maritimes. L'époque de la guerre du Péloponèse commence celle de leur plus grande corruption; et la liberté dont ils paraissaient idolâtres, ne fut plus pour eux que la faculté d'imposer des tributs dans les îles et sur le continent, de dépouiller leurs alliés comme leurs ennemis, et d'entasser, à Lacédémone, les richesses qui devaient accélérer la destruction de leur puissance, et même de leur cité.

En examinant les différentes époques des grandes dominations maritimes, nous avons à distinguer celles qui n'ont été que passagères, et dans lesquelles un peuple emploie une armée navale comme auxiliaire de ses armées de terre, des époques où l'industrie d'une nation s'élevant par degrés du travail à la richesse, et de la richesse à la puissance, s'empare par la prépondérance de ses flottes de toutes les issues, et par celle de ses manufactures de tous les bénéfices du commerce maritime; ce qui constitue alors un tel peuple dominateur tyrannique des mers, et le place dans un état d'hostilité perpétuelle à l'égard des autres nations.

Cet examen nécessite un coup-d'œil rapide sur l'histoire maritime du globe chez les anciens et chez les modernes.

Les plus grandes expéditions maritimes dont l'histoire ancienne fasse mention, sont celles de Sésostris. Une de ses flottes de quatre cents voiles sur la Mer-Rouge, s'empare de toutes les îles et de toutes les villes de cette côte, et du golfe arabique. Une autre armée navale non moins considérable dans la Méditerranée, lui soumet les Cyclades, les îles de la mer Egée, celle de Crète et la Phénicie. Ce développement de puissance qui date de quinze siècle avant notre ère, suppose en Egypte une population, des arts, des lumières dont nous ne pouvons contester les monumens, quoique nous en ignorions l'origine; mais soit que l'on considère Sésostris comme conquérant ou comme législateur, il n'a eu que momentanément l'empire de la mer; il y est parvenu par les armes et non par le commerce; il n'a laissé aucune institution qui pût l'assurer à ses successeurs; et quoique son fils Néchus ou Néchao ait exécuté le projet conçu par Sésostris de joindre les deux mers par un canal creusé depuis le Nil jusqu'à la Mer-Rouge; quoiqu'Hérodote nous assure que des navigateurs phéniciens réussirent, sous son règne et par ses ordres, à faire le tour de l'Afrique, en doublant le Cap-de-Bonne-Espérance, nous voyons les Egyptiens, jusqu'à la conquête des Perses, plus occupés de leur administration intérieure que de leur influence au-dehors. Ils ne cherche point à s'emparer d'aucune branche de commerce des nations environnantes; leur propre industrie et les produits considérables de leur agriculture leur suffisent; leur marine, pendant plusieurs siècles, est pour eux un moyen de défense et de transport, mais non d'invasion ou d'empiétement sur le commerce des autres peuples. Les Egyptiens avaient dans leurs institutions une moralité, et dans leur gouvernement des principes religieux, qui devaient les préserver long-tems de la dissolution que produit toujours l'avidité commerciale ou la soif des conquêtes: on voit ce peuple, dès son début, chercher la sagesse avec autant d'empressement qu'en mirent les Européans à aller chercher de l'or en Amérique; et si cette heureuse terre n'avait pas été envahie par les Perses, purgée une fois de ses superstitions, elle serait devenue l'école du genre humain.

Après les Egyptiens, et dans le tems même de leur splendeur, les Phéniciens furent véritablement les maîtres de la mer. Une industrie légitime commença leur fortune qui devint prodigieuse. Pour concevoir l'excès de l'opulence et de la puissance d'un aussi petit pays, il faut considérer l'état presque sauvage de tous les peuples qui habitaient les bords de la méditerranée. Les Phéniciens, par leurs communications avec l'Asie, dont la civilisation précéda de plus de vingt siècles celle de l'Europe, en reçurent, ainsi que l'Egypte, tous les arts élémentaires du commerce et de la navigation, et ils ne pouvaient comme les Egyptiens en faire un utile emploi sur le sol ingrat qu'ils habitaient. Ils se trouvèrent donc appelés par leurs connaissances et par leur situation locale à chercher au-dehors tout ce qui leur manquait pour fonder et alimenter leurs manufactures. C'est alors que leurs rapports avec des peuples dépourvus d'arts et de lumières, tels qu'étaient ceux de l'ancienne Grèce et de l'Italie, des Gaules, des Espagnes et de la Numidie, leur procurèrent les mêmes avantages qu'auraient eus les Espagnols sur les Américains, s'ils s'étaient bornés à trafiquer dans le nouveau Monde; et lorsqu'ils eurent eux-mêmes contribué à créer quelque industrie chez les peuples avec lesquels ils commerçaient, ils en devinrent les facteurs nécessaires, et Tyr fut pendant plusieurs siècles l'entrepôt de toutes les richesses du monde connu. Parvenus à ce degré de puissance, ils ne se bornèrent pas à fonder des colonies et à les tyranniser: ils devinrent conquérans. Chypre, Chio, la Sicile, la Sardaigne, et presque toutes les îles de l'Archipel leur furent soumises; leurs flottes commandaient dans toutes les mers, et leurs pirateries indignaient tous les peuples, que leur corruption seule aurait vengés, lorsque Nabucodonosor parut pour les détruire. L'histoire nous apprend que de leurs débris sortit encore une nouvelle Tyr, métropole de la mer et du commerce, et anéantie pour la dernière fois par Alexandre.

Les deux empires d'Assyrie, celui des Perses n'eurent que par intervalles et à des époques de courte durée l'empire de la mer: ce ne sont pas des projets de commerce, mais de conquêtes, qui armèrent les trois mille galères de Sémiramis et les trois mille vaisseaux de Xerxès; on peut seulement conclure de cette immensité de moyens dans ces anciennes monarchies, celle de leur population et les progrès qu'avaient déjà faits les arts dans des pays qui en ont conservé depuis si peu de vestiges.

Pour trouver un véritable système de domination commerciale et maritime, tel qu'il s'est développé de nos jours en Angleterre, il faut s'arrêter à l'histoire des Carthaginois, et à celle des Athéniens; c'est-là qu'on aperçoit les plus habiles combinaisons de l'industrie et de la force, pour ajouter sans cesse au pouvoir et aux jouissances que se promet l'ambition, toujours punie avant d'être rassasiée.

Carthage, fondée par les Phéniciens, surpassa par ses arts et par ses armes la puissance de ses fondateurs. Cette ville opulente qui contenait plus de sept cent mille habitans, commandait en Afrique à trois cents villes, et y aurait maintenu sa domination, si elle avait voulu l'étendre sur toute l'Europe méridionale.

Ce n'était pas assez pour les Carthaginois d'avoir renouvelé tous les prodiges de l'opulence de Tyr, et d'avoir créé une force navale, bien supérieure

à celle qu'eut jamais leur métropole; leur imprudente avidité les associa aux projets de Xerces contre les Grecs qu'ils se chargerent d'attaquer en Sicile, dans l'espoir d'ajouter cette fertile province à leur domaine. En s'approchant ainsi de l'Italie, ils éveillaient la jalousie des Romains, qui ne manquerent pas de prétextes pour les attaquer, et qui finirent par les détruire. Mais avant de disparaître de la scene du Monde, quel immense développement de puissance! L'armée destinée à la conquête de la Sicile sous la conduite d'Amilcar, était de 300,000 combattans, de 2000 vaisseaux à rames, et de 3000 vaisseaux de charge.

Avant cette grande expédition militaire, Pline nous apprend qu'ils en avaient tenté d'autres qui avaient pour objet unique le commerce, telles que celle d'Hannon qui fit le tour de l'Afrique, et celle d'Himilcon, qui parcourut la côte occidentale de l'Europe. Malheur alors aux petites nations qui naviguaient de côte en côte et d'île en île, en se bornant modestement au cabotage! Les flottes dominatrices commandaient le transport à Carthage des bleds, de l'or, de l'argent, du fer, du plomb, des laines que fournissaient l'Espagne, la Grece et l'Afrique; mais ce sont les premiers fondemens de cet édifice commercial, et les premiers efforts de cette collection d'artisans et de matelots réunis par Didon sur la plage qui nous présente aujourd'hui les ruines de Carthage, qu'il serait curieux de trouver dans les anciens historiens, qui se taisent tous sur ces commencemens. Ceux des Hollandais peuvent nous en donner l'idée: ils n'ont pas débuté plus magnifiquement que les Carthaginois, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient fait une aussi grande fortune, qui aurait été probablement suivie des mêmes revers; car quelle que soit l'obstination des hommes et des gouvernemens dans leurs faux calculs d'ambition, les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

Après les Phéniciens et les Carthaginois, les Grecs sont de tous les peuples anciens ceux dont la navigation fut la plus active, la plus étendue; et leur marine militaire eut incomparablement plus d'éclat qu'aucun autre. La bataille d'Artémise qui dura trois jours, et celle de Salamine seront à jamais mémorables. Les gros vaisseaux des Perses, leur flotte trois fois plus considérable que celle des Grecs, ne purent résister à la supériorité de leurs manœuvres.

Les Athéniens, a cette époque, étaient les marins les plus intrépides, et leur chef Thémistocle le plus habile capitaine: c'est à lui qu'ils durent l'accroissement rapide de leurs forces navales qui leur donnerent alors l'empire de la mer. On voit, par le dénombrement des vaisseaux fournis par tous les Etats de la Grèce pour la défendre contre Xerxès, que la flotte combinée n'était que de deux cents soixante-onze vaisseaux, sur lesquels il y en avait cent vingt-sept Athéniens et dix seulement armés par les Lacédémoniens, qui bientôt après se trouverent en état de lutter à forces égales contre Athènes. Mais tant que cette République eut à la tête de ses armées et de ses conseils des hommes tels que Thémistocle, Cimon et Périclès, elle put s'enivrer de ses succès et abuser de sa puissance; ce qui ne manqua pas d'arriver. Il n'y a rien de plus brillant que les campagnes maritimes de Cimon; on le voit pendant plusieurs années, à la tête de deux à trois cents vaisseaux, dominer dans toutes les îles et sur les côtes de Lycie, de Pamphilie, de la Thrace, en chasser les Perses qui les avaient conquises, battre leurs flottes partout où il les rencontre, et remporter sur eux dans la même journée deux célebres victoires, l'une sur mer, l'autre sur terre à l'embouchure de l'Eurymédon. Cette grande fortune tourna la tête aux Athéniens que la sagesse des lois de Solon n'avait pu préserver long-tems du délire de l'ambition: ce législateur s'était principalement attaché à diriger sur la culture des arts toute l'activité de ses concitoyens, et à défendre leur liberté contre les usurpations de l'aristocratie, en ôtant tout privilège aux nobles, et en en accordant aux artistes. Athènes devint ainsi une ville de commerce et de manufactures. Le port de Pirée fut en Europe ce qu'était celui de Carthage en Afrique: elle s'en tint au système des guerres défensives, tant que sa fortune fut modérée; mais lorsque ses colonies et ses comptoirs se furent multipliés dans l'Asie, dans l'Hellespont et en Italie, les artisans d'Athènes voulurent lutter de puissance contre les rois, et dominer les autres Etats de la Grèce: injustes envers les Corinthiens, les Samiens, les Mégariens, ils furent nuls au siège de Mytilène; c'est par avidité qu'ils se mêlerent des affaires de l'Ionie, et provoquerent ainsi l'orgueil et le ressentiment du grand roi; et quoiqu'ils terminassent glorieusement la guerre des Perses, l'époque de leur plus grande gloire commença celle de leur corruption et de leur décadence. Ce peuple marchand ne put devenir conquérant sans soulever contre lui tous les Etats voisins. De là la guerre du Péloponèse et ses suites funestes.

On croit communément que les Romains ne devinrent navigateurs que lors de la premiere guerre punique; mais Polybe nous apprend que dès les premiers siecles de la fondation de cette république et avant même l'expulsion des rois, ils s'occupaient de commerce maritime: car il rapporte un traité qu'ils firent alors avec les Carthaginois, et par lequel ils s'engageaient eux et leurs alliés à ne point naviguer au-delà du Cap appelé *le beau Promontoire*, qui couvrait Carthage du côté du Nord; il paraît par ce traité qu'ils envoyaient déjà des vaisseaux en Sardaigne, en Sicile et en Afrique, non-seulement pour le commerce, mais encore pour des expéditions de guerre. En 405, ils firent un second traité avec les Carthaginois, par lequel ils obtinrent une navigation plus étendue; enfin ils avaient à cette époque des duumvirs pour veiller à l'équipement des flottes et à tout ce qui regarde la navigation; mais il n'y avait rien dans leurs institutions qui dirigeât leurs habitudes et leurs spéculations vers les entreprises de commerce et la navigation. Ils étaient essentiellement laboureurs et soldats; les arts et métiers étaient livrés aux esclaves, aux affranchis et aux étrangers qui s'établissaient parmi eux; les nobles n'étaient point à Rome, comme à Athènes, réduits à quelques distinctions honorifiques sans aucune influence politique: ils avaient, au contraire, une prépondérance d'ordre qui se soutint toujours malgré les concessions que leur arracherent les plébéiens; et cette aristocratie, qui fut long-tems en possession de toutes les magistratures, ne pouvait former un Etat commerçant d'un peuple toujours armé dont les chefs dans les tems même de leur pauvreté, étaient avides d'honneurs et de pouvoirs, et ne connurent jamais d'autre moyen de s'enrichir que celui des conquêtes. Cependant, lorsque leur puissance se fut accrue, et sur-tout après la destruction de Carthage, ils adopterent toutes les combinaisons de monopole et de tyrannie maritime, auxquels s'étaient livrés les Grecs, les Phéniciens, les Carthaginois, et ils en recueillirent comme ceux-ci, la destruction de leur liberté; car ce n'est jamais impunément que les républiques s'enrichissent et s'étendent au-delà d'une certaine mesure. — Scipion l'Africain donna l'empire de la mer à ses concitoyens, mais il fonda l'empire d'Auguste sur les ruines de Carthage. Il était donné aux Romains de tout écraser de leur poids et de laisser toujours sans ressources l'ennemi qu'ils terrassaient. Les Carthaginois plus habiles et plus puissans qu'eux sur la mer, ne purent tenir contre la persévérance de leurs efforts. Pendant les guerres puniques et dans les intervalles de l'une à l'autre, leur armée navale à peine formée fut dans une activité continuelle. Ils s'essayaient contre les Tarentins, sur les côtes de l'Illyrie, de la Macédoine et de la Syrie, à la destruction de Carthage. Ils parcouraient les mers en triomphateurs, et dominaient les puissances avant que de les avoir vaincues; mais sans des prodiges de valeur aidés de tout le génie de Scipion l'Africain, les Carthaginois, quoiqu'ils ne fussent plus commandés par Annibal, auraient chassé les Romains de l'Afrique, ou les eussent exterminés sous leurs murailles. Qu'on se représente l'étonnement du grand Scipion, lorsqu'après avoir coupé les vivres aux assiégés, par la digue qu'il avait construite à l'entrée de leur port, il les vit s'ouvrir une nouvelle issue à la mer, et fondre à l'improviste sur son armée! — Nos batailles modernes ne présentent pas un plus grand développement d'arts et de talens que les derniers combats des Romains et des Carthaginois.

(*La suite demain.*)

LITTÉRATURE. — PHILOSOPHIE.

Voyage d'un observateur de la nature et de l'homme dans les montagnes du canton de Fribourg et le pays de Vaud en 1793, par L. M. P. de Laverne. An 12. (1)

Le charmant *Voyage sentimental* de Sterne a eu un grand nombre d'imitateurs; mais aucun ne paraît avoir atteint cette finesse, cette originalité de goût et de sentiment qui le caractérise. C'est que pour faire un ouvrage, il ne suffit pas d'adopter un genre par mode ou par occasion, il faut encore avoir reçu de la nature une organisation qui permette de sentir et de rendre ses sensations avec aisance et vérité; de là vient sans doute le peu de succès des écrivains qui, voulant marcher sur les traces du moraliste anglais, se sont égarés, parce qu'ils n'avaient pour guide et pour soutien que l'à-propos de l'imitation et de quelques circonstances.

L'ouvrage que nous annonçons se rapproche, sous quelques rapports, de ceux que nous venons de nommer. L'auteur paraît y avoir pour objet de faire connaître le cœur de l'homme par le récit de diverses scenes sentimentales dont il suppose avoir été le témoin, et dont peut-être il l'a été en effet. La vue des merveilles de la nature, l'examen du caractere de quelques hommes et de quelques peuplades, ont fourni matiere à ses réflexions. Il a cherché à peindre l'homme par l'analyse des affections ou des habitudes dont il l'a trouvé entouré.

M. de Laverne donne lui-même l'idée de l'esprit dans lequel il écrit: « J'avais, dit-il, le cœur agité de tous les sentimens contradictoires qui peuvent empoisonner ou charmer la vie. C'était au milieu de troubles politiques dont je ressentais la funeste influence; mais la Providence avait permis que les malheurs que j'éprouvais, comme membre de la société, fussent adoucis par quelques jouissances qui dérivaient tout simplement de mes facultés comme être sentant et pensant.... J'ai écrit comme la nature m'inspirait, et par cette raison même les littérateurs trouveront que cet écrit manque d'ensemble et de liaison..... Ils diront que ce n'est pas un ouvrage, et me demanderont d'où vient l'envie de me faire imprimer;.... Je suis forcé de répondre que j'ai cédé à une manie si universelle, qu'il est impossible qu'on ne me pardonne pas en faveur du nombre de mes complices. »

On peut penser au contraire que c'est-là une faible excuse; que quand on entreprend un ouvrage, on doit être mû par tout autre motif, et que sur-tout, on doit avant, bien consulter ses forces et ses moyens.

Ce n'est sûrement pas une petite tâche que de chercher à déchiffrer l'énigme de l'être pensant, par l'analyse et l'examen des phénomenes qu'il présente aux diverses époques de l'âge ou sous les diverses influences des lieux et des événemens.

Mais une semblable matiere suppose une grande tranquillité de la part de l'observateur; et c'est déjà mal choisir son tems que de prendre le moment où l'on est soi-même agité de crainte ou de sentimens mélancoliques. Cette situation de l'ame peut bien faire naître quelques descriptions sentimentales, quelques épisodes dramatiques, mais jamais présenter les hommes et les choses sous le point de vue où la nature les a placés, et tels qu'il faut qu'ils soient dans l'ordre de la providence et de la société.

Ce *Voyage d'un observateur* n'est cependant pas sans un fonds de philosophie qui honore l'auteur, et prouve qu'avec plus de tems et de réflexion il eût pu faire un bon ouvrage. Mais le mérite du sujet ne dispense point de l'obligation de soigner son style; bien écrire et bien penser, sont tellement liés ensemble, qu'à peine peut-on trouver des exceptions en faveur d'un sentiment contraire. Boileau a dit:

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoiqu'il fasse, un mechant écrivain.

C'est sur-tout aux auteurs des voyages, quel qu'en soit l'objet, qu'il faut appliquer ces vers du poëte; et l'on ne doit pas oublier qu'on doit les entendre aujourd'hui non-seulement des incorrections grammaticales comme au tems de Boileau, mais encore de ces transitions brusques, de ces apostrophes, de ces exclamations froidement sentimentales, de tout ce décousu d'idées que l'on remarque dans les écrits de cette espece qui ont paru depuis une trentaine d'années sur-tout.

On lit en pure perte de pareils livres; il n'en reste aucune instruction dans la mémoire, et bien loin qu'ils servent à faire connaître l'homme, ils contribuent beaucoup à jeter de la confusion et du désordre dans le peu de connaissance que l'on en a.

Nous avons cru ces considérations générales, à propos du livre de M. de Laverne, préférables à l'extrait de passages sur des sujets déjà connus, ou traités avec une grande distinction par des plumes exercées tels, par exemple, que des pensées morales inspirées par les beautés sublimes que présentent les montagnes; la description des plus beaux endroits de la Suisse; une digression sur le déluge; une dissertation sur le goût des femmes pour le métier d'auteur; quelques réflexions sur la philosophie de Kant; sur la vaccine; sur l'amour; sur Jean Jacques; sur le dix-huitieme siècle; sur l'esclavage des negres; sur la politique anglaise et l'esprit de l'opposition; tous sujets comme l'on voit qui demandent pour être traités convenablement un tout autre cadre qu'une course mélancolique dans les rochers de l'Helvétie et les campagnes du pays de Vaud.

PEUCHET.

(1) Un vol. in-8°. Prix, 3 francs. — A Paris, chez les freres Levrault.

SCIENCES. — MÉDECINE, ET ÉCONOMIE MILITAIRE.

Nouvelle Hygiene militaire, ou *Préceptes sur la santé de l'homme de guerre*, considéré dans toutes ses positions, comme les garnisons, les cantonnemens, les campemens, les bivouacs, les ambulances, les hôpitaux, les embarquemens, etc.; ouvrage utile aux médecins et chirurgiens près les armées, aux chefs de corps, aux officiers et sous-officiers de toute arme; par C. B. Revolat, docteur en médecine de l'ancienne université de Montpellier, ex-médecin des armées d'Italie et des Pyrénées-Orientales, membre associé ou correspondant des sociétés de médecine de Lyon, de Grenoble, du Gard et de celle de médecine-pratique de Montpellier (1).

Usum præsentibus et posteris.

L'Hygiene militaire est traitée dans cet ouvrage, avec toute l'étendue et les lumieres qu'exige un

(1) Un vol. in-8°. — A Lyon, chez Tournachon Molin, an 12, M. DCCCII; et à Paris, chez Giguet et Michaud, Brunot, Louis, etc.

sujet de cette importance. Qui peut douter en effet que la santé du soldat ne soit la force des armées? que la qualité des vivres et l'ordre dans leur distribution, que la surveillance des hôpitaux, l'inspection du régime et de l'état habituel de chaque homme d'infanterie ou de cavalerie, en garnison, en caserne, dans les campemens, les marches, les bivouacs, les retraites, les sièges, etc.: que l'art en un mot d'habiller, de nourrir et de conserver les troupes, ne décide souvent de la chance des combats et du sort des Empires?

Le docteur Revolat a cru devoir payer à sa patrie et à l'art qu'il professe, une dette sacrée, en ajoutant aux travaux que nous avions déjà sur cette branche de la médecine, le tribut de ses propres observations, et le fruit d'une longue expérience acquise dans les différentes armées où il a signalé son zele et ses talens. Son livre renferme de nombreux détails, par lesquels l'auteur a moins voulu briller qu'être utile: non-seulement il a pris soin d'indiquer les bonnes sources anciennes et modernes, où il a puisé ses préceptes; mais il cite libéralement et avec éloge, ses collégues et tous ceux qui ont partagé avec lui, dans les glorieuses campagnes de la révolution, le soin des malades et des blessés, ainsi que les dangers de la guerre, et la sollicitude attachée à des fonctions si intéressantes pour l'Etat et pour le salut d'une armée.

Son ouvrage est divisé en quatre parties principales, dont la premiere contient des notions saines et des conseils salutaires sur l'hygiene, en général; c'est-à-dire sur la température, seche ou humide, froide ou chaude, dans laquelle l'homme peut vivre habituellement, ou passer d'une maniere plus ou moins subite; sur l'air qu'il respire; sur la nourriture ou les boissons qu'il prend; sur les vêtemens qui le couvrent; sur les fonctions de chacun de ses organes; sur l'exercice et le repos; sur les fatigues du corps, les passions de l'ame, enfin, sur tout ce qui peut, soit altérer, soit améliorer, la santé de l'homme dans les diverses époques de sa vie.

La seconde partie, est relative à la conduite des militaires en tems de paix, au choix des hommes, à leurs vêtement et armement, aux exercices ou évolutions, à la discipline et aux prisons militaires, aux quartiers d'hiver, aux garnisons, etc., etc.

La troisieme, et la plus essentiellement liée à celle qui précede, est destinée à l'exposition des meilleurs principes connus pour conserver la santé des troupes en tems de guerre, assurer la salubrité des vivres, corriger l'influence des climats, dans les divers théâtres de la guerre, régler la position et le service des camps et des hôpitaux, ainsi que les précautions à prendre, dans les sièges, dans les batailles, dans les retraites, les marches forcés, les embarquemens, ect. etc.

Dans la quatrieme et derniere partie, l'auteur, pour ne rien omettre de ce qui tient à son sujet, traite *des suites de la guerre;* et là il recommande tout ce qui peut contribuer à refaire le soldat affaibli par la fatigue, à assainir et purifier les lieux où la mort a moissonné des guerriers, à prévenir par la sépulture des corps les exhalaisons souvent contagieuses, à réparer en un mot tous les désordres inséparables de la guerre, et sur-tout ceux qui pourraient ménacer la santé Il veut aussi qu'on visite chaque soldat, qu'on ait un soin particulier des blessés, qu'on isole autant qu'il est possible les malades, qu'on inspecte les hôpitaux et qu'on ne ramene pas les troupes avant qu'on soit bien assuré de leur bonne tenue et de leur rétablissement.

Nous ne donnons ici que l'esquisse, et pour ainsi dire, le *matériel* de l'ouvrage, qui ne peut être lu avec trop d'attention par les chefs et les officiers de toute arme, intéressés à la conservation et à la santé des corps d'armée qu'ils ont sous leurs ordres.

TOURLET.

NÉCROLOGIE.

La mort vient d'enlever François-Ambroise Didot, que l'on doit à juste titre, compter parmi ceux qui dans les tems modernes ont le plus illustré les presses françoises. Il était fils de François Didot, habile imprimeur lui-même et homme instruit. Il fut élevé dans l'amour du talent auquel il etait destiné, initié de bonne heure à toutes les connaissances nécessaires, et sur-tout nourri de ces idées qui donnent l'enthousiasme de l'art qu'on professe, et qui est le garant le plus sûr des succès qu'on doit y obtenir. Il avait sous les yeux les chef-d'œuvres de Baskerville. Il entreprit de les surpasser. Il fallait commencer par perfectionner nos caracteres; mais il sentit que cela ne suffisait pas, et qu'il était besoin aussi de s'occuper du perfectionnement des papiers. Dès 1776 et 1777, il fit différens voyages dans nos plus fameuses papeteries, et chercha à animer de son zele les fabricans les plus exercés. Le premier en France, il fit des recherches sur les papiers sans pontusseaux ni verjures, nommés papiers vélins, et déjà employés en Angleterre. Il communiqua ses observations à MM. Johannot d'Annonay, les engagea à cette fabrication par les motifs les plus puissans, et se chargea d'en faire les frais. Dès 1781, il avait imprimé sur ce papier, et des preuves incontestables lui assurent la priorité à cet égard.

François-Ambroise Didot avait deux fils. Il sentit qu'élevés par lui pour son art, et pénétrés de ses vues, ils pourraient continuer avec avantage ce qu'il aurait commencé. C'est, en effet, le seul moyen de marcher vers la perfection. La vie d'un homme ne suffit pas pour atteindre ce but. Il faut que d'autres hommes après lui, en suivant le même plan, prolongent, pour ainsi dire, la durée des efforts jusqu'au développement entier de la premiere conception. Et qui mieux que des fils peuvent être associés aux travaux de leur pere, sont plus intéressés à leurs succès? François-Ambroise chercha à réunir dans sa famille tous les talens qui ont rapport à l'imprimerie, tous les moyens qui contribuent à la production des chefs d'œuvres de cet art. Une belle papeterie fut établie, un de ces fils devint célebre graveur de caracteres; et tous deux, par ses soins, occupant un rang éminemment distingué parmi les imprimeurs.

Nous citerons quelques-unes des améliorations que lui doit l'art de l'imprimerie. Il perfectionna les garnitures. On nomme ainsi diverses pieces dont les compositeurs se servent pour séparer les pages et former les marges. Elles étaient en bois, que l'eau faisait renfler, lorsqu'on lavait avant et après le tirage. M. Didot remédia à cet inconvénient, en les faisant de la même matiere que les caracteres.

Il inventa le typometre qui sert à vérifier le corps des caracteres et leur hauteur en papier. Cette découverte le mena à remplacer, par une nomenclature plus simple et plus propre à exprimer la gradation progressive des types, les noms presque inintelligibles par lesquels on les avait désignés jusqu'alors.

On lui doit une presse nouvelle au moyen de laquelle l'ouvrier peut fouler également et d'un seul coup, la feuille de papier dans toute son étendue. Il faut ajouter à ces inventions celle d'une machine très-simple et d'une justesse extrême, pour dresser les platines des presses.

Tels sont les principaux services que rendit à son art François-Ambroise Didot. On connaît ses belles éditions faites par ordre de Louis XVI pour l'éducation du dauphin. Le *Théâtre choisi de Corneille*, les *Œuvres de Racine*, le *Télémaque*, parurent en 1783. *La Gerusalemme liberata*, en 1784. Deux belles *Bibles*, en 1785. D'autres ouvrages sortirent consécutivement de ses belles presses, et toujours avec plus de perfection.

François-Ambroise Didot ne fut pas seulement un illustre imprimeur, un digne émule des Elzévirs, des Baskerville, des Ibarra et des Bodoni. Comme particulier il n'avait pas moins de droits à l'estime publique. D'une simplicité et d'une sobriété rares, il n'était prodigue que lorqu'il s'agissait de la perfection de son art, ou de bienfaisance. Un trait qui mérite d'être cité, développe cette partie de son caractere. Dans ses voyages aux papeteries d'Annonay, il avait eu occasion de voir un artiste auquel on devait l'introduction en France, de l'usage des cylindres pour triturer la pâte. Croyant qu'un tel service méritait une récompense, il ne négligea auprès du gouvernement aucune démarche pour la lui procurer. Il était sur le point de réussir, lorsque cet artiste mourut; laissant deux filles en bas âge. Pour réparer autant qu'il était en lui, le malheur de ces intéressantes orphelines, François-Ambroise Didot crut devoir se charger de leur éducation, et les éleva en effet.

Bon pere, chéri d'une famille nombreuse et de quelques amis, il jouissait de la gloire qu'il avait acquise dans son art et des succès de ses fils; mais non au sein d'un loisir inutile. A l'âge de 73 ans, il relisait jusqu'à cinq fois les épreuves de l'édition stéréotype de Montagne, qu'ils viennent de donner. Dès quatre heures du matin, il était à ce pénible travail. Aussi la correction des textes le distinguera-t-elle particulierement parmi les imprimeurs de son tems. Depuis 18 mois, il s'occupait d'une table des matieres des *Essais de Montagne*. Il en avait déjà rassemblé les matériaux, et peut-être ce travail auquel il se livrait sans relâche, a-t-il abrégé sa carriere. Il était né en janvier 1730; il mourut le 21 messidor de l'an 12 (11 juillet 1804.) Il laisse deux fils, Pierre Didot et Firmin Didot, ses élevés et ses rivaux dans l'art qu'il aimait. Il se plaisait à dire qu'ils l'avaient surpassé; mais leurs chefs-d'œuvre lui appartiennent encore, puisque leurs talens sont son ouvrage.

Si cette notice paraissait un peu étendue, l'on voudra bien considérer que le perfectionnement de nos arts fait partie de l'histoire de la patrie.

(*Extrait du Journal de Paris.*)

Avis aux négocians, agens d'affaires et à toutes personnes qui ont des comptes avec différens marchands et particuliers.

Laurens jeune, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 32, vis-à-vis celle des Mathurins, vient d'imprimer cinq registres pour accélérer le travail de la tenue des livres:

Le premier est le Mémorial, contenant un tableau de cinq colonnes; les deux premieres à gauche sont le *Doit* et l'*Avoir*; la troisieme, le *Nom des articles*; la quatrième à droite, les *Achats* ou la *Dépense*; la cinquiéme, la *Vente* ou la *Recette*.

Le 2e. Journal de vente, de factures ou d'expédition avec cinq colonnes.

Le 3e. Journal des comptes courans, par *Doit* et *Avoir*, sur la même page.

Le 4e est le Grand-Livre ou l'Extrait par *Doit* et *Avoir* sur deux pages.

Chaque registre contient 400 pages, grand carré collé, relié pour Paris 15 fr.; en feuilles 12 fr.; et 15 fr., franc de port.

Le 5e pour la Commission en tous genres, in-4°, relié 7 fr. 50 cent.

Les cinq registres reliés, pris ensemble 62 fr. et franc de port 68 fr.

LIVRES DIVERS.

Collection des Lois depuis 1789 *jusqu'au* 20 *prairial an* 2, formant le commencement du *Bulletin des Lois*, tome Ve.

Cet ouvrage a éprouvé quelque retard; mais ce cinquieme volume va être immédiatement suivi du sixieme, et ainsi des autres. Le manuscrit est préparé, et rien maintenant n'en retardera la publication.

On continue à souscrire chez Baudouin, imprimeur du corps-législatif et du tribunat, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 1131.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ½ c.	54 ¼
—— Courant...	56 ½	57
Londres.....	24 f. 80 c.	24 f. 50 c.
Hambourg.....	187 ½	185 ¾.
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 68 c.	14 f. 50 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 69 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19s p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	½	1 ½
Francfort.....		
Augusre.....	2 f 54 c.	
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 f. 85 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	59 fr. 30 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	56 fr. 60 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre - Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui l'Honnête criminel, et la Jeune Hôtesse.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par les comédiens ordinaires de S. M., le Pere d'occasion, les Tracasseries, et M. Musard. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la 1re représ. de della Finta Amante, (l'Amante par Feinte), opéra nouveau en 2 actes, musique de Paësiello.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, les Pépinieres, et les Muets.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 5e représ. du Voyage de Versailles, le Franc Breton, et le ballet du Déserteur.

Théâtre Moliere. L'Ami de la Maison, opéra com. en 3 actes, et la Lanterne Magique.

Tivoli, Chaussée - d'Antin, rue Saint - Lazare. Dimanche, 3 thermidor, fête extraordinaire, qui a été retardée jusqu'alors par le mauvais tems.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere - Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 300. *Jeudi, 30 messidor an 12 de la République* (19 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 juin (21 *prairial.*)

Il est arrivé depuis peu ici et à Smyrne, un grand nombre de bâtimens français avec des articles de manufacture française.

— Les maisons de commerce de cette capitale sont fort satisfaites de la mort de Djezzar-Pacha, dans l'espérance où elles sont que le commerce de la Syrie, sur lequel le pacha exerçait un monopole odieux, va fleurir de nouveau.

— Comme les rebelles de la Romélie redoublent d'audace, et commettent les plus grands désordres, notre gouvernement a résolu de porter à cent mille hommes l'armée qui se rassemble dans nos environs, et qui ne devait être d'abord que de quatre-vingt mille hommes. Il arrive continuellement des troupes de l'Asie pour compléter ces forces, qui se rendront dans peu à leur destination.

DANEMARCK.

Copenhague, le 3 juillet (14 *messidor.*)

Il nous arrive encore des contributions pour secourir les blessés dans l'affaire du 2 avril 1801. Nous avons reçu dernièrement 1728 rixd., dont 1630 ont été donnés par des sujets danois établis dans nos possessions d'Afrique.

— Le bois à brûler est maintenant si cher, que l'on paye la corde 10 rixd.

— Dans l'espace de trois mois, 3600 vaisseaux, venant de la mer du Nord et de la Baltique, ont passé le Sund.

ALLEMAGNE.

Brunn, le 3 juillet (14 *messidor.*)

Les dernieres nouvelles que l'on a reçues des environs de Belgrade, sont du 21 juin. A cette époque, les insurgés étaient tranquilles dans leurs retranchemens; les turcs élevaient de nouveaux ouvrages dans la ville basse, vis-à-vis ceux des Serviens; les deys mêmes faisaient fortifier leurs maisons. Le quartier-général de Czerni-George est toujours à Ostroniiza. — L'arrivée prochaine de Berkir-Pacha à Shabatz, est maintenant hors de doute. Il est accompagné de six sandschak (porte-étendards de la cavalerie.)

(*Gazette de Brunn.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 8 juillet (19 *messidor.*)

Un ami de M. Grant, lieutenant du cutter armé, *le Hawcke*, capturé dernièrement par les Français, dans le Weser, en voulant reprendre un navire dont l'ennemi venait de s'emparer, a écrit ici à diverses personnes de sa connaissance, des lettres qui contiennent des détails intéressans, au sujet de cet engagement, l'un des plus opiniâtres que l'on puisse citer. Le lieutenant Grant a reçu, dans le combat, six blessures graves, dont trois coups de feu, deux coups de bayonnettes, et un coup de coutelas au visage. Plusieurs de ses braves compagnons ont été tués à côté de lui, et d'autres, en plus grand nombre, ont été dangereusement blessés dans ce combat. Les vaincus se louent beaucoup des bons traitemens qu'ils ont éprouvés ensuite de la part des vainqueurs. L'ennemi leur a prodigué toutes sortes de soins et de secours, et leur a témoigné la plus haute estime, à raison du courage et de l'intrépidité avec lesquels ils s'étaient défendus jusqu'à la dernière extrémité. Le lieutenant Grant a eu un bras tellement fracturé et mutilé dans cet engagement, que l'amputation est inévitable.

— On vient de publier ici une correspondance entre le comte de Lille et Pichegru.

— Un des jours de la semaine dernière, l'église de la paroisse de Hanslope, dans le comté de Buckingham, a été entièrement détruite par l'effet du tonnerre. L'orage durait, depuis plusieurs heures, au milieu d'une pluie de feu et d'eau, et les habitans de Hanslope, croyant toucher à leur dernière heure, désertaient leurs maisons pour se réunir entr'eux dans des endroits moins exposés à la foudre, lorsque, sur les huit heures du soir, le tonnerre éclatant avec une nouvelle force et à coups redoublés, tomba plusieurs fois de suite sur l'église, et en peu de minutes, en fit un monceau de ruines. Cet édifice, d'une structure gothique, avait 186 pieds d'élévation, et était un des plus magnifiques de la province.

— Il s'est passé, il y a quelques jours, à Dumbar, une scene assez curieuse. Un lieutenant du régiment de Glatton, en cantonnement à Aberlady, imagina de se rendre, à l'entrée de la nuit, avec un petit détachement de son corps, sur le rivage voisin de Dumbar, à l'effet d'éprouver de quelle manière la garnison de cette petite place soutiendrait un coup de main imprévu. C'était pousser loin la curiosité; mais enfin, soit par zele pour le bien du service, soit par l'effet de quelque gageure, le lieutenant se présenta bravement avec sa petite poignée d'hommes sous la batterie de la place, escalada le mur par surprise, s'empara de la troupe qui occupait ce poste, et la fit prisonniere de guerre, sans qu'elle eut seulement eu le tems de se reconnaître. Il fit ensuite remplacer les couleurs couleurs nationales par un pavillon français; et en un instant l'alarme se répandit à Dumbar et dans les environs. Cependant on expédia secretement un exprès vers le général Don, commandant du district, et, en réponse, il envoya l'ordre d'arrêter le lieutenant pour lui faire rendre compte de sa conduite. Celui-ci, sans se déconcerter, a justifié cette espiéglerie par des raisons qui mériteront peut-être l'attention du gouvernement. Il a dit qu'ayant cru remarquer que le poste de Dumbar était mal défendu, et que le service militaire s'y faisait très-mal, il avait voulu donner à la garnison une leçon qu'il croyait utile, et ouvrir en même tems les yeux au gouvernement sur la négligence avec laquelle certains points de la côte étaient gardés. On croit que cette affaire n'aura pas d'autres suites pour lui.

INTÉRIEUR.

Lyon, le 24 messidor.

Les manufactures de soieries sont en cet instant dans une très-grande activité. On l'attribue principalement aux préparatifs de la fête du couronnement, et aux commissions nombreuses qu'a données l'Allemagne.

Paris, le 29 messidor.

S. M. l'EMPEREUR est parti aujourd'hui de Saint-Cloud, à 3 heures après-midi. L'objet de son voyage est de faire manœuvrer les différens camps.

Dans l'audience diplomatique que Sa Majesté l'EMPEREUR a accordée, le dimanche 19 de ce mois, M. l'amiral Gravina a présenté non-seulement ses lettres de créance comme ambassadeur de Sa Majesté catholique, mais aussi celles qui l'accréditent comme ambassadeur de S. M. la reine régente d'Etrurie.

M. Esteve, trésorier-général de la couronne, a été nommé chancelier de la premiere cohorte de la Légion d'honneur.

Le commerce vient de perdre un de ses membres les plus recommandables, Pierre Jacquemart, pere, l'un des directeurs du comptoir commercial, mort à Paris, le 20 messidor, hôtel Jabach, rue Saint-Méry, à l'âge de 66 ans. Aux qualités précieuses qui constituent l'homme de bien, Pierre Jacquemart joignit celles qui font le grand négociant. Il ne dut qu'à lui-même, à son amour pour le travail, à son esprit d'ordre et d'économie, l'élévation de sa fortune. Judicieux dans ses entreprises, il mettait dans leur exécution une persévérance que rien ne rebutait, et qui triomphait de tous les obstacles. Le commerce, selon lui, était la plus honorable de toutes les professions, et il pensait que le titre de négociant lui imposait l'obligation d'être utile à l'Etat: aussi toutes ses vues, toutes ses opérations portaient-elles le caractere de cet esprit libéral, et tendaient-elles moins à des rapports d'intérêt personnel, qu'à un but d'utilité publique.

C'est à ses soins, à son infatigable activité, que la France doit la conservation de la superbe manufacture de papiers peints fondée par M. Reveillon, rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine. Cette fabrique, bouleversée de fond en comble dans la premiere année de la révolution, reprit entre ses mains et celles de M. Bénard, son associé; son ancienne splendeur et sa juste célébrité; et c'est encore de cet établissement que l'Europe tire ses plus riches tentures en papiers peints. La noble ambition de soustraire son pays au tribut qu'il payait à l'industrie anglaise dans le commerce du minium, lui fit, un des premiers, élever des ateliers pour exploiter cette nouvelle branche de commerce, et la fabrication du minium fut naturalisée en France (1).

Tels sont les titres de Pierre Jacquemart à la reconnaissance de ses concitoyens: si nous présentons aux regrets publics sa mémoire comme grand négociant comme homme privé, la société à laquelle il a offert long-tems le modele de toutes les vertus, lui doit également les siens.

MÉLANGES.

Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes. (*Suite.*)

(Voyez le N° d'hier.)

Nous arrivons au tems de Mithridate et de Sylla, et nous touchons à celui où la mer et la terre se couvrent de débris, où l'Univers soumis jouit du repos de la servitude sous Auguste; il n'y eut plus d'autre marine et d'autre commerce dans le Monde que celui qui se faisait par les Romains ou sous leur protection.

L'empire de la mer, comme celui de la terre, fut pendant plusieurs siecles la propriété d'un homme; mais sous le regne de Claude second, un essaim de Barbares sorti de la Scythie, parut dans le Pont-Euxin: ils étaient plus de trois cent mille hommes embarqués sur six mille vaisseaux, dont la plus grande partie fut détruite par Claude, par les vents et par la peste.

Les courses des Gaulois et des Saxons qui infestaient les mers du tems de Dioclétien, les expéditions maritimes de Constantin ne produisirent aucun changement dans les relations commerciales et maritimes des peuples soumis à l'Empire romain; mais sa translation à Constantinople ne tarda pas à faire de cette nouvelle métropole celle de la mer et du commerce, et elle conserva cet avantage, même après le démembrement de l'Empire romain.

L'Occident retomba dans la barbarie; on ne rencontrait plus sur ses côtes que des vaisseaux chargés de soldats, portant la guerre çà et là, et faisant fuir devant eux les arts et le commerce; rappelés par Charlemagne, le regne éclatant de ce grand prince, la sagesse de ses lois, de ses institutions, ne purent triompher de l'ignorance de son tems et de l'incapacité de ses successeurs; il eut aussi l'empire de la mer en Occident. L'embouchure de tous les fleuves depuis l'Elbe jusqu'au Tibre, était gardée par ses vaisseaux.

C'est à cette époque que les Grecs imaginerent un nouveau moyen de destruction sur la mer, par l'invention du feu grégeois.

Après les irruptions des Huns, des Vandales et des Goths, qui ébranlerent l'Asie, l'Afrique et l'Europe, parurent les Sarrazins non moins féroces, et qui se précipiterent comme eux sur l'Afrique, l'Europe et l'Asie; on leur voit des leurs premieres invasions, une marine et des flottes considérables. Celle avec laquelle ils attaquerent Constantinople, en 716, était de 1800 vaisseaux; l'empereur Léon parvint à s'en débarrasser avec ses brûlots, qui vomissaient des torrens de feux liquides sur les bâtimens des Sarrazins. L'incendie de leurs flottes, la terreur dont ils furent saisis, semblaient les devoir chasser à jamais du Bosphore et de tous les ports de l'Empire. On ne conçoit pas que les Grecs n'aient pas usé avec plus d'avantage d'un aussi puissant moyen d'attaque et de défense, que les Sarrazins ne surent jamais s'approprier et sans lequel ils n'en furent pas moins, quelques siècles après, les maîtres dans tout l'Orient.

Quelqu'espace qu'occupent dans l'histoire les nombreuses expéditions par terre et par mer des Sarrazins, mêlés aux Arabes, aux Turcomans, il n'y a rien à recueillir pendant ce long déchirement des deux Empires d'Orient et d'Occident qui nous représente une domination maritime. Les Moscovites qui vinrent aussi dans le dixieme siecle avec dix mille barques pour s'emparer de

(1) Les entrepreneurs de la manufacture de crislaux de Mont-Cenis ont souvent déclaré qu'après avoir fait usage de tous les miniums à-peu-près qui se fabriquent en France, ils n'avaient rencontré que dans celui qui se fait chez M. Jacquemart, toutes les propriétés du meilleur auglais, auquel même ils le trouvent supérieur.

Constantinople, possédaient encore moins qu'au jourd'hui l'empire de la mer. Les peuples anciens et les nations nouvelles furent pendant plusieurs siecles dans une agitation continuelle de fanatisme et de brigandage, qui s'accrut encore par les guerres des Croisades. C'est ainsi que la civilisation s'altere et rétrograde dans un pays pour renaître dans un autre, tandis que les hordes barbares s'attroupent et s'élancent avec toute la vigueur de la jeunesse sur les peuples dont la mollesse accélere la caducité. Les arts, les manufactures et la navigation commerciale se réfugiaient humblement dans les contrées les moins exposées aux incursions des armées. Venise, Gênes, les villes anséatiques avaient échappé à toutes les tempêtes du Nord et du Midi, en achetant la protection des vainqueurs, en se rendant utiles aux vaincus, et en se préparant à leur tour des moyens de puissance dont l'énergie s'éteint, comme celle de toutes les passions, dans la jouissance.

En nous arrêtant un instant à l'histoire de Venise, nous trouverons la premiere déclaration solennelle d'un gouvernement qui prétend à l'empire de la mer; mais il est singulier que le peuple qui, en ce genre, a eu le plus de prétentions, soit celui qui en ait le moins abusé. *Desponsamus te, mare, in signum veri et perpetui Domini*: Mer, nous t'épousons, en signe d'une véritable et perpétuelle souveraineté: telle était la formule que prononça pour la premiere fois, en 1177, Sébastien Ziani, doge de Venise; et le pape Alexandre III bénit en personne ce mariage, en donnant au doge son anneau pour le jeter dans la mer.

Ce faste ridicule, qui s'était perpétué jusqu'à nos jours, était au moins fondé, dans son origine, sur une puissance effective, non pas sur toutes les mers, mais dans le golfe Adriatique et dans une grande partie de la Méditerranée. Personne n'ignore comment les irruptions des Huns obligerent, dans le quatrième siecle, les habitans des côtes de l'Istrie et du Frioul, à se réfugier dans les lagunes de Venise. Tel fut le commencement de cette célebre république qui s'éleva, par la sagesse et la vigueur de son gouvernement, au rang de grande puissance, et qui combina assez habilement les intérêts, les passions et les préjugés des différentes classes de ses sujets, pour maintenir parmi eux dans de justes proportions l'esprit militaire et celui du commerce. Leurs armées de terre et de mer, leurs magistrats civils et politiques, leurs artistes, leurs négocians, se distinguerent également entre toutes les nations de l'Europe, dans une suite de plusieurs siecles. Il est rare de voir dans une aristocratie héréditaire, dont le prince est électif, une succession non interrompue d'hommes supérieurs par leurs talens et leur caractere; mais Venise en offre l'exemple pendant nombre d'années, et prouve ainsi que ce sont moins les formes constitutionnelles d'un gouvernement que ses principes élémentaires et sa conduite administrative qui en assurent la stabilité. Dès le neuvieme siecle, on voit les Vénitiens combattre glorieusement les Sarrazins et les Normands. Tantôt auxiliaires utiles, tantôt ennemis redoutables de l'Empire grec, ils n'annoncent pas, comme les Romains, un plan de conquête et d'agrandissement. Long-tems ignorés dans une retraite facile à défendre, ils s'y étaient fortifiés et enrichis par un commerce paisible; mais lorsqu'ils se virent inquiétés par les incursions des pirates et provoqués à la guerre par les Sarrazins, les Grecs et les Normands, ils eurent bientôt une marine militaire, à l'aide de laquelle ils étendirent leurs possessions sur toute la Dalmatie, sur les îles de l'Adriatique, sur une partie de celles de l'Archipel Grec et jusqu'en Syrie. La magnificence de leur arsenal étonnait les étrangers dans un tems où les puissances maritimes de nos jours n'avaient ni flottes ni arsenaux: elles étaient obligées de prendre à frêt chez les Vénitiens des bâtimens de transport. La police de leur navigation ne fut point oppressive pour les navigateurs étrangers, comme celle des Grecs et des Carthaginois. Leur commerce florissait, parce qu'il était protégé; parce qu'eux et les Génois possédaient exclusivement la science du commerce, celle des grandes constructions navales et de l'hydrographie; les Portugais n'avaient point encore pénétré dans l'Océan Indien par le Cap-de-Bonne-Espérance; c'est par la Mer-Rouge que toutes les marchandises de la presqu'île de l'Inde, de la Perse et de l'Arabie, arrivaient à Alexandrie, où les Vénitiens allaient les chercher, pour les porter à Constantinople et dans le reste de l'Europe.

Il y a dans le gouvernement vénitien deux choses remarquables; la persévérance de ses principes, et l'uniformité de sa marche. Une politique éclairée, dans les tems même de la plus grossiere ignorance, le préserva du joug des papes et des querelles religieuses; son ambition paraît toujours calculée sur ses forces réelles et sur celles des autres puissances; il ne s'enivra point de sa fortune commerciale et de sa supériorité maritime; il en usa selon les circonstances, en bornant au golfe Adriatique son empire de la mer; il n'y avait de ridicule dans sa prétention que la cérémonie du mariage. La folie des croisades agite, ruine, dépeuple les grands Etats de l'Europe; Venise seule en profite pour son agrandissement. Elle veut bien se réunir aux croisés, mais en se faisant payer le frêt de ses vaisseaux, et en s'assurant une part dans les conquêtes. Elle concourt à donner aux Latins l'Empire grec, en s'assurant la navigation de la mer Noire et en s'établissant dans les places qui peuvent la protéger. Ses guerres avec Gênes pendant plus de trois siecles, entretiennent plutôt qu'elles n'affaiblissent sa puissance; cette rivalité de fortune et de gloire porta alternativement le deuil dans ces deux républiques, mais l'inconstance et la légereté des Génois, malgré ce qu'ils ont fait d'éclatant, les laisse dans l'histoire maritime des Européans à une grande distance des Vénitiens. Les premiers n'eurent jamais dans leur gouvernement la consistance, ni dans leurs projets la persévérance, qui distinguent le sénat de Venise. Ils eurent cependant d'habiles amiraux, de grands capitaines, tels que les Doria, les Spinola; ils furent au moment de s'emparer de Venise après la prise de Chiosa. C'est dans ces circonstances critiques qu'on peut apprécier la valeur et le dévouement d'un peuple et de ses chefs: Pisani, Dandolo défendirent leur pays avec gloire, et raffermirent sa puissance.

L'alternative des bons et des mauvais succès entre deux Etats dont les forces sont à-peu-près égales, conserve leur énergie, prolonge leur durée, et n'est pas moins utile aux peuples voisins. Si l'une des deux républiques eût détruit l'autre, c'est alors que l'empire de la mer n'eût plus été contesté, et qu'on aurait vu renouveler dans la Méditerranée les actes d'oppression de Carthage et de Rome. Mais le moment approche où la fortune des Vénitiens et celle des Génois éveillerent l'industrie des autres peuples, et la sagesse des premiers, qui s'était défendue de l'ivresse des succès, ne résistera point à celle de la jalousie; la corruption de l'opulence se mêlera aux intrigues de l'ambition à Gênes comme à Venise; ces deux Etats prendront part à toutes les querelles politiques de l'Europe. Plus ils occuperont la renommée, plus leurs forces positives s'affaibliront. Gênes conservera ses comptoirs en changeant plusieurs fois de gouvernement. Venise verra décroître son commerce et ses possessions, en conservant son gouvernement, et les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, les Anglais, les Français, paraîtront à leur tour pour se disputer l'empire de la mer dans les quatre parties du Monde.

Rappelons ici l'observation d'Isocrate, et faisons-en l'application à toutes les dominations maritimes qui se sont succédées dans le cours des siecles. Que nous présente l'histoire ancienne et celle du moyen âge?

L'empire de la mer est une aussi funeste chimere que la monarchie universelle; l'un et l'autre ont cependant été réalisés par les Romains, dans un tems où les peuples barbares et les peuples civilisés ne pouvaient opposer que des soldats presque nouveaux à des généraux et à des armées qui comptaient six cens ans de victoires; mais qu'a produit aux Romains cette grande fortune? l'anéantissement de leur puissance.

Les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, avec les mêmes prétentions, ont eu le même sort; ils se sont élevés par le commerce et la navigation à une grande splendeur; mais aussitôt qu'une aveugle ambition a changé leurs relations commerciales avec les autres peuples en moyens d'oppression et en projets de conquêtes, les guerres multipliées qu'ils ont eu à soutenir se sont terminées par leur destruction.

Venise et Gênes, placées dans des circonstances plus favorables, ont pu long-tems jouir du développement de leur industrie et de leurs forces; le Bucentaure et les fiançailles du doge de Venise ne suffisaient pas pour alarmer les peuples commerçans; et lorsqu'ils voulurent prendre la place que leur situation et leurs moyens assignaient à chacun d'eux, les intrigues des deux Républiques et toutes les tentatives de leur avidité ne firent qu'accélérer leur déclin.

Nous allons poursuivre cette histoire de l'avidité commerciale et conquérante, à une nouvelle époque, celle de la navigation des Européans dans les Deux-Indes. M.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ERRATUM.

Dans la note insérée dans le Moniteur du 28 relativement au cortége impérial, au-lieu de ces mots: « les trois autres voitures étaient occupées » par les dames du Palais, le premier chambellan » et le premier écuyer; » *lisez*: « Les trois autres voitures étaient occupées par les dames du » Palais, le premier écuyer et le premier chambellan. »

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ¼	55 ¼
—— courant	56 ½	57
Londres	24 fr. 80 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	187 ½	185 ½
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	71. 19s dp. 6f.	81. 8s 6d.
Francfort	½	1 ½ p.
Bâle		
Auguste	2 fr. 54 c.	
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	59 fr. 35 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 90 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 75 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France...	1115 fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, 1er thermidor, la 4e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes. — Les personnes qui ont retenu des loges, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés le vendredi avant midi.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Iphigénie en Aulide, suivi de Molière avec ses Amis.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 1re repr. della Finta Amante, précédée d'Il Maestro di Cappella.

Théâtre du Vaudeville. L'Avare et son Ami, Ida, et Réné le Sage.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Femme jalouse, et les Français à Alger.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Azémia ou les Sauvages, et Silvain. — Incessamment Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre du Marais. Le Festin de Pierre, et un Trait de Fanchon, vaudeville.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. jeudi, 30 messidor, fête champêtre, et bal à grand orchestre. A 2 heures les bureaux seront ouverts, et à 4 les amusemens, danses et spectacles seront en activité jusqu'à minuit et demi, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de bâtons, etc. Prix d'entrée à liv. 8 s. — Dimanche, 1re grande fête extraord., grande illumination en verres de couleur des allées, berceaux, montreuils, bosquets, perspectives, etc.; ensuite grand feu d'artifice.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement d'un mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

Du dixième du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 301. *Vendredi, 1er thermidor an 12 de la République* (20 *juillet* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 30 messidor.

Les votes émis dans le département de la Seine, sur l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de NAPOLÉON BONAPARTE, se sont montés à

Pour oui	120,947
Pour non	70
Total	120,017

Les votes qui furent émis dans le même département, sur le consulat à vie, se montèrent à

Pour oui	70,262
Pour non	110
Total	70,372

La canonnière *la Dédaigneuse*, commandée par le lieutenant Proteau, a eu, le 16 messidor, à la hauteur d'Arcachon, un engagement de cinq quarts d'heure environ avec un cutter anglais de 12 canons, qui a été obligé de prendre chasse après avoir été très-maltraité, et qui n'a dû son salut qu'à la nécessité où se trouvait le lieutenant Proteau de ne pas abandonner un convoi qu'il escortait. *La Dédaigneuse* n'a eu que trois hommes blessés dans cette affaire.

M. Esteve est nommé trésorier de la première cohorte de la Légion d'honneur, et non pas chancelier, comme nous l'avons annoncé par erreur dans le n° d'hier.

Les maire, adjoints et membres du conseil municipal de la commune de la Roche-sur-Yon, à S. M. NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS. — La Roche-sur-Yon, le 15 messidor an 12.

SIRE,

De toutes parts la France retentit des acclamations de joie que lui inspire le sénatus consulte du 28 floréal dernier, qui vous confère le titre d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, et qui fixe l'hérédité de la dignité impériale dans votre illustre famille.

Quel choix plus digne la nation pourrait-elle faire? n'est-ce pas vous qui l'avez tirée du chaos où huit années de la révolution la plus orageuse l'avaient plongée? Quel autre mortel aurait pu entreprendre et sur-tout exécuter un semblable ouvrage?

Le seul tribut qu'elle puisse vous payer et qui soit digne de vous, c'est son obéissance et son dévouement sans bornes à vos ordres suprêmes. Quelle crainte pourrait-elle en concevoir, puisque tout ce qui émane de vous n'a pour but que son bonheur, sa prospérité et sa gloire?

La commune de la Roche-sur-Yon sur-tout, SIRE, vient d'éprouver les heureux effets de votre bienveillante sollicitude. Le centre de notre département semblait destiné par la nature à n'avoir jamais aucune relation avec les autres parties de l'Empire. De-là l'ignorance et toutes les calamités qui en sont la suite, de-là les moyens faciles d'y allumer et d'y entretenir le flambeau des discordes civiles.

Mais l'élévation d'une grande ville, la formation de grands établissemeds civils et militaires, d'un collége, l'ouverture de plusieurs grandes routes, et d'un canal de navigation, au milieu d'un pays abandonné à lui-même depuis des siecles, y assurent pour toujours la tranquillité, qui y a été trop souvent troublée. L'exécution de ce projet y détruira enfin le principe de guerre intestine que l'ignorance et les localités semblaient favoriser, et lui faciliteront des relations commerciales qui feront sa prospérité.

Ce plan vaste est du nombre de ces conceptions fortes, qui préparent et constituent le bonheur des hommes.

Venez, SIRE, venez dans nos contrées trop fameuses, vous y verrez sans doute encore des vestiges de nos malheurs, parce qu'ils furent trop grands pour avoir eu le tems de disparaître; mais vous y trouverez l'expression d'un sentiment bien doux pour votre cœur paternel, puisqu'il est votre ouvrage. Vous y trouverez, disons-nous, l'oubli du passé, l'amour du présent; et les espérances de l'avenir.

A tant de bienfaits, daignez, SIRE, en ajouter un autre bien précieux pour nous: permettez que votre nom soit donné à notre département et à notre ville; que celui de la Vendée disparaisse, il rappelle des souvenirs trop amers. Celui de NAPOLÉON, au contraire, inspire des sentimens d'amour, de respect et de reconnaissance que les siecles les plus reculés ne sauront affaiblir.

Nos neveux s'énorgueilliront d'habiter un pays qui vous devra sa splendeur, et ils n'en prononceront jamais le nom sans enthousiasme et sans la plus profonde vénération.

C'est dans ces sentimens que nous vous supplions de nous croire, de Votre Majesté,

SIRE,

Les plus respectueux, les plus dévoués et les plus fideles sujets.

Lausier, maire; *Gouin*, *Béenard*, *G. Birotheau*, *Gaudias*, *Birotheau*, adjoint; *Goupilleau*, *Bacqua*, *François Mandin*, *Goupilleau*, aîné.

Discours prononcé le 26 messidor de l'an 12, anniversaire du Quatorze-Juillet, dans l'église des Invalides, lors de la prestation du serment des membres de la Légion d'honneur, par M. Lacépède, grand-chancelier.

SIRE,

Quelle auguste solennité réunit dans cette enceinte l'élite de la Nation!

Français, quelle époque mémorable venez-vous célébrer? Ce jour de 89 où la Nation fit entendre sa voix souveraine et reprit ses droits usurpés. Alors elle brilla de son éclat céleste, cette liberté sainte que le Peuple français venait de conquérir. Mais quels orages funestes s'amoncelerent bientôt sur la tête de la Patrie trompée, trahie, livrée à l'or corrupteur d'un étranger perfide! Elle allait succomber et périr, lorsque le héros du dix-neuvieme siecle, interrompant ses triomphes lointains et accourant à sa voix, est venu la sauver, la délivrer et la rendre à la gloire et au bonheur.

Malgré toutes les tempêtes, le vaisseau de l'Etat est entré dans le port; il a jeté l'ancre, et la révolution est terminée.

Quels tableaux, cependant, pour l'histoire! quelles leçons pour l'homme d'Etat! quels exemples pour les nations!

L'expérience faisant retentir au loin sa voix forte et salutaire, signale pour les siecles à venir les rochers menaçans et les écueils cachés répandus au milieu de cette mer terrible, sur laquelle tant d'erreurs désastreuses et de discordes sanglantes nous ont si long-tems agités, que la philosophie redoutait si vivement pour la justice et pour l'humanité, et dont les gouffres auraient été le terme de nos malheurs, si le génie qui maîtrise la victoire, et que la sagesse éclaire, n'était venu commander à la fureur des flots.

La tourmente révolutionnaire finissait à peine; on croyait encore entendre gronder l'orage; et néanmoins la paix étendait ses rameaux sur l'Europe continentale; des Etats ébranlés raffermis sur leurs fondemens; des lois conservatrices demandées par des peuples amis; l'industrie souriant à la vue de tant de canaux, de routes et de ports créés pour ainsi dire par une puissance magique; les arts se glorifiant de nouveaux chefs-d'œuvre; le temple de la science reconstruit sur un plan plus vaste; la justice recevant d'une méditation savante le Code NAPOLÉON; les haines éteignant leurs flambeaux; la religion consolée; et ne voyant autour de ses autels relevés que des enfans d'un même pere, et des ministres citoyens; tout présentait un enchaînement de merveilles, tout présageait le grand événement qui réunit à jamais la liberté, la concorde et le bonheur; tout annonçait ce concours de desirs, de vœux, et de suffrages, qui ont proclamé le sauveur de la France EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Aujourd'hui tout ce que le peuple a voulu le 14 juillet 89, existe par sa volonté. Il a conquis sa liberté; elle est fondée sur des lois immuables; il a voulu l'égalité, elle est défendue par un Gouvernement dont elle est la base. Il a voulu que la propriété fût sacrée, elle est rendue inviolable par toutes nos institutions. Répétez ces mots qui déjà ont été proférés dans cette enceinte, et qu'ils retentissent jusqu'aux extrémités de l'Empire: tout ce qu'a établi le 14 juillet est inébranlable; rien de ce qu'il a détruit ne peut reparaître.

Et quelle garantie plus forte pouvait être offerte à la volonté du peuple et à la raison du sage, que la grande et nouvelle institution à laquelle vous appartenez, Français, membres de la Légion d'honneur!

Résultat d'une conception sublime, créée sans modele, comme toutes les vastes pensées des têtes supérieures, ne pouvant ressembler à rien de ce que nous découvrons dans le passé, parce qu'elle ne pouvait être inspirée que lorsque le progrès des lumieres aurait élevé les sociétés européannes au degré de civilisation qui les distingue aujourd'hui, et cependant empreinte par-tout du sceau du caractere national, elle est un hommage éclatant rendu aux droits imprescriptibles du peuple, le rempart le plus durable de l'égalité, de la liberté, de la prospérité, le présage le plus sûr des plus heureuses destinées.

Immense monument de gloire, elle montre toutes les professions honorées, toutes les affections réunies, tous les services récompensés, toutes les grandes actions célébrées, tous les hauts faits couronnés, toutes les vertus, tous les talens offerts à l'admiration des siecles; et au faîte de ce monument impérissable, resplendissent ces mots sacrés, désormais inséparables, et si chers à tous les vrais Français, HONNEUR, PATRIE et NAPOLÉON.

Voilà ce que vous allez jurer de défendre, sur vos armes, sur votre renommée, sur vos vertus, sur l'autel du Dieu des batailles, de la paix et de la liberté.

Et dans quelle enceinte allez-vous prononcer ce serment solennel!

Ici repose la cendre de Turenne, et un héros a donné un asyle à un héros.

Ici, les murs sont couverts des trophées de vos exploits.

Ici, les braves compagnons de vos victoires voient leurs cheveux blanchis et leurs nobles cicatrices, ombragés par ces innombrable drapeaux qui forment leur pompe triomphale.

Ici, des tables plus durables encore que celles qu'Athènes nous a transmises au travers de tant de siecles, rappelleront à la postérité, et vos noms, et votre dévouement, et votre récompense.

Je crois voir tous les Français qui vous ont précédés dans la carriere, et qui, par leurs travaux, ont conquis l'immortalité, paraître dans ce temple, vous environner, se presser autour de votre chef auguste, s'avouer surpassés.

Ils annoncent à ce gouvernement insulaire qui entraîne sa nation dans l'abîme, que le commerce qu'il enchaîne sur les mers, l'Europe qu'il s'efforce de diviser pour l'asservir, et l'humanité qu'il opprime jusques vers les extrémités du Monde, seront un jour vengés.

HONNEUR, PATRIE, NAPOLÉON, soyez à jamais la devise sacrée de la France, et le gage de son éternelle prospérité.

MÉLANGES.

Considérations historiques sur l'empire de la mer, chez les anciens et les modernes (Suite.)

(Voyez le n° d'hier.)

N'ayant voulu parler dans cet aperçu des différentes expéditions et guerres maritimes, que sous un seul rapport, celui des progrès de la navigation commerciale, des prétentions qu'elle développe chez les peuples commerçans, et des résultats presque toujours funestes de ces prétentions, je n'avais à citer, dans le moyen âge, que les Vénitiens et les Génois. Je n'ai rien dit de la république de Pise, dont les forces navales dans le 10e et le 11e siecles, se mesurerent fréquemment contre celles de Gênes et de Venise; j'ai passé sous silence les guerres des Vénitiens et des Génois contre les Turcs, qui ont eu aussi une époque brillante de conquêtes et de victoires sur terre et sur mer; mais les Mahométans, non plus que les Pisans, n'ont eu à aucune époque ce genre de domination maritime que fait naître et qu'entretient l'industrie commerciale. Ils ont commencé, comme tous les barbares, par se précipiter sur les provinces de l'Empire, d'où ils ont successivement chassé les Grecs dégénérés; et sans être jamais d'habiles guerriers, d'habiles navigateurs, ils se sont approprié

la pratique de tous les arts dont ils ignoraient la théorie, et ont composé leur puissance de la population et des richesses des pays civilisés qu'ils ont assujétis. C'est au brigandage et aux invasions de ces peuples, que l'Europe, qui rétrogradait aussi vers la barbarie, dut son réveil; l'Espagne, le Portugal, la Gaule méridionale furent obligés, pour se défendre des invasions des Sarrasins, d'employer aussi des vaisseaux; et la nécessité en créa sur toutes les côtes dont les habitans n'avaient eu pendant plusieurs siecles que des barques de pêches et de petit cabotage. Le commerce y reparut avec la guerre, qui le rappelle ou le chasse, le protége ou le détruit, selon les mœurs du tems, selon l'esprit des gouvernemens.

Les Portugais furent les premiers qui recueillirent de leurs guerres continuelles avec les Maures, les connaissances que possédaient alors les Arabes, comme si le goût des sciences et des arts devait alternativement briller et s'éteindre chez les peuples qui les accueillent, ainsi que chez ceux qui les repoussent. Le prince Henri de Portugal parut comme un météore sur l'horison politique: à des lumieres peu communes dans ce tems, il joignit ce qu'on peut appeler l'esprit d'entreprise et la passion des découvertes. Nous avons vu que celle des Indes, par le Cap de Bonne-Espérance, fut connue des anciens. Ce n'en fut pas moins une nouvelle création pour les modernes, et les Portugais en eurent la gloire. A peine se furent ils présentés sur les côtes de l'Indostan avec des propositions d'alliance et de commerce, qu'ils s'y établirent en conquérans; et cette puissance, du troisieme ordre en Europe, donnait des lois, imposait des tributs, fondait des colonies et dépouillait les souverains d'une autre hémisphere. Les Portugais avaient trouvé dans les Indes les Arabes en possession de la navigation et du commerce de cette partie du Monde. Ces Arabes, presque aussi anciens que le Monde connu, étaient devenus à la voix de Mahomet un peuple nouveau. Ils avaient étendu leurs conquêtes, propagé leur religion; leur Empire divisé en plusieurs souverainetés, occupait plus d'espace que celui des Romains: il s'étendait depuis le midi de l'Europe jusqu'au nord de l'Asie, et dans une grande partie de l'Afrique. Ces peuples ont parcouru, ainsi que tous ceux qui les ont précédés et qui les suivront, toutes les révolutions d'une force croissante et décroissante, proportionnellement à celle des résistances ou à l'affaissement que produisent les jouissances et le repos. Lors de l'apparition des Portugais dans les Indes, les Arabes n'avaient plus la premiere énergie de la conquête. Amollis par le climat autant que par la fortune, ils avaient bien sur les Indiens une grande supériorité d'intrigue et d'audace, mais ils se trouverent inférieurs aux Européans dans les arts de la guerre et de la navigation. Si les Portugais n'avaient voulu que partager, avec eux ce riche commerce, se procurer des comptoirs, des places de sûreté, ils auraient éprouvé peu d'obstacles de la part des Arabes, et beaucoup de facilités des naturels du pays; mais leurs premiers succès les rendirent insatiables: les talens et l'ambition d'Albukerque et d'Almeida seconderent celle de leur nation. Le roi de Portugal fut véritablement roi des Indes pendant plus d'un siecle: l'empire de la mer et du commerce lui appartint dans toute l'Asie, et Lisbonne eut aussi son époque d'éclat et de prospérité commerciale, comme Alexandrie, Constantinople et Venise. Il faut suivre dans l'histoire cette marche de la fortune toujours uniforme dans ses progrès, dans son déclin. Les ruses, la violence, la perfidie se mêlent à la valeur et se confondent dans la victoire.

C'est encore à cette époque qu'il est bon de remarquer avec quelle rapidité les succès obtenus par la puissance navale se multiplient, s'exagerent, et font place aux revers. Les invasions des Huns, des Goths, des Visigoths, des Vandales et des Normands ont eu pour tous ces peuples des effets permanens; ils se sont établis sur le territoire conquis, y ont porté leurs lois, leurs mœurs, ou adopté celles des vaincus, et leurs générations se sont succédées en s'identifiant à celles des naturels du pays. Les invasions des puissances maritimes, provoquées par des spéculations commerciales, ont un autre caractere, nécessairement transitoire; elles ne représentent point un déplacement de peuple et de famille d'un lieu dans un autre: c'est une course semblable à celle du vaisseau qui en est l'instrument. L'autorité dirigeante a beau combiner des points de réunion, la force qu'elle emploie, les intérêts qu'elle protége sont toujours errans: en sillonnant les mers, ils en ramassent l'écume. Les premiers navigateurs armés furent des pirates, et c'est par la piraterie que finit la grande supériorité des forces maritimes. Alors un nouveau peuple s'avance pour attaquer ou pour se défendre; les conspirations et les alliances des naturels du pays et des étrangers, tout s'arme contre la puissance dominante, et ses riches cargaisons, ses forts, ses magasins deviennent bientôt la proie d'un nouveau possesseur.

C'est ce qui arriva aux Portugais, que nous verrons remplacés dans les Indes par les Hollandais, et ceux-ci par les Anglais.

Si l'on parcourt les lois civiles de tous les peuples, on y trouvera tous les principes de la justice et de la morale, sauf l'établissement de la servitude personnelle ou féodale, qui en fut toujours une violation. En considérant la pompe et la gravité avec lesquelles les tribunaux de tous les tems et de tous les pays prononcent sur la lésion des moindres intérêts, sur la jouissance ou l'usurpation des droits légitimes, on est tout étonné de trouver les hommes si exacts, si scrupuleux dans la discussion des intérêts privés, et de ne plus appercevoir cette attention prévoyante, ni bonne foi, ni équité dans les grands démêlés de peuple à peuple. Combien de volumes écrits dans toutes les langues, pour déterminer comment et dans quelles formes un homme peut vendre et acheter, donner et recevoir: ce qui est sur tous ces points licite, et ce qui ne l'est pas! Nous nous arrêtons religieusement devant un acre de terre qui ne nous appartient pas; mais si une province, un royaume sont à notre convenance, la jurisprudence d'Attila, de Gengiskan, a presque toujours été celle de tous les gouvernemens anciens et modernes, avec cette différence que tous les mouvemens et l'impétuosité des barbares tendent au repos, et nous peuples civilisés, c'est au milieu des loisirs et de la sécurité de nos institutions sociales, que notre ambition inquiette, voulant sans cesse étendre nos jouissances, nous porte à la destruction de tout ce qui les limite. Ce n'est pas seulement à l'amour du pouvoir qu'il faut imputer ces excès; l'esprit du commerce, si harmonique dans ses principes avec ceux de la société, est aussi anti-social dans ses écarts; en procurant de grands moyens, il excite aux grandes entreprises, et rend ainsi faciles les grandes injustices: alors les particuliers applaudissent à celles de leur gouvernement, pourvu qu'ils aient part aux profits. Ne cherchons pas ailleurs les causes de la corruption et de la décadence de toutes les puissances maritimes: les seules sociétés politiques d'une longue durée sont celles dont l'agriculture et le commerce intérieur forment la base: tel est l'empire de la Chine; mais revenons aux Portugais qui n'ont fait que passer, et qu'une puissance aussi faible et plus modeste dans son début eut bientôt éclipsés.

Le Portugal ne fut long-tems qu'une fraction de l'Espagne, qui l'érigea en comté pour Henri de Bourgogne, et se l'appropria de nouveau avec toutes ses conquêtes sous Philippe II. C'est dans l'intervalle de son érection et de son retour à une souveraineté indépendante, que cette petite nation a fait de grandes choses. On se demande aujourd'hui quelle devait être la population du Portugal, pour fournir aux armemens prodigieux sortis de ses ports pendant plus de trois siecles, pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique. Toujours en guerre avec les Sarrasins sur leur propre territoire, ses rois Alphonse et Sebastien allerent les attaquer en Afrique, avec des armées de trente, quarante et cinquante mille hommes, qui y périrent en grande partie. C'est à la suite de ces longues et sanglantes luttes, où les succès leur coûtaient presque autant d'hommes que les revers, que nous les voyons tenter les plus grandes aventures, fonder des colonies en Afrique, en Asie et en Amérique, conquérir le Malabar, les Moluques et le Brésil; leurs escadres, leurs armées se succedent et se renouvellent d'année en année dans les quatre parties du Monde; et lorsque l'Espagne, sous le regne de Ferdinand et d'Isabelle, posait les fondemens d'une puissance devenue gigantesque sous Charles-Quint, le Portugal occupait par ses armes, ses colonies et son commerce, la sixieme partie du globe: époque mémorable où les merveilles de l'art, l'audace de la valeur, et celle de la cupidité, semblaient encore ne pouvoir se développer qu'à l'aide du plus absurde fanatisme. Un nouveau Monde était découvert, et l'ancien s'ébranlait par l'irruption des Portugais et des Espagnols en Asie et en Amérique. Les papes interviennent dans ces grandes scenes de brigandage pour les régulariser, c'est pour planter l'étendard de la foi dans des régions inconnues, que les navigateurs et les soldats des deux nations sont en mouvement. Une bulle dispose de ces peuples nouveaux et de leurs territoires en faveur des rois d'Espagne et de Portugal, en assignant aux deux couronnes les limites de leur domination.

Ainsi la puissance de l'homme, en s'exagérant, présente toujours un côté faible ou ridicule qui la rapproche du néant: tels on voit les monumens d'architecture gothique nous étonner par leurs masses énormes, par la hardiesse de leurs formes bizarres, où l'on cherche vainement l'harmonie fondamentale de l'architecture grecque.

Cette consommation d'hommes, si prodigieuse dans le petit royaume de Portugal, s'explique par les grandes émigrations des Sarrasins dans les parties méridionales de l'Europe; ils ont long-tems couvert toutes les côtes de l'Espagne et du Portugal, et de nouveaux essaims arrivaient sans cesse de l'intérieur de l'Afrique pour remplacer ceux qui périssaient dans les combats, ou qui étaient faits prisonniers. Le mélange des races indigènes avec ces étrangers fournissait au recrutement d'une population qui s'affaiblissait par des guerres continuelles, par les fatigues et les dangers de la mer, ainsi que par l'intempérie des climats brûlans qui étaient le théâtre de leurs expéditions; et quand la source où puisaient les deux pays pour remplacer leurs pertes, a été tarie par l'expulsion des Maures, ils se sont trouvés vides d'hommes, l'industrie a manqué de bras, le commerce et la navigation ont langui, et ils n'ont conservé leurs vastes colonies que parce que les autres souverains de l'Europe ne se seraient pas accordés pour le partage.

Ainsi, c'est une autre cause de décadence pour les puissances maritimes que la dépopulation qui résulte de l'extension de leurs entreprises et de leurs succès.

Dans l'histoire chronologique des grandes expéditions navales, nous devions citer les Portugais avant les Espagnols; car il est très-douteux que ceux-ci eussent jamais pénétré en Amérique, si les premiers voyages dirigés par le prince Henri et les découvertes qui en furent la suite, n'avaient excité un grand mouvement dans les esprits, et fixé l'attention des spéculateurs sur ce genre d'entreprises. Les Espagnols n'en sont pas moins le premier peuple du Monde qui, avec quelques centaines d'hommes, aient asservi et détruit des Empires dont la population et la richesse ne peuvent être contestées. Mais qu'a produit cette grande conquête et tout cet étalage de puissance qui annonçaient aux nations lointaines des deux hémispheres les rois d'Espagne comme les seuls dominateurs de la terre et des mers? Charles-Quint et Philippe II ont eu des trésors, des flottes, des armées et des esclaves dans les quatre parties du Monde, qui semblaient devoir fléchir sous leurs pieds. Une petite province de leur vaste empire se souleve contre leur tyrannie, et cette troupe d'opprimés, s'éleve, par son courage, au niveau de ses oppresseurs, combat leur flottes, ravit leur or, s'empare de leur commerce, partage leurs conquêtes, et traite enfin d'égal à égal avec le roi des Espagnes et des Indes, dont les possessions en Europe ont aujourd'hui moins de forces réelles en population, en industrie et en richesse que sous le regne de Ferdinand et d'Isabelle. C'était bien la peine de couvrir la mer de vaisseaux, de détruire vingt millions d'hommes en Amérique pour arriver à un tel résultat! *Erudimini qui judicatis terram.*

Nous connaissons, dans le plus grand détail, les cruautés et les dévastations commises par les conquérans du Mexique et du Pérou, ainsi que leurs suites, funestes au repos, aux mœurs et à la santé des Européans; mais qui s'est jamais arrêté sur le tableau consolant qu'eût présenté la découverte et la civilisation du Nouveau-Monde, dirigée selon les principes d'une saine politique et de l'intérêt général de l'Europe et de l'Amérique! Il est triste que ce ne soit pour nous qu'une spéculation oiseuse, et qui ne pouvait entrer dans un calcul de probabilités. Cependant il était possible que Cortez et Pizarre eussent le génie de Solon, ou seulement celui des jésuites législateurs du Paraguay. Il était possible que Ferdinand, Charles-Quint et Philippe II, par la seule impulsion d'une ambition plus habile que celle qui les tourmentait, eussent découvert dans le Nouveau-Monde les bases solides d'une grande puissance, qui ne sont autres que la protection du développement facile et bien ordonné de toutes les facultés individuelles. Quel vaste champ de travail, d'industrie et de commerce s'offrait à leur avidité, si elle n'eût pas été dévorante! Quelle immense population se présentait en supplément de celle de leurs Etats, s'ils l'eussent éclairée, polie et fécondée, au lieu de la détruire! L'Espagne était précisément à cette époque plus robuste, plus industrieuse qu'elle ne l'a été depuis. L'expulsion des Maures commençait bien son affaiblissement; mais la force et l'activité de cette monarchie ont eu, dans le quinzieme et le seizieme siecles, le plus grand éclat. Si les princes avaient mis quelque sobriété dans l'emploi et l'entassement de leurs moyens; si la folie d'une domination universelle, de la propriété exclusive des métaux précieux et des denrées de l'Amérique ne leur avait pas tourné la tête, ils auraient conservé, non pas l'empire de la mer, mais ses profits légitimes; non pas la propriété de la moitié du globe, mais un libre et facile accès dans toutes ses parties. L'Amérique-Méridionale, au lieu de ses vastes déserts et de ses petites troupes de sauvages ou d'esclaves, serait aujourd'hui couverte de riches cultures, et de nombreuses peuplades d'hommes libres et industrieux, dont les travaux et les produits auraient créé de nouveaux travaux, de nouveaux produits chez tous les peuples navigateurs; et l'Espagne, plus riche que tous les autres en capitaux, en influence, par son droit d'aînesse et de protection dans le Nouveau-Monde, n'avait que du bien à faire pour y maintenir sa préé-

minence. Qu'on ne dise pas que d'autres nations européennes, à défaut de l'Espagne, seraient venues s'établir de vive force en Amérique, et y exercer la tyrannie qu'elle se serait interdite. Il faut se rappeler qu'à l'époque dont nous parlons, la prépondérance des forces navales appartenait à l'Espagne, et qu'il était en son pouvoir d'établir alors le système de commerce, de navigation, de colonisation le plus utile à ses intérêts, le plus libéral envers les étrangers et les naturels du pays, système que les autres Etats auraient été obligés de respecter et d'imiter; car si le peuple le plus fort et le premier occupant avait ouvert les ports de sa colonie à tous les autres, quel est celui qui eût osé, sur cette terre nouvelle, s'entourer de barrières, sans les voir briser par la réunion de tous les intéressés à la liberté générale? Qu'est-ce que l'Espagne a gagné à suivre des principes et des procédés diamétralement opposés? que lui serait-il arrivé de pire en suivant mon avis? Aurait-elle moins de capitaux, moins de manufactures, moins de population? Son commerce, sa navigation, ses forces positives seraient-elles au-dessous de ce qu'elles sont aujourd'hui? Il me paraît impossible de soutenir cette opinion avec quelqu'apparence de raison et de bonne foi.

Dira-t-on que l'Espagne et le Portugal doivent au système qu'ils ont suivi, la conservation de la majeure partie de leurs possessions en Amérique, et du produit exclusif de leurs mines? Je réponds encore, que ce qui leur reste ne vaut pas ce qu'ils ont perdu; que le produit des mines se répartit entre les manufactures étrangères qui approvisionnent l'Amérique, et que ceux qui les exploitent, propriétaires ou mercenaires, n'en ont que la moindre partie, qui ne pourrait leur échapper sous un autre régime, mais qui serait devenue bien plus féconde sous celui de la liberté. Je vais faire ici une observation que je ne sache pas avoir été faite. C'est que l'Espagne étant dans toute sa force à la fin du quinzième et dans le cours du seizième siècle, en recevant subitement un accroissement prodigieux de richesses, elle eût pu subjuguer l'Europe entière, si l'or était, comme on le croit, une si grande puissance, et s'il était donné à l'homme ou aux nations d'acquérir et de conserver autrement que par le travail et l'économie.

On ne peut pas reprocher aux Espagnols corrompus par cet or, d'avoir cessé d'être de vaillans soldats quand ils s'en virent possesseurs. Les armées de Charles-Quint et de Philippe II firent preuve du contraire; l'infanterie espagnole conserva long-tems encore toute sa renommée. La guerre des Pays-Bas, ces combats terribles et multipliés sur terre et sur mer, sur les rives de l'Escaut, de la Meuse, ne furent pas comme ceux des Perses contre les Grecs: ici la valeur, le talent, la discipline furent égaux des deux côtés; et si des pêcheurs de harengs se trouverent en état de résister au grand roi; si les marais de la Hollande produisirent aussi d'invincibles armées sur terre et sur mer, c'est qu'il n'y a rien au-dessus des efforts passionnés quand ils ont de grands et de nobles motifs; c'est que l'indignation que produit la tyrannie ne peut se manifester chez un peuple, grand ou petit, sans l'élever à une hauteur qui écrase celle du despotisme. Voyez dans les ligues Suisses, dans celles des villes anséatiques qui précéderent celle des Provinces-Unies, toutes les merveilles de la puissance qui naît, croît et s'éleve en droite ligne selon les principes de l'ordre moral.

Les Hollandais se montrerent dignes de la liberté; ils y parvinrent: ils s'étaient approprié les grands moyens de richesse, le travail et l'économie. Voyons comment ils ont usé de la liberté et de la fortune.

(*La suite à un prochain numéro.*).

AGRICULTURE.

Origine et état du troupeau GILBERT-TESSIER.

Gilbert, cet homme excellent, que la mort a enlevé dans la vigueur de l'âge, était allé en Espagne, par ordre du Gouvernement (1), pour choisir un troupeau de mérinos, en conséquence d'un article du traité de Bâle. Je ne rappellerai ici ni les peines qu'il se donna, ni les circonstances qui ont occasionné sa mort: les lumieres, les qualités morales de Gilbert, inspirerent à plusieurs personnes, chez une nation qui est notre intime alliée, une estime et une considération particulieres: entr'autres, le duc de l'Infantado lui témoigna le plus grand intérêt. Ce duc, un des riches propriétaires du royaume, et possesseur d'un des plus beaux troupeaux, le pria d'accepter en présent, et à son choix, un certain nombre de bêtes à laine mâles et femelles. L'idée d'un présent, et de la main d'un étranger, effaroucha d'abord la délicatesse de Gilbert. Pour ne la point blesser, le duc lui demanda, en échange, des livres d'agriculture, et sur-tout ceux qu'il avait faits. Malgré cette maniere honnête de déguiser un don, Gilbert hésita, et ne s'y détermina que parce que ses amis et ses collegues, qui étaient en France, jugerent qu'une acceptation de ce genre, et à cette condition, était une chose simple et naturelle. Les livres furent envoyés, et Gilbert, rassuré, fit passer en France son petit troupeau avec celui du Gouvernement.

Tout arriva ensemble à Perpignan, dans les premiers jours de vendemiaire an 3. Une partie de ce qui appartenait à la nation y est restée, pour former un établissement semblable à celui de Rambouillet; une autre a été distribuée dans les départemens méridionaux, entre des propriétaires qui avaient souscrit deux ans auparavant; une troisieme, destinée pour des souscripteurs des départemens du Nord, et pour une expérience de comparaison projetée à Rambouillet, s'est dirigée vers ce dernier lieu, où elle est parvenue en cinquante-cinq jours de marche.

A peine Gilbert avait-il donné en Espagne les ordres pour le départ de tous les animaux qui composaient l'importation entiere, qu'il mourut à Siguerelo, chez André-Gil Hernanz, mayoral, qui avait conduit l'importation faite à Rambouillet en 1786 (2), et chez lequel je l'avais adressé; il y mourut malgré le zele et les soins de la famille de ce bon chef de pasteurs. Mme Gilbert devenait propriétaire du troupeau de son mari. Sa premiere pensée fut de le conserver précieusement et de le bien faire soigner. Pour remplir ses vues, M. Yvart, ami de feu Gilbert, proposa à cette dame de le prendre *à cheptel*, c'est-à-dire à moitié profit, pour les laines et pour les agneaux. Cette proposition faite par un homme tel que M. Yvart, pouvait lui convenir; mais des motifs impérieux la déterminerent à vendre. Les regrets qu'elle témoignait de cette dure nécessité, me firent naître le desir de l'acquérir et de le prendre tout entier, pour éviter une dispersion qui aurait beaucoup coûté à Mme Gilbert. Il fut acheté au prix moyen de la derniere vente de Rambouillet.

C'est de cette maniere que je suis devenu le propriétaire d'un troupeau dont on ne suspectera pas la pureté, comme on a droit de suspecter celle de tant d'autres, qui en imposent par la beauté et la finesse apparente des individus, quoique la plus part ne soient cependant que le produit de races communes améliorées, et qui doivent, tôt ou tard, donner lieu à des dégénérations. Ce troupeau est du choix de Gilbert, j'en ai acquis la propriété; Gilbert était mon ami, sa veuve infortunée inspire à ceux qui la connaissent, de l'intérêt pour son malheur, et de l'empressement à faire ce qui lui est agréable. Tels sont les motifs qui me l'ont fait nommer le *Troupeau Gilbert-Tessier*.

A ce noyau, qui ne pouvait pas remplir entierement mon but, j'ai ajouté une autre troupe, également issue d'Espagne, et amenée par les soins de M. Chesneau-la-Touche, lors de la premiere des importations faites sous le crédit de M. Delessert. M. Chesneau-la-Touche, neveu de Gilbert, l'avait accompagné dans ses voyages. J'ai dû mattendre que les animaux qu'il me procurerait, ne seraient point inférieurs en qualité à ceux qui avaient appartenu à son oncle. Mon attente n'a point été trompée: il a choisi les bêtes à laine qui m'étaient destinées, dans les cavagnas (troupeaux) de Negrette, de l'Escurial, de Perella, du Paular, de Fernand Nugues, c'est-à-dire, dans les plus fins de l'Espagne.

Aujourd'hui, mon troupeau placé à la ci-devant faisanderie de Chatou, à une lieu de Saint-Germain-en-Laye, peut offrir des animaux bien sains et en très-bon état, aux propriétaires qui ne se seront pas fournis dans les établissemens nationaux, où il est si avantageux de se pourvoir.

Ce troupeau est réuni, mais d'une maniere très-distincte, à celui de Mme de Montlevault, propriétaire, qui passe l'année à la campagne où elle dirige des cultures et surveille avec attention les bêtes à laine qui m'appartiennent, comme elle surveille les siennes propres. Celles-ci, d'origine espagnole comme les miennes, mais d'une date plus ancienne, sont un objet de comparaison, qui pourra, comme à Rambouillet, mettre à portée de juger par quels degrés les importations se perfectionnent en France.

Il ne sera vendu dans cette bergerie que des animaux de véritable race, parce qu'aucun métis n'y est entré et n'y entrera. L'origine de ce troupeau est espagnole, comme le sera toujours celle des animaux qu'on y introduira. Jamais la cupidité qui ne se montre que trop dans ce genre d'industrie, n'en altérera les germes purs.

Les ventes se feront à l'amiable à toutes les époques de l'année, tant que le nombre des animaux qui seront à vendre, ne sera pas épuisé.

Ceux qui désireront des instructions, ne seront pas refusés quand ils m'en demanderont; celles qu'ils recevront de moi seront courtes, simples, également éloignés des préjugés des cultivateurs et des bergers, et de ce charlatanisme qui, cherchant à s'introduire par-tout, a saisi l'occasion d'une amélioration importante et décidée, pour s'y montrer promptement, et pour tromper la crédule confiance de beaucoup de propriétaires.

TESSIER, *à Paris, rue de l'Oratoire, hôtel d'Angevilliers; et à Passy, Grande-Rue, n° 67.*

(1) Ce voyage a été proposé au Gouvernement par les membres du conseil d'agriculture du ministere de l'intérieur, MM. Cels, Gilbert, Huzard, Tessier, Vilmorin.

(2) La part que j'ai eue à cette importation, m'a mis à portée d'avoir et de conserver des rapports avec ce *mayoral*.

MÉDECINE.

Dissertation sur la fievre jaune qui a régné à Philadelphie en 1793; par J. Deveze, docteur médecin, ancien chirurgien du Cap Français, ancien médecin militaire français, etc. (1).

L'ancien et sur-tout le nouveau Monde sont, depuis quelques tems, menacés par une maladie terrible, désignée sous le nom de fievre jaune. Déjà elle a fait des ravages affreux dans l'Amérique, dans les Indes; c'est même dans ces contrées qu'elle a été véritablement observée. Certaines provinces de l'Espagne en ont été la victime à différentes époques: en 1800, l'Andalousie fut dévastée par cette fievre, ou du moins par une maladie qui a beaucoup d'analogie avec elle. Le même fléau a désolé Malaga. Quel est le gouvernement qui peut rester dans l'indifférence sur ce qui regarde la salubrité publique dans ces cas? Quel est le médecin qui peut négliger d'approfondir la connaissance de cette maladie? Il n'y a que la lecture des vrais observateurs qui puisse le guider dans cette étude. L'ouvrage annoncé est un de ces traités précieux que l'observation et l'expérience ont dicté: c'est au pied du lit des malades, c'est sur un vaste théâtre et dans le foyer même de la plus terrible épidémie, que le plan et les matériaux en ont été pris. Le docteur Deveze, praticien distingué du Cap Français, fut forcé par les événemens malheureux qui ont ravagé nos colonies, de se réfugier à Philadelphie. Quelque tems après son arrivée, il s'y manifesta une épidémie terrible. Ses succès lui inspirerent la confiance publique, et même celle des magistrats. On le mit à la tête d'un hôpital fondé pour recevoir les malheureux atteints de cette fievre. C'est là qu'il l'a observée particulierement; c'est là où il lui a été permis de rectifier les idées qu'il en avait. M. de Voiney dit, dans son voyage aux Etats-Unis au sujet de cette maladie, que le docteur Deveze fit à Philadelphie une révolution heureuse en médecine.

Dans l'avant-propos il expose comment il fut nommé médecin de l'hôpital Buch-Hill, quelle y fut sa conduite; quels furent les résultats de sa pratique, et quelles furent les conséquences qu'il en déduisit, soit pendant l'épidémie de 1793 et de 1797. Avant d'entrer en matiere, il donne un aperçu topographique de Philadelphie; il fait connaître la constitution et les maladies antérieures que les circonstances lui ont permis d'observer, il en vient ensuite à la description de cette maladie. Il divise sa durée en trois périodes bien distinctes: la premiere période est marquée par des symptômes d'irritation; la deuxieme, par ceux qui dénotent un commencement de putridité; la troisieme, par une dissolution complette des humeurs, jointe à quelques signes d'ataxie. Le tableau qu'il en présente ne laisse rien à desirer; on peut même dire que sa description est une des plus exactes que nous ayons. Le pronostic qu'il en porte n'est pas des plus favorables; les causes qu'il a assignées à cette épidémie sont locales et dépendantes de quelques variations dans l'atmosphere. Dans un article particulier, il combat vigoureusement l'idée d'importation et de contagion.

D'après ses observations et son expérience dont il ne fait faute de nous instruire, il conclut que la maladie n'a été ni importée, ni contagieuse. Il est le premier qui ait manifesté cette opinion à Philadelphie; le tems et les faits sont venus convaincre ses antagonistes, et aujourd'hui une infinité de praticiens des Etats-Unis sont de son avis. Peut-on avoir la même opinion pour les autres especes de fievre jaune qui ont regné en divers lieux? Nous n'osons l'attester. Mais il serait de la plus grande importance de découvrir en quoi consiste cette différence qui fait qu'elle n'est point contagieuse dans un pays, et qu'on la dit contagieuse dans un autre. Le traitement du docteur Deveze est basé sur la saine pratique. Les succès qu'il a obtenus, doivent le faire regarder comme le meilleur. Pour donner plus de poids aux principes exposés, il rapporte une série d'observations et il offre les résultats généraux de l'ouverture des cadavres. Il ne pouvait mieux finir son travail qu'en prescrivant le traitement préservatif qu'il croit convenable contre cette maladie. Quoiqu'il soit adressé principalement aux habitans de Philadelphie, cependant comme ces principes sont puisés dans l'hygiène générale, on en peut faire l'application à toutes les localités. J. B.

(1) A Paris, chez Gabon et compagnie, libraires, place de l'Ecole de Médecine, n° 5.

HISTOIRE NATURELLE.

PHYTOLOGIE MÉDICALE ET PHARMACEUTIQUE.

Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles, contenant leurs différens noms latins, français et vulgaires, leur dose, leurs principales compositions en pharmacie, et la maniere de s'en servir; par Pierre-Jean-Baptiste Chomel; 7e édition, augmentée de la sinonymie de Linné, de la description des caracteres de ses classes, ordres, genres et especes, avec l'indication du lieu natal des plantes, des la couleur de leurs fleurs, du tems de leur floraison, de leur durée, de leurs usages dans l'économie domestique et les arts; ouvrage élémentaire, utile aux élèves des écoles de médecine, de botanique, aux herboristes, et particuliérement nécessaire pour rapporter à la nomenclature de Linné les plantes médicinales citées en latin ou en français dans les ouvrages des médecins et botanistes anciens et modernes; par J. B. N. Maillard. 2 forts vol. in-8° (*).

Parmi les ouvrages élémentaires sur la botanique appliquée à l'art de guérir, celui qui a eu constamment, et qui a encore aujourd'hui la plus grande vogue, après le *Dictionnaire des drogues simples*, par N. Lémery, est sans contredit *l'Abrégé de l'Histoire des plantes usuelles*, etc., par P. J. B. Chomel, mort en 1748, membre de l'académie française, doyen et président de la faculté de médecine de Paris.

Quelque répandu que soit cet *Abrégé*, dont il existe même plusieurs contrefactions, on saura gré au libraire J. B. N. Maillard d'avoir publié cette nouvelle édition qu'il dit être la septieme, quoiqu'elle ne soit, à proprement parler que la sixieme, l'édition de 1782, format in-8° n'ayant été qu'une réimpression de celle de 1761, format in-12.

Le nouvel éditeur n'a rien négligé pour assurer à celle qu'il publie en ce moment, la préférence sur celles qui l'ont précédée; il y a fait les corrections et additions devenues nécessaires, depuis l'essor qu'a pris de nos jours la science botanique. On y trouvera, outre une préface instructive et une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur de cet Abrégé, 1° des tableaux, placés en tête de chaque classe de plantes, divisées d'après les vertus qu'on leur attribuait du tems de cet auteur, et rapportées au caractere du genre qu'elles ont dans le système de Linné; 2° des remarques intéressantes sous les rapports de la physique végétale, des arts et de l'économie domestique; 3° des observations qui servent d'éclaircissement et souvent de correctif au texte principal; 4° une table alphabétique des plantes usuelles, sous les noms qu'elles ont dans la langue de Linné, aujourd'hui généralement usitée parmi les savans. Ces noms se trouvent d'ailleurs dans tous les articles de cette nouvelle édition, à la suite des noms que portaient les plantes désignées par Chomel.

Ainsi la forme sous laquelle paraît maintenant cet ouvrage, en fera un traité élémentaire, qui servira de passage de l'ancienne à la nouvelle nomenclature, et qui, par une concordance aussi heureuse que juste, associera à la gloire et aux lumieres de notre siecle, le nom et les ouvrages des savans qui ont, long-tems avant nous, créé ou perfectionné la science botanique.

(*) A Paris, chez Maillard, libraire, rue du Pont-de-Lodi; à Beauvais, chez Masson, libraire, rue des Anettes. — An 11. (1803.)

SCIENCES. — ÉLÉMENS D'INSTRUCTION.

Lettres sur les Etudes, ou *Conseils à un jeune homme qui veut perfectionner son éducation; suivis d'un avis aux parens et aux instituteurs, sur l'instruction de l'enfance*; par Delpierre du Tremblay: nouvelle édition (1).

Quoique cet ouvrage ne renferme rien de neuf, il est remarquable par une grande précision, par la netteté des apperçus sur chaque partie de la science, par la pureté de la morale que l'auteur y professe, enfin par l'impartialité dans le choix que celui-ci fait des sources ou des livres élémentaires, dans lesquels on peut puiser des renseignemens plus étendus que son travail n'en présente, sur la grammaire, sur l'histoire, les mathématiques, la physique, la logique, la rhétorique, la morale, etc. etc.

Ses lettres sont d'ailleurs assez bien écrites, quoique l'auteur assure n'avoir commencé d'étudier qu'après vingt ans de sa jeunesse, passés dans les travaux manuels les plus pénibles.

Tandis que M. Delpierre du Tremblay a voulu tracer un plan d'études et des principales branches d'instruction qui doivent y entrer, un autre auteur, sous le titre de *Mémorial universel* (2), a réuni dans un seul volume tous les détails qui peuvent échapper facilement à la mémoire des élèves, et qu'ils retrouvent sous les titres d'*Histoire*, de *Grammaire*, de *Littérature*, etc. etc.

L'auteur a ajouté à son *Précis historique de la monarchie française*, des notes sur la maniere dont on s'habillait sous les différens regnes. Le titre de son ouvrage fait assez voir qu'il s'est moins attaché à la méthode qu'au moyens de fixer la mémoire des élèves, et de leur épargner la peine de recourir à un grand nombre de volumes.

Nous citerons avec plus de plaisir un troisieme ouvrage qui peut tenir lieu d'un petit recueil encyclopédique pour la jeunesse, à l'exception de l'ordre des matieres et de quelques détails qui auraient besoin de passer au creuset de la saine philosophie; c'est le *Manuel des classes*, par Turner (3); traduit de l'anglais sur la huitieme édition. Il est rédigé avec soin, et contient, sous la forme de dialogues, autant de notions élémentaires, qu'un in-12 de 220 pages puisse en offrir.

On pourrait à peine citer tous les ouvrages ou essais qui paraissent chaque jour, sur les moyens d'instruire la jeunesse, et dont le but, quoique utile, n'est jamais atteint.

Heureusement une raison sévere préside aujourd'hui au choix des livres que réclame l'instruction de la jeunesse, et des ouvrages conçus en grand, confiés à des instituteurs habiles, doivent répandre un nouveau lustre sur nos écoles publiques et particulieres, et seconder ainsi les vues bienfaisantes du Gouvernement.

TOURLET.

(1) Un volume in-12 de 156 pages. Prix 1 fr. 50 c., et 1 fr. 90 c. franc de port. — A Paris, chez A. G. Debray, libraire, rue Honoré, barriere des Sergens. — An 12 (1804).

(2) Contenant un abrégé de l'Histoire romaine, les événemens extraordinaires, arrivés sous les premiers empereurs; des notes sur les grands-hommes de Rome et sur les coutumes des Romains; un abrégé de mythologie; un abrégé de l'Histoire grecque; de la vie des plus fameux philosophes de la Grèce; des notes sur les mœurs des Grecs; les principales difficultés de la langue française, avec les participes traités en trois regles d'une maniere nouvelle; la géographie départementale; un abrégé de l'Histoire de France, regne par regne; des notes sur les savans que la France a produits, etc. etc. etc.; par M. Collin, ancien professeur de belles-lettres et de philosophie, tenant actuellement maison d'éducation, 1 vol in-12. Prix, 2 fr. 80 cent.

A Paris, chez Ponthieu, à la Bibliotheque des Grands-Hommes, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

(3) *Manuel des Classes*, ou Introduction aux sciences et aux arts, ouvrage utile à la jeunesse, par M. Turner, auteur d'une Introduction à la géographie, d'un Abrégé de l'Histoire universelle, etc.; traduit de l'anglais sur la 8e édition, par Louis, auteur d'un Abrégé de l'Histoire des empereurs, et traducteur des ouvrages de Turner.

A Paris, chez Duponcet, libraire, quai de la Grève. — An 11 (1803).

GRAVURE.

Fragmens d'Architecture, Sculpture et Peinture, dans le style antique, composés ou recueillis, et gravés au trait, par P. N. Beauvallet, statuaire de la ci-devant Académie de Peinture, Sculpture et Gravure; de l'Institut de Boulogne; de l'Athénée des Arts, ouvrage dans lequel on trouvera toutes sortes de détails relatifs à la décoration intérieure et extérieure des édifices; dédié à M. David, peintre; de l'Institut national de France.

DEUXIEME LIVRAISON.

Nous avons annoncé la publication de cet utile et agréable ouvrage; il sera divisé en deux parties de douze livraisons chacune. Chaque livraison sera de six feuilles, de format petit in-folio, sur le quart de la feuille dite grand-colombier.

Le prix de chaque livraison est de 5 francs, et de 10 francs sur papier vélin. Ceux qui se feront inscrire dans les trois mois, à partir du 1er messidor an 12, époque de la publication du premier cahier, obtiendront chaque livraison à 4 francs; passé ce tems, elles seront irrévocablement à 5 francs.

Les deux premieres livraisons sont en vente.

La premiere contient un texte sur l'origine des arts et sur la décoration, considérée sous un point de vue général; ce texte est délivré *gratis* aux souscripteurs.

Les livraisons suivantes seront très-exactement publiées de mois en mois, et souvent plus tôt; deux l'ont été dans le courant du premier mois.

Ceux qui habitent les départemens ou l'étranger, qui, sans correspondant à Paris, s'adresseront directement aux éditeurs, voudront bien affranchir leurs lettres, et leur faire passer, franc de port, 13 fr. 50 cent. pour leur abonnement à trois livraisons, ou 27 fr. pour six, à leur choix: par ce moyen, ils recevront chaque livraison par la poste, franc de port, et sans éprouver de retard.

Ne pouvant ici rapporter en entier le prospectus, nous renvoyons les amateurs aux divers journaux qui l'ont imprimé en entier (*). Nous nous bornerons à dire seulement, que le plan a pour but de satisfaire tous les besoins, de servir tous les goût; il embrassera toutes les parties. Cet ouvrage est une sorte d'encyclopédie artielle et mobiliaire, à l'usage de toutes les professions, de tous les genres d'industrie et de fabrication, qui ont le dessin pour base.

On s'adresse, à Paris, chez Joubert, éditeur, rue Sorbonne, aux deux Piliers d'or, vis-à-vis le Musée des Artistes.

Les éditeurs préviennent les amateurs et négocians, qu'ils ont un catalogue détaillé et très-considérable des articles qui composent leur fonds de commerce. On trouvera dans ce catalogue nombre d'ouvrages d'après les plus grands maîtres, spécialement tous les objets à l'usage des artistes et destinés à l'usage du dessin.

Les Lycées, les pensionnats et les professeurs peuvent avoir un intérêt particulier à le connaître, et les éditeurs s'empresseront de le faire passer, franc de port, à tous ceux qui le desireront. Ils se chargent d'expédier, non-seulement toutes les demandes qui en sont extraites, mais encore toutes celles qui sont relatives à ce genre de commerce.

(*) Tels sont notamment: le *Moniteur*, le *Publiciste*, le *Télégraphe littéraire*, les *Nouvelles des Arts*, la *Bibliotheque française*, le *Journal général de la Littérature de France*, le *Journal des Débats*; des *Arts*; des *Bâtimens*; le *Magasin encyclopédique*, etc.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	59 fr.	30 c.
Idem. Jouis. de vendmiaire an 13..	56 fr.	75 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement. Bons 3.	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la banque de France..	1111 fr.	50 c
Caisse des rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 4me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Joueur, suivi du Legs.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Complaisant; Une heure d'absence, et le Pacha de Surêne. — Mercredi, la 1re représ. de C'est le même, ou la Prévention vaincue; comédie nouvelle en un acte.

Théâtre du Vaudeville. Marmontel, le Portrait de Fielding, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Franc Breton, les deux Freres Girard, et le ballet de la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). Demain samedi, la 1re repres. de Bombarde, parodie des Bardes.

Tivoly, Chaussée d'Antin, rue Saint-Lazarre. Premiere grande fête extraordinaire, dimanche prochain.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du premier jour, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 302. *Samedi, 2 thermidor an* 12 *de la République* (21 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 10 *juillet* (21 *messidor.*)

M. Zea, élève du célebre botaniste Mutis, savant très-recommandable par ses lumieres en histoire naturelle, vient d'être nommé à la place de directeur du jardin royal des plantes de Madrid, devenue vacante par la mort de M. Cavanilles.

ALLEMAGNE.

Aschaffembourg, 12 *juillet* (23 *messidor.*)

Hier soir, S. A. E. l'électeur archi-chancelier, a reçu la triste nouvelle que Mme sa sœur, la comtesse douairiere de Leyen, est décédée le 10 à Francfort, à la suite d'un coup d'apoplexie, à l'âge de 60 ans.

INTÉRIEUR.

Saint-Malo, le 22 *messidor.*

Deux hommes qui avaient allumé du soufre dans une citerne, il y a trois semaines, et l'avaient ensuite refermée, y sont descendus aujourd'hui et ont été subitement asphyxiés. Un brave gendarme, nommé Pontier, s'est aussitôt dévoué pour leur porter des secours; mais il a été malheureusement victime de sa générosité, et a été asphyxié lui-même. On les a tirés tous les trois de la citerne. MM. Moras, médecin, et Gouard, chirurgien des hospices, ont employé toutes les ressources de l'art pour les rappeler à la vie. Deux des asphyxiés donnent des espérances; mais on n'a pu obtenir encore aucun succès pour le gendarme, auquel on doit tant d'intérêt.

Vitré, le 20 *messidor.*

M. Tellier, capitaine de la marine, se baignant, il y a quelques jours, dans la Vilaine, disparut tout à coup. Ses compagnons appelerent du secours: aucun des spectateurs n'osait hasarder sa vie pour sauver cet officier, quand Auguste Simon, âgé de onze ans, s'élance et plonge dans un endroit très-profond. Il est saisi par l'officier, qui est grand et robuste; il se dégage avec beaucoup de peine, revient le prendre aux cheveux, paraît sur l'eau exténué de ses efforts, et parvient cependant à ramener sur la rive l'officier sans connaissance et sans mouvement.

Bruges, le 25 *messidor.*

M. l'avocat Vandoorslaer, propriétaire et cultivateur à Altere, sur le canal de Bruges, à quatre lieues de Gand, vient de trouver, dans un champ voisin de ce village, une très-belle médaille de Vespasien, en or, du poids d'environ 23 fr. Elle offre d'un côté la tête de cet empereur, ceinte d'une couronne de laurier, et au revers une femme à côté d'un autel, avec la légende: PAX. AUG. Cette médaille est de la plus belle conservation; la tête, sur-tout, qui est de grand relief, a infiniment d'expression. Il y a quatre ans, qu'à peu de distance du même endroit, à Merendré, on découvrit aussi des monumens d'une haute antiquité, des urnes cinéraires et des frustes de bronze.

Paris, le 29 *messidor.*

Dans le courant du mois de messidor dernier, plusieurs députations de collèges électoraux et de conseils-généraux de département, ont été admises à l'audience de Sa Majesté l'EMPEREUR.

Une députation des colons de la Martinique, présidée par M. Dubuc, a présenté une adresse conçue dans les termes suivans:

SIRE,

« La Martinique, à la distance où elle est du centre de l'Empire, n'a pu encore joindre son vœu à celui de la France entiere, qui a placé V. M. Impériale sur le trône; mais aucune partie de cet Empire ne peut voir cette élévation avec plus de joie, ne doit y concourir avec plus d'empressement. Sa position, son essence particulière, ses circonstances lui rendent nécessaires une surveillance, une protection continuelle, et l'action prompte d'un pouvoir concentré. L'anarchie, ce mal si redoutable dans le corps politique le plus robuste, est un mal bientôt mortel dans une colonie de la nature de celles des Antilles. Ainsi la Martinique, en partageant l'admiration de la France pour l'homme extraordinaire qui a accompli tant et de si grandes choses, sa reconnaissance pour le génie réparateur qui lui a rendu son culte et des lois sages, a encore des motifs particuliers de gratitude pour la personne de Votre Majesté, et de prédilection pour la constitution qui a posé la couronne sur ses lauriers et mis le sceptre dans sa main.

» Oui, SIRE, la conscience de leurs besoins, l'inclination, la constante habitude, tout attache les habitans de cette île à la forme de Gouvernement que la France vient d'adopter. Leurs localités, dégagées de la plupart des institutions qui ont pu induire leur mere-patrie à faire l'essai d'autres formes, n'admettaient point de doute sur la préférence à donner à celle actuelle, et s'y ranger avec ardeur, ne sera pas de leur part un retour vers des principes sur lesquels ils n'ont jamais varié.

» En exprimant à V. M. Impériale ces sentimens, les colons de la Martinique qui sont ici, et celui qu'elle avait chargé de porter ses premiers hommages au héros pacificateur qui venait de la rendre à sa métropole, ne font que devancer leurs compatriotes et suppléer à leur éloignement.

» Daignez, SIRE, agréer les assurances de respect et de soumission qu'ils portent à V. M. Impériale. »

La même députation a ensuite été présentée à l'Impératrice, et M. Dubuc s'est exprimé en ces termes:

MADAME,

« Les Français révérent et chérissent en Votre Majesté Impériale la compagne qui embellit les jours de leur auguste souverain, et qui n'use de sa puissance que pour contribuer à leur bonheur. La Martinique s'enorgueillit d'avoir vu naître celle que la Providence avait réservée pour de si hautes destinées, et qui s'en montre si digne. L'éclat qui l'environne semble rejaillir sur cette colonie. Ses habitans entendent avec transport raconter que l'humanité, que la bienfaisance sont assises sur le trône à côté de Votre Majesté; qu'elle est plus ornée de ses grâces que de sa couronne; que les avantages qu'elle tient de son rang, disparaissent sous le charme de ses qualités personnelles: et plus touchés encore de sa bonté, que frappés de sa gloire, ils ne s'apperçoivent pas qu'ils remplissent un devoir en lui offrant des hommages qui sont l'élan du sentiment le plus pur. »

Le général Lespinasse, sénateur, a présenté à S. M. l'EMPEREUR une députation du conseil-général de la ville de Mont-de-Marsan, et une adresse votée par ce conseil-général. Le sénateur Lespinasse s'est félicité d'être admis le premier à exercer l'honorable patronage créé par l'établissement des sénatoreries, et sur-tout d'avoir à en remplir les fonctions dans une circonstance à jamais mémorable, et désormais inséparable de la gloire du nom Français.

Adresse du conseil-général de la ville de Mont de-Marsan.

SIRE,

Le conseil-général de la ville de Mont-de-Marsan exprimait hier son opinion sur l'unité, sur l'hérédité du pouvoir suprême; il desirait que la couronne fût placée sur votre tête, et passât à celle de vos successeurs. Il apprend aujourd'hui que le sénat a comblé ses vœux en vous proclamant EMPEREUR. Il charge les citoyens qu'il envoie vers Votre Majesté Impériale, d'être auprès d'elle l'interprête des sentimens que les habitans de Mont-de-Marsan partagent avec tous les Français, dignes de ce beau nom.

Vous régnerez, Sire, pour le bonheur de la patrie. La durée de votre vie n'égalera pas celle de votre gloire; mais vos vertus, votre génie deviendront l'appanage de votre auguste famille. Le nom de BONAPARTE, illustré par la plus haute sagesse, par l'héroïsme le plus étonnant, se perpétuera avec tout son éclat, et nos derniers neveux s'enorgueilliront du choix que nous faisons, de la dette que nous acquittons envers le bienfaiteur, le pere des Français.

Une députation composée de MM. Forest, secrétaire-général de la préfecture du Bas-Rhin;

Engelmann et Dumesnil, conseillers de préfecture;

Diétrich, Levrault et Blanchot, membres du conseil-général du département;

Sommervogel et Wernet, membres du conseil de l'arrondissement de Strasbourg;

Popp, substitut du procureur-général-impérial, magistrat de sûreté à Srasbourg;

Hermann, maire de Strasbourg;

Démichel, adjoint;

Schaal, général de division, maire de Shelestatt;

Neebel, maire de Haguenau, et propriétaire;

Nottinger, adjoint au maire de Molsheim;

Laquiante, membre du conseil municipal de Strasbourg;

Kern, président du consistoire protestant;

Pettersen, président du consistoire réformé;

Lienhardt, juge de paix, et propriétaire;

Kastner, ingénieur en chef du département, et propriétaire;

Magnier, directeur des douanes, et propriétaire;

Chatelain, commissaire des guerres faisant fonctions d'ordonnateur, et propriétaire;

Reibell, propriétaire, membre de la commission administrative des hospices civils;

Dartein, commissaire des fontes de l'artillerie, président de canton, et propriétaire;

Hess, proviseur du Lycée de Strasbourg;

Moris, commandant de la garde nationale, négociant;

Saum fils, Dillemann oncle, et Dillemann neveu, négocians et propriétaires;

Kugler, homme de loi;

Députation à laquelle s'étaient joints les maréchaux de l'Empire, les sénateurs, les conseillers-d'état, les tribuns, les membres du corps-législatif, et autres fonctionnaires publics appartenant au département du Bas-Rhin, a été admise, et a présenté l'adresse suivante:

SIRE,

« Les habitans du Bas Rhin, appelés à émettre leur vœu sur l'article CXLII du sénatus-consulte, se sont empressés de vous donner, dans cette circonstance, une preuve nouvelle de leur amour et de leur fidélité.

» Plus de 53,000 habitans ont, d'un commun accord, manifesté librement le desir de vous voir régner long-tems, ainsi que votre auguste famille.

» Nous venons vous remercier d'avoir accepté la dignité d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, après avoir été le sauveur de la France.

» Une députation composée de propriétaires, de commerçans, de fonctionnaires publics, de chefs de différens cultes, spontanément réunis par le même sentiment d'amour et de vénération pour votre personne, viennent vous en offrir le témoignage public et solennel, au nom de leurs concitoyens.

» SIRE! les vœux des habitans de l'Empire vous appellent sur tous ses points.

» L'article XVI du sénatus-consulte, qui porte: *que l'EMPEREUR visite les départemens*, est un monument honorable de votre sollicitude pour le bonheur d'un Empire que vous avez élevé, et que vous voulez maintenir au plus haut degré de gloire.

» L'une de ses belles et importantes provinces (le département du Bas-Rhin), ose exprimer le vif desir qu'elle a conçu, de fixer vos regards et vos soins.

» Nous venons vous conjurer, en son nom, d'y choisir l'une de vos résidences impériales.

» Puisse la ville de Strasbourg, par le double intérêt que présente sa position militaire et géographique, par le bon esprit et le dévouement connus de ses habitans, vous déterminer à répondre au plus cher de nos vœux.

» Cette ville a chargé son maire de vous offrir, en son nom, le vœu particulier qu'elle émet de vous voir accepter pour votre palais l'une de ses plus belles propriétés.

» Ses habitans, jaloux de donner à la personne auguste du chef de l'Etat ce témoignage de dévouement et de respect, attendent avec l'impatience du desir et du véritable attachement, que vous prononciez sur leur demande. »

Le général divisionnaire Chabran, président du collége électoral, et de la députation du département de Vaucluse, a présenté l'adresse suivante :

SIRE,

« Le collége électoral du département de Vaucluse, nous avait député auprès du Gouvernement pour lui présenter le vœu que formaient unanimement nos concitoyens de voir le PREMIER CONSUL revêtu de la pourpre Impériale, et la prospérité de la France à jamais assurée, par la transmission du pouvoir suprême à son auguste famille.

» Le sénatus-consulte du 28 floréal, ne nous laisse plus à desirer que de voir le bonheur de la Nation être long-tems votre propre ouvrage, et vos successeurs hériter de vos vertus, comme de votre puissance.

» On a vu trop souvent, SIRE, l'avilissement ou l'ignorance, le caprice ou la force, créer les potentats; il était réservé à la France libre, et reconnaissante, de donner un grand exemple au Monde, en confiant la toute-puissance à celui qui en était le plus digne. »

Une députation du département du Lot a été admise, elle était présidée par M. Agar qui a présenté une adresse ainsi conçue :

SIRE ;

« Le conseil-général du département du Lot osa prendre l'initiative, il y a deux ans, pour demander que le chef de l'Etat fût investi du droit de nommer son successeur à la magistrature suprême.

» Son opinion alors, et ses sentimens pour l'établissement d'une monarchie héréditaire dans la famille de Votre Majesté, étaient bien fixés; la voix des sages de tous les siecles, l'expérience de toutes les nations, la malheureuse épreuve d'une sanglante anarchie lui avaient dit qu'il faut à un grand Peuple un Gouvernement qui ne meure point, qui ne change point, et qui soit toujours assez fort pour n'avoir jamais besoin d'être violent.

» SIRE, si nous nous bornâmes alors à solliciter une mesure que nous jugions insuffisante, c'est que nous crûmes devoir imiter, autant qu'il était en nous, votre suprême sagesse si profonde dans ses conceptions, si admirable sur-tout dans sa constance à prévoir, à préparer, à attendre les momens où le bien se fait le mieux.

» SIRE, nous nous félicitons de voir nos vœux accomplis au moment où nous venions vous en porter l'hommage. Les destinées de la France reposent désormais sous la plus solide garantie, puisqu'elles deviennent inséparables de votre nom, que vous nous avez accoutumés à voir inséparable lui-même du génie, de la sagesse, de la fortune et de la victoire.

» Le sauveur de la France disait, au 18 brumaire, dans la conscience de son génie : *la fin du 18e siecle ne doit ressembler en rien aux siecles qui nous ont précédés.*

» Et en effet, SIRE, aucune époque n'a présenté ni la rapidité de vos exploits dans la guerre, ni le prodige plus étonnant de votre modération au sein du triomphe, ni les grands résultats de vos relations au-dehors de l'Empire, ni les bienfaits de votre administration au-dedans.

L'histoire ne montre nulle part l'exemple d'un souverain élevé sur le trône par des suffrages si libres, dans des circonstances si mémorables, par les vœux, l'amour et la reconnaissance de trente-cinq millions d'hommes.

» La postérité dira, SIRE, qu'il n'exista jamais une autorité conférée aussi légitimement, après d'aussi grands services, à un aussi grand prince. Elle dira que le siecle de BONAPARTE fut éminemment distingué, par le caractere et la grandeur de son héros, de tous les siecles qui le précéderent. »

Une députation du département des Alpes-Maritimes a présenté une adresse conçue dans les termes suivans :

SIRE,

« Nous offrons à Votre Majesté Impériale les vœux et les félicitations du département des Alpes-Maritimes; daignez les accueillir avec bonté : ce département est digne de vos bienfaits. Il a vu vos premiers triomphes : les Alpes ont été pour vous les portes du temple de l'immortalité. L'affection que vous portent ses habitans ne peut être comparée qu'à leur admiration pour vous, et ce sentiment est d'autant plus vrai, qu'ils ont été les témoins des grandes vertus et des talens sublimes qui ont fixé les destinées de la France : ils furent long-tems malheureux, long-tems oubliés; votre génie, qui embrasse toutes les parties de l'Empire, a franchi les distances qui les séparent de Votre Majesté Impériale, et vos bienfaits sont arrivés jusqu'à eux; leur reconnaissance vous répond de leur fidélité et de leur amour. »

Ces diverses députations ont ensuite été admises à l'audience de l'Impératrice.

Les colléges électoraux dont les noms suivent, ont été convoqués par décret impérial du 27 messidor an 12; ces départemens sont de la 1re série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats pour le sénat-conservateur.

NOMS des DÉPARTEMENS.	DATE DU DÉCRET de CONVOCATION.	DATE DE L'OUVERT. de CES COLLÉGES.	DATE DE LA CLÔTURE de CES COLLÉGES.	NOMS des PRÉSIDENS.	FONCTIONS ACTUELLES.
Ain.....	27 messidor....	15 thermidor....	21 thermidor....	Pannetier.....	Général de brigade.
Aude.....	*Idem*.....	25 *idem*.....	1er fructidor....	Andréossy.....	Général de division.
Corrèze.....	*Idem*.....	24 *idem*.....	30 thermidor...	Treilhard.....	Conseiller-d'état.
Eure.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	26 *idem*.....	Barbé-Marbois.....	Ministre du trésor-public.
Indre-et-Loire.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	21 *idem*.....	Villemanzy.....	Inspecteur-général aux revues.
Loir-et-Cher.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	26 *idem*.....	Beauharnais (Eugene)..	Colonel de la garde-impériale, grand-officier de l'Empire.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Au Palais de Saint-Cloud, le 24 messidor an 12.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et par les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, décrete :

SECTION PREMIERE.

De l'administration du Mont-de-Piété de Paris.

ART. Ier. Le Mont-de-Piété de Paris sera régi à l'avenir au profit des pauvres.

II. Le conseil d'administration du Mont-de-Piété continuera d'être composé du préfet du département, du préfet de police, des membres du conseil-général des hospices de Paris, et des représentans des actionnaires.

III. Les membres du conseil-général des hospices seront au nombre de quatre, et nommés par le ministre de l'intérieur.

IV. Les représentans des actionnaires seront au nombre de trois, pris parmi ceux actuellement en fonction.

V. Il n'y aura plus de commissaire du Gouvernement près l'administration du Mont-de-Piété.

VI. Le compte annuel de l'administration sera reçu par quatre conseillers et un président des sections du conseil-d'état, et déposé, après son examen, au secrétariat-général du conseil.

VII. Les réglemens nécessaires à la marche ou à l'amélioration de l'administration du Mont-de-Piété, seront proposés par le conseil d'administration, et soumis par le ministre de l'intérieur à l'approbation de Sa Majesté en conseil-d'état.

VIII. Le taux de l'intérêt à exiger des emprunteurs, et à accorder aux prêteurs, sera fixé par le conseil d'administration.

IX. Avec le produit de la vente des maisons urbaines des hospices de Paris, qui est autorisée par une loi, ou au moyen des autres ressources et propriétés des hospices, il sera pourvu dans le cours de l'an 13, au remboursement entier des fonds versés par les actionnaires dans la caisse du Mont-de-Piété.

X. Lorsque la totalité des actions sera remboursée, les représentans des actionnaires cesseront de prendre part à l'administration.

XI. Le conseil d'administration proposera et le ministre de l'intérieur réglera le taux des cautionnemens à exiger des employés du Mont-de-Piété, et la nature des emplois qui y seront soumis.

SECTION II.

Des Maisons de prêt sur nantissement existantes à Paris.

XII. L'administration du Mont-de-Piété proposera, avant tout autre projet de réglement, la fixation et l'organisation du nombre des succursales nécessaires pour le service de la ville de Paris.

XIII. Elle proposera en même tems des projets pour fixer le mode et l'époque de la clôture des maisons de prêt existantes à Paris; à l'effet de quoi le délai fixé par la loi du 16 pluviose est prorogé.

SECTION III.

Des Monts-de-Piété ou Maisons de prêt établis dans les départemens.

XIV. Les préfets de département adresseront le plus tôt possible au ministre de l'intérieur, pour être soumis à S. M. en conseil-d'état, les projets pour l'établissement et l'organisation au profit des pauvres, des Monts-de-Piété, dans les lieux où il sera utile d'en former.

XV. Lorsque ces maisons seront établies, leur administration présentera des projets qui seront également soumis à l'EMPEREUR, pour fixer le mode et l'époque de la clôture des maisons existantes dans les mêmes lieux.

XVI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

MÉLANGES.

Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes. (*Fin.*)

(Voyez le N° d'hier.)

Tout le monde sait que ce n'est ni un beau, ni un bon pays que celui des Provinces Unies; ses habitans en ont conquis une partie sur la mer, et sont obligés de défendre le reste contre les courans et les invasions de l'Océan. L'emploi des digues sur toutes ces côtes est de la plus grande antiquité historique; l'industrie, la vigilance que ce travail exige, décide des mœurs d'un peuple et les conserve. L'agriculture et le commerce sont un délassement pour des hommes obligés de lutter sans cesse contre les flots, sur leur propre territoire : ce peuple devait donc être naturellement navigateur et manufacturier; car son sol précaire ne suffisait pas pour garantir sa substance. Lorsque l'industrie a des motifs nécessaires et permanens, elle doit s'élever au plus haut degré; et l'économie dans les consommations étant également commandée aux Hollandais par leur situation, ils ont du être depuis leur réunion en corps de nation, laborieux, robustes, amis de l'ordre et ennemis de toute espèce de tyrannie. Celle des Romains ne s'étendit pas jusqu'à eux; ils en étaient plutôt les alliés que les sujets; après le démembrement de l'Empire, les différentes souverainetés dont ils firent partie ne changerent ni leurs mœurs, ni leur gouvernement municipal. Soumis à la maison d'Autriche, qui réunit sous Charles-Quint les Pays-Bas à ses vastes Etats, ils ne présumaient pas que l'inquisition espagnole pût jamais les atteindre.

Ils adoptèrent, sans consulter la cour de Madrid, les nouvelles opinions de Luther et de Calvin. Philippe II qui les avait proscrites, voulut les contraindre par la force à y renoncer. L'orgueil inflexible de Philippe, la cruauté du duc d'Albe, digne ministre d'un tel maître, ne purent vaincre la résistance généreuse des Hollandais; et les princes de Nassau, en défendant la liberté de leurs compatriotes, méritèrent les distinctions que ceux-ci accordèrent à leur maison. Cette guerre fut une des plus longues et des plus sanglantes qui aient jamais été soutenues par une petite nation contre une grande puissance; elle dura plus d'un demi-siècle, et c'est pendant cette époque d'un épuisement apparent de toutes leurs ressources, que les Hollandais, armant sans cesse des escadres, entretenant des armées de terre, étendirent leur pêche et leur commerce dans les quatre parties du Monde. C'est dans les détails de l'histoire qu'il faut chercher les vrais moyens de force et de prospérité des gouvernemens; ils résident tous et toujours dans l'harmonie du peuple avec ses chefs, dans le concert des efforts tendant à un même but. Les despotes et leurs armées nous représentent ces blocs énormes de pierre qu'une force étrangere détache de la carriere, et précipite sur un terrein incliné; ils écrasent ou entraînent tout ce qu'ils rencontrent dans leur course, et s'arrêtent ensuite dans une inertie absolue, quand l'impulsion qui les meut a cessé. Il n'en est pas ainsi d'une réunion d'hommes, animés par un intérêt commun, qui parle à la conscience et dirige les bras de chaque individu; c'est alors une force intelligente, active et continue, qui produit des merveilles sous une habile direction. Qu'on explique autrement les prodiges opérés par les Hollandais dans leur marine militaire et commerçante, dans leur pêche, leurs manufactures et leurs travaux intérieurs. Il est admirable de voir constamment ce peuple se diviser et se subdiviser en autant de sections de travailleurs, de soldats, de matelots, que ses besoins publics l'exigent. Quand on considere les produits de leur pêche, on croirait qu'ils n'ont pas d'autre profession; mais parcourez leurs villes et leurs campagnes, leurs travaux de culture, leurs édifices, leurs constructions navales, et vous verrez que la variété de leurs opérations mécaniques, leurs vastes magasins remplis de toutes les marchandises du Monde connu, annoncent un ordre ancien, héréditaire dans les travaux, dans les combinaisons sociales et politiques; c'est la réunion de tous les arts, et leur emploi le plus harmonique.

Dès le 13e siecle, sous leur comtesse Alix, on les voit en Zélande construire les plus gros navires de charge qui eussent paru sur la mer. En 1338, Guillaume IV, leur 23e comte, depuis Thierry, petit-fils de Charlemagne, est en état d'armer une puissante escadre, et de porter des troupes en Espagne pour aider le roi de Castille à faire le siége de Grenade; les villes d'Amsterdam, de Harlem, de Horn, d'Enkuisen, et sur-tout Middelbourg, contribuaient volontairement aux expéditions militaires de leur prince, lorsqu'elles pouvaient étendre et protéger leur commerce, qui, dès le quatorzieme siecle, excita la rivalité hostile des villes anséatiques. Lubeck et Hambourg armerent des flottes pour attaquer, sans provocation, celles des Hollandais. Ceux-ci les traiterent en pirates, et consacrerent leur triomphe par un monument digne de la simplicité de ces tems-là. Ils mirent au haut de leurs mâts des balais, pour marquer qu'ils avaient balayé la mer des tyrans qui l'infestaient, et la paix se rétablit. Il y eut même une alliance sincere entre les villes anséatiques et celles de la Hollande, dont la prospérité fut toujours croissante. Charles-Quint, plus habile et moins despote que son fils, en tira de grands secours dans la guerre contre les Turcs. Les Hollandais lui fournirent cent vaisseaux; et si Philippe les avait conservés pour sujets, si sa superstitieuse et féroce tyrannie ne les avait excités à la plus juste révolte, on ne peut calculer l'heureuse influence qu'aurait eue l'industrie hollandaise dans les possessions espagnoles des deux Indes, en y naviguant sous la protection et au profit de cette monarchie, au lieu de s'y montrer en ennemis. Rien de plus naturel et de plus légitime que leur invasion dans les conquêtes de leur tyran; rien de plus louable ensuite que la glorieuse résistance de cette marine hollandaise aux forces navales de l'Angleterre, qui préludait dès-lors à toutes ses usurpations! Mais voyez comment l'élévation démesurée de leur fortune accélere leur décadence. Ils s'établissent dans les Moluques; ils conquierent le Brésil; le commerce exclusif des épiceries leur appartient; leur compagnie des Indes devient dans l'Inde la puissance dominante; leur navigation s'étend à la Chine et au Japon, sur la côte d'Afrique et dans les mers du Nord. Vainqueurs des Espagnols et des Portugais, ils se font respecter de l'Angleterre et de toutes les puissances de l'Europe.

Les voilà forts et opulens, mais orgueilleux et injustes; ils tyrannisent ou dépouillent les princes Indiens; le faste asiatique s'introduit dans leur gouvernement; ils adoptent les mesures les plus iniques dans le monopole des épices; dans le recrutement de leurs garnisons lointaines; ils veulent la liberté pour eux, et non pour leurs sujets. Les fatigues et les périls de la guerre ne conviennent plus à des hommes riches; ils n'ont que des mercenaires dans leurs armées; leur Stathouder n'est plus le capitaine de ses concitoyens; il a une garde à sa solde, une armée à ses ordres; sa cour et sa maison se lient aux intérêts et aux intrigues des autres cours; la maison d'Orange devient souveraine, et Guillaume, roi d'Angleterre, fait adopter au gouvernement hollandais la politique du parlement anglais, qui subordonne bientôt le Texel à la Tamise. Dès-lors les Provinces-Unies se divisent en factions; la Haye devient un foyer d'intrigues; on y discute, on y regle les intérêts de l'Europe, et ceux de la Hollande se perdent dans des spéculations ambitieuses. Le peuple se sépare de ses chefs; il n'y a point encore d'anarchie, mais plus d'harmonie, plus de confiance: le travail, l'industrie, la richesse, sont encore subsistantes, et la puissance a disparu, la base s'est dissoute, l'esprit public a changé.

Chose étrange! les mœurs domestiques se maintiennent; les mœurs publiques sont corrompues: ils conservent leurs digues contre les flots; mais celles que la sagesse de leurs ancêtres avait tracées contre leur propre ambition et celle de leurs voisins, se sont écroulées; et la Hollande désormais condamnée à être protégée ou conquise, ne peut plus trouver son salut que dans une alliance sincere et durable avec la France. Voilà donc encore une puissance maritime de premiere classe, qui s'efface à la suite des plus grands succès; mais il y a, dans son déclin, des circonstances bien remarquables. Ce n'est point un pouvoir usurpé et une domination tyrannique sur les mers qui échappent aux Hollandais; tout ce qu'ils avaient obtenu d'avantages comme navigateurs habiles, comme commerçans industrieux, leur était assuré en n'attentant point aux droits des autres nations, et ils n'ont violé ceux d'aucun peuple européan. Aussi sont-ils restés les magasiniers et les facteurs d'une grande partie de l'Europe; mais leur avidité dans les Indes a corrompu leur gouvernement colonial, et celui de la métropole s'en est bientôt ressenti. Le besoin de gagner et d'entasser l'or sur l'argent, est une des plus funestes maladies de l'espece humaine; elle conduit inévitablement à la servitude ou à la tyrannie. Le Hollandais qui disait au prince d'Orange: « Si l'on pouvait commercer en enfer, je risquerais d'y aller brûler mes voiles, » nous présente une image fidelle de l'intrépidité et de l'avarice.

Dans leurs institutions, les législateurs anciens et modernes ont trop souvent oublié que les hommes étaient de leur nature inconséquens et passionnés. Ce n'est donc pas assez de les subordonner à une direction générale de bons principes religieux et politiques, c'est à la direction particuliere de leurs habitudes sociales qu'il faut appliquer toute la surveillance et la force des lois et des mœurs; sans cette précaution, qui n'a jamais été prise, les habitudes d'un peuple, aussitôt qu'elles deviennent dominantes et passionnées, tendent à la subversion de ses principes religieux et politiques. Un peuple dont l'impulsion se dirige vers la guerre ou le commerce, ne sera bientôt que guerrier ou commerçant, et perdra de vue ses autres intérêts et toute leur moralité, pour se livrer jusqu'à l'excès à sa passion dominante. Il en contractera tous les vices, si les institutions ne sont combinées de maniere à les modifier en lui imposant d'autres habitudes, d'autres intérêts, et en lui présentant, toujours en perspective, au-dessus de tous les profits, de tous les avantages, ceux de l'honneur et de la vertu. De-là, la grande importance pour toutes les nations de soigner beaucoup et d'honorer encore plus l'agriculture, à laquelle se lient naturellement les bons principes, les bonnes mœurs.

Il n'y a point d'excès à craindre, point de vices inhérens à la passion de l'agriculture. Il y en a beaucoup à celles de la guerre et du commerce, que les gouvernemens ne devraient considérer que comme des expédiens ou des remedes dont ils doivent bien s'approprier l'usage, mais non pas en faire, comme cela arrive aujourd'hui, la partie fondamentale de leur régime. Cette erreur qui est bien ancienne, mais qui a repris de nos jours une nouvelle force, a produit toutes les révolutions que nous présente l'histoire. Quelle prospérité durable peut-il y avoir dans des sociétés dont la partie faible est la morale, et dont toute la force consiste dans les passions envahissantes? Système faux, absurde, malgré tout son éclat et ses succès éphémeres! Nous avons vu que l'Espagne et le Portugal n'ont rien gagné, et ont perdu de leurs forces réelles, depuis leurs grandes conquêtes dans les deux Indes, parce que la fortune détruit encore plus rapidement l'énergie des monarchies absolues, que celle des républiques; et nous voyons que la Hollande, malgré les avantages de son meilleur régime politique, a perdu progressivement en puissance tout ce qu'elle gagnait en capiteux. Grande leçon pour les Etats qui voudront en recevoir et en profiter! Non-seulement ce n'est pas tout que d'être riches, ce n'est pas même assez que d'être forts; pour conserver la force et la richesse, il faut encore que la volonté publique n'ambitionne que l'aisance, ne favorise que l'industrie légitime, et ne se passionne que pour la vertu. A ces conditions, et à ces conditions seulement, les peuples sont heureux, les gouvernemens stables et puissans.

Ces observations ne peuvent être classées dans ces vaines théories, dans ces systèmes de perfectionnement, dont le point de départ est une dépravation générale. Tous les faits historiques établissent cette doctrine, et en démontrent l'évidence. Depuis le commencement du Monde, on ne trouvera pas une seule exception à cette assertion: *l'avidité commerciale a détruit ou détruira toutes les puissances fondées sur cette base*; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait que cette cause de destruction, et qu'un mauvais régime fiscal, militaire ou politique, n'opere encore plus promptement la dissolution d'un Etat; car la dégradation qui résulte de l'avidité commerciale, peut être long-tems compensée par une bonne police intérieure; mais elle mine journellement la puissance, en paraissant la soutenir et l'étendre. Elle attaque l'édifice social dans ses fondemens, et il s'écroule au premier ébranlement. Les peuples, au contraire, dont la fortune est médiocre, dont le commerce est un moyen de subsistance plutôt que de richesse, conservent dans leur médiocrité toute leur énergie, toute leur activité. Ils ont des querelles avec leurs voisins, mais ce ne sont jamais des combats à mort, tels que ceux du ressentiment et de l'envie qu'excite la tyrannique opulence; s'ils sont mal gouvernés, leurs révolutions intérieures sont plutôt un rajeunissement qu'une décadence; ils traversent les siecles sans beaucoup d'éclat, mais aussi sans catastrophe.

M.

(*Extrait des Archives littéraires.*)

HISTOIRE NATURELLE.

On voit en ce moment à Paris, un serpent à sonnettes qui est l'objet d'une assez vive curiosité. Ce reptile est une espece de vipere que les Mexicains designent dans leur langue par un mot qui répond à celui de *roi des serpens*. Il en est en effet le plus dangereux par la rapidité de sa course, la faculté qu'il a de s'élever de toute sa longueur et de s'élancer sur les hommes et sur les animaux. On trouve dans les *Transactions philosophiques* quelques expériences curieuses sur les morsures du serpent à sonnettes. Le capitaine Hall se trouvant à la Caroline, on lui apporta un très beau serpent à sonnettes, long d'environ quatre pieds. Il résolut d'éprouver jusqu'à quel point la morsure de ce serpent était dangereuse; il se procura trois chiens d'une grosseur médiocre et à poil ras.

Premiere expérience. — Le serpent était attaché à un piquet enfoncé dans la terre en plein champ. On prit le plus gros des chiens, et au moyen d'une corde qu'on lui avait passée au cou, on le conduisit vers le reptile. Il en était encore à plus de douze pieds, lorsque celui-ci l'apercevant, se dressa de près de la moitié de sa hauteur, et montra un air furieux. Le chien ne paraissait pas moins animé; on l'excita encore et on le lança contre le serpent; il fut mordu aussitôt et jeta de grands cris. Le capitaine se hâta de le retirer. Il avait les yeux égarés; sa langue sortie de sa gueule était serrée entre ses dents, ce qui en rendait l'extrémité noire, enflée et livide. En quinze secondes il expira. On ne put distinguer l'endroit où il avait été mordu.

Deuxieme expérience. — On présenta le second chien au serpent, qui s'irrita comme la premiere fois, et mordit son ennemi à l'oreille; le chien cria beaucoup; son oreille devint droite, roide et enflée, sa gueule rendit une grande quantité d'écume; il éprouva de violentes convulsions, tomba, se releva, retomba encore, et fit des efforts pour suivre un petit negre, qui avait coutume de le mener avec lui. On l'enferma, au bout de deux heures il était mort.

Troisieme expérience. — Il n'y avait gueres qu'une demi-heure que le second chien avait été mordu, lorsqu'on lâcha le troisieme; le serpent le mordit à la cuisse droite; la plaie était ouverte; il en sortit un peu de sang; le chien cria, et parut troublé; mais au bout d'une demi-heure, il paraît entièrement remis, et l'on ne s'occupa plus de lui. On jugea que le venin du serpent était épuisé. Cependant, le lendemain il tomba dans un état de faiblesse telle, qu'il ne pouvait plus exécuter aucun mouvement, et mourut en quelques heures. Aucun de ces animaux n'enfla après avoir été mordu. L'ouverture de leurs cadavres ne présenta aucun phénomene extraordinaire; la cervelle devint seulement un peu rouge et gonflée; mais le sang devint en peu de tems blanchâtre et putride.

Quatrieme expérience. — Quatre jours après, le capitaine Hall se procura deux chiens forts et vigoureux. Le premier fut mordu à la cuisse gauche, et expira en 30 secondes. Le second mourut en

quelques heures. Un chat, un poulet, une grenouille, moururent aussi successivement.

Cinquième expérience. — Au bout de quelques semaines, on présenta au serpent à sonnettes un autre serpent blanc, sain et vigoureux de près de trois pieds de longueur. On les anima ; le serpent blanc mordit vivement son ennemi ; il fut mordu à son tour ; on les sépara. En moins de huit minutes le serpent blanc mourut ; mais le serpent à sonnettes ne donna aucun signe de maladie.

Sixième expérience. — On voulut essayer si la morsure du serpent à sonnettes agirait sur lui-même. On l'irrita avec deux bâtons armés d'une aiguille très-aigue ; le reptile, en voulant les mordre, se mordit lui-même ; on cessa de le tourmenter, et il mourut en douze minutes.

Septième expérience. — On le coupa par tronçons, on les donna à manger à un chien. On lui jeta d'abord la tête qu'il mangea, puis tout le reste ; il n'en laissa rien. Le chien n'en fut point incommodé, et dix jours après on le vit plein de santé comme auparavant.

SOURDS-MUETS.

AU RÉDACTEUR.

M. Sicard a tenu, le 30 messidor, à l'*Institution des Sourds-Muets*, une séance publique, dans laquelle il a développé sa théorie des *signes de la pensée*, qui, tracés par le geste, doivent exprimer l'idée et ses élémens, puis la liaison entre les idées ; car ce sont des idées, a-t-il dit, et non des mots, qu'on dicte d'abord aux sourds-muets. Ceux-ci ne peuvent connaître nos langues factices ou nos signes de convention qu'après avoir vu figurer, pour ainsi dire, les idées ; ainsi l'action ou la situation doivent être peintes à leurs yeux avant que l'expression puisse en être rendue par des signes arbitraires. Le point le plus difficultueux est donc, du côté de l'élève, de saisir les traits de physionomie et les gestes dont s'accompagne naturellement l'expression ; et, du côté du précepteur, de lire la pensée de son élève dans les gestes, dans les yeux et dans l'ensemble de sa physionomie. Le besoin de communication donne à l'industrie du sourd-muet une supériorité à laquelle il est difficile d'atteindre. Le public a été frappé de la promptitude et de la clarté que l'élève met dans son expression par les gestes. Il retrace d'abord l'idée principale, puis il en montre les accessoires ; c'est-à-dire qu'il suit l'ordre naturel et invariable dans la génération des idées. Le précepteur, pour être entendu, ne peut s'écarter de cet ordre, sans lequel il ne présenterait et ne recevrait aucune idée juste. Le talent des élèves est donc ici le fruit de la science de l'instituteur, et sa théorie n'aurait pu obtenir des résultats aussi heureux si elle n'était basée sur l'ordre des idées et sur les véritables élémens du langage.

L'institution des Sourds-Muets suppose donc une analyse complette des opérations de l'entendement humain, et tend évidemment à fixer le point de départ d'une grammaire générale. L'instituteur-directeur de cet établissement s'est principalement occupé, dans la séance dont nous rendons compte, à donner un apperçu des moyens par lesquels il est parvenu à faire comprendre aux élèves, comment un mot radical modifié par la déclinaison, la conjugaison, etc., peut exprimer une action présente ou passée, une qualité inhérente ou accidentelle, un adverbe, etc. etc. Il a fait observer par quels signes il remplaçait les verbes auxiliaires.

Dans toutes ces explications, le précepte s'appuyait de l'exemple ; un élève répondait aux questions grammaticales, proposées par divers assistans, et donnait par écrit la solution des difficultés, en montrant à quel nom se rapportaient *son*, *sa*, *que*, etc. dans les phrases qu'on lui avait dictées.

M. Sicard a dicté par signes, à un élève, le contenu d'un long passage pris au hasard et à l'ouverture d'un livre ; cet élève l'a écrit aussitôt textuellement et de la manière la plus correcte. Un autre sourd-muet a dicté de même au premier un autre passage que celui-ci a écrit de suite et sans aucune faute : ce qui prouve une extrême perfection des signes, puisqu'ils ne prêtent jamais à l'équivoque.

Un des assistans ayant demandé comment l'instituteur pouvait dicter le mot *que*, pris en divers sens dans les phrases que l'élève venait d'écrire, l'instituteur a répondu que les signes à l'usage des sourds-muets décomposaient ce mot pour lui, et sentait s'il se rapportait à ce qui précède ou à ce qui suit ; *que* pour *lequel* ; *qu'* pour *qu'il*, *qu'elle* ; *que* pour *cela* ; par exemple : je dis *qu'il* pleut, pour je dis *cela* ; il pleut, etc.

Le même instituteur a donné aussi des éclaircissemens très-étendus sur les moyens physiques qu'il employait, pour donner à ses élèves l'idée des choses les plus abstraites.

Mais ce qui a excité les plus vifs applaudissemens de l'assemblée, et ce qui est en effet le triomphe de l'art de l'instituteur, c'est le spectacle d'une jeune personne de dix ans, sourde-muette de naissance, d'une physionomie intéressante, qui a lu à voix intelligible plusieurs phrases écrites à la main, et en a prononcé correctement tous les mots, à l'exception du son nazal et de l'articulation mouillée qui se trouvaient dans quelques-uns ; ainsi elle prononçait *mo* pour *mon*, *solele* pour *soleil*. M. Sicard avait prévenu ses auditeurs en les assurant qu'il voyait de l'impossibilité à donner à ses élèves l'idée d'un son nazal.

Cette séance a duré trois heures pendant lesquelles l'attention et l'intérêt des spectateurs semblaient s'accroître de plus en plus. Le silence n'y a été interrompu que par de justes acclamations.

TOUBLET.

COURS.

Cours théorique et expérimental d'électricité.

M. *Tremery* ouvrira ce cours mardi 5 thermidor an 12, à midi précis, dans son cabinet de physique, quai Saint-Bernard, n° 30, près la rue de Seine.

Ce cours sera composé de quatorze leçons ; il aura lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à la même heure.

Les personnes qui voudront souscrire pour ce cours, se feront inscrire à la demeure ci-dessus indiquée.

AVIS.

Arbre généalogique des langues mortes et vivantes, dressé d'après les principes de l'auteur du *Monde primitif* sur la génération des langues, dédié à M. l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, membre de l'Institut national ; par Félix Gallet, contrôleur des postes à Verceil, département de la Sésia, gravé par Geissler, de Genève, accompagné d'une explication. Prix, 1 fr. 50 c.

A Verceil, bureau des postes.

Cet arbre, ainsi divisé, fait connaître au premier coup-d'œil les origines des langues, leur ancienneté relative et leurs analogies.

GRAVURE.

Agnès Sorel, dame de Fromenteau, maîtresse de Charles VII ; dessinée et gravée par N. Ransonette, d'après le tableau de Lucas Penni.

Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II ; dessinée et gravée par N. Ransonette, d'après le tableau de Lucas Penni.

Ces deux estampes qui forment un pendant agréable, se trouvent à Paris chez l'auteur, rue du Figuier, n° 43, quartier Saint-Paul ; chez Bazan, graveur, marchand d'estampes, rue et Hôtel Serpente, n° 14 ; et chez Bance aîné, graveur, marchand d'estampes, rue Saint-Denis, près celle aux Ours, n° 175. — Prix 5 9 francs chacune.

LIVRES NOUVEAUX.

Observations sur les eaux de Cheltenham, par Smith, professeur de l'université d'Oxford ; trad. de l'anglais par M. F. Lebreton : in-8°. Prix, 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Royez ; rue de Lodi-Thionville.

Voyage à la Chaussée-d'Antin, par un habitant du faubourg Saint-Marcel.

Quid vetat frontem solvere nugis ?

Prix, 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 25 c. franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunat, galerie de Bois, n° 188 ; et passage Feydeau, n° 24.

Examen des Jugemens opposés, portés par MM. Ximenes, Daunou et Cubiere, sur la question : *De l'influence de Boileau sur la littérature française* ; par M. Leprevost d'Exmes : in-8°. Prix, 50 cent.

A Paris, chez Royez, rue de Lodi-Thionville.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{4}$
—— courant.	56 $\frac{1}{2}$	57
Londres	24 fr. 75 c.	25 fr. 45 c.
Hambourg	187 $\frac{3}{4}$	185 $\frac{3}{4}$
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 22 c	5 fr. 14 c.
Naples		
Milan	71. 18^{s}6d p 6f	8 l. s. 6 d.
Francfort	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bâle		
Auguste	2 fr. 64 c.	
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES,

Lyon	pair. à 15 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux	pair à 10 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève		160 $\frac{1}{4}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	59 fr. 45 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 75 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les dép. mt.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1112 fr. 50 c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, 3 thermidor, la 5e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes. — Les personnes qui ont retenu des loges, sont prévenues qu'on disposera de toutes celles dont les coupons n'auront point été retirés le dimanche avant midi.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Adélaïde du Guesclin, et le Souper de Famille.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. les Bourgeoises à la mode, l'Eté des Coquettes, et les Précieuses ridicules. — Mercredi, la 1re représ. de C'est le même, ou la Prévention vaincue, com. nouv. en un acte. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la 1re repr. de la Orotta di Trosonio, mus. de Paësiello, qui n'a jamais été exécutée à Paris.

Théâtre du Vaudeville. (Spectacle demandé.) Le Prix, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, et les Français à Alger.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Le Quart-d'Heure d'un Sage, op. vaud., la Lanterne Magique, opéra com., et la 2e repr. de Bombarde, parodie des Bardes.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Demain, 1re grande fête extraord., grande illumination en verres de couleur des allées, berceaux, montreuils, bosquets, perspectives, etc. ; ensuite grand feu d'artifice.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 1er frimaire an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 303. *Dimanche, 3 thermidor an 12 de la République* (22 *juillet* 1804.)

INTÉRIEUR.

Clermont, le 29 messidor.

S. M. l'EMPEREUR est passé ici à sept heures du soir : le corps municipal l'a harangué à sa voiture, aux acclamations d'un peuple immense accouru sur son passage.

Amiens, le 30 messidor.

S. M. l'EMPEREUR est passé ici à deux heures après minuit. Les divisions de dragons étaient en bataille sur sa route. S. M. a fait connaître qu'à son retour des camps de Boulogne et du nord, elle s'arrêterait à Abbeville pour faire manœuvrer les camps de dragons.

Paris, le 2 thermidor.

S. M. l'EMPEREUR est arrivé à Boulogne le 30 messidor, à une heure après-midi. Les habitans lui avaient préparé des arcs de triomphe et une réception brillante; mais il était déjà au milieu du port, visitant les différens travaux qu'il avait ordonnés, avant qu'on sût son arrivée. Une multitude immense de soldats de terre et de mer, et d'habitans, l'a accueilli et suivi par-tout au milieu des acclamations. Il a passé la soirée en rade, et a fait faire des évolutions aux différentes parties de la flotille.

Extrait des adresses votées par les corps constitués, et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avénement de S. M. I. et l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille.

« SIRE, disent *le préfet de la Mayenne, les fonctionnaires publics, civils et militaires de ce département*, la France sauvée par votre génie de la destruction qui la menaçait, élevée au plus haut degré de gloire et de puissance, fière et heureuse du présent, tremblait pour l'avenir; elle cherchait, elle demandait à son héros une garantie contre le retour des calamités auxquelles elle a été trop long-tems livrée.

» Un Gouvernement plus ferme, plus conforme au rang qu'elle occupe parmi les nations, lui donne enfin cette garantie que lui assure l'hérédité du pouvoir dans la famille du grand-homme que la reconnaissance, l'intérêt et le vœu national viennent d'investir de la puissance et de la dignité impériale.

» Qui fut jamais plus digne de relever et d'occuper le trône de Charlemagne? avec Votre Majesté, vont s'y asseoir la Victoire et la Justice, la Sagesse et la Vertu.

» Puissent nos neveux devenir, comme nous, les témoins des prodiges du règne fortuné de Votre Majesté, en recueillir les bienfaits, et lui renouveler l'hommage de notre fidélité, de notre amour et de notre respect. »

« Par votre avénement au trône impérial et héréditaire, disent *les membres de la cour criminelle de la Mayenne*, la France voit enfin le terme de ses inquiétudes, et a l'assurance d'une honorable et longue prospérité. La liberté et l'égalité ne seront plus de vains mots. L'exercice des droits civils et politiques sera respecté et puissamment protégé.

» Avant 1789, un gouvernement sans aucuns moyens, sans pouvoir et sans considération, avait amené la France à un état d'anarchie et de dissolution qui eût nécessairement entraîné sa ruine totale, et l'eût livrée au mépris de ses voisins et de ses alliés.

» Depuis, toutes les idées justes et libérales ont eu long-tems à combattre tout ce que l'effervescence des passions ambitieuses et irréfléchies pouvait offrir de plus délirant et de plus opposé aux vrais intérêts de la Nation.

» Vous avez fixé toutes les opinions, toutes les ambitions; le Gouvernement créé sous vos auspices présente dans ses institutions un ensemble de sagesse et de grandeur bien digne d'immortaliser son auteur, en même-tems qu'il promet à la France tout ce qu'elle avait droit d'espérer de bonheur et de sécurité. L'attente des Français ne sera jamais déçue sans doute; ils ont pour garans la loyauté de vos promesses, vos vertus et les preuves éclatantes de votre dévouement à la Patrie.

« SIRE, disent *les membres du tribunal et de la chambre de commerce de la Rochelle*, depuis huit siècles la France n'avait vu une époque pareille à celle qui aujourd'hui renouvelle la face de ses souverains; et dans aucun tems et chez aucuns peuples une dynastie nouvelle n'a été proclamée ni aussi solennellement, ni avec un calme aussi universel.

» Déjà votre consulat avait fermé bien des plaies et réparé bien des crimes. Puissé-je la France, sous votre empire, étonner encore le Monde de ses triomphes et de ses vertus!

» Ces vœux, SIRE, sont une prophétie, daignez en agréer l'hommage. »

« SIRE, disent les *fonctionnaires et habitans de la ville de Saint-Jean d'Angély*, la France toute entière, unanime dans son vœu comme elle l'était en 1789, vous a décerné la puissance impériale.

» L'histoire dont vous remplissez déjà tant de pages brillantes, voulait que l'établissement d'une nouvelle dynastie marquât le grand siècle où vous avez vécu.

» Le nom d'EMPEREUR fut illustré par Charlemagne, il y a mille ans. Le même titre ennobli par son association à votre nom, rappellera à jamais que le héros du 19e siècle, distingué comme le fils de Pepin par des talens et des vertus héroïques, a conquis sur la France et sur l'Europe le même tribut d'admiration et d'amour.

» Mais ce titre attaché à vous seul ne suffit pas pour nous assurer l'immortalité des grandes choses que vous avez opérées.

» Le grand-homme seme, la postérité recueille. Nos suffrages assurent à nos neveux la gloire et le repos que vous avez donnés à notre patrie, en transmettant aux membres de votre famille votre pouvoir et le titre dont vous êtes revêtu. Dévoués comme vous à la nation qui leur est déjà attachée par tant de services reçus, ils contracteront l'obligation qu'ils ont déjà remplie, de rendre la France heureuse en suivant vos glorieux exemples. »

Le général en chef de l'armée d'Italie, le chef de l'état-major, leurs aides-de-camp, les officiers attachés à l'état-major, les officiers, sous-officiers et gardes du général en chef, s'expriment ainsi :

« SIRE; pleins de respect et d'admiration pour votre personne auguste, nous adhérons avec l'empressement le plus vif au vœu émis par les premiers Corps de l'Etat. Nous saluons NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS; que cette dignité soit héréditaire dans sa famille; que de sages institutions garantissant tout-à-la-fois l'autorité du pouvoir suprême, et les droits de la nation, assurent notre liberté, notre repos, notre bonheur, et votre nom passera à la postérité la plus reculée, environné des témoignages de respect, d'admiration et d'amour des générations qui doivent se succéder. »

Le général de division, Lacombe-Saint-Michel, inspecteur-général, commandant en chef l'artillerie française et italienne; les officiers de son état-major; les officiers, sous-officiers et artilleurs du premier régiment d'artillerie à cheval, du 2e régiment d'artillerie à pied, du 2e bataillon de pontonniers de la 10e compagnie d'ouvriers, du 6e bataillon du train; les officiers, sous-officiers et artilleurs, stationnés à Plaisance, à Brescia, à Mantoue, expriment leur vœu d'adhésion unanime au décret solennel qui a élevé à l'Empire NAPOLÉON BONAPARTE, et assure à sa famille l'hérédité de la dignité impériale.

Le général divisionnaire Pully, commandant la la cavalerie de l'armée; les officiers, sous-officiers et chasseurs à cheval du 15e régiment, du 6e régiment de chasseurs; ceux du 24e régiment de dragons déclarent que le vœu qui a dicté les résolutions des premiers corps de l'Etat, était depuis long-tems dans leur cœur; « nous jurons fidélité inviolable, disent-ils, à NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS et à son auguste famille; c'est à celui qui a le plus illustré l'Empire, qu'il appartenait d'en être le chef, et d'assurer irrevocablement sa destinée et sa gloire. »

Le général de division Olivier, commandant la 3e division de l'armée; les officiers supérieurs et autres; les sous-officiers et soldats qui la composent; le général de division Chabot, commandant la 4e division de l'armée; les officiers, sous-officiers et soldats du 10e régiment de ligne, du 2e régiment d'artillerie à pied; ceux composant la garnison de Como; les administrateurs militaires et employés dans cette division, adressent leurs sermens de fidélité, leurs vœux pour la prospérité du règne de l'EMPEREUR, et leurs hommages à son auguste famille.

Le général de division Zayonckek, commandant les 2e et 5e divisions de l'armée; les généraux, officiers supérieurs et autres employés sous ses ordres;

Le général Lesuire, commandant les troupes stationnées dans les Etats de Parme et de Guastalla;

Le général Gardanne, commandant la première division de l'armée; les officiers, sous-officiers et soldats du 52e régiment de ligne, du 1er et 3e bataillon du 101e régiment, du 53e régiment d'infanterie de ligne, du 3e régiment de chasseurs à cheval, adressent des sentimens et des vœux qu'ils annoncent ceux de soldats fidèles qui voient dans l'avénement d'un héros à l'Empire, la récompense de leurs services, la garantie de leur gloire militaire et le bonheur de leurs concitoyens.

Les ingénieurs géographes, la gendarmerie italienne, les 2e et 5e compagnies de sapeurs italiens, la 16e compagnie du 2e régiment d'artillerie, la 8e compagnie d'artillerie italienne, la 1re d'ouvriers italiens, le bataillon des pionniers, les officiers supérieurs et autres sans troupe, les chefs et employés des diverses administrations stationnées à Mantoue; le général de division Mainoni, commandant à Mantoue,

Les officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et soldats du 1er régiment de ligne, stationnés à Brescia, expriment les mêmes sentimens de fidélité et les mêmes vœux.

« SIRE, disent *les membres de l'Eglise consistoriale de Saint-Imier*, c'est un de vos bienfaits qui nous réunit aujourd'hui; pénétrés de celui-ci comme de tant d'autres, dont vous êtes une source intarissable, nous venons vous faire l'hommage de nos cœurs émus de reconnaissance.

» Par vos bienfaits, les torches de la guerre civile sont éteintes, l'anarchie est enchaînée, l'impiété est réduite au silence, les droits de l'homme sont affermis, les autels relevés et la vertu protégée.

» Graces vous soient rendues, d'avoir accepté l'acte solennel qui, en plaçant dans vos mains le sceptre de l'Empire français, et le rendant héréditaire dans votre auguste famille, éternise le bonheur de trente millions de citoyens qui vous appellent leur pere.

» Que le Ciel veille sur vos jours, et vous fasse jouir d'une récompense digne de votre grand cœur, celle de recevoir jusqu'à la vieillesse la plus reculée, les vœux et les bénédictions des Français! »

« SIRE, ce jour est pour nous un jour d'allégresse, disent *les membres du consistoire de Bevilard*; nous sentons avec force l'avantage des articles organiques de notre culte, et le prix de vos bienfaits. La paix et la tranquillité renaissent dans tant de consciences timorées et craintives, mais maintenant rassurées et tranquillisées par vos soins. Cette organisation, SIRE, est votre ouvrage, et nos cœurs pénétrés de la plus vive gratitude, osent vous en présenter l'hommage.

» Aux titres glorieux de *bienfaiteur des Français* et de *restaurateur de la religion*, nous voyons avec la plus vive joie se joindre celui d'EMPEREUR, auquel le vœu de la France vous a appellé.

» Recevez donc, SIRE, l'assurance de notre reconnaissance la plus vive, de notre dévouement le plus respectueux et de notre fidélité. »

« Notre premier besoin, SIRE, disent *les membres du consistoire de Congémont*, est de venir faire hommage à Votre Majesté d'une institution qui est son ouvrage, et qui fait sa gloire comme elle fera le bien de l'Eglise et de l'Etat. L'Eglise, en général, doit à Votre Majesté sa renaissance et son lustre; l'Eglise réformée, en particulier, lui doit sa consistance et sa force.

» Tous nos cœurs sont à vous, et en transmettant à nos descendans notre reconnaissance pour vous, nous leur apprendrons à admirer vos vertus, à bénir le nom du restaurateur des cultes et à chérir dans le prince auguste qui sera l'héritier de votre Empire, la mémoire du bienfaiteur de nos Eglises. »

« SIRE, disent *les membres du consistoire de l'Eglise réformée de Bienne, département du Haut-Rhin*, si nous avons rendu de solennelles actions de graces à Dieu de ce qu'il a fait échouer l'horrible conspiration ourdie contre votre auguste personne et contre l'Etat, que de bénédictions n'avons-nous pas à lui rendre aujourd'hui d'avoir élevé Votre Majesté au trône de l'Empire des Français!

» C'est ainsi, SIRE, que la Providence divine fait tourner les infâmes complots des méchans à leur confusion, qu'elle protège et qu'elle éleve ceux

qu'elle s'est choisis ; et il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir le doigt du Tout-Puissant dans les prodiges éclatans qui vous ont conduit à l'Empire qu'il vous destinait, et après vous, à votre illustre famille, pour assurer et compléter le bonheur de la France que vous avez sauvée de sa ruine totale.

» Dès long-tems il était reconnu qu'il faut nécessairement un monarque à la France ; mais quel monarque a si bien mérité d'être le nôtre ? Quel homme peut vous être comparé ? Quelles obligations l'Etat et l'Eglise ne vous ont-ils pas ? N'avez-vous pas réuni les vœux et les cœurs de tous les vrais Français, qui vous confient leurs plus chers intérêts ! L'église protestante en particulier ne voit-elle pas en vous un second Henri IV !

» Daignez recevoir, SIRE, avec nos hommages, les vœux publics et particuliers que nous présentons au Très-Haut pour la longue prospérité de votre règne et l'affermissement de votre gloire, pour celle de Sa Majesté Impériale votre auguste épouse, celle des princes et princesses de votre illustre famille.

» SIRE, disent *les membres de l'église réformée de Bordeaux*, en vous élevant sur le trône de Charlemagne, le Peuple français ne fait rien pour vous ; il fait tout pour lui. Eh ! que pouvait-il offrir à Votre Majesté qu'elle ne possédât? La gloire? mais le Monde entier proclame celle que vous avez acquise. La puissance ? mais la vôtre était légitime comme notre amour est sincère. Nos cœurs ? mais ils vous appartiennent depuis le moment que vous nous avez rendus libres. Un éclatant diadème? mais vous le portiez orné des mains de la victoire et de la reconnaissance..... En vous détérant la dignité impériale, le Peuple français répare tous les maux, et consolide tous les biens de la révolution ; il met le comble à sa gloire, puisqu'il couronne, à la fois, les talens, l'héroïsme, la sagesse, la justice, la clémence, et toutes les vertus qui forment les bons princes.

» Jouissez, SIRE, du bonheur que nous vous devons..... Que le sceptre se perpétue sans cesse dans votre auguste famille..... C'est le vœu des Français ; c'est le plus ardent désir de nos cœurs. »

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande du sieur Ansault, le tribunal de première instance de Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné, par jugement du 24 pluviose an 12, que l'exposant prouverait, par témoins, l'absence de Jean-Paul Ansault, dit Duverger, son frère, qui, depuis trente ans, n'a, dit on, donné aucune nouvelle,

Le tribunal s'est réservé de statuer sur l'enquête, ainsi qu'il appartiendra.

Par jugement du 15 floréal an 12, sur la requête de Catherine Ibinger, veuve de Pierre Kirch-Gaesser, demeurant à Haidesheim, en qualité de mère et tutrice de ses enfans mineurs, et Adam Kirch-Gaesser, tailleur d'habits, demeurant dans la même commune, demandeurs en déclaration d'absence de Jean-Jacques Maurer, garçon tailleur, né à Niederheimbach, et qui, en 1775, a quitté cette commune, sans que depuis on ait eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Simmern, département de Rhin-et-Moselle, a ordonné que pardevant M. Valsch, juge commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean-Jacques Maurer.

Par jugement du 11 prairial an 12, vu la demande de Michel Mouselier, commis à la préfecture du département de la Mayenne, et Marie Roguet son épouse, Julien Vetillard fils, Lezin Guichard et Anne-Marie Roguet son épouse, Julien Rageaux et Jeanne Roguet son épouse, demeurant à Angers, en déclaration d'absence de Joseph Roguet, parti d'Esnée, lieu de son domicile, en 1791, et qui n'a point donné de ses nouvelles depuis 1793,

Le tribunal de première instance à Mayenne, département de ce nom, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant le président du tribunal, pour constater l'absence de Joseph Roguet.

Par jugement du 22 prairial an 12, vu la demande de Jean Buzat, maçon, habitant de Bonnefon, commune de Ligneux, et Elie Maligne, laboureur, habitant de la Faye, commune d'Agonac, en déclaration d'absence d'Etienne Buzat, lequel est parti de la commune de Ligneux et n'a point donné de ses nouvelles depuis dix ans,

Le tribunal de première instance à Périgueux, département de la Dordogne, a ordonné qu'il serait fait enquête contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence d'Etienne Buzat.

Par jugement du 1er messidor an 12, sur la requête de Pierre et Michel Théobald, cultivateurs à Wolfersweiler, demandeurs en déclaration d'absence de Jacques Théobald, leur frère,

Le tribunal de première instance séant à Cousel, département de la Sarre, a ordonné qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, à l'enquête sur l'absence de Jacques Théobald.

CODE CIVIL.

Rapport fait au nom de la section de législation, par le citoyen Gillet, (de Seine-et-Oise), sur le projet de loi relatif aux sommations respectueuses. — (Addition à la séance du Tribunat du 19 ventose an 12.)

Tribuns, votre section de législation a fait l'examen du projet de loi proposé par le conseil-d'état sur les sommations respectueuses, et elle m'a chargé de vous en présenter le résultat.

Le mariage, vous le savez, est un acte pour lequel les enfans de famille restent subordonnés à l'autorité paternelle pendant deux périodes distinctes ;

Celle de la minorité,
Celle de la majorité.

Sont-ils mineurs ? leur volonté ne suffit pas pour un engagement qui a tant d'influence sur la vie entière ; et celui qu'ils contracteraient sans le concours de leur famille peut être frappé de nullité.

Cette peine est la conséquence de l'imperfection de leur consentement ; et, sur ce point, nos lois depuis long-tems n'ont pas eu de variation.

Elles ont seulement varié quelquefois sur le moment où la minorité finissait.

Le décret du 20 septembre 1792 particulièrement, la faisait cesser à vingt-un ans accomplis ; au lieu qu'auparavant notre droit commun la prolongeait jusqu'à vingt-cinq.

La loi du 26 ventose an 11, au Code civil, a pris un juste tempérament entre ces deux termes.

Elle a reconnu pour parfait le consentement des filles aussitôt que leur vingt-unième année serait révolue, parce qu'en effet l'âge de la maturité commence plus tôt pour elles.

Elle a supposé également parfait le consentement des hommes de vingt-un ans lorsqu'il ne subsisterait plus que des collatéraux dans leur famille, parce que la volonté de ceux-ci ne lui a pas paru éclairée par une affection assez sûre pour se mêler à la volonté du contractant.

Mais pour l'homme qui a encore des parens ascendans, l'âge où le consentement devient parfait a été reculé à l'ancienne majorité de vingt-cinq ans. Jusque-là il n'est censé vouloir, pour se constituer lui-même une nouvelle famille, que ce que veulent avec lui ceux dont la tendresse n'a cessé de veiller sur son sort.

Tel est le premier degré de la subordination filiale.

Le second commence à l'âge où le consentement de l'enfant de famille a acquis toute la perfection nécessaire au contrat.

Qu'à compter de ce moment, le mariage par lui contracté sans le concours de l'autorité paternelle ne soit plus exposé à la peine de nullité ; le caractère sacré de ses engagemens le veut ainsi. Toutefois il ne suit pas de-là que la voix des pères ne doive plus être entendue.

En effet, puisque le mariage est destiné à étendre les rameaux de la famille, et que par lui les pères voient naître de leurs enfans un nouvel ordre de descendans, n'est-il pas juste qu'ils ne demeurent pas étrangers à ce contrat, de qui dépend l'existence de leur postérité ?

D'un autre côté, leur surveillance et leur consentement sont une garantie de plus pour les destinées qui doivent se joindre à celles de leur famille. C'est une protection souvent efficace que ces destinées acquièrent contre les périls dont elles peuvent se trouver environnées ; et sans parler ici de tous ceux dont la carrière du mariage est semée dans son cours, nous avons vu trop souvent, au milieu de nos jours de désordre, qu'elle était souillée dès l'entrée par la bigamie : moins de facilité pour se soustraire à l'empire paternel eût alors épargné un crime au coupable et des pleurs à ses victimes.

La première loi générale en cette matière fut l'édit de 1556, par lequel Henri II, qui prononça « que » les enfans de famille *ayant contracté*, ou qui » contracteraient ci-après mariage clandestin contre » le gré, vouloir et consentement et au déceu de » leurs pères et mères, puissent, pour telle irré- » vérence et ingratitude, être par leursdits pères » et mères et aucun d'eux exhérédés et exclus de » leur succession. »

Une chose très-remarquable dans cet édit, c'est qu'il avait, comme on le voit, un effet rétroactif sur les mariages déjà contractés. Ce caractère suffit pour justifier les historiens, qui ont prétendu que l'utilité publique et l'intérêt des mœurs n'en furent pas le seul motif, et que des ambitions de courtisans dictèrent ce que la sagesse eût peut-être vainement réclamé (1).

Aussi les circonstances politiques qui avaient inspiré cette mesure étant une fois passées, on ne tarda pas à sentir qu'elle était trop absolue ; on avait mis un frein à l'indépendance des enfans ; il fallut songer, par un juste retour, à ménager quelque faveur aux unions qu'un sentiment réfléchi leur faisait désirer. Cette modification nécessaire fut introduite par l'ordonnance des Etats de Blois, tenus en 1579. La peine de l'exhérédation demeura toujours subsistante à l'égard des fils jusqu'à 30 ans, et à l'égard des filles jusqu'à 25 ; mais, passé cet âge, ils en furent affranchis, pourvu qu'avant de contracter mariage ils se fussent mis en devoir de requérir l'avis de leurs pères et mères. Les actes usités pour constater cette réquisition, reçurent par la suite le nom de *sommations respectueuses*.

Ces règles, après avoir été en vigueur pendant plusieurs siècles, furent tout-à-coup effacées de notre législation en 1792. Peut-être la cause du discrédit où elles tombèrent, fut-elle dans les motifs étranges qu'on leur avait donnés trop souvent pour appui. L'orgueil s'en était emparé à plusieurs époques pour protéger de vaines distinctions de famille ; et ce qu'il avait aperçu jusqu'alors de plus précieux dans l'autorité des pères, c'était d'empêcher entre les races un mélange qui n'était à ses yeux qu'un sacrilège.

Il était très-convenable sans doute de rejeter dans le mépris et l'oubli un tel excès de déraison ; mais s'en prévaloir pour rompre tous les liens de la déférence, n'était-ce pas tomber dans un excès opposé ?

La loi du 26 ventose an 11 a rétabli ce qu'il y avait de bon à cet égard dans notre ancienne jurisprudence, sans en dénaturer les vues morales par une extension odieuse. Les pères y conservent le droit de former opposition aux mariages de leurs enfans, même après leur majorité ; et lorsque ceux-ci n'ont pas obtenu leur consentement, ils sont obligés au moins de demander leurs conseils.

Mais quelle devait être la sanction de ces dispositions ? Par quels moyens fallait-il en assurer la garantie ? C'est ce qu'il ne fut pas possible d'insérer dans le décret au moment où il fut porté. Alors les règles des successions, encore livrées à la discussion, se trouvaient incertaines, et l'on doutait si l'exhérédation ne serait pas, comme autrefois, la peine imposée au fils coupable envers son père.

Le tems enfin est venu de remplir cette lacune. L'ordre des hérédités n'est plus maintenant une matière à controverse. Il est décidé qu'il ne sera plus troublé par ces déterminations excessives que le courroux paternel adopte d'abord avec chaleur, et que bientôt la bonté désavoue. Il a donc fallu songer à d'autres moyens pour assurer à son autorité une juste garantie.

Ce moyen, on l'a trouvé dans la responsabilité de l'officier public. Il est le magistrat que la loi prépose pour gardien de l'état civil. C'est à lui de vérifier si tous les caractères qui doivent concourir à la validité des actes dont il est le ministre se trouvent accomplis. Y manque-t-il ? sa faute est d'autant plus grave que la confiance en lui a été plus étendue, et qu'il n'a pas, comme les contractans, l'excuse de l'ivresse des passions et de leur aveuglement.

Les peines portées contre les prévarications de ce genre, dans les articles V et VI du projet, ont paru être mesurées dans les bornes d'une prudente sévérité.

Ce n'était pas assez de cette précaution de la loi, il fallait y joindre en même tems quelques dispositions réglementaires, nécessaires à son exécution.

Ainsi l'on a établi les formes des sommations respectueuses. Déjà ces formes se trouvaient tracées dans deux arrêts de réglement ; l'un du parlement de Paris, du 27 août 1692 ; l'autre du parlement de Toulouse, du 26 juin 1723 ; on les a suivies en statuant que le ministère du notaire pourrait être le seul employé à ces sortes d'actes. Mais au surplus, ils se feront désormais avec une gradation de délai et une simplicité de procédure qui distinguent avantageusement le projet d'avec l'ancienne jurisprudence.

---

(1) L'occasion de cet édit fut la promesse de mariage que le duc de Montmorenci avait donnée à Mlle de Pienne, sans le consentement du connétable. Le pape Paul IV, à qui le roi et le connétable demandèrent des dispenses pour relever le duc de Montmorenci de cette promesse, afin qu'il pût épouser Mme Farnese, fille naturelle de Henri II, apporta beaucoup de retardement à expédier la dispense. Il voulait en cela complaire au duc de Guise, jaloux du nouveau crédit que la maison de Montmorenci allait acquérir par ce mariage. Ce fut dans ces circonstances que fut donné l'édit touchant les mariages clandestins. — *Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par le président* HENAULT. (*Voyez aussi* MEZERAI.)

On a dû prévoir les cas où ceux dont le conseil doit être demandé se trouvent absens. Ces cas sont fréquens, et les moyens de les constater n'étaient pas encore bien fixes ; l'usage n'y avait suppléé que par des formes arbitraires ou équivoques, comme tout ce qui est indiqué par lui seul. Le projet résout beaucoup d'incertitudes, et obvie à plusieurs difficultés en déclarant avec précision les actes qui pourront former la preuve de cette absence.

Au reste, tribuns, lorsque je vous ai parlé des peres dans ce discours, vous saviez déjà que toutes les dispositions qui leur sont relatives s'étendent également aux meres, et même au second degré de l'ascendance. Ce second degré nous a paru assez distinct de l'autre pour y fixer en dernier lieu votre attention.

Le Code civil est la premiere loi qui ait exigé en termes exprès le consentement des aïeux et aïeules, ou au moins la réquisition de leurs conseils pour les mariages des majeurs ; sous ce rapport il a d'abord causé quelque étonnement et même plusieurs embarras.

Véritablement l'édit de 1556, l'édit de 1575, et les ordonnances subséquentes ne parlaient que des peres. Si des personnes éclairées avaient été amenées depuis à penser que les aïeux devaient, au défaut des peres, succéder à leurs droits, c'est qu'elles étaient entraînées principalement par l'exemple que leur fournissait le droit romain dans la distribution de la puissance paternelle, et aussi par des idées tirées de la nature même de l'exhérédation. N'était-il pas raisonnable, disait-on, que les ascendans, qui avaient une obligation égale de transmettre leur succession à leurs descendans, participassent également au droit de les en priver lorsqu'ils auraient démérité d'eux ?

Ces inductions ne seraient pas aujourd'hui sans réponse, ou plutôt il faudrait les rejetter tout-à-fait, puisque d'un côté les aïeuls, d'après notre Code civil, n'exercent pas comme dans le droit romain la puissance paternelle, et que d'un autre côté ils sont, ainsi que les peres, dans l'impuissance de déshériter.

Un seul motif a donc pu inspirer la pensée de laisser subsister l'autorité donnée aux aïeuls ; c'est qu'après de grandes secousses politiques l'ordre de la société ne peut être raffermi qu'en redoublant de précautions pour conserver l'ordre des familles.

Quoi qu'il en soit, votre section de législation s'est décidée spécialement par cette considération, que le projet présenté n'est que la conséquence immédiate et nécessaire des dispositions déjà décrétées et subsistantes.

Elle vous propose d'en voter l'adoption.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, *séante à Agen, département de Lot-et-Garonne.*

PROGRAMME

Des prix que la Société distribuera dans sa séance publique du 3e trimestre de l'an 13.

PRIX RELATIF A L'AGRICULTURE.

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire sur la *culture et la préparation du Tabac* dans le département de Lot-et-Garonne.

On y comparera cette culture aux plus avantageuses pratiquées dans les terreins semblables, tant sous le rapport des frais et de l'altération de la faculté productive des terres, que sous celui de la valeur des produits.

On y recherchera, 1° s'il ne serait pas avantageux de cultiver le tabac dans des terreins moins gras, pour se procurer, sans avoir recours à l'étranger, les feuilles d'une qualité différente, dont le mélange en forte proportion, est regardé comme indispensable pour l'emploi de nos meilleurs tabacs.

2°. Quelles sont les variétés de cette plante dont la culture mérite la préférence, soit absolument, soit relativement aux divers terreins.

3°. Enfin, qu'elle est la meilleure maniere de la cultiver, et de préparer la feuille jusqu'au moment de la fabrication, tant par rapport à ses diverses variétés, qu'eu égard aux différences du sol : le tout d'après des expériences authentiques.

PRIX DE POÉSIE.

Pièce de cent cinquante à deux cents vers, dont le genre et le sujet sont laissés au choix des auteurs.

PRIX DE LITTÉRATURE.

Éloge historique et critique de Jules-César Scaliger, mort à Agen, sa patrie adoptive, vers le milieu du seizieme siecle. Il est inutile de faire sentir que dans l'éloge d'un homme qui a joué un si grand rôle lors de la renaissance des lettres, on doit peser l'influence de ses écrits sur les lumieres et le goût de son siècle.

Ces trois prix consisteront chacun en deux cents francs ou en une médaille d'or, du poids d'environ 6 décagrammes, au choix des vainqueurs. Ils seront distribués dans la séance publique que tiendra la société dans le cours du 3e trimestre de l'an 13.

Les ouvrages destinées au concours seront adressés, franc de port, au secretaire perpétuel ; ils ne seront reçus que jusqu'au 1er germinal de la même année, terme de rigueur. Ils ne doivent point porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise. On y attachera un billet cacheté, qui renfermera la même sentence et devise, ainsi que le nom et l'adresse de l'auteur. On n'ouvrira que les billets attachés aux pieces qui auront remporté les prix.

Les membres de la Société, résidans ou non résidans, sont seuls exclus du concours.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire perpétuel, signé, GODAILH.

VOYAGES.

Fragmens sur le royaume de Fezzan, extraits des voyages de M. Horneman dans l'intérieur de l'Afrique.

La plus grande longueur de la partie cultivée du royaume de Fezzan, est d'environ 300 milles du nord au sud ; et 200 milles de l'est à l'ouest, mais le district montueux d'Haruch, vers l'est, et d'autres déserts vers le sud et l'ouest, sont comptés dans son territoire.

Les Arabes qui sont au nord de Fezzan dépendent nominalement de Tripoli ; mais ils secouent le joug toutes les fois qu'ils trouvent l'occasion bonne.

Le royaume de Fezzan est borné à l'est par les Harutch et le désert. Au sud et sud-est, on trouve le pays des Tibboes. Au sud-ouest, sont les nomades Tuaricks. Enfin, les Arabes sont à l'occident.

On compte cent et une villes ou villages dans Fezzan. Mourzouk est la capitale, et le séjour du sultan. . . . . .

. . . . . Le climat n'est agréable dans aucune saison de l'année. Pendant l'été, la chaleur est terrible : elle est à peine supportable par les Fezzanois eux-mêmes, lorsque le vent souffle du midi. L'hiver serait tempéré, s'il ne régnait constamment dans cette saison un vent du nord très-froid et très-pénétrant, même pour ceux qui sont accoutumés au climat de l'Angleterre.

Il pleut très-rarement dans ce pays là, et en petite quantité à-la-fois. Depuis novembre jusqu'en juin 1799, on n'entendit pas une seule fois le tonnerre. Le 31 janvier, on avait vu des éclairs sans tonnerre. Il n'est pas rare cependant de voir des vents furieux, soit du nord, soit du sud, enlever le sable en tourbillons jusqu'à teindre l'atmosphere de jaune. Il n'y a pas dans tout le pays une seule riviere ni un seul ruisseau. Le sol est un sable profond, reposant sur du roc calcaire, sur de la terre végétale ou sur de l'argile.

Les dates sont le produit principal du royaume de Fezzan. Dans la partie occidentale, il croît du séné d'une qualité supérieure à celui qu'on importe de Tibboes. Les végétaux des jardins sont abondans. Le blé et l'orge y réussiraient très-bien ; mais soit parce que les procédés de culture sont imparfaits, soit parce que le peuple est indolent et le gouvernement oppressif, il ne se cultive point assez de ces grains pour la consommation du pays : on tire le complément de chez les Arabes du nord.

On donne très-peu d'attention à l'éducation des bestiaux. On ne trouve des bœufs et des vaches que dans les districts les plus fertiles ; et ils y sont en petit nombre. On emploie les bœufs à tirer de l'eau des puits. Les chevres sont très-communes. On éleve des moutons dans le midi du royaume, et on en tire aussi de chez les Arabes. On fabrique avec de la laine une étoffe, nommée *abbes*, qui est fort grossiere, et dont tout le monde s'habille. Les chevaux sont en petit nombre. On emploie les ânes pour porter ou pour tirer. Les chameaux sont extrêmement rares : il n'y a que les riches marchands qui en aient. Tous ces animaux sont nourris avec des dates ou des noyaux de dates.

Le commerce de Fezzan est considérable ; mais il ne porte que sur des marchandises étrangeres. Depuis octobre en février, la ville de Mourzouk est le rendez-vous général des caravanes du Caire, de Bengasi, de Tripoli, de Gadames, de Twat et de Soudan. Il vient aussi de petites troupes de marchands de Tibboes, Rschades, de Tuaricks et d'Arabes. Ce sont les marchands d'Augila qui font le commerce du Caire ; et le commerce de Tripoli se fait principalement par les habitans de Sockna. Ce sont les Tuaricks Kolluvi et les Agades qui font le commerce de Soudan ; et enfin le commerce de Bornou est entre les mains des Tibboes de Bilma. Les caravanes qui arrivent du sud et de l'ouest vendent des esclaves, des plumes d'autruches, de la civette, des peaux de tigres, et de l'or, soit en poudre, soit en grains, tel qu'il sort des mines, et dont on fait des anneaux et des ornemens divers. Le cuivre vient de Bornou en grande quantité. Le Caire envoie des étoffes de soie, des cotonnes bleus et blancs, des draps, du verre, des imitations de corail, des grains pour les bracelets, et des marchandises des Indes. Les marchands de Bengasi, lesquels se joignent ordinairement à la caravane du Caire à Augila, apportent du tabac à mâcher ou en poudre, et diverses marchandises fabriquées en Turquie.

La caravane de Tripoli apporte du papier, du corail, des armes à feu, des couteaux, des étoffes de laine et des bonnets rouges tricotés. Les petites caravanes d'Arabes et de Tuaricks apportent du beurre, de l'huile, des graisses et du grain. Enfin, les marchands qui viennent des parties plus méridionales ne vendent que du séné et des plumes d'autruche, et amenent des chameaux pour la boucherie.

Fezzan est gouverné par un sultan qui descend de la famille des schérifs. La tradition porte que les ancêtres du prince régnant sont venus de l'occident pour conquérir ce pays-là, il y a 300 ans. Ce prince paie annuellement au bacha de Tripoli quatre mille piastres du tribut. Un officier du bacha vient toutes les années à Mourzouk recevoir cette somme, ou sa valeur en or, en séné ou en esclaves. Lorsqu'il part de Tripoli, au mois de novembre, il prend sous sa protection tous les marchands qui ont le même voyage à faire. J'espere bien en profiter.

Le prince actuel prend le titre de sultan Muhammed-ben, Sultan-Mansur. Ce titre est gravé tout au long sur le sceau dont il se sert ; mais lorsqu'il écrit au bacha de Tripoli, au lieu de prendre le nom de sultan, il ne prend que celui de Sheik.

Le trône Fezzan est héréditaire ; mais il passe toujours au prince le plus âgé de la famille royale, c'est-à-dire, souvent à un neveu de préférence à un fils.

Le palais du sultan est situé dans l'enceinte de la forteresse de Mourzouk. Il y vit retiré et entouré de ses esclaves. Son harem est composé d'une sultane (laquelle doit être de la famille des schérifs de Wadan ou de Zuila) et de quarante esclaves. Celles-ci se changent souvent selon le caprice du sultan.

Il y a dans l'enceinte du château un lieu destiné à recevoir ceux qui ont des affaires à traiter avec le sultan. Une longue galerie fait communiquer ce lieu avec une porte de l'appartement du prince. Le tambour annonce le moment où cette porte s'ouvre, et où le sultan va donner audience, ce qui se répete trois fois le jour. Ceux qui veulent lui faire leur cour, ou qui ont des affaires à lui exposer, sont conduits par des esclaves qui répetent continuellement : « Que Dieu prolonge la vie du sultan ! » Lorqu'on arrive à la porte de son appartement, on le voit assis dans un vieux fauteuil, qui lui sert de trône. On s'approche, on baise la main du sultan ; on la porte à son front, et ensuite on se met à genoux. On peut ensuite exposer le cas dont il s'agit et parler en langage ordinaire ; mais il faut avoir soin d'entremêler continuellement son discours de vœux pour la prospérité du sultan et de son pays. On fait un présent à chaque fois qu'on obtient audience. Ce n'est que le vendredi, ou dans les fêtes solennelles, que le sultan sort de son château. Il va tous les vendredis à la mosquée, à cheval. Dans les jours de grande cérémonie, il se promene également à cheval dans une plaine, hors de la ville ; et ses courtisans font courir et sauter leurs chevaux autour de lui, en s'exerçant à tirer de l'arc.

Les officiers du sultan sont au nombre de trois : le premier ministre, le second ministre et le général de l'armée. Il a des esclaves noirs et des esclaves blancs : ceux-ci se nomment mamelaks, et sont, pour la plupart, des Grecs et des Génois. Ce sont eux qui ont le principal crédit à la cour. Quelques esclaves noirs ont aussi de l'influence, mais les ministres en ont très-peu.

Le costume du sultan, dans les jours de cérémonie, consiste en une grande chemise blanche, soit de satin, soit d'autre étoffe brodée en or ou en argent. Sous cette chemise, il porte l'habit de Fezzan. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans son habillement, c'est son énorme turban, qui a trois pieds dans un sens et deux pieds dans l'autre. Les revenus du sultan sont le résultat des impôts sur les jardins et les terres cultivées, ainsi que des amendes arbitraires. Les esclaves employés à recueillir les impôts sont extrêmement tyranniques, quand on ne les achete pas. Le sultan se fait encore payer des droits sur les marchandises étrangeres. Les caravanes du Caire paient de six à huit dollars par chameau. Enfin, il a un revenu territorial qui provient des domaines de la couronne, des lacs salés et des lacs de natron. Le sultan actuel a beaucoup ajouté à ses revenus, par des expéditions dirigées contre les Tibboes de la tribu de Burgu.

Les dépenses publiques ont pour objet la cour du sultan. Le département de la justice, les officiers religieux et civils, sont entretenus par la vente des fruits, des bois de palmiers, dont on leur attribue l'usage. Les princes de la famille royale ont des terreins qui leur appartiennent.

On leur distribue aussi chaque semaine une certaine quantité de grains, tirés des magasins du sultan. Enfin, il's font lever de tems en tems, par leurs esclaves, des contributions arbitraires sur les individus qui habitent leurs domaines.

La justice est administrée par un officier nommé Cadi. Ses jugemens pour le civil, sont fondés sur la loi mahométane, sur l'usage et la tradition; mais dans les cas criminels, les jugemens du cadi sont arbitraires, ou renvoyés au sultan. En l'absence du cadi, c'est son secrétaire qui fait son office.

La dignité de cadi est héréditaire dans la même famille, depuis que la famille actuelle des sultans est sur le trône de Fezzan. A la mort d'un cadi, le sultan choisit le successeur dans cette famille, parmi les individus les plus instruits, c'est-à-dire ceux qui savent lire et écrire.

Tous les princes de la famille du sultan ont, ainsi que le cadi, le droit de faire punir corporellement qui il leur plaît. Le cadi est le chef du clergé, et jouit d'un crédit très-étendu dans la nation. Le grand iman le suit pour le rang.

Il est difficile de déterminer au juste la population de Fezzan. Je l'estimerais par approximation, de 70 à 75,000 individus, et tous sont Mahométans. La couleur et le caractere de physionomie des habitans varient beaucoup. Ceux du nord ressemblent aux Arabes. Dans les autres parties, ils se ressentent des alliances fréquentes avec les peuples qui les avoisinent, sur-tout les Tibboes et les Tuaricks. La race indigene est composée d'hommes de moyenne taille, qui ont les membres grêles et faibles. Ils sont d'un brun noirâtre, ont les cheveux noirs et courts, et des traits qu'en Europe, on appellerait réguliers. Ils ont le nez moins applati que les négres.

L'aspect et la démarche des Fezzanois annoncent le défaut d'énergie de corps et d'ame. La tyrannie du gouvernement, la misere du pays, le régime des habitans qui consiste uniquement en dattes, en bouillie et en huile rance, sans aucun usage de viande, contribuent sans doute à cette faiblesse physique et à ce défaut de courage. Même dans les parties du royaume où le mélange du sang arabe semblerait devoir relever la race, on ne trouve ni énergie, ni industrie. Il n'y a aucune invention dans les arts et les manufactures. Je n'ai pas pu trouver dans Mourzouk un seul ouvrier habile dans son métier, et il n'y a d'autres metiers que ceux de cordonnier et de maréchal. Ceux-ci travaillent tous les métaux sans distinction; et le même homme qui ferre les chevaux du roi, forge les pendans d'oreilles de ses maîtresses. Il est vrai que les femmes fabriquent de grosses étoffes de laine; mais je laisse à juger au lecteur ce que c'est que cette fabrication, puisqu'on ignore l'usage de la navette, et que chaque fil de la trame est entrelacé à l'aiguille dans les fils de la chaîne. L'habillement du peuple de Fezzan consiste en une chemise ou sarreau de grosse toile du Caire, ou de l'étoffe de laine fabriquée dans le pays. Les gens qui ont de l'aisance, sont vêtus d'étoffes bleues de Soudan. Les riches et les Mameluks portent l'habit de Tripoli, et par-dessus une chemise de Soudan en diverses couleurs. Les caracteres distinctifs du vêtement sont sur tout dans l'ajustement de la tête, ainsi que dans les anneaux des bras et des jambes. La femme d'un chef, dans ce pays-là, divise ses cheveux en sept tresses. Une de ces tresses est entremêlée de bandes de cuir doré. Les six autres tresses sont contournées autour de la tête, et fixées par un lien qui est également de cuir doré. Chaque tresse porte à son extrémité un ornement, composé de pierres de corail et de petites cloches d'argent. Les femmes portent en outre, sur le sommet de la tête, des cordons de soie, auxquels sont attachés un grand nombre d'anneaux d'argent qui pendent sur les deux épaules. Les femmes de haut rang se font percer les oreilles en deux endroits. Chaque trou porte un gros anneau d'argent. Dans leur vêtement de tous les jours, elles portent neuf à dix anneaux de corne ou de verre sur chaque bras. Dans les grandes occasions, elles ôtent quatre ou cinq de ces anneaux, pour les remplacer par un bracelet d'argent, de quatre pouces de large. Elles portent également de grands anneaux de cuivre et d'argent au bas de la jambe. Leur collier est composé d'un ruban de soie, lequel est garni de dix ou douze pieces d'agathe et d'une plaque d'argent. Les femmes du commun portent un collier de grains de verre. Elles frisent leurs cheveux au haut du front en grandes boucles, et elles y mêlent une pommade faite avec de l'huile, de la lavande, des clous de gérofle, des feuilles de laurier, du poivre, etc.

Les femmes, dans ce pays-là, aiment la danse à la fureur. La liberté dont on les laisse jouir fait l'étonnement de tous les voyageurs mahométans. Elles dansent dans les places publiques, soit de jour, soit de nuit, au son du tambourin. Voici comment cela se passe ordinairement. Il se forme un cercle de spectatrices, lesquelles doivent aussi prendre part à l'action. Deux ou trois hommes jouent du tambourin, que les femmes accompagnent de leur chant et de leurs battemens de mains. Une des jeunes filles entre dans le cercle, et va agacer les joueurs de tambourin. Ceux-ci s'avancent vers elle en dansant; elle fait quelques pas en arriere, et se jette à la renverse, mais non pas jusqu'à terre, parce que les femmes qui sont derriere elle la reçoivent dans leurs bras, et la jettent en l'air, de maniere qu'elle retombe sur ses pieds. Les hommes reprennent alors leur place, qui est au centre du cercle. Une autre danseuse s'avance pour répéter la même pantomime, et toutes se succedent ainsi.

Les Fezzanois sont fort adonnés à l'ivrognerie. Ils boivent le jus du palmier, nommé *ingibi*, ou un autre breuvage qui se fait avec des dattes. Lorsque les amis se rassemblent dans la soirée, c'est toujours pour boire. Quelquefois ils envoient chercher une danseuse, ou en langue soudane, une *kudanka*.

Ces danseuses chantent des airs de Soudan. L'instrument dont elles se servent se nomme *rhababe*: c'est un hémisphere escavé, formé d'une espece de citrouille, et couvert de cuir. Cet hémisphere porte un manche long, auquel est attaché une corde formée de crins de cheval, et de la grosseur d'une plume à écrire. C'est sur cette corde que l'on joue avec un archet.....

.....

Les fievres d'accès sont communes et sur-tout pour les étrangers.

Les flux-de-sang sont aussi très-fréquens, ce qui est probablement dû à l'abus du poivre rouge. On n'emploie absolument aucun remede que des amulettes; c'est-à-dire, des bandes de papier, sur lesquelles sont écrits des passages de l'alcoran, et que l'on s'attache autour du col, ou que l'on avale, suivant que le cas l'exige. On ne connaît point l'usage de la lancette; mais on saigne avec les ventouses. Tout l'art de la chirurgie se borne à racommoder les fractures simples. Les maisons, dans ce pays-là sont bâties misérablement. Leurs matériaux sont des briques de terre calcaire, séchées au soleil. Les maçons n'emploient à la construction aucun autre instrument que leurs mains. Lorsque les murs sont construits, les amis du propriétaire se rassemblent, et lui aident à les recouvrir d'un mortier fait avec de la terre calcaire blanche. Cet ouvrage se fait aussi sans aucun instrument. Les maisons sont extrêmement basses, et la lumiere n'y entre que par la porte. Je n'ai point connu de nation aussi frugale que les Fezzanois. Il est vrai que quand on place de la viande devant eux, on les met dans l'impossibilité de résister à cette tentation; mais la viande n'est point une chose que tout le monde puisse manger dans ce pays-là. Pour indiquer un homme riche à Mourzouk, on dit: » Il mange du pain et de la viande tous les jours. »

AVIS.

Les grandes eaux du parc de Versailles joueront aujourd'hui dimanche 3 thermidor, à cinq heures précises.

LIVRES DIVERS.

Manuel de la Légion d'Honneur, contenant les lois, arrêtés et réglemens relatifs à sa création et à son organisation, avec des états nominatifs relatifs à la formation des seize cohortes, et un tableau des campagnes. Nouvelle édition, augmentée des arrêtés de l'an 12, et de la description de la cérémonie de la prestation du serment dans la chapelle de l'Hôtel des Invalides, le 26 messidor. Un volume in-12.

Prix, 2 fr., et 2 fr. 75 cent. franc de port.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carousel, maintenant hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, nº 75, près Saint-Roch.

Traduction nouvelle des traités de la vieillesse et de l'amitié, et des paradoxes de Cicéron; par M. Gallon-la-Bastide; avec le texte latin de l'édition de M. l'abbé d'Olivet. Un vol. in-12.

Prix 3 fr., et pour les départemens, franc de port par la poste, 4 fr.

A Paris, chez Gilbert et compagnie, libraires, rue Hautefeuille, nº 19.

La Philosophie louée par elle-même, discours en vers par le citoyen Hyacinthe Morel, ex-professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale du département de Vaucluse, secrétaire-général de l'Athénée du même département, et associé à l'Académie de Marseille.

...Nil dulciùs est bene quam munita tenere
Edita doctrinâ sapientûm templa serena.
LUCRET. *de rer. nat. lib.* 2.

A Paris, chez les marchands de nouveautés;

Et à Avignon, chez Alphonse Berenguier, imprimeur-libraire, place du Change. An 12. — 1804.

Les Malheurs et les Crimes de l'ignorance, discours en vers, par le C. Hyacinthe Morel, ex-professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale du département de Vaucluse, secrétaire-général de l'Athénée du même département, et associé à l'Académie de Marseille.

Hunc agitat errorem animi tenebrasque necesse est
Non radii solis, neque lucida tela diei
Discutiant, sed naturæ species ratioque.
LUCRET. *de Rer. Nat. lib.* 1.

A Paris, chez les marchands de nouveautés; et à Avignon, chez Alphonse Berenguier, imprimeur-libraire, place du Change. — An 12 (1804).

Réflexions relatives au Sénatus-Consulte du 28 floréal an 12, par Maximin Isnard, ex-législateur et membre du collége électoral du département du Var.

Il faut tout faire pour le peuple
et rien par le peuple.
MIRABEAU.

A Draguignan, chez les F. Guichard, imprimeurs de la Préfecture. — Prairial (1804).

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ⅜ c.	55 ¼
—— Courant	56 ½	57
Londres	24 f. 70 c.	24 f. 45 c.
Hambourg	187	185 ½
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 62 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne	5 f. 22 c.	5 f. 14 c.
Naples		
Milan	7 l. 18 s. 6 d. p. 6f	8 f. s. 6 d.
Bâle	½	½ p.
Francfort		
Auguste	2 f. 54 c.	
Vienne	1 f. 87 c.	1 f. 86 c.
Pétersbourg		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	59 fr. 20 c.
Idem. Jouis. de vend. 13	56 fr. 75 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Act. de la Banque de France	1112 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui la 5e repré. des Bardes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui la Femme juge et partie.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par les comédiens ordinaires de S. M., les Tracasseries, et le Complaisant, com. en 5 actes. — Mercredi, la 1re repré. de C'est le même, ou la Prévention vaincue, com. nouv. en un act. — Lundi, par l'Opéra Buffa, Il Matrimonio secreto. — Jeudi, la 1re repré. de la Grotta di Trofonio, musique nouvelle de Paësiello.

Théâtre du Vaudeville. Scaron, Théophile, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, et la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. Alexis et Justine, opéra com., et Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre du Marais. La 1re représent. de Jean Joli, comédie nouvelle, préc. d'Almanzor et Zéline, ou les deux Califes, mélod. nouv. en 4 actes, à grand spectacle.

Théâtre de la Cité. Les Châteaux en Espagne, et la Colonie.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj., 3 thermidor, fête champêtre, et bal à grand orchestre. A 2 heures les bureaux seront ouverts, et à 4 les amusemens, danses et spectacles seront en activité jusqu'à minuit et demi, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de ballons, etc. Prix d'entrée 2 liv. 8 s. — La fête extraordin. est remise par le mauvais tems.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 304. *Lundi*, 4 *thermidor an* 12 *de la République* (23 *juillet* 1804.)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 *juillet* (22 *mess dor.*)

PARLEMENT IMPÉRIAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 7 *juillet.*

M. Foster annonce qu'il proposera, lundi prochain, de se former en comité de *voies et moyens*, et de voter un crédit pour l'Irlande.

Le chancelier de l'échiquier se présente à la barre, et donne lecture du message suivant :

» Georges, roi ;

» Sa majesté comptant sur l'affection et le zele » éprouvé de ses fideles communes, et considérant » qu'il est de la plus haute importance de se pré- » cautionner contre tous les événemens possibles, » desire que la chambre la mette à portée de pren- » dre les mesures qui peuvent être nécessaires » pour faire échouer les projets de ses ennemis. »

La chambre arrête qu'elle se formera en comité de subsides, pour prendre ce message en considération.

M. Pitt dépose sur le bureau l'état estimatif des charges annuelles de la liste civile.

Séance du 9 *juillet.*

Sur la proposition du *chancelier de l'échiquier*, la chambre se forme en comité de subsides. *M. Alexander* est au fauteuil.

On fait une seconde lecture du message de S. M. : après quoi *M. Pitt* prend la parole, et, sans observations préparatoires, demande qu'une somme de deux millions et demi soit accordée à S. M., pour faire face aux dépenses accidentelles. Il fait ensuite connaître à la chambre les autres sommes qu'il serait nécessaire d'appliquer à différens objets.

Le crédit de deux millions cinq cent mille livres sterling est voté.

M. Foster demande qu'une somme de huit cent mille livres soit mise à la disposition de S. M., pour fournir aux dépenses de l'Irlande. — Accordé.

Le chancelier de l'échiquier propose d'allouer 8000 liv. à S. M. pour les frais occasionnés par le Muséum britannique.

Cette proposition, et celle d'accorder un secours de 28,000 à l'établissement civil de Sierra-Leone, sont adoptées malgré les objections de plusieurs membres.

D'autres sommes formant un total d'environ 69,003 liv., sont votées successivement pour les ministres protestans-dissidens d'Angleterre et d'Irlande, pour l'huissier de la cour de l'échiquier, pour les impressions ordonnées par les deux chambres, etc. etc. etc.

La chambre s'étant reconstituée, ordonne que le rapport du comité lui sera présenté demain.

Elle se forme en comité de voies et moyens.

Le chancelier de l'échiquier propose de lever une somme de 2,500,000 livres par emprunts, ou au moyen des billets de l'échiquier : cette somme serait applicable au service de l'année 1805. — Approuvé.

La chambre prend quelques autres résolutions, dont elle arrête que le rapport lui sera fait demain.

Londres, le 10 juillet.

Nous nous plaignons, il est vrai, qu'on ait voté une somme considérable pour la liste civile et le service secret ; mais c'est pour nous une grande consolation de penser que cette somme sera dépensée dans l'intérieur, et qu'elle entrera dans la bourse de sujets de l'Angleterre.

— Une malle de Lisbonne est arrivée samedi dernier. Particle suivant a été bientôt après affiché à la bourse et au café de Lloyd.

Extrait d'une lettre écrite de Lisbonne, le 13 *juin.*

« On annonce que l'escadre de Linois a brûlé » sept bâtimens des Indes-Orientales, et qu'elle » en a capturé deux autres près de l'Isle-du-Prince- » de-Galles ; c'est un navire venant du Bengale qui » nous apporte cette nouvelle. »

—La derniere administration a été trouvée coupable de *haute-incondutte*, et l'Angleterre l'a condamnée à *mort* ; ce jugement vient d'être exécuté, puisque l'administration a perdu son *chef*. Mais par quelque tour de passe-passe, on a mis *une nouvelle enbeche* sur l'ancien corps, et les *membres* remplissent encore leurs *fonctions* ordinaires. Blackstone a posé en principe que si un criminel condamné par jugement, échappe à la mort, soit par la maladresse de l'exécuteur, soit par toute autre cause, l'exécution doit être renouvellée *jusqu'à ce que mort s'ensuive* (*Vide chap.* XXXII.) Or, la justice n'est-elle pas grossièrement offensée, quand un *felon convaincu* se montre au grand jour, et qu'il suit une ligne de conduite frappée de la vengeance des lois ?

— Nous sommes fâchés d'annoncer, dit le *Morning-Post*, que M. Pitt ne jouit pas d'une bonne santé.

Fonds publics. — Actions de la banque, 155 $\frac{1}{2}$. — Trois pour cent réduits, 56 $\frac{1}{8}$. — Quatre pour cent, 73 $\frac{1}{2}$. — *Omnium*, 5. 4 $\frac{1}{2}$. 5 d'escompte.

(*Extrait du Morning Chronicle et du Morning-Post.*)

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 2 *thermidor.*

L'EMPEREUR est allé hier en rade à 7 heures du matin. Il a monté sur plusieurs bâtimens de la flottille. Une division anglaise, qui était au large, a paru un moment vouloir attaquer la ligne ; mais avant d'être arrivée à la portée du canon, elle a viré de bord.

A midi, l'EMPEREUR a reçu dans sa tente, à la tour d'ordre, les corps de l'armée. A 4 heures il a visité dans le plus grand détail les magasins de l'arsenal, les établissemens de l'artillerie, et les différens travaux du port.

A 2 ou 3 heures, le vent du N. E. avait fraîchi. Deux canonnieres ont chassé sur leurs ancres. L'une d'elles, pendant la nuit, ayant manqué de virer, s'est jetée entre les roches du fort de l'Heurt. Vers minuit, elle tirait le canon de détresse. L'EMPEREUR est resté pendant la nuit entiere auprès de l'Heurt, où il donnait des ordres pour qu'on portât à ce bâtiment tous les secours que pouvait permettre l'état de la mer, qui était très-grosse, et du vent qui était terrible.

A cinq heures du matin, plusieurs canots avaient tenté d'aborder ce bâtiment ; on était au moment de perdre l'espoir de le secourir, et l'on se disposait à sauver l'équipage au moment où la canonniere viendrait à se briser. Mais bientôt elle toucha sur du sable au milieu des roches les plus dangereuses, et elle se trouva sauvée ; elle n'a même reçu aucune avarie.

Un vaisseau anglais de 74, qui avait voulu tenir à demi-canal contre la mer et le vent, a rompu ses cables, et a été long-tems en dérive. On a pu s'attendre pendant quelques instans qu'il viendrait échouer sur nos côtes.

Du Hâvre, le 28 *messidor.*

Le capitaine Daugier, qui occupe notre rade avec plusieurs divisions de la flottille, a été attaqué par une division anglaise, composée de 2 vaisseaux de ligne et de 12 ou 15 autres bâtimens. Le combat s'est engagé, et, après plusieurs heures, l'ennemi a été forcé de prendre le large, sans avoir aucunement rempli le but qu'il se proposait. Nous n'avons éprouvé aucun dommage ; mais nous avons lieu de penser que notre feu a assez maltraité les Anglais.

Paris, le 3 *thermidor.*

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Au palais de Saint-Cloud, le 23 prairial an 12.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, et les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, décrete :

TITRE PREMIER.

Des sépultures et des lieux qui leur sont consacrés.

Art. Ier. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

II. Il y aura, hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante metres au moins de leur enceinte, des terreins spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

III. Les terreins les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux metres au moins d'élévation ; on y fera des plantations, en prenant les précautions convenables pour ne point gêner la circulation de l'air.

IV. Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée ; chaque fosse qui sera ouverte, aura un metre cinq décimetres à deux metres de profondeur, sur huit décimetres de largeur, et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

V. Les fosses seront distantes les unes des autres de trois à quatre décimetres sur les côtés, et de trois à cinq décimetres à la tête et aux pieds.

VI. Pour éviter le danger qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années ; en conséquence, les terreins destinés à former les lieux de sépultures seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.

TITRE II.

De l'établissement des nouveaux cimetieres.

VII. Les communes qui seront obligées, en vertu des articles I et II du titre Ier, d'abandonner les cimetieres actuels, et de s'en procurer de nouveaux hors de l'enceinte de leurs habitations, pourront, sans autre autorisation que celle qui leur est accordée par la déclaration du 10 mars 1776, acquérir les terreins qui leur seront nécessaires, en remplissant les formes voulues par l'arrêté du 7 germinal an 9.

VIII. Aussitôt que les nouveaux emplacemens seront disposés à recevoir les inhumations, les cimetieres existans seront fermés, et resteront dans l'état où ils se trouveront, sans que l'on en puisse faire usage pendant cinq ans.

IX. A partir de cette époque, les terreins servant maintenant de cimetieres pourront être affermés par les communes auxquelles ils appartiennent, mais à condition qu'ils ne seront qu'ensemencés ou plantés, sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondation pour des constructions de bâtiment, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

TITRE III.

Des concessions de terreins dans les cimetieres.

X. Lorsque l'étendue des lieux consacrés aux inhumations le permettra, il pourra y être fait des concessions de terreins aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parens ou successeurs, et y construire des caveaux, monumens ou tombeaux.

XI. Les concessions ne seront néanmoins accordées qu'à ceux qui offriront de faire des fondations ou des donations en faveur des pauvres et des hôpitaux, indépendamment d'une somme qui sera donnée à la commune, et lorsque ces fondations, donations auront été autorisées par le Gouvernement, dans les formes accoutumées, sur l'avis des conseils municipaux, et la proposition des préfets.

XII. Il n'est point déroge, par les deux articles précédens, aux droits qu'a chaque particulier, sans besoin d'autorisation, de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami, une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent.

XIII. Les maires pourront également, sur l'avis des administrations des hôpitaux, permettre que l'on construise dans l'enceinte de ces hôpitaux, des monumens pour les fondateurs et bienfaiteurs de ces établissemens, lorsqu'ils en auront déposé le desir dans leurs actes de donation, de fondation ou de derniere volonté.

XIV. Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et bourgs.

TITRE IV.

De la police des lieux de sépulture.

XV. Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'in-

humation particulier : et dans les cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différens, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitans de chaque culte.

XVI. Les lieux de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales.

XVII. Les autorités locales sont spécialement chargées de maintenir l'exécution des lois et réglemens qui prohibent les exhumations non autorisées, et d'empêcher qu'il ne se commette dans les lieux de sépulture aucun désordre, ou qu'on s'y permette aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts.

TITRE V.

Des pompes funebres.

XVIII. Les cérémonies précédemment usitées pour les convois, suivant les différens cultes, seront rétablies, et il sera libre aux familles d'en régler la dépense selon leurs moyens et facultés; mais hors de l'enceinte et des églises et des lieux de sépulture, les cérémonies religieuses ne seront permises que dans les communes où l'on ne professe qu'un seul culte, conformément à l'art. XLV de la loi du 18 germinal an 10.

XIX. Lorsque le ministre d'un culte, sous quelque prétexte que ce soit, se permettra de refuser son ministere pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, commettra un autre ministre du même culte, pour remplir ses fonctions; dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps.

XX. Les frais et rétributions à payer aux ministres des cultes et autres individus attachés aux églises et temples, tant pour leur assistance aux convois que pour les services requis par les familles, seront réglés par le Gouvernement, sur l'avis des évêques, des consistoires et des préfets, et sur la proposition du conseiller-d'état chargé des affaires concernant les cultes. Il ne sera rien alloué pour leur assistance à l'inhumation des individus inscrits aux rôles des indigens.

XXI. Le mode le plus convenable pour le transport des corps, sera réglé suivant les localités, par les maires, sauf l'approbation des préfets.

XXII. Les fabriques des églises et les consistoires jouiront seules du droit de fournir les voitures, tentures, ornemens, et de faire généralement toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterremens, et pour la décence ou la pompe des funérailles.

Les fabriques et consistoires pourront faire exercer ou affermer ce droit, d'après l'approbation des autorités civiles sous la surveillance desquelles ils sont placés.

XXIII. L'emploi des sommes provenant de l'exercice ou de l'affermage de ce droit, sera consacré à l'entretien des églises, des lieux d'inhumation et au paiement des desservans; cet emploi sera réglé et réparti sur la proposition du conseiller-d'état chargé des affaires concernant les cultes, et d'après l'avis des évêques et des préfets.

XXIV. Il est expressément défendu à toutes autres personnes, quelles que soient leurs fonctions, d'exercer le droit susmentionné, sous telle peine qu'il appartiendra, sans préjudice des droits résultans des marchés existans, et qui ont été passés entre quelques entrepreneurs et les préfets, ou autres autorités civiles, relativement aux convois et pompes funebres.

XXV. Les frais à payer par les successions des personnes décédées, pour les billets d'enterrement, le prix des tentures, les bieres et le transport des corps, seront fixés par un tarif proposé par les administrations municipales, et arrêté par les préfets.

XXVI. Dans les villages et autres lieux où le droit précité ne pourra être exercé par les fabriques, les autorités locales y pourvoiront, sauf l'approbation des préfets.

XXVII. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'execution du présent décret, qui sera inseré au Bulletin des lois.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Par décret du 17 messidor an 12, les hospices et établissemens de charité qui ont obtenu ou obtiendront la permission d'ériger des oratoires particuliers, sont dispensés de payer aucun droit pour cette permission.

Par décret du même jour, les tribunaux criminels spéciaux prendront la dénomination de *cours de justice criminelle spéciale*.

Décret impérial du 24 messidor, portant 1° : A l'avenir la prestation du serment de chacun des membres des tribunaux ci après désignés, lors de sa réception, sera faite de la maniere suivante.

2°. Le tribunal de premiere instance recevra le serment des juges de paix de son arrondissement et de leurs suppléans.

3°. Les présidens et autres juges des tribunaux de premiere instance, le procureur impérial et ses substituts près ces tribunaux, et les juges des tribunaux de commerce, prêteront le serment devant la cour d'appel à laquelle ils ressortissent.

4°. Les premiers présidens des cours d'appel et des cours criminelles recevront le serment des juges et celui des substituts du procureur-général impérial près les tribunaux qu'ils président.

Un avis du conseil-d'état, approuvé le 18 messidor par S. M. l'EMPEREUR, porte, qu'il y a lieu d'ordonner la suspension de la perception de tout droit de présentation, défaut et congé dans les tribunaux de commerce, et d'ajourner à l'époque où on s'occupera du Code de commerce, la discussion de la question de savoir s'il est convenable de percevoir un droit de cette nature.

ÉCOLE DE MÉDECINE.

La Société de l'École de Médecine, dans sa séance du 30 messidor, présidée par S. E. le ministre de l'intérieur, a nommé une commission, composée de cinq de ses membres, pour faire l'examen de la piece pathologique extraite du corps du jeune homme mort récemment à Verneuil. Cette piece présentée à la Société par M. Blanche, chirurgien à Rouen, que le ministre avait invité à envoyer à l'École de Médecine, consiste en une masse organisée, dans laquelle on peut aisément reconnaître un fœtus informe. Il paraît résulter du premier examen que les commissaires ont fait de cette piece :

1°. Qu'elle s'est développée en dehors de l'intestin colon dans un kyste particulier adossé à l'intestin, et faisant saillie dans sa cavité.

2°. Qu'il n'y a eu de communication entre ce kyste et la cavité du colon que par la désorganisation d'une portion des tuniques de l'un et de l'autre qui s'est opérée pendant la maladie à laquelle le jeune homme a succombé.

3°. Que la fécondation de ce germe est contemporaine de celle de l'individu chez lequel il s'est imparfaitement développé.

Ainsi ce fait, si extraordinaire au premier aspect, paraît entrer dans la classe des germes qui, quelquefois sont fécondés en même-tems, et qui se reunissent ensuite en se confondant plus ou moins dans leur développement; mais il n'en présente pas moins, en ce genre, un phénomene rare.

La commission publiera incessamment le résultat de ses observations.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT

MM. les membres de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, sont prévenus qu'une nouvelle assemblée générale doit avoir lieu jeudi prochain, 7 thermidor, à deux heures très-précises de relevée, dans le local de la Société, rue du Bac, hôtel de Boulogne, n° 249, pour terminer les opérations qui n'ont pu être achevées dans la séance du 23 messidor.

MM. les souscripteurs des départemens qui se trouveraient à Paris, sont invités à se rendre à cette séance.

AVIS.

L'ancien et l'unique dépôt de la véritable essence de rose de Constantinople et des pastilles du sérail, est toujours chez M. Ylebert, Palais du Tribunat, n° 20, galerie de pierres, du côté de la rue de la Loi. Il y a des flacons d'essence depuis 6 fr. jusqu'à 30 fr., et des pastilles depuis 30 sous jusqu'à 24 fr.

LIVRES NOUVEAUX.

Code Civil, édition complette en 5 vol. in-8° de chacun 600 pages à peu-près, imprimé sur papier carré fin, caractere neuf philosophie, contenant le texte, avec tous les discours des divers orateurs, les rapports faits au Gouvernement, etc.

A Angers, chez Fouier-Mame, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Belin, rue Saint-Jacques.

Le prix des 5 vol. in-8o brochés, couverts en papier de couleur, avec titre et vignettes, est de 21 fr., et 26 fr. 50 c., franc de port par la poste, pour tous les départemens.

Chaque volume est suivi d'une table des matieres, et on trouve à la fin du cinquieme volume une table générale des lois avec leur numéro, d'après la nouvelle classification.

Instruction sur le ministere pastoral par l'évêque de Tout, 5 volumes in-12 jolie édition; prix, 6 fr.

Chez les mêmes.

Le Flambeau des Etudians, en rhétorique et en philosophie; ouvrage contenant de nouveaux élémens de métaphysique, de logique, de morale et de droit, suivis d'un traité de rhétorique, dans lequel les chefs-d'œuvre de la littérature sont appliqués aux préceptes; par M. Collin, ancien professeur de belles-lettres et de philosophie, auteur du Mémorial Universel, adopté dans les maisons d'éducation, et où les participes traités en trois regles, sont à la portée des enfans mêmes. Un vol. in-12.

Prix, 2 fr. 40 cent., et 3 fr. 25 cent. franc de port.

A Paris, chez Ponthieu, à la Bibliotheque des Grands-Hommes, place Saint-Germain-l'Auxerrois.

Petite Encyclopédie poétique, ou *Choix de Poésies dans tous les genres*, par une société de gens de lettres; 6e volume, fables.

Ce 6e volume de la collection, uniquement consacré aux fables, en contient 170, puisées dans nos meilleurs fabulistes, excepté dans La Fontaine. On y remarque :

L'Aigle et le Cerf-Volant, par Fumars. — L'Anon Petit-Maître, par Aubert. — Les Abeilles, ou Morale aux Souverains, par Lamotte. — Le Conseil des Animaux, par Dorat. — Le Cerisier et le Groseillier, par Aubert. — Chloé et Fanfan, par le même. — Les deux Attelages, par Lemontey. — L'Enfant bien corrigé, par Lemonnier. — L'Enfant dans le bateau, par Fumars. — Fanfan et Colas, par Aubert. — La Femme de neige, par Lemonnier. — Le Fromage, par Lamotte. — L'Hirondelle et le Bâtisseur. — Le Joueur de Gobelets, par Vadé. — Le Lievre et la Tortue, par Boisard. — La Montre et le Cadran solaire, par Lamotte. — L'Origine du Comique larmoyant, par Aubert. — L'Ours et les Abeilles, par Guicheler. — Le Perroquet, par Florian. — Le Porc et les Abeilles, par Mlle Joliveau. — Le Roi et les deux Bergers, par Florian. — Le Roitelet, par Piron. — Thémis, l'Amour et la Raison, par Hoffman. — Le Villageois et son Fils, par Groseiller.

Un vol. in-18 d'environ 300 pages, imprimé avec soin, sur caracteres neufs et sur beau papier façon de vélin, par Brasseur aîné.

Cet ouvrage formera douze volumes, qui paraîtront de mois en mois.

Le prix de la souscription est de 18 fr. pour Paris, et de 22 fr. 50 cent., franc de port, pour les départemens.

Les volumes se vendront séparément, pour Paris, 1 fr. 80 cent., et 2 fr. 25 cent., franc de port.

On souscrit, à Paris, chez Capelle et Renaud, éditeurs, libraires-commissionnaires, rue Jean-Jacques Rousseau.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, les Prétendus, suivi du ballet de Psyché. — M. Duport remplira le rôle de Zéphire.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, suivi de Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, et la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Demain, Bombarde, parodie des Bardes. — En attend. Henri de Baviere, op. com. en 3 actes.

Théâtre du Marais. Gabriel de Vergy, et Jean Joly, com. nouv.

Théâtre de la Cité. Cinna, et Blaise et Babet.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

---

1. L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

2. Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

3. Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

4. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 3 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 307. *Mardi, 5 thermidor an 12 de la République* (24 juillet 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 4 thermidor.

DECRETS IMPÉRIAUX.

DÉCRET IMPÉRIAL relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Au Palais de Saint-Cloud, le 24 messidor an 12.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et par les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, le conseil-d'état entendu, décrete :

PREMIERE PARTIE.

DES RANGS ET PRÉSÉANCES.

TITRE PREMIER.

Des rangs et séances des diverses autorités dans les cérémonies publiques.

SECTION PREMIERE.

Dispositions générales.

Art. Ier. Ceux qui, d'après les ordres de l'EMPEREUR, devront assister aux cérémonies publiques, y prendront rang et séance dans l'ordre qui suit :

Les princes français.
Les grands dignitaires.
Les cardinaux.
Les ministres.
Les grands-officiers de l'Empire.
Les sénateurs dans leur sénatorerie.
Les conseillers-d'état en mission.
Les grands-officiers de la légion d'honneur, lorsqu'ils n'auront point de fonctions publiques qui leur assignent un rang supérieur.
Les généraux de division commandant une division territoriale dans l'arrondissement de leur commandement.
Les premiers présidens des cours d'appel.
Les archevêques.
Le président du collége électoral de département pendant la tenue de la session, et pendant les dix jours qui précédent l'ouverture et qui suivent la clôture.
Les préfets.
Les présidens des cours de justice criminelle.
Les généraux de brigade commandant un département.
Les évêques.
Les commissaires-généraux de police.
Le président du collége électoral d'arrondissement, pendant la tenue de la session, et pendant les dix jours qui précedent l'ouverture et qui suivent la clôture.
Les sous-préfets.
Les présidens des tribunaux de premiere instance.
Le président du tribunal de commerce.
Les maires.
Les commandans d'armes.
Les présidens des consistoires.

Les préfets conseillers-d'état prendront leur rang de conseiller-d'état.

Lorsqu'en tems de guerre, ou pour toute autre raison, S. M. jugera à propos de nommer des gouverneurs de places fortes, le rang qu'ils doivent avoir sera réglé.

II. Le sénat, le conseil-d'état, le corps-législatif, le tribunat, la cour de cassation n'auront rang et séance que dans les cérémonies publiques, auxquelles ils auront été invités par lettres closes de S. M.

Il en sera de même des corps administratifs et judiciaires, dans les villes où l'EMPEREUR sera présent.

Dans les autres villes, les corps prendront les rangs réglés ci-après.

III. Dans aucun cas, les rangs et honneurs accordés à un corps n'appartiendront individuellement aux membres qui le composent.

IV. Lorsqu'un corps ou un des fonctionnaires dénommés dans l'art. Ier invitera, dans le local destiné à l'exercice de ses fonctions, d'autres corps ou fonctionnaires publics pour y assister à une cérémonie, le corps ou le fonctionnaire qui aura fait l'invitation, y conservera sa place ordinaire, et les fonctionnaires invités garderont entr'eux les rangs assignés par l'art. Ier du présent titre.

SECTION II.

Des invitations aux cérémonies publiques.

V. Les ordres de l'EMPEREUR pour la célébration des cérémonies publiques, seront adressés aux archevêques et évêques pour les cérémonies religieuses, et aux préfets pour les cérémonies civiles.

VI. Lorsqu'il y aura dans le lieu de la résidence du fonctionnaire auquel les ordres de l'EMPEREUR seront adressés, une ou plusieurs personnes désignées avant lui dans l'art. Ier, celui qui aura reçu lesdits ordres se rendra chez le fonctionnaire auquel la préséance est due, pour convenir du jour et de l'heure de la cérémonie.

Dans le cas contraire, ce fonctionnaire convoquera chez lui, par écrit, ceux des fonctionnaires placés après lui dans l'ordre des préséances; dont le concours sera nécessaire pour l'exécution des ordres de l'EMPEREUR.

SECTION III.

De l'ordre suivant lequel les autorités marcheront dans les cérémonies publiques.

VII. Les autorités appelées aux cérémonies publiques se réuniront chez la personne qui doit y occuper le premier rang.

VIII. Les princes, les grands dignitaires de l'Empire et les autres personnes désignées en l'art. Ier de la section Ire du présent titre, marcheront dans les cérémonies suivant l'ordre des préséances indiqué audit article, de sorte que la personne à laquelle la préséance sera due, ait toujours à sa droite celle qui doit occuper le second rang; à sa gauche celle qui doit occuper le troisieme, et ainsi de suite.

Ces trois personnes forment la premiere ligne du cortége;

Les trois personnes suivantes, la deuxieme ligne.

Les corps marcheront dans l'ordre suivant :
Les membres des cours d'appel,
Les officiers de l'état-major de la division, non compris deux aides de camp du général, qui le suivront immédiatement,
Les membres des cours criminelles,
Les conseils de préfectures, non compris le secrétaire-général qui accompagnera le préfet,
Les membres des tribunaux de premiere instance,
Le corps municipal,
Les officiers de l'état-major de la place,
Les membres du tribunal de commerce,
Les juges de paix,
Les commissaires de police.

SECTION IV.

De la maniere dont les diverses autorités seront placées dans les cérémonies.

IX. Il y aura au centre du local destiné aux cérémonies civiles et religieuses un nombre de fauteuils égal à celui des princes dignitaires, ou membres des autorités nationales présens, qui auront droit d'y assister. Aux cérémonies religieuses, lorsqu'il y aura un prince ou un grand dignitaire, on placera devant lui un prie-dieu avec un tapis et un carreau; en l'absence de tout prince, dignitaire ou membre des autorités nationales, le centre sera réservé, et personne ne pourra s'y placer.

Les généraux de division commandant les divisions territoriales,
Les premiers présidens des cours d'appel, et les archevêques seront placés à droite.
Les préfets,
Les présidens des cours criminelles,
Les généraux de brigade commandant les départemens,
Les évêques, seront placés à gauche.
Le reste du cortege sera placé en arriere,
Les préfets, conseillers-d'état prendront leur rang de conseiller-d'état.

Ces fonctionnaires garderont entre eux les rangs qui leur sont respectivement attribués.

X. Lorsque dans les cérémonies religieuses, il y aura impossibilité absolue de placer dans le chœur de l'église la totalité des membres des corps invités, lesdits membres seront placés dans la nef, et dans un ordre analogue à celui des chefs.

XI. Néanmoins, il sera réservé, de concert avec les évêques ou les curés et les autorités civiles et militaires, le plus de stalles qu'il sera possible; elles seront destinées de préférence aux présidens et procureurs impériaux des cours ou tribunaux, aux principaux officiers de l'état-major de la division et de la place, à l'officier supérieur de gendarmerie, et aux doyen et membres des conseils de préfecture.

XII. La cérémonie ne commencera que lorsque l'autorité qui occupera la premiere place aura pris séance.

Cette autorité se retirera la premiere.

XIII. Il sera fourni aux autorités réunies pour les cérémonies, des escortes de troupes de ligne ou de gendarmerie, selon qu'il sera réglé au titre des honneurs militaires.

SECONDE PARTIE.

DES HONNEURS MILITAIRES ET CIVILS.

TITRE II.

Saint-Sacrement.

Art. Ier. Dans les villes où, en exécution de l'art. XLV de la loi du 18 germinal an 10, les cérémonies religieuses pourront avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, lorsque le Saint-Sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats prendront les armes, les présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs. Les officiers se mettront à la tête de leur troupe, saluеront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts. Le drapeau saluera.

Il sera fourni, du premier poste devant lequel passera le Saint-Sacrement, au moins deux fusiliers pour son escorte. Ces fusiliers seront relevés de poste en poste, marcheront couverts près du Saint-Sacrement, l'arme dans le bras droit.

Les gardes de cavalerie monteront à cheval, mettront le sabre à la main, les trompettes sonneront la marche, les officiers, les étendards et guidon saluеront.

II. Si le Saint-Sacrement passe devant une troupe sous les armes, elle agira ainsi qu'il vient d'être ordonné aux gardes ou postes.

III. Une troupe en marche fera halte, se formera en bataille, et rendra les honneurs prescrits ci-dessus.

IV. Aux processions du Saint-Sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite; celui qui portera le second, la gauche; les autres régimens se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche. Les régimens d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie.

Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabiniers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, chasseurs et hussards.

Les régimens d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval.

La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistans.

Deux compagnies de grenadiers escorteront le Saint Sacrement; elles marcheront en file, à droite et à gauche du dais. A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par des fusiliers, et à défaut de ceux-ci par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied.

La compagnie du régiment portant le 1er no occupera la droite du dais; celle du second, la gauche.

Les officiers resteront à la tête des files. Les sous-officiers et soldats porteront le fusil sur le bras droit.

V. L'artillerie fera trois salves pendant le tems que durera la procession, et mettra en bataille sur les places, ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon.

TITRE III.

Sa Majesté Impériale.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsque Sa Majesté Impériale devra entrer dans une place, toute la garnison prendra les armes. La moitié de l'infanterie sera mise en bataille sur le glacis, à droite et à gauche de la porte par laquelle Sa Majesté devra entrer, et l'autre moitié sur les places que Sa Majesté devra traverser; les sous-officiers et soldats présenteront les armes; les officiers et les drapeaux saluеront, les tambours battront aux champs.

Toute la cavalerie ira au-devant de Sa Majesté Impériale jusqu'à une demi-lieue de la place, et l'escortera jusqu'à son logis.

Les officiers et les étendards saluеront.

Les trompettes sonneront la marche.

II. Lorsque Sa Majesté Impériale arrivera dans un camp, si l'on a été prévenu de son arrivée, toutes les troupes se mettront en bataille en avant du front de bandiere, et rendront les honneurs prescrits, article premier. La plus ancienne brigade

de cavalerie se portera au-devant de Sa Majesté Impériale jusqu'à une demi-lieue du camp. Les gardes et piquets prendront les armes ou monteront à cheval.

III. Dans le cas où Sa Majesté Impériale arriverait ou passerait inopinément dans un camp, les gardes et piquets prendront les armes ou monteront à cheval; les officiers se porteront promptement sur le front de bandière; les sous-officiers et soldats s'y rendront de même avec promptitude et sans armes; ils s'y formeront en bataille et y resteront jusqu'à nouvel ordre.

IV. On regardera comme le poste d'honneur le côté qui sera à droite en sortant du logis de Sa Majesté Impériale; mais si l'EMPEREUR ne loge pas dans la place, et qu'il ne fasse que la traverser, le poste d'honneur sera à la droite de la porte de la ville par laquelle Sa Majesté Impériale entrera.

V. Les officiers-généraux employés, s'il y en a dans la place, se mettront à la tête des troupes.

Le gouverneur de la place, s'il en a été nommé un pour commander en cas de siége, le commandant d'armes et les autres officiers de l'état-major de la place se trouveront à la première barrière pour en présenter les clés à Sa Majesté Impériale.

VI. Le maire et les adjoints accompagnés par une garde d'honneur de trente hommes au moins, fournie par la garde nationale sédentaire, se rendront à cinq cents pas environ hors de la place pour présenter les clefs de la ville à Sa Majesté.

VII. Il sera fait trois salves de toute l'artillerie de la place après que Sa Majesté Impériale aura passé les ponts.

Il en sera de même de toute l'artillerie d'un camp de paix, et non à la guerre, à moins d'un ordre formel.

VIII. Si Sa Majesté Impériale s'arrête dans la place ou dans le camp, et quoique les troupes de sa garde soient près de sa personne, les régimens d'infanterie de la garnison, à commencer par le 1er. nº., fourniront chacun à leur tour, une garde composée d'un bataillon avec son drapeau, et commandée par le colonel.

IX. Il sera mis pareillement devant le logis de Sa Majesté Impériale, un escadron de cavalerie de la garnison, commandé par le colonel; cet escadron fournira deux védettes, le sabre à la main, devant la porte de Sa Majesté. Les escadrons de la garnison le relèveront chacun à leur tour, suivant l'ordre prescrit, art. IV du tit. II.

X. Dès que l'EMPEREUR sera arrivé, les colonels qui commanderont ladite garde, prendront les ordres et la consigne du grand-maréchal de la cour ou de celui qui en fera les fonctions. Si Sa Majesté Impériale conserve tout ou partie de cette garde, elle sera particulièrement destinée à fournir des sentinelles autour du logis de Sa Majesté.

XI. Lorsque Sa Majesté Impériale sortira de la place, l'infanterie sera disposée ainsi qu'il est dit, art. Ier.

La cavalerie se portera sur son passage hors la place pour la suivre jusqu'à une demi-lieue de la barrière.

Dès que Sa Majesté Impériale en sera sortie, on la saluera par trois décharges de toute l'artillerie.

XII. Si Sa Majesté Impériale passe devant des troupes en bataille, l'infanterie présentera les armes, les officiers salueront, ainsi que les drapeaux; les tambours battront aux champs. Dans la cavalerie, les étendards, les guidons et les officiers salueront; les trompettes sonneront la marche.

XIII. Si Sa Majesté Impériale passe devant une troupe en marche, cette troupe s'arrêtera, se formera en bataille, si elle n'y est pas, et rendra à Sa Majesté les honneurs prescrits ci-dessus.

XIV. Si Sa Majesté Impériale passe devant un corps-de-garde, poste ou piquet, les troupes prendront les armes et les présenteront; les tambours battront aux champs.

La cavalerie montera à cheval et mettra le sabre à la main; les trompettes sonneront la marche.

Les officiers salueront de l'épée ou du sabre.

Les sentinelles présenteront les armes.

XV. Pendant le tems que Sa Majesté Impériale restera dans une place ou camp, elle donnera le mot d'ordre. Si le ministre de la guerre est présent, c'est lui qui recevra l'ordre et le rendra aux troupes; en son absence, ce sera le colonel-général de la garde de service, à moins que le corps de troupe ne soit commandé par un maréchal de l'Empire, qui dans ce cas le recevra directement.

XVI. Lorsque Sa Majesté Impériale recevra les officiers de la garnison ou du camp, chaque corps lui sera présenté, en l'absence du connétable et du ministre de la guerre, par le colonel-général de la garde de service à qui les corps s'adresseront à cet effet.

XVII. Lors des voyages de l'EMPEREUR, la gendarmerie nationale de chaque arrondissement sur lequel Sa Majesté passera, se portera sur la grande route au point le plus voisin de sa résidence, et s'y mettra en bataille.

XVIII. Un officier supérieur ou subalterne de gendarmerie, pris parmi ceux employés dans le département, pourra précéder à cheval immédiatement la voiture de Sa Majesté. Cette voiture pourra être immédiatement suivie par deux officiers ou sous-officiers de la gendarmerie du département, marchant après le piquet de la garde.

XIX. Lorsque le général de la division dans laquelle l'EMPEREUR se trouvera, accompagnera Sa Majesté, il se placera et marchera près la portière de gauche; les autres places autour de la voiture de Sa Majesté seront occupées par les officiers du palais ou de la garde impériale, et autres personnes que Sa Majesté aura spécialement nommées pour l'accompagner.

XX. Il ne sera rendu aucuns honneurs, ni civil ni militaire, à aucun officier civil ou militaire à Paris, et dans les lieux où se trouvera l'EMPEREUR, pendant tout le tems de sa résidence et pendant les vingt-quatre heures qui précéderont son arrivée et les vingt-quatre heures qui suivront son départ.

SECTION II.

Honneurs civils.

XXI. Dans les voyages que Sa Majesté fera, et qui auront été annoncés par les ministres, sa réception aura lieu de la manière suivante.

XXII. Le préfet viendra, accompagné d'un détachement de gendarmerie et de la garde nationale du canton, la recevoir sur la limite du département.

Chaque sous-préfet viendra pareillement la recevoir sur la limite de son arrondissement.

Les maires des communes l'attendront, chacun sur la limite de leurs municipalités respectives. Ils seront accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal et d'un détachement de la garde nationale.

XXIII. A l'entrée de l'EMPEREUR dans chaque commune, toutes les cloches sonneront; si l'église se trouve sur son passage, le curé ou desservant se tiendra sur la porte, en habits sacerdotaux, avec son clergé.

XXIV. Dans les villes où Sa Majesté s'arrêtera ou séjournera, les autorités et les fonctionnaires civils et judiciaires seront avertis de l'heure à laquelle l'EMPEREUR leur accordera audience, et présentés à Sa Majesté par l'officier du Palais à qui ces fonctions sont attribuées.

XXV. Ils seront admis devant elle dans l'ordre des préséances établi article Ier de la première partie.

XXVI. Tous fonctionnaires ou membres de corporation non compris dans l'article précité, ne seront point admis, s'ils ne sont mandés par ordre de Sa Majesté Impériale ou sans sa permission spéciale.

XXVII. Lorsque Sa Majesté Impériale aura séjourné dans une ville, les mêmes autorités qui l'auront reçue à l'entrée, se trouveront à sa sortie, pour lui rendre leurs hommages, si elle sort de jour.

XXVIII. Les honneurs soit civils, soit militaires à rendre à l'Impératrice sont les mêmes que ceux qui seront rendus à l'EMPEREUR, à l'exception de la présentation des clés, et de tout ce qui est relatif au commandement et au mot d'ordre.

TITRE IV.

Prince Impérial.

Art. Ier. Les honneurs à rendre au prince Impérial, lorsqu'il n'accompagnera pas Sa Majesté l'EMPEREUR, seront déterminés par un décret particulier; il en sera de même de ceux à lui rendre quand l'EMPEREUR sera présent.

Le Régent.

II. Le régent recevra les mêmes honneurs que les princes français.

TITRE V.

Princes Français.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Les honneurs d'entrée et de sortie d'une place ou d'un camp, qui doivent être rendus aux princes, aux grands dignitaires, ministres, grands-officiers de l'Empire, en vertu des dispositions contenues dans les titres suivans, ne le seront jamais qu'en exécution d'un ordre spécial, adressé par le ministre de la guerre aux généraux commandans les divisions ou les armées.

II. Quand les princes passeront dans une place, toute la garnison prendra les armes; un quart de l'infanterie sera mise en bataille hors de la porte par laquelle ils devront entrer; le reste sera disposé sur les places qu'ils devront traverser, et présentera les armes au moment de leur passage.

Moitié de la cavalerie ira au-devant d'eux jusqu'à un quart de lieue de la place, et les escortera jusqu'à leur logis; le reste de la cavalerie sera mis en bataille sur leur passage.

Les drapeaux, étendards ou guidons, et les officiers supérieurs, salueront.

L'état-major les recevra à la barrière, mais ne leur présentera point les clés; cet honneur étant uniquement réservé à S. M. Impériale.

III. Ils seront salués à leur entrée et à leur sortie de la place, par 21 coups de canon.

IV. Ils auront une garde de cent hommes avec un drapeau, commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. La garde sera à leur logis avant leur arrivée. Elle sera fournie le premier jour par le régiment qui portera le premier numéro, et ensuite par les autres à tour de rôle.

V. Quand les princes arriveront dans un camp, si l'on a été prévenu du moment de leur arrivée, l'infanterie et la cavalerie se mettront en bataille, en avant du front de bandière, le plus ancien régiment de cavalerie se portera au-devant d'eux. Les gardes et les piquets prendront les armes et monteront à cheval.

VI. Dans le cas où les Princes arriveront ou passeront inopinément dans un camp, les gardes ou piquets prendront les armes ou monteront à cheval, les officiers se porteront promptement sur le front de bandière; les sous-officiers et soldats sortiront de leurs tentes et borderont la haie dans la rue du camp, et y resteront jusqu'à nouvel ordre.

VII. Si les princes arrivent devant une troupe en bataille, l'infanterie présentera les armes; la cavalerie mettra le sabre à la main; les officiers supérieurs, les drapeaux, étendards ou guidons salueront; les tambours battront aux champs; les trompettes sonneront la marche.

VIII. Si les princes passent devant une troupe en marche, la troupe s'arrêtera, se formera en bataille si elle n'y est point, et rendra les honneurs ci-dessus prescrits.

IX. S'ils passent devant un corps-de-garde, poste ou piquet, les soldats prendront les armes et les porteront; les tambours battront aux champs; la cavalerie montera à cheval et mettra le sabre à la main; les trompettes sonneront la marche; les sentinelles présenteront les armes.

X. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue; l'officier-général le plus élevé en grade, ou à son défaut le commandant de la place, prendra leurs ordres pour la réception des corps, et les présentera.

Le mot d'ordre sera porté aux princes par un officier de l'état-major-général de l'armée, et dans les places par un adjudant de place.

XI. Lorsque les princes feront partie du corps de troupes qui composeront un camp ou formeront une garnison, ils ne recevront plus, à dater du lendemain de leur arrivée jusqu'à la veille de leur départ, que les honneurs dus à leur grade militaire.

XII. Lorsque les princes quitteront une place ou un camp, ils recevront les mêmes honneurs qu'à leur entrée.

SECTION II.

Honneurs civils.

XIII. Lorsque les princes voyageront dans les départemens, et qu'il aura été donné avis officiel de leur voyage par les ministres, il leur sera rendu les honneurs ci-après.

XIV. Les maires et adjoints les recevront à environ deux cent cinquante pas en avant de l'entrée de leur commune, et si les princes doivent s'y arrêter ou y séjourner, les maires les conduiront au logement qui leur aura été destiné. Dans les villes, un détachement de la garde nationale ira à leur rencontre à deux cent cinquante pas en avant du lieu où le maire les attendra.

XV. Dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, les préfets ou sous-préfets se rendront à la porte de la ville pour les recevoir.

XVI. Ils seront complimentés par les fonctionnaires et autorités mentionnées au tit. Ier. art. Ier.

Les cours d'appel s'y rendront seulement par députation composée du premier président, du procureur-général-impérial, et de la moitié des juges. Les autres cours et tribunaux s'y rendront en corps.

XVII. Lorsqu'ils sortiront d'une ville dans laquelle ils auront séjourné, les maires et adjoints se trouveront à la porte par laquelle ils devront sortir accompagnés d'un détachement de la garde nationale.

TITRE VI.

Les Grands Dignitaires de l'Empire.

Les grands dignitaires de l'Empire recevront dans les mêmes circonstances, les mêmes honneurs civils et militaires que les princes.

TITRE VII.

Des ministres.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Les ministres recevront les honneurs suivans:

1º. Ils seront salués de quinze coups de canon.

2º. Un escadron de la cavalerie ira à leur rencontre à un quart de lieue de la place: elle sera commandée par un officier supérieur, et les escortera jusqu'à leur logis. Ils seront salués par les officiers supérieurs et les étendards de cet escadron, et les trompettes sonneront la marche.

3°. La garnison prendra les armes, sera rangée sur les places qu'ils devront traverser, et présentera les armes au moment de leur passage.

4°. Ils auront une garde d'infanterie composée de 60 hommes avec un drapeau, commandée par un capitaine et un lieutenant. Cette garde sera placée avant leur arrivée. Le commandant de la place ira les recevoir à la barrière.

Le tambour de la garde battra aux champs, et la troupe présentera les armes.

5°. Les postes, gardes ou piquets d'infanterie devant lesquels ils passeront, prendront et porteront les armes; ceux de cavalerie monteront à cheval, et mettront le sabre à la main; les sentinelles présenteront les armes; les tambours battront aux champs; les trompettes sonneront la marche.

6°. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue.

7°. Ils seront salués et reconduits à leur sortie, ainsi qu'il a été dit pour leur entrée.

II. Le ministre de la guerre recevra de plus les honneurs suivans :

Il sera tiré, pour le ministre de la guerre, 19 coups de canon.

Le quart de la cavalerie ira jusqu'à une demi-lieue au-devant lui.

Sa garde sera composée de quatre-vingts hommes, commandés par trois officiers, et sera composée de grenadiers.

Il sera tiré pour le ministre-directeur dix-sept coups de canon. Sa garde sera de quatre-vingts hommes, commandée par trois officiers, mais composée de fusiliers.

Le ministre de la guerre aura un officier d'ordonnance de chaque corps. Cet officier sera pris parmi les lieutenans. Le ministre-directeur en aura un aussi de chaque corps, pris parmi les sous-lieutenans.

Le ministre de la guerre donnera le mot d'ordre en l'absence de l'Empereur. Il sera porté au ministre-directeur, au camp par un officier d'état-major, et dans les places par un adjudant de place.

Le ministre de la marine recevra dans les chef-lieux d'arrondissement maritime, les mêmes honneurs que le ministre de la guerre.

SECTION II.

Honneurs civils.

III. Les ministres recevront dans les villes de leur passage, les mêmes honneurs que les grands dignitaires de l'Empire, sauf les exceptions suivantes :

Les maires, pour les recevoir, les attendront à la porte de la ville.

Le détachement de la garde nationale ira au-devant d'eux à l'entrée du faubourg, ou, s'il n'y en a point, à cent cinquante pas en avant de la porte.

IV. Les cours d'appel les visiteront par une députation composée d'un président, du procureur-général ou substitut, du quart des juges.

Les autres cours et tribunaux s'y rendront par députation composée de la moitié de la cour ou du tribunal.

Pour le grand-juge ministre de la justice, les députations des tribunaux seront semblables à celles déterminées pour les princes et grands dignitaires.

Les maires et adjoints iront, au moment de leur départ, prendre congé d'eux dans leurs logis.

TITRE VIII.

Des grands-officiers d'Empire.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Les maréchaux d'Empire dont les voyages auront été annoncés par le ministre de la guerre, recevront, dans l'étendue de leur commandement, les honneurs suivans :

1°. Ils seront salués de treize coups de canon;

2°. Un escadron ira à leur rencontre à un quart de lieue de la place, et les escortera jusqu'à leur logis; ils seront salués par les officiers supérieurs et l'étendard de cet escadron, les trompettes sonneront la marche;

3°. La garnison prendra les armes et sera rangée sur les places qu'ils devront traverser, et présentera les armes. Les officiers supérieurs, étendards et drapeaux salueront;

4°. Ils auront une garde de cinquante hommes commandée par un capitaine et un lieutenant. Elle sera placée avant leur arrivée, et aura un drapeau. Le commandant de la place ira les recevoir à la barrière.

5°. Les postes, gardes et piquets sortiront, porteront les armes, ou monteront à cheval; les sentinelles présenteront les armes, les tambours battront aux champs et les trompettes sonneront la marche.

6°. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue. Ils donneront le mot d'ordre.

7°. A leur sortie ils seront traités comme à leur entrée.

II. Les maréchaux d'Empire voyageant hors leur commandement, et dont le voyage aura été annoncé par le ministre de la guerre, recevront les honneurs prescrits art. Ier, mais avec les modifications suivantes :

Ils ne seront salués que de onze coups de canon : une seule compagnie de cavalerie, commandée par le capitaine, ira à leur rencontre.

Le commandant de la place ira les recevoir chez eux. Le mot d'ordre leur sera porté au camp par un officier de l'état-major, et dans les places par un adjudant de place.

III. Les grands-officiers d'Empire, colonels ou inspecteurs-généraux, recevront les honneurs suivans :

Ils seront reçus comme les maréchaux d'Empire voyageant hors de leur commandement, avec cette différence que les troupes ne présenteront point les armes, que les officiers supérieurs et drapeaux ne salueront point, et qu'il ne sera tiré que sept coups de canon; mais ils trouveront tous les corps de leur arme en bataille devant leur logis; ces corps les salueront, et laisseront une vedette si c'est de la cavalerie, et une sentinelle si c'est de l'infanterie.

IV. Les grands-officiers civils seront reçus comme les grands-officiers de l'Empire, colonels ou inspecteurs-généraux, mais ils ne seront salués que de cinq coups de canon, et leur garde ne sera placée qu'après leur arrivée.

V. Lorsque les colonels, inspecteurs-généraux et les autres grands-officiers civils feront partie d'un camp ou d'une garnison, ils ne recevront plus à dater du lendemain de leur arrivée, et jusqu'à la veille de leur départ, que les honneurs affectés à leur grade militaire.

Ils recevront le jour de leur départ les mêmes honneurs qu'à celui de leur arrivée.

SECTION II.

Honneurs civils.

VI. Les grands officiers de l'Empire recevront les honneurs suivans :

Les maires et adjoints se trouveront à leur logis avant leur arrivée.

Ils trouveront à l'entrée de la ville un détachement de la garde nationale sous les armes.

Les cours d'appel, autres cours et tribunaux se rendront chez eux de la même manière que chez les ministres.

Les maires et adjoints iront prendre congé d'eux dans leur logis, au moment de leur départ.

VII. Les maréchaux d'Empire recevront, dans l'étendue de leur commandement, les mêmes honneurs civils que les ministres.

TITRE IX.

Le Sénat.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsque le sénat en corps se rendra chez Sa Majesté Impériale, ou à quelque cérémonie, il lui sera fourni une garde de cent hommes à cheval, qui seront divisés en avant, en arrière et sur les flancs du cortége; à défaut de cavalerie, cette garde sera fournie par l'infanterie.

II. Les corps-de-garde, postes ou piquets prendront les armes ou monteront à cheval à son passage.

III. S'il passe devant une troupe en bataille, les officiers supérieurs salueront.

IV. Les sentinelles présenteront les armes et les tambours rappeleront.

V. Lorsque les sénateurs voudront faire leur entrée d'honneur dans le chef-lieu de leur sénatorerie, ce qu'ils ne pourront faire qu'une fois seulement, le ministre de la guerre donnera ordre de leur rendre les honneurs suivans :

VI. Ils entreront dans une place en voiture, accompagnés de leur suite.

VII. Le commandant de la place se trouvera à la barrière pour les recevoir et les accompagner.

VIII. Les troupes seront en bataille sur leur passage;

Les officiers supérieurs salueront;

Les tambours rappelleront;

On tirera cinq coups de canon, et de même à leur sortie.

IX. Il sera envoyé au-devant d'eux, à un quart de lieue, un détachement de vingt hommes de cavalerie, commandé par un officier avec un trompette, qui les escortera jusqu'à leur logis. Outre ce détachement, il sera envoyé à leur rencontre quatre brigades de gendarmerie, commandées par un lieutenant. Le capitaine de la gendarmerie se trouvera à la porte de la ville et les accompagnera.

X. Il leur sera donné une garde de trente hommes, commandée par un lieutenant; le tambour rappellera.

Il sera placé deux sentinelles à la porte de leur logis.

XI. Les postes ou gardes devant lesquels il passeront prendront et porteront les armes ou monteront à cheval; les tambours ou trompettes rappelleront; les sentinelles présenteront les armes.

XII. Il leur sera fait des visites de corps.

XIII. Les honneurs attribués par les art. VI, VII et VIII, leur seront rendus lors de leur première entrée dans toutes les places de l'arrondissement de leur sénatorerie. Toutes les fois qu'ils viendront dans le chef-lieu après leur première entrée, on leur rendra les honneurs prescrits art. X, XI et XII.

XIV. Les sentinelles feront face et présenteront les armes à tout sénateur qui passera à leur portée revêtu de son costume.

SECTION II.

Honneurs civils.

XV. Les sénateurs allant prendre possession de leurs sénatoreries, recevront dans les villes du ressort du tribunal d'appel dans l'étendue duquel elle sera placée et où ils s'arrêteront, les honneurs suivans :

Un détachement de la garde nationale sera sous les armes à la porte de la ville.

Les maires et adjoints se trouveront à leur logis avant leur arrivée.

Ils seront visités immédiatement après leur arrivée par toutes les autorités nommées après eux dans le titre des préséances.

Les cours d'appel s'y rendront par une députation composée d'un président, du procureur-général et de quatre juges. Les autres cours et tribunaux par une députation composée de la moitié de la cour ou tribunal.

S'ils séjournent vingt-quatre heures dans la ville, ils rendront, en la personne des chefs des autorités ou corps dénommés dans le titre Ier, les visites qu'ils auront reçues.

Les maires et adjoints iront prendre congé d'eux, au moment de leur départ.

XVI. S'il se trouve dans la ville où le sénateur s'arrêtera une personne ou une autorité nommée avant lui dans l'ordre des préséances, il ira lui faire une visite, dès qu'il aura reçu celles qui lui sont dues.

XVII. Les sénateurs venant dans leur sénatorerie faire leur résidence annuelle ne recevront d'honneurs civils que dans le chef-lieu de leur sénatorerie. Ils trouveront un détachement de la garde nationale à leur porte, les maires et adjoints dans leur logis. Les personnes ou autorités nommées après eux dans l'ordre des préséances les visiteront dans les vingt-quatre heures, et ils rendront les visites dans les vingt-quatre heures suivantes.

TITRE X.

Le conseil-d'état.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Les conseillers-d'état en mission recevront dans les chefs-lieux des départemens où leur mission les appellera, d'après les ordres que le ministre de la guerre donnera, les honneurs attribués aux sénateurs lors de leur première entrée dans leur sénatorerie.

II. Il leur sera rendu dans les autres places de l'arrondissement où ils seront en mission, les honneurs fixés pour les sénateurs par les articles X, XI et XII du titre IX.

III. Les sentinelles feront face, et présenteront les armes à tout conseiller-d'état qui passera à leur portée revêtu de son costume.

SECTION II.

Honneurs civils.

IV. Il sera rendu aux conseillers-d'état en mission, les mêmes honneurs civils qu'aux sénateurs lors de leur première entrée. Ils rendront les visites qu'ils auront reçues des autorités constituées, en la personne de leurs chefs, s'ils séjournent 24 heures dans la ville, ils feront dans le même cas des visites aux personnes désignées avant eux dans le titre des préséances.

TITRE XI.

Grands-officiers de la légion d'honneur, chefs de cohorte.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Quand les grands-officiers de la légion d'honneur, chefs de cohorte, se rendront pour la première fois au chef-lieu de leur cohorte, ils seront reçus comme les sénateurs dans leur sénatorerie : habituellement ces grands-officiers recevront dans le chef-lieu de leur cohorte les honneurs déterminés pour les sénateurs, par les articles X, XI et XII.

II. Les sentinelles présenteront les armes aux grands-officiers et commandans de la légion d'honneur, ils les porteront pour les officiers et les légionnaires.

SECTION II.

Honneurs civils.

III. Lorsque les grands-officiers chefs de cohorte se rendront pour la première fois au chef-lieu de la cohorte, il en sera de même que des sénateurs lors de leur première entrée.

Lorsqu'ils y reviendront ensuite, ils seront reçus comme les sénateurs venant faire leur résidence annuelle.

TITRE XII.

Le Corps-Législatif et le Tribunat.

Art. Ier. Lorsque le corps-législatif et le tribunat se rendront en corps chez S. M. I., à quelque fête ou cérémonie publique, il leur sera fourni par la garnison une garde d'honneur pareille à celle déterminée pour le sénat.

II. Lorsque ces corps passeront devant un corps-de-garde, poste ou piquet, la troupe prendra les armes, ou montera à cheval pour y rester jusqu'à ce qu'ils soient passés.

L'officier qui commandera le poste sera à la tête et saluera.

III. Les sentinelles porteront les armes à tout membre du corps législatif ou du tribunat qui passera à leur portée revêtu de son costume.

TITRE XIII.

Les ambassadeurs français et étrangers.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Il ne sera, sous aucun prétexte, rendu aucune espece d'honneur militaire à un ambassadeur français ou étranger sans l'ordre formel du ministre de la guerre.

II. Le ministre des relations extérieures se concertera avec le ministre de la guerre pour les honneurs à rendre aux ambassadeurs français ou étrangers. Le ministre de la guerre donnera des ordres pour leur réception.

SECTION II.

Honneurs civils.

III. Il en sera des honneurs civils pour les ambassadeurs français ou étrangers, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour les honneurs militaires.

TITRE XIV.

Les Généraux de division.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Les généraux de division commandant en chef une armée ou un corps d'armée recevront dans toute l'étendue de l'Empire, les honneurs fixés art. III du titre VII pour les maréchaux d'Empire non employés; et dans l'étendue de leur commandement, les honneurs fixés art. II du même titre, pour les maréchaux d'Empire hors de leur commandement.

II. Les généraux de division commandant une division militaire territoriale, lorsqu'ils voudront faire leur entrée d'honneur dans les places, citadelles et châteaux de leur division, ce qu'ils ne pourront faire qu'une seule fois pendant le tems qu'ils y commanderont, en donneront avis aux généraux commandant dans les départemens, et ceux-ci aux commandans d'armes, qui donneront l'ordre de leur rendre les honneurs militaires ci-après.

III. Ils entreront dans la place en voiture ou à cheval, à leur option.

IV. Le commandant d'armes se trouvera à la barriere pour les accompagner.

V. Ils seront salués de cinq coups de canon.

VI. La garnison se mettra en bataille sur leur passage. Celle du chef-lieu du département sera commandée par l'officier-général ou supérieur commandant le département. Les officiers supérieurs, les drapeaux et étendards les salueront: les troupes porteront les armes, les tambours et trompettes rappelleront; ils seront reçus de la même maniere la premiere et la derniere fois où ils verront les troupes, pour les inspecter ou exercer; dans les autres circonstances, ils ne seront salués ni par les officiers supérieurs, ni par les drapeaux ou étendards.

VII. Il sera envoyé à un quart de lieue au-devant d'eux un détachement de trente homme de cavalerie commandé par un officier avec un trompette. Ce détachement les escortera jusqu'à leur logis.

VIII. On enverra à leur logis, après leur arrivée, une garde de 50 hommes, commandée par un capitaine et un lieutenant.

Le tambour rappellera.

IX. Le gouverneur ou le commandant d'armes prendra l'ordre d'eux le jour de leur arrivée et celui de leur départ. Les autres jours, ils le donneront à l'adjudant de place.

X. Ils auront habituellement deux sentinelles à la porte de leur logis; les sentinelles seront tirées des compagnies de grenadiers.

XI. Les gardes ou postes des places ou quartiers prendront les armes ou monteront à cheval quand ils passeront devant eux. Les tambours et trompettes rappelleront.

XII. Ils donneront le mot d'ordre.

XIII. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue.

XIV. A leur sortie, il sera tiré cinq coups de canon.

XV. Il seront reconduits par un détachement de cavalerie pareil à celui qu'ils auront eu à leur arrivée.

XVI. Le commandant d'armes les suivra jusques à la barriere, et prendra d'eux le mot d'ordre.

XVII. Quand après un an et un jour d'absence, ils retourneront dans les places, après y avoir fait leur entrée d'honneur, ils y recevront les honneurs ci-dessus prescrits, sauf que les troupes ne prendront point les armes, et qu'on ne tirera point de canon.

XVIII. Les généraux de division employés auront une garde de trente hommes, commandée par un lieutenant.

Le tambour rappellera.

XIX. Les gardes ou postes des places ou quartiers prendront les armes ou monteront à cheval, quand ils passeront devant eux. Les tambours et trompettes desdites gardes rappelleront.

XX. Quand ils verront les troupes pour la premiere ou derniere fois, les officiers supérieurs salueront; les étendards et drapeaux ne salueront pas. Les tambours et trompettes rappelleront.

XXI. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue, et le mot d'ordre leur sera porté par un officier de l'état-major de l'armée ou de la place.

XXII. Ils auront habituellement à la porte de leur logis deux sentinelles tirées des grenadiers.

XXIII. Les généraux de division inspecteurs recevront, pendant le tems de leur inspection seulement, les mêmes honneurs que les généraux de division employés.

SECTION II.

Honneurs civils.

XXIV. Les généraux de division commandant une armée ou un corps d'armée recevront, dans l'étendue de leur commandement, les honneurs civils attribués aux maréchaux d'Empire, art. VII du tit. VIII.

XXV. Les généraux de division commandant une division territoriale, recevront la visite du président du tribunal d'appel et de toutes les autres personnes ou chefs des autorités nommés après eux dans l'article des préséances. Ils rendront les visites dans les vingt-quatre heures.

Ils visiteront, dès le jour de leur arrivée, les personnes dénommées avant eux dans l'ordre des préséances. Ces visites leur seront rendues dans les vingt-quatre heures par les fonctionnaires employés dans les départemens.

TITRE XV.

Les Généraux de brigade.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsque les généraux de brigade commandant un département feront leur entrée d'honneur dans les places, citadelles et châteaux de leur commandement, ce qu'ils ne pourront faire qu'une fois, ils en préviendront le général commandant la division, qui prescrira de leur rendre les honneurs déterminés pour les généraux de division commandant une division territoriale, excepté qu'il ne sera point tiré de canon, et qu'ils n'auront qu'une garde de trente hommes commandée par un lieutenant, et que le tambour prêt à battre ne battra point. Il sera envoyé au devant d'eux, à un quart de lieue de la place, une garde de cavalerie, composée de douze hommes, commandée par un maréchal-des-logis. Cette garde les escortera jusqu'à leur logis.

Lors de leur sortie ils seront traités comme à leur entrée.

II. Quand les généraux commandant un département verront les troupes pour la premiere et derniere fois, les officiers supérieurs les salueront, les tambours seront prêts à battre, les trompettes à sonner.

III. Les gardes et postes prendront les armes et les porteront.

Les gardes à cheval monteront à cheval et mettront le sabre à la main.

Les sentinelles présenteront les armes.

IV. Ils auront habituellement à la porte de leur logis, deux sentinelles tirées des fusiliers.

V. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue, et le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

VI. Les généraux de brigade employés auront quinze hommes de garde, commandés par un sergent: un tambour conduira cette garde, mais ne restera point.

Les gardes prendront et porteront les armes, ou monteront à cheval et mettront le sabre à la main; les tambours et trompettes seront prêts à battre ou à sonner.

Ils auront une sentinelle tirée des fusiliers. Il leur sera fait des visites de corps.

Quand ils verront les troupes pour la premiere et derniere fois, ils seront salués par les officiers supérieurs.

Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

SECTION II.

Honneurs civils.

VII. Les généraux de brigade commandant un département, recevront dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, la visite des personnes nommées après eux dans l'ordre des préséances, et les rendront dans les vingt-quatre heures suivantes.

Ils visiteront, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, les personnes nommées avant eux dans l'ordre des préséances; les visites leur seront rendues dans les vingt-quatre heures suivantes, par les fonctionnaires employés dans les départemens.

TITRE XVI.

Les Adjudans-Commandans.

Art. Ier. Les adjudans-commandans qui auront des lettres de service de Sa Majesté pour commander dans un département, auront une garde de dix hommes, commandée par un caporal.

Cette garde et les postes à leur passage se mettront en bataille et se reposeront sur les armes. Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

II. Les adjudans-commandans chefs d'état-major d'une division, auront une sentinelle à la porte du lieu où se tiendra leur bureau.

III. Toutes les sentinelles présenteront les armes aux adjudans-commandans.

IV. Les adjudans-commandans qui auront des lettres de service de Sa Majesté, pour commander dans un département, recevront la visite des commissaires-généraux de police et de toutes les personnes nommées après ces commissaires: ils rendront les visités dans les vingt-quatre heures; ils visiteront dans les mêmes vingt-quatre heures les personnes nommées ayant les commissaires de police, qui leur rendront la visite dans les vingt-quatre heures suivantes.

TITRE XVII.

Les Préfets.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsqu'un préfet conseiller d'état entrera pour la premiere fois dans le chef-lieu de son département, il y sera reçu par les troupes de ligne d'après les ordres qu'en donnera le ministre de la guerre, comme un conseiller d'état en mission; de plus, la gendarmerie de tout l'arrondissement du chef-lieu de la préfecture ira à sa rencontre: elle sera commandée par le capitaine du département.

II. Lorsque le préfet ne sera point conseiller d'état, la garnison prendra les armes; la gendarmerie ira à sa rencontre, mais on ne tirera point de canon, et la cavalerie de ligne n'ira point au-devant de lui.

III. Pendant tout le tems où un préfet sera en tournée, il sera, s'il est conseiller-d'état, accompagné par un officier de gendarmerie et six gendarmes, et par un maréchal-de-logis et quatre gendarmes s'il n'est point conseiller-d'état.

IV. Lorsque les préfets entreront dans une autre ville que le chef-lieu de leur département pendant leur tournée, les postes prendront les armes, les tambours seront prêts à battre.

V. Il sera établi un corps-de-garde à l'entrée de la préfecture. Cette garde sera proportionnée au besoin du service et commandée par un sergent.

VI. Elle sera fournie par les troupes de ligne, en cas d'insuffisance, par les vétérans nationaux, et à leur défaut par la garde nationale sédentaire.

VII. Le préfet donnera les consignes particulieres à cette garde.

VIII. Le mot d'ordre lui sera porté chaque jour par un sergent.

IX. Les sentinelles lui porteront les armes dans toute l'étendue du département, lorsqu'il passera revêtu de son costume.

X. Quand il sortira de la préfecture, sa garde prendra et portera les armes.

XI. Lors des fêtes et cérémonies publiques, une garde d'honneur, composée de 30 hommes de troupe de ligne, commandée par un officier, accompagnera le préfet, de la préfecture au lieu de la cérémonie, et l'y reconduira.

XII. A défaut de troupes de ligne, le capitaine de gendarmerie sera tenu de fournir au préfet, sur sa réquisition, une escorte de deux brigades au moins, commandées par un officier.

XIII. Lorsque le préfet accompagné du cortége ci dessus, passera à portée d'un corps-de-garde, les troupes prendront et porteront les armes, le tambour sera prêt à battre.

XIV. Il lui sera fait des visites de corps.

SECTION II.

Honneurs civils.

XV. Le préfet arrivant pour la premiere fois dans le chef-lieu de son département sera reçu à la porte

porte de la ville par le maire et ses adjoints accompagnés d'un détachement de la garde nationale, et d'un détachement de gendarmerie commandé par le capitaine. Cette escorte le conduira à son hôtel où il sera attendu par le conseil de préfecture et le secrétaire-général qui le complimenteront.

XVI. Il sera visité, aussitôt après son arrivée par les autorités nommées après lui dans l'article des préséances. Il rendra ces visites dans les vingt-quatre heures. Il recevra aussi les autres fonctionnaires inférieurs qui viendront le complimenter.

XVII. Il fera dans les vingt-quatre heures une visite au général-commandant la division militaire, et au premier président de la cour d'appel, qui la lui rendront dans les vingt-quatre heures suivantes. Il visitera aussi, s'il y en existe, les autres autorités ou personnes placées avant lui dans l'ordre des préséances.

XVIII. Lors de sa première tournée dans chaque arrondissement du département, il lui sera rendu les mêmes honneurs dans les chefs-lieux d'arrondissement. Il rendra les visites aux présidens des tribunaux, au maire et au commandant d'armes dans les vingt-quatre heures.

XIX. Les sous-préfets arrivant dans le chef-lieu de leur sous-préfecture seront attendus dans leur demeure par le maire qui les complimentera. Ils y recevront la visite des chefs des autorités dénommées après eux, et les rendront dans les vingt-quatre heures.

S'il existe dans le chef-lieu de la sous-préfecture des autorités dénommées avant eux, ils leur feront une visite dans les vingt-quatre heures de leur arrivée; ces visites leur seront rendues dans les vingt-quatre heures suivantes.

TITRE XVIII.

Les Commandans d'armes.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires

Art. Ier. Les commandans d'armes auront à la porte de leur logis une sentinelle tirée du corps-de-garde le plus voisin et des compagnies de fusiliers, s'ils ne sont pas officiers-généraux; s'ils le sont, la sentinelle sera tirée des grenadiers.

II. Les postes, à leur passage, sortiront et se mettront en bataille, se reposant sur les armes.

III. Les postes de cavalerie monteront à cheval, mais ne mettront point le sabre à la main.

IV Ils prendront le mot d'ordre du ministre de la guerre, des maréchaux d'Empire et des officiers-généraux, dans les cas prévus par le présent décret, et le donneront dans toutes les autres circonstances.

V. Les sentinelles leur présenteront les armes.

VI. Il leur sera fait des visites de corps par les troupes qui arriveront dans la place ou qui y passeront.

VII. Quand bien même ils seraient officiers-généraux, ils ne recevront que les honneurs fixes ci-dessus.

VIII. Les sentinelles porteront les armes aux adjudans de place.

SECTION II.

Honneurs civils.

IX. Les commandans d'armes, à leur arrivée dans la ville où ils commandent, feront la première visite aux autorités supérieures, et recevront celle des autorités inférieures.

Toutes ces visites seront faites dans les vingt-quatre heures, et rendues dans les vingt-quatre heures suivantes.

TITRE XIX.

Les Archevêques et Evêques.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsque les archevêques et évêques feront leur première entrée dans la ville de leur résidence, la garnison, d'après les ordres du ministre de la guerre, sera en bataille sur les places que l'évêque ou l'archevêque devra traverser.

Cinquante hommes de cavalerie iront au-devant d'eux jusqu'à un quart de lieue de la place.

Ils auront, le jour de leur arrivée, l'archevêque, une garde de quarante hommes, commandée par un officier; et l'évêque une garde de 30 hommes, aussi commandée par un officier; ces gardes seront placées après leur arrivée.

II. Il sera tiré cinq coups de canon à leur arrivée, et autant à leur sortie.

III. Si l'évêque est cardinal, il sera salué de douze volées de canon, et il aura, le jour de son entrée, une garde de cinquante hommes avec un drapeau, commandée par un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant.

IV. Les cardinaux, archevêques ou évêques auront habituellement une sentinelle tirée du corps-de-garde le plus voisin.

V. Les sentinelles leur présenteront leurs armes,

VI. Il leur sera fait des visites de corps.

VII. Toutes les fois qu'ils passeront devant des postes, gardes ou piquets, les troupes se mettront sous les armes. les postes de cavalerie monteront à cheval, les sentinelles présenteront les armes, les tambours et trompettes rappeleront.

VIII. Il ne sera rendu des honneurs militaires aux cardinaux qui ne seront, en France, ni archevêques ni évêques, qu'en vertu d'un ordre spécial du ministre de la guerre, qui détermine les honneurs à leur rendre.

SECTION II.

Honneurs civils.

IX. Il ne sera rendu des honneurs civils aux cardinaux qui ne seront, en France, ni archevêques ni évêques, qu'en vertu d'un ordre spécial, lequel déterminera pour chacun d'eux les honneurs qui devront lui être rendus.

X. Les archevêques ou évêques qui seront cardinaux, recevront lors de leur installation, les honneurs rendus aux grands officiers de l'Empire; ceux qui ne le seront point, recevront ceux rendus aux sénateurs.

Lorsqu'ils rentreront après une absence d'un an et un jour, ils seront visités chacun par les autorités inférieures auxquelles, ils rendront la visite dans les vingt-quatre heures suivantes: eux-mêmes visiteront les autorités supérieures dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, et leur visite leur sera rendue dans les vingt-quatre heures suivantes.

TITRE XX.

Des Cours de Justice.

SECTION PREMIERE.

Honneurs militaires.

Art. Ier. Lorsque la cour de cassation se rendra en corps près Sa Majesté, ou à une cérémonie publique, il lui sera donné une garde d'honneur composée de 80 hommes, commandée par un officier supérieur. Les postes devant lesquels cette cour passera avec son escorte, présenteront les armes et les tambours rappelleront.

II. Lorsqu'une cour d'appel se rendra à une fête ou cérémonie publique, il lui sera donné une garde d'honneur de cinquante hommes, commandée par un capitaine et un lieutenant.

III. Il sera donné une escorte de vingt-cinq hommes dans les mêmes circonstances à une cour criminelle. Cette garde sera commandée par un lieutenant.

IV. Il sera donné à un tribunal de première instance une garde de quinze hommes, commandée par un sergent.

V. Même garde de quinze hommes sera donnée à une municipalité en corps, d'une ville au-dessus de 5000 ames, se rendant à une fête ou cérémonie publique. Il en sera fourni une de cinq hommes à une municipalité des lieux au-dessous de 5000 ames.

VI. Les gardes devant lesquelles passeront les corps dénommés dans le présent titre, prendront les armes, les porteront pour la cour d'appel, et se reposeront dessus pour les cours de justice criminelle, de première instance et les municipalités.

VII. Les tambours rappelleront pour les cours d'appel, et seront prêts à battre pour les autres cours judiciaires et pour les municipalités.

VIII. A défaut de troupes de ligne, les capitaines de gendarmerie prendront des mesures pour fournir aux cours d'appel deux brigades d'escorte, une aux cours de justice criminelle, et deux gendarmes aux cours de première instance.

SECTION II.

Honneurs civils.

Art. IX. Lorsque le premier président de la cour de cassation sera installé, toutes les cours et tous les tribunaux de la ville où résidera ladite cour de cassation iront le complimenter. La cour d'appel, par une députation du premier président, du procureur-général et de quatre juges. Les autres cours et tribunaux, par une députation composée de la moitié de chaque cour ou tribunal.

Il recevra aussi les félicitations du préfet conseiller d'Etat et de tous les fonctionnaires dénommés après ce préfet.

Il rendra les visites dans les vingt-quatre heures, et il fera, dans le même laps de tems, des visites à toutes les personnes dénommées avant le préfet conseiller d'Etat.

X. Les premiers présidens des autres cours et tribunaux recevront, lors de leur installation, les visites des autorités dénommées après eux, et résidant dans la même ville; ces visites seront faites dans les vingt-quatre heures de leur installation, et rendues dans les vingt-quatre heures suivantes. Lesdits présidens iront, dans les premières vingt-quatre heures de leur installation, visiter les autorités supérieures en la personne de leurs chefs; ceux-ci les leur rendront dans les vingt-quatre suivantes.

TITRE XXI.

Les Officiers avec troupes.

Art. Ier. Les sentinelles de tous les corps présenteront les armes à tous les colonels.

II. A leur arrivée, les officiers de leur régiment se rassembleront, en grande tenue, pour leur faire une visite de corps.

III. Ils auront une sentinelle à la porte de leur logis, tout le tems de leur séjour à leur régiment.

IV. A leur passage, la garde de police de leur régiment sortira sans armes.

V. Les sentinelles de leur corps présenteront les armes aux majors, chefs de bataillon et d'escadron. Quand ils commanderont le régiment, ils jouiront des mêmes honneurs que le colonel.

VI. Les sentinelles de tous les corps porteront les armes à tous les capitaines, lieutenans et sous-lieutenans de tous les corps et de toutes les armes.

TITRE XXII.

Les Inspecteurs aux revues.

Art. Ier. Les inspecteurs en chef aux revues, lorsqu'ils seront en tournée dans leur arrondissement ou en mission particulière, auront à la porte de leur logis une sentinelle tirée du corps-de-garde le plus voisin, laquelle sera placée sitôt après leur arrivée.

Les sentinelles leur présenteront les armes.

II. Tant qu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions, le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

III. Il leur sera fait des visites de corps.

IV. Les sentinelles porteront les armes aux inspecteurs.

V. Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

VI. Les sentinelles porteront les armes aux sous-inspecteurs.

TITRE XXIII.

Les Commissaires des Guerres.

Art. Ier. Le commissaire-général d'une armée, et les commissaires-ordonnateurs en chef, auront à la porte de leur logis une sentinelle qui, ainsi que toutes les autres sentinelles, leur présenteront les armes.

II. Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

III. Il leur sera fait des visites de corps.

IV. Les commissaires ordonnateurs employés, auront une sentinelle à la porte du lieu où se tiendra leur bureau, pour le jour seulement.

V. Les sentinelles leur porteront les armes.

VI. Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

VII. Les sentinelles porteront les armes aux commissaires des guerres.

TITRE XXIV.

Gardes et Piquets.

Art. Ier. Les officiers et soldats de piquet, sortiront sans armes pour les officiers généraux qui seront de jour.

II. Les gardes de la tête du camp prendront les armes pour les princes, grands dignitaires et officiers de l'Empire, pour le commandant de l'armée et d'un corps d'armée.

Les tambours battront aussi aux champs.

III. Lesdites gardes de la tête du camp se mettront sous les armes et en haie pour les généraux de division et généraux de brigade employés; mais les tambours ne battront pas.

IV. Les postes qui seront autour de l'armée, rendront les mêmes honneurs.

TITRE XXV.

Dispositions générales.

Art. Ier. A Sa Majesté l'Empereur seul, est réservé le droit d'avoir deux vedettes à la porte de son palais.

Il en sera accordé une aux colonels-généraux des troupes à cheval, lorsqu'il y aura dans la place un régiment de leur arme.

II. Les détachemens et postes destinés à la garde de Sa Majesté, ne prennent les armes pour rendre des honneurs militaires qu'à Sa Majesté elle-même, ou aux personnes à qui elle a accordé ou accordera cette prérogative.

III. On ne rendra point d'honneurs après la retraite ni avant la diane.

IV. Les gardes d'honneur ne rendront des honneurs militaires qu'aux personnes supérieures ou égales en grade ou en dignité à celles près desquelles elles seront placées; et alors les honneurs restent les mêmes.

V. Les honneurs militaires ne se cumulent point; on ne reçoit que ceux affectés à la dignité ou grade supérieur.

VI. Les officiers-généraux qui ne commandent que par *interim* ou que pendant l'absence des commandans titulaires, n'ont droit qu'aux honneurs militaires de leur grade et de leur emploi.

VII. Les gardes ou troupes quelconques qui se rencontreront en route ; se céderont mutuellement la droite.

VIII. Dans le cas où les garnisons ne seront pas assez nombreuses pour fournir des gardes aux officiers-généraux employés qui se trouveront dans la place, ou lorsque lesdits officiers-généraux jugeront à propos de ne pas conserver leur garde en entier, on mettra seulement des sentinelles à la porte de leur logis, savoir : deux sentinelles tirées des grenadiers, à la porte du général de division, et deux, tirées des fusiliers, à la porte d'un général de brigade.

Le nombre d'hommes nécessaire pour fournir ces sentinelles sera placé dans le corps de-garde le plus voisin du logement où ces sentinelles devront être posées.

IX. Les troupes qui passeront dans les places ou qui n'y séjourneront qu'un ou deux jours, ne seront point tenues d'y fournir de garde d'honneur.

X. A défaut d'infanterie, la cavalerie fournira les différens postes et sentinelles à pied.

XI. Les troupes ne fourniront, dans aucun cas, des sentinelles d'honneur que celles ci-dessus nommées.

XII. Pour les visites des corps en grande tenue, les officiers d'infanterie seront en baudrier, haussecol et bottes.

Les officiers de troupes à cheval, en bottes, sabre, casque ou schakos.

Pour les visites de corps non en grande tenue, les officiers d'infanterie seront sans hausse-col, et ceux des troupes à cheval porteront, au lieu de casque ou schakos, leur chapeau ordinaire.

XIII. Le mot d'ordre sera toujours donné par la personne du grade le plus élevé.

XIV. Défend Sa Majesté Impériale à tout fonctionnaire ou autorité publique, d'exiger qu'on lui rende d'autres honneurs que ceux qui viennent d'être attribués à sa dignité, corps ou grade, et à tout fonctionnaire civil et militaire, de rendre à qui que ce soit au-delà de ce qui est prescrit ci-dessus.

TITRE XXVI.

Des honneurs funèbres.

SECTION PREMIERE.

Des honneurs funèbres militaires.

Art. Ier. Il sera rendu des honneurs funèbres par les troupes aux personnes désignées dans les titres V, VI, VII et VIII des honneurs militaires ; il en sera rendu aux militaires de tous les grades ; il en sera rendu aux sénateurs morts dans leur sénatorerie, aux conseillers-d'état morts dans le cours de leur mission, aux sénateurs et conseillers-d'état, aux membres du tribunat et du corps-législatif morts dans l'exercice de leurs fonctions et dans la ville où leurs corps respectifs tiendront leurs séances, à tous les membres de la légion d'honneur et aux préfets dans leur département.

II. La totalité de la garnison assistera au convoi de toutes les personnes ci-dessus désignées, pour l'entrée d'honneur desquelles elle se fût mise sous les armes.

Pour les autres, il n'assistera que des détachemens dont la force et le nombre seront déterminés ci-après :

Pour un général de division employé, la moitié de la garnison prendra les armes ; pour un général de brigade employé, le tiers de la garnison prendra les armes.

Pour un général de division en non activité, le tiers de la garnison prendra les armes ; pour un général de brigade en non activité, le quart de la garnison.

Pour un général de division en retraite ou réforme, le quart de la garnison ; pour un général de brigade en retraite ou réforme, le cinquième.

Dans aucun cas, il n'y aura néanmoins au-dessous de deux cents hommes au convoi des généraux de division, et de cent cinquante au convoi des généraux de brigade.

Pour tout sénateur qui mourra dans la ville où le sénat tiendra ses séances ; pour tout conseiller d'état mort dans l'exercice de ses fonctions et dans la ville où siégera le conseil d'état ; pour tout tribun et membre du corps législatif qui décédera pendant la session législative et dans la ville où leurs corps respectifs seront réunis, la garnison fournira quatre détachemens de cinquante hommes, commandés chacun par un capitaine et un lieutenant. Les quatre détachemens seront aux ordres d'un chef de bataillon ou d'escadron.

Pour un adjudant commandant en activité, quatre détachemens.

En non activité, trois détachemens.

En retraite ou réforme, deux.

Pour les gouverneurs, la totalité de la garnison.

Pour les commandans d'armes, la moitié.

Pour les adjudans de place, un détachement.

Pour les inspecteurs en chef aux revues, quatre détachemens.

Pour les inspecteurs, trois.

Pour les sous-inspecteurs, deux.

Pour les ordonnateurs en chef, quatre.

Pour les ordonnateurs, trois.

Pour les commissaires des guerres, deux.

Si les inspecteurs ou commissaires des guerres ne sont point en activité, il y aura dans chaque grade un détachement de moins.

III. Les colonels seront traités comme les adjudans commandans.

Les majors en activité, deux détachemens.

En retraite ou réforme, un détachement.

Les chefs de bataillon et d'escadron, seront traités comme les majors.

Les capitaines en activité, retraite ou réforme, auront un détachement.

Les lieutenans et sous-lieutenans, un demi-détachement.

Les sous-officiers, un quart de détachement.

Les caporaux et brigadiers, un huitième de détachement.

Les grands-officiers de la légion d'honneur, comme les généraux de division employés.

Les commandans, comme les colonels.

Les officiers, comme les capitaines.

Les légionnaires, comme les lieutenans.

IV. Les troupes qui marcheront pour rendre des honneurs funèbres, seront commandées, lorsque la garnison entière prendra les armes, par l'officier-général ou supérieur, du grade le plus élevé ou le plus ancien dans le grade le plus élevé, employé dans la garnison.

Quand il n'y aura qu'une partie déterminée de la garnison qui marchera, les troupes seront commandées par un officier du même grade que celui à qui on rendra des honneurs funèbres.

Quand il ne marchera que des détachemens, quatre seront commandés par un colonel ; trois par un major ; deux par un chef de bataillon ou d'escadron ; un par un capitaine : un demi par un lieutenant ; un quart par un sergent ou maréchal-des-logis ; un huitième par un caporal ou brigadier.

V. L'infanterie fournira, autant que faire se pourra, les détachemens pour les convois funèbres ; à défaut d'infanterie, ils seront fournis par les troupes à cheval.

VI. Chaque corps fournira, proportionnellement à sa force, et les individus seront pris proportionnellement dans chaque compagnie.

VII. La cavalerie marchera toujours à pied pour rendre les honneurs funèbres.

VIII. Pour les colonels qui mourront sous leurs drapeaux, le régiment entier marchera en corps au convoi ;

Pour les majors, la moitié du corps avec deux drapeaux ou étendards ;

Pour les chefs de bataillon ou d'escadron, leur bataillon ou escadron avec son drapeau ou étendard ;

Pour un capitaine, sa compagnie ;

Pour un lieutenant ou sous-lieutenant, son peloton.

Les dispositions du présent article sont indépendantes de celles prescrites, article III.

IX. Les troupes qui seront commandées, feront trois décharges de leurs armes ; la première, au moment où le convoi sortira de l'endroit où le corps était déposé ; la seconde, au moment où le corps arrivera au cimetière ; la troisième, après l'enterrement, en défilant devant la fosse.

La poudre sera fournie par les magasins de l'État.

X. Les sous-officiers et soldats porteront l'arme, la platine sous le bras gauche.

XI. On tirera pour les princes et grands-dignitaires, un coup de canon de demi-heure en demi-heure, depuis leur mort jusqu'au moment du départ du convoi ;

D'heure en heure pour les ministres et les grands-officiers.

Pour tous les autres fonctionnaires, on tirera, pendant le tems de leur exposition, autant de coups de canon qu'il leur en est accordé pour leur entrée d'honneur.

Il sera de plus tiré, au moment où le corps sera mis en terre, trois décharges de canon, chacune égale à celle qui leur est attribuée pour les honneurs militaires.

XII. Les coins du poêle seront portés par quatre personnes du rang ou grade égal à celui du mort, ou, à défaut, par quatre personnes du rang ou grade inférieur.

XIII. Il sera mis des crêpes aux drapeaux, étendars ou guidons qui marcheront aux convois ; les tambours seront couverts de serge noire, il sera mis des sourdines et des crêpes aux trompettes.

Les frais des funérailles seront faits par l'État, pour tout individu mort sur le champ de bataille, ou dans les trois mois et des suites des blessures qu'il aura reçues.

XIV. Les crêpes ne resteront un an aux drapeaux que pour Sa Majesté. Pour le colonel du corps, ils y resteront jusqu'à son remplacement.

XV. Tous les officiers porteront le deuil de leur colonel pendant un mois ; il consistera en un crêpe à l'épée. Les deuils de famille ne seront portés qu'au bras gauche.

SECTION II.

Honneurs funèbres civils.

XVI. Lorsqu'une des personnes désignées dans l'article Ier du titre Ier, mourra, toutes les personnes qui occuperont, dans l'ordre des préséances, un rang inférieur à celui du mort, assisteront à son convoi, et occuperont entr'elles l'ordre prescrit par le susdit article.

Si des personnes qui occupent un rang supérieur dans l'ordre des préséances, veulent assister au convoi d'un fonctionnaire décédé, et qu'elles soient revêtues de leur costume, elles marcheront dans le rang qui leur est fixé par ledit article.

Les corps assisteront en totalité au convoi des princes, des grands-dignitaires, des ministres, des grands-officiers de l'Empire, des sénateurs dans leurs sénatoreries et des conseillers-d'état en mission ; pour les autres, ils y assisteront par députation.

XVII. Les ministres sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé* H. B. MARET.

LIVRES DIVERS.

Notions fondamentales de l'art vétérinaire, ou application des principes de la médecine à la connaissance de la structure, des fonctions et de l'économie du cheval, du bœuf, de la brebis et du chien, avec la manière de les traiter dans leurs diverses maladies, d'après les méthodes qui ont eu le plus de succès ; ouvrage traduit de l'anglais de M. Delabère-Blaine, professeur de médecine-vétérinaire. 3 vol. in-8°, avec 9 planches gravées par M. Morin, anatomiste-graveur attaché à l'École de Médecine.

Prix, 18 fr., et 22 fr. 75 c. pour les départemens.

A Paris, chez Gilbert et compagnie, libraires, n° 19, rue Hautefeuille.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{4}$	55 $\frac{1}{4}$
—— courant	56 $\frac{1}{2}$	57
Londres	24 fr. 70 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg	187	185 $\frac{1}{2}$
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 22 c.	5 fr. 14 c.
Naples		
Milan	71. 18^{s}6 d p. 6f.	8 l. s 6 d.
Francfort	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bâle		
Auguste	2 fr. 54 c.	
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	59 fr. 20 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 70 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France...	1115 fr. c.
Actions des Ponts.....	1200 fr. c
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Le Connétable de Clisson, suivi de Psyche.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Femme juge et partie, et Défiance et Malice.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Le Trésor et les Conjectures.

Théâtre du Vaudeville. Les Vélociferes, les deux Pères, et les Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, terminé par un feu d'artifice.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). Bombarde, parodie des Bardes, et.....

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du premier frimaire an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 306. Mercredi, 6 thermidor an 12 de la République (*25 juillet* 1804.

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 7 juillet (*18 messidor.*)

LES dernieres nouvelles que l'on a reçues de Norwege font espérer que la récolte y sera très-abondante.

Le projet de construire un nouveau port auprès d'Elseneur occupe maintenant l'attention du public. On assure que pour lever les obstacles qui pourroient s'opposer à l'exécution de ce projet, on en a chargé un officier de marine très-instruit. On a commencé en effet ces jours derniers à examiner et à sonder plusieurs parties de la côte.

On avait considéré jusqu'ici comme un bruit mal fondé la nouvelle répandue que l'on se proposait de creuser un canal pour réunir l'Elbe et l'Eyder: cependant une gazette publiée dans une de nos provinces en garantit l'authenticité, et ajoute que l'exécution de ce projet a été confiée à une commission.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 15 juillet (*4 messidor.*)

On mande de Berlin que S. M. prussienne se propose de visiter une partie de ses Etats: on annonce que son absence de Berlin sera de cinq à six semaines.

— La navigation de Trieste est extrêmement florissante. Les bâtimens marchands, sous pavillon autrichien, sont généralement respectés; ils ont la libre entrée dans tous les ports. Leurs propriétaires profitent de cet avantage pour faire des affaires considérables. On fait dans ce moment à Trieste un très-grand commerce avec le Levant; c'est-là la principale cause de ce que les marchandises du Levant sont dans ce moment à meilleur marché dans ces contrées que par tout ailleurs. Depuis que la Dalmatie et l'Albanie sont réunies aux Etats de l'empereur, le commerce des productions de ces deux provinces se fait presque exclusivement par Trieste.

— Les désastres causés par les inondations du mois de juin dans plusieurs contrées septentrionales de l'Allemagne, sont incalculables. Les deux pays qui ont le plus souffert, sont la Lusace et la Silésie prussienne. Toute la ville de Sagan a été submergée. Dans les environs de la même ville, plusieurs villages et tous les ponts ont été détruits; le bétail n'a pu même être sauvé; quarante-neuf hommes ont péri à Sagan et dans les villages voisins. A Christianstadt, la Bever menaçait de causer une ruine générale; tout le monde se sauva; les hommes grimpèrent sur les arbres qui furent bientôt après arrachés par la violence des eaux. Un grand nombre de ces malheureux périrent de cette maniere. Cinquante maisons de Neubruck sont détruites de fond en comble. Les mines près de cette ville sont gâtées pour plusieurs années. A Baudissin, l'inondation n'avait pas été aussi forte depuis l'année 1552. On y a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre. Dans les montagnes, le dommage est aussi extraordinaire. Les nouvelles de la Prusse méridionale sont également affligeantes.

On fait par-tout des collectes en faveur des malheureux. L'électeur de Saxe a envoyé 400,000 rixd. de sa caisse particuliere pour être distribués aux habitans de la Lusace. Des fonds particuliers ont déjà été assignés pour reconstruire les maisons détruites, etc.

Brunn, le 6 juillet (*17 messidor.*)

Des lettres écrites des pays occupés par les insurgens, sous la date du 25 juin, annoncent que le vice-commandant de Belgrade, Afy-Bey, a déserté de cette place, suivi de douze spahis, et est allé joindre les insurgens. On ajoute, comme chose certaine, que la garnison est dans de telles dispositions, qu'elle se rendra à discrétion aussitôt que Bekir Baffa sera arrivé avec ses troupes. Quant aux Serviens, ils se rassemblent de plus en plus autour de Belgrade, et ils paraissent déterminés à s'emparer de la place plutôt que de la laisser occuper par Bekir-Baffa.

ITALIE.

Rome, le 2 juillet (*13 messidor.*)

On a célébré, le 17 du mois dernier, la béatification de la sœur Véronique Giuliani, supérieure des capucines de Sainte Claire.

— La veille de la fête des apôtres S. Pierre et S. Paul, on a distribué la médaille qui se frappe tous les ans en mémoire de cette solennité; elle offre, d'un côté, le buste du Saint-Pere, et de l'autre, le commerce rendu libre, sous les traits d'une jeune femme assise sur un rocher, d'où sortent des fleurs et des fruits: elle tient d'une main la poupe d'un navire, et de l'autre la corne d'abondance.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 17 juillet (*28 messidor.*)

Le corps-législatif batave est séparé de nouveau depuis le 6 de ce mois, après avoir rempli le but de sa derniere session extraordinaire.

INTÉRIEUR.

Paris, le 5 thermidor.

Les commissaires chargés par la mairie de Cambrai, de continuer les fouilles dans le lieu où était le tombeau de Fénélon, ont trouvé de nouveaux ossemens qui ont été placés dans la même bière où avaient été déposés ceux qui ont été recueillis précédemment. On a trouvé aussi, avec ces ossemens, une ceinture de soie blanche presque consumée, et une tunicelle de même étoffe dans le même état; mais ce qui sur-tout ne laisse aucun doute sur l'identité des restes de Fénélon, c'est la découverte de la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du caveau où était le tombeau de cet illustre prélat. Cette pierre, brisée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, présente l'inscription suivante: *Hic jacet Franciscus de la Mothe Salignac Fénélon, archi-episcopus, dux Cameracensis, defunctus die 7 januarii anno 1715, à priori tumulo huc translatus die 28 martii anno 1720.*

Extrait des adresses votées par les corps constitués, et les fonctionnaires publics, civils et militaires, sur l'avènement de S. M. I., et l'hérédité de la dignité Impériale dans sa famille.

Les fonctionnaires publics des 166 communes de l'arrondissement de Chartres, réunis, prêtent le serment solennel qui les lie aux constitutions de l'Empire et à la personne auguste de l'EMPEREUR, en présence de son image révérée. « Mais ce serment, disent-ils, ne suffit pas à nos cœurs; nous éprouvons le besoin de vous en exprimer un autre plus affectueux et plus tendre, celui de l'amour et de la reconnaissance; ce n'est point à notre EMPEREUR, au chef de l'Etat, que nous voulons l'offrir, mais à notre pere et à notre libérateur.

» Dans les diverses fonctions dont il a plû à Votre Majesté de nous honorer, le premier de nos devoirs sera toujours de vous aimer, et de faire chérir au peuple votre gouvernement paternel. Ces sentimens, SIRE, sont aussi profondément gravés dans nos cœurs que le souvenir de vos bienfaits. *Vive l'EMPEREUR! vive son auguste famille!* »

Les maire, adjoints, et conseillers municipaux de la commune de Stavelot, arrondissement de Malmédy, département de l'Ourthe, s'expriment ainsi:

« Depuis long-tems les habitans de cette commune, animés par des sentimens d'admiration, d'amour et de reconnaissance, vous décernaient une couronne: le sénat, par son décret, a consacré leurs vœux; en acceptant l'Empire, Votre Majesté les a accomplis.

» En vous proclamant EMPEREUR, les sages de la France n'ont rien ajouté à la grandeur de votre nom; il est marqué du sceau de l'immortalité.

» Le peuple qui, par un assentiment général et spontané, a voulu l'hérédité de la dignité impériale dans votre illustre famille, a su fixer ses destinées, et assurer sa tranquillité ainsi que son bonheur.

» Vos vertus, vos bienfaits sont gravés dans nos cœurs, ils ne s'effaceront jamais; comme nous, les générations futures en recueilleront les fruits.

» Que l'Etre-Suprême, qui commande à tous les événemens, daigne accorder à Votre Majesté Impériale un regne long et heureux, et conserver un pere à la nation française! »

« SIRE, disent *le commissaire-général de police à Marseille, et le secrétaire-général*, Dieu protége la France; un des actes le plus sensible de sa protection, c'est que le fondateur des Français en est aujourd'hui le garant.

» L'amour, l'admiration des habitans de la France, vous proclament leur EMPEREUR! Oui, SIRE, nous le répétons avec enthousiasme: *Dieu protége la France!*.....

» La couronne impériale n'ajoute rien à la gloire attachée au nom de NAPOLÉON-LE-GRAND; ce nom qui a illustré son siecle, n'avait pas besoin de dignités humaines pour passer à la postérité la plus reculée; mais vous vous dévouez pour le bonheur de tous!

» SIRE, la France libre bénit l'instant où votre acceptation fût pour elle un gage assuré de ses brillantes destinées.

» Nous supplions Votre Majesté d'agréer l'hommage de notre dévoûment absolu et de notre profond respect. »

« Rendons graces à Dieu et reconnaissons sa justice, dit *M. l'archevêque de Turin* aux fideles de son diocese; faisons retentir les temples de nos cantiques d'allégresse; nos vœux sont remplis, NAPOLÉON BONAPARTE s'assoit sur le trône impérial. Les efforts de ses ennemis ont été impuissans; Dieu le protégeait, et la reconnaissance des Français l'a proclamée. Puisse la durée de son regne égaler notre amour et notre inviolable attachement à sa famille auguste. »

« SIRE, dit *M. l'évêque de la Rochelle*, lorsque toute la France s'empresse de vous témoigner la joie qu'a excitée dans tous les cœurs votre avénement à l'Empire, permettez que ma faible voix s'éleve jusqu'aux pieds de votre Majesté Impériale, et fasse éclater le vif contentement que j'éprouve. Je ne formais des vœux que pour le bien de ma patrie et je les vois exaucés, en considérant la haute dignité dont vous a revêtu la reconnaissance publique. Le titre d'EMPEREUR n'ajoute rien à votre gloire, mais il fait celle du nom Français, et apprend à l'Europe que la nation a su apprécier vos travaux et en assurer le succès.

» Nous ne craindrons plus, SIRE, ces dissentions intestines dont nos ennemis voulaient se prévaloir pour établir leurs triomphes, notre réunion auprès de votre Majesté anéantira tous leurs plans destructeurs, et on ne parlera plus de guerre à une nation victorieuse devenue plus forte encore par les liens qu'elle vient de resserrer avec son libérateur, et qui se perpétueront dans son auguste famille.

» Je voudrais que vous entendissiez les bénédictions dont les ecclésiastiques de la Vendée que je visite en ce moment comblent votre Majesté; à la nouvelle de votre avénement qui les a transportés d'allégresse, elles se sont évanouies ces inquiétudes cruelles qui les agitaient sur leur sort; ils n'ont vu dans l'EMPEREUR DES FRANÇAIS qu'un pere tendre dont la sagesse bienfaisante s'étendrait sur le pasteur, comme sur le troupeau, et ils se sont répandus en actions de graces auprès du Seigneur qui s'est plu à mettre le sceau à ses miséricordes sur la France.

» Je me félicite d'être le dépositaire du dévouement de ces prêtres vertueux pour votre Majesté, et de pouvoir lui en adresser l'hommage. »

« SIRE, dit *M. l'évêque d'Albe*, plaise au souverain auteur de tous les biens de bénir la piété religieuse et la sagesse des intentions de Votre Majesté, et de protéger en elle la dignité et la prospérité de la Grande Nation confiée à son empire; elle exaucera les vœux que les fideles de ce diocese viennent de former, et ne cesseront sans doute de répéter, pour la conservation des jours précieux de votre auguste personne. »

« Que la divine Providence qui vous a sauvé de la fureur des conjurations, dit *M. l'évêque de Tortone*, veille désormais sur Votre Majesté Impériale; qu'elle environne votre trône, qu'elle protege la France. Tel est le langage qui retentit autour de moi, au milieu des témoignages d'allégresse publique et des actions de graces rendues à l'Eternel. Puisse Votre Majesté, puisse son auguste famille, destinée à faire la félicité de la Grande Nation, accueillir nos vœux et nos sermens de fidélité. »

« SIRE, dit *M. l'évêque d'Alexandrie*, la Providence dont la sagesse infinie veille sur le destin des nations, vient de signaler sa faveur et sa protection en vous élevant au trône impérial. Nous lui rendons de solennelles actions de graces. Le destin de nos neveux est assuré comme le nôtre: la sagesse du sénat et les suffrages du Peuple français viennent d'élever sur des fondemens inébranlables un Gouvernement dont la forme garantit la stabilité, et la gloire égalera la durée. »

« Sire, dit *M. l'évêque de Pignerol*, les actions de graces que nous rendons au Très-Haut sont partout accompagnées d'acclamations universelles, et des témoignages de la publique joie.

» Que V. M. me permette de m'approcher de son trône pour la féliciter sur son élévation à la dignité impériale, tant en mon nom qu'en celui du troupeau qui m'est confié; ainsi que moi, il reconnaît dans un si heureux événement un trait bien marqué de la divine Providence, qui veille au bonheur de la France; il y voit en même tems la source de la félicité de l'Etat, l'assurance de la tranquillité privée et publique. »

« Sire, disent *les maire et adjoints de la ville de Béziers*, en prêtant le serment de fidélité à Votre Majesté, nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs.

» Oui, Sire, votre avénement au trône impérial a comblé nos vœux. Puissiez vous parcourir long-tems votre glorieuse carriere! Puisse l'esprit de Napoléon, planant sur son illustre race, assurer à nos derniers neveux le bonheur et la paix! »

« Sire, disent *les membres de l'assemblée cantonale de Bourbonne, département de la Haute-Marne*, daignez agréer notre respectueux hommage et l'expression des transports de joie dont nous anime votre avénement à la couronne. Depuis long-tems, admirateurs de vos vertus, les habitans de ce canton ont mis en vous toute leur confiance et ont attaché leur bonheur à vos destinées. Combien de fois n'ont-ils pas desiré que, ceignant votre front du diadême, vous enlevassiez enfin tout espoir à l'ambition! Leur vœu est rempli; vous régnez, et votre trône repose sur le fondement le plus inébranlable, l'amour et le dévouement du peuple.

» Puissiez-vous, Sire, vivre long-tems pour le bonheur des Français, et laisser jusque dans les siecles les plus reculés des successeurs qui vous ressemblent! »

« Sire, disent *les maire et adjoints de Boulay-Thierry*, les Français ont assuré leur tranquillité et leur bonheur, en vous proclamant Empereur; ils assurent aujourd'hui les mêmes avantages à leurs descendans, en établissant l'hérédité du trône dans votre auguste famille. Recevez nos hommages et nos sermens de fidelité. »

« Tous nos desirs sont remplis, dit *le sous-préfet de Marmande*, la gloire et la prospérité de l'Etat reposent sur des bases solides; la sagesse éclairée par l'expérience a dicté les lois qui nous régissent; la reconnaissance et l'amour ont élevé sur le trône un Empereur chéri de la victoire et ami de la paix. »

« Sire, disent *les membres du conseil supérieur de santé séant à Turin*, vous avez réorganisé l'ordre social de la France. Vous avez créé, conservé et perfectionné toutes les institutions, qui peuvent rendre l'Etat florissant. Nous voions comme les peres de la patrie, comme les défenseurs des droits du peuple, comme les soutiens de la gloire des armées françaises, comme le sénat, le tribunat et l'armée.

» Que la gloire, la reconnaissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'Etat, tout proclame Napoléon Empereur héréditaire. »

« Sire, disent *les notaires réunis de l'arrondissement d'Asti*, vous avez donné, le 18 brumaire, un gouvernement à la France: vous avez obtenu la couronne de la Victoire à Marengo: la couronne impériale vous est décernée aujourd'hui par les vœux de trente millions de Français. Nous jurons fidelité à Napoléon, Empereur des Français.

SCIENCES. — MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

Notions fondamentales de l'Art vétérinaire, ou *Principes de Medecine appliqués à la connaissance de la structure, des fonctions et de l'économie du cheval, du bœuf, de la brebis et du chien, et du traitement de leurs maladies*: ouvrage orné de planches anatomiques, traduit de l'anglais de M. de Labere Blaine, professeur de médecine vétérinaire (1).

L'homme porté par sa faiblesse, son inquiétude et ses besoins à tirer parti des objets qui l'entourent, n'a pas dû rester long-tems sans assujettir à son usage les animaux qui lui promettaient de l'utilité. Arrachés à leur état naturel et réduits à celui de la domesticité, ces animaux n'ont plus joui de la même santé; le travail et la servitude ont dû hâter chez eux la caducité, ou y faire naître des maladies de plusieurs sortes: il a fallu chercher les moyens de les guérir et étudier les remedes qui pouvaient leur convenir. La médecine vétérinaire doit donc être de la même date que la domesticité des animaux; on doit croire cependant que cette branche de l'art appelée *maréchallerie* est moins ancienne, l'assujettissement du cheval ayant dû être postérieur à celui du bœuf, de la brebis, du chien, etc,

A raisonner par l'analogie et la comparaison des faits historiques, on a lieu de penser que comme la médecine humaine fut originairement exercée par des prêtres, celle des animaux a dû l'être par des paysans et des bergers.

L'art vétérinaire doit avoir, en effet, occupé, dans ces premiers tems plus particulièrement, des hommes qui vivaient avec leurs troupeaux, ou tout au moins de leurs produits. Les soins pour les animaux domestiques étaient indiqués par l'habitude et l'intérêt. Aussi voit-on qu'Homere, qui vivait 900 ans avant l'ère chrétienne, parle des attentions des Grecs pour leurs chevaux, et des peines qu'ils se donnaient pour les former à la course; on peut en conclure que, dès cette époque, le traitement de ces animaux dans leurs maladies était dirigé, chez les Grecs, par des hommes qui en avaient fait une étude particuliere. Xénophon a écrit un traité de l'équitation, dans lequel il cite plusieurs auteurs qui en avaient parlé long tems avant lui; ce qui ne permet pas de douter que, dans la Grèce, l'art de traiter les chevaux n'eût pris dès-lors une forme réguliere.

Mais il ne reste rien de ce qui a été écrit sur cette matiere avant l'ère chrétienne; car enfin on ne peut point regarder comme des traités de l'art ce que Virgile, dans ses Géorgiques, Columelle, et Pline, dans son Histoire naturelle, etc., nous disent du soin des troupeaux et des avantages qu'il procure.

Valere Maxime parle d'un Herophile, médecin de chevaux (*medicus equarius*), qui avait publié sur son art un ouvrage dont il ne reste aucun fragment. Columelle, qui vivait vers la 50e année de notre ère, fait mention d'un contemporain distingué, nommé Pelagonius, qui avait aussi écrit sur la même matiere. Depuis cette époque jusqu'au troisieme siecle, l'histoire ne nous transmet que les noms de quelques-uns d'entre ceux qui enseignaient ou pratiquaient cet art.

Dans le troisieme siécle, le vrai pere de la médecine vétérinaire, Vegece publia son livre *de Arte veterinariâ*, qui pendant long-tems fut consulté comme le seul guide à suivre, et qui a servi de base à la plupart des améliorations qui ont eu lieu plusieurs siecles après.

Cet auteur se plaint que de son tems on n'apportait déjà plus à l'étude de l'art vétérinaire une application proportionnée à son importance, qui lui avait toujours fait assigner le second rang après la médecine humaine.

Quatre cents ans après Vegece, l'art sembla reprendre un peu de vigueur: il fut le sujet de quelques écrits dont les extraits nous sont parvenus par les soins de Constantin Porphyrogenete. Cet Empereur de Constantinople, en 787, fit recueillir tout ce qu'on avait écrit jusqu'alors sur cette matiere, et ordonna qu'on en prît la substance pour en former un seul ouvrage qui pût servir de guide dans la pratique, et préserver de l'oubli la doctrine des anciens. Deux copies, l'une de cette compilation, l'autre du livre de Vegece, échappés aux ravages des barbares et du tems, ont servi dans la suite à faire connaître quel avait été l'état de l'art vétérinaire chez les anciens.

Nous ne voyons pas que les Arabes si célebres par leur affection pour leurs chevaux, et si zélés pour les progrès de la médecine humaine aient fait la moindre chose pour l'encouragement de l'art vétérinaire; aussi à la renaissance des lettres dans le 15e siècle, n'en entend-on pas parler.

Mais dans le 16e, l'Europe ayant fait de rapides progrès vers les arts et la civilisation, on sentit le besoin d'encourager cette branche de l'économie rurale. François Ier qui a si justement mérité le glorieux titre de restaurateur des lettres, fit traduire du grec en latin par le médecin Ruelle, la compilation de Constantin Porphyrogenete; ce qui donna lieu aux autres traductions qui s'en firent ensuite en italien, en allemand et en français, et qui répandirent en Europe la connaissance de cet ouvrage; vers le même tems celui de Vegece fut aussi traduit en plusieurs langues.

C'est de cette époque que l'on peut dater les premiers progrès de l'art, sur lequel il parut successivement plusieurs écrits en différentes parties de l'Europe. Parmi les écrivains qui s'en occuperent, on ne doit point oublier le célebre Gessner, qui mettant à profit les ouvrages d'Aristote, de Pline, d'Elien, d'Appien, de Varron, de Columelle, de Vegece, composa une histoire des animaux très étendue, dans laquelle il traite particuliérement de leurs maladies, et de la maniere de soigner ceux qui sont attachés à la domesticité.

Les Italiens publierent aussi dans ce siecle différens ouvrages d'art vétérinaire distingués, parmi lesquels on peut citer *l'Anatomie de l'homme et du cheval*, par le célebre Léonard de Vinci, un des grands peintres d'Italie.

Le 17e siécle vit les progrès de la médecine s'accroître, et avec eux, ceux de l'art vétérinaire. Les Italiens, les Anglais, les Allemands, les Français s'en occuperent, soit comme branche d'économie rurale, de science médicale ou d'art relatifs à l'équitation.

En 1618 parut, à Venise, le livre de Carlo Ruini, sur les maladies des chevaux; il est remarquable par les belles planches anatomiques dont l'auteur l'a enrichi, et qui ont été copiées depuis par d'autres écrivains.

Le *grand Maréchal français*, auquel a succédé long-tems après le *parfait Maréchal*, livre très-estimé, parut en 1654.

Gerard Blasius fit imprimer en 1675 un traité de l'anatomie du cheval, avec des planches dont on fait encore grand cas.

En 1698, Solleysel publia son grand ouvrage, le plus parfait qui ait paru jusqu'alors en Europe, sur l'art d'élever, de traiter et de soigner les chevaux; mais n'ayant considéré sa matiere que sous le rapport de l'équitation, il ne lui a pas donné le degré de perfection et d'étendue dont elle était susceptible.

Solleysel connaissait parfaitement l'extérieur du cheval, et ses remarques à ce sujet sont si judicieuses qu'elles sont encore aujourd'hui citées par les plus habiles écrivains vétérinaires.

Le 18e siecle remarquable par les progrès des arts libéraux, l'est aussi par ceux de la maréchallerie. Le commerce ayant multiplié les richesses, le luxe qui en est la suite naturelle, fit augmenter le prix des chevaux, et par conséquent porta les particuliers et les gouvernemens à rechercher les moyens d'en perfectionner les races et d'en conserver les individus.

Un autre événement contribua à fixer l'attention sur la médecine propre aux animaux domestiques; ce fut le ravage causé parmi eux pendant l'épizootie qui se fit sentir à plusieurs reprises pendant la premiere moitié du 18e siecle, dans presque tous les Etats de l'Europe. On publia à cette occasion différens mémoires, parmi lesquels il faut distinguer ceux de la faculté de médecine en 1714. La reproduction de ce fléau en France sur plusieurs especes d'animaux donna lieu, dans la suite, au ministere d'instituer la Société royale de médecine, qui répandit de grandes lumieres sur cette partie des connaissances médicales; par l'attention particuliere qu'elle donna à caractériser la nature et les remedes des différentes épizooties.

Ce fut à peu-près vers le milieu de ce même siecle que l'on établit des écoles destinées à enseigner la médecine vétérinaire et la maréchallerie; une des plus célebres et des premieres fut celle de Lyon, qui eut pour professeur le savant Bourgelat, membre de l'académie des sciences. C'était un écrivain fécond. Il publia en 1750 ses *Elémens de la Maréchallerie*; en 1765 ses *Elemens de Matiere médicale*, à l'usage des éleves des écoles vétérinaires; quelque tems après, ses *Elémens de l'Anatomie du cheval*; enfin différens autres ouvrages sur la même matiere, qui, quelque parfaits qu'ils soient, sont devenus moins utiles par les progrès que la science a faits depuis. Les travaux de Bourgelat furent appréciés et récompensés par le Gouvernement; il fut nommé inspecteur-général des écoles vétérinaires, et commissaire des écuries du roi; ce qui lui donnait la surveillance des haras et autres établissemens de cette espece, avec de gros émolumens.

Bourgelat eut pour contemporain la Fosse, homme de mérite, qui se distingua dans sa partie et fit imprimer des mémoires qui ont été traduits dans plusieurs langues.

Garsault publia son *Parfait Maréchal* en 1755; cet ouvrage eut de la réputation: il est moins recherché aujourd'hui.

La Maison rustique, imprimée en 1763, est mise avec raison au rang des bons écrits sur l'art de soigner les bestiaux; les nouvelles éditions de ce livre ont ajouté peu de chose au mérite de la premiere sous le rapport de l'art vétérinaire.

En 1766, la Fosse, fils de celui que nous venons de nommer, est un de ceux qui ont rendu les plus grands services à cet art, et qui prouvent que c'est de la France que presque toutes les connaissances utiles dans ce genre se sont répandues dans le reste de l'Europe; son *Guide du Maréchal*, sur-tout son *Cours d'Hippiatrique* en un superbe in-folio, et son *Dictionnaire d'Hyppiatrique*, sont les plus précieux

(1) Trois vol. in-8°, avec neuf belles planches gravées (en taille-douce, par M. Marin, graveur attaché à l'Ecole de Médecine. Prix 18 fr., et 22 fr. 75 c. pour les départemens, franc de port. — De l'imprimerie de Patris. — Se trouve chez Gilbert, libraire, rue Hautefeuille, n° 19. — An 11 1803.)

ouvrages et les plus savans de ceux qui ont été publiés sur cette matière intéressante.

Nous ne citerons pas le *Dictionnaire des Animaux domestiques* de M. Buchoz, ouvrage qui n'ajoute rien à la science; mais il faut mettre au nombre des meilleures productions en ce genre, la partie vétérinaire de l'*Encyclopédie méthodique*, et celles que nous devons à messieurs Gilbert, Chabert et Huzard.

M. Huzard a donné la traduction de l'allemand de l'ouvrage de M. Hartman sur toutes les parties de la maréchallerie, et plusieurs écrits sur les maladies des animaux domestiques. Il est également auteur de l'excellent *Traité des Haras*, imprimé par ordre du ministre de l'intérieur, il y a deux ans.

C'est d'après ces écrivains et les connaissances qu'il a puisées dans les écoles de la Grande Bretagne, la conversation des savans et l'expérience de plusieurs années, que M. Blaine a entrepris le traité qui vient d'être traduit et publié en français, sous le titre de *Notions sur l'Art vétérinaire*.

L'auteur, après avoir développé les motifs et le plan de son ouvrage dans une introduction fort claire et méthodique, parcourt les diverses époques de la science dont il traite; il la considère comme liée aux progrès de la médecine et des connaissances naturelles; il en fait sentir l'importance et l'utilité.

Il divise son ouvrage en trois parties: dans la première il comprend tout ce qu'on peut appeler connaissances accessoires de l'art, telles que l'Abrégé de l'Histoire de la Médecine et de la Science vétérinaire, dans leurs rapports réciproques; l'état actuel de cette dernière en Angleterre. Il passe ensuite à des considérations générales sur la nature animée, sur la vie, sur la sensibilité, l'irritabilité des organes, afin d'en déduire des regles de conduite dans le traitement des animaux.

La seconde partie est toute consacrée au cheval; l'auteur en donne, avec beaucoup de détails, la description anatomique, d'après les anciens auteurs, et d'après ses propres dissections. Il a accompagné cette partie, de très-belles gravures en taille-douce qui nous ont paru d'une bonne exécution.

C'est à M. Morin, anatomiste-graveur, attaché à l'école de Médecine, que l'on les doit dans la traduction française.

La troisième partie a pour objet la pratique de l'art vétérinaire que M. Blaine étend aux bœufs, aux brebis, aux chiens.

Il classe les maladies particulières à ces animaux en divers genres et espèces; il en distingue de deux sortes, celles qui sont du ressort de la médecine, et celle qui exigent uniquement l'opération de la main.

Il a eu soin de résumer les signes, les caracteres et le traitement de chaque maladie, de maniere que les personnes peu initiées dans l'art médical, puissent faire usage de son livre; car il a principalement eu en vue l'exercice perfectionné de l'art vétérinaire.

Nous pensons à la maniere claire et simple dont l'auteur a traité chaque objet, qu'il a rempli son but; que cet ouvrage a le double mérite d'être à la portée de tous les genres de lecteurs; que les personnes dont la profession est de faire la médecine des animaux se priveraient d'un grand secours en négligeant de le consulter, et qu'il peut très-utilement servir à ceux qui se livrent à la plus importante branche de l'économie rurale, celle de l'éducation des bestiaux.

PEUCHET.

UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Cadet-de-Vaux vient de faire avec succès l'application au blanchissage du procédé *à la vapeur*, récemment employé au blanchiment des toiles. S. E. le ministre de l'intérieur a engagé M. Cadet-de-Vaux à la suivre et à rendre ce procédé usuel et facile. Pour remplir les vues du ministre, M. Guichard, maire de la commune de Franconville-la-Garenne, a destiné, dans un des communs extérieurs de la maison qu'il habite, un local où est établi cet appareil économique.

Dans sa première expérience, M. Cadet-de-Vaux avait sur-tout été frappé de l'économie des dix-neuf vingtièmes du bois. De nouvelles expériences en constatant ce premier avantage, lui en ont successivement offert de nouveaux qui font de cette opération de l'économie domestique, un art nouveau.

Le blanchissage à la vapeur n'exige que deux jours pour l'opération totale: le blanchissage ordinaire exige quatre jours. Huit ou neuf heures même suffisent au lieu de trois jours pour le blanchissage des petits ménages. Ainsi l'économie du tems se trouve réunie à celle des sels lixiviels, du savon, des journées, des chariots, et même à celle du linge.

Parmi les autres avantages de ce procédé, il faut compter l'affranchissement de l'importation dans l'Empire français de la potasse et de la soude; l'aliment que donne à l'industrie nationale la fabrication du sel de soude; enfin, dans la disette actuelle du bois, l'économie étonnante des dix-neuf vingtièmes, puisque la proportion dans le couler d'une lessive ordinaire est de 15 sous pour 15 fr.

L'opération est très-simple. On échange chez soi la totalité du linge à l'eau, même à l'eau de puits; échangé et égouté, on l'arrose à froid d'une lessive composée de carbonate de soude (sel de soude cristalisé), et d'une petite quantité de savon: le linge imbu de cette lessive, on le place dans le tonneau-cuvier; on allume le feu qui doit entretenir en ébullition quelques pintes de liquides (eau pure), et le peu de lessive égoutant dans la chaudiere. Ce liquide, en s'évaporant, termine l'opération en deux ou trois heures. Enfin on retire le linge pour le laver à la fontaine ou à la riviere. Cette opération n'exige qu'une très petite quantité de savon, et pour la recherche seulement de quelques taches échappées à l'action de la lessive.

Dans l'opération faite par M. Cadet-de-Vaux en présence de meres de famille, le linge contenu dans le cuvier pesait 250 livres. Le feu a été entretenu pendant trois heures, qui ont suffi à l'opération. On avait consommé 28 livres de bois qui, à 35 sous le quintal, revenait à environ 10 sous, sur quoi on a retiré pour 2 sous 6 den. de braise. Une expérience faite la veille avait donné les mêmes résultats. Ainsi sur un blanchissage de 500 livres pesant de linge, dont le couler eût au moins coûté 15 fr., il y a eu une économie des 19 vingtièmes. Les buandieres n'ont pas eu occasion de faire usage du savon qu'elles avaient porté à la fontaine, parce que le linge en était suffisamment pénétré. Le linge mis à sécher au soleil fut bientôt retiré. Il était éclatant de blancheur.

Tels sont les procédés qu'expose M. Cadet-de-Vaux.

HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

Atlas historique, géographique, chronologique et généalogique de A. le Sage, adopté pour l'usage des lycées et celui des légations. — Imprimerie de Didot l'aîné, au Louvre. (1)

Nous avons donné successivement l'annonce des différentes livraisons de cet ouvrage. Aujourd'hui qu'il est complet, nous le croyons d'un assez grand intérêt pour en présenter l'ensemble. Cet ouvrage offre la réunion la plus heureuse de l'histoire, de la généalogie, de la chronologie et de la géographie. Ces quatre sciences dont les rapports sont si intimes s'y trouvent constamment fondues ensemble, de maniere à ne plus présenter qu'un nouveau tout dégagé des parties arides et rebutantes de chacune d'elles. Par l'heureux emploi des matieres, l'auteur l'a su rendre tout à-la-fois un ouvrage précieux pour les bibliotheques, et un véritable livre élémentaire des plus propres sans doute pour l'enseignement facile des maîtres et les progrès rapides des écoliers.

Cette collection renferme des tableaux de trois especes: 1° *des tableaux généraux*; 2° *des tableaux géographiques*; 3° *des tableaux généalogiques*.

Les Tableaux généraux présentent l'ensemble de l'Histoire ancienne et moderne, sacrée et profane; par le moyen très-simple de colonnes verticales et horizontales on voit tout-à-la-fois l'histoire non interrompue d'un peuple quelconque, et ses rapports contemporains avec tous les autres: des couleurs artistement disposées animent cet ensemble, et lui donnent en quelque sorte une espece de vie qui multiplie les intentions et les avantages du tableau, sans rien ôter à sa simplicité. C'est ainsi que le commencement d'un peuple, sa fin, son agrandissement, ses échecs, l'étendue de son territoire, un un mot, ses révolutions et sa destinée, viennent frapper le jugement sans fatiguer la mémoire, parce qu'elles arrivent à l'esprit sans effort physique, sans opérations abstraites, mais seulement par l'effet simple de la vue, de sorte qu'il n'est pas d'enfant, quelles que soient d'ailleurs ses dispositions naturelles, qui ne recueille de ces tableaux des idées justes et durables.

Ces tableaux généraux sont la véritable clé de l'histoire, celui qui les possede à fond peut parcourir sans embarras le labyrinthe des peuples et des révolutions. Le fil est sans cesse attaché pour lui; les histoires ne sont plus des études pénibles, mais seulement des lectures agréables; en un mot, comme le dit très bien l'auteur, ces tableaux sont littéralement à l'histoire, ce qu'un squelette est à l'anatomie.

Les tableaux géographiques sont très-souvent neufs dans leur composition, et toujours très-différens des cartes géographiques ordinaires. S'agit-il des élémens purement géographiques, les colonnes marginales renferment les noms que les tableaux présentent; réunion avantageuse, trop négligée d'ordinaire, et qui fait que, par paresse ou par négligence, on lit presque toujours un livre d'histoire ou de géographie, sans regarder la carte, ou qu'on considere la carte sans aller chercher le livre. S'agit-il de faits historiques inséparables de l'application géographique, on les trouvera détaillés à la marge et dessinés sur le tableau. C'est ainsi qu'aux tableaux de l'histoire ancienne, on trouve tracés par un ruban de couleur, la retraite des Dix-mille, l'expédition d'Alexandre, la marche de Darius, les campagnes d'Annibal, etc. etc. Aux tableaux de l'histoire moderne, les campagnes de du Guesclin, celles des ducs de Berwick et Vendôme en Espagne, celle de BONAPARTE et de Suwarow en Italie, celles de Gustave-Adolphe, de l'Archiduc et de Moreau en Allemagne, etc. etc. Il est peu de ces tableaux qui ne présentent des idées nouvelles et ingénieuses. Il faut voir celle de l'accroissement graduel et caractérisé du territoire français depuis Hugues Capet jusqu'à la paix de Lunéville, celle de la formation de la monarchie espagnole, celle de la chûte de l'Empire des Othons et de la formation des Etats germaniques actuels; mais sur-tout celle de l'invasion des Barbares, où l'auteur, d'une maniere tout-à-fait simple, et l'on pourrait dire élégante, introduit la clarté et amene l'intérêt sur une époque bien difficile et bien confuse.

Les tableaux généalogiques présentent les matériaux les plus complets et les mieux disposés pour l'histoire particuliere de chaque pays de l'Europe. La *généalogie* ne s'y apprend que par le placement symétrique des personnes, et la *chronologie* que par l'ordre et la distance relative des objets. L'histoire n'y est plus qu'une suite de résumés, formant des guides excellens pour ceux qui veulent apprendre, ou des extraits précieux pour ceux qui savent. Toutes les grandes familles d'Allemagne s'y trouvent tracées avec leurs différens rameaux, leurs alliances, leurs possessions, le nombre de leurs votes à la diete, etc. etc.

Tous ces avantages réunis rendent l'atlas historique un ouvrage essentiel pour les bibliothèques, et indispensable pour les écoles; il est extrêmement avantageux pour les maîtres, dont il seconde toutes les méthodes sans en gêner aucune, et inappréciable pour les enfans en faveur desquels il doit amener un changement heureux dans l'étude de l'histoire, en faisant disparaître tout ce qui peut les dégoûter pour y substituer des formes qui les intéressent et les captivent. D.

(1) Se trouve chez l'auteur, rue Saint-Florentin, n° 6. Cet ouvrage composé de 52 cartes ou tableaux, se paie 120 fr. sur papier fin, et 80 fr. sur papier commun. La reliure est une augmentation de 7 fr. 50 c. Ce prix, qui est le prix originaire de la souscription, demeurera sans augmentation jusqu'au 1er vendemiaire prochain. Ceux qui trouveraient la somme totale trop forte à payer à-la-fois, peuvent s'adresser à l'auteur, qui leur donnera toutes les facilités convenables.

LITTÉRATURE.

AU RÉDACTEUR.

Vous avez rendu compte, Monsieur, de diverses productions de M. Daru, et notamment vous avez rendu un juste hommage au talent qu'il a déployé en traduisant Horace. Permettez-moi de vous entretenir d'une nouvelle édition de sa traduction de ce grand poëte: elle va paraître très-incessamment.

Il y a quelquefois en littérature ainsi qu'en politique des questions oiseuses ou indiscrètes dont l'examen semble être interdit par le goût ou la prudence; et les hommes de lettres ou les publicistes sont également coupables ou ridicules, lorsqu'ils tentent de soulever le voile qui couvre de certaines difficultés dont l'exposition arrête les progrès de l'art ou nuit au repos de la société.

Depuis Lamothe, aucun littérateur, si ce n'est peut-être l'abbé Desfontaines, n'a essayé de traiter sérieusement la question de savoir si les *poëtes anciens* devaient être traduits en *vers* ou en *prose*. Sans prétendre décider cette question, il me semble qu'en général on n'apprécie pas les services des hommes qui se dévouent à la pénible fonction de traduire les pensées des autres. Cependant c'est aux plus faibles traductions que notre langue doit cet éclat, cette abondance, cette richesse qui la distinguent aujourd'hui de toutes les langues vivantes. Les génies les plus célebres, depuis la renaissance des lettres, n'ont pas dédaigné, je ne dis pas seulement d'imiter, mais de traduire.

Les traductions enrichissent les langues et la littérature, parce qu'elles entretiennent un commerce utile entre les gens de lettres de tous les âges. Il faut beaucoup de goût pour choisir, non-

seulement les ouvrages, mais les morceaux les plus dignes de passer dans une autre langue. Il faut presqu'avoir autant de mérite qu'un auteur, pour sentir et pour rendre toutes ses beautés, dirai-je aussi, pour effacer une partie de ses défauts. Si l'on rencontre une pensée délicate dont l'expression ne soit pas heureuse, pourquoi craindrait-on de la mieux exprimer? Il faut, dit-on, saisir le genie de la langue d'un auteur original et ce'ui de la nôtre. Qu'on n'ajoute rien à ses idées, j'y consens; mais qu'on ose aussi quelquefois en relever l'expression.

Cette opinion que j'émets sur le travail des traducteurs en général, est, à certains égards, celle du poëte aimable à qui nous sommes redevables de la nouvelle traduction en vers des Œuvres complettes d'Horace.

Si une premiere édition, rapidement écoulée, pouvait établir un préjugé favorable, la traduction de M. Daru a déjà pour elle cet avantage : mais elle repose sur une base encore plus solide; l'exactitude, l'élegance et la précision, conditions essentielles, mais difficiles à remplir, dans la traduction d'un poëte aussi célebre que le protégé d'Auguste. Horace réunit tous les genres. Il est tour-à-tour poëte, philosophe et critique. Ses pensées sortent, pour ainsi dire du sein de la nature et semblent dictées par la vérité. Mais il les relève toujours par la vivacité des figures, par la noblesse des idées, par la grandeur des images. Ses sentences, quoique fréquentes, sont si heureusement placées, qu'elles ne fatiguent jamais le lecteur. Horace, le seul des latins qui ait réussi parfaitement dans l'ode, s'était nourri de la lecture de tous les lyriques grecs. On peut lui appliquer ce qu'il a dit lui-même du *destin*, qu'il ressemble à un fleuve qui, tantôt pais bie au milieu de ses rives marche lentement et sans bruit vers la mer; et tantôt, quand des torrens ont grossi son cours, emporte avec lui les rochers, les arbres, les troupeaux, les maisons des laboureurs, en faisant retentir au loin les forêts et les montagnes. Voilà le poëte que M. Daru a entrepris de traduire.

Il ne s'est pas borné à sentir, à exposer toutes les difficultés de son entreprise; osons dire qu'il les a vaincues. Après avoir payé à son modele le tribut d'admiration qu'il lui devait, M. Daru examine les différens genres qui distinguent les poésies d'Horace. Toutes ses réflexions, à cet égard, me paraissent dictées par le goût le plus sûr, et la plus sévere impartialité. Il faut en convenir, plusieurs odes d'Horace n'ont pas cette élévation, cette noblesse que ce genre semble exiger. Quelques-unes même, ainsi que l'observe le tribun Daru, sont des billets, des chansons, des pieces de société, et souvent leur agrément ne tient qu'à la connaissance, aujourd'hui ignorée, ou d'un personnage oublié.

Enfin, il y en a peut-être, ajoute-t-il, quelques-unes dans lesquelles Horace est resté au-dessous de son talent. Certes, un pareil aveu de la part d'un traducteur, ne décele pas un enthousiasme superstitieux pour son modele. Je desirerais pouvoir dérober quelques fragmens à cette édition, et prouver par de nombreuses citations, qu'il est à regretter, sous le seul rapport de l'intérêt des lettres, que des occupations plus graves ne permettent pas à M. Daru de se livrer exclusivement à la culture d'un art, où tout semble lui garantir des succès. Je me permettrai dans cette intention de citer en entier l'Ode onzieme du premier livre, et qui commence ainsi.

Tu ne quæsieris, scire nefas, etc.

Crédule à l'art trompeur de l'augure et du mage,
Cesse à vous de chercher à lire dans les Cieux
Le terme qu'à nos jours ont assigné les Dieux;
Quelque soit notre sort, l'attendre est le plus sage.

Soit qu'un Dieu bienfaisant vous garde cent hivers,
Soit que ce triste jour où l'Eurus en furie,
Aux bords Etruriens fait bouillonner les mers,
Doive être le dernier de votre courte vie,

Consultez la sagesse, épuisez votre vin;
Modérez vos desirs, bornez votre espérance.
Saisissez le moment qui fuit sans qu'on y pense,
Et ne comptez pas trop sur votre lendemain.

Cette traduction, en comprenant le texte, forme quatre volumes. Elle est enrichie de notes curieuses qui attestent le goût de M. Daru, et ses connaissances en littérature. MERSAN.

LIVRES DIVERS.

Voyage au Cap-Nord par la Suede, la Finlande et la Laponie, par Joseph Acerbi, traduction d'après l'original anglais, revue, sous les yeux de l'auteur, par Joseph Lavallée, 3 volumes in-8°, avec un Recueil de 24 vues in-4°, et un Atlas in-4°, contenant 28 planches et cartes.

Prix, 99 fr. pour Paris, et 104 fr. pour les départemens, franc de port par la poste.

Le même, 3 vol. in-8°, atlas in-4°, sans le recueil de 24 vues. Prix, 27 fr., et franc de port, 31 fr. 50 c.

Le même, papier vélin, 3 vol in-8°, avec atlas et recueil de 24 vues. Prix, 126 fr. pour Paris, et 132 fr. 50 c. franc de port par la poste.

Le même, papier vélin, 3 vol. in-8°, avec atlas sans le recueil de vues. Prix, 54 fr. pour Paris, et 59 fr. 50 c. pour les départemens.

A Paris, chez MM. Levrault, Schoell et Ce, libraires, rue de Seine, grand hôtel de la Rochefoucault.

La Voie du Salut ou *nouveau Livre de piété*, contenant des maximes propres à maintenir l'homme dans la vertu, ou à le rappeller à ses devoirs lorsqu'il a eu le malheur de s'en écarter; par l'auteur de *l'Ami des mœurs, de l'Etat et de la religion*; 1 vol. in-12. Prix broché, 1 fr. 25 c.; et port franc par la poste, 2 fr. 25 c.

A Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, n° 3, vis-à-vis la rue Hautefeuille.

Traité de la Propriété exclusivement stimulante de l'Opium, contenant de nouvelles idées sur la nature de l'inflammation, des convulsions, de la veille et du sommeil, etc.; par J. F. Chortet, l'un des rédacteurs du *Journal de la vraie Théorie Médicale*, et auteur de plusieurs Ouvrages sur le Système de Brown. Un vol. in-8°.

Prix, 2 fr. 25 c., et franc de port 2 fr. 75 c.

A Paris, chez Allut; imprimeur-libraire, et propriétaire de l'Ouvrage, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée, et rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 56, Levrault et Schoell, libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault; et à Strasbourg.

Théorie des Jeux de hasard, par P. Huyn; in-8°, grand pap. Prix 2 fr.

A Paris, chez Royez, rue de Lodi-Thionville.

Cette analyse est propre à détromper les joueurs de beaucoup d'espérances, comme à leur éviter des erreurs funestes.

L'auteur a voulu établir par ses démonstrations, qu'il est non-seulement impossible de gagner à des jeux inégaux, mais qu'au contraire il est impossible de ne pas y perdre. Il établit les désavantages assurés aux joueurs par les combinaisons des jeux de hasard, et tire cette conséquence que toute spéculation intéressée sur la marche de ces jeux est nécessairement fausse et ruineuse.

Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain, par J. Chas. Prix 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 20 c. pour les départemens.

A Paris, chez les marchands de nouveautés. An 12, — 1804.

Table alphabétique des matieres du Code civil des Français, rédigée sur l'édition originale et seule officielle, précédée des lois transitoires, et de l'arrêté contenant le tableau des distances de Paris à tous les chefs-lieux des départemens, pour l'exécution des lois, un vol. in-8° de 240 pages, caractère petit-romain neuf, beau papier.

Prix, 2 fr. 40 c. et 3 fr. par la poste.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carousel, maintenant Hôtel-de-Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

Projet d'une nouvelle organisation des tribunaux militaires, composés de militaires réformés ou invalides, présenté à Sa Majesté l'Empereur des Français, par Alexandre-Louis Perrin, ex-capitaine-rapporteur de la 20e division militaire.

Prix, 75 cent. et 90 cent. par la poste.

Même adresse.

Essai sur la propriété médicale des plantes, avec leurs formes extérieures, et leur classification naturelle; par A. P. Decandolle, docteur en médecine; un vol. in-4°.

Prix, broché, 2 fr. 50 cent., et franc de port, 3 fr. 60 cent.

A Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire de l'Ecole de Médecine, rue de ladite Ecole, n° 3, vis-à-vis la rue Hautefeuille.

Pensieri di Metastasio, ovvero sentenze, e massime estratte dalle sue opere; ad uso de' giovani studiosi della lingua italiana.

Prix, 1 fr. 50 cent. pour Paris, et 2 fr. pour les départemens.

Parigi, presso Vergani, quai de l'Horloge du Palais, n° 28. — An 12. (1804.)

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ⅜ c.	55 ⅛
—— Courant...	56 ⅜	57
Londres.....	24 f. 70 c.	24 f. 45 c.
Hambourg.....	187	185 ½
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 62 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 22 c.	5 f. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	7l 18 s 6 d p. 6f	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	½	1½ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 54 c.	
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 f. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ⅛ p
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	⅛ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	59 fr. 60 c.
Idem. Jouis. de vendmiaire an 13..	57 fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 75 c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées da les départ...	fr. c.
Actions de la banque de France...	1120 fr. c.
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Phèdre, et Moliere avec ses amis ou la Soirée d'Auteuil.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par les comédiens ordinaires de S. M., la 1re représ. de C'est le même ou la Prévention vaincue; Démocrite, et la Cloison. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la 1re représ. della Grotta di Trofonio, musique nouvelle de Paësiello.

Théâtre du Vaudeville. Allez voir Dominique; Théophile, et Duguay-Trouin.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Le Ballet de la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. Bombarde, parodie des Bardes, et Alexis et Justine, opéra com.

Théâtre du Marais. Abuffar ou la Famille arabe, trag. en 4 actes; les trois Sultanes ou Soliman II, com. en 3 actes et en vers.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Les gens qui prendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 307. — *Jeudi, 7 thermidor an 12 de la République* (26 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 17 juillet (28 *messidor.*)

S. A. S. le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt a fait, hier, son entrée solennelle à Darmstadt avec sa nouvelle épouse la princesse de Bade. Il y aura de grandes rejouissances pendant plusieurs jours.

— Cette année sera remarquable, dans les annales de la météorologie, par les variations extraordinaire de l'atmosphère, et le grand nombre d'orages que l'on a essuyés. La foudre sur-tout a fait des ravages dont on a peu d'exemples : en rapprochant les différens points où elle a frappé en Allemagne, on trouve plus de cent maisons ou édifices sur lesquels elle est tombée, et qui ont été en partie réduits en cendres, ainsi qu'un nombre plus considérable encore de personnes qui en ont été atteintes. Nous avons déjà parlé des inondations subites qui ont eu lieu en Saxe, en Silésie, dans l'Autriche et la Hongrie, de la sécheresse qu'on a éprouvée dans la partie occidentale de l'Allemagne, tandis que dans la partie orientale, les pluies ont été excessives et continuelles. On peut inférer de cette irrégularité singuliere de la saison, qu'il s'est fait quelques révolution dans l'intérieur du globe, qui a dérangé l'équilibre, et porté subitement dans l'atmosphère une grande quantité de matiere électrique.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 juillet (22 *messidor.*)

La majeure partie des vaisseaux employés à la station devant Boulogne, a été forcée, ces jours derniers, par le mauvais tems, de rentrer dans les dunes et à Dungeness. Au rapport de divers officiers de cette escadre, on continue de remarquer dans les armemens et les préparatifs de l'ennemi, la plus grande activité. Toutes les fois que quelque-un de nos vaisseaux s'approche de la côte, on voit à l'instant paraître dans la rade extérieure de Boulogne des bâtimens de la flottille française, qui cherchent à engager un combat sous la protection des batteries de terre. Mais le peu de succès que nos vaisseaux ont eu jusqu'ici dans ces sortes d'engagemens, paraît avoir fait sentir qu'il y a plus d'avantage à les éviter qu'à les chercher.

— Le *Times*, du 10, se plaint de ce que plusieurs journaux de Londres, *trop attachés aux principes français*, cherchent à endormir le public et la nation dans une fausse sécurité, en répétant que l'invasion des Français n'est pas encore prochaine. Ce journal assure « que les préparatifs de la France sont aussi avancés qu'ils sont formidables; que l'Angleterre ne fut jamais plus près de la catastrophe, et que, si elle doit être détruite, elle le sera sur-tout par l'aveugle confiance dans laquelle on cherche à entretenir le peuple. »

— *Le Magistrat*, sorti du Cap-de-Bonne-Espérance le 4 avril, est arrivé le 9 à Weymouth. Il rapporte qu'à cette époque l'amiral Linois n'avait point encore paru au Cap; mais il démentait les bruit qu'on avait répandus relativement à cette colonie hollandaise. A son départ, elle était parfaitement tranquille, et il y avait plus de 2000 hommes de troupes hollandaises en garnison dans la place, qui se trouvait d'ailleurs fournie de tous les vivres et munitions dont elle avait besoin.

— Les corsaires français ont fait un grand nombre de prises, sur notre commerce dans les parages de la Barbade.

— Une rixe très-vive a eu lieu en Irlande, dans le comté de Cavan, entre les militaires et les miliciens. Les papiers publics n'ont point parlé de cet événement, qui a coûté la vie à plusieurs soldats, et dans lequel un plus grand nombre a été blessé.

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 5 thermidor.

L'ouragan que nous avons éprouvé dans la nuit du 1er au 2 a dû se faire sentir très-loin.

Plus de cent bâtimens de la flottille étaient en rade. Les accidens ont été très-peu considérables en comparaison de ce qu'on avait à craindre d'un coup de vent aussi subit et aussi inattendu dans la saison.

Nous avons cependant perdu deux chaloupes canonnieres et deux péniches, c'est-à-dire, qu'elles ont été mises hors de service. Elles ont échoué sur les sables et entre les roches, de maniere qu'il n'a pas été possible de les relever. On a sauvé l'équipage, les agrêts, les munitions et l'artillerie.

Colmar, le 25 messidor.

Le préfet a visité dernierement la superbe pépiniere des freres Baumann à Bollwiller. On peut en extraire tous les ans à-peu-près 50,000 élèves, tant en arbres fruitiers de toute espece pour vergers et potagers, qu'en arbres et arbustes exotiques pour allées, bosquets et jardins paysagistes. Les freres Baumann cultivent en outre une grande quantité d'oignons, pattes, griffes et bulbes des fleurs les plus recherchées; ils possedent un nombreux assortiment des plus belles plantes vivaces d'ornement, d'orangerie et de pleine terre. La distribution de leur pépiniere est établie de maniere que chaque exploitation annuelle laisse une provision égale de sujets pour l'année suivante. Depuis deux ans ces pépiniéristes ont même doublé leurs recrutemens, ensorte qu'ils pourraient augmenter de beaucoup l'exploitation annuelle. Leur commerce est en pleine activité et s'étend jusqu'en Russie.

Parmi les nombreuses variétés d'arbres fruitiers que l'on trouve dans cette pépiniere, on a remarqué entr'autres 16 especes différentes d'abricotiers, 44 de pêchers, 145 de pommiers, 40 de cerisiers, 150 de poiriers, 44 de pruniers et 24 des meilleurs raisins de table.

Dans la classe des arbres exotiques, on distingue plusieurs especes d'acacias, d'althéas, d'amandiers, de bouleaux, de chevrefeuilles, de clématites, etc., l'arbre à cire, le vernis du Japon, le laurier benjoin, le magnolier, le micocoulier, le sophora du Japon, le tulipier de Virginie, l'olivier de de l'Orient, etc.

En fleurs rares, la pépiniere de Bollwiller offre plusieurs centaines d'especes de jacinthe orientale, plusieurs especes de lis, de tulipes, de fritillaires, d'iris, d'œillets, de renoncules, de pivoines, etc.

Dijon, le 30 messidor.

Les arts ont encore dans notre département une nouvelle perte à pleurer. M. Attiret vient de succomber sous le poids des ans et du travail; il est mort à Dôle le 25 de ce mois, à l'âge de quatre-vingts ans. Quelques ouvrages l'avaient rappelé dans cette ville, qui était sa patrie. Les artistes sont rarement les favoris de la fortune, et celui-ci semble avoir épuisé toutes ses rigueurs. Il était le meilleur sculpteur de la ci-devant Bourgogne; tous ses travaux sont remarquables par un grand caractere et une exécution savante. Il avait remporté un prix à l'académie royale à Paris, et son talent avait aussi été couronné à l'académie de Saint-Luc, à Rome.

Il avait été nommé professeur à l'académie de Saint-Luc, à Paris, et quelque tems après la suppression de cet établissement, il vint se fixer à Dijon. Ce fut lui qui exécuta en marbre, d'après le modele de M. Pigal, la statue de Voltaire, si connue, qui était au foyer de la comédie française, et qui fut faite par souscription. Il a fait à Dôle la fontaine publique, décorée de trois figures en pied. Nous avions de lui à Dijon six statues de composition, représentant les Quatre-Saisons, et Melpomene et Thalie; on lui doit plusieurs autres ouvrages de sculpture très estimés.

(*Journal de la Côte-d'Or.*)

Paris, le 6 thermidor.

L'EMPEREUR a passé toute la journée du lundi dernier dans le camp de la 1re division de l'armée de Boulogne. Il a été très-satisfait de la tenue et de l'instruction des troupes de cette division. Il a accueilli les réclamations de plusieurs soldats qui avaient des droits à faire partie de la Légion d'honneur. Il a accordé à plusieurs officiers l'admission de leurs enfans au Prytanée et dans des Lycées; il a nommé à plusieurs emplois vacans des officiers et sous-officiers les plus distingués de leur corps.

Après les manœuvres, l'EMPEREUR a reçu dans sa tente, à la tour d'Ordre, M. de la Chaise, préfet du Pas-de-Calais; M. de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, et M. le sénateur Garat.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des Louis-Alibert de Simorre, le tribunal de premiere instance, séant à Cahors, département du Lot, a ordonné qu'il serait fait une enquête pour constater l'absence de Jean-Louis Alibert, de la commune de Calvignac, qui, depuis 1792, est absent de son domicile sans donner de ses nouvelles.

M. Coudert, juge-de-paix du canton de Limogne, a été commis par le tribunal pour recevoir l'enquête.

Sur la demande de parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Spire, département du Mont-Tonnerre, a ordonné, par jugement du 1er messidor, qu'il serait fait une enquête dans les formes de la loi, pour constater l'absence de George-André Boehm, de Grosbockenheim, qui, depuis plus de quatre ans, n'a paru dans son domicile, ni donné de ses nouvelles.

M. Bourste, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Georges Nierendorff,

Le tribunal de premiere instance de Bonn, département de Rhin-et-Moselle, a ordonné, par jugement du 12 prairial dernier, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec M. le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence dudit Georges Nierendorff, cuisinier de profession, qui est parti depuis plus de 30 ans, et n'a laissé sa procuration à personne.

Par jugement du 16 prairial an 12, vu la demande de Jacques-Joseph Pierret, et Henri-Joseph Raty, domiciliés à Haimpré, en déclaration d'absence de Jean-Pierre Pierret, originaire de la même commune, qui s'est enrôlé au service de l'Autriche, n'a point donné de ses nouvelles depuis douze ans,

Le tribunal de premiere instance, séant à Neufchâteau, département des Forêts, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, devant M. Guillaume, l'un des juges à ce nommé, pour constater l'absence de Jean-Pierre Pierret.

Par jugement du 30 prairial an 12, sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Mamers, département de la Sarthe, a ordonné qu'en vertu des art. CXV et CXVI du Code civil, il serait fait une enquête à l'effet de constater l'absence de Louis Girondeau, parti volontairement pour les armées de la République en 1795, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Par jugement du 20 prairial an 12, sur la requête présentée par Joseph Daujan, le tribunal de premiere instance séant à Mirande, département du Gers, a ordonné que dans les formes voulues par la loi, il serait procédé à une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence de Pierre Daujan, parti depuis longues années, sans qu'il ait donné de ses nouvelles.

Par jugement du 22 prairial an 12, sur la demande de Joseph-Louis Leblastier, Catherine-Angélique Morel, son épouse, et Françoise Morel, sa sœur, expositive que Louis et Pierre Morel, leurs freres et beau-freres sont partis de la commune de Perey, il y a environ dix ans, pour le service des armées de la République, et qu'on n'en a reçu aucune nouvelle depuis leur départ,

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Lô, département de la Manche, a ordonné qu'en vertu de l'article CXVI, du Code civil, il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence desdits freres Morel.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, aux commissaires de police et aux chefs de service extérieur de la police. — Paris, le 5 thermidor.

Des difficultés, Messieurs, se sont élevées dans plusieurs marchés, sur l'exécution de l'arrêté du

Gouvernement du 6 prairial an 11, concernant le pesage, mesurage et jaugeage publics.

Des contraventions à cet arrêté sont parvenues à ma connaissance. J'en ai rendu compte à S. E. le ministre de l'intérieur.

La décision qu'il vient de prendre, et dont je vais vous donner connaissance, applanit toutes les difficultés :

« Nul n'est forcé de faire mesurer sa marchan-» dise.

» Nul n'est empêché de *la mesurer lui-même*.

» La régie ne peut percevoir le prix d'un mesu-» rage, s'il n'est pas effectué par ses agens; mais » aussi il est défendu à tous individus, autres que » les préposés de la régie, de faire les fonctions de » peseur, mesureur et jaugeur publics, soit à do-» micile, soit dans les halles, marchés, places et » ports, soit gratuitement, soit moyennant salaire, » sous les peines portées par les réglemens. »

Ces principes sont clairs et précis. Je vous recommande de veiller à ce qu'ils soient maintenus de manière que les préposés de la régie n'éprouvent aucun obstacle dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils se renferment dans les bornes qui leur sont prescrites.

Je vous salue. DUBOIS.

Adjudication au rabais, du curage et de l'entretien de la riviere de Bievre et de ses affluens.

Le public est averti que, conformément à l'art. Ier de l'ordonnance de police du 21 messidor dernier, il sera procédé, sur une seule publication, le 11 thermidor présent mois, à midi, au secrétariat-général de la Préfecture de Police, à l'adjudication au rabais, du curage et de l'entretien pendant un an, de la riviere de Bievre et de ses affluens, aux charges et conditions dont on pourra prendre connaissance à la 3e division des bureaux de la Préfecture.

Fait à Paris, le 4 thermidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet, chargé du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire,

Signé, DUBOIS.

CODE CIVIL.

Discours prononcé au corps-législatif, par Gillet (de Seine-et-Oise), orateur du tribunat, sur le projet de loi relatif aux Transactions, *livre III du Code civil.* — (Addition à la séance du corps-législatif du 29 ventose an 12.)

Citoyens législateurs, le principal objet que la loi se propose en donnant aux citoyens des regles sur leurs intérêts respectifs, c'est de maintenir entre eux, par une juste connaissance de leur droits, la paix et l'harmonie.

Quand cette harmonie est troublée, il est pour la rétablir trois moyens ouverts aux parties.

La voie judiciaire, qui soumet leurs débats à l'autorité publique; moyen certain, mais rigoureux, qui n'est nécessaire que parce qu'il est le supplément et la garantie de tous les autres.

La voie du compromis ou de l'arbitrage, qui leur donne des juges amiables et de leur choix; moyen moins hostile, qui substitue la balance approximative de l'équité à la balance exacte de la justice.

Enfin la voie des transactions, qui les rend elles-mêmes leurs propres arbitres, et qui résout leurs différends par les dispositions qu'elles trouvent bon d'arrêter ensemble.

De ces trois moyens, les deux premiers appartiennent au Code judiciaire; le troisieme, qui est une branche de la famille nombreuse des contrats, appartiennent au Code civil.

Ce qui donne à cette sorte de traité un caractere distinctif et particulier, c'est qu'il a tout-à-la-fois l'autorité d'une convention et celle d'un jugement, et qu'il participe de la nature de l'un et de l'autre.

Examinons quels principes sont attachés à chacun de ces deux élémens; et de leur combinaison nous verrons naître, par des conséquences évidentes et directes, toutes les dispositions de la loi.

Toute convention s'arrête aux seuls objets qui sont dans le commerce; ainsi les droits de la nature, les droits de la société ne peuvent pas devenir une matiere à transaction : c'est pour cela que le projet annonce que pour transiger il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction; ce qui suppose nécessairement que ces objets sont disponibles.

Par ce seul raisonnement, on apperçoit d'abord comment il se fait qu'on peut bien traiter des intérêts civils résultant d'un délit, et que cependant on ne peut pas traiter de la peine.

Toute convention suppose la faculté de consentir : c'est pour cela que la transaction ne peut pas être entiérement consommée par ceux qui n'ont qu'une volonté subordonnée; tels que les tuteurs pour les mineurs, les administrateurs publics pour les établissemens qu'ils dirigent.

Toute convention peut être garantie par des peines que les parties stipulent. La transaction est susceptible aussi de clauses penales.

Toute convention doit s'exécuter de bonne-foi; et, lorsqu'il s'agit de l'interpréter, c'est l'intention des parties contractantes qu'il faut consulter plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. De même la transaction, quelle qu'elle soit, se renferme toujours dans son objet, et ne regle que les différends qui y sont compris, soit que les parties aient manifesté leur intention par des expressions spéciales, soit qu'elles l'aient annoncée par des expressions générales; principe que les Romains exprimaient très-bien par cette courte sentence : *Iniquum est perimi pacto id de quo cogitatum non docetur.* Les articles V, VI et VII du projet ne sont que des corrollaires de cette pensée.

Toute convention n'a d'effet qu'entre les parties contractantes : de même la transaction faite avec l'un des intéressés ne lie point les autres, et ne peut être opposée par eux. Dans ce mot *intéressés*, la loi ne comprend pas les cautions, dont la décharge et les droits se reglent comme il est dit au titre *des cautionnemens*.

Toute convention exige un consentement effectif : ainsi le dol, la violence, l'erreur de fait, qui touche à la personne ou à l'objet, font rescinder la transaction comme les autres contrats. L'erreur de calcul, qui est aussi une sorte d'erreur de fait, n'opere pas la rescision; mais elle doit être elle-même réparée.

Toute convention a une cause; celle de la transaction est la crainte des procès : *Propter timorem litis.* Ainsi, lorsque le procès est terminé par un jugement passé en force de chose jugée, il ne peut plus y avoir de transaction, parce qu'il ne peut plus y avoir de litige ni de crainte.

Il faut en dire autant si la transaction n'est que l'exécution d'une piece nulle. Cette nullité fait que la convention manque de cause, à moins que les difficultés élevées sur la nullité même, n'en aient été l'objet.

Enfin, la cause manque également, si les parties ayant transigé sur un seul objet avec la confiance qu'elles y avaient des droits respectifs, il arrive néanmoins que des titres ultérieurement découverts leur fassent connaître que l'une d'elles n'y avait aucun droit. Cette absence totale de la matiere du litige fait disparaître en même-tems toute matiere à transaction.

Il en serait autrement si les pieces inconnues, nouvellement découvertes, étaient produites après un traité plus étendu, où les parties auraient transigé généralement de toutes les affaires qu'elles pouvaient avoir. Comme il serait alors évident que leur consentement aurait embrassé la masse entiere de leurs intérêts, le néant de quelqu'un de ces intérêts ne serait par pour cela l'anéantissement des motifs qu'elles auraient eus de transiger; et la généralité de leur prévoyance deviendrait pour leur convention une cause légitime.

Voilà les points par lesquels la transaction se confond avec les contrats.

Voici maintenant ceux par lesquels elle rentre dans les conditions propres aux jugemens.

Elle a pour sujet un différend éclos, ou qui peut éclore, et elle est le prononcé qui le termine : elle devient pour les droits litigieux la mesure définitive qui les regle, et la déclaration résumée des opinions de ceux qui avaient le pouvoir de décider sur eux. C'est ce que le projet exprime très-bien en disant qu'elle a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Ainsi les jugemens définitifs sont annulés, lorsqu'il y a eu falsification de pieces, ou rétention malicieuse de celles qui pouvaient éclairer la décision : les mêmes circonstances doivent donc faire annuler la transaction.

Quant à l'erreur de droit, quoiqu'elle puisse être en certains cas un motif de casser les jugemens, elle n'en est pas un de rescinder les transactions. C'est que les jugemens sont la voix de la puissance publique; et partant ce que la puissance publique a dicté, est ce qu'ils doivent exprimer. Au lieu que les transactions sont l'ouvrage de la volonté individuelle; et leur regle principale; c'est que les volontés s'y soient rapprochées dans une détermination commune. L'objet de la justice est d'imposer silence aux passions, et c'est pour cela que sa mesure doit être exacte. Le but des transactions est de rapprocher les sentimens; et c'est pour cela que leur mesure est flexible.

Il suffit de méditer ces divers caracteres, essentiels à la transaction, pour y trouver la solution de plusieurs questions retracées dans le droit romain, et qui ont exercé depuis, la sagacité des écrivains. L'art principal du législateur est de découvrir d'abord à la raison ce petit nombre de principes clairs et féconds d'où découlent toutes les dispositions comme par une pente naturelle, et de laisser ensuite à la jurisprudence la recherche des cas particuliers.

Cet art a été rigoureusement observé dans la rédaction du Code civil; aussi lorsqu'on vient à considérer ce qu'est ce Code, et d'où il a été puisé, l'esprit s'étonne comment cette masse prodigieuse, qui composait l'ancienne doctrine, a pu être réduite à un si petit nombre de titres, dont plusieurs eux-mêmes sont si courts : c'est qu'on y a laissé le moins de place possible aux applications de détail, pour y présenter avec plus de clarté les idées principales. Ainsi résumée, la science offrira un texte plus facile, l'élève y verra mieux ce qu'il doit étudier, le magistrat ce qu'il doit méditer et approfondir, le citoyen ce qu'il doit connaître.

Le vœu du tribunat est pour l'adoption du projet.

STATISTIQUE.

Deux nouveaux mémoires statistiques viennent de paraître : ce sont ceux des départemens du Doubs et de la Lys. Nous allons rendre compte du premier, rédigé par le préfet M. Jean Debry.

Le département du Doubs, portion de l'ancienne province de Franche-Comté, est compris entre le 3° 29' et le 4° 37' de longitude à l'est de Paris, et le 46° 31' et le 47° 35' de latitude. Sa forme est un triangle irrégulier, dont la superficie est de 53 myriametres 37 kilometres carrés (1,044,986 arpens.)

Le sol est presqu'entierement couvert de montagnes. On peut, d'après leur élévation, diviser le pays en trois régions bien distinctes par leur climat, leurs productions et les mœurs de leurs habitans. Les plus hautes montagnes sont au sud-est, et comprennent les chaînes du Jura, du Laumont et du Chaumont, secondaires, à couches, et de nature calcaire; leur hauteur est de 4 à 600 metres au-dessus de leur base. Leurs sommets sont huit mois couverts de neige.

La seconde région est nommée moyenne montagne, et la troisieme, au nord-est du département, est coupée de coteaux, de vallées, et couverte de forêts et de champs cultivés.

Le Doubs, principale riviere du département, prend sa source dans sa partie méridionale, et dans un cours de 315 kilometres, coulant dans diverses directions, il s'enveloppe presqu'entiérement.

L'Ognon, la Lone, le Dessoubre, sont les rivieres les plus considérables après le Doubs. Aucune n'est navigable, et le flottage en est très-périlleux.

Des fontaines d'eaux minérales, et un grand nombre de curiosités naturelles, telles que grottes, stalagmites, stalactites, pétrifications, doivent attirer sur ce pays les regards du naturaliste.

Après avoir fait le tableau topographique du pays, M. Jean Debry donne des détails curieux sur sa population. Elle était, en l'an 9, de 216,226 individus, dont 8,224 militaires, 45,946 hommes mariés, 46,372 femmes mariées, 50,731 garçons, 64,953 filles. Ainsi le nombre des femmes surpasse d'un huitieme celui des hommes, et les militaires sont le 34e de la population totale. La population relativement à l'étendue est de 789 ½ individus par lieue carrée. Besançon en renferme 29,436. Trois autres villes ont une population de 2000 à 4000 individus. Le reste des habitans est réparti dans les bourgs et villages.

Le département a fourni aux armées depuis 1791 19,500 hommes. Les naissances pendant l'an 9 n'ont été à la population que comme 1 est à 32, tandis que, dans les années antérieures, elles étaient en terme moyen comme 1 à 25. Diverses causes particulieres ont concouru pour produire cet effet. Mais le petit nombre de décès a, pour ainsi dire, compensé la diminution du nombre des naissances, puisqu'il n'est mort qu'un individu sur 37.

M. Jean Debry donne ensuite un mémoire intéressant sur l'histoire et les antiquités de Besançon, cité déjà célebre sous Jules-César, et aussi ancienne que l'établissement des Séquanais dans les Gaules. Il décrit avec soin les monumens restes et preuves de son antique splendeur.

Le chap. III traitant de l'état actuel des citoyens est rempli de détails intéressans sur les établissemens de bienfaisance, d'instruction publique, et sur-tout ce qui est relatif à l'ordre judiciaire. Il donne la preuve de ce que peut une bonne administration, pour réparer les maux causés par une longue révolution.

L'agriculture est le sujet du IVe chapitre.

Le département du Doubs est essentiellement agricole. Ses montagnes hautes et moyennes, couvertes de pâturages d'une excellente qualité, nourrissent en été un grand nombre de vaches et de moutons. Les habitans de ces pays sauvages, occupés à la garde des bestiaux, sont d'une haute stature et d'une grande vigueur. Presque tous propriétaires, singuliérement attachés au sol natal, ils passent l'été avec leurs troupeaux sur le som-

met des montagnes, et l'hiver dans des cabanes de sapins ensevelies dans la neige. Leur occupation pendant cette saison, est de faire du fromage ou de travailler les étoffes qui les doivent vêtir. A mesure qu'on descend des montagnes, on rencontre des hommes moins grands, moins robustes, plus sociables, mais plus corrompus. Les habitans de la moyenne montagne joignent au soin de leurs troupeaux, celui de cultiver de l'orge ou de l'avoine. Leurs voisins de la plaine sont uniquement adonnés à l'agriculture. Malheureusement elle est encore entre leurs mains dans une véritable enfance. Le repos des terres est soigneusement conservé, les prairies artificielles sont à peine connues et l'engrais le plus précieux, la Marne, laissée sans emploi dans les carrieres où elle est en abondance. Cependant le terrein est susceptible de donner des produits considérables; il est en général argileux ou sablonneux, mêlé de beaucoup d'oxide de fer qui le colore en rouge. Les plantes céréales et légumineuses y prosperent. Environ 167,800 arpens sont cultivés en grains, principalement en froment, avoine, orge, méteil, seigle et maïs. 14,400 en vignes, dont le vin est d'une qualité médiocre. 92,000 arpens sont en prairies, 179,850 en forêts, et le reste en marais et montagnes incultes.

Malgré la petite étendue cultivée, les produits de l'agriculture peuvent s'évaluer à 28 ou 29 millions. La récolte du froment a été en l'an 9 de 371,000 quintaux valant 5,566,000 francs; l'avoine, l'orge, le seigle et le maïs ont donné 684,300 quintaux d'une valeur de 5 à 6 millions. Le produit des prairies peut s'évaluer à 5 millions, celui du vin à 3 et demi, et les forêts à un million. Le chanvre, le lin et la navette sont trop peu cultivés, pour les besoins des habitans.

La race des bœufs est belle et se ressent de son origine suisse. Les chevaux ont de la vigueur, et quoiqu'un peu lourds, sont excellens pour le trait. Les moutons sont d'une petite espece, leur laine est encore grossiere et leur nombre n'est pas proportionné à l'étendue des terreins qui pourraient en nourrir.

En général, toutes les parties de l'agriculture ont besoin d'être perfectionnées, et n'attendent qu'une application plus particuliere de la direction qui lui est donnée aujourd'hui, pour porter au plus haut point la prospérité du département.

On doit sentir que l'état actuel de l'agriculture ne permet qu'une très-faible exportation de ses produits, et que le département paierait une balance considérable, si l'industrie de ses habitans n'y pourvoyait.

Mais des manufactures nombreuses se sont élevées, et leurs produits sont l'objet d'un commerce important. Les objets d'exportation tirés du regne animal, sont les cuirs et peaux dont, outre la portion consommée dans l'intérieur, il s'exporte annuellement plus de 17,000 quintaux valant 2,745,000 fr. Le nombre des tanneries est de 82. Les fromages (dit de Gruyere) qui font tous les ans entrer, dans le département, une somme de 1,624,000 fr. pour une quantité de 30,000 quintaux exportée.

Le regne minéral offre un grand nombre d'objets à exporter. Les mines de fer sont très-répandues dans le département. Les plaines des bords de la Saône donnent un minerai d'une excellente qualité; les montagnes contiennent des mines dont le métal est très-difficile à réduire. Six fourneaux sont continuellement employés, et ne suffisent pas à alimenter les vingt-trois forges qui existent dans le pays; cinq millions de matiere sortent annuellement des fourneaux, et acquierent après le travail des forges, une valeur de 1,248,000 francs. Ces fers sont convertis en fil pour des épingles, en clous, en instrumens aratoires, en faulx, etc... On peut évaluer à 1,500,000 francs la quantité exportée de tous les produits des mines de fer, dans leurs différens états.

Le département possede des mines d'argent peu considérables, de cuivre, de charbon de terre et des tourbieres abondantes, dont les produits sont consommés sur les lieux.

Les carrieres fournissent de belles pierres de taille, du plâtre et des marbres grossiers.

Outre des forges et des tanneries, il existe dans le département des fabriques de toile, des verreries, des papeteries, et une manufacture de grosse clincaillerie, qui exporte pour une somme assez considérable.

Mais la manufacture la plus intéressante, est celle d'horlogerie établie depuis peu d'années à Besançon, et dont les produits, suffisant bientôt à la consommation intérieure, nous délivreront du tribut que nous payons à la Suisse.

En général, le commerce du département du Doubs consiste avec la Suisse en un échange de vins, de cuirs, de fers dans toutes le formes, contre des toiles de coton, des draperies et des bonneteries. Il tire de l'intérieur tous les objets de luxe, et donne à la place, outre les objets ci-dessus, des fromages et quelques autres denrées.

On voit qu'il faut peu de choses pour élever le département du Doubs à un haut degré de prospérité. Combien ne doit pas accélérer cet heureux état de choses, la publication d'un ouvrage tel que la statistique, qui, ouvrant les yeux des propriétaires sur leurs propres interêts, leur trace la route à suivre pour contribuer au bien de leur pays, en augmentant leur propre bien-être! Ces réflexions nous ramenent naturellement à bénir ce gouvernement, qui, en ordonnant, en dirigeant la belle entreprise de la statistique générale de l'Empire, prouve qu'il ne néglige rien de ce qui peut contribuer au bonheur de la France.

PHILOSOPHIE. — HISTOIRE.

Histoire de la décadence et de la chûte de l'Empire romain, par Gibbon; abrégée et réduite à ce qu'elle contient d'essentiel et d'utile, par Adam; et traduite de l'anglais sur la 2e édition, par P. C. Briand. (1)

Si le flambeau de la philosophie suffit pour éclairer la méthode d'un historien impartial, si un style à la fois simple et noble peut soutenir l'intérêt de son récit, si enfin une probité severe et une extrême fidélité, lui assurent des droits à la confiance, des talens plus rares encore lui sont nécessaires lorsqu'il entreprend de fouiller dans les annales des différens peuples, pour y découvrir la source de leurs malheurs ou de leur prospérité; de leur grandeur ou de leur décadence.

C'est alors que l'historien, devenu politique, analyse la forme de chaque gouvernement, apprécie la constitution civile et militaire des divers Etats, compare la force ou la faiblesse de leur organisation les vices ou les vertus de leurs chefs, la perfection ou le défaut des institutions sociales, la moralité des nations; et qu'il rapproche de cet apperçu général les considérations particulieres, tirées de la nature du climat, des productions du sol, de la population ou réelle ou présumée, des richesses foncieres, commerciales, industrielles, en un mot des ressources, soit habituelles, soit extraordinaires, qui peuvent influer sur la durée et sur le sort des Empires.

C'est en partant de toutes ces données, que l'homme de génie sait consulter le passé pour lire dans l'avenir, calculer les chances et les événemens, mesurer, pour ainsi dire, les hommes et les siecles. D'une main hardie, soulevant le voile qui cache aux yeux vulgaires la vaste scène du monde politique et moral, il montre le fil de toutes les intrigues; il signale et les personnages qui ont pu y figurer, et les passions qui ont dû les y faire agir; il expose dans tout son jour le germe, la naissance, les progrès et les suites de toutes les révolutions qui agiterent autrefois et qui peuvent agiter encore notre globe; il passe ainsi en revue tous les peuples anciens et modernes pour faire remarquer dans leur constitution et dans leur caractere national; dans leur système de législation ou dans leurs relations politiques, les causes les plus probables de leur puissance ou de leur destruction.

Les historiens et les diplomates les plus célebres n'ont point voulu puiser dans d'autres sources l'art d'enchaîner les faits historiques à des principes d'autant plus certains, qu'ils sont inséparables de la nature même de l'homme et de celle des élémens qui contribuent à son existence, à la propagation de son espece et à la perfection sociale dont il est susceptible. Voilà pourquoi les ouvrages de ces hommes de génie sont d'un intérêt aussi universel pour les peuples et pour leurs gouvernemens: voilà comment l'histoire raisonnée du genre humain est la meilleure leçon qu'il puisse recevoir, et le tableau du passé devient le miroir de l'avenir.

Mably et sur-tout Montesquieu sont, parmi nous, les écrivains qui ont porté le plus loin l'art d'étudier les événemens, et d'en saisir les conséquences. L'Anglais Gibbon, mort en 1791, ne s'est pas acquis moins de gloire, en suivant la même carriere, et son travail, applaudi de ses contemporains, mérite de passer à la postérité. Il a renfermé en dix-huit volumes in 8°, avec des citations et des notes instructives, toute l'histoire de la décadence de l'Empire romain; et pour embrasser son sujet dans toute son étendue, il commence par assigner les causes de la force, de l'union, et de la prospérité des Romains, depuis la fondation de leur ville jusqu'à l'époque la plus brillante de leur gloire et de leur puissance, et c'est dans la déviation graduelle de ces causes ou principes tutélaires, qu'il trouve l'origine de leur abaissement et de leur ruine entiere. Tous les cadres particuliers qu'il dessine se rattachent d'eux-mêmes à ce plan aussi simple qu'il est grand et régulier. L'historien philosophe écrit avec beaucoup de sagesse, de décence et de sensibilité. Son style approche de la noblesse de celui de Thucydide, quoiqu'il n'en ait pas la concision.

Quelques-uns des compatriotes de Gibbon, tout en admirant la pureté de son langage, croient y reconnaître un peu d'affectation et quelque goût pour les antithèses. Si ce défaut est réel, quoique, à dire vrai, nous ne l'ayons jamais apperçu, on conviendra du moins qu'il n'est pas aussi sensible dans son ouvrage que dans ceux des auteurs qui ont écrit à la même époque, et sur des sujets analogues à celui que traite cet auteur.

Au reste, les savans qui voudraient se dispenser de lire une seconde fois les volumes de Gibbon, en leur entier, et tels qu'ils sont sortis de la plume de cet éloquent écrivain anglais, pourront, après une premiere lecture de son texte, se contenter de l'extrait en 3 volumes, qui en a été fait dans la même langue, par Adam, et qui peut, au moins pour la classe de lecteurs dont nous parlons, tenir lieu de l'original.

C'est cet extrait que P. Ch. Briand, vient de rendre, dans notre langue, avec autant d'élégance que de fidélité. Chaque idée exprimée en français y porte exactement le type de l'idée correspondante dans le texte d'Adam, qui n'est lui-même que l'abrégé du texte de Gibbon: le ton de l'écrivain, la couleur de son style, la coupe des phrases, tout est habilement transmis et conservé dans cette traduction.

Ceux à qui la langue anglaise n'est point assez familiere, peuvent juger de l'importance du travail de Gibbon par le sommaire de son abréviateur. Les détails historiques présentés et analysés dans ce recueil, renferment un intervalle de plus de treize siécles, pendant lesquels l'Empire romain subsista, soit en Orient, soit en Occident, et soutint des guerres civiles et étrangeres; où figurerent successivement tous les peuples du Monde alors connu. Ainsi l'histoire de Rome, sous la plume du célebre écrivain anglais, devient l'histoire universelle du globe, dans ce long espace du tems; et de sublimes réflexions, sur les époques les plus mémorables, sont autant de traits de lumiere pour les siécles et les générations à venir.

TOURLET.

BEAUX-ARTS.

Les feuilles publiques ont annoncé que dans la soirée du jour consacré à l'anniversaire du 14 juillet, le Musée Napoléon avait été ouvert à une réunion composée de ce que les beaux-arts ont de plus illustres protecteurs et d'amis plus distingués. La salle des antiques fut visitée aux flambeaux, et cette maniere usitée en Italie semble faire voir des beautés nouvelles dans les marbres sublimes dont cet inappréciable dépôt s'est enrichi. Nous trouvons à cet égard, dans le Voyage de Meyer en Italie (1), quelques détails auxquels le fait que nous venons de rapporter donne l'intérêt de la circonstance: nous croyons pouvoir les offrir au public.

L'auteur décrit les chefs-d'œuvre de l'art qu'il venait visiter au Muséum Clémentin.

« Un jour désavantageux, dit-il, quelquefois même entiérement faux, fait souvent perdre quelque chose à la beauté de ces chefs-d'œuvre, et diminuent l'effet qu'ils produiraient sous un jour plus favorable et dans un local mieux disposé. Pour remédier à cet inconvénient, c'est à la lumiere des flambeaux qu'il faut voir les marbres, qui d'ailleurs gagnent toujours à être éclairés ainsi, et se montrent alors dans toute leur beauté.

» Ce fut aussi le flambeau à la main que je les visitai dans la nuit qui précéda mon départ de Rome: ce fut la fête de congé que je donnai à une société d'artistes, mes compatriotes, qui m'y avaient accompagné. Non, jamais il ne s'affaiblira en moi le souvenir de ces heures passées dans la contemplation, dans la jouissance pure et tranquille de tant de beautés idéales, réunies par le génie des grands artistes de la Grèce et de Rome, pour former les êtres d'une nature supérieure qui sortaient de leurs mains habiles. Eclairé successivement par la clarté ambulante des flambeaux, le marbre semblait s'animer: l'artiste même qui crée l'ouvrage n'aurait pu soupçonner cet accroissement de l'effet qu'il voulait lui faire produire.

» A l'approche lente des flambeaux, on aurait cru que l'Apollon Pythien descendait de son piédestal et s'approchait de nous. Il semblait lever sa tête altiere où brille une jeunesse éternelle, pour dissiper l'antique nuit du cahos, et faire enfin régner le jour. Ce n'était point le vainqueur irrité de Python qui, après avoir tendu son arc d'argent pour détruire un monstre vil et hideux, lance encore un regard de colere sur son ennemi terrassé. Ce n'était point le juge terrible et cruel de Niobé et de ses enfans; ce n'était point non plus le protecteur de Troye qui envoie ses fléches empoisonnées dans le camp des Grecs..... Non, c'était vraiment Phébus, Apollon, c'était le dieu du soleil lui-même, entrant à grands pas dans sa carriere immense, pour répandre, avec les flots de sa lumiere, la vie et la fécondité sur l'Univers;

(1) Trois volumes in-8° broch. — Prix, 15 fr.; et franc de port 18 fr. — A Paris, chez l'Auteur, rue Christine, n° 5, division du Théatre-Français.

(1) Nous avons rendu compte de cet intéressant voyage dans les nos 136, 140 et 151 de l'an 10.

On en trouve encore quelques exemplaires chez Henrichs, libraire, rue de la loi.

c'était l'image du premier jour qui éclaira la création de la premiere matinée du Monde (2).

» Le Dieu de la lumiere captive nos regards ; à l'aspect du Laocoon on se sent frappé de terreur, on recule involontairement. Ce pere, livré avec ces deux fils à la vengeance des dieux, partage les tourmens horribles de chacun d'eux, et semble recevoir une triple mort. Il lutte en vain contre la force supérieure du monstre ; tous ses efforts sont impuissans. Le jour des flambeaux porte ces effets jusqu'au dernier degré de l'illusion. Tous les muscles de Laocoon, ces muscles tendus par la douleur et la résistance, semblent en effet travailler et se mouvoir ; quand on change lentement la disposition des flambeaux, les veines s'enflent d'avantage, l'expression de l'agonie devient plus terrible ; le souffle de la mort semble prêt à s'échapper des levres entrouvertes du malheureux. L'imagination ne peut être plus péniblement frappée que par la contemplation de cet homme de la douleur dans le silence de la nuit. On détourne les yeux de ce tableau d'une souffrance surnaturelle, dont le type n'exista jamais que dans la pensée de l'artiste, et dans les fables des poëtes.

» Voyez ici l'enfant divin, le beau Ganimede, livré sans réserve, comme il convient à son âge, aux doux plaisirs du moment ! Il sourit avec complaisance ; occupé de la seule idée qu'il est le favori passionnément aimé du pere des dieux et des hommes. Regardez plus loin l'Appolon Musagete ; il s'avance couronné de lauriers, couvert d'une draperie flottante : c'est le coryphée d'une danse céleste. Les Muses sont rangées autour de lui ; chacune d'elle est caractérisée d'une maniere frappante ; mais admirez sur-tout Melpomene : le pampre ceint sa tête dont la beauté gracieuse et le charme touchant ne sont pas surpasses même dans la Vénus de Médicis. Quel dommage que le reste de la figure ne soit pas d'une exécution aussi parfaite !

» Après ces premiers chefs-d'œuvre de la collection du Vatican, combien de bustes et de statues admirables grossissent cette assemblée de dieux et d'hommes divins ! Terminons en contemplant ce tableau célebre qu'étudient les artistes, que les amateurs contemplent avec ravissement ; c'est l'Hercule déifié, jouissant du parfait repos et de la béatitude céleste. Il semble du moins que ce fut l'intention de son auteur, et qu'il a voulu représenter son héros au moment où, après avoir termine sa pénible carriere, il repasse dans sa mémoire les brillans travaux qui lui ont valu l'immortalité, et goûte pleinement le sentiment de sa grandeur.

» Mais le dieu du jour et des Muses, Phébus, Appollon, vous rappelle irrésistiblement. Il n'est aucun morceau de cette riche collection que l'on ne quitte pour revenir à lui ; c'est toujours lui qu'on quitte le dernier pour emporter le souvenir d'un ouvrage sublime. L'inestimable majesté de cette statue divine exerce un empire si grand et si général sur les spectateurs, que tout se tait en sa présence. Mes compagnons, dont plusieurs n'étaient point avares de paroles quand on discutait les beautés et les défauts des autres statues, gardaient le silence devant l'Appollon, au moins pendant les premiers momens. On eût dit qu'une critique audacieuse aurait blessé la majesté du dieu. Ils se contentaient d'indiquer de la main les perfections qu'ils n'avaient point encore assez remarquées.

» Ce fut devant l'Appollon du Belvedére ; ce fut à cette heure mystérieuse que je pris congé de mes amis, de ces artistes dont la conversation m'avait si souvent instruit, et dont l'humeur gaie et sociale m'avait procuré tant d'heureux momens. Nous nous séparâmes en silence..... »

Voici un autre passage qui nous semble intéressant sous le même rapport, et qui pourrait être le sujet d'un tableau d'un effet très-remarquable, si la beauté de l'exécution répondait à la beauté de ce sujet.

« Ce fut au milieu des marbres antiques dont une partie du jardin Farnèse est couverte, que mes amis me donnerent une fête nocturne pour célébrer le 16 juillet (jour de la naissance de mon épouse). Nous étions éclairés par des flambeaux ; des chapiteaux nous servaient de siéges ; notre table était un fragment considérable d'un entablement. C'est ainsi que nous vuidâmes nos coupes et fîmes des libations à l'hymen et à l'amitié, au milieu des chants et de la musique. Les flambeaux réunis sur un bloc de marbre qui représentait un autel, répandaient un jour magique sur cette scene touchante ; des cors, placés sous des voûtes éloignées, nous renvoyaient leurs sons adoucis qui, répétés dans le silence de la nuit par ces murailles antiques, s'adoucissaient encore par l'effet des échos. On ne peut dire combien sont augustes les effets pittoresques de la lumiere des flambeaux dans ces grottes et ces allées, ainsi que sous les arcades et les voûtes colossales des corridors du Colysée où nous nous rendîmes en sortant du jardin Farnèse. A mesure que ces grandes masses se projettaient au milieu de la plus profonde obscurité, sur ces arcades à demi ruinées, sur leurs vastes ouvertures, sur leurs faîtes énormes, la voûte entiére semblait s'élargir et se retrécir ; elle semblait chanceler sur ses pilliers inébranlables, et vouloir nous écraser par sa chûte. Dans ces sombres corridors, qui rappellent les catacombes, tout est alors illusion pour l'œil, et terreur pour l'imagination. On recule involontairement pour échapper à la ruine générale.

» Il n'est point à Rome de champ plus fécond pour l'artiste, que cet amphithéâtre énorme, avec ses galeries à demi ruinées, dont la végétation semble vouloir s'emparer. A toutes les heures du jour, elles se montrent sous des formes sublimes ; mais c'est la nuit, au clair de la lune, ou à la lueur des flambeaux, que leurs aspect prend ce caractere de grandeur terrible. Je n'ai point vu que la peinture, avec toutes ses couleurs, ait produit de plus grands effets que quelques dessins au simple bistre, rehaussés de blanc, qui représentent des parties de ces corridors ainsi éclairés.

» On a bâti à Rome des palais entiers avec des fragmens du colysée. Le tems a pu l'outrager, les barbares du nord y ont porté le ravage, et cependant le colosse est encore debout. Toutes ces catastrophes ont pu lui nuire, mais non pas l'anéantir. Ces masses de rochers entassés pourront durer encore des siecles, quoiqu'il s'en détache tous les ans quelques parties. Ce sont de faibles pertes, si l'on considere la grandeur du tout.

» La colonne triomphale élevée à Trajan, est un monument bien plus noble par sa destination, que ce monstrueux édifice préparé pour des combats d'animaux. Ce fut une grande idée du sénat de Rome, que d'éterniser ainsi la mémoire d'un de ses meilleurs princes, avec celle des compagnons de ses exploits. La place Trajane était une des plus magnifiques de Rome : des palais, des temples, des arcs de triomphes, des portiques, la décoraient, et au milieu s'élevait la colonne où les exploits de Trajan sont représentés, en suivant une ligne spirale qui monte jusqu'au chapiteau. Il ne reste plus de traces des édifices de cette place magnifique ; la colonne seule a survécu à tant de destruction. Trajan est le seul empereur qui ait eu les honneurs de la sépulture dans la ville même. Ses cendres, conservées dans une urne d'or, furent placées sous ce monument que lui avait élevé sa patrie, et qui était si digne de lui. Sa statue terminait la colonne, qui a 118 pieds de haut, etc. etc. »

(2) J'avouerai que cette explication de l'Apollon du Belvédere, qui en fait le symbole de la lumiere au premier jour de la création, peut paraître hasardée, en ce qu'elle est contraire à l'opinion des grands critiques. Le sentiment que m'a fait éprouver cette statue, et que je viens de communiquer, sans être opposé à l'analogie des anciennes fables, ne s'appuie cependant sur aucune tradition. Mais ce que je puis dire, c'est qu'en contemplant cette figure vraiment divine, je m'abandonnai avec plaisir à cette premiere impression, parce qu'elle satisfait également la réflexion. Qu'on juge de la satisfaction que j'ai éprouvée en trouvant cette façon de voir confirmée, du moins en partie, dans la théorie de Sulzer (*Sulzer theorie der Sch. W. u. K.*), et dans l'ouvrage classique de M. de Ramdhor que je viens de citer (Th. S. So.)

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE.

AVIS.

L'administration de l'Académie Impériale de musique prévient MM. les négocians et fournisseurs quelle recevra, depuis le 15 thermidor jusqu'au 15 fructidor prochain, les soumissions pour faire pendant une ou deux années les fournitures ci-après :

Le bois de chauffage, l'éclairage en huile, la fourniture des chandelles, bougies, le transport des décorations, le bois à ouvrer, la bonneterie, la broderie, la chaussure, la clincaillerie, la draperie, la mercerie et passementerie, la modelerie, la parfumerie, les peintures et couleurs, les toiles et mousselines, la soierie, l'impression des affiches et autres objets.

S'adresser pour les renseignemens, au bureau de l'agent comptable, au Théâtre de l'Académie.

Le secrétaire-général, LECRAIQ.

LIBRAIRIE.

L'article sur l'ouvrage intitulé : *Médecine éclairée par l'observation et l'ouverture des corps*, par Prost, du département du Rhône, inséré au n° du 10 messidor, nous a été communiqué par M. le professeur Hallé.

La Bibliotheque italienne est destinée au double but, de faire connaître, en France, les productions des Italiens, trop long-tems ignorées au-de-là des Alpes, sur les sciences et les arts, et de répandre promptement, en Italie, les découvertes les plus importantes que l'on fait chez l'étranger.

Il en paraît un cahier de six feuilles tous les 15 de chaque mois.

Le prix de la souscription est de 18 fr. par an, franc de port dans tous les départemens.

La *Bibliotheque italienne* est à son 13e numéro ou seconde année.

On peut souscrire à Turin, à l'Imprimerie nationale, et chez Charles Bocca, et Cajetan Balbino, libraires ; et à Paris, chez Mme Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Éperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ½ c.	55 ½
—— Courant...	56 ½	57
Londres.....	24 f. 70 c.	24 f. 45 c.
Hambourg.....	186 ½	185
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 62 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 22 c.	5 f. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 s. d p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	½	1 ½ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 f. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	59 fr. 55 c.
Idem. Jouis. de vendmiaire an 13..	57 fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour ra hat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées da les départ...	fr. c.
Actions de la banque de France....	1120 fr. c.
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 6me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre - Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. Rodogune.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Re Theodoro — Lundi, la la 1re représ. della Grotta di Trofonio, musique nouvelle de Paësiello. — Mardi par les comédiens ordinaires de S. M., la 1re représent. du Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Le Ballet de la Fille mal gardée, précédé du Mariage de Figaro.

Théâtre Moliere. Bombarde, parodie des Bardes, le Quart-d'Heure d'un Sage, op. vaud., et Mon Cousin de Paris.

Théâtre de la Cité. Les Châteaux en Espagne, et le Maréchal.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 308. *Vendredi, 8 thermidor an 12 de la République* (27 *juillet* 1804.)

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 3 thermidor.

Le capitaine Beck, commandant *la Minerve*, armateur M. Cambon, vient de rentrer dans notre port, le 21e jour après sa sortie, escortant une riche prise anglaise, *l'Atalante*, de la Jamaïque. L'importance de cette capture a fait une sensation très-agréable dans cette place.

Paris, le 7 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 20 prairial an 12, sur la demande de Léonard Labrunie, laboureur, le tribunal de 1re instance séant à Confolens, département de la Charente, a ordonné qu'en conformité des art. CXV et CXVI du Code civil, il serait procédé à une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Labrunie, natif de Pressignac, parti il y douze ans pour le service des armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis plus de dix ans.

Vu la requête présentée par Blaise Bernard, huissier à Bourg; le tribunal de premiere instance séant à Blaye, département de la Gironde, a rendu un jugement le 22 prairial an 12, qui ordonne que, contradictoirement avec le procureur impérial, et en présence de M. Cluchard, juge à ses fins commis, il serait fait une enquête à l'effet de constater l'absence de Blaise Bourcier, parti pour les colonies depuis environ dix-sept ans sans nouvelles.

Par jugement du 8 floréal an 12, sur la requête de Pierre Gilles, prêtre, demeurant à Tours, et Jacques-François Gilles, propriétaire à la Rochelle;

Le tribunal de premiere instance séant à Tours, département d'Indre-et-Loire, a autorisé les pétitionnaires à faire constater par enquête, en la forme ordinaire, l'absence depuis plus de 40 ans, par eux articulée, de Innocent-François Gilles, leur frere, fils de défunt Louis Giles, vinaigrier à Tours, et Jeanne Pineau, sa femme.

Par jugement du 18 prairial an 12, sur la requête de Didier Huvé, manouvrier, demeurant à Boussenois, expositive que Jean Huvé, son frere, caporal de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 26e demie-brigade, a quitté la commune de Boussenois, lieu de son domicile, à l'époque du 15 brumaire de l'an 5, pour rejoindre son corps, et que depuis il n'a donné aucune nouvelle;

Le tribunal de premiere instance séant à Dijon, département de la Côte-d'Or, a ordonné, en exécution de l'article CXVI de la loi du 24 ventôse an 11, que pardevant le sieur de la Marche, juge commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Huvé; a nommé en outre le sieur Clément, notaire à Selongey, pour représenter le présumé absent par-tout où besoin serait.

Par jugement du 20 prairial an 12, sur la demande de Pierre Boilleau, demeurant au bourg de Fontaine-Française, le tribunal de premiere instance séant à Dijon, département de la Côte-d'Or, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à une enquête, à l'effet de constater l'absence de François Boilleau, soldat dans les armées de l'Empire, et dont on n'a eu aucune nouvelle depuis l'an 7.

Le sieur Frenette, notaire à Montigny-sur-Pingeanne, a été commis pour représenter le présumé absent dans toutes les opérations auxquelles ledit Boilleau serait intéressé.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Pierre-Etienne Martin, tanneur de profession, expositive que ledit Martin a quitté la maison paternelle dans le cours du mois de nivose de l'an 6, et que depuis il n'a donné aucune nouvelle;

Le tribunal de premiere instance séant à Melle, département des Deux-Sèvres, a ordonné, par jugement du 13 prairial an 12, que pardevant M. Terrier, l'un des juges du tribunal commis à cet effet, il serait fait enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Pierre-Etienne Martin: le tribunal a nommé en outre le sieur Maynard, notaire public à la résidence de Périgné, pour représenter le présumé absent par-tout où besoin sera.

Sur la demande de François-Michel Flaust Martiniere, avoué, tuteur de Charles Flaust, son fils, issu de son premier mariage contracté avec Julie-Françoise-Caroline Bontault, expositive que Jean-Baptiste-Louis Bontault, frere de feu son épouse, est absent depuis vingt-cinq ans;

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Lô, département de la Manche, a rendu, le 24 prairial an 12, un jugement qui ordonne que, contradictoirement avec le procureur impérial, il sera fait une enquête dans les formes voulues par la loi, à l'effet de constater ladite absence.

Par jugement du 25 floréal an 12, sur la demande de Marie-Félicité Dewis, veuve de Charles-Philippe Macquart Rullecourt, et Adélaïde-Florence Macquart-Rullecourt, expositive que Charles-Philippe Macquart-Rullecourt, leur fils et frere, s'est enrôlé dans la 16e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 1er germinal an 7, et qu'il fut fait prisonnier à Coni en Piémont, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque;

Le tribunal de premiere instance séant à Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné que, dans la forme déterminée par la loi, il serait fait enquête pour prouver ladite absence.

Par jugement du 20 prairial an 12, à la requête de François Marchadier, le tribunal de premiere instance séant à Confolens, département de la Charente, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête, à l'effet de constater l'absence de Jacques Marchadier qui s'est engagé en 1791 dans le 2e bataillon du 16e régiment d'infanterie, ci-devant Angoumois, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers imprimeurs en lettres, imprimeurs en taille-douce, imprimeurs sur toiles, sur étoffes et autres genres; brocheurs et relieurs, doreurs et marbreurs sur tranche, graveurs en bois, fondeurs en caracteres, planeurs en cuivre, papetiers, colleurs, cartiers, cartonniers, fabricans de papiers peints, fabricans d'encre, fabricans de crayons, fabricans de cire et de pains à cacheter. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers imprimeurs en lettres, imprimeurs en taille-douce, imprimeurs sur toiles, sur étoffes et autres genres; brocheurs et relieurs, doreurs et marbreurs sur tranche, graveurs en bois, fondeurs en caracteres, planeurs en cuivre, papetiers, colleurs, cartiers, cartonniers, fabricans de papiers peints, fabricans d'encre, fabricans de crayons, fabricans de cire et de pains à cacheter.

II. Le sieur Bertrand-Pottier, demeurant rue Galande, n° 56, division du Panthéon, est nommé préposé au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à un franc.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée,

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, prefet;

Le secrétaire-général, signé PUIS.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers selliers, bourreliers, carrossiers, menuisiers en carroses, charrons, maréchaux ferrans et maréchaux grossiers. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire;

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers selliers, bourreliers, carrossiers, menuisiers en carrosses, charrons, maréchaux ferrans et maréchaux grossiers.

II. Mademoiselle Parton, demeurant rue Serpente, n° 5, division du Théâtre-Français, est préposée au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à un franc cinquante centimes.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUIS.

LITTÉRATURE.

L'Univers, narration épique, suivie de notes et d'observations sur le système de Newton et de la théorie physique de la Terre, etc.; par P. C. V. Boiste, auteur du *Dictionnaire de la langue française avec le latin.* — 2e édition avec figures, 2 vol. in-8°, avec cette épigraphe:

L'Univers est une pensée de l'Eternel.

Prix, broché, 12 fr., et 15 fr. franc de port; papier vélin, 24 et 27 fr. — A Paris, à l'imprimerie de l'auteur, rue Hautefeuille, n° 21. An 12 (1804.)

L'Univers est une énigme dont il est présumable que nous n'aurons jamais le mot. Que notre imagination s'égare en vaines recherches; qu'elle ébranle ou raffermisse dans ses bases l'édifice des anciennes hypotheses, ou qu'elle en construise un nouveau, il résultera toujours de ses efforts cette réflexion décourageante que, fusseut-ils heureux, ils le seront inutilement; car où cessera l'embarras de découvrir les vérités, commencera celui d'établir les preuves de ses découvertes, et de tous les embarras, ce dernier sera le plus insurmontable.

Si donc, comme je viens de le répéter d'après tant d'autres, l'Univers est une énigme; offrir au public un ouvrage sous ce titre *de l'Univers*, c'est presque lui offrir un livre sans titre; du moins est-il certain que le lecteur ne pourra s'en former une idée juste sous ce titre vague.

Cet ouvrage, me disais-je en ouvrant le premier volume, est peut-être une imitation de la *Théogonie d'Hésiode*, ou du poëme de *Lucrèce*, ou des *Métamorphoses d'Ovide*, ou des *Études de la Nature de M. Bernardin de Saint Pierre*, etc. L'auteur aura seulement, en imitant l'une ou l'autre de ces productions, choisi un autre cadre: je craignais, je l'avoue, que le vague du titre ne se fît ressentir dans l'œuvre même; et ma crainte eût été bien plus forte, si j'eusse pu préjuger que cette œuvre embrassât un plan plus vaste que tous les plans réunis de ces auteurs.

La narration épique de M. Boiste n'a rien moins, en effet, qu'un tableau du monde physique et du monde moral, considérés sous tous leurs rapports. Le seul projet d'une aussi vaste entreprise fait supposer, dans celui qui le conçoit, des connaissances presqu'universelles; et son exécution, même imparfaite, prouve cette universalité de connaissances liées entr'elles par la grande habitude de l'observation. Une parfaite exécution n'appartiendrait qu'à l'un de ces hommes dont la nature est avare, qui, à l'audace dans les conceptions, joignent la sagesse dans le dessin, la fidelité et le soin dans les détails, l'esprit d'analyse et de méthode, enfin au génie, dons fort rarement unis ensemble.

L'auteur du livre dont je vais rendre compte montre autant d'imagination que d'érudition peut-être, et c'est beaucoup dire; mais souvent il prodigue l'une et l'autre, qui auraient besoin, l'une d'être dirigée avec plus de retenue, l'autre d'être distribuée avec plus d'art comme plus d'économie.

M. Boiste a embrassé un plan trop vaste, car on pourrait trouver trois sujets de poëme dans sa narration: dans l'un, le poëte peindrait les grands phénomenes physiques de la nature; dans l'autre, le côté moral de ces phénomenes, ce qui serait un hommage à leur auteur; dans le troisieme, l'Univers serait envisagé par grandes époques historiques, ainsi qu'a voulu le faire M. Boiste, qui a fondu quelques traits principaux de la partie historique dans les deux parties physique et morale, et, par une suite presqu'inévitable de ce mélange, a introduit entr'elles des principes de confusion que le choix quelquefois peu réfléchi des allégories, que l'embarras des transitions et le vice général d'une exécution qui manque de méthode, n'ont fait encore que multiplier.

Pour peindre l'Univers en poëte, ce n'est pas assez de l'avoir étudié en naturaliste; car le plus fidele narré des merveilles de la nature, de ses secrets, ou de ce qu'on croit ses secrets, ne constitue point un poëme. Pour peindre donc l'Univers en poëte, il faut que le Génie des fictions s'empare des études de la science; que le physicien emprunte les pinceaux des Muses; sans fictions, point de poésie: c'est ce qu'a parfaitement senti M. Boiste. Il s'est en conséquence emparé de celle des deux principes qui se disputent le Monde, on peut dire depuis sa naissance. Voici en peu de mots la fable de sa narration.

Ahrimane, moteur de tous les désordres dont nous gémissons, cause de toutes nos funestes idées et tous nos faux systêmes, ne nous attaque qu'en haine de l'Eternel dont nous sommes l'ouvrage. Las sans doute de lutter avec son invincible rival, Ahrimane vient de confier le soin de sa vengeance au Hasard, qui, s'élevant jusqu'au trône du Créateur des Mondes, ose le braver, insulte à ses chefs-d'œuvre, le menace de former un Univers plus durable que le sien, fatigue en effet tous les élémens pour l'organiser, et après de nombreuses épreuves, n'enfante que le chaos.

Le Hasard renonce à ses essais; tous ont été infructueux. Ahrimane se décide alors à ne plus chercher d'autre force que dans lui-même: il conçevra, il ordonnera; ses agens exécuteront. Il rentre ainsi dans son caractere, qu'il a quitté en se subordonnant au Hasard, lui qui ne veut point être le subordonné du Tout-Puissant!

D'abord, il se rend au temple du Soleil; il séduit le Génie du feu qui consent à conspirer avec lui. Ses brandons enflammés, lancés aussitôt sur le Monde, le ravagent. C'est ici l'époque de la formation des volcans. Cette fiction amene naturellement le tableau de leur explosion, des tremblemens, des incendies, des déchiremens de la Terre, etc.

Ahrimane ne triomphe encore qu'à demi. Bientôt il déchaîne d'autres fléaux: la guerre, la peste, l'esclavage, l'avarice, la famine, etc., qui s'emparent de la malheureuse espece humaine. C'est peu encore: le génie du mal depute l'Imagination et la Séduction vers la Déesse des mers qui se laisse aussi entraîner dans la ligue. Tout un hémisphere vient d'être incendié; le globe entier disparaîtra sous les eaux. Noé est miraculeusement conservé. Ses enfans et lui, devenus souverains de la Terre, s'y multiplient. Nous nous reposons un moment avec eux dans la vie pastorale et, avec eux, nous semblons nous remettre de la terrible catastrophe du déluge; nous voyons se développer et s'élever les premiers élemens de l'art social... Ici recommence le regne d'Ahrimane; car c'est ici que l'auteur place le premier meurtre: Ahrimane ne va plus porter à l'homme que des coups détournés, mais qui n'en seront que plus inévitables. Pour s'assurer à jamais du malheur de l'homme, il a conduit l'homme au crime.

Tel est à peu-près le canevas sur lequel l'auteur a figuré, à côté des allégories et des fictions, la foule des systêmes les plus connus, qui ne sont eux-mêmes, pour la plupart, que des fictions plus ou moins ingénieuses.

Ce cadre avait-il assez de largeur pour contenir le tableau physique, moral, historique de l'Univers? La fable était-elle assez dignement conçue, pour qu'il n'y eût point de dissonance entre les peintures de l'imagination et celles de la vérité; pour que les pensées de la nature qui, toutes, sont en résultats, ne parussent point trop colossales à côté de celles de l'auteur qui, presque toutes, sont en hypothese; ou pour que celles-ci s'élevassent jusqu'à la hauteur des autres; pour qu'enfin le personnage de la Divinité ne fût point dégradé dans son étrange démêlé avec le Génie du mal? C'est ce qu'on ne peut décider qu'après une lecture bien réfléchie de l'ouvrage. Malheureusement (et c'est un regret que je dois exprimer ici par estime même pour l'auteur) cet ouvrage n'aura pas autant de lecteurs en état de l'apprécier qu'il mérite d'en avoir; il n'en trouvera pas en assez grand nombre de ceux qui, mesurant l'étendue d'une entreprise presque sur-humaine avec les moyens humains, tiennent compte des efforts les moins heureux, en reconnaissance de ceux que le succès couronne, plus disposée à jouir des beautés d'un ouvrage, qu'à se rebuter de ses fautes.

Cet ouvrage ne peut avoir pour lecteurs que ceux qui ne s'exagerent pas les forces de notre esprit, qui savent que nos chefs-d'œuvre eux mêmes renferment, comme les compositions les plus pures, quelques parcelles d'alliage; qu'il est, après les chefs-d'œuvre, d'autres productions d'un ordre plus ou moins inférieur, mais dignes pourtant de notre attention et en partie de nos suffrages. Telle est celle de M. Boiste, qui, au milieu de son mélange, offre de l'or pur.

Si sa narration poétique ne me semblait pas susceptible d'être perfectionnée, j'en finirais ici l'examen, ou, pour rendre justice à ce qu'elle renferme de bon, je dirais seulement que cette narration reproduit une sorte de conflit entre la lumiere et les ténebres, et, si l'on veut, l'image de ces feux qui éclatent dans une nuit souvent profonde: mais comme je pense qu'il dépend de l'auteur que les ténebres se dissipent, sans m'engager à porter le flambeau de la critique sur toutes les ombres, je me ferai un devoir d'en éclairer quelques-unes.

Je crois d'abord qu'il, ferait disparaître une grande partie de l'obscurité, si, reprenant l'ensemble de sa composition, il la dégageait des redites et du superflu qui la gonflent et l'embarrassent; s'il la réduisait, je puis le dire au nécessaire: si avant cela, maître de sa matiere comme le Tout-Puissant qu'il représente contenant les mondes dans leurs limites, il distinguait ses parties diverses; s'il leur traçait aussi leurs bornes au-delà desquelles il ne leur permît plus de se répandre: *singula quæque locum teneant sortita*; s'il ne voulait pas tout dire enfin, bien convaincu qu'un poëme n'est pas un traité; qu'en aucun poëme, l'on n'admettra des discours de trente-six pages (1), parce que toute espece de narration poétique rejette les idées intermédiaires pour n'accueillir que les traits principaux et saillans. La force ne consistant pas dans le nombre, mais dans le choix des pensées, le poëte est d'autant plus énergique qu'il est plus concis.

Cette remarque est ici très naturelle; car cette force se trouve, et souvent, dans l'ouvrage de M. Boiste; mais, par une suite du penchant qui le porte à vouloir tout expliquer, il semble qu'il prenne à tâche d'atténuer son énergie. de l'étouffer même sous l'amas des traits accessoires dont il la surcharge. Je dirai je? il faut que le génie de l'ordre qu'il a fait si bien parler, si bien agir en plusieurs endroits de sa narration, en regle l'ordonnance; que, par des sacrifices bien entendus, il rapproche les beautés dont elle brille; beautés que beaucoup de lecteurs n'auraient pas le courage de chercher, ni quelquefois l'habileté de découvrir. Il faut que, régularisant encore l'essor de l'auteur, ce génie lui commande de respecter la distance des lieux et des tems. Par exemple, des déserts de l'Egypte, le lecteur ne doit pas être transporté subitement et sans nécessité, au sein de l'Amérique septentrionale, ou des jours du déluge à ceux de notre révolution. Ces sortes d'excursions, lorsque sur-tout elles sont fréquentes dans un ouvrage, font faire à l'imagination, si l'on peut le dire, une marche forcée qui la fatigue ou la rebute.

(1) L'un des discours d'Ahrimane, 21e livre.

Après ces améliorations dans l'emploi des matieres, n'en pourrait-on pas desirer quelques autres dans le choix des formes?

D'abord, les agens d'Ahrimane, et Ahrimane lui-même, pourraient, ce me semble, provoquer quelquefois la fureur de leurs complices, et de ceux qu'ils veulent faire leurs complices, autrement que par des discours. C'est dans ces discours sur-tout que sont les longueurs: s'ils renferment des beautés, ces beautés sont plus oratoires que poétiques; on y renoncerait; mais un double dédommagement serait le prix du sacrifice, la narration prenant à la fois une marche plus rapide et plus variée.

Après cela, l'auteur, dans les trois quarts de ses peintures, n'expose que des bouleversemens, des catastrophes, des ruines: si j'ai bien compris son but moral, il a voulu peindre la constante énergie de la nature incessamment agissante pour le bonheur des êtres; mais nos passions contrarient ses sages loix, ou calomnient son salutaire mouvement. Ses tableaux, qu'il présente ici comme des exemples, sont donc presque toujours en rapport avec ses préceptes cachés sous les allégories. Sans les blâmer ces mêmes tableaux que comme tracés avec des couleurs quelquefois trop uniformément sombres, ou par coups de pinceaux quelquefois trop appuyés et trop crûs, je voudrais que, ménageant d'intervalle en intervalle des teintes adoucies, l'auteur préparât du repos à l'ame qui ressent en quelque sorte le contrecoup des secousses dont la nature est ébranlée. Les episodes (trop rares dans sa narration, d'autant plus rares qu'il y brille un vrai talent) ne peuvent remplir ce but, puisqu'ils ont pour la plupart le ton de couleur de ses tableaux. Tel est celui de Zuléma et de sa fille égarée dans les déserts des Oasis. Toutes deux, expirant de soif sur ces sables meurtriers, nous font partager les angoisses de leur cruelle agonie. Nous sommes dévorés pour ainsi dire avec elles sous ce ciel de feu qui s'abreuve de leur sang, qui se nourrit de leur chair. Cette peinture effrayante de vérité fait mal à l'ame.

L'épisode de Tubal (notre Caïn) est plein d'intérêt, mais il ne va point encore au but que j'indique. Sa premiere moitié est une copie de l'*âge d'or* tant célébré par les poëtes: elle fera naître à plus d'un lecteur cette réflexion: que les calamités qu'on nous retrace dans ce livre sont très-réelles, tandis que le bonheur y est fabuleux et imaginaire. Le reste de l'épisode qui cesse d'être une imitation, fait honneur au talent de M. Boiste, mais son pinceau y est empreint encore de couleurs lugubres et fortes; et l'ame, de nouveau contristée, n'a donc non plus ici aucun soulagement à espérer.

Pourquoi l'auteur place-t-il, après le *déluge*, *le premier meurtre* et ses suites? Dans la Genèse, le déluge qui suit le crime de Caïn et les crimes de ses descendans, en est la peine; or, ceci est naturel et rentre dans les regles de la justice distributive que l'auteur me paraît avoir blessées, en intervertissant ainsi l'ordre des tems. LAYA.

(*La suite à un prochain numéro.*)

COMMERCE.

Nous avons fait assez connaître la *Bibliotheque commerciale* dans ce journal, pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur l'importance et l'utilité de ce recueil, rédigé par un homme-de-lettres livré à des occupations administratives ou à des travaux relatifs aux matieres qu'il y traite. Nous dirons seulement, avant de rendre compte du contenu du premier volume de la troisieme année qui paraît, que l'auteur y a fait des augmentations et des améliorations qui ne peuvent tourner qu'au mérite de l'ouvrage.

M. Peuchet, qui en est le rédacteur, a pensé que son travail devait offrir avec exactitude l'état de l'industrie française de maniere à réfuter par des faits l'exagération de ceux qui, faute de connaissances, la peignent beaucoup au-dessous de ce qu'elle est pour la perfection et l'activité; il a cru aussi que cette partie de son ouvrage pourrait servir à ceux de nos manufacturiers et négocians qui auraient à former des établissemens rivaux de ceux qui existent.

Ces considérations ont déterminé M. Peuchet à donner dans sa *Bibliotheque commerciale* l'extrait des grandes statistiques qui se rédigent dans tous les départemens sur le plan perfectionné qu'a envoyé aux préfets, il y a deux ans, le ministre de l'intérieur.

Chacune de ces statistiques contient, avec une exactitude scrupuleuse, l'état des fabriques, usines, travaux d'industrie, produits des mines et résultats du commerce pour chaque département, c'en est la statistique commerciale, si l'on peut parler ainsi.

En transportant cette partie intéressante des travaux des préfets dans sa Bibliotheque, l'auteur a donc contribué à en étendre l'utilité en répandant, dans toutes les classes de lecteurs, des faits exacts, recueillis par des administrateurs sur les lieux, mais

qui, se trouvant consignés dans un ouvrage considérable et qu'on ne peut se procurer par la voie du commerce, ne sont connus que d'un petit nombre de personnes.

Le premier volume de la troisième année que nous annonçons de la *Bibliotheque commerciale*, offre d'abord l'état des fabriquans de draps du département de l'Indre, extrait du grand mémoire de M. Alphonse, préfet de ce département.

Il contient un état détaillé de la fabrique des draps de Châteauroux, son importance, la nature des draps qu'on y fait et les bénéfices qu'elle donne.

On y voit que depuis l'inactivité de la fabrique de la compagnie Grillon, qui avait succédé aux anciens propriétaires de cet établissement, il s'est élevé une multitude de fabricans particuliers, formés par la première. En 1785, on ne comptait à Châteauroux que 30 fabricans; aujourd'hui il y en a 92, sans compter 76 *maîtres ouvriers*, dont l'occupation consiste seulement à mettre en œuvre, et à convertir en petits draps les laines qui leur sont fournies par les cultivateurs.

La fabrication des draps de Châteauroux est à peu-près la même qu'en 1789, quoique le nombre d'ouvriers ne soit pas à beaucoup près le même; on y fabrique dans l'année 3,600 pieces de draps, tant fins que communs. Les draps fins ont cinq quarts de large et 24 aunes à la piece; les draps communs ont quatre quarts de large et 25 aunes à la piece. On fabrique aussi à Châteauroux 1000 à 1200 aunes de petit drap dit *droguet* de demi aune de large. Ces deux fabriques exigent 2000 quintaux de laine, et leurs produits sont consommés en France.

Il résulte de cette notice que la consommation de cette espece de drap, loin d'être diminuée, s'est accrue, et que cette industrie n'a point souffert d'une maniere absolue, malgré la hausse du prix des laines et de l'huile nécessaire à leur préparation.

Cet extrait de la statistique du département de l'Indre contient, en outre, le tableau des autres genres d'industrie et du commerce qui s'y fait.

Vient ensuite le mémoire de la chambre de commerce de Paris sur le commerce des cotons filés et les toiles de coton. Il est remarquable par la maniere succincte et méthodique avec laquelle la matiere y est traitée: on y trouve beaucoup de faits intéressans et de connaissances sur le commerce des toiles de coton et de l'emploi du coton même.

Dans une note qui y est ajoutée, l'on voit que l'importation générale du coton en Europe s'éleve, année commune, depuis quatre à cinq ans, à 60 millions de livres pesant.

On trouve ensuite le rapport de M. Collin sur les douanes, ainsi que les lois et réglemens qui ont été faits à la suite de ce rapport; des observations de la chambre de commerce d'Anvers sur plusieurs points d'administration de commerce; un mémoire de la même chambre sur la distillation des grains et l'importance des genievreries, où l'on trouve des faits et des connaissances sur ces diverses branches d'industrie; un état authentique du commerce extérieur de la Russie par la Baltique, pendant l'année 1803.

Un extrait d'un ouvrage inédit de M. Sinety, ancien membre de l'assemblée constituante, secrétaire de la Société d'agriculture de Marseille, intitulé: *Système général de commerce, fondé sur la liberté.*

Le réglement du roi de Danemarck sur le jaugeage des vaisseaux danois; le réglement de sa majesté impériale et royale apostolique sur le commerce et la navigation de ses sujets pendant la guerre; le réglement de sa majesté suédoise sur le commerce et la navigation de ses sujets pendant la guerre.

Un mémoire du conseil d'agriculture, arts et commerce du département de la Loire-Inférieure sur l'état comparé du commerce de ce département en 1789, avec ce qu'il est aujourd'hui.

Ce département est un de ceux qui ont le plus souffert par l'interception du commerce maritime; on voit cependant par le mémoire cité que si plusieurs branches d'industrie ont diminué, il s'en est établi d'autres. « Les filatures et manufactures de coton, y est-il dit, se sont multipliées. On compte environ cent soixante mécaniques ordinaires, quatre anglaises menées par des chevaux; elles n'employent que du coton de premiere qualité; cette nouvelle branche d'industrie en a fait naître d'autres. Celle des mouchoirs, à l'instar de ceux de Cholet et des Siamoises jaspées, est de ce nombre; elle occupe beaucoup d'ouvriers, particuliérement les Siamoises qui sont très-recherchées.

» Celle des coutils dits *trois-marches*, établie à Ville-Vigne, fournit à la consommation de la partie méridionale de la France, à l'Amérique et à l'Espagne. »

MM. les membres de la chambre de commerce de Nantes réunissent ici leur voix à celle de presque toutes les autres chambres pour demander l'établissement d'inspecteurs destinés sur-tout à constater la bonne confection des marchandises qui doivent passer à l'étranger.

Ces divers mémoires sur les fabriques, le commerce et leur état, sont accompagnées de plusieurs morceaux sur la jurisprudence du commerce, et des prix courans des marchandises dans les principaux ports, objets pour lesquels nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage même.

L'auteur ne s'est pas borné à cette partie principale de son travail, il l'a enrichie de l'érudition propre à la matiere qu'il traite, c'est-à-dire le commerce et la navigation. C'est ainsi qu'après avoir donné dans les volumes précédens des recherches sur leurs progrès avant et depuis la découverte du Cap de Bonne-Espérance, il donne dans le volume de cette année des dissertations sur les navigateurs célebres, tels que Pythéas, Eu'hyménès, et d'autres plus récens.

Pythéas de Marseille, un des hommes les plus distingués de l'antiquité par ses connaissances maritimes et son génie entreprenant, naquit d'une famille pauvre, suivant l'opinion commune, mais il trouva dans sa patrie tous les secours nécessaires pour acquérir les connaissances exactes, vers lesquelles le portaient son goût et ses études. Il ne fut point ingrat, et il rendit dans la suite, au commerce de Marseille, des services qui en accrurent la splendeur et la richesse.

Pythéas cultiva l'astronomie pour se mettre en état de donner à la géographie la précision qui lui est nécessaire, et pour la rendre utile à la navigation et aux voyages qu'il méditait. Il décrivit les étoiles qui s'appercevaient de son tems autour du pôle boréal; c'est à lui que Marseille doit l'avantage d'avoir depuis long-tems sa latitude déterminée avec la plus grande précision.

La république de Marseille, fondée par des Phocéens, faisait alors tout le commerce de la Gaule avec les nations qui habitaient l'Asie-Mineure, la Grèce et les côtes d'Afrique, et ceux qui se trouvaient dans les parties les plus méridionales et occidentales de l'Europe. Elle voulut étendre ses relations et chargea Pythéas de cette grande entreprise. C'est ainsi que le commerce, dès les tems les plus reculés, a servi à étendre les arts de la civilisation et la connaissance du globe.

Pythéas partit du port de Marseille vers l'an 320 avant notre ère; allant d'un cap à l'autre, ainsi que l'on était obligé de le faire avant la découverte de la boussole, il côtoya toute la partie de l'Espagne jusqu'au détroit de Gibraltar ou de Gades, ainsi qu'on le voit par les détails que Strabon nous en a conservés. De là, remontant vers le nord le long des côtes de Lusitanie, il longea celles de l'Espagne, ensuite de l'Aquitaine et de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal appelé la Manche.

Sorti de ce canal il suivit les côtes orientales des îles britanniques, et lorsqu'il fut à la portée la plus septentrionale, poussant toujours vers le nord, il s'avança en six jours de navigation sur les côtes d'un pays que les naturels nommaient *Thulé*, et où la durée du jour solsticial était de 24 heures, ce qui suppose 66 dég. 30 min. de latitude nord. Pythéas avec ses Marseillais se trouvait donc aux îles Schetland ou en Islande, situées entre le 65e et 67e degrés de latitude.

De retour dans sa patrie, il y rapporta de nouvelles connaissances et de nouveaux débouchés pour le commerce de Marseille; mais il paraît que l'objet de son voyage ne devait pas se borner là, et qu'il devait tenter de pénétrer dans les mers du Sud par le Nord de l'Europe, tentative que la connaissance que ce grand homme paraît avoir eue du globe rend très-probable, quand on considere que c'est à l'aide d'un semblable moyen, que depuis, Christophe Colomb découvrit le Nouveau Monde.

Pythéas ne borna pas à ce seul voyage les services qu'il rendit à Marseille; par l'ordre du sénat de cette république, il en entreprit un second où il s'éleva jusqu'au fond de la Mer Baltique, et ouvrit de nouvelles sources à la circulation et au commerce des productions entre le nord et le midi de l'Europe.

Strabon, qui nous a conservé la plupart de ces détails, et dont M. Azuni a fait emploi dans la dissertation insérée dans la *Bibliothque commerciale*, nous montre Pythéas comme un des plus grands navigateurs et astronomes de l'antiquité; ce qui prouve que les habitans des Gaules se sont de toute ancienneté livrés à la navigation et au commerce de mer, et que Marseille entr'autres s'est de tout tems distinguée par ses expéditions et l'importance de son commerce.

Cette notice, que l'intérêt des matieres a rendu un peu longue, montre l'importance et l'utilité de l'ouvrage qui en fait l'objet; il remplit parfaitement son titre; il est propre à répandre l'instruction en matiere de commerce, de navigation, d'industrie, de statistique commerciale et de droit maritime (2).

B.

(2) Il paraît par cahiers deux chaque mois, ce qui forme trois volumes par an. L'on en est à la troisieme année: les personnes qui souscriront à présent, peuvent avoir les précédens volumes. La souscription est de 22 fr. par annee, chez Buisson, libraire, à Paris.

ARCHITECTURE.

Tableaux détaillés du prix de tous les ouvrages de bâtiment, suivant leurs genres différens et chacune de leurs espèces; à l'usage des architectes, des ingénieurs, des vérificateurs, des toiseurs, des entrepreneurs, des propriétaires de maison, et de tous ceux qui peuvent desirer faire bâtir; par M. R. J. Morisot, vérificateur. — A Paris, chez l'auteur, rue Mandar, n° 12; Mme Ducamp, marchande papetiere, rue Saint-Honoré, au coin de celle Batave, ci-devant Valois; premiere et deuxieme livraison, grand in-8°, beau papier, de chacune 460 pages environ, contenant les prix de la maçonnerie, charpente, couverture, carelage et menuiserie. — Prix, de chaque livraison, 10 fr. pour Paris, et 11 fr. 50 cent. pour les départemens.

Cet ouvrage était nécessaire et desiré: il doit être utile aux architectes et ingénieurs, pour établir avec plus d'exactitude le devis des constructions qu'ils auront à faire; il est pour les vérificateurs un manuel de prix des ouvrages, qui régularisera leur travail dans les réglemens; pour les entrepreneurs, un guide certain pour établir d'une maniere simple autant que juste leurs mémoires; et enfin pour les propriétaires, un moyen de connaître le prix et la dépense de chaque genre de construction; ce qui doit les mettre à même de choisir précisément la nature et le genre d'ouvrages qui sera le plus analogue à leurs facultés.

Dans ce travail, on a adopté pour regle générale celle de présenter l'entiere dépense de chaque ouvrage, divisée en quatre élémens distincts:

1°. La portion de matériaux qui est en œuvre;

2°. Celle indispensable que fait éprouver le travail préparatoire;

3° Le tems nécessaire pour faire reposer l'ouvrage;

4° Les frais accessoires à ces trois premiers élémens qui comprenent les transports, la location des ateliers ou magasins, et la fourniture des outils et équipages. Au montant de ces quatre élémens réunis, qui présentent la dépense intrinseque de chaque genre d'ouvrage, on a ajouté l'indication d'un bénéfice raisonnable pour dédommager l'entrepreneur des soins de conduite, ainsi que des avances faites par lui.

Par le mode employé dans chaque tableau, on fait connaître d'une maniere très-précise la portion de dépense qu'exigent d'une part les matériaux, et de l'autre la main-d'œuvre. Au moyen de cette division, les élémens de chaque tableau peuvent servir dans tous les tems et être utiles pour tous les pays. Les prix et résultats de chacun de ces élémens sont eux seuls susceptibles de variation.

Tous les résultats sont présentés sous le double rapport de l'ancienne et de la nouvelle mesure.

A la suite de chacune de ces cinq parties de la construction, est une table générale où sont rapportés tous les prix résultans de chaque tableau, laquelle est disposée en deux colonnes; l'une pour les prix de la toise, et l'autre pour les prix du mètre.

A la suite de chacune de ces tables, se trouve le mode de mesurage pour toutes les natures d'ouvrage dans chaque genre d'entreprise. On y a déterminé les regles les plus simples comme les plus conformes à la probité, comme devant être suivies dans la rédaction des mémoires, ainsi que pour le classement des ouvrages et la maniere dont ils doivent être comptés, soit en cube, en superficie ou en mesures lineaires.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

Les Tracasseries, de M. Picard, ont subi les retranchemens qui, de toutes parts avaient été indiqués comme nécessaires au succès de l'ouvrage; plus rapprochés, les traits saillans de la piece se prêtent plus souvent un mutuel appui; les détails sont mieux sentis, le tire est plus fréquent, et dès-lors le spectateur se rend bien moins difficile. La piece est en ce moment jouée avec ensemble, et suivie par le public, qui la revoit avec plaisir.

Quelques jours après la représentation des *Tracasseries*, on a donné au même théâtre *le Complaisant*, ouvrage peu connu de Pont-de-Vesle, et qui avait pour la totalité des spectateurs le mérite de la nouveauté. La piece offre une action un peu lente, et quelques traits d'un comique forcé, mais on y trouve plusieurs scenes agréables, écrites avec beaucoup de finesse et de gaieté; elle a été très-bien jouée, et doit être comptée au nombre de ces ouvrages qui n'attirent pas la foule, mais ne repoussent pas le spectateur; qu'on ne vient pas chercher avec empressement, mais qui peuvent compléter ce qu'on appelle familiérement un bon spectacle.

Une premiere représentation a été donné hier au même théâtre, qui, en en annonçant une autre sous quelques jours, prouve assez qu'il regarde un travail assidu comme le garant le plus sûr du succès. La nouvelle piece est intitulée: *C'est le même* ou *la Prévention*. Elle remplit son double

titre, en offrant un jeune homme bien reçu dans une maison, sous le nom de Dorval, et banni de cette même maison sous le nom de Célicourt, qu'il a momentanément quitté. Sous ce dernier nom, accusé faussement de quelques traits satyriques contre une femme bel-esprit, il est l'objet d'une prevention invincible; mais, sous celui de Dorval, il a fait applaudir une comédie, il a gagné la confiance de son ennemie, le cœur de sa fille, et obtenu le secours d'une soubrette : malheureusement dans un sens, et très-heureusement dans l'autre, il est connu pour être Célicourt par l'oncle de sa jeune maîtresse, et par le notaire qui doit dresser son contrat. De-là des incidens, des quiproquo, une signature surprise, un consentement forcé, et une reconnaissance dès long-tems prévue.

Cette pièce repose sur une intention comique qui déjà souvent a pu être traitée d'une manière agréable à la scène, mais qui ici manque entièrement des développemens qui lui sont nécessaires. Les scènes, les caractères, les situations, tout est indiqué, tout est effleuré, rien n'est peint, rien n'est achevé; en un mot, il y a beaucoup trop de ressemblance entre cette pièce et ce qu'on appelle communément un canevas. Nous ignorons l'effet que produirait celui-ci s'il était rempli d'une manière satisfaisante, mais il nous a paru loin de l'être.

Cependant, nous devons à la vérité de dire que cet ouvrage a obtenu du succès, que les applaudissemens ont été très-vifs, les acclamations nombreuses, et les signes de défaveur très-rares; qu'une partie du public a demandé le nom de l'auteur, et voulait même qu'il parût. Nous concevions peu les motifs de cet enthousiasme, lorsque M. Picard est venu annoncer que *la petite pièce* qu'on venait de jouer était *le coup-d'essai* d'un *très-jeune homme*, dont le nom est Justin. Après une annonce aussi modeste, nous n'avons pas tardé à reconnaître que la partie du public qui avait si vivement demandé l'auteur, était un peu dans la confidence des droits qu'il avait à réclamer l'indulgence, et nous consentons à annoncer ces applaudissemens comme un encouragement, dans l'impossibilité où nous sommes de les compter pour des suffrages. Si nous nous attachions en effet à être historiens fidèles, et si nous rapportions tous les avis que nous avons recueillis, il faudrait bien parler aussi des spectateurs qui se plaignaient d'avoir été appelés à juger un tel coup-d'essai, et qui manifestaient certain regret que M. Picard n'eût pas attendu des fruits un peu plus mûrs, quelqu'accroissement des forces de l'auteur, et un emploi plus remarquable de son talent.

Au surplus, dans cette pièce d'un très-jeune homme, on a vu paraître un très-jeune débutant dans un emploi où ils deviennent extrêmement rares, celui des amoureux; le nom de celui-ci est Merville; il est d'assez bon augure; il appartient à la comédie, et d'ordinaire les personnages qui y paraissent avec des noms de cette consonnance y sont assez favorisés. Le débutant a une taille agréable, une figure peu régulière, mais expressive et mobile; il a de la volubilité, du feu, gesticule beaucoup trop pour ne pas manquer de grâce et de tenue; mais il a une qualité précieuse, il est occupé de la scène, écoute bien, marque le jeu muet avec intelligence, et dit avec un accent vrai et animé. Il méritera sans doute qu'on le suive dans ses progrès. S....

LIBRAIRIE.

Code civil des Français, suivi de l'exposé des motifs, sur chaque loi, présenté par les orateurs du Gouvernement; des rapports faits au tribunat au nom de la commission de législation; des opinions émises dans le cours de la discussion; des discours prononcés au corps-législatif par les orateurs du tribunat; et d'une table analytique et raisonnée des matières tant du Code que des discours, dans laquelle on trouvera l'indication des passages de chaque discours qui se rapporte à chaque article du Code. Huit volumes in-12.

Le tome premier de cette collection paraît. Il contient le texte du Code civil entièrement conforme à celui de l'édition officielle en 2281 articles; et de plus, 1° le tableau arrêté par le Gouvernement, pour servir de régulateur et d'indicateur du jour où chaque loi est réputée connue et devient obligatoire dans chacun des départemens de l'Empire; 2° les lois transitoires sur le Code civil; 3° la loi relative aux prénoms et changemens de noms, qui fait en quelque sorte suite au titre des actes de l'état civil; 4° la loi sur l'organisation du notariat; 5° l'arrêté du Gouvernement sur l'établissement des chambres de notaires; 6° la loi relative aux écoles de droit; 7° l'indication des conseillers d'état et des tribuns qui ont parlé sur chaque loi, suivie du numéro d'ordre de leurs discours, pour en faciliter la recherche dans les volumes qui les contiennent; 8° l'indication de la page où se trouvent les titres et les divisions de titres auxquels il est renvoyé dans les articles du Code; 9° enfin, une table analytique, raisonnée et sommaire des matières.

Ce volume, qui est stéréotypé, se vend séparément, broché :

Papier fin..... 2 fr. 50 c. et 3 fr. 90 c. fr. de port,
Papier superfin.. 3..25 ... 4..45
Papier vélin..... 5..25 ... 6..45
Grand p. superfin. 5..50 ... 7..30
Grand p. vélin.. 7..» ... 8..80

Le prix de ce premier volume sera le même pour chacun des autres.

Les six volumes suivans dont l'impression sera terminée le 30 thermidor prochain, contiennent les discours, rapports et opinions des orateurs qui ont parlé sur les lois : ils sont imprimés tout entiers; avantage qui distingue cette édition de toutes celles qu'on a déjà publiées. On trouvera en marge de ces discours le numéro de chaque article du Code qui aura été discuté. On a fait, avec le plus grand soin, les nombreux changemens que la nouvelle série de numéro donnée aux articles du Code nécessitait dans chacun de ces discours, rapports et opinions. C'est la seule édition qui contienne ces changemens si utiles pour faciliter les recherches et empêcher les erreurs.

Le dernier volume sera une table alphabétique et raisonnée et très-etendue des matieres, où elles seront analysées de la maniere la plus exacte par un jurisconsulte qui a concouru à la confection du Code. Cette table contiendra non-seulement les matieres du Code, mais encore elle indiquera le volume et la page où chaque article du Code se trouve discuté, soit dans l'exposé des motifs de la loi, soit dans les rapports et opinions; les soins extrêmement minutieux qu'elle exige, ne permettront pas de la mettre en vente avant le mois de fructidor prochain.

Les personnes qui voudront souscrire pour cette collection, sont priées d'adresser leurs souscriptions chez Firmin Didot, qui leur en fera parvenir les volumes à mesure qu'ils paraîtront. La table des matières sera délivrée gratuitement aux personnes qui auront souscrit avant le 30 thermidor prochain.

On continuera d'imprimer séparément, 1° celles des lois à rendre qui doivent se rattacher au Code civil; 2° l'exposé des motifs de chacune de ces lois, ainsi que les rapports et opinions qui les auront précédées; ces objets formeront à peine trois ou quatre volumes par an.

Par ce moyen on pourra se procurer à peu de frais, et dans un ordre très-commode, tout ce qui aura préparé notre législation civile et criminelle.

Le texte des lois sera stéréotypé; les motifs, rapports, etc., ne le seront point.

LIVRES DIVERS.

Essai théorique et pratique sur la ferrure, à l'usage des élèves des écoles vétérinaires, par C. Bourgelat, 1 vol. in-8°.

Prix; 3 fr. et 3 fr. 75 cent. par la poste.

A Paris, chez madame Huzard, imprimeur-libraire des écoles vétérinaires, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

Dictionnaire des termes techniques de Botanique, à l'usage des élèves et des amateurs, par Mouton-Fontenille, membre de l'Athenée, de la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon, etc. 1 vol in-8°.

Prix, 5 fr. 50 cent. et franc de port par la poste 7 fr.

A Lyon, chez Bruyset aîné et compagnie, et à Paris, chez madame Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

Tableau synchronique des principaux événemens de l'Histoire ancienne et moderne, par ordre de siècles, avant et après l'ère vulgaire, in-folio, papier Jésus, avec une explication in-8°, par M. Mentelle, membre de l'Institut national.

Prix, pour Paris, et 2 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Bernard, libraire de l'Ecole polytechnique et des ponts et chaussées, quai des Augustins, n° 31.

On trouve chez le même libraire le *Cours complet de Géographie*, par M. Mentelle, 2e édit., 4 vol. in-8°, Atlas. Prix, 30 fr. et la *Géographie de la France*, qui se vend séparément. prix, 7 fr. pour Paris, avec une carte enluminée.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 ¼	55 ¼
—— Courant....	56 ¼	57 fr. c.
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg.....	186 ¼	185
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 77 c.	14 fr 57 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne.....	5 fr. 22 c.	5 fr. 14 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	71. 19s. d. p 61	81 s 6d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ¼ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ¼ p
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier.....	¼ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	59 fr. 25 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1117 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra. Aujourd'hui, la 6me représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui la Métromanie.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. Duhautcours, C'est le même, ou la Prévention vaincue, et la Coupe enchantée. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la 1re repr. de la Grotta di Trofonio, mus. de Paësiello, qui n'a jamais été exécutée à Paris.. — Mercredi, la 1re représ. du Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. Honorine, et la Danse.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. La 1re représ. du Soldat prustien, com. en 3 actes, suivie des Hussites.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Bombarde, parodie des Bardes, et la Lanterne Magique. — En attendant Henri de Baviere, op. com. en 3 actes.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 309. *Samedi, 9 thermidor an 12 de la République* (28 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-Yorck, le 28 mai (8 prairial.)

Deux frégates françaises, *la Didon* et *la Sybille*, sont arrivées dernièrement à la Guadeloupe, avec des troupes de débarquement. Les Anglais avaient dans ces parages des forces plus que suffisantes, soit pour combattre, soit pour donner la chasse à ces frégates, mais non-seulement elles sont parvenues à leur destination, en bravant les obstacles, elles ont encore remis à la voile, après avoir rempli leur mission, et nonobstant le blocus formé devant la Basse-Terre, par une division de bâtimens anglais. Ceux-ci ne s'en étant apperçus qu'un peu tard, ont pris le parti de se diriger vers la Barbade. *La Sybille* est arrivée hier dans notre port, pour y prendre des provisions, et *la Didon* est attendue ce soir.

— La cour de l'amirauté vient d'ordonner la détention provisoire d'un bâtiment réclamé comme propriété américaine, par la maison O'Hara et compagnie, de Savannah. Ce navire a été originairement pris, en sortant de la Jamaïque, par le corsaire français *le Hasard;* repris ensuite par un corsaire anglais, et vigoureusement rançonné par celui-ci; enfin, repris une troisième fois par le corsaire *le Hasard*, après avoir été relâché par le corsaire anglais. L'amirauté ne tardera pas à prononcer sur la validité de cette prise. L'armateur prétend qu'elle a été faite dans l'étendue de la juridiction des Etats-Unis. Mais, comme il n'y a jusqu'à présent que l'Angleterre qui se soit arrogé une juridiction sur la mer, reste à savoir ce qu'on entendra par la juridiction maritime des Etats-Unis.

— La ville de Savannah, dans la Géorgie, a été dernièrement le théâtre de quelques troubles. M. Bowen, premier juge de cet Etat, avait osé proposer l'affranchissement de tous les esclaves, et sur le refus du grand jury, il fit arrêter les membres qui le composent, et menaça de se mettre à la tête des esclaves, pour massacrer leurs maîtres. Tous les habitans de Savannah, non moins indignés des principes séditieux de M. Bowen, que de sa conduite arbitraire envers les membres du grand jury, tinrent une assemblée tumultueuse où il fut arrêté que M. Bowen serait arrêté et conduit en prison, à la place des hommes respectables qu'il y avait fait traîner. Il n'en est pas encore sorti, et on paraît fort embarrassé du parti à prendre à son égard.

Il jouit dans sa province d'une grande popularité. Cette considération, jointe aux menaces qu'il fait, est sans doute le motif pour lequel les magistrats de Savannah ont cru devoir prendre la précaution de renforcer la garde ordinaire de la ville, et d'ordonner des visites dans les campagnes, à l'effet de les désarmer momentanément.

— Il est tombé, la semaine dernière, dans un canton de la Géorgie, une prodigieuse quantité de grêle qui a ravagé les habitations, les campagnes et les bois sur lesquels a crevé la nuée affreuse qui la portait. En moins d'un quart-d'heure, la terre s'est trouvée couverte d'un pied, de deux et même de trois, en quelques endroits, de grêlons extrêmement gros, parmi lesquels on en a remarqué de huit pouces de circonférence. Nombre de moutons, de porcs et autres animaux domestiques ont été assommés par ces grêlons. On ne cite qu'un homme qui en ait été dangereusement blessé.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 16 juin (27 prairial.)

Le président de chancellerie danoise, le chambellan de Kaas, s'est mis en route le 9 de ce mois, pour entreprendre le voyage que le roi a ordonné qu'un membre du collége fît chaque année dans les provinces, pour y examiner si la justice y est administrée selon le code des lois, et si la police y est faite aussi conformément aux réglemens. M. le chambellan de Kaas ne reviendra à Copenhague qu'après avoir visité la Fionie et toutes les petites îles qui en dépendent.

— Il y a quelques jours que le tonnerre tomba auprès de Werdingborg, à bord d'un navire chargé de bois. Le feu y prit avec une telle violence, que l'équipage n'eut que le sems de songer à son propre salut: et il n'y réussit qu'en abandonnant tout ce qu'il possédait.

— On mande de Leipsick que les sommes réunies pour élever un monument à Luther, se montent à 1950 thalers. Parmi les personnes qui s'empressent de témoigner leur estime particulière pour ce réformateur, en contribuant volontairement aux frais que nécessite le monument qu'on s'est proposé d'élever, on remarque le duc d'Oldenbourg, l'électeur de Hesse, le prince de Berenbourg, la reine de Prusse, le comte de Stolberg-Ratzla, etc.; les magistratures de plusieurs grandes villes d'Allemagne ont aussi envoyé leurs dons à ce sujet.

— Sur les représentations de l'Académie des sciences de Pétersbourg, la veuve du célebre géomètre Euler, qui jouissait d'une pension de 500 roubles, a obtenu de S. M. I. une augmentation annuelle de 500 autres roubles.

Munich, le 21 juin (2 messidor.)

Notre électeur a résolu de faire construire, au midi de cette ville, un observatoire national, dont le célebre astronome M. Seyffer a projeté le plan. Le choix que ce professeur a fait du local dont l'horison, dans la direction de la méridienne, embrasse un rayon de trente lieues, a déjà obtenu l'approbation de S. A. E. et de son ministère. Ce nouveau temple d'Uranie sera construit dans le style simple et noble de l'architecture grecque; il sera décoré de colonnes et d'escaliers de marbre; les instrumens dont on tera l'acquisition, auront tous les degrés de perfection possibles. Ainsi l'esprit bienfaisant et magnanime de notre gouvernement, secondé par les grandes idées de M. Montgelas, par le coup-d'œil savant et fécond de M. Zentner, tend à amener en Bavière une époque nouvelle pour les sciences et pour la civilisation, étend son influence sur les progrès de cette science sublime, qui, du milieu des preuves du néant des choses humaines, fait sortir le sentiment de la grandeur de l'homme.

Nous apprenons que M. Seyffer vient d'être nommé directeur de cet observatoire.

Carlsruhe, le 16 juillet (27 messidor.)

La culture de la partie inférieure de la Souabe s'améliore de jour en jour. Les nouvelles ordonnances sur l'administration forestiere s'exécutent, et par-tout, sur les grandes routes, on plante en allées, ou des arbres fruitiers, ou des acacias.

— La foire de Noerdlingen est terminée. Le nombre d'acheteurs y a été de beaucoup supérieur à celui des vendeurs, et les marchandises des indes pour les paysans ont un grand débit: celles de luxe, au contraire, sont presque toutes restées dans les magasins.

PRUSSE.

Berlin, le 10 juillet (21 messidor.)

Le nouveau drame de Schiller, *Guillaume Tell*, a été donné plusieurs fois sur notre théâtre national, et toujours avec les plus grands applaudissemens. Le rôle de Tell a été rempli par Illand.

— La récolte s'annonçant jusqu'ici comme devant être très-abondante, le gouvernement vient d'annuller la défense existante touchant la sortie des grains dans toute l'étendue du pays situé du Weser à la Weichsel.

ITALIE.

Des frontieres d'Italie, le 19 juillet, (21 messidor.)

Des lettres très-récentes de l'Espagne, annoncent qu'on a essuyé dernièrement dans ce royaume une affreuse tempête, qui a causé les plus grands dommages, et détruit entièrement les moissons dans plusieurs provinces.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 19 juillet (30 messidor.)

Les inspecteurs et commissaires de l'instruction publique viennent d'arriver de tous les départemens de la République. Ils se réuniront en assemblée générale demain dans la matinée, sous la présidence du membre du conseil de l'intérieur, M. Vanderpalm. Les points de déliberation de l'assemblée seront l'amélioration des écoles dans les villages; quelques objets qui concernent les académies et universités de la République; l'examen des professeurs de sciences et langues, etc. etc.

— Plus de deux millions de florins viennent d'être mis en circulation par la rentrée des intérêts provenans des fonds hollandais placés sur les Etats-Unis d'Amérique et autres banques étrangeres.

Utrecht, le 16 juillet (27 messidor.)

La fête anniversaire de la mémorable époque du Quatorze-Juillet, a été célebrée avant-hier au camp de Zeist avec la plus grande solennité. Dans l'après-midi, les troupes déjà campées, furent inspectées par le général en chef; elles exécuterent quelques évolutions militaires.

A l'avenir, les manœuvres auront lieu par divisions, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à sept heures du matin; celles de l'artillerie, les mardi et jeudi; les autres jours sont fixés pour l'exercice des troupes par régiment.

INTERIEUR.

Mayence, le 26 messidor.

On rétablit en ce moment, avec le produit des contributions volontaires, la cathédrale de Mayence. C'est un monument très-remarquable par son antiquité. On peut y voir la marche de deux arts importans depuis environ dix siecles, savoir; l'architecture et la sculpture: car il y a des morceaux de tous les siecles.

Paris, le 8 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 17 prairial an 12, vu la demande de Joseph Texier et Suzanne Carré, sa femme, de François Debroise et Georgette Carré, sa femme, et autres, en déclaration d'absence de François et de Pierre Carré, leurs freres germains, partis en germinal an 2, comme requisitionnaires, et ravés dès le 3 frimaire an 4 du contrôle du 6e bataillon de la Meuse, où ils étaient incorporés,

Le tribunal de premiere instance séant à Rennes, département d'Ille-et-Villaine, a ordonné d'informer, par enquête contradictoire avec le procureur-impérial, et devant M. Legomeriel, l'un des juges, pour constater l'absence des deux freres François et Pierre Carré.

Par jugement du 26 prairial an 12, vu la demande de Jean Lommelen, et Catherine Thomas, son épouse, Jean-François Bergmen, et Marie Mertens son épouse, et autres, sur l'absence de Henry Vangompel,

Le tribunal de premiere instance à Tuthout, 2e arrondissement, département des Deux-Nethes, a nommé Vanpraet, notaire public à la résidence de Moll, curateur aux biens du présumé absent Vangompel, et a réservé à statuer ultérieurement après le délai fixé par l'article CXIX du Code civil.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant les décès et sépultures. — Paris, le 14 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, vu l'article XXIII de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8; celui du 3 brumaire an 9, et la décision du ministre de la police générale, du 25 fructidor an 9, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Les art. LXXVII, LXXXI et LXXXII du Code civil, relatifs aux décès et aux inhumations; et les articles I, IV, V, VI, VIII, IX, XIV, XVI, XVII, XVIII et XIX du décret impérial, en date du 25 prairial dernier, sur les sépultures, seront réimprimés, publiés et affichés dans le ressort de la préfecture de police.

II. Toutes les fois que, dans les cas prévus par les réglemens de police, une personne décédée devra être inhumée avant le délai de 24 heures fixé par l'article LXXVII du Code civil, l'inhumation n'aura lieu que sur l'avis des médecins et chirurgiens qui auront suivi la maladie, ou de ceux préposés à la visite des personnes décédées.

Cet avis sera envoyé à l'officier de police et à l'officier de l'état civil.

III. Dans le cas de mort violente, s'il reste certitude ou même soupçon de délit, l'inhumation pourra être retardée par l'officier de police.

IV. Si au contraire il ne reste ni certitude, ni soupçon de délit, l'officier de police se conformera de suite aux dispositions de l'art. LXXXII du Code civil.

V. Si les symptômes d'une maladie avaient donné l'indication de quelqu'épidémie ou mal contagieux, l'ouverture du cadavre pourra être ordonnée d'office, ou à la réquisition des médecins ou chirurgiens qui auront suivi la maladie.

VI. Dans le cas où l'incertitude des caracteres d'une maladie aurait empêché d'en connaître la cause, les médecins et chirurgiens qui, pour les progrès de l'art, desireraient faire l'ouverture du cadavre, ne pourront y procéder que du consentement de la famille, et après en avoir prévenu l'officier de police.

VII. Indépendamment des précautions ordonnées par l'art. LXXXI du Code civil, les corps dont est question dans cet article, seront inhumés au cimetiere dans une fosse isolée.

VIII. Les enlevemens des cadavres des cimetieres et des sépultures particulieres sont formellement interdits, sous les peines portées par les lois, hors les cas d'exhumations légalement autorisées.

IX. Il est expressément défendu aux fossoyeurs et à tous autres d'enlever les draps ou linceuls dans lesquels les défunts auront été ensevelis.

X. Des visites fréquentes seront faites dans les cimetieres, pour en assurer la salubrité et la sûreté.

XI. Nulle inhumation ne pourra avoir lieu dans une propriété particuliere, sans une permission expresse.

La propriété devra être close de murs d'une hauteur suffisante.

La permission ne sera accordée qu'après qu'il aura été reconnu, par la visite des lieux, qu'ils ne présentent aucun inconvénient.

XII. Le lieu consacré à une sepulture particuliere devra y être affecté pendant tout le tems jugé nécessaire, d'après la nature du terrein.

XIII. Les fosses qui serviront aux inhumations dans des propriétés particulieres, auront les mêmes dimensions que celles ordonnées pour les fosses dans les cimetieres, par l'article IV du décret impérial.

XIV. Dans le cas de la vente d'un terrein où se trouverait une sepulture particuliere, le nouveau propriétaire sera tenu de se conformer aux conditions imposées lors de la sépulture, si mieux il n'aime obtenir la permission d'exhumer les restes, et les faire transporter d'une maniere convenable dans les lieux à ce destinés.

XV. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux devant les tribunaux.

XVI. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, les officiers de paix et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution,

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé. PIIS.

LITTÉRATURE.

L'Univers, narration épique, par P. C. V. Boiste.

(*Suite de l'article inséré au n° d'hier.*)

M. Boiste a eu l'art de présenter, sous le voile des allégories et des fictions, et de développer avec clarté plusieurs des systêmes du Monde savant. Ses descriptions des grands phénomenes de l'Univers, de ses harmonies, revêtues de formes poëtiques, ont souvent de la richesse et de l'éclat. La Nature, en ces momens, trouve en lui un digne interprète: son enthousiasme n'est jamais feint, sa chaleur jamais fausse, et plus d'une fois (ce qui est un grand éloge) il s'est élevé à la hauteur de son sujet; mais ses fictions et ses allégories, et ses définitions même, éprouvées par de plus sérieuses méditations, paraîtraient souvent moins hazardées. Si je me trompe (ce qui est possible), les remarques qui vont suivre prouveront à l'auteur que c'est du moins de bien bonne foi que je me trompe.

Et d'abord, quant aux définitions, est-il bien certain que la Mélancolie soit une sœur de l'Espérance, que toutes deux soient filles du Hasard? Ce que l'auteur dit de l'une et de l'autre est-il exact en tous ses points? Que l'Espérance soit *decevante*, d'accord: c'est une vérité bien reconnue; mais par-tout ailleurs pourtant que dans la définition de M. Boiste, ou l'Espérance au contraire est *deçue*, ou c'est le Bonheur personifié qui trompe l'Espérance.

Et, pour la Mélancolie, la reconnaîtra-on à ces traits?

« Sa robe est parsemée de larmes, son sein est flétri; ..... un crêpe noir, ourdi par les mains des Parques, couvre son front et répand pour elle une teinte lugubre sur toute la Nature; le nom de la mort tracé dans son tissu se reporte sur tous les objets; ..... ses regards sont continuellement effrayés par des fantômes hideux qui fuient et se succedent à ses yeux, etc., etc. »

Ces traits ne conviennent-ils pas plutôt à la Douleur, ou même au Désespoir, qu'à la Mélancolie? En voici quelques autres qui sont plus vrais: je les cite pour que le lecteur les oppose entre eux et décide.

« Lorsque la Mélancolie habite la terre, elle aime à s'asseoir au pied d'un cyprès, sur la tombe d'une jeune beauté ravie trop tôt aux hommages de ses adorateurs: elle s'y abandonne à de tristes méditations; elle lit dans l'avenir les brillantes destinées que cette victime précoce de la mort aurait obtenues, et reportant ses regards sur les jeunes mortelles qui brillent de tout l'éclat de leurs charmes, elle se dit en soupirant: bientôt peut-être elles seront ainsi couchées dans l'étroite *tombe!* bientôt ce doux velouté de la jeunesse, cette chevelure ondoyante seront chargées de l'humidité des tombeaux.....

« Elle aime à s'enfoncer sous le sombre feuillage d'une forêt profonde, pour y méditer sa *douleur* (1): elle se *promene* la nuit sur les bords d'un fleuve qui s'écoule, image du tems, au clair de la pâle lune qu'elle chérit et qui l'inspire: elle aime à gravir les flancs arides d'une montagne hérissée de roches: là, seule au milieu des grandeurs de la Nature, elle *promene* ses tristes regards sur la terre et gémit sur les miseres des humains, etc. »

Ces deux manieres d'envisager le même objet sont si différentes, qu'il faut bien que si le coup-d'œil est juste ici, là-haut il cesse de l'être. La seconde citation justifie donc la critique que j'ai faite de la premiere, et je puis ajouter encore à sa force, en rappelant les vers suivans qui renferment une heureuse peinture de *la mélancolie*. Ils terminent le poëme qui porte ce titre (2).

..... Tendre mélancolie!
Par toi de l'Univers la scene est embellie;
Tu sais donner un prix aux larmes, aux soupirs;
Et nos afflictions sont presque des plaisirs.
Ah! si l'art à nos yeux veut tracer ton image,
Il doit peindre une vierge, assise sous l'ombrage,
Qui, rêveuse et livrée à de vagues regrets,
Nourrit au bruit des flots un chagrin plein d'attraits;
Laisse voir, en ouvrant ses paupieres timides,
Des pleurs voluptueux dans ses regards humides,
Et se plaît aux soupirs qui soulevent son sein,
Un cyprès devant elle, et Werther à la main.

Ne serait-ce pas par une conséquence de cette maniere de voir un peu extrême, qui a porté M. Boiste à s'exagérer les effets de la mélancolie, qu'il lui donne pour suite, accidentellement il est vrai, Ahrimane et son cortege? Le Génie du mal sur les pas de la mélancolie, de la mélancolie l'ordinaire attribut des ames sensibles, et je dirais presque vertueuses! Beaucoup de lecteurs auront peine sans doute à se faire à cette image. Et la mélancolie qui vient contempler les désastres de notre révolution! J'aurais pensé qu'elle devait, au contraire, détourner ses regards timides de ce spectacle beaucoup trop douloureux pour sa faiblesse.

Et *le Vice* peint en cheveux blancs, *une lyre d'or à la main*, dans l'attitude où l'on nous représente Anacréon, et chantant *la mort* comme le vieillard de Théos chantait *l'amour!* N'est-ce pas là encore une de ces peintures dont il est impossible au goût de s'accommoder?

Je passe aux remarques sur le merveilleux. De la faiblesse, de la gêne, du tiraillement dans certains ressorts dont la réflexion n'a peut-être pas toujours réglé le mouvement; quelques conceptions hardies, mais hasardées, je le répete, mais incohérentes et peu dignes d'une aussi grande action; voilà ce que j'ai cru voir et sentir, et ce qui m'a fait plus d'une fois desirer que l'auteur eût choisi d'autres moyens, sans que je puisse pourtant indiquer ce choix. Je vais donner quelques-uns de mes motifs.

Le systême des deux principes, reçu comme vérité fondamentale dans la morale religieuse de plusieurs peuples, est contraire aux saines idées de la philosophie religieuse. Je m'étonne donc que M. Boiste, qui paraît pénétré de leur importance, puisqu'il rappelle sans cesse l'homme vers son auteur incrée et tout-puissant, ait fait de ce même systême la pierre angulaire de son édifice. Dans cette hypothese du double principe, nous sommes en effet forcés d'admettre deux puissances agissant tour-à-tour en sens contraire, mais avec égalité de pouvoir, et par conséquent de succès; tour-à-tour donc subordonnées l'une à l'autre; et il faut bien que cela soit ainsi, ne fût-ce que pendant le tems où l'une des deux exerce la plénitude de ses forces, tandis que l'autre se repose, ou laisse faire. Cette idée, qui déjà blesse la raison, blesse plus encore la doctrine du pur théisme, qui ne se fera jamais à l'immobilité du Créateur, durant ces intervalles trop fréquens et trop prolongés où son ennemi déclare la guerre à ses créatures, renverse et détruit ses chefs-d'œuvre, fait sa proie du genre humain qu'il réduit à une seule famille.

L'auteur n'objectera pas, comme moyens de défense, qu'Ahrimane n'est ici qu'un instrument dont Dieu se veut servir, dans son courroux, contre des enfans ingrats, rebelles à ses lois; puisque, dans les combinaisons épiques de l'auteur, Dieu nous est représenté donnant lui-même l'ordre à deux génies de traduire, devant son trône, les agens d'Ahrimane, auteurs de tous les désastres, et que ces agens en effet y comparaissent et y sont réprimandés. Or, de cet ordre et de cette semonce, la plus naturelle et la premiere conséquence qu'on puisse tirer, c'est que ces désastres, dont Dieu se plaint, arrivent contre sa volonté, et cette conséquence renverse l'idée de la toute-puissance, ou du moins ramene à celle de deux êtres tout-puissans tour-à-tour, ce qui se comprend difficilement, ce qui n'est pas non plus dans les principes de l'auteur; mais placé entre la fable et la vérité, empruntant le langage de l'une pour se faire l'interprète de l'autre, il a dû éprouver plus d'une fois l'embarras de concilier ses principes avec ses fictions.

Pour établir cet accord, peut-être eût-il fallu qu'il créât un genre de merveilleux tout nouveau; il eût fallu renoncer sur-tout à ce mélange déjà reprouvé du sacré et du profane; aux images mythologiques, à ce soleil qui se plonge au sein de Théus; à toutes ses puissances et demi-puissances qui peuplent l'Olympe des anciens, et qui figureront toujours étrangement à côté des séraphins, des dominations, citoyens co-éternels de l'éternelle patrie.

N'y a-t-il pas quelque chose de forcé dans cette allégorie du Hazard qui se trouve admis à la cour céleste; de forcé et d'inconvenant à-la-fois, dans cette espece de controverse qui s'établit entre le Hazard et l'un des divins génies qui prend la peine d'écouter et de réfuter ses argumens; et de plus forcé et de plus inconvenant encore, dans la cession que l'Eternel fait au Hazard d'une portion de l'espace, pour qu'il s'y essaie à créer un monde?

Je sais bien que ce Hazard, qui compose et décompose des molécules de matiere, qui fait, défait et refait le même ouvrage; qui tantôt veut bâtir des mondes sans s'astreindre à aucunes regles, et tantôt en se soumettant à des regles, et qui jamais, quoiqu'il fasse, ne réussit, met d'autant plus en évidence et en relief les œuvres de l'éternel architecte avec lequel il rivalise, que ses propres œuvres, à lui, portent les signes de l'impuissance et du chaos; je sais encore que toute cette fiction n'est imaginée que pour signaler la doctrine d'une certaine classe de matérialistes, qui, en faisant honneur au Hazard de la formation du Monde, font en effet un dieu du Hazard; mais ce dieu fantastique ne pouvait-il se livrer à ses ridicules essais sans la participation, sans l'aveu du moins des esprits célestes et de Dieu lui-même. C'est donc Dieu et ses anges, compromis par cet étrange rapprochement, que je blâme, en rendant toutefois justice au talent d'exécution qui releve les developpemens que plus de précision eût rendus encore plus remarquables.

M. Boiste fait de son Ahrimane un matérialiste; n'y eût-il pas eu plus d'adresse et de conséquence à lui faire reconnaître l'existence éternelle de son tout-puissant rival? cet aveu forcé eût d'abord été un hommage, au lieu que son doute, le doute d'un ange déchu du Ciel, où il a dû être confident des secrets de l'essence et de la puissance divine, semble être l'excuse de tous les systêmes entachés de ce même doute. Ensuite, si la nature est l'ouvrage du Hazard, si les élémens sont entraînés par leur propre impulsion, comme le semble croire Ahrimane, quel succès se promet-il du combat qu'il livre au Ciel? Si tout existe *nécessairement*, le ciel ni lui ne peuvent rien changer à ce qui existe; et Ahrimane, qui le sait, se risque ici dans une lutte inutile; inutile sans doute, puisqu'elle sera sans issue pour lui, comme pour son auguste adversaire, puisque ce qui est continuera d'être par sa propre force, sans altération, en dépit de tous les efforts de l'un et de l'autre; et cette seule réflexion, que je ne fais qu'énoncer, ruine jusqu'à l'idée de cette rivalité sans but comme sans objet.

(1) *Pour y méditer sa douleur* est encore un trait trop prononcé: y méditer *ses souvenirs* serait une nuance plus delicate et dès-lors préférable.

(2) Ce poëme fait partie du joli recueil intitulé: *le Mérite des femmes et autres poesies*, par M. Légouvé, dont M. Renouard vient de publier la neuvieme édition.

Je ne pousserai pas plus loin ces remarques générales. J'aime à croire que l'auteur ne se méprendra pas sur l'intention qui les a dictées, et ne prendra pas en mauvaise part quelques critiques que je me serais interdites, si son ouvrage ne renfermait pas beaucoup de parties excellentes qui forcent à desirer des améliorations dans les parties négligées. J'ai indiqué ces améliorations qui se réduisent, en résumé, à ceci : quelques changemens ou modifications dans le système général du plan qui ne se trouve pas toujours en harmonie avec le sujet ; plus de méthode dans la distribution des matières, et des sacrifices assez nombreux dans une narration où, presque toujours, il y a du trop : telle est la tâche que doit s'imposer M. Boiste pour la troisième édition.

Je l'engagerai en même-tems à faire disparaître des négligences de détail.

D'abord quelques images fausses : l'Espérance peut sourire à l'infortuné ; mais on n'a jamais dit, ni pu dire que l'Espérance rit aux éclats. On ne dira pas non plus, même en personnifiant l'éclair : *les éclairs secouant leurs flambeaux* ; parce qu'on ne peut figurer avec un flambeau l'éclair qui n'est qu'un éclat de lumière, qu'une lueur.

Puis, des expressions et des locutions qui reviennent trop souvent dans son ouvrage, comme *tracer de son doigt le lit des fleuves* ; comme *la coupole des cieux, la coupole du firmament, etc.* ; *surgir de leur sein, etc.* ; *conflagration, etc.* ; d'autres que le goût reprouve comme néologiques, par exemple : *aspirer le bonheur, etc., anhélant, etc., une nation mûrie pour sa ruine.*

J'en remarquerai une autre encore que l'usage accrédite, mais qui n'en est pas moins vicieuse : « un silence profond *en impose* à son ame. » *En imposer* signifie *tromper*, et ce n'est pas ce que l'auteur a voulu dire.

J'observerai que *h*, dans hideux, s'aspire ; qu'ainsi l'on ne dit point *l'hideuse crapule, etc.*

Pour finir : cet ouvrage, qui est l'œuvre d'un homme de bien et d'un homme de talent, honore donc à la fois, en la personne de son auteur, l'homme et l'écrivain. Je pense que l'écrivain le peut rendre encore plus digne de lui ; mais tel qu'il est, il mérite notre estime : c'est ce que j'ai voulu prouver en donnant quelque étendue à cette analyse, et sur-tout à mes critiques.

LAYA.

SCIENCES. — GALVANISME.

Notice des travaux de la Société galvanique, pendant le cours de l'an 11 ; par MM. Nauche et Tourlet.

Les travaux auxquels s'est livrée la Société, pendant le cours de l'an 11, sont relatifs à la théorie générale du galvanisme, à son influence sur l'économie animale, et aux applications médicales qui peuvent en être faites.

Dans cette vue, furent organisées deux commissions principales ; l'une, chargée d'examiner tous les phénomenes physiques et chimiques, propres à jeter quelque jour sur l'agent galvanique ; l'autre, de constater, par des expériences, les effets du galvanisme sur les divers systèmes organiques, et d'apprécier ce que l'on doit en attendre dans le traitement des maladies.

Pour avoir un point de départ plus fixe, la Société chargea une autre commission de lui exposer l'état actuel de la science, et de lui rendre compte des progrès ultérieurs que pourraient lui faire faire les savans français et étrangers.

Les commissions ayant été organisées, on s'occupa de multiplier les expériences et de considérer le galvanisme sous tous ses points de vue. Nous ne pouvons que retracer ici l'apperçu des phénomenes qui ont fait l'objet des recherches des membres de la Société.

Dans plusieurs séances, soit ordinaires, soit extraordinaires, M. Aldini a essayé d'établir l'existence d'un fluide galvanique propre aux animaux, circulant et agissant sans l'intervention d'aucune substance métallique.

Il a cité, à l'appui de cette opinion, 1° la contraction sensible de la grenouille, par le seul contact des nerfs avec les muscles ; 2° en formant la chaîne animale et en déterminant des contractions musculaires, sans aucune armature métallique, il a conclu de ses expériences que le fluide animal n'ayant besoin d'autre conducteur que des parties organisées, la fonction des armatures se borne à propager ce fluide, qui pénetre de préférence les parties musculaires et nerveuses des corps organisés.

Dans les séances qui ont suivi, il a présenté quelques modifications à l'opinion qu'il avait précédemment émise, relativement à la fonction des armatures, et il a distingué les phénomenes galvaniques qui appartiennent essentiellement aux animaux, de ceux qui sont déterminés par des substances métalliques.

Gautherot (1) a fait connaître un procédé propre à s'assurer de la plus faible quantité de fluide galvanique ; il consiste à placer dans la bouche deux fils de platine ou d'autre métal non oxidable, à faire toucher leurs extrémités inférieures aux deux extrémités d'un faible appareil, composé d'un ou deux couples, cuivre et zinc. On cherche alors à distinguer la saveur galvanique. Si, sans déranger les fils placés dans la bouche, on reporte les deux extrémités inférieures l'une contre l'autre, ou éprouve de nouveau la saveur à un degré faible encore ; mais si on laisse reposer quelques instans les fils de platine sur les deux extrémités de l'appareil, pour reporter de suite les fils l'un contre l'autre, ce nouveau contact produit un effet plus intense que le premier, et l'on obtient une saveur encore plus marquée lorsqu'on alterne les deux contacts.

Le même membre a dit avoir formé des piles galvaniques, sans métaux, avec du papier gris, imbibé de dissolutions de muriate, d'ammoniaque et de carbonate de baryte, et en avoir obtenu des effets très-sensibles.

Dans une autre séance, le même membre a déduit la nécessité de l'humide pour obtenir des effets galvaniques, des nombreux et inutiles efforts qu'il a faits en n'employant à cette fin que des substances simples et de sels chistes de tout genre. Il a essayé de prouver que l'effet galvanique est purement chimique et un effet de l'oxidation ; tandis que, selon lui, les différences qui se remarquent dans les phénomenes électriques tiennent principalement à la différence des appareils, lesquels modifient, d'une maniere différente et dans des proportions variées, le même agent universel, le *calorique*. Dans cette hypothese, le calorique se décompose à la maniere de la lumiere, ensorte que la nature des deux appareils est la meilleure raison de la différence des deux électricités.

Le même membre, dans la séance du 11 frimaire, a procédé à une expérience destinée à faire passer le fluide galvanique d'un appareil où il se forme spontanément, dans un autre appareil peu susceptible de le produire, et où cependant il se conserve.

Il a placé deux fils de platine, de maniere que deux de leurs extrémités traversant, sans se toucher, un bouchon de liége, plongent dans une bouteille d'eau saturée de muriate de soude, fermée par le bouchon, tandis que les autres bouts sont mis en communication avec la batterie. Le fluide galvanique, dans cette expérience, se communique au liquide contenu, et il s'y conserve, de maniere qu'on n'en peut retrouver des traces sur la bouche après un très-grand nombre d'attouchemens.

Le même membre est parvenu à opérer la décomposition de l'eau par deux fils de métal, qui, après avoir cessé d'être en communication avec l'électromoteur, avaient encore conservé assez de force galvanique pour opérer cette décomposition.

Dans la 16e séance de la Société, le même membre a essayé de prouver par une suite d'expériences, 1° que la superposition des métaux hétérogenes, ne donne pas seule de l'électricité, à moins qu'il n'y ait interposition de substance humide ; 2° que chaque point des disques superposés n'a nul besoin, pour produire l'électricité, d'être en contact même médiat avec l'humide, qu'il suffit qu'un seul point de disques superposés communique au corps humide, ensorte que le contact des surface n'est pas l'unique principe de l'électricité galvanique, puisqu'il suffit d'un seul point de contact pour donner le même degré d'énergie à toute une pile.

Pour prouver cette derniere proposition, il a fait des expériences très-variées, et il a construit deux piles, l'une ordinaire, et l'autre ou les plaques superposées ne pouvaient communiquer ensemble que par un point de leur surface, et les effets ont été les mêmes.

Plusieurs points de son opinion, notamment celui de la nécessité de l'humide, pour la production des phénomenes électriques, ont été combattus par M. Izarn, dans la 47e séance de la Société.

(1) Nicolas Gautherot, mort dans la 53e année de son âge, le 7 frimaire an 12, était né avec un talent décidé pour la musique ; il reçut et goûta avec reconnaissance les savantes leçons de Piccini pere ; il en profita particuliérement pour l'instruction et l'avancement de beaucoup d'enfans de familles pauvres qui lui durent leurs talens. Un petit neveu du célebre Rameau lui fournit l'occasion de se produire dans le monde ; il y parut assez pour se faire connaître, mais non pour en tirer avantage ; plus avide de science que de fortune, il se passionna pour les mathématiques, qu'il étudia sous l'abbé Marie, au collége des Quatre-Nations ; pour la physique, dont il prit des leçons de l'abbé Nollet ; pour la chimie, qu'il apprit de M. Lesage. Le zele avec lequel il cultiva ces sciences, son génie naturellement inventif, joint à un caractere soutenu de douceur et de simplicité, le firent aimer et rechercher des savans parmi lesquels une plus longue carriere l'eût fait briller avec plus d'éclat. Nous ne pouvons ici que payer un faible tribut à sa mémoire, en recueillant quelques traits de son génie.

Note des rédacteurs de cet article.

M. Legallois a présenté de vive voix des considérations sur la théorie de l'électromoteur de Volta, adoptée par l'Institut national de France et par la majeure partie des savans.

Cette théorie comprend 1° l'identité des deux fluides galvanique et électrique ; 2° la maniere dont le fluide galvanique est distribué dans la pile.

Il pense qu'il ne reste aucun doute sur le premier point, et que Volta a complétement démontré que le fluide galvanique et le fluide électrique, ne sont qu'un seul et même fluide ; mais le second ne lui paraît pas aussi satisfaisant ; il le trouve sujet à de grandes difficultés, qu'il a exposées très en détail. On sait que, suivant cette partie de la théorie de Volta, le fluide électrique est distribué dans la pile en progression arithmétique, de maniere que le zinc étant en-dessus, le premier disque d'en-bas est à zéro de tension électrique, et que les disques qui sont au-dessus, ont des tensions qui croissent progressivement d'étage en étage, quand la pile n'est pas isolée, et quand elle est isolée, le zéro de tension est à son milieu, et à partir de-là, les tensions vont croissant vers les deux extrémités, positivement en-dessus, négativement en-dessous.

M. Legallois a cité et discuté les faits qu'on allegue en faveur de cette opinion ; et comme elle repose principalement sur les charges croissantes du condensateur de la base au sommet de la pile, il a rappelé la théorie de cet instrument, et a montré que son emploi n'est susceptible d'aucune précision dans la détermination des tensions électriques.

Admettant ensuite, par supposition, que la théorie de Volta fût vraie, il a fait l'énumération de plusieurs circonstances qui devraient avoir lieu dans ce cas, et que pourtant l'on n'observe pas. Il a dit, par exemple, que l'électrometre de Volta mis en contact avec le sommet d'une pile de 120 couples, non isolées, devrait marquer deux degrés ; que, mis en contact avec la pile isolée, il devrait marquer un degré positif au sommet et un degré négatif à la base ; que dans une pile isolée, en enlevant avec des cordons de soie la moitié supérieure de dessus l'inférieure, cette derniere devrait être toute négative et la premiere toute positive (on suppose toujours que le zéro est en-dessus), etc.

Il a terminé par esquisser sa propre opinion sur la maniere dont le fluide est distribué dans la pile. Il pense que la tension est la même à tous les étages, et que c'est celle qu'aurait un seul étage ou une seule paire, prise séparément.

Tout l'effet d'une pile, a-t-il dit, dépend de la vitesse qu'elle imprime au courant électrique quand l'arc est formé, et si une pile produit d'autant plus d'effet qu'elle a plus d'étages, c'est que la vitesse qu'elle imprime au fluide croît en raison de leur nombre. Celle qu'il reçoit dans le premier étage étant doublée dans le second, triplée dans le troisieme, etc., il arrive à cet égard, a dit M. Legallois, ce qui arriverait à une bille qui, ayant à se mouvoir dans un espace de cent metres, recevrait, de metre en metre, une impulsion égale à celle qu'elle aurait reçue au point de départ.

Diverses expériences ont été faites par MM. Robertson, Izarn, Chompré, Charpentier Saintot, sur la propriété conductrice de la flamme. Elles avaient pour but de vérifier ou de combattre l'opinion de notre collegue Gautherot, qui annonçait que la flamme n'est pas un conducteur du fluide galvanique, parce qu'elle ne permet pas que la saveur particuliere déterminée par ce fluide se fasse sentir sur la langue : les expérimentateurs parurent en effet n'éprouver aucune saveur, mais ils recueillirent une quantité d'électricité très-sensible au condensateur.

M. Nauche a cru remarquer que lorsqu'on présente au fluide galvanique des conducteurs de même nature et de longueur inégale, il les parcourt également. Si l'un des deux à ses extrémités terminées en pointe, il devient alors le meilleur conducteur.

L'on a fait plusieurs expériences pour s'assurer que l'étincelle galvanique ne part qu'au point de contact. Un membre s'est efforcé de prouver qu'elle ne part qu'à distance explosive : mais il a été reconnu que l'étincelle qui a lieu par le contact d'un fil métallique avec la pile, n'est pas du même genre que celle qu'on tire d'un conducteur électrisé, laquelle ne part jamais qu'à distance. L'étincelle galvanique n'est due qu'à la combustion du fil métallique, et elle ne s'obtient qu'au contact. Les expériences de la Société ont établi que s'il y a une distance explosive, elle est inappréciable à nos sens.

La décomposition de l'eau, dans des circonstances données, a servi de base à M. Giaperon pour construire un galvanomètre, au moyen duquel on peut reconnaître le degré d'énergie d'un électromoteur.

MM. Larcher-Daubancour et Zanetti ont cherché à reconnaître l'influence du galvanisme dans la décomposition des humeurs animales. Ils ont fourni

à son action, au moyen d'un appareil à couronnes, l'urine des sujets de divers âges, le lait de vaches et la bile de plusieurs quadrupèdes. M. B. Mojon a fait diverses expériences pour s'assurer de cette action relativement à la décomposition de substances animales solides.

Jusqu'ici nous n'avons présenté qu'un apperçu rapide des expériences qui peuvent répandre quelque jour sur la théorie générale du galvanisme, sous le rapport de la physique et de la chimie. Il nous reste à exposer les résultats physiologiques et médicaux que les membres de la Société ont obtenus.

Le professeur Aldini a montré combien de tems et jusqu'à quel point peut s'étendre sur des animaux à sang froid et à sang chaud récemment privés de la vie, l'excitabilité galvanique.

Diverses expériences ont été faites par M. Sue jeune, pour constater l'opinion émise par Valli, que la sensibilité augmente dans l'animal à mesure que les excitemens qui l'atteignent, s'avancent vers les extrémités des nerfs.

Le sénateur Aboville, Mrs Guillotin, Vosdey, Parroisse et Bourru ont entretenu la Société de quelques considérations sur la nature des mouvemens déterminés par l'irritation galvanique et sur le siège de nos sensations.

M. Godine, jeune, a cité deux faits propres à éclaircir certains phénomenes galvaniques; le premier observé par lui pour la première fois en l'an 5 sur un cheval morveux récemment abattu, et dont le mouvement du tronc, séparé de la tête, donna 17 minutes après sa séparation, des signes extraordinaires de convulsion, par l'introduction d'un bistouri et d'un fil de fer flexible dans le canal vertébral.

Le second, observé en l'an 6 par le même membre, et par le C. Deveux, sur des gouttes de sang artériel, tirées d'un cheval encore vivant, et mises sur un plateau en niveau et en situation immobiles. Ces gouttes s'agitaient en tous sens, se mêlaient, se séparaient avec vitesse. Ce phénomene fut apperçu long tems à l'œil nu, et mieux encore à l'aide d'une loupe. Le sang veineux ne présenta dans la même circonstance qu'un mouvement faible et peu durable, et l'un et l'autre tirés deux heures après la mort de l'animal ne parurent donner aucun mouvement.

M. P. Sue, aîné, a offert un travail qu'il a fait concurremment avec M. Hallé, sur les expériences de M. Creve, relatives à l'irritabilité galvanique, à l'utilité du galvanisme comme stimulant, pour s'assurer de la mort, en constatant le défaut d'irritabilité dans les organes, destinés à entretenir le principe de la vie, etc.

Le même membre a fait l'exposé analytique des travaux de Bichat sur le galvanisme, de même qu'un précis des expériences de MM. Dupuysum, Moreau et Burdin, sur les impressions galvaniques que reçoivent la vessie, les intestins et la matrice.

Gautherot a signalé plusieurs parties du corps humain, qui, par l'application d'un métal, donnent au condensateur, les unes l'électricité positive, les autres l'électricité négative.

Comparant aux phénomenes galvaniques ceux de l'électricité ordinaire, M. Lacoche a fait part de l'observation d'un maniaque qui, dans les accès de sa maladie, provoquait des étincelles électriques à une distance double de celle où en aurait provoqué une personne saine, dans toute autre circonstance. Deux autres membres ont remarqué la même disposition dans deux sujets de sexe différent, mais qui faisaient l'un et l'autre un usage excessif d'eau-de-vie.

M. Mauduit a tracé l'historique d'une affection rhumatismale dont il a été lui-même atteint, et des impressions qu'occasionnaient chez lui les divers changemens, tant dans la température que dans l'état électrique de l'atmosphère.

Diverses expériences ont été faites par la commission des applications médicales, pour vérifier l'exactitude des faits annoncés par quelques physiciens, quant à la différence d'action des deux pôles de la pile, sur les organes de la vue, de l'ouie et du goût.

La même commission a fait d'autres tentatives sur des aveugles, choisis parmi ceux des Quinze-Vingts, pour s'assurer si les aveugles-nés sont susceptibles d'éprouver l'éclair galvanique, et pour reconnaître si cet éclair a lieu malgré l'altération de l'organe visuel et par induction, malgré l'absence de cet organe; elle en a fait aussi, sous un nouveau point de vue, à l'école vétérinaire d'Alfort, pour reconnaître jusqu'à quel point les animaux peuvent être affectés par de fortes commotions galvaniques, et pour s'assurer de l'action du galvanisme sur le cœur et sur les mouvemens de la respiration (2).

(2) Les détails de ces expériences seront consignés dans les Mémoires de la Société.

M. Nauche a eu occasion de remarquer, 1° que lorsqu'on soumet à l'action de la pile, quelques points de la surface de la tête des personnes chauves, jusqu'à un pouce au-dessous de la nuque, elles éprouvent l'éclair galvanique. Ce qui indique dans les nerfs optiques des communications nombreuses avec les autres nerfs, que l'anatomie n'avait pas fait soupçonner

2°. Il a observé que l'éclair galvanique est propre à faire reconnaître plusieurs degrés dans la goutte sereine, en ce qu'il y a des personnes qui l'éprouvent encore, et d'autres qui n'en sont plus susceptibles.

3°. Que l'on peut stimuler les organes glanduleux et les viscères, en dirigeant seulement sur les troncs nerveux qui vont s'y distribuer, l'action d'un appareil galvanique.

4°. Qu'il survient souvent à la suite des galvanisations, des vésicules, dont les unes, locales, paraissent au moment même des applications galvaniques; les autres, générales, ne se manifestant que long-tems après, semblent déterminées par l'action du galvanisme sur toute l'économie.

Le même a observé, avec M. Pajot-Laforêt, que l'application du pôle négatif sur quelques substances animales, et spécialement sur les viscères, détermine à leur surface, soit pendant la vie, soit peu de tems après la mort, la production d'une mucosité blanchâtre très-abondante, qui ne se manifeste pas par l'application du pôle positif.

L'application du galvanisme au traitement des maladies, a fixé d'une maniere spéciale l'attention des membres de la Société.

M. Bonnet a présenté des considérations sur l'application du galvanisme aux asphixiés par strangulation, par immersion et Par la vapeur du gaz acide carbonique. La commission des applications médicales s'est occupée de diverses expériences sur cet objet, et elle n'a obtenu que des résultats qui ont paru à la Société devoir être soumis à un examen plus approfondi.

M. Winckler a communiqué des observations faites par M. Schans, sur la surdité, dont plusieurs sujets paraissent avoir été guéris par l'usage du galvanisme.

MM. Pagès et d'Hombres, fils, ont obtenu par le même moyen la guérison d'un idiotisme accidentel.

M. Nauche a retracé l'historique d'une goutte sereine, d'une himiplégie et d'une rétention d'urine par paralysie de la vessie, qui paraissent n'avoir cédé qu'à l'usage de ce moyen.

La guérison d'un rhumatisme douloureux, très-opiniâtre, a été obtenu de même par M. Dudangeon.

M. Alibert a transmis plusieurs observations de paralysies et autres affections chroniques, guéries par M. Westring, à l'aide de brosses métalliques.

« Le travail de votre commission, on dit les rapporteurs, excéderoit les bornes d'un simple rapport s'il fallait y comprendre l'extrait des nombreux ouvrages publiés par les membres titulaires et associés résidens, et les faits transmis par un grand nombre de correspondans de la Société. Parmi ces derniers vous aimerez sans doute à distinguer Vassalli-tandi, Julie et Rossi, membres du Comité galvanique de Turin; Mongiardini, J. Mojon et Batt, de l'Institut national ligurien; les professeurs Gerboin, à Strasbourg; Vanmons, à Bruxelles; Vanmasum, à Harlem; Pfingstem, à Kiel; Walther, à Bamberg; Hidelhofez, à Lausanne; les physiciens Damecourt jeune, à Hanovre; le Bouviers Desmortiers, à Nantes; Prunay Chambouron, à Meaux, etc. »

» Vous venez de voir, ont-ils ajouté, dans le précis des travaux de la Société, par quelles recherches ses membres ont déjà signalé leur zele, et vous voyez en même-tems, combien il reste encore de pas à faire dans une carriere que l'on croyait naguères terminée par les connaissances que nous avions déjà sur l'électricité. Mais l'appel fait depuis à tous les savans par le Chef auguste de l'Empire, et les efforts de tous les physiciens qui ont entrepris de répondre à cet appel, nous montrent assez les difficultés qui restaient encore à vaincre. On sentit alors le besoin d'une association de savans, où chacun d'eux pût puiser et multiplier les ressources qu'il ne pouvait se procurer en s'isolant. Ces circonstances détermineront la formation de notre société. Si les résultats qu'elle a obtenus ne sont pas décisifs, ils pourront du moins le devenir par la continuation de ses travaux, par le concours assidu de ses membres et par la protection du Gouvernement.

GÉOGRAPHIE.

Carte de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, ou *Royaumes-Unis de la Grande-Bretagne*, avec une partie des côtes de France, depuis l'embouchure de la Loire, et s'étendant au delà au nord, jusqu'au fleuve de l'Elbe; présenté à Sa Majesté Impériale, par Vieq, graveur de géographie. Cette carte peut servir à suivre généralement toutes les opérations militaires.

Prix, 3 fr., et 4 f. pour les départemens, pour carton ou emballage.

A Paris, chez l'Auteur, rue du Marché Palu, n° 9, maison du receveur des loteries, attenant au pont.

Goujeon, géographe, rue du Bacq, au coin de celle de Lille.

Esnault, marchand d'estampes, boulevard Montmartre, terrasse Frascati, n° 1.

Villequain, marchand d'estampes, Cour des Fontaines, Palais du Tribunat.

Et Jeauffret, marchand d'estampes, Palais du Tribunat, n° 61, à côté du Café de Foy.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ¼	55 ¼
—courant	56 ⅜	57 ⅜
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	186 ½	185
Madrid vales	fr. c	fr. c.
— Effectif	14 fr. 77 c.	14 fr. 57 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 22 c.	5 fr. 14 c.
Naples		
Milan	71. 19s dp. 6f.	8 l. 8 6 d.
Bâle	½	1 ½ p
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	2 fr. 87 c.	2 fr. 86 c.

CHANGES,

Lyon	pair. à 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair à 25 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair à 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	58 fr. 85 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	56 fr. 50 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France...	1120 fr. c..
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, les Prétendus, suivi des Noces de Gamache.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Adélaïde du Guesclin. — M. Lafond reparaîtra par le rôle de Vendôme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Entrée dans le Monde, le Vieux Comedien, et Marton et Frontin. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la 1re repres. della Grotta di Trofonio, opéra en 2 actes, musique de Paësielio, qui n'a jamais été exécuté à Paris. — Mercredi, le Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. Catinat; l'Aveugle supposé, et les Vélociferes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, Diderot ou le Voyage de Versailles, et le ballet d'Annette et Lubin.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Demain, le Faux Lord, suivi de Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'Imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 9 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 310. *Dimanche*, 10 *thermidor an* 12 *de la République* (29 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 16 *juillet* (27 *messidor*.)

(*Extrait du Times*.)

C'est avec peine que nous annonçons la capture du navire l'*Admiral-Aplin*, de 558 tonneaux, capitaine Rogers, faisant voile pour Madras et le Bengale. Ce bâtiment avait mis en mer en août dernier; il a été pris et conduit à l'Isle-de-France; 11,000 onces en especes étaient à bord pour le compte des particuliers. La perte de la compagnie n'est qu'une bagatelle. Voici les noms des passagers: Mme Sarah Moffat et son mari, capitaine dans un régiment malais; le lieutenant Foley, des gardes-marines; le capitaine Henry, du 19e de dragons, et sa femme; le capitaine lieutenant Fiott, de Haviland, le capitaine Hawkins; John Russel, volontaire dans les gardes-marines de Bombay; et Joseph Cox, domestique.

C'est le navire américain *le Missouri* qui nous apporte cette nouvelle. Ce bâtiment avait mis en mer à Batavia; il se rendait à Cowes, et a été retenu à Plymouth par la frégate *la Loire*, capitaine Maitland. Il y a près de six mois qu'il a quitté l'établissement hollandais. Il a été forcé, dans son passage, de s'a reter à l'Isle-de-France pour se radouber. C'est dans cette île qu'il a vu le navire *the Admiral-Aplin*, dont nous avons parlé ci-dessus, *la Countess of Sutherland*, qui était parti de Calcutta pour la Chine, et un brick anglais de Bencoolen: tous ces navires avaient été capturés par l'escadre de l'amiral Linois, qui a remis à la voile pour croiser dans les mers de l'Inde. On apprend encore *du Missouri*, qu'à son départ de l'Isle-de-France, on y équipait des corsaires.

La déclaration, si long-tems attendue de l'électeur de Bade relativement à l'expédition française d'Outre-Rhin, a enfin été communiquée à la diète le 2 du courant; mais il paraît qu'elle était de nature à mettre fin à toute espece de délibération à ce sujet, attendu qu'il y avait tout lieu de croire que l'empereur de Russie y avait accédé.

Les différens yachts qui doivent conduire la famille royale à Weymouth, sont complettement équipés; ils feront voile de Deptford vendredi ou samedi prochain.

On lit l'article suivant dans une gazette de Dublin de mardi dernier. — On a appris qu'un individu, nommé *M. Cabe*, qui a joué un grand rôle dans la rébellion de 1798, est revenu depuis peu, de France avec des intentions très-perverses. Cet homme a un talent particulier pour déguiser ses traits. Il était l'intime ami et l'agent de lord Robert Fitzgerald, et il a été long-tems detenu à Newgate. On promet une récompense de 500 liv. sterling à ceux qui le livreront.

Fonds publics. — 3 pour cent consolidés, 57 $\frac{1}{2}$. — Omnium, 5 $\frac{1}{4}$.

INTÉRIEUR.

Boulogne, *le* 8 *thermidor*.

En creusant à la Tour d'ordre pour établir la barraque de l'Empereur, on a découvert les traces d'un camp romain. Les fondations qu'on a démolies étaient en briques.

C'est avec ces briques que les soldats du camp de la 1re division ont coloré leurs barraques. Cette circonstance est d'un favorable augure. Les légions romaines qui occuperent ces camps, ne désavoueraient point les régimens qui les occupent aujourd'hui.

Paris, *le* 9 *thermidor*.

L'Empereur a fait manœuvrer, le 6 de ce mois, depuis six heures du matin jusqu'à deux de l'après midi, la seconde division du camp de Boulogne.

En passant la revue des troupes, Sa Majesté s'est informée des batailles où chacun des officiers s'était trouvé, et il a vu avec intérêt que plus des trois quarts avaient reçu des blessures graves dans différentes affaires, et plusieurs même au nombre de trois ou quatre.

Il a témoigné sa satisfaction de la belle tenue et de l'instruction des troupes.

Le même jour, l'Empereur a passé la revue des flottilles de péniches et autres bâtimens destinés à aller à la rame.

Le lendemain, il a également passé en revue les flottilles de chaloupes canonnieres et de bâtimens canonniers.

Il a visité les amménagemens de tous ces bâtimens, et a été très-satisfait de l'uniformité qu'il a remarquée dans toutes les installations, et des progrès de l'ordre et de la discipline dans les diverses flottilles.

Des lettres de l'Inde portent la nouvelle que les Anglais, quoiqu'en paix avec le Portugal, se sont emparés des villes de Goa et de Diu.

Le ministere anglais a demandé au parlement un fonds de 2,500,000 liv. st., (environ 60,000,000 de notre monnaie) *pour dépenses extraordinaires et secretes*.

Le ministere a-t-il voulu, par cette démarche, donner à penser au public qu'il était prêt à conclure quelque nouveau traité de coalition contre la France, et faire croire que cet argent était destiné à acquitter en conséquence de nouveaux subsides?

Les bons esprits ne doivent point s'y tromper; car ils ne supposeront pas que ce gouvernement agisse sciemment contre son but. S'il avait pu concevoir l'espérance d'un tel résultat, il n'aurait pas commencé par mettre toute l'Europe dans sa confidence. On sait qu'en pareilles circonstances, l'usage constant du cabinet de Londres est au contraire de négocier et signer secrettement les traités, de commencer les paiemens, et de n'informer la nation que quand la publicité est sans danger.

Le ministere anglais aurait-il voulu en se servant de ce bill, comme les marchands d'une enseigne, dire aux puissances de l'Europe: nous avons des livres sterling en réserve; si vous avez à nous vendre le sang de vos sujets, il n'y a plus qu'à s'entendre et à conclure le marché?

Mais d'abord le gouvernement anglais n'a pas plus besoin pour de telles opérations d'élever une enseigne, que les premiers jouailliers d'Amsterdam et de Paris pour trouver à vendre leurs diamans; les noms, les comptoirs sont connus. Tout le Continent sait fort bien que quiconque a besoin d'argent pour étendre et perpétuer sur l'Europe les fléaux de la guerre, est sûr d'en trouver à Londres. Toutes précautions qui tendraient à accréditer le gouvernement anglais par ces moyens vulgaires, seraient donc parfaitement inutiles; elles seraient d'ailleurs tout-à-fait contraires à son intérêt; car en donnant l'éveil au Continent, elles rendraient plus difficiles des négociations qui ont besoin du mystere, et qui sont en danger d'échouer lorsqu'elles éclatent avant que le traité soit conclu, et les parties contractantes, en mesure d'agir.

Quelque malhabile que se soit montré le gouvernement anglais depuis plusieurs années, quelque profonde qu'ait été son ignorance sur les intérêts et la situation du Continent, sur la situation et les intérêts de la France, nous ne pouvons penser qu'il ait porté la maladresse jusqu'à ce point. Soixante millions tournois sont d'ailleurs bien peu de chose pour les frais d'une troisieme coalition qui deviendrait plus funeste que les deux premieres aux princes qui y prendraient part, et qui finirait par ruiner leurs finances et leur avenir.

Toutes ces considérations conduisent à rechercher un autre emploi *des fonds extraordinaires et secrets* que le parlement a accordés sans examen. On ne peut douter qu'ils ne soient destinés à solder une partie des volontaires, ne voulant pas plus les payer d'une maniere uniforme, que les solder tous, et cherchant à effacer par l'accord de l'argent les dissonances de dispositions et d'opinions qui résultent de l'état violent dans lequel se trouve l'Angleterre, on s'est réservé toute facilité à cet égard, en déguisant cette dépense sous la dénomination commode de *fonds extraordinaires pour dépenses secretes*.

Mais 60 millions tournois ne suffiront pas à des besoins aussi réels et aussi étendus? Ce bill ouvre un nouveau gouffre qui achevera d'engloutir les finances de l'Angleterre. On commence par 60 millions, on finira par trois ou quatre cents. Dans un pays où les fortunes sont aussi inégalement réparties, dans un pays manufacturier comme l'Angleterre, lorsque par la conduite irréfléchie du cabinet, un grand nombre d'hommes vivant du travail de leurs mains sont enlevés à leur industrie, que la plupart des manufactures chôment, il faut nécessairement solder les ouvriers sans travail, et cette nuée de nouveaux soldats destinés à garder les côtes. Le mal s'étend à mesure que la prospérité publique s'altere, et personne ne niera que l'activité de ces nombreuses manufactures ne soit en Angleterre l'un des élémens nécessaires de la prospérité publique.

Et s'il est probable que le commerce extérieur, qui seul aujourd'hui soutient l'Angleterre, éprouvera par les événemens de la guerre des echecs considerables, il faut avouer que la situation de ce pays ne peut qu'empirer sans cesse.

Ce n'est pas avec des discours véhémens tenus au sein du parlement, ce n'est pas avec un grand nombre de folliculaires soldés et de libellistes à gages, ce n'est pas avec quelques entreprises honteuses et criminelles, telles que celles de Drake et de George, que l'on conserve à une nation le commerce du Monde, et cette industrie qui imposait des tributs à l'Europe. L'histoire des peuples et des siecles démontre que la prospérité des États ne se maintient que par la sagesse, par la modération, et par des entreprises telles que la vertu ne les puisse désavouer.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des garçons tailleurs d'habits, fripiers, gantiers, culottiers et ceinturiers. — Paris, *le* 29 *messidor an* 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les garçons tailleurs d'habits, fripiers, gantiers, culottiers et ceinturiers.

II. Le sieur Wiéthoff, demeurant rue Bailleul, no 238, division des Gardes-Françaises, est nommé préposé au placement desdits garçons.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon est fixée à un fr. 25 c.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, *signé* Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, *signé* Pils.

MÉLANGES. — HISTOIRE. — VOYAGES.

Fragment historique sur les mœurs, les usages, les cérémonies religieuses et les mariages, l'éducation et l'enseignement des Indous (1).

L'immense famille du genre-humain, séparée et répandue sur le globe, se trouve divisée par les usages, par les institutions sociales; mais elle reste toujours unie par l'instinct de la nature qui la rapproche, malgré les distances qui en éloignent les différentes branches, et quel que soit le climat qu'elles habitent.

L'Indoustan ne se trouve pas seulement éloigné des autres régions du Monde par la distance des lieux, et séparé des pays voisins par de hautes chaînes de montagnes et par les mers, il en est séparé encore par la durée et l'ancienneté de ses traditions, par ses usages, par ses lois simples et humaines, et par la pureté des mœurs du peuple qui habite ce superbe et riche pays: avantages précieux qui se sont conservés intacts; quoique des milliers de siecles, comme l'atteste

(1) Extrait du chapitre V d'un ouvrage inédit sur l'Indoustan, par M. Legoux de Flaix, ex-officier du génie. (Cet ouvrage, dont l'auteur traite particulierement du commerce de l'Inde, doit paraître incessamment).

son histoire, se soient écoulés depuis l'origine de ce peuple, qui remonte à Broûma, le plus ancien législateur connu; ce pays, qui plus que tout autre, a éprouvé des révolutions politiques, que la beauté du climat, la fertilité du sol, l'ingénieuse industrie des peuples, et sur-tout l'immense richesse de ses productions, lui ont constamment attiré.

L'Indou, qui mérite à juste titre d'être nommé l'aîné de la grande famille des hommes, a conservé les mœurs de son premier âge, parce que sa religion a veillé sur ses institutions qu'il tient de Broûma (la Sagesse); cette religion dont la conformité aux lois immuables de la Nature est parfaite, a garanti et défendu ces institutions contre les coups du tems et la force des événemens.

La naissance de l'homme dans tous les climats, est environnée de dangers; le terme de son existence est accompagné de douleurs, de noirs chagrins et de larmes; mais le mariage, placé entre les deux termes pénibles de la naissance et de la mort, est l'époque à laquelle tous les peuples, même non civilisés, ont attaché des idées d'allégresse et de prospérité: l'éducation de l'homme, qui exige une continuelle surveillance, et son instruction toujours difficile, fixent dans tous les tems l'attention des hommes observateurs, et les sollicitudes constantes des philosophes de tous les pays.

Je vais essayer de peindre rapidement les différentes situations de l'homme né dans l'Inde (2), dans les divers âges dont je viens de parler. D'après les principes des Indous, l'éducation de l'homme doit commencer à sa naissance, idée qui se rapproche de celle que le célèbre auteur d'Emile a consignée dans son ouvrage.

Les lettres sont honorées dans l'Indoustan, comme l'émanation de la Divinité; aussi l'Indou n'ouvre-t-il jamais un livre qu'il ne le porte aussitôt à son front avec le sentiment du respect. Il en est de même lorsqu'il prend une plume avec l'intention d'écrire.

Les parens, dès que leur fils a atteint l'âge de cinq à six ans, s'empressent de l'envoyer aux écoles. Cet usage est généralement suivi dans toutes les contrées de cet immense pays, et par toutes les castes (3). Les femmes, entièrement soumises à leurs maris, sont honorées et respectées des Indous; cependant elles ne doivent savoir ni lire ni écrire; elles ne reçoivent aucune connaissance de la littérature. Avoir des mœurs pures et chastes, c'est tout ce qu'on leur enseigne. On met au rang de leurs principaux devoirs de prendre soin de leur ménage, de bien diriger leur maison, d'être bonnes meres, et de plaire à leurs maris.

Les meres commencent de bonne heure à apprendre à leurs filles à conserver leurs attraits, à tresser leurs longs cheveux, à les peigner soigneusement, à les parfumer avec des guirlandes de fleurs, de l'huile de fleurs ou d'essences précieuses, à les faire tomber avec grace sur leur dos en une longue tresse, qui commence sur les tempes et au sommet de la tête, et qui est ornée de chaînes, de bandeaux et de plaques d'or, enrichies de perles et de pierreries. La coiffure des jeunes filles (on se ressouviendra qu'on les marie dès leur enfance) est d'avoir les cheveux liés sur le front. Ce nœud est le symbole de l'innocence et de la virginité. Celles qui sont mariées ne peuvent le porter. Les filles ne peuvent porter aucuns bijoux; et

Telle qu'une bergere, aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornemens,

elles s'étudient aussi à noircir les bords des paupieres avec de l'antimoine éteint dans l'eau de rose, ce qui rend leurs regards doux, pleins d'une sensible et tendre volupté. On leur montre à se farder le visage et la poitrine avec une composition de sandal, de saffran (terre mérite) et d'eau rose, dont la couleur jaunâtre est analogue à celle de leur peau; à teindre en rouge avec le suc exprimé de la feuille du minthie (4), la paume des mains et la plante des pieds, les ongles des doigts et les orteils; à faire paraître sous le chôli, petit corset d'un tissu flexible, qui couvre et conserve pendant long-tems leurs formes, une taille souple et agréable; à laisser entrevoir sous une légere et élégante draperie dont les robes actuelles de nos dames peuvent offrir le modele, une jambe fine, un petit pied nud, chaussé quelquefois d'un soulier sans talon orné de broderie, jaspé des plus riches couleurs de l'iris, dont les doigts et les chevilles sont encore plus ornés de bagues, de chaînons et de plaques que ne le sont les bras, les poignets et les mains. Un très-long pantalon d'une étoffe mince, serrant la jambe, et dont les extrémités plissent sur les chevilles au-dessus des chaînes; voilées en été d'une gaze légere, tissue en lame d'or et d'argent (5); en hiver d'une schalle (6) de Cachemire, ces femmes ainsi costumées, ne le cedent nullement à nos Européannes dans l'art de la parure, dont elles n'ont d'ailleurs aucun besoin pour paraître belles. Car, dans cet heureux climat, la nature semble avoir été encore plus favorable au sexe que dans les autres; l'on y rencontre bien rarement une jeune personne qui soit décidément laide, et j'ai parcouru ce pays en tout sens pendant neuf années. C'est particulierement dans les provinces du Bengale et de celles des côtes de Canara et du Coukan, qu'il semble que, sous la figure d'Indiennes, les grâces aient à se montrer: l'œil ne peut se rassasier de les contempler; mais il ne peut long-tems les fixer, car on ne peut jouir qu'un instant de ce plaisir: dès qu'un Européan paraît, soudain elles disparaissent plus rapidement que l'éclair; elles s'enfuient avec la legereté dont Virgile peint, dans son immortel poëme, la course rapide de Camille.

Tous les attirails de la toilette de nos femmes sont peu utiles aux Indiennes. La beauté va chercher les grâces à leur source, elle les tient de la propreté; et l'eau, qui dans leur doctrine purifie les ames, est la seule ressource que les Indouanies emploient pour conserver les appas de la jeunesse dans toute leur fraîcheur.

Les femmes de l'Indoustan ne sont pas instruites aux arts agréables comme les Européannes: les seules courtisannes, peut-être plus voluptueuses que ne l'étaient celles de l'ancienne Grèce; les Kauchinies, pour me servir de leur expression, que les Européans nomment Bayaderes, sont les seules femmes auxquelles l'on apprenne à lire, à écrire, à chanter, à danser, ainsi que tous les exercices séducteurs qui développent les mouvemens et donnent de la grâce au corps. Mais par un sentiment de contradiction qui n'est que trop ordinaire à l'esprit de l'homme, et dont on peut toutefois ici se rendre raison, les Indous, qui aiment à entendre chanter, à voir danser ces Kauchinies, qui les appellent à toutes les fêtes, soit civiles, soit politiques, et même aux fêtes religieuses, ne permettent jamais à leurs épouses de se livrer à ces divers exercices.

En effet, le premier des êtres dans l'ordre de la nature, selon le point de vue sous lequel les Indous considerent les femmes, deviendrait bientôt l'objet de leur mépris, s'il cultivait, surtout en public, ces arts de pur agrément; et ils les assimileraient aussitôt à ces Kauchinies voluptueuses, qu'ils caressent et couvrent, presque dans le même moment, d'opprobre, et malgré leur fidélité en amour pour les hommes qui s'attachent à elles. La fidélité en amour, dit un de nos moralistes, est toujours une vertu récompensée. Oui, lorsque l'amour est innocent; autrement cette morale est frivole et fausse; car lorsque l'amour est coupable, la fidélité en amour est criminelle; ainsi du moins le pensent les sages de tous les pays.

Si l'on n'enseigne pas à lire aux Indiennes, en revanche les meres s'attachent à les instruire des préceptes de la morale, et à leur donner plutôt encore des exemples que des préceptes.

Je ne puis m'empêcher de faire connaître, dans cet extrait, quelques-uns de ces préceptes que les meres de l'Indoustan donnent à leurs filles.

« Les femmes, pour être heureuses, doivent être aimées de leurs maris.

» Les Kauchinies cultivent leur esprit; les épouses doivent cultiver leur cœur.

» Lorsque les femmes s'attachent aux soins de leur maison, s'oublient pour ne penser qu'à leurs enfans, renoncent à la louange, se font des amies, ne confondent pas le desir de briller avec le besoin de plaire, toutes les saisons ont pour elles de beaux jours.

» Ayez toujours cette recherche qui, sans être ce que l'on appelle parure, prouve la propreté et le desir de plaire à celui qui est votre époux.

» Vous êtes belle, mais ne cherchez jamais à le paraître; soyez bonne, si vous voulez être aimée et l'être toujours.

» La bonté vous portera à compatir aux peines d'autrui; la générosité, vertu qui suppose toutes les autres, à secourir l'indigent et le voyageur, et l'une et l'autre à ne pas faire des dépenses exagérées, inutiles.

» Trouver une ame bonne est le besoin de tous les momens; la posséder est le charme de tous les âges, charme sans lequel aucune vertu n'est suffisante, charme qui ferait passer mille défauts.

» L'humeur éloigne, la douceur ramene et calme même le furieux.

» Pour être parfaitement heureuse, il faut se croire nécessaire au bonheur d'un autre; c'est la premiere et la plus douce des illusions.

» Ne vous dissimulez jamais vos défauts, ne les flattez jamais, connaissez-les et convenez-en; la franchise vous les fera excuser; elle est une preuve du repentir; quel homme serait assez injuste pour ne pas les oublier!

» Soyez en garde contre la vanité qui, chez les femmes, rend la jeunesse coupable et la vieillesse insupportable. »

C'est à l'âge de quinze à seize ans qu'un Indou acheve ordinairement son instruction, et commence l'apprentissage de la profession de son pere. La vie d'un homme ne suffisant pas pour atteindre la perfection d'aucun art, le seul moyen d'y arriver est de le faire continuer par d'autres hommes; et qui mieux que les enfans peuvent être associés aux travaux de leurs peres pour atteindre ce but! Les enfans, dit un précepte de leur institution, ne peuvent être instruits dans un autre art que celui professé par leur pere, et à l'aide duquel il a élevé et nourri sa famille. Telle est la volonté du Ciel, autrement ce serait la subversion de tout ordre, un véritable chaos. D'après nos mœurs, ce préjugé nous semble ridicule et contraire à l'émulation; mais si nous considérons que l'Indou est soumis à la division des castes, qu'il exerce toujours la même profession, et qu'aucun art chez lui n'est humiliant; si d'ailleurs l'expérience se joignant au précepte, lui a prouvé les avantages de cet usage pour la conservation de la morale, fait le bonheur de la société, contribue au perfectionnement des arts, loin de blâmer ce principe de civilisation qui perpétue dans chaque caste la même profession exclusivement à toutes autres, nous serons plutôt disposés à l'applaudir qu'à le blâmer.

Les peres deviennent donc les maîtres, ceux qui enseignent le métier à leurs fils. Ce continuel rapprochement entre le pere et les enfans fait naître la confiance réciproque entre les divers membres de la famille. Il résulte de cette société une plus forte et plus intime liaison entre les freres.

Le pere connaît mieux ses enfans, il peut mieux les apprécier; il fait son ami de son fils, en l'associant à sa profession, à ses peines et à ses plaisirs. Il forme un second lui-même; son art, perpétuellement transmis dans sa famille, s'y perfectionne nécessairement. Le fils aîné remplacera le pere dans sa maison, si, par une mort prématurée, celui-ci vient à être enlevé à sa famille. L'homme est un être perfectible sans doute, mais tout prouve qu'il est aussi un être d'habitude; il n'est donc pas indifférent de lui en faire contracter de bonnes dès sa jeunesse. Ce que je dis est un axiôme de principe, et passe pour civilisation chez les Indous.

C'est assez généralement à l'âge où un jeune Indou sort des écoles publiques, qu'on le marie. Cet usage est suivi par toutes les castes: celle des Brames marie ses enfans encore au berceau.

Ce n'est pas comme chez la plupart des Européans, l'inclination, le penchant mutuel que deux jeunes gens éprouvent l'un pour l'autre, qui décident chez ce peuple leur union conjugale. Les rapports des castes, les liaisons des parens, sans aucun égard à leur fortune particuliere, font seuls les mariages.

Cet usage, qui ne prouve pas en faveur des mariages que nous nommons d'inclination, contribue chez les Indous à la formation des mœurs. Il prévient des caprices qui, trop souvent, sont pris pour le sentiment; il habitue à ce lien qui forme seul le bonheur de la vie, qui attache l'homme à son semblable et à son pays, enfin à la société. Il empêche qu'un jeune homme ne passe sa jeunesse dans la débauche, et ne porte ensuite aux autels de l'hymen que les derniers tributs d'une ame vieillie et d'un tempérament usé. L'imagination et le goût, le sentiment et le caractere des jeunes époux se développent sous les regards paternels et par les exemples des parens. L'Indou marié dès sa plus tendre jeunesse, ne connaît que sa femme; et elle, retrouvant en son mari le compagnon des jeux de son enfance dont le souvenir ne s'efface jamais, ne cherche à plaire à aucun autre homme qu'à son époux: sans s'être aimés par choix, ils s'aiment parce qu'ils se connaissent. Leur tendresse en est peut-être moins forte, mais elle est plus durable. Ce sentiment, l'amour fraternel, ainsi que la piété filiale, le plus puissant des ressorts sur lequel on puisse appuyer une solide et immuable association civile, leur sont moins suggérés par les préceptes que par les exemples, et leurs cœurs en restent pénétrés toute leur vie; aussi leurs mœurs et leur morale se conservent-elles plus pures, et leur passions sont-elles moins orageuses. Ils vivent plus heureux, plus long-tems; leur sang a, pour ainsi dire, la pureté de leur ame, et leur population en est plus nombreuse et plus belle.

Le lien conjugal n'est point considéré par les Indous sous le simple point-de-vue d'un contrat civil; il est regardé plutôt comme un engagement destiné à l'association des cœurs, des sentimens et des intérêts de la vie entiere. Cet engagement ne peut se renouveler. On le contracte par un serment solennel en présence de l'Etre-Suprême et

(2) Je n'entends par cette expression que le pays et le peuple Indous; les mahométans qui l'habitent, sont nommés *Mogols*.

(3) Il y en a dix-neuf, on les nomme *Jadi* et *Indoustani*. Des voyageurs peu instruits les ont portés au nombre de quatre-vingt. C'est une erreur due à l'ignorance, ou à la différence des dénominations qu'elles reçoivent dans les idiomes de ce pays, où l'on parle dix-neuf langues.

(4) C'est le *lawsonia inermis*.

(5) Cette gaze, nommée *goulbani* en langue indienne, est extraordinairement légere à l'œil, quoique tissue en lame d'or sur la trame. On ne saurait voir rien de plus riche et de plus élégant à-la-fois.

(6) Ce mot est du genre féminin dans les langues indiennes.

des ancêtres. pour qu'ils en deviennent les garans. Il est indissoluble; aucune puissance ne peut le rompre, pas même la loi; car c'est sous les auspices de cette loi même qu'il a été consacré. Telle est l'opinion du plus ancien peuple du Monde sur le mariage.

La polygamie est absolument interdite par les sages institutions de Broûma; c'est ainsi que doit se prononcer le nom de cet homme, le plus ancien des législateurs de la terre, et dont les institutions dureront, suivant toutes les apparences, jusqu'à la fin des siècles. Mais je serais historien peu exact, si je ne disais ici que la caste des Brames, qui se place au premier rang du peuple Indou, abuse quelquefois de cette prérogative pour se permettre d'épouser, contre les lois, plusieurs femmes; ce qui arrive rarement à la vérité, et toujours en des contrées éloignées; encore n'est-ce que la caste dite *Babou*, la première sous-division de cette tribu, qui s'arroge ce droit que réprouve la saine raison, et qui est une infraction manifeste à la première, à la plus importante des lois du contract social, celle sur laquelle, selon moi, reposent la sûreté des familles et les bonnes mœurs des peuples.

C'est, je ne doute pas, cet usage très-particulier, ou le peu de connaissance des langues indoustanes, qui a fait dire à quelques historiens anciens et modernes, que la polygamie était autorisée dans ce pays. Cicéron lui-même a commis cette erreur dans ses *Pensées sur la mort*, chap. X.

Entre les différens usages qui caractérisent et différencient les mœurs des Indous de ceux de toutes les autres peuples, même les plus voisins, il en est un que je ferai remarquer, autant par sa singularité, que parce qu'il contrarie les lois de ce peuple que j'ai beaucoup étudiées. Il n'existe à la vérité que dans la caste de *Naimar*, désignée par l'auteur de *l'Histoire philosophique et politique*, etc., sous le nom de *Nair*. Cette caste habite la côte de Malabar, où elle est toute puissante. Fille aînée de Chetéri, un des quatre enfans allégoriques de Broûma, et qui est particulièrement connue dans les autres contrées de ce vaste pays de l'Inde, sous la dénomination de *Rajepout*; ce qui signifie roi-soldat, dans cette caste des Naïmar, dis-je, la femme du frère aîné devient l'épouse de tous ses beaux-frères. Cette particularité, qui nous semble bizarre, et n'avait été notée par aucun auteur que je sache, mérite cependant de trouver place dans l'histoire du genre humain. Cet usage, établi long-tems après Broûma, est fondé sur l'indigence des Naïmar, et plus encore sur ce que les femmes, par une cause qu'il serait peut être impossible de définir, sont en bien moindre nombre dans cette caste, ou pour parler plus exactement, dans cette sous-division de caste, qu'elles ne le sont dans les autres, et même en moindre nombre que dans toutes les autres contrées, soit de l'Inde, soit des autres pays. Or, le célibat étant aux Indes une sorte d'opprobre, il a bien fallu nécessairement qu'une femme Naïmar devînt l'épouse de plusieurs hommes. Les castes ne peuvent se mêler, ni vivre, ni même manger les unes chez les autres. Une barrière insurmontable les séparant à jamais sous ces rapports.

D'après les institutions sociales de ce peuple, tout homme doit être marié, quelle que soit sa profession. Si l'on y trouve actuellement des célibataires, connus sous la dénomination de *Chanichi*, cet ordre de pénitens ne s'y est établi qu'un grand nombre de siècles après celui de l'origine des Indous, et il est d'ailleurs très-peu nombreux, et ne jouit d'aucune considération.

Le père devenu l'ami de son fils, le seul qui l'initie dans sa profession, qui lui en montre la théorie et la pratique, ses parens qui ont été le soutien de son enfance, ses guides dans l'âge où l'homme est environné de tant d'écueils, de prestiges, et de tous les piéges de la séduction, deviennent son conseil pour l'acte le plus important de la vie, et ses bienfaiteurs, en lui choisissant une compagne qui comble ses vœux, et fixe sa destinée sur la terre.

Aussitôt que les accords pour le mariage sont terminés, les parens s'empressent à conduire leur fils dans la maison de la femme qu'ils lui destinent.

En se présentant à son beau-père, l'époux futur doit lui faire un *nazer* (présent d'alliance), qui consiste à lui offrir, sur un mouchoir qui couvre la main par marque de respect, trois, cinq ou sept pièces de monnaie d'or ou d'argent. Le *bianazer* est le signe et le gage de l'engagement qu'il va contracter. Il est l'emblême des déférences, des égards et de la considération qu'il devra toujours avoir pour son épouse; mais il est aussi celui de la soumission de la femme envers son mari; cette soumission, dans les idées de ce peuple, est figurée comme une chose acquise à prix d'argent. En effet, tout est symbolique et figuré dans les actions, les usages et les mœurs des Indous. Tout y parle à l'esprit par des images dont le caractère est ineffaçable.

L'Indou traite-t-il d'une affaire de commerce, de la vente d'un immeuble, les parties contractantes prennent dans la même saliere et se donnent mutuellement du sel: lorsqu'ils se font quelques concessions, alors ils se versent réciproquement quelques gouttes d'eau sur les mains. Après cela, la promesse faite est indissoluble.

Ainsi l'acceptation du *bianinazer* tient lieu chez ce peuple, de la signature de nos contrats de mariage, qui ne sont pas en usage dans la règle et les coutumes de leur loi. De ce moment, le jeune homme, ou pour dire plus exactement, l'enfant est reconnu gendre de la maison. On annonce aussitôt le mariage à toute la famille et aux amis. On s'occupe immédiatement après, à faire les dispositions et les préparatifs pour célébrer la noce. Les cérémonies nuptiales doivent commencer dès le surlendemain de l'arrivée de l'époux chez sa future. Le nombre trois, qui est mistérieux dans presque toutes les religions, l'est, ce me semble, davantage dans celle de l'Indou.

Pour plus de solennité, il est d'usage de faire construire des sales vertes, appellées *bingala*, quoique la nature soit toujours embellie et vivante aux regards de l'habitant de cet heureux pays. Ces sales doivent être garnies de rameaux du Mourouga, arbre consacré à la divinité qui préside à l'hyménée. On les orne de toutes sortes de fleurs, qui regnent en festons et en guirlandes, tout au tour de ces sales. On plante devant le seuil de la maison, des bananiers portant leurs grappes de fruits qui couronnent le fronton. Ces bananiers, dont les grappes sont énormes, font un ornement assez agréable, et figurent nos cornes d'abondance, dont elles ont peut-être donné l'idée. Elles sont effectivement, chez l'Indou, l'emblême de la fécondité et le signe de la prospérité.

Au lieu de publier, comme nous le faisons, par des bans ou par des affiches, les promesses de mariage, les Indous, chez qui toutes les cérémonies ont de la solennité, publient leur hyménée par une promenade aux flambeaux, qui se fait pendant cinq nuits consécutives dans toutes les rues de la ville. Les époux placés dans une même voiture nommée *palek*, accompagnés d'un cortége nombreux, précédés d'instrumens de musique, et d'artificiers qui tirent à chaque carrefour des boîtes à feu et lancent sans cesse d'énormes fusées, ces processions, qui se font avec le plus de magnificence possible, sont escortées de troupes de kauchinies; ces femmes qui réalisent tout ce que la fable et la poésie ont imaginé de plus enchanteur sur les nymphes et les compagnes de Vénus, dont le culte est peut-être plus célebre encore dans l'Indoustan, qu'il ne l'était chez les Grecs et dans toute l'antiquité. Elles exécutent, au son des tambourins, des tamtans et des flûtes, du cliquetis de monstrueuses cymbales, des danses voluptueuses que ces instrumens inspirent à ces prêtresses d'Almanama, la Vénus des Indous.

C'est le neuvième jour en rentrant à la maison, au retour de la cinquième et dernière promenade, que se fait la cérémonie qui doit irrévocablement unir les époux. Elle commence par une invocation adressée aux Divinités de l'hymen et de l'amour, fils du Destin et de Cybele, d'Apollon et du Chaos; allégories fines et charmantes, dont les images, sous la forme d'un rosier et d'une espece de tilleul, sont placées au milieu de la salle verte, construite dans l'intérieur de la maison. On fait à ces Divinités de la mythologie indienne, des libations d'eau de rose et de cocos, cassés en leur présence; des offrandes de fleurs, de sucre et de fruits. Les peres des époux, sans l'intervention d'aucun brame ou prêtre, offrent à *Sive Mâadéo*, *le biani* (bijou conjugal), qu'ils présentent après, à tous leurs ancêtres figurés, par nombre de vases remplis d'eau. Ils les prient d'entendre et de faire exaucer leurs vœux, pour que Mâadéo bénisse les époux, en leur accordant des jours prospères, et sur-tout de ne pas les priver de postérité, à l'époque où la nature aura achevé le perfectionnement de leurs êtres.

Après cette oraison, le père de la fille prenant sa main droite, la plonge dans un bassin rempli d'eau, et la promene ensuite sur la flamme d'une lampe placé sur l'autel de *sourvasseraimi* et *saipouc*, l'hymen et l'amour. Il la fait jurer en présence de ces Divinités, et par l'eau et le feu qu'elle vient de toucher, qu'elle sera attachée à son mari, et lui sera soumise toute sa vie; lui représentant que c'est le seul moyen pour elle d'être heureuse et honorée de sa caste et des hommes; qu'autrement, semblable à l'eau qu'elle vient de toucher, et qui perd sa limpidité par le moindre mélange, et semblable à la flamme de cette mêche qui s'éteint par le plus faible souffle, elle perdrait soudainement ce qu'elle a de plus précieux au monde après la religion, l'honneur et sa réputation.

Les deux meres viennent ensuite jetter quelques gouttes d'eau, emblême de la pureté, sur les mains de leurs enfans, qu'elles réunissent; elles leur passent une même guirlande de mougri, fleurs que nous nommons jasmin d'Arabie, comme voulant les enchaîner avec ce que la nature produit de plus tendre, de plus agréable. Le père du marié lui remet en cet instant le *biani*, et lui fait faire le serment de fidélité à sa femme, en lui disant de jurer, en présence de l'Être éternel, d'honorer, de respecter sa compagne, celle qui seule peut le rendre heureux toute sa vie; promettre de n'avoir pour elle aucun mauvais procédé, et sur-tout de ne la pas priver, par de capricieuses préférences, des droits qu'elle seule doit avoir, dont elle doit seule jouir, s'il ne veut pas manquer de fruit, de bétail et de postérité.

Toutes ces cérémonies ont lieu dans le plus profond recueillement; elles sont réellement augustes, et doivent retracer avec force et pour toute la vie, à la mémoire des jeunes époux, leurs sermens et les engagemens qu'ils viennent de contracter. C'est ainsi que toutes les actions et les usages des Indous, se rattachant à leur religion, leur impriment constamment un grand et ineffaçable caractère.

Le mari alors présente du pane [7] à sa femme. Il lui passe au cou une chaîne d'or à laquelle est fixé le biani: dès lors le mariage est fait. Le concert recommence; les kauchinies reprennent leurs danses: on présente aux convives des essences et des fleurs, on les asperge d'eau-rose; on sert le banquet. Après la fête, l'époux amene sa femme dans la maison de son père, et n'a avec elle de rapport conjugal que lorsqu'elle est parvenue à l'âge de puberté.

L'Indou est si hospitalier, que les personnes aisées invitent tous les habitans de la bourgade à venir au repas du mariage de leurs enfans. Les personnes riches y appellent des villages voisins. Ce concours de visites et de fêtes dure et se prolonge quelquefois pendant vingt ou trente jours. L'amitié, la bienfaisance, ces doux présens du Ciel, sont des sentimens profonds chez ce peuple simple et heureux; ils sont une partie de ses besoins, le principe de ses actions et le cachet de son caractère.

ANTIQUITÉS.

De l'ancienne vénération de quelques peuples pour les oiseaux.

Ce n'est que dans l'enfance des sociétés, lorsque la raison de l'homme était encore faible, qu'il imagina d'honorer les animaux.

Les oiseaux devaient les premiers fixer son attention, puisque, plus multipliés que les quadrupedes et peuplant, pour ainsi dire, tous les élémens, ils s'offrent sans cesse à la vue.

Ils auront d'abord excité son admiration par la liberté de leur vol, la légéreté de tous leurs mouvemens, par leurs couleurs et leurs parures.

Ils ont ensuite mérité son attachement par la douceur de leurs mœurs, par leur penchant pour sa société, et par les services qu'ils lui ont rendus en poursuivant les insectes et les reptiles pour les détruire.

Enfin, ils ont étonné sa raison, et même excité vivement ses passions, quand il a pu remarquer leurs voyages périodiques et constans, leurs chasses et leurs jeux, leur moral en amour, l'art infini avec lequel ils savent s'abriter et protéger leurs petits; quand il s'est trouvé sensible à cette voix pénétrante, que seuls ils possedent, et dont les accens expriment si bien leurs desirs, leurs craintes, et toute la véhémence de leurs appétits.

Ces impressions n'ont pas agi toutes à la fois. Elles n'ont même pu se produire que successivement, et à mesure qu'une civilisation qui ne faisait que commencer, mais qui allait en croissant, rendait l'homme plus propre à les recevoir.

Mais elles ont sur-tout été vives sur les orientaux, qui s'y trouvaient disposés par leur climat, leur imagination, leur vie oisive et contemplative.

En effet, la chaleur du climat qui fait du moindre mouvement un exercice pénible, les tenait dans un repos presqu'absolu, qui se prolongeait en les énervant toujours davantage. Comme ils n'employaient point leurs forces, ils ne consommaient rien pour les réparer; ils avaient donc peu de besoins, et ils y fournissaient facilement dans des contrées où la terre est véritablement féconde, puisqu'elle produit sans culture, des fruits nourrissans, où, sous un ciel serein, quelques feuillages remplacent le domicile, où le climat lui-même sert de vêtement.

Quoique les espèces incommodes ou dangereuses fussent très-multipliées, les hommes n'avaient réellement à craindre que les animaux féroces, auxquels ils résistaient le plus souvent par leur nombre. C'était néanmoins des ennemis redoutables: on cherchait à les fléchir; mais ceux qui employaient leur vie à les combattre et à les vaincre, étaient célébrés comme des héros.

Dans cette oisiveté continuelle, où presque tous étaient plongés, ils fixaient davantage leurs regards sur les objets qui se trouvaient à leur portée; ils en saisissaient les traits les plus déliés; ils en distinguaient les impressions les plus faibles; de sorte que la même cause qui enervait leurs membres, développait et perfectionnait leurs sens, et exaltait en même tems leur imagination, qu'elle rendait néanmoins plutôt vive que forte.

Leurs anciennes poésies présentent par-tout des tableaux légers, ou des peintures touchantes, et toujours puisées dans une nature amie de l'homme. Ils y rapportent tout à eux-mêmes. C'est pour eux, pour adoucir leurs peines, pour récompenser leur vertus, pour applaudir à leurs amours, que les

(7) C'est une feuille aromatique d'une espece de lierre que les Indous mâchent continuellement.

jeunes animaux bondissent sur l'arène ; ou, que les oiseaux élevent jusqu'aux cieux des concerts ; tandis que les fleurs mélangent des parfums, que la verdure se ranime et brille de rosée, que sous des ombrages frais les vents et les eaux ne cessent de murmurer.

Évitant donc constamment des sensations trop fortes, auxquelles ils n'étaient pas accoutumés, ils cherchaient leurs plaisirs dans des sensations plus douces, et ne s'entouraient que des objets propres à en exciter de semblables. Doués d'une imagination trop active, ils leur prêtaient encore de nouveaux attraits : ils n'auraient dû que les chérir, et ils finirent par les vénérer.

Alors, ils regardèrent les oiseaux comme des êtres d'une nature supérieure ; les plus nobles de tous étaient des messagers célestes, ou bien ils transportaient les divinités sur leurs ailes rapides.

Les plus familiers devenaient des génies protecteurs que l'on aimait à invoquer ; où, plus généralement encore, des hôtes caressés et chéris que l'on n'avait garde d'inquiéter.

C'était quelquefois la divinité elle-même qui prenait plaisir à se montrer aux hommes sous les formes aimables de ces animaux : c'était, pour tous ces peuples, les symboles vivans des vertus et des qualités bienfaisantes, qui ne sont dans leur système théologique, que des émanations de la puissance des dieux.

Les Parses se représentaient le Tems, père de la Nature, comme un oiseau qui planait sur l'Univers, qui le couvrait de ses ailes. Ils s'imaginaient que les Izeds, chargés de veiller sur le Monde, étaient puissamment secondés par plusieurs oiseaux, et croyaient ces derniers si purs, qu'ils attribuaient à leurs regards le pouvoir de chasser les mauvais génies. Au chant du coq, mais sur-tout à la voix forte du *Corbeau céleste* instruit par Ormuzd, les dews étaient glacés de crainte, et le sanglier fuyait les hommes qu'il allait déchirer.

Les clameurs des oiseaux, comme leurs chants les plus doux, formaient, selon eux, un véritable langage, ou plutôt c'était la langue même du ciel.

Lorsque Mithra, le dieu de l'abondance, leur amenait la fécondité, deux oiseaux en prenaient les germes sur le sommet des montagnes, et les répandaient ensuite un à un sur les campagnes cultivées. Sans oiseaux, il n'y aurait pas eu de contrées heureuses. Ormuzd les avait tous créés pour les opposer aux productions du Dew Ahrimane, principe de destruction et de malheur.

Les oiseaux qu'ils respectèrent comme les plus utiles, furent en effet ceux que nous méprisons aujourd'hui, parce qu'ils nous paraissent immondes : ils les remerciaient sans cesse de les délivrer des cadavres qui infectaient l'air, et des espèces malfaisantes qui souillaient la terre.

On se félicitait de les voir s'approcher du lieu des sacrifices ; car, ce qu'ils enlevaient des victimes, était la portion des Izeds.

Les oiseaux de proie, dont ils ne recevaient aucun dommage, ne leur semblaient que des animaux courageux : ils voulaient même qu'ils fussent les plus honorés, parce que par un vol plus sûr et plus élevé qui les dérobe souvent à la vue, ils semblaient se perdre dans ces régions supérieures, voisines de celles où les dieux avaient établi leur séjour. Aussi pensaient-ils qu'après la mort c'était un bonheur, et la récompense d'une bonne action, de devenir leur pâture, et d'être ainsi transformés en des êtres presque divins.

Il paraît que les Egyptiens, les Perses et les Indoux, distinguaient plusieurs classes d'oiseaux sacrés. En Egypte, on ne pouvait tuer un ibis ou un épervier, même involontairement, sans perdre la vie. Zoroastre, dont les préceptes sont encore fameux et respectés, défend comme un crime le meurtre des oiseaux.

Longtems après, les Grecs, sous un ciel tempéré, qui favorisait en même tems l'imagination et la raison, ont prodigieusement embelli les idées des Orientaux, mais sans y attacher la même importance. On nourrissait des oiseaux dans les temples : on en consacrait à tous les dieux ; mais on en servait dans tous les festins : et la politique des chefs eut plus de part à la science des auspices que l'imagination du peuple.

On ne retrouve plus aucune trace de ces mêmes idées chez les peuples du Nord, que leur vie habituelle et leur caractère aussi âpre que leur climat, éloignent trop de ces fictions agréables.

L'inclémence de l'air, l'inconstance des saisons, les vicissitudes de l'atmosphère, exigeaient d'eux de continuels efforts qui ne leur laissaient guère de loisirs. Il leur fallait s'abriter, se vêtir ; et comme la terre, abandonnée à elle-même, se surchargeait sans fruit de végétaux inutiles, et ne pouvait fournir à leur subsistance, ils étaient obligés d'y pourvoir par des chasses pénibles, ou par des travaux de culture plus pénibles encore.

Quelquefois la nature s'offrait bien à leurs yeux avec tout ce que le printems lui donne de charmes ; mais, reprenant bientôt ses lugubres vêtemens, elle détruisait elle-même de si douces images. Des impressions profondes et toujours renaissantes effaçaient jusqu'à la trace de celles qui étaient légères et passagères.

Ainsi leur imagination ne s'enflammait guère qu'à l'aspect des phénomènes les plus imposans. Elle prenait tout son essor lorsque la terre était déchirée par le feu des volcans, et le ciel agité par celui des tempêtes. Ouvrez l'Edda ; les poëtes scandinaves y suivent tous une violente impulsion, et dessinent à grands traits une nature dure et sauvage : leurs tableaux portent un caractère de sévérité jusque dans les nuances les plus délicates.

Des hommes habitués à de grands et dangereux spectacles, étaient peu touchés de quelques phénomenes d'un ordre moins élevé, dont ils ne sentaient pas l'intérêt et le charme. Ayant souvent employé leurs forces, et connaissant toute leur puissance, ils ne craignaient point les animaux ; et n'en affectionnaient aucun en particulier, parce que tous leur paraissaient également utiles.

D'ailleurs, les mœurs des oiseaux ne présentaient pas le même contraste dans un pays où les animaux féroces sont rares et sans courage.

Dans les climats chauds, au contraire, où les quadrupedes carnassiers attaquent souvent l'homme, où ils sont nombreux et très-puissans, où les reptiles et les insectes nuisibles pullulent de toutes parts, les oiseaux devaient être regardés comme les seuls êtres bienfaisans.

Il est donc à présumer que le culte des oiseaux a été le premier culte libre, et le premier tribut de reconnaissance que les hommes aient rendu aux animaux.

Mais lorsque les sociétés ont eu pris une certaine consistance, les peuples acquis assez de moyens pour se garantir des animaux féroces, dompter, apprivoiser ceux qui n'étaient que timides, ce culte a dû recevoir beaucoup de modifications.

Les animaux domestiques sont devenus, à leur tour, l'objet de nouveaux hommages mieux motivés et plus mérités.

On doit croire qu'en Egypte on en était venu à ce point, lorsque l'art des embaumemens y fut inventé ; lorsque les prêtres ou les rois y élevèrent des monumens d'orgueil, et firent couvrir d'emblêmes ces livres éternels.

La plupart des animaux domestiques furent admis dans ces mêmes emblêmes ; et si on les y voit moins souvent que les oiseaux, c'est que ces derniers par la variété prodigieuse de leurs formes, de leurs habitudes et de toutes leurs qualités physiques et morales, réelles ou imaginaires, devaient paraître en effet plus propres à cet usage.

Ils présentaient les images de mille attributs, science, prévoyance, célérité, liberté, indépendance ; de mille vertus, douceur, fidélité, constance, amour conjugal, amour paternel ; ou devenaient les emblêmes de la force, de la majesté, de la fierté, du courage, et même de la puissance ; car on sait que les Babyloniens et les anciens Grecs, ont pris dans la classe des oiseaux la marque distinctive de leurs bâtons augiuraux, et les ornemens de leur sceptre.

Par leurs migrations réglées, les oiseaux pouvaient indiquer le tems des récoltes, de certains travaux, marquer les saisons, ou désigner les régions qu'on s'imaginait devoir être pour ch que espece une seconde patrie ; et l'Egypte elle-même n'est-elle pas toujours représentée sous la figure d'un Ibis ?

Comme les oiseaux ont aussi d'autres migrations moins constantes et déterminées de loin en loin, par l'abondance ou la disette dans quelques contrées, il suffisait qu'une espece remarquable, et jusqu'alors inconnue, soit apparue tout-à-coup à la veille d'un grand événement, pour que son apparition en fût regardée comme le présage, et pour qu'elle servît par la suite à en rappeler le souvenir.

Enfin, peut-être avait-on dès-lors remarqué que leurs cris, leurs clameurs, leur vol plus ou moins rapide, plus ou moins élevé, présage souvent la pluie, la tempête, ou promet des jours sereins.

Et, comme l'imagination qui exagere pour embellir, ajoute aux qualités qu'elle apperçoit, toutes celles qu'elle voudrait y trouver réunies, et fait d'un être réel un être de raison plus parfait, les oiseaux servirent encore à représenter la piété filiale, la tempérance, la chasteté et presque toutes les vertus sociales qu'on voulait recommander au peuple, ou lui faire chérir en les lui présentant sous d'ingénieuses images.

Qu'on ajoute à cette énumération tout ce que fournirent les idées mythologiques, les fables, les allégories si répandues et si accréditées parmi les Orientaux ; et l'on ne sera pas surpris que l'emploi de ces emblêmes soit devenu très-fréquent, très-varié, et leur multitude presque infinie.

Au reste, les peuples de l'Orient ont conservé une partie de leur antique vénération pour les oiseaux, qui, aujourd'hui même, respectés dans toutes les Indes, vivent en paix au milieu de ces belles contrées. Les symboles qu'ils en ont pris ne sont pas tous oubliés : on les emploie à la Chine, pour y distinguer les différentes classes des Mandarins, que la loi oblige de porter un oiseau gravé sur leur poitrine. A la vérité, les Arabes, depuis long-tems, célebrent davantage leurs chameaux et leurs gazelles ; mais leurs ouvrages les plus modernes, prouvent qu'ils regardent encore quelques oiseaux comme des génies, et que les fictions auxquelles ces idées ont donné lieu, sont encore nombreuses parmi eux.

Il ne faut pas trop juger de ce qui a pu se passer dans les grandes sociétés primitives, par ce qui se passe dans les petites hordes de sauvages qui existent de nos jours sur l'ancien Continent : les premieres n'ont rien dû qu'au tems et à elles-mêmes, tandis que les secondes, quoique restées voisines de l'état de nature, ont reçu des peuples policés les animaux domestiques et les instrumens de culture, c'est-à-dire, tout ce qui porte l'empreinte de la plus profonde réflexion et du plus sage emploi de la raison.

JULES-CÉSAR SAVIGNY, *de l'Institut d'Egypte.*

(*Extrait du Magasin encyclopédique.*)

LIVRES DIVERS.

Rosamonde, ou *le Dévouement filial* ; par Bette d'Etienville ; 2 vol. in-12, fig. — Prix, 4 fr. pour Paris, et 5 fr., franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunat, galerie de Bois, n° 188 ; et passage Feydeau, n° 24.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{4}$
—— Courant...	56 $\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Londres.....	24 f. 75 c.	24 f. 50 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{2}$	185
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 62 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 22 c.	5 f. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 s. d p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 54 c.	
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 f. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	58 fr. 60 c.
Idem. Jouis. de vendmiaire an 13..	fr. c.
Id. Non réclamées dac les départ...	fr. c.
Actions de la banque de France.....	1120 fr. c.
Caisse des rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, les Prétendus, suivi des Noces de Gamache.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Collatéral, Jacquas Dumont, et le Pacha de Surène. — Demain, par l'Opéra Buffa, la 1re représent. della Grotta di Trofonio, musique nouvelle de Paësiello. — Mercredi, la 1re repr. du Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. Boursault, les deux Prisonniers, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Le Ballet de la Fille mal gardée, précédé du Mariage de Figaro.

Théâtre Molière. Bombarde, parodie des Bardes, précédé du Faux-Lord.

Théâtre de la Cité. L'Homme à Bonnes fortunes, et Alexis et Jusine.

Théâtre du Marais. Abelino, et le Mariage du Capucin.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Aoj. fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Dimanche 17, 1re grande fête extraord., grande illumination en verres de couleur des allées, berceaux, montreuils, bosquets, perspectives, etc. ; ensuite grand feu d'artifice, retardé jusqu'ici par le mauvais tems.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

Journal du 1er fructidor an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 311. *Lundi*, 11 *thermidor an* 12 *de la République* (30 *juillet* 1804.)

EXTÉRIEUR.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Extrait d'une lettre de Zante, le 11 *juin* (22 *prairial.*)

Les tremblemens de terre sont très-fréquens cette année dans notre île, ainsi qu'à Sainte-Maure, (l'anc. Leucadie.) Dans la nuit du 7 au 8, nous en avons éprouvé un des plus violens : une chaleur étouffante et un calme absolu précéderent ce terrible phénomene qui fut annoncé par un bruit semblable à celui du tonnerre, et qui dura quelques secondes. A minuit précis la premiere secousse se fit sentir ; elle ébranla les maisons et répandit la consternation parmi les hab tans. Une seconde secousse qui suivit presqu'immédiatement, fut encore plus forte ; des plafonds se détacherent, les portes et les fenêtres s'ouvrirent, les meubles furent renversés dans toutes les chambres, où l'on pouvait à peine se tenir debout. Ce tescène d'horreur dura près de 50 secondes, après lesquelles la commotion devint moins violente, et se termina par un léger ébranlement. Vers trois heures du matin, nous éprouvâmes encore une nouvelle secousse ; mais elle fut beaucoup moins forte que les précédentes, et ne dura pas aussi long-tems. Le 9 et le 10, la chaleur ne fit qu'augmenter, et la terre trembla de nouveau à plusieurs reprises, sans toutefois qu'il en résultât aucun dommage.

Suivant ce qu'on apprend, ce tremblement de terre s'est fait sentir d'une maniere bien plus violente en Morée et particulierement à Patrasso. Un grand nombre de maisons de cette ville ont été renversées, et quantité d'habitans ont perdu la vie : la ville, les villages des environs, situés le long de la côte, ont été presqu'entierement détruits. Nous attendons des détails ultérieurs sur cet affreux événement ; nous craignons qu'il ne se renouvelle ici, et ces craintes sont d'autant plus fondées, que notre île repose sur un sol mobile, ou du moins creusé et miné par les feux souterrains qu'alimentent sans cesse les matieres bitumineuses qu'il renferme. Il y a treize ans, nous éprouvâmes déja un tremblement de terre qui détruisit les fortifications, et renversa plusieurs édifices, et fit périr un assez grand nombre d'habitans.

INTÉRIEUR.

Spa, le 13 *thermidor.*

Vendredi soir, vers huit heures et demie, il s'éleva un orage très-fort qui augmenta peu-à-peu, et devint enfin terrible par la fréquence et la force des coups de tonnerre et la violence des éclairs à-peu-près continus ; il fut accompagné d'une averse énorme. Il devait naturellement en résulter une crue des eaux du Voyai et du ruisseau de Crepe qui entourent et traversent ce bourg. Elle fut d'abord réguliere, quoiqu'assez forte pour inspirer quelque crainte ; mais vers dix heures, ces eaux s'éleverent avec tant de force, qu'en un instant une grande partie de Spa fut inondé. Les eaux traverserent les rues avec une rapidité et un bruit prodigieux et comme par torrens, remplirent les rez-de-chaussée d'un très-grand nombre de maisons, dépaverent les rues, dans quelques-unes desquelles il se forma des trous de plusieurs pieds de profondeur ; des pierres d'un très-grand poids furent transportées fort loin de leur place. Quelques maisons ont beaucoup souffert, il en est qui sont en partie détruites ; mais le plus grand nombre n'a reçu que peu de dommage. Les eaux ont atteint leur plus grande hauteur vers onze heures un quart ; peu après elles ont commence à baisser, et à une heure et demie les rues étaient à-peu-près à sec, du moins on pouvait y passer. Personne n'a péri dans ce fâcheux accident ; mais la perte des habitans, en marchandises avariées, en meubles, en provisions gâtées, etc., est considérable.

Les eaux se sont élevées, sur la grande place, à un metre quarante-deux centimetres (quatre pieds quatre pouces cinq lignes et demie.) Ainsi, elles ont été plus basses que le 26 avril 1674, époque gravée sur la pierre au haut de la niche qui couvre le Pouhon ; et moins hautes aussi que dans l'inondation du 22 août 1782.

On ne saurait trop admirer la vigilance du maire dans ses soins qu'il se donne pour faire déblayer et réparer les rues ; on y travaille avec une grande activité, et dès hier de très-bon matin, on en était occupé. Les sources d'eaux minérales n'ont rien souffert.

Paris, le 19 *thermidor.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 20 prairial an 12, vu la requête présentée par Jean-François Maugain,

Le tribunal de premiere instance séant à Pontarlier, département du Doubs, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence de Jean-Joseph Maugain, qui a disparu depuis 20 à 30 ans, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis plus de dix ans.

Par jugement du 24 prairial an 12, sur la requête de Louis Ozouf, cultivateur à Chevry, et Marie-Anne Voisin son épouse, demandeurs en déclaration d'absence de Jean Voisin, leur frere et beau-frere, parti pour le service de la République, et qui, depuis plus de 10 ans, n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Lô, département de la Manche, a ordonné qu'il sera fait enquête contradictoire avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence dudit Jean Voisin, a autorisé en outre lesdits Louis Ozouf, et Marie-Anne Voisin, sa femme, à gérer et administrer provisoirement les biens du présumé absent, ainsi qu'à poursuivre la liquidation de la légitime de la mere de ladite femme Voisin.

SCIENCES. — PHILOSOPHIE.

Elémens d'Idéologie, par M. Destutt Tracy, membre du Sénat-Conservateur et correspondant de l'Institut national; seconde partie, Grammaire. — An 11 (1803) (1). Un vol. in-8°. — A Paris, chez Courcier, impr.-libraire, quai des Augustins, n° 71 ; et chez les libraires des principales villes de la France.

« On croit communément, dit l'auteur, que » c'est la lassitude et l'épuisement du génie qui » produisent le penchant à la réflexion et à la » discussion ; et l'on regarde comme un signe de » décadence, l'apparition de cet esprit subtil et » sévere, qui, se portant à-la-fois sur les choses » et sur les mots, veut tout analyser, tout connaître, tout apprécier, et cherche à se rendre » compte de toutes ses impressions, jusque dans » les moindres détails. Mais il est aisé de voir » que cela même est encore un progrès de notre » intelligence, progrès qui doit nécessairement » suivre les autres et ne peut les précéder. Car » ce n'est qu'après avoir eu des succès dans tous » les genres, que l'homme peut se replier sur » lui-même et chercher dans l'examen de ses » ouvrages, les causes générales de leur perfection, et les moyens de procéder encore avec » plus de justesse et de sûreté : et certes, de » tous ses travaux ce ne sont pas-là ceux qui » exigent le moins de force de tête, ni ceux » qui doivent produire les moins grands résultats. » Aurions-nous besoin d'ajouter que dans cette marche de l'esprit humain, se recommandent particulierement à l'estime de la postérité les écrivains qui, joignant une grande sagesse à la force d'un génie inventif à un goût exquis, à un jugement très-étendu et très-profond, sentent combien il importe de donner à l'opinion une direction saine et utile.

Quoi qu'il en soit, l'observation si vraie de M. Tracy est bien faite pour fixer l'opinion dans une cause où certains esprits, plus frappés des erreurs de quelques philosophes, que de la nécessité et de l'utilité des progrès de la philosophie, se croient fondés à rabaisser le dernier siecle en l'opposant sans cesse au siecle illustre de Louis XIV ; comme si, sous d'autres traits (car rien ne se ressemble entierement, quoique la nature et l'homme en général restent les mêmes), comme si chacun d'eux n'avait pas eu ses erreurs, ses ridicules, ses agitations, ses désastres, aussi bien que sa gloire, ses avantages, ses vertus, ses succès.

Le siecle de la belle littérature a dû précéder le siecle de la philosophie, comme le siecle de François Ier ou de la renaissance des lettres avait précédé celui de Louis XIV ; comme la nouvelle ère française doit, suivant M. Tracy, « faire prévoir » un développement de raison et un accroissement de bonheur dont on chercherait en vain » à juger par l'exemple des siecles passés, aucun » ne pouvant être comparé à celui qui commence. »

Vers la fin du regne de Louis XIII, la langue française tendant à se fixer, on la voit, sous la plume énergique du Grand-Corneille, atteindre en quelque sorte la perfection poétique ; ce qu'elle offre de défectueux dans les endroits où, cessant d'être aussi bien inspiré, son génie cédait encore à l'imperfection du langage usuel, est bientôt porté au dernier degré de pureté par Racine et Boileau ; presque simultanément tout ce qu'il y avait, chez les anciens et dans les deux plus belles langues du Monde, de pensées heureuses, de sentimens sublimes, d'images séduisantes, de vérités solides, est en quelque sorte traduit (2) dans la nôtre avec un mérite et une originalité qu'on ne surpassera jamais ; Boileau, Racine, Corneille, Moliere, la Fontaine, Pascal, Fénelon, Bossuet, Massillon occuperont toujours le premier rang de la littérature française, non-seulement parce qu'ils recueillirent les premiers les richesses immenses des beaux génies de l'antiquité, mais par les belles qualités même de leur style et de leur propre génie. Leur gloire est une gloire à part. Ils ont vécu alors.... Quelles eussent été leur succès et leur gloire s'ils fussent nés un siecle plus tard, et qu'ils eussent été précédé par nous ? On sait qu'il est des hommes doués des talens les plus rares, que modifient les événemens, et des ames d'une telle trempe que rien n'en peut altérer le caractere ; et le caractere particulier de l'ame influe beaucoup sur le mérite des productions de l'esprit ! On pourrait préjuger peut-être quel eût été, il y a cinquante ans, ce *Montagne*, si franc, si plein de verve et d'originalité, et dont les hardiesses sont si remarquables pour le tems où il écrivait. Ce qui est bien certain du moins ; c'est que le 18e siecle compte aussi ses génies, ses grands écrivains. Montesquieu, Buffon, Mably, Jean-Jacques, Voltaire, Condillac, Bailly, Condorcet, Lavoisier ; quels noms pour la science ! la politique, la philosophie et les différens caracteres de la langue perfectionnée ! Ils appartiennent à l'équitable avenir. En l'attendant que l'écrivain qui nous occupe soit jugé à son tour d'une maniere irrévocable, essayons de faire connaître l'ensemble et le but de ses travaux.

Porter le flambeau de l'analyse dans les profondeurs les plus intimes de l'esprit humain, décomposer et recomposer le mécanisme de l'intelligence ; afin de découvrir par quel jeu de nos facultés, les plus simples perceptions nées de la sensation pure, deviennent des groupes d'idées qui se compliquent sans se confondre, et, au moyen de signes de reconnaissance, peuvent conduire progressivement, aux plus étonnantes combinaisons de l'entendement ;

Analyser avec le même soin cette autre puissance, qui ajoute tant de charme et d'intérêt aux communications des hommes et des peuples, *l'expression de la pensée* ; approfondir la théorie des signes de nos idées, dans le dessein recommandable d'assurer la justesse des unes et l'exactitude des autres ; tel est le plan conçu par Mr Destutt-Tracy, et nous croyons pouvoir dire qu'il s'est livré à son exécution avec une généreuse et noble franchise.

Sans doute plusieurs savans, frappés de l'étroite liaison de ces deux phénomenes, ont avant lui cherché à découvrir l'origine de la pensée et porté leur réflexion sur les principes généraux du langage ; mais n'y avait-il rien de très-essentiel à présenter ? avait-on considéré ce sujet difficile sous ses véritables points de vue ? les théories qui existent, sont-elles complettes, satisfaisantes ? L'auteur pense que ceux qui ont été le plus loin dans ces recherches, ont laissé encore beaucoup à désirer. La logique d'Aristote, malgré la force de son génie, repose sur de fausses bases, parce que ce philosophe n'avait pu ou avait négligé de remonter jusqu'aux vrais principes de l'idéologie ; MM. de Port-Royal ont su les reconnaître et les ont proclamés au commencement de leur grammaire raisonnée, mais sans leur donner les développemens qu'exigeait leur importance, et toujours en procédant *d'après une doctrine convenue* ; Dumarsais, doué d'une sagacité

(1) On voit, par la date de cette publication, combien nous avons tardé à faire connaître la suite de l'ouvrage intéressant de M. Tracy ; heureusement il est du petit nombre de ces écrivains philosophes qui, en fournissant de nouvelles données à leurs successeurs dans la même carriere, doivent peu craindre de s'en voir aisément effacés.

(2) Boileau prétend lui-même être

.... *Un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.*

La Fontaine, qui s'est le plus enrichi de leurs trésors, disait à l'évêque d'Arranches :

Si quelqu'endroit, plein chez eux d'excellence
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y *transporte* et veut qu'il n'ait rien de perdu.
Tâchant de rendre *mien* cet air d'antiquité

exquise et le premier des grammairiens au jugement de l'auteur, n'a point achevé le tableau de notre intelligence; Condillac lui-même, ce fondateur de l'idéologie en France, a trop disséminé ses idées les plus heureuses; enfin, et sur-tout, le moment n'était pas encore arrivé de pouvoir tout examiner et tout dire. La liberté dont jouissaient les anciens, et qui, dans l'état de leurs connaissances et d'après leur impatience naturelle, ne pouvait leur être aussi favorable qu'à nous, était la seule chose qui eût manqué à la richesse de nos acquisitions, à la réserve et à l'excellente méthode d'observation de la philosophie moderne. Cette précieuse indépendance dont les bons esprits savent ne point abuser, a pleinement favorisé les méditations de M. de Tracy.

Au surplus, pour juger du mérite réel d'une production qui traite d'objets sur lesquels se sont déjà exercés beaucoup d'écrivains plus ou moins distingués, il faut d'abord se faire ces questions sur l'ouvrage : avance-t-il la science ? découvre-t-il de nouveaux et de *meilleurs* rapports ? Si après une lecture attentive et impartiale ces différens traits nous ont frappés, on sera fondé à conclure que le livre et l'auteur sont dignes d'une véritable estime. C'est l'impression qui nous est restée de l'examen de la seconde partie de l'ouvrage de M. Destutt-Tracy ; dans le *Moniteur* du 1er fructidor an 9, nous avions rendu le même témoignage de la première.

Il n'est peut être pas inutile de rappeler ici que, sous le titre sommaire d'*Elémens d'idéologie*, l'ouvrage entier comprend ces trois divisions fondamentales : 1° l'idéologie proprement dite ; 2° la grammaire ; 3° la logique.

Après avoir fait connaître l'homme intellectuel, autant qu'une vaine science, un esprit dégagé de toute prévention peut pénétrer dans ces mystères sublimes ; en un mot, après avoir, par une suite de faits, d'observations précieuses rattachées à des principes certains, montré qu'*elle est la véritable génération des idées*, l'auteur, encouragé par le succès de ce premier travail, s'est occupé de l'examen des signes à l'aide desquels ces idées se combinent dans notre entendement, et nous donne aujourd'hui sa théorie de l'*expression des idées*.

Cette marche est certainement la meilleure, et M. Tracy soutient, avec raison, que la grammaire doit être précédée de connaissances idéologiques très-approfondies ; car, comment analysera-t-on les signes destinés à représenter des idées, si l'on ne connaît déjà la génération et la composition de ces idées ? « Au point où est arrivé à présent l'esprit » humain, dit l'auteur, il veut remonter jusqu'aux » premiers principes qu'il peut saisir. Voilà pourquoi j'ai cru devoir commencer cet ouvrage par » un traité d'idéologie. Je sais que c'est une entreprise hardie, et j'ignore si elle sera heureuse : mais » quelqu'imparfaite que soit cette grammaire, je » suis certain qu'elle aura un avantage précieux, » celui de *commencer par le commencement*, et que » cet exemple sera suivi (3) et aura des conséquences importantes, en empêchant la science » de tourner perpétuellement dans le même cercle, » comme elle a toujours fait, et en lui faisant faire » des progrès réels et sûrs. »

Cette seconde partie n'était certainement ni la plus agréable ni la plus facile à traiter. Cependant M. Tracy qui a mesuré toute l'étendue de son sujet, n'a pas dédaigné d'entrer dans des détails minutieux mille fois rebattus par les grammairiens de tous les degrés ; mais il a su y porter ce coup-d'œil éminemment philosophique, et cette judicieuse perspicacité qui le caractérisent. Avec un peu moins de modestie, qui d'ailleurs sied bien au mérite, nous croyons que son travail aurait beaucoup gagné en concision ; il eût été alors plus précisément élémentaire ; la touche en eût été constamment plus ferme et les vérités encore plus sensibles. Ce n'est pas que M. Tracy n'ait bien la conscience de sa force ; elle s'annonce en général autant par l'énergie de l'expression que par le fonds de la pensée ; mais quelquefois il semble craindre de n'avoir pas assez démontré même ce qui ne laisse plus aucun doute dans l'esprit. Il résulte de ce désir de ne rien négliger, une redondance de preuves qui nous avait déjà frappés dans la première partie.

La manière de M. Tracy nous paraît tenir le milieu entre la prolixité excessivement méthodique de l'école allemande, et la marche quelquefois trop rapide et un peu vague de l'école française.

Nous nous sommes fait à nous-mêmes cette objection : que dans une matière aussi abstraite, il est bon de rappeler souvent les principes, de ramener aux découvertes qu'on a déjà signalées, afin de donner plus de force au raisonnement, et de porter l'évidence la plus entière dans l'ensemble de la nouvelle doctrine ; toutefois il nous a paru que ces répétitions avaient l'inconvénient d'embarrasser la dialectique, de troubler l'attention, en la forçant de revenir sur des points très-bien saisis, lors même qu'ils se représentent sous des images nouvelles et plus heureuses. Les anciens sages n'avaient trouvé d'autre moyen de faire parvenir la vérité morale aux oreilles délicates des rois que de la voiler sous les formes aimables et concises de l'apologue ; à l'égard des vérités d'un autre ordre, peut-être ne faut-il faire ni trop ni trop peu pour aider l'intelligence, et captiver l'attention naturellement rebelle et fugitive. C'est ainsi que Fontenelle sut égayer la sévérité de la science astronomique par la vivacité et le piquant du dialogue : ainsi nous avons remarqué avec plaisir, en rendant compte du premier volume de M. Tracy, l'aimable simplicité avec laquelle l'auteur s'entretient avec les élèves des écoles centrales sur les plus hautes questions de la métaphysique. Cette forme nous avait paru attachante, et nous regrettons qu'il y ait renoncé pour prendre toute la solennité du style didactique.

Depuis la publication de son premier volume, M. Tracy paraît avoir médité encore plus profondément la théorie de notre intelligence. Du moins, il se reproche de n'avoir pas dit d'une manière assez précise, assez exacte, ce que c'est réellement que l'opération de juger, l'acte intellectuel appelé jugement. Pour désigner cet acte, il s'était servi, après d'autres, de l'expression *sentir des rapports entre nos idées* ; mais quoique le fonds de la définition soit vrai, il craint qu'elle ne présente comme deux facultés ce qui n'en forme qu'une seule en dernière analyse. En conséquence il croit nécessaire de donner sur ce point de nouveaux éclaircissemens.

Juger n'est ni ne doit paraître une opération différente de celle de sentir. « Quand j'ai, dit-il, une perception, une idée, *je sens* ; et si je demêle une circonstance dans cette perception, *je juge*. Or, cette circonstance est elle-même une perception, une idée, puisque c'est une chose sentie ; ainsi, juger est encore sentir. C'est-là un point capital qu'il ne faut point perdre de vue ; à notre faculté de juger bien appréciée, se rapporte tout l'artifice du discours, et l'on reconnaîtra dans la suite combien cette manière de dire la même chose aura de conséquences utiles. »

» J'ose affirmer ici, poursuit l'auteur, qu'aucun » grammairien, jusqu'à présent, n'a connu en quoi » consiste précisément l'opération de juger, et que » c'est-là la principale cause pour laquelle les meilleurs esprits, et les têtes les plus fortes ne nous » ont encore donné que de mauvaises théories du » langage. Du moins j'avoue franchement que je » trouve toutes celles que je connais, non-seulement incomplettes, mais fausses. C'est ce qui » a fait mon désespoir lorsque j'ai entrepris d'écrire » ce traité ; et je n'ai repris courage que quand je » me suis senti moi-même pleinement satisfait à cet » égard. »

D'après ces explications et ces réflexions de l'auteur, rien ne pouvait plus retarder sa transition des jugemens sentis aux jugemens *énoncés*, circonstance particulière de l'idéologie qui appartient à la grammaire et fait l'objet spécial du second volume que nous annonçons.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter ici et d'accuser franchement que nous manquons des moyens nécessaires pour entrer dans l'analyse de la partie technique de cette grammaire. Nous laisserons donc à des esprits plus versés dans ces matières difficiles le soin d'exposer ce que dit l'auteur sur l'artifice du discours en général, sur l'essence et les fonctions du verbe, sur la conjonction que, etc., etc. ; d'apprécier ses réflexions sur la création d'une langue parfaite, sur les hyéroglyphes, sur la langue des Chinois, et autres objets, qui demandent pour les bien saisir, et sur-tout pour les juger, des connaissances que nous n'avons pas assez cultivées.

Terminons par la citation de la note suivante, dont l'importance est avouée par l'auteur lui-même. Si elle fait sur nos lecteurs la même impression qu'elle a faite sur nous, elle justifiera nos éloges.

« Le langage des animaux, tout composé de propositions, d'énoncés de jugemens, ne renferme » jamais de simples noms d'idées. Assurément ils » sentent, ils se souviennent, ils jugent et ils » veulent : cela est impossible à méconnaître. Les » moins intelligens d'entr'eux manifestent ces impressions d'une manière si positive et quelquefois » si énergique, je dirais presque si éloquente, que » je ne crois pas que nous ayons aucune preuve » plus certaine qu'elles existent dans nos semblables. Leurs gestes ou leurs cris disent donc très-» bien : *je sens, je juge ou je veux cela*. Ce sont » de vraies propositions tout aussi intelligibles que » celles de notre langage d'action, et même que » celles de nos langues les plus perfectionnées. Mais » aucun de ces gestes ou de ces cris, même dans » les espèces les plus modifiées et les plus développées par la société et l'exemple de l'homme, » n'est jamais le nom propre d'une idée isolée, » détachée de son attribut. Or, cela ne tient point » au mutisme, car beaucoup d'animaux émettent » des sons ; quelques-uns même articulent très-bien. » D'ailleurs cette opération pourrait également s'effectuer avec des gestes. Dans nos langages par » gestes, il y en a qui représentent un nom ou une » idée détachée, et d'autres un verbe ou son attribut séparé d'elle.

» Je pense que c'est donc cette capacité d'isoler » une idée partielle, de détacher une circonstance » d'une impression totale et composée, de séparer » un sujet de son attribut, d'abstraire, en un mot, » et d'analyser, qui manque aux animaux ; qui fait » que leur langage n'est jamais qu'une série d'interjections, qu'une suite de propositions implicites, et qui constitue toute la différence entre » eux et nous. S'ils l'avaient, ils décomposeraient » leurs perceptions ; ils se créeraient des signes » des idées résultantes de cette décomposition ; » ces signes allieraient les souvenirs de ces idées » à des sensations, les transformeraient en sensations, comme ils font pour nous ; ils raisonneraient avec ces signes, comme nous faisons » nous-mêmes. C'est donc à la décomposition de » la proposition dans ses élémens, que se marque » la séparation entre la brute et l'espèce intelligente par excellence. Jusques-là, je vois tout » semblable entre elles, ou du moins il n'y a » de différence que du plus au moins.

» Que l'on ne me demande point comment je » conçois qu'un animal juge, sent un jugement, » c'est-à-dire sent qu'une idée est comprise dans » une autre, sans sentir distinctement chacune » de ces deux idées. Je répondrais que je n'en » sais rien. Je pourrais dire en outre, que cela » nous arrive aussi à nous-mêmes ; que nous portons beaucoup de jugemens sans en démêler » les élémens, et qui plus est, sans nous apercevoir même que nous les portons : mais je » serais obligé d'ajouter que je ne comprends pas » mieux comment cela peut être ; et cela ne jette » rait aucun nouveau jour sur le sujet. Ce qu'il » y a de sûr, c'est que cela est ; que souvent » ensuite nous démêlons les élémens de nos juge» mens et les exprimons séparément, et que les » animaux ne font jamais ni l'un ni l'autre.

» Je crois cette remarque certaine, et intéressante en ce qu'elle entre dans la profondeur du » sujet, aussi avant qu'il nous est possible d'y » pénétrer dans l'état actuel de nos connaissances. »

J. S. LACHAPPELLE.

(3) Cette prévoyance de l'auteur, qui écrivait en l'an 11, se trouve déjà confirmée. Nous avons sous les yeux une édition (de prairial an 12) du *Cours pratique de la langue latine*, par M. Alexandre Lamarre, ou ce grammairien a eu le bon esprit d'accommoder à son excellent travail les principes et le fonds des idées de M. Tracy, et les a consignés dans le premier chapitre de son cours, sous le titre même d'*Idéologie*. Ce n'est pas la seule production nouvelle où les réflexions de notre auteur nous semblent avoir été mises à profit.

LIVRES DIVERS.

Traité de l'éducation économique des Abeilles, par M. Ducarne Blangy, nouvelle édition, dans laquelle on a retranché les longueurs du dialogue, et à laquelle on a ajouté les nouvelles découvertes de M. Hubert, avec leur application à la pratique de cet art, 1 vol. in 12. Prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez Guillemard, Palais du Tribunat, passage de la Cour des Fontaines, n° 11.

Poésies fugitives de M. Hinard, membre de l'Athénée de Toulouse, de la Société des Sciences et Arts de Montauban, et plusieurs autres Sociétés littéraires.

Cet ouvrage est un Recueil d'épitres, de fables, d'idylles et de couplets, terminé par un Poëme latin sur la fondation de Marseille, 1 vol. in-12. Prix, pour Paris, 1 fr. 20 cent. et 1 fr. 50 c. pour les départemens, franc de port.

Même adresse.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la Caravane du Caire, suivie du retour de Zéphire. M. Duport dansera dans les deux pièces.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Œdipe, suivi des Rivaux d'eux-mêmes. — M. Lafond remplira le rôle d'Œdipe.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 1re représent. de la Grotta di Trofonio, mus. de Paësiello, qui n'a jamais été exécutée à Paris. — Samedi, la 1re représ. du Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. La 1re repr. des Guimbardes, parodie d'Ossian, la Succession, et les Vélocifères.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. L'Honnête criminel, et le ballet du Déserteur.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Les deux Chasseurs et la Laitière, le Billet de Logement, et le Tableau parlant.

Théâtre du Marais. La 1re représ. des Beaux-Arts au Gros-Caillou, comédie nouvelle, précédée d'Abelino, drame en 4 actes.

Théâtre de la Cité. Phedre et Hypolite, et Rose et Colat.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 1.er nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N.° 312. *Mardi, 12 thermidor an 12 de la République (31 juillet 1804.)*

EXTÉRIEUR.

SUEDE.

Stockholm, le 10 juillet (21 messidor.)

S. A. R. la princesse abbesse était si malade ces jours derniers, qu'elle n'a pu quitter son appartement.

— Les effets du nouveau ministre d'Angleterre près notre cour sont arrivés; mais on ignore encore le jour où ce ministre arrivera lui-même.

— M. Wiegert, agent du commerce de Suede à Rostock, y est mort le 21 juin.

— Le colonel Norby est de retour de la Poméranie.

DANEMARCK.

Copenhague, le 14 juillet (25 messidor.)

S. A. S. le duc d'Augustembourg est arrivé avant-hier en cette ville, pour présider le conseil-d'état pendant l'absence du prince royal et du prince héréditaire.

Le prince royal a fait un voyage à Augustembourg, et comptait être de retour le 10, à Louisenlund.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 14 juillet (25 messidor.)

L. M. l'empereur et l'impératrice sont parties le 11 de ce mois pour Bade, où elles prendront les eaux.

— S. A. R. l'archiduc Antoine, grand-maître de l'Ordre Teutonique, partira dans peu pour Mergentheim, où il fera sa résidence.

Des bords du Mein, le 22 juillet (3 therm.)

Il s'est élevé des troubles dans le pays de Nassau-Usingen, particulièrement dans la petite ville d'Idstein, à l'occasion du refus fait par les habitans de fournir des corvées pour la construction d'une chaussée. Le prince mit à exécution cette petite ville, mais les habitans se pourvurent à la chambre impériale, comme n'étant pas tenus à des corvées. On ne connaît point encore le jugement de ce tribunal. Il y eut quelques voies de fait, samedi dernier: huit des principaux habitans furent arrêtés; toute la ville se souleva au son du tocsin; les portes des prisons furent brisées, et les huit détenus mis en liberté. Le lendemain, 200 soldats entrerent dans la ville: les chefs de l'insurrection furent arrêtés, et les soldats eurent ordre d'empêcher tout rassemblement. On ne connaît pas encore les dernieres circonstances de cet événement.

PRUSSE.

Berlin, le 14 juillet (25 messidor.)

On croit que le roi ne se rendra pas cette année en Silésie, parce que les terreins destinés aux revues et aux manœuvres ont beaucoup souffert de la derniere inondation.

— Le ministre d'état baron de Hardenberg, après avoir remis à M. de Haugwitz le portefeuille des affaires étrangeres, est parti pour sa terre de Tempelberg. Le ministre d'état comte de Reden s'est rendu dans ses terres en Silésie.

— Le prince Guillaume de Prusse va se rendre, avec son épouse, aux bains de Neundorf.

— Le roi a fait acheter en Egypte deux belles momies qui sont arrivées ici depuis peu, et qui ont été remises à l'académie des sciences, pour être placées au cabinet du roi.

ESPAGNE.

Cadix, le 22 juillet, (3 thermidor.)

Le corsaire français *l'Espérance*, le même qui s'est emparé, il y a quelque tems, auprès de Gibraltar, d'un cutter armé qui portait des dépêches à la flotte de l'amiral Nelson, a encore capturé, depuis peu, et conduit à Alicante, deux navires anglais expédiés de Gibraltar pour Malte.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 21 juillet (2 thermidor.)

Le gouvernement a enjoint à toutes les directions départementales de faire armer les bourgeois des villes respectives, où le départ de la garnison exige une force armée pour le maintien de la tranquillité publique et le bon ordre.

— L'on avait répandu depuis quelques jours des nouvelles alarmantes sur le Cap de Bonne-Espérance; hier au soir le gouvernement a eu des dépêches du gouverneur-général Janssens, qui annoncent que, le 5 avril, l'ennemi n'a pas paru; qu'un grand nombre d'habitans de la ville du Cap et des districts situés sur le bord de la mer étaient armés; que les fortifications qui défendaient les hâvres, rivieres et endroits de débarquement, etaient dans le meilleur état possible, et se trouvaient garnies de l'artillerie nécessaire; que la troupe et les habitans montraient une aversion décidée contre les Anglais, et que les districts éloignés de la colonie se trouvaient dans la plus parfaite tranquillité et en paix avec les peuples voisins. Un nombre considérable de prises anglaises se trouvent maintenant au Cap.

— Les papiers américains, du 24 mai annoncent que plus de 60 bâtimens anglais ont été pris dans un court espace de tems, par les corsaires français.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 juillet (24 messidor.)

Notre flotte des Indes-Orientales a mis à la voile, le 10, sous le convoi de l'amiral Edward Pellew.

— L'on apprend de Dublin qu'il s'est manifesté de nouveaux symptômes de rebellion en Irlande, et que les malveillans avaient eu une nouvelle réunion dans le comté de Kildare. On a découvert dans le pays divers étrangers sur les intentions desquels on a des soupçons, et un individu qui a joué un grand rôle dans la révolte de 1798, a été arrêté à Dublin.

INTÉRIEUR.

Paris, le 11 thermidor.

Le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, fera le 29 de ce mois, la distribution des prix remportés par les élèves des écoles centrales au concours général.

Cette institution, connue autrefois sous le titre de *Concours de l'Université*, a été rétablie, depuis quelques années, par le préfet du département, et a produit les résultats les plus satisfaisans. On conçoit, en effet, qu'elle doit être l'émulation des concurrens, dans une lutte où il ne s'agit pas seulement de vaincre pour sa propre gloire, mais encore pour la gloire de l'école à laquelle on est attaché. Les élèves appelés au concours sont choisis parmi les sujets les plus distingués des trois écoles. C'est à l'élite de chaque tribu qu'est confié le soin de conserver et défendre l'honneur de sa tribu. La crainte de dégénérer, la crainte de reparaître sans laurier devant ceux qui ont fondé sur lui l'espoir d'un triomphe, anime chaque élève, soutient son courage et ses efforts. Une telle émulation, aussi bien dirigée, partagée par les professeurs des écoles, devait nécessairement tourner au profit de l'instruction publique. Aussi les personnes qui prennent intérêt aux bonnes études, ont-elles pu remarquer les progrès que les élèves ont faits depuis quatre années, dans l'étude des langues anciennes, de ces langues que les Racine, les d'Agueseau, les Montesquieu, ont mises au rang des connaissances les plus propres à former les grands littérateurs et les grands magistrats.

(*Extrait du Journal de Paris.*)

— Un corsaire de Saint-Malo a capturé dans la mer des Indes, un navire anglais chargé de pelleteries; il a rançonné un autre bâtiment anglais; enfin, il s'est battu contre un vaisseau anglais supérieur en forces, et il l'a obligé à prendre la fuite.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 22 germinal an 12, vu la demande de Marie-Françoise Rabouteau, veuve de Jean-Baptiste Berthou, domiciliée commune de Loches, en déclaration d'absence de Jacques Bolacre, fils de feu Jacques Bolacre, cordonnier à Tours, et de Marie Lubin;

Le tribunal de première instance à Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné l'enquête pour constater l'absence dudit Jacques Bolacre.

Sur la demande de Achilles Larpenteur, voiturier par terre, demeurant à Beaune, et de Barbe Lebrun, sa femme, de lui autorisée, expositive que Pierre Lebrun, ancien huissier, a quitté en 1777, la ville de Beaune dans laquelle il demeurait, et que depuis, il n'a point donné de ses nouvelles;

Le tribunal de première instance séant à Pithiviers, département du Loiret, a ordonné, par jugement du 23 germinal an 12, qu'il serait fait une enquête, contradictoire avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence depuis plus de quatre ans dudit Pierre Lebrun.

Par jugement du 23 germinal an 12, sur la demande des parties intéressées;

Le tribunal de première instance séant à Pithiviers, département du Loiret, a ordonné qu'en exécution des articles CXV et CXVI du Code civil, il serait fait une enquête, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, à l'effet de prouver l'absence de Jean Pierre, parti en 1791 en qualité de volontaire pour le service des armées, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis 1793.

Par jugement du 8 floréal an 12, vu la demande de Jacques Casenave Marme, d'Artalens, et Marie Casenave Marme, de Cauterès, en déclaration d'absence de Michel et Jean Casenave;

Le tribunal de première instance à Argelle, département des Hautes-Pyrénées, a ordonné que les parties prouveraient contradictoirement avec le procureur impérial, et dans le délai de quinzaine, que les nommés Michel et Jean Casenave ont cessé de paraître au lieu de leur domicile, et que depuis quatre ans, avant l'instance, on n'a reçu aucune de leurs nouvelles.

Par jugement du 20 prairial an 12, vu la demande de Marie Jardinet, femme de Joseph Guinet, domiciliée à Saint-Christophe, canton de Confolens, en déclaration d'absence de Joseph Guinet, son mari;

Le tribunal de première instance à Confolens, département de la Charente, en exécution des art. CXV et CXVI de la loi du 24 ventose an 11 du Code civil, ordonne qu'il sera procédé à l'enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph Guinet.

Sur la demande de Bernard Pujo, dit Roques, le tribunal de première instance séant à Argelles, département des Hautes-Pyrénées, a ordonné, par jugement du 24 prairial an 12, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Pujo, pere, qui, depuis près de dix ans, a abandonné son domicile, sans donner de ses nouvelles.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers peintres, doreurs sur bois, sculpteurs, marbriers, poëliers, fumistes, salpetriers, couvreurs, plombiers, fontainiers, carreleurs, paveurs, charpentiers en bâtimens, menuisiers en bâtimens et parqueteurs. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. I.er Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers peintres, doreurs sur bois, sculpteurs, marbriers, poëliers-fumistes, salpêtriers, couvreurs, plombiers, fontainiers, carreleurs, paveurs, charpentiers en bâtimens, menuisiers en bâtimens et parqueteurs.

II. Madame Caylus, née Lemaugin, demeurant rue du Sépulcre, n° 660, division de l'Unité, est préposée au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à 75 cent.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé PUIS.

Ordonnance concernant le placement des garçons tapissiers, miroitiers et batteurs d'étain pour les glaces, layetiers, coffretiers et gainiers, fabricans de parasols, boursiers, brossiers, ébénistes et menuisiers en meubles et tourneurs en bois. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire;

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les garçons tapissiers, miroitiers et batteurs d'étain pour les glaces, layetiers, coffretiers et gainiers, fabricans de parasols, boursiers, brossiers, ébénistes et menuisiers en meubles et tourneurs en bois.

II. Madame Germain, née Méré, demeurant rue des Lavandieres, n° 86, division des Marchés, est préposée au placement desdits garçons.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon est fixée à un fr. 50 c.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUIS.

INSTITUT NATIONAL.

Compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, de la vente qui a eu lieu les premiers jours de ce mois (messidor an 12) dans l'établissement d'économie rurale de Rambouillet.

Il arrivera un moment où nous cesserons d'entretenir la classe, des ventes qui se feront de laine et de bêtes à laine dans les établissemens nationaux. Quand une amélioration commence ou qu'elle est encore peu avancée, il lui est avantageux de marcher appuyée de témoignages imposans qui en garantissent la certitude et les succès. L'académie des sciences, en accueillant les expériences utiles de Daubenton; l'Institut, en écoutant nos mémoires ou comptes rendus assez favorablement pour en ordonner la publication, ont rendu un grand service à l'agriculture française et aux fabriques qui emploient les produits de nos troupeaux. A mesure que la lumiere se répandra sur cette branche de l'économie rurale, il deviendra moins nécessaire que la science s'occupe d'éclairer l'intérêt des cultivateurs, et par conséquent nous devrons chercher à fixer les yeux de la classe sur ceux des autres objets qui nous paraîtront dignes de son attention.

Aujourd'hui je lui demande quelques instans pour rendre compte de la vente que je viens de diriger dans l'établissement rural de Rambouillet. J'en présenterai rapidement les résultats, et je profite ai de l'occasion pour communiquer quelques observations et expériences qui ont été faites cette année par mon collègue Huzard et moi.

Poids des toisons et vente des laines.

Cent une toisons de brebis portieres de quatre ans et au-delà ont pesé 382 kilogrammes (764 liv.); poids moyen, 3 kilogrammes 780 grammes (7 livres et demie.)

Soixante-trois toisons de brebis à leur troisieme année, n'ayant point encore porté, ont pesé 236 kilogrammes (672 livres); poids moyen, 3 kilogrammes 750 grammes (7 livres et demie.)

Soixante dix-neuf toisons d'anthenoises (jeunes brebis à leur deuxieme année) ont pesé 243 kilogrammes (486 livres); poids moyen, 3 kilogrammes 8 grammes (6 livres.)

Quarante-cinq toisons de beliers qui n'avaient que de la laine d'un an ont pesé 166 kilogrammes (332 livres); poids moyen, 3 kilogrammes 690 grammes (7 livres $\frac{1}{2}$.)

Huit toisons de beliers et de brebis qui avaient leurs laines de deux ans, ont pesé 42 kilogrammes (84 livres); poids moyen, 5 kilogrammes 530 grammes (10 livres $\frac{1}{2}$.)

Le poids moyen des toisons des 296 bêtes à laine de ces différentes classes est de 3 kilogrammes 926 grammes (8 livres environ.)

Ces laines ont été vendues, suivant l'usage, en suint, sans faire de crédit et sans donner les quatre au cent, au prix moyen de 5 fr. 38 cent. le kilogramme, ou 2 francs 69 cent. les 5 hectogrammes (la livre), en y comprenant les 5 cent. par franc pour frais de vente et récompense des bergers.

M. Henri de la Rue, fabricant à Louviers, a acheté la plus grande partie de ces laines.

Vente des bêtes à laine.

Cinquante-huit brebis et soixante-neuf beliers ont été successivement mis en vente.

Le *minimum* du prix des brebis a été de 210 fr., et le *maximum* de 420 fr.

Aucun belier ne s'est vendu au-dessous de 215 fr. Vingt ont été achetés de 200 à 300 francs; onze, de 400 à 500 francs; cinq, de 500 à 600 francs; un, 630 francs; un, 631 fr.; et un, 787 fr.

Cette différence dans les prix, de 210 francs à 320 fr. pour les brebis, et de 215 fr. à 787 francs pour les beliers, vient, 1° de l'âge, de la taille et de la vigueur des animaux; 2° de la finesse et de l'abondance de leur laine; 3° de leur forme qui plaît plus ou moins; enfin de la fantaisie et de la concurrence.

Le prix moyen des brebis a été de 259 francs 91 centimes, et celui des beliers, de 369 francs 44 centimes.

Prix moyen formé de la réunion de ceux des brebis et des beliers, 315 fr.

La classe se rappelera peut-être qu'à Rambouillet, à côté du troupeau de l'ancienne importation, on en a placé un de l'*importation Gilbert*, pour s'assurer par quels degrés et en combien d'années celui-ci acquerrait la taille du premier. Cette expérience se continue, on va voir qu'elle est bien avancée. Ce nouveau troupeau se multipliant comme l'ancien, l'on a commencé en l'an 11 à vendre une partie de ses productions. Cette année il en a été vendu encore, et c'était des animaux nés pour la plupart dans la bergerie de Rambouillet. En l'an 11, on avait cru devoir établir une distinction entre les animaux des deux importations, en les présentant aux acheteurs. Il en était résulté que, dans l'opinion, ceux de l'importation Gilbert passaient pour être inférieurs à ceux de l'ancienne, et devoir être payés moins cher. Pour détruire cette opinion et faire porter en quelque sorte un jugement tacite par les acquéreurs, dont plusieurs sont très-bons connaisseurs, j'ai fait confondre les animaux à vendre des deux importations: on les a achetés sans y appercevoir de différence; ce qui prouve, d'une part, que l'ancienne importation soutient sa finesse, et, de l'autre, que les productions de l'importation Gilbert ont beaucoup gagné en taille.

Pour établir, d'après la distinction faite l'année derniere, des prix moyens des deux années, il faut réunir ceux des brebis et des béliers des deux importations. En les réunissant ainsi, il s'ensuit qu'en l'an 11 le prix moyen des brebis a été de 348 fr., et celui des béliers, de 248 fr. 44 cent. Prix moyen des brebis et béliers, 281 fr. 48 cent. En l'an 12, le prix moyen des brebis a été moindre de 80 fr.; celui des béliers plus fort de 125 fr. 80 cent., et le prix moyen des uns et des autres plus fort, de 30 fr. 52 cent. Les prix des mérinos de Rambouillet ont donc haussé cette année, malgré la concurrence devenue plus considérable que précédemment des troupeaux particuliers qui se sont formés ou accrus. Cette hausse, due à l'empressement qu'on a d'avoir des béliers de l'établissement, en même tems qu'elle annonce que le goût pour l'amélioration se soutient et se fortifie, donne lieu de penser que plusieurs propriétaires et cultivateurs commencent à reconnaître la supériorité des animaux d'une origine et d'une pureté certaines, sur ceux qui, n'offrant qu'une apparence de finesse, ont une origine douteuse. Cette pensée est consolante; car l'amélioration n'a plus à craindre que les efforts de la cupidité, qui cherche à tromper le cultivateur crédule et confiant (1).

Les cent vingt-sept animaux vendus l'ont été pour les départemens de l'Aisne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de la Sarthe, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Somme.

Observations et expériences relatives aux bêtes à laine.

Pour répondre à des inquiétudes mal fondées sur l'engraissement des bêtes à laine, race de mérinos, nous avions plusieurs fois, mon collegue Huzard et moi, fait mettre en *pouture* (engrais de nourriture seche) quelques moutons de cette race. Il a été bien reconnu qu'engraissés par ce moyen ils prenaient beaucoup de suif et que leur viande était très-bonne. Un mouton mérinos, dans le département de la Seine-Inférieure, mis à l'engrais d'herbe seulement, avait offert le même résultat. Cette année j'ai examiné à Rambouillet le corps d'un mouton qui n'avait été engraissé ni de pouture, ni à l'herbe, mais livré seulement à la nourriture ordinaire des brebis. Sa chair était belle, un peu moins grasse, il est vrai, que celle des animaux engraissés exprès; mais elle avait un très-bon goût. Cette observation complette l'expérience, et doit servir à détruire entiérement une des objections qui ont été faites contre les avantages de cette race.

Pour reprendre une expérience déjà tentée, ou plutôt pour la varier, M. Bourgeois, économe de la ferme nationale de Rambouillet, a fait passer, au mois de brumaire dernier, six béliers espagnols dans une île où il y a de l'herbe en abondance, mais sans le moindre abri, avec l'intention de les y laisser long-tems. Cet hiver, qui a été doux, on ne leur a jeté que quelques bottes de foin, seulement les jours de neige. Pour les tondre, on les a forcés comme on force un cerf. Leur état d'embonpoint ne leur a pas permis de courir long-tems. Ils ont donné chacun 3 kilogrammes (10 livres) d'une laine blanche, n'ayant point d'ordures et point de suint. Un manufacturier (M. de la Rue, s'est chargé d'en faire du drap comparativement avec de la laine de béliers élevés et nourris à la maniere ordinaire. Il est possible que dans un hiver rigoureux ils souffrent davantage. Des brebis que j'avais placées dans la même île en 1786 avec un bélier, y ont donné des agneaux. Ceux qui naissaient en hiver périssaient de froid, et ceux qui naissaient en été survivaient. J'en ai conclu alors que dans nos climats il ne faut pas tenir les brebis portieres en plein air, si on veut élever des agneaux.

Nos comptes rendus à la classe ont fait connaître nos essais pour rendre longue la laine des mérinos; sans nuire à la qualité et au produit. Nous avons vu qu'une toison de deux ans pesait le double de celle d'un an, et une de trois ans le triple. Une brebis qui depuis cinq ans n'avait pas été tondue, vient de l'être. Jusqu'à sa troisieme année sa toison n'a pas paru perdre; à la quatrieme on s'est apperçu qu'elle n'augmentait pas; enfin, l'ayant fait tondre cette année sous mes yeux, sa toison ne pesait que 10 kilogrammes (20 livres). A la vérité on lui en avait ôté environ 1 kilogramme (2 livres) pour faciliter l'allaitement à un agneau qu'elle avait fait, et beaucoup d'amateurs et curieux avaient pris sur son corps des échantillons de sa laine. Il est probable que si elle n'avait pas éprouvé dans sa laine des pertes spontanées, et une cessation

(1) Voici une petite ruse d'un nouveau genre qu'il n'est pas inutile de dévoiler. Plusieurs propriétaires trouvant les prix de l'établissement national trop élevés pour leurs spéculations, ont acheté à Rambouillet, mais non à l'établissement, des animaux qu'on leur a vendus d'autant moins cher que leur pureté était plus équivoque. Je crois qu'ils ont été avertis; ainsi ils n'ont pas été trompés. D'autres se sont procuré à la vente de l'établissement quelques mérinos seulement, et ils ont fait le surplus de leurs acquisitions dans des troupeaux de métis. Chacun est libre d'acheter comme et à qui il veut; mais il ne faut pas publier et faire entendre, pour mieux vendre, qu'on a un troupeau formé uniquement d'animaux de l'établissement national de Rambouillet, comme il est certain que l'ont fait des marchands de bêtes à laine fine. Cette ruse est un mal pour l'amélioration.

d'accroissement, elle en aurait eu plus de 20 kilogrammes, puisque des animaux de même race, en deux ans, avaient donné 10 kilogrammes (20 livres), et en trois ans 15 kilogrammes (30 livres). Il lui en restait peu sur le dos, où la poussière s'était attachée à la peau et comme incrustée. Latéralement la toison était pendante, longue, sale aux extrémités; la partie de la toison qui recouvrait le ventre était frisée et jaune; la peau du sternum s'en trouvait dégarnie et rouge comme celle des poules couveuses. Au surplus, en examinant bien l'animal après la tonte, je ne l'ai point trouvé maigri, mais dans un état ordinaire. La laine a été confiée à M. de la Rue, pour en faire de la chaîne de casimir. L'expérience se continue maintenant sur des moutons.

Désirant connaître, comme je l'ai dit dans mon mémoire sur l'établissement des Pyrénées-Orientales, si des beliers mérinos, sans cornes, donneraient constamment des beliers sans cornes, mon collègue Huzard et moi nous avons fait couvrir à part, à Rambouillet, trois années de suite, des brebis par des beliers sans cornes; chaque année, une partie des males nés de cet accouplement avait des cornes. Ce résultat est conforme à celui de l'établissement des Pyrénées-Orientales.

Nous nous proposons d'essayer quelques moyens pour mettre des brebis qui n'ont jamais rapporté dans le cas de devenir fécondes, soit en employant les ressources de la médecine, soit par un régime convenable. Nous rendrons compte des résultats.

(*La suite à un prochain numéro.*)

SCIENCES.

PHILOLOGIE SACRÉE ET PROFANE.

Des Secours que l'étude des Langues, de l'Histoire, de la Philosophie et de la Littérature offre à la Théologie; discours prononcé à l'ouverture de l'Académie protestante de Strasbourg, le 15 brumaire an 12, par Isaac Haffner, professeur en théologie (1).

Le titre de cet opuscule a cela de frappant, que son auteur y appelle comme auxiliaires de la théologie, précisément les sciences, dont on croirait d'abord qu'elle dût se passer, ou avec lesquelles elle semble, au premier coup-d'œil, n'avoir que des rapports très-éloignés. Car c'est de l'histoire, de l'étude des langues, de la critique et de la philosophie que, trop souvent, la raison humaine emprunta des armes, contre les subtilités de la *théodicée*. C'est même par la force de ces armes que les premiers religionnaires réformés firent sentir aux scolastiques romains leur supériorité, qui ne fut balancée que long-tems après par Bossuet et par les écrivains de Port-Royal.

Cependant on va voir que ce n'est point sans des raisons très-plausibles, que le professeur Isaac Haffner exige du théologien une vaste étendue de connaissances philosophiques et littéraires: mais qu'on ne s'imagine pas que ce controversiste protestant se plaise à faire briller le glaive de la parole évangélique, pour appeler sur l'arène quelques antagonistes nouveaux. Personne, au contraire, ne se montre plus éloigné que lui, de tout ce qui tient aux disputes et à l'esprit de parti. Rien n'est plus pacifique, mais en même tems rien n'est plus impartial ni plus philosophique que son langage; le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de l'académie protestante de Strasbourg, vaut peut-être lui seul bien des livres.

Si le ton de l'orateur annonce beaucoup de modération, son but est plus louable encore, en ce qu'il tend à ramener tous les hommes, à une même profession de foi, à les accoutumer, à se regarder entre eux comme les enfans d'une même famille, à ne voir dans la religion que les préceptes de l'amour de Dieu et du prochain, et dans les dogmes du christianisme qu'un petit nombre de *points fondamentaux*, qui rallient tous les croyans à leur chef divin. Ainsi cette multitude de sectes religieuses, plus ou moins intolérantes, se fondrait en une seule réunion, dont l'humanité serait le lien, la Divinité le centre, et la raison toute la force.

Si l'on demande ici quel besoin nous avons de la théologie, proprement dite, pour arriver à ce but, le professeur répond que l'enseignement religieux devant convenir à l'état actuel de la société chrétienne, dont les besoins sont tout différens de ceux de l'Eglise des premiers siècles, le théologien ne peut se borner, comme firent les apôtres, à inculquer sommairement les vérités les plus importantes de la nouvelle religion. Du reste, il déplore le malheur des circonstances qui ont rendu nécessaire parmi nous la théologie dogmatique et spéculative.

(1) Brochure in 12 de 54 pages. Prix, 80 cent. pour Paris, et 1 fr. pour les départemens. — A Paris, chez Amand Kœnig, libraire, quai des Augustins, n° 31. — An 12 (1804).

Sans doute, rien ne fut plus simple que la religion chrétienne dans sa première origine. « Mais il n'était guères possible, ajoute le professeur, que le christianisme conservât long-tems cette simplicité primitive. A mesure qu'il se répandit, que le nombre des chrétiens s'accrut, que des savans, sortis des écoles grecques et judaïques, finirent par l'embrasser, il dût, semblable à l'arbre que l'on transplante de sa terre natale dans un sol étranger, contracter insensiblement la nature des différens terreins dans lesquels on commençait à le cultiver. . . . . Le gnostique, le platonicien, cruient y découvrir les principes que jusqu'ici ils avaient professés. Plus on avait été imbu dès sa première jeunesse de certains préjugés, attaché à certains dogmes, familiarisé avec certaines idées, plus on avait aussi de la peine à y renoncer entièrement. On mit par conséquent tous ses soins à concilier l'Evangile avec les opinions que l'on tenait de son pays, de ses peres, de ses maîtres. Qui ne voit qu'il en dut résulter insensiblement toutes sortes d'amplifications et d'altérations de la doctrine chrétienne ? » . . . . . .

» Ici un vaste champ s'ouvrit à l'esprit public des Grecs, au génie ardent et hyperbolique des Orientaux et des Africains. L'homme doit nécessairement s'égarer, quand il veut définir, ce qu'il ne lui est pas donné de comprendre; les opinions doivent d'autant plus différer, qu'elles portent sur des objets, placés hors de la sphère des connaissances, qu'il nous est permis d'acquérir, dans notre état actuel. Etrange illusion! déjà notre propre nature renferme des mystères impénétrables. Quelques nombreux qu'aient été les systèmes des philosophes, aucun n'a pu expliquer jusqu'ici d'une manière satisfaisante, d'après quelles lois et par quels ressorts cachés, le corps influait sur l'ame et l'ame sur le corps: et cependant on fut assez hardi, pour vouloir scruter l'essence de la nature divine; et, ne pouvant faire mieux, on imagina qu'à l'aide d'une terminologie, souvent inintelligible, tous les doutes étaient levés, et toutes les difficultés suffisamment éclaircies. Qu'en est-il arrivé? Des disputes interminables, où l'on commençait, par ne pas s'entendre, et où l'on finissait par se frapper d'anathèmes mutuels. La charité se perdit dans ces controverses éternelles. La moindre querelle donna naissance à d'autres, qui se perpétuèrent, à travers la descente de plusieurs siècles; l'orgueil des évêques des grands siéges, dicta des arrêts de foi, et leur imprima le sceau de l'infaillibilité; le dogme s'accrut, d'un grand nombre de termes artificiels; on ne perdit que trop souvent de vue, le but essentiel de la religion; les préceptes de sa morale furent regardés, en quelque sorte, comme un simple accessoire; on la concentra dans la connaissance des choses divines, bien plus, dans ce qu'il fallait croire, que dans ce qu'il fallait faire; en un mot, la religion devint une science, et se changea en théologie.

Faut-il donc s'étonner, si la doctrine des apôtres, populaire d'abord, et ne connaissant aucune méthode, ait été soumise à un ordre scientifique, dès qu'elle pût être commentée par des savans et des philosophes? Mais, dit ailleurs, l'orateur, dont nous analysons le discours,

« On aurait tort de confondre la religion, avec la théologie dogmatique. » La religion est toujours la même; c'est une doctrine claire, simple, populaire, dégagée de toutes les subtilités de l'école, tendant à pénétrer les cœurs d'une chaleur douce et vivifiante, faite pour réunir, par les sentimens d'une charité mutuelle, les hommes de tous les pays, de tous les âges. La théologie étant une science, a éprouvé le sort, qui a été commun à toutes; elle a produit une grande diversité d'opinions; de son sein sont sortis les controverses et les schismes, qui ont déchiré le sein de l'Eglise; elle peut être perfectionnée.

On ne doit pas s'étonner de cette différence. La religion est l'ouvrage de dieu; la théologie n'a été que l'ouvrage des hommes..... Isidore de Séville, Jean de Damas essayerent, les premiers, à rédiger la doctrine chrétienne, en un ordre scientifique. Mais ce sont proprement les scolastiques, tels que Lanfranc, Rosselin, Anselme, Hildebert; Abélard, Pierre Lombard et St.-Thomas d'Aquin, qui doivent être considérés comme les véritables auteurs de la théologie dogmatique ou positive. Malheureusement, ils négligerent l'étude des saintes écritures; ils furent étrangers aux connaissances qu'exige leur interprétation; ils associerent l'autorité d'Aristote, à celle de Jésus-Christ et de ses apôtres; ils convertirent la religion en une philosophie barbare et ténébreuse; ils se perdirent dans un labyrinthe de questions sans nombre; ils se plurent dans des notions abstraites, auxquelles personne ne comprenait rien ». . . . .

Les faits que l'orateur vient d'exposer sont vrais, et, en général, trop bien connus; mais avant d'examiner les conséquences qu'il en tire, suivons-le dans de nouveaux détails. Il parle des dogmes de cette philosophie nouvelle, qui, dans l'Allemagne savante, a fait des progrès si considérables. » Les principes qu'elle met en avant, les conséquences qu'elle en déduit, tendent bien plus à ébranler qu'à consolider la foi chrétienne, et menacent d'introduire un scepticisme universel. Il faut savoir lui disputer cette infaillibilité qu'elle s'est arrogée, et démêler ce qu'il y a de faux dans les sophismes spécieux, sur lesquels elle s'appuie comme sur autant de *vérités apodictiques* et incontestables. Il faudrait même déjà la connaître, ne serait-ce que pour comprendre les ouvrages de la théologie moderne, inintelligibles à ceux qui ignorent le langage de Kant et de ses nombreux disciples » . . . . .

« Il est deux objets sur lesquels la plupart des hommes croient être des juges compétens, la religion et la politique: et tandis que les uns se flattent d'avoir assez de lumieres pour donner des conseils à ceux, entre les mains desquels repose le bonheur des peuples; les autres, aveuglés par une folle présomption, se hasardent à censurer les voies de la Providence, veulent lui prescrire la marche qu'elle doit suivre, dans la régénération du genre-humain, et rejetter avec dédain tout ce qui n'est pas conforme à leurs idées rétrecies, et à leur maniere particuliere d'envisager les objets. Rien de plus facile d'ailleurs, que de faire des objections: il ne faut pour cela qu'un savoir superficiel. Rien de plus difficile que de répondre à toutes, parce qu'il faut pour cela des connaissances très-étendues. Qui ne voit cependant que telle est la tâche du ministre de la religion, qu'il serait peu d'honneur à son état, qu'il remplirait mal les devoirs qu'on lui impose s'il était incapable de soutenir la cause du christianisme, et de la défendre contre les attaques réitérées de ses adversaires: si aux doutes qu'on aime à former sur l'origine de la religion chrétienne, sur le caractere de ses fondateurs, sur l'authenticité ou l'intégrité des livres saints, sur la possibilité d'une révélation en général, il ne savait opposer des réponses raisonnables, solides et satisfaisantes. Que s'il en est ainsi, il est évident qu'il n'oserait négliger impunément les études philosophiques, et qu'il lui importe en même tems d'acquérir une érudition variée. »

La conclusion naturelle de ces principes de l'orateur est qu'un théologien ne peut être étranger à la science de l'histoire, de la philosophie, des langues, des belles-lettres et de la morale. Comment en effet connaîtra-t-il l'histoire sacrée et la religion de l'antiquité, s'il ignore l'art de la critique et l'étude des monumens!

Comment appréciera-t-il les objections que les philosophes anciens ou modernes ont faites contre la croyance religieuse, s'il n'a pas-là leurs livres et s'il ne les a pas bien compris? De quelle force seront ses raisonnemens, s'il n'est pas logicien? Comment fera-t-il goûter la vertu et les principes de morale, s'il n'a ni le talent de la parole, ni la science du cœur humain? Enfin, comment instruira-t-il le peuple des saines maximes de la foi, s'il ne les a pas puisées lui-même dans les divines écritures qui en renferment le dépôt? et que versera-t-il dans les livres sacrés, s'il ne connaît pas les langues dans lesquelles ils furent écrits? L'orateur insiste particulièrement sur ce dernier point, qui en effet est capital; car on ne peut annoncer ce que Dieu a dit, dans la langue des Grecs ou des Hébreux, sans rendre exactement, en langue vulgaire, le texte de ces langues anciennes. Les interpréter mal, c'est altérer la parole de Dieu et y substituer l'erreur.

Le professeur montre ici, fort au long, les suites funestes de l'ignorance des langues: il attribue à cette ignorance les disputes théologiques, les schismes et les erreurs qui ont défiguré les dogmes du christianisme. C'est parce qu'on a mal traduit les mots grecs, qui semblent répondre aux mots latins, *prædestinare*, *indurare*, *obdurare*, qu'on a compliqué de notions fausses, la doctrine de la grace et de l'élection divine. « Il est à presumer, dit-il, que si l'on avait bien saisi le sens des termes allégués, Luther n'aurait pas écrit, contre Erasme, son traité *de servo arbitrio*; le synode de Dordrecht, la constitution *unigenitus* n'auraient pas eu lieu; les systèmes théologiques auraient quelques chapitres, les bibliothèques quelques milliers de volumes de moins. »

Le savant professeur fait voir ensuite, par les fastes ecclésiastiques, que les dogmes de *la Trinité*, du péché originel, de la descente de J. C. aux enfers, etc. etc., ne furent pas toujours enseignés sous la forme sous laquelle on les enseigne de nos jours; ensorte que les variations de l'Eglise doivent nous rendre très-circonspects sur la détermination rigoureuse des *points fondamentaux* du christianisme; autrement on allumerait mal-à-propos la conscience des fidèles, et l'on opererait des scissions dangereuses; une telle réserve paraît en effet commandée par la charité chrétienne; et la saine morale n'a pas besoin d'un trop long échaffaudage de dogmes purement spéculatifs.

Enfin, pour qu'il ne manque rien au rapprochement que l'orateur a voulu faire des sciences théologiques et littéraires, il force ses lecteurs à convenir que la théologie à son tour rend avec usure aux autres sciences les secours qu'elle leur a empruntés. « Il faudrait être bien étranger dans l'histoire littéraire pour méconnaître les services essentiels qu'en France les enfans laborieux de la congrégation de Saint-Maur, tels Petau, les Sirmond, les R. Simon, les Dupin, les Tillemont, les Fabricy, les Houbigant; dans l'Allemagne

protestante, les Mosheim, les Michaelis, les Eichorn, les Semler, les Herder, les Nosselt, les Trenke; en Suisse, les Turretin, les Werenfels, les Zimmermann; en Hollande, les Leclerc, les Basnage et tant d'autres théologiens justement célèbres, ont rendus à la Littérature profane et sacrée....

On se trompe en attribuant exclusivement aux philosophes les lumières dont se glorifie notre siècle. Ce furent les théologiens qui, les premiers, frayèrent le chemin; qui, les premiers, eurent le courage d'attaquer des préjugés invétérés, de combattre des erreurs et des superstitions dangereuses, de revendiquer et de défendre la liberté des consciences; qui, les premiers, se dégagèrent des langes de l'enfance, dans lesquelles l'esprit humain avait été si long-tems emmailloté; qui reconquirent ses droits; qui lui apprirent à se servir de ses forces, et à s'ouvrir de nouvelles routes dans lesquelles, jusques-là, il n'avait osé se hasarder. Un péripatétisme barbare régnait dans les écoles: Erasme, Luther, Melanchton firent sentir, les premiers, le ridicule de son jargon. Les tribunaux condamnaient par milliers, à la torture et aux supplices les plus cruels, des malheureuses accusées d'avoir fait un pacte avec le démon: un jésuite, son nom mérite d'être porté à la postérité, Fredric Spée, éclaira le premier les juges aveuglés, et leur montra dans sa *Cautio criminalis*, que les personnes contre lesquelles ils sévissaient avec tant d'inhumanité, méritaient bien plus d'être plaintes, que de subir un sort si rigoureux, et qu'elles étaient, en grande partie, les dupes de leur propre imagination.

» On ajoutait autrefois une foi implicite aux fausses décrétales, aux légendes des saints, à tant d'autres relations inventées par l'intérêt ou le faux zele, accueillies sans aucun examen par l'ignorance et la crédulité. Ce furent les Blondel, les Launoi, les Mabillon, qui, les premiers, firent luire le flambeau de la critique, et qui portèrent la lumière dans les ténèbres des siècles passés. Quand la philosophie moderne arriva, elle trouva déjà les chemins déblayés. Ce n'est donc pas un grand mérite de sa part, que n'ayant plus à vaincre les difficultés que mille préjugés sacrés opposaient aux premiers réformateurs, elle ait poursuivi sa marche avec plus de facilité et de liberté. »

Les passages que nous venons de citer, justifient assez le titre de ce discours: ils prouvent aussi, dans l'auteur, une vaste érudition, un jugement exquis, un zèle ardent pour la vérité, et, ce qui est plus encore, le courage de la dire. Ce professeur combat en effet, et le théologien exclusif, qui veut que toute opinion se courbe sous la sienne parce qu'elle lui est commune avec ceux dont l'autorité est prépondérante, et le philosophe orgueilleux qui méprise également toutes les sectes religieuses, parce qu'elles ne reconnaissent point la compétence de son tribunal.

TOURLET.

BEAUX-ARTS.

OSSIAN, gravure, par M. Godefroy, d'après le tableau original de Gérard.

Le burin de M. Godefroy semble avoir adopté les tableaux de M. Gérard.

Après avoir gravé le charmant tableau de l'Amour et de Psyché, M. Godefroy en a entrepris un d'un genre très-différent; ce qui prouve que ce graveur, en s'attachant à un peintre aussi varié, a lui-même la conscience d'un talent remarquable par sa souplesse et par sa force. Au reste, cette confiance qui était suffisamment motivée, par ce qu'a déjà fait M. Godefroy, et par son âge, qui est celui d'une noble ambition, se trouve justifiée par la gravure d'Ossian que nous annonçons.

Le public ne connaît le sujet du tableau que par ce qu'en ont dit le Moniteur et quelques autres journaux, au commencement de l'an X; car il n'a point paru à l'exposition du Louvre. C'est une raison de rappeler l'idée que le peintre a voulu exprimer: on en jugera mieux le mérite de la gravure.

M. Gérard s'est proposé de renfermer, dans une composition peu compliquée l'analyse de la mythologie d'Ossian. L'on sait qu'elle est aussi touchante qu'originale, qu'elle réunit le sentiment à la poésie; ce qui rend un sujet très-heureux pour les arts.

Voici la scene que le tableau et la gravure représente: Ossian, vieux et aveugle, que le trépas a privé de tous les siens, est assis sur le bord d'un torrent. Le vent se joue dans ses vêtemens. La nature est sauvage, le ciel hyperboréen. Il chante la gloire des héros de sa race, la perte de tout ce qu'il a aimé. Sa harpe résonne sous ses doigts. Les ombres chéries de Fingal son pere, de son fils Oscar, de Malvina, de Roserana, du Barde Ullin, etc., sont accourues sur leurs nuages pour l'entendre: elles sont groupées autour de lui. On apperçoit dans le lointain le palais ruiné de Selma. La lune éclaire cette scène mélancolique.

L'aspérité du site, le ciel brumeux de la Calédonie, la figure principale et caractérisée d'Ossian, les ombres vaporeuses assises dans diverses attitudes sur leurs nuages transparens, donnaient au graveur beaucoup d'oppositions à marquer et à fondre, pour nous servir d'un terme consacré par les artistes. Il fallait réunir la vigueur du burin à la grace, et conserver la belle harmonie de l'original. C'est ce qu'a fait M. Godefroy. Il a reproduit dans une belle gravure, la composition à-la-fois riche, simple et touchante du peintre.

Il est à desirer que le beau et pathétique tableau de Bélisaire, du même artiste, soit aussi bientôt, et surtout aussi fidelement traduit.

Le tableau d'Ossian appartient à Sa Majesté l'EMPEREUR. La gravure a 20 pouces de haut sur 22 ½ de large. Elle se vend 96 fr. avant la lettre, et 48 fr. avec la lettre. On la trouve chez M. Godefroy, rue d'Argenteuil, n° 211, et chez M. Gérard, au Palais des Beaux-Arts.

LIVRES DIVERS.

Mémoire d'un Témoin de la révolution ou Journal des faits qui se sont passés sous ses yeux, et qui ont prépare et fixé la constitution française, ouvrage posthume de Jean-Sylvain Bailly, premier président de l'Assemblée nationale constituante, premier maire de Paris et membre de trois Académies, 3 vol. in 8°.

Prix, 10 fr. 50 c. pour Paris, et 14 fr. pour les départemens, franc de port.

Le même, papier vélin, 21 fr. pour Paris, et 24 50 c. franc de port.

A Paris, chez MM. Levrault, Schoell et comp. libraires, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, grand hôtel de la Rochefoucault.

Notice des Animaux vivans à la ménagerie, leur origine et leur histoire dans cet établissement, 1 vol. in-12.

Prix 1 fr., et franc de port pour les départemens, 1 fr. 25 c.

Sur papier fin, à Paris, 1 fr. 50 c., et franc de port, 1 fr. 75 c.

Même adresse.

Essai sur les prétendues découvertes nouvelles, dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles, par P. Coste, avec cette épigraphe:

Sic vos non vobis.

1 vol. in-8°. Prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 50 c. port franc par la poste pour les départemens.

A Paris, chez Gilbert et comp., libraires, rue Hautefeuille, n° 19.

Notions fondamentales de l'art vétérinaire, ou application des principes de la médecine à la connaissance de la structure, des fonctions et de l'économie du cheval, du bœuf, de la brebis et du chien, avec la maniere de les traiter dans leurs diverses maladies, d'après les méthodes qui ont eu le plus de succès; ouvrage traduit de l'anglais de M. Delabère-Blaine, professeur de médecine-vétérinaire. 3 vol. in-8°, avec 9 planches gravées par M. Moiin, anatomiste-graveur attaché à l'École de Médecine.

Prix, 18 fr., et 22 fr. 75 c. pour les départemens.

Même adresse.

Illustratio iconographica insectorum quæ in Musæis parisinis observavit et in lucem edidit, J. Ch. Fabricius, præmissis ejusdem descriptionibus; accedunt species plurimæ vel minus aut nondum cognitæ.

Auctore, Ant. J. Coquebert, societ. philom. et hist. nat. Paris. socio.

Tabularum decas tertia et ultima.

Typis Petri Didot, natu majoris.

Grand in-4°, papier vélin, figures enluminées, A Reims, chez l'Auteur, rue du Marc; et se vend à Paris, chez Fuchs, rue des Mathurins, n° 334; à Lyon, chez Maire, rue Mercière; à Leipsic, chez Wolf; à Hambourg, chez Hoffman, etc.

La troisieme et derniere livraison de ce bel ouvrage, paraît aussi intéressante que les deux premieres, dont nous avons fait l'annonce en l'an 7 et l'an 10; à ce que nous en avons dit alors, il suffira d'ajouter que l'importance et l'utilité de cette entreprise paraît avoir été reconnue des plus célebres naturalistes, les deux premieres livraisons étant déjà citées par MM. Fabricius, Latreille, William Kirby, Walckenaer, etc.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 ¼	55 ¼
—— Courant....	56 ¼	57 ¼ c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg.....	186 ¼	185
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 77 c.	14 fr 57 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 62 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne.....	5 fr. 22 c.	5 fr. 14 c.
Naples.....	...	
Milan.....	71.19s. d.p6 f	81 s 6d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c..	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ¼ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ⅛ p
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	58 fr. 25 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1117 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravane du Caire, suivi du Retour de Zéphire. M. Duport remplira le rôle de Zéphire; Mlle Favre Guiardelle continuera ses débuts dans l'opéra. — Vendredi, la 7me représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui le Joueur, et les deux Freres.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui le Mari ambitieux, et Guerre ouverte. — Samedi, la 1re repr. du Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. La petite Métromanie, la parodie des Bardes, J. Monnet.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. Les Hussites, mélod., et Diderot.

Théâtre Molière. Demain, le Faux-Lord, et le Billet de Logement.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 313. *Mercredi, 13 thermidor an 12 de la République* (1er *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 4 juillet (15 *messidor.*)

BEKIR-PACHA, le plénipotentiaire de la Porte, attendu depuis si long-tems, est enfin arrivé à Schabatz. Voici la teneur du firman qu'on le dit chargé de notifier aux deux partis belligerans :

« Il nous a été rapporté, dans notre grand divan, que quelques deys de Belgrade, qui nous étaient déjà connus, se sont érigés en maîtres, ont restreint l'autorité de notre fidele gouverneur, et ont maltraité nos sujets ; si bien qu'il en est résulté des troubles dans les pays environnans. Nous vous donnons l'ordre, Bekir-Pacha, de vous rendre dans cette province, et nous vous conférons des pouvoirs sans bornes, afin que vous puissiez déposer les deys, licencier les janissaires, et introduire, à la place des réglemens qu'ils ont mis en vigueur, et que vous abolirez, un nouvel ordre de choses, à la faveur duquel la tranquillité puisse se rétablir dans la Servie. Vous n'êtes tenu de rendre un compte détaillé du succès de votre commission, que lorsqu'elle sera terminée. »

Bekir-Pacha a annoncé par écrit son arrivée aux Serviens. Voici un passage de cet écrit :

« Nous, Bekir-Pacha, plénipotentiaire du grand-seigneur, avons appris avec beaucoup de chagrin, que vous ne vous confiez point en nous. C'est pourquoi nous vous exhortons amicalement de vous abandonner à la clémence de sa hautesse, de contribuer par cette démarche au rétablissement de l'ordre, de nous envoyer, comme une preuve de confiance et de soumission, des députés, et de nous inviter solennellement à exécuter la commission qui nous a été confiée. »

Là-dessus, quelques députés des Serviens sont partis pour Schabatz, le 30 du mois passé. On attend, avec impatience, leur retour et le résultat de l'audience qu'ils auront eue. Dans le même tems, les Serviens ont reçu des Monténégrins, avec lesquels ils avaient toujours été en correspondance, des lettres dans lesquelles ceux-ci les exhortaient à ne point s'abandonner aveuglément à Bekir-Pacha ; mais de rester les armes à la main, et de se tenir prêts à tout événement. Les Serviens paraissent avoir eu égard à cet avis des Monténégrins. Ils ont préparé un petit camp auprès de Belgrade pour une partie des gens de Bekir, qui n'a que deux mille hommes avec lui, dont le plus grand nombre sera campé derrière la montagne de Huala, au milieu des troupes des insurgés.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 16 juillet (27 *messidor.*)

Hier, M. le maréchal d'Empire Bernadotte a fait de nouveau exécuter les grandes manœuvres. Elles ont duré jusqu'à quatre heures de l'après-midi, et ont été très-brillantes. Une foule d'officiers étrangers y assistaient. Après les manœuvres, M. le maréchal, les généraux servant sous ses ordres, et les officiers de son état-major, partirent pour Neundorff, où ils avaient été invités par le prince héréditaire de Danemarck. Il y eut chez S. A. S. une table de quatre cents couverts. La fête a été terminée par un bal et un très-beau feu d'artifice.

ESPAGNE.

Madrid, le 29 messidor (18 *juillet.*)

Nous avons été ici aussi étonnés qu'indignés de voir imprimer dans les journaux anglais les lettres de M. Frere, ministre d'Angleterre auprès de notre cour, au Prince de la Paix, et les réponses que ce prince a daigné y faire. Cet usage est aussi inconsidéré qu'il est contraire aux convenances que les Etats policés se font une loi d'observer. L'Angleterre seule, accoutumée à ne rien respecter, publie les correspondances officielles des gouvernemens avec lesquels elle est en paix, et se place au-dessus des usages et des convenances.

Au reste, voici ce qui a donné lieu à cette correspondance.

Vers les premiers mois de cette année, dans le moment où la conjuration qui a échoué se tramait contre la vie du premier magistrat de la France, les principaux agens diplomatiques de l'Angleterre, plus ou moins informés de ce qui se préparait, reçurent l'ordre de défendre ce principe, *Killing is no murder*, et d'établir d'ailleurs que tuer un homme qui commandait une armée destinée à faire une descente en Angleterre, c'était en soi une chose bonne et desirable.

M. Frere s'entretint avec le Prince de la Paix, lui parla dans ce sens, et profitant d'un moment d'humeur que pouvaient occasionner des difficultés existantes entre notre gouvernement et la légation française, chercha à l'exciter et à le consoler à-la-fois, en lui présentant les principes du nouveau droit public que la Grande-Bretagne voudrait faire admettre, et qui très-heureusement ne sont exercés ni reconnus que par elle. Le Prince de la Paix ne put cacher à M. Frere sa profonde indignation. Il lui rappela que le droit des gens est fondé sur la réciprocité, et lui fit sentir que s'il était permis aux Anglais de faire assassiner le chef du Gouvernement français, il le serait également aux Français de faire assassiner le roi d'Angleterre ; que bientôt on ne se ferait plus la guerre qu'avec des poignards, perspective effroyable pour tous les hommes, pour tous les Etats.

M. Frere, qui reste fort long-tems à table, et qui a l'habitude d'y causer beaucoup, fit part de cette conversation et de ce qu'il appelait les sots scrupules et les faibles raisonnemens du Prince de la Paix, à quelques-uns de ses habitués, parmi lesquels se trouvent d'autres agens diplomatiques qui ne partagent pas ses sentimens, mais qui savent écouter et qui font leur profit, pour l'instruction de leurs cours, de ce qu'ils apprennent sur les vues ou les principes des autres gouvernemens. Telle est vraisemblablement la source des notions qui sont parvenues au rédacteur du Moniteur sur cette conversation. Il aurait pu apprendre dans le même tems que M. Elliot, à Naples, s'exprimait de la même maniere.

Lorsque les papiers français donnerent ces nouvelles, nous savions que la conspiration avait échoué, et déjà l'Europe était pénétrée d'indignation contre les Spencer Smith, les Drake, et les horribles principes de leur droit public.

M. Frere s'effraya de ce soulevement général, et commença alors avec le Prince de la Paix cette correspondance qu'il a conduite avec autant de maladresse que d'insolence, et qui n'a plus laissé de doutes sur la vérité du récit des journaux français. Il osait prétendre que ces faits fussent désavoués. Le Prince de la Paix lui répondit d'abord avec autant de retenue que de noblesse ; mais enfin, poussé à bout par les formes si étranges de la correspondance de M. Frere, il lui déclara qu'il ne devait compte de ses discours et de ses actions qu'au roi d'Espagne, et que du reste les principes et la conduite de M. Frere pouvaient être jugés par l'immoralité publique des hommes dont il s'environne, et par ce qu'il a déjà fait lorsqu'il voulait s'emparer même de la correspondance de l'ambassadeur de France, le général Beurnonville.

Ainsi finit cette singuliere correspondance dans laquelle M. Frere a joué un rôle si méprisable. On ne se serait pas attendu à la trouver dans les papiers anglais. Le gouvernement de Londres a sans doute voulu donner à ses agens, non pas une leçon, mais un modele ; et en publiant la conduite et les lettres de M. Frere, leur apprendre d'une maniere plus éclatante d'après quels principes il veut être servi.

INTÉRIEUR.

Coblentz, le 4 thermidor.

Dans l'espace de trente-six heures, plusieurs orages ont successivement éclaté sur cette ville. Les fortes pluies dont ils étaient accompagnés, ont soudainement fait hausser la Moselle, de 2 metres 33 centimetres. Il est probable que ces orages se seront fait sentir fortement dans les pays bordant cette riviere ; dans ce moment elle charie quantité de couvertures en chaume, des arbres, des ceps de vigne, et beaucoup de meubles ; des vaches, des moutons noyés, suivent le courant. Avant peu, on connaîtra les désastres occasionnés par ces orages.

Strasbourg, le 6 thermidor.

Aujourd'hui les membres de la légion d'honneur, résidans en cette ville, ont fait célébrer un service solennel pour un des membres de cette légion, décédé la veille, à la suite d'une pleurésie. Il se nommait Joseph Frédéric ; il était né à Strasbourg ; il avait servi comme guide du général Kellermann. En l'an 9, une action d'éclat et un trait de dévouement lui mériterent une trompette d'honneur. Le service a été célébré avec beaucoup de pompe à la cathédrale. L'église était tapissée de noir ; M. l'évêque a officié pontificalement ; il y avait une grande affluence de militaires et de citoyens.

Boulogne, le 11 thermidor.

Trois divisions de la flottille sont allées en rade hier soir. Elles ont mouillé devant la croisiere ennemie, composée de 15 bâtimens de guerre.

L'EMPEREUR a passé l'après-midi dans la rade ; il était accompagné des ministres de la marine et de la guerre, du maréchal Soult, et de l'amiral Bruix. Il est retourné le soir au Pont-de-Brique, où il a travaillé avec M. Barbé-Marbois, ministre du trésor-public, récemment arrivé de Paris.

A une heure après minuit, deux péniches anglaises, commandées par le lieutenant Neal-Mac-Lean, de la frégate *la Léda*, s'étant détachées de la croisiere ennemie, se sont glissées le long des côtes, et ont tenté de surprendre une petite bombarde, qui était stationnée à l'extrémité ouest de notre ligne d'embossage.

L'une des péniches était armée de 25 hommes, et l'autre de douze. Lorsqu'elles sont arrivées sur la bombarde, on les a hélées deux fois ; elles n'ont point répondu. On les a laissé venir à l'abordage, et on leur a fait à bout portant une décharge de mousqueterie qui a tué le lieutenant Mac-Lean et plusieurs de ses gens. Le midshipmann prenant alors le commandement de la péniche, est revenu en laisant feu de sa mousqueterie, et est parvenu à couper un des cables de la bombarde ; mais il a été tué l'instant d'après. La péniche a aussitôt poussé au large. Un sergent du détachement de carabiniers, commandé par M. Veye, un carabinier, un matelot et un aide canonnier se sont jetés dans un très-petit canot, ont abordé la péniche et l'ont ramenée à bord de la bombarde avec 14 prisonniers.

L'autre péniche ennemie, dès le commencement du combat, avait pris la fuite. Elle a reçu en se sauvant une décharge de mousquetterie, qui l'a tellement maltraitée que, sur-le-champ, elle a cessé de ramer. Etant ensuite passée près d'une canonniere qui a tiré sur elle, on l'a vue couler bas. Des 25 hommes qui composaient l'équipage de la premiere péniche, deux ont été tués, six sont blessés, dont un mortellement, et huit sans blessures ont été faits prisonniers. Parmi ceux-ci se trouve Benjamin Belchambers, secrétaire du capitaine Robert Honeyman, commandant la station. La péniche anglaise entre en ce moment dans le port. Nous n'avons perdu personne. Nos blessés, au nombre de trois, sont M. Ringuet, enseigne de vaisseau provisoire, capitaine de *la Bombarde* ; Madyous, bombardier au 4e régiment de marine, et Pierre Armand, carabinier de la 10e légere.

Au camp de Vimereux, près Boulogne, dimanche 10 thermidor.

L'EMPEREUR a passé la revue de la 4e division qui est campée ici. Il l'a fait manœuvrer hier et aujourd'hui. Il a remarqué avec satisfaction la force et la santé dont jouissent les troupes. Elles ont manœuvré avec une grande précision. L'instruction et la santé du soldat gagnent également à la vie des camps.

Paris, le 12 thermidor.

Les 16 bâtimens de la flottille de Boulogne, qui, lors de l'ouragan du 2 de ce mois, avaient filé le long de la côte, et mouillé à Etaples et même à Dieppe, sont de retour dans le port de Boulogne.

Il paraît qu'on a exagéré cet événement qui a été fort peu considérable. L'EMPEREUR n'a couru aucun danger, puisqu'il était à terre lorsque le coup de vent est survenu pendant la nuit et presque subitement.

Les équipages de quatre bâtimens qui ont échoué, ont été sauvés ; une péniche s'est perdue à l'entrée d'Etaples. Ainsi notre perte, en matériel, est fort peu de chose. Celle que nous avons faite, en hommes, s'éleve à vingt personnes.

Quant au bombardement du Hâvre, il n'a eu d'autre résultat que de tuer une vieille femme et une jeune fille de dix-neuf ans, et de faire à quelques maisons des dommages dont l'EMPEREUR a ordonné l'estimation, afin d'indemniser les propriétaires. On ne croit pas que ces dommages s'élevent au-delà de 20,000 fr.

La flottille du Hâvre étant dans le port, la flotte anglaise a profité de la basse mer pour s'approcher quand nous ne pouvions pas sortir ; trois ombardes ont tiré une centaine de bombes ; mais bientôt la flottille du capitaine Daugier ayant assez

d'eau pour sortir du port, est entrée en rade, et la croisière ennemie a pris le large.

Toute la côte est bien armée, et, comme on l'imagine, nos batteries ne sont pas restées oisives. Des renseignemens qui nous sont parvenus, portent que l'ennemi a reçu plusieurs boulets à bord, et que sa perte s'élève à treize hommes tués et vingt-six blessés.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Le grand-juge, ministre de la Justice, revient occuper l'hôtel de l'ancienne Chancellerie, Place Vendôme; il continuera d'y donner ses audiences tous les vendredis, à commencer du 15 de ce mois; il recevra le public à 10 heures du matin, et les fonctionnaires publics à midi.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers orfevres, joailliers, bijoutiers, lapidaires, batteurs d'or, tireurs d'or, horlogers, laveurs de cendres, fondeurs sur métaux, graveurs sur métaux, doreurs sur métaux, arquebusiers, fourbisseurs, couteliers, et tourneurs en métaux. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers orfévres, joailliers bijoutiers, lapidaires, batteurs d'or, tireurs d'or, horlogers, laveurs de cendres, fondeurs sur métaux, graveurs sur métaux, doreurs sur métaux, arquebusiers, fourbisseurs, couteliers et tourneurs en métaux.

II. Madame Péron, née Nyon, demeurant rue des Grands-Augustins, nº 31, près le quai de la Vallée, division du Théâtre-Français, est préposée au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à 1 fr. 50 cent.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé PUIS.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers serruriers, taillandiers, ferblantiers, chaudronniers, balanciers, cloutiers, potiers-d'étain, éperonniers, machinistes et mécaniciens, batteurs de ressorts et épingliers. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers serruriers, taillandiers, ferblantiers, chaudronniers, balanciers, cloutiers, potiers d'étain, éperonniers, machinistes et mécaniciens, batteurs de ressorts et épingliers.

II. Le sieur Viton, demeurant rue de la Croix, nº 8, vis-à-vis la rue des Fontaines, division des Gravilliers, est nommé préposé au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à 75 cent.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUIS.

INSTITUT NATIONAL.

Fin du Compte rendu à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut, de la vente qui a eu lieu les premiers jours de ce mois (messidor an 12) dans l'établissement d'économie rurale de Rambouillet.

Vente de bêtes bovines, race sans cornes.

Dans plusieurs circonstances, et notamment dans le compte rendu l'année derniere par mon collegue Huzard, il a été question d'un nouveau genre d'amélioration dans les animaux domestiques. C'est à la ci-devant commission d'agriculture qu'on en est particulierement redevable. Une race de bêtes bovines sans cornes n'a pas plutôt été introduite en France, que la commission d'agriculture a cherché à en acquérir des individus. Cette race n'a été portée à Rambouillet qu'après la destruction de la ferme expérimentale de la ménagerie de Versailles. A Rambouillet on l'a étudiée, on en a connu les qualités; on a trouvé qu'elle l'emportait, au moins pour le pays, sur les races communes. Les cultivateurs des environs ayant témoigné le desir de s'en procurer, les commissaires du ministre de l'intérieur lui ont proposé d'en faire vendre les productions comme on vend celles des mérinos, sans livrer aucun veau de cette race, au boucher. Cette proposition a été acceptée, et l'année derniere il en a été vendu dix individus. Le 1er messidor j'en ai fait mettre onze autres à l'enchere, dont le plus âgé avait dix-sept mois, et le plus jeune deux mois. Un seul, d'une constitution plus faible que les autres, n'a été vendu que le double du prix qu'on donne d'un veau de race commune. Des dix autres, un veau de deux mois a été acheté 191 fr., et un de dix mois et demi 405 fr. Je sais qu'un taureau de seize mois, vendu l'année derniere à un particulier de Rambouillet, 47 fr. (il avait un an de moins), vient d'être revendu 500 fr. par ce particulier.

L'affluence des acquéreurs pour cette classe d'animaux, comme pour les bêtes à laine, était considérable.

Tous les individus de la race sans cornes ne sont pas absolument sans cornes; ceux qui en ont n'en ont que de petites, point adhérentes au crâne, et sujettes à se détacher d'elles-mêmes. Cette privation d'une arme offensive rend ces animaux très-doux, faciles à panser et à conduire.

Leur taille est d'un metre 41 centimetres de terre au garot; ils ont 2 metres 57 centimetres de longueur, sur une grosseur à-peu-près égale.

Les vaches sans cornes ont une grande quantité de lait de bonne qualité.

M. de Wailly, peintre d'animaux du Muséum d'histoire naturelle, chargé par le ministre de l'intérieur de remplacer M. Maréchal pour rendre les diverses races qui ont été nourries, entretenues et propagées dans les établissemens ruraux, sur-tout dans celui de Rambouillet, s'est occupé de la race dont il est question. Son dessin, que je mets sous les yeux de la classe, donne une juste idée de sa forme et de ses proportions.

Je crois devoir désigner ici les acquéreurs des animaux de cette race, par la raison que, si l'on en excepte ceux qui en ont acheté l'année derniere, et dont je n'ai point les noms, ces acquéreurs peuvent être regardés comme les premiers qui en aient senti les avantages.

Eure-et-Loir. — M. Rouillier, cultivateur à Brandelle, a acheté un mâle de 13 mois.

Seine-et-Marne. — M. de la Fayette, propriétaire à la Grange, une femelle de 17 mois.

Ibid, un mâle de 11 mois.

Ibid, une femelle de 10 mois et demi.

Seine-et-Marne. —, M. Auberger, cultivateur à Cramayel, un mâle de 15 mois.

Eure-et-Loir. — M. Leroi, cultivateur à Arleville, une femelle de 9 mois.

Seine-et-Oise. — M. Mazure, cultivateur à Sanli, un mâle de 2 mois.

Ibid, une femelle de 5 mois.

Eure-et-Loir. — M. Labiche, cultivateur à Binville, un mâle de 2 mois.

Ibid, M. Hervi, cultivateur, une femelle de 5 mois.

Seine-et-Oise. — M. de Vindé, propriétaire à la Celle, un mâle de 4 mois.

Il a été vendu aussi quelques chevaux; mais c'était ou des chevaux âgés, ou des chevaux qui n'avaient pas des qualités remarquables. Je ne dois point en faire mention.

Etat des animaux existans dans l'établissement de Rambouillet immédiatement après la vente.

CHEVAUX.

§. Ier. *Chevaux français.*

33 :
- Un étalon normand.
- Un cheval de selle.
- Sept chevaux entiers, nés dans l'établissement, et employés au labour.
- Un poulain de quatre mois.
- Vingt-une jumens, la plupart de race flamande, quelques-unes nées dans l'établissement.
- Deux pouliches, une de seize et une de quatre mois.

§. II. *Chevaux de race.*

16 :
- Deux étalons arabes.
- Quatre poulains métis, issus d'étalons arabes.
- Une jument arabe.
- Une jument limousine.
- Une jument née aux Deux-Ponts.
- Une jument métisse, issue d'un étalon tartare et d'une jument née aux Deux-Ponts.
- Une jument métisse, issue d'un étalon anglais et d'une jument née aux Deux-Ponts.
- Trois jumens métisses, issues d'un étalon anglais, et d'une jument née aux Deux-Ponts.
- Deux pouliches métisses, issues d'étalons arabes.

Mulets.

4 :
- Un mulet de trois ans.
- Un mulet de quinze mois.
- Un mulet de trois mois.
- Une mule de quinze mois.
- Tous nés dans l'établissement; issus d'un âne de Toscane et de jumens flamandes.

Anes.

4 :
- Un âne de Toscane.
- Trois ânesses, race d'Espagne : une vieille, une de deux ans et une de deux mois.

Boucs et chevres d'Angora.

11 :
- Quatre boucs, race pure d'Angora, dont un de cinq ans, un de quatre, un de deux, et un nouvellement né.
- Un bouc métis de trois ans.
- Six chevres, race pure d'Angora, dont une nouvellement née.

Taureaux, vaches et bœufs.

53 :
- Deux vaches suisses.
- Deux vaches livarotes.
- Six taureaux de la race des vaches sans cornes, depuis sept ans jusqu'à quinze jours.
- Vingt femelles sans cornes, depuis six ans jusqu'à un mois.
- Neuf taureaux de la race italienne à grandes cornes, depuis huit ans jusqu'à quatre mois.
- Quatorze femelles de la race italienne, à grandes cornes, depuis neuf ans jusqu'à un mois.
- Quatre bœufs de labour, dont deux nantais et deux de la race italienne.

Buffles.

18 :
- Quatre mâles, depuis six ans jusqu'à un an.
- Douze femelles, depuis onze ans jusqu'à six semaines.
- Deux mâles coupés et destinés au labour, ainsi que les mâles et femelles.

Cochons.

13 :
- Deux truies pour servir à la propagation.
- Un verrat pour servir à la propagation.
- Dix femelles mises à l'engrais pour la consommation.

Bêtes à laine.

512 :
- Soixante-douze béliers, dont trente-cinq anthenois.
- Cent quatre-vingts brebis portieres.
- Soixante neuf brebis anthenoises.
- Quatre-vingt-dix-neuf agneaux mâles.
- Quatre-vingt-douze agneaux femelles.

P. S. Par les nouvelles que j'ai reçues de Perpignan, j'ai appris qu'à la vente qui avait eu lieu les premiers jours de prairial dernier, les animaux avaient été achetés à des prix élevés, et qu'il y avait eu beaucoup d'enchérisseurs. Ces nouvelles ont été d'autant plus satisfaisantes pour moi, que le Gouvernement m'avait chargé d'organiser, en l'an 11, la première vente dans cet établissement. Suivant le compte que j'en ai rendu à la classe, les prix des mérinos y avaient été quatre fois plus forts que ceux des bêtes à laine, race roussillonnaise (1). A la vente de l'an 12, ils paraissent avoir plus que doublé. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en l'an 11 les béliers s'étant vendus le plus cher, cette année ce sont les brebis. Le contraire est arrivé à Rambouillet; car le prix moyen des béliers cette année y a surpassé celui des brebis, qui était plus fort en l'an 11. Au surplus, je sais que plusieurs propriétaires du département des Pyrénées-Orientales, qui avaient acquis des animaux l'année dernière, en ont encore acheté cette année; preuve qu'ils se sont convaincus de la supériorité de la race des mérinos sur la race du pays. Il y est venu des acquéreurs de départemens éloignés de cet établissement. Ainsi, dans les extrémités de la France et dans les points intermédiaires, tout semble se correspondre, s'entendre, et prendre du goût pour une amélioration dont les résultats seront si avantageux.

HISTOIRE.

Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, et jusqu'aux commencemens de la monarchie française; par Jean Picot, de Genève, professeur d'histoire et de statistique, dans l'académie de cette ville (*).

Les Gaulois ont joué un rôle très-important dans l'Histoire ancienne; leur esprit belliqueux et leur courage les firent connaître de bonne heure. Nous les voyons 600 ans avant l'ère chrétienne sortir de leur pays; sous la conduite de Sigovese et de Bellovese, renverser tous les obstacles qui s'opposent à leur marche, conquérir de vastes pays, et former des établissemens durables en Pannonie et dans le nord de l'Italie; plus tard, nous les voyons prendre Rome, qui n'échappa à une ruine totale que par la valeur de Camille. L'an 279, avant l'ère chrétienne, ils font une irruption en Grèce; le roi de Macédoine qui veut s'opposer à leur marche, est tué dans le combat; son armée est défaite; ils mettent tout à feu et à sang sur leur passage, et assiégent le temple de Delphes dont ils sont repoussés. Dans le même tems, vingt mille Gaulois pénètrent en Trace, et y fondent le royaume de Thyle; de-là ils passent en Asie et s'y établissent. Ils furent long-tems la terreur des peuples de ces contrées.

L'Histoire des Gaulois est intéressante comme faisant une partie importante de l'Histoire ancienne; mais elle l'est bien davantage pour les Français; ils y retrouvent avec plaisir les exploits de leurs ancêtres; ils doivent être curieux d'apprendre à connaître leurs mœurs et leurs usages.

Les anciens Gaulois n'ont point eu d'historiens de leur nation, ensorte qu'ils ne nous sont connus que par les rapports qu'ils ont eus avec les Romains et les Grecs, ce qui rendait leur histoire fort difficile à faire. En effet, l'historien qui ne peut pas interroger les Gaulois eux-mêmes, doit recueillir et comparer tous les documens que les anciens nous ont laissés sur ces peuples, extraire de l'histoire de Rome, de la Grèce, et des nations asiatiques chez lesquelles les Gaulois ont pénétré, tout ce qui peut nous éclairer sur leurs émigrations, leurs conquêtes, leur puissance et leurs mœurs dans ces tems reculés.

Plusieurs écrivains ont parlé des anciens Gaulois, mais partiellement, et d'une manière interrompue. En faisant l'histoire des Grecs et des Romains, un petit nombre d'auteurs seulement ont décrit de suite les événemens qui concernent ce peuple. Mezeray a laissé une histoire de la France avant Clovis, mais cette histoire est remplie d'erreurs. Laureau a publié un ouvrage sur le même sujet; mais il a peu consulté les auteurs anciens, et le plus souvent il a trop cédé aux écarts de son imagination. On pourrait de même passer en revue les autres auteurs qui ont écrit sur les Gaulois, et après avoir fait ce travail, on serait forcé de convenir qu'il n'existe rien de satisfaisant et de complet sur l'histoire de nos ancêtres.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, vient de remplir le vide qu'on avait à regretter à cet égard. Il vient de donner au public le fruit de plusieurs années de recherches sur l'*Histoire des Gaulois*; il a traité ce sujet avec toute la méthode et la précision que l'on peut desirer; il a évité avec soin l'écueil ordinaire des préjugés; il n'a voulu faire ressortir aucune opinion particulière; il n'a pas cherché à répandre de l'éclat sur l'origine, les exploits et sur les vertus des anciens Gaulois; il n'a pas voulu non plus les déprécier; il n'a eu pour but que la recherche de la vérité et le desir de la faire connaître.

On compose de nos jours, d'après les auteurs modernes un grand nombre d'ouvrages sur des sujets anciens; cette méthode est facile, mais elle conduit à l'erreur; ceux qui savent combien un fait change de nature en passant par plusieurs bouches, seront aisément convaincus de la justesse de notre assertion; chacun des intermédiaires ajoute, en effet, ou retranche quelque chose du fait rapporté; la vérité finit par n'être plus reconnaissable. L'auteur de l'ouvrage dont nous parlons, M. Picot, a suivi une marche opposée: il s'est interdit la lecture des ouvrages modernes qui ont parlé des Gaulois, jusqu'au moment où il eut achevé d'extraire tous les ouvrages anciens, et où les bornes de son travail ont été posées. Ce procédé nous semble une garantie certaine de l'exactitude, en même tems que la preuve de la bonne-foi de l'historien.

La première partie de cet ouvrage contient les événemens arrivés parmi les Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, c'est-à-dire depuis les tems les plus reculés jusqu'à la fin du regne de Clovis le-Grand. Dans les tems qui ont précédé ce regne, les Gaulois s'illustrerent par leur valeur et leurs conquêtes; ils eurent leur grandeur et leur décadence comme tous les autres peuples; leur commerce avec Marseille et l'Italie commença à les amollir; leurs divisions les perdirent; séparés en différens peuples qui avaient peu de liens communs entre eux, ils ne purent opposer aux Romains qu'une résistance partielle et insuffisante. César conquit les trois quarts de la Gaule dans l'espace de neuf ans, et s'acquit ainsi une gloire immortelle. Depuis ce tems la Gaule suivit le sort de l'Empire Romain. De nombreuses colonies romaines furent établies dans ce pays; et les Gaulois, sur-tout ceux qui habitaient le Midi, prirent peu-à-peu les habillemens et les mœurs de leurs vainqueurs.

Les deux derniers chapitres de la partie historique sont presqu'uniquement consacrés à l'histoire des invasions faites dans la Gaule par les peuples barbares du nord de l'Europe; ils présentent le tableau des malheurs de cette belle contrée pendant la décadence et la chûte de l'Empire Romain; l'auteur peint avec vérité et avec éloquence l'état affreux où se trouvait alors notre malheureuse patrie; nous citerons un des passages où il se livre à cette description:

« Les premieres années du 5e siecle apporterent de nouveaux désastres dans la Gaule; des flots de barbares inconnus jusqu'alors, et chassés vers l'occident par les incursions formidables des Huns, vinrent inonder ce pays qu'avaient déjà tant de fois dévasté les Francs et les Allemands. Il semblait que le nord de l'Europe fût une mine inépuisable qui fournissait sans cesse à la désolation du midi. Les Vandales et les Goths, originaires de la Scandinavie; les Sueves, sortis du nord de la Germanie; les Alains, peuples de la Scythie, pénétrerent à-la-fois dans le cœur des provinces romaines de l'occident, et s'établirent enfin dans les environs des Pyrénées. Quel spectacle offrait alors la Gaule! une contrée florissante abandonnée au pillage; vingt peuples, plus féroces les uns que les autres, se succédant dans son sein et la déchirant tour-à-tour; les sciences et les arts chassés d'un sol où ils brillaient encore d'un vif éclat; l'ignorance étendant des voiles obscurs! Quelle position, que celle où les hommes avaient à attendre tous les jours l'esclavage et le meurtre, où les femmes devenaient la proie d'un féroce vainqueur, où tous les âges, tous les sexes étaient confondus dans la même extermination! La fuite était presqu'impossible, la mort était le seul refuge qui s'offrit aux malheureux. »

L'auteur saisit avec empressement l'occasion de reporter l'esprit du lecteur sur des scenes plus douces. On ne lira pas sans attendrissement l'histoire de Sabinus et d'Eponine. Les détails qu'il nous donne sur le mariage de Clovis et sur la conversion des Francs au christianisme, sont aussi fort intéressans.

Quelques détails sur l'origine et les mœurs des Francs, peuvent ici trouver leur place, et nous croyons devoir les extraire du livre que nous analysons.

« Lorsque les lumieres succéderent aux ténebres qui avaient régné pendant près de dix siècles sur la plus grande partie de l'Europe, une saine critique bannit de l'histoire les fables dont on l'avait si souvent entremêlée; on cessa d'attribuer aux Francs des origines gauloise, scythique, scandinave, troyenne ou autres, qui ne sont démontrées par aucun témoignage positif des anciens; on rechercha la vérité avec plus de bonne foi, et avec un desir plus sincere de la découvrir.

» D'abord on crut que les Francs avaient habité long-tems la Franconie, mais qu'ils étaient un peuple fort petit, peu connu, et qu'on ne parla d'eux que tout-à-coup, lorsque prenant un essor rapide, ils traverserent le Rhin, et firent trembler l'Empire romain.

« Dans la suite, on fit des observations plus exactes. On remarqua que les historiens anciens ne parlent gueres des Francs avant le milieu du troisieme siècle de l'ère chrétienne; qu'ensuite même on a confondu souvent leur nom avec celui des Germains, ou bien qu'on l'a réuni avec celui de divers peuples qui habitaient sur les bords du Rhin, tels que les Saliens, les Chamaves, les Chauces, les Cattes, etc. On examina les descriptions du pays qu'ils habitaient; on vit qu'il était marécageux et voisin de l'Océan; que les Francs avaient été d'habiles navigateurs; qu'ils s'étaient souvent réunis aux Saxons, leurs voisins, pour faire des excursions maritimes sur les côtes de la Belgique et de l'Armorique; on trouva enfin dans la carte de Peutinger, et dans d'anciennes descriptions de l'Empire romain, que, dans le quatrieme siécle, le pays de ces peuples, nommé *France* (*Francia*), était situé sur les bords du Bas-Rhin.

» D'après ces données et quelques autres observations, on conclut que plusieurs peuples Germains, vers le milieu du 3e siècle, se réunissent et formerent une espece de confédération pour conserver leur liberté, et pour se défendre contre les attaques des Romains, des Saxons ou des Allemands qui auraient pu les subjuguer, s'ils eussent été séparés. Ils se donnerent, ou bien on leur donna le nom de *Francs*, qui, en langue tudesque, veut dire *libres*, pour indiquer le but de leur association. Ils conserverent leurs chefs, ou leurs rois particuliers, jusqu'au moment où ils furent tout-à-fait confondus les uns avec les autres, et où les plus vaillans de leurs princes eurent soumis tous les autres à leur Empire. Les Saliens, les Chamaves, les Bructeres, les Tenchteres, les Cattes, les Cherusques, les Usipetes, les Attuariens, les Chauces, les Amphsivariens, et quelques autres encore firent partie de cette confédération; on les appelait quelquefois Sicambres, parce qu'ils occupaient la place de ces peuples, qui avaient été entierement détruits par Auguste; ils habitaient le pays situé entre l'Océan, le Rhin, le Mein et l'Elbe, c'est-à-dire, la Westphalie, le landgraviat de Hesse et une partie du cercle de la Basse-Saxe. Les Frisiens, les Saxons et les Allemands étaient leurs plus proches voisins au nord, à l'orient et au midi; à l'occident, le Rhin les séparait de la Gaule.

» Les Francs, comme on vient de le voir, étaient une nation germaine; ils en avaient tous les caracteres. Ils étaient grands et robustes; ils avaient les yeux bleux; leur chevelure blonde était ramassée sur le devant de la tête, et coupée par derriere; ils se rasaient le visage, en y laissant croître seulement de place en place de petites touffes de barbe. Ils portaient des habillemens serrés, qui laissaient voir toute la souplesse et toute la vigueur de leurs membres. Dès leur plus tendre enfance ils s'accoutumaient au maniement des armes, ils apprenaient à supporter les intempéries de l'air.

» Les écrivains contemporains ont peint des couleurs les plus vives leur audace et leur courage; ils ont dit que la mer agitée par les plus violentes tempêtes, n'était point un objet d'effroi à leurs yeux; qu'ils ne craignaient pas davantage de la parcourir, que de faire un voyage sur le continent; qu'ils préféraient le froid glacial du nord à une douce température; qu'une plaine fleurie ne leur offrait pas un spectable plus riant que des déserts couverts de neige; que l'état de paix était un malheur pour eux; enfin, qu'ils mettaient le comble de leur félicité dans la guerre. Les Francs, en effet, considéraient le repos comme une maladie; vaincre ou mourir était la premiere regle de leur conduite; étaient-ils mutilés, ils couraient encore à l'ennemi, et le frappaient avec le bras qui leur restait; ils ne se séparaient jamais de leurs armes, dans quelqu'occasion que ce fût, pas même pour manger ou pour dormir. Leurs lois récompensaient l'audace et même la témerité.

» L'armure des Francs était leur propriété la plus importante, la seule, pour ainsi dire, à laquelle ils ajoutassent quelque prix; elle était simple et peu compliquée; un petit nombre d'ouvriers étaient nécessaires pour y travailler, et ils savaient la réparer eux-mêmes lorsque quelqu'une de ses parties se détériorait; ils ne connaissaient pas l'usage des cuirasses et des brassards; le plus grand nombre d'entre eux ne portaient pas de casques; ils combattaient avec le corps nu jusqu'aux hanches, c'est-à dire qu'ils avaient alors le dos et la poitrine découverts.

» La cavalerie ne jouait pas un grand rôle dans leurs armées; à peine en conservaient-ils un petit corps pour escorter leurs rois. En revanche, ils étaient très-bien exercés à se battre à pied; ils ne se servaient pas d'arc, de fronde, ni de traits qui se lancent de loin: une épée et un bouclier suspendus à leur côté gauche, une hache à deux tranchans, dont le fer aiguise des deux côtés, était très-épais au milieu, et dont le manche,

(1) Le prix moyen des béliers et brebis a été alors de 101 fr. 11 centimes.

(*) Trois vol. in-8°. Prix 12 fr.—A Genève, chez Pachoud, et à Paris, chez Treuttell et Würtz, Geslet et le Normand, et les principaux libraires.

fort court, était de bois; telles étaient leurs armes les plus ordinaires; ils cherchaient à briser avec la hache les boucliers de leurs ennemis. Quelquefois ils faisaient usage d'une espece de lance qu'on nommait *angon*. Elle était de grandeur moyenne, et fabriquée de maniere qu'on pouvait s'en servir de près ou à une certaine distance; le bois en était recouvert de lames de fer: l'extrémité, particulièrement redoutable, était garnie de petites pointes de fer recourbées comme des hameçons: si l'angon laisait une blessure, et y pénétrait, on avait beaucoup de peine à l'en retirer; les pointes dont il était garni s'attachaient aux chairs, elles les déchiraient d'une maniere cruelle; bien souvent on préférait de laisser l'angon dans la plaie; une blessure peu dangereuse d'ailleurs, devenait mortelle à la suite d'un long séjour qu'il y faisait.

» Si l'angon pénétrait dans le tissu d'un bouclier, il était fort difficile de l'arracher, à cause des pointes qui le retenaient, ou de le couper, à cause des lames de fer dont il était recouvert. Lorsqu'un Franc s'apercevait que le bouclier d'un de ses ennemis était percé d'un angon, il s'avançait aussitôt, et, appuyant avec son pied sur l'extrémité de cet angon, abaissait le bouclier de son ennemi, le forçait à découvrir sa tête et sa poitrine; alors, avec la hache dont il était armé, il le frappait au front, ou, se servant d'un autre angon, il lui perçait la gorge, ou enfin de quelqu'autre maniere il en triomphait facilement.

» Avec du courage et les armes dont on vient de lire la description, les Francs ont acquis une grande réputation; ils ont été, pendant plusieurs siecles, la terreur de vingt peuples différens, et ont fini par conquérir le plus bel Empire de l'Europe. Il est tems de les suivre dans leurs progrès, etc. etc.

(*La suite à demain.*)

SCIENCES ET ARTS.

Onzieme cahier de l'an 12 formant le 17e du Recueil polytechnique *des ponts et chaussees*, avec un supplément auquel sont rappelés les motifs d'utilité générale qui avaient été consignés au prospectus de cet ouvrage fait pour être favorablement accueilli par tous les ingénieurs, architectes, entrepreneurs, constructeurs, propriétaires, et amis des beaux-arts et du commerce.

Ce cahier contient, 1° l'exposé fait au corps législatif, par M. Laumont, relativement aux digues du Rhin, avec le projet de loi adopté à ce sujet; 2° une notice sur la navigation du canal de Holstein; 3° le mode d'uniforme pour les ingénieurs-hydrographes de la marine; 4° celui pour les agens du service de la navigation intérieure; 5° l'arrêté du Gouvernement sur les attributions données au ministre des finances, concernant les douanes et l'entretien des routes; 6° une notice sur la reconstruction du port d'Honfleur; 7° l'arrêté sur les limites du bassin de navigation de la Charente, Seudre et Sevre-Niortaise; 8° rapport du conseiller-d'état Ségur, avec projet de loi adopté pour l'exemption d'impôts pendant dix ans, accordée aux personnes qui feront construire de nouvelles habitations dans les communes de Bressuire et de Châtillon; 9° rapport sur un événement arrivé aux mines d'Anzin; 10° exposé fait au corps-législatif par M. Miot, conseiller-d'état, et le projet de loi qui a été adopté relativement à la largeur des jantes que les roues de voitures de roulage doivent avoir au 1er messidor an 14; 11° réglement sur l'organisation de la régie des droits réunis.

On souscrit pour cet ouvrage, à Paris, rue Bai-du-Bec, n° 2, au Marais, moyennant 25 fr. pour le premier volume, et 10 fr. pour l'extrait avec gravures. Toutes lettres, paquets, argent et avis doivent être adressés francs de port, au directeur du Bureau du Recueil polytechnique, à l'adresse ci-dessus.

On trouve au même bureau un nouveau plan de Paris, réduit, où sont tracées les deux canaux de navigation projettés, plusieurs ponts, places et monumens publics à construire et à former dans divers quartiers de la ville: indication de limites pour une nouvelle clôture de cette cité, joint à un imprimé explicatif de tous ces projets d'embellissement. — Prix, 5 fr.

AVIS.

MM. les ingénieurs, architectes, entrepreneurs, constructeurs et fournisseurs de tous les objets qui ont rapport aux constructions civiles, sont prévenus que ceux d'entr'eux qui ont quelques renseignemens ou observations à faire sur l'Almanach des constructions civiles, soit pour correction de nom ou changement de domicile, doivent les adresser, franc de port, d'ici au 15 fructidor prochain, rue Bar-du-Bec, n. 2, au Marais, à l'éditeur, afin qu'il puisse y avoir égard pour l'édition de l'an 13.

BEAUX-ARTS.

ANNUAIRE de l'ancien et du nouveau calendrier, en douze figures allegoriques et analogues au mouvement annuel de la Terre, et aux apparences de celui du Soleil dans le Zodiaque.

M. Tresca, graveur, rue de Sorbonne, n° 389, fit annoncer, il y a quelques mois, par la voie des journaux, les deux premieres estampes d'une collection de figures allégoriques qui caractérisent chacun des mois du nouveau et de l'ancien calendrier. Ces deux estampes représentent la Nymphe de Vendemiaire et celle de Brumaire; la troisieme et la quatrieme, pour les mois de Frimaire et Nivose, viennent d'être terminées; et l'artiste, avant que de les mettre au jour, a pensé qu'en offrant aux amateurs de souscrire pour cette agréable collection formant annuaire, elle serait favorablement accueillie.

L'avantage des souscripteurs est de recevoir, dès ce moment, les quatre estampes actuellement gravées; d'avoir les premieres épreuves à un prix inférieur à celui de la vente, et de recevoir de mois en mois la suite de cette collection, qui sera achevée dans l'année.

La variété, la nouveauté des sujets, la pureté du dessin à laquelle s'attache l'auteur de ces ingénieuses compositions, M. Lafite, peintre d'histoire, ancien élève, pensionnaire de l'Académie de Rome, le soin particulier donné à la gravure, les rendent également propres à servir dans les écoles et les lycées, comme études, et à orner les cabinets des curieux, dont le goût contribue à l'encouragement des Beaux-Arts.

Pour rendre cet Annuaire aussi intéressant qu'il est possible, sous le rapport du Calendrier, M. Tresca a obtenu de M. Bouvart, astronome adjoint de l'Observatoire de Paris, le calcul de la durée des jours pour chaque mois et pour les différens climats des principales villes de l'Europe.

Les souscripteurs recevront chez eux, dans l'ordre de la série des souscriptions, les épreuves à mesure qu'elles seront tirées.

Le prix des douze estampes sera, pour le souscripteur, de 27 francs. Il sera payé sur ce pied, en recevant les quatre premieres, 9 francs. La suite ne se payera qu'à mesure des livraisons.

Les estampes en couleur sont d'un prix double, suivant l'usage.

LIVRES DIVERS.

Œuvres complettes de P. J. Bitaubé, membre de l'Institut national de France, 9 volumes in-8°, contenant:

L'Iliade et l'Odyssée d'Homere, avec des remarques, précédées de réflexions sur Homere et sur la traduction des poëtes; 4e édition, revue, corrigée avvec le plus grand soin, et augmentée de plusieurs remarques: ornée du portrait d'Homere, dessiné d'après l'antique, et gravé par Saint-Aubin; du bouclier d'Achille, et de la carte homérique, pour servir à l'intelligence du texte, 6 vol in-8°;

Joseph;

Les Batuves;

Herman et Dorothée, suivi de plusieurs Mémoires sur la littérature des anciens.

Prix des 9 volumes brochés et étiquetés, 45 fr., et 57 fr. par la poste.

Papier grand-raisin, brochés et étiquetés, 67 fr. 50 centimes.

— carré vélin d'Annonay, brochés et étiquetés, 90 francs.

— grand-raisin vélin superfin (dont il n'a été tiré que très-peu d'exemplaires), brochés et étiquetés, 135 fr.

Nota Il y a quelques exemplaires avec les eaux-fortes et le portrait avant la lettre, prix, brochés, 150 francs.

L'Iliade et l'Odyssée d'Homere, 6 vol., sans la carte homérique, 30 francs, et 38 fr. par la poste.

Les tomes VII à IX, avec la carte homérique, 15 francs, et 19 francs par la poste.

A Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 240; et quai des Augustins, n° 22; et chez Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42.

Compte rendu par M. Tessier, à la classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut national, de la vente qui a eu lieu les premiers jours de messidor an 12, dans l'établissement de Rambouillet, brochure in-4°. Prix, 60 cent. et par la poste, 75 cent.

A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 1131.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ⅜	55 ⅛
—— Courant	56 ⅜	57 ⅛
Londres	24 f. 70 c.	24 f. 45 c.
Hambourg	186 ⅜	185
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 77 c.	14 f. 57 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 62 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne	5 f. 22 c.	5 f. 14 c.
Naples		
Milan	71 19' d p 6f.	8 f. s. 6 d.
Bâle	½	1½ p.
Francfort		
Auguste	2 f 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 15 jours.	1 ¼ p.
Marseille	pair 25 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier	¼ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12	57 fr. 10 c.
Idem. Jouis. de vendmiaire an 13	54 fr. 50 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rahat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dac les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France	1115 fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Vendredi, la 7e repr. des Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, l'Homme à bonnes fortunes, et le Souper de Famille.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Collatéral, M. Musard, et Marton et Frontin. — Samedi, la 1re représent. du Préjugé vaincu. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Arlequin seul, les deux Peres, et les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le soldat Prussien, comédie en 3 actes, et l'Hermite de Saverne, mélod.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). Bombarde, parodie des Bardes, précédé du Faux-Lord.

L abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de changer celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 314. *Jeudi*, 14 *thermidor an* 12 *de la République* (2 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

SUEDE.

Stockholm, *le* 1er *juillet* (12 *messidor.*)

L'académie royale des sciences et d'histoire avait proposé pour sujet de prix, *le tableau historique et critique de tous les livres et écrits, soit imprimés, soit manuscrits, qui ont eu des personnes royales pour auteurs.* Ce sujet a été traité avec autant de sagacité que d'érudition, par M. Olof-Sembel, qui a été couronné. La reine Christine et le roi Gustave III occupent le premier rang dans ce tableau.

Dans le nombre des nouveaux sujets de prix proposés par cette Société, on remarque *une nomenclature exacte et complette de toutes les anciennes traditions islandaises relatives à l'histoire du nord de l'Europe.*

L'académie suédoise a décerné les deux prix d'éloquence à MM. Geyer et Granberg; le sujet était l'éloge de Sten-Sture.

L'éloge du chancelier Axel-Oxenstiern a été mis au concours pour cette année.

Le prix de poésie a été décerné à MM. Valérius et Wallin. Le second est l'auteur d'une traduction d'Horace en vers suédois. L'académie a regretté qu'une traduction très-distinguée et très-honorable pour la poésie suédoise de la fable de Phaëton, d'Ovide, soit arrivée trop tard pour partager le prix.

Les deux prix de poésie, décernés par la Société royale des sciences et des arts, ont été obtenus par MM. Teyner et Granger, auteurs de deux odes; l'une sur le *caractere du sage*, l'autre sur l'*immortalité de l'ame.*

Madame Amélie d'Imboff, aujourd'hui madame Helwig, connue par différens ouvrages de poésie, a été reçue membre de l'académie des arts de Stockholm.

— On trouva en 1800, à deux milles de Stockholm, dans des fouilles faites sur le sommet d'une colline et sous une grosse pierre, quatre instrumens de cuivre, un anneau en spirale, un couteau recourbé et deux vases angulaires. Ils viennent d'être décrits par M. J. Hallenberg, auquel ils ont fourni le sujet d'une dissertation très-savante. Il paraît qu'ils ne sont point d'origine suédoise, mais qu'ils ont été apportés par des navigateurs initiés dans les mysteres de Samothrace, mysteres auxquels ces instrumens étaient destinés. Cette explication fournit des rapprochemens assez curieux aux commentateurs.

— Le monument élevé à Upsal au Pline moderne, sous le nom de *Temple de Linnée*, est presque achevé; il est placé dans le nouveau Muséum d'histoire naturelle, fondé par Gustave III, et dont le dessin a été donné par Desprez. La salle qui porte proprement ce nom, et qui est destinée aux cours publics, occupe toute l'étendue d'une des deux ailes de l'édifice; sa grande entrée s'ouvre sur le jardin botanique. Un portique majestueux de huit colonnes d'ordre dorique est placé en face. La statue de Linnée s'éleve dans une niche éclairée d'en-haut, à laquelle on monte par plusieurs gradins de marbre noir et blanc. La chaire est en avant, les bancs des deux côtés. Des ornemens allégoriques, des bas-reliefs sculptés par Desprez, ornent toute l'étendue de la salle. Au nord est une seconde salle contiguë destinée au regne animal; au midi, une serre chaude. Lorsqu'on s'avance du jardin botanique, très-riche en productions les plus rares, sous les ombrages d'une grande allée, l'œil est frappé d'admiration et de surprise en rencontrant le portique extérieur du temple et les magnifiques colonnes qui le décorent. Si les portes s'ouvrent, on apperçoit la statue du vénérable législateur des sciences naturelles; les rayons de lumiere qui, descendant de la voûte, viennent frapper son image, semblent donner à cet aspect une espece de solennité, et pénetrent d'un respect religieux l'ame du spectateur.

— La Société militaire suédoise a proposé, conformément à ses statuts, cinq sujets de prix pour l'année courante; sur la disposition des corps de troupes, les fortifications, l'artillerie, l'habillement des soldats, etc.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 10 *juillet* (21 *messidor.*)

M. le professeur Munter a lu, dans une des dernieres séances de la Société royale des sciences de Copenhague, un mémoire fort intéressant sur les pierres tombées du ciel.

Cette académie a décerné la médaille d'argent à MM. Kahrs et Moenster; au premier, pour une nouvelle méthode de lever les côtes de la mer; au second, pour la découverte d'une nouvelle maniere de tremper les ressorts d'acier.

M. Rahbeck vient de publier une traduction en vers danois du *Tancrede* de Voltaire. Il se propose de faire le même essai sur la tragédie de Mahomet.

— Les lettres viennent de faire une perte sensible par la mort de M. Jacques Baden, ancien professeur d'éloquence et de langue latine à l'Université de Copenhague. Ce savant très-estimable, est mort dans un âge assez avancé, après avoir rempli avec beaucoup d'honneur différens emplois auxquels il a été appelé par le gouvernement de son pays. Il était attaché depuis 1779 à l'Université de Copenhague, où il n'a cessé d'être éminemment utile aux étudians par ses profondes connaissances, son goût sûr, et sa critique savante. La littérature lui doit plusieurs éditions d'auteurs et de poëtes latins, enrichies de notes savantes, et une traduction de Tacite, où il a imité très heureusement la précision de l'original, sans nuire à l'exactitude. On peut dire que peu de langues possedent une traduction aussi parfaite de cet auteur. La langue danoise lui aura d'éternelles obligations, non-seulement pour sa grammaire danoise et les autres travaux qu'il a entrepris dans la vue de porter sa langue maternelle à la perfection où elle est arrivée, mais aussi pour ses critiques, qui, depuis trente ans et davantage, ont été le guide le plus sûr de tous les auteurs danois. On lui doit également le meilleur dictionnaire allemand et danois qui existe, et plusieurs autres ouvrages. Dans ses dernieres années, il avait été forcé de renoncer à ses travaux publics, et le gouvernement danois lui avait accordé une retraite honorable.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 20 *juillet* (1er *thermidor.*)

Il vient de paraître à Boston un catalogue des livres imprimés dans les Etats-Unis, très-digne d'attention, en ce qu'il fournit des bases pour évaluer les progrès littéraires des Américains.

La masse des habitans des Etats est principalement composée d'Anglais et d'Allemands. Comme ces derniers, ils viennent d'établir deux foires annuelles de livres, à Philadelphie et à New-Yorck, qui rappellent les foires du même genre de Leipsick et de Francfort; comme les Anglais, ils viennent de publier un catalogue général de leur librairie nationale, avec les prix à l'instar du *London catalogue*, et qui, comme celui-ci, doit être réimprimé tous les deux ans, avec les additions et changemens nécessaires.

Ce catalogue, disent les éditeurs, est destiné à indiquer tous les livres qui sont en vente, imprimés dans les Etats-Unis, tant originaux que réimprimés, afin que le public puisse juger des progrès rapides de l'imprimerie dans un pays où, il y a vingt ans, elle était encore dans l'enfance. Les brochures qui n'ont d'importance que celle du moment ou du lieu, ont été généralement omises. Quelques uns des livres de ce catalogue sont devenus rares, et les éditions de quelques autres sont entierement épuisées.

On espere que l'époque n'est pas éloignée où l'on pourra former des bibliothèques choisies, composées seulement d'éditions américaines de livres bien imprimés et proprement reliés.

Les ouvrages contenus dans ce catalogue, sont au nombre de treize cent dix-neuf, et, à l'exception de trois, ils sont tous écrits en anglais. Ils ne sont pas classés dans l'ordre des sciences, comme dans le *London catalogue*, mais dans celui des professions. Tout ce qui n'est pas destiné à une profession lettrée, est compris dans la classe des mélanges. Ces professions sont, en Amérique, au nombre de quatre: 1° les gens de loi; 2° les médecins; 3° le clergé de toutes les sectes; 4° les instituteurs. C'est dans cet ordre que les livres sont distribués. Les Bibles viennent à la suite des livres de religion, et les ouvrages de musique après les livres à l'usage des écoles. Tout le reste est compris dans la classe des mélanges. La classe de jurisprudence contient trente-trois articles, et celle de médecine soixante-quatre. Les ouvrages de religion de toutes les sectes chrétiennes suivies en Amérique, sont au nombre de deux cent quarante-sept, et il y a vingt-quatre éditions américaines de la Bible. La classe des livres élémentaires à l'usage des écoles, contient cent onze articles; celle de musique vingt-cinq, et celle des mélanges sept cent quatre-vingt-seize. Dix-neuf ouvrages qui avaient été omis à leurs places, font un supplément au catalogue.

Environ la neuvieme partie de ces ouvrages sont des originaux américains; les autres sont des réimpressions de livres anglais d'Europe, ou d'ouvrages traduits en Angleterre, de différentes langues.

Le Dictionnaire géographique de l'Empire russe, entrepris depuis 1801 à Moscou, par Maxime Witsch et quelques autres savans géographes, vient d'être repris, et nous promet des descriptions aussi détaillées que curieuses, et des cartes parfaitement exactes de toutes les parties de ce vaste Empire.

L'Académie des sciences de Péterbourg publie un journal technologique, dont l'objet est de familiariser le public avec les nouvelles découvertes dans les arts et métiers, et d'indiquer leurs applications. Il en paraît chaque année un volume en deux cahiers.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 13 *thermidor.*

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des garçons chapeliers, fouleurs, foureurs, apréteurs, coupeurs de poil, bonnetiers, fabricans de toile et d'étoffes de coton, fileurs de laine et de coton, et toutes autres professions relatives aux manufactures de ce genre, fabricans d'étoffes de laine et de couvertures, teinturiers et dégraisseurs. — Paris, le 29 *messidor an* 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les garçons chapeliers, fouleurs, foureurs, apréteurs, coupeurs de poil, bonnetiers, fabricans de toile et d'étoffes de coton, fileurs de laine et de coton, et toutes autres professions relatives aux manufactures de ce genre, fabricans d'étoffes de laines et de couvertures, teinturiers et dégraisseurs.

II. Madame veuve Louvet, demeurant rue Galande, n° 40, division du Panthéon, est préposée au placement desdits garçons.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon est fixée à 1 fr.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, *signé* DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, *signé* PIIS.

STATISTIQUE.

Mémoire statistique du département de la Lys.

Depuis quelques années, tous les Etats de l'Europe s'occupent de statistique. Des tableaux de population sont dressés avec soin: l'état de l'agriculture, du commerce, des arts est décrit avec

exactitude, et les souverains semblent disputer à qui fera connaître avec plus de détails tout ce qui concerne leurs états. La France resterait-elle en arrière, elle qui peut étaler tant de richesses, tant de moyens de prospérité ! Non sans doute, et la publication de la statistique générale montrant, pour ainsi dire à nud ce vaste Empire, permettant à la curiosité d'en explorer tous les détails, sera la meilleure réponse à ceux qui prétendent que la France est épuisée par ses longs malheurs.

Ce bel ouvrage se continue avec zele, et les soins qu'apporte à sa rédaction S. E. le ministre de l'intérieur honoreront à jamais son administration. Les mémoires fournis par MM. les préfets seront de véritables titres de gloire, s'ils sont faits avec autant d'exactitude, de discernement et de goût que celui de la Lys qu'a rédigé M. de Viry, aujourd'hui sénateur.

Le département de la Lys, comme toute la côte de la Belgique, est une conquête faite sur l'Océan. Une chaîne de dunes ou côteaux de sable préserve le pays du retour de ce terrible voisin. En-delà des dunes, sont des étangs, des marais plus ou moins desséchés, et une plaine immense qui, entrecoupée de quelques forêts de bruyeres, n'a d'autres bornes que celles du département.

Sa longueur du nord au sud est de 82 kilometres; sa largeur d'est à l'ouest de 75; sa surface de 3022 kilometres carrés, (30,223,528 arpens.)

Au bord de la mer, une couche légere de terre végétale recouvre le sable. En avançant dans l'intérieur, la terre devient compacte, forte et très-fertile.

On conçoit que sur un terrein aussi uni les productions minérales sont peu variées et peu nombreuses. La tourbe, des coquillages, des débris de végétaux s'y trouvent en grande abondance à une petite profondeur.

L'Escaut sépare ce département de celui de Jemmappes, sur une longueur de deux myriametres. Il est navigable. La Lys, dont le cours dans le département est de 5 myriametres, est également navigable. L'Iser, l'Yperle sont plutôt des canaux que des rivieres; un grand nombre d'autres canaux coupent le pays en tout sens, et facilitent extrêmement les communications.

Après avoir peint à grands traits la topographie de ce pays, M. de Viry se livre à des recherches curieuses sur la population.

Elle était en 1784 de 444,260 individus; elle est en l'an 9 de 461,659; elle s'est donc accrue en 18 ans de 17,399 ames.

Sur ce nombre d'habitans, on compte 2654 militaires, 85,065 hommes mariés, 91,074 femmes mariées, 134,710 garçons, 148,156 filles.

Relativement à l'étendue, la population est de 3800 hommes par lieu carrée.

On remarque que la population des campagnes augmente depuis la réunion, aux dépens de celle des villes: une des causes en est, l'augmentation du nombre des propriétaires qui est de 58,230, tandis qu'en 1789 il n'était que de 51,220, et la diminution du nombre des capitalistes et des individus vivant uniquement des revenus de leurs biens-fonds.

Les naissances ont été en l'an 9 à la population, comme 1 à 29 $\frac{1}{2}$; les décès comme 1 à 36 $\frac{1}{4}$; les mariages comme 1 à 132; les enfans naturels sont aux légitimes comme 1 à 37 $\frac{1}{3}$. et à la population générale comme 1 à 1053. Leur nombre a augmenté d'un tiers depuis 1789. Les enfans abandonnés ne sont pas chaque année au nombre de plus de 70.

M. de Viry décrit ensuite les mœurs, les usages de ces nouveaux Français, et donne sur eux une foule de détails aussi intéressans par leur singularité que piquans par la maniere dont ils sont décrits. Il trace rapidement l'histoire de ces contrées, et donne à la suite une excellente description des principales villes. Il fait voir l'influence que la réunion à la France a eue sur cette partie de la Belgique, et démontre que le sort des peuples a dû beaucoup s'en améliorer.

Le chapitre IV est destiné à faire connaître l'état de l'agriculture d'un département; elle y est peut être à son plus haut point de perfection.

Le sol de la Lys est gras ou sabloneux. Au moyen d'engrais, que les habitans ont l'art de multiplier, les terreins sabloneux produisent en abondance du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des légumes de toute espece. Les terres qui ne sont pas propres à la culture sont plantées en bois de sapins, de chênes, de hêtres, de trembles, etc.

On cultive dans les terres fortes et grasses le froment, l'orge, le lin, le colza, le tabac, le houblon, et des prairies naturelles ou artificielles offrent aux bestiaux d'excellens pâturages. On y récolte, en outre, une grande quantité de racines propres à engraisser les bêtes à cornes.

Des alternemens de récoltes, faits avec discernement, sont cause que la terre produit sans cesse, sans s'épuiser. Des engrais répandus à propos lui rendent chaque année sa premiere fertilité. Des labours fréquens, des instrumens aratoires parfaitement analogues aux différens sols, disposent le terrein à récompenser le laboureur de ses soins intelligens. Aussi les jacheres sont-elles inconnues, ou du moins l'année de repos accordée à quelques terres est-elle toujours précédée par six récoltes consécutives.

Les fermes sont de deux especes. Les unes louées à de riches cultivateurs se composent de 60 à 100 hectares. Ces grandes exploitations sont dans les pays les plus gras où quatre chevaux sont nécessaires à chaque charrue. Dans les terreins légers, les terres se louent par petites exploitations de 2 à 4 hectares, à un cultivateur qui emprunte pour les labours, la charrue d'un gros fermier.

Les chevaux sont à-peu-près les seuls animaux de labour; leur espece est très-belle. Les bêtes à cornes et à laine sont très-nombreuses et d'une très-belle race.

Les arbres fruitiers de toute sorte, sont en grand nombre.

Sur un sol aussi fertile, sans cesse amélioré par une agriculture excellente, on doit penser que les produits sont considérables. En voici un apperçu:

Sur plus de 25 millions d'arcs de terres cultivées que renferme le département, 7 millions donnent du seigle ou du froment. La récolte de la premiere espece de grains a été en l'an 9, de 760,914 quintaux; celle du froment, de 562,160 quintaux; l'avoine et l'orge ont produit 715,150 quintaux: la valeur moyenne de ces quatre especes de grains peut s'estimer à 18 millions. Le produit du lin et du chanvre, à 3 millions et demi; celui des prairies, à 6 millions; des forêts, à 1,164,672 francs; enfin celui des grains et légumes de toute espece, à 13 millions et demi de francs. Toutes ces valeurs réunies donnent un total de plus de 42 millions de revenu.

Il faut y joindre le produit des bestiaux qui s'éleve à 10 millions. La valeur capitale de ces bestiaux peut s'évaluer à 25 millions.

Les produits du sol destinés à l'exportation, sont 4,500,000 myriagrammes de blé, du beurre pour plus d'un million, de la laine non fabriquée, et une grande quantité de chevaux et de bœufs.

Les produits de l'agriculture ne sont pas la seule source des richesses du département de la Lys. L'industrie les augmente encore beaucoup.

Il possede des fabriques de toile de toute espece, de linge de table, d'étoffes de coton, d'étoffes de laine, de dentelles, d'eau-de-vie de genievre; en outre un grand nombre de brasseries, des tanneries, des amidoneries, des chapelleries, etc....

Les seuls produits de ces fabriques exportés soit en France, soit à l'étranger, sont les toiles de Bruges et de Courtray, dont ils font plus de 40 mille pieces sur 56 mille qui sont fabriquées annuellement. Leur valeur est de près de 4 millions. Le linge de table exporté pour une somme de 1,500,000 fr.; les dentelles dont la fabrication emploie un nombre infini d'ouvriers de tout âge et de tout sexe.

Les produits des manufactures qui se consomment dans le pays sont les toiles de coton, des cuirs, le genievre et une foule d'autres objets.

La manufacture de genievre est de la plus haute importance. Elle emploie chaque année 5,508,950 myriagrammes de seigle, qui réduits en genievre représentent une somme de 14,433,449 francs, tandis que vendus en nature, ils n'eussent produit que 7,437,082 francs: en outre 129 genievreries peuvent nourrir 50 bœufs au moyen des résidus de leur distillation. On a lieu d'espérer que la fabrication du genievre se perfectionnant tous les jours, les produits pourront bientôt être exportés avec avantage.

En se résumant, on voit que le département de la Lys peut exporter pour une somme considérable, de produits de son sol, et pour une plus forte encore de ceux de son industrie. La balance du commerce doit donc lui être très-favorable, et son nouvel état, les nouveaux rapports, l'impulsion donnée à son industrie par un Gouvernement actif et paternel, augmenteront encore cet état de prospérité.

HISTOIRE.

Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs; par M. Picot, de Genève. — Suite. (*Voyez* le n° d'hier.)

La seconde partie de l'ouvrage de M. Picot tient non moins de la statistique que de l'histoire: on y verra réunis les documens qui ont été conservés jusqu'à nos jours sur le sol de la Gaule, sur la nature de ses productions, sur le caractere de ses habitans, sur leurs mœurs, leurs habitudes, leurs occupations, leur religion, leur langage, l'état de leurs connaissances, sur les rapports ou les différences qu'ils offrent soit entr'eux, soit comparativement aux peuples voisins, et sur les changemens que les conquêtes des Romains et des Francs ont apportés parmi eux.

Nous croyons devoir citer encore un fragment intéressant pour le lecteur, en mettant sous ses yeux ce que M. Picot dit de la population, des richesses, des monnaies, du commerce, des sciences et de l'industrie des Gaulois.

« Il est difficile, dit-il, d'estimer d'une maniere exacte la population de la Gaule; les historiens anciens ne nous ont pas laissé suffisamment de matériaux pour ce travail; ils disent que la Gaule était fort peuplée, et que les femmes y étaient extrêmement fécondes; ils racontent, en parlant de la Thrace, que cette contrée était, de tous les pays connus, le plus abondant en hommes, excepté cependant la Gaule; mais ils n'entrent que dans peu de détails sur le nombre des habitans de chaque province gauloise: tâchons de suppléer à ce qui leur manque, de recueillir dans leurs ouvrages ce qu'ils ont dit de plus concluant sur ce sujet, et d'en tirer des conséquences. Nous commencerons par citer les passages qui sont relatifs à toute la Gaule.

» La Gaule, » dit Diodore de Sicile, « est » habitée par plusieurs nations, dont les plus » puissantes sont de deux cent mille hommes, » et les plus faibles de cinquante mille; » la moyenne entre ces deux nombres (et il doit être permis de la prendre dans un calcul approximatif comme celui-ci), donne cent mille hommes pour la population de chaque nation; si l'on savait le nombre de ces nations, on en conclurait la population de la Gaule entiere; malheureusement ce nombre est difficile à établir; il varie suivant les différens calculs; en prenant les subdivisions de chaque peuple, on en compterait trois ou quatre cents; mais il est probable que Diodore de Sicile entendait plutôt parler des nations principales, telles que la plupart des géographes anciens les considéraient; il y avait 89 de ces nations, comme nous l'avons vu en traitant de la géographie de la Gaule; si l'on adpte cette base, on trouvera que la population de toute la Gaule s'élevait à quatre vingt-neuf multiplié par cent mille, c'est-à-dire à huit millions neuf cent mille, ou environ neuf millions d'ames.

Plutarque rapporte que César, pendant la guerre des Gaules, a livré des combats, en diverses fois, à trois millions d'hommes; cette expression, il faut en convenir, est bien vague pour la conclusion que nous voulons en tirer; cependant, si l'on réfléchit que les enfans, au-dessous de l'âge de puberté, et les femmes, ne sont pas compris dans le nombre des combattans dont parle Plutarque; si l'on pense, d'un autre côté, que César fit la guerre à presque tous les peuples de la Gaule, alors indépendans; que la plupart même combattirent à deux reprises au moins, contre lui; qu'enfin les hommes faibles et les vieillards même n'étaient pas exemptés du service militaire, on trouvera que les trois millions dont parle Plutarque, doit exprimer à-peu-près le nombre des mâles vivant dans la partie de la Gaule où combattit César; en doublant ce nombre, on aura le nombre total des hommes et des femmes, et il ne sera pas trop d'ajouter trois millions d'ames pour la province Narbonnaise, que les Romains possédaient déjà dans la Gaule, au tems où César commença sa carriere militaire; cette province n'était guere que le quart, en étendue, de la Gaule totale, mais elle devait bien en être le tiers en population: ce calcul donne, comme le précédent, un résultat approximatif de neuf millions d'ames pour la population de la Gaule.

Nous arriverons à un résultat un peu plus exact, en prenant l'Helvétie pour base de nos recherches. La population de cette province, d'après la comparaison d'un grand nombre de témoignages, était de trois cent mille ames; la même partie de l'Helvétie contient maintenant douze cent mille ames, c'est-à-dire, quatre fois autant qu'elle en avait alors. Raisonnons de même sur la Gaule entiere; sa population actuelle est de trente-quatre millions d'ames environ; en en prenant le quart, on aura huit millions et demi pour la population de la Gaule ancienne; ce calcul suppose que les progrès de la population ont été les mêmes dans l'Helvétie que dans la Gaule prise dans son ensemble; mais il n'y aura rien d'étrange dans cette supposition, si l'on réfléchit que l'Helvétie était placée sous la latitude moyenne de la Gaule; ainsi la Gaule-Narbonnaise devait avoir plus du quart de sa population actuelle; et la Belgique, au contraire, n'en avait pas autant. Cette grande province, qui occupait tout l'espace compris entre le Rhin, l'Océan et la Seine, ne comptait, au rapport de Strabon, que trois cent mille combattans; ce qui ne suppose qu'un million d'ames; sa population est au moins décuple maintenant.

L'Helvétie, quoique placée au milieu de la latitude des Gaules, devait, à cause de son rapprochement de la Germanie et des mœurs sauvages de ses habitans, être moins peuplée que les autres provinces qui étaient sous la même latitude, telles que le pays des Eduens ou des Arverniens: ainsi, quoiqu'elle n'eût que trois cent mille habitans, on peut croire que la Gaule entiere en avait plus de huit millions et demi, et que le nombre de neuf millions n'est pas trop fort pour exprimer sa population, au moment où César en fit la conquête.

Nous n'examinerons pas les conséquences que l'on pourrait tirer de la population de quelques autres cantons de la Gaule, parce qu'elles offrent encore moins de précision que celles dont on vient de parler; nous dirons seulement qu'elles sont les mêmes, à peu de choses près. On ne sera

pas étonné que la Gaule ancienne fût beaucoup moins peuplée qu'elle ne l'est maintenant ; le grand nombre des forêts, des terres incultes et des marais qu'elle renfermait, fournit une explication suffisante de cette différence.

Les richesses des anciens Gaulois étaient celles de tous les peuples sauvages, leurs armes et leurs troupeaux ; ces objets étaient les plus précieux de tous à leurs yeux, et satisfaisaient à leurs besoins ; ils pouvaient les transporter facilement avec eux dans leurs migrations continuelles, et n'avaient pas besoin de prendre beaucoup de peines pour les entretenir et les conserver. Ils élevaient aussi beaucoup de chevaux ; ils en avaient besoin pour leur nombreuse cavalerie, et ils aimaient à s'en procurer de beaux, quelque coûteuse que fût cette dépense ; ce goût était une suite de leur esprit militaire et entreprenant ; du reste, leurs soins n'avaient pas été infructueux ; ils avaient réussi à faire venir dans leur pays, et à y naturaliser des chevaux de belle race, bien supérieurs à ceux des Germains : chez les Gaulois, une jument d'une espece rare s'achetait à un prix très-élevé.

Les dépouilles des ennemis vaincus, et le grand nombre de cliens étaient une distinction honorable pour les nobles Gaulois ; ils les considéraient comme une partie de leur fortune, et en faisaient l'objet principal de leur luxe ; ils aimaient l'or, parce qu'il servait à leurs ornemens, et aux offrandes qu'ils faisaient dans les temples de leurs dieux ; dès qu'ils eurent fait quelques progrès dans la civilisation, ils l'employerent aussi comme monnaie et comme moyen d'acquérir des productions étrangeres ; ce métal devint fort abondant dans la Gaule, et elle fut renommée, avant sa soumission, pour ses grandes richesses. Sans rappeler ici ce que nous avons dit des trésors immenses que Cépion emporta de Toulouse, et de ceux que César recueillit pendant ses conquêtes, on pourra juger par les traits suivans combien les grandes fortunes gauloises surpassaient tout ce que l'on connaît de nos jours dans le même genre.

Athénée raconte, d'après Possidonius, que Luernius, pere de ce Bituitus roi des Arverniens, qui fut défait et mis à mort par les Romains, était immensément riche ; il se promenait dans un char, semant de l'or et de l'argent sur la route qu'il parcourait, afin de se concilier la faveur de la multitude qui le suivait, et de faire parade de ses richesses. Ce même Luernius fit servir pendant plusieurs jours, à tous ceux qui se présentaient, des viandes et des liqueurs préparées dans un espace clos de douze stades (demi-lieue) en quarré ; l'un de ces jours de fête, un poëte gaulois arriva trop tard pour profiter du repas ; il allait être obligé de s'en retourner sans avoir pu satisfaire son appétit et sa gourmandise, lorsqu'il s'avisa d'une ruse qui lui réussit. Connaissant apparemment le faible de Luernius, il s'approcha de lui, chanta ses louanges et ses vertus excellentes, et se plaignit en même tems d'être arrivé trop tard ; Luernius fut charmé de ses chants, et, pour l'en récompenser, il fit demander un sac rempli d'or, et le jetta devant lui ; le poëte alors chanta de plus fort les louanges de Luernius, et s'écria que la terre engendrait, sous les roues de son char, de l'or et toutes sortes de bienfaits pour le bonheur des mortels.

Un seigneur gaulois, nommé Ariamne, forma une entreprise qu'aucun particulier ne pourrait exécuter aujourd'hui : voulant sans doute se faire une réputation de générosité et capter la bienveillance publique, il fit préparer sur les grands chemins, dans le voisinage des villes et des villages, des loges artistement construites en saule, en roseaux et en paille ; dans chacune de ces loges pouvaient se placer quatre cents personnes ou même davantage ; là, Ariamne avait fait venir des ouvriers de différens genres pour y construire des chaudieres et tous les ustensiles nécessaires à des cuisines aussi considérables ; il fit ensuite amener une grande abondance de tonneaux de vin, de la farine, de la viande et toutes sortes de provisions ; pendant une année entiere il traita tous ceux qui se présentaient ; et qui arrivaient de tous les côtés du pays environnant ; les étrangers eux-mêmes étaient invités à leur passage, et des esclaves chargés de ce soin, ne les laissaient pas partir qu'ils n'eussent pris part au festin. Une dépense aussi énorme suppose des richesses proportionnées ; les nobles tenaient ordinairement table ouverte ; c'était un moyen de se faire beaucoup de cliens, et même de les récompenser de leur dévouement ; car, comme on l'a déjà dit, il ne paraît pas que ces cliens reçussent d'autre salaire. Tacite rapporte cette coutume en parlant des Germains ; il est vraisemblable qu'elle avait également lieu pour les Gaulois.

Le tems où les terres cesserent d'être communes n'est pas connu ; il est probable que ce tems n'était pas fort ancien lors de la soumission des Gaulois, du moins, si l'on en peut juger d'après l'exemple des peuples voisins. César rapporte que les Germains ne possédaient point de terres en propre, mais que les magistrats en faisaient chaque année le partage aux nations, et aux individus qui venaient s'établir dans un certain canton ; à la fin de l'année on devait passer dans un autre pays, et abandonner à de nouveaux venus les champs qu'on avait cultivés. Tacite assure que la même coutume subsistait de son tems. En Espagne, chez les Vaccéens, on avait poussé encore plus loin le principe de l'égalité ; on partageait chaque année les terres comme chez les Germains, mais les fruits de la culture n'appartenaient pas à ceux qui les avaient fait naître par leur travail ; on les mettait en commun, et chacun en obtenait une partie, suivant ses besoins ; on punissait de mort les individus qui se permettaient de conserver à leur profit quelques portions de leurs récoltes ; les auteurs anciens ne disent pas ce que pratiquaient les Gaulois à cet égard ; on doit croire que la communauté des terres cessa chez eux en même tems que les mœurs sauvages ; de pareilles institutions ne peuvent convenir qu'à des peuples extrêmement simples ; chez les autres elles détruiraient absolument l'industrie et le goût du travail. Qui consentirait à travailler pour abandonner ensuite à des étrangers les fruits de sa sueur et de ses peines ?

On ne connaît pas le moment où l'usage des signes monétaires commença dans la Gaule ; ils y étaient déjà connus du tems de César. Montesquieu pense que ces signes ont accompagné les progrès de l'agriculture chez tous les peuples sauvages, et voici comment il s'exprime : « La culture des terres, dit-il, demande l'usage de la monnaie : cette culture suppose beaucoup d'art et de connaissance, et l'on voit toujours marcher d'un pas égal les arts, les connaissances et les besoins ; tout cela conduit à l'établissement d'un signe de valeurs. »

On a beaucoup de monnaies gauloises, fabriquées avant la soumission des Gaules par César ; l'ignorance des arts, au tems où elles ont pris naissance, a influé sur leur nature ; en général, elles sont gravées contre les regles du goût et mal frappées ; la plupart sont de forme circulaire, faites d'un mauvais métal composé de cuivre, d'étain et de plomb ; quelques-unes sont d'argent ; toutes sortes de figures informes d'hommes, d'animaux et de divers autres objets qu'on ne peut deviner, y sont représentées. On a découvert à Breteuil, entre Beauvais et Amiens, l'un des principaux amas de ces monnaies anciennes : on peut en voir dans plusieurs collections des antiquaires français.

« Sous les empereurs romains, on se servait, en Gaule, de demi-sous ; de tiers de sous et de deniers, qui continuerent à être en usage sous les premiers rois francs.

» La Gaule a toujours été favorablement placée pour le commerce ; les anciens ont été frappés des avantages de cette position ; Strabon observe que les rivieres de la Gaule et les deux mers qui l'entourent, facilitent extrêmement les communications ; ce qui, suivant lui, contribue au bonheur de ce pays. » « On ne peut, ajoute-t-il, s'empêcher » de reconnaître l'action de la Providence, lors» qu'on fait attention que ces dispositions du pays » ne sont point dues au hasard, mais ont été faites » dans un but déterminé : le Rhône, en effet, » peut se remonter pendant un assez long espace, » avec des vaisseaux chargés, et les fleuves navi» gables qui s'y jettent, facilitent encore le trans» port des marchandises dans divers pays ; on » peut remonter la Saône et le Doubs en quittant » le Rhône, et ensuite on transporte par terre les » marchandises jusqu'à la Seine ; ce fleuve les » porte jusqu'à l'Océan et au pays des Lexobiens » et Galétiens ; de là, la traversée n'est pas d'une » journée jusqu'en Bretagne ; le Rhône est rapide » et difficile à remonter ; on préfere, en consé» quence, quelquefois malgré son voisinage, trans» porter dans des chars les marchandises qui sont » destinées pour les Arverniens et pour la Loire ; » ce fleuve les reçoit et les conduit depuis les » Cévennes jusqu'à l'Océan. De Narbonne, on » remonte le fleuve Atace, dont la navigation est » courte ; la route par terre, jusqu'à la Garonne, » est plus longue, c'est-à-dire qu'elle a sept ou » huit cents stades (vingt-huit ou trente-deux » lieues) ; la Garonne conduit aussi à l'Océan. »

« Ce passage de Strabon montre qu'on avait su tirer parti du cours et de la position des rivieres, non-seulement pour les descendre, mais pour les remonter : les transports par terre se faisaient à dos de chevaux ; on se servait aussi, selon le besoin, de chars pour cet usage ; les Gaulois en avaient une espece qu'il appelaient *benne*, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que le mot de *benne* est encore usité dans une grande partie de la France, pour exprimer une certaine mesure. Dans le patois de la Savoie, le mot de *benne* est aussi resté en usage pour désigner une partie des chars servant à l'agriculture ; savoir, les planches placées dans le côté pour contenir les objets de transport.

» Les Gaulois honoraient le commerce ; ils l'appelaient au secours de l'Etat ; ils faisaient circuler ainsi jusque dans les provinces les plus reculées, les commodités de la vie, qui contribuent si fort au bonheur des hommes ; elles se répandaient de tous côtés, comme une seve nourriciere dans toutes les parties d'un grand arbre. Différentes inscriptions, qui subsistent de nos jours, prouvent qu'il y avait chez les Gaulois un grand nombre de négocians et de corps de métiers ; nous pouvons citer en particulier celle des nautonniers de Paris, qui consacrerent un monument *à Jupiter très-bon et très-puissant.*

» Nous ne savons qu'imparfaitement en quoi consistait le commerce des Gaulois ; ils faisaient venir des vins et divers objets de luxe de l'Italie ; ils exportaient, en revanche, divers métaux et quelques autres productions de leur pays ; ils allaient acheter chez les Bretons l'étain qu'on recueillait près du promontoire de Valérie, et qui s'exploite encore de nos jours aux mêmes mines dans la province de Cornouaille ; ils le transportaient en Italie, et mettaient trente jours à faire le trajet depuis les côtes de l'Océan aux sources du Pô ou à l'embouchure du Rhône ; ils se servaient de chevaux pour ce voyage. Les Gaulois allaient aussi acheter, dans la Bretagne, des peaux, des esclaves et des chiens de chasse. Ce fut plus tard que les exportations de grains, dont nous avons parlé ci-dessus, commencerent à avoir lieu.

»Les grandes routes que les Romains et Agrippa, en particulier, tracerent dans les Gaules ; les aqueducs et les canaux qu'ils y construisirent ; les nombreux établissemens qu'ils y formerent, donnerent une grande extension au commerce des Gaulois, et le rendirent très-florissant.

»Il est vraisemblable qu'on se servait peu des ports placés sur l'Océan, et qu'on partait de l'embouchure des grandes rivieres qui s'y jettent, lorsqu'on voulait faire quelque course maritime. Strabon dit qu'il y a quatre passages usités depuis la Gaule dans l'île de Bretagne ; savoir : depuis les embouchures du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne ; il ajoute, quant au passage, depuis le Rhin, qu'on ne part pas de l'embouchure même, mais d'un port nommé *Itium*, placé chez les Moriniens : ce fut dans ce port que César s'embarqua quand il voulut passer dans la Bretagne, pour faire la conquête de cette île. On peut conclure de ce passage de Strabon, que les ports, maintenant si nombreux sur les côtes de la France, depuis la Zélande jusqu'à Bayonne, étaient autrefois peu connus des marins ; une pareille ignorance a lieu d'étonner ; il faut, en particulier, que la navigation fût bien dans son enfance, pour que le port de Brest, dont l'enceinte est si vaste et si commode, et dont l'entrée est si merveilleusement défendue, n'ait pas eu, dès ces tems-là, la célébrité qu'il méritait.

» Chaque nation a eu sa maniere propre de mesurer les distances ; les Romains les comptaient par *milles*, qui avaient mille pas de longueur ou cinq mille pieds, soit environ quinze cents metres ; les Grecs connaissaient le mille, mais ils comptaient plus ordinairement par *stades* de cent vingt pas ; les Egyptiens comptaient par *signes*, les Perses par *parasanges*, les Gaulois par *lieues*.

» La lieue gauloise, en latin *leuca* ou *leuga*, ne valait à-peu-près qu'une demi-lieue moderne, c'est-à dire, qu'il en fallait cinquante pour faire un degré du méridien ; elle avait quinze cents pas ou sept mille cinq cents pieds, soit environ deux mille deux cents cinquante metres.

» On ne connaît pas en quoi consistaient les autres mesures et les poids des Gaulois ; il ne paraît pas qu'ils en eussent d'uniformes ; ils adopterent de bonne heure les usages des Romains à cet égard, etc.

(*La suite demain.*)

MÉLANGES. — PHILOSOPHIE.

Des communications littéraires et philosophiques entre les Nations de l'Europe.

Deux sortes d'obstacles privent les nations éclairées des avantages que leur promet un commerce réciproque des idées et des connaissances. Les uns naissent de cet aveugle enthousiasme qui se manifeste quelquefois dans un pays pour les littératures étrangeres, et donne alors à ses productions le caractere d'une étroite et servile imitation ; les autres, de ces préventions et de ces antipathies nationales dont l'exagération fait dédaigner à un peuple tout ce qui n'a pas germé sur son propre territoire. L'une et l'autre disposition sont également funestes ; on ne s'enrichit que par les échanges, et il n'y a plus d'échanges, lorsqu'on veut tout donner, ou lorsqu'on consent à tout recevoir.

Il est nécessaire sans doute qu'une nation conserve, sous les rapports littéraires, comme à tout autre égard, cette légitime fierté, cette noble indépendance qui peut seule entretenir l'élévation des idées, et nourrir le génie en lui donnant la conscience de ses propres forces. Mais il y a aussi loin d'un tel sentiment aux idées exclusives, au dédain des productions étrangeres, qu'il y a loin, dans un individu, de la dignité, à la vanité. Une nation fait connaître, par la justice qu'elle rend aux autres, la confiance éclairée qu'elle place dans ses propres droits à leur estime ; en appréciant avec impartialité leur littérature, elle se montre digne et capable de la juger. Le signe le plus certain de la vraie

grandeur, c'est d'être équitable envers ses rivaux; mais l'arrogance ne prouve que l'ignorance. Aussi les peuples ignorans sont-ils précisément ceux qui croient davantage se suffire à eux-mêmes; il faut être éclairé déjà pour sentir le besoin des lumières; et c'est quelquefois se montrer riche que de savoir emprunter à propos.

C'est une singulière erreur que de prétendre fonder sur le patriotisme un orgueil littéraire exclusif, et associer ainsi le plus noble sentiment aux idées les plus étroites. Ce qu'il y a de plus désirable pour l'homme qui aime véritablement son pays, qui ambitionne pour lui tous les genres de gloire, ce n'est pas de voir exagérer les succès passés, c'est de voir assurer les succès à venir. Il voudra donc que ses compatriotes sachent estimer assez les étrangers, pour s'approprier ce qu'ils ont fait de grand et d'utile. Il applaudira à ces communications littéraires qui, permettant d'observer les progrès des autres peuples, conduisent aussi à les surpasser; il comprendra que, s'éclairer ainsi de leurs exemples, ce n'est pas reconnaître leur supériorité, mais les rendre tributaires.

Les deux peuples qui, dans la carrière des sciences et des arts, sont demeurés plus invariablement stationnaires pendant une longue suite de siècles, sont précisément ceux qui ont affecté de s'isoler entièrement; je veux parler des Chinois et des Juifs; les Chinois qui, nous ayant précédés de tant de siècles, ne peuvent nous suivre depuis que nous les avons dépassés; les Juifs ne vivant plus que de traditions, mieux connues encore des autres peuples que d'eux-mêmes.

Les Grecs qui eurent le tort de donner le nom de barbares à toutes les nations contemporaines, ne commirent cependant pas la faute de se priver de leurs secours; ils empruntèrent et souvent même avec une confiance trop aveugle, les traditions de l'Asie, les arts de la Phénicie et de l'Egypte. Tous les sages qui illustrèrent les beaux siècles de la Grèce se préparèrent à leurs travaux par de longs voyages; ils en rapportèrent les connaissances mathématiques et astronomiques, et les élémens des systèmes de philosophie. Enfin la Grèce, par la variété des mœurs, des institutions, était presque une réunion de nations diverses dont l'émulation entretenait les progrès, dont les relations intimes mettaient en commun toutes les lumières; et c'est parce que les Grecs furent de toutes les nations de l'antiquité celle qui vit s'établir dans son sein un commerce d'idées plus actif et plus rapide, qu'elle fut aussi celle qui parvint à un plus haut degré de culture.

Il était dans le caractère des Romains de ne vouloir avec les peuples étrangers d'autres rapports que ceux de la guerre et de la conquête; ils ne savaient rien acquérir que par la victoire; il fallut donc qu'ils devinssent les maîtres du Monde, pour qu'ils pussent s'enrichir des connaissances répandues dans les autres pays: aussi l'époque de leurs grands succès littéraires ne put-elle naître que lorsqu'ils eurent achevé l'édifice de leur grandeur. La moderne Italie fut le premier théâtre de la restauration des sciences et des arts, parce qu'elle rétablit la première ces anciennes communications; parce que, tendant la main aux Grecs fugitifs, étendant jusqu'aux Indes ses relations commerciales, elle devint aussi, par l'effet des institutions religieuses, le centre des relations de toute l'Europe. Mais la France hérita bientôt de ce privilége. Si d'abord, elle commit la faute de donner à sa langue et à sa littérature un caractère trop imitatif, de s'attacher trop servilement aux modèles que l'Italie et l'Espagne lui présentaient, elle recouvra bientôt le sentiment de ses propres forces; elle n'adopta plus en aveugle les productions des autres pays; elle sut les juger et les comparer; elle acquit par de semblables comparaisons cette perfection de goût qui la distingue; elle leur dut aussi cette langue délicate et sévère, élégante et pure qui semble être la médiatrice entre tous les idiômes de l'Europe. Le génie des arts franchit la barrière des Alpes; nos auteurs dramatiques accommodèrent à la scène française le théâtre d'une nation renommée par sa gravité, et qui pourrait l'être à aussi bon droit par son talent pour le comique. La Hollande, le nord de l'Europe et l'Allemagne avaient donné au droit public des principes philosophiques, aux sciences naturelles des classifications méthodiques, à l'histoire d'abondans matériaux; la France s'appropria encore ces richesses. Elle devint le centre où toutes les lumières vinrent se rallier, le rendez-vous commun où s'opéraient ces illustres échanges, et presque le tribunal universel appelé à prononcer sur les rivalités des nations.

Toutes les circonstances semblent se réunir pour assurer à la France ces précieux avantages. Sa situation géographique, au centre de l'Europe, sa langue devenue presqu'universelle, par un consentement unanime, quoique tacite; cette variété de nations, qu'elle semble renfermer dans son sein, le caractère même de ses habitans, la sociabilité qui les distingue, le goût de la conversation, la facilité de l'esprit, un sentiment délicat de toutes les bienséances; enfin, le charme d'un séjour où les chefs-d'œuvre des arts se trouvent réunis à la beauté du climat, la richesse du sol avec tout ce qui compose les agrémens de la vie. Aucun européan n'y retrouve des habitudes qui contrastent trop vivement avec les siennes; chacun d'eux peut y retrouver presque son propre pays; aussi, les étrangers accourent à elle de toutes parts; pourquoi n'accorderait-elle pas à leurs productions cette aimable hospitalité qu'elle offre toujours à leurs personnes? pourquoi méconnaîtrait-elle, dédaigneraient-elle le privilége qui semblait lui être assuré par la nature? On connaît les services que rendit aux lettres l'ancien Journal Etranger, rédigé, pendant quelques années, par deux académiciens, également distingués.

Le Gouvernement se fit un devoir de seconder une entreprise aussi utile, et ses ambassadeurs eurent ordre d'établir et de favoriser les communications qui devaient l'alimenter; les écrivains étrangers les plus estimables sollicitaient en quelque sorte la faculté d'y concourir. Cet ouvrage servit alors de guide aux traducteurs, et leur fournit l'occasion de faire passer dans notre langue les plus importantes productions de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. Une seule branche de la littérature étrangère a suffi pour ouvrir une honorable carrière aux auteurs de la Bibliothèque Britannique. Ils ont prouvé, par leur exemple, que le soin d'importer ainsi les richesses du dehors, n'est point indigne de ceux qui sont les plus riches de leurs propres fonds. Des hommes du premier mérite ne dédaignent point de remplir en Allemagne cette fonction de médiateurs; la littérature des diverses nations de l'Europe y est parfaitement connue, et les écrivains français y sont presqu'aussi promptement et aussi sainement appréciés que dans leur propre pays.

De fatales circonstances nous ont isolés quelque tems du reste de l'Europe. Mais cette lacune, dans nos communications avec elles, ne peut que donner un nouvel intérêt à leur rétablissement. Dix années entières de l'histoire de la littérature et des sciences, dans les autres pays, nous sont demeurées presqu'inconnues, et cependant à cette terrible époque, où les idées se confondaient, rétrogradaient parmi nous à tant d'égards, la raison pouvait se consoler ailleurs par de sensibles progrès. Il est remarquable que cette excessive prévention que nous avons conçue quelque tems contre les productions étrangères, s'est précisément rencontrée avec la crise de nos exagérations politiques. Tel était le système de ceux qui nous gouvernaient alors. La France leur paraissait devoir, à tous égards, se suffire à elle-même; et pendant qu'ils fermaient ses frontières à toutes les relations commerciales, ils proscrivaient aussi l'introduction des écrits publiés en d'autres contrées, redoutant sans doute les arrêts de cette raison universelle, supérieure à toutes les passions d'un moment. Nous devons tâcher d'étendre le voile de l'oubli sur ces funestes souvenirs; mais c'est en restaurant qu'on fait oublier les maux qu'on a soufferts. Un héros a présenté l'olivier de la paix aux ennemis qui nous entouraient! que nos savans, que nos littérateurs tendent la main à des hommes qui ne furent que nos rivaux, et dont la plupart demandent à être nos amis!

Ce n'est pas toutefois aux physiciens et aux naturalistes qu'il est besoin d'adresser de semblables conseils. Depuis que Bacon a ramené sur la route de l'observation les sciences qu'ils cultivent tous, ils savent assez combien il importe d'accumuler les faits pour multiplier les comparaisons, de contempler la nature en des lieux divers, pour saisir ses divers aspects, et généraliser la connaissance de ses lois par celle de ses phénomènes; le sentiment d'un besoin réciproque a établi entr'eux une étroite alliance du nord au midi de l'Europe. Mais pourquoi les sciences morales ne participeraient-elles point à cet heureux traité? L'histoire qui leur sert de base commune n'exige-t-elle pas un concours pour le moins aussi général d'efforts et de recherches? Chaque nation n'a-t-elle pas, dans ce genre, ses monumens historiques et ses trésors, comme chaque sol a ses familles de plantes et ses genres de substances minérales? Nos physiciens visitent avec curiosité les mines du Tyrol, de la Lithuanie et de la Suède; mais l'Allemagne littéraire toute entière est une vaste mine pour tous les genres d'érudition, et cette Italie, que nous croyons frivole, est peuplée de savans qui éclairent chaque jour l'étude de l'antiquité. Il est tems de le dire; nous avons en général trop peu d'estime pour les travaux de l'érudition. Avec l'usage de nos dictionnaires, de nos répertoires, nous avons trouvé un moyen de paraître tout savoir sans avoir rien appris, et nous nous étonnons qu'avec des ressources aussi commodes, il se trouve des hommes qui se donnent en effet la peine d'apprendre. Certains érudits, il est vrai, nous ont fatigué de leur science, immense par son volume, mais peu accommodée par ses formes à nos besoins, et sur-tout à nos goûts; toutefois, c'est précisément parce que l'appareil de l'érudition nous rebute et nous fatigue, qu'il nous convient mieux de chercher à profiter de celle d'autrui; et puisque les étrangers ont consenti à en faire les frais, nous devons nous empresser, du moins, de saisir les résultats dont ils ont préparé toutes les données. (*La suite demain.*)

AU RÉDACTEUR.

Versailles, le 10 thermidor.

Permettez-moi, Monsieur, d'annoncer, par la voie de votre Journal, que de nouvelles dispositions locales au Palais de Saint-Cloud, nécessitent momentanément le déplacement du tableau de Phèdre et Hypolyte, de M. Guérin. M. le directeur-général du Musée Napoléon, dont le zele est connu pour tout ce qui peut contribuer à donner aux arts cette publicité si favorable à leurs progrès, a obtenu de Sa Majesté l'agrément de le faire placer au Musée de Versailles.

En conséquence, à dater de dimanche prochain, 17 thermidor, messieurs les artistes et les amateurs pourront le voir dans une des salles de ce Musée, où il sera exposé pendant le reste de la belle saison.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LAUZAN, *conservateur du Musée spécial.*

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant....	56 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{1}{4}$ c.
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{2}$	185
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 75 c.	14 fr. 55 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 67 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 70 c.
Livourne.....	5 fr. 25 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s. d. p 6 f	8 l. s 6d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr.	70 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1115 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 7me représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Iphigénie en Aulide, suivie de l'Epreuve nouvelle.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui la 2e représentation de Della Grotta di Trofonio. Mardi, le Préjugé vaincu.

Théâtre du Vaudeville. Cassandre aveugle; la parodie des Bardes, Duguai-Touin.

Théâtre de la Porte Saint-Martin. La 1re repr. Soldat prussien, com. en 3 actes; J'ai perdu mon procès; le Ballet d'Annette et Lubin.

Théâtre Molière. Le Billet de Logement; la Lanterne magique; Bombarde.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Aujourd'hui fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Dimanche 17, 1re grande fête extraord., grande illumination en verres de couleur des allées, berceaux, monticules, bosquets, perspectives, etc.; ensuite grand feu d'artifice, retardé jusqu'ici par le mauvais tems.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 315. *Vendredi, 15 thermidor an 12 de la République* (*3 août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 20 juillet (1er *thermidor.*)

LA Société économique de la Marche de Brandebourg a proposé un prix pour le moyen le plus sûr et le plus applicable en grand, de détruire les chenilles communes. M. Kuhlwein de Sonnersbourg est l'auteur de ce concours, qui sera fermé en mai 1805.

— On a publié à Wurtzbourg le programme suivant :

Un protecteur illustre des sciences, et un ami du bien public, propose les quatre sujets de prix suivans, et assigne pour chacun 500 florins.

« 1°. Quels sont les moyens d'améliorer encore les vignobles dans la Franconie ; 2°. donner une nouvelle activité aux manufactures sur les rives du Rhin ; 3°. procurer le meilleur emploi des produits minéraux du territoire de Wurtzbourg, et 4°. perfectionner les instituts d'éducation de cette principauté ? »

Les mémoires doivent être adressés, avant le 1er mai 1805, à M. Wagner, juge et co-recteur en second de l'université de Wurtzbourg.

— Le concours ouvert à Leipsick, sur la proposition de M. le conseiller Bastide, relativement aux *moyens de perfectionner l'agriculture*, a attiré dix-neuf réponses. Le prix a été décerné à M. Paschaly, conseiller de guerre à Breslaw, et à M. le professeur Harl, dont la dissertation *sur les progrès de l'industrie* avait été couronnée par la Société économique de Saint-Pétersbourg. Un des trois *accessit* a été obtenu par le duc de Holstein-Beck, connu par ses écrits économiques, et qui avait joint à sa devise l'envoi de dix ducats d'or pour la publication d'un *manuel sur les élémens de l'agriculture à l'usage des écoles des campagnes.* M. Paschaly a abandonné la moitié du prix pour un nouveau concours.

— On a joué, le 22 juin, pour la première fois à Berlin, une imitation de l'*Irato.* Ce chef-d'œuvre du célebre compositeur français, M. Méhul, a obtenu tout le succès qu'il méritait.

— On vient d'établir dans le ci-devant séminaire de Saint-Venceslas, à Prague, une école polytechnique, particulièrement consacrée à l'étude des hautes mathématiques.

On a placé aussi dans le même local, un musée de mécanique, et on y a joint une école-pratique pour les arts et métiers.

— On vient de défendre en Baviere la publication de tout catalogue qui renfermerait des lignes astrologiques, sous peine de confiscation et d'amende.

— Les petits-enfans du célebre Richardson, auteur de *Clarisse*, *Grandisson*, etc., viennent de publier la *vie et la correspondance* de leur ayeul. La correspondance est composée de ses lettres et de celles de plusieurs personnages distingués, ses contemporains. Il la destinait à l'impression, et l'avait mise en ordre lui-même ; mais en la léguant à ses filles, il avait exigé que l'édition ne s'en fît qu'après leur mort. Miss Anna Richardson était la seule qui vécût encore au commencement de cette année. Sa mort a levé le dernier obstacle qui s'opposait à la publication qui vient d'avoir lieu.

— On annonce une seconde édition augmentée des poésies d'Edouard Williams, poëte gallois. On y joindra une dissertation sur les anciens poëtes bretons et sur les druides, sur leurs ouvrages, leur morale, leurs arts, etc. On donnera comme supplément quelques airs gallois auxquels différentes chansons du poëte sont adaptées.

— M. R. Parkinson, connu par son ouvrage du *Fermier expérimenté*, annonce par souscription le *Voyage du Fermier expérimenté en Amérique*, dans lequel il exposera ses observations sur l'agriculture des Etats-Unis.

INTÉRIEUR.

Paris, le 14 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 7 vendemiaire an 12, sur la requête présentée par Pierre Burel, François Burel et autres intéressés,

Le tribunal de premiere instance séant à Montfort, département d'Ille-et-Villaine, a ordonné que contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant le sieur Turin, juge à ces fins délégué, il serait fait une enquête à l'effet de constater l'absence de Jean Burel, parti depuis plus de sept ans pour les armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles.

Par jugement du 19 prairial an 12, sur la demande de Pierre et Bernard Clotes, et autres intéressés, expositive que Barthelemy Clotes, leur pere, est absent depuis 25 ans, et qu'il n'a point donné de ses nouvelles depuis cette époque,

Le tribunal de premiere instance, séant à Limoux, département de l'Aude, a ordonné que contradictoirement avec le procureur impérial il serait faite une enquête, pour constater ladite absence.

Par jugement du 25 prairial an 12, vu la demande de Jeanne Labatut, femme de Jean Mirq, taillandier à Limoux ; Anne Labatut, sa sœur mineure ; et Guillaumé Maury son curateur, domicilié à Alet, en déclaration d'absence de Bernard Labatut leur frere, disparu de son domicile depuis envion sept ans,

Le tribunal de premiere instance, séant à Limoux, 4e arrondissement du département de l'Aude, a ordonné qu'il sera procédé, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, et Jean Bonnet, curateur ; à une enquête pour constater l'absence de Bernard Labatut.

Par jugement du 13 messidor an 12, vu la demande d'Augustin Breton, marchand fayencier, et de Marie Pesneau sa femme, en déclaration d'absence de Louis Pesneau, leur frere et beau-frere, absent depuis 13 ans, sans nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Issoudun, département de l'Indre, a ordonné l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis Pesneau.

Sur la demande de Jean Roussel et Placide Cadart sa femme, duement autorisée, Félicité Cadart, fille majeure, et autres intéressés,

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, a rendu un jugement le 23 messidor an 12, qui ordonne qu'il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant le président, une enquête pour constater l'absence d'Alexandre Albert Cadart qui depuis plusieurs années a disparu de son domicile sans donner de ses nouvelles.

Par jugement du 6 messidor an 12, sur la requête de Catherine Aurianne, habitante de Prechac, et Marianne Aurianne, épouse de Frix Pelletigue, cultivateur, de lui autorisée, demeurante à Roquelaure, expositive que Philippe Aurianne, a quitté cette commune il y a environ dix-huit ans, pour passer aux îles, et que depuis cette époque on n'a plus eu de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Auch, département du Gers, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Philippe Aurianne.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des garçons cordonniers, bottiers, tanneurs-hongroyeurs, mégissiers, peaussiers, parcheminiers et maroquiniers. — Paris, le 29 messidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 10 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les garçons cordonniers, bottiers, tanneurs-hongroyeurs, mégissiers, peaussiers, parcheminiers et maroquiniers.

II. Le sieur Lemoyne, demeurant rue Mandar, n° 12, division du Contrat-Social, est nommé préposé au placement desdits garçons.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon est fixée à 50 cent.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUS.

HISTOIRE.

Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs ; par M. Picot, de Genève. — Suite. (*Voyez* les nos 313 et 314.)

« Les premiers qui cultiverent les sciences et les beaux-arts dans la Gaule, sont les Druides et les Bardes. Les uns en qualité de philosophes, méditaient sur la nature humaine, et étudiaient quelques-uns des secrets de la nature ; les autres, comme poëtes, chantaient les exploits et la mort des héros, au son d'un instrument qui ressemblait assez à la lyre : le peuple écoutait avec avidité leurs leçons et leurs chants, et recevait, en les entendant, quelques germes d'instruction.

» On a remarqué que la doctrine des Druides et les chants des Bardes, étaient contenus dans des vers ; du reste, cette observation ne leur est pas particuliere, et l'on peut dire généralement que, dans tous les pays, l'usage des vers a précédé celui de la prose. L'imagination est la premiere des facultés qui se développe chez les nations comme chez les individus, et la poésie marche toujours à sa suite ; d'ailleurs chez un peuple qui ne connaît pas l'usage de l'écriture, il serait difficile de transmettre des connaissances, si l'on ne faisait usage que de la prose ; des vers qui ont une certaine mesure, et une cadence réglée, se gravent bien plus facilement dans la mémoire ; il n'est donc pas étonnant que la poésie soit beaucoup plus ancienne que la prose.

» On sent aisément que la date de l'origine de la poésie échappe à toutes les recherches ; elle se perd dans la nuit des tems. Pline assure qu'elle remontait, chez les Grecs, au-delà de l'époque de la guerre de Troie ; et les vers étaient déjà alors depuis long-tems en usage chez les Hébreux. Quant à la prose, elle n'a été introduite que tard dans les écrits qui avaient de la publicité ; elle n'a commencé qu'avec l'écriture alphabétique. La connaissance des caracteres phéniciens avait été apportée dans la Grèce par Cadmus, environ quinze siècles avant l'ère chrétienne ; mais, l'usage de cette utile invention ne devint général que long-tems après. Hérodote, Strabon et Pline asurent que les premiers écrits en prose ont paru dans la Grèce six siècles avant J. C. ; On en fut redevable à Cadmus de Milet, et à Phérécide de Scyros. Chez les Romains, Appius l'aveugle, qui vivait environ trois siècles après Cadmus de Milet, fut le premier qui employa de la prose dans ses ouvrages, et qui la fit connaître à ses concitoyens ; il est vraisemblable que les Gaulois n'adopterent l'usage de la prose dans leurs écrits, qu'ensuite des connaissances qu'ils reçurent de Marseille et de l'Italie, c'est-à-dire, deux siècles, au plus tôt, avant l'ère chrétienne.

« On a beaucoup exagéré le brillant état des sciences en Gaule dans des tems fort anciens.

l'esprit national a enfanté des fables, et a répandu une fausse lumière sur les ténèbres des premiers âges. Jean Picard, par exemple, qui vivait au commencement du 17e siècle, a cherché à prouver que les anciens Gaulois avaient brillé dans les lettres et dans les sciences, et qu'ils s'étaient servis de la langue grecque plus de 800 ans avant que les Grecs reçussent de Cadmus les élémens de leurs lettres; diverses sectes de philosophes, les Samothées, les Saronides, les Druides et les Bardes, fleurirent, suivant lui, successivement; ils cultivèrent l'éloquence et toutes les sciences; c'est d'eux, si on l'en croit, c'est des anciens Gaulois, que les Grecs encore sauvages et ignorans, apprirent à se civiliser. Picard recherche des restes de la langue grecque dans le français actuel, et il se donne beaucoup de peine pour montrer comment elle a disparu, et comment elle a fait place au français; enfin, il s'indigne contre ceux qui ont osé appeler barbares les anciens Gaulois; il prétend prouver, au contraire, qu'ils ont surpassé en science comme en valeur, et en exploits militaires, les Grecs et les Romains eux-mêmes; cette prétention, fondée principalement sur quelques passages extrêmement exagérés des auteurs anciens, ne mérite pas d'être discutée; l'exposer c'est la réfuter. On peut en dire presqu'autant de l'ouvrage d'Etienne Forcadel, sur l'Empire et la philosophie des Gaulois; il adopte trop souvent les récits d'une antiquité fabuleuse; il se trompe en particulier, lorsque d'après le faux Bérale, il parle des anciens rois de la Gaule; il regarde Suron, le troisième d'entre eux, comme fondateur de l'école la plus célèbre des Gaules et de toute l'Europe, et comme chef de la secte des philosophes théologiens nommés *Sarronides*; il dit que ce prince accueillait les augures, les mathématiciens, et les savans étrangers, qu'il donna des lois à ses sujets plus de 400 ans ans avant Moïse, etc..... Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces écrits, quoique des auteurs modernes aient remis en vigueur quelques-unes des opinions qui y sont renfermées; ces opinions, comme on l'a déjà dit, sont évidemment erronnées, elles sont le fruit d'un enthousiasme national peu éclairé.

» Les Druides avaient des colléges où ils se réunissaient plusieurs à-la-fois, et où ils enseignaient leur doctrine; ces colléges existaient déjà dans des tems très-anciens, comme on peut le conjecturer d'après le passage suivant de Clément d'Alexandrie. « La philosophie, dit-il, avait fleuri » de toute ancienneté parmi les peuples barbares » et c'est de là qu'elle passa chez les Grecs; elle » était cultivée en Égypte par les prêtres; en Asi» syrie par les Chaldéens; dans les Gaules par les » Druides. » Il est inutile de répéter, sur les connaissances des Gaulois, ce qu'on a déjà dit dans le courant de ce livre, et particulièrement dans le chapitre de leur Religion. Leur esprit vif et inventif était disposé à faire de grands progrès dans toutes les branches des connaissances humaines, lorsqu'un principe moteur les aiguillonnait, et les dirigeait dans une bonne route : on verrra quels furent leurs succès depuis que César les eut soumis à l'Empire des Romains.

» Le même esprit qui rendait les Gaulois propres aux sciences, excitait aussi leurs talens pour les arts et pour toutes sortes d'industries; ils imaginèrent différens procédés ingénieux pour le perfectionnement de l'agriculture; on doit regretter qu'on ne connaisse ces procédés qu'imparfaitement, et que le plus grand nombre soient tombés dans l'oubli; cependant on en sait encore assez pour juger de leurs heureuses dispositions : nous en citerons ici quelques exemples.

» La terre a besoin d'engrais pour être fécondée; on se sert ordinairement de fumier pour cet objet; mais cette ressource n'est pas toujours suffisante, et peut manquer dans diverses circonstances. Les Gaulois et les Bretons avaient imaginé un moyen de nourrir la terre par elle-même, suivant les expressions de Pline; ils se servaient pour cela de l'espèce de terre qu'on nomme *marne*; les Gaulois avaient eu aussi l'idée d'employer la chaux à la fertilisation de leurs campagnes.

» Les habitans de plusieurs provinces avaient remarqué que leurs raisins ne parvenaient pas à une maturité complète, à cause de la rigueur du climat; qu'en conséquence, le vin fait avec ces raisins devenait facilement acide : pour corriger ce défaut, ils se servaient de poix-résine qui, mêlée avec le vin, lui donnait plus de corps, prévenait son acidité, et formait une bonne liqueur qu'on appelait *vin résineux*.

» Dans quelques provinces, les cultivateurs répandaient de la poussière sur les tiges, les racines et les raisins de leurs vignes; ils en hâtaient par ce moyen la maturité, et éprouvaient, sur-tout dans la province narbonnaise, de très-bons effets d'une méthode aussi simple.

» Les Gaulois, à force d'industrie, étaient parvenus à avoir des vignes excellentes près de Paris; plusieurs cultivateurs y élevaient des figuiers; ils les recouvraient pendant l'hiver avec de la paille de froment ou d'autres abris du même genre, qui formaient comme un vêtement pour le figuier, et qui le protégeait contre les injures de l'air; ces méthodes, maintenant bien connues, paraissent à peine dignes de remarque; alors elles étaient nouvelles, et leurs inventeurs rendaient service à l'agriculture.

» Les Gaulois employaient les productions de leur pays à différens usages relatifs aux arts; ils se servaient, ainsi qu'en Espagne, du sable blanc pour en faire du verre; on pilait ce sable, en y ajoutant du nitre en proportion triple en poids ou en mesure; ce mélange, soumis au feu, donnait du verre blanc.

» Les Belges employaient les panicules des roseaux pour remplir les fentes des vaisseaux; ils les broyaient pour cet effet, et trouvaient qu'elles calfataient mieux les navires, que de la poix même n'aurait pu le faire.

» On inventa dans la Gaule un procédé pour étamer le fer, tel, que ce fer étamé pouvait à peine se distinguer de l'argent, on y imagina dans la suite un moyen semblable pour argenter les freins et les ornemens métalliques des chevaux; les habitans de la ville d'Alyse et les Berruyens, se distinguaient dans ce genre d'industrie.

» La manière dont les Gaulois recueillaient le panais et le millet, espèce de grains dont ils faisaient un grand usage, mérite d'être rapportée. Ils saisissaient d'une main les épis avec un peigne adapté à cet usage, et de l'autre main ils les coupaient avec des ciseaux.

» Il ne faut pas oublier de dire quelques mots d'un moyen facile et ingénieux dont les Gaulois, établis en Italie, se servaient pour reconnaître et séparer leurs nombreux troupeaux de porcs. Ces troupeaux se mêlaient quelquefois ensemble, soit en paissant, soit en marchant dans les mêmes chemins; il eût été fort difficile de les distinguer; alors les bergers employaient une espèce de trompette, au son de laquelle les porcs étaient si bien accoutumés, qu'ils s'avançaient vers elle dès qu'ils l'entendaient, et qu'ils se séparaient ainsi sans difficulté des autres porcs avec lesquels ils étaient mélangés; ils précipitaient alors leur marche avec tant de rapidité, que les bergers n'auraient pas eu la force de les retenir, ni même de ralentir l'impétuosité de leur course. »

Les chapitres sur le gouvernement des Gaulois, leur religion, leurs temples, leurs Dieux, les Druides, leurs cérémonies, offrent également beaucoup d'intérêt, excitent la curiosité et appellent la méditation.

L'auteur n'a pas terminé son ouvrage sans se livrer à des recherches sur la langue celtique ou gauloise, sur les altérations qu'elle a subie en différens tems jusqu'à nos jours; il nous montre que la langue française est un composé de latin, de celtique, de tudesque et de grec; il nous donne des exemples des changemens qu'elle a éprouvés dans les différens siècles.

A ces deux livres, se trouvent deux tableaux chronologiques, l'un relatif aux événemens qui sont rapportés dans le courant de l'ouvrage, afin de les présenter réunis et sous un seul point de vue, l'autre contenant quelques détails succincts sur les auteurs qui ont été consultés. Ces différens tableaux rendent cet ouvrage utile par le fond, fort commode dans la forme : on peut, en effet, le consulter avec la plus grande facilité.

On a pu voir que le style de l'auteur était simple et clair, tel qu'il convient à un ouvrage historique; il ne manque cependant pas d'élévation et d'éloquence lorsque le sujet le comporte; il mérite donc un accueil distingué, tant à cause de la profondeur des recherches qu'il a nécessitées et de l'érudition qu'il prouve, que de l'exactitude précieuse qu'on y trouve; il doit être utile à ceux qui font de l'histoire le sujet de leur étude; il est intéressant pour tous les Français.

M.

MÉLANGES — PHILOSOPHIE.

Des communications littéraires et philosophiques entre les Nations de l'Europe.. — Suite. — (Voyez le n° d'hier.)

La philosophie est une des sciences dans lesquelles les Français croient généralement avoir moins besoin de secours, et peut-être cette observation suffirait-elle pour prouver à bien des penseurs que ces secours leur sont en effet très-nécessaires. Il n'y a rien de moins philosophique, en effet, que de se prévenir contre les systèmes qu'on ne connaît pas, que de ne pas se défier de ses propres lumières, que de dédaigner ce qu'on ignore. La philosophie peut être considérée, sous bien des rapports, comme une science véritablement expérimentale, et elle serait aujourd'hui moins incertaine, si elle avait toujours conservé ce caractère. Remontant des effets aux causes, elle doit sur-tout parvenir à la connaissance de l'esprit humain par l'histoire de ses progrès et de ses erreurs, et par la comparaison des méthodes qui ont déterminé les unes ou occasionné les autres. Nous avons donc trop négligé l'étude des opinions des philosophes, soit de ceux qui ont fleuri dans l'antiquité, soit de ceux même qui ont écrit dans les derniers âges; dût cette réflexion scandaliser ceux qui ne connaissent les travaux des scholastiques que par les déclamations de leurs successeurs. Pendant que depuis près d'un siècle nous en sommes à-peu-près réduits à l'histoire très-imparfaite de Deslandes, et aux notices empruntées d'un étranger, que Diderot a insérées dans l'Encyclopédie, toutes les autres nations éclairées ont multiplié leurs recherches sur ce sujet important. La philosophie n'est point tombée chez elles dans le discrédit, parce que mieux instruites de son histoire, elles peuvent mieux distinguer ses bienfaits réels, des abus commis en son nom. Que si nous devons une attention plus sérieuse à la philosophie même de l'antiquité, resterions-nous indifférens à celle qui nous est contemporaine? De bonne foi, est-il quelqu'un qui puisse décider *à priori* que dans le grand nombre d'écrits consacrés chaque jour à cette science parmi des peuples élevés à un plus haut degré de culture, dans des écrits estimés par tant d'hommes recommandables, il ne se trouve pas une seule vue digne de nous occuper, une seule idée saine et utile? Jugerons-nous donc de toutes les productions philosophiques d'un pays, par un système particulier? Jugerons-nous d'un système par une esquisse peut-être imparfaite qui nous en aura été été présentée par des formes peut-être vicieuses dont on nous aura dit qu'il est revêtu? Nous ne voulons point de systèmes, disons-nous; mais n'est-ce pas aussi un système que de se renfermer exclusivement dans ses propres idées? N'est-ce pas, en comparant les divers systèmes entr'eux qu'on apprend à n'en admettre que de bons et de justes, ou même à n'en point avoir, si c'est en cela que consiste la suprême raison? En voulant toujours observer les objets du même point de vue, on ne peut les contempler que d'un seul côté, et il faut aussi voir quelquefois avec les yeux des autres pour apprendre à bien voir avec les siens.

Tous ceux qui ont suivi avec quelque attention les destinées récentes de la philosophie chez les nations qui nous entourent, conviendront qu'elle y a conservé en général un caractère bien plus moral qu'au milieu de nous; qu'elle y a montré plus d'égards et de respects pour ce noble et pur enthousiasme qui porte l'homme à la vertu; qu'elle y est demeurée plus fidelle à entretenir ces utiles croyances qui honorent et consolent l'humanité. La célèbre école d'Ecosse, celle que Leibnitz et Wolf ont fondée en Allemagne, celle même que Kant vient d'y établir, professent presqu'unanimement une haute estime pour les sentimens religieux, et s'efforcent même de leur donner un nouvel appui. Voilà ce qu'on ne sait point assez parmi nous, voilà ce qu'il faudrait apprendre à ceux qui ne veulent pas juger la philosophie que par quelques écrits modernes, où son nom est souvent répété, mais dans lesquels ses maximes sont souvent trop méconnues. Si donc, et qui en doutera? si ce n'est point à l'ignorance qu'il appartient de reparer les écarts de l'esprit, si ce n'est pas en déraisonnant, mais en raisonnant mieux, qu'il faut corriger les erreurs de la raison, n'est-ce pas une chose propre à exciter tout l'intérêt des amis de la morale, que d'examiner si la raison elle-même, dans la marche qu'elle a suivie chez les nations estimables et voisines, n'a pas rencontré quelque vérité précieuse que nous pouvons adopter et donner pour appui à tant de sentimens utiles qui s'affaiblissent et s'éteignent tous les jours?

Nous croyons que l'importation des richesses étrangeres ne serait pas moins favorable à la littérature proprement dite qu'à l'histoire et à la philosophie. On se plaint chaque jour de voir l'émulation se refroidir, une sorte d'aridité se répandre dans notre littérature, les esprits rouler éternellement dans le même cercle d'idées, les écrivains renoncer avec un découragement sensible à ces grands travaux qui exigent une longue persévérance; mais qui seuls conduisent cependant à l'immortalité, la bizarrerie prendre la place du génie, et les conceptions importantes devenir d'autant plus rares, que les productions éphémères se multiplient avec plus d'abondance. Mais quoi de plus capable de ranimer au milieu de nous le zele des hommes à talens, d'étendre et de féconder leurs idées, que de les transporter tour-à-tour sur différens théâtres pour y recevoir de nouvelles impressions, y observer de nouveaux effets, pour y rencontrer les mêmes idées, si l'on veut, mais revêtues d'un autre costume; pour découvrir des beautés déguisées peut-être sous des formes moins parfaites! Des écrivains pleins de charmes ont rajeuni un instant nos imaginations flétries, en nous offrant les scènes pittoresques et inattendues qui se déploient sur un autre hémisphère; les littératures étrangeres pourront produire sur nous un effet à peu-près semblable; elles nous con-

duiront aussi sur des rivages inconnus, et ranimeront à nos yeux la nature, en la couvrant d'autres teintes, comme de nouveaux effets de lumière raniment subitement le paysage auquel l'œil était habitué. Il y a certaines beautés absolues dont le sentiment doit être universel, parce qu'elles ont leur principe dans un rapport nécessaire quoique secret avec les besoins de la nature humaine; c'est au témoignage unanime des hommes qu'il est donné de les consacrer; c'est par la comparaison des diverses littératures qu'on peut parvenir à les reconnaître. Les génies du premier ordre n'appartiennent entièrement à aucun pays. Il y a aussi des beautés relatives qui n'en sont pas moins réelles, pour être appropriées à certaines circonstances locales, pour être dans un rapport particulier avec les mœurs, les institutions, les penchans et les émotions habituelles d'un peuple. L'étude de ces beautés relatives n'est pas moins nécessaire pour acquérir un juste sentiment des convenances; en s'étudiant à reconnaître comment des hommes habiles ont su s'accommoder aux dispositions de leurs compatriotes, au génie particulier de leur langue, on apprend à demeurer soi-même plus fidèle à cette espèce de législation qui gouverne la littérature de son pays. Les succès que l'*Hermann et Dorothée* de Gœthe a obtenus en Allemagne, ont surpris les Français, parce que les Français ne savent pas que l'Allemagne honore assez les mœurs domestiques pour les croire dignes d'être retracées par le pinceau de ses poëtes. Notre Racine n'est point apprécié des étrangers autant qu'il mérite de l'être, précisément parce qu'il est de tous nos poëtes celui qui s'est le mieux conformé au génie de sa nation et de sa langue. Ainsi le goût trouve encore à se perfectionner par l'étude des beautés même qui semblent le moins faites pour nous, parce qu'il apprend à mieux discerner de la sorte ce qui est véritablement propre à chacun.

Ce qui a discrédité parmi nous les littératures étrangères, c'est sur-tout l'imprudence de nos traducteurs, moins coupables cependant qu'ils ne le paraissent; car il est naturel qu'ils se mettent peu en peine de soigner un travail dont on leur sait trop peu de gré. On nous a donné depuis quelque tems un assez grand nombre de traductions d'ouvrages étrangers. A un petit nombre d'exceptions près, elles n'ont servi qu'à nous faire concevoir une grande erreur, à nous faire croire qu'après les avoir lues, nous connaissions la littérature des autres pays et nous nous trouvions en état de la juger. Comment cela serait-il possible? Les ouvrages du premier ordre ne sont pas traduits ou le sont mal; et les ouvrages médiocres nous sont donnés pour des chefs-d'œuvre par les traducteurs. Ainsi nous ne pouvons jamais nous élever aux grands parallèles, parce que nous ne connaissons pas les principaux termes de comparaison, et nous devenons injustes, parce que nous avons été mal instruits.

Si donc il se formait aujourd'hui parmi nous une entreprise littéraire qui eût pour objet d'apporter des remedes à cette précipitation de nos jugemens, de rapprocher des morceaux choisis dans les productions les plus distinguées des langues étrangeres, de nous faire parcourir la galerie des premiers écrivains de l'Europe, si les auteurs de cette entreprise ne prétendaient point s'ériger en tribunal, mais préparer seulement les motifs de nos jugemens, s'ils se garantissaient de toute prévention particuliere en faveur de telle ou telle nation, et sur-tout d'une prévention générale en faveur des écrivains étrangers; si, justement jaloux de la gloire littéraire de leur pays, ces auteurs maintenaient, avant, tout ses droits, et ne nous offraient d'autres chefs-d'œuvre que comme de nouveaux moyens de nous enrichir; si, constamment éloignés de tout esprit de système, ils se bornaient à présenter des points de comparaison, sans entrer dans aucune discussion polémique, même lorsqu'ils sembleraient y être provoqués; une telle entreprise ne serait-elle pas assurée d'obtenir le suffrage des bons esprits? Tous les véritables amis des lettres, tous les hommes qui s'intéressent avec sincérité à la perfection du goût, au progrès des connaissances, ne se feraient-ils pas un devoir d'encourager un semblable dessein? N'applaudiraient-ils pas à l'idée d'instituer ainsi parmi nous un de ces foyers de rapprochemens qui ont été établis avec tant de succès dans les autres pays éclairés de l'Europe, et qui semblaient cependant convenir plus particulièrement à la France? N'espéreraient-ils pas qu'on pourra détacher du moins de tant de productions célebres au dehors, mais inconnues jusqu'à ce jour au public francais, quelques beautés capables de fixer notre attention et d'intéresser nos esprits? Ainsi le bon goût ne serait point blessé par des importations faites sans choix, il pourrait être éclairé par des parallèles suivis avec impartialité; nos hommes de lettres, loin d'être offensés par la justice rendue aux littérateurs étrangers, sentiraient peut-être leur dignité encore relevée par de nobles alliances contractées de toutes parts; la France, après avoir réuni tant de genres de gloire, trouverait encore à s'illustrer par de douces et pacifiques conquetes; en rendant cet hommage solennel aux génies dont s'honorent les nations étrangeres, elle en obtiendrait à son tour une nouvelle estime, elle conserverait d'autant mieux le rang qui lui est dû, qu'elle se serait montrée plus juste, plus désintéressée dans ses communications avec elles.

(Cet article, qui est de M. Dégérando, a en quelque sorte servi d'introduction aux *Archives littéraires* dont il est extrait.)

SCIENCES. — MÉDECINE.

Nouveaux élémens de thérapeutique et de matiere médicale, suivis *d'un nouvel essai sur l'art de formuler*; par J. L. Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, membre de la société de l'école et de celle de médecine de Paris, de l'académie royale de médecine de Madrid, de celle des sciences de Turin, etc. etc. etc. (1).

Il est peu d'objets qui, pour être bien traités, exigent le concours d'un aussi grand nombre de connaissances que la thérapeutique et la matiere médicale. Il faut posséder, en quelque sorte, toutes celles que l'état des sciences peut fournir. On admirera la sagacité avec laquelle M. Alibert a su mettre en œuvre des materiaux si nombreux et si divers. Son livre intéresse à-la-fois par le fonds, par la forme et par la méthode. Nous ne chercherons point à l'analyser; pour dire ce qu'il renferme d'utile, il faudrait citer chaque page.

La médecine est une science aussi profonde dans la théorie, que difficile dans la pratique: il faut un grand talent pour indiquer les routes qui y conduisent. Par la considération philosophique des forces vitales et par l'étude approfondie des différens systèmes organiques, M. Alibert a su se tracer un plan aussi vaste que nouveau. Les méthodes de traitement qu'il enseigne, sont le fruit d'une expérience savante et annoncent un esprit nourri des plus hautes pensées de son art. Les bornés de ce journal ne nous permettant pas d'exposer avec détail les principes de l'auteur, je me borne à rapporter ici le dernier paragraphe de l'introduction placée à la tête de son intéressant ouvrage. Quelques lignes suffiront pour faire connaître la maniere simple et tout à-la-fois lumineuse de son enseignement. On verra d'ailleurs que M. Alibert a un choix, ou, pour mieux dire, une sorte de bonheur dans les expressions et dans les pensées, qui le rend éloquent dans les matieres même les plus arides.

« Tels sont (dit M. Alibert en terminant ses *Prolégomenes*) les principes d'après lesquels il m'a semblé convenable de coordonner mon enseignement de thérapeutique et de matiere médicale. Pour persuader cette méthode, qui me paraît la plus digne d'être adoptée, je n'ai eu recours ni à des formes oratoires, ni à ce langage ambitieux qu'empruntent souvent les systématiques; et qui séduit par fois la multitude. J'ai voulu convaincre mes éleves et non les entraîner. C'est-là un des privilèges de la vérité, de se faire aimer sans éloquence et sans prestige. Je n'ai pas cherché, en conséquence, à faire spectacle par des systèmes brillans et ingénieux. Rien n'est plus éloigné de l'expérience médicinale que ces fictions fantasiques dont on s'efforce de l'environner, et qu'Hyppocrate avait si rigoureusement proscrites. Stahl s'était plaint, avec raison, de cet échafaudage de notions futiles dont on surchargeait l'art de guérir, et qui ne servaient qu'à entraver sa marche. On peut, dit-il, faire à un médecin qui ne porte auprès de ses malades que le délire de son imaginarion, et qui n'oppose à la fievre dévorante que frivoles raisonnemens, le reproche que Seneque laisait aux sophistes: *Que tout leur savoir se réduisait à de vaines subtilités, et ne faisait que donner carriere aux passions qu'ils auraient dû s'attacher à modérer.* L'esprit humain se dégrade lorsqu'il veut substituer les informes résultats de ses petites combinaisons à l'ordre réel des choses. Il s'avilit par ces vaines hypotheses, dont tout l'effet est de se familiariser avec l'erreur, et qui s'évanouissent, tôt ou tard, comme des ombres devant une raison froide et lumineuse. »

On sent que la partie dogmatique de cet ouvrage, écrite avec les intentions que l'auteur exprime dans sa préface, ne peut que porter la lumiere et les notions les plus exactes dans l'esprit du lecteur. Jusqu'à présent on avait attaché trop peu d'importance et de prix aux livres élémentaires; cependant on commence à s'appercevoir que de bons élémens demandent à être faits par des esprits du premier ordre; et qu'il n'y a même que de tels esprits qui puissent les bien faire, parce qu'ils connaissent mieux que personne la marche de nos idées, et les degrés successifs du développement de nos facultés. Sous ce point-de-vue, l'ouvrage de M. Alibert doit prendre place parmi les productions les plus instructives et les plus méthodiques qui aient paru de nos jours.

RICHERAND, *professeur de physiologie, chirurgien en chef, adjoint, de l'hôpital Saint-Louis, chirurgien-major de la Garde de Paris, etc. etc. etc.*

(1) Deux gros volumes in-8°, avec figures.

A Paris, chez Crapart, Caille et Ravier, libraires, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 12.

SCIENCES. — GRAMMAIRE.

Cours théorique et pratique de la Langue latine, ou *Amplificateur et Abréviateur latin, suivi du Novitius ou Dictionnaire pour ceux qui apprennent le latin, dans lequel ils peuvent trouver d'eux-mêmes tous les mots, et faire de suite toute sorte de thèmes et de versions*; par *Alexandre Lemare*, ex-professeur national de rhétorique, membre de la société libre d'institution et de l'Athénée des arts de Paris, directeur de l'Athénée de la jeunesse: nouvelle édition, comprenant les éditions précédentes du *Panorama* et de l'*Abréviateur latin*, avec des perfectionnemens et des développemens qui font de cet ouvrage un traité vraiment complet de principes, accompagnés de tous les moyens nécessaires d'exécution, formant 2 vol. in-4° (1).

Sous le titre que nous venons de transcrire il paraît en ce moment l'ouvrage le plus étendu et l'un des mieux raisonnés qu'on ait encore faits, sur l'application de la grammaire générale aux élémens de la langue latine.

L'auteur y a fondus ensemble, pour les comparer et les faire ressortir ensuite sous un jour nouveau, les principes philosophiques de Condillac, Dumarsais, Beauzée, Court de Gébelin, etc. etc., qu'il a su simplifier ou modifier, par tous les moyens qu'ont pu lui fournir l'étude et une longue expérience dans l'art d'enseigner. Pour ne point trop multiplier les préceptes, il a bien développé les conséquences naturelles de quelques regles fondamentales, auxquelles il rapporte toutes les autres; élaguant ainsi ce fatras de regles et d'exceptions, d'observations et d'éclaircissemens sans résultats, qui embarrassent la mémoire des éleves et ne fixent point leurs incertitudes.

Son travail a pour but de donner à l'enseignement de la langue latine une marche plus lumineuse et plus réguliere que celle actuellement usitée, et en même tems de frayer, par des *exercices* mieux dirigés, une voie plus prompte pour arriver à la connaissance de cette langue. Voici comment il a rempli cette double intention.

Il expose, dans son premier volume, les principes généraux du mécanisme des langues, mais analysées de maniere à ce qu'on en puisse faire aisément l'application particuliere à la langue latine. C'est, à proprement parler, la partie idéologique des propositions et du discours, ou la proposition envisagée sous la forme qu'elle prend, pour exprimer nos idées par des signes univoques. Toute proposition ne peut se composer, selon lui, de plus de quatre élémens; du nom ou substantif; du verbe qu'il appelle le *conjonctif* ou mot-d'union; de l'adjectif, et enfin du *sur-adjectif*. Ce dernier terme remplace dans la nouvelle théorie celui d'adverbe, parce que, dit l'auteur, renfermant seul une proposition toute entiere, et souvent deux, il doit, ainsi que l'*interjection*, être regardé plutôt comme une partie du discours que comme une partie de la proposition. Les variations que subissent ces mots élémentaires de la proposition, pour former un sens fixe, c'est-à-dire, le genre, le nombre et le cas des substantifs et adjectifs, et les inflexions des verbes par le mode de *conjugaison*, appartiennent à la *lexigraphie*.

De là naissent deux grandes divisions; 1° l'ordre idéologique et la syntaxe générale dans le discours et la proposition; 2° l'ordre symétrique et la syntaxe particuliere qui imprriment à une langue un mouvement et une physionomie propres qu'on nomme pour en distinguer la tournure, d'après les divers idiomes, hellénisme, latinisme, gallicisme, etc. etc.

La syntaxe générale, celle qui détermine le genre, le nombre et le cas des mots déclinables, ainsi que leurs rapports, soit entr'eux, soit avec le *conjonctif*, est fondée sur la nature même des idées et du langage, et par conséquent indépendante de toute convention humaine. Mais la syntaxe particuliere à la langue latine, comparée à celle de la grammaire générale, présente trois aspects différens que l'auteur appelle *figures de disproportion*, lorsque la proposition s'exprime par un tour ou par une locution différente dans les deux idiomes, d'*inversion* lorsque l'ordre de la construction est interverti, et enfin d'*omission* ou d'*ellipse* lorsqu'on supprime des élémens de la proposition.

L'auteur donne de longs développemens à cette théorie; il n'etude aucune difficulté, et ne laisse passer aucun terme, sans avoir mis son eleve à

(1) Prix, 7 fr. 50 c., et 9 fr. franc de port. — Se trouve à Paris, chez l'auteur, au coin de la rue Thionville, maison du Petit-Dunkerque, en face du Pont-Neuf.

portée de le bien entendre. Il renvoie pour plus grande explication à des exemples nombreux réunis dans la seconde partie de son travail, sous le titre *d'exercices*; ce sont des exemples tant en prose qu'en vers, bien choisis pour faciliter l'application des principes dont nous venons de parler.

Ses *exercices* idéologiques tendent à éclairer l'élève sur les fondemens de la nomenclature sur les élémens de la proposition, sur la forme qui modifie les mots, etc. etc. Ainsi, la lexigraphie, la syntaxe et la construction, ont leurs *exercices* particuliers destinés à aider dans la traduction du latin en français, et du français en latin. On s'attend bien que les exemples sont, comme ils doivent l'être, plus multipliés, et qu'ils occupent plus de place que les préceptes. Ses tableaux sont en général bien tracés, et nous ne doutons pas que son plan d'instruction, quoique susceptible d'être perfectionné, ne soit très-favorable aux progrès des élèves. L'ouvrage est terminé par un vocabulaire des mots les plus usuels, avec une manière de s'en servir aussi commode qu'ingénieuse.

On ne trouvera point sa nomenclature trop compliquée, ni sa théorie trop savante, si l'on convient que la grammaire doive aujourd'hui marcher de front avec l'idéologie : car ces deux sciences étant entr'elles dans un rapport constant et nécessaire, les changemens dans les principes de l'une, entraînent la rectification des formes de l'autre. Il est donc urgent que les opinions se prononcent, se fixent, et que de leur choc résulte un ordre d'enseignement précis et méthodique, préférable, à tous égards, à l'ancienne routine, où la bigarrure et le chaos semblent s'être trop long-tems constitués en permanence. Et quoique la transition de l'ancien ordre au nouveau puisse donner lieu à quelques écarts passagers, nous finirons bientôt par obtenir une nomenclature riche et saine; un corps de doctrine simple et facile, qui allégera pour les instituteurs le fardeau de l'enseignement, et pour les élèves le dégoût qu'ils attachent à la science grammaticale.

TOURLET.

LITTÉRATURE. — ROMANS.

Le Paysan des Ardennes, traduit de l'anglais de mistriss Parsons; deuxième édition (1).

Ce roman a paru il y a peu de tems, et il est à sa seconde édition. Ce privilége est devenu peu commun pour ces sortes d'ouvrages. Leur excessive multiplicité l'a rendu assez rare pour qu'on le remarque lorsqu'il est accordé. Il devient alors un préjugé favorable. La lecture du *Paysan des Ardennes* peut justifier ce préjugé.

Il est à remarquer qu'il y a quelques années, pour exciter la curiosité des amateurs de ce genre de littérature, on avait le plus grand soin, en annonçant un roman nouveau, de promettre au lecteur les émotions les plus extraordinaires, les terreurs les plus fortes : on semblait ne compter sur aucun succès si la situation du roman n'était presque surnaturelle, les événemens inouïs, les caractères forcés, les héros et les lieux également épouvantables. Tout est changé, tant il est vrai que le beau et le bon, le naturel et le vrai ne peuvent perdre leurs droits, chez une nation éclairée, que momentanément et à de longs intervalles; tant il est vrai que les erreurs en littérature, si elles sont les moins importantes de toutes, sont aussi celles qui se soutiennent le moins.

Aujourd'hui, pour inspirer le désir de lire un roman, il faut se garder de le ranger dans la classe de ceux qui obtinrent dernièrement un si déplorable succès. Il ne faut plus dire qu'il effraie l'imagination, mais qu'il satisfait l'esprit, qu'il peut ajouter quelque chose à notre raison, et qu'il émeut notre ame. Heureuse disposition des idées, retour au bon goût tellement sensible à cette époque, que pour ne pas sortir du genre dont nous parlons, il est à remarquer que les romans de Mme de la Fayette viennent d'être l'objet d'une nouvelle et belle édition, ainsi que ceux de Mme Tencin, et de Mme la comtesse de Fontaines. Après ces romans, et ceux qui dans ces derniers tems prenant le caractère historique, ou se bornant à une simple fiction, ont mérité d'être distingués et accueillis, nous croyons pouvoir nommer *le Paysan des Ardennes*. Les événemens y sont ordinaires, vaisemblables; la fable est simple, l'intrigue attachante, les sentimens vrais, et la morale pure, les caractères bien établis.

Un des défauts essentiels chez beaucoup de romanciers est de flatter les passions par des peintures trop séduisantes, et de corrompre les cœurs par le spectacle et l'attrait du plaisir.

On doit rendre à Mme Parsons la justice, que bien loin de s'écarter des principes de la décence, qui sont un des titres les plus sûrs à la réputation, pour tout auteur, et sur-tout pour une femme, elle s'est fait un devoir de rendre chers tous les sentimens honnêtes, d'embellir toutes les vertus, d'en faire connaître le prix, d'en montrer la récompense tôt ou tard assurée.

Cet ouvrage est écrit avec sensibilité; le style est pur, simple, soutenu; il doit être lu avec intérêt. C.....

(1) Quatre vol. in-12, avec figures en taille-douce. Prix, 7 fr. 50 c., et 10 fr. franc de port. — A Paris, chez Gide, libraire, rue Christine, n° 3. — An 12 (1804).

GÉOGRAPHIE.

Nouvelle Mappemonde, dédiée à la jeunesse, par Faustat, employé à l'administration des Ponts et Chaussées.

Cette carte, dont la planche vient d'être retouchée avec soin, et sur laquelle l'auteur a ajouté des détails intéressans, représente le cours apparent du Soleil et ses différentes ascensions, le mouvement diurne et annuel de la Terre, la correspondance des heures entre tous les lieux principaux, les mois nouveaux et anciens de l'année, correspondans aux douze signes du Zodiaque, etc.

Le prix de cette carte enluminée, et sur laquelle il ne sera plus rien ajouté, est de 3 fr. avec l'instruction, et se vend à Paris, chez l'auteur, rue du Four-Saint-Germain, n° 295, et chez Goujon, rue du Bac, coin de celle de Lille, Riou jeune, libraire, place de la Monnaie, Vignon, rue de Thionville, n° 27, et Lebourg, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 229.

L'auteur seul continuera à faire des envois pour les départemens.

AVIS.

Jean-Marie Farina, vis-à-vis la place de Juliers, à Cologne, le plus ancien distillateur de la véritable Eau-de-Cologne, continue de faire distribuer cette Eau en son dépôt-général, à Paris, chez le cit. Emch, portier aux messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 11 et 83.

L'on y trouve aussi les vulnéraires suisses des Hautes-Alpes, et l'Eau d'Arquebusade.

LIBRAIRIE.

Elièzer, poëme posthume de Florian, qui a été, au n° du , l'objet d'un article littéraire, se trouve à Paris, chez Guilleminet, à l'imprimerie-économique, rue de la Harpe, n° 117.

Le prix est de 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 50 c. franc de port. — Papier fin, 3 fr., et 3 fr. 50 c. — Papier vélin, 6 fr. — Grand papier, 7 fr., et 7 fr. 50 c.

LIVRES DIVERS.

Œuvres complettes de Démosthène et d'Eschine, traduites en français, avec des remarques sur les harangues et plaidoyers de ces deux orateurs, précédées d'un discours préliminaire sur l'éloquence et autres objets intéressans; d'un précis historique sur la constitution de la Grèce, sur le gouvernement d'Athènes, et sur la vie de Philippe, roi de Macédoine; d'un traité de la juridiction et des lois d'Athènes, d'un dictionnaire géographique, etc.; par M. l'abbé Auger, de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, de celle de Rouen, etc.

Nouvelle édition, 6 vol. in-8° sur beau papier et belle impression, ornés du portrait de Démosthène et d'une carte de l'ancienne Grèce.

Prix brochés, pris à Paris, 24 f., et franc de port par la poste 33 fr.

A Paris, chez Belin, libraire, rue Saint-Jacques, n° 22; et chez Deterville, libraire, rue du Battoir, n° 16, près celle de l'Eperon; et, à Angers, chez Madame Pere et Filis.

Essai sur l'art de la teinture, par M. Scheffer, membre et directeur de l'académie royale des sciences de Stockolm, commenté et développé par le célèbre Bergman; nouvelle édition, corrigée et augmentée d'un Mémoire sur l'indigo, etc. etc.; 1 vol. in-8°.

Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 25 cent., franc de port.

A Paris, chez Cœury, libraire de l'école des ponts-et-chaussées, quai des Augustins, n° 47.

Principes généraux et particuliers de la langue française, suivis d'un abrégé de versification, par M. Wailly, membre de l'Institut national, et honoraire de l'académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens; onzième édition; 1 vol in-12, de 650 pages, broché.

Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 75 cent., franc de port.

Cette édition a été revue et augmentée d'après les manuscrits de l'auteur, par M. Wailly fils, censeur des études, au lycée de Paris.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{5}{8}$
——courant.....	56 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{2}$	185
Madrid vales.....	fr. c	lr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 75 c.	14 fr. 55 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 67 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	$\frac{1}{4}$ fr. 74 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 25 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19^s dp.6f.	8 l. 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 40 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 65 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	93 fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1115 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 7me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui le Joueur, et la Belle Fermière.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Entrée dans le Monde, le Vieux Comédien, l'Été des Coquettes. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, une Soirée des deux Prisonniers, et Théophile.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Relâche. — Demain, la 1re représent. de Tippoo-Saïb, mélodrame historique.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 316. *Samedi*, 16 *thermidor an* 12 *de la République* (4 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

EGYPTE.

Alexandrie.

IBRAHIM-BEY, à la tête des Mamelucks et des Arabes, s'est emparé de Boulac et du vieux Caire.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, le 25 *juillet* (6 *therm dor.*)

S. M. la reine douairière de Prusse, sœur de Mme la margrave, veuve du feu prince électoral de Bade, vient d'arriver en cette ville, accompagnée du prince et de la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt. On lui prépare des fêtes brillantes. L'électeur, notre souverain, doit arriver de Schwetzingen en cette résidence, demain ou après-demain. La reine douairière de Prusse passera ici une quinzaine de jours, et se rendra ensuite, avec une partie de la famille électorale, aux bains de Bade.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 19 *juillet* (30 *messidor.*)

Le 10 du courant, a été tenue, à Bologne, dans l'ancien grand gymnase, la première séance publique de l'Institut national italien. Toutes les autorités civiles et le corps des professeurs y ont assisté, et on y a entendu les lectures de divers genres, des savantes productions de Stratico, Pini, Amoretti, Soave, Aldini, del Beno, et du secrétaire Araldi. On a aussi entendu, avec une satisfaction générale, quelques octaves d'un nouveau poëme consacré à la gloire de BONAPARTE, de la composition du célebre Bettinelli.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 *juillet* (1er *therm dor.*)

(*Lloyd's Evening-Post.*)

On dit que le prince de Galles part jeudi pour Brighton.

— Le docteur Reynolds, médecin du roi, a eu hier une longue conférence avec le lord chancellier.

— L'insurrection qui a eu lieu l'année dernière à Dublin, a été précédée de rumeurs de la part des ouvriers qui exigeaient une augmentation de gages, ou qui se disputaient entr'eux. Il paraît que la même chose a lieu aujourd'hui. Toute la ville de Dublin est en allarmes. Les yeoman sont sous les armes, et à leurs postes; la garnison est prête à repousser une attaque inopinée. On s'attend que l'insurrection éclatera avant le 23; et l'on croit que cette nouvelle rebellion est fomentée par des émissaires de BONAPARTE, qui sont dernièrement venus en Irlande pour annoncer la descente comme très-prochaine.

— On fait des préparatifs à Kildare pour un un camp de 12,000 hommes.

— On a établi des télégraphes entre Dublin et Galway.

— On a appris à Saint-Hélene, que vingt-huit corsaires français avaient fait voile de l'Isle-de-France pour croiser dans les mers de l'Inde; et que le 20 avril plusieurs vaisseaux de guerre avaient fait voile à l'est du Cap.

— On s'attend que M. Pitt et lord Melville iront inspecter le Nore, quand le parlement aura été prorogé.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Du 23.

On a des nouvelles de la Martinique jusqu'au 4 de mai; elles annoncent que les frégates *la Sibylle* et *la Didon*, avaient conduit et débarqué dans cette île la plus grande partie des troupes françaises qui se trouvaient à la Guadeloupe, et qu'ainsi la colonie se trouvait dans le meilleur état de défense. On avait mis à la Guadeloupe un embargo général, pendant treize jours, pour cacher le projet qu'on avait formé de transporter les troupes à la Martinique.

Du 24.

Notre escadre d'observation devant Boulogne, a de nouveau été forcée par la dernière tempête de quitter sa station. Plusieurs de nos bâtimens ont perdu leurs ancres et leurs cables, mais on croit qu'ils seront en état de retourner à leur poste aussitôt que le tems sera favorable. La présence de nos vaisseaux a bien pu jusqu'à présent empêcher la flottille ennemie de se hasarder au-delà de la protection des forts et des batteries; mais on ne sait que trop actuellement qu'il est impossible à notre escadre d'empêcher le passage des divisions de la flottille le long du rivage, et encore moins d'obstruer la navigation intérieure. Il est passé dernièrement un grand nombre d'embarcations d'Ostende à Boulogne, et BONAPARTE n'a plus rien à desirer s'il ne lui fallait qu'une grande réunion de bâtimens pour tenter son expédition.

On dit que le gouvernement a été informé depuis peu que la fameuse invasion dont nous sommes menacés depuis si long-tems, allait enfin être mise à exécution. C'est le district de l'Est qui est le plus exposé aux dangers d'une invasion et d'un débarquement, et nous voyons en conséquence qu'on va faire passer sur-le-champ, dans ce district et dans les autres, qui par leur situation locale sont plus exposés, une force supplémentaire de 16,000 hommes. Les troupes sont tenues constamment sur le qui-vive, et tout est disposé pour qu'elles puissent marcher au premier signal dans toute cette partie de la côte qui est le plus exposée à la premiere attaque de l'ennemi. Nous sommes loin de condamner les mesures de précaution que le ministere croit devoir adopter, quoique nous ne sachions pas sur quoi on peut fonder la probabilité d'une invasion prochaine. Le malheur de la guerre, d'après la maniere dont elle est conduite actuellement, est que l'ennemi peut nous tenir dans des craintes continuelles, sans que nous ayons aucun moyen de juger du moment où il croira devoir entreprendre son expédition.

— On assure que S. M. doit proroger le parlement en personne, et que cette prorogation aura lieu d'aujourd'hui en huit. Nous espérons sincérement que cet évènement aura lieu comme il est annoncé. C'est le meilleur moyen qu'on puisse employer pour convaincre la nation que désormais les fonctions du gouvernement exécutif s'exerceront d'un maniere constitutionnelle.

— Le major-général Finch, qui commande le district de Chelmsford, reçut ordre, vendredi dernier, de tenir ses troupes prêtes à marcher. En conséquence, la brigade des gardes resta sous les armes une grande partie de la nuit, et ils sont encore prêts à marcher au premier signal.

— Le gouvernement fait construire actuellement à Newcastle, Leith, et dans plusieurs autres chantiers particuliers, un certain nombre de chaloupes canonnieres, du port d'environ 200 tonneaux, devant tirer peu d'eau et porter des canonades de 24 à 42 livres. On met la plus grande activité à cette construction, et on espere que plusieurs seront prêtes dans quelques semaines.

— Le comité de la chambre des communes ayant annulé l'élection de sir Francis Burdett à la chambre des communes, les électeurs du comté de Middlessex se sont réunis hier pour procéder à une nouvelle élection: sir Francis Burdett a fait un discours qui a été couvert d'applaudissemens.

M. G. B. Mainwaring, son antagoniste, a parlé ensuite à travers les huées de la multitude. Quelques francs-tenanciers ont exigé que M. Mainwaring produisît ses titres de propriété comme ayant droit de représenter le comté. Il a fait serment qu'il possédait 600 liv. sterl. de rente en terres et en maisons.

On a ensuite procédé au scrutin, et l'on a remarqué parmi les premiers votans le respectable docteur Parr, M. Erskine et M. Adair.

Le premier tour du scrutin a donné:

Pour sir Francis Burdett....	611 votes.
Pour M. Mainwaring.....	528
Majorité pour M. Burdett...	83

L'assemblée a témoigné sa joie à cette occasion par de vives acclamations, et le carrosse de sir Francis Burdett a été traîné par la populace jusques dans Piccadilly.

M. Mainwaring a déclaré qu'il ne se tenait pas pour battu, et l'élection a été ajournée au lendemain.

On a peine à concevoir que le gouvernement n'ait pas encore avisé aux moyens de délivrer nos côtes des incursions continuelles d'un certain aventurier nommé Blackman, qui, fort de la marche supérieure du corsaire qu'il commande, inquiete sans cesse notre commerce, et porte la témérité ou la confiance jusqu'à venir enlever ou couler bas des navires marchands, à l'entrée de nos ports, et souvent à la vue de nos bâtimens de guerre. Ce Blackman, qui se dit américain, est en effet Irlandais d'origine, et est connu, depuis long-tems, par des traits d'audace et d'intrépidité peu communs. C'est le même qui, au commencement de la derniere guerre, se trouvant à Guernesey, avec une bande de seize ou dix-huit aventuriers comme lui, conçut et exécuta le projet d'enlever, pendant la nuit, un brick contrebandier prêt à mettre à la voile, avec son chargement. Il le conduisit à Cherbourg, où il vendit sa cargaison, et l'arma ensuite en corsaire. Ce bâtiment étant d'une marche extraordinaire, se déroba toujours aux poursuites de nos croiseurs, et molesta long-tems impunément notre commerce. Mais enfin il devint si redoutable dans la partie de la mer où il s'était d'abord cantonné, que, vers le milieu de la guerre, il se vit comme obligé de changer de croisiere, pour trouver proie ailleurs. Il se dirigea donc alors dans le voisinage d'Ostende et de Dunkerque, d'où il commit sur la côte septentrionale d'Angleterre, de nombreuses déprédations. C'était principalement vers la Norwege qu'il se retirait avec ses prises, et souvent il eut le bonheur de les mettre en sûreté. Depuis le commencement de la guerre actuelle, il continue son métier avec un succès prodigieux. C'est une honte pour notre marine militaire de n'avoir pas encore purgé la mer, et délivré notre commerce d'un corsaire aussi dangereux.

Fonds publics. — Trois pour cent consolidés, 56 ¾. — Omnium, 6.

(Extrait du Star.)

Douvres, le 19 *juillet.*

La bombarde *la Fury* est arrivée ici ce matin de Boulogne, mais sans rien annoncer de nouveau. La canonnade qui a été entendue ces jours-ci n'est pas un combat, mais un salut des chaloupes et bateaux qui sont dans la rade. Nous ignorons quel est le motif de ces salves, mais on dit qu'elles ont lieu chaque jour régulièrement.

Deal, le 22 *juillet.*

Les bâtimens suivans viennent d'arriver, savoir: la frégate *l'Immortalité*, les sloops *le Champion*, *l'Oreste*, et *le Speedy*, *la Fury*, bombarde; le schooner *Milbrook*; les bricqs canonniers *Bruizer* et *Blazer*, venant de la côte de France avec perte de leurs cables et de leurs ancres.

Les sloops de guerre *Harpy* et *Zéphyr* sont aussi de retour d'une croisiere, le dernier ayant été démâté dans un coup de vent violent qui s'est élevé une de ces dernieres nuits.

Journal de notre escadre devant Boulogne, 19 juillet.

Dimanche 15, nous fûmes joints par *le Léopard*, vice-amiral Louis, et le *Sulphur*. L'escadre était auparavant composée des frégates *la Leda*, *l'Immortalité*, *Alonzo*, *Autumn*, *Bonetta* et *Discovery*; des bricks *le Devastation*, *Archer*, *Houghty* et *Fanny*; de deux autres bricks et de deux cotres. Samedi 14, *l'Immortalité* et les bricks canonniers s'approchant pour reconnaître, se trouverent dans la ligne des batteries, et ils reçurent leur feu sans le rendre pendant un tems considérable: partie des agrès de l'un des bricks canonniers fut emportée par un coup de canon, mais personne ne fut blessé. Lundi 17, *le Bruyzer* s'approcha pour attaquer quelques chaloupes canonnieres qui manœuvraient le long de la côte. Le second coup de canon tiré par *le Bruizer* toucha l'une des chaloupes canonnieres, sur quoi elles firent voile sur-le-champ pour Boulogne. Plusieurs boulets passerent au-dessus du *Bruizer* sans le toucher. Mardi, *l'Ardent*, *l'Eurydice*, et *la Duchesse de Cumberland* joignirent l'escadre. Mercredi, *le Harpy*, *le Bloodhound*, *le Stag*, *le Fly-by-Night*, et le général Coote joignirent pareillement l'escadre. Le jeudi, à deux heures après-midi toute l'escadre mit sous voile, le vent s'étant élevé au nord-

ouest. A 11 heures du soir, *l'Ardent* était assez près de la pointe de la Bombe, lorsqu'elle fut assaillie de tout le feu de la ligne ennemie consistant en 45 bricqs et 65 lougres. Les nouvelles batteries du *Portel* et de *l'Heurt* firent pareillement feu avec des canons qu'on a montés avec de grandes peines. Le coup-d'œil était magnifique au-delà de toute expression. Le feu continua pendant environ une demi-heure. Un boulet toucha l'*Ardent* à minuit. L'amiral fit voile pour Dungeness, accompagné de *l'Ardent*, *du Sulphur*, de *la Bonetta* et de *la Discovery*. Il assure le reste de l'escadre sous les ordres du capitaine Owen, pour surveiller l'ennemi qui rentrera probablement ce soir dans le port (1).

— On dit qu'il y a à Brest 23 vaisseaux de ligne, 4 à Rochefort et 9 à Toulon, tous complétement équipés et prêts à faire voile.

Dungeness, le 23 juillet.

La flotille de Boulogne vient d'essuier un dommage considérable. Ils ont été surpris à l'ancre dans la tempête de vendredi et samedi. Plusieurs chaloupes canonnieres chasserent sur leurs ancres, et cinq bricqs canonniers échouerent sur le rivage. Tout le monde a dû périr. La flotille entiere a été obligée de faire voile pour Etaples, et elle a été attaquée vigoureusement dans sa route par l'*Autumn*, capitaine Jackson, qui lui a fait un mal considérable, étant pendant deux heures à la portée du mousquet (2).

Deal, le 23 juillet.

Les coups de vent qui ont soufflé dernierement, ont forcé notre escadre à quitter la station, et nos vaisseaux sont actuellement à l'ancre dans les Dunes. Depuis quelques semaines, l'immense flottille qui se rassemble à Boulogne, s'exerce à la manœuvre en se partageant en plusieurs divisions. La nuit du vendredi au samedi, il s'est présenté une occasion favorable pour déranger leurs manœuvres. On ne perdit pas un instant. Nos chaloupes canonnieres et notre escadre légere ayant reçu le signal du capitaine Owen, s'approcherent à la haute mer, et les *invincibles* ont été tellement maltraités, qu'à la pointe du jour, quatre gros bricqs canonniers et six lougres ont été jetés sur le rivage, où ils ont péri entiérement. Le reste de la flotille est rentré en désordre dans le port intérieur, étant très-endommagé (3).

INTERIEUR.

Paris, le 15 thermidor.

L'EMPEREUR a passé la journée du 13 au camp d'Ambleteuse, et a fait manœuvrer les troupes qui le composent. Il a été témoin de l'arrivée d'une division de la flottille venant de Calais, qui a défilé à la vue de la croisiere anglaise, et a été joindre l'avant-garde de la flottille de Boulogne.

MÉLANGES.

Notice sur M. Canova, sur sa réputation, ses ouvrages et sa statue du Pugilateur.

On a long-tems disputé sur la prééminence de la peinture ou de la sculpture. Cette querelle occupa les beaux esprits du seizieme siecle en Italie. Le plus grand nombre des célebres artistes de cette époque, parmi lesquels on comptait aussi beaucoup de littérateurs, prit part à la querelle; toutefois elle est restée indécise, comme on peut croire. Rien de plus vain, en effet, que cette recherche. Quiconque sait en quoi consiste le mérite et la valeur de l'imitation de la nature; quiconque sait que la nature est par rapport à tous les arts ce qu'est, à l'égard des artistes placés autour de leur modele, cet être vivant dont toutes les faces offrent des beautés et des difficultés différentes et égales tout-à-la-fois; quiconque s'est convaincu que ce qui fait le point important de toute imitation est l'accord de la vérité et de la beauté, et que cet accord heureux, qu'aucune méthode ne peut enseigner, qu'aucune théorie ne peut démontrer, est aussi rare dans un genre que dans un autre, aussi difficile à saisir et à fixer avec des lignes qu'avec des couleurs, avec des couleurs qu'avec des formes, avec des formes qu'avec des sons; quiconque a réfléchi sur tout cela, sait aussi que la question du mécanisme de chaque art et de sa difficulté relative, est beaucoup plus indifférente qu'on ne peut le croire. Il y a en effet compensation en ce genre, et ce qu'un art a de plus en difficultés, il l'a aussi de plus en ressources.

Je dois dire cependant qu'il s'est élevé depuis le renouvellement des arts, un genre particulier de difficulté et de défaveur à l'égard de la sculpture, et contre lequel sa rivale n'a point à lutter de la même maniere et au même degré. Je veux parler de ce parallele toujours croissant des ouvrages de l'antiquité que le tems a épargnés, que les recherches des amateurs en Italie, et sur-tout le zele des souverains pontifes, ne cessent de restituer au monde savant.

A ne consulter même en ce genre que la prévention, et ce je ne sais quel charme attaché à des ouvrages sauvés, comme par miracle, des ravages du tems, il faut avouer aussi que trois siecles d'efforts de la part de l'Europe moderne, pour lutter contre la sculpture antique, ont convaincu que la supériorité de celle-ci dépendait d'un grand nombre de causes qu'aucun pouvoir n'est à même de reproduire.

Presque toutes les routes que se sont frayées les arts chez les modernes, annoncent qu'ils sont partis d'un point très-différent, et ont visé à un but tout autre que chez les anciens. Nous ne pouvons que deviner la peinture de ceux-ci par des récits, et en conjecturer le goût que par des analogies. Elle différa sans doute aussi de celle des modernes, et eut sur elle, à coup sûr, plusieurs avantages dans les points importans. Cependant on est tenté de croire que quelques causes particulieres ont mis la peinture moderne à même de développer des ressources et un système de grande composition dont on ne retrouve point les élémens dans les descriptions des auteurs anciens, seule source, à vrai dire, où l'on peut puiser une idée du génie de la peinture antique.

Beaucoup de causes trop longues à énumérer ici, ont tendu à changer les rapports réciproques des deux arts. La sculpture fut l'art nécessaire, l'art politique, l'art dominant des anciens. Je suis persuadé qu'il donna constamment le ton à la peinture. Une description de tableau antique ressemble trop à la description d'un bas-relief, pour qu'on en puisse douter. La peinture, dans les tems modernes, a exercé la même influence sur la sculpture. Combien de bas-reliefs décrits ne ressembleraient-ils pas à des tableaux? Combien de tems l'ambition absurde des sculpteurs n'a-t-elle pas été de se mesurer avec la peinture, précisément dans les parties où la peinture n'admet point de rivalité? Cela seul prouve l'ascendant qu'elle a eu sur la sculpture.

Enfin, je ne sais si la peinture moderne n'aurait pas eu, dans son lot, quelques hommes plus rares, plus extraordinaires, plus éminens que ceux qui forment la liste des statuaires modernes. On peut-être faut-il tout simplement convenir que ceux-ci ont la défaveur d'avoir à se comparer de front et dans le même genre, à des chefs-d'œuvre dont la comparaison avec les ouvrages de peinture ne peut avoir lieu que d'une maniere indirecte. Qu'un peintre, comme cela arrive souvent, copie de point en point une ou plusieurs figures antiques, et les transporte dans ses tableaux, le plus grand nombre des spectateurs ne s'en appercevra point; et ceux qui seront dans le secret, ou sauront gré au peintre de ce larcin, s'il est fait adroitement, ou refuseront de le croire tel, parce que la couleur ajoutée à ces figures, est toujours une partie que le peintre ne doit qu'à lui. Il n'est pas ainsi permis au sculpteur de s'aider des figures antiques. On crierait sur-le-champ au plagiaire, et l'on aurait raison. S'il doit imiter l'antique, ce n'est pas en copiant les statues, c'est en se rendant propre le savoir, le goût, le style et les principes de ces figures. Il n'a pas manqué d'artistes dans tous les tems et dans toutes les écoles, qui, par une compilation de têtes, de torses, de parties des statues antiques, ont fait, non des imitations, mais ce qu'on appelle des singeries en ce genre, condamnées sur-le-champ à la dérision et à l'oubli.

Il est une autre maniere de singer l'antique, non pas aussi mal-adroite, mais peut-être encore plus malheureuse. Elle consiste à ne saisir que les apparences de son goût, et cette maniere d'être extérieure qui trompe le premier coup-d'œil. Les artistes savent ce que signifie et ce que vaut cette sorte de contrelaction qu'on opere en faisant des profils perpendiculaires, des plis qui ressemblent à des tubes, des poses roides et des corps privés de détails. Il n'y a pas d'éleve qui ne puisse singer ainsi l'antique; mais il n'y a personne aussi qui ne sache combien est loin de l'imiter, celui qui s'en tient à ces futiles dehors.

L'art de la sculpture antique s'est élevé si près de la nature, quant à la vérité, et à l'égard de la beauté il l'a peut-être tellement surpassée, que l'entreprise de se mesurer aujourd'hui avec ses chefs-d'œuvre, offre beaucoup plus de difficultés que n'en éprouvent ceux qui les firent. *On ne va*, dit-on, *jamais plus loin, que lorsqu'on ne sait pas où l'on va.* Les artistes grecs n'eurent aucun point déterminé dans les ouvrages des nations qui les dévancerent, et leur génie, libre de toute gêne imitative, s'éleva au plus haut degré dans les régions imaginatives de l'empire du beau. Nous avons, ce me semble, aujourd'hui trop de points de vue fixes, trop de modeles déterminés; nous voyons trop par où et jusqu'où il faut aller; nous avons peut-être trop d'aides et de soutiens. Tout cela nous empêche d'aller seuls, et nous empêche encore d'aller loin.

Je m'arrête.... car il n'y a rien de plus délicat que ce tte question; rien de plus facile que de dire au-dela et à côté de ce qu'on veut dire, et sur-tout rien de plus commun que d'être mal entendu et mal interprété dans cette matiere.

J'aime mieux m'en tenir aux faits et à la théorie historique.

En analysant avec un peu d'attention les différentes manieres de la sculpture moderne, on distingue, ce me semble, trois méthodes suivies par les maîtres ou par les écoles qui ont eu quelque réputation.

La premiere est celle qui s'est proposé plus particuliérement l'imitation des statues antiques pour point de vue et d'étude, que celle même de la nature. Parmi les maîtres de cette maniere, on comptera Donatello, Ghiberti, Benvenuto Cellini, Jean Goujon, Jean de Bologne et quelques autres de l'école florentine. On trouve qu'en général ils ont de la pureté, du dessin, du grand dans les formes; mais tout cela aux dépens du vrai dont ils se sont plus ou moins écartés. Quelques-uns ont outré les qualités de l'antique, et nul n'est parvenu à son inappréciable simplicité.

On peut compter, dans la seconde classe, les hommes qui se sont créés une maniere indépendante de l'antique et de la simplicité de la nature, soit par l'instinct de leur génie, soit par l'affectation de faire du nouveau. A la tête de ceux-ci, on doit placer Michel-Ange, trop habile ou trop fier pour imiter la maniere de qui que ce fût, et qui aima mieux être le premier des modernes que le dernier des anciens; le Bernin, dont la maniere sert à définir négativement celle de l'antique, tant elle en est l'opposé; le Puget, en France, qui ne s'est fait aussi une réputation que par l'indépendence de son ciseau et de son goût.

Enfin la troisieme maniere, selon moi, est celle du siecle dernier dont on peut parler aujourd'hui, et dont on ne parlera peut-être plus dans 50 ans, tant il est douteux que les ouvrages de ceux qui l'ont suivi, survivent à leur siecle. Je veux parler de cette méthode qui substitua à l'étude de l'antique et de la nature, l'étude trop bornée de ce que les artistes appellent *le modele*, et au moyen de laquelle on s'était flatté de retrouver les traces des grands maîtres de l'antiquité. Je ne nommerai pas les maîtres qui ont suivi cette marche, surtout en France. Ce que l'on en peut dire, c'est qu'à l'exception d'un petit nombre, les ouvrages créés dans cette méthode sont reconnaissables par la petitesse du style, la mesquinerie des caracteres de tête, la pauvreté des petits détails, le mauvais goût des draperies, des coiffures, etc. etc. Le vice de ce système tenait à un abus de mots. On prenait un modele pour la nature, et l'on ne s'appercevait pas que la vérité de la nature est une abstraction; qu'on ne peut étudier la nature qu'en généralisant les recherches, en multipliant les points de parallele, et en étendant la vue sur l'universalité de l'espece, au lieu de la borner à la contemplation de l'individu.

Quoi qu'il en soit, ce goût rétréci avait prevalu, et cette méthode mesquine était devenue dominante dans toutes les écoles du siecle dernier. Cet appauvrissement de doctrine avait-il concouru à diminuer aussi le goût pour la sculpture? Je ne sais; mais, vers la fin du siecle dernier, il ne se faisait plus de sculpture en Europe, (comparativement parlant.) En France, cet art ne vivait que des encouragemens systématiques du gouvernement. En Italie, les découvertes toujours croissantes de la sculpture antique, acheverent de porter le dernier coup à la sculpture moderne.

(1) Ce recit contient moins de fanfaronnades qu'à l'ordinaire; il dissimule cependant que le projet de l'ennemi avait été d'attaquer la ligne de la flotille, qu'il a manœuvré pendant quelque tems en conséquence, mais que le feu redoutable des chaloupes canonnieres l'a forcé d'y renoncer.

(2) Cette relation est fausse dans tous ses détails: la plus grande partie de la flotille est rentrée à Boulogne; le reste a mouillé à Etaples, et dans les ports plus éloignés; une péniche seule a péri. L'attaque prétendue du capitaine Jackson est une gasconnade tout-à-fait anglaise: le contre-amiral Lacrosse était à Etaples lorsque les canonnieres y sont arrivées; le capitaine Jackson leur envoya de loin quelques bordées; il fit même ensuite de s'approcher, mais il fut aussitôt forcé de reprendre le large. Il faut que la peur diminue considérablement les distances, et que le capitaine anglais ait eu une grande peur, puisqu'il s'est cru pendant *deux heures à la portée du mousquet*, tandis qu'il n'a jamais approché les canonnieres à plus de 800 toises.

(3) Si la flotille est rentrée dans ses ports, elle a été déterminée par les mêmes motifs qui vous ont fait rentrer dans les vôtres, et l'ouragan d'ouest en a toute la gloire. Vous n'avez pas tiré devant Boulogne un seul coup de canon; vous avez au contraire pris le large de très-bonne heure. Depuis cette journée, la flotille a été constamment en rade. Vous êtes venu mouiller, à une très-grande distance, avec vingt ou trente voiles, et des vaisseaux à deux ponts. Pourquoi donc n'approchez-vous pas davantage? La flotille désire vivement de vous voir de près; elle vous prouverait qu'elle est, comme vous le dites, *invincible*.

Le pape Pie VI, dans un règne de vingt années, a peut être remis sur pied deux mille statues antiques ; il n'en a pas fait faire une moderne. Tout se compense dans la nature. Les siècles qui font les collections, ne sont pas ceux qui en fournissent les matériaux. L'esprit collecteur n'a rien de commun avec le génie producteur, sinon d'en être le contraire. C'est ce qu'on voyait à Rome, il y a vingt-cinq ans.

Lorsque j'y arrivai pour la première fois à cette époque, je m'informai des statuaires modernes ; on m'indiqua des restaurateurs d'antiques. Je demandai à voir quelque ouvrage de sculpture récent ; il n'y en avait point. Je me trompe. On me mena quelque tems après voir une statue que l'artiste exposait dans son atelier. Cette figure attirait les regards ; on en parlait avec admiration. C'était une Flore drapée, et l'auteur était le sculpteur Cavaceppi, qui passait sa vie à refaire des antiques pour le cardinal Albani, sous la dictée de Winckelmann et de Mengs. Qui ne croirait qu'un artiste, en rapport continuel avec d'aussi grands hommes et d'aussi belles choses, n'eut dû faire passer dans ses ouvrages quelques souvenirs de l'antique ? Point du tout ; cette Flore n'était qu'une exagération du goût bernesque. Son exécution, aussi ridicule que sa conception, ne brillait que par ce mérite d'un travail mécanique : mérite futile qu'un outil exercé peut donner à la matière, mais qui ne fait que mieux ressortir le vice intrinseque de l'art.

Jusqu'à l'année 1783, on peut dire qu'il n'y avait plus de sculpteurs à Rome.

A cette époque parut un groupe en marbre, représentant Thésée vainqueur du Minotaure, qu'on annonçait pour être le coup d'essai de M. Canova, jeune artiste, qui sans maître, s'était formé de lui-même. On se trompait, M. Canova avait déjà produit quelques ouvrages, mais peu connus. Il n'avait pas eu de maître effectivement, mais il s'était déjà formé par quelques études d'après nature, dans lesquelles il n'avait cherché que le simple vrai du modele. Ce groupe fit plus de sensation sur les étrangers que sur les Romains eux-mêmes, encore enivrés du mauvais goût de leur derniere école. Mais M. Canova passa dès-lors pour un statuaire destiné à faire revivre le bon goût, et à ramener la sculpture à ses grands principes.

Je fis alors sa connaissance, et aussi charmé des rares qualités morales qui le font chérir de tout le monde, que des talens qu'il annonçait, je ne pus m'empêcher de souhaiter qu'il aspirât et parvînt à la belle destinée que ce coup d'essai semblait lui promettre.

Je me liai de plus en plus avec lui ; ma franchise excita sa confiance. Je le voyais encore indécis dans le choix de la route et du style où il devait se fixer. Je contribuai peut-être à lui faire prendre une résolution plus hardie. Lui-même m'ayant avoué, dans le voyage qu'il a fait à Paris l'an passé, que mes pronostics, il y a vingt ans, ne lui avaient pas été inutiles, je pense qu'il me pardonnera des détails qui peuvent blesser sa modestie.

Je lui dis effectivement alors, qu'en envisageant l'état de la sculpture moderne, il y avait peut-être une belle place à y prendre, et que cette place l'attendait : qu'aucun statuaire n'avait encore entrepris de lutter avec l'antique, de la maniere dont je l'entendais ; c'est-à-dire, qu'il fallait se regarder comme l'élève de quelques-uns de ces grands maîtres, s'emparer de leur style, de leur goût, de leurs principes, abandonner tout-à-fait les systèmes modernes, n'avoir les yeux que sur l'antique : qu'ayant déjà un savoir acquis, une facilité qui le mettait à même de renouveler les tentatives, une réputation qui lui promettait des travaux, il devait aspirer à un rang qui nécessairement le mettrait hors de pair ; et que quand il ne serait que le continuateur de l'antique, cela vaudrait toujours mieux que d'être le suivant de Michel-Ange ou de Bernin.

Je ne rapporte ceci ni pour me faire un mérite de ces conseils, ni pour en faire un à M. Canova de les avoir reçus, encore moins de les avoir suivis. Je ne prétends point le juger ; ce n'est guere le fait des contemporains. L'amitié me ferait encore un devoir de me récuser. Sa réputation est parvenue aujourd'hui à un tel point, qu'il serait difficile de prononcer sans quelque sentiment de partialité. Je laisserai donc au tems, à la concurrence et à l'opinion publique en France, le soin de confirmer ou d'infirmer les arrêts de la renommée sur son compte, arrêts toujours suspects tant que l'homme est vivant.

Sa réputation, dans ce pays, sera peut-être plus difficile à établir qu'ailleurs. Il y a ici une foule de concurrens, et dans le nombre sont, sans contredit, des hommes de beaucoup de talent, et qui n'ont pas assez fréquemment occasion de le développer par de grands travaux. Ils sont d'autant plus difficiles, qu'ils se mesurent non sur ce qu'ils font, mais sur ce qu'ils se croient en état de faire. Le parallele plus actif des chefs-d'œuvre de l'antiquité, va rendre encore les jugemens plus sévères. On aura peut-être besoin de se prémunir contre un excès de rigidité qui produirait le découragement. Il faudra peut-être se dire qu'il y a au-dessous du mérite des belles statues antiques, encore plusieurs degrés qu'on peut honorablement occuper, qu'il y a toujours de la gloire à lutter contre de tels adversaires, et que dans une telle lutte, c'est presqu'être vainqueur que de n'être pas terrassé.

Voilà, je pense, aussi ce qu'il est permis de dire sur les ouvrages de Canova. De très habiles hommes sans doute ont eu en France ainsi qu'en Italie de grandes réputations, qui n'en auraient aucune s'ils revenaient aujourd'hui, que le goût de l'antique et l'opinion de sa supériorité ont pris un ascendant exclusif. Et pour ne parler que des artistes du dernier siecle, on sait de quelle réputation a joui M. Bouchardon, le seul peut-être des sculpteurs de ce siecle (j'excepte les maîtres encore vivans), dont les ouvrages paraissent devoir survivre à leur auteur. La figure que M. Bouchardon a traitée avec le plus de soin et de prédilection, est son Amour, et il passe pour son chef-d'œuvre. Je le demande, qui est-ce qui oserait aujourd'hui en proposer le parallele avec l'antique ? Quel qu'ait été le talent de M. Bouchardon, il lui a manqué d'avoir été élevé dans les principes de la sculpture grecque. Il n'en a connu ni le style, ni les caracteres de tête, ni la maniere de draper, ni la grande méthode, ni le genre idéal et épuré, ni la correction, ni la grace naïve, ni la simplicité, et toutefois M. Bouchardon avait constamment étudié l'antique. Mais c'est que l'habitude de la premiere éducation l'empêcha d'en adopter franchement la maniere et le goût.

M. Canova a peut-être eu l'avantage d'arriver à l'étude de l'antique, sans aucune méthode préalablement adoptée ou empruntée d'aucune école. Quelle que soit la mesure de mérite que la postérité lui adjuge, il aura toujours eu celui d'avoir embrassé pleinement et franchement la doctrine de l'antiquité, et d'avoir voulu suivre sans restriction, n'importe jusqu'à quel point, la route que ses chefs-d'œuvre nous ont tracée. On lui doit encore cette justice, qu'il n'y a point de singerie, de plagiat, ni de compilation dans ses ouvrages : ils lui appartiennent. Ses statues ne sont pas faites de pieces de rapport. Il les compose, les exécute et les finit selon sa pensée et avec sa propre maniere. La figure de son Pugilateur, dont on a vu ici un plâtre, prouve ce que j'avance. La statue est *une* de la tête aux pieds, et le caractere en est *un*. Tous ses ouvrages que je connais de lui m'ont paru porter le même cachet. Sa figure de l'Amour, dans son groupe en pied de l'Amour et Psyché, m'a semblé, quoique dans le style antique, lui appartenir tellement, que si d'abord on croit voir l'imitation d'un ancien ouvrage, on se trouve ensuite fort embarrassé de dire d'après quel ouvrage aurait été faite cette imitation. Si ce que j'avance est vrai, M. Canova aurait encore, dans son genre, le mérite assez rare de l'originalité.

Au reste, personne ne met moins de mystere que lui dans sa maniere d'opérer. Ses amis ont vu avec quelle extraordinaire promptitude il est capable de produire un modele même colossal, de le défaire et de le recomposer en peu de jours. Cette facilité prodigieuse d'exécution et de composition ne s'accorde pas avec la froideur du copiste et les calculs du plagiaire.

J'ai annoncé que je n'avais point le dessein de porter un jugement sur son talent et sur ses ouvrages. Cette notice n'a d'autre objet que de faciliter à ceux qui le connaissent moins, les moyens d'apprécier sa réputation.

Elle se fonde d'abord sur un très-grand nombre de travaux. La liste que je vais donner de ses ouvrages aura d'autant plus le droit de surprendre, qu'ils ont été faits dans un laps de vingt années, tous exécutés par lui-même, et que M. Canova n'est facile dans ses modeles, que parce qu'il se réserve d'être très-difficile dans le marbre.

« Avant de venir à Rome, il avait fait un groupe d'Apollon et Daphné ; un Orphée de grandeur naturelle ; un Esculape ; un groupe de Dédale et Icare ; la statue du marquis Poleni, à Padoue.

» A Rome, son premier ouvrage fut le groupe en marbre de Thésée et du Minotaure, dont on a déjà parlé. Il fit ensuite le mausolée en marbre du pape Ganganelli, de douze pieds de haut, accompagné de deux Vertus de dix pieds de proportion. — Une statue d'Amour en marbre, d'après le jeune prince polonais Lubormiski. — La même, avec une tête idéale pour le colonel Campbell. — Une troisieme pour la Hollande. — Cinq bas-reliefs, sujets pris de l'Iliade ou de l'Odyssée. — Un groupe de Venus couchée et d'Adonis. — Un groupe de l'Amour et Psyché couchés. — Psyché seule. — Le mausolée du pape Rezzonico, dont la figure a dix-sept pieds, accompagnée de deux autres figures de douze pieds de haut, en marbre, de deux lions, et d'un bas-relief de la Justice, la balance en main. — Un groupe en marbre de Venus et Adonis en pied, pour Naples. — Un autre groupe en pied de l'Amour et Psyché. — Un autre des mêmes, couchés. — La Madeleine pénitente, en marbre. — Un Apollon de la proportion d'un jeune homme de douze ans. — Une déposition de croix en bas-relief, dont le marbre a été exécuté par un autre sculpteur. — La statue de Persée tenant la tête de Méduse, qui est au Muséum du Vatican. — Le pugilateur Creugas, aussi au Muséum. — Hercule tuant ses propres enfans. — Un groupe d'Hercule et de Lycas. — La statue du roi de Naples. — Le mausolée de l'archiduchesse Christine, consistant en huit figures de marbre de grande proportion. — Un lion, un enfant, et un portrait en médaillon, pour Vienne. — La statue du pugilateur Damoxene, en pendant à la précédente. — La statue colossale de Bonaparte. — Le portrait du pape régnant. — Le modele en grand et idéalement ajusté de la princesse Borghese. — Le modele récemment terminé d'une Vénus sortant du bain. — La statue de Palamede, dont le modele était commencé depuis long-tems. — Sans compter un grand nombre de bas-reliefs et de tableaux. »

Tous ces ouvrages ont été exécutés ou s'exécutent en marbre, et M. Canova n'a que quarante-sept ans.

Ce grand nombre d'ouvrages déjà exécutés, ne surprendra pas ceux qui savent quelle fut la fécondité des artistes grecs et même des grands hommes modernes. La disette de travaux qu'éprouve la sculpture depuis cinquante ans en France, a peut-être contribué à refroidir le génie des statuaires. Faute d'avoir l'occasion de marcher de bonne heure, quelques-uns restent *noués*, si l'on peut dire. L'art sans doute et sa science sont infinis, il y a toujours à apprendre, on en convient, mais ce n'est pas une raison pour rester toute sa vie dans la position d'écolier. L'artiste qu'anime la passion de la gloire, étudiera toujours dans les figures qu'il fera ; mais cela ne signifie pas qu'il doive faire ce qu'on appelle des *figures d'étude*. La statue du Pugilateur dont M. Canova a envoyé ici un plâtre, n'est pas de ce genre, c'est-à-dire, que ce n'est pas une figure dans laquelle l'artiste épuise tout ce qu'il sait, pour montrer jusqu'à quel point il sait.

On a fait, autant que je peux me le rappeler, plusieurs critiques de cette figure. Quelques uns ne lui ont pas trouvé les formes assez athlétiques, et le caractere de musculature assez prononcé. Pour moi, je présume que M. Canova a puisé le motif de ses deux Pugilateurs dans le dessin d'un vase grec (faussement dit étrusque), de la nouvelle collection de M. Hamilton, par Tischbein, tom. I ; pl. 55 et 56. Je dis simplement le motif, car il n'y a et ne peut y avoir que cela à puiser dans ces dessins, peut-être cependant encore le caractere, le genre de nature et le style propre au sujet. Si cela est, on peut se convaincre, par la vue de ce dessin antique, que M. Canova a été assez fidele à l'indication du genre de nature que les Grecs donnaient aux Pugilateurs. Il faut savoir d'ailleurs qu'en ayant fait deux, il était naturel que le statuaire cherchât à varier ses caracteres, et l'on sait qu'il a donné au pugilateur Damoxène une constitution plus musculaire et des formes plus prononcées.

Ces deux figures ne forment point un groupe comme on l'a faussement annoncé. Elles sont simplement en rapport l'une avec l'autre. Leur action, telle que Pausanias l'a décrite, permettait de les séparer. En effet, c'est le moment où chacun des deux adversaires, selon la convention faite entre eux (Paus. liv. VII, chap. 40.), de se porter alternativement un coup et de l'attendre, se dispose ou à le donner ou à le recevoir. Rien n'était plus favorable que ce trait, au développement de deux figures isolées, qui peuvent se considérer séparément, mais qui cependant s'expliquent, et se font valoir l'une l'autre. M. Canova se dispose à envoyer ici le plâtre de la figure qui fait pendant à celle qu'on a vue, et alors les amateurs en comprendront mieux le sens et l'esprit.

On ne peut guere disputer par écrit que ce qui a rapport à la partie morale de l'imitation dans une statue. Tout ce qui tient au fond même de l'art, ce qui fait, pour les artistes sur-tout, le mérite intrinseque d'un ouvrage, se lie à des détails d'observation, soit techniques, soit même théoriques, sur lesquels on ne saurait se faire entendre, parce que, d'une part, la langue qui exprime ces idées, n'est parlée et entendue que par un petit nombre ; et de l'autre, parce que ces idées ne peuvent devenir claires qu'en présence même des objets. Voilà ce qui a empêché et empêchera toujours la partie poétique ou littéraire des arts d'acquérir une certaine étendue. Il n'y a que les purs ouvrages de l'esprit qui puissent être discutés par l'esprit. Mais quant aux défauts et aux beautés des ouvrages qui s'adressent aussi aux yeux, la louange ou la censure de l'écrivain ne peut que les faire deviner.

On peut dire toutefois du pugilateur Creugas, que sa pose et son attitude ont un beau développement, que la figure offre de tous les côtés des aspects intéressans. Quelques-uns ont trouvé que M. Canova avait un peu trop aminci le bas des reins à sa figure. Lui-même m'écrit que si l'on veut comparer cette partie du corps de son pugilateur, avec la même partie dans ce qu'on appelle le Torse, et dans le prétendu Gladiateur Borghese, on verra que ces figures, qui passent pour classiques, auraient encore plus ce défaut

que la sienne. Je pense aussi comme lui, que la position de tendre le flanc en avant et de reculer le haut du corps, ainsi que le mouvement général de la figure, doivent produire cet effet, et que cet effet n'est pas un défaut.

Il y a peut-être à faire à M. Canova quelques observations critiques sur quelques points de l'étude de sa figure. Par exemple, il m'a semblé que dans la partie de l'épaule droite en avant, c'est-à-dire, en haut du bras qui va en arriere, l'indication de la clavicule, de ses attaches et des muscles du col qui y aboutissent, n'était pas assez ressentie. Je sais qu'il y a là une forte tension, et que l'effet de cette tension dans la peau; est de *passer* et d'adoucir l'indication des muscles. Je sais aussi que nous en jugeons sur un plâtre, dans lequel certaines légéretés d'étude disparaissent quelquefois. Mais je persisterai à croire que toute cette partie est traitée trop largement.

Cette maniere d'indiquer à grands et larges plans toutes les parties d'une figure, est un mérite qu'il faut reconnaître comme propre à M. Canova, et qui existe dans la statue de son pugilateur; tout y est établi grandement, la maniere est large, rien n'y est tâtonné, rien n'y est emprunté, tout y est facile et fait facilement.

Est-ce manque de matiere au-dessus de la tête, ou est-ce le desir de faire voir tout le développement de la main placée dessus, qui a occasionné le petit renfoncement que cette main fermée a l'air de produire dans le crâne? Je crois que M. Canova remédierait facilement à ce défaut, en remaniant ses cheveux.

A l'occasion des cheveux, je n'ai pas trouvé qu'il les ait traités dans le style large et hardi des belles statues grecques. Le marbre chez lui est coupé avec finesse, avec élégance même, si l'on peut dire; mais on aimerait mieux, surtout dans une figure virile et athlétique, la maniere *brusque* des anciens, et ces traits de trépan qui donnent tant de légéreté et de mouvement à leurs chevelures.

Les artistes ont trouvé, en général, des parties de détail très-bien étudiées, telles que les poignets, les mains, les rotules, les hanches : on y a remarqué aussi un système d'union de formes grandes, puisées dans l'antique, et de vérités de détail que la nature seule inspire.

Si l'on se rappelle ce qui a été dit au commencement de cette notice, sur la difficulté qu'il y a d'être soi-même en sculpture, aujourd'hui que tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité commandent de les imiter, et sur la facilité qu'il y a de se faire le suivant de ceux qu'on imite, si l'on réfléchit qu'autant il est mal-aisé d'être original en ce genre, autant le public est avide d'originalité, et que ce mérite seul aujourd'hui comme dans tous les tems, peut mener à la réputation, on sera peut-être disposé à reconnaître, dans les ouvrages de M. Canova, plusieurs des caracteres qui constituent une maniere tout-à-la-fois originale et formée sur les grands modeles de l'antiquité.

Au reste, M. Canova comprendra lui-même que sa réputation ne peut s'établir en France que sur un certain nombre de ses ouvrages. Associé à la classe des arts de l'Institut; appelé à concourir, par les travaux qui lui sont commandés, à la gloire de notre nation, il doit en ambitionner les suffrages; il s'empressera de nous fournir les moyens de le juger tout entier. L'heureuse rivalité qui s'établira entre lui et nos artistes, nous mettra peut-être à portée d'anticiper à son égard sur le jugement de la postérité.

QUATREMERE DE QUINCY.

(*Extrait des Archives littéraires* (1), *n° 7.*)

(1) *Archives Littéraires de l'Europe*, ou Mélanges de Littérature, d'Histoire et de Philosophie : par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Garat, Mathieu Dumas, Dégérando, Savoye Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevallier, Villers, Vassalli, Blessig, Correa de Serra, Paroletti, Srapfer, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc.; suivis d'une Gazette littéraire universelle, n° 7.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1804, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 francs par an, de 16 fr. par semestre, et 9 francs pour trois mois.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage; Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n° 1231; Cotta, à Tubingue; ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

Tous les envois et paquets doivent être adressés francs de port.

BEAUX-ARTS.

Nouveau Vignole ou *Elémens d'Architecture*, par Détournelle, architecte. Cette nouvelle production, d'un artiste estimé, contient vingt planches in-folio.

L'auteur paraît s'être attaché à rendre ces élémens très-simples et à portée des plus jeunes éleves; il n'a rien changé au système de Vignole sur les ordres; il a remplacé tous les exemples de mauvais goût qu'une foule de copies avaient répandus dans la France, par des choses avouées les plus belles, qui conduiront insensiblement ceux qui les étudieront, au bon goût et à la pureté de style desirable dans l'architecture, telle qu'on l'enseigne dans l'école nationale de Paris. Le texte très-laconique, est gravé sur chaque planche, et sert à l'expliquer. Les ordres y sont tracés avec la plus grande exactitude. L'auteur a rendu compte de celui du Parthenon, de Pœstum, de la maniere de projetter les caissons dans les voûtes etc.

Un des avantages de ce nouveau livre, c'est de pouvoir en laver les traits, et rendre, par différentes dégradations de teintes d'encre de la Chine, toute la valeur des effets que produisent les entablemens, les ornemens et les colonnes. Il justifie pleinement son titre; il est d'ailleurs, comme l'annonce l'auteur, à portée de l'intelligence de ceux qui commencent, et des ouvriers en bâtimens qui veulent avoir une idée exacte des ordres. Après l'avoir étudié, on concevra mieux les ouvrages plus importans qui traitent des nombreuses parties de la science de l'architecture, à laquelle il peut servir d'introduction. Les planches sont très-bien gravées, avec une grande correction, par Normand Allais, Thierry et Hiboux.

Les 20 feuilles du *nouveau Vignole*, sans être reliées ni brochées, papier ordinaire, 6 fr.; papier vélin, 8 fr.; papier d'Angoulême, très-beau et très-propre aux ouvriers et commençans, 8 fr.; papier de Hollande, convenable pour laver, 9 fr.; grand format in-folio, du même, 18 fr.; petit format Hollande, dont 12 planches d'études lavées, 50 fr.; grand format 60 fr.; toutes les planches lavées, petit format, 90 fr.; grand format 100 fr.

Le petit format pourra parvenir franc de port dans les départemens, moyennant 2 fr. de plus; les grands formats seront envoyés par les messageries, aux frais de ceux qui les recevront.

A Paris, chez Détournelle, au bureau des grands prix d'architecture, rue du Théâtre-Français, n° 5.

La treizieme livraison des *grands Prix d'Architecture* vient de paraître; elle contient 1° le projet d'une colonne pour la place Vendôme, par Sobre, architecte, et Auger, sculpteur; 2° un projet de greniers publics, par Hurtaut; 3° celui d'une maison commune ou hôtel-de-ville, par Durand et Thibault.

Les cahiers de six feuilles in-folio se trouvent chez Détournelle, architecte, rue du Théâtre-Français, n° 5. Prix 5 fr. papier de France, 6 fr. papier d'Hollande, 25 fr. lavé à l'encre de la Chine.

AVIS.

Messieurs les Questeurs du corps-législatif donnent avis qu'ils recevront jusqu'au 30 du présent mois de thermidor, les soumissions pour la fourniture du bois de chauffage, pour l'approvisionnement du Palais du corps-législatif.

S'adresser pour les renseignemens au secrétariat de la Questure.

LIBRAIRIE.

Code des Prises et du Commerce de terre et de mer, dédié à S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire, par le jurisconsulte Dufriche-Foulaines, membre de l'Académie de législation et de l'Athénée des arts.

Des plumes exercées ont indiqué le moyen de déployer, d'étendre et de conserver ses forces sur mer : a-t-on autant approfondi les règles que les nations se sont imposées, même dans les horreurs des combats? Connaît-on également les lois qui servent de bases au commerce intérieur et extérieur?

Le recueil que nous annonçons, ne pouvait paraître dans une circonstance plus favorable. Voici quelle est la division de l'ouvrage; 1. *Code des Prises*; Déclarations, édits, lettres-patentes, ordonnances, arrêtés, décisions, arrêts, réglemens, lois, messages, rapports et consultations sur la course et l'administration des prises, depuis le 7 décembre 1400 jusqu'à ce jour.

2. *Code de Commerce de Terre*; Texte des lois anciennes et modernes; développement de cette partie de la législation; principes du commerce, usances et jours de graces dans les différentes places de l'Europe; modeles de lettres-de-change, billets à ordre et autres effets négociables; condamnations prononcées et à prononcer contre les banqueroutiers frauduleux; observations sur le projet de Code de Commerce, présenté par la commission nommée par le Gouvernement français, le 13 germinal an IX (3 avril 1801.)

3. *Code du Commerce de Mer* : Texte des traités de commerce, et conférences sur ces traités; observations sur la législation des douanes.

Cet ouvrage formera 2 volumes in-4°, caracteres petit romain. Le 1er tome, de 1000 pages, contenant toute la partie des prises, paraîtra en fructidor an 12 : sa mise en vente et le prix seront annoncés par les papiers publics.

S'adresser, à Paris, chez le jurisconsulte Dufriche-Foulaines, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 38, et chez les libraires L. Duprat-Duvergé, rue des Grands-Augustins, n°. 24; Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain l'Auxerrois, n° 42; Arthus, quai des Augustins, n° 35; Rondonneau, au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, n° 75; Bossange et compagnie, rue de Tournon, n° 1133; veuve Dufresne, au palais de Justice; Fantin, quai des Augustins, n° 70; Royez, rue du Pont-de-Lodi, n° 5; Magimel, quai des Augustins, n° 73; Pougens, membre de l'Institut, quai Voltaire, n° 10; à Bordeaux, chez Bergeret; à Nantes, chez Forest; à Marseille, chez Chardon; à Bruxelles, chez Weissenbruck.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 7/8	55 1/4
—— Courant...	56 1/4	57 1/4
Londres.....	24 f. 70 c.	24 f. 45 c.
Hambourg.....	186 1/2	184 1/2
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 75 c.	14 f. 55 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 67 c.	13 f. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 74 c.	4 f. 68 c.
Livourne.....	5 f. 26 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l 19 s d p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 54 c.	2 fr. 52 c
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	57 fr. 20 c.
Idem. Jouis. de vendemiaire an 13.	54 fr. 75 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1115 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dimanche, Didon, suivi des Nôces de Gamache.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui Cinna, et Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libr., de M. Andrieux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui les Tracasseries, comédie, et le Complaisant. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et Ossian cadet, ou les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). Bombarde, parodie des Bardes, précédé du Billet de Logement, vaud., et la Lanterne Magique. — En attendant Henri de Baviere, op. com. en 3 actes.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 317. *Dimanche*, 17 *thermidor an* 12 *de la République* (5 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 29 *juin* (10 *messidor.*)

PENDANT le cours de cette année, quatre expéditions vous ont passé les Dardanelles, et se sont rendues à Corfou.

La premiere, partie dans le courant de février, consistait en deux frégates, trois bricks et une corvette, qui portaient 600 hommes de débarquement.

La seconde, composée d'un vaisseau de 50 canons et d'une corvette, est entrée dans la Méditerranée, il y a deux mois, et portait 700 hommes de débarquement.

La troisieme a mouillé ici le 7 prairial dernier; elle était de deux vaisseaux de 74 armés en flûtes, et de trois bâtimens de transport portant 1200 hommes.

Avant-hier, 8 messidor, une quatrieme expédition a paru; deux vaisseaux qui la composaient portaient 1000 hommes.

Ainsi, jusqu'à ce moment, il est venu de la Mer-Noire 3 à 4000 hommes, qui, joints à 1800 hommes de garnison, portent à 5 ou 6000 hommes à-peu-près le corps de troupes que la Russie a dans la république des Sept-Isles.

La Porte est vivement allarmée, mais elle dissimule ses allarmes.

Ces expéditions fournissent une abondante matiere aux calculs des politiques oisifs de Péra. Ils se demandent quel est le but de la réunion de ces troupes? Les uns disent qu'elle est formée contre l'Autriche; mais ils s'apperçoivent bientôt que la Russie et l'Autriche, qui ont en Allemagne des frontieres communes, ne se chercheraient pas en Italie, et se trouveraient en Pologne, si la fantaisie de se battre les prenait.

D'autres s'efforcent de deviner s'il n'y aurait pas quelques rapports entre cet accroissement des forces russes à Corfou, et l'intérêt qu'a l'Angleterre à porter la guerre sur le Continent. Mais, disent-ils, la Russie est assez puissante pour lever de fortes armées; elle ne se bornerait pas à des préparatifs de guerre dans le Midi, elle en aurait déjà fait contre le Hanovre. Cependant, avant de hasarder ses troupes dans un pays qui est pour ainsi dire un autre Monde par rapport à elle, la Russie aurait formé et réuni ses armées en Pologne. On sait d'ailleurs qu'aucune guerre sérieuse ne peut être entreprise sur le Continent sans que la Prusse ou l'Autriche y prennent part; et ces puissances n'ignorent point qu'on commence la guerre avec des alliés, et que souvent on est seul pour la finir; que les subsides qu'on reçoit acquittent à peine le quart des dépenses; et qu'entre puissances qui sont voisines, et qui se connaissent, la guerre a de terribles conséquences, auxquelles on ne s'expose point de part ni d'autre, sans de bonnes, fortes et indispensables raisons.

Mais la Russie elle-même est en paix avec la France, et n'a pas plus de motifs pour faire la guerre que d'avantages à en espérer.

Markoff et ses adhérens sont, il est vrai, parvenus à faire faire, à Ratisbonne, par la Russie, une note intempestive pour le corps germanique: au moyen de subterfuges, de prétentions de détail, de tracasseries de toute espece, ils ont jeté quelque froideur entre les deux puissances, dont la bonne intelligence, aussi avantageuse à l'une qu'à l'autre, avait fait jouer à la Russie un rôle brillant et nouveau pour elle. La Russie ne peut rien contre la France, et peut avec elle tout ce qui est juste et grand.

Enverra-t-elle une seconde fois 20,000 hommes faire, avec le duc d'Yorck, un nouveau débarquement en Hollande? Débarquera-t-elle 60,000 hommes sur le Weser, pour attaquer l'armée française en Hanovre? Le résultat serait pour elle la perte de beaucoup d'hommes et un affaiblissement inévitable. Il serait uniquement avantageux aux puissances limitrophes de la Russie: qui la verraient sans peine lutter contre la France, affaiblir ses armées, et subir à son tour tous les inconvéniens que l'Autriche a si long-tems éprouvés seule.

Enverra-t-elle 30 ou 40,000 hommes en Irlande, pour défendre ce pays contre l'invasion des Français? Mais que gagnerait-elle à se montrer ainsi en auxiliaire et en subalterne aux yeux de l'Univers?

Quel intérêt a-t-elle, d'ailleurs, à augmenter la puissance britannique? Croit-on qu'elle ignore que la mer baigne toutes les plages, et que l'Angleterre, qui domine les mers, peut aussi paraître devant Cronstadt pour dicter des lois?

La Russie, au contraire, n'a rien à craindre de la France: la Nature a destiné ces deux puissances à être amies; et quelle que pût être la mauvaise direction que la passion donnerait à leurs armées, elles ne porteraient jamais, l'une et l'autre, un grand intérêt à leurs entreprises.

Des hommes de peu d'expérience peuvent se tromper et ne pas reconnaître ces vérités incontestables; mais des ministres blanchis dans les affaires, comme il y en a plusieurs en Russie; mais un prince dirigé par des opinions libérales, par un amour éclairé de ses sujets, par le sentiment de sa véritable grandeur, ne s'y méprennent pas long-tems.

La passion et des malentendus, fomentés avec art par des hommes haineux, peuvent induire à des démarches hasardées de part ou d'autre, et inconvenantes, porter à interrompre les communications, même à faire la guerre: la mésintelligence ne saurait être sérieuse et durable entre des nations qui sont nécessairement ramenées par le sentiment de leurs forces respectives, et de leur mutuelle et parfaite indépendance à des dispositions de modération, de décence publique et de paix.

Lorsqu'une puissance dont la capitale est au fond du Nord, et dont les armées, placées sur les frontieres de la Perse et de la Tartarie, se battent contre les Tartares et les Perses, veut intervenir pour son propre compte et à ses propres risques, dans les affaires du midi de l'Europe, elle sort de sa position. Quelque puissans que soient les monarques, quelque braves que soient les soldats, ce sont des hommes, ils ne peuvent rien au-delà des limites marquées par la nature des choses humaines.

Lorsque prenant part aux affaires du midi de l'Europe, la Russie appuie une démarche de l'une des trois grandes puissances, l'Autriche, la France ou la Prusse, elle fait une opération d'accord avec sa position, et qui la rend vraiment respectable: si au contraire elle prend l'initiative dans les affaires du midi de l'Europe, elle a besoin de l'appui ou de l'Autriche ou de la France, ou de la Prusse; elle sort de sa position; elle manque à sa propre grandeur; elle n'est plus elle-même. Elle doit savoir que pour élever sa puissance au-dessus de celle de tous les Etats, ce ne sont pas des provinces qu'il lui faut, mais des hommes. Une année de guerre en détruit plus que plusieurs années de paix ne peuvent en produire. La paix, une paix durable, est donc pour la Russie le moyen le plus sûr de satisfaire son ambition, et la propagation de l'espece humaine le plus pressant de ses besoins.

On ne peut donc se décider à croire que les Russes débarquent en Italie; on croira moins encore qu'ils y débarquent avec 6 ou 10 mille hommes. Dussent-ils y descendre avec dix fois autant, ce serait autant d'hommes perdus.

Les politiques oisifs, élevant et détruisant ainsi toutes leurs conjectures, parviennent à des raisonnemens qui ne sont pas mieux fondés, quoiqu'ils aient un peu plus de vraisemblance.

Selon eux, l'objet de ces expéditions est d'en imposer à la Turquie. Six mille hommes à Corfou, qu'on annonce devoir être portés, par des débarquemens postérieurs, à dix mille, obligent la Porte à tenir des forces dans la Morée, et l'empêchent de concentrer tous ses moyens pour étouffer tous les troubles de la Romélie. Il en résulte aussi qu'elle ne peut forcer les Grecs à naviguer sous le pavillon ottoman, qu'ils ont abandonné depuis quelques années pour le pavillon russe.

Mais, quoique les oisifs de Péra terminent tous ces raisonnemens en s'applaudissant de leur sagacité, des gens qui paraissent plus éclairés, pensent que la véritable cause de l'augmentation des troupes russes à Corfou ne doit pas être cherchée si loin. Le gouvernement de M. Mocenigo étant devenu extrêmement odieux, et les îles étant assez éloignées les unes des autres, la Russie aura jugé qu'il était nécessaire de multiplier et d'augmenter les garnisons, et d'appuyer, par des corps de troupes, la constitution de M. Mocenigo et sa nouvelle législation.

Cependant les mêmes personnes ajoutent que, dans ce cas, la Russie sort encore de sa position; que les Sept-Isles doivent être indépendantes sous la protection des puissances; mais que s'il leur était impossible de se gouverner et d'exister isolément, la nature les a destinées à l'Autriche ou même à la Porte, à moins que le projet de Catherine, que la révolution de France fit abandonner, ne renaisse de ses cendres, et que le Turc ne soit déjà destiné à repasser en Asie.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, *le* 28 *juin* (9 *messidor.*)

Le 5 de ce mois, deux vaisseaux de 74, et trois transports, ont débarqué ici 1,200 hommes commandés par le général Baschmetieff. Les bâtimens sont sous le commandement de M. le chevalier Sultanow.

D'après l'ordre de l'empereur de Russie, les officiers de ces troupes, et de celles qui sont attendues, recevront de la république des Sept-Isles un supplément de traitement. Le sénat est occupé des moyens de faire face à cette nouvelle dépense.

On travaille ici sans relâche aux fortifications de la ville, qui ont besoin de fortes réparations.

Les officiers russes disent hautement qu'ils sont destinés à marcher contre Ali-Pacha, qui est en guerre avec Mustapha, pacha de Delvino, et qui fortifie Sulli avec une grande activité; il a mis pour cela en réquisition des charpentiers, des maçons, et des ouvriers de toute espece. Ali-Pacha renforce aussi Prevesa. Des consuls russes arrivent pour les différens points de la Morée.

La présence des troupes russes réveille dans les Grecs leurs anciens mécontentemens, et les porte à penser à secouer le joug de la Porte.

Notre république a reçu l'ordre de lever un bataillon de 700 Albanais. Le général Baschmetieff, M. Sirokin, le prince Dolgorouki, et le lieutenant-colonel Romano, sont allés visiter le point de Saint-Angelo, et les parties de l'île susceptibles d'être fortifiées.

Cadi-Bey commande une station de cinq à six vaisseaux turcs; il vient de recevoir de Constantinople une frégate de renfort.

Les bâtimens russes vont fréquemment à Malte et à Messine.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Berne, *le* 21 *juillet*, (2 *thermidor.*)

Voici l'extrait des procès-verbaux de la diete sur un objet fort important de ses délibérations: *l'élection de l'état-major-général.*

Séance du 18 *juillet* (29 *messidor.*)

« Zurich propose que l'état-major-général soit renouvellé tous les quatre ou tous les six ans, et demande qu'on laisse pour cette année quatre places vacantes, attendu que plusieurs cantons n'auront des officiers à présenter que lorsque leur organisation militaire sera terminée.

» Saint-Gall déclare qu'il ne prendra part à l'élection qu'autant qu'on établira d'avance la compétence de cet état-major, dans un sens conforme à ce qui est prescrit par l'acte fédéral.

» Le landammann pense qu'un décret doit être exécuté, sauf à examiner ensuite les dispositions subséquentes, et que des députés qui ne concourent pas à un décret de la diete, engagent leur responsabilité.

» Saint-Gall réplique, que le décret dont il a été parlé n'a été pris que sous la réserve de la ratification des cantons; qu'il contient différentes dispositions dépendantes de leur consentement, et qu'il ne voit aucune responsabilité compromise dans une affaire qui n'émane pas précisément de l'acte de médiation.

» Argovie dit, qu'il ne peut concourir à l'élection d'un corps d'officiers dont on refuse de déterminer la compétence d'une maniere précise, ainsi que de l'inscrire au recès. Il ajoute que des déclarations partielles et verbales ne lui suffisent pas.

» Le député du Tesin s'explique de même.

» Le landammann, après avoir fait des observations désagreables pour les opposans, ajoute qu'il consentira à ce qu'on délibere sur l'article proposé, après que ces nominations auront été faites.

» Saint Gall, Argovie et Turgovie, expliquent encore que c'est précisement cet article qui peut seul les autoriser à prendre part à l'élection ; que dans une affaire de cette importance ils ne veulent rien donner au hazard.

» Lucerne, Soleure, Schaffousse et Unterwalden, admettraient un article qui servirait à tranquilliser ces cantons en opposition.

» Uri, Schwitz, Glaris, Appenzell et les Grisons, demandent qu'on procede de suite à l'élection, ce qui est décreté par 16 voix.

» Lucerne, Saint-Gall, Argovie, Tesin, Turgovie et Vaud, ne votent point.

» Le landammann propose le colonel Hausser, d'Unterwalden, pour adjudant du landammann ; M. Finsler, membre du petit-conseil de Zurich, pour quartier-maître-général, et le colonel Lauternau, de Berne, pour inspecteur d'artillerie.

» Ces nominations sont faites par 16 voix, sans aucune contre-proposition.

« Le landammann propose également Aloys Reding pour inspecteur-général. Celui ci déclare qu'il croit cette place incompatible avec celle de landammann de son canton ; il demande que le choix tombe plutôt sur le colonel Ziegler, de Zurich, mais ce dernier n'obtient qu'une voix, et Aloys Reding est nommé par quinze voix.

» Il accepte sous la réserve du consentement de son canton.

» Avant de procéder ensuite à la nomination des colonels, le landammann demande si l'on veut renvoyer à la commission militaire de la diete la proposition du député de Zurich, et de celle du député de Saint-Gall. — Adopté. »

Les cantons de Lucerne, Saint-Gall, Argovie, Tesin, Turgovie et Vaud, ont refusé de voter. Ils croient que la Suisse n'ayant aucune guerre étrangere, l'unité n'étant pas dans son gouvernement, et son armée devant être composée d'autant de fractions qu'il y a de cantons, l'institution d'un état-major pour six ans est contraire à l'acte de la médiation, qui seul peut garantir le bonheur de la nation.

Ils croient que l'institution d'un état-major-général est plus forte que l'organisation de chaque canton particulier, et qu'elle porte atteinte à leur indépendance. En effet, quel canton serait assez fort pour résister à un état-major et à un landammann qui se trouveraient du même parti? Cette institution tend donc à annuller l'organisation cantonale où réside cependant la souveraineté.

Ils craignent que cette détermination ne cache des projets, et que le premier pas une fois permis, la diete ne se croie autorisée désormais à rendre des lois aussi extraordinaires, à réunir des cantons, tandis que c'est un principe reconnu que la majorité même des cantons n'a pas le pouvoir d'en obliger un seul, lorsqu'il s'agit d'une détermination contraire à l'acte de médiation.

Ils disent enfin que les dangers de cette premiere démarche sont incalculables pour la tranquillité de la Suisse, qui n'a trouvé le repos intérieur que dans l'acte de médiation ; que si l'on veut réunir le canton de Vaud au canton de Berne, rétablir en bailliage la Turgovie et le Tesin, on livre à l'inertitude, on couvre de nouveaux nuages les destinées de l'Helvétie.

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juillet (1er thermidor.)

Les derniers débats du parlement sont dénués de tout intérêt ; les derniers bills seulement passent dans leur ordre nécessaire, après quoi le parlement sera mis de côté, jusqu'à ce qu'il plaise à M. Pitt de s'en servir de nouveau lorsqu'il aura besoin de nouveaux subsides. Les derniers impôts proposés sur l'importation du bled ont trouvé quelqu'opposition, mais trop peu considérable cependant pour l'importance de l'objet. Les économistes qui ont observé l'état de l'agriculture en Angleterre pendant les années précédentes, assurent que, dans les douze dernieres années, l'Angleterre a importé annuellement six ou sept fois plus de bled qu'elle n'avait coutume de le faire. On peut conclure de là que l'Angleterre a perdu en agriculture ce qu'elle prétend avoir gagné en industrie. La France offre un tableau tout opposé. Depuis la révolution, elle a presque suffi à la consommation, malgré les réquisitions et l'entretien des armées, malgré les exportations autorisées, celles sur-tout qui ont été faites vers le Nord, et particulierement le long des côtes de la Manche. Comme les richesses territoriales sont les plus réelles et les plus solides, on peut conclure que depuis la révolution, la France s'est élevée au-dessus de l'Angleterre en force et en opulence, et que la tyrannie commerciale n'a pas été aussi avantageuse que les ministres s'efforcent de le persuader aux badauts. Le premier effet de l'impôt mis sur les importations est d'augmenter le prix du bled..... L'Angleterre n'est plus maintenant qu'une vaste hôtellerie, obligée chaque jour d'acheter ses provisions au-dehors : et au premier échec qui lui arrivera, elle perdra tout pour avoir tout convoité.

Au milieu des embarras qui entourent le ministere, il ne perd pas de vue les grands avantages qu'il sait retirer des petites intrigues. Il emploie constamment une multitude de fabricateurs de pamphlets ; les uns pour corrompre l'opinion publique de l'Europe, pour inventer des mensonges conformes à ses vues et pour les répandre comme des nouvelles ; les autres pour persuader aux Anglais qu'il est impossible de faire la paix même avec la médiation ou le génie de M. Pitt. Plus le peuple sent le besoin de la paix, plus la crise devient de plus en plus allarmante, plus les obstacles sont exagérés, plus on altere les faits et plus on emploie d'efforts pour faire oublier à la nation les motifs absurdes de la guerre.

M. Pitt a reçu, ces jours derniers, plusieurs capitalistes, et leur a annoncé qu'on allait établir de nouveau trois loteries d'Etat pour le service de cette année, mais qu'il ne contracterait que pour la premiere, qui aurait 25,000 lots à 10 l. st., dont le tirage commencerait le dernier lundi de septembre.

— Nos journaux publient un tableau comparatif des dépenses et des ressources de l'Angleterre pour l'année courante 1804 ; il en résulte que la dépense totale s'éleve à 77,846,179 l. st., tandis que la recette totale des revenus publics, y compris même les nouvelles charges, ne se porte qu'à 76,073,930 l. st. ; ce qui laisse un déficit dans le trésor public, de 1,772,249 l. st.

— L'amiral Pelew a mis enfin à la voile, le 10 de ce mois, pour l'Inde, à bord du vaisseau de ligne *le Culloden* ; il escorte neuf vaisseaux de la compagnie.

— Les dernieres lettres des Indes confirment la nouvelle que l'amiral Linois a pris dans ces mers huit de nos bâtimens revenant de la Chine. Déjà, et d'après les premiers avis arrivés au commerce au sujet de ces prises, le thé a éprouvé une hausse considérable. Nos journaux sont remplis de plaintes contre l'amirauté au sujet de ces pertes si sensibles pour le commerce, et on demande comment il se fait que l'amiral français Linois, avec trois vaisseaux de ligne seulement et quelques frégates, semble commander dans des mers où l'Angleterre doit avoir des forces bien supérieures.

— Le gouvernement vient d'envoyer au camp de Croydon, à quelque distance de Londres, une quantité considérable de tentes, d'effets d'équipement, et des fourgons pour transporter des troupes, à la premiere alerte. Tous les bataillons des gardes qui se trouvent à Londres, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

— Le navire *le Dart*, arrivé hier en riviere, a apporté des dépêches à la société des missions étrangères de Londres, de la part de ses missionnaires d'Otahity. Ces lettres annoncent la mort de Pomarra, roi de cette île, qu'une attaque d'apoplexie a enlevé au moment même où il se faisait conduire dans un canot à bord du navire *le Dart*, alors mouillé dans la rade d'Otahity. Les missionnaires ont perdu en lui un protecteur zélé et un ami qu'ils regrettent vivement. Il paraît cependant que sa mort ne nuira pas à leur sûreté, et que son successeur leur a promis de les prendre sous sa protection.

INTÉRIEUR.

Paris, le 16 thermidor.

Copie de la lettre écrite par M. le grand chancelier de la Légion d'honneur, à Son Eminence M. le cardinal légat.

Monsieur le Cardinal Légat,

Votre éminence a reçu de S. M. I., dans le temple des Invalides, le jour de la prestation du serment des membres de la Légion d'honneur, la grande étoile de la Légion.

J'ai l'honneur de transmettre à votre éminence, la lettre qui constate sa nomination.

Vous êtes le premier étranger, M. le cardinal, à qui S. M. I. ait donné la décoration de l'aigle de la Légion d'honneur.

Cette distinction était due au digne représentant du souverain pontife, au prélat illustre, à l'homme d'état habile, au ministre conciliateur que la France chérit et que l'Europe estime.

J'éprouve une satisfaction très-vive, M. le cardinal légat, à vous exprimer ces sentimens au nom de S. M. I., et à prier votre éminence d'agréer le témoignage particulier de ma très-haute considération.

Signé, *le grand chancelier de la Légion d'honneur*,

LACÉPÈDE.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 20 prairial an 12, sur la demande de Léonard Labrunie, laboureur, le tribunal de 1re instance séant à Confolens, département de la Charente, a ordonné qu'en conformité des art. CXV et CXVI du Code civil, il serait procédé à une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Labrunie, natif de Pressignac, parti il y douze ans pour le service des armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis plus de dix ans.

Vu la requête présentée par Blaise Bernard, huissier à Bourg, le tribunal de premiere instance séant à Blaye, département de la Gironde, a rendu un jugement le 22 prairial an 12, qui ordonne que, contradictoirement avec le procureur impérial, et en présence de M. Cluchard, juge à ces fins commis, il serait fait une enquête à l'effet de constater l'absence de Blaise Bernard, parti pour les colonies depuis environ dix-sept ans sans nouvelles.

Par jugement du 8 floréal an 12, sur la requête de Pierre Gilles, prêtre, demeurant à Tours, et Jacques-François Gilles, propriétaire à la Rochelle,

Le tribunal de premiere instance séant à Tours, département d'Indre-et-Loire, a autorisé les pétitionnaires à faire constater par enquête, en la forme ordinaire, l'absence depuis plus de 40 ans, par eux articulée, de Innocent-François Gilles, leur frere, fils de défunt Louis Gilles, vinaigrier à Tours, et Jeanne Pineau, sa femme.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Pierre-Etienne Martin, tanneur de profession, expositive que ledit Martin a quitté la maison paternelle dans le cours du mois de nivose de l'an 6, et que depuis il n'a donné aucune nouvelle,

Le tribunal de premiere instance séant à Melle, département des Deux-Sèvres, a ordonné, par jugement du 13 prairial an 12, que pardevant M. Terrier, l'un des juges du tribunal commis à cet effet, il serait fait enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Pierre-Etienne Martin : le tribunal a nommé en outre le sieur Maynard, notaire public à la résidence de Périgné, pour représenter le présumé absent par-tout où besoin sera.

Sur la demande de François-Michel Flaust Martiniere, avoué, tuteur de Charles Flaust, son fils, issu de son premier mariage contracté avec Julie-Françoise-Caroline Bontault, expositive que Jean-Baptiste-Louis Bontault, frere de feu son épouse, est absent depuis vingt-cinq ans,

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Lô, département de la Manche, a rendu, le 24 prairial an 12, un jugement qui ordonne que, contradictoirement avec le procureur impérial, il sera fait une enquête dans les formes voulues par la loi, à l'effet de constater ladite absence.

Par jugement du 25 floréal an 12, sur la demande de Marie-Felicité Dewis, veuve de Charles-Philippe Macquart Rullecourt, et Adélaïde-Florence Macquart-Rullecourt, expositive que Charles-Philippe Macquart-Rullecourt, leur fils et frere, s'est enrôlé dans la 10e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 1er germinal an 7, et qu'il fut fait prisonnier à Coni en Piémont, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque,

Le tribunal de premiere instance séant à Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné que, dans la forme déterminée par la loi, il serait fait enquête pour prouver ladite absence.

Par jugement du 18 prairial an 12, sur la requête de Didier Huve, manouvrier, demeurant à Boussenois, expositive que Jean Huvé, son frere, caporal de la 1re compagnie du 1er bataillon de la 26e demie-brigade, a quitté la commune de Boussenois, lieu de son domicile, à l'époque du 15 brumaire de l'an 5, pour rejoindre son corps, et que depuis il n'a donné aucune nouvelle,

Le tribunal de premiere instance séant à Dijon, département de la Côte-d'Or, a ordonné, en exécution de l'article CXVI de la loi du 24 ventose an 11, que pardevant le sieur de la Marche, juge commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Huvé ; a nommé en outre le sieur Clément, notaire à Selongey, pour représenter le présumé absent par-tout où besoin serait.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 16 thermidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire, tiendra désormais ses audiences tous les lundis, depuis midi jusqu'à deux heures, à la préfecture de police.

Les personnes qui s'y présenteront, sont invitées à mettre par écrit l'objet de leur demande.

AGRICULTURE.

Instruction sur la maladie des bêtes à laine, nommée falere *dans le département des Pyrénées-Orientales (ci-devant Roussillon)*; publiée par ordre de S. E. le ministre de l'intérieur; traduite en catalan, sur son invitation, par les soins du préfet de ce département, et rédigée par M. Tessier, commissaire du Gouvernement pour les établissemens ruraux, vétérinaires, haras, etc.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, les bêtes à laine sont sujettes à plusieurs sortes de maladies; celle qu'on y appelle *falere* est la plus funeste, parce qu'elle enleve, tous les ans, un plus grand nombre d'animaux. Jamais, à ce qu'il paraît, on n'en a bien connu la cause; contre elle aucun remede n'a eu de succès, du moins dans ce pays; pour la prévenir, peu de moyens ont été employés.

Informé des ravages considérables qu'exerçait cette maladie sur les troupeaux de race indigene du département, et sur celui de race mérinos que le Gouvernement y a placé pour l'amélioration du Midi, S. E. le ministre de l'intérieur, a cru devoir y faire une attention particuliere et prendre les mesures nécessaires pour qu'elle fût bien connue: cette marche était indispensable et devait seule conduire à la maniere de la guérir, s'il était possible, et sur-tout de la prévenir. M. Tessier, chargé de faire ces recherches, s'est rendu auprès de Perpignan, au mois de floréal an 11. Après avoir recueilli sur les lieux tous les renseignemens qu'il a pu se procurer, il a parcouru et visité les villages, les terroirs, les champs où il périssait des animaux de la *falere;* il en a vu mourir plusieurs et il a ouvert leurs corps. Le ministre de l'intérieur ayant eu connaissance de toutes les observations et réflexions de M. Tessier, a jugé qu'une courte instruction, faite en conséquence, pourrait être de quelque utilité au département des Pyrénées-Orientales.

La falere n'est point une maladie particuliere aux seules bêtes à laine. Les chevaux et les bêtes à cornes y sont aussi exposés. Suivant les pays, on lui donne différens noms (1); elle est plus commune sur les bêtes à laine dans le département des Pyrénées-Orientales que dans d'autres, soit parce que la cause qui la donne a plus de force ou se reproduit plus fréquemment, soit parce qu'on est moins attentif à prendre des précautions pour s'en préserver.

Les effets de la falere sont si rapides, l'animal qui en est atteint passe si promptement de l'état apparent d'une sante parfaite à une mort violente, qu'on est plutôt tenté de la regarder comme une *agonie* que comme une maladie. Le plus ordinairement elle ne dure pas une heure, quelquefois son terme est un peu plus long.

Rien n'annonce d'avance la falere. La bête qu'elle attaque éprouve d'abord une sorte d'étourdissement, elle baisse la tête, chancele, trébuche, ses jambes ne pouvant plus la soutenir, elle tombe sur les genoux, puis se releve pour vaciller encore davantage. Que dans ces momens on lui passe la main devant les yeux, on s'appercevra qu'ils n'ont plus de mouvement; si par un dernier effort elle parvient encore à marcher, elle se jette sur tout ce qui l'environne, même au milieu des chiens dont les aboiemens ne l'effraient plus, ainsi elle ne voit et n'entend plus. Son pouls est serré, accéléré, irrégulier. Enfin elle retombe, et c'est pour la derniere fois. Bientôt de violentes convulsions agitent sa tête toute entiere, et, en particulier, ses yeux, ses oreilles, ses mâchoires, ses quatre jambes. La difficulté de respirer devient extrême, comme elle l'est aux approches de la mort, dans cet état qu'on appelle le *râle*. Il sort de la gueule une écume abondante et sanguinolente, et par l'anus des excrémens verts, huileux et presque liquides. Durant cette agonie, le ventre se gonfle, et ce gonflement augmente encore sensiblement après la mort.

Aucune classe de bêtes à laine n'est à l'abri de la falere: beliers, brebis, moutons, agneaux, race roussillonnaise, race de mérinos, tout en est susceptible. On remarque seulement que, parmi celles qu'elle frappe, il y en a plus de jeunes que de vieilles.

(1) On l'appelle *mal de panse*, *enpansement*, *gonflement*, *météorisation*, etc.

Il ne faut pas s'y tromper; à l'ouverture des corps, on trouve quelquefois des lésions étrangeres à la falere; elles appartiennent ou aux convulsions de la mort, ou à l'âge des animaux, ou à leur constitution, ou à une disposition à quelque maladie. Ce qui est propre à la falere, ce qui en est l'effet, ce qui la caractérise, c'est le gonflement des estomacs et des intestins. Il est occasionné par une sorte d'air que les chimistes appellent *gaz hydrogène carbonné*. On en reconnaît la nature à la flamme bleuâtre et pétillante qu'il manifeste, lorsqu'ayant fait une très-petite ouverture à la panse, on y présente une chandelle allumée.

La falere paraît devoir être attribuée à cette sorte d'air qui se dégage des alimens contenus dans les estomacs et dans les intestins des animaux.

En adoptant cette cause, on rend raison de tout ce qu'on observe relativement à cette maladie.

1°. La falere tue les animaux.

Quand le gaz hydrogène carbonné n'aurait pas une qualité pernicieuse, il suffirait, pour qu'il donnât la mort, qu'il distendît les estomacs et les intestins outre-mesure. Par ce seul effet, les vaisseaux sanguins se trouvant comprimés, la circulation serait arrêtée. On sait que l'interruption de la circulation du sang ne tarde pas à priver de la vie.

2°. La falere a une action si prompte, que quelquefois les animaux sont frappés et meurent dans le pâturage même où ils paissent.

C'est qu'il y a des cas où le gaz hydrogene carbonné se dégage avec plus de force et d'énergie.

3°. Elle donne des convulsions violentes.

Toute maladie qui cause une gêne subite, donne des convulsions. D'ailleurs on a vu mourir de cette maniere des animaux qu'on exposait, pour des expériences, au gaz hydrogène carbonné.

4°. Elle est plus commune pendant deux saisons de l'année, au printems et en automne, et quand le vent *marin* (vent de mer, vent d'est) vient à souffler.

Il faut apparemment que les plantes qui produisent ce gaz ou donnent lieu à son dégagement, soient humectées jusqu'à certain point; elles le sont sans doute au point convenable dans ces trois circonstances, puisque le printems et l'automne sont les saisons pluvieuses dans le département des Pyrénées-Orientales, puisque le vent marin entretient toujours de l'humidité sur les végétaux.

5°. Cette maladie est plus redoutée dans la Salanque que dans les Aspres (2); dans les Aspres, que dans les endroits montagneux du département.

La Salanque est le pays le plus frais comme le plus fertile; la Salanque et les Aspres produisent des plantes qui ont des sucs plus abondans que celles de la montagne.

6°. Plusieurs villages de la Salanque sont presque exempts de la falere, tandis que d'autres en sont désolés.

Cela dépend de leurs pâturages, ou du trop ou du trop peu d'humidité.

7°. Les jeunes animaux en sont atteints plus que les vieux.

C'est, ou parce que le gaz hydrogène carbonné seul leur est plus nuisible, ou parce que leurs estomacs se distendent davantage, ou parce qu'on les conduit de préférence dans les champs où l'herbe est la plus tendre: or l'herbe de ces pâturages est celle qui donne le plus la falere.

8°. La maladie n'est point contagieuse, c'est-à-dire, elle ne se communique pas d'un animal à un autre.

Elle ne peut l'être, en effet, étant absolument le produit des alimens que prennent les animaux qui l'éprouvent.

9°. Dans les pays continuellement humides, on ne s'en plaint pas.

Les plantes de ces pays sont trop mouillées pour donner la falere; elles causent plutôt aux bêtes à laine des inflammations, d'où naît la pourriture, qui n'agit, comme on sait, qu'avec lenteur.

10°. Enfin la chair d'une bête morte récemment de la falere, est bonne à manger.

Qui pourrait la rendre mauvaise, puisque cette maladie n'apporte subitement aucun principe de désorganisation et de putréfaction? Il y aurait du danger à attendre long-tems, comme il y en a à attendre pour se nourrir de la viande infectée dans les boucheries. Cette explication étant donnée, il reste à indiquer les moyens de remédier à la falere, et d'en prévenir les ravages.

On doit bien se garder d'employer la saignée; elle ne servirait qu'à hâter la mort.

Il faut avoir recours à tout ce qui peut diminuer ou retirer l'air ou gaz contenu dans les estomacs et les intestins. Ainsi, on tiendra ouverte la gueule des animaux, on les fera courir, on leur pressera le ventre, afin qu'ils rendent les vents: malheureusement on réussit peu par ce moyen simple ou autres analogues.

Il y a plus d'espérance de guérir l'animal en pratiquant la ponction. Pour cela, au lieu de faire usage d'un couteau (3), on se procurera un *trocart*, instrument de chirurgie, avec lequel on tire de l'eau du ventre des hydropiques, on percera la panse, on introduira la canule, qu'on ne retirera que quand il sera sorti une certaine quantité d'air. On doit faire cette opération promptement, et aussitôt qu'on reconnaît la maladie. L'animal sera ensuite retenu un jour ou deux enfermé à l'ombre, et hors des atteintes des mouches.

Comme, malgré la promptitude qu'on mettrait à traiter les bêtes à laine de la falere, le plus souvent on n'aurait point de succès; comme il en meurt beaucoup pendant la nuit, il est plus avantageux et plus sûr de prendre des précautions pour les préserver de la maladie.

Les propriétaires de troupeaux doivent surveiller, plus que jamais, leurs bergers, qui, par entêtement, mènent ou laissent aller les bêtes à laine qu'ils conduisent, dans des pacages ou prairies qui leur donnent la falere.

On aura l'attention d'empêcher que les animaux n'aillent aux champs qu'après que la rosée sera totalement dissipée, sur-tout dans les champs de luzerne, de trèfle, de lupin, etc. Ils seront ramenés à la bergerie avant que le serein ne tombe sur les plantes.

Les jours de pluie, ou quand le vent marin soufflera, on s'abstiendra de les faire sortir, ou ce ne sera qu'après que les pâturages seront entiérement séchés.

Dans les deux saisons les plus dangereuses, les précautions redoubleront; on nourrira alors les troupeaux à la bergerie, afin que, moins affamés quand ils iront aux pâturages, ils mangent moins d'herbe nouvelle et humectée.

On objectera que ces précautions exigent des récoltes ou des achats de fourrages qui occasionneront de la dépense. Sans doute elles occasionneront de la dépense, mais on en trouvera le dédommagement dans la conservation des troupeaux. Il est rare qu'un propriétaire de troupeau n'ait pas quelques champs qu'il puisse cultiver en prairies naturelles ou artificielles. D'ailleurs, fallût-il se procurer des fourrages, même à un prix élevé, il y aurait encore un avantage d'autant plus grand, que la race des bêtes à laine qu'on entretiendrait serait plus précieuse.

(2) La Salanque et les Aspres sont des espaces distincts, qui font partie du département des Pyrénées-Orientales. On appelle *Salanque*, le pays le plus rapproché de la mer et le plus exposé aux influences de l'air imprégné de ses vapeurs et de ses sels. On appelle *Aspres*, les terres un peu élevées, sur lesquelles on ne peut faire circuler des ruisseaux pour leur irrigation.

(3) Dans beaucoup de pays, lorsqu'on s'apperçoit qu'une vache est gonflée, on enfonce un couteau dans la panse pour en faire sortir de l'air et même des alimens.

COMMERCE.

Traité des Changes et Arbitrages, précédés des autres calculs relatifs au commerce, par des méthodes nouvelles, simples et expéditives; dédié à la régence de la Banque de France. Par *P. Sonnet* (*).

Le calcul décimal, base de nos systèmes métrique et monétaire, de toute opération de banque et de toute raison de commerce, sert naturellement de préambule ou d'introduction à cet ouvrage. Les élémens de ce calcul, ainsi que la théorie des fractions ou les *rapports géométriques*, indiqués sous forme fractionnaire, et la *proportion* établie entre ces rapports (disons mieux, le rapport de quotiens, etc.), sont développés d'une maniere assez claire, pour ceux à qui nos formules modernes ne sont point assez familieres.

Les *proportions*, les *regles de trois* de *compagnie*, et les autres opérations numériques tracées par l'auteur, ont pour but de préparer *les spéculateurs intéressés* à l'évaluation du pair ou de l'équivalent d'une monnaie quelconque dont ils connaissent le poids et le titre, et qu'il leur suffit ensuite de rapprocher des monnaies qui ont cours dans le pays qu'ils habitent. Elles servent aussi à déterminer la quotité de l'intérêt ou d'après le montant de la somme, et le tems où elle a été avancée, et enfin à régler le partage des associés, à raison de leurs mises.

(*) Un fort vol. in-8°. Prix 8 fr. — A Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, n° 1, près le boulevard; et chez madame Benoît, libraire, rue du Théâtre-Français, n° 9, fauxbourg Saint-Germain. — An 12.

Il est facile de pressentir, par ce seul exposé, qu'une ou deux formules peuvent remplacer tout cet échafaudage de *règles*, qui ne sont multipliées que parce que l'expression d'où elles émanent n'est point assez généralisée : car la connaissance comparative des monnaies diverses, et de leurs signes représentatifs, étant une fois acquise, la réduction d'une monnaie à une autre, devient une opération purement mécanique. Les changes d'une banque ou d'une place de commerce à une autre n'étant fondés que sur cette réduction, sont toujours faciles à opérer dès qu'ils offrent un prix *certain* ; or le prix *incertain* ou variable peut toujours être ramené, par celui qui négocie, à un prix certain.

Les arbitrages de changes directs ou indirects, entre les banques, pourraient donc être simplifiés, puisqu'ils présentent tous un même problème à résoudre. Cependant on a déjà fait de gros volumes pour en diriger les principes, et celui même que nous annonçons, quoique plus simple que les autres, est de plus de 450 pages ; mais nous devons ajouter aussi que son auteur, P. Soulet, n'a rien laissé à faire à ceux qui voudront se procurer son ouvrage. Il a tracé, dans de nombreux tableaux, tous les cours et toutes les combinaisons de change entre toutes les places de commerce. A Paris, Londres, Madrid, Vienne, Pétersbourg, Constantinople, etc. etc. s'y trouvent en regard, soit qu'il s'agisse de parité de monnaies, soit qu'il faille négocier une lettre de change d'une place à l'autre. En quels lieux que se trouve le spéculateur, il n'aura besoin que d'ouvrir le livre dont nous parlons.

Quoique la voie qu'a prise l'auteur pour arriver à son but, ne soit ni la plus courte, ni la plus scientifique, elle est du moins à la portée de ceux à qui son travail est particulièrement destiné, et son *Traité des changes et arbitrages* nous paraît devoir être le barême des banquiers. Il est commode en effet pour ceux qui n'ont point l'habitude du langage et des démonstrations mathématiques ; mais il serait loin de satisfaire ceux qui, versés dans l'art et la méthode, n'auraient besoin que d'un précis élémentaire pour appliquer utilement leurs connaissances aux spéculations de banque et de commerce.

TOURLET.

BEAUX-ARTS.

On vient de nettoyer, par les ordres du préfet du département de la Seine, les belles sculptures de la fontaine de Grenelle. MM. Quatremere de Quincy, Molinos et Legrand, chargés de cette opération, y ont employé le procédé décrit par Vitruve et par Pline, pour passer les sculptures antiques à l'encaustique. Ce moyen, qui consiste à boucher tous les pores du marbre par une mixtion d'huile d'œillet et de cire vierge, appliquée à chaud sur le marbre échauffé lui-même, le préserve dans la suite de ces taches noires que l'humidité y produit, et qui ne sont autre chose qu'une végétation de *lichen*, espece de mousse très-fine dont les racines s'implantent dans les pores du marbre, les écartent à la longue et en corrodent la surface....

Le succès de cette premiere expérience sur des figures d'une grande proportion, a parfaitement répondu à l'attente du préfet. Les figures n'ons éprouvé aucune altération par le chauffage du marbre au moyen des réchauds à main faits exprès et commodes pour communiquer la chaleur à toutes les parties d'une figure ou d'un groupe avant de l'induire de la mixtion d'huile et de cire, pour répéter ensuite ce chauffage, et faire fondre la couche de cire qui reste figée sur le marbre, lorsqu'il est refroidi....

Une telle opération faite avec soin et précaution, remplit parfaitement les pores du marbre et les bouche à une certaine profondeur. On cire ensuite à froid la superficie et on la frotte avec un linge fin, ce qui achève de former une espece de vernis sur lequel l'eau glisse sans s'arrêter, et ne permet plus au *lichen* de placer ses racines.

Il n'y a point de doute que les figures antiques les plus précieusement exécutées, telles que *l'Antinous*, *l'Apollon* et d'autres, n'aient été ainsi polies à la cire, et l'on doit savoir gré au magistrat éclairé, au savant antiquaire et aux artistes zélés qui ont concouru par cette utile expérience à faire parmi nous l'application d'un procédé inusité jusqu'alors, et auquel on devra, s'il est généralement adopté, la conservation de nos plus belles sculptures.

(Extrait du Journal *des Bâtimens, des Monumens et des Arts.*)

VOYAGES.

VOYAGE DANS L'EMPIRE OTHOMAN, L'ÉGYPTE, LA SYRIE, LA MÉSOPOTAMIE ET LA PERSE, *fait par ordre du Gouvernement pendant les six premieres années de la République*, par G. A. Olivier, docteur en médecine, membre de l'Institut national, de la Société d'agriculture du département de la Seine, des Sociétés philomatique et d'histoire naturelle de Paris, associé correspondant de la Société d'émulation du Var, de la Société linnéenne de Londres, etc.

DEUXIEME PARTIE, composée du *Voyage en Egypte, en Syrie et en Mésopotamie*, formant les tomes III et IV de l'édition in-8°, et le tome II de l'édition in-4°, avec la *seconde livraison de l'atlas* pour les deux éditions.

Prix broché de cette seconde partie, pour l'un et l'autre format, 16 francs.

Le prix des *deux premieres parties réunies*, est de 32 francs.

A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 18.

Nous reviendrons sur cet intéressant ouvrage, dont la *troisieme* et *derniere* partie sera publiée l'hiver prochain.

LIBRAIRIE.

Histoire du canal du Midi. (Canal du Languedoc) considéré sous le rapport d'invention, d'art et d'administration, par le général d'artillerie Andreossi, grand officier de la légion d'honneur, etc. 2 vol. in-4. Le premier, de plus de 500 pages, imprimé chez Crapelet, sur beau papier, et avec des caracteres neufs ; le second contient 29 planches de la plus belle exécution, et précédées d'une analyse de leur contenu.

Seconde édition mise dans un nouvel ordre et considérablement augmentée. Un texte double en étendue, et 28 nouvelles planches, représentant en détail tout ce que le plus beau canal de navigation de l'Europe offre de plus remarquable, en font un ouvrage entierement différent de la premiere édition (en 1 vol. in-8.)

Cet ouvrage sera mis en vente vers la fin de ce mois, chez Courcier, libraire, quai des Augustins, n°. 71.

On trouvera réuni dans le texte tout ce que l'on sait de plus positif à l'époque actuelle, sur la théorie des canaux navigables, sur l'irrigation, les desséchemens, la navigation fluviatile et la nature des ports de la Méditerranée sujets aux ensablemens, tous objets de la plus haute importance dans l'administration publique.

La maniere solide dont ces objets sont traités, le style rapide et élégant de l'ouvrage, justifieront assez l'impatience avec laquelle les gens de l'art attendent l'édition que nous annonçons.

LIVRES DIVERS.

Abrégé élémentaire de géographie ancienne et moderne, 2 vol. in-8° avec sept cartes. Prix 10 fr. pour Paris.

A Paris, chez Bernard, libraire, quai des Augustins, n° 31.

On peut acheter ces deux volumes séparément.

Le premier volume se vend 3 fr. pour Paris. Il contient des notions de cosmographie, un précis de géographie ancienne ; la description de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Europe moderne (hors la France qui forme le second volume.) Le premier volume est terminé par des élémens de chronologie, suivis des époques majeures de l'histoire ancienne, de celle du moyen âge, et de l'histoire moderne jusqu'à ce jour. — Ce volume est à la 2e édition.

Le second volume est la Géographie de l'Empire français, divisée en quatre parties : physique et mathématique, historique, jusqu'en août 1804, statistique et topographique.

Ce volume à 132 tableaux, et une carte nouvelle des cent huit départemens, enluminée, dressée par M. Lapie, et gravée par P. F. Tardieu.

Ce dernier volume sert à compléter la premiere édition du *Cours de Géographie et d'Histoire*, par M. Mentelle, et forme, avec des changemens nouveaux, le quatrieme volume de la seconde édition de ce *Cours complet*. On donne ces additions *gratis* à ceux qui ont acheté depuis nivose an 12, le *Cours complet*.

Instructions théoriques et pratiques sur l'accord du piano-forté ; ouvrage qui apprend en très-peu de tems aux personnes les mieux exercées, à accorder parfaitement cet instrument ; par Alexandre Loüet.

A Paris, chez le Duc, marchand de musique et d'instrumens, rue Vivienne, n° 40.

Prix, 1 fr. 50 cent.

Archives littéraires de l'Europe, ou *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie* ; par une Société de gens de lettres, suivis d'une Gazette littéraire universelle. Tome troisieme.

A Paris, chez Henrichs, rue de la loi, n° 1231.

Corali ou *la Lanterne magique*, opéra comique en un acte et en prose, par A. Gretry, neveu ; musique del signor Bianchi, représentée pour la premiere fois sur le théâtre de Moliere, rue Saint-Martin, le 18 messidor an 12. — Prix 1 fr.

A Paris, chez Me Masson, libraire, rue de l'Echelle, n° 558.

Les deux Peres ou *la Leçon de botanique*, comédie en deux actes en vaudeville, par M. Emmanuel Dupaty, représentée, pour la premiere fois, à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 15 prairial an 12. — Prix 1fr. 50 c.

Chez la même.

Moliere avec ses amis, ou *la Soirée d'Auteuil*, comédie en un acte, en vers, par M. Andrieux, de l'Institut national ; représentée pour la premiere fois au Théâtre Français, par les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, le 16 messidor an 12. — Prix, 1 fr. 20 cent.

Chez la même.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant....	56 ¼	57 ¼ c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg.....	186 ½	184 ¼
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 75 c.	14 fr. 55 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	71.19s. d.p6f	81 s6d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 ¾ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ⅞ p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 ¼ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr. 25 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 65 c.
Bons an 8.....	50 fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1112 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., Didon, et les Nôces de Gamache.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Provinciaux à Paris, et la Petite Ville.

Théâtre du Vaudeville. Les Hazards de la guerre, Ossian cadet, parodie des Bardes, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 2e repr. du Soldat prussien, com. en 3 actes ; suivie de Diderot. — Demain, la 2e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam,

Théâtre Moliere. Le comte d'Albert et sa Suite, suivi de Bombarde.

Théâtre du Marais. Roméo et Julliette, tragéd., et la Fausse Isaure, mélodr. en 3 actes.

Théâtre de la Cité. Les Châteaux en Espagne, et Félix ou l'Enfant trouvé.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. 1re grande fête extraord., grande illumination en verres de couleur des allées, berceaux, monteuils, bosquets, perspectives, etc. etc. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons. A dix heures, grand feu d'artifice.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 318. *Lundi, 18 thermidor an 12 de la République* (6 août 1804.)

EXTÉRIEUR.

AMERIQUE.

Kingston, le 10 mai (20 floréal.)

Extrait d'une lettre d'un prisonnier de guerre français.

Vous aurez pu croire, mon ami, que j'avais péri à Saint-Domingue; mais je rends graces au ciel de ce qu'il m'a fait échapper au désastre commun, et de m'avoir conservé l'existence, pour publier les forfaits d'une nation que j'ose à peine nommer.

Réfugié à Saint-Yago, ainsi que la plus grande partie des infortunés colons qui ont pu se soustraire à la barbarie des noirs, je cherchai en vain à trouver de l'emploi; et, voyant l'impossibilité d'y réussir, je m'embarquai en qualité de capitaine d'armes, sur le corsaire *le Serpent*. Nous mîmes à la voile le 15 décembre 1803, au nombre de 47 hommes.

Après une croisiere de peu de jours, dans laquelle nous ne fîmes qu'une seule prise, nous eûmes le malheur d'être capturés le 8 février, par la goëlette anglaise *la Supérieure*. Une fois amarinés, on nous transféra à bord de la goëlette; on nous ôta tout ce que l'on jugea nous être superflu, et nous fûmes mis dans la cale, sous la garde des sentinelles. Notre capitaine obtint pourtant que cinq hommes de son état-major auraient la permission de rester sur le pont pendant le jour, et je fus du nombre. Du 7 au 11, la mer fut très-mauvaise. Le 12, le capitaine anglais dit au nôtre qu'il allait nous faire relâcher au môle Saint-Nicolas (port de Saint-Domingue, évacué par les blancs), et que là il nous mettrait à bord de la frégate *la Tartare*, qui devait partir pour la Jamaïque. Nous lui témoignâmes notre répugnance à entrer dans un port dont les negres étaient les maîtres, en lui observant que s'il leur prenait envie de nous avoir, il serait obligé de nous livrer. Afin de nous tranquilliser, il nous donna sa parole d'honneur que nous n'avions rien à redouter de ce côté; que nous étions prisonniers de S. M. et non des negres, et qu'il périrait plutôt que de souffrir qu'il nous arrivât rien de fâcheux. Il ne nous persuada qu'à demi, et nous n'en redoutâmes pas moins les negres. Le 13, nous entrâmes dans la passe du môle. Le capitaine du port (un noir) ayant demandé au capitaine anglais s'il avait eu connaissance d'aucun corsaire français, le tigre répondit qu'il avait 47 Français prisonniers, et qu'il allait descendre pour parler au général. Il descendit en effet, et nous laissa dans les angoisses de la mort.

Je proposai de nous emparer du navire, et de mourir, en nous battant, plutôt que de tomber vivans entre les mains des noirs. Mais le vent était contraire et nous étions sous les forts. Le capitaine anglais revint à trois heures, accompagné d'un chef de brigade, d'un chef de bataillon, de deux chaloupes et d'une suite de negres armés. A cette vue, nous nous précipitâmes dans la cale, pour annoncer à nos malheureux compagnons le sort qui nous attendait; la mort était présente et avait glacé les esprits; chacun se livrait au désespoir et regrettait ce qu'il avait aimé le plus. Aux cris succéda un morne silence, lorsque le capitaine anglais monta à bord avec ses dignes acquéreurs, auxquels il venait de nous vendre, et à qui il allait nous livrer...., il fit appeler notre capitaine, et lui dit d'une voix terrible, d'ordonner à son monde de monter chacun leur sac, et de s'embarquer pour aller à terre; qu'il n'y aurait que lui qui resterait à bord, pour faire condamner la prise; qu'il lui était inutile de faire aucune demande pour personne, et que s'il lui échappait la moindre plainte, il le ferait descendre avec nous.

Ces paroles foudroyantes nous atterrerent; l'équipage anglais frémit de la cruauté de son chef, et j'ai vu des larmes de pitié couler des yeux de ses matelots, tandis que leurs barbares officiers se réjouissaient de notre malheur. Le capitaine anglais, après avoir fêté ses dignes alliés, remonta sur le pont, nous appela tous nominativement, en nous disant que nous pouvions être tranquilles; qu'il ne nous serait rien fait, et que le général noir lui avait promis qu'il nous rendrait au premier bâtiment qui irait en relâche dans un des ports de l'île. Les officiers negres, dans leurs discours perfides, cachaient à peine le sentiment qui les dominait et l'impatience qu'ils éprouvaient de nous assassiner.

Avant en vain cherché à me procurer, avec un double louis, une arme à feu, qui eût été le seul remede à mes maux, je m'adressai à un matelot, qui, au risque d'être puni, me cacha sous la chaloupe, et me couvrit de plusieurs sacs. Une faible espérance régnait encore dans mon cœur, lorsque les accens déchirans de mes malheureux camarades vinrent frapper mon oreille: je ne doutai point qu'on les embarquait, et que j'allais avoir bientôt mon tour. A cet instant, on m'arracha avec violence de mon triste réduit; il me vint aussitôt à l'idée de faire le mort, et je n'eus pas beaucoup de peine à passer pour tel, tant était grande l'altération de mon visage. On me porta à quatre sur le derriere du navire, où le cruel médecin, digne émule de son chef, vint me prodiguer l'alcali volatil sur la langue, au nez, aux tempes, de maniere à n'y pouvoir résister si ce n'eût été qu'un simple évanouissement; mais je fus ferme contre la douleur, et, me croyant effectivement mort, on me porta sur le devant, pour me jeter à la mer en levant l'ancre. Je restai jusqu'à six heures du soir dans ce cruel état, et ne revins à la lumiere qu'après avoir bien reconnu les voix des personnes qui m'entouraient; enfin, assuré qu'on allait mettre à la voile, et que je n'avais plus rien à redouter, j'ouvris les yeux, et je questionnai mes pauvres camarades, qui avaient échappé au malheur commun. Quelle fut ma douleur, en apprenant que 33 de nos hommes avaient été mis à terre, et qu'en arrivant, on les avait dépouillés de leurs habits, attachés deux à deux, et conduits dans le bois, où ils avaient été massacrés; que six n'avaient échappé que par un espèce de miracle, et que quatre avaient pris service à bord, en se faisant passer pour étrangers!

TURQUIE.

Constantinople, le 30 juin (11 messidor.)

M. Argiropolo, nommé chargé d'affaires de la Porte-Ottomane près la cour de Prusse, a reçu ordre de partir pour sa destination.

— Il arrive successivement de la Mer-Noire un grand nombre de bâtimens chargés de grains, et qui se rendent directement dans les ports d'Espagne.

— Le grand-seigneur a résolu d'établir des manufactures de draps et de papiers dans ses Etats.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 14 juillet (25 messidor.)

Nous venons de recevoir d'Olmutz la triste nouvelle que le laboratoire d'artillerie de cette place a sauté en l'air; 42 personnes ont perdu la vie. — On ignore encore la cause de cet accident.

Francfort, le 28 juillet (9 thermidor.)

Il vous sera, sans doute, intéressant de recevoir quelques détails sur les affaires que vos fabricans et commerçans français font, dans ce moment en Allemagne. Voici ceux que j'ai pu recueillir. Depuis quatre mois environ, les propriétaires des manufactures de soie à Lyon ont fait des envois très-considérables en Allemagne, et le succès le plus heureux a couronné leurs entreprises. Tous leurs articles ont été vendus à un très-bon prix; mais il a fallu faire crédit, même aux négocians les plus riches. Des commissionnaires lyonnais parcourent encore l'Allemagne septentrionale, et procurent à leurs commettans des commissions très-considérables. Les fabricans de Lyon n'ont pas, dans ce moment, de meilleurs chalands que les Russes et les Polonais. Dans ces deux pays, leurs marchandises sont extrêmement recherchées. Les Russes choisissent préférablement les soieries unies et de la même couleur, tandis que les Polonais préferent exclusivement le mélange de plusieurs couleurs. Depuis peu, le prix des soieries françaises a haussé de trois pour cent.

Outre les soieries, les Français font dans ce moment de très-grandes affaires en dentelles. Beaucoup de fabricans de Bruxelles, d'Anvers, de Lille, etc, ont fait la derniere foire de Leipsick; leur débit a été considérable; mais ils ont été obligés de vendre à meilleur marché qu'ils n'avaient d'abord cru, parce qu'il n'y avait pas autant d'acheteurs du Nord qu'il s'en trouve ordinairement à Leipsick.

Quant aux draps français, ceux de Sedan, Louviers, etc. ont, depuis plusieurs mois, beaucoup de débit dans l'Allemagne méridionale.

Les articles de bijouterie française sont aussi très-recherchés; le bijoutier qui a fait depuis quelque tems le plus d'affaires, est de Genève; il a établi un magasin dans notre voisinage (à Hanau.) Cette maison a fait des envois considérables à Pétersbourg, à Moscou et à Constantinople.

Les pendules et les porcelaines françaises ont aujourd'hui un grand débit en Allemagne. Il y a à Leipsick pendant toute l'année des magasins de porcelaines de Sevres et de Paris, et les maisons qui en sont propriétaires, se louent beaucoup des affaires qu'elles font dans ces articles. La porcelaine française fait tort à quelques manufactures de la Saxe; mais sur tout aux Anglais qui se plaignent de ce que leurs faïences et leurs wedgewoods ne sont plus autant recherchés qu'autrefois.

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

— On écrit de Stockolm, que le 17, le thermometre s'est élevé à 32 degrés, échelle de Réaumur.

ITALIE.

Milan, 22 juillet (3 thermidor.)

On apprend de Pavie, que Mgr. Bertieri, évêque de cette ville, est mort le 15 de ce mois. Ce prélat, recommandable par ses vertus, a légué tout son bien à la maison des orphelins de Pavie.

REPUBLIQUE BATAVE.

Utrecht, 28 juillet (9 thermidor.)

La foire de cette ville, presqu'ignorée de l'Europe commerçante, a été très-brillante cette année: on y a remarqué une grande quantité de produits de l'industrie française. Elle a, comme à l'ordinaire, duré quinze jours.

INTÉRIEUR.

Paris, le 17 thermidor.

MINISTERE DE LA MARINE.

Rapport du conseiller-d'état Forfait, en mission au Hâvre.

Le 4 thermidor, une division anglaise composée de deux vaisseaux de ligne, deux vaisseaux rasés, une frégate, quatre corvettes, trois bombardes et deux cutters, s'approcha du port du Hâvre et commença à y tirer des bombes vers onze heures et demie du matin.

Huit bateaux canonniers, qui furent les seuls auxquels la marée permit de sortir du port, vinrent s'embosser contre la ligne anglaise.

Cette division, ainsi que toutes les batteries de la côte, fit sur l'ennemi un feu parfaitement dirigé.

Les bâtimens anglais continuerent le leur jusqu'à une heure après midi, où ils reprirent le large.

On ne peut trop louer le courage et l'activité que les marins et militaires de toutes les armes ont déployé dans cette courte action, dans laquelle les autorités civiles du Hâvre ont parfaitement secondé les dispositions prises par les chefs de terre et de mer.

L'ennemi doit avoir beaucoup souffert de notre feu; le sien, par une fatalité remarquable, a causé la mort de deux femmes, les seules victimes de cet événement; huit autres personnes ont reçu des blessures très-légeres.

Le dommage opéré dans la ville se borne à trois maisons de très-peu de valeur, qui ont été atteintes par les bombes. Quelques autres ont reçu des éclats qui ont causé très-peu d'avaries.

Deux bombes sont tombées sur des bâtimens et n'y ont produit d'autre effet que de crever le premier pont d'une gabarre et celui du brick *la Virginie*, sans percer les entreponts.

L'ennemi comptait sans doute sur d'autres résultats; il a lancé des globes qui ne doivent point éclater, mais qui vomissaient, par trois orifices, une flamme qui n'avait que l'apparence du danger; car elle se consumait sans s'attacher aux bois qu'elle atteignait.

Il paraît aujourd'hui, 5 thermidor, que la flotille qui vient de sortir sous les yeux du ministre de la marine, a ôté à l'ennemi le désir de renouveller son attaque. Il a passé une partie de la journée mouillé au large et occuppé à réparer ses avaries.

SCIENCES. — HISTOIRE NATURELLE COMPARÉE.

Minéralogie des anciens, par Louis de Launay; 2 vol. in-8°, avec cette épigraphe :

Præterea iter est, non trita auctoribus via, nec quâ peregrinari animus expetat. PLINE, l. 1.

A Bruxelles, chez Weissenbruch, imprimeur-libraire, place de l'Égalité, n° 1085; et se trouve à Paris, chez Garnery, rue de Seine; et à Strasbourg, chez Treuttel et Wurtz. — An 11 - (1803.)

Pour se former quelque idée de la tâche qu'avait à remplir le laborieux auteur de la *Minéralogie des anciens*, il faut avoir lu attentivement les auteurs grecs et latins, qui ont traité, soit spécialement, soit par occasion, de cette partie de la science si intéressante pour les arts, pour le commerce et la richesse des nations. Rien n'est plus vague, en effet, que ce qu'ont écrit la plus part de ces auteurs, sur les espèces de terre que nous distinguons aujourd'hui avec tant de soin; on ne sait jamais, avec certitude, si c'est une craie, une argile, un sable, un quartz grossier, une marne et une carrière de houille ou d'ardoise, etc. Lorsqu'ils parlent de mines et de métaux, ils distinguent rarement l'espèce de minerais, et encore moins le procédé par lequel ils les épurent. Dans les alliages, les quotités respectives de chaque métal sont souvent mal déterminées; et cependant plusieurs peuples eurent des monnaies sous un titre fixe, quoique le peu de connaissances qui nous restent de leur système métrique et monétaire de leurs poids, etc. nous empêchent de les bien apprécier. Les descriptions qu'ils nous donnent des pierres précieuses ou communes, ne peuvent que nous plonger dans de nouvelles incertitudes. Par-tout l'absence d'une nomenclature fixe apporte une étrange confusion, et nous fait sentir l'avantage de nos méthodes nouvelles.

Si l'on eût eu anciennement des voyages écrits par des connaisseurs; s'il avait existé alors comme aujourd'hui, de vastes communications entre les savans et les observateurs des diverses contrées; si, enfin, l'imprimerie eût été connue et l'instruction plus aisément propagée, nous aurions des ouvrages parfaits sur l'astronomie, la physique et l'histoire naturelle; Aristote, Théophraste, Galien, Dioscoride nous auraient transmis des notions plus fécondes et plus exactes; Pline, qui nous a laissé plus de détails, se serait moins livré à son imagination; il aurait mieux examiné les sources où il puisait, et nous n'en serions pas réduits à commenter presque tout son texte. Ajoutons encore que beaucoup d'ouvrages anciens qui auraient pu répandre quelque jour sur la matière qui nous occupe, ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Malgré tant d'obstacles, M. Louis de Launay a entrepris le premier de donner un système complet de *Minéralogie ancienne;* sans doute, il a profité des travaux de Wallerius, de Hill, de Born, de Schneider, etc. qui en ont traité seulement quelques partie. Mais au lieu de les copier, il remonte aux sources originales, qu'il soumet à un nouvel examen pour en bien préciser le sens. Il remplit ensuite toutes les lacunes existantes dans les traités particuliers, et s'étend encore plus au long sur les fossiles et sur les pierres auxquels les anciens avaient donnés des noms, sous lesquels nous ne les reconnaissons plus aujourd'hui; nous ne pouvons faire connaître, dans un simple extrait, que les généralités de cet immense travail.

Une longue introduction, où l'auteur fixe, sans partialité, le mérite des anciens, en connaissances minéralogiques, offre aussi des traits curieux, sur le goût qu'eurent les Grecs et surtout les Romains, pour le choix des marbres, comme objets de luxe; et pour les pierres précieuses, dont ils faisaient des cachets, des bijoux, servant d'ornemens à leur cou, à leurs mains, à leurs habits. On y voit aussi le récit des efforts incroyables que les anciens avaient le courage de faire pour l'exploitation des mines et des carrières. On s'étonne de voir arracher, du sein des montagnes, ces obélisques formés d'un seul bloc, et qui avaient jusqu'à cent quatre-vingt pieds de haut; on admire, avec quelle opiniâtreté, trois cent soixante-six milles ouvriers ont pu travailler, pendant vingt ans, à élever cette pirâmide, qui porte jusqu'à quatre cent soixante-deux pieds de hauteur! Que d'adresse et que de force n'a-t-il pas fallut pour construire et pour transporter des édifices entiers, dans lesquels il n'entrait qu'une seule pierre? L'art ne surpasse-t-il pas la force des géans, dans l'extraction de l'or des mines d'Espagne, dont Pline nous décrit le procédé hardi : « L'on creuse, dit-il, toute une montagne en y perçant de côté et d'autre diverses galleries. Mais comme il arrive quelquefois que ces galleries s'abattent tout-à coup sur ceux qui les construisent, l'on forme, en plusieurs endroits, pour prévenir cet éboulement, des voûtes qui reposent sur des soutiens, lesquels portent ainsi toute la montagne. Les masses pierreuses, que l'on rencontre en minant, on les fait sauter à l'aide du feu et du vinaigre; et comme, dans cette opération, il arrive que la vapeur et la fumée menacent de suffoquer les travailleurs, on prend souvent le parti de percer, à la main, ces masses, dont on détache des éclats d'environ cent cinquante livres pesant, que les ouvriers retirent et transportent jour et nuit jusqu'à l'entrée de la mine, en se les passant de proche en proche, des uns aux autres sur les épaules. Quand on juge que telle masse de pierre est trop considérable pour qu'on puisse parvenir à l'enlever, alors on creuse tout à côté un boyau dans la direction, ou suivant la forme de la masse même. Enfin, la montagne étant sapée de toute part, l'on se met à abattre les soutiens qui portent les voûtes. La chute prochaine de la montagne s'annonce par un signe extérieur qu'aperçoit celui qui, placé au sommet, fait nuit et jour sentinelle. Il donne aux ouvriers le signal de la retraite, et lui même fuit en diligence. La montagne s'écroule, se brise en éclats, avec des sifflemens épouvantables, avec un fracas qu'on peut à peine concevoir; et les mineurs victorieux contemplent les débris de la nature ». *Mons fractus cadit ab sese longè, fragore qui concipi humanâ mente non possit, et flatu incredibili. Spectant victores ruinam naturæ.* Pline, liv. 33, n°. 21.

L'auteur, entrant en matière, comprend tout le système minéralogique des anciens, sous quatre divisions principales; celles *des terres et des pierres, des sels, des substances inflammables*, et enfin *des métaux*. Le *phosphore* et *les phosphates*, les substances simples, et en général tout ce que notre chimie moderne a reconnu de principes élémentaires, servant à établir des bases, des radicaux, etc. est étranger à cette nomenclature qui tient moins compte des principes constituans des corps, que de leur conformation extérieure et de quelques-unes de leurs propriétés. La lecture de l'ouvrage que nous analysons, ne peut donc être vraiment utile qu'à ceux qui, connaissant parfaitement bien nos méthodes actuelles, n'ont besoin que de quelques données sur une substance, pour la rapporter au genre ou à l'individu avec lesquels elle doit figurer dans nos systèmes modernes; et les savans eux-mêmes ont besoin de toute leur attention, pour ne pas se méprendre dans l'application des principes qui leur sont le plus familiers. Aussi l'auteur modeste de l'ouvrage que nous analysons, paraît-il plus occupé de la fonction d'historien que de celle de minéralogiste; il n'omet aucune description donnée par les auteurs anciens, et se montre très-circonspect dès qu'il s'agit d'offrir un résultat décisif.

Quoique la théorie générale des anciens naturalistes soit très-bornée, on y distingue cependant quelques traits de génie dont s'honorerait notre siècle, et qui seraient bien plus saillans qu'ils ne le paraissent, s'ils avaient brillé dans des circonstances plus favorables à leur développement. Aristote nous a laissé son histoire des animaux qui eut été complette, s'il avait trouvé des ressources aussi étendues que celles qui sont aujourd'hui entre nos mains.

Théophraste, cité par notre historien minéralogiste, avait écrit l'histoire des métaux; la perte de cet ouvrage est d'autant plus sensible, que le traité qui nous reste de lui, *sur les Pierres* annonce des vues philosophiques dont la profondeur doit nous étonner. Voici la traduction du texte, par lequel il débute : (1)

« La terre, nous dit-il, est avec l'eau la base de toutes les pierres, tant précieuses que communes, de même que de toutes leurs espèces; le degré de solidité, la différence des couleurs, du poli, etc. peuvent varier d'après les causes que nous allons assigner; mais, l'origine des terres et des pierres, est due primitivement à la concrétion d'une matière pure et plus ou moins homogene, soit par l'abord ou l'afflux des particules (l'affinité), soit par le départ des matières étrangeres (à la base), ou impures (mixtes), auxquelles la matière pure était unie. De la diversité du mode de concrétion, résulte naturellement la différence des corps polis, transparens, denses, colorés, ce qui n'empêche pas que tantôt la chaleur, tantôt le froid, n'ayant, dans ces circonstances, et dans d'autres, une influence marquée sur la formation de la masse.

» A ces causes déterminées par la différence des aggrégats, se joignent leurs propriétés résultantes de l'action mutuelle des masses, et de leurs parties les unes sur les autres; de ces actions imprimées ou reçues, naissent la fusibilité de certains corps, la calcination de quelques-uns, l'incombustibité des autres. »

Le texte grec de Théophraste, de quelque manière qu'on l'interprète, présente nécessairement le sens que nous lui avons donné avec l'auteur. Et, d'après cet apperçu, on ne peut nier que le disciple d'Aristote n'ait reconnu, comme nous, une base terreuse, des lois d'affinité, et par conséquent d'attraction et de répulsions, un principe colorant; etc. etc.

Les notions préliminaires que nous venons de résumer sont suivies de l'énumération et de la description des espèces de terres, de pierres de sels, de matières inflammables, de métaux, comprises dans les divisions déjà indiquées. L'auteur commence par le genre du crystal et de ses variétés, répondant à notre quartz plus ou moins fin, pour arriver au silex, et à nos quartz communs et grossiers; de-là aux terres argileuse, calcaire, gipseuse, etc. etc. La seconde division renferme le sel commun, le vitriol, le nitre, etc.; la troisième, le bitume, le naphte, l'ambre ou succin, le soufre; la dernière le zinc, la calamine, l'or, l'argent, le fer et les autres métaux. Beaucoup d'appendices ou suppléments, placés à la fin de chaque article ou en note, servent à rappeler ce qui peut avoir été omis, et à étendre l'explication, peut-être trop sommaire, dans le corps de l'article.

L'auteur a dû s'armer d'un courage et d'une patience incroyables, pour rechercher et accumuler tout ce que les écrivains sacrés ou profanes ont pu nous laisser sur chaque substance minérale, pour comparer les divers textes et les interpréter les uns par les autres. Son travail n'est point une compilation; ce sont des rapprochemens perpétuels pour arriver à une définition exacte, ou du moins à une désignation probable de l'objet que les anciens ont voulu nous dépeindre : quel que soit le prix que les savans attachent à ces détails minutieux, le lecteur le plus intrépide se rebute de leur immensité. Nous devons savoir gré à l'historien minéralogiste, d'avoir mis à contribution tous les auteurs connus et d'avoir rassemblé dans un seul ouvrage tout ce qui est relatif à la minéralogie ancienne. Mais une telle érudition valait-elle les peines qu'elle a dû coûter? nous dispense-t-elle de faire une bonne fois l'inventaire de nos propres richesses, avant d'exploiter les mines de l'antiquité? N'est-ce pas lorsque nous nous serons mieux entendus, ce qui nous est beaucoup plus facile qu'aux Grecs et aux Romains qui nous ont précédés; n'est-ce pas alors, disons-nous, qu'il nous sera facile de rectifier les descriptions anciennes? L'objet qui les concerne nous devenant plus familier, pourra toujours, au besoin, nous servir de terme de comparaison. Des connaissances plus approfondies résulteront de nos collections d'histoire naturelle, d'une branche d'enseignement affectée à l'ordre des objets qui y seront placés sous les yeux des amateurs, et enfin de l'analyse chimique des substances qui n'y ont pas encore été soumises.

On se convaincra, par la lecture de cette *minéralogie ancienne* dont nous nous bornons à rapporter ici quelques généralités, que les anciens eurent, comme nous, leurs verreries; qu'ils eurent aussi notre zinc, notre plomb, notre étain, etc.; mais que, malgré qu'ils connussent les minerais d'arsenic, d'antimoine et de manganèse, ils n'obtinrent jamais ces substances à l'état de pureté où nous les avons; qu'ils distinguaient deux sortes d'orichalque; l'un qui est notre laiton; l'autre qu'ils estimaient autant que l'or, et qui, étant une production naturelle des îles Atlantides, ou plutôt un résultat de la fusion des métaux par le feu des volcans de ces îles, a disparu avec ces îles dans l'affreux bouleversement dont parle Platon : qu'ils distinguaient aussi deux sortes d'ambre ou succin (*electrum*) : l'une fossile, l'autre végétale, quoique, selon notre auteur, cette substance soit la même, soit qu'on la recueille des arbres pour la préparer, soit qu'après en être découlée elle s'élabore avec le tems dans le sein de la terre. Du reste ils avaient remarqué aussi les propriétés de l'*électrum*, et de l'aimant. Ils eurent le secret de rendre le bois incombustible en l'enduisant d'alun. Enfin, les anciens paraissaient avoir pris constamment des productions marines pétrifiées, pour des jeux de la nature et pour des substances qui avaient toujours appartenu au regne minéral; « Ce fut, dit notre historien minéralogiste, parmi les modernes, et seulement vers la fin du seizième siècle, qu'un simple potier, Bernard Palissy, défiant tous les philosophes de le contredire, osa le premier soutenir en France, que ces coquilles, ces restes de poissons qui se rencontrent au milieu des terres sont de vraies dépouilles de l'Océan ».

La singularité dont l'auteur taxe ailleurs l'opinion des anciens sur les pierres tombées du ciel, suppose qu'au moment où il a fait imprimer son ouvrage, il n'avait pas encore lu la *Lithologie atmosphérique* de M. Izarn.

L'ouvrage est terminé par un *Tableau de comparaison de la minéralogie ancienne avec celle des modernes* On ne peut s'attendre à trouver parfait un tableau de ce genre, la nomenclature ancienne étant obscure et incertaine, et la nomenclature nouvelle étant nécessairement incomplette, à défaut de termes correspondans à ceux par lesquels les anciens ont signalé leurs substances minérales; mais l'auteur n'en mérite pas moins de justes éloges; il s'occupe d'ailleurs de mettre la dernière main à ce pénible travail par lequel il rendra un service essentiel à la littérature et à la science minéralogique.

TOURLET.

(1) Le texte est traduit ici non littéralement, mais fidelement, ainsi que nous nous en sommes assurés en consultant l'original grec, imprimé à Venise, chez les Aldes, fils.

(Note du rédacteur de cet article.)

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 319. *Mardi, 19 thermidor an 12 de la République* (7 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

SUEDE.

Stockholm, le 17 juillet (28 *messidor.*)

LA vaccination a fait de grands progrès en Finlande, par les soins de la Société royale et économique de cette province.

— La chaleur est excessive. Le thermometre s'est élevé, le 15, à 32 degrés.

Les dernieres nouvelles de Nykœping donnent l'espoir d'une récolte abondante.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 28 juillet (9 *thermidor.*)

Le gouvernement du canton d'Argovie s'applique avec le soin le plus louable à ranimer l'industrie, améliorer l'instruction publique, et à établir un système d'économie adapté aux besoins du pays. Le petit conseil de ce canton a formé à-la-fois, pour remplir toutes ces vues de bien public, un conseil militaire, un conseil de finances, et un de commerce, et nommé pour les présider, MM. May, Dolder et Charles Reding.

— Il vient d'être rendu à Saint-Gall une loi sur les milices et le service militaire, et aussitôt plusieurs corps francs s'y sont formés de bon gré et par pur patriotisme.

— Le gouvernement a accordé à la *Société des Curieux de la Nature* de cette ville, pour y établir un jardin de botanique, le cimetière attenant aux bâtimens de la bibliotheque. C'est sur cette terre, où reposent les cendres de tant d'illustres bernois, qu'on se propose d'élever un monument à la gloire de l'immortel Haller. M. Wittenbac, pasteur à Berne, au nom de la *Société des Naturalistes* que nous venons de nommer, invite non-seulement tous ses concitoyens, mais tous les admirateurs de Haller, à lui communiquer leurs idées, et à l'aider de leurs conseils dans cette honorable entreprise. La liste des souscriptions est ouverte à la bibliotheque de Berne, et la somme pour laquelle on a souscrit est déjà assez considérable. On songe aussi à lier à ce monument, en l'honneur d'un des plus grands hommes de la Suisse, l'entreprise d'une superbe édition in-4° de ses poésies, dont les exemplaires seraient exclusivement réservés aux souscripteurs du monument.

INTÉRIEUR.

Toulon, le 22 messidor.

Douze bâtimens de commerce français et liguriens, dont la plupart naviguaient sur leur lest, étaient mouillés dans la baie de Lavandon; sept chaloupes anglaises, profitant de la nuit et de la distance où ce mouillage, séparé de la côte par une langue de terre, se trouvait des batteries, sont venues, à onze heures du soir, mettre le feu à cinq de ces bâtimens, et en enlever un chargé de trente quintaux de cuir. Les équipages de ces bâtimens se réunirent bientôt à un détachement du 4e régiment d'infanterie légere, et un combat très-vif s'engagea. L'ennemi, qui ne s'était pas attendu à cette réception, perdit beaucoup de monde dans cette attaque. Sa retraite fut si précipitée, qu'il abandonna vingt anglais, qui furent trouvés presqu'entièrement brûlés sur les bâtimens incendiés.

Les chaloupes anglaises en s'enfuyant, furent forcées, par le feu de la côte, à passer à portée de la batterie de Lavandon, dont le canon en a coulé bas une, et en a maltraité plusieurs qui auront eu peine à rejoindre la croisiere. On a su des prisonniers, qu'avant leur fuite, les Anglais avaient eu trente-six hommes tués, dont un officier, et un grand nombre de blessés.

Aucun Français n'a été tué: deux soldats seulement ont été blessés, ainsi qu'un matelot ligurien.

Boulogne, le 17 thermidor.

M. de Lacepede, grand-chancelier de la Légion d'honneur, est ici depuis plusieurs jours.

Le Prince Joseph est parti hier pour Paris. Il sera de retour à Boulogne le 15 août, jour fixé pour la distribution des décorations de la Légion d'honneur, que l'EMPEREUR ira aux membres de la Légion qui appartiennent à l'armée et à la flottille. Son trône sera élevé au milieu d'un bataillon quarré, formé par cent mille hommes de troupes.

Hier, à quatre heures du matin, Sa Majesté a fait manœuvrer une division du camp d'Ambleteuse.

Il y a aujourd'hui en rade près de cent chaloupes canonnieres, plusieurs prames et un grand nombre de bateaux canonniers et de péniches.

La division anglaise est composée de vingt voiles qui se tiennent à la distance de trois ou quatre portées de mortier.

Nous sommes forts étonnés ici d'apprendre qu'on s'est persuadé à Paris qu'il y a eu, le jour de l'ouragan, une affaire générale entre les Anglais et la flottille dans laquelle celle-ci aurait éprouvé de grands désastres. Le fait est que les Anglais considerent la côte de Boulogne avec respect; ils l'appellent *la Côte de fer*, et ils se gardent d'en approcher. On échange cependant de tems en tems des coups de canon qui sont tirés de très-loin. Lorsqu'on peut craindre quelques coups de vent, les Anglais sont toujours les premiers à se retirer. C'est ce qu'ils avaient fait lors de l'ouragan du 1er au 2 thermidor. Si la ganche de la flottille qui se replia sur Etaples, rencontra le bâtiment de M. Jakson, c'est que ce bâtiment n'avait pu faire autrement; il avait été affalé vers cette côte; il tira quelques bordées sur nos canonnieres, à de très-grandes distances. L'amiral Lacrosse, qui se trouvait à Etaples, ordonna de tenir la mer et de l'attendre. Mais cet Anglais n'eut pas plutôt reçu quelques décharges de nos bâtimens, qu'il prit le large. C'est-là, sans doute, ce que M. Jakson appelle *approcher à la portée du mousquet.* S'il s'était, en effet, approché à la portée du mousquet, il ne serait, sans doute, pas allé faire des contes dans la rade des Dunes.

Le Hâvre, 15 thermidor.

Rapport du chef militaire au préfet maritime. — Du Hâvre, le 14 thermidor an 12.

Hier 13, à 6 heures, la division ennemie composée d'un vaisseau de 64, un vaisseau rasé, deux frégates, quatre bombardes, quatre corvettes, y compris un brick et quatre cutters, restait au N. N. O. à deux lieues, manœuvrant pour se rallier. A 6 heures et demie, cette division a dirigé sa route au S. E.; à 7 heures et demie, les bombardes ennemies ont commencé d'envoyer des bombes qui ont tombé au large et à terre de la ligne d'embossage de notre flottille, et plusieurs ont éclaté pardessus. Les batteries et nos bombardes ont riposté avec une activité étonnante, et ont forcé l'ennemi à s'éloigner à une grande portée de mortier. A 8 heures trois quarts, le feu a cessé, l'ennemi portant sur le N. N. O.; le vent au N. E. bon frais; le tems beau.

Aujourd'hui, à 4 heures et demie du matin, brume épaisse, le vent à l'E. N. E. petit frais, onze bâtimens de la division ennemie étaient mouillés à l'O. N. O. à deux lieues du port.

A 6 heures et demie, il est entré dans le port les deux bateaux bombardes, pour réparer le crapeau de leurs mortiers, ainsi qu'un bateau de premiere espece, plusieurs de seconde et les caïques; ces dernieres pour quitter leurs mâts, afin d'avoir plus de facilité de se porter où le besoin l'exigerait.

A la même heure, la totalité des bâtimens ennemis ont mis à la voile, et sont parvenus en ligne au S. O. du port, qui n'était pas couvert par la ligne d'embossage; les bombardes ennemies ont commencé d'envoyer des bombes; les premieres ont porté sur la ville, et endommagé quelques maisons; d'autres sont tombées dans le port, dans la floride et sur le perré, une est tombée sur une péniche, auprès du pont du vieux bassin. Les batteries de la plage, les bâtimens de la ligne d'embossage, faisaient pleuvoir une grêle de bombes et de boulets dirigés sur l'ennemi. Trois bateaux de premiere espece, commandés par le capitaine Baste, plusieurs de seconde et les caïques, se sont avancées sur les bombardes ennemies, et les ont forcées de s'éloigner. A neuf heures, leur feu a cessé. Le vaisseau, les frégattes, corvettes et cutters, ont tiré plusieurs bordées sur nos bâtimens à la voile à l'ouvert de la Seine; un cutter, qui s'obstinait à pousser en riviere, et qui approchait nos bâtimens à demi-portée, a été plusieurs fois couvert de mitraille: on a remarqué plusieurs avaries dans son gréement; il a arrivé et repris le cap au large. A dix heures un quart, le brick ennemi qui se trouvait au S. S. O. du port, a eu son grand mât d'hune coupé par un boulet des canonnieres que dirigeait le capitaine Baste et l'enseigne Cretel; au même instant il a fait vent arriere, et pris le large. A dix heures et demie, le feu a cesse, l'ennemi étant hors de portée, en panne le cap au nord, où il répare ses avaries.

Dans le petit nombre de blessés que nous avons eu, on a distingué M. Croé, lieutenant au 40e régiment, embarqué sur le bateau canonnier n° 458. Cet officier, atteint au bras par un éclat de bombe qui l'a blessé grièvement, n'a point quitté son poste, et n'a cessé d'encourager son détachement. Si l'ennemi veut recommencer cette attaque, tout est prêt pour le recevoir.

Signé, MONTAGNÈS LARROQUE.

Aix-la-Chapelle, le 16 thermidor.

S. M. l'Impératrice a fait son entrée dans nos murs avant-hier 8 du courant, à 5 heures de l'après-midi, au bruit d'une salve d'artillerie et au milieu des acclamations publiques.

Un escadron du 23e régiment de chasseurs, et la gendarmerie nationale, ayant à leur tête les généraux Franceschi et Jacobé-Trigny s'étaient transportés sur l'extrême limite du département. Les autorités administratives et judiciaires s'étaient placées sur le sommet de la montagne qui domine la ville et d'où l'on découvre ses riches et riants environs.

S. M. I. fut complimentée par le préfet et elle reçut avec la plus aimable sensibilité des hommages, dont l'émotion la plus vive peinte sur toutes les physionomies, attestait la sincérité.

Les rues de la ville étaient décorées d'arbres et d'arcs triomphaux.

L'état-major de la place, les chefs des administrations militaires et les officiers isolés, ont reçu S. M. I. à la barriere.

Son entrée a été célébrée par trois décharges d'artillerie. Toute l'infanterie de la garnison et la garde nationale, en armes et sous les drapeaux, formaient la haie depuis la porte de Liége jusqu'au Palais Impérial.

Enfin, la compagnie d'élite du 23e régiment de chasseurs à cheval, commandée par M. Saint-Germain son colonel, et les compagnies de grenadiers du 19e et du 30e régiment d'infanterie de ligne, étaient en armes à la porte du palais de S. M. I., formant la garde d'honneur.

Le soir la ville fut magnifiquement illuminée.

Discours de M. le préfet, au nom des autorités civiles et judiciaires, à sa majesté l'impératrice des Français.

MADAME,

Dans l'émotion tendre et respectueuse dont la présence de Votre Majesté Impériale nous pénetre, comment pourrions-nous exprimer dignement les sentimens de nos concitoyens? Voir et posséder pendant quelque tems l'auguste épouse du grand NAPOLÉON, c'est un bonheur qu'ils avaient rêvé quelquefois, mais qu'ils n'osaient espérer.

L'éloquence du peuple est dans son empressement et dans ses acclamations: venez, madame, recevoir ce tribut de son amour et de sa sensibilité.

Votre Majesté Impériale arrive au milieu de nous environnée du cortege de ses actions bienfaisantes. Depuis le trône qu'elle partage, jusqu'aux extrémités de l'Empire, elle est suivie des bénédictions des malheureux qu'elle a secourus, de la grace qui l'accompagne par-tout, et de cette bonté inclinable qui la distingue si éminemment.

Jamais, Madame, nos contrées n'oublieront ce beau jour, et sans doute aussi il sera doux à V. M. I. de se le rappeler.

Qu'elle daigne jeter les yeux sur l'immense horison qui s'offre à ses regards, que de souvenirs glorieux et touchans assailliront son noble cœur!

Ici, devant Votre Majesté Impériale, est l'antique cité qui fut il y a dix siecles la capitale de l'empire que recommence votre auguste époux. Sous le

dôme de cette basilique reposent les cendres de Charlemagne, ce temple a vu couronner sous ses voûtes trente-six empereurs des Romains, et ses lévites vont saluer dans l'adorée JOSEPHINE la onzième impératrice qui se soit prosternée devant les autels qu'ils entourent; sur la droite, du flanc de ces montagnes jaillissent les sources de la Roër, devenues dans la dernière guerre fameuses par les exploits de nos braves; dans cette vaste et féconde vallée, que de monumens de valeur, que de combats, que de victoires, que de lauriers! Plus loin subsiste encore la vieille Tolbiac qui, du haut de ses murailles vit Clovis fonder la monarchie des Francs; à gauche, les bois où tomba d'Assas, victime de l'honneur français; plus loin encore, les régions Bataves où un peuple ami réunit ses efforts aux nôtres pour venger la cause commune, et que peut-être, en ce moment, visite lui-même le Héros votre époux; enfin, cette grande scène se termine par le fleuve célebre qui devenu limite imposante a cessé d'être obstacle pour nos guerriers dès qu'il s'est agi de frapper l'ennemi.

Sans doute, soit qu'il dirige son vol vers les Hautes-Pyrénées, soit qu'il plane sur les Alpes glacées, soit qu'il menace de la foudre les rivages océaniques des Bretons, soit qu'il franchisse les mers Méditerranées, soit enfin qu'il s'abaisse dans nos plaines fertiles, l'aigle français peut contempler par-tout des trophées de gloire et considérer avec orgueil son puissant Empire.

Mais, Madame, de toutes les parties de sa domination, il n'en est aucune où Votre Majesté Impériale trouvera des cœurs plus dévoués, plus fideles, plus jaloux de voir mettre leur dévoûment à l'épreuve.

J'arrête trop long-tems Votre Majesté. Il faut céder aux cris de l'impatience qui éclatent de toutes parts. Il ne me reste plus qu'à la conjurer d'accepter nos hommages respectueux et de nous permettre de nous unir à son cortége.

Discours de monsieur l'Evêque.

MADAME,

Le spectacle de l'allégresse universelle, dont Votre Majesté jouira dans cette ville, est le témoignage du desir extrême que ses habitans ont de voir leur Impératrice dont la renommée a publié d'avance les sublimes vertus de l'esprit et du cœur; il repond à l'empressement qu'ils ont de posséder l'auguste épouse du Héros qu'ils estiment plus grand que les princes qui l'ont précédé sur le trône antique de son Empire.

Jouissez, Madame, jouissez à loisir pour notre bonheur, des hommages et de la fidélité de tous les habitans de cette ville, sincérement attachés à votre cause. Souffrez en même tems que j'offre à votre auguste personne les sentimens de la profonde vénération que le clergé de cette ville me charge de lui exprimer, et dont il est pénétré pour Votre Majesté.

(Extrait du journal de la Roër.)

Paris, le 18 thermidor.

Les colléges électoraux de département et d'arrondissemens du département du Pô, ont été convoqués par décret impérial du 28 messidor an 12. (Ce département est de la 1re série.)

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats pour le sénat-conservateur, de candidats et suppléans de candidats pour le corps-législatif, et de candidats pour le conseil-général de département.

COLLÉGES.	DATE DU DÉCRET de CONVOCATION.	DATE DE L'OUVERT. de CES COLLÉGES.	DATE DE LA CLÔTURE de CES COLLÉGES.	NOMS des PRÉSIDENS.	FONCTIONS ACTUELLES.
Collége de département..	28 messidor.....	8 fructidor....	18 fructidor....	S. A. I. le prince Louis..	Appelé comme connétable, conform. à l'art. XLV du sén.-cons. du 28 flor. an 12.
Collége de Pignerol.....	28 *idem*.....	12 *idem*.....	22 *idem*.....	Plochin (Jean-Baptiste).	Substitut du Gouvernement près le tribunal criminel spécial.
Collége de Suze.....	28 *idem*.....	15 *idem*.....	25 *idem*.....	Brayde (François).....	Membre du tribunal d'appel.
Collége de Turin.....	28 *idem*.....	18 *idem*.....	28 *idem*.....	Dalpozzo-Cisterna (Alph.)	Membre du conseil d'arrondissement.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE.

Les audiences que MM. les conseillers-d'état, attachés au ministere de la police générale, doivent donner, en exécution du décret impérial, en date du 21 messidor dernier, sont fixées ainsi qu'il suit, par son excellence le sénateur, ministre:

M. Pelet (de la Lozère) tiendra audience le mardi de chaque semaine;

M. Miot, le jeudi;

Et M. Réal, le samedi.

Ces audiences auront lieu depuis dix heures jusqu'à midi, dans une des salles du ministere de la police générale, quai Voltaire, à dater du 1er fructidor prochain.

M. le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement, donnera la sienne à l'hôtel de la préfecture, le lundi, depuis midi jusqu'à deux heures.

Paris, le 18 thermidor an 12.

Le sénateur, ministre de la police générale,
FOUCHÉ.

Par le sénateur, ministre,
Le secrétaire-général du ministere, SAULNIER.

CODE CIVIL.

Discours prononcé par M. Grenier, orateur du tribunat, sur le projet de loi relatif à la Vente, formant le titre XI du livre III du Code civil.

Citoyens législateurs, le contrat de vente est celui dont l'usage est le plus fréquent dans la société: son objet est de procurer non-seulement les choses nécessaires à la subsistance, mais encore les commodités et les jouissances que les peuples ont toujours recherchées lorsqu'ils ont eu de quoi satisfaire aux principaux besoins de la vie. Sans l'existence de ce contrat, dont la nécessité a fait naître l'usage des monnaies, on auroit peine à concevoir la moindre idée de civilisation.

Mais c'est aussi parce que ce contrat est la source d'aussi grands avantages qu'il est devenu plus particuliérement qu'aucun autre le sujet sur lequel s'exercent avec le plus d'énergie la cupidité et l'ambition des hommes.

En effet, selon la nature des choses qui sont vendues ou achetées, le vendeur et l'acheteur peuvent respectivement abuser de leur situation. C'est la convention qui donne le plus de prise aux moyens de se tromper, qu'un intérêt sordide ne suggere que trop souvent. Son organisation est donc un des objets les plus importans qui puissent être offerts à l'attention du législateur.

On sait que, relativement aux choses destinées à la consommation journaliere, cette convention intéresse tellement la société qu'elle est une des attributions de la surveillance habituelle de l'administration publique.

Mais on sait aussi que des réglemens de police ont un objet bien différent de celui d'une législation fixe sur les contrats, et qu'ils tiennent à d'autres idées.

Il s'agit ici d'établir ces principes fondamentaux et permanens qui doivent régulariser la transmission de la propriété ou des immeubles qui font le patrimoine des familles, ou d'autres objets qui, quoique d'une nature différente, ne forment pas moins les fortunes des citoyens, sur lesquels leur industrie s'exerce, et dont la circulation alimente le commerce devenu la principale source de la prospérité publique.

Vous allez juger si le projet de loi soumis à votre sanction atteint le but que le législateur doit se proposer.

Le plan d'une loi influe puissamment sur sa clarté et par conséquent sur la facilité de l'entendre; c'est donc une des premieres choses à considérer.

Or, le projet de loi dont il s'agit est conçu dans une division propre à procurer tous les avantages qu'on doit obtenir de l'ordre et de la méthode. L'esprit le plus attentif remarquera aisément que chaque disposition est à la place que lui assignait la série naturelle des idées, et que toutes se correspondent et s'entendent, sans qu'il soit besoin de répétitions qui déparent au moins une loi, si elles ne lui nuisent pas.

Indépendamment des méditations particulieres que vous avez déjà faites sur ce projet de loi, vous serez convaincus de la vérité de ce que je viens de dire, en prêtant votre attention à l'analyse que je vais faire le plus succinctement possible de ses principales dispositions, dans laquelle je suivrai le plan qui y est tracé.

CHAPITRE PREMIER.

De la nature et de la forme de la vente.

L'objet de ce chapitre est de définir la vente, d'expliquer les cas dans lesquels elle est parfaite, et de déterminer ce qui la constitue.

La vente est définie « une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. »

Il n'est besoin d'aucune réflexion pour prouver qu'il y a là tout le mérite que doit avoir une définition.

On est ensuite parti de ce principe, que le consentement fait la vente. Cependant, quoique l'engagement qui donne l'essence à la vente existe, elle peut n'être pas toujours parfaite. Sa perfection dépend, dans certains cas, de quelques circonstances qui l'accomplissent; et c'est seulement lors de cet accomplissement qu'elle peut être considérée comme ayant réellement opéré la transmission de la propriété.

Il était important de distinguer les cas où il y a transmission de propriété, de ceux où il n'y en a pas, quoiqu'il y ait toujours l'engagement qui fait le principe de la vente, engagement dont l'exécution peut être réclamée par l'acheteur, afin d'obtenir la délivrance de la chose vendue, ou des dommages-intérêts, si le vendeur est dans l'impossibilité de la délivrer.

La raison de cette distinction est que dans le cas où la vente est parfaite et accomplie par le seul consentement, la chose vendue est dès le moment même de ce consentement au pouvoir de l'acheteur. Elle est sa propriété, et dès-lors elle est à ses risques, d'après la regle si connue: *Res perit domino.*

Au lieu que lorsque la vente existe à la vérité, mais qu'on ne peut pas la considérer comme accomplie sans le concours de quelques circonstances, la chose vendue est aux risques du vendeur jusqu'à ce que ces circonstances arrivent: en sorte que si auparavant elle périt, c'est pour le vendeur qui n'est pas encore dessaisi de sa propriété.

C'est d'après ces idées qu'il a été dit, art. II, « que la vente est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni même le prix payé. »

Voilà le principe général. Le consentement seul donne l'essence à la vente, et emporte transmission de la propriété.

Une exception à ce principe est consignée dans l'article IV, qui est ainsi conçu: « Lorsque des marchandises ne sont pas vendues en bloc, mais au poids, au compte ou à la mesure, la quantité n'est point parfaite en ce sens que les choses vendues sont aux risques du vendeur, jusqu'à ce qu'elles soient pesées, comptées ou mesurées. Mais l'acheteur peut en demander ou la délivrance ou des dommages-intérêts, s'il y a lieu, en cas d'inexécution de l'engagement. »

Ce dernier article est une suite évidente de la distinction que j'ai déjà faite.

Des marchandises sont-elles vendues en bloc ? la vente est dès-lors parfaite (art. V.) Ce cas rentre dans les principes généraux du contrat de vente. La perte ou les accidens que ces marchandises pourraient éprouver concernent l'acheteur qui en est devenu propriétaire.

Mais dans le cas différent prévu dans l'article IV, il n'y aurait de vente accomplie et consommée qu'après la pesée, le compte ou le mesurage de la totalité de ce qui aurait été vendu, ou de la partie qui aurait été pesée, comptée ou mesurée. Jusques-là la perte ou les accidens seraient à la charge du vendeur.

Par la même raison, si, avant l'une ou l'autre de ces opérations, selon que les objets vendus en seraient susceptibles, le vendeur les revendait et les délivrait à un tiers, celui-ci en aurait la propriété exclusivement au premier acheteur, en faveur duquel il n'y aurait point eu de transmission de propriété.

Mais il est toujours juste que dans ce dernier cas, ou si le vendeur se trouvait par toute autre raison dans l'impossibilité de faire la délivrance des objets vendus, l'acheteur ait une action en dommages-intérêts contre le vendeur. L'engagement qui a formé la vente ne subsiste pas moins, et le vendeur ne laisse pas de demeurer responsable de son inexécution.

La disposition de cet article IV s'induisait seulement des dispositions des lois romaines, quelques auteurs en avaient ainsi développé le sens. L'explication claire et précise contenue dans l'article est une amélioration sensible.

Cette disposition est en harmonie avec les regles établies dans la section Ire du chapitre II du titre du Code, concernant *les contrats ou les obligations conventionnelles*, qui explique en général dans quels cas les accidens arrivés à la chose vendue sont aux périls du vendeur, ou à ceux de l'acheteur, lorsque la délivrance ne se fait pas dans le même tems que la vente.

C'est aussi par cette raison que dans le projet de loi actuel on a dû se renfermer dans les hypotheses qui y sont particulierement énoncées, et qu'on a renvoyé pour tous les autres cas, ainsi qu'on le voit dans l'article XLIII, aux regles prescrites au titre que je viens de rappeler.

Il est encore des cas où il n'y a pas à distinguer dans la vente son accomplissement, du consentement qui l'a fait naître, et dans lesquels elle existe ou non selon un événement ou une condition auxquels son effet est subordonné.

Ai si, suivant l'article III, la vente peut être faite purement et simplement, ou sous une condition soit suspensive, soit résolutoire.

Il était inutile que le projet de loi expliquât en détail les regles qui devaient être appliquées à ces différens cas. Ces regles se trouvent dans les principes généraux des conventions qui sont déjà expliqués dans le Code. Il a donc suffi d'y renvoyer, comme le fait le même article III.

Ainsi, lorsqu'il s'agit des choses que l'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, « il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées. »

De même : « la vente faite à l'essai est toujours présumée être faite sous une condition suspensive. »

Il est encore aisé de sentir que dans ces derniers cas, comme dans ceux dont j'ai déjà parlé, et même à bien plus forte raison, les choses vendues sont aux risques du vendeur jusqu'à l'événement ou l'accomplissement de la condition qui assure l'existence de la vente.

Quand on a dit que le consentement faisait seul la vente, il est bien sensible que ce consentement doit nécessairement porter sur une chose qui fasse la matiere de la vente et sur un prix déterminé. Ce sont-là les élémens de la convention, sans lesquels il serait impossible de la concevoir.

C'est pourquoi, après avoir dit dans l'article II que la vente est parfaite *dès qu'on est convenu de la chose et du prix*, il est ajouté dans l'article X : « que le prix de la vente doit être déterminé et designé par les parties. » L'incertitude sur le prix ferait naître une incertitude sur le consentement même, et dès-lors comment pourrait-on voir une vente ?

Comme il est de l'intérêt public de faciliter les conventions commerciales autant qu'il est possible, l'article II porte que le prix « peut cependant être laissé à l'arbitrage d'un tiers. Si le tiers ne veut ou ne peut faire l'estimation ; il n'y a point de vente. »

De tout tems le prix a pu être soumis par les parties à l'arbitrage d'un tiers ; mais, à défaut de loi positive à ce sujet, il s'élevait, dans certains cas, des difficultés qui embarrassaient les tribunaux. Cela arrivait si les parties, au lieu de nommer directement le tiers qui devait faire l'estimation, avaient laissé cette nomination au choix d'un autre individu. Le tiers qui aurait été nommé directement par les parties, venait-il à mourir avant d'avoir fait la fixation du prix, ou en était-il empêché par toute autre circonstance, nouvel embarras. Enfin, si les parties avaient nommé deux arbitres pour procéder à cette détermination du prix, et si ces deux arbitres étaient divisés, c'était un nouveau sujet de contestation.

Il fallait donc une regle positive à ce sujet, et tel a été l'objet de cet article. On sent qu'il importait de laisser le moins d'arbitraire possible sur le sort de la vente dont le prix était laissé à l'arbitrage d'un tiers. Les conditions nécessaires pour que dans ce cas la vente existe, soit qu'il n'y ait qu'un tiers qui soit chargé de la fixation du prix, qu'il soit expressément designé par les parties, que ce tiers veuille ou puisse lui-même faire cette fixation, et qu'il la fasse.

Quant à la maniere de constater le consentement qui fait l'essence de la vente, il faut distinguer la vente des choses mobiliaires, de celle des immeubles.

Relativement à la vente des choses mobiliaires, il ne s'est présenté aucune difficulté. Soit qu'on soit réduit à la preuve testimoniale, sont qu'il existe un preuve littérale, c'est-à-dire, un titre dont il s'agisse de juger la validité ; soit qu'enfin, à défaut de preuve, ou testimoniale, ou littérale, on veuille suppléer par un commencement de preuve par écrit, on n'a vu aucune raison pour ne pas adopter entierement les regles établies sur les preuves pour les conventions dans le titre du Code *des contrats, ou des obligations conventionnelles en général.*

Mais par rapport à la vente des immeubles, il s'est élevé plusieurs opinions pour soutenir qu'il était digne de la prévoyance du législateur d'exiger qu'elle fût toujours constatée par écrit ou authentique ou sous seing-privé.

On disait, à l'appui de ces opinions, que les ventes de choses mobilieres laissent rarement des traces après elles ; qu'elles se consomment presque toujours par la délivrance des objets ; et que l'intérêt du commerce, naturellement ennemi des entraves, exige qu'il ne faille pas toujours constater ces ventes par des écrits.

Mais qu'il n'en est pas de même des immeubles ; que leur vente peut moins se supposer par un fait que la vente des choses mobilieres ; de ce qu'un individu serait en possession à une époque, d'un immeuble qui serait reconnu avoir appartenu, à une autre époque, à un autre individu, il serait difficile d'en conclure qu'il y ait eu une vente. On pourrait y voir autant une usurpation qu'une transmission de propriété qui fût l'effet d'une convention.

On se fondait, sur l'importance des propriétés de cette nature, sur ce que l'usage de l'écriture est plus généralement répandu parmi nous que chez les peuples anciens, dont la législation n'exigeait pas que la vente fût écrite ; sur la difficulté de prouver par témoins les conditions des ventes d'immeubles, qui sont ordinairement plus compliquées que les ventes de choses mobilieres ; sur la nécessité de n'attribuer l'effet de la prescription des immeubles qu'à une possession qui ait duré un assez grand nombre d'années, et enfin sur le desir de mieux assurer le repos des familles.

Mais toutes ces raisons n'ont pas paru suffisantes pour déterminer à distinguer la vente des autres conventions. C'eût été sans objet que le contrat de vente, essentiellement formé par le consentement, qui est un contrat ordinaire de bonne foi, eût été assimilé à ceux pour lesquels la loi, par des motifs particuliers d'ordre public, ou pour éviter des fraudes, a exigé des preuves écrites plus ou moins solennelles, c'est-à-dire la simple écriture sous seing-privé, avec une date certaine pour quelques-uns, et la forme authentique pour d'autres, comme pour les donations entre-vifs ou pour les contrats de mariage, conditions absolument nécessaires, non seulement pour l'exécution de ces actes, mais encore pour leur existence. Ainsi les principes, en ce qui concerne la preuve des ventes d'immeubles, sont les mêmes que ceux qui sont consignés pour les conventions en général dans le titre du Code relatif aux *contrats et obligations conventionnelles.*

L'article premier, qui dit, au paragraphe 2, que la vente *peut être faite par acte authentique ou sous seing-privé*, est évidemment conçu dans le sens que, lorsque les parties ont recours à l'écriture pour la preuve de la vente, elles ont le choix de la forme ; mais l'article n'exclut point les autres preuves établies pour les conventions.

Au surplus il ne peut en résulter de graves inconvéniens : la simple preuve testimoniale ne peut avoir lieu que pour les ventes dont le prix serait au dessous de 150 fr. ; et par rapport à celles d'un prix plus élevé, ce sera aux parties à veiller à leurs intérêts et il dépendra d'elles de ne pas soumettre l'exécution de l'engagement à de simples commencemens de preuve par écrit, souvent équivoques.

Mais la vente étant une fois établie légalement, la transmission de la propriété, dès l'instant qu'elle devra avoir lieu selon les différens cas déterminés par la loi, s'opérera de droit.

Mais, à ce sujet même, il était essentiel que le législateur indiquât que cette regle, dans sa généralité, ne devait avoir lieu, comme il est dit dans l'article II, que de l'acheteur à l'égard du vendeur. Il était de toute évidence que cette regle ne devait pas être appliquée à l'égard des tiers qui pourraient avoir sur la chose un droit antérieur à la vente qui en serait faite. Elle ne devait pas plus l'être à l'égard des tiers qui n'auraient acquis un droit que postérieurement à la vente, mais qui devaient le conserver si cette vente n'avait pas été revêtue de certaines formalités prescrites par la loi, comme des moyens de parvenir à la consolidation de la propriété.

Je citerai pour exemple de ce que je viens de dire la formalité de la transcription des contrats de vente, établie par l'article XXVI de la loi du 11 brumaire an 7, relative au régime hypothécaire, et qui peut être maintenue par la loi qui est attendue sur les hypotheques. Jusqu'à cette transcription, les actes translatifs de biens et droits susceptibles d'hypotheque ne peuvent être opposés aux tiers qui auraient contracté avec le vendeur, et qui se seraient conformés aux conditions établies par cette même loi du 11 brumaire.

On sent donc la sagesse de la limitation de l'article II du projet de loi, résultante de ces expressions : « Et la propriété est acquise de droit *à l'acheteur à l'égard du vendeur.* »

Il est un autre acte qui renferme la vente et qui en a tous les effets, quoique sous une dénomination différente. C'est la *promesse de vendre.* L'usage en est aussi ancien que celui de la vente ; et il n'y avait aucun inconvénient à le conserver. Il est bien entendu que la validité de la promesse de vendre, qui ne peut avoir plus de faveur que la vente à laquelle elle est parfaitement assimilée, est soumise aux mêmes conditions que celle de la vente. Cela résulte suffisamment de l'art. VIII.

Il a cependant paru sage d'établir une exception à cette regle pour une espece de promesse de vendre qui n'est guere usitée que pour les denrées ou marchandises. C'est celle qui est faite avec les arrhes.

Il est dit dans le projet de loi, art. IX, que « chacun des contractans est maître de s'en départir : celui qui les a données, en les perdant ; et celui qui les a reçues, en restituant le double. »

Les idées n'étaient point fixées à ce sujet, et les usages variaient. Il ne pourra plus à l'avenir y avoir de difficulté. La délivrance et la réception des arrhes détermineront le caractere et l'effet de l'engagement, en le réduisant à une simple promesse de vendre dont on pourra se désister sous les conditions établies dans l'article.

CHAPITRE II.

Qui peut acheter ou vendre ?

Il ne peut exister une vente sans qu'il en résulte des obligations respectives entre le vendeur et l'acquéreur. Ceux qui ne peuvent point s'obliger ne peuvent donc ni acheter ni vendre. Les obligations qui naissent de la vente se réferent par conséquent aux principes généraux déjà consignés dans le Code, relativement aux personnes qui peuvent ou ne peuvent pas s'obliger, à raison de leur âge ou de leur état, ainsi qu'aux modifications qui y sont établies par rapport aux engagemens que ces personnes auront pu contracter. Il suffisait donc de dire dans le projet de loi actuel, comme on a fait dans l'art. XIII, que « tous ceux auxquels la loi ne l'interdit pas peuvent acheter ou vendre. »

On a dû s'occuper seulement, dans le projet de loi, de quelques cas dans lesquels la vente ne peut avoir lieu, non sous le rapport de l'incapacité civile de s'obliger, mais sous celui d'idées morales qui, dans ces cas, doivent interdire la faculté d'acheter.

Ainsi, la crainte que des idées suggérées par la cupidité ne prissent la place des sentimens d'affection et de désintéressement qui doivent animer des administrateurs, ne permet pas qu'ils puissent se rendre adjudicataires des biens dont l'administration leur est confiée. L'art. XV atteint à cet égard quatre sortes d'administrateurs ou fonctionnaires ; la mesure en est juste. La prohibition qui a toujours eu lieu pour les tuteurs et les mandataires, a dû sagement être étendue aux administrateurs et officiers publics dont il est parlé dans cet art. XV.

Ainsi l'art. XVI, en interdisant les cessions des procès et droits litigieux aux personnes qui y sont désignées, les prémunit sagement contre la tentation que quelques-unes d'elles pourraient avoir de spéculer sur des profits honteux, en abusant et de l'état de détresse où seraient certains créanciers de droits sujets à contestation, qui les mettrait hors d'état de les poursuivre, et de la plus grande facilité qu'elles auraient d'en tirer parti.

Cet article établit un droit plus positif que celui qui avait existé jusqu'à présent, en indiquant avec précision les personnes qui sont comprises dans la prohibition, et en déterminant les droits litigieux dont la cession leur est interdite, qui sont

tous ceux qui seraient de la compétence du tribunal dans le ressort duquel elles exercent leurs fonctions.

On aurait pu croire que les liens qui unissent des époux dussent être un obstacle à ce que l'un pût vendre à l'autre. Cependant si l'un des époux devait quelque somme à l'autre, séparé judiciairement d'avec lui ; si un mari devait à sa femme un remploi de ses immeubles qui auraient été aliénés, ou d'une somme à elle appartenante, si ces immeubles ou cette somme ne tombent pas en communauté ; si enfin la femme se voyait hors d'état d'effectuer le paiement d'une somme qu'elle aurait promise en dot à son mari, lorsqu'il y a exclusion de communauté, pourquoi, dans ces trois cas, aurait-on interdit une vente entre des époux ? Comme ces créances sont légitimes et exigibles, il serait injuste d'empêcher une libération par la voie de la vente. Il serait dur pour des époux d'être forcés de vendre leur bien à des étrangers pour se faire respectivement raison de leurs droits, et de se priver de la douceur de les conserver pour eux et pour leurs enfans, quel que soit celui d'eux sur lequel la propriété réside.

La loi devait pourtant empêcher des avantages indirects qu'elle prohibe, et que des époux pourraient se faire sous l'apparence d'une vente. Mais voilà tout ce qu'on devait attendre de sa prévoyance ; c'est aussi ce qu'elle a fait, par ces termes de l'art. XIV : « Sauf, dans ces trois cas, les droits des héritiers des parties contractantes, s'il y a avantage indirect. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

AGRICULTURE.

La société libre d'agriculture, sciences et arts d'Agen, distribuera dans sa séance publique du troisième trimestre de l'an 13, trois prix. L'un *relatif à l'agriculture*, sera décerné au meilleur mémoire sur la culture et la préparation du tabac dans le département de Lot-et-Garonne. Le *prix de poésie* sera donné à la meilleure pièce de cent cinquante à deux cents vers, dont le genre et le sujet sont laissés au choix des auteurs. Le sujet du *prix de littérature*, est l'éloge de Jules César Scaliger, mort à Agen sa patrie, vers le milieu du 16e siècle.

Ces trois prix consisteront chacun en 200 francs, ou en une médaille d'or du poids d'environ six décagrammes, au choix des vainqueurs. Les ouvrages destinés au concours devront être adressés francs de port au secrétaire, perpétuel de la société avant le premier de germinal prochain.

La Société d'agriculture, arts et commerce du département d'Indre-et-Loire, séante à Tours, propose pour l'an 14 les prix suivans :

1°. Pour ceux qui, ayant fait servir leurs cavales par les étalons, auront eu d'an 14 les plus beaux poulains, un premier prix de 100 fr., un second de 60 fr., un troisième de 40 fr.

2°. A celui qui, exploitant au moins 6 hectares par tiers, aura dans l'an 13 employé, avec le plus de succès, un tiers de ses terres labourables en fourrages propres à alterner la culture, un prix de 200 f..

3°. A celui qui aura planté dans l'an 13, avec le plus de succès, cent pieds de mûriers blancs, la médaille d'or envoyée par M. Regnaud (de Saint Jean-d'Angely) du poids de 75 grammes ; à celui qui aura avec plus de succès planté cent pieds d'orme, 100 fr. ; cent pieds de noyer 100 fr. ; cent pieds de châtaignier, 80 fr. ; cent pieds de frêne, 50 fr. ; cent pieds de peuplier d'Italie ou de bouillard, 20 fr.

ANTIQUITÉS.

— Depuis plusieurs années l'on découvre en cultivant les jardins et les terres qui sont autour de Brou (Ain), les ruines d'une ancienne ville détruite par un incendie. L'on y a trouvé des médailles gauloises d'argent, des médailles romaines en or, en argent et en bronze, parmi lesquelles il y en a de fort curieuses, qui ont été expliquées par M. Chapuis, qui les possède presque toutes. L'on vient de trouver dans une terre de ce même canton une pacotille d'environ trois livres pesant de médailles, de la colonie de Marseille. Elles sont toutes d'argent, d'un très-bon titre. D'un côté se voit la tête du génie de la ville, ou la ville même personnifiée, nue, tournée à droite, sans inscription. Au revers, un bouclier sur lequel sont les lettres M. A. initiales du mot *Massilia*. Elles sont toutes du poids du demi-sesterce. Elles sont d'un fort relief, belles et d'un excellent goût qui rappelle l'origine de la ville à laquelle elles ont appartenu. Tout le monde sait que Marseille était une colonie de Phocéens. Toutes ces médailles sont frappées. L'on en avait déjà trouvé une certaine quantité dans le même canton, il y a trois ans. Ces médailles ont été frappées par Marseille libre et alliée des Romains, et avant qu'ils eussent subjugué les Gaules.

TECHNOLOGIE.

Notice sur la préparation du caviar.

On nomme ainsi les œufs marinés de l'esturgeon, poisson qu'on rencontre dans toutes les parties de l'Océan et dans plusieurs grands fleuves, et qui est très-estimé, tant à cause de la délicatesse de sa chair que de celle de ses œufs.

Les anciens en faisaient grand cas. Athénée rapporte qu'il formait un des mets principaux dans tous les festins, et, selon Pline, il était porté, dans les grandes solennités, par des esclaves richement vêtus et accompagnés d'une troupe de musiciens. Ce poisson était très-recherché et fort cher chez les Romains. Ovide en a fait l'éloge, et Cicéron adressa à son sujet des reproches aux riches voluptueux. Le prix exorbitant de ce poisson s'est conservé en Italie jusques dans les tems modernes. En 1713, on vendait à Rome une livre d'esturgeon 24 fr.

En Russie, où on le rencontre le plus souvent dans le Wolga, ses œufs marinés ou caviar forment une branche de commerce considérable et très-étendue ; on en envoie à Constantinople, en Italie et dans d'autres contrées de l'Europe ; la seule ville d'Astracan, sur les bords de la Mer-Caspienne, en exporte souvent quelques centaines de tonneaux par an. On mange le caviar avec du pain grillé, ou l'on s'en sert pour assaisonner divers alimens.

Voici comme on le prépare : lorsqu'on a vidé l'esturgeon, on sépare les œufs, et on les nettoie en les faisant passer par un tamis très-fin, et en les frottant entre les mains ; ensuite on les jette dans des baquets ; en y ajoutant une poignée de sel pour chacun ; on remue bien le tout, et on les place dans un endroit chaud, pour que les œufs s'imprégnent de sel par-tout également.

Telle est la préparation du caviar, nommé *salé* ; celui qui est mariné exige une plus grande quantité de sel.

Une autre sorte est celui qu'on appelle *caviar comprimé* ; il est très-différent du précédent. On ne le passe pas au tamis comme le caviar salé ; mais aussi-tôt qu'on a retiré les œufs du poisson, on les met dans une forte saumure, après quoi on les étend sur des écorces d'arbres pour les faire sécher au soleil ; ensuite on les jette dans un vase où on les arrose fréquemment avec de l'huile de poisson. Cette opération terminée, on les comprime fortement dans des tonneaux, et on les expédie ensuite.

BEAUX-ARTS.

MUSÉE FRANÇAIS, publié par MM. Robillard, Péronville et Laurent.

La 16e livraison de ce magnifique ouvrage a paru avec l'exactitude qui a dû être remarquée pour toutes les autres, le 15 de ce mois ; voici la notice des sujets dont elle se compose :

1°. Sainte-Martine, d'après Pierre de Cortonne, gravée par Bettelini, à Rome ;

2°. La Chasteté de Joseph, par Vanderweff, gravé par Henriquès ;

3°. Un portrait de Rembrant, gravé par Defroy ;

4°. Hercule et Acheloüs, d'après le Dominiquin, gravé par Duttenother ;

5°. La Vénus d'Arles, antique, gravé par Muller fils.

LIVRES NOUVEAUX.

Voyage aux Alpes-Maritimes ; in-8°. — Prix, 1 fr. 50 cent., et franc de port 2 fr.

Explication de la Fable par l'histoire et les hiéroglyphes des Egyptiens, véritable source de la Fable, ornée de plusieurs gravures, pour l'intelligence des monumens qui nous viennent de l'Egypte, l'une des contrées de l'Univers la plus anciennement habitée et la plus fertile ; par J. B. Lionnais, premier principal du ci-devant collége-université, et doyen né de la faculté des arts de l'université de Nancy : 3 vol. in-18.

Prix, 5 fr., et 6 fr. 50 cent. franc de port.

Ces deux ouvrages se trouvent, à Paris, chez Bureau, libraire, quai des Augustins, n° 33.

Réflexions critiques sur la maniere dont les anti-Browniens exercent la médecine en France, ou Traité de l'abus de la méthode affaiblissante en général, particulièrement de l'émético-purgative, suivi d'une nouvelle théorie, et d'un nouveau traitement des maladies dites *des humeurs* ; par J. F. Chortet, l'un des rédacteurs du Journal de la vraie Théorie médicale, et auteur de plusieurs ouvrages sur le système de Brown. Un vol. in-8°. Prix 3 fr. 50 c., et franc de port, 4 fr. 50 c.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, et propriétaire de l'ouvrage, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée, et rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 36 ; et chez Levrault et Schoell, libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault ; et à Strasbourg.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 $\frac{5}{8}$
——courant	56 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	186 $\frac{1}{2}$	184 $\frac{1}{4}$
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 75 c.	14 fr. 55 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19^s d p. 6f.	8 l. s 6 d.
Bâle	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Marseille	pair à 25 j.	1 $\frac{3}{8}$ p.
Bordeaux	pair à 10 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève		160 $\frac{1}{4}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12	57 fr.	c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la banque de France	1115 fr.	c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, suivie de Psyché. — M. Duport remplira le rôle de Zéphire.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Cinna, suiv. de l'Entrevue.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. l'Habitant de la Guadeloupe, et les Folies amoureuses.

Théâtre du Vaudeville. Emilie ou les Femmes, Duguai-Trouin, et les Muets.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 3e repres. de Tippoo-Saïb ; ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Relâche, pour les répétitions d'Henri de Bayiere, opéra en 3 actes, à grand spectacle.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche ; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 320. *Mercredi, 20 thermidor, an 12 de la République (8 août 1804.)*

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 22 juillet (3 thermidor.)

Le méprisable Spencer-Smith est en Bohême, où il reçoit fréquemment des courriers de Londres. Il s'occupe là, comme il le ferait par-tout ailleurs, à ourdir de nouvelles intrigues.

Un nommé Montjoie est aussi arrivé en Bohême. Sa mission est d'y recruter des malheureux qui se laissent prendre à l'appât de ses promesses.

C'est à ces deux hommes, ainsi qu'à l'abbé de la Farre, qui est ici, qu'on doit attribuer les fausses et désastreuses nouvelles qui se répandent en Allemagne. Ils sont trop connus pour faire du mal : ils se consolent en en supposant.

On assure que notre gouvernement ne souffrira pas que Montjoie et Spencer-Smith séjournent plus long-tems dans les Etats héréditaires.

— Notre cour se propose d'envoyer au gouvernement de Maroc des présens considérables, consistant en produits des manufactures et de l'industrie de ses Etats. Le commerce maritime de l'Autriche s'étendant de plus en plus, le gouvernement croit ne devoir rien négliger pour lui procurer tous les moyens de prospérer.

— Un établissement important pour l'industrie autrichienne, est celui d'une manufacture d'acier à Jennbach, dans le Tyrol. Jusqu'ici, l'acier était exporté brut de la Styrie en Angleterre, d'où on le renvoyait manufacturé dans les Etats autrichiens. M. Straiser de Schevar, habile mécanicien et ouvrier en acier, a découvert un moyen de préparer et de travailler ce métal avec autant de perfection qu'en Angleterre. C'est lui qui est l'entrepreneur de la manufacture de Jennbach.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juillet (29 messidor.)

Le parlement, dans ses dernieres séances, a rejeté le bill proposé par M. Wilberforce pour l'abolition de la traite des nègres, et sa majesté a donné sa sanction par commission au bill de M. Pitt pour la défense du pays. — A la troisieme lecture de ce dernier bill dans la chambre haute, lord Suffolk conseilla de fixer des forts, ou bien des tours roulantes, tout le long de la côte, suivant le plan qui en a été donné au bureau des fortifications; sa seigneurie a observé que ces tours seraient beaucoup plus utiles que les baraques, et moins dispendieuses. — Les baraques ont déjà coûté 2,300,000 liv. sterl., au lieu que la dépense de chacune des tours en question ne peut aller qu'à 11,000 liv. sterl. environ; d'ailleurs les baraques sont très-mal construites, et encore plus mal placées.

— Le ministre a imposé un nouveau droit sur le timbre, dont il a excepté les papiers de nouvelles; il a obtenu l'addition annuelle de 60,000 l. st. à la liste civile, et on lui a accordé un vote de crédit pour la somme de 2,500,000 liv. Quelques journaux ont avancé que cet argent doit être employé à soudoyer un corps de troupes russes destinées pour l'Irlande; mais on a justement remarqué qu'il est improbable que le ministre veuille hasarder d'introduire des forces étrangeres dans aucun endroit du royaume-uni, sans le consentement du parlement; on prétend cependant qu'il ne faut point douter que la Russie ne médite des hostilités contre le Gouvernement français : il y a des journaux qui ajoutent que l'armement que les Russes viennent de préparer a pour objet d'attaquer les Français en Italie.

— Deux déserteurs français de l'armée de Boulogne ont passé à l'ennemi; l'un était sergent d'artillerie, et l'autre tambour du même corps : ils furent reçus sur un brick canonnier à deux ou trois lieues de la côte; leur habit uniforme était bleu et rouge : étant amenés devant lord Keith pour être examinés, le sergent a donné pour cause de sa désertion une dispute qu'il avait eue avec son capitaine, et le tambour a dit qu'il avait eu le malheur de poignarder son camarade; le rapport qu'ils ont fait est que l'armée française consistait de cent mille hommes dans l'étendue de douze milles aux environs de Boulogne, et qu'il y avait près de 1300 bateaux prêts à mettre en mer; mais que l'armement n'était pas encore tout-à-fait complet. Ils ont demandé à servir dans l'artillerie comme en France; mais leur offre n'a point été acceptée, et on les a envoyés à bord de l'amiral : ils ont dit qu'ils s'étaient saisis d'un bateau à la faveur de la nuit pour effectuer leur évasion.

— Les Anglais viennent d'armer des chaloupes canonnieres de tirailleurs; c'est apparemment pour border les bas-fonds le long de la côte de Kent, Essex, Sussex et Norfolk.

— Quoiqu'il ne soit plus question dans les journaux de la maladie du roi, il semble pourtant que les médecins n'ont pas encore jugé à propos de lui permettre d'aller à Weymouth. Depuis sept ou huit ans, une semaine ou deux après sa naissance, c'est-à-dire le 4 de juin, quand sa majesté ne s'est point trouvée indisposée, elle n'a jamais manqué de se transférer dans cette ville avec la famille royale, pour y passer deux mois, et quelquefois davantage. Comme, à l'heure qu'il est, le parlement doit être prorogé, si la clôture s'est faite par commission, sans la présence du roi, on saura à quoi s'en tenir sur le recouvrement de sa santé.

INTÉRIEUR.

Calais, le 18 thermidor.

L'EMPEREUR est arrivé ici hier à minuit. Il a visité ce matin notre port, les bâtimens qui s'y trouvent, et nos fortifications.

Verceil, le 7 thermidor.

On éprouvait depuis long-tems une sécheresse qui faisait craindre pour la récolte du riz, principale richesse du pays; les pluies abondantes qui ont eu lieu depuis plusieurs jours, ont dissipé tout sujet de crainte et d'alarme. La Sésia est sortie de son lit, et s'est étendue aux environs de cette ville, à une distance de 900 metres, dans les journées du 5 et du 6.

Paris, le 19 thermidor.

La session du conseil-général du département de la Seine, faisant les fonctions de conseil-municipal, a été ouverte le 18 de ce mois. M. Petit a été nommé président, et M. Quatremere, secrétaire.

LITTÉRATURE.

ESPRIT DE MIRABEAU, extrait de ses divers ouvrages, divisé par ordre de matieres et embrassant les différentes branches de l'économie politique; précédé d'un Précis historique de sa vie privée et publique, revu, corrigé et augmenté de plusieurs anecdotes inédites. (1)

Iuvenies etiam disjecti membra.....
HORACE.

L'esprit de la plupart des hommes se compose en partie de celui de leur siécle, et cela explique très-naturellement tout ce que la vie et les opinions de Mirabeau peuvent, au premier coup-d'œil, présenter d'extraordinaire.

Un mouvement général et déjà violent agitait tous les esprits au commencement du dix-huitieme siécle. La nécessité d'une réforme politique était sentie, prévue, annoncée. En effet, le trône était sans fondement, puisqu'il n'avait point pour base une constitution; une révolution paraissait inévitable, puisque les ordres, ou plutôt les pouvoirs intermédiaires, pour m'exprimer à la maniere de Montesquieu, avaient été successivement détruits ou dégradés; et enfin la famille régnante pouvait déjà se croire perdue, puisqu'elle était faible et avilie.

Dans ces circonstances l'éveil de toutes les inquiétudes, de toutes les espérances, de tous les intérêts enfanta les factions secrettes et les écrits publics, soit en faveur de l'autorité, soit contre elle. Le pere de Mirabeau se distingua à la tête du parti des économistes.

C'est à ce concours d'événemens politiques et qui dirigerent ses premieres vues vers les grandes questions d'intérêt public, c'est à cette suite de rapports particuliers et domestiques dans lesquels il puisa le goût et les moyens des études les plus profondes, qu'il faut rapporter la direction générale du talent de Mirabeau. Ce fut ensuite du sein des orages de sa vie privée que sortit ce caractere impétueux, violent, dont le feu semble s'exhaler dans toutes ses phrases, de maniere qu'on peut lui appliquer ce que Ciceron disait de Périclès : *il éclaire, il embrâse, il foudroye.*

Plein d'un juste ressentiment contre l'arbitraire dont il avait dix-sept fois (2) senti les coups, Mirabeau mêla ses passions particulieres dans les passions publiques : de-là tous les écarts et tout l'éclat de son éloquence.

Mais n'oublions pas qu'il écrivit dans un siécle dont l'esprit tendait à détruire, et que le siécle qui commence s'ouvre sous les auspices d'un génie réparateur, et que les opinions les plus étranges comme les plus dangereuses ont cessé de l'être par la sagesse d'un gouvernement dont la tolérance égale la force.

Le rédacteur de la compilation méthodique, reproduite aujourd'hui sous le titre d'*Esprit de Mirabeau*, et qui serait mieux intitulée, *Analyse philosophique de la doctrine politique du 18e siécle*, ouvre ainsi la vie de Mirabeau : « Doué d'une constitution athlétique, Mirabeau reçut de la nature des passions fortes; les passions étaient en quelque sorte l'appanage et le caractere distinctif de sa famille.

» L'éducation en les dirigeant pouvait faire de lui *un grand homme*; la contrainte en comprimant leur essor, ne pouvait l'empêcher d'être *un homme fameux*; il tint de l'un et de l'autre. Il dut son génie et ses fautes au malheur.

» Ses contemporains l'ont jugé sévérement, soit justice, soit malignité, soit que sa supériorité les blessât, soit enfin que ses vices ressortissent même par l'éclat de ses talens, comme l'accident d'une difformité est plus sensible sur un beau corps, soit plutôt que la morale publique commandât à quiconque la respecte de la venger; et c'est ainsi que viennent s'abaisser à son tribunal suprême, les plus hautes réputations par un juste retour de cette opinion qui n'est jamais impunément bravée. »

Nous n'entrerons point dans les détails de la vie de Mirabeau. Le principal écueil pour l'historien était de conserver quelque décence en parlant d'un homme qui en avait foulé aux pieds toutes les lois. Sous ce rapport, il faut savoir gré au biographe qui se montre aussi pur qu'impartial dans cet exposé, pour lequel il paraît avoir eu d'excellens mémoires.

Malgré cette réserve, cette vie privée et publique de Mirabeau est le monument le plus digne et le plus complet qu'on ait élevé jusqu'ici à sa mémoire. Une note seule nous a paru contenir une erreur. On attribue à Mirabeau le pere une traduction du Tasse, qui fut l'ouvrage d'un *Mirabaud* secrétaire de l'Académie française.

Cet exposé philosophique et préliminaire, dans lequel l'orateur de la révolution française nous a paru apprécié avec une juste sévérité (quoique l'historien ait partagé une partie des opinions de l'auteur, et n'ait pas été étranger aux circonstances qui les ont déterminées), est suivi de l'analyse systématique de la doctrine de Mirabeau. Le rédacteur la considérée plutôt sous le rapport du talent dont elle porte éminemment l'empreinte, que sous celui de la direction qu'elle a pu donner à l'opinion, et de l'influence qu'elle a eu sur les événemens.

A l'exposé des circonstances qui doivent déterminer le jugement que l'on portera sur Mirabeau, soit pour le condamner, soit pour l'absoudre, en un mot à l'examen de la personne succede celui des choses, c'est-à-dire de ses ouvrages, et expliquant le but de cette compilation méthodique l'on démontre, 1° que ce sont les écrivains polémiques qu'il importe d'extraire; « en effet, on sert leur mémoire en détachant et en faisant

(1) A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Deux vol. in-8°. Prix, 9 fr., et 12 fr., franc de port par la poste.

(2) On se rappelle ces mots de Mirabeau à la tribune de l'assemblée constituante..... « J'ai vu cinquante-quatre lettres de cachet dans ma famille; oui, Messieurs, cinquante-quatre, et j'en ai eu dix-sept pour ma part. Ainsi vous voyez que j'ai été partagé en aîné de Normandie. Si cet amour de la liberté m'a procuré de grandes jouissances, il m'a donné aussi de grandes peines et de grands tourmens. »

(Collect. des trav. de l'assemb. const. t. 4, p. 106.)

ressortir du fond des circonstances fugitives, les traits de tous les lieux et de tous les tems. On a publié avec succès l'analyse de Bayle, de Bacon, de Buffon, de Rousseau; mais leurs ouvrages sont dans toutes les mains, leur esprit est dans la mémoire de tous les penseurs. Il est une autre classe d'écrivains qu'il faut mettre à la portée de tous. Tels sont les auteurs polémiques qui s'élèvent souvent vers des considérations générales en se proposant des points de vue particuliers, et qui ont semé dans le moment des vérités que le tems mûrit et féconde. 2°. Que parmi ces écrivains, Mirabeau tient le premier rang, et par la multitude de ses ouvrages (ils sont au nombre de quarante, dont il serait impossible de retrouver aujourd'hui la collection dans la librairie, quelque prix qu'on voulût y mettre), et par l'importance des matières qu'il a traitées, et par la supériorité de talent avec laquelle il a discuté ces hautes questions, et sur-tout par le souvenir des circonstances à jamais mémorables qui ont enflammé son génie, et qui, plaçant cet écrivain aux sommets de l'éloquence politique, lui ont assuré le nom de Démosthène français; de sorte que l'*esprit de Mirabeau* est véritablement l'*esprit de la révolution française*

A cet intérêt, la compilation que nous annonçons joint celui de la méthode. Les matériaux sont classés sous trois principales divisions, *l'art social*, *l'économie politique*, *la philosophie*.

Chacune des trois se sous-divise en plusieurs livres, au nombre de quatorze, et chaque livre en sections, lesquelles ont toutes leur intitulé, leur sommaire.

L'Art social comprend la société en général, les institutions, les principes de gouvernement, l'éducation publique, la législation civile et pénale.

L'Economie politique traite de l'agriculture, de la population, des manufactures, du commerce, des finances, du système militaire, et de la diplomatie ou politique extérieure.

La Philosophie présente les différens objets dont s'occupe la philosophie proprement dite, ensuite ceux de l'histoire et de la littérature. Cette division est terminée par une *polygraphie* composée de pensées détachées.

Le premier livre ouvre par la réfutation de l'opinion de Rousseau, que les institutions sociales ont dégénéré de la nature. Ici Mirabeau presse le philosophe genevois avec une éloquence et une dialectique rivale, pour ne pas dire supérieure. «L'usage de la parole est seul, comme l'a observé l'illustre d'Aguesseau, une preuve sans réplique que l'homme est né pour la société. Non-seulement l'homme semble fait pour la société, mais on peut dire qu'il n'est vraiment homme, c'est-à-dire un être capable de réflexion et de vertu que lorsqu'elle commence à s'organiser; car, tant qu'il ne forme avec ses semblables qu'une association momentanée, il est encore féroce, dévastateur, et n'a gueres que des idées de carnage, de bravoure, d'indépendance et de spoliation. C'est une vérité démontrée par l'histoire de toutes les incursions des hordes justement surnommées barbares.

» Les hommes n'ont rien voulu ni dû sacrifier en se réunissant en société; ils ont voulu et dû entendre leurs jouissances et l'usage de la liberté par les secours et la garantie réciproque. Voilà le motif de leur subordination envers l'autorité souveraine à qui le peuple a confié sa défense et sa police. Les citoyens conservent, dans la société bien ordonnée, toute l'étendue de leurs droits naturels, et acquièrent une beaucoup plus grande facilité d'user de ces droits. Tout ce qui leur était permis dans l'état primitif leur est encore permis; tout ce qui leur était défendu leur est encore défendu, et ce *tout* se réduit à garder et multiplier ses propriétés et respecter celles d'autrui. La seule différence entre l'état primitif et l'état social, c'est que plus la société est complette, plus chacun a de propriétés.

» Telle est l'idée que je me forme de cette union, appelée *société*, que le penchant naturel de l'humanité, autant que ses besoins, a établie sur toute l'étendue de ce globe; tout autre système, j'ose le dire, est moins conséquent, moins vraisemblable, moins avantageux à l'humanité. »

Cela rappelle le mot de Quesnay: « le problême le plus difficile à résoudre serait d'expliquer comment les hommes, vu la constitution physique et morale des deux sexes dans l'âge viril, dans l'enfance et dans la vieillesse, pourraient vivre longtems dans l'état de simple multitude sans aggrégations sociales. »

Buffon, en expliquant ce vœu de la nature, est plus éloquent: « l'homme, dit-il, ne peut que par le nombre, n'est fort que par la réunion, n'est heureux que par la paix. »

Dans les chapitres suivans, Mirabeau cherche à fonder la justice et la morale sur des bases indépendantes d'un système religieux. Il établit que l'homme doit être conduit par son intérêt même à la vertu: « En calculant ses besoins et ses forces individuelles, il voit que celles-ci sont très-disproportionnées aux autres: il se trouve une faible partie du tout, et s'apperçoit sans cesse qu'il est très-dépendant, d'où il conclut qu'il faut ménager ses semblables. Employera-t-il l'artifice ou la violence pour satisfaire ses desirs aux dépens de ceux qui l'entourent, il se rendra l'ennemi de tous. La méchanceté est évidemment une erreur de calcul, aussi bien qu'un sentiment pervers. Faire du mal et en recevoir sont deux choses intimement liées. Cela peut se démontrer indépendamment de telle croyance religieuse. Sans doute, c'est un grand encouragement à la vertu que la gloire qui lui est promise; sans doute, c'est une consolation précieuse et un solide appui que la ferme croyance qu'on a pour témoin, dans tous les instans, un juge incorruptible et suprême infaillible et souverainement bon, au tribunal duquel toutes les injustices humaines sont réparées; mais ce dogme admirable et simple ne fut jamais dans toute sa pureté la religion du peuple. Le commun des hommes qui veut des machines, y mêla constamment des modifications grossieres, absurdités toujours stupides et souvent funestes; au lieu que les principes de la morale naturelle, rendus intelligibles pour tous, puissans envers tous par l'organe et la protection des lois, n'exposent la société à aucun danger, et suffisent pour nous convaincre que le véritable amour de soi est l'amour de l'ordre; que cet ordre, fondé sur la justice ou la connaissance et le respect de tous les rapports humains, est l'ordre bon pour tous, utile et nécessaire à tous, et non à tel ou tel individu seulement; enfin que nul ne peut s'ordonner bien pour lui-même, qu'il ne s'ordonne bien par rapport à tous. »

Comme il écrivait dans un tems où le clergé formait un empire dans l'Empire, Mirabeau, épouvanté des malheurs qu'avait produits pendant les siecles barbares l'union du glaive et de l'encensoir, s'éleve de toutes les forces de l'éloquence contre la coalition du despotisme et du sacerdoce. Il était loin de prévoir alors qu'un jour une autorité régulière serait assez forte pour s'établir et se conserver sans cet appui, releverait la religion en réprimant le fanatisme, et la monarchie en conservant les principes d'une constitution libre.

Quelle que soit, à l'égard des opinions religieuses, celle de Mirabeau, rappellons-nous que les Stoïciens qui admettaient une nécessité fatale, principe évidemment destructif de toute religion, n'en furent pas moins d'excellens citoyens et des sages respectables: rappellons-nous que le sénat de Rome supporta d'entendre César discourant sur le matérialisme, et n'allons point outrager la mémoire de Mirabeau, parce que ses yeux se fermerent à des clartés que Dieu dispense ou refuse à son gré.

Après l'exposition d'une déclaration des droits calquée en grande partie sur celle des Etats-Unis, et adressée aux Bataves, viennent des réflexions sur la représentation nationale, sur les gouvernemens. « Je crois, dit Mirabeau, qu'il n'appartient qu'à un ordre d'idées vagues et confuses de vouloir chercher les différens caracteres des gouvernemens. Tous les bons gouvernemens ont des principes communs; ils ne different que par la distribution des pouvoirs. Les républiques, en un certain sens, sont monarchiques; les monarchies, en certain sens, sont républiques. Il n'y a de mauvais gouvernement que deux gouvernemens, c'est le despotisme et l'anarchie; mais je vous demande pardon, messieurs, ce ne sont pas là des gouvernemens, c'est l'absence de gouvernement. »

Suivent les chapitres sur la divison et la limitation des pouvoirs, sur le respect dû à la liberté civile, sur la justice, sur l'administration de la police.

L'examen d'une des plus curieuses questions qui aient été soumises à la politique, termine le 1er livre. Il s'agit de savoir s'il a véritablement existé deux sortes *d'associations secrettes* dont l'une aurait pour but de régner par les lettres et la liberté, et l'autre par les ténebres et l'esclavage. Mirabeau constate leur existence, et examine quelle serait la situation d'une pareille association vis-à-vis du gouvernement, et quelle devrait être à son tour l'attitude du gouvernement vis-à-vis d'elle.

Le livre second traite des institutions, et principalement de leur influence. Ici les emprunts que Mirabeau se permettait quelquefois, sont plus nombreux et plus saillans qu'ailleurs. La plus grande partie du paragraphe sur les mœurs est *textuellement extraite de l'Esprit des Lois*.

Les fêtes nationales font partie des institutions; elles sont considérées comme un moyen d'agir sur de grandes masses rassemblées, et de perpétuer les souvenirs et l'esprit des institutions. Mirabeau, qui écrivait sous une monarchie, ne nous entretient que d'institutions républicaines.

L'auteur immortel de *l'Esprit des Lois* ne tombe pas dans cette confusion d'idées; il détermine exactement ce qui appartient à chaque principe de gouvernement, et en tire rigoureusement toutes les conséquences. On ne peut expliquer les contradictions de Mirabeau, qui voulait une monarchie, et qui écrivait en républicain, que par ses ressentimens contre la noblesse, par son dévouement au parti qu'on appellait alors *tiers*, c'est-à-dire au peuple, et peut être par cette espece de divination, le partage des hommes supérieurs, et qui lui faisait entrevoir dans un avenir peu éloigné la ruine des privilèges, le triomphe de l'égalité, et enfin l'élévation des distinctions nationales sur les débris de celles de la féodalité.

Dans le troisieme livre, l'auteur s'éleve aux considérations sur l'éducation et sur l'instruction. On distinguera le morceau sur l'éducation des femmes. « La constitution délicate des femmes, parfaitement appropriée à leur destination principale, celle d'avoir des enfans, de veiller avec sollicitude sur les époques périlleuses du premier âge, d'enchaîner à leurs pieds toutes les forces de l'homme par la puissance irrésistible de la faiblesse, cette constitution, dis-je, borne les femmes aux travaux du ménage, aux goûts sédentaires que ces travaux exigent, et ne leur permet de trouver un véritable bonheur, et de répandre autour d'elles tout celui dont elles peuvent devenir les dispensatrices, que dans les emplois d'une vie retirée.

» Imposer à ces freles organes des tâches pénibles, charger ces débiles mains de lourds fardeaux, c'est outrager la nature avec la plus lâche barbarie (3); enlever ces êtres modestes, et dont la pudique retenue fait le plus grand charme, au cercle des habitudes domestiques qui font éclore ou du moins perfectionnent les plus aimables qualités, les transporter au milieu des hommes et des affaires, les exposer au péril d'une vie qu'elles ne pourraient apprendre à supporter qu'en dénaturant leur constitution physique, et oblitérant cette exquise sensibilité qui constitue pour ainsi dire leur essence.... c'est tout confondre. C'est en voulant les flatter par de vaines prérogatives, leur faire perdre de vue les avantages dont elles peuvent embellir leur existence; c'est les dégrader et pour elles-mêmes et pour nous... C'est, en un mot, sous prétexte de les associer à la souveraineté, leur faire perdre tout leur empire.

» Sans doute la femme doit régner dans sa maison; mais elle ne doit régner que là; par-tout ailleurs elle est déplacée. La seule maniere dont il lui soit permis de se faire remarquer ailleurs, c'est par un maintien qui rappelle la mere de famille ou qui caractérise tout ce qui rend digne de le devenir. La juridiction d'une femme respectable n'en est pas pour cela moins étendue; au contraire, son époux l'honore autant qu'il la chérit; il la consulte dans les occasions les plus difficiles, ses enfans ont pour elle la soumission la plus tendre et la plus religieuse; elle maintient la paix parmi ses proches et ses voisins. Le jeune homme vient lui demander une compagne qui lui ressemble; elle verse autour d'elle les avis salutaires, avec les aumônes et les consolations. »

Passant de l'éducation à l'instruction, Mirabeau démontre la liaison intime des sciences et des lettres qui forme aujourd'hui la base trop long-tems méconnue de notre instruction publique. Le publiciste établit la nécessité d'éclairer le peuple sur ses droits et sur ses devoirs. Et qui de nous n'a pas retenu cette phrase éloquente? « Ceux qui veulent que le paysan ne sache ni lire ni écrire, se sont fait sans doute un patrimoine de son ignorance, et leurs motifs ne sont pas difficiles à apprécier; mais ils ne savent pas que, lorsqu'on fait de l'homme une bête brute, on s'expose à le voir à chaque instant se transformer en bête féroce..... » Mirabeau se déclare pour l'instruction indépendante et non salariée par l'autorité: il avait alors en vue de soustraire au clergé cette arme redoutable. Des réflexions sur les universités, particuliérement sur celles d'Allemagne, sur les académies, sur la censure, enfin sur le caractere des gens de lettres, sur la dignité de leurs fonctions, forment le système de ces considérations sur l'instruction publique. Le goût dont Mirabeau secoua les lois par excès de force, le goût délicat pourrait, à juste titre, s'effaroucher de quelques phrases. « Mais tous les bons esprits applaudiront à ces conclusions vraiment philantropiques; croyons que si l'on excepte les accidens, suite de l'ordre général, *il n'y a de mal sur la terre que parce qu'il y a des erreurs*; que le jour où *les lumieres et la morale avec elles* pénétreront dans les diverses classes de la société, les ames faibles auront du courage par prudence; les ambitieux, des mœurs par intérêt; les puissans, de la modération par prévoyance; les riches, de la bienfaisance par calcul, et qu'ainsi l'instruction adoucira tôt ou tard, mais infailliblement les maux de l'espece humaine, jusqu'à rendre sa condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres périssables. »

Le quatrieme livre est employé à examiner l'influence qu'exercent et la religion et les femmes sur la morale publique.

Nous avons déjà vu que Mirabeau combattait l'influence de la premiere: il faut ici le plaindre; pour toute réfutation, déplorer son erreur, et ne pas lui donner de l'importance en s'attachant à la combattre.

(3) J'ai vu, disait Saint-Pierre, des soldats qui faisaient de la gaze, et des femmes qui portaient de l'eau et du bois.

Il n'est personne qui n'ait reconnu l'influence que les femmes exercent sur notre destinée, et qui n'ait gémi dans ces derniers tems en en voyant quelques-unes renoncer à la plus douce comme à la plus irrésistible des puissances, à l'empire de la modestie, de la pudeur et de la sensibilité. Mirabeau, qui connaissait bien les femmes, oppose aux mœurs dont il fut le témoin, celles du beau siecle de Louis XIV.

« La jeunesse avait autrefois une école respectable, c'était celle des femmes.... Le pere se montrait sévere à ses enfans, pour contenir l'âge fougueux et présomptueux; mais en même tems on recommandait la jeunesse bien née à des femmes capables de la former. Tous les attraits et toutes les voluptés décentes doivent parer les avenues de la vertu.... Le vieux duc de Bouillon, pere du maréchal de Turenne, le plus habile homme de son tems, à la maniere du siecle, dit dans ses Mémoires, qu'il doit tout à la belle Châteauneuf, à laquelle ses parens le recommanderent. Or, on sait que, dès l'âge de seize ans, on le jugea capable d'être médiateur et négociateur, dans une conjuration où il allait de la tête des complices (4). »

» Long-tems après, tous les mémoires nous apprennent que le duc de Candale avait peu d'esprit, mais qu'en entrant dans le monde, il était tombé en de si bonnes mains, que la dignité, la décence et la noblesse, suppléant à tout, l'avaient rendu digne de sa grande fortune. Son institutrice avait été Mme de Saint-Loup, qui même après sa premiere jeunesse, était très capable de fixer un homme sensible. On raconte que, selon les mœurs du tems, qui exigeaient le mystere, ils se voyaient dans une maison écartée. Après un an de ces rendez-vous, le duc remarqua que la maison avait une belle vue : *Ah ! je suis perdue*, s'écria Mme de Saint-Loup, *vous voyez quelque chose au-dehors*. Ce mot, qu'un cœur bien fait n'entendra pas sans émotion, laisse à penser quelles étaient les ressources d'une femme aimable, qui trouvait moyen de fixer et de nourrir pendant une année entiere, l'enthousiasme d'un jeune homme de peu d'esprit, beau, bien fait, désiré par-tout.... au point qu'il n'avait pas même regardé par la fenêtre.

» *Sire, venez me voir souvent*, disait la bonne Mme de Choisy à Louis XIV, *afin que vous deveniez honnête homme*. Ce mot original est du meilleur sens.... Louis XIV fut toujours bonne compagnie, parce que les femmes le formerent : il ne passa jamais devant une femme qu'il n'ôtât son chapeau. François Ier, quoique débauché, poussait encore plus loin les égards de ce genre.

» Depuis Louis XIV, on n'a plus estimé les femmes, et elles n'ont plus eu la prétention d'être estimables : car ce sexe veut sur-tout être prisé dans un genre ou dans un autre, plus ou moins, selon ce que veulent ou valent les hommes, qui de leur côté ne sont estimables, quant à la société et aux mœurs, qu'en raison de ce que les femmes exigent d'eux.

» Afficher du respect pour les femmes en général, c'est leur apprendre à se respecter. »

Le cinquieme livre renferme la législation et les vœux que Mirabeau formait pour sa réforme; ses vœux sont accomplis. L'ouvrage invoqué pendant tant de siecles, et que tant de rois avaient inutilement tenté, vient d'être terminé pendant quelques momens du repos occupé d'un héros; parmi tant de prodiges qui enrichissent ce siecle, le monument immortel du Code civil s'éleve comme un trophée pacifique, et semble placer la gloire de nos lois aussi haut que celle de nos armes.

Le sixieme et le septieme livres embrassent les généralités les plus importantes sur l'agriculture, la population, les manufactures et le commerce.

» On peut, dit Mirabeau, considérer l'agriculture sous deux points de vue : philosophiquement, pour connaître l'aptitude au bonheur qu'un peuple a reçu de la nature, et l'usage qu'il en fait; politiquement, pour déterminer les forces et les ressources de ce peuple. »

Quant aux tables d'exportation qui servent à établir la regle d'après laquelle on juge de la surabondance des productions d'un pays, elles portent souvent sur une base douteuse; « il faut, avant tout, commencer par examiner la constitution. Dans les pays libres, les exportations au-dehors sont un signe indubitable d'abondance. »

Mirabeau propose la création d'agens ou de compagnies pour le commerce des grains. Il prend exemple de ce qui a lieu pour les produits des manufactures. « N'est-il pas évident que le manufacturier est toujours détourné de son travail par la vente de ses productions, qu'il peut fabriquer beaucoup plus et mieux lorsque quelque capitaliste se charge du débit. Pourquoi faire, à cet égard, une exception contre l'agriculture ? » En effet, le paysan en portant ses denrées à la ville, y perd le plus souvent son tems, et ses mœurs et son argent en consommation de luxe. »

J'oubliais de dire que, contre le sentiment des économistes, Mirabeau soutient les avantages de *la petite culture*. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut lire les calculs qui servent de base à son opinion. Il aurait pu s'appuyer de l'usage des Pays-Bas, où ce genre de culture a contribué à leur prospérité.

Il envisage la population 1° sous le rapport de l'influence du climat. « C'est ainsi que ni la superstition, ni les moines, ni les vices du gouvernement n'ont pu empêcher Naples et la Sicile de rester au nombre des pays les plus peuplés de l'Europe. »

2°. Sous le rapport de l'influence du gouvernement. « Le dragon de Cadmus est l'emblême de la liberté; les hommes naissent avec elle. Avant le 9e siecle, à peine existait-il une seule ville dans cet immense pays qui s'étend depuis le Rhin jusqu'aux bords de la mer Baltique. Charlemagne paraît, et l'Allemagne change de face sous ce grand homme. L'excessive population des Chinois vient de l'attachement qu'ils ont pour leur constitution douce et stable, qu'ils ne voudraient échanger pour nulle autre. »

Il regarde comme une population bien distribuée, celle où le nombre des habitans des villes est à celui de tous, comme un est à cinq.

Distinguant parmi les moyens d'encourager la population, la tolérance comme le premier et le plus important, et conduit à déplorer les suites de la désastreuse révocation de l'édit de Nantes, Mirabeau, après avoir mesuré toute la profondeur des plaies de la France à cette époque, émet une opinion qui ne paraîtra singuliere qu'au premier coup-d'œil; il prétend que l'Allemagne n'a point tiré un véritable avantage de cette exportation soudaine, de cette émigration orageuse d'une partie de nos arts et de notre industrie.

« Le prompt accroissement de revenus que l'établissement de tant de fabriques apporte aux souverains a enchanté, fasciné leurs yeux, et détourné leur attention de l'agriculture en faveur de l'industrie manufacturiere et commerçante. »

C'est sous l'influence de la liberté et par l'effet des lumieres que les manufactures fleurissent. Mirabeau, d'accord avec tous les écrivains qui ont traité de l'économie politique, réclame pour elle du Gouvernement, plutôt l'indépendance que des faveurs. »

On ne lira point sans intérêt les détails particuliers sur l'importance de la manufacturation du lin, manufacturation qu'il présente sous les rapports de son influence domestique et morale, de ses produits industriels et commerciaux.

De ces considérations, Mirabeau passe naturellement à celles sur le commerce étranger. « Voulez-vous mettre au commerce étranger son véritable prix, cherchez d'abord ce qui est essentiellement bon aux sociétés humaines. Il n'y a de bon que la liberté, la sûreté personnelle, la population, les mœurs et le courage. Tout ce qui n'est pas cela est indifférent : tout ce qui y nuit est mauvais. L'activité du commerce étranger a pour principe l'amour de la richesse. Il nuit donc aux mœurs.... La vertu devient alors comme le reste un objet de spéculation. Voilà l'effet moral de la soif du commerce, voilà son influence physique.

» Si vous payez à l'étranger autant d'industrie que vous lui vendez de la vôtre, à quoi bon s'agiter pour multiplier sans fruits des jouissances qui n'ajoutent rien au bonheur et qui accélerent la corruption, si vous vendez plus que vous n'achetez. C'est alors que vous croirez être sur le chemin de la prospérité, et vous marcherez rapidement vers la destruction. »

Faisant l'application *prophétique* de ces vérités à la situation de l'Angleterre, Mirabeau ajoute avec chaleur : « Appréciez maintenant la politique moderne. Jugez le sot orgueil de ces philosophes calculateurs qui osent mépriser les antiques législations et préférer l'aridité de leurs chiffres au langage de la plus touchante sagesse. Voyez où sont arrivés les peuples qui ont suivi ces guides menteurs..... « Leur constitution combat pour les » Anglais plus que les Anglais mêmes : mais si » la mer ne défendait pas les approches de l'Angleterre ; si la liberté individuelle y pouvait être » une seule fois impunément attaquée ; si l'esprit » d'ordre et les mœurs domestiques n'y étaient » pas encore protégées par la séparation du Conti» nent...., jugez de ce que deviendraient les » restes de sa liberté et de sa puissance parmi » le tumulte des factions, l'excessive inégalité des » fortunes, la vénalité des partis, le désordre » des banqueroutes, les variations du crédit, les » allarmes de l'avarice, la surcharge des taxes de » tout nom, de tout genre ; l'énormité de la dette » nationale et l'oppression que l'industrie même » éprouve sous le poids de l'or (l'or coupable et » taché du sang des victimes de l'Inde et des » colonies)..... »

Livre huitieme. Mirabeau jette un coup-d'œil rapide sur les principes et la nature de l'impôt. Il renouvelle l'opinion tant de fois débattue, et tant de fois rejettée, de l'impôt unique, opinion qui semble la pierre angulaire du système particulier des économistes; mais en combattant les impôts indirects, il ne peut s'empêcher de citer cet aciôme lumineux de Stewart. « La bonne maniere d'imposer est d'asseoir la contribution de maniere que la perception tombe sur celui qui doit la payer, précisément où il est le plus en état, où il a le plus la volonté de le faire. Sous ces rapports, le timbre est une des meilleures subventions connues. » On voit combien il est aisé d'étendre les conséquences de ce principe.

Suit une exposition de la doctrine monétaire. Cette exposition eut l'avantage de jetter une vive lumiere sur une matiere que nous avons vu si heureusement approfondie dans les dernieres discussions.

Les deux meilleurs ouvrages de Mirabeau, le *Discours contre la banqueroute* et la *Dénonciation de l'agiotage*, qu'il appelle énergiquement *une peste circulante*, complettent la série des vues sur le crédit et les finances.

Livre neuvieme. Le système militaire succede : ce livre tire son plus grand intérêt de l'examen de la tactique prussienne, que la tactique française a surpassée, et à qui rien n'est plus comparable depuis qu'elle a été perfectionnée par un génie supérieur.

Mirabeau assure, dans ses lettres à Sophie, qu'il consuma cinq années de sa vie dans l'étude la plus profonde de l'art militaire ; il ajoute : « il n'est pas un livre de guerre dans aucune langue morte ou vivante que je n'aie lu. »

Livre dixieme. C'est dans la diplomatie que les changemens qui ont eu lieu dans la balance européenne se feront de plus en plus sentir. Ces rapports ne sont plus les mêmes qu'au tems où Mirabeau écrivait ; cependant ils peuvent intéresser encore sous le point de vue historique, et sous celui du développement de quelques puissances en Allemagne. On remarquera sur-tout un passage sur l'Angleterre dont Mirabeau méprisait souverainement le ministere. On sait que toute son ambition était de diriger les affaires étrangeres en France ; plein de l'idée d'humilier sa rivale, il disait encore quelques heures avant de mourir, en parlant de M. Pitt, « je me flatte peut-être ; mais j'ose croire que si j'avais vécu je lui aurais donné bien du chagrin. »

Voici comment il s'exprimait même sur la nation anglaise : « Nation qui ne fut jamais reconnaissante de l'appui généreux que lui prêta deux fois la république batave contre la tyrannie des Stuarts ; nation où la soif de dominer et celle des richesses ont produit pour la ruine de toutes les parties du globe des systêmes d'oppression et de crimes qui auraient révolté les Romains, ces héros du brigandage ; orgueilleuse nation ! malgré les succès qui éblouissent, elle est plus digne de pitié que d'envie ! Depuis long-tems les besoins du trône, soutenus par les besoins du luxe, ont appauvri son esprit public, et desséché les sources de sa prospérité. Trop tôt, hélas ! elle sera réduite par le dangereux systême des contrepoids à la fatale inertie de la servitude, à moins que les sages de toutes les contrées, touchés des grands exemples qu'elle a donnés à l'Univers, ne se liguent pour lui indiquer un plan de réforme. *Les sages représentent ici-bas la Providence ; eux seuls peuvent raviver les Etats vieillis.* Ainsi dans l'immensité des tems, Newton jugeait la main de l'Eternel nécessaire pour réparer l'harmonie des Mondes. Mais tant que le cabinet de Saint-James pourra distraire les Anglais de leurs véritables intérêts par les prétentions gigantesques et barbares de prépondérance du commerce, de domination des mers, n'attendez de cette nation rien de vraiment grand, rien d'honnête.... »

Les livres onze — quatorze, consacrés à la philosophie, à la littérature, à l'histoire, sont moins susceptibles d'analyse. Nous nous contenterons d'indiquer à la curiosité du lecteur les articles sur la maniere de présenter les vérités philosophiques, les portraits des rois de France burinés avec une plume d'airain, celui de Frédéric-le-Grand, un morceau sur les langues et sur l'universalité de la nôtre, sur l'état des lettres en Allemagne, etc.

On peut juger, d'après cet exposé fidele, de l'étendue et de la variété des connaissances de Mirabeau. Il les fit servir à la défense de la cause publique avec un dévouement absolu. « De là, selon son historien, cet indomptable ressort qui le releve à chaque pas, qui, du sein des passions orageuses et désordonnées, le pousse à l'amour du beau et de l'honnête, qui, transformant l'homme corrompu en auteur vertueux, semble placer dans la main d'Alcibiade ou de Phryné la plume de Platon.

» De là encore sa célébrité ; car il n'est pas au pouvoir d'un peuple, ni d'un siecle de déshériter le génie de la portion de gloire acquise, même par de grandes erreurs. »

D. B.

(4) Il s'agissait de la correspondance entre le duc d'Alençon et la Noue-Bras-de-Fer, seul reste des chefs huguenots.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le concours pour l'exercice de cette année, vient d'être terminé.

M. Gasse, violon de la chapelle, et de l'académie impériale, a obtenu le prix de composition.

Mlle Gasse, sœur de ce dernier, a remporté le prix de piano.

Mlle Himm a obtenu le premier prix de chant.
M. Fabry-Garat, le premier accessit.

M. Abneck, le premier prix de violon; et M. Mazas, le second prix.

AU RÉDACTEUR.

Versailles, le 15 thermidor an 12.

Permettez-moi de vous engager, monsieur, à rectifier une faute qui se trouve dans le n° 314 du *Moniteur*. Le chef des naturalistes de l'Europe qui résidait à Upsal, et à la mémoire duquel on y érige en ce moment un monument funebre, est nommé deux fois d'une maniere fautive.

Suédois, fils d'un ministre, il porta long-tems le nom latinisé de son pere et fut inscript *Linnæus* dans la liste de l'Académie des sciences. Sur la fin de sa vie, ennobli par son souverain, en reconnaissance des services importans que l'histoire naturelle avait rendus par ses mains à la prospérité nationale, il reprit son nom suédois *Linné*, et signa toujours depuis *von-Linné*, en latin, C. a. *Linné*; l'ignorance créa depuis en français une traduction informe de son nom, et une foule de copistes répete à l'envi : *le célebre Linnée*, *les Œuvres de Linnée*, *le système de Linnée*. Mais les annales du muséum d'histoire naturelle font foi que ce grand-homme y est toujours nommé par quelques professeurs, *Linnæus*, par d'autres *Linné*, et jamais autrement. Veuillez, monsieur, signaler cette erreur dans votre journal, et il est à croire qu'elle ne se renouvellera plus.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DUCHESNE, *de Versailles, professeur d'histoire naturelle.*

VOYAGES.

VOYAGE DANS L'EMPIRE OTHOMAN, L'EGYPTE, LA SYRIE, LA MÉSOPOTAMIE ET LA PERSE, *fait par ordre du Gouvernement pendant les six premieres années de la République*, par G. A. Olivier, docteur en médecine, membre de l'Institut national, de la Société d'agriculture du département de la Seine, des Sociétés philomatique et d'histoire naturelle de Paris, associé correspondant de la Société d'émulation du Var, de la Société linnéenne de Londres, etc.

DEUXIEME PARTIE, composée du *Voyage en Egypte*, *en Syrie et en Mésopotamie*, formant les tomes III et IV de l'édition in-8°, et le tome II de l'édition in-4°, avec la *seconde livraison de l'atlas* pour les deux éditions.

Prix broché de cette seconde partie, pour l'un et l'autre format, 16 francs.

Le prix des *deux premieres parties réunies*, est de 32 francs.

A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 18.

Nous reviendrons sur cet intéressant ouvrage, dont la *troisieme* et *derniere* partie sera publiée l'hiver prochain.

LIBRAIRIE.

Les premieres éditions de l'*Enéide* n'ayant pas suffi à l'empressement du public, les éditeurs, MM. Giguet et Michaud, rue des Bons-Enfans, n° 6, ont de nouveau mis sous presse, et viennent de terminer toutes les éditions in-18 et in-8° de cet important ouvrage, sur papier fin et sur papier vélin superfin. Ces réimpressions sont absolument conformes à la belle édition in-4°. Ils ont en outre établi deux éditions in-18, à l'usage des écoles. Les éditeurs ont fait retoucher le cuivre du tome II de l'*Enéide*, in-8°, qui a été maltraité par leur imprimeur en taille-douce; ils s'obligent d'envoyer de nouvelles épreuves de cette gravure, *gratis* franc de port par la poste, à toute personne qui en fera la réclamation, franche de port.

L'Enéide traduite en vers français, avec des remarques sur les beautés du texte, par J. Delille, in-18, avec le texte, 4 gros volumes.

Prix, papier fin grand-raisin, avec 4 figures 14 fr. Papier vélin superfin, broché en carton, 4 fig. 34 fr. Le même satiné, et cart. par Bradel, fig. avant la lettre, 41.

A l'usage des écoles

Papier fin carré d'Angoulême, 4 fig. petit caractere, 10 fr. Papier commun carré, sans fig. petit caractere, 7 fr.

In-8°, avec le texte, 4 gros volumes.

Papier fin grand-raisin, 4 fig. 24 fr. Papier vélin superfin, broché en carton, 4 fig. 54 fr.. Le même, sat. et cart. par Bradel, fig. avant la lettre, 66 fr.

In-4°, avec le texte, 4 gros vol.

Papier commun jésus, sans fig. 60 fr. Papier vélin grand-jésus superfin, cart. 4 fig. 240 fr. Le même sat. et cart. orné de 16 figures avant la lettre, 360 fr.

Le Printems d'un Proscrit, poëme en trois chants, précédé d'une dissertation sur l'origine et le caractere distinctif de la poésie descriptive, et suivi deplusieurs lettres sur la Pitié, adressées à M. Delille par M. Michaud, quatrième édition, considérablement augmentée; petit in-8°. papier vélin, br. en carton, fig. Prix, 6 fr.

La Gastronomie ou *l'Homme des champs à table*, pour faire suite à l'*Homme des champs* de M. Delille, poëme didactique en quatre chants, par J. B.....x. —Troisième édition considérablement augmentée, à laquelle on a ajouté un grand nombre de pièces fugitives de l'auteur, vol. in-18, orné d'une nouvelle figure. — Papier fin grand-raisin, 2 fr. 50 c. Papier vélin cartonné, 6 fr.

MUSIQUE.

Roland, chanson militaire tirée du 3e acte de *Guillaume-le-Conquérant*, mise en musique, avec accompagnement de forté-piano ou de harpe; par Alexandre Choron. — Prix, 1 fr. 25 cent.

A Paris, chez Leduc, rue de la Loi.

LIVRES DIVERS.

Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentée par figures, avec des explications tirées des saints-peres; par A. J. D. Bassinet, ci-devant chanoine, archidiacre, prévôt des chapitres et administrateur du diocese de Verdun; ornée de six grandes cartes géographiques, pour servir à l'intelligence de l'*Histoire sainte*; des portraits des personnages les plus célebres de la Bible, et de cinq cent vingt estampes, représentant les principaux traits de l'*Ancien* et du *Nouveau testament*, dessinés d'après les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres, Raphaël, Rubens, le Poussin, le Guide, le Clerc, etc. etc., gravées au burin, par Voysard, et autre graveurs célebres.

Troisième année. ANCIEN TESTAMENT.

Dix-neuvieme livraison, contenant six estampes.

Pl. 110. Thamar conduite au supplice, d'après Heemskerck.
111. La Chasteté de Joseph, d'après Raphaël.
112. Joseph mis en prison, d'après Tempeste.
113. Joseph explique les songes du grand-échanson et du grand-pannetier, d'après Luiken.
114. Les songes de Pharaon, d'après le Sueur.
115. Joseph présenté à Pharaon, pour expliquer ses songes, d'après le Clerc.

Vingtieme livraison, contenant six estampes.

Pl. 116. Joseph explique les songes de Pharaon, d'après Raphaël.
117. Le triomphe de Joseph, d'après le Clerc.
118. La prévoyance de Joseph, d'après Bartholomé.
119. L'arrivée des freres de Joseph en Egypte, d'après Bartholomé.
120. Les freres de Joseph sont accusés d'être des espions, d'après Raphaël.
121. Jacob laisse partir Benjamin, d'après Tempeste.

Chaque livraison, de format très-grand in-8°, prise au magasin, se vend 2 fr. 50 cent.

Il paraît déjà, 1°. le Nouveau-Testament, 74 estampes, y compris trois grandes cartes géographiques en 13 livraisons ou brochés, 33 fr.

2°. Toute la Genèse, 135 estampes, y compris trois grandes cartes géographiques, et les portraits de Moyse et d'Abraham en 23 livraisons ou brochés en 2 gros vol. 57 fr. 50 cent.

Nota. On vend séparément l'ancien et le Nouveau-Testament; ceux qui prendront tout ce qui paraît de l'un ou de l'autre, les recevront port franc par la poste aux prix annoncés ci-dessus.

On souscrit à Paris, chez Desray, libraire, rue Hautefeuille, n° 36, quartier Saint-André-des-Arcs.

Supplément au Traité des affections vaporeuses des deux sexes, ou *Maladies nerveuses*, dans lequel on trouve, 1° une nouvelle édition, considérablement augmentée, du Mémoire et des Observations cliniques sur l'abus du quinquina; 2° la Réfutation de la doctrine médicale de Brown; 3° une Notice sur l'Electricité, le Galvanisme et le Magnétisme; par P. Pomme, médecin de la faculté de Montpellier, membre de la Société académique des sciences de Paris, des Sociétés de Vaucluse et de Marseille, etc. etc. Tome III.

Ce volume, de 272 pages in-8° sur beau papier, imprimé avec soin, fait suite à toutes les éditions du même auteur, et sur-tout à la sixieme, publiée par le même libraire, en 2 volumes in-8°, ornée du portrait de l'auteur, la seule complette et avouée. Ce IIIe volume se vend séparément 3 fr. 50 cent.; franc de port, 4 fr. 50 cent. Les trois volumes ensemble, brochés, 12 fr.; franc de port par la poste, 15 fr.

A Paris, chez Cussac, imprimeur-libraire, rue Croix des-Petits-Champs, n° 33; à Lyon, chez Maire, grande rue Merciere; et à Rouen, chez les freres Vallée.

On trouve chez le même, la nouvelle édition des *Œuvres de Plutarque*, revue par M. Clavier, 23 vol. in-8° avec fig. et un grand nombre de médaillons d'après l'antique, à raison de 6 fr. le volume.

Le *Barême général*, d'après le nouveau système, 1 vol. in-8°. Prix 6 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant....	56 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$ c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{4}$	184 $\frac{1}{2}$
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s. d. p 6 f	81 s 6d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ perte,
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{2}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr. 5 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 50 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1115 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. le Conciliateur, suivi des Fausses Confidences.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Deux Meres, Guerre ouverte, et la comtesse d'Escarbagnas. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Rabelais, Edouard et Adele, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 4e repr. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Le Billet de Logement; la Lanterne magique; suivi de Bombarde, parodie des Bardes.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 1 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, sont officiels.

N° 322. *Jeudi, 21 thermidor an 12 de la République* (9 août 1804.)

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE.

Baltimore, le 16 juin (27 *prairial*.)

Le fameux voyageur prussien, baron de Humboldt, qui arrivait il y a quelques jours à Washington, avec deux de ses intrépides compagnons. Il y a six ans que ce philosophe observateur, après avoir renoncé à l'aisance et aux avantages dont il jouissait dans son pays, ainsi qu'à la faveur du roi d'Espagne qui l'honore d'une bienveillance particulière, s'est aventuré, par amour pour les sciences, et par un goût très-décidé pour les recherches, dans une zone de labyrinthe dont il devait craindre de ne jamais sortir. Exposé à une multitude de périls et de fatigues, dans les régions les moins connues du nouveau Monde, il a courageusement lutté contre les climats et les dangers de toute espèce. Il a pénétré fort avant dans l'intérieur de l'Amérique méridionale, où il a observé, avec une attention particulière, le règne végétal et le règne animal, étudié les mœurs des habitans, suivi leur économie politique dans tous ses détails, et fait, pour ainsi dire, un recensement général d'une population sur laquelle on n'avait encore acquis que des données vagues. Il a fait aussi beaucoup d'observations astronomiques avec des instrumens dont il était pourvu. Les montagnes, les volcans, les mines de ces vastes contrées, rien n'a échappé à son attention. Il a eu le singulier bonheur de supporter, sans en être aucunement incommodé, des chaleurs assez excessives pour élever le mercure à 105 degrés; enfin, il a passé par cette foule de variations extraordinaires de température, dont rien ne peut donner l'idée dans les autres régions du globe.

De tous les traits de courage et d'intrépidité par lesquels il a rendu son voyage si intéressant et si remarquable, il n'en est aucun que l'on puisse comparer à l'audacieuse entreprise de parvenir au sommet de la montagne la plus élevée de la terre, et dont aucune autre n'approche pour la hauteur. Il est non-seulement le premier étranger qui ait jamais exécuté un projet aussi hardi; mais il a eu en cela l'honneur d'en avoir plus fait qu'aucun naturel du pays.

M. Humboldt se propose de repasser incessamment en Europe, où il publiera le résultat de ses recherches. On ne doute pas que ces mémoires n'offrent des détails très-précieux sur une partie assez vaste de l'Amérique méridionale.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 19 juillet (30 *messidor*.)

L'Empereur vient de joindre à ses domaines d'Autriche la ville de Lindau, qu'il a achetée avec un territoire assez considérable, et notre gouvernement est actuellement en marché pour l'acquisition de Kempten. Ces arrangemens donnent lieu à beaucoup de raisonnemens en Allemagne. Les uns disent qu'il est contraire à la constitution de l'Empire qu'on puisse, par des traités particuliers, déranger l'équilibre de l'Allemagne; qu'en se procurant ainsi des principautés particulières, on parvient à contraindre les possesseurs voisins de traiter à leur tour. Il arriverait ainsi que l'Allemagne se réduirait insensiblement à un petit nombre de puissances, et qu'un jour elle serait partagée entre deux ou trois. Cependant, le véritable souverain de l'Allemagne est le corps germanique. Il est contraire à tous les principes qu'on puisse augmenter ou détruire le nombre des parties indépendantes sans le concours du souverain.

Lindau est une très-bonne acquisition; elle est située au milieu du lac de Constance, et elle serait très-utile aux armées autrichiennes. En considérant cette acquisition sous ce point de vue, on craint qu'elle ne donne à la France des inquiétudes qui ne pourraient que s'accroître si, comme on le dit, l'Autriche était sur le point d'acquérir d'autres possessions, et de conclure des traités pour augmenter celles qu'elle a en Souabe d'une population d'une quarantaine de mille hommes. Plusieurs personnes sont disposées à penser que l'Autriche et la France avaient également gagné en élignant leurs frontières réciproques, et que l'Autriche a politiquement tort de vouloir les rapprocher.

Stutgard, 28, juillet (9, *thermidor*.)

L'administration publique s'améliore journellement dans les deux nouvelles provinces autrichiennes, la Dalmatie et l'Albanie. Les postes, qui autrefois n'étaient point connues dans ces deux pays, y sont maintenant généralement organisées et offrent une grande facilité au commerce. Les nouvelles grandes routes qu'on y a construites sont achevées; aussi, les communications des Dalmatiens et des Albanèses avec les autres habitans des Etats autrichiens, sont devenues depuis un an environ plus fréquentes que jamais. Le nouveau gouverneur de la Dalmatie et de l'Albanie, M. le feld-maréchal Brady, y est rendu avec M. Roedlich.

Ratisbonne, le 27 juillet (8 *thermidor*.)

On écrit de Berlin que M. le comte de Haugwitz se retire définitivement du ministère, avec une pension considérable, et que M. le baron de Hardenberg a le porte-feuille des affaires étrangères.

INTERIEUR.

Calais, le 19 thermidor.

L'Empereur a passé hier la revue des troupes qui composent notre garnison.

Il a été très-satisfait des régimens à pied, de la cavalerie de la réserve. Il a témoigné particulièrement sa satisfaction à M. Paleutres, colonel du 13e régiment de chasseurs, qui a été chargé de la formation et de l'instruction de ces corps.

Paris, le 20 thermidor.

M. Chaptal ayant donné sa démission du ministère de l'intérieur, M. Champagny, ambassadeur à Vienne, a été nommé ministre de ce département. Le portefeuille a été confié par *intérim* à M. Portalis, ministre des cultes.

Lettre de Sa Majesté à M. Chaptal.

M. Chaptal, ministre de l'intérieur, je vois avec peine l'intention où vous êtes de quitter le ministère de l'intérieur, pour vous livrer tout entier aux sciences. Mais je cède à votre désir. Vous remettrez le portefeuille à M. Portalis, ministre des cultes, en attendant que j'aie définitivement pourvu à ce département. Désirant vous donner une preuve de ma satisfaction de vos services, je vous ai nommé sénateur. Dans ces fonctions éminentes, qui vous laissent plus de tems à donner à vos travaux pour la prospérité de nos arts et les progrès de notre industrie manufacturière, vous rendrez d'utiles services à l'Etat et à moi.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Calais, le 18 thermidor an 12.

Signé. NAPOLÉON.

CODE CIVIL.

Suite du discours prononcé au corps-législatif par M. Grenier, orateur du tribunat, sur le projet de loi relatif à la Vente, *formant le titre XI du livre III du Code civil.*

CHAPITRE III.

Des choses qui peuvent être vendues.

Je me contenterai de fixer vos regards sur les deux principales dispositions de ce chapitre, consignées dans les articles XVIII et XIX.

Suivant le droit romain, qui était généralement observé à ce sujet, et qui avait force de loi, le vendeur et l'acquéreur pouvaient respectivement vendre et acheter la chose qu'ils auraient su ne pas appartenir au vendeur; l'acquéreur avait le droit ou de revendiquer la chose vendue, si elle venait au pouvoir du vendeur, ou si celui-ci était dans l'impossibilité de la délivrer, l'acquéreur pouvait réclamer des dommages intérêts à raison de l'excès de valeur de la chose vendue au-delà du prix de la vente.

Cette législation qui, dans quelques cas, pouvait favoriser des vues immorales, a paru contraire au vrai principe de la vente. Son unique but doit être la transmission d'une propriété: or la vente d'une chose qui n'appartient pas au vendeur, telle, par exemple, que celle qu'un fils ferait d'un immeuble appartenant à son père encore vivant, ne peut être le germe d'une transmission de propriété.

Il a donc paru plus conforme à la nature des choses et aux vues saines de la morale, d'annuller l'engagement comme vente. Il ne pourra donner lieu qu'à la seule restitution du prix; et dans le cas où il ne serait pas établi que l'acquéreur eût su que la chose était à autrui, l'acte ne produira qu'un seul effet, qui sera de donner lieu à des dommages-intérêts. Il n'aura pu acquérir la propriété, parce que son vendeur n'a pu lui transmettre plus de droit qu'il n'en avait; mais ne devant pas être victime de sa bonne foi, il pourra réclamer des dommages intérêts.

Au surplus, il est aisé de comprendre que cette disposition législative a principalement trait aux immeubles, et qu'on ne peut l'appliquer aux objets qui font la matière des transactions commerciales, et qu'il est au pouvoir et dans l'intention du vendeur de se procurer.

La seconde disposition de ce chapitre que j'ai en vue est celle de l'article XIX, qui veut qu'on ne puisse vendre la succession d'une personne vivante, même de son consentement.

On n'a jamais dû tolérer que les successions de personnes vivantes devinssent un sujet de trafic, et la matière des contrats ordinaires. Elles ne peuvent être assurées que par des dispositions qui prennent leur source dans des affections purement morales, ou qui sont commandées par le maintien de l'ordre public, qui exige une succession de biens, comme il y a succession de personnes.

En adoptant ce principe, les Romains étaient tombés dans une espèce de contradiction, en voulant, dans une de leurs lois, que la succession d'une personne vivante pût être vendue lorsque la vente était faite de son consentement. Cette exception n'était point admise dans la jurisprudence française, ou au moins dans plusieurs tribunaux; et le projet de loi, en la rejetant, fera disparaître toute difficulté.

CHAPITRE IV.

Des obligations du vendeur.

Ce chapitre commence par deux dispositions générales. En premier lieu, il consacre un principe élémentaire en matière de vente, en disant art. XXI, « que le vendeur est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige, et que tout pacte obscur ou ambigu s'interprète contre le vendeur. »

On sent en effet que le vendeur connaissant particulièrement tout ce qu'il vend et tous ses accessoires, ayant fixé le prix qui lui est accordé par l'acquéreur, sachant que la délivrance et la garantie sont les conditions premières de la vente, s'il y avait quelque doute sur ces objets, on devrait l'interpréter contre lui, parce qu'il a été en son pouvoir, et qu'il a dû expliquer à cet égard la convention, et que toute réticence de sa part devient suspecte.

Mais aussi c'est relativement à ces objets que se borne la règle d'interprétation contre le vendeur; car par rapport aux autres clauses de la vente, qui seraient autant du fait de l'acquéreur que de celui du vendeur, en cas d'obscurité ou d'ambiguité, la manière de les entendre serait soumise aux règles générales de l'interprétation des conventions; et l'on ne doit pas voir une idée contraire dans les termes dans lesquels le second paragraphe de l'article est conçu, parce qu'il est évident qu'il se rapporte à ce qui fait l'objet du paragraphe premier; c'est-à-dire l'obligation, de la part du vendeur, *d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige*.

En second lieu, ce chapitre fixe, art. XXII, les deux obligations principales du vendeur, dont l'une est de délivrer, et l'autre de garantir la chose qu'il vend. Pour procéder avec plus d'ordre, chacune de ces obligations fait l'objet d'une section particulière: dans une première on explique les règles relatives à la délivrance; une seconde renferme celles qui concernent la garantie.

Dans la section première, on voit comment l'obligation de délivrer les immeubles est remplie;

Comment s'opère la délivrance des effets mobiliers;

De quelle manière se fait la tradition des droits incorporels;

A quel lieu doit se faire la délivrance des objets mobiliers;

Quels sont les droits de l'acheteur si le vendeur ne fait pas la délivrance au tems convenu;

Dans quel cas le vendeur peut, pour la sûreté du prix de la vente, se dispenser de faire cette délivrance ou la retarder;

Quel tems il faut considérer pour régler, dans quel état doit être la chose sujette à délivrance.

Toutes les dispositions relatives à ces objets sont d'une justice dont l'évidence obtient l'assentiment à la simple lecture, et cette évidence ne pourrait être que troublée par des explications.

On pourrait, au premier abord, trouver trop de laconisme dans l'art. XXXIV, où il est dit « que l'obligation de livrer la chose comprend ses accessoires, et tout ce qui a été destiné à son usage perpétuel. »

Mais toute explication eût été inutile, parce que dans le titre du Code, *de la distinction des biens*, on verra à sa véritable place tout ce qui peut former les accessoires d'un immeuble, et tout ce qui doit être considéré comme ayant été destiné à son usage perpétuel.

Les dispositions les plus importantes de la section 1re du chap. IV, que nous examinons, sont celles qui concernent les engagemens respectifs des parties sur la contenance des immeubles vendus.

Une distinction nécessaire à cet égard forme la base des dispositions du projet de loi.

Ou la vente d'un immeuble a été faite avec indication de la contenance, à raison de tant la mesure, ou la vente porte seulement sur un corps certain dont la contenance est indiquée sans qu'il soit dit que les parties aient entendu vendre et acheter respectivement, *à raison de tant la mesure.*

Au premier cas, il a paru juste que le vendeur fût obligé de délivrer à l'acquéreur, s'il l'exigeait, la quantité indiquée au contrat, et que si cela n'était pas possible au vendeur, ou que si l'acquéreur ne l'exigeait pas, le vendeur fût obligé de souffrir une diminution proportionnelle du prix.

Le prix de la vente n'est pas fixé pour le corps entier, mais pour chacune des parties indiquées qui le composent, et qui en déterminent l'étendue. L'acquéreur ne doit donc payer qu'à raison de la quantité exacte de ces parties, et aucune erreur sur ce point n'est excusable pour le vendeur.

Et si dans le cas dont je viens de parler, au lieu d'un déficit il se trouve une contenance plus grande que celle exprimée au contrat, alors on a pensé que l'acquéreur devait avoir le choix de fournir le supplément du prix, ou de se désister du contrat, si l'excédent est d'un vingtieme au-dessus de la contenance déclarée.

On remarque une différence entre la circonstance de l'excédent de contenance, et celle du déficit; c'est que pour la premiere l'acquéreur peut se désister du contrat, au lieu qu'à l'égard de la seconde, cette faculté ne lui est pas accordée. La raison en est que lorsqu'il y a une moindre étendue, l'acquéreur est toujours présumé avoir voulu l'acheter, et il est incontestable qu'il en a les moyens, puisqu'il avait voulu en acquérir une plus grande; au lieu que lorsqu'il y a excédent de contenance, en forçant l'acquéreur de payer le supplément du prix, ce serait l'obliger à acheter plus qu'il n'aurait voulu, et que peut-être il ne pourrait payer. Mais pour que l'acquéreur puisse se désister de la vente, il faut un excédent d'un vingtieme en sus de la contenance indiquée, un excedent moindre n'a pas paru suffisant pour donner lieu à la résolution de la vente.

Au surplus on ne perdra pas de vue que les parties peuvent, par des conventions particulieres qui ne soient pas illicites, modifier les regles générales prescrites par la loi. Ainsi, pour me borner à un seul exemple, il peut y avoir des cas où un acheteur ne se serait pas déterminé à acquérir un objet, s'il n'avait pas, jusqu'à la plus exacte précision, la contenance qu'il a desirée, et que le vendeur lui a indiquée, parce que sans cela cet objet pourrait ne pas servir à ses desseins. Alors rien n'empêcherait qu'en cas du moindre déficit dans la contenance, la vente ne pût être résiliée; mais il faudrait une stipulation expresse: car dans le silence des conventions, les parties sont toujours présumées s'en être rapportées à la sagesse de la loi sur leurs intérêts et sur leurs droits respectifs.

Je passe au second cas que j'ai déjà annoncé, c'est-à-dire, lorsque la vente n'a pas été faite avec indication de contenance *à raison de tant la mesure*; et alors soit que la vente soit faite d'un corps certain et limité, soit qu'elle ait pour objet des fonds distincts et séparés, soit qu'elle commence par la mesure ou par la désignation de l'objet vendu, suivie de la mesure, l'expression de cette mesure ne donne lieu à aucun supplément de prix en faveur du vendeur, pour l'excédent de mesure, ni en faveur de l'acquéreur, à aucune diminution de prix pour moindre mesure, qu'autant que la différence de la mesure réelle à celle exprimée au contrat serait d'un vingtieme en plus ou en moins.

L'intention des parties s'est plutôt portée sur le corps vendu que sur chacune de ses parties en particulier. La contenance a cependant dû déterminer le prix; mais on a été fondé à penser qu'une erreur peu importante n'a pu influer sur la fixation de ce prix: et en déterminant le résultat de l'erreur au-dessus d'un vingtieme en plus ou en moins, on s'est décidé par la jurisprudence de la plupart des tribunaux de France, et on a pu s'étayer d'une autorité respectable sans doute, qui est la disposition de l'article X du titre XV de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669.

Encore faut-il remarquer l'attention du législateur sur la maniere de déterminer ou l'augmentation ou la diminution. S'il y avait plusieurs héritages vendus avec des indications particulieres des contenances, et qu'il y eût une erreur dans la contenance indiquée par rapport à l'un des héritages, alors la détermination et l'appréciation de l'erreur devraient se faire sur deux bases qu'il faudrait combiner. L'une serait le déficit ou l'excédent de la contenance, l'autre serait la portion du prix qu'il faudrait assigner à l'héritage sur la contenance duquel il y aurait erreur, respectivement à la valeur totale des objets compris dans la vente.

Si, en effet, deux héritages de même étendue étaient vendus moyennant un seul prix, et que celui sur la contenance duquel il y aurait un excédent ou un déficit d'un vingtieme, eût, relativement à l'infériorité de la qualité du terrein, ne comporter qu'un quart du prix de la vente; alors le résultat de l'erreur ne serait pas au taux exigé par la loi pour qu'il y eût lieu à réclamation. Dans ce cas il faut que l'erreur sur la contenance soit telle qu'elle produise une erreur dans la même proportion, sur la valeur réelle. C'est ce que dit le projet de loi, quoique laconiquement, par ces termes de l'art. XXXVIII, *eu égard à la valeur de la totalité des objets vendus.*

Les autres articles de cette section ne sont que des conséquences sagement déduites des principes que je viens d'exposer sur les erreurs relatives à la contenance. Mais vous aurez sans doute remarqué la sagesse de l'article XLI, qui veut que l'action à ce sujet soit intentée dans l'année, à compter du jour du contrat, à peine de déchéance.

La seconde section du chapitre IV renferme les regles relatives à la garantie.

L'esprit d'analyse et de méthode a fait distinguer deux objets dans la garantie; savoir, la possession paisible de la chose vendue, et les défauts cachés *qui pourraient s'y trouver*, ou ceux désignés de tout tems par ces expressions, *vices rédhibitoires*, et sous ces deux rapports la section est divisée en deux paragraphes.

Par rapport à la garantie en cas d'éviction, on retrouve dans le projet de loi les principes éternels consacrés par les lois romaines, et qui sont puisés dans l'équité naturelle.

La garantie est de droit; on peut la modifier, y renoncer même. Mais aucune stipulation ne peut mettre le vendeur à l'abri de la garantie de ses faits personnels et de la restitution du prix. Il est impossible qu'en ne vendant rien on touche un prix. Il était cependant juste qu'il y eût une exception à cette regle, lorsque l'acquéreur avait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il aurait acheté à ses périls et risques; alors l'acte prend le caractere d'un contrat aléatoire.

Lorsque la garantie a été promise, ou qu'il n'a rien été stipulé à ce sujet, le projet de loi regle ce qui doit être restitué à l'acquéreur en cas d'éviction, d'une maniere positive, et d'après les principes reçus jusqu'à présent.

Quant à la garantie des défauts de la chose vendue, on y retrouve les mêmes idées de justice et de morale.

Quelques personnes regretteront peut-être que le projet de loi ne contienne pas le détail des vices rédhibitoires qui concernent principalement les ventes de certains animaux, et de quelques denrées.

Mais le législateur a sagement fait de s'interdire à cet égard une disposition générale. Quelquefois la loi, dans son action, doit prendre le caractere de l'administration.

Il existe des différences qui tiennent aux localités, et la loi, pour vouloir être uniforme, deviendrait souvent injuste. Il faut donc dans ces cas que la loi respecte des usages antiques et invariables qui sont eux-mêmes devenus une espece de loi vivante.

Il a donc suffi de dire, comme on le voit dans l'article LXVII, que l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant leur nature et l'usage des lieux où la vente a été faite.

(*La suite à un prochain numéro.*)

SCIENCES. — LITTÉRATURE.

Essai sur les prétendues découvertes nouvelles, dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles; par M. C ... — An 11. (1803). (1)

Il ne s'agit point ici d'examiner qui des anciens ou des modernes ont excellé dans telle partie des sciences ou des beaux-arts; quelles importantes découvertes de nos savans ont amené des améliorations dans l'emploi des instrumens propres aux manufactures, et si la navigation, le commerce et l'industrie ont aggrandi leur sphere par les progrès des connaissances physiques. Ces questions qui semblent n'en pas former, et dont la solution est moins difficile que le développement utile, auraient exigé de la méthode et un travail régulier; elles ne sont point l'objet que s'est proposé l'auteur; il a voulu seulement présenter au public un essai, c'est-à-dire, un recueil de pieces détachées qu'on pourrait plutôt nommer décousues, sur quelques parties des sciences et de la littérature.

Après une préface dont il n'est pas aisé de voir le rapport avec le reste du livre, et où l'auteur paraît oublier, que la modération et le choix des expressions sont des qualités du style, que la déclamation et l'enflure attestent le défaut de goût et l'oubli des convenances dans l'écrivain, M. C... se fait le défenseur de tous ceux qui depuis deux cents ans ont parlé d'une maniere plus ou moins confuse de l'art d'enseigner à parler aux sourds-muets, ou qui l'ont pratiqué avec plus ou moins de succès; ce qui le conduit à disputer à l'abbé de l'Epée l'honneur de cette découverte, et le tribut de reconnaissance publique qu'elle lui a mérités.

Sans doute il n'est personne tant soit peu lettré qui ne sache qu'avant l'estimable abbé de l'Epée, il avait été fait des tentatives même heureuses dans l'art dont nous lui devons la pratique et l'utile emploi; jamais il n'est venu à l'esprit de qui que ce soit de nier que des hommes ingénieux aient imaginé qu'à l'aide de signes, de mouvemens des levres, de caracteres mobiles, on ne pût parvenir à donner aux sourds-muets un moyen de se faire entendre. Mais il y a loin de là au perfectionnement de l'art et à la pratique aisée des méthodes propres à le rendre d'une utilité réelle à la société. Sans cette distinction aussi juste que fondée, il n'y a pas une découverte qu'on ne pût contester à son auteur, puisqu'on pourrait, en derniere analyse, en trouver les élémens dans des essais grossiers ou dans des effets du hasard qui n'en présenteraient cependant qu'un simulacre propre tout au plus à en faire un objet de curiosité ou de simple raisonnement.

C'est donc avec justice et une reconnaissance fondées, que l'on regarde généralement en France l'abbé de l'Epée comme le premier qui nous ait apporté le bienfait d'un art aussi précieux.

Les circonstances qui dirigerent son attention vers cet objet, sont de nature à confirmer cette maniere de voir, et ajoutent à l'estime que l'on éprouve pour ce vertueux ecclésiastique. Nous nous permettrons d'en donner l'aperçu; après quoi nous reviendrons au livre de M. C....

Deux sourdes-muettes vivaient dans la maison paternelle, à Paris. Ces deux sœurs recevaient des leçons du pere Famin, doctrinaire, qui essayait de remplacer chez elles la parole et l'ouie par des moyens mécaniques. On avait obtenu quelque succès quand elles perdirent ce charitable instituteur. L'abbé de l'Epée eut occasion d'aller dans cette maison; il fait quelques questions; les deux muettes restent immobiles, les yeux fixés sur leur ouvrage. Il parle encore, on ne lui répond pas davantage; il ignorait que ces jeunes personnes étaient condamnées à ne jamais entendre. La mere, qui était absente au moment où l'abbé de l'Epée était entré, arrive; tout s'explique; dès ce moment, il forme le projet de suivre les intentions bienfaisantes du pere Famin, et de rendre à ces jeunes filles la parole et l'ouie. Plein de ces idées, il ne fut pas long-tems sans retourner à cette maison; il essaya diverses méthodes; enfin, il trouva dans les différentes combinaisons des signes matériels, le moyen de représenter les choses ou l'équivalent de toutes les idées. Dès ce moment les progrès furent rapides, et le secours de l'art, assuré à la société.

Il est donc difficile que nous ne donnions pas à l'abbé de l'Epée le titre d'inventeur: car il l'est pour nous; il l'est pour tant de malheureux, qui lui doivent une seconde existence: il l'est pour l'Europe, qui lui doit ce nouveau bienfait, réalisé par son zele et son esprit appliqué.

On ne veut pas pour cela nier qu'un religieux espagnol, de l'ordre de Saint-Benoist, nommé Pierre Ponce, n'ait aussi dans le 16e siecle tenté à apprendre à parler et à écrire au fils du gouverneur de l'Arragon, muet de naissance; ce fait est attesté par des écrivains de cette nation, et par l'épitaphe même gravée sur le tombeau de ce moine estimable, mort en 1584; on sait que M. Pereyra, juif espagnol, parvint également, en 1747, à rendre l'usage de la parole et à apprendre à écrire au fils de M. d'Azy d'Etavigny, directeur des fermes de la Rochelle, et qu'il lut un mémoire, en 1749, à l'académie royale des sciences, sur ses succès; qu'enfin M. Wallis, professeur de mathématiques en l'université d'Oxfort, et M. Conrad Amman, hollandais, avaient fait paraître au commencement du dernier siecle, des écrits sur cette matiere; que même le pere Lana, jésuite, avait fait imprimer, en 1670, dans son livre de *Arte magistrâ*, un chapitre sur les moyens

(1) Un volume in-8°, de l'imprimerie de Patris, rue de la Colombe, en la Cité. Prix, 4 francs.

d'apprendre à lire à un aveugle-né ; que plusieurs autres écrivains avaient également indiqué des moyens possibles de communiquer avec les muets par signes ; mais, enfin nous le répétons, cela ne diminue en rien le mérite de l'abbé de l'Epée, parce qu'il y a loin d'essais isolés ou de dissertations spéculatives à la pratique méthodique et perfectionnée de l'art que l'on lui doit.

Cette partie du livré de M. C..., est la seule où l'on peut le suivre, parce que, dans le reste, il ne garde aucune règle de méthode. C'est d'abord une suite de chapitres traduits de l'ouvrage de Lana, qui, de son tems, pouvait avoir quelque mérite, mais qui aujourd'hui ne présente que des idées informes ou absurdes. Ce qu'il dit, par exemple, de la manière dont on peut communiquer ses idées à de grandes distances, est aussi éloigné de l'art des télégraphes que la chaumière d'un hottentot l'est d'un palais européan. Ajoutez qu'à l'époque même où il écrivait, l'art des signaux à la mer, soit à l'aide du canon, de fanaux ou de pavillons, était supérieur à ce qu'il enseigne comme un secret rare ; il n'est guères possible de faire plus de cas des raisonnemens et des prétendues expériences à l'aide desquels il veut enseigner à faire une grande machine plus légere que l'air et propre à s'y élever ; presenter cette idée comme l'équivalent de la découverte des balons aérostatiques, c'est abuser de quelques rapports qui n'établissent point la similitude des deux objets. Quelque chose de plus étonnant encore, ce sont les efforts que fait M. C..... pour étayer et accréditer ce que dit ce même jésuite de l'art de transmuer les métaux en or. Est-il un sophisme que l'on n'ait réfuté sur cette prétendue science, dont le plus sûr résultat, si elle existait, serait d'avilir tellement les signes monetaires et les moyens d'échange, qu'il faudrait bientôt un quintal d'or ou d'argent pour se procurer une livre de viande ?

Viennent ensuite d'autres chapitres de Lana sur le mouvement perpétuel, c'est-à-dire, le secret de l'exécuter ; sur l'art de planter le blé et de le multiplier à l'aide des sels *reproductifs* que donnent les germes contenus dans les cendres de la paille, etc. etc. ; articles remplis d'erreurs ou de faux principes que deux siecles de travaux ont à peine effacés des esprits crédules ou prévenus.

A quoi bon les reproduire ? est-ce ainsi que l'on peut contribuer aux progrès des connaissances utiles ? et a-t-on bonne grace à se plaindre de l'indifférence que l'on montre pour certains écrits lorsqu'on met si peu de choix dans les matieres ou si peu de soin à les traiter.

M. Dutens, de la Société royale de Londres, a fait une dissertation savante pour prouver que beaucoup de découvertes que l'on regarde comme modernes avaient été connues des anciens ; c'est une maniere de voir qui, comme toutes les opinions, peut être défendue avec plus ou moins de succès ; mais M. Dutens n'a point cherché à justifier les principes faux, les erreurs et les mépris des anciens ; il a présenté d'ailleurs son sentiment en écrivain exercé dans les matieres qu'il traitait ; exemple que l'on ne saurait trop engager ceux d'aujourd'hui à suivre.

L'auteur a été plus heureux dans la seconde partie de son ouvrage où il traite de la littérature, de la poésie, de l'art du théâtre : il s'y attache particuliérement à la réfutation de la poétique de M. Marmontel. Ce morceau, qui paraît écrit depuis long-tems, et dont au surplus nous ne prétendons pas justifier toutes les idées, se fait lire avec interêt.

PEUCHET.

SCIENCE MÉDICALE. — NOSOGRAPHIE.

Beytrage zur übschaftlichen Arztney-Lehre der süchten oder so genanten langwierigen krankheiten, etc. ; ou Eclaircissemens sur la nature et sur le traitement méthodique des maladies appelées *chroniques*, par le docteur Saiffert ; suivis d'un vocabulaire des mots particuliers à la langue médicale (1).

Le titre que nous ne faisons ici que traduire, semble promettre un traité complet des *maladies chroniques* ; c'est un sujet vaste, mais hérissé de difficultés d'autant plus grandes, que les élémens de ces maladies ont été jusqu'ici mal analysés : la goutte, l'épilepsie, la pulmonie confirmée, et une foule d'autres affections morbifiques, sont encore reconnues incurables dans l'état actuel de nos connaissances médicales ; cependant cet état s'améliore sensiblement, et par lui vont s'accroître les ressources de la nature et de l'art. Le nouvel établissement, fondé à Montpellier, pour l'examen approfondi et le traitement des maladies réputées *incurables*, appelle, sur cette branche de clinique particuliere, l'attention des physiologistes, des anatomistes, des praticiens les mieux exercés dans l'art d'observer et de guérir. On est donc fondé à croire que ces sortes de maladies, bien déterminées par leurs causes et par les altérations qu'elles produisent, cesseront enfin d'être l'écueil de la médecine, et l'objet des spéculations de l'empirisme.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts et au zele des savans qui essaient de répandre quelque jour sur une matiere encore très-obscure, et le nouvel ouvrage du docteur Saiffert, nous offrant le résultat d'une longue étude et d'expériences bien suivies, nous paraît devoir exciter le plus vif intérêt. Nous ignorons encore jusqu'où l'auteur a étendu ses recherches, et combien de maladies il a décrites ; en publiant en ce moment la premiere partie de ses *Eclaircissemens*, il ne nous apprend point quels sujets il se propose de développer dans les parties subséquentes. Nous allons rendre compte des deux volumés dont se compose cette premiere partie, dans l'ordre qu'y a suivi l'auteur lui-même.

Il annonce, dans une courte préface, qu'il n'a entrepris la nosographie des *affections chroniques*, que pour l'instruction des peres et meres, qui, par la lecture de son ouvrage, pourront facilement prévenir la naissance ou les suites de ces sortes d'affections, et pour éclairer la pratique des médecins qui auront à traiter des maladies semblables à celles qu'il a eu occasion d'observer. Il s'adresse sur-tout à ses compatriotes allemands. Non-seulement il écrit son ouvrage dans leur langue, mais il entreprend en outre de réformer l'orthographe de cette langue, et d'établir une nomenclature nouvelle des termes techniques, qu'il veut substituer aux termes employés jusqu'ici, pour exprimer les parties du corps humain, les maladies et leurs remedes.

Nous n'attacherons pas à ces deux réformes projettées, d'autre importance que celle que le docteur Saiffert y attache lui-même ; il ne donne sa nouvelle orthographe que comme un essai, du mérite duquel il rend juges ses concitoyens ; elle ne reparaît plus dans le second volume. Mais il tient davantage à sa nouvelle nomenclature allemande, qu'il conserve dans toute cette premiere partie, et dont il semble décidé à se servir dans la suite de l'ouvrage. Nous remarquerons à cet égard, que la premiere réforme ne peut s'opérer que dans le pays même, par ceux qui y vivent, et qui, parlant habituellement et correctement la langue, sont plus à portée d'en saisir les nuances et d'en suivre les variations. La seconde, quelque lumineuse que soit sa marche, et quelles facilités qu'elle puisse trouver dans le génie de la langue allemande, n'en exige pas moins un tribunal compétent, c'est-à-dire l'usage des savans qui parlent et qui écrivent le mieux cette langue. L'art de contracter et de réunir plusieurs mots en un seul, reconnait des lois grammaticales, dont il ne faut jamais s'écarter lorsqu'on veut être bien entendu. Trop d'indulgence en ce point ramenerait infailliblement la vogue des phrases de plusieurs lignes, formées d'un seul ou tout au plus de deux mots composés.

Essayons maintenant de faire connaître la théorie et la pratique de l'auteur, dans les maladies qu'il a décrites, sans cependant nous astreindre à le suivre dans ses longues et fréquentes digressions. Il signale trois especes de maladies dont il assigne la cause, ou dans la *délitescence*, ou dans la *répercussion* des humeurs. Ainsi *la gourme*, ou cette espece de *croûte laiteuse* des enfans, qui ne s'est point portée à la surface de leur peau, ou qui en a été répercutée par des remedes intempestifs ; ainsi le flux hémorroïdal et le vice goutteux repoussés dans la masse des humeurs, jouent, selon l'auteur, le principal rôle dans l'hypocondriacie qui attaque les hommes, dans les maladies hystériques et dans l'induration des glandes du sein, dont les femmes sont spécialement affligées. Voilà donc trois affections bien différentes par leurs caracteres, et qui sont ici rapportées à une même cause. L'expérience devant seule motiver une opinion, nous nous ferons un devoir de mettre sous les yeux des hommes de l'art et du public, les observations sur lesquelles l'auteur fonde sa théorie.

Une fille de 13 ans, non encore réglée, fournit, en l'année 1772, la premiere observation d'une espece de maladie que le docteur Saiffert appelle *catalepsie léthargique*, avec ou sans convulsions. Jusqu'à l'invasion de cette maladie, la jeune personne avait joui constamment d'une parfaite santé ; on n'avait aperçu en elle aucune espece d'éruptions ou de *croûte de lait* ; point de maladies pédiculaires, vermineuses etc. si communes à l'enfance ; l'état cataleptique qui lui survint aux approches de l'âge nubile, se manifesta par les symptômes que nous allons bientôt décrire ; l'accès qu'elle éprouvait, au renouvellement de la lune, était remarquable par sa durée qui était de 36 heures, tandis que les autres n'étaient que de 9 à 12 heures ; les médecins qui furent appelés pour donner leurs soins, prescrivirent, les uns la saignée, les autres les *emménagogues*.

Ces remedes augmenterent le mal, et le grand accès de trente-six heures se prolongeait jusqu'à quarante-cinq et quarante-huit heures, lorsque le docteur Saiffert consulté se rendit pour être témoin d'une de ces attaques, dont il était facile de prévoir le retour, parce qu'elles avaient lieu à jours et heures fixes. Un quart d'heure avant la chûte, le pouls s'accélera, le visage devint plus rouge, et au moment même de l'invasion, les yeux s'ouvrirent et se fermerent trois fois de suite ; la malade tomba dans un état de mort apparente ; le nombre des pulsations revint de quatre-vingt-cinq à soixante-dix-huit par minutes, et cessa bientôt d'être sensible. La couleur du visage changea peu ; tous les membres demeurerent flexibles, quoique sans mouvement ; la région de l'*utérus* et celle de l'ombilic avaient augmenté de chaleur et de volume : cette derniere région éprouva pendant treize minutes des soubresauts ou contractions sensibles au toucher ; la vapeur répulsive qui partait de ce foyer, ternit une glace, et enleva des plumes légeres jusqu'à un pouce de hauteur ; le même miroir promené sur différentes parties du corps, et présenté au visage, ne se ternit point ; et les plumes n'indiquerent aucune trace de respiration par le nez et la bouche. L'accès dura treize heures, nombre égal à celui des minutes, qu'avaient duré les soubresauts de la fosse ombilicale. Ce rapport des deux nombres est constant dans ces sortes d'attaques, et a servi au docteur pour en pronostiquer la durée. L'accès se termina par des baillemens fréquens, et par le même mouvement des yeux qui s'était fait remarquer au moment de l'invasion.

Nous avons donné cette premiere observation avec le plus grand détail, parce que les autres offrent des phénomenes tout semblables. Nous remarquerons en même tems que lorsqu'on ouvra la veine d'un malade dans cette léthargie, le sang ne jaillit point, il coule seulement par gouttes, comme après la piqûre d'une sang-sue. Le malade n'est d'ailleurs sensible ni au froissement, ni à la percussion, ni à la brûlure. La faculté de sentir paraît éteinte chez lui ; il ne rêve même point, et ne se souvient en aucune maniere, du tems qu'il a passé dans cet état.

D'après les renseignemens obtenus de la fille malade et de ses parens, le docteur Saiffert soupçonna que la *gourme* ou les *croûtes de lait* qui n'avaient jamais été expulsées, s'étaient portées, aux approches de la puberté, vers la région de l'*utérus*, où elles occasionnaient les désordres dont nous venons de parler. Il ordonna l'usage des pilules, composées de fiel de bœuf, de dragrède sulphuré et d'extrait de plantes ameres ; et pour rappeler à la tête l'humeur qu'il accusait, il prescrivit des lotions épispastiques au cou ; il régla en conséquence le régime : par ces remedes, les accès diminuerent et disparurent ; le gonflement des glandes du cou, et l'éruption qui parut à la tête, durerent quelques mois, et cesserent d'eux-mêmes. Le flux périodique eut lieu régulierement et sans aucune douleur. La fille qui fait le sujet de cette observation, vivait encore en 1792, et n'avait, depuis sa guérison, essuyé aucune autre maladie.

La seconde observation concerne une femme mariée, âgée de 37 ans, chez laquelle la répercussion de l'humeur, dite *gourme* ou *croûte laiteuse*, avait déterminé une maladie semblable à celle précédemment décrite, mais dont l'accès durait jusqu'à 77 heures. Elle fut traitée par les mêmes remedes et avec un egal succès.

En 1794, la fille du chevalier de X***, âgée de 13 ans, tomba dans la même espece de catalepsie, doué aux mêmes causes ; elle commençait à être traitée par le docteur Saiffert, lorsque le pere, retirant sa confiance, appela d'autres hommes de l'art, qui la soignerent la malade et lui ôterent la vie, ainsi que l'auteur l'avait prévu. Le corps fut ouvert en présence des médecins et du consentement des parens : on ne trouva aucune lésion organique dans le cerveau. Mais le *pancreas* avait acquis un double volume, et les glandes de la matrice furent trouvées dures et cartilagineuses.

Les 4e et 5e observations furent faites sur deux religieuses, âgées, l'une de 23 ans, l'autre de 19, traitées inutilement de la maladie périodique dont il s'agit, par plusieurs hommes de l'art, qui continuerent de leur donner leurs soins, concurremment avec notre auteur, dont ils suivirent exactement les prescriptions, avec un succès non équivoque.

Huit autres femmes, affligées de la même maladie, reçurent les mêmes secours, et avec des résultats non moins heureux. Mais l'épouse d'un artisan, qui avait succombé avant que de semblables secours pussent lui être administrés, ne fournit à l'auteur que l'occasion d'une seconde autopsie cadavérique, à laquelle il assista accompagné de deux chirurgiens. A l'ouverture du corps, on trouva le cerveau parfaitement sain ; mais on remarqua, en ouvrant la poitrine, un épanchement de sérosités entre les poumons et la plevre. Les glandes sécrétoires de la bile avaient triple volume ; celles du mésentere étaient ou flétries ou remplies de sérosités. La rate contenait une espece de liquide lymphatique, dont la couleur approchait de celle de l'urine. La vesicule du fiel ne renfermait qu'une petite quantité de fluide, d'un jaune verdâtre. Les plis de la matrice offraient

---

(1) Deux vol. in-8°. Prix, 16 fr., et 19 fr. 30 cent. pour les départemens.

A Leipzig, chez Frédéric Vieweg ;

Et à Paris, au bureau de la société philotypographique allemande, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, n° 1050.

une assez grande quantité de sérosités, dont la couleur paraissait être d'un rouge foncé; les glandes de ce viscère étaient plus ou moins engorgées, et présentaient beaucoup d'aspérités de couleur lardacée, sans être squirreuses.

La sixième et dernière observation, consignée dans ce premier volume, nous offre l'historique de la maladie de la princesse de Lamballe, que les médecins avaient regardée comme une épilepsie incurable avant l'année 1785, époque à laquelle elle fut appelé le docteur Saiffert. Cette maladie céda entièrement aux soins et à la méthode de ce dernier. Les tracasseries, et même les vexations que celui-ci se plaint d'avoir éprouvées alors de la part des médecins ses collègues, ou de la part d'agens moins connus, ne pouvant déceler qu'un esprit de parti, ou des intrigues de cour, n'appartiennent point au sujet de l'observation; le récit, renvoyé par l'auteur à des notes particulières du second volume, peut en être retranché; et les autres événemens, qui tiennent à l'histoire de la révolution, trouveraient mieux leur place ailleurs que dans un ouvrage de ce genre, qui semble ne devoir admettre rien d'étranger à la science médicale.

On voit par les faits ci-dessus exposés, que l'auteur reconnaît une cause humorale de ces étranges affections hystériques, dont il donne la description et le traitement: il n'attribue point ces phénomenes morbifiques à des spasmes nerveux, ou à des causes purement morales. L'hypocondriacie chez les hommes, est due, selon lui, aux mêmes principes ou élémens, elle naît du même foyer ou levain morbifique; de l'humeur concentrée ou répercutée, dont le genre de vie, et mille circonstances, peuvent favoriser la dégénérescence ou l'exaltation. La peur, le chagrin, la faiblesse, etc. etc., ne jouent donc ici qu'un rôle secondaire, et doivent passer pour *effets*, plutôt que pour causes.

Les observations que l'auteur cite à l'appui de son opinion, montrent des phénomenes singuliers d'hypocondriacie, provenant de la même source précédemment indiquée, et guéris par les mêmes procedés. De trois malades hypocondriaques, deux recouvrèrent la santé; l'autre ne succomba que parce que son état ne permettait déjà plus qu'on le soumît à aucune espece de traitement: il fut ouvert après sa mort. Le ventricule exhala une odeur infecte. Le péritoine, flétri, était parsemé d'aspérités et de points très-durs. Les parties cartilagineuses de l'hypocondre étaient sillonnées. Le foie parut flasque et sec, quoique sans duretés. La rate, un peu plus volumineuse que ne le comporte son état naturel, avait des callosités dans plusieurs de ses parties. La glande mésentérique présentait divers points d'élévation semblables à de petites poires, plus molles que dures. Le pancréas avait plus que le triple de son volume naturel, et la vésicule du fiel contenait de petites pierres; les intestins grêles étaient farcis d'une espece de bouillie, qui répandait une odeur acide; les gros intestins ne renfermaient que des matieres seches et endurcies; la partie intérieure des intestins était inégale et bourgeonnée dans sa surface. Les émulgentes étaient flasques et desséchées.

Nous faisons connaître ces altérations, parce qu'elles peuvent, ainsi que la nature des remèdes, employés avec succès, éclairer la marche des praticiens dans des maladies aussi compliquées que celles dont l'auteur retrace avec soin tous les symptômes. On trouve dans son recueil l'histoire d'une hypocondriacie exaltée, qui portait le malade à aboyer et à se donner les habitudes et le nom d'un chien. Cette malad e est décrite par les anciens, qui l'ont nommée *cynanthropie*. L'auteur n'en a rencontré qu'un seul exemple dans sa pratique.

Un troisieme et dernier genre d'observations, nous fournit quatre exemples d'engorgemens squirreux des glandes du sein chez les femmes. Ces squirres, lorsqu'ils n'ont pas encore acquis le plus haut degré d'induration, et lorsqu'ils sont dûs aux causes humorales déjà assignées, cedent facilement aux remèdes toniques et ecphractiques employés dans les cas précédens.

Une telle analogie ne peut qu'intéresser l'art, et fixer l'attention des observateurs. Nous aurons sans doute besoin de multiplier les observations de ce genre. Mais celles-ci doivent être méditées; elles portent d'ailleurs un caractere d'authenticité, qui ne peut être suspect. L'auteur parle de faits, qui ont eu une publicité remarquable; il cite les noms de médecins encore vivans qui en ont été témoins; ses prescriptions sont simples, et il n'en fit jamais aucun mystere.

Mais, quelle que soit l'importance des matieres qui font le sujet des observations précédentes, nous pensons que l'ouvrage qui les renferme a besoin d'être modifié et retouché, avant qu'il soit traduit en notre langue. L'auteur devra sur-tout en retrancher tous les détails oiseux, beaucoup de dialogues insignifians, et enfin de longues et fastidieuses lamentations sur les catastrophes révolutionnaires, ou sur les querelles qu'on peut lui avoir mal-à-propos suscitées.

L'édition allemande, telle qu'elle vient de sortir des nouvelles presses des *philotypographes allemands*, se fait principalement remarquer par la beauté des caracteres qu'on y a employés. Les fautes y sont bien corrigées par des *errata*, placés à la fin de chacun des trois volumes; ce qui nous donne lieu de croire que ceux qui restent à imprimer seront encore mieux soignés. L'auteur annonce, à la fin de l'*errata* du second volume, que des observations sur l'hystéricie et sur la pulmonie, entreront dans la seconde partie de ses *Eclaircissemens*. Nous ne manquerons pas d'en rendre compte dès qu'elles paraîtront. TOURLET.

BEAUX-ARTS.

Avis aux Souscripteurs des monumens antiques du Musée Napoléon.

Les monumens antiques du Musée Napoléon, gravés par Thomas Piroli, avec une explication, publiés par F. et P. Piranesi frères. A Paris, 5e livraison.

Les frères Piranesi ont l'honneur de prévenir MM. leurs souscripteurs que M. Schweighaeuser a terminé le travail qu'il s'était proposé de faire.

Jaloux de remplir envers le public l'obligation de continuer à lui présenter un texte bien soigné, les frères Piranesi ont prié M. Louis Petit-Radel de s'en charger. Ils espèrent qu'on ne verra pas sans un nouvel intérêt un nom connu dans les lettres et les arts, s'associer pour la perfection de ce travail, à celui de M. Visconti qui veut bien en continuer la direction. Des travaux d'une érudition analogue ont établi les anciens rapports de cette estime mutuelle et de cette déférence due à la célébrité, qui promettent de réunir aujourd'hui dans ce travail l'accord de l'expérience et de l'esprit d'observation. On sait d'ailleurs que dans le cours de plusieurs années d'excursions faites sur le territoire des environs de Rome, M. Louis Petit-Radel a conçu le premier l'heureuse idée de vérifier l'Histoire des siecles les plus reculés de l'Italie et de la Grèce, par la critique comparée de beaucoup de monumens militaires, dont l'origine paraît devoir remonter aux plus anciennes colonies de ces deux contrées. Le public a été instruit, par la voie des journaux, des jugemens que l'Institut national a successivement publiés touchant cette découverte.

Antiquités d'Herculanum, gravées par Th. Piroli, et publiées par F. et P. Piranesi freres; 4e livraison.

A Paris, chez Piranesi freres, place du Tribunat, n° 1354; et Leblanc, imprimeur-libraire, maison abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, n° 1121.

MUSIQUE.

Collection de morceaux de chants, airs, duo, trio, romances, etc., extraits des Œuvres des plus célebres auteurs italiens, français et allemands, avec paroles françaises, arrangés en pour piano ou harpe; dédiée aux amateurs. N°s 17 et 18.

Cette double livraison se compose d'un duo délle Astuzie Feminili, de Nazolini; d'un autre duetto du Bourru bienfaisant, d'Haydn.

La souscription est toujours ouverte chez MM. Olivier et Godfroy, brevetés pour l'invention des caracteres mobiles de musique imprimée, Paris, boulevard Saint-Martin, n° 68.

Le prix de la souscription est toujours de 15 fr. pour Paris, et de 18 fr. franc de port, pour douze numéros de douze à quinze pages d'impression.

On trouve à la même adresse (musique également imprimée en caracteres mobiles):

1°. Duetto della Grotta di Trophonio de Paësiello, *dolce et la grecà musica*;

2°. Aria della Grotta di Trophonio, chantée par Mme Stuna Sacchi. — Prix 2 fr.

3°. Autre aria du même opéra, chantée par la même. — Prix 2 fr.

Les parties séparées se trouvent à la même adresse.

LIVRES DIVERS.

Le bon Jardinier, Almanach de l'an XIII, contenant ce qui concerne la culture générale de toutes les plantes potagères, des arbres fruitiers de toute espèce, des oignons et plantes à fleurs, même les plus rares, et des arbres et arbrisseaux d'ornement, dédié et présenté à Sa Majesté l'Impératrice, par M. D. L.

Prix, 3 fr. 50 cent. broché, 4 fr. 20 cent. relié, et 4 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor, n° 3.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	35 1/16	35 1/8
—— courant.	36 1/4	37 1/4
Londres.	24 fr. 75 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg.	186 1/4	184 1/2
Madrid vales.	fr. c	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr 65 c.	14 fr 42 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.	5 fr. 26 c.	5 fr 16 c.
Naples.		
Milan.	7 l. 19s d p 6f	8 l. 8 d.
Bâle.	1/2	1 1/2 p
Francfort.		
Auguste.	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 50 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13.	fr. c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France.	1115 fr. c
Actions des Ponts.	fr. c.
Caisse des Rentiers.	fr. c

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 8me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Adélaïde du Guesclin, et la 10e repr. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Re Theodoro, opéra en deux actes, mus. de Paësiello.

Théâtre du Vaudeville. Ida, M. Guillaume, et Ossian cadet, ou les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 5e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). Le Faux-Lord, et les deux Petits Savoyards.

Théâtre du Marais. Les Mineurs Suédois, suivis du Souvenir d'un Bienfait.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Aujfete champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de palons, etc. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix en de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut voir soi-même, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 322. *Vendredi, 22 thermidor an 12 de la République* (10 août 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 21 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

PAR jugement du 18 messidor an 12, sur la demande des héritiers présomptifs de Laurens Journé, parti depuis 10 ans sans qu'il ait donné de ses nouvelles;

Le tribunal de première instance séant à Auch, département du Gers, a ordonné qu'il serait fait contradictoirement avec le procureur impérial, une enquête à l'effet de constater ladite absence, le tout selon les formes prescrites par la loi.

Par jugement du 13 messidor an 12, sur la requête de Théodore Heister, cultivateur, demeurant à Lengsdorff, stipulant les intérêts d'Anne-Marguerite Decker, son épouse, héritiere présomptive de Jean Schieff, expositive que ledit Jean Schieff a quitté la commune de Flerzheim depuis plus de dix huit ans sans nouvelles;

Le tribunal de première instance séant à Bonn département de Rhin-et-Moselle, a ordonné qu'en exécution des dispositions du Code civil, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Schieff; a nommé en outre le sieur Aleff, notaire à Flerzheim, pour administrer les biens délaissés par le présumé absent.

Par jugement du 11 messidor an 12, sur la requête présentée par Pierre-François Louis, Jean-Baptiste Baron et Claudine Louis, son épouse, duement autorisés, et autres intéressés;

Le tribunal de première instance séant à Paris, département de la Seine, a ordonné que pardevant le sieur Fanod, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête, à l'effet de constater l'absence de Mathieu Barmont, qui s'est embarqué en 1793, en qualité de troisieme lieutenant, sur le corsaire *le Républicain*, et dont on n'a reçu aucunes nouvelles depuis longues années.

Par jugement du 22 messidor an 12, vu la demande de Jean-François Lempriere, fils, de Saint-Lô, au service de l'Empire, 1er régiment de cavalerie légere, en déclaration d'absence de Marin Lampriere, son oncle, qui a quitté la ville de Saint-Lô en 1793, et n'a point donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Le tribunal de première instance à Saint-Lô, département de la Manche, a ordonné que, contradictoirement avec M. le procureur impérial, il sera fait enquête pour constater l'absence de Marin Lempriere.

Sur la demande du sieur Lavaud, le tribunal de première instance de Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne, a ordonné, par jugement du 13 messidor dernier, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, sur l'absence d'Antoine Redon, parti de son domicile depuis dix ans sans avoir donné de ses nouvelles.

Par jugement du 1er prairial an 12, à la requête d'Anne-Bernard, femme Vidal duement autorisée, et autres intéressés;

Le tribunal de premiere instance, séant à Toulon, département du Var, a ordonné qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Pierre Bernard qui, depuis long-tems, n'a point donné de ses nouvelles.

Par jugement du 24 ventose an 12, sur la demande de Louis Josset, tuteur des enfans mineurs de Louis Jean et Marie Cherel, expositive qu'Antoine Leroy, leur oncle, est absent depuis plus de dix-huit ans de la commune de Plélan, sans avoir donné de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance, séant à Mont-Fort, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné qu'il serait procédé, dans les formes voulues par la loi et contradictoirement avec le procureur impérial, à une enquête pour constater ladite absence.

CODE CIVIL.

Fin du discours prononcé au corps-législatif par M. Grenier, orateur du tribunat, sur le projet de loi relatif à la Vente, formant le titre XI du livre III du Code civil.

CHAPITRE V.

Des obligations de l'acheteur

Deux dispositions contenues dans ce chapitre doivent fixer votre attention. La premiere, regle les cas dans lesquels l'intérêt du prix de la vente est dû; la seconde établit le droit du vendeur sur la chose vendue, lorsque le prix ne lui est pas payé.

Relativement au premier objet, c'était une question controversée de savoir si l'intérêt du prix était de droit, et abstraction faite de toute convention. Les auteurs et les tribunaux étaient divisés à cet égard. Le projet de loi fait cesser toute difficulté par l'article 71, en reglant de la maniere la plus précise les cas dans lesquels les intérêts sont dus.

Par rapport au second objet, on doutait encore si le vendeur, qui n'était pas payé du prix de la vente, pouvait en demander la résolution pour se mettre en possession de l'objet vendu, ou s'il ne devait pas le faire vendre judiciairement, sauf à faire valoir son privilege sur le prix, même malgré une stipulation contenue dans le contrat, qu'on regardait comme comminatoire. En un mot, devait-il être considéré comme propriétaire ou seulement comme créancier privilégié? La jurisprudence sur ce point était vacillante.

Le projet de loi, après avoir d'abord adopté, et avec raison, le principe que la condition sous laquelle la transmission de la propriété avait été faite n'étant pas remplie, cette transmission de propriété pouvait être révoquée, est parti ensuite d'une distinction infiniment juste.

Ou le contrat de vente ne contient pas de stipulation relativement à la résolution de la vente par le défaut de paiement du prix, ou cette stipulation existe.

Au premier cas la résolution de la vente est prononcée de suite, si le vendeur est en danger de perdre la chose et le prix; si ce danger n'existe pas, le juge peut accorder à l'acquéreur un délai plus ou moins long, suivant les circonstances. Ce délai passé sans que l'acquéreur ait payé, la résolution de la vente sera prononcée. La seule circonstance de l'expiration du délai consomme le droit du vendeur à la chose, et la résolution de la vente devient forcée. Le juge n'a qu'à prononcer que ce droit est acquis.

Au second cas, c'est-à-dire s'il a été stipulé qu'à défaut de paiement du prix dans le terme convenu, la vente serait résolue de plein droit, cette clause n'a pas paru suffisante pour faire retourner la propriété au vendeur: cependant comme la stipulation donne au droit de ce dernier une nouvelle énergie, l'acquéreur pourra bien conserver l'objet vendu en payant même après l'expiration du délai, tant qu'il n'a pas été mis en demeure par une sommation. Mais si l'acquéreur ne répond pas à cette sommation par le paiement, le juge ne peut accorder aucun délai, et la résolution de la vente est opérée par la force de la convention.

Une législation aussi juste et aussi précise assure l'exécution des contrats, en même tems qu'elle tarit la source des procès.

Ce que nous venons de dire n'a lieu que pour les ventes d'immeubles. La résolution de la vente d'objets mobiliers est réglée d'une maniere précise dans un autre article du même chapitre V.

CHAPITRE VI.

De la nullité et de la résolution de la vente.

Deux sortes de résolution de la vente sont l'objet de ce chapitre. L'une par l'exercice de la faculté de rachat, l'autre par la vilité du prix.

On n'a pas cru devoir priver le vendeur de la faculté de pouvoir racheter l'héritage, et elle ne peut naître à l'acquéreur lorsqu'il consent que cette faculté soit une condition de la vente.

Mais cette faculté de rachat est organisée de la maniere la plus heureuse par le projet de loi.

Il s'agissait d'abord de concilier l'intérêt particulier du vendeur avec l'intérêt public qui s'oppose à ce que les propriétés demeurent pendant long-tems incertaines et flottantes.

C'est d'après cette idée que la faculté de racheter ne pourra être stipulée pour un terme excédant cinq années.

Ensuite le terme fixé sera de rigueur, et il ne pourra être prolongé par le juge.

Le délai courra contre toutes personnes, même contre le mineur, sauf, s'il y a lieu, le recours contre ceux qui sont chargés de l'administration de leurs biens, parce qu'il s'agit d'un délai conventionnel qui doit courir contre toutes sortes de personnes, à la différence de la prescription légale.

Quand on connaît les entraves tolérées, établies même pour l'ancienne jurisprudence sur cette matiere, de combien de procès ne voit-on pas étouffer le germe dont la convention la plus précise ne pouvait mettre l'acquéreur à l'abri! Si le délai dans lequel la faculté de rachat devait être exercée était illimitée, il était prorogé à trente ans, c'est-à-dire au terme des prescriptions ordinaires. S'il était limité, l'acquéreur devait toujours mettre le vendeur en demeure, quelque stipulation qu'il y eût dans le contrat, et il fallait au moins deux jugemens pour que la déchéance devint définitive. Ce n'est pas tout: quand la faculté de rachat était illimitée, et par conséquent prorogée à trente ans, on avait imaginé de considérer ce délai comme une prescription légale qui dès-lors était suspendue à l'égard du mineur. La faculté de rachat est donc ramenée par le projet de loi aux principes de l'équité, à l'exécution des contrats.

Lorsqu'il y a transmission de la faculté de rachat et de l'héritage acquis sous cette faculté, en faveur d'autres personnes, à titre successif, ou à titre particulier, l'exercice du rachat pouvait rencontrer des difficultés. Elles sont prévues par le projet de loi par des dispositions de détail dont je crois inutile de vous entretenir.

Je passe à la rescision de la vente pour cause de lésion.

Vous connaissez, citoyens législateurs, les diverses opinions qui se sont formées sur la question de savoir si cette lésion devait ou non être conservée. Je me contenterai de les rapporter en substance.

Ceux qui s'étaient décidés pour l'exclusion de la rescision se fondaient sur l'intérêt public, qui souffrait de ce que les propriétés, quoique légitimement acquises, étaient incertaines pendant le long espace de dix années entre les mains des acquéreurs qui négligeaient la culture, et n'osaient faire des améliorations dont ils craignaient de perdre le bénéfice; sur ce que le vendeur connaissait mieux que l'acquéreur lui-même la nature et la valeur de ce qu'il vendait, que souvent l'acquéreur courait même plus de risques que le vendeur: ce qui avait donné lieu à un ancien proverbe conservé par quelques auteurs, *qu'il y a plus de fous acheteurs que de vendeurs*; sur ce que l'ordre de la société exige qu'on maintienne la foi des contrats; et sur ce qu'enfin cette action était abolie par la loi du 14 fructidor an 3, et que ce n'est pas sans inconvénient qu'on revient sur un point de législation une fois établi.

Les partisans de la rescision disaient que l'on était forcé de convenir que, sinon tous les vendeurs, au moins plusieurs étaient pressés par le besoin, et que cette circonstance, dont on pouvait aisément abuser, les mettait dans la nécessité de vendre à bas prix; que le principe d'humanité qui avait dicté la fameuse loi 2e au code *De rescindendâ venditione*, qui n'admettait la rescision que lorsqu'il y avait une lésion de plus de moitié du juste prix, et qui était suivie dans toute la France, que ce motif d'humanité, dis-je, restait dans tous les cœurs; que ce qui avait donné lieu au proverbe ancien, que j'ai déjà rappelé, c'étaient principalement les risques que l'acquéreur pouvait courir relativement aux hypotheques dont l'héritage vendu pouvait être grevé, et que ces risques étaient devenus infiniment moindres par l'établissement d'un régime hypothécaire; qu'une lésion de plus de moitié dans le juste prix prenait le caractere d'un véritable dol que la loi ne devait pas consacrer; qu'enfin la loi du 14 fructidor an 3 avait été provoquée par les embarras qu'avait éprouvés l'exercice de l'action en rescision à raison de la concurrence du papier-monnaie avec le numéraire métallique, et en sorte qu'on devait regarder cette loi comme produite par des circonstances passageres.

Le conseil-d'état et ensuite le tribunat ont adopté ces derniers motifs, et le principe qui en fait la base est tellement honorable, qu'il y a lieu de penser qu'ils détermineront aussi votre opinion.

Mais le projet de loi, en venant au secours d'un vendeur qui peut avoir fléchi sous le joug

impérieux de la nécessité, affaiblit aussi d'une manière bien sensible les inconvéniens qui pouvaient accompagner la demande en rescision.

1°. En ce qu'il faut que la lésion soit au-dessus des sept douzièmes du juste prix, au lieu de la moitié;

2°. En ce que la demande doit en être formée dans deux ans, au lieu de dix;

3°. En ce que ce délai court contre les mineurs, les femmes mariées, les interdits et les absens, venant du chef du majeur qui a vendu; que même il n'est pas suspendu pendant la durée du tems du rachat qui aurait été stipulé;

Enfin, à raison des formes nouvelles qui doivent précéder le jugement sur la demande en lésion, et que, sans doute, vous avez remarquées.

Le projet de loi contient encore sur cette matière une disposition importante par l'effet qu'elle doit produire; c'est celle qui veut que la demande en rescision n'ait pas lieu *en toutes ventes qui, d'après la loi, ne peuvent être faites que d'autorité de justice.*

On disait autrefois que la rescision ne devait point être admise contre *les ventes forcées.* Ces expressions étaient équivoques, et donnaient lieu à des contestations qui embarrassaient les tribunaux.

Le projet de loi établit une règle simple, et dont les conséquences peuvent être appliquées avec sûreté. Tout se réduit à examiner si la vente a pour principe la volonté libre de ceux dont les biens sont vendus, ou si l'intervention de la justice était absolument nécessaire d'après la loi pour que la vente eût eu son effet; si c'est en un mot la justice qui vend pour suppléer au défaut de volonté ou de capacité de la part de celui dont la propriété est vendue. La recherche de ce principe est si aisée, qu'il est inutile de proposer des exemples.

Chapitre VII.

De la licitation.

Je ne vous entretiendrai pas sur ce chapitre. Les principes qui y sont établis sont d'une telle certitude, qu'on ne peut prévoir qu'il se soit élevé quelque doute dans les esprits.

Chapitre VIII.

Du transport des créances et autres droits incorporels.

Indépendamment des effets mobiliers et des immeubles, il y a une troisième espèce de propriété qui peut faire l'objet de la vente; ce sont les créances et autres droits incorporels. La vente ou cession de cette espèce de biens tient à des principes particuliers, qui sont établis par le projet de loi sur des bases certaines, et qui étaient posées par des lois existantes.

Vous approuverez sans doute, citoyens législateurs, qu'on ait conservé une disposition morale qui nous était transmise par le droit romain, et qui est consignée dans l'art. CXVIII du projet de loi, qui veut que celui contre lequel on a cédé un droit litigieux puisse s'en faire tenir quitte par le cessionnaire, en lui remboursant le prix réel de la cession avec les frais des loyaux coûts, et les intérêts.

Mais en même tems le projet de loi, art. CXIX, règle avec une exactitude propre à prévenir toutes difficultés, les cas où il doit y avoir exception à cette règle, qui sont au nombre de trois.

Vous penserez sans doute qu'il était superflu de rappeler que dans les mêmes cas il n'y a plus lieu à la prohibition d'acquérir, prononcée contre certaines personnes par l'art. XVI, parce qu'alors on ne peut pas dire que l'acquéreur soit un cessionnaire de droits litigieux dans le sens de la loi.

Mes collègues et moi sommes chargés par le tribunat de vous déclarer que, d'après les motifs dont je viens de faire l'analyse, il a voté l'adoption du projet de loi soumis à votre sanction.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

Extrait du rapport sur un ouvrage intitulé : Mémoire sur les eaux minérales de Naples, et sur les bains de vapeurs, préparées à Paris dans l'établissement des citoyens N. Paul, Triayré et compagnie; *par Attumonelli.*

La Société nous ayant chargés de lui rendre compte de cet ouvrage, nous allons faire connaître le plan et la marche de l'auteur.

Dans l'introduction, il donne d'abord une idée générale des eaux minérales du cratère de Naples; il parle ensuite de l'efficacité des eaux minérales factices, qui peuvent suppléer aux eaux minérales naturelles, et même les surpasser; enfin il établit que son but dans ce Mémoire n'étant principalement que celui d'exposer un système de doctrine pour le traitement de plusieurs maladies, il réduit les eaux minérales à quatre espèces principales; savoir, les sulfureuses, les alumineuses, les ferrugineuses et les alcalines.

Le citoyen Attumonelli divise son Mémoire en sept articles, qui comprennent plusieurs subdivisions. Il parle 1° de l'eau sulfureuse; 2° de l'eau de Pisciarelli ou alumineuse; 3° de l'eau ferrugineuse; 4° de l'eau de Gurgitelli ou alcaline; 5° des bains d'eaux minérales; 6° des bains de vapeurs; 7° des gaz des volcans.

I. Après avoir expliqué la manière de préparer l'eau sulfureuse, il fait voir son usage dans les acrétés des humeurs et dans les affections scorbutiques, en indiquant comparativement les différentes méthodes employées dans leur traitement. C'est particulièrement à la présence du gaz acide carbonique que l'auteur attribue les bons effets de l'eau sulfureuse dans les altérations de la bile et dans la jaunisse.

L'article est terminé par une dissertation sur la gonorrhée, pour laquelle il conseille d'abord l'eau sulfureuse; et après quelque tems l'eau de Pisciarelli.

II. Il fait une courte description de la chaîne des volcans des champs Phlégréens, et de leurs principaux phénomènes; il fait mention du lac d'Agnano, de la Solfatare, de Monte-nuovo, du lac d'Averne, et des exhalaisons de la Grotte du Chien: cette description est nécessaire pour répandre un grand jour sur différens objets dont il doit parler, et sert en même tems à faire connaître l'origine et la nature des principes de l'eau de Pisciarelli.

Il prouve son utilité pour terminer le traitement de la gonorrhée, qui il commence, comme nous l'avons dit plus haut, par l'eau sulfureuse.

L'auteur recommande fortement l'usage de l'eau de Pisciarelli dans les fleurs blanches. Il combat en même tems les préjugés qui ont régné sur la nature et les causes de cette maladie, qui provient toujours d'une faiblesse des vaisseaux de la matrice; et il indique les cas où l'on doit faire usage de cette eau en boisson ou en injection.

Il entreprend ensuite l'examen du diabète, qu'il attribue à l'atonie des nerfs, et au relâchement des vaisseaux des reins; il parle des différens remedes employés dans cette maladie, et fait voir que l'eau de Pisciarelli peut leur être substituée avec avantage, à raison de l'activité de ses principes.

Il passe ensuite à l'examen des hémorrhagies, fait l'histoire de ces maladies, et décrit en medecin très-instruit les causes qui les produisent, et les symptômes qui les accompagnent.

Ce second article est terminé par l'examen de l'usage de l'eau de Pisciarelli dans les maladies de la peau, telles que les affections dartreuses et la gale.

III. L'eau ferrugineuse, qui fait l'objet de ce troisième article, est employée dans les faiblesses d'estomac, dans les obstructions des visceres et dans les écrouelles.

Suivent ensuite des réflexions sur la nature et les causes des obstructions, et sur les bons effets de l'eau ferrugineuse dans la chlorôse: il examine encore qu'elles sont les circonstances où cette eau peut être utile dans l'asthme et dans l'hydropisie.

IV. Cet article est consacré à expliquer les différens usages de l'eau de Gurgitelli, qui a sa source dans l'île d'Ischia.

Le citoyen Attumonelli, après s'être occupé de la cause des calculs des reins, et des principes de ces concrétions, fait des recherches importantes sur les moyens de les dissoudre, et sur les précautions à prendre pour en éviter le retour, au nombre desquelles il place l'addition du carbonate de fer dans l'eau de Gurgitelli.

Il examine ensuite les propriétés de cette eau minérale dans les différens ulceres, tant externes qu'internes, dans l'étisie mésentérique, et enfin dans quelques maladies chirurgicales, telles que les ulceres invétérés, les caries, les faiblesses organiques, et les différentes espèces de prolapsus. Le succès de ce remede, dans ces derniers cas, rend cet article un des plus intéressans du Mémoire.

V. L'auteur parle ici des bains d'eaux minérales, et s'arrête particulierement sur leur usage dans plusieurs maladies d'atonie sur lesquelles les bains d'eau de Gurgitelli ont souvent produit des effets merveilleux: il avoue cependant qu'on peut traiter ces mêmes maladies par les bains d'eaux minérales des autres pays, telles que ceux de Plombieres, Barèges, etc., qui ne different que par leur plus ou moins d'activité. C'est au médecin à choisir celles qui lui paraissent le mieux assorties aux circonstances et à la force de ces maladies.

L'auteur indique ensuite l'emploi des bains d'eaux minérales dans le rhumatisme chronique et dans la sciatique. Il considere ensuite leur utilité dans les paralysies, et il pense que ces maladies proviennent d'une diminution de l'énergie du cerveau et des nerfs.

Il recommande encore l'usage des bains d'eaux minérales dans plusieurs maladies spasmodiques, et même dans l'épilepsie non organique.

Il parle enfin des vices de la matrice, qui sont des obstacles à la conception, et ne conseille les bains que lorsqu'ils proviennent de l'affaiblissement de l'utérus, du relâchement ou de l'engorgement de ses vaisseaux.

VI. Cet article parle des bains de vapeurs, dont on trouve plusieurs dans le cratère de Naples. Les étuves d'Agnano sont les bains de vapeurs composés; mais les bains de Néron à Baïes, et ceux de l'isle d'Ischia sont simples. Le citoyen Attumonelli considere leur usage dans les maladies cathérales invétérées, dans les douleurs provenant d'un virus vénérien, et particulierement dans la goutte.

Les sables chauds de l'île d'Ischia, dont parle ici l'auteur, doivent leur température à l'écoulement des eaux thermales que la pente du terrain amene jusqu'au bord de la mer. Cette espece de bains est une ressource utile dans les rhumatismes où il y a un épaississement considérable d'humeurs, et dans les paralysies.

VII. Le dernier article du Mémoire est une dissertation sur l'usage des gaz des volcans, particulierement dans quelques maladies chroniques de poitrine. L'auteur présente d'abord un précis historique des différens gaz que l'on a employés dans le traitement de la phthisie pulmonaire, et parle des résultats souvent funestes de ces expériences qui ont fait abandonner la médecine pneumatique, quoiqu'ils ne soient dus, selon lui, qu'à la gêne des poumons dans le mode de respiration adopté jusqu'à ce jour, et à l'irritation qui en est la suite.

A l'appui de cette opinion, le citoyen Attumonelli parle en détail des exhalaisons de la Solfatare, qui contiennent du gaz hydrogene sulfuré et de l'acide carbonique, et que l'on fait respirer avec le plus grand succès aux poitrinaires, lorsque les poumons n'ont pas encore éprouvé de fortes lésions, qu'ils n'ont que des ulceres superficiels, ou que les malades ne crachent que des humeurs lymphatiques et visqueuses. Pour obtenir les mêmes avantages, l'auteur fait pénétrer dans une chambre des doses exactes de gaz hydrogene sulfuré et d'acide carbonique, recueillis à l'appareil pneumato-chimique; il y introduit ensuite de l'eau en vapeur, dont le mélange en adoucissant ces gaz, permet au malade d'y respirer sans crainte. Cette disposition présente encore l'avantage de pouvoir proportionner à volonté la quantité respective de chacun de ces gaz, suivant les différentes circonstances de la maladie.

Il détermine enfin les cas où les poitrinaires doivent faire usage de l'eau de Gurgitelli et de celle de Pisciarelli.

Nous nous sommes abstenus de suivre l'auteur dans tous les développemens sur l'emploi des eaux minérales dans les maladies dont il parle; il aurait fallu copier l'ouvrage en entier pour ne rien diminuer de l'intérêt qu'il a su y répandre comme physicien, comme chimiste et comme médecin.

Cet ouvrage présente la réunion d'une théorie et d'une pratique également éclairées; chaque maladie, ainsi que son traitement, sont accompagnés de réflexions dont la lecture, et non un extrait, fera sentir tout le mérite.

D'après ces considérations, nous estimons que le mémoire du citoyen Attumonelli, sur les eaux minérales de Naples et leur usage dans différentes maladies, peut servir à éclairer les praticiens sur l'emploi des eaux minérales des autres pays, qui, quoique moins actives, appartiennent cependant aux mêmes especes; que l'eau sulfureuse à double gaz étant plus active que la simple, doit avoir aussi un plus grand degré d'efficacité; que l'eau de Pisciarelli, inconnue en France jusqu'à présent, et qui paraît exclusive à Naples par la nature de ses principes, intéresse beaucoup la pratique médicale; que l'eau de Gurgitelli, quoique se rapprochant de plusieurs eaux minérales de France, doit leur être souvent préférée, à raison de l'abondance de ses principes; et qu'enfin ces eaux minérales, préparées sous les yeux de l'auteur dans le superbe laboratoire des citoyens N. Paul, Triayre et compagnie, offrent, de même que leurs bains de vapeurs et leur appareil pour la respiration des gaz, des ressources importantes à la matiere médicale. Nous croyons, en conséquence que cet ouvrage peut être fort utile, et mérite de paraître avec l'approbation de la Société.

Delunel, Lafisse, Pelletier, Fourcy.

La Société a adopté les conclusions de ce rapport.

MÉLANGES. — ARCHÉOLOGIE.

Sur les pyramides d'Egypte (par L. Reynier.)

Après tant d'écrivains qui ont consacré leurs doctes veilles à parler des pyramides, peut-on avoir quelque chose de neuf à dire? Et cependant on aime encore à s'en occuper; tous ceux qui les ont vues, se croient autorisés à donner leur avis; je ferai comme les autres.

Leurs dimensions et la description des plus petits détails ont été publiés avec soin; c'est uniquement leur destination qui me paraît offrir quelques données intéressantes, sur lesquelles la pensée, et peut-être l'imagination, trouvent un champ vaste pour s'exercer.

Tous les livres de l'antique Egypte sont perdus, et le seul historien étranger qui ait visité le pays à une époque un peu reculée, est Hérodote. Il y a voyagé dans un tems où les Perses n'avaient pas eu le tems de changer les usages nationaux ; car la persécution de Cambyse fut trop passagere, et avant la dynastie des Ptolémées, qui ont eu l'adresse de combiner la religion du vainqueur avec celle des vaincus, sans porter atteinte aux intérêts de leur clergé, dont l'attachement à ses vieilles traditions fut naturellement affaibli par ce mélange ; il eut moins d'intérêt à les conserver dans leur antique pureté ; aussi Diodore et les autres Grecs, postérieurs à cette époque, qui parlent des antiquités égyptiennes, vu les circonstances où ils ont écrit, ne peuvent inspirer la même confiance.

On reproche à Hérodote d'avoir mêlé beaucoup de fables dans ses écrits : pour l'apprécier et le lire avec fruit, il faut se reporter au siecle où il travaillait. L'écrivain qui voulait jouir de sa gloire, devait lire ses ouvrages dans ces grandes assemblées, de la Grèce où des auditeurs, attirés par l'espoir du plaisir, auraient bientôt déserté l'auteur qui se serait livré à de froides discussions. L'éloquence du barreau, de la chaire, du théâtre exige des tableaux plus que des raisonnemens, des formes même un peu exagérées qu'adoucit la perspective ; il faut frapper l'imagination, pour obtenir des auditeurs une attention un peu suivie sur les choses utiles, mais moins saillantes, qui forment la base du discours. Tel est le point de vue sous lequel il faut lire Hérodote, alors ses exagérations s'éteignent ; on le voit tel qu'il doit être, tel qu'il aurait été si l'imprimerie lui avait fourni les moyens d'atteindre à la renommée, sans avoir besoin de provoquer l'attention de nombreux auditeurs.

Examinons aussi le degré de confiance que son témoignage peut mériter. Il a voyagé en Egypte après l'invasion de Cambyse, à la vérité, mais à une époque où la domination persanne était ébranlée par une fermentation interne, qui préparait l'affranchissement du pays et s'effectua une trentaine d'années après. Alors les prêtres n'avaient encore formé aucun amalgame étranger, comme ils le firent ensuite sous la domination des Ptolémées : aussi les traditions qu'ils communiquerent à Hérodote paraissent avoir été réellement celles conservées dans leur caste ; et Hérodote, les racontant comme les ayant reçues d'eux, détruit tout soupçon de les avoir inventées.

Mais ces prêtres étaient déjà dégénérés, lorsque Hérodote alla s'instruire auprès d'eux ; et leur décadence remonte, non pas aux persécutions de Cambyse dont l'effet aurait été contraire, mais à une époque plus reculée, que peut-être on n'a pas assez méditée ; c'est celle où leur caste prit un ascendant politique, et changea le gouvernement en une espece de théocratie. Je traiterai de cette époque dans mon *Histoire de l'économie des anciens*, parce qu'elle me paraît se lier à la décadence de l'industrie nationale. L'effet naturel de ce système, qui concentre l'instruction dans une seule caste, est d'éteindre les lumieres dans les autres ; elles n'en deviennent que plus dociles. Mais cette caste privilégiée n'ayant plus de concurrens, se relâche ; il lui suffit de savoir un peu plus que celles qui sont soumises à sa direction, pour maintenir son ascendant ; et de génération en génération l'abrutissement s'accroît, jusqu'à la commotion qui réveille les esprits, déchire leur bandeau, et fait naître un nouvel ordre de choses (1).

Les prêtres avec lesquels Hérodote a eu des relations, étaient trop postérieurs à l'époque où l'ascendant politique de leur caste s'est formé, pour avoir conservé toute l'instruction des tems anciens. Leur savoir paraît s'être réduit à quelques traditions, ou quelques compilations, abrégées des anciennes histoires et défigurées par l'esprit de caste : mais il est à présumer que le fond en est vrai.

Examinons maintenant les faits qu'on peut extraire d'Hérodote.

La grande pyramide, dit-il, a été construite par Cheops, qui y a préparé son tombeau, non dedans, mais dessous, et une dérivation souterraine du Nil y conduit l'eau qui l'entoure comme une île (2). Ayant épuisé toutes ses ressources avant d'avoir terminé son ouvrage, ce roi imagina de prostituer sa fille pour se procurer les fonds qui lui manquaient. Puis, ajoute Hérodote, cette fille, jalouse aussi d'éterniser son nom, continua le métier pour construire une pyramide du fruit de ses économies (3). Il est évident que c'est une anecdote inventée par la haine des prêtres, embellie pour amuser la Grèce.

(1) Comparez les écrits des premiers docteurs chrétiens, lorsqu'ils devaient lutter contre les Polythéistes et les Dissidens, avec ceux de leurs successeurs, lorsque les empereurs, instrumens du clergé, employerent leur pouvoir pour étouffer la voix des antagonistes. Chez les premiers, on voit le talent uni à l'instruction ; chez les seconds, quelquefois de l'éloquence, parce qu'elle est un don de la nature, mais toujours l'ignorance la plus crasse.

(2) Hérod. L. 2, c. 124 et 125.

(3) Hérod. L. 2, c. 126.

Après Cheops, régna Chephren son frere, qui construisit une autre pyramide ; l'eau y est conduite par un aqueduc, et non par des conduits souterrains (4).

Après Chephren régna Mycerinus, fils de Cheops, qui laissa aussi une pyramide (5).

Asychis succéda Mycerinus et fit bâtir une pyramide en briques (6).

Son successeur Anysis fut chassé par Sabacos, descendu de la Haute-Egypte (7).

C'est donc, suivant Hérodote, pendant le regne de cinq rois successifs que furent construites les pyramides, et nous pouvons ajouter à ce fait historique, qu'elles sont toutes réunies dans un seul endroit, et qu'on n'en trouve que là en Egypte ; ce qui tend à prouver qu'elles durent leur construction à un système différent de celui qui dirigea la construction des autres monumens du pays, et que les rois qui les firent élever étendirent seulement leur pouvoir dans ces étroites limites.

Hérodote va nous fournir encore de nouveaux renseignemens ; mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il est toujours l'organe des prêtres d'Egypte. Jusqu'à Cheops, dit-il, tout fut dans le meilleur ordre possible (8) ; cela veut dire que les prêtres chrouiqueurs étaient satisfaits : puis, ajoute-t-il, quand Cheops commença à régner, tous les maux tomberent sur l'Egypte, car les temples furent fermés, et il fut défendu de faire aucun sacrifice (9). Ainsi Cheops, auteur des pyramides, voulut changer le culte, et nous allons voir que cette conséquence est confirmée par l'analogie de formes et de culte que nous retrouvons aux Indes. Wilford, dont les recherches sont publiées dans les *Mémoires de Calcuta* (10), dit que les Brahmes, avec qui il s'est entretenu des pyramides, lui ont affirmé que la cuve de la grande salle avait servi, étant pleine d'eau, à faire surnager le lotus sacré, dans les cérémonies religieuses, et que le puits était destiné à procurer l'eau nécessaire. Les anciens avaient déjà remarqué que les Indiens ont des pyramides consacrées au culte (11), et les voyageurs modernes les ont décrites ; ainsi les Brahmes ont aperçu la destination des pyramides par leur analogie avec le culte antique de leur pays.

L'opinion que les pyramides sont des monumens religieux n'est pas nouvelle ; c'est celle de Langlès, dont les connaissances sont d'un grand poids ; c'est aussi celle du voyageur Shaw : le premier cite des auteurs arabes qui ont eu occasion de voir des Sabéens qui, de leur tems, s'y rendaient encore par esprit de dévotion (12). Dupuis cite aussi des auteurs arabes qui parlent des pyramides sous ce point de vue, et lui-même admet cette opinion (13).

Il est certain que la forme de la cuve qui est dans la salle de la grande pyramide détruit l'idée qu'elle ait pu servir de sarcophage. En admettant que son couvercle ait été brisé et qu'on ait eu le soin d'enlever les débris, la cuve porterait des traces de sa jonction, et on n'en aperçoit aucune. Mais je vais plus loin encore. Deux des pyramides de Saccarah sont ouvertes : les sables qui obstruaient la fin de la galerie de l'une m'ont arrêté ; mais j'ai pénétré jusques à la salle dans l'autre. Elle contient une cuve semblable au prétendu sarcophage de la grande pyramide de Gisch, mais brisée en plusieurs morceaux ; et, parmi les fragmens que j'ai observés avec soin, je n'en ai trouvé aucun qui fit partie d'un couvercle.

Peut-on supposer qu'on a emporté ces derniers et laissé ceux de la cuve exprès pour dérouter les antiquaires futurs ? Cette considération suffit pour lever tous les doutes qui pourraient exister sur la destination de ces salles intérieures dans les pyramides. Tout en effet, sous ces voûtes obscures, porte cette empreinte de terreur qui impose à l'imagination, et la rend plus disposée à recevoir les impressions dont on veut la frapper ; et le soupirail, ouvert dans une des parois de la grande salle, trop étroit pour qu'on puisse y pénétrer, dont par conséquent l'usage est encore inconnu, peut très-bien avoir servi à quelque phantasmagorie, ou était destiné à grossir la voix de l'oracle au travers des sinuosités de son cours.

On demandera sans doute comment les prêtres pouvaient faire usage de ce soupirail, auquel on ne connaît aucune issue : mais Hérodote vient encore à notre secours ; il parle d'ouvrages souterrains où l'eau du Nil venait aboutir par un canal également caché ; et c'est au-dessus de ces ouvrages que la pyramide est construite. Voilà l'existence d'excavations souterraines bien clairement établie.

Le puits, dans cette hypothese, serait réellement, comme les Brahmes le pensent, un moyen imaginé pour se procurer l'eau nécessaire aux cérémonies : il descendait jusqu'au canal souterrain qui amenait l'eau du Nil. La salle, sur le même plan que l'ouverture du puits, nommé vulgairement la salle de la reine, serait l'endroit réservé pour les prêtres, où ils déposaient leurs costumes, leurs ustensiles et préparaient leurs représentations ; et la grande salle supérieure, où se trouve la cuve et le mystérieux soupirail, serait le temple consacré aux cérémonies.

Cette consécration de la grande pyramide à un culte religieux n'exclut point l'usage auquel Hérodote prétend qu'elle avait été destinée. Le tombeau de Cheops était, dit-il, dans les excavations sous la pyramide (14) ; or un mausolée peut être dans les souterrains, tandis que le monument élevé au-dessus est consacré au culte. Sans rappeler les usages d'une religion plus moderne, et sans sortir de l'ancienne Egypte, je puis en offrir plus d'un exemple. Je citerai notamment les excavations de *Beni Hassan*, à une lieue au nord des ruines d'Antinoé. La plus intéressante, par la singularité de ses colonnes formées de serpens entrelacés, et par les peintures qui couvrent ses parois, est évidemment un temple. On y voit au fond le sanctuaire ou *adyton*, renfermant la sculpture défigurée de la divinité ; et cependant elle a des puits de catacombes, où on trouve encore des fragmens de momies, peut-être encore des momies entieres ; mais je n'ai pas eu le tems d'y faire des recherches.

Il faut encore remarquer que toutes les pyramides sont réunies dans un espace couvert de catacombes, et qu'elles sont trop multipliées pour qu'on puisse les considérer comme de simples monumens religieux, dont l'entassement sur un seul point est inutile. Quelques-unes d'entr'elles, qui sont très-petites, ne peuvent être que des tombeaux, revêtus d'une forme consacrée ; mais il est douteux qu'elles contiennent des chapelles ou espaces vides réservés au culte, à moins qu'ils n'aient été ménagés dans les galeries souterraines. Les pyramides de Gisch, outre ces petits monumens d'une forme semblable, sont entourées de nombreuses catacombes plus ou moins annoncées au dehors. La seule dont on ait eu le tems de vider les sables qui l'avaient comblée, contenait une cuve semblable en petit à celle de la grande pyramide, et comme elle sans couvercle. On pourrait en conclure que ces cuves tenaient une place essentielle dans les cérémonies mortuaires ; et, puisqu'on n'en trouve aucune de ce genre dans les catacombes de la Haute-Egypte, où l'on voit des sarcophages ayant un couvercle enchassé dans une rainure (15), c'est un motif de plus de regarder les pyramides comme tenant à un autre système religieux.

Il paraît d'abord surprenant qu'Hérodote n'ait fait aucune mention de ce double emploi des pyramides ; mais la réflexion détruit aisément cette difficulté. Il faut se rappeler que cet historien dit n'avoir reçu ses renseignemens que des prêtres ; que ces pyramides ont tenu à un culte étranger, en horreur à leurs ancêtres ; que ces derniers, lors de leur rétablissement à la suite de Sabacos, furent intéressés à étouffer, par leur silence, le souvenir de ce culte ; et qu'Hérodote lui-même dit qu'ils ont de la répugnance à s'entretenir de ces époques-là (16). Aussi ne pouvant détruire les pyramides, ils s'attacherent à les peindre comme le tombeau de rois exécrés, et non comme des tombeaux unis à un culte rival.

Ces essais d'introduction d'un nouveau culte furent-ils les résultats d'une invasion étrangere, ou ceux seulement d'une convulsion politique ? Le chef d'une nouvelle dynastie voulut-il, par ce moyen, briser les chaînes sacerdotales ? Ces tems sont trop obscurs pour essayer d'établir une opinion. Mais il est possible de lier la construction des pyramides avec l'obscure dynastie connue vulgairement sous le nom de *rois-pasteurs*, qui plaça une famille arabe sur le trône de Memphis. Hérodote nous dit que de son tems on leur donnait leur donnait vulgairement le nom de *pyramides du pasteur Philition* (17). Or ces Arabes, venus des rives de l'Euphrate (18), suivaient, comme les Indiens, le culte du feu, principe actif de la nature. C'est comme emblême de cette religion antique que les pyramides ont été consacrées, soit en monumens vastes, comme en Egypte et aux Indes, soit ailleurs par imitation, sous des dimensions plus petites, renfermées dans des temples d'une autre forme (19).

(4) Hérod. L. 2, c. 127. Peut-être que les ruines qu'on voit encore dans la vallée, au-dessous des pyramides, sont les restes de cet aquedue.

(5) Hérod. L. 2, c. 133.

(6) Hérod. L. 2, c. 136.

(7) Hérod. L. 2, c. 137.

(8) Hérod. L. 2, c. 124.

(9) Hérod. L. 2, c. 124 et 129,

(10) Il est bien à desirer que l'édition française, enrichie des notes et recherches du savant Langlès, soit terminée ; elle répandra de grandes lumieres sur l'Inde ancienne et sur ses rapports avec l'Afrique.

(11) Alex. Polyh. in Clem. Alex, Strom. L. 3.

(12) Voyage de Norden. Edit. de Langlès.

(13) Dupuis, Orig. des cultes, édit. in-4°. T. 1, p. 50 et suivantes.

(14) Hérod. L. 2, c. 124.

(15) Voyage de Denon, article des *tombeaux de Thebes*.

(16) Hérod. L. 2, c. 128.

(17) Hérod. L. 2, c. 128.

(18) Manethon in Jos. contra Apion. L. 1.

(19) Paus. Corinth. Tacit. Hist. L. 2, c. 3. Herodian. L. 5

Les rois-pasteurs furent chassés par les descendans de l'ancienne dynastie, réfugiés dans la Haute-Egypte. Hérodote dit la même chose des rois constructeurs des pyramides. Au milieu des obscurités et des incertitudes que présentent les diverses chronologies (20), quoique ces rapprochemens que je hasarde paraissent blesser celle qui est la plus généralement adoptée, ils ne sont pas tout-à-fait dénués de fondement; mais on doit les regarder comme de simples conjectures qui, dans l'ignorance où nous sommes sur l'histoire de ces tems reculés, offrent peu d'instruction, et par conséquent d'importance.

Ce culte, qui cherchait à s'introduire en Egypte, devait peu différer dans son principe de l'ancien, puisque l'un et l'autre offraient des allégories de la nature: mais il suffisait qu'il différât par les formes, et sur-tout qu'il exigeât une réforme dans le sacerdoce, ou diminuât ses attributions, pour éveiller une opposition au sein de cette caste. Les vengeances du Ciel durent tonner contre des innovations qui nuisaient au calme et à l'aisance de ces heureux poutifes. Aussi la mémoire des rois qui les tentèrent fut-elle vouée à l'exécration, et entachée de mille contes plus absurdes les uns que les autres, et ce sont eux qu'Hérodote nous a conservés. Comme historien, il devait les écrire; comme critique, il aurait dû les discuter; mais il aurait fait fuir un nombreux auditoire qui voulait s'amuser, et Hérodote avait l'ambition de jouer un rôle.

La confirmation de tous ces faits, probables, mais non prouvés, aurait été le résultat des recherches faites sur les lieux, par les savans français qui ont accompagné l'expédition d'Egypte. s'ils avaient pu développer leur active curiosité. Mais pour sonder les pyramides, il fallait les moyens supérieurs du Gouvernement et des troupes protectrices que l'état de guerre des premières années ne pouvait y consacrer. Et quand il leur fut permis de se livrer à ces recherches, la descente des Anglais sur les côtes était déjà prochaine: leurs travaux commencés furent bientôt interrompus par le rappel des troupes qui les protégeaient et par le commencement des hostilités: le superbe ouvrage que la commission d'Egypte prépare, contiendra ce qu'ils ont eu le tems d'observer. Mais le puits de la grande pyramide, qu'ils avaient entrepris de nettoyer, ne l'était pas encore jusqu'au fond; la petite pyramide, qu'ils faisaient démolir pour connaître sa structure intérieure, ne l'était qu'en partie; les pyramides qu'on projetait sous la pyramide de briques seches de Saccarah, n'étaient pas encore commencées; on n'avait pas encore visité cette ouverture qu'on apperçoit vers le comble de la salle, dans la pyramide accessible de Saccarah; les fouilles, dans les immenses catacombes de cette plaine, n'avaient pas encore été soumises à ce grand ensemble qu'un concours de savans pouvait faire espérer: enfin on n'avait pas encore vaincu la répugnance à porter le ciseau sur ces monumens des siecles, pour élargir le soupirail de la grande salle, afin d'y pénétrer et d'en étudier les motifs et l'usage.

D'après ces conjectures que je viens de proposer, les pyramides ne se lieraient pas à l'ensemble du système religieux de l'ancienne Egypte; mais elles tiendraient à un système particulier qui prévalut un certain tems, et ne s'étendit que sur une portion du pays. Il est certain qu'on ne trouve de pyramides et de formes analogues que depuis Giseh jusqu'à Fayoum, sur les limites du désert occidental. A Saccarah, on en voit une commencée très-solidement, mais qu'on paraît avoir été contraint d'abandonner avant qu'elle fût achevée; c'est ce que les voyageurs nomment communément le trône de Pharaon: les dernières, en s'avançant vers le midi, ne paraissant en quelque sorte qu'ébauchés, soit qu'on n'ait pas eu le tems de les terminer, ou que, le pouvoir touchant à sa fin, ceux qui les construisaient, n'agissant que par force, se soient bornés à la simple démonstration de l'obéissance. Mais, ni dans le Charkieh où existent encore les ruines de Bubaste, de Tanis, de San, ni dans aucun endroit de la rive orientale du Nil, en face de Memphis, ni sur l'une et l'autre rive depuis le Fayoun jusqu'à Syenne, on ne voit de constructions qui leur ressemblent. Tout est est concentré autour de Memphis, alors capitale de la Basse-Egypte, où par conséquent les usurpateurs ou réformateurs exerçaient toute la plénitude de leur puissance.

On ne doit pas confondre les pyramides avec les obélisques, dont la forme beaucoup plus alongée avait été admise par les prêtres du pays, et introduite par les Berberis de Meroë. Mais ces obélisques accompagnaient extérieurement des temples d'une autre structure. Etaient-ils des formes allégoriques ou de simples styles solaires? On l'ignore; mais quelle que fût leur destination, on en trouve, d'une conservation plus ou moins parfaite, sur tous les points de l'Egypte, depuis les cataractes jusqu'à la mer. (21) Ces obélisques, admis par le clergé dominant, avaient vraisemblablement le même sens mystique que les pyramides dont la forme différait peu: mais si, en modifiant un peu la forme de l'emblême, on modifiait beaucoup le sacerdoce qui y était lié, ou si l'on sappait ses privilèges, il est évident qu'il y avait hérésie; de-là les haines contre les réformateurs. Au reste, la conformité d'idées que je suppose se lier à des formes si ressemblantes, n'est qu'une pure hypothese; car souvent le même symbole est employé par des religions très-distinctes.

(*Extrait de la Décade.*)

(20) Il y a une différence de huit siècles au moins entre les époques fixées à cette dynastie par les divers chronologistes. Consultez Fabrici *Rech. sur l'equit. des anciens*, T. 1, p. 176. T. 2, p. 56 et suivantes, qui a longuement discuté les diverses opinions.

(21) Celles de San, d'Heliopolis et de Bubaste sont anciennes; celles d'Alexandrie y ont été portées sous la dynastie grecque.

AGRICULTURE.

Feuille du cultivateur, rédigée par Etienne Calvel, ci-devant membre de plusieurs académies, sociétés littéraires et d'agriculture, de la société d'émulation de Colmar (1).

Ce journal qui avait fixé l'intérêt et une protection particulière du Gouvernement, avait été interrompu pendant quelque tems. Il reparaît sous les mêmes auspices, et avec le même succès.

Le nom de son auteur, dont les ouvrages sont devenus classiques même en Allemagne, où ils ont été traduits plusieurs fois, est fait pour mériter la confiance. L'intérêt qu'inspire la lecture du volume que nous annonçons, la justifie.

Lorsqu'on examine quels progrès ont été faits dans les sciences exactes et l'histoire naturelle, on reconnaît que nous devons principalement à Buffon le mérite d'avoir observé avec plus d'exactitude, et par conséquent d'avoir vu d'une maniere plus utile et avec plus de détail. A ce grand avantage, le Pline français joignit celui de rendre la science aimable pour tous les états, tous les âges, tous les sexes. Il se mit à la portée de toutes les classes de la société: intelligible pour le simple artiste, il ne cessa point d'être sublime pour ceux qui avaient une éducation plus recherchée, et tous l'admirerent. On se demandera long-tems si Buffon n'a pas été aussi utile comme grand écrivain, en embellissant la science pour laquelle il a passionné tous les esprits, que comme savant qui a voulu faire participer son siècle aux grandes découvertes qu'il a faites dans l'histoire naturelle.

Il a ouvert sans doute une immense carriere à l'émulation; son vaste génie a guidé et dirigera long-tems les savans qui se proposent de cultiver une des branches dont il avait embrassé l'ensemble.

De nouveaux progrès, des connaissances plus étendues, sont le fruit de ses leçons, et un nouvel hommage de la reconnaissance envers celui qui a ouvert la route. Mais si la science a acquis en profondeur, n'a-t-elle pas en général perdu depuis ce grand-homme, sous le rapport des formes agréables qui en faisaient disparaître l'aridité?

Nous voyons se succéder rapidement des livres très-utiles en histoire naturelle, en botanique, en agriculture; mais presque tous ne sont qu'instructifs. Ils offrent souvent trop d'érudition. On dirait que leurs savans auteurs n'écrivent que pour les savans, et l'homme ordinaire, qui est bien loin d'avoir fait leurs études, se plaint de la contention ou de la fatigue qu'il éprouve à leur lecture.

Plus un auteur offre dans son ouvrage d'objets d'une utilité générale, plus il doit s'efforcer de l'écrire d'une maniere qui en rende la lecture agréable à la totalité de ses lecteurs. On voit que c'est là le but que c'est proposé M. Calvel. On lui doit cette justice qu'il a atteint ce but complettement. On peut rappeler ici son *Manuel des plantations*, composé par ordre du Gouvernement. Plusieurs préfets l'ont trouvé tellement approprié à toutes les classes de leurs administrés, qu'ils l'ont fait transcrire en entier dans les feuilles périodiques de leurs départemens; et celui du Haut-Rhin y a fait joindre une traduction allemande, pour que les principes fussent plus à portée de ceux des Alsaciens, à qui cette langue est plus familiere que le français.

Il a porté ce même esprit dans la *Feuille du cultivateur*, qu'il rédige avec le plus grand soin. Homme de lettres, physicien, naturaliste, agriculteur, il sait unir la solidité des principes aux lumieres de l'expérience, aux leçons d'une saine pratique. Precision, simplicité, clarté, tels sont les principaux caracteres qui distiguent son style quels que soient les objets traités.

Un des avantages de ce recueil, c'est d'offrir toutes les découvertes qui peuvent intéresser l'agriculture. Il y a long-tems qu'on desirait qu'il s'établît un moyen de communication, un centre de correspondance agricole entre les différens départemens et même avec l'étranger, et la *Feuille du cultivateur* remplit parfaitement cet objet.

S. E. le ministre de l'intérieur a bien voulu donner à l'auteur de cette feuille toutes les facilités dont elle avait besoin, et de lui assurer des renseignemens nécessaires et précieux. A son exemple, plusieurs préfets, le plus grand nombre de Sociétés d'agriculture, beaucoup de savans nationaux et étrangers ont fait de cette feuille le dépôt de leurs écrits agronomiques.

Ce journal, d'une feuille, paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi. Son prix est de 21 fr. par an; 11 fr. pour six mois; et 6 fr. pour trois mois, franc de port.

On s'abonne chez H. J. Marchant, libraire pour l'agriculture, rue des Grand-Augustins, n° 12.

(1) Tome premier renfermant les mois de ventose, germinal et floreal an 12. Un vol. in-8°. Le second va être complété incessamment.

A Paris, chez A. J. Marchant, imprimeur du Muséum d'histoire naturelle, et libraire pour l'agriculture, au bureau *de la Feuille du cultivateur*, rue des Grands-Augustins, n° 12.

LIVRES NOUVEAUX.

Projet de Code de Procédure civile, in-8°. Prix, 1 fr. 75 cent. et franc de port, 2 fr.

Projet de Code criminel, in-8°. Prix, 3 fr. et franc de port, 4 fr.

A Paris, chez Garnery, libraire, rue de Seine, hôtel de Mirabeau.

Guide pratique pour rendre le français en bon anglais, au moyen d'une traduction interlinéaire des idiotismes et des mots difficiles; par le professeur G. Poppleton, auteur d'une grammaire anglaise à l'usage des Allemands. Seconde édition, revue et augmentée de notes grammaticales et d'une table pour résoudre les principales difficultés que présente le français à traduire en anglais, un vol. in-8° broché. Prix 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port,

A Paris, chez la veuve Perisse, libraire, quai des Augustins, n° 50,

Sous presse, pour paraître incessamment, *Grammaire anglaise simplifiée*; par Poppleton, auteur du *Guide pratique*. — Même adresse.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	57 fr.	50 c.
Idem. Jouis. de vendemiaire an 13.	54 fr.	90 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les dép..	fr.	c.
Actions de la banque de France....	1115 fr.	c.
Actions des Ponts.....	fr.	c.
Caisse des rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 8e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, l'Intrigue épistolaire; la Fausse Agnès.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Michel Cervantes; l'Amour et la Raison; le Mensonge excusable.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon; Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Soldat prussien; Ricco et Crispin, rival.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Relâche, pour les répétitions d'Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle. — Demain, le comte d'Albert et sa suite; Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poiteyins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 323. *Samedi*, 23 *thermidor an* 12 *de la République* (11 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 17 *juillet* (28 *messidor.*)

BEKIR-PACHA, plénipotentiaire de la Porte, est arrivé, le 12 de ce mois, au camp des Serviens, avec une partie de ses troupes. Il a été reçu au bruit du canon et avec tous les honneurs militaires; le commandant en chef, Czerni-George, lui a fait l'accueil le plus distingué. L'on s'attend que les négociations commenceront incessamment; déjà plusieurs des Turcs les plus distingués de Belgrade sont arrivés au camp, et les deys ont été invités à s'y rendre; ces derniers, qui ne sont pas sans crainte, demandent qu'un certain nombre de capitaines et autres chefs serviens soient envoyés en ôtage à Belgrade, pour y rester jusqu'à l'issue des conférences. On a tout lieu d'espérer que l'ordre et la tranquillité seront bientôt rétablis dans la Servie, d'autant plus que Bekir-Pacha doit avoir fait aux Serviens des propositions très-avantageuses et très-propres à opérer une conciliation. Dans le cas où sa médiation ne produirait pas l'effet desiré, il a l'ordre formel de faire avancer aussitôt les 6000 hommes de troupes rassemblées près de Semendria, et de réduire par la force les récalcitrans.

ITALIE.

Gênes, le 13 *juillet* (24 *messidor.*)

Notre climat n'est pas moins exposé cette année à des pluies, à des orages et à des inondations, que les autres pays de l'Europe, et les journaux français et allemands qui nous donnent des détails sur les malheurs que l'abondance des eaux cause dans certaines provinces, ne font que nous retracer ce que nous éprouvons ici, à la vérité, dans un degré moins affligeant.

— On vient d'exposer dans une église de cette ville un groupe en marbre, représentant l'Assomption. La réputation de l'auteur, M. Carca, directeur de notre académie de sculpture, a attiré un concours prodigieux, empressé de voir cette production de l'art, que l'on met à côté des chefs-d'œuvre connus dans le même genre.

INTÉRIEUR.

Dunkerque, le 20 *thermidor.*

L'EMPEREUR est arrivé hier dans notre ville à six heures du soir.

Le maire et le corps-municipal se sont trouvés à sa rencontre; ils avaient pour cortège cinq à six mille citoyens que la nouvelle répandue que S. M. approchait de nos murs avait rassemblés en un instant, et qui témoignaient leur allégresse par de vives acclamations. La ville a été illuminée: le parc de la marine l'était avec élégance; chaque maison particulière l'était avec une sorte de profusion.

Aujourd'hui, à 7 heures du matin, l'EMPEREUR a passé la revue d'une des divisions. Il est resté à cheval jusqu'à 11 heures, malgré une pluie violente; il a paru frappé de la bonne tenue et de la santé des troupes.

Le mouvement des navires neutres dans notre port, est assez considérable; nous avons vu entrer ce matin un bâtiment américain chargé de 250 boucaux de tabac; 82 bâtimens étaient entrés depuis le 1er prairial jusqu'au 18 de ce mois, fesant ensemble un tonnage de 11,018 tonneaux.

Aix-la-Chapelle, le 14 *thermidor.*

Hier, S. M. fut visiter les restes de Charles-le-Grand, et les objets précieux dont la générosité d'une foule de princes a enrichi l'église qui les possede.

Nous ne devons pas, à cette occasion, oublier une particularité.

On savait que le trésor de l'église cathédrale possédait depuis long-tems une petite boîte de vermeil, à laquelle se rattachaient beaucoup d'idées superstitieuses, et que l'on appelait le *Noli me tangere*, d'après une inscription que l'on supposait, sans fondement, y être attachée.

Cette boîte était seulement enveloppée de petits rubans de soie verte, réunis par un sceau fort ancien, auquel appendait une légende en parchemin, portant que cette boîte avait été ouverte en 1356, et ne devait l'être désormais que dans une occasion extraordinaire, en présence du chapitre assemblé. Il ne pouvait s'offrir aucune circonstance plus éclatante que celle de S. M. I.

La boîte lui fut donc présentée, et la serrure s'ouvrit à l'instant sous les doigts de S. M. I.

Cette cassette ne contenait rien autre chose que des fragmens de reliques, qui y furent, de nouveau, renfermés.

Ainsi furent dissipées les illusions et les espérances qui reposaient sur le célèbre et apocryphe *Noli me tangere*, et qu'un profond mystère avait enveloppé depuis 449 années.

La fête de Charlemagne, qui devait être célébrée dimanche, est remise au dimanche suivant, par ordre.

Marseille, le 2 *termidor.*

M. Bill, consul de Dannemarck auprès de la régence d'Alger, vient d'adresser aux consuls et agens de sa nation, résidans dans les villes maritimes de la Méditerranée, l'information suivante: « Un maure maroquin, venant de faire le voyage de la Mecque, s'est établi dans les montagnes situées à 30 lieues à l'est de la ville d'Alger. Sachant faire quelques tours d'adresse qu'il fait passer pour des miracles, et menant une vie fort austère, en observant rigoureusement toutes les ordonnances et formules de la religion musulmane, il est parvenu à se faire regarder comme *marabout*, titre d'honneur qui n'a pas maintenu sa prérogative parmi nous, et à se faire, en cette qualité, un parti assez considérable parmi les Cabayles, habitans des montagnes, en partie indépendans, parti qui s'est augmenté par quelques mécontens de cette ville et de ses environs. Ce marabout s'est approprié la plage vis-à-vis ses montagnes, et un petit port appelé *Jejili*, situé entre Bonghea et Bona, d'où il a fait sortir quelques sandales (petites barques du pays), montées de 20 à 30 hommes armés de fusils, pour surprendre les bateaux occupés à la pêche du corail dans les eaux de la Cale; il en a pris six à huit, dont l'équipage, consistant en 54 pêcheurs, a été conduit dans les montagnes. Cette nouvelle ne pouvant manquer de jetter l'alarme parmi les marins marchands dans ces mers, c'est pour rassurer le commerce que M. Bill prévient les consuls et agens de sa nation dans la Méditerranée, que le dey d'Alger a expédié au bey de Constantine l'ordre de marcher de suite, à la tête des troupes qu'il commande, contre ce rebelle, et qu'il vient d'envoyer trois corsaires pour prendre, détruire ou bloquer les sandales dans le port de Jejili; de sorte qu'il n'y a rien à craindre pour les bâtimens marchands dans ces mers. Cependant M. Bill recommande aux navigateurs de ne pas trop s'approcher de la terre entre Bonghea et Bona, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à détruire les pirates de Jejili.

Cambrai, le 18 *thermidor.*

Le jour de l'Assomption, on renouvellera une pompe triomphale qui fut instituée en mémoire de l'heureuse délivrance de Cambrai par les Français, en 1581. Le conseil des hospices, qui fait les frais de cette pompe, n'a rien épargné pour la rendre plus brillante encore que celle des années précédentes. Mais ce qui, sur-tout, ajoutera à l'intérêt de cette fête, c'est la cérémonie de la translation des restes de Fénelon dans la chapelle de Vander-Burck, qui aura lieu le lendemain. Tout est disposé avec soin pour la rendre aussi importante et aussi belle qu'elle le mérite par son objet.

Paris, le 22 *thermidor.*

Par jugement du 24 ventôse an 12, vu la demande de Joseph Gortais et Jeanne Chemin, son épouse, domiciliés aux Pitaudières, commune de Bedée, en déclaration d'absence de Toussaint Chemin, fusilier au 39e régiment d'infanterie, parti depuis 1793, et qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis le 6 floréal de l'an 2,

Le tribunal de première instance à Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant M. Doré, l'un des juges du tribunal, pour constater l'absence de Toussaint Chemin.

Sur la demande formée par les sieur et dame Lemaitre, afin d'être envoyés en possession provisoire des biens de Claude Jaffremon, absent depuis plus de neuf ans, sans nouvelles.

Le tribunal civil séant à Chateaulin, département du Finistère, a, par jugement du 7 messidor dernier, déclaré l'absence dudit sieur Claude Joffrenon, en envoyé la dame Lemaitre, nommée Joffrenon, en possession de ses biens.

LITTÉRATURE. — VOYAGES.

Voyage dans le département des Alpes maritimes, avec la description de la ville et du territoire de Nice, de Menton, de Monaco, etc.; par M. S. Papon. An 12. — 1804. (1)

Le département des Alpes maritimes tire son nom de la chaîne des montagnes qui, du nord au midi, va gagner la mer de Ligurie et sépare ainsi la Provence de l'ancienne principauté de Piémont.

Cette partie de l'Empire français est, par la douceur de son climat, la beauté de son ciel et la nature de ses productions, une des plus agreables et des plus fertiles contrees du midi de l'Europe.

> Vertumne, Pomone et Zéphire
> Avec Flore y regnent toujours;
> C'est l'asyle de leurs amours
> Et le trône de leur empire.

Le célebre Thomas, de l'Académie française, nous en avait donné la même idée dans une lettre à Mme Necker, écrite en 1782: « Il n'y a nulle part un plus beau ciel, ni des promenades qui présentent de plus beaux points de vue; il est vrai qu'il faut aller les chercher à travers les montagnes et les sentiers pénibles; mais on y rencontre par-tout l'olivier, le mirthe, le citronnier, l'oranger; et sous ses pieds, le thin, le romarin, la lavande et la sauge que la nature a semés dans ces déserts et au milieu de ces rochers. On y voit, du même coup-d'œil tout ce que la nature a de plus sauvage et le luxe des jardins le plus précieux. Dans ces lieux élevés, l'air semble composé d'aromates et de parfums. On a sur sa tête un ciel resplendissant d'azur, et, à la fin de décembre, un soleil aussi brillant que dans les plus beaux jours d'été: autour de soi, des montagnes couvertes de jardins et d'une foule de maisons de campagne qui semblent suspendues sur des rochers et au milieu des arbres: dans le vallon, le terrein le mieux cultivé et le plus riche, coupé par un large torrent (le Paillon), dont le lit souvent à sec est tout couvert des débris des montagnes, et offre l'image de la destruction à côté de celle de la fertilité; devant soi, le miroir immense de la mer qui s'enfonce et se perd de tous les côtés dans l'horizon, et reflechit la lumiere la plus vive; et derriere, du côté de Turin, les Alpes naissantes qu'on apperçoit de loin, blanchies par les neiges, dans le même moment où le soleil vous fait éprouver la chaleur la plus douce, et qu'on croit respirer l'air du printems. »

C'est à faire connaître en détail ce beau pays qu'est consacré le *Voyage dans le département des Alpes-Maritimes*; et l'on peut dire que M. Papon, qui en est l'auteur, a rempli son objet d'une maniere très-agréable et très-instructive; l'ouvrage est écrit avec grace et avec un talent distingué pour peindre, sans charger les tableaux ou multiplier inutilement les descriptions.

En partant d'Antibes pour arriver à Nice, le voyageur a dû parcourir des campagnes délicieuses par leurs aspects et la beauté de leurs productions. Le terroir qui environne Nice, est divisé en une foule de propriétés; chacun tire de la sienne le meilleur parti possible. On y cultive indistinctement les arbres et les arbustes propres au climat. Les orangers, les citroniers coupent et embellissent des champs de froment, de lèves de marais, de petits pois, de vignes qui, soutenues par des roseaux qui les traversent en tous sens, présentent la forme d'autant d'éventails qu'il y a de ceps. Vous appercevez au milieu de riantes campagnes, de jolies maisons occupées par des Anglais, des Allemands, des Russes, des Polonais, attirés par la douceur d'une pareille situation.

Nice, qui donnait autrefois le nom au comté dont elle était la capitale, et qui est aujourd'hui le chef-lieu du département, ne répond peut-être

(1) Un volume in-8°, de l'imprimerie de Crapelet. Prix, 3 francs.

A Paris, chez Barrau, libraire, quai des Augustins, n° 33.

pas à la beauté du pays. Quelques auteurs placent sa fondation 340 ans avant l'ère chrétienne ; elle est due à ces emigrations de Phocéens, qui établirent Marseille et plusieurs colonies sur les côtes de la Méditerranée. Elle resta long-tems dans la dépendance de Marseille et passa ensuite sous la domination des Romains, qui la regardaient comme un lieu de délices ; Ptolomée, qui vivait sous Adrien, en parle comme d'une ville importante ; elle eut sans doute beaucoup à souffrir des ravages des Lombards ; elle se rétablit sous les comtes de Provence, et se donna à la maison de Savoie vers la fin du 15e siècle.

Le port de Nice pourrait être plus considérable avec quelques travaux ; il est le débouché principal pour les huiles, les oranges, la soie, les productions en général du territoire ; la ville reçoit en échange des grains, des draps, des toiles, de la bonneterie, de la clincaillerie, des épiceries, du sucre, du café. On y apporte aussi beaucoup de sel de Provence ; une grande partie passe en Piémont, qui envoie en échange du riz et des bestiaux.

Nice avait un château fort, pris et rasé par le maréchal de Berwick, après cinquante-cinq jours de tranchée ouverte, pendant la guerre de la succession.

On conserve encore dans cette ville la mémoire d'un siège que soutint en 1543 ce château. Une flotte turque, commandée par Barberousse, débarqua des troupes qui prirent et saccagèrent la ville. Le commandant se jetta dans le fort, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sommé de se rendre, il répondit : *je me nomme Montfort, mes armes sont de pals ; ma devise, il me faut tenir.* Sa fierté ne se démentit pas, il força l'ennemi à se rembarquer après avoir saccagé Nice contre le droit des gens et la foi des traités.

De Nice à Villefranche il n'y a que trois quarts de lieues ; on fait ordinairement le trajet par mer. La côte est aride, et garnie de rochers blanchis et usés par les flots. La rade est grande, profonde et sûre pour le mouillage, n'étant exposée qu'au vent du midi ; car à l'ouest elle est abritée par le Mont-Alban, au nord par des montagnes beaucoup plus élevées, et à l'est par une langue de terre couverte de forts beaux oliviers et de toute sorte d'arbres fruitiers. L'entrée de cette rade est éclairée par un phare et défendue par des batteries qui se croisent. Le port est au-dessous à 300 pas de la ville. Cette cité peuplée seulement de 10000 ames, est telle qu'il n'y a pas d'endroits sur la côte de Provence et de Ligurie qui jouisse en hiver d'une température aussi douce ; il faut aller jusqu'au royaume de Naples pour en trouver une aussi agréable ; on croit qu'il y viendrait des ananas, si l'on se donnait la peine de les cultiver.

L'olivier semble dans sa terre natale aux environs de Villefranche ; il y est d'une beauté peu commune ; on y en trouve dont le tronc a jusqu'à six pieds de circonférence, et des branches grosses à proportion. L'on sait que l'accroissement de l'olivier est très-lent, et en proportion de sa durée qui est de plus de 300 ans ; mais quand sa tige est saine, il donne des fruits au bout de vingt ans. On connaît le respect des Athéniens pour cet arbre : ce n'était qu'aux vainqueurs dans les Panathénées qu'ils accordaient une branche prise sur les oliviers des jardins de leur académie ; ils supposaient que ceux-ci venaient de l'olivier de la citadelle d'Athenes, dont on attribuait la production à Minerve, protectrice de la ville.

Le territoire de Villefranche produit aussi le carroubier, dont la feuille approche de celle du laurier. Une des singularités de cet arbre, c'est que son fruit ne naît pas comme celui des autres arbres au bout des rameaux, mais le long des branches, où il paraît avoir été enfilé. Il n'est employé qu'à la nourriture des ânes et des mulets, les principales bêtes de somme employées dans cette contrée.

C'est à Villefranche que mourut Honoré d'Urfé, un de nos célebres romanciers du commencement du 17e siècle. « Né avec une imagination brillante et un cœur extrêmement sensible, dit M. Papon, il rendit fameux les bords du Lignon, et aima avec passion Diane de Château-Morand, ce qui donna naissance au *Roman de l'Astrée*. On sait que cet amour fit place à la plus grande indifférence, pour ne rien dire de plus, lorsque Diane fut devenue son épouse. D'Urfé fut malheureux près de celle qu'il avait tant aimée ; il la quitta pour se retirer à la cour de Charles-Emmanuel, à qui il n'était pas étranger, puisque sa mere était fille de Claude de Savoie, comte de Tende, et gouverneur de Provence. Il voyageait souvent dans les Etats de ce prince ; il tomba malade à l'âge de 58 ans, se fit transporter à Villefranche, et y mourut en 1625. »

Outre le roman de l'Astrée, terminé par Baro, son secrétaire, on a encore de d'Urfé quelques ouvrages, entr'autres un poëme en stances, dont le sujet est *le départ, l'absence et le retour de Syrene*, c'est-à-dire de l'auteur lui-même, qui, sous ce nom, chante ses amours avec Diane.

Le roman de d'Urfé a l'inconvénient de presque tous ceux de ce tems-là ; il est long, et quelquefois monotone ; mais il y a une variété de situations qui plait ; on y reconnait un homme qui voit d'après son cœur, et que le tourment des passions a instruit à les peindre de manière à ce que ceux qui les ont éprouvées reconnaissent leurs mouvemens et leurs alternatives cruelles dans ses récits.

..... *Veteris vestigia flammæ.*

En s'avançant au-delà d'Eza, on traverse un pays assez triste jusqu'à la Turbie. C'est-là qu'on trouve les restes du monument élevé par l'ordre d'Auguste, pour transmettre à la postérité les noms des quarante-sept peuples des Alpes, qu'il avait soumis à la domination romaine. On est étonné des effort que cet ouvrage a dû exiger Il presentait une tour d'une grande élévation, au haut de laquelle était la statue colossale d'Auguste. On y montait par deux escaliers soutenus par des colonnes d'ordre dorique ; sur un des côtés du monument, étaient gravés les noms des quarante-sept peuples dont Pline nous a conservé l'énumération. On voit encore celui des *Triumpilini* sur une pierre qui sert de ceintre à la porte d'une maison de la Turbie ; cette immense tour ayant été détruite à plus des trois-quarts, et les pierres employées aux constructions environnantes.

« Ce ne fut pas sans dessein, remarque judicieusement M. Papon, que l'on choisit cet endroit pour élever un pareil trophée ; tous ceux qui allaient par terre en Italie, soit des Gaules, soit d'Espagne et de la Lusitanie passaient par-là. Les armées que les Romains envoyaient par la Ligurie dans les Gaules et en Espagne, suivaient la même route, et ce monument de triomphe offrait ainsi à tous un témoignage éclatant de la défaite de ces peuples et de la puissance de l'Empire. »

A quelques pas de la Turbie et en portant sur le port de la mer, on apperçoit Monaco décoré du nom de ville. Il est sur un rocher qui ne tient au Continent que par une langue de terre, ce qui lui donne la forme d'une presqu'île.

C'est de lui que Virgile parle, lorsque, dans l'Enéide, il peint César, gendre de Pompée, descendant des Alpes et du rocher de Monaco, pour marcher contre son gendre :

Aggeribus socer Alpinis, atque arce Monaci
Descendens.

Lucain en parle aussi dans son *Poëme de la guerre civile*. Il y avait un temple dédié à *Hercule Monacus*, ou le solitaire, qui passa de la Grèce en Italie et dans les Gaules ; c'est sans doute l'*Hercule gaulois*.

Il est étonnant que le rocher de Monaco, battu depuis tant de siecles par les flots n'ait subi aucun changement. Ils y sont pourtant d'une violence extrême. On se souvient encore avec effroi à Monaco de la tempête de 1773. L'écume des vagues tombait en pluie sur la maison de ville, qui est à cent pieds au-dessus du niveau de la mer.

Cet immense rocher est tapissé depuis le haut jusqu'en bas de figuiers d'Inde qui donnent une belle verdure ; on jouit sur son sommet, de la terrasse de l'ancien couvent de la Visitation, d'une des plus belles vues maritimes possibles. Le rocher s'avance là dans la mer, et y forme un port où les felouques et les tartanes, qui naviguent sur cette côte, trouvent un abri contre les vents, à l'exception de celui d'est.

Le commerce de la ville et de son territoire consiste en huile et en citrons.

Monaco formait, avec son territoire, une petite principauté. Dès le 10e siècle elle était possédée par la maison de Grimaldi ; elle le garda jusqu'en 1715, d'abord sous la protection de l'Espagne, ensuite sous celle de la France, qui y avait toujours 5 à 600 hommes de garnison. A l'époque de la révolution, les habitans jugerent à propos de prévenir les troubles qui allaient les déchirer et de se donner à la France.

De Monaco, lieu triste et peu vivant, l'on va à Menton. Le pays que l'on traverse est le plus fertile et le plus riche en citronniers. Cet arbre est si productif, qu'il donne quatre à cinq cueillettes par an ; il y a tels propriétaires qui, lorsque la récolte est bonne, retirent 10 à 12,000 fr. de leurs citrons. On en porte en France, en Hollande, en Angleterre et dans le Nord par la voie d'Hambourg. Ils se vendent communément à Menton 25 fr. le millier en tems de paix ; en tems de guerre, le défaut d'exportation fait tomber ce prix à 18 fr. et quelquefois moins.

Les anciens connaissaient le citron et son usage anti-pestilentiel ; c'est de lui que Virgile, dans son second livre des Géorgiques, parle lorsqu'il dit :

Media fert tristes succos tardumque saporem
Felicis Mali ; quo non præsentius ullum,
Pocula si quando sævæ infecere novercæ
Miscuerunt herbas et non innoxia verba,
Auxilium venit, ac membris agit atra venena.
(Georg. lib. II, vers. 126.)

Vois les arbres du Mede et son orange amere,
Qui, lorsque la marâtre au fils d'une autre mere
Verse le noir poison d'un breuvage enchanté,
Dans leur corps expirant rappelle la santé.
DELILLE.

Les Romains croyaient que cet arbre venait de la Médie. Il fallait qu'il fût bien rare sous les empereurs, puisqu'on ne mangeait point encore de citron du tems de Pline le naturaliste ; on en mettait dans les hardes pour les garantir des teignes et les parfumer ; de-là le *vestis citrosa* que l'on trouve dans quelques auteurs. Cicéron avait une table de bois de citronier qui avait coûté deux mille écus ; Alinius Pollio une de dix mille.

Les oranges, les cédrats, les limons sont encore des productions de cette belle campagne, et dont la vente forme le principal ou pour mieux dire le seul commerce d'exportation de Menton. Cette ville n'a d'ailleurs rien de considérable par elle-même ; on y compte 3200 ames. Son commerce se fait par mer, quoiqu'il n'y ait point de port. Il y a une vingtaine de barques ou petits navires que l'on tient à sec sur le rivage en attendant leur cargaison, après quoi on les pousse à la mer. Les étrangers chargent par le moyen des canots et des barques que l'on leur envoie, et qui leur épargnent un droit de tonnage assez fort.

On trouve dans le département des Alpes maritimes le palmier en pleine terre. On en coupe les palmes dans le carême pour les porter à Rome, où l'on en fait un grand débit le dimanche des Rameaux et dans la Semaine-Sainte. Le fruit ne mûrit pas sur cette côte ; quelques personnes prétendent que ce n'est pas par le défaut du climat, qui est assez chaud, mais parce qu'il n'y a que des palmiers femelles, et point de palmiers mâles ; ce qui fait que les premiers ne portent aucun fruit, ou en portent qui ne mûrissent pas.

La vigne, moins importante sous le rapport de la richesse territoriale, que les citrons, les oranges, et sur-tout que l'huile d'olive, offre cependant une production utile. Elle y était de tout tems, puisqu'au rapport de Justin, les Phocéens l'y trouverent, et apprirent seulement aux habitans du pays à la tailler. Elle donne d'assez bons vins dans quelques cantons, sur-tout du muscat. Nulle part en France on ne trouve d'aussi gros raisins ; il y en a qui pesent sept à huit livres.

L'habitant du département des Alpes-Maritimes a conservé ses usages anciens ; la mode n'a que faiblement étendu son empire jusqu'à lui ; il est patient, laborieux, honnête ; mais quelquefois, sur-tout vers les frontieres de la Ligurie, emporté et adonné aux vices. Il ne manque point d'industrie ; mais comme il n'y a ni fabrique, ni commerce, il ne peut l'exercer. C'est de la partie du nord du département que sortent beaucoup de ces gens qui vont dans les villes amuser les enfans avec une vieille et la lanterne magique. Le peuple vit très-frugalement, et principalement de fruits, de poissons salés, et rarement de viande qui est chere dans le pays. Aussi n'y doit-on pas chercher des visages fleuris et de l'embonpoint. La plupart des habitans, sur-tout à Monaco, sont basanés, maigres et d'assez mince stature.

Les femmes ne sont ni laides, ni jolies ; elles sont brunes ou blanches, et très-peu de blondes. Leur société serait plus agréable, si elles avaient l'esprit un peu plus cultivé. Leur habillement est à peu près le même que dans le reste de la France, sur-tout parmi la bourgeoisie. Elles aiment beaucoup le blanc, et c'est leur couleur favorite. La langue du pays est le provençal ; Monaco a un patois particulier difficile à entendre. On tient beaucoup aux habitudes religieuses, aux fêtes et aux processions dans ce département.

Parmi les hommes distingués qu'il a produits, ou doit citer Dominique Cassini, le restaurateur de l'astronomie en France ; né à Perinaldo en 1625, il fit ses études à Gênes, et passa à Bologne, où il professa l'astronomie. L'on sait que Louis XIV l'attira en France, et lui fit écrire par Colbers ; il y vint, y fût comblé d'honneurs, et après avoir rendu les plus grands services à l'astronomie, il mourut à 87 ans, sans maladie, sans infirmité. Les descendans de cet homme illustre ont soutenu la gloire de son nom, et se sont livrés comme lui aux progrès de l'astronomie.

Le pere Théophile Reynaud, jésuite, et mathématicien très-connu, était de Sospello, du même département. Les personnes qui ont étudié les mathématiques, savent que la science lui a beaucoup d'obligations.

Enfin, un homme de mérite, que la France a perdu il y a un an, M. l'abbé Papon, né à Puget-Tenieres en 1734, et recommandable par plusieurs ouvrages estimés ; notamment *l'Histoire générale de la Provence, l'Art du Poëte et de l'Orateur, l'Histoire du gouvernement français pendant l'assemblée des notables*, livre fort bien écrit, était aussi du département des Alpes-Maritimes.

L'on voit par la notice que nous venons de donner du voyage dans cette partie de la France,

que l'auteur y a su réunir presque tous les genres d'intérêt, sans confusion, sans épisodes étrangers à la matiere. Il est écrit correctement, et avec ce mélange d'érudition et de pensées, de faits et de peintures, qui en fait un livre fort agréable et instructif.

PENCHET.

LITTÉRATURE. — THÉATRE.

Moliere avec ses amis ou *la Soirée d'Auteuil*; comédie en un acte en vers; par Andrieux, de l'Institut national, représentée pour la premiere fois au Théâtre-Français, par les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, le 16 messidor an. 12 (1), avec cette épigraphe:

Purpureas spargam flores.....
Et fungar inani munere.

« Si nous ressemblons à ces grands personnages
» Par les talens, par les ouvrages,
» Ressemblons-leur par l'amitié. »

Il faut jouir, dit-on, d'une honnête aisance pour n'être point trop humilié dans la société des riches: or si le talent est une richesse, et nous ne pouvons douter que, de toutes, il ne soit la plus précieuse, parcequ'il en est la plus rare, ne peut-on pas dire qu'il faut être en fonds de talent soi-même pour oser communiquer et converser avec des hommes d'un haut talent; qu'il faut sur-tout, pour se faire l'interprète des grands écrivains, avoir prouvé par des succès qu'on peut aspirer à le devenir.

Ce seul mot doit servir de justification à l'auteur de *la Soirée d'Auteuil*, accusé de témérité par quelques personnes, pour avoir mis en scene Despréaux, Moliere, Lafontaine, etc.; accusation qui doit peu surprendre au surplus, d'après l'étrange idée qu'on se fait des grands poëtes, dans le monde où l'on s'est persuadé que leur entretien doit offrir l'esprit et le ton de leurs livres; tandis qu'au contraire, la simplicité, la franchise, la bonhomie sont le caractere habituel et de leur entretien et de leur vie intérieure.

Elevé à l'école des maîtres que nous venons de nommer, M. Andrieux avait trop bien étudié les traits qui constituent leur phisionomie morale en étudiant leur doctrine, pour n'être point à l'abri de ces méprises; et, puisqu'il entreprenait de les représenter et de les faire parler, pour ne pas s'efforcer à les rendre aussi ressemblans qu'ils peuvent l'être, en leur donnant un langage digne d'eux, un langage autant éloigné de ces tours ambitieux, ou dogmatiques, ou fatigans à force d'esprit que leur prêtent si généreusement quelques gens du monde, que des manieres humbles, indécises ou niaises, auxquelles d'autres ont voulu les reconnaître et qui ne peuvent non plus leur convenir. Des idées conçues vivement et presqu'aussi-tôt produites que conçues, exprimées sans prétention, comme elles viennent, c'est-à-dire sorties de l'ame, conséquemment toujours justes, franches, libres, naturelles, piquantes, d'autant plus remarquables qu'elles ne se montrent pas sous l'appareil d'une élocution préparée; qu'elles sont elles-mêmes, qu'elles sont *nues*, je puis le dire: voilà les véritables, les seuls élémens de la conversation des grands écrivains; et, l'on peut ajouter, de celle de tous les grands hommes. Comme c'est ici l'homme que l'on envisage en eux plutôt que le poëte, il suffit de s'être une fois pénétré de la nature et du tour de leur esprit, pour en pouvoir en quelque sorte figurer le caractere. Il n'y a nulle témérité réelle dans cette tentative; et, s'il y en avait une apparente, on en serait absous par le succès: or, voilà précisément le cas de M. Andrieux.

Pour savoir s'il a, en effet, prêté à ses illustres interlocuteurs un langage qu'ils ne puissent désavouer s'ils étaient vivans, transcrivons d'abord la scene cinquieme de sa comédie. Je n'ai pas besoin de rappeler l'anecdote très-connue qui en fait le fond.

Eh! bon soir, mes amis,

dit, en entrant, Despréaux à Moliere, Chapelle et Mignard, qui sont arrivés les premiers.

MOLIERE.

Bon soir, que dit-on à Paris?

DESPRÉAUX.

Je n'en viens pas; j'arrive de Versailles.

CHAPELLE.

Ah! tu te mêles donc d'être aussi courtisan?

DESPRÉAUX.

Je viens de faire une visite
A madame de Montespan;
J'ai vu le roi chez elle.....

CHAPELLE.

Et sans doute, bien vite,
Saisissant le moment favorable au succès,
Tu viens de demander quelque grâce nouvelle?

DESPRÉAUX.

Justement: car j'étais allé là tout exprès.
J'ai fait une demande importante.

MIGNARD.

Laquelle?

DESPRÉAUX.

Comme le dit l'ami Chapelle,
Profitant de l'occasion,
J'ai supplié, mais avec grande instance,
Sa majesté d'avoir la complaisance
De supprimer ma pension,
De vouloir bien m'ôter trois mille francs de rente.

CHAPELLE.

Vraiment!.... la faveur est plaisante!

MIGNARD.

On ne fait pas souvent au roi
Pareille demande, je croi.

DESPRÉAUX.

Aussi l'ai-je surpris, et s'est-il mis à rire
D'un air tout rempli de bonté.
Qu'est ceci, Despréaux? est-ce un trait de satyre?
M'a dit le roi. Non, mais c'en est un, Sire,
De justice et de probité.
Tout le Parnasse est attristé;
D'un commis ignorant sottise sans pareille!
On vient, Sire, de supprimer
La pension de Corneille;
Et moi, qu'auprès de lui j'ose à peine nommer,
Moi, qui n'ai point son sublime génie,
Je reste sur la liste!.... Oh! non, je vous supplie,
Cela ne se peut pas, foi d'honnête rimeur;
La pensioe me fait sûrement grand honneur;
Mais avant qu'à Corneille on retranche la sienne,
Pour être juste, Sire, il faut m'ôter la mienne.

MOLIERE.

Bon. Qu'a dit le roi, s'il vous plaît?

DESPRÉAUX.

Demandez-moi plutôt ce qu'il a fait.
La pension est rétablie;
Et sa majesté vient encor,
Dans une bourse en broderie,
D'y joindre deux cents louis d'or,
Qu'elle envoie au vieillard, Sophocle de notre âge.
Mon neveu, qui m'avait là-bas accompagné,
Avec plaisir s'est chargé du message;
A Paris il est retourné;
Et dans quelques instans, Corneille qui l'ignore,
Du monarque bienfaisant
Va recevoir un présent,
Qui tous les deux les honore.

MOLIERE.

Il vous honore aussi; le trait est généreux,
Et montre bien ce que vous êtes!

MIGNARD.

Ce Despréaux qui fait trembler tant de poëtes,
Il est bon-homme au fond.

CHAPELLE.

Cet acte courageux
Vaut mieux que de bons vers, et me plaît davantage.

DESPRÉAUX.

Cela ne devrait pas s'appeler du courage, etc. été. etc.

Ce dialogue est plein de vérité. Il est tel qu'en se représentant la scene, on ne suppose pas que les personnages aient pu parler autrement, tant les questions, les réponses, les répliques paraissent simples et naturelles. Cependant, qu'à la place de Despréaux, l'on introduise un homme ordinaire; on trouvera, pour peu qu'on y réfléchisse que plusieurs traits de ce dialogue seraient sans effet, seraient de l'esprit hors d'œuvre, n'étant pas, comme ici, amenés et justifiés par l'humeur franche et brusque qui caractérise notre satirique. Est-ce qu'un personnage ordinaire aurait dû, par exemple, dès le début de sa narration, éveiller la curiosité de ceux qui l'écoutent, par ce mot énigmatique et piquant:

J'ai supplié le roi.....
De supprimer ma pension,
De vouloir bien m'ôter trois mille francs de rente.

Est-ce qu'à cette question de Moliere,

Qu'a dit le roi, s'il vous plaît?

Il aurait fait et pu faire cette réponse:

Demandez-moi plutôt ce qu'il a fait?

Cette réplique vive et précise, ainsi que celle,

Cela ne devrait pas s'appeler du courage,

Et quelques autres, ont le double mérite d'être les meilleures qui aient pu être faites, et d'être prises dans la nature même du personnage.

M. Andrieux a su observer, et différencier les traits de chacun d'eux. Voici des vers où l'on reconnaîtra aisément le bon Lafontaine. Il déplore ici la perte de Fouquet son protecteur.

Ce grand surintendant, lui qu'admirait la France,
Voit tomber tout d'un coup son honneur, sa puissance.
Un jour, un seul jour l'a perdu!
Le vent frappe et détruit l'arbre qui lui résiste;
L'humble roseau plie et *subsiste*,
Par sa faiblesse défendu.....
.....
.....
Je dois me souvenir de ce qu'il fit pour moi,
Et lui rendre aujourd'hui tendresse pour tendresse.
Si je puis le servir, oh Dieu! quelle allégresse!
On a souvent besoin d'un plus petit que soi (1).
Mais que tenter? que faire? espérance trop vaine!
Dans le monde je ne puis rien,
Moi qui n'ai ni crédit, ni bien,
Moi qui suis, quoi? Jean Lafontaine.....
J'aurai beau m'efforcer et prendre de la peine;
J'ai bien la volonté; mais je n'ai nul moyen.....
Que ce faible talent que j'obtins en partage,
Paie au moins son tribut au malheur d'un ami!
Il fait assez d'ingrats.... La fortune volage
Ne peut me détacher de cet objet chéri;
Je lui donne des vers, ne pouvant davantage.

Le lecteur me saura gré, sans doute, de citer encore la scene du *souper*, où nos grands génies, perdant insensiblement leur raison au milieu des fumées du vin, décident que la vie de l'homme, toute remplie de miseres, n'est qu'un importun fardeau dont il faut savoir se délivrer.

La riviere n'est qu'à deux pas.....
Allons exécuter cette noble entreprise.....

Cette scene, d'une exécution difficile, est dialoguée avec beaucoup de talent. L'auteur a eu l'art de supprimer plusieurs idées intermédiaires, ou liaisons préparatoires qui n'auraient fait qu'en rallentir le mouvement; et, quoiqu'elle soit formée de traits principaux, tout y est rattaché avec adresse, rien n'y est heurté, rien ne nuit à la progression des idées, chacun des traits du dialogue étant amené par celui qui le précede et pour celui qui le suit. On ne peut trop louer surtout M. Andrieux d'avoir su éviter deux écueils sur l'un desquels un talent vulgaire n'eût pas manqué de se briser: je veux faire remarquer ici que sa scene ne dégénere ni en drame, ni en parodie, et qu'il la lait ici tenir d'un pié bien ferme et bien sûr la bonne route, pour n'être point entraîné par une pente glissante, vers les faux chemins. Voici la scene. Les personnages sont: *La Fontaine*, *Mignard*, *Lulli*, *Chapelle*, *Despréaux*, *Laforêt*. Moliere est absent, et ne revient, comme on sait, que pour faire remettre au lendemain l'exécution du grand projet, bien sûr que de cette maniere il le fera avorter.

CHAPELLE.

Notre souper n'est pas fini.
Moliere est plein de sa tendresse,
Mais nous, buvons.

(Ils se remettent à table.)

DESPRÉAUX.

Je suis fâché pour notre ami,
De voir qu'il perd du tems à cette fantaisie.
De quoi s'avise-t-il d'être un amant transi?
Est-on fait pour aimer, quand on a du génie?

LA FONTAINE.

Eh! mais, assurément; qui croirait vos propos,
Penserait que l'amour ne convient qu'à des sots.
Vous bornez beaucoup sa puissance;
Quoique ce dieu souvent m'ait assez malvraité,
Ce n'est pas ainsi que je pense;
J'applaudirais à l'alliance
Du génie et de la beauté.

DESPRÉAUX.

Cher la Fontaine, en vérité,
Vous avez peu de prévoyance.
Vous voulez qu'il épouse?.. Eh!... ce sera bien pis;
Songez combien l'himen apporte de soucis.

CHAPELLE, *qui commence à être ivre.*

Despréaux n'a pas tort; cependant la Fontaine
A bien quelque raison aussi.....
D'abord, remarquez bien ceci;
C'est que, quelque parti qu'on prenne,
Dans le monde toujours on est sûr d'enrager.
On y trouve par-tout matiere à s'affliger.
Garçon ou marié, même veuf, que de causes
De chagrin!

(1) A Paris, chez Mme Masson, libraire, éditeur de pieces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, au coin de celle Saint-Honoré. An 12. — (1804.)

(1) Vers de la Fontaine.

LULLI.

Tu deviens profond.

LA FONTAINE.

Mais seulement tu vois les choses
Bien en noir.

CHAPELLE.

Je les vois alors comme elles sont.
Car enfin lorsqu'on songe aux miseres humaines,
N'est-il pas vrai, mes chers amis,
Cela forme un tableau qui cause tant de peines!...
Qu'en pensez-vous?

MIGNARD.

Peut-on être d'un autre avis?
On ne voit qu'accidens.

LULLI.

Qu'horreurs, que tragédies!

DESPRÉAUX.

Que ridicules, que travers!

MIGNARD.

Les complots des hommes pervers!

LAFONTAINE.

Et des femmes les perfidies!

CHAPELLE.

Les créanciers!

LULLI.

Les maladies!

LAFONTAINE.

Les médecins!

DESPRÉAUX.

Les mauvais vers!

LULLI.

Le vin console un peu.

CHAPELLE.

Sans lui, pourrait-on vivre?

LULLI.

Eh bien, buvons en donc.

MIGNARD.

Versez, versez tout plein.

CHAPELLE.

On n'a de bons momens que ceux où l'on est ivre.

LULLI.

Hors le tems des repas, je suis toujours chagrin.

CHAPELLE.

Moi, par exemple, puis-je avoir l'ame contente?
Nul travail obligé ne gêne mes loisirs;
Je fais des vers, je bois, je chante;
Je n'ai point à l'hymen asservi mes desirs;
J'ai vingt mille livres de rente,
Bons amis, maitresse charmante;
Est-ce là du bonheur? sont-ce là des plaisirs?

LULLI.

Je suis le dieu de l'harmonie!
Eh bien! des mirmidons critiquent mes accords.

DESPRÉAUX.

Et moi, morbleu! je vois, malgré tous mes efforts,
Triompher le faux goût, la sotise ennemie!
Et Cotin, près de moi, siége à l'académie!

CHAPELLE.

Je le dis franchement, je suis las de la vie.

LULLI.

C'est une chose indigne, et qu'on ne peut souffrir.

CHAPELLE.

Et cependant, voyez!... on a peur de mourir!

MIGNARD.

Ah! si l'on avait du courage!

LAFONTAINE.

Mais on est lâche, et l'on enrage,
Quand on pourrait sitôt de ses maux se guérir!

MIGNARD.

Ma foi!... ce serait le plus sage!

LAFORÊT, *à part.*

Quel diable de propos! parlent-ils tout de bon?

CHAPELLE.

Si je trouvais un compagnon,
Un seul, là, qui voulût me suivre!...

MIGNARD.

Tu n'en manqueras pas; moi, morbleu!

CHAPELLE.

Toi?

MIGNARD.

Oui, moi.

LULLI.

Vous voilà déjà deux... nous serons trois, ma foi.
Touchez-la.

LAFONTAINE.

Mes amis, pourrais-je vous survivre?

LAFORÊT, *à part.*

Des gens d'esprit comme eux!... ce que c'est que d'être ivre!
Si je ne l'entendais, je ne le croirais point.

CHAPELLE.

Sommes-nous des amis? moi, je pars de ce point.
Si nous le sommes, il me semble,
Qu'il nous faut finir tous ensemble.

LAFORÊT, *à part.*

Je commence d'avoir vraiment quelque frayeur.

TOUS, *à-la-fois.*

Oui, tous ensemble.

LAFORÊT, *à part.*

Allons vite avertir monsieur.

(Elle sort.)

LAFONTAINE.

Vous savez qu'aux vivans on conteste leur gloire;
Sont-ils morts? on devient juste envers leur mémoire;
Faisons taire l'envie; et de notre destin
Jouissons au plus tôt, tout tant qu'ici nous sommes:
Soyons tous morts demain matin;
Demain matin, nous serons de grands-hommes.

DESPRÉAUX.

Lafontaine a raison. Il a bien péroré.

CHAPELLE.

S'il faut qu'un de nous s'en dédise,
Je le tiens pour déshonoré.

LULLI.

Pour déshonoré, soit.

MIGNARD.

La nuit nous favorise.

LULLI.

La riviere n'est qu'à cent pas.

CHAPELLE.

Allons exécuter cette noble entreprise;
Je marche le premier.

LAFONTAINE.

Nous ne te quittons pas.

CHAPELLE.

Pour la derniere fois, encore une rasade.

LULLI.

Oh! nous ne risquons rien de boire à nos santés.
Aucun de nous jamais ne sera plus malade. etc. etc.

Je terminerai pourtant par faire un reproche à M. Andrieux. C'est la premiere piece de théâtre, je crois, qu'il écrit en vers libres: or, les vers libres conviennent mieux au genre du conte qu'à celui de la comédie; et s'il est une occasion où l'on doive se les interdire, c'est, ce me semble, lorsqu'on met en scene de grands personnages, dont quelques-uns sont de grands poëtes. Je soumets, au surplus, cette observation critique à M. Andrieux lui-même, qui, ayant fait des contes dont plusieurs sont dignes de Lafontaine, et des comédies dont Regnard ne désavouerait pas certaines scenes, sait mieux que personne, sans doute, qu'elle est la mesure de vers la mieux assortie à l'un ou à l'autre de ces deux genres si différens.

La Soirée d'Auteuil obtient au théâtre un succès soutenu. Les représentations en sont consécutives et suivies: elle doit avoir encore plus de succès à la lecture: elle est du nombre de celles auxquelles le prestige de la représentation et le jeu des acteurs n'est pas indispensable. C'est lui accorder un mérite assez rare; après avoir lu cet extrait, nous espérons qu'on pourra déjà reconnaître que cet éloge était dû à M. Andrieux.

LAYA.

BEAUX-ARTS.

Quatrieme livraison du Recueil des vues d'Italie, publié par E. Bourgeois, peintre.

Cet ouvrage gravé à l'eau forte formera un volume de 72 planches, petit in-folio. — De deux mois en deux mois, il paraîtra une livraison de cet ouvrage; la livraison est composée de six feuilles. Le prix de l'abonnement est de 12 fr. pour trois livraisons, 24 fr. pour six, etc. Les exemplaires sur vélin se paieront double.

On souscrit à Paris chez l'auteur au Musée des artistes, rue de Sorbonne; au bureau des annales du Musée, quai BONAPARTE, n° 23, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes, tant à Paris que dans les départemens. Les souscripteurs des départemens ajouteront 50 cent., par livraison, frais de port.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

LIVRES DIVERS.

Calendrier transformateur pour l'an 13, contenant toutes les tables de conversion qui établissent les rapports des mesures, monnaies et poids anciens, avec les mesures, monnoies et poids nouveaux; à quoi on a ajouté une méthode aussi simple que facile de trouver sur ces mêmes tables, les prix respectifs des nouveaux poids et des nouvelles mesures; in-18.

Prix 75 cent., et franc de port, 1 fr.

Le petit Arithméticien décimal almanach pour l'an 13, contenant, 1° une instruction simple et familiere sur les nouveaux poids et les nouvelles mesures; 2° un précis des quatre premieres regles de l'arithmétique décimale; 3° des petites tables pour connaître les valeurs actuelles des objets les plus usuels de la vie, comparées aux prix anciens.

Prix 40 cent. et 50 cent. franc de port.

Ces deux calendriers se trouvent à Paris chez Dubroca libraire rue de Thionville n° 1760.

AVIS.

L'inventeur du bateau insubmergible fera, dimanche prochain, 24 thermidor, à deux heures précises de l'après-midi, une expérience publique de son bateau, sous la protection et l'autorisation de l'inspecteur-général de la navigation et des ports, après en avoir fait la premiere expérience devant lui et plusieurs autres ingénieurs, le 21 du courant, à l'école de natation.

L'embarquement aura lieu au quai et en face de l'hôtel des Monnaies. Le navigateur manœuvrera, traversera les ponts, se rendra au Gros-Caillou, et de-là à Passi.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/8	55 3/8
—— Courant...	56 1/16	57 1/16
Londres.....	24 f. 75 c.	24 f. 48 c.
Hambourg.....	186 1/4	184 3/8
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 73 c.	14 f. 52 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 65 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 69 c.
Livourne.....	5 f. 26 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19' d p. 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1/4 p.
Marseille.....	pair 25 j.	1/4 p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1/4 p.
Montpellier.....	1/4 p. 15 j.	
Genève.....		160 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	57 fr. 20 c.
Idem. Jouis. de vend. 13.....	54 fr. 90 c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Ordonnances pour rabat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1115 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. la 1re repr. de la reprise du Sujet de Comédie, ou les deux Figaro, com. en 5 actes, suivie de l'Ecole des Maris.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Les Etourdis; le Pacha de Surêne, et l'Eté des Coquettes. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Pauline, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 6e repr. de Tippoo-Saïb; ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes.

Théâtre Moliere. Le comte d'Albert et sa Suite, suivi de Bombarde.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 324. *Dimanche, 24 thermidor, an 12 de la République* (12 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 1er août (13 *thermidor.*)

L'ACADÉMIE des sciences de Pétersbourg a fait faire à ses frais une ascension qui a pour but de faire des expériences physiques et chimiques. L'académicien qui s'était offert le premier pour faire ce voyage, en a été empêché par un fort crachement de sang. L'académicien Zacharow l'a remplacé aussitôt, et a monté hier à huit heures du soir, au jardin du corps des cadets nobles, dans le ballon avec M. le professeur Robertson, qui avait fait toutes les dispositions pour cette ascension. Le tems était calme et beau, mais il devint bientôt nébuleux, et le ciel se couvrit de nuages. Le ballon se dirigea sur Zarsko-Zelo, et à neuf heures un quart on le perdit entièrement de vue. Les deux aéronautes s'étant proposés de monter aussi haut que possible, on n'a jusqu'à présent (24 heures après leur départ) aucune nouvelle d'eux. On commence à concevoir quelques inquiétudes; plusieurs messagers ont été envoyés sur leur trace.

— Le célebre Aufrène, tragédien, est mort à Petersbourg à l'âge de 78 à 80 ans.

— Une grande partie des juifs de cette ville a arrêté de ne faire enterrer les morts que trois jours après leur décès, afin d'éviter les suites funestes d'une inhumation précipitée. Comme ces juifs dépendent pour leur religion, du rabin suprême qui est à Altona, ils l'ont prié de confirmer leur décret.

Carlsruhe, le 5 août (18 *thermidor.*)

Nous n'avons point souffert, jusqu'à présent, d'inondations et d'autres phénomenes très-rares dans cette saison. Mais il paraît que les malheureux événemens auxquels les contrées du Rhin inférieur ont été en butte, il y a quelques semaines, vont se répéter à présent dans nos districts. Une averse très-forte a causé de grands dommages dans la vallée de la Kintric. Au-delà de Gengenbach beaucoup de maisons ont été détruites par la force de l'eau; les habitans ne sont parvenus à se sauver qu'avec la plus grande peine. Beaucoup d'enfans ont péri. Les belles plaines, au pied de la Forêt-Noire, ne forment plus qu'un lac immense; cependant l'eau commence à s'écouler maintenant. Dans les montagnes, il y a eu des orages terribles accompagnés d'une grêle très-forte; les petites rivieres et même les ruisseaux ont débordé sur tous les environs. Le Rhin est très-haut; cependant il n'a pas encore causé des inondations.

ESPAGNE.

Cadix, le 5 juillet (16 *messidor.*)

Il est arrivé ici de la Vera-Crux, deux bâtimens ayant à bord deux millions de piastres.

INTÉRIEUR.

Turin, le 14 thermidor.

Le célebre docteur Charles Allione, de Turin, ancien professeur de botanique à l'université, est mort le 11 de ce mois, d'une maladie gastrique qui a fini par une léthargie, dans sa 79e année. Ses traités de *matiere médicale* sur les trois regnes de la nature, sont regardés comme des chefs-d'œuvre dans ce genre.

Bordeaux, le 18 thermidor.

MM. Humbold et Bonpland, dont la mort a été annoncée dans les papiers publics, viennent d'arriver de Philadelphie à Bordeaux, après vingt-neuf jours de la traversée la plus heureuse. Engagés depuis cinq ans dans une expédition entreprise à leurs propres frais pour le progrès des sciences physiques, ils ont parcouru l'Orénoque, l'Amazône, le royaume de la Nouvelle-Grenade, les Andes de Quito, le Pérou et le Mexique. Outre les collections géologiques et les herbiers qu'ils avaient déjà fait passer en Europe, ils ont avec eux près de trente caisses d'objets qui doivent être d'autant plus intéressans que les pays que ces voyageurs ont parcourus ont été peu visités.

Tours, le 20 thermidor.

La Loire, qui baigne nos murs, n'a pas occasionné de malheurs sur notre territoire; elle a cependant crû considérablement. Samedi dernier, les eaux de ce fleuve étaient à 17 pieds au-dessus du niveau ordinaire, et tous les quartiers bas étaient inondés.

Ambéricux (Ain), le 16 thermidor.

Les dégâts occasionnés par les sauterelles, et l'insuffisance des moyens indiqués pour s'en préserver, ont engagé le maire de notre commune à prendre la seule mesure qui ait été employée avec succès à Arles, où la prodigieuse fécondité de ces insectes les avait tellement multipliés en 1713, qu'ils dévorerent jusqu'à la racine plus de quinze mille arpens de blé. Le gouvernement obligea chaque individu d'en apporter un plein sac; la détresse actuelle n'étant heureusement pas encore assez violente pour nécessiter un pareil acte d'autorité, le maire a invité les enfans et autres personnes (non occupées), à ramasser ces animaux nuisibles, et à les apporter à la municipalité, où ils reçoivent 5 cent. de gratification par lb. pesant d'insectes. Cette mesure a eu jusqu'à présent le plus heureux succès. Depuis deux jours plus de 500 livres pesant de ces animaux ont été déposées dans un creux fait exprès, et recouvert de suite pour prévenir l'infection. Si l'on calcule les ravages qu'aurait pu occasionner cette armée destructive, l'infection et les maladies qui auraient pu résulter, comme cela est souvent arrivé, de la putréfaction de leurs cadavres, lorsqu'une cause subite aurait occasionné leur destruction, on verra combien la mesure proposée est à-la-fois économique et salutaire.

Dijon, le 19 thermidor.

Il paraît qu'on a exagéré en général les maux qu'ont causé à nos blés les pluies continuelles que nous avons essuyées après l'ouverture des moissons, et qu'en général aussi ce tems a été encore plus funeste à la paille qu'au grain lui-même. La perte est grande sans doute; mais elle est heureusement moindre qu'une crainte bien légitime ne l'avait fait d'abord.

Notre arrondissement, et celui de Beaune dans la partie riveraine de la Saône, ont singulièrement souffert de la crue subite des eaux. Le débordement de cette riviere y a causé de grandes pertes. Dans l'arrondissement de Dijon, plusieurs villages ont été inondés. Mais c'est à Pontaillier, et sur-tout à Champagne-sur-Vingeanne, qu'on a à déplorer des malheurs. Dans cette premiere commune, si intéressante par l'industrie de ses habitans, ce qui restait de grains à récolter a été enseveli sous la Saône, dont les eaux se sont élevées à une hauteur effrayante; pour surcroît, les deux ouragans du 13 ont arraché des ceps de vignes, et plusieurs murs de clôture, le long de la côte, ont été endommagés, d'autres renversés.

Un nuage qui a crevé le 13 sur Champagne, après quelques coups de tonnerre, y a causé plus de ravages que n'en eût fait une trombe. Le torrent appelé le Souessart, qui ne coule que l'hiver, s'est tellement gonflé, que toute la commune a été inondée. Des femmes, des vieillards, des enfans, y étaient plongés jusqu'au cou, et des meres soutenaient au-dessus de leurs têtes leurs nourissons qu'elles cherchaient à sauver du péril. Heureusement, des jeunes gens vigoureux se précipitaient avec intrépidité au milieu de ce torrent, pour arracher à une mort certaine ceux qu'il entraînait. Les maisons étaient remplies à la hauteur de quatre pieds, et les meubles de toutes especes, les provisions, les bois même de charpente, suivaient la course rapide de l'eau. Les granges où l'on venait de déposer les prémices des moissons, étaient aussi inondées, et le menu bétail a été englouti; les murs renversés ont donné au torrent plus d'espace, et ont étendu ses ravages dans les jardins où les arbres ont été déracinés, les chenevieres et les légumes entraînés. Graces au secours, personne n'a péri. On a été forcé d'étayer les maisons qui, minées par l'eau, menacent ruine. Ce malheur a fait naître une multitude de traits de courage et d'intrépidité qui honorent plusieurs habitans de Champagne.

Coutances, le 20 thermidor.

Les moyens découverts par M. Guyton-Morveau pour la désinfection de l'air, ont eu récemment en cette ville un succès qu'il est utile de faire connaître.

Au commencement de prairial, une maladie putride et contagieuse se déclara avec des caracteres très-allarmans dans la prison de Coutances: sur 28 prisonniers, 18 furent attaqués dans la même semaine, et quelques uns avec une tel'e violence d'accidens que les médecins jugerent le mal supérieur aux ressources de leur art. Deux personnes moururent dès les premiers jours. La même maladie s'étant manifestée dans des maisons voisines de la prison, de fâcheuses inquiétudes commençaient à se répandre parmi les habitans de la ville. Quelques personnes, guidées par le préjugé populaire, avaient conseillé de purifier l'air par la vapeur de vinaigre, et par l'odeur de graines de genievre brûlées; on suivait leur conseil, et cependant la maladie ne perdait rien de sa malignité.

M. Costaz, préfet du département de la Manche, informé de tous ces détails, se transporta à Coutances. Il trouva dans la prison les malades extraordinairement tristes et abattus; les autres individus craignant à chaque instant l'invasion de la maladie, et respirant un air peu propre à entretenir l'énergie de leurs facultés, n'étaient gueres moins consternés. M. Costaz ordonna la suppression des fumigations de genievre et de vinaigre, qui, par l'odeur qu'elles répandent au loin, portent avec elles des idées de contagion capables de troubler les esprits, et dont l'effet physique est plutôt de vicier l'air, en diminuant son ressort, que de l'assainir. Il fit exécuter en sa présence, dans chaque chambre, le procédé guytonien, et donna ordre de repéter cette opération tous les jours le matin et le soir.

Ces précautions ont arrêté le mal comme par enchantement. Les rapports des prisons constatent que depuis le jour où le procédé guytonien fut pratiqué pour la premiere fois, la maladie ne s'est pas étendue au-delà des individus qu'elle avait attaqués jusqu'alors; ceux-ci firent des progrès sensibles vers la guérison, et le courage des autres se releva.

Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de la maladie, ni dans la ville, ni dans la prison.

Paris, le 23 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 22 prairial an 12, sur la requête de Pierre Tousch, ex chef d'escadron, demeurant au Mans, veuf et légataire universel de la dame Guillemette Espagnol, décédée le 15 messidor an 10, ladite requête expositive que la fite dame était veuve du sieur Raymond Rameau, et que, de son mariage avec ledit Rameau, est issu un fils nommé Joseph, absent depuis plus de quatre ans lors du décès de sa mere, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance séant au Mans, département de la Sarthe, a ordonné que pardevant M. Bardon, l'un des juges, il serait procédé à une enquête dans les formes voulues par la loi, pour constater l'absence dudit sieur Joseph Rameau, et ce, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal.

L'enquête a eu lieu le 6 messidor suivant.

Par jugement du 29 prairial an 12, vu la demande de François-Antoine Kintz, employé aux douanes à Fortz, arrondissement de Wissembourg, d'Antoine, de Jean-Baptiste, de Mathias et d'Ursule Dietsch du chef d'Ursule Kintz, leur mere, d'Ignace Kintz de Tham, et de Anne-Marie Kintz, domiciliée à New-Brisack, en déclaration d'absence de François-Joseph Vinné, de Keysersberg;

Le tribunal de premiere instance à Colmar, département du Haut-Rhin, a ordonné que, pardevant Me Schneider, juge-rapporteur, il serait fait une enquête, contradictoirement avec M. le procureur impérial, dans l'arrondissement de Keysersberg, pour constater l'absence de Joseph-François Vinné.

Par jugement du 8 messidor an 12, vu la demande de Barbe, née Ebertz, femme de Philippe Huckel de Vorms, de lui autorisée, par suite de l'enquête constatant l'absence de Jean Ebertz, leur frere et beau-frere;

Le tribunal de premiere instance à Spire, département du Mont-Tonnerre, donnant acte de l'enquête du 15 messidor an 11, déclare Jean Ebertz absent, envoie la dame Barbe Ebertz sa

sœur, en possession provisoire des biens de l'absent, à charge de faire inventaire du mobilier et des titres, en présence de M. le procureur impérial, et de fournir caution qui sera reçue contradictoirement avec le même procureur impérial, devant M. Bourste, l'un des juges à ce commis.

SCIENCES. — GÉOGRAPHIE COMPARÉE.

Pomponius Mela, traduit en français, sur l'édition d'Abraham Gronovius, le texte vis-à-vis la traduction; avec des notes critiques géographiques et historiques, qui ont pour but de faciliter l'intelligence du texte et de justifier la traduction; de mettre en parallèle les opinions des anciens, sur les principaux points de géographie, de chronologie et d'histoire, et de présenter un système complet de géographie comparée; par C. P. Fradin, professeur de géographie et d'histoire à l'école centrale du département de la Vienne, membre de l'athénée et de la société d'émulation de Poitiers (1).

> Infinitum id opus existimatur, nec sine aliquâ reprehensione tractatum. Haud ullo in genere venia justior est, si modo minime mirum est hominem natum non omnia novisse.
>
> Pline, Hist. nat. lib. III.

Ce n'est point la langue que parlait P. Mela, c'est la matière qu'il a traitée qui rend difficile, pour nous, la traduction de ses trois livres de géographie universelle, sous le titre *De situ orbis*. Quoique né en Espagne, il écrivait à Rome, sous les premiers successeurs d'Auguste, et à une époque où la langue romaine n'avait pas encore dégénéré; son style est correct et même orné; Pline fait son éloge et se plaît à le citer souvent.

Mais alors il existait peu de relations fideles des voyages ou des expéditions lointaines; les communications entre les savans des diverses contrées étaient trop rares ou trop superficielles; l'art de la navigation, les connaissances physiques et astronomiques étaient beaucoup trop bornées pour qu'on pût avoir des notions exactes sur la situation de chaque pays, sur les productions de son sol, sur la population et les mœurs de ses habitans. P. Mela dut donc emprunter beaucoup de détails à Hérodote, à Diodore de Sicile, à Strabon, etc.; par conséquent son témoignage n'ajoute rien à l'authenticité des faits déjà cités par des auteurs plus anciens. Les lieux, en changeant de maîtres, avaient déjà changé de nom; et, depuis encore, les guerres intestines et étrangeres, les révolutions physiques du globe ont achevé d'effacer, pour notre siècle, les traces frayées par les géographes et les historiens des siècles passés.

Combien la *Géographie comparée* ou *la Synonimie des villes anciennes et modernes* a-t-elle déjà coûté de travaux à l'illustre d'Anville? cependant que d'incertitude regne, que de lacunes existent encore dans cette partie essentielle, pour l'intelligence de l'histoire! Chaque voyage bien fait, nous donne ou des éclaircissemens nouveaux ou d'anciennes erreurs à rectifier. Le texte de Strabon, qui sera peut-être un jour le plus lumineux, pourrait-il être réintégré (si l'édition en est fautive), ou pourrait-il être bien entendu, avant qu'on ait visité les monumens et les lieux que l'auteur semble décrire comme les ayant vus par lui-même, ou comme existans de son tems; la vérification de son texte, et nous en dirons autant des textes de Ptolomée, de P. Mela, et des autres géographes grecs ou latins, demande donc, outre le flambeau d'une saine critique, l'inspection même des lieux, lorsqu'elle est possible, et qu'elle devient nécessaire. Ajoutons que les distances respectives des villes, des montagnes, des fleuves, des mers, des rivages, se mesuraient autrefois par stades, par milles, parasanges; et qu'en géographie, nous ne connaissons gueres mieux les stades anciens que les *diaules* et les *dotiques* de la carrière olympique.

Tant de difficultés réunies ont dû retarder jusqu'à nos jours les traductions littérales des ouvrages dont nous parlons, et ce n'est pas sans gloire que nos savans parviennent à triompher de ces difficultés. Ils ne peuvent ni rendre fidellement le texte original, ni faire des remarques utiles pour l'intelligence de ce texte, s'ils n'ont présens à l'esprit l'état de la science à l'époque où vivait l'auteur qu'ils traduisent, les préjugés qui régnaient alors et les fables accréditées, ou même l'intérêt qui pouvait guider l'écrivain. Il faut encore distinguer avec soin ce que l'auteur dit d'après d'autres historiens, ou sur la foi d'une tradition, d'avec ce qu'il avance, avec plus de connaissance de cause, et qu'il motive par des raisons plausibles. Par exemple, si le suffrage de P. Mela doit être d'un grand poids, c'est principalement dans la description des lieux qu'il a été à portée de bien connaître, de l'Espagne sa patrie, et par conséquent de la Lusitanie et de la partie des Gaules, qui était la plus voisine de l'Espagne; les Romains ayant porté leurs armes victorieuses dans presque tous les pays alors connus, il n'est pas moins naturel de supposer que notre géographe connût assez la plupart des pays conquis pour en parler avec quelqu'exactitude, ainsi que de tant de villes célèbres, aujourd'hui anéanties, mais qui se voyaient de son tems dans l'état florissant, dans lequel il nous les dépeint.

Quoiqu'il en soit, Pomponius Mela, est si concis, et en même-tems si riche en détails géographiques, qu'il mérite d'être particulièrement étudié, et que sa traduction ne peut manquer d'être accueillie. Son début est simple autant que noble: « Je veux faire, dit-il, la description de la terre, ouvrage plein de difficultés et d'autant moins susceptible des ornemens du discours, qu'il n'est, pour ainsi dire, qu'une seche nomenclature de peuples et de pays; et que la nécessité de parcourir, avec méthode, toutes les parties assez compliquées de ce vaste ensemble, ajoute à la longueur, plus qu'à l'agrément du travail... Je parlerai, avant tout, de la forme de la terre, de celle de chacune de ses grandes divisions et des différens peuples qui les habitent: revenant ensuite sur mes pas, je ferai successivement la description de toutes les côtes soit autour des mers Méditerranées et des golfes, soit au-dehors des terres, sur ce vaste contour que baigne l'Océan. A ce tableau j'ajouterai les traits les plus remarquables, dans la nature des climats et des peuples. »

Le géographe latin, après avoir divisé le ciel en quatre points cardinaux et la terre en deux hémispheres, comprenant cinq zônes, borne chaque grande portion de la terre par les mers et les fleuves qui la baignent, pour en former l'Asie, l'Europe et l'Afrique, dont il trace une description sommaire, pour en suivre successivement tous les détails, dans le cours de son ouvrage. « Tel est, ajoute-t-il, le tableau général de notre Univers. Voilà ses grandes divisions, leurs formes et leurs différens peuples. Mon plan me conduisant désormais à la description détaillée des côtes, je commencerai de préférence par celles qui forment la partie droite du canal, au moyen duquel nôtre mer s'introduit dans les terres, et je visiterai successivement toutes les autres dans l'ordre de leur position respective. Après avoir ainsi décrit les bords intérieurs de notre hémisphere, je décrirai pareillement ce grand contour que baigne l'Océan; et ma tâche sera remplie, lorsqu'ayant parcouru la terre, au dedans comme au dehors, je serai de retour au même point d'où j'aurai commencé ma course. »

P. Mela choisit donc, pour point de départ, le lieu le plus voisin de sa terre natale, le détroit de Gades, d'où il visitera successivement, en faisant le tour de notre mer, toutes les provinces d'Afrique, d'Asie et d'Europe qu'on rencontre du promontoire Ampelusia aux rives du Tanaïs, et des rives de ce fleuve à la partie la plus saillante du Mont-Calpé, ajoutant séparement à cette description, celle des îles principales que renferment la Méditerranée, le Pont-Euxin et le Palus Méotide. « Cette partie la plus curieuse et la plus importante de son ouvrage, dit le traducteur, fait la matière des quinze derniers chapitres de son premier livre, et de la totalité du second. De là, sortant du détroit, il fera le tour extérieur du Globe, sur les bords de l'Océan Atlantique, Britannique, Septentrional, Oriental, Indien, Éthiopien, et il terminera son voyage à cette pointe de la Mauritanie qui forme, avec la côte opposée de l'Hispanie, le bras de mer ou détroit d'où il était parti. Tel est l'objet particulier du troisième et dernier livre. »

On s'attend bien à trouver dans ces voyages des difficultés sans nombre; et en effet le lecteur qui suivra le mieux les pas du géographe latin, aura difficilement la satisfaction de savoir quelles routes on lui fait parcourir: en vain le traducteur, escorté d'une foule de commentateurs, se présentera pour éclairer la marche; plus d'une fois la caravanne s'égarera et courra les risques de ne plus se reconnaître qu'en revenant au point du départ, d'où elle ne pourra ressortir que pour s'enfoncer de nouveau dans d'autres contrées inconnues.

Dans quelle contrée de l'Afrique chercherons-nous aujourd'hui les deux Syrtes, le fleuve Triton et le grand lac Tritonide? Comment reconnaîtrons-nous les anciennes limites de la Scythie? Où placerons-nous les demeures des Hyperboréens et des Amazônes? Mais, pour nous borner à une seule question, prenons en main le livre de Pomponius Mela, et examinons où durent être les Atlantes? Si c'étaient les mêmes peuples qui habiterent autrefois les îles Atlantides, dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, et qui formerent un continent ou du moins un archipel d'îles très-rapprochées avant cette éruption volcanique, qui, au rapport de Platon et de Diodore de Sicile, en engloutit la majeure partie; enfin pour retrouver ces îles atlantiques, reconnaissons d'abord l'Atlas, ce mont si fameux dans l'antiquité. Ici nous allons donner un extrait fidele du texte de notre géographe latin.

« Au-dessus des régions baignées par la Mer Lybique, sont les Lybi-Egyptiens, les Lemo-Ethiopiens et les Gétules, nation nombreuse. Plus loin est un vaste désert inhabitable (que le traducteur croit être le désert de Sahra ou de Barbarie); au-delà de ce désert, ajoute P. Mela, vivent, à ce qu'on nous raconte (*audimus*), d'Orient en Occident, d'abord les Garamantes, puis les Augiles et les Troglodytes, et enfin les Atlantes (2). Plus avant encore, si l'on veut bien le croire, l'Afrique recèle des Blemmyens (3), des Ganphasantes, des Œgipans, des Satyres. Ailleurs, P. Mela, après avoir décrit la Cyrénaïque célebre, par l'oracle d'Ammon, les villes d'Hesperis, d'Arsinoë, etc., continue en ces termes: « plus loin, des Africains, encore plus barbares, sans toit et sans demeures fixes, suivent çà et là leurs troupeaux,... sans lois, sans police, etc.... Parmi ceux qu'on dit exister au-delà des déserts, les Atlantes maudissent le soleil toutes les fois qu'il se leve ou qu'il se couche; ils s'abstiennent de chair et n'ont jamais de songes pendant la nuit. Les Troglodytes se tiennent dans les cavernes, et s'y nourrissent de serpens. Les Garamantes, chez qui les femmes sont en commun, possedent des bœufs, dont les cornes, rabattues en dévant, les forcent à tenir leur tête dans une direction oblique lorsqu'ils veulent paître. Les Augiles ne connaissent d'autres dieux que les mânes. Les Ganphasantes vivent tout nus. Les Blemmyens n'ont point de tête: les Satyres n'ont rien d'humain que la figure; les Œgipans ont réellement la figure qu'on leur attribue. Voilà ce qui regarde l'Afrique. »

Il semble que notre géographe confonde ici les Atlantes avec d'autres peuples chimériques, ou même avec quelques familles de singes. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas encore dans ce texte quel rapport les Atlantes peuvent avoir avec les habitans, voisins du Mont-Atlas, qu'on place communément dans la Mauritanie. Continuons l'extrait du texte de notre géographe.

Selon lui, « l'Océan atlantique baigne les côtes occidentales de la terre; et si, de cette mer, on veut pénétrer dans la nôtre, on rencontre à gauche l'Hispanie, à droite la Mauritanie. Par l'une, commence l'Europe, par l'autre l'Afrique. La côte de la Mauritanie s'étend depuis le Promontoire, appelé par les Grecs *Ampelusia*, jusqu'au Mulucha. Ce Promontoire renferme un antre consacré à Hercule, au-delà duquel est Tingé (aujourd'hui Tanger, à l'entrée du détroit), ville très-ancienne qu'on dit avoir été bâtie par le géant Antée.... Plus loin est une haute montagne, à l'opposite de celle qui s'éleve sur la côte d'Hispanie. L'une se nomme *Abila*, l'autre *Calpé*. Toutes deux ensemble forment les colonnes d'Hercule. »

Citons encore, pour faire suite à ce texte, une esquisse des deux derniers chapitres du troisième et dernier livre, dans lesquels P. Mela, après avoir décrit diverses contrées de l'Ethyopie où se voyaient, selon lui les tables du soleil, où vivaient les Macrobiens (hommes à longue vie), les Automoles, etc. ajoute d'un ton moins sérieux: « au-delà sont d'immenses plages couvertes de montagnes escarpées; vient ensuite un vaste désert, après lequel on rencontre des peuples muets, puis un golfe au milieu duquel est une grande île peuplée de femmes, dont le corps est tout couvert de poils: (on ne peût s'empêcher de voir encore là quelques races de singes.) Passé ce golfe, on distingue une haute montagne qui lance des flammes, et qu'on appelle le *Char des dieux* (le traducteur soupçonne que c'est un des flancs de l'Atlas.) Au-delà de cette montagne, sont de vertes prairies peuplées de pans et de satyres: là se trouvent des Ethiopiens qui prennent le nom d'*Hespériens*; sur les confins de leur territoire est un lac qu'on peut regarder comme la source du Nil, les habitans le nomment *Nuchut*. (C'est le Nigris ou Niger, d'où semble sortir le Nil.) Là se rencontre encore des *catoblepes*, especes d'animaux que, d'après la description du géographe latin, nous serions tentés de croire du genre de ces bœufs à cornes rabattues, dont nous il a été déjà fait mention. Presqu'en face de ce pays sont les îles Gorgades, c'est-à-dire les pays habités jadis par les Gorgones, terminés par un promontoire qui portait le nom grec de *Hesperou Kéras* (pointe ou extrémité occidentale.) C'est de ce promontoire dont Pline a dit, lib. 6, cap. 31, que la pointe regardait l'occident et la mer Atlantique, *promontorium quod vocamus Hesperion Ceras, indè primùm circùm agente se terrarum fronte in occasum ac mare Atlanticum*. Le naturaliste nous semble avoir copié ici le texte du géographe P. Mela, qui commence son dernier chapitre par ces mots: *indè incipit frons illa, quæ in occidentem vergens mari Atlantico alluitur.*

Achevons la description de notre auteur. » Au-delà du promontoire dont nous venons de parler, commence cette côte qui s'incline à l'occident,

(1) Trois vol. in-8°.

A Paris, chez Ch. Pongens, quai Voltaire, n° 10.

A Poitiers, chez E. P. J. Catineau, rue de la Commune.

(2) La position que Mela donne à ces trois peuples paraît, dit le traducteur, répondre à la partie septentrionale de la Nigritie et du Sénégal.

(3) M. d'Anville a placé ces peuples vers la grande cataracte du Nil.

et que baigne la mer Atlantique ; et là encore sont des Ethiopiens, puis des déserts, et en face de ces déserts sont les îles Hespérides, du milieu desquelles, et d'un terrein sabloneux, sort la masse énorme de l'Atlas qui se perd dans les nues ; et vis-à-vis de ce mont se voient les Isles-Fortunées, où la terre produit tout d'elle-même et sans culture ; où sont encore deux fontaines qui ont la propriété singulière, celle-là d'exciter dans ceux qui boivent de ses eaux, un rire immodéré, etc. etc. ; celle-ci de les guérir des accès d'une telle frénésie (4). Au-delà des cantons infestés par les serpens, on rencontre (sans doute du même côté), les Himantopodes, les Pharusiens, et enfin les Nigritiens et les Gétules.....

Ce qui nous reste à parcourir, est la côte extérieure de la Mauritanie, qui se termine en un angle, dont le sommet est lui-même à l'extrémité du continent d'Afrique.... On y trouve des villes florissantes, malgré leur peu d'étendue, telles que *Gilda*, *Prisciana*, la colonie de *Zilia*, le *promontoire Ampelusia, par lequel nous avons commencé notre description, et qui, formant à l'entrée du détroit l'extrémité de la côte baignée par la Mer-Atlantique, est aussi le terme du travail que nous nous étions proposé.* »

Certes voilà, selon nous, un récit bien incohérent ; nous n'entreprendrons pas d'en relever toutes les erreurs géographiques. Mais comment y puiserons-nous quelques lumières sur le Mont-Atlas, les Atlantes et les îles ou les peuples dits Atlantides ? Le géographe semble vouloir nous ramener constamment à la Mauritanie, pour nous montrer l'Atlas et les Atlantes ; et cependant il s'arrête comme malgré lui, et nous force ainsi de nous arrêter aux Hespérides, c'est-à-dire aux îles les plus occidentales du Monde alors connu, qui s'éloignent beaucoup, et de la Mauritanie, et des côtes barbaresques. Mais ce qui doit paraître plus étrange, c'est que le même géographe latin dont nous avons analysé le texte, faisant dans un chapitre particulier la description de la Mauritanie ancienne n'y signale point ce Mont-Atlas qui vomit des flammes ; il ne trouve même dans cette contrée rien de bien remarquable que sept montagnes rangées à la suite les unes des autres, dans un ordre qui leur a fait donner le nom des *Sept-Sœurs. Ex iis tamen quæ commemorare non piget, montes sunt alti, qui continenter et quasi de industriâ in ordinem expositi, ob numerum, septem, obsimilitudinem fratres nuncupantur.* Lib. I, cap. 5.

Pourquoi s'obstine-t-on donc encore aujourd'hui à chercher l'Atlas des anciens dans la Mauritanie ? Les poëtes nous paraissent montrer ici plus d'exactitude que les géographes. Homère, dans l'Odyssée, Hésiode, dans sa Théogonie et dans son poëme intitulé *les Œuvres et les Jours*, nous apprennent qu'au pied de l'Atlas se trouvaient les Hespérides et les Isles-Fortunées, ou les Champs-Elysiens, aux extrémités occidentales de la terre, là où le soleil va éteindre ses feux et où commence l'empire de la nuit. C'est aussi dans l'Hespéride que le poëte Euripide nous peint l'Atlas soutenant les cieux et fixant la Terre dans son orbite. Virgile s'explique dans le même sens :

Oceani finem juxtà, solemque cadentem,
Ultimus Æthiopum locus est, ubi maximus Atlas
Axem humero torquet, etc. Æneid. lib. 4.

Il faut supposer ici que Virgile admette, d'après les Grecs, la distinction entre Ethiopie orientale et Ethiopie occidentale, et alors on pourra expliquer un passage où Mélas semble appeler Hespériens les habitans de l'Ethiopie occidentale jusqu'au détroit de Gades. Un des plus anciens historiens, Hérodote, dit en termes formels que la Mer-Atlantique qui est en-deçà des colonnes d'Hercule, est remarquable par le Mont-Atlas qu'on regarde comme la colonne du ciel ; et que, de son tems, on appelait *Atlantes* les peuples voisins de cette montagne. (*Herodot. in Clio et Melpomene.*) Plutarque assure que, dans les Iles Atlantides, se trouvent ces champs élysiens, célébrés par Homere. (*Plutarque, vie de Sertorius.*)

D'après ces autorités, il est naturel de croire que les Canaries, les Iles Fortunées, les Hespérides et les Atlantides sont les mêmes îles sous des noms différens, et que l'Atlas et les Atlantes ne ne peuvent avoir existé ailleurs que dans ces îles. Cependant, de quelle maniere qu'on interprete le texte de P. Méla, on ne peut arriver à aucun résultat précis. Ptolomée n'est guères plus clair que lui, et un géographe, voisin de notre siecle, remarque avec raison que tout ce que cet auteur dit des Iles fortunées ne peut cadrer qu'aux Canaries, quoique la latitude qu'il donne à celle-ci soit plutôt la latitude des îles du Cap-Verd. *Fateor latitudinem quam Ptolomeus Fortunatis attribuit, melius convenire cum latitudine insularum Capitis-Viridis, quàm Canariarum.* Joan. Luyz. introduct. ad géographiam, sect, 24, cap. 14.

Ce sont ces raisons, sans doute, qui ont fait penser à Voltaire que l'engloutissement de l'Atlantide (et par conséquent des peuples voisins de l'ancien Atlas) devait moins être regardé comme une fable que comme un point historique. « Je ne vois rien, dit M. Mentelle, au mot *Atlantica* de la géographie ancienne, dans l'Encyclopédie méthodique, je ne vois rien qui physiquement s'oppose à ce qu'il ait autrefois existé, entre l'Europe et l'Amérique, une très-grande étendue de terre, dont Madere, les Canaries, les Açores, peut-être même les îles du Cap-Verd, sont les restes encore subsistans. » M. Borg de Saint-Vincent est allé plus loin dans ses Essais sur les îles fortunées et l'antique Atlantide ; pour lui, la tête de l'ancien Atlas s'élève encore dans le pic de Teyde à Ténériffe ; il retrouve aux Canaries, et les Gorgones, et les Amazones, et les pommes d'or du jardin des Hespérides. Nous avons rendu compte ailleurs de ce curieux et important ouvrage, qui aurait pu fournir d'excellentes notes au traducteur de P. Mela.

Nous devons cependant rendre justice au travail de ce dernier ; sa traduction est claire et élégante, sans cesser d'être littérale ; il a ajouté au bas du texte latin, les notes les plus judicieuses des *variorum*, et renvoyé à la fin de chaque volume des explications plus étendues, dans lesquelles il montre autant d'érudition que de jugement. Le dernier volume contient un *index* de tous les lieux mentionnés par le géographe latin, et une table alphabétique très-commode de toutes les matieres contenues, soit dans la traduction, soit dans les notes. Enfin le texte original est imprimé correctement et en beaux caracteres : l'édition en sera toujours citée avec éloge.

TOURLET.

(4) Le traducteur relegue ce fait au rang des fables. Mais l'auteur de *l'Essai sur les Atlantides*, ouvrage que nous avons mentionné ailleurs, y voit la vertu singuliere d'une plante encore existante dans les Canaries ; c'est une espece d'euphorbe dont le suc cause une maladie mortelle, connue sous le nom de *rire sardonique*.

SCIENCES. — MÉDECINE.

Discours sur les Progrès futurs de la science de l'homme, prononcé dans l'Ecole de Médecine de Montpellier, le 20 germinal an 12, par *Charles-Louis Dumas*, professeur d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de Médecine de Montpellier, etc., membre de l'Institut national, etc. (1)

La cérémonie publique pour laquelle ce Discours a été prononcé, est l'inauguration solennelle de l'*amphithéâtre d'anatomie*, que le ministre de l'intérieur, *J. A. Chaptal*, a fait construire dans l'Ecole de Médecine de Montpellier. L'Ecole avait déjà consacré sa reconnaissance pour ce ministre, en joignant à la premiere pierre de l'édifice, qui fut posée le 7 ventose an 10, un procès-verbal où le nom et le bienfait de *J. A. Chaptal* sont rappelés en ces termes : *Academia Medica, solemne actum istud et numisma sub primo lapide condens, posteris mandare voluit, sui perenne, à beneficio accepto et studio perspectu confirmatum, grati animi monumentum, erga munificentissimum et amantissimum J. A. Chaptal professorem et rerum publicarum administrum, qui theatrum hoc extrui jussit, et in ultius ædificii sumptibus symbolam suam generosè præbuit.* (Voyez le n° 363 du *Moniteur*, 23 prairial an 12).

Le nom d'un grand praticien donne à ses observations les plus conjecturales un caractere de probabilité qui nous les fait alors recevoir comme positives. L'heureuse étude qu'il a faite du passé, établit à nos yeux son droit pour juger l'avenir : nous entrons dans toutes ses vues, sur la foi de son expérience ; nous concevons, ainsi que lui, les progrès futurs d'une science qui se trouve éclairée dans sa marche par les lumieres des autres sciences contemporaines, aidées toutes ensemble de la protection des hommes puissans qui encouragent les savans qui les cultivent ; car, il dépend toujours de ceux qui sont à la tête des Empires de développer ou d'arrêter l'essor du génie, de reculer ou de resserrer les bornes de l'esprit humain, et l'on peut regarder leur indifférence pour les sciences et les arts comme un symptôme de mort, comme un symptôme tout au moins de décadence qui les menace. Cette observation est une vérité de fait, souvent confirmée dans les pages de l'histoire, et dont le docteur Dumas fait implicitement l'application à l'art médical, abandonné comme à lui-même sous le gouvernement de la monarchie française, où la célebre école de Montpellier, cette pépiniere des anatomistes et des médecins les plus distingués, ainsi que l'école de Paris, *fut*, dit-il, *comprise dans la destinée commune aux écoles obscures et inutiles*. Les membres de cette université, honorés chez les autres nations, et dédaignés dans leur patrie, *ne possédaient ni bâtiment, ni amphithéâtre, ni laboratoire, etc.*

Le Gouvernement consulaire les a vengés de cet injurieux oubli ; et ce sont ses bienfaits que M. Dumas rappelle à ses collegues : bienfaits inappréciables *par l'heureuse influence qu'ils auront à l'avenir sur les progrès ou le perfectionnement de la plus belle des connaissances humaines*. Le but de son discours est donc de prouver,

« Que la science de l'homme ne demeurera point » stationnaire ; qu'elle est susceptible de se rec- » tifier et de s'agrandir ; qu'elle ne connaît pas de » terme où ses progrès doivent s'arrêter, et qu'une » multitude de réformes ou d'acquisitions suc- » cessives pourront l'amener dans la suite au degré » de perfection qu'elle est encore bien loin d'at- » teindre. »

Il pose en principe et il établit par des preuves que, de toutes les sciences, celle-ci, ne s'occupant que de connaissances plus ou moins susceptibles de ces améliorations, présente une espérance plus fondée du perfectionnement général.

Pour mieux juger la nature des changemens qu'elle appelle, et que l'expérience acquise a rendus probables, il remonte à son berceau : il étudie ceux qu'elle a subis, et la suit dans ses révolutions jusqu'à nos jours.

Plusieurs obstacles ralentirent à diverses époques le développement de ses forces et même de ses mouvemens : il les détermine avec sagacité. Chez quelques nations ces obstacles naissent de la vie uniforme des peuples et de l'isolement de l'homme ; chez d'autres, de la forme des institutions, de l'empire de l'habitude, ou des erreurs officieusement entretenues par la tyrannie, sciemment accréditées par le fanatisme, qui tous deux en profitaient ; dans la Grece elle-même, ils naissaient ces mêmes obstacles de ces fausses et parricides doctrines à l'aide desquelles on voulait tout expliquer, jusqu'aux phénomenes les plus inexplicables de la vie et de la santé ; doctrines heureusement et subitement évanouies aux premiers rayons de l'astre hippocratique, trop tôt après, renaissantes aux cris de l'empyrisme, et de nouveau dissipées à la voix du célebre Gallien, qui rappela l'homme à la nature, c'est-à-dire à l'observation.

L'anatomie et la physiologie font à cette époque quelques progrès ; mais la médecine n'a encore obtenu que des réformes partielles, et le système entier de la science reste obscurci par les incertitudes.

La médecine, peu honorée dans les siecles de Rome ancienne, l'est encore moins dans ceux de Rome moderne ; les Arabes, chez lesquels elle passe, sacrifient servilement et aveuglément à la double divinité d'Aristote et de Gallien ; ils consultent ces oracles plutôt que ceux de l'expérience.

A la renaissance des lettres, on s'obstine encore à préférer les livres des hommes au grand livre de la nature. L'on ne veut pas, parce qu'on ne croit pas que cela soit possible, être en effet ou paraître plus instruit que ne le furent ces premiers instituteurs qu'on a pris pour guides.

« Les sciences physiques négligées, l'anatomie » humaine abandonnée, les expériences rendues » difficiles par le défaut des instrumens ou l'igno- » rance des procédés, les observations devenues » rares ou fautives, les opinions anciennes sain- » tement adoptées ainsi que les erreurs, la grande » confiance accordée à l'astrologie et à toutes ses » fables, les préjugés reçus en faveur des moyens » empyriques et des remedes secrets, la méthode » des scolastiques introduite dans la recherche des » vérités physiologiques et médicales, etc. » *Voilà sans doute*, dit le docteur Dumas, *plus de causes qu'il n'en fallait pour réduire la science de l'homme à l'impuissance de se perfectionner.*

Arrive, après ces tems, le regne des médecins dont Moliere a fait justice, de ces docteurs routiniers, dupes quelquefois de leur routine, presque autant que leurs victimes, argumentant, commentant, régentant sans cesse ; cherchant l'homme dans les gloses, dans les digestes ; plus occupés de mots que de choses, d'hypotheses que de résultats, de syllogismes que de moyens de curation, et prouvant la vérité de ce mot de Bayle, que *l'esprit de l'homme est encore plus fécond en objections qu'en solutions.*

Enfin, l'art médical reprenant les anciens sentiers fut insensiblement ramené vers ses premiers principes, c'est-à-dire vers ceux de son fondateur. Hippocrate reçut de nouveaux hommages. Ainsi, dans presque tous les genres, l'homme court de la vérité à l'erreur ; puis de l'erreur revient à la vérité : c'est le cercle éternel où roule le genre humain.

M. Dumas signale quelques autres égaremens qui ont accompagné ce réveil de la science ; mais c'est dans son discours même qu'il faut suivre le tableau qu'il en trace avec autant de clarté que de précision.

» En suivant, dit-il, les progrès et les vicis- » situdes, les reformes et les écarts de la science » de l'homme à travers toutes les révolutions » des tems, on est surpris de voir des siecles » entiers pendant lesquels sa marche est constam- » ment arrêtée : on passe avec peine sur des » époques désastreuses où il semble qu'elle recule » et dégénere : on découvre à regret des travaux » immenses qui n'ont contribué d'aucune maniere » à la faire avancer. Mais rien de cela n'est perdu » pour les tems à venir ; tout se transforme en » leçons utiles pour les générations futures. Si » nous examinons ce que fut la médecine autre- » fois, si nous la comparons à ce qu'elle est

(1) A Montpellier, de l'imprimerie de Tournel pere et fils, rue de l'Aiguillerie, n° 43.

» aujourd'hui, il sera facile de dire ce qu'elle » devrait être, et de prévoir ce qu'elle pourra » devenir. Ses périodes de dégradation même indi- » quent la possibilité d'une réforme plus heureuse, » et ce sera précisément dans les exemples des » siecles passés que nous irons chercher la raison » suffisante des améliorations qu'elle éprouvera » dans les siecles qui vont suivre. »

Et voici en quelques mots ses motifs d'espérance.

« Ces améliorations vraisemblables peuvent, » dans leurs objets les plus importans, être ra- » menées à cinq chefs principaux : la destruction » des préjugés et des erreurs qui restent encore » sur plusieurs points de la science de l'homme ; » la stabilité des bases sur lesquelles se fonde toute » sa certitude ; le progrès relatif de nos connais- » sances dans chacune de ses divisions ; la réu- » nion systématique de toutes les parties qui en » forment l'ensemble ; enfin le perfectionnement » réel de la médecine pratique, etc. »

Ce court passage donne une idée du plan de M. Dumas. Il nous suffit de l'avoir indiqué pour faire naître dans l'esprit du lecteur la curiosité de le connaître. Ce discours, conçu avec méthode et développé avec intérêt, est digne du savant praticien auquel nous devons le livre des *Principes de physiologie* que nous avons eu quelquefois occasion de rappeler avec éloge, ouvrage rempli d'aperçus utiles, d'observations neuves et profondes, qui a place son auteur au rang des bons esprits et des bons écrivains. L....

GALVANISME.

Essai théorique et expérimental sur le Galvanisme, avec une série d'expériences faites en présence des commissaires de l'Institut national de France et en divers amphithéâtres anatomiques de Londres ; par Jean Aldini, professeur en l'université de Bologne, de l'institut national de la république italienne, etc. ; avec planches (1).

Rassembler une série d'expériences intéressantes du célebre Galvani, expériences dont une partie était inédite et l'autre éparse dans des journaux italiens ou dans des mémoires publiés isolément, mais très-peu répandus, n'était connue en France que de quelques savans : mettre au jour un grand nombre d'autres expériences nouvelles qui, envisagées seulement, pour la plupart, comme des modifications de celles de Galvani, n'en augmentent pas moins l'intérêt attaché à ces dernieres ; tel est le double rapport sous lequel l'auteur nous paraît mériter la reconnaissance du monde savant, et en général de toutes les personnes qui s'occupent des sciences physiques.

Son Essai sur le Galvanisme, qui fait particuliérement l'objet du premier volume, est divisé en trois parties.

Dans la premiere il s'occupe de la nature et des propriétés générales du galvanisme. Les considérations que cette partie renferme sont d'abord énoncées sous forme de propositions que l'auteur développe ensuite, et qu'il appuie par des expériences. Les plus intéressantes de ces expériences, 1° celles qui donnent lieu à la production des phénomenes galvaniques indépendamment des métaux, en établissant un cercle composé entiérement de parties animales ; 2° celle qui, démontrant l'attraction galvanique, confirme l'opinion d'Humbold, sur l'existence d'un atmosphere galvanique.

On peut juger de l'intérêt de cette premiere partie par le rapport des commissaires de l'Institut national de France. Voici leurs expressions

« Galvani avait remarqué le premier que si l'on » prépare une grenouille de maniere que les mem- » bres abdominaux et thorachiques tiennent en- » semble par les seuls nerfs lombaires, il se ma- » nifeste des contractions très-sensibles, lorsque » les jambes sont pliées, et que les muscles jumeaux » sont mis en contact avec l'épaule.....

» Cette importante expérience a été modifiée par » M. Aldini. Elle fut la base de son travail, et » la plupart des siennes en sont des développe- » mens ou des applications. »

La seconde partie est consacrée à l'examen de l'influence du galvanisme sur les forces vitales. Les expériences qui y sont rapportées sont entiérement physiologiques, et ont été faites sur l'homme, sur divers quadrupedes, tels que le cheval, le bœuf, et sur des oiseaux, sur des grenouilles. On y voit aussi les résultats de quelques expériences du docteur Zanotti, de Bologne, sur la cigale et les vers luisans.

Dans la troisieme partie, M. Aldini considere les applications du galvanisme à la médecine. Il a eu l'occasion d'employer lui-même cet agent dans divers cas de cécité et de surdité. L'avantage qu'il en a quelquefois retiré, n'a été que de peu de durée ; mais il a rappelé à la vie, au moyen du galvanisme, un chien asphixié par submersion ; il dit avoir guéri par le même remède, deux hommes affectés de manie mélancolique ; il avoue cependant que le galvanisme ne conviendrait pas dans tous les cas de manie, et croit même qu'il serait plutôt nuisible qu'utile dans la manie délirante. Mais on pourrait suivant lui, l'employer avec succès dans les étranglemens de hernies inguinales, et il rapporte plusieurs guérisons de l'amenorrhée, obtenues par le docteur Mojou, de Gênes. Il propose le galvanisme comme un moyen de distinguer la mort apparente de la mort réelle ; enfin, il termine le premier volume par une appendice qui présente des expériences faites dans le vuide, dans l'air condensé et dans différentes especes de gaz.

Le second volume contient plusieurs mémoires sur le galvanisme, et quelques lettres adressées à l'auteur par divers savans. Dans ces mémoires se trouvent consignés, 1° l'expérience que l'auteur a faite à Calais, pour prouver le passage du galvanisme à travers une étendue considérable d'eau de la mer ; 2° celles qu'il a faites à Londres sur un supplicié ; 3° l'examen comparatif des organes électriques de la torpille, du gymnote engourdissant et du silure, etc.

Il serait à desirer que le style de cet ouvrage fût plus soigné et plus clair, mais il faut remarquer que l'auteur est étranger ; et on doit lui savoir gré d'avoir surmonté les difficultés qu'il a dû rencontrer en écrivant dans une langue qui n'était pas la sienne. D.

(1) Prix des 2 vol. in-8°, 15 fr., et franc de port dans les départemens, 17 fr. 50 c. Le même ouvrage, en un vol. in-4°, 33 fr., et franc de port dans les départemens, 35 fr. 75 cent.

A Paris, chez Levrault, Schœl et compagnie, libraires, quai Malaquais.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 21 thermidor.

En lisant aujourd'hui dans les papiers publics que le baron de Humbold, dans ses courses en Amérique, avait eu le singulier bonheur de supporter, sans en être incommodé, des chaleurs assez excessives pour élever le mercure à 105 degrés, quelqu'un se récriait sur l'impossibilité de ce fait, en rappelant que la température de l'eau bouillante n'est que de 80 degrés. Je lui fis observer alors, ce qu'il ignorait, qu'à coup sûr il n'était pas question ici de l'échelle de Réaumur, mais de celle de Farenheit. Voici, ajoutai-je, en quoi consiste leur différence. L'échelle de Réaumur marque zéro, terme de la glace, et 80, terme de l'eau bouillante ; celle de Farenheit marque 32 le premier, et 212 le second. Il y a donc dans celle-ci 180 divisions de la glace à l'eau bouillante, tandis que dans l'autre il n'y en a que 80, et leurs graduations sont entr'elles comme 18 à 8, ou 9 à 4. Actuellement veut-on savoir à quel degré de l'échelle de Réaumur correspond un degré quelconque de celle de Farenheit, depuis la glace jusqu'à l'eau bouillante, il faut d'abord ôter 32 du degré indiqué sur cette derniere ; ici, par exemple, ôtez 32 de 105, reste 73, puis on établira la proportion suivante :

9 : 4 : : 73 : 32 4/9.

La chaleur qu'a éprouvée le baron de Humbold, était donc de 32 degrés et demi à l'échelle de Réaumur, et l'assertion n'a plus rien de ridicule.

Si vous croyez que ces observations puissent être utiles à quelques-uns de vos lecteurs, veuillez, je vous prie, leur accorder l'insertion dans un de vos prochains numéros.

Salut et considération,

FAMIN, *professeur de physique.*

BEAUX-ARTS.

Cours historique et élémentaire de Peinture ou *Galerie complette du Muséum central de France*, 24e livraison, contenant, 1° Message du pape Urbain II à Saint-Bruno (le Sueur.) 2° Une Sainte-Famille (Rubens.) 3° Un Paysage (Heusch.) 4° Une corbeille de Fleurs (Vanhuysen.) 5° Clio (Antique.)

A Paris, chez Filgol, artiste-graveur et éditeur, rue des Francs-Bourgeois, Place Saint-Michel, n° 785.

FOIRE DE SAINT-CLOUD.

Le maire de la commune de Saint-Cloud, 3e arrondissement communal du département de Seine-et-Oise, fait savoir que la fête dite de Saint-Cloud, est fixée au 21 fructidor an 12, jusqu'au 2 vendemiaire an 13 (correspondant au 8 septembre vieux style.) Les marchands, excepté ceux de comestibles, qui ont coutume de s'établir dans le parc, trouveront protection et tranquillité. Leur établissement sera gratuit dans l'intérieur dudit parc seulement.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 1/8	55 7/8
—— Courant....	56 11/16 à 7/8	57 7/16
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 48c.
Hambourg.....	186 1/2	184 1/2
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s. d. p 6 f	81 s 6d.
Basle.....	1/2	1 1/2 perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr. 15 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 75 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	72 fr. 75 c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1112 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravane du Caire, suivie du Devin du Village.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Cinna, suivi de la 11e représent. de Moliere avec ses amis, ou la Soirée d'Auteuil, com. en un acte et en vers libres, de M. Andrieux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Vincent de Paule, et le Tambour nocturne. — Demain, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et Ossian cadet, ou les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, et la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). Le Billet de Logement ; la Lanterne magique ; suivi de Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre du Marais. Almanzor et Zéline, ou les deux Califes, et la Fausse Isaure, mélodr. en 3 actes.

Théâtre de la Cité. Phedre, suivie de Blaise et Babet.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Incessam. 2e grande fête extraordinaire. — La fête de l'Assomption étant reconnue par le Gouvernement, la fête champêtre aura lieu mercredi au lieu de jeudi.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Montmorency, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent etre à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 325. *Lundi, 25 thermidor an* 12 *de la République* (13 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 12 *juillet* (23 *messidor.*)

Le comte Valérian-Subow est mort le 14, des suites d'une fausse pleurésie. S. M. l'empereur lui a témoigné beaucoup d'attachement dans ses derniers momens. Vendredi dernier il s'est rendu dans la maison où le comte est mort, et a accompagné le cercueil, un cierge à la main, pendant près d'un werste.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 14 *juillet* (25 *messidor.*)

Deux négocians de Hambourg, MM. Brandis et Schoen, ont obtenu de la chancellerie royale une concession dans la contrée de Kiel, pour y établir une fabrique de café-chichorée. Il est à souhaiter, vu la cherté du café que nous recevons de l'Inde et du Levant, et dont on fait un grand usage dans ce pays, que ce nouvel établissement prospere; il offrirait alors l'assurance d'une prompte et grande fortune pour les entrepreneurs.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 28 *juillet* (9 *thermidor.*)

Il a été de nouveau répandu dans le commerce des faux billets de banque pour une somme considérable. Notre gouvernement a pris en conséquence la résolution de racheter dans un certain laps de tems tous les billets de banque en circulation; passé ce terme, le trésor public n'en recevra plus. Les nouveaux billets de banque ont des signes si particuliers et si différens des anciens, qu'il est presqu'impossible de les contrefaire, de sorte que les faux billets pourront être aisément reconnus au premier coup-d'œil.

Hambourg, *le* 3 *août* (15 *thermidor.*)

On a des nouvelles de M. le professeur Robertson et de M. Zacharof, membre de l'académie des sciences de Pétersbourg, qui ont exécuté, le 12 de ce mois, au jardin du corps des cadets, l'ascension annoncée depuis quelque tems, avec le superbe ballon construit aux frais de ladite académie. Ce voyage ayant eu pour but de faire différentes expériences dans l'atmosphere, on avait rempli la gondole d'instrumens de physique. Quoique le vent dirigeât l'aérostat sur la mer, les voyageurs se sont élevés à 7 heures 15 minutes du soir; le ballon a plané long tems au-dessus de la mer, et on craignait que cette position ne nuisit aux expériences; on le voyait encore très-distinctement à 9 heures et demie à une très grande élévation; mais une brume qui survint le fit bientôt perdre de vue. Ce ne fut que dans la nuit du 13 que l'on apprit, par un courier, expédié à l'académie des sciences, que les aéronautes étaient arrivés, vers les 11 heures du soir, à Siworitz, distant de 26 lieues de la capitale. Ils y exécuterent majestueusement leur descente au milieu d'un des plus beaux jardins de la Russie, appartenant à M. le général Demidoff. Le ballon se posa pour ainsi dire sur une corbeille de fleurs, en face des marches du château, dont les habitans s'empresserent d'accueillir les voyageurs.

— On a reçu ici, avant-hier, des lettres de l'expédition russe qui doit faire le tour du Monde; elles sont en date du 11 janvier, et écrites de Sainte-Catherine, au Brésil, où ces deux vaisseaux sont arrivés, après une route fort longue. Tout y était dans le meilleur état, et on se proposait, après quelques réparations et après avoir pris des vivres frais et de l'eau, de continuer sous peu le voyage.

— Le brick anglais *le Foet*, qui faisait voile sur son lest pour Riga, a échoué le 10 juin, sur la côte de Courlande; l'équipage a été sauvé.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, *le* 2 *juillet* (13 *messidor.*)

La guerre est allumée en Grece. Les troupes d'Ali Pacha ont été battues par les naturels du pays. Plusieurs chargemens de poudre sont partis de Corfou pour Parga. La garnison de Corfou ne cache pas les secours qu'elle donne aux insurgés.

Le major Christachi, commandant le bataillon d'Albanais à la solde de la république des Sept-Isles, est parti pour Parga. D'un autre côté, la république des Sept-Isles a demandé l'occupation de Parga, de Previsa, de Vonixa et de Butrintrum par les troupes russes; quoiqu'on dise, *la la république des Sept-Isles*, le sénat n'y est pour rien, mais tout se fait en son nom.

ANGLETERRE.

Extrait des journaux anglais, des 19, 20 *et* 21 *juillet.*

(*Extrait du Times.*)

Le docteur Reynolds, qui traite sa majesté, eut hier, 18 juillet, une longue entrevue avec le grand chancelier, après quoi il se rendit chez M. Pitt, dans Downing-Street.

— Il est évident que le ministre craint d'exposer sa majesté à la clôture du parlement; car si, à cette occasion, elle venait à donner la moindre preuve de dérangement, toute la nation demanderait la régence.

— Dans la séance du 20 juillet, M. Western observa que, depuis une douzaine d'années, le blé en Angleterre avait été d'une très-grande cherté. La cause de cela était qu'on employait les champs pour d'autres productions; la disette du blé faisait un double mal; c'était une oppression des classes inférieures, et en même tems elle donnait de l'encouragement à l'ennemi, qui savait trouver le moyen de faire passer son blé en Angleterre.

L'alderman Curtis dit qu'il est absolument nécessaire que le parlement fasse quelque réglement salutaire relativement au commerce du blé; il ajoute que deux jours auparavant le prix au marché à la ville de Londres fut de 5 shellings le sac, et que le même jour, 20 juillet, il avait augmenté du double, c'est-à-dire 5 shellings de plus, et cela par le monopole des fermiers.

L'alderman Curtis passe lui-même pour un monopoleur. Il s'est enrichi en fournissant le biscuit pour la marine dans la guerre passée.

— On écrit d'Amsterdam que le gouvernement batave doit changer de face à plusieurs égards.

— Il paraît certain que les affaires en Irlande ne sont pas trop favorables au gouvernement, le mécontentement dans cette île est fort loin d'être entiérement éteint.

Nous sommes assurés, ajoute *le Times*, que la flotte de Brest a un grand nombre d'armes à bord, pour être distribuées aux rebelles, mais il y a tout lieu de croire que les Irlandais les prendront pour s'en servir contre les Français.

(*Evening-Post*, *du* 14 *juillet*, *publié à Dublin.*)

Il y a quelques jours que le bruit court qu'on voit des symptômes d'insurrection. Nous croyons pourtant que c'est une chose controuvée par la malice de gens mal intentionnés.

(*Extrait du Times.*)

Londres, le 25 juillet.

On a arrêté un grand plan d'opérations militaires qui vont avoir lieu subitement. Nous n'en connaissons pas encore toute l'étendue, mais on parle des dispositions suivantes comme faisant partie de ce plan:

Un camp doit être formé sur-le-champ aux dunes de Barham. Il sera composé des 1er et 3e bataillons du 1er régiment des gardes qui sont actuellement à Chatham sous les ordres du major-général Wynyard. Ils se montent à 2,100 hommes. Il arrive aussi de Newcastle et de Leith une brigade de ligne, composée du royal-irlandais ou 18e régiment à pied, du 53e et du 2e bataillon du 61e, qui doivent débarquer à Ramsgate, et se rendre aux dunes de Barham. Ces troupes y formeront un corps d'environ 6000 hommes, qui seront sous les ordres du lieutenant-général Francis Dundas. Le major-général Stuart commandera une brigade.

Il va être formé en outre un camp de 10,000 hommes à Coxheath, qui sera composé des différens régimens qui sont actuellement stationnés dans le district de l'est: savoir, un détachement de l'artillerie dite Royal-Horse, le 1er bataillon du Coldstream, et le 1er bataillon du 3e régiment des gardes, commandé par le major-général Finch; les régimens des milices dites Three-Yorks, Royal-Bucks, Herfordshire, est et ouest Norfolk, et le 1er de Royal-Lamashire, sous les ordres des majors-généraux lord Southampton, Bard, et Beckwith.

Un autre camp sera formé à Brigthon, composé du 1er de milice de Somersetshire, et des quatre bataillons de la légion Royal-Allemand, qui sont actuellement en marche de Weymouth. Il sera levé pour ce district une force additionnelle de 17,000 hommes.

Londres, le 26 juillet.

Nous avons appris avec peine qu'il se manifeste un grand refroidissement dans la formation des corps volontaires depuis la sanction du bill de défense de M. Pitt, qui les affranchit du ballottage pour l'armée de réserve et la milice supplémentaire. Nous espérons sincérement que la diminution n'est pas grande, et qu'on trouvera peu d'Anglais, *dans une semblable crise*, qui soient assez vils pour déserter l'étendard de leur patrie. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler aux volontaires, que ceux qui désertent leurs drapeaux sont néanmoins soumis au ballottage pour la milice, et que, s'ils tombaient, il leur serait difficile de trouver des remplaçans. Ils doivent aussi se rappeler, que d'après le bill sur la levée en masse, et dans le cas d'une invasion, tous les individus de la premiere et seconde classe, qui ne sont pas enrôlés dans des corps volontaires, seront forcés à marcher avec les troupes de ligne par-tout où le besoin du service l'exigera; qu'ils seront ainsi séparés de leurs amis et de leurs voisins, et sujets à toutes les rigueurs du service et de la discipline comme le simple soldat.

— Il résulte des différens états qui ont été transmis dans les bureaux de lord Hawkesbury, que sa majesté a fait grace à *plus de* 500 *criminels detenus dans les différentes prisons du royaume-uni, à la condition qu'ils servitaient à bord des vaisseaux de guerre de S. M.*, où ils ont été en conséquence transférés.

— Quoique nous ayons toujours été d'avis qu'une rupture ouverte entre la France et la Russie était encore éloignée, il faudrait cependant fermer tout-à-fait les yeux sur ce qui se passe actuellement sur le grand théâtre politique, pour ne pas voir qu'il regne beaucoup de défiance, de mécontentement et d'humeur parmi les souverains de l'Europe. L'absence des ambassadeurs de Russie, de Suede et de Dannemarck, et même du ministre autrichien, de la grande parade politique de M. BONAPARTE, est une circonstance qui mérite beaucoup d'attention. La déclaration semi-officielle qui a paru dans le *Moniteur* du 10 de ce mois, annonçant des vues pacifiques de la part de la France, est aussi d'une certaine importance. La réponse de l'ambassadeur, qui termine cette note, ne peut s'appliquer qu'à la Russie. Nonobstant ces apparences favorables, nous sommes persuadés que les dispositions de la Russie ne sont pas encore assez décisives pour garantir un résultat. Il est en outre des circonstances particulieres, comme nous l'avons déjà observé, qui doivent empêcher la coopération actuelle de quelques autres puissances, dont les secours seraient nécessaires pour renverser le gouvernement de la France.

Il est à présumer que le cabinet de Vienne n'est pas encore en mesure, et l'on sait pareillement qu'il est d'autres circonstances qui pesent actuellement sur l'empereur, qui est toujours aussi bien intentionné que lorsque ses braves, mais malheureuses légions, se battirent en Italie et sur le Rhin contre les bandits de la France. S'il tient actuellement un langage qui paraisse indigne de lui, il peut dire avec vérité, que c'est l'œuvre de sa pauvreté, et non de sa volonté.

L'élection d'un représentant pour le comté de Middlesex a donné, hier, à M. Mainwaring 310 voix.

A M. Burdett 264

Total des votes pour M. Mainwaring 1238
Pour M. Burdett 1237

Majorité en faveur de M. Mainwaring ... 1 voix.

Le chevalier Burdett a invité les amis de la liberté à ne pas se décourager, les assurant qu'il avait tout lieu d'espérer que la cause de l'indépendance triompherait dans les deux scrutins suivans, contre l'influence et la corruption ministérielle.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Des lettres particulieres de la côte nous informent que le vaisseau amiral du lord Cornwalis est rentré de sa croisiere devant Brest. L'amiral avait mis pied à terre à Lymington, sa résidence ordinaire quand il n'est pas employé dans ses fonctions de la marine. On ne sait point encore s'il a résigné pour toujours son commandement, ou s'il revient seulement pour réparer les dommages que son vaisseau a eu nécessairement éprouver dans la croisiere la plus longue et la plus difficile dont il soit fait mention dans les

fastes de notre marine. Cependant nous avons des raisons de croire qu'il ne retournera point, quant à présent, à son commandement.

(*Extrait du Times.*)

Le gouvernement a reçu, samedi dernier, des dépêches du gouverneur de la Jamaïque, qui lui ont été apportées par le lieutenant-colonel Lethbridge : elles sont datées du 12 juin, et sont relatives à la situation politique de Saint-Domingue. On a appris par la même voie, qu'une fièvre pestilentielle s'était manifestée à la Jamaïque, et y faisait beaucoup de ravages. Les capitaines Cathcart et Baker, de la marine royale, sont au nombre des victimes. Un autre capitaine de vaisseau est mort dans la traversée en revenant en Angleterre.

— Les dernieres nouvelles de la Martinique sont du 4 mai : elles portent que les troupes qui avaient été prises à la Guadeloupe par les frégates françaises *la Sybille* et *la Didon*, étaient arrivées saines et sauves à la Martinique, et que ce renfort de défense mettait pleinement cette colonie en état de se défendre contre les tentatives qu'on pourrait faire contre elle. Les mêmes avis ajoutent que l'embargo mis sur la Guadeloupe n'avait d'autre objet que de cacher le départ de ces troupes, et que l'embargo a été levé le 9 de mai.

— Vendredi dernier, dans l'après-dîner, le major-général Finch, commandant les troupes établies à Chelmsford, reçut, par un courrier extraordinaire arrivé de Londres, des dépêches d'après lesquelles il expédia sur-le-champ l'ordre à toutes les troupes de son commandement de se rassembler sans délai : à sept heures elles étaient toutes sous les armes. Alors les différens commandans des régimens enjoignirent à tous les officiers commissionnés ou non, et à tous les soldats de leurs corps respectifs, de rester ainsi rassemblés et sous les armes, jusqu'à nouvel ordre. Samedi matin, à dix heures, ces troupes y étaient encore, et rien n'avait transpiré du motif de cette mesure extraordinaire.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 1er *août* (12 *thermidor.*)

Toutes les grandes rivieres de ce pays se sont ressenties des crues extraordinaires de celles de l'Allemagne. L'on vient d'apprendre la nouvelle malheureusement trop certaine que, le 21 et 22 de juillet, la riviere l'Aar, peu éloignée de nos frontieres, est sortie de son lit ; ses flots ont détruit treize villages : beaucoup de personnes et des troupeaux environ ont péri. L'eau est couverte de bois près de Cologne : une sorte d'inondation a fait beaucoup de mal dans les environs de ladite ville, suivant les papiers de ce pays.

— Les troupes bataves qui ont composé la garnison de Surinam, ont été renvoyées par l'ennemi, et sont rentrées avant-hier au Texes au nombre de 600 hommes. Un officier de ces troupes est arrivé hier pour en informer le secrétaire-d'état, chargé du département de la guerre.

— L'on a découvert, il y a quelques jours, dans les environs de Nimègue en Gueldre, en fouillant la terre, des médailles d'une très-haute antiquité, ainsi que plusieurs armes assez bien conservées.

— Les nouvelles de mer continuent de nous annoncer des prises faites sur le commerce anglais dans les Deux-Indes et dans les mers de l'Europe.

INTÉRIEUR.

Dunkerque, le 22 thermidor.

Sa Majesté l'EMPEREUR a visité hier les différens points de notre rade. Une division de péniches a manœuvré pendant une partie de la soirée.

Aujourd'hui, à huit heures du matin, S. M. a fait manœuvrer sur la laisse de basse-mer une partie des troupes du camp de Dunkerque.

Une division de corvettes de guerre est sortie du port pour se rendre en rade.

On nous annonce que l'EMPEREUR part demain pour se rendre à Ostende.

Toutes les fois que l'EMPEREUR est sorti de son quartier-général pour se rendre, soit en rade, soit à la manœuvre, nos citoyens de tous les états se sont portés en foule sur son passage. Leurs acclamations se mêlaient à celles des soldats, et on ne pouvait se rassasier du bonheur de le voir.

Aix-la-Chapelle, le 16 thermidor.

S. M. I. va visiter, ce matin, les belles campagnes de Vaels et les intéressans établissemens de la maison Clermont.

Les comédiens de S. M. I. sont attendus ici pour lundi prochain ; ils donneront des représentations au théâtre de la ville.

On dit que, demain dimanche et le lundi suivant, S. M. I. recevra les dames de la ville qui sollicitaient la faveur de lui être présentées.

S. M. I. a daigné choisir, pour la diriger pendant le tems qu'elle prendrait les eaux, le docteur Reumont, membre du jury médical du département.

Paris, le 17 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 14 messidor an 12, à la requête d'Antoine, Marie et Anne Vaudon, de la commune de Lonne, et Jean Vaudon leur neveu,

Le tribunal de premiere instance séant à Ruffu, département de la Charente, a ordonné que pardevant le sieur Thorel, juge commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête, le 14 du présent mois, à l'effet de constater l'absence de Pierre Dindineau, parti pour les armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis plus de dix ans.

Sur la demande de Claudine Bernard et autres intéressés, expositive que Claude Molens est parti de Chambéry depuis 1793, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque,

Le tribunal de premiere instance séant à Chambéry, département du Mont-Blanc, a ordonné, par jugement du 19 prairial an 12, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater ladite absence. Cette enquête a eu lieu le 17 messidor, et a effectivement constaté le fait de l'absence.

Par jugement du 18 messidor an 12, vu la demande de Simon Marcelin, boulanger en la ville de Montfrin, en déclaration d'absence d'Antoine Marcelin son frere, disparu depuis seize ans,

Le tribunal de premiere instance à Nîmes, département du Gard, a ordonné l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial et pardevant M. Gaujoux, l'un des juges, pour constater l'absence d'Antoine Marcelin.

Par jugement du 2 messidor an 12, vu la demande de dame Claudine Trebuchon, autorisée de Pierre Ducotton, son mari, domicilié à Lyon, rue de la Charité, n° 165, en déclaration d'absence de Claude Trebuchon, son pere, absent depuis environ trente-huit ans,

Le tribunal de premiere instance à Lyon, département du Rhône, a ordonné l'enquête contradictoirement avec M. le procureur impérial, et pardevant M. Borde, l'un des juges délégué à cet effet, pour constater l'absence de Claude Trebuchon.

Par jugement du 21 messidor an 12, vu la demande de Jean Bachet, exerçant les droits d'Augustine Manard, son épouse, et Alexis Macquart, tous deux manouvriers, domiciliés à Ayber et Bezelles, en déclaration d'absence d'Ignace-Joseph Lebrun, leur frere consanguin, né à Ayber le 14 juin 1771,

Le tribunal de premiere instance de l'arrondissement d'Avesnes, département du Nord, a ordonné l'enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Ignace-Joseph Lebrun.

Sur la requête de Pierre Thiroux, et Anne Joseph Monnier sa femme, demeurant à Floursies; de Pierre-Joseph Letante, et Marie-Josephe Monnier sa femme, et autres intéressés, demandeurs en déclaration d'absence de Jacques Philippe Lempereur, ci-devant domicilié dans la commune de Dimont, et parti depuis neuf ans, sans avoir donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Avesnes, département du Nord, a rendu, le 22 messidor an 12, un jugement qui déclare ledit Jacques-Philippe Lempereur absent, et envoie ses héritiers présomptifs en possession provisoire des biens qui lui appartenaient à l'époque de son départ, et de ceux qui lui sont échus depuis, à la charge par eux de donner caution pour sûreté de leur administration, ordonne en outre qu'il sera fait inventaire du mobilier et des titres de l'absent par le notaire Lebeau, en présence du procureur impérial, ou d'un juge de paix par lui requis.

AVIS.

L'administration de l'académie impériale de musique réitere à MM. les négocians et fournisseurs l'avis qu'elle a fait insérer dans les papiers publics, relatif à la réception des soumissions pour la fourniture des objets formant sa consommation ; elle les prévient qu'elle traitera de gré à gré pour *la fourniture générale*, dans le cas où il lui serait fait des propositions convenables.

S'adresser au secrétariat de l'Académie impériale de musique.

LIVRES DIVERS.

Considérations politiques sur la guerre actuelle de la France avec l'Angleterre, et moyens de paix entre ces deux puissances, par M. Alphonse Gaty, ancien officier de l'état-major-général des armées françaises, ancien trésorier et secrétaire-général-adjoint du Sénat, son garde des archives.

Prix, 1 fr. 20 cent. pour Paris, et 1 fr. 50 c. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez M. Desenne, libraire, Palais du Tribunat ; Baudouin, imprimeur de l'Institut. — Thermidor an XII.

Traité d'arithmétique complette et démontrée dans tous les cas possibles ; ouvrage très-intéressant pour la jeunesse, et souvent fort utile à ceux qui enseignent cette science, ainsi qu'aux gens d'affaires en général.

Par Bardoux, professeur maître-écrivain et arithméticien. — In-8°. Prix 5 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez la ve Périsse, libraire, quai des Augustins, n° 50.

Abrégé de l'histoire générale des voyages faits en Europe, contenant ce qu'il y a de plus remarquable, de plus utile et de mieux avéré dans les pays où les voyageurs ont pénétré ; les mœurs des habitans, la religion, les usages, arts, sciences, commerce, manufactures, etc. par le continuateur, et pour compléter l'*Abrégé des voyages* faits par Laharpe ; chez Moutardier, libraire, quai des Augustins, n° 28 ; tome V, VI, VII et VIII, formant la seconde livraison, 4 vol. in-8°, ornés de figures.

La troisieme et derniere livraison paraîtra le 20 vendemiaire ; elle sera également composée de 4 vol. in-8°. fig., et d'un Atlas complet pour l'Europe, lequel sera donné gratis à tous ceux qui se feront incrire en prenant la seconde livraison, dont le prix est de 24 fr. ; et cependant, pour mettre tout le monde à même de se procurer cet ouvrage, son prix sera de 18 fr. jusqu'au 1er vendemiaire. La troisieme livraison sera également distribuée avec la même réduction pendant trois mois. Cette seconde livraison contient les Etats les plus puissans de l'Europe, la France et l'Allemagne. Rien de ce qui peut intéresser n'a été oublié dans cette nouvelle livraison.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dimanche, la 1re représ. de la reprise de Dardanus, suivi du Retour de Zéphire.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. les deux Figaro, et les trois Sultanes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Honorine, suivie de Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro.

Théâtre de Moliere. Azémia ou les Sauvages, et Bombarde.

Théâtre du Marais. L'Honnête Criminel, et le Souterrein Mystérieux.

Théâtre de la Cité. Le Distrait, et les Trois Fermiers.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 326. *Mardi, 26 thermidor an 12 de la République* (*14 août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 6 août (*18 thermidor.*)

Le 18 mai 1801 (28 floréal an 9), S. M. le roi de Suede, en sa qualité de duc de Poméranie a fait communiquer aux trois colléges de l'Empire, par son ministre à la diete, M. le baron de Bildt, une note dans laquelle il invite ses co-Etats à témoigner leur reconnaissance envers S. A. S. l'archiduc Charles qui a sauvé deux fois l'Allemagne méridionale de l'invasion de l'ennemi, par l'érection, à Ratisbonne, d'une statue colossale, représentant ce prince, et à laquelle tous les Etats de l'Empire contribueraient.

Déclaration du roi de Suede, présentée le 26 janvier 1804, à la diete générale de l'Empire, relativement au maintien des droits et de l'existence politique de la noblesse immédiate de l'Empire.

« Le soussigné a reçu l'ordre de S. M. le roi de Suède, comme duc de Poméranie antérieure, son très-gracieux roi et maître, de déclarer;

» Que S. M. le roi toujours animé de la plus vive sollicitude pour le bien-être de l'Empire germanique, n'a pu voir avec indifférence et en silence les entreprises inconstitutionnelles par lesquelles plusieurs princes d'Empire ont, en dernier lieu, porté atteinte aux anciens droits d'une partie de la noblesse immédiate et à son existence politique, qui lui est assurée par la constitution et la derniere loi de l'Empire; elle s'est au contraire crue obligée de représenter à la diete de l'Empire, qu'il est de la plus haute importance d'arrêter et de prévenir, pour l'avenir, de pareils désordres et démarches arbitraires. Le roi suppose, en conséquence, que ses co-Etats se réuniront à la résolution qu'il a prise, de prier sa majesté impériale, qu'en vertu de son autorité et de ses droits, comme chef suprême de l'Empire, elle veuille bien employer les moyens que la Providence a mis entre ses mains, afin de maintenir intacte la constitution germanique, et de redresser les entreprises dirigées contr'elle. Quant aux abus prétextés par lesdits princes d'Empire, qui peuvent s'être introduits dans le cours de plusieurs siécles, S. M. le roi est persuadé que l'empereur et l'Empire, lorsqu'ils en seront priés par les Etats d'Empire intéressés, les feront examiner scrupuleusement avec la plus sévere justice et les feront mettre dans leur véritable jour, afin que justice soit faite à un chacun, et qu'à l'avenir il ne soit plus donné lieu à de pareilles dissentions, qui peuvent avoir les suites les plus dangereuses.

» S. M. est également convaincue que la délibération qui pourra être ouverte sur cet objet entre l'empereur et l'Empire, aura lieu avec l'harmonie et la bonne intelligence réciproques, si nécessaires au bien général, et qu'en conséquence la médiation des puissances étrangeres, dans une affaire qui regarde exclusivement les rapports intérieurs de l'Empire, sera déclinée; puisque cette médiation serait contraire à l'indépendance et à la dignité de l'Empire, et pourrait faire naître l'idée que l'empereur et l'Empire sont deux puissances différentes, tandis qu'en effet ils ne forment qu'une, et la même puissance; qu'ils sont unis par les plus saints et inviolables devoirs, et n'ont conséquemment besoin d'autre médiateur que de la constitution et des lois de l'Empire.

» S. M. le roi juge donc nécessaire de fixer de nouveau l'attention de l'Empire, sur les suites des prises de possession militaires illégales, et de rappeler ce qu'elle a déjà fait connaître à ce sujet, comme une preuve que S. M., en désapprouvant ces entreprises contraires aux lois, a prévu en même tems les effets préjudiciables de pareils exemples.

» S. M. le roi invite en conséquence ses co-Etats de faire cesser ces voies de fait, et de considérer que leur propre sûreté, leur indépendance particuliere et celle de l'Empire en général en dépendent; puisqu'un Etat d'Empire n'est puissant que sous l'égide de la constitution et des lois, et qu'il ne peut jamais le devenir par des empiétemens violens; car dès qu'il s'en permettra, sa puissance et sa considération reposeront sur des bases chancelantes; le puissant croirait alors avoir toujours droit contre le moins puissant; et l'Empire, réduit par les divisions intestines à un état de dissolution, deviendrait à la fin la proie et le partage des puissances étrangeres.

» Pour prévenir à tems de pareils événemens funestes et calamiteux, il est absolument nécessaire que tous les Etats et membres de l'Empire s'efforcent de resserrer les liens de l'union et de la confiance réciproque, et qu'ils s'abstiennent surtout de toute entreprise arbitraire contre la constitution de l'Empire, qui est l'objet de leur sûreté commune. »

Note dictée à Ratisbonne, le 14 mai 1804. (*24 floréal an* 12.)

« Sa majesté le roi de Suede ayant été informée du contenu de la déclaration que sa majesté impériale, l'empereur de toutes les Russies, a fait parvenir à la connaissance de la diete de l'Empire, en date du 7 dernier, se croit aussi obligé de déclarer que, s'il est question de garans de la constitution germanique, il peut se compter comme roi de Suede, et à juste titre, d'être un des plus anciens, étant garant de la paix de Westphalie; mais que cependant sa majesté n'a pas cru nécessaire d'énoncer ses sentimens, comme garant de la constitution, dans l'affaire en question, croyant toujours que le chef de l'Empire ferait connaître sa maniere de penser et d'agir à la diete.

» Les sentimens du roi sont, au reste, déjà trop connus et trop souvent énoncés à la diete sur les affaires d'Allemagne, pour que sa majesté puisse croire qu'il est nécessaire de les répéter dans cette occasion. »

On vient de lire les étranges déclarations que le roi de Suede a adressées à la diete de Ratisbonne.

Rien ne serait plus frappant que l'inconséquence de ces démarches de la part du souverain de la Suede, si le ridicule dont elles sont empreintes ne frappait encore davantage. Quoi! lorsque la Pologne a été partagée sous vos yeux, lorsque l'Empire Ottoman affaibli n'existe qu'autant que les puissances limitrophes de vos Etats le permettent; lorsque la France, en fermant ses ports aux bâtimens de votre nation, peut nuire si essentiellement à votre commerce; sans être provoqué, sans y être porté par aucun motif, vous vous plaisez à insulter chaque jour la France!

Lorsque Gustave maîtrisait la guerre de trente ans, c'était avec l'assistance de la France, et avec cette force de génie et de volonté inhérente à toutes les démarches d'un grand-homme; la Pologne était alors respectable, la Turquie existait dans toute sa vigueur, et la Russie n'avait encore aucune existence en Europe.

Mais de quel droit et dans quelles vues excitez-vous le corps germanique contre la France? Lorsque l'Allemagne se trouvait engagée dans une guerre désastreuse par les instigations de la Suede, vous avez été le premier à faire votre paix, et vous avez envoyé des ambassadeurs résider à Paris. Durant toutes ces crises, le corps germanique n'a point entendu parler de vous; mais à peine la paix a-t-elle été conclue, que vous vous êtes empressé de lui donner signe d'existence, et vous avez demandé qu'une statue fût élevée au prince Charles.

Ce prince a acquis de la gloire, et l'estime que lui a accordé l'Allemagne, la France est la premiere à la lui porter. Est-ce donc avec vos troupes qu'il l'a acquise? Si vous êtes membre de l'Empire, pourquoi n'avez vous pas secouru l'Empire avec vos armées? Si vous êtes un des garans du traité de Westphalie, pourquoi avez-vous fait votre paix avant que l'Empire d'Allemagne eût fait la sienne?

Comment se fait-il que vous soyez seul à ne pas sentir à quel point vos démarches à Ratisbonne sont importunes pour le corps germanique même? Pendant que vous vendez vos villes, vous allez débattre des intérêts fantastiques en Allemagne; pendant que vous recevez l'hospitalité à Bade, vous outragez votre beau-pere: il n'est pas une époque de votre séjour à Carlsruhe qui n'ait été marquée par un juste motif de plainte pour ce prince. Enfin, pendant que vous êtes chez votre beau-frere, l'électeur de Baviere, vous signez et datez de Munich une note contraire à ses intérêts; et alors ce prince était affaibli par la guerre; il était environné d'armées; il était au moment d'être envahi; il aurait eu besoin de votre assistance, si votre bras eût pu être de quelque secours; et c'est cet instant, et c'est sa ville capitale que vous choisissez pour écrire contre lui!

Vous êtes jeune encore; mais lorsque vous aurez atteint l'âge de la maturité, si vous lisez les notes que vous improvisez en courant la poste, vous vous repentirez assurément de n'avoir pas suivi les conseils de vos ministres expérimentés et fideles; vous ferez alors ce que vous auriez dû faire toujours: vous n'aurez en vue que le bonheur de vos sujets, que le bien de votre patrie; ce qu'elle a fait pour vous et pour vos ancêtres exige que vous ne sacrifiez pas ses intérêts à de vaines et fantasques passions. Vous ne tenterez que ce que vous pourrez, et vous ne pousserez pas le corps germanique à la guerre, ne pouvant rien faire pour le succès de la guerre, de cette guerre dans laquelle votre beau-pere et votre beau-frere seraient probablement cause commune avec la France.

Et alors si l'intérêt de la Baltique vous conduit à vous réunir au Danemarck, vous sentirez qué cet intérêt est véritablement le vôtre, qu'il est lié à la sûreté de vos Etats, à la dignité de votre couronne, et à la gloire de votre nation. Vous aurez pris vos précautions de maniere que vos côtes ne seront pas dégarnies, et que des flottes ne passeront pas impunément à demi-portée de canon de vos rivages pour aller bombarder Copenhague. Ce n'est point par de tels trophées que vos ancêtres ont acquis de la gloire et mérité de belles pages dans l'histoire. Enfin vous ne ferez point, pour l'appât d'un médiocre subside, ce qu'aucune nation de l'Europe n'a encore fait, un traité tellement indigne de votre rang, qu'il est en quelque sorte une premiere abdication de la souveraineté.

Nous pensons bien que si vous lisez ces conseils, ils seront perdus pour vous; mais nous croyons en même tems que vous ne recevrez pas d'autre leçon de la France. Elle est fort indifférente à toutes vos démarches; elle ne vous en demande assurément point raison, parce qu'elle ne peut confondre une nation loyale et brave et des hommes qui, pendant des siecles ses alliés fideles, furent appelés, à juste titre, les Français du Nord; elle ne les confond point avec un jeune homme que de fausses idées égarent, et que la réflexion ne vient pas éclairer.

Vos nationaux seront donc toujours bien traités par la France; vos bâtimens de commerce seront bien accueillis par elle; vos escadres mêmes, si elles en ont besoin, seront ravitaillées dans ses ports; elle ne verra sur vos pavillons que les enseignes des Gustaves qui ont régné avant vous. Et lorsque la fougue de vos passions sera passée, que vous aurez appris à connaître la véritable situation de l'Europe et à apprécier la vôtre, la France sera toujours prête à porter ses regards sur les véritables intérêts de votre nation, et à fermer les yeux sur ce que vous aurez été, ou sur ce que vous aurez fait.

INTÉRIEUR.

Paris, le 25 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la requête d'Antoine Rosier, commissionnaire; d'Anne-Marie Rosier, et Guillaume Fabre, pharmacien, son mari; de Cecile Albert, veuve d'Hugues Rosier, tous demeurant à Narbonne, en déclaration d'absence de Jean-Jacques Rosier, parti depuis plus de dix ans sans avoir donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance, séant à Narbonne, département de l'Aude, a rendu, le 8 messidor an 12, un jugement qui déclare l'absence dudit Jean-Jacques Rosier, bien et duement constatée, et envoie les demandeurs en possesion de ses biens, chacun pour la portion qui peut le concerner, à la charge par eux de fournir bonne et suffisante caution.

Par jugement des 5 ventose an 3 et 17 germinal, et 11 messidor an 12, vu la demande de René-François Vasconcelles, propriétaire au Parc, commune de Soizé, en déclaration d'absence de Anne-Jacques-Louis Vasconcelles, son frere, ex-capitaine au-cidevant régiment de Foix,

Le tribunal de premiere instance à Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir, a ordonné l'enquête par un premier jugement du 5 ventose; ensuite a reçu l'enquête par un deuxieme jugement du 3 germinal suivant; depuis a ordonné qu'il serait sursis à statuer sur la déclaration d'absence, par jugement du 17 germinal, et enfin, à l'audience du 11 messidor dernier, a déclaré communs avec la demoiselle Vasconcelles les jugemens préparatoires antérieurs des 5 ventose, 3 et 17 germinal derniers.

MÉLANGES.

L'homme est formé pour l'attente de l'immortalité. Cette pensée, si précieuse à la morale, si douce pour le cœur, si honorable pour notre nature, si nécessaire à l'ordre social, ce beau résultat de toute saine philosophie, forme le texte d'un livre de l'ouvrage de Herder, qui a pour titre : *Idées relatives à la philosophie de l'histoire de l'humanité.* S'il est consolant pour nous d'y arrêter notre souvenir au moment où ce célèbre allemand vient de cesser de vivre, il nous semble aussi que quelques passages extraits de ce livre sont la plus digne oraison funèbre qui puisse être faite de cet ami de la morale. Heureux celui qui, en quittant la terre, a pu dans ces derniers instans se rendre le témoignage d'avoir consacré ses talens à la cause de la vérité, et en s'appuyant, dans ce terrible passage, sur l'attente d'un avenir, a pu goûter la consolation d'avoir fortifié ce noble sentiment dans le cœur de ses semblables! Il n'entrait point dans le plan de Herder de reproduire les preuves de l'immortalité de l'ame, tirées de sa simplicité; et le système de Bonnet, sur les germes d'un nouvel être, lui a paru en partie trop fondé sur de simples hypothèses, en partie trop étranger au but même qu'il se proposait. Voici donc à-peu-près le plan qu'il a suivi. Jetant d'abord un coup-d'œil général sur le système entier de la création, il a remarqué une progression croissante, une échelle graduée de formes toujours plus parfaites, de facultés et de forces toujours plus nobles et plus énergiques. L'homme raisonnable, libre et sensible, occupe le sommet visible de cette échelle. Aucune puissance ne s'éteint et s'anéantit dans la nature; mais en cessant de se produire dans un certain système, elle transporte son action dans un système différent. La fleur se flétrit, l'arbre vieillit et tombe; mais leurs élémens se conservent, ils se conservent avec les propriétés qui leur sont naturelles; cette force organique qui réunissait les élémens qui animait l'ensemble, ne se détruit pas davantage; car rien ne se détruit, quoique tout change. « Et cette force, la plus pure et la plus active de toutes, celle qui se déploie dans l'ame humaine, serait soumise à d'autres lois! cette force, qui domine d'une manière si marquée sur toutes les puissances des organisations inférieures, qui gouverne en reine, avec une sorte de toute-puissance, mille forces organiques, qui est présente dans chacune, qui, ô prodige des prodiges, a le pouvoir de se contempler et de se régir elle-même! Rien ne surpasse en délicatesse, en rapidité, en acuvité, la pensée humaine; rien ne surpasse la volonté en énergie, en chaleur, en élévation. L'homme, dans toutes les opérations de son esprit, dans toutes ses résolutions et ses actions, imite la divinité créatrice. Il l'imite par sa puissance intellectuelle, alors même qu'il en abuse. L'analogie a son principe dans l'essence même de notre ame. Or, cette faculté à laquelle il a été donné de connaître la divinité, de l'aimer et de l'imiter, qui y est en quelque sorte contrainte par la loi même de sa nature, cette grande législatrice de la terre, cette admirable faculté devrait s'anéantir, parce qu'une combinaison accessoire et extérieure vient à changer, parce que quelques-uns de ses sujets échappent à son empire! supposition absurde qui renverserait toutes nos idées.

» Toute force s'exerce, dans la nature, par des organes qui lui sont donnés; elle est intimement unie à ces organes; elle doit agir en harmonie avec eux; mais jamais elle ne leur est identique; elle a une existence à part, une existence distincte; l'instrument peut se briser, mais la force demeure et survit. » Herder établit cette loi générale de la nature, l'applique ensuite à l'être humain. « Lorsque sa dernière heure sonne, lorsque l'appareil externe qui l'environne se décompose et tombe en ruines, quoi de plus naturel, quoi de plus conforme aux lois éternelles et fondamentales de l'Univers, qu'il se réunisse, par une sorte d'attraction sympathique, aux élémens qui lui sont analogues, qu'il les appelle et les associe à lui-même; ou plutôt, c'est toi qui attire alors et qui appelles à toi le principe essentiel de notre être, ô puissance divine, partout répandue et agissante, toi qui meus tous les êtres, la source de laquelle ils découlent, tu l'appelle à toi: et tu le prépare doucement à sa nouvelle et plus sublime destination! — Ainsi croulent les raisonnemens que les matérialistes ont opposé à l'immortalité de l'ame, lors même qu'on admettrait leurs premières suppositions..... Quoi! celui qui peut réunir dans l'organisation de mon corps une foule de puissances subordonnées, qui donna des lois à chacune d'elles, qui plaça mon ame à leur tête, qui mit à sa disposition ces instrumens admirables par lesquels elle les gouverne et les conduit, ne pourrait trouver dans ses vastes combinaisons de la nature un moyen de conduire cette ame à un autre ordre d'opérations? et ne doit-il pas en agir ainsi lorsqu'il l'a déjà conduite dans sa demeure organique et matérielle d'une manière si merveilleuse, et qui annonce si visiblement une transformation nouvelle, un état meilleur et plus parfait?....

» Tout ce qu'on appelle organisation n'est qu'un système d'agens disposés pour conduire une matière quelconque à une formation plus parfaite. Voyez les plantes qui, les premières, se montrant aux rayons du soleil sous la forme organique, exercent une sorte d'empire sur le règne des substances inanimées! elles en attirent à elles tous les élémens. Quelle force agit de la sorte dans le sein de la plante? Cette force intérieure et organisatrice qui assimile, unit et combine les matières les plus hétérogènes? Qu'opère là plante avec le secours de cette force? elle développe, elle élabore ces élémens et leur donne une nouvelle vie. Voyez les animaux; ils s'alimentent du suc des plantes. L'éléphant seul est comme le tombeau d'un million de végétaux, mais un tombeau vivant, agissant; il les animalise, si l'on peut dire ainsi, en les absorbant, et des puissances d'un ordre inférieur parviennent encore à l'état d'une vie plus entière. Il en est de même dans les animaux carnassiers; la nature a rendu la transformation rapide, comme si elle redoutait avant tout de prolonger le passage de la mort.

» De tous les animaux, celui qui possede des organes plus parfaits, l'homme, est aussi celui qui, relativement, consomme davantage; il peut transformer en sa propre organisation presque toutes les substances placées au dessous de lui. — Pourquoi le Créateur a-t-il donné à ses ouvrages cette direction en apparence destructive? Sont-ce des puissances ennemies qui se les partagent, et qui destinent une espece à devenir la proie d'une autre? non sans doute. Détournez vos regards de la simple enveloppe extérieure, et il n'y a plus de mort dans la nature. Toute destruction n'est qu'un passage à une vie plus parfaite.... A ce pouvoir de s'assimiler des élémens inférieurs, tout système organique joint encore celui de reproduire la substance de sa propre vie, et de se faire remplacer sur la terre par une image de lui-même qui hérite de toutes ses facultés.... C'est ainsi que se présente la progression des élaborations successives dans les regnes inférieurs de la nature; et elle s'arrêterait dans le plus noble et le plus puissant de tous? où vont se perdre maintenant ces forces intellectuelles qui résident dans l'homme, mais qui échappent aux sens de l'homme? La sage nature a tiré ici un voile épais; elle ne nous laisse appercevoir directement que les révolutions qui s'operent au-dessous de nous; elle nous laisse voir seulement que l'espece humaine est comme le confluent universel de toutes les forces organiques inférieures. Mais allons plus loin. L'homme a porté sur la terre l'empreinte de la divinité, il a joui de l'organisation la plus parfaite qu'il soit donné à la terre de produire. La nature, se démentant elle-même, s'arrêterait-elle ici, rétrograderait-elle, subitement? L'homme reviendrait-il uniquement à l'état de la brute, du végétal, de la matiere inanimée? ou bien le grand rouage de la création se terminerait-il ici, et ne rencontrerait-il aucun engrenage plus élevé auquel il se lie encore? C'est ce qu'on ne saurait concevoir, dans l'empire de cette suprême sagesse, de cette suprême bonté, où tout est étroitement lié, où toutes les forces agissent les unes sur les autres par une constante combinaison. Abaissons nos regards à nos pieds. Tout ce qui existe ne semble-t-il pas tendre et s'acheminer vers l'organisation humaine? Et comme nous ne trouvons dans l'homme lui-même que le germe de ce qu'il doit être, que le commencement de son évidente destination, l'ordre entier de la nature, et ses desseins, ne seraient plus qu'un songe, s'il ne devait à son tour passer à un état meilleur, quelle que soit l'obscurité qui environne pour nous cette route mystérieuse. »

Herder s'attache ensuite à démontrer que la nature humaine est un système et une combinaison de forces intellectuelles. Il déduit cette vérité, conformément à son dessein, des seules observations physiologiques; il insiste particulierement sur le phénomene si important, et cependant si peu étudié de la *conscience*, c'est-à-dire, sur le témoignage que l'homme se rend à lui-même de ses pensées et de ses sentimens. Il reproduit la comparaison dont les matérialistes ont tant abusé, la comparaison de la mort avec le sommeil, et il en tire de nouvelles inductions en faveur de l'immortalité. « Si le dernier sommeil, si le sommeil de la mort s'empare de notre corps malade et épuisé, alors, de même que le sommeil ordinaire rafraîchit et restaure en nous la source de la vie, adoucit un mouvement trop accéléré, la mort aussi réparera en nous certaines blessures que la vie ne pourrait guérir, nous délassera d'avoir vécu, préparera notre ame à un joyeux réveil, à l'aurore d'une jeunesse renouvelée. — Oui, de même que dans mes songes, mes pensées reviennent sur la trace de mes premieres années, de même qu'en ces momens, à moitié dégagé de quelques chaînes matérielles, je me sens plus libre et plus actif, tu me reconduiras aussi, ô songe restaurateur, songe de la mort, tu me reconduiras à la jeunesse de l'existence, à ses plus belles et plus vives jouissances, jusqu'à ce que je m'éveille dans leur réalité, ou plutôt dans l'état bien plus pur d'une céleste adolescence.

» Notre nature présente n'est qu'un état de préparation; c'est le germe d'une fleur qui doit s'épanouir dans l'immortalité. Toutes les facultés de l'homme attestent cette destination; les facultés physiques ne sont que les ministres et les agens subordonnés des facultés intellectuelles; celles-ci à leur tour se dirigent à un but qui n'est jamais réellement atteint sur la Terre; la raison, la sagesse: notre imagination au génie inventif; nos penchans à la recherche du beau, à l'exercice de la liberté; toutes nos émotions à l'amour, à l'amour des hommes. Dans tous les êtres distingués, cette assimilation progressive de notre nature à une nature divine, est comme le travail de la vie entiere; et ce but s'évanouirait à jamais au moment même où nous en sommes plus rapprochés par de longs efforts..... Nous avons donc un juste pressentiment qu'une portion de notre humanité doit émigrer un jour dans un autre système; cette portion de notre humanité, analogue à la nature divine, est le germe qui renferme le principe de notre véritable et future existence. Nous laissons à la Terre ce que la Terre nous a demandé; ces besoins physiques qui nous servent d'agens comme aux autres animaux, dans notre habitation matérielle, ont rempli leur destination; ils ne devaient servir à l'homme que comme des occasions passageres pour des besoins d'un ordre plus relevé; leur ouvrage est achevé, chacun d'eux n'est que comme un *tout* qui enveloppe l'embryon de la véritable humanité. Heureux lorsqu'il vient à germer enfin! il fleurit sous un plus beau ciel. La vérité, la beauté, l'amour étaient le terme auquel l'homme tendait sans cesse, quoique souvent à son insu, quoique s'égarant souvent dans sa route; le labyrinthe dans lequel il s'était détourné, lui montre une issue; les vains fantômes qui l'avaient séduit, disparaissent; et toi, ô providence, mere bienfaisante, toi qu'il honorait sous la forme du génie, de l'amitié, tu le conduis d'une main indulgente vers ce terme qu'appelaient tous ses soupirs.

» La nature, dans la sagesse de ses desseins, a couvert d'un voile cet avenir dont la vue immédiate serait trop peu en rapport avec notre faiblesse. Admirable ouvriere, nous la voyons dans les especes placées au-dessous de nous, rejeter à chaque pas ce qui est moins parfait et moins noble, tempérer les besoins qui tiennent l'être dans la dépendance terrestre, élever l'édifice de la spiritualité, préparer cette intelligence qui perfectionne encore ce qui est bien, embellit et vivifie ce qui est beau; arrivée à ce point, sa main invisible se contente d'exiger notre juste mais aveugle confiance, et de nous faire pressentir la *floraison future* et mystérieuse du germe d'humanité qui est en nous. O homme, espere, attends! mais gardes-toi de prédire! tu sais seulement qu'un prix t'est destiné à la suite du combat; rejettes tout ce qui n'est pas digne de l'humanité; tends à la vérité, à la bonté, à la beauté parfaite, tu les obtiendras un jour! — Cette conduite de la nature dans la transformation, dans le perfectionnement successif de ses ouvrages, nous montre aussi par l'analogie, pour quel motif elle les a soumis au sommeil de la mort. Il n'est qu'une illusion bienfaisante, dont elle enveloppe à nos yeux les êtres, au moment où les forces organiques exécutent une nouvelle combinaison. La créature n'a point par elle-même assez de force pour être témoin de cette lutte et de cette révolution, bien moins encore pour la diriger à son gré: ainsi elle s'endort paisiblement et ne se réveille que lorsqu'elle a changé de forme! ainsi la nuit du tombeau est l'effet d'une intention protectrice et paternelle. La coupe de la mort renferme un opium bienfaisant, pendant l'action duquel la nature rassemble ses forces et opere la crise qui doit guérir le malade endormi, le guérir..... de la grande infirmité de la vie.

» L'état actuel de l'homme est probablement le point de jonction de deux Mondes différens qui confinent l'un à l'autre. » — Cette maxime ne renferme pas seulement le résultat du livre de Herder que nous venons d'extraire, elle termine aussi et couronne tout l'ensemble de ses recherches sur les grandes analogies, sur le système général des lois de la nature, la solution universelle de ses merveilleuses apparences; elle est, comme il dit, le grand corollaire et le sommet de la vraie philosophie de l'histoire de l'humanité.

« Elle nous explique les singulieres contradictions que l'homme renferme en lui-même.... La brute n'offre point ce contraste; toutes ses corélations appartiennent à la terre.... L'homme seul est en contradiction avec le Monde entier et avec lui-même; comme animal il dépend de son séjour terrestre; comme homme, il enferme en lui une semence éternelle qui ne peut germer que dans un autre Eden. Si l'homme se concentre dans ses intérêts physiques, il se trouve assez bien ici-bas; mais dès qu'il tend à une plus noble condition, il ne rencontre de toutes parts qu'imperfections et mécomptes.... L'histoire entiere, cette scene continuelle d'entreprises, d'événemens, de révolutions, ne nous l'atteste que trop. Çà et là paraissent un sage, un homme de bien; ils

sement de bonnes pensées, de bonnes actions, et elles vont se perdre dans le fleuve du tems; quelques vagues s'élèvent à sa surface, mais le torrent les entraîne avec lui.... Tout s'engloutit.... La cause de tout cela est sensible. L'état de l'homme forme le dernier degré de l'échelle terrestre, mais aussi le premier d'un nouvel ordre d'existence. Il est ici-bas comme un enfant qui s'exerce par des jeux à une vie plus sérieuse. Il représente en quelque sorte deux univers distincts en lui-même, et de-là, la duplicité apparente de son être ...

» Ce mot célebre de Leibnitz, que l'*ame est un miroir de l'Univers*, renferme peut-être une vérité bien plus profonde qu'on n'a coutume de le soupçonner; car le principe de toutes les puissances de l'Univers paraît comme enseveli dans notre ame; il semble n'avoir besoin pour se déployer que du secours d'une autre organisation ou d'une suite d'organisations progressives.... Chacune de nos puissances semble être le commencement d'une énergie sans bornes, d'une sorte d'instinct qui se découvrira dès qu'il ne rencontrera plus d'obstacles. N'en trouvons-nous pas peut-être l'indication dans quelques phénomenes merveilleux de la mémoire et de l'imagination, quelquefois dans ceux de nos sens eux-mêmes? phénomenes qui paraissent être d'augustes pressentimens et qui nous laissent entrevoir le trésor caché que l'ame contient en elle-même. Peu importe que ces phénomenes n'apparaissent que dans l'état de maladie ou par l'effet du dérangement accidentel qui nous prive d'une fonction particuliere; la disproportion même qui s'établit alors est nécessaire pour rendre, par la rupture de l'équilibre, toute sa force et sa liberté, à une faculté ordinairement contenue et captive.... Ce monde inférieur sur lequel tes pieds reposent à cette heure, disparaîtra de tes yeux, lorsque toi-même tu commenceras d'exister dans la plénitude de ton être, et de jouir du nouveau séjour auquel confine ton état présent. Tu as cependant goûté de vrais biens sur cette terre de préparation; tu y es parvenu à cette organisation qui t'a permis de te connaître toi-même comme un fils du ciel. Quittes-là donc sans regret, comme la prairie, où, fils de l'immortalité, tu as joué dans ton enfance; comme l'école où tu as reçu l'éducation salutaire de la douleur: tu n'as plus de droit sur elle, elle n'en a plus sur toi. Le front ceint du laurier de la victoire, libre et joyeux de ta renaissance, jette sans peine ton bâton de voyage.

» Ainsi, de même que la plante, avec sa forme élancée, pousse ses racines dans la terre, pendant que sa tige s'élève vers le soleil, qu'elle domine sur la nature inanimée, pendant qu'elle commence le regne de la vie, ainsi l'homme, placé au sommet de tous les êtres, éleve ses yeux et ses mains vers la nouvelle demeure, attendant l'appel du plus bienfaisant des peres. »

Nous choisissons encore dans les écrits de Herder le morceau qu'on va lire, parce qu'il est un de ceux qui présentent d'une maniere plus sensible ce caractere platonique, qui était en quelque sorte habituel à son esprit, et dont sa conversation même était animée. Il joignait à cet éclat de l'imagination, à cette douce chaleur d'une ame sensible, une voix harmonieuse, une figure noble et imposante; il portait dans ses entretiens une éloquence naturelle. Il eut des amis dévoués; il fut bon époux et bon pere. Un ami a conservé la copie des derniers vers qu'il avait composés. En voici une traduction fidele. Ils expriment, en quelque sorte, la derniere pensée qui l'occupa; car de cruelles souffrances exercerent ses derniers jours; et absorberent toutes ses facultés.

« ... Il mesure l'étendue des cieux, il appaise les orages de la mer; le jugement et la justice l'environnent; il est le seigneur, le dieu des armées, il est.... »

« Transporté dans de nouvelles régions, je jete autour de moi un regard inspiré. Je vois le Monde, réfléchissant l'éclat de l'être sublime qui l'a créé, le ciel formant comme le tabernacle de l'Eternel.... Ma faible intelligence, courbée vers la poussiere, ne peut soutenir le spectacle de ces augustes merveilles... elle s'arrête dans le silence... »

On a trouvé, après sa mort, sa plume qui reposait à côté de ces derniers mots.

« Il voulait, ajoute sa veuve, tracer encore quelques lignes; mais Dieu a voulu l'appeller à lui pendant cet acte d'adoration. »

Deux écrivains les plus célebres de l'Allemagne, Wieland et Muller, se sont chargés de publier une nouvelle édition, l'un de ses travaux littéraires, l'autre de ses travaux historiques. M. Muller, frere du précédent, s'est chargé de la publication de ses écrits théologiques... Digne hommage rendu au génie par le génie!

J. M. D.

LITTÉRATURE. — VOYAGES.

Voyages au Cap-Nord, par la Suede, la Finlande et la Laponie, par Joseph Acerbi; traduction d'après l'original anglais, revue sous les yeux de l'auteur, par Joseph Lavallée. (1)

En parcourant les annales des peuples, on peut distinguer, avec l'auteur de l'excellente préface qui se trouve en tête de l'ouvrage de M. Acerbi, quatre époques bien distinctes à l'esprit des voyages.

Dans l'antiquité, c'était au desir de perfectionner les gouvernemens, de faire choix des matériaux les plus convenables pour commencer l'édifice des mœurs; c'était pour obtenir des idées de sagesse par la sagesse comparée des différens peuples, pour rassembler des élémens propres à créer des institutions, des lois, des magistratures, à régler les rapports de l'homme à la divinité, quelquefois aussi pour étendre les connaissances géographiques, qu'étaient entrepris les voyages, soit qu'ils le fussent par des hommes isolés, ou par des philosophes et des navigateurs chargés de cette mission par leurs concitoyens.

Lorsque les siecles de barbarie et de ténebres arrivent, l'histoire nous montre que ce ne sont plus des individus qui voyagent pour recueillir des connaissances utiles; ce sont des nations entieres qui se transportent d'une partie du globe dans une autre. Alors des récits fabuleux, des mensonges, des erreurs, des espérances chimériques, les arrachent de leurs contrées; et les attirent dans des terres étrangeres pour s'y distinguer par le spectacle de la ruine et de la destruction.

Les relations se ressentent alors du vertige, de la crédulité, de l'amour du merveilleux, de l'ignorance où l'esprit humain est plongé, et d'où il ne cherche pas encore à sortir; telle est l'époque qui a duré depuis le regne de Justinien, à peu-près jusqu'aux voyages des Portugais et de Colomb.

Ici l'on voit des hommes de génie envisager le globe sous de nouveaux rapports, et pour en connaître l'étendue, en accroître la civilisation, tirer parti de l'inquiétude des peuples et les assujettir à un nouveau système de conduite et d'intérêts. Ce n'est pas encore le besoin de la sagesse qui se fait sentir; mais celui de rendre de la vie et de l'ensemble au corps social, de renouer les liens que les émigrations avaient rompus, de retrouver la source des richesses et de rappeler les idées de commerce dispersées par les préjugés et la violence.

Cette troisieme période se termine, pour l'Europe, au siecle de Louis XIV, où se rattache celle qui dure encore, et pendant laquelle l'esprit des voyages a fait d'immenses progrès.

« On y discerne aisément, dit M. Lavallée, que les bases politiques des grandes sociétés sont fixées; qu'il n'est plus question d'aller chercher parmi les lois et les mœurs des peuples lointains des exemples et des modeles, mais de les observer simplement; si des vues de commerce ont été le motif principal de quelques-uns, c'est plutôt comme connaissance et comme moyen de relation, que comme projet d'envahissement et de spoliation. »

Mais c'est sur-tout du noble enthousiasme pour le progrès des sciences que depuis un siecle surtout, sont animés les voyageurs européens, à commencer par le chevalier Chardin jusqu'à MM. Cook, Bougainville et Pallas. Ce but est si marqué, il est tellement sensible, qu'un des moyens de mesurer les progrès que fait chaque jour l'esprit humain dans la carriere des sciences, serait de prendre aux hasards deux voyages faits dans une même contrée, à des époques différentes; on y verrait, en les comparant, que le plus récent est toujours supérieur par le choix et la rectitude des observations, par la philosophie des conséquences et par l'utilité des résultats.

Le voyageur italien, dont nous annonçons la traduction par un de nos plus estimables écrivains, M. Lavallée, n'a point dégénéré de ces esprit remarquable des voyageurs du 18e siecle.

Il l'a entrepris dans un climat sévere où les habitudes de la civilisation sont repoussées par l'inclémence des saisons et par le peu de richesse du sol, mais où l'observateur trouve des faits à recueillir, et la connaissance de l'homme à perfectionner.

Pour parvenir au terme de sa course, le voyageur a dû parcourir des pays moins maltraités de la nature, et où le commerce et les arts ont depuis long-tems corrigé ce que la contrée offre de pénible et de repoussant.

Aussi n'est-ce point de la Suede, connue depuis long-tems et formant un Etat en Europe, que s'occupe principalement M. Acerbi; ce sont les habitans des bords glacés du golfe de Bothnie et des régions polaires qui sont l'objet de son voyage: c'est dans ces pays inconnus qu'il va porter un œil observateur et chercher par l'analyse à établir ce grand principe que la nature, en diversifiant les climats, a donné par-tout aux êtres créés qui les habitent, l'instinct nécessaire pour y vivre et y entretenir l'espece; que l'homme, quel que soit son enveloppe extérieure, présente par-tout cette disposition innée vers l'amélioration morale et la spiritualité qui distinguent éminemment son espece.

Nous avions des voyages en Laponie avant celui-ci. Regnard si connu par ses poésies, Maupertuis, Rudbeck, Linné avaient visité, mais non observé ces climats rigoureux; leurs recherches pouvaient en donner une idée, mais non les faire connaître avec une étendue suffisante.

M. Acerbi a jetté sur cette matiere tout l'intérêt dont elle est susceptible. Sa narration simple et correcte est quelque fois animée; son style prend de la force et de l'élévation lorsqu'il a à peindre quelques grands phénomenes de la nature ou quelques circonstances extraordinaires de son voyage, tels que le passage périlleux du golfe de Bothnie sur les glaces; l'incendie des forêts du Finland; les aurores boréales; la pêche du phoque, son arrivée au Cap-Nord, extrémité glacée, et borne du continent septentrional,

Il faut le suivre la carte sous les yeux, sur-tout quand on n'a point l'habitude de la topographie de cette partie du Monde.

Lorsque l'Océan est parvenu vers le 57e degré de latitude Nord, il s'enfonce vers l'Orient, et y forme un golfe de 35 degrés d'étendue que l'on appelle *Mer-Baltique*; cette mer, qui sépare l'Allemagne de la Suede et du Dannemarck, se partage vers le 20e degré de longitude orientale, méridien de l'Isle-de-Fer, en deux autres golfes, l'un se prolongeant vers l'Est sous le nom de *golphe de Finlande*, à l'extrémité orientale duquel est Pétersbourg; l'autre s'élevant vers le Nord, sous le nom de *golphe de Bothnie*, à l'extrémité Nord duquel se trouve Tornea, premiere ville de Laponie, où les académiciens français, Maupertuis, Outhier, Sommereux, d'Herbelot et Celsius allerent en 1736 pour y travailler à déterminer la figure de la terre. En partant de cette ville et marchant droit au Nord, on arrive au cap de ce nom, au-delà duquel est une mer glacée, que cependant la hardiesse des navigateurs a plus d'une fois franchie.

M. Acerbi a dirigé sa route par Gothembourg et la Suede; de-là il s'est rendu à Abo, au-delà du golfe de Finlande, a côtoyé celui de Bothnie jusqu'à Tornea, et de Tornea a marché droit au Cap-Nord à travers un pays où la neige et les frimats couvrent le sol six mois de l'année.

Cette route lui fournit l'occasion de faire des remarques sur les usages et les habitudes des habitans des villes ou des provinces par où il passe.

Un des objets qui fixent son attention entre Gothembourg et Stockolm, est le célebre canal de Trolhatta.

Pour en sentir l'utilité, il faut savoir qu'avant la construction du canal, les fers de la Nericie, Warmerland, et autres provinces voisines, étaient transportés sur des bateaux à travers le lac Wenner et le long de la Gotha, jusqu'à passé les cataractes de cette riviere; que là on les rechargeait dans des bateaux sur la même riviere, pour gagner les ports ou les lieux de leur destination.

Mais au moyen du canal, les fers n'éprouvent point d'interruption dans leur marche, ils sont transportés avec facilité jusqu'au dessous des cataractes par cette navigation latérale.

Ces cataractes, où la Gotha se précipite toute entiere d'une hauteur de 60 pieds à travers d'énormes rochers; ce canal, pour la construction duquel il a fallu exécuter des ouvrages d'une hardiesse prodigieuse; le site paisible où se trouvent placés ces objets étonnans, attirent à Trolhatta un grand concours d'étrangers.

Le canal fut entrepris et commencé sous Charles XII; il entrait dans le plan que méditait Gustave Vasa, et que suivirent quelques-uns de ses successeurs, savoir de joindre la mer Baltique à celle du Nord, par des moyens de communication pratiquée dans le royaume. Si en effet un canal s'étendait un jour depuis le lac Wenner, qui est le plus large de la Suede, sa longueur étant environ de 89 milles (le mille de 825 toises), et sa largeur de 49, en passant par Orebo jusqu'au lac Hielmar ou Aiemer, les Suédois alors, par une réunion de ce lac avec celui de Malar ou Meler, à travers les écluses d'Arboga, pourraient transporter toute espece de marchandises dans le même vaisseau de Stockolm jusqu'à Gothembourg. Ainsi, on aurait un passage ouvert entre la mer du Nord et la Baltique, ce qui éviterait le passage du Sund, comme celui de Languedoc évite celui de Gibraltar.

(1) Trois volumes in-8°, avec un volume de cartes et de planches. — A Paris, chez MM. Levrault, libraires, rue de Seine. (An 12, 1804.)

Le canal de Trollhatta annonce de grandes connaissances dans l'art des constructions hydrauliques ; il n'a de rivaux en Europe que celui qui réunit l'Océan à la Méditerranée, en France, et celui de Bridge-Water en Angleterre.

On tient un registre à Trolhatta où tous les étrangers qui viennent voir les cataractes et le canal, sont invités d'écrire leur opinion, ou, pour mieux dire, l'impression qu'ils y ont éprouvée. Cet usage donne lieu à de singuliers traits de bizarrerie, d'amour-propre scientifique ou de gasconnades de la part de ceux qui écrivent dans ce registre.

Les grains que l'on cultive dans les campagnes, depuis Gottenbourg jusqu'à Stockholm, sont, comme dans tout le reste de la Suede, le seigle, l'avoine, les pois, les feves et un peu d'orge. Il y a un peu de froment en Scanie, ainsi que dans les environs d'Upsal. Cette ville, l'antique résidence d'Odin, fut jadis la capitale de la Scandinavie ; aussi trouve-t-on encore dans son voisinage beaucoup de vestiges de son antique splendeur et de la richesse de sa culture d'alors.

M. Acerbi arriva à Stockholm le 19 septembre 1799 ; il s'y arrêta, et s'appliqua à connaître les mœurs et la maniere de vivre des habitans de cette grande ville.

La situation de Stockholm est également pittoresque et avantageuse au commerce, qui y est considérable. Elle est bâtie sur plusieurs îles, entre la mer et le lac Meler ; une partie des eaux qui baignent ses murs est salée ou douce, suivant qu'elle vient de l'un ou l'autre de ces côtés.

Parmi les goûts particuliers de la nation suédoise et des habitans de Stockolm en particulier, M. Acerbi distingue celui des tournois, des études et du jeu ; les faits qu'il cite à cet égard, s'accordent parfaitement avec ses observations.

« Chaque année, dit le voyageur, on exécute aux frais de la couronne, à Drottningholm, six milles environ de Stockolm, un tournoi dans lequel toutes les lois de la chevalerie sont observées avec la plus grande sévérité. Cette fête, embellie d'une foule immense de spectateurs, reporte l'imagination en arriere de quatre ou cinq siecles ; elle fut remise en vigueur par Gustave III. Le monarque régnant a fait revivre cet usage qui, pendant la régence, semblait être tombé en désuétude. Lors de mon séjour en Suede, continue M. Acerbi, le jour fixé pour la célébration fut le 30 août. Quelques jours avant, on donna un grand bal, pendant lequel le héraut de la couronne entra dans la salle et proclama le cartel royal ; où, après un préambule assorti, le prince disait, par l'organe de son héraut : « Nous, Gustave III, roi de Suede, des Goths et Vandales.... maintiendrons et défendrons contre tous ceux qui seront légalement admis à ces exercices et se présenteront eux-mêmes aux barrieres du cirque en présence des juges choisis pour cette occasion, *que les lois de l'honneur, embellies par celles de l'amour, acquierent une double force dans le cœur des valeureux chevaliers*, laquelle opinion nous et nos chevaliers armés de toutes pieces défendrons à cheval contre tous les chevaliers qui lui seraient contraires, etc. »

On fit le détail des lois et conditions auxquelles les combattans étaient soumis ; elles furent acceptées par ceux qui se proposaient de répondre à cet honorable appel, et qui s'engagerent à soutenir *que les lois de l'honneur ont d'elles-mêmes un pouvoir suffisant sur le cœur des valeureux chevaliers, et que, loin de recevoir une nouvelle force de l'amour, c'est, au contraire, en s'unissant avec la chevalerie que celui-ci obtient toute sa splendeur et sa durée.*

Cette fête très-brillante et très-agréable au peuple, dura plusieurs jours ; tout s'y passa dans l'ordre et avec le cérémonial de la chevalerie ; et les prix furent distribués le dernier jour sous la direction de la reine, d'après la décision des juges du camp.

La société à Stockholm est gênée par une étiquette que l'on y observe avec ponctualité, comme dans presque toutes les villes où réside une cour en Allemagne. Le Suédois cependant montre un goût distingué pour tout ce qui peut rendre la vie agréable ; il aime le théâtre particuliérement ; et à Stockholm, ainsi que dans les grandes capitales, les acteurs et actrices sont l'objet des conversations les plus générales.

Les Suédoises sont belles ; mais, dit M. Acerbi, ce sont des beautés du Nord ; leurs figures sont sans une expression marquée ; elles manquent de physionomie. Négligées par les hommes, elles passent le jour seules ou entre elles ; leur conversation, même avec une éducation distinguée, est sans cet intérêt et cette vivacité que l'on remarque chez les Françaises et les Italiennes. La toilette est leur principale occupation ; l'intérêt qu'elles mettent à leur parure tient plutôt à l'envie qu'elles ont de l'emporter sur leurs rivales en élégance, qu'au desir de plaire ; c'est au moins ce que croit avoir remarqué l'auteur que nous citons. En Suede on consacre la journée aux affaires ; le soir au jeu ; rarement la passe-t-on avec les femmes. Aussi le jeu est-il dans ce pays une sorte de besoin, ou tout au moins une habitude tellement accréditée qu'aucune classe n'en est exempte. Le voyageur cite à ce sujet des traits et des anecdotes qui ne laissent aucun doute à cet égard.

On a beaucoup fait en Suede pour l'avancement des lettres et des sciences, soit par les honneurs, les émolumens, les places accordées aux gens de lettres et aux savans, soit par les établissemens propres à l'instruction de toutes les classes de la société.

Outre les académies très-bien traitées et composées d'hommes d'un mérite distingué, il y a en Suede une organisation d'instruction publique réguliere. Chaque paroisse a une école où les enfans reçoivent les élémens de la lecture et de l'écriture ; chaque ville a une école publique entretenue aux frais du gouvernement ; il y a dans chaque province un collége et trois universités, celles de Lunden, d'Upsal, et d'Abo en Finlande. Tous ces établissemens sont dirigés avec soin, les professeurs instruits, nombreux et bien payés ; aussi est-il rare de trouver, même parmi les habitans des provinces, des hommes sans instruction, ou tout au moins qui ne sachent pas lire et écrire. Ce n'est pas la premiere observation qui constate qu'en général il y a plus d'aptitude à l'étude dans les climats froids où l'homme a besoin de tous les secours de ses moyens, que dans les contrées du Midi où la nature semble avoir tout fait pour l'homme.

Il faut remarquer que les universités de Suede se distinguent des autres de même espece établies en Europe, en ce qu'on y enseigne l'escrime et la danse que l'on y met au rang des arts libéraux. usage qui tient sans doute au goût particulier que les peuples du Nord ont pour les exercices du corps, favorables à leur climat.

(*La suite demain.*)

LIVRES DIVERS.

Le Voyageur de la Jeunesse dans les quatre parties du Monde, ouvrage élémentaire, contenant la description pittoresque des divers pays ; le tableau des mœurs, religions et gouvernemens de tous les peuples, et des notices sur ce que la nature et les arts ont de plus curieux, orné de 64 figures très-soignées, et faites d'après les dessins les plus authentiques, représentant les principaux peuples dans leurs costumes, rédigé par Pierre Blanchard, 6 vol. in-12 de près de 2600 pages. Prix, 18 fr. et 24 fr. franc de port.

Cet ouvrage est une espèce d'histoire abrégée des voyages, dans le genre de l'abrégé fait par la Harpe. L'auteur y peint les mœurs des différens peuples qui couvrent le globe, fait connaître leur industrie, leurs ressources, décrit leur figure, leur costume, et présente tous les traits qui les caractérisent : sans s'astreindre à faire des descriptions géographiques, il donne une idée des principales villes du monde, trace l'aspect des pays, marque la diversité des climats, des plantes et des animaux particuliers aux différentes régions, fait connaître les lieux que les arts, quelques événemens, ou la nature, ont rendus célebres, et rappelle, en même-tems et à propos, quelques avantures intéressantes des voyageurs qui lui fournissent ses matériaux. Ces voyageurs, dont il a fait ses guides, sont ordinairement les plus modernes et les plus estimés pour la véracité de leurs observations. Il est facile, d'après ce rapide exposé, de se former une idée de l'ouvrage que nous annonçons, et de concevoir l'agrément et l'utilité que les jeunes gens peuvent retirer de sa lecture.

Méthode nouvelle pour apprendre à traduire l'Allemand, en onze leçons, suivie d'une liste alphabétique des tems des verbes irréguliers, par C. J. Rougemaître, professeur de langue allemande, brochure in-8° de 48 pages. Prix 75 cent. et 1 fr. franc de port.

A Paris, chez le Prieur, libraire, rue des Noyers, n° 22 ; et à Troyes, chez Cobelet, imprimeur-libraire, Grande-Rue, n° 205.

Le bon Jardinier, Almanach de l'an XIII, contenant ce qui concerne la culture générale de toutes les plantes potagères, des arbres fruitiers de toute espèce, des oignons et plantes à fleurs, même les plus rares, et des arbres et arbrisseaux d'ornement, dédié et présenté à Sa Majesté l'Impératrice, par M. D. L.

Prix, 3 fr. 50 cent. broché, 4 fr. 20 cent. relié, et 4 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Saint-Victor n° 3.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$
——courant.....	56 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 48 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{2}$	184 $\frac{3}{8}$
Madrid vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif...	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19^s d p. 6f.	8 l. s 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{3}{4}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 70 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. 20 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1110 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 1re représ. de la reprise de Dardanus, suivi du Retour de Zéphire. — M. Duport remplira le rôle de Zéphire.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Cid, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. Claudine de Florian, et Guerre ouverte. — En attendant la Gelosia Villana, par l'Opéra Buffa.

Théâtre du Vaudeville. Les Hazards de la Guerre, Fielding, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 9e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes. — Cette piece attirant la foule, les personnes qui voudraient être placées avantageusement sont invitées à s'y rendre de bonne heure.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Le Quart-d'Heure d'un Sage, op. vaud., les deux Petits Savoyards, opera, et la Fausse Magie. — En attendant Henri de Baviere, op. com. en 3 actes.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 327. *Mercredi, 27 thermidor, an 12 de la République* (15 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE

Semlin, le 20 juillet (1er *thermidor.*)

Le 16, à quatre heures du matin, les deys de Belgrade firent une sortie générale; ils diviserent leurs troupes en deux corps, dont l'un se porta sur la route de Constantinople contre Czarapitz, l'un des chefs serviens qui était posté de ce côté; l'autre se dirigea vers Beli-Potok, où est le principal camp des insurgés. Czarapitz soutint le choc avec beaucoup de valeur; et après un engagement qui dura jusqu'à dix heures, il força les Turcs à la retraite; ces derniers laisserent 40 morts sur la place et eurent 40 hommes grievement blessés. L'action fut encore plus vive et plus longue du côté de Beli-Potok; les Turcs eurent d'abord quelque avantage; ils tuerent 16 hommes aux Serviens et firent 4 prisonniers; cependant tous leurs efforts pour entamer la ligne des insurgés furent inutiles, et ils durent à la fin rétrograder et rentrer dans la place.

Dans l'après-midi, les deys firent une nouvelle attaque sur le fleuve avec leurs saïques; mais le feu de l'artillerie des Serviens les força bientôt à s'éloigner.

Le lendemain, Czarapitz a enlevé aux Turcs une grande quantité de bétail qui paissait en-dehors de la place; huit hommes qui les gardaient, ont été taillés en pieces.

L'ordre et la discipline s'établissent de plus en plus parmi les insurgés. Ils ont maintenant des drapeaux et une musique militaire; leur artillerie est peu nombreuse, mais bien dirigée. D'après un ordre émané en dernier lieu de leur chef, il est défendu de prendre la fuite dans les attaques; chaque soldat est autorisé à tirer sur les fuyards.

C'est le muhadar de Bekir-Pacha, et non ce plénipotentiaire lui-même, qui est arrivé le 12 au camp des Serviens.

RÉPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 3 août (15 *thermidor.*)

La Suisse n'a pas été à l'abri de ces torrens de pluie qui, depuis quelque tems, se sont répandus sur toute l'Europe, et ont ravagé une partie de l'Allemagne. Après la nuit orageuse du 31 juillet au 1er août, toutes nos rivieres ont crû avec une telle rapidité, que l'Aar atteignit hier matin une hauteur à laquelle de mémoire d'homme elle ne s'était jamais élevée dans cette saison. A Belp, la Gurbe doit avoir fait de grands ravages. La poste du canton de Vaud a eu peine à passer à Guminen; elle est arrivée très-tard. Il en a été de même de celle de Lucerne. Nous devons nous attendre à des rapports très-affligeans, sur-tout des plaines de Buren, Soleure et Argovie, où la plupart des rivieres se réunissent à l'Aar. L'on sait déjà qu'à Buren et Arberg l'on a trouvé plusieurs cadavres entraînés par les eaux. Des lettres particulieres disent que les bains de Fideris, dans les Grisons, ont été détruits par une inondation. Hier soir, on a entendu un violent orage dans les environs de Riggisberg.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 août (14 *thermidor.*)

La *Gazette de Sydney* (ville de la Nouvelle-Hollande ou Nouvelle-Galle méridionale) contient, sous la date du 11 mars, les détails suivans: Une insurrection formidable, et que tout indique avoir été combinée sur une grande étendue de pays, s'y était tout-à-coup déclarée, dans les premiers jours de mars. On sait que l'Angleterre est obligée d'y entretenir des forces militaires proportionnées au nombre de criminels qu'on y envoie subir la durée de leur exil, et qu'on y emploie aux travaux publics. Cette fois-ci, il s'en est peu fallu qu'elles ne se soient trouvées insuffisantes.

Voici de quelle maniere la rebellion éclata. Le 6 mars on apprit à Sydney que les prisonniers (les bannis), employés aux travaux de Castlehill, au nombre de cinq à six cents, venaient de se réunir aux habitans des environs, et marchaient vers Patramatta; qu'ils s'étaient procuré des armes par des moyens inconnus jusques-là, et que leur nombre se grossissait à vue-d'œil, de tous les hommes en état de porter les armes, qu'ils trouvaient dans les villages voisins. L'officier commandant à Patramatta, rassembla à la hâte les troupes de son cantonnement; et de son côté, le gouverneur de Sydney fit les dispositions nécessaires pour faire face au danger.

Les insurgés se partagerent en plusieurs détachemens pour aller tomber à-la-fois sur les divers endroits où ils savaient qu'il y avait des troupes cantonnées. Il s'ensuivit diverses escarmouches dans lesquelles il fut tué du monde de part et d'autre. Informés par leurs éclaireurs, qu'ils allaient trouver à Patramatta, ou même en chemin, des forces plus considérables que celles qu'ils savaient y être, parce que des détachemens venaient de partir à cheval, de Sydney et des environs, pour se joindre aux troupes qu'eux insurgés allaient chercher, ils se réunirent alors, et formerent un corps de douze à treize cents hommes, bien armés. Peu après, on en vint effectivement aux mains, et l'avantage resta aux rebelles. Cependant, ils ne purent attaquer la ville ce jour-là. Des renforts étant arrivés à propos à nos troupes, elles se virent en état de livrer un combat général aux insurgés. Comme les deux petites armées étaient en présence, le commandant anglais demanda à parlementer avec les trois principaux chefs des mutins. Ils s'avancerent, en conséquence, hors des rangs, croyant, sans doute, qu'ils allaient être traités selon les regles ordinaires de la guerre. Mais à un signal convenu, ils furent saisis et entraînés vers la ligne anglaise; les insurgés, privés de leurs principaux chefs, les vengerent, autant qu'ils purent, par un combat sanglant; mais enfin le résultat de ce nouveau combat fut de les disperser, et il fut fait sur eux un assez grand nombre de prisonniers. Mis de suite en jugement, en vertu de la loi martiale, ils auraient pu être tous condamnés à mort; mais on se contenta de faire servir d'exemple douze des principaux d'entr'eux, qui furent pendus le lendemain. Cette exécution n'avait cependant pas rassuré le gouvernement du pays; et à la date du 11 mars, on était loin d'être tranquille sur les suites de cette insurrection. Les révoltés avaient été vaincus, mais n'étaient encore ni désarmés, ni dispersés, ni rentrés dans le devoir.

(*Extrait de la Gazette de France.*)

INTÉRIEUR.

Paris, le 26 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 16 prairial an 12, vu la demande de la dame Marie Joani, divorcée d'avec Augustin Chamoisin, et l'enquête qui a eu lieu le 2 thermidor an 11,

Le tribunal de premiere instance, à Bordeaux, département de la Gironde, en exécution des art. CXIX et CXXXVI du Code civil, et eu égard au consentement du procureur impérial, déclare constante (antérieurement à 1792) l'absence de Pierre Joani, de Jacques-Louis Joani et de Jacques Joani, freres de la demanderesse; en conséquence déclare que la succession de la dame Anne Cherchi leur mere, est dévolue à ladite dame Marie Joani, et lui permet de se mettre en possession des trois quarts d'une maison dépendant de cette succession.

Par jugement du 28 messidor an 12, vu la demande de Catherine Lavau, en déclaration d'absence de Guillaume Lavau son frere,

Le tribunal de premiere instance, à Bordeaux, département de la Gironde, sur le rapport de M. Dumeynier, l'un des juges, a ordonné l'enquête contradictoirement avec le procureur impérial pour constater l'absence de Guillaume Lavau.

Par jugement du 27 prairial an 12, vu la demande de Jean-Baptiste Legrand, tailleur d'habits, et marguerite Pellerin sa femme, domiciliés à Bachiville; Marie-Josephe Pellerin, veuve Prevost, domiciliée au Perchay; Louis-Banaventure Livré, négociant à Paris, et autres, en déclaration d'absence de Joseph Pellerin, fils de Joseph Pellerin et de Marie-Thérèse Livré,

Le tribunal de premiere instance, à Beauvais, département de l'Oise, a ordonné l'enquête contradictoire avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph Pellerin.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des ouvriers-fabricans de gaze, tissutiers-rubanniers, passementiers-boutonniers, plumassiers, fleuristes, brodeurs, amidonniers, parfumeurs, tabletiers, luthiers, éventaillistes et fabricans de cannes. — *Paris, le 22 thermidor an 12.*

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les ouvriers-fabricans de gaze, tissutiers-rubanniers, passementiers-boutonniers, plumassiers, fleuristes, brodeurs, amidonniers, parfumeurs, tabletiers, luthiers, éventaillistes et fabricans de cannes.

II. Le sieur Vandal (Michel), demeurant rue de la Grande-Truanderie, n° 7, division de Bon-Conseil, est nommé préposé au placement desdits ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque ouvrier est fixée à un franc.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUS.

MÉLANGES. — PHILOSOPHIE. — LITTÉRATURE.

OBERMANN; lettres publiés par M. Senancour, auteur de *Réveries sur la nature de l'homme* (1).

Etudie l'homme, et non les hommes.

PYTHAGORE.

Ce titre nous rappele, sous des traits plus ou moins déguisés, une doctrine rarement dangereuse, parce qu'elle n'est point à la portée du vulgaire, ou plutôt parce que le vulgaire n'en admet point les conséquences pratiques; c'est le fatalisme ou l'enchaînement des actions humaines, des phénomenes, soit physiques, soit intectuels, à une ou plusieurs causes immuables et nécessaires; doctrine repoussante, que l'homme n'admet que dans un accès de désespoir, qu'il rejette dès qu'il revoit l'aurore du bonheur, ou dès que, séduit par le sentiment de ses forces et par l'illusion des sens, il se croit le maître de ses volontés et l'arbitre de la destinée des autres; qu'il reprend, enfin, de sens froid, lorsque, par d'autres systêmes de sa façon, il n'a pu expliquer l'origine ou la raison premiere des faits dont se composent sa propre histoire et celle de l'Univers.

Quoiqu'une telle doctrine doive se prêter mal à l'instabilité des choses humaines et à la mobilité du caractere de l'homme, on la retrouve cependant dans tous les systêmes philosophiques, mythologiques et religieux, qui ont dominé jusqu'à nos jours. Homere et tous les poëtes grecs crurent l'ordre du *destin* tellement impertubable, qu'ils lui assujettirent Jupiter même et tous les dieux. Nul des immortels ne pouvait fléchir le *destin*, ni changer ses arrêts. Les philosophes grecs

(1) Deux vol. in-8°. — A Paris, chez Cérioux, libraire, quai Voltaire. — De l'imprimerie de la rue de Vaugirard n° 939. — An 12 (1804.)

dissertent longuement sur l'existence et sur la nature du *destin*. Au rapport de Cicéron, (*lib. de fato*) deux opinions opposées s'accréditerent parmi eux. Les uns, avec Heraclite, Democrite, Empédocle et Aristote, prétendirent que tout était soumis au *destin*; comme à une cause unique et nécessaire. Les autres exclurent de l'empire du *destin* tous les actes de la volonté de l'homme. Chrysippe et les Stoïciens adopterent une opinion mitoyenne; ils distinguerent les causes auxquelles le *destin* nous force d'obéir en causes principales et déterminantes par leur force et par leur nature, et en causes auxiliaires (*ad juvantes*), qui ne deviennent déterminantes que par la présence des objets qui frappent nos sens et irritent nos appétits. Suivant Chrysippe, les actes de notre volonté ne dépendent que de ce genre de causes auxiliaires, et nullement des causes principales. » Cicéron traite d'inconséquence l'opinion de Chrysippe; car, ajoute-t-il, si ses défenseurs reconnaissent cette cause auxiliaire comme une cause réelle, ils rentrent dans la premiere opinion; dans le cas contraire, le *destin* n'est pour rien dans la détermination de nos actes.

D'autres philosophes, tant grecs que latins, voulurent soustraire à l'enchaînement des causes nécessaires tous les événemens dus au hazard, soit qu'ils tinssent au concours fortuit de quelques causes physiques accidentelles, soit qu'ils dépendent uniquement des actes libres de notre volonté: ensorte qu'Apollon, le dieu même des oracles, ne pouvait, dit Cicéron (*de Divinatione*, lib. 2), prédire des événemens de ce genre..... On peut remarquer ici que l'orateur philosophe lie la question du fatalisme au dogme de la prescience divine, et à l'art de la divination. Il y a peu d'années que toutes les chaires péripatéticiennes et théologiques retentissaient du bruit de ces disputes interminables, où chaque champion, faisant secte à part, prétendait donner exclusivement son moyen de concilier la certitude de la prescience divine avec la liberté des actions humaines. Dès-lors, les docteurs de tous les partis sortirent des bornes de la tolérance et de la charité chrétienne. Les molinistes accuserent les protestans et les jansénistes d'assurer la prescience divine aux dépens du libre arbitre de l'homme; et, par représailles, ceux-ci reprocherent à leurs adversaires de maintenir les droits du libre arbitre, au préjudice de la dignité, de la puissance de Dieu, et de l'efficacité de sa grace. Un tel acharnement était d'autant plus déplacé, qu'au fonds tous les partis admettaient le même dogme, le même mystere, celui qui tenait le plus essentiellement au fatalisme, et qu'ils ne différaient que dans le mode, assez arbitraire de l'expliquer; en effet, les scolastiques, romains ou protestans, admettaient alors, comme aujourd'hui, le dogme de la prédestination et de l'élection gratuites, de cette faveur privilégiée, en vertu de laquelle Dieu, comme maître absolu de ses dons, appelle, *indépendamment de tout mérite de leur part*, une classe d'hommes élus, qu'il *prédestine à la gloire éternelle*, et que, dans cette vue, il arrache à la malédiction encourue par toute l'espece humaine dans la personne d'Adam: car ce n'est, disaient, et disent encore les théologiens les plus orthodoxes, ce n'est que par cette élection, et par les graces divines qui en sont la suite, que les élus échappent au supplices éternels; et cette grace, qui sauverait infailliblement tous les hommes, ne leur est pas donnée à tous, quoique tous aient cette grace qui suffit pour qu'ils soient libres et coupables; mais la sagesse suprême ne doit compte à personne de l'inégale répartition de ses faveurs; elle ne doit ses graces à aucun homme, autrement, ajoutent-ils, la grâce cesserait d'être telle; voilà ce que ces théologiens appellent *la profondeur des jugemens de Dieu*, et le mystere de sa sagesse: or, puisque tous convenaient du dogme, pourquoi refusaient ils de s'entendre sur la maniere de l'expliquer? la morale était-elle plus compromise par un mode d'explication que par un autre?

Mais nous avons remarqué déjà que des opinions aussi abstraites influaient rarement sur la conduite des hommes; et d'ailleurs pourquoi vouloir fonder exclusivement la morale sur un système religieux quelconque? La morale, qui peut reposer sur cette base solide, repose aussi sur la nature même de l'homme et sur son organisation physique et intellectuelle. Les disciples de Mahomet, chez qui le fatalisme est un dogme plus vulgaire que ne l'est la prédestination chez les chrétiens, en sont-ils moins probes que ceux-ci? Enfin des philosophes dont tout principe de moralité était en eux-mêmes, puisqu'ils n'admettaient aucun principe religieux, ne furent-ils pas les hommes les plus humains et les plus sociables, tandis que des personnages, des peuples mêmes religieux à l'excès passerent, avec quelque fondement pour les plus cruels et les plus immoraux?

Nous venons de tracer, en peu de mots, une sorte d'histoire du fatalisme, et nous avons dû exposer les opinions qui peuvent y avoir quelque rapport. Maintenant il nous resterait à remplir une tâche plus longue et plus difficile, celle de réfuter la doctrine de l'auteur dont nous allons examiner l'ouvrage, si cet auteur s'était attaché à un système fixe et à quelques principes bien prononcés. Mais il a tout au plus effleuré sa matiere; il n'a fait que jeter dans ses lettres quelques idées confuses qu'il n'est aisé, ni de reconnaître, ni de rassembler; ajoutons à cela, non-seulement l'obscurité du sujet, mais, de plus, l'obscurité du style même dans lequel l'auteur a écrit ses lettres. Cependant si, après une lecture attentive, nous en avons bien compris le sens, ses deux volumes, en élaguant tout ce qui est tout-à-fait étranger à la discussion, se réduisent à un petit nombre de raisonnemens que nous allons présenter.

L'homme jouit, selon lui, d'une activité prodigieuse, soit qu'il la tienne de sa propre nature, soit qu'il la doive à l'impulsion de l'Etre suprême ou de l'agent universel: il cherche à étendre son existence par l'exercice de ses facultés, et il n'existe réellement que lorsqu'il pense, qu'il aime, qu'il jouit, etc. etc. Son esprit s'agrandit et s'étend pour tout comprendre; son cœur est vide, parce que, sentant le besoin de s'attacher à tout, il ne peut tout embrasser; ainsi, l'esprit et le cœur de l'homme sont inconstans, parce qu'ils ne trouvent rien qui puisse les fixer. Ainsi l'homme s'ennuie seul; il se lasse plus vîte encore de la société; il passe du repos au mouvement, du travail à l'oisiveté; il voyage et se retrouve le même par-tout: son tourment vient, d'une part, de ce que ses forces et ses facultés sont limitées; de l'autre, de ce que les objets extérieurs et les causes étrangeres exercent sur ses sens, et sur tout son être, une influence qu'il remarque quelquefois, mais qu'il ne saurait éviter. Ecoutons l'homme morose, ou par antonomose, l'*obermann*, c'est-à-dire, l'homme supérieur; écoutons-le se plaindre de sa situation.

« Je me demande ce que je fais; pourquoi je ne me mets pas à vivre; qu'elle force m'enchaîne, quand je suis libre; quelle faiblesse me retient quand je sens une énergie dont l'effort réprimé me consume; ce que j'attends quand je n'espere rien; ce que je cherche ici, quand je n'y aime rien, n'y desire rien; quelle fatalité me force à faire ce que je ne veux point, sans que je voie comment elle me le fait faire?

» Il est facile de s'y soustraire; il en est tems; il le faut: et à peine ce mot est dit, que l'impulsion s'arrête, l'énergie s'éteint, et me voilà replongé dans le sommeil où s'anéantit ma vie. Le tems coule uniformément: je me leve avec dégoût, je me couche fatigué, je me réveille sans desirs. Je m'enferme, et je m'ennuie; je vais dehors, et je gémis. Si le tems est sombre, je le trouve triste; et s'il est beau, je le trouve inutile. La ville m'est insipide, et la campagne m'est odieuse. La vue du malheureux m'afflige, celle des heureux ne me trompe point. Je ris amérement, quand je vois des hommes qui se tourmentent, et si quelques-uns sont plus calmes, je ris en songeant qu'on les croit contens.....

» Cependant je cherche dans chaque chose le caractere bizarre et double qui la rend un des moyens de nos miseres; et ce comique d'oppositions, qui fait de la terre humaine une scene contradictoire, où toutes choses sont importantes, au sein de la vanité de toutes choses.

» Plus j'observe ce que j'éprouve, plus j'en viendrais à me convaincre que les choses de la vie sont indiquées, préparées et mûries dans une marche progressive, dirigées par une force inconnue.

» Dès qu'une série d'incidens marche vers un terme, ce resultat qu'elle annonce se trouve aussitôt un centre que beaucoup d'autres incidens environnent avec une tendance marquée. Cette tendance qui les unit au centre par des liens universels, nous le fait paraître comme un but qu'une intention de la nature se serait proposé, comme un chainon qu'elle travaillerait à dessein sur ses lois générales, et où nous cherchons à découvrir et à pressentir, dans des rapports individuels, la marche, l'ordre et les harmonies du plan du Monde.

» Si nous y sommes trompés, c'est peut-être par notre seul empressement. Nos desirs cherchent toujours à anticiper sur l'ordre des événemens et leur impatience ne saurait attendre cette tardive maturité.

» On dirait aussi qu'une volonté inconnue, qu'une intelligence d'une nature indéfinissable nous entraîne par des apparences, par la marche des nombres, par des songes dont les rapports avec les faits surpassent de beaucoup les probabilités du hasard. On dirait que tous les moyens lui servent à nous séduire; que les sciences occultes, que les résultats extraordinaires de la divination, et les vastes effets dus à des causes imperceptibles, sont l'ouvrage de cette industrie cachée; qu'elle précipite ainsi ce que nous croyons conduire, qu'elle nous égare, afin de varier le Monde.

» Si vous voulez avoir un sentiment de cette force invisible, et de l'impuissance où l'ordre même se trouve de produire la perfection, calculez toutes les forces bien connues, et vous verrez qu'elles n'ont pas leur résultat bien direct. Faites plus; imaginez un ordre de choses où toutes les convenances particulieres soient observées, où toutes les destinations particulieres soient remplies: vous trouverez, je crois, que l'ordre de chaque chose ne produirait pas le véritable ordre des choses; que tout serait trop bien; que non-seulement ce n'est pas ainsi que va le monde, mais que ce n'est pas même ainsi qu'il pourrait aller, et qu'une perpétuelle déviation dans les détails opposés semble être la grande loi de l'universalité des choses. »

On ne sait trop pourquoi, à la suite d'idées décousues, Obermann semble vouloir créer un enchaînement de causes et d'effets nécessaires: mais on ne peut assigner un autre sens aux phrases obscures et entortillées que nous venons de transcrire. Nous sommes encore forcés de donner le même sens à des métaphores, à des exagérations multipliées dans ses lettres, et que nous prendrions, par-tout ailleurs, pour des figures de rhétorique; par exemple, il décrit en ces termes les trois âges de la vie humaine: « Ce voile ténébreux, ces rafales orageuses, ces lueurs pâles, ces sifflemens à travers les arbres qui plient et frémissent, ces déchiremens prolongés, semblables à des gémissemens funebres; voilà le matin de la vie: à midi, des tempêtes plus froides et plus continues; le soir, des ténebres plus épaisses, et la journée de l'homme est achevée; » et ailleurs, après avoir décrit une cascade ou chûte d'eau, il ajoute: « Nos années et les siecles de l'homme descendent ainsi: nos jours s'échappent du silence, la nécessité les montre, ils glissent dans l'oubli. Le cours de leurs fantômes pressés s'écroule avec un bruit uniforme, et se dissipe en se répétant toujours. Il en reste une fumée qui monte, qui rétrograde, et dont les ombres déjà passées enveloppent cette chaîne inexplicable et inutile, monument perpétuel d'une force inconnue, expression bizarre et mystérieuse de l'énergie du Monde. »

A travers ces expressions, plus ampoulées que justes et philosophiques, on reconnaît dans l'auteur une prédilection marquée pour la doctrine du *fatalisme;* je dis *prédilection*, parce qu'*Obermann* est bien loin d'avoir constamment le ton affirmatif.

« Je ne sais que douter, dit-il, dans une autre lettre, et si je dis positivement, tout est nécessaire, ou bien, il est une force secrete qui se propose un but que quelquefois nous pouvons pressentir, je n'emploie ces expressions affirmatives, que pour éviter de répéter sans cesse, il me semble, j'imagine..... Je ne dois pas craindre que l'on s'y trompe; car quel homme, s'il n'est en démence, s'avisera d'affirmer ce qu'il est impossible que l'on sache. »

Mais si l'auteur paraît embarrassé pour affirmer, il ne l'est pas moins pour expliquer dans quel sens il soupçonne que les choses de ce monde sont soumises aux lois de la nécessité. Tantôt il croit trouver la nécessité de toutes les lois possibles dans le rapport des nombres à l'unité; tantôt il les cherche dans un agent universel, sous la puissance duquel tout est passif. Ici il nous renvoie à la Bible; là, à Pythagore; ailleurs aux livres de l'*Esprit des choses*. Enfin il revient le plus souvent à l'organisation de l'homme, et nous allons voir quelle lumiere il prétend y puiser.

« L'homme s'aime lui-même, il aime l'homme, il aime tout ce qui est animé. Cet amour paraît nécessaire à l'être organisé; c'est le mobile des forces qui le conservent..... L'homme sent, dans tout ce qui est animé, les biens et les maux de tout ce qui l'environne; ils sont aussi réels pour lui que ses affections personnelles.... Il est lié à tout ce qui sent; il vit dans tout ce qui est organisé.

» Cet enchaînement de rapports, dons il est le centre, et qui ne peuvent finir entièrement qu'aux bornes du Monde, le constitue partie de l'Univers, unité numérique dans le nombre de la nature. Le lien que forment ces liens personnels, est l'ordre du monde, et la force qui perpétue son harmonie, est la loi naturelle. Cet instinct nécessaire qui conduit l'être animé, *passif* lorsqu'il veut, *actif* lorsqu'il fait vouloir, est un assujétissement aux lois générales. Obéir à l'esprit de ces lois, serait la science de l'être qui voudrait librement. Si l'homme est libre, en délibérant, c'est la science de la vie humaine: ce qu'il veut, lorsqu'il est assujetti, lui indique comment il doit vouloir, là où il est indépendant.....

» L'amour doit gouverner la terre, que l'ambition fatigue: L'amour est ce feu paisible et fécond, cette chaleur des cieux, qui anime et renouvelle, qui fait naître et fleurir, qui donne les couleurs, la grace, l'espérance et la vie. L'ambition est ce feu stérile qui brûle sous les glaces, qui consume sans rien animer, qui creuse d'immenses cavernes, qui ébranle sourdement, éclate en ouvrant des abimes, et laisse un siecle de désolation sur la contrée qu'étonna sa lumiere d'une heure. »

On voit encore ici qu'*Obermann* tient à ses principes favoris, mais il ne les établit pas d'une manière assez positive, pour qu'on puisse en bien saisir l'ensemble. On ignore encore, après l'avoir lu, si l'amour ou plutôt si le plaisir est l'unique mobile qui fasse jouer tout le ressort des *passions* de l'homme; et même lorsque nous parlons de *passions*, si nous opposons ce mot à celui d'*actions*, nous n'atteindrons pas encore le sens de l'auteur, qui prétend que les hommes attirés par le plaisir ou par l'intérêt, n'agissent que parce qu'ils sont influencés; ils sont donc *passifs* lors même qu'ils agissent; parce qu'ils ne font qu'obéir à l'attrait du plaisir dirigé par la nature même, ou par une cause cachée, mais impérieuse et déterminante. Sous ce point de vue, nous ne pouvons rendre sa doctrine intelligible qu'en la rapprochant de celle des moralistes qui ont prétendu que l'homme n'agissant que pour son intérêt et pour son bonheur, faisait nécessairement toutes les actions qu'il croyait pouvoir l'y conduire, ou de celle des théologiens qui veulent, d'une part, que Dieu, comme moteur universel, dirige tous les actes humains; de l'autre, que par lui-même ou par des causes secondaires, il nous attire vers lui et nous fasse pratiquer la vertu, lorsqu'il nous destine à la suprême félicité, tandis qu'il nous laisse en proie à nos passions tyranniques, lorsque, selon les lois de sa justice, il a résolu de nous punir. C'est dans ce sens qu'il endurcit le cœur des uns, tandis qu'il fait sentir aux autres les attraits tout puissans de sa grace; c'est dans ce sens, ajoutent-ils, que Saint-Augustin nous parle de ce plaisir irrésistible, par lequel les justes sont entraînés par l'amour du bien.

Si telles sont les lois de la nécessité dans le système d'*Obermann*, il ne faudra pas prendre à la lettre ses expressions sur l'influence des climats, des élémens et de la nourriture dans notre manière d'être et de sentir; lui-même aura dit mal-à-propos ailleurs, que la vie humaine n'est qu'une suite de mutations sans terme et d'actions sans but; puisque 1°, parmi les hommes qui habitent le même climat, les uns sont prudens et vertueux; les autres ne suivent que la fougue de leurs passions, et se rendent esclaves de leurs vices; puis-qu'en second lieu, si les hommes sont d'autant moins libres qu'ils aiment plus passionnément, les uns l'ordre et le bien général, les autres leur plaisir personnel, il existe donc un but déterminé par la nature même, et ce but est ou la conservation de l'espece humaine et le bonheur des individus, ou l'ordre et l'harmonie universelle, c'est-à-dire, le rapport de tous les êtres avec un centre commun, qui est, selon *Obermann* lui-même, l'éther ou l'être-principe.

Nous aurions bien d'autres contradictions à relever, (a), et nous desirerions plus encore de pouvoir effacer de l'ouvrage des maximes d'une morale que la saine philosophie réprouve. Ses réflexions sur le suicide, et sur la moralité des femmes, ne trouveront nulle part des lecteurs indulgens. TOURLET.

LITTÉRATURE. — VOYAGES.

Voyages au Cap-Nord, par la Suede; la Finlande et la Laponie, par Joseph Acerbi, traduction d'après l'original anglais, revue sous les yeux de l'auteur par Joseph Lavallée. (*Suite.*)

Pour passer de Suede en Finlande d'où M. Acerbi voulait se diriger, en suivant le golfe de Bothnie, au Nord, il faut traverser le golfe de Finlande.

Cette traversée se fait en traîneaux voilés, dont on fait usage en Suede, pendant six mois de l'année. C'est de Grisselhamm que l'on part; là est un télégraphe élevé par l'ordre de Gustave III pendant la guerre de Finlande; on s'en sert pour communiquer au-delà du golfe lorsque le passage est interrompu.

Le voyage se fait sur une immense plaine de glace de 43 milles de long, dont 30 sans toucher terre. Une pareille étendue offre le coup-d'œil le plus extraordinaire pour un habitant des contrées méridionales de l'Europe. » Je m'attendais simplement, dit M. Acerbi, à parcourir une plaine sans autre limite que l'horizon, dont l'uniforme et monotone aspect ne m'inspireraient qu'une fastidieuse mélancolie, et dont la surface plane ne me présenterait aucun danger; mais combien mon étonnement, mon admiration mêlée d'inquiétude, d'effroi même, augmentaient à mesure que nous nous éloignions davantage de notre point de départ! Cette mer glacée, d'abord unie, devenait insensiblement inégale, raboteuse, ondulée, le simulacre des flots sillonnait sa superficie; il semblait que la main de l'hiver, en touchant tout-à-coup le dos de la vague écumante, l'eût engourdie par sa puissance, et que suspendant dans leur redoutable désordre ces monts humides que soulevent les tempêtes, il leur eût commandé leur épouvantable immobilité. Tantôt d'énormes masses de glaces, amoncelées les unes sur les autres, s'élevaient en rochers, dont les fronts décharnés semblaient suspendus dans les airs; tantôt pyramides aigues, elles prolongeaient vers les cieux leurs aiguilles menaçantes. Phénomene inouï, indicible confusion, dont l'inconcevable chaos n'offrait, aussi loin que l'œil pouvait s'étendre, que des colosses d'un cristal transparent, brisés, disperrés, épars, tantôt couverts d'une neige d'albâtre, tantôt resplendissans des feux de la lumiere, tantôt azurés par le verdâtre ouvremer des stalactites, et portant tout-à-la-fois dans l'ame, par leur imposant et terrible spectacle, l'admiration, l'épouvante et l'horreur.

» Ce n'était pas sans des difficultés sans cesse renaissantes et des fatigues multipliées, que nos conducteurs et nos chevaux retrouvaient la route souvent perdue, et parvenaient à la poursuivre. Que de contours, que de directions, totalement opposés au terme de notre voyage, pour franchir ces vagues profondes, ou pour éviter ces groupes de glaces dont la barriere s'élevait devant nous. Malgré tous les soins de la prudence, malgré toutes les précautions de la crainte, nos traîneaux, à chaque instant renversés, servaient tour-à-tour de signal à la caravanne pour s'arrêter. Mais une circonstance impossible à prévoir, vint encore accroître les dangers qui nous entouraient. La vue de nos longues pelisses, faites de loups ou d'ours de Russie, et l'odeur qu'elles exhalaient, effrayerent quelques-uns de nos chevaux, et les rendirent furieux. Lorsqu'il fallait nous dégager de nos traîneaux renversés, et que les chevaux qui les traînaient ou s'en étaient approchés, nous appercevaient, nous prenant alors pour les animaux dont nous portions la dépouille, ils se débattaient dans leurs harnois, ou prenaient le mors aux dents, au grand effroi du passager comme du conducteur. Le paysan alors tremblant de perdre son cheval, dans un semblable désert, s'enchaînant pour ainsi dire à la bride, et plutôt que de lâcher prise, se laissait, au risque de sa vie, traîner sur les glaçons, dont les pointes aiguës le déchiraient souvent, jusqu'à ce que le cheval, fatigué lui-même de son inutile effort, et découragé par les obstacles, s'arrêtât. Alors nous regagnions nos traîneaux, tandis que le conducteur, instruit par l'expérience, prenait enfin la précaution de bander les yeux à ses chevaux.

» On se figure difficilement combien la profonde solitude de ces immenses plaines de glace ajoute aux sentimens de tristesse qu'elles inspirent. Dans un aussi grand espace, aucun être vivant ne s'offrit à nos yeux; nul homme, nul quadrupede, nul oiseau; la vie n'existait plus autour de nous dans la nature. Quel abandon! quel isolement! et sur-tout quel silence! Quelquefois le courroux passager des vents, qu'irritaient dans leur course impétueuse ces rochers de glace, et dont les sifflemens se prolongeaient, s'éteignaient et mouraient dans l'espace; quelquefois aussi l'épouvantable craquement de ces glaçons énormes que l'air, comprimé dans leurs flancs, déchirait en se dilatant, troublait de loin en loin ce calme semblable à celui des tombeaux, et, par l'interruption momentanée de leur sinistre fracas, rendait plus affreux encore le retour de ce silence. Autant de sujets de mélancolie dont l'ame se trouve froissée, à tant de dangers qui se multiplient sous vos pas, il faut ajouter encore la rencontre fréquente de crévasses profondes qui permettent à l'œil d'appercevoir l'abîme des eaux que ces glaces recouvrent; précipices inattendus, assez larges souvent pour que l'on soit obligé, pour les franchir, d'y jeter quelques planches.

» Après bien des fatigues et quelques aventures, nous fîmes reposer nos chevaux environ à moitié chemin, et enfin nous abordâmes à la petite île de Signilskär. Cette île entièrement nue n'est habitée que par quelques paysans et par l'officier du télégraphe que l'on y a établi pour correspondre avec celui de Grisselhamm. Cette petite île est une de celles qui, éparpillées dans cette partie du golfe, prennent collectivement le nom d'*Aland*. La distance de Grisselhamm à Signilskar, en ligne directe, est de trente-cinq milles environ; mais les détours que nous fûmes obligés de faire pour trouver une route praticable, peuvent bien aller à dix milles et plus.

» De Signilskar, nous continuâmes notre voyage à travers les îles d'Aland. A différentes parties de ces îles, on trouve des postes ou maisons où l'on peut relayer. On voyage en partie par terre et en partie par mer, c'est-à-dire sur les glaces qui la couvrent. La distance entre quelques-unes de ces îles, est parfois de huit à dix milles. Les indigenes ont la précaution de fixer sur la glace des especes de balises ou jalons, faits avec des troncs de petits pins, le long de la route, afin de guider les voyageurs dans la nuit, et les diriger de manière qu'ils trouvent les véritables chemins, après les grandes chûtes de neige.

« Les Alandais, relativement aux mœurs et aux habitudes, ne different gueres des paysans de l'Upland; les cérémonies des mariages et des funérailles leur sont communes. Ces insulaires se marient communément vers le milieu de l'été. Cet usage est fondé sur une sorte de vanité; ils prétendent prouver par-là qu'ils n'ont pas besoin d'attendre le tems de la moisson pour les mettre à même de soutenir leur famille. Ils font communément usage d'alimens substantiels; leur pain ordinaire est de seigle, principalement quand la récolte de blé n'a pas été très-abondante. Leur nourriture habituelle consiste en poisson frais, en poisson sec ou salé, en lait, en beurre, en fromage et en viande. Ils font usage de la chair de veau marin. Ils ont un mets qu'ils nomment *skalkroppe*, composé de tranches de viandes, entremêlées de farine et de lard, qu'ils regardent comme un excellent manger. Dans leurs voyages maritimes, ils embarquent beaucoup de provisions, et ils ne sont point avares sur-tout de viande et de beurre.

» Les Alandais n'ont point de costume national, proprement dit; ils s'habillent d'après leur goût particulier. En général, les hommes ont de courts surtouts, qui, les dimanches, sont communément de drap bleu. Les jeunes paysans portent, la plus part, des bas de coton. Plusieurs d'eux connaissent le luxe des montres. Les femmes, complettement habillées, ont un jupon et un tablier de camelot de coton ou de toile peinte, et quelquefois de soie. Leur habit de deuil est généralement de soie noire, avec un jupon de camelot; elles ont des bonnets pour coëffure, et se couvrent la gorge de plusieurs mouchoirs de soie. Dans l'intérieur de leurs maisons, elles s'habillent de draps manufacturés dans le pays, dont elles ont différentes sortes. Les femmes mariées portent fréquemment plusieurs anneaux d'or à leurs doigts; ornemens dont elles aiment principalement à se parer; cependant on rencontre bien moins fréquemment des cuillers et des gobelets d'argent à Aland, que parmi les fermiers aisés de la Finlande.

» Les chambres des paysans sont propres, convenables à leurs besoins, assez éclairées et bien entretenues. Leurs maisons sont communement bâties en bois de sapin, et couvertes d'écorces de bouleau et de merrain. Leurs appentis et les autres dépendances sont couverts en chaume. Comme ils n'ont point d'eau courante dont ils puissent tirer parti, rarement un paysan est sans un moulin à vent.

» Les Alandais sont ingénieux, vifs et obligeans; ils déploient sur mer beaucoup d'adresse et de courage. Pour donner une preuve de la pureté et de l'honnêteté de leurs mœurs, il est bon de remarquer que depuis 1749 jusqu'en 1793, il n'y eut que sept hommes convaincus de crimes capitaux, et que, dans le même espace de tems, il n'y eut que sept meurtres commis; ce qui donne la proportion d'une exécution et d'un meurtre à mille huit cents morts naturelles; tandis qu'à Londres; pendant 1791, sur dix-huit mille sept cent soixante morts, il y en eut trente-sept qui périrent par les mains du bourreau; et tant à Naples qu'en Sicile, où la population s'éleve à cinq millions d'habitans, on compte six cents meurtres faits pendant l'année. De 1749 jusqu'en 1793, il naquit à Aland cent dix-huit enfans non-légitimes. Depuis 1774 jusqu'en 1790, le nombre alla à cent vingt-six, ce qui est dans la proportion, pour les vingt-cinq premieres années, d'un enfant bâtard à quatre vingt-trois légitimes; et pour les seize suivantes, d'un à cinquante-trois. La derniere proportion cependant, est en quelque sorte la preuve d'un accroissement de corruption morale; quoique ce ne soit rien en comparaison de ce qui a lieu en d'autres endroits, comme Stockholm ou Abo, où une sixieme partie des enfans nés sont illégitimes; et si l'on fait compte des naissances par toute la Suede, on trouvera que la proportion est d'un à quarante-cinq. »

Avant de parvenir au terme de son voyage, M. Acerbi parcourut une partie de la Finlande; il y observa les mœurs des peuples qui l'habitent; on y remarque des différences et des contrastes si frappans avec celles de nos contrées, que l'on aurait de la peine à le croire de la part d'un voyageur moins instruit. Par exemple, les paysans de la province de Savolaxe en Finlande ont une étrange maniere de faire l'amour. Quand un homme sent du penchant pour une fille qu'il veut épouser, il a recours à une femme âgée qu'il charge de sa déclaration d'amour, et en même tems il lui remet quelque présent pour sa maîtresse. La vieille choisit, pour remplir sa commission, l'instant où la jeune fille est prête à se mettre au lit. Pendant qu'elle se déshabille, la médiatrice se présente à elle et s'étend sur les louanges de son amant. Quand la fille a entendu tout ce qu'elle a à lui dire, la matrone lui glisse les présens dans sa chemise, soit un mouchoir, un ruban ou quelque piece de monnaie. Si la proposition ne plaît point à la fille, elle rend à la vieille ce qu'elle en reçoit, et l'ambassadrice en porte aussitôt la désagréable nouvelle à celui qui l'a envoyée.

(a) Celle, par exemple, où il tombe lorsqu'il avance que *les nombres sont le fondement de la morale*. Voici une partie de la lettre 47e. « Le nombre est le principe de toute dimension, de toute harmonie. .... Il est la loi de l'Univers organisé. Sans les lois des nombres, la matiere serait le cahos. La matiere arrangée selon ces lois est le Monde; la nécessité de ces lois est le *destin*; leur puissance et leurs propriétés sont la nature; et la conception universelle de ces propriétés est Dieu. Les analogies de ces propriétés forment la doctrine magique, secret de toutes les initiations, principe de tous les dogmes, base de tous les cultes, source des relations morales et de tous les devoirs, etc. »

Si, au contraire, les présens sont acceptés, les amans se regardent comme liés, et la cérémonie du mariage ne tarde pas à avoir lieu. Le jour de la célébration, un paysan des environs fait l'orateur; c'est ordinairement un homme qui a la facilité d'improviser. En pareil cas, on attend toujours de lui quelques vers relatifs à la circonstance, et qu'il doit faire sur-le-champ, ou d'autres qui se rapportent à quelqu'événement fortuit: mais le plus curieux et le plus intéressant est ce qui a lieu le lendemain du mariage.

Tous les convives étant assemblés comme le jour de la cérémonie, le nouveau marié est obligé de déclarer s'il a trouvé ou non, dans son épouse, la faveur qu'il avait droit d'espérer lui être réservée. Si l'époux répond par l'affirmative, l'orateur, soit en prose, soit en vers, célèbre alors le bonheur du jeune couple; puis prenant une coupe, il la vide à la santé des nouveaux époux. Mais si, par malheur, le marié répond par la négative, il y a un vase de moindre grandeur, mais percé dans le fond, que l'orateur doit également vider; mais pendant qu'il boit, la liqueur s'échappe et fait ainsi allusion à l'imparfaite félicité des époux.

L'orateur fait ensuite quelques remarques peu flatteuses pour l'épouse. Après la harangue, dans l'un ou l'autre cas, il prend les vêtemens du mari, que celui-ci tient à dessein, et en frappe la femme, en lui disant: *Femme, sois féconde, et ne manque pas de donner des héritiers à ton époux.*

Parmi d'autres singularités que nous avons observées chez les Finlandais, continue M. Acerbi, il en est une relative à leurs bains et à la manière de les prendre. La plupart des paysans ont un petit local destiné à cet usage. Ce n'est qu'une seule petite chambre, dans le fond de laquelle sont amoncelées nombre de pierres; on les échauffe par le feu jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges, et quand elles sont dans cet état, on jette dessus une certaine quantité d'eau qui, par ce moyen, se réduit en vapeur et forme un épais nuage. Cette chambre est partagée dans sa hauteur par une soupente, et comme l'eau en vapeur s'éleve en haut, c'est la soupente qui se trouve le plus échauffée. Les deux sexes se trouvent également dans ces sortes d'étuves, et y sont nus; l'habitude a tellement modifié la maniere de voir de ces peuples à cet égard, que l'arrivée même d'un étranger dans ces lieux ne fait presqu'aucune impression sur celles des femmes ou filles qui s'y trouvent, et c'est ce qu'a particuliérement été à portée de remarquer l'auteur du voyage.

La Finlande a de tout tems été exposée aux incursions de ses voisins; les Finlandais eux-mêmes furent conquérans au commencement de l'ère chrétienne, et long-temps après furent conquis à leur tour par les Russes, les Suédois et les Danois; enfin, après plusieurs vicissitudes, ils furent, en 1156, annexés à la Suede, sous Eric IX. Depuis ce tems leur condition s'améliora, et la poésie étendit son aimable influence à la faveur de la paix dont ils jouirent. L'espece de vers qu'ils employerent s'appelle *runique*, de l'ancien mot goth *runoot*. Ce vers est composé de huit trochées, où syllabes longues et courtes, qui ne riment point avec la fin correspondante, mais qui sont allitératifs, c'est-à-dire, qu'ils ont un égal commencement, ou ce qui veut dire la même chose, qu'ils ont deux mots, plus ou moins, qui doivent commencer par la même lettre ou syllabe. Exemple:

Nuco, nuco, pico linto,
Wessi, wessi, wester Eki.

La poésie runique a été cultivée dans les tems les plus reculés par les paysans de la Finlande; particuliérement par ceux qui habitent l'Ostro-Bothnie. Sur le rivage de la mer, dans le voisinage de la Suede, il y a quelques Finlandais qui les entendent, un plus petit nombre qui les composent. On ne connaît pas de vers runiques d'une date postérieure à la réformation de Luther.

Après avoir traversé l'espace qui sépare Tornea de la mer glaciale, le voyageur parvint au terme de sa course mais non de ses observations. A cette extrémité, s'offrit à ses regards le Cap-Nord, but d'un voyage entrepris dans les plus âpres climats du Monde.

« Le Cap-Nord est un roc dont le front et les énormes flancs se projettent au loin dans la mer. Gigantesque barriere des vagues et des ouragans, il semble sur sa base profonde commander à leur agitation; mais infatigables assaillans, les flots soulevés ne lui laissent de trêve que celle que de loin en loin le calme du ciel impose à leurs propres fureurs; et terribles dès qu'ils sont déchaînés, ils reviennent le frapper, l'attaquer et le miner. Chaque année son antique caducité se fait sentir davantage, les progrès en sont frappans; et ce grand arc-boutant du globe s'use, se ruine, se détruit, sans nul témoin de sa longue et continuelle décadence. Là, tout est solitaire, tout est lugubre, tout est stérile; nulle forêt sur la cime de ces monts; nulle verdure sur les grisâtres aspérités de ces rocs; nul oiseau terrestre dont le vol brise la monotonie des airs; nulle voix que le mugissement des mers, le sifflement des tempêtes; un Océan incommensurable, un Nil sans horison, un soleil sans repos, des nuits sans réveil; l'infécondité, le silence, voilà le Cap-Nord. Ici l'industrie, les occupations, les inquiétudes des hommes ne se présentent que comme un songe; la nature y semble morte, et la vie n'a d'existence que dans les profondeurs de l'Océan qui roule autour de ce point inébranlable du globe. »

Lorsque les premieres émotions furent calmées, dit M. Acerbi, nous cherchâmes sur le rivage un lieu pour nous servir d'asyle. Nous découvrîmes une grotte formée par trois rochers dont les surfaces polies indiquaient assez qu'elles avaient été usées par les vagues. Au milieu de ces rochers était une pierre arrondie, dessous laquelle sortait un filet d'eau. En suivant les contours de ce ruisseau, dont la source sortait d'une montagne voisine, nous trouvâmes sur ses bords quelques plantes d'angélique. Cette découverte fut pour nous d'un prix inestimable dans une contrée si étrangere à toute espece de végétation, et où nous étions bien loin de supposer que la nature pût nous offrir quelque jouissance pour notre table.

Les rochers de la côte où se trouve le Cap-Nord, sont presque tous de granit. Le cap est lui-même un amas de ce genre de roche, courant du midi au nord. Les voyageurs ne trouverent aucuns baza tes, ni autres productions volcaniques, dans le peu de tems qu'ils donnerent à visiter les environs. Les pierres étaient de la nature du granit, des pierres calcaires, entremêlées de mica et d'un marbre grisâtre, traversé de grandes veines de quartz qui généralement suivaient la direction du midi au nord.

Les lichens couvrent par-tout les surfaces exposées à l'air; celui de Linné est fort commun, ainsi que l'espece dont les Anglais se servent pour faire un rouge avec lequel ils remplacent la cochenille dans quelques teintures.

Les algues garnissent le pied des roches qui baignent la mer; cette plante, d'où l'on tire une soude, sel alkali ou espece de potasse, est l'objet d'un commerce assez considérable en Norwege; ce sont les Anglais qui viennent acheter cette espece de soude fabriquée par les Norwégiens.

Enfin, la côte présente des coquilles de divers genres, des madrepores, des éponges, et différens oiseaux de mer.

On y trouve aussi des petites îles habitées, malgré le froid excessif pendant les longs hivers de ces climats. Celle de Maaso était occupée par un ministre, un marchand et une trentaine de familles lapones. Les voyageurs furent très-bien reçus de ce marchand, qui les salua de trois coups de canons à leur départ, et leur fit des présens en productions rares du pays. Ils apprirent qu'un des enfans du dernier duc d'Orléans, avec un autre français, avait passé depuis peu dans les environs; deux Anglais avaient aussi entrepris le voyage, et l'un d'eux qui avait entendu parler de M. Acerbi, avait écrit sur le *livre de postes* d'Enontékis des vers de l'Arioste, qui se rapportaient à la situation des voyageurs, et au desir mutuel qu'ils avaient de se rencontrer.

De retour à Tornéa, M. Acerbi s'occupa de recueillir le plus d'observations qu'il put sur les habitans de ces contrées presque inconnues. Ce travail forme la derniere partie de son ouvrage, et présente un tableau raisonné des mœurs, usages, religion, arts et état de civilisation des Lapons; nous en ferons l'objet d'un extrait qui suivra celui que nous venons de donner des deux premieres parties de cette utile et agréable production.

PEUCHET.

GÉOGRAPHIE.

NOUVELLE MAPPEMONDE dédiée à la jeunesse, par Fauvet, employé à l'administration des Ponts et Chaussées.

Cette carte, dont la planche vient d'être retouchée avec soin, et sur laquelle l'auteur a ajouté des détails intéressans, représente le cours apparent du soleil et ses différentes ascensions, le mouvement diurne et annuel de la terre, la correspondance des heures entre tous les lieux principaux, les mois nouveaux et anciens de l'année, correspondans aux douze signes du zodiaque, etc.

Le prix de cette carte enluminée, et sur laquelle il ne sera plus fait d'additions, est de 3 fr. avec l'instruction.

Se vend à Paris chez l'auteur, rue du Four-Saint-Germain, n° 295, et chez les sœurs Goujon, rue du Bac, coin de celle de Lille; Nyon jeune, libraire, place de la Monnaie; Vignon, rue de Thionville, n° 27, et Lebourg, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 229.

L'auteur seul continuera à faire des envois pour les départemens.

Cette annonce avait paru dans le numéro du 15 thermidor, avec quelques fautes d'indications qui nous ont déterminé à la répéter.

ERRATA au numéro du 23 thermidor, article LITTÉRATURE-VOYAGES.

Extrait du Voyage de M. Papon dans le département des Alpes-Maritimes.

En parlant de Ville-Franche, au-lieu de 10,000 ames, *lisez*: 1000 ames.

Dans le 4me alinéa de la colonne, au-lieu de ces mots: le port de la mer, *lisez*: le bord de la mer. Au-lieu de ces mots: emportés et adonnés aux vices, *lisez*: aux rixes.

Le prix de cet ouvrage est de 1 liv. 10 sous, et non 3 liv. comme nous l'avons annoncé.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 ¼	55 $\frac{15}{16}$
—— Courant.	56 $\frac{7}{8}$	57 ½
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 48 c.
Hambourg	186	184 ½
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 73 c.	14 fr. 32 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne	468	472
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19s. d. p 6 f	81 s 6d.
Basle	½	1 ½ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair à 25 j.	1 $\frac{3}{8}$ p.
Bordeaux	pair à 10 j.	1 ⅜ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	56 fr. 30 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13	54 fr. 65 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 68 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1110 fr. 50 c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, *gratis*, l'Etourdi, et M. de Crac.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. *gratis*, Vincent de Paule, le Cousin de tout le Monde, et l'Été des Coquettes. — Demain, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Scarron, Edouard et Adele, et Ossian cadet, ou les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, et la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville): Camille ou le Souterrain, Mon Cousin de Paris, suivi de Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre du Marais. Gabriel de Vergy, suivie du Mariage du Capucin.

Théâtre de la Cité. Démocrite, suivi d'Alexis et Justine.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Incessam. 2e grande fête extraordinaire.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 328. *Jeudi*, 28 *thermidor an* 12 *de la République* (16 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

EGYPTE.

Alexandrie, le 12 *mai* (22 *floréal.*)

Les Mammelouks, avec les hordes d'Arabes Bédouins, de leur parti, se maintiennent toujours dans les mêmes positions aux environs du Caire, dans la plaine de Sakkara, et esperent encore rentrer dans la capitale.

Le 6 floréal, tous les Albanais étaient sortis du Caire, et avaient pris position entre Gizzeh et Embabée, où ils s'étaient un peu retranchés : il paraît que les Mammelouks étaient déterminés à les attaquer de la veille, soit par ruse ou autrement ; ils n'ont pas voulu forcer les retranchemens, mais ils sont venus tomber sur un corps d'Albanais, cavaliers principalement. Ceux-ci ont lâché pied, et sont venus se précipiter dans le Nil, où un grand nombre a péri, les uns par le fer des Mammelouks et Arabes, et les autres se sont noyés ; quelques-uns sont parvenus à se sauver à la nage, et ont porté l'épouvante dans le Caire ; mais bientôt après, Mehemed-Ali a envoyé rassurer le pacha, en disant que les Mammelouks avaient été obligés de se retirer en laissant une quarantaine de morts sur la place. On n'a cependant envoyé que sept têtes, qui ont été exposées, avec les écriteaux, à Bab-el-Ouailley. Il paraît que lorsque les Mammelouks étaient occupés à piller le bagage, Mehemed-Ali est sorti de ses retranchemens avec son infanterie, et les a forcés à la retraite avec la perte de quelques-uns d'entr'eux. Ils se sont retirés du côté des Pyramides ; depuis ils conservent leur position, et il n'y a eu aucune affaire sérieuse, mais de fréquentes escarmouches.

Les Albanais se découragent, et on a la plus grande peine à les faire sortir ; ils réclament toujours leur paye arriérée. Dans ces derniers combats, les Mammelouks ont perdu Hussein Bey-el-Ouali et Ismain-Bey. Elfi n'a point voulu écouter les propositions d'Osman-Bey ; il entretient, au contraire, des liaisons avec le pacha Mourchid. Cependant les Mammelouks interceptent tous les convois de la Haute-Egypte, et il n'en arrive au Caire ni provisions ni marchandises. La plus grande détresse regne en cette capitale, et augmente les inquiétudes que lui causent tant les assiégeans que ses propres défenseurs les Albanais. Le pacha a de bonnes intentions, mais ses troupes et les circonstances lui interdisent tout moyen de faire le bien.

Alexandrie jouit de la tranquillité, mais souffre par la cessation du commerce avec le Caire, qui ne peut alimenter ce lieu d'entrepôt. Rosette et Damiette jouissent de quelque tranquillité depuis que les efforts des Mammelouks, et leur position autour du Caire, ont forcé le pacha de rappeler dans la capitale toutes les troupes arnaoutes. Il peut y avoir au Caire huit mille hommes de troupes albanaises. Le nombre des Mammelouks ne peut guere se monter à plus de quatre cents ; mais ils ont beaucoup d'Arabes qu'ils dirigent et mettent en avant.

Le consul-général de l'Empire et de Russie a abandonné le Caire ; le résident anglais qui est ici en a retiré les personnes qui restaient, dans sa maison. Tous les négocians européans, et protégés négocians, se sont mis également à l'abri. Le chargé du commissariat-général de France est parti cependant pour se rendre aux invitations du pacha du Caire, qui l'y rappelle.

Du 3 *prairial.*

Les Mammelouks et les Arabes se sont rapprochés du Caire, et l'on s'attend chaque jour à une nouvelle affaire, si on peut réussir à faire sortir les Albanais qui montrent la plus grande répugnance à abandonner la ville, et qui y demandent insolemment et avec menace leur paie arriérée ; cependant il n'y a point de numéraire dans les coffres publics et presque point en circulation. Le pacha s'est retiré dans la citadelle, inquiet des mouvemens intérieurs et extérieurs. Chaque jour les habitans les plus aisés fuient de la capitale, que la famine et les troubles intérieurs et la crainte d'un pillage général rendent inhabitable. Mais il a été expédié de Constantinople des troupes que le pacha attend, et qui rétabliront sans doute le bon ordre.

Le 27 floréal il est arrivé au Caire un dromadaire, qui a annoncé la mort de Dgezzar-Pacha. On dit que sa mort a été long-tems cachée à ses troupes, par le moyen d'un schik qui prétendait le guérir par ses prieres. Après l'avoir embaumé, on le présentait de tems à autre à sa fenêtre. Mais après un mois d'incertitude, ses troupes ont voulu voir quelle était l'efficacité des prieres du schik, qui avait fermé les portes de la chambre du pacha ; elles ont été enfoncées, et les soldats voyant qu'il était mort, mirent en pieces l'imposteur auteur de cette fourberie.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 17 *juillet* (28 *messidor.*)

La chaleur est devenue très grande à Fahlun, en Dalécarlie ; le thermometre a marqué 38 degrés.

DANEMARCK.

Copenhague, le 31 *juillet* (12 *thermidor.*)

La banque nationale a brûlé publiquement un grand nombre d'anciens billets.

— La régie des postes a demandé, à Paris, un plan des nouveaux vélocifères, pour en introduire l'usage dans son service.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 30 *juillet* (11 *thermidor.*)

La cour de Vienne vient de mettre dans la plus grande évidence le principe de seigneurie territoriale sur les propriétés ecclésiastiques enclavées en Souabe. Elle a publié une déclaration d'où il résulte qu'elle entre en possession de tous les biens, revenus, droits et capitaux, existans tant sur le territoire de Heiligkreuzthal que dans l'Autriche en Souabe et dans les autres pays héréditaires de S. M. Impériale, qui ont appartenu aux chapitres d'Empire d'Ellwangen, Zwiefalten et Rothen-Munster, et aux couvens de Margarethhausen et des dominicains à Rothweil. Si tous les autres Etats d'Empire qui ont été indemnisés en Souabe doivent subir la même loi, la cour de Vienne se trouvera avoir obtenu beaucoup plus qu'on ne lui a accordé. C'est là un véritable retour sur le passé.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 4 *août* (16 *thermidor.*)

Pour protéger le commerce contre les nombreux corsaires qui croisent dans nos parages, le sénat vient d'ordonner l'armement de quatre felouques qui seront spécialement chargées de favoriser le cabotage entre Gênes et les Deux-Rivieres.

— Les besoins de l'Etat ont obligé le sénat à décréter un emprunt extraordinaire dont le remboursement est hypothéqué sur le produit du droit mis sur l'huile à l'extraction.

— Presque tous les grands fleuves de la haute et basse Italie, tels que le Pô, le Tanaro, la Scrivia, etc. se sont débordés et ont inondé les campagnes où ils ont fait de grands dégâts.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 10 *août* (22 *thermidor.*)

Le conseil de la marine, d'après l'autorisation du gouvernement d'état, a fait délivrer à chaque individu de l'équipage de la canonniere *de Schrik*, une gratification pour la conduite valeureuse qu'ils ont montrée dans l'affaire du mois de mai dernier, où cette canonniere fut attaquée par des forces ennemies très-supérieures. Outre cette récompense, le gouvernement a encore décerné des marques d'honneur distinctives à plusieurs personnes de l'équipage, et la somme de 120 florins au brave pilote de ce bâtiment.

— Des prisonniers de guerre anglais, échappés de la prison militaire de Rotterdam, s'étaient cachés dans une des péniches qui se trouvent sur le rivage, près le Schévelingue ; le patron les découvrit au moment où cette embarcation allait mettre en mer, et il les livra à la force militaire qui se trouve sur la batterie voisine.

— Plusieurs contrées de la Gueldre et du département d'Utrecht ont beaucoup souffert des orages.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 *juillet* (7 *thermidor.*)

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Le tort que l'escadre de Linois fait à notre commerce dans les parages de l'Inde est si considérable, que les marchands en général sont à cause de cela dans la plus grande inquiétude. *Le Calcutta*, vaisseau qui vient d'arriver des Indes, rapporte que le 10 juin on apprit d'un vaisseau américain, venant de Batavia, que l'amiral Linois était arrivé à cette place pour radouber ses navires, qu'il avait attaqué notre flotte marchande venant de la Chine.

C'est une chose extraordinaire qu'on n'ait pas encore trouvé le moyen de mettre un frein aux pertes que nous fait éprouver une force aussi méprisable que celle que l'amiral Linois a avec lui.

— Le gouvernement a reçu des dépêches du nouveau pays de Galles dans le Sud, en date du 11 mars, lesquelles marquent que le peuple y a tenté une insurrection, qui au commencement était assez sérieuse. La plupart des insurgés étaient des Irlandais : Ils planterent l'arbre de la liberté devant la maison du gouvernement, mais on est venu à bout de les mettre à la raison. On en arrêta trois cents, dont dix furent jugés par une cour martiale, et quatre d'entr'eux ont été pendus.

(*Extrait du Courier.*)

— Le parlement vient de passer un bill d'absolution, dont le principal objet est de vuider les prisons pour empêcher les suites en cas de descente.

— On va former un camp à Brighton qui consistera dans un régiment de milice et quatre bataillons de la légion allemande du roi ; il y aura en tout une force de 17,000 hommes.

Il y aura aussi un camp de 10,000 hommes à Cochleath.

— On suppose que l'Empereur des Français était à Boulogne le 11 de ce mois. — Comme le tems est assez bon, notre escadre reprendra sa station aussi-tôt qu'on aura les provisions nécesssaires. *La Glory* de 98 canons est arrivée devant les dunes.

(*Extrait de l'Oracle.*)

Lord Stanhope a proposé à la chambre haute de faire bâtir des greniers publics comme faisaient les Romains ; mais son avis n'a pas été suivi.

—La Jamaïque a dernierement beaucoup souffert par des maladies. Plusieurs officiers de marine en ont été victimes.

— Les derniers avis de la Martinique portent que les troupes françaises qu'on avait embarquées sur *la Sybille* et *la Didon* pour la Guadeloupe, sont arrivées dans cette premiere ile, desorte que la garnison y est à présent d'une force capable de résister aux tentatives des Anglais.

— On est assuré que le plan de Bonaparte est de concentrer toute sa force navale à Brest. Il aura par là une flotte d'environ 46 vaisseaux de ligne, et c'est sous cette protection que les armemens de Boulogne et de la Hollande doivent faire leur début. Le général Augereau qui a la principale direction de l'entreprise, a reçu là-dessus les derniers ordres du nouvel Empereur, et a quitté Paris pour procéder à l'embarquement.

(*Extrait du Times.*)

Autour de Boulogne on compte au-dessus de 1200 navires de différentes sortes.

— On dit que l'envoyé de Russie en France a reçu ordre de présenter l'*ultimatum* des ordres de son maître, et que si Sa Majesté impériale n'y souscrit point, l'envoyé doit immédiatement quitter la France.

INTÉRIEUR.

Le Hâvre, 22 *thermidor.*

Voici des détails circonstanciés sur les combats des 13 et 14 thermidor.

Le 13, la ligne d'embossage devant le Hâvre était composée de dix-huit chaloupes canonnieres, douze bateaux, deux bombardes et des péniches. A sept heures après midi, le vent soufflant du nord-est assez frais et au commencement du jusant, les bâtimens ennemis, dont un vaisseau de 64, un vaisseau rasé, trois frégates, quatre

bombardes, quatre corvettes, un brick, deux cutters, en tout seize bâtimens, prolongeoient la ligne d'embossage, jetterent près de cent cinquante bombes qui tomberent loin de la ville. L'éclat d'une bombe cassa le bras droit à M. Croc, sous-lieutenant au 40e régiment d'infanterie; ce brave officier resta sur le pont, encourageant l'équipage à bien diriger son feu. Une autre bombe tombant sur la poupe d'un bateau canonnier que commandait le lieutenant de vaisseau de la garde impériale M. Roquebert, le remplit d'eau. M. Roquebert rassure son équipage, met à la voile, se fait remorquer, entre dans le port, où son bateau a été promptement réparé; le combat a fini à huit heures.

Le 14, l'ennemi commença son feu à huit heures et demie du matin, au commencement du jusant, et de beaucoup plus près que la veille. Deux bombardes manœuvrerent pour se porter en Seine, mais le feu bien dirigé de notre flotille et de nos batteries de terre força l'une d'elles à s'éloigner après avoir tiré seulement deux bombes. Les trois autres bombardes (dont une se porta en Seine, prenant en écharpe la ligne d'embossage), soutenues par les douze autres bâtimens ennemis, jetterent une grande quantité de bombes dont trois maisons de la ville furent endommagées.

Au commencement de l'action, le capitaine de vaisseau Danjou, commandant les marins de la garde impériale, donna l'ordre au capitaine de frégate Baste, de la même garde, de sortir du port avec deux canonieres (qui y etaient en réparation par suite d'un coup de vent) et de se porter sur la gauche de la ligne d'embossage pour la renforcer. Le capitaine Baste, au lieu de mouiller, s'avance fièrement vers l'ennemi pour le forcer à ralentir son feu et à l'attirer sur lui. Les desirs de ce brave officier furent remplis; car les 15 bâtimens ennemis dirigerent une grande partie de leur feu sur les canonnieres 151 qu'il montait, et la 137e, commandée par l'enseigne de vaisseau de la garde, M. Cretelle; ces deux canonnieres passerent en revue toute la ligne ennemie.

Le capitaine Daugier envoya, pour les soutenir, neuf bateaux canonniers, commandés par les officiers de la marine impériale, MM. Roquebert, de Saizier, Bouvier et Dets, officiers des autres divisions. Ces bateaux, par la justesse et la célérité de leur feu, seconderent puissamment les efforts des deux canonnieres.

Cependant le capitaine Baste s'avançait toujours sur la bombarde. Un brick et un cutter manœuvrerent pour lui gagner le vent; le capitaine Baste marche dessus, leur envoyant obus, bombes, mitraille; enfin un obus démâta le brick anglais de son grand mât de hune. Des cris répétés de *vive l'Empereur* retentirent à bord des canonnieres dont l'équipage s'encourageait à ramer pour parvenir au brick, et le prendre à l'abordage. La fusillade commença; mais le vent favorisant les Anglais, le brick laissa arriver, fut soutenu par le cutter, une frégate et le feu des autres bâtimens. Tous ces bâtimens gagnerent le large poursuivis et canonnés par les canonnieres et les bateaux canonniers et nous abandonnerent le champ de bataille. Le combat cessa à dix heures. Depuis cette journée, deux des bombardes les plus engagées, une corvette, le brick et le cutter ne reparaissent plus.

La garnison des deux canonnieres était composée de soldats de toutes armes, de la garde impériale, commandés par M. Bourdon, chef d'escadron des Grenadiers à cheval; Soulès, sous-lieutenant des Chasseurs à pied, et d'autres officiers de la Garde. Un seul grenadier à pied a été blessé à la tête; la blessure n'aura pas de suite. Les bateaux canonniers, montés par les 32e, 40e et 96e régimens d'infanterie, n'ont eu que deux blessés. Dans les deux journées le nombre des blessés est de 16, dont un seul (M. Croc) amputé.

On ne saurait donner trop d'éloges à la tranquillité qui régnait à bord de ces bâtimens: on manœuvrait, on ramait, on canonnait, la fusillade allait en même-tems, et cela dans le plus grand ordre.

Les neuf bateaux resterent sous voiles; les deux canonnieres ayant eu quelques avaries dans leurs voilures, sont rentrées au flot aux acclamations des habitans du Hâvre qui bordaient les quais, et aux cris de vive l'Empereur. Pendant l'action, les quais, les batteries et le coteau d'Ingouville étaient remplis de monde, qui firent retentir les cris de vive l'Empereur à la chute du grand mât de hune.

Cette belle journée a tranquillisé les habitans du Hâvre sur les projets ultérieurs de l'ennemi; ils ne craignent plus les bombardemens, se reposant pour les repousser, sur les sages mesures prises par le commandant de la flottille, et sur le courage des braves qui la composent. La compagnie de canonniers de la ville, forte de 150 hommes, rivalise avec les canonniers de terre; les gardes-côtes, les soldats de la garde, ceux de la ligne, les hussards, tous deviennent canonniers; et sur mer, ces mêmes soldats font le service de matins, s'instruisant aux manœuvres de la rame et de la voile, et les exécutant avec une précision qui excite l'admiration des matins. Depuis cette journée, l'ennemi ne s'est plus approché; et les nouvelles que nous recevons des dunes, nous instruisent qu'un brick, un cutter, deux bombardes et une frégate sont rentrés ce port pour s'y réparer de leurs avaries. Le cutter a coulé bas; le brick était démâté; une des bombardes a reçu à bord une bombe qui ne lui a permis que de tirer deux coups, et, selon son propre rapport, l'ennemi a eu 30 hommes tués, et 71 blessés ont été débarqués et portés aux hôpitaux.

L'inutilité de ces deux tentatives, et le nombre d'hommes et de bâtimens qu'elles ont coûté à l'ennemi, ont persuadé à l'escadre anglaise que ces essais de bombardement n'ont pour but que d'animer davantage les habitans de la côte contre elle, de perdre de bons matélots et d'épuiser leur zele dans des occasions vaines dont on ne peut tirer aucun fruit raisonnable. Le brick qui a failli être enlevé par les canonnieres de la garde impériale, et qui n'a dû son salut qu'aux courans et aux vents qui le favorisaient, a eu presque la moitié de son équipage hors de combat.

Paris, le 27 thermidor.

Dans le moment où cette feuille est sous les yeux de nos lecteurs, se fait l'inauguration de l'arsenal maritime d'Anvers, et de la digue de Cherbourg.

L'arsenal maritime d'Anvers a été tracé par l'Empereur le 9 thermidor an 11. Cette ville ne sera ni un port d'armement, ni une ville forte et frontiere; mais elle est destinée à devenir un port de construction et de commerce de premiere ligne. Les magasins, les casernes, les ateliers, et sept chantiers déjà établis, la construction déjà avancée de trois vaisseaux de ligne et d'une frégate, et la construction terminée de deux corvettes sur les chantiers de ce port, consacrent cette solemnité, à laquelle préside M. Malouet, commissaire-général de la marine.

La rade de Cherbourg, sur laquelle sont fondées tant d'espérances, et qui inspire déjà tant de craintes à nos ennemis, est une victoire remportée sur l'Océan. La construction de ces digues si célebres, dont l'invention a fait tant d'honneur à l'inspecteur-général de Cessart, a été reprise sous la direction de l'ingénieur en chef Cachin, nommé depuis inspecteur-général des ponts et chaussées; elle est terminée dans le point le plus difficile; et sur ces digues élevées de douze pieds au-dessus du niveau des plus hautes mer, est établie une batterie de 40 pieces de canon, et de douze mortiers, dont les décharges multipliées proclament en ce moment des succès si importans pour notre marine.

Nous construisons des vaisseaux de guerre dans le port d'Anvers, que ses moyens de communication avec le Rhin, la Meuse et l'Escaut rendent si propre à ce genre de travaux, et dont on va étendre l'enceinte pour qu'elle suffise à tous les besoins d'un commerce prospere.

Dans la rade de Cherbourg, et dans le port Napoléon, auquel on travaille avec la plus grande activité, nos vaisseaux seront conservés et armés; ils y trouveront un asyle assuré et une protection efficace dans la défensive; et pour l'offensive, le point de départ le plus favorablement situé.

S. M. l'Empereur est parti de Dunkerque samedi, a traversé Furnes et Nieuport, et est arrivé à Ostende dans l'après-midi. Avant d'entrer dans la ville, il a passé devant plusieurs corps qui bordaient la haie. Les autorités civiles et militaires qui vinrent à sa rencontre, offraient un coup-d'œil imposant par leur tenue martiale et soignée. Après avoir reçu les autorités, il s'est rendu au camp; delà il est allé visiter une grande partie de la flotille batave, jusqu'à neuf heures du soir.

Dimanche, l'évêque de Gand lui a dit la messe à 7 heures du matin; immédiatement après, il s'est rendu à la premiere division du camp, commandée par le général Oudinot. Après avoir parcouru les bataillons, après avoir parlé à tous les officiers, et passé une revue dans le plus grand détail, dans laquelle il a accordé des avancemens, deux pensions à deux soldats couverts de trois chevrons, et placé plusieurs enfans de militaires dans des lycées, il a fait manœuvrer les troupes et les a fait défiler devant lui. Pendant ce tems la pluie tombait par torrens; les Ostendais étaient étonnés que personne ne parût s'en appercevoir, et que les manœuvres se continuassent comme par le plus beau tems du monde.

Le même jour l'empereur a donné à dîner à une partie des généraux et des colonels du camp, et s'est rendu ensuite au théâtre, et a vu jouer une piece intitulée: *Une journée du camp de Bruges.*

Dans la revue que l'Empereur a passée de la flotille batave, il s'est assuré de la bonne composition des équipages, et a témoigné sa satisfaction de la bonne tenue de la flottille.

LITTÉRATURE. — VOYAGES.

Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie, fait dans les années 1792, 1793 et 1794, par lord Macartney, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'empereur de la Chine; rédigé par Georges Staunton, de la Société royale de Londres, secretaire de l'ambassade, etc.; traduit par M. Castera; avec des cartes et gravures (1).

Quelques écrivains d'économie politique, du milieu du siècle dernier, ayant cru voir dans les relations de la Chine, des principes d'administration conformes à leur maniere de penser, s'efforcerent de préconiser toutes les institutions mal connues alors, de ce peuple singulier; les Chinois passerent pour des modeles de sagesse, et leur gouvernement pour un exemple à suivre par les nations de l'Europe. Mais M. de Paw, savant académicien de Berlin, révoquant en doute ce que les économistes disaient de l'administration des Chinois, examina avec sévérité leurs maximes, leurs lois, et rendit problématiques la plupart des faits par lesquels on élevait leur civilisation au-dessus de celle des autres États policés. M. de Paw étendit peut-être trop loin sa critique et le pyrrhonisme à cet égard; mais le monde savant lui dut d'avoir mis un terme à l'espece de facilité, pour ne pas dire de crédulité aveugle avec laquelle on adoptait les idées les plus contradictoires sur les mœurs, la police et les usages de la Chine.

Raynal, embarrassé sur le parti à prendre, se contenta de résumer les raisons pour et contre les Chinois; il présenta avec impartialité ce que les voyageurs et les missionnaires nous en ont dit de bien et de mal, ou plutôt il tira de leurs récits mêmes des inductions propres à établir une opinion mitoyenne. Mais les efforts de cet écrivain n'atteignirent pas leur but; il lui manquait des bases; la Chine avait été vue trop superficiellement ou décrite avec une partialité sensible, soit par les missionnaires jésuites, soit par les voyageurs.

Il était donc à desirer que quelqu'événement mît des Européans éclairés à même de rectifier les anciennes exagérations, et que, par des faits d'une certaine authenticité, on pût enfin asseoir un jugement sur ce peuple, sans trop s'éloigner de la vérité.

C'est le service qu'a rendu aux lettres *le Voyage de lord Macartney*, de la traduction française duquel nous annonçons la troisieme édition. Cet ouvrage a été lu avec intérêt dans toute l'Europe. La maniere distinguée avec laquelle M. Castera l'a traduit; les notes dont il l'a enrichi; l'élégance et la pureté de son style; les belles cartes et gravures dont l'ouvrage est accompagné, ajoutent un nouveau prix à l'ouvrage et en étendent l'utilité.

Ce n'est pas que beaucoup de voyageurs n'aient, avant ceux qui composaient l'ambassade de lord Macartney, pénétré à la Chine et essayé d'en peindre les mœurs; mais leurs relations contradictoires ou exagérées en ôtaient tout le mérite; d'ailleurs les événemens politiques ou militaires, survenus dans ce pays, en ont changé la face et rendu suranés les récits qui pouvaient avoir de l'exactitude dans le tems où ils furent écrits.

Les premiers européans qui le firent connaître d'une maniere un peu détaillée, furent deux nobles Vénitiens nommés Nicolas et Mathieu Paole. Également animés du desir d'étendre leur commerce et de connaître les contrées orientales du globe, ils partirent de Venise en 1260, sur un vaisseau chargé d'une riche cargaison; ils se rendirent à la cour du Kan des Tartares par la Mer-Noire, et ayant fait connaissance d'un ambassadeur tartare qui allait à la Chine, ils s'y rendirent avec lui. Ce ne fut que douze ans après que les deux freres Vénitiens rentrerent dans leur patrie. Ils en repartirent bientôt, en 1274, et ce fut alors que le célebre Marc-Paul accompagna son pere et son oncle, ils revinrent ensemble en 1295, après avoir passé dix-sept ans dans la Chine et dans la Tartarie. Marc-Paul donna la relation de son voyage; la carte qu'il dressa des pays qu'il avait parcourus, est encore conservée à Venise.

Quelques années après la découverte du Cap-de-Bonne-Espérance, le Portugais Dandrada se rendit à Canton, et fit, à son retour à Lisbonne, un récit merveilleux des choses qu'il avait vues. Bientôt les jésuites s'y établirent. les Hollandais y envoyerent une ambassade, et les Espagnols des missionnaires.

---

(1) Cinq vol. in-8° de 2000 pages, imprimés sur papier fin d'Auvergne, en caractere cicéro Didot; avec un atlas grand in-4°, contenant 41 planches et cartes, dessinées à Londres, et gravées en taille-douce par J. B. P. Tardieu. Prix, 28 fr. broché, avec l'atlas cartonné, et 35 fr. par la poste, franc de port. En papier vélin, 56 fr., non compris le port.

Le tome cinquieme, de 400 pages, avec 32 nouvelles planches qui s'adaptent à la premiere édition, se vend séparément, mais seulement aux personnes qui ont la premiere édition en quatre volumes. Prix, 10 fr. 50 c., et 12 fr., franc de port. En papier vélin, 21 fr., sans le port.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Le voyageur Gemelli Carreri, italien trop peu connu, se rendit aussi à la Chine, dont l'empereur lui donna audience en 1697. Le chevalier de Mandeville, le lord Anson, l'envoyé russe, qui, en 1788, se rendit à Pekin, ont donné des relations de la Chine; mais aucun ouvrage, avant celui que nous annonçons, n'avait fait connaître ce pays avec de grands détails, si l'on en excepte les *Lettres des missionnaires* et les grands *Mémoires sur les arts des Chinois* par les Jésuites; malheureusement au milieu des faits contradictoires qu'ils présentent, l'esprit reste incertain et l'instruction imparfaite.

Ce vaste empire est composé aujourd'hui de la Chine proprement dite, et de la partie de la Tartarie, qui est au-delà de la grande muraille; ancien monument qui mérite que nous en disions un mot, d'après le récit des voyageurs dont il est ici question.

« Tout ce que l'œil peut embrasser, disent-ils, de cette muraille fortifiée, prolongée sur la chaîne des montagnes et sur les sommets les plus élevés, descendant dans les plus profondes vallées, traversant les rivières par des arches qui la soutiennent, doublée, triplée en plusieurs endroits, pour rendre les passages plus difficiles, et ayant des tours et de forts bastions de cent pas en cent pas, tout cela présente à l'âme l'idée d'une entreprise d'une grandeur étonnante. »

De semblables murailles ont existé autrefois dans diverses contrées de l'Europe, pour s'opposer à l'invasion des peuples nomades; mais aucune ne subsiste presque dans son entier, que celle de la Chine; il paraît qu'elle est la plus grande de cette espèce qui ait jamais été construite; elle est, avec les pyramides d'Egypte, ce qui nous reste de plus colossal des anciens monumens d'architecture.

Cette fortification, car le nom de muraille ne donne pas une juste idée de sa structure, a 28 à 30 pieds de haut, quinze cents milles de long. (milles anglais, ce qui fait 500 lieues de France.)

Cette étendue de quinze cents milles était autrefois celle des frontières qui séparaient les Chinois civilisés des divers Tartares vagabonds. Ce n'est pas de ces espèces de murailles que dépendrait aujourd'hui le sort des nations en tems de guerre; celle de la Chine remonte à une époque antérieure de 300 ans avant l'ère chrétienne; elle est encore très-bien conservée, et la dégradation ne se fait appercevoir que sur les ouvrages qui sont en-dedans de sa ligne.

La population de la Chine a été l'objet d'une longue discussion entre les savans: les uns l'ont portée à 150 millions, d'autres à 60 millions; quelques-uns l'ont réduite à 20 ou 30 millions; mais d'après l'état inséré dans le *Voyage de Macartney*, et fourni par un mandarin nommé Chow-at-Zhin, la Chine contient 333 millions d'habitans, sans y comprendre ce qui est au-de-là de la grande muraille. Cette population est étonnante, et surpasse toutes les idées que l'on peut s'en faire; elle donne plus de 300 habitans par mille carré anglais; la surface de la Chine est de 1,297,999 mille carrés; c'est plus de huit fois l'étendue de l'ancienne France; rapprochement qui peut servir à apprécier ce phénomène physique, et que l'on explique par l'attention particulière que donne le gouvernement chinois à fournir à la subsistance des hommes par le double moyen de la pêche, et de la culture étendue très-industrieusement jusqu'au haut des montagnes rendues fertiles à force d'art et de travail.

Mais en même tems que l'on veille avec le plus grand soin à la nourriture des peuples, il est constant que l'on autorise l'exposition et l'abandon des enfans. « L'habitude semble avoir fait croire à la Chine, disent les voyageurs anglais, que la vie ne devient précieuse, et le défaut d'attention pour elle criminel, qu'après qu'elle a duré assez long-tems pour donner à l'ame et aux sentimens le tems de se développer; mais que l'existence à son aurore peut être sacrifiée sans scrupule, encore qu'elle ne le soit pas sans répugnance. »

On choisit le plus souvent les filles pour cet abandon criminel, parce qu'on regarde leur perte comme un moindre mal, et comme un moyen plus propre à diminuer la population dans un pays où elle est excessive: les enfans sont exposés immédiatement après leur naissance, et avant que leur figure paraisse assez animée, et que leurs traits soient assez formés pour émouvoir la sensibilité dans ces cœurs barbares. Le gouvernement entretient des personnes chargées de recueillir ces innocentes victimes, ou d'enterrer celles qui se trouvent mortes dans les lieux où elles ont été exposées.

Ce désordre politique n'est pas la seule chose qui contraste avec l'idée que l'on doit se faire d'une nation civilisée; celui du pouvoir des eunuques, et de leur nombre à la cour, est un de ceux que l'on s'attendrait le moins à y trouver.

Cependant, au rapport de l'ambassade, les officiers et les domestiques du palais sont tous des hommes de cette espèce. M. Staunton, qui a rédigé la relation du voyage, prétend qu'outre les motifs de jalousie qui ont fait employer les eunuques dans tout l'Orient comme à la Chine, pour garder les femmes, il y a dans cet usage une politique cachée de la part des princes.

« En effet, dit-il, les eunuques n'appartenant à aucun sexe, étant en quelque sorte méprisés de tous deux, sans espérance d'avoir jamais de postérité, peuvent être supposés plus propres à porter les chaînes de la servitude, et à les faire porter, que des hommes en qui les passions nobles et les sentimens d'honneur inspireraient une indépendance dangereuse. » Cependant, malgré cette réflexion, il n'est pas sans exemple que des eunuques aient ourdi des trames, et fait partie d'une conspiration.

A la mort d'un empereur, toutes ses femmes sont conduites dans un bâtiment particulier qui est dans l'enceinte du palais, pour y passer le reste de leurs jours séparées du monde entier. On nomme ce bâtiment le *Palais de Charité*.

A l'avénement d'un nouvel empereur, les principaux personnages du pays conduisent leurs filles dans son palais, afin qu'il choisisse ses femmes parmi elles. Les familles de celles qui sont acceptées en acquièrent de l'honneur et du crédit. Indépendamment de ces femmes réservées pour l'empereur, d'autres sont présentées pour femmes ou pour concubines aux princes de son sang.

Un Chinois épouse rarement, ou plutôt n'épouse jamais une femme qui porte son nom de famille; mais le fils et les filles de deux sœurs mariées à des hommes d'un nom différent, se marient souvent ensemble; ceux de deux frères qui portent le même nom ne le peuvent pas.

En Chine, les noms n'annoncent jamais aucune distinction; il n'y existe point de noblesse héréditaire, et cependant l'on fait beaucoup d'attention à sa généalogie, et l'on tient à la célébrité de ses ancêtres.

Les Chinoises, sur-tout celles des dernières classes, sont élevées uniquement dans le but d'obéir en tout à leurs pères et à leurs époux. Elles sont instruites à ne considérer dans leurs actions que le bien ou le mal qui peut avoir rapport à eux, sans se faire aucune idée de la vertu en elle-même. De leur côté, les hommes n'estiment la chasteté que lorsqu'elle contribue à leur satisfaction particulière.

Les femmes chinoises, de quelque rang qu'elles soient, restent pour la plupart privées de l'avantage de lire; leur ignorance, leur inexpérience, leur crainte de ce qu'elles regardent comme leurs supérieurs, les empêchent de devenir les compagnes et les amies de leurs époux; ce sont d'honnêtes esclaves. L'auteur anglais attribue avec quelque vraisemblance, à cette dégradation morale des femmes chinoises, les égaremens de l'instinct qui conduisent, dans ce pays, à l'abus des deux sexes, sans que les mœurs en paraissent autrement choquées.

La politesse extérieure des Chinois est très-cérémonieuse. Elle consiste en divers mouvemens du corps, en inclinations de tête, dans la manière de plier le genou, de tendre la jambe, de joindre et d'écarter les mains. Toutes ces choses, dit M. Staunton, sont considérées à la Chine comme la perfection d'une bonne éducation.

Il est rare de trouver des femmes tant soit peu belles dans les classes inférieures; cela tient à ce que les jeunes filles distinguées par leur figure ou par les grâces du corps, sont vendues dès l'âge de quatorze ans pour l'usage des riches. Quelques Anglais de l'ambassade virent quelques-unes de ces femmes par hasard à leurs fenêtres, et ils jugèrent à la blancheur et à la délicatesse de leur teint, et à la régularité de leurs traits, qu'elles méritaient d'être admirées.

Mais à l'exception de la classe choisie des femmes, celles de la Chine ne sont rien moins que belles: elles ont la tête grosse et ronde, et la stature petite en général, les traits grossiers et sans expression, la peau halée, et les formes corporelles sans grâce et sans fraîcheur.

Les Chinois mettent beaucoup de pompe dans leurs cérémonies funèbres; ils sont très-scrupuleux sur les jours et les lieux où ils doivent enterrer les morts. Les délais occasionnés par ces difficultés ont souvent retenu les cercueils des riches loin de leur tombeau. On en voit quelquefois dans les maisons et dans les jardins, où en attendant qu'on les enterre, les parens du mort élèvent un appenti pour les mettre à l'abri du mauvais tems; mais les pauvres sont forcés de vaincre leurs scrupules et de porter les restes de leurs parens en terre, sans tant de cérémonies. Tous les cimetières sont hors des villes.

La religion des Chinois n'a rien d'exclusif, et ils auraient en grand nombre embrassé le christianisme, s'ils avaient pu l'accorder avec leurs autres préceptes. Les sacrifices de bétail, de volaille, d'huile, de sel, de farine, d'encens, sont connus et pratiqués à la Chine; ils ont aussi leurs lares et leurs pénates comme les Romains.

Indépendamment des dieux de formes bizarres et symboliques, on voit aussi dans leurs temples des statues de la paix, de la guerre, de la tempérance, de la volupté, de la joie, de la mélancolie, avec des figures de femmes représentant la fécondité et le plaisir; c'est un véritable polythéisme, la plus ancienne des religions sans doute.

Les Chinois n'ont point de dimanche, ni même de division qui ait quelque rapport avec les semaines; leurs temples sont ouverts tous les jours pour recevoir les dévots.

Le célibat est rare à la Chine; les mariages y sont précoces et féconds, toute la surface de l'Empire est employée à la nourriture de l'homme; très-peu de pâturages, peu de maisons de plaisance; les chemins n'occupent pas beaucoup de terrein; tout s'y transporte par eau et sur des canaux. Le sol, sous un soleil qui échauffe et fertilise, donne deux récoltes par an. Les revenus publics s'élèvent à environ 66 millions de livres sterl.

Sur cette somme, on paye le militaire et les établissemens publics; le surplus est mis dans le trésor du prince.

Il n'y avait point autrefois d'impôt sur les terres; sous le dernier règne, le gouvernement l'a substitué à la capitation qu'il a supprimée. Il y a aussi une taxe sur les marchandises d'importation et d'exportation; un droit de transit est aussi établi sur les marchandises qui passent d'une province à l'autre; les présens des tributaires de l'Empire et les confiscations forment encore une des branches du revenu; l'administration est très-compliquée et n'est pas sans beaucoup d'abus.

Mais il n'est pas de notre objet de les faire connaître d'après le voyage de lord Macartney, ni de donner plus d'étendue à cette notice. Nous renvoyons à l'ouvrage même qui présente des détails très-circonstanciés sur ce grand Empire.

M. Castera a fait précéder sa traduction d'un précis très-bien fait de l'histoire de la Chine: il y a ajouté celle du *voyage de M. Huttner en Chine et en Tartarie*, qui, ayant accompagné l'ambassade, a pu profiter de tous les moyens d'instruction qu'elle lui a offerts; c'est en quelque sorte le contrôle de celui de M. Macartney, et il ne manque ni de mérite, ni d'intérêt.

PRUCHET.

MÉLANGES.

Observations sur la langue grecque.

J'ai souvent désiré qu'un littérateur qui joindrait à la connaissance grammaticale des langues anciennes et modernes un esprit philosophique, un goût formé par les grands modèles de l'antiquité, voulût entreprendre un tableau raisonné de la langue grecque. Sans avoir ni les ressources, ni les talens nécessaires pour exécuter une pareille idée, je crois en avoir assez appris pour me persuader que cette discussion suffisamment approfondie fournirait la preuve la plus évidente que le matériel comme le génie de cette langue n'ont pu résulter que du plus haut degré de culture, auquel l'esprit humain soit jamais parvenu.

Trop incapable d'embrasser ce beau sujet dans toute son étendue, je me bornerai seulement à quelques réflexions isolées; mais peut-être assez frappantes, pour inviter l'attention de nos savans philologues à s'en occuper avec plus de suite et de succès.

N'est-ce pas d'abord une chose singulièrement remarquable, que dans toutes les langues vivantes de l'Europe, dans celle même, que l'on peut regarder comme une langue-mère, la langue allemande, les verbes ne se conjuguent, en grande partie du moins, qu'à l'aide des pronoms personnels et des verbes auxiliaires, plus ou moins flexibles, plus ou moins embarrassans; tandis que dans les langues mortes, chaque mode, chaque tems du mode, et jusqu'aux personnes de chaque tems, se distinguent aisément par la différence des inflexions, des augments et des terminaisons?

Il serait ridicule de vouloir regarder la grossière simplicité de nos conjugaisons modernes, comme le résultat des progrès de l'esprit philosophique, puisque l'on retrouve cette même simplicité dans les époques les plus reculées et les plus barbares de ces mêmes langues, puisqu'on la retrouve encore aujourd'hui dans l'idiome des peuples les plus sauvages de l'Afrique et de l'Amérique.

Les nègres et les enfans qui commencent à balbutier une langue quelconque, ne tous les mots et de tous les tems d'un verbe, ne retiennent d'abord que l'infinitif: et c'est avec ce raison, parce qu'il est le plus simple, mais aussi le plus vague, qu'ils essaient de construire toutes leurs phrases, et d'en diversifier ensuite autant qu'il est possible, le mouvement et les nuances.

Il y a plus de modes et plus de tems dans les conjugaisons grecques, que dans celles d'aucune autre langue; et c'est sans doute une premiere preuve de l'ingénieuse finesse, avec laquelle la sagacité du peuple grec sut distinguer, et marquer tout à-la-fois les différens rapports, les différentes gradations, dont le même acte, la même volonté, la même impression peuvent être susceptibles.

La grande variété des signes caractéristiques, de tous ces rapports, de toutes ces gradations, suppose sans doute l'exercice d'une mémoire très-prompte et très-heureuse; elle suppose également une délicatesse, une précision, une flexibilité d'organes peu communes. Mais il ne faut pas oublier ici, que rien de ce qui pouvait faciliter ce travail à l'oreille comme à la mémoire, à la langue comme à l'ouïe, ne paraît avoir été négligé.

Les irrégularités des verbes défectueux, dont certains tems sont empruntés, tantôt de leurs primitifs, tantôt de leurs dérivés, les anomalies de certains augments ou de certaines terminaisons, toutes les déviations des regles générales ne semblent avoir pris leur source que dans le soin scrupuleux de prévenir ou d'éviter tout ce qui pouvait embarrasser la mémoire ou blesser l'oreille.

Aussi voyons-nous encore aujourd'hui de jeunes écoliers apprendre les conjugaisons grecques avec autant et plus de facilité que celles d'aucune autre langue, et toute compliquée que doit leur paraître au premier coup-d'œil l'investigation du theme, en acquérir assez promptement l'habitude.

L'avantage des déclinaisons grecques sur celles de toutes les autres langues, n'est pas moins sensible. La diversité des cas et des genres se trouve marquée aussi dans cette belle langue par des terminaisons à-la fois très-distinctes et très-sonores. Outre cet avantage, que la langue latine a de commun avec elle, l'usage des articles, auxquels l'indigence des langues nouvelles s'est vu forcée de recourir, et que ne connaissent point les Latins, lui sert encore à déterminer d'une maniere plus particuliere la signification vague de tous les noms communs et appellatifs. Par ce moyen, elle évite plusieurs ambiguités du discours, elle en rend toutes les parties plus nettes et plus précises.

Quelle langue est encore aussi riche en particules que la langue grecque! Et dans quelle langue en a-t-on su faire un emploi plus étendu, plus facile, plus heureusement varié! Quelle abondance d'adverbes de quantité, de qualité, d'action, de relation!

Une propriété, que je crois appartenir exclusivement à la langue grecque, est celle d'attacher aux noms même des terminaisons qui marquent rapidement la diversité de leurs relations locales, et d'indiquer par cette seule forme le lieu où l'on est, celui d'où l'on part, celui où l'on va. οῖ, οἱ, οἳ, marque le lieu où l'on est; οθεν, le lieu d'où l'on part; δε ou σε, le lieu où l'on va. C'est ainsi qu'on dit ουρανοῖ, être au ciel; ουρανοθεν, venir du ciel, ουρανοδε ou ουρανονδε, aller au ciel.

La nature des prépositions grecques doit être regardée, en général, comme une des plus grandes sources de la richesse de cette langue. Les grammairiens les distinguent en prépositions séparables, c'est-à-dire, qui peuvent se trouver seules dans le discours, et en prépositions inséparables, c'est-à-dire, qui sont toujours jointes à d'autres mots. Des premieres, on en compte dix-huit, six monosyllabiques et douze dissyllabiques. — Le nombre des autres se borne à huit. — Mais toutes ensemble sont, s'il est permis de se servir de ce vieux mot, d'une nature très-compositive. Je veux dire, qu'on peut les joindre avec une facilité merveilleuse à toute sorte de noms et de verbes, pour en déterminer, pour en étendre, pour en modifier la signification. De-là cette abondance inépuisable de mots dérivés et composés, qui, après avoir enrichi la langue grecque, ont encore passé dans le dictionnaire scientifique de toutes nos langues vivantes, et dont plusieurs même sont devenus aujourd'hui tout-à-fait populaires, vu l'impossibilité de les remplacer convenablement, sans une circonlocution pénible, par des mots indigenes, ou par des expressions d'un idiôme moderne.

Grace à l'heureuse facilité de ces compositions de mots, de noms, de verbes et de particules, il en est une foule qui peuvent passer bien exactement ou pour des images achevées, ou pour des définitions complettes, et d'autant plus aisées à retenir, qu'elles se trouvent exprimées de la maniere tout-à-la-fois la plus précise, la plus abrégée et la plus mélodieuse.

Les expressions grecques, dit M. de Voltaire dans son éloquente épître à Mme la duchesse du Maine, peignent, d'un trait, tout ce qui exige trop de paroles chez tous les autres peuples. Un seul terme y suffit pour représenter, ou une montagne couverte d'arbres chargés de feuilles, ou un dieu qui lance au loin ses traits, ou les sommets de rochers frappés souvent de la foudre.

Non-seulement cette langue avait l'avantage de remplir d'un mot l'imagination; mais chaque terme, comme on sait, avait une mélodie marquée et charmait l'oreille, tandis qu'il étalait à l'esprit de grandes peintures. Voilà pourquoi la traduction d'un poëte grec paraît en général faible, sèche, indigente.

Après avoir exposé tous ces caracteres distinctifs de la langue grecque, on ne saurait se dispenser d'insister encore sur cette observation générale, c'est qu'il n'est sûrement aucune autre langue, à la formation, aux développemens de laquelle le sentiment de l'harmonie semble avoir présidé plus constamment, avec plus d'attention, de soins, et même de scrupule. Il n'en est point où le rapport des consonnes aux voyelles soit ménagé plus heureusement, où l'on rencontre une succession de voyelles pures et de diphthongues douces et sonores plus harmonieuses et plus variées.

C'est le soin d'éviter à l'oreille toute rencontre de lettres ou de syllabes discordantes, qui, sans doute, introduisit dans la prose, comme dans la poésie de la langue grecque, l'usage assez fréquent des particules expléitives. Quelques-unes de ces particules peuvent bien servir encore à modifier l'accent ou la nuance de certaines expressions; mais d'autres semblent en effet n'être destinées qu'à remplir la mesure de la période, pour la rendre plus coulante ou plus musicale.

Les Latins qui, du tems d'Auguste, en devaient être d'assez bons juges, les Latins, dont la propre langue avait une prosodie très-sensible et très-bien développée, ne conviennent-ils pas eux-mêmes de l'avan age de la langue grecque sur toutes les autres et même sur la leur? *Grajis*, dit Horace,

Grajis ingenium, Grajis dedit ore rotundo
Musa loqui. —

Etudiez la langue de trois ouvrages bien différens dans leur genre, la morale d'Aristote, les caracteres de Théophraste et les comédies d'Aristophane, et voyez quelle autre langue pourra jamais vous offrir l'équivalent des expressions de toutes les nuances des rapports moraux, de vices et de vertus, que sut fournir à ces trois écrivains l'heureux génie de la leur, et tour-à-tour dans le sens le plus noble et le plus sérieux comme dans le sens le plus vulgaire et le plus comique.

Une remarque faite encore, ce semble, pour nous frapper particuliérement: c'est que la syntaxe grecque a beaucoup plus de rapports avec celle de la langue française, que la syntaxe d'aucune autre langue savante, sans en excepter la latine, dont nous avons pourtant emprunté la plus grande partie de nos mots, au moins de leurs racines. Ainsi, quoique la nature même de ses noms et de ses verbes semblât pouvoir l'en dispenser, la langue grecque suit presque toujours, dans l'arrangement de ses phrases, l'ordre le plus simple, le plus clair, et par conséquent le plus logique, toutes les fois du moins que le mouvement de la phrase n'appelle pas très-naturellement l'emploi de quelque inversion plus ou moins hardie.

Pour prouver la sensibilité du peuple grec, relativement à la perfection du langage, ne suffit-il pas de rappeler deux anecdotes que tout le monde sait?

Une marchande d'herbes d'Athenes ne désola-t-elle pas l'amour-propre de Théophraste en le reconnaissant pour étranger, au défaut d'atticisme de je ne sais plus quelle phrase, de je ne sais plus quel mot, qu'il eut le malheur de laisser échapper en marchandant avec elle?

Le plus célebre disciple de Socrate, le divin Platon, n'eut-il pas la patience de changer vingt fois le commencement de ses livres sur la république, pour en rendre la tournure ou plus claire, ou plus élégante, ou plus harmonieuse?

En réfléchissant à toutes les perfections que réunit la langue grecque, à l'abondance comme à la justesse de ses signes, à la facilité comme à la richesse de leurs compositions, à la diversité comme à la flexibilité de ses formes, à la profonde subtilité de toute l'analyse, de toute la synthèse que suppose la formation de ses noms et de ses verbes, le développement ingénieux de tous les mœufs et de tous les tems de ses conjugaisons, la précision et la mobilité de ses différentes particules, il paraît impossible de ne pas reconnaître dans le mécanisme, comme dans le genie de cette langue, l'empreinte admirable de tous les caracteres d'un peuple doué de l'organisation la plus heureuse, et parvenu rapidement au plus haut degré de culture qu'ait jamais atteint aucun autre peuple (1) dans l'époque même la plus brillante de sa gloire, de sa puissance et de tous les progrès de sa civilisation.

(1) Je ne sais s'il est aucun peuple dans l'histoire, que l'on ait vu passer aussi rapidement que les Grecs de l'état de barbarie à celui de la civilisation la plus parfaite, et, pour ainsi dire, sans aucune interruption nuisible au développement de leurs progrès. Il semble aussi qu'aucun autre ne soit arrivé comme ce peuple unique, au plus haut degré de culture, en y portant toutes les forces de sa premiere jeunesse, toute la fraicheur et toute l'énergie des impressions originales d'une nature encore neuve et sauvage.

Une langue, sans doute, ne se forme pas comme un système; elle ne peut être le produit de la conception d'un seul homme; mais les élémens dont elle se compose, les formes qu'elle adopte, les ressources qu'elle trouve, ou bien auxquelles son génie est forcé d'avoir recours, les disgraces et les défectuosités qu'elle a le bonheur d'éviter ou de prévenir, sont autant de preuves de la perfection naturelle des organes du peuple qui la parle, du degré de délicatesse que ces organes ont acquis, grace aux principes de son éducation, aux habitudes de ses mœurs, du développement successif de ses conceptions et de ses idées, de leur étendue, de leur langage, de leur sagacité. N'oublions pas encore, que si le génie d'un peuple formé sa langue, le génie de cette langue doit à son tour contribuer singuliérement à modifier, à favoriser, ou bien à retarder les progrès de l'esprit, de l'imagination, de la culture, et même de la moralité de ce peuple, quelque sensible, quelque supérieure encore que puisse être l'influence, d'autres causes, d'autres circonstances.

(*Extrait des Archives-Littéraires.*)

LIBRAIRIE.

L'Enseignement de l'Eglise catholique, sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de M. Bossuet, évêque de Meaux, en conservant par-tout son style noble et majestueux; par M. Lucet, ancien canoniste.

Cet ouvrage formera six volumes in-8°, chacun de quatre cents pages au moins, même caractere que cet avis.

Il est distribué en quatre parties.

La premiere expose et appuie, sur des preuves évidentes, les vérités que doit croire l'homme raisonnable et chrétien.

Dans la seconde, on fait voir ce qu'il doit pratiquer, comme créature raisonnable sortie des mains de Dieu, comme enfant de l'Eglise et comme membre de la société civile où la Providence l'a placé.

La troisieme fait connaître les moyens qu'on doit employer pour croire et pratiquer comme il faut, et ces moyens sont principalement la méditation des livres qu'on indique, sur-tout de l'Ecriture-Sainte; la priere faite avec les conditions qui la rendent efficace, et la réception des sacremens avec les dispositions nécessaires.

On trouvera dans la quatrieme partie, qu'on intitule *Sujets divers*, 1° un recueil de pensées détachées, dans lesquelles M. Bossuet ne paraît pas moins profond que Pascal ou la Bruyere; 2° les jugemens raisonnés de ce grand évêque sur plusieurs auteurs célebres, tels que S. Athanase, Origene, Tertullien, S. Augustin, S. Chrisostôme, Théodoret, Photius; et, pour les tems modernes, Grotius, Descartes, Nicole, le pere Bouhours, etc.; 3° les portraits tracés par cet habile maître, de quelques personnages fameux, comme Luther, Calvin, Cromwel; et, dans un ordre différent, le Grand-Condé, Turenne, etc.; 4° un supplément, dans lequel plusieurs vérités fondamentales, exposées sommairement, et pour tous les lecteurs, dans la premiere partie, sont développées dans leurs conséquences, de maniere à intéresser vivement tous ceux qui desirent connaître plus parfaitement la doctrine du salut.

Les deux premiers volumes viennent de paraître; les autres paraîtront successivement de trois mois en trois mois, peut-être même à des époques plus rapprochées.

On souscrit chez l'auteur, à Vanvres près Paris.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 9me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. Iphigénie en Aulide, et les Projets de Mariage.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 2e représ. de la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, mélod., précédé du Soldat prussien, com. en 3 actes.

Théâtre Moliere. Azémia ou les Sauvages, et le Tableau parlant.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 329. *Vendredi, 29 thermidor an 12 de la République (17 août 1804.)*

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 juillet (12 thermidor.)

SA MAJESTÉ s'est rendue aujourd'hui à la chambre des Pairs avec le cérémonial d'usage, et elle a prononcé le discours suivant aux deux chambres du parlement :

Milords et messieurs,

« Avant que je termine la présente session du parlement, je desire vous exprimer mon entière approbation du zele et de l'assiduité avec lesquels vous vous êtes livrés aux grands objets d'intérêt public qui ont été l'objet de vos discussions.

» Vous avez continué sagement de diriger votre attention vers les moyens d'encouragement et d'amélioration de ce corps respectable et puissant des volontaires, que le bon esprit et l'ardeur qui animent mes sujets, m'ont mis à même d'établir d'une maniere jusqu'à présent sans exemple. Vous avez en même tems mis tous vos soins à combiner un établissement additionnel pour notre défense domestique, avec les moyens d'augmenter notre armée réguliere, et de la maintenir à ce degré d'étendue qui puisse être proportionné aux circonstances des tems et au rang que ce pays devrait toujours tenir parmi les puissances de l'Europe. »

Messieurs de la chambre des communes,

« Vous avez droit aux expressions de ma vive reconnaissance pour les preuves nouvelles que vous m'avez données de votre attachement constant et affectionné pour ma personne et ma famille, et de votre sollicitude pour l'honneur et la dignité de ma couronne; par les mesures libérales que vous avez adoptées pour le paiement de la dette de ma liste civile, et pour me mettre à même de pourvoir à l'accroissement de dépenses qui a eu lieu inévitablement dans les différentes branches de cette administration.

» Je dois aussi vous marquer la plus vive reconnaissance pour les mesures que vous avez adoptées pour le besoin du service public, et sur-tout pour les moyens sages et économiques avec lesquels vous avez pourvu aux dépenses de la guerre, en empêchant, le plus qu'il serait possible, l'accumulation de la dette publique. »

Milords et messieurs,

« Il ne me reste plus qu'à vous recommander de porter dans vos comtés respectifs le même zele pour l'intérêt public, que vous avez montré dans toutes vos délibérations. Ce sera votre devoir particulier d'inculquer dans les esprits de toutes les classes de mes sujets, que la conservation de tout ce qu'ils ont de plus cher exige la continuation de leurs efforts soutenus pour la défense nationale. »

» Les préparatifs dont l'ennemi s'occupe depuis long-tems pour le projet avoué d'envahir ce royaume, augmentent journellement, et la tentative ne paraît avoir été différée que que dans le dessein de se procurer des moyens additionnels pour la mettre à exécution.

» Me reposant sur l'instruction, la valeur et la discipline de mes forces navales et militaires, soutenues par le zele volontaire et le courage naturel de mon peuple, j'attends avec confiance l'issue de cette grande lutte; et je ne doute pas qu'elle ne se termine, sous la protection de la Providence, non-seulement de maniere à repousser le danger du moment, mais à établir, aux yeux des nations étrangeres, la sûreté de ce pays sur une base à jamais inébranlable.

» Indépendamment de ce premier et grand objet, j'ai le plus grand espoir que les avantages qui doivent résulter de nos succès, ne se borneront pas à des résultats seulement intérieurs, mais que, par leur exemple, et leurs conséquences, ils pourront contribuer au rétablissement d'un système en Europe qui soit de nature à la délivrer de l'état précaire où elle se trouve réduite, et qui puisse finalement élever une barriere efficace contre les projets démesurés d'agrandissement et d'ambition qui menacent toutes les nations indépendantes qui se trouvent encore sur le Continent. »

— Le bruit s'est répandu qu'Artur O'Connor était arrivé en Irlande. Ce bruit ne paraît pas être sans fondement, puisqu'on est à sa recherche; on a même arrêté un individu qui lui ressemblait.

— On dit que M. Pitt a l'intention de proposer à sa majesté de dissoudre le parlement peu de tems après sa prorogation.

— Le général Whitelock, lieutenant gouverneur de Portsmouth, est nommé inspecteur-général et commandant en chef des forces dans l'île de Wight.

— Voici la liste des régimens qui ont reçu ordre de camper sur le champ à Lendenheath : le 1er et le 2e bataillons de Montagnards royaux; le 1er et le 2e des Montagnards de Gordon; les régimens d'Ouest Suffolk, de Nord York, d'Est Middlesex, de Westminster, de Fifeshire, de Lanarkshire, et le 2e de Lancashire, faisant en tout un corps de 10,000 hommes qui seront sous les ordres du lord Fitzroy.

Du 9 août.

Sir Francis Burdett a été élu député pour Middlesex, à la majorité de 10 voix.

— L'amiral Cornwallis est parti de Londres le 2 août pour Portsmouth, où il doit arborer son pavillon sur le premier vaisseau de guerre qui sera prêt, et faire voile pour joindre la station de Brest.

— Nous apprenons de Plymouth qu'on y a reçu l'avis, le 4 août, que l'amiral Gantheaume était sorti de la rade extérieure de Brest avec quatre vaisseaux de ligne et cinq frégates.

Le vice-amiral Graves fut informé de cet événement quelques heures après, et il fit voile sur-le-champ pour aller à la rencontre de l'amiral français avec les vaisseaux suivans bien équipés : *le Foudroyant*, de 84 canons; *l'Impétueux*, de 84; *le Montague*, de 74; *le Terrible*, de 74; *le Colossus*, de 74; deux frégates et un cotre. On ne connaît pas la destination de l'ennemi; mais il est possible que Gantheaume veuille effectuer sa jonction avec l'escadre française du Férol ou du détroit, ou tomber sur nos flottes revenant des Indes-Orientales et Occidentales.

— *Le Tigre*, de 84 canons; *la Princesse-Royale*, de 98, et *la Princesse-Charlotte*, de 44, ont eu ordre de faire voile sur-le-champ pour joindre l'escadre de sir Charles Cotton.

— On a expédié des ordres à Portsmouth par le télégraphe, pour mettre en mer tous les vaisseaux qui sont dans le port. Sur-le-champ ils ont levé l'ancre; mais le vent étant contraire, ils n'ont pu mettre à la voile. Un vaisseau de guerre qui venait d'arriver de la station du Férol, a eu ordre d'y retourner sur-le-champ, et l'on a pareillement expédié des renforts pour notre escadre du Hâvre. L'amiral Cornwallis a dû mettre à la voile le 6 ou le 7 du courant.

— Il paraît, d'après les avis parvenus à l'amirauté, que l'escadre de Gantheaume n'avait pas encore mis à la voile, quoiqu'elle fût sortie de la rade de Brest. Il a jeté l'ancre dans la baie de Camaret, mais on est bien persuadé qu'il a l'intention de profiter du premier moment favorable pour mettre à la voile.

Aussitôt que l'amiral Cotton eut été informé de la sortie de la flotte de Brest, il ordonna à l'amiral Graves de faire voile à sa poursuite, et il expédia *le Hawke* avec des dépêches pour l'Angleterre.

On pense que l'amiral Graves a mis à la voile. Gantheaume s'est échappé à la faveur d'un brouillard, et il est évident, d'après la route qu'il a prise, que son intention était de franchir le passage du Raz. On suppose que le brouillard s'étant dissipé, il s'est vu forcé de jeter l'ancre dans la baie de Camaret.

— Lord Duncan vient de mourir d'apoplexie, en allant à Edimbourg. Cet amiral était âgé de 73 ans.

L'amirauté a reçu vendredi des dépêches du lord Keith, qui rendent compte d'un combat honorable qui a eu lieu devant Boulogne, par les canots de la frégate *la Léda*, qui avaient formé le projet d'enlever une des chaloupes canonnieres françaises en rade. Samedi soir le lieutenant M'Lean, et deux enseignes, avec environ trente marins, offrirent leurs services pour aller attaquer dans le port un très-beau bricq canonnier, qui n'était qu'à une petite distance de notre escadre. Ils commencerent l'attaque avec beaucoup de courage, et, après une forte résistance, ils monterent à l'abordage, et s'emparerent du brick ennemi dont ils couperent les cables. Cependant la marée montante se trouvant très-forte, nos braves capteurs ne purent enlever à force de rames leur prise, qui malheureusement vint mouiller parmi toute la ligne des bricks, qui étaient à l'ancre dans la rade, où elle fut exposée au feu de plusieurs d'entre eux, et après une résistance opiniâtre, fut reprise par l'ennemi. Un de nos canots parvint à s'échapper avec le lieutenant et douze hommes à bord, et en outre deux tués et deux blessés; l'autre canot a été capturé, et c'est à regret que nous apprenons que deux enseignes et dix-huit de leurs braves camarades ont été tués ou faits prisonniers. Les hommes qui manquent, non compris les enseignes, sont, le secrétaire du capitaine, onze matelots, un sergent, un caporal et cinq soldats de marine. On suppose que la perte à bord du bâtiment se monte de cinquante à soixante hommes tués ou blessés. *La Léda* est rentrée aux Dunes mercredi, et elle a débarqué à Déal les blessés, qui ont été transférés de suite à l'hôpital (1).

— Une lettre de Berlin, en date du 28 du mois dernier, annonce « que le roi de Prusse » ayant deux armées russes sur ses frontieres est » et nord, et trois armées françaises, sud et ouest, » sa majesté a déjaré aux cours de Pétersbourg » et de Saint-Cloud, qu'elle prétendait maintenir » la plus stricte neutralité, et qu'elle regarderait » comme ennemie la puissance qui voudrait se » frayer un passage sur son territoire. »

— Les négocians de Hambourg ont recueilli un grand avantage de l'arrangement d'après lequel le gouvernement anglais a permis le transport des marchandises par de petits bâtimens le long de la côte, ou depuis Tonningen à Hambourg par Wadden. Les marchandises transportées à Tonningen dans de gros bâtimens, le sont ensuite à Hambourg dans ces petits bâtimens, ce qui épargne un frêt considérable aux Hambourgeois.

(1) Cette relation est vraiment curieuse. D'abord, ce n'est pas un brick qui a été attaqué, ce n'était qu'un petit bateau canonnier. Puis il n'était pas dans le port, mais bien avant dans la rade. Il n'est pas vrai que l'équipage anglais soit monté à bord et ait enlevé le bateau. Il y a trouvé douze carabiniers du 12e régiment d'infanterie légere, qui ne lui ont pas donné ce tems. Quant aux soixante hommes qui auraient été blessés sur ce bâtiment, cela eût été difficile, puisqu'il n'y avait que seize hommes d'équipage. Nous n'avons eu personne de tué, mais seulement deux hommes blessés légérement. Ceux qui ont fait une tentative aussi folle, se sont bien peu soucié de la vie des hommes de l'équipage anglais, ou étaient bien pleins de punch. Quant au lieutenant qu'on dit revenu, il est mort à l'hopital de Boulogne, deux heures après avoir été pris.

INTERIEUR.

Ostende, le 26 thermidor.

L'EMPEREUR est monté à cheval de très-bonne heure. Il a passé en revue la division du général Friand, qu'il a ensuite fait manœuvrer sur le strand. La journée était superbe, et ces belles manœuvres ont eu lieu en présence des Anglais qui tenaient la mer à quelque distance au large.

Après midi, S. M. est allée visiter le camp de la premiere division qu'il avait passée en revue il y a deux jours.

Ce soir toute la ville est illuminée. Les Ostendais ne savent pas que celui dont la présence fait leur joie, quitte leur ville demain pour retourner au quartier-général du Pont de Brique.

Boulogne, le 27 thermidor.

L'EMPEREUR, parti ce matin d'Ostende, est arrivé ce soir à son quartier-général du Pont de Brique. La soirée est très-belle, et tout annonce que le ciel sera demain d'accord avec nous pour cette fête mémorable, où tous les corps, tous les individus de l'armée seront en même tems spectateurs et acteurs.

Il est arrivé des étrangers en si grand nombre, que depuis plusieurs jours ils sont obligés d'aller chercher à se loger dans les bourgs et villages voisins.

Dijon, le 25 thermidor.

Malgré les défenses multipliées d'employer pour écarter la nue, le dangereux moyen qui au contraire la fixe et la fait crever sur les lieux où l'on sonne; malgré le grand nombre de malheurs qu'a occasionnés le bruit des cloches pendant les orages, on a encore dans quelques communes de notre département cette funeste manie, et nous avons à en recueillir un exemple effrayant. Le 15 de ce mois, un nuage s'avançait sur Avosne près Vitteaux; deux hommes se mettent à sonner; la nuée crève, la foudre éclate sur le clocher, tombe sur les deux villageois, parcourt l'église, frappe et brise un côté du tabernacle, et casse des anges qui tenaient une croix. Des deux hommes, l'un est resté mort sur la place, l'autre est dans un état à désespérer de ses jours.

Paris, le 28 thermidor.

Le général de division Ernouf, capitaine-général de la Guadeloupe, mande que la colonie est dans la meilleure situation. Les corsaires de la Guadeloupe ont pris 92 bâtimens anglais.

Voici l'état nominatif des prises faites.

ETAT nominatif des prises faites par les Corsaires de la Guadeloupe (depuis le mois de thermidor an 11, jusqu'au 3 floréal an 12) envoyé au ministre de la marine et des colonies, par le général de division Ernouf, capitaine-général de la Guadeloupe et dépendances.

NOMS DES CORSAIRES.	ARMATEURS.	CAPITAINES.	PRISES.
La Vigilante.	La dame Joseph et comps.	Allegre.	Maria.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	La Charmante.
H. L. A.	Testory.	Penault.	Louisia.
La Vigilante.	La dame Joseph et comps.	Allegre.	Lady Lavingston.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	John Lucas.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Royalty.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Esther Catharina.
La Joséphine.	Dupuy.	Langlois.	L'Elisabeth.
Le Furet.	Courau.	Pierre Damour.	Nimble.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Sally.
La Vengeance.	Bouvier.	Vincent Gauthier.	Jolin.
Le Furet.	Courau.	Pierre Damour.	Le Tascon.
Enlevement	Fait à Montarat,	Par quatre marins.	Nancy.
L'Harmonie.	Rezzeville.	Ruff.	Nancy.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Susanna.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Le Hawk.
La Josephine.	Dupuys	Langlois.	L'Elisabeth.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Le Buck.
Le Flibustier.	Veuve Saint-Martin.	Antoine Fuet.	Plutus.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	L'Agréable.
L'Harmonie.	Rezzeville.	Ruff.	La Blanche.
La Coureuse.	Veuve Saint-Martin.	Goy.	Le Barton.
Le Flibustier.	*Idem.*	Antoine Fuet.	Le Desborough.
Le Diomede.	La République.	.....	Le Hill.
La Vigilante.	La dame Joseph et compt.	Giraud La Pointe.	L'Imlair.
Le Renard.	Gandelat et Marquet.	Joseph Rastigues.	Encouragement.
La Désirée.	Serviant.	Macé, fils.	Béatrix et Susanna.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Le Mai.
Le Général Ernouf.	Mauron.	Nicolas Facio.	Henry.
Le Renard.	Gandelat et Marquet.	Joseph Rastigues.	Hard Wood.
La Renommée.	Marc Solier.	Hérygoyen.	Entreprise.
La Désirée.	Serviant.	Macé, fils.	Sally.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Game Cock.
Le Bijou.	*Idem.*	Colas.	Garland.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Cloanthus.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Whos Fraid.
Les Deux-Amis.	Bellot et Hard.	Joseph Rodigneau.	Teazer.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Ramsdyke.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Fanfan.
La Vigilante.	La dame Joseph et compt.	Allegré.	Lady Lavingston.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Le Tartar.
La Joséphine.	Dupuy.	Langlois.	Débora Marguerite.
La Dame Ernouf.	Mey.	Thomas Gosset.	L'Avantura.
La Désirée.	Serviant.	Macé fils.	Minerva.
La Confiance.	Agnès.	Daubas.	Triton.
Ma Sophie.	Brondeau et compagnie.	R. Dupuy.	Le Claret et Betsy.
La Joséphine.	Dupuy.	Langlois.	Hamilton.
La Dame Ernouf.	Mey.	Thomas Gosset.	Bolton.
La Joséphine.	Dupuy.	Langlois.	Suply.
La Confiance.	Agnès.	Daubas.	Sevan.
L'Union.	Boissonnier.	Chaufour.	La Betsy.
La Désirée.	Serviant.	Macé fils.	Roselin.
Le Bijou.	Mey.	Colas.	L'Eliza et Felpwship.
L'Elisabeth.	*Idem.*	Pierre Gros.	Fanfan.
La Dame Ernouf.	*Idem.*	Thomas Gosset.	Léandre.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Les Deux Amis.
Le Général Ernouf.	Mauron.	Nicolas Facio.	Hope.

NOMS DES CORSAIRES.	ARMATEURS.	CAPITAINES.	PRISES.
Ma Sophie.	Brondeau et compagnie.	R. Dupuy.	Ticler.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Betsy.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	La Sainte-Nicole.
La Ressource.	Mey.	Conet.	Néréide.
Le Général Ernouf.	Mauron.	Nicolas Facio.	Gallesway Last.
La Dame Ernouf.	Mey.	Thomas Gosset.	Orange Grove.
La Légere.	Veuve Saint-Martin.	Chaufour.	Nancy.
Le Bonaparte.	Mey.	Painbény.	L'Athalante.
Le Sans-Pareil.	Baimbridge.	Chardon.	Mariana.
Le Bonaparte.	Mey.	Painbény.	L'Expériment.
Le Tison.	Almegras.	Rastigues.	Providence.
La Providence.	Marc Solier.	Hérygoyen.	Portland.
Le Général Ernouf.	Mauron.	La Pointe.	Lilly.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Mary.
Le Bijou.	*Idem.*	Colas.	Fanny.
Le Voltigeur.	*Idem.*	Riviere.	Elizabeth et Mary.
Le Sans-Pareil.	Baimbridge.	Chardon	Susanna.
Le Général Ernouf.	Mauron.	La Pointe	Echo.
La Renommée.	Marc Solier.	Hérygoyen.	Le Neptune.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Le Méry.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	La Marie.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Le Garland.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Le Petit Charles.
Le Général Ernouf.	Mauron.	La Pointe.	La Sarah.
La Renommée.	Solier.	Hérygoyen.	
et L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	Le Superbe.
Idem. Idem.	*Idem. Idem.*	*Idem. Idem.*	La Princesse Amélia.
Le Grand-Decidé.	Pohl et Richard.	Goy.	Lord Duncan.
Idem.	*Idem.*	*Idem.*	Caldicock Castle.
Et le Vengeur.	Dupin Queroct.	Ameline.	Le Denault. (1)
L'Egyptienne.	Gassies.	Plassiard.	Catherine.
L'Elisabeth.	Mey.	Pierre Gros.	La Rose.
La Désirée.	Serviant.	Boubré.	L'Hector.
Le Sans-Pareil.	Baimbridge.	Chardon.	Owners Goodwill.
Le Grand-Décidé.	Pohl et Richard.	Goy.	Betsy.
Enlevement	de la Barbade	Par 3 mats de l'Egyptienne.	La Perle de Kull.
L'Elisabeth.	Mey	Pierre Gros.	

TOTAL..... 92 prises.

Nota. Beaucoup de ces bâtimens capturés, étaient de fortes Lettres de marque, à trois mâts, armées de 20 à 22 pieces de canon, enlevées à l'abordage par des bricks et goëlettes françaises armés *en Corsaires*, n'ayant que du petit calibre, et montés à peine de 50, 60 et 100 hommes d'équipage. Il faut en excepter *le Bonaparte* et *le Grand-Décidé*, qui ont prêté le côté à des corvettes anglaises, et favorisé par des manœuvres hardies l'arrivage de leurs prises dans nos ports, malgré tous les efforts de l'ennemi.

Certifié véritable, sauf erreur ou omission.

Basse-Terre-Guadeloupe, le 13 floréal, an 12 de la République française.

Pour copie conforme,

L'adjudant-commandant, chef de l'état-major, HORTODE.

Le produit brut des prises liquidées, s'éleve jusqu'à ce jour à 4,506,982 liv. 10 s. 4 d.

Les trente dernieres prises ne sont pas encore liquidées.

(1) Ce corsaire a été armé à Bordeaux.

Depuis la rentrée des noirs chez leurs propriétaires respectifs, la Guyane française a joui de la plus grande tranquillité. Les travaux ont été repris avec soumission et sans que l'on se soit trouvé dans l'obligation de faire un seul exemple; il est vrai qu'un réglement juste et sage, en fixant à l'esclave ses devoirs et au maître ce qu'il en doit exiger et ce qu'il est obligé de lui accorder, a prévenu la révolte et les vengeances presque toujours inséparables d'un pareil événement

La tranquillité qui y regne à l'intérieur, n'est guères plus troublée par les ennemis du dehors. Les Anglais se tiennent éloignés des côtes. Ils savent que celui qui commande en chef la colonie, M. Victor Hugues les força, en l'an 3, avec 2000 hommes de troupes, d'évacuer la Guadeloupe au nombre de 6000. La nature d'ailleurs a beaucoup fait pour la défense de la Guyane, et un petit nombre de troupes peut y empêcher le débarquement d'un corps beaucoup plus considérable.

La culture a repris beaucoup d'activité, l'établissement de nouvelles habitations a accompagné la régénération des anciennes: les précieuses épiceries des Indes prospèrent à côté des produits indigènes de l'Amérique, et la même main recueille sur le même sol le rocou, le cacao enlevé aux forêts du Nouveau-Monde, le coton, le café de l'Arabie, le gérofle de Ceylan, le poivre du Malabar et la muscade des Moluques, îles qui sont précisément les antipodes de Cayenne. La seule habitation de la Gabrielle, propriété du Gouvernement, fournira bientôt de quoi alimenter la France en gérofle.

Le cannelier n'y vient pas moins bien que les autres arbres à épices, mais son écorce est d'une qualité inférieure. Quelques découvertes amélioratives dans la culture de cet arbre donneront peut-être à son produit la perfection qui lui manque. Il paraît que l'écorce prend une intensité qui n'a lieu qu'aux dépens des vertus aromatiques.

L'arbre à pain commence à se multiplier: il réunit à la beauté du coup-d'œil, de très-grands avantages pour l'hygiène; il procurera au maître et à l'esclave un aliment sain et nourrissant. C'est un des plus beaux présens que l'ancien Monde ait fait au nouveau.

(*Journal de Paris.*)

Le 21 de ce mois, les premieres autorités de l'Empire se sont successivement présentées chez S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur.

Discours de S. Exc. M. François (de Neufchâteau), président du sénat, à S. A. I. Mgr. le prince Joseph, grand-électeur.

PRINCE,

Les membres du sénat-conservateur s'empressent d'apporter à V. A. I. l'hommage d'un respect sincere et d'un attachement sans bornes.

Le premier des corps de l'Etat devait sans doute cet hommage et au frere de l'EMPEREUR, et au grand-électeur de France; mais en s'acquittant d'un devoir, combien n'est-il pas doux pour tous les membres du sénat de n'obéir, en quelque sorte, qu'au sentiment dont chacun d'eux est depuis long-tems pénétré pour V. A. I.! Dans les hommages d'étiquette, il est aisé de distinguer les tributs qu'on paie à la place, de ceux qu'on donne à la personne. On sait bien que l'autorité qui peut commander les démarches, ne peut jamais forcer les inclinations. Heureusement ici la dette légitime n'est qu'une offrande volontaire; vos yeux ne sauraient s'y méprendre.

D'ailleurs, nous savons votre amour pour la simplicité; nous savons comment V. A. I. apprécie les grandeurs et les titres. Dans son opinion, la grandeur véritable est d'être utile aux hommes, et le titre le plus flatteur est celui du bien qu'on

peut faire. Animé d'un pareil esprit, le prince Joseph est bien sûr que nous l'honorons pour lui-même.

Prince auguste et chéri, jouissez de l'impression que fait sur nous votre présence. Je ne viens point vous adresser une harangue d'appareil; c'est le cœur de tous mes collégues qui vous parle ici par ma voix.

Je ne finirais point, si j'entreprenais d'exprimer tout ce qu'ils auraient à vous dire; mais nous respectons les momens de votre V. A. I. Ceux qu'elle peut nous accorder, nous paraissent bien courts. A peine aurez-vous apparu dans le sein du sénat, que V. A. I. se hâtera de retourner dans le sein de l'armée. Fixés à notre poste, nous aurons le regret de ne pouvoir vous suivre.

Enfin, nous le sentons; l'intérêt de l'Etat est la suprême loi. Puisque cette raison sacrée vous rappelle sitôt parmi nos braves légions, près du Pere de la patrie, les membres du sénat espèrent que V. A. I. voudra bien lui porter l'expression de leur amour, et lui répéter l'assurance de leur fidelité. Rendez-nous ce nouveau service: prince, soyez notre interprète auprès du GRAND NAPOLÉON.

Dites-lui que les vœux de tous les sénateurs, pour l'EMPEREUR et sa famille, se confondent entièrement avec leurs vœux pour le bonheur et la gloire de leur pays. Dans toutes nos affections, comme dans toutes nos pensées, la destinée des BONAPARTE, et la fortune de la France, sont désormais inséparables.

Discours du même à S. A. I. madame la princesse Joseph.

MADAME,

C'est un beau jour pour le sénat que celui où il peut exprimer son amour, son respect et son dévouement, pour l'auguste famille du digne EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Madame, V. A. I. peut remarquer encore, dans l'altération de la voix de celui qui a l'honneur de lui parler, le profond attendrissement qu'a fait éprouver au sénat la réponse admirable de S. A. I. le prince Joseph, au discours, ou plutôt au très-petit nombre de mots qu'il m'a été permis de lui adresser tout-à-l'heure.

Votre palais est, à mes yeux, le temple de la Modestie. Je crains d'en blesser la déesse, si j'ose peindre ses vertus.

Mais l'hommage le plus touchant, et le seul qui soit digne de V. A. I., c'est celui de nos cœurs; et V. A. I. est suppliée de l'agréer.

Discours de M. Bigot de Préameneu, président de la section de législation, et organe du conseil-d'état.

MONSEIGNEUR,

Les membres du conseil-d'état viennent rendre à V. A. I. leur hommage respectueux. Ils viennent vous féliciter du rang éminent auquel la Providence vous a élevé. Votre dévouement à votre pays, vos talens, vos vertus, cette douceur, cette bienfaisance, cette affabilité qui vous concilient tous les cœurs, contribuent à rendre de plus en plus chere la famille auguste à laquelle la premiere nation de l'Univers a confié ses destinées. Combien ces sentimens d'affection ne sont-ils pas encore plus vifs de la part des membres du conseil-d'état qui avaient déjà eu le bonheur de vous posséder parmi eux, et auxquels cet avantage est rendu par votre nouvelle dignité! Comblés chaque jour des témoignages de votre bienveillance et de votre attachement, ils ne cesseront de mettre le plus grand empressement à vous prouver qu'il n'est pour eux rien de plus précieux, que de vous voir leur conserver ces sentimens!

Discours de M. le président du corps-législatif.

MONSEIGNEUR,

Un pouvoir unique et permanent convient aux grands Etats. Cette vérité, long-tems combattue par l'esprit anarchique, était suffisamment prouvée par le génie de votre auguste frere.

L'hérédité du pouvoir n'est pas moins indispensable, et les hautes considérations sur lesquelles ce système est établi, se sont fortifiées encore de tous les sentimens d'amour et de respect qu'a mérités Votre Altesse Impériale.

Comment le Peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à-la-fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté.

Telle, sur un moindre théâtre, parut autrefois cette race de grands hommes qui eut l'honneur de donner son nom au 3e siècle des arts, et qui, produisant tout-à-coup d'illustres amis des lettres, d'habiles politiques, de grands capitaines, prit une place glorieuse entre les maisons souveraines de l'Europe.

L'un des princes de cette famille obtint le titre d'*Invincible*; un autre fut appelé le *Pere des Muses*; un autre, enfin, mérita le nom de *Pere du peuple et de Libérateur de la patrie*. Tous ces titres deviendront héréditaires dans les successeurs du héros qui nous gouverne. Il leur transmettra ses leçons et ses exemples.

Mais permettez, Monseigneur, qu'un corps essentiellement populaire, que le corps-législatif, dont j'ai l'avantage d'être l'organe auprès de vous, fasse des vœux pour que le titre de *Pere du peuple* soit toujours le plus cher à ceux qui régneront sur la France. Ce sentiment doit plaire à Votre Altesse Impériale, et je ne puis rendre un plus digne hommage à ses vertus.

Discours de M. le président du tribunat.

Le tribunat vient apporter le tribut de ses hommages au premier prince Français, au grand-électeur de l'Empire.

C'est avec regret que nous en avons différé l'expression jusqu'à ce jour, et que nous nous sommes vus privés, par votre absence, de remplir, dès le principe, un devoir si cher à nos cœurs.

Nous ne vous féliciterons pas, Monseigneur, de ce que les liens du sang vous unissent au sauveur et au restaurateur de la France; nous ne vous dirons point que l'éclat de ses victoires et de ses éminens services rejaillira à jamais sur votre auguste personne, parce que nous n'avons pas besoin de chercher hors de vous-même les faits qui vous honorent, et vous rendent si précieux à la Nation.

Vous aviez déjà servi d'une maniere distinguée dans les guerres d'Italie, lorsque vous fûtes appelé à rendre à l'Etat des services de la plus haute importance: de grandes puissances étaient divisées, vous reçûtes la mission honorable, mais difficile, de les pacifier.

L'histoire, après avoir célébré les traités de Campo-Formio et de Léoben, dictés à nos ennemis par le vainqueur d'Arcole et de Lodi, n'hésitera pas de placer au même rang ceux que vous avez conclus à Morfontaine avec les Etats-Unis d'Amérique, à Lunéville avec l'empereur d'Allemagne, à Amiens avec l'astucieuse Angleterre.

La France vous doit aussi les négociations qui ont amené le concordat, acte mémorable, qui vous fait partager le titre de Restaurateur de la religion de nos peres.

Dans ces divers traités, vous avez déployé les ressources d'une politique consommée, et les talens du plus habile des négociateurs.

Replacé depuis dans les camps, vous y jouissez de l'estime et de la confiance de vos freres d'armes; ils ont remarqué en vous, d'un côté, le génie et les talens qui conduisent à la gloire militaire, et de l'autre, cette douceur de caractere, cette obligeance et ces qualités aimables qui, dès long-tems, vous ont concilié tous les cœurs.

Le tribunat, dont le dévouement à votre famille et à votre auguste personne en particulier, est généralement connu, verra chaque jour croître avec un nouvel intérêt la popularité de V. A. I., et la reconnaissance due aux grands services que vous avez rendus à la nation française et à son chef suprême.

— MM. les présidens et procureur-général de la cour de cassation ont également présenté leurs hommages à S. A. I. le grand-électeur.

M. le sénateur François (de Neuf-Château), dont la ville de Dijon a couronné les premiers essais, vient de consacrer une somme de 300 fr. à la distribution des prix ordinaires du lycée, et à un prix extraordinaire pour celui des élèves qui aura le mieux célébré l'avènement du premier Consul à l'Empire.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du du vendredi 15 thermidor an 12.

SÉNATUS-CONSULTE.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution;

Vu le projet de sénatus-consulte, rédigé en la forme prescrite par l'article LVII du sénatus-consulte organique de la constitution, du 16 thermidor an 10;

Après avoir entendu, sur les motifs dudit projet, les orateurs du conseil-d'état, et le rapport de sa commission spéciale, décrete ce qui suit:

Art. Ier. Le sénatus-consulte du 26 vendemiaire an 11, portant suspension pendant le cours de l'an 11 et de l'an 12, des fonctions du jury dans les départemens des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes maritimes, du Golo, du Liamone, du Pô, de la Doire, de la Sesia, de la Stura, de Marengo et du Tanaro, est prorogé pendant le cours de l'an 13 et de l'an 14.

II. Le présent sénatus-consulte sera transmis, par un message, à Sa Majesté Impériale.

Les président et secrétaires,

Signés, FRANÇOIS (de Neufchâteau)

MORARD DE GALLES, VAUBOIS.

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du vendredi, 22 thermidor an 12.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions de l'Empire, du 22 frimaire an 8;

Vu la liste des candidats pour le corps-législatif, formée sur les procès-verbaux des colléges électoraux de département et d'arrondissemens du département de la Dôire (3e série), ladite liste adressée au sénat par message du Gouvernement, du 30 ventose dernier;

Après avoir entendu, sur cette liste, le rapport de sa commission spéciale,

Procede, en exécution de l'article XX de l'acte constitutionnel, du 22 frimaire an 8, et conformément à l'article LXXIII de celui du 16 thermidor an 10, à la nomination de deux membres du corps-législatif, qui doivent être élus en l'an 12 pour ce département, d'après l'art. II du sénatus consulte organique, du 24 fructidor an 10;

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à messieurs:

Botta (Charles), membre de l'académie des sciences, président de l'assemblée de canton à Saint-Georges;

Pavetti (Jacques), juge au tribunal criminel et spécial séant à Turin.

Ils sont proclamés par M. le président, membres du corps-législatif pour le département de la Doire.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'EMPEREUR, pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au corps-législatif, lors de sa rentrée, et au tribunat.

Les président et secrétaires,

Signé, JOSEPH BONAPARTE, *président.*

MORARD DE GALLES, JOSEPH CORNUDET, *secrétaires.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du vendredi 22 thermidor an 12.

Vu le message en date du 29 messidor dernier, par lequel S. M. l'EMPEREUR, conformément à l'article LXXXV de l'acte des constitutions de l'Empire, du 16 thermidor an 10, présente au sénat-conservateur comme candidats pour une place de juge vacante à la cour de cassation, par la démission de M. Riolz, messieurs:

Gerard, procureur-général impérial près la cour de justice criminelle du département de la Seine;

Lamarque, substitut du procureur-général impérial près ladite cour de cassation;

Et Guerin (Charles-Antoine), juge en la cour d'appel séante à Aix;

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte constitutionnel du 22 frimaire an 8,

Procede, en exécution de l'article XX du même acte, à la nomination d'un membre de la cour de cassation, entre les trois candidats ci-dessus désignés.

Le résultat du dépouillement donne la majorité absolue des suffrages à M. Lamarque.

Il est proclamé, par M. le président, membre de la cour de cassation.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'EMPEREUR, pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au corps-législatif, lors de sa rentrée, et au tribunat.

Les président, et secrétaires,

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau), *président.*

MORARD DE GALLES, JOSEPH CORNUDET, *secrétaires.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la visite des bachots ou batelets sur les rivieres de Seine-et-Marne, dans le ressort de la préfecture de police. — Paris, le 23 thermidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu l'ordonnance de police du 18 prairial, an 11, ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Il sera procédé incessamment par l'inspecteur-général de la navigation et des ports, à la visite de tous les bachots ou batelets sur la Seine et sur la Marne, dans le ressort de la préfecture de police, à l'effet de vérifier et constater s'ils sont numérotés, et s'ils réunissent les conditions requises.

II. Tous les bachots ou batelets, qui n'auraient point de N°, ou qui en porteraient un autre que celui indiqué par la permission, seront consignés aux frais et risques des propriétaires.

Il en sera de même des bachots ou batelets qui seraient hors d'état de servir, ou qui ne seraient pas de construction usitée dans le ressort de la préfecture de police, sur les rivieres de Seine et Marne, comme gondoles, pirogues, sabots, petites chaloupes et autres petits bateaux de cette espece.

III. Il sera dressé procès-verbal des contraventions.

IV. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de concourir à son exécution, et de déférer aux réquisitions qui pourront leur être adressées par l'inspecteur-général de la navigation et des ports.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé. PIIS.

SCIENCES. — MÉDECINE.

Bibliotheque médicale, ou *Recueil périodique d'extraits des meilleurs ouvrages de médecine et de chirurgie*, par une Société de médecins. — Seconde partie.

La Bibliotheque médicale a pour objet, 1° de faire connaître l'état actuel de la science par une analyse exacte et approfondie des ouvrages modernes les plus estimés sur chacune des branches qui la constituent; 2° de suivre avec tous les détails convenables, et toujours avec cette clarté qui supplée même aux détails, les progrès de la science dans les ouvrages nouveaux qui paraissent chaque jour; 3° de joindre aux extraits des ouvrages modernes quelques résumés des ouvrages anciens, d'en rapprocher les doctrines, les systêmes, les opinions; enfin d'assurer la marche de la science en éclairant la route qu'elle a parcourue.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les rédacteurs se sont principalement attachés au premier objet de ce plan, c'est à-dire, à fixer leur point de départ en donnant des extraits complets des ouvrages les plus propres à faire connaître l'état de la science dans ses divisions principales. Ainsi *les Recherches sur la vie et la mort*, de l'illustre Bichat : *l'Anatomie générale* du même auteur; *la Division la plus naturelle des phénomenes physiologiques* de M. Buisson, ont ouvert la carriere de la psysiologie et de l'anatomie. La *Médecine clinique* de M. le professeur Pinel; sa *Nosographie philosophique*, devenue en quelque sorte classique aux yeux du public éclairé, ont commencé à donner une idée de l'enseignement actuel de la médecine. Enfin *le Traité des maladies des os*, de M. Boyer, et *les Œuvres chirurgicales* du célebre Desault, le restaurateur et, pour ainsi dire, le pere de la chirurgie moderne, ont rempli le même objet pour cette partie de la science.

Tous ces ouvrages sont fondamentaux, et sans doute il était impossible de mieux choisir pour offrir la médecine française sous son vrai point de vue, et présenter, dans toute leur étendue, le grand nombre de connaissances positives dont elle s'est enrichie dans ces derniers tems. Cependant les rédacteurs ne s'y sont point exclusivement tenus; et pour ajouter à l'instruction par de nouveaux développemens et à l'intérêt par la variété, ils ont rendu compte de plusieurs autres ouvrages moins considérables et relatifs à des objets plus ou moins importans.

Tels sont le *Traité des Fièvres pernicieuses* de M. Alibert, l'*Histoire Médicale de l'armée française à Saint-Domingue* de M. Gilbert, le *Traité de la Fièvre jaune* de M. Valentin, divers Mémoires de M. Bayle *sur les tumeurs et les ulceres de la matrice*, un Mémoire de M. Lacnnec *sur la péritonite*, etc. etc. Ils n'ont pas même cru devoir passer entiérement sous silence certaines productions extraordinaires, plus propres sans doute à piquer la curiosité par leur bizarrerie, qu'à répandre de véritables lumieres, mais qu'il peut être utile de recueillir et de conserver comme autant de monumens remarquables des travers de l'esprit humain.

Enfin ils ont fixé particuliérement leur attention sur les nouvelles découvertes qui depuis quelques années occupent le monde savant. On trouve dans la Bibliotheque Médicale, non quelques faits isolés ou quelques théories hasardées sur l'usage de la gélatine dans les fièvres intermittentes, mais le rapport même de la commission nommée par l'Institut pour en vérifier l'efficacité, ainsi que le tableau complet des observations sur lesquelles ce rapport est fondé. Au moment où des hommes non moins distingués par leur rang que recommandables par leurs lumieres, se réunissent pour faire disparaître le fléau de la petite-vérole en étendant les progrès de la vaccine, les rédacteurs ont voulu concourir à ce grand bienfait, et dans l'analyse des deux principaux ouvrages publiés sur cette matiere, ils ont offert le résumé de tout ce qu'il est nécessaire d'en connaître.

Il est encore une autre découverte, dont l'enthousiasme pour les choses nouvelles et extraordinaires a sans doute exagéré les avantages. Mais si le galvanisme ne peut remplir tout ce qu'il semblait promettre à la médecine, il ne peut manquer de contribuer sensiblement aux progrès des sciences physiques et chimiques, et les rédacteurs n'ont pas cru étranger à leur objet d'en faire connaître les phénomenes avec détail. On a déjà vu dans les cahiers précédens plusieurs articles sur le galvanisme. Leur suite et leur réunion formeront un travail complet sur cette partie de la physique médicale, et le plus propre à en faire sentir les rapports et les conséquences.

Non-seulement les rédacteurs continueront ces grands et importans travaux, mais ils agrandiront encore peu-à-peu le cercle dans lequel ils se sont renfermés jusqu'ici. Ils s'occuperont successivement de la médecine légale, de la matiere médicale, des accouchemens, et de plusieurs autres objets particuliers, à mesure que l'occasion s'en présentera. Le systême de Brown mêlé de tant d'erreurs, mais dans lequel se trouvent quelques aperçus ingénieux, et qui sert de base à la doctrine de plusieurs médecins étrangers justement célebres, sera l'objet d'une discussion particuliere.

Indépendamment des ouvrages de chirurgie les plus estimés dont ils continueront à donner l'analyse, ils choisiront dans le célebre Recueil de l'Académie de chirurgie les mémoires let plus importans, et en extrairont un corps de doctrine complet sur les principales parties de l'art. Enfin, après avoir déterminé et parcouru les grandes divisions de la science, ils embrasseront un plus grand nombre d'ouvrages nouveaux; la Bibliotheque Médicale en recevra un plus grand intérêt périodique, et elle satisfera davantage la curiosité à mesure qu'elle aura mieux répondu au juste desir de l'instruction et au but d'utilité qu'elle ne doit jamais perdre de vue.

La Bibliotheque médicale paraît régulièrement par cahiers à la fin de chaque mois. Chacun de ces cahiers est composé de huit feuilles d'impression, format in-8°, beau papier, caractere petit romain neuf. Trois cahiers forment un volume.

Le prix de l'abonnement est, pour l'année, de 20 fr. pour Paris; 25 fr pour les départemens; et, pour six mois, de 11 fr. pour Paris, et 13 fr. 50 c. pour les départemens.

Il y a à la fin de chaque cahier, un article de bibliographie, destiné à l'annonce des ouvrages nouveaux. Les auteurs ou libraires qui voudront faire annonner leurs ouvrages, en adresseront deux exemplaires aux rédacteurs.

On s'abonne à Paris, chez MM. Gabon et compagnie, libraires, place de l'Ecole de Médecine; Vimçard, imprimeur-libraire, place de l'Ecole de Médecine;

Et chez les principaux libraires de l'Europe.

LIVRES DIVERS.

Réflexions critiques sur la maniere dont les anti-Browniens exercent la médecine en France, ou Traité de l'abus de la méthode affaiblissante en général, particuliérement de l'émético-purgative, suivi d'une nouvelle théorie, et d'un nouveau traitement des maladies dites *des humeurs*; par J. F. Chottet, l'un des rédacteurs du *Journal de la vraie théorie médicale*, et auteur de plusieurs ouvrages sur le systême de Brown; un vol. in-8°.

Prix, 3 fr. 50 cent, et 4 fr. 50 cent., franc de port.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire et propriétaire de l'ouvrage, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée, et rue de l'Ecole de Médecine, n° 36; Levrault et Schoell, libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault; et à Strasbourg.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/2	55 11/16
——courant.....	57	57 1/2
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 fr. 48 c.
Hambourg.....	186	184 1/2
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 65 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif ..	4 fr. 75 c.	4 fr. 69 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s d p 6f.	81. 5s 6d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 1/4 p.
Marseille.....	pair 15 j.	1 1/4 p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1 1/4 p.
Montpellier.....	1/2 p. 15 j.	
Genève.....		160 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 50 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1110 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 9me représentation d'Ossian, ou les Bardes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, et les Projets de Mariage.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Mensonge excusable, la Cloison, et Michel Cervantes. — Samedi, la Grotta di Trofonio. — En attendant la Gelosia Villana.

Théâtre du Vaudeville. Rabelais, M. Guilleaume, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 10e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes. — Cette piece attirant la foule, les personnes qui voudraient être placées avantageusement sont invitées à s'y rendre de bonne heure.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Relâche, pour les répétitions générales de Henri de Baviere, op. com. en 3 actes, que l'on donnera lundi prochain.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 330. *Samedi*, 30 *thermidor an* 12 *de la République* (18 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

AFRIQUE.

Tunis, 4 *juin* (15 *messidor*.)

Le 26 du mois dernier, une escadre napolitaine, composée d'un vaisseau de ligne et de trois frégates, parut dans notre rade, et y attaqua une corvette du dey, qui était prête à sortir avec plusieurs autres bâtimens, pour exercer la piraterie dans la Méditerranée. Dès le commencement de l'attaque, il s'éleva un vent favorable pour la corvette, et qui lui permit d'entrer promptement dans le port. Sans cet heureux événement, elle ne pouvait manquer d'être prise. Elle en a été quitte pour la perte d'un nombre d'hommes assez considérable. L'escadre napolitaine croise toujours devant Tunis. Cette attaque est cause que le dey a mis un embargo sur tous les vaisseaux qui se trouvent ici.

HONGRIE.

Semlin, *le* 23 *juillet* (4 *thermidor*.)

Suivant ce qu'on apprend, la dernière affaire entre les insurgés et les Turcs de Belgrade, n'a pas été entièrement à l'avantage des premiers; ils ont laissé plus de 30 hommes sur la place, et 9 ont été faits prisonniers.

Il paraît que les deys emploient toutes sortes de ruses contre les insurgés; ceux-ci ont découvert dernièrement une conjuration formée par les Turcs qui s'étaient mis sous leur protection, et qu'ils traitaient comme des amis. Czerni-George voulait les faire mettre à mort, mais l'évêque et le consul Iskó parvinrent à l'en dissuader.

La forteresse de Semendria a été enfin forcée par la famine de se rendre aux insurgés. C'est le 18 de ce mois que cette reddition a eu lieu; environ 400 hommes, qui en formaient la garnison, ont mis bas les armes et ont été conduits jusqu'aux portes de Belgrade. Ces nouvelles bouches ne peuvent qu'augmenter la disette qui regne dans la place.

Bekir-Pacha a établi son quartier-général à Bolesch; il vient d'être joint par Hassan-Bey avec 800 spahis et une grande quantité de munitions et d'attirails de guerre. On ignore toujours quels sont les projets de ce plénipotentiaire de la Porte.

D'après les derniers avis de la Bosnie, il regne une grande fermentation dans cette province; les habitans chrétiens manifestent beaucoup d'animosité contre les Turcs.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, *le* 7 *août* (19 *thermidor*.)

L'électeur de Bavière vient de rendre une ordonnance très-importante, relativement aux juifs. En vertu des dispositions de cette ordonnance, les jeunes juifs sont tenus à l'avenir de fréquenter les établissemens d'instruction publique, comme les fils des autres citoyens. Ils sont seulement dispensés des cours de religion. Il est au reste permis aux communautés israélites d'établir des écoles particulieres, lesquelles néanmoins sont subordonnées à la surveillance de la direction générale de l'instruction publique.

— L'événement que nous allons rapporter s'est passé hier en cette ville. Les bourguemestres et le sénat étaient assemblés dans la grande salle de la maison de ville, pour recevoir le serment de la bourgeoisie; ainsi que cela se pratique tous les ans à pareil jour. Au moment où les magistrats montaient sur le gradin, où sont placés leurs siéges, un garçon tisserand, nommé Gebhardt, s'élança sur le bourguemestre de Rad, homme aussi respectable par son âge que par ses vertus, et lui asséna sur la tête plusieurs coups d'un gros bâton qu'il tenait à la main. Un pareil acte d'audace et de méchanceté dans une occasion aussi solennelle, remplit les assistans d'étonnement et d'affliction. Le coupable fut aussitôt saisi et conduit en prison. M. de Rad n'a point été blessé mortellement; mais comme il a une très-faible santé, on craint que le saisissement qu'il a éprouvé n'ait des suites fâcheuses. — Ce Gebhardt passait depuis longtems pour un homme exalté et turbulent. Au mois d'avril dernier, il eut une querelle avec les ouvriers ses camarades, et il lui fut infligé une punition, conformément aux réglemens, par la députation du sénat, préposée au corps de métier des tisserands. Depuis ce moment, il ne cessa d'éclater en menaces, et jura de se venger. Il crut en avoir trouvé l'occasion dans la solennité dont nous venons de parler. Tous les bons citoyens desirent que cet homme atroce soit puni d'une maniere exemplaire.

Hambourg, *le* 4 *août* (16 *thermidor*.)

On lit dans une gazette de Berlin l'article suivant, au sujet de M. le comte de Haugwitz.

« Ce qui a été dit précédemment dans cette feuille, relativement à M. le comte de Haugwitz, mérite quelques éclaircissemens. S. Exc. ayant été douze ans absente de ses terres en Silésie, y a trouvé une administration aussi vicieuse que nuisible à ses intérêts, et a sollicité en conséquence le roi de lui accorder un congé de deux ans. S. M., considérant les sacrifices nombreux que ce ministre éclairé et patriote lui a faits; considérant en outre la sagesse avec laquelle il a administré le département des affaires étrangeres dans les tems les plus critiques, n'a pas cru devoir lui refuser entiérement sa demande. En conséquence, S. Exc. se rendra vers la mi-août dans ses terres en Silésie; elle sera de retour ici vers l'hiver, et séjournera alternativement à Berlin et en Silésie. Le ministre d'état et du cabinet, baron de Hardenberg, sera, pendant son absence, chargé du porte-feuille des affaires étrangeres. » (*Publiciste*.)

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 25 *juillet* (6 *thermidor*.)

Le 19 de ce mois, tandis qu'on travaillait à la batterie de Saint-Jacques, une bombe prit feu et éclata au milieu des ouvriers; deux hommes ont été tués et trois autres blessés grièvement.

— Suivant ce qu'on apprend, la foire de Sinigaglia est très-brillante cette année; les marchandises de toute espece y abondent. Un grand nombre de bâtiment sont arrivés de Trieste à Sinigaglia, avec de riches cargaisons.

INTÉRIEUR.

Strasbourg, *le* 24 *thermidor*.

Le brave Friedrich, trompette de la gendarmerie du département du Bas-Rhin, et membre de la légion d'honneur, vient de mourir dans cette ville, âgé de 48 ans. Ses funérailles se sont faites avec toute la solennité due au titre honorable que lui avaient mérité ses services et ses exploits. Sur l'invitation qui leur en a été faite par M. le général Montigny, commandant d'armes à Strasbourg, tous les membres de la légion d'honneur qui se trouvent dans cette ville se sont rendus à cette cérémonie funebre, à laquelle ont également assisté M. le général de division Montigny, les autorités constituées, et MM. les présidens et membres de la cour de justice criminelle. Le corps était porté par les trompettes du 3e régiment d'artillerie légere et du 26e régiment de dragons. Quatre sous-officiers, membres de la légion d'honneur, tenaient les coins du poële. Le convoi, escorté par un détachement de la gendarmerie, s'est rendu à la cathédrale, et le cercueil est resté exposé dans le grand chœur pendant l'office et la célébration de la grand'messe. M. l'évêque de Strasbourg a assisté à cette cérémonie, et a officié pendant les obsèques.

Toulouse, *le* 21 *thermidor*.

Plusieurs journaux ont annoncé que *la plus grande partie de la Haute-Garonne a été dévastée par la grêle*. Il y a dans cette énonciation une exagération que dément implicitement le surplus de l'article, qui dit que *les maires de onze communes ont supplié le préfet*, etc. etc. etc. En nenciant que onze maires de communes (ou plutôt de hameaux) sur 750 communes que comporte le département, on indique assez dans quelle faible proportion se trouvent les victimes de la grêle, qui n'a point eu, en effet, de conséquence réellement sensible pour les productions importantes du pays. Les fruits objet de consommation locale ont souffert; mais les blés et les vins ont été très-abondans. L'usage, ici, est de ramasser les blés moissonnés en gerbieres ou meules, au milieu des champs; on ne connaît point les granges ni les resserres abritées; aussi la pluie, en tombant pendant quinze jours presque consécutifs sur ces gerbieres, a fait réverdir, par une végétation factice, le dessus de ces blés amoncelés, et c'est autant de perdu. On évalue le déchet à un quinzieme de la récolte; mais comme il y avait surabondance, il nous reste encore abondance.

Grenoble, *le* 25 *thermidor*.

Les pluies dont nous avons été inondés pendant trois semaines, ont enfin cessé; le ciel est depuis trois jours pur et serein, et le baromètre est fixé au beau tems. Beaucoup de blé avait germé, surtout sur les hauteurs; cependant il n'y aura pas autant de mal qu'on avait lieu de le craindre. La récolte des chanvres est magnifique, et leur extraction se fera par un tems bien propice.

Blois, *le* 22 *thermidor*.

Le colonel Beauharnais, fils de l'Impératrice, après avoir présidé le collége électoral de ce département pour la nomination de deux candidats au sénat-conservateur, est venu passer quelques jours dans notre ville. Sa présence y a déjà été l'occasion d'une fête charmante. M. Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, avait engagé M. de Beauharnais à tenir sur les fonds-baptismaux un de ses enfans; la marraine était la ville de Blois, représentée par madame Villequetout, fille du maire. Cette cérémonie a eu lieu le 18 avec le plus grand appareil. Le lendemain, la mairie, au nom des habitans de Blois, a donné au colonel Beauharnais un bal auquel ont assisté tous les corps civils et militaires et toutes les personnes notables de la ville. Le pere de M. de Beauharnais était, ainsi que ses ancêtres, originaire de notre département, et cette circonstance s'est réunie à tous les autres titres qu'il a aux hommages publics, pour nous rendre infiniment agréable le séjour qu'il fait ici.

(*Extrait de la Gazette de France*.)

Paris, *le* 29 *thermidor*.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Extraits de décrets impériaux, du quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 2 *thermidor an* 12.

M. Lacuée, conseiller-d'état, est nommé gouverneur de l'école polytechnique.

M. Duclaux, sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre, département de la Gironde, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Beaugé, département de Maine-et-Loire.

M. Cavaignac est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lesparre, département de la Gironde.

M. Deforest, aîné, est nommé maire de Douai, département du Nord, en remplacement de M. Mellez, décédé.

M. Montéglio (Joseph) est nommé sous-préfet à Bobbio, département de Marengo.

Sur la proposition de la 3e commission des inspecteurs-généraux des études, sont nommés professeurs au Lycée de Poitiers, savoir :

Classes de belles-lettres latines et françaises,

M. Philippe Bernardy, ex-professeur de belles-lettres à l'école centrale d'Angoulême.

Pour les trois places de professeurs de latin,

MM. Fradin, Odezenne, Rique, ex-professeurs à l'école centrale de Poitiers.

Mathématiques transcendantes,

M. Conteaud, ex-professeur à l'école centrale de Poitiers.

Pour les trois places de professeurs de mathématiques,

MM. Bernardeau, ex-professeur de mathématiques à l'université de Poitiers;

Lespin, professeur à l'école secondaire de Saint-Jean-d'Angely;

Demeré, ex-professeur à l'école centrale de Niort.

Au quartier-général impérial d'Osten le, le 25 thermidor an 12.

Sont nommés proviseurs, censeurs des études et procureurs-gérans, savoir :

Au Lycée NAPOLÉON (*Panthéon*) *à Paris.*

Proviseur, M. de Wailly, censeur des études au lycée de Paris ;

Censeur des études, M. Dumas, professeur à l'Ecole centrale des Quatre-Nations ;

Procureur-gérant, M. Clérisseau, agent comptable de l'Ecole centrale du Panthéon.

Au Lycée BONAPARTE (*Chaussée-d'Antin*) *à Paris.*

Proviseur, M. Binet, professeur à l'Ecole centrale du Panthéon ;

Censeur des études, M. Targe, professeur à l'Ecole centrale des Quatre-Nations ;

Procureur-gérant, M. Lakanal, professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine.

Au Lycée Charlemagne (*Saint-Antoine*) *à Paris.*

Proviseur, M. Gueroult, professeur à l'Ecole centrale des Quatre Nations ;

Censeur des études, M. Valmont de Bomare, professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine ;

Procureur-gérant, M. Marcilly.

Au Lycée de Versailles.

Proviseur, M. Thiébaut, professeur à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine ;

Censeur des Etudes, M. Duchesne, professeur à l'Ecole centrale de Versailles ;

Procureur-gérant, M. Francastel.

Le préfet du département de Seine-et-Oise est nommé administrateur du Prytanée français.

Le décret du 24 messidor, qui accorde aux caporaux, brigadiers et soldats la faculté de jouir de la haute paye déterminée par l'arrêté du 3 thermidor an 10 ; après dix, quinze et vingt ans de service effectif, sans être tenus de contracter un nouvel engagement, est applicable aux sous-officiers, maîtres-ouvriers, tambours et trompettes indistinctement.

M. Bergaigne, conseiller de préfecture du département du Pas-de-Calais, est nommé secrétaire-général de la préfecture du même département, en remplacement de M. Dubourg.

M. Watelet, maire d'Arras, est nommé membre du conseil de préfecture du département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Bergaigne, nommé secrétaire général.

Extrait des minutes de la secrétairerie-d'état.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 11 thermidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'état entendu, décrete :

Art. Ier Les receveurs des établissemens de charité ne pourront, dans les cas où elles ne seraient point ordonnées par les tribunaux, donner mainlevée des oppositions formées pour la conservation des droits des pauvres et des hospices, ni consentir aucune radiation, changement ou limitation d'inscriptions hypothécaires, qu'en vertu d'une décision spéciale du conseil de préfecture, prise sur une proposition formelle de l'administration et l'avis du comité consultatif établi près chaque arrondissement communal, en exécution de l'arrêté du 7 messidor an 9.

II. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le mercredi 4 fructidor à midi précis, le ministre de l'intérieur se rendra dans la salle des séances publiques de l'Institut, pour faire, en présence de l'Institut national, la distribution générale des prix aux élèves de l'Ecole de Médecine, des Ecoles centrales, du Lycée, du Prytanée, des Ecoles de peinture, de sculpture et d'architecture, et du Conservatoire de musique.

Il sera assisté du conseiller-d'état, directeur-général de l'instruction publique et du président de l'Institut.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Le Rétablissement du culte catholique, Ode latine, adressée à S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS ; par par L. F. Cauchy, garde des archives du sénat, membre de la Légion d'honneur ; avec la traduction française (1).

C'est parce que *le génie ne se traduit pas*, qu'il faut, pour connaître celui des grands écrivains, apprendre la langue dans laquelle ils ont écrit. Que d'avantages dans cette étude qui semble d'abord ne s'adresser qu'à la mémoire, mais qui parle bientôt à l'esprit et au jugement ! Dans ces langues sont renfermés les germes de tous nos idiômes modernes, qui ne se sont enrichis qu'à force de les fouiller comme autant de mines inépuisables. C'est dans l'étroite correspondance, et par l'espece de frottement qu'elles ont entre elles, que se multiplient nos idées. Une fois mis en rapport avec les anciens, par l'intermédiaire de leurs langues, nous ne formons plus, eux et nous, qu'un seul et même peuple. A leurs connaissances nous ajoutons les nôtres. Grace à cette étude, les monumens du génie deviennent impérissables ; le souvenir des belles actions se perpétue pour l'exemple des hommes ; et celui des faiblesses humaines, pour leur instruction.

L'étude des langues nous apprend encore à bien connaître la nôtre : du moins n'est-ce qu'après avoir souvent et diversement appliqué les principes de plusieurs méthodes grammaticales, qu'on peut mesurer avec quelque justesse le degré de ses connaissances dans sa propre langue.

Cette étude dirige notre esprit vers l'analyse. De la liaison des mots, nous passons bientôt à celle des idées. Nous nous traçons une route courte et simple, qui nous conduit sans effort à toutes les opérations de l'entendement humain.

Le but de l'instruction étant de remonter *du connu à l'inconnu*, les langues anciennes peuvent être, en ce sens, comparées à ces vaisseaux qui nous apportent, du fond des régions lointaines, des richesses ignorées dans nos climats. C'est ainsi que, depuis deux siecles sur-tout, notre sol littéraire, joignant à ses plans indigènes ceux de tant de contrées étrangeres, a doublé ses produits et par-conséquent sa valeur.

Ainsi, notre littérature s'est embellie de celle des Grecs et de celle des Latins : disons mieux, elle leur doit toutes ses beautés. Les grands écrivains du siecle de Louis XIV ont vécu d'emprunts faits à ces Latins et à ces Grecs.

Etudions donc sans relâche les anciens. Ces grands écrivains avaient fait plus que les étudier. Pour se familiariser avec leur esprit, ils s'étaient exercés, sinon à parler, du moins à écrire leur langue. Racine, dans la nôtre, le plus digne émule de Virgile, s'essayait encore à l'être dans la langue même de ce grand poëte. C'est dans ce commerce avec les Muses grecques et latines, que lui et son ami Boileau apprirent l'art de dompter l'idiôme français, alors rebelle, de polir sa rudesse, de nous enrichir, non à la maniere de leurs devanciers qui nous surchargeaient d'ornemens d'emprunt presque toujours mal-déguisés, et

« Dont la Muse en français parlait grec et latin ; »

mais en appropriant à notre génie particulier les trésors qu'ils tiraient du génie des deux langues ; mais en fécondant les principes de la nôtre par d'heureuses tranfusions de principes similaires que le goût leur faisait démêler dans celle des anciens.

C'est sur cette base que reposait autrefois tout le système de l'enseignement, système incomplet, si l'on veut, en ce qu'il n'offrait à la jeunesse aucunes de ces connaissances si utiles ou si agréables dans le monde ; mais système bien conçu pourtant, en ce qu'il préparait la jeunesse à les recevoir.

Les anciennes universités avaient compris que cet âge étant celui du développement des facultés intellectuelles, il fallait, déférant à leur faiblesse, aider, non hâter ce développement. Le hâter, c'était à leurs yeux le forcer. Elles penserent que l'esprit devait être traité comme le corps auquel une nourriture simple et saine donne une constitution robuste. Le but était donc de former d'abord cette constitution ; et, pour établir en conséquence dans l'esprit de la jeunesse un fond de bonne éducation qui ne se perdit pas, d'y verser long-tems les même sucs nourriciers qui, y pénétrant peu à peu, s'assimilaient à sa substance et reproduisissent, comme on l'a vu dans nos grands écrivains, une portion du génie de l'antiquité.

Ce système avait ses excès sans doute : il appelait, sous quelques rapports, des modifications qui ont été senties et indiquées dans le nouveau mode d'enseignement ; mais comme d'excellens principes, puisés aux sources les plus pures, étaient dans l'intelligence des élèves une sorte d'engrais propre à féconder en peu de tems toutes les semences des autres instructions ; ces jeunes gens, déjà rompus au travail par l'habitude, avaient bientôt rempli, dans l'éducation du monde, les lacunes de l'éducation des colléges. Cette vérité est d'expérience ; et les grands hommes, et les hommes de mérite des générations qui ont précédé la nôtre et de la notre elle-même, ont prouvé par leur propre exemple que ces premieres années de la jeunesse, momentanément dérobées à toute autre étude qu'à celle des langues anciennes, n'avaient pas du moins été perdus pour l'exercice et la culture de la raison ; de la raison dont les progrès sont si tardifs et souvent si incertains ; de cette raison qui n'a pour premier et solide appui que la memoire, laquelle a besoin elle-même de revenir souvent sur ses pas, pour s'affermir dans sa route et s'y reconnaître.

Tout en améliorant les plans de nos peres, et reconnaissant qu'on peut faire marcher de front plusieurs études dans les sentiers de l'enseignement, maintenons et respectons les bases fondamentales de leur gloire, qui est la nôtre. La plus réelle de toutes ces bases, celle sur laquelle repose le perfectionnement du monde intellectuel, c'est, comme je l'ai dit en commençant, l'étude des deux langues grecque et latine qui nous ramene incessamment dans les voies de la nature que nous sommes toujours tout près de méconnaître et d'abandonner, qui nous enrichit ainsi des vrais trésors, en nous donnant ce sentiment exquis des convenances qui caractérise les anciens, et qui a, depuis, caractérisé leurs plus fervens adorateurs.

Honneur donc à ceux qui cherchent à ranimer chez nous les feux de l'antique foyer du vrai goût ; feux assoupis, non éteints, dont la chaleur transmise d'âge en âge, et religieusement conservée jusqu'à nos jours dans les temples de l'éducation publique, a répandu la vie sur les ouvrages de nos grands écrivains, tous dignes éleves des dignes pontifes de ces temples.

L'auteur de l'ode latine que nous annonçons, qui ceignit tant de fois l'auréole du vainqueur dans la lice des écoles, M. Cauchy, pourrait mieux que moi sans doute établir les heureux résultats de nos relations avec l'antiquité ; mais il prouve à quel point il est pénétré de leur importance, puisqu'il a choisi, comme plus digne de ses chants, la belle langue d'Horace, et nous invite ainsi, par l'exemple bien plus puissant que le précepte, à la cultiver. Les anciens condisciples de M. Cauchy, éleves comme lui de la savante université de Paris, n'ont pu oublier de quels succès il marqua ses premiers pas dans une carriere illustrée par les Santeuil, les Commire, les Delarue, etc., qui furent ses maîtres avant qu'il devînt leur rival. L'ode sur *le rétablissement du culte catholique* est, ainsi que celle adressée *en l'an* 10 *au* PREMIER CONSUL, une double preuve de ce que j'ai déjà fait entendre que les bons fruits d'une bonne éducation ne sont jamais perdus. Ces deux odes respirent la plus pure latinité : je ne parlerai que de celle qui vient de paraître, puisque l'autre est connue et jugée. Ceux qui n'ont point rompu toute fréquentation avec les muses latines, confirmeront mes éloges, après la simple lecture de quelques strophes que je vais citer. Voici le début :

At unde tanto sollicitæ fremunt
Gentes tumultu ? quæ mala, pallido.
Surgens averni fonte, pestis
Æthereas vitiavit auras,

Horrenda visu ? mille manus, pedes
Et mille monstro, tortilibus caput
Micat colubris, ora tristi
Felle virent, Stygiâque tabe.

Ce début est pindarique. Voici la traduction par l'auteur lui-même : on la trouve en regard du texte.

« D'où vient parmi les nations cet esprit de » trouble et d'inquiétude ? Echappée des sombres » bords, quelle hideuse fille du Stix a souillé l'air » de sa présence ? »

» Epouvantable furie, elle agite à-la-fois mille » pieds et mille bras ; sa tête se hérisse couron- » née de serpens ; sa bouche, abreuvée de fiel, » distille tous les poisons de l'Averne. »

Cette furie est *l'Impiété*. Chaque stance composée ici de quatre vers, en offre trois de mesure différente, qui se balançant l'un par l'autre, forment une cadence riche et variée, au son de laquelle l'oreille ne peut rester insensible. L'auteur commence par deux alcaïques à la marche imposante et grave, et termine par deux vers dont l'un moins vif que le dernier, mais plus que les deux qui le précedent, amene naturellement un vers dactylique qui sert comme de finale à toute la période dont il complette le mouvement musical.

L'auteur met dans la bouche de l'Impiété une harangue dont je puis rapporter quelques traits.

Quis te remoto desuper ætheri,
Fulcum procellis, imposuit, Deus.
Ignita quis te somniavit
Tela manu temere moventem ?

---

(1) A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné. — Messidor an 12 (1804.)

Te fabulosus progenuit timor,
Tecumque nigri tristia Tartari
Figmenta, pallentesque manes
Elisiæ que vireta silvæ.

Hinc te faventem, te socium imperi,
Passim tiranni et magnifici duces
Auxere templis, ampliando
Pro solio pia thura pacti.

Decede terris, nomen inutile,
Decede Olympo; sive quis est tibi
Sensus, negantem plecte, firma
Suppliciis tua jura nostris.

Precantem Etynuim comprobat cœmulo
Insana plausu turba clientium;
Et nos caduco fulmine, inquit,
(Si potis est) meritos refellat!

« Qui t'a placé, dieu chimérique, au sommet » de l'Empirée sur un trône de nuages ? qui s'est » avisé de te peindre armé de carreaux enflammés » que tu lances au hasard ? »

» La Peur, mere des illusions te donna le jour; » avec toi naquirent les fables ridicules du noir » Tartare, et les pâles ombres et les bocages verds » de l'Elysée. »

» Bientôt les souverains, les chefs des peuples, » te payerent par des temples magnifiques la fa- » veur et l'appui prêtés à leur empire; un encens » religieux fut le prix de leur puissance agrandie. »

» Disparais, fantôme inutile, disparais des cieux » et de la Terre; ou, si tu es capable de quelque » sentiment, confonds qui te nie; assure tes droits » par mon supplice. »

» L'assemblée en délire couvre d'applaudisse- » mens répétés le discours de la Furie : qu'il se » venge, dit-elle, à coups de foudre, s'il en a le » pouvoir, qu'il ose nous démentir ! »

Ici, je dois avouer que la version paraît faible en comparaison du texte. L'auteur n'a rendu aucunes de ces belles expressions, à la vérité difficiles à rendre, *quis te somniavit moventem*..... *fabulosus timor*..... *comprobat æmulo plausu*..... *caduco fulmine*...., etc., que les meilleurs poëtes n'auraient pas désavouées, dont quelques-unes sont dans le goût d'Horace.

Les vers de M. Cauchy offrent quelquefois une précision peu commune, à laquelle pourtant l'élégance ni le sentiment poétique ne sont jamais sacrifiés. On a dû le remarquer dans les citations précédentes. En voici un nouvel exemple : il est question ici des cruautés exercées sur les ministres du culte.

Sed cædis hæ sunt primitiæ, sitim
Cruoris auget, non satiat, cruor;
Denoque mactati per aras
Agmine pontifices recumbunt.

La strophe qu'on lit à la suite de celle-ci, est remarquable par l'enjambement du second vers, et l'avant-dernier mot du quatrième, si heureusement rejetté, comme pour prolonger la douleur des races futures. C'est à ces coupes savantes qu'on reconnaît le poëte.

Quis vestra digno funera lugeat
Planetæ? ... Diei facta quis illius
Evolvat, ac seris renarret,
Perpetuò *lacrymanda* sæclis?

« Qui pourra donner assez de larmes à votre » perte ? Qui retracera les attentats de cet horrible » jour, et attendrira sur leur récit la postérité la » plus reculée ? »

Ces citations peuvent donner une idée du talent poétique de M. Cauchy. En renvoyant maintenant le lecteur à l'ode même composée de plus de soixante strophes, je me permettrai (et ce sera pour finir) d'en extraire une fort belle encore qui me semble être la peinture abrégée, mais complette, d'un empire dont l'anarchie a rompu tous les ressorts.

Atqui solutâ jam socium labat
Compage fœdus, jam vaga civitas,
Et legis expers et pudoris,
Quid cupiat fugiat ve nescit.

« Aussi l'édifice social, attaqué dans ses fonde- » mens, croulera-t-il de toutes parts. Sans lois et » sans pudeur, le citoyen irrésolu ne sait plus ce » qu'il doit fuir ou rechercher, etc. etc. etc. »

LAVA.

SOURDS-MUETS.

M. Sicard a terminé hier l'année scolastique de l'institution qu'il dirige par une séance publique, dont une foule de circonstances ont marqué et soutenu l'intérêt. L'auditoire était nombreux, composé en grande partie de nationaux et d'étrangers, capables d'apprécier les progrès des élèves et le talent du professeur. Celui-ci a développé d'abord la théorie à laquelle il a dû s'attacher, pour se faire comprendre de ses élèves, et ensuite pour les instruire. Il a remarqué que les sourds-muets, avant leur instruction, quelque soit leur âge, ne peuvent avoir, non plus que les enfans, d'autres idées que celles d'individus; mais jamais de genres ni d'abstractions quelconques : ainsi, a-t-il dit, ils connaissent une boule, mais ils ne pourraient parvenir à l'idée de rondeur (1). L'éducation des sourds-muets nous retrace donc la route qu'à tous il nous a fallu parcourir, lorsque, d'enfans que nous étions, nous sommes devenus des hommes; avec cette différence que le passage a été pour nous lent, insensible, vu, d'un côté, l'habitude de la communication; de l'autre, la facilité et la multiplité des moyens combinés, c'est-à-dire de l'ouïe, de la parole, de l'exemple, tandis que l'art n'a, pour instruire les sourds-muets, d'autre ressource que leurs yeux.

La première communication entre l'instituteur et l'élève, ne peut avoir lieu que par le geste et par l'expression de la physionomie; nous appellerons ce mode de communication, habituel, naturel ou instrumental; car c'est de là que part l'instituteur pour se faire comprendre, et c'est là qu'il revient lorsqu'il cesse d'être compris. Cette communication, servant à exprimer les idées avec toutes leurs nuances, peut dès-lors se prêter à l'enseignement d'une langue formée, ou, pour mieux dire, des signes, soit écrits, soit parlés, qui conduisent l'élève à la connaissance ordonnée de nos langues factices. Mais le chemin est pour lui beaucoup plus long et plus difficile que pour l'enfant élevé sous les yeux de ses parens et jouissant de tous ses organes. Il est nécessaire que l'art seul montre au sourd-muet ces notions sur les élémens du mot et sur ses fonctions, dans le discours que nous acquérons par habitude, sans nous en douter et sans pouvoir nous en rendre compte. Aussi ses notions sont-elles plus méthodiques et souvent plus distinctes que les nôtres. Un autre enfant du même âge que lui, n'aura pas, pour développer ses idées, une sagacité égale à la sienne. Pourquoi ? parce que cet enfant n'en aura pas également senti le besoin; parce qu'en outre il n'aura pas tiré le même parti des moyens qu'il avait en son pouvoir.

En effet, le sourd-muet, élevé par les soins philantropiques de M. Sicard, a pour se faire entendre, outre l'expression physionomique dont nous avons déjà parlé, la langue parlée ou écrite qu'on lui a apprise, et qui multiplie au-delà de ce que le vulgaire pourrait imaginer, les ressources où les moyens de communication dont peuvent avoir besoin et l'élève et le précepteur. Mais n'oublions pas ici de remarquer que les mots, comme partie de la langue, ou comme signes de l'idée, peuvent, dans la méthode de l'instituteur, se dicter non-seulement par le geste et l'attitude de l'interlocuteur, mais plus mécaniquement encore par *l'alphabet manuel*. Le geste et l'ensemble de la physionomie dictent, à proprement parler, la pensée ou plutôt l'idée. L'*alphabet manuel* dicte ou exprime le mot, comme signe factice de la pensée.

Si nous avons bien compris, deux moyens sont employés par l'instituteur pour rendre sensible à l'élève, à qui l'on a déjà appris une langue quelconque, un mot, résultant de l'assemblage de lettres voyelles ou consonnes. Les doigts servent de clavier pour la désignation des élémens du mot. Mais ce qui suppose un exercice long et une grande présence d'esprit de la part de l'élève, c'est qu'il lit facilement non-seulement l'écriture proprement dite, mais celle simplement figurée, dans le mouvement des doigts de la main, sans qu'on emploie pour cela ni plume ni papier, ce qui est très-commode lorsqu'on ne peut se procurer, pour le moment, ni l'une ni l'autre. Un élève a écrit sur-le-champ, sous la dictée de l'instituteur, plusieurs phrases, dont les mots n'étaient tracés en l'air que par le mouvement de la main supposée armée d'une plume ou d'un stylet.

De nombreuses questions, faites par les assistans, sur la conjugaison des verbes, ont fourni à l'instituteur l'occasion d'expliquer comment il était parvenu à établir des signes univoques, à l'aide desquels l'élève ne manque jamais de saisir, et le mode, et le tems, et le nombre, dans un verbe quelconque, pour en déterminer la signification. M. Sicard a montré par quels signes l'élève faisait la différence des tems du verbe offrir, *il offert, offrit, vient d'offrir, va offrir, se propose d'offrir, offrirait, s'offrisse, nous offrissions*, etc. A cette occasion, et sur la remarque d'un des assistans qui voyait de la difficulté dans la manière d'indiquer sans ambiguïté, par des signes, des mots qui paraissent avoir la même signification, l'instituteur a observé que, dans la langue des sourds-muets, il n'y avait point de synonymes, et qu'il n'en existe peut-être dans aucune langue du Monde; que, par exemple, le mot *offrir* était dicté par des signes tout différens de ceux qui exprimaient le mot *présenter*; raison pour laquelle l'élève écrivait toujours le mot propre qu'on lui dictait, et jamais celui qui, dans notre langue, passe pour en être le synonyme.

Jusqu'ici nous avons parlé des phrases dictées : nous devons dire un mot des phrases composées par les élèves. Ils ont surpassé l'attente du public par la manière dont ils ont répondu aux questions qui leur ont été faites par écrit, et leur style souvent original, a toujours paru clair et précis; on a demandé à l'un d'entre eux *quels sont les effets d'un bon gouvernement ?* il a répondu : *ces effets sont* 1° *le maintien du bon ordre, et la force des lois pour punir les méchans et pour protéger les bons citoyens;* 2° *le bonheur général;* 3° *l'abondance des industries, d'où résultent la richesse et la prospérité.* Et de suite l'élève a fait l'application de ces principes au gouvernement actuel de la France. L'assemblée a desiré de voir comment les élèves rendraient compte d'un fait qui se passerait sous leurs yeux : l'instituteur cédant à cette invitation, a donné sa montre à l'un de ses anciens élèves, en lui disant par signes qu'il lui en faisait présent; celui-ci a reçu la montre et la baisée pour témoigner sa reconnaissance. Quatre sourds-muettes invitées par l'instituteur, ont écrit aussitôt, et chacune dans son style, le fait dont elles étaient témoins; toutes l'ont écrit nettement, et sans en omettre aucune circonstance.

Vers la fin de la séance, plusieurs sourdes-muettes ont lu de manière à être entendues de tout l'auditoire, plusieurs phrases qu'on venait d'écrire à la main; l'une de ces élèves, née à Pétersbourg, et âgée de 12 ans, a répondu de vive voix aux questions qui lui étaient adressées par l'instituteur, tant par écrit, que par le mouvement de lèvres et le degré d'ouverture de la bouche de l'instituteur; signes compliqués, mais auxquels la jeune Russe prêtait une telle attention, qu'elle savait y lire la demande et faire une réponse catégorique.

Quoique ces différens exercices aient duré au-delà de trois heures, et que le nombre des assistans fut très-disproportionné à l'étendue du local, le plus grand ordre et le plus profond silence ont régné durant toute cette séance, où plus d'une fois l'instituteur et ses élèves ont pu reconnaître, dans les vifs applaudissemens du public, l'intérêt et l'estime qu'ils inspiraient.

TOURLET.

(1) Nous croyons qu'ici l'instituteur a outré le principe, ou qu'il en a déduit des conséquences fausses; car il a prétendu que jamais un peuple, sourd-muet, ne parviendrait à se composer des signes assez précis pour s'entendre; ce qui nous paraît insoutenable. Les enfans, comme les sourds-muets, peuvent n'avoir d'abord que des idées directes, telles qu'en ont incontestablement les animaux; mais ce qui les distingue de ces derniers, c'est une perfectibilité indéfinie, inhérente à leur nature, et qui suffit pour qu'ils acquièrent bientôt des notions abstraites et des idées réfléchies. Donc les hommes ont pu par eux-mêmes, et sans l'*intervention de la Divinité*, se créer un langage.

(Note du redacteur de cet article.)

GALVANISME.

La classe des sciences physiques de l'Institut a entendu, dans sa dernière séance, un rapport sur le *Manuel du Galvanisme* qu'elle avait renvoyé à l'examen de M. Hallé. Déjà, lors de la présentation de cet ouvrage par son auteur, M. Delaplace en avait parlé très-avantageusement, et les détails qu'en a donnés le savant rapporteur, ont pleinement confirmé la bonne opinion qu'on en avait conçue (1).

» Cet ouvrage, a-t-il dit, en terminant son rap- » port, remplit entièrement son objet, qui est » de mettre tous ceux qui s'occupent de galvanisme » à portée de répéter avec précision et exactitude » les expériences faites par divers auteurs sur cette » matière intéressante. Une description très- » exacte des appareils; une exposition très- » méthodique des procédés; une analyse très- » judicieuse des circonstances qui influent sur les » résultats et qui ont dû faire varier les effets, » sous les yeux des divers observateurs; une in- » dication exacte des manières de procéder les » plus propres à assurer le succès; une réserve » sage sur des théories qui ne sont exposées que » dans leurs relations avec les faits qui leur ont » donné naissance; des expériences propres à » l'auteur, et qui complettent une partie de celles » qu'on peut regarder comme fondamentales dans » l'histoire du Galvanisme; enfin, un ordre de » matières qui joint aux avantages de la marche » historique ceux d'une méthode scientifique, » et qui met chaque lecteur à portée de remar- » quer les lacunes de la science et les pierres » d'attente pour les travaux ultérieurs; tels sont » les titres nombreux qui placent le *Manuel du* » *Galvanisme* au rang des ouvrages vraiment utiles » pour la science, et qui doivent faire désirer » M. Izarn continue de constater, selon ce plan, » les progrès que cette branche de la physique » pourra faire encore à l'avenir.

(1) Voyez l'analyse que nous avons donnée de cet ouvrage dans notre numéro du 20 messidor dernier.

SPECTACLES.

Les théâtres de cette capitale ne sont pas en ce moment très-fréquentés : l'absence d'une foule de personnes qui les suivent avec exactitude dans une autre saison, l'éloignement de quelques sujets dont le nom a le privilege d'attirer la foule, se réunissent pour produire cet effet. Aussi des reprises de pièces anciennes, et quelques changemens dans la distribution des rôles sont ils tout ce qu'il y a à remarquer, sans que cela puisse produire une bien vive sensation.

L'Académie impériale de musique est le seul théâtre où cet effet ne se lasse pas sentir. L'opéra des *Bardes*, en faveur duquel se sont réunis et les plus illustres suffrages, et les plus honorables marques de satisfaction, et la voix des artistes et l'opinion des amateurs, continue à jouir du succès le plus brillant. L'empressement à le voir s'accroît par les difficultés que cet empressement lui-même fait naître.

L'exécution a acquis une sûreté, un ensemble et une précision toujours digne de nouveaux éloges. On assure cependant que, pour ne pas laisser épuiser l'intérêt que cet ouvrage inspire, on doit borner incessamment le nombre de ses représentations, et qu'elles ne seront reprises qu'à l'époque brillante des fêtes que l'on prépare : cette sorte d'hommage aux étrangers que Paris verra réunis à cette époque mémorable, ne sera point une privation pour les habitans de cette capitale, qui, de tout tems, ont mis ces procédés délicats et ces marques d'urbanité au nombre de leurs jouissances les plus desirables.

Le jeune Duport a reparu après quelques momens d'absence, et ce danseur vraiment extraordinaire, qui succede à Vestris, mais ne le fait point oublier, et que l'on peut dignement apprécier sans se croire forcé de désobliger ses maîtres, Duport continue d'exciter un véritable enthousiasme par son étonnante légéreté, sa facilité, son aisance, la hardiesse de ses pas et la multiplicité de ses tours de force.

On remarque cependant avec raison qu'il ne peut suppléer les danseurs qu'il éclipse, qu'il n'est pas pantomime, et qu'il ne peut occuper le premier emploi dans les grands ballets d'action : cette observation qui ne peut que l'enhardir dans ses progrès, est toutefois faite pour détourner d'un sentiment de découragement ou de dégoût ceux des artistes en ce genre dont les talens peuvent encore être long-tems précieux, et ceux qui doivent en développer un jour de très-remarquables.

Le Théâtre-Français, à défaut de nouveautés, s'est emparé d'une pièce qui appartenait à l'ancien théâtre de la rue de la Loi. Cette pièce est de M. Richaud Martelly, comédien très-distingué, et dont il serait possible de desirer voir paraître sur la scene française la personne plus que les productions. Ses *Deux Figaro*, pièce d'intrigue assez compliquée, renferment la critique de ce genre ; mais l'auteur a fait tout ce qu'il a pu pour détruire par son succès tout l'effet de ses préceptes. Il est assez singulier de le voir employer les moyens qu'il blâme, se plaindre qu'on abandonne Moliere, et prendre une route toute opposée à celle de ce grand maître, se montrer le censeur de l'auteur du *Mariage de Figaro*, et s'attacher le plus possible à l'imitation de sa maniere et de son style.

Sa pièce, il faut en convenir, finit d'une maniere plus conforme à la morale que celle de Beaumarchais ; chez lui du moins le crime est puni, tandis que chez son modele le vice semble enhardi, et la décence seule un ridicule. Son Figaro ne réussit point à duper son crédule maître, à faire épouser la fille d'Almaviva à un fripon, son complice ; mais à cela près, même caractere, mêmes moyens, même style, mêmes maximes, même assaut de réparties, même cliquetis de traits épigrammatiques, même lutte de fourberies : on paraît regarder cet ouvrage comme une critique du Figaro de Beaumarchais ; il serait plus aisé d'y trouver une imitation affaiblie de cette pièce extraordinaire, qui n'avait point eu de modele, et ne paraît pas devoir survivre aux circonstances qui l'avaient fait naître, et avec lesquelles elle a dû mourir.

Toutefois la représentation des *Deux Figaro*, malgré toute l'invraisemblance qu'on y remarque à chaque scene, et quoique les fils de l'intrigue ne soient pas assez soigneusement cachés, est très-amusante et peut inspirer beaucoup de gaieté. Michot, qu'on voit paraître trop peu souvent, et dans un cercle de rôles trop borné, n'a pas la légereté et le débit piquant et rapide de Dazincourt ; mais il a un instinct exquis, une intelligence parfaite ; chez lui, la diction, le geste et la physionomie sont constamment d'accord : il était né comédien ; et l'on doit desirer que, soit par son travail dans l'ancien répertoire, soit dans des rôles nouveaux, il ajoute, par le nombre et la variété de ses succès, à l'idée que l'on a de son talent.

Monvel paraît forcé, par un affaiblissement de sa mémoire, à quitter une scene dont il a été long-tems un des plus précieux ornemens. Le premier rôle dans lequel il ait été remplacé, est celui d'Auguste, qu'il jouait avec tant d'art et de talent. Saint Prix y a déployé tous les avantages physiques dont la nature l'a doué : il y a été très-imposant, très-noble et, en un mot, très-auguste : son organe s'est très-bien prêté au débit simple, mais varié, mais soutenu qu'exigent les deux grandes scenes avec Cinna : il les a détaillées avec intelligence et en a fait sentir toutes les beautés ; moins heureux dans le monologue, il a repris tous ses avantages dans la derniere scene de ce sublime ouvrage, et a reçu les encouragemens les plus flatteurs. Ces encouragemens ont aussi été le partage de Baptiste aîné, dans le beau rôle de Coucy, d'*Adélaïde du Guesclin*, rôle qu'il a joué avec cette noblesse chevaleresque, ce mélange de franchise militaire, de sensibilité et de délicatesse qu'il faut savoir y réunir. Quant à mesdemoiselles Georges et Duchesnois, elles ont épuisé le cercle des rôles dans lesquels elles avaient établi une lutte favorable à leurs progrès ; mais il leur serait nécessaire de paraître dans des pieces nouvelles ou dans les ouvrages anciens d'un ordre inférieur ; l'intérêt de l'art l'exige peut-être, et la variété du répertoire l'exige impérieusement.

Après les débuts brillans de Mlle Saint-Aubin, les suffrages unanimes qu'elle a reçus comme cantatrice, et les encouragemens qu'on lui a prodigués comme actrice, le public a revu avec une vive satisfaction à l'Opéra comique Mlle Rolandeau, depuis trop long-tems errante des Français aux Bouffons, et de Paris dans les départemens ; elle paraît enfin fixée au théâtre auquel elle appartient, par le double talent qu'elle possede de chanter d'une maniere très brillante, et de jouer avec beaucoup de finesse et de goût : elle a eu le bon esprit de reparaître dans des opéra qui eussent bien vieilli, si ce qui est beau, naturel et vrai pouvait vieillir jamais ; nous voulons parler de *la Colonie* et de *la Fausse Magie* dont on a entendu la charmante musique avec un plaisir tout nouveau.

Mais ces deux reprises ont eu, en général, moins de succès que celle de *Lucile* : donnée hier, sans distribution de rôles extraordinaires, elle avait attiré beaucoup de monde ; elle a rappelé leurs anciennes émotions à ceux qui la connaissaient, et a paru en procurer de très-vives à ceux pour qui elle était une nouveauté.

Cet opéra de Marmontel est d'un intérêt simple et touchant. Les premieres scenes, celle de Lucile et de son amant prêts à être unis, sont d'une grace et d'une fraîcheur charmantes. L'avèu de Blaise que Lucile est sa fille, forme un nœud dramatique et une situation attendrissante. Le consentement du pere de Dorval est peut-être trop précipité, et cette partie aurait besoin d'un peu de suspension et de développement.

Grétry donna *Lucile* après *le Huron*, et l'on décidait déjà dans le public qu'il n'était pas propre au genre gai. Il répondit, en donnant *le Tableau parlant*, et les deux ouvrages eurent un grand succès ; mais *Lucile* en eut un tout-à-fait particulier. Aucun morceau de musique n'a été plus universellement et plus souvent répété qu'*on peut-on être mieux* : il est encore aujourd'hui consacré dans toutes les réunions de familles, dans toutes les fêtes publiques. Son auteur, en l'exécutant à propos, eut le bonheur de reconcilier des parens divisés. Ce morceau donna encore lieu à un trait plus singulier. Le voici :

Un jeune homme voyant le duc d'Orléans verser des pleurs en l'entendant se présente à ce prince avec confiance : « Monseigneur, lui dit-il, » j'aime éperdument la fille d'un gentilhomme » de votre maison, il refuse de nous unir, parce » que ma fortune ne répond pas à la sienne. Je » vous ai vu pleurer hier à Lucile ; j'implore votre » protection. » La protection fut accordée, *et je demande*, dit Grétry, *si à cette nôce on chanta le quatuor*. Cependant, à ce morceau dont l'effet est si constant et si universel, Grétry préfere le monologue de Blaise, et après l'avoir détaillé dans ses *Essais*, il prouve qu'en effet un moment d'inspiration a suffi pour le quatuor ; et que le monologue exigeait une connaissance profonde du cœur humain. Il regrette Cailleau dans ce rôle ; nous y avons applaudi très-vivement Chenard, qui nous a paru en bien saisir les intentions et les nuances difficiles. Mme Aubert (Lesage) est très-bien placée dans le rôle de Lucile. Cet ouvrage était précédé et suivi de deux pieces, *le Chapitre second* et *les Espiégleries de garnison*, choix tout-à-fait convenable, pour faire mieux sentir dans Lucile le mérite d'un sujet décent traité avec délicatesse.

S....

LIVRES DIVERS.

L'Homme au masque de fer, par J. J. Regnault-Warin, deuxieme édition, augmentée du testament moral, 4 vol. in-12, ornée du portrait de l'Homme au masque de fer, peint antérieurement à sa longue détention, avec cette épitaphe :

Du repos des Etats déplorable victime,
Le sort courba son front sous trente ans de revers ;
Ce jouet du malheur était l'enfant du crime ;
Il naquit sur le trône et mourut dans les fers.

Prix, 7 fr. 50 cent. pour Paris, et 9 fr. 50 cent. pour les départemens.

A Paris, chez Frochot, libraire, rue du Roule, n° 291, près celle Saint-Honoré.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{21}{16}$
—— Courant.	57 fr.	57 $\frac{1}{2}$ à $\frac{7}{16}$
Londres	24 f. 75 c.	24 f. 48 c.
Hambourg	186	184 $\frac{1}{2}$
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 73 c.	14 f. 52 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 65 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne	468	472
Gênes effectif	4 f. 76 c.	4 f. 70 c.
Livourne	5 f. 26 c.	5 f. 16 c.
Naples		
Milan	7 l 19 d p 6 f.	8 f. s. 6 d.
Bâle	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort		
Auguste	2 f. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair 15 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Bordeaux	pair 10 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève		160 $\frac{1}{2}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	56 fr. 35 c.
Idem. Jouis. de vend. 13	53 fr. 90 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 60 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines.	91 fr. c.
Ordonnances pour rahat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France	fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dimanche Astianax ; Héro et Léandre.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd. Turcaret ; le Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Grotta di Trofonio.

Théâtre du Vaudeville. Duguai-Trouin ; Jean Monet.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 331. *Dimanche*, 1er *fructidor an* 12 *de la République* (19 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, *le* 9 *juillet* (20 *messidor*.)

Les Grecs de Paraximitia et de Margarite, se battent contre les troupes d'Ali-Pacha. Les premiers reçoivent des munitions de guerre et de bouche des Russes de Corfou.

Les Sulliotes réfugiés à Corfou, ont été armés et envoyés en terre-ferme pour se joindre aux insurgés. Capitan-Rey voit tout, sait tout, mais que peut-il? la soit-disante République des Sept-Isles, inondée de troupes, et devenue le point d'appui d'une guerre, se trouve dans la désolation. A la nouvelle du départ de Pétersbourg du général Hédouville, le sénat s'est réuni pour délibérer sur une demande de neutralité, en cas que la guerre ait lieu; mais il n'y a point de doute que M. de Mocenigo n'y consentira pas.

ALLEMAGNE.

RATISBONNE.

Sixième continuation du protocole du collége des princes. — Vendredi 3 février 1804.

DIRECTOIRE, *stando in circulo*.

Annonce la légitimation de M. Frédéric d'Eyben, pour la voix de Holstein-Gluckstadt, séparément et conjointement avec M. Guillaume-Christophe baron de Furstenstein.

Le directoire ayant appris que les instructions attendues étaient arrivées, ouvre le protocole pour qu'on puisse voter.

BREMEN.

S. M. le roi a examiné avec le plus grand soin le contenu du décret de cour impériale du 30 juin, dicté le 8 juillet 1803, relatif aux votes du collége des princes, suivant ce qu'exige la constitution, le système du corps germanique et l'observance.

S. M. désire avant tout que cette affaire importante soit réglée et déterminée d'une manière qui puisse produire et consolider la confiance générale dans l'Empire. S. M. croit qu'il ne manquera pas de moyens et de voies de parvenir à un rapprochement des différens partis; elle est également persuadée que ce rapprochement, ou la tentative qu'on en ferait et qui ne pourrait porter aucun préjudice à qui que ce soit, serait conforme au vœu de S. M. impériale, de même qu'aux dispositions de ses très-hauts et hauts co-Etats.

S. M. le roi étant donc dirigé par ces vues, propose à la délibération de ses hauts co-Etats comme le moyen qu'elle croit le plus convenable et le plus propre pour atteindre ce but, qu'une députation extraordinaire comitiale, à choisir dans les deux colléges supérieurs, soit nommée et établie, dès-à-présent, et chargée de s'occuper d'un rapprochement et d'un accord dans cette affaire, de conférer sur les moyens et propositions qui pourraient y conduire, et de porter le résultat de ses conférences à la diete générale, pour qu'elle puisse prendre telle résolution ou détermination ultérieure qu'elle jugera convenable.

HESSE-DARMSTADT.

S. A. S. le landgrave de Hesse-Darmstadt trouve dans l'égalité légale et indubitable des droits des deux partis de religion, de même que dans le droit généralement reconnu de l'*Ilio in partes*, qui y supplée, une garantie suffisante et rassurante pour la constitution, sans qu'une partie arithmétique des voix paraisse être indispensablement nécessaire. S. A. S. n'en donnera pas moins avec empressement son attention à toutes les propositions qui auront cette dernière pour objet.

En conséquence de quoi, et pour accélérer l'organisation du collége des princes si nécessaire à l'activité non interrompue des délibérations de la diete, S. A. S. désire ardemment qu'en considération de l'accord si nécessaire au maintien de la tranquillité de la patrie, S. M. I. veuille bien joindre aux grands sacrifices qu'elle a déjà faits, celui de donner sa ratification impériale réservée au XXXIIe paragraphe du *conclusum* général de la députation, et être fermement persuadée que l'Empire, d'après ses dispositions d'équité bien connues, coopérera à l'introduction de toutes les voix qualifiées qui seront encore proposées.

S. A. S. a, au reste, déjà établi dans ses Etats, plus par l'exemple et des faits, que par des paroles pompeuses, le principe d'une vraie tolérance chrétienne, fondée sur les axiômes d'un droit public épuré, également éloignée d'un zele outré et hors de saison, et de l'indifférentisme en fait de religion, et elle en a donné une pleine assurance pour l'avenir à ses sujets des pays catholiques qui lui sont échus. Elle verra avec la plus vive satisfaction proclamer publiquement la loi proposée d'une tolérance religieuse générale, si conforme aux besoins de notre siecle, et assurer sans réserve dans tout l'Empire les mêmes droits aux deux partis de religion. Elle croit donc contribuer à la bonne cause de l'humanité, en donnant son entiere approbation à ce généreux appel, et se voit engagée par-là de ne pas donner suite à la question relative à la qualité de religion des pays d'Empire, comme ne pouvant que développer un germe de nouvelles dissentions et discordes sans fin entre les souverains et leurs sujets.

Enfin quoique, par le §. VII du *conclusum* général de députation, converti en loi d'Empire, les restes de l'évêché de Worms aient été assignés en indemnité à la maison de Hesse-Darmstad, de la même maniere que ceux de l'évêché de Spire et de Strasbourg l'ont été à la maison électorale de Baden, et que les lois d'Empire décident clairement que le droit de vote d'un Etat d'Empire repose sur tout le pays et sur ses restes, dans le cas où une partie en serait détachée par force majeure et qu'il ne s'éteint donc pas; elle se borne, ne se croyant cependant pas moins en droit d'exercer déjà actuellement la voix qui lui a été accordée en échange, au §. XXXII, sans l'appel de Stalkenbourg, et qui compete incontestablement au possesseur des pays d'Empire de l'évêché de Worms, à réserver à ce sujet les droits de la maison de Hesse, au cas où des princes également indemnisés réclameraient déjà actuellement l'exercice d'une voix pour ces pays, espérant, avec une ferme et respectueuse confiance, que le tableau d'appel contenu audit §. XXXII, obtiendra sous peu la sanction impériale, avec les voix qui pourraient encore être proposées pour égaliser davantage le nombre des voix des deux partis de religion. On se réserve l'ouverture du protocole pour s'expliquer ultérieurement à ce sujet.

ANHALT, *sub loco et ordine*.

La maison princiere d'Anhalt révere avec la plus respectueuse gratitude, la sollicitude paternelle de S. M. I., pour la conservation de la tranquillité et du contentement général qui se manifeste dans le décret de cour impériale, dicté le 8 juillet 1803. L'égalité des droits des deux partis de religion est sans doute principalement nécessaire pour atteindre des vues si salutaires, mais elle est si solidement établie par les lois fondamentales de l'Empire les plus claires, et si parfaitement garantie contre toute atteinte pas le *jus eundi in partes*, qu'on ne peut pas reconnaître comme essentiellement nécessaire une parité arithmétique de voix, ainsi que cela est prouvé par la minorité qui a été jusqu'à présent du côté des protestans.

Plus la ratification impériale de ce point important du *conclusum* général de la députation paraît être désirable, plus on insiste aussi sur ce que sa majesté impériale soit priée de vouloir bien donner sa ratification impériale encore réservée au XXXIIe paragraphe de cette loi fondamentale de l'Empire.

On est, au reste, disposé à appuyer les demandes de nouvelles voix viriles de quelque religion qu'elles soient, pourvu qu'elles aient la qualification suffisante, et l'on se voit engagé de recommander particulierement à cette occasion aux nés-hauts et hauts co-Etats, la demande si équitable et juste de la princesse de Lippe-Delmold, née princesse d'Anhalt.

HOHENZOLLERN, *suo loco et ordine*.

S. A. S. le prince régnant de Hohenzollern a ordonné à son ministre comitial de voter sur l'objet soumis à la délibération de la diete, de la maniere suivante.

S. A. S. révere avec la plus vive et respectueuse gratitude dans le décret de cour impériale, dicté le 18 juillet 1803, qui est l'objet de la délibération, la sollicitude paternelle non interrompue, avec laquelle S. M. impériale s'occupe du maintien de la constitution de l'Empire, en général et en particulier des droits et de la constitution du parti catholique. S. A. S. croit de son devoir de contribuer aussi de son côté à son maintien, tant en général que par rapport à toutes les parties. Ces sentimens constitutionnels suggerent aussi à S. A. S. le vœu très-pressant que, pour l'introduction d'une tolérance générale moyennant une loi d'Empire, mesure qui serait parfaitement conforme à l'esprit du tems et produirait certainement une satisfaction réciproque, les deux partis de religion fassent cesser pour jamais tout sujet de dissention ultérieure.

S. A. S. a en conséquence vu avec un véritable plaisir, par les votes portés jusqu'ici au protocole, que plusieurs de ses très-hauts et hauts co-Etats ont manifesté le même vœu qui serait si salutaire pour l'avenir, previendrait beaucoup de différends, et serait conforme au véritable esprit du christianisme. Cependant S. A. S. croit qu'en attendant que ce vœu soit réalisé et obtienne force de loi dans l'Empire germanique, par la sanction constitutionnelle, les deux partis de religion se rassureront si, conformément à l'esprit de la paix de Westphalie et à l'égalité observée jusqu'ici dans l'introduction de nouvelles lois, on adoptait pour la garantie réciproque des droits, l'égalité des voix des deux partis de religion au collége des princes; quoiqu'elle ne soit pas expressément fondée sur les lois d'Empire, elle est cependant appuyée sur des raisons d'équité qui ne seront surement pas méconnues de la part des protestans.

Les propositions déjà contenues dans plusieurs votes; le grand nombre de demandes ayant pour objet d'obtenir des voix viriles ultérieures, qui ont déjà été portées à la diete et pourront encore l'être, ne laissent pas de doute sur la possibilité d'une telle parité de voix en supposant toutefois la qualification nécessaire. S. A. S. propose en conséquence aussi de son côté de répondre préalablement à ce sujet aux vœux de S. M. I., de favoriser ensuite particulierement les maisons princieres des deux partis de religion qui ont déjà des voix viriles, et se qualifiant pour en obtenir de nouvelles, de préférence à celles qui n'en ont pas encore, et d'avoir ensuite aussi favorablement égard, dans la vue d'établir parité de religion, et la qualification constitutionnelle supposée, aux réclamations qui ont pour objet des voix viriles tout-à-fait nouvelles. On devrait enfin supplier S. M. I. de donner sa ratification impériale au §. XXXII du *conclusum* général de la députation, et y joindre la proposition que les nouvelles voix viriles qui y sont créées, soient introduites en même tems que celles qui seront accordées d'après les principes ci-dessus mentionnés.

Pour prévenir toute contestation que la détermination du rang et de l'ordre de séance pourrait faire naître, il paraîtrait convenable de prendre à ce sujet pour regle de direction le jour où la dignité d'Etat d'Empire aura été conférée.

S. A. S. recommande à cette occasion à ses très-hauts et hauts co-Etats la réclamation si fondée de M. son cousin le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, dictée le 12 novembre 1803, par laquelle il demande à être placé d'une maniere plus conforme au rang et à l'ancienneté de sa maison, dans le schema ou tableau d'appel du collége des princes. Quant à la question relative à la qualité de religion que le décret de cour impériale a encore soumise à la délibération de la diete, en tant qu'elle peut encore être jugée de quelqu'utilité, S. A. S. croit que les voix doivent reposer sur le pays, mais que leur qualité de religion doit être déterminée d'après celle du souverain.

Ulteriora si opus reservando. FURSTEMBERG.

S. A. S. le prince de Furstemberg a ordonné à son ministre comitial de porter au protocole le supplément suivant, en se référant à son vote de decembre 1803, à l'effet d'appuyer sa demande relative à l'obtention d'une voix particuliere pour son landgraviat de Stulingen, qu'elle a déjà adressée, le 1er décembre 1803, à la diete générale de l'Empire, et qu'elle a particuliérement recommandée dans le susdit vote à ses très-hauts et hauts co-Etats.

La proposition de S. A. S. a pour objet le rétablissement de la parité de religion, suivant la demande de S. M. I., par l'introduction des voix qualifiées, conformément à la constitution et aux capitulations impériales: elle s'est fondée sur la conviction que la matricule de l'Empire fournirait la regle la plus sûre et la plus juste pour la qualification constitutionnelle.

Or, comme il est notoire que son landgraviat de Heiligenberg, sur lequel seul reposait jusqu'ici sa voix princiere, est imposé dans la matricule d'Empire à 128 fl., son langraviat de

Baar avec la vallée de Kitzingen, pour lequel le *conclusum* de la députation a proposé la seconde voix, est imposé à 192 fl., et qu'enfin le landgraviat de Stulingen avec Hohenhowen l'est à 88 fl.; S. A. S. se flatte que la qualification de sa demande d'une voix particuliere pour ledit landgraviat de Stulingen, pourra d'autant moins être soumise à quelque doute, qu'elle possede encore outre les landgraviats mentionnés, le comté de Moeskirch imposé à 30 fl. et Guindelfingers, qui l'est à 32; que toute son imposition matriculaire se monte à 480 fl. 30 kreut., et qu'en consequence elle croit être l'un des plus imposés parmi les princes proposés pour obtenir des voix.

S. A. S. attend donc avec confiance des sentimens de justice et d'équité de ses très-hauts et hauts co-états qu'ils prendront en considération favorable ses rapports, qui a ce sujet différent tant de ceux des autres compétiteurs.

S. A. S. a déjà fait connaître son empressement d'appuyer toutes les demandes de voix viriles qualifiées; en conséquence, elle n'hésite nullement de consentir à la demande de Mme la princesse d'Oettingen, qui a pour objet l'obtention d'une voix particuliere pour le comté de Baldern, de même qu'à la seconde voix curiate, proposée en faveur de la curie des comtes de Souabe. Elle coopérera également avec plaisir à la nécessité des demandes de MM. les princes de Colloredo et de Kherenbuller, aussitôt qu'ils auront acquis la qualification légale.

COMTE-S DE WESTPHALIE.

Ne peuvent pas supprimer le vœu patriotique, qu'il puisse être trouvé un moyen convenable et équitable de réunir les opinions opposées sur la matiere en proposition.

DIRECTOIRE.

Attendra jusqu'après les féeries de carnaval, pour voir si on ne voudra pas s'expliquer au collége des princes sur les propositions conciliatrices qui ont été faites.

Quibus discessum.

INTÉRIEUR

Aix-la-Chapelle, le 26 thermidor.

La fête de Charlemagne a été célébrée dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, et jamais cérémonie plus imposante n'a fait une sensation plus profonde.

A neuf heures et demie, toutes les autorités étaient réunies, en grand costume, à l'église cathédrale; S. M. l'Impératrice sortit de son Palais pour s'y rendre, à dix heures précises, environnée de sa cour et de sa garde.

Elle fut reçue à la porte de l'église sous le dais par tout le clergé, ainsi qu'il est consacré par le cérémonial, et conduite au trône qui avait été élevé à la droite du chœur. Sa majesté avait autour d'elle sa dame d'honneur et les dames de son Palais; derriere le fauteuil se tenaient debout les grands-officiers de sa maison.

La messe fut célébrée pontificalement par M. l'évêque d'Aix-la-Chapelle, assisté de tout son chapitre. M. l'évêque de Liége était présent.

La pompe des cérémonies religieuses, la richesse extraordinaire des vêtemens sacerdotaux, l'exécution de la musique, la belle tenue des troupes et de la garde d'honneur qui formaient la haie, l'éclat qui environnait le trône, tout était oublié pour ne contempler que celle qui l'occupait, et dont les traits expriment si bien la bonté de l'ame et les graces de l'esprit.

M. l'abbé Gauzargues, chanoine, eut l'honneur d'adresser à S. M. I. un discours qui obtint l'approbation générale.

Paris, le 30 thermidor.

Le 26 de ce mois, l'EMPEREUR a passé en revue à Ostende la division commandée par le général Friant; il a fait manœuvrer les troupes pendant plusieurs heures. Il est allé, le soir, visiter les camps, et a témoigné sa satisfaction sur la propreté et le bon ordre qui y régnent.

Le lendemain 27, il est parti à 9 heures du matin pour revenir à Boulogne; où il est arrivé dans la nuit.

Hier 28, à midi, S. M. s'est rendue au camp de la Tour d'Ordre, accompagnée des ministres et des grands-officiers qui se trouvent à l'armée.

L'armée de Saint-Omer, celle de Montreuil et la réserve de la cavalerie étaient réunies en colonnes serrées, et occupaient un espace peu étendu autour du trône, placé au milieu d'un vallon en amphithéatre demi-circulaire terminé par la mer.

L'EMPEREUR a fait prêter le serment aux membres de la Légion d'honneur, et il a reçu un instant après celui de toute l'armée. Il a ajouté à la formule ordinaire du serment ces mots: « Et vous, » soldats, vous jurez de défendre, au péril de » votre vie, l'honneur du nom français, votre » patrie et votre EMPEREUR? » Cent mille bouches ont répété avec énergie, *nous le jurons;* et au même instant, pour manifester d'une maniere plus sensible les sentimens dont ils étaient pénétrés, tous les soldats, par un mouvement spontané, ont élevé et agité leurs bonnets et leurs chapeaux au-dessus de leurs bayonnettes, en poussant le cri cent mille fois répétés, *Vive l'EMPEREUR!*

Les décorations de la Légion d'honneur ont été remises par l'EMPEREUR à chacun des militaires qui les avaient obtenues, et aux fonctionnaires ecclésiastiques et civils qui avaient été admis à les recevoir de ses mains dans cette solennité.

L'armée a ensuite défilé devant le trône, au pas accéléré, et cette marche a duré plus de trois heures. L'EMPEREUR n'est descendu du trône qu'à sept heures.

Au moment où l'armée défilait, on voyait une flottille de 47 voiles arriver en rade; elle était commandée par le capitaine Daugier, et sortie du Hâvre la veille, en passant à une portée du canon de la croisiere anglaise. Le vent était extrêmement violent, et la mer très houleuse. Trente-un bâtimens, parmi lesquels se trouvaient 14 bateaux de premiere espece, sont entrés dans le port de Boulogne. Une canonniere est allée à Wimereux; deux bateaux de deuxieme espece à Calais, et trois à Gravelines. Dix autres bâtimens faisant partie de la même division, se sont échoués sur des sables, sous le vent du masoir; ils ont été alégés et relevés. Dans toute cette manœuvre, la flottille n'a pas perdu un seul homme, soit de ses équipages, soit de ses garnisons.

Sur le front des camps et autour des quais, on avait dressé cinq tables chacune pour 400 personnes; tous les membres de la Légion y ont pris place. En même tems, l'armée du camp de Saint-Omer traitait celle de Montreuil et la réserve du camp de cavalerie.

La violence du vent a empêché de tirer le feu d'artifice, qui a été remis au lendemain.

Dans une réunion de troupes aussi nombreuse et au milieu de la joie à laquelle tous les soldats se sont livrés et qui s'est prolongée pendant la nuit, il n'y a pas eu le moindre désordre.

Une seule chose a manqué à cette journée; c'est la présence de la croisiere anglaise. Le gros tems l'avait sans doute éloignée; car jusqu'à la fin du jour, on n'a pas signalé une seule voile.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans la relation des combats des 13 et 14, devant le Hâvre, insérée au nº du 28 thermidor.

C'est la canonniere nº 139, et non celle nº 137, qui était au combat, et commandée par M. Cretelle.

Au lieu de ce nom: M. Saizier; *il faut lire:* M. Saizieu.

Au lieu de ces mots: MM. Roquebert, Saizier, Bouvier et Detz, officiers des autres divisions; *il faut lire:* les officiers de la marine impériale, MM. Roquebert, Saizieu, Bouvier, et des officiers des autres divisions.

MINISTERE DE LA MARINE.

L'amiral Ganteaume, conseiller-d'état, grand-officier de l'une des cohortes de la légion d'honneur, commandant l'armée navale impériale de l'Ocean, à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies. — A bord du vaisseau le Vengeur, *en rade de Brest, le thermidor an 12.*

MONSEIGNEUR,

Par ma dépêche du 14, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la sortie de l'escadre d'observation; je vous annonçais que nous n'avions découvert dans l'Yroise que deux frégates qui avaient pris chasse devant les nôtres, mais que je ne supposais pas l'armée ennemie bien éloignée de l'île d'Ouessant, et que vraisemblablement la brume qui avait lieu, empêchait les vigies de la découvrir, et de nous la signaler. Mon opinion à cet égard était d'autant plus fondée que pendant la soirée du 14, m'étant porté sur la pointe de Saint-Mathieu, j'avais entendu au large un grand nombre de coups de canon tirés par bordée, ce qui, assez généralement, est un signal de ralliement dans les escadres anglaises.

Pendant la nuit du 14 au 15, nous nous étions tenus dans la plus grande surveillance, et tous jours en mesure de venir prendre une position dans le goulet, ou de rentrer à Brest.

Le 15 au matin, on découvrait par intervalle, à travers la brume, cinq voiles que l'on jugeait être deux vaisseaux, une frégate et deux petits bâtimens. Le vent était trop faible et trop incertain pour faire mettre les vaisseaux sous voiles; mais toutes nos frégates avaient eu ordre d'aller reconnaître cette division. Les ennemis chasserent à leur tour nos bâtimens, et vinrent dans la soirée examiner notre position. Un vaisseau de 80 s'approcha même à la grande portée de canon de l'escadre. Cette assurance ne me laissait aucun doute sur l'approche de forces supérieures. La brume ne dissait d'avoir lieu, et à peine pouvait-on appercevoir les bâtimens à une distance de deux lieues. Les frégates eurent ordre de se reporter à la poursuite de la division ennemie, et de tâcher avant la nuit de découvrir le plus au large possible. Tous les vaisseaux étaient entiérement prêts à remettre sous voiles pour rentrer dans le goulet; la frégate la plus avancée nous signala l'armée ennemie, au nombre de quinze voiles, dont douze vaisseaux, faisant route sous toutes voiles vers nous. La nuit allait se faire: j'attendais qu'elle fut assez obscure pour dérober notre appareillage à l'ennemi. Tous les vaisseaux furent sous voiles au moment où je l'avais ordonné, et ils manœuvrerent encore avec beaucoup d'ensemble et la plus grande précision. Le vent était faible, la nuit très-obscure; des bancs de brume assez épais nous dérobaient souvent la vue de la côte, et cependant il n'y eut pas la moindre confusion dans l'escadre; et à dix heures du soir, nous étions tous mouillés sur la rade de Brest, sans avoir éprouvé la plus légere avarie.

Pendant la nuit, les ennemis firent divers signaux à coups de canon, sur la rade que nous venions de quitter, et au jour, leurs frégates et leurs corvettes étaient encore sur cette rade, vraisemblablement pour s'assurer si nos ancres y avaient été abandonnnées, et pour en enlever les bouées. L'armée ennemie était en même tems signalée au nombre de 19 vaisseaux, plusieurs frégates et corvettes.

L'escadre d'observation continue d'être prête à remettre sous voiles au premier signal, et votre excellence peut compter que nous ferons à cet égard tout ce qui sera possible.

Salut et respect,

GANTEAUME.

Le vice-amiral, préfet du quatrieme arrondissement maritime, au ministre de la marine et des colonies. — Lorient, le 20 thermidor an 12.

MONSEIGNEUR,

j'ai eu l'honneur de rendre compte à votre excellence, le 18 de ce mois, qu'une frégate portugaise était venue mouiller au Pouldu, à quatre lieues de Lorient.

Cette frégate est entrée hier en rade de Port-Liberté. Madame la maréchale Lannes, femme de l'ambassadeur de l'Empire en Portugal, en a débarqué hier avec ses deux enfans.

Son excellence don Laurenco de Lima, grand-chambellan, commandant d'Avit, ambassadeur extraordinaire de Portugal auprès de S. M. l'EMPEREUR, pour faire à S. M. l'EMPEREUR son compliment sur son avénement au trône, a débarqué de ce bâtiment:

Don Fernando de Lima, frere de l'ambassadeur;

Don Fernando Joseph Alvaro, secrétaire d'ambassade;

Le chevalier de Mello-Broyner, neveu de M. l'ambassadeur et conseiller d'ambassade, aussi débarqué hier.

La frégate se nomme *Charlotte*, armée de 52 bouches à feu, dont 30 de 18 en batterie, avec 400 hommes d'équipage, est commandée par don Joze Pedro Pereira de Leite, capitaine de vaisseau.

M. l'ambassadeur m'a dit que le prince régent de Portugal laissait la frégate à la disposition de madame Lannes pour la ramener à Lisbonne.

M. l'ambassadeur et sa suite compte partir après-demain 22 pour sa destination.

La frégate doit entrer en rade de Pennemaneck; M. l'ambassadeur et le commandant de ce bâtiment paraissent satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent.

Salut et respect.

THEVENARD.

Le vice-amiral Villeneuve, grand-officier de la Légion d'honneur, commandant l'escadre de Rochefort, à son excellence monseigneur le ministre de la marine et des colonies. — A bord du Majestueux *(rade de l'Isle-d'Aix), le 16 thermidor an 12.*

MONSEIGNEUR,

Avant-hier, les vaisseaux *le Jemmappes* et *le Suffren*; les frégates *l'Armide* et *la Gloire* ont mis sous voiles. Depuis plusieurs jours on ne signalait d'autres bâtimens anglais qu'une frégate. Ces vaisseaux l'ont chassée hors de vue de la côte et avec avantage de marche; mais ils ont bientôt eu connaissance de cinq vaisseaux, et ils ont reviré de bord. Hier, on a signalé cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette ennemie.

Salut et respect,

VILLENEUVE.

Le vice-amiral Latouche-Tréville, grand-officier de la Légion d'honneur, grand-officier de l'Empire, inspecteur-général de la marine, et commandant en chef de l'escadre de S. M. I. dans la Méditerranée, à S. Exc. le vice-amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies. — A bord du vaisseau le Bucentaure, en rade à Toulon, le 19 thermidor an 12 de la République et le 1er du regne de NAPOLÉON.

GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'après quatre jours de croisiere, la division aux ordres du contre-amiral Dumanoire, est rentrée : ce général vient de me rendre compte qu'ila a continuellement évolué, et qu'il a été content de la précision de la manœuvre de terre du capitaine. L'escadre s'est tenue continuellement à six et sept lieues de terre ; les vigies de la côte ayant signalé hier six vaisseaux ennemis, j'ai fait sortir *le Neptune* pour rendre la partie égale ; mais les Anglais se sont tenus à toute vue des vigies dans le S. S. E., et n'ont point même été apperçus du haut des mâts de nos vaisseaux.

Je vous salue avec respect.

LATOUCHE-TRÉVILLE.

AGRICULTURE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

Séance publique du 15 thermidor an 12.

La Société proposa en l'an 9, pour sujet d'un prix à décerner dans la séance de ce jour, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'agriculteur du département de la Gironde, *qui aurait le plus contribué à l'améliortion des races de bêtes à laine par ses soins, son industrie et l'introduction des béliers Mérinos dans ses propriétés.*

Un seul mémoire a été envoyé au concours. A ce mémoire était joint un tableau d'échantillons de laine pris sur le troupeau de l'auteur, et un procès-verbal dressé par le maire et le juge-de paix du lieu, qui attestent ce fait et constatent l'état du troupeau.

La Société, après avoir entendu la lecture de ce mémoire et examiné attentivement les échantillons de laine qui y étaient joints, a été unanimement d'avis, que l'auteur du mémoire a sensiblement amélioré son troupeau par l'introduction des béliers et brebis de race pure d'Espagne, du Berry et du Roussillon, dans ses propriétés ; que les laines des béliers et brebis de race pure espagnole, nés sur ses propriétés, sont aussi fines que les plus belles laines d'Espagne ; et la Société les ayant comparées avec des échantillons de laine pris sur le troupeau national de Rambouillet, n'y a trouvé aucune différence ; que les laines provenant des croisements des races du Berry et du Roussillon, avec celle des *mérinos*, sont presque aussi belles que celles de race pure espagnole ; et que celles qui proviennent du croisement des races du pays, avec celles des *mérinos*, sont évidemment améliorées par le premier croisement.

En conséquence la Société, considérant que l'auteur a rempli toutes les conditions du programme, lui a adjugé le prix, et a arrêté l'impression de son mémoire.

L'auteur est M. Journu Auber, membre du sénat-conservateur.

Dans le billet cacheté joint au mémoire, qui contenait le nom de l'auteur, était renfermée une note de M. Journu, qui invite la Société, dans le cas où son mémoire serait couronné, à vouloir réserver la somme qui y est destinée pour être affectée à un nouveau prix en l'an 13, *en faveur du berger qui, au jugement de la Société, se sera le plus distingué dans le département de la Gironde par sa vigilance, ses soins et ses succès, dans la conduite d'un troupeau, dirige vers l'amélioration de nos races communes, forme de merinos, métis et autres.*

La Société, convaincue des avantages qui peuvent résulter pour l'amélioration des troupeaux de ce département, du vœu admis par M. Journu Auber, a adopté sa proposition ; et pour répondre aux vues patriotiques qui en ont inspiré l'idée, elle invite les maires et autres fonctionnaires publics, ainsi que les cultivateurs propriétaires ou les amateurs d'agriculture à vouloir lui faire connaître, d'ici au 1er messidor de l'an 13, les bergers de ce département qui, par leurs soins et leurs succès dans l'art pastoral, leur paraîtront dignes du prix proposé par M. Journu.

La disette des bois se fait sentir de plus en plus chaque jour, non-seulement en France, mais même dans tout le Nord de l'Europe, et les merreins de bois de chêne sont aujourd'hui portés à un si haut prix qu'il n'est plus possible aux propriétaires de vignobles, dont les vins sont de qualités inférieures, de les loger dans des tonneaux faits de ce bois. La Société a pensé que s'il était possible de substituer au chêne celui de quelque arbre indigene dans la fabrication des tonneaux, il en résulterait un avantage réel pour l'agriculture. En conséquence elle propose, pour sujet d'un prix qui sera décerné dans la séance publique du 15 thermidor an 14, la question suivante : *Quels seraient les meilleurs bois indigènes qu'on pourrait substituer au chêne pour les douves de merrein ?*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les mémoires doivent être parvenus à la Société avant le 1er germinal de l'an 14 : ce terme est de rigueur.

La Société désirant encourager l'agriculture dans ce département, prévient ses concitoyens qu'elle décernera chaque année une médaille d'or à l'agriculteur du département qui aura fait des améliorations ou des travaux utiles relatifs à l'agriculture ; elle invite en conséquence les fonctionnaires publics et les agriculteurs du département à faire parvenir à la Société, avant le 1er messidor de l'an 13, les renseignemens qu'ils pourront se procurer à cet égard.

La Société rappelle à ses concitoyens qu'elle décernera, dans la séance publique du 15 thermidor de l'an 13, une médaille d'or, de la valeur de 300 fr. à l'auteur qui indiquera *le moyen le le plus simple et le plus facile de reconnaître et distinguer les douves de merrein susceptibles de communiquer au vin le goût du fût, et le meilleur procédé à employer pour enlever entièrement au vin le goût de fût qu'il a contracté dans les tonneaux.*

La Société aura aussi à décerner, en l'an 14, un prix de la valeur de 600 fr. à l'auteur qui, au jugement de la Société, aura le mieux traité la question suivante : *Quels seraient les moyens de tirer des pins des landes de la ci-devant province de Guienne un goudron aussi parfait, en qualités que peuvent l'être les goudrons du Nord, et particulierement ceux qu'se fabriquent en Suède ?*

Les mémoires doivent être parvenus à la Société avant le 1er germinal de l'an 14.

Conditions générales à remplir par les aspirans aux prix, quel que soit le sujet qu'ils traitent.

Les personnes de tous les pays, les membres résidans de la Société exceptés, sont admises à concourir.

Aucun ouvrage envoyé au concours ne doit porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ; on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par la Société que dans le cas où la piece aurait remporté le prix.

Les mémoires doivent être écrits en français ou en latin.

Les ouvrages destinés au concours doivent être adressés, francs de port, au secrétaire de la Société, hôtel de l'Académie, rue Saint-Dominique, n° 1.

VOYAGES.

Extrait de la relation d'un voyage des Espagnols sur les côtes nord-ouest de l'Amérique septentrionale, en 1792.

Les Espagnols n'avaient que des notions imparfaites sur le canal de Fuca, situé vers le 48e degré 30 minutes. Deux frégates, *la Sutil* et *la Mexicana*, furent équipées en 1792 pour les compléter.

Elles partirent d'Acapulco pour Nootka-Sound, où elles arriverent le 13 mai 1792. Le chef ou taïs des Indiens de ces parages, Macuina, vint à leur rencontre en canot, reconnut trois des officiers qu'il avait vus l'année précédente, et les accueillit avec beaucoup de cordialité.

Les Espagnols font un grand éloge de ce taïs, qu'ils ont vu de plus près et beaucoup plus long-tems que Vancouver et son équipage n'avaient pu le faire. Sous la plume de l'officier de marine espagnol, qui a rédigé la relation de ce voyage, on apprend à le connaître comme si on eût vécu dans sa société intime.

Macuina était fort attaché aux Espagnols ; il opposait leur conduite à celle de quelques navigateurs étrangers dont il n'avait pas été bien traité. « J'ai bien permis, leur disait-il avec ingénuité, au lieutenant anglais Meares de s'établir à Nootka ; mais je ne le lui ai pas cédé. C'est au roi d'Espagne que je fais cette cession ; ainsi que celle de son territoire et de ses productions. » Cette docilité, cette bonhomie n'étaient point en lui l'effet de la peur ; elle se soutint pendant tout le tems que les Espagnols eurent des rapports avec lui. Il avait le germe de toutes les vertus douces et aimables qu'une civilisation plus rahinée n'eût peut-être fait qu'affaiblir. Il était juste, bienfaisant, humain. Il ne se vantait pas d'être le pere de son peuple ; mais il l'était réellement. L'équipage d'une goélette américaine, capitaine Gray, avait eu une rixe sanglante avec ces pauvres Indiens, pour le prix de quelques peaux de loutres à échanger contre une certaine quantité de cuivre, (car c'est à quoi se réduisent les plus graves intérêts de cette nation d'enfans.) Il en avait tué sept, et blessé plusieurs. Macuina vint se plaindre à ses amis les Espagnols, et leur protester, les larmes aux yeux, que les siens n'avaient pas mérité cette violence. Une autre fois ils le virent arriver auprès d'eux comme pour chercher un refuge et soulager sa tristesse. *Je viens*, leur dit-il, *de condamner à mort un des miens qui a outragé une fille de neuf ans ; et je me suis éloigné du lieu du supplice pour ne pas entendre les gémissemens du coupable.* Il avait cependant aussi ses momens d'énergie. Un jour le capitaine Quadra, qui commandait à Nootka pour le roi d'Espagne, voit un de ces Indiens accourir près de lui. C'était un criminel qui venait le prier d'intercéder en sa faveur. Quadra intercéda. Macuina fit grace ; mais ajouta avec fermeté : *Ecoute-moi, Quadra ; cet homme ne rentrera pas parmi nous ; qu'il reste avec toi. Fais-lui couper les cheveux. Fais-le habiller à l'espagnole ; et souviens-toi de ma clémence au jour où je viendrai à mon tour te demander grace pour un des tiens.*

Dans une autre circonstance il fut moins laconique, mais tout aussi ingénu dans l'expression de ses sentimens. Le rédacteur rapporte en entier sa petite harangue, pour donner une idée de l'éloquence franche et simple de ces Indiens que nous nommons sauvages. Nous en donnerons ici quelques fragmens. Le commandant Quadra avait soupçonné deux d'entr'eux (Frijoles et Agustin) d'avoir assassiné un jeune espagnol. Macuina se charge lui-même d'être leur avocat. Il vient trouver Quadra, et lui dit après un préambule qui rapportait les faits :

« Je crois que tu ne peux m'imputer cette mauvaise action ; tu sais que Macuina a mille raisons pour être ton ami. Tu m'as donné du cuivre. J'ai reçu de toi beaucoup de coquillages pour la fête de ma fille (dont nous parlerons plus bas.) C'est de toi que viennent le drap, les joyaux, la toile de maille, les instrumens de fer, les cristaux, et beaucoup d'autres choses dont je suis pourvu. Notre confiance réciproque a été portée au point que nous avons couché tous les deux seuls dans une même chambre, où te trouvant sans armes, sans soldats pour te défendre, j'aurais pu t'ôter la vie si un ami eût été capable d'une trahison. C'est penser bassement de moi et de ma dignité que de s'imaginer que j'eusse fait assassiner un enfant moins capable de se défendre qu'une femme. — Tu serais le premier dont la vie courrait le plus grand danger, si nous étions ennemis. Tu sais bien que Wicananish (un des taïs voisins) a beaucoup de fusils, de poudre et de balles ; que le capitaine Hana n'en a pas peu, et que ceux-ci, aussi bien que les Nuchimases, sont mes parens, mes alliés, et que, réunis, nous formons un nombre incomparablement plus grand que celui des Espagnols, Anglais et Américains tous ensemble. Pourrions-nous donc craindre d'engager un combat ? — N'as-tu pas été souvent mal accompagné, et as-tu remarqué autre chose, si ce n'est que la multitude de mes sujets t'entourait pour te donner les plus vifs témoignages d'amitié ? Comment peux-tu donc permettre que les tiens parlent si indignement de moi ? — Fais-leur savoir à tous que Macuina est ton véritable ami, et que, loin de faire du mal aux Espagnols, je suis prêt à te venger de celui que t'ont fait. à ce que je conjecture, les perfides d'Ucoac. Tu connais les forces et l'intrépidité de mon frere Quat-Laza-Pé et de mon parent Natzapé. Prêtes-moi quatre à six pierriers. Je les enverrai tous deux avec les plus vaillans de mes mischimis, pour détruire ces bandits et nettoyer les côtes voisines. Tu pourras embarquer ceux que tu voudras des tiens, afin qu'eux et les miens sachent aussi-bien que nos ennemis, *que Macuina est le même que Quadra, et Cadra le même que Macuina.* »

Tout ne se passe pas aussi gravement chez cette peuplade encore au berceau de la civilisation. Ses mœurs doivent paraître bizarres à des yeux européens. Le pere d'un enfant nouveau-né, s'il est taïs, s'enferme dans sa cabane sans voir ni le soleil, ni les vagues. Y manquer serait offenser gravement le *Quauits* (c'est ainsi qu'ils appellent l'Etre suprême) qui ferait périr et le pere et l'enfant. Le nouveau-né, au bout d'un mois, reçoit des grands rassemblés un premier nom, dont il change au sortir de l'enfance. On lui en donne un troisieme à l'époque de la puberté ; un quatrieme à celle de la jeunesse. Enfin il obtient encore un nouveau nom, quand il a atteint l'âge mûr.

Les filles, lorsqu'elles deviennent nubiles, changent aussi de nom. C'est une époque de réjouissance pour la famille. Les Espagnols de Nootka assisterent à la fête que Macuina donna pour un motif semblable. Il y fit paraître sa fille fort parée sur une estrade d'où il cria aux assistans : *Oui, ma fille Apenas n'est plus enfant, mais femme.* Désormais elle sera nommée *Ilacuin-Ciamis*, c'est-à-dire,

la grande Taysa de Yucuatl (1) : à quoi tous répondirent par des *vivat* bruyans et prolongés. Il y eut ensuite des danses figurées par des taïs et des nobles. Il y eut diverses sortes de jeux, entre autres des combats à la lutte. Les Espagnols entrèrent en lice et obtinrent des prix d'une plus grande valeur que les lutteurs du pays. Le bon Macuina leur fut beaucoup de gré d'avoir assisté à sa fête. Quand elle fut terminée, il apporta à sa fille les outils dont les femmes ont besoin pour les travaux de leur sexe, et lui dit : *Allons, ma fille, tu es femme à présent ; tu ne dois plus songer qu'aux devoirs de ton sexe.* Mais conseil paternel ne fut plus exactement suivi : elle ne s'occupa plus que des soins du ménage. Apenas était folâtre et naïve ; elle venait voir souvent les Espagnols. La grande Taysa de Yucuatl devint grave et circonspecte. A peine rendait-elle le salut à ses anciens amis ; elle n'osait pas sourire ; si elle répondait à ce qu'on lui disait, c'était en très-peu de mots et comme à la dérobée. Le chef de l'établissement espagnol, pour qui son père avait une véritable affection, ne put jamais le décider à la lui amener : *Non, non*, répondit Macuina à ses instances, *ma fille est femme, elle ne peut plus sortir de sa maison.*

Les manières du taïs lui-même n'étaient pas sans bizarrerie. Lorsque quelques calamités publiques exigeaient le jeûne et la prière, il se rendait au lieu de l'oraison, s'étendait sur le dos, les bras croisés sur la poitrine, et restait plusieurs heures dans cette posture. Il se levait enfin. Il implorait à grands cris la bonté divine, invoquait les taïs défunts, les conjurait d'attester qu'il était digne d'eux. Il passait ainsi deux ou trois jours sans prendre d'autre nourriture que quelques herbes et un peu d'eau. Dans d'autres circonstances il priait dans sa propre maison, pour conjurer le mauvais tems qui empêchait la chasse ou la pêche. Il s'enfermait dans une espece d'armoire où était grossièrement peinte une hideuse figure dont les Espagnols n'ont pu obtenir la signification. Il frappait contre les planches et entonnait ses prières à grands cris. Un profond silence succédait à ces bruyantes simagrées. Ses femmes s'approchaient, elles l'appelaient ; point de réponse ; ou s'il remuait les lèvres, c'était pour prier avec un redoublement de ferveur.

De pareilles scenes ne peuvent manquer de paraître plaisantes à ceux pour qui elles sont nouvelles. Les marins espagnols voulant sortir de Nootka pour suivre leurs observations, se trouvaient contrariés par les vents. Macuina, l'obligeant Macuina, adressa ses prieres à son dieu pour en obtenir un favorable ; mais les accompagna de si étranges grimaces, que les Espagnols ne purent s'empêcher d'en rire. Macuina s'en apperçut et en parut fort offensé. C'est peut-être la seule fois que ses hôtes l'ont vu en colere. Ils s'efforcerent de l'appaiser. Macuina n'était pas capable de rancune. La paix fut bientôt faite.

Chez tous les peuples inconnus, une des choses qui, avec raison, piquent le plus la curiosité, c'est ce qui tient à leurs dogmes et à leur culte ; et sous ce rapport, les Indiens de Nootka sont peut-être aussi étranges qu'aucun autre peuple. Voici ce que les Espagnols ont recueilli de leurs observations.

Les Indiens de Nootka croient à un Dieu créateur qu'ils nomment *Quautz*, et à un mauvais génie, auteur de tous les maux. Pour honorer le dieu bon, le taïs jeûne et garde la continence tant que la lune n'est pas pleine. Sur l'origine du genre humain, ils professent une des plus bizarres croyances qu'ait pu enfanter l'extravagance humaine. Une jeune femme fut d'abord créée seule dans l'île de Nootka. Après avoir langui quelque tems dans l'isolement, elle voit arriver une barque chargée de plusieurs beaux jeunes gens. L'un d'eux s'annonce comme le tout-puissant. La jeune femme sent s'échapper de ses narines une humeur qui tombe sur le sable. Le Quautz lui dit de regarder ce que c'est. Elle se baisse et voit le corps d'un très-petit enfant à peine formé. Le Quautz lui ordonne de le recueillir dans un petit coquillage d'où il passe successivement dans de plus grands, à mesure qu'il se développe. Il marche enfin. La premiere preuve qu'il donne de sa puberté, c'est de féconder sa propre mere. De leur premier né vient la race des taïs, de leurs autres enfans, le vulgaire qui porte le nom commun de Mischimis.

Ces Indiens croient que l'ame est incorporelle et passe de cette vie à une autre. Les Taïs et leurs parens vont se joindre à leurs aïeux dans la résidence de Quautz. Les Mischimis sont transportés dans un autre lieu près d'un prince qu'ils nomment *Izmite*. Les premiers sont les auteurs du tonnerre et de la pluie. Arrive-t-il ici bas quelque malheur à un Taïs, il pleut ; ce sont les larmes que la compassion arrache à ses aïeux. La foudre est le signe du châtiment qui menace les mauvais. Si les taïs l'ont été, ils sont confondus après la mort avec les Plébéiens. Voilà leur seul enfer. On en a inventé de plus terribles.

La dignité de taïs est héréditaire. Il y en avait trois régnans à Nootka en 1792. Macuina était le principal. Les taïs peuvent avoir plusieurs femmes. Il se borne communément à trois. Mais les femmes n'apportent pas de dot. Il faut au contraire les acheter. Faute de moyens les mischimis sont condamnés au célibat. Car la plus grande portion de leur travail ne leur appartient pas. Ceux qui sont mariés n'ont qu'une femme qu'ils reçoivent des mains de leur prince pour prix de leurs services.

Au reste, cette peuplade de Nootka ne passe pas deux mille ames. Dans ces derniers tems elle a été infectée du mal vénérien, et elle est menacée du sort des habitans de l'ancienne Californie que les ravages de ce fléau ont fait disparaître presqu'entiérement. Ce n'est pas le seul inconvénient de ses rapports avec les commerçans d'Europe. Le luxe commence à faire des progrès chez elle, et traîne à sa suite des passions qu'elle avait ignorées, la cupidité et son honteux cortège ; et déjà Macuina, tout humain qu'il est, a été obligé d'établir la peine de mort pour réprimer le vol.

Mais il y avait aussi des vices indigènes dans ce coin de la terre. Les Indiens de Nootka ont été antropophages. Ils ne s'en défendent pas. Après tout ce que nous avons dit de Macuina, croira-t-on qu'il tient encore à cette horrible coutume ! Du moins le capitaine Meares a-t-il appris de la bouche même de deux de ses officiers qu'à chaque lune on tuait un esclave pour régaler leur maître, et que cet acte féroce était revêtu des formes de l'adresse et du badinage. Les Espagnols se flattent cependant que depuis qu'ils se sont établis à Nootka, ces mœurs atroces se sont adoucies ; soit que l'horreur qu'ils en ont exprimée ait fait impression sur ces ames simples chez lesquelles la dépravation ne peut être incurable, soit que les victimes qu'on immolait devant être prises parmi les prisonniers de guerre, la paix dont les Indiens de Nootka jouissent depuis 1789 ait tari la source de ces barbaries.

Nous passons sur ce que le rédacteur rapporte de leurs vêtemens, de leur parure, de leurs mascarades, de leurs armes, de leurs édifices, de leurs canots, de leurs mets, de leurs occupations habituelles, etc. Il y a sur tous ces objets peu de particularités qui n'aient déjà été données par Vancouver, ou qui ne rapprochent cette peuplade de la plupart de celles du même Continent. Nous dirons seulement que les Indiens de Nootka ne different des autres Américains sauvages que par la forme pyramidale de leurs têtes, qu'il ne faut attribuer qu'aux fortes ligatures par lesquelles on les comprime dès le berceau. Nous ajouterons qu'ils sont à-peu-près blancs et beaucoup moins cuivrés que les Mexicains ; que M. Paw lui-même eût, en les voyant, cessé de soutenir que tous les habitans de l'Amérique étaient imberbes. A la vérité, les jeunes Indiens de Nootka le paraissent, parce qu'ils mettent beaucoup de soin à s'épiler, mais les hommes faits ont de la barbe comme les Européans ; et les Espagnols ont vu parmi eux des vieillards portant des barbes aussi longues et aussi fournies que celles des Turcs.

Leur principale occupation, la source principale de leurs richesses, la pêche, mérite quelques détails. Les naturels n'habitent que la plage et abandonnent l'intérieur du pays aux ours, aux cerfs, lynx, loups, martres, etc. Parmi les poissons qui abondent sur leurs côtes, les plus précieux sans comparaison sont les baleines, qui leur fournissent un aliment abondant et les loutres dont les peaux forment la seule monnaie avec laquelle ils trafiquent.

Cet animal est amphibie, mais vit presque toujours dans l'eau et s'avance en pleine mer jusqu'à plusieurs lieues. On rencontre des loutres à une grande distance de la côte, nageant sur le dos et portant leurs petits, les uns sur la poitrine, les autres sur les épaules, tant qu'ils ne sont pas encore en état de nager. C'est ainsi qu'elles font leurs longs voyages qui n'ont guere d'autre objet que d'aller à la chasse du petit poisson dont elles se nourrissent. Jamais, même dans les plus grands dangers, elles ne les abandonnent, et on ne peut les leur arracher qu'avec la vie. Mais cette race d'animaux approche chaque jour de son anéantissement, depuis que la cupidité lui a fait déclarer une guerre qui embrasse toutes les côtes du Nord-Ouest du 36e degré au 60e. Il n'est pas un point de cette vaste côte ou on ne voie les Indiens occupés à la chasse des loutres. C'est avec leurs dépouilles qu'ils se procurent ce qui jusqu'à présent compose tout leur luxe ; le cuivre et les coquillages. Les poumons des loutres sont conformés de maniere qu'elles ne peuvent tenir la tête dans l'eau plus de deux ou trois minutes ; ce qui donne un grand avantage à ceux qui les poursuivent ; mais souvent la vélocité avec laquelle elles nagent échappe à l'adresse des plus habiles chasseurs.

La qualité de leurs peaux varie avec l'âge. Quand les loutres n'ont encore que quelques mois, elles sont couvertes d'un poil blanchâtre d'assez vilaine apparence, qui tombe bientôt pour faire place à un autre court et sombre. Quand elles ont pris toute leur croissance, ce poil s'épaissit, devient tout-à-fait noir ; et la peau acquiert toute sa beauté ; mais elle grisonne à mesure que la loutre vieillit. En tout tems celle des mâles a plus de prix que celle des femelles.

On voit, par cette courte description, que les loutres de la côte N.-O. different à plusieurs égards de la loutre de terre qu'ont décrite les naturalistes d'Europe, de la loutre de mer dont ils n'ont dit que peu de chose et même de la saricovienne, espece de loutre marine qu'on trouve au Brésil, et qui abonde principalement sur les côtes des mers orientales du Kamtschatka. Les loutres marines de l'Amérique N.-O., quoique vivant à-peu-près dans les mêmes parages que celles-ci, semblent leur être bien supérieures quant au principal avantage qu'on en tire, celui de donner des fourrures noires, épaisses et soyeuses qui sont extrêmement recherchées dans la Chine. Aussi ont-elles été dans ces derniers tems l'objet des spéculations de tous ceux qui commercent avec cet Empire. Cette concurrence a dû les faire renchérir. Elle a appris aux Indiens de la côte N.-O. le prix de ces animaux. Au commencement, ils les donnaient pour des bagatelles. Depuis quelques années, ils ont essayé de faire la loi au lieu de la subir. Aussi un capitaine anglais, Henri Yepherd, se plaignait-il en 1792 aux Espagnols de Nootka que ce commerce de peaux de loutre, d'abord si fructueux, lui paraissait l'être devenu beaucoup moins.

(*La suite demain.*)

(1) nom de cette île, à laquelle les Européens ont donné celui de Nootka, d'un mot de la langue du pays, si ce n'est qu'il signifie montagne.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair 15 jours.	1 ¼ p.
Marseille	pair 15 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair 10 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 25 c.	
Idem. Jouiss. de vendem. an 13.	53 fr. 85 c.	
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la banque de France	1111 fr.	25 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Astianax, suivi de Héro et Léandre.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd. le Tartuffe, suivi du Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Le Vieillard et les Jeunes Gens, la Comtesse d'Escarbagnas, et le Pacha de Surêne. — Lundi, par l'Opéra Buffa, Il Matrimonio secreto ; et jeudi, la 3e représ. de la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Le Prix, les deux Peres, et Ossian cadet.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, mélodrame, précédé du Mariage de Figaro, com. en 3 actes.

Théâtre Moliere. Camille ou le Souterrein, et Mon Cousin de Paris.

Théâtre du Marais. Alzire, tragédie, suivie du Comte du Perche, mélodrame en 3 actes. — Incessamment, Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux.

Théâtre de la Cité. Cinna, et Zémire et Azor.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazarre. Auj. fête champêtre et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité. Les agrémens seront de tous les âges. M. Préjean fera plusieurs expériences de physique qui n'ont pas encore paru ; Mme Placide et ses élèves feront sur la corde tendue des tours d'équilibre et d'adresse des plus surprenans ; M. Hurpy fera valoir son spectacle de marionettes et d'ombres chinoises des plus amusans. — Prix d'entrée, 2 liv. 8 s. — Incessamment, fête extraordinaire.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n°. 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 332. *Lundi, 2 fructidor an 12 de la République* (20 *août* 1804).

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 juillet (21 *messidor.*)

Les routes de la Romélie sont toujours infestées par les brigands; de sorte que les voyageurs qui partent d'ici doivent faire un détour et se rendre par eau jusqu'à Galatz. Cependant, la Porte continue de faire passer des troupes au pacha de cette province, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la destruction absolue de ces brigands. L'on espere aussi que la tranquillité sera bientôt rétablie dans la Servie. Le pacha de Bosnie a reçu les ordres les plus précis à ce sujet.

— Les nouvelles particulieres que l'on reçoit d'Egypte sont toujours très-contradictoires. Le cadre qui est partie au mois d'avril de Constantinople pour cette contrée, est arrivée heureusement à Alexandrie; elle doit être renforcée dans peu par une grande partie de celle du capitan-pacha.

— Suivant les derniers avis de la Syrie, les partisans d'Abdul-Wechab ne sont rien moins qu'anéantis; ils se sont réunis sous le fils de ce sectaire, que l'on représente comme un homme hardi et entreprenant; leurs premiers efforts ont été dirigés contre Bassora, dont ils ont cherché à s'emparer de vive force; ayant échoué dans cette entreprise, ils se sont portés du côté de Mascate, et ont pillé et ravagé tout le pays qui s'étend le long des côtes entre cette ville et Bassora. Ces nouvelles ont fait la plus vive impression sur le grand-seigneur; il a aussi-tôt écrit de sa propre main une lettre pleine de reproches au grand-visir. S. H. témoigne combien elle est affligée et indignée de voir que ses ministres abusent de sa confiance, oublient leurs devoirs et négligent les moyens propres à assurer le maintien de la religion musulmane, et la conservation des saintes villes de Médine et de la Mecque. (*Journal du Commerce.*)

HONGRIE.

Semlin, le 26 juillet (7 *thermidor.*)

Le muhadar (lieutenant) de Beckir-Pacha est venu ici, ces jours derniers, ainsi que quelques-uns des principaux Serviens. Sur leur demande, plusieurs des Turcs les plus distingués de Belgrade, passerent de ce côté-ci et se rendirent à la maison de santé (où se fait la quarantaine). Il y eut entre les uns et les autres de longs pour-parlers sur les moyens d'opérer une conciliation. Les Serviens persisterent à exiger l'extradition préalable des quatre deys. Ils consentaient à déposer ensuite les armes, à retourner dans leurs foyers, et à vivre en fidelos sujets de la Porte, pourvu toutefois que l'arrangement ou traité qui aurait lieu, fût garanti par les puissances voisines. Cette nouvelle conférence n'eut aucun résultat, les Turcs ayant refusé de consentir à la premiere condition.

Czerni-Georges paraît s'impatienter de la stagnation où sont les choses et des temporisations de Bekir-Pacha. Il a fait requérir ce plénipotentiaire de lui faire enfin une ouverture précise et catégorique sur le véritable but de sa mission, et sur les moyens qu'il se proposait d'employer, en lui déclarant que s'il refusait de satisfaire à cette demande, les Serviens allaient pousser avec vigueur le siége de Belgrade, et feraient incessamment une attaque générale. — Beckir-Pacha doit avoir répondu qu'il ne pouvait encore s'ouvrir sur l'objet mentionné, quoiqu'il le désirât sincérement; mais que dans peu il serait en état de faire à Czerni-Georges une réponse satisfaisante.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 6 août (15 *thermidor.*)

Le célebre voyageur Pallas, que des feuilles publiques avaient donné pour mort, est en très-bonne santé dans ses terres, près de Sympheropal en Crimée, où il réside depuis quinze ans. Il tient cette possession des bienfaits de Catherine II.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 août (24 *thermidor.*)

La session extraordinaire du corps-législatif s'ouvrira jeudi, 16 de ce mois, sous la présidence de M. Vanhaersolte.

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 25 thermidor.

Le célebre voyageur M. de Humboldt a fait insérer dans un journal de cette ville la lettre suivante, au sujet d'un article de Baltimore, sur son expédition aux Cordillieres et sur sa personne; article qui a été répété par la plupart des journaux français:

« L'auteur de la lettre de Baltimore parle de mes travaux d'une maniere trop avantageuse pour ne pas l'accuser d'un peu de partialité pour ma personne. Quant aux faits, je dois y relever une erreur qui pourrait se répandre dans d'autres gazettes. Je ne suis pas parvenu à la cime du Chimboraza; mais favorisé par des circonstances heureuses, nous montâmes jusqu'à 3031 toises de hauteur, donc à-peu-près 3000 pieds plus haut que jamais on a porté des instrumens dans les montagnes. Ce fait avait déjà été publié dans une des lettres que j'ai adressées à l'Institut national de France. L'article de Baltimore dit aussi que j'étais venu aux tropiques, *renonçant* à l'aisance que me procurait ma propre fortune, comme aux faveurs dont le gouvernement espagnol m'honorait particulierement. Cette phrase mene à des idées inexactes. Il est connu que je ne suis venu à Madrid l'an 1799 que pour y solliciter la permission de la cour pour faire, à mes propres frais, des recherches dans les vastes colonies soumises à l'Espagne. Cette permission m'a été accordée avec cette libéralité d'idées qui caractérise notre siécle, et à laquelle on doit le progrès rapide des connaissances humaines. S. M. catholique, intéressée au succès de mon expédition, a daigné m'honorer de la protection la plus magnanime, et c'est en *profitant* de cette faveur, qu'elle m'a continué pendant cinq années de courses dans l'Amérique espagnole, que j'ai pu faire des observations dont quelques-unes peut-être seront dignes de fixer l'attention des physiciens. »

Agréez, monsieur, etc. HUMBOLDT.

A Bordeaux, ce 24 thermidor an 12.

Paris, le 1er fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance du Blanc, département de l'Indre, a ordonné, par jugement du 14 messidor dernier, qu'il serait fait une enquête pour constater l'absence de Sylvain Chartier, demeurant à Martizai.

Le président a été commis pour recevoir l'enquête en présence du procureur impérial.

Sur la demande de Marguerite Trestour, femme du sieur Joseph-Antoine Chaigneau, de lui autorisée, expositive qu'Antoine-Marie-François et Alexandre-Antoine-Marie Trestour sont partis de la ville de Marseille, le premier sur le navire *le Triton*, expédié pour l'Isle-de-France l'an 1776;

L'autre sur le brigantin *l'Achille*, en 1787, sans qu'ils aient donné de leurs nouvelles depuis leur départ;

Le tribunal de premiere instance séant à Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 20 messidor an 12, qu'il serait fait, contradictoirement avec le procureur impérial, une enquête, à l'effet de constater l'absence desdits freres Trestour.

Par jugement du 23 messidor an 12, vu la demande de Jean Thevenard et Christine Michel, son épouse, laboureur à Epagny, de Michel Garcenot, comme pere et tuteur de ses enfans, aussi laboureur à Epagny; enfin, d'Antoine Begin et Marie Michel, son épouse, laboureur à Monssur-Till, en déclaration d'absence de Denis-Benigne Michel, leur frere et beau-frere, qui est parti en 1793, comme réquisitionnaire, et n'a point donné de ses nouvelles depuis cette époque,

Le tribunal de premiere instance séant à Dijon, département de la Côte-d'Or, a ordonné l'enquête, contradictoirement avec M. le procureur impérial et pardevant M. Delamarche, l'un des juges à ce commis, pour constater l'absence de Denis-Benigne Michel.

INSTITUT NATIONAL.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Le 10 fructidor, la classe des beaux-arts de l'Institut national ouvrira le concours pour le grand prix de composition musicale.

Les concurrens se rendront ce jour-là, à huit heures du matin, à l'Institut, où ils seront d'abord examinés sur l'harmonie. Ceux qui, d'après cet examen, seront admis à concourir, auront à composer:

1° Un contre-point double à l'octave, et à quatre parties;

2° Un contre-point double à la douzieme, et à quatre parties;

3° Un contre-point triple ou quadruple, à trois ou à quatre parties;

4° Une fugue selon les regles séveres, à deux ou trois sujets, et à quatre voix;

5° Une scene dramatique composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, suivi d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement et d'un caractere prononcé.

Les concurrens peuvent déployer dans cette scene toutes les richesses de l'harmonie et de la mélodie, et tout le luxe d'un orchestre complet.

La section de musique de la classe des beaux-arts de l'Institut national donnera le *canto fermo*, sur lequel seront composées les trois especes de contre-point, en notes rondes. Les contre-points et le *canto fermo* doivent être transportés alternativement à chacune des parties.

La même section de musique donnera aussi le sujet de la fugue. Les concurrens pourront accompagner les quatre parties vocales de la fugue par quatre parties instrumentales.

Le concours devra être terminé le 30 fructidor. Pour concourir, il faut être français, ou naturalisé, et n'avoir pas plus de trente ans. Celui qui remporte le prix est envoyé à Rome aux frais de l'Etat, pour y jouir pendant cinq ans de la pension et des avantages d'eleve de l'école française des beaux-arts.

Le secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut national,

JOACHIM LEBRETON.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

Liste des membres de son conseil d'administration, complétée dans sa séance du 26 thermidor dernier.

MM. Chaptal, président; Frochot et Guyton-Morveau, vice présidens; Dégérando (1), secrétaire, rue du Bacq, n° 558; Costar jeune, et Matthieu Montmorency, vice-secrétaires; Delaroche, trésorier, rue Neuve-des Petits-Champs, vis-à-vis le Trésor public.

Commission des fonds.

MM. Brillat-Savarin, rue du Mont-Blanc, n° 4; Duquesnoy, maire du 10e arrondissement; Davilliers, boulevart Montmartre, n° 541; Duvidal, rue Neuve du Luxembourg, n° 156; Pétit, rue Baillet, n° 50; Recamier aîné, rue du Mont-Blanc, n° 4; Rouillé (de l'Etang), place de la Concorde, n° 3; Savoie-Rollin, rue des Capucines, n° 118; Sers, rue des Saints-Peres, n° 1232.

Arts mécaniques.

MM. Baillet, rue de l'Université, n° 293; Breguet, horloger, quai de l'Horloge; Bardel, rue Meslee, n° 85, au Marais; Conté, rue des Bons-Enfans, n° 1304; Molard, rue et Abbaye Saint-Martin; Perrier, de l'Institut, rue Belle-Chasse, n° 222; Pernou (Camille), rue Basse-du-Rempart, n° 378; Prony, rue de Grenelle, n° 1456, fauxbourg Saint-Germain, Ternaux aîné, place des Victoires, n° 18.

Arts chimiques.

MM. Berthollet, sénateur, rue d'Enfer, n° 153; Bosc, rue Saint-Dominique, hôtel de Rome; Collet-Descotils, rue de Lille, n° 530; Fourcroy, au Muséum d'histoire naturelle; Guyton-Morveau, rue de Lille, n° 504; Mérimée, rue Saint-Dominique-d'Enfer, n° 739; Perrier (Scipion), place Vendôme, n° 101; Thenard, professeur de chimie au collége de France; Vauquelin, rue de Seine, près le Jardin des Plantes.

---

(1) L'extrait de son dernier ouvrage ayant pour titre: *Histoire comparée des systêmes de philosophie, relativement aux principes des connaissances humaines*, se trouve dans notre journal du 7 thermidor dernier.

Agriculture.

MM. Cuvier, professeur au collège de France, secrétaire-perpétuel de la première classe de l'Institut; Chassiron, rue du Cherche-Midi, n° 295; Cels, plaine Monrouge; François (de Neufchâteau, rue de Tournon, n° 1135; Gilet-Laumont, rue de l'Université, n° 293; Husard, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arcs, n° 11; Richard Dubigny, rue des Jeûneurs, n° 25; Swediaur, médecin, rue Jacob, n° 39; Silvestre, au ministère de l'intérieur; Tessier, rue de l'Oratoire, hôtel d'Angevilliers; Yvart, à Maisons, près Charenton.

Arts économiques.

MM. Bouriat, pharmacien, rue du Bacq; Cadet-Devaux, rue de la Liberté (Odéon), n° 101; Decandolle, boulevart Montmartre, n° 26; Delessert (Benjamin), rue Coq-héron, n° 58; Lasteyrie, rue de la Planche, n° 537; Montgolfier, rue des Juifs, n° 18, au Marais; Parmentier, rue Saint-Maur-Saint-Germain, n° 1243; Pastoret, place de la Concorde, n° 3; Pictet, tribun, rue Basse-du-Rempart, n° 358.

Commerce.

MM. Arnould aîné, rue Helvétius, n° 679; Arnould jeune, *idem*; Bertrand, au ministere de l'intérieur; Coquebert-Montbret, rue Saint-Dominique, n° 177; Dupont (de Nemours), rue Montholon, n° 300, faubourg Poissonniere; Freville, rue Caumartin, n° 34; Journu-Aubert, rue des Saints-Peres, n° 1232; Magnien, rue Montmartre, hôtel des Douanes; Regnault (de Saint-Jean-d'Angely,) rue du Mont-Blanc, n° 421.

Censeurs.

MM. Duvidal, tribun; et Gau, conseiller d'état.

Agens de la Société.

M. Guillard, rue du Bacq, hôtel de Boulogne.

SCIENCES. — MÉDECINE.

Essai sur les propriétés médicales des plantes, comparées avec les formes extérieures et leur classification naturelle; par A. P. Decandolle, docteur en médecine, etc. (1)

L'ouvrage que nous annonçons est une des theses les plus remarquables que l'École de Médecine de Paris ait vu soutenir depuis son établissement.

Voici les problêmes que l'auteur semble s'être proposés de résoudre :

« L'analogie des formes entre les végétaux est-elle » d'accord avec leurs propriétés? *ou bien* la classification naturelle des végétaux peut-elle diriger » le médecin dans l'emploi de ces substances? »

La premiere de ces questions traitée avec avantage pour l'affirmative, d'abord par Camérarius et ensuite par le celebre Linnœus, avait été combattue par Gleditsch, Vogel, Cullen et plusieurs autres médecins célebres. La seconde proposition avait été aussi le sujet d'un mémoire de M. Dejussieu, mais il restait encore dans l'une et l'autre de ces theses beaucoup d'anomalies difficiles à expliquer, et sur lesquelles M. Decandolle, botaniste déjà très-distingué et connu par plusieurs ouvrages (2), s'est principalement efforcé d'appeler une nouvelle discussion.

Ce sujet important de matiere médicale exigeait pour être traité de nouveau une étude approfondie de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie et de la médecine proprement dite; aussi a-t-il offert à son auteur la plus belle occasion de développer et de faire admirer l'étendue et la diversité de ses connaissances.

L'auteur avance d'abord que la propriété d'un médicament dépend essentiellement ou de la composition chimique, ou de sa structure physique; or ces deux causes agissantes sont évidemment le résultat de l'organisation. En effet, deux plantes différentes, comme l'ortie et le fenouil, qui croissent dans le même lieu, dans des circonstances absolument semblables, fournissent des sucs, des parties absolument différentes. Beaucoup d'autres exemples viennent à l'appui de cette théorie; mais l'observation prouve bien mieux encore cette assertion. Ne voyons-nous pas tous les jours certains animaux ne pouvoir tirer leur nourriture que des plantes d'un même genre? Les insectes nous en offrent des exemples sans nombre : celui qui nous donne la soie vit indifféremment sur toutes les especes du genre mûrier, le blanc, le rouge, le noir, l'indien, le tartare, etc., et jamais sur d'autres arbres. Il en est de même des végétaux parasites dont les uns attaquent spécialement les rosiers, les cistes, les chanvres, les trèfles, les genévriers; et l'expérience elle-même ne nous apprend-elle pas que les huit ou dix especes de quinquina, les rhubarbes, les pavots, les euphorbes jouissent toutes des mêmes propriétés?

Il est cependant des anomalies très-remarquables dans le regne végétal, et, comme le dit l'auteur, la dangereuse ciguë est à côté de l'utile carotte, la douce patate touche l'âcre jalap, l'amere coloquinte trompe l'œil par sa ressemblance avec le melon, la pomme-de-terre se trouve classée au milieu des poisons, l'ivraie parmi les céréales, et l'arbre le plus voisin du cerisier fournit le poison le plus actif du regne végétal.

Pour expliquer ces anomalies, M. Decandolle établit certaines règles qui doivent diriger dans cette comparaison, et il cherche en quoi elle a pu être fautive. Ainsi, il avance d'abord que la classification a pu induire en erreur. Les êtres de la nature, tels que nous les connaissons au moins, ne forment pas une série continue; ils ont bien entre eux plus ou moins de rapports, ce sont ces rapports que nous avons étudiés pour les grouper. Il faut donc, ainsi que Linneus l'avait conçu, reconnaître dans une méthode naturelle, une sorte de carte géographique, dans laquelle on distingue non-seulement de grands continens divisés par des empires, des provinces, mais encore des îles, des presqu'îles plus ou moins distantes, séparés par des mers, des fleuves, des rivieres. L'auteur développe beaucoup cette idée, pour en conclure que, dans plusieurs cas qu'il expose, les anomalies s'expliquent par la distance réelle, mais non consignée dans les ouvrages de botanique entre les especes d'un genre ou le genre d'une famille.

M. Decandolle passe ensuite à la comparaison des organes, aux circonstances dans lesquelles les végétaux se trouvent au moment où on les emploie à leur composition chimique, au mode d'extraction de leurs sucs, enfin à la maniere d'agir de ces médicamens; et il prouve par un grand nombre d'exemple, que presque toutes les anomalies s'expliquent, tantôt par une fausse comparaison entre les organes de plantes analogues, tantôt par l'état accidentel et non permanent où se trouvent des végétaux analogues à l'époque où l'on a coutume de les employer. Ici, il attribue l'anomalie à des mélanges inégaux des divers principes chimiques réellement communs à toutes les plantes analogues; là à ce qu'on met trop d'importance à des différences purement accidentelles, ou parce qu'on n'examine pas comparativement le mode d'application des médicamens sur le corps humain.

Toutes ces idées sont présentées de la maniere la plus claire et la plus lumineuse, et appuyées d'un grand nombre de faits dont la plupart offrent des apperçus tout-à-fait nouveaux. Ainsi, par exemple, on confond quelquefois la tige d'une plante avec la bulbe d'une autre plante; on dit : les tiges du palmier donnent de la fécule, comme les bulbes de plusieurs liliacées; l'oignon de scille est purgatif, comme les tiges de l'aloës. Quelles anomalies! Ecoutons M. Decandolle expliquer ces faits : « On distingue trois parties dans les bulbes; les radicales, qui sortent en-dessous, et qui en sont les vrais racines; les écailles ou tuniques, qui l'entourent en dessous, et qui sont des feuilles avortées; un plateau, ordinairement plane et orbiculaire, qui, selon moi, est la tige de la plante. Je fonde cette opinion 1° sur ce que ce plateau porte les feuilles d'un côté et les racines de l'autre; 2° sur ce qu'il s'alonge par la culture, de maniere à prendre l'apparence d'une tige; 3° sur ce que des especes d'un même genre, comme certains ails, certains anthéries offrent les uns un plateau, d'autres une souche plus ou moins allongée; 4° sur ce que parmi les liliacés nous ne voyons de bulbes que parmi les plantes sans tiges et réciproquement; 5° sur ce que certaines graminées présentent accidentellement la formation d'une bulbe due à la même cause; 6° enfin, sur ce que, si les bulbes n'étaient pas des tiges rabougries, on verrait les jeunes caieux tendre, non à monter, mais à descendre comme les véritables racines, etc. »

On jugera, j'espere, par ce peu de détails, de la nature de cette dissertation, qui intéresse également et les naturalistes et les médecins. Les faits y sont accumulés, serrés et expliqués les uns par les autres, de maniere à obtenir un certain nombre de principes que l'auteur a appliqués ensuite dans la seconde partie de son ouvrage, à l'examen des propriétés générales de chaque famille des végétaux.

C. Duméril, *professeur à l'École de médecine de Paris.*

(1) Un petit volume in-4° de 150 pages.

A Paris, chez Méquignon, rue de l'École de Médecine.

(2) M. Decandolle est auteur de l'Histoire des Plantes grasses, de l'Astragalogie, de l'Histoire des Liliacées, et d'un grand nombre de Mémoires de botanique et de physiologie des végétaux.

LIBRAIRIE.

Joseph Molini, négociant et libraire à Florence, ayant résolu de quitter le commerce, vient de céder à son fils Joseph Molini, une partie de ses propriétés, pour les porter dans la nouvelle société qu'il a formée avec M. Joseph Landi, et un autre capitaliste sous la dénomination de Molini, Landi et compagnie.

Molini, père, a vendu à ladite société tout le reste des livres de fonds et d'assortiment, ainsi que les marchandises qui formaient l'objet de son commerce.

La société a acquis aussi tous les livres de fonds et d'assortiment de la ci devant société littéraire de Pise, ainsi que l'usage des presses et des caracteres de sa célebre imprimerie, et se charge de la continuation des ouvrages qu'elle a entrepris. La superbe édition du Dante in-folio, va bientôt paraître, et sera bientôt suivie de Petrarque, Arioste et Tasso, tous avec les portraits gravés par le célebre Morghen.

La société s'offre aux étrangers pour l'exécution de leurs commissions quelconques, tant en livres et en tout autre objet, ou manufactures d'Italie.

LIVRES DIVERS.

Code des Médecins et des Pharmaciens, ou Recueil des lois et actes du Gouvernement relatifs à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, avec les discours, rapports et opinions prononcés au corps-législatif et au tribunat.

Prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. 40 c. franc de port.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carrouzel, maintenant rue Saint-Honoré, hôtel de Boulogne, n° 75.

Le Prisonnier en Espagne, ou Coup-d'œil philosophique et sentimental sur les provinces de Catalogne et de Grenade, par N. Massias, ambassadeur de France à Carlsruhe. Seconde édition.

Prix, 4 fr., et 4 fr. 72 c. franc de port.

Le même, pap. vélin, 6 fr., et 6 fr. 72 c., franc de port.

A Paris, chez Levrault, Schoell et compagnie, libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault.

Mémoires secrets sur la Russie, et particulièrement sur la fin du regne de Catherine II et le commencement de celui de Paul Ier, formant un tableau des mœurs de Pétersbourg à la fin du 18e siècle; nouvelle édition, corrigée, (des deux premiers volumes), augmentée d'un troisieme et quatrieme, contenant nombre d'anecdotes et faits historiques sur la guerre de Perse, la marche des armées russes contre la France, la disgrace et la mort de Sowarow, les opérations de finances de Paul Ier, sa vie domestique et sa fin tragique; suivis de pieces justificatives, parmi lesquelles se trouve la constitution pour la famille impériale, et le précis historique de la déportation et de l'exil de l'auteur (M. Masson); 4 vol. in-8°.

Prix, 16 fr., et 21 fr., franc de port.

A Paris, chez Levrault, Schoell et compagnie, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault.

On peut prendre les 3e et 4e vol. séparément.

Le Newton de la Jeunesse, ou Dialogues instructifs entre un pere et ses enfans sur la physique, l'astronomie et la chimie; traduction de l'anglais par T. P. Bertin; 3 vol. in 8° ornés de 5 planches.

Prix, 3 fr., et 4 fr. pour les départemens.

A Paris, chez l'éditeur, et chez les libraires Debray, Billois, Mongie, Marchand, Goupil et Pigoreau.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Alceste, suivie de la Dansomanie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Adélaïde du Guesclin.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda. — Lundi, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. Marmontel, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 10e repris. de Tippoo Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes. — Cette piece attirant la foule, les personnes qui voudraient être placées avantageusement sont invitées à s'y rendre de bonne-heure.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Azémia ou les Sauvages, le Tableau parlant, et Bombarde, parodie des Bardes.

Théâtre de la Cité. Démocrite, et la Servante maîtresse.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont affranchis.*

N° 333. *Mardi, 3 fructidor an 12 de la République* (21 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

AFRIQUE.

Alger, le 10 juillet (21 *messidor.*)

UNE frégate anglaise vient de mouiller dans ce port. On ne lui a pas fait le salut d'usage. Elle portait un agent de l'amiral Nelson. C'est la troisième démarche humiliante que les Anglais font auprès du dey.

Lors de la première, Nelson vint mouiller devant Alger avec treize vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de frégates; il fit de grandes menaces pour obtenir la réintégration de l'agent anglais, chassé quelques mois auparavant: la restitution de cinq navires confisqués, la liberté des équipages, des esclaves anglais, maltais et napolitains, une indemnité pour les pertes que la marine d'Alger avait fait éprouver aux Anglais, enfin des excuses de la part du dey pour les traitemens que les agens et les sujets britanniques avaient éprouvés. Le dey refusa tout, et ne répondit que la mèche allumée.

Un mois après, une négociation eut lieu. Les Anglais consentaient à ce que leur agent ne revînt pas à Alger, et demandaient la liberté des esclaves anglais, maltais et napolitains. Ils n'obtinrent qu'un refus.

La frégate qui vient de mouiller en dernier lieu, bornait encore ses demandes, et ne sollicitait plus que des vivres, et la liberté des esclaves anglais. Elle a encore été refusée.

Le dey exige 180,000 piastres de dédommagement pour un chargement pris il y a cinq ans; il ne veut pas recevoir l'ancien agent anglais, et il en demande un autre. Ainsi, les Anglais exigent vainement des excuses, des dédommagemens, la liberté des esclaves, etc.; et c'est le dey qui donne la loi.

Depuis qu'Alger existe, aucune des plus petites puissances de l'Europe ne s'est soumise à des démarches aussi déshonorantes.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, le 15 juillet (26 *messidor.*)

Le pacha de Janina se plaint de ce que les Sulliotes, réfugiés à Corfou et protégés par les Russes, se sont joints aux insurgés de Paramithia et de Margariti. Le bey qui réside à Preveza a aussi porté ses plaintes au consul-général russe, dont il n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Le pacha et le bey savent fort bien qu'on a envoyé d'ici des munitions de guerre et du blé de Turquie aux insurgés. Le major Christaki est allé à Lestimo, à l'extrémité sud de l'île, où se tiennent les Sulliotes. On dit qu'il part demain pour la Parga, avec une partie des Albanais enrôlés par Benaki. Le pacha montre une grande sécurité, et prétend qu'il est prêt à recevoir les Russes s'ils veulent venir chez lui. Il pense qu'ils veulent faire une guerre de religion en armant les Grecs contre les Turcs. Deux frégates turques sont parties ce matin pour le Levant. On croit qu'elles croiseront pour observer tout ce qui se passe du côté de la Parga, de Preveza, etc. Capitan-bey attend un vaisseau de 74 et une frégate. Son escadre sera composée de sept voiles. Il est probable qu'il ne tardera pas à aller à la rencontre du capitan-pacha, qui est attendu dans la Morée, dont il doit visiter tous les ports.

ITALIE.

Trieste, le 24 juillet (5 *therm dor.*)

On vient d'arrêter ici trois embaucheurs anglais qui travaillaient pour le compte de l'Angleterre, et qui avaient déjà débauché 300 soldats autrichiens. On a aussi arrêté une corvette sur laquelle étaient trente militaires enlevés par les mêmes agens. M. Gardner dirige cet embauchage; il a des agens à Padoue et à Vicence. C'est ainsi que les Anglais remplissent les devoirs de l'hospitalité dans les ports où on veut bien les admettre.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 10 août (22 *thermidor.*)

La consulta-d'état, par un arrêté du 23 juillet, a donné aux tribunaux constitutionnels d'appel de l'Olona, de l'Agogna, du Haut-Pô, et à la section d'appel du Lario, les pouvoirs accordés par la loi au ci-devant tribunal criminel spécial, qui embrassait toute cette juridiction.

Un autre arrêté de la consulta proroge de quatre mois la disposition de son arrêté du 1er mars, qui ôte le recours en cassation aux personnes que les tribunaux criminels spéciaux ont condamnées à mort à l'unanimité des suffrages.

Le ministre des finances a publié un réglement approuvé par le vice-président, sur l'organisation, la solde et les fonctions des gardes dépendans de son ministere.

Il est établi des bureaux de déclaration de ventes dans les lieux de marché de grains.

Le patrimoine de tout bénéfice ecclésiastique vacant par mort ou démission est, d'après un arrêté du 30 juin, nécessairement dévolu à l'administration curatrice des délégués du ministère du culte.

Le citoyen Leroy est nommé professeur à l'école spéciale vétérinaire de Modene, et le cit. Placci juge au tribunal d'appel du Reno.

On a publié un réglement étendu sur la fabrication, le contrôle et la vente des armes de commerce de la manufacture nationale de Brescia.

Un arrêté du vice-président, en date du 23 juillet, ordonne la formation d'un bataillon de vétérans, composé de 468 hommes.

Une autre arrêté, en date du 26 juillet, porte qu'il sera entretenu à Rome douze artistes pensionnaires pour étudier les arts du dessin. L'arrêté regle le mode d'admission.

Les tribunaux criminels spéciaux encore existans, et ceux qui leur ont été subrogés, sont confirmés dans leurs pouvoirs jusqu'à l'époque de la convocation du corps-législatif.

On vient de publier de nouvelles dispositions réglementaires sur les douanes et droits d'entrée.

Le grand-juge, ministre de la justice, a fait entrer en fonctions, le 1er de ce mois, les tribunaux établis par la consulta-d'état, après avoir nommé les juges qui les composent.

La fête qui devait avoir lieu le 16 août pour célébrer l'avénement de NAPOLÉON BONAPARTE au trône impérial, a été remise à un terme plus éloigné, afin de la rendre plus digne de son objet.

Le grand-juge, ministre de la justice, et les ministres de l'intérieur et du culte, ont publié le compte des dépenses de leur administration pendant le cours de l'année 1803, et de l'emploi des fonds mis à leur disposition.

Le ministere du grand-juge a dépensé 1,541,000 livres; le ministere de l'intérieur, 14,494,009 liv. 5 s. 7 d.; le ministe du culte 211,851 liv. 13 s. — Ces dépenses sont égales aux crédits ouverts, et les sommes sont en argent de Milan.

ALLEMAGNE.

RATISBONNE.

Septieme continuation du Protocole du collége des Princes. — Seance du 2 mars 1804 (11 *ventose.*)

AUTRICHE, *Præmissis curialibus.*

Annonce la légitimation de M. le baron Egide-Joseph-Charles de Faumberg, en qualité de ministre chargé du vote du duc d'Aremberg.

La légation de Bremen ayant manifesté le desir d'émettre un vote supplémentaire, on ouvre de nouveau le protocole pour qu'il puisse y être porté, de même que les déclarations ultérieures qui pourraient encore être faites.

BREMEN, *cum cæteris votis.*

S. M. le roi de la Grande-Bretagne et électeur de Brunswick-Lunebourg. (Voyez la note de Brunswick-Lunebourg au protocole du collége électoral, séance du 20 janvier, 30 pluviose.)

AREMBERG.

Le ministre du duc d'Aremberg remercie le directoire de l'annonce de sa légitimation, et se recommande en sa nouvelle qualité à la bienveillance amicale et à la confiance de ses collègues. Quant aux voix viriles nouvellement demandées, et aux différentes propositions conciliatoires qui ont été faites, il se réserve de s'expliquer ultérieurement et aussitôt possible.

SALM-SALM.

Se réserve l'ouverture de protocole pour la même explication.

LEICHTENSTEIN, *idem.*

HENNÉBERG.

Se réserve encore l'ouverture du protocole.

COMTES DE WETTERAVIE.

En se référant au vote émis le 2 et 9 décembre 1803, et au vœu qui y est exprimé, qu'il soit répondu favorablement à l'attente du Chef suprême, relativement à la maison archiducale d'Autriche, de même qu'à toute autre demande duement qualifiée d'autres Etats d'Empire, la curie des comtes d'Empire de la Wetteravie révere les principes patriotiques relatifs à la consolidation d'une confiance générale dans l'Empire, de son bien-être et de la vigueur de sa constitution qui en dépendent, sur lesquels se fondent plusieurs excellens votes, et qu'ils envisagent en partie comme le dernier but d'une tentative ultérieure de conciliation. On croit de ce côté-ci qu'une pareille tentative pourrait être faite de la maniere la plus sûre et la plus prompte par une députation de ministres comitiaux constitutionnellement organisée, ou à son défaut par des conférences directes et confidentielles.

COMTES DE FRANCONIE. *Suo loco et ordine.*

En renouvellant l'empressement de consentir à la concession des voix proposées pour les comtes catholiques de Franconie et de Westphalie, exprimé dans le vote des comtes de Franconie et de Westphalie, du 11 mars 1803, on se joint aux comtes de Wetteravie.

DIRECTOIRE.

Ne manquera pas de proposer sous peu sur cet objet important de délibération, ce qui sera ultérieurement nécessaire. — *Quibus discessum.*

Cassel, le 31 juillet (12 *thermidor.*)

M. Bignon, ministre plénipotentiaire de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, a remis hier ses lettres de créance dans une audience solennelle que S. A. S. l'électeur de Hesse lui a donnée au château de Wilhelmshohe. Le baron de Waitz, ministre d'état, chargé du département des affaires étrangeres, est venu prendre M. Bignon à l'hôtel de la légation de France dans une voiture atelée de six chevaux, et accompagné du cortege d'usage. Il l'a conduit au château où la réception s'est faite. Sur la route du ministre français, les honneurs militaires lui ont été rendus et les tambours ont battu aux champs. Il a été reçu au péristile du Palais par le maréchal du Palais et les chambellans. Les gardes-du-corps ont présenté les armes à son passage dans les appartemens où il a trouvé réunis les ministres, le gouverneur de Cassel et d'autres personnes de distinction. Après l'audience qui a eu lieu dans l'appartement de S. A. S., le ministre français a dîné avec l'électeur, et a été placé à sa droite. Il n'y avait aucunes dames à dîner. Tous les détails de cette réception ont été conformes à ce que prescrit l'étiquette de réception des ministres les plus distingués.

INTÉRIEUR.

Toulouse, le 24 thermidor.

Les longues pluies, si peu ordinaires dans cette saison, qui nous ont tant contrarié pour la conservation de nos grains et de nos pailles en gerbes, semblent avoir été une source d'abondance pour le maïs, objet de culture très-intéressant pour ce pays; cependant l'excès de l'humidité a fait croître les tiges outre mesure, aux dépens des épis. Des cultivateurs à longue expérience croient qu'il serait très-intéressant cette année d'ételler la plante, c'est-à-dire enlever l'espanicule (vulgairement couper les crêtes) beaucoup plutôt que dans les années ordinaires, ils ont éprouvé qu'en pareille circonstance le maïs a besoin d'être bientôt arrêté, afin que la seve qui aurait continué de s'emparer, tourne plutôt et plus vite au seul profit des épis. La plupart des ménagers entendus ont commencé chez eux cette opération: ils pensent qu'elle ne peut être retardée au-delà de ce mois sans préjudice.

Draguignan, le 22 thermidor.

Nous avons essuyé, le 15 de ce mois, un orage qui a versé des torrens d'eau dans quelques minutes. Il a commencé au sud-ouest de notre territoire, et s'est étendu au nord-ouest sur celui des communes voisines; mais c'est sur celle-ci qu'il a fondu avec le plus de violence. Les terres soutenues en terrasses ont été emportées avec les murs d'appui dans divers endroits. Tout ce qui s'est trouvé sur le passage des eaux a été entraîné; les ponts ont été dégradés, des pierres énormes déplacées, et plusieurs parties de la plaine couvertes de gravier.

Colmar, le 17 thermidor.

Le 14 du courant, il est tombé une telle quantité de pluie dans les environs de Porentruy, que les débordemens simultanés du Creugenat et de la rivière d'Halle ont inondé toute la partie basse de Porentruy, qui s'est trouvée séparée de l'autre par l'impossibilité de communication. Le Creugenat est un souterrain au pied d'une montagne qui, suivant l'opinion la mieux fondée, communique avec le Doubs, lorsqu'il s'élève à une certaine hauteur. Un pont de pierres de deux arches, un autre en bois, et un canal de meûnier ont été enlevés. Les communes qui ont éprouvé le plus de dommage, sont Rocourt, Grandfontaine, Cheveney, Coutedoux et Porentruy; dans les trois premieres, plusieurs habitans ont perdu la totalité de leurs effets et instrumens aratoires. La rapidité des eaux a non-seulement emporté les fruits et denrées, mais enlevé les terres.

Paris, le 30 thermidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 21 messidor an 12, sur la demande de Jean et Antoine Payraud et autres intéressés, en déclaration d'absence de Louis Rayneau, habitant ci-devant à la commune de l'Aiguillon;

Le tribunal de premiere instance séant à Fontenay, département de la Vendée, a ordonné qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à une enquête pour constater l'absence de Louis Rayneau, qui n'a point donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans.

Sur la demande de Marguerite Verdié, femme de Guillaume Tauran, cultivateur, et autres intéressées,

Le tribunal de premiere instance séant à Figeac, département du Lot, a ordonné qu'en vertu des articles CXV et CXVI du Code civil, il serait fait, contradictoirement avec le procureur impérial, une enquête pour constater l'absence de Pierre Verdié, parti dans le courant de l'an 2 pour le service des armées de la République.

Sur la requête de Jacques Tinet, demeurant à Listroff, et Anne Zippe sa femme, demandeurs en déclaration d'absence de Mathias Matendre, parti pour la Hongrie il y a environ quarante ans, et qui depuis ce tems n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Thionville, département de la Moselle, a rendu le 22 germinal an 12, un jugement qui ordonne qu'il sera procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'enquête sur l'absence dudit Mathias Matendre. Le président du tribunal a été commis pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 1er fructidor an 11, sur la requête de Jeanne-Marie Delille, veuve Marc Boisgontier, tutrice de l'enfant issu de leur mariage, expositive que Louis Boisgontier, oncle de son fils, est absent depuis plus de six ans, sans nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, à l'enquête sur l'absence dudit Louis Boisgontier.

Le sieur Lechevallier, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

Sur la demande du sieur Ansault, le tribunal de premiere instance de Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné, par jugement du 24 pluviose an 12, que l'exposant prouverait, par témoins, l'absence de Jean-Paul Ansault, dit Duverger, son frere, qui, depuis trente ans, n'a, dit-on, donné aucune nouvelle,

Le tribunal s'est réservé de statuer sur l'enquête, ainsi qu'il appartiendra.

Par jugement du 7 vendemiaire an 12, sur la requête présentée par Pierre Burel, François Burel et autres intéressés,

Le tribunal de premiere instance séant à Montfort, département d'Ille-et-Villaine, a ordonné que contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant le sieur Turin, juge à ces fins délégué, il serait fait une enquête à l'effet de constater l'absence de Jean Burel, parti depuis plus de sept ans pour les armées de la République, sans qu'il ait donné de ses nouvelles.

Par jugement du 19 prairial an 12, sur la demande de Pierre et Bernard Clotes, et autres intéressés, expositive que Barthelemy Clotes, leur pere, est absent depuis 25 ans, et qu'il n'a point donné de ses nouvelles depuis cette époque,

Le tribunal de premiere instance, séant à Limoux, département de l'Aude, a ordonné que contradictoirement avec le procureur impérial il serait faite une enquête, pour constater ladite absence.

Par jugement du 13 messidor an 12, vu la demande d'Augustin Breton, marchand fayencier, et de Marie Pesneau sa femme, en déclaration d'absence de Louis Pesneau, leur frere et beau frere, absent depuis 13 ans, sans nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Issoudun, département de l'Indre, a ordonné l'enquête, contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis Pesneau.

Par jugement du 25 prairial an 12, vu la demande de Jeanne Labatut, femme de Jean Mirq, taillandier à Limoux; Anne Labatut, sa sœur mineure; et Guillaumé Maury son curateur, domicilié à Alet, en déclaration d'absence de Bernard Labatut leur frere, disparu de son domicile depuis envion sept ans,

Le tribunal de premiere instance, séant à Limoux, 4e arrondissement du département de l'Aude, a ordonné qu'il sera procédé, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, et Jean Bonnet, curateur, à une enquête pour constater l'absence de Bernard Labatut.

Par jugement du 6 messidor an 12, sur la requête de Catherine Aurianne, habitante de Prechac, et Marianne Aurianne, épouse de Frix Pellerigue, cultivateur, de lui autorisée, demeurante à Roquelaure, expositive que Philippe Aurianne, a quitté cette commune il y a environ dix-huit ans, pour passer aux îles, et que depuis cette époque on n'a plus eu de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Auch, département du Gers, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoire avec le procureur impérial, pour consater l'absence de Philippe Aurianne.

Sur la demande de Jean Roussel et Placide Cadart sa femme, duement autorisée, Félicité Cadart, fille majeure, et autres intéressés,

Le tribunal de premiere instance séant à Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, a rendu un jugement le 23 messidor an 12, qui ordonne qu'il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, et pardevant le président, une enquête pour constater l'absence d'Alexandre Albert Cadart qui depuis plusieurs années a disparu de son domicile sans donner de ses nouvelles.

INDUSTRIE NATIONALE.

Rapport fait à la Société d'encouragement, par MM. Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), Prony, Conté, Molard, et Chassiron, rapporteur, commissaires nommés pour l'examen de la machine à secours contre les incendies, de M. Tréchard, et des expériences qui en ont été faites en leur présence.

Pour juger de l'utilité d'une invention dans les arts, il faut connaître les vues et le but que s'est proposés l'inventeur; il est facile alors d'apprécier les moyens employés et leurs résultats.

M. Tréchard a voulu résoudre les deux problêmes suivans:

1°. Trouver le moyen simple, sûr, facile et peu dispendieux, d'introduire un ou plusieurs hommes dans une maison où est le feu, et à tel étage que les circonstances peuvent exiger.

2°. Donner un moyen également simple, facile et prompt, de sauver les individus logés dans une maison où est le feu, même les malades, les femmes, les enfans, et d'enlever les papiers, les bijoux et effets précieux.

Pour parvenir à la solution de ce double problême, M. Tréchard emploie deux appareils différens, mais qui concourent au même but: l'un qui reste fixé à la maison qu'on veut sauver, le second qui s'y transporte facilement, au moment même de l'incendie.

1°. Pour introduire à toute hauteur dans la maison menacée par le feu un ou plusieurs individus, il faut que l'appareil suivant y ait été placé d'avance.

Au haut du mur, sous la corniche, on scelle une forte tige de fer, saillante, de 66 millimetres, portant à son extrémité une poulie semblable à celle des réverberes.

Au-dessous de cette poulie, à 12 centimetres, on place un fort piton dont l'ouverture est ovale, et se présente verticalement dans la ligne d'aplomb de la poulie.

Dans le bas de la maison on scelle, dans la même ligne d'aplomb, à 4 ou 5 metres du pavé (afin qu'on ne puisse y parvenir sans échelle), une boîte en fer, plus simple que celle des réverberes, portant en-dedans un crochet et fermant à clef.

Enfin, près du pavé, on scelle un piton.

Voici l'usage de cet appareil, qui doit toujours être placé à un pied (33 centimetres) de distance de la ligne des croisées.

Au crochet de la boîte en fer, on fixe par un bout une corde de laiton, dont l'autre extrémité est passée dans la poulie du haut, et reste suspendue en l'air par une boule en fonte, du poids d'un kilogramme. Cette boule sert de contrepoids quand l'appareil est en repos, et de bascule quand il agit; il reste fixé à demeure au mur extérieur des maisons.

Veut-on s'en servir?

On parvient avec l'échelle, dont il va être parlé, à la boîte en fer; on décroche la corde de laiton, on y attache une corde de 15 à 18 centimetres de circonférence, on la file à la main; le contrepoids fait bascule, entraîne le fil de laiton, puis la corde qui va passer dans la gorge de la poulie; on amene la corde jusqu'à terre.

Quand on la tient par les deux bouts, on attache à l'un d'eux l'échelle en corde qu'il faut décrire.

Cette échelle est composée de deux montans en corde, de rouleaux en bois de frêne formant échelons, à l'extrémité desquels sont des rondelles de bois, afin de lui donner un écart suffisant du mur pour poser les pieds et les mains avec facilité; enfin, d'un crochet en fer très-ingenieux, et qui porte à son sommet un anneau où s'attache la corde qui sert à monter l'échelle.

Lorsqu'elle est rendue en haut, et que le crochet touche à la poulie, on lâche la corde, le crochet tombe dans l'anneau inférieur: l'échelle est suspendue. Une forte courroie l'attache par le bas au piton placé près le pavé, et l'échelle est fixée contre les murailles.

Veut-on la décrocher? On l'enleve en tirant la corde, on l'écarte du mur; on lâche la corde, le crochet alors évite l'anneau fixé dans le mur, et l'échelle descend.

On voit maintenant avec quelle facilité un ou plusieurs hommes peuvent s'introduire dans la maison où est le feu, pourvu qu'il y ait une seule ouverture non embrâsée.

Ainsi, le premier problême est résolu, et cet appareil à demeure ne coûte pas 30 fr.

Dans les villes où les maisons sont très-basses, une simple perche peut servir à poser l'échelle en corde.

Passons au second problême à résoudre, celui de sauver les individus et les effets précieux.

Voici l'appareil qu'il exige:

1°. Une nacelle en osier, en forme de caisse de berline sans impériale, et sans autre ouverture latérale qu'une seule du côté de la croisée de la maison.

2°. Une poulie montée sur un chevalet en fer, armé à l'autre bout d'un sergent qui sert à la fixer à toutes croisées.

3°. Une barre de bois de frêne avec une chaîne et une vis de rappel; on la place en travers de toute ouverture. La chaîne et la vis fixent encore plus solidement la poulie et le sergent.

4° Enfin, des cordes ordinaires.

Le tout est porté sur un petit chariot à deux roues; quatre traverses de bois forment le train qui porte la nacelle. La traverse de derriere se place et s'enleve à volonté pour poser la nacelle; à la traverse de devant tient un petit timon pour conduire le chariot. Dans la nacelle se placent le sergent, la barre, les cordes, etc.

Les deux ridelles, de deux mètres de longueur chacune, détachées et aboutées l'une à l'autre, forment l'échelle pour atteindre la boîte du premier appareil.

Le tout peut être traîné par un enfant de douze ans, et passer par-tout où deux hommes de front peuvent aller.

La nacelle a sept décimètres (vingt-sept pouces) de largeur.

Tel est le second appareil que nous avions à décrire.

Voici sa manœuvre et son utilité.

Supposons d'abord qu'un ou plusieurs hommes soient parvenus par l'échelle de cordes dans la maison où est le feu ; ils portent avec eux une ligne de cordes roulée et attachée derriere eux par une ceinture de cuir. Parvenus à la croisée, qu'ils ont choisie pour les secours, ils jettent la pelotte de cordes en bas, gardent un des bouts à la main ; à l'instant ceux qui sont dans la rue attachent à la corde, la poulie, le sergent, le cable qui doit enlever la nacelle ; les hommes placés en haut retirent la corde ; ceux placés en bas la dirigent comme un *hauban*, afin d'empêcher que la poulie ne soit arrêtée dans sa marche. Le tout parvenu à la croisée est mis en place ; la corde passée dans la poulie et le bout jeté en bas.

Pendant cette manœuvre, on a passé l'autre bout de la corde dans la poulie du renvoi placée dans le milieu de la nacelle, afin qu'elle soit toujours horizontale, quelle que soit la direction de la corde tirante.

On enleve rapidement la nacelle, en ayant soin de se tenir de l'autre côté de la rue *ou cour*, de maniere que la corde forme la diagonale d'un parallélogramme dont les maisons seraient les côtés, afin d'éviter que la flamme puisse atteindre la nacelle ou les cordes.

La nacelle va s'appliquer contre la croisée où est le sergent, et y présente son ouverture latérale : les hommes, les femmes, les enfans, les malades y sont placés sans voir la flamme, sans voir la profondeur où ils descendent, sans éprouver le moindre saisissement.

Dans l'expérience faite rue de Tournon, plusieurs des locataires, plusieurs femmes se sont placés dans la nacelle par simple curiosité, et n'ont pas témoigné la plus légere inquiétude.

Tels sont, messieurs, les différens appareils de la machine à incendie de M. Tréchard ; voici le résultat et les effets :

Dans onze minutes, le chariot est arrivé au pied de la maison, rue de Tournon ; l'échelle en corde a été dressée ; les hommes introduits au cinquieme étage ; l'appareil fixé à la croisée ; la nacelle montée et deux hommes descendus.

Il faut observer que les hommes qui manœuvraient, étaient peu exercés et loin de l'habileté de nos pompiers ; on présume que ceux-ci eussent gagné quatre à cinq minutes sur les onze employées à cette manœuvre.

Dans le rapport fait à l'Institut, on voit que la même manœuvre n'a duré que six minutes.

Les manœuvres subséquentes pour élever, charger, descendre la nacelle, ont duré soixante-quinze, soixante-dix-sept et quatre-vingt secondes. Un coup de sifflet annonçait quand la nacelle était chargée et devait descendre.

Il n'y a jamais eu d'embarras ou de confusion.

Ainsi, le second problême que s'est proposé M. Tréchard, paraît résolu.

Mais, pour ne rien omettre dans ce rapport, nous devons vous dire les objections qui ont été faites à M. Tréchard, et ses réponses.

La rapidité avec laquelle la nacelle, les cordes, parcouraient l'espace de bas en haut, du haut au bas, la direction en diagonale des cordes et de la nacelle qui les éloigne de la maison où est le feu, ne laissent aucune crainte fondée que la nacelle ou les cordes puissent être atteintes quand elles sont en mouvement, même quand elles traverseraient la flamme.

Mais il n'en est pas ainsi quand la nacelle remontée reste quelques secondes fixée à la croisée pour être chargée.

Le danger fût-il imaginaire, il faut tranquilliser l'imagination dont l'inquiétude serait un second danger très-réel.

Telle est, messieurs, la seule objection qui ait été faite par quelques spectateurs ; M. Tréchard a répondu :

Que la direction en diagonale des cordes et de la nacelle les éloignait toujours de la flamme ;

Que la rapidité du mouvement ne laisserait pas le tems à la flamme d'agir ;

Qu'on pouvait sans inconvénient revêtir d'un enduit de chaux et sable le fond de la nacelle, le surplus avec une décoction d'alun ;

Qu'au reste, il croyait toutes ces précautions inutiles.

Nous avons pensé, Messieurs, qu'elles seraient suffisantes pour prévenir tout danger.

Mais une invention aussi ingénieuse qu'utile, à laquelle on ne peut pas faire d'objection, c'est celle du premier appareil placé à la maison, et servant à introduire par dehors, et à tel étage qu'on désire, les hommes destinés à porter du secours par le moyen de l'échelle en corde.

Cette seule invention mériterait à son auteur le suffrage de la Société et la reconnaissance publique.

Vos commissaires pensent unanimement que le second appareil, composé du petit chariot, de la nacelle à la barre à vis de rappel, du sergent portant poulie, offre un moyen simple, facile, prompt et sûr de sauver les hommes et les effets précieux de toute maison dont l'escalier et les étages du bas sont en feu ; que les cas où la nacelle et la corde pourraient être exposées à la flamme sont très-rares ; qu'ils peuvent être prévenus par le moyen indiqué par M. Tréchard, ou par le jeu d'une pompe dirigée contre la nacelle de bas en haut.

Deux des procédés de la manœuvre employée par l'auteur, ont paru sur-tout mériter l'attention des commissaires.

Le premier est la facilité avec laquelle, dans le premier appareil, l'échelle de corde s'éleve et va s'accrocher dans l'anneau placé au-dessous de la poulie. Cette opération, plusieurs fois répétée par diverses personnes ; par nous-mêmes, n'a jamais manqué ; elle tient à la forme ingénieuse du crochet.

Le second procédé est celui de faire parcourir à la nacelle la diagonale d'un parallélogramme dont la maison incendiée serait un des côtés, de sorte que la nacelle paraît glisser sur un plan incliné, et n'approche de la maison en feu qu'au moment où elle touche la croisée.

Nous terminerons, messieurs, ce rapport, par la série de questions qui ont été proposées pour porter des secours à des personnes retenues dans des maisons dont l'escalier est en feu ou détruit.

Presque toutes ces questions, au nombre de vingt, paraissent résolues par la machine de M. Tréchard ; une seule, celle où les fenêtres donneraient sur une cour trop étroite ou sur un canal, ne paraît pas remplie par le jeu de la nacelle ; mais l'échelle de cordes peut y suppléer, et donnerait la facilité d'établir un pont volant d'une croisée à l'autre.

Telles sont, messieurs, les observations de vos commissaires ; ils sont entrés dans les plus grands détails, afin que ce rapport puisse servir d'instruction et d'explication à ceux qui, éloignés de Paris, ne peuvent voir jouer la machine : sans cela, le rapport fait à l'Institut eût suffi pour fixer votre opinion. (1)

Les pompiers de Paris, dont le courage est aussi connu que les talens, ont déclaré dans leur rapport à MM. les préfets du département de la Seine, et de la police, que, lorsque les passages ordinaires sont interceptés par le feu, le moyen présenté par M. Tréchard est celui qui leur a paru le plus simple, le plus sûr, le plus expéditif et le moins dispendieux.

Il serait donc à désirer que chaque corps de garde de pompiers fût muni de la machine (2) de M. Tréchard, pour en constater les effets par des expériences répétées ; que l'appareil à demeure fût placé à la plupart des édifices publics, comme un exemple utile à proposer à tous les propriétaires de maisons.

C'est dans ces vues, Messieurs, que vos commissaires croyent devoir vous proposer,

1° De faire insérer ce rapport dans le Bulletin de la Société ;

2° D'en délivrer une expédition en forme à M. Tréchard, comme une marque de votre suffrage et de votre estime pour ses talens et l'emploi qu'il en fait.

Adopté en séance générale, le 7 thermidor an 12.

(1) Voyez le Moniteur du 26 prairial an 12.

(2) La machine complette pour les secours contre les incendies se vend 1,200 fr., prise chez l'auteur. L'échelle séparée, pour se sauver quand on est surpris par un incendie, coûte 2 fr. 50 centimes le pied. Cette échelle se fixe tout de suite de l'intérieur de son appartement à un piton scellé d'avance dans le mur, à côté de la croisée.

M. Tréchard demeure rue Fétou, n°. 93, faubourg Saint-Germain. Il faut affranchir.

VOYAGES.

Suite de l'extrait de la relation d'un voyage des Espagnols sur les côtes nord-ouest de l'Amerique septentrionale, en 1792.

Il est tems de suivre les deux frégates espagnoles dans leur expédition, dont Nootka était le point central, et dont les résultats, combinés avec la relation du capitaine Vancouver, ne laisseront rien à desirer sur cette portion, jusqu'ici encore peu connue, de la côte N. O.

Nous avons dit que Macuina s'était mis en priere pour obtenir un vent favorable aux navigateurs espagnols, qui s'ennuyaient de leur long et inutile séjour à Nootka. Le vent desiré souffla enfin, et le bon Macuina eut au moins le mérite de le leur indiquer comme propice à leurs projets, dont ils l'avaient informé.

Ayant fait voile de Nootka le 4 juin 1792, ils allerent aborder au port de Nunez Ganoa, situé à l'entrée et sur le bord méridional du détroit de Fuca. Fidalgo, capitaine de la frégate espagnole *la Princessa*, avait commencé à y former un établissement semblable à celui de Nootka. Le fils de ce canton, nommé *Tetacus*, accueillit les Espagnols avec la plus franche cordialité. Sous ses auspices ils allerent reconnaître dans ces anses divers détroits intérieurs de cette entrée de Fuca. Il les guidait lui-même. Il se mettait en prieres dès qu'ils étaient contrariés par les calmes ou par les vents. Il passait à jouir d'une grande considération sur toute la côte, et la mériter par un mélange de dignité et de bonté ; mais autant qu'aucun de ses sujets, il payait son tribut à la superstition qui caractérise les peuples encore peu civilisés. Il croyait de bonne foi aux plus étranges prodiges, et s'efforçait de faire partager sa croyance aux Espagnols. Il voulut un jour leur persuader qu'il avait vu (et il ne rêvait pas, disait-il) un aigle se précipiter de la nue, saisir une baleine et l'emporter dans les airs.

Du bord méridional de l'entrée de Fuca, ils passerent au bord septentrional, le suivirent de l'O. à l'E., reconnurent diverses petites îles, pénetrerent dans divers petits canaux. Tournant ensuite la pointe S. E. de cette grande île, à laquelle, pour complaire à son ami le commandant espagnol Quadra, Vancouver a donné un nom composé de leurs deux noms, celui de *Quadra y Vancouver*, ils passerent à travers plusieurs îles de diverses grandeurs ; ils entrerent dans un canal tortueux qui pénetre dans le Continent et auxquels ils donnerent le nom du fameux ministre *Florida Blanca*, dont ils ignoraient sans doute encore la disgrace (1) ; se rapprochant ensuite de la côte occidentale de la grande île, ils coururent risque, à l'entrée d'une baie qu'ils nommerent *Portier*, lu nom d'un des ministres qui gouvernaient les Indes espagnoles. Ayant échappé à ce danger, ils atteignirent, après beaucoup de fatigues, une anse située au 118e degré de longitude et environ à 49 un quart de latitude, qu'ils appelerent *Cala del Descanso*, c'est-à-dire du repos, où ils éprouverent en effet la cessation passagere de leurs sollicitudes. Ils se trouvaient alors engagés dans ce long canal de largeurs fort inégales, qui sépare l'île de Quadra y Vancouver du Continent.

Ce fut aux approches du canal de Florida Blanca qu'ils rencontrerent un brigantin anglais *le Chatam*, capitaine Broughton, qui laissait partie de l'expédition de Vancouver, et qui était occupé à lever le plan de la côte. Il leur fit des offres de services de la part de leur commandant. Les Espagnols lui répondirent que leurs navigations précédentes leur avaient fait connaître l'intérieur du long détroit jusqu'au point où ils se trouvaient. Il y eut de part et d'autre de grands témoignages de bonne volonté. A une pareille distance des métropoles, on oublie les petites rivalités nationales. Ce ne sont plus des Espagnols et des Anglais qui se rencontrent ; ce sont des hommes que rapprochent les dangers, les besoins et l'intérêt commun qu'ils prennent au progrès des sciences.

Les Indiens que les Espagnols trouverent à la Cala del Descanso, ne différaient pas sensiblement de ceux de Nootka, quant à la conformation ; mais ne leur ressemblaient nullement sous le rapport des mœurs et du langage. Ils leur parurent beaucoup moins confians, beaucoup moins accueillans que ceux de la baie de Porlier, qui n'en est qu'à huit ou dix lieues. Et à cette occasion, le narrateur espagnol recommande sagement aux navigateurs de ne rien inférer d'une de ces peuplades d'Indiens à l'autre, lors même qu'elles sont très-rapprochées par les distances. La côte opposée justifia bientôt après cet avis salutaire. De la Cala del Descanso, les Espagnols cinglerent vers la pointe de Langara, qui est de l'autre côte du détroit. Là, ils trouverent des Indiens d'un caractere tout différent. C'étaient d'autres physionomies, d'autres mœurs. Ceux-ci étaient braves. Ils tiraient vanité de leurs armes, et semblaient se croire invincibles ; mais ils étaient francs, affables, désintéressés. Ils habitent une presqu'île dont le cap Langara forme le point le plus septentrional, et celle de Cepeda le plus méridional. Les Espagnols rectifierent une erreur qu'avaient accréditée les observations de l'année précédente, et qui leur avait fait croire que ces deux caps appartenaient à deux îles différentes.

Près de la pointe de Langara, ils rencontrerent Vancouver lui-même, qui monta à leur bord et leur communiqua ses découvertes vers la partie N. O. du grand détroit. Ils furent également francs à son égard, et convinrent qu'il avait observé plusieurs détails qui leur étaient échappés. Vancouver leur proposa de naviguer avec eux, dans l'espoir que de part et d'autre on gagnerait à cette réunion de moyens. Les Espagnols y avaient consenti ; mais

(1) Elle avait eu lieu au mois de février 1792, et les navigateurs espagnols étaient dans ces parages au mois de juin suivant.

la contrariété des vents répara les deux expéditions. Les Espagnols firent visiter par leur chaloupe et leur canot le canal de Florida Blanca, et ajoutèrent quelques connaissances à celles qu'avaient acquises les Anglais. Ils parcoururent l'intérieur tortueux de ce canal, qu'ils furent tentés de prendre pour le passage cherché depuis si longtems; mais tout-à-coup il se trouva fermé de tous côtés par des montagnes couvertes de sapins, et dont le sommet était couronné de neige. Les Indiens de ces rives sauvages, qui n'avaient jamais reçu de pareilles visites, eurent encore plus de frayeur que de curiosité à l'aspect de ces embarcations de forme nouvelle. Quelques-uns d'eux seulement eurent le courage de les examiner et puis s'enfuirent dans les bois.

Remontant ensuite par le rumb du N. O., ils se dispenserent de reconnaître les côtes adjacentes aux bouches du canal de Florida Blanca et à celles del Carmelo. Ils crurent devoir s'en rapporter, dit le rédacteur, aux observations des Anglais, et se dispenser de perdre du tems et des vivres en reconnaissances inutiles.

Plus loin les Anglais et les Espagnols se rencontrerent encore, et combinerent leurs opérations dans ce détroit qui, tantôt se déploie, tantôt se rétrécit, offrant une foule d'îles, de petits canaux, d'anses, de baies qui s'enfoncent plus ou moins avant dans les terres. Les Espagnols, en particulier, découvrirent plusieurs mouillages auxquels ils donnerent des noms, et dont ils indiquent la position précise dans les cartes qui accompagnent leur relation. Il paraît sur-tout qu'ils ont fouillé avec beaucoup de soin dans les dentelures du Continent américain, qui fait face à la grande île de Quadra y Vancouver. De distance en distance ils rencontrerent des Indiens, dont les uns venaient leur donner des conseils sur la route à suivre, les autres fuyaient à leur approche; d'autres, leur supposant des intentions hostiles, se revêtissaient de leurs armures. Ceux-ci s'approchaient d'eux avec des peaux de loutre à la main, et leur donnaient à entendre qu'ils avaient le choix entre un trafic amical et le combat. Ceux-là, moins méfians, leur apportaient des saumons frais ou fumés, et prenaient en échange du fer, des coquillages et d'autres bagatelles.

Le 30 juillet, une rixe violente pensa ensanglanter ces parages. Un groupe d'Indiens s'obstinait à enlever le fusil d'un des chasseurs espagnols. Il ne fallut pas moins pour les disperser, qu'un coup de canon et la mousqueterie des canots. Mais le boulet n'atteignit personne, et des canots on n'avait tiré qu'à poudre.

Le commandant espagnol eut peu après un grave sujet de sollicitudes. Il avait détaché une chaloupe avec le capitaine Vernaci, en le chargeant de reconnaître des parages inaccessibles pour de gros bâtimens. Vernaci erra dans des canaux tortueux qui pénetrent fort avant dans les terres entre le 50e et le 51e degré de latitude, et le 120e et le 121e de longitude. Cette navigation fut périlleuse de toutes manieres. La chaloupe ne portait que peu d'objets d'échange. Vernaci eut beaucoup de peine à se soustraire aux importunités des Indiens qui voulaient absolument trafiquer avec lui, qui exprimaient une surprise aussi inquiete qu'inquiétante de voir des étrangers s'approcher ainsi de leurs rivages, et qui manifestaient souvent le desir de dérober ce qu'on ne voulait pas leur céder de bon gré. Vernaci fut obligé de s'en tenir aux voies de la douceur et de la persuasion. Quoique son équipage eût emporté des armes, il eût été au moins fort imprudent d'engager un combat auquel les peuplades voisines n'auraient pas manqué de prendre part. Enfin, après avoir pénétré jusqu'au fond de ce canal ou détroit qui s'éleve au-delà du 51e degré, et qui porte son nom sur les nouvelles cartes des Espagnols, et celui de *Knight* dans celles des Anglais; après s'être assuré qu'il n'avait pas d'issue, il se disposa à rejoindre ses camarades par un autre chemin. Un indien qui paraissait officieux et qui n'était que malin, s'offrit de le lui indiquer. Il l'engagea dans un labyrinthe de petites îles et disparut. Vernaci fut encore trop heureux de revenir sur ses pas, et de rentrer dans le grand canal par la même route qu'il avait prise en partant. Il avait été absent pendant six jours, et commençait à donner de grandes inquiétudes.

Les navigateurs espagnols se trouvant tous réunis, ne s'occuperent plus qu'à sortir par le N. O. de ce long detroit où ils erraient depuis plus de deux mois; mais ils n'étaient pas au terme de leurs travaux. Le 9 août, ils rencontrerent un brigantin anglais, *la Vénus*, capitaine Henri Yepherd, qui revenait du Bengale, et avait touché à Nootka et au détroit de Fuca. Ils apprirent de lui que, dans ce détroit, les Indiens avaient tué le pilote de la frégate espagnole, *la Princessa*. Ils voguerent quelque tems avec le capitaine anglais. Les trois bâtimens mouillerent à portée de deux deux peuplades d'Indiens, celles de Quacos et de Majoa, situées sur la côte occidentale de la grande île, vers le 50e degré 40 minutes et un peu à l'O. du 121e degré de longitude. Ils virent des canots arriver à eux de tous côtés. Sur l'un était le fils de Majoa, qui s'annonça en présentant une peau de loutre à chacun des trois commandans. Ces Indiens en apportaient beaucoup d'autres. On leur en acheta quelques-unes, plus par complaisance que par spéculation. Car elles étaient plus cheres qu'on ne les eût payées dans les présides de la Californie. Ces Indiens ont de belles formes, une allure très-leste, mais un regard farouche. Ils paraissaient fort irritables. Un d'eux se prit de querelle avec un matelot espagnol. Il était sans armes. Il disparut un instant; c'était pour aller emprunter un couteau à un de ses camarades. Mais à son retour, il retrouve le matelot qui l'attendait avec son sabre nu. Grande rumeur parmi les Indiens. Ils appellent à grands cris leur fils qui se trouvait à bord d'un des vaisseaux espagnols. Ce ne fut pas sans peine que le calme fut rétabli jusqu'au moment très-prochain du départ.

Dès le lendemain, ils reprirent leur navigation à quelques lieues au N. O., ils rencontrerent un bon mouillage après avoir traversé un grand nombre d'îlots; et ils le nommerent *Port Guemes*, du nom de famille que portait le vice-roi du Mexique. Contrariés par les vents, ils y séjournerent douze jours. Ils y trouverent en abondance des poissons de diverses sortes, comme des saumons, des raies, des soles et de petits cabliaux semblables à ceux des Malouines. Les Indiens du port de Guemes leur parurent peu sociables et presque stupides.

En suivant le même rumb et longeant la même côte, ils s'engagerent dans un canal fort étroit, au sortir duquel ils trouverent un autre port qu'ils appelerent *Gorostiza*. Ils étaient alors tout près du débouché du grand canal vers le nord. Courant ensuite vers le S. O., ils aboutirent au cap Scott, qui est hors du canal, et qui est le point le plus occidental de la grande île Quadra y Vancouver. A quelques lieues à l'ouest de ce cap, et tout-à-fait en pleine mer, sont deux assez grandes îles, celles de Lanz. Mais arrivés à l'espace de mer qui les separe du cap Scott, ils furent obligés de rétrograder pour aller chercher un mouillage qui est à la sortie du détroit. Le lendemain, il reprirent enfin la route de Nootka, où ils aborderent le 30 août; après avoir employé quatre mois pour faire le tour complet de la grande île.

(*La suite demain.*)

AVIS.

BIBLIOTHÈQUE géographique et instructive des jeunes gens, ou recueil de voyages intéressans dans toutes les parties du Monde, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, traduits de l'allemand et l'anglais, avec des notes et ornés de cartes géographiques et de gravures, premiere livraison de la 3e année, contenant les voyages en Portugal et en Espagne, 2 vol. in-18.

La seconde livraison, qui paraîtra dans un mois, comprendra les voyages en Grece, en Hongrie et en Turquie.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. à Paris, et 19 fr. 50 cent. franc de port dans les départemens.

L'éditeur prévient que le terme d'abonnement est fixé jusqu'au 1er vendemiaire an 13; après lequel, les douze volumes de la 3e année coûteront 18 fr. et 22 fr. 50 cent. franc de port.

On souscrit, à Paris, chez Dufour, libraire, rue des Mathurins, au coin de celle Sorbonne.

LIVRES DIVERS.

Dissertation historique et dogmatique, sur l'indissolubilité absolue du mariage, et le divorce, dans leur rapport avec les principes de la loi naturelle et de la philosophie, le dogme et la discipline de l'Eglise catholique, la législation ancienne et moderne de la France: pour servir de supplément à toutes les histoires ecclésiastiques et civiles de France, pendant les deux premiers siècles de la monarchie, ainsi qu'à tous les écrits sur le divorce publiés jusqu'à ce jour, et qui tend à concilier les lois du Gouvernement avec celles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Par un jurisconsulte théologien.

Nudaque veritas.

In-8o. Prix 1 fr., et 1 fr. 15 c. franc de port.

A Paris, chez Monmon, place Thionville, no 13; et Hacquart, imprimeur, rue Git-le-Cœur, no 16.

Catéchisme ou *Abrégé de la foi catholique*, représenté par figures, gravées par David, de l'académie de peinture et sculpture de Berlin; d'après les dessins de Monnet; 2e livraison.

Chaque livraison composée de trois estampes, et texte imprimé, sur papier vélin, prix 3 fr.

On a tiré in-4o 50 exemplaires de premieres épreuves; chaque livraison, 6 fr.

A Paris, chez David, rue de Vaugirard, no 1102, derriere l'Odéon, — An 12 (1804).

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/2	55 11/16
——courant.....	56 1/4	57 1/8
Londres.....	24 fr. 72 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg.....	186	184 1/2
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 73 c.	14 fr. 52 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 63 c.	14 fr. 40 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif...	4 fr. 76 c.	4 fr. 70 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s dp.6f.	81. 8 6d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1/4 p.
Marseille.....	pair 15 j.	1/4 p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	1/4 p.
Montpellier.....	1/4 p. 15 j.	
Genève.....		160 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	55 fr. 40 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	53 fr. 15 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1112 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Alceste, suivi de la Dansomanie. — M. Vestris et Mme Bigottini danseront un pas de deux au second acte de l'opéra; M. Gardel et Mme Clotilde danseront le menuet de la cour dans le ballet.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. la Métromanie, et les Projets de Mariage.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Claudine de Florian, l'Amour et la Raison, et l'Amant femme de chambre.

Théâtre du Vaudeville. Théophile, les deux Peres, et les Muets.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor., dans lequel Mlle Etienne, ci-devant attachée à l'Opéra, fera son premier début dans le divertissement du second acte.

Théâtre Moliere. Camille ou le Souterrein, et Bombarde. — Demain, la 1re représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, no 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, no 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, no 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, no 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 334. *Mercredi, 4 fructidor an 12 de la République* (*22 août 1804.*)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Des frontieres de la Turquie, le 29 juillet (11 thermidor.)

Les troubles de la Servie sont toujours très-préjudiciables au commerce. Il y a à Semlin une grande quantité de marchandises du pays et étrangeres, destinées pour la Turquie, et que l'on n'a pu expédier jusqu'à présent. On va prendre le parti d'envoyer ces marchandises à Pest, d'où on les fera passer à Trieste.

Il y a eu, depuis huit jours, des escarmouches entre les Turcs de Belgrade et les avant-postes des Serviens. Ceux-ci paraissent décidés à pousser le siége de la place avec vigueur, si Bekir-Pacha tarde encore à manifester d'une maniere précise et formelle l'objet de sa mission. Ce plénipotentiaire de la Porte est toujours campé dans les environs de Balesch avec 2500 hommes de troupes, tant infanterie que cavalerie; quoique son camp ne soit qu'à très-peu de distance de celui de Czerni-Georges, ce dernier ne l'a point encore visité; il s'est borné à envoyer au pacha quelques-uns de ses officiers.

Il est arrivé ici, le 24, un courrier de Constantinople qui a passé à Bucharest. Il s'est rendu aussi-tôt à Belgrade pour remettre des dépêches au dey Muhasil. On remarque que ce dey correspond d'une maniere très-suivie avec le mohadar de Bekir-Pacha. Cette circonstance ainsi que d'autres ont excité la défiance des Serviens; ils croyent que l'on ne cherche qu'à les entretenir dans une fausse sécurité, et que l'on a en vue de rétablir les choses sur l'ancien pied, sans leur donner la satisfaction qu'ils demandent.

ESPAGNE.

Madrid, le 18 juillet (29 messidor.)

La cour arriva ici d'Aranjuez, le 30 du mois dernier. Après un séjour de 4 à 5 semaines dans cette capitale, elle se rendra à Saint-Ildephonse.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 8 août (20 thermidor.)

On a commencé, hier, à brûler publiquement les billets qui doivent être éteints jusqu'à la concurrence de 12 millions de florins.

Hambourg, 14 août (26 thermidor.)

Les papiers de l'île de la Trinité parlent d'un violent incendie qui vient de causer un très-grand dommage dans cette île, qui s'est étendu sur presque la moitié de la partie cultivée. Un grand nombre d'habitations ont été brûlées; on ne peut pas encore déterminer le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes, l'île ayant été en feu pendant les trois semaines dernieres. On n'est pas d'accord sur la cause de cet événement: quelques personnes l'attribuent à des negres mal intentionnés; mais, ce qui est plus probable, c'est que du feu mis à du bois coupé se sera communiqué à la forêt. Il est tombé un peu de pluie; mais elle n'a point eu d'effet. On espere beaucoup de la saison humide. On n'a pas vu ici d'exemple d'une telle continuité de tems sec depuis l'année 1782, où toute l'île fut en feu depuis la pointe Cedre jusqu'à la pointe Gallero, pendant l'espace de cinq semaines; mais le nombre de plantations étant bien moins considérable à cette époque, il y eut peu de dommage.

D'autres avis annoncent que la plupart des cases de negres ont été detruites par cet incendie.

RATISBONNE.

Protocole du collége électoral. — Séance du 20 février 1804 (30 pluviôse an 12.)

DIRECTOIRE.

M. le baron de Reden, ministre électoral de Brunswick-Lunebourg, desirant ajouter un supplément au vote qu'il a porté au protocole, le 3 de ce mois, on ouvre à cet effet de nouveau le protocole.

BRUNSWICK.

S. M. le roi de la Grande-Bretagne et électeur de Brunswick-Lunebourg a manifesté, dans son vote porté au protocole le 3 de ce mois, le vœu que l'affaire importante, portée à la diete générale de l'Empire par le décret impérial du 30 juin, dicté le 8 juillet 1803 relativement aux voix viriles au collége des princes, fût terminée et réglée d'une maniere qui pût faire naître et consolider la confiance générale dans l'Empire.»

S. M. a cru qu'il seroit facile de trouver des voies et moyens qui puissent amener un rapprochement qui seroit trouvé conforme, tant aux intentions de S. M. I. qu'aux sentimens et vœux de ses très-hauts et co-Etats.

S. M. le roi toujours animée des mêmes sentimens qui ont pour objet de maintenir l'harmonie et la confiance dans l'Empire, a ensuite jugé convenable de faire elle-même quelques propositions qui pussent faciliter et amener enfin le rapprochement si desirable; en conséquence, elle a chargé sa légation comitiale de porter au protocole ses propositions et déclarations ultérieures à ce sujet.

Quoique S. M. le roi ne puisse avoir aucun doute sur l'égalité des droits des deux partis de religion dans l'Empire, comme principe de la constitution germanique, elle n'est cependant pas en état, en considérant les rapports et l'usage qui ont subsisté jusqu'à présent, de se convaincre qu'elle exige essentiellement une parfaite parité de voix contre les désavantages possibles de laquelle le droit constitutionnel *eundi in partes* donne une garantie suffisante, et d'après cette opinion l'on ne peut pas se dispenser d'accéder aux votes qui proposent de prier S. M. I. de donner la ratification impériale au §. XXXII du recès connu de la députation, dans toute sa teneur.

Mais comme S. M. ne peut nullement avoir l'intention de mettre par là des obstacles à l'introduction au collége des princes de nouvelles voix catholiques duement qualifiées; qu'elle est, au contraire, d'avis qu'en considération du nombre de voix que ce parti de religion a perdues, il seroit juste de lui en donner une compensation, elle déclare qu'elle s'y prêtera volontiers en se faisant un plaisir de consentir à l'introduction des voix suivantes:

A la maison d'Autriche,

Pour l'Autriche inférieure	1
— le comté princier de Gorice	1
— le comté de Gradisca	1
— le margraviat de Burgau	1
— le comté de Nellembourg	1
— le comté d'Hohenlohe	1
Pour le comté de Wetzelar	1
A l'électeur de Salsbourg;	
Pour la principauté inférieure de Passau	1
A chacun des princes de Croy, Sugger-Babenhausen, Truchseff et Metternich, une voix	4
Et enfin, à la partie catholique des comtes de Westphalie, et à celle des comtes de Franconie, à chacun une voix	2
Total des nouvelles voix proposées par le ministre électoral de Brunswick	14

DIRECTOIRE.

Ne manquera pas de faire incessamment des propositions ultérieures sur cet objet.

Quibus discessum.

INTÉRIEUR.

Poitiers, 17 thermidor.

Vendredi dernier, plusieurs nuages amoncelés ont crevé tout-à-coup sur les champs qui dominent le faubourg de Montbernage, et ont formé un torrent qui s'est répandu avec impétuosité, en détruisant tout ce qui s'est trouvé sur son passage. Quatre maisons de l'extrémité du faubourg ont été entraînées; un homme a disparu sous les ruines de la sienne; le pavé de la rue a été arraché à plusieurs pieds de profondeur. Tous ces décombres roulaient pêle-mêle avec les meubles et les produits de la récolte, dans cette masse d'eau qui menaçait de tout engloutir, lorsqu'un nouveau désastre est venu augmenter l'alarme générale. De la chaux, renfermée dans une grange remplie de grains, a été enflammée par l'eau qui y avait pénétré; le feu était près d'incendier les maisons voisines, mais les secours les plus prompts en ont arrêté les progrès, et le dévouement des habitans de la ville a sauvé le faubourg des suites de cet accident.

Paris, le 3 fructidor.

Le *Journal de Paris* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite de Boulogne par un spectateur de la fête du 28 thermidor.

« L'EMPEREUR, après avoir fait une revue des camps de Boulogne, de Wimereux et d'Ambleteuse, étoit parti pour aller visiter ceux de Dunkerque et d'Ostende. Il devait revenir distribuer à l'armée réunie les aigles de la Légion d'honneur. Il avait choisi pour cette cérémonie le jour de S. NAPOLÉON, qui doit être à l'avenir le jour de la fête de cet Ordre, ainsi qu'il est celui de la sienne. Telle était sa pensée; c'était à l'armée à se charger de la pompe de cette fête.

» Pour en donner une image, il faut dire d'abord à ceux qui ne connaissent pas Boulogne, que son port est formé de l'ouverture qu'un ruisseau s'est conservé à travers les dunes. Ces dunes amoncelées par le tems sont devenues, de droite et de gauche, de véritables montagnes. Couvertes de batteries, elles défendent le port et des tems et de l'ennemi.

» Au fond du port, la ville s'élevant en amphithéâtre, est couronnée par des remparts et un château. Ce brillant aspect est agrandi sur les rives de la mer, à gauche par les forts de l'Heurt et du Musoir, à droite par le fort en bois et celui de la Croche que viennent battre les vagues.

» Les sommités des dunes couvertes des camps barraques d'Outreau, de Boulogne, de Vimille et d'Ambleteuse, complètent la richesse de ce magnifique tableau.

» La barraque de l'EMPEREUR étant en avant du camp de droite, on a du choisir près de là l'emplacement de la fête. La nature d'ailleurs semblait l'indiquer, en présentant la forme d'un sinus propre à rapprocher la vue de 100,000 hommes, qui devaient tout-à-la-fois former et jouir de ce sublime spectacle.

» Le plan général était celui d'un théâtre antique dont les gradins demi-circulaires étaient figurés par le mouvement naturel du terrein. Vingt colonnes d'infanterie, de 60 hommes de front sur une hauteur indéterminée, devaient figurer les spectateurs; les intervalles des colonnes, les vomitoires, et la totalité couronnée par la cavalerie, les loges de ces anciens théâtres. La platée conservée vide pour le mouvement de la cérémonie, ne devait contenir que les états-majors des généraux, les drapeaux des corps, en avant de tous les légionnaires qui devaient prêter le serment. Un rayon de 50 toises donnait à ce théâtre une scene de 100 pieds. Au centre, était élevé le trône de l'EMPEREUR; à ses côtés étaient placées la garde de sa personne, et la musique militaire.

» Le trône était formé d'un tertre dans le goût antique, tel que, dans les camps romains, on en élevait aux Césars, lorqu'ils devaient haranguer l'armée, et tel que les médailles nous les ont transmis sous la dénomination d'*allocutions*.

» Une plate-forme carrée de 16 pieds sur 8 de hauteur, entourée d'étendards et de drapeaux surmontés d'aigles d'or. Au centre, sur deux gradins, était posé le siége antique de Dagobert, et pour baldaquin du trône, un trophée d'armes, composé des drapeaux, guidons et étendards pris à Montenotte, Arcole, Rivoli, Castiglione, les Pyramides, Aboukir, Marengo, etc. etc. Au milieu de ce groupe, était l'armure en pied des électeurs du Hanovre, et le tout était surmonté d'une immense couronne de lauriers d'or, sur laquelle s'agitaient les queues des guidons de mamelucks. Près du trône étaient placés le prince Joseph, les ministres, les maréchaux d'Empire, les amiraux, les grands officiers de la couronne, les colonels-généraux et sénateurs présens, et derriere, un capitaine de chaque corps de l'armée, tenant un drapeau déployé. Devant le trône, le grand-chancelier de l'Ordre; sur les seize marches du trône, les aides-de-camp, recevant et portant les ordres de l'EMPEREUR; et plus bas, les légionnaires déjà décorés, sur la tête desquels flottaient les drapeaux et étendards conquis, dont on avait formé deux trophées.

» Les marques d'honneur, portées par des adjudans-généraux, étaient placées dans les casques et boucliers des Dugueschin et des Bayards. J'ai vu des soldats et des officiers venir baiser avec une émotion religieuse, celui de ce dernier, et dire: « Je vais donc recevoir le prix de la valeur, dans » l'armure du plus loyal des guerriers. Dans les » siecles à venir, celle de BONAPARTE offrira une » pareille fete. »

» Pendant l'absence de l'Empereur, toutes ces dispositions avaient été prises. Tous les préparatifs avaient été faits à travers les coups de vent et les pluies diluviennes qui caractérisent l'intempérie du climat des côtes septentrionales de la France. Les ministres et les maréchaux avaient conçu et donné les masses de cette fête, les généraux et officiers s'étaient chargés des détails, et les soldats intelligens et empressés, exécutaient sous leurs ordres; on ne peut se faire l'idée de ce que peut produire cette harmonie et cette unité de volonté, et combien l'émulation dégagée d'intérêt, a de précision et de rapidité dans l'exécution. A la fois s'élevaient de toutes parts des charpentes qui devaient être couvertes de voiles, pour former les salles des banquets, où des tables de quatre cents couverts étaient dressées pour traiter les légionnaires. Des tentes étaient tendues pour les loger. Là, des décorations cachaient l'artifice qui, le soir, devait embrâser la côte. Devant les camps, des salles de bal étaient préparées pour prolonger la joie dans la nuit; ailleurs, des cirques étaient nivelés pour disputer des prix de courses à pied et à cheval. Des mires étaient dressés pour déployer l'adresse des fusiliers et des canonniers; le plaisir était promis de toutes parts; et la joie régnait déjà dans le mouvement qu'il préparait.

» Le 28 thermidor, à la pointe du jour, le brillant précurseur de toutes les cérémonies, présidées par Bonaparte, dissipe les nuages amoncelés; une salve de tous les forts annonce la fête. A 9 heures, la générale est battue dans tous les camps. L'armée sort en colonnes, et vient de tous côtés occuper l'espace qui lui est destiné. Ce mouvement est exécuté avec l'ordre et la précision attachés exclusivement aux opérations militaires. A midi, l'Empereur paraît; il monte sur le tertre; il devient l'ame de ce grand corps. Le silence est la premiere expression de l'émotion. Un roulement annonce que la cérémonie est commencée. Le grand-chancelier de l'Ordre prononce un discours; un autre roulement fixe de nouveau l'attention. La voix de Napoléon se fait entendre, il prononce le serment, et cent mille sermens s'attachent au sien. A vingt reprises, le salut de l'Empereur est demandé avec enthousiasme.

» La brillante harmonie des airs nationaux, qui rappelle de glorieux souvenirs, se distingue à travers le bruit de mille tambours et le feu roulant de trente batteries. Des torrens de fumée s'élevent dans les airs, et sur leur teinte blanchâtre se dessinent les mouvemens de l'armée. La poussiere se mêle à ces tourbillons, et s'éleve en trophée jusqu'au ciel. Le même vent d'ouest, qui tourmentait nos drapeaux, avait enflé les voiles de la division de la flotille du Havre, et dans le même instant la faisait entrer dans le port.

» Que d'idées se rattachent à un pareil moment! Le vainqueur de l'Italie et de l'Egypte, le régulateur, le héros de la France decorant de marques d'honneur d'anciens compagnons d'armes, donnant le prix de la valeur aux braves des braves, à la tête de la plus belle de toutes les armées, distribuant des lauriers mérités, et montrant le champ où d'autres lauriers sont encore à moissonner.

» Non loin à l'horison, blanchit cette terre hostile, et sous le même aspect s'offre à l'ardeur guerriere de cent mille héros, qui n'attendent que le signal pour s'élancer et franchir cet obstacle qui protégea trop long-tems la perfidie britannique.

» Jamais cérémonie plus martiale et plus auguste. C'est une armée triomphante promettant la victoire au héros par qui elle l'a toujours obtenue. C'est Cesar parlant à ses anciennes cohortes; c'est Scipion haranguant les Romains partant pour Carthage. »

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

A compter du 1er vendemiaire prochain, le paiement des rentes et pensions s'effectuera au ministere du trésor public; et les parties prenantes y recevront leurs arrérages immédiatement après avoir retiré le mandat du vérificateur, et sans être obligées d'attendre le jour suivant pour se présenter au paiement.

Paiemens de la dette publique, à effectuer du lundi 2 au samedi 7 fructidor an 12; savoir:

Dette viagere.

Le semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à toutes lettres et à tous numéros, les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et vendredi 6.

Cinq pour cent consolidés.

1er et 2e Semestre an 11.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le samedi 7.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

Semestre échu au 1er messidor an 12.

Bureau nº 7. — Civiles, dep. le nº 1 jus. nº 6000, le vendredi 7.

Bureau nº 7. — Ecclésiastiq., le lundi 2, jusqu'au nº 54000; le mardi 3, jusqu'à 57000, et le mercredi 4, jusqu'à 60000.

Bureau nº 8. — Civiles, dep. le nº 6001 à la fin, les lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et vendredi 6.

Pensions des veuves des défens. de la patrie.

Le semestre échu sera payé à tous numéros les lundi 2 et mardi 3.

Semestres arriérés.

Cinq pour cent consolidés, Dette viagere et *Pensions civiles et ecclésiastiques.*

Le 2me semestre an 9, sera payé le samedi 7.

Nota. Le jeudi 5, est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la translation de la Morgue sur la place du Marché-Neuf. — Paris, le 29 thermidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Considérant que depuis long-tems on a reconnu la nécessité de supprimer la Basse-geole du ci-devant Châtelet, et d'établir *la Morgue* dans un local disposé plus convenablement;

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. A compter du 1er fructidor prochain, la Basse-geole du ci-devant Châtelet, sera et demeurera fermée.

II. A compter du même jour, les cadavres retirés de la riviere, ou trouvés ailleurs, *dans le ressort de la préfecture de police*, et qui n'auraient pas été réclamés, seront transportés et déposés dans la nouvelle *Morgue*, établie sur la place du Marché-Neuf, division de la Cité.

Ils y resteront exposés pendant trois jours, à moins qu'ils n'aient été reconnus et réclamés dans un moindre délai.

Ils ne pourront être inhumés sans un ordre du préfet de police.

III. L'arrêté du 9 floréal an 8, *concernant la levée des cadavres*, continuera d'être exécuté en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions ci-dessus.

IV. La présente ordonnance sera imprimée, publiée, etc. etc.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé Pis.

Science médicale. — Nosographie particuliere.

Traité des hydropisies ascite et leucophlegmatie qui regnent dans les marais des départemens de la Vendée, suivi de quelques observations particulieres sur ces maladies, faites dans les pays circonvoisins. (1)

> Aqua gravior et aer cœnosior et ponderosior convertunt invisibilem perspirationem in ichorem, qui retentus et deinde non resolutus, magnâ ex parte in cachexiam facessere solet.

Le traitement des *maladies chroniques* n'offre encore qu'une perspective effrayante. Si la carriere médicale, où on ose les défier, est quelquefois marquée par des succès éphémeres, elle l'est bien plus par le nombre des victimes et par l'impuissance de l'art. A peine avons-nous ajouté quelques moyens de défense à ceux que nous devons, depuis si long-tems à Hippocrate et aux grands-hommes formés à son école. Cependant l'anatomie a déjà mis sous nos yeux les lésions organiques, produites par ces terribles maladies; les causes de celles-ci devraient donc nous être plus familieres, et la méthode de les combattre moins hypothétique.

La plupart d'entr'elles doivent leur source à des obstructions locales d'autant plus opiniâtres qu'elles sont plus invétérées.

Le docteur Saiffert, dont nous avons examiné ailleurs l'ouvrage, a montré des especes de léthargies périodiques, des hypocondriacies avec délire, et d'autres maladies mortelles qui ont disparu avec les obstructions qui leur avaient donné lieu. Combien d'hydropisies naissent de semblables engorgemens qui rendent inutiles l'évacuation des eaux par l'opération de la *paracentese!* Evacuer les sérosités sans recourir à l'opération, et détruire ensuite le genre d'obstructions qui a précédé, accompagné ou suivi l'état d'hydropisie, voilà le plus beau résultat que puisse obtenir un homme de l'art; et c'est celui que donne le procédé employé par l'auteur du *Traité des hydropisies ascite et leucophlegmatie, qui regnent dans les marais des départemens de la Vendée.* Nous ignorons pourquoi ce *Traité* paraît sans le nom de son auteur; mais il nous semble évident que le voile de l'anonyme n'est point ici celui de la médiocrité; le sujet de l'ouvrage est important; il y est traité en grand et avec beaucoup de profondeur. Les faits y sont consignés avec toute l'exactitude qu'on puisse desirer; les observations y sont nombreuses et bien rédigées. On y trouve l'espece de maladie dont chaque individu a été attaqué, l'âge, la profession du malade, le lieu où il a été soigné, les simptômes qui se sont montrés pendant le cours de sa maladie, et quelle en a été la terminaison: l'auteur y invoque le témoignage de ses collegues vivans sur les lieux, ou appelés dans des cas difficiles: on remarque dans tous une parfaite harmonie, un zele égal et une confiance mutuelle. Voilà des preuves d'une grande authenticité.

Passons maintenant au plan de l'ouvrage, et aux détails qu'il renferme. On y trouve d'abord la topographie médicale du département de la Vendée, et principalement de cette partie du département où l'hydropisie est tellement fréquente, que c'est-là, ce semble, qu'il faille l'observer et l'étudier.

Les vapeurs humides des eaux stagnantes et marécageuses de ce pays, produisent, par l'altération des humeurs, par la durée des fievres qui naissent d'une telle altération, par l'état de faiblesse générale qu'amenent ces fievres, des dispositions à l'épaississement des fluides, à l'obstruction des organes épigastriques, et enfin à l'hydropisie ascite, ou à l'infiltration, dite *leucophlegmatie*, qui sont les especes d'hydropisie les plus communes dans ces contrées. L'hydrothorax et l'hydrocéphale s'y montrent plus rarement qu'ailleurs; le seul relâchement des solides, à moins qu'il ne se complique d'obstruction des visceres abdominaux, y est rarement suivi de l'hydropisie. Des obstructions sont donc, dans ce climat, les causes déterminantes, prochaines et immédiates de l'hydropisie. Les causes éloignées sont 1º un air dense, humide, chargé de miasmes ou de gaz non respirables; 2º les variations subites, et l'inclémence de l'atmosphere, qui, supprimant la transpiration insensible, répercutent dans l'intérieur du corps, les sérosités qui devraient s'échapper par les pores de la peau.

Le scorbut, les fievres catarrhales, putrides et adynamiques, devant régner dans une telle constitution atmosphérique, on voit assez que la saignée, les remedes anti-phlogistiques et débilitans y sont presque toujours contre-indiqués, tandis que l'usage des toniques et des diaphorétiques y devient essentiellement salutaire. Le traitement de l'hydropisie doit donc y être modifié, non-seulement par des considérations relatives à l'âge, au sexe et au tempérament des individus, mais aussi par les circonstances locales qu'il importe de ne jamais perdre de vue; autrement les mêmes remedes employés heureusement dans un pays, pourraient l'être ailleurs sans aucun succès. Au reste, toutes les complications de la maladie dont il s'agit, et du traitement qui lui convient sont développées par l'auteur de cet ouvrage avec une telle méthode, que sa pratique raisonnée et ses observations valent une excellente théorie: car en montrant les formes et le caractere que prend l'hydropisie dans le pays qu'il habite, il en rapproche le tableau de celui que nous présentent d'autres pays, où de grands observateurs ont aussi rencontré fréquemment et décrit avec exactitude la même maladie.

L'auteur anonyme comprend, en cinq divisions principales, tout son sujet; l'hydropisie ascite, survenue à la suite d'obstructions anciennes aux visceres abdominaux; l'hydropisie ascite, provenant d'une obstruction des mêmes visceres occasionnée par une maladie aigue; l'hydropisie ascite survenue à la suite de maladies aigues, qui n'ont pas été traitées selon les principes de l'art; l'anasarque ou leucophlegmatie, produite par l'une des causes ci-dessus rapportées; enfin l'hydropisie causée par la faiblesse générale, ou par d'autres causes particulieres, étrangeres aux précédentes. Il n'y assigne aucune place à l'ascite fausse, à l'ascite enkistée, et aux autres especes d'hydropisies qu'il assure n'avoir jamais rencontrées dans l'étendue du département où il exerce son art.

De la division et de la définition de cette maladie, l'auteur passe aux considérations générales sur les sujets qu'elle attaque, sur le diagnostic qu'elle offre et sur le traitement qu'elle exige. Les notions préliminaires établies au commencement de cet extrait, suffisent pour faire connaître

(1) Un volume in-8º. Prix 3 francs 50 centimes, et 4 fr. 50 centimes.

A Paris, chez Crouilleboi, libraire, rue des Mathurins. An 12. — 1804.

l'opinion de l'observateur, sur les personnes que l'hydropisie afflige de préférence à d'autres; nous ajouterons seulement ici que la remarque faite par Sydenham, *que l'hydropisie attaque plutôt les femmes que les hommes*, ne s'est point vérifiée dans le département dont l'anonyme retrace la constitution médicale; elle y attaque indistinctement les deux sexes et à tout âge. Quant au diagnostic, il n'admet point comme une regle générale que l'ascite, produite par obstruction, doive s'annoncer par l'œdême ou l'enflure des pieds et par l'augmentation progressive de la soif. D'autres praticiens qu'il cite, avaient déjà vu l'ascite causée par un squirre au foie, dans laquelle l'épanchement séreux a lieu sans être précédé de l'enflure des extrémités inférieures. Mais il soutient en outre que l'œdême dont nous parlons et la soif intense n'accompagnent pas nécessairement l'hydropisie ascite; qu'il a vu, non-seulement dans l'ascite, par squirre au foie, mais dans beaucoup d'autres especes d'ascites, de nombreux exemples du contraire. Le seul symptôme sûr et univoque est, selon lui, la rareté des urines, leur couleur rouge, et le dépôt sédimenteux, épais, dont elles sont chargées.

Le traitement de l'hydropisie en général, et sur-tout celui de l'ascite avec obstruction, a jusqu'à ce jour donné lieu à de grandes controverses parmi les médecins. Les uns prescrivent un régime sec et absorbant; les autres veulent qu'on laisse boire le malade à sa soif, et qu'on ordonne des délayans pour calmer la chaleur interne. Ceux-ci emploient en même tems les fondans, les apéritifs, les toniques et les évacuans pour détruire à-la-fois l'obstruction et pour procurer l'issue des sérosités; ceux-là se servent alternativement de purgatifs, de fondans, d'antispasmodiques et de toniques. Chaque procédé est défendu par des docteurs célebres. Notre auteur ne disserte point; il offre seulement le résultat de ses observations et le succès d'une longue expérience dans l'art de guérir les hydropiques; ceux qu'il a guéris sont, la plupart, encore vivans; les faits parlent donc en faveur de sa méthode.

Il expose les moyens généraux qui lui ont constamment réussi, et qu'il conseille de varier, à son exemple, selon la saison, les lieux, l'âge, le sexe, les habitudes et le tempérament des sujets. Il s'occupe d'abord, non de la fonte des obstructions, quoiqu'anciennes, mais de l'évacuation des sérosités épanchées dans la cavité abdominale; il obtient cette évacuation par des purgatifs hydragogues pris, chaque jour, ou tous les deux jours, à haute dose. Si la forte potion hydragogue, dont il donne la formule, n'a pas produit l'effet qu'il en attendait, ce qui arrive quelquefois, dit-il, soit par l'idiosyncrasie du sujet, soit par d'autres causes, qu'il lui paraît difficile d'assigner, il a recours alors à des pilules composées de drogues très-énergiques dont il indique la composition. Dans certains cas, très-rares à la vérité, où ces deux moyens lui ont manqué, l'eau-de-vie allemande seule, ou les drastiques seuls et sans être combinés avec des purgatifs doux, ou, d'autres fois encore, l'émétique administré à dose suffisante, ont parfaitement secondé ses vues et procuré l'évacuation de l'eau.

Ce premier avantage une fois obtenu par l'un ou par l'autre de ces remedes, qu'il s'agit seulement de varier jusqu'à ce qu'on ait trouvé celui dont l'effet atteste la diminution du volume d'eau, et de continuer jusqu'à expulsion totale, notre auteur attaque immédiatement après les obstructions, à moins que l'épuisement des forces du malade ne permette pas de le soumettre à ce second traitement sans l'avoir préalablement fortifié. Les remedes qu'il emploie pour lever les obstructions consistent en des boissons apéritives, en un opiat composé de remedes purgatifs, martiaux, mercuriels, aromatiques, etc. Les frictions, les emplâtres fondans, sur les parties obstruées, les bains domestiques, l'exercice à cheval, etc., souvent aussi des *exutoires* et sur-tout un régime approprié doivent favoriser l'effet des remedes internes. Ce traitement, soutenu pendant deux mois ou plus s'il en est besoin, diminue considérablement, ou fait disparaître tout à-fait les engorgemens des visceres, et la cure de l'hydropisie est alors complette et radicale. Le scorbut, dont se complique souvent l'ascite par obstruction, au moins dans le climat dont il s'agit, ne mérite l'attention particuliere du médecin, que lorsque l'hydropisie n'existe plus.

Le même traitement, à quelques modifications près, s'applique aux hydropisies ascites survenues à la suite des maladies aiguës, et aussi à l'anasarque, appelée *leucoplegmatie*, hydropisie générale, dans laquelle la peau et le tissu cellulaire de tout le corps sont boursouflés et infiltrés. Dans cette derniere espece d'hydropisie, se trouvent deux indications à remplir, l'une d'évacuer les eaux, l'autre de rétablir le ton des organes.

Notre auteur ne conseille point de pratiquer à la peau des issues pour l'évacuation des eaux; le bandage des extrémités inférieures lui a toujours paru plus nuisible qu'avantageux: il a donc principalement recours à l'usage des hydragogues, et presque toujours il commence par administrer l'émétique; mais la faiblesse étant extrême, dans certains cas, on est souvent obligé d'intercaler les toniques et les cordiaux.

Le dernier article de sa division est consacré à la description et au traitement de l'hydropisie produite par la faiblesse générale ou par d'autres causes, distinguées de celles dont on vient de faire l'énumération. On y trouve d'excellens préceptes sur l'hydropisie qui survient par suppression des regles. Rien n'est plus sage encore, et en même tems rien n'est moins hypothétique que sa méthode curative de l'hydropisie qui survient aux femmes, soit pendant l'état de grossesse, soit après l'accouchement. Une autre sorte d'hydropisie, moins commune que les précédentes, est celle qui reconnait, pour cause particuliere, quelqu'affection nerveuse: elle ne cede qu'à un traitement spécial, tout différent de celui précédemment détaillé. Il faut ici proscrire, jusqu'à une certaine époque, et quelquefois pour toujours, les émétiques et les purgatifs hydragogues, qui sont essentiellement contre-indiqués, et insister sur l'usage des délayans et des diurétiques les plus simples. Pomme, dans son traité *des Maladies nerveuses*, imprimé par ordre du Gouvernement en 1782, a bien saisi les traits caractéristiques de cette hydropisie, et prescrit exactement le traitement particulier qu'elle nécessite; c'est à l'ouvrage de ce praticien célebre que notre auteur renvoie pour le diagnostic et pour la cure de cette maladie. Il ne parle point de l'hydropisie causée par la répercussion des maladies cutanées, ou par suppression de la transpiration, de la diarrhée, des hémorroïdes, etc., parce que les obstructions et l'hydropisie, auxquelles ces humeurs peuvent donner lieu, se guérissent par les moyens précédemment indiqués, et par les remedes généralement connus, qu'on oppose aux vices de la peau.

Le régime fait une partie essentielle du traitement de l'auteur contre l'hydropisie. Ce régime est applicable à toutes les maladies de ce genre, si l'on excepte celle due à une cause nerveuse. Mais il est important de rappeler ici qu'à cette exception près, ce régime est sec et absorbant; un régime contraire a toujours opposé une résistance invincible à la guérison des malades; le problême est donc résolu par les faits qu'aucun raisonnement ne peut détruire. Des observations sans nombre confirment cet axiôme de notre auteur; et quoiqu'il n'en rapporte que vingt-deux dans leur entier, il est facile de voir que toute sa théorie n'est qu'un tissu d'observations sommaires dont les détails circonstanciés auraient très-inutilement grossi son ouvrage.

Il n'est aucune de ces observations qui ne présente un haut degré d'intérêt, et qu'on ne doive méditer profondément. On y voit presque tous les cas qui peuvent se rencontrer dans la pratique. Ici, c'est un hydropique qui avait déjà subi inutilement l'opération de la paracentèse (la ponction); là, sont deux autres sujets que l'auteur fit opérer lui-même, en attendant qu'on pût leur administrer les remedes convenables; ailleurs, sont d'autres hydropiques, sur lesquels les hydragogues, mêlés aux calmans, ont produit des effets salutaires, qu'on n'aurait pu attendre d'aucun autre mode de traitement.

La 13e et la 14e observation nous offrent deux exemples d'hydropisie provenant d'affections nerveuses, traitées avec succès par une méthode diamétralement opposée à celle employée pour les autres especes d'hydropisies. Par-tout on est forcé d'admirer la sagacité de l'auteur et sa prudence dans le choix des moyens curatifs qu'il sait varier à l'infini, mais toujours d'après des bases sûres et solidement établies.

De cette théorie et des observations qui en appuient les principes, il est naturel de conclure que l'hydropisie n'est point incurable de sa nature, qu'elle ne le devient que par les altérations organiques, ou par l'excès de faiblesse qu'elle cause lorsqu'on n'a pas eu soin d'en arrêter les progrès; car l'absence ou l'oblitération des organes essentiels à la vie et la déperdition entiere des forces vitales ne peuvent être suppléées par aucune ressource de l'art médical.

Une seule chose nous paraît manquer au travail de l'anonyme, c'est l'autopsie cadavérique des sujets morts d'hydropisie, lorsqu'on n'a pu, ou lorsqu'on n'a pas su leur administrer les secours analogues à leur état morbifique. Il ne serait pas étonnant que des préjugés vulgaires, plus tenaces dans ce département que par-tout ailleurs, eussent apporté une résistance opiniâtre au zele dont l'auteur paraît être animé pour les progrès de la science médicale.

Du reste, si l'impartialité est la preuve du talent, celui de l'auteur ne sera révoqué en doute par aucun de ceux qui liront son ouvrage, d'autant plus essentiel aux praticiens, qu'ils y trouveront resolues, d'une maniere satisfaisante, les difficultés les plus sérieuses, sur les cas ci-dessus exposés; qu'ils y distingueront la cause trop ordinaire du peu de succès, ou même des revers qu'ils éprouvent, et qu'enfin ils y puiseront une méthode de traitement raisonnée d'après l'état de la maladie et l'idiosyncrasie du malade. Le ton de philosophie et de sensibilité qui regne dans ce même ouvrage, ainsi que plusieurs circonstances accessoires aux observations, trahissent la modestie de l'auteur, et prouvent un désintéressement qu'on ne peut trop louer dans un praticien éclairé.

Nous finirons cet extrait en citant la phrase par laquelle l'auteur termine son traité.

« Peu jaloux de la gloire littéraire, je n'aspire, dit-il, qu'à être utile à mes semblables; c'est l'unique but que je me suis proposé en écrivant cet ouvrage: heureux si les faibles vues qu'il renferme peuvent indiquer et découvrir enfin, à quelques uns de ces génies immortels, que la nature enfante, à de longs intervalles, le moyen d'affranchir sans retour l'humanité d'une maladie qui ne l'afflige que trop communément. »

TOURLET.

VOYAGES.

Fin de l'Extrait de la relation d'un voyage des Espagnols sur les côtes nord-ouest de l'Amérique septentrionale, en 1792.

Le narrateur de cette expédition avoue qu'elle n'a eu d'autre résultat que d'avérer irrévocablement, que par le détroit de Fuca, il n'y a point de passage à la mer Atlantique; mais que cette navigation doit paraître désormais sans utilité comme sans attrait: que les côtes stériles et tristes qui bordent ce détroit, n'offrent rien qui puisse inviter les marins à s'exposer aux hazards d'un long voyage à travers des canaux étroits, semés d'écueils et de bas-fonds. Le philosophe seul, ajoute-il, y pourrait trouver des sujets de méditation à la vue d'un sol qui rappelle l'état primitif du globe et de peuplades encore si éloignées de la civilisation européenne, extrêmement différentes dans leurs mœurs, quoiqu'habitant à-peu-près sous le même climat, quoique vouées par la nécessité au même genre de vie, et n'ayant probablement subi aucune de ces révolutions qui altérent le type de ce qu'on est convenu d'appeler *la nature*.

Les Espagnols les ont vues d'une maniere trop fugitive, pour s'assurer si elles different entr'elles quant à l'idiôme comme sous les autres rapports. Leurs recherches, à cet égard, n'ont eu des résultats satisfaisans que relativement aux Indiens de Nootka, dont ils ont appris à connaître assez bien la langue. Un savant, Don Francisco Mosino, qui accompagnait le capitaine Don Juan de la Bodega y Quadra, à séjourné long-tems parmi ces Indiens, et les a observés avec soin. C'est à lui sur-tout que les navigateurs espagnols doivent les détails qu'ils se sont enfin décidés à publier, et notamment ceux qu'on trouve sur la langue de Nootka dans leur relation. Selon Mosino, cet idiôme est le plus dur qu'on connaisse. Il abonde en consonnes et en terminaisons sourdes. La plupart de ses mots ne se prononcent qu'avec de fortes aspirations au commencement et au milieu du mot. Les exemples suivans suffiront pour donner une idée de cet étrange idiôme:

L'année	*Jachinic shitlé.*
Jeune femme	*Ag coatl.*
Vieille femme	*Mitouc-doutzma.*
Femme laide	*Pizoul-clouzma.*
Belle femme	*Tloul-clouzma.*
Un enfant	*Maetl-catzis.*
Vieux	*Moutoug-yacops.*
Boiteux	*Quouils-zac-tle.*
La barbe	*Apac-tzoutl.*
La main	*Coucou-mitzou.*
Les cuisses	*Apesouh-tatchi.*
Le ventre	*Ic-tac-tlas.*
La sueur	*Hoptzémachitl.*
La pomme	*Mou-mou-octl.*
La fumée	*Ish-cuits.*
L'épaule	*Inapatl.*
Le sable	*Mouc-cou-metz.*
La fleur	*Coï-matz.*
Le chien	*Aemitl-*
Jeter	*Huaschitl.*
Avaler	*Chti-tzitl.*
Boire	*Nec-tzitl.*
Bailler	*Hz-ettzitl.*
Eternuer	*Toupex-chitl.*
Soupirer	*Hitl-tzitl.*
Mordre	*Machitle.*
Vernes	*Tzi-chitl,*
Aujourd'hui	*Tup-chitl.*
Demain	*Amcstla.*
Dernier	*Tlacztzatl.*

Avec une langue aussi peu harmonieuse, des mœurs si simples et si peu de progrès dans la civilisation, on pense bien que les Indiens de Nootka ne peuvent avoir qu'une musique informe

et grossière. Ils aiment cependant beaucoup à chanter. Leurs voix forment tous leurs concerts. Leurs accords ne sont qu'à l'octave : et pour tout accompagnement leurs chanteurs frappent en mesure sur des planches avec le premier corps solide qu'ils rencontrent: à cette espèce de basse continue, ils joignent le bruit de certaines castagnettes de bois. Leurs organes ne sont pas assez formés pour goûter le charme de notre musique d'Europe. La suavité de ses tons ne dit rien à leur ame. Pour leur être agréable, il faut que la musique soit bruyante et produite par de grands efforts. Un de leurs chefs, entendant les Espagnols jouer de leurs instrumens, leur dit : *cette musique ne peut nous émouvoir, elle ressemble au chant des oiseaux, qui récrée l'ouïe sans toucher le cœur.* Un autre se moquait des cadences et de toute musique où dominait la douce langueur des bémols. Il disait assez plaisamment de celui qui cadençait : *on croirait qu'il tremble de froid ;* et du chanteur en bémols : *celui-ci chante comme un homme qui s'endort.*

Leurs bals sont des espèces de combats figurés où ils paraissent armés d'arcs, de flèches, de fusils : quelquefois déguisés en ours, en cerfs, ou bien couverts de masques et de grossières enveloppes, qui leur donnent la forme de quelques oiseaux aquatiques plus grands que nature, dont ils cherchent à imiter les mouvemens ; tandis que d'autres s'efforcent de contrefaire les chasseurs qui guettent ou poursuivent ce prétendu gibier. En d'autres circonstances, ils dansent des ballets dont la pantomime, beaucoup trop facile à interpréter, scandaliserait l'Européan le moins scrupuleux.

Quelques-uns de ces ballets sont si obscenes, qu'on n'oserait en tenter la description. Tels sont ceux où ils représentent l'homme pauvre qui ne peut trouver à se marier, ou l'homme plus malheureux encore que la nature a condamné à l'impuissance. C'est ainsi que l'extrême imperfection de la civilisation se rapproche à quelques égards de ses excès.

Les Indiens de Nootka ont diverses manieres assez confuses de compter les jours et les mois. Ceux qui ont le plus de culture, divisent l'année en quatorze mois, chacun de vingt jours, en ajoutant quelques jours complémentaires à la fin de chaque mois.

En général, tous les individus de cette peuplade annoncent un bon naturel. Ils sont sensibles à l'amitié et susceptibles de reconnaissance. Ils ne manquent point du tout d'intelligence. Ils entendent facilement ce qu'on veut leur dire, et ils inventent des moyens ingénieux pour se faire comprendre. Ils sont prévenans et bienfaisans avec délicatesse. Macuina, sachant un jour que les vivres manquaient au commandant espagnol, ordonna à ses Mischimis de lui donner gratis tout le poisson qu'ils pêcheraient : et ayant observé que les Espagnols se passaient difficilement de viande, il leur envoya un cerf toutes les semaines. Il n'était jamais plus assidu auprès d'eux que lorsqu'il les voyait dans la disette. La politesse d'Europe vaut-elle beaucoup mieux que cette obligeante bonhomie? Quadra, qui passa tout un été auprès de Macuina, ne peut trop exalter la bonté et l'aimable sécurité de ce chef et des siens. Souvent Macuina dormait paisiblement dans l'alcove du commandant espagnol, comme s'il eût été sous la garde d'un frere ou d'un ami. Arrivait-il à quelques-uns de ces Indiens d'être surpris par la nuit dans les habitations des Espagnols, ils demandaient des falots pour regagner leurs huttes et les renvoyaient exactement le lendemain. Leur fidélité à remplir leurs promesses va jusqu'au scrupule. En voici une preuve assez frappante. Un de leurs chefs, que le rédacteur appelle le prince Natzapé, avait demandé aux Espagnols des planches de cuivre et d'autres objets d'échange, avec lesquels il voulait se procurer des peaux de loutre chez une peuplade voisine, séparée de lui par un bras de mer. Dans la traversée, son canot chavira. Le pauvre Natzapé perdit sa femme, tout ce qu'il possédait, tout ce qu'on lui avait prêté. Il supporta son malheur avec une constance admirable ; et après avoir pleuré quelque tems sa compagne, il se mit à travailler lui-même jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. Les grands de tous les pays n'acquittent pas leurs dettes avec autant de scrupule.

Mais quittons enfin avec les Espagnols ces parages où le philosophe du moins a plus d'une observation à faire. Leurs corvettes partirent de Nootka le 31 août 1792, pour reconnaître la côte depuis le détroit de Fuca jusqu'à Monterey et Saint-Blas, c'est-à-dire, l'espace de plus de 28 degrés. Les Espagnols paraissent connaître assez bien toute cette partie de leur Amérique. Ils mouillerent, le 20 septembre, à Monterey dont ils avaient exactement déterminé la position, l'année précédente, à 36 degrés 35 minutes 45 secondes de latitude, et à 115 degrés 47 minutes 30 secondes de longitude, à partir du méridien de Cadix. La plage de Monterey offre, entr'autres curiosités, une grande abondance de coquilles très-belles, connues par les naturalistes sous le nom d'*haliotis-myde*. On ne les trouve que sur cette côte et sur celles de la Nouvelle-Zélande. Quelques-unes sont d'un volume extraordinaire. Les index et les pouces des deux mains en se touchant ont de la peine à les contenir. Elles sont tapissées en dedans d'une couche de nacre veinée de l'azur le plus vif ; ce qui leur donne le plus brillant éclat.

Le fort de Monterey, qui est le principal, préside de la nouvelle Californie, a pour toute garnison soixante-trois soldats qui, faute de colons civilisés, sont obligés d'exercer tous les genres de métier. Une loi qu'on ne peut expliquer, encore moins excuser, les empêche cependant de bâtir des maisons et de cultiver la terre.

A deux lieues de Monterey est la mission de Saint Carlos, qui a opéré une sorte de prodige en civilisant les Indiens du voisinage. C'est un service de plus rendu par la religion au genre humain ; car ces Indiens civilisés sont sensiblement plus heureux que ceux du même canton qui continuent à errer dans les bois ou à voguer à l'aventure dans leurs canots. Quoique stupides en apparence, ils sont cependant susceptibles d'acquérir une sorte d'aptitude. Ils ont entr'autres un talent rare pour attirer à eux et tuer les bêtes fauves en se revêtant de la peau de l'une d'elles.

Ici le rédacteur de la relation que nous analysons, s'arrête avec complaisance pour décrire les bienfaits que ses compatriotes ont répandus sur ces côtes long-tems oubliées par la Métropole. Il présente un tableau des missions de la nouvelle Californie, qui s'étend depuis le port Saint-Diego, environ au trente-troisième degré, jusqu'au cap Mendocino vers le quarantième. Ces missions sont déjà au nombre de onze ; mais la plus populeuse ne compte encore que douze cents colons. Elles jouissent du moins des premiers avantages physiques de la civilisation. Elles nourrissent des bestiaux, cultivent des légumes, récoltent diverses espèces de grains. De-là une vie sédentaire qui, avec les leçons et les exemples des missionnaires concourent insensiblement à adoucir les mœurs de ces indiens.

Tout n'est cependant pas encore fait à cet égard. Les efforts des missionnaires n'ont encore pu les arracher à une partie de leurs sauvages habitudes qu'on mettra, si l'on veut, sur le compte de la nature. Les hommes et les femmes, par exemple, sont entièrement nus, et courent les champs pêle-mêle avec les brutes pour chercher leur pâture. Ils sont toujours, quant à la pudeur, tels que le pere Venegas les peignait autrefois en disant d'eux que *voir un des leurs couvert d'un vêtement leur paraissait aussi risible que nous le paraîtrait un singe habillé.* Sous bien des rapports, ce ne sont encore que de grands enfans. Leurs guerres sont courtes, mais se renouvellent à la plus légere occasion. Leur religion primitive paraît informe comme le reste de leur existence morale. Il faut même y regarder de très-près pour trouver quelques indices de leurs rites et de leurs dogmes.

Deux peuplades de ces Indiens ont sur-tout fixé l'attention des Espagnols dans ces derniers tems ; celles des Runsienes et celles des Eslenes. Elles se ressemblent à quelques égards seulement. L'une et l'autre proscrivent la polygamie, mais chez l'une l'adultere y est puni non sur la femme coupable, mais sur son séducteur. Celui-ci reçoit, suivant les circonstances plus ou moins graves, peut-être suivant le ressentiment plus ou moins vif de l'offensé, soit de larges blessures qui sont quelquefois mortelles, soit seulement des coups de bâton. Chez les Esleniens, au contraire, le mari outragé se borne à répudier au moins pour un tems l'épouse infidelle, ou bien à l'abandonner au séducteur pour le prix auquel il l'a payée lui-même. Cet usage d'acheter les femmes est commun aux deux peuplades. Dans l'une et l'autre, les femmes sont remarquables par leur tendresse pour leurs enfans ; elles bravent les plus grands dangers plutôt que de s'en séparer. Elles sont fécondes et robustes. Il n'est pas rare de les voir reprendre leurs occupations ordinaires quelques minutes après leur accouchement ; mais, comme dans plusieurs autres parties de l'Amérique septentrionale, c'est le mari qui se repose pendant quelques jours des fatigues de la femme. Chez les Runsienes, l'homicide est regardé presque d'un œil indifférent. Chez les Eslenes, il est puni de mort. Les deux peuplades ont à-peu-près les mêmes cérémonies funebres, mais dans l'une ce que laisse le défunt, est partagé entre ses parens ; dans l'autre, au contraire tous ses amis viennent apporter pour dernier tribut quelques meubles qui sont enterrés avec lui, et son héritage disparaît avec sa tombe.

Il est assez étrange que deux peuplades si rapprochées, si semblables à quelques égards soient si différentes à d'autres. Cette différence est sur tout notable quant à leurs idiômes, entre lesquels la perspicacité des plus habiles étymologistes aurait bien de la peine à trouver le plus léger rapport.

C'est en donnant des détails sur les missions de la Nouvelle-Californie, que l'anonyme espagnol termine la relation que nous venons d'analyser. Elle est de bon augure pour les révélations qu'il promet de la part de ses compatriotes au reste de l'Europe.

(*Extrait des Annales littéraires.*)

LIVRES DIVERS.

Elémens de Statistique, où l'on démontre, d'après un principe entièrement neuf, les ressources de chaque Etat, royaume ou République de l'Europe ; suivi d'un état sommaire des principales puissances et colonies de l'Indostan, ornés de cartes coloriées, représentant d'un coup-d'œil les forces physiques de toutes les nations européannes ; traduits de l'anglais de Williams Playfair, par D. E. Donnant, de l'Athenée des Arts, ci-devant interprète dans les Etats-Unis d'Amérique, traducteur de l'*Organisateur social.*

On y a ajouté un Tableau comparatif de l'étendue et de la population de tous les départemens de la France, un Précis statistique des Etats-Unis d'Amérique ; un Essai sur la navigation intérieure de ce pays ; un Tableau des principales divisions du nouveau Continent ; un Apperçu des marchandises et denrées qui conviennent le mieux au commerce des Républiques française et américaine, etc.

Prix, 5 fr., et franc de port, par la poste, 6 fr.

A Paris, chez Batilliot pere, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, n°. 15.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 ½	55 $\frac{11}{16}$
—— Courant....	56 ⅜	57 ½
Londres.....	24 fr. 72 c.	24 fr. 48 c.
Hambourg.....	186	184 ½
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 78 c.	14 fr. 52 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 63 c.	14 fr. 40 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif....	4 fr. 76 c.	4 fr. 70 c.
Livourne.....	5 fr. 26 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	71. 19s. d. p 6 f	81 s 6d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair à 15 j.	1 ¼ p.
Bordeaux.....	pair à 10 j.	1 ⅜ p.
Montpellier.....	½ p. à 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	55 fr. 75 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	53 fr. 20 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 70 c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1110 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., le Joueur.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Tambour nocturne, et l'Eté des Coquettes. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la Griselda ; lundi, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique, Duguai-Trouin, et Ossian cadet, ou les Guimbardes, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, et la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). La 1re représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle, avec costumes et décors nouveaux, précédé du Billet de Logement, vaudeville en un acte.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 335. *Jeudi, 5 fructidor, an 12 de la République* (23 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 3 août (15 *thermidor.*)

M. d'Agueseau, ministre plénipotentiaire de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, a présenté, il y a trois jours, à notre cour ses nouvelles lettres de créance.

La cérémonie a été fort belle : il y avait beau coup de monde. Il a eu lieu d'être satisfait des choses aimables qui lui ont été dites de la part de notre cour pour l'EMPEREUR.

HONGRIE

Semlin, le 30 juillet (11 *thermidor.*)

Le regne des deys de Belgrade est passé. Nous recevons de cette ville de nouveaux détails sur les affaires de la Servie et sur le dénouement pacifique qui vient d'y avoir lieu. Bekir, pacha de la Bosnie, après avoir essayé inutilement tous les moyens de conciliation, et voyant la méfiance que son inaction avait excitée chez les chefs serviens, envoya d'abord son kyhaja-bey dans le camp des Serviens, où devaient se rendre pareillement, d'après son invitation, les principaux habitans de Belgrade; mais les deys défendirent à ces derniers, sous peine de mort, d'obéir à cette injonction. Les deys allaient plus loin : au moment même où Beckir pacha avait ordonné une suspension d'armes, ils tenterent une nouvelle sortie contre le camp des Serviens; mais cette sortie eut le même sort que toutes les autres. Les Turcs furent repousses avec une perte considérable; le manque de subsistance se faisait d'ailleurs sentir de plus en plus dans la forteresse, et les habitans témoignaient hautement leur mécontentement contre les deys, qui se faisaient payer, en dernier lieu, une somme de 20,000 piastres des chrétiens et juifs domiciliés à Belgrade.

Après la prise de Semendria, Beckir pacha s'avança avec ses troupes jusqu'à Palesch. C'est de là qu'il envoya, le 28 juillet, un firman, tant au pacha de Belgrade qu'au chef des Kerdschalis, portant en substance : « Que les deys devaient, dans l'espace de trois heures, quitter Belgrade, et que la forteresse supérieure et la forteresse inférieure devaient être occupées par les Kerdschalis; si les deys se refusaient d'obéir à ces ordres, ils devaient être décapités, et leurs têtes envoyées au pacha de Bosnie. » Cette menace eut son effet. A neuf heures du soir, les deys quitterent Belgrade avec leur suite, et s'embarquerent sur deux caïques pour descendre le Danube. Deux canons qu'ils avaient embarqués leur furent enlevés par les Kerdschalis, qui occupent maintenant Belgrade. On est curieux d'apprendre à présent si les Serviens se décideront à retourner dans leurs foyers.

(*Publiciste.*)

ALLEMAGNE.

Hambourg, 13 *août* (25 *thermidor.*)

On a reçu des nouvelles de l'expédition russe qui doit faire le tour du Monde. Elles sont datées du Brésil, le 22 janvier. M. de Kruzenstern avait fait debarquer les équipages dans l'île Sainte-Catherine pour les rafraîchir. On se propose de remettre à la voile dans les premiers jours de février, et de tourner le Cap-Horn pour se rendre au Japon. M. de Kruzenstern espérait y arriver au mois de juin, et devait y rester jusqu'à l'automne; il comptait atteindre avant l'hiver l'établissement du Kamtschatka. Les équipages avaient exactement reçu au Brésil les lettres qu'on leur avait écrites de Petersbourg.

— Une personne qui vient d'arriver du Portugal par l'Angleterre; nous a apporté l'agréable nouvelle que le célebre voyageur Hornemann est heureusement arrivé à Londres, après avoir terminé son voyage dans l'intérieur de l'Afrique, il a été reçu avec la plus grande distinction par la société qui s'est formée pour favoriser les découvertes dans cette partie du Monde si peu connue.

Des bords du Mein, le 16 *août* (28 *therm.*)

La cour de Prusse s'est chargée de toutes les dettes, soldes et pensions, dont les principautés d'Erfurt, Blankenheim et Eichsfeld sont grevées. Elles se montent à 852,963 fl. 39 kr.

— S. A. S. l'électeur de Bavière vient d'établir un consistoire général, chargé de terminer l'organisation définitive des églises protestantes dans les principautés de Wurtzbourg et de Bamberg. Les membres de ce consistoire sont déjà nommés.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 9 *août* (21 *thermidor.*)

Il est arrivé, le 4 au matin, un convoi de quarante navires marchands de différentes grandeurs.

Les deux frégates anglaises qui ont croisé pendant quelque tems dans nos parages, se sont enfin éloignées.

— Il est parti d'ici, le 1er de ce mois, un nombreux détachement de canonniers, qui doivent être distribués le long des côtes dans la riviere du Ponent.

INTÉRIEUR.

Bayonne, le 23 *thermidor.*

Le corsaire *le Général-Augereau*, capitaine Pillot, armé en ce port, ayant mis à la voile le 1er thermidor, s'est rendu en droiture sur la côte d'Irlande. Après diverses chasses et rencontres, il a reconnu, le 15, un convoi nombreux, escorté par plusieurs frégates et bâtimens de guerre : il l'a suivi avec précaution jusqu'au dimanche 17. Le samedi au soir, la partie du convoi destinée pour le canal de la Manche a suivi sa direction avec les vaisseaux de l'escorte; et une trentaine, destinés pour Liverpool, sont entrés dans le canal de Saint-Georges : c'est à ceux-ci que *l'Augereau* s'est attaché; et le même jour, 17, vers une heure de l'après-midi, il s'est vu placé entre deux gros bâtimens, l'un portant douze canons et l'autre vingt-deux de gros calibre. Le capitaine de *l'Augereau* a attaqué le plus fort; mais le second est aussitôt venu au secours de celui-ci, et a mis le corsaire entre deux feux. Après une canonnade d'une heure et demie, pendant laquelle le corsaire a beaucoup souffert, le capitaine a proposé l'abordage au plus gros vaisseau. L'équipage a répondu par un cri de joie; on a porte sur l'ennemi, qui a voulu l'éviter par des manœuvres habiles; mais les grappins de *l'Augereau* ont été lancés avec tant de justesse, que l'Anglais n'a pu se dégager. Les Français ont monté à l'abordage avec intrépidité; les Anglais se défendaient avec avantage, sur-tout à cause de la hauteur de leur bord; ils étaient postés comme dans une citadelle. Le combat a été terrible; les deux bâtimens sont restés accrochés près d'une heure, pendant laquelle le second ennemi canonnait le corsaire, au risque de tirer sur le vaisseau attaqué. Deux Français ont été tués à l'abordage, et un grand nombre blessés, entr'autres le capitaine, d'un coup de lance.

Le capitaine anglais, plusieurs de ses officiers et six ou sept hommes de son équipage, ont été tués à l'arme blanche; le second et la presque totalité du restant des Anglais ont été blessés, plusieurs très-dangereusement; deux, entr'autres, dont le second capitaine, ont eu le poignet coupé. Tous ces hommes, la plupart animés par la boisson et ramenant un navire très-riche, n'ont jamais voulu se rendre : il a fallu les réduire corps à corps, et que les assaillans allassent eux-mêmes abattre le pavillon. *L'Augereau* ayant plusieurs boulets dans les mâts, et des avaries considérables dans les agrès et dans le corps du bâtiment, a pris alors le parti de faire route avec sa prise. Il était à même d'aborder un port de France, avant-hier, lorsque vers trois heures de l'après-midi, il a été assailli par un gros vaisseau de ligne, qui a ressaisi la prise. Le corsaire est rentré, hier matin, au port du passage, amenant douze prisonniers, presque tous blessés, ainsi que ceux qu'il a été obligé de laisser à bord de la prise. (*Gazette de France.*)

Montaigu, le 25 *thermidor.*

Un loup enragé, d'une taille plus qu'ordinaire, après avoir parcouru, dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, les communes des Herbiers, Chambretaux, la Verrie, la Gaubretière, les Landes-Genusson et Tiffanges, est arrivé sur celle de la Bruffière. Les cultivateurs des campagnes, animés par l'exemple de la gendarmerie, se sont armés; hommes, femmes et enfans, tous se sont empressés de concourir à la destruction de l'animal. Une jeune fille que le même zele avait entraînée, en a été la victime; elle a reçu une énorme blessure à la tête. Déjà il avait mordu quinze personnes, lorsque deux freres, Jacques et Jean Martin, cultivateurs de la commune de la Bruffière, le forcent de se réfugier sur un rocher escarpé, où il était comme dans une forteresse, et d'où il menaçait de dévorer ceux qui auraient osé l'approcher. Le brave et jeune Martin, oubliant le danger auquel il s'expose, et ne consultant, dans son généreux dévouement, que le salut de ses concitoyens, s'arme d'un bâton, attaque cette bête féroce et la jette du haut en bas du rocher, après l'avoir assommée. Cette destruction a eu lieu à la métairie de la Brunetière, commune de la Bruffière.

Boulogne, le 3 fructidor.

S. M. l'EMPEREUR est parti ce matin à 6 heures pour Etaples, et s'y est rendu à cheval par l'Estrand. Il a déjeûné dans sa barraque, avec les généraux et colonels de l'armée. Immédiatement après il a été à bord de la flottille qui est dans le port d'Etaples, et l'a visitée en détail. A onze heures, il a fait manœuvrer une des divisions du camp, commandée par le général Loison. Il a été très-satisfait de sa tenue et de sa maniere de manœuvrer. Les manœuvres n'ont fini qu'à cinq heures. On suppose que S. M. restera plusieurs jours dans les camps formés dans ces cantons.

Paris, le 4 fructidor.

Deux prises anglaises, faites par la corvette de Boulogne *le Prosper*, sont entrées le 28 et le 29 thermidor à Dunkerque.

L'une est le brick *l'Aimable-Julie*, du port de 116 tonneaux et de six hommes d'équipage, venant de Sunderland et allant à New-Haven, chargé de charbon.

L'autre est le brick *the Freends*, de 135 tonneaux et de sept hommes d'équipage, venant de Darmouth-Loge et allant à Sunderland.

Nous avons, dans les précédens numéros, donné une relation de la fête qui a eu lieu à Boulogne, le 28 thermidor, et des détails extraits d'une correspondance particuliere, insérés au *Journal de Paris*. Jaloux de ne laisser échapper aucun détail de cette fête mémorable, nous publierons encore l'extrait suivant d'une lettre de Boulogne, laquelle a paru dans le *Journal des Débats*.

« J'ai assisté aujourd'hui au spectacle guerrier le plus magnifique peut-être qu'un peuple ait offert: c'était la plus belle armée du Monde, réunie sous les yeux d'un grand homme qui l'avait si souvent conduite à la victoire, et qui lui distribuait les prix d'honneur. Près de Boulogne, à l'extrémité du camp de droite, la surface du sol se courbe en bassin (1), dont les berges s'élevent en pente douce et forment naturellement un cirque qui s'ouvre vers la falaise. Au centre, et sur le diamètre du cirque, s'élevait un trône, tel qu'il convenait au chef des braves, simple, découvert, ayant pour trophée les armes et les drapeaux, gages de ses exploits, et pour couronne, celle que donne la victoire.

» Assis sur le siége d'un des rois de la premiere race, l'EMPEREUR avait à sa droite le prince Joseph; derriere lui les grands officiers de la couronne, et à ses côtés, les ministres, les maréchaux de l'Empire, les colonels-généraux; en avant et sur les marches étaient les aides-de-camp de S. M.; et au pied du trône, sur des bancs, étaient à droite les conseillers-d'état, les généraux venus de l'intérieur et les officiers étrangers; à gauche, les fonctionnaires civils et religieux. Le reste du diametre était occupé par la garde impériale, par la musique d'un côté, et par 2000 tambours de l'autre; à ses extrémités étaient le grand état-major de l'armée et les états-majors généraux des camps. L'EMPEREUR découvrait à sa droite les deux camps et les batteries, l'entrée du port et une partie de la rade; il avait à gauche le port de Vimereux et les côtes d'Angleterre; devant lui s'avançaient en vingt colonnes soixante bataillons, dont les têtes occupaient la demi circonférence du cirque; en avant et dans l'intérieur, étaient plus près du trône les pelotons de légionnaires de tous les grades

(1) Entre le moulin Hubert et la ferme de Teslingthon.

et de toutes les armes. L'extrémité des colonnes allait s'élevant sur les hauteurs que couronnaient vingt escadrons en bataille, et qu'achevaient de couvrir et d'orner une foule immense et les tentes réservées aux dames.

» Jamais ordonnance ne fut plus simple et n'offrit un aspect plus imposant. Mais tout annonçait que la tempête qui régnait depuis 48 heures sur ces côtes, troublerait encore ce beau jour. Le vent du sud-ouest amoncelait de sombres nuages et soulevait les flots ; la croisière anglaise s'était éloignée, et ne paraissait plus que dans les brumes de l'horizon. A midi l'EMPEREUR sort de sa baraque, et un salve de toutes les batteries de la côte annonce son arrivée. Dès ce moment, le soleil a éclairé la fête, et il n'a fait de vent que pour agiter les drapeaux.

» A la vue de l'EMPEREUR, les tambours ont battu aux champs, et les cris de joie de l'armée et du peuple ont signalé sa présence, en exprimant l'enthousiasme qu'elle excitait. Les tambours ont ensuite battu le pas de charge, et à l'instant toutes les colonnes se sont ébranlées pour serrer leurs rangs. Ce beau mouvement a fait tressaillir tous les braves d'une ardeur guerrière.

» Le grand-chancelier de la légion d'honneur a prononcé un discours, et après un roulement de tambours, S. M. a prononcé le serment ; les légionnaires se sont écriés : *Nous le jurons !* D'un mouvement spontané, toute l'armée a répété ce serment de fidelité et de dévouement, et des cris de *vive l'EMPEREUR !* ont retenti dans tous les rangs, où le soldat brandissait ses armes et élevait ses drapeaux en signe d'allégresse. Les grands-officiers, les commandans, les officiers et les légionnaires se sont alors approchés du trône, où, présentés par le ministre de la guerre, ils ont individuellement reçu des mains de S. M. la décoration de l'Aigle.

» Il était beau de voir des maréchaux de l'Empire, des généraux, des conseillers-d'état, des préfets, des évêques, des officiers, des soldats et des matelots, recevoir alternativement le prix d'honneur des mains de BONAPARTE, qui les connaissant tous, les accueillait comme les compagnons de ses travaux et de sa gloire. Des officiers tenaient les décorations dans des casques et sur des boucliers de l'armure de Duguesclin et de Bayard.

» L'aspect de cette armée brillante et brave, de ces camps, de ces ports qui sont son ouvrage ; ces falaises retentissantes du bruit des vagues et du canon ; la vue des côtes blanchâtres de l'Angleterre ; ces rayons du soleil échappés des nuages pour éclairer cette scène auguste ; ces vaisseaux ennemis battus par la tempête, s'enfonçant dans les brumes de l'horizon ; tous ces objets réunis donnaient aux sentimens et aux pensées qu'éveille la présence de l'EMPEREUR sur ce sol que foula César, une grandeur, un charme indéfinis qu'il est impossible d'exprimer.

» Il manquait un trait à ce magnifique tableau. La flotille n'avait pu sortir ; mais l'étoile de l'EMPEREUR en amena une tout exprès du Hâvre. Au moment où les colonnes se déployaient en se prolongeant sur les côtaux voisins ; pour ne former qu'une colonne d'attaque, dont les diverses brigades venaient défiler successivement devant le trône, parut à la pointe du cap d'Alpreck une flottille de 50 voiles, l'avant-garde de celle du Hâvre. Tous les regards se portèrent sur la mer, et la joie la plus vive se manifesta, en voyant l'Océan payer son tribut à la fête de l'EMPEREUR, et ce convoi, attendu depuis six mois, arriver au moment de la solennité.

» Il était 4 heures, le vent fraîchissait, la lame était forte. Lorsque la flotille est entrée, quatre chaloupes et cinq péniches qui avaient dépassé le chenal, se sont échouées sur le sable à côté du fort en bois ; elles ont fait cette manœuvre sans accident, et remises à flot par la prochaine marée, elles entreront dans le port.

» L'EMPEREUR a passé la soirée à sa baraque, et tous les légionnaires ont été réunis aux tables du prince Joseph, des ministres de la guerre et de la marine, du maréchal Soult et de l'amiral Bruix, dressées dans des tentes militairement décorées, et où la santé de l'EMPEREUR a été portée avec enthousiasme et au bruit d'une salve d'artillerie de toutes les batteries de la côte. Le feu d'artifice a été renvoyé à demain à cause du vent. Il y aura, dans la journée, des tirs à la cible, des courses à cheval ; et le soir, bal à la salle de spectacle. »

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la requête d'Augustin Roguet, cultivateur, Joseph Gauthier, cultivateur, et Marie-Jeanne Roguet sa femme, demeurant à Deyvillers, demandeurs en déclaration d'absence de Jean-Vincent Roguet leur frère, parti comme conscrit en l'an 7, et n'ayant point donné de ses nouvelles depuis le 28 vendemiaire de l'an 8,

Le tribunal de première instance séant à Epinal, département des Vosges, a ordonné par jugement du 2 thermidor an 12 que, pardevant M. Miquel, nommé commissaire à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean-Vincent Roguet.

Par jugement du 2 prairial an 12, sur la requête de Jean-Baptiste Floran, vigneron, demeurant à Vandeuil, et Marie Catherine Chalmé sa femme, autres intéressés, expositive que Simon Chalmé et est parti en 1793 comme réquisitionnaire pour aller servir sous les drapeaux de l'Etat, et que depuis plus de cinq ans on n'a point eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Reims, département de la Marne, a ordonné que pardevant le sieur Paquot, l'un des juges nommés à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Simon Chalmé.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Sens, après avoir pris connaissance de l'enquête précédemment ordonnée au sujet de l'absence du sieur Jacques-Nicolas Lhermite de Chambertraud, ancien officier de marine, et après avoir entendu le procureur impérial, a déclaré, par jugement du 21 messidor, que ledit sieur Chambertraud était absent.

Par jugement du 2 thermidor an 12, vu la demande de Jean Bilaud et de Suzanne Jouffard sa femme, domiciliés à Herpe, canton de Rouillac, en déclaration d'absence de Jean-François et d'autre Jean Jouffard, leurs frères et beau-frères,

Le tribunal de première instance séant à Cognac, département de la Charente, a ordonné que pardevant M. Rambaud-Mureuil, et contradictoirement avec M. le procureur impérial, il serait procédé, le 6 thermidor, à enquête pour constater l'absence des deux frères Jean-François et Jean Jauffard.

Par jugement du 14 messidor an 12, sur la demande de Françoise Labaig, épouse autorisée de Jacques Darmance, marchand de vin, et Marie Lasalle, veuve de Pierre Labaig, expositive qu'Hypolite Labaig, marin, et Raymond dit Benjamin Labaig, tonnellier, ont quitté la ville de Bayonne, le premier depuis plus de neuf ans et le second depuis plus de treize,

Le tribunal de première instance séant à Bayonne, département des Basses-Pyrénées, a ordonné que pardevant M. Mendiry, l'un des juges commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Hypolite et Raymond Labaig.

Sur la requête de Jeanne-Etienne Regnier, épouse autorisée de Jean-Baptiste Colin, cultivateur, demeurant à Vercel, demanderesse en déclaration d'absence de Jean-Frédéric Regnier, qui en l'an 2 a quitté la commune de Vercel, et depuis n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Beaume, département du Doubs, a admis la demanderesse à prouver, dans les délais et en la forme voulus par le Code civil, l'absence par elle articulée dudit Jean-Frédéric Regnier.

CODE CIVIL.

Procès-verbaux du conseil-d'état, contenant la discussion du projet de Code civil. — Paris, de l'imprimerie de la République, an 12 (1).

L'importance de cet ouvrage autorise à donner quelque étendue à son annonce : son existence et sa prompte publicité fera le sujet de premières observations ; on considérera ensuite l'ensemble de la discussion et le spectacle qu'elle présente ; en troisième lieu, l'*utilité* ou plutôt la *nécessité* du livre pour les magistrats et les jurisconsultes ; enfin, la manière la plus avantageuse de s'en servir, et d'en recueillir tous les fruits qu'il promet.

I. Louis XIV fait dresser un Code pour la procédure civile, et un autre pour la procédure criminelle. Il ordonne des conférences pour cet objet, mais il n'y assiste pas ; son commissaire, M. Pussort, dont on ne vantait pas beaucoup les connaissances, mais que l'on cite encore pour ses manières dures et absolues, tranchait à chaque moment, par ses décisions impérieuses, le fil des observations sages et modestes du président de Novion et des autres commissaires.

Les conférences terminées, le procès-verbal est gardé sous le secret : il s'en échappe quelques copies, et ce n'est que plus de trente ans après, en 1700, qu'il se fait une première édition de ce procès-verbal, que les éditeurs qualifient l'*Histoire secrette* des deux ordonnances. L'édition a lieu dans une ville étrangère, à Louvain, d'où l'on *tolère* que les exemplaires se répandent en France. Ce n'est qu'en 1709 qu'on a annoncé une édition revue sur l'original.

De nos jours, le chef du Gouvernement veut donner à la France un Code uniforme de lois. Le projet est d'abord rendu public ; il est soumis à la censure de quiconque se sent assez de force pour le critiquer ; les membres de tous les tribunaux ont ordre d'envoyer leurs observations ; elles sont rapportées au conseil-d'état ; elles y sont pesées ; et ce n'est pas une commission, c'est le conseil d'état tout entier qui discute.

Mais ce qui est le plus frappant, c'est la présence habituelle du chef du Gouvernement à ces discussions.

Abstraction faite du caractère, des connaissances, de la pénétration de celui qui est à la tête d'un grand peuple, on ne saurait trop apprécier les avantages qui résultent de sa présence, lors de la formation et de la discussion des lois. S'il est instruit, ses lumières éclairent les autres ; quel qu'il soit, il s'instruit lui-même, d'abord des lois dont il aura à maintenir l'observation, ensuite des motifs de ces lois, des difficultés qu'elles présentent ; il apprend, par le fait même de la discussion, à douter, à se défier des idées qui, au premier coup-d'œil, semblent les plus vraies, parce qu'elles paraissent les plus naturelles : il acquiert une grande science, celle de délibérer.

Mais lorsque, comme ici, le chef du Gouvernement est un de ces génies créateurs qui donnent leur nom à leur siècle, avec quel intérêt on les voit planer sur la discussion, démêler les débats les plus embarrassés, s'élever au-dessus des préjugés et des vieilles habitudes, corriger l'expérience elle même, rendre meilleur ce qui était bon, ouvrir des voies nouvelles, et effacer la sagesse des siècles qui l'ont précédé. Quiconque lira avec un peu d'attention les procès-verbaux du conseil-d'état, y reconnaîtra à chaque page la direction utile et supérieure que le PREMIER CONSUL a donnée à la discussion.

On ne sera pas moins frappé de la liberté qu'il lui laisse.

Dans le procès-verbal des ordonnances de Louis XIV, tantôt M. Pussort déclare à l'ouverture d'une conférence (18 juin 1670), « qu'il a ordre du roi de faire entendre à la compagnie que l'intention de S. M. est qu'on ne touche point à certains articles ; » tantôt, lorsque ce commissaire est forcé dans ses derniers retranchemens, il se réduit à promettre qu'il aura l'honneur de proposer au roi les ouvertures de la compagnie, et nonobstant toutes les observations, l'article est conservé sans aucun changement. (1er art. de l'ord. de 1690.) Ici, au contraire, le PREMIER CONSUL ne donne jamais qu'un simple avis ; on combat cet avis : si les membres du conseil sont divisés de sentiment, il n'exerce d'autre prérogative que de recueillir les suffrages. Dans tout le procès verbal, on n'apperçoit pas le vestige d'une opinion prépondérante, à plus forte raison n'y voit-on aucune trace d'une opinion absolue. Par-tout le PREMIER CONSUL triomphe, mais toujours par la force de la raison, jamais par l'impression de la dignité. On se rend, parce qu'on est convaincu, non parce qu'il faut se soumettre.

C'est ainsi qu'on doit préparer les lois chez un peuple libre. Je dis *préparer*, car quant à ce qui est de rédiger, il y aurait beaucoup à dire contre les rédactions écrites de diverses mains, et rapportées pour la correction dans une assemblée délibérante, où la rédaction définitive se conclut d'après des amendemens et des mots, mis aux voix, adoptés ou rejetés à la pluralité des suffrages.

II. La discussion du Code civil présente aux yeux du philophe un drame extrêmement intéressant, quelquefois piquant par le caractère des personnages qui y font un rôle.

La discussion s'établissait sur chaque article entre des jurisconsultes, les uns du pays coutumier, les autres du pays de droit écrit, des légistes, des administrateurs civils, militaires, financiers, des personnes qui n'ont aucune connaissance particulière des lois, mais des idées saines et droites, puisées soit dans la nature, soit dans l'expérience.

A cette diversité de talens qui résultent des études et des occupations habituelles des acteurs, il faut ajouter les différences qui viennent du caractère personnel, du plus ou moins de facilité à s'exprimer, et de toutes les nuances qu'on remarque parmi les hommes vivant en société.

Ces variétés rendent le spectacle de la discussion on ne peut pas plus attachant. Il est impossible de ne pas admirer la sagacité du PREMIER CONSUL, la franchise avec laquelle il interroge ; sa facilité à saisir les réponses, la perspicacité avec laquelle il dévance les explications.

L'essai de ce qui vient d'être avancé sera très-facile, si l'on veut suivre le détail de deux dis-

(1) Cinq volumes in-4°. — Prix, 42 fr. pour Paris. — Paris, de l'imprimerie de la République ; chez l'éditeur, au domicile de M. Hugot, cul-de-sac du Doyenné, n° 24 ; et chez Rondonneau, au dépôt des Lois, ci-devant place du Carrouzel, présentement rue Saint-Honoré, n° 75, hôtel de Boulogne, près Saint-Roch.

cussions également belles ; l'une aux séances des 16 et 26 thermidor an 9, sur le mariage des individus morts civilement, des déportés, des sourds-muets ; l'autre du 5 vendémiaire an 10, sur les demandes en nullité de mariage.

Il serait imprudent de peindre en détail le caractere de chacune des personnes qui ont pris part à la discussion du Code civil. On remarquera, en suivant le cours de la discussion, combien chacun conserve fidélement pendant la discussion le caractere qu'il a montré d'abord ; mais ce qui est plus digne d'observation, c'est l'extrême influence qu'ont sur les hommes le genre de vie auquel ils se livrent, leurs études, leurs occupations habituelles et les fonctions qu'ils remplissent. Cette influence est telle que quelqu'un qui aurait ces données sur chacune des personnes entre lesquelles la discussion s'est établie, et à qui l'on présenterait les opinions séparées des noms de ceux qui les ont émises, pourrait assigner à chacun les opinions qui lui appartiennent. L'examen du procès-verbal, sous ce rapport, est capable de fixer l'attention des personnes qui font des études sur les hommes, et qui cherchent à les peindre d'après nature. Mais il faut convenir que ce n'est pas l'objet principal pour lequel on feuilletera le procès-verbal du conseil.

III. L'objet direct que les magistrats et les jurisconsultes auront eu en étudiant le procès-verbal des discussions, sera de se pénétrer des motifs de la loi, et d'éviter toute équivoque dans l'acception des termes dont elle s'est servie. *Scire leges*, a fort bien dit le jurisconsulte Celsus, *non est earum verba tenere, sed vim ac potestatem.* (Leg. 17. dig. de legibus.) Or, le moyen le plus sûr de connaître la force et la puissance des expressions, c'est d'apprendre quelle était l'intention de ceux qui les ont employées, et pourquoi ils ont préféré un mot à un autre. On peut citer pour exemple l'article premier du Code, qui dit que la loi est obligatoire dans le département où le Gouvernement siege, *un jour après celui de la promulgation.* Si l'on élevait quelque doute sur la nature du délai prononcé, la discussion qui a eu lieu le 4 fructidor an 9 (tom. 1, pag. 122) le leverait bientôt.

Le conseil d'état lui-même annonce les avantages qu'il entendait préparer par la rédaction du procès-verbal de la discussion.

Dans la séance du 5 ventôse an 10, (tom. 1, p. 275), le PREMIER CONSUL dit « qu'en général » le projet de Code civil ne laisse pas assez de » latitude aux tribunaux, et qu'il n'est pas assez » dogmatique ; que si la loi n'indique pas ses » intentions et le but qu'elle veut atteindre, on » décidera souvent contre son vœu par l'analyse » de ses dispositions. » On lui répond : *Que le procès verbal tiendra les doutes et expliquera les intentions de la loi.* Ainsi, c'est d'après l'intention bien marquée du législateur, qu'on doit prendre le procès-verbal pour guide ; et voici les précautions que l'on a apportées pour que ce guide ne fut pas infidele.

Dans les premiers jours de la discussion, on lisait à chaque séance le procès-verbal de la séance précédente, contenant l'analyse des opinions, afin que chacun pût reconnaître ce qu'il avait dit et demander les corrections nécessaires dans l'énonce de son opinion. On n'a pas tardé à s'apercevoir que cette lecture, quoiqu'elle emportât beaucoup de tems, n'en laissait cependant pas assez pour réfléchir sur ce que l'on avait dit et pour rappeller le récit des opinions à une rigoureuse exactitude. Par un arrêté du 16 messidor, an 9 (tom. 1, page 15), il a été statué « qu'il ne serait plus fait lecture en séance, de la » partie des procès-verbaux relative à la discussion » du Code civil, mais qu'elle serait déposée au » secrétariat, où chacun des membres pourrait » aller prendre connaissance de la rédaction de » son opinion et y faire les rectifications qu'il » jugerait convenables. »

On est donc certain d'avoir dans le procès-verbal imprimé l'opinion fixée, réfléchie et littéralement exacte de chacun des membres du conseil.

Mais ces opinions ne sont pas tout ce que contient le procès-verbal imprimé : le titre, *procès-verbal de la discussion* etc. ne donne qu'une idée incomplette de ce précieux recueil. On va le faire connaître plus parfaitement.

Le projet de Code civil ayant été imprimé en l'an 9 et adressé aux tribunaux, ils ont redigé leurs observations imprimées d'abord séparément, ensuite rassemblées et rapprochées par forme de conférence sur chaque article.

En cet état la discussion a commencé le 28 messidor an 9. Les rapporteurs nommés pour chaque partie donnaient lecture du projet ; ils présentaient les observations des tribunaux, on entamait la discussion lorsque l'on ne pouvait s'accorder sur la rédaction d'après une première discussion, on renvoyait à une autre séance pour entendre une nouvelle rédaction ; je trouve quelquefois jusqu'à cinq rédactions successivement présentées (séance du 4 fructidor, an 9, tom. 1, p. 196 :) preuve évidente du soin apporté à déférer à toutes les observations, et à chercher les expressions capables de rendre les intentions du conseil.

Au mois de germinal an 10, il s'établit une mesure nouvelle. Un arrêté du 18 autorise la communication des projets de lois au tribunat. A compter de cette époque, les projets sont apportés deux fois au conseil : une premiere pour en arrêter la rédaction qui est communiquée au tribunat, une seconde fois pour entendre les observations de ce corps, et arrêter définitivement les articles à présenter au corps législatif.

Dans les matieres d'une grande importance, ou qui se divisent en plusieurs ramifications, l'ouverture de la discussion des articles de détail est précédée d'un discours du rapporteur pour annoncer de quelle maniere le sujet a été envisagé dans sa généralité, et quelles sont les bases sur lesquelles les dispositions particulieres s'élevent. Tel est le rapport fait à l'ouverture de la séance du 13 nivose an 11 (tom. 2, page 307), par M. Bigot-Préameneu, sur la légitime.

Lorsqu'ensuite les projets de lois ont été présentés au corps-législatif, l'exposé des motifs lu par les conseillers-d'état envoyés par le PREMIER CONSUL, est rapporté à la séance suivante du conseil, et transcrit au procès-verbal. Les premiers exposés se trouvent dans la séance du 5 ventôse an 11 (tom. II, pag. 382.

Ces exposés de motifs rassemblent en un seul faisceau tous les traits de lumiere qui sont sortis de la discussion. Quelques-uns ont une importance particuliere ; ils sont relatifs à des lois dont les principes n'ayant éprouvé aucune contradiction au conseil, la discussion n'a fourni presqu'aucune observation. Dans cette circonstance, c'est le seul exposé des motifs qui fait connaître l'intention de la loi, le sens et toutes les conséquences de ses dispositions.

Je citerai, pour exemple, l'exposé des motifs des lois sur le mariage, rapporté par M. Portalis, dans la séance du 19 ventôse an 11 (tom. II, page 500). Là sont développés tous les principes que la raison naturelle et politique, les caracteres essentiels des choses, les autorités de tout genre établissent sur la nature du mariage, sur la distinction capitale du contrat sans lequel il ne saurait exister de mariage, et du sacrement qui ne saurait exister sans le contrat qui lui sert de base (ou de *matiere* pour employer l'expression de l'école) mais sans lequel sacrement il peut exister ; et il existe de fait des mariages pleinement légitimes, ayant tous les effets que la société peut désirer, établir et autoriser.

Dans cet exposé se trouvent encore les conséquences qui dérivent de ces premiers principes : la pleine puissance de l'autorité civile sur les conditions du mariage, ses empêchemens, ses formes ; l'Eglise n'ayant ici d'autre pouvoir que celui de bénir le mariage que la loi civile a formé, jamais la faculté ni le pouvoir de sanctifier une union que la loi civile réprouverait.

Ces vérités sur le mariage considéré soit en lui-même, soit comme contrat, soit comme sacrement, ne sont pas nouvelles. Il y a long-tems qu'elles avaient été exposées par le docteur Launoi, par l'avocat le Ridant ; elles l'avaient encore été de nos jours par deux jurisconsultes célebres, Merlin et Maultrot, et par un de leurs disciples, dans le Code matrimonial (édit. in-4°) ; mais l'exposé des motifs par M. Portalis les présente avec une généralité et une étendue de vues qui les rend plus attachantes, plus palpables, et qui a l'avantage de plaire à l'esprit autant que de convaincre la raison.

Ces observations montrent la vérité de ce que j'ai avancé, que le recueil intitulé *Procès-verbal de la discussion*, contient réellement plus que la discussion, qu'il renferme plusieurs autres discours non moins essentiels, et qu'en l'étudiant avec soin, il est impossible de s'égarer dans la recherche de l'esprit, du sens et de l'application de la loi. Il ne s'agit plus que de présenter quelques réflexions pour faire avec fruit cette étude si insdispensable aux magistrats et aux jurisconsultes.

IV. Le *Procès-verbal de la discussion du Code civil* ne rassemble pas en un même lieu tout ce qui a été dit sur chaque article. Le conseil ouvre d'abord une discussion, mais si les articles sont renvoyés à une seconde rédaction, la discussion se renouvelle, et on doit la faire jusqu'à la rédaction définitive, destinée à être présentée au tribunat, pour la reprendre encore après cette communication, et terminer toute cette étude par la lecture de l'exposé des motifs.

Quelquefois ces recherches se prolongent fort loin. Par exemple, on avait adopté le 14 thermidor an 9 (tome I, p. 41), un article conçu en ces termes : *Tout individu né en France est Français.* Cet article ne se retrouve point dans le Code. Or, ce n'est qu'à la séance du 6 brumaire an 11 (tome II, p. 92), qu'on apperçoit le retranchement de l'article.

Quelquefois aussi il ne suffit pas, pour être instruit de ce qui regarde une matiere, de lire ce qui regarde le sujet principal, il faut rechercher et étudier tout ce qui y tient. Ainsi, sur le mariage, il est à propos de joindre ce qu'on aura lu au tome II, p. 503, de la discussion principale, ce qu'on lit au tome IV, p. 443, à l'occasion d'une disposition proposée par le grand-juge, qui assujettissait à des peines les ministres du culte, s'ils se permettaient de marier des enfans mineurs sans qu'il leur apparût du consentement des pere et mere. Cette discussion a donné lieu d'établir plusieurs maximes sur les devoirs des ministres du culte, relativement au mariage, sur les registres qu'ils prétendaient tenir, et sur les refus qu'ils feraient de bénir les mariages pour des causes qui ne seraient pas fondées.

Dans l'état actuel, il ne faut donc pas imaginer que l'on voie à l'instant et d'un coup-d'œil tout ce qui concerne chaque article : il est indispensable de commencer par étudier le procès-verbal en lui-même pour connaître sa marche et son ensemble, et l'on sera, au reste, bien récompensé de cette étude, en quelque sorte préliminaire, par la satisfaction que donnent les discussions savantes dont le procès-verbal est le récit.

Il y a apparence que plusieurs personnes publieront des conférences du procès-verbal avec le Code, dans lesquelles on rapprochera de chaque article tout ce qui s'y rapporte soit dans le projet, soit dans la discussion, soit dans l'exposé des motifs et peut être encore dans les discours prononcés devant le corps-législatif et devant le tribunat. Ces conférences seront utiles : cependant, je ne sais si c'est-là le travail qui plaira le plus aux jurisconsultes. Il est rare que dans les analyses où l'on dépece les mots au lieu d'un grand tout pour les rapprocher les uns des autres, on conserve à chaque partie sa couleur primitive, et que l'on n'y répande pas une teinte analogue aux idées particulieres que l'on s'est formées. Le jurisconsulte veut voir la loi et tout ce qui peut l'interpreter dans ses expressions primitives, originales et pures.

Ce qui conviendrait le mieux aux jurisconsultes, serait une table des matieres suffisamment détaillée, qui se rapporterait en même-tems au projet de Code ; aux quatre volumes de la conférence des observations des tribunaux, aux cinq volumes de la discussion et au Code. Il eut été souhaitable d'en avoir dans un volume de même format les discours prononcés au corps-législatif et au tribunat ; il conviendrait alors aussi de réimprimer les observations du tribunal de cassation, qui ne se trouvent que dans la premiere édition des observations des tribunaux, édition que la conférence des mêmes observations a fait oublier.

A l'aide de cette table, les magistrats et les jurisconsultes suivraient d'un même fil toutes les opérations relatives à chaque loi, depuis l'instant où elle a été conçue jusqu'au jour où elle a été promulguée. On leur épargnerait beaucoup de recherches, on leur donnerait l'assurance qu'ils n'ignorent aucun détail intéressant ; et on leur ménagerait le tems toujours fort précieux.

CAMUS, *membre de l'Institut national.*

SCIENCES.

ÉLÉMENS DE GRAMMAIRE, DE LITTÉRATURE, etc.

Elémens de la langue française ; par M. J. Jacques, ci devant professeur pendant trente-deux ans, et auteur de différens ouvrages (1).

Dans ces élémens de grammaire, dont l'extrême brievété n'est pas le moindre mérite, l'auteur fait abstraction de la théorie générale du langage : il trace tout simplement les principales regles de la syntaxe de notre langue, sans en donner, pour l'ordinaire, d'autre raison que l'usage reçu, l'exemple, l'autorité : ainsi, il écrit *François* pour *Français*, *étoit* pour *était* ; parce que, dit-il, l'orthographe du dictionnaire de l'ancienne académie, est la *regle écrite*, et sans doute immuable ; cependant il se permet de motiver quelques préceptes de grammaire sur nos participes, déclinables ou indéclinables. Si ce procédé ne satisfait pas l'homme accoutumé à réfléchir, il est du moins à la portée des enfans à qui l'on veut donner une premiere instruction, et à qui l'auteur paraît l'avoir destiné.

Ce même auteur a cru devoir accompagner ce petit ouvrage d'un autre volume (2), qui n'est qu'une notice très-succinte sur le moyen qu'il emploie pour faire apprendre la langue latine en beaucoup moins de tems qu'on n'en emploie par les méthodes ordinaires. Il prétend être parvenu à ce résultat en faisant réciter chaque jour à ses éleves, 1° une partie des principes et de la syntaxe de la langue latine, jusqu'à ce qu'ils soient en état de les bien appliquer ; 2° deux pages environ de son *vocabulaire*, jusqu'à ce qu'enfin ils sachent

(1) A Paris, chez l'auteur, rue du Paon, n° 2 ; de l'imprimerie des *Annales des Arts et Manufactures*, rue J. J. Rousseau, n° 14.

Prix, broché, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port.

(2) *Moyen de doubler au moins les progrès de la langue latine* ; par M. J. Jacques, etc. etc.

Prix, broché, 1 fr. 25 c., et 2 fr. 40 c. franc de port dans les départemens.

A Paris, chez l'auteur, rue Froid-Manteau, n° 17.

par cœur et la racine des mots de cette langue et leurs principaux composés ou dérivés. Peu de tems paraît suffire pour familiariser les jeunes étudians avec ce double exercice, qui ne demande qu'un peu de mémoire. Le second procédé nous paraît rentrer dans celui recommandé déjà par plusieurs auteurs, et qui consiste 1° à faire traduire à l'élève beaucoup de phrases latines, en lui donnant sur-le-champ la signification des mots, pour éviter la perte du tems qu'il mettrait à les chercher; 2° à lui faire répéter chaque jour la leçon qu'il a reçue la veille.

Nous croyons, sans peine, que l'habitude de traduire des morceaux choisis des historiens, des orateurs et des poëtes latins, est le meilleur moyen d'apprendre leur langue, qu'elle est sur-tout préférable à la méthode de faire des thèmes, ou de traduire du bon français en mauvais latin: mais il serait à souhaiter qu'on se bornât dans les écoles à la traduction des auteurs latins, sans compter parmi ceux-ci des auteurs français ou étrangers, qui, pour être entendus ailleurs que chez eux, et pour l'avantage de la république des lettres, ont dû écrire en latin. Quel que soit, d'ailleurs, le mérite de ces écrivains, il vaut mieux, pour l'éducation publique, leur préférer des modèles sûrs d'une excellente latinité.

Parmi d'autres ouvrages élémentaires dont le nombre semble s'accroître, et dont à peine quelques-uns méritent d'être cités, paraît, depuis plusieurs mois, sous un titre emphatique: *le Flambeau des étudians en rhétorique et en philosophie* (3). Il serait peu juste de soupçonner à l'auteur de grandes prétentions; il n'a pris soin ni de châtier son style, ni de mûrir ses réflexions; il a copié sans façon tout ce qui était relatif à son objet; il eût mieux parlé, s'il eût pensé par lui-même. En effet, son plan de rhétorique est juste; et nous sommes loin d'y blâmer l'idée d'associer à l'enseignement de cet art celui de la morale et du droit public; nous y ajouterions même celui de la grammaire et de la philosophie proprement dite. Mais il nous est impossible de voir, dans l'ouvrage de M. Collin, l'exécution de son propre plan.

Ce qu'il appelle *métaphysique* n'est que le dépouillement de nos vieilles ontologies *quintessenciées*. Sa *logique* est une cacologie continuelle, où chaque définition contraste avec les notions les plus saines. Heureusement ces deux premières parties sont tellement abrégées, qu'elles ne peuvent former aucun système ou corps de doctrine. Ses élémens de *morale* et de *droit*, quoique plus intelligibles, n'offrent encore qu'une compilation de maximes surannées de nos plus médiocres théologiens et jurisconsultes. Voici la dernière phrase de cet article ou paragraphe: «Tous ceux qui se trouvent dans *l'un des cas précités*, sont tenus à la restitution comme coupables.» Or, ces cas sont exposés dans deux beaux vers latins que voici:

Jussio, consilium, consensus, palpo, recursûs,
Participans, mutus, non obstans, non manifestans.

De là l'auteur trouve heureuse la transition aux *tropes*, et de suite il esquisse quelques idées de Dumarsais sur les expressions figurées, dont il fait l'énumération, et dont il donne des exemples. Les tropes semblent servir d'introduction à sa *rhétorique*, tandis qu'elles devraient plutôt en faire partie.

Il définit la *rhétorique* l'*art de bien parler*, ou plutôt, *de s'énoncer avec grace, soit verbalement, soit par écrit*. Telle est effectivement la définition vulgaire qu'on trouve dans tous les livres qui traitent de cet art; mais lorsque Cicéron parle de l'*art de bien dire*, il faut remarquer 1° que le mot *dicere* n'est pas pris, en sa langue, dans le sens que nous donnons au mot *parler*; 2° que Cicéron ne définit point cet art dans le passage d'où les écrivains ont tiré la définition communément reçue dans les écoles; 3° quand l'orateur romain veut définir l'art dont il donne des préceptes, et dont il nous a laissé les plus parfaits modèles, il a recours à des périphrases auxquelles il donne assez d'étendue pour compléter le sens qu'il attache à ce mot *rhétorique*.

La forme du dialogue, qu'il a choisie pour développer sa doctrine, permet moins les définitions rigoureuses que les descriptions libres. Ainsi, après une lecture attentive de ses ouvrages, on s'appercevra aisément que l'idée qu'il veut donner de la rhétorique, est comprise dans ces paroles de son second livre (*de Oratore*), *bene dicere autem, quod est scientiæ, et proprie, et ornate dicere, non habet definitam aliquam regionem, cujus terminis septa videntur; omnia quacumque in hominum disceptationem cadere possunt bene sunt ei dicenda, qui hoc se posse profitetur, aut eloquentiæ nomen relinquendum est.*... Tous les écrits de Cicéron sur l'art de parler et d'écrire ne sont que le développement de cette pensée, et cette pensée même appartient au plus fameux des disciples de Platon, Aristote, qui commence le premier chapitre de son ouvrage sur la rhétorique, par la plus belle définition qu'on en puisse donner, «L'art oratoire, dit-il, consiste dans l'habitude, dans la facilité acquise de voir et de mettre en usage les moyens de plaire, de convaincre, de persuader, lorsqu'il s'agit de faire prévaloir un conseil ou un avis quel qu'il soit.

Nous ne nous permettons cette digression, que pour rappeler à ceux qui entreprennent des ouvrages élémentaires, sur quelque partie de la science, l'obligation qu'ils semblent contracter, celle de donner, sur chaque chose, les notions les plus claires et les plus méthodiques: car la science, au degré de perfection où elle a été portée de nos jours, ne peut plus faire de pas rétrogrades; nous avons d'excellens traités d'idéologie d'où ressortent les principes de la grammaire générale; la physique et la chimie ont dévoilé la nature presqu'entière; la science de l'homme physique et intellectuel est donc fondée sur des bases que jamais l'ignorance ou le mauvais goût ne pourront faire chanceler.

TOURLET.

(3) *Le Flambeau des étudians en rhétorique et en philosophie*; ouvrage contenant de nouveaux élémens de métaphysique, de logique, de morale et de droit, suivis d'un *Traité de rhétorique*, dans lequel les chefs-d'œuvre de la littérature sont appliqués aux préceptes; par M. Collin, ancien professeur de belles-lettres et de philosophie, auteur du *Mémorial universel*, adopté dans les maisons d'éducation, et où les participes traités en trois règles, sont à la portée des enfans mêmes.

Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 25 cent., franc de port.

A Paris, chez Ponthieu, à la Bibliothèque des grands-hommes, place Saint-Germain-l'Auxerrois.

HOPITAUX DE LYON.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cours théorique et pratique d'accouchemens, de maladies des femmes et des enfans nouveaux-nés.

La commission administrative des hôpitaux de Lyon, donne avis aux élèves en chirurgie et aux sage-femmes, que, le 11 fructidor prochain, à 5 heures de relevée, M. *Martin* le jeune, docteur en médecine, chirurgien-major de l'hôpital-général de la Charité, ouvrira, en présence du conseil-général d'administration, et dans la salle ordinaire des séances administratives dudit hôpital, son cours théorique et pratique d'accouchemens, de maladies des femmes et des enfans nouveau-nés, et qu'il prononcera, à cette occasion, un discours qui traitera *de l'influence des passions sur la santé de la femme, principalement pendant la durée de la grossesse et de l'alaitement.*

Ceux et celles qui voudront suivre ce cours, sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de l'administration, *à l'Hôtel-Dieu*, et chez le professeur, *à la Charité.*

Lyon, le 6 thermidor an 12.

Signé ROSSET, MORAND-JOUFFREY, *administrateurs.*

ROSSARY, *secrétaire-général.*

AVIS.

MAIRIE DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Liquidation de la dette communale.

Le maire prévient MM. les rentiers de la ville de Bruxelles, qu'en exécution des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 9 thermidor de l'an 11, et des instructions de M. le préfet du département de la Dyle, il s'occupe avec activité de la vérification de leurs créances.

Il invite ceux d'entr'eux qui n'ont point, encore répondu aux invitations qui ont eu lieu, à déposer leurs titres à la seconde division de ses bureaux, avant le premier vendemiaire de l'an 13, s'ils ne veulent point s'exposer à la déchéance ou à la perte de leurs capitaux.

En invitant MM. les rentiers à effectuer le dépôt de leurs titres, le maire de Bruxelles croit pouvoir leur annoncer, qu'à partir de l'an 13, ils recevront le payement des intérêts qui leur seront dus.

Fait en séance le 20 thermidor an 12.

Signé H. J. VANLANGHENHOVEN.

LIVRES DIVERS.

Réflexions sur l'Angleterre, par J. Chas, brochure de 64 pages in-8°. Prix, 1 fr. 25 cent. et franc de port, pour les départemens, 1 fr. 50 cent.

A Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 33, et chez les marchands de Nouveautés.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ⅛	56
——courant.....	57	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 45 c.
Hambourg.....	185 ⅜	184 ¼
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 72 c.	14 fr. 50 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 60 c.	14 fr. 38 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif...	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s6d p.6f.	81. 5s6d.
Bâle.....	½	1 ½ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 15 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	53 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1115 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 10me représent. d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes. — Très-incessamment la reprise de Panurge.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. Andromaque.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la quatrien représentation de la Griselda. — Lundi, la Cosa rara. — Les comédiens ordinaires de S. M., donneront demain, le Vieillard et les Jeunes Gens. — Samedi, la 1re repr. du Moment de conclure, ou l'Epée et le Billet, com. en un acte.

Théâtre du Vaudeville. L'Aveugle supposé, une Soirée des deux Prisonniers, et les deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor., dans lequel Mlle Etienne, ci-devant attachée à l'Opéra, fera son second début dans le divertisssement du second acte.

Théâtre Moliere. La 2e représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, et le Quart-d'Heure d'un Sage, op. vaud.

Théâtre du Marais. La Malédiction paternelle, un Trait de Fanchon, et le Château et la Chaumiere. — Incessamment, Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux.

Tivoly, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazarre. Auj. fête champêtre et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité. Les agrémens seront de tous les âges. M. Préjean fera plusieurs expériences de physique qui n'ont pas encore paru; Mme Placide et ses élèves feront sur la corde tendue des tours d'équilibre et d'adresse des plus surprenans; M. Hurpy fera valoir son spectacle de marionettes et d'ombres chinoises des plus amusans. A dix heures et demie feu d'artifice par M. Pépin. — Prix d'entrée, 2 liv. 8 s. — Incessamment, fête extraordinaire.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 336. *Vendredi, 6 fructidor an 12 de la République* (*24 août 1804.*)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Cronstadt, le 16 août (28 thermidor.)

Six vaisseaux de guerre et quatre frégates russes sont à la voile pour l'exercice des marins. Ils ont embarqué des vivres pour un mois. Ils croiseront pendant ce tems dans la Baltique.

ANGLETERRE.

Londres, le 7 août (16 thermidor.)

(*Extrait du Times.*)

On dit que *le Hawke*, sloop de guerre, qui arriva à Plymouth samedi passé, 4 août, a porté la nouvelle que, malgré la vigilance de notre flotte, une escadre française est sortie de Brest le 1er de ce mois. On ne sait pas précisément la force dont elle est composée, mais il y a raison de croire qu'elle n'a pas plus de cinq vaisseaux de ligne, et à-peu-près le même nombre de frégates. Cette escadre doit être commandée par l'amiral Gantheaume, qui a la réputation d'être un des plus habiles officiers de la marine française. Ses opérations, et sur-tout le danger auquel il a su se soustraire dans la Méditerranée vers la fin de la guerre passée, sont des preuves très-évidentes de sa capacité et de son mérite.

L'avertissement qui suit a été affiché au café de Lloyd.

Plymouth, le 4 août.

Le Hawke, cutter, vient d'arriver, et donne l'intelligence que neuf voiles sont sorties de Brest. On suppose que ce sont cinq vaisseaux de ligne et quatre frégates. L'amiral Graves est allé à leur poursuite avec sa division; et tous les vaisseaux qui se trouvent ici prêts pour mettre en mer, ont eu ordre de partir immédiatement.

Extrait d'une lettre d'un officier à bord du *Colossus*, en date du 2 août, à la hauteur de Brest.

» Hier au soir, dans un grand brouillard, neuf » vaisseaux sont sortis du port de Brest. Nous » avons dépêché huit vaisseaux après eux. »

Cette nouvelle n'est pas encore bien authentique. Si Gantheaume a mis en mer, son objet doit être de faire lever le blocus devant Rochefort et le Ferrol, et ensuite tenter la capture des flottes marchandes des Indes-Orientales et Occidentales. Si cet amiral va aux Grandes-Indes, comme il y a acquis beaucoup d'expérience sur mer, il est à craindre qu'il ne fasse beaucoup de ravage parmi les vaisseaux anglais.

— Nous avons reçu des lettres en date du 24 juillet de l'escadre devant Ferrol, par où nous apprenons que les vaisseaux français qui se trouvent dans ce port sont prêts à mettre à la voile, et qu'ils sont destinés pour les Grandes-Indes.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Le 3 d'août à onze heures et demie du matin, après la grande parade dans le parc, le duc d'York, M. Pitt, lord Hawkesbury et plusieurs autres personnes de distinction, s'occupèrent de l'inspection d'une voiture de nouvelle construction pour le transport des troupes : M. Pitt en examina chaque partie, et il y prêta la plus grande attention. Il paraît qu'on en approuve le plan, le commissaire Watson qui était présent ayant donné ordre à l'inventeur d'en préparer un certain nombre.

— Un artiste de Birmingham a présenté au conseil-privé du roi un plan pour la défense nationale, qui promet monts et merveilles. Le même a aussi inventé un engin de guerre qu'il prétend être capable de molester l'ennemi à la distance de deux milles. C'est une machine, à ce qu'on nous dit, où l'ouvrier a réussi à perfectionner la catapulte et la baliste des anciens.

— On vient de donner des ordres pour former un camp volant de 5000 hommes d'élite, qui doivent se tenir prêts suivant les occurrences.

— Le bruit qui a couru que l'amiral Linois avait capturé neuf de nos vaisseaux venant de la Chine, a fait une telle impression dans la ville d'Amsterdam, que le prix du thé est augmenté presque du double.

— Le *Morning-Chronicle* observe que la liberté de la presse en Angleterre n'a jamais été si avilie qu'elle l'est à présent, puisqu'aucun écrivain n'a pris à tâche d'exposer la démarche extraordinaire de M. Pitt, qui a osé publier un discours, comme étant de S. M., tandis que cela est faux; le discours qui a été publié étant différent de celui que le roi a prononcé.

(*Extrait de la Gazette de la Cour.*)

Downing-Street, le 9 août 1804.

Il a plu au roi d'ordonner qu'il fût notifié par le très-honorable lord Harrowby, secrétaire-d'état de sa majesté pour les affaires étrangères, aux ministres des puissances neutres résidans à cette cour, que les mesures nécessaires ont été prises par l'ordre de sa majesté pour bloquer l'entrée des ports de Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, Dieppe, Tréport, la Somme, Etaples, Boulogne, Calais, Gravelines, Dunkerque, Nieuport et Ostende: et que désormais toutes les mesures autorisées par la loi des nations, et les traités respectifs entre sa majesté et les diverses puissances neutres, seront adoptées et exécutées relativement à tous bâtimens qui tenteraient de violer ledit blocus. (1)

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Londres, le 12 août.

Il paraît, d'après les papiers américains, que depuis les douze derniers mois, 27,000 irlandais ont émigré en Amérique.

Un navire venu de New-York, en 23 jours, annonce qu'il regne un fort esprit de parti en Amérique, et que le général Hamilton, qui devait remplacer M. Livington à Paris, a été tué en duel par le colonel Burr.

— Un esprit de mécontentement s'est manifesté parmi les negres de Philadelphie : ils ne sont point étrangers aux événemens qui ont eu lieu à Saint-Domingue.

— Le rédacteur d'un de nos journaux voudrait bien faire croire au public, que boire à la santé de S. A. R. le prince de Galles est un symptôme de jacobinisme.

Le conseil commun de la ville de Londres a formé la résolution de payer la dépense des chevaux nécessaires pour les charriots de nouvelle invention, afin de transporter les troupes pour la défense nationale. Les voitures sont des espèces de velociferes.

(1) Ce blocus est assez indifférent pour la France; il sera beaucoup plus désavantageux pour l'Angleterre elle-même. Tout ce qui tend à déranger le commerce et à entraver la circulation, est plus nuisible encore à l'Angleterre qu'à la France. L'impuissance de nous faire du mal, la pousse à mille mesures toujours plus extravagantes. C'est ainsi qu'elle a fait une insigne folie en bloquant l'Elbe et le Weser, et qu'elle s'est fait plus de mal que nous ne pouvions lui en faire. Cependant le système de bloquer toute une côte équivaut à ceci : *Parce que je suis en guerre avec la France, je ne veux point qu'il y ait de puissance neutre sur mer*; car qu'importe à tout bâtiment danois, suédois, ou de toute autre nation neutre qui a des affaires avec la France, qu'il y ait guerre entre la France et l'Angleterre? Pourquoi doit-il en souffrir? Le droit de blocus n'a jamais pu s'entendre que des places de guerre. Si vous preniez toutes les places que vous mettez en état de blocus, vous profiteriez du droit des gens en empêchant d'y entrer. Au reste, nous espérons que les Anglais ne resteront pas en si beau chemin; déjà ils s'accusent d'être trop libéraux; ils ont laissé passer quelques bâtimens chargés de bois et de fers du Nord; bientôt ils les arrêteront, ils indisposeront les neutres contre eux; mais depuis que Nelson, dans la Baltique, a dissout à coups de canon la neutralité du Nord, ils ne craignent plus rien.

INTÉRIEUR.

Etaples, le 5 fructidor.

S. M. l'EMPEREUR est monté à cheval à six heures du matin, et a fait manœuvrer les troupes des divisions Partonneaux et Dupont. Il n'a eu que des éloges à leur donner.

Paris, le 5 fructidor.

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Distribution des prix.

En exécution de l'arrêté du Gouvernement du 30 fructidor an 10, le 4 fructidor an 12, l'an 1er de l'Empire de NAPOLÉON, le ministre de l'intérieur, assisté du conseiller-d'état directeur de l'instruction publique, et du président de l'Institut national, a procédé, en presence des autorités constituées et de l'Institut, à la distribution générale des prix aux élèves de l'Ecole spéciale de Médecine, des Ecoles centrales, du Lycée impérial, du Prytanée français, des Ecoles spéciales de peinture, de sculpture et d'architecture, et du Conservatoire de musique.

Avant cette distribution, M. Arnault, membre de l'Institut national, chef de la division d'instruction publique, est monté à la tribune et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Chargé une seconde fois de rendre compte de l'état de l'instruction publique, ce n'est pas sans plaisir que je remplis cette tâche. Je n'ai que des succès à vous annoncer, que des résultats heureux à vous présenter.

Depuis que la jeunesse dont les efforts vont être couronnés a repris ses travaux, l'activité d'un Gouvernement régénérateur s'est encore accrue. La nouvelle organisation de l'instruction publique a plus que jamais occupé sa sollicitude. Les hommes recommandables choisis par sa juste confiance pour l'exécution d'une utile réforme, ont redoublé de zele; ils ont rempli plus des deux tiers de l'honorable et laborieuse mission qui leur est confiée. Trente-quatre lycées seront ouverts au renouvellement de l'année scholaire. Quelques mois encore, et aucune des villes qui doivent posséder un de ces établissemens, n'aura de vœux à former. La France nouvelle n'enviera plus rien à l'ancienne; et l'instruction, répartie sans parcimonie comme sans prodigalité, sera offerte à tous les Français sur tous les points de l'Empire.

Le plan du nouveau système d'instruction est connu. Nous avons essayé de le développer l'année derniere. L'étude simultanée des sciences et des lettres étant le principal but que se soit proposé celui qui l'a conçu, ce dût être aussi l'objet de notre premiere attention. Nous nous sommes attachés à faire sentir l'excellence de cette idée, la facilité de son exécution, les avantages sans nombre qu'elle promet à la société comme aux individus; et peut-être aurions-nous peu de choses à ajouter à ces développemens, si l'instruction libérale se bornait à ces seuls objets.

Les objets de l'instruction ne sont-ils pas divers comme les génies?

L'intérêt général et le particulier veut qu'il n'existe pas dans l'homme une faculté utile dont un gouvernement sage ne favorise le perfectionnement. Tel a reçu de la nature le génie des arts, comme tel autre celui des sciences, et n'a pas moins de droits aux soins de la patrie, dont il accroîtra aussi la gloire.

L'enseignement des beaux-arts a donc dû faire aussi partie de l'instruction publique. Mais dans quelle proportion doit-il se mêler à des études plus séveres? dans quel intérêt doit-il être permis uniquement? C'est ce que nous allons tenter de déterminer. De nos lycées où l'étude des beaux-arts n'est qu'accessoire, nous passerons dans les écoles spéciales où elle est exclusive. Nous examinerons la situation de ces écoles, nous essayerons d'apprécier ce qu'elles ont produit et ce qu'elles promettent : d'établir les rapports entre les sacrifices et les résultats. D'autres questions non moins importantes s'offriront d'elles-mêmes à la discussion, et nous ne les écarterons pas. L'intérêt attaché à la matiere que je traite me garantit l'indulgence de mes auditeurs. L'ami qui rencontre un ami n'est point pressé de s'en séparer. Tout ce qui concerne l'objet de sa prédilection l'intéresse. Il est avide des moindres détails. Je parle des beaux-arts devant leurs amis. Parmi les Français qui m'écoutent un grand nombre les cultive, un grand nombre les protege, et tous les idolâtrent.

La peinture, l'architecture, la sculpture et la musique sont enseignées dans des écoles spéciales.

Le dessin et les seuls élémens de musique sont étudiés dans les lycées. Il faut connaître au moins les principes des beaux-arts, pour apprécier leurs

productions. L'enseignement de ces principes ne doit donc pas être oublié dans l'éducation. Mais comme les beaux-arts diffèrent d'utilité dans leurs applications aux divers besoins de la société; hors des écoles spéciales, leurs études relatives doivent être favorisées dans des proportions différentes.

Ainsi, l'art du dessin, fréquemment nécessaire à l'industrie, aux sciences même, sera enseigné avec soin dans les lycées. L'étude de la musique, au contraire, n'y sera permise qu'avec beaucoup de reserve. Le charme de cet art le rend dangereux. La passion en ferait bientôt l'objet d'une étude exclusive; et par un double inconvénient, en dérobant les élèves à des travaux plus importans, établirait une ridicule rivalité entre les écoles consacrées aux sciences, et les écoles consacrées aux arts.

Les études qui donnent à la nation des historiens, des législateurs, des philosophes; celles qui forment le tacticien, le médecin, le navigateur; l'art de civiliser les hommes, l'art de les guérir, l'art de les défendre doivent être cultivés de préférence aux arts de luxe; à ceux qui n'ont pour objet que l'embellissement ou l'amusement.

Dans les premiers tems de la société, ces arts seuls ont partagé avec l'agriculture la protection des gouvernemens. C'est après que l'accroissement de la population eut fourni plus de sujets que n'en réclamaient les arts de première nécessité, qu'on vit se former de nouveaux genres d'industrie. A cette époque, le superflu des produits de l'agriculture échangés par le commerce, avait enfanté de nouvelles richesses qui bientôt enfanterent de nouveaux besoins.

On voulut l'agrément là où l'on s'était jusqu'alors contenté de l'utilité, l'élégance où la solidité avait suffi, la magnificence où la simplicité seule s'était montrée. On voulut des palais et des temples; l'architecture, la sculpture, la peinture naquirent. Le chant simple, par lequel on avait célébré à l'unisson les louanges d'un dieu de bois ou d'argile, ne convenait plus à l'orgueil d'un dieu de marbre ou d'or; le son des instrumens fut combiné avec les accens de la voix humaine; les symphonies se mêlerent aux chœurs, et l'harmonie fut créée autant pour enchanter la terre que pour honorer le ciel.

Les besoins de la société qui ont déterminé l'ordre dans lequel les arts ont été engendrés, déterminent aussi la mesure dans laquelle ces arts doivent être enseignés.

Cette mesure est double. Par rapport à l'instruction générale, elle est relative à la proportion dans laquelle ce genre d'étude doit utilement s'allier avec celle des objets de premiere utilité.

Par rapport à l'instruction spéciale, elle est relative à la somme d'individus que l'Etat peut sagement céder à des études d'une utilité secondaire.

Chez un peuple neuf, pauvre et peu nombreux, le soc et l'épée réclament tous les bras.

Chez une nation nombreuse, riche et civilisée, la culture des arts, non-seulement sera permise sans inconvéniens, mais bien plus avec avantage. Il n'est pas, nous le répétons, une faculté de l'homme qui ne doive profiter à l'utilité publique.

Or, il est des hommes qu'un secret sentiment de supériorité détourne des professions mécaniques, et qui pourtant ne se sentent point appelés vers les sciences exactes, dont la main veut être exercée, mais dont la tête a besoin de produire; qui, tourmentés par le génie, ne trouvent point dans les lettres les moyens d'exprimer ce qu'ils conçoivent et ce qu'ils sentent. La vocation de ces hommes ne sera plus un secret, dès que les instrumens qui leur manquent, se seront trouvés sous leur main inhabile à conduire la plume ou le compas.

C'est sous ce rapport sur-tout que l'admission des beaux-arts dans le sanctuaire des sciences, doit être permise. Un casque, une épée brillent dans le palais de Lycomède, et découvrent Achille à la Grèce. La rencontre d'un archet ou d'un crayon peut, dans l'enfant jusqu'alors incapable, faire reconnaître à la France un Vitruve, un Appelle ou un Timothée.

Cet enfant tout entier appartient aux arts. Suivant la nature des dispositions qu'il vient de révéler, une école s'est ouverte. C'est l'école de peinture. Entrons y avec le nouvel adepte.

Non loin de cette immense gallerie peuplée par la peinture et la sculpture, encombrée par les chefs-d'œuvre de toutes les nations et de tous les âges, près de ces vastes appartemens, trop étroits pour contenir les richesses qu'y entassa la victoire, la premiere école de l'Europe est dirigée par les premiers artistes de la France.

Là, tous les moyens de perfectionnement sont offerts à l'élève; l'instruction vient au secours de l'inexpérience; le génie consommé, à l'appui du génie naissant. Sous cette chaire livrée à ses regards, dans ce modele vivant, il étudiera le vrai, sans lequel le beau n'existe pas; dans ce marbre offert à son admiration, dans ce modele plus vivant que l'autre, il apprendra à distinguer le beau dans le vrai, à reconnaître que ce beau est la nature choisie, et non la nature embellie; car on ne l'embellit pas sans la falsifier. Entre la nature et l'art, instruit par le conseil et par l'exemple, je le vois s'avancer à pas de géant, surpasser ses rivaux, atteindre ses maîtres, donner à vingt ans un égal à Drouais qui, si la mort l'eût épargné, eût peut-être été à trente celui de Raphaël.

Les moyens d'émulation ne lui sont pas moins prodigués que ceux d'instruction. Des récompenses dont le prix est mesuré sur la valeur du succès, lui sont promises à différentes époques. A la fin de chaque trimestre, c'est une médaille qu'il recevra de la main de ses maîtres; dans cette solennité annuelle, c'est une couronne que lui décernent nos premiers magistrats! Et s'il sort triomphant d'un dernier concours où le prix n'est pas acquis à celui qui a mieux fait que ses rivaux, mais à celui qui a fait le mieux possible, la voix de l'Institut va le désigner pour le voyage de Rome.

C'est à Rome que les exemples des morts illustres acheveront ce que les préceptes des contemporains célebres ont commencé. Est-ce un peintre que la voix des maîtres vient de proclamer? Jules Romain, Raphaël, Michel-Ange lui gardent à Rome de nouveaux modeles; est-ce un architecte? Vignole, le Bernin, le Bramante, Raphaël encore, et encore Michel-Ange, lui préparent à Rome de nouvelles études; est-ce un sculpteur? que de beautés sont gardées à son admiration dans cette Rome si riche en chefs-d'œuvre anciens et modernes, en marbres animés, par Phidias, Myron, Praxiteles, et aussi par Michel-Ange!

Là sous un ciel toujours pur, à la clarté d'un soleil qui n'est jamais obscurci, au milieu d'une nature féconde en merveilles, que de merveilles non moins étonnantes les arts n'ont-ils pas attachées au sol!

La victoire nous a donné les moyens d'aller admirer, mais non de transporter au milieu de nous, ces vastes tableaux incorporés aux murs du Vatican dont ils éternisent la durée.

Objet de la vénération des peuples comme des arts, ce monument où la sculpture a écrit l'histoire du plus belliqueux et du plus humain des Empereurs, la colonne Trajane, est encore debout. Il est encore debout ce colisée, dont l'œil embrasse à peine la vaste enceinte, ce colisée aux dépens duquel des palais ont été bâtis, et qui suffirait à la construction d'une ville.

Ces basiliques, ces arènes, ces aqueducs, ces arcs triomphaux, ces temples, ces théâtres que leur immensité protège contre tous les ravages, contre les fureurs de la guerre et les efforts des tems, contre l'ignorance sacrilége d'un vandale victorieux, contre la noble avidité d'un conquérant français; ces créations colossales de la puissance et du génie, ces prodiges des arts qui rappellent les prodiges de la victoire, ces grands mouvemens qui consolident de grands souvenirs, nous ont contraints par leurs masses, à permettre que Rome demeurât la capitale des Arts, quand Paris devenait la capitale du Monde.

Jeune homme, qui la parcourez, que la reconnaissance se mêle à tant d'autres sentimens. Ces jouissances si vives que chaque objet, chaque pas renouvelle en vous, c'est à la bienfaisance d'un Gouvernement ami des arts, que vous les devez. Comme dans les premiers tems de votre éducation, son œil veille sur vous, sa main vous conduit, son nom vous protège; sa bienveillance, semblable à la sollicitude paternelle, s'accroît par l'éloignement.

Tant que durera votre séjour dans cette terre classique et sacrée, affranchi de toute inquiétude, libre de tous soins, abandonnez-vous tout entier, à l'impulsion du génie. Occupez-vous de votre gloire, la patrie s'est occupée de vos besoins, vous serez quitte à votre retour, si vous lui ramenez un grand-homme.

Le Gouvernement n'a pas moins fait pour la musique que pour les autres arts. On avait lieu de s'étonner autrefois, de ne trouver aucune école publique où l'on enseignât toutes les applications d'un art applicable à tant d'objets différens.

Si l'on excepte les écoles particulieres et destinées à fournir aux besoins du culte, le soin de former des musiciens s'était abandonné aux spéculations de quelques maîtres; c'est du hasard, pour ainsi dire, qu'on attendait ce grand nombre de sujets nécessaires à nos théâtres et à nos armées. Ce qui n'avait point été fait dans un tems de prospérité, se fit dans un tems de désastres.

L'école spéciale de musique fut formée dès 1789 pour l'utilité du service militaire et celui des fêtes nationales.

S'éloignant de son but à mesure qu'elle s'éloignait de son principe, la révolution prit bientôt un caractere effroyable, ou disons mieux, les révolutions se succédaient plus terribles, comme ces orages qui procèdent les uns des autres, et dont les dévastations sont progressives. Plus de sécurité, plus de repos, plus d'espérances. Sans ces biens les arts ne sauraient vivre. Ils les auraient été demander à des rivages tranquilles, et la France perdait une partie de sa gloire, si l'institut de musique, fondé au moment où tous les établissemens s'écroulaient, n'eût offert un refuge aux artistes éperdus, en mettant leur salut sous la protection de leur utilité.

Etrangers aux factions, les arts ne servirent que la patrie. Les chants du Français ne furent pas moins formidables que son épée. La musique qui rend la paix plus aimable, rendit la guerre plus terrible, et les concerts n'ont jamais cessé de précéder et de suivre nos victoires.

A ces tems succéderent enfin des tems moins malheureux. Les ames, fatiguées par des sensations extrêmes, desiraient des impressions douces. La sensibilité épuisée par un long deuil, l'énergie affaissée par une longue terreur étaient avides de délassemens: on les chercha dans les arts. La musique opéra sur tant d'affections douloureuses une bienfaisante diversion. Art enchanteur qui se lie à tous les sentimens, se marie à toutes les situations, se fond dans toutes les pensées, entretient la mélancolie, ajoute à la joie, n'importune point la douleur; qui perdrait de son charme, s'il gagnait en précision; qui, grâces à ce vague répandu dans ses expressions, se trouve en rapport, dans le même moment, avec les caracteres les plus divers, avec les passions les plus opposées.

L'école spéciale, jusqu'alors connue sous le nom d'*institut de musique*, fut organisée définitivement par un décret, et reçut de la volonté nationale le titre de *conservatoire*.

Dès sa naissance, cet établissement a pris rang parmi les premieres écoles musicales de l'Europe. Rien n'a été négligé pour assurer ses succès. Ce sont les bons maîtres qui font les bons élèves. Toutes les parties de l'art, soit relativement à la composition, soit relativement à l'exécution, y sont enseignées par des professeurs choisis au concours, et l'enseignement y est inspecté par nos plus célebres compositeurs. A l'exemple de l'école de peinture, l'émulation y est stimulée par des encouragemens donnés dans l'intérieur, par des couronnes distribuées dans cette solennité, par un grand prix de composition adjugé par l'institut; et, comme le peintre couronné, le musicien triomphant est envoyé aux frais de l'Etat, dans cette Italie où tous les arts sont indigènes.

Les orchestres profanes et sacrés, les corps de musique attachés aux temples, aux théâtres, aux armées, sont peuplés des élèves du conservatoire, à qui l'on doit aussi ces jeunes artistes, l'espoir de la scene lyrique.

La scene lyrique lui a encore d'autres obligations.

La musique dramatique, dont l'objet est de peindre les passions, mais qui doit plaire en imitant, s'était écartée de son véritable but sous le rapport de l'exécution.

Deux préjugés opposés partageaient les artistes et les entraînaient dans des écarts bien différens. Les uns et les autres ne considéraient l'art que dans une de ses fins. Uniquement attachés à imiter et oubliant qu'ils devaient plaire, ceux-ci avaient transformé le chant en une déclamation bizarre, et se complaisaient à contrarier la symphonie par des vociférations importunes. Exclusivement jaloux de plaire et oubliant qu'ils devaient imiter, ceux-là surchargeaient d'ornemens sans nombre un ramage qui n'appartenait qu'à eux, et défiguraient à force de recherches les compositions les plus expressives, qui sont toujours les plus simples.

Déterminant jusqu'à quel point la nature pouvait être modifiée par l'art, l'art pouvait se ployer à la mode, le conservatoire adopta une méthode également éloignée de la pauvreté qui avait longtems attristé notre théâtre, et du luxe qui commençait à le dénaturer. Avec ses élèves, cette méthode s'est introduite sur la scene, où l'exécution musicale marche enfin de concert avec le génie du compositeur.

Le conservatoire ne s'est pas borné à renfermer dans son enceinte la propagation de ces utiles principes. Jaloux de porter l'instruction à ceux qui ne pouvaient la venir chercher, les maîtres se sont réunis pour rédiger un corps d'ouvrages élémentaires. Enrichi des résultats de l'étude et de l'expérience, ce travail fixe le mode de l'enseignement, établit l'unité dans ses principes, et ce n'est pas le moindre titre d'estime que le conservatoire se soit créé.

Tant de services finiront par être également appréciés de chacun. Déjà même ils le sont; car les clameurs de l'ignorance et de l'envie ne sont pas une faible preuve de l'utilité de la réforme, quand, d'ailleurs, elle est applaudie par une impartiale majorité.

Si l'organisation de nos écoles spéciales n'a jamais été plus rapprochée de la perfection, jamais ces écoles n'ont formé une plus grande quantité de sujets supérieurs en tous genres. Le jour même n'est pas loin où le nombre de ces sujets excédera celui que nos besoins peuvent employer; utile surabondance qui donnera lieu à d'honorables spéculations! Les peuples qui échangent annuellement leurs richesses étrangeres contre le superflu

des productions de notre sol et de notre industrie, n'ont pas attendu cette époque pour emprunter à gros intérêts la possession momentanée de nos virtuoses. De l'accroissement de ce commerce peut résulter celui de la fortune publique et de la gloire française.

Et n'est-ce pas à ce genre d'industrie que l'Italie doit en partie ses richesses, et peut-être aussi sa prééminence dans l'art musical? Avec le talent de ses artistes voyageurs, les œuvres de ses compositeurs. Les uns et les autres se prêtent un mutuel appui. En travaillant à sa réputation, le musicien qui exécute, a répandu celle du musicien qui a inventé, et ne revient pas dans sa patrie, où il rapporte les tributs de l'Europe, sans avoir ajouté à la célébrité de sa nation.

Pourquoi refuserions-nous les mêmes avantages? Propres à tous les arts, il en est où les Français sont supérieurs à tous les peuples. Les architectes, les sculpteurs italiens reconnaissent des égaux en France. Où sont en Italie les égaux des peintres français? où s'arrêtera la gloire de notre école que trois hommes célèbres, formés par un seul maître, ont peuplée d'élèves qu'ils avouent pour leurs rivaux? Nos artistes ne se sont pas moins illustrés que nos guerriers; et le siècle de Léon X a recommencé avec le siècle d'Alexandre. Le génie qui veille sur la France, et par tous les moyens, en veut assurer la supériorité, n'a point vu d'un œil indifférent les efforts et les succès des arts. Avarement libéral envers eux, il encourage par des bienfaits, il paie par des honneurs ces hommes de génie que la puissance n'a jamais honoré sans s'honorer elle-même! Récemment encore, les artistes les plus célèbres ont été appelés avec les littérateurs et les savans au partage d'une distinction commune à tous les genres de gloire.

Je veux parler de *la Légion d'honneur*.

Les Ordres inventés par la vanité, avaient été long-tems nuls pour l'émulation; ils distinguaient celui qui jouissait de la faveur du monarque, plutôt que celui qui avait droit à l'estime de la nation; accordés au nom plus qu'au mérite, ils signalaient moins une vie glorieuse qu'une naissance illustre; et tel enfant, qui ne fut jamais un homme, revêtait dès le berceau une décoration qu'après soixante ans de services, Fabert ne put emporter dans le tombeau.

Louis XIV, vraiment grand quand il associait le grand à l'utile, sentit qu'un homme ne devait pas être moins recommandable par son mérite que par celui de ses pères; que le prince ne devait se montrer ni ingrat envers les services, ni impuissant dans la manière de les récompenser; en fondant l'Ordre militaire, il chargea l'honneur de payer les dettes que ses trésors ne pouvaient acquitter. On applaudit à des distinctions basées sur ces principes. L'égalité elle même ne les eût pas repoussées. Offertes à qui veut les mériter, assurées à qui les mérite, elles fomentent l'émulation. Si tous n'y peuvent pas atteindre, il n'en faut pas accuser l'esprit d'une institution qui appelle tous les citoyens au partage de ses faveurs, mais la nature qui répartit avec tant d'inégalité les dons variés et précieux seuls en droit de les obtenir.

Les républiques anciennes avaient reconnu qu'il fallait des récompenses extraordinaires à des actions extraordinaires. La jalouse Athènes avait ordonné que le général vainqueur à Marathon, serait peint dans le portique à la tête de ses neuf collègues. La jalouse Athènes décréta que l'homme qui l'avait illustrée s'assoirait aux tables du Prytanée, où tous les genres de mérite avaient leurs places, où Sophocle, où Phidias pouvaient se trouver entre Socrate et Périclès.

Association admirable, qui réunissait par un même lien tous les contemporains célèbres! qui faisait un seul faisceau des différens rayons de la gloire! Idée sublime que Louis XIV n'avait qu'entrevue, et dont l'entière exécution était réservée à cet homme dont la destinée est d'être supérieur à tout ce qui fut grand avant lui.

En créant une récompense commune à tous les succès, dans les professions libérales, l'Empereur sait que s'il répand un nouvel éclat sur les lettres, les arts et les sciences, il fortifie de l'éclat qui leur est propre, celui de sa féconde institution.

Pour juger de la justice de cette répartition de l'honneur, prêtons au passé ce qui appartient au présent; prêtons à Louis ce qui appartient à Bonaparte. Supposons que les récompenses acquises aux Vauban, aux Condé, aux Turenne, aient été étendues aux Bossuet, aux Corneille, aux Racine, aux Lebrun; qui de nous s'étonnerait de ce que les mêmes honneurs auraient été communs pendant la vie, à des hommes qui, depuis leur mort, jouissent d'une égale célébrité, qui se présentent tous à la mémoire avec des titres égaux, quoique différens, quand elle entreprend la longue énumération des grands-hommes qui ont immortalisé le 17e siècle?

Cette justice que nous rendons aux siècles passés, Bonaparte la rend à son siècle. Sans faire acception des moyens, il juge sur les droits; il voit l'éclat actuel de la France de l'œil dont le verra la postérité; la postérité à qui seul appartient de classer les hommes, de prononcer d'irrévocables arrêts, parce qu'elle juge sans passion! la postérité qui viendra, pour cet âge calomnié, comme cet âge est venu pour venger l'architecte qui décora le Louvre, le poëte qui conçut Athalie, des critiques et des satires de leurs injustes contemporains.

Ah! si c'était dans cette enceinte que l'on s'étonnât de trouver inscrits au livre d'honneur des noms inconnus dans les combats, ils sont connus de la gloire; ceux qui se font immortels en donnant l'immortalité, s'écrieraient: ces maîtres que les arts ont animés! Interrogez les grands-hommes qui respirent, agissent et méditent autour de nous. N'est-ce pas à des artistes contemporains qu'ils doivent pour jamais le mouvement et la pensée, comme Apollon, admirable depuis vingt siècles, doit à Praxitèle sa divinité?

Et vous, enfans de l'harmonie, vous dont les prodiges pour n'être pas visibles n'en sont pas moins puissans, et retrouvent en force ce qu'ils n'ont pas en durée; vous, sans qui manque l'allégresse à nos fêtes, la majesté aux triomphes, la sublimité aux chants religieux; vous dont l'art souverain des cœurs, irrite et appaise à son gré les passions humaines; après tant de services, après tant de miracles, si l'on vous contestait vos droits à la reconnaissance publique, rappelez-les ces droits en vous en créant de nouveaux. Répondez vous-mêmes à vos détracteurs, confondez ceux que je n'ai pu persuader; ils sont dans vos mains, ces instrumens de vos triomphes et de nos plaisirs. Qu'ils parlent; que les prodiges antiques se renouvellent; que les fictions des poëtes se réalisent!

La lyre d'Orphée se fait entendre dans les déserts de la Thrace. Il chante, et les rugissemens cessent; et l'attendrissement pénètre dans des cœurs qui ne sont jamais appitoyés; et d'une langue qui n'est plus féroce, les monstres caressent les pieds de ce même fils d'Apollon qu'ils accouraient dévorer.

Après ce discours, que les applaudissemens unanimes de l'auditoire ont fréquemment interrompu, M. Arnault a proclamé dans l'ordre qui suit, les élèves des différentes écoles qui avaient obtenu des prix.

. . . . . .

Ces élèves sont venus successivement, et au milieu des acclamations de l'assemblée, recevoir des mains du ministre la couronne qu'ils avaient méritée.

Un concert exécuté par le conservatoire, et dans lequel ont été entendus avec un vif intérêt quelques-uns des élèves de cette école, dont les noms avaient été proclamés, a terminé la cérémonie.

ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉDECINE.

Anatomie et physiologie.

Prix. — Rullier (Pierre), âgé de 25 ans, natif d'Angoulême, département de la Charente.

Accessit. — 1°. Marjolin (Jean-Nicolas), âgé de 23 ans, natif de Ray, département de la Haute-Saône.

2°. Gillaiceau (Louis), âgé de 19 ans, natif de Talmont, département de la Vendée.

Clinique interne.

Prix. — Marjolin (Jean-Nicolas), âgé de 23 ans, natif de Ray, département de la Haute-Saône.

Accessit. — 1°. Rullier (Pierre), âgé de 25 ans, natif d'Angoulême, département de la Charente.

2°. Espiaud (Pierre-Arnould), âgé de 20 ans, natif de Soissons, département de l'Aisne.

Clinique externe.

Prix. — Marjolin (Jean-Nicolas), âgé de 23 ans, natif de Ray, département de la Haute-Saône.

Accessit. — 1°. Rullier (Pierre), âgé de 25 ans, natif d'Angoulême, département de la Charente.

2°. Bellenaud (Michel), âgé de 24 ans, natif de Châlons, département de Saône-et-Loire.

MATIERE MÉDICALE.

Chimie-pharmacie.

Prix. — Rullier (Pierre), natif d'Angoulême, département de la Charente.

Accessit. — 1°. Marjolin (Jean-Nicolas), âgé de 23 ans, natif de Ray, département de la Haute-Saône.

2°. Savary (Augustin-Charles), âgé de 23 ans, natif de Paris, département de la Seine.

ECOLES CENTRALES.

Mathématiques.

Prix. — Ginot (Philibert), né à Paris, de l'école des Quatre-Nations.

Accessit. — 1°. Bridenne (Jean-Baptiste), né à Paris, de l'école centrale de Saint-Antoine.

2°. Duchet (Alexis), né à Montluçon, département de l'Allier, de l'école centrale de Saint-Antoine.

Physique.

Prix. — Girault (Pierre), né à Versailles, département de Seine-et-Oise, de l'école de Saint-Antoine.

Accessit. — 1°. Lemierre (Alexandre), né à Paris, de l'école centrale des Quatre-Nations.

2°. Bremontier (Georges), né à Rouen, département de la Seine-Inférieure, de l'école centrale du Panthéon.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Composition française.

Prix. — Buthiau (Achille-Charles-Louis), né à Paris, de l'école centrale des Quatre-Nations.

Accessit. — 1°. Gillibert (Alexis), de l'école centrale des Quatre-Nations

2°. Canuel (Vincent-Prudent), né à Senonches, département d'Eure-et-Loir, de l'école centrale du Panthéon.

Composition latine.

Le prix de composition latine aurait été adjugé à *Joseph Naulet*, et le premier accessit à *Augustin-Louis Cauchy*, tous deux de l'école du Panthéon, si ces deux élèves vétérans n'eussent déjà obtenu l'an dernier, dans cette même composition, l'un le prix, et l'autre le premier *accessit*.

Prix. — Ancelle (Jean-Etienne), né à Paris, de l'école centrale des Quatre-Nations.

Accessit. — 1°. Hellot (Charles-Guillaume), né à Guingamp, département des Côtes-du-Nord, de l'école centrale du Panthéon.

2°. Massot (Louis), né à Paris, de l'école centrale du Panthéon.

Humanités.

Prix. — Cauchy (Augustin-Louis), né à Paris, de l'école centrale du Panthéon.

Accessit. — 1°. Bunel (Jean-Baptiste-Henri), né à Montreuil, département de l'Eure, de l'école centrale du Panthéon.

2°. Roger Darracq (Bernard), né à Dax, département des Landes, de l'école centrale du Panthéon.

Langues anciennes.

Prix. — Duchemin (Paul), né à Paris, de l'école centrale du Panthéon.

Accessit. 1°. Lecomte (Barthélemy-Isidore), né à Paris, de l'école centrale des Quatre-Nations.

2°. Duplès (Florimond-Desiré), né à Paris, de l'école centrale de Quatre-Nations.

LYCÉE IMPÉRIAL.

Mathématiques.

Prix. — Amaury (Jean-Jacques-Ponce), né à Grenoble, département de l'Isère.

Accessit. — 1°. Sénéchal (Jean-Nicolas), né à Honfleur, département du Calvados.

2°. Marréaud (Jean Pierre-Denis Benjamin), né à Clermont, département de l'Hérault.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Composition française.

Prix. — Cresp (Pierre-Philippe), né à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

Accessit. — 1°. Réguis (Fortuné-Jean-François), né à Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

2°. Lamairie (Nicolas-René), né à Gisors, département de l'Eure.

Composition latine.

Prix. — Goupy (Martin-Louis), né à Paris, département de la Seine.

Accessit. — 1°. Sahut (Aimé-Jean-Louis), né à Paris, département de la Seine.

2°. Collart Dutilleul (Alexandre-Jules), né à Paris, département de la Seine.

Humanités.

Prix. — Harel (Jean-Charles), né à Rouen, département de la Seine Inférieure.

Accessit. 1° Legrand (Baptiste-Alexis-Victor), né à Paris, département de la Seine.

2°. Coulon (Adolphe-Felix), né à Nancy, département de la Meurthe.

Langues anciennes

Prix. — Enlart aîné (Nicolas-François-Marie), né à Montreuil-sur-Mer, département du Pas-de-Calais.

Accessit. — 1°. Vieillard (Narcisse), né à Paris, département de la Seine.

2°. Mathieu aîné (Jean-Baptiste), né à Sainte-Menehould, département de la Haute-Marne.

PRYTANÉE FRANÇAIS.

MATHÉMATIQUES.

Prix. — Bruand (Alexandre), né à Paris, département de la Seine.

Accessit. — 1°. Levie (Ange-Toussaint), né à Ajaccio, département du Liamone.

2°. Labigne (Marie-François-Henri), né à Versailles, département de Seine-et-Oise.

RHÉTORIQUE.

Composition latine.

Prix. — Thourret (Gaspard), né à Moulins, département de l'Allier.

Accessit. — 1°. Lebreton (Clément-Marie), né à Quimper, département du Finistere.

2°. Legier-Lagarde (Joseph-Jean-Gilles), né à Chenairelle, département de la Creuse.

Composition française.

Prix. — Lajard (Saint-Aimé), né à Lyon, département du Rhône.

Accessit. — 1°. Lebreton (Clément Marie), (déjà nommé.

2°. Legier-Lagarde (Joseph-Jean-Gilles), (déjà nommé.)

HUMANITÉS.

Prix. — Lefol (Louis-Etienne), né à Vitry-le-Français, département de la Marne.

Accessit. — 1°. Roasio (Louis-Fortuné), né à Turin, département du Pô.

2°. Carbonnel-Dhierville (Jean-Louis), né à Margny, département de l'Oise.

LANGUES ANCIENNES.

Prix. — Delacour, aîné (Marie-Germer-Auguste), né à Beauvais, département de l'Oise.

Accessit. — Torterue (Louis), né à Saint-Gilles-de-l'île-Bouchard, département d'Indre-et-Loire.

2°. Caron (Louis-Honoré), né à Neuville-sur-Vaut, département de l'Oise.

ECOLES DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE.

PEINTURE.

Prix. — Heim (François-Joseph) né à Béford, département du Bas-Rhin, âgé de 17 ans et demi, élève de M. Vincent.

Accessit — 1°. Chasselat (Charles-Abraham), de Paris, âgé de 22 ans, élève de M. Vincent.

2°. Jarre (Charles), âgé de 19 ans; de Paris, élève de M. Vincent.

DESSIN.

Prix. — Paliere (Julien-Armand), l'aîné, de Bordeaux, département de la Gironde, âgé de 20 ans, élève de M. Vincent.

Accessit. — Bel (Charles-Jacques), âgé de 31 ans, né à Paris, département de la Seine, élève de M. David.

SCULPTURE.

Prix. — Holleville (Antoine-Pierre), de Paris, âgé de 20 ans, élève de M. Moitte.

Accessit. — Rutxhiel (Henri), né à Lierneux, département de l'Ourthe, âgé de 25 ans, élève de M. Houdon.

ARCHITECTURE.

Prix. — Lebas (Louis-Hyppolite), de Paris, âgé de 22 ans, élève de MM. Vaudoyer et Percier.

Accessit. — 1°. Bury (Antoine-François-Girard), de Paris, âgé de 24 ans, élève de MM. Percier et Fontaine.

2°. Dédeban (Jean-Baptiste), de Paris, élève de MM. Vaudoyer et Percier.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Composition.

Prix. — N'a pas été adjugé.

Accessit. — 1°. Gasse (Ferdinand), de Naples, élève de M. Gossec.

.....

Harmonie.

Prix. — N'a pas été adjugé.

Accessit. — 1°. Amédée (François), du département de la Seine, élève de M. Catel.

2°. Henry (Antoine), du département de la Seine, élève de M. Catel.

Chant.

Prix. — Mlle Himm (Louise-Marie-Augustine), du département de la Seine, élève de M. Plantade.

Accessit. — 1°. Garat Fabry, du département de la Gironde, élève de M. Garat.

.....

Préparation au chant.

Prix. — Cette partie n'est récompensée que par des *accessit*.

Accessit. — 1°. Mlle Guillou (Jeanne-Elisabeth), du département de la Seine, élève de M. Butignot (répétiteur)

2°. Mlle Bury (Cécile), du département de la Seine, élève de Jadin.

Piano.

Prix. — Mlle Gasse (Pauline), de Naples, élève de M. Adam.

Accessit. — 1°. Chancourtois (Louis), de Rome eleve de M. Pradere.

2°. Merlant (Paul-Cécile), du département de l'Oise, élève de M. Adam.

Violon.

Prix. — Habeneck (François-Antoine), du département des Ardennes, élève de M. Baillot.

Accessit. — 1°. Mazas (Jacques-Feriol), du département du Tarn, élève de M. Baillot.

.....

Violoncelle.

Prix. — Benazet (Bernard), du département de la Haute-Garonne, élève de M. Levasseur.

Accessit. — 1°. Tourte (Louis), du département de la Seine, élève de M. Levasseur.

.....

Basson.

Prix. — N'a pas été adjugé.

Accessit. — 1°. Duport (Auguste), du département de la Seine, élève de M. Delcambre.

.....

Cor.

Prix. — Colin (Pierre-Louis), du département de Seine-et-Oise, élève de M. Domnich.

Accessit. — Le premier *accessit* n'a point été adjugé.

2°. Le Moine (Jean-Bruno), du département de la Seine, élève de M. Frédéric Duvernoy.

Flûte.

Prix. — Guillou (Joseph), du département de la Seine, élève de M. Vanderlick.

Accessit. — 1°. Bisesski, du département des Ardennes, élève de M. Vanderlick.

2°. Rocart (Jean-Louis), du département de la Seine, élève de M. Vanderlick.

Clarinette.

Prix. — Pechignier (Claude-Gabriel), du département de la Seine, élève de M. Xavier Lefevre.

Accessit. — Michel (Lion), du département de l'Hérault, élève de M. Ch. Duvernay.

.....

Hautbois.

Prix. — N'a pas été adjugé.

Accessit. — 1°. Percilier (Jean-Charles-Joseph), du départ. de la Seine, élève de M. Sallantin.

.....

AVIS.

Cabinet de lecture, composé d'environ 9000 volumes d'un bon choix; à vendre à l'amiable, avec quelques facilités. Il est situé dans un des beaux quartiers de Paris.

S'adresser audit Cabinet, rue Sainte-Avoie, au Marais, au coin de celle de Braque, près celle du Temple, n° 13.

LIVRES DIVERS.

Code des droits réunis, ou Manuel pratique des administrateurs, directeurs, inspecteurs, contrôleurs et employés de la régie; contenant les actes du Gouvernement, et les instructions publiées officiellement sur la perception, l'administration, la comptabilité et le contentieux des droits établis par la loi du 5 ventôse an 12; avec la notice des jugemens des tribunaux, intervenus sur les contestations entre la régie et les contribuables.

Premiere livraison composée de trente feuilles d'impression, caracteres philosophie et petit-romain, terminée par une table alphabétique de matieres. Prix, 6 fr. pour les souscripteurs.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
—— Courant...	57	57 ⅛
Londres.....	24 f. 70 c.	24 f. 43 c.
Hambourg.....	185 ¼	184 ¼
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 72 c.	14 f. 50 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 60 c.	14 f. 38 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne.....	5 f. 25 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19 6d p. 6f.	8 f. 1s. d.
Bâle.....	½	1⅛ p
Francfort.....		
Augusta.....	2 f 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	55 fr. 90 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 60 c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Ordonnances pour rabat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1115 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 10e repr. d'Ossian ou les Bardes, opéra en 3 actes. Mlle Armand remplira le rôle de Rosmala. — Très-incessamment la reprise de Panurge.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. le Sujet de Comédie, ou les deux Figaro, com. en 5 actes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Vieillard et les Jeunes Gens, la Cloison, et l'Amant femme de chambre. — Samedi, la 1re représ. du Moment de Conclure, ou l'Epée et le Billet, com. en un acte.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, ét l'Hermite de Saverne. — Demain, Tippoo-Saïb.

Théâtre de Moliere. La 3e représ. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, et les Chasseurs et la Laitière.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. L'ouverture s'en fera le dimanche 15 fructidor. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui désireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 337. *Samedi, 7 fructidor an 12 de la République* (25 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 août (24 thermidor.)

ELECTION DE MIDDLESEX.

SIR Francis Burdett a gagné, lundi dernier, 30 voix sur son antagoniste. Le résultat du scrutin ayant été connu, le baronet exprima sa reconnaissance, et dit que si l'on n'avait pas l'habitude systématique de rejetter les votes en sa faveur, il en aurait eu, ce même jour, quarante ou cinquante de plus. Puis, faisant allusion aux attaques dirigées contre son caractere politique, il ajouta ces mots: «Mes adversaires ont adroitement répandu que je suis ennemi de l'Angleterre et de la constitution. On sait que depuis la premiere de nos assemblées, on a colporté des pamphlets dans lesquels on dit aux propriétaires que tout homme qui me donnera sa voix, ne peut être qu'un ami *du parjure, de l'insurrection, de la trahison* et *de la révolution.* (*Non, non*, s'écrie-t-on!) Ce cera toujours l'habitude de mes antagonistes de parler à chaque instant de la *liberté de la presse*; et c'est-là l'usage raisonnable qu'ils font de cette liberté! On ne me représente pas seulement comme un ennemi de la constitution, mais encore comme un artisan de calomnies! Messieurs, lorsqu'il y a plusieurs années, j'étais au grand jury, on y reçut une pétition dans laquelle on faisait connaître le traitement qu'éprouvaient les prisonniers de Gold-Bat-Fields; on demandait que la position de ces malheureux fût adoucie. M. Mainwaring, président, répondit que si les plaintes étaient fondées, on redresserait les abus, mais qu'il ne pouvait permettre l'entrée dans la prison. J'obtins alors la permission de visiter cette prison; j'y reconnus les abus, je les fis connaître; et c'est sur cela qu'on se fonde pour m'accuser de calomnie. J'ai proposé de mettre sous les yeux du gouvernement les déclarations que j'avais faites; j'ai engagé mon honneur que, si la demande en était faite, je les apporterais devant les tribunaux compétens. Suis-je donc un calomniateur, si les accusations dont je puis fournir les preuves ne sont point écoutées?.... Au surplus, messieurs, ce n'est pas de la constitution que je suis ennemi: je le suis de ceux qui voudraient détruire les libertés et les privileges dont cette constitution même est la garantie.»

Dans l'assemblée suivante, sir F. Burdett s'est encore plaint des infâmes calomnies que l'on répand contre lui; il a dit que si les propriétaires de Middlesex ne remportaient pas la victoire dans cette circonstance, ce serait le dernier moment de la liberté, de l'indépendance, de l'honneur de la patrie, et que l'Angleterre deviendrait la proie d'une faction de juges de paix, d'agioteurs, d'employés, etc. «On m'a déclaré l'ennemi de la constitution; permettez-moi de faire, à cet égard, une seule observation. La constitution est un diamant de la plus grande pureté; mais c'est un diamant que des ministres méchans et corrompus peuvent dérober, qu'ils peuvent remplacer par une pierre brillante. J'ai lieu d'espérer, messieurs, que votre vigilance et vos efforts empêcheront cette fourberie, et que la constitution reparaîtra couverte d'un nouvel éclat.»

Un grand nombre de personnes s'étaient rassemblées près de la cour. Les couleurs de sir Burdett se faisaient voir de toutes parts; et plusieurs individus qui ont osé porter celles de M. Mainwaring ont été horriblement maltraités. Le duc et la duchesse de Devonshire, lady Cavendish, lord Foley et un grand nombre d'amis ont reconduit sir Francis à Londres.

Mercredi étant le dernier jour du scrutin, les amis de sir Francis Burdett se sont réunis en nombre assez considérable, pour lui donner beaucoup plus de voix que M. Mainwaring ne pouvait en obtenir. Le bruit se répandit bientôt que sir Francis avait une majorité de 10 voix, et des cris d'approbation et de joie se firent entendre de toutes parts. Cependant le résultat du scrutin n'était point encore connu officiellement, parce que plusieurs votes étaient contestés. Le shériff fit sa déclaration à 3 heures, et l'on apprit que M. Mainwaring avait obtenu une majorité de 5 voix. Sir Francis soutint que les votes en sa faveur, qui avaient été rejetés provisoirement, devaient être ajoutés au scrutin, si l'on en reconnaissait la légalité. M. Mainwaring-ht, de son côté, une semblable demande; et le shériff y acquiesça. On mit aussitôt en discussion les votes que l'on avait rejetés de part et d'autre; 10 furent admis pour sir Francis, et 4 seulement pour M. Mainwaring. Sir Francis était donc en majorité d'une voix.

L'honorable baronet adressa au peuple un discours long et animé que nous ne rapporterons point ici. Il félicita les Anglais en général, et les habitans de Middlesex en particulier, sur la tranquillité qui regne dans leurs assemblées: ces réunions ne sont jamais terminées par les scenes honteuses dont on est souvent témoin dans les villes moins libres. Sir Francis finit son discours par ces mots: «Voici la seule réponse que je dois faire aux infâmes calomnies par lesquelles on veut noircir ma conduite politique: j'ai soutenu constamment ce qu'on appelle le parti Whight de ce pays, parce que, selon moi, les principes des Whights peuvent seuls sauver l'Angleterre. Mais s'il arrivait jamais que ces Whights abandonnassent leurs principes, ou que les Torys revinssent de leurs erreurs, je montrerais autant d'ardeur dans les rangs de ces derniers que j'en ai montré dans les rangs des premiers. On m'a traité d'enthousiaste, de Don-Quichotte, mais ni ces épithetes, ni le nom plus terrible de Jacobin, ne m'empêcheront jamais de soutenir de tout mon pouvoir les droits et les libertés de mon pays.» Ce discours de M. Burdett a été suivi d'un tonnerre d'applaudissemens. L'honorable baronet a été porté en triomphe à Piccadily; le cortège était superbe; les rues étaient ornées de rubans et de festons, et les fenêtres étaient garnies de dames qui mêlaient leurs applaudissemens aux cris du peuple. La cavalcade pouvait à peine passer, tant la multitude qui se pressait dans les rues était immense. Presque toutes les maisons du Strand et de Piccadily ont été illuminées dans la soirée; 3000 hommes prêts à marcher en cas de tumulte, avaient été mis en station à Kew Green; mais on n'a pas eu besoin de leur intervention: tout s'est heureusement passé dans la plus grande tranquillité.

Jeudi, à neuf heures du matin, la cour a été r'ouverte, afin d'examiner de nouveau des votes que l'on avait mis en question. M. Pigot, parlant en faveur de M. Mainwaring, protesta formellement contre la conduite des shériffs, qui, disait-il, avaient admis des propriétaires à prêter serment, et à donner leurs voix après la clôture du scrutin. M. Plumer a répondu à ces objections; il a soutenu que le serment avait été prêté *virtuellement* avant la clôture du scrutin, et que la décision définitive des shériffs, quant aux votes en question, était suffisante pour les rendre valables. Enfin, après une discussion de plusieurs heures, les shériffs se sont retirés; ils ont discuté pendant une heure, et sont revenus pour déclarer que le véritable résultat du scrutin est celui que l'on a fait connaître mercredi à trois heures; c'est-à-dire, pour M. Mainwaring, 2828 voix; et 2823 pour sir Francis Burdet: ce qui fait une majorité de 5 voix en faveur du premier.

Après cette déclaration, M. Mainwaring voulut faire ses remercimens de l'appui qu'on lui avait prêté; mais les cris du peuple l'empêchant de se faire entendre, il fit un salut et se retira. Sir Francis Burdett quitta pareillement l'assemblée.

L'événement de l'élection de Middlesex semble devoir produire beaucoup de confusion; d'autant plus qu'on prétend que les shériffs n'ont point suivi la loi dans leur déclaration. Le point de la dispute est que, suivant le dernier acte que le parlement a passé pour régler les élections, le quinzieme jour, lorsque trois heures après-midi sont sonnées, les shériffs sont obligés de nommer le candidat qui à ce moment se trouve avoir la majorité des suffrages. C'est principalement ce que les shériffs ont fait en faveur de M. Mainwaring, parce que le 8 août, qui était le quinzieme jour de l'élection, à trois heures sonnées après-midi, M. Mainwaring avait la majorité de cinq suffrages; mais les partisans du chevalier Burdett prétendent que les shériffs, afin de procurer la majorité au favori du gouvernement, ont rejetté sans droit des votes donnés pour le chevalier Burdett.

L'affaire sera finalement décidée par un comité de la chambre des communes.

On estime à 100,000 liv. les dépenses que sir Burdett a faites pour les deux élections.

INTERIEUR.

Anvers, le 29 thermidor.

Nous avons célébré ici la fête de ST. NAPOLÉON par l'inauguration du nouvel arsenal de notre ville qui s'est faite avec la plus grande solennité.

La veille, au coucher du soleil, la fête avait été annoncée par une salve d'artillerie, qui a été répétée hier au lever du soleil.

A neuf heures du matin, le 112e régiment prit poste dans l'arsenal. A dix heures, les ouvriers militaires et les ouvriers civils de la marine furent distribués par compagnies et par escouades, dans les postes qui leur avaient été assignés dans les chantiers et sur les échafauds du vaisseau *le Commerce de Lyon*. A onze heures, M. Malouet, commissaire-général de la marine, se rendit dans l'arsenal; il y fut reçut par les officiers militaires et d'administration de la marine, et par la garde d'honneur, composée de la compagnie de grenadiers du 112e régiment. Les mêmes honneurs furent rendus au préfet du département et aux généraux.

La marche du cortége dans l'arsenal s'ouvrit par les tambours de la marine et une musique militaire. Le commissaire-général de la marine et les premieres autorités civiles et militaires précédés et suivis de différens détachemens tant d'ouvriers militaires que de la marine et de l'armée, se rendirent à l'arsenal, et à leur entrée on tira vingt-un coups de canon; lorsqu'ils arriverent au *Commerce de Lyon*, la garde d'honneur se mit en bataille devant la tente de l'édifice central où devait être posée la premiere pierre.

La messe commença; et au moment où l'on prononça les prieres pour S. M. I., la musique militaire se fit entendre. Après la messe, toutes les autorités se rendirent sous la tente de l'édifice central, où le commissaire-général posa la premiere pierre.

Après la cérémonie, on servit à dîner aux ouvriers sur quarante tables dressées dans les chantiers. Le dîner des maîtres fut servi sous la tente. Le commissaire-général y prit place et se retira après avoir porté la santé de l'EMPEREUR. On porta à dîner aux soldats de garde dans leur poste. On avait élevé trois mâts de cocagne, et il y eut des prix assignés pour ceux qui monteraient au sommet des mâts.

Le commissaire-général prononça dans cette occasion le discours suivant:

«Citoyens, les monumens religieux et ceux consacrés à l'intérêt national, sont les seuls dont l'érection présente un spectacle auguste et solennel. On y voit de plus grandes choses que dans les trophées de la victoire; ils nous rappellent tous les devoirs, tous les moyens de l'homme; et lorsque c'est un grand-homme qui les conçoit, qui les commande, ces monumens en reçoivent un nouvel éclat; ce sont les seuls contemporains de sa gloire, qui arrivent avec elle à la postérité.

» C'est l'an dernier, dans ce mois-ci, que NAPOLÉON, sur les bords de l'Escaut, a tracé devant vous l'enceinte de cet arsenal; et déjà des vaisseaux, des magasins, des ateliers paraissent sur le sol qu'occupait une portion de la ville: cette grande création ne coûte aucun sacrifice pénible aux propriétaires, aucune réclamation n'a été repoussée; et malgré les dépenses de la guerre, celles de cet établissement naval semblent être, par l'accélération des travaux, les seules dépenses de l'Etat.

» Ce n'était pas assez pour l'EMPEREUR de rendre à l'Escaut sa gloire passée, et à la ville d'Anvers son ancienne industrie; Sa Majesté a voulu en assurer la protection, et consolider les établissemens maritimes de Louis XIV. Voyez les canaux intérieurs qui s'ouvrent dans plusieurs lieux à-la-fois! Les arsenaux du nord seront en communication avec ceux du midi; le Rhin, la Meuse, l'Escaut et le Rhône vont confondre leurs eaux!

» L'exécution de ces vues, dans lesquelles je ne suis que pour la moindre partie, appelait dans les conseils de Sa Majesté des talens éminens, et son choix les signale autant qu'il les honore; on y voit des hommes aussi distingués par leurs lumieres dans le cabinet, que par leur éclat militaire. Ces travaux et ces monumens, messieurs, se lient à de plus grandes pensées, à de plus vastes desseins, dont l'injustice de nos ennemis provoque seule le développement; car tous les efforts, tous les prodiges de la puissance périssent avec elle, si la justice ne les avoue, si la sagesse ne les dirige.

» Oui, messieurs, cet appareil militaire, ces instrumens de guerre, destinés à défendre les droits de la nation, la liberté des mers, ne reçoivent que de leur emploi légitime un caractere imposant: la force qui opprime est horrible, celle qui protége est la bienfaisance même.

» Habitans de la ville d'Anvers! tel est l'esprit et le motif du nouvel établissement formé dans

vos murs. L'Escaut, redevenu français, devait recouvrer sa liberté ; les communications de vos ancêtres avec l'Europe et l'Amérique devaient vous être restituées ; mais n'oublions pas que le commerce, si utile, si fécond dans ses travaux, peut devenir, comme la guerre, funeste aux nations, lorsqu'il n'est plus que l'instrument d'une ambition dévorante qui veut tout envahir. La Providence a voulu que l'homme ne pût obtenir de repos et de bonheur que par le travail et la modération.

» Citoyens, ce sont-là les principes sur lesquels se recompose l'architecture sociale. Ce ne sont pas seulement des remparts de pierre et de bois qui se préparent pour notre sûreté ; vous avez vu le grand édifice des lois civiles s'élever rapidement sur les ruines de l'anarchie ! La gloire des armées ne suffisait pas pour effacer nos erreurs et réparer nos désastres. Regardez autour de vous, vous avez ici une image fidèle de notre situation politique : les ruines disparaissent, les démolitions font place à des constructions nouvelles ! Le Héros au nom duquel j'ai l'honneur de poser cette pierre fondamentale, rétablit d'une main ferme, et dans toutes les parties de l'Empire, les fondemens divers de la société : la propriété, le culte, les lois, les mœurs, tout renaît ou se répare à sa voix ; ce n'est plus dans le désordre et la licence que nous cherchons la liberté ; nous la voyons enfin où elle est, entre l'ordre et la justice.

» Sous de plus heureux auspices s'élèvent tout-à-la-fois le nouvel Empire des Français et leurs établissemens civils et militaires. C'est dans ce jour, 16 août, que naquit pour la génération présente et pour la postérité le premier entre les hommes illustres, et c'est à ce titre que les Français l'ont placé sur le trône impérial.

» Le maître des empires, celui qui les élève, qui les renverse, nous défend de classer les grandes révolutions parmi les jeux de la fortune. Ni la puissance du génie ni celle de la victoire n'influent sur ses décrets : il a permis qu'un simple citoyen devînt un grand monarque, pour rappeler aux peuples et aux rois que lui seul est l'immuable souverain ; messieurs, c'est ce jour solennel qui convenait le mieux à la cérémonie qui nous rassemble.

» Vous tous présens à cet acte mémorable du regne de NAPOLÉON ! Vous, premier magistrat de ce département, qui n'y avez encore fait connaître de l'autorité que ses bienfaits ! Généraux, qui appartenez à la Légion d'honneur, même avant qu'elle fût proclamée ! Magistrats, officiers civils et militaires, dont les services et les talens concourent à la force autant qu'à la gloire de l'Empire ! Soldats, hommes de mer, dont la valeur et les travaux servent également la patrie, que nos vœux se réunissent à ses vœux pour la conservation de l'auguste fondateur de cet arsenal.

» Salut, respect, prospérité au Peuple français ; paix et liberté à toutes les nations ; gloire, hommage et fidélité à notre EMPEREUR. »

(Extrait du Publiciste.)

Marseille, le 29 thermidor.

Hier, il y eut illumination et réjouissances publiques, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de l'EMPEREUR.

Lyon, le 30 thermidor.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, avait proposé pour le prix de littérature à décerner en l'an 12, la question suivante : *Quelles ont été les causes de la supériorité des Grecs dans les arts d'imitation ?* Un assez grand nombre de discours et mémoires avaient été envoyés au concours. L'Académie a couronné le discours qui portait pour épigraphe :

Vidi artes, veterum que manus, variisque metella.
Viva modis.... Stat. Sylv.

L'auteur de ce discours est M. Amaury Duval, chef du bureau des sciences et arts au Ministère de l'intérieur, le même qui a obtenu l'année dernière un prix à l'Institut pour un autre mémoire *sur l'Etude de l'Antiquité.*

Aix-la-Chapelle, le 1er fructidor.

Extrait du discours prononcé le jour de la fête de Charlemagne, dans l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle, en présence de Sa Majesté l'Impératrice des Français, le 12 août 1804 (24 thermidor an 12), par M. de Gauzargues, chanoine de ladite église.

MADAME,

Un héros ordonne qu'on célèbre la mémoire d'un héros. NAPOLÉON rétablit les honneurs de Charles, et c'est sous les voûtes antiques de ce temple érigé au Dieu vivant, par ce puissant monarque, sur la tombe qui pendant trois siècles renferma ses cendres, en présence des restes de la dépouille mortelle de ce grand homme, devant Votre Majesté Impériale enfin, que le restaurateur de l'Empire d'Occident veut que l'on renouvelle les hommages religieux que cette église rendait chaque année à son illustre fondateur. Depuis dix siècles, Madame, Charles-le-Grand a cessé de vivre. Ne semble-t-il pas que ces lieux soient encore pleins de sa grande ame ? Et quand votre auguste époux prescrivit la solennité qui nous rassemble autour de votre trône, n'était-il pas lui-même agité par la pensée de son immortalité ?

Le Dieu qui fonde et détruit les Empires, qui distribue et qui ôte les couronnes, a voulu qu'à de longs intervalles, des hommes, instrumens de ses impénétrables desseins, apparussent environnés de force et de gloire, comme des météores lumineux qui, dans la nuit des tems, rallient les peuples égarés, et les reconduisent sur la voie de la félicité publique. Tels furent ses desseins sur Charles et sur NAPOLÉON. Ils se sont accomplis. Le passé se lie au présent. Les souvenirs se pressent et les héros se confondent.

Charles, héritier d'un trône mal affermi, le consolida par la victoire, châtia les rebelles, étendit les limites du royaume, et plaça sur son front la couronne impériale ; il fit plus, il sut la porter. NAPOLÉON avait assez fait pour la gloire, mais point assez pour la patrie. Il était placé au rang des plus grands guerriers ; mais accablée sous le joug des factions, entraînée à sa ruine par les folies de rhéteurs inexpérimentés, la patrie allait périr : il accourt, elle est sauvée, et d'une république à la veille de devenir la proie de l'étranger, il fait le plus bel Empire du Monde. Ses ennemis ont appris s'il saura la défendre ; et vous, Français, qui l'avez proclamé César, vous savez que le sceptre n'a point été remis à des mains débiles.

Charles était le premier monarque de la Terre, alors que les Anglais n'étaient encore connus que comme un peuple de pirates barbares ; mais son génie prévoyait déjà les maux que le caractère ambitieux de ce peuple réservait au Monde. Il résolut de lui mettre un frein. A sa voix, tous les ports se remplissent de vaisseaux qui restent constamment équipés et armés ; son pavillon flotte depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'Elbe, et Boulogne devient le centre de ses armemens maritimes.

Etranges rapports ! étonnante similitude ! ne dirait-on pas que je parle de l'histoire de nos jours ? N'ai-je point représenté notre EMPEREUR, créant, comme par un pouvoir magique, des flottes presque soudaines, fermant à l'ennemi commun les ports européans, depuis le Tibre jusqu'à la mer Baltique, menaçant sans cesse par les plus formidables armemens, les côtes des parjures Bretons ; et du haut de son camp de Boulogne, ébranlant leur domination tyrannique. Charles savait que vaincre n'est pas régner, que sans lois il n'y a point de nation, sans religion point de mœurs ; sans les lettres et les arts point de politesse, point de véritable grandeur. Ses capitulaires, monument précieux de ces tems reculés, attestent combien il était supérieur à ses contemporains : à sa piété sont dues la restauration des temples et la pompe des cérémonies saintes ; enfin, il aima, il cultiva les lettres, il encouragea les arts ; et quelques portions de cette basilique prouvent que ses efforts ne furent point infructueux.

Non moins grand guerrier que Charles, NAPOLÉON n'est pas moins grand législateur. Le Code NAPOLÉON se place au-dessus des Capitulaires. Par NAPOLÉON a cessé la persécution qui pesait sur les ministres du Seigneur. Par lui, le sanctuaire a été relevé, et notre réunion dans cette enceinte auguste, la célébration des saints mystères devant la princesse adorée qui partage son trône, attestent que, comme Charles, NAPOLÉON a mis sa confiance dans le Dieu des armées, et qu'il a senti qu'au héros chrétien seul appartenait la véritable gloire. *(Extrait de la Gazette de France.)*

Paris, le 6 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 9 thermidor an 12, sur la requête de Denis Despaux, cultivateur, demeurant à Sablonnière, commune de Montreuil-aux-Lions, en déclaration d'absence d'Antoine Marie Chatenier, fils de Mathieu Chatenier, laboureur à Bacon, commune d'Essonnes, et de Marie-Françoise Despaux, qui en 1792 a quitté le lieu de son domicile, et depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Château-thierry, département de l'Aisne, a ordonné que pardevant M. Vol, l'un des juges, et contradictoirement avec M. le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Antoine-Marie Chatenier.

Administration de l'entreprise générale des messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

AVIS.

Les actionnaires de l'entreprise du service général des messageries, sont prévenus que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 25 fructidor prochain, est remise au 4e jour complémentaire, à dix heures du matin, en la salle ordinaire des séances de l'administration, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Paris, le 30 thermidor an 12.

Le secrétaire-général de l'administration, TAUPIN.

GÉOGRAPHIE.

Carte administrative de la France, divisée en 108 départemens et en 444 arrondissemens communaux, avec les 5521 justices de paix ou cantons ; se divisant en outre en 31 sénatoreries ou tribunaux d'appel, en 16 arrondissemens de cohortes de la Légion d'honneur, en 29 conservations forestières et en 27 divisions militaires ; avec les routes et relais de postes et la distance d'un lieu à un autre chiffré le long des routes.

Par J. B. Poirson, ingénieur-géographe. — An 12 (1804). — Prix 19 fr.

Se vend à Paris, chez Jean, marchand d'estampes, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 32.

ERRATA.

Dans quelques exemplaires du numéro d'hier, discours de M. Arnault à la distribution générale des prix, 2e page, 2e colonne, au-lieu de ces grands mouvemens, *lisez :* ces grands monumens. 3e page, 1re colonne, au-lieu de ces mots, avarement libéral, *lisez :* vraiment libéral.

M. Louis Mayet, dont le nom a été proclamé par un *accessit* de composition latine au concours des écoles centrales, est de l'école des Quatre-Nations, et non de celle du Panthéon.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	35 ⅜	56
——courant.....	57	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 43 c.
Flambourg.....	185 ⅛	184 ¼
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 72 c.	14 fr. 50 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 60 c.	14 fr. 38 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif...	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 25 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19^s^6d p. 6f.	81. 1s. d.
Bâle.....	½	1 ½ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 10 j.	2 p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 35 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	53 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1115 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la Caravane, et les Noces de Gamache.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj., Andromaque.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Deux Meres, Guerre ouverte, et l'Eté des Coquettes. — Mardi, la 1re représ. de l'Epée et le Billet.

Théâtre du Vaudeville. La Matrône d'Ephese, Adele ou les Métamorphoses, et Réné-Lesage.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 12e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes. — Dem. le ballet du Deserteur.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 338. *Dimanche, 8 fructidor an 12 de la République* (26 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 11 août (23 *thermidor.*)

La flotte russe est arrivée depuis trois jours dans ces parages. Elle est stationnée près de l'île de Bornholm. Elle est composée de huit vaisseaux de guerre, de quatre frégates et de deux bricks. Elle est destinée à exercer la marine russe, et n'est équipée que pour croiser dans la Baltique. Elle est partie de Cronstadt avec deux mois de vivres. Il y a actuellement un autre vaisseau russe de 74 dans la baie de Kiogé, près Copenhague : mais il ne fait pas partie de l'escadre. Il est monté par l'amiral Echizchacoff; cet officier, très considéré de l'empereur, a obtenu ce vaisseau pour promener dans la Baltique et rétablir la santé de son épouse, à laquelle les médecins ont recommandé l'air de la mer.

ITALIE.

Gênes, le 11 août (23 *thermidor.*)

Mercredi prochain, jour anniversaire de la naissance de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, le général Milhaud donnera une fête brillante, et fera manœuvrer les troupes stationnées en Ligurie. Il y aura sur l'esplanade de Bisagno une bataille simulée, et une attaque du pont de la Pile.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 16 août (28 *thermidor.*)

La célébration au camp de Zeist de la fête anniversaire de la naissance de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, aura lieu le dimanche 19. A l'occasion de cette solennité, l'armée entiere exécutera de grandes manœuvres militaires.

— Des nouvelles de Batavia, en date du 20 février, annoncent que le vice-amiral Hartsinck y était arrivé avec son escadre en bon état.

— Une chaloupe anglaise a chaviré près de Sandfort pendant la derniere tempête. La mer était tellement agitée qu'on n'a pu sauver personne.

— Le corps-législatif a ouvert sa session extraordinaire.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 août (11 *thermidor.*)

(*Morning-Post.*)

Samedi matin, la brigade sous les ordres du major-général Moore, composée des 4e, 43e et 52e d'infanterie légere, et du 95e ou corps de tirailleurs, se mit en marche de Shornecliffe pour se rendre à Swenfield-Minnis, entre Folkestone et les dunes de Barham, où elle a été exercée à de grandes manœuvres. Samedi, le 63e régiment, et dimanche le second bataillon du 61e, qui avaient débarqué à Ramsgate, vinrent camper aux dunes de Barham. On attend à tous momens les deux bataillons du 18e ou Irlandais-Royaux.

Du 9 août.

(*Extrait du Times.*)

Nous avons reçu, hier, les journaux hollandais jusqu'au 3 du courant. Nous y trouvons quelques détails assez importans : il paraît que le bruit est généralement répandu à Paris, que le chargé d'affaires de Russie a adressé une note au Gouvernement français, en forme d'*ultimatum*, où l'on dit qu'il demande l'évacuation de l'Hanovre, et qu'il a ordre de quitter Paris dans le cas où il ne recevrait pas une réponse satisfaisante. Quoique nous n'attachions pas une entiere croyance à ces bruits, il a opéré sur les fonds français qui sont tombés d'un pour cent à cette occasion.

— Le bruit qui s'est répandu depuis quelques jours qu'un traité d'alliance offensive et défensive avait été signé entre la Grande-Bretagne, la Russie et l'Autriche, est au moins prématuré. Il y a de fortes raisons de supposer qu'un traité de cette nature est sur le tapis; mais nous ne pouvons prendre sur nous d'assurer à nos lecteurs qu'il ait été signé.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

On a affiché hier à Lloyd la prise du bâtiment *le William-Heathcote*, venant de Démérari à Liverpool; il a été capturé par un seul corsaire, à quelques lieues de Corke : *le William-Heathcote* avait un chargement de 500 tonneaux, et vingt canons à bord. Cette prise vaut 80,000 liv. sterl.

Du 15 août.

(*Extrait du Traveller.*)

Copie d'une lettre du lord Harrouby, etc. à P. Colquhoun Graft, écuyer. — Downing-Street, le 18 juillet 1804.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai donné toute mon attention à la demande contenue dans differentes lettres de M. Matthiesen, de la part de la ville de Hambourg, qu'il fût libre aux petits bâtimens de naviguer entre les rivieres du Weser et de l'Elbe.

Des ordres ont été expédiés en conséquence aux vaisseaux de Sa Majesté, chargés du blocus, de permettre le passage aux petits bâtimens, barques et autres de ce genre, faisant un commerce licite pour compte neutre, et de les laisser aller et venir le long de la côte danoise de l'Elbe, par le Watten, entre Tonningen et Hambourg.

Sa majesté espere qu'on ne fera aucun usage illicite de cette permission : ce qui la forcerait à rétablir le blocus dans toute sa rigueur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

— Le 30 du mois dernier, un sloop de guerre de Sa Majesté, de 18 canons, dont cependant j'ignore le nom, arriva près de Cuxhaven, et envoya sur le rivage une dépêche qui fut remise à un officier français. Mercredi, le sloop n'avait pas encore quitte sa station, et il n'avait pas encore reçu de reponse à cette dépêche. On suppose qu'elle a été expédiée au quartier-général d'Hanovre, où le commandant en chef Bernadotte se trouvait alors.

— On a reçu au Bengale, au commencement de mars, la nouvelle de la prise de *l'Amiral Aplin*, par le corsaire français *la Psyché*.

— Le pain est augmenté à Londres, et vaut aujourd'hui 22 sous les quatre livres.

— Il n'est question, depuis quelques jours, que de réunions dans les tavernes, pour aviser aux moyens de se procurer les chevaux et les voitures nécessaires pour le transport des troupes, dans le cas d'une invasion soudaine. Les loueurs de chevaux et de carrosses, les maîtres de postes et les bureaux de diligences, font des offres patriotiques. On a inventé une espece de vélocifere qui, attelé de quatre chevaux, pourra conduire 14 hommes. On en a fait l'essai en présence du duc d'York, de M. Pitt et autres personnes de distinction.

— La société patriotique a voté un vase de prix et des cadeaux proportionnés au capitaine Dance et aux officiers de son bâtiment, pour avoir si vaillamment battu l'escadre de l'amiral Linois, et sauvé à l'Angleterre une flotte valant huit millions sterling.

La compagnie des Indes a pareillement accordé une somme de 50,000 liv. sterling pour le même objet.

On attend avant le 1er du mois prochain la flotte du Bengale, composée de sept bâtimens, et évaluée deux millions sterlings.

Du 16 août.

(*Extrait du Star.*)

On a reçu hier des dépêches de l'escadre de Brest. Nous apprenons que l'ennemi était encore dans le port extérieur, attendant une occasion favorable de s'échapper, et nous espérons bien qu'elle ne se présentera pas, si les élémens ne s'en mêlent.

— L'amiral sir James Saumarez mande de Jersey qu'il s'attend à une attaque prochaine de la part de l'ennemi. Tous les bâtimens neutres venant de Hollande annoncent que tout se dispose pour une descente prochaine.

INTÉRIEUR.

Montreuil, le 5 fructidor.

Un bâtiment anglais s'étant approché ce matin à portée de canon de la batterie de Daunes, on lui a tiré onze coups à boulets de 24, dont trois ont porté et paraissent avoir causé à son bord de grands ravages. Il a fait aussitôt le signal de détresse et a cherché à se rapprocher des autres bâtimens en croisiere qui sont venus le joindre.

Paris, le 7 fructidor.

S. E. le cardinal archevêque de Tours, monseigneur Raymond de Boisgelin, est mort le 5 de ce mois à l'âge de 72 ans.

Le *Journal de Paris* publie une lettre d'Ostende, dans laquelle nous trouvons des détails trop intéressans, et des traits qui peignent trop bien le caractere national pour ne pas nous empresser de la faire connaître à nos lecteurs; la voici :

« Je viens de parcourir les camps de l'armée commandée par le maréchal de l'Empire Davoust, et je ne puis me refuser au plaisir de décrire ce que j'ai vu.

» Toutes les divisions sont campées sur le bord de la mer.

» L'aspect que présentent aujourd'hui leurs divers camps, prouve que les soldats français réunissent l'industrie à la bravoure, la patience au courage, et la connaissance des arts mécaniques à celle de tous les exercices guerriers.

» Il y a à peine dix mois que les terreins où sont situées leurs habitations, n'offraient que des plaines arides, des eaux stagnantes, et une longue chaîne de dunes stériles. Aujourd'hui le voyageur étonné aperçoit, à la place de ces déserts, une longue avenue de baraques, dont la construction est à-la-fois solide et agréable. Des bancs de verdure, des obélisques, des pyramides, des colonnes du meilleur goût, surmontées par le buste de l'EMPEREUR, reposent agréablement la vue, et pour la premiere fois on aperçoit des jardins charmans, des parterres délicieux, et un gazon toujours frais sur les sables de l'Océan.

» Les demeures des officiers offrent tour-à-tour la sévérité qui regne dans les camps, et l'élégance qui fait l'ornement des villes; des abris préparés avec soin reposent le soldat; des saignées de digues pratiquées avec art, le préservent de l'humidité; de vastes et belles chaussées assurent ses communications avec les villages voisins, et des sources d'une eau douce et limpide en assurent la santé, contribuent à la douceur de son existence.

» Des colonnes de stuc ou de verdure, des faisceaux d'armes élevés avec autant de goût que de régularité, des inscriptions toutes consacrées à la gloire de l'EMPEREUR, donnent au front de bandiere de chaque camp l'aspect le plus guerrier, le plus majestueux; des rues tirées au cordeau et portant toutes le nom d'un grand homme mort en défendant sa patrie, rappellent des souvenirs chers aux cœurs de tous les Français; et des statues, des groupes allégoriques représentent l'alliance de la Sagesse, des Arts et de la Victoire. On peut, en écrivant à un soldat dans son camp, adresser sa lettre, comme dans une ville, à M. *N*, rue Joubert, n° 20, auprès du pont NAPOLÉON.

» L'entrée du camp de gauche offre la ligne la plus militaire, la plus imposante; celle du camp de droite, moins réguliere, présente aussi un coup-d'œil plus pittoresque. Chaque régiment a son jardin; chaque compagnie a son carré et un petit puits recouvert de verdure, pour arroser les plantes et les fleurs qu'elle cultive. Le soldat fait maintenant la soupe avec les légumes qu'il a plantés; il voit chaque jour croître l'ouvrage de ses mains; et ce n'est plus seulement le discipline qui le rend fidele à ses drapeaux; l'esprit de propriété qui attache tous les hommes, lui rend sa demeure guerriere plus agréable. Il emploie ses momens de repos à l'embellir encore; il évite l'oisiveté, et se livre avec plaisir à un travail dont il recueille les fruits; ce qui assure à-la-fois la vigueur de sa santé, et les agrémens de sa vie domestique.

» Le voyageur s'arrête au milieu de ces nombreux jardins; il contemple avec surprise les emblêmes ingénieux qui les décorent; chaque militaire se fait un plaisir de lui faire voir en détail toutes les beautés du camp; et cette activité sans cesse renaissante qu'offrent les exercices guerriers, les travaux de l'agriculture, et l'arrivée d'une foule de curieux de tous les états, de tous les pays, est un des points les plus dignes d'arrêter les regards de l'observateur.

» Une union intime regne entre les divers corps de l'armée; mais une noble émulation semble les animer à l'envi. Un régiment imagine-t-il un nouvel établissement, un autre cherche à le surpasser encore. Cette rivalité, noble dans son principe, est heureuse dans ses résultats. Chaque jour voit élever d'autres ouvrages, et, pour peu qu'on mette

d'intervalle à visiter les camps, on y découvre toujours de nouveaux objets qui méritent de captiver l'attention.

» Il est difficile de se faire une idée des formes élégantes que les soldats sont parvenus à donner aux coquillages que la mer jette sur le rivage; la variété des dessins, le fini du travail, l'exactitude des proportions reposent agréablement les regards fatigués de l'aspect des monts de sable qui font face aux camps.

» Les fronts de bandiere présentent une longue ligne droite, marquée par des fagnons rouges et des drapeaux aux trois couleurs; les cuisines placées au centre sont d'un bel alignement; la forme en est agréable et commode; elles sont construites en brique et revêtues de gazon; la plupart sont couvertes et mettent les soldats à l'abri des injures du tems, et les cheminées sont faites avec autant de soin, de propreté qu'au milieu de nos villes. Le soldat a tout créé, tout animé; des dunes énormes ont disparu; des terreins raboteux ont été applanis; enfin, par ses soins, tous les obstacles que la nature semblait avoir multipliés, ont cédé à son active industrie. Mais ce qui achève d'animer le tableau des camps, c'est le coup-d'œil de la belle flottille batave qui s'étend à plus d'une lieue, et qui en forme, pour ainsi dire, le fonds.

» Si ce spectacle frappe les yeux, il en est un autre qui touche les cœurs. C'est celui de l'union intime qui regne entre les marins bataves et nos braves soldats. Ils vivent à bord comme s'ils ne formaient qu'une famille. On voit les uns et les autres, au même commandement, servir à-la-fois toutes les pieces d'un même bord avec la plus grande précision; et cette bonne intelligence repose non-seulement sur l'exemple des chefs, mais sur l'accord des sentimens qui animent les deux nations.

» S'il fallait citer tout ce que les camps offrent de curieux, les bornes d'une notice seraient bien insuffisantes; mais ce qui est impossible de passer sous silence, c'est la courte description des monumens que chaque corps a élevés à la gloire du héros qui nous gouverne. Les régimens ne peuvent obtenir de leurs travaux une plus belle récompense que la satisfaction de voir éclater aux yeux de toute la France, la pureté de leur attachement et la sincérité de leurs hommages.

» Le camp du général Oudinot offre une foule de beautés de détail qu'il faut voir sur les lieux. Le 17e régiment d'infanterie de ligne qui en occupe la gauche, s'est distingué par ses travaux. On y admire d'abord deux pyramides, ainsi qu'une colonne sur laquelle est placé le buste de l'Empereur, et qui repose sur un tapis vert de forme ronde. Près de ce gazon, est une jolie fontaine ornée d'une rampe légere et de coquillages, dessinée avec goût.

» Au milieu des jardins on apperçoit deux forts très-ingénieusement construits; l'un est un carré avec tous ses dehors; l'autre un hexagone avec pont-levis, fossés, canons, etc. Quand l'Empereur a traversé le camp, cette petite artillerie a fait une salve; S. M. a daigné s'arrêter un moment et tourire à ce joli ouvrage.

» Le 13e régiment d'infanterie légere a élevé deux pyramides, l'une carrée en marbre figuré, l'autre ronde en verdure, surmontée du buste de l'Empereur, avec cette inscription: *A Napoléon Ier, le 13e régiment d'infanterie légere.*

» Un des jardins de ce régiment présente dans sa petite étendue, l'aspect du Mont-Saint-Gothard; des rochers élevés, des cascades qui font mouvoir un moulin, de jolies grottes, un tombeau entouré de saules pleureurs et de cyprès, forment le paysage le plus pittoresque, le site le plus romantique.

» Le 30e régiment d'infanterie de ligne se distingue par l'élégance de ses baraques. Celle du colonel réunit tous les agrémens d'une petite maison de campagne; les appartemens en sont parfaitement distribués; le jardin, cultivé avec le plus grand soin, est entouré de berceaux recouverts de chèvre-feuille. Un autre petit parterre de verdure est derriere cette charmante baraque; il est orné de douze colonnes coupées sur lesquelles reposent les statues d'Apollon, de Vénus, Mars, et autres dieux de la fable.

» Ce régiment a aussi fait élever une belle colonne, de forme octogone, surmontée du buste de l'Empereur. Les proportions de ce monument, construit en gazon, sont très-régulieres; sa plateforme et les marches qui l'entourent, sont du plus bel effet. Mais un des ouvrages les plus beaux de ce régiment, parce qu'il réunit l'utile à l'agréable, c'est la construction d'un très beau puits au milieu des sables: il a environ 14 pieds de profondeur sur 16 de circonférence. Il est fait en brique, orné de deux colonnes, et recouvert de gazon en forme de tombeau. Il y a toujours huit à neuf pieds de fort bonne eau. Les habitans du pays, qui n'avaient jamais pu découvrir de sources, viennent maintenant chercher de l'eau dans le puits du régiment.

» Le camp du 61e est remarquable par l'étendue de son front, l'alignement de ses rues, et sur-tout par une vaste place d'armes. Ce camp est traversé par un petit canal qu'ont creusé les soldats pour faciliter l'écoulement des eaux. Il divise le camp en deux parties qui se communiquent par plusieurs ponts, dont le principal est au centre, en face de la baraque du colonel. En y arrivant par le terre qui s'éleve près de la garde du camp, il est impossible de jouir d'un spectacle plus varié, d'un coup-d'œil plus enchanteur. Il semble que Flore ait transporté ses rians jardins autour du temple de Bellone.

» Les regards sont d'abord frappés par une colonne de gazon d'ordre toscan, surmontée du buste de l'Empereur. Sur la ligne droite tirée de la colonne à la porte du colonel, est le pont Napoléon, construit sur le petit canal. Au milieu, on a élevé un bel arc de triompe, orné de peintures, et dont le frontispice porte cette inscription: *A Napoléon, Empereur.*

» La baraque du colonel est une des plus jolies qu'il soit possible de voir; le goût le plus délicat a présidé à toutes les décorations; un gazon frais, dont la douce verdure se marie à l'éclat des fleurs; des berceaux autour desquels s'entrelacent la rose et le chevre-feuille; deux petites colonnes incrustées en coquillages de diverses couleurs, et surmontées de statues de divinités champêtres; deux superbes guérites de gazon, sur chacune desquelles est un buste antique: tout contribue à faire de ce séjour un petit palais enchanté.

» Une superbe pyramide en gazon, de forme triangulaire, annonce le 51e régiment. Elle est placée au milieu d'un tapis de verdure, entourée de balustrades en bois, peintes avec goût et ornée à ses extrémités, de vases en gazon, parfaitement sculptés. Deux statues allégoriques sont auprès du buste de l'Empereur. Minerve le couvrant de son égide, et Prométhée l'animant avec le feu du ciel. On lit au-dessus l'inscription suivante: *A l'Empereur Napoléon Bonaparte, le 51e régiment.* Sur la face, au sud, on voit un cadran solaire, sous l'aiguille duquel on remarque cette légende: *Je marquerai bientôt l'heure de la victoire.* Sur la face à l'est, un autre cadran porte cette inscription: *Chaque heure du soldat appartient à la gloire.*

» La baraque du colonel est d'un style sévere, elle est située sur une belle pelouse, et ornée d'une foule de pots de fleurs.

» La description succincte du camp de droite, ne peut être mieux terminée que par un mot sur la baraque de son chef. Le général Oudinot y réunit tous les agrémens: de vastes cours, entourées de belles palissades, des bancs de verdure, de jolis appartemens, des meubles propres, mais simples; enfin, tout ce qui contribue à embellir et à parer la demeure d'un guerrier.

» La division de gauche, commandée par le général Friant, occupe un camp aux portes de la ville. Il est impossible de se figurer un aspect à-la-fois plus guerrier et plus majestueux. Chaque régiment a aussi payé son tribut au héros de la France, et élevé à sa gloire des monumens dignes d'arrêter les regards des connaisseurs.

» Le 21e régiment d'infanterie légere offre d'abord au centre de chaque bataillon, deux colonnes brisées, surmontées du buste de l'Empereur.

» Au centre du régiment, s'éleve un obélisque haut de 25 pieds, sur lequel on remarque les inscriptions suivantes:

» *A Napoléon Bonaparte, Empereur des Français, le 21e régiment d'infanterie légere.*

» *Il est grand guerrier, grand politique, il possede toutes les vertus des plus grands-hommes, et n'a aucun défauts vices.*

» La pyramide est peinte en marbre, et surmontée d'un boule d'or, et d'une flèche qui tourne au gré des vents sur une lance.

» Deux rangs de bancs en gazon vont jusqu'à la baraque du colonel, et en rendent l'avenue extrêmement agréable. Au milieu du jardin qui l'entoure, s'éleve une colonne d'où jaillissent trois filets d'eau, qui retombent dans un bassin formé de coquillages.

» Sur le front du 33e régiment, et au milieu des deux bataillons, on apperçoit le buste de l'Empereur sur un stylobate formé en gazon, et d'environ quinze pieds de hauteur.

» Dans le centre, on a élevé un obélisque en bois marbré, surmonté d'une flèche et d'un coq, qui regarde l'Angleterre. Le soubassement est un massif de gazon. Les quatre angles présentent autant de faisceaux de baguettes façonnés avec des coquilles, et sur chacune des façades on lit ces inscriptions: *Courage, franchise, probité, honneur.*

» L'intervale de 36 pieds, qui sépare les deux bataillons, est bordé de chaque côté par une file de bornes en gazon, symétriquement dessinées, qui se prolongent et vont entourer la baraque du colonel.

» Le 108e régiment d'infanterie de ligne a élevé à la gloire de Napoléon Ier une pyramide de 35 pieds de haut. Elle est de bois peint en marbre, et surmontée d'un globe et d'une étoile. Sur les diverses faces du piédestal on lit les inscriptions suivantes: *A Napoléon Ier, le 108e régiment d'infanterie de ligne. — Discipline, obéissance, honneur, patrie, amour, fidélité.* Ce monument est remarquable par sa noble simplicité, et par la beauté de ses proportions.

» La place d'armes de ce régiment est embellie de pilastres en gazon de forme pyramidale, qui, vus des dunes, offrent un point d'optique charmant. De petits fossés creusés par les soldats, pour l'écoulement des eaux, ont nécessité la construction de plusieurs ponts. Le 108e a donné au principal le nom de pont d'Arcole, à ses rues, les noms de *Joubert*, *Leclerc*, *Olivier* et autres généraux célebres.

» La pyramide du 48e régiment d'infanterie de ligne a 25 pieds de haut. Elle est surmontée d'une boule dorée, sur laquelle se trouve une Renommée publiant les exploits des héros français. On lit sur le piédestal les inscripuons suivantes:

A Napoléon, Empereur des Français, le 48e régiment d'infanterie.

Ses talens, ses exploits, sa sagesse profonde,
L'ont placé pour toujours au faite des grandeurs.
Il gouverne l'Etat, il regne sur les cœurs,
Et son nom vaut, lui seul, tous les titres du monde

» Cet ouvrage est vis-à-vis de la rue de l'Empereur; elle est ornée d'un bassin en gazon, de deux rangs de bornes garnies de coquillages, et terminée par le pont de Lodi. Les principales rues portent les noms de Championnet, Richepanse et Latour-d'Auvergne.

» Le camp du 111e régiment présente de jolis jardins, et une foule d'emblêmes ingénieux. Parmi les baraques, on distingue sur-tout celle du colonel, et celle du chef de bataillon, Guigne, qui a figuré dans l'enceinte divers systêmes d'architecture militaire. Au centre d'un polygone, s'éleve un piédestal sur lequel est placé un Bacchus tenant d'une main une coupe, et de l'autre une grape de raisin. Au centre des deux bataillons, on voit un groupe d'architecture grecque, destiné à placer les drapeaux. Sur un socle construit en gazon, on a élevé un piédestal quadrangulaire, orné d'arabesques; au-dessus, une Minerve pose une couronne de lauriers sur la tête de l'Empereur, et parmi plusieurs inscriptions, on remarque la suivante: *Des monts affreux du Grand-Saint-Bernard, son génie trace la bataille de Marengo; maître des évenemens, tout cede à sa fortune; généreux autant que brave, il se venge des vaincus en leur donnant la paix.*

» Derriere ce monument une longue avenue bordée de parapets en gazon, conduit à la baraque du colonel. Au centre d'un parterre où brillent mille fleurs odoriférantes, s'éleve un vaste trône où le buste de l'Empereur domine sur le génie des arts et des sciences, dont il est le protecteur.

» A tous ces monumens particuliers, il faut en ajouter un que le général Friant a fait ériger. Il l'a placé dans les dunes, à peu-près au centre de sa division. Son ensemble représente un frontispice d'ordre dorique avec pilastres et colonnes.

» Les moulures et les corniches sont bien indiquées, malgre la difficulté de forcer le gazon à en suivre les contours. Le dessus de cet ouvrage est couronné d'une balustrade, et l'entablement se plie pour former un fronton triangulaire brisé, au centre duquel est le buste de l'Empereur. Dans le tableau compris entre les deux pilastres, on lit cette inscription en lettres d'or: *Napoléon, vois tes enfans; tous te sont dévoués.*

» Un parterre de forme elliptique représente l'étoile de la Légion d'honneur et d'autres compartimens. On monte à ce monument par huit degrés de gazon. Les festons et les guirlandes, en haut et en bas du tableau, sont dessinés en coquillages.

» Le camp de la troisieme division est placé à deux cents toises environ du glacis de la ville de Dunkerque, dans la fameuse enceinte des lignes que Turenne fit construire en 1658, pour faire le siége de cette ville.

» Le camp est établi sur un terrein couvert de broussailles entre les dunes qu'il touche presque par sa gauche, et des jardins appartenans à des habitans de la ville.

» Des places d'armes ont été établies en arriere des baraques des colonels, et servent à exercer les recrues des régimens.

» Les pyramides élevées à l'Empereur sont du style le plus simple; les allégories dont elles sont décorées, expriment à-la-fois les sentimens de respect, d'amour et de reconnaissance dont sont animés tous les corps de l'armée.

» Le principal monument qui est au centre de la division, est de forme quadrangulaire. Le piedestal a sept pieds et demi de hauteur. Des bas-reliefs ornent ses quatre faces.

» Le premier, représente des guerriers prêtant serment de fidelité à l'EMPEREUR ;

» Le deuxieme, le génie qui a tracé notre nouvelle législation ;

» Le troisieme, les sciences et les beaux-arts protégés par la France, sous les auspices de celui qui la gouverne ;

» Le quatrieme, le dieu Mars appuyé sur un trophée qui rappelle les nombreuses victoires du Peuple français.

» Les 12e, 21e, 15e et 85e régimens ont aussi élevé des colonnes toutes décorées du buste de l'EMPEREUR.

» Parmi un grand nombre de baraques élégantes, on remarque celle du général de brigade Petit, et celle du colonel du 21e régiment ; elles sont entourées de jolis jardins et de gazons frais, dessinés avec beaucoup d'art.

» C'est ainsi que, placés sur des terreins arides, les soldats français sont parvenus à construire de charmantes bourgades militaires. Ils ont forcé la nature à étaler ses richesses dans des lieux qu'elle semblait avoir condamnés à une éternelle stérilité. Mais s'ils ont embelli les dehors de leurs demeures, ils n'ont pas moins songé à rendre l'intérieur aussi commode qu'agréable. Les baraques sont de la plus grande propreté ; bancs, chaises, tables, rien n'y manque : le soldat sait tout se procurer. Il serait difficile de trouver un ménage où tout fût aussi bien ordonné.

» C'est là que le vieux militaire raconte à ses jeunes camarades toutes les batailles où il s'est trouvé ; c'est là que les soldats font aussi leur petit plan de campagne, et amusent la chambrée par des récits plaisans ou par des chansons militaires. Une particularité remarquable et vraiment touchante, c'est qu'on voit de jeunes conscrits apprendre à lire et à écrire à de vieux militaires.

» Les soldats manient dans le même jour le fusil, la rame et le rateau. Le jour où l'EMPEREUR a visité la flottille, le chenal était couvert de barques conduites les unes par des marins français et bataves, les autres par des grenadiers et des canonniers ; et, à la précision des manœuvres, on ne distinguait pas le matelot du soldat.

» Il est impossible de décrire le bel aspect que présentent les grandes manœuvres au milieu des dunes. Les troupes couvertes de leurs armes et de tous leurs équipages de campagne, gravissent avec légéreté des montagnes de sable, sans jamais perdre leur alignement, et exécutent avec une grande précision tous les mouvemens et les feux les plus difficiles. Ce simulacre de guerre électrise les jeunes soldats. Ils ont acquis dans les manœuvres la même précision que leurs vieux camarades, et brûlent d'en faire usage devant l'ennemi.

» La beauté des camps a reçu un nouvel éclat par la présence de Sa Majesté l'EMPEREUR. L'ivresse était dans tous les rangs. Le jour de son arrivée des illuminations brillantes éclairaient les colonnes, les baraques et les faisceaux d'armes.

» Sa Majesté a parcouru les camps dans le plus grand détail ; elle a vu, avec beaucoup de plaisir, les travaux qui les embellissent, et c'est dans sa satisfaction que les divers corps de l'armée en ont recueilli la plus douce récompense. »

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

L'ENÉIDE traduite en vers français, par Jacques Delille ; etc.

PREMIER EXTRAIT.

Quand, par un de ces ouvrages que recommande un vrai talent, un auteur a mérité d'être placé, si ce n'est sur la ligne des grands modeles, sur celle du moins de ces heureux génies qui se sont frayé une route loin des sentiers du vulgaire des écrivains, vous voyez la classe des juges se diviser en deux partis. Ceux-ci, s'il s'agit d'un poëte (et ne sortons pas de cet exemple, puisque c'est d'un poëte qu'il s'agit), ceux-ci, tenant par système plus encore que par goût, à l'ancienne école, en repoussant son examen toute innovation, par cela seul que c'est une innovation, frapperont impitoyablement d'anathême cet auteur et son ouvrage ; ne présumant pas, ou ne voulant pas souffrir qu'on fasse mieux ou aussi bien que ce qui est fait, sur-tout si cela se fait autrement : ceux-là au contraire qui n'ont pu se faire de système, parce qu'ils manquent de principes ; qui ne tiennent par conséquent pas aux anciens modeles, parce que, pour y tenir, il faut les avoir étudiés, et, après cela, les avoir appréciés ; ceux-là aux yeux desquels tout ce qui porte une apparence de nouveauté offre un attrait, et un attrait d'autant plus vif que la tentative s'est annoncée avec plus d'éclat ; éblouis par ce nouvel astre qui se leve sur l'horison poétique, ne voudront plus admirer que ses rayons, ni marcher qu'à leur lumiere. Ainsi, enthousiastes apologistes, et détracteurs enthousiastes, comme il faut aux uns et aux autres un extrême pour qu'ils se fixent, vous ne les verrez s'arrêter qu'au terme où il n'est plus possible d'exagérer l'éloge ou le blâme. La marche une fois tracée, elle le sera pour l'avenir. Leurs arrêts d'aujourd'hui seront modelés sur leurs arrêts d'hier, et par conséquent toute nouvelle production du même poëte jugée sur la réputation de celle qui l'aura précédée.

> Les hommes la plupart sont étrangement faits.
> Dans la droite nature on ne les voit jamais :
> La raison a pour eux des bornes trop petites,
> En chaque caractere ils passent ses limites.
> (MOLIERE).

Ces réflexions trouvent ici leur application naturelle ; car elles sont le récit exact de ce qui arriva à l'époque où parut la traduction des *Georgiques* par M. Delille, et de ce qui arrive aujourd'hui qu'il publie celle de l'*Enéide*. Aujourd'hui nous retrouvons les deux mêmes partis qui se formerent alors, soutenant chacun ses arrêtés ; l'un constamment et aveuglément admirateur, comme pour continuer de l'être ; l'autre reprenant, par une conséquence contraire, les erremens de ses précédentes censures.

Les uns avaient fait leur idole, les autres leur victime du traducteur des *Géorgiques* : quelques hommes de lettres à qui d'ailleurs il ne manquait, pour être d'excellens arbitres, que de vouloir être justes, affaiblirent par leurs sentences exclusives tout l'effet, tantôt de leur attaque, tantôt de leur défense, ne remarquant, les uns que des beautés, les autres que des fautes dans M. Delille. Ce n'est pas la premiere fois qu'on a vu des hommes, même de mérite, places entre la cause du goût et celle de leurs passions, plaider en faveur de la derniere, et compromettre leur jugement pour ménager leurs affections personnelles, ou les affections de leur parti.

Ceux qui se défiaient de ces arrêts d'enthousiasme toujours suspects, lors même qu'ils sont conformes à la justice : qui n'admettaient (comme cela doit être lorsqu'il s'agit de juger les arts) d'autre passion que celle qu'inspire l'amour du vrai, accueillirent avec une estime sentie l'œuvre trop rabaissée d'une part, et trop exaltée de l'autre. Leur hommage fut d'autant plus honorable qu'il fut à l'abri de toute influence, qu'il fut raisonné, digne enfin des hommes éclairés qui le rendaient, de l'homme célebre auquel il était offert.

Ils pûrent remarquer avec les critiques, que le caractere du texte s'effaçait un peu dans la traduction ; mais ils apprécierent les obstacles qui empêchent le rapprochement des deux langues. Excusant aisément, ce que n'avait pas fait, ce que souvent n'avait pu faire M. Delille, ils lui tinrent compte de ce qu'il avait fait ; le jugerent plutôt comme poëte que comme traducteur, et son ouvrage, moins comme une version proprement dite des Géorgiques, que comme une production originale.

Sous ce rapport, M. Delille méritait d'obtenir le premier rang, après les modeles. On avouait que, dès ses premiers pas, il semblait s'écarter des traces reçues. Sa maniere n'était pas celle des maîtres : il n'avait pas leur sensibilité, leur simplicité, leur abondance ; mais il maniait déjà l'instrument poétique en homme exercé, et lui faisait rendre des sons qui, rarement adressés au cœur, venaient du moins chercher et charmer l'oreille. Attentif à plaire, il enseignait cet art d'assouplir la langue, en même tems qu'on l'enharnait contre les difficultés ; de la soumettre aux lois de l'harmonie dans des luttes où il paraissait presque impossible d'observer ces lois. Il ne possédait ni le coloris de Boileau, ni celui de Racine ; mais il s'en était composé un qui lui était devenu propre, qui brille dans ses divers ouvrages, quoique plus pâle dans les derniers. Son éclat n'était pas toujours pur, mais il était toujours vif ; il surprenait, enchantait l'imagination. Plus vrai, dès-lors moins éblouissant, il eut moins séduit peut-être la plus nombreuse classe des lecteurs, celle qui jouit sans trop se rendre compte de ses jouissances. Tel est l'arrêt sommaire que les juges sans passion porterent du talent de M. Delille.

Dédaignant bientôt de traduire, il voulut créer, pour être traduit à son tour ; il le fut, et sous beaucoup de rapports mérita de l'être.

> La nature, féconde en esprits excellens,
> Sait entre les auteurs partager les talens,

a dit Boileau. Ceux qui avaient, je ne dis pas *le plus*, mais *le mieux* loué M. Delille, n'étaient pas ceux qui lui accordaient tous les talens ou si l'on veut même, qui retrouvaient une égale force dans toutes les parties du sien. Quelqu'admirable qu'il fut, il offrait ses côtés faibles. Ceux qui savaient lire Virgile, qui n'étaient jamais, par exemple, revenus sans émotion aux touchans épisodes dont ce grand poëte attendrit, pour ainsi parler, la rigidité du genre didactique, avaient recherché vainement leurs premieres impressions dans quelques-unes des copies de M. Delille. L'esprit pouvait applaudir aux efforts qu'y fesait l'esprit pour se rendre l'interprête du cœur ; malheureusement l'esprit et le cœur n'ont pas le même langage : on craignait que M. Delille, qui faisait parler le premier avec tant d'élégance, ne fut point appelé à faire parler le second avec assez d'intérêt. L'art d'émouvoir est un don tout-à-fait à part de celui de décrire, et ce don le Ciel l'accorde à peu de personne : *Pauci quos æquus amavit Jupiter.*

Il eut pourtant été injuste de trancher alors brusquement la question contre M. Delille ; car enfin, peut-être n'était-ce que comparativement à Virgile qu'il ne possédait pas ce grand art. Tel excelle à rendre ses propres émotions qui ne rend que faiblement, froidement même celles d'autrui : il fallait attendre que, par quelqu'ouvrage tiré de son propre fond, M. Delille eût dissipé ou confirmé ces craintes.

La publication du poëme *des Jardins* leva les doutes, mais ne les leva point à l'avantage de son auteur ; celle de l'*Homme des Champs*, de *la Pitié* même, fortifierent la premiere impression, rarement trompeuse, que le génie de l'auteur n'avait point été doué de cette sensibilité naturelle qui se repand dans le style de Virgile comme l'auteur des parfums dans l'air que nous respirons.

Quelques morceaux offraient sans doute d'heureux mouvemens : on voyait bien que l'auteur les avait cherchés dans son ame ; mais le sentiment y était trop composé, les rapports trop étudiés ; on y voyait trop l'arrangement, pour croire à l'inspiration. Ces morceaux n'avaient certainement point été produits de verve ; les expressions point amenées par l'ensemble ni pour l'ensemble ; l'auteur paraissait avoir plus songé à l'effet de chacune d'elles, qu'à l'effet général ; au choix des élémens qu'à l'ordre du style... qu'à son tissu : et pourtant, il résultait souvent de cette composition un, je ne sais, quel charme, qui satisfaisait toujours l'imagination.

Je ne fais pas ces rapprochemens pour rassembler de stériles points de critique contre un homme dont le nom se place avec honneur à côté des noms les plus honorés dans la littérature du 18e siècle ; je les fais, parce que j'ai à rendre compte de la nouvelle traduction de l'Enéide, et que ces rapprochemens me mènent à la conclusion toute simple que voici.

Dès qu'il fut connu que M. Delille allait traduire l'Enéide, poëme que Voltaire avait déclaré *intraduisible*, les hommes de lettres et les connaisseurs durent douter du succès de l'entreprise ; et ce doute, provoqué par le mot de Voltaire, était plus que justifié d'avance par M. Delille lui-même qui, n'ayant pu s'élever tout-à-fait jusqu'à la hauteur des Géorgiques, ouvrage didactique et d'une nature mieux assortie à celle de son talent, ne pouvait laisser espérer que, par un de ces miracles encore inouis dans les arts, il allait franchir les distances les plus opposées et s'élancer, avec le vol de l'aigle, jusqu'au sommet de l'Enéide, chef-d'œuvre de style, écrit sous la dictée de deux Muses ; où ce que la poésie épique, où ce que la poésie dramatique sur-tout a de richesses, est presque épuisé ; où le poëte le plus parfait qui existe en aucune langue a su tellement répandre son ame, qu'on la retrouve jusque dans les détails les plus secs par eux-mêmes, ou les plus techniques, en sorte qu'on peut dire de lui ce qu'il dit de la *grande ame* de l'Univers, qu'il est par-tout, *et magno se corpore miscet.*

Mais, tout en désespérant que Virgile eût un rival dans notre langue, l'on dut se féliciter de ce que notre littérature allait être enrichie d'une nouvelle production qui serait avouée par les Muses françaises. Cependant, quand on vit les poëmes de cet auteur se succéder trop rapidement pour sa gloire : quand l'on entendit reproduire tout-à-coup et à-la-fois, la promesse d'une publication très-prochaine de *l'Enéide en vers français*, celle des *Jardins*, de *l'Homme des champs*, de *la Pitié*, l'annonce du poëme de *l'Imagination*, celle d'un autre poëme encore et de *la traduction de Milton* qu'on disait presqu'achevée, on put croire que M. Delille ne s'occupait plus de *l'Eneide* ; œuvre qui, pour n'être pas trop indigne du texte, demandait le sacrifice de la vie entiere, imperturbablement livrée à cette unique occupation.

On se trompait : *l'Enéide* a paru ; il n'y a que la prodigieuse facilité de M. Delille qui puisse rendre explicable le problême de ce vaste édifice inopinément élevé, et qui apparait au-dessus de tant d'autres comme par enchantement ; il n'y a non plus que son prodigieux talent qui ait pu lui fournir assez de ressources pour décorer encore d'ornemens sans nombre cette grande œuvre qu'il faut regarder comme improvisée.

Sous ce rapport, les beautés sont ici plus surprenantes que les fautes. Je voudrais bien n'avoir à entretenir le lecteur que des premieres ; mais l'intérêt de l'art, le respect qu'on doit à la vérité, au public, à soi-même, ne me laisse pas la liberté du choix : et, pour ne parler que de l'intérêt de l'art, je dirai qu'il n'en est pas des fautes de M. Delille comme des fautes des écrivains qui ne sont point autorisés. Dans ceux qui ont

acquis le droit de le devenir, les moindres imperfections sont de conséquence, en ce que l'imitation peut les rendre contagieuses. Tout commande alors à la critique d'exercer sa justice, d'abord pour la cause du goût, ensuite pour l'intérêt des jeunes auteurs qu'on pourrait égarer, en accréditant par de molles approbations, ou par un silence équivalent, des erreurs plus ou moins graves qu'on réprendrait partout ailleurs, et chez eux-mêmes.

Lors de son brillant début, M. Delille avait prouvé qu'il sentait tout le mérite de la précision dans la phrase poétique. Ce mérite est un des caractères distinctifs du génie de Virgile : l'homme supérieur qui se rend toujours maître de ses idées, *voit tout et abrege tout*. M. Delille, à force de serrer sa version, quelquefois la rendit seche ; on le lui reprocha. Comment se fait-il qu'il mérite aujourd'hui le même reproche, étant tombé dans l'excès contraire ? Un mot expliquera cette inconséquence apparente : c'est qu'aujourd'hui M. Delille, au lieu de nous donner une traduction, nous donne trop souvent une paraphrase ; c'est qu'aux idées de Virgile, qu'il ne rend pas toujours, il ajoute les siennes, qui il n'assorit pas toujours avec celles du poëte latin. Tantôt il esquive la rencontre d'une beauté, tantôt l'embarras d'une image qu'il croit intraduisible, et qu'il faut bien alors qu'il remplace par ce qu'on nomme des équivalens.

On convient qu'il est quelques endroits de l'Enéide, remarquables dans les six derniers livres sur-tout, où Virgile ne regle pas avec autant d'assurance et de méthode l'emploi de ses forces ; où l'on peut même assurer qu'il se montre faible, comparativement à lui-même : on pouvait desirer que M. Delille, surprenant, en athlète adroit, son adversaire dans ses momens de lassitude, saisirait sur lui des avantages auxquels il ne faut plus songer, dès que celui-ci oppose sa vigueur insurmontable : malheureusement M. Delille ajoute encore ici, par une version qui devient plus languissante, à la langueur du texte, et semble s'épuiser proportionnellement à mesure que Virgile s'épuise. Il est impossible que son goût ne l'ait pas averti de ce défaut, d'ailleurs assez rare dans l'Enéide.

Ce relâchement se fait sentir dans tout le système de sa versification. Dans les endroits même qui offrent le plus de beautés, leur développement y tient trop de place ; soit que le traducteur s'arrête trop complaisamment devant une image qui lui plaît, soit qu'il accorde trop de saveur et d'importance aux différens traits qui la constituent ; rarement alors il observe ces justes proportions, ce sage milieu où l'on doit contenir une idée, de peur qu'elle ne devienne, si j'ose le dire, usurpatrice.

Ce qui forme une discordance avec la *simplicité* de Virgile, devient encore une faute moins excusable que le défaut de précision. Rien ne jure plus, on peut le dire, avec cette simplicité, son plus précieux caractere, que l'affectation dans les idées que la coquetterie dans la diction..., que l'*esprit* enfin (car c'est le mot) et tout son cortège, les sentences, les antithèses, les oppositions, les *concetti*, toute cette moderne métaphysique de style dont les anciens ne se doutaient pas, qui s'est répandue depuis environ quarante ans dans notre poésie, comme une liqueur corrodante qui la dessèche.

Passionnés pour la nature, ces anciens fuyaient tout ce qui n'est pas vrai comme elle. Ils ne s'étaient point composé, ainsi que nous l'avons fait, une autre nature toute neuve, aisée à rendre sans doute parce qu'elle est imaginaire, pour échapper à la véritable, plus rebelle, qui ne se laisse saisir que par ceux qui la sentent, et qui s'embrâsent de son amour. Voilà celle qu'ils copiaient, et vers laquelle ils revenaient incessamment.

Virgile réunit constamment la simplicité et la sensibilité, ces deux qualités exquises qui se tiennent dans l'ordre de la nature. C'est malgré moi qu'il faut que j'avoue qu'elles disparaissent trop souvent dans son traducteur, soit sous le vernis de l'esprit, soit par l'effet d'un échange trop répété des idées de Virgile avec les propres idées du poëte moderne.

Les images sont les élémens naturels du style de ce grand poëte. Chez lui tout est animé : ce qui prouve qu'il n'écrit jamais sans inspiration. La justesse de ces images est sur-tout remarquable : ce qui prouve de plus la justesse de son esprit.

Or M. Delille a quelquefois le tort de glisser à côté de celles qui lui imposent, ou le rebutent, tantôt par leur élévation, tantôt par leur difficulté ; d'autres fois il substitue une image à celle qu'avait tracée son modele. Je sais qu'il n'est pas impossible de rencontrer quelquefois d'heureux équivalens ; et la version de M. Delille en offre plusieurs ; mais j'ose penser qu'avant d'y recourir, un traducteur (de Virgile sur-tout) a dû se demander plus d'une fois, non s'il est trop difficile, mais s'il est réellement impossible de reproduire le genre et la nature de l'image qui est sous ses yeux : cette impossibilité bien constatée, il peut en ce cas, mais en ce seul cas, risquer la sienne.

Eh ! qu'on y réfléchisse : on comprendra que c'est en détournant ainsi de leur source naturelle des conceptions primitives et *meres*, ou légitimant par d'indiscrètes adoptions des idées étrangeres, qu'on ôte à un poëte sa physionomie, et qu'insensiblement un traducteur se trouve comme subrogé en la place de son modele.

Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions générales que j'aurais pu compléter en fesant l'examen de quelques autres qualités de Virgile (*sa clarté* par exemple) qu'on desire souvent dans son traducteur. Cette clarté de Virgile, tenant à ce rare esprit de précision qui sait ramener toujours, sous un seul et grand point de vue, toutes les divisions d'un vaste plan, on n'a pas du s'attendre à la retrouver en un ouvrage exécuté dans un tout contraire esprit. Si l'homme *qui voit tout, abrege tout*, il en faut conclure (*é contrario*) que l'obscurité est un fruit ordinaire de la paraphrase, conséquence naturelle qu'il me suffit ici de rappeler, puisqu'elle va trouver plus d'une application dans mes remarques particulieres sur le style, remarques que je n'ajoute à la suite de ces observations générales, qu'afin qu'on puisse déterminer plus sûrement quel est leur degré de justesse ou de fausseté.

LAYA.

(*La suite à un prochain numero*).

AVIS.

On a des papiers de famille sur les noms de Besson, d'Aubonne ; Roll, de Soleure ; Aubert-Saint-Georges ; Coteblanche, de Bordeaux ; Toinard, de Jouy ; Savard, de Lancosme ; Amidieu-Despars ; Boucher-Briere ; Lenfant-Picard ; Laforêt-Crepin ; Safre-Grimaut ; Cailly-Seuilly ; Brussy-Maugeon ; Nollent ; d'Esserpens ; Lazaro-Bernay-Refay ; Brugnier-Desprez ; Jousse une-Guirit ; Rayeton ; Laporte-Lunardier ; Lobigeois-Chevaliet ; Gaucourt-Turpin ; Rochereuil-Feudiere ; Poquelin-Moliere.

Ces papiers utiles, notamment aux preuves de parenté, lors de l'ouverture des successions futures *ab intestat*, conservées dans les familles jusqu'au 12me degré par le Code civil, proviennent de plusieurs cabinets d'affaires supprimés, et de la collection de M. Fabre, ancien avocat, rue Saint-André-des-Arts, n° 35, à Paris.

LIVRES DIVERS.

Essai sur la garantie des propriétés littéraires, par Goujon (de la Somme), ancien jurisconsulte, ex-membre de l'assemblée législative. Prix, 50 cent.

A Paris, chez la veuve Goujon fils, imprimeur-libraire, rue Taranne, n° 737.

Un peu du Tems passé, un peu du Tems present, ou quelques Vérités dont il faut convenir ; par J. C.....

Petit in-18. Prix, 75 cent., 1 fr. franc de port.

A Paris, chez Debray, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens.

Les Plaisirs du poëte, poëme ; la Satire des romans du jour, et autres poésies ; par Charles Millevoye ; seconde édition, corrigée et très-augmentée ; 1 vol. in-18.

Prix, 1 fr. 50 cent., et 1 fr. 80 cent., franc de port.

On a tiré quelques exemplaires sur papier vélin ; chacun de ces exemplaires est relié à la Bradel ; prix, 3 fr. 60 cent.

Le port aux frais de l'acquéreur.

A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau.

Récréations d'une bonne mere avec ses filles, ou Instructions morales sur chaque mois de l'année ; à l'usage des jeunes demoiselles ; par Mme Perrier ; un très-gros vol. in-12.

Prix, 2 fr. 50 c. ; et 3 fr. 50 c., franc de port.

Chez les mêmes.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
—— Courant	57	57 ½
Londres	24 f. 63 c.	24 f. 43 c.
Hambourg	185 ¾	184 ¼
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 72 c.	14 f. 50 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 60 c.	14 f. 38 c.
Lisbonne	468	472
Gênes effectif	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne	5 f. 25 c.	5 f. 15 c.
Naples		
Milan	71 19 6d p 6f.	68 f. 1s. d.
Bâle	½	1 ¾ p.
Francfort		
Auguste	2 f 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 15 jours.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 10 j.	2 p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	57 fr.	15 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	54 fr.	65 c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	2 fr.	60 c.
Bons an 7	fr.	cs
Bons an 8	50 fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr.	c.
Ordonnances pour rabat de rentes	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Act. de la Banque de France	1115 fr.	c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravane et les Nôces de Gamache.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. Mithridate et le Florentin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Ballet du Déserteur, suivi du Soldat prussien.

Théâtre de Moliere. La 4e représ. de Henri de Baviere, et la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. La fausse Isaure, le Lovelace français ou la Jeunesse de Richelieu.

Tivoly, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité. Les agrémens seront de tous les âges. M. Préjean fera plusieurs expériences de physique qui n'ont pas encore paru ; Mme Placide et ses élèves feront sur la corde tendue des tours d'équilibre et d'adresse des plus surprenans ; M. Hurpy fera valoir son spectacle de marionettes et d'ombres chinoises des plus amusans. A dix heures et demie feu d'artifice par M. Pépin. — Prix d'entrée, 2 liv. 8 s. — Incessamment, fête extraordinaire. un Trait de Fanchon, et le Château et la Chaumiere. — Incessamment, Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. L'ouverture s'en fera le dimanche 15 fructidor. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui désireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels

N° 338. *Jeudi, 12 fructidor an 12 de la République (30 août 1804.)*

INTÉRIEUR.

Paris, le 11 fructidor.

L'EMPEREUR est parti de Boulogne le lundi 9 de ce mois à quatre heures après-midi. Il est arrivé au quartier-général de Salperwick, près Saint-Omer, le même soir.

Il a reçu, le lendemain matin, le maire, les membres des tribunaux, le clergé, etc. etc., et les officiers des corps de la réserve de la cavalerie. Dans l'après-midi, il a passé ces troupes en revue et les a fait manœuvrer. Il a paru satisfait de leur instruction et de leur bonne tenue.

INSTITUT NATIONAL.

Relation d'un voyage aérostatique, fait par MM. Gay-Lussac et Biot : lue à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national, le 9 fructidor an 12.

Depuis que l'usage des aérostats est devenu facile et simple, les physiciens desiraient qu'on les employât pour faire les observations qui demandent que l'on s'élève à de grandes hauteurs, loin des objets terrestres. Le ministere de M. Chaptal offrait particuliérement, une occasion favorable pour réaliser ces projets utiles aux sciences. MM. Bertholet et Laplace ayant bien voulu s'y intéresser, ce ministre s'empressa de concourir à leurs vues, et nous nous offrîmes, M. Gay Lussac et moi (1), pour cette expédition. Nous venons de faire notre premier voyage, et nous allons en rendre compte à la classe; empressement d'autant plus naturel, que plusieurs de ses membres nous ont éclairés de leur expérience et de leurs conseils.

Notre but principal était d'examiner si la propriété magnétique éprouve quelque diminution appréciable quand on s'éloigne de la terre. Saussure, d'après des expériences faites sur le *Col du Géant*, à 3435 metres de hauteur, avait cru y reconnaître un affaiblissement très-sensible, et qu'il évaluait à $\frac{1}{7}$. Quelques physiciens avaient même annoncé que cette propriété se perd entiérement quand on s'éloigne de la terre, dans un aérostat. Ce fait étant lié de très-près à la cause des phénomenes magnétiques, il importait à la physique qu'il fût éclairci et constaté; du moins c'est ainsi qu'ont pensé plusieurs membres de la classe, et l'illustre Saussure lui même, qui recommande beaucoup cette observation, sur laquelle il est revenu plusieurs fois dans ses voyages aux Alpes.

Pour décider cette question, il ne faut qu'un appareil fort simple. Il suffit d'avoir une aiguille aimantée, suspendue à un fil de soie très-fin. On détourne un peu l'aiguille de son méridien magnétique, et on la laisse osciller : plus les oscillations sont rapides, plus la force magnétique est considérable. C'est Borda qui a imaginé cette excellente méthode, et M. Coulomb a donné le moyen d'évaluer la force d'après le nombre des oscillations. Saussure a employé cet appareil dans son voyage sur le Col du Géant. Nous en avons emporté un semblable dans notre aérostat. L'aiguille, dont nous nous sommes servi, avait été construite avec beaucoup de soin par l'excellent artiste Fortin; et M. Coulomb avait bien voulu l'aimanter lui-même, par la méthode d'Æpinus. Nous avons essayé, à plusieurs reprises, sa force magnétique, lorsque nous étions encore à terre. Elle faisait vingt oscillations en cent quarante et une secondes, de la division sexagésimale; et comme nous avons obtenu ce même resultat un grand nombre de fois, à des jours différens, sans trouver un écart d'une demi-seconde, on peut le regarder comme très-exact. Nous nous servions, pour observer, de deux excellentes montres à secondes qui nous avaient été prêtées par M. Lépine, habile horloger.

Outre cet appareil, nous avons emporté une boussole ordinaire de déclinaison et deux boussoles d'inclinaison. La premiere pour observer la direction du méridien magnétique; la seconde pour connaître les variations d'inclinaison. Ces appareils, beaucoup moins sensibles que le premier, étaient seulement destinés à nous indiquer des différences, s'il en était survenu qui fussent très-considérables. Afin de n'avoir que des résultats comparables, nous avions placé tous ces instrumens dans la nacelle, lorsque nous avons observé, à terre, les oscillations de la premiere aiguille. Du reste, il n'entrait pas un morceau de fer dans la construction de notre nacelle, ni dans celle de notre aérostat. Les seuls objets de cette matiere que nous emportâmes (un couteau, des ciseaux, deux canifs) furent descendus dans un panier au-dessous de la nacelle, à 8 ou 10 mètres de distance (25 ou 30 pieds), en sorte que leur influence ne pouvait être sensible en aucune maniere.

Outre cet objet principal, dans ce premier voyage, nous nous proposions aussi d'observer l'électricité de l'air, ou plutôt la différence d'électricité des différentes couches atmosphériques. Pour cela, nous avions emporté des fils métalliques de diverses longueurs, depuis 20 jusqu'à 100 metres (60 à 300 pieds.) En suspendant ces fils à côté de notre nacelle, à l'extrémité d'une tige de verre, ils devaient nous mettre en communication avec les couches inférieures, et nous permettre de puiser leur électricité. Quant à la nature de cette électricité, nous avions, pour la déterminer, un petit électrophore chargé très-faiblement, et dont la résine avait été frottée à terre avant le départ.

Nous avions aussi projeté de rapporter de l'air puisé à une grande hauteur. Nous avions pour cela un ballon de verre fermé, dans lequel on avait fait exactement le vide; ensuite qu'il suffisait de l'ouvrir pour le remplir d'air. On devine aisément que nous nous étions munis de baromètres, de thermomètres, d'électrometres et d'hygrometres. Nous avions avec nous des disques de métal pour répéter les expériences de Volta, sur l'électricité développée par le simple contact. Enfin, nous avions emporté divers animaux, comme des grenouilles, des oiseaux et des insectes.

Nous partîmes, du jardin du Conservatoire des Arts, le 6 fructidor, à 10 heures du matin, en présence d'un petit nombre d'amis. Le barometre était à $0^m,765$ (28 p. 3 l.); le thermometre, à 16°,5 de la division centigrade (13°,2 de Réaumur); et l'hygrometre, à 80°,8, par conséquent assez près de la plus grande humidité. M. Conté, que le ministre de l'intérieur avait chargé, dès l'origine, de tous les preparatifs, avait pris toutes les mesures imaginables pour que notre voyage fût heureux, et il le fut en effet.

Nous l'avouerons, le premier moment où nous nous élevâmes, ne fut pas donné à nos expériences. Nous ne pûmes qu'admirer la beauté du spectacle qui nous environnait. Notre ascension, lente et calculée, produisait sur nous cette impression de sécurité, que l'on éprouve toujours quand on est abandonné à soi-même, avec des moyens sûrs. Nous entendions encore les encouragemens qui nous étaient donnés; mais nous n'en avions pas besoin : nous étions parfaitement calmes et sans la plus légere inquiétude. Nous n'entrons dans ces détails que pour montrer que l'on peut accorder quelque confiance à nos observations.

Nous arrivâmes bientôt dans les nuages. C'étaient comme de légers brouillards, qui ne nous causerent qu'une faible sensation d'humidité. Notre ballon s'étant gonflé entiérement, nous ouvrîmes la soupape pour abandonner du gaz, et en même tems nous jetâmes du lest pour nous élever plus haut. Nous nous trouvâmes aussitôt au-dessus des nuages, et nous n'y rentrâmes qu'en descendant.

Ces nuages, vus de haut, nous parurent blanchâtres, comme lorsqu'on les voit de la surface de la terre. Ils étaient tous exactement à la même élévation; et leur surface supérieure, toute mamelonnée et ondulante, nous offrait l'aspect d'une plaine couverte de neige.

Nous nous trouvions alors vers deux mille metres de hauteur (1). Nous voulûmes faire osciller notre aiguille, mais nous ne tardâmes pas à reconnaître que l'aérostat avait un mouvement de rotation très-lent, qui faisait varier sans cesse la position de la nacelle par rapport à la direction de l'aiguille, et nous empêchait d'observer le point où les oscillations finissaient. Cependant la propriété magnétique n'était pas détruite; car en approchant de l'aiguille un morceau de fer, l'attraction avait encore lieu. Ce mouvement de rotation devenait sensible quand on alignait les cordes de la nacelle sur quelque objet terrestre, ou sur les flancs des nuages, dont les contours nous offraient des différences très-sensibles. De cette maniere nous nous appercevions bientôt que nous ne répondions pas toujours au même point. Nous espérâmes que ce mouvement de rotation, déjà très-peu rapide, s'arrêterait après quelque tems, et nous permettrait de reprendre nos oscillations.

En attendant, nous fîmes d'autres expériences : nous essayâmes le développement de l'électricité par le contact des métaux isolés; elle réussit comme à terre. Nous apprêtâmes une colonne électrique avec vingt disques de cuivre et autant de disques de zinc; nous obtînmes, comme à l'ordinaire, la saveur piquante, la commotion et la décomposition de l'eau. Tout cela était facile à prévoir, d'après la théorie de Volta, et puisque l'on sait d'ailleurs que l'action de la colonne électrique ne cesse pas dans le vide; mais il était si facile de vérifier ces faits, que nous avions cru devoir le faire. D'ailleurs tous ces objets pouvaient nous servir de lest au besoin. Nous étions alors à 2724 metres de hauteur, selon notre estime.

Vers cette élévation nous observâmes les animaux que nous avions emportés; ils ne paraissaient pas souffrir de la rareté de l'air; cependant le barometre était à vingt pouces huit lignes; ce qui donnait une hauteur de 2622 metres. Une abeille violette (*apis violacea*), à qui nous avions donné la liberté, s'envola très-vite, et nous quitta en bourdonnant. Le thermometre marquait 13° de la division centigrade (10°, 4 R). Nous étions tres-surpris de ne pas éprouver de froid; au contraire le soleil nous échauffait fortement : nous avions ôté les gants que nous avions mis d'abord, et qui ne nous ont été d'aucune utilité. Notre pouls était fort accéléré : celui de M. Gay-Lussac, qui bat ordinairement 62 pulsations par minute, en battait 80; le mien qui donne ordinairement 79 pulsations en donnait 111. Cette accélération se faisait donc sentir, pour nous deux, à-peu-près dans la même proportion. Cependant notre respiration n'était nullement gênée, nous n'éprouvions aucun mal-aise, et notre situation nous semblait extrêmement agréable.

Cependant nous tournions toujours, ce qui nous contrariait fort, parce que nous ne pouvions pas observer les oscillations magnétiques tant que cet effet avait lieu. Mais en nous alignant, comme je l'ai dit, sur les objets terrestres, et sur les flancs des nuages, qui étaient bien loin au-dessous de nous, nous nous appercûmes que nous ne tournions pas toujours dans le même sens; peu à peu le mouvement de rotation diminuait, et se reproduisait en sens contraire. Nous comprîmes alors qu'il fallait saisir ce passage d'un des états à l'autre, parce que nous restions stationnaires dans l'intervalle. Nous profitâmes de cette remarque pour faire nos expériences. Mais comme cet état stationnaire ne durait que quelques instans, il n'était pas possible d'observer, de suite, vingt oscillations comme à terre : il fallait se contenter de cinq ou de dix au plus, en prenant bien garde de ne pas agiter la nacelle; car le plus léger mouvement, celui que produisait le gaz quand nous le laissions échapper, celui même de notre main quand nous écrivions, suffisait pour nous faire tourner. Avec toutes ces précautions, qui demandaient beaucoup de tems, d'essais et de soins, nous parvînmes à répéter dix fois l'expérience dans le cours du voyage, à diverses hauteurs. En voici les resultats dans l'ordre où nous les avons obtenus.

Hauteurs calculées.	*Nomb. des oscillat.*	*Tems.*
2897 m.	5	35"
3038 m.	5	35"
Idem.	5	35"
Idem.	5	35"
2862 m.	10	70"
3145 m.	5	35"
3665 m.	5	35",5
3589 m.	10	68"
3742 m.	5	35"
3977 m. (2040 toises)	10	70"

Toutes ces observations, faites dans une colonne de plus de mille metres de hauteur, s'accordent à donner 35" pour la durée de cinq oscillations. Or, les expériences faites à terre, donnent 35" $\frac{1}{2}$ pour cette durée. La petite différence d'un quart de seconde n'est pas appréciable, et dans tous les cas elle ne tend pas à indiquer une diminution.

(1) M. Biot.

(1) Nous avons calculé ces hauteurs d'après les observations du barometre et du thermometre, faites dans l'aerostat et comparées à celles faites par M. Bouvard à l'Observatoire. Nous avons employé la formule de M. Laplace, avec les coefficiens corrigés, qu'il a adoptés, et que M. Ramond a conclus d'un grand nombre de mesures trigonométriques prises avec beaucoup de soin. Notre thermometre était à l'esprit-de-vin, divisé en 100 parties, et garanti de l'action du soleil par un mouchoir blanc, plié en double, qui l'enveloppait sans le toucher. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires dans le calcul, pour ne pas donner à nos hauteurs des valeurs trop grandes, et elles sont plutôt trop faibles que trop fortes.

On en peut dire autant de l'expérience qui a donné une fois 68" pour dix oscillations, ce qui fait 34 pour chacune; elle n'indique pas non plus un affaiblissement.

Il nous semble donc que ces résultats établissent avec quelque certitude la proposition suivante :

La propriété magnétique n'éprouve aucune diminution appréciable depuis la surface de la terre jusqu'à 4000 mètres de hauteur; son action dans ces limites se manifeste constamment par les mêmes effets, et suivant les mêmes lois.

Il nous reste maintenant à expliquer la différence de ces résultats avec ceux des autres physiciens dont nous avons parlé : et d'abord, quant aux expériences de Saussure, il nous semble, si nous osons le dire, qu'il s'y est glissé quelque erreur. On le voit clairement par les nombres même qu'il a rapportés (3). Lorsqu'il voulut déterminer la force magnétique de son aiguille à Genève, il trouva pour les tems de vingt oscillations, 30s", 29o", 30o", 28o"; résultats très-peu comparables, puisque leur différence va jusqu'à 12". Au contraire, dans les expériences préliminaires que nous avons faites à tems avant de partir, nous n'avons jamais trouvé une demi-seconde de différence, sur le tems de vingt oscillations. De plus, il existe encore une autre erreur dans le calcul fait par Saussure pour comparer les forces magnétiques sur la montagne et dans la plaine; et d'après tout cela, il n'est pas étonnant que ses résultats diffèrent de ceux que nous avons obtenus. Mais il nous semble que les nôtres sont préférables, parce qu'ils paraissent s'accorder davantage, et parce que nous nous sommes élevés beaucoup plus haut.

Quant à cette autre observation faite par quelques physiciens, relativement aux irrégularités de la boussole, quand on s'élève dans l'atmosphère, il nous semble qu'on peut facilement l'expliquer par ce que nous avons dit précédemment sur la rotation continuelle de l'aérostat. En effet, ces observateurs ont dû tourner comme nous, puisque la seule impulsion du gaz qui s'échappe en ouvrant la soupape suffit pour produire cet effet. S'ils n'ont pas fait cette remarque, l'aiguille qui ne tournait pas avec eux leur aura paru incertaine, et sans aucune direction déterminée : mais ce n'était qu'une illusion produite par leur propre mouvement.

Enfin il nous reste à prévenir un doute, que l'on pourrait élever sur nos expériences : on pourrait craindre que nos montres ne se fussent dérangées dans le voyage, de sorte qu'il aurait pu arriver quelque variation dans la force magnétique sans que nous l'eussions apperçue. Mais, puisque nous n'y avons observé aucune différence, il faudrait, dans cette supposition, que la force magnétique et la marche de notre montre eussent varié, en sens contraire, précisément dans le même rapport et de manière à se compenser exactement; hypothèse extrêmement improbable et même tout-à-fait inadmissible.

Nous n'avons pas pu observer aussi exactement l'inclinaison de la barre aimantée; ainsi nous ne pouvons pas affirmer, avec autant de certitude, qu'elle n'éprouve absolument aucune variation. Cependant cela est très-probable, puisque la force horisontale n'est point altérée. Mais nous sommes assurés du moins que ces variations, si elles existent, sont très-peu considérables : car, nos barres magnétiques, équilibrées avant le départ, ont constamment gardé pendant tout le voyage leur situation horisontale; ce qui ne serait pas arrivé si la force qui tendait à les incliner, eût changé sensiblement.

Enfin la déclinaison avait été aussi l'objet de nos recherches; mais le tems et la disposition de nos appareils ne nous ont pas permis de la déterminer exactement. Cependant il est également probable qu'elle ne varie pas d'une manière sensible. Au reste, nous avons maintenant des moyens précis pour la mesurer avec exactitude dans un autre voyage : nous pourrons aussi évaluer exactement l'inclinaison.

Pour ne pas interrompre cet exposé; nous avons passé sous silence quelques autres expériences moins importantes, auxquelles il est nécessaire de revenir.

Nous avons observé nos animaux à toutes les hauteurs; ils ne paraissaient souffrir en aucune manière. Pour nous, nous n'éprouvions aucun effet, si ce n'est cette accélération du pouls dont j'ai déjà parlé. A 3400 mètres de hauteur, nous donnâmes la liberté à un petit oiseau que l'on nomme *un verdier*; il s'envola aussitôt, mais revint presqu'à l'instant se poser sur nos cordages; ensuite prenant de nouveau son vol, il se précipita vers la terre, en décrivant une ligne tortueuse peu différente de la verticale. Nous le suivîmes des yeux jusque dans les nuages, où nous le perdîmes de vue. Mais un pigeon, que nous lâchâmes de la même manière, à la même hauteur, nous offrit un spectacle beaucoup plus curieux : remis en liberté sur le bord de la nacelle, il y resta quelques instans, comme pour mesurer l'étendue qu'il avait à parcourir; puis il s'élança en voltigeant d'une manière inégale, en sorte qu'il semblait essayer ses ailes; mais, après quelques battemens, il se borna à les étendre, et s'abandonnant tout-à-fait, il commença à descendre vers les nuages, en décrivant de grands cercles, comme font les oiseaux de proie. Sa descente fut rapide, mais réglée; il entra bientôt dans les nuages, et nous l'apperçûmes encore au-dessous.

Nous n'avions pas encore essayé l'électricité de l'air, parce que l'observation de la boussole, qui était la plus importante, et qui exigeait que l'on saisit des occasions favorables, avait absorbé presque toute notre attention; d'ailleurs nous avions toujours eu des nuages au-dessous de nous, et l'on sait que les nuages sont diversement électrisés. Nous n'avions pas alors les moyens nécessaires pour calculer leur distance d'après la hauteur du baromètre, et nous ne savions pas jusqu'à quel point ils pouvaient nous influencer. Cependant, pour essayer au moins notre appareil, nous tendîmes un fil métallique de 80 mètres de longueur (240 pieds), et après l'avoir isolé de nous, comme je l'ai dit plus haut, nous primes de l'électricité à son extrémité supérieure, et nous la portâmes à l'électromètre : elle se trouva résineuse. Nous répétâmes deux fois cette observation dans le même moment : la première, en détruisant l'électricité atmospherique, par l'influence de l'électricité vitrée de l'électrophore, la seconde, en détruisant l'électricité vitrée, tirée de l'électrophore, au moyen de l'électricité atmosphérique. C'est ainsi que nous pûmes nous assurer que cette dernière était résineuse.

Cette expérience indique une électricité croissante avec les hauteurs, résultat conforme à ce que l'on avait déjà conclu par la théorie, d'après les expériences de Volta et de Saussure. Mais maintenant, que nous connaissons la bonté de notre appareil, nous espérons vérifier de nouveau ce fait par un plus grand nombre d'essais, dans un autre voyage.

Nos observations du thermomètre nous ont indiqué au contraire une température décroissante de bas en haut, ce qui est conforme aux résultats connus. Mais la différence a été beaucoup plus faible que nous ne l'aurions attendu : car, en nous élevant à 2000 toises, c'est-à-dire, bien au-dessus de la limite inférieure des neiges éternelles, à cette latitude, nous n'avons pas éprouvé une température plus basse que 10°,5 du thermomètre centigrade (8°,4 R.); et, au même instant, la température de l'Observatoire, à Paris, était de 17°,5 cent. (14° R.)

Un autre fait assez remarquable, qui nous est aussi donné par nos observations, c'est que l'hygromètre a constamment marché vers la sécheresse, à mesure que nous nous sommes élevés dans l'atmosphère, et, en descendant, il est graduellement revenu vers l'humidité. Lorsque nous partîmes, il marquait 80°, 8, à 16°, 5 du thermomètre centigrade; et, à 4000 mètres de hauteur, quoique la température ne fût qu'à 10°, 5, il ne marquait plus que 30°. L'air était donc beaucoup plus sec dans ces hautes régions, qu'il ne l'est près de la surface de la terre.

Pour nous élever à ces hauteurs, nous avions jeté presque tout notre lest : il nous en restait à peine quatre ou cinq livres. Nous avions donc atteint la hauteur à laquelle l'aérostat pouvait nous porter tous deux à-la-fois. Cependant, comme nous desirions vivement terminer, tout-à-fait, l'observation de la boussole, M. Gay-Lussac me proposa de s'élever seul à la hauteur de 6000 mètres (3000 toises), afin de vérifier nos premiers résultats : nous devions déposer tous les instrumens en arrivant à terre, et n'emporter dans la nacelle que le baromètre et la boussole. Lorsque nous eûmes pris ce parti, nous nous laissâmes descendre, en perdant aussi peu de gaz qu'il nous était possible. Nous observâmes le baromètre en rentrant dans les nuages. Il nous donna 1223 mètres (600 toises) pour leur élévation. Nous avons déjà remarqué qu'ils paraissaient tous de niveau, en sorte que cette observation indique, pour cet instant, leur hauteur commune. Lorsque nous arrivâmes à terre, il ne se trouva personne pour nous retenir, et nous fûmes obligés de perdre tout notre gaz pour nous arrêter. Si nous eussions pu prévoir ce contretems, nous ne nous serions pas pressés de descendre sitôt. Nous nous trouvâmes vers une heure et demie dans le département du Loiret, près du village de Mériville, à dix-huit lieues environ de Paris.

Nous n'avons point abandonné le projet de nous élever à 6000 mètres, et même plus haut, s'il est possible, afin de pousser jusques-là nos expériences sur la boussole. Nous allons préparer promptement cette expédition, qui se fera dans peu de ours, puisque l'aérostat n'est nullement endommagé. M. Gay-Lussac s'élevera d'abord : ensuite, s'il e croit lui-même nécessaire, je m'élèverai seul à mon tour pour vérifier ses observations. Lorsque nous aurons ainsi terminé ce qui concerne la boussole, nous desirons entreprendre de nouveau plusieurs voyages ensemble; pour faire, s'il est possible, des recherches exactes sur la quantité et la nature de l'électricité de l'air à diverses hauteurs, sur les variations de l'hygrometre, et sur la diminution de la chaleur en s'éloignant de la terre : objets qui paraissent devoir être utiles dans la théorie des réfractions.

Nous ne désespérons pas non plus de pouvoir observer des angles pour déterminer trigonométriquement notre position dans l'espace; ce qui donnerait des notions précieuses sur la marche du baromètre, à mesure qu'on s'élève. Le mouvement de l'aérostat est si doux, que l'on peut y faire les observations les plus délicates; et l'expérience de notre premier voyage, ainsi que l'usage de nos appareils, nous permettront de recueillir en peu de tems un grand nombre de faits. Tels sont les desirs que nous formons aujourd'hui, si nous sommes assez heureux pour que les recherches que nous venons de faire paraissent à la classe de quelque utilité.

(3) Voyage dans les Alpes, tome IV, pag. 312 et 313.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Distribution des prix du concours des écoles centrales de Paris.

Le 29 thermidor, M. le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, a fait la distribution des prix aux élèves des trois écoles centrales.

La séance a été ouverte par un discours de M. Perreau, professeur. Il a payé un juste tribut d'éloges aux écoles centrales, et rappelé quels importans services ces écoles ont rendus.

La distribution des prix s'est faite ensuite. Voici les noms des élèves qui ont remporté les premiers prix dans la classe *des belles lettres* (rhétorique.)

Le prix d'*honneur*, c'est-à-dire celui de la composition latine, a été remporté par Joseph Naudet, qui l'avait déjà obtenu l'année dernière, et qui doublait la classe. Il est élève de l'école centrale du Panthéon (M. Binet, professeur.)

Le prix de composition française a été remporté par Achille Buthiaux, élève de l'école centrale des Quatre-Nations (M. Dumas, professeur.)

Prix des vers latins Augustin-Jean-Louis Cauchy, de l'école du Panthéon.

Prix de version latine. Louis Mayet, de l'école des Quatre-Nations.

Prix de version grecque. Le même Cauchy, de l'Ecole du Panthéon.

L'assemblée a entendu cette lecture avec le plus vif intérêt, et a témoigné sa satisfaction par des applaudissemens réitérés.

Après la distribution, le jeune Naudet, au nom de tous les élèves, a obtenu la permission d'adresser un petit discours de remercîment à M. le préfet et aux professeurs. Le jeune orateur y a pris, au nom des élèves vainqueurs, l'engagement de rendre un jour leurs talens et leurs efforts utiles à la patrie.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr. 10 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 50 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1122 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 11e repr. d'Ossian ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui le Distrait, et les Héritiers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. La 1re représ. du Souper de Dancourt, vaud. en un acte, Arlequin afficheur, et la danse interrompue.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, précédé de Pamela mariée.

Théâtre de Moltere. La comte d'Albert et sa Suite, et la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. La 4e repr. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Dimanche 2e grande fête extraordinaire.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. L'ouverture s'en fera le dimanche 15 fructidor. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui désireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

De l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 339. *Lundi, 9 fructidor an 12 de la République* (27 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 11 août (28 *thermidor.*)

Dans le grand-conseil qui s'est tenu hier, présidé par l'empereur d'Allemagne, et auquel ont assisté toutes les grandes charges et officiers de la couronne, l'empereur a fait connaître l'intention où il était de joindre à son titre celui d'empereur héréditaire d'Autriche, et celle où il était de reconnaître NAPOLEON, comme EMPEREUR DES FRANÇAIS, HÉRÉDITAIRE.

Le 15, tous les membres du Corps diplomatique ont reçu la notification ci-après avec la copie de la proclamation de sa majesté l'empereur d'Allemagne.

Un courier a été expédié à M. de Cobenzl à Paris, pour lui porter ses nouvelles lettres de créance.

Copie d'une note circulaire adressée aux ministres étrangers accrédités près la cour impériale et royale. — Vienne, le 16 août 1804.

L'empereur et roi a chargé le soussigné vice-chancelier de cour et d'Etat, de faire part à..... de la détermination que S. M. a prise de se déclarer et faire proclamer empereur héréditaire d'Autriche, au moyen de la loi pragmatique ci-jointe, qui renferme le motif et les diverses dispositions de cette mesure.

Son Excellence..... monsieur..... est requis de vouloir bien transmettre cette notification à sa cour.... à son gouvernement. L'empereur se flatte que S. M. etc. etc., l'accueillera avec un intérêt analogue aux sentimens invariables d'amitié qui unissent mutuellement les deux souverains.... gouvernemens, et que la détermination qui en fait l'objet sera envisagée comme étant aussi conforme aux circonstances publiques qui ont obligé S. M. I. à l'adopter, que propre à concilier en tous points les rapports dans lesquels elle se trouve placée, soit à l'égard de l'Empire germanique, soit relativement aux divers Etats qui composent la monarchie autrichienne.

Le soussigné a l'honneur d'offrir, etc. etc.

Traduction de la proclamation de S. M. l'empereur de l'Allemagne.

Nous François II, par la grace de Dieu, élu empereur romain toujours auguste, roi de Germanie, Hongrie et Bohême, Galicie et Lodomerie, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et de Lorraine, archiduc de Toscane, etc.

Quoique, par la Providence divine et par le choix des électeurs de l'Empire germanique, nous soyons élevé à une dignité qui ne nous laisse rien à desirer pour augmenter notre titre et notre grandeur, il est cependant de notre devoir, comme chef de la maison et de la monarchie d'Autriche, de veiller à ce qu'une égalité parfaite de titre et de dignité héréditaire avec les principaux chefs et puissances de l'Europe, telle qu'il convient et qu'il est assuré par le droit des gens et par les traités aux souverains de l'Autriche, tant par rapport à leur ancien lustre que par rapport à la grandeur et à la population de ses Etats, comprenant des royaumes si considérables et tant de principautés indépendantes, soit soutenue et maintenue.

Nous nous trouvons donc engagés et autorisés, pour confirmer cette parfaite égalité de rang, d'attribuer à la maison d'Autriche, par rapport à ses Etats indépendans, le titre héréditaire d'Empereur, conformément à l'exemple donné dans le siecle passé par la cour impériale de Russie, et renouvellé récemment par le nouveau souverain de la France.

En vertu de quoi nous nous sommes déterminés, après des délibérations longues et mûres, d'adopter formellement pour nous et pour nos successeurs, dans la possession inséparable de nos royaumes et de nos Etats indépendans, le titre et la dignité d'Empereur héréditaire d'Autriche (conformément au nom de notre auguste maison), ensorte que nos royaumes, principautés et provinces, conserveront invariablement leurs titres, constitutions, prérogatives, tels qu'ils ont été jusqu'à présent. D'après cette détermination et cette déclaration, nous ordonnons;

1°. Qu'immédiatement après notre titre d'Empereur élu du Saint-Empire-Romain et de la Germanie, il soit ajouté celui d'empereur héréditaire d'Autriche, suivi de notre titre de roi de Germanie, Hongrie, Bohême, etc., ainsi que de celui d'archiduc d'Autriche, de duc de Styrie, etc., et ensuite de ceux de nos autres pays héréditaires. Et comme depuis notre avenement au trône plusieurs changemens dans les possessions de notre maison héréditaire ont eu lieu, et ont été confirmés par des traités formels, nous proclamons notre nouveau titre comme ci-joint, conformément à l'état actuel des choses, et nous ordonnons qu'il soit désormais employé au lieu de celui dont on s'est servi jusqu'à présent.

2°. Il sera attribué, non-seulement à nos descendans des deux sexes, mais aussi à ceux de nos successeurs dans la souveraineté de notre auguste maison, le titre de prince et princesse impériaux et royaux, et d'archiduc et archiduchesse d'Autriche, et d'altesse impériale et royale.

3°. Tous nos royaumes et autres possessions conservant invariablement, comme il a déjà été dit, leur ancien état et leur dénomination, ce cas doit avoir lieu principalement pour le royaume de Hongrie; ainsi que pour ceux de nos Etats héréditaires qui, jusqu'à présent, ont été en rapport immédiat avec l'Empire germanique, et qui conserveront à l'avenir ces mêmes rapports conformément au privilége conféré par nos prédécesseurs à notre auguste maison.

4°. Nous nous réservons le réglement des solemnités que nous jugerons convenables pour célébrer notre couronnement et celui de nos successeurs, comme empereurs héréditaires. Quant aux couronnemens qui ont eu lieu par nous et nos prédécesseurs comme rois de Hongrie et de Bohême, il en sera toujours invariablement de même, comme par le passé.

5°. Cette déclaration et ce réglement seront sans délai communiqués et exécutés par la voie usitée dans tous nos royaumes et Etats héréditaires, et nous ne doutons point que tous les sujets de ces Etats n'envisagent avec reconnaissance et patriotisme cette démarche, qui n'a d'autre but que d'affermir la dignité des Etats réunis d'Autriche.

Fait en notre résidence de Vienne le 11 août 1804 et dans la treizieme année de notre regne.

FRANÇOIS.

(L. S.) ALOYS, *comte d'Ugarte, chancelier.*

JOSEPH, *baron de la Marck.*

FRANÇOIS, *comte de Woyna.*

Conformément aux ordres de S. M. I. et R.

JEAN FIDELIS D'ERGELET.

TITRE ENTIER.

Nous, François second, empereur élu du Saint-Empire Romain toujours auguste; empereur héréditaire d'Autriche, roi de Germanie, de Jerusalem, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, de Slavonie, de Galicie et de Lodomerie; archiduc d'Autriche; duc de Lorraine, de Venise, de Salsbourg, de Styrie et de Kraïne; grand-duc de Transilvanie; margrave de Moravie; duc de Wurtemberg, de la Haute et Basse-Silésie, de Parme, de Plaisance, de Guastalle, d'Oswecinie et de Zatorie; prince de Suabe, d'Eichstadt, de Passau, de Trieste, de Brixen, de Berchtoldsdaden et de Lindau; comte de Habsbourg, de Tyrol, de Kylbourg, de Goriz et de Goedisca; margrave de Burgau, de la Haute et de la Basse-Lusitanie; landgrave de Bissgau, d'Orienau et de Nellenbourg; comte de Montfort et de Hohenheim, de Hohenberg, de Bergem, de Sonnenberg, de Rothenfels, de Blumeneck et de Halen; seigneur de la marche slavonienne, de Vérionne, de Vicence, de Padoue, etc. etc.

TITRE ABRÉGÉ.

Nous François second, par la grâce de Dieu, élu empereur romain, toujours auguste; empereur héréditaire d'Autriche, roi de Germanie, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, Slavonie, Galicie, Lodomerie et Jérusalem; archiduc d'Autriche, duc de Lorraine, de Venise et Salsbourg; grand-duc de Transilvanie, duc de Syrie, Carinthie et Kraine, de Wurtemberg, de la haute et basse Silésie; comte souverain de Habsbourg et de Tyrol, etc.

TITRE ORDINAIRE.

François second, par la grâce de Dieu, empereur romain, toujours auguste, empereur héréditaire d'Autriche, roi de la Germanie, de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, duc de Lorraine, de Venise et de Salsbourg, etc., etc.

Stuttgard, le 20 août (2 *fructidor.*)

On a organisé, dans la ville de Fressingen, un établissement de sourds muets, d'après le plan de l'institution de M. Sicard, à Paris.

— La ville de Munich s'agrandit considérablement, et cet été il a été construit un grand nombre de nouvelles maisons; il est maintenant question de construire un nouveau faubourg. La population actuelle est évaluée à 54 mille ames, et elle augmente tous les jours.

— Des lettres de Vienne, du 13, annoncent itérativement que les deys ont évacué Belgrade. Elles ajoutent que Bekir-Pacha y est entré, et qu'il a commencé à prendre les mesures les plus propres à rétablir l'ordre et la tranquillité dans la Servie.

— Les nouvelles que l'on reçoit successivement des Etats héréditaires de la monarchie autrichienne sur les dégats formés par les inondations, les tempêtes, sont extrêmement tristes. La Styrie en a souffert considérablement: plusieurs de ses bourgs et villages sont tout-à-fait détruits. Tous les étangs qui sont en grand nombre dans cette province, sont débordés; les digues qui arrêtoient jusqu'à présent la force et l'impétuosité de l'eau, sont percées; les ponts abîmés et les communications rompues. Le dommage occasionné par ces dégats, excede déjà plusieurs millions de florins.

— M. de Wicbeking, inspecteur-général des ponts et chaussées de la monarchie autrichienne, est revenu dernierement de son voyage dans le pays de Venise, et a présenté à l'empereur divers projets très-importans, dont l'exécution n'éprouvera pas beaucoup de difficultés. L'un concerne le défrichement d'une partie des marais des lagunes de Venise; savoir, de ceux situés entre l'Isonzo et l'Adige, qui comprennent une étendue de dix lieues quarrées, et qui offriront le terrein le plus fertile. Un autre avantage qui résulterait de ce dessèchement des lagunes, est que la libre circulation de l'eau navigable autour de Venise ne pourra plus être gênée.

Ratisbonne, le 14 août (26 *thermidor.*)

Le camp de plaisance qui doit se former au mois de septembre dans les environs de Munich, promet à cette ville une grande affluence d'étrangers; un grand nombre ont déjà fait retenir leurs logemens. L'électeur commandera ces troupes en personne, et sous lui le lieutenant-général de Deux-Ponts; ensuite les brigadiers Wreede, Nogerola et Deroy. Le front du camp sera tourné vers Munich, le front s'étendant jusqu'à Nymphenbourg, et la gauche jusqu'à Schwading: il aura deux lieues d'étendue. Le quartier-général sera à Mosach. La cavalerie campera vers le canal de Schleishem.

Munich, le 7 août (19 *thermidor.*)

On vient de publier ici la résolution électorale concernant l'instruction de la jeunesse juive. Elle est soumise comme celle des autres sujets de l'électeur, à la surveillance du directoire général des écoles et études. Il sera désormais permis aux juifs d'envoyer leurs enfans à toutes les écoles et universités du pays. Lorsque les juifs d'une commune seront assez nombreux et assez riches pour établir une école particuliere, ils devront en donner avis au directoire-général et se conformer à toutes les regles et formalités établies pour les autres écoles dans tout ce qui n'intéresse pas la religion. Par-tout où ils n'auront pas d'écoles particulieres, ils seront obligés d'envoyer leurs enfans aux écoles chrétiennes pour apprendre à lire, à écrire et compter; mais le directeur-général tiendra la main à ce que leur liberté de conscience ne soit inquiétée en aucune maniere, et les écoliers juifs n'assisteront ni aux instructions religieuses, ni aux prieres avec les autres enfans. Cette partie de leur éducation reste confiée exclusivement aux instituteurs de leur religion.

PRUSSE.

Berlin, le 11 août (23 *thermidor.*)

M. le comte de Haugwitz donna, hier, un grand dîner au corps diplomatique, à l'occasion de son voyage en Silésie, où il restera plusieurs mois. Son départ est fixé au 18 de ce mois. Il a remis ce matin le portefeuille à M. le baron d'Ardenberg.

— Notre académie des sciences a reçu, au nombre de ses membres étrangers, M. Hauy, professeur de minéralogie à Paris.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, 16 *juillet* 1804, (*an* 3.)

Le grand-juge ministre de la justice, vu les articles V et VI de la loi du 16 avril 1802, sur les taxes pour actes dans les jugemens civils, et l'article VIII de la même loi, concernant les taxes pour les actes dans les jugemens civils, par laquelle loi sont exempts de la moitié du paiement de ces taxes, les personnes pauvres, et de la totalité de ce paiement les personnes indigentes, le gouvernement demeurant chargé de déterminer par un réglement particulier les différens dégrés de pauvreté et d'en constater la réalité;

Vu en outre les articles VII et XLIII du tarif annexé à ladite loi sur les moyens de contrainte, que le gouvernement doit établir, pour forcer au paiement les débiteurs de taxes dans les jugemens tant civils que criminels;

Vu la loi du même jour, qui fixe les honoraires des avoués, défenseurs, caligraphes, priseurs experts; après s'être concerté avec le ministre de l'intérieur, décrete:

Sont regardées comme indigentes, à l'effet d'exemption de la totalité du paiement des taxes dans les jugemens tant civils que criminels, les personnes n'ayant ni biens-fonds ni capitaux placés, n'exerçant pour leur propre compte ni art, ni commerce, ni profession, comme aussi les artisans et ceux qui ne retirent de leur travail journalier que le strict nécessaire pour se nourrir eux et leur famille. Ceux au contraire qui sans avoir ni biens de fonds, ni capitaux, exercent pour leur propre compte un art ou une profession, sont réputés pauvres à l'effet d'exemption de la moitié desdites taxes.

Le dégré de pauvreté se doit justifier par un certificat de l'administration municipale du lieu où est le domicile du pauvre; et l'administration ne donnera ce certificat que sur l'attestation du curé et de deux citoyens probes domiciliés dans la commune du pétitionnaire; cette attestation demeurera dans les archives de la municipalité; mais elle sera relatée du certificat donné par l'administration municipale, après qu'elle aura vérifié, si elle le juge à propos, les faits attestés par le curé et les témoins, qui deviennent responsables de la vérité de ces faits.

Les articles qui suivent, reglent la maniere dont le pétitionnaire peut faire valoir son certificat pardevant les tribunaux auprès desquels il se présente pour obtenir la relaxation des taxes; d'autres reglent la correspondance qui doit avoir lieu pour cette mesure entre les tribunaux et les diverses autorités.

A ce décret sont jointes deux instructions très-étendues: l'une pour les taxes dans les jugemens civils, et l'autre pour les taxes dans les jugemens criminels.

Milan, 30 *juillet* (19 *messidor.*)

Le ministre des finances, vu le chapitre second du titre premier du réglement sur les poudres et salpêtres, en date du 21 mai 1804, et conformément à l'article 76 dudit reglement, décrete, entr'autres dispositions, celles qui suivent:

Quiconque se trouve en ce moment propriétaire d'une nitriere artificielle, en activité, devra, dans les 30 jours qui suivront la publication du présent, en faire la déclaration au régulateur ou au délégué de finance, dans l'étendue de la juridiction duquel est situé l'établissement; il indiquera le lieu de la nitriere et la quantité du salpêtre plus ou moins pur qu'il en extrait chaque année.

Celui qui voudrait fonder un établissement de ce genre, en demandera la permission aux susdites autorités, en leur indicant le local qu'il destine à cet usage. Cette permission, dans les cas précités, sera accordée sans aucun frais — Le défaut d'une telle permission ferait encourir au propriétaire, ou chef de l'établissement, les peines portées par l'article 3 de la loi du 5 nivose an 9.

La demande présentée au régulateur ou delégué doit spécifier le local et l'arrondissement dans lequel sera établie la nitriere, déterminer si c'est à la nation ou à des porticuliers qu'appartient ce local, quelle quantité de nitre pur on en peut extraire, si enfin on pourra rassembler dans cette nitriere, sans nuire aux habitans du lieu, les matières végétales et animales propres à la nitrification.

Le régulateur ou le délégué, après avoir entendu le sous-inspecteur du district, transmettra son vœu sur la pétition, au préfet du département, en lui apprenant en même tems si, dans l'arrondissement où l'on se propose d'établir une nitriere, il s'y en trouve déja pour compte particulier, ou pour compte de la finance, combien d'ouvriers elles occupent, quelle quantité de nitre elles promettent, et de quel titre et qualité.

Le vœu du régulateur contiendra aussi l'exposé des conditions auxquelles il croirait qu'on pût accorder la permission.

La somme subventionnelle sera réglée à raison de 150 liv. milanaises pour chaque deux cents livres pesant de nitre, poids de douze onces de Milan; ladite somme sera fournie chaque année sur ce taux, mais ne pourra passer 2,000 liv. Ladite somme sera augmentée de 75 liv. pour chaque deux cents livres de nitre comme dessus, lorsqu'il ne s'agit pas d'un terrein ou local national à obtenir à usage gratuit, pourvu que la somme additionnelle n'excède pas 1,000 livres.

Le préfet du département s'assurera, avant tout, si le local dont on sollicite l'usage est disponible; il vérifiera les faits exposés par le concessionnaire, la probabilité des résultats de l'entreprise, et donnera au ministre des finances son avis sur le tout, ainsi que sur les restrictions, modifications ou mesures de circonstances qu'il jugerait nécessaires.

Le ministre des finances, aux termes de l'art. 23 du réglement, provoque la détermination du gouvernement, qui est communiquée au préfet, et par celui-ci au régulateur ou délégué, qui la notifient au pétitionnaire; ce dernier présente sa caution, conformément aux art. 24 et 25 du réglement.

Le régulateur ou délégué fait recevoir par un notaire l'obligation contractée par le concessionnaire et par sa caution, d'exécuter les conditions portées par le gouvernement, par le réglement, et sur-tout les suivantes. . . Que dans trois mois, au plus tard, la nitriere sera établie, et qu'elle demeurera en activité pendant neuf ans au moins. . . .

Les autres conditions sont relatives au paiement de la somme convenue, et à la quantité relative du salpêtre qui doit être fournie à des époques déterminées.

Les articles suivans ne contiennent d'autres dispositions essentielles que celle qui assimile, pour le prix et la vérification des titre et qualité, les nitres provenant des nitrieres artificielles au nitre fourni par les salpêtreries, avec cette différence que les premiers sont nécessairement payés en raison de nitre pur, conformément aux articles 25 et 34 du réglement.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 11 *août* (23 *thermidor.*)

Le Sénat, après les communications d'usage au Saint-Pere, a définitivement nommé aux sieges vacans de Sarsana et de Vintimiglia.

Pour le premier, il a choisi le chanoine Pallavicini, vicaire-général de S. E. le cardinal-archevêque; et pour le second, le pere Orengo, provincial des écoles pies.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 12 *août* (24 *thermidor.*)

(*Extrait du Weekly Dispatch.*)

On a reçu mercredi à la chambre des Indes une lettre du capitaine Dance, du navire des Indes *The Earl Camden*: cette leure contient la nouvelle intéressante d'un engagement qui a eu lieu entre la flotte de la Chine et l'escadre de l'amiral français Linois. Le capitaine Dance est parti de Canton le 21 janvier avec les bâtimens dont les noms suivent: l'*Earl Camden*, le *Warley*, l'*Alfred*, le *royal Georges*, le *Coutts*, le *Wexford*, le *Gange*, l'*Exeter*, *the Earl of Abergavenny*, le *Henri Addington*, le *Bombay Castle*, le *Cumberland*, le *Hope*, le *Dorsetshire*, le *Warren Hasting* et l'*Océan*. A ces navires s'étaient réunis *le Rolla*, de Botany-bay, un bâtiment portugais, etc.

Dans la nuit du 5 février, le *Rolla* et le portugais furent séparés de la flotte, qui n'en a pas eu de nouvelles depuis.

Le 15 février au matin, l'on découvrit, dans les parages de Pulo-Auro, l'escadre ennemie, composée d'un vaisseau de ligne, de trois frégates et d'un brick. Le capitaine Dance donne les détails suivans sur le combat et sur les mouvemens qui l'ont précédé:

" A une heure après midi, je formai la ligne de bataille, après avoir fait donner aux avisos le signal de rappel, et je continuai ma route.

" Le soleil était sur le point de se coucher quand l'ennemi s'approcha de notre arriere-garde. Je me préparai à soutenir cette partie de notre flotte, qui, selon toute apparence, allait être attaquée; mais l'ennemi s'éloigna. Nous restâmes toute la nuit en ligne de bataille, nos hommes se tenant en leurs quartiers.

" Le lendemain, au point du jour, nous apperçûmes l'ennemi sous le vent, à une distance d'environ trois milles de nous. Nous hissâmes nos pavillons et lui offrîmes le combat. Les quatre bâtimens français hissèrent leurs pavillons; le vaisseau de ligne portait le pavillon de contre-amiral, le brick était sous-pavillon batave.

" Nous restâmes jusqu'à neuf heures dans cette position; c'est alors que l'ennemi fit force de voiles et s'avança vers nous.

" Je m'apperçus, à une heure après midi, qu'il avait dessein d'attaquer et de couper, s'il était possible, nos bâtimens de l'arriere. Je fis le signal de virer de bord et d'engager successivement le combat, nos navires se trouvant dans l'ordre suivant: le *royal Georges*, le *Gange*, et *the Earl Camden*. Cette manœuvre ayant été parfaitement exécutée, l'ennemi se forma en ligne de bataille très-serrée; il attaqua d'abord nos bâtimens de l'avant-garde, qui ne riposterent qu'après s'être plus approchés de l'escadre. Le *royal Georges* a soutenu la premiere violence de l'action; il s'est approché des ennemis autant qu'ils le lui ont permis. Le *Gange* et l'*Earl Camden* ont tiré aussitôt qu'ils l'ont pu faire avec effet. Mais avant qu'il fût possible à nos autres bâtimens de prendre part à l'action, les ennemis firent force de voile et cinglerent à l'est. A deux heures, je donnai le signal d'une chasse générale, et nous les poursuivîmes jusqu'à quatre heures. Mais alors, craignant qu'une chasse trop prolongée ne nous portât à une distance considérable du détroit; considérant d'ailleurs qu'il y allait de la perte de nos marchandises, j'ordonnai de virer de bord, et à huit heures du soir nous jetâmes l'ancre dans la direction du détroit. Le lendemain matin, durant tout le tems qu'il nous fut possible de distinguer les ennemis, nous les vîmes cingler vers l'est à force de voiles.

" Un homme a été tué et un autre blessé à bord du *Royal-Georges*. Quelques boulets ont touché la carène de ce navire; un plus grand nombre de boulets sont tombés dans les voiles. *Le Gange* et *le Camden* n'ont reçu que peu de coups. Le feu de l'ennemi paraissait être mal dirigé: ou les boulets ne venaient point jusqu'à nous, ou ils passaient par-dessus nos mats.

" Le capitaine Timins qui commandait *le Royal-Georges*, a montré le plus grand courage dans cette affaire. Je dois également à la justice de déclarer que tous les autres commandans étaient disposés à combattre; que tous avaient pris la résolution de défendre jusqu'à la derniere extrémité le dépôt qui leur était confié, et qu'ils étaient persuadés de l'heureux succès de leurs efforts.

" Etant parvenu à Malacca, je dépêchai le lieutenant Fowler à bord du brick *le Gange*. Cet officier était chargé, de la part du comité, de se rendre à Pulo-Penang, et d'inviter tous les capitaines des vaisseaux de S. M. à escorter notre flotte. Nous fûmes informés à Malacca que l'escadre que nous avions rencontrée était celle de l'amiral Linois; qu'elle était composée *du Marengo*, de 84 canons; des grosses frégates *la Belle-Poule* et *la Sémillante*; d'une corvette de 28 canons, et de la frégate hollandaise, *la Willam*, de 18 canons.

" Nous sommes arrivés, le 9 juin, à Sainte-Hélene, sous l'escorte des vaisseaux de S. M., *l'Albion* et *le Sceptre*.

(*Extrait du Traveller.*)

La société patriotique a voté un vase de prix et des cadeaux proportionnés au capitaine Dance et aux officiers de son bâtiment, pour avoir si vaillamment battu l'escadre de l'amiral Linois, et sauvé à l'Angleterre une flotte valant huit millions sterling.

La compagnie des Indes a pareillement accordé une somme de 50,000 liv. sterling pour le même objet.

— Un journal donne, d'après les gazettes de New-Yorck, la nouvelle que le général Alex. Hamilton, d'abord lieutenant-général, et ensuite successeur de Washington dans le commandement-général des troupes de l'Union, a été tué, le 11 juillet, dans un duel qu'il a eu avec le colonel Burr, vice-président des Etats-Unis, par suite d'une querelle politique. Il lui a été fait des funérailles magnifiques, auxquelles ont assisté, dans la plus grande consternation, tous les corps civils et militaires de New-Yorck. D'après les mêmes nouvelles, le général Hamilton était âgé de cinquante à cinquante-deux ans.

— Il s'est élevé une discussion assez vive aux Etats-Unis d'Amérique entre le gouvernement et le ministre anglais. D'une part, on se plaint de ce que les frégates anglaises *la Boston* et *la Cambrienne* ont violé le droit des nations: l'une en refusant d'admettre à son bord un officier civil de New-Yorck, autorisé par les lois du pays à y arrêter un lieutenant qui avait gravement outragé un préposé des douanes; l'autre, en tirant cinq coups de canon sur un navire américain. De l'autre côté, notre ministre se plaint de ce que, par suite de ces procédés de la part de nos frégates, l'autorité publique de New-Yorck a pris le parti violent de retirer à ses mêmes frégates le secours des pilotes du pays, et les a ainsi exposées au danger de périr. On ignore jusqu'ici le résultat de ces différends.

— On a reçu ici des lettres d'Irlande où l'on se plaint toujours de l'administration de la Grande-Bretagne à son égard, comme négligeant de la mettre à même de tirer parti des ressources vraiment inépuisables qu'elle offre à l'industrie et au commerce. On est épouvanté de l'accroissement énorme qu'a pris en très peu d'années la dette de ce pays. On sait qu'elle

montait, à la fin de l'année dernière, à 43 millions 19,325 livres sterling. On n'est point encore accoutumé aux billets de banque dans l'Irlande septentionale, et le manque d'argent comptant y met des entraves à toutes les transactions. Les gens qui cultivent le lin n'ont pas pu, par cette raison, se procurer la quantité de grains qui leur était nécessaire; la dernière récolte en a beaucoup souffert; il s'en est suivi que les fabricans de toile ont haussé leur prix de dix sous par aune, et l'on peut estimer le mal qui en résulte, en se rappelant que les toiles sont un article principal du commerce irlandais. Une autre calamité pour l'Irlande, c'est la cherté des pommes de terre, dont le prix a considérablement augmenté, et qui font la principale nourriture de la classe pauvre et industrieuse.

On sait que Bolton frappe 800,000 piastres d'une nouvelle empreinte pour la banque de Dublin. Le premier envoi partit de Liverpool sous une escorte militaire, tambour battant et enseignes déployées; mais il paraît que les Irlandais n'ont pas fait de ce secours tous le cas auquel on s'attendait. Les piastres ainsi frappées sont données pour six schellings; mais à Dublin on ne les reçoit que pour quatre et demi: on préfère les paiemens en vieux shellings usés. Tout cela entrave d'autant plus le commerce.

— Le respectable Donald Stewart, vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui est depuis sept ans minéralogiste de la société de Dublin, vient de faire, malgré son grand âge, un voyage minéralogique dans la partie méridionale de l'Irlande, et en a publié les résultats qui donnent la plus haute idée de la richesse du pays. Il a trouvé près de Kilkenny et de Kilmac-Thomas, de très-beaux marbres qui fournissent de superbes décorations à la Grande-Bretagne, si elle n'aimait mieux les aller chercher bien loin. Donald Stewart a trouvé par-tout les meilleures espèces de chaux et de marnes pour fumer les champs et les terres les plus propres à la poterie, à la fayence et à la préparation des laines pour la fabrique des draps. Ces dernières ont été examinées à Dublin par trois fabricans des plus habiles; ils les ont trouvées aussi bonnes que celles que fournit l'étranger.

INTERIEUR.

Anvers, le 29 thermidor.

Depuis le mois de vendémiaire, époque à laquelle les travaux de l'arsenal de cette ville ont commencé, la démolition des maisons qui couvraient le sol, la construction des cales et celle des vaisseaux, l'élévation d'un mur d'enceinte, l'établissement provisoire des ateliers et des magasins dans les anciens bâtimens de l'abbaye; tel a été l'ordre suivi dans la direction des travaux.

Ce n'est que de ce moment-ci que commence l'exécution du plan arrêté pour les nouveaux bâtimens qui composeront l'ensemble de l'Arsenal. Le bâtiment central étant l'atelier des grandes forges, le commissaire-général avait reçu l'ordre de Sa Majesté Impériale d'en poser la première pierre.

(Dans le n° 337 nous avons rendu compte de cette cérémonie, et publié le discours de M. le commissaire-général.)

C'est aux acclamations de *Vive l'Empereur!* et au bruit d'une salve d'artillerie, que M. le commissaire-général a reçu de l'ingénieur en chef, M. Mangin, la truelle et le marteau, servant à la pose de la première pierre à laquelle était attachée une plaque de cuivre dont on a lu l'inscription ainsi qu'il suit:

L'AN PREMIER DU GLORIEUX REGNE DE NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, LE 28 THERMIDOR AN 12, LE VICE-AMIRAL DECRÈS ÉTANT MINISTRE DE LA MARINE, LA PREMIERE PIERRE DE L'ARSENAL D'ANVERS A ÉTÉ POSÉE PAR P. V. MALOUET, COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DE LA MARINE; QUATRE VAISSEAUX DE LIGNE, UNE FRÉGATE ET UNE CORVETTE ÉTANT EN CONSTRUCTION SUR LES CHANTIERS. LE 9 THERMIDOR AN 11, NAPOLÉON DÉSIGNA LA PLACE DE L'ARSENAL ET ORDONNA LES TRAVAUX.

LE COMMERCE DE LYON, de 74, 1er vaisseau de ligne construit à Anvers, par le sous-ingénieur JAUNEZ.

J. L. MANGIN et VIOTTE, *ingénieurs, chargés des travaux maritimes.* — GRANVILLE, *ingénieur, chargé en chef des constructions navales.*

A côté de la pierre on a placé une boîte de plomb où sont enfermées des monnaies d'or et d'argent, à l'effigie de NAPOLÉON Ier, EMPEREUR DES FRANÇAIS, et l'arrêté du 9 thermidor an 11 pour l'établissement d'un Arsenal à Anvers.

Paris, le 8 fructidor.

Les colléges électoraux de département des départemens du Gard et de la Lozere ont été convoqués, par décret impérial du 30 thermidor an 12, au quartier-général-impérial du Pont-de-Brique près Boulogne.

Ces colléges sont de la 1re série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats au sénat-conservateur.

NOMS des DÉPARTEMENS.	DATE DU DÉCRET de CONVOCATION.	DATE DE L'OUVERT. de CES COLLÉGES.	DATE DE LA CLÔTURE de CES COLLÉGES.	NOMS des PRÉSIDENS.	FONCTIONS ACTUELLES.
GARD	30 thermidor	20 fructidor	26 fructidor	Esteve	Trésorier de la couronne.
LOZERE	30 *idem*	20 *idem*	26 *idem*	Pelet	Conseiller-d'état.

Dans la rélation que nous avons donnée de l'engagement qui a eu lieu devant Boulogne; dans la nuit du 10 au 11 thermidor (voyez les numéros 313 et 329) nous avons nommé les carabiniers du 18e régiment d'infanterie légere: nous sommes invités à rectifier cette erreur, et à nommer les carabiniers du 10e régiment d'infanterie légere.

SENAT CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur. — Séance des vendredi 29 thermidor et lundi 2 fructidor an 12.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions de l'Empire, du 22 frimaire an 8;

Vu la liste des candidats pour le corps-législatif, formée sur les procès-verbaux des colléges électoraux de département et d'arrondissemens des départemens de la Côte-d'Or, de la Dordogne, du Doubs, de la Drôme, de l'Hérault, de l'Indre, des Landes, du Léman, de la Loire (Haute), du Lot, des Pyrénées (Basses), du Rhône, de la Roër, de Saône-et-Loire, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise (5e série); lesdites listes adressées au sénat par message de S. M. l'EMPEREUR, du 25 messidor dernier;

Après avoir entendu, sur ces listes, le rapport de sa commission spéciale,

Procede, en exécution de l'article XX de l'acte des constitutions, du 22 frimaire an 8, et conformément à l'article LXXIII de celui du 16 thermidor an 10, à la nomination des membres du corps-législatif, qui doivent être élus en l'an 12 pour chacun desdits départemens, d'après les proportions indiquées par l'arrêté du sénat, du 14 fructidor an 10.

Le dépouillement successif des scrutins donne la majorité absolue dans l'ordre des élections, conforme à celui du tableau de la 5e série, aux candidats ci-après désignés:

Département de la Côte-d'Or.

Villiers (Edme-Antoine), membre du conseil-général du département.

Larché (Claude-Michel), président de la cour d'appel de Dijon.

Dordogne.

Manieres (Pierre), sous-préfet à Sarlat.

Chillaud-Larigaudie (Pierre), juge au tribunal de première instance séant à Périgueux.

Limouzin (Jean), sous-préfet à Riberac.

Prunis (Joseph), sous-préfet à Bergerac.

Doubs.

Sainte-Suzanne (Alexandre-François), sous-préfet à Saint-Hyppolite.

Drôme.

Ollivier (François Antoine-Joseph), juge à la cour de justice criminelle du département.

Lagier-Lacondamine (Joseph-Bernard), procureur impérial près le tribunal de première instance séant à Dye.

Hérault.

Nougarede (André-Jean-Simon), auditeur au conseil-d'état.

Grenier (Pierre), sous-préfet à Beziers.

Lajard (Jean-Baptiste-Barthelemy), membre du conseil-général du département.

Indre.

Perigois (Charles), président du tribunal de première instance séant à la Châtre.

Duris-Dufresne (François), ancien militaire, domicilié à Châteauroux.

Landes.

Ducos (Nicolas), général de brigade, commandant d'armes de la place de Bayonne.

Léman.

Lefort (Jacques), président de la cour de justice criminelle du département.

Plagniat (François), sous-préfet à Thonon.

Loire (Haute.)

Grenier (Jean-Baptiste), ex-constituant, sous-préfet à Brioude.

Besqueut (Jean-Louis-Augustin), maire de la ville du Puy.

Lot.

Murat (Joachim), général en chef, maréchal de l'Empire.

Bastil (François), sous-préfet à Gourdon.

Agar (Jean-Antoine-Michel), membre du conseil général du département.

Pyrénées (Basses.)

Pemartin (Joseph), ex-constituant, législateur.

Rhône.

Rieussec (Pierre-François), juge à la cour d'appel, séante à Lyon.

Corcelette (Jean-Jacques), juge au tribunal de première instance, séant à Villefranche.

Roër.

Pelitzer (Mathias), membre du conseil-général du département.

Vonder-Leyen (Frédéric-Henri), maire de la ville de Creveldt.

Salm-Dyck (Joseph-François-Marie-Antoine-Hubert-Ignace), membre du conseil-général du département.

Bouget (Jacques), sous-préfet à Creveldt.

Saône et Loire.

Creuzé (Augustin), sous-préfet à Autun.

Boyelleau (Anne-Joseph), maire de la ville de Châlons.

Larmagnac (Claude), président du tribunal de première instance, séant à Louhans.

Sarthe.

Hardouin (Julien-Pierre-Jean), conseiller de préfecture.

Salmon (Gabriel-René-Louis), ex-législateur, maire de Mézieres.

Ducan fils (Jean-Baptiste-Anne), ex-administrateur du département, domicilié à la Fleche.

Seine-Inférieure.

Dalleaume (Pierre-Barthélemy-François), sous-préfet à Neufchâtel.

Levieux (Antoine-Simon-Pierre), membre du conseil-général du département et commissaire-impérial près l'atelier monétaire de Rouen.

Costé (Jean-Charles-Marie), ex-législateur, membre du tribunat.

Aroux (Michel-Jean-Baptiste-Jacques), substitut du procureur-général-impérial près la cour d'appel, séante à Rouen.

Hebert (Louis-Constant-François-Jean), juge à la même cour.

Thomas (Jean-Denis), procureur-impérial près la cour de justice criminelle, séante à Rouen.

Seine-et-Oise.

Henin (Marie-Jean-Baptiste-Claude), sous-préfet à Etampes.

Cholet (Antoine-Fabien), président de la cour de justice criminelle du département.

Dejunquieres (Louis-Jacques-Antoine), président du tribunal de 1re instance, séant à Pontoise.

Les candidats élus sont, à mesure des élections, proclamés par M. le président, membres du corps-législatif pour les départemens de la 5e série, auxquels ils appartiennent.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'Empereur, pour l'informer de ces nominations, lesquelles seront pareillement notifiées au corps-législatif, lors de sa rentrée, et au tribunat.

Les président et secrétaires,

Signé, François (de Neufchâteau), *président*.

Morard de Galles, Joseph Cornudet, *secrétaires*.

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, Laplace.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des étaliers et garçons bouchers, charcutiers, chandeliers et ouvriers-fabricans de suif brun. — Paris, le 3 fructidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté des consuls du 12 messidor an 8, et l'article XIII de l'ordonnance de police du 20 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Il sera établi à Paris, à la Halle aux Veaux, division du Jardin des Plantes, un bureau de placement pour les étaliers et garçons bouchers, charcutiers, chandeliers et ouvriers-fabricans de suif brun.

II. Le sieur Ortillon est nommé préposé au placement desdits étaliers, garçons et ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des étaliers, garçons et ouvriers ci-dessus désignés.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun étalier, garçon ou ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque étalier, garçon ou ouvrier est fixée à un franc.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, Pis.

AU RÉDACTEUR.

Bayonne, le 11 thermidor an 12.

Monsieur,

J'ai lu, dans votre n°. 232, l'extrait de la séance que M. Sicard a tenue le 30 messidor dernier à l'institution des sourds-muets.

Le rédacteur de cet article, M. Toulet, à la variété et à l'étendue des connaissances duquel je me plais à rendre hommage, ne s'est-il pas trompé? est-il bien vrai que M. Sicard a dit : « Qu'il » voyait de l'impossibilité à donner à ses élèves » l'idée d'un son nazal? » Je me plais encore à croire que c'est une erreur, car s'il en était autrement cette vérité serait bien affligeante pour l'humanité : elle ferait présumer que M. Sicard, au lieu de continuer de marcher à pas de géant vers la perfection de son art, aurait fait un pas bien rétrograde.

J'étais élève à l'école normale, et j'ai assidument assisté aux leçons de M. Sicard. Je me rappelle avoir vu un jeune sourd-muet nommé Peyre, qui prononçait le son nazal; et ce fut même à cette occasion que le 19 germinal an 3, et à la 25me séance de cette école, M. Sicard nous donna lecture d'une lettre très-intéressante, que lui avait écrite le père du jeune homme, et dans laquelle il lui faisait part des moyens ingénieux qu'il avait employés pour parvenir à faire parler son fils. Cette lettre se trouve imprimée dans le 1er volume des débats, page 477 de la 1ere édition des leçons de l'école normale.

Veuillez, monsieur, prendre la peine de la lire, et vous verrez que, non-seulement M. Sicard, mais même M. Peyre, connaissaient les moyens de donner aux sourds-muets l'idée d'un son nazal; vous y verrez que le jeune M. Peyre prononçait parfaitement ce son.

A ce fait constant permettez que je joigne celui de ma propre expérience. J'ai eu l'avantage de pouvoir donner mes soins à deux sourds-muets de naissance, et dans l'idée de pouvoir leur être utile j'étais décidé à me faire arracher deux ou trois dents, pour que mes élèves pussent voir et toucher ma langue dans les diverses positions qu'elle est obligée de prendre pour la prononciation de certaines lettres; mais le moyen que je mis en usage, ou mieux encore peut-être l'intelligence de mes élèves, suplea à cette opération, et sous ce rapport je me trouverai dispensé d'avoir un trait de ressemblance avec l'abbé de l'Epée, et MM. Sicard et Peyre.

Les moyens employés par ce dernier pour faire prononcer à son fils le son nazal me réussirent, et à la première leçon j'eus la satisfaction d'entendre mes élèves prononcer aussi distinctement, qu'il est possible de le faire, le son de la lettre *n*, et même la nazale forte *gn*. Je n'avais sous les yeux aucun exemple qui m'indiquât la manière de faire prononcer les deux *ll*, lorsqu'elles sont mouillées, mais en analysant avec soin cette articulation, je parvins à la faire comprendre à mes élèves, et ils prononcèrent d'une manière très-distincte *gagna*, *billard*, etc.

Vous voyez donc, monsieur, qu'il n'est pas impossible de faire prononcer le son nazal à un sourd-muet, et moins encore de lui donner l'idée de ce son.

Je le répete, j'aime à croire qu'il y a erreur, et qu'on aura mal entendu ce qu'a pu dire M. Sicard. Mais si, contre mon attente, il était vrai qu'il eût avancé une pareille proposition, veuillez je vous prie lui donner connaissance de ma lettre : indubitablement il donnera à cet égard une explication utile.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Julien, *avoué près le tribunal civil.*

Extrait d'une lettre de M. Sicard, au rédacteur.

Je vous dois des remercîmens, monsieur, pour la communication confidentielle de la lettre de l'estimable M. Julien, au sujet du son nazal, par rapport aux sourds-muets.

J'ai en effet parlé de l'impossibilité de donner l'idée de ce son; mais je n'appliquais cette observation d'impossibilité qu'à la sourde-muette dont j'occupais alors l'assemblée, et que j'exerçais à l'art de la parole. Je disais qu'il avait été impossible de donner à cette jeune personne l'idée du son nazal; et de cette proposition, qui n'était que particulière, M. Toulet a fait une proposition générale, qui se trouverait démentie par ma propre expérience et par celle de M. Julien.

Au reste, il était très-facile de s'y méprendre; et de croire que je disais en général de tous les sourds-muets, ce que je ne disais que d'un seul. Il est même possible que dans un débit rapide et improvisé, j'aie moi-même généralisé l'impossibilité particulière dont je parlais. Mais tout est éclairci, je pense, par cette explication.

BEAUX-ARTS.

Fragmens d'architecture, sculpture et peinture dans le style antique, composés ou recueillis et gravés au trait; par P. N. Beauvallet, statuaire; de la ci-devant académie de peinture, sculpture et gravure; de l'Institut de Bologne, de l'Athénée des arts; ouvrage dans lequel on trouvera toutes sortes de détails relatifs à la décoration intérieure et extérieure des édifices; dédié à M. David, peintre, de la ci-devant académie de peinture, sculpture et gravure, de l'Institut national de France, de la Légion d'honneur.

Cet ouvrage sera divisé en deux parties de douze livraisons chacune. Chaque livraison sera de six feuilles, de format petit in-folio; sur le quart de la feuille dite grand-colombier.

Le prix de chaque livraison est de 5 francs, et de 10 fr. sur papier vélin. Ceux qui se feront inscrire dans les trois mois, à partir du 1er messidor an 12, époque de la publication du premier cahier, obtiendront chaque livraison à 4 francs; passé ce tems, elles seront irrévocablement à 5 fr.

Trois livraisons sont en vente.

LIVRES DIVERS.

Méthode simplifiée de la tenue des livres, en partie simple ou double, par laquelle le journal et le grand-livre se balancent mutuellement, et les livres les plus volumineux peuvent être rapportés et balancés tous les jours, sans qu'il soit possible de ne pas découvrir l'erreur la plus légère; méthode expéditive, sûre et facile, remédiant à tous les défauts des méthodes en usage, applicable à toute espece de commerce, adoptée par la Banque d'Angleterre, et pour laquelle l'auteur a obtenu un brevet d'invention; traduite de l'anglais de E. T. Jones, avec des tableaux adaptés au nouveau style, pour modeles du journal et du grand-livre en partie simple et double, d'un état d'entrée et de sortie des marchandises, et d'un compte de caisse. Seconde édition, revue, corrigée avec soin, et augmentée par J. G***.

Prix, 3 fr., et franc de port 4 fr.

A Paris, chez E. Johanneau, libraire, palais du Tribunat, 1re galerie de bois, n° 236; et chez Mme veuve Duflaux, libraire, rue du Coq-Honoré, n° 134. — An 12, 1804.

On trouve aux mêmes adresses des livres rayés selon cette méthode, sur carré fin in-folio, aux prix suivans; savoir, reliés : journal de 200 p., 8 fr., 300 p., 12 fr.; 400 p., 18 fr.; grand livre de 200 p., 10 fr.; 300 p., 14 fr.; 400 p., 20 fr.; brochés, pour les élèves qui veulent essayer la méthode et s'exercer, le journal de 100 p., 3 fr.; le grand livre de 100 p., 5 f. Les mêmes livres, soit reliés, soit brochés, réglés en travers, 50 cent. de plus par 100 p.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Iphigénie en Aulide, suivie de la Dansomanie. — M. Vestris dansera dans les deux pieces.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront auj. les deux Figaro, et le Souper de Famille.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Re Teodoro. — Jeudi, la Cosa rara. — Les comédiens ordinaires de S. M., donneront demain la 1re repris. du Moment de conclure, ou l'Epée et le Billet, com. nouvelle en un acte et en prose.

Théâtre du Vaudeville. Emilie ou les Femmes, Duguai-Trouin, et Rabelais.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 12e repris. de Tippoo Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Pour le début de Mme Montariole, la Fausse-Magie, et le Faux-Lord.

Théâtre du Marais. La 1re représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout spectacle, précédé de l'Ivrogne tout seul.

Théâtre de la Cité. Mélanie, et Zémire et Azor.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 340. *Mardi, 10 fructidor, an 12 de la République* (28 *août* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 17 juillet (28 *messidor.*)

LA Mecque a été une seconde fois prise par les Waabis, qui ont à leur tête le fils de leur dernier chef, qui a été assassiné il y a un an.

— Le 25 messidor, un vaisseau de 74, un de 50, et deux de transport russes, sont arrivés à Buyukdéré. C'est le cinquieme convoi qui passe. Il portait 400 ouvriers, et 1000 hommes de troupes; ce qui porte le nombre de troupes qui sont passées par ici pour Corfou, à 6 ou 7000 hommes.

Du 21 juillet (2 *thermidor.*)

Les Druses se sont emparé de Beyrut, et les Mutualis de Sour. Le pacha de Damas a été tué.

— Les troubles qui regnent en Syrie sont plus sérieux qu'on ne croyait. Tant que Djezzar a régné dans ce pays, la crainte qu'inspirait son despotisme maintenait l'ordre. Mais depuis sa mort, l'ambition de quelques chefs est réveillée. Un Ismaël-Bey, pacha provisoire d'Acre, a refusé de céder la place au nouveau pacha nommé par la sublime Porte. Le sous-pacha envoyé par ce dernier à Damas, pour y résider en cette qualité, en a été chassé par le peuple.

Yassi, le 21 juillet (2 *thermidor.*)

Tout continue à annoncer des vues hostiles de la part des Russes. Il y a de nouveaux corps militaires sur le Dniester, et le long de la Bessarabie. Un consul russe vient d'arriver à Widdin, où il n'y en avait jamais eu. On répare toutes les places de la frontiere.

DANEMARCK.

Extrait d'une lettre d'Elseneur, du 11 août (23 *thermidor.*)

L'escadre russe, dont on fait monter le nombre à sept vaisseaux de ligne et six frégates, est dans la baie de Kioege. On dit que plusieurs vaisseaux de ligne et quelques frégates passeront le Sund pour se rendre dans la mer du Nord. Cette escadre a des équipages incomplets.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 11 août (23 *thermidor.*)

Les 7, 8 et 9 de ce mois, il a été procédé, en présence des commissaires nommés à cet effet du sein de la chambre aulique de finances de la régence de la Basse-Autriche, et du magistrat de cette ville, au brûlement public des billets de banque, rentrés d'un côté par l'augmentation des droits sur l'importation du sucre, du café et du cacao, et mis hors de circulation; de l'autre côté par leur échange contre de l'argent comptant. On a procédé ensuite à l'anéantissement des billets de banque de 50 fl., mis hors de circulation.

Francfort, 20 août (2 *fructidor.*)

Le sénat de cette ville a rendu, sur le paiement des contributions, une nouvelle ordonnance qui contient des dispositions rigoureuses et extraordinaires. On y lit, qu'à l'avenir ceux qui ne paieront pas exactement les impositions, seront exclus de toutes fonctions publiques, tant civiles que militaires; ils ne pourront recueillir ni successions, ni legs, ni obtenir la permission de se marier, aussi long-tems qu'ils seront inscrits sur les registres de l'arriéré. Les non-citoyens qui seront négligens dans le paiement des contributions, seront privés de la protection du sénat et tenus de quitter la ville et le territoire.

Des bords du Mein, le 18 août (30 *therm.*)

Il vient de paraître à Carlsruhe un état statistique officiel du nouvel électorat de Bade, tel qu'il est organisé aujourd'hui. Il en résulte que cet électorat comprend 131 lieues quarrées, et 432,794 habitans. Le margraviat de Bade contient 252,110 ames; le palatinat de Bade, 138,992, et la principauté supérieure (ci-devant évêché de Constance et dépendances) 41,691 ames; 164,163 ames professent la religion luthérienne; 42,512, la religion réformée, et 227,912, la religion catholique. On compte 3,304 ames sur chaque lieue quarrée, ce qui forme une population très-considérable.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 12 août (24 *thermidor.*)

Sur le rapport du ministre de la guerre et de la marine, le sénat a donné des ordres pour l'armement de quatre felouques, destinées à protéger le commerce entre la capitale et les deux rivieres. Le nombre des corsaires de différente force s'est tellement multiplié que, sans cette sage mesure du gouvernement, il serait impossible aux plus petits bâtimens de passer d'un port à l'autre. Les lettres de la riviere du Ponent annoncent que les bâtimens anglais qui étaient stationnés dans ces parages, ont pris le large. Celles de la riviere du Levant disent que les corsaires barbaresques continuent d'infester nos côtes ainsi que celles de la Toscane; ils s'emparent de tous les bâtimens légers qui sont sur la plage, enlevent les femmes et les enfans, massacrent tous les hommes qui opposent quelque résistance. Le commandant de ces pirates est un renégat de Livourne.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 août (15 *thermidor.*)

Le duc d'Yorck va passer en revue, ces jours-ci, les troupes qui sont sur les côtes de Kent et d'Essex.

— On va établir dans la plaine de l'Exden, près Colchester, un camp de 10 mille hommes, qui sera sous les ordres du général-major Fitzroy. On augmente de quelques ouvrages les fortifications établies sur les hauteurs de Douvres.

— On a fait une nouvelle sorte de voitures pour transporter les troupes avec célérité. Le duc d'Yorck et M. Pitt ont examiné ces jours-ci ces voitures à la parade. M. Pitt s'est même placé dans une.

— On dit que M. Pitt va partir demain pour Walsnercastle, et y prendre le commandement des volontaires des cinq ports.

— Une gazette du soir (*the Sun*) dit que lord Moira aura vraisemblablement le commandement en chef des troupes, au cas que l'ennemi tente la descente.

— Les galliotes à bombes *l'Explosion* et *l'Hécla* sont arrivées des environs du Hâvre à Portsmouth pour y prendre de nouvelles munitions.

— La sortie de la flotte de Brest a confirmé l'opinion où l'on est que l'ennemi tenterait incessamment la descente. On a assemblé en conséquence hier à la taverne de la Couronne et de l'Ancre tous les fermiers, cochers, loueurs de chevaux, etc., tant de la capitale que des environs. Le commissaire-général Brook Watson, qui en avait reçu l'ordre du duc d'Yorck et de M. Pitt, a présidé cette assemblée. Il a prononcé un discours dans lequel il a représenté que les circonstances actuelles exigeaient des mesures unanimes pour la sûreté du pays et pour le soutien des vues du gouvernement. « J'espere, a-t-il dit, que l'exemple que la capitale va donner en remettant à la disposition du gouvernement ses chevaux et ses voitures dans un moment de crise, sera imité par tout le royaume. On n'exige pas la partie précieuse des équipages, elle est inutile à la nouvelle maniere qu'on a trouvée de transporter les troupes. On ne demande que les roues, les essieux et les traits. Le gouvernement se charge de pourvoir aux autres objets nécessaires au transport desdites troupes. Ceux qui sont hors d'état de donner *gratis* leurs chevaux et leurs voitures, seront dédommagés par le gouvernement d'une maniere convenable. Il faudra fournir en outre chaque fois, dans l'espace de quarante-huit heures, la quantité d'hommes nécessaires pour conduire les voitures. On fermera un comité qui sera chargé de régler toute cette affaire de la maniere la plus précise. Quelques personnes ont fait des représentations, M. Brook Watson a répondu. « Ne vaut-il pas mieux, a-t-il dit, donner de bonne volonté ce que le gouvernement serait obligé de demander par la force? — L'assemblée a décidé en conséquence à la grande majorité des voix de mettre à la disposition du gouvernement, en cas de l'invasion de l'ennemi, tous les chevaux et toutes les voitures. Cet exemple sera imité par la noblesse, le clergé et les propriétaires de terres, à dix milles aux environs de Londres.

— On lit, dans la gazette *le Times* l'article suivant: « L'amirauté a reçu hier la nouvelle certaine que la flotte française, sortie de Brest le 1er de ce mois, a été vue à l'ancre dans la baie de Camaret, le 3 de ce mois. Nous craignons qu'il soit impossible de l'y attaquer avec succès, sur-tout si les forces de Gantheaume sont aussi considérables qu'on le dit. Neuf vaisseaux de ligne et trois frégates, placés dans une baie telle que celle de Camaret qui est protégée par de fortes batteries, pourraient non-seulement empêcher toute entreprise du côté de la mer, mais même triompher de nos efforts. Nous avons, en attendant, la plus grande confiance dans le courage et l'expérience de nos officiers et de nos matelots, et nous sommes persuadés que, s'ils ne peuvent commander la victoire, ils chercheront du moins à la mériter. Nous sommes fondés à croire que nos escadres stationnaires à Rochefort et au Ferrol ont reçu de tels renforts, qu'ils sont en état de se mesurer avec la flotte de Brest. Il ne paraît pas que l'amiral Graves, en poursuivant l'ennemi, ait entièrement abandonné les environs de ce port. L'ennemi ayant dû conclure, par les signaux du cutter *Fox*, que sa sortie avait été remarquée, et qu'en conséquence on se mettait à sa poursuite, il est probable que l'amiral français est entré dans une baie où il sait qu'on ne peut l'attaquer impunément. La nouvelle de la sortie de l'escadre de Gantheaume a été envisagée par notre gouvernement sous un point de vue si sérieux, qu'il a sur-le-champ envoyé ordre à Portsmouth de faire partir tous les vaisseaux de ligne qui se trouvent dans ce port. L'amiral Cornwallis a probablement remis à la voile pour retourner dans les environs de Brest. Il a arboré son pavillon à bord du *Glory* de 98 canons.

Le Star dit que l'escadre de Gantheaume profitant d'une brume épaisse, est ressortie de la baie de Camaret. Cependant cette nouvelle mérite confirmation.

INTÉRIEUR.

Aix-la-Chapelle, le 2 fructidor.

S. M. I. a chargé M. le préfet de remettre des dons considérables aux hospices et aux ateliers de charité des villes d'Aix-la-Chapelle et de Cologne.

S. M. l'Impératrice a cessé l'usage des bains de nos eaux minérales; elle en a éprouvé sensiblement les effets les plus heureux.

De tous les bienfaits que S. M. a répandus sur nous, nous ne regarderons pas comme le moins précieux celui d'avoir rendu aux bains d'Aix-la-Chapelle une célébrité qui promet à notre ville le retour de son ancienne prospérité, et qui la rendra, comme autrefois, un point de réunion pour tous les voyageurs de l'Europe. Combien cet espoir s'embellit encore en songeant que S. M. l'Impératrice nous flatte de celui de la revoir dans nos contrées pendant la saison prochaine!

— S. A. le prince Guillaume de Baviere, duc de Birkenfeld, est arrivé dans cette ville. Il voyage sous le nom de comte Wilsbadt.

— Voici de nouveaux détails sur la fête du 27 thermidor:

S. M. l'Impératrice a bien voulu agréer la fête que le maire avait fait préparer, au nom de la ville, pour célébrer l'anniversaire du jour de naissance de S. M. l'EMPEREUR, et le séjour de son auguste épouse en cette ville. Après les autres solennités de cette journée, à dix heures du soir, S. M. s'est transportée, avec sa cour, à l'hôtel-de-ville, pour y voir le feu d'artifice tiré sur la grande place; de-là elle s'est rendue au bal paré, à la Nouvelle-Redoute, où se trouvait réunie une société très-brillante, tant de fonctionnaires publics que des habitans les plus notables, et des étrangers de marque qui se trouvent présentement en cette ville.

Une place distinguée y était préparée pour S. M., et la salle avait été soigneusement décorée; l'Impératrice a honoré cette assemblée pendant deux heures de sa présence, et a paru voir avec satisfaction le plaisir dont jouissait la société; plaisir que la part que S. M. sembla prendre à la joie générale, ne put qu'augmenter.

M. le maire de Cologne, accompagné du commandant et de deux officiers de la garde d'honneur formée en cette ville, a eu l'honneur d'être présenté le 28 à S. M., qui lui a fait le plus gracieux accueil.

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

Paris, le 9 fructidor.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Concours pour l'admission des élèves en l'an 13.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'instruction de l'Ecole polytechnique.

Conformément à ce qui est prescrit par la loi du 25 frimaire an 8, les examens pour l'admission à l'Ecole polytechnique seront ouverts dans les villes ci-après, savoir :

Paris. ..... le 1er complémentaire an 12.

TOURNÉE DU SUD OUEST.

Villes d'examen.	*Date de l'ouverture des examens.*
Marseille	le 1er complémentaire an 12.
Montpellier.....	le 2 vendemiaire an 13.
Toulouse.....	le 8 vendemiaire.
Bordeaux.....	le 16 vendemiaire.
Poitiers	le 22 vendemiaire.
Orléans.....	le 27 vendemiaire.

TOURNÉE DU NORD-OUEST.

Nantes	le 1er complementaire an 12.
Rennes.....	le 1er vendemiaire an 13.
Caen	le 7 vendemiaire.
Rouen	le 12 vendemiaire.
Amiens	le 18 vendemiaire.
Douay	le 22 vendemiaire.
Bruxelles.....	le 26 vendemiaire.

TOURNÉE DU NORD-EST.

Strasbourg	le 1er complementaire an 12.
Mayence	le 5 vendemiaire an 13.
Metz	le 10 vendemiaire.
Nancy	le 17 vendemiaire.
Reims.....	le 23 vendemiaire.

TOURNÉE DU SUD-EST.

Turin.....	le 1er complémentaire an 12.
Grenoble.....	le 2 vendemiaire an 13.
Lyon.....	le 10 vendemiaire.
Geneve	le 16 vendemiaire.
Besançon.....	le 22 vendemiaire.
Dijon.....	le 27 vendemiaire.

Le programme publié en prairial dernier, d'après le vœu du conseil de perfectionnement, indique les connaissances exigées des candidats, ainsi qu'il suit :

« 1°. L'arithmétique et l'exposition du nouveau système métrique.

» 2°. L'algebre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés ; celle des équations indéterminées du premier degré ; la composition générale des équations ; la démonstration de la formule du *binôme* de *Newton*, dans le cas seulement des exposans entiers positifs ; la méthode des diviseurs commensurables ; la résolution des équations numériques par approximation, et l'élimination des inconnues dans deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues.

»3°. La théorie des proportions, des progressions ; celles des logarithmes, et l'usage des tables.

» 4°. La géométrie élémentaire ; la trigonométrie rectiligne, et l'usage des tables de sinus.

» 5°. Les propriétés principales des sections coniques.

» 6°. La statique appliquée principalement à l'équilibre des machines simples.

» 7°. Les candidats seront tenus de composer » et d'écrire sur un sujet donné par l'examinateur, » plusieurs phrases françaises, pour constater qu'ils » savent écrire lisiblement, et qu'ils possedent les » principes de leur langue. »

Tous ces articles sont également obligatoires.

(*Nota.* Conformément au vœu du conseil de perfectionnement, les examinateurs prendront en considération, à mérite égal, le degré de talens que les candidats ont acquis dans l'étude du dessin, de la figure et du paysage.)

Les conditions pour être admis à l'examen sont détaillées dans les lois et arrêtés dont l'extrait suit :

Loi du 25 frimaire an 8.

Art. IV. « Ne pourront se présenter à l'examen » d'admission, que des Français âgés de seize à » vingt ans ; ils seront porteurs d'un certificat de » l'administration municipale de leur domicile, » attestant leur bonne conduite et leur attache- » ment à la République.

Art. V. « Tout Français qui aurait fait deux cam- » pagnes de guerre dans l'une des armées de la » République, ou un service militaire pendant » trois ans, sera admis à l'examen jusqu'à l'âge » de vingt-six ans accomplis.

Art. VII. » Chaque candidat déclarera à l'exami- » nateur le service public pour lequel il se des- » tine, etc. » (Ces services sont, l'artillerie de terre, l'artillerie de la marine, le génie militaire, les ponts-et-chaussées, la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtimens civils de la marine, les mines.)

Arrêté du 12 germinal an 11.

Art. Ier. « Les sous-officiers et soldats d'artillerie » qui, au jugement des professeurs des écoles de » cette arme, auront acquis les connaissances » exigées pour entrer à l'Ecole polytechnique, » pourront concourir, par voie de l'examen, » pour y être admis jusqu'à l'âge de trente ans » accomplis, au lieu de vingt-six fixés par la loi » du 25 frimaire an 8. »

Arrêté du 18 fructidor an 11.

Art. II. « Les sous-officiers et soldats de sapeurs » et mineurs qui auront acquis les connaissances » exigées pour entrer à l'Ecole polytechnique, » pourront concourir pour y être admis jusqu'à » l'âge de trente ans accomplis, au lieu de vingt- » six fixés par la loi du 25 frimaire an 8.

» Les militaires qui sont dans ce cas, recevront » des routes pour se rendre à Paris, à l'effet de » se présenter aux examens de l'Ecole polytech- » nique. »

N. B. Les actes de naissance, certificats et autres pieces pour justifier que les candidats ont rempli les conditions ci-dessus, seront remis par eux à l'examinateur avant l'examen.

Ceux qui desireront concourir, devront se rendre dans l'une des villes indiquées ci-dessus, se présenter au préfet, qui les fera inscrire, et leur indiquera le jour et le lieu où ils pourront subir l'examen. *La liste des candidats sera fermée la veille de l'ouverture de l'examen.*

Quant à ceux qui desireront être examinés à Paris, ils seront tenus de se présenter, avant le 1er jour complémentaire, à l'Ecole polytechnique, dans les bureaux de l'administrateur chargé de les inscrire, et de leur indiquer le jour et le lieu de leur examen.

Les candidats qui auront été admis par le jury, recevront à leur domicile leur lettre d'admission ; ils seront tenus de se rendre à Paris assez à tems pour assister à l'ouverture des cours, que la loi a fixée au 1er frimaire. Ceux des candidats admis qui, à raison de leur peu de fortune, auraient besoin de secours, recevront pour leur voyage (suivant la décision du ministre-directeur de l'administration de la guerre, en date du 9 germinal an 12) le traitement du grade de sergent d'artillerie marchant sans étape, d'après une feuille de route qui leur sera délivrée par le commissaire des guerres de l'arrondissement de leur domicile, à la vue de leur lettre d'admission, conformément à l'art. XI de la loi précitée.

Le 15 thermidor an 12.

Le conseiller-d'état, président de la section de la guerre, gouverneur de l'Ecole polytechnique,

Signé J. G. LACUÉE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le 29 du mois dernier, M. Fourcroy, conseiller-d'état, directeur de l'instruction publique, accompagné de M. Arnault, membre de l'Institut, et des administrateurs-généraux du Prytanée français, a distribué les prix aux élèves de cette maison en présence du préfet, des autorités constituées du département de Seine-et-Oise, et de plusieurs membres des premieres autorités et de l'Institut national.

La séance a été ouverte par un discours dans lequel M. Crouzet, associé de l'Institut national et proviseur du Prytanée, s'est attaché au développement de cette vérité qu'il n'est presque rien d'impossible dans les sciences, les lettres et les arts pour qui s'est bien persuadé qu'il peut se rendre capable de tout ; que pour la jeunesse française à laquelle un Gouvernement libéral offre tant de ressources, vouloir et pouvoir sont presqu'une seule et même chose.

En faisant pressentir à ses jeunes auditeurs qu'il n'était pas de palmes si hautes qu'ils ne pussent y aspirer, l'orateur a indiqué les moyens de les obtenir. Ces moyens sont le travail, la sévere économie du tems, la contemplation des grands modeles, et sur-tout une volonté ferme et persévérante. C'est par là, bien plus que par une organisation privilégiée, que les grands-hommes se sont élevés au faîte de la gloire, et ont rendu les plus importans services à l'humanité. Tous ont reçu de la nature leur portion du grand patrimoine et les instrumens nécessaires pour les faire valoir.

Ainsi l'orateur cherchait à consoler ceux de ses intéressans élèves qui pourraient se croire moins libéralement partagés que les autres. Ainsi il les rassurait contre cette apparence de supériorité qu'ils remarquent d'abord dans quelques-uns d'entr'eux. Il a même été jusqu'à féliciter ceux qui ne montrent pas, dès leurs premiers travaux, cette facilité dangereuse, écueil trop souvent funeste à ceux qui la possedent, et se reposent trop sur elle.

Ce discours plein d'idées saines, et de vérités utiles, exprimées dans un style élégant et pur, et prononcé avec le ton d'une sensibilité vraiment paternelle, a paru vivement émouvoir les élèves, et a été accueilli par les applaudissemens réitérés de l'assemblée.

Les élèves ont ensuite représenté une piece en un acte de M. Arnault. Cette piece n'a point encore paru sur la scene. Le titre est SCIPION L'AFRICAIN : le sujet est le général romain proposant au sénat de porter la guerre en Afrique. Il ne nous appartient pas de déterminer ici jusqu'à quel point le choix du sujet, les souvenirs qu'il évoille, les rapprochemens qu'il présente à l'esprit, les applications qui naissent à chaque situation, ont contribué au succès de cet ouvrage conçu dans le genre de ceux où le pere du Théâtre français a si énergiquement peint la grandeur romaine. Il nous sera permis toutefois de dire que l'auteur de *Marius* s'y est constamment fait reconnaître. La piece a été jouée avec intelligence, avec chaleur. Les élèves y ont eu une diction juste, une prononciation correcte et pure, un geste naturel et un ensemble très-satisfaisant.

Un chant de guerre exécuté par les mêmes élèves, chant dont les paroles sont dues à M. Crouzet, et la musique à M. Wilhem, ancien élève du Prytanée, a excité un très-vif enthousiasme.

Avant la distribution, plusieurs élèves ont obtenu la permission de lire des pieces de leur composition, qui ont été entendues avec beaucoup d'intérêt.

Mardi 23 aout (5 fructidor) M. le conseiller-d'état, premier président de la cour de cassation, s'est rendu à l'Université de jurisprudence pour y faire la distribution des prix ; il était accompagné de plusieurs membres de son tribunal et de beaucoup d'autres personnes de distinction. Le directeur-général de l'Université a fait l'énumération des travaux de cet établissement. M. Gin, président de l'association de bienfaisance judiciaire, rétablie par l'Université, a prononcé un discours. Dix-sept membres de l'ordre des élèves avocats ont soutenu une these sur la paternité et la filiation. M. Boutard, que quelques succès ont déjà fait distinguer au barreau, a lu le discours sur la profession d'avocat, qui lui a valu le premier prix d'éloquence. M. le premier président a ensuite pris la parole avant la distribution, pour donner aux étudians des éloges qui sont une douce récompense de leurs travaux passés, et le plus puissant encouragement pour l'avenir.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
——courant.....	57	57 ½
Londres.....	24 fr. 63 c.	24 fr. 43 c.
Hambourg.....	185 ½	184 ½
Madrid vales...	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 72 c.	14 fr. 50 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 54 c.	14 fr. 38 c.
Lisbonne.....	468	472
Gênes effectif ...	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s6dp.6f.	8 l. 1s. d.
Bâle.....	½	1 ½ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	57 fr. 15 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. 65 c.
Bons an 8.....	50 fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1120 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj., Iphigénie en Aulide, suivi de la Dansomanie. — M. Vestris dansera dans les deux pieces.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj., le Misantrope, et les Rivaux d'eux-mêmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représ. de l'Epée et le Billet, ou le Moment de conclure, l'Habitant de la Guadeloupe, et la comtesse d'Escarbagnas.

Théâtre du Vaudeville. L'Avare et son Ami, le Val-de-Vire, et Colombine Mannequin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Soldat prussien, et le ballet du Déserteur.

Théâtre Moliere. Camille ou le Souterrain, et le Billet de Logement.

Théâtre du Marais. La 2e repr. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélod. en 4 actes, préc. des Fausses infidélités.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 341. *Mercredi*, 11 *fructidor an* 12 *de la République* (29 *août* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS-D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 18 *juillet* (29 *messidor.*)

La fièvre jaune vient de se manifester, dit-on, à Wallabout, bourg situé dans le Long-Island, et peu distant de New-Yorck. Il y est déjà mort huit personnes de cette maladie. Cependant, jamais on n'avait entendu dire que la fièvre jaune se fût encore manifestée dans aucun endroit de Long-Island. Quant à notre ville, elle n'en a pas encore été attaquée. Les gens de l'art ont publié, il y a trois jours, un rapport, duquel il résulte qu'aucun symptôme d'épidémie ne s'y est fait remarquer jusqu'à présent.

— Au commencement de la semaine dernière, quatre frégates ont mis à la voile de la rade d'Hampton, pour aller renforcer notre escadre dans la Méditerranée.

— Voici ce que l'on connaît jusqu'à présent de plus précis et de plus intéressant sur les circonstances du duel du général Hamilton : Le combat a eu lieu à Héboken, dans l'état de New-Jersey, endroit séparé de cette ville par la rivière d'Hudson. Une circonstance remarquable, c'est que le terrein sur lequel a succombé le général Hamilton, se trouve être précisément le même sur lequel son fils aîné s'est battu et a péri, il y a deux ans, dans un duel qu'il eut avec M. Eaker, autre jeune homme, qui était l'ami de sa famille, et qui est mort depuis des suites du désespoir que lui avait causé cet événement. Les deux témoins dans l'affaire malheureuse du 11 de ce mois, étaient M. P. P. Vaness, et le juge Pendleton. La balle dont le général Hamilton fut atteint, lui traversa le corps. On le transporta dans la maison du colonel Byard, où il mourut le lendemain, à deux heures de l'après-midi. Pour donner une juste idée de la sensation qu'a faite cet événement, et de la haute considération dont jouissait le général Hamilton, il suffit de dire que, par ordre du corps municipal de New-Yorck, toutes les affaires publiques et particulières furent interrompues le jour de l'enterrement. Tout ce qu'on put imaginer de plus solennel, et de plus analogue à la consternation générale, fut prescrit pour la cérémonie de ses funérailles. Le fondateur de la liberté, Washington lui-même, n'avait pas excité un deuil plus profond et des regrets plus vifs.

Au lit de la mort, le général Hamilton déclara, en présence de l'évêque de New-Yorck, appelé pour l'assister à ses derniers momens, et de toutes les personnes qui se trouvaient réunies autour de lui par l'amitié, qu'il pardonnait de tout son cœur aux ennemis qu'il pouvait avoir. Il exprima ses regrets de ce que la pratique du duel était devenue si commune dans les États-Unis, ainsi que son chagrin de ce qui s'était passé entre lui et le vice-président, son adversaire; il protesta qu'il ne lui conservait aucune inimitié. Les sacremens lui furent ensuite administrés par l'évêque, et il mourut avec toute la résignation et la fermeté de caractère qu'on pouvait attendre d'un homme tel que lui.

HONGRIE.

Semlin, le 23 *juillet* (4 *thermidor.*)

L'évasion des deys de Belgrade et la satisfaction donnée aux Serviens n'étaient qu'une feinte. Voici ce qui s'est passé.

Les deys avaient fixé au 28 juillet l'exécution d'une entreprise qui, si elle eût réussi, devait leur assurer un avantage complet sur les Serviens. Ils avaient résolu, de concert avec les Kersales rentrés successivement à Belgrade, d'attirer par une ruse les insurgés dans la place, et de tomber ensuite sur eux avec toutes leurs forces réunies. Bekir-Pacha, auquel ce plan avait été communiqué, devait de son côté s'avancer avec le corps de troupes sous ses ordres, prendre à dos les insurgés, et leur couper toute retraite. Tout était si bien concerté, qu'on ne doutait nullement du succès. En conséquence, le jour susdit, les deys sortirent de la place, faisant mine de vouloir attaquer les avant-postes serviens. Aussitôt qu'ils furent hors des principaux ouvrages, les Kersales (ainsi qu'il avait été concerté) leverent les ponts-levis, occuperent les portes, et élevant en l'air un drapeau, firent signe aux Serviens de s'avancer. Alors les deys rebrousserent chemin avec leurs corps, de maniere à faire croire qu'ils avaient été trahis par les Kersales, et qu'ils se trouvaient dans le plus grand danger. A l'entrée de la nuit, ils se répandirent dans des maisons isolées, situées près de la ville, et s'y tinrent cachés. Aussitôt que les Serviens auraient pénétré dans l'enceinte, et au signal donné, les deys devaient se précipiter sur eux, conjointement avec les Kersales et les autres troupes turques. Pour ôter aux insurgés tout soupçon de piége et de trahison, et leur faire croire que les deys avoient fui pendant la nuit sur le Danube avec leurs troupes, on avait équipé et tenu prêtes la veille trois caïques, qui furent ensuite retirées à la fin du jour.

Les Serviens, induits d'abord en erreur par ces fausses apparences, s'avancèrent en effet, le 29, vers Belgrade au nombre de 20000 hommes : mais les informations qu'ils prirent n'ayant pu leur donner la certitude du départ des deys et des troupes, ils commencèrent à soupçonner quelque piége : de nouveaux indices vinrent bientôt confirmer ces soupçons. La position qu'ils avaient prise n'était pas des plus favorables, au cas que les Turcs eussent tenté une sortie; en conséquence, il leur fut envoyé un renfort de 5000 hommes qui prirent poste en seconde ligne. Les choses paraissaient cependant prendre une tournure décisive; il fut fait des propositions d'après lesquelles les Serviens devaient occuper la ville, mais en petites divisions seulement. Ces propositions furent rejettées, et les Serviens répliquèrent que s'ils entraient dans la ville, ce serait avec le nombre de troupes qu'ils jugeraient convenable. Alors le gouverneur de Belgrade fit dire aux insurgés que s'ils ne voulaient point entrer, il les priait de s'éloigner, vu que par leur présence, le sort des malheureux habitans serait encore aggravé.

Les Serviens ne voyant aucun avantage assuré, obtempérerent à cette prière et s'éloignerent. A peine avaient-ils repris leur premiere position, qu'un espion fut amené dans la tente du commandant en chef Czerni-Georges. Les lettres que l'on trouva sur lui prouverent que Bekir-Pacha avait pris part à la trahison, et qu'il était entierement d'intelligence avec les deys; et qu'en cas de nécessité, ces derniers se proposaient de se réfugier chez lui. Cette découverte causa des transports de rage aux Serviens, ils jurerent de se venger; et à l'instant même l'espion fut taillé en pieces au milieu du camp. Aussitôt après il fut tenu un conseil de guerre dans la tente de Czerni-Georges. Le résultat fut qu'il fallait marcher contre Bekir-Pacha, et lui enjoindre de quitter la Servie; qu'en cas de refus, on l'investirait entierement, et on lui couperait toute communication avec les Turcs. En conséquence de cette décision, 4000 hommes furent envoyés à Balesch; ces troupes, réunies au corps d'observation posté dans les environs, enleverent à Bekir-Pacha son artillerie, et l'investirent de tous côtés. Une députation se rendit ensuite près de lui pour lui faire connaître que l'on était informé de ses intelligences avec les deys, et lui annoncer la ferme résolution où étaient les Serviens. Bekir-Pacha répondit qu'à la vérité il avait pris part à la chose, mais nullement dans la vue de nuire aux Serviens; qu'au contraire il voulait les servir, ce qu'il leur démontrerait incessamment, lorsqu'il se rendrait à leur camp.

Bekir-Pacha était attendu hier, mais il n'a pas encore paru. On présume que les Serviens l'empêcheront de retourner à son camp, et que, comme il a outre-passé ses pouvoirs, ils le retiendront prisonnier jusqu'à que cette grande querelle soit terminée.

Un déserteur turc, qui avait pris parti chez les Serviens, a tenté dernierement d'assassiner Czerni-Georges. Il avait demandé à lui parler secretement, sous prétexte de lui faire une révélation importante. A peine fut-il seul avec le général, qu'il tira un pistolet, et le lâcha sur lui. Czerni-Georges fit un mouvement qui le sauva; la balle lui effleura la joue et le blessa légerement. L'assassin fut aussitôt saisi, et Czerni-Georges lui coupa la tête lui-même.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 18 *août* (30 *thermidor.*)

Notre cour vient d'apprendre officiellement que la forteresse de Belgrade est enfin tombée au pouvoir des Serviens ou Chrétiens grecs.

(*Extrait du journal des Débats.*)

RÉPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, 5 *août* (17 *thermidor*).

Capitulation sous laquelle les cinq régimens suisses de Schwaller, Ruttimann, Reding, Betschart et Traxler, qui se trouvent au service de sa Majesté Catholique, continueront à servir pendant l'espace de trente années.

(Voyez la feuille supplémentaire.)

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 23 *août* (5 *fructidor.*)

Les anglais continuent d'insulter le pavillon prussien, sous lequel quelques personnes qui habitent les côtes exercent la pêche; quatre grandes barques sous pavillon prussien ont été prises, ces jours derniers, sur les côtes de la Zélande. Une de ces barques est échappée à la vigilance de ces pirates, qui n'attaquent plus les vaisseaux armés placés sur côtes, mais qui ne font la guerre qu'aux embarcations sans défense.

— Les présens que le gouvernement a fait passer, il y a quelque tems, à l'empereur de Maroc, ont été accueillis. Le commissaire des relations commerciales batave, qui y réside, a reçu de ce prince des assurances de son attachement à la république batave, et combien il veut contribuer à favoriser le commerce de cette république dans la Méditerranée.

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 8 *fructidor.*

Une division de la flotille a eu aujourd'hui un engagement à la voile avec une frégate et quatre bricks composant l'avant-garde de l'escadre anglaise; et en présence de cette escadre. L'affaire a été très-belle et la canonnade extrêmement vive, et l'avant-garde anglaise a été obligée de reprendre le large et de regagner la ligne des vaisseaux de guerre. Elle a considérablement souffert. Un lougre ennemi a coulé bas pendant le combat presqu'au milieu de notre flotille. Un autre lougre a été tellement désemparé que la croisiere anglaise a envoyé aussitôt trente canots pour porter du secours aux équipages. Notre division a eu des boulets dans ses voiles, un homme tué et cinq blessés.

Cherbourg, le 29 *thermidor.*

Hier, les principales autorités de la guerre et de la marine, chargées par les ministres de l'un et de l'autre département, de concourir à l'inauguration de la batterie NAPOLÉON, établie sur la digue de Cherbourg, se sont réunies, à huit heures et demie du matin, et se sont transportées à l'arsenal de la marine du port, accompagnées des autorités civiles du département de la Manche, et autres fonctionnaires invités à assister à la fête; elles étaient escortées d'un détachement de la garnison, et précédées de la musique du 2e. régiment d'infanterie légère.

A neuf heures, l'embarquement dans divers canots et autres bâtimens pavoisés et disposés à cet effet, s'est opéré; cette embarcation était particulièrement destinée aux premières autorités; les musiciens étaient à bord d'une caïque qui précédait cette embarcation, et exécutaient des marches, des fanfares, et autres morceaux de musique analogues à la circonstance.

A la sortie du port, ce cortège a été salué de onze coups de canon par la batterie de la marine; la frégate *la Canonnière* a fait le même salut, lorsque les canots qui le transportaient se sont trouvés par son travers.

Les embarcations ont abordé la digue, et le débarquement a eu lieu dans le plus grand ordre : les troupes de terre étaient rangées en haie, sous les armes; les tambours ont battu aux champs, au moment où les autorités ci-devant mentionnées ont mis pied à terre; et ces autorités ont été reçues par MM. Cachin, directeur des travaux maritimes; Bouravne, capitaine de vaisseau commandant la frégate, et Barnier, sous-inspecteur de marine.

La partie de la digue exhaussée où le débarquement s'est effectué, conduisait à une tente ornée

de fleurs et de guirlandes, et au fond de laquelle était le revêtement contre lequel devait être posée l'inscription qui doit commémorer le souvenir de cette inauguration.

A onze heures, le cortège s'est successivement porté sur toutes les parties de la batterie NAPOLÉON, et après avoir fait le tour, s'est rendu au centre, où se trouvaient réunies et assises, sous la tente dont il a été parlé plus haut, les dames invitées. Les troupes formaient l'enceinte.

M. Roustagneng, commissaire principal, chef du service maritime, après avoir prononcé un discours sur l'objet de cette réunion, reçut des mains du directeur des travaux maritimes, les instrumens qui ont servi immédiatement à poser sur le revêtement qui fait face à l'entrée de la batterie, une table de marbre noir, portant cette inscription :

MONUMENT
D'UTILITÉ MILITAIRE ET NAUTIQUE
ÉRIGÉ PAR L'EMPEREUR NAPOLÉON
L'AN Ier DE SON REGNE,
ET INAUGURÉ LE 28 THERMIDOR AN 12.
16 AOUT 1804.

Sous le ministere du vice-amiral Decrès, d'après les projets et sous la direction de G. M. F. Cachin.

Cette inscription a été scellée successivement par MM. Laroche, général de division, commandant la 14e division militaire; Costaz, préfet de ce département; Delegorgue, général, commandant la subdivision de la Manche; le général Laboussaye, commandant et inspecteur des côtes de la Manche; Daubigny, général commandant d'armes de la place de Cherbourg et forts extérieurs; Rousseau, évêque de Coutances, et Delaville, maire de Cherbourg, dans un encadrement de marbre blanc, décoré, à droite, par un foudre de guerre surmonté d'une couronne de chêne, et à gauche, par un trident maritime surmonté d'une couronne de laurier.

Divers pavillons étaient disposés en faisceaux sur le sommet du revêtement; ils ont été déployés simultanément et ont laissé voir les attributs réunis de la guerre et de la marine groupés autour d'un écusson, portant, en lettres d'or, ces mots : BATTERIE NAPOLÉON.

Le chiffre de l'EMPEREUR gravé sur un bouclier de forme antique, orné des attributs de la Victoire et surmonté d'une couronne d'étoiles, a été suspendu dans les airs comme égide du pavillon français qui a été arboré, à la fin du discours du commissaire principal chef maritime, au sommet de ce trophée de gloire et d'immortalité, et au bruit de l'artillerie de la digue. Cette salve a été de vingt-deux coups de canon; les batteries de la terre, des forts et de l'arsenal de la marine, ainsi que les bâtimens de la rade, ont fait, en même tems, un salut du même nombre de coups.

Mr. le général de division Laroche a pris la parole; il s'est adressé aux troupes de terre pour leur annoncer que la garde de cet important ouvrage leur était confiée : il leur a parlé avec une chaleur qui les a remplies d'enthousiasme. Son discours a été suivi des plus vives acclamations.

M. l'évêque de Coutances s'est également fait entendre. Ces discours ont été suivis des cris de *vive* NAPOLEON, *vive notre auguste* EMPEREUR, mille fois répétés sur la digue, dans la rade, sur les vaisseaux, dans les rangs des soldats, des marins et des habitans. L'expression de la plus vive allégresse animait toutes les physionomies, et chacun manifestait à l'envi le sentiment de satisfaction que lui inspiraient la solennité de cette cérémonie et l'importance de son objet.

A une heure après midi, les principaux chefs du service de terre et de mer, ainsi que les dames, se sont réunis dans le pavillon de l'ouest de la batterie, où un repas était préparé.

Des tables étaient également dressées sous une tente en face de ce pavillon. Là se sont rassemblés les officiers de ces deux services, et les autres personnes appelées à concourir et à assister à la fête.

La première santé a été portée *à l'Empereur*, par M. le général de division Laroche. Cette santé a été célébrée aussitôt par une salve de 22 coups de canon de la batterie NAPOLÉON.

La seconde a été portée *à l'Impératrice*, par Mme de Lezay, épouse de son excellence le ministre plénipotentiaire de l'Empire, près l'Electeur de Salsbourg. Elle a été suivie d'une salve de 11 coups de canon.

La troisième a été portée par M. Roustagneng, commissaire principal, chef du service maritime, *à la bonne harmonie qui regne et qui régnera toujours entre les armées de terre et de mer.*

La quatrième, par M. Costaz, préfet du département de la Manche, *à la prospérité de la marine française, à l'affranchissement des mers.*

La cinquième, par M. l'évêque de Coutances, *à la réunion de tous les esprits et de tous les cœurs dans les mêmes principes religieux et politiques.*

Ces dernières santés ont été aussi suivies d'une salve de 11 coups de canon.

Après le repas, des danses se sont formées dans le même pavillon, et n'ont cessé qu'à six heures du soir, moment de l'embarquement pour retourner à terre.

A son départ de la digue, le cortège a été salué de 11 coups de canon de la batterie NAPOLÉON. Ce salut a été répété par la frégate lorsque les embarcations ont été par son travers, ainsi que par la batterie de l'arsenal de la Marine, à leur entrée dans le port.

La fête a été terminée, à dix heures du soir, par un très-beau feu d'artifice lancé de la digue.

Versailles, 7 fructidor.

La distribution des prix aux élèves de notre école centrale a eu lieu aujourd'hui. C'est la dernière fois que les élèves de cette école, à laquelle succede l'établissement du Lycée, paient, par le spectacle de leurs triomphes, le zele et les efforts de leurs professeurs. Le préfet du département, M. de Montalivet, présidait cette cérémonie pour laquelle rien de ce qui peut inspirer l'émulation et l'intérêt n'avait été omis. Ce magistrat ayant adressé aux élèves qu'il allait couronner, une exhortation paternelle, a naturellement trouvé l'occasion de leur faire entendre le nom de celui qui tient les rênes de l'Empire, en rappellant quelques-uns de ces traits qui fixeront à jamais l'admiration et la reconnaissance; il a excité parmi cette jeunesse, destinée un jour à bien servir l'Etat, un enthousiasme et des acclamations, garans des sentimens qui lui sont inspirés par le récit des faits glorieux dont notre âge est témoin.

Paris, le 10 fructidor.

L'Empereur est parti de Boulogne, le lundi 9 de ce mois, pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Il continuera ensuite son voyage par Cologne, Bonn, Coblentz, Mayence et Trèves, pour voir en détail les quatre départemens réunis, qu'il n'avait pu visiter, ainsi qu'il l'avait projeté, lorsque, l'année dernière, il voyagea dans la Belgique.

Les ministres des finances et du trésor public sont de retour de Boulogne, où S. M. a travaillé avec eux plusieurs jours de suite. Ils lui ont présenté le budget de l'an 13, et la situation des recettes et des services de l'an 12.

Il en résulte que notre position est satisfesante; que quelque grandes que soient nos dépenses, nos ressources le sont encore davantage; enfin, que l'état n'aura besoin d'aucun secours extraordinaire, d'aucune imposition nouvelle. Le travail a été fait dans l'hypothèse de la paix comme dans celle de la guerre.

Chacune des deux années qui viennent de s'écouler, a vu notre armée s'augmenter par les contingens ordinaires de la conscription; elle se trouve aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'était en nivôse an 7, époque où nos armées inondaient l'Allemagne et l'Italie.

Il est vrai que nos dépenses, à raison de l'état dans lequel notre armée de terre a été maintenue, et des efforts qui ont été faits pour notre marine, s'élèvent à plus de sept cens millions; mais notre recette de l'an 12 a excédé sept cent cinquante millions, et celle de l'an 13 est assurée pour plus de sept cens millions.

On reconnaît ici la sagesse et la prévoyance de l'administration. Quand même nous aurions à supporter une guerre continentale comme celle de la coalition de l'an 7, aucune mesure extraordinaire pour les finances, aucune levée extraordinaire pour l'armée ne seraient nécessaires : il suffirait du contingent ordinaire de la conscription déjà décrétée.

Lorsqu'on voyait l'Angleterre chercher à répandre son or corrupteur dans les cabinets de l'Europe, afin de tâcher d'échapper à l'horrible crise à laquelle la folie de ses ministres l'a exposée, il était naturel de prévoir, comme une chance du moins possible, si elle n'était probable, que quelque puissance se laisserait entraîner, et que des passions haineuses décideraient des dispositions de quelques parties du Continent. Il était donc du devoir d'un gouvernement éclairé d'augmenter ses ressources financieres, et de porter progressivement l'armée au pied de guerre, afin que le cas arrivant, il n'eût pas besoin de recourir à des mesures extraordinaires, soit de finances, soit de levées de troupes, qui occasionnent toujours des secousses dans un Etat, et dont les avantages ne sont jamais en proportion avec les inconvéniens qu'elles produisent. Ceux qui supposent que si la guerre continentale avait lieu, on ordonnerait des impositions extraordinaires, ou des levées en masse, raisonnent d'après le souvenir qu'ils ont conservé d'une époque où la France était sans direction; où le Gouvernement, toujours pressé par les besoins du moment, ne pouvait ni calculer ni prévoir; dans un tems où parce qu'on avait la guerre, on laissait tout en suspens dans l'intérieur, où quand c'était une guerre de terre, on négligeait la marine; où, quand c'était une guerre maritime, on négligeait l'armée de terre. Aujourd'hui les choses ne se passent point ainsi : l'armée de terre est traitée comme si nous n'avions pas de guerre maritime; la marine est traitée comme si l'armée de terre n'était pas aussi l'objet de notre sollicitude; et en même-tems le Gouvernement s'occupe de l'intérieur, comme s'il n'avait ni à former une marine, ni à maintenir une grande armée. Dans aucune époque de l'histoire de France, on n'a jamais dépensé autant d'argent en constructions de ports, de canaux, de ponts, de routes; et cependant, pour compléter ce tableau, les impositions ont été diminuées, et sont moins fortes qu'elles ne le furent jamais. Cette dernière circonstance n'échappera point aux regards de l'historien.

Mais nous devons le dire, la sagesse des puissances du Continent, le besoin du repos qui se fait sentir dans toute l'Europe, l'incorruptibilité des ministres des puissances limitrophes de la France, qui seules pourraient nous engager dans une guerre vraiment sérieuse, ont rendu superflues une partie des précautions que nous avions prises. En effet, nos relations avec la Prusse et avec tous les électeurs de l'Allemagne sont de plus en plus amicales; nos relations avec l'Autriche sont satisfesantes; nous sommes bien avec le Dannemarck; et nous avons pour système de ne faire aucune attention aux démarches du roi de Suède. Nous sommes dans la meilleure intelligence avec la Porte, l'Espagne, le Portugal et les Etats-Unis d'Amérique.

Voilà ce qu'il y a de réel dans la situation présente des choses, et ce qu'on doit opposer aux bruits divers répandus par quelques hommes intéressés à alarmer plusieurs classes de citoyens.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Les lettres qu'on va lire ont été adressées l'une au colonel du 10e régiment de hussards, par le sieur Sanné se disant commissionnaire fournisseur, et l'autre par ce colonel au général Bourcier, en lui témoignant sa juste indignation.

Pour déjouer les manœuvres du sieur Sanné, il suffit de les faire connaître, et l'on est persuadé qu'aucun régiment ne voudra avoir rapport avec un homme qui emploie des moyens aussi bas, et dont le nom seul suffirait pour donner la plus mauvaise idée de ceux qui pourraient s'adresser à lui.

Copie d'une lettre écrite à M. Delasalle, colonel du dixieme régiment d'hussards, par le sieur Sanné, commissionnaire fournisseur, à Paris, rue des Quatre-Fils, n°. 19, au Marais.

Monsieur, il y a quelques jours que je me suis présenté à vous pour vous demander à faire les fournitures de votre régiment. J'aurais été bien aise de vous entretenir, mais vous aviez de la compagnie dans ce moment. Mon intention était en passant une convention avec vous pour fournir tout ce que votre corps aurait eu besoin, de donner un pot-de-vin de 2,000 francs, ou bien une remise de six pour cent sur toutes les fournitures que j'aurais pu vous faire.

Je fournis suivant les modeles énoncés à l'état de dimensions du ministre de la guerre, en date du 4 brumaire an 10. Je fournirai tel échantillon que l'on me demandera, avec les prix, pour être acceptés par le conseil d'administration de votre régiment; si parmi il se trouvait des articles qui ne se trouveraient pas conformes aux modeles acceptés, ils me seront renvoyés pour être remplacés de suite. Voilà, monsieur, comme je traite avec les régimens qui me donnent leur confiance, et j'espere que vous aurez tout lieu d'être satisfait de mes opérations.

Si mes offres sont acceptées, je vous prie de donner des ordres à vos capitaines d'habillement pour s'adresser à moi.

Si vous desirez accepter la somme de 2000 fr. vous pourriez faire une traite sur moi, de suite, ou bien vous faire compter la somme à Saint-Omer.

Je desirerais avoir un mot à ce sujet, attendu que je pars pour la campagne sous dix jours, et afin de mettre votre corps à même de correspondre avec ma maison pendant mon absence.

Je suis, etc. *Signé* SANNÉ.

Lettre écrite par le colonel du dixieme régiment de hussards, au général divisionnaire Bourcier, conseiller d'Etat, grand officier de la légion d'honneur, le 8 thermidor an 12.

Mon général, j'ai l'honneur de vous adresser une lettre qu'a l'effronterie de m'écrire un fournisseur. Veuillez bien en faire part au ministre directeur, afin qu'il ôte à cet homme l'envie de faire à l'avenir des propositions semblables à des hommes d'honneur.

J'ai l'honneur, etc., *signé* C. LASALLE.

Pour copie :

Le directeur ministre, DEJEAN.

Supplément au n° 341 an 12.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Capitulation sous laquelle les cinq régimens suisses de Schwaller, Ruttimann, Reding, Betschart et Traxler, qui se trouvent au service de sa Majesté Catholique, continueront à servir pendant l'espace de trente années.

Dès que le système politique actuel de la Suisse fut établi, sa majesté résolut de traiter avec la diète de la confédération helvétique, à l'effet de réduire à une seule les capitulations particulières faites dans des circonstances très-différentes, et qui exigent par-là même quelques changemens, tant pour le bien du service que pour l'intérêt des régimens.

La diète de la confédération tenue à Fribourg l'année 1803, manifesta le même vœu, avant même qu'on ne lui eût communiqué ministériellement les intentions du roi, et témoigna le désir qu'il fût fait une capitulation plus analogue aux principes de la constitution actuelle de la Suisse.

Ainsi donc, le roi voulant donner à la nation suisse un nouveau témoignage de sa bienveillance royale, en accordant de plus grands avantages aux régimens qui sont à son service, a bien voulu donner ses instructions et pleins-pouvoirs, pour traiter, conclure et signer la nouvelle capitulation, pour les cinq régimens de Schwaller, Ruttimann, Reding, Betschart et Traxler, à Don Joseph Caamano, Gayoso, Arias, Varela et Mendoza, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur-administrateur de l'Olive dans celui de Saint-Jacques, maréchal de camp de ses armées, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suisse; et la diète de la confédération helvétique nomma de son côté pour la signer en son nom MM. Aloys Reding, landamman du canton de Schwitz; Nicolas Zellger, landamman du canton d'Underwalden-sous-le-Bois; Pierre Glutz, avoyer du canton de Soleure; Joseph Rusconi, conseiller-d'état du canton de Tessin; Henri-Louis Schneider, conseiller-d'état du canton de Lucerne: les quatre premiers députés à la diète, et le dernier, conseiller de légation; lesquels, après la communication et échange de leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

Art. Ier. Etant très-utile et même nécessaire de désigner aux régimens les cantons dans lesquels chacun d'eux sera obligé de recruter exclusivement pour le maintien de ses forces, ce nouveau réglement renfermant des conditions qu'il faut manifester, on déclare ce qui suit:

1°. Le régiment de Schwaller recrutera dans les cantons de Soleure, Fribourg et Argovie.

2°. Celui de Ruttimann recrutera dans les cantons de Lucerne, Saint-Gall, et Thurgovie.

3°. Ceux de Reding et Betschart recruteront dans les cantons de Schwitz, Uty, Tessin, Grisons, Glaris et Appenzel.

4°. Celui de Traxler recrutera dans les cantons d'Underwalden, au-dessous et au-dessus du Bois, Lucerne, Zug et Argovie, et dans le territoire de Rheinau.

5°. Les officiers qui servent actuellement dans chacun de ces régimens, étant nés ou naturalisés dans quelqu'un des cantons qui prennent part au service de sa majesté catholique, continueront d'y servir, et auront droit à tous les emplois, de la manière que le porte cette capitulation.

6°. Ceux qui seraient nés ou naturalisés dans quelque canton, qui ne prend pas part au service d'Espagne, seront traités, pour l'avancement, comme les officiers allemands.

7°. Toutes les sous-lieutenances de chaque régiment, qui vaqueront depuis la ratification de la capitulation, à l'exception des huit réservées pour les sergens et cadets fils de capitaines allemands, seront données exclusivement et tour-à-tour aux individus des cantons dans lesquels on recrute pour le régiment où la sous-lieutenance sera vacante. L'élection des individus qui doivent obtenir ces sous-lieutenances sera conforme à l'article XI.

8°. Les deux places de porte-drapeau, de nouvelle création, pour chaque régiment, seront données, pour la première fois seulement, aux individus des cantons que S. M. jugera à propos.

9°. Si à l'époque de la ratification, il se trouvait dans les régimens quelque cadet, il sera préféré pour la sous-lieutenance, puisqu'elle lui était destinée avant ce nouveau réglement.

II. Ces régimens porteront le nom de leurs colonels respectifs. Chacun d'eux sera composé de deux bataillons; chaque bataillon d'une compagnie de grenadiers, et de quatre de fusiliers.

Les compagnies de grenadiers seront désignées par première et seconde, selon le bataillon auquel elles appartiendront. Celles de fusiliers le seront également par numéros, en comptant depuis la première n° 1, et ainsi de suite jusqu'à la dernière de chaque bataillon.

Les compagnies de grenadiers n'auront qu'un lieutenant en tems de paix; mais en tems de guerre, S. M. y en ajoutera un, si elle le trouve convenable.

ÉTAT DE LA FORCE DE CHAQUE RÉGIMENT.

Première compagnie de grenadiers.

Capitaine	1	
Lieutenant	1	
Sous-lieutenant	1	
Sergent en premier	1	
Sergens en second	2	En tout, officiers compr. 112
Caporaux en premier	4	
Caporaux en second	4	
Tambours	2	
Grenadiers	96	

Seconde compagnie de grenadiers.

En tout égale à la première 112

Les deux compagnies de grenadiers 224

Compagnie de fusilliers.

Capitaine en premier	1	
Capitaine en second	1	
Lieutenans	2	
Sous-lieutenans	2	
Sergent en premier	1	
Sergens en second	5	En tout, officiers compr. 206
Caporaux en premier	8	
Caporaux en second	8	
Tambours	4	
Fusiliers	174	

Les sept autres compagnies égales à celle-là 1442

1872

Etat-major du premier bataillon.

Colonel	1	
Major	1	
Aide-major	1	
Porte-drapeau	1	
Lieutenans surnuméraires résidans en Suisse	2	
Aumônier	1	
Secrétaire espagnol	1	 21
Chirurgien	1	
Un caporal et six charpentiers	7	
Tambour-major	1	
Clarinettes ou fifres	2	
Armurier	1	
Prévôt	1	

Etat-major du second bataillon

Lieutenant-colonel	1	
Aide-major	1	
Porte-drapeau	1	
Aumonier	1	
Chirurgien	1	 16
Caporal et six charpent.	7	
Armurier	1	
Clarinettes ou fifres	2	
Prévôt	1	

Total du régiment 1909

III. Pour que ces régimens soient toujours sur un bon pied, S. M. fera bonifier chaque mois, depuis et y compris les sergens et au-dessous, dix-sept réaux de veillon pour chaque homme effectif compris dans la revue.

Cet argent sera déposé et gardé dans une caisse à trois clefs, dont l'une sera entre les mains du colonel, ou de celui qui en son absence commandera le corps; la seconde sera tenue par un capitaine en premier de fusiliers, qui sera changé tous les ans, et choisi par l'assemblée des capitaines; et la troisième sera gardée par le major, et en son absence, ou en cas de maladie, par l'aide-major, qui en fera les fonctions; mais afin d'y mettre plus d'exactitude et une forme plus légale, le major en qualité de fiscal, et en vertu des ordonnances du roi ne pourra, sous aucun prétexte, se dispenser d'assister à toutes les assemblées, où il sera traité d'intérêt.

Tous les quatre mois, il sera rendu à l'inspecteur-général de l'infanterie un compte exact de l'emploi légitime de cet argent, pour les objets auxquels il est destiné. Les chefs et capitaines en premier de fusiliers seront responsables de la conservation et de l'administration dudit fonds; car le roi leur remet le produit de cette caisse, avec gain et perte, sous l'expresse condition que chacun de ces régimens sera constamment maintenu en force et en bon état.

Les fonds de ladite caisse serviront aussi à payer les frais de petite conséquence, dont le soldat ne doit pas être chargé, ainsi qu'il se pratique dans les régimens de l'infanterie espagnole.

Le recrutement et l'entretien de la force de chaque régiment devant se faire en masse, et non par compagnies, les recrues seront partagées dans celles-ci, de manière que chacune puisse conserver toujours, autant qu'il sera possible, une force égale.

Il sera formé chaque année, avec exactitude, un compte général de tous les fonds et de leur emploi pendant les douze mois. Ce compte sera envoyé à l'inspecteur-général de l'infanterie, avec les pièces justificatives en espagnol et en allemand. Les dépenses de recrutement seront spécifiées avec beaucoup de précision, divisant le total entre toutes les recrues, afin de savoir les frais de chacune.

Après la vérification dudit compte, on laissera dans la caisse 46.000 réaux de veillon par compagnie, et en outre huit cents réaux de veillon par chaque homme, qui manquera alors pour le complet du regiment, puisque ces fonds devront servir pour son entretien. L'excédent sera partagé entre les trois chefs et capitaines en premier de fusiliers, aussi long-tems que les majors actuels existeront. Ceux qui seront promus à ce grade, après que S. M. aura ratifié cette capitulation, n'entreront plus dans le partage de cette caisse, mais ils recevront en qualité de fiscaux, 1 et demi pour 100 des sommes à partager. Dans le compte qu'on enverra à l'inspecteur-général, à la fin de chaque année, on lui spécifiera la somme qu'on aura partagée, après avoir laissé dans la caisse les fonds ci-dessus désignés. Comme il importe que les fonds de la caisse soient administrés d'une manière uniforme, l'inspecteur-général donnera à ces regimens un réglement auquel ils seront tenus de se conformer avec la plus grande exactitude.

IV. En tems de paix, la caisse de chaque régiment fournira aux frais des engagemens, rengagemens et transport des recrues jusqu'en Espagne.

En tems de guerre seulement, et si le passage par la France n'était pas libre, les recrues seront inspectées, et reçues à Gênes par l'officier que le roi aura nommé à cet effet. Après que les recrues auront été admises, elles seront conduites, au compte de S. M., jusqu'à Barcelone, ou au premier endroit ou port d'Espagne. La trésorerie retiendra au regiment 144 réaux de veillon pour le transport de chaque homme, et son entretien pendant son séjour à Gênes.

V. Les recrues seront engagées pour quatre ans au moins, et seront toutes suisses ou allemandes, engagées librement et volontairement, bien entendu que le tiers au moins de la force de chaque régiment doit être composé de Suisses. Mais vu le nombre excessif d'Allemands qui se trouvent aujourd'hui dans ces régimens, S. M. leur accorde quatre ans, à compter du jour ou elle ratifiera la présente capitulation, pour compléter ce nombre. Mais si, par des circonstances extraordinaires, les régimens ne pouvaient pas compléter ce tiers de Suisses, durant les quatre ans, S. M. en accordera deux autres.

Toutes les recrues seront toisées sans souliers, et leur taille sera de cinq pieds un pouce de Paris, pieds nus; mais pour qu'il y soit procédé avec plus d'exactitude, chaque régiment aura une toise scellée du cachet de l'inspecteur-général, telle qu'on s'en sert aujourd'hui, et d'après laquelle on se réglera pendant la durée de cette capitulation. On recevra cependant à cinq pieds six lignes les jeunes gens âgés de 16 à 20 ans qui, bien faits de corps, et capables de soutenir la fatigue, donneront l'espérance de grandir; mais il ne pourra en être reçu aucun au-dessous de 16, ni au-dessus 40 ans. Pour exciter d'autant plus le zèle et l'amour du service, on spécifiera dans leur engagement ce qu'ils retireront pour leur prêt, ainsi que les pensions de retraite qu'ils pourront obtenir, et les primes de constance, conformément à ce qu'il est expliqué dans l'article 61.

Tous les individus de ces régimens devront être de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour s'en assurer, on exigera des recrues, que ces corps présenteront à l'inspecteur ou à son subdélégué, le serment dans toutes les formes, avec intimation des châtimens, comme parjures, auxquels s'exposent ceux qui désavouent leur patrie, ou leur religion. Pour ne rien omettre de ce que la prudence exige dans une matière aussi importante, et fermer la voie à tous moyens de subterfuge et d'excuse, on exigera aussi le serment de tous ceux qui seront chargés de les conduire. Ceux-ci déclareront si lesdites recrues ont toujours manifesté être de la religion catholique, apostolique et romaine, être suisses ou allemandes, et si elles n'ont donné aucun sujet de croire qu'elles ne le soient pas. Cette déclaration sera mise au bas du signalement de chacune, et sera signée par ceux qui sauront écrire; ceux qui seront illitérés y suppléeront par la marque d'une croix. Si après l'acceptation d'une recrue, il est prouvé qu'elle n'est pas catholique, apostolique et romaine, suisse ou allemande, elle sera jugée par le conseil de guerre du régiment, qui la condamnera à la peine proportionnée à la gravité du délit, sans que le capitaine, ni le major puissent être chargés de responsabilité, toutes fois que les formalités prescrites par ce présent article auront été remplies.

VI. Pour ne pas priver les régimens des occasions de faire des recrues au-dela du nombre prescrit par la capitulation, Sa Majesté accorde à chacun d'eux la permission d'avoir et de présenter à la revue treute hommes surnuméraires par compagnie de fusiliers, après qu'ils auront été admis par l'inspecteur-général ou son subdélégué.

On accordera au régiment, pour chaque place surnuméraire admise dans la revue, la solde et tout ce qui est accordé aux places effectives, ainsi que la gratification de recrutement pour le bénéfice de la caisse; conformément au decret du roi du 19 octobre 1801, qui a été communiqué dans le tems aux régimens.

VII. Les régimens suisses ne pourront, en aucune manière, recruter en Espagne: il leur est également défendu d'engager ou de tolérer aucun individu qui soit Français, ou des pays incorporés à la France, aucun Italien, ou tout autre qui ne serait pas Suisse ou Allemand. Cependant quoiqu'il leur soit défendu de recruter en Espagne, ils pourront néanmoins recevoir ceux qui, ayant déja servi dans le même corps, voudraient y rentrer; et ceux-ci jouiront de l'avantage de ne pas perdre le tems de leurs services, s'il n'y a pas plus de six mois qu'ils ont quitté le regiment. Les soldats qui, s'étant retirés dans leur pays avec congé absolu, voudraient ensuite rentrer dans leurs régimens respectifs dans l'espace d'une année, jouiront de la même faveur; c'est-à-dire qu'ils n'éprouveront aucune interruption dans leurs services.

Lorsque ces régimens seront en campagne, il leur sera toujours permis d'engager les déserteurs de l'armée ennemie, pourvu qu'ils soient Suisses ou Allemands, sans cesser pourtant de recruter en Suisse.

VIII. Les enfans de Suisses ou Allemands nés au régiment, leurs peres étant encore au service, ou y étant morts sans l'avoir jamais quitté, pourront être admis, chacun dans sa classe, comme cadets, soldats et tambours, à condition que, conformément aux ordonnances générales, ils auront, comme tous les autres, l'âge requis et compétent. En conséquence de ce, on enverra à l'inspecteur-général l'extrait baptistaire du postulant, son signalement ainsi que celui de son père, avec un certificat du major et le vu bon du colonel, ou en son absence, du commandant du régiment, le tout pour constater qu'il a les qualités requises. L'avancement des cadets de ces deux classes se fera conformement aux articles XI et XLV.

IX. Seront réputés Suisses tous les individus nés ou naturalisés Suisses.

Seront réputés Allemands ceux de l'Empire Romain, de l'Autriche et ceux de ses pays hereditaires en Allemagne, ceux de Prusse et de Pologne.

X. Lorsqu'un de ces régimens présentera à la revue un nombre d'hommes au-dessous de cent quarante par compagnie de fusiliers (celles de grenadiers devant toujours être complettes), la trésorerie retiendra aux chefs et capitaines, qui ont part à la caisse, le quart de leurs appointemens, et cela aussi long-tems qu'ils n'auront pas rempli le *déficit*.

Cette disposition n'aura pas lieu en tems de guerre ou de grande mortalité, et il sera accordé au regiment qui sera dans ce cas, un terme raisonnable pour qu'il puisse rétablir le *déficit* désigné dans cet article.

XI. Seront admis pour cadets les jeunes gens nés ou naturalisés Suisses, qui auront les qualités requises par les ordonnances du roi adaptées à la constitution Suisse. Mais comme les sous-lieutenances se donneront à l'avenir tour-

Retour aux individus des différens cantons qui fournissent les recrues des régimens, les cadets seront admis dans la forme suivante.

Dès qu'il y aura une ou plusieurs sous-lieutenances vacantes ou prêtes à vaquer, si elles ne sont pas du nombre des huit qui sont réservées pour les sergens ou cadets fils de capitaines allemands, comme il est dit dans l'article XLV, le colonel respectif en avertira le gouvernement du canton dans lequel on recrute pour le régiment où se trouve la place vacante, et à qui le tour est dévolu, avisant en même tems le ministre ou chargé des affaires du roi, résidant en Suisse. Le gouvernement du canton élira un jeune homme qui ait l'âge, bonnes dispositions, ainsi que les qualités ci-dessus mentionnées, et le proposera au ministre de S. M., auquel l'approbation est réservée. Aussitôt que ledit jeune homme se présentera au colonel, ce chef remettra à l'inspecteur-général la requête de l'intéressé, son extrait de baptême, son signalement ainsi que le certificat du ministre du roi, constatant qu'il a été choisi en due forme par le canton. L'inspecteur rendra en conséquence le décret d'usage pour sa réception, et le portulant, après avoir fait le service de Cadet pendant trois mois, sera présenté de droit pour occuper la sous-lieutenance, mais s'il se trouvait dans le régiment quelque cadet suisse du canton, qui est en tour pour la sous-lieutenance vacante, il l'obtiendra de préférence, et le canton ne présentera pas d'autre sujet.

XII. Comme il est nécessaire que ces régimens fassent passer leurs recrues, allant de la Suisse en Espagne, par la France ou par l'Italie, selon les circonstances, S. M. emploiera ses bons offices auprès des gouvernemens à qui il appartiendra, afin que le passage leur soit accordé. De leur côté, les régimens s'engagent à ne donner aucun sujet de plaintes aux souverains, ou magistrats des Etats par lesquels les recrues passeront, et à payer argent comptant tout ce qu'eux et leurs conducteurs prendront. Ceux qui ne se conformeraient pas à ces dispositions, et aux ordres qu'ils auront reçus, seront punis rigoureusement.

Dans le cas où le passage leur serait fermé, sa majesté leur permettra de recruter en Espagne des suisses ou allemands jusqu'à ce que cet embarras soit levé.

XIII. Les capitaines donneront le congé absolu aux soldats qui auront rempli le terme de leur engagement, avec l'intervention du major et le *vû bon* du colonel.

XIV. Toutes les fois que parmi les recrues venant de la Suisse, soit à leur entrée en Espagne, soit après leur réunion au corps, un déserteur d'un autre régiment sera reconnu, le régiment, à la réclamation du corps dont il aura déserté, le livrera sur le-champ sans prétendre aucune indemnité. Par la même raison, si un régiment suisse reconnaît parmi les soldats de l'armée un homme qui lui aurait appartenu, ce déserteur lui sera pareillement rendu de bonne foi, sans délai et sans indemnité, quand même il y aurait eu précédemment une amnistie pour les déserteurs.

XV. Attendu que ces régimens ont absolument besoin d'avoir toujours un dépôt à Barcelone, pour recevoir et conduire leurs recrues au corps, on leur assignera en cette place la caserne pour les loger, et il leur sera fourni des lits et ustensiles convenables. Moyennant un certificat de l'existence du détachement et des recrues admises, elles seront toutes comprises dans l'extrait de revue pour recevoir leur solde. Quant aux individus employés en Suisse pour le recrutement, il ne leur sera accordé que leur place, mais rien pour logement et ustensiles. Ceux-ci devront justifier leur existence par un certificat signé par un des deux officiers surnuméraires, et à leur défaut par les deux sergens du dépôt. Le certificat doit être visé par le ministre, ou le chargé des affaires du roi, résidant en Suisse, et en son absence, le magistrat ou la justice du lieu y mettra son *visa*. A cet effet S. M. permet qu'il soit toujours entretenu dans la Suisse deux sergens par régiment, au choix de leurs colonels respectifs, et leur paye leur sera bonifiée en vertu et d'après le certificat du chef ou du commandant du corps.

XVI. Ces régimens seront pourvus de logement, quartiers, lits et ustensiles, et même d'eau, toutes les fois que la nécessité demande qu'on la donne. On leur fournira aussi des chevaux et chariots nécessaires au transport de leurs effets, mais ils les paieront comme les autres troupes de l'armée.

XVII. Les grenadiers qui, dans quelques-uns de ces régimens, ont été jusqu'ici incorporés dans les compagnies de fusiliers, en seront séparés, dès que S. M. aura ratifié la présente capitulation, pour en former une de grenadiers par bataillon, indépendante de celles de fusiliers. Chaque compagnie de grenadiers restera toujours attachée à son bataillon, sans que les capitaines puissent prétendre de commander l'une plutôt que l'autre par raison d'ancienneté.

Les deux caporaux de charpentiers, et les douze charpentiers seront attachés par moitié à la compagnie de grenadiers à laquelle ils appartiennent, et les remplacemens de grenadiers seront aux frais de la masse commune des recrues. Les compagnies de fusiliers fourniront au remplacement des grenadiers jusqu'à leur complettement, en se conformant à ce qui est prescrit à cet égard par l'ordonnance générale de l'armée, tome I, traité 1er, titre II.

Les capitaines de grenadiers seront exclusivement responsables de la discipline, de la police, de la bonne tenue du soldat, ainsi que de l'argent qu'ils recevront pour la solde de leur compagnie, dont la distribution et décompte sera confié à leurs soins, comme aux capitaines de fusiliers.

Les capitaines de grenadiers veilleront à ce que leurs subalternes remplissent ponctuellement tout ce qui est relatif au service intérieur de leurs compagnies, afin que celles-ci, par leur discipline, leur bonne administration et la régularité de leur conduite, puissent servir de modèle au régiment.

XVIII. A chaque individu présent ou comme présent en revue, occupant une des 1900 places dont chaque régiment doit être composé, il sera payé chaque mois, pour le compte de S. M., des appointemens et avois assignés, pour chaque classe, dans cet article et le suivant, sans aucune retenue pour l'hôpital des invalides, comme il s'est observé jusqu'ici. Le roi ayant accordé dernièrement cette grâce à la troupe espagnole, a bien voulu aussi l'accorder dans la même étendue aux régimens suisses.

Appointemens des officiers de grenadiers.	RÉAUX de vellon.	m.s
Capitaine	1200	
Lieutenant	520	
Sous-lieutenant	400	
Appointemens des officiers de fusiliers.		
Capitaine en premier	1200	
Capitaine en second	800	
Deux lieutenans, à chacun	480	
Deux sous-lieutenans, à chacun	384	
Etat-Major du premier bataillon.		
Colonel	2360	
Gratification pour les frais du commandement	4700 / 2340	
Major	1800	
Adjudant	600	
Porte-drapeau	384	
Deux lieutenans surnuméraires qui résident en Suisse, à chacun	90	
Aumônier	384	
Chirurgien	350	
Secretaire espagnol	700	
Tambour-major	147	24
Deux clarinettes ou fifres, à chacun	75	
Un caporal de charpentier	85	
Six charpentiers, à chacun	61	
Un maître armurier	120	
Un prevôt	80	
Etat-major du second bataillon.		
Lieutenant-colonel	2200	
Adjudant	600	
Porte-drapeau	384	
Aumonier	384	
Chirurgien	350	
Deux clarinettes ou fifres, à chacun	75	
Un caporal de chapeñiers	85	
Six charpentiers, à chacun	61	
Un maître armurier	120	
Un prevôt	80	

XIX. Outre les appointemens des officiers et autres individus des classes spécifiées dans l'article précédent, les finances royales bonifieront tous les mois à chacun de ces corps l'avoir assigné à chacune des autres places, comme il est dit ci-après et sans aucune retenue pour les invalides.

Grenadiers.		
A chaque sergent en premier	147	24
A chaque sergent en second	12	24
A chaque caporal en premier	85	
A chaque caporal en second	75	
A chaque tambour	75	
A chaque grenadier	61	
Fusiliers.		
A chaque sergent en premier	147	24
A chaque sergent en second	12	
A chaque caporal en premier	80	
A chaque caporal en second	70	
A chaque tambour	70	
A chaque fusilier	56	16

XX. Chaque sergent, tambour-major, caporal de charpentier, de grenadiers et de fusiliers, chaque clarinette ou fifre, tambour, charpentier, grenadier, soldat, armurier et prévôt recevront, outre leur solde mentionnée dans les articles XVIII et XIX une ration de pain de même poids et qualité que celui qu'on donne aux troupes espagnoles. On donnera chaque jour au soldat, de sa solde douze quarts en prêt; desquels il en sera mis huit à un bon ordinaire, comme il est en usage dans ces régimens, et les quatre autres lui seront remis en mains, pour fournir aux frais de blanchissage et autres petites dépenses nécessaires. Le reste de sa solde demeurera entre les mains du capitaine, et servira à pourvoir le soldat de bas, chemises, et autres objets relatifs à son entretien, indépendamment de ce qu'il recevra pour l'habillement.

XXI. S. M. fera donner à ces régimens l'habillement, l'armement, les drapeaux et tout le reste, comme elle le fait aux troupes espagnoles relativement à ces objets. La valeur de l'habillement leur sera donnée en argent, bien entendu qu'ils seront indispensablement obligés de prendre toutes les fournitures d'habillement, et autres objets qui s'y rapportent et qui sont prescrits par les ordonnances du Roi, dans les manufactures d'Espagne. La trésorerie bonifiera par mois à chaque régiment, avec les autres traitemens de la troupe, ce qui correspondra, à raison de quinze reaux de vellon pour chaque place de sergens, caporaux, grenadiers, charpentiers, soldats, fifres, tambours et prevôt compris dans les revues. Cet argent formera une masse séparée à laquelle les chefs et capitaines n'auront aucun droit; ne devant être uniquement employé qu'aux frais de sa destination; et dans l'administration de cet argent, on suivra le reglement fait, ou que pourra faire l'inspecteur-général de l'infanterie; et à chaque trente mois le soldat doit recevoir avec exactitude tout son habillement.

Si le Roi venait à augmenter à l'avenir la grande masse aux corps de l'infanterie espagnole, eu égard à l'augmentation du prix des marchandises nécessaires, S. M. accordera la même grace aux régimens suisses.

XXII. Ces régimens recevront chaque mois tout leur avoir des trésoreries de l'armée de la province ou ils se trouveront en garnison.

Ils n'auront ni boucheries, ni tavernes propres, et ne jouiront d'aucune franchise, puisqu'ils y avaient déjà renoncé dans les capitulations antérieures.

XXIII. La gratification d'armes, que ces régimens recevront, sera mise dans la caisse, et l'on en tiendra un compte particulier, dont le produit ne doit avoir d'autre destination, que celle qui est spécifiée dans les ordonnances du roi. De même après l'écoulement du terme fixé pour la durée du dernier armement, que S. M. aura fait livrer à ces corps, chacun d'eux en recevra un nouveau des arsenaux, dans les mêmes termes et conformément à ce qui se pratique dans l'infanterie espagnole, tant pour les armes que pour leur entretien.

XXIV. L'uniforme des cinq régimens sera dorénavant le même que celui qu'a actuellement le régiment de Reding. Pour les distinguer, on gravera sur le bouton, *Suisse* n° 1, *Suisse* n° 2, etc. selon l'ancienneté. Cela ne changera rien au nom du régiment qui sera toujours, comme il a été dit, celui du colonel.

XXV. Les drapeaux de ces régimens seront gardés dans le logement de leur colonel respectif, soit en garnison, soit en cantonnement. Lorsqu'un de ces corps sera en campagne, il suivra en ce point l'usage des autres troupes de l'armée. Le colonel choisira les couleurs des drapeaux d'après le style de la nation suisse. Chaque bataillon aura dorénavant un seul drapeau, comme il vient d'être établi pour l'infanterie espagnole; et pour le porter dans les occasions, il y aura dans chaque régiment deux porte-drapeaux que S. M. nommera cette fois, comme il est dit dans l'article 1er. Dans la suite, on les prendra dans les cantons intéressés, dans la même forme que les autres sous-lieutenans des compagnies. Les porte-drapeaux exerceront respectivement les fonctions prescrites par les ordonnances de l'armée, tome 1er, titre XIX, traité IV, pour les officiers de cette classe.

XXVI. Chaque mois, à compter du premier jour jusqu'au quinze exclusivement, ces régimens, ainsi que les malades qui seraient dans les hôpitaux, passeront la revue du commissaire, comme il se pratique pour les autres troupes; mais ce terme étant expiré, ils n'y seront plus obligés. Dans ce cas, les régimens donneront seulement au commissaire un extrait de la revue du mois dernier, pour lui servir à l'égard de ceux qui n'auraient pas passé la revue, et pour, d'après ledit extrait, régler le compte de la paye, sans qu'ils soient tenus de lui donner d'autre relation que dans l'acte de revue et la confrontation de cet acte.

L'avoir de chaque recrue qui sera présentée à la revue, sera bonifié d'après l'admission de l'inspecteur, ou de la personne chargée de la revue à Barcelone ou autre dépôt, à compter du jour où il sera constaté qu'elle est entrée dans un port ou autre endroit d'Espagne. Ce certificat qui renfermera le signalement de la recrue, lui sera délivré par l'officier qui l'aura reçu; mais cette disposition n'aura lieu qu'en tems de paix; en tems de guerre, on suivra ce qui est réglé par l'article IV.

XXVII. Le commissaire des guerres, lors de la revue, y comprendra chaque soldat qui, conformément audit art. IV, aura été approuvé par l'inspecteur-général ou son subdelégué; mais il n'appartiendra point audit commissaire d'examiner la qualité de l'homme, de l'habillement et de l'armement; ce droit étant réservé à l'inspecteur.

XXVIII. Chaque capitaine tiendra un registre principal, dans lequel sera inscrit tout l'avoir de quatre mois du soldat. Ce registre sera en deux colonnes, l'une écrite en espagnol, et l'autre en allemand. Après avoir tenu compte au soldat de tout son avoir, il lui décomptera le prêt qu'il aura reçu chaque mois, et tout ce qu'il aura pris extraordinairement en effets pendant les quatre mois, ainsi que ce qu'il aura supporté en frais communs de compagnie. Le soldat aura aussi un petit livre, conforme à celui du capitaine, pour sa propre satisfaction sur l'emploi de son avoir.

A la fin de chaque quatre mois, le major examinera ce décompte en présence des officiers de la compagnie et de l'intéressé, pour juger si celui du capitaine cadre avec celui de chaque individu, auquel on remettra ensuite les bonifications s'il y en a, et il fera prompte justice s'il y a des contestations.

XXIX. Les officiers, sergens, caporaux, soldats et tambours de ces régimens seront reçus et traités dans les hôpitaux royaux, ou dans ceux qui reçoivent les troupes de sa majesté, et il sera fait à chacun, selon sa classe, une retenue par journée, telle qu'on l'a fait à toutes les troupes de l'infanterie de l'armée.

XXX. Tous les officiers et soldats de ces régimens qui seront pris par l'ennemi, seront traités pour la bonification de leur solde, assistance et échange en pareil cas, comme les autres officiers et troupes de l'infanterie de l'armée.

XXXI. Si ces régimens, en tout ou en partie, étaient embarqués par ordre du roi, ce qui ne sera que pour un transport, chaque classe supportera la même retenue, pour ration de mer, que les autres troupes de l'infanterie.

XXXII. Dans le cas ou les recrues destinées à ces régimens seraient malheureusement prises par les Maures, elles jouiront et auront, ainsi que l'escorte chargée de les conduire, pendant la durée de leur captivité, le même avoir que celui que S. M. accorde à son infanterie, chacun selon sa classe respective.

XXXIII. Si dans une action de guerre, ou par le naufrage d'un vaisseau destiné à leur transport, un ou plusieurs officiers, les aumôniers, les chirurgiens et le secrétaire espagnol perdaient la vie, leurs héritiers recevront un mois de plus de leur avoir, chacun selon sa classe. Mais le régiment en prouvera duement la perte et la circonstance. Les autres individus ne sont point compris dans cette grace, puisque S. M. accorde à la caisse du régiment un fond suffisant pour les entretenir en bon état.

XXXIV. Les colonels et lieutenans-colonels n'auront point de compagnies. Les colonels conserveront le régiment, quand même ils seraient élevés au grade d'officier-général.

XXXV. Lorsqu'un régiment sera vacant, l'inspecteur-général de l'infanterie proposera à S. M. les trois lieutenans-colonels qui sont les plus anciens dans les cinq régimens. Le roi choisira entre ces trois officiers celui qu'il jugera le plus digne de l'important emploi de colonel, par son intelligence dans le service, sa constante application, ses talens militaires, et ses dispositions connues pour le commandement.

Quand la place de colonel sera vacante, les 2360 réaux d'appointemens dont il jouit par mois, seront et demeureront au profit du trésor-royal, jusqu'à ce que le colonel ait été remplacé.

Mais quant aux 2340 réaux de veillon accordés pour les frais occasionnés par le commandement du corps, on en gratifiera le lieutenant-colonel ou l'officier qui commandera le régiment par interim, et qui aura alors le drapeau chez lui.

XXXVI. Chaque fois que la place de lieutenant-colonel sera vacante, le colonel proposera à S. M. le major, s'il est le plus ancien capitaine, suisse ou naturalisé suisse, et ressortissant de l'un des cantons qui prennent part au service d'Espagne. Mais si l'une de ces conditions requises devait lui manquer, le colonel proposera à sa place le plus ancien des capitaines en premier qui les aurait toutes, et réunirait en outre les qualités que doit avoir un chef. L'inspecteur-général pourra d'ailleurs, dans son information, représenter à S. M. ce qu'il croira le plus convenable au bien du service, selon que les circonstances l'exigeront, faisant attention aux talens militaires, au zele, à la bonne conduite et autres qualités qui doivent distinguer un bon chef.

XXXVII. Le major sera considéré dans ces régimens comme troisieme chef, d'après l'usage dans toute l'infanterie de l'armée. Pour cet emploi, le colonel proposera au roi un capitaine en premier ou en second indistinctement, qui par son zele, son intelligence, son activité, ses talens militaires et sa vigueur, sera le plus digne de cet emploi.

XXXVIII. Dans la vacance d'une compagnie de fusiliers, le colonel proposera à S. M. le capitaine des grenadiers, s'il est suisse, plus ancien que les capitaines en second, et ressortissant des cantons qui permettent le recrutement pour les régimens. Au défaut d'une de ces circonstances, le colonel proposera, pour la compagnie vacante, le capitaine en second, qui les réunira.

XXXIX. Pour capitaine de grenadiers, le colonel proposera le plus ancien capitaine en second, suisse ou allemand, qui ait les qualités requises par les ordonnances du roi, comme bonne disposition, acivité et constitution propre à supporter la fatigue.

XL. Pour la place de capitaine en second, le plus ancien lieutenant, ou aide-major, si ce dernier est dans le même cas, sera proposé à S. M. Les capitaines en second tiendront dans l'armée le même rang que les capitaines en premier; mais au régiment, ils seront tenus de surveiller la discipline et le gouvernement intérieur de la compagnie, sous les ordres des capitaines en premier. Chaque capitaine en second, en l'absence ou en cas de maladie du capitaine en premier, commandera la compagnie, et sera responsable de tous les intérêts, de la distribution du prêt, et généralement de tout ce qui est à cet égard à la charge du capitaine en premier, pour ce qui regarde la compagnie.

XLI. Pour remplir la place d'adjudant, le colonel proposera à S. M. le lieutenant qui aura le plus de talent, de zele et d'intelligence pour cet emploi. Dès que S. M. aura ratifié cette capitulation, l'adjudant le plus ancien de chaque régiment n'aura plus de droit au grade de capitaine, comme il l'avait depuis quelque tems. On a observé que cela portait préjudice aux lieutenans. En dédommagement, on leur assigne une augmentation de solde de 80 réaux de veillon par mois, comme il est marqué dans le tableau des appointemens.

XLII. Le capitaine en premier, de la compagnie où se trouvera la place de lieutenant vacante, proposera pour la remplir le plus ancien sous-lieutenant.

XLIII. D'après ce qui a été stipulé entre la diète de la confédération suisse, tenue à Fribourg l'année 1803, par un décret du 17 septembre, et entre la république du Valais par un décret de sa diète à Sion, porté le 15 novembre de la même année 1803, les officiers du Valais qui servent actuellement dans les cinq régimens suisses, auront droit d'avancement à tous les grades, dans la même forme que les officiers suisses; et pour cela lesdits officiers valaisans pourront recruter dans le Valais pour leurs compagnies, lorsque quelques-uns d'entr'eux deviendront capitaines en premier de fusiliers dans un régiment suisse.

De même les officiers suisses qui servent aujourd'hui dans le régiment valaisan de Courten, jouiront du même droit d'avancement à tous les grades, dans ce corps, avec la condition réciproque de pouvoir recruter dans la Suisse pour leurs compagnies, lorsque quelques-uns d'entr'eux deviendront aussi capitaine en premier.

XLIV. Les officiers qui auront servi chez une puissance étrangere, avant que d'entrer dans quelqu'un de ces régimens, présenteront au major, en prenant possession de leur emploi, un certificat des années de leur service; elles seront notées dans les registres, mais elles ne compteront pas pour jouir de la pension de retraite.

XLV. Chaque capitaine en premier proposera pour le remplacement de la sous-lieutenance de sa compagnie, un cadet, ou un sergent en premier, selon l'ordre prescrit dans l'article XI et dans celui-ci.

Pour exciter l'émulation, et récompenser le mérite des sergens en premier, ainsi que pour ne pas oublier les cadets fils de capitaines allemands, S. M. leur réserve huit sous-lieutenances dans chaque régiment, sous les conditions suivantes. Les cadets de cette classe doivent être nés dans le régiment, d'un pere capitaine, alors au service, ou mort sans l'avoir jamais quitté. Il sera reçu cadet d'après l'information du colonel et le décret de l'inspecteur, et avant de devenir officier, il doit avoir fait le service de cadet, au moins pendant trois mois.

Le sergent doit être suisse ou allemand; et s'être rendu par son mérite et sa bonne conduite, digne de l'avancement.

Aucun cadet ou sergent de cette classe ne pourra être proposé pour officier, tant qu'il existera dans tout le régiment, dans quelque grade que ce soit, huit officiers qui aient été sergens, ou cadets fils de capitaines allemands; car ils ne peuvent passer ce nombre.

Pour la promotion des officiers de ces deux classes, il sera toujours proposé trois individus; et avant d'envoyer leur présentation à l'inspecteur-général, on les avertira en présence du major et d'un officier de la compagnie, que celui qui n'est pas suisse ou naturalisé suisse, ni ressortissant d'un canton qui prenne part au service de S. M., ne pourra être promu aux emplois de colonel, lieutenant-colonel et de capitaine en premier; mais seulement à ceux de capitaine en second, de capitaine de grenadiers et grand-major. L'intéressé déclarera par écrit que le contenu de cet article lui a été signifié en due forme.

Une de ces huit sous lieutenances étant vacante, et le colonel ne trouvant pas un sergent en premier qui méritera d'être promu, il rendra compte à l'inspecteur-général des motifs justes et fondés qui l'obligent à suspendre la présentation, et l'inspecteur déterminera ce qu'il jugera plus convenable au service du roi.

Les enfans des Suisses ou Allemands non militaires, qui prétendraient être reçus comme cadets uniquement pour être nés en Espagne, ne pourront être admis comme tels, quand même ils auraient les autres qualités requises.

XLVI. Les colonels de ces régimens feront parvenir à S. M., par la voie de l'inspecteur-général, toutes les promotions des officiers de leurs corps respectifs.

XLVII. Les capitaines en premier feront la nomination de leurs sergens et caporaux: le major, d'après l'examen de leur capacité, apposera son *constame*, et le colonel y ajoutera son approbation, s'il n'a aucune raison légitime de la refuser. Après cette formalité indispensable, ils seront reçus.

Pour déposer les sergens et caporaux, le major dressera un procès-verbal, et si le colonel est évidemment convaincu de l'inconduite des prévenus, de leur négligence et autres défauts relatifs au service, il ordonnera qu'il soient déposés; mais cette procédure sera conservée pour justifier le motif de cette destitution, dans le cas où, à la premiere revue de l'inspecteur, les destitués en porteraient plainte.

Les sergens en premier ne recevront point d'argent de rengagement, comme il se pratiquait dans quelques-uns de ces régimens: cela ne convenant point à une classe immédiate à celle des officiers. S'ils ne voulaient pas s'engager à servir jusqu'à ce qu'ils obtiennent la pension de retraite, ou l'emploi d'officier, ils renouvelleront du moins leur engagement de quatre en quatre ans, et continueront ainsi tant qu'il leur conviendra.

XLVIII. Les aumôniers de ces régimens pourront être séculiers ou réguliers, mais ils devront être suisses ou allemands, ou tout au moins entendre et parler la langue allemande de maniere à pouvoir remplir les fonctions de leur ministere. Le colonel du regiment aura le droit de les choisir, en suivant l'usage prescrit par les ordonnances du roi pour les faire recevoir.

XLIX. Le colonel choisira pour secrétaire espagnol, cette place étant vacante, un sujet doué des qualités requises pour remplir cet emploi; il en fera part à l'inspecteur-général pour en obtenir l'approbation, moyennant laquelle il sera reçu dans le régiment.

Outre l'augmentation de solde que S. M. accorde aux secrétaires par cette capitulation, ils auront l'option pour un emploi dépendant de l'administration des postes, ou celle *des rentas* après seize années de service, si cela leur convient; mais, dans ce cas, ils n'auront plus de droit à la pension de retraite, qui leur est assignée dans cette capitulation.

L. Les chirurgiens pourront être admis, de quelque nation qu'ils soient, pourvu qu'ils comprennent et parlent la langue allemande. Mais ils doivent au préalable subir un examen sur leur habilité et leur savoir. Ledit examen sera fait par le chirurgien-directeur du collége de Barcelone ou de Cadix, ou bien à Madrid par le chirurgien du roi, ou son subdélégué; le tout *gratis*. Au certificat de capacité, sera jointe la nomination faite par le colonel, qui l'enverra à l'inspecteur-général pour la faire agréer.

LI. Les armuriers pourront être de toute nation et le colonel aura le droit exclusif de les choisir, pourvu qu'ils sachent bien leur métier.

LII. L'élection de *l'Habilitado* se fera dans l'assemblée des chefs et capitaines à la pluralité des voix, comme il est d'usage dans les autres régimens de l'armée. La nomination doit tomber sur un officier subalterne, ou un capitaine en second, qui réunisse tout ce qui est nécessaire pour s'acquitter de cette commission. Cet officier ainsi nommé continuera ses fonctions autant de tems que les chefs et capitaines seront contens de lui. Les chefs et capitaines en premier de fusiliers seront responsables des fonds qui appartiennent au régiment, de ceux que *l'Habilitado* aura reçu du bureau des finances, ainsi que de l'exactitude et de la loyauté de ses comptes.

A cette fin les comptes de chaque régiment seront arrêtés tous les quatre mois.

LIII. Le colonel de chaque régiment aura une pleine et entiere autorité sur la conduite des capitaines, relativement à l'administration des intérêts de leurs compagnies; il sera le principal responsable au roi du bon état de la discipline et administration du régiment. Les capitaines de leur côté se conduiront toujours d'après les ordres de ce chef, et ce que leur prescrit cette capitulation; et comme le colonel est le principal répondant des intérêts du roi, il le sera aussi de la police intérieure, afin que tous les individus fassent avec la plus grande exactitude le service militaire.

Quand il prendra quelques mesures majeures contre un capitaine, ou autre individu du corps, à l'égard des intérêts, il en rendra compte à l'inspecteur-général, ainsi qu'au canton ou tribunal suisse à qui il appartiendra.

Il renverra les gens inutiles, et ne souffrira pas que le soldat languisse long-tems dans les cachots. Il aura soin que les vicieux ou incorrigibles soient promptement envoyés à Presidio ou ailleurs, suivant les circonstances, pour ne pas souffrir qu'on entretienne des gens préjudiciables et inutiles au service.

Ce chef sera également tenu de rendre bonne justice, de maintenir le bon ordre, l'union et l'harmonie parmi tous ceux, qui sont sous son commandement, et dans le cas où il priverait un officier de son avancement, sans un motif fondé, il l'indemnisera de tout le préjudice, qu'il lui aura causé, et S. M. voudra bien accorder à l'intéressé l'ancienneté, qui lui était due.

LIV. La parfaite instruction militaire étant une chose de la plus grande importance, les colonels établiront dans leurs régimens respectifs une école militaire, telle que les ordonnances de l'armée la prescrivent tome Ier traité II titre XVIII article XXIII, en l'adaptant, dans ce qu'il sera nécessaire, à la différence de leur constitution. Cette instruction utile et avantageuse sera confiée à un officier doué de talens, d'expérience, de zele et d'amour pour le service; et puisque dans ces régimens il n'y a pour l'ordinaire qu'un ou deux cadets à-la-fois, les subalternes encore jeunes seront obligés de se rendre journellement à ladite école, jusqu'à ce qu'ils aient été promus au grade de capitaine en second, ou qu'ils aient cessé de servir.

LV. Quant aux dettes que les individus de ces régimens pourraient contracter, chacun en sera responsable en particulier, le colonel ne le sera pas plus celle des capitaines et subalternes, ni ceux-ci pour celles du colonel. Mais celui-ci sera obligé, comme chef, de veiller à ce que ses subordonnés n'en contractent aucunes, et que ceux, qui en auraient contracté, les paient selon leurs engagemens; remplissant de bonne foi leur promesse conformément aux ordonnances générales. Toutes les fois qu'il en sera porté plainte à l'inspecteur; il ordonnera qu'il soit fait, sur les appointemens du débiteur, une retenue convenable et proportionnée à la nature et aux circonstances de la dette, et lui imposera la punition qu'il aura méritée.

LVI. Les colonels avec les conseils de guerre et la chambre haute, auront et exerceront librement le droit de justice sur tous les individus du corps. Mais comme dans quelques reviremens on a douté, si les capitaines en second devaient aller ou non dans la chambre haute, il est déclaré par le présent article, qu'ils doivent jouir de ce droit, puisqu'ils sont capitaines en activité, comme les capitaines en premier.

Le conseil de guerre prononcera la sentence d'après la procédure et la défense de l'accusé, sans aucune influence de la part de la chambre haute.

La Caroline étant défectueuse, et n'étant point faite pour le tems présent, le conseil de guerre et la chambre haute de chaque régiment se conformeront, quant à l'imposition de la peine de mort, aux lois pénales de l'armée de S. M., jusqu'à ce que la diète ait adopté un Code criminel pour les troupes Suisses.

Lorsque le roi accorda expressément aux régimens suisses la libre administration de la justice, il fut expédié de Saint-Ildefonse le 20 juin 1742 une ordonnance royale, qui prescrit certaines regles essentielles, et qui spécifie clairement l'étendue de ce privilege et la maniere d'en faire usage, comme on le verra par sa teneur littérale, à l'exception du paragraphe 8, qui a subi quelque changement; et qui doit être entendu et observé, comme il est dit ci-dessous.

Copie littérale de l'ordonnance royale ci-dessus citée, donnée à Saint-Ildefonse le 20 juin 1742.

« Vû les pressantes représentations des colonels suisses, à l'effet d'avoir le droit d'administrer la justice dans leurs régimens, et les documens justificatifs, par lesquels ils ont démontré être en possession de la même prérogative près des autres Etats où ils servent, le roi consent et accorde le même droit tant à ceux qui sont actuellement à son service, qu'à ceux qu'il lui plairait d'y prendre par la suite; S. M. déclare par les présentes:

» 1°. Que le conseil de guerre de chaque régiment suisse exercera sur tous les individus y ressortissans une justice absolue et exclusive, tant au civil qu'au criminel, indépendamment de tout autre tribunal et chef quelconque, comme il a été pratiqué en France et ailleurs où servaient des corps suisses, selon les lois et usages de leur nation, sans autre appel qu'à leurs propres souverains, et à cet effet, ils devront observer les clauses suivantes.

» 2°. Dans tous les crimes de lèse-majesté divine et humaine, dans les excès que le colonel ou le régiment commettraient directement et contre le service militaire du roi pour lequel, en vertu de la stipulation, ils se sont liés et engagés, ils seront toujours poursuivis et punis, d'après et selon les lois, pragmatiques de ce royaume et les ordonnances du roi, de la marine et par les mêmes peines auxquelles les autres régimens de S. M. sont soumis et assujettis.

» 3°. Dans toutes les autres causes, tant criminelles que civiles, qui peuvent généralement s'élever dans l'intérieur, ou hors des régimens, leurs colonels et conseils de guerre auront et exerceront sur les individus y ressortissans une justice libre, particuliere et entiere, sans autre appel ni recours contre les sentences interlocutoires ou définitivement prononcées, qu'à la souveraineté de leurs cantons respectifs.

« 4°. Pour mettre à exécution les sentences définitives en causes criminelles, pour assembler le conseil de guerre et pour tous les autres motifs pour lesquels ces régimens, ou une partie, devront se mettre sous les armes, ils demanderont préalablement la permission du gouverneur ou commandant du camp, quartier ou place où ils se trouveront; mais lesdits commandans ne pourront refuser ni retarder cette permission que dans les cas où il en résulterait un préjudice notable pour le service du roi. Cependant lorsqu'un régiment sera sous les armes, il n'aura plus besoin d'autre permission pour faire exécuter la sentence.

» 5°. Dans toutes les causes civiles des individus de ces régimens, les officiers ou soldats demandeurs, ainsi que leurs parens au troisieme degré, ne pourront point avoir suffrage dans les conseils de guerre qui devront en décider. Ils ne pourront également se pourvoir, ni appeler de la sentence à aucune autre jurisdiction qu'à celle de leurs cantons.

» 6°. Dans les délits mixtes, commis par des individus de ces régimens et par d'autres de l'armée ou sujets du roi dans l'intérieur ou hors des corps suisses, la jurisdiction royale, militaire ou ordinaire prendra connaissance des causes qui concerneront leurs jurisdictionnaires respectifs, ainsi que le conseil de guerre suisse en usera envers les siens; et les interrogatoires, réponses et preuves qui pourront servir à faire connaître le corps du délit et produire la perfection de la procédure, seront communiques de part et d'autre.

» 7°. Les criminels des régimens suisses qui seront arrêtés hors de leurs corps, en quelque endroit que ce puisse être, par les justices royales, militaires ou ordinaires, seront remis à leur colonel et conseil de guerre respectifs, avec toute la procédure qu'on aura pu former contr'eux sur les délits de leurs arrestations, et la jurisdiction suisse, de son côté, paiera aux jurisdictions royales les droits et dépenses occasionnées pour cause de procédure.

» 8°. Dans tous les délits mixtes, civils et criminels, les militaires ou sujets de S. M. étant acteurs contre des particuliers suisses, pourront, s'ils se croient lésés par le jugement du conseil de guerre des officiers du corps suisse, former leurs ou tra-plaintes par appel et unique moyen au supreme conseil de guerre.

« Ce tribunal exigera la procédure, laquelle lui sera livrée par le corps suisse, sans retard ni excuse, pour connaître définitivement la question : et, dans le cas où les individus suisses seraient accusés, ils formeront de même la contre-plainte contre les militaires ou sujets du roi devant les justices desquelles ils dépendent respectivement.

« 9e. Si des militaires suisses mouraient débiteurs de quelques autres individus ou sujets du roi, la juridiction royale militaire fera exactement l'inventaire de ses biens, et le mettra en dépôt au même régiment suisse ; et aussi-tôt que les dettes auront été, suivant le droit, reconnues légitimes, elles seront payées par préférence à qui de droit avant que l'héritage soit rendu aux héritiers du défunt. »

Pour plus grand éclaircissement et explication du paragraphe 8e, ci-dessus mentionné, il fut statué que quand la justice royale, militaire ou ordinaire, trouvera nécessaire d'exiger une déclaration de quelques individus des corps suisses, ces individus seront toujours obligés de se présenter et de satisfaire à la citation qui leur aura été faite, pour ne pas retarder le cours de la justice. A cet effet on en passera l'instance au colonel ou chef du régiment, s'il y a du tems pour cela ; mais dans les cas urgens, ils feront leur déclaration à la seule réquisition du juge, comme il est ordonné pour tous les sujets de S. M. Ceux-ci se présenteront de même, en pareils cas, sur la citation qui leur en sera faite par le grand-juge d'un régiment suisse, pour aider à l'instruction du procès.

Quand ces corps requéreront le bourreau pour mettre la sentence du conseil de guerre à exécution on le leur accordera, et ils lui paieront le même salaire que les régimens de l'armée. Si la sentence porte la peine de pendaison, les justices feront dresser les potences à la réquisition du commandant militaire.

LVII. Ces régimens, et tous les individus qui le composent, jouiront des mêmes honneurs et prérogatives qui sont accordées aux autres corps de l'armée, chacun selon son grade ; et les officiers pourront parvenir aux emplois des états-majors de places et aggrégations.

LVIII. Comme les officiers de ces régimens sont déclarés habiles à parvenir à tous les emplois militaires et états-majors de places comme les autres troupes de S. M., ils le feront aussi pour les ordres militaires et commanderies ; et pour les preuves qu'ils seraient obligés de faire pour cela dans leur pays, S. M. leur accorde la grace signalée de pouvoir les faire à Madrid, comme patrie commune, afin de leur épargner les grands frais que demanderait le premier cas.

LIX. On accordera chaque année, mais en tems de paix seulement, au tiers des officiers de ces régimens, la permission d'aller passer une année dans leur patrie, ou autre pays, selon leurs propres affaires, et eu égard à la longueur du voyage, S. M. se réserve de réduire ce tiers à la quatrième partie lorsqu'elle le jugera convenable.

Ce tiers, ou ce quart, doit se prendre sur la totalité des officiers existans au régiment et libres pour faire le service tant de garde que de détachement, lorsqu'on demandera le congé, parceque autrement ce serait trop diminuer le nombre des officiers nécessaires.

Les capitaines en premier et en second de la même compagnie, les deux de grenadiers, et les deux adjudans ne pourront pas jouir de cette permission en même tems. Les trois chefs en jouiront aussi tour-à-tour.

Lorsque les sergens, caporaux et soldats auront un motif fondé pour demander un congé limité, il leur en sera accordé un de huit mois, laissant à la sagesse du colonel et des capitaines d'en fixer le nombre et le tems, de maniere à éviter à ceux qui restent une trop grande fatigue.

LX. Les officiers de ces régimens continueront de jouir du bénéfice du *Monte-pio* militaire, restant assujettis aux réglemens de cette institution, et supportant le même décompte que les autres officiers de l'armée. Les veuves et les enfans des officiers suisses jouiront, par une grace de S. M., de la pension du *Monte-pio*, soit qu'ils demeurent en Suisse ou en Espagne. Mais les veuves et les enfans des officiers allemands ou suisses des cantons qui ne prennent point part au service d'Espagne, n'auront que la moitié de la pension s'ils ne vivent pas en Espagne. Pour que ceux, qui se seraient retirés dans leur patrie puissent toucher cette pension, le régiment auquel ils appartiennent présentera tous les quatre mois un certificat de vie en bonne et due forme, selon le style juridique prescrit par les lois de leur pays. Le régiment touchera la somme, qui reviendra aux intéressés, en demeurera responsable et chargé de la leur faire tenir.

LXI. S. M. accorde aux officiers, aumôniers, secrétaire espagnol, chirurgiens, sergens, caporaux, fifres, tambours et soldats de chaque régiment une pension de retraite, selon l'état ci-après, dans les époques qui sont indiquées, et avec les explications contenues dans cet article.

Pensions de retraite à recevoir par mois proportionnellement au nombre des années de service et d'après le tableau et plan suivans :

GRADES.	RÉAUX DE VEILLON.					
	20 ans.	25 ans.	30 ans.	35 ans.	40 ans.	46 ans.
Colonel, s'il est maréchal de camp, avec les années de service ci-désignées, Réaux 2500.	....	....	750	850	1000	2000
Colonel ou brigadier	....	....	600	700	800	1300
Lieutenant-colonel.....	....	....	540	600	700	850
Major.....	....	....	360	400	450	560
Capitaine en premier et en second.....	....	....	180	200	220	322
Lieutenant.....	....	....	150	180	200	262
Sous-lieutenant.....	....	....	150	180	200	262
Porte-drapeau.....	....	....	150	180	200	262
Aumônier.....	....	....	150	180	200	262
Secrétaire espagnol.....	....	....	300	320	350	400
Chirurgien.....	....	....	150	180	200	262
Sergent.....	60	....	....	....	....	....
Caporal et au-dessous ...	40	....	....	....	....	....
Sergent inclusivement et au-dessous.....	....	90	....	....	....	....
Sergent outre le grade de sous-lieutenant.....	....	....	....	135	....	....
Caporal et au-dessous ...	....	....	....	135	....	....

Les officiers et autres individus nés ou naturalisés suisses jouiront de la pension de retraite qui leur est assignée dans leur propre pays ou en Espagne, comme il leur plaira. Les suisses, qui ne ressortissent pas des cantons qui prennent part au service d'Espagne, et les allemands, ne toucheront de pension de retraite qu'en Espagne.

S. M. accorde aux régimens suisses les primes de constance accordées à la troupe espagnole, après quinze ou vingt ans de service. De plus, conformément à l'ordonnance royale du 3 mars 1800, les individus de ces régimens recevront comme les espagnols quatre-vingt-dix réaux de veillon par mois au-delà de leur prêt, si, après vingt-cinq ans, ils peuvent et veulent continuer de servir.

Les sergens de ces régimens, qui auront servi les trente-cinq ans désignés pour jouir par mois d'une pension de retraite de 135 réaux de veillon, recevront en outre le grade de sous-lieutenant. Si dès le sergent inclusivement et au-dessous, des individus préféraient par quelque raison d'entrer dans le corps des invalides en Espagne, on les y admettra, pouvu qu'ils aient les qualités nécessaires pour faire ce service.

Les officiers, aumôniers et chirurgiens, qui n'étant point parvenus à l'époque désignée pour obtenir la pension de retraite, auraient été mis dans l'impossibilité de continuer le service par des blessures reçues dans une action de guerre, jouiront de la pension de retraite qu'on accorderait à trente ans de service. Ceux de la même classe qui, par infirmité, ne pourraient pas continuer de servir, n'auront droit à aucune pension de retraite ; seulement dans un cas extraordinaire, dans lequel se réuniraient des circonstances peu communes, ils pourront implorer la bonté du roi.

Les individus, dès le sergent inclusivement et au-dessous, que des blessures reçues à la guerre auraient mis dans l'impossibilité de continuer le service, et qui n'auraient pas atteint le nombre d'années auquel une pension de retraite est attachée, recevront celle qui est assignée à vingt ans de service. Si l'impossibilité venait d'une autre cause juste, ils pourront aussi implorer les bontés de S. M.

Les pensions de retraite accordées aux Suisses, qui en jouiront dans leur propre pays, seront payées par la trésorerie à leurs régimens respectifs, qui seront chargés de les leur faire tenir, et en demeureront responsables. Pour toucher cette pension, le corps présentera tous les quatre mois les certificats de vie en bonne et due forme, selon le style juridique prescrit par les lois du pays. S'il y avait en Suisse un ministre ou un chargé des affaires de S. M., ledit certificat sera visé par lui.

LXII. Par l'article XIV de la capitulation antérieure du régiment de Schwaller il fut stipulé à la demande de l'ancien gouvernement du canton de Soleure, que le dernier capitaine en premier payerait à Mme Pechery, par mois, une pension viagere de quatre cents réaux de veillon en déduisant de ladite somme ce qui doit être appliqué au *Monte-pio*. Cette grace fut accordée à cette dame, parce qu'elle était propriétaire de la compagnie d'Arregger. En conséquence le dernier capitaine en premier du régiment, qui porte aujourd'hui le nom de Schwaller, continuera de payer cette pension, jusqu'à ce qu'il lui en succede un autre à qui passera cette même obligation.

Il fut également stipulé par l'article XIV de la capitulation antérieure du régiment de Ruttimann, que le dernier capitaine en premier paierait à madame Claire Regli-Servet, une pension viagere de 300 réaux de veillon par mois, parce qu'elle était propriétaire de la compagnie de Servet de l'ancien régiment de S. Gall Ruttimann, et qu'elle ne possédait d'autres biens que le produit de cette compagnie. Ainsi le dernier capitaine en premier du régiment, qui porte aujourd'hui le nom de Ruttimann, paiera ladite pension, tout le tems qu'il restera le capitaine le plus moderne de sa classe.

LXIII. Conformément aux soixante-six articles de cette capitulation, les cinq régimens serviront S. M. pendant l'espace de trente ans, à compter du jour de la ratification.

Durant cette époque, les chefs et capitaines en premier de fusiliers seront tenus d'entretenir les compagnies dans le même état de force que prescrit cette capitulation.

Deux ans avant l'expiration des trente ans, S. M. manifestera ses intentions pour le renouvellement de la capitulation ou le licenciement des régimens, pour faire savoir aux régimens qu'ils auront à se retirer du service, après l'écoulement du terme. A ladite époque, la diète de la confédération communiquera aussi à S. M. ses intentions à cet égard. Dans le cas où les régimens devraient se retirer du service du roi, S. M. leur permettra de sortir de ses domaines avec tous leurs officiers, soldats, équipages, havresacs, habillement tel qu'ils l'auront alors, et tout ce qui leur appartient.

Avant leur départ, il leur sera payé tout ce qui leur sera dû jusqu'au dernier jour de leur service, d'après l'état des revues. Il y sera même ajouté le montant de deux mois de paie de plus, à titre de récompense, sur le pied de la dernière revue. Comme les comptes de chaque régiment seront exactement soldés par la trésorerie, les capitaines termineront aussi tout compte avec les soldats et autres individus de leurs compagnies, afin qu'ils se retirent contens et satisfaits.

Les comptes ainsi soldés, et les régimens ayant liquidé aux finances royales tout ce qui pourrait être à leur charge, et en ayant informé l'inspecteur-général, ainsi que des fonds existans dans la caisse, celui-ci permettra aux deux chefs et capitaines, y ayant droit, d'en disposer à leur profit, à l'exception du montant de la gratification d'armes, qui sera remis ainsi que l'armement audit inspecteur-général, afin que S. M. en dispose comme elle le jugera convenable.

Les officiers d'un mérite distingué qui pourraient continuer le service dans le tems où le régiment serait licencié, sont recommandés à la générosité du roi.

LXIV. Pour tout ce qui n'est pas expressément spécifié dans cette capitulation, et qui serait relatif au service que doivent faire ces régimens, ils seront, comme les autres troupes de l'armée, assujettis aux ordonnances, pragmatiques et décisions royales.

Ces corps s'obligent en même-tems à servir par tout où S. M. en aura besoin, dans ses domaines en Europe, et même hors de ses domaines, pourvu que ce ne soit qu'en Europe ; mais avec la condition qu'ils ne seront point employés pour agir offensivement contre les cantons de la confédération suisse, ni contre ses alliés.

LXV. La diète de la confédération suisse avoue, tant en son nom, qu'en celui des cantons intéressés, les cinq régimens qui doivent servir en vertu de cette capitulation, et elle leur accorde, tant que celle-ci durera, une entière et pleine protection avec le pouvoir de recruter librement sur le territoire desdits cantons, tous les individus qui voudraient de bonne volonté s'enrôler dans un de ces corps pour le service de S. M. catholique.

LXVI. Comme il est si difficile d'éviter, malgré la clarté que l'on a cherché à donner au contenu de cette capitulation, que quelqu'article ne puisse s'interpréter de différentes manieres, S. M. et la diète s'entendront pour l'explication du véritable sens, chaque fois que les inspecteurs ou les bureaux ne seraient pas d'accord.

Les ratifications de la présente capitulation seront échangées dans le terme de quatre mois, à compter du jour de sa signature, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi nous, ministre plénipotentiaire de S. M. catholique, et nous, députés de la diète de la confédération helvétique, avons signé deux exemplaires d'une même forme et teneur ; et tous les deux en langue espagnole et française.

Fait à Berne, le 2 août 1804.

Signé, JOSEPH CAAMANO.

Signés, ALOYS REDING. NICOLAS ZELLGER. PIERRE GLUTZ. JOSEPH ROSCONI. HENRI-LOUIS SCHNEIDER.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 342 — *Jeudi*, 12 *fructidor an* 12 *de la République* (30 *août* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 11 *fructidor.*

L'EMPEREUR est parti de Boulogne le lundi 9 de ce mois à quatre heures après-midi. Il est arrivé au quartier-général de Salperwick, près Saint-Omer, le même soir.

Il a reçu, le lendemain matin, le maire, les membres des tribunaux, le clergé, etc. etc., et les officiers des corps de la réserve de la cavalerie. Dans l'après-midi, il a passé ces troupes en revûe et les a fait manœuvrer. Il a paru satisfait de leur instruction et de leur bonne tenue.

INSTITUT NATIONAL.

Relation d'un voyage aérostatique, fait par MM. Gay-Lussac et Biot : lue à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national, le 9 *fructidor an* 12.

Depuis que l'usage des aérostats est devenu facile et simple, les physiciens desiraient qu'on les employât pour faire les observations qui demandent que l'on s'éleve à de grandes hauteurs, loin des objets terrestres. Le ministere de M. Chaptal offrait particuliérement, une occasion favorable pour réaliser ces projets utiles aux sciences. MM. Berthollet et Laplace ayant bien voulu s'y intéresser, ce ministre s'empressa de concourir à leurs vues, et nous nous offrîmes, M. Gay Lussac et moi (1), pour cette expédition. Nous venons de faire notre premier voyage, et nous allons en rendre compte à la classe; empressement d'autant plus naturel, que plusieurs de ses membres nous ont éclairés de leur expérience et de leurs conseils.

Notre but principal était d'examiner si la propriété magnétique éprouve quelque diminution appréciable quand on s'éloigne de la terre. Saussure, d'après des expériences faites sur le *Col du Géant*, à 3455 metres de hauteur, avait cru y reconnaître un affaiblissement très-sensible, et qu'il évaluait à $\frac{1}{7}$. Quelques physiciens avaient même annoncé que cette propriété se perd entiérement quand on s'éloigne de la terre, dans un aérostat. Ce fait étant lié de très-près à la cause des phénomenes magnétiques, il importait à la physique qu'il fût éclairci et constaté; du moins c'est ainsi qu'ont pensé plusieurs membres de la classe, et l'illustre Saussure lui-même, qui recommande beaucoup cette observation, sur laquelle il est revenu plusieurs fois dans ses voyages aux Alpes.

Pour décider cette question, il ne faut qu'un appareil fort simple. Il suffit d'avoir une aiguille aimantée, suspendue à un fil de soie très-fin. On détourne un peu l'aiguille de son méridien magnétique, et on la laisse osciller : plus les oscillations sont rapides, plus la force magnétique est considérable. C'est Borda qui a imaginé cette excellente méthode, et M. Coulomb a donné le moyen d'évaluer la force d'après le nombre des oscillations. Saussure a employé cet appareil dans son voyage sur le Col du Géant. Nous en avons emporté un semblable dans notre aérostat. L'aiguille, dont nous nous sommes servis, vait été construite avec beaucoup de soin par l'excellent artiste Fortin; et M. Coulomb avait bien voulu l'aimanter lui-même, par la méthode d'Æpinus. Nous avons essayé, à plusieurs reprises, sa force magnétique, lorsque nous étions encore à terre. Elle faisait vingt oscillations en cent quarante et une secondes, de la division sexagésimale; et comme nous avons obtenu ce même résultat un grand nombre de fois, à des jours différens, sans trouver un écart d'une demi-seconde, on peut le regarder comme très-exact. Nous nous servions, pour observer, de deux excellentes montres à secondes qui nous avaient été prêtées par M. Lépine, habile horloger.

Outre cet appareil, nous avons emporté une boussole ordinaire de déclinaison et deux boussoles d'inclinaison. La premiere pour observer la direction du méridien magnétique; la seconde pour connaître les variations d'inclinaison. Ces appareils, beaucoup moins sensibles que le premier, étaient seulement destinés à nous indiquer des différences, s'il en était survenu qui fussent très-considérables. Afin de n'avoir que des résultats comparables, nous avions placé tous ces instrumens dans la nacelle, lorsque nous avons observé, à terre, les oscillations de la premiere aiguille. Du reste, il n'entrait pas un morceau de fer dans la construction de notre nacelle, ni dans celle de notre aérostat. Les seuls objets de cette matiere que nous emportâmes (un couteau, des ciseaux, deux canifs) furent descendus dans un panier au-dessous de la nacelle, à 8 ou 10 mètres de distance (25 ou 30 pieds), en sorte que leur influence ne pouvait être sensible en aucune maniere.

Outre cet objet principal, dans ce premier voyage, nous nous proposions aussi d'observer l'électricité de l'air, ou plutôt la différence d'électricité des différentes couches atmosphériques. Pour cela, nous avions emporté des fils métalliques de diverses longueurs, depuis 20 jusqu'à 100 metres (60 à 300 pieds.) En suspendant ces fils à côté de notre nacelle, à l'extrémité d'une tige de verre, ils devaient nous mettre en communication avec les couches inférieures, et nous permettre de puiser leur électricité. Quant à la nature de cette électricité, nous avions, pour la déterminer, un petit électrophore chargé très-faiblement, et dont la résine avait été frottée à terre avant le départ.

Nous avions aussi projeté de rapporter de l'air puisé à une grande hauteur. Nous avions pour cela un ballon de verre fermé, dans lequel on avait fait exactement le vide; ensorte qu'il suffisait de l'ouvrir pour le remplir d'air. On devine aisément que nous nous étions munis de baromètres, de thermomètres, d'électrometres et d'hygrometres. Nous avions avec nous des disques de métal pour répéter les expériences de Volta, sur l'électricité développée par le simple contact. Enfin, nous avions emporté divers animaux, comme des grenouilles, des oiseaux et des insectes.

Nous partîmes, du jardin du Conservatoire des Arts, le 6 fructidor, à 10 heures du matin, en présence d'un petit nombre d'amis. Le barometre était à $0^m,765$ (28 p. 3 l.); le thermometre, à $16°,5$ de la division centigrade ($13°,2$ de Réaumur); et l'hygrometre, à $80°,8$, par conséquent assez près de la plus grande humidité. M. Conté, que le ministre de l'intérieur avait chargé, dès l'origine, de tous les préparatifs, avait pris toutes les mesures imaginables pour que notre voyage fût heureux, et il le fut en effet.

Nous l'avouerons, le premier moment où nous nous élevâmes, ne fut pas donné à nos expériences. Nous ne pûmes qu'admirer la beauté du spectacle qui nous environnait. Notre ascension, lente et calculée, produisait sur nous cette impression de sécurité, que l'on éprouve toujours quand on est abandonné à soi-même, avec des moyens sûrs. Nous entendions encore les encouragemens qui nous étaient donnés; mais nous n'en avions pas besoin : nous étions parfaitement calmes et sans la plus légere inquiétude. Nous n'entrons dans ces détails que pour montrer que l'on peut accorder quelque confiance à nos observations.

Nous arrivâmes bientôt dans les nuages. C'étaient comme de légers brouillards, qui ne nous causerent qu'une faible sensation d'humidité. Notre ballon s'étant gonflé entiérement, nous ouvrîmes la soupape pour abandonner du gaz, et en même tems nous jetâmes du lest pour nous élever plus haut. Nous nous trouvâmes aussitôt au-dessus des nuages, et nous n'y rentrâmes qu'en descendant.

Ces nuages, vus de haut, nous parurent blanchâtres, comme lorsqu'on les voit de la surface de la terre. Ils étaient tous exactement à la même élévation; et leur surface supérieure, toute mamelonnée et ondulante, nous offrait l'aspect d'une plaine couverte de neige.

Nous nous trouvions alors vers deux mille metres de hauteur (1). Nous voulûmes faire osciller notre aiguille, mais nous ne tardâmes pas à reconnaître que l'aérostat avait un mouvement de rotation très-lent, qui faisait varier sans cesse la position de la nacelle par rapport à la direction de l'aiguille, et nous empêchait d'observer le point où les oscillations finissaient. Cependant la propriété magnétique n'était pas détruite; car en approchant de l'aiguille un morceau de fer, l'attraction avait encore lieu. Ce mouvement de rotation devenait sensible quand on alignait les cordes de la nacelle sur quelque objet terrestre, ou sur les flancs des nuages, dont les contours nous offraient des différences très-sensibles. De cette maniere nous nous appercevions bientôt que nous ne répondions pas toujours au même point. Nous espérâmes que ce mouvement de rotation, déjà très-peu rapide, s'arrêterait après quelque tems; et nous permettrait de reprendre nos oscillations.

En attendant, nous fîmes d'autres expériences : nous essayâmes le développement de l'électricité par le contact des métaux isolés; elle réussit comme à terre. Nous apprêtâmes une colonne électrique avec vingt disques de cuivre et autant de disques de zinc; nous obtînmes, comme à l'ordinaire, la saveur piquante, la commotion et la décomposition de l'eau. Tout cela était facile à prévoir, d'après la théorie de Volta, et puisque l'on sait d'ailleurs que l'action de la colonne électrique ne cesse pas dans le vide; mais il était si facile de vérifier ces faits, que nous avions cru devoir le faire. D'ailleurs tous ces objets pouvaient nous servir de lest au besoin. Nous étions alors à 2724 metres de hauteur, selon notre estime.

Vers cette élévation nous observâmes les animaux que nous avions emportés; ils ne paraissaient pas souffrir de la rareté de l'air; cependant le baromêtre était à vingt pouces huit lignes; ce qui donnait une hauteur de 2622 metres. Une abeille violette (*apis violacea*), à qui nous avions donné la liberté, s'envola très-vite, et nous quitta en bourdonnant. Le thermometre marquait 13° de la division centigrade (10°,4 R). Nous étions très-surpris de ne pas éprouver de froid; au contraire le soleil nous échauffait fortement : nous avions ôté les gants que nous avions mis d'abord, et qui ne nous ont été d'aucune utilité. Notre pouls était fort accéléré : celui de M. Gay-Lussac, qui bat ordinairement 62 pulsations par minute, en battait 80; le mien qui donne ordinairement 79 pulsations en donnait 111. Cette accélération se faisait donc sentir, pour nous deux, à-peu-près dans la même proportion. Cependant notre respiration n'était nullement gênée; nous n'éprouvions aucun mal-aise, et notre situation nous semblait extrêmement agréable.

Cependant nous tournions toujours, ce qui nous contrariait fort, parce que nous ne pouvions pas observer les oscilations magnétiques tant que cet effet avait lieu. Mais en nous alignant, comme je l'ai dit, sur les objets terrestres, et sur les flancs des nuages, qui étaient bien loin au-dessous de nous, nous nous appercûmes que nous ne tournions pas toujours dans le même sens; peu à peu le mouvement de rotation diminuait, et se reproduisait en sens contraire. Nous comprîmes alors qu'il fallait saisir ce passage d'un des états à l'autre, parce que nous restions stationnaires dans l'intervalle. Nous profitâmes de cette remarque pour faire nos expériences. Mais comme cet état stationnaire ne durait que quelques instans, il n'était pas possible d'observer, de suite, vingt oscillations comme à terre : il fallait se contenter de cinq ou de dix au plus, en prenant bien garde de ne pas agiter la nacelle; car le plus léger mouvement, celui que produisait le gaz quand nous le laissions échapper, celui même de notre main quand nous écrivions, suffisait pour nous faire tourner. Avec toutes ces précautions, qui demandaient beaucoup de tems, d'essais et de soins, nous parvînmes à répéter dix fois l'expérience dans le cours du voyage, à diverses hauteurs. En voici les résultats dans l'ordre où nous les avons obtenus.

Hauteurs calculées.	*Nomb. des oscillat.*	*Tems.*
2897 m.	5	35"
3038 m.	5	35"
Idem.	5	35"
Idem.	5	35"
2862 m.	10	70"
3145 m.	5	35"
3665 m.	5	35",5
3589 m.	10	68"
3742 m.	5	35"
3977 m. (2040 toises)	10	70"

Toutes ces observations, faites dans une colonne de plus de mille metres de hauteur, s'accordent à donner 35" pour la durée de cinq oscillations. Or, les expériences faites à terre, donnent 35" $\frac{1}{4}$ pour cette durée. La petite différence d'un quart de seconde n'est pas appréciable, et dans tous les cas elle ne tend pas à indiquer une diminution.

(1) M. Biot.

(1) Nous avons calculé ces hauteurs d'après les observations du barometre et du thermometre, faites dans l'aérostat et comparées à celles faites par M. Bouvard à l'Observatoire. Nous avons employé la formule de M. Laplace, avec les coefficiens corrigés, qu'il a adoptés, et que M. Ramond a conclus d'un grand nombre de mesures trigonométriques prises avec beaucoup de soin. Notre thermometre était à l'esprit-de-vin, divisé en 100 parties, et garanti de l'action du soleil par un mouchoir blanc, plié en double, qui l'enveloppait sans le toucher. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires dans le calcul, pour ne pas donner à nos hauteurs des valeurs trop grandes, et elles sont plutôt trop faibles que trop fortes.

On en peut dire autant de l'expérience qui a donné une fois 58" pour dix oscillations, ce qui fait 31 pour chacune; elle en indique pas non plus un affaiblissement.

Il nous semble donc que ces résultats établissent avec quelque certitude la proposition suivante :

La propriété magnétique n'éprouve aucune diminution appréciable depuis la surface de la terre jusqu'à 4000 mètres de hauteur; son action dans ces limites se manifeste constamment par les mêmes effets, et suivant les mêmes lois.

Il nous reste maintenant à expliquer la différence de ces résultats avec ceux des autres physiciens dont nous avons parlé : et d'abord, quant aux expériences de Saussure, il nous semble, si nous osons le dire, qu'il s'y est glissé quelque erreur. On le voit clairement par les nombres même qu'il a rapportés (3). Lorsqu'il voulut déterminer la force magnétique de son aiguille à Genève, il trouva pour les tems de vingt oscillations, 302", 290", 300", 280"; résultats très-peu comparables, puisque leur différence va jusqu'à 12". Au contraire, dans les expériences préliminaires que nous avons faites à tems avant de partir, nous n'avons jamais trouvé une demi seconde de différence, sur le tems de vingt oscillations. De plus, il existe encore une autre erreur dans le calcul fait par Saussure pour comparer les forces magnétiques sur la montagne et dans la plaine; et d'après tout cela, il n'est pas étonnant que ses résultats diffèrent de ceux que nous avons obtenus. Mais il nous semble que les nôtres sont préférables, parce qu'ils paraissent s'accorder davantage, et parce que nous nous sommes élevés beaucoup plus haut.

Quant à cette autre observation faite par quelques physiciens, relativement aux irrégularités de la boussole, quand on s'élève dans l'atmosphère, il nous semble qu'on peut facilement l'expliquer par ce que nous avons dit précédemment sur la rotation continuelle de l'aérostat. En effet, ces observateurs ont dû tourner comme nous, puisque la seule impulsion du gaz qui s'échappe en ouvrant la soupape suffit pour produire cet effet. S'ils n'ont pas fait cette remarque, l'aiguille qui ne tournait pas avec eux leur aura paru incertaine, et sans aucune direction déterminée : mais ce n'était qu'une illusion produite par leur propre mouvement.

Enfin il nous reste à prévenir un doute, que l'on pourrait élever sur nos expériences : on pourrait craindre que nos montres ne se fussent dérangées dans le voyage, de sorte qu'il aurait pu arriver quelque variation dans la force magnétique sans que nous l'eussions aperçue. Mais, puisque nous n'y avons observé aucune différence, il faudrait, dans cette supposition, que la force magnétique et la marche de notre montre eussent varié, en sens contraire, précisément dans le même rapport et de manière à se compenser exactement; hypothèse extrêmement improbable et même tout-à-fait inadmissible.

Nous n'avons pas pu observer aussi exactement l'inclinaison de la barre aimantée; ainsi nous ne pouvons pas affirmer, avec autant de certitude, qu'elle n'éprouvé absolument aucune variation. Cependant cela est très-probable, puisque la force horisontale n'est point altérée. Mais nous sommes assurés, du moins que ces variations, si elles existent, sont très-peu considérables : car, nos barres magnétiques, équilibrées avant le départ, ont constamment gardé pendant tout le voyage leur situation horisontale; ce qui ne serait pas arrivé si la force qui tendait à les incliner, eût changé sensiblement.

Enfin la déclinaison avait été aussi l'objet de nos recherches; mais le tems et la disposition de nos appareils ne nous ont pas permis de la déterminer exactement. Cependant il est également probable qu'elle ne varie pas d'une manière sensible. Au reste, nous avons maintenant des moyens précis pour la mesurer avec exactitude dans un autre voyage : nous pourrons aussi évaluer exactement l'inclinaison.

Pour ne pas interrompre cet exposé; nous avons passé sous silence quelques autres expériences moins importantes, auxquelles il est nécessaire de revenir.

Nous avons observé nos animaux à toutes les hauteurs; ils ne paraissaient souffrir en aucune manière. Pour nous, nous n'éprouvions aucun effet, si ce n'est cette accélération du pouls dont j'ai déjà parlé. A 3400 mètres de hauteur, nous donnâmes la liberté à un petit oiseau que l'on nomme *un verdier*; il s'envola aussitôt, mais revint presqu'à l'instant se poser sur nos cordages; ensuite prenant de nouveau son vol, il se précipita vers la terre, en décrivant une ligne tortueuse peu différente de la verticale. Nous le suivîmes des yeux jusque dans les nuages, où nous le perdîmes de vue. Mais un pigeon, que nous lâchâmes de la même manière, à la même hauteur, nous offrit un spectacle beaucoup plus curieux : remis en liberté sur le bord de la nacelle, il y resta quelques instans, comme pour mesurer l'étendue qu'il avait à parcourir; puis il s'élança en voltigeant d'une manière inégale, en sorte qu'il semblait essayer ses ailes; mais, après quelques battemens, il se borna à les étendre, et s'abandonnant tout-à-fait, il commença à descendre vers les nuages, en décrivant de grands cercles, comme font les oiseaux de proie. Sa descente fut rapide, mais réglée; il entra bientôt dans les nuages, et nous l'aperçûmes encore au-dessous.

Nous n'avions pas encore essayé l'électricité de l'air, parce que l'observation de la boussole, qui était la plus importante, et qui exigeait que l'on saisît des occasions favorables, avait absorbé presque toute notre attention; d'ailleurs nous avions toujours eu des nuages au-dessous de nous, et l'on sait que les nuages sont diversement électrisés. Nous n'avions pas alors les moyens nécessaires pour calculer leur distance d'après la hauteur du baromètre, et nous ne savions pas jusqu'à quel point ils pouvaient nous influencer. Cependant, pour essayer au moins notre appareil, nous tendîmes un fil métallique de 80 mètres de longueur (240 pieds), et après l'avoir isolé de nous, comme je l'ai dit plus haut, nous primes de l'électricité à son extrémité supérieure, et nous la portâmes à l'électromètre : elle se trouva résineuse. Nous répétâmes deux fois cette observation dans le même moment : la première, en détruisant l'électricité atmosphérique, par l'influence de l'électricité vitrée de l'électrophore, la seconde, en détruisant l'électricité vitrée, tirée de l'électrophore, au moyen de l'électricité atmosphérique. C'est ainsi que nous pûmes nous assurer que cette dernière était résineuse.

Cette expérience indique une électricité croissante avec les hauteurs, résultat conforme à ce que l'on avait déjà conclu par la théorie, d'après les expériences de Volta et de Saussure. Mais maintenant, que nous connaissons la bonté de notre appareil, nous espérons vérifier de nouveau ce fait par un plus grand nombre d'essais, dans un autre voyage.

Nos observations du thermomètre nous ont indiqué au contraire une température décroissante de bas en haut, ce qui est conforme aux résultats connus. Mais la différence a été beaucoup plus faible que nous ne l'aurions attendu : car, en nous élevant à 2000 toises, c'est-à-dire, bien au-dessus de la limite inférieure des neiges éternelles, à cette latitude, nous n'avons pas éprouvé une température plus basse que 10°,5 du thermomètre centigrade (8°,4 R.); et, au même instant, la température de l'Observatoire, à Paris, était de 17°,5 cent. (14° R.)

Un autre fait assez remarquable, qui nous est aussi donné par nos observations, c'est que l'hygromètre a constamment marché vers la sécheresse, à mesure que nous nous sommes élevés dans l'athmosphère, et, en descendant, il est graduellement revenu vers l'humidité. Lorsque nous partîmes, il marquait 80°, 8, à 16°, 5 du thermomètre centigrade; et, à 4000 mètres de hauteur, quoique la température ne fût qu'à 10°, 5; il ne marquait plus que 30°. L'air était donc beaucoup plus sec dans ces hautes régions, qu'il ne l'est près de la surface de la terre.

Pour nous élever à ces hauteurs, nous avions jeté presque tout notre lest : il nous en restait à peine quatre ou cinq livres. Nous avions donc atteint la hauteur à laquelle l'aérostat pouvait nous porter tous deux à-la-fois. Cependant, comme nous désirions vivement terminer, tout-à-fait, l'observation de la boussole, M. Gay-Lussac me proposa de s'élever seul à la hauteur de 6000 mètres (3000 toises), afin de vérifier nos premiers résultats : nous devions déposer tous les instrumens en arrivant à terre, et n'emporter dans la nacelle que le baromètre et la boussole. Lorsque nous eûmes pris ce parti, nous nous laissâmes descendre, en perdant aussi peu de gaz qu'il nous était possible. Nous observâmes le baromètre en rentrant dans les nuages. Il nous donna 1223 mètres (600 toises) pour leur élévation. Nous avons déjà remarqué qu'ils paraissaient tous de niveau, en sorte que cette observation indique, pour cet instant, leur hauteur commune. Lorsque nous arrivâmes à terre, il ne se trouva personne pour nous retenir, et nous fûmes obligés de perdre tout notre gaz pour nous arrêter. Si nous eussions pu prévoir ce contretems, nous ne nous serions pas pressés de descendre sitôt. Nous nous trouvâmes vers une heure et demie dans le département du Loiret, près du village de Mévilliers, à dix-huit lieues environ de Paris.

Nous n'avons point abandonné le projet de nous élever à 6000 mètres, et même plus haut, s'il est possible, afin de pousser jusques-là nos expériences sur la boussole. Nous allons préparer promptement cette expédition, qui se fera dans peu de jours, puisque l'aérostat n'est nullement endommagé. M. Gay-Lussac s'élevera d'abord : ensuite, s'il le croit lui-même nécessaire, je m'élèverai seul à mon tour pour vérifier ses observations. Lorsque nous aurons ainsi terminé ce qui concerne la boussole, nous désirons entreprendre de nouveau plusieurs voyages ensemble; pour faire, s'il est possible, des recherches exactes sur la quantité et la nature de l'électricité de l'air à diverses hauteurs, sur les variations de l'hygromètre, et sur la diminution de la chaleur en s'éloignant de la terre : objets qui paraissent devoir être utiles dans la théorie des réfractions.

Nous ne désespérons pas non plus de pouvoir observer des angles pour déterminer trigonométriquement notre position dans l'espace; ce qui donnerait des notions précieuses sur la marche du baromètre, à mesure qu'on s'élève. Le mouvement de l'aérostat est si doux, que l'on peut y faire les observations les plus délicates; et l'expérience de notre premier voyage, ainsi que l'usage de nos appareils, nous permettront de recueillir en peu de tems un grand nombre de faits. Tels sont les desirs que nous formons aujourd'hui, si nous sommes assez heureux pour que les recherches que nous venons de faire paraissent à la classe de quelque utilité.

(3) Voyage dans les Alpes, tome IV, pag. 312 et 313.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Distribution des prix du concours des écoles centrales de Paris.

Le 29 thermidor, M. le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, a fait la distribution des prix aux élèves des trois écoles centrales.

La séance a été ouverte par un discours de M. Petreau, professeur. Il a payé un juste tribut d'éloges aux écoles centrales, et rappelé quels importans services ces écoles ont rendus.

La distribution des prix s'est faite ensuite. Voici les noms des élèves qui ont remporté les premiers prix dans la classe *des belles lettres* (rhétorique.)

Le prix d'*honneur*, c'est-à-dire celui de la composition latine, a été remporté par Joseph Naudet, qui l'avait déjà obtenu l'année dernière, et qui doublait la classe. Il est élève de l'école centrale du Panthéon (M. Binet, professeur.)

Le prix de composition française a été remporté par Achille Buthiaux, élève de l'école centrale des Quatre-Nations (M. Dumas, professeur.)

Prix de vers latins Augustin-Jean-Louis Cauchy, de l'école du Panthéon.

Prix de version latine. Louis Mayet, de l'école des Quatre-Nations.

Prix de version grecque. Le même Cauchy, de l'École du Panthéon.

L'assemblée a entendu cette lecture avec le plus vif intérêt, et a témoigné sa satisfaction par des applaudissemens réitérés.

Après la distribution, le jeune Naudet, au nom de tous les élèves, a obtenu la permission d'adresser un petit discours de remercîment à M. le préfet et aux professeurs. Le jeune orateur y a pris, au nom des élèves vainqueurs, l'engagement de rendre un jour leurs talens et leurs efforts utiles à la patrie.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	57 fr. 10 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 50 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1122 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 11e repr. d'Ossian ou les Bardes, opéra en 5 actes,

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui le Distrait, et les Héritiers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. La 1re repré. du Souper de Dancourt, vaud. en un acte, Arlequin afficheur, et la danse interrompue.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saveine, précédé de Pamela mariée.

Théâtre de Moliere. La comte d'Albert et sa Suite, et la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. La 4e repr. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Dimanche 2e grande fête extraordinaire.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint Honoré, n° 40. L'ouverture s'en fera le dimanche 15 fructidor. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui désireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

De l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE, OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 343. *Vendredi, 13 fructidor, an 12 de la République (31 août 1804.)*

EXTERIEUR.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, le 30 juillet (11 thermidor.)

DES personnes dignes de foi nous ont communiqué les détails suivans sur la situation des choses dans la partie de l'Empire ottoman voisine de notre île.

« On sait que le fameux Ali, pacha de Janina, avait fait les plus grands efforts pour se rendre maître de Sulli, et que les courageux habitans de cette ville surent maintenir leur liberté et défendre leurs foyers contre les tentatives de ce pacha. Ali voyant l'impossibilité de réussir dans son entreprise, résolut de tourner ses armes contre Paraximitia, d'où les habitans de Sulli recevaient des munitions de guerre et de bouche. Il mit aussitôt ce nouveau projet à exécution, et réussit à s'emparer par surprise du château de Paraximitia, dont il expulsa Progno, commandant du district. Ce dernier convaincu qu'il ne pouvait résister à un ennemi aussi puissant, entra en arrangement avec lui; il fut convenu qu'Ali resterait maître du château, et que la ville et le district continueraient d'être entre les mains de Progno, qui donna son fils en ôtage au pacha. Ali mit le château dans le meilleur état de défense; il rassembla ensuite les chefs des bourgs et villages circonvoisins, appelés Zamides, et leur exposa qu'il ne s'était rendu maître du château que pour ôter aux Sulliotes toute assistance de ce côté; qu'aussitôt après l'expédition, il l'évacuerait; mais qu'en attendant, il convenait qu'ils lui prêtassent assistance. Les Zamides se laisserent persuader et se réunirent au pacha contre les Sulliotes. Ceux-ci firent la plus vigoureuse résistance; mais après avoir épuisé leurs vivres et leurs munitions, ils durent céder à la force; et à la suite d'une capitulation honorable, ils abandonnerent leur ville et territoire.

» L'expédition étant ainsi terminée, Progno demanda la restitution du château; Ali pacha non-seulement s'y refusa, mais il demanda même la remise de la ville et du district de Paraximitia. Cette prétention excita une indignation générale; les Zamides, leurs chefs et Progno se réunirent pour se venger. Ils commencerent aussitôt le siége du château; après avoir détourné un ruisseau qui fournissait de l'eau aux assiégés, ils éleverent de petites tours de distance en distance, ainsi que d'autres ouvrages pour couper toute communication. Le Capitan-Bey, qui se trouvait à l'ancre dans le port de Corfou avec sa petite escadre, ayant été informé de ces événemens, résolut de passer sur le Continent pour tâcher d'arranger ces différends; y étant arrivé, il parvint d'abord à faire conclure un armistice, mais il ne put ensuite concilier les prétentions respectives; les deux partis reprirent les armes, et la guerre a recommencé avec plus de fureur que jamais. Plusieurs chefs des Sulliotes, voyant le pacha ainsi engagé, ont profité de la circonstance; ils ont réuni un nombre assez considérable de leurs concitoyens, et se sont portés vers Sulli; ils esperent rentrer en possession de cette villle, leur patrie, dont ils ont été contraints de sortir. »

(*Extrait du Moniteur septinsulaire.*)

PRUSSE.

Berlin, le 18 août (30 thermidor.)

La gazette de la cour annonce aujourd'hui en ces termes la retraite de M. le comte de Haugwitz :

» S. M. a daigné décharger M. le ministre d'état et de la guerre, comte d'Haugwitz, de la gestion du département des affaires étrangeres, d'après la demande qu'il en a faite; et afin de lui donner une marque de sa reconnaissance pour les importans services qu'il a rendus à l'Etat, elle lui a accordé la permission illimitée de résider dans ses terres, tant pour soigner sa santé que pour ses affaires particulieres. »

S. M. a remis en conséquence le département des affaires étrangères à Son Excellence M. le baron de Hardenberg, ministre d'état, de la guerre, du cabinet et dirigeant, lequel conservera les départemens qu'il a déjà. Elle a en outre arrêté que Son Excellence M. le comte de Haugwitz continuera d'être à l'avenir ministre du cabinet; qu'il pourra rester absent; mais qu'en cas de maladie, d'absence ou d'empêchement de la part de M. le baron de Hardenberg, il prendra la direction des affaires à la place des ce dernier; qu'il se rendra aussi à Berlin, lorsqu'il y sera mandé, et que pendant son séjour en cette résidence, il prendra connaissance de toutes les affaires, sans que toutefois une gestion commune puisse avoir lieu.

INTERIEUR.

Laon, le 10 fructidor.

Une mort inopinée vient d'enlever au département de l'Aisne son estimable préfet. M. Belzais de Courmenil emporte les regrets de ses administrés, dont il s'était concilié l'affection par la douceur et la simplicité de ses mœurs, par son exacte impartialité, par une probité religieuse, par la plus constante assiduité au travail, par des lumieres et des connaissances que peu d'hommes réunissent au même degré. Il avait été membre de l'assemblée constituante, ainsi que du corps-législatif.

Paris, le 12 fructidor.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 16 au samedi 21 fructidor an 12; savoir :

DETTE VIAGERE.

Le semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à toutes lettres et à tous numéros, les lundi 16, mardi 17, et mercredi 18 fructidor.

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

1er Semestre an 11.

Sera payé à toutes lettres et à tous numéros, le samedi 21 fructidor.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Semestre échu au 1er messidor an 12.

Bureau n° 7. — Civiles, dep. le n° 1 jus. n° 6000, le mercredi 18.

Bureau n° 7. — Ecclésiastiq., le lundi 16, jusqu'au n° 72000; et le mardi 17, jusqu'à 75000.

Bureau n° 8. — Civiles, dep. le n° 6001 à la fin, les lundi 16, mardi 17, et mercredi 18.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Le semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à tous numéros le lundi 16 fructidor.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Cinq pour cent consolidés, Dette viagere et Pensions civiles et ecclésiastiques.

Les 1er et 2me semestres an 10, seront payés le vendredi 20 fructidor.

Le 2e Semestre an 8, sera payé le mardi 17.

Pensions des veuves des défenseurs de la patrie.

Les 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12, seront payés le vendredi 20 fructidor.

Nota. Le jeudi 19, est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la vérification annuelle des mesures pour le bois de chauffage, pour les grains et autres matieres seches. — Paris, le 9 fructidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et XXVI de l'arrêté des Consuls du 12 messidor an 8, l'article 1er de l'arrêté du 3 brumaire an 9, et l'article X de celui du 29 prairial suivant;

Vu aussi la décision du ministre de l'intérieur, du 15 thermidor an 10, ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Il sera procédé, dans les mois de vendemiaire, brumaire et frimaire an 13, à la vérification annuelle des mesures pour le bois de chauffage, pour les grains et autres matieres seches dans le ressort de la préfecture de police.

II. Après que les mesures auront été vérifiées et reconnues justes, elles seront empreintes du poinçon de la République et de la lettre C, qui servira pour l'an 13.

III. Tous ceux qui font usage des mesures pour les grains et autres matieres seches, sont tenus de les rapporter dans le délai prescrit par l'art. 1er, au bureau de vérification établi rue Saint-Louis, près la préfecture de police, pour être lesdites mesures vérifiées, poinçonnées et marquées à la lettre C.

Avant de présenter ces mesures à la vérification, les propriétaires les feront rajuster si besoin est.

IV. Les mesures pour le bois de chauffage seront vérifiées, poinçonnées et marquées sur les lieux, dans le délai ci-dessus fixé, et aux époques qui seront indiquées.

Les marchands de bois feront préalablement rajuster les mesures qui en auront besoin.

V. A compter du 1er vendemiaire an 13, il est défendu de vendre des mesures qui n'auraient point été poinçonnées et marquées à la lettre de l'année, sous les peines portées par les lois et les réglemens.

A compter du 1er nivose prochain, il est pareillement défendu, et sous les mêmes peines, de se servir des mesures qui n'auraient pas été poinçonnées et marquées à la lettre de l'année.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, les officiers de paix; le contrôleur-général du recensement et du mesurage des bois et charbons, les inspecteurs des poids et mesures, et les autres préposés de la préfecture de police son chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé PHS.

ATHENÉE DES ARTS.

L'Athénée des Arts a tenu une séance publique le dimanche 8 de ce mois.

M. Ferdinand Bayard a présenté le tableau des travaux de l'Athénée depuis la derniere séance publique.

On a distribué trois médailles, l'une à M. Rousseau, la seconde à M. Honoré, fondeurs de la statue de Jeanne d'Arc, de M. Gois fils, et la troisieme à M. Retout, inventeur d'une nouvelle jauge.

M. Ferdinand Bayard et M. Clavareau, second secrétaire, ont fait connaître le nom des personnes qui avaient obtenu des mentions honorables, en observant que celles qui sont membres de l'Athenée, auraient obtenu, sans cette qualité, des distinctions d'un degré supérieur; tels sont MM. Lemiere, Qondelet, Wranken, Houel et Bazaine; le premier pour son *Cours théorique et pratique de langue latine*; le second pour son Mémoire sur la construction de la coupole de la Halle au blé de Paris, le troisieme pour sa traduction de *la toxicologie* du docteur Frank, enrichie de notes du traducteur; le quatrieme pour son *Histoire naturelle des deux éléphans mâle et femelle du Muséum de Paris*, et le dernier pour sa nouvelle jauge.

Les lectures ont succédé.

MM. Duchesne, Pomier et Leblond ont lu trois rapports; le premier sur la fonte en bronze de la statue de Jeanne d'Arc, la second sur la jauge de M. Retout, et le troisieme sur celle de M. Bazaine.

Des poésies légeres de MM. Raboteau et Constant Dubos ont été entendues avec plaisir. M. Fayolle a lu une notice intéressante sur Saint Lambert. M. Taillasson a présenté des observations qui contiennent d'excellens préceptes sur l'art de la peinture. M. Luce de Lancival a récité le troisieme chant de son poëme d'*Achille à Scyros*.

Un concert a terminé la séance.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

L'Énéide traduite en vers français, par Jacques Delille. — Continuation. (Voyez le numéro du 8 fructidor.)

Après les observations générales qui viennent d'être lues, je passe à des observations particulières et de détail.

Je vais commencer par un rapprochement de trois pris au hasard; et, pour éviter l'objection pleine de fondement qu'on pourrait faire que plusieurs centaines de vers faibles, prosaïques, défectueux, ne sont rien et ne prouvent rien dans un poëme de plus de quatorze mille vers, j'essaierai de prouver, par des citations de morceaux entiers, que les défauts dont j'ai parlé sont dans le tissu général de la composition; ce qui me fait répéter avec Boileau, après l'avoir dit avec Horace :

> ..... Sur le métier remettez votre ouvrage;

et ce conseil, j'avoue que je ne le donnerais pas, en pareille occasion, à tout autre que M. Delille; mais M. Delille nous a appris ce qu'on est en droit d'exiger d'un talent tel que le sien. Comme, après cela, je ne cherche et ne veux dire que la vérité, je terminerai cet examen critique en remplissant une tâche plus douce, en indiquant et en citant des morceaux dont l'auteur peut s'honorer, et dans lesquels on le retrouve tout entier.

Les fautes les plus légères, comme les plus graves, portent presque toutes, dans la traduction de M. Delille, le caractère de la précipitation, et je crois devoir faire cette remarque pour rendre moins étonnantes aux yeux du lecteur celles que je vais citer. Il sera juge; voici les preuves que je dois apporter à l'appui de mes assertions :

> Les Troyens ont reçu de superbes présens,
> De *cent* noirs *sangliers* les hures menaçantes, etc.
> .....
> Qui jaloux en secret de sa haute fortune
> Ne souffre qu'à regret sa grandeur importune, etc.
> .....
> Et l'étoupe enflammée et la poix odorante
> D'une lente *fumée* exhaleut la vapeur, etc.
> .....

M. Delille sait trop bien que ces rimes à l'hémistiche sont proscrites par les premières règles de notre versification, pour se les être permises; il faut croire qu'il ne les a point aperçues.

> Retrace à son esprit les éternels décrets,
> Les promesses du *sort* et même ses menaces :
> Prince, *sachez* du *sort* supporter les disgraces;
> L'infortune aux grands cœurs commande un grand effort.
> *Sachons* souffrir *le flux et le reflux* du *sort*;
> Toujours la patience asservit la *fortune*.

Ces vers se suivent, et j'en préviens le lecteur qui pourrait ne pas croire que de telles répétitions se touchassent de si près.

Ceux-ci donnent lieu à la même réflexion.

> Et lui, faible et penché *sous* le fardeau des ans,
> *Sous* un ciel orageux, *sur* les flots menaçans
> Accompagnant son fils *sur* des rives lointaines, etc.
> .....
> *On voit au pié des murs* les échelles dressées,
> Les feux étincelans, les lances hérissées.
> Les malheureux Troyens perdent déjà l'espoir;
> Déjà la fuite même est hors de *leur* pouvoir :
> *On voit au haut des tours leur* troupe consternée;
> La garde de *leur* camp languit abandonnée,
> Et le long de *leurs murs* les combattans épars
> De *leurs* rangs éclaircis ont bordé *leurs* remparts.
> Quelques chefs cependant relèvent *leur* courage, etc.

Il est tems, dit la prêtresse au 6e livre, *d'interroger les destins : je sens déjà le Dieu qui s'approche*, etc.

> ..... *Poscere fata*
> *Tempus*, ait, *Deus*, *ecce Deus* ! ...
> *Il est tems*, *il est tems* d'interroger le *sort*;
> *Le Dieu vient*, *le Dieu vient*; il m'agite, il me presse :
> O Troyens, écoutez la voix de sa prêtresse !
> *C'est lui-même*, *c'est lui*; je le sens, je le vois, etc.

Est-il possible que le traducteur des *Géorgiques* eût imprimé, il y a vingt ans, ces lignes en prose et celles qui suivent?

> Des illustres Gracchus *qui ne connaît le nom*?
> .....
> L'horrible Alecton *vole embraser les Troyens*.
> .....
> Tandis que dans les champs *regne un massacre égal*.
> .....
> Eh! *quel motif* a pu vous refroidir pour moi?
> .....
> La paix *que* pour les *morts* vous demandez *ici*,
> *Que* puissent les *vivans* la recevoir *aussi*!
> .....
> *Mille* discours *divers* forment leur entretien.
> Au centre est un vieil orme où les fils du Sommeil
> Amoureux de la nuit, *ennemis du réveil*, etc.....
> .....
> Turnus échappe au trait, l'air seul en est *blessé*;
> Il vole, et dans la porte il demeure enfoncé :
> Junon même en avait détourné *la blessure*.

L'*air blessé* est une hardiesse justifiée par l'expression latine *excepere auræ vulnus*. Je ne l'ai soulignée que pour marquer la répétition *blessé* et *blessure* qu'il fallait éviter. Les vers qui suivent méritent des éloges, les derniers sur-tout; je me fais un plaisir de les copier :

> J'attendais, dit Turnus, une attaque plus sûre :
> Mais contre celui-ci ton effort sera vain;
> L'arme est plus *redoutable* et part d'une autre main.
> Il élève, à ces mots, sa *redoutable* épée.
> La tête du géant en deux parts est coupée,
> Son tronc démesuré retombe appésanti;
> Sous son énorme poids la terre a retenti;
> Et l'on voit, *rejettant* sa cervelle sanglante,
> La tête en deux moitiés de deux côtés pendante.

On voit que le traducteur a eu l'art de finir par l'image, ainsi que l'a fait Virgile :

> *Huc caput atque illuc humero ex utroque pependit.*

Mais le lecteur ne pourra reconnaître à ces vers embarrassés de redites et de chevilles, la plume ordinairement si élégante de M. Delille.

> *C'est peu*; pour achever le succès du prestige,
> Elle ajoute à ces mots un *étonnant prodige*,
> Un prodige *inouï*, *tel que jamais les cieux*
> De fait PLUS SURPRENANT *ne frapperent les yeux*.

Il ne la reconnaîtra pas davantage à ceux-ci :

> Et, leur tendant les mains, d'une voix paternelle,
> Il s'écrie : *arrêtez*, quelle ardeur criminelle
> Vous ramene aux combats? *arrêtez*, *arrêtez*;
> *Moi seul dois* en ce jour accomplir les traités;
> De Turnus *les destins me promirent* la tête,
> Moi seul *je dois tenter cette grande conquête*.
> Ne craignez rien; j'y cours, et le ciel aujourd'hui
> *Verra finir Turnus* et la guerre avec lui :
> *Les Dieux m'en sont garans*.....

Arrêtez, *arrêtez*, *arrêtez*; *les destins me promirent*; *les Dieux m'en sont garans* : accumulations inutiles. Mais si les Dieux *sont garans*; si les destins *ont promis*, pourquoi cette expression *je dois tenter*, qui annonce le doute du succès?

Autres exemples de même nature :

> Ici nous ignorons *dans quel climat nous sommes*;
> Ici nous ignorons *et les lieux* et les hommes.

Et

> Tout annonce dans vous *une divinité*,
> *Une nymphe des bois*, ou Diane elle-même,
> *Une sœur de Diane*.... *ô déité suprême* !

Tout cela pour

> ..... *O dea certè*
> *An phœbi soror*, *an nympharum sanguinis una*.

Les poëtes ont toujours appelé les suivantes ou *sœurs* de Diane, *nymphes des bois* (*et vice versâ*); l'un des deux suffisait donc. Il me semble que le vers eût été mieux ainsi :

> Tout annonce dans vous une divinité,
> Une sœur de Diane ou Diane elle-même.

De cette manière on eût évité une longueur, et l'on se fût conformé à la grande loi de la progression des idées.

Trop souvent le traducteur répète non-seulement les mêmes mots, mais les mêmes mouvemens et les mêmes idées. Dans le discours de Vénus, par exemple, au 1er livre, cette desse dit à Jupiter :

> Non, ce n'est *plus un trône où les Troyens prétendent*;

Et quelques vers avant, elle vient de lui dire :

> Je ne vous *parle plus du sceptre* de la terre, etc.

Mais ce qu'on doit sur-tout reprendre, c'est l'éternel retour des *dit-il*, *dit-elle*, *il dit*, *il s'écrie*, *s'écria-t-il*, *ainsi parle*, *ainsi parlait*, etc., qui ôtent au récit tout mouvement dramatique.

Le traducteur (et c'est un reproche général qu'on doit lui faire) n'a pas assez varié ses expressions et les formes de son style. Quant aux premières, notre langue n'est point assez pauvre pour n'avoir jamais qu'un seul et même terme à nous offrir, comme signe de la même idée; et le talent de M. Delille a sans doute trop de ressources pour ne pouvoir éviter la monotonie des secondes. Je pense qu'il devait ne pas nous ramener presque à chaque page, et quelquefois même trois et quatre fois dans la même page (aux livres sur-tout où il s'agit de combats) le mot *remparts* qu'il emploie souvent sans nécessité, au lieu de *ville*, *murs*, etc.; ne pas employer si souvent celui de *nef* au lieu de *navire*, *vaisseau*, etc., ou quelques locutions qu'il affectionne, comme *terrible*, *l'œil en feu*, *bouche béante*, *payé cher*, etc.; ne pas répéter, comme il l'a fait, quelques transitions seches qu'on lui a déjà reprochées, comme *c'est peu*, *c'est assez*, etc.; ou ces mots, *le sort*, *le destin*, *les destins*, qui reviennent sans cesse, et malheureusement sans attribut qui les modifie; ce qui jette du vague dans la version où l'on ne sait souvent s'il s'agit des événemens qui menacent le héros ou des dieux auteurs de ces événemens. Dans un poëme où le destin (divinité) joue un si grand rôle, il fallait, autant que possible, le conserver comme *puissance mythologique*, et ne pas employer ce mot indifféremment dans ses acceptions si diverses, ou bien il fallait au moins imiter la clarté de Virgile, si l'on ne pouvait imiter sa réserve ou sa variété. J'en dois dire autant de quelques autres termes, tels que *airain*, *essaim*, etc., reproduits comme au hasard, et presque toujours sans épithètes qui en déterminent le sens; autant d'une foule de désignations oiseuses, fausses même, comme *fils des dieux* en parlant *d'Enée*, qui est seulement fils d'une *déesse* et d'un *mortel*; comme *oiseaux nourrissons des rivages* pour spécifier les *cygnes* qui habitent les bords des étangs et des marais. (*Littoreas agitabat aves.*) *Littoreas* équivaut ici à *palustres*.

C'est cet e maniere vague, et quelquefois énigmatique, qui a répandu sur toute cette version un voile trop souvent impénétrable. Pour mon propre compte, dans la lecture très-sérieuse et très-réfléchie que j'en ai faite, je me suis surpris plus d'une fois à revenir sur le latin pour comprendre le français, et à chercher, dans Virgile même, un interprète à son traducteur.

Je rentre dans mes remarques.

Les vers qu'on va lire, sont-ils bien des fruits de la veine de M. Delille?

> Que de grâces
> *Ne vous devons-nous pas*, ô vous que nos *disgrâces*
> *Ont seule intéressée* ! etc.
> .....
> Courons, délivrons-nous *de ces monstres gloutons*.
> .....
> Contre *elle quels* secours *n'implôreras-tu pas* ?
> .....
> Va, pars, cours l'attaquer, arme-toi, hâte-toi.
> .....
> Rendez-*leur les* combats, rendez-*leur les* assauts.
> .....
> Adieu, mon cher Pallas, adieu donc pour toujours.
> .....
> Douze hommes *tels que ceux que notre siecle enfante*.
> .....
> Cependant des hauteurs *d'un mont alors sans nom*, etc. etc.

Voici d'autres négligences : pour les faire mieux sentir, je transcris le texte :

> *Tum pater omnipotens*, *rerum cui summâ potestas*,
> *Infit* : *eo dicente*, *deûm domus alta silescit*,
> *Et tremefacta solo tellus*; *silet arduus æther*;
> *Tum zephiri posuere*; *premit placida æquora pontus*, etc.
> *Alors leur* souverain, d'un ton *majestueux*,
> *Se prépare à parler*. Du ciel *respectueux*,
> A sa puissante voix, les *bruits confus* s'appaisent;
> Dans les plaines de l'air les tempêtes se taisent,
> Les bois *sont sans zéphirs*, les vagues sans fureur,
> Et la terre en silence attend dans la terreur, etc.....
>
> « Dans les plaines de l'air les tempêtes se taisent....
> » Et la terre en silence attend dans la terreur. »

Ces deux vers sont bien, quoique le premier ne personifie pas l'air, ainsi qu'il l'est dans le latin (*silet arduus æther*), et qu'on n'y retrouve pas cette belle épithète *arduus*, qui semble contraster ici avec l'humilité de son silence. Le dernier est fort beau, et offre une intention de plus que le texte : mais pourquoi transformer en quelque sorte Jupiter en orateur qui prend ses mesures, et dispose les divisions du discours qu'il va prononcer, par ces mots : *se prépare à parler*; eh! non, il ne se prépare point; il parle (*infit*); et vous le dites vous-même :

> .... Du ciel respectueux,
> *A sa puissante voix*, les *bruits confus* s'appaisent.

Pourquoi encore cette vague périphrase *des bruits confus*, quand il faut nous représenter tout l'Olympe dans le silence, *Deum domus alta silescit*?

Il est très faux de dire que *les bois sont sans zéphyrs*; car les zéphyrs ne sont point *absens*; le poëte a voulu au contraire qu'ils fussent présens; mais qu'ils cessassent de murmurer, ce qui est une image d'abord, et ensuite un hommage que rendent les zéphyrs eux-mêmes au souverain des dieux et des hommes, au maître de la nature.

A propos des deux premiers vers, j'observerai, une fois pour toutes, que toutes ces rimes formées d'épithètes, comme *terrible, horrible ; impitoyable, effroyable ; respectueux, majestueux ; ténébreux, affreux ; valeureux, malheureux ; plaintive, craintive*, etc. etc. rimes, qui viennent comme s'offrir d'elles-mêmes aux muses novices et peu exercées, ne devraient pas se rencontrer si souvent sous la plume d'un versificateur habile, rompu aux difficultés, sous lesquelles il ne succombe, que parce qu'il ne veut pas vaincre. Je ne prétends pas inférer de-là, qu'il faille proscrire ces rimes. Dans notre style poétique, naturellement un peu tendu, elles établissent en quelque sorte des points de repos où il reprend sa souplesse ; mais, trop multipliées, elles l'énervent, et sont, on peut l'assurer, un témoignage du peu de soin et de travail de l'écrivain. Je ne terminerai pas cette digression sur la rime, sans remarquer que le traducteur s'en permet quelquefois de hasardées, sur-tout dans un poëme, telles que *lui* et *tapi*, *Junon* et *Ilion*, *s'avancent* et *devancent*, composés qui ne peuvent rimer ensemble. Je reviens.

On connaît ces vers ingénieux, tant de fois imités, dans lesquels Virgile compare à la fleur fraîchement cueillie le jeune fils d'Evandre que la guerre vient de moissonner. Voici le texte ;

Qualem virgineo demessum pollice florem,
Seu mollis violæ, seu languentis hyacinthi,
Cui neque fulgor adhuc, nec dum sua forma recessit ;
Non jam mater alit tellus, vires que ministrat.

et voici la traduction :

Ainsi de nos bosquets *la rose matinale*,
Que cueille *avant l'aurore* une *main* virginale,
Pour en parer son sein ou *l'or de ses cheveux*,
D'un reste de beauté brille encore à nos yeux ;
Mais du sol maternel une fois séparée,
Sa feuille se flétrit et meurt décolorée.

Ces vers même éloignés de l'original, offrent des taches. Leur plus grand défaut ici, c'est qu'on ne puisse les en rapprocher. Voilà ce qu'on éprouve en traduisant : si le texte ne se réfléchit pas fidelement dans la version, la version vient se réfléchir dans le texte ; et voilà souvent le malheur ! qu'est devenu le charme mélancolique de toute cette image ? celui de ce vers :

Seu *mollis violæ*, seu *languentis hyacinthi*,

fleurs que le poëte a semblé choisir comme l'emblême des vertus simples et modestes du jeune héros, et qu'il fallait donc se garder de remplacer par *la rose matinale de nos bosquets* ; mais cette version est gâtée de plus par une faute grave. La circonstance *avant l'aurore* est de toute inutilité ; ainsi que ce vers :

Pour en parer son sein ou l'or de ses cheveux,

lequel donne à une image qui doit être naturelle et touchante, je ne sais quoi de brillanté, d'apprêté, en nous ramenant à des idées de coqueterie ; qu'est-ce qu'une *main* qui *pare son sein* ou qui *pare ses cheveux* ? Qu'est-ce que les *cheveux*, *le sein d'une main* ? Poursuivons.

C'est avec étonnement qu'on rencontre des expressions impropres et même incorrectes, comme dans ce qui suit :

Le pontife suivi *du choix* de la jeunesse,
Sert le festin sacré.....

Du choix de la jeunesse ne veut pas dire de *l'élite* de la jeunesse qui est le mot propre.

Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,
Ont *défriché la vie* et cultivé les mœurs.
.....
Au milieu des palais, de ces rameaux touffus,
Un laurier étendait l'ombrage *pacifique*.

Cet attribut convient moins au laurier qu'à l'olivier ou au myrthe.

Enée alors *prélude à ses remparts* nouveaux,

pour exprimer qu'Enée re forme un plan de construction pour ses remparts. Voilà une de ces hardiesses qu'il faut deviner. Le traducteur tient beaucoup sans doute à cette expression ; car il a dit ailleurs :

Et *prélude* par eux au bonheur des humains.
Quand Mars *prélude* encore à l'horreur des combats.

Du moins le sens de ces deux vers ne se fait-il pas chercher.

C'est avec plus d'étonnement qu'on découvre dans l'ouvrage de M. Delille des inconvenances pareilles à celles-ci.

Je transcris les premiers mots de Didon à Enée que la tempête a jetté dans les Etats de cette reine : il vient de lui demander un asyle.

O noble sang des Dieux, que je plains vos revers,
Dit-elle ! quel destin vous jette *en ces déserts* ?
Brave Enée, êtes-vous, *pardonnez ma franchise*,
Êtes-vous re héros que du beau sang d'Anchise
Cythérée a fait naître au bord du Simoïs ? etc.....

Il est impossible d'imaginer que la reine de Carthage ait comparé son Empire à des *déserts* ; elle a pu dire au prince troyen : « Quel puissance vous a jetté sur ces bords *sauvages* ? » (*Qua vis immanibus applicat oris*), ou, comme quelques interprètes expliquent *immanibus*, ces côtes *d'un abord difficile*, environnés de syrtes et de rochers ; mais elle n'a pensé ni dit qu'elle régnait sur des *déserts* : premiere inconvenance ; l'autre est plus forte.

Brave Enée, êtes-vous, *pardonnez ma franchise*.
Etes-vous ce héros que du beau sang d'Anchise, etc....

C'est-à-dire, pardonnez si je vous rappelle votre naissance illégitime ; je ne sais en effet quel autre sens donner à ce mot, *pardonnez ma franchise*. Eh ! pourquoi cette excuse inconcevable, pire que l'insulte même : dans Virgile, Didon nomme Anchise, comme elle nommerait tout autre, qui serait, ainsi que l'est Anchise, le pere d'Enée ; elle le nomme avec simplicité, sans arriere-intention, et sans aucunes de ces petites précautions oratoires, très-captieuses, et, par cela même très-étrangeres au goût des anciens.

Le roi Latinus, au 7me livre, reçoit à son audience les ambassadeurs d'Enée, et voici comme il s'exprime :

Enfans de Dardanus (car je n'ignore pas
Votre nom, votre ville, et *vos trop longs* combats)
L'éclat de votre gloire, *à qui tout éclat cede*,
Dans mes vastes Etats dès long-tems vous précede, etc.

Cette *gloire* des Troyens : *à qui tout éclat cede*, n'est-ce pas encore ici un étrange compliment que fait le bon roi Latinus aux guerriers et aux grands de sa cour dont il est environné ? ce sont de ces choses qu'on peut penser quelquefois, mais qu'on ne dit point, et sur-tout qu'on ne dit point en face des gens : aussi Virgile s'est-il bien gardé de le dire, et par plus d'une raison ; la premiere, parce que rien n'était plus faux, puisque ces Troyens, chassés de leur patrie embrâsée, avaient bien incontestablement cédé aux Grecs ; la seconde, parce qu'il y eût eu une grande inconséquence au roi de Laurente à venir les combattre aussi légérement qu'il le fait, après les avoir si hautement proclamés invincibles.

Il échappe quelquefois au traducteur des distractions qu'il serait facile d'indiquer. Mais ici les citations pourraient conduire trop loin : en voici une cependrnt qu'il n'est pas possible de passer sous silence, elle rend en cet endroit la version inintelligible. Le lecteur se trouve tout-à-fait dépaysé, et ne peut concevoir la cause de la construction qui l'étonne.

Au commencement du premier, Eole devenu le ministre des vengeances de Junon, vient de soulever les vents et d'exciter une horrible tempête contre les Troyens. Enée, en ce même moment, est sur son vaisseau : entouré de ses compagnons, il fait, ainsi qu'eux, tête à l'orage ; et il n'a l'occasion, le loisir, ni le desir de faire des récits : c'est le poëte qui s'en charge, et qui nous décrit en effet en vers admirables cette lameuse tempête qui jette le fils d'Anchise sur les côtes de Carthage ; mais le traducteur, oubliant tout-à-coup le lieu de la scene et la situation d'Enée, semble faire raconter par ce prince (et à qui ? on l'ignore), ce qui ne peut être raconté que par le poëte. Voici la preuve :

Le pilote tremblant, et la tête baissée,
Suit le flot qui retombe ; et l'onde courroucée
Trois fois sur le vaisseau s'élance à gros bouillons,
L'enveloppe trois fois de ses noirs tourbillons ;
Et cédant sous leur poids à la vague qui gronde,
La nef tourne, s'abime et disparaît sous l'onde.

Jusqu'ici c'est Virgile qui raconte ; tout-à-coup la naration est interrompue. Ce n'est plus le poëte qui parle. On lit les vers suivans :

Alors s'offrent au loin confusément épars,
Nos armes, *nos* débris, *notre* antique opulence, etc. etc.

Qui donc a pris ainsi la parole à la place du poëte ? rien ne l'indique ; cette inadvertance est incompréhensible.

L'obscurité qui regne dans la version de M. Delille a plusieurs causes. Ici, elle naît du vice radical des constructions, ou de l'impropriété des termes ; là, de ce que le traducteur perd de vue le nominatif de la phrase ; ce qui oblige souvent à deviner qui est-ce qui parle, de qui, et à qui l'on parle ; là encore, de ce qu'il néglige de spécifier les objets, ce à quoi ne manque jamais Virgile, ou même de ce qu'il passe sous silence ce qu'il importerait de faire connaître. Il néglige aussi de rendre certains traits et certaines circonstances qui pourtant sont de rigueur ; de-là résultent de nouvelles difficultés qu'on n'éclaircit qu'à l'aide du texte. De plus, il passe sous silence des expressions, des images qui rappellent des localités, des coutumes, des cérémonies, cette foule de particularités qui séparent l'âge ancien du moyen âge et du nôtre, et lui donnent son caractere. Aucun de ces détails n'est à négliger pourtant lorsqu'on traduit ces anciens : car c'est autant de linéamens de leur physionomie qu'on leur laisse, ou qu'on leur enleve, selon qu'on les rend ou qu'on néglige de les rendre ; et c'est leur réunion qui seule peut former l'ensemble et la ressemblance.

En voici un exemple ? Enée promet et distribue des prix aux vainqueurs : ces prix sont des *trépieds sacrés*, des *couronnes*, des *palmes*, des *armes*, des *vêtemens teints de pourpre*, des TALENTS D'ARGENT ET D'OR, *trois jeunes taureaux*, des *vins*, UN GRAND TALENT D'ARGENT, etc. En lisant ses vers, l'imagination du lecteur franchit les distances qui le séparent des siècles d'Homere et de Virgile ; et, s'y transportant, il soit pour ainsi dire du sien ; mais bientôt le traducteur l'y ramene par l'espece d'éloignement qu'il manifeste pour tous ces traits si nombreux qu'il dédaigne de faire connaître ; et pourtant ces traits, que notre Racine ne manqua jamais de s'approprier, sont les seules nuances qui puissent former ce que nous appelons *la couleur antique*. Au lieu donc de *argenti auri que talenta*, M. Delille promet aux vainqueurs *l'argent et l'or* ;

D'abord, des prix divers, *l'airain, l'argent et l'or*, etc.
Ensuite il fait *conduire à chacun* des vaisseaux,
De *l'argent et du vin*, ect.

De l'argent et du vin ! ce qui passerait tout au plus dans un programme où il s'agirait de distribution à faire au peuple, est, non-seulement indigne de l'épopée latine, mais le serait même dans notre prose, du style soutenu.

Voici à présent quelques exemples de cette passion pour l'antithese, dont j'ai parlé dans l'apperçu général ; passion dont il faut sur-tout se guérir, quand on fait parler Virgile.

Au 6e livre, la prêtresse fraie à Enée le chemin des enfers. Ils sont près tous deux de toucher les rives de l'Achéron, quand s'offre sur leur passage la foule des monstres de toutes formes et de toutes couleurs, qui sont l'effroi de ces lieux ; les centaures (*centauri*), que le traducteur désigne, sans les nommer, par cette périphrase, *le quadrupede humain fier de sa double forme* ; les gorgones, les harpies, Briarée, l'hydre de Lerne, etc. Enée, à leur vue, tire son épée, et si la sage conductrice, dit le poëte, ne l'eût averti que ces monstres n'avaient qu'une existence imaginaire, il allait fondre sur eux et frapper, de coups perdus dans l'air, ces vaines ombres ; *et frustra ferro diverberat umbras*. Cette simplicité n'existe plus dans la version.

Marchons, dit la prêtresse, et quittons ces lieux sombres ;
Ce n'est pas aux héros à combattre des ombres.

Cela est d'une grande vérité ; mais c'est précisément parce que c'est encore la une de ces vérités incontestables que Virgile ne l'a point dite.

La page suivante offre quelque chose de plus surprenant. Enée arrive au bord du Cocyte, où il apperçoit des manes qui implorent Caron et appellent l'autre rive : le farouche nautonnier admet tantôt les uns, tantôt les autres, *nunc hos, nunc accipit illos* ; et, dans le nombre, il en est qu'il repousse loin du rivage, *alios longè summotos arcet arena*. Ceux qu'il repousse sont, comme on sait, ceux qui n'ont point reçu les honneurs funebres, *inhumati*, ceux qui ne peuvent payer le passage, qui n'ont point été enterres enfin *avec le nocher*. Virgile ne prête aucune intention à l'avare Caron : c'est ce que ne fait pas son traducteur. Lui (Caron) dit-il :

..... Lui, dans ses fiers dédains,
Les admet à son gré dans la fatale barque,
Reçoit le pâtre obscur, REPOUSSE LE MONARQUE.

Eh ! pourquoi donc ? si le monarque paye *le denier*, il sera reçu, comme il est vrai que le pâtre ne le sera pas, s'il ne peut payer. J'ignore ce qu'il peut y avoir de philosophique dans cette intention ; mais j'avoue que je trouve plus de justesse et de conformité avec les idées mythologiques, dans ces deux vers de Boileau qui ont fourni les précédens....

D'empêcher que Caron, *dans la fatale barque*,
Ainsi que *le berger ne passe le monarque*.

Ce qui est le contraire de ce qu'a dit le traducteur ; et à ces réflexions j'ajouterai celle-ci : c'est que cette fantaisie toute nouvelle qu'on suppose à Caron, contre l'intention de Virgile et de la vérité, doit paraître pour le moins extraordinaire, à l'instant où ce même Caron va *passer* Enée qui est prince, et qui dans peu sera monarque.

Autres traits :

.....
Le second des Césars, *le premier* des humains,

En parlant d'Auguste. Quel rapprochement y a-t-il

entre *le second* par l'ordre d'hérédité, et *le premier* par le mérite ?

Armes, je les vainquis, *immolés*, je les pleure, etc.

Dit Enée en remettant aux députés latins qui les redemandent, les corps de leurs concitoyens morts dans le combat. Il n'y a non plus ici qu'une opposition forcée entre *armes* et *immolés*. On dira de son ennemi :

Arme, je l'ai terrassé; *désarmé*, je lui pardonne.

Et quoiqu'il y ait encore en cette phrase un peu de choc antithétique, on l'excusera, parce que le sentiment est juste et rendu avec précision; mais toute antithèse qui n'existe que pour produire un rapprochement symmétrique de mots qui s'entre-regardent pour ainsi dire, dans deux membres de phrase opposés, qui s'y correspondent, et y forment comme un tintement à l'oreille, voilà celle qu'il faut éviter, dont il faut du moins craindre l'abus, puisqu'il est vrai qu'il ne faut abuser de rien, et même des meilleures choses.

Enée, dans Virgile, est bien plus touchant : il se borne à rendre les corps de ses ennemis, sans ajouter aucune réflexion sententieuse. *Allez* (dit-il aux députés latins) *et recueillez les cendres de vos malheureux compagnons.*

Nunc ite et miseris supponite civibus ignem.

Tout cela est antique et conforme aux idées du tems. Le vers français est tout moderne.

Ceux-ci en parlant de Camille qui contemple avec trop de complaisance une brillante armure :

Pour cet ort, ces habits, l'amazone s'enflamme,
Les dispute en héros et les admire en femme.

Ceux-ci, en parlant d'Aruns qui a percé Camille :

De ce qu'*osa sa main*, *son cœur se sent* troubler,
Et Camille en mourant le fait encore trembler.

Et ceux-ci à propos d'Enée revêtu de sa nouvelle armure, ouvrage de Vulcain :

..... A l'éclat de ses armes,
On reconnaît Vulcain, ET VÉNUS A SES CHARMES.

sont entièrement dans le goût d'Ovide; Virgile les renie. Je ne m'arrête pas sur l'amphibologie qu'offre le dernier hémistiche, etc. etc.

LAYA.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MÉTÉOROLOGIE.

Annuaire météorologique pour l'an 13, de l'ère de la République française (1); par M. de Lamarck.

Quoique cet ouvrage soit depuis quelques années connu du public, peut-être ne l'est-il pas encore assez sous les véritables rapports qui caractérisent les services qu'il peut rendre à la météorologie.

Ceux qui n'y cherchent d'autre mérite que l'accomplissement des *probabilités* que l'auteur y insère, connaissent mal l'intérêt de cet ouvrage; car M. de Lamarck lui-même ne donne ces probabilités que comme un accessoire à l'objet de l'ouvrage, en avertissant que leur valeur est subordonnée à l'état actuel de nos connaissances dans cette partie. Mais retirant à mesure des contrariétés qu'il rencontre à cet égard, de grands moyens pour les améliorer et avancer vers son but, ce qu'il expose dans le numéro qui paraît actuellement, il tient par des motifs très-puissans à continuer de s'en occuper.

On doit sûrement savoir beaucoup de gré à M. de Lamarck d'avoir formé l'entreprise de rappeler l'attention de ses contemporains vers l'étude de la météorologie, d'engager les savans et les amis de la nature à diriger au moins une partie de leurs recherches vers les variations singulières que l'atmosphère présente dans les latitudes que nous habitons; enfin de tâcher de les persuader, comme il l'est lui-même, que dans l'étude suivie de ces objets, on trouve un champ fertile en découvertes dont on pourrait retirer les plus grands avantages.

Ainsi, l'idée de présenter dans un ouvrage périodique, tel que l'*Annuaire météorologique*, tout ce qu'il observe dans le cours de l'année, relativement aux variations de l'*état du ciel* comparées avec celles des vents et avec les circonstances qui les ont accompagnés, lui a paru le meilleur des moyens à employer pour faire cesser cet oubli dans lequel on ensevelit toutes les observations météorologiques à mesure qu'elles sont faites, et pour attirer sans cesse l'attention des observateurs sur des considérations qu'il croit assez importantes pour ne pas devoir être négligées.

Les amateurs de météorologie qui suivent les recherches et les observations de M. de Lamarck, et qui les comparent aux faits qui s'y rapportent, trouveront dans l'annuaire de cette année :

1°. Des tableaux d'étude des principales sortes d'*état du ciel* qui paraissent déterminées avec précision;

2°. Les caractères distinctifs de diverses sortes de nuages qu'il importe de considérer dans les observations;

3°. Un essai sur la détermination des différens dégrés appréciables dans les divers états de choses qu'on nomme en général *beau tems*, *tems passable* ou *mitoyen*, et *mauvais tems*;

4°. Des recherches et leurs résultats, sur la cause des *pluies de regroupement*, c'est-à-dire de ces pluies abondantes et presque momentanées, qu'on nomme *averses*.

5°. Un premier apperçu sur quelques-unes des causes qui paraissent produire des saisons extraordinaires dans nos climats.

6°. Des observations sur la *couche humide* qui occupe la base de l'atmosphère, et sur l'état dans lequel se trouve l'eau suspendue dans cette couche où elle constitue ce qu'il nomme l'*humidité atmosphérique*.

7°. L'indication des circonstances qui font baisser ou élever le *point de saturation de l'air*, conséquemment qui donnent lieu à la formation des nuages ou qui les font se dissoudre et disparaître, et la citation des faits relatifs à ces phénomènes, etc. etc.

Ce sont des sujets de cette sorte qui, par leur énoncé, leur définition, l'exposé des faits qui s'y rapportent, et la discussion théorique qui les concerne, concourent à remplir l'objet essentiel que M. de Lamarck s'est proposé dans cet *Annuaire météorologique*.

(1) A Paris, chez l'auteur, au Muséum d'histoire naturelle, et chez Maillard, libraire, rue du Pont-de-Lodi, n° 1. Prix, broché, 2 fr. 40 c., et 3 fr. franc de port dans les départemens.

LIBRAIRIE.

L'on vient de mettre en vente la première livraison du *Dictionnaire des sciences naturelles*, composée de 2 volumes in-8°, et d'un volume d'atlas in-4°.

Les auteurs de ce Dictionnaire sont : MM. Al. Brongniart, pour la minéralogie; G. Cuvier et G. F. Cuvier, pour les articles généraux de l'histoire naturelle, et pour ceux de la zoologie, pour l'anatomie, la physiologie, l'histoire des reptiles et des vers; C. Duméril, pour celle des insectes; Ch. Dumont, pour celle des oiseaux; A. Fourcroy, pour la chimie; et Geoffroy, pour l'histoire des mammifères; A. L. de Jussieu, avec ses coopérateurs MM. Beauvois, Desportes, Duchesne, Jaumes, Petit-Radel, Aubert du Petit-Thouars, Poiret, pour la botanique; B. G. E. L. Lacépède, pour l'histoire des poissons; S. F. Lacroix, l'astronomie et la physique; J. B. Lamarck et G. Duvernoy, l'histoire des mollusques, des radiaires et des polypes; C. F. B. Mirbel, la physique végétale; H. A. Tessier, pour l'agriculture; Coquebert-Mombret, pour quelques articles généraux d'économie.

Les figures, au simple trait, sont gravées d'après des dessins exécutés par MM. Cuvier, Duméril, Jaumes et Brongniart, ou dirigés par eux.

Le prix de la première livraison de ce dictionnaire est; pour les souscripteurs, de 5 fr. par volume, soit de texte, soit d'atlas, ou du double pour les exemplaires sur papier vélin. La première livraison coûte par conséquent :

Pour le dictionnaire, sans atlas, sur papier ordinaire, 10 fr.; et franc de port dans les départemens, 13 fr. 70 cent.

Pour le dictionnaire et atlas sur papier ordinaire, 15 fr.; et franc de port dans les départemens, 19 fr.

Pour le dictionnaire sur papier ordinaire, et l'atlas sur papier vélin, 20 fr.; et franc de port dans les départemens, 24 fr.

Pour le dictionnaire et l'atlas sur papier-vélin, 30 fr.; et franc de port dans les départemens, 34 fr.

La souscription sera terminée au 30 fructidor; ce terme est de rigueur. Après cette époque, les prix seront augmentés.

On souscrit à Paris, chez MM. Levrault, Schoëll et compagnie, rue de Seine, hôtel de Larochefoucault.

Cours d'Anatomie médicale, ou *Elémens de l'anatomie de l'homme*, avec des remarques physiologiques et pathologiques, et les résultats de l'observation sur le siége et la nature des maladies, d'après l'ouverture des corps; par Antoine Portal, professeur de médecine au collége de France, d'anatomie au Muséum d'histoire naturelle; membre de la Légion d'honneur, de l'Institut national de France et de celui de Bologne; de l'Académie des sciences de Turin; de la Société des sciences de Harlem, et de celles de médecine d'Edimbourg, de Padoue, de Paris, de Montpellier, etc.

Avec cette épigraphe :

> Quisquis enim artificiosè corpora humana secare novit, eorumque singulas particulas diligenter inquirit, ex his latentium morborum causas et sedes facile intelliget, necnon accommodata remedia prescribet.
>
> J. RIOLAN, *Antroph.* lib. I, p. 15.

Cet ouvrage, dont nous donnerons un extrait détaillé, forme cinq gros volumes in-8°, dont le prix est de 30 fr. pris à Paris,

Et cinq volumes in-4°, 48 francs aussi pris à Paris.

Ce dernier format, dont il y a peu d'exemplaires, semble avoir sa destination pour les bibliothèques publiques, ou pour les personnes qui trouveront utile de faire des notes sur ces grandes marges.

A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut, rue Grenelle-Saint-Germain, n° 1131; Laporte, libraire, rue de Savoie; Arthur Bertrand, quai des Augustins.

MUSIQUE.

Chant guerrier pour la descente en Angleterre, dédié à M. Gossec, membre de l'Institut national, et inspecteur du Conservatoire de musique; paroles de M. Crouzet, membre associé de l'Institut, et proviseur du Prytanée-Français; musique de B. Wilhem, arrangé avec accompagnement de piano, ou harpe et violon, par l'auteur.

Prix, 2 fr. 50 cent.

A Paris, chez Bonjour, marchand de musique rue Saint-Honoré, près celle du Roule, n° 273.

Airs, romance et duo d'Aline, reine de Golconde, opéra en trois actes de M. Boyeldini, maître de chapelle de l'empereur de Russie, représenté à Pétersbourg.

Ces morceaux sont arrangés pour le piano par l'auteur, avec paroles françaises et italiennes.

A Paris, au magasin de musique de MM. Cherubini, Méhul et compagnie, rue de la loi, n° 268.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
—— Courant...	57	57 ½
Londres.....	24 f. 58 c.	24 f. 40 c.
Hambourg.....	185 ¼	184 ¼
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 70 c.	14 f. 48 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 52 c.	14 f. 37 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	81 p. 6f.	8 1 s. 6 d.
Bâle.....	½	1½ p.
Francfort.....		
Augusta.....	2 f. 54 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	56 fr. 60 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	54 fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. cs
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui la 11me représentation d'Ossian, ou les Bardes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, les deux Figaro, et le Florentin.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Moment de Conclure, ou l'Epée et le Billet, com. en un acte; l'Heureuse Erreur, et les Voyageurs.

Théâtre du Vaudeville. Cassandre aveugle, Théophile, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Claudine de Florian, et Guerre ouverte.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). La 6me représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle, avec costumes et décors nouveaux, précédé du Quart-d'Heure d'un Sage, op. vaud.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 344. *Samedi*, 14 *fructidor*, *an* 12 *de la République* (1er *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Boston, *le* 15 *juillet* (26 *messidor.*)

Les Etats méridionaux de la confédération américaine manquaient jusqu'à présent d'universités. La législature de la Caroline méridionale vota, l'année dernière, des sommes considérables pour la fondation d'un pareil établissement dans la ville de Columbia, capitale actuelle de cet Etat. Les bâtimens nécessaires ont été construits l'hiver dernier, et l'inauguration en a été faite à la fin d'avril de cette année. Cette université est richement dotée; et, lors de son ouverture, la bibliothèque contenait déjà cinq mille volumes, et la collection d'instrumens de physique et d'objets d'histoire naturelle était supérieure à ce que l'on pouvait se flatter de trouver dans un établissement absolument nouveau.

La même législature a voté une bibliothèque pour l'usage du corps-législatif, et a destiné une somme de mille piastres (5250 fr.) à son accroissement annuel.

La Société d'agriculture de ce même Etat vient d'acheter la belle pépinière et ferme expérimentale que feu M. Michaux, célèbre botaniste, avait établie à dix milles de Charlestown. Elle contient cent dix acres de terrein et des plantations d'arbres et arbrisseaux utiles des autres parties du Monde, que son ancien propriétaire avait cherché à naturaliser dans la Caroline.

Tandis que la Caroline méridionale travaille ainsi avec succès au progrès des lumières, l'Etat de New-Yorck, qui déjà possédait une université et une Société des sciences, vient de donner aux autres Etats de la confédération le premier exemple d'une académie des beaux-arts. Une souscription a été ouverte et bientôt remplie pour se procurer des plâtres des meilleures statues et bas-reliefs antiques, et une collection d'estampes et de dessins. On a désigné pour la nouvelle fondation, le bâtiment appelé *la Rotonde*, qui avait été jadis construit pour donner des fêtes. Quelques-uns des objets demandés y sont déjà arrivés d'Europe. Le printems dernier on a ouvert cette école, dont la nouveauté a fait une grande sensation, et excité l'enthousiasme des habitans de New-Yorck. On doit s'attendre que sous peu de tems, cet exemple sera suivi par tous les autres Etats.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 18 *août* (30 *thermidor.*)

La chancellerie danoise a adressé, le 11 de ce mois, une circulaire à toutes les autorités des deux royaumes, dans laquelle il est prescrit que tous les vaisseaux venant de Malaga, qui ont pris leur chargement après le 21 décembre de l'année dernière, seront dispensés de faire quarantaine; on visitera simplement leurs papiers, et on s'assurera de la santé de l'équipage. Mais les vaisseaux qui ont quitté Malaga avant le 21 décembre, tiendront quarantaine à Christiansand.

Des six vaisseaux qui, dans le cours du mois dernier, ont eu des passeports pour se rendre aux Indes-Occidentales, trois ont été expédiés de Tonningen. Il est encore arrivé ici, ces jours derniers, plusieurs vaisseaux des deux Indes.

— Le brick suédois *Delphin*, qui porte les restes mortels du duc d'Ostrogothie, est arrivé, le 13, de Bordeaux à Elseneur.

ALLEMAGNE.

Venise, *le* 18 *août* (30 *thermidor.*)

Le port de Venise est déclaré port franc. Cette nouvelle, ainsi que l'établissement d'une banque de revirement dans la même ville, sont confirmés aujourd'hui officiellement par la *Gazette de la cour*. Voici comment elle s'exprime :

« S. M. l'empereur a déclaré le port de Venise port libre, et lui a accordé tous les priviléges dont jouit le port de Livourne. En conséquence, tous les bâtimens marchands qui entreront dans ce port, ainsi que toutes les marchandises qui y seront achetées ou vendues, y compris les marchandises de transit, seront libres de tout impôt. Quoique cette franchise se borne, ainsi qu'à Livourne, au port seul, puisqu'il y a entre lui et la ville une douane et des barrières, elle est cependant de la plus grande importance pour le commerce de Venise, et la situation de cette ville ne peut que s'améliorer davantage par cette mesure. On travaille aussi avec beaucoup d'activité à Venise à l'établissement d'une banque, qui, dans peu, sera ouverte sous la garantie de S. M. l'empereur. Cent trente maisons de commerce se sont engagées à verser 200 millions, pour servir de fonds à cette banque. »

Hambourg, 20 *août* (2 *fructidor.*)

M. le conseiller Bergstædt, qui a voyagé dans le Levant pendant les années 1794 et 1795, a publié à Stockholm non pas une relation de son propre voyage, mais une traduction de celui de M. le Chevalier, dans la Propontide et la Troade. Le savant suédois a eu assez de modestie pour reconnaître qu'un séjour de 18 mois ne l'autorisait pas à parler d'après sa seule expérience des pays qu'il a visités, et assez de bonne foi pour rendre hommage à chaque auteur des divers emprunts qu'il a faits pour compléter les notions qu'il voulait donner à ses compatriotes, de ces contrées intéressantes. Il s'est donc borné en traduisant l'ouvrage de M. le Chevalier, à l'enrichir de notes, d'observations, et même de morceaux entiers écrits par lui-même, ou traduits d'autres voyageurs. L'anglais Dallaway est celui qui lui en a fourni davantage. On distingue parmi les morceaux originaux, la description que M. Bergstædt nous donne de la ville de Brusa, des isles de Zéa, de Scio et de Rhodes, ses remarques très-judicieuses sur les efforts qu'on a faits inutilement jusqu'ici pour introduire la tactique européanne parmi les troupes turques, un essai sur le commerce de la Mer-Noire et des notes jointes à une traduction du Voyages des Argonautes, sous Orphée. Les morceaux traduits de Dallawey, de Gyllius, de Peyssonel sont aussi fort intéressans. On ne peut que louer M. Bergstædt d'avoir donné à son travail cette forme utile et modeste, mais il en résulte un désavantage pour ceux qui n'entendent pas le suédois. On ne peut guère traduire un livre fait de cette manière, puisqu'il a l'apparence de n'être qu'une traduction, et il est à craindre que les observations de M. Bergstædt ne soient perdues pour la plus grande partie du public européan.

Il vient de paraître à Stockholm une description très-intéressante des cascades et du canal de Trollhætta, par M. Skoldebrand.

— Il s'est formé, auprès de l'université impériale de Moscou, une société pour la recherche et la publication des antiquités et de l'histoire de Russie. M. de Tchebotaref, recteur de l'université, en est président, et M. Sochatzky, secrétaire perpétuel. Les membres ont été pris parmi les professeurs de l'université. M. Schloetzer, de Goettingue, et M. de Karamsin ont reçu le titre de membres honoraires. La société s'occupera de rechercher les anciens manuscrits historiques qui se trouvent dans les bibliothèques, de les faire imprimer, de les enrichir de notes, et elle fera part de ses travaux à M. de Karamsin, historiographe de l'Empire.

— La Société royale de Gœttingue avait proposé pour le concours d'économie politique du mois de juillet dernier, la question suivante :

« Quels sont les motifs qui peuvent autoriser ou proscrire l'exportation du numéraire dans un Etat; et dans quelles circonstances cette mesure peut-elle être utile? »

Trois mémoires ont été envoyés à la Société; tous trois condamnent la prohibition de l'exportation; mais par les motifs déjà connus, aucun n'a résolu le problème d'une manière satisfaisante.

La Société propose les sujets suivans, pour cette année et l'année prochaine :

« 1°. La meilleure description des espèces et variétés de choux (*Brassicæ* de Linné), cultivés en Europe, et les noms qui leur ont été donnés dans les divers Etats européans. » — Pour novembre 1804.

« 2°. La meilleure histoire de l'emploi des biens domaniaux en Allemagne, depuis les tems anciens jusqu'à nos jours. » — Pour juillet 1805.

« 3°. Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie du peuple? » — Pour novembre 1805.

Chaque prix est de 12 ducats. Les mémoires doivent être envoyés deux mois avant le terme.

Du 22 *août.*

On a frappé à Hanovre, en l'honneur de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, des médailles pour lesquelles on n'a employé que l'argent des mines du Harz. On lit d'un côté : *A NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS*, 1804 : *armée d'Hanovre.* On voit au revers, comme attributs des mines, une houe et un marteau en sautoir, et au-dessous sont ces mots : *Des mines et usines du Harz, protégées pendant la guerre.*

— On a fait à Berlin, le 14 de ce mois, l'épreuve de nouvelles voitures inventées par un officier prussien. Elles sont sans essieu, et tellement légères, que deux hommes ont traîné sans effort une de ses voitures, chargée de plus de vingt-sept quintaux, l'espace de huit cents pas.

PRUSSE.

Berlin, *le* 18 *août* (30 *thermidor.*)

S. M. la reine se mettra en route le 20, pour suivre le roi qui est déjà parti pour la Silésie; elle se rendra directement à Breslaw, où elle attendra son auguste époux. LL. MM. seront de retour ici le 31 de ce mois.

— S. Ex. le ministre d'état, baron de Hardhenberg, a annoncé au corps diplomatique le changement survenu dans le département des affaires étrangeres.

— Le comte de Haugwitz doit quitter Berlin cet après-midi.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 25 *août* (7 *fructidor.*)

Le conseil de la marine a envoyé ordre à Flessingue de mettre sur le chantier de Middelbourg une frégate de 32 pieces de canon; elle portera le nom de *la Minerve.*

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Lausanne, *le* 21 *août* (3 *fructidor.*)

Depuis quatre mois on n'entend parler que des ouvrages que le Gouvernement français fait exécuter pour la construction de la route de communication entre l'Italie et Genève par le Simplon. Tous les jours une multitude de curieux partent de tous les points de nos rivages, pour aller sur les bords opposés voir les travaux de Mellerie. Un de ces curieux vient de publier sur ces travaux importans la notice suivante :

« Je ne vous dirai rien des avantages précieux de cette nouvelle route qui sera digne en tout point des plus superbes monumens en ce genre de la grandeur romaine. Le village de Mellerie, où l'on débarque et autour duquel sont les plus grands travaux, est composé de 50 à 60 feux. Situé au pié d'une montagne fort escarpée entre des rochers; et sur le bord même du lac dont les eaux baignent ses murs, il n'avait jusqu'à présent été accessible que par des sentiers fort âpres, difficiles et tortueux.

» Dans la partie déjà ouverte, on voit avec admiration une chaussée en ligne droite et très-bien nivelée, de 25 à 30 pieds de largeur, qui, dans un intervalle de 65 toises (neuf pieds de roi) est percée dans des rochers fort durs tombant à pié dans les abîmes du lac. C'est-là qu'on a fait sauter avec de la poudre une masse énorme de roc de 25 à 28 piés d'épaisseur, sur une hauteur inégale depuis une jusqu'à huit toises, pour former ce magnifique chemin qui sera bordé par un mur très-solide du côté du lac, au-dessus duquel il est élevé perpendiculairement de cent pieds plus ou moins. Le reste du chemin est ouvert dans les terres parsemées d'énormes cailloux et de quartiers que le tems paraît avoir détachés des rochers voisins, et que le siecles ont insensiblement recouverts, ici de terre végétale, là de gravier, etc.

» Cette route passant dans la côte, à 50 pas au-dessus du village de Mellerie, se prolonge l'espace d'une bonne lieue jusqu'au village de la Tour ronde où elle finit, pour être continuée la campagne prochaine encore une lieue jusqu'à Evian, d'où elle était déjà faite jusqu'à Genève.

» En sortant de la Mellerie, elle est taillée dans le roc vif, sur une longueur d'environ 200 toises, sur 25 à 28 pieds de largeur, et sur une hauteur d'une jusqu'à six toises. Ce qui, avec les 65 toises de l'autre côté, présente un massif de 2300 pieds de roi de long, de 25 au moins de large, et de 36 de hauteur moyenne, c'est-à-dire d'environ 2 millions de pieds cubes d'un roc très-dur qu'il a fallu tailler et faire sauter avec la poudre.

» Ici, où l'on travaille actuellement, le chemin est à 100, 150 et jusqu'à 200 pieds à pic, au-dessus de la surface des belles eaux limpides et verdâtres du lac, du côté duquel elle sera aussi garantie par un mur très solide, que l'on construit avec beaucoup de difficultés, et une hardiesse étonnante, en même tems qu'on achève de faire sauter ce qui reste du roc, et qui aura disparu en moins de quinze jours.

» Les ouvriers attachés et suspendus deux à deux à ces rochers par des cordes, ou placés sur des échafauds plus ou moins élevés et très-légers, y percent des trous qui servent de mines. L'un tient un fort ciseau en forme de gouge, sur lequel l'autre frappe à grands coups de marteau. Ils emploient ordinairement deux à trois heures pour creuser un de ces trous d'un pouce de diamètre sur 18 à 20 pouces de profondeur, plus ou moins. L'imagination s'effraie en pensant aux dangers qu'ils courent. Cependant, malgré toutes les exagérations qu'on en a faites, tant d'accidens prétendus si nombreux se sont réduits à une vingtaine, qui, dès les commencemens, ont coûté la vie à cinq malheureux, et dont treize autres sont estropiés, tant par des chûtes que sur-tout par l'explosion des mines, contre lesquelles ils prenaient trop peu de précautions.

» Le chemin est tout encombré d'éclats de roche qui serviront partie à construire les murs du côté du lac, partie à ferrer la chaussée, le reste sera employé à construire un port à Evian, où l'on en a déjà jeté deux barquées. Depuis ces rochers il est percé à travers un beau bois de châtaigniers jusqu'à la Tour ronde, d'où il sera prolongé jusqu'à Evian, à travers un bois de noyers, ce qui en fera dans la belle saison une promenade délicieuse. »

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 18 août (30 thermidor.)

(*London-Chronicle.*)

Lord Melville est parti pour Ramsgate, « pour conférer avec l'amiral lord Keith, sur des affaires d'une grande importance; » et l'on présume que le voyage de sa seigneurie a un rapport immédiat avec la jonction des deux flottes anglaises et russes. On ajoute que lord Keith aura le commandement des forces navales combinées.

On ajoute à toutes ces circonstances, comme un fait positif, que le chargé d'affaires de Russie a quitté Paris pour retourner à Pétersbourg, et tout tend à prouver que l'empereur Alexandre est enfin convaincu de la nécessité de faire un effort vigoureux pour mettre des bornes à l'ambition de la France. — On dit que l'armée russe se monte à 495,839 hommes, tous bien disciplinés, et prêts pour la plupart à entrer en campagne.

— L'empereur d'Allemagne n'a pas encore reconnu le titre de BONAPARTE, et ni le ministre impérial ni celui de Suède, n'ont fait visite à l'ambassadeur de France à la Haye, depuis qu'il a présenté ses nouvelles lettres de créance au gouvernement batave.

— La nouvelle la plus importante que nous ayons reçue du Continent, a rapport à la formation du camp de Zeyst près d'Utrecht. On y compte déjà aux environs de 50 à 60,000 hommes, dont 6 ou 7000 au plus sont Hollandais. L'opinion générale est que ce camp a pour objet de mettre BONAPARTE en mesure de repousser toute agression de la part de la Russie. — On présume que le roi de Suède est parti de Carlsruhe, en conséquence d'une seconde invitation de la part de la cour de Russie. (1)

— On écrit de Gênes que lord Nelson a pris Porquerolles, la plus grande des îles d'Hières, qui était défendue par 1800 hommes et 81 pièces de canon, et où il a établi un hôpital pour les malades. Cette nouvelle n'est nullement invraisemblable; cependant le gouvernement n'a reçu aucun avis à ce sujet. — Lord Nelson continue à bloquer le port de Toulon avec vingt-sept vaisseaux de diverses grandeurs. (2)

— On assure que le gouvernement a formé le projet d'entreprendre à-la-fois quatre grandes expéditions; savoir, une contre l'Elbe ou le Weser, une contre la Hollande ou la Flandre, et les deux autres contre les côtes de France dans le canal. On a, dit-on, l'intention de brûler les flottilles de Boulogne et du Hâvre, et en cas de succès dans ce dernier port, d'attaquer Cherbourg, et de détruire les travaux si dispendieux que BONAPARTE y a fait ériger dernièrement. On ajoute que pour faire diversion, on dirigera en même tems de fausses attaques contre Belle-Isle et Noirmoutiers. (3)

— Jeudi matin, trois charriots chargés de pieces propres à la construction des vélocifères, nouvellement inventés pour le prompt transport de nos troupes, partirent d'ici pour différentes parties du royaume, où l'on a jugé à propos d'envoyer ces pieces, comme modèles, pour la confection du plus grand nombre possible de voitures du même genre.

— Le retour de la flotte des Indes, va procurer à notre marine militaire, un renfort de 5000 marins, qui ne pouvait arriver plus à propos. Malheureusement cela fait 5000 marins de moins dans les Indes, ce qui donne encore plus beau jeu à l'amiral Linois.

— Chaque jour on reçoit de nouveaux détails sur les dégâts causés dans le royaume, par les pluies abondantes et continuelles qui sont tombées depuis trois semaines. En beaucoup d'endroits, les récoltes sont entièrement endommagées. Le prix du pain et de la farine augmente dans une progression effrayante. Le peuple se livre déjà aux inquiétudes les plus vives, et on craint que les récoltes soient loin de suffire à nos besoins.

— La mesure la plus importante par laquelle le nouveau ministère s'est signalé, est celle qu'il a prise pour le transport de nos troupes, par le moyen des vélocifères. Cependant, M. Pitt vient d'imaginer quelque chose qui approche de cette grande mesure par l'importance. A l'effet de pourvoir d'une manière définitive à la sûreté de la capitale, il a décidé qu'un major-général couchera désormais à Mansion-House.

INTÉRIEUR.

Arras, le 12 fructidor.

S. M. l'EMPEREUR est arrivée ici hier à quatre heures après-midi: il a reçu aussi-tôt les tribunaux, le clergé, le conseil-général du département et les diverses administrations.

Le maire, à la tête du conseil municipal, lui a présenté les vins d'honneur et les produits des fabriques de la ville. Il avait permis d'espérer qu'il assisterait le soir à un bal qui a commencé si tard que nous avons été privés de sa présence. Tous les habitans de la ville ont accueilli S. M. avec les témoignages de la plus vive allégresse.

L'EMPEREUR passe en ce moment la revue des grenadiers de la réserve.

Paris, le 13 fructidor.

Dans le *Moniteur* de mercredi dernier, nº 341, page 1494, article *Paris*, 10 *fructidor*, on a fait une faute d'impression très-grave, qui consiste en ce que l'on a mis *l'an VII* au lieu de *l'an IX*.

Cette faute se trouve dans le 3e paragraphe qu'il faut lire comme il suit:

« Chacune des deux années qui viennent de » s'écouler, a vu notre armée s'augmenter par les » contingens ordinaires de la conscription; elle » se trouve aujourd'hui plus forte qu'elle ne l'était » en NIVOSE AN NEUF, époque où nos armées » inondaient l'Allemagne et l'Italie. »

MINISTERE DE LA MARINE.

Rapport des journées des 8 et 9 fructidor, entre une partie de la flottille stationnée en avant de Boulogne, et l'escadre anglaise. — Paris, le 10 fructidor an 12.

Le 8 fructidor à midi, la ligne d'embossage de la flottille impériale était composée de 62 bateaux de première espece, de 42 de seconde, de 6 bateaux bombardiers et de 36 pénîches.

L'ennemi était mouillé à une lieue et demie de distance, sur une ligne parallèle à la nôtre: sa force se composait de 2 vaisseaux de ligne, de 2 frégates de 44, de 7 corvettes de guerre à trois mâts, de 2 lougres et d'un cutter.

Les vents souffl aient de la partie du N. N. E. petit frais: le tems était fort beau et la mer peu houleuse, lorsqu'à 2 heures après-midi, une des corvettes ennemies à trois mâts manœuvra pour observer la ligne; elle s'en tint à très-grande portée de canon, et néanmoins elle tira plusieurs bordées dirigées sur nos bâtimens.

L'amiral fit signal à la première division de chaloupes canonnières, commandée par le capitaine de vaisseau le Ray, de lever l'ancre et de sortir de la ligne d'embossage, pour aller repousser cette corvette: cet ordre fut exécuté avec célérité, et à peine cette division fut-elle sous voile, se dirigeant sur la corvette, que celle-ci se replia sur son escadre.

La mer, en ce moment, était étale, et le jusant allait bientôt se faire sentir. La division reçut ordre de louvoyer pour s'élever au vent, ce qu'elle fit avec assez de succès pour se trouver en peu de tems à plus d'une lieue au large de la droite de notre ligne d'embossage.

Cependant l'ennemi avait formé un détachement composé d'une frégate de 44, d'une corvette de 24, de trois bricks de 18, et d'un cutter de 16 canons, pour venir attaquer notre division et s'opposer à son ralliement.

A 3 heures, la division française, sur le signal qui lui en fut fait, au lieu de se tenir sur la défensive, se porta au-devant de l'ennemi; l'action s'engagea à demi-portée de canon, et bientôt le feu devint général.

Dans ce moment, Sa Majesté l'EMPEREUR s'embarqua dans un canot avec l'amiral, pour diriger de plus près les mouvemens de la flottille. Sa Majesté était accompagnée des ministres de la guerre et de la marine.

L'ennemi reprit d'abord le large, mais bientôt il reforma sa ligne, reprit la bordée de terre par une contre-marche, et vint engager de nouveau la droite de la flottille, à deux tiers de portée. Cette distance fut bientôt diminuée par l'ordre que donna l'EMPEREUR de serrer l'ennemi au feu. L'amiral fit arriver tout à-la-fois les chaloupes sur une ligne de front serrée, et gouvernant sur l'ennemi. Ce mouvement mit les deux lignes à moins de demi portée de canon, et il s'engagea entr'elles un feu des plus vifs. L'ennemi le soutint pendant deux heures avec beaucoup de fermeté; mais tout-à-coup l'on aperçut la corvette ennemie qui, sur des signaux qu'elle venait de faire, était ralliée par un brick qui lui donna la remorque pour la retirer du combat; la frégate elle-même revira de bord en abandonnant le champ de bataille, et elle fut suivie par sa division, entièrement désemparée. Nos chaloupes et plusieurs pénîches armées la poursuivirent dans sa retraite en la canonnant en chasse.

Le cutter qui faisait partie de la ligne anglaise n'eut pas le tems de rallier son escadre; il avait été tellement maltraité par notre feu qu'il coula à fond à trois quarts de lieue environ du mouillage des siens, et à la vue d'une foule immense qui s'était portée sur la côte pour être témoin du combat.

Dans ce moment le jusant étant déjà très-fort et entraînant la flottille sous le vent, l'amiral avait fait le signal de manœuvrer pour reprendre poste dans la ligne d'embossage. Il était alors 6 heures et demie, et bientôt après nos bâtimens mouillèrent en bon ordre dans le poste qu'ils devaient occuper sur la rade.

A 4 heures de l'après-dînée, la 4e division de chaloupes canonnières, commandée par le capitaine de vaisseau Pevrieux, avait aussi l'ordre de mettre sous voiles et de s'élever au vent pour se rallier à la 1re division. Pendant l'exécution de ce mouvement, elle eut l'occasion de canonner la tête des ennemis, lorsqu'ils eurent prolongé notre 1re division) elle manœuvra fort bien; son feu fut très-vif, et contribua beaucoup à la retraite de l'ennemi. Cette division reçut l'ordre de revenir au mouillage en même-tems que la première, et, comme elle, y prit son poste.

Une section de pénîches à obusiers prussiens, commandée par le lieutenant de vaisseau Maison-Blanche, s'était portée sur l'ennemi avec notre première division de chaloupes, et par l'audace et l'intelligence de ses manœuvres, elle a constamment canonné l'ennemi à très-petite distance, pendant toute la durée de l'action.

Une autre section des mêmes pénîches, commandée par le lieutenant de vaisseau Lasalle, et qui n'avait pu sortir du port qu'à trois heures, réussit par ses efforts et sa bonne manœuvre, à joindre l'ennemi pendant l'action, et l'ayant également serré au feu, l'a combattu avec avantage. Plusieurs des bâtimens de cette espece, commandés par de jeunes officiers de la marine: se sont approchés à 200 toises de la frégate anglaise, ainsi que des autres bâtimens, et s'étaient ainsi mis en position d'aller à l'abordage, si la fraîcheur du vent eût tombé.

En général, l'amiral n'a que des éloges à donner à la conduite de toutes les divisions qui ont pris part aux engagemens de ce jour. Il se loue de l'attention qui a été apportée à ses signaux, et de la précision avec laquelle ses ordres ont été exécutés. Il lui a été impossible de remarquer, du canot de S. M., dans lequel il était embarqué, les bâtimens qui auraient des droits plus particuliers aux témoignages de sa satisfaction; mais il a pu distinguer la manœuvre hardie et constamment soutenue, de la section de pénîches,

(1) Toutes ces nouvelles sont fausses, et n'inspirent aucune confiance lorsqu'on les lit dans les journaux anglais. Mais lorsqu'on les fait répandre avec cette multitude de correspondans pseudonymes et de bulletins anglais, il en résulte une sorte de bourdonnement qui se propage de proche en proche, et qui inquiette l'Europe.

(2) Il faut bien compter sur la crédulité des lecteurs, pour espérer de leur persuader que *dix-huit cents Français, ayant quatre-vingt-une pièces de canon*, se sont laissé prendre par Nelson, qui pouvait débarquer au plus quatre ou cinq cents hommes. Que de pareilles niaiseries soient débitées par les Anglais, on le conçoit; mais qu'elles aient été dites à Paris, qu'elles aient été mandées par des lettres de Provence, c'est ce qu'on ne saurait comprendre.

(3) Nous attendons de pied ferme les *quatre grandes expéditions anglaises*.

commandée par le lieutenant de vaisseau, Maison-Blanche, laquelle a combattu depuis le commencement jusqu'à la fin des deux actions. Ce commandant a tendu à l'amiral un compte extrêmement favorable des deux enseignes de vaisseau, Masdieu et Vatinel, commandans chacun une des péniches de sa division, et du patron Bernard, commandant la péniche à obusier prussien, n° 08, laquelle s'est approchée le plus près de l'ennemi, où elle s'est maintenue avec une fermeté et un courage qui méritent les plus grands éloges.

S. M. l'Empereur, ainsi que l'amiral, ont remarqué, sur-tout à la fin du combat et lorsque les ennemis opéraient leur retraite, la belle conduite de l'enseigne de vaisseau, Morin, montant la chaloupe canonnière, n° 108; des enseignes de vaisseau, Bourdon et Delaunay, commandans l'un et l'autre des péniches armées, lesquels ont, tous les trois, reconduit la frégate anglaise jusqu'au mouillage de son escadre, en la canonnant de très-près.

Pendant la durée des engagemens qui ont eu lieu dans cette journée, les batteries de la côte ont fait un feu aussi vif que bien dirigé sur les ennemis, chaque fois qu'ils se sont trouvés à portée.

Avant de revenir à terre, S. M. l'Empereur a parcouru une partie de notre ligne d'embossage; elle a fait diverses questions relatives aux événemens du combat, à ceux des bâtimens qui y avaient pris part; et enfin, après avoir monté à bord de la chaloupe canonnière, n° 108, dont le pont avait été crevé par un boulet de 32, S. M. a débarqué dans le port de Boulogne, et a monté à son quartier-général de la Tour-d'ordre, où elle a passé la nuit.

Cette journée, qui a coûté à l'ennemi la perte d'un de ses bâtimens et de l'équipage qui le composait, sans compter les autres hommes qu'il a dû perdre, tant à bord de la frégate qu'à bord des autres bâtimens, lesquels ont presque tous été mis hors de combat, ne nous laisse à regretter qu'un seul homme tué à bord de la canonnière, n° 108; sept autres ont été blessés, dont un assez grièvement. Quant à nos bâtimens, ils ont souffert dans leurs voiles et leur gréement, mais aucun n'a reçu d'avarie majeure, parce que leur peu de hauteur au-dessus de l'eau ne présentant à l'ennemi qu'une très-petite surface, les boulets passaient par-dessus eux, ou tombaient à leur côté sans les atteindre.

Le lendemain 9, l'escadre ennemie avait été renforcée dans la nuit par une frégate et plusieurs corvettes de guerre. Les vents soufflaient de la partie du S. O. modérement.

L'amiral a profité du reste du jusant pour faire appareiller la 3e division des bateaux de première espèce, commandée par le capitaine de frégate Guinguand, ainsi qu'une section de péniches portant des obusiers prussiens, commandée par le lieutenant de vaisseau Lasalle. Ces bâtimens s'élevèrent assez promptement au vent, et se formèrent en bataille dans le S. O. du fort de l'Heurt.

L'ennemi détacha aussi-tôt deux frégates de 44 canons et quatre forts bricks de guerre qui s'approchèrent de notre division, laquelle s'étant portée au-devant des ennemis, ne tarda pas à engager le combat.

L'ennemi manœuvrant sans cesse pour se tenir à grande portée de canon, et ayant repris la bordée qui le ralliait à son escadre, notre division reçut ordre de le serrer au feu. En exécution de cet ordre, tous les bâtimens qui la composaient mirent tous ensemble le cap sur les Anglais, et bientôt l'action devint plus vive; mais les ennemis éludant toujours un engagement décisif, laissèrent arriver sur leur escadre en forçant de voiles, et laissèrent ainsi le champ de bataille aux nôtres. Une demi-heure après, l'amiral craignant qu'avec les vents qui soufflaient, le flot ne permît pas à nos bâtimens de reprendre leur poste dans la ligne, leur fit le signal de courir des bords pour s'élever. Cette manœuvre les ayant suffisamment rangés dans le vent, chacun reprit son poste au mouillage, d'après l'ordre de l'amiral.

Il n'y a eu qu'un seul homme de blessé et personne de tué dans ce petit engagement: quelques-uns de nos bâtimens ont reçu de légères avaries dans leur gréement: mais nous devons présumer que l'ennemi qui, vers la fin de l'action, n'a combattu qu'en retraite, a été beaucoup plus maltraité

Signé: Lafond,
chef d'état-major général de la flottille impériale.

NÉCROLOGIE.

Louis-René-Magdeleine Levassor Latouche-Tréville, grand-officier de l'Empire, l'un des inspecteurs-généraux des côtes, grand-officier de la Légion d'honneur, vice-amiral commandant l'escadre de Sa Majesté Impériale, dans la Méditerranée, vient de mourir à bord du vaisseau *le Bucentaure*, en rade de Toulon.

Cet officier-général, issu d'une famille distinguée dans la marine, était né à Rochefort le 3 juin 1745.

Il n'avait pas encore atteint sa 13e année qu'il fut nommé garde de la marine.

Il fit en cette qualité les dernières campagnes de la guerre de 1756, et il se trouva à plusieurs combats.

Son goût décidé pour le métier de la mer, et les progrès qu'il y avait faits, ne purent détourner sa famille de lui faire accepter en 1768 une compagnie de cavalerie; mais entraîné par un penchant irrésistible, il ne tarda pas à reprendre sa première carrière.

Il y était exercé par divers commandemens, lorsque la guerre d'Amérique se déclara: il la fit toute entière commandant des bâtimens de guerre, et employé à des missions particulières et difficiles.

En 1780, il commandait, dans les mers des États-Unis, la frégate *l'Hermione*, de 32 canons, lorsqu'il attaqua la frégate anglaise *l'Iris*, de même force: le combat fut opiniâtre, et *l'Iris* ne dut son salut qu'à l'avantage de sa marche, qui lui permit de se réfugier à New-York.

En 1781, réuni à la frégate *l'Astrée*, commandée par le célèbre Lapeyrouse, il soutint, à la hauteur de Louisbourg, un combat très-vif contre deux frégates et quatre corvettes ennemies, et s'en fit abandonner.

En 1782, commandant les frégates *l'Aigle* et *la Gloire*, il rencontra, pendant la nuit, à la hauteur de la Delaware, le vaisseau anglais *l'Hector*, de 74 canons; il l'attaqua, le désempara, et l'eût forcé de se rendre, si l'importance de la mission dont il était chargé ne lui eût imposé le devoir de continuer sa route pour entrer dans la Dellaware, où il portait une somme de 4 millions et des dépêches du plus grand intérêt. Le vaisseau *l'Hector* avait été si mal traité qu'il coula bas quelques jours après.

Les frégates n'étaient pas encore réparées, qu'il fut attaqué par une escadre comandée par le commodore Elphinstone, obligé d'entrer dans la Delaware avec précipitation, il mit la frégate *la Gloire* en sûreté, et lui-même aurait échappé à l'ennemi, si la maladresse d'un pilote ne l'eût échoué sur un banc. Dans cette position critique il soutint le feu de l'escadre jusqu'à ce qu'il eut débarqué ses dépêches, le trésor dont il était chargé, les officiers-généraux passagers à son bord, et la majeure partie de son équipage.

La paix étant survenue peu de tems après, son expérience et ses lumières le firent appeler successivement dans l'administration supérieure des ports et dans les conseils du ministère, et c'est à ses méditations qu'est due l'ordonnance de 1786, Code militaire le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour.

En 1787, il fut nommé chancelier du premier prince du sang.

En 1789, il fut député par le bailliage de Montargis aux États Généraux; il y prit rang parmi les amis d'une sage liberté, et nul n'eut à lui reprocher des exagérations d'opinion.

En 1792, les apparences d'une guerre prochaine le rappelèrent à l'activité du service de mer, avec le grade de contre-amiral; il commanda une division de l'armée qui fut employée aux expéditions de Cagliari, d'Oneille, et qui fit rendre Nice; envoyé à Naples avec une escadre dans des circonstances délicates, il y soutint noblement la dignité du nom et du pavillon français.

Ses services, l'aménité de son caractere et la pureté de son patriotisme ne le garantirent pas des persécutions qui ne marquerent que trop cette époque; il fut destitué et incarcéré jusqu'au commencement de l'an 3.

A peine rendu à la liberté, il sollicita de nouveau d'être employé à la mer, mais repoussé par les circonstances, il se livra à des travaux utiles jusqu'au 18 brumaire, qui le rendit à un service dans lequel il devait encore se distinguer.

Il commanda d'abord une escadre à Brest; envoyé bientôt à Boulogne, il y prépara les premiers élémens de cette flottille qui depuis s'est tant accrue, et chacun se rappelle les combats glorieux qu'il soutint les 17 et 27 thermidor an 9, contre l'amiral Nelson.

La paix ne mit point de terme à son infatigable activité: à peine les préliminaires en étaient-ils signés, qu'il fut nommé au commandement d'une escadre destinée pour Saint-Domingue. Chargé spécialement de l'attaque du Port-au-Prince, il entra de vive force dans la rade, soumit les forts, fit débarquer les troupes, et concourut puissamment à préserver la ville de l'incendie.

Resté commandant en chef des forces navales à Saint-Domingue, c'est à l'activité et à la sage combinaison des mesures qu'il prit pour exécuter les ordres du Gouvernement, qu'est dû le salut de la presque totalité de l'escadre qu'il commandait, et que la guerre surprenait dans ces parages.

Il ne quitta Saint-Domingue qu'en brumaire an 12. La maladie et les fatigues l'avaient alors mis aux portes du tombeau.

A peine rétabli, il sollicita l'honneur de nouveaux services, et en germinal dernier S. M. I. lui conféra le grade de vice-amiral et le commandement de l'escadre de la Méditerranée.

Depuis cette époque, il n'a cessé d'être en présence de forces supérieures, qui ont tenté vainement le blocus de Toulon. L'activité qu'il avait imprimée aux bâtimens de son escadre et la forte discipline qu'il avait organisée, n'ont pas permis à un vaisseau ennemi de paraître devant la rade, sans être à l'instant poursuivi, harcelé et forcé à quitter ces parages.

Sa Majesté l'avait nommé, en messidor dernier, grand officier de l'Empire, inspecteur-général des côtes de la Méditerranée.

Surpris le 22 thermidor par une maladie aiguë dont il ne se dissimula point le danger, il fut envain sollicité de se laisser porter à terre pour y recevoir les secours qu'exigeaient sa situation; il s'y refusa constamment, et il est expiré à bord du *Bucentaure* dans la nuit du 1er au 2 fructidor.

Ses dernières paroles ont été celles-ci:

Un officier de mer doit mourir sous le pavillon de son vaisseau.

Le vice-amiral Latouche emporte les regrets de toute la marine; sa vie rappellera de longs et honorables services, et sa mort laisse le grand exemple d'un dévouement sans bornes à la discipline.

LITTÉRATURE.

Notice historique sur Saint-Lambert, lue à la séance publique de l'Athénée des Arts, le 8 thermidor an 12.

Si un homme de lettres, dit M. Lacretelle aîné, pouvait se faire une glorieuse destinée par la seule ambition de ses vœux, il semble qu'il devrait se dire: je donnerai à ma nation, je léguerai à la postérité un beau poëme et un grand ouvrage de philosophie. Tel est le genre de satisfaction avec lequel, du sein de sa vieillesse, l'auteur des *Saisons* et du *Catéchisme universel*, a pu regarder la carrière littéraire qu'il avait parcourue.

Saint-Lambert, ancien membre de l'Académie française, né à Nancy en 1717, est mort à Paris le 21 nivôse de l'an 11. Il a précédé d'un mois La Harpe dans la tombe. Tous deux venaient d'être nommés parmi les quarante de la seconde classe de l'Institut. Les lettres ont perdu à-la-fois deux écrivains célèbres, l'un comme critique et doyen des disciples de Voltaire; l'autre, comme poëte et doyen des philosophes du 18e siècle.

Jetté d'abord dans la carrière des armes, Saint-Lambert l'avait quittée à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, pour s'attacher à Stanislas de Pologne, ce roi philosophe et bienfaisant, qui rassemblait, à Lunéville plutôt une famille qu'une cour. Là, Montesquieu achevait le beau monument de *l'Esprit des Lois*; Voltaire composait les tragédies de *Rome Sauvée* et d'*Oreste*; ce qu'il appelait très-plaisamment venger Cicéron et Sophocle des attentats d'un barbare; madame du Chatelet, cette digne amie de Voltaire et de Clairaut, traduisait le livre des *Principes mathématiques de Newton*, après avoir commenté la *Philosophie de Leibnitz*; Saint-Lambert écrivait des pièces fugitives, qui ont un air de famille avec celles de Voltaire, ou des fables orientales, dont quelques-unes sont de Stadler, et dont les autres méritent d'en être; tandis que Bouflers, alors dans sa première jeunesse, et le seul qui survive encore à cette réunion brillante, recevait au milieu d'elle l'éducation de l'esprit et du goût.

Les Fables orientales de Saint-Lambert et quelques contes ou romans philosophiques et poétiques, tels que *l'Abenaki*, *Zimeo*, *Sara Th.* et *les Deux Amis* suffiraient à la gloire d'un homme de lettres. Je ne dois pas oublier ici les beaux articles imprimés dans la première édition de l'*Encyclopédie*, les articles *génie*, *luxe* et *législateur*, où l'on remarque la touche du philosophe qui jettait déjà les fondemens du *Catechisme universel*, ce fruit de quarante-cinq années de méditations, ce livre qu'on peut regarder comme un bienfait public, et auquel il n'a manqué qu'une époque favorable pour jouir de toute la réputation qu'il mérite. Quant aux *Fables orientales*, elles furent admirées aussitôt que publiées; et elles obtiennent un grand succès, même après les romans d'Hamilton, de Montesquieu et de Voltaire, composés sur le modèle des contes orientaux.

Les Fables de Saint-Lambert, dit le célèbre Thomas, sont un des meilleurs ouvrages de ce genre. La philosophie en est excellente, et quelquefois très-fine, toujours présentée d'une manière piquante. Le ton en est véritablement asiatique; mais cependant ménagé pour nous avec art, comme les femmes françaises, en adoptant quelques unes de mode étrangère, savent y mêler le goût qui leur est naturel. Personne peut-être n'a mieux imité les formes du style oriental, le choix des images et la tournure de maximes qui lui est propre. L'auteur

fréquente des idées religieuses et des idées morales ; enfin, une certaine gravité majestueuse, qui tient à-la-fois à la simplicité des mœurs et à la pompe de l'imagination, deux caractères dominans des Orientaux.

Dans ses pieces fugitives, Saint-Lambert possede éminemment le caractere français, celui qu'il avait puisé à la cour de Lunéville, comme Voltaire l'avait puisé dans la société du Temple.

Elles sont toutes marquées au coin de la philosophie, de la précision et de l'élégance. Au jugement de notre premier poëte en ce genre, *ce sont autant de myrtes dont une feuille ne passe pas l'autre.*

Il est remarquable que la vie privée de Saint-Lambert est liée à celle de Voltaire par Mme du Châtelet, et à celle de J. J. Rousseau par Mme d'Houdetot. Dans sa jeunesse, il fut amant de la seule femme que Voltaire ait véritablement aimée ; et il a passé le reste de ses jours auprès de la seule femme pour laquelle Rousseau ait ressenti une grande passion.

Le poëme des *Saisons* fut publié en 1769. Il était déjà connu par des lectures particulières, épreuve dangereuse pour l'impression ; car trop souvent les applaudissemens recueillis dans les cercles, sont des lettres de change tirées sur la gloire, et que le public ne veut pas acquitter.

Dans la préface du poëme, l'auteur semble croire qu'il n'y a que deux époques pour cultiver la poésie champêtre ; l'une, avant que les sociétés se forment en grands peuples ; l'autre, lorsque ces peuples ont épuisé les plaisirs communs dans les grandes sociétés ; en un mot, lorsqu'on aime encore la nature, et lorsqu'on commence à la regretter.

On a souvent comparé Thompson et Saint-Lambert ; mais aucun de ces parralleles n'offre des traits aussi exacts et aussi précis que celui qu'en a fait Saint Lambert lui-même.

« Thompson, dit-il, n'était pas obligé de ramener souvent son lecteur au but moral que je me suis proposé : il chantait la nature chez un peuple qui la connaît et qui l'aime, et je l'ai chantée chez une nation qui l'ignore ou la regarde avec indifférence. Le poëte anglais parle à des amans de leur maîtresse ; il est sûr de leur plaire. Je veux inspirer de l'amour pour une belle femme qu'on n'a pas vue, et je montre son portrait. Thompson veut qu'on admire la nature, et je voudrais la faire aimer. »

Sans doute, Saint-Lambert fait aimer la nature, sur-tout quand il emprunte aux poëtes allemands ces descriptions champêtres, qu'il a su rendre avec plus de goût et d'élégance. Un autre avantage qu'il a sur eux, c'est de ramener sans cesse l'homme à lui-même, et de le placer au milieu de ses tableaux. Avec plus de verve et de mouvement dans son style, il ne laisserait rien à desirer. Sa lyre est harmonieuse et brillante, mais elle est un peu monotone ; pour tout dire enfin, Saint-Lambert qui sait dissimuler le poëte dans sa prose, ne dissimule pas assez le philosophe dans ses vers.

Chaque chant des *Saisons* est accompagné de notes, dont quelques-unes sont de petits traités de goût, de morale et de philosophie.

Il y en a une sur les jardins de Kent et de le Nôtre. Sans décider entr'eux, on observe que les premiers sont tout-à-fait propres à inspirer les pensées du philosophe et les rêveries du poëte, au lieu que les jardins français, avec leurs angles, leurs cercles et leurs parallèles ne sont bons qu'à égayer des géometres.

Je remarquerai que la premiere idée des jardins anglais parmi nous est due à un Français, au célebre Dufresny ; cet homme que Louis XIV désespérait d'enrichir, fut irrégulier dans ses jardins comme dans sa conduite. Sous ce double rapport, il ne pouvait être approuvé d'un roi qui cherchait l'ordre en tout, et qui voulait dans les arts l'élégance qui est la perfection de l'ordre.

Au reste, les Anglais ont disposé les productions naturelles de leurs jardins d'après le *Paradis terrestre* de Milton, comme ils en ont caractérisé l'ensemble et les différentes parties d'après les jardins de la Chine.

Les *Géorgiques françaises* de Saint-Lambert rappellent la traduction des *Géorgiques latines* que nous devons à son rival de gloire en poésie descriptive, à l'illustre Delille qui a rétabli parmi nous l'école de Despréaux, qu'avaient tant décriée quelques beaux esprits dans la premiere moitié du 18e siècle.

Les *Paradoxes* de Fontenelle et de la Motte, combattus par la critique piquante, et sur-tout par la poésie brillante de Voltaire, étaient encore soutenus par des prosateurs, tels que Duclos, Marivaux, d'Alembert, et même par Buffon et Montesquieu, qui, suivant l'expression de Montaigne, *se vengeaient de la poésie par en médire.* Il faut convenir que Duclos n'avait pas tort absolument, en disant des vers alors applaudis : *c'est beau comme de la prose ;* car c'étaient des vers en prose. D'un autre côté, Voltaire avait quelque petit reproche à se faire : ses vers négligés avaient donné lieu à son école d'en faire de prosaïques. Ensorte que Buffon et Montesquieu pouvaient se justifier jusqu'à un certain point, du crime de *lèze-poésie* dont les accusait Voltaire.

La traduction des *Géorgiques* parut ; et la langue poétique reconquit tous ses droits. Elle sut ennoblir les mots consacrés aux travaux et aux instrumens de l'agriculture. Le poëte français, en moulant sa versification sur les belles formes de Virgile, restitua à la période poétique ces suspensions inattendues, ces césures savantes, cette harmonie imitative, que Racine et Boileau ont employées avec autant d'art que de naturel, et que, par malheur, Saint-Lambert a trop négligées dans le poëme des *Saisons*.

Ce poëme ouvrit à son auteur les portes de l'académie française en 1770. Dès ce moment, il s'occupa tout entier de son grand ouvrage de philosophie ; et il l'a publié en l'an 6, tel qu'il l'avait achevé en 1789.

» On comprend sous le nom de *morale*, dit l'auteur du *Catéchisme universel*, deux espèces de sciences ; celle qui donne la connaissance de l'homme, et celle qui donne les moyens de régler ses mœurs. »

La premiere est la base de l'autre, et c'est proprement la métaphysique ; l'autre est proprement un art, et constitue la morale.

Un excellent juge en ces matieres a dit que Locke et Condillac avaient fait l'histoire abstraite de l'intelligence, et que Saint-Lambert avait fait l'histoire animée des passions.

Les bornes que me prescrit cet éloge historique, m'empêchent de donner une analyse raisonnée de ce bel ouvrage, dont le but est de prouver que le bonheur de l'homme dépend de ses vertus et de ses lumieres, et qu'on ne peut arriver au perfectionnement de l'espece que par le perfectionnement de l'individu.

Le *Poëme des Consolations de la vieillesse* ne pouvait mieux terminer la carriere longue et glorieuse de Saint-Lambert. Voyez comme les vers coulent encore de sa veine :

Heureux le vieillard qui rassemble
De bons, de vrais amis, d'un âge égal au sien :
Un babil éternel nourrit leur entretien.
Ils goûtent le plaisir d'être, de vivre ensemble,
Et de parler sans fin. Pour moi, dans mes vieux jours,
Je me sens menacé d'allonger mes discours.
Mes amis très-discrets aimeront à s'étendre ;
Nous serons tous diffus et peut-être un peu sourds :
Nous nous pardonnerons de ne pas nous entendre.

Peu de poëtes ont peint avec plus de charmes les sentimens agréables. Les *Consolations de la vieillesse* en fourniraient sur-tout un exemple. On y retrouve à-la-fois le sourire philosophique de Fontenelle, l'optimisme de Vauvenargues, la mélancolie de Chaulieu, et l'imagination de Voltaire. En écrivant ses souvenirs, le poëte semble écrire encore sous la dictée de ses sensations. Un bonheur vertueux l'accompagne jusqu'au dernier moment. C'est pour lui que la Fontaine semble avoir dit :

Approche-t-il du but ? quitte-t-il ce séjour ?
Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

FAYOLLE.

LIVRES DIVERS.

Le nouveau Ferriere, ou Dictionnaire de droit et de pratique civil, commercial, criminel et judiciaire ; contenant l'explication de tous les termes du droit, anciens et modernes, et à la suite de chaque mot,

1°. Sous le titre *Droit ancien*, les principes du droit écrit et coutumier en vigueur avant 1789 ;

2°. Sous le titre *Droit intermédiaire*, l'analyse raisonnée des lois rendues depuis 1789, jusqu'à la promulgation du Code civil.

3°. Sous le titre *Droit nouveau*, les dispositions du Code civil, avec les arrêts et jugemens du tribunal de cassation, et autres tribunaux de la République, qui ont éclairé la jurisprudence sur les questions auxquelles ces lois ont donné naissance.

Par C. H. Dagar, jurisconsulte ; 1re, 2me et 3me livraisons. — La 4me paraîtra le 20 fructidor.

A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Honoré, n° 1429 ; Garnery, libraire, rue de Seine, hôtel Mirabeau ; Levrault, Schoell et compagnie ; libraires, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, hôtel de Larochefoucault ; et à Strasbourg, chez Levrault et compagnie. — An 12, 1804.

Cet ouvrage sera de quatre volumes in-4°.

Les deux premiers volumes forment un Dictionnaire complet du Droit civil.

Les deux autres volumes, formant un Dictionnaire des matieres du Droit criminel, commercial, et de la Procédure civile, paraîtront lorsque le Gouvernement aura publié les Codes qu'il a annoncés.

Le Dictionnaire de Droit civil paraît par livraisons, dont chacune de 12 feuilles, c'est-à-dire, de 96 pages.

Chaque volume aura six à huit livraisons.

Le prix de chaque livraison de cet ouvrage sera, pour les souscripteurs, de 2 fr. 50 cent.

MM. les souscripteurs ne paieront le volume qu'à raison de six livraisons ; celles qui leur seront fournies en sus, le seront *gratis*.

Les personnes qui voudront souscrire à cet ouvrage, paieront, en souscrivant, le prix de quatre livraisons (10 francs) Lorsque les quatre livraisons leur auront été expédiés, elles paieront encore le prix des quatre suivantes ; et enfin le complément du prix en recevant la 9me livraison.

MM. les souscripteurs recevront, en réponse, les livraisons qui auront paru à l'époque de leur souscription, et l'envoi des suivantes leur sera fait régliérement à mesure qu'elles paraîtront.

Nota. On prévient MM. les souscripteurs, que pour se garantir des contrefacteurs, ils ne devront recevoir, comme originaux, que les exemplaires signés de l'Auteur.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGER.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 ⅛	56
—— Courant....	57	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 56 c.	24 fr. 40c.
Hambourg.....	185 ¾	184 ¼
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 70 c.	14 fr. 48 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 52 c.	14 fr. 37 c.
Lisbonne.....	473	478
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	81. s. d.p 6 f	81 1 s 6d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	fr. c.	fr. c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 50 c.
Idem. Jouiss. de vendém. an 13....	54 fr. 10 c.
Bons an 8.....	50 fr. c.
Coupures.....	fr. c,
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Zaïre.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Michel Cervantes, le Mensonge excusable, et l'Amant femme de chambre.

Théâtre du Vaudeville. La 2me représ. du Souper de Dancourt, vaud. en un acte ; Edouard et Adele, et Dugai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro.

Théâtre Moliere. Relâche. — Demain, la 7e repr. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, et Bombarde.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'Imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 345. *Dimanche*, 15 *fructidor an* 12 *de la République* (2 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 21 *août* (3 *fructidor.*)

L'on n'a aucune nouvelle ultérieure des environs de Belgrade. Ce qui paraît certain, c'est que Bekir-Pacha s'y est rendu, et qu'il doit faire les plus grands efforts pour concilier les deux partis, sans se déclarer pour l'un ou pour l'autre.

Des bords du Mein, *le* 26 *août* (8 *fruct.*)

M. Riffelsen, de Copenhague, inventeur de la *mélodika*, a imaginé une voiture qu'aucun accident, même la rupture de l'essieu, ne peut renverser. L'expérience en a été faite et a réussi.

— Il s'est formé, auprès de l'université impériale de Moscow, une société pour la recherche et la publication des antiquités et de l'histoire de Russie.

— L'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, vient de doubler la pension de 500 roubles, dont jouissait la veuve de l'illustre Euler.

— On vient de publier à Gœttingue, le 5e. vol. des *Commentaires des sociétés savantes*, en langue latine. Il comprend les mémoires relatifs à l'astronomie, et se divise ainsi : Histoire de l'astronomie, astronomie générale et spéciale, instrumens, observations, tables, éphémérides.

L'usage des tables figuratives pour l'étude de l'histoire paraît se répandre toujours davantage en Allemagne. On remarque dans le nombre des productions de ce genre l'ouvrage de M. Strass, intitulé : *Tableau de l'histoire universelle depuis l'antiquité jusqu'à la fin du* 18e. *siecle.* — Les peuples sont représentés sous l'image de fleuves qui descendent au travers des tems, s'accroissent, s'appauvrissent, et dont les branches se séparent ou se reunissent tour-à-tour.

PRUSSE.

Berlin, *le* 21 *août* (3 *fructidor.*)

L'académie royale des sciences de cette ville, dans sa séance du 9 de ce mois, tenue pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi, a remis au 1er. mai 1806, tous les sujets de prix qu'elle avait proposés pour cette année, aucun des mémoires qu'elle a reçus ne lui ayant paru digne d'être couronné.

Un savant étranger a proposé un prix de 50 pieces d'or pour la question suivante :

« D'où vient que la civilisation du genre humain ne se trouve que dans l'Orient, et qu'on en reconnaît à peine quelques traces dans les découvertes faites à l'Occident et dans les nombreux groupes d'îles de la mer du Sud ? » L'Académie recevra des mémoires sur cette question, jusqu'au mois de mai 1805 ; ils pourront être écrits en latin, en français et en allemand.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, 21 *août* (3 *fructidor.*)

On apprend de Rome que M. Gandolphe, secrétaire de la légation française près du saint-siége, est mort, le 3 de ce mois, à la suite d'une fievre maligne. Il a été inhumé avec les cérémonies usitées, dans l'église de Saint-Louis des Français.

— Lors du tremblement de terre que l'on ressentit à Spolette et dans les environs, le 28 juillet, la lune parut d'un rouge de sang ; l'air se remplit ensuite de vapeurs épaisses qui éclipserent entiérement cet astre. Les secousses eurent lieu à des intervalles assez grands ; les premieres furent les plus fortes. La ville de Spolette n'a éprouvé que peu de dommages, mais les villages voisins ont beaucoup souffert ; plusieurs maisons ont été renversées, d'autres fortement ébranlées.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 25 *août* (7 *fructidor.*)

Le lieutenant-colonel Batenburg, et quelques officiers, bas-officiers, etc. qui faisaient partie de la garnison de Surinam, viennent d'arriver dans ce pays. C'est le dernier transport de ces prisonniers de guerre qui était attendu. Le lieutenant-colonel Batenburg, qui commandait en chef, et qui, le premier, a signé la capitulation, s'est présenté ce matin au conseil des Indes occidentales, et a demandé que sa conduite soit examinée. Le gouverneur-général de Surinam, M. Berrenger, est encore au pouvoir des Anglais.

— On a reçu à Amsterdam des nouvelles de l'Isle-de-France, qui annoncent que les corsaires de cette île ont capturé six ou sept vaisseaux anglais revenant de la traite.

INTÉRIEUR.

Arras, *le* 12 *fructidor.*

S. M. l'EMPEREUR a fait manœuvrer aujourd'hui les grenadiers de la réserve commandés par le général Junot. Il est impossible de voir de plus belles troupes ; ce sont tous des anciens soldats qui sont en grande partie couverts de blessures. Les manœuvres ont duré six heures, et ont été commandées par S. M. l'EMPEREUR en personne. Il a eu lieu d'être très-satisfait de l'instruction des troupes, et de la précision de leurs évolutions.

Valenciennes, *le* 13 *fructidor.*

S. M. l'EMPEREUR a traversé cette ville aujourd'hui à trois heures après midi, au milieu d'une foule considérable accourue des environs sur son passage. Il a dû se convaincre que notre ville et nos cantons sont du nombre de ceux qui lui sont le plus attachés.

Mons, *le* 13 *fructidor.*

S. M. l'EMPEREUR est arrivé ici à 6 heures du soir. Il a été reçu à la porte de la ville par le maire et les autorités. Le nombre des habitans accourus des environs était immense. Selon l'usage pratiqué ici, il a bu à la porte de la ville des vins d'honneur qui lui ont été présentés par le corps municipal.

Paris, *le* 14 *fructidor.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Le tribunal de premiere instance de Laon, département de l'Aisne, a rendu, le 29 messidor dernier, un jugement qui déclare consant le fait de l'absence de Jean-Marie Paruit, de la commune de Juvincourt, et par suite autorise la femme dudit Paruit, à provoquer contre les héritiers présomptifs la dissolution provisoire de sa communauté et à exercer ses reprises, etc. à la charge de donner caution pour les choses susceptibles de restitution.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Jean-Louis Duchatellier,

Le tribunal de premiere instance de Laon département de l'Aisne, a ordonné, par jugement du 29 messidor dernier, qu'il serait procédé contradictoirement avec M. le procureur impérial à un enquête, à l'effet de constater l'absence de Jean-Louis Duchatellier, qui depuis plus de quatre ans n'a donné de ses nouvelles.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Charles Taquet, d'Eugle-Fontaine,

Le tribunal de premiere instance, séant à Avesnes département du Nord, a ordonné, par jugement du 14 messidor, qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Charles Taquet, qui, ayant abandonné son domicile, n'a donné aucune nouvelle depuis sept ou huit ans.

Sur la requête de Marie-Françoise-Elisabeth Drouin, expositive que François-Modeste Aubin son mari, soldat dans la 4e compagnie du 2e bataillon de la 2e demi-brigade d'infanterie de ligne, était absent dès frimaire an 7, et n'avait pas donné de ses nouvelles depuis le 28 nivose an 8,

Le tribunal de premiere instance de Châteaudun, département d'Eure et Loir, par jugement du 24 messidor dernier, a ordonné que pardevant le président, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait enquête pour constater ladite absence ; et cependant a autorisé provisoirement ladite Drouin, femme Aubin, à administrer la communauté de biens qui a existé entr'elle et son mari, à recueillir les successions qui pourraient échoir à celui-ci, à procéder aux inventaire, vente et partage et à ester, en jugement.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

*De l'*ENÉIDE *traduite en vers français, par Jacques Delille ; etc.* (*Fin.*)

(Voyez les nos des 8 et 13 fructidor.)

Je vais remplir actuellement l'engagement que j'ai pris, et soumettre, ainsi que je l'ai promis, une tirade entiere à la pierre de touche de la critique. Je prends le morceau si intéressant du 3me livre, où Enée retrouve Andromaque à la cour d'Hélénus.

Le grand astre des cieux *recommençait son tour*,
Et déjà sur les mers Borée est de retour.
Un bouclier d'Abas, devenu ma conquête,
Du temple par mes mains a décoré *le faîte* ;
Et je grave au-dessous du *monument* guerrier :
« Enée aux Grecs vainqueurs ravit ce bouclier. »
Le signal est donné ; nous quittons ces rivages ;
Les rocs Phéaciens ont fui dans les nuages.
De l'Epire déjà nous cotoyons les bords ;
La ville de Chaon nous reçoit dans ses ports ;
Et, de loin dominant sur la plaine profonde,
Buthrote *a réparé les fatigues de l'onde.*
Là, d'incroyables bruits, *jusqu'à nous parvenus*,
Etonnent notre oreille : on nous dit qu'Hélénus
Enfant du dernier roi de la triste Pergame,
Possede de Pyrrhus et le sceptre et la femme ;
Qu'il commande à des Grecs, et qu'*un dernier* lien
Met la veuve d'Hector *dans les bras d'un Troyen.*
Un desir curieux de mon ame s'empare ;
Je brûle *d'admirer* un destin si *bizarre*,
De voir, d'entretenir *le successeur d'Hector*,
Ce jour même, sa veuve, inconsolable encor,
Hors des murs, dans un bois qui d'un épais ombrage
D'un *nouveau* Simois ornait *le doux* rivage,
Figurant en gazon un triste et vain cercueil,
Offrait *à son époux le tribut de son deuil.*
Pour *charmer* ses regrets, loin des regards profanes,
A ce lugubre asyle elle invitait ses mânes,
L'appellait auprès d'elle ; et, chers à ses douleurs,
Deux autels partageaient *le tribut de ses pleurs*,
L'un pour Astianax, et l'autre *pour son pere* :
Là, pleurait tour-à-tour et l'épouse et la mere.
Je marche vers ces lieux ; mais son œil *de plus près*,
A peine eut *reconnu* mon *visage*, mes *traits*,
Distingué mes habits et *mes* armes troyennes,
Elle tombe : son sang *s'est glacé* dans ses veines.
Elle reste long-tems sans force et sans couleur ;
Mais enfin rappelant un reste de chaleur :
« *Est-ce vous*, me dit-elle, ou bien une *vaine* ombre ?
» Ah ! si vous habitez dans la demeure sombre,
» Ou mon Hector *est-il* ? » Elle dit ; et soudain
D'un long ruisseau de pleurs elle inonde son sein,
Et remplit tout le bois de sa voix douloureuse.
Aux transports, aux accens *de sa douleur affreuse*,
Je pleure, je réponds en sons entrecoupés,
Par quelques mots *sans suite et sans ordre* échappés :
« *O comble de grandeur, ainsi que de misere !*
» Non, vous ne voyez pas une *ombre mensongere ;*
» Oui, *malgré-moi* je vis, et pour souffrir encor.
» Mais, vous, de ce haut rang de l'épouse d'Hector,
» A quelle humble fortune êtes-vous descendue !
» Quel sort peut remplacer tant de grandeur perdue ?
» Honorez-vous ici la cendre d'un époux ?
» Est-ce Hector où Pyrrhus *qui dispose de vous ?* »
Elle baisse les yeux ; etc. etc. etc.

Le début offre un contre-sens ; voici le latin :

Interea magnum sol circumvolvitur annum.

mot à mot : *Cependant le soleil était entraîné autour de la grande année ;* c'est-à-dire continuait de parcourir le cercle de l'année. *Magnum* désigne ici l'année *solaire (solarem)* en opposition à *lunarem.* Il faut savoir qu'il ne s'était point encore, à cette époque de l'arrivée d'Enée à Buthrote, écoulé une année entiere depuis la ruine de Troye et qu'on entrait dans l'hiver : c'est ce que fait entendre Virgile.

Le *grand astre* des cieux recommençait *son tour*,

Quel tour ? est-ce son tour *annuel* ? l'année était donc révolue. N'est-ce que son tour *diurne* ? cela ne signifie rien alors, si ce n'est qu'il commençait à faire jour ; et le second vers

Et déjà sur les mers Borée est de retour,

ne se lie point au précédent. *Borée de retour sur les mers* ne peut, en aucun cas, déterminer assez

positivement cette circonstance essentielle de l'*hiver* qui règne :

Horrentes hyems aquilonibus asperat undas.

Passons :

Un bouclier d'Abas devenu ma conquête,
Du temple, *par mes mains*, a décoré *le faîte*.

Faîte ne signifie que *tout*, *comble*, la partie la plus haute d'une maison, d'un palais, d'un arbre, etc. Au figuré, on ne le prend encore qu'en ce sens : *le point le plus élevé; au faîte des grandeurs, au faîte des honneurs*, etc. Le mot propre était *frontons, portes, portiques*, etc., ainsi que l'a employé Racine.

Du temple, orné par-tout de festons magnifiques,
Le peuple saint, en foule inondait *les portiques*.
.....
Buthrote *a réparé les fatigues de l'onde*.

Virgile dit tout simplement : *Nous marchons vers la voûte élevée de Buthrote.*

Qu'il commande à des Grecs, et qu'*un dernier lien*
Met la veuve d'Hector dans les bras d'un Troyen.

L'idée n'est point rendue. Comment comprendre par cette expression *dernier lien*, ce qu'a dit si clairement le poëte, qu'Andromaque vient *pour la seconde fois* d'épouser, non-seulement un *Troyen*, mais *un Troyen du sang de Priam* ?

... *Pyrrho* Andromachen iterum cessisse *marito*.
Un désir curieux de mon ame s'empare.

Pour *obstupui*, c'est-à-dire vulgairement, *je restai confondu.*

Je brûle d'*admirer* un destin si *bizarre*,
De voir, d'entretenir *le successeur d'Hector*...

Il n'est question ici ni de *bizarrerie*, ni d'*admiration*; et dans aucun cas l'on n'a dit qu'on *admirât* ce qui est bizarre. Il y a dans le latin,

..... *Miroque incensus amore*
Compellare virum et casus cognoscere tantos.

Ce qui signifie : *Je brûlai du désir d'interroger Hélénus et de vérifier des événemens si extraordinaires* : et, quant au *successeur d'Hector* pour *virum*, pour ce même *Hélénus*, rien de moins déterminé que cette expression, pour désigner celui qui a *épousé la veuve de Pyrrhus*, laquelle était avant *veuve d'Hector*, lequel Hector devait hériter d'un trône et, à titre de roi, avoir un *successeur à ce trône*; or, voilà le véritable successeur. Ségrais, dans sa version seche et décolorée, a le mérite d'être ici plus clair que M. Delille :

Là, j'apprends le revers d'un incroyable sort,
Que le cruel Pyrrhus, le fils d'Achille est mort;
Qu'un des fils de Priam, reste de tant de princes,
Hélénus possédait sa femme et ses provinces;
Et qu'un troisième hymen, sous un destin plus doux,
Unissait Andromaque à ce *Troyen époux*.
De ce grand changement l'histoire merveilleuse
Excite en mon esprit une ardeur curieuse;
Pour l'apprendre du roi j'abandonne le port, etc. etc.

Poursuivons :

Ce même jour, sa veuve inconsolable encor,
Hors des murs, dans un bois qui d'un épais ombrage,
D'un *nouveau* Simoïs ornait le doux rivage....

Falsi Simoentis, d'un *faux* Simoïs; c'était le mot.

Figurant en gazon un triste et vain cercueil.

Le cercueil, c'est-à-dire, *le cénotaphe* (*tumulum inanem*), était élevé; et ce qui le prouve, c'est qu'elle y venait faire des libations, et qu'elle y appelait les mânes de son Hector, et le traducteur le dit lui-même :

Pour charmer ses regrets, loin des regards profanes,
A ce lugubre asyle elle invitait ses mânes....

Inviter à un asyle !

Eh ! ces cérémonies pieuses, ne s'y livrait-elle pas plutôt pour *entretenir* que pour *charmer* ses regrets ?

L'appelait auprès d'elle; et, chers à ses douleurs,
Deux autels partageaient *le tribut de ses pleurs*....

Nous avons vu, trois vers plus haut, *le tribut de son deuil.*

L'un pour Astianax, *et l'autre pour son père.*

L'autre autel, est-ce pour le père d'Andromaque, ou pour le père d'Astianax ? il y a ici équivoque.

Je marche vers ces lieux, etc.....

Ces mots devaient précéder le récit; et cette marche qui est naturelle est celle de Virgile : comment décrire, en effet, avant d'avoir vu ce qu'on décrit; et comment avoir vu, si l'on n'est pas encore arrivé sur les lieux où l'on peut voir ?

Est-ce vous, me dit-elle, ou bien une *vaine ombre* ?
Ah ! si vous habitez *dans* la demeure sombre,
Où mon Hector est-il ? etc.

Est-ce vous ? qui, *vous ?* A qui pense-t-elle s'adresser, puisqu'elle ne désigne personne ? (*Nate dea, vestra ne ?*) *fils de Vénus existez-vous ?* voilà qui est clair.

Les premiers mots que répond Enée devraient être ceux-ci : *il est vrai, je vis* (*vivo equidem.*) C'est ainsi que Virgile commence, et c'est la réponse la plus naturelle qu'appelle la question, *Fils d'une déesse, vivez-vous ?* Le traducteur débute au contraire par une déclamation :

O comble *de grandeur* ainsi que de misère !
Non, vous ne voyez pas une *ombre mensongère* ;
Oui, *malgré moi* je vis.

Eh ! pourquoi donc *malgré moi* ? Certes, voilà un de ces sentimens que Virgile n'eût jamais songé à prêter au religieux Enée qui sait qu'on doit supporter la vie telle qu'elle est, même avec ses misères.

Mais vous, de ce haut rang de l'épouse d'Hector,
A quelle humble fortune êtes-vous descendue ?
Quel sort peut remplacer tant *de grandeur* perdue ?
Honorez-vous ici la cendre d'un époux !
Est-ce Hector ou Pyrrhus qui *dispose* de vous ?

Vaine ombre, ombre mensongère, comble de *grandeur, grandeur* perdue... Il m'en coûte d'avoir à faire remarquer ces répétitions si fréquentes.

Il faut que l'esprit fasse de nouveaux efforts pour comprendre le dernier vers.

Andromaque êtes-vous en ce moment fidelle aux mânes d'Hector, ou êtes-vous l'épouse de Pyrrhus ? Voilà, je crois, la pensée du poëte.

Hectoris, Andromache, Pyrrhin, connubia servas ?

Or, a-t-on conservé une trace de cette pensée dans ce vers :

Est-ce Hector ou Pyrrhus qui *dispose* de vous ?

On *dispose* en cent façons de quelqu'un. Hector pouvait vivre toujours au cœur d'Andromaque, sans qu'on pût appeler cela proprement *disposer* d'elle : quant à Pyrrhus, il avait pu réellement disposer de cette princesse, à titre d'esclave ou d'épouse. Observez de plus que l'avant-dernier vers,

Honorez-vous ici la cendre d'un époux ?

ajoute à l'obscurité; car Pyrrhus étant mort aussi et Enée venant de l'apprendre, on ne sait si c'est pour Pyrrhus, ou si c'est pour Hector, ou si c'est pour tous les deux qu'Enée fait cette question.

Les deux premiers vers sont tournés avec élégance; mais qu'ils sont loin de cette belle expression de Virgile, *dejectam conjuge tanto !* M. Gaston qui a traduit les quatre premiers livres me paraît l'avoir sentie et rendue aussi-bien peut-être qu'il est possible de le faire dans notre langue.

Vous qu'ils ont fait déchoir d'un si grand hyménée !

Voilà son vers. Le mot est ici pour le mot, et l'image de Virgile est conservée.

On conçoit que si je voulais soumettre à la même épreuve, trois ou quatre tirades seulement de la nouvelle traduction de l'Enéide, cette occupation de détail m'entraînerait au-delà des bornes que je n'ai déjà que trop reculées dans cet examen. Sous le rapport de cette étendue, j'observe qu'une œuvre nouvelle de M. Delille qui, dans tous les tems, eût mérité une exception, la commandait impérieusement aujourd'hui qu'on est forcé de prouver qu'il n'a point complettement rempli toutes les espérances des amis de la belle poésie et de ses premiers admirateurs. A ce double titre, j'ai pu aussi risquer mes preuves, je veux dire quelques-unes de mes preuves, que je soumets à l'impartiale opinion des gens de lettres.

J'arrive donc sans préambule aux indications et citations de plusieurs passages qu'on peut dire marqués à l'ancien titre du traducteur des *Georgiques*, où l'on retrouve son élégance et son coloris : passages tellement distingués de tous ceux qu'on vient de lire, qu'on a peine à comprendre qu'ils soient sortis de la même plume.

La traduction du bel épisode de Cacus, dont Ovide a si ingénieusement imité quelques traits, a déjà été imprimée dans ce journal; je ne fais donc que rappeler au lecteur combien elle était digne d'être citée. On y aperçoit des taches, sans doute, mais des taches légères et rachetées par de grandes et nombreuses beautés.

Il faut donner des éloges, mais avec plus de restriction, à l'épisode de *Nisus et Euryale*, à quelques autres morceaux de ce genre que Virgile écrivit avec son ame, et dont M. Delille n'a pu rendre toute l'expression. La partie dramatique est en général celle qui convient le moins à la nature de son talent; mais, tout en avouant la justesse de cette remarque qu'on a faite bien avant moi, on ne peut non plus refuser de reconnaître que sa version offre quelquefois les plus beaux mouvemens, et je n'en veux pour preuve que ce discours où Junon exhale son courroux contre les Troyens, je l'extrais du 7e livre.

O mer que je hais, infâmes Phrygiens !
Leurs destins osent donc lutter contre les miens !
Je les ai faits captifs, et ce vil peuple est libre !
J'armai contre eux les mers, les voilà dans le Tibre !
Quoi ! ni leurs murs croulans n'ont pu les écraser,
Ni leurs remparts en feu n'ont pu les embrâser !
Ma haine *apparemment* a manqué de constance :
Lasse enfin, j'ai laissé reposer ma vengeance.
Que dis-je ? j'ai traîné leurs débris sur les mers !
Contre eux j'ai fatigué l'eau, la terre et les airs :
Que m'ont servi la terre, et les cieux, et les ondes,
Et l'horrible Carybde, et ses roches profondes ?
Les voilà dans le port, sans péril, sans effroi,
Fondant leurs murs nouveaux, bravant la mer et moi !
Où donc est mon pouvoir ? quoi ! le dieu de la Thrace
Aura pu du Lapithe exterminer la race ;
Diane à ses fureurs immoler Calydon :
Eh ! quel crime *à ces dieux défendait le pardon* ?
Jupiter permit tout ; et moi, moi son épouse,
Moi la reine des dieux, dont la fureur jalouse
A pris, imagine, lassé tous les moyens,
Malheureuse, il m'immole à ce roi des Troyens !
Eh bien ! si j'ai perdu ma suprême puissance,
Il n'est rien qu'aujourd'hui n'invoque ma vengeance.
Cherchons-nous des appuis dans un autre Univers :
J'ai contre moi les cieux, j'armerai les enfers.
Je ne puis leur ravir le sceptre d'Ausonie,
Mais je puis arrêter l'hymen de Lavinie,
Mais je puis différer cette grande union,
Mais je puis séparer Laurente d'Ilion.
Que tous deux de leurs rois pairont cher l'alliance !
Qu'un double châtiment venge une double offense !
Oui, des torrens de sang, fille d'un faible roi,
Voilà l'affreuse dot que j'apprête pour toi.
A ton sanglant hymen que Bellone préside,
Hécube n'a pas seule, en sa couche homicide,
Enfanté le flambeau de la division ;
Vénus a son Pâris pour une autre Ilion ;
Enée embrâsera la nouvelle Pergame,
Et ma haine deux fois aura vu Troye en flamme.

Plus serrée et non ralentie, dans son cours, par quelques redites, comme *j'armai contre eux les mers*, et *j'ai traîné leurs débris sur les mers; j'ai fatigué l'eau, etc.; les voilà dans le Tibre*, et *les voilà dans le port; je puis arrêter l'hymen de Lavinie*, et *je puis différer cette grande union*, etc.; et par ce vers inutile :

Qu'un double châtiment venge une double offense,

cette sortie de la reine des Dieux, qu'on peut comparer à un torrent long-tems contraint, qui vient de renverser ses digues, serait d'un plus terrible effet encore; du reste, la passion y est surprise dans ses mouvemens les plus soudains et les plus involontaires; elle y a son flux et son reflux. Tout ce désordre apparent est un ordre très-réel aux yeux de ceux qui ont bien étudié la première de toutes les sciences, celle du cœur de l'homme. Les coupes de cette imprécation sont habilement entendues, sont graduellement suivies : l'art existe ici, comme on désire qu'il soit dans toutes ses œuvres, sans se montrer. Le texte, en cet endroit, est désespérant de perfection; M. Delille a le mérite de l'avoir égalé dans plusieurs traits.

J'indiquerai de plus, dans ce 7e livre, l'épisode du *Cerf*, trop long pour que je le cite, et des détails heureusement rendus dans le dénombrement que Virgile a fait à l'imitation de celui d'Homère, bien supérieur, selon moi, dans ce dernier; mais le morceau le plus remarquable peut-être, celui du moins où le talent du traducteur s'est plus constamment soutenu, c'est la longue *description des jeux*, du Ve livre. Il y a encore du trop dans cette description; mais il est impossible de n'y pas admirer l'art avec lequel M. Delille a triomphé, et souvent sans qu'on y sente le moindre effort, de difficultés qui paraissaient insurmontables. C'est contre ces difficultés qu'il se plaît à s'essayer : c'est dans ces passages que, se mesurant pour ainsi dire corps à corps avec Virgile, il a la gloire de combattre long-tems avant de succomber : il cede à la fin; car, avec un tel adversaire, il faut bien qu'on cede; mais n'est-ce donc pas déjà une victoire peu commune que d'avoir su retarder sa défaite avec un tel adversaire ?

Regle générale : tout ce qui rentre dans la partie didactique et descriptive, tout ce qui forme détail ou tableau, c'est-là que le traducteur se retrouve avec toute sa force; là que souvent il excelle. Citons quelques fragmens, et d'abord les vers où ce poëte peint l'effet du *dictame* cueilli par Vénus, pour étancher le sang qui sort de la blessure de son fils et appaiser ses douleurs.

Aussitôt du héros dont la force succombe
La mere en gémissant va cueillir sur l'Ida
Cette herbe *que le Ciel à nos maux accorda*,
Le dictame sacré poussant de sa racine
Sa feuille cotonneuse et sa fleur pupurine :
Tout ressent son pouvoir ; et quand le daim blessé
Emporte au fond des bois le trait qui l'a percé,
Suivant *et le besoin*, et son instinct pour maître,

Parmi cent végétaux il sait la reconnaître.
Sève de la vertu de ce baume sacré
Vénus *jette* autour d'elle un nuage azuré,
Dans le camp de son fils descend d'un vol rapide,
Et dans l'airain du vase où tremble une eau limpide,
Infuse doucement l'herbe dont la vertu
Doit rendre la vigueur à son fils abattu,
Y joint la panacée à la feuille odorante,
Et le nectar qu'aux dieux la jeune Hébé présente.
Le charme est consommé : le bienfaisant vieillard
De ces sucs enchantés, plus puissant que son art,
Abreuve doucement la blessure profonde,
Ignorant quel pouvoir *en secret* le seconde :
O prodige ! le mal aussitôt est dompté ;
Dans ses *secrets* canaux le sang est arrêté ;
Et le trait meurtrier, sans que le fer l'arrache,
De lui-même a suivi la main qui le détache ;
Il tombe ; et, revenu de sa *triste* langueur,
Le héros a senti renaître sa vigueur.

Voici maintenant une comparaison qui, sans rendre toute l'harmonie du latin, est traduite avec élégance.

Junon cependant conduit le char docile ;
Et telle qu'en son vol une hirondelle agile
Qui d'un maître opulent partageant le séjour
Suspendit à ses toits les fruits de son amour,
Va, vient, *revient*, parcourt d'immenses galeries,
Rase tantôt la rive et tantôt les prairies,
Et, portant à son bec son modeste butin,
De son nid babillard *revient* calmer la faim :
En cent lieux à-la-fois la nymphe ainsi volage, etc. etc.

Voici d'autres vers pleins de charme, où le traducteur nous représente sous des couleurs dignes d'elle, la déesse des amours, la mère d'Enée. C'est le moment où son fils la reconnaît. (Livre 1er) :

Elle dit : à ces mots,
Elle quitte son fils ; mais aux yeux du héros,
Elle offre, en détournant sa tête éblouissante,
D'un cou semé de lys la beauté ravissante :
De ses cheveux divins les parfums précieux
Semblent, en s'exhalant, retourner vers les cieux ;
Sa robe, en plis flottans, jusqu'à ses pieds s'abaisse ;
Elle marche, et son port révèle une déesse, etc.

A cette fraîche et gracieuse peinture, opposons des tableaux d'une touche mâle, deux fragmens de combats, extraits tous deux du livre IXe. Le second termine ce livre.

Voici le premier de ces fragmens :

Aussitôt on entend le long de leurs murailles,
Courir les cris affreux, précurseurs des batailles ;
Tous les arcs sont tendus, les traits fendent les airs,
Les cieux en sont noircis, les champs en sont couverts.
Là, doublant la vigueur de la main qui la lance,
La courroie en sifflant laisse échapper la lance ;
On entend retentir et casque et bouclier ;
L'acier avec fracas heurte contre l'acier.
Avec moins de fureur, la saison orageuse
Epanche en noirs torrens la pluie impétueuse ;
A coups moins redoublés, moins prompts et moins bruyans,
La grêle épaisse tombe et bondit dans les champs,
Quand le grand Jupiter, déchirant les nuages,
Fait gronder la tempête et siffler les orages, etc.

Voici le second : C'est le moment où Turnus, assiégeant seul les portes de la ville, se voit contraint de céder au nombre ; et quoique non vaincu, se retire couvert de gloire.

Le héros *qu'à* la fois accable tant de bras,
Devant ses ennemis *que* l'espoir aiguillonne,
Recule jusqu'au lieu *que* le fleuve environne :
Tous ils fondent sur lui, seul il combat contre eux.
Ainsi, quand de chasseurs un escadron nombreux
Entoure un *fier* lion ; dans sa colère horrible,
Vaincu mais menaçant, effrayé mais terrible,
Retenu par la honte, écarté par la peur,
Il éprouve à-la-fois et répand la terreur :
Tel l'orgueilleux Turnus, qu'un *fier* courroux dévore,
En *cédant* aux Troyens, les épouvante encore.
Trois fois, *cédant* au nombre, il recule à pas lents,
Et trois fois il revient sur les Troyens *tremblans* ;
Mais le camp tout entier contre lui se rassemble ;
Turnus *cede* à la force et Junon même *tremble* ;
Elle craint, si Turnus *par* elle encouragé,
N'abandonne le camp *par* ses mains ravagé,
D'irriter son époux dont Iris *elle-même*
Vient de lui déclarer la volonté suprême.
Turnus ne songe plus *lui-même* à l'invoquer :
Ne pouvant se défendre, et n'osant attaquer,
De traits multipliés une horrible tempete
Retentit sur son corps, siffle autour de sa tête ;
Son bouclier d'airain *lui-même* a succombé,
Et de son trait hautain son panache est tombé.
Point de paix, point de trêve ; acharné sur sa proie,
Le terrible Mavorte à grands coups la foudroie ;
Son bras languit ; son fer trahit ses vains efforts,
La sueur en longs flots coule de tout son corps ;
Sa bouche est haletante, et sa brûlante haleine
De ses flancs palpitans ne sort plus qu'avec peine,
Aussitôt, tout armé, *cédant*, mais en héros
Dans le Tibre il s'élance ; et le dieu dans ses flots,
Purifiant son corps souillé d'un long carnage,
Le porte mollement et le rend au rivage,
Où ses braves guerriers l'accueillent dans leurs bras,
Et sous leur noble chef revolent aux combats.

Tout ce récit, dans Virgile, est admirable. Je ne sais quelle ardeur guerrière y vient encore échauffer l'inspiration poétique : c'est l'ame du dieu des combats et l'ame du dieu des vers à-la-fois qui s'y exhalent. La version de M. Delille, malgré quelques taches qu'une attention plus soutenue aurait fait disparaître, en donne une très-grande idée. Elle est, autant qu'elle pouvait l'être, digne du texte. Les derniers vers sur-tout sont rapides, et pressés, et laissent à peine respirer le lecteur. On sent que le traducteur a été inspiré, qu'il s'est identifié avec son modele, et, en le lisant, on s'identifie soi-même avec l'un et l'autre. Voilà comme Virgile veut être rendu ! voilà comme il faut qu'il le soit par un poète tel que M. Delille, non-seulement en cet endroit, non-seulement en cent endroits, mais par-tout ! voilà ce que les vrais amis de la gloire du traducteur de Virgile et de la gloire littéraire de leur pays ! intéressés à un monument poétique tel que celui-ci, doivent lui dire et lui redire, jusqu'à ce qu'il ait repris, refondu, détruit et refait, dans sa traduction, tout ce qui n'est pas digne de lui, tout ce qui n'est pas comparable aux derniers morceaux que j'ai cités. L'on ne peut, pour ainsi dire, après ceux-ci, être excusable d'avoir fait les autres ; et on le serait bien moins de ne vouloir pas les refaire ; car, lorsqu'on a le talent de M. Delille, il faut être lu et lu de suite ; or, pour que cela soit, il faut offrir à ses lecteurs un tout également louable dans chacune de ses parties. Dans les Œuvres de Boileau, dans celles de Racine, ce ne sont pas seulement des passages qu'on admire ; c'est l'ensemble : il attache, il entraîne sans distraction, sans qu'il soit besoin de faire de triage, à livre ouvert, à chaque page, à chaque ligne. C'est cette égalité, c'est cette pureté, c'est cette élégance de diction que j'ai droit d'exiger de M. Delille ; le choix des modeles que je viens de citer peuvent lui prouver à quelle place je le crois destiné, quelle place je le presse d'atteindre. Ceux qui lui tiendront un langagage moins sévère, trahiront la cause de sa gloire et lui raviront une partie de la renommée réservée à un nom que l'Europe envie à la France, et dont la France sait à quel point elle doit s'honorer.

PHILOSOPHIE. — MORALE.

Traduction nouvelle du Traité de la Vieillesse, de l'Amitié, et des Paradoxes de Cicéron ; par M. Gallon-la-Bastide, avec le texte latin de l'édition de l'abbé d'Olivet (1).

Ciceron, dans les dernières années de sa vie, éloigné du gouvernement par les guerres civiles qui avaient substitué le pouvoir des armes à l'autorité des lois, ne crut pas pouvoir mieux employer le loisir de sa retraite qu'en remplaçant les travaux de l'éloquence et de l'administration par ceux de la philosophie. Il l'avait toujours aimée et cultivée, comme on le voit dans tous ses ouvrages ; mais il n'avait pu y donner que le peu de momens que lui laissaient les affaires publiques, où il joua un si grand rôle comme orateur et comme magistrat, jusqu'au moment où la guerre éclata entre César et Pompée. C'est depuis cette époque jusqu'à sa mort, qu'il composa tous ses ouvrages philosophiques, et dont une partie a péri par l'injure des tems. Ils formaient en quelque sorte un cours de la philosophie des Grecs, et furent achevés dans l'espace de cinq ans, malgré les troubles et les orages qui vinrent le tourmenter dans sa retraite.

La philosophie que Cicéron enseigne dans ses Livres avait à Rome des sectateurs depuis Lœlius, ce sage et estimable ami de Scipion ; mais peu de Romains avaient écrit sur ces matières jusqu'à Brutus et Varron ; et c'est au premier que Cicéron adresse le plus souvent ses Traités de philosophie et d'éloquence. Cicéron, en embrassant toutes les branches de la philosophie des Grecs, montra qu'il avait autant de savoir et de connaissances littéraires que de talent politique et de sagesse dans les idées. C'est à ce double mérite qu'il dut la haute élévation à laquelle il parvint dans sa patrie, et l'honneur d'avoir sauvé Rome d'une conspiration qui levait en livrer les principaux citoyens aux horreurs d'une proscription générale.

(1) Un vol. in-12. — Prix, 2 fr. 50 cent. — A Paris, chez Gilbert, rue de la Vieille, n° 19. — An 12 (1804.)

Il est étonnant, dit M. Gallon-la-Bastide, qu'avec tant de motifs d'étudier les ouvrages de ce grand homme, ils soient cependant si peu connus des gens du monde. Il aurait pu ajouter qu'il est également extraordinaire que ceux-mêmes qui en goûtent la lecture ne s'attachent guere à y chercher que des modeles d'éloquence et d'érudition romaines : fait d'autant plus remarquable, qu'aucun auteur de l'antiquité n'a écrit avec plus de clarté sur la morale, sur les lois religieuses et la philosophie que Cicéron ; qu'il a traité ces matieres avec cette facilité de style et cette solidité dans les principes, que donnent une longue expérience et l'habitude des affaires publiques.

Dans sa manière d'enseigner la philosophie, Cicéron a suivi la méthode de Platon, celle du dialogue, mais rarement celle de Socrate et celle pot demandes et par reponses, qui est par elle-même subtile et seche, et qui, comme le remarque fort bien M. de Laharpe, convenait peu au génie de Cicéron et à sa façon d'écrire, qui est oratoire dans tous les genres.

C'est particuliérement de la philosophie morale que les anciens s'occupaient ; ils la regardaient, avec raison, comme un moyen de bonheur pour l'individu lorsqu'il en suivait les maximes, et comme un supplément aux lois qui ne peuvent dans la société, prévenir ou même punir des vices qui font souvent la honte et le tourment des familles.

Nous avons, entre autres ouvrages de Cicéron, deux écrits qui sont autant de chefs-d'œuvre sur cette partie de la morale ; j'entends les *Tusculanes*, qu'il composa à la maison de campagne qu'il avait à Tusculum, aujourd'hui Frascati, et le livre *des Devoirs*, *de Officiis*.

Dans les premieres, il chercha les moyens essentiels d'arriver au bonheur, et quand on pense que c'est un homme qui a parcouru tous les degrés des grandeurs humaines qui parle de cet objet, on doit placer quelque confiance dans sa doctrine.

Cicéron établit comme moyen de bonheur, le mépris de la mort, la patience dans la douleur, la fermeté dans les différentes épreuves de la vie, l'habitude de combattre les passions, enfin la persuasion que la vertu ne doit chercher sa récompense qu'en elle-même.

Tout ce que la philosophie a de plus beau en métaphysique et en morale, Cicéron le développe ici à l'appui de la doctrine qu'il y professe.

Son *Traité des Devoirs* roule entiérement sur la comparaison et la concurrence de l'honnête et de l'utile ; concurrence qui est en effet, pour l'homme en société, l'épreuve de tous les momens et la pierre de touche de la probité. Il y entre sans diffusion et sans superfluité, dans tous les détails des devoirs de la vie et y donne une plus grande force à la liaison réelle et beaucoup plus étroite et plus essentielle qu'on ne pense, entre les devoirs de rigueur et les devoirs de bienséance.

Ses livres de *la Vieillesse*, de *l'Amitié*, portent la même empreinte de ce caractere mâle qui distingue la morale des anciens ; et ce sont des hommes recommandables par de grandes actions qui en sont les interlocuteurs.

C'est Caton qui parle dans le *Traité de la Vieillesse*, Caton l'ancien, dont la sagesse fut si célebre, et la vieillesse si longue et si brillante.

Ce Romain y examine l'un après l'autre les divers reproches que l'on fait à la vieillesse ; il les réduit à ces quatre principaux : qu'elle nous éloigne des affaires, qu'elle nous prive de presque tous les plaisirs, qu'elle nous ôte les forces, et qu'elle est voisine de la mort. Il répond à cela par des raisonnemens merveilleusement entremêlés d'exemples de vieillards qui illustrerent Rome et la Grèce, tels que les Fabius, les Curius, les Fabricius, les Solons, les Platons, les Sophocles : tous hommes grands, les uns par leur caractere élevé, les autres par leurs actions et leurs ouvrages.

Il les représente charmant encore les loisirs d'une vieillesse libre et tranquille par la culture des lettres et des beaux-arts auxquels ils durent la gloire et le succès de leurs jeunes années.

En l'entendant parler, la vieillesse ne semble plus l'hiver de la vie ; elle est l'époque où l'on en recueille les fruits, où l'on jouit des biens amassés pendant les autres saisons. Mais c'est surtout lorsqu'il en vient au reproche que la vieillesse est voisine de la mort, que Cicéron développe les grands moyens de persuasion qui peuvent rassurer l'homme contre cette derniere catastrophe de la vie. Il dépouille, pour ainsi dire, la mort de ces voiles sombres et lugubres sous lesquels nous avons coutume de l'envisager. Il se regarde que comme le terme de la vie, celui de notre exil sur la terre et des misères humaines, le commencement d'une nouvelle vie, d'une vie immortelle, complément unique et nécessaire de notre destinée.

Le *dialogue sur l'amitié* a un caractere moins élevé ; c'est le sage Lelius, l'ami et le compagnon de gloire de Scipion l'Africain, qui est le principal interlocuteur. Tout ce qu'un cœur honnête et formé à la vertu peut sentir de généreux, est développé dans ce bel ouvrage. Cicéron y définit l'amitié, le parfait accord de deux ames sur les choses divines et humaines, accompagné d'une bienveillance et d'une affection mutuelle ; elle est, dit-il, après la sagesse, le plus beau présent que les hommes aient reçu des dieux. Il examine ensuite quelle est son origine, si elle dérive de la faiblesse et du besoin ; si elle n'est qu'un commerce de services réciproques : il trouve cette origine trop basse, trop ignoble pour un sentiment aussi noble que l'amitié ; il voit plutôt son principe dans la nature que dans le besoin ; elle lui semble plutôt l'effet d'un sentiment affectueux qu'une combinaison d'intérêt ; car s'il en était ainsi, plus un homme se sentirait faible, plus il se sentirait porté à l'amitié, ce qui est bien loin d'être vrai, puisqu'au contraire ce sont ceux qui ont le plus de force d'ame qui ont le moins besoin des autres, qui ont aussi le plus de générosité et de penchant à l'amitié.

Le sage Lelius repousse avec force ce mot attribué à Bias, « qu'il faut aimer comme si un jour l'on devait haïr. » Il s'appuie de l'autorité de Scipion pour réfuter ce principe faux, enfant de la duplicité et de la faiblesse.

L'ouvrage de M. Gallon-la-Bastide mérite des éloges ; sa traduction *des Livres de la Vieillesse et de l'Amitié* de Cicéron nous paraît heureusement exécutée. Le style est en harmonie avec les matieres qui font le sujet du livre ; il est clair, soutenu, correct, quelquefois même éloquent. L'auteur n'a pas eu, au reste, l'intention de rappeler seulement aux gens du monde et à ceux qui se livrent aux bonnes études, un ouvrage de littérature agréable ; il a voulu encore leur présenter un livre de morale, un aperçu de celle des anciens, et le fruit des loisirs d'un des plus grands-hommes de l'antiquité.

Voilà un de ces livres qui se recommandent d'eux-mêmes ; et il est à desirer qu'il partage ou balance au moins l'attrait que les jeunes gens et même ceux qui ne le sont plus, conservent pour de vaines lectures qui ne laissent dans l'ame aucune ressource contre les orages des passions ou les traits du malheur. PEUCHET.

HISTOIRE NATURELLE. — BOTANIQUE.

Plantes des îles de l'Afrique australe, formant des genres nouveaux ou perfectionnant les anciens, accompagnés de dissertations sur différens points de botanique, par *Aubert du Petit-Thouars*. — Première livraison ; prix 6 francs chez Levrault et Schoell.

« Plus heureux que M. *Commerson*, dit M. du » Petit-Thouars, je rapporte dans ma patrie le fruit » de dix ans de courses et de fatigues ; il consiste en » un herbier de deux mille plantes, six cents dessins des objets les plus remarquables, et les descriptions correspondantes ; tous les matériaux enfin propres à former la flore des pays que je viens d'habiter : il ne me reste donc plus qu'à les employer, en publiant l'ouvrage qui en sera le résultat. » Et tel est le plan de l'excellent ouvrage qui nous est promis ; il sera composé, 1°. d'une énumération, aussi exacte que possible, de toutes les plantes qui croissent aux îles Maurice, de la Réunion, de Tristan, d'Acunha et de quelques parties de Madagascar. Les synonimes de ces plantes et leurs figures compléteront cette flore.

2°. Des usages auxquels on fait servir tant de végétaux exotiques, ou de ceux auxquels on pourrait les employer.

3°. Les élémens de botanique destinés pour ces colonies africaines, mais qui seront exécutés de manière à pouvoir servir pour tous les pays semblablement situés.

Chacune de ces parties sera considérée en elle-même, et comparativement avec les autres contrées ; ce qui établira un échange de connaissances utiles pour tous les pays.

A ces articles qui promettent un véritable intérêt, Mr du Petit-Thouars ajoutera des dissertations particulières sur différens faits qu'il a recueillis, et qui peuvent jeter du jour sur des points importans et obscurs de la physiologie végétale.

Le discours préliminaire, une dissertation sur la germination des *cycas*, l'introduction, aux genres nouveaux ou perfectionnés, et huit genres de plantes inconnues jusqu'à ce jour des botanistes, forment la fascicule que nous annonçons. Il est composé d'environ soixante pages grand in 4°, et renferme dix planches. Le texte est correct et très-serré.

Dans son discours préliminaire, qui, par la manière dont il est écrit, offre tout l'intérêt d'un voyage, M. du Petit-Thouars nous apprend comment il fut aux îles dont il a entrepris l'histoire naturelle. Son frère *Aristipe du Petit-Thouars*, marin célèbre, et mort glorieusement au combat d'*Aboukir*, nourrissait depuis long-tems le desir de visiter des terres lointaines, un nouveau motif vint augmenter sa passion pour les voyages de découvertes ; il se figurait sans cesse l'infortuné *Lapérouse* attendant en vain sur quelque rocher le secours de ses compatriotes ; il n'en fallait pas davantage pour enflammer son cœur que partageait également l'amour de la gloire et de l'humanité. Il ouvrit une souscription pour faire un armement. Aubert du Petit-Thouars n'eut pas plutôt connaissance du projet de son frère, qu'il voulut s'associer à sa destinée : il l'assura que s'il était le *Cook* ou le *Bougainville* de l'entreprise, il voulait en être le *Banks* ou le *Commerson*. L'amitié fraternelle allait devenir le lien de deux parties qui malheureusement, jusqu'à présent, n'ont pas marché avec toute l'harmonie qui pouvait rendre les grandes expéditions favorables aux progrès des sciences.

Les malheurs des tems révolutionnaires vinrent mettre des obstacles aux nobles projets d'Aristide ; l'expédition était cependant organisée, l'on allait partir : Aubert fut arrêté en Bretagne ; on l'élargit peu de tems après, mais son frère avait été obligé de lever l'ancre, en le faisant prévenir de se trouver à l'Isle-de-France dès qu'il le pourrait. Aubert s'embarqua donc pour arriver au rendez-vous, le manque d'eau fit relâcher le navire, où il était passager, dans l'île de Tristan d'Acunha, qu'aucun naturaliste n'avait encore visitée. Il arriva enfin au Port-Louis de l'Isle-Maurice ; mais Aristide ne s'y trouva pas ; forcé de relâcher à Lisbonne dès les premiers jours de sa route, il s'était vu contraint de renoncer à tous ses projets et de demeurer en Europe.

Il suffit de ce que nous venons de dire pour faire juger de la passion de M. Aubert du Petit-Thouars, pour l'histoire naturelle ; pour faire l'éloge de son premier fascicule, nous nous contenterons d'ajouter que l'excellent mémoire qu'il renferme et où il est question de la germination du cycas, a reçu l'approbation de la première classe de l'Institut ; une de ses commissions a décidé qu'il méritait *la reconnaissance des botanistes, et pouvait être utilement imprimé parmi ceux des savans étrangers.*

Le cycas croît spontanément à Madagascar ; on le cultive dans les îles de France et de la Réunion, où il est comme naturalisé. Cet arbre est également voisin par son port des palmiers et des fougeres : les botanistes les plus célebres l'ont tour-à-tour rapporté à l'une de ces deux familles, on lui en avait même formé une propre et intermédiaire, où l'on avait introduit un arbre d'un autre genre, nommé *zamia*.

C'est la véritable place qu'occupe le cycas dans le regne végétal que M. du Petit-Thouars a tâché de déterminer, et il trouve qu'également éloigné de toutes les plantes dont on a voulu le rapprocher, cet arbre est comme isolé dans la nature.

Le cycas produit un suc gommeux ; on pourrait en obtenir une fécule nourrissante et approchante du sagou que l'on retire d'un palmier.

Ce n'est pas seulement des dissertations comme celle dont nous venons de parler, ni des especes et des genres nouveaux, que M. du Petit-Thouars se propose de publier ; il veut encore corriger dans les anciens genres les caracteres qui n'auront pas été bien établis, ou suffisamment examinés. Les bases sur lesquelles il se propose d'établir cette partie de son travail, ne pouvaient être plus solides, elles ont été posées par le savant Correa de Serra, dans un excellent mémoire sur deux genres de la famille des orangers, qui se trouve dans le vol. 5 des Transactions philosophiques de la Société linnéenne, et dont tous les botanistes savent apprécier les principes.

L'un des genres nouveaux décrit parmi les plantes des îles de l'Afrique australe, est le genre Monimia. J'en avais trouvé une espece dans les hautes montagnes de Mascareigne ; elle était chargée de fleurs mâles, qui me la firent regarder comme appartenant au genre ambora de M. de Jussieu, qui est le même que le mithidatea de Commerson. L'inspection des fleurs femelles qui n'ont pas échappé à M. du Petit-Thouars, lui ont prouvé que notre arbre doit être séparé de celui dont je l'avais rapproché, mais il a voulu, pour prouver combien il en était voisin, lui donner le nom de la sœur du roi de Pont, auquel Commerson avait dédié le Mithidatea. La relation de mon voyage dans quatre îles des mers d'Afrique étant imprimée quand l'ouvrage dont nous rendons compte a paru, je n'ai pu rectifier une erreur bien excusable, et que je reconnais. On y trouvera le monimia ovalifolia de du Petit-Thouars, décrit sous le nom d'*ambora torrentosa*, tom. I, p. 317, pl. XIII.

Il est à souhaiter que M. du Petit-Thouars nous fasse promptement jouir de la totalité de sa flore. Cet ouvrage, très-bien écrit et de maniere à pouvoir être également utile aux simples amateurs de la botanique, comme aux savants, sera en outre très-précieux pour les habitans de nos colonies d'Afrique. Il n'y avait pas encore un bon livre d'histoire naturelle pour la zone torride.

BORY DE S. VINCENT.

BEAUX-ARTS.

Le Musée français, publié par MM. Robillard Péronville et Laurent, 17e livraison, contenant 1° le Mariage de Sainte-Catherine de M. Maratte, gravé par Vendramini ; 2° le Maréchal, d'après le Nain, gravé par Claesseub ; 3° les Patineurs, gravé par Garneau, d'après Van-Ostade ; 4° Clio, antique gravé par E. Morau.

LIBRAIRIE.

L'article littéraire inséré au n° d'hier, sur la personne et les ouvrages de M. de Saint-Lambert, nous donne l'occasion de remettre la note suivante sous les yeux du lecteur.

Les Œuvres philosophiques de Saint-Lambert, formant 5 vol. in-8°, se trouvent à Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 18. Prix, broché, 20 fr.

Les personnes qui n'ont pas retiré la deuxieme partie du tome 3, et les tomes 4 et 5, peuvent le faire. Le prix séparé de ce demi volume et des deux autres, est de 10 fr.

Le *Cathéchisme* seul, à l'usage des écoles primaires, forme 1 vol. in-12, relié en parchemin, prix, 1 fr.

On travaille dans ce moment à graver les beaux dessins de l'ouvrage de M. Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, sur les maladies de la peau. Les plus habiles artistes concourent à l'exécution de cette importante entreprise, et y déploient tout le luxe qui lui convient. Toutes les maladies cutanées se trouveront figurées et magnifiquement coloriées dans cet ouvrage, qui paraîtra par livraisons en grand in-folio, et dont le libraire Barrois publiera incessamment le Prospectus.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 ½ p.
Marseille	pair 15 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair 10 j.	2 p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	56 fr.	50 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	54 fr.	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj., Iphigénie en Aulide, suivie de Héro et Léandre. — M. Duvernay débutera par le rôle d'Achille.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Murius Minturne, et le Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Moment de Conclure, ou l'Epée et le Billet, com. en un acte ; l'Heureuse Erreur, et le Vieillard et les Jeunes Gens. — Lundi, la Cosa rara, avec un nouvel air chanté par Mme Strina-Sacchi.

Théâtre du Vaudeville. Berquin, les deux Prisonniers, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Guerre ouverte, l'Hermite de Saverne, et la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). La 7me représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle, avec costumes et décors nouveaux, précédé de Bombarde.

Théâtre du Marais. Le Comte du Perche, et la Belle Fermiere.

Théâtre de la Cité. Les Deux Freres, et Azémia ou les Sauvages.

Tivoli. Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. grande fête extraordin., et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc., grande illumination en verres de couleurs des allées, berceaux, montreuil, perspectives, etc. ; à dix heures et demie grand feu d'artifice. — Prix d'entrée, 3 l. 6 s. ; abonn. 2 l.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint Honoré, n° 40. L'ouverture s'en fera aujourd'hui 15 fructidor. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui désireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans - Saint - Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Guillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 346. *Lundi, 16 fructidor, an 12 de la République* (*3 septembre 1804.*)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 20 août (*2 fructidor.*)

LES journaux d'Amérique ont publié l'écrit suivant, laissé par le général Hamilton, pour la justification de sa mémoire :

« Je juge nécessaire de faire, sur le duel qui doit avoir lieu entre le colonel Burr et moi, quelques observations propres à expliquer ma conduite. Mon désir était d'éviter ce combat, 1° à cause de mes principes religieux qui sont opposés à la pratique du duel, et qui font que je serais très-malheureux si j'otais la vie à un homme dans une affaire particulière; 2° parce que ma femme et mes quatre enfans me sont très-chers, et que je regarde ma vie comme précieuse pour eux; 3° parce que j'ai des engagemens avec des créanciers qui pourraient souffrir de la vente précipitée de mon bien; 4° parce que je n'ai aucune animosité contre le colonel Burr, que celle que peut causer notre opposition en politique; 5° parce que je risque tout, et ne puis rien gagner. Cependant il m'a été impossible d'éviter le combat. Je ne saurais nier que mes remarques sur les principes, les desseins et le caractère de M. Burr n'aient été très-fortes, et que, dans plusieurs occasions, je ne me sois permis des critiques très-sévères sur sa conduite. C'est pourquoi je ne puis pas faire une rétractation générale, et je le puis d'autant moins que le colonel Burr a pris avec moi, dès le commencement, le ton de la menace. J'espère cependant que le monde ne me croira pas capable de l'avoir critiqué sans fondement, ou dans des vues indignes d'un homme d'honneur. J'ai pris la résolution de tirer mon premier coup en l'air, et mon second coup aussi, afin de donner au colonel Burr plus de tems pour réfléchir. Je répondrai à ceux qui, avant la même opinion que moi sur le duel, diront que je n'aurais pas dû donner un mauvais exemple de plus; je leur répondrai que ma situation relative, dans ma vie publique et privée, exigeait de moi une attention scrupuleuse sur tout ce que les hommes appellent honneur, et me faisait un devoir de ne pas refuser un cartel. »

Signé, ALEX. HAMILTON.

P. S. Le premier coup de feu du colonel Burr a fait au général Hamilton la blessure qui lui a coûté la vie.

INTERIEUR.

Paris, le 15 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Jean-Adam Weitlauf, de Deidesheim, le tribunal de première instance de Spire, département du Mont Tonnerre, a ordonné, par jugement du 16 messidor, que, pardevant M. Bourste, l'un des juges, il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Weitlauf, qui depuis 20 ans a disparu de son domicile sans avoir donné de ses nouvelles.

Par jugement rendu le 7 de ce mois, le tribunal de première instance de Belfort, département du Haut-Rhin, a donné acte aux héritiers présomptifs d'Ignace Christen, de ce qu'ils ont satisfait au jugement interlocutoire du 18 prairial an 11; en conséquence, a déclaré ledit Ignace Christen absent de la commune de Ballschwiller, sans avoir depuis plus de quatre ans donné de ses nouvelles, et a envoyé lesdits héritiers en possession provisoire de ses biens, à la charge par eux de donner caution en la forme indiquée par la loi, et de faire procéder à l'inventaire du mobilier et des pièces dudit absent.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la chasse. — Paris, le 9 fructidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu la loi du 30 avril 1790;

Les arrêtés des consuls des 12 messidor an 8 et 3 brumaire an 9;

La décision du ministre de la police générale, en date du 25 fructidor an 9;

L'avis des sous-préfets de Sceaux et Saint-Denis,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. La chasse sera ouverte, cette année, le 20 fructidor présent mois, dans le ressort de la préfecture de police.

Néanmoins il est défendu de chasser dans les vignes avant que les vendanges soient entièrement terminées.

II. Nul ne peut chasser s'il n'a obtenu un permis de port d'armes à la préfecture de police.

Il n'en sera délivré qu'aux propriétaires, fermiers ou porteur d'une permission accordée par un propriétaire.

Les propriétaires ou fermiers justifieront de l'étendue de la propriété, par un certificat du maire de la commune où les biens sont situés.

Les permissions accordées par les propriétaires, indiqueront également l'étendue de la propriété, et seront visées par le maire.

III. Les permis de port d'armes ne donnant pas le droit de chasse, les porteurs de semblables permis ne pourront chasser hors du canton où sont situés leurs biens, ou ceux des propriétaires qui leur auront donné la faculté de chasser.

IV. Tous ceux qui sortiront de Paris avec des fusils de chasse, devront exhiber leur permis de port d'armes aux préposés de l'octroi aux barrières.

V. Tout chasseur sera tenu de justifier de son permis à la première réquisition des gendarmes, des gardes-champêtres et de tout agent de l'autorité publique.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, les gardes-champêtres et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller l'exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé PHS.

ACADÉMIE DE LEGISLATION

L'Académie a tenu sa séance générale, le 7 de ce mois, sous la présidence de M. Grenier, membre du tribunat, en l'absence de M. le conseiller-d'état Fourcroy, président de l'Académie.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, elle a admis au nombre de ses membres plusieurs candidats, parmi lesquels on a remarqué M. Labreteniere, ancien président à mortier au parlement de Besançon.

M. Bruguiere, du Gard, administrateur de l'Académie, a présenté l'analyse de la correspondance de thermidor, qui a démontré de plus en plus les progrès que fait l'institution dans la confiance publique.

Parmi les hommages faits à l'Académie, on a distingué celui du buste de S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire. Cet hommage a fourni l'occasion à M. l'administrateur de rappeler les services nombreux rendus à la Patrie par ce grand dignitaire.

M. Agier, candidat de l'Académie, a prononcé l'éloge funèbre de M. Lempereur son condisciple : il a fait partager vivement les regrets de la perte de cet élève qui donnait les plus hautes espérances.

On a entendu ensuite un discours latin sur les tutelles, par l'élève Clerget, d'après le droit romain, et une thèse dans la même langue, sur les testamens, par l'élève Wilmain, qui l'a soutenue avec succès contre l'argumentation de son condisciple Dumont.

La séance a été terminée par un exercice sur le notariat, sur ses antiquités et son histoire jusqu'à nos jours, par l'élève Seguid. Après cet exercice on a entendu un discours sur les vertus qui doivent distinguer les notaires, par l'élève Malherez, suivant le cours de M. Massé, notaire à Paris.

SCIENCES. — MÉTÉOROLOGIE MÉDICALE.

Observations sur les maladies qui résultent de la température des saisons de l'année; par H. F. A. Roussel, professeur en médecine. (1)

Pour fonder sur l'état atmosphérique et sur la température des saisons, la prédominance d'une constitution médicale, c'est-à-dire la cause d'une disposition habituelle à une maladie d'un genre déterminé, et par conséquent l'existence réelle, ou au moins présumée d'une telle maladie; il est naturel qu'on commence par reconnaître une saison, autrement quel serait le moyen d'en constater l'influence? Mais s'il existe dans la température de chaque saison, une telle perturbation, une telle versatilité, qu'il devienne impossible d'y distinguer un état fixe, on ne pourra subordonner à aucune saison la constitution médicale régnante à cette époque, et les affections pathologiques qui résulteront des saisons ainsi déréglées, devront se composer d'élémens mixtes et peu appréciables. L'empiétement des saisons les unes sur les autres donne lieu à une seconde difficulté; car la saison actuelle, retenant quelque chose de celle qui l'a précédée, ou l'effet d'une première saison, continuant à se faire ressentir dans celle qui la suit immédiatement, on sera souvent embarrassé pour assigner les maladies propres à chaque saison.

Cependant on ne peut nier que la différence des climats n'en change essentiellement la température, et qu'il n'y ait en conséquence des maladies particulières aux pays froids et humides, et des maladies particulières aux pays chauds et secs. Or nos étés chauds et secs, et nos hivers froids et humides, nous placent en quelque manière sous l'influence des climats où regnent habituellement l'une ou l'autre de ces températures. Le passage gradué, de l'été à l'hiver, offre pour l'ordinaire une température moyenne, d'où résulte une constitution mixte, qui tantôt suit un type particulier, tantôt conserve le caractère de la saison qui a précédé. Il ne serait donc pas exact de ne reconnaître dans nos contrées que deux températures, celles de l'hiver et de l'été, et par conséquent deux grandes constitutions; savoir, celle des affections automnales ou atrabilieuses, et celle des maladies printanières, qui regneraient alternativement d'un solstice à l'autre. Mais nos meilleurs cliniques ont prouvé par des observations nombreuses que chaque saison avait sa constitution particulière; ainsi les maladies bilieuses sont les plus répandues dans le cours de l'été, les atrabilieuses appartiennent à l'automne, les pituiteuses à l'hiver, les dépuratoires au printems; et chacune de ces maladies exige un traitement propre, combiné d'après l'existence de la saison, d'après la manière dont elle se comporte, enfin d'après l'influence qu'a pu exercer celle qui l'a précédée.

Maintenant, puisqu'il a fallu commencer par traiter des effets d'une saison, le docteur Roussel a préféré de donner d'abord le tableau des maladies qui regnent pendant l'été, et il fixe la *constitution estivale* aux jours qui suivent le solstice d'été, lorsque le calorique, accumulé dans l'air, y produit une sorte d'incandescence, et lorsque le printems cesse d'exercer son influence; car si les affections printanières se prolongeaient encore quelque tems, par l'inconstance de la saison, nul doute qu'il ne fallût attribuer, pour le traitement de ces affections, la méthode qui convient à la constitution printanière.

Notre auteur remarque aussi que l'influence de la constitution estivale, sur les êtres organisés, doit varier chaque année, en raison du nombre des jours caniculaires, et des degrés de chaleur et de sécheresse que nos instrumens de physique nous mettent aujourd'hui plus que jamais à portée d'évaluer au juste. Ces deux qualités de l'air, leur durée, leur intensité, et en outre la situation du soleil à l'égard de la terre, dans le cours de l'été, nous expliquent, ajoute-t-il, pourquoi nous voyons alors les vents étésiens régner et se montrer impétueux; la mer devenir orageuse et s'élever au-dessus de ses niveaux; les eaux stagnantes se troubler; celles des marais se corrompre; les liqueurs vineuses arriver au dernier degré de fermentation; quelques animaux, notamment dans le genre du chien, contracter la rage spontanée; en un mot, la nature entière dans une agitation générale ou dans une sorte de bouillonnement qui résulte du plus haut degré de température que l'air extérieur puisse naturellement communiquer aux différens corps ».

---

(1) Un vol. in-8°. Prix, 4 fr. 50 c., et 5 fr. franc de port. — A Paris, chez Villat, libraire, rue des Mathurins, n° 1360.

Le changement qui survient dans l'économie animale par cette incandescence atmosphérique, peut, selon nous, se comparer à ces *lois naturelles* qui s'opèrent sur nos corps, l'une à l'équinoxe du printems, et l'autre à l'équinoxe d'automne; par la première, nos humeurs sont poussées de l'intérieur à la périphérie du corps, pour y être épurées; mais une transpiration trop forte, celle excitée par une chaleur excessive, épuise, loin de soulager; par la seconde, nos humeurs rétrogradent de la circonférence au centre du corps; ces deux mouvemens, plus ou moins subits, se font sentir sur les végétaux et sur la nature entière, d'une manière trop remarquable pour que nos organes et tout le système de leurs fonctions ne subissent pas des changemens importans, dignes de l'attention des physiologistes. Ces deux grands phénomènes nous paraissent comme des signaux qui annoncent le passage d'une constitution à l'autre. Mais reprenons, avec l'auteur, la description des effets de la chaleur, ou des maladies dont la constitution estivale développe le germe.

« Il est, à la vérité, des individus auxquel l'excès de la chaleur et de la sécheresse semble favorable; je veux parler des tempéramens humides, et surtout des vieillards dont les constitutions de l'automne et de l'été paraissent évidemment ranimer les forces.

» Mais il n'en est pas de même des tempéramens sanguins, des mélancoliques et des bilieux, par qu'il n'en est aucun d'eux qui n'ait, plus ou moins, à se plaindre des chaleurs de l'été. Dans le cours de cette saison, l'air se trouve ordinairement cent fois plus serein, plus vif, plus sec et plus chaud..... Plus sa température est élevée, plus il délite le corps qu'il touche, plus il met les humeurs en mouvement, plus grandes sont les altérations qu'il a la propriété de faire subir aux uns et aux autres.

» Si la froidure de l'hiver porte nos humeurs de la circonférence au centre, en les accumulant insensiblement et en établissant la source des affections hiémales, il n'en est pas de même de la température de l'été, puisque celle-ci produit l'effet contraire, en accélérant le mouvement de ces humeurs du centre à la circonférence..... Les résultats de ces chaleurs excessives, de la raréfaction de nos humeurs et d'une abondante excrétion de la matière perspiratoire, sont une disposition inflammatoire pour les sujets pléthoriques, une combustion plus forte pour les mélancoliques, et une sécrétion considérable de bile pour les bilieux... Les maladies bilieuses sont plus répandues dans le cours de cette saison.... Parmi les causes qui contribuent à développer les germes de ces maladies, il en est deux qui semblent se disputer la prééminence; savoir: l'abus des rafraîchissans, et la répercussion de la matière perspiratoire.

» On n'ignore pas que les ardeurs de l'été produisent ordinairement une soif fatigante, sur-tout pour les voyageurs, les cultivateurs et les hommes livrés à de violens exercices; qu'il est difficile de la calmer ou de l'éteindre, et qu'on n'y parvient le plus souvent qu'au moyen d'une grande quantité de liqueurs rafraîchissantes. Or, l'excès de ces boissons affaiblit l'énergie des sucs salivaires, diminue l'appétit, délaye les humeurs digestives, étend la bile et la rend plus mobile. Alors la chaleur du centre devient inférieure à celle qui existe à la surface du corps. La digestion devient lente et laborieuse (1); après le repas, il existe une certaine propension à un sommeil contre nature: ce sommeil est accompagné d'une dégradation marquée des forces; il s'établit insensiblement un appareil saburreux dans les premières voies, et cet état est le préliminaire naturel des affections bilieuses, dont la température de l'été prépara les germes. »

Le savant professeur, continuant l'examen des maladies qui naissent de la trop haute température de l'été, essaie de prouver qu'*une surcharge muqueuse de la bile* (dans les premières voies) *est la cause commune de toutes les affections qui tiennent à la constitution bilieuse* de cette saison. Il cite Hippocrate, qui range parmi les maladies estivales les fièvres continues, ardentes, quartes, les vomissemens, les diarrhées, etc. etc.; de là il passe au traitement, soit général, soit particulier, de ces maladies contre lesquelles il fait voir que la *méthode expectante* est ridicule et meurtrière.

La méthode agissante est en effet seule admissible, lorsqu'il y a des humeurs gastriques à évacuer, des fermentations putrides à prévenir, des désordres graves à réparer. « Les fièvres continues et les ardentes de l'été, sont celles qui exigent le plus impérieusement des secours, et l'on ne peut trop tôt les mettre en usage, si l'on veut réprimer à tems les mouvemens fébriles, modérer l'ardeur des entrailles, corriger l'appareil bilieux, et préparer la matière morbifique à l'évacuation, sans laquelle la maladie ne peut être heureusement terminée. »

Le reste de cet article est consacré aux détails que nécessite le traitement de chacune des maladies particulières à l'été.

La constitution estivale est remplacée, d'une manière plus ou moins tranchante, par celle de l'automne, saison justement décriée par le nombre, la gravité et souvent la durée des maladies qu'elle enfante. Avec la plupart des anciens, nos cliniques les plus expérimentées fixent l'entrée de l'automne à l'époque de ces alternatives de chaleur et de froid qui caractérisent cette arrière saison. Les maladies qui dépendent essentiellement d'une telle constitution sont, selon hippocrate, que notre auteur suit ici, les fièvres quartes opiniâtres, les fièvres errantes (nom qu'il donne aux fièvres irrégulières ou ataxiques), les engorgemens de la rate, la strangurie, la lienterie, la dyssenterie, les angines, le *volvulus*, la manie, la mélancolie: l'influence de cette constitution se manifeste, par l'exacerbation des maladies précédentes, telles que la goute, le rhumatisme, l'asthme, la phtisie, etc.; et même par l'intensité et la malignité des affections cutanées, chroniques, et des autres maladies dont l'origine lui est absolument étrangère. Il n'est pas jusqu'aux maladies épidémiques, telles que la rougeole, la petite vérole, qui, bénignes en été, ne prennent un mauvais caractère en automne, où domine l'atrabile, l'élément morbifique le plus tenace, le plus susceptible de complication, le plus étendu dans ses effets.

La constitution automale se fait sentir jusques vers la moitié de l'hiver, et souvent les traces des maladies auxquelles elle a donné lieu, ne sont jamais effacées, à moins que ces maladies n'aient été traitées avec beaucoup d'art de la part du médecin, et de résignation de la part du malade. Les affections hiémales reconnaissent pour causes éloignées le froid et l'humidité, deux qualités de l'air qui altèrent entr'elles dans cette insalubre saison. Si l'humidité prévaut, les affections séreuses et catarrhales seront dominantes; si le froid condense les humeurs et repercute la matière transpirable, les maladies inflammatoires pourront avoir le plus d'empire. Le professeur Roussel a donc divisé en deux sections les maladies de la constitution hiémale. La première section renferme « les maladies aiguës ou chroniques qui participent à la diathèse inflammatoire: telles sont les apoplexies sanguines, l'ophthalmie, l'angine, l'asthme sec, la pleurésie, les rhumatismes inflammatoires et les goutes analogues. La seconde section qui tient à la constitution humide et pluvieuse de l'hiver, comprend les catarrhes, l'apoplexie séreuse, la léthargie, la paralysie, l'angine pituiteuse ou bâtarde, la toux et l'enrouement, les péripneumonies, les *courbatures* ou douleurs du tronc, les catarrhes des voies urinaires, la sciatique humorale, les rhumatismes et les goutes vagues. » Le professeur entre, sur le traitement de ces maladies et de toutes celles dont nous avons déjà parlé, dans des détails que nous regrettons de ne pouvoir transcrire, mais qui seront lus avec intérêt par la majeure partie des lecteurs, et sur-tout par les gens de l'art.

Beaucoup de maladies, particulières à l'hiver, se prolongent fort avant dans le printems, et sont mal-à-propos attribuées à ce dernier. La constitution printanniere, tant qu'elle conserve son type, est, de l'aveu des anciens et des modernes, la plus saine des saisons de l'année. « Qu'on ne s'imagine pas cependant, remarque l'auteur, que, dans une saison qui semble rappeler l'homme au plus haut degré de ses forces, en lui rendant une santé parfaite, ou la meilleure qu'il puisse obtenir, on ne doive observer aucune maladie. en effet, on ne contestera pas que dans ces changemens, qui se passent en nous à l'ouverture du printems, il n'y ait une fermentation générale dans la masse des humeurs, que les organes de la respiration ne se dilatent davantage, que les pores de la peau ne soient plus ouverts, et que la nature ne soit alors occupée d'une élimination salutaire de toutes les parties hétérogènes des sucs destinés à la nutrition de nos corps. »

« Cette épuration est souvent accompagnée » d'une fièvre aussi modérée dans ses symptômes » qu'elle est régulière dans sa marche, et, le plus » souvent, avantageuse par sa terminaison. »

Tels sont l'ordre et la marche de l'auteur des *Observations sur les Maladies qui résultent de la température des saisons de l'année*. Il fonde partout sa théorie sur l'expérience; il procède avec méthode, il examine avec attention, il juge sainement et sans partialité. Ses conseils sont sagement dictés; ses prescriptions sont à-la-fois justes, suivantes, et d'une application facile. Nous remarquerons cependant que, dans quelques pages de ce traité, il accorde à la constitution régnante une influence trop exclusive. Il prétend en effet que le praticien doit plus s'attacher au traitement d'une maladie comme constitutionnelle, qu'au type que présentent ses symptômes dans nos vaines nomenclatures modernes; il paraît voir dans toute maladie, plutôt l'effet d'une saison que les élémens d'une affection distincte, *sui generis*.

Il suffisait peut-être de dire, ce qui du moins nous paraît plus vrai, que les saisons et leur température sont pour l'ordinaire des causes plus ou moins prochaines, et des affections pathologiques en elles-mêmes, et des circonstances qui en augmentent l'intensité ou les dangers; ce qui n'empêche pas sans doute que la plupart de ces affections pathologiques n'appartiennent à un genre ou à une espèce distincte, selon lesquels il faille les classer dans nos nomenclatures; par exemple, l'inflammation superficielle de la plèvre, celle de la substance même du poumon, la pyogénie de cet organe, où la pulmonie, sont des affections *sui generis*, indépendamment des saisons, puisqu'elles peuvent survenir en tout tems. La constitution catarrhale domine sans doute en hiver; mais le froid humide n'en est pas l'unique cause, puisqu'on la trouve sous toutes les latitudes, et qu'elle y affecte principalement l'enfance et la vieillesse. Enfin, si chaque saison crée, à proprement parler, sa maladie, on ne pourrait expliquer pourquoi le défaut de régime, et un traitement mal entendu, font souvent passer une fièvre ordinaire à une fièvre pernicieuse du genre des ataxiques. Au reste, cette erreur du célèbre professeur, si c'en est une, n'infirme en aucune manière la solidité de ses conseils pratiques. Quelle que soit la cause de la maladie, quelle part qu'y ait la température, il n'y a rien à retrancher, rien à ajouter aux préceptes et aux procédés curatifs qu'il a tracés avec autant de gloire pour la science, que d'utilité pour les malades.

L'auteur promet, comme complément de l'ouvrage que nous venons d'analyser, un *tableau des maladies le plus généralement répandues en Europe*; il en annonce un autre dans lequel il se propose de prouver que la peste, dans le sens qu'on attache à ce mot, *est un être purement chimérique*. La prolondeur qui règne dans ses autres écrits, nous fait de-irer que ces ouvrages se retrouvent parmi les papiers qu'il a pu laisser. Après avoir donné des regrets à la mémoire de celui qui fut notre collègue à plus d'un titre, nous aimerons à payer le juste tribut de nos éloges à ses talens, à son patriotisme, et à sa philosophie.

TOURLET.

(1) J'ai vu, dans nos provinces méridionales, et même à Paris, dans ces étés aussi chauds et aussi secs que l'a été celui de l'an 11, des espèces de lienterie due à l'excès de transpiration et à l'usage des boissons trop rafraîchissantes, deux causes de l'affaiblissement de forces digestives. Car je les prestions prendre ces espèces de lienterie, les unes pour un *cholera morbus*, quoique les vomissemens fussent rares, les autres pour une dissenterie, quoique les ténesmes ne fussent pas fréquens. La diète et les délayans calmoient promptement le mal de cœur, les analeptiques et les toniques rendoient de suite à la santé. C'est peut-être le seul cas de maladie où les *excitans* rendent un service signalé. La cause a dû être remarquée que chez plusieurs malades on a fait précéder d'une purgation douce l'usage des toniques.

(Note du rédacteur de cet article.)

LIVRES DIVERS.

Botanographie universelle, ou *Tableau général des végétaux*; seconde édition; par François-Joseph Lestiboudois, médecin, professeur de botanique, et membre de la Société des amateurs des sciences et arts de la ville de Lille; 2 vol. in-8° de plus de 800 pages, avec une grande et belle planche gravée en taille douce.

Prix, 10 fr., et 12 fr. 50 cent., franc de port par la poste.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20; et à Lille, chez Vanackere, libraire, Grande-Place.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Œdipe et Psyche.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui l'Amant Bourru.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Bouffa, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique; Dugay-Trouin: Adele ou les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tipoo-Saïb, prec. de Guerre ouverte.

Théâtre Molière. Le Billet de Logement; Mon Cousin de Paris; la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. La 2e repr. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélod. en 3 actes; la Petite revue.

Théâtre de la Cité. Le Mariage du Capucin: Zemire et Azor.

Rencontres, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui desireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bigneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Montmartre, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 347. *Mardi*, 17 *fructidor an* 12 *de la République* (4 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 24 *août* (6 *fructidor.*)

Le feu est depuis plusieurs semaines dans une forêt de la Finlande. On n'est point encore parvenu à en arrêter les progrès. Quarante werstes de cette forêt sont déjà incendiées.

— On a posé à Pultawa la premiere pierre du monument qu'on érige a la mémoire des vainqueurs qui sous Pierre Ier remporterent une victoire éclatante sur les Suédois.

— Le 3 de ce mois on a éprouvé sur plusieurs points de la Suede, un ouragan accompagné de grêle, qui a causé beaucoup de dommages.

— Le gouvernement danois a consenti à la formation d'un corps de milices volontaires gardes-côtes, sur le même pied que celui qui existe dans le Jutland : 3456 hommes sont deja enrôlés pour ce corps, qui formera un cordon a deux milles de la côte.

— Le nouveau port projeté près d'Elseneur est tracé, et l'on s'occupe actuellement du devis des dépenses nécessaires à sa construction.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 15 *fructidor.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 4 thermidor an 12, sur la requête de Marie-Anne-Pétronille-Françoise Miramont, épouse autorisée de Victor-Augé Roland Villetet, demeurant à Rabastens, et autres intéresses; expositive que Bernard-Joseph Saget est absent de Toulouse depuis plus de quatre ans sans avoir donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Toulouse, département de la Haute-Garonne, a ordonné que pardevant M. Duroux, juge suppléant à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Bernard-Joseph Saget.

Pa jugement du 7 messidor an 12, vu la demande de Jeanne Redon, veuve de feu Etienne Sauset, en déclaration d'absence de Louis Sauset son fils, disparu depuis vingt-huit ans,

Le tribunal de premiere instance séant a Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne, a ordonné que, pardevant M. Raby, l'un des juges, il serait procedé, contradictoirement avec M. le procureur impérial, à une enquête pour constater l'absence de Louis Sauset, garçon menuisier.

Par jugement du 6 thermidor an 12, vu la demande de Marie-Justine-Jacqueline-Angélique Antheaume, majeure, en déclaration d'absence d'Augustin-Louis-René Antheaume son frere, né à Meaux le 25 août 1765, et embarqué au Hâvre sur le navire *le Phénix*, capitaine Godefroy, armateur Fortin, vers la fin de juin 1787 pour l'île de Saint-Domingue,

Le tribunal de premiere instance séant à Meaux, 3e arrondissement du département de Seine et Marne, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence d'Augustin-Louis-René Antheaume, l'époque de sa disparution; les dernieres nouvelles qu'on en a reçues, et s'il n'a laissé avant ou au moment de sa disparution, ni envoyé depuis aucune procuration pour l'administration de ses biens.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant les mesures de police qui devront être observées à Saint-Cloud, les 21, 22 *et* 29 *fructidor, et le* 1er *vendemiaire prochain.* — *Paris*, *le* 12 *fructidor an* 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, ordonne ce qui suit :

Art. Ier Les 21, 22 et 29 du présent mois de fructidor et 1er vendemiaire prochain, les charrettes et voitures dites des environs de Paris, ne pourront passer sur le pont de Saint Cloud que jusqu'à midi.

Les autres voitures pourront y passer, sur une seule file, jusqu'à six heures.

Le pont sera interdit aux voitures, depuis six heures du soir jusqu'à huit.

II. Les voitures qui ne passeront pas le pont de Saint-Cloud, ne pourront suivre que jusqu'à la demi-lune. Elles seront ensuite rangées à droite du chemin dit *de la Reine*, ou dans la plaine de Boulogne.

Celles qui auront passé le pont de Saint-Cloud, stationneront de droite et de gauche, sur la rive de la Seine.

III. Les voitures qui arriveront par Sèvres, suivront sur une seule file, et stationneront en dehors de la grille, le long du mur du parc, sur le bord de la route de Versailles.

IV. A compter de midi, aucune voiture ne pourra arriver de Sèvres à Saint-Cloud, par la route entre les murs du parc et la riviere.

V. A huit heures du soir, le pont de Saint-Cloud sera libre pour le retour seulement.

Les voitures formeront une seule file.

VI. Les bachots ou bateles pour le service de Saint-Cloud, partiront de la rive droite de la Seine au-dessous du pont des Tuileries.

Il ne sera admis, dans chaque bachot ou batelet, plus de douze personnes.

Il ne pourra être exigé de chaque voyageur, plus de soixante centimes, pour Sèvres ou pour Saint-Cloud.

Il est défendu aux conducteurs desdits bachots ou batelets, ainsi qu'aux mariniers et conducteurs de galiotes, de recevoir aucunes personnes en route.

VII. Les bachoteurs ne pourront faire aborder et garer leurs bachots au pont de Sèvres, que le long de la rive droite, au dessus du pont des galiotes.

VIII. Les marchands qui voudront étaler et vendre dans les rues et places de Saint-Cloud, devront en obtenir la permission du maire de cette commune, qui leur indiquera les endroits où ils se placeront.

IX. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les maires des communes de Passy, Auteuil, Boulogne, Meudon, Vaugirard, Saint-Cloud et Sèvres, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le conseiller-d'état, *préfet*, *signé*, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, *signé*, Pis.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS.

L'Académie de Lyon a tenu une séance publique mardi dernier, 3 fructidor.

M. Delandine, président, a rendu compte des travaux de cette compagnie, depuis le 15 pluviose jusqu'au 1er messidor de cette année.

Le prix proposé l'année passée, dans la classe de littérature, a été décerné à M. Amaury-Duval, chef du bureau des sciences et beaux-arts au ministere de l'intérieur. Le sujet du prix était de déterminer les causes de la supériorité des Grecs dans les arts d'imitation.

Celui proposé successivement pendant deux années, dans la classe des sciences, a été retiré, et a été remplacé par la question suivante :

« Quels sont les moyens qu'un gouvernement » peut employer pour faire tourner au profit de » l'agriculture, du commerce et des arts, le déve- » loppement qu'une grande révolution donne aux » idées, et l'énergie qu'elle imprime aux carac- » teres? »

Les lectures qui ont rempli la séance, ont été, 1° l'Analyse du discours qui a remporté le prix de littérature, par M. Dugas-Montbel; 2° le Parallèle d'Alcibiade et de Coriolan, par M. Acher; 3° l'Eloge historique de feu M. Renaudin, membre de l'Académie, par M. Petit; 4° une Notice sur la vie et les écrits de M. Thomas, par M. Lacretelle.

SCIENCES. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

Science de l'histoire, contenant le système général des connaissances à acquerir avant d'étudier l'histoire, et la methode à suivre quand on se livre à ce genre d'étude, développée par tableaux synoptiques; par P. N. Chantreau, professeur d'histoire près l'école spéciale militaire établie à Fontainebleau, membre de plusieurs sociétés littéraires, traducteur et continuateur des Tables chronologiques de John Blair; dédiée à S. M. l'Empereur des Français — Partie notionnaire, tome II. — *Géographie*. Europe (1).

Si la chronologie et la géographie sont les *deux yeux de l'histoire*, c'est principalement quand ces deux parties de nos connaissances sont traitées avec la méthode et le développement que leur a donnes P. N. Chantereau; et quand on y ajoute, ainsi qu'il l'a fait, la description de la forme constitutionnelle et administrative du gouvernement de chaque peuple; son état civil, religieux, militaire; tout ce qui atteste le degré de civilisation auquel il est parvenu, et le génie particulier qui l'a distingué aux diverses époques de son histoire : alors les événemens s'éclaircissent d'eux mêmes; la véracité de l'historien est toujours facile à reconnaître; et le lecteur qui a sous les yeux un récit, est moins sujet à se tromper sur le degré de confiance qu'il peut lui accorder, parce qu'il a en sa disposition tous les moyens d'examiner si les faits cadrent avec les dates, les distances, comme avec les lois du pays, et avec le caractere particulier des nations ou des personnages qui sont mis en scene. A ces précautions la saine critique veut qu'on joigne les considérations tirées de la moralité de l'historien, de la connaissance de ses opinions politiques et religieuses, de l'état des sciences dans le siècle où il écrivait.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons déjà eu occasion de dire (voyez *le Moniteur* du 5 fructidor an 11), sur l'importance des notions préliminaires dans l'étude de l'histoire, et sur le parti que le savant professeur en a su tirer, dans le premier volume, où il traite de la chronologie. Nous présenterons seulement l'abrégé de ce que renferme *la seconde partie notionnaire de la Science de l'Histoire*, sous le titre de *Géographie*.

Tous les objets qui s'y rapportent sont figurés dans un premier tableau, représentant 1° la *Géographie mathematique*, c'est-à-dire, celle du globe en général, de sa révolution, de sa forme, de sa surface, etc., expliquée par des cartes terrestres et hydrographiques; et celle du globe en particulier et de ses diverses parties, dont la situation, en latitude et longitude, les bornes, aux quatre points cardinaux, l'étendue en mesures itinéraires, sont déterminés par des cartes ou mappemondes; 2° la *Géographie physique*, indiquant les terres continentales, les îles, les montagnes, les volcans, les forêts et les eaux, distinguées en mers, lacs, fleuves, rivieres, sources minérales, etc.; 3° la *Géographie politique*, dans laquelle on considere, et les divisions adaptées à chaque Etat, selon la forme de son gouvernement ou le mode de son administration, et les lieux habités, d'après l'importance que leur donnent leur situation, leur distance de la métropole, ou leurs rapports avec l'histoire, soit générale, soit particuliere; et enfin les peuples eux-mêmes, relativement à leur origine, aux noms qu'ils portent, à leurs usages et à leurs mœurs, à leur langue, à leur religion, à l'espece, à la couleur, à la constitution physiologique des individus.

Les tableaux suivans présentent, d'une part, les systêmes planétaires de Ptolomée, de Copernic et de Ticho-Brahé; de l'autre, la théorie élementaire des planetes, comprenant le nom et le diametre de chacunes d'elles; leur distance respective, tant de la terre que du soleil; leur grosseur, comparée à celle de la terre; leur révolution diurne ou annuelle. Deux autres tableaux sont destinés : le premier, aux élémens de la sphere armillaire, appliqués à la connaissance du globe terrestre; le second, à l'indication de l'ordre des signes septentrionaux et méridionaux du zodiaque, qui partagent l'année en quatre saisons. Ces notions préliminaires sont accompagnées d'explications courtes et de notes bien rédigées.

On voit, dans un septieme tableau, tous les habitans du globe, divisés, d'après la longitude et la latitude des pays qu'ils occupent, en *periciens*, qui, sous une même latitude et dans le même hémisphere, different entr'eux de 180 degrés de longitude, ont des mêmes saisons, mais les heures contraires; en *antisciens*, qui, ayant

(1) Prix, cartonné, 27 fr.; papier velin, 60 fr. cartonné à la Bradel. — A Paris, chez Goujon fils, imprimeur-libraire, rue Taranne, n° 737. — An 12. 1804.

mêmes longitude et latitude, dans des hémispheres opposés, doivent avoir les mêmes heures, mais les saisons contraires; enfin en *antipodes*, chez qui, et les heures et les saisons seront contraires, parce que, placés sous la même latitude dans des hémispheres opposés, ils different entr'eux de 180 degrés de longitude.

Les élémens *mathématiques*, *graphiques* et *politiques* de la carte, et l'indication des mesures itinéraires, qui servent de base aux échelles des cartes de la *Géographie* ancienne et moderne, détails très-embarrassans pour ceux qui commencent l'étude de cette science, n'offrent aucune difficulté dans les tables dont nous parlons, et dans les notes qui les accompagnent. On peut d'ailleurs rectifier soi-même l'échelle d'une carte, ou s'en passer tout-à-fait, en mesurant, sur chaque parallele de latitude, le nombre de lieues contenu dans un degré de longitude; c'est ce moyen que fournit le professeur, dans le onzieme et dernier tableau de sa *Geographie mathématique*.

Nous avons donné quelques détails à cette premiere partie, pour mettre nos lecteurs à portée de juger du plan de l'auteur et du mode tabulaire qu'il a choisi pour l'exécuter. Nous traiterons plus sommairement des objets qui vont suivre. Quelle que soit leur importance, ils sont trop multipliés pour trouver place dans une simple analyse, qui laisse toujours beaucoup à desirer, là sur-tout où il s'agit d'un ouvrage de nature à être lu plusieurs fois et toujours avec fruit.

Les tableaux consacrés aux deux autres divisions de la géographie générale du globe, c'est-à-dire, à sa description *physique* et *politique*, embrassent tantôt les nombreuses configurations des eaux et des terres, d'où résultent: là des mers particulieres, des golfes et des détroits, des hâvres, ports et rades; ici, des îles, des côtes, des caps ou promontoires, des rochers, des montagnes, des pics, des glaciers; tantôt une distinction entre les lieux, selon qu'ils sont cultivés ou déserts, selon leur rang, de ville, de bourg, de métropole, de chef-lieu dans les systêmes politiques et religieux: toutes ces différences se font remarquer sur les cartes, par des signes que l'auteur retrace, en même tems qu'il explique tous les termes usités dans les cartes de l'histoire ancienne.

La géographie prise dans un sens plus restreint, sans cesser d'être générale, prend le nom de topographie, ou de description plus ou moins étendue, de royaumes, de peuplades, de districts, de villes, d'après leur situation au-delà ou en-deçà d'un fleuve, d'une mer, d'une contrée quelconque. A la suite de ces généralités locales, on voit dans les tables du savant professeur tous les peuples, partagés selon les langues qu'ils parlerent, et les religions qu'ils suivirent, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours; et, ce qui suppose un travail non moins curieux, un long tableau alphabétique et raisonné, tant des syllabes initiales que des terminaisons des noms de lieu, de ville, etc., qui indiquent, soit leur position, soit leur connexion avec l'histoire; d'où *Aigues-mortes* pour *eaux-mortes*; *mont* en notre langue, et *berg* dans le saxon, entrent dans la composition de plusieurs noms. *Alb* ou *alp* en celtique signifie *hauteur*, comme *penn* signifie tête; de-là *Alba*, nom de ville; *Alpes*, *Appennins*, noms de montagnes; *Baden-Bath*, lieu où sont des bains; *brive*, *bruck*, *bridge*, selon les idiômes français, allemand, anglais, désignent des lieux voisins d'un pont, comme *Osnabruck*, *Cambridge*, etc.; *Moustiers*, *Munster*, *Minster*, annoncent des villes bâties près des monasteres ou sur les fondemens de ceux-ci, comme *Noir-Moustiers*, *Munsterberg*, *Westminster*, etc.

Toutes ces données servent d'introduction à l'étude de la géographie ancienne et comparée des quatre parties du Monde. Le professeur commence par l'Europe qui, comprise, selon lui, dans l'intervalle de 68° de longitude et de 35° de latitude, s'étend à 1190 lieues en longueur, du Cap Saint-Vincent, sud-ouest de l'Espagne, au détroit de Veigatz, nord-est de la Russie européanne; 912 lieues en largeur, du Cap-Nord en Laponie, au Cap-Matapan en Morée, est bornée à l'est, par l'Asie, la Mer-Noire et l'Archipel; au sud par la Méditerranée qui la sépare de l'Afrique; à l'ouest par l'Océan atlantique, qui la sépare de l'Amérique; au nord par la Mer-Glaciale.

M. Chantreau suit, dans sa description de l'Europe, le même ordre que dans sa *Geographie générale*. On remarque d'abord dans ses tableaux la *Géographie mathématique* de l'Europe, telle que nous venons de la donner; ensuite la *Géographie physique* de cette même partie du globe, ou la topographie des montagnes, des principales îles, des rivieres et des fleuves qu'on y rencontre, avec le nom qu'ils portaient autrefois en latin, et le nom qu'ils ont aujourd'hui dans nos langues européannes, et enfin une topographie sommaire des principaux Etats de l'Europe; à savoir: au nord, l'Angleterre, le Danemarck, la Suede et la Russie; au midi, le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Turquie d'Europe; entre le nord et le sud, la France, la République batave, l'Helvétie, l'Allemagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne et la Prusse.

La surface de tous ces Etats, en lieues carrées, leur population respective, les villes capitales de chacune de ces contrées et leur distance de Paris, la forme du gouvernement, la législation, le commerce, la force militaire, font partie de la *Géographie politique*. Les îles de la Mer Baltique, de la Mer du Nord, de l'Océan atlantique, de la Méditerranée, forment un tableau séparé.

Ces notions une fois établies, le professeur Chantreau aborde les grands détails, et comprend, dans de vastes tableaux, la topographie particuliere de chacun des Etats de l'Europe; en commençant par les Isles Britanniques, un tableau du premier ordre grouppe ensemble les traits principaux qui ressortissent, mieux développés dans des tableaux d'un ordre inférieur; ainsi un royaume, une république, un empire figurent d'abord avec la masse des élémens qui décident de leur importance, et qui caractérisent leur physionomie; ils reparaissent ensuite avec toutes leurs formes et avec tous leurs élémens accessoires; ensorte que tout ce qui les concerne a passé sous les yeux du lecteur, et a pu facilement être remarqué et analysé. Il en résulte une idée saine et complette, représentant la situation de chaque pays, en longitude et latitude, ses limites, les productions animales, végétales et minérales de son sol, ses richesses commerciales et industrielles, la constitution qui le régit, la religion qui y domine, la langue qu'on y parle, la population des villes, le caractere des habitans, la force militaire et tous les documens qui peuvent faire connaître la statistique de chacun des Etats, leur influence dans la balance de l'Europe, leurs possessions coloniales, enfin leur existence actuelle comparée à leur existence à des époques antérieures.

Tel est le travail que M. Chantreau a exécuté sur chacune des puissances européannes. C'est à-la-fois le plus moderne et le plus exact que nous ayons, puisque les royaumes de Naples et d'Etrurie, l'Etat ecclésiastique, l'Empire d'Allemagne, etc., etc., y sont représentés comme nous les voyons en 1804. On doit bien s'attendre à y trouver, sur la France, des renseignemens plus étendus encore que sur toute autre partie de l'Europe. C'est, en effet, dans le bel ouvrage du savant professeur qu'on peut se former une idée de ce que fut autrefois et de ce qu'est aujourd'hui la France continentale et coloniale, séculiere et ecclésiastique; de ce qu'elle a été avant et depuis la révolution de 1789, et de ce qu'elle est aujourd'hui, sous le rapport du gouvernement, des divisions territoriales, de l'administration de la justice, de la législation, de la population, de la puissance, de l'état des sciences et des arts. Les nombreux tableaux destinés à faciliter ces rapprochemens, sous chacun des points de vue que nous venons d'indiquer, plaisent autant par l'intérêt que par la variété des sujets.

Outre ces données, plus ou moins générales, sur la description physique et politique de la France, l'auteur a su tracer encore, et sans se répéter, la statistique des 108 départemens de la France continentale, et celle des douze départemens de la France coloniale. Chaque tableau offre le nom du département, celui de la riviere ou du lieu d'où il tire ce nom, des ci-devant provinces d'où il a été formé, sa surface en lieues carrées, ses bornes, les rivieres qui l'arrosent, les productions de son sol, sa population, ses chefs-lieux de département et d'arrondissemens communaux, avec leur distance de Paris et leur population, enfin le nombre des communes qu'il renferme. Des notes ou observations, placées en regard de tous les traits de ce tableau, servent à en achever la description. Nous nous bornerons à citer une seule de ces notes pour faire connaître dans quel esprit elles sont rédigées. Par exemple, à côté du tableau descriptif du département du Pas-de-Calais, on lit ces mots:

« *Pas-de-Calais*. Sol abondant en grains. Le bois très-rare: la tourbe et le charbon de terre y suppléent. Même genre de commerce et de manufacture que dans le département du Nord. *Boulogne* est le port où les Romains s'embarquaient, lorsqu'ils passaient dans les Isles Britanniques; *Calais*, le passage le plus fréquenté aujourd'hui par les voyageurs de l'un et de l'autre bord. Cette ville a un port, mais de si difficile accès, que les vaisseaux marchands et les bateaux de pêcheurs ne peuvent y entrer qu'à l'aide de la marée. On remarque près de Saint-Omer des îles flottantes, qui produisent de la tourbe. — *Forêts*, à-peu-près comme dans le département du Nord. — Contributions, en l'an 11, 4.558.519 fr. »

Ce premier volume de la *seconde partie notionnaire*, est terminé par une série de tables comparatives de l'Europe ancienne et moderne. Les dénominations latines des terres, des eaux, des peuples, des villes de l'Europe y sont rapportées telles qu'on les trouve dans les anciens auteurs latins, avant ou après que les Romains eussent étendu leurs conquêtes sur tous ces pays; et vis-à-vis de ces dénominations, figurent les termes correspondans en français, qui, à l'aide d'une table alphabétique générale, donneront la clef de toute la géographie ancienne de l'Europe. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique feront la matiere du second volume de la Géographie, et sans doute seront décrites par la même méthode et avec la même étendue.

Nous aurons ainsi du même auteur, et suivant le même plan que la *Science de l'Histoire*, l'ouvrage de géographie mathematique, physique et politique du globe, le plus complet sous tous les rapports, puisque rien n'y sera omis, ce qui est ici le moindre mérite, quoique si rare. Mais l'immensité des recherches historiques, la richesse et la curiosité des détails, le point de vue général, philosophique et politique, sous lequel chaque objet figure, tant séparement que dans son ensemble, voilà ce qui fera de cet ouvrage un monument littéraire que les savans nationaux et étrangers ne manqueront pas d'apprécier. Ils y trouveront, non-seulement tous les éclaircissemens dont ils auront besoin, mais encore les sources où ils pourront puiser pour s'en procurer de nouveaux.

Le style est par-tout ce qu'il devait être; il se distingue par la clarté et la précision; les planches sont bien gravées, les tables conservent par-tout la régularité du dessin, et ne laissent aucun accès à l'erreur ou à la confusion. La correction et la netteté des caracteres ne sont pas moins remarquables; rien, en un mot, de ce qui peut ajouter quelque prix à l'exécution typographique d'un ouvrage élémentaire, n'a été négligé. On a voulu que cette composition fût à-la-fois digne et de nos institutions littéraires, et du chef auguste de l'Empire français, qui a bien voulu en agréer l'hommage.

TOURLET.

SCIENCES.—ÉCONOMIE RURALE.

Bibliotheque-Physico-Economique, à l'usage des villes et des campagnes; rédigée par M. Sonnini, membre de la Société d'agriculture de Paris, éditeur et continuateur de Buffon, etc. (1).

L'économie rurale, c'est-à-dire cette partie des connaissances qui a pour objet les bénéfices de la culture, le soin des troupeaux, l'amélioration des fonds ruraux, le bon emploi des productions et la tenue avantageuse des fermes et des terres, a fait plus de progrès parmi la classe moyenne des propriétaires que parmi celle des simples cultivateurs.

Ces derniers tiennent à leur routine ancienne; et ce n'est qu'après avoir long-tems vu les avantages matériels et sensibles d'une nouvelle culture ou d'une nouvelle méthode, qu'enfin ils se déterminent à tenter quelques essais et à apporter des changemens à leurs vieilles habitudes. Aussi n'est-il jamais venu dans l'idée à personne de sensé de prétendre endoctriner cette classe de cultivateurs par la lecture; ennemis des innovations même les plus plausibles, comme nous venons de l'observer, ils ne le sont pas moins de toute dépense qui n'a pas pour objet une jouissance sensible, ou qui soit un accroissement de propriété.

Ces considérations ne paraîtront pas inutiles, si l'on fait attention qu'elles peuvent diriger les écrivains d'économie rurale dans la maniere de présenter les découvertes utiles, ou les avantages des nouvelles méthodes de culture. Ce n'est point à la classe que nous nommons *laboureurs*, *fermiers*, *gens de la campagne* qu'ils doivent s'adresser; ce n'est point à ces hommes élevés loin de toute instruction qu'il faut prétendre faire goûter les fruits de la méditation, ou les résultats de la science et du savoir; c'est à la classe des propriétaires-cultivateurs, à cette partie estimable de la société qui joint l'instruction, le goût des études utiles aux travaux champêtres et à l'administration de ses propres domaines.

Lorsque ceux-ci ont donné l'exemple du succès d'une nouvelle culture ou d'une amélioration dans les produits, les autres se déterminent à le suivre, et enfin le bien s'opere. C'est ainsi que les prairies artificielles, la culture de la pomme-de-terre, la diminution et même la suppression des

(1) X^e, XIe et XIIe cahiers qui complettent la seconde année de *Bibliotheque-Physico-Economique*; publiée par cahiers avec des planches, le premier de chaque mois, par une société de savans, d'artistes et d'agronomes, et rédigée par C. S. Sonnini, de la Société d'agriculture de Paris, etc.

Ces trois cahiers, de 216 pages, avec des planches, contiennent, entre autres articles intéressans et utiles:

Maniere nouvelle de planter et greffer les pommiers et poiriers; — Nouvelle machine à battre les grains; — Moyen de détruire les loups; — Charrue-semoir; — Nouvelle ruche; — Maniere de faire la récolte des blés dans les années pluvieuses; — Diverses préparations des grains près d'être semés, en usage en Angleterre; — Préparation de la toile dont on forme les lits de plumes, les traversins, etc.; — Nouvelle teinture en noir et fabrication des encres; — Nouveau moyen pour la guérison de la goutte; — Traitement de la maladie des chiens; — Procédé pour préparer la soie de la Chine; — Expériences et succes du belier hydraulique de M. Montgollier; — Perfectionnement dans la construction des voitures de roulage, etc.

Le prix de l'abonnement de la troisieme année de cette Bibliotheque est, comme pour chacune des deux premieres, de 10 fr. pour les douze cahiers que l'on reçoit mois par mois, francs de port par la poste.

Les lettres d'avis et l'argent doivent être affranchis, et adressés à F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20, à Paris.

jacheres en quelques endroits, ont été les résultats des innovations introduites d'abord par les propriétaires-cultivateurs, et ensuite par les fermiers ruraux ou autres habitans des campagnes.

C'est donc aux propriétaires-cultivateurs que s'adresse l'ouvrage de M. Sonnini; son titre le fait assez connaître, et les matieres qui y sont traitées en remplissent très-bien l'objet.

On ne s'y borne pas non plus à de simples connaissances agricoles; on y expose aussi beaucoup de procédés propres à économiser le tems ou les dépenses dans les arts, et on le fait avec une simplicité d'expression que l'on ne retrouve pas toujours dans les écrits de cette espece.

Cette *Bibliothèque physico-économique* contient en même-tems une sorte de correspondance entre plusieurs personnes qui s'occupent des travaux champêtres, et qui, en rendant compte à l'auteur du succès de leurs méthodes, mettent en même-tems le public à même d'en profiter. M. Sonnini paraît apporter un soin particulier à débarrasser cette correspondance des accessoires inutiles à la chose, et des obscurités de style qui peuvent résulter des localités.

Sous tous les rapports de l'utilité et de l'objet du livre, la *Bibliothèque physico-économique* est donc un ouvrage recommandable, instructif, et dont les succès ne peuvent qu'être avantageux aux progrès de l'agriculture et de l'économie rurale.

PEUCHET.

MÉLANGES.

De l'état des Sciences et des Lettres en Portugal, à la fin du dix-huitieme siècle.

D'Alembert s'étonnait qu'on eût imprimé en 1760, dans une grande capitale, un *systema Aristotelicum de formis substantialibus et accidentibus absolutis* (1). Helas! des monumens plus honteux encore, attestent l'épaisseur des ténebres qui enveloppaient le Portugal à cette époque.

Cette nation cependant n'avait pas toujours été dans ce déplorable état. Lors de la renaissance des lettres en Occident, les Portugais étaient entrés avec ardeur et succès dans la nouvelle carriere qui s'ouvrait devant eux; et pendant la premiere moitié du seizieme siècle, ils avaient brillé par leur savoir et leur goût, à l'égal des nations les plus éclairées. Cet éclat, il est vrai, eut une courte durée, et le même siècle qui le vit naître, le vit s'éteindre. On accusa les lettres, auprès de Jean III, comme coupables de la révolution religieuse qui agitait l'Europe. Ce prince eut le malheur de donner sa confiance à un parti hypocrite, qui, sous prétexte d'une opposition aux nouveautés, nécessaire pour la conservation de l'ordre et de la morale, et pour le soutien de l'autorité publique, s'empara de l'éducation des Portugais. Ce parti ne s'égara jamais dans l'exécution de ses plans; car ses actions ont toujours tenu de l'instinct. Il conduisit ce peuple, de degré en degré, à un état d'ignorance et d'asservissement dont l'histoire offre peu d'exemples. Princes et sujets, tout lui devint soumis, et jamais un pouvoir sans armes n'a été si absolu dans aucun pays. L'écrivain qui voudrait exercer sa plume sur cette partie remarquable de l'histoire, ne serait pas embarrassé d'en recueillir les matériaux, car ils sont malheureusement trop nombreux, quoiqu'en général peu connus en-deçà des Pyrénées. Ce tableau bien exécuté, serait pour les autres nations ce que les cartes qui marquent les bas-fonds et les rochers sous l'eau sont pour les navigateurs: les plus éclairés même peuvent en profiter.

Cet état de dégradation dura plus de deux siècles. Le roi Joseph I, pere de la reine actuelle, vint enfin dissiper ce brouillard mal-faisant, et ramener les sciences et le goût parmi les Portugais. Les catastrophes physiques et morales qui affligerent son regne et illustrerent son caractere, rallentirent un peu sa marche, mais ne l'arrêterent jamais. Dans l'espace de dix années, de 1760 à 1770, il rendit aux lettres et à l'éducation les plus grands services. 1° Il réforma les écoles primaires, et tout ce qui a rapport à la littérature classique. 2° Il fonda un collége pour l'éducation de la noblesse, établi sur les meilleurs principes, et duquel cette monarchie a déjà retiré des fruits précieux. 3° Il fit planter près de sa résidence un superbe jardin botanique, le premier que le Portugal ait jamais connu, et commença dans le même endroit un cabinet d'histoire naturelle, science alors ignorée de ses sujets. 4° Il établit une imprimerie royale avec une fonderie de caracteres, qui délivra les imprimeries de Portugal de la nécessité d'acheter leurs caracteres des Anglais, et qui commença à donner des éditions élégantes et soignées des anciens auteurs portugais. 5° Enfin, par le moyen d'un léger impôt sur le vin, l'eau-de-vie, et les liqueurs fermentées des colonies, que l'on appela *le subside littéraire*, il fut en état d'établir dans le royaume et dans les colonies des écoles gratuites où l'on enseignait à lire et à écrire, ainsi que les langues grecque et latine, la rhétorique et la philosophie. Ces écoles assez bien distribuées, étaient desservies par plus de 800 professeurs, dont plus de la moitié, comme de raison, enseignaient les premiers rudimens.

Les dix années dont nous parlons furent celles de la rupture entre le Portugal et la cour de Rome. Le roi en profita pour avancer l'instruction de son peuple dans une autre branche aussi délicate qu'importante. La soumission aveugle des Portugais aux maximes ultramontaines les plus exagérées était extrême. Ce monarque, aussi religieux que sage, ne voulut pas alarmer et troubler les consciences de ses sujets, il voulut seulement les éclairer. Il chercha à faire jouir l'église de Portugal de tous ces droits strictement orthodoxes, conservés à l'église de France, et qu'on nomme les *libertés gallicanes*. On aura de la peine à concevoir de nos jours les difficultés d'une pareille entreprise, qui heurtait de front des préjugés respectés que l'on avait long-tems inculqués aux Portugais comme l'essence du catholicisme. Il fallut faire agir le clergé, et diriger le mouvement sans se compromettre. La cour trouva parmi les oratoriens de Lisbonne un homme fait pour donner l'impulsion nécessaire. Il se nommait Antoine Pereira de Figueiredo, théologien profond, laborieux, opiniâtre, hardi. Il présida des thèses qui firent beaucoup parler, il écrivit des ouvrages qui furent avidement lus, et on lui trouva pour l'appuyer, des alliés et des coopérateurs, parmi tout ce qu'il y avait de moines instruits ou ambitieux. L'étude des antiquités ecclésiastiques et du vrai droit canon, jusqu'alors inconnue parmi les Portugais, devint une étude à la mode; et quoique le gouvernement ait fait en 1770 sa paix avec Rome, il a été impossible de ramener le Portugal à son ancienne servitude.

Les moines, à cette époque étaient tout-puissans. La sagesse du gouvernement se garda bien de les irriter; elle fit mieux, elle en fit des instrumens de réforme. Leurs études consistaient en philosophie péripatéticienne, et en théologie scholastique du plus mauvais aloi: leurs légendes leur tenaient lieu de l'histoire de l'église, et les casuistes avaient remplacé chez eux les Saints-Peres. C'était bien l'éducation la plus propre à faire des fanatiques et des sycophantes, et tel sans doute avait été le but de leurs chefs en l'établissant. Le gouvernement, sans aucun acte ostensible d'autorité, par les seuls moyens de la persuasion, de l'influence individuelle et de l'émulation, les conduisit à réformer eux-mêmes leurs études. En 1770, il n'y avait presqu'aucun ordre religieux en Portugal qui n'eût adopté des études nouvelles; quelques-uns avaient donné des preuves de leurs progrès, et montré même ce zele qui est en tout genre le partage des nouveaux convertis. Le recueil de ces plans d'études que la cour fit publier, à mesure que chaque Ordre les adoptait, est un monument bien honorable pour ce regne, et il faut dire aussi à l'honneur des moines portugais que les chimeres que l'on expulsa alors, n'ont plus reparu dans leurs écoles.

C'était un crime d'inquisition dans ce pays-là que de lire ou de garder des livres défendus, et quel livre n'était pas défendu! Que l'on daigne jeter un coup-d'œil sur ce que l'on appelait *indices expurgatorii*, et que l'on borne ses réflexions, s'il est possible! L'impression des livres nouveaux était gênée par la nécessité d'avoir trois différentes permissions, après autant d'examens différens: celles de la censure royale, de l'évêque et de l'inquisition. On voit, par les dates des permissions que l'on trouve dans les livres publiés à Lisbonne, qu'il s'écoulait deux ou trois ans avant que l'on obtînt d'imprimer le moindre ouvrage. L'introduction des livres de l'étranger était encore plus gênée. Lorsque des livres arrivaient en Portugal, un commissaire de l'inquisition s'en emparait, et les livres n'étaient rendus, au propriétaire qu'après un strict examen.

Le roi, en 1769, mit un terme à tous ces abus d'autorité, en érigeant un tribunal royal de censure, auquel il attribua exclusivement tous les pouvoirs sur la librairie. Les formes adoptées par ce tribunal étaient raisonnables. Un inquisiteur et un évêque en étaient membres-nés, les autres étaient des magistrats ou des ecclésiastiques à la nomination du roi, et un prélat, distingué par ses connaissances et l'humanité de son caractere, la présida long-tems. Les entraves arbitraires de la tyrannie et de l'intérêt disparurent, pour faire place à ce juste degré de police, que l'on ne peut négliger impunément dans aucun état.

Toutes les améliorations dont on vient de parler, quoique considérables en elles-mêmes, n'étaient cependant que le prélude de la grande opération qui mit le comble aux bienfaits de ce souverain, par rapport à l'instruction publique. Le lecteur français trouvera peut-être singulier que l'on donne ce degré d'importance à la régénération de l'université de Coïmbre, qui eut lieu en 1773, mais le nom d'université, si eclipsé à Paris, dans les derniers tems, par l'éclat des compagnies savantes de cette capitale, a une toute autre signification, une une toute autre importance en Portugal. Cette école des sciences *professionales* (que l'on me permette ce mot) est unique dans la monarchie. Tout magistrat et avocat, tout évêque et grand dignitaire de l'église, tout médecin doit y avoir reçu son éducation; et ce qui fera peut-être sourire la nation militaire par excellence, les degrés en mathématiques conférés par cette université sont, en vertu d'une loi, des moyens de s'avancer dans l'armée, et d'être préféré à ses camarades.

Coïmbre est une ville dont la population n'excede pas dix mille ames. Environ un millier de jeunes gens du royaume et des colonies y suivent les leçons d'une cinquantaine de professeurs, assistés par un grand nombre de substituts et d'aspirans. Il est naturel qu'on y prenne l'esprit de corps dans les garnisons. On y forme les premieres liaisons du jeune âge; on y forme aussi ses principes, on y acquiert les premieres idées de sa profession; et ces liaisons, ces principes, ces idées influent sur le reste de la vie. Les rois, en accordant à ce corps le monopole des récompenses qu'ils ont prodiguées, ont encore accru son influence sur le sort de la nation. Elle s'est pour ainsi dire accoutumée à ne reconnaître de savoir en Portugal que celui marqué au coin de Coïmbre. Newton ou Descartes, s'ils étaient Portugais, et s'ils n'appartenaient pas à ce corps, n'auraient pas plus de poids dans ce pays, qu'un simple laïque n'en aurait dans un concile de l'église, quelque profond que fût son savoir en théologie.

Cette école si prépondérante et si richement dotée, avait été transportée de Lisbonne à Coïmbre par le roi Jean III. — Des savans étrangers y avaient été appelés, mais bientôt on surprit la religion de ce prince, et ils furent renvoyés comme suspects. Ce qui devait être le foyer des lumieres, devint ainsi la source des ténebres. L'on pourrait en rapporter ici des preuves frappantes, mais j'aime mieux les laisser dans l'oubli, et parler, quand il sera tems, des savans qui habitent Coïmbre aujourd'hui, et qui rachetent, par leur savoir et leur goût, toutes les fautes de leurs prédécesseurs.

En 1772, on fit fermer les cours de cette université. L'année d'après, le marquis de Pombal, digne ministre de Joseph I, se transporta à Coïmbre comme représentant immédiat du roi, qui le revêtit à cet effet d'un pouvoir souverain. Il parut avec une pompe extraordinaire, un cortège militaire et tout l'éclat de la royauté. On voulait par-là frapper les sens du peuple, et lui faire comprendre l'importance que le gouvernement mettait au nouvel ordre de choses. Le ministre déclara que tous les anciens statuts et erremens de cette école étaient abolis, et ses chaires supprimées. Il lui donna de nouveaux statuts, créa de nouvelles chaires, y mit de nouveaux professeurs, et prescrivit la méthode de l'enseignement et les choses que l'on devait enseigner. Ce changement de doctrine et d'hommes fut complet. Les sciences physiques et mathématiques eurent une place distinguée. Des savans étrangers avaient été appelés à grands frais pour les enseigner. On vit, comme par magie, un observatoire d'astronomie, un laboratoire de chimie, un jardin botanique, un théâtre anatomique, un cabinet d'histoire naturelle, tous richement fournis d'instrumens et d'objets, dans une ville où ces sciences étaient ignorées, et ces établissemens inconnus, quelques mois auparavant (2). La théologie, le droit, la médecine, les belles-lettres, furent de même établies sur un pied vraiment européan.

Le roi augmenta de beaucoup, à cette occasion, les richesses, l'autorité et les privilèges de l'université. Je sais bien que, selon la façon de penser générale de nos jours en Europe, on aurait voulu plutôt voir augmenter le nombre que la puissance de ces établissemens; mais quiconque connaît le Portugal approuvera la conduite que l'on a tenue. Ce haut degré d'influence du seul corps enseignant de la nation, est d'une utilité incalculable dès qu'il est éclairé. Il devient le génie tutélaire du pays, qui seul peut le sauver de la barbarie que bien des voix, et encore plus d'intérêts, y rappellent encore. *Esto perpetua* doit être le vœu de tout bon portugais pour l'université régénérée de Coïmbre; et bien loin de rien vouloir diminuer de l'influence dont elle jouit, il doit souhaiter que cette corporation soit appelée à résider dans la capitale, où les lumieres de ses membres pourraient être à tout moment utiles au souverain et à ses ministres, et dans plus d'une occasion être même le salut de l'Etat.

Ce n'était pas tout d'avoir créé un nouvel ordre de choses; il fallait le surveiller et le faire prospérer. Le soin en fut confié à l'évêque de Zenopolis, créature du roi et du ministre, qui lui connaissaient du savoir, un caractere ferme, et de l'élévation dans les sentimens. L'ardeur avec laquelle les nouvelles études furent suivies, justifia leur choix, mais ils ne purent pas jouir du fruit de leurs travaux. Ce roi, qu'il n'est permis à aucun bon Portugais d'oublier, finit sa carriere au commencement de 1777, et son fidele et digne ministre alla passer le reste de ses jours loin de la capitale, en butte aux persécutions et aux tracasseries dont il se montra peu ému. Il était trop grand-homme pour ne les avoir pas prévues.

(1) Mélanges, §. IV, p. 376.

(2) Ces établissemens ont souffert des vicissitudes, mais ils prosperent malgré les obstacles de plusieurs genres. M. Monteiro pour l'observatoire, et M. Brotero pour le jardin botanique, ont fait voir ce que l'on peut attendre de vrais savans, zélés pour les progrès de leurs sciences.

Il serait injuste d'attendre d'un regne tel que celui dont nous venons d'esquisser rapidement l'histoire littéraire, un grand nombre d'auteurs du premier ordre, ou d'ouvrages originaux. De telles administrations dénichent, cultivent, ensemencent, et c'est aux générations futures à recueillir. On travailla cependant en plus d'un genre en Portugal, et quelques ouvrages méritent que l'on en fasse une mention honorable.

Les langues anciennes et les langues étrangeres furent cultivées avec ardeur. On publia beaucoup de grammaires et de dictionnaires, pour enseigner aux Portugais, le grec, l'hébreu, le français, l'anglais, l'italien, etc. Parmi le grand nombre de ces ouvrages, on peut distinguer le *Dictionnaire latin* du professeur Fonseca, et le *Dictionnaire anglais* de Vieira; l'un et l'autre sont le fruit d'une profonde connaissance de ces langues.

Les auteurs portugais du 16e siecle, ceux en particulier qui écrivirent pendant la courte prospérité littéraire dont cette nation jouit alors, avaient employé un langage dont les graces, plutôt que la force, faisaient le caractere. Ce langage s'était abâtardi, comme les plantes s'étiolent par défaut de lumiere. Les littérateurs portugais du regne dont nous parlons, les ressuscitèrent et les étudierent. Ces livres étaient, pour la plupart, devenus extrêmement rares; on les achetait à des prix exorbitans, et on en recherchait les copies, comme on avait recherché les manuscrits des anciens classiques, lors de la renaissance des lettres. On en a donné de nouvelles éditions, et la nécessité de les enrichir de notices sur les auteurs, ou de commentaires, a produit beaucoup de morceaux curieux sur l'histoire littéraire de la nation. La vie et l'examen critique des ouvrages de Perreira, un des plus estimés de ces anciens auteurs, écrits par le professeur Fonseca, en sont un bel exemple.

La poésie portugaise, depuis la malheureuse invasion des Castillans sous Philippe II, n'avait cessé de dégénérer, et les compatriotes des Camoëns, tout en l'admirant, semblaient avoir perdu la faculté de l'imiter. Les pointes et le faux gigantesque avaient fait oublier la nature et le vrai beau. C'est à l'époque dont nous parlons, que la lecture des classiques anciens et des modeles français, anglais, italiens, vint purifier le goût. A la fin de ce regne, la poésie était cultivée avec succès et élégance, même par des dames de haut rang qui s'y montrerent avec distinction : mais, dans le grand nombre des poëtes estimables dont les compositions se font lire avec plaisir, on doit distinguer Garçao. Son caractere consiste dans l'harmonie et le choix des expressions toujours justes et appropriées à son sujet. Il n'a laissé cependant aucun ouvrage de longue haleine, qui puisse faire juger de la portée de son génie. On lit des essais de tragédies et de comédies, dont quelques-unes ne manquent pas de beautés de détail, et décelent du talent dans les auteurs; mais ce serait une cruauté de ma part que de les exposer si près de la scene de Racine et de Moliere.

L'éloquence était, au commencement de ce regne, dans un état plus déplorable encore que la poésie. Les calembourgs, les pointes, les plus misérables lazzis étaient souvent débités dans la chaire même de l'Evangile. A la fin du regne, on écrivait en prose avec discernement et bon sens; mais aucun de ces ouvrages ne mérite une place distinguée dans un si court apperçu que celui que l'on donne ici.

L'histoire occupa la plume de peu d'écrivains. Freire composa celle du fameux prince Henri, l'auteur des découvertes.

Peu d'ouvrages originaux furent publiés sur les sciences physiques. Je ne citerai qu'une collection de plantes nouvelles; la plupart du Brésil, et un mémoire sur le *Dracæna*, genre alors nouveau, par le professeur Vandelli.

Le docteur Sanchez publia un excellent traité sur la conservation de la santé du peuple, et le docteur Sanchetti Barboza des observations de médecine-pratique applicables au pays.

Le goût de la pure latinité fit de grands progrès, comme l'on peut voir par la vie de Grégoire VII, l'histoire du tremblement de terre de Lisbonne, et la *Statua Vocalis*, collection d'inscriptions sur les événemens de ce regne, dans le goût des inscriptions qu'Auguste avait fait graver sur le monument d'Ancire. Ces trois ouvrages sont de Pereira et de Figueiredo.

Les disputes avec Rome, la querelle des jésuites firent naître une foule d'ouvrages dont quelques-uns sont très-estimables.

On traduisit beaucoup de toutes les langues, parce que l'on eut besoin de beaucoup emprunter.

Il ne parut aucun ouvrage marquant sur la jurisprudence; mais heureusement on peut regarder le roi lui-même comme un grand auteur en législation. Le grand nombre de ces lois sages qui changerent la face du pays, forme un recueil précieux.

Que l'on ne croie pas que le nombre des livres imprimés dans ce tems-là en Portugal, fût très-borné. L'espace que l'on franchit fut immense, puisque l'on se mit à-peu-près de niveau avec les autres pays savans de l'Europe, quoique l'on donnât peu d'ouvrages faits pour trancher les limites du royaume. On travailla incessamment, à force de voiles et de manœuvres, pour regagner le convoi que l'on avait perdu de vue; et ce n'est pas une petite preuve de vitesse et de diligence que d'avoir pu le rejoindre.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BEAUX-ARTS.

L'exposition publique des Statues destinées à décorer la nouvelle salle des séances du Sénat-Conservateur, et les autres parties de son Palais, aura lieu, à compter du 20 fructidor, sous les galeries du rez-de-chaussée en face de la rue de Tournon.

On y trouvera une notice contenant l'explication des sujets.

Œuvre complette de Nicolas Poussin, dessiné et gravé en taille-douce par MM. Massard, pere et fils, précédé d'un précis historique des peintres fraçais, depuis le régne de François Ier jusqu'au regne de Louis XIV, et de la vie du Poussin, considéré comme le chef de l'Ecole française, suivie de notes inédites et authentiques sur sa vie et ses ouvrages, et de la description des tableaux; par P. M. Gault-de-Saint-Germain, ci-devant pensionnaire du roi de Pologne. Format grand in-8°, imprimé chez Didot aîné, au Louvre, sur de superbe papier nom-de-jésus, de la manufacture de Courtalins.

On souscrit à Paris, chez Massard aîné, place Thionville, maison l'Honorey, n° 27; chez Didot aîné, au Louvre, et chez Maillard, libraire, rue du Pont-de-Lodi, n° 1.

La cinquieme livraison de ce bel ouvrage est au jour; elle contient dix pages de texte qui complettent la premiere partie de la Vie du Poussin, et la description du Tableau de la mane. Les six gravures dont elle est accompagnée, sont : 1° la Faune adultere; 2° un Vallon des environs; 3° l'Assomption de la Vierge; 4° Rébecca et Eliezed; 5° la mort de Narcisse; 6° les Suisses, esquisse.

Cette cinquieme livraison répond, pour la beauté de l'exécution, à toutes celles qui ont déjà paru.

MUSIQUE.

Manuel du jeune Musicien, ou *Elémens théoriques-pratiques de Musique*; par P. Marcou, ancien ordinaire de la musique du roi Louis XVI, nouvelle édition, augmentée d'un précis historique sur la musique en général, et suivie du discours sur l'harmonie, par Gresset. Petit in-12. Prix, 2 liv. 10 sous. A Paris, chez Duponcet, libraire, quai de la Greve, n° 34.

Cet ouvrage, modestement annoncé, et conçu avec une extrême simplicité, était depuis long-tems connu des maîtres de musique et d'un grand nombre d'éleves, auxquels il avait été utile. Il était devenu rare, et c'est une très-bonne idée que de l'avoir fait revivre par une nouvelle édition. Cet opuscule est vraiment remarquable par sa précision, sa sage distribution et sa clarté. C'est sur-tout la maniere avec laquelle l'auteur parvient à faire entendre ce qui dans d'autres ouvrages resterait inintelligible sans le secours du maître, que nous aimons à y faire remarquer. Ce mérite y est tel, qu'il nous paraît difficile qu'un homme de bon sens, après quelqu'étude de ce livre, n'ait une idée juste des élémens de la musique. Nous savons qu'il a été particulierement utile à beaucoup d'écoliers qui, ayant quelque pratique routiniere de la musique, en ont voulu connaître la théorie et les principes, et y sont parvenus en très-peu de tems. Le discours sur l'harmonie, de Gresset, était bien l'addition la plus inutile que l'on pût s'imaginer; mais cette addition, au moins, ne diminue en rien le mérite de la méthode qui le précede.

AVIS.

Archives littéraires de l'Europe, ou Mélanges de Littérature, d'Histoire et de Philosophie, par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Gérat, Mathieu Dumas, Degérando, Savoye Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevallier, Villers, Vassalli, Blessig, Corréa-de-Serra, Paroletti, Stapfer, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc., suivis d'une gazette littéraire universelle, n° VIII.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1804, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an, 16 fr. par semestre, et 9 fr. pour trois mois.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage : Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n° 1231, Cotta, à Tubingue, ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

Tous les envois et paquets doivent être adressés francs de port.

LIVRES DIVERS.

Mémoire sur la culture et les avantages du chounavet de Laponie, RUTA-BAGA ou *navet de Suede*; avec des considérations générales sur la culture des terres et des prairies, sur les fourrages, etc.; par M. Sonnini de Manoncour, ancien officier et ingénieur de la marine, alors correspondant du cabinet du roi, et de la société royale d'agriculture de Paris; l'un des vingt titulaires de l'académie des sciences et belles-lettres, fondée en Lorraine par Stanislas-le-Bienfaisant; etc. etc. In-12 de 100 pages.

Prix, 1 fr. broché, et 1 fr. 25 c. franc de port par la poste.

A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
——courant.....	57	57 ½
Londres.....	24 fr. 56 c.	24 fr. 40 c.
Hambourg.....	185 ¼	184
Madrid vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 70 c.	14 fr. 47 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 52 c.	14 fr. 37 c.
Lisbonne.....	473	478
Gênes effectif...	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne.....	5 fr. 22 c.	5 fr. 13 c.
Naples.....		
Milan.....	81. d p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle.....	½	1 ½ p.
Francfort.....		
Auguste.....		
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	56 fr. 40 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj. Œdipe à Colone, suiv. de Psiché.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. le Tartuffe; les Jeux de l'amour et du hasard.

Théâtre de l'Impératrice, rue des Louvois. La Cloison; les Etourdis; les Précieuses ridicules. — Jeudi, la Griselda. — Samedi, la 1re représ. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse; le Mur mitoyen.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 16e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes; précédée de Guerre ouverte.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 348. *Mercredi*, 18 *fructidor an* 12 *de la République* (5 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 25 *juillet* (6 *thermidor.*)

M. Argiropolo, chargé d'affaires de la Porte près la cour de Berlin, est parti le 20 de ce mois pour sa destination; il se rend d'abord par la Mer-Noire à Bucharest, d'où il prendra la route de Varsovie.

— On a dit que le grand-seigneur avait conféré les pachaliks d'Acre et de Damas à Ibrahim, pacha d'Alep, qui était remplacé par son fils dans ce dernier gouvernement. Le début du nouveau pacha a prouvé qu'il n'avait point les talens et la prudence de son père, qui a gouverné tranquillement pendant vingt années la province d'Alep. Ayant voulu imposer de nouvelles taxes sur les habitans, il éprouva une opposition générale: les janissaires furent les premiers à s'insurger; ils assemblèrent un corps de 20,000 hommes, auquel se réunirent les émirs (descendans de Mahomet), avec tous leurs partisans. Cette armée marcha contre le pacha; on en vint à une action, dans laquelle il y eut près de 2000 hommes tués ou blessés de part et d'autre. Après ce combat, des négociations furent entamées, et il fut conclu une convention par laquelle le pacha s'engageait à renoncer au gouvernement, à abandonner la province, et à se retirer près de son père, à Damas; ce qu'il a effectué.

— Suivant les derniers avis de l'Arabie, le nombre des wehabites (partisans d'Abdul-Wechab, réunis sous son fils) s'augmente de plus en plus; ils infestent tellement les routes, que les pélerins n'osent plus s'y engager. On espère, au reste, de voir bientôt cesser ces brigandages: une armée nombreuse est en marche vers l'Arabie, pour agir contre les brigands, et les extirper.

Des frontières de la Turquie, le 10 *août* (22 *thermidor.*)

Les brigands de la Romélie continuent d'infester cette province; ils s'avancent dans leurs excursions jusqu'à très-peu de distance d'Andrinople (capitale de la Romélie ou Romanie.) D'après divers rapports, leur nombre ne s'élève guères à plus de 6000 hommes. Dernièrement les commandans des troupes turques étaient parvenus à cerner ces brigands, de manière que leur destruction paraissait certaine: tout était disposé pour l'attaque, et elle devait avoir lieu dans quelques heures, lorsqu'il arriva subitement un ordre de la Porte de suspendre, jusqu'à nouvelle injonction, toutes mesures et entreprises contre les brigands. Ces derniers profitèrent de cette circonstance pour rétablir leurs communications; une partie se porta vers les côtes de la mer de Marmara, ravagea les campagnes, et détruisit deux villages situés près du cap saint-Georges.

On a maintenant des renseignemens positifs sur le sort des quatre deys; ils s'étaient échappés de Belgrade, avec leur suite, composée de 50 à 60 hommes. Après avoir eu quelques engagemens avec les postes serviens qui se trouvaient sur la rive du Danube, ils arrivèrent à Adukalia; de là, ils se rendirent à Orsowa, où ils croyaient trouver asyle et sûreté. Le gouverneur de cette forteresse les reçut d'abord amicalement, mais bientôt après il les fit arrêter et jeter dans une prison; le lendemain, il les fit décapiter, ainsi que tous ceux qui les accompagnaient. Les têtes des deys ont été portées à Belgrade, par un tartare, qui y est arrivé le 6; le lendemain, elles ont été exposées publiquement.

Les négociations entamées à Belgrade par Bekir-Pacha, n'ont eu jusqu'à présent aucun résultat. Les plénipotentiaires serviens, qui se sont rendus dans cette ville, persistent à demander la remise entière et absolue de la place, où leurs chefs veulent établir un gouvernement particulier. En attendant, les insurgés s'approchent de plus en plus de Belgrade, et ils ont déjà occupé quelques ouvrages extérieurs. Les Chrésales occupent toujours la citadelle, et la meilleure intelligence paraît régner entre eux et les Turcs. Bekir-Pacha est très-satisfait des premiers, il a promis à leur chef, Kusanzy Aga, d'obtenir pour lui du grand-seigneur la place de chambellan. A peine les Serviens sont-ils délivrés des deys, qu'un autre péril les menace. Le ci-devant bey de Schabatz et Muss Aga ont rassemblé, dit-on, 3000 Turcs dispersés dans la Bosnie; leur projet est de passer la Dwina, et d'attaquer les Serviens par-derrière. Le commandant du district de Schabatz a demandé des renforts et des instructions à Czerni-Georges. Celui-ci lui a envoyé 100 hommes et une pièce de canon, en lui enjoignant de laisser les Turcs passer tranquillement la Dwina. Le projet de Czerni-Georges paraît être d'envelopper ce corps et de le détruire entièrement. Jusqu'à présent, on n'apprend pas que les Turcs se soient avancés.

DANEMARCK.

Extrait d'une lettre d'Husum, le 12 *août* (24 *thermidor.*)

Nous venons d'être témoins d'une scène dont il n'y a assurément aucun exemple dans les annales de la diplomatie.

« Le 9 de ce mois est entré dans notre port le paquebot *la Diane*, à bord duquel se trouvait M. Arbuthnot, se rendant à Constantinople comme ambassadeur d'Angleterre.

» Vous savez qu'il est d'usage, en entrant dans tous les pays civilisés, d'y justifier d'un passeport ou titre quelconque. Les Anglais ont, moins que personne, le droit de se soustraire à cette formalité, puisque nulle part la police, à l'égard des étrangers arrivans, n'est aussi rigoureuse que chez eux, et qu'on les force, avant de pénétrer, d'attendre une autorisation formelle du ministre.

» Cependant M. Arbuthnot, abordant sur le Continent, n'avait pas de passeport, ou du moins il n'a pas jugé à propos de le représenter aux autorités d'Husum.

» Le bourguemestre de la ville, vieillard généralement aimé et estimé, porta les égards jusqu'à envoyer chez lui une *passe* qui devait le mettre à l'abri de toute difficulté.

» M. Arbuthnot regarde apparemment comme un outrage ce qui était une prévenance, une attention délicate; il refuse de recevoir cette *passe*, en déclarant qu'*il faisait lui-même ses passeports.*

» Le bourguemestre, fidèle aux devoirs que lui prescrivent les lois, donne ordre au maître de poste d'arrêter les chevaux d'un étranger qui ne veut point justifier de sa qualité et qui prétend braver les usages établis.

» M. Arbuthnot accourt aussi-tôt chez lui comme un furieux; oubliant ce que lui imposent son caractère, la réputation et l'âge d'un magistrat vénérable, il l'accable d'injures, le saisit à la gorge, et il l'eût peut-être étouffé si la vue de la foule qui s'assemblait n'avait déterminé l'Anglais à lâcher sa victime, et à échapper par la fuite aux cris qui s'élevaient contre lui.

» Les domestiques de M. Arbuthnot reçoivent les passeports, et pendant le tumulte M. Arbuthnot s'esquive de la ville avec sa suite, et continue sa route vers Vienne, par où il doit passer.

(*Extrait du Publiciste.*)

ALLEMAGNE.

Vienne, le 21 *août* (3 *fructidor.*)

Hier LL. MM. sont arrivées ici de Bade: l'empereur a assisté aujourd'hui à une conférence, et demain, après l'audience, il y aura cercle à la cour. LL. MM. partiront après-demain pour la Moravie, afin de visiter le camp de Duras, près de Brunn, avant de se rendre à celui de Prague. L'empereur se propose d'aller voir le nouveau président de la justice, comte de Rothenhans, à sa terre de Rothenhans, en Bohême, et prendre connaissance par lui-même de la fameuse manufacture et des machines de ce seigneur.

— L'empereur et l'impératrice sont revenus le 20 de Baden en cette capitale.

— D'après les rapports que le docteur de Carro, médecin de cette ville, a reçus de plusieurs médecins et du gouverneur de Bombay, la vaccination est adoptée généralement dans toutes les possessions britanniques dans les Indes-Orientales, et les princes asiatiques voisins s'empressent de tous côtés de répandre cette découverte bienfaisante dans leurs Etats. On a lieu d'espérer qu'on recevra, sous peu, des rapports sur l'introduction de la vaccine dans la Chine, la Tartarie et le Japon. Un article qui a été inséré dans la gazette de Bombay, et qui originairement vient d'un prince indigène, paraît prouver que les bramines ont déjà depuis long-tems quelque idée de la vaccination, et qu'ils la pratiquent même, mais d'une manière mystérieuse, et en se bornant aux enfans des parens qui adorent Bhowanny, déesse tutélaire de ceux qui ont la petite vérole.

Achaffenbourg, le 28 *août* (10 *fructidor.*)

Le sénat de Francfort vient d'abolir, à l'exemple des Etats voisins, l'impôt personnel sur les juifs.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 28 *août* (10 *fructidor.*)

L'on a publié, dans le tems, les détails d'une affaire que la petite escadre du capitaine corsaire batave Saint-Faust eut, le 3 mars dernier, avec le capitaine anglais Campbell; le capitaine Saint-Faust, dont on n'avait pas entendu parler depuis long-tems, vient d'envoyer le rapport suivant sur ses opérations ultérieures: « La corvette que je commandais dans le combat du 3 mars, étant entièrement réparée le 22 mai dernier; je remis à la voile avec 133 hommes d'équipage, parmi lesquels se trouvaient sept blessés que je ne voulais pas abandonner. Ayant à peine fait six lieues, j'aperçus une division de frégates anglaises, commandées par le commodore Charles Stuart, qui se disposa aussi-tôt à me disputer le passage. Je résolus donc de retourner, et de jeter l'ancre à une distance de douze lieues d'une place forte de S. M. danoise. Pendant huit jours, je fis des efforts inutiles pour me porter à sept lieues vers le sud, à cause des vents contraires, et je me vis obligé de mettre deux pièces de canon à terre; je les plaçai sur deux pointes de rochers, à l'extrémité de la baie où je me trouvais. Je fis débarquer toutes mes troupes que je postai sur le rocher, afin d'empêcher l'ennemi d'attaquer mon vaisseau; ce qu'il avait essayé plusieurs fois, mais vainement. Le douzième jour, je fis proposer au capitaine Stuart, par un parlementaire, que s'il voulait me promettre, sur sa parole d'honneur, de n'employer contre moi qu'une seule frégate, je sortirais de ma retraite; je réclamai en même tems la faculté de pouvoir me rendre après l'action dans un port qui lui paraîtrait le plus convenable; mais M. Stuart n'a pas trouvé à propos de me faire une réponse: et d'agir en ennemi généreux; il a cherché, au contraire, à gagner les habitans en mettant ma tête à prix; il en offrait 600 rixdalers. Cette conduite infâme est une nouvelle preuve de la mauvaise foi de l'ennemi. Je fis donc observer tous ses mouvemens, qui ne tendaient qu'à la violation du territoire danois et à notre destruction; telle est ma situation. Depuis le 22 mai jusqu'au 3 juillet, j'ai occupé avec ma corvette une division ennemie de quatre frégates et de deux corvettes. Le commodore Stuart n'a pas encore osé m'accorder le combat que je lui ai proposé. »

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

INTÉRIEUR.

Paris, le 17 *fructidor.*

Son excellence le ministre de la guerre, sur la proposition du général Marescot, premier inspecteur-général du génie, a, par sa décision du 27 frimaire an 11, renouvelé l'ancienne institution des prix d'encouragement, en faveur des officiers du génie qui traiteraient, de la manière la plus satisfaisante, des questions ou des sujets relatifs aux progrès de la fortification, de l'attaque et de la défense des places.

En conséquence, des prix ont été proposés pendant l'an 11: deux de ces prix ont été affectés aux meilleurs traités de fortification souterraine.

Le comité central des fortifications, chargé de juger les ouvrages, a décerné le premier prix au mémoire ayant pour épigraphe: *Il désire être utile.* L'auteur est le major du génie, M. Mouzé, sous-directeur des fortifications, à Phalsbourg.

Le second prix a été accordé au mémoire ayant pour épigraphe, *Vis consili expers, mole ruit suâ.* L'auteur, qui est resté anonyme, est invité à se faire connaître.

Le comité des fortifications a jugé très-digne d'une mention honorable, le mémoire ayant pour épigraphe: *Artem experientia fecit.* L'auteur, qui est resté anonyme, est également invité à se faire connaître.

Ces trois ouvrages renferment une discussion approfondie, et beaucoup de vues nouvelles et intéressantes sur les mines, sur leur construction

et leur application, soit à la défense, soit à l'attaque des places; et sont une première preuve de la bonté de l'institution provoquée par le premier inspecteur-général du génie, accueillie et consacrée par le ministre de la guerre.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 18 messidor an 12, vu la demande de Jacques Fosse, propriétaire à Loisé, commune de Mortagne, en déclaration d'absence de Jacques-Etienne Fosse son fils, parti pour les armées le 30 nivôse an 2,

Le tribunal de première instance séant à Mortagne, 4e arrondissement, département de l'Orne, autorise Jacques Fosse père, à faire constater l'absence de Jacques Etienne Fosse son fils, par une enquête contradictoirement avec M. le procureur impérial devant M. Dufriche-Desgenettes, juge à ce commis.

Par jugement du 9 messidor an 12, vu la demande d'Antoine-Blaise Ricard, officier de santé de Saint-Julien-le-Montagnier, résidant au terroir de Marseille, quartier de Roué, dame Catherine-Julienne Ricard, épouse Raynaud Fayancier et Anne Ricard, fille majeure, domiciliées toutes deux au lieu de Varages, en déclaration d'absence de Jean-Paul Ricard, chirurgien à Saint-Julien, disparu depuis 36 ans,

Le tribunal de première instance séant à Brignolles, département du Var, a ordonné que pardevant M. Dissautier, l'un des juges du tribunal, et contradictoirement avec M. le procureur impérial, il serait procédé à enquête pour constater l'absence dudit Jean-Paul Ricard.

Par jugement du 7 nivôse an 12, vu la demande de M. Frédéric Preyss, jurisconsulte à Kirchheimbolanden, en déclaration d'absence d'Etienne Danner.

Le tribunal de première instance séant à Mayence, départem. du Mont-Tonnerre, a ordonné que devant M. Stéphani, juge à ce commis, il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence d'Etienne Danner.

Par jugement du 16 nivôse an 12, vu la demande des demoiselles Catherine Harttin et Catherine Zimmermn, en déclaration d'absence de Martin Gross, leur grand père.,

Le tribunal de première instance, séant à Mayence, département du Mont-Tonnerre, a ordonné que pardevant M. Stéphani, juge à ce commis, il serait fait enquête contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Martin Gross.

Par jugement du 16 prairial an 12, sur la requête de Dominique Vautrot, cultivateur, demeurant à Vacon; Catherine Vautrot, veuve de François Vautrot et autres, expositifs que Nicolas Vautrot, leur frere et beau-frere, ayant été appelé à la défense de l'Etat, au mois d'août 1793, fut incorporé dans la 177e demi-brigade; que le 11 ventôse an 4, il passa dans la 59e, et que depuis cette époque il n'a plus donné de ses nouvelles.

Le tribunal de première instance séant à Saint-Mihiel, département de la Meuse, a ordonné, en execution des articles CXV et CXVI du Code civil, que pardevant le sieur Noël, l'un des juges à ces fins commis et contradictoirement avec le pronureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Nicolas Vautrot.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Pierre Cloteau, absent depuis longues années, le tribunal de première instance de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné, par jugement du 2 prairial an 12, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Pierre Cloteau, de Rennes.

M. Bridou, juge, a été commis, pour recevoir l'enquête.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Julien Deshayes, absent depuis 1789, le tribunal de première instance de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné, par jugement du 5 thermidor an 12, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater l'absence de Julien Deshayes.

M. Laugée, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 21 messidor an 12, vu la demande de Geneviève Monthus, épouse de Joseph Escalup, tisserand à Freschon; Marguerite Monthus, épouse de Jean Carière, marchand boucher à Nerac; Claire Monthus, épouse de Jean Batx, meûnier à Fontarrede, et de Jeanne Monthus, épouse de Jean Latouche, maître de bateau à Lavardac; en déclaration d'absence de Bernard Monthus, dit Paulin, leur frere germain, boulanger, parti de Lavardac en l'an 7 pour s'embarquer sur le corsaire le *Grand-Bonaparte*, armé à Bordeaux,

Le tribunal de première instance à Nerac, département de Lot-et-Garonne, a ordonné que, pardevant M. Bacqua, l'un des juges, il serait procédé à l'enquête contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater la disparution de Bernard Monthus, dit Paulin, l'époque de cette absence et l'existence ou la non existence d'une procuration de sa part.

MÉLANGES.

De l'état des sciences et des lettres en Portugal, à la fin du 18e siecle. — (*Fin.*)

(Voyez le n° d'hier.)

Le regne de Joseph Ier, si favorable aux lettres et aux sciences, n'avait pas été assez long pour anéantir la faction protectrice de l'ignorance; mais à tout prendre ses espérances ont été déçues. Quoique ce parti ait souvent emprunté le masque de la religion pour attaquer les établissemens littéraires, ou persécuter les gens de lettres, ces attaques, ces persécutions ont été passageres, et plus d'une fois le mal fut noblement réparé Les grands établissemens de Joseph Ier ont été respectés, et il en a été fondé de nouveaux, tout aussi utiles.

L'académie royale des sciences est le plus considérable de ces établissemens. On le doit principalement au zele et aux lumieres de D. Jean de Bragance, duc de Lafoens, oncle de la reine. Ce seigneur revint en Portugal en 1779, après une absence de vingt-deux ans. Pendant ce long intervalle il avait voyagé dans toute l'Europe, sans excepter la Laponie et la Turquie; il avait même visité l'Egypte. De retour à Lisbonne, il chercha d'abord à connaître ceux qui s'y distinguaient par leurs lumieres, et leur proposa de former une Société permanente, dont le but serait d'avancer les sciences et de perfectionner le goût en Portugal. Onze mois après son retour, la Société était constituée, la reine avait approuvé ses statuts, et l'avait prise sous son immédiate protection. Le duc de Lafoens lui-même en fut déclaré le président perpétuel.

Cette compagnie est divisée en trois classes, dont une s'occupe des sciences mathématiques, pures et mixtes; une autre des sciences physiques; la troisieme de la langue, de la littérature, et de l'histoire de Portugal. Chaque classe est composée de huit membres, que l'on appele *effectifs*, et de douze, que l'on nomme *libres*. La faculté d'élire, celle de prendre des résolutions réside dans les membres effectifs. Un petit nombre d'*honoraires* et d'*associés étrangers*, avec cent *correspondans*, complettent l'organisation de cette société, que l'on tâcha de proportionner plutôt aux moyens du pays qu'à ses besoins.

En janvier 1780, l'académie s'assembla pour la premiere fois dans les appartemens que la reine lui avait accordés dans son palais royal *das necessidades*. Le premier volume de ses mémoires qui comprend le choix de ceux qui furent lus jusqu'en 1788, contient des morceaux qui ne dépareraient pas les plus célebres collections académiques. On peut citer des mémoires d'algebre, par MM. Monteiro, Stockler et Mayad; beaucoup d'observations astronomiques faites par MM. Villas-Boas, Ciera, Dorta, Velho, Céruti, Barbosa, en Portugal, en Espagne et au Brésil; de longues suites d'expériences magnétiques, pour lesquelles M. Dallabella s'est servi du bel aimant dont l'empereur de la Chine avait fait présent au roi de Portugal Jean V (1). MM. Loureiro et Vandelli ont fourni à ce même volume des mémoires sur divers objets d'histoire naturelle du Portugal et de l'Asie sur le volcan éteint de la montagne de Strella, etc.; et M. Soares, des observations d'hygrométrie végétale; M. Velho, des observations sur des coups de tonnerre. On y trouvé aussi des observations météorologiques très-soigneusement faites par ce même savant en Portugal, et par M. Dorta au Brésil, les premieres que l'on ait publiées de ces deux pays; enfin des examens assez profonds des poëtes bucoliques portugais, et de l'état du Portugal avant de devenir province, par MM. Foyos et Amaral.

Si d'Alembert avait pu parcourir ce volume, il aurait vu que les formes substantielles et les accidens absolus, avaient déjà quitté le Portugal; mais il ne put être témoin de cette preuve de la conversion des Portugais aux sciences. C'est l'éloge même de ce grand géometre, écrit avec energie par M. Stockler, qui termine ce premier recueil de mémoires de l'Académie de Lisbonne. Il fut le premier associé étranger qu'elle perdit.

Durant cet intervalle de 1780 à 1788; l'Académie avait fait publier des instructions détaillées sur la maniere de préparer et de transporter des objets d'histoire naturelle. Cet ouvrage fut répandu avec profusion dans les colonies, afin d'apprendre aux habitans à connaître et à préparer celles de leurs productions que l'on désirait en Europe. Elle fit aussi publier deux excellens traités, l'un sur la culture des olives, l'autre sur la fabrication de l'huile, objets de premiere importance en Portugal. Ces deux traités originaux, fruits de beaucoup d'observations et d'expériences, sont dignes d'être traduits dans les autres langues.

En 1788, l'Académie prit un nouvel essor. Le tems écoulé depuis sa fondation avait fourni des occasions de connaître les forces, les penchans, et le degré d'activité des hommes qui s'adonnaient aux différens genres d'études. A force de tâtonner, on s'était assuré de la meilleure maniere d'exciter l'émulation de chacun, et l'on profita de ces connaissances pour étendre la sphere des travaux à proportion des moyens dont on pouvait disposer. La littérature et l'histoire du pays attiraient les regards, et occupaient les esprits du plus grand nombre des gens de lettres. On se servit de leurs bonnes dispositions pour faire les plus grands efforts dans cette partie.

Parmi les histoires des peuples européans, celle des Portugais est peut-être une des moins avancées, non qu'il y ait disette d'ouvrages sur cette matiere; mais ces ouvrages sont les échos les uns des autres, et dans le 17e siecle sur-tout un certain esprit fanfaron semblait s'être emparé des historiens de toute la péninsule espagnole. Une autre maladie historique qui consiste à inventer des fables, au lieu de constater des faits, s'était manifestée au seiziem siecle en Italie par les Annius de Viterbe et les Inghirami; elle infecta les Espagnols par leurs Higuera, Urrieta, etc. et se communiqua par-là aux historiens portugais, dont quelques-uns (1) ont presque renchéri sur leurs risibles prédécesseurs.

Il fallait pourtant connaître l'histoire du pays; car cette connaissance, curieuse pour les autres nations, est absolument nécessaire à celle dont elle explique les lois et les usages. Depuis 1788 jusqu'en 1795, l'Académie de Lisbonne fit visiter les archives des cathédrales, monasteres et municipalités des provinces, par MM. Ribeiro, Saint-Augustin Franca et le P. Sainte-Roze, très-habiles diplomates; et la collection de monumens choisis qu'ils rapporterent, fut immense. M. Salter recueillit avec beaucoup de travail et de soin tout ce qui concernait les anciens Cortes. D'autres membres de l'Académie visiterent les archives et les bibliotheques de Lisbonne, et M. Gordo fut envoyé en Espagne pour en faire autant à Madrid. On préparait en 1795 une classification de ces immenses matériaux que l'on allait publier, et d'où la véritable histoire du Portugal devait sortir.... Que l'on ne me demande pas comment cette entreprise fut arrêtée?

Mais si le public n'a pas joui de cette grande collection diplomatique, fruit de tant de voyages, de soins et de recherches laborieuses, il a cependant reçu quelques échantillons des travaux ordonnés par l'Académie, et qu'on avait déjà publiés à l'époque dont nous parlons. Tels sont les documens arabes de l'archive royale, en arabe et en portugais, par le P. Souza, et les vestiges de la langue arabe en Portugal, par le même auteur; les observations sur les causes de la décadence des Portugais dans l'Inde, manuscrit du célebre historien Couto, le Portugais le plus instruit sur les affaires de ce pays là où il fut employé presque toute sa vie, publié par M. Amaral; la vie inédite de l'infant Edouard, par Resende son précepteur, publiée par le secrétaire de l'Académie; enfin la collection en trois volumes in-folio des chroniques et documens inédits des quatre regnes de Jean Ier, Edouard; Alphonse V et Jean II, publiée par le même académicien.

On avait en vue de publier encore d'autres mémoires intéressans que l'on avait retrouvés dans le courant de ces recherches; et quant à ceux que le bon goût désavouait, malgré l'importance des renseignemens qui s'y trouvaient délayés, on se proposait d'en donner une notice, sur le modele de celle des manuscrits de la bibliotheque nationale, commencée par l'académie des inscriptions et belles-lettres. Mais de tous les ouvrages auxquels on travaillait, ou qui étaient prêts à voir le jour, aucun ne doit causer autant de regrets que la collection déjà commencée des Mémoires sur l'histoire des nations barbares sujettes à la domination portugaise ou ses voisines. On sait assez que le Brésil, dans son immense étendue, renferme un grand nombre de peuples sauvages. Mais on sait moins généralement que les Portugais sont

(1) Cet aimant soutient un poids de 176 livres.

(1) Brito entr'autres.

encore, de toutes les nations européannes, celle qui a le plus grand nombre de possessions sur les côtes occidentale et orientale de l'Afrique, celle qui a pénétré le plus avant dans le Continent inconnu. En Asie il leur reste aussi d'assez beaux débris de cet empire exclusif qu'ils exercerent pendant un siécle et demi sur ses côtes. Que de peuples intéressans à connaître, arrivés à divers points de civilisation, ne se trouvaient pas compris dans ce vaste cadre, et devenus par-là l'objet des recherches de l'académie! Elle se trouvait avoir dans tous les gouverneurs, administrateurs et missionnaires portugais dans ces pays éloignés, autant de collaborateurs, plus ou moins zélés, plus ou moins instruits, mais tous capables de donner quelques renseignemens utiles; car on avait dressé une nombreuse série de questions pour servir de guide à leurs recherches. Le premier volume était sous presse en 1795. Il devait contenir un mémoire détaillé sur la religion des Indous, accompagné de figures, et dressé par les Jésuites de Goa, pour servir à ceux d'entre eux qui se destinaient à les convertir; il avait été envoyé à l'académie par le colonel Menezes, son correspondant à Goa. Cet écrit si curieux devait être accompagné d'un ouvrage latin sur l'histoire de la Cochinchine par un missionnaire jésuite qui y avait sejourné longtems, et d'un mémoire sur une nation sauvage et guerriere, frontiere du Brésil et des Guaranis. De quel intérêt une pareille collection bien dirigée n'aurait-elle pas été pour les savans de l'Europe!

Pendant que l'on cherchait à exploiter au loin ces nouvelles carrieres, on faisait usage de la critique pour dégrossir les matériaux d'un autre genre que l'on avait sous la main, et on tâchait de les rassembler sous des points de vue intéressans. Six volumes in-4° de mémoires sur l'histoire, la langue et la poésie portugaise, publiés dans le court espace de huit ans, peuvent faire juger de l'activité et des lumieres de cette classe de l'Académie de Lisbonne. Les bornes de cet apperçu ne permettent pas de détailler ces travaux; mais il y a une branche qu'il n'est pas permis de passer sous silence. C'est celle de la jurisprudence nationale.

Les Portugais étaient soumis depuis deux siecles à un code compilé par ordre de l'usurpateur Philipe II, code que la maison de Bragance, remontée sur le trône de ses ancêtres, avait sanctionné, pour éviter les secousses que la nullité du titre du législateur aurait occasionnées sans cette mesure dictée par la sagesse. Philippe II avait sans doute eu en vue ses propres intérêts en modifiant ou dénaturant les lois d'un code plus ancien, dont il conserva soigneusement le titre et les divisions. Dans les tems de ténebres qui suivirent, les Portugais oublierent qu'il eussent jamais eu d'autres lois, bien loin d'en chercher l'origine, on l'entoura de beaucoup de fables, et leur interprétation fut telle qu'on devait l'attendre de l'esprit du tems. Que l'on se figure l'état du droit romain sous les disciples de Baldus, Bartholus et Accursius, et l'on aura une idée juste de l'état de la jurisprudence portugaise jusqu'au milieu du 18me siecle et même plus tard. L'Académie de Lisbonne donna une grande attention à cet objet si important. Quatre ouvrages intéressans sur cette matiere, composés par trois de ses membres, furent publiés par ses ordres. M. Mello est l'auteur de l'*Histoire du droit portugais*, et des *Institutions* de ce même droit, les premieres qui aient jamais paru. L'exposé des *sources immédiates* d'où découle chaque loi du code de Philippe II est l'ouvrage de M. Gordo, et le *Coup-d'œil chronologique* des matériaux pour l'étude historique du droit portugais, en deux volumes in-4°, est celui de M. Figueiredo. Une foule de mémoires qui éclaircissent différens points du droit portugais, sont compris dans la collection dont nous venons de parler. M. de Castro, nom cher aux lettres et à la vertu, qui était alors chef de l'Université de Coïmbre, fit publier en 1793 le code des lois d'Alphonse V, composé il y a trois siecles et demi. L'existence même de cette collection juridique, la plus ancienne que le Portugal ait eue, était encore ignorée il y a 40 ans. Le texte a été tiré des sources les plus authentiques, telles que les archives de la couronne, et celles de quelques villes et couvens. Cet ouvrage, très-soigné par les savans de Coïmbre, acheva de mettre les Portugais en état de chercher l'esprit de leurs lois dans les uniques sources d'où elles peuvent découler, dans les idées et les mœurs des tems qui les virent naître.

Voilà ce que l'on fit pour l'histoire. Ce que l'on eut le courage de tenter, et que l'on exécuta en partie pour la perfection de la langue, ne décele pas moins d'ardeur. Il n'existait alors qu'un seul dictionnaire classique de la langue portugaise, composé au commencement du dernier siecle, par un théatin français, résidant à Lisbonne. Ce religieux, nommé Raphaël Bluteau, avait acquis une connaissance du portugais, très-étonnante dans un étranger, et peut-être supérieure à celle qu'en avaient alors les nationaux réputés savans. Mais s'il est honorable pour un étranger d'avoir composé cet ouvrage, il eût été bien honteux pour les Portugais de nos jours de s'en contenter, tant il péche contre le goût, tant l'exécution en est défectueuse. Un comité académique, assisté de collaborateurs qu'il se choisit, et présidé par l'infatigable professeur Fonseca, mit tant de zele et d'activité à la confection d'un nouveau dictionnaire, qui fut en état de figurer honorablement à côté de ceux des autres nations éclairées, que le premier volume in-folio fut donné au public en 1793. On y voit à chaque page les preuves de l'activité, de la patience et du goût de ses auteurs. Loin de se borner à la signification générale de chaque mot, ils ont constaté jusqu'aux plus légeres nuances que les écrivains ont données à cette signification primitive, soit par l'arrangement des phrases, soit par l'association du mot principal avec d'autres mots. Les critiques les plus outrés n'ont pu se plaindre que de la surabondance des exemples: mais ce défaut, si c'en est un, garantit un dictionnaire de tous les autres.

Des mémoires répandus dans les six volumes que j'ai déjà cités, font voir que l'on tachait aussi d'approfondir les caracteres, les beautés et les défauts de la langue portugaise. Les curieux pourront les y chercher; je suis forcé de me borner à la mention de deux autres ouvrages qui doivent marquer dans la littérature de ce pays-là.

En s'occupant de la recherche des monumens historiques, on retrouva parmi les manuscrits du couvent de Graça, l'autographe des poésies d'Andrade Caminha. Ce poëte, contemporain de Camoëns, avait toujours joui d'une grande réputation, quoique le public ne connût que quelques petits fragmens de ses ouvrages, et il la méritait à plusieurs égards. L'académie s'empressa d'enrichir la littérature nationale, en publiant ces poésies, dont le gout était châtié et le langage très-pur.

Mais le plus grand des efforts que l'on ait faits à cette époque, pour approfondir la connaissance de la langue, c'est l'ouvrage de l'académicien Ribeiro dos Santos. Cette histoire philosophique de la langue portugaise analysait, d'après les documens historiques, chacun des matériaux qui étaient entrés dans sa composition, et les circonstances qui avaient influé sur sa forme actuelle. Les Romains, les peuples du Nord, les Arabes avaient tour-à-tour modifié la langue qu'ils avaient trouvée dans le pays, et cette langue était originairement celtique. M. Ribeiro donne à chacun ce qui lui appartient, et fait des remarques profondes sur les résultats de cette composition, ou sur la langue actuelle, qui n'est pas un dialecte du castillan, comme bien des auteurs étrangers l'ont prétendu, puisque les plus anciennes poésies espagnoles, par exemple celle de Macias, antérieures à la monarchie portugaise, sont écrites en portugais. Ce savant, fait pour briller sur un plus grand théâtre, est l'homme du monde le moins empressé à publier ses travaux. Il communiqua à l'académie tous les détails de l'ouvrage dont nous parlons; mais ils ne l'avait pas encore publié en 1795, et il n'a pas vu le jour.

Les autres classes de cette académie n'ont pas été oisives. Le second volume des Mémoires scientifiques, qui a déjà paru, et les autres ouvrages qu'elles ont publiés (1) en sont une preuve; mais elles ont fait mieux encore, en donnant une nouvelle activité aux études qui étaient de leurs ressort et dépendance. La classe des mathématiques a pris à tâche de perfectionner la navigation; et celle des sciences physiques a influé sur les progrès de l'agriculture et de la médecine nationale, ainsi que de la statistique.

Lorsque Joseph Ier monta sur le trône, la science de la navigation était réduite en Portugal à une simple routine. Les compatriotes de Vasco de Gama et de Magellan se bornaient au cabotage de leurs côtes, et aux voyages alors périodiques du Portugal aux colonies, et de celles-ci au Portugal; et même dans ces longues traversées, une aveugle routine tenait lieu de tout savoir aux pilotes. Joseph Ier s'était occupé du rétablissement de la marine militaire, en appelant à son service des marins étrangers; mais la marine marchande était restée dans le même état de dégradation. Ce ne fut qu'en 1779, et sous la reine actuelle, que l'on fonda une école pour la marine, où six professeurs enseignent les sciences nécessaires à la navigation, à tous ceux qui s'y destinent; et nul ne peut être reçu pilote ou capitaine qu'après des examens assez rigoureux. On craignit cependant qu'une fois approuvés, ces marins ne négligeassent de se perfectionner dans leur art, soit faute d'émulation, soit pour ne pas connaître les progrès continus de cet art, si nécessaires pour toute nation dont les richesses sont principalement coloniales. L'Académie se chargea donc de rédiger les Ephémerides nautiques, calculées pour le méridien de Lisbonne, et l'on y inséra, chaque année, les méthodes nouvelles qui tendaient au perfectionnement de l'art. On établit deux prix annuels pour les pilotes qui présenteraient les deux meilleurs journaux, où ils auraient fait usage des calculs et des méthodes qu'on leur enseignait dans les Ephémerides. Il y a toujours eu foule à ces concours; les progrès des pilotes ont été palpables, et les Ephémerides ont eu tous les ans un grand débit. MM. Villasboas, Stocker, Dantas en ont été les rédacteurs.

Il n'y avait pas encore en Portugal une société dont la médecine fût le seul objet. L'Académie, qui comptait parmi ses membres ou correspondans un nombre de médecins distingués, jugea à propos d'encourager les observations médicales, qui seraient plus particuliérement applicables au pays; car il est évident que le climat, la diete et les habitudes des peuples doivent apporter des modifications dans les maladies et dans leur traitement. Elle proposa tous les ans un prix de médecine nationale, et fit publier les ouvrages composés par ses membres, sur l'éducation physique la plus convenable aux enfans portugais, et sur l'usage raisonnable des eaux minérales, que l'on ordonnait peut-être trop indiscrettement. MM. Franco et Almeida traiterent en concurrence le premier sujet, et M. Tavares, premier médecin de la cour, écrivit sur le second.

L'agriculture, comme les autres arts, avait été ressuscitée par les soins de Joseph Ier. Elle avait sans doute fait des progrès; mais on peut dire que si l'on cultivait plus, on ne cultivait guere mieux. Les lois favorables qui avaient fait défricher beaucoup de terreins, ne pouvaient pas corriger les vieilles routines, ou enseigner les nouvelles méthodes. Il se trouva assez de lumieres et de patriotisme dans la société dont nous parlons, pour s'occuper de cet objet important, aussi bien que de la connaissance des ressources du pays, que l'on avait entiérement négligées. On établit des prix annuels d'agriculture théorique et pratique; on en proposa aussi pour la statistique des *comarcas*, ou départemens du royaume et des colonies. Dans l'espace de huit ans, l'Académie publia quatre volumes in-quarto de Mémoires économiques pour l'avancement de l'agriculture, des arts et de l'industrie en Portugal, et dans ses domaines d'outremer. Mais l'ouvrage le plus remarquable dans ce genre qui soit sorti de cette Société, c'est l'Essai économique sur le commerce du Portugal et de ses colonies, par M. Azeredo, évêque de Pernambuco, membre libre de l'Académie. Ce prélat, qui a été inquisiteur avant d'être évêque, y traite cette matiere avec une connaissance de cause et une profondeur qui ont lieu d'étonner, quand on réfléchit à son état et à la nature des occupations dont il a dû être chargé.

Pendant que l'Académie se rendait utile par ses travaux, l'université de Coïmbre acquérait de nouveaux droits à l'estime publique par son honorable attachement aux institutions et aux principes de Joseph Ier. On ne peut guere se dissimuler que, pendant bien des années, ces institutions, ces principes n'aient été en danger d'être détruits, ou du moins neutralisés. Des menées sourdes, des intrigues fréquentes ont cherché à détériorer l'instruction publique, et à sapper l'ordre établi pour la faire prospérer. Ces intrigues furent appuyées quelquefois par le pouvoir séduit, mais plus souvent encore par l'influence corrompue. Il a été singuliérement heureux pour le Portugal qu'il se soit trouvé, à une pareille époque, deux chefs consécutifs de l'éducation nationale, donés d'un amour des lettres et d'un courage supérieurs aux dangers. Il est bien honorable pour le clergé portugais de les avoir produits, et il est bien doux pour moi de donner à ces deux prélats, à la face de l'Europe, les louanges qu'ils méritent à si juste titre, et qu'aucun intérêt, aucune intimité ne peut me dicter. Ces défenseurs des sciences, dont la mémoire ne doit pas périr, sont M. de Castro, dignitaire de l'église patriarchale de Lisbonne, et M. de Lemos, ancien évêque de Zénopolis, aujourd'hui évêque de Coïmbre, le même à qui Joseph Ier avait confié le soin de cette université, lors de sa génération. Le premier, doué d'une courageuse tenacité, loin de céder à l'orage, fit fleurir les sciences. Il obtint même du souverain que la jeunesse ecclésiastique fût obligée à faire des cours réguliers de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle, et à subir des examens sur ces sciences, avant que d'être admise à recevoir les degrés dans les autres analogues à son état. C'est préparer des jours brillans à ce clergé, et bien du repos aux générations futures. Le second, au lieu de laisser entamer le nouveau mode d'éducation publique, à l'établissement duquel il avait eu tant de part, a demandé et obtenu du souverain de nouveaux statuts qui fénchérissent sur ceux de Joseph Ier. De nouvelles chaires ont été fondées, notamment pour l'agriculture, pour l'hydraulique, pour la minéralogie, pour l'astronomie-pratique. Quatre places d'astronomes observateurs ont été créées à l'observa-

(1) Tels sont la *Flora Cochinchinensis* de M. Loureiro, si justement estimée de tous les botanistes; le travail de M. Vandelli sur le *Viridarium de Grisey*, *l'Analyse des eaux minerales de Caldas*, par M. Withering, associé étranger qui se trouvait alors à Lisbonne, etc. etc.

toire de Coïmbre, pour la perfection duquel on n'a rien épargné. Ces mesures, et une foule d'autres, que les bornes resserrées de cet aperçu m'empêchent de détailler, ont fixé le sort du Portugal, par rapport aux sciences, dans le siècle qui vient de commencer.

La marine militaire, ainsi que l'armée, n'avaient jamais eu d'écoles régulières en Portugal. C'est sous le regne actuel que ce défaut a été réparé. En 1782, la reine fonda une école pour les cadets de la marine, où les mathématiques, l'astronomie, le dessin, l'architecture navale leur sont enseignés. En 1798, le prince régent y ajouta un observatoire régulier, sous les ordres d'un vice-amiral, dans lequel un astronome et quatre assistans font des observations, et enseignent aux cadets la pratique de cette science.

En 1790, on érigea une école de fortifications et de sciences militaires pour l'armée de terre, qui en ressent déjà les heureux effets.

En 1798, le prince régent créa une société géographique, maritime et militaire, composée d'officiers de marine et du génie, et des géometres et astronomes les plus connus du pays. Elle est présidée tour-à-tour par les différens ministres d'état, et son but est de connaître militairement la géographie du pays, et nautiquement les côtes du Portugal et de ses colonies. Elle est aussi chargée des projets de canaux pour l'irrigation du pays et pour sa navigation intérieure. Quoique cette société ait été assidue dans ses travaux, on ne doit pas s'attendre à en voir sortir de nombreux ouvrages. La plupart de ces objets sont de nature à rester dans les bureaux du ministere.

On sera peut-être étonné de m'entendre dire qu'il n'y a pas de mine au Brésil. C'est pourtant une vérité de fait. La quantité prodigieuse d'or que ce pays a fourni, a été toute recueillie par le lavage dans les lits abandonnés des ruisseaux et des rivieres. Les filons de ce métal sont encore intacts. La reine envoya, en 1790, trois jeunes naturalistes qui promettaient beaucoup se former dans les connaissances relatives aux mines, en Allemagne, dans le Nord, en Angleterre et en France. Ils se sont distingués, et les noms de Camara, d'Andrada, de Fragoso ne sont pas inconnus aux minéralogistes. De retour en Portugal, ils y ont introduit cette science qui y était inconnue.

D'après ce court exposé de l'histoire littéraire de ce regne, l'on voit que les sciences exactes et les recherches historiques sont, de toutes les branches du savoir, celles qui ont le plus fleuri en Portugal dans ces derniers tems. La poésie et l'éloquence y sont restées dans le même état où Joseph Ier les avait laissées; délivrées à la vérité du mauvais goût des tems antérieurs, mais sans être illustrées par aucun effort supérieur du génie. Cette époque a cependant produit quelques écrivains estimables, et des pieces en vers qui se font lire avec plaisir. On a même cherché à naturaliser des beautés étrangeres. Le *Poëme des jardins*, de M. Delille, a été élégamment rendu en vers portugais par M. Bocage, l'un des meilleurs poëtes de Lisbonne, ainsi que le *Botanic Garden* de Darwin, l'a été par M. Nolasco.

(Cet article extrait des *Archives littéraires*, est de M. Corréa de Serra.)

ARTS INDUSTRIELS.

La découverte faite par M. Thilorier, d'une méthode à l'aide de laquelle on serait assuré de brûler complétement toutes sortes de combustibles, méthode que l'auteur a appliquée tant aux cheminées qu'à plusieurs sortes de poëles et de fourneaux, devrait dès-lors donner l'économie la plus grande à laquelle on puisse atteindre.

Dans les expériences publiques qui ont été faites, chacun a pu s'assurer que la flamme émanée des combustibles soumis aux nouveaux appareils, ne produisait en effet aucune fumée visible; mais il restait encore quelqu'incertitude sur la question de savoir si la fumée était dévorée ou simplement atténuée, et si, à la longue, il ne devait pas se former de la suie dans les tuyaux.

M. le conseiller-d'état préfet de police, attentif à tout ce qui concerne la sûreté publique, a cru devoir faire faire dans ses bureaux, une expérience en grand, qui, à cet égard, pût servir à éclaircir les doutes. Cette expérience a eu lieu; et le rapport, dont il a été délivré à M. Thilorier une expédition authentique, nous paraît de nature à convaincre les plus incrédules. Voici ce rapport, dont le résultat intéressant pour les sciences, acquiert un nouvel intérêt dans un moment où le combustible est à un prix très élevé.

Paris, 26 *ventôse an* 12.

« L'architecte commissaire de la petite voierie, accompagné de M. Coquelet, inspecteur, rend compte au conseiller-d'état préfet de police, qu'il vient de faire ramoner la cheminée établie, l'an dernier, d'après les procédés de M. Thilorier, dans le cabinet du chef de la 6e division de ses bureaux, et que malgré le feu continuel qu'on y a fait pendant cet hiver, il ne s'y est pas trouvé de suie; mais seulement dans la partie du tuyau dévoyée de la cheminée, de la cendre qui avait été attirée par l'air, et qui était en quantité à peu près égale à la suie qu'on trouve dans les cheminées ordinaires; au moyen de quoi il paraît démontré que celles de M. Thilorier dévorent réellement la suie.

» Fait à la préfecture de police, les jour et an que dessus.

Signé, HAPPE, COQUELET.

Pour copie conforme,

Le secrétaire-général, *Signé* PHS,

M. Thilorier a fait à ses cheminées une addition à l'aide de laquelle on peut, à volonté, se procurer une flamme ordinaire ou une flamme horisontale, et juger ainsi par soi même jusqu'à quel point la nouvelle méthode est préférable à la méthode ancienne.

Il a aussi fait construire de nouveaux poëles fumivores en fayence, dont la forme et le service sont absolument les mêmes que ceux des poëles ordinaires. Ces nouveaux poëles, dont les prix sont très-modiques, seront mis en expérience publique, au dépôt de l'auteur, rue Montmartre, maison de la *Vache Noire*, vis-à-vis la cour Mandar, tous les jeudis de ventôse, depuis dix heures jusqu'à midi.

BEAUX-ARTS.

Les Fastes du Peuple Français ou *Tableaux pittoresques*, gravés par d'habiles artistes, accompagnés d'un texte explicatif, et destiné à perpétuer la mémoire des hauts faits militaires, des traits de vertus civiques, ainsi que des exploits de la Légion d'honneur; par M. Thernisien d'Audricourt, troisieme livraison, composée des nos 9, 10, 11 et 12.

On souscrit toujours pour cet ouvrage, à Paris, chez Potier, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, no 1434, près l'hôtel de la Rochefoucauld, au bureau de l'auteur, même maison; et chez les principaux libraires de l'Europe.

LIVRES DIVERS.

Traité de la construction théorique et pratique du Scaphandre, ou *Bateau de l'homme approuvé par l'académie royale des sciences*; par M. de la Chapelle; nouvelle édition, corrigée et augmentée; précédée du projet de formation d'une légion nautique; ouvrage présenté au ministre de la marine en l'an 7, et au PREMIER CONSUL, en thermidor an 11, par l'adjudant-commandant Lareynie, administrateur des hôpitaux militaires. Prix, 3 fr. 60 cent.

A Paris, chez Royez, libraire, rue du Pont de Lodi.

On trouve chez le même, *l'Art de nager*, par un plongeur. Prix, 1 fr. 20 cent.

Eloge de Jean de la Valette Parisot, grand-maître de l'ordre de Malte au milieu du 16e *siècle*, né dans la province du Quercy, aujourd'hui le département du Lot; ouvrage qui a remporté le prix au jugement de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban; par M. Mermet, professeur de belles-lettres latines et françaises au lycée de Moulins, auteur des *Leçons de belles-lettres*, pour faire suite au *Cours* de le Batteux; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez Delalain, libraire, quai des Augustins, no 29.

Traité élémentaire de Bibliographie, contenant la maniere de faire les inventaires, les prisees, les ventes publiques et de classer les catalogues.

Les bases d'une bonne bibliotheque, et la maniere d'apprécier les livres rares et précieux, ouvrage utile à tous les bibliographes, et particuliérement aux bibliothécaires et aux libraires qui commencent, pouvant servir d'introduction à toutes les bibliographies qui ont paru jusqu'à ce jour, par M. S. Boulard, imprimeur-libraire.

Prix, 1 fr. 25 cent.

A Paris, chez l'auteur, rue Saint-Louis Saint-Honoré, no 547.

Le Babillard, feuilles philosophiques, par un ami de la sagesse et de la vérité, 1 vol. in-12.

Prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 80 cent. franc de port.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, maintenant hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, no 75, près Saint-Roch.

Valérie ou *Lettres de Gustave de Linar à Ernest de G.*, troisieme édition, corrigée et augmentée, 2 vol. in-12.

Prix, 3 fr. 15 cent. franc de port dans les départemens, 5 fr. sur papier vélin, 7 fr. 50 cent. et franc de port, 8 fr. 65 cent.

A Paris, chez Levrault, Schoel et compagnie, rue de Seine faubourg Saint-Germain.

La quatrieme Race, sonnet de 200 vers. Prix, 30 cent., et 40 cent. franc de port.

A Paris, chez Maradan, libraire, rue Payée Saint-André-des-Arts, no 16.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ½	56
—— Courant.	57	57 ½
Londres.	24 f. 56 c.	24 f. 40 c.
Hambourg.	185 ¾	184
Madrid vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 72 c.	14 f. 47 c.
Cadix vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 52 c.	14 f. 37 c.
Lisbonne.	473	478
Gênes effectif.	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne.	5 f. 22 c.	5 f. 13 c.
Naples.		
Milan.	81 p. 6f.	8 1 s. 6 d.
Bâle.	½	1 ½ p.
Francfort.		
Auguste.	f. c.	fr. c.
Vienne.	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.	pair. à 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.	pair à 10 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier.	¼ p. à 15 j.	
Genève.		160
Anvers.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	56 f. 40 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.	53 fr. 90 c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France.	1130 fr. c.
Actions des Ponts.	fr. c.
Caisse des Rentiers.	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Iphigénie en Aulide.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Tambour nocturne, et les Voyageurs. — Samedi, la 1re repr. de la Prévention maternelle. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Théophile, la Matrône d'Ephese, et la Danse interrompue.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. de Cécilia, drame nouveau, en trois actes et en vers, Guerre ouverte, et Crispin.

Théâtre de Moliere. Henri de Baviere, op. en trois actes, et le Tonnelier.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, no 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 349. *Jeudi*, 19 *fructidor*, *an* 12 *de la République* (6 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 24 *août* (6 *fructidor.*)

Il y a eu hier grand cercle à la cour. S. M. a reçu les félicitations de la haute-noblesse, sur son avénement à la dignité impériale héréditaire.

Augsbourg, *le* 29 *août* (11 *fructidor.*)

Le commerce des provinces autrichiennes, voisines de la Turquie, avec ce dernier pays, a été interrompu jusqu'à présent par les troubles de la Servie. Comme cette stagnation du commerce a été très-nuisible aux négocians du Bannat et de la Hongrie, ils ont organisé une autre voie de communication, qui leur a parfaitement réussi. Ils envoient maintenant leurs marchandises par eau à Mihadin, où plusieurs de leurs commissionnaires se sont momentanément fixés; là, on les charge sur des voitures qui les transportent par Widdin à leur destination.

— Depuis quelque tems les corsaires français et italiens ont fait un grand tort au commerce des Anglais dans le golfe Adriatique, en capturant beaucoup de bâtimens marchands de cette nation.

Hambourg, *le* 27 *août* (9 *fructidor.*)

D'après une proclamation publiée à Copenhague, il sera levé, dans les bailliages danois de Hirchholm, Friedricsburg et Kronenburg, une milice volontaire pour la garde des côtes: cette milice sera formée d'individus âgés depuis 21 jusqu'à 50, qui ne sont point actuellement au service, et qui ne sont pas éloignés de plus de quatre lieues des côtes.

— Les fiançailles de S. A. R. le prince Henri de Prusse avec la princesse Charlotte, fille cadette du prince héréditaire de Danemarck, ont été célébrées, le 20 de ce mois, à Pyrmont.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 30 *août* (12 *fructidor.*)

Le corps-législatif a tenu hier la dernière séance de sa session extraordinaire. Avant de se séparer, le corps-législatif a nommé une commission pour régler avec le gouvernement, jusqu'au 1er novembre, ce qui a rapport aux finances pour l'année prochaine, et de terminer les sommes à porter sur le budjet de 1805. Le corps-législatif a aussi sanctionné une résolution du gouvernement, qui promet un dédommagement aux contribuables qui paieront par anticipation dans un court délai. On compte que cette mesure fera entrer dans les caisses les sommes nécessaires pour les dépenses les plus urgentes.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 25 *août* (7 *fructidor.*)

S. E. lord Hawkesbury vient d'adresser aux lords lieutenans des comtés, une circulaire par laquelle il leur recommande de prendre les mesures nécessaires pour que le réglement ci-après puisse recevoir son entière et pleine exécution, dans le cas de l'invasion du pays:

Réglement pour le maintien du bon ordre, à adopter dans chaque comté de la Grande-Bretagne, dans le cas de l'invasion effective du pays.

Le 12 août 1804.

Les magistrats de chaque canton du comté resteront chez eux, afin de siéger journellement en tel lieu qui sera désigné dans chaque canton pour cet effet.

Les pères de famille et autres personnes en qui on peut mettre de la confiance, seront enrôlés pour servir sous les ordres des magistrats, comme des gendarmes spéciaux; cette mesure sera effectuée par-tout où elle ne l'a pas été déjà, conformément à la lettre circulaire du secrétaire-d'état du 8 novembre dernier. Les gendarmes spéciaux seront armés dans le lieu qui sera indiqué pour cet effet dans chaque canton, sous les ordres d'un officier des volontaires, s'il en reste un dans le canton, et du chef ou surintendant des gendarmes spéciaux. Tel officier des volontaires et chef des gendarmes spéciaux recevront et exécuteront les ordres des magistrats, pour prévenir ou dissiper des troubles, pour saisir et conduire en prison les coupables, pour fournir toutes les escortes que le général ou autre officier, resté chargé du commandement du district, exigera pour les besoins quelconques du service militaire; enfin, pour garder la maison de correction et autres prisons du comté. Si, contre toute attente, l'approvisionnement des marchés publics éprouvait quelques difficultés, il sera prêté toute assistance aux personnes qui sont accoutumées d'approvisionner ces marchés, ou qui s'offrent à le faire; et, toutes les fois qu'il sera nécessaire, il leur sera fourni des escortes pour la sûreté du passage et du transport de leurs bestiaux et provisions. Les gendarmes-spéciaux de chaque canton, assistés de patrouilles de volontaires, quand celles-ci seront requises, visiteront toutes les maisons publiques pour s'assurer qu'il ne s'y passe rien contre le bon ordre; ils les font fermer, quand les magistrats le jugeront nécessaire à telle heure qui sera prescrite: ils amenent devant les magistrats tous les individus inconnus qui ne peuvent donner les renseignemens suffisans sur leurs personnes. Une certaine partie des gendarmes-spéciaux et des volontaires feront pendant la nuit telles rondes que les magistrats du canton ordonneront, et en feront à ceux ci leur rapport chaque matin.

Les magistrats de chaque canton enverront tous les jours des rapports au lieutenant du comté, ou au lieutenant député du canton chargé de les recevoir. Le lieutenant ou les lieutenans-députés font part sur le champ de toutes affaires importantes au secrétaire-d'état pour le département de l'intérieur; et au général ou autre officier resté chargé du commandement du district, ou à l'officier qui leur a été désigné dans le comté, auquel ils s'adresseront à défaut d'autre assistance militaire.

INTERIEUR.

Aix-la-Chapelle, *le* 16 *fructidor.*

S. M. L'EMPEREUR est entré hier après midi dans nos murs. Toute notre population s'était portée en foule au-devant de lui, et l'a accompagné jusqu'à son Palais avec les plus vives acclamations. L'allégresse publique est à son comble, et tous nos citoyens envient le bonheur de nos magistrats qui ont joui ce matin de son auguste présence. Il a donné audience aux militaires, au clergé, aux tribunaux, et aux membres des administrations départementales et municipales.

Coblentz, *le* 10 *fructidor.*

Les ouvriers destinés à rétablir ou à reconstruire les habitations des malheureux villages engloutis en tout ou en partie par les eaux de l'Ahr, sont déjà rassemblés au nombre de 500. Cinquante charpentiers sont occupés à façonner les bois dont on aura besoin pour ces constructions. Trois cents des ouvriers employés seront relevés chaque semaine. On fait rentrer ce terrible torrent dans son ancien lit, autant que cela est possible. Il est ordonné d'en lever un plan dans tout son cours, et on espère que, sous peu de tems, on lui aura formé un lit profond qui mette les pays voisins à l'abri des inondations.

Strasbourg, *le* 13 *fructidor.*

Le fameux procès des billets de la banque de Vienne approche de sa fin. Les interrogatoires particuliers sont terminés, et il paraît qu'on a obtenu tous les renseignemens provisoires qu'on voulait avoir avant de procéder aux débats. C'est le procureur impérial près la cour de justice criminelle, séante en cette ville, M. Horrer, qui a rédigé l'acte d'accusation, lequel, quoique très-volumineux, ne regarde que le tiers à peu-près des prévenus. Comme nos lois veulent que chacun des accusés reçoive une copie de toutes les pièces en général, et de l'acte d'accusation en particulier, ces pièces seront livrées à l'impression, et distribuées ensuite aux accusés. Immédiatement après, les accusés paraîtront à la barre du tribunal criminel spécial, après que les formalités relatives à la compétence auront été remplies.

Paris, *le* 18 *fructidor.*

Notice des travaux de l'écluse de chasse du port de Dieppe.

L'écluse de chasse du port de Dieppe, l'un des plus beaux monumens en ce genre, a été fondée d'après le projet de l'inspecteur-général Cessart, et par les soins de l'ingénieur Lamblardie, dans un vaste caisson, sur un sol de sable et de galet. Malgré les sages précautions employées par ces habiles ingénieurs pour prévenir les filtrations, le défaut d'argent et de soins pendant plusieurs années malheureuses, a été cause que les eaux, en passant sous la fondation de cette écluse, y ont occasionné des affouillemens. Il était résulté de l'état où se trouvait cette écluse, que le port de Dieppe s'encombrait de galets et devenait chaque jour plus impraticable.

L'EMPEREUR a jeté un regard protecteur sur ces ouvrages abandonnés, Sa Majesté a ordonné la restauration de cette écluse.

On est parvenu, par des moyens nouveaux et très-ingénieux, en conservant le radier et le caisson dans leur intégrité, à remplir tous les affouillemens, en refoulant du mortier de pozzolane de manière à ce qu'il n'est pas resté le plus petit vuide, et à rendre à cette construction toute sa solidité.

Cette importante réparation, dirigée par l'ingénieur Bérigny, vient d'être terminée; et le 17 thermidor an 12, jour de la nouvelle lune, à quatre heures après-midi, en présence du préfet, des ingénieurs chargés des travaux, des autorités civiles et militaires, du commerce de la ville, toutes les portes de cette écluse, qui soutenaient une hauteur d'eau de 4m,85 (15 pieds), ont été facilement et simultanément ouvertes à la satisfaction des spectateurs.

Par cette seule chasse, le chenal a été élargi de 8m,77 (27 pieds), et approfondi de 1m,83 (5 pieds 4 pouces); ce qui a suffi pour débarrasser le port de Dieppe des galets qui l'obstruaient. Dans peu de jours, ce port deviendra le plus profond et le plus facile de toute la Manche.

La journée s'est terminée par un banquet magnifique; on a porté avec enthousiasme et reconnaissance, la santé de Sa Majesté l'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande en partage de la succession d'André Dérens, absent depuis plus de quatre ans, le tribunal de première instance d'Agen, département de Lot-et-Garonne, a ordonné, par jugement du 22 messidor dernier, qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur-impérial pour constater cette absence.

Par jugement du 24 messidor an 12, vu la demande de Marie-Louise Cordier, veuve Delamarre, domiciliée à Rouen, rue Patrice; Marie-Marthe Cordier, veuve Lemarchand, même ville, rue Saint-Hilaire, et autres parties, en déclaration d'absence de Augustin Cordier, leur frère, disparu depuis 1787;

Le tribunal de 1re instance à Neuchâtel, département de la Seine-Inférieure, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec M. le procureur-impérial devant M. Durand, l'un des juges, pour constater l'absence de François-Augustin Cordier.

Par jugement du 11 thermidor an 12, vu la demande de François Tressant, tisserand, et Marguerite Target, sa femme, domiciliés à Soyecourt, commune de Vermand, et autres parties, en déclaration d'absence de Pierre-Denis Target, disparu lors de la réquisition de 1793;

Le tribunal de première instance à Saint-Quentin, département de l'Aisne, a ordonné qu'il serait fait, contradictoirement avec M. le procureur impérial, une enquête pour constater l'absence de Pierre-Denis Target, l'époque à laquelle elle remonte, et, autant que faire se pourra, les motifs qui y ont donné lieu, et les causes qui ont pu empêcher d'avoir de ses nouvelles.

Par jugement du 17 messidor an 12, vu la demande de Jean Longy, domicilié au bourg de Lafaye, canton de la Pleau, en déclaration d'absence d'autre Jean Longy, disparu depuis plus de dix ans;

Le tribunal de 1re instance à Tulle, département de la Corrèze, a ordonné que, contradictoirement avec M. le procureur-impérial, il serait procédé à l'enquête dans le délai de la loi, pour constater l'absence de Jean Longy.

VOYAGES.

VOYAGE DANS L'EMPIRE OTTOMAN, L'EGYPTE, LA SYRIE, LA MESOPOTAMIE ET LA PERSE. *Fait par ordre du Gouvernement pendant les six premières années de la République*; par G. A. *Olivier*, docteur en médecine, membre de l'Institut national, de la Société d'agriculture du département de la Seine, des Sociétés philomatiques et d'histoire naturelle de Paris, associé correspondant de la Société d'émulation du Var, de la Société linnéenne de Londres. DEUXIEME PARTIE, composée du *Voyage en Egypte, en Syrie et en Mésopotamie*, formant les tomes III et IV de l'édition in-8°, et le tome II de l'édition in-4°, avec la *seconde livraison de l'atlas* pour les deux éditions (1).

L'Egypte, la Syrie et la Mésopotamie! A ces noms que de souvenirs se réveillent! l'imagination abandonne le présent et s'élance dans le passé. Il est très-vrai de le dire : l'imagination n'a pas de patrie; elle n'est bornée dans ses affections ni par les limites des lieux, ni par les limites des tems. Trop resserrée dans les siècles qui l'environnent, elle s'étend, comme pour respirer, jusqu'au berceau du genre humain qu'elle voudrait reculer encore, que souvent elle recule, affamée de découvertes, et tellement insatiable, qu'elle en cherche dans un monde idéal, quand le monde réel n'en a plus à lui offrir; qu'elle en cherche quelquefois en même tems dans tous les deux. Ainsi, tout s'anime à sa voix : ce bloc mutilé, ce débris informe n'est plus même un reste d'effigie ou de statue; c'est un grand-homme qui respire. Ces marbres renversés, ces colonnes brisées se redressent et forment un temple, un palais, la demeure des dieux et des héros; ce sol aride et désert est une ville populeuse dont toutes les nations sont tributaires; ce ruisseau maigre et presqu'inapperçu, un impétueux torrent, un fleuve rapide; mille vaisseaux remplissent ce port, qui n'est plus qu'une plage de sable ou de poussière; c'est ainsi que tout ce qui a péri revit aux yeux de l'imagination.

Ce seul mot explique et rend naturel notre empressement à suivre au sein des contrées les plus lointaines, ces voyageurs-écrivains qui vont évoquer pour nous l'ombre des grands-hommes sur le théâtre même de leur gloire, font sortir de la nuit des tems les événemens mémorables, de celle des tombeaux les peuples qui en furent les témoins ou les auteurs, et, nous rendant ainsi nous mêmes contemporains de ces peuples prolongent dans les siècles notre existence, qui n'a plus de bornes que celles où se trouve resserré le genre humain.

De là, le succès presque toujours assuré à ces livres qui, comme celui qui est sous mes yeux, ont été écrits sous l'influence, si j'ose le dire, de ce ciel antique qui éclaira tant de grandes vertus et tant de grands crimes, tant de grands triomphes, tant de grands revers. L'auteur de ce genre d'ouvrages devient alors le guide, le vrai *cicerone* de son lecteur qui voyage avec lui; avec lui gravit les montagnes, traverse les fleuves, descend dans les souterrains, s'enfonce dans les catacombes; observe, à la surface d'un sol qu'il ne foule qu'avec respect ou terreur, les nouveaux peuples, les nouveaux Empires que porte ce sol, si différens de ceux qui sont détruits et qu'il couvre, les changemens dans les mœurs, les habitudes, l'esprit, le caractere de ces nations modernes; et, dans ce qui est enfin, il cherche avec son guide les vestiges de ce qui fut. Mais il faut que ce guide, pour qu'on le suive, inspire beaucoup de confiance, c'est-à-dire, qu'il mérite d'en inspirer par les connaissances étendues qui le font distinguer, et sur-tout par son ardent amour pour la vérité, sa constance dans sa recherche, qualités qui peut-être le feront plus distinguer encore, en ce que peut être elles sont plus rares.

En résumant ainsi celles qu'on exige dans ces écrivains, j'ai fait un double éloge de l'auteur du *Voyage dans l'Empire Ottoman, l'Egypte et la Perse*. M. Olivier n'a plus aujourd'hui qu'à ajouter aux preuves de talent qu'il a déjà données, comme je n'ai, moi, qu'à confirmer les témoignages d'estime qu'il a reçus, lors de la livraison des deux volumes qui ont précédé ceux dont je vais rendre compte.

Les lecteurs qui les connaissent (les deux premiers) n'ont point oublié que les observations de M. Olivier se terminent à l'Isle de Crète. Il la quitte, s'embarque à Candie et arrive à Alexandrie *le 13 frimaire an* 3. Ici, commence le 3e volume.

« Les reconnaissances d'Alexandrie sont les deux monticules factices qui se trouvent dans l'enceinte de la ville arabe, et la colonne de Sévere placée au-delà sur un terrein un peu élevé.

» La vue d'Alexandrie et de ses environs n'a sans doute rien d'étonnant pour celui qui vient des côtes de France, d'Italie, ou de quelque port de l'Empire Ottoman; cependant cette ville qui semble sortir du sein des eaux, les minarets qui se confondent avec la colonne de Sévere, les palmiers qui se dessinent parmi eux, les deux monticules qui s'élevent comme deux montagnes sur un sol plat, la presqu'île du Phare et son château, les aiguilles de Cléopâtre et les murs de l'ancienne ville arabe, tout présente un coup d'œil, sinon magnifique, du moins très-pittoresque. »

Pourtant, il faut l'avouer, l'imagination, trop remplie d'anciens souvenirs qu'elle embellit encore des couleurs si séduisantes de son prisme, se désenchante peu-à-peu devant le tableau de la réalité. C'est une réflexion à laquelle on ne peut échapper toutes les fois qu'on parcourt la Grèce, l'Egypte et les contrées qui ont reçu leur illustration de celle des grands personnages qui y brillerent; illustration qu'il est toujours plus facile d'acquerir que de conserver.

La ville moderne d'Alexandrie (car de la ville arabe, il ne reste plus que l'enceinte) est posée sur la digue qu'on a élevée pour joindre le continent à l'île de Pharos, digue qui forme deux ports, *le Port-Vieux* et *le Port Neuf*. Le premier est constamment fermé aux Européens, qui n'ont, pour leurs vaisseaux de guerre, d'autre refuge que la rade d'Aboukir. Il faut chercher les motifs de l'interdiction de ce port, dans un principe de croyance religieuse des peuples d'Alexandrie qui se sont persuadés que, « lorsque les navires européens seront reçus dans le port des *vrais croyans*, la ville ne tardera pas à être soumise aux *infideles*. »

Quant à l'Isle de Pharos, jadis célebre par sa tour, et le phare qui servait de point d'avertissement et de boussole,

Ostendit Phariis Ægypti littora flammis,

cette île n'est plus que la presqu'île qu'on nomme *Ras-el-Til* (Cap-des-Figuiers). Au lieu de sa tour qui menaçait la mer, le rocher sur lequel elle s'élevait, n'offre plus qu'un vieux château à moitié ruiné.

Alexandrie est, ainsi que Damiette, une ville d'entrepôt. Leurs ports s'ouvrent pour recevoir le commerce effectif et d'échange, ici, de la Syrie et de l'Egypte; là, de l'Europe, de la Turquie, de la Barbarie, etc.

Depuis Ali-Bey dont l'audace et le caractere fixerent quelque tems les yeux de l'Europe, Alexandrie a été rangée sous l'autorité, disons mieux, sous le joug des Mamelucks. L'auteur entre dans les divisions et subdivisions de cette étrange puissance; il établit l'espece d'hiérarchie de ce despotisme, constitué par la force de quelques-uns et la faiblesse du grand nombre.

On conçoit que tout a dégénéré dans cette ville; mais les mœurs ont encore plus perdu que la population réduite à 20,000 habitans, si l'on veut, à 20,000 esclaves, Sarrasins, Bedouins, Maugrebins, Turcs, Grecs et Chrétiens.

Les débris de l'ancienne ville, c'est-à-dire de la ville arabe, ont servi à construire la ville moderne.

« Par-tout des amoncellemens considérables attestent les fouilles nombreuses qu'on y a faites pour en retirer les débris dont la ville moderne a été construite. On rencontre par-tout des ouvriers occupés à déblayer, à trois ou quatre toises de profondeur, les restes des fondemens des anciens édifices. On fait de la chaux avec les marbres et les pierres calcaires : les autres matériaux sont employés aux nouvelles constructions. Les colonnes un peu grosses sont sciées et converties en meules de moulin : celles de moyenne grosseur servent à soutenir les galleries des maisons, et sont toujours placées sans art, sans goût; jamais on ne voit deux colonnes égales pour la hauteur, l'épaisseur et la matiere. Le chapiteau sert bien souvent de base, et quelquefois un morceau de bois informe est adapté au tronçon d'une colonne de la plus grande beauté. »

De tous les monumens anciens, il ne subsiste en entier et debout que trois colonnes de granit thébaique; on rencontre après cela quelques restes du Lycée, et les indestructibles obélisques.

Les décombres offrent encore des débris d'objets fragiles par leur nature, tels que des tessons et peut-être quelques coupes, tasses, jattes, bassins de l'ancienne porcelaine d'Alexandrie; ce qui amene l'auteur à discuter une question qui a encore ses partisans et ses adversaires, savoir si les vases murrins dont parle Pline, étaient ou n'étaient pas des vases de porcelaine; et, dans le premier cas (s'ils en étaient), à établir par des inductions assez vraisemblables, que les Egyptiens, du tems des Ptolémées, les tiraient de la Chine par la voie de l'Inde; idée qui n'est qu'une conséquence de celle qu'on a depuis longtems, que c'est dans l'Inde et dans la Chine que les arts prouvent leur noble origine, par les titres de la plus haute antiquité.

Un emplacement où l'on pouvait ouvrir deux vastes ports à tous les navires (quel que fût leur nombre) que le commerce le plus universel y pouvait attirer ou envoyer, était en effet trop propre à recevoir les fondemens d'une ville, pour qu'Alexandre délibérât s'il y jetterait ceux d'Alexandrie. Où le grand-homme entrevoit de grands avantages, il ne compte plus, il ne mesure plus les obstacles. Alexandre avait à combattre ceux qui naissaient du terrein : il les combattit et les surmonta. Le vaste canal qu'il fit creuser ouvrit des débouchés nombreux au commerce, facilita et multiplia ses transports. Le succès prouva qu'il ne s'était pas trompé. Sa ville chérie, enrichie bientôt des dépouilles de Memphis, et des autres cités ses rivales, finit par s'élever sur leurs ruines.

On ne la reconnaîtra plus sans doute à cette moderne Alexandrie, qui semble aujourd'hui déshéritée de tous ces avantages, grace à la stupide indifférence de ses habitans, qui, pour n'en remarquer qu'un des moindres effets, ont laissé combler et détruire jusqu'aux citernes dont le vainqueur de l'Asie avait eu quelque sorte semé leur terre, qu'elles rendaient plus populeuse et plus vivante.

Quoique je sois disposé, par le grand intérêt qui regne dans l'ouvrage de M. Olivier, à donner quelqu'étendue à mon analyse, il faudra que je regrette plus d'une fois de ne pouvoir l'accompagner dans ses courses savantes, de ne pouvoir même souvent indiquer ses heureuses découvertes, et les nombreux renseignemens qui sont les preuves de la bonne-foi de l'écrivain, de la fidélité de ses récits.

Je ne m'arrêterai point à ceux (de ses renseignemens) qu'il nous donne sur *la colonne*, improprement dite *de Pompée*, qu'il nomme, avec beaucoup d'autres voyageurs, *colonne de Sévere*; sur les catacombes de *Nécropolis* (la ville des Morts), moins spacieuses que celles de *Gizeh*; sur *les Loges à Momies*, dont il a été question dans la premiere partie du voyage; sur *les Bains de Cléopâtre*, qu'il soupçonne n'être que des catacombes. Et ici, il est difficile de résister à la force de ses inductions. Ces bains, où l'on trouve d'ailleurs des loges à momies (ce qui est à remarquer), ces bains reçoivent les eaux de la mer : eh! quelle apparence donc que la belle maîtresse d'Antoine, cette reine si voluptueuse à-la-fois et si coquette, eût choisi d'une part, comme dit M. Olivier, pour le champ ordinaire de ses récréations, le voisinage des morts, et qu'elle eût cru, de l'autre, trouver dans l'eau saumâtre de ces habitations presque souterraines, le cosmétique par excellence de sa fraîcheur et de ses charmes?

Je ne m'arrêterai pas non plus, en tournant vers *le cap Marabou*, à considérer avec l'auteur, et ces débris qui bordent le rivage de la mer, et ces restes de monumens dont les fondations descendent souvent au-dessous du niveau des eaux, et ces autres amas de ruines, liées entre elles par un ciment tellement inaltérable que l'onde, au sein de laquelle elles nagent, n'a pu même les entamer. De la pose cependant de ces ruines, de celle d'innombrables canaux, ceux-ci à pente inclinée vers la mer, et servant comme d'égoutoirs au sol, ceux-là creusés au contraire pour former des réservoirs, et de toutes les autres observations de l'auteur dont il m'est impossible d'offrir le rapprochement, je pense qu'on peut conclure, comme lui, que *depuis deux mille ans le niveau de la mer n'a pas baissé sur la côte d'Egypte*.

L'auteur vient de quitter la ville d'Alexandre; il a visité le prétendu camp de César, qui pourrait bien plutôt être l'ouvrage de l'un des empereurs d'Orient : il a longé le canal dont le lit exhaussé domine le sol, aux eaux duquel malheureusement se mêlent souvent aujourd'hui les eaux du *lac de la Madieh*, grossies par celles de la mer, depuis que l'imprévoyance du gouvernement des Mammelucks a laissé détruire la digue qui, contenant la mer, à l'ancienne bouche canopique, l'empêchait de fondre sur les terres.

Il arrive au village d'*Aboukir* « où l'on ne compte pas cent Arabes, dont l'air de misere et de mélancolie répond bien mal à l'idée que les anciens nous ont donné du luxe et de la gaîté des habitans de Canope. »

D'Aboukir, nous suivons Rosette, nommée *Raschid* par les Arabes. Rosette qui, avant la grande peste de 1783, et les deux famines de 1784 et 1793, offrait une population de plus de 25 mille habitans, en compte à peine 12 mille aujourd'hui.

Toute l'extrémité orientale de la ville est embarrassée de ruines. Ses environs, plantés de citroniers, d'orangers, de cédrats, de pêchers, pourraient former de jolis jardins; ses maisons pourraient doubler et tripler de valeur; l'agriculture, l'industrie commerciale et manufacturiere de produits réels et représentatifs, etc., si le mauvais génie qui plane sur ces contrées, et les frappe de son influence léthifere, ne venait pas incessamment avertir le citoyen que son zele et ses efforts ne peuvent profiter qu'à ses tyrans, et qu'en multipliant ses richesses, il ne fait que multiplier ses dangers.

« Les négocians établis à Rosette, dit M. Olivier, ne sont que les facteurs de ceux du Caire, parce

---

(1) Prix broché de cette seconde partie, pour l'un et l'autre format, 16 fr.

Le prix des *deux premieres parties réunies* est de 32 fr.

A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 18.

que c'est à la capitale que sont versées presque toutes les denrées de l'Egypte, que sont déposées les marchandises qui viennent de l'Arabie et des Indes par la Mer-Rouge ; c'est-là qu'aboutissent les caravanes de la Nubie et de l'Ethiopie ; c'est là enfin que se fait la plus grande consommation. On va voir cependant par l'énumération des objets manufacturés à Rosette, et par les produits de son sol que cette ville tient un rang assez important parmi les villes de l'Egypte ; » ce qui prouve que l'industrie chez ces peuples prendrait bientôt un essor aussi rapide qu'élevé, si le despotisme ne la forçait en quelque sorte à reployer ses ailes à mesure qu'elle essaie de les étendre.

Ici, comme en quelques autres endroits, l'auteur dirige ses observations vers le but et dans le même esprit conséquent que M. de Volney qu'il cite souvent dans son ouvrage. Je fais, une fois pour toutes, cette remarque qui est à la louange de M. de Volney et de M. Olivier. Il n'est en effet pour tout esprit juste qu'une bonne manière d'observer ; et le lecteur peut, sans aucun risque, se reposer sur un jugement porté par deux hommes de mérite, quand leurs conclusions sont les mêmes.

M. Olivier continue sa route.

Il arrive à la pointe du Delta, que les Arabes nomment *Batn-el-Bakara* (*le Ventre de la Biche*). Là, le Nil se divise en deux branches à-peu-près égales ; là devrait être placée la capitale de l'Egypte, et l'auteur déduit tous les avantages qui résulteraient de cette situation. En général, il ouvre des idées, propose des améliorations, soit pour le commerce, soit pour l'agriculture, soit pour l'économie publique ou pour la législation, qui paraissent puisées dans une étude réfléchie de ces sciences dont le jugement a su d'avance faire une sage application aux localités.

A la vue des Pyramides de Gizeh, il est permis de se perdre en conjectures sur les motifs (2) de leur érection.

« Plus on les considère, dit M. Olivier plus on est étonné qu'un peuple ait pu exécuter des travaux si fort au-dessus du pouvoir ordinaire des hommes. Que de bras il fallut arracher à l'agriculture, aux arts, au commerce ! que de trésors il fallut dépenser ! Mais quel fut le mouf qui fit élever les Pyramides ? a-t-on voulu se procurer un méridien impérissable ? une seule eût suffi. Les a-t-on voulu ériger en l'honneur de l'astre bienfaisant qui éclaire le monde ? on ne les eût pas autant multipliées. A-t-on voulu seulement déposer dans chacune d'elles les dépouilles mortelles d'un roi ? dans ce cas, est-ce l'orgueil ou la piété ? est-ce la flatterie des grands, ou la reconnaissance du peuple qui fit employer presque sans interruption plus de cent mille (3) ouvriers à creuser les entrailles de la terre, en extraire des pierres d'une énorme grosseur, les entasser les unes sur les autres et former ces montagnes qui se sont conservées intactes jusqu'à présent ? Ces monumens qui attestent l'opulence des rois sont-ils un témoignage de leur sagesse ? furent-ils élevés après leur mort par une contribution volontaire ? ou bien ces travaux furent-ils ordonnés de leur vivant ? le peuple fut-il accablé d'impôts ? chaque pierre fut-elle arrosée de larmes ? Aristote les regarde comme des monumens de tyrannie. Les rois ne furent portés à cette dépense, selon lui, que pour appauvrir leurs sujets, que pour les accabler sous le poids d'un travail pénible et continuel, capable d'énerver leurs facultés et leur ôter tout moyen de se révolter. »

En contemplant ces ouvrages gigantesques, est-ce là, se demande-t-on en effet, le plus utile emploi que les princes de la Terre aient pu faire de la force réunie des citoyens ? car c'est de cette force habilement dirigée que naît la prospérité des nations. On ne peut nier qu'à l'aspect de ces monts de pierres, il n'y ait plus à gémir qu'à admirer ; et l'on est tenté de demander, comme l'auteur, « si, lorsqu'elles (ces pyramides) furent bâties, il ne restait plus de canaux à creuser, de routes à réparer, de ports à former, de marais à dessécher, etc. »

Ces réflexions l'accompagnent jusqu'au Caire, *seconde ville de l'Empire ottoman* par sa population, ses richesses, ses édifices, son commerce et le luxe de ses habitans. « Je laisse, dit-il, le soin de la décrire aux Français qui y ont séjourné pendant trois ou quatre ans, et qui ont eu les facilités que nous, voyageurs, ne pouvions avoir lorsque la hache du despotisme planait sur nos têtes. » Et pourtant il nous donne sur ce que cette ville et ses environs offrent de plus remarquable, par exemple, *le puits de Joseph*, *l'obélisque de granit thébaïque* d'Héliopolis, le *mékias* ou *nilomètre*, posé à l'extrémité méridionale de *l'île de Raouda* ; il nous donne, dis-je, des renseignemens qu'il n'a pas sans doute plus étendus à l'égard du *nilomètre*, parce que M. de Volney les avait épuisés.

(2) L'excellent ouvrage sur l'*Architecture égyptienne*, par M. Quatremère, présente des vues élémentaires sur les formes de ces monumens, intéressantes à consulter.

(3) S'il en faut croire Hérodote et quelques autres historiens, plus de 300 mille ouvriers étaient employés au travail des Pyramides.

M. Olivier se met ensuite en marche, avec une trentaine de ses compagnons de route, pour la visite des pyramides de Gizeh : ils parcourent ensemble la plaine de Sackhara, observant, chemin faisant, l'état de l'agriculture.

Gizeh, village de peu d'étendue sur la rive occidentale du Nil, est entouré d'un mur flanqué de tours, qu'on doit aux soins successifs de Mohammed Bey et de Mourad-Bey. Trois lieues de terrein uni et, durant l'inondation, baigné par les eaux du Nil, séparent Gizeh du lieu des pyramides. Celles ci s'élèvent sur un côteau dont le pié est creusé de catacombes plus curieuses que celles de Nécropolis ; où survivent encore, tant au-dehors qu'au-dedans, des traces d'hiéroglyphes.

La première pyramide (c'est du moins la tradition) est l'ouvrage du roi Chéops. L'auteur la décrit en abrégé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que celles qui l'environnent. Il discute les récits de Maillet dont il reprend plusieurs assertions fautives. Ici il s'appuie (ce qu'il fait en d'autres endroits) de l'autorité d'Hérodote. Je dois le remarquer, parce que trop souvent des observateurs superficiels se sont plu à traiter de fables (3) les faits rapportés par cet historien, faits qui, à mesure qu'on les a pu vérifier, ont cessé d'offrir des doutes, ont été trouvés conformes au récit comme beaucoup de traits d'Homère qu'on disait n'être que des produits de verve et d'imagination poétique.

M. Olivier, pour pouvoir porter un jugement sûr et précis en une matière où il s'agit de mesures et de calculs, a voulu monter jusqu'au sommet de la grande pyramide.

« Conduits par un Arabe de notre suite, nous montâmes par l'angle nord-est avec assez de facilité, nous pouvons même ajouter qu'il y a très-peu de danger dans cette opération, attendu la grande inclinaison des quatre faces de la pyramide, et le retrait de chaque assise de pierre qui donne prise aux mains et aux pieds. Le sommet forme un carré assez étendu, sur lequel on peut se promener avec autant de sécurité qu'au haut d'une montagne escarpée. De ce lieu élevé, on parcourt un horison immense : on suit au nord et au midi la pente du côteau qui sépare l'Egypte cultivable du désert de la Lybie : on s'arrête un instant au midi sur les pyramides de Sakhara, et sur cette plaine aride qu'on sait renfermer la dépouille des habitans de Memphis. A l'occident, un terrein grisâtre et sablonneux, domaine de l'Arabe bedouin, fatigue par son uniformité. On se porte avec plus de plaisir au sud-est sur la vallée que le Nil parcourt et arrose de ses eaux. On y distingue le jaune doré des moissons, le verd mélangé du carthame, le verd uni du trèfle. Aux bouquets d'arbres qui les entourent, on reconnaît les villages peu nombreux répandus dans la plaine, ou situés sur les rives du fleuve. A l'orient, la ville du Caire, qui se confond avec Boulac, Gizeh et le vieux Caire, attirent pendant quelque tems toute l'attention du voyageur. Il remarque au-delà de la ville le stérile et désagréable Mokatan, et plus loin, à gauche, le lac aujourd'hui inutile des Pélerins. Au nord est s'étend, à perte de vue, une immense plaine dans laquelle il cherche en vain ces canaux fécondans, ces villes florissantes, ces productions riches et variées, ce peuple laborieux, ces troupeaux nombreux qui firent jadis de l'Egypte une des plus belles et des plus riches contrées du globe, etc. »

M. Olivier a donc cru devoir mesurer les dimensions et la hauteur de ces monumens, proportions sur lesquelles tant d'écrivains ont varié, quoiqu'elles n'aient point changé, dit-il, *non plus que le sol qui ne s'élève pas au-dessus du sol ancien*. Les savans qui ont accompagné l'armée française en Egypte, sont ici les juges naturels de M. Olivier.

De la description des Pyramides, il passe à celle du fameux *Sphinx*, *qui porte*, ainsi que l'a observé M. de Volney, *les traits d'une figure éthiopienne*. Ce mot rappelle en effet les excellentes réflexions de ce voyageur philosophe, sur les signes physiognomoniques des habitans de ces contrées.

L'auteur quitte le séjour des pyramides et du Sphinx ; et après avoir traversé l'ancien ou l'ancienne *Busirie* (Aboukir), une grande partie de *l'Achéron* (canal qui allait du lac Mœris au lac Maréotis) ; séjourné quelques jours à Alexandrie, après avoir constaté la position de Memphis, des ruines de laquelle la moitié du Caire a été formée, il descend dans les puits des oiseaux sacrés, y recherche, trouve et décrit plusieurs *momies d'Ibis* (5) ; se livre ensuite à des réflexions sur la nature du climat des déserts, et généralement de celui d'Egypte, dont on exagère l'insalubrité ; réflexions qui se terminent par quelques observations sur le chameau.

(4) S'il peut y avoir ici quelque chose de fabuleux, c'est l'ordre que l'on prétend que ce roi Chéops donna à sa fille de se prostituer dans un lieu de débauche pour en tirer des sommes d'argent de ses amans : pour en bien juger, au surplus, il faudrait connaître les mœurs de ces tems reculés, et l'idée qu'on se faisait alors de l'honneur et de la pudeur. Comme dit M. de Volney : « on juge mal les peuples anciens, quand on prend pour terme de comparaison nos opinions, nos usages. Les motifs qui les ont animés peuvent nous paraître extravagans, peuvent même l'être aux yeux de la raison sans avoir été moins puissans, moins efficaces. On se donne des entraves gratuites de contradiction, en leur supposant une sagesse conforme à nos principes ; nous raisonnons trop d'après nos idées, et pas assez d'après les leurs. »

(Etat politique de l'Egypte : Voyage en Syrie.)

Dans le chapitre intitulé : *Etat moral et politique de l'Egypte*, l'Egypte est peinte en trois traits : « Bassesse et insolence, misère et faste, asservissement et tyrannie. » Voilà l'Egypte !

Ce chapitre est l'un des plus intéressans du troisième volume. Entre autres excellentes réflexions, on y lit celle-ci, qui est d'une vérité pratique : « Par-tout où l'ignorance est universelle, le despotisme est toujours en activité ; il n'y a que les despotes qui changent. »

Je renvoie à l'ouvrage même pour le résumé historique qui suit ces réflexions, et qui est comme la preuve vivante de leur justesse. L'auteur y retrace l'effrayante hiérarchie des souverains de l'Egypte, presque tous méprisables ou féroces, depuis les vice-rois des califes rachidins, c'est-à-dire depuis le 9e siècle jusqu'à nos jours. Des esclaves géorgiens, circassiens, mingréliens, etc., voilà quels sont aujourd'hui les gouverneurs et les maîtres de l'Egypte ! « Des mamelucks qui ne devraient être que les instrumens passifs du divan, parviennent à s'emparer, par leurs places, des richesses, par leurs richesses, du crédit ; par les richesses et le crédit, de tout l'ascendant de l'autorité, de tout le pouvoir des Ottomans. »

On retrouve ici avec plaisir quelques nouveaux développemens, qu'on peut joindre à ceux qu'on a lus dans M. de Volney, sur les personnes, les actions, le caractère d'Ibrahim, d'Ali, de Mohammed, favori de ce dernier, de Mourad-Bey et de Hassan-Pacha. Ici, l'auteur retrace avec vigueur les outrages et vexations de tout genre que nos négocians et agens diplomatiques essuyèrent, aussitôt après la retraite de ce dernier ; vexations devenues presqu'intolérables, au retour de Mourad et d'Ibrahim, et, pendant la révolution française, portées à un tel point de violence, qu'elles interrompirent, entre nous et l'Egypte, toutes relations industrielles et politiques, et nécessitèrent même le départ de tous les Français, forcés d'abandonner le Caire pour échapper aux persécutions et peut-être à la mort dont ils étaient menacés.

Ces menaces et ces persécutions, jointes au caractère connu du gouvernement égyptien, sur la foi duquel il était impossible de fonder quelqu'espérance, eussent pu suffire pour légitimer la vengeance du gouvernement français ; mais un motif plus généreux, dès-lors plus digne de nos guerriers et du héros qui se saisit le chef de l'entreprise, celui de relever une portion de l'espèce humaine de l'état de servage et d'infortune où la tenait l'avare orgueil des pachas et des beys, et de rendre à leur ancienne destinée et au commerce du Monde ces contrées autrefois si florissantes, dût inspirer le noble dessein de l'expédition d'Egypte.

Qu'on y établisse en effet un régime qui convienne à des hommes. « Le canal d'Alexandrie au Nil devient navigable ; les deux branches principales de ce fleuve sont tenues en équilibre ; les canaux d'arrosement, entièrement comblés ou près de l'être, sont désobstrués ; la terre, stérile depuis des siècles, se couvre de moissons et de productions de tout genre ; les bras des conquérans la fécondent de concert avec ceux des indigènes ; deux millions de nouveaux habitans y trouvent l'abondance, sans nuire à l'aisance des anciens possesseurs ; Canope, Héliopolis, Memphis et Thèbes, sortent de leurs ruines ; la Mer-Rouge fournit des ports à la navigation de l'Inde ; Alexandrie redevient le centre du commerce des Nations ; les arts et les sciences s'empressent de retourner sur leur terre natale, pour la décorer et l'éclairer à l'envi, pour en faire le plus riche et le plus brillant séjour du monde.

Ces contrées, redevenues insensiblement ce qu'elles furent, ce qu'elles peuvent être encore, il ne serait plus question de l'insalubrité d'un climat incessamment rafraîchi par ces vents de mer que les anciens nommaient *etésiens*, qui soufflent durant les six mois les plus chauds de l'année ; climat tellement approprié au contraire aux tempéramens les plus délicats, que les Grecs et les Romains se louaient d'y envoyer ceux de leurs malades qu'on disait le plus grièvement atteints d'affections phthysiques.

Le 12e chapitre est consacré à des recherches sur le Nil, sur ses inondations, et la périodicité de ses inondations. Le Nil *aux sept bouches* ; désignation qui lui est donnée par les poëtes, *septem discurrit in ora*, est à l'Egypte, dit l'auteur, ce que les artères et les veines sont au corps humain.

Quant à ses inondations, il pense, malgré toutes hypothèses contraires, que leurs véritables causes sont : 1° les pluies qui tombent régulièrement dans l'Abyssinie, depuis floréal jusqu'en fructidor ; 2° la crue annuelle des rivières qui viennent se rendre dans le fleuve vers les premiers jours de messidor (en plein été), époque de ses plus fortes eaux.

Cum findit Syrius agros,
Fertilis æstivâ Nilus abundat aquâ.

(5) Leur description est conforme à celle de plusieurs naturalistes, à celle entre autres qu'on a pu lire dans le Mémoire de M. Cuvier.

Bruce, et les missionnaires jésuites long-tems avant Bruce, avaient assigné les mêmes causes aux crues du Nil, avaient aussi déterminé ses sources, qu'ils placent dans leurs cartes, les uns vers le 11e degré de latitude nord; l'autre, au 10e 50 minutes. Peut-être reste-t-il encore, à vrai dire, quelque incertitude (6) touchant ce dernier point.

En rapprochant les opinions des prêtres d'Egypte, celles d'Hérodote, et le témoignage bien plus convainquant qu'on obtient en interrogeant avec habileté les lieux, le fond de terre, la nature générale du sol, tout fait présumer que la Basse-Egypte, le Fayoum et la vallée où Ménès bâtit Memphis, qui ne fut jamais l'*ancienne Troye*, quoique nous l'ait très-sérieusement assuré M. Bryant; tout fait, dis-je, présumer que ce vaste pays est un présent du fleuve bien justement surnommé *le père des eaux*.

Mais ce fleuve a-t-il jamais coulé dans le *Bahar-Bela-mé*, sur ce sol proprement dit *fleuve sans eau*? Voilà ce qu'il est difficile de croire ici, ou ce qu'on aurait tout de croire plus haut, puisqu'ici la couche de terrain, formée de sables, de rochers, non de terres d'alluvion, se trouve être d'une nature toute contraire à celle qu'on vient de faire remarquer dans le Fayoum et toute la Basse-Egypte.

L'auteur calcule, d'après les amoncellemens déjà produits par les eaux du Nil, quels pourront être ses entassemens futurs dans la succession des tems. Il oppose ensuite des argumens solides à l'opinion qui veut que le lac Mœris ait été creusé de main d'hommes. Il passe de-là à l'examen général de l'industrie agricole et manufacturière de l'Egypte, à l'énumération même de ses fruits et de ses rapports: ce qui l'amène naturellement à des considérations topographiques sur cette partie de l'Asie, qui ouvre un si riche et si vaste débouché à toutes les nations commerçantes.

Telles sont, mais bien en abrégé, les matières dont se compose le premier volume.

L'auteur, ainsi que sa suite, quitte le Caire où nous le verrons revenir. Il se rend à Constantinople, pour obéir aux ordres du ministre français en cette résidence. Le 15e chapitre, dans lequel il trace son itinéraire, contient une relation intéressante sur la petite île de Léro, sur son port, sur celui de Parthmi, au nord de l'île de Léro, sur les mœurs enfin des habitans de cette île.

LAVA.

(*La suite à un prochain numéro*).

HISTOIRE NATURELLE.

Histoire naturelle, générale et particulière des poissons et des cétacées; ouvrage faisant suite à l'*Histoire naturelle, générale et particulière*, composée par Leclerc de Buffon, et mise dans un nouvel ordre, par C. S. Sonnini, avec des notes et des additions, par C. S. Sonnini, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires: 14 vol. in-8°.

Pour donner une haute idée du mérite de cet ouvrage, il suffira d'annoncer que c'est, à très-peu près, le travail de l'éloquent successeur de Buffon. Des arrangemens particuliers avec l'éditeur de l'*Histoire naturelle des poissons* par M. de Lacépède, ont mis M. Sonnini à portée d'en enrichir sa grande et belle collection d'Histoire naturelle, qui est prête à être terminée.

Aucune classe des êtres vivans, dirons-nous avec M. de Lacépède, n'est plus digne de nos soins et de notre examen, que celle des poissons. Diversité de familles, grand nombre d'espèces, prodigieuse fécondité des individus, facile multiplication sous tous les climats, utilité variée de toutes les parties, dans quelle classe rencontrerions-nous et tous ces titres à l'attention, et une nourriture plus abondante pour l'homme, et une ressource moins destructive des autres ressources, et une matière plus réclamée par l'industrie, et des préparations plus répandues par le commerce. Quels sont les animaux dont la recherche peut employer tant de bras utiles, accoutumer de si bonne heure à braver la violence des tempêtes, produire tant d'habiles et d'intrépides navigateurs, et créer ainsi pour une grande nation les élémens de sa force pendant la guerre, et de sa prospérité pendant la paix?

M. Sonnini a fait précéder cette Histoire naturelle des Poissons et des Cétacées, par un avis et un discours préliminaire écrits d'un style rapide et énergique. Il y a joint une notice des principaux auteurs qui ont écrit sur l'Histoire naturelle des poissons; les dénominations par lesquelles les naturalistes distinguent les diverses parties de ces animaux, la manière de s'assurer si leurs œufs ont été fécondés et leur développement dans l'œuf; des observations sur leurs écailles, la structure du cœur et la respiration; un précis de la législation de la pêche; un autre sur les étangs, avec un préservatif contre la mortalité du poisson pendant les hivers très-rudes; les différentes préparations des poissons pour les cabinets d'histoire naturelle; la fabrique et l'entretien des diverses espèces de filets; les pêches; enfin un grand nombre d'observations nouvelles.

Le prix de ces quatorze volumes de l'Histoire naturelle des poissons, qui se vendent séparément, avec figures noires, est de 84 fr.; et avec figures coloriées, de 168 fr. (1). Il sera nécessaire d'ajouter 5 fr. de plus pour les recevoir francs de port par la diligence dans tous les départemens.

Nota. Il en a été tiré quelques exemplaires sur papier vélin, qui se vendent 250 francs, figures imprimées en couleur.

A Paris, chez Dufart, imprimeur libraire, rue et maison des Mathurins St. Jacques.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

AU RÉDACTEUR.

Permettez, monsieur, que j'ajoute aux détails insérés dans les feuilles publiques, sur les ravages causés à Porentruy, par le débordement du torrent de Creugenat, une courte description de ce torrent, qui est aussi remarquable par sa forme que terrible dans ses ravages. J'ose croire qu'elle ne sera pas indifférente à ceux de vos lecteurs qui étudient la nature, et qui trouvent, jusque dans ses horreurs, de nouveaux sujets d'admiration.

Le Creugenat est un énorme trou qui se voit à une demi-lieue de Porentruy, au bas d'un rocher nu, adossé à une colline, vers l'extrémité occidentale de la vallée où est située cette ville.

Dans les tems de grosses pluies ou de fonte de neiges, ce trou se remplit d'eau qui se dégorge et se répand avec force dans toute la vallée, en formant une riviere flottable, à laquelle viennent se réunir, sous les murs de Porentruy même, la riviere d'Halle et le ruisseau de Fontenois. L'ouverture du Creugenat a la forme d'un cône renversé. Son diamètre supérieur est de 60 pieds, et sa profondeur de 55. L'eau est vomie très-impétueusement par une gueule de 6 pieds carrés, formée par un rocher entr'ouvert, placé au fond du trou, à l'endroit où il est le plus rétréci; elle remonte rapidement jusqu'aux bords de l'orifice, avec un mugissement effroyable, et de là se précipite dans la prairie qu'elle inonde entièrement. La durée ordinaire de ce débordement, toujours nuisible aux terres, qu'il enleve ou qu'il couvre de cailloux, et souvent dangereuse pour les habitans dont il renverse les maisons, est de 72 heures, quelquefois de 24, quelquefois il est aussi intermittent. Lorsque le Creugenat est à sec, on descend jusqu'à la pointe du gouffre où l'on trouve des coquillages et des pétrifications curieuses.

On a beaucoup disputé sur les causes de sa formation. Les savans, les naturalistes, les voyageurs ont entassé conjectures sur conjectures. L'opinion la plus générale, dans le pays, est que le Creugenat est formé par le Doubs qui coule à trois lieues de-là dans les montagnes sur un sol beaucoup plus élevé; on présume que ses eaux, parvenues à un degré d'accroissement, trouvent une issue souterraine et cachée, dans laquelle elles se précipitent pour venir, après avoir fait des circuits inconnus, déboucher en ce lieu. On pourrait induire de-là que les montagnes et le terrein qui avoisinent le Creugenat, sont assis sur l'eau, et qu'à la longue ils pourront s'affaisser et même s'engloutir entièrement. Quoi qu'il en soit, les noms de *Creu Genat* donnés à ce gouffre, sont analogues à l'idée surnaturelle et merveilleuse que s'en étaient formée les vieilles gens. Ils signifient en patois du pays, *Creux-Sorcier*.

J'ai l'honneur de vous saluer,

VERNEUR (de Porentruy) *employé à la préfecture du département de la Seine.*

LIBRAIRIE.

Le numéro du Moniteur du dimanche 15 du courant, renferme un article sur la traduction nouvelle des Traités de l'amitié, etc., par M. Gallon Labastide, 1 vol. in-12. Cet ouvrage se vend à Paris, 3 fr. et 4 fr. pour les départemens par la poste. C'est par erreur qu'il a été annoncé au prix de 2 liv. 10 sous.

LIVRES DIVERS.

Traité d'arithmétique à l'usage des ingénieurs du cadastre, et des élèves qui se destinent à l'Ecole polytechnique, à la marine, à l'artillerie et au commerce; par A. L. Reynaud, ancien élève de l'Ecole polytechnique, actuellement professeur d'analyse au Cadastre, à l'Athénée de Paris, et à l'Ecole philomathique; in-8°.

Prix, 5 fr., et 6 fr., franc de port.

A Paris, chez l'Auteur, rue Geoffroy-Lasnier, n° 17; et Courcier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 71.

Introduction à l'Algebre, à l'usage des Ingénieurs du cadastre, et des élèves qui se destinent à l'Ecole polytechnique; 2e édition. Par le même, et aux mêmes adresses que ci-dessus.

Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 25 cent. franc de port

Georges ou *le favori de la fortune*; par Galleti, auteur du *Sicilien*, de *la Femme mystérieuse*, etc. traduit de l'anglais, avec cette épigraphe:

> La honte suit la perfidie: les brigands eux-mêmes se gardent la foi jurée: le lâche seul est traître.

4 vol., figures. — A Paris, chez Chomel, imprimeur-libraire, successeur de Garnier, rue Jean-Robert, n° 14 et 21, et chez Marchand, libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n° 188.

Le Satire di Giovenale, tradotte in versi sciolti e rischiarate con note da Teodoro Accio, professore emerito, membro del Collegio delle Arti liberali dell' Atteneo di Torino, etc., in-8°. Torino, 1804. et se trouve, à Paris, chez Molini, libraire, rue de Touraine, n° 3; près l'Ecole de Médecine.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr.	50 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr.	c.
Actions de la banque de France....	1130 fr.	c.
Actions des Ponts.....	fr.	c.
Caisse des Rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 12me représent. d'Ossian, ou les Bardes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Marius à Minturnes, et les deux Figaro.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda. — Samedi, la 1re repr. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. Maître Adam, Ida, et Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Ricco, et la Fille mal gardée. — Demain, Tippoo-Saïb.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Le Faux-Lord, et Mon Cousin de Paris.

Théâtre du Marais. La 6e représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout spectacle, précédé du Dépit amoureux.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj., 19 fructidor, fête champêtre, et bal à grand orchestre. A 2 heures les bureaux seront ouverts, et à 4 les amusemens, danses et spectacles seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée 2 liv. 8 s.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui desireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

(6) Si l'on en juge par ces vers d'Ovide et de Lucain, les anciens n'avaient pas cru pouvoir découvrir ces sources.

Occultisque caput quod adhuc latet. (Ov.)

. . . . . .

Et gentes nescire suos.

Mirari quàm nosse suos. (Luc.)

On dit aussi qu'Alexandre, curieux de les connaître, pria, sans le temple même de Jupiter-Ammon, le dieu, de les lui indiquer.

(1) Presque toute cette collection de figures de poissons est imprimée avec de l'argent, ce qui la rend de toute beauté et la plus riche de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 350. *Vendredi, 20 fructidor an 12 de la République (7 septembre 1804.)*

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, le 31 août (13 fructidor.)

Par une ordonnance de l'électeur de Bavière, il vient d'être établi dans toute la province bavaroise en Souabe, une caisse générale et des caisses particulieres d'assurance contre les incendies.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 août (4 fructidor.)

Les esprits fermentent, depuis quelque tems, dans diverses parties du royaume. Le tumulte qui a régné dans le comté de Middlesex, à l'occasion des dernieres élections, a été comme le signal du désordre. C'est ainsi qu'à Glascow il a éclaté une mutinerie dans le régiment des Canadiens, en garnison dans cette ville.

Voici à cet égard la proclamation du magistrat de Glascow et du shérif, député au comté de Lanare.

« On a tout lieu de croire que des mal-intentionnés ont travaillé, depuis quelque tems à corrompre et à débaucher une grande partie des soldats du régiment canadien, actuellement caserné dans cette ville, et qui est au moment de s'embarquer pour le Canada en Amérique, lieu de sa destination; qu'on a cherché à faire naître dans leur esprit, des inquiétudes et des craintes sans fondement, sous prétexte que le gouvernement avait le projet de les employer ailleurs que dans la partie des possessions de S. M., pour la défense de laquelle ledit régiment a été originairement engagé. On sait enfin que, pour l'exécution de leur perfide entreprise, les séditieux et les mécontens dont il s'agit ont, non-seulement travaillé secrétement les esprits de ces soldats, mais ont encore profité de l'occasion où ce corps était à la parade, pour se conduire de la maniere la plus indécente, la plus séditieuse et la plus répréhensible.

» En conséquence, nous faisons savoir, par la présente publication étant duement autorisés à cet effet, que le gouvernement n'a aucune intention de se départir des conditions sous lesquelles ledit régiment est entré au service de S. M., et qu'il ne tardera pas à reconnaître la perfidie et la fausseté des insinuations par lesquelles on a cherché à l'égarer, et à lui faire oublier ses devoirs. Dans ces circonstances, la justice et l'humanité nous prescrivent d'avertir les mal-intentionnés que regarde la présente publication, d'avoir à se désister de leurs criminelles manœuvres, lesquelles ne sont pas moins illégales que susceptibles d'une sévere punition. Nous ordonnons et requérons que ces mêmes personnes aient à s'abstenir de tous désordres, tumulte et autres pratiques séditieuses, et à se conduire en public en bons et paisibles sujets; déclarant que quiconque sera trouvé coupable d'avoir enfreint le présent ordre, sera saisi sur-le-champ et jugé selon la rigueur des lois. Enfin, nous recommandons aux honnêtes et industrieux habitans de cette grande ville de ne pas contribuer à grossir les attroupemens par une oiseuse curiosité, mais d'avoir à se retirer chez eux en tems convenable. »

INTÉRIEUR.

Dijon, le 15 fructidor.

M. Rude, sculpteur-élève de l'école de Dijon, a exécuté, pour le Musée de cette ville, un buste représentant l'EMPEREUR, la tête ceinte de la couronne à triple feuille. Une cuirasse antique caractérise le héros, et la chlamyde, marque de la dignité impériale, est drapée sur ses épaules. L'aigle et les étoiles, emblêmes de l'Empire français, sont figurés sur le corselet et le hausse-col de la cuirasse, et les abeilles sur le bord du manteau. On donne beaucoup d'éloges à l'exécution de cet ouvrage, dont la ressemblance est de la plus grande vérité.

Paris, le 19 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 19 thermidor an 12, sur la requête de Nicolas Girot, maçon, demeurant à Cleraigue sous Madon, Elisabeth Girot, veuve Sollier, et autres intéressés, le tribunal de premiere instance, séant à Lunéville, département de la Meurthe, a déclaré l'absence de Côme Barbezan, qui s'est enrôlé dans les troupes de la République, il y a environ douze ans, et qui depuis n'a point donné de ses nouvelles.

L'enquête avait eu lieu, le 26 messidor an 11, en vertu du jugement rendu, le 9 dudit mois, par le même tribunal.

Par jugement du 14 thermidor an 12, vu la demande d'Anne Rousse, domiciliée à Pamiers, département de l'Arriège, en déclaration d'absence de Vidal Rousse son frere,

Le tribunal de premiere instance, séant à Pamiers, autorise Anne Rousse à prouver contradictoirement avec le procureur impérial et devant M. Deramont, juge délégué à cet effet, l'absence de Vidal Rousse.

Par jugement du 29 messidor an 12, sur la requête de Jean Cottin aîné et Jean Cottin jeune, laboureurs, Urbain Cottin et autres; expositive que René Rivault, fils de René Rivault et de Renée Cottin, est parti en 1793 comme réquisitionnaire pour servir sous les drapeaux de l'Etat, et que depuis il n'a plus reparu au lieu de son domicile, et n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Segré, département de Maine-et-Loire, a ordonné, en exécution des articles CXV et CXVI de la loi du 24 ventose an 11, qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit René Rivault.

Le président du tribunal a été commis pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 23 thermidor an 12, sur la requête des parties intéressées, en déclaration d'absence de Pierre Cornil-Andries, de la commune de Pitgam, parti en 1793 en qualité de réquisitionnaire pour servir sous les drapeaux de l'Etat,

Le tribunal de premiere instance séant à Dunkerque, département du Nord, a ordonné que pardevant lesieur Guillaume, l'un des juges nommé à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dud. Pierre Cornil-Andries.

Par jugement du 21 messidor an 12, sur la demande de Pierre Jarriot, cultivateur, et Jeanne Richard sa femme, demeurant commune de Villebourg; Louis Lepinay et Marie Richard sa femme, demeurant à Beaumont; lesdites femmes Jariot et Lepinay, héritieres présomptives d'Innocent Rougerais,

Le tribunal de premiere instance séant à Tours, département d'Indre-et-Loire, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Innocent Rougerais, enrôlé en 1792 pour le service de l'Etat, et qui depuis n'a point donné de ses nouvelles.

SCIENCES ET ARTS.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon propose, pour sujet du prix à décerner en l'an 13, la question qui suit;

« Quels sont les moyens qu'un gouvernement » peut employer pour faire tourner au profit de » l'agriculture, du commerce et des arts, le dé» veloppement qu'une grande révolution donne » aux idées, et l'energie qu'elle imprime aux » caracteres? ».

Le prix consiste en deux médailles d'or, chacune de la valeur de 300 fr. Les fonds, pour le seconde, seront fournis par M. Guillaud, membre ordinaire de l'académie, négociant de Lyon.

Conditions. Ce prix sera décerné dans la séance publique du mois de thermidor. Les mémoires ne seront admis que jusqu'au 15 prairial an 13, *terme de rigueur*. Les mémoires seront écrits en français ou en latin.

Prix d'encouragement pour les arts. L'académie aura encore à distribuer, dans sa séance publique de thermidor an 13, des prix d'encouragement aux artistes qui auraient inventé quelque procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises; tels que des moyens pour faire baisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le tems, pour perfectionner la tonication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc.

Semblables prix seront distribués toutes les années; S. A. S. M. Lebrun, archi-trésorier de l'Empire français, en a fait les fonds à perpétuité.

Les artistes qui veulent concourir, peuvent s'adresser, dans tous les tems, à M. Roux, secrétaire, ou à quelqu'un des autres membres de l'académie.

SCIENCES. — PHILOSOPHIE. — GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

ÉLÉMENS D'IDÉOLOGIE. — Seconde partie. *Grammaire.* Par le citoyen *Destutt-Tracy*, membre du Sénat-conservateur et correspondant de l'Institut national (1).

Depuis quelques années seulement, on étudie en France, sous un point de vue tout nouveau, l'histoire de l'homme intellectuel, et déjà nous possédons, sur cette histoire, plusieurs ouvrages profonds et méthodiques. MM. Dégérando, Maine-Biran, Destutt-Tracy ont déterminé, avec plus ou moins d'étendue, l'origine et la filiation des idées. Ce dernier vient de tracer un plan complet d'idéologie, qui embrasse à-la-fois la nature et la formation de nos idées, l'opération par laquelle notre esprit les compare pour en juger les rapports, et enfin leur expression générale par des signes fixes, tels que le sont nos langues écrites ou parlées. Il regarde avec raison la grammaire comme une extension de la science des idées, puisqu'elle a pour but l'analyse des signes propres à les exprimer; signes qui cesseraient d'être tels, s'ils ne correspondaient exactement aux idées: les deux sciences, si par abstraction il est permis de les séparer, n'en sont pas moins nécessairement coordonnées et indivisibles.

Ce savant auteur croit s'être reporté aux vrais principes, et en avoir bien déduit les conséquences. Il a même eu besoin d'une telle conviction, pour ranimer son zele et pour diminuer l'aridité du travail qu'il avait entrepris.

« Aucun grammairien, dit-il, n'a connu jusqu'à présent en quoi consiste l'*opération de juger*; ainsi on n'a pu nous donner que de mauvaises théories du langage.... » Du moins j'avoue que je trouve toutes celles que je connais, non-seulement incomplettes, mais fausses: c'est ce qui a fait mon désespoir, lorsque j'ai entrepris d'écrire ce traité; et je n'ai repris courage que quand je me suis senti moi-même pleinement satisfait à cet égard. « Si, comme je le crois, j'ai rencontré la vérité sur ce point capital (l'operation de juger), quand même je me serais trompé sur tous les autres, j'en prends mon parti; et j'ai la conscience que j'ai réellement fondé la science que d'autres perfectionneront. »

Cette derniere conséquence ne peut, selon nous, être exacte, qu'autant que toutes les opérations de l'homme et tout discours destiné à les exprimer, ne seraient que des *jugemens*; c'est ce que nous allons bientôt examiner. Au reste, si nous trouvons que le succès de l'auteur ne répande pas parfaitement à ses efforts, nous ne pourrons au moins lui refuser la gloire d'avoir le premier applani une carriere épineuse et peu frayée: l'avoir montré où il fallait chercher la solution des difficultés qu'on osait à peine aborder; enfin, d'avoir lié, de la maniere la plus claire et la plus naturelle, l'idéologie à la grammaire générale, comme faisant partie d'une même science.

La critique d'un ouvrage de ce genre est pénible, et ce n'est pas sans répugnance que nous nous décidons à la faire. Nous y sommes encouragés par la modestie franche et par cette libéralité d'idées dont l'auteur fait profession dans son *avertissement*, placé à la tête du volume que nous analysons. C'est à lui principalement que nous soumettons les réflexions que nous a fait naître son travail. Nous ne toucherons que les points fondamentaux, ceux auxquels lui-même attache une importance majeure; tels sont ceux sur la nature du verbe et sur ses fonctions dans le discours. Mais quelques observations préliminaires nous semblent d'abord devoir éclairer la discussion.

L'homme moral et intellectuel peut être compris sous deux grandes divisions analogues à ses facultés. Ici, il apperçoit, il est spectateur; là, il est acteur, il veut. D'un côté brille l'intelligence dont le jugement est le résultat; de l'autre naissent l'inquiétude, le desir, l'esperance, la volonté, l'amour, la haine, en un mot, l'action et le mouvement. Dans la premiere circonstance, les

(1) A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n° 71. — An 11 (1803).

objets qui passent sous les yeux de l'esprit, les idées, fixent notre attention ; nous examinons leurs rapports et nous découvrons la vérité : dans la seconde circonstance, nous sortons de nous-mêmes et notre mouvement se dirige vers un but déterminé. Donc, les mots qui nous dépeignent dans la première, ne doivent pas être les mêmes que ceux qui nous dépeignent dans la seconde. S'il faut un verbe, non pour sentir, mais pour exprimer la liaison sentie entre nos idées, assurément il en faudra un d'un genre tout différent pour exprimer nos actions et nos mouvemens. Nous insistons sur cette différence, non parce que les grammairiens l'ont toujours faite, mais parce qu'elle est dans la nature. Ainsi le verbe auxiliaire *être*, nommé par d'autres le *verbe attributif*, est d'un autre genre que les verbes d'action *frapper*, etc. etc., et nous avons besoin dans le discours de ces deux genres de verbe ; ou, en d'autres termes, il nous faut et des verbes de *situation* et des verbes de *mouvement*.

Cependant, M. Destutt-Tracy paraît n'admettre pour verbe, que le verbe *être* employé à un tems déterminé, *est*, *sera*, etc. ; parce que nous n'avons besoin que de ce verbe pour former un jugement ou une proposition, parce qu'il n'y a dans le discours qu'une suite de jugemens ou de propositions. Il est impossible de méconnaître cette théorie dans l'ouvrage de ce savant ; elle en fait même tout le fond. « Tout discours, dit-il, est formé de propositions, et alors ce sont toujours des jugemens qu'il exprime ; ou il est composé de signes ou de groupes de signes, sans liaisons entre eux, et alors nous disons qu'il ne signifie rien.... *sentir* et *juger*, voilà toute notre intelligence, je puis dire, voilà tout notre être, tout ce que nous sommes, c'est notre existence toute entière : or, *juger*, c'est encore *sentir*..... Juger, c'est sentir qu'une idée en renferme une autre. (1) »

De toutes ces propositions, les unes sont mal énoncées, les autres nous paraissent pécher par leur trop grande généralité ; et d'abord, *juger* et *sentir* ne peuvent être synonimes dans la langue des idéologistes : car ici, comme ailleurs, le sentiment n'est que la conscience qu'on a de l'exercice d'une faculté innée, que nous nommons *susceptibilité*. L'action est un mouvement, une expansion de cette faculté. Il faut que le mouvement ou l'acte existe avant qu'il soit senti ; l'action qui précede le sentiment, ne peut donc être confondue avec le sentiment même. Ainsi, aimer, vouloir, juger, n'est pas sentir ; l'amour, la volonté, le jugement même, précedent le sentiment ou la conscience qu'on en a.

Nous ne pensons pas qu'il soit exact de dire, que le discours ne soit composé que de jugemens : car si nous ne voyons que des jugemens dans le discours, c'est-à-dire, si les effusions de la joie, si le langage passionné d'un amant auprès de sa maîtresse, si les aspirations de l'ame dévote, si les accens de la douleur, si les transports du désespoir, ne sont que des jugemens diversement énoncés, certes, l'idée du jugement nous paraîtra d'autant plus étrange, que les passions et les grands mouvemens de l'ame excluent presque tout jugement.

Il est bien vrai, qu'en décomposant toutes sortes de phrases, même les plus pathétiques, on pourrait y faire voir autant de jugemens formels, et cette idée peut séduire un moment ; mais de telles abstractions n'existent que dans l'esprit de celui qui juge, et non dans la nature, ou dans le cœur de l'homme ; le discours morcelé en jugement, ne serait plus qu'un squelette, une charpente inanimée, tandis qu'il est comme l'action qu'il représente plein de vie, et qu'il porte l'empreinte fidele des mouvemens de l'ame.

Avant d'aller plus loin dans l'examen qui nous occupe, il est essentiel de bien saisir la doctrine de l'auteur, sur les élémens du jugement, ou de la proposition, et sur la nature du verbe, sans lequel ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir lieu. Voici comment il s'explique. « L'acte intellectuel appelé *jugement*, consiste à sentir une idée, et à sentir une autre idée existante dans celle-là. L'énoncé du jugement, la proposition, doit donc renfermer l'expression d'une idée, représentée comme existante par elle-même.... Et l'expression d'une autre idée, représentée comme existante dans celle-là.... C'est le sujet et l'attribut.... » Le sujet ou substantif est toujours censé exister par lui-même....

« Pour l'attribut, il y a une remarque à faire, nos mots appelés *adjectifs*, nous montrent l'idée particuliere qu'ils signifient, comme destinés à exister dans un sujet, comme devant y exister, mais non comme y existant positivement. Ils ne sont donc pas l'expression complette d'un attribut.... On aurait tort de les nommer des *attributifs*.... Pour qu'ils forment un *attribut complet*, il faut ajouter à chacun d'eux l'adjectif *étant*, dont la signification propre est d'exprimer une existence positive.... Un verbe n'est autre chose qu'un adjectif uni à l'adjectif *étant*, qu'un adjectif renfermant l'idée d'existence, et par cela même pouvant avoir des modes. Les verbes sont donc aussi les seuls *attributs complets*, c'est-à-dire, les seuls mots qui représentent complettement une idée, comme existante dans une autre : voilà pourquoi il n'y a pas de proposition sans verbe ; ou plutôt, l'on peut dire que l'adjectif *étant* est le *seul verbe* et le seul *attribut*, tous les autres verbes ne sont que lui mêlé, ou *juxta* posé à un modificatif.... Voilà pourquoi il n'y a pas de proposition sans l'adjectif *étant*. Cependant, il n'y a pas encore une proposition parfaite dans le discours, un énoncé de jugement formel, tant que l'adjectif *étant* demeure au mode indéfini..... Au contraire, dès que l'existence est précisée et déterminée à avoir lieu, suivant un tel mode et dans un tel tems, elle est par cela même affirmée être réelle.... Voilà pourquoi il y a proposition dès que le verbe est à un mode défini.... Dès qu'on a dit comment existe une idée, et comment une autre idée existe dans celle-là, un jugement est exprimé ; comme dès qu'on a senti une idée, et une autre dans celle-là, un jugement est porté. »

Par le texte que nous venons de transcrire, on voit assez que, selon la théorie de M. Destutt-Tracy, il ne peut y avoir qu'un seul verbe, proprement dit, parce qu'il n'existe qu'un attribut complet, qui est l'adjectif *étant*, employé à un mode et à un tems déterminés, et uni à un autre adjectif ou modificatif. Ainsi « quand je dis, *j'aime*, je dis, *je suis aimant* ou *étant aimant* ; quand je dis, *j'ai aimé*, je dis, *je suis ayant été aimant*. » Encore une fois, il semble n'admettre que des verbes de *situation*, et non d'*action*. Telle est la conséquence qui suit naturellement de cette doctrine.

Dans la doctrine opposée, le mot *attribut* se prend pour un adjectif exprimant la qualité qu'on veut attribuer à un sujet. En ce sens le verbe n'est point un *attribut*, mais bien le mot qui unit l'attribut au sujet, ou le mot qui exprime la dépendance d'un sujet d'un autre sujet, et alors il y a action, mouvement, tendance et régime. Ici on exprime un jugement, là on dépeint une action ; donnons des exemples de ces deux modes d'expression. Dans l'expression du jugement, les verbes lient l'attribut au sujet, en montrant que le premier est contenu dans le second. Lorsqu'on dit, Pierre est sage : *Pierre* est le sujet ; *sage*, l'attribut ; *est*, le mot ou trait d'union, qui annonce l'état de conviction, où est l'esprit, que l'idée de *sage* est contenue dans l'idée de *Pierre*. Nous reconnaissons là le jugement, ou le discernement, le *crisis* des Grecs ; mais nous voyons aussi que ce n'est point l'expression d'une action. Car dès qu'il s'agit d'exprimer un mouvement le verbe n'est plus un simple mot d'union mais un autre mot *énergique*, exprimant le mode d'action, que deux sujets exercent, l'un sur l'autre, ou que l'un d'eux exerce, sur lui même ; par exemple *Pierre frappe Paul* ; je *m'exerce* ; dans le premier de ces exemples, Pierre et Paul sont deux sujets entre lesquels le verbe montre un rapport d'action transitoire : la fonction que remplit ici le verbe ne suffit pas, pour qu'on lui donne le nom d'attribut.

Cependant, dira-t-on, si, dans l'énonciation de cette proposition, *Pierre frappe Paul*, on attribue à Pierre l'action de frapper Paul ; le verbe qui marquera cette attribution sera donc un attribut ? Nous répondrons que la conséquence n'est point du tout nécessaire ; il s'ensuit seulement que le verbe sera un verbe attributif, si l'on veut décomposer cette proposition en un jugement équivalent à celui-ci : *Pierre est frappant Paul*. Mais alors on a eu tort de transformer l'action transitoire en un jugement, et de passer ainsi de la réalité à l'abstraction. Distinguons l'homme pensant de l'homme voulant, le jugement de la volonté, la situation de l'action, et tout est expliqué. Nous n'avons jamais nié que, s'il fallait examiner la vérité de ce jugement ou de cette proposition, *Pierre frappe Paul*, on ne dût rapprocher l'idée de *Pierre*, de l'idée d'*être frappant Paul*. Mais nous nions absolument que ce soit-là l'intention du verbe actif. Ce verbe est de nature à marquer l'action ou le mouvement d'un sujet vers l'autre, indépendamment de toute abstraction de notre esprit. Quand je dis *Pierre aime Julie*, j'exprime le mouvement de l'un à l'autre terme, et je ne décompose pas froidement, pour examiner si Pierre *est aimant* Julie, je ne vois point l'existence, je suis même décidé à en faire abstraction ; il ne la faut donc compter pour rien : dans les élémens de cette phrase, elle y est du moins supposée, qui en doute ? mais elle n'y est pas énoncée, et l'intention de celui qui parle n'est pas de l'y énoncer. C'est ainsi qu'il y a des constructions directes ou indirectes, et toutes deux sont naturelles ; parce que toutes deux rendent l'idée, que celui qui parle veut exprimer la premiere. Notre langue même, la moins transpositive de toutes, n'est-elle pas forcée d'admettre des constructions inverses, lorsque l'orateur, frappé lui-même d'une idée, veut que cette même idée soit la premiere à frapper son auditoire ? de-là ces beaux mouvemens qui plus d'une fois firent triompher l'éloquence.

Concluons qu'il y a des verbes de *situation* et des verbes de *mouvement* ; que l'homme, que la nature des choses l'ont ainsi ordonné ; que celui qui dit : *Fuis*, *monstre*, *je t'abhorre*, n'a point dit : *sois fuyant*, sois étant fuyant, *j'existe abhorrant toi*, etc. Toute idée d'existence est loin de sa *pensée* ; pour la rendre, écartons donc tout échafaudage, par lequel nous en ferions un jugement abstrait, quelque formel qu'il fût. Nous avons déjà établi cette distinction entre les verbes, en réfutant, dans le *Moniteur* du 18 fructidor an 11, la théorie de M. Boinvilliers, selon laquelle le verbe porte le nom d'*attribut combiné*.

Si nous ne nous sommes pas égarés nous-mêmes dans l'examen que nous venons de faire, il résultera de la discussion, que M. Destutt-Tracy a supérieurement analysé les opérations intellectuelles et abstraites, le jugement, ou la proposition, considérée comme étant l'expression d'un jugement ; à cet égard, nous croyons qu'il ne manque rien à son travail. Mais nous nions le principe, que *juger et sentir, ce soit là tout l'homme* : l'homme étend son existence, non-seulement par les jouissances purement intellectuelles, par la conscience de ses lumieres, et par cette vue de l'esprit, qui le met, pour ainsi dire, en contact avec tous les êtres : il existe plus encore par ses actions, par ses peines, par ses plaisirs, par son cœur, en un mot, qui, toujours en mouvement, embrasse, repousse, aime, hait, communique de la maniere la plus active avec tout ce qui l'environne, et en reçoit à son tour les impressions. C'est ce balancement continuel qu'il s'agit de peindre, puisqu'il est réel ; nos langues le dépeignent en effet : leur analyse, par la grammaire générale, ne doit donc pas être bornée à l'expression du jugement. Nous serons donc forcés à admettre des verbes de mouvement et d'action, et alors la définition du verbe est incomplette si elle n'offre que l'idée d'un *attribut complet* qui exprime le jugement. Au moins, il reste à savoir si notre nomenclature peut se passer d'un verbe, autre que celui qui sert à énoncer le jugement ; quand bien même nous serions convaincus, comme nous le sommes en effet, que toutes les propositions possibles peuvent toujours, par une abstraction de l'esprit, être converties en autant de jugemens, ne ferions-nous pas bien de conserver dans nos grammaires la dénomination de *verbe actif* qui sera toujours entendu, et de renvoyer l'autre, c'est-à-dire, la dénomination d'*attribut complet*, à la langue idéologique, dans laquelle seule cette dénomination est exacte, parce qu'il s'y agit moins d'exprimer et de peindre, que d'expliquer et d'analyser la pensée. Alors l'opinion de M. Destutt-Tracy sera aussi la nôtre, puisque nous trouvons que sa Grammaire générale est une parfaite analyse du discours, ou plutôt d'une suite de propositions considérées comme autant de jugemens. Nous dirons même que cette analyse et ses réflexions sur la syntaxe générale, sont savantes, précisément parce qu'elles sont justes ; qu'enfin sa théorie des élémens du mot, c'est-à-dire des voix ou voyelles, dont il fixe le nombre à dix-sept, et des consonnes articulées, au nombre de vingt, est aussi riche, et souvent aussi neuve que celles des différentes parties du discours.

Si de la langue parlée, nous passons, avec l'auteur, à la langue écrite, pour comparer l'une à l'autre, nous le verrons, à défaut de monumens, remonter, par la force du génie, à la formation du langage, puis à l'origine des signes durables qui le représentent et qui constituent l'écriture proprement dite telle qu'elle est aujourd'hui parmi nous. Avant cette écriture, peut-être les hommes ne peignirent-ils que des souvenirs ; ils ne pouvaient parler à leurs descendans que par des colonnes ou autres monumens destinés à rappeler les époques importantes ; les monumens périssaient, ou leur explication symbolique s'altérait, s'oubliait, et alors la trace de l'événement était perdue.

L'expérience du passé apprit aux hommes que, pour perpétuer la mémoire des événemens, il ne suffisait pas de les peindre en masse, par des statues, par des groupes, par des emblêmes ; ils s'aviserent, les uns de peindre les idées qu'ils attachaient à chaque mot de leur langue parlée, et par conséquent le mot lui-même et ses modifications ; les autres, de peindre les élémens du mot ou les sons de cette langue. La premiere écriture est celle que nous nommons hiéroglyphique ; la seconde, est l'alphabétique, qui ne differe de l'écriture syllabique que parce que celle-ci, par un seul signe, exprime plusieurs élémens du mot, au lieu que l'alphabétique est *censée* n'exprimer dans un seul caractere, qu'un seul élément. Nous disons *est censée*, quoiqu'elle ne soit pas telle en effet ; car notre écriture alphabétique laisse quelquefois sous-entendue une lettre jointe à la consonne écrite ; par exemple, *trident*, *épictete*, ne se prononcent qu'en supposant l'*e* muet entre le *t* et l'*r* du premier mot, entre le *c* et

(1) Cette derniere définition nous paraît aussi juste qu'heureuse, pourvu qu'on y substitue au mot *sentir*, le mot *affirmer*, *énoncer*, etc. M. Lemare, qui a évidemment emprunté de M. Destutt-Tracy cette définition, dans son *Cours théorique*, etc., dont nous avons rendu compte au n° 315, a dit : *Le jugement est un acte de notre esprit, qui prononce qu'une idée est continue dans une autre.* Du reste, cet auteur a suivi sa propre théorie, consignée dans la premiere édition de son *Abrevviateur* latin, publié au commencement de l'an 10, et sa propre nomenclature, qui differe totalement de celle de M. Destutt-Tracy, en sorte que les deux ouvrages n'ont presque rien de commun.

(Note du rédacteur de cet article.)

le *t* du second. L'écriture des Orientaux est bien plus syllabique et par conséquent plus imparfaite que la nôtre, car ils n'écrivent que les consonnes, et marquent par des points seulement ou laissent tout-à-fait à deviner les voyelles.

On croit communément que les écritures, soit syllabique, soit alphabétique, naquirent de l'écriture hyéroglyphique. M. Destutt-Tracy combat cette opinion par des raisons fortes, à l'appui desquelles il cite l'exemple des Chinois et des Japonais, qui, de tems immémorial, se servent de leur écriture hyéroglyphique, sans s'être encore avisés de passer à notre écriture alphabétique dont se servent pourtant les Tartares qui vivent parmi eux. C'est au défaut de leur écriture qu'on doit attribuer la stagnation des sciences parmi eux.

« Si, depuis la plus haute antiquité, nous trouvons toujours en Egypte et à la Chine les connaissances dans un état stationnaire ou même rétrograde et resserrées dans un petit nombre de mains, nous n'avons pas besoin d'en faire honneur à la politique bien ou mal entendue des gouvernans et des prétendus sages de ces deux nations; il nous suffit de savoir que c'est l'effet nécessaire de l'insuffisance des moyens qu'elles ont de cultiver ces connaissances et de les répandre....

» Par les mêmes raisons, je dirai que quand nous trouvons chez ces peuples des connaissances d'un ordre très-relevé, nous pouvons prononcer hardiement qu'ils ne les ont point découvertes, parce que cela est impossible, avec les signes dont ils font usage..... Nous sommes inévitablement conduits à conclure que ces nations, quelqu'antiques qu'elles soient, ont été précédées par d'autres qui, se servant de meilleurs signes, étaient beaucoup plus éclairées ... Je crois que c'est-là le plus fort argument que l'on puisse faire en faveur de l'existence d'un peuple éclairé, antérieur à tous ceux que nous connaissons. »

Enfin, l'auteur montre qu'il est plus que probable que l'écriture alphabétique ou la notation de la parole, est née de la notation du chant. « Les sons sont plus distincts dans le chant que dans le discours; il y a donc apparence qu'on aura imaginé de noter le chant avant d'écrire la parole. On aura donc créé un signe, une note quelconque, pour représenter chaque ton. J'ajouterai qu'il est assez naturel que cette première notation ait été dans le genre de la nôtre, c'est-à-dire qu'on ait placé les signes des tons aigus au-dessus des tons graves, parce que cela est analogue à ce qui se passe dans l'organe où les premiers paraissent résonner dans le haut du palais, et les derniers dans le fond de la gorge; ce qui fait qu'involontairement nous laissons la tête pour émettre ceux-ci, et la devons pour émettre ceux-là. C'est sans doute pour cela aussi qu'on appele les uns des tons hauts, et les autres des tons bas. Quoiqu'il en soit, voilà les notes inventées. »

« Ces notes n'expriment que le ton, bientôt on a pu leur ajouter un petit signe pour marquer leur durée; mais dans un cas comme dans l'autre, dès que nous les chantons, ce sont de vrais caractères syllabiques : car, quand nous les solfions, nous revêtons le ton qu'exprime chacune d'elles, des voix et des articulations qui forment *ut*, *re*, etc. ou tels autres que nous leur avons donnés ... Voilà donc une premiere espece de caracteres imaginés..... Le chant étant ainsi noté tant bien que mal, on a dû naturellement chercher à noter aussi la parole.... Il est tout naturel qu'on ait figuré quelques sons du discours, en ne représentant de même que leur qualité la plus remarquable, l'articulation ou la voix, et sur-tout l'articulation, parce qu'en général elle est la plus frappante. Souvent la voix se confond presqu'avec le ton, et est même à-peu-près déterminée par lui, certaines voix ayant beaucoup plus d'analogie avec les tons graves, et d'autres avec les tons aigus. Voilà donc de premiers caracteres imaginés pour la parole, sur le modele de ceux précédemment inventés pour le chant. »

L'auteur développe au long cette pensée, et lui assure tout le degré de probabilité dont elle soit susceptible. Son dernier chapitre est celui *de la création d'une langue parfaite, et de l'amélioration de nos langues vulgaires.* Une langue parfaite pourrait devenir universelle; mais l'auteur prouve fort bien qu'une langue parfaite est impossible, parce que les facultés de l'homme sont bornées, et que la propagation d'une telle langue ne serait pas moins impossible; d'où il conclud que jamais nous n'aurons une langue universelle, ni pour le peuple, ni même pour les savans, et que tous les beaux rêves qu'on ferait pour fonder ou pour propager une langue ainsi conçue, ne pourraient avoir d'autres resultats utiles que celui d'améliorer nos langues usuelles.

Résumons notre pensée sur l'ouvrage que nous venons d'analyser, et disons que le système idéologique présenté par M. Destutt-Tracy, est le mieux raisonné, le plus complet et le plus admissible qui ait encore paru; c'est celui que nous admettrions nous-mêmes, si, dans son plan, l'auteur avait uni les opérations de l'esprit à celles du cœur de l'homme; ce qu'on a droit d'exiger, puisque l'idée de l'homme embrasse les deux opérations; toutes deux sont donc également du ressort de l'idéologie ou de la grammaire générale.

Ce n'est pas que nous reconnaissions, avec beaucoup d'anciens, deux hommes dans le même individu; c'est, au contraire, parce que nous ne reconnaissons qu'un centre de jugement et de volonté, de sentiment et d'action, que nous voudrions rapporter à ce centre tout ce qui en émane réellement. Par conséquent, il nous faut des définitions qui embrassent l'homme tout entier, tel qu'il se peint lui-même dans le discours; c'est-à-dire, pensant et agissant. Ici, nous sommes forcés de nous arrêter; de plus longs développemens sur cet objet fourniraient matière à plus d'un volume : peu de sujets auraient autant besoin d'être commentés et dialogués; c'est une des branches philosophiques qui pourrait le plus dignement occuper notre siecle, celle qui exigerait le plus impérieusement les efforts et les talens réunis des savans qu'animent l'amour de la science et le desir d'en accélérer les progrès. TOURLET.

LITTÉRATURE.

Leçons de belles-lettres pour servir de supplément aux Principes de littérature de l'abbé Batteux; par M. Mermet, ancien professeur de belles-lettres à l'école centrale de l'Ain, aujourd'hui professeur de belles-lettres latines et françaises au lycée de Moulins, de diverses académies nationales et étrangeres (1).

Nous avons rendu compte, au mois de nivose an 11, des deux premiers volumes de cet ouvrage; nous allons faire connaître le troisieme.

On y trouve d'abord un Traité des devoirs de l'historien, précédé d'un plan de division d'un cours d'histoire, plan qui n'embrasse que ces grandes époques qui peuvent être, pour la postérité, une source de solides instructions.

Après avoir dit dans le premier article en quoi consiste l'impartialité de l'historien; après avoir prouvé qu'elle ne doit pas être une froide indifférence entre le crime et la vertu, dans le second article, il examine le degré de confiance qui est dû à l'histoire, à la tradition, aux monumens : dans le troisieme, il considere l'influence des grands hommes sur leur siecle et de leur siecle sur eux. C'est là qu'on voit une ingénieuse exposition des divers élemens dont se compose le génie de chaque siecle, et des motifs qui empêchent que les grands-hommes ne soient bien appréciés par leurs contemporains. Le mérite de ce morceau est encore relevé par la sagacité que montre l'auteur dans le choix des exemples historiques dont il se sert pour confirmer la vérité de ses apperçus. On aime sur-tout à l'entendre développer de quelle maniere s'établit, dans les tems d'ignorance, cet esprit scolastique qui a été si funeste aux progrès de la vérité. Dans le quatrieme article, l'auteur s'occupe du style de l'historien, et des sources où il doit puiser ses matériaux; le cinquieme présente la marche différente que suivirent les historiens dans la Grèce, à Rome et chez les peuples modernes. A ce premier tableau général sont joints les portraits particuliers des historiens grecs, latins, français, anglais, etc.

Un plan de bibliographie bien conçu termine le traité.

Après ce premier travail, on trouve dans ce volume un morceau de l'Iliade, traduit en vers français, et un morceau de Racine, traduit en vers latins, pour servir de modele aux jeunes gens qui ont du goût pour ces sortes d'exercices.

Suit une dissertation dont le sujet est neuf et piquant; elle roule sur cette question :

« Pourquoi la littérature des nations modernes » a-t-elle eu jusqu'à présent si peu d'influence sur » l'esprit national ? »

M. Mermet traite ensuite de l'éloquence grecque, romaine et française; portraits très-bien faits de tous les orateurs qui chez les Grecs, chez les Romains et en France ont illustré le barreau, la tribune nationale, la chaire et l'académie.

On peut ensuite avec l'auteur remonter à l'origine de la poésie, voir ses commencemens, la suivre dans son association avec la danse et la musique, remarquer les difficultés qu'il fallut vaincre pour rendre parfaitement harmonique l'union du poëme et du chant. Le précis historique qui termine le troisieme et dernier volume que nous annonçons, offre à cet égard les notions les plus satisfaisantes, et complette bien le travail de M. Mermet, qui a très-bien rempli l'objet proposé, et le titre qu'il a choisi. B.

(1) Tome IIIe. — A Moulins, chez Place et Bujon, imprimeurs-libraires du Lycee; et à Paris, chez Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, nº 28. — An 12. (1804.)

Le prix des trois volumes est de 6 fr., et de 7 fr. 50 cent. franc de port.

MÉLANGES.

Observations sur un monument attribué aux Druïdes; par M. Claude Veau-Delaunay, docteur-medecin, professeur, etc.

Non loin du moulin Réchaussé, et de la rive droite ou occidentale de la petite riviere de la Choisille, au milieu d'un champ labouré, à un quart de lieue de la maison du Plessis-Aubry, commune de Metray, deux lieues nord de Tours, il existe un monument antique digne de quelque attention, et dont, jusqu'à ce jour, aucun auteur n'a fait mention.

Dans un lieu qu'aucun rocher n'avoisine, on voit une sorte de grotte faite par la main des hommes, qui semble ne pouvoir être autre chose qu'un de ces autels des Druïdes, qui existerent sur-tout dans la Gaule-Celtique, au tems de l'antiquité la plus reculée; les dénominations de *Grotte des Fées*, ou de *Château aux Fées*, sous lesquels ce monument est connu dans le pays, lui sont communs avec de pareils monumens existans dans la Bretagne.

Voici l'état de ce monument, d'après les notes que j'en ai pris sur le lieu : il est formé de douze pierres brutes, l'entrée de la grotte est à l'est; une pierre posée sur champ le ferme entièrement à l'ouest, six pierres aussi posées sur champ, en forment les parois latérales au nord et au midi; trois autres posées à plat ou horizontalement, en forment la couverture; l'entrée est aux trois quarts fermée à l'est par une pierre posée sur champ, et une autre pierre, aussi posée de même dans l'intérieur, divise la grotte en deux chambres inégales, formant en devant une sorte de vestibule.

Le grotte est un quarré long de 7 metres 144 millimetres, ou 22 pieds de long, sur 3 metres 247 millimetres, ou 10 pieds de large.

La pierre du milieu de la couverture a 3 metres 896 millimetres de long, sur 3 metres 247 millimetres de large, ou 12 pieds sur 10.

Cette description rappelle à quelques égards celle qui a été donnée il y a quelques années par M. Coquebert, d'un monument situé dans les bois de Trie, département de l'Oise.

Celui du Réchaussé, près Tours, peut nous convaincre que les environs formaient une forêt. On sait que c'est dans les forêts que les Druïdes exerçaient leurs actes religieux et étudiaient l'art de guérir.

> Au milieu du silence et des bois solitaires,
> La nature en secret leur ouvre ses mysteres.

a dit Bœbœuf, d'après Lucain.

> *Nemora alta remotis, incolitis lucis.*

On peut croire que ce monument est d'une très-haute antiquité; il rappelle le souvenir de ces antiques Druïdes que l'on peut dire ne nous être presque connus que par les contradictions et les obscurités des écrivains qui paraissent avoir confondu les tems et les Dieux, et les mœurs et les races d'un grand nombre de peuples divers, qui, s'ils n'étaient Grecs ou Romains, ne paraissaient pour les historiens, que des barbares.

Que les premiers humains aient habité les forêts, il est difficile de ne pas le croire; car, sans doute, outre les abris et les subsistances que durent offrir à l'homme sauvage l'ombre et les fruits des forêts, on peut penser que la majeure partie de la Terre en était couverte; que les dernieres familles des peuples *autochthones* et *aborigenes* qui aient conservé quelque souvenir de leurs mœurs antiques, aient vécu à l'ombre de ces forêts presqu'aussi anciennes que le globe, et dont César, auprès de Marseille, fit abattre peut-être le dernier reste qu'ait possédé la Gaule narbonaise, c'est encore une conjecture qui semble se présenter d'elle-même.

Si donc des monumens peuvent indiquer quelque chose de la plus ancienne tradition qui existe parmi les hommes, peut-on douter que ce ne soit ces restes de druïdisme, tenant à un système social antérieur peut-être à tout ce que pourraient rappeller les ruines de Memphis et de Palmyre?

On a considéré le culte des Druïdes comme un culte original qui n'avait rien emprunté des autres nations, mais duquel la plupart des nations ont emprunté.

Quoique d'anciens historiens aient assuré que rien n'avait pu engager les Celtes ni aucune nation barbare à oublier les cérémonies de leurs dieux, ou à y faire des changemens, il paraît difficile de se refuser à penser que le culte des Druïdes a eu ses révolutions.

En effet, si l'on compare avec le monument dont il s'agit, et avec celui dont M. Coquebert a donné la description et la figure, l. Dauzade de Toulouse, les bas-reliefs druïdes d'Autun et autres semblables, on reconnaîtra qu'il a dû y avoir beaucoup de différence du premier au dernier culte des Gaulois.

Il paraît donc qu'il faut appliquer à différentes époques, les différens caracteres par lesquels on nous a peint le culte et les mœurs des Druïdes.

Que chez un peuple sauvage, un petit nombre de vieillards instruits par une longue expérience personnelle et par quelque tradition de famille, aient joui de la plus grande confiance, qu'ils aient annoncé les phases de la lune, le retour des saisons; qu'ils aient regardé le soleil et le feu comme l'un des principes universels des choses, voilà sans doute le premier culte des mortels; on le retrouve et dans l'*Esus* des anciens Celtes,

e dans l'*Iliffion* des Ausiens, et dans l'*Osiris* des Egyptiens, et dans le *Mythra* des Perses, et dans le *Jupiter*, le *Vulcain* et l'*Hercule* des Grecs, et dans les douze grands dieux des Romains.

A ce culte simple et naturel se joignirent bientôt quelques observations, et la Lune fut aussi une divinité, deâ *Arduenna*, *Diane*, *Vénus* et autres.

Ce ne fut pas assez d'avoir admiré et même adoré le soleil: la fécondité de la terre appela bientôt les hommages des hommes; et pour les habitans des forêts, les bois épais de chênes et de hêtres furent l'emblême du berceau de l'espèce humaine et de ses premiers moyens de subsistance. C'est-là que fut vénéré *Tutatès* comme père des anciens Celtes, ou le *Pluton* des Gaulois plus modernes.

Peut être la mémoire d'un homme distingué par d'importans services, vint-elle se joindre à l'idée du premier père du peuple, et pour cet homme regretté s'éleva un tombeau qui devint un autel aussi simple que les mœurs et les arts du peuple qui le consacrait; mais si le héros fut le premier chef des guerriers qui eurent à défendre leur demeure, leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux et leurs provisions, il devint le dieu de la guerre; tels furent le *Taranis* et le *Camulus* des Gaulois, le *Mars* des Romains.

J'aime à croire qu'un assez long intervalle sépara ce culte innocent du moment où peut-être, pour venger la mort d'un guerrier, un ennemi captif fut immolé sur sa tombe: ou bien du moment plus affreux où, pour consacrer par l'effroi une autorité usurpée, un ministre des autels immola, sous prétexte d'appaiser son Dieu, le premier incrédule.

Malgré la juste défiance que doivent inspirer des historiens, la plupart entraînés par des préjugés et des intérêts de nation ou de secte, il est difficile de disculper complétement les Druïdes des sacrifices humains qu'on leur impute; mais à quelle époque et sous quel prétexte, ces horribles sacrifices ont-ils eu lieu? C'est ce qui ne serait pas facile d'éclaircir. S'il est un degré de civilisation qui répugne à une telle barbarie, n'est-il point aussi un premier état de simplicité, dont les mœurs ne se prêtent point à la violation des principaux sentimens de la nature?

Pour ajouter au respect que le vulgaire portait à des hommes moins grossiers et moins simples que lui, bientôt les Druïdes et autres ministres des autels de ces siècles reculés, joignirent à quelques observations utiles des conjectures vagues, et cachèrent sous des emblêmes peu intelligibles au reste des hommes le système qu'ils avaient imaginé pour expliquer la nature. C'est ainsi que la morale qui avait été enseignée par ceux qui avaient démontré quelque vérité physique, et la morale et la physique furent bientôt embarrassées par des dogmes. Un œuf sembla l'image du monde ou la nature productrice, de-là *l'anguinum* des Druïdes, comme l'*œuf* des Egyptiens, des Perses et des Grecs.

La doctrine des nombres entra de même pour beaucoup dans ces anciens mystères. Le nombre six qui du lendemain de la nouvelle lune conduit à son premier quartier, fut sur-tout révéré chez les Druïdes, et c'est peut être d'eux que Pythagore a appris à consacrer le nombre trois, emblême du tems passé, présent et avenir: emblême de l'année des Celtes qui ne distinguaient que trois saisons; le nombre dix, emblême de deux mains réunies en signe de foi, fut aussi en recommandation chez les Druïdes moins anciens.

Le monument des bois de Trie est formé de six pierres, celui dont il s'agit a trois pierres latérales de chaque côté; trois autres pierres paralleles forment le fond, le vestibule est l'entrée, et trois pierres font la couverture.

Dans des temples beaucoup plus modernes, tel que celui de Toulouse, le plan offre un décagone.

Mais lorsqu'ils eurent des temples, des statues, ils ne ressemblèrent plus aux anciens Druïdes, ils ressemblèrent aux autres ministres des autels. Ce fut alors qu'ils prétendirent que la fécondité des terres était proportionnée à leur opulence.

Les Druïdes ont été considérés, non-seulement comme les plus anciens, mais comme les plus sages des philosophes de toutes les nations. Quand j'ai ont été les maîtres de Zoroastre, de Pythagore, ils étaient déjà loin, sans doute, de cette simplicité primitive, que nous retrace le monument religieux conservé près de la ville de Tours.

Dans les tems que cet antique monument nous retrace, les Druïdes n'avaient sans doute point encore d'autre asyle que les forêts; c'est-là qu'ils recherchaient le guy catharteque; c'est non loin qu'ils amassaient la verveine vulnéraire; qu'ils arrachaient la jusquiame empoisonnée. C'est à cette époque qu'on peut rapporter ce que les historiens nous disent des anciens Druïdes, qu'ils n'avaient ni temple, ni statues, ni écrits, ni faste extérieur; qu'ils étudiaient la nature; qu'ils instruisaient et guérissaient les hommes; qu'ils enseignaient l'immortalité de l'ame; qu'ils recommandaient de vénérer les dieux, d'être toujours courageux et de ne jamais commettre d'injustice.

VOYAGES.

Abrégé de l'Histoire générale des Voyages faits en Europe. 8me livraison. — A Paris, chez Mouardier, libraire.

L'Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, par Laharpe, a fait depuis long-tems connaître l'utilité de ce genre d'ouvrage. Le savant, l'homme de lettres qui, sans sortir de leur cabinet, veulent connaître les régions éloignées, étudier les mœurs des différens peuples, leurs lois, leurs usages, etc., ne peuvent satisfaire leurs desirs que par la lecture des historiens et des voyageurs qui ont écrit sur cette partie; mais combien de fois ne sont-ils pas arrêtés et rebutés par l'aridité des historiens, par la longueur et l'énormité de leurs compilations, et d'un autre côté par le peu de véracité de la plupart des voyageurs. Faire un choix parmi les uns et les autres, en extraire ce qui s'y trouvait de meilleur et de plus instructif, en former un corps d'ouvrage, qui, sans peine et sans soin, faisait connaître pour ainsi dire le Monde et ses habitans, ce travail ne pouvait manquer de plaire, et d'être accueilli par tous les genres de lecteurs, et sur-tout par les gens du monde, qui n'aiment qu'à cueillir les fleurs de la science. Laharpe avait donc obtenu les plus justes suffrages; mais il ne nous avait fait connaître que l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et les voyages autour du Monde. L'Europe manquait pour compléter cet immense tableau. Il fallait qu'un continuateur éclairé vint remplir ce vuide, et osât marcher sur les pas de Laharpe. Ce continuateur s'est trouvé, et déjà l'accueil distingué qu'a mérité la première livraison de l'Histoire des Voyages faits en Europe, est le meilleur éloge et la plus digne récompense de ses soins.

La deuxième livraison qui vient de paraître, renferme les voyages faits au centre de l'Europe. Les deux premiers volumes sont consacrés à la description de la France. L'auteur a pensé, comme il le dit lui-même, que cette contrée était celle dont il nous importait le plus d'avoir une notion exacte, précise et distincte. Il s'est donc attaché principalement à éviter toute confusion dans ce voyage, et à mettre autant d'ordre que de choix dans les remarques qu'il renferme. Un précis historique sur la situation ancienne et moderne de la France sert d'introduction et de notions préliminaires, indispensables pour suivre avec fruit le voyageur; c'est toujours par une idée générale du pays qu'il va parcourir, que l'auteur commence chacune de ses descriptions, préparant ainsi le lecteur à l'intelligence des événemens qu'il doit lui retracer et des observations qu'il doit faire dans le cours de son voyage.

En parcourant chaque contrée de ce vaste Empire qu'il décrit avec soin, il orne son voyage de détails intéressans et curieux, de remarques savantes et judicieuses, de faits historiques, amusans et instructifs, et suit constamment la marche tracée par son prédécesseur. Le voyage en France est terminé par un coup-d'œil et un abrégé historique et rapide de la révolution française.

Les autres volumes de cette seconde livraison donnent successivement la description de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bohême, de la Prusse, des rives et cercles du Rhin, de la Belgique, de la Hollande, de l'Hongrie, de l'Istrie et de la Dalmatie.

On y trouve le même soin dans les détails, la même précision dans le tableau des événemens politiques et militaires. P. V. S.

AVIS.

M. Bernier, du Havre, inventeur du bateau insubmersible, fera dimanche prochain, à deux heures précises, sa troisième expérience publique sur la Seine, et partira du pont de la Concorde pour se rendre à la fête de Saint-Cloud. Si la rivière n'est pas trop calme, il fera ses manœuvres avec son petit bateau.

Le sieur Tripet, fleuriste, continue de tenir, avenue de Neuilli, n° 4, en face du jardin Marbeuf, un assortiment riche et complet de Tulipes, Jacinthes, Renoncules, Anémones et auricula, qui, l'année dernière, ont fixé l'attention des amateurs.

LIBRAIRIE.

Edition complette des Œuvres de Condorcet.

Cette édition, en vingt-un volumes in-8°, est composée d'ouvrages qui ont déjà paru, et de quelques-uns que le public ne connaît pas encore; elle est divisée en trois parties très-distinctes.

Première division: Mélanges de littérature et de philosophie, éloges des académiciens morts depuis 1666 jusqu'en 1699, depuis 1771, depuis 1784, depuis 1787. — Vie de Turgot, de Voltaire. — Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. — Ecrits sur l'instruction publique. — Cette division comprend dix volumes.

Deuxième division: Politique générale et particulière. — Mélanges de politique. — Cette partie comprend huit volumes.

La troisième division comprend trois volumes, et est consacrée aux écrits de Condorcet sur l'économie politique.

Cette édition a été rédigée par MM. Garat et Cabanis, et rien n'a été épargné sous le rapport de l'exécution typographique pour la rendre digne de son auteur.

Le prix de cette édition est de 105 liv.

A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi, n° 1231; Fuchs, rue de Seine; Levrault, Schoell et compe, même rue; Treuttell et Würtz, quai Voltaire; Kœnig, quai des Augustins; et à Brunswick, chez Vieweg aîné.

Le prix du *Traité de Bibliographie* de M. Boulard, annoncé au n° 348, est 2 fr. 25 cent. et non 1 fr. 25 cent. comme nous l'avons annoncé. Ce *Traité* se trouve chez l'auteur, rue Saint-Louis-Honoré, n° 547.

LIVRES DIVERS.

Traité du fer et de l'acier, contenant un système raisonné sur leur nature, la construction des fourneaux, les procédés suivis dans les différens travaux des forges et l'emploi de ces deux métaux; avec 15 planches en taille-douce.

Prix, 21 fr., et 24 f., franc de port par la poste.

A Paris, chez Levrault, Schœll et compagnie, libraires, rue de Seine, grand hôtel de la Rochefoucault.

Almanach des Beaux-Arts, peinture, sculpture, architecture et gravure, contenant l'indication exacte des différentes écoles et des contours qui y sont établis; l'organisation des musées, des principaux monumens publics, et des objets d'art qu'ils contiennent; le nom et l'adresse des artistes dans tous les genres, le titre de leurs principaux ouvrages, et de tous les objets relatifs aux arts, estampes, recueils, livres élémentaires, etc. qui ont paru dans le courant de l'an 12, un vol. in-12.

Prix 2 fr. fr. 40 cent., et par la poste 2 francs 80 centimes.

A Paris, chez G. P. Landon, éditeur des *Annales* du Musée, quai BONAPARTE, n° 23.

Cet almanach est utile aux artistes et aux amateurs. Ils y trouveront tous les renseignemens dont ils peuvent avoir besoin.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	56 fr.	60 c.
Id. Jouis. de vendemiaire an 13.....	54 fr.	10 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1127 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 12e repr. d'Ossian ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. Marius à Minturnes, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Habitant de la Guadeloupe, l'Eté des Coquettes, et les Précieuses ridicules. — Samedi, la 1re représent. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. La 2me représ. de la reprise des Amours d'Eté, une Soirée des deux Prisonniers, et la Revue de l'an 11.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 17e représ. de Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélodrame historique en trois actes — Demain, la 2me repr. de Cecilia.

Théâtre Moliere. La 10e représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spect.

Théâtre du Marais. Incessamment, au bénéfice de M. Duperche, une 1re repr. de la Fontaine du Diable, ou l'Oracle pour et contre, com. folie nouv. en 3 actes et à spect.; une 1re représ. des Amans à l'épreuve, com. nouv. en 3 actes, tirée des contes de Marmontel; une scene de Ventriloque, et un Concerto de violon par M. Henri.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 351. *Samedi*, 21 *fructidor an* 12 *de la République* (8 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

Berlin, *le* 25 *août* (7 *fructidor*.)

Il a paru depuis peu à Konigsberg, une petite brochure ayant pour titre : *Emmanuel Kant dans les dernieres années de sa vie*, dont l'objet est de donner un détail de la vie privée et du caractere de ce philosophe.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, *le* 27 *août* (9 *fructidor*.)

Toutes les lettres de Bologne, du 22, s'accordaient à annoncer comme parfaitement heureuse la nouvelle ascension aérostatique du brave et audacieux Zambeccari, parti définitivement ce jourlà, au lever du soleil ; après diverses expériences, tantôt s'élevant, tantôt s'abaissant, tantôt stationnaire au milieu des applaudissemens et des acclamations d'un peuple immense, il avait pris enfin vers midi sa direction dans l'espace. Son passage par-dessus la hauteur, dite *la Madona del Monte*, avait évidemment prouvé que, maître absolu du mouvément vertical, il pouvait à volonté diriger dans ce sens sa machine, ayant été vu s'élever d'abord et s'abaisser ensuite, suivant la disposition locale, avec une égale facilité. A douze heures dix minutes, on le perdit de vue ; mais les nouvelles qui ont suivi, n'ont pas été aussi favorables. On assure que son compagnon, le docteur Andreoli, effrayé de quelqu'accident survenu dans la machine, qui pouvait facilement en occasionner l'incendie, à quelques milles de Bologne, avait voulu descendre à terre. De cette maniere, l'équilibre se trouvant rompu, le ballon ne contenant plus que le seul Zambeccari, il s'éleva en un clin-d'œil avec une si prodigieuse rapidité, que son compagnon qui en était sorti non sans beaucoup de danger, levant la tête, ne le voit plus, et il disparaît de même pour tout le monde. Alors transporté qui sait jusqu'où, qui sait de quel côté, on en attendait des nouvelles ultérieures, et puisse-t-il ne pas avoir été la proie des flammes !

Post-scriptum. — Nous avons reçu des nouvelles moins funestes. L'aéronaute se trouvait peu éloigné de l'endroit où il s'était séparé de son compagnon, descendu à terre.

Deuxieme *post-scriptum*. — *A sept heures après-midi*. On dit que Zambeccari est tombé dans les eaux de Rimini, à peu de distance de Primario, et qu'il en a été retiré par quelques pêcheurs, et ramené à Bologne au milieu de la foule du peuple.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 25 *août* (7 *fructidor*.)

On écrit de Naples que le Vésuve qui était tranquille depuis plusieurs années, gronde intérieurement et fait craindre une prochaine éruption.

— On a éprouvé de nouvelles secousses de tremblement de terre à Spolette.

INTERIEUR.

Marseille, *le* 13 *fructidor*,

Depuis quelque tems les cultivateurs des environs d'Arles, voient avec inquiétude la multiplication d'un insecte inconnu qui dévore les blés naissans, fait de leurs champs des déserts, et semble échapper à tous les moyens qu'on prend pour s'en défaire.

L'Académie de Marseille ne croit pas pouvoir mieux atteindre le but de son institution, qu'en cherchant dans la nature et les habitudes de ce nouvel ennemi, des armes pour le détruire.

Paris, *le* 20 *fructidor*.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la requête d'Alexis-Joseph Besogny et autres parties intéressées, et sur les conclusions du procureur impérial, le tribunal de premiere instance de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, a déclaré, par jugement du 14 thermidor, l'absence de Jean-Marie-Joseph Henin, facteur de bas à l'outil, demeurant lors de son départ, il y a dix-sept ou dix-huit ans, quai des Tanneurs en la ville de Saint-Omer.

Par jugement du 19 thermidor an 12, sur la requête de Jean Ribault et de Perrine-Michelle Guyon, épouse autorisée de Julien Caris, son second mari,

Le tribunal de premiere instance séant à Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, a déclaré absent Pierre-Jean-Baptiste Ribault, parti du lieu de son domicile sans avoir donné de ses nouvelles depuis plus de neuf ans, et a envoyé les pétitionnaires en possession provisoire des biens dudit Ribault, à la charge par eux de donner caution pour la sûreté de leur administration.

L'enquête avait été ordonnée le 9 messidor an 11 et avait eu lieu le 23 du même mois.

Par jugement du 23 messidor an 12, vu la demande de Perrine Baron, veuve de René Legendre, tutrice des enfans issus de leur mariage, et demanderesse en exécution de jugement sur l'absence de Jacques Legendre, rendu le 14 prairial an 11,

Le tribunal de premiere instance à Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, attendu le résultat de l'enquête qui constate l'absence dudit Jacques Legendre depuis sept ans sans qu'il ait donné de ses nouvelles ; que l'absent n'a point laissé de procuration, etc.... envoie Perrine Baron et Pierre Thomas, héritiers présomptifs dudit Legendre en possession provisoire de ses biens ; autorise lesdits héritiers à faire un partage provisionnel, leur défend de détériorer ni morceler les biens, et leur ordonne de donner caution en leurs qualités respectives.

Par jugement du 9 thermidor an 12, vu la demande de Jeanne Courrège, veuve Casteran, domiciliée à Montoussé, département des Hautes-Pyrénées, et de Pierre Dequé, domicilié à Saint-Ferréol ; en déclaration d'absence de François Dequé, disparu depuis environ neuf ans,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Gaudens, cinquieme arrondissement, département de la Haute-Garonne, a ordonné qu'il serait fait enquête, dans le délai de quinzaine, devant M. Germain, juge à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de François Dequé.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 23 au lundi 30 fructidor an 12 ; savoir :

DETTE VIAGERE.

Le semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à toutes lettres et à tous numéros, les lundi 23, mercredi 25, vendredi 27, et lundi 30 fructidor.

Les 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12, seront payés à tous numéros, pour les parties qui n'ont pas encore été réclamées, le samedi 28 fructidor.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Semestre échu au 1er messidor an 12.

Bureau nº 7. — Civiles, dep. le nº 1 jus.-nº 6000, le lundi 30.

Bureau nº 7. — Ecclésiastiq., le lundi 23, jusqu'au nº 78000 ; le mercredi 25, jusqu'à 82000, et le vendredi 27, jusqu'à 86866.

Bureau nº 8. — Civiles, dep. le nº 6001 à la fin, les lundi 23, mercredi 25, vendredi 27, et lundi 30 fructidor.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Le semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à tous numéros le lundi 23 fructidor.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Cinq pour cent consolidés.

1er Semestre an 12, le mardi 24 fructidor, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12, le samedi 28 fructidor, par les bureaux 7 et 8.

Cinq pour cent consolidés, *Dette viagere* et *Pensions civiles et ecclésiastiques.*

2e Semestre an 9, le mercredi 25 fructidor, par le bureau nº 11.

Nota. Le jeudi 28, est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les cinq jours complémentaires sont réservés pour la même vérification, et pour les dispositions relatives à l'ouverture du paiement du 2e semestre an 12, des cinq pour cent consol

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

PREFECTURE DE POLICE.

Ordonnance. — Paris, *le* 18 *fructidor an* 12.

Le conseiller d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Les art. 4, 5, 6, 8, 72, 74, 75, 79, 95 et 101 de la loi

tive à la surveillance du titre et à la perception des droits de garantie des matieres et ouvrages d'or et d'argent ; extrait de la délibération de l'administration des monnaies, du 17 nivose suivant, et extrait de l'arrêté du 1er messidor de la même année, seront réimprimés, publiés et affichés avec la présente ordonnance.

II. En sera remis des exemplaires aux fabricans d'ouvrages d'or et d'argent, pour être placés dans le lieu le plus apparent de leur magasin ou boutique, conformément à l'art. 78 de la loi précitée.

II. A compter du jour de la publication de la présente ordonnance, ceux qui voudront exercer, dans le ressort de la préfecture de police, la profession de fabricans d'ouvrages d'or et d'argent, de plaqué et de doublé, se présenteront à la préfecture de police, pour y faire inscrire leur poinçon particulier, avec leurs noms, prénoms et symbole.

Il leur sera délivré un certificat d'inculpation, qui sera visé, à Paris, par les commissaires de police, et dans les communes rurales, par les maires ou adjoints.

Ils seront tenus de justifier de ce certificat au bureau de garantie, établi Hôtel des Monnaies.

III. Les registres que les fabricans et marchands d'or et d'argent, ouvré ou non ouvré, doivent avoir, conformément à l'art. LXXIV de la loi du 19 brumaire an 6, seront cotés et paraphés, à Paris, par les commissaires de police, et dans les communes rurales, par les maires ou adjoints.

IV. Les sous-prefets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, et les préposés de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

Le conseiller-d'état préfet de police, *signé* DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet ;

Le secrétaire-général, *signé* PHS.

VOYAGES.

VOYAGE DANS L'EMPIRE OTTOMAN, L'EGYPTE, LA SYRIE, LA MESOPOTAMIE ET LA PERSE, *fait par ordre du Gouvernement pendant les six premieres années de la République* ; par G. A. *Olivier*, docteur en médecine, membre de l'Institut national, de la Société d'agriculture du département de la Seine, des Sociétés philomatique et d'histoire naturelle de Paris, associé correspondant de la Société d'émulation du Var, de la Société linnéenne de Londres. DEUXIEME PARTIE, composée du *Voyage en Egypte*, *en Syrie et en Mésopotamie*, formant les tomes III et IV de l'édition in-8°, et le tome II de l'édition in-4°, avec la *seconde livraison de l'atlas* pour les deux éditions (1). — *Fin*.

(Voyez le nº 249)

Nos voyageurs quittent encore une fois Constantinople et partent pour Bagdad, munis de lettres que leur ont délivrées, d'une part, l'ambassadeur français ; de l'autre, le grand-visir, et qui, les accréditant en quelque sorte auprès des gouvernemens qu'ils vont parcourir, assurent leur passage,

(1) Prix broché de cette seconde partie, pour l'un et l'autre format, 16 fr.

Le prix des *deux premieres parties réunies* est de 32 fr.

A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, nº 18.

leur ouvrent l'entrée des villes, et même l'accès des cours dont ils ont à nous tracer les tableaux.

Détournés de leur route un moment, ils la reprennent.... Ils sont entrés dans l'île de Chypre.

« L'air de Chypre, dans cette saison, (vendémiaire) est très-mal sein depuis que les Turcs » sont venus s'y établir. On diroit qu'une île consacrée autrefois à l'amour, aux grâces et aux » plaisirs, repousse des hommes qui outragent » l'amour, insultent aux grâces et méconnoissent » les vrais plaisirs. »

Le sol élevé de la Syrie frappe leurs regards.

« Le Liban et l'Anti-Liban formaient au-devant » de nous un tableau uniforme d'un bleu sombre, » surmonté de nuages d'un rouge étincelant : le » soleil étoit prêt à paraître. »

Ils arrivent à Barut ou Beyrout, qu'on croit le Béryte (*Berytus*) de l'ancienne Phénicie, où le petit-fils d'Hérode-le-Grand, Agrippa, fit construire un théâtre, un amphithéâtre, des bains et des portiques. Cette ville est bâtie dans une plaine qui, à partir du pied du Liban, se termine en pointe allongée vers la mer. On doit tout récemment à Dgézzar-Pacha les fontaines qui lui fournissent aujourd'hui l'eau dont elle étoit dépourvue lors du séjour qu'y fit M. de Volney : il ne faut donc pas s'étonner que ce voyageur n'en parle pas.

Ce n'est que depuis peu que Barut est incorporé au pachalik d'Acre. Sa population, d'après une évaluation approximative, la seule qu'on puisse obtenir dans un pays où on ne connaît point les dénombremens, peut être portée à sept ou huit mille habitans ainsi désignés, savoir : Drûses, Maronites, Grecs schismatiques, quelques Arabes, quelques Turcs.

Le territoire de Barut est fertile, et ses environs ne sont pas sans agrément. Il n'est plus question aujourd'hui de ses vins, jadis presqu'aussi renommés que l'étaient, au même tems, les vins de Biblos et de Tyr.

De Barut à Seyde, on compte trente milles. Ces deux villes peuvent être comparées quant à la population et quant à l'étendue. L'administration y est la même, c'est-à-dire, également négligée : vice général !

Seyde est-il bâti sur l'emplacement et des ruines de l'ancienne Sidon, capitale de la Phénicie, célebre par ses pourpres (2), bien moins que par l'industrieuse activité de ses habitans, qui s'emparerent du commerce de la Méditerranée, du Pont-Euxin, de la Mer-Rouge. Je ne répete ici ce que savent tous mes lecteurs, que pour marquer cet endroit du quatrième volume où M. Olivier s'occupe à rechercher les secrets de la science du commerce chez les anciens et chez les modernes, et déterminant avec sagacité les signes différenciels qui font reconnaître le caractere de l'un et celui de l'autre, conclut en faveur des derniers.

Sidon perdit bientôt ses avantages dont s'enrichit Tyr, aujourd'hui *Sour*. Elle vit sa gloire s'éclipser devant celle de sa rivale, qui passe pour l'avoir devancée, et qui l'a vraisemblablement surpassée dans l'art de la navigation :

Prima ratem ventis credere docta Tyros. (Tib.)

Mais comme il y a une puissance invisible qui atteint tôt ou tard les cités comme les hommes, et rétablit l'équilibre en rabaissant celles qui se sont trop élevées, Sidon fut à son tour vengée de Tyr par Alexandrie, où les flottes des Ptolémées attirerent tout le commerce du Monde. Aujourd'hui, Alexandrie n'est plus que Sour!

« Sour est entourée d'un mur très-élevé, peu » épais, capable tout au plus de la défendre contre » une troupe de brigands mal armés. Elle » occupe le tiers de la presqu'île, et présente » de loin l'apparence d'une ville de médiocre » grandeur; mais lorsqu'on y est entré, on est » surpris de voir des maisons éparses, en partie » écroulées, des rues désertes ou fréquentées par » quelques hommes déguenillés, un port aban- » donné, presque comblé de sables : on y cherche » envain quelques restes de l'opulente Tyr. Par- » tout l'affreux tableau de la dévastation, de la » misere et du désespoir, vient déchirer le cœur » de l'étranger, déjà ému par le souvenir d'une » gloire et d'une puissance qui furent fondées sur » l'agriculture, les arts, la navigation et le » commerce. »

On a beaucoup de peine à accorder ensemble les deux contraires idées que font naître dans l'esprit; d'une part, la grandeur de Tyr, souveraine du trident, qui envoie des colonies jusqu'aux colonnes d'Hercule; et, de l'autre, le peu d'étendue de son île triangulaire, dont le côté le plus spacieux vers la mer, offre une surface de douze cent pas; 2° celle de son port, dont le bassin avait à peine cent cinquante pas de diamètre. L'auteur cherche à éclaircir toutes ces difficultés, qu'on ne peut je crois lever que conjecturalement, ainsi que l'ont fait plusieurs écrivains. C'est l'inévitable embarras qu'il faut éprouver par-tout où le tems a effacé jusqu'aux traces de l'antiquité. Les ruines sont ici les seuls jallons qui puissent guider nos pas dans les routes ténébreuses du passé : or, les ruines manquent ici presqu'entièrement. « Cette ville, jadis si florissante et si puissante, est, dit M. Olivier, plus » complettement détruite que beaucoup d'autres » villes de la côte qui ne l'ont jamais égalée en » magnificence. » Il semble que le tems se plaise à confondre l'orgueil de l'homme dans ce qu'il a de plus élevé. La grandeur de Sidon, de Tyr, de Babylone, de Memphis, d'Ecbatane, etc., n'existe plus que dans notre mémoire. Toute leur gloire est aujourd'hui de tradition.

Nous avons lu dans le *Voyage en Syrie*, par M. de Volney, l'histoire des premieres années d'un homme fort extraordinaire, de ce Dgézzar, pacha d'Acre, déjà nommé; M. Olivier nous donne, par apperçu, la derniere moitié de sa vie (il vient de mourir) (3), non moins intéressante que la premiere. Je me bornerai à rapporter ici quelques traits de ce féroce pacha, renvoyant le lecteur, pour plus amples éclaircissemens, au quatrieme chapitre du tome IV, qui contient plusieurs particularités de sa vie privée.

« Dgézzar a une taille élevée, des muscles fortement prononcés, une figure réguliere, assez belle; le teint blanc et animé, l'air farouche, l'œil étincelant.

» Il est brave, audacieux, infatigable, sobre, irascible, vindicatif, bouillant et quelquefois dissimulé.

» Habile dans tous les exercices du corps, il conserve encore tous les goûts de l'éducation qu'il a reçue parmi les Mammelucks : il se sert également bien du sabre et du fusil; il monte un dromadaire et dompte un cheval fougueux avec autant d'adresse que d'agilité.

» Prompt à se décider dans les momens les plus difficiles et les plus périlleux, il a presque toujours dû ses succès à son courage, à son audace, et sur-tout à la célérité qu'il met dans ses plans d'attaque et de défense.

» Aux vues les plus étendues, il joint un esprit de détail qui surprend l'homme le plus rusé. Il aime à parler, et dans une conversation un peu longue, on le voit alternativement passer des sujets les plus intéressans aux affaires les plus minutieuses, des objets les plus sérieux aux plaisanteries les plus fines; aller et venir des uns aux autres avec une clarté, une précision, une netteté qui dénotent que tout est classé dans sa tête avec un ordre admirable.

» On le voit presque dans le même instant donner des ordres relatifs à l'administration de sa province, diriger les travaux des fortifications, des édifices publics; suivre la construction d'un navire, tracer des plans de campagne, cultiver des fleurs, ordonner la parure de ses femmes et faire un dessin de broderie.

» Simple dans ses manieres, il devient quelquefois populaire et familier avec les habitans d'Acre. Charitable et compatissant en apparence, il administre lui-même à de pauvres gens les remedes qu'il croit efficaces à leurs maux. Il fait asseoir à ses côtés le malheureux qui se présente à lui avec confiance; il le console par ses discours et le nourrit de sa main. Il a sans cesse dans son palais d'énormes marmites pleines de riz pour les indigens et les vieillards; il leur fait aussi distribuer de l'argent chaque semaine avec la plus grande régularité. Dgezzar cependant aime l'or : ingénieux à découvrir ceux qui en ont, personne n'a employé plus de moyens illégitimes pour s'en procurer.

» Ainsi que tous les hommes puissans, il aime la flatterie; ainsi que tous ceux qui manquent d'instruction et de sagacité, il ne peut distinguer la basse adulation de la louange méritée.....

« Dgézzar qui se joue de tout ce qu'il y a de sacré sur la terre, qui ne connaît d'autres lois que ses caprices, d'autres guides que ses passions, d'autre frein que l'impuissance d'agir, Dgézzar est soumis néanmoins à tous les préjugés religieux, à toutes les erreurs populaires. On le voit suivre également la plupart des préceptes de la religion catholique et ceux de l'islamisme; on le voit évoquer les morts, faire des maléfices, et consulter les astres..... » Mais il est probable que cet homme astucieux a voulu par-là en imposer à une population vile, ignorante et superstitieuse : il a fait lui-même circuler le bruit qu'il était sorcier, et qu'il pouvait, au moyen des bons et des mauvais génies avec lesquels il correspond, découvrir tout ce qu'on tramait contre lui, détruire tous ses ennemis, et venir facilement à bout de toutes ses entreprises. Ce n'est pas seulement en Syrie et sur les montagnes du Liban que l'on est persuadé que Dgézzar est sorcier, il n'y a pas peut-être dix individus à Damas, à Alep et à Bagdad qui soient assez instruits pour oser en douter. »

Voici un trait qui pourra donner une idée de son penchant à la cruauté : j'avertis que c'est un des plus faibles : *ab uno disce omnes!*

« Un jeune esclave qu'il aimait, avait fait quelque étourderie, avait commis une de ces fautes auxquelles on ne fait pas ordinairement attention. Mais Dgézzar se trouvait alors dans un moment de mauvaise humeur : que l'on fasse, dit-il, approcher à l'instant le coupable. L'enfant parait, s'excuse et tremble en voyant le regard farouche et terrible de son maître se promener lentement sur sa personne, et se fixer sur sa figure. Après un moment de silence, la bouche du tyran prononce l'arrêt fatal : qu'on le poignarde à l'instant même... là.... sous mes yeux. Les Mammelucks qui l'entourent restent immobiles; aucun d'eux n'ose lever la main, n'ose frapper un enfant, le bien-aimé de leur maître. Lâches que vous êtes, que tardez-vous à m'obéir? frappez!... A ces mots, l'épouvante se peint sur tous les visages; personne n'ose avancer. Dgézzar, transporté de fureur, se leve, s'élance sur l'enfant : les Mammeluks tombent tous à genoux. Tout-à-coup Dgézzar s'arrête, paraît se calmer, fixe un instant sa victime, tire son cangeard, et le lui plonge tout entier dans la poitrine. »

Ne pouvant accompagner l'auteur à Biblos, jadis célebre par ses matelots et ses charpentiers, au rapport des Tyriens, à Aradus, près des bords où fut exposée Andromède, à Latakie, qu'on dit être cette *Laodicée*, bâtie sur les bords de l'Oronte par Seleucus-Nicanor; ne pouvant pénétrer avec lui dans de nouvelles catacombes, ni entrer dans les détails de l'administration, je me bornerai encore ici à transcrire un résumé de l'auteur, qui peint en quelques traits, au physique comme au moral, presque toute la Syrie.

« La Syrie offre tant de sites charmans, tant de productions différentes, tant de peuples divers, tant de villes anciennes, tant de lieux célebres dans l'histoire, que le voyageur est arrêté à chaque pas, et qu'il éprouve à chaque instant une sensation délicieuse ou pénible, un souvenir désagréable ou affligeant. Ici, c'est un regret à exprimer; là, un souhait à faire : ce sont des peuples opprimés à côté d'hommes indépendans; ce sont d'indolens et stupides musulmans sur le sol des Aradiens, des Sidoniens et des Tyriens; ce sont des Arabes indomptés sur le lieu qu'occupaient ces Israélites, que l'histoire sainte nous peint si remuans, si tracassiers; ce sont de chétives bourgades ou des tas de ruines, à la place des villes les plus fameuses de l'antiquité; ce sont des plaines fertiles, des vallons arrosés, des côteaux verdoyans, des montagnes couvertes d'arbres qui se perdent dans les nues; ce sont des rochers presque inaccessibles, d'où coulent de légers ruisseaux ou des torrens impétueux qui, tantôt déracinent les arbres, tantôt répandent sur les terres un limon très-fertile. Ici, c'est une fontaine qui verse une eau douce et abondante sur un sol desséché; là, ce sont des lieux sauvages, repaires de la hyenne, du lynx, du sanglier et du chacal; plus loin, des précipices affreux, refuges de l'aigle, du faucon et du vautour. La Syrie est enfin un pays qui représente la zône torride au pied des monts, la zône tempérée à sa partie intermédiaire, la zône glaciale aux sommets les plus élevés. Elle est bornée à l'occident par la mer, au levant et au midi par des déserts, au nord par cette chaîne de montagnes qui, depuis la Carie et la Lycie, s'étend en Cilicie, passe aux confins de la Mésopotamie, joint le Taurus, et va se perdre, par des rameaux divers, dans l'Armenie et dans la Perse. »

On peut apprécier le gouvernement, sous lequel gémissent ces contrées, sur ce seul mot : la Syrie » contiendrait facilement quinze millions d'habitans; il est probable qu'il n'y en a pas trois » aujourd'hui. »

L'auteur fait du climat de la Syrie un éloge qui donnerait envie d'y séjourner. Si l'on veut retourner en idée, vers les peuples anciens qui l'ont rendue si célebre, on conceyra que cet éloge ne contient rien d'exagéré; et il en faudra conclure que les générations des siècles qui ont suivi le regne brillant des Ptolémées, ont tellement dénaturé cette seconde terre classique des sciences, des arts et des lettres, l'ont tellement rendue méconnaissable, qu'elles ont réussi à compromettre son antique gloire dans l'opinion des modernes.

Arrêtons-nous un moment à Alep; après Constantinople et le Caire, la plus considérable ville de la Syrie et de l'empire Ottoman même, « par » sa beauté, son étendue, sa population, ses » richesses et son commerce. Elle est située à quinze » lieues à l'Orient de cette chaîne de montagnes » qui court le long de la mer du nord au sud, » depuis le golfe d'Alexandrette jusqu'à Gaze, et » qui forme le Beylan, le Casius, le Liban, » l'Anti-Liban, le Carmel et tous les points élevés » de la Syrie et de la Cœlésyrie, de la Phénicie » et de la Palestine, etc. »

(2) Les teintures en pourpre, art poussé très-loin chez les Sidoniens et les Tyriens, fut une des sources de leurs richesses. La couleur se tiroit d'un coquillage de mer, connu sous le nom de *murex*, que les poëtes ont pris pour désigner la couleur même.

Tyrio quæ ardebat murice *lana.* (Virg.)

Mercibus Tyriis iteratæ *vellere lanæ.* (Hor.)

(3) Voyez les nos 286, 288, 300 du *Moniteur*, 16, 18, 30 messidor an 12.

Alep offre une population de cent cinquante mille ames, que quelques auteurs ont presque doublée, composée d'Arabes, de Turcs, d'Arméniens, de Maronites, de Juifs etc. population dont les Turcs et les Arabes forment les deux tiers. Il s'en faut que cette vaste cité jouisse de tous ses avantages, par une conséquence naturelle des désordres qui affligent les autres villes de l'empire, et leur sont communs à toutes. Dans ses murs, Alep, résidence du pacha, est la proie de celui-là-même qui devrait la protéger, comme elle l'est, hors des murs, des hordes d'Arabes, de Turcomans, de Kurdes, qui viennent jusqu'à ses portes la dévorer et se disputer le butin.

Alep est bâtie dans la plaine qui s'étend de l'Oronte à l'Euphrate, et se perd, vers le midi, dans le désert. Son sol est fertile, sa température douce et saine : son commerce, qui consiste surtout en cotons, en étoffes et bourres de soie, poils de chèvre, en marchandises de l'Inde, se fait par échange.

Une révolution avait délivré Alep de ses scheiks, mais pour la livrer aux janissaires, c'est-à-dire pour lui donner d'autres tirans.

Les Alépins passent pour les hommes les plus aimables de la Turquie. Leur ville est, selon quelques historiens, l'ancienne Béroë, reconstruite par Seleucus-Nicanor, et selon d'autres Hiéropolis.

Nous suivons l'auteur ; et nous passons avec lui l'Euphrate à Birt (Birtha,) pour arriver à Orfa où l'on remarque des signes d'ancien volcan : ce qui n'étonne point, puisque cette petite ville est entourée de collines calcaires, ainsi que la route de Birt qui y conduit.

Orfa, autrefois *Edesse* (4), bâti sur le penchant de deux collines, d'après les évaluations de l'auteur, renferme près de quarante mille ames. Le vallon qui la traverse est arrosé par une source dont les eaux se vont rendre, après avoir baigné la prairie, dans un bassin (vivier d'Abraham) qui abonde en poissons, qu'on peut comparer aux grenouilles de Latone, puisqu'ils sont sacrés comme elles. Nous renvoyons au livre même pour la peinture de la ville, de ses particularités, de ses productions, de son commerce, des mœurs de ses habitans, de ses catacombes taillées dans des roches calcaires très-dures, et mieux conservées, par conséquent, que celles d'Egypte.

En continuant la route et s'avançant vers Merdin, on trouve d'autres catacombes, celles d'Alcaouï, toutes semblables à celles d'Orfa : il faut remarquer ici quelques impressions volcaniques et quelques décombres d'une ville souterraine, ou de ce que l'auteur conjecture avoir été une ville.

L'auteur traverse Merdin (l'ancienne Mardé), dominée par un vieux château qui tombe en ruines. Est-il vrai que Tamerlan consuma, sans succès, cinq grandes années à faire le siége de cette place ?

Merdin avait autrefois un vaivode ; mais bien réduite aujourd'hui, elle est sous l'administration d'un mutselim. Elle releve du pachalik de Bagdad.

Merdin nous conduit à Caradéré, autrefois ville assez grande, aujourd'hui espece de bourg, remarquable seulement par ses immenses réservoirs d'eau voûtés, et ses grottes taillées dans le roc, qu'on soupçonne avoir été des sépultures.

Plus loin, en avançant vers *Nisibis*, un fort carré s'éleve, flanqué de douze tours, ouvrage, dit-on, de Bélisaire. Nisibis qui, sous les Séleucides, fut nommée Antioche, et devint le chef-lieu de la Mygdonie, n'est plus qu'un mauvais village sous la dépendance du pacha de Bagdad. Des restes d'antiquités, un arc triomphal ruiné, un petit temple d'architecture romaine, ou présumée romaine, dont il paraît que les Arméniens ont fait une église ; quelques colonnes, un bloc de marbre blanc, sur lequel on lit encore ces mots, parmi d'autres effacés : *Currus..... victoriam..... Stadii.....* ce qui fait conjecturer à l'auteur que là, peut-être, était l'emplacement du *stade où se faisaient les courses de chevaux*, etc. voilà tous les monumens, toute la richesse de Nisibis.

Après avoir échappé à tous les dangers de la route, exagérés peut-être par la peur de leurs guides, l'auteur et sa caravane entrent à *Mossul*, situé sur la rive occidentale du Tigre, en face de l'endroit où fut cette Ninive, capitale du royaume d'Assyrie,

Exuviis Asiæ mundique superba ruinis.

Un vaste chemin, ouvrage de la nature, pratiqué entre deux collines, distantes l'une de l'autre de deux lieues, conduit à la ville qui est enceinte de fossés flanqués de tours, à la maniere des Turcs et des Arabes.

Mossul, quoiqu'assez mal bâtie (presque toutes ses maisons sont en terre), est pourtant ornée de plusieurs belles mosquées et de beaux bazards. Une espece de gypse, que Niebuhr a pris pour du marbre, ressemble en effet au marbre, forme les portes et les carreaux des maisons.

Le pachalik entier de Mossul peut comprendre deux cents mille habitans, soit chrétiens, soit juifs, Turcs, Arabes, ou Curdes. Son sol est très-fertile, sa température, chaude en été, variable en hiver. Sa capitale, l'un des grands marchés de l'Orient, reçoit et donne le passage aux étoffes, drogues et denrées de l'Inde qui se rendent par Bassora et Bagdad à Constantinople, et *vice versâ* aux marchandises parties d'Alep et autres villes, qui lui arrivent de même par Bagdad et Bassora, avec destination pour les Indes.

C'est Mossul qui a donné son nom aux mousselines, transportées originairement de ces contrées par le Golfe-Persique.

L'auteur fait un très-grand éloge du pacha de Mossul, et de son administration. *Sa conduite aussi sage que politique a produit tout l'effet qu'il devait en attendre.* « Mossul, exposée autrefois plus qu'aucune autre ville de l'Empire, à des troubles, à des séditions, à des guerres intestines, provenant encore moins de son grand éloignement de la capitale, que de la diversité de mœurs et de religion des peuples qui l'habitent ou la fréquentent, a vu tout-à-coup cesser ces troubles, et le bon ordre se rétablir. Dans les guerres qui ont eu lieu quelquefois entre les Curdes et les Arabes, la ville de Mossul a été respectée ; le pacha même est devenu le médiateur de leurs querelles. Dans les disputes théologiques entre les Nestoriens et les Jacobites, le sang n'a pas coulé ; on s'est contenté de beaucoup crier sans s'entendre, et de se haïr sans se faire du mal. »

Les avantages de ce gouvernement paternel, qu'il faut remarquer comme une exception dans ces contrées, sont dus sans doute, ainsi que le fait entendre M. Olivier, à l'espece d'hérédité établie dans une seule famille, dans celle d'Abd-el-Dgelil. Le pacha régnant, qui veut perpétuer sa dignité et son pouvoir dans ses descendans, se voit contraint de ménager ses sujets qui, à sa mort, se vengeraient des abus d'autorité, en se livrant à l'un des protégés de la Porte.

En nous acheminant vers Bagdad, nous devons remarquer la ville d'*Erbil* ou Arbelles, si célebre par la défaite de Darius. Cette ville, qui occupe aujourd'hui la place de l'ancienne citadelle, ne comprend plus qu'environ deux mille habitans, presque tous Kourdes ou Chaldéens. Elle dépend du pachalik de Bagdad.

Quant à la capitale de ce pachalik, c'est-à-dire, quant à Bagdad, il le cede à Alep, et pour l'étendue et pour la population. Bagdad s'éleve sur la rive orientale du Tigre. L'ordonnance de ses édifices, qui rompent l'uniformité de la vaste plaine où la ville est posée, offre plutôt le type des formes persanes que celui des formes turques. Un fossé large et profond protege cette ville, qui fut, à ce qu'on croit, fondée l'*an de l'hégire* 140, de *J. C.* 762, par le second calife Abasside, *Al-Mansour-Abou-Djafar* : on assure même qu'elle a été construite des matériaux de *Babylone*, de *Séleucie* et de *Ctésiphon*. Ces débris réunis n'ont pu ressusciter, en elle, la seule gloire de la premiere de ces cités, quel qu'ait été d'ailleurs, durant cinq cents ans, sous les Abassides, l'éclat de son commerce, et l'on eût pu appliquer à son fondateur ce que dit Horace, en un tout autre sens : *Nec Babylonios tentaris numeros.*

Peu de tems après, le fils d'Abou-Djafar jeta les fondemens d'une autre ville qui fut réunie à la premiere, et bientôt les deux n'en firent qu'une. Je ne puis qu'indiquer, comme digne de l'attention du lecteur, l'historique des révolutions qui firent passer Bagdad, des Tartares aux Turcs, des Turcs aux Turcomans ; qui de ceux-ci la firent revenir aux Turcs ; puis, la rangerent sous l'autorité des Perses, puis sous celle d'Amurat, qui, après avoir égorgé trente mille de ces derniers, en fit une province de l'Empire Ottoman.

Sous le regne des Sophis, on voit que Bagdad est l'entrepôt qui lie la Perse à la Syrie, à la Babylonie, à une portion de l'Arabie. Sa population, portée dans le récit d'un auteur arabe, récit qu'on supposera aisément exagéré, à deux millions d'habitans, réduite par Tavernier à quinze mille, en 1652, est évaluée aujourd'hui à quatre-vingt mille, composés de Turcs, d'Arabes, de Chrétiens, de Juifs, de Curdes, d'Arméniens, dont on croit que les seuls Arabes forment déjà les deux tiers.

Bagdad a conservé quelques restes de cette ancienne urbanité qu'il dut au séjour des poëtes arabes et persans dont il était le rendez-vous.

« Nous avons cru remarquer que le peuple de Bagdad est plus doux, les grands plus instruits, plus polis ; les négocians plus actifs, plus vigilans que ceux des autres villes de l'Empire. Le fanatisme religieux y est moins intolérant ; la jalousie elle-même est moins farouche, moins cruelle, etc. »

Suivent des renseignemens curieux sur les femmes de Bagdad, sur leur vie, leurs usages, leurs ajustemens ; d'autres sur la tour de Nembrod ou de Babel, sur la température, sur l'état des forces militaires du pachalik. L'on peut juger de ces détails par ce seul mot : « Le pacha de Bagdad, devenu gouverneur d'une province aussi fertile, aussi commerçante, aussi populeuse et presqu'aussi étendue que l'Egypte, peut facilement lever une armée de quarante ou cinquante mille combattans, et l'entretenir avec les revenus et les productions de son pachalik. »

L'auteur les évalue, ces revenus, à plus de quatre mille bourses (4,000,000 fr.), dont on ne perçoit qu'un huitieme pour Constantinople. Il nous donne ensuite quelques détails historiques, pleins d'intérêt, relatifs au pacha, à son kiaya ; et à la fin tragique de ce kiaya ; après quoi, il quitte Bagdad pour se rendre en Perse, muni des lettres de recommandation que le pacha même lui remet pour *le khan de Kermonchah*, pour les ministres et principaux officiers du roi de Perse, « *lettres sans lesquelles*, dit M. Olivier, *il nous eût été impossible de bien remplir notre mission.* » C'est là, c'est dans cette mission que nous pourrons le suivre, lorsque *les tomes cinq et six* de cet ouvrage seront publiés.

Avant de quitter Bagdad et de s'acheminer vers la Perse, l'auteur jette un coup-d'œil sur la Mésopotamie : je renvoie le lecteur à ce tableau abrégé qui complette le grand tableau de *l'Egypte et de la Syrie*, dont je n'ai pu donner qu'une idée bien imparfaite dans cet examen analytique.

L'ouvrage de M. Olivier est écrit avec clarté, simplicité, et du ton de style convenable à ce genre de productions. On y remarquera une maniere peu commune d'envisager les objets, éloignée de toute exagération, de celle qui en grossit, comme de celle qui en diminue l'importance. C'est l'œuvre d'un esprit sage, et qui cherche la vérité, exempt des préjugés qui, comme des ombres placées devant elle, empêchent qu'on ne puisse la reconnaître.

Dans tout le cours de cet ouvrage, l'auteur se montre historien, géographe, naturaliste, non moins qu'observateur éclairé. Il interroge la nature dans tous ses regnes ; il lui demande ses secrets. Voyageur attentif, non-seulement il remarque, mais il discute tout ce qui attire ses regards ; il ne donne point de solution, s'il n'en trouve point de satisfaisante pour lui même ; ou du moins, il ne propose celles qu'il hasarde que comme des conjectures, cherchant à *éclairer* et à *s'éclairer*, non à s'abuser soi-même, ni à séduire ses lecteurs.

La premiere livraison qui parut il y a trois ans, au succès de laquelle celle-ci doit ajouter s'il est possible, fait attendre impatiemment la troisieme (la derniere), qui doit paraître dans le courant de l'hiver prochain.

L'atlas qui accompagne chacune de ces livraisons, est exécuté avec le plus grand soin. Les objets qui y sont représentés, sont gravés avec une fidélité, une netteté, une précision si parfaite, que beaucoup de ces objets semblent être projettés comme en relief. Dans les planches, les concours et les angles des ports, châteaux, forteresses, arches, acquéducs, fontaines, etc. jusqu'aux arbres, rochers, prairies, terres cultivées et incultes, tout se détache du tableau de maniere à être aisément reconnu par la vue la moins exercée. L'exécution de ces planches ne peut que faire honneur au burin de M. Tardieu. L'on doit aussi des éloges à M. Desève qui a dirigé presque tous les dessins, et à M. Monnier qui en a tracé plusieurs, gravés avec beaucoup de talent par M. Pierron.

LAYA.

(4) Edesse, capitale de l'Osrhoène, province située à l'orient de l'Euphrate, devenue la résidence des Abgares, après qu'elle eut appartenu aux Seleucides, passée en 1517, sous Selim Ier, au pouvoir des Ottomans, ainsi que toute la Mésopotamie.

AGRICULTURE.

Mémoire sur l'amélioration des races de Bêtes à laine dans le département de la Gironde, couronné par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans sa séance du 15 thermidor an 12, et imprimé en vertu de sa délibération (1).

La possibilité, la facilité même d'obtenir du sol de la France, des laines égales aux plus belles productions de la Castille, n'est plus un problême.

Colbert, dont le nom rappelle de si grands souvenirs, ce créateur de l'industrie française, en avait senti toute l'importance ; il fit venir d'Espagne des béliers et des brebis à laine fine, mais ils furent confiés à des cultivateurs dépravés et négligens, qui, les assimilant aux races communes, dégradées par un régime vicieux, les laisserent successivement dégénérer ; les traces s'en reconnaissent cependant encore dans certains troupeaux des départemens de l'Indre et du Cher.

Malgré ces essais infructueux, après plus d'un siécle d'intervalle, non-seulement on n'a pas craint de recommencer l'expérience, mais on l'a tentée avec confiance de succès, d'après des lumieres nouvellement acquises et des principes bien reconnus ; mais à la vérité avec de plus grandes précautions, en chargeant une administration par-

(1) L'auteur est M. Journu-Auber, membre du Sénat-conservateur.

ticulière de régir et surveiller avec zele et constance cette précieuse amélioration dans notre économie rurale.

Le Gouvernement y porte le plus vif intérêt ; négociations pour obtenir de la cour d'Espagne des exportations de troupeaux choisis, fondations d'établissemens publics, tant pour leur propagation que pour l'instruction des bergers ; surveillance et protection spéciales du ministre de l'intérieur. Aucun genre d'encouragement et d'émulation n'a été négligé ; le dernier, et le plus puissant sans doute sur l'esprit des Français, celui d'un exemple ostensible autour du trône va avoir lieu ; l'Impératrice, dont les vues bienfaisantes s'étendent à tout ce qui peut être généralement bon et utile, l'Impératrice même ne dédaigne pas de faire élever sous ses yeux un troupeau de mérinos.

Vainement la secte trop nombreuse des contradicteurs, secte toujours prête à combattre et décréditer toute innovation, s'est écriée que les pâturages d'Espagne et le régime des troupeaux voyageurs, peuvent seuls fournir les belles laines léonaises, que le luxe de la France doit acheter et façonner, mais que toute son industrie ne saurait créer.

Heureusement les estimables directeurs des établissemens de Rambouillet et d'Alfort, marchant sur les traces du célebre Daubenton, au lieu de disputer, se sont attachés à produire, et ils ont réalisé ce que des frondeurs superficiels taxaient de chimere. Que ne doit-on pas à leur constance et à leur persévérance !

En attendant que le marbre et l'airain transmettent à la postérité leurs noms et leur bienfait, je me joins aux cultivateurs affranchis de la routine et des vieux préjugés rustiques, pour leur offrir l'hommage si bien mérité, d'une éternelle reconnaissance.

Il résulte de leurs travaux, de leurs belles expériences, souvent répétées et exécutées en grand, des faits authentiques soumis à tous les yeux, et qui ont établi une série de principes incontestables, qu'on ne saurait rappeler trop souvent.

Savoir : 1°. Que dans le grand nombre des bêtes à laine, élevées dans diverses provinces d'Espagne, il y a des races privilégiées à forte toison de laine très-fine, distinguées par le nom de *mérinos*, lesquelles importées en France, y renouvellent annuellement leurs belles toisons dans toute leur perfection.

2°. Que la génération des Mérinos, conservée dans toute sa pureté, loin de dégénérer en France, s'améliore par les soins, la bonne nourriture, un régime bien ordonné et suivi avec constance ; tellement que la race s'éleve, se fortifie, et donne des toisons plus abondantes, quoique d'une fineste égale à celles des premiers sujets introduits.

3°. Qu'à la faveur du croisement des races, les brebis communes, fécondées par des mâles mérinos purs, donnent des premiers métis bien supérieurs à la mere sous les rapports de l'abondance et de la finesse de la laine.

4°. Que si les femelles provenant de ce premier croisement, désignées par premiers métis, sont soignées, nourries en hiver au ratelier, préservées de l'approche de tout belier, jusqu'à l'âge d'environ 30 mois, et fécondées alors par un mérinos de race pure, le métis du second degré qui en provient, acquiert une amélioration frappante, tant par l'embellissement des formes, la grosseur de la tête, le volume des membres, que par l'épaississement de la toison et sa finesse.

5°. Qu'en procédant sur les femelles, 2e métis, comme on a fait sur les premieres, on obtient des 3e métis si beaux, que souvent on a de la peine à les distinguer d'avec les mérinos mêmes, importés d'Espagne.

6°. Qu'en suivant régulierement ce régime de croisement, sans aucune négligence, sans permettre sur-tout l'approche d'autres étalons que ceux de race pure, on est assuré d'obtenir des produits égaux au belier primitif, et cela plus tôt ou plus tard, à la 3e, 4e ou 5e génération, selon les qualités et les formes plus ou moins distinguées de la premiere mere soumise au croisement.

Ainsi, d'après une expérience de plus de vingt années consécutives, qui démontre avec évidence que dans le croisement de race, le mâle influe presque seul sur le volume et la qualité des toisons, il semblait que rien ne pouvait ajouter à cette conviction, lorsque M. Godine le jeune, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, déjà très-avantageusement connu dans les sciences, a fait une contre-épreuve bien remarquable. Il a croisé une superbe brebis espagnole, qui avait déjà donné des agneaux mérinos de toute beauté, avec un bélier commun de Barbarie, à laine grossiere ; d'après le principe déjà posé, il devait en naître un agneau commun ; en effet, tous les amateurs l'ont vu, comme nous, ce printems ; c'est exactement le portrait du pere, même qualité de laine, même jar ; on y cherche vainement d'autres rapports avec la mere, on n'y remarque que celui d'avoir, comme elle, les jambes et le front chargés de laine crépue.

Les établissemens de Rambouillet et d'Alfort ne sont pas les seuls qui aient suivi cette carriere avec succès, nombre de particuliers aux environs de Paris ont obtenu des résultats qui tiennent du prodige ; les troupeaux de MM. Chanorier, de Livry, Ivar et Mamon, sans cesse visités par les curieux, ont donné lieu à une multitude d'autres entreprises plus ou moins importantes. Ce dernier n'a pas craint de fonder son établissement sur un sol abandonné pour cause de stérilité, une plaine de sable en partie ferrugineux, où nulle végétation spontanée ne distrait l'œil du voyageur. Cependant, par une méthode de culture bien entendue, par des alternats de graminées, de légumineuses et de racines alimentaires, moyennant le parcage en plein air et les engrais souvent retirés de ses étables, il obtient de cette lande aride des récoltes admirables ; tellement qu'on se refusait à le croire même sur les lieux, sans l'attention qu'a eu M Mamon de laisser, au milieu des plus beaux champs, des portions de terrein sans y rien faire, comme les témoins fideles de l'état primitif de la totalité. Un contraste aussi frappant est une leçon persuasive, même pour le cultivateur routinier, qui, jusques-là, aurait refusé ou suspendu sa croyance ; et quand après cela on voit vendre annuellement pour plus de 40,000 fr. de laine ou d'éleves produits par cette ferme, il ne reste plus d'objections à faire ; il semble qu'il faille supprimer tous les béliers communs pour n'avoir plus que des mérinos.

Ces essais tentés d'abord par des amateurs dans l'aisance, n'étaient jugés que comme des fantaisies de mode ou de luxe ; on regardait du même œil l'amateur de troupeaux qui payait un bélier 300 fr., et le curieux d'arbustes étrangers ; qui en achetait au poids de l'or, pour en obtenir quelques fleurs éphémeres.

Le tems a classé ces deux genres de dépense, l'arbuste a pu grandir d'abord sous les vitraux ; mais s'il n'est pas resté stérile, sa réproduction dégénérée peut à peine le remplacer.

Le succès des mérinos au contraire s'est tellement manifesté, que ce ne sont plus seulement les amateurs opulens qui font acheter aux encheres ; ce sont aujourd'hui les fermiers qui accourent de vingt à trente lieues à l'entour, par envie d'avoir les plus beaux béliers, et qui ne craignent pas d'y mettre 5 et 600 fr. On ne les soupçonnera pas de payer ce tribut à l'empire de la mode ; il faut donc reconnaître qu'ils ne font ces achats si coûteux que dans la conviction d'obtenir ainsi une amélioration plus rapide.

Tel était l'état des choses vers le nord de la France, les colonies de Pompadour et de Perpignan promettaient les mêmes succès dans le centre et dans le midi, lorsque la Société des sciences et arts de Bordeaux, frappée des avantages du même genre auxquels ce département peut prétendre, a cherché à y éveiller l'émulation du régime pastoral.

Mais cette branche d'économie rurale peut-elle prospérer dans le département de la Gironde ? ou bien, si quelques portions de son territoire en sont susceptibles, ne semble-t-il pas que les autres doivent s'y refuser, puisqu'il n'y a peut-être pas au monde un assemblage de terreins aussi variés, un rapprochement de propriétés aussi différentes entre elles ?

De nombreux vignobles plus ou moins précieux dans toutes sortes de positions, et cultivés par une multitude de procédés différens, des fonds caillouteux, connus sous le nom de grave, des côteaux argileux et graveleux, des plaines d'une très-grande fertilité le long des fleuves, des marais dangereux pour la santé, des mers de sable nud, dont les dunes ondoyantes représentent les vagues affermies, des forêts de pins n'offrant aucune pâture aux brebis affamées ; enfin des landes ou déserts arides, souvent submergés en hiver, et brûlés en été, parsemés de bruyeres où l'œil, fatigué de leur monotonie, trouve à peine de loin en loin des points de repos, dans un horison sans bornes ; là, sur une lieue quarrée, on trouve à peine trente habitans, tandis qu'à peu de distance une autre lieue en nourrit 1500 à 2000 ; tel est l'aspect général de notre département.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MUSIQUE.

EXERCICES pour se perfectionner dans l'art du chant, composés par Vincent Righini, maître de chapelle de S. M. le roi de Prusse, œuvre Xe.

A Bonn, chez N. Simrock, et à Paris, chez H. Simrock, professeur, marchand de musique et d'instrumens, rue du Mont-Blanc, n° 313, Chaussée d'Antin, près le boulevard. — Prix, 7 fr. 50 cent.

Righini s'est fait connaître en Allemagne par plusieurs ouvrages pour le chant, tous d'un grand mérite, qui désignent en même tems le maître de l'art et le compositeur. Ces *Exercices*, ouvrage élémentaire, prouvent qu'il a porté à un très-haut degré la science et le goût du chant.

Ce recueil est digne d'être offert aux amateurs ou aux artistes, sur-tout à ceux de ces derniers qui se dévouent à l'enseignement du chant et veulent faire de bons écoliers.

LIVRES DIVERS.

Recherches chronologiques sur Hippocrate, par C. Legallois, docteur en médecine. In-8°.

Prix, 50 centimes.

A Paris, chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins.

Victor de Martigues ou *Suite de la Rentiere*, 4 vol. in-12. Prix, 6 fr. pour Paris, et 7 francs 50 centimes pour les départemens.

A Paris, chez l'auteur, place de la Vieille-Estrapade, n° 2. — Hénée, rue Saint-André-des-Arcs ; n° 2, ancien logement de feu M. Knapen. — Lenormant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. — Borniche, au Cabinet de lecture, rue Saint-Jacques ; n° 335, où se trouve *la Rentiere*. — Pigorreau, libraire, place Saint Germain-l'Auxerrois ; n° 28. — Barba, libraire, quai des Augustins, n° 33. — Delaunay, libraire, Palais du Tribunat, 2e galerie de bois, n° 243, et dans tous les départemens.

Cet ouvrage fait par une mere, et dédié à son fils, a pour but moral d'inspirer l'horreur de tous les vices, et de préserver des liaisons trop précipitées qui souvent causent la perte des jeunes gens.

Procès instruit par la Cour de justice criminelle-spéciale séante à Paris, contre Georges, Pichegru, etc. etc. etc. recueilli par des Sténographes, et imprimé par Patris, imprimeur de la Cour de justice criminelle, à qui seul les pieces authentiques ont été remises, 6 volumes in-8°, avec 35 portraits des principaux accusés, dessinés d'après nature, pendant leur détention au Temple, et gravés avec le plus grand soin. Prix, 36 fr.

A Paris, chez Gilbert et compagnie, libraires, rue Haute-Feuille, n° 19.

Ces six volumes contiennent l'acte d'accusation, les divers interrogatoires des accusés, la correspondance, les débats pendant les séances, les confrontations, les discours du procureur-général de S. M. I. et les jugemens intervenus.

Projet de Code criminel, correctionnel et de police, présenté par la commission nommée par le Gouvernement ; avec les observations de MM. Target et Oudart, membres de la commission, terminé par les observations du tribunal de cassation et le compte rendu par le grand-juge, 1 vol. in-4°, édition originale de l'imprimerie impériale.

Prix, 4 fr. 50 cent. et franc de port pour les départemens, 6 fr.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, maintenant hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair à 10 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier	⅛ p. à 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	56 f. 85 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	54 fr. 30 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Didon ; suivi du Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Matrimonio secreto. (Spectacle demandé.) — Samedi, la 1re représ. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. Le Mur mitoyen, le Poëte satyrique, et le Val-de-Vire.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Intrigans, J'ai perdu mon Procès, et le ballet d'Annette et Lubin.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N 352. *Dimanche, 22 fructidor, an 12 de la République* (9 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 30 juillet (11 *thermidor.*)

On apprend la nouvelle d'une insurrection qui a eu les plus graves conséquences à Alep en Syrie. Le nouveau gouverneur Mahomet-Pacha ayant voulu mettre sur le pays des impositions inusitées, 20.000 janissaires auxquels se sont joints 60.000 hommes du parti des chétifs, et des émirs, ont attaqué le pacha et emporté d'assaut le château où il faisait sa résidence. Il y a eu 2000 hommes de tués dans cette affaire; le pacha est parvenu à s'échapper et à gagner Damas. Les brigands de la Romélie donnent aussi beaucoup d'inquiétude à la Porte. Quoiqu'ils ne soient qu'au nombre de 5000, ils tiennent tête à deux armées, chacune de 20 à 24,000 hommes.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 25 août (7 *fructidor.*)

Le 23, sur les 7 heures du matin, LL. MM. l'empereur et l'impératrice sont partis pour Brunn, pour assister au camp de plaisance, qui doit avoir lieu près de Turas en Moravie. Les troupes dont ce camp est composé, consistent en deux bataillons et une division de grenadiers.

Augsbourg, le 1er septembre (14 *fructidor.*)

On vient de recevoir enfin des nouvelles authentiques sur les affaires de la Servie; elles vont jusqu'au 10 août. On y voit qu'on avait employé la ruse pour faire sortir les deys de Belgrade, et qu'ils cherchèrent à y rentrer, mais on leur en ferma l'accès. Ils s'embarquèrent alors dans trois saïques, avec 76 de leurs affidés; mais étant suivis de près, ils furent obligés d'en débarquer 60 à Borces. Ils arrivèrent ainsi à la Nouvelle-Orsowa, où le kaïmakan Respep-aga les reçut. Mais dès le soir du 7 août, deux Turcs, accompagnés de vingt-quatre Serviens, se présentèrent au commandant de la place, Ibrahim aga, avec un firman de Bekir pacha, portant que les quatre deys doivent être mis à mort sur-le-champ. L'exécution eut lieu à minuit, mais non pas sans résistance de la part des deys. Kutscluck Ali se défendit avec succès jusqu'au point du jour, et ne succomba qu'après avoir couché par terre un Turc et quatre Serviens. On coupa les têtes aux deys et on les envoya à Belgrade. Milenko Poxerewaiz, un des chefs Serviens, était à la tête de cette sanglante expédition. Bekir pacha entra le 2 août à Belgrade, et ne s'établit que dans la ville basse, de crainte de trahison. Georges Pesrowicz, Jacob Stephanowicz, Sima Marcowicz et d'autres chefs Serviens eurent avec lui des conférences, mais sans succès; les Serviens conçurent même de la défiance sur ce que le pacha leur imposa une contribution de 800 bourses, sans vouloir prêter l'oreille à leurs représentations.

D'un autre côté, tandis que le pacha de Bosnie cherche à tranquilliser les Serviens, une insurrection dangereuse a eu lieu dans son propre gouvernement. Trois mille insurgés sont entrés en Servie dès les premiers jours d'août; ils ont pillé et brûlé plusieurs bourgs ou villages du district de Jada, et se portent toujours en avant. Les Serviens ont marche à leur rencontre, et le 10 août ils en étaient déjà venus aux mains.

INTERIEUR.

Charleville, le 18 fructidor.

Le maire, le conseil municipal, la garde nationale et la gendarmerie de Mouzon se sont réunis pour faire célébrer un service en mémoire du brave général Hardy, né en cette commune, et mort dans l'expédition de Saint-Domingue.

Les habitans de Mouzon ont eu la satisfaction de voir ceux des cantons voisins se mêler à eux pour confondre ensemble les regrets justement mérités qu'inspire la perte de ce général.

Cet officier a fourni dans la carrière de la gloire l'exemple de la valeur unie à tous les sentimens généreux qu'inspire l'amour de son pays.

L'oraison funèbre de ce général, dans laquelle on rappela ses actions militaires, ses vertus sociales, son zele pour ses amis, sa piété filiale envers son pere; la présence de ce pere, vieillard respectable accablé de douleur, ont arraché des larmes à tous les assistans qui paraissaient avoir à regretter un fils, un frere, un pere ou un époux.

Paris, le 21 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 10 thermidor an 12, vu la demande des sieur et dame Larrée et Marie Duprat, mariés, domiciliés à Limay, canton de Lisle-en-Dodon, en déclaration d'absence d'Alexandre Saint-Pierre, disparu depuis plus de quatre ans,

Le tribunal de première instance de Saint-Gaudens, 5me arrondissement du département de la Haute-Garonne, a ordonné l'enquête, tant par titres que par témoins, dans le délai de quinzaine, devant M. Talareau, juge à ce délégué, et contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence d'Alexandre Saint-Pierre.

Par jugement du 5 floréal an 12, vu la demande de Marie Pontaraud, épouse autorisée de Léonard Marchandon, meunier à Coqui, commune d'Ambazat, en déclaration d'absence de Jean Pontaraud, son frere, disparu depuis près de 18 ans,

Le tribunal de première instance à Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné l'enquête contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Pontaraud.

Par jugement du 14 thermidor an 12, vu la demande de Marie-Joseph et Gadran, ménageres à Eugle-Fontaine, en déclaration d'absence de Charles Tacquet, disparu depuis dix ans,

Le tribunal de première instance à Aveynes, département du Nord, a ordonné de suite l'audition des témoins pour constater l'absence de Charles Tacquet;

Et à l'audience du 23 thermidor suivant, vu le résultat de l'enquête, le tribunal a donné au procureur impérial acte de sa renonciation à preuve, et a ordonné qu'il serait fait droit sur la demande en déclaration d'absence dans le terme fixé par l'article CXIX du Code civil.

Par jugement du 16 thermidor an 12, sur la requête de Marguerite Séneque, épouse autorisée de Joseph Breuilh, notaire public, demeurans commune de Ladiguiere, canton de Saint-Yrieix, demanderesse en déclaration d'absence de Joseph-Léonard Seneque, son frere, parti comme conscrit, il y a environ cinq ans pour la défense de l'Etat, et qui depuis cette époque n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, sur l'absence dudit Joseph-Léonard Séneque.

Par jugement du 4 frimaire an 12, sur la requête de Mathurin Sautrot, propriétaire, demeurant à Sourns, commune de Meiril, expositive que Gabriel et Joseph Sautrot, freres, sont partis en 1791 pour la défense de la patrie, et que, depuis cette époque, ils n'ont point donné de leurs nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Gabriel et Joseph Sautrot, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal.

Par jugement du 20 thermidor an 12, vu la demande de Jean Gillet, et Louise-Henriette Labie, son épouse, demeurans rue Traversiere, et de Jean-Gaspard Labie, rue Montmartre, et ouï le rapport de M. Isnard, l'un des juges, sur l'absence de Jean-Louis Labie, leur frere, qui servait en 1793, en qualité de sergent dans le 15e régiment des fédérés nationaux,

Le tribunal de 1re instance à Paris, département de la Seine, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Louis Labie.

Par jugement du 14 messidor an 12, vu la demande de Nicolas Chabot-Poulet, boulanger; Jacques Chabot, boulanger; Michel Gendrou, chapellier, et Françoise Chabot, son épouse, avant veuve de Pierre Domin, tous domiciliés à Tours, département d'Indre-et-Loire, en déclaration d'absence de Jean Chabot, leur frere et beau-frere, parti depuis dix ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles;

Le tribunal de première instance de Tours a ordonné l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Chabot.

Par jugement du 29 messidor an 12, vu la demande de René Pagis, Florent Pagis, François Chouvin et autres, en déclaration d'absence d'Urbain Pagis, filassier à Brain-sur-Longuenuée, arrondissement de Ségré, département de Maine-et-Loire, dont il est parti en 1793 pour se rendre à l'armée,

Le tribunal de première instance, séant à Segré, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence d'Urbain Pagis.

Par jugement du 13 messidor an 12, sur la requête de Théodore Heister, cultivateur, demeurant à Lengsdorff, stipulant les intérêts d'Anne-Marguerite Decker, son épouse, héritiere présomptive de Jean Schieff, expositive que ledit Jean Schieff a quitté la commune de Flerzheim depuis plus de dix huit ans sans nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Bonn département de Rhin-et-Moselle, a ordonné qu'en exécution des dispositions du Code civil, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Schieff; a nommé en outre le sieur Aleff, notaire à Flerzheim, pour administrer les biens délaissés par le présumé absent.

Par jugement du 11 messidor an 12, sur la requête présentée par Pierre-François Louis, Jean-Baptiste Baron et Claudine Louis, son épouse, duement autorisés, et autres intéressés,

Le tribunal de première instance séant à Paris, département de la Seine, a ordonné que pardevant le sieur Fanod, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait fait une enquête, à l'effet de constater l'absence de Mathieu Barmont, qui s'est embarqué en 1793, en qualité de troisieme lieutenant, sur le corsaire *le Républicain*, et dont on n'a reçu aucunes nouvelles depuis longues années.

Sur la demande du sieur Lavaud, le tribunal de première instance de Saint-Yrieix, département de la Haute-Vienne, a ordonné, par jugement du 13 messidor dernier, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, sur l'absence d'Antoine Redon, parti de son domicile depuis dix ans sans avoir donné de ses nouvelles.

ACADÉMIE DE LEGISLATION.

La commission de l'académie, présidée par M. le conseiller d'état Fourcroy, directeur-général de l'instruction publique, a arrêté que la distribution solennelle des prix pour l'an 12 était fixée au vendredi 27 fructidor, à midi précis; qu'elle aura lieu dans la salle des concerts, rue de Grenelle, où M. Bruguiere, du Gard, administrateur de l'académie était invité à faire les dispositions nécessaires; que la distribution des prix serait précédée d'une these, d'une plaidoirie et d'un discours de M. le conseiller d'état Fourcroy, président de l'académie; que M. le président était prié d'inviter, tant en son nom qu'en celui du corps académique, pour assister à cette séance, les personnes que l'éminence de leurs fonctions et la distinction accordée à leurs talens auraient fait juger propres à donner à la réunion le caractere qu'elle doit avoir, pour l'encouragement de ceux qui se destinent à la science des lois, et pour la récompense de ceux qui s'y distinguent

LITTÉRATURE. — PHILOSOPHIE.

Sur la Laponie et les Lapons.

Il n'en est pas de ces contrées comme des pays situés à l'orient et au midi de l'Europe. Dans ceux-ci, l'imagination se trouve reportée par l'aspect des lieux à de grands souvenirs; nous y lisons l'histoire de nations illustrées par les arts du génie et de la civilisation; une sorte d'émulation naît en nous, et nous nous trouvons en quelque sorte admis au milieu de ces peuples que nous avons tant admirés; mais dans le nord, dans ces régions tour-à-tour livrées à des hivers longs et rigoureux, et à des étés brûlans, au milieu de landes, de forêts, de montagnes qui ne présentent que l'image d'une nature attristée, l'ame éprouve une sorte de tourment et se repose avec peine sur des détails qui lui présentent si peu d'attraits.

Cependant si les brillantes contrées de l'Italie, de l'Asie mineure, de la Grèce, offrent des alimens à nos études, à nos plaisirs, et réveillent en nous des idées de grandeur et de sagesse, les âpres sites de la Scandinavie et des régions polaires nous font connaître ce qu'a dû être notre fragile espèce, lorsque, privée des prodiges du génie, elle végétait dans des forêts incultes, vivant de la chasse, de la pêche et du lait de quelques troupeaux; ou plutôt nous voyons, dans ces montagnes et sur ces côtes désertes, le tableau de la civilisation ébauchée, luttant contre les difficultés du climat depuis nombre de siècles; nous y apprenons à considérer l'homme sous un de ses principaux rapports, celui de l'emploi de ses facultés physiques et de l'usage grossier des objets qu'il a su mettre à son usage.

Tel a été le but philosophique de M. Acerbi, dont le voyage a déjà été l'objet de plusieurs articles dans cette feuille, et qui nous fournira les observations détachées que nous allons rapporter.

Les Lapons ignorent leur origine, ou, pour mieux dire, n'ont aucune idée sur ce point. Il paraît cependant probable que ce sont des descendans des Scythes ou Tartares qui ont autrefois inondé les parties moyennes de l'Europe, et dont une horde, connue sous le nom de Samoïèdes, s'est avancée vers le Nord. Dans ce cas, les Finois, les Finlandais et les Lapons auraient la même origine.

Leur langue paraît distincte de toute autre à laquelle on pourrait la comparer, excepté la finoise. Cette langue est si peu étudiée des étrangers, qu'à peine l'est-elle même des Norwégiens, qui vivent sur les frontières de Laponie.

Ce peuple offre à l'observateur un ensemble de traits qui en font une classe d'hommes vraiment particulière. Le Lapon est d'une couleur basannée tirant sur le noirâtre; sa bouche est large, ses joues sont creuses, son menton est un peu long et pointu, ses yeux sont faibles et toujours pleins d'eau, ce qui peut venir de la fumée à laquelle il est toujours exposé dans sa hutte, et peut-être aussi de la neige qui lui tombe sur la figure lorsqu'il chasse dans des montagnes pelées et arides. Que cette incommodité des yeux provienne de ces causes, et particulièrement de la dernière, c'est ce que rend très-probable l'expérience qui prouve que souvent un chasseur lapon est privé pendant plusieurs jours de la vue au retour de ses courses.

Les Lapons sont d'une petite stature pour la plupart; néanmoins ils ont une assez grande force de corps. Ils parviennent à se donner une constitution très-robuste par l'exercice et les travaux auxquels ils se livrent; ils ont une étonnante agilité, leurs membres sont souples et plians, et supportent avec une grande facilité les privations auxquelles les expose l'âpre climat qu'ils habitent.

On est étonné de la manière avec laquelle ils s'entassent, pour ainsi dire, dans des huttes extrêmement étroites; ils savent occuper un petit espace en se tenant accroupis sur les talons, comme font les sauvages américains.

Lorsque les montagnes sont couvertes de neige, ils en descendent avec une rapidité incroyable. Ils font alors usage d'une sorte de souliers pour la neige, qui diffèrent beaucoup de ceux qui portent le même nom dans l'Amérique; c'est une pièce de bois d'une certaine longueur, courbée en forme de quart de cercle, au milieu duquel le pied est fixé; on pourrait appeler cette chaussure de larges patins. Par ce moyen les Lapons glissent du haut des montagnes couvertes de neige, avec une telle vélocité, que l'air siffle autour d'eux, comme il fait autour d'un rapide projectile en mouvement. Ils conservent cependant si bien leur équilibre dans ce mouvement, qu'ils peuvent ramasser, sans s'arrêter, leur bonnet s'il vient à tomber, ou tout autre objet qui se rencontrerait dans leur chemin.

Dans leurs voyages, ils se servent de traîneaux auxquels ils attachent des rennes, cet animal qui est pour ces contrées ce que le chameau est pour l'Afrique et l'Arabie, et le bœuf ou le cheval pour l'Europe.

Cet animal, qui a beaucoup de rapport pour la forme avec le cerf, nourrit l'habitant de son lait, de sa chair, lui sert à faire ses voyages et à traîner des fardeaux. Il constitue la richesse du Lapon, qui élève des troupeaux de rennes, comme on fait en Europe des troupeaux de vaches et de bœufs.

Les Rennes apprivoisés ne sont jamais à couvert pendant l'hiver; en été, ils trouvent suffisamment d'herbage, sans beaucoup de peine; mais en hiver, ils sont forcés au travail pour se procurer la mousse ou lichen qui fait le fond de leur nourriture dans les forêts où l'on les lâche, et dans les voyages pendant les momens de repos.

Les caractères qui donnent au renne un air de famille avec les cerfs, sont l'absence des premières dents incisives à la mâchoire supérieure, la manière dont croissent leurs bois qui, une fois endurcis, tombent tous les ans, et repoussent comme celui du cerf. Mais une circonstance qui établit une différence marquée, est la présence du bois chez les femelles, qui, à la vérité, est moins fameux, moins large et moins grand que chez les mâles; rarement encore les hongres perdent leurs cornes avant leur moyenne année; mieux ils se portent, plus promptement ils les perdent, ce qui est pour le Lapon un moyen de juger de leur santé. On trait les femelles une fois par jour, sur les deux heures, et le lait qu'on en obtient alors sert à l'usage domestique; le lait qui leur revient le lendemain matin est réservé pour la nourriture de leurs petits. Ce lait abonde en parties caseuses et butireuses; il est épais et très-nourrissant.

Le renne ne coûte rien à nourrir à celui à qui il rend tant de services: l'été, il paît dans les champs, les prairies et les forêts; l'hiver, il se nourrit d'une mousse que la neige entretient dans un grand état de fraîcheur, et que l'animal détourne pour pouvoir paître.

Cette mousse ou lichen semble être une production naturelle à ces contrées; elle ne ressemble point à la mousse rare et courte de nos climats; elle a jusqu'à deux pieds de hauteur dans quelques endroits, et par-tout au moins la moitié. Cette plante tire tellement à elle la substance de la terre, qu'elle fait languir et empêche même la végétation des autres, dans les endroits où elle croît.

Quand les Lapons voyagent avec leurs rennes attelés à un traîneau, ils le font avec une inconcevable rapidité, et avec une adresse si sûre, qu'ils gagnent le sommet de hautes montagnes couvertes de neige, et en descendent avec une égale promptitude sans verser, sans aucun accident. C'est avec cette même voiture qu'ils parcourent des mers glacées, et traversent des pays inabordables pour eux dans la saison des chaleurs.

Ce pays est exposé à en éprouver d'aussi violentes que la partie méridionale de l'Europe. L'action du soleil, qui ne se couche point pendant le tems de leur court été, y élève la température à l'égal des plus fortes chaleurs de nos climats, et cela sans être, comme chez nous, entrecoupées par la fraîcheur, ou du moins l'ombre des nuits. Leurs plus longs jours sont de sept semaines, et leurs plus longues nuits d'une égale longueur; pendant ce dernier période, ils sont privés de la lumière du soleil. Ces longues nuits, et ces jours où le soleil ne se couche point, forment un des phénomènes qui caractérisent cette partie de notre hémisphère, comme celle correspondante de l'hémisphère opposé.

C'est sans doute à ces grandes chaleurs réunies à l'immense quantité de lacs qui couvrent ce pays, qu'on doit attribuer ces innombrables essaims de cousins, insectes volatiles qui obstruent l'air, interceptent la respiration, assaillent toutes les parties du corps, et sont pour les hommes et les animaux un véritable fléau pendant l'été. Ils ne laissent aucun repos, poursuivent les voyageurs, les accompagnent dans des courses de plusieurs milles, et se multiplient à mesure que la course se prolonge.

L'on n'a d'autre ressource contre eux que de se couvrir la tête d'une toile forte, ou de s'enduire la figure avec des substances résineuses et fortes qui ne leur permettent pas de piquer à travers.

Les habitans se garantissent de ces cruels ennemis de leur repos en remplissant d'une fumée épaisse la hutte où ils couchent; et pendant le jour, la première chose que l'on fait lorsque l'on s'arrête pour prendre le repas ou se reposer, est d'allumer un grand feu, quelque chaleur qu'il fasse, afin d'éloigner par l'action des flammes et de la fumée, ces myriades de cousins. Il paraît qu'en aucun lieu connu, l'extrême incommodité de semblables insectes n'est aussi marquée que dans la Laponie pendant la saison des chaleurs.

L'habillement des Lapons n'a rien de remarquable; il tient plus de celui de l'Européan que de l'Asiatique; en été, il sert par son épaisseur à le garantir des cousins, en hiver du froid.

Le froid y est extrême; on pourra s'en faire une idée en pensant que les lacs et les rivières y sont généralement gelés jusqu'à l'épaisseur de six à sept pieds: quand la neige a commencé à tomber de bonne heure, la gelée n'est pas si profonde. Ce grand froid force les Lapons à se couvrir le corps de fourrures et de peaux de différens animaux. L'usage des bas est inconnu aux deux sexes; ils les remplacent par une sorte de pantalon qui colle exactement sur les cuisses et sur les jambes: ce pantalon est de gros drap, de cuir tanné ou de peau de jambes de rennes. Les hommes et les femmes sont à-peu-près vêtus extérieurement de même. Leurs souliers sont de peau de renne; ils laissent le poil sur la peau de manière qu'il soit en dehors; ils font cependant des bottines de peau de rennes, mais c'est ordinairement pour les vendre.

Ce sont les hommes qui, chez ces peuples à demi policés, s'occupent des travaux domestiques, de la cuisine, du soin du ménage; les femmes travaillent à faire des souliers, des habits, à façonner les peaux de rennes: elles partagent aussi les travaux des hommes pour la pêche et la préparation du poisson.

Les Lapons occupent des huttes formées de plusieurs grandes et fortes perches, écartées par le bas et réunies en haut en pointe de manière qu'il y ait un trou pour l'issue de la fumée, le foyer étant toujours au milieu même de la hutte, qui se trouve ainsi remplie d'une fumée épaisse.

Le lit des Lapons est formé d'une peau de renne, qu'ils étendent sur le sol qu'ils ont eu soin de couvrir préalablement de feuillages et de jeunes branches de bouleau. Le surtout qu'ils portent, roulé en forme de traversin, leur sert d'oreiller, et la peau d'un mouton, dont la laine est en dedans, leur tient lieu de couverture: sur laquelle est étendue une autre couverture de laine à long poil. Quelle que soit l'intensité du froid en hiver, le Lapon montagnard ne s'en couche pas moins nu. Les lits ne sont séparés les uns des autres que par une pièce de bois placée de chaque côté. L'homme et la femme dorment à l'extrémité du réduit; les enfans dans la division suivante, et les serviteurs près la porte. En été, la nécessité de se garantir de la morsure des cousins, oblige les Lapons à former au-dessus de leur lit une sorte de petite tente, avec une couverture suspendue par le milieu, à la toiture de la hutte et tombant à terre par ses côtés.

Le lait de renne est la base de la nourriture du Lapon; ils le préparent de diverses manières, suivant les saisons et l'emploi qu'ils en veulent faire; ils en font du beurre et du fromage. En faisant le beurre, les femmes n'ont recours à aucun instrument; elles remuent leur mains dans le lait jusqu'à ce que la crême s'attache à leurs doigts. Outre cette nourriture, les montagnards ont le produit de leur chasse, comme les Lapons de la côte ont celui de leur pêche; quelques-uns ont aussi des bœufs et des moutons, mais en petite quantité: ils ne cultivent point les plantes céréales, ne sèment ni ne récoltent aucune provision d'hiver, si ce n'est le foin. Ceux de la côte font sécher du poisson en grande quantité, qu'ils consomment l'hiver. On sert toujours dans les repas une certaine quantité d'huile de phoques ou chiens de mer, pour que chacun puissé y tremper le morceau de viande ou de poisson qu'il veut manger. Le peu de farine d'orge et de seigle dont ils se servent pour faire des espèces de gâteaux, leur vient de la Finlande; ils l'obtiennent en échange des pelleteries qu'ils donnent aux marchands qui fréquentent ces contrées. Ils aiment beaucoup les liqueurs ardentes; mais leur boisson ordinaire est l'eau. Une autre grande jouissance pour eux est le tabac; ils le mâchent et le fument.

Les Lapons sont divisés en deux classes, une tout-à-fait nomade, que l'on nomme errans ou montagnards, et l'autre côtiers, parce qu'ils habitent les côtes de l'Océan glacial et les embouchures des rivières qui s'y rendent. Les Lapons côtiers ne changent de demeure que deux fois l'an; au printems et en automne; lorsqu'ils se déterminent ainsi à quitter leur domicile, ils laissent leurs huttes sur pied jusqu'à leur retour. Il n'en est pas ainsi du Lapon montagnard, qui, comme les anciens Scythes ou les Tartares et les Arabes modernes, sont continuellement errans d'un lieu à un autre, emportant avec eux leurs bagages et emmenant leurs troupeaux de rennes. Vers le milieu de l'été, ils se mettent en route et se portent vers les côtes; et quand l'automne approche, ils reprennent le chemin des montagnes. Leur marche est très-lente et ne va pas au delà d'une lieue et demie à deux lieues de France par jour.

Ces peuples n'ont qu'une industrie très-bornée; elle est en presque totalité exercée par les femmes: ce sont elles sur-tout qui préparent les peaux de renards, de faons, et d'autres animaux qui fournissent des fourrures propres au commerce. Ce sont encore elles qui ornent les harnais des traîneaux avec un fil d'étain, qu'elles tirent elles-mêmes au moyen d'une machine faite avec le crâne d'un renne, percé de trous de différens diamètres, selon l'épaisseur du fil dont elles ont besoin. Elles brodent avec assez de goût différens ouvrages et vêtemens avec ce fil. Ce sont encore elles qui teignent le drap d'une couleur jaune, pour ensuite l'employer à divers ornemens. C'est aux femmes encore que les Lapons doivent les couvertures dont ils font

usage pour se couvrir, et avec lesquelles ils font leurs tentes en en cousant plusieurs ensemble. Les hommes s'entendent fort bien à faire des vases de bois, des tasses, et même des tonneaux destinés à contenir le lait de leurs femmes. Ils se servent pour cela du hêtre de Norwege. Ils font aussi des traîneaux, des canots; les moulins à scie se sont introduits chez eux depuis quelques années; ce qui perfectionnera les arts de la charpenterie, et ceux qui en dépendent.

Les usages des Lapons répondent à la simplicité de leur vie et au peu de besoins qu'ils se sont faits. On y remarque cependant des coutumes qui semblent venir des peuples de l'Asie; par exemple, jamais un inférieur ne se présente à celui qu'il respecte, sans lui faire quelque présent. Si un Lapon fait une visite à un magistrat, à son pasteur, il apporte toujours avec lui un fromage, un lievre, quelques perdrix, du poisson, du beurre, du gibier, des langues de renne, de l'echedon ou autres objets de ce genre. En échange de son cadeau, il remporte un peu de tabac, une bouteille d'hydromel, un petit baril de bierre, un peu de gingembre ou d'épices.

Dans cette région peu fortunée, le curé ou pasteur de chaque village y est tout; il est maître d'école, sacristain, médecin, conseil, et en quelque sorte premier magistrat de l'endroit; comme le culte y est simple et chargé de cérémonies, il lui reste assez peu de tems pour se livrer à ces diverses fonctions.

L'esprit de commerce ne s'est point encore étendu en Laponie; cependant la quantité d'animaux qui donnent des fourrures, de plumes propres aux teintures, d'oiseaux, de poissons que ce pays peut fournir, pourraient y devenir des objets d'échange, et répandre ainsi plus d'aisance dans ces contrées, y habituer les hommes à la culture, et y rendre l'espece humaine plus heureuse et plus nombreuse.

On ne saurait méconnaître chez eux une disposition réelle à la civilisation; le respect qu'ils portent à leurs pasteurs, les égards qu'ils montrent aux etrangers voyageurs, la douceur de leurs mœurs en sont autant de preuves.

La religion luthérienne est la seule qu'ils professent aujourd'hui; mais il n'y a guere qu'un siécle qu'ils ont ces-é d'offrir des sacrifices aux anciennes divinités du pays. C'est aux missionnaires envoyés par la cour de Danemarck qu'ils doivent leur conversion à la religion chrétienne; elle s'est faite lentement, sans violences, sans rigueur, et par la voie de la prédication et des bienfaits.

Mais leur goût pour les arts magiques est le même; ils y ajoutent foi, et les font intervenir dans les principales actions de leur vie.

Les Annales les plus anciennes de la Norwège font mention d'opérations magiques les plus extraordinaires, exécutées par leurs rois Haïdan et Gunnér; il y est dit que le premier fit subitement disparaître un grand repas de la vue de ceux qui y étaient invités; que le dernier parvint, à l'aide d'un génie, à bien connaître les secrettes actions de ses ennemis, qu'il les frustra toujours dans leurs desseins. Elles citent encore Eric Windus, roi de Suede, qui pouvait, à son gré, changer la direction des vents, en tournant à sa guise son chapeau sur sa tête, etc. Les sorcieres de Laponie ne sont pas moins célebres chez ces peuples crédules; les prodiges qu'on leur attribue sont tout-à-fait étonnans, et ils les regardent comme des preuves de la puissance magique.

L'instrument de divination et de sorcellerie des Lapons, est le *Tambour runique*, et les agens invisibles employés dans cet art, sont les *mouches ganiques*. Le tambour runique a l'apparence de la partie supérieure d'un tambour ordinaire; à cette partie, faite d'un cercle de bois, pendent plusieurs anneaux de cuivre, si pressés entre eux, que quand on touche l'instrument même légerement, ils font un bruit assez grand; sur la peau étendue sur le cercle, sont peints certains caracteres qui représentent le *Radien* ou le Jupiter des Lapons, avec les autres divinités qu'ils adoraient autrefois, outre un grand nombre de figures mystiques d'animaux, qui forment autant de symboles. Avant qu'un Lapon se mette en route, ou qu'il entreprenne quelque chose d'une grande importance, il consulte son tambour runique; alors plaçant sur la peau un anneau uniquement destiné à cet usage, il frappe sur lui un coup sec avec un petit marteau fait d'un corne de renne; l'anneau en éprouve une secousse, et est chassé sur la surface d'un côté ou d'autre; selon qu'il touche certains caracteres qui indiquent un bon ou un mauvais succès, le Lapon conçoit une bonne ou mauvaise opinion de son entreprise.

Chaque famille riche a son tambour; on se le transmet de pere en fils; c'est un objet sacré, et plus il a vu de générations s'écouler dans la même famille, plus il est révéré, et ses décisions respectées.

Les mouches ganiques sont de méchans esprits, entiérement dans la dépendance du Noaïd, ou magicien privilégié, qui les garde dans une boîte jusqu'à ce qu'il ait occasion de s'en servir; lui seul peut les appercevoir, elles sont invisibles pour tout autre. Le Noaïd a aussi une chanson d'enchantement dont il se sert dans ses opérations.

De ce que nous venons de dire, on peut se faire une idée de la Laponie, de l'état des arts et de la civilisation des peuples qui l'habitent. Malgré l'ignorance et la grossiéreté dans lesquelles ils vivent, on voit qu'ils ont fait quelques pas vers l'état de société, et qu'à la longue ce pays, si peu considérable jusqu'à présent, pourra s'éclairer et s'enrichir à mesure que l'industrie et le commerce y feront des progrès. PEUCHET.

LITTÉRATURE. — POESIE.

LES HOSPICES, *poème*; par M. Alhoy, membre de la commission administrative des hospices de Paris (1).

Così all'egro fanciul porgiamo aspersi,
Di soave licor gli orli del vaso;
Succhi amari ingannato in tanto ei beve,
E dall'inganno suo vita riceve.

TORQ. TASSO, GERUSAL. LIB. canto 1e. vers. 21.

Cet ouvrage est, dans l'intention de son auteur, un monument consacré à la gloire de la France et à l'humanité. La nature du sujet présentait des obstacles qui ne l'ont pas effrayé. Son zele, une connaissance parfaite des objets qu'il avait à peindre, le talent enfin de rendre ses idées avec précision, avec chaleur, lui ont inspiré le courage de les vaincre.

L'auteur développe, dans un avant-propos, le plan général de son ouvrage; il y envisage la pauvreté dans ses rapports avec la morale et l'économie publique; il analyse toutes les questions que ces rapports peuvent faire naître. Dans les sentimens qu'il exprime, dans les opinions qu'il expose, on reconnaît un écrivain qui a puisé dans les bonnes sources, et qui n'a pu trouver que dans son cœur les motifs qui l'ont déterminé à transporter dans le domaine de la poésie un sujet sur lequel l'éloquence de la chaire est le seul art qui, jusqu'à ce jour, ait entrepris de jeter quelque intérêt.

Cet art, sans doute, est sublime dans ses moyens autant qu'il est touchant dans ses résultats. Mais il est plus propre à peindre les misères humaines, qu'à faire connaître tout ce que la vertu et la charité même ont pu faire pour les soulager. M. Alhoy a pensé, avec raison, que la poésie inspirée par l'humanité et le patriotisme, devait ici suppléer à l'éloquence oratoire. La sévérité du ministere religieux ne permet guères de louer la vertu qu'il est sans cesse occupé de stimuler. La poésie se porte par un penchant naturel à l'admiration, à la reconnaissance; et l'on doit s'étonner qu'elle ait choisi si tard parmi nous un sujet où M. Alhoy nous apprend qu'elle eût eu à célébrer de si nobles traits de la plus magnifique, de la plus éclatante libéralité.

A cet égard M. Alhoy nous paraît avoir acquitté la dette de la poésie. Il nous semble que son avant-propos et les notes très étendues et très-soignées qu'il a mises à la suite du premier chant de son poëme, font parfaitement connaître tous les établissemens pieux et d'humanité dont la France peut se glorifier aux yeux des étrangers, le but de leur établissement, et jusqu'aux regles de détail de leur administration intérieure. Administrateur lui-même, et plein de cette ardeur vertueuse qu'inspire l'accomplissement journalier d'un devoir de bienfaisance, on sent qu'il a dû écrire de verve. Dans sa prose, il exprime avec scrupule et vérité tout le bien que fait l'intéressante administration dont il fait partie; dans ses vers il peint avec une élégante exactitude, et souvent avec onction et énergie, les divers objets qui occupent tous les jours son zele et celui de ses estimables coopérateurs.

Voici le plan de l'ouvrage.

L'enfance est le sujet du premier chant, les maladies celui du deuxieme, les infirmités et la vieillesse celui du troisieme, les secours à domicile, ainsi que l'extirpation de la mendicité, doivent être l'objet du quatrieme. L'auteur ne publie aujourd'hui que le premier chant.

Ce premier chant offre d'abord un contraste entre la femme légitime et la fille séduite et entraînée à un premier écart. Les sentimens purs et calmes de l'une, les inquiétudes sans cesse renouvellées de l'autre, présentent un double tableau, dont les traits excitent à la fois l'attendrissement et la pitié. L'auteur a choisi le moment où la jeune épouse livrée toute entiere aux doux pressentimens de la maternité, s'occupe dans l'intérieur de sa famille des premiers besoins de l'enfant qui va naître.

(1) Un volume in-8°. De l'imprimerie des Hospices civils, rue Saint-Christophe; se trouve à cette imprimerie et chez tous les marchands de nouveautés. Prix, 1 fr. 50 c.

Elle est toute à son fils; l'aurore à peine brille,
Que déjà dans ses doigts la diligente aiguille
De ses premiers atouts façonne les apprêts;
D'une mere en espoir, ô travaux pleins d'attraits!
Elle-même pour plaire, innocemment coquette,
N'a jamais de tant d'art rehaussé sa toilette;
Parure, propreté, tout est soigné, prévu;
Minutieuse, à tout sa tendresse a pourvu:
Ici l'osier flexible en berceau se couronne,
Là du berceau tressé l'enceinte se cotonne;
D'aise son cœur tressaille, et ses yeux attendris,
Déjà dans son repos y contemplent son fils.
Digne ouvrage de l'art des filles de Miuée,
La tunique natale est enfin terminée;
Ce trésor maternel, ce gage idolâtré,
Sans cesse à tous les yeux est déployé, montré;
Sa corbeille, voilà son orgueil et son faste:
Dans ces jeux innocens tout est pur, tout est chaste,
Tout respire des mœurs le calme et le respect:
Tandis que l'autre, hélas! dans un état abject,
Sous le poids de sa honte expire anéantie:
Du délire dès sens la fougue est amortie;
La froide vérité, l'implacable remords,
Sans relâche à ses yeux reproduisent ses torts.
Où sont alors, Amour, tes prestiges, tes charmes?
Du moins, pour les pleurer, s'il lui restait des larmes!
Mais, farouche, anéantissant l'attentat le plus noir,
Son œil est cave et sec; c'est l'œil du désespoir.
D'un seul moment d'erreur, ô suite désastreuse!
Furibonde, égarée... ah grace!... malheureuse!
C'est votre fils!... Non, non, jettez-vous dans mes bras,
Vers un asile sûr je vais guider vos pas,
Asile impénétrable, où regne le silence,
Où la honte se cache au sein de la décence.

Il nous semble que le charme de la plus douce obligation que la nature ait pu imposer aux meres, est peint dans les vers suivans avec des couleurs aussi vives que naturelles :

Allaiter est si doux! de la maternité
Pieuse récompense, ô chaste volupté!
Quels charmes sont les tiens! que la source en est pure!
Mere, de ce bienfait, rends grace à la nature!
Heureuse quand ton lait, riche, abondant et sain,
S'échappe impatient, et jaillit de ton sein;
Heureuse quand ton fils, dont la main te caresse,
D'une bouche adorée avidemment le presse;
Heureuse quand ton œil sur sa levre a surpris
Ce trait si fugitif qui prélude au souris;
Dans tes yeux une larme, en nuage étendue,
Mollement sur ton sein va couler répandue;
Veilles, soucis, travaux, seule elle a tout payé;
Heureuse quand ton nom par ce fils bégayé,
A ton cœur retentit mélodieux et tendre;
Répété mille fois, tu veux encor l'entendre:
Heureuse quand ta main guidant ses premiers pas,
Seul, ô surprise! il part, échappé de tes bras;
Il chancelle, et ta main le suit encor craintive,
Quand déjà triomphant, à son pere il arrive:
Mais, fiere de tes droits, dans un transport jaloux,
Tu l'enleves bientôt aux baisers d'un époux.

Le contraste de ce tableau charmant se trouve dans les vers suivans, qui représentent la maternité avilie par le vice :

Vous n'y verrez jamais ensemble confondues,
La femme malheureuse, et ces femmes perdues,
Dont l'œil, le front, la voix et le geste éhonté,
Sont l'interprète impur de leur lubricité.
La pudeur?... dans son germe elles l'ont étouffée,
Du mépris qui les couvre, elles font un trophée.
Des sens, ô vil abus! dans leur cœur abruti,
Jusqu'à toi-même, Amour, tu meurs anéanti!
A leur sexe, à ses droits, elles sont étrangeres;
La nature se trompe alors qu'elles sont meres.
Titre flétri, mais saint, toi seul es leur appui!
Un citoyen doit naître, et nous veillons sur lui.

La misere sans doute n'avilit pas la maternité, mais le cortége de besoins et de maux qui l'accompagne, en altere trop souvent le charme; et c'est là un effet d'opposition qui convient parfaitement à la poésie.

A cette époque, hélas! par le besoin forcée,
Souvent de ses foyers une mere est chassée;
Près des siens, pour son cœur il eût été si doux,
En lui donnant un fils, d'embrasser son époux!
Mais ce fils, dans ses flancs, alarme sa tendresse,
Sort affreux! il doit naître au sein de la détresse!
Ses freres plus heureux, mais non pas plus chéris,
Ont d'un reste d'aisance absorbé les débris;
Prévoir est son supplice; et telle est sa misere,
Qu'il n'aura pas, s'il meurt, même un triste suaire.
Naguere il suffisait, ce travail nourricier,
D'enfans en petit nombre, aliment journalier.

La nature est prodigue et la fortune avare ;
L'amour les unissait, et la faim les sépare.
Voyez-la s'avancer : dans sa sombre pâleur
Sont écrits ses besoins, son jeûne, sa douleur ;
Sous le faix maternel elle plie abattue ;
A peine de lambeaux est-elle revêtue.
Quels maux l'infortunée en secret a soufferts !
Tous les trésors de l'art ici lui sont offerts ;
Ici, suivant les lois par l'art même établies,
Vont renaître bientôt ses forces affaiblies ;
Régime calculé dont l'infaillible effet,
De la santé rappelle ou soutient le bienfait.
Il dissipe les maux qu'assemble la misère,
Et dispose au travail qui doit la rendre mère.

Un poëme sur les enfans abandonnés devait un hommage solennel à leur digne père Vincent de Paule.

Dans ce lieu, par Vincent du Ciel même inspiré,
A l'abandon s'élève un autel consacré ;
Propice à la misère, indulgent même au crime,
De tous deux il reçoit le fruit ou la victime,
Et la nuit et le jour l'accès en est ouvert.
.....
A peine déposés, la pitié les accueille,
De Vincent leur ami la fille les recueille :
Sur eux, du haut du Ciel étendant son manteau,
Je vois son ombre sainte abriter leur berceau ;
L'enfance à ses genoux, dans son temple l'implore ;
Sous le ciseau de Stouf, il y respire encore ;
Son œil doux, attendri, brûlant de charité,
Prolonge son regard sur la postérité.
De ce temple à jamais le seuil est tutélaire,
Et dès qu'il l'a franchi l'orphelin trouve un père.

L'auteur expose ensuite avec détail les soins qui sont donnés à l'enfance. Il commence par tracer les règles de l'admission ; il fait connaître les bienfaits de l'administration à l'égard des mères, sa vigilance sur toutes les classes d'agens employés par elle, les nourrices, les berceuses, les meneurs, les inspecteurs. Il parle des lois imposées aux parens ou aux maîtres qui réclament des enfans, à l'époque du terme de l'éducation qu'ils ont reçue. Tous ces développemens sont exprimés avec clarté, noblesse, élégance ; et on jugera, par le morceau qui suit, que l'auteur y montre un talent qui le met facilement au niveau de la difficulté du sujet.

Le poëte introduit son lecteur dans les différens ateliers établis à la maison des orphelins, et il décrit les divers travaux auxquels leur jeune industrie s'exerce.

Ici mord le rabot sur la planche amincie,
Le bois crie et se plaint déchiré par la scie ;
.....
Plus loin siffle le fer ; il grince sous la lime.
Dans sa rotation le tour ingénieux,
Par ses jeux délicats, flatte et surprend les yeux.
Rien n'est vil ; le travail ennoblit tout ouvrage,
Et l'alène qui fraie au ligneul un passage,
La forme, l'étrier, la pince, le tranchet,
Enfans de l'industrie, en portent le cachet :
Par eux la douce peau que la chèvre nous donne
Et protége et soutient le pied qu'elle emprisonne.
.....
Par une adroite aiguille, ou la soie, ou la laine,
En mailles recueillie, et s'enlace et s'enchaîne ;
Un simple ébranlement artistement conçu,
D'une moëlleuse étoffe a créé le tissu.
Voyez se promener la volante navette ;
Un léger coup de main la chasse, la rejette ;
Se croisant avec art, le fil entremêlé
Par la pédale, ourdit le basin cannelé.
Près de la le rouet sous sa corde bourdonne ;
En cônes opposés, le fil se pelottonne,
Et serviteur actif, secondant l'ouvrier,
L'enfant offre ce fil aliment du métier.
Cet asyle au travail soumet le plus bas âge ;
Dès l'entrée il en fait l'utile apprentissage ;
Encor faibles, ses doigts, pour première leçon,
Épluchent de l'agneau la soyeuse toison ;
A de moins jeunes mains, cette toison livrée,
En couches à l'instant s'étale préparée,
Et de la carde enfin les crochets épineux
La roulent allégée, en floccons cotoneux.

Nous n'ajouterons qu'une citation : ce serait sans doute tromper le vœu le plus cher de l'auteur de ce poëme, que de ne pas faire connaître l'hommage d'admiration et de reconnaissance qu'il adresse au héros de la France :

..... Etincellant de gloire !
A peine descend-il du char de la victoire,
Qu'on le voit, d'un plan vaste étonnant nos esprits,
De la France soudain relever les débris !
Qu'il conçoive, il est grand ; qu'il agisse, rapide ;
A sa voix tout se meut, s'assied, se consolide ;
.....
Bénissez, indigens, ses mains réparatrices ;
De quels bienfaits déjà vous goûtez les prémices !
Il sait que vos malheurs, des malheurs de l'Etat
Ont de tout tems été le triste résultat ;
Il le sait, sa faveur est pour vous déclarée ;
La dette envers le pauvre est enfin consacrée.

Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qui font naître une opinion avantageuse du talent et du caractère de leur auteur. Tous les bons Français applaudiront sans doute à un administrateur qui les met, pour ainsi dire, dans la confidence de l'emploi de leurs propres bienfaits, et qui, dévouant sa vie à un ministère de bienfaisance, consacre tous les intervalles de loisir que lui laisse l'accomplissement de ses devoirs, au plaisir de peindre avec les couleurs de la poésie, toutes les émotions qui en adoucissent la sévérité, et lui en rendent l'exécution plus facile.

BEAUX-ARTS. — BOTANIQUE.

Jardin de la Malmaison, par E. P. Ventenat de l'Institut de France, l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Panthéon 10me livraison. A Paris, chez l'auteur.

Cette nouvelle livraison présente la même perfection que les précédentes. Les plantes qu'elle contient sont des arbrisseaux aussi intéressans par l'élégance de leur port, que par la beauté de leurs fleurs. L'auteur en décrivant les plantes fait connaître, comme dans les livraisons antérieures, toutes les espèces congénères qui sont cultivées dans le riche jardin de la Malmaison.

AVIS.

Le public est prévenu, que le 5 vendemiaire an 13, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, à la mairie de Gand, département de l'Escaut, à l'adjudication en régie intéressée, pendant un bail de trois années, des produits de l'octroi municipal et de bienfaisance de la ville de Gand.

Les encheres s'ouvriront sur une somme de 400,000 fr.

Ceux qui voudront enchérir, devront en faire la soumission et l'envoyer à la mairie de Gand avant le 30 fructidor.

Cette soumission devra indiquer le domicile que le soumissionnaire est tenu d'élire à Gand.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la mairie à Gand.

Noms de familles, relativement auxquelles il existe des papiers dans le cabinet de M. Fabre, ancien avocat, rue Saint-André-des-Arcs, n° 35.

Guinaudeau-Gelinard, Lecaurel-Gresillemont, Abot-Lebouilleur, Genestine-Latroliere, Aumouest, Valcour-Deschamps Gimel, Menear-Billau, Aquavive-Neufchaises, Dupont-Villiere, Deudemare-Encaux, Chauvigné-Mandon, Auberon-Chaufour, Ligones-Gouzel, Depeur-Villars-Jobert, Galard-Brassac, Langevin-le-Cointe, Courcy, Prochasson.

Durescu-Bazan-Belval, Gai-Pui-Defou, Lombard-Petillon-Rose, Prunelle-Lignieres, Bouzey-Warty, Hamalle-Cerisieres, Marsillac-Canonville, Thomas-la-Tinville, Donetilz-Campront, Bar-Bertvandie, Orgemont-Poissy, Des-Fouleuses-Cautiers, Dinteville, Gasparu-Montagu, Labbé-Tergné, Gontier-du-Croq, La Berghe-Mortier, Launoy-Villiers, Lavernot.

Boileave-Caurel, le Coustellier-Legras, d'Haultemer, Rouillé, Guergorlay-Saillant, Lafontaine-l'Argilier, Lhostel-Brichanteau, Mainnemars-Clinchamp, le Picard-Teste, Dubon, Manchicourt, Carroble-Despallars, Lasset-de-Bains, Dulion-Martin, le Pougnant-Gaillard, Latour-Dufresse, Aynard-Arnaud.

LIVRES DIVERS.

Suite du choix de Pièces du Théâtre anglais, publié par Théophile Barrois, fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3.

Chaque pièce se vend séparément 1 fr. 20 c. pour Paris, et 1 fr. 50 c. franc de port.

Pizarro; a tragic play, in five acts, as performed, at the Theatre-Royal in Drury-Lane; *Taken from the German*, drama of Kotzebue, and adapted to the english stage, by R. B. Shéridan (1804); 1 vol. in-12. — Prix, 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 c. franc de port.

Cette collection contient les pièces suivantes :

The School for Scandal, a comedy, by Sheridan;

Cato, a tragedy, by Addisson;

The clandestine Marriage, a comedy, by Colman and Garrick;

The West-Indian, a comedy, by Cumberland.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair 15 jours.	1 ½ p.
Marseille	pair 10 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair 15 j.	2 p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	56 fr. 85 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. 40 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France...	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, relâche, pour les répétitions nécessitées par la remise de Panurge. — Mardi 24, Saül, suivi du Devin du Village.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui..... — Incessamment, Marius à Minturnes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Amour et la Raison, les Voyageurs, et la Comtesse d'Escarbagnas. — Mardi, la 1re repr. de la Prévention maternelle.

Théâtre du Vaudeville. Relâche. — Demain, les Amours d'Eté, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tipoo-Saïb, prec. de Crispin rival.

Théâtre de Moliere. Henri de Baviere, op. en trois actes, et le Tonnelier.

Théâtre du Marais. Abelino, et les Précepteurs.

Théâtre de la Cité. Mithridate, et les Visitandines.

Tivoly, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre et bal à grand orchestre. A deux heures les bureaux seront ouverts, et à quatre les amusemens, danses et spectacles, seront en activité. Les agrémens seront de tous les âges. M. Préjean fera plusieurs expériences de physique qui n'ont pas encore paru; Mme Placide et ses élèves feront sur la corde tendue des tours d'équilibre et d'adresse des plus surprenans; M. Hurpy fera valoir son spectacle de marionettes et d'ombres chinoises des plus amusans. A dix heures et demie feu d'artifice par M. Pépin. — Prix d'entrée, 2 liv. 8 s. — Incessamment, fête extraordinaire. — *Nota.* On trouvera à Tivoly des appartemens meublés ou non meublés, à louer.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles n'auront lieu qu'en cas d'incertitude de tems. Elles demeurent fixées au dimanche, lundi et jeudi. — Le prix du billet est de 2 liv. 4 sous, compris l'impôt, les abonnemens et invitations aux dames, sont les mêmes qui ont eu lieu l'hiver dernier. — Les personnes qui desireront en renouveler, sont priées de s'adresser à M. Bagneux, entrepreneur, rue d'Orléans-Saint-Honoré, n° 28, au premier.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pièces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 353. *Lundi, 23 fructidor, an 12 de la République* (10 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 31 août (13 *fructidor.*)

La violation des traités soufferte par notre gouvernement, en laissant traverser le Bosphore à des vaisseaux de guerre russes, les troupes que cette nation envoie successivement dans les anciennes îles vénitiennes, et les mouvemens qui se font déjà sentir en Morée, n'excitent pas seuls toute notre sollicitude; profitant de l'ascendant qu'elle a progressivement acquis, la Russie nous attache presque tout notre commerce, et nos bâtimens naviguent aujourd'hui dans l'Archipel sous pavillon russe. Nous le voyons, et nous n'osons y porter aucun remede. La situation des provinces de Walachie et de Moldavie, n'est pas moins l'objet de nos inquiétudes.

Les provinces de Moldavie et de Walachie, qui par la contiguïté de leur territoire, par la conformité de leur gouvernement, et sur-tout par l'étroite liaison de leurs deux princes, doivent être considérées comme un même pays, ont acquis depuis trente ans une grande importance dans la politique de l'Europe orientale.

Depuis le partage de la Pologne, ce pays est devenu la principale frontière de l'Empire Ottoman du côté de la Russie, comme il l'était déjà du côté de l'Autriche.

L'envahissement de la Crimée, et des possessions turques riveraines de la Mer-Noire, et l'état incertain de l'Egypte rendent ses produits agricoles indispensables à l'approvisionnement de Constantinople.

Ainsi sa perte compromettrait l'existence de la puissance ottomane par le double danger de l'invasion et de la révolte.

Cependant, si l'on considere d'une part l'histoire politique de ces provinces, de l'autre l'état actuel de leur gouvernement intérieur, on ne pourra méconnaître que leur envahissement est médité, préparé, et qu'il peut être consommé par la plus légere crise.

Dès 1772, la Russie réclama ouvertement la possession, ou au moins l'indépendance des deux principautés; si le démembrement de la Pologne, proposé à cette époque par la Prusse, détermina Catherine II à se désister de sa prétention, elle ne l'abandonna pas; on la voit au contraire préparer l'exécution de ses projets ultérieurs par le traité de Kainardjy (1774), et par la convention explicative de ce même traité (1779); elle s'applique par ces actes à fonder son autorité dans le pays, sur les sentimens religieux qui dominent les habitans, et sur des démonstrations de bienveillance aussi captieuses qu'attentatoires à la souveraineté de la Porte Ottomane.

Par ces traités, le gouvernement turc s'*engage envers la Russie*, à ne troubler en aucune maniere l'exercice de la religion grecque dans les deux provinces, à restituer aux couvens les biens qui leur avaient précédemment appartenu;

A accorder aux ecclésiastiques des deux principautés les distinctions dues à leur rang;

A se contenter des impositions ordinaires qui lui seront apportées tous les deux ans par des députés, sans qu'elles puissent être augmentées;

A souffrir que les deux princes aient chacun auprès de la Porte un chargé d'affaires, lequel doit être considéré comme *jouissant du droit des gens.*

Ce principe d'usurpation a été développé et fortifié par la derniere guerre et par le traité qui l'a terminée; enfin a paru cet acte d'intervention de la cour de Pétersbourg, d'après lequel la forme constitutive des deux Etats a été changée, intervention manifestement contraire au traité de Kainardjy; qui avait restreint l'intercession de la Russie en faveur des deux principautés, aux objets spécifiés dans l'article 7 de cet acte.

L'Autriche n'est pas dans cette attitude agressive; cependant en 1774, elle a obtenu de la complaisance intéressée des Russes et de la facilité des Turcs, une portion de la Moldavie (la Bukovina), et cette cession, en la rendant maîtresse du territoire embrassé par le *Syreth*, a fait disparaître pour ses armées la barriere naturelle des deux Empires.

Ainsi le flot de l'envahissement s'avance sur le territoire ottoman; et cette puissance, qui est déjà comme submergée par la civilisation toujours croissante des Etats adjacents, peut disparaître en un instant du monde politique.

Il est vrai qu'en 1771, lorsque les Russes se trouvaient maîtres de ce pays par la victoire, on a vu l'Autriche proposer à la Porte Ottomane d'employer jusqu'à la force des armes pour lui faire restituer cette conquête; mais quelle était la condition de cette intervention? L'abandon à l'Autriche elle-même d'une partie de la Walachie.

Il reste à considérer la situation intérieure de la Moldavie et de la Walachie: on trouvera là, encore plus que dans les actes publics du cabinet russe, la révélation de ses projets: cette puissance a voulu, par ses traités avec la Porte, se créer des droits sur les deux principautés; elle prépare l'exercice de ces mêmes droits en insinuant son autorité dans leur administration.

Au surplus, le dévouement des princes envers la Russie n'a pas seulement pour effet de préparer les voies à l'ambition de cette puissance: les deux hospodars sont en possession d'informer le ministere ottoman des événemens politiques de l'Europe. Ils ont à cet effet des agens sur divers points; ils reçoivent les principales gazettes, dont ils font des extraits qui sont traduits en turc et expédiés à Constantinople; cette correspondance donne lieu à l'envoi de quatre ou cinq estaffettes par mois. On se ferait difficilement une idée du soin que les hospodars mettent à être informés de ce qui se passe et à en instruire promptement le ministere; c'est leur principal mérite auprès de lui, et peut-être un des plus gros articles de leur dépense: on rappelera à cette occasion que lors de la mort de Catherine II, la Porte reçut cette nouvelle cinq jours avant l'ambassadeur russe, et que ce fut le prince de Moldavie qui la donna.

Il est aisé d'apercevoir que les princes, au moyen de cette correspondance et de leurs intelligences particulieres à Constantinople, acquerrent une influence nécessaire sur l'opinion et sur les déterminations du divan, et que la Russie faisant ainsi réagir sur le gouvernement turc la puissance au moyen de laquelle elle dispose des deux princes, accroît et consolide son ascendant, et éternise l'état de dépendance dans lequel elle tient la Porte Ottomane.

Le consulat-général russe, à Yassy est un autre instrument, au moyen duquel ce gouvernement étend sur ce pays les liens de sa souveraineté: Le consul-général déploie ici la représentation d'un ministre, et les moyens réels dont il dispose en font *une autorité du pays.* Le nombre de ses protégés se monte à plus de 4,000, dont les nationaux russes ne forment que le très-petit nombre.

Par un des articles du dernier traité, les habitans du pays ont eu, pendant quinze mois, la faculté de passer sous la domination russe. On a profité de cette circonstance pour attirer tous les Rayas de quelque importance et même des Boyards. Après l'expiration d'un aussi long terme, on n'a pas encore renoncé à acquérir de nouveaux sujets. Il suffit que les Rayas (non Moldaves) fassent un voyage dans une des villes de la Pologne russe, qu'ils y prennent un titre russe; ils entrent de droit, à leur retour, sous la protection du consul-général, sans aucune opposition ou observation de la part du prince. Tous les gros négocians sont sous la protection russe, qu'ils recherchent toujours, à cause de la déférence obséquieuse envers l'agent de cette puissance; et de la faveur dont jouissent ceux qui trafiquent sous sa bannière. Les marchands de la classe inférieure qui ne sont pas immatriculés chez le commissaire-général se donnent comme attachés aux négocians protégés. Sous cette qualité, ils reçoivent des passeports russes, et jouissent d'une protection implicite.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, le 13 août (25 *thermidor.*)

Il y a en rade de Cor ou deux vaisseaux de 74, une frégate, un brick et cinq chaloupes canonnieres. On a établi des batteries sur l'île de la paix, pour fortifier les côtes de l'île. M. de Mocenigo a envoyé le major Christachi à Parga, d'où il dirige l'insurrection de la Morée. Cette circonstance a beaucoup déplu au capitan-bey, qui en a porté plainte à M. de Mocenigo et a dû en instruire la Porte.

SUEDE.

Stockholm, le 21 août (3 *fructidor.*)

M. Caillard, secrétaire de légation et chargé d'affaires auprès de notre cour, ayant été nommé secrétaire de légation auprès de celle de Berlin, vient de partir pour se rendre à son nouveau poste.

HONGRIE.

Semlin, le 17 août (29 *thermidor.*)

Muss-Aga et le ci-devant bey de Schabatz avaient réuni un corps de troupes, dans le dessein d'attaquer les Serviens, pour faire une diversion en faveur des Turcs de Belgrade. Ce projet vient d'être réalisé: Muss-Aga s'étant avancé, passa la Dwina sans aucun empêchement et pénétra dans la Servie; ses premiers progrès furent marqués par le feu et par le sang, et tout prit la fuite à son approche. Czerni-Georges, qui était instruit de sa marche et de sa force, réunit ses meilleures troupes, les divisa en deux corps et marcha contre les Turcs; il les rencontra au moment où ils venaient de mettre le feu dans un village, après y avoir commis les plus grandes cruautés. Ce spectacle augmenta la fureur des Serviens, ils fondirent sur l'ennemi, et, après une action très-sanglante, ils l'enfoncerent de toutes parts; près de la moitié furent tués, le reste dispersé ou fait prisonnier. Muss-Aga et ses principaux officiers perdirent la vie dans ce combat. La perte des Serviens a aussi été considérable; on l'évalue à 400 hommes. Après ce succès, Czerni-Georges retourna à son quartier-général.

Les négociations continuent à Belgrade. Le pacha ou gouverneur de cette place va être remplacé par un autre pacha qui est en marche avec deux mille hommes. Les Serviens voient dans ce changement un autre stratagême, et ils paraissent résolus à s'opposer au passage du nouveau pacha.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 24 août (12 *fructidor.*)

Dans la dernière séance publique, l'académie des sciences de St.-Pétersbourg, a entendu le rapport de l'ascension des professeurs Sacharof et Robertson; selon l'extrait qui nous en a été communiqué, il paraît que le but de cette première ascension était de connaître avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'état physique de l'atmosphère, les parties constituantes à différentes élévations déterminées par le barometre. Il est certain que les expériences que Deluc, Saussure et Humbolt ont faites sur les hautes montagnes, ont dû présenter des modifications qui appartenaient à l'attraction terrestre, ou à la décomposition des corps organisés; en conséquence, les deux voyageurs avaient emporté douze réservoirs dans lesquels le vuide barométrique avait été fait; ils étaient destinés à recueillir l'air atmosphérique à toutes les élévations indiquées par la descente de chaque pouce de mercure dans le barometre. L'académie ayant, sans doute, le projet de donner une suite à ces travaux, a fait l'essai de différens procédés pour connaître la direction de l'aérostat lorsque son élévation ne lui permet plus d'appercevoir la terre, et qu'il ne lui reste aucun objet de comparaison. La découverte du procédé qu'ils employe les physiciens est aussi ingénieuse qu'elle est simple. Elle consiste à placer un flotteur, ou lock très-leger, attaché par une soie à une certaine distance de la gondole; sa position indique toujours la direction, l'ascension ou la descente du ballon, même avant que le barometre ait fait le plus léger mouvement. Au moyen d'une forte lunette achromatique, qui traverse perpendiculairement le fond de la chaloupe, les observateurs ont trouvé le moyen de connaître le point au-dessus duquel plane l'aérostat, c'est par ce procédé qu'ils ont connu l'instant de leur entrée sur le Golfe-Baltique, et le moment de leur sortie. Ils ont aussi fait des observations sur l'écho dont la réflexion est extrêmement sensible et calculable dans les plages les plus supérieures de l'atmosphere. On croit qu'à la prochaine ascension, les observateurs chercheront à connaître la différence des rapports qui existent entre l'ascension du son et sa progression horisontale. L'observation qu'avait faite M. Robertson dans son ascension du 18 juillet 1803, à Hambourg, se trouve confirmée par M. Sacharot: le pôle nord de l'aiguille de déclinaison s'est trouvé relevé de 10 degrés, etc. etc.

L'existence d'un courant supérieur qui a dirigé deux fois l'aérostat vers la pleine mer, a seul empêché les voyageurs de s'élever aussi haut qu'ils l'avaient projeté. Le mercure du barometre est descendu de huit pouces et demi. Le thermometre qui marquait trente degrés, à l'instant du départ, indiquait trois degrés à la plus haute élévation. Les physiciens ont resté quatre heures dans les airs, et sont descendus à vingt-cinq lieues du point du départ.

PRUSSE.

Berlin, le 28 août (10 fructidor.)

Le prince Chrisiian de Danemarck est attendu ici dans quelques jours, et séjournera ou à Postdam ou à Berlin jusqu'aux manœuvres d'automne. Le mariage de sa sœur avec le prince Henri de Prusse, frere du roi, a été définitivement arrêté à Pirmont, et les clauses du contrat y ont même été dressées en conséquence. Le mariage aura lieu dans le courant de l'année prochaine.

— S. A. R. la princesse Louise-Ferdinand part demain avec son époux, le prince Radzivil, pour les bains de Toplitz, où elle restera quatre semaines, et de-là se rendra à Prague, pour être présente aux manœuvres du camp établi dans les environs de cette ville.

— S. M. la reine est arrivée le 22 à Breslaw; elle y a été reçue avec beaucoup de solennité; 90 coups de canon annoncerent son entrée; une musique guerriere, placée sur la maison de ville, se fit aussi-tôt entendre, et il s'y mêla les cris d'allégresse de tous les habitans. La joie de recevoir la reine a été aussi vive que générale. Le lendemain 26, S. M. le roi, accompagné du prince Guillaume, arriva aussi à Breslaw. Un grand nombre de généraux arriverent le lendemain.

(*Publiciste.*)

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 3 août (15 thermidor.)

Lundi au soir, quatre felouques armées sont parties de ce port, pour protéger les côtes contre les pirates. Le capitaine Raffetto a le commandement de cette escadrille.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Berne, 31 août 13 fructidor.)

Le nombre des étrangers qui s'arrêtent en cette ville augmente de jour en jour. L'affluence dans les glaciers de Grindewald, à la superbe cascade de Lauterbrunn, au val de Hasli, etc., est telle, qu'on a compté, il y a huit jours, plus de cinquante étrangers logés dans la principale auberge d'Unterseen. La République valaisanne, le mont Saint-Gothard, la Fourche, la Grinsel, etc., sont très-fréquentés. La plupart des Russes, Suédois, Danois et Allemands qui parcourent actuellement la Suisse, se rendent au mont Saint-Bernard, et visitent avec une vive curiosité tous les endroits que BONAPARTE a successivement traversés dans son passage par ces contrées avec l'armée française.

INTÉRIEUR.

Saint-Maixent, le 10 fructidor.

Plusieurs dames de cette ville se sont réunies en société de bienfaisance, pour venir ensemble et par des moyens combinés, au secours du pauvre et du malade.

Fontenay, le 10 fructidor.

Un paysan qui ne connaissait point la riviere, y entra hier sans précaution; son cheval et lui disparurent dans l'instant. Un chapelier voit l'accident, se jette à l'eau, plonge avec intrépidité, et à le bonheur de sauver l'homme.

Niort, le 10 fructidor.

Le préfet de ce département avait ouvert une souscription de 40,000 fr. pour le desséchement du marais de Bessines; elle a été remplie dans 48 heures.

Paris, le 22 fructidor.

Le concours pour le grand prix de gravure, proposé par la classe des Beaux-Arts de l'Institut national, a été exposé aujourd'hui dimanche, et le sera demain lundi dans la salle du Laocoon des écoles de peinture et de sculpture.

SCIENCES ET ARTS.

M. le docteur de la Fontaine, conseiller du feu roi de Pologne, et M. le comte Joseph Siératouski, viennent d'envoyer à M. Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, sept échantillons en nature de la *pique polonaise*, qui sont de la plus grande rareté. Les dessins coloriés de cette maladie extraordinaire, considérée dans ses différentes especes et variétés, feront partie de l'ouvrage que M. Alibert doit publier sur les maladies de la peau, et deviennent ainsi à ses yeux, comme à ceux des personnes intéressées aux progrès de la science, un don extrêmement précieux.

La société d'agriculture de Grenoble avait proposé en l'an 11, pour sujet de prix, la question suivante : « Quels sont les moyens de parvenir » efficacement à une exacte limitation des terres » ? La question devait être traitée dans ses rapports généraux, politiques et législatifs, et présenter les moyens matériels d'exécution. Deux mémoires seulement ont été soumis au concours de cette année; et aucun des deux n'ayant rempli les conditions prescrites, la société a renvoyé la délivrance du prix à sa séance publique du mois de nivose an 13; ce prix est une médaille d'or. Les mémoires doivent être adressés dans le courant de frimaire prochain.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, propose pour sujet de prix à décerner en l'an 13, la question qui suit :

« Donner les plans détaillés et raisonnés d'une » sécherie à l'usage des teinturiers sur coton filé, » la plus propre à épargner les frais de chauffage, » et sous la condition de n'employer d'autre combustible que le charbon de terre. »

L'auteur du mémoire aura soin d'indiquer la construction des fourneaux, le diametre des tuyaux conducteurs du calorique, et la position la plus avantageuse des perches auxquelles on suspend le coton. L'académie désire en outre qu'on ait égard aux moyens d'économiser la main-d'œuvre et le tems, de faciliter le travail, de conserver le local toujours propre, et d'écarter enfin les dangers du feu. Les mémoires seront adressés, francs de port, à M. Vitalis, professeur de chimie à Rouen, et secrétaire perpétuel de l'Académie pour la partie des sciences, avant le 15 messidor an 13, terme de rigueur. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les membres de l'Académie résidens ou non résidens sont seuls exclus du concours.

Un ami des lettres et des arts qui désire rester inconnu, a proposé à l'Académie de faire les fonds d'un prix de 300 fr., lequel sera décerné à l'auteur du meilleur *Eloge de J. B. Deschamps, peintre de l'école flammande, et premier professeur de l'école gratuite des arts dépendans du dessin, dans la ville de Rouen.*

Les mémoires, écrits en français ou en latin, seront adressés, avec les formalités ordinaires, avant le 15 messidor prochain, à M. Haillet-de-Couronne, secrétaire perpétuel pour la partie des belles-lettres. Le concours est ouvert à toutes les personnes qui voudront s'y présenter, sans en excepter les membres de l'Académie.

AGRICULTURE.

Mémoire sur le blé de Smyrne, autrement blé d'abondance. Par M. Buc'hoz, médecin naturaliste. — An 12, 1804. (1).

Henri IV disait que celui qui trouverait le secret de faire produire à la terre deux épis de blé plutôt qu'un, rendrait le plus grand des services à l'Etat.

Depuis cette époque, l'on a fait bien des tentatives pour trouver ce secret, et, si nous en croyons un bon nombre d'agronomes, ils y sont enfin parvenus. les uns par des nouvelles méthodes de culture, d'autres par l'introduction, chez nous, d'especes de blé inconnues à nos cultivateurs. On peut cependant remarquer que les résultats obtenus par ces deux moyens, ont toujours été beaucoup au-dessous des promesses de ceux qui les avaient proposés, soit parce que tous les terreins ne sont pas également dociles à la même culture, soit parce que le sol se refuse dans un endroit à ce qu'il donne abondamment dans un autre :

Non omnis fert, omnia tellus.
VIRGILE.

Peut-être est-ce à cette derniere raison que l'on doit attribuer la désuétude dans laquelle sont tombés, parmi nous, plusieurs essais que l'on paraît avoir faits pour cultiver le blé de Smyrne, ou d'abondance, appelé aussi blé de miracle, à cause de sa prodigieuse fécondité. Du moins n'est-il guere permis de croire que si tant d'avantages n'eussent pas été balancés par des inconvéniens ignorés, on l'eût abandonné pour se restreindre aux espèces acclimatées chez nous.

Quoi qu'il en soit, voici ce que l'auteur du *Mémoire* rapporte sur cette production vraiment miraculeuse :

L'on a vu une trousse de cette espece de blé, que l'on cultive aux environs de Smyrne, composée de 36 tuyaux ou chalumaux, et chaque tuyau de dix épis, tous ces épis réunis formaient un volume plus gros qu'un œuf de poule ordinaire. En calculant le nombre de grains qu'ils contenaient, on trouva qu'il s'élevait à 12,780, chaque épis en contenant 355. Non-seulement les grains étaient comme on voit incomparablement plus nombreux que dans les épis ordinaires, mais ils pesaient un douzieme de plus, en sorte que douze septiers du blé de miracle en ferait treize, en poids, de blé ordinaire.

L'auteur ajoute qu'un cultivateur avait fait venir par la voie de Marseille de ce blé, il y a trente ans, et qu'après l'avoir semé, 7 livres de poids lui en avaient donné 430; il dit qu'il a vu dans les Mémoires de l'Académie des sciences (il n'indique pas l'année), que le président Tambonneau avait cultivé de ce blé et en avait donné quelques épis à M. Dodard, de la même académie.

Après avoir raconté ce fait, M. Buc'hoz ne nous dit rien des causes qui ont pu empêcher que cette superbe culture ne se soit naturalisée en France, comme celle du maïs, des pommes-de-terre, des acacias, et de plusieurs autres qui ont augmenté nos richesses territoriales.

Il se borne à indiquer quelques méthodes plus ou moins sûres, à l'aide desquelles on fait *trousser* le blé, c'est-à-dire multiplier les tiges, de maniere, dit-il, à ce qu'un grain donne de 60 à 80 épis; on sait que dans les bonnes terres, et suivant la culture ordinaire, on obtient de 5 à 12 épis par grain semé.

Malgré les doutes que laisse sur la possibilité de naturaliser ce blé chez nous, le peu d'attention qu'on a donnée aux faits cités par M. Buc'hoz, il serait à desirer néanmoins que des cultivateurs éclairés cherchassent à faire de nouveaux essais pour y réussir.

A la suite des observations sur le blé de Smyrne, l'auteur en a joint d'autres sur le maïs ou blé de Turquie, le millet d'Afrique et la proherbe d'Abyssinie, toutes plantes propres à donner une substance farineuse et qui peut remplacer celle de blé ordinaire dans quelques circonstances.

Tout le monde connaît le maïs ou blé de Turquie, cultivé avec succès dans nos provinces méridionales et dans le Jura; le millet d'Afrique, que l'on nomme aussi blé de Guinée ou sorgho, est l'aliment le plus général chez les Maures et chez les Negres de la partie occidentale de l'Afrique. On le cultive en France, et l'on s'en sert non pour faire du pain, mais pour en composer une bouillie qui est très-saine et très-agréable. Mais sa culture n'est qu'un objet secondaire, et ne peut en aucune maniere remplacer celle de notre froment, le plus beau présent que la nature ait fait aux hommes. Mais comme le sorgho n'exige pas autant de soins, et une aussi bonne terre que le blé, on peut utilement le semer dans les terres seches et pierreuses, où il vient assez bien.

La proherbe, appellée *théef* chez les Abyssins, n'est connue que depuis peu de tems en France; les grains qu'elle porte renferment une farine propre à faire du pain; les peuples de l'Abissynie s'en servent pour cet usage. C'est à M. Bruus que nous en devons la connaissance. « Cette plante, dit le voyageur anglais, vient dans toutes sortes de terreins, et son grain sert à faire le pain qui se consomme dans l'Abissynie, quoique l'on y recueille aussi de fort beau froment; le pain qu'on fait avec celui-ci est réservé aux personnes du premier rang; celui du théef sert à tout le monde indistinctement, et est d'une excellente qualité; la farine en est belle, blanche.

» Cependant il y a des especes de théef qui ne donnent pas une farine aussi blanche ni aussi bonne, et dont le pain est médiocre par conséquent. »

La connaissance des substances propres à la nourriture de l'homme, est une des plus intéressantes parties de l'agriculture, et ceux qui s'en occupent peuvent utilement consulter l'ouvrage savant et méthodique de M. Beguillet, intitulé : *Traité des substances et des grains qui servent à la nourriture de l'homme*, en plusieurs volumes in-8°.

PEUCHET.

(1) Brochure in-8°, prix, 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Mme Buc'hoz, rue de l'Ecole de Médecine, nº. 30.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Saül, suivi du Devin de Village.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui une représentation à Versailles.—Demain, à Paris, Marius à Minturnes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa. Il Re Thodoro. — Demain; les comédiens ordinaires de S. M., donneront la 1re repr. de la Prévention maternelle.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et les Amours d'Eté.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, nº 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 354. *Mardi, 24 fructidor an 12 de la République* (11 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Brunn, 24 août (6 *fructidor.*)

HIER matin, tous les régimens qui sont en garnison en Moravie, occupaient le camp de Turas. LL. MM. II. y arrivèrent à six heures du soir. Toutes les réjouissances avaient été interdites, mais des milliers d'habitans allèrent au-devant de leurs souverains, et les reçurent au milieu des acclamations de la joie la plus vive. LL. MM. ont occupé le logement qui leur était préparé dans la maison des discasteres.

Francfort, le 4 septembre (17 *fructidor.*)

Le camp de Pest, en Hongrie, est dissous; les dernieres troupes qui le composaient commencent à retourner dans leurs garnisons.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 4 septembre (17 *fructidor.*)

Toute maladie contagieuse ayant cessé dans les ports d'Espagne, et dans ceux de l'Amérique septentrionale, tout a été remis sur l'ancien pied à l'égard des vaisseaux qui en arrivent.

Quelques personnes croient avoir ressenti, le 25 août, en différens endroits de ce pays, des secousses de tremblement de terre.

INTÉRIEUR.

Extrait d'une lettre d'Anvers, du 19 fruct.

Il y a eu cette nuit un incendie qui pouvait embrâser la ville. Le feu a pris dans une brasserie sur le bord d'un canal rempli de vaisseaux marchands, et entre des magasins pleins de sucre et de coton. On a battu la générale; les compagnies d'ouvriers marins ont été sur le champ rassemblées, et l'ordre parfait de cette organisation de conscrits a permis la réunion subite de plus de huit cents hommes dont les uns gardaient les avenues; un tiers, avec leurs haches, isolaient la maison embrâsée de celles environnantes; les autres portaient les seaux et servaient les pompes. La garnison, trop éloignée et enfermée dans la citadelle, n'a pu arriver à tems; les habitans effrayés laissaient faire les marins; le commandant de la place, le général Paradis, qui loge à côté de leurs casernes, les avait fait avertir les premiers, et il est impossible de montrer plus d'empressement et de zele que ces braves gens, qui ont recueilli unanimement le juste tribut d'éloges qui leur est dû. Les officiers du génie maritime qui les commandent ont escaladé comme eux les toits des maisons; on a vu M. Barthelemy sur un pignon embrâsé, marquant la place où il fallait abattre.

L'ordre suivant a été affiché à la porte de l'arsenal et des casernes. Il avait été lu devant les compagnies assemblées, que M. Malouet a été saluer et remercier au milieu d'un grand nombre de spectateurs:

« Le commissaire-général, qui n'a eu jusqu'à présent que les meilleurs témoignages à rendre des bons services des ouvriers militaires de la marine, est heureux de les voir voler au secours de leurs concitoyens avec le même zele qu'ils montrent pour le service de l'Etat. Il a la satisfaction de leur annoncer les remercîmens du corps municipal de la ville d'Anvers, auxquels il joint les siens et la promesse de faire valoir, en toute occasion, leur zele et leur dévouement.

» MM. les officiers du génie maritime recueillent en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, la récompense de leurs soins pour l'instruction, la discipline, et le bon esprit qui distinguent leurs compagnies. MM. le Harive et Barthelemy, qui les commandaient cette nuit, méritent particulierement les éloges du commissaire-général pour l'activité, l'intelligence et l'intrépidité avec lesquelles ils ont arrêté les progrès de l'incendie qui menaçait des magasins remplis de sucre et les vaisseaux marchands réunis dans les canaux environnans. »

(*Extrait du Publiciste.*)

Paris, le 23 thermidor.

M. de Talleyrand, grand-chambellan de S. M. I., a présenté à sa majesté, dans l'audience qui a eu lieu le 18, au palais impérial d'Aix-la-Chapelle, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires qui avaient reçu de leur cour de nouvelles lettres de créance, ou des lettres de félicitation, adressées à S. M. l'EMPEREUR, sur son avénement.

M. le comte de Cobentzl, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Romains et d'Autriche, etc. auprès de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, a remis en cette qualité ses lettres de créance, et les félicitations de sa cour. Il a aussi présenté ses lettres de créance comme ministre plénipotentiaire de S. A. I. l'électeur de Salzbourg.

M. le comte de Lima, ambassadeur extraordinaire de S. A. R. le prince régent de Portugal, envoyé de Lisbonne avec la mission de féliciter S. M. I. sur son avénement, a présenté les lettres qui l'accréditent en cette qualité; et les lettres de félicitation de S. A. R. le prince régent.

M. de Souza, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire de S. A. R. le prince régent de Portugal, a présenté ses nouvelles lettres de créance.

M. le Bailli de Ferrette, grand-prieur de Dacie, ministre plénipotentiaire de l'Ordre de Malte, a présenté à S. M. I. ses lettres de créance, et les lettres de félicitation de son altesse éminentissime le grand-maître de Malte.

M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi de Naples et des Deux-Siciles; qui avait remis précédemment ses lettres de créance, a présenté les lettres de félicitation de sa cour sur l'avénement de S. M. I.

Après l'audience diplomatique, ont été présentés à S. M. I.:

M. le baron de Romberg, chambellan de S. M. le roi de Prusse;

M. le comte Lehndorff, conseiller d'ambassade de S. M. prussienne;

M. le baron de Bentinck, chambellan, conseiller intime et chevalier de l'Ordre du Lyon palatin, au service de S. A. l'électeur de Baviere.

MINISTERE DE LA MARINE.

Copie de la lettre du contre-amiral Magon, à l'amiral Bruix. — Calais, le 19 fructidor an 12.

Mon général,

Hier à minuit, je profitai d'un vent d'E. N. E. faible, pour prendre la mer avec cinquante-sept corvettes de pêche, deux canonnieres, la prame *la ville de Marseille*, et deux péniches, comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir par ma dépêche de cette nuit. Ce matin, à cinq heures, nous avons apperçu quatre bâtimens anglais dans le N. N. O.

A neuf heures, une corvette à trois mâts, en avant de la division anglaise, semblait vouloir attaquer notre arriere-garde que j'ai aussitôt renforcée de deux canonnieres; et avec la prame que je montais, je me suis acheminé pour m'approcher de l'ennemi, et me trouver en mesure de m'opposer à ses projets. A onze heures, la corvette ennemie se trouvant à petite portée de canon de la prame, l'action s'est engagée, et bientôt le plus grand nombre de nos bâtimens y a pris part; deux frégates anglaises ont secondé la premiere corvette, mais après une demi-heure d'engagement, celle-ci a viré de bord, en s'éloignant du combat. Le feu a été momentanement discontinué. Vers les midi, les trois bâtimens à trois mâts sont revenus à la charge; un seul s'est obstiné à combattre, soutenu par le brick qui était venu le rejoindre; à une heure et demie, j'ai répété aux bâtimens le signal d'entrer dans le port, tandis qu'avec la prame et les deux canonnieres je protégeais à-la-fois cette manœuvre, et présentais à l'ennemi l'occasion de renouveler l'engagement. Mais les bâtimens anglais continuant de s'éloigner, et se trouvant enfin à la distance de trois lieues, j'ai donné ordre à la prame, et aux deux canonnieres de faire route pour Boulogne.

J'ai été satisfait de la manœuvre et de la conduite de tous nos bâtimens, j'aurai l'honneur de vous entretenir de ceux qui se sont trouvés dans une position à fixer plus particulierement mon attention.

Nos bâtimens ont eu quelques avaries, mais nous avons pu reconnaître distinctement que l'ennemi était plus maltraité, notamment l'une des frégates. Celle-ci, après plusieurs bordées, a brusquement pris le large, en forçant de voiles; son gréement sur-tout était en fort mauvais état.

Je me fais un devoir de vous annoncer que les batteries mobiles nous ont parfaitement secondés.

Signé, MAGON.

Copie d'une lettre écrite au ministre de la marine et des colonies, par M. Laville, commissaire des relations commerciales de France en Danemarck. — Copenhague, le 26 thermidor an 12.

J'ai l'honneur de prévenir votre excellence que des paquebots réguliers ayant nouvellement été établis entre les villes de Nyested et de Heiligen-Have, la premiere située au sud de l'île de Laland, et la seconde dans le duché de Holstein, le gouvernement danois vient de faire placer sur la tour de l'église de Nyested un fanal à réverbere, qui sera allumé toutes les nuits, à compter du 14 fructidor prochain, et tant que la navigation entre ces deux points ne sera pas arrêtée par les glaces. Ce fanal, dans les tems ordinaires, pourra être vu en mer à une très-grande distance de Rödsanden; il est cependant placé de maniere que ceux qui viendront du sud ou de l'ouest, ne pourront le voir avant d'être arrivés dans la direction de la passe qui conduit à Nyested par le banc de sable nommé *Rödsanden*, et alors ils auront en vue le fanal de Giedser, ou il ne tardera pas à se montrer à eux. Ceux, au contraire, qui pourront venir de l'est, devront nécessairement avoir vu le fanal de Giedser avant d'appercevoir celui de Nyested. Comme il est impossible qu'avec de l'attention, les navigateurs, aidés d'ailleurs de leurs cartes, puissent prendre un de ces feux pour l'autre; celui qui va être placé leur sera de la plus grande utilité, lorsqu'ayant l'intention de passer les Belts, ou de se rendre dans la Baltique, ils se trouveront dans ces parages.

MÉLANGES. — LITTÉRATURE.

Sur Balzac et sur les premiers progrès de la langue française.

La langue française, dit M. de Voltaire, a une très-grande obligation à Balzac. Il donna le premier du nombre et de l'harmonie à la prose. Cet auteur, beaucoup trop négligé aujourd'hui par les jeunes gens qui se destinent à l'éloquence, n'est presque plus connu que par quelque phrases ridicules, citées dans les rhétoriques comme des exemples d'hyperboles outrées. Cependant, c'est dans ses ouvrages, et principalement dans ses lettres, que l'on doit chercher des notions certaines sur le véritable génie de notre langue, sur les tours qu'elle a admis, sur l'harmonie qui lui est propre, et sur l'origine de la politesse française, d'abord un peu affectée, mais à laquelle ce défaut même ne fut pas inutile, pour lui faire contracter ensuite la délicatesse qui la caractérise. Nous avons en général trop peu de goût pour nos anciens écrivains; en leur préférant les modernes et les étrangers, nous perdons peu-à-peu les traditions grammaticales; nous substituons des constructions nouvelles aux constructions adoptées, et nous nous livrons à un néologisme qui dénature entierement notre langue. C'est à ce dédain pour les productions de nos peres que l'on doit attribuer en grande partie la décadence de la littérature française. Les orateurs et les poëtes des siecles de Cicéron et d'Auguste trouvaient, dans les discours des Graccques et dans les ouvrages d'Ennius, des trésors dont ils n'auraient pu profiter, s'ils avaient été rebutés par le langage suranné de ces anciens auteurs; la langue latine dégénéra, comme l'observe Quintilien, lorsque l'esprit d'innovation s'empara des littérateurs, et lorsque, méprisant les écrivains qui avaient formé leur langue, ils en méconnurent bientôt le génie.

Balzac étant avec raison considéré comme le premier auteur français qui ait donné de la noblesse et de l'harmonie à sa diction, nous croyons utile d'inspirer le desir de le connaître à ceux qui, sur parole, ont négligé de le lire. Ils verront que cet écrivain, auquel on a justement reproché de l'affectation et de l'enflure, ne manquait pas quelquefois de grâce et de finesse; qu'il était très-supérieur au goût de son tems, et que, dans les sujets sérieux, il a indiqué le parti que l'on pouvait tirer de la langue française pour la grande éloquence. Cet examen nous conduira nécessairement à des détails sur cette époque de notre littérature où nos grands écrivains commencèrent leurs travaux; on verra de quel point ils partirent pour arriver au but qu'ils eurent la gloire d'atteindre: on pourra enfin se faire une idée des progrès que fit alors notre langue, et juger avec quelle rapidité elle fut épurée et perfectionnée.

Pour bien sentir tout le mérite de Balzac, il faut se reportet à l'époque où il a vécu. Plusieurs personnes savantes, comme nous le montrerons bientôt, parlaient encore le langage du regne de Charles IX. Ronsard avait rendu cet idiome encore plus barbare, et ceux qui avaient la prétention d'éviter son pédantisme grossier se livraient à l'emphase la plus ridicule. « Quel faux goût d'éloquence, s'écrie le célebre évêque de Clermont! Les astres en fournissaient toujours les traits les plus hardis et les plus lumineux, et l'orateur croyait ramper, si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues; une érudition entassée sans choix déparait de la beauté et du mérite des discours. » Balzac, doué d'un esprit juste et d'un tact

licat, essaya de corriger ces énormes défauts. Plusieurs écrivains; alors en réputation, pouvaient s'opposer à cette réforme qui aurait dégoûté le public de leurs ouvrages; on doit donc peu s'étonner si l'auteur sacrifia souvent à un goût qu'il désapprouvait. Une autre cause s'opposa encore à ce que Balzac opérât dans la littérature française le grand changement que les *Lettres Provinciales* amenèrent quelques années après: il eut le malheur de n'exercer son talent que sur des sujets peu intéressans; plus jaloux de briller par le style que par le fonds des idées, il employait tous ses soins à polir des périodes nombreuses, à choisir avec scrupule ses expressions, et à tourner avec grâce des louanges rebattues. Ce travail était loin d'être superflu pour ceux qui voulaient étudier le génie de la langue française; mais il ne pouvait produire l'effet universel et décisif que Pascal obtint dans une discussion fameuse, à laquelle tout le monde prit part, et où il déploya, dans un degré de perfection dont on n'avait pas encore l'idée, les ressources de l'art oratoire, les ruses les plus subtiles de la dialectique, et tout le sel et la finesse de la meilleure plaisanterie. Sans doute Balzac ne fut pas inutile à Pascal; dans les langues, comme dans les arts, ceux qui préparent des réformes utiles sont obligés de s'occuper exclusivement de petits détails que les génies supérieurs semblent adopter ensuite par inspiration. Cependant Balzac obtint, dans son tems, des succès extraordinaires; il était l'oracle des lettres et de la bonne compagnie; l'élégance de son style servait de modèle aux jeunes écrivains; sa politesse donnait le ton aux grandes sociétés. On peut juger de cet enthousiasme qu'il excita, par le passage suivant d'un contemporain: « Tout est marqué dans ses écrits du caractère d'honnête homme, bien que ce soit un honnête homme chagrin, très-mal satisfait de sa personne, plus noir que les nuits dont il se plaint. Mais cette vapeur noire n'empêche pas son esprit de luire; il communique sa *vertu* aux choses qu'il touche, et ne prend pas leur défauts: il dore les nuages qu'il ne veut pas dissiper. » Un homme qui eut une telle influence sur le commencement du plus beau siecle de notre littérature, n'est certainement pas indigne d'attention dans un tems où les traditions de ce grand siecle n'ont été que trop oubliées.

Nous avons dit qu'à l'époque où Balzac écrivait, c'est-à-dire sous le ministere du cardinal de Richelieu, plusieurs savans parlaient encore le langage du regne de Charles IX. La lettre suivante est de 1644. Balzac y emploie un ton de plaisanterie léger et piquant. Cette lettre est adressée à Ménage. « Il n'y a point de mal, dit Balzac, que vous sachiez ce qui donna lieu aux *Larmes ridicules*, petit poëme que vous trouverez à la fin du recueil: ce fut la mort d'un vieux poëte de l'Université, connu par sa mauvaise mine et par ses mauvaises chausses, disciple de Jodelle, et proche parent d'Amadis Jamin, grand faiseur de madrigaux, de ballades, de villanelles. Depuis trente ans, il n'était descendu qu'une fois du Mont-Saint-Hilaire pour passer les ponts. Il chômait la fête de Saint-Jean *Porte-Latin* plus religieusement que celle de Pasques. En français, il ne disait que *Jupin;* il n'appelait jamais le ciel que la *calotte du Monde;* il rimait toujours *trope* avec *Calliope;* il n'eût jamais voulu changer *tû* pour *celui*, quand même la mesure du vers le lui eût permis: il tenait bon pour *pieça*, pour *moult*, et pour *ainçois*, contre les autres adverbes, à ce qu'il disait, plus jeunes et plus efféminés. La nouvelle qui fut apportée de sa mort au lieu où j'étais, par un pédant, son admirateur, avec cette redite perpétuelle: *Le grand dommage que c'est!* pensa me faire rire à l'heure même d'assez bon cœur. » On ne trouve dans cette lettre ni affectation, ni expressions surannées: Balzac parle comme un homme de bonne compagnie qui se moque avec raison d'un pédant.

L'art de la chaire n'était pas plus avancé que les autres genres de littérature: les sermonaires faisaient l'étalage d'une vaine érudition; ils se permettaient tous les écarts qu'une imagination déréglée pouvait leur fournir. Massillon, qui porta si loin l'éloquence religieuse, parle ainsi de ses obscurs prédécesseurs, dans son discours de réception à l'Académie française: « La chaire semblait disputer ou de bouffonnerie avec le théâtre, ou de secheresse avec l'école; et le prédicateur croyait avoir rempli le ministere le plus sérieux de la religion, quand il avait déshonoré la majesté de la parole sainte, en y mêlant ou des termes barbares qu'on n'entendait pas, ou des plaisanteries qu'on n'aurait pas dû entendre. » Balzac, témoin oculaire de cette dégradation du plus sublime des arts, donne des détails très-curieux sur quelques prédicateurs de son tems: l'éloquence religieuse commençait à sortir de la barbarie; mais elle n'était pas encore tout-à-fait exempte des défauts que lui reproche Massillon. L'auteur parle d'un homme qui, après avoir entendu de mauvais orateurs, a pris le parti de ne plus aller au sermon. « Il juge, dit Balzac, de tous les prédicateurs, par deux ou trois charlatans qu'il a ouïs, et s'imagine que toutes les prédications commencent, ou par *ce vaillant capitaine Agesilaus*, ou par *ce savant philosophe Socrate*, ou par *Pline en son histoire naturelle*, ou par *Pausanias in arcadicis*. Il m'allegue perpétuellement le *buon per la predica* et le *riservate questo per la predica* du cardinal Hippolyte d'Est, quand quelque bel esprit de ses familiers disait devant lui quelque impertinence. Il paraphrase et commente ces préceptes qu'un vieux docteur donnait à un jeune bachelier: *percute cathedram fortiter, respice crucifixum torvis oculis, et nihil dic ad propositum, et bene prædicabis.* Je lui réponds qu'il n'est pas juste de considerer les choses dans la corruption où elles étaient tombées, puisqu'elles ont été remises dans leur premiere pureté, et que la réformation est venue depuis le désordre. » Qui aurait pu croire que peu d'années après cette époque où quelques sermonaires méritaient encore de pareils reproches, il s'éleverait des Bourdaloue et des Bossuet? La rapidité avec laquelle se perfectionnerent tous les genres de littérature est vraiment digne d'admiration. Balzac contribua, comme nous l'avons déjà dit, à donner à l'éloquence cette noblesse et cette dignité qui doivent la caractériser. Dans une lettre où il déplore la mort d'un ami, on trouve quelques traits que Bossuet peut-être n'aurait pas desavoués. « Nous avons, dit-il, perdu en notre ami un très-digne sénateur, je vous l'avoue; mais le sénat même se perdra, et un jour il n'y aura pas plus de conseillers de Paris, que de peres conscrits de Rome, ou d'aréopage d'Athènes. Nous avons perdu dans le même homme, un mathématicien, un orateur et un poëte, je vous l'avoue de reché; mais ne savez-vous pas que les hommes ne vivent que parmi des pertes? qu'ils ne cheminent que sur des ruines? On devrait être accoutumé à de semblables accidens; ils sont aussi anciens que le Monde, et nous les trouvons étranges, comme si c'était une nouveauté d'aujourd'hui. » Le mouvement de cette tirade est vraiment oratoire; l'idée est grande, elle est exprimée naturellement; et l'image des hommes qui ne *vivent que parmi des pertes*, qui ne *cheminent que sur des ruines*, a la pompe et la noblesse qui conviennent à l'oraison funebre.

La langue française doit à Balzac plusieurs mots heureux: celui de *bienfaisance*, que M. de Voltaire a mal-à-propos attribué à l'abbé de Saint-Pierre, appartient à notre auteur. Il en est un autre dont l'adoption est indiquée par une lettre de Balzac à M. Lhuillier: « Je vous *félicite* d'avoir M. de Ronciere pour gouverneur, M. Rigault pour confrere, et Mlle Calisto pour écoliere. Si le mot de *féliciter* n'est pas encore français, il le sera l'année qui vient, et M. de Vaugelas m'a promis de ne pas lui être contraire quand nous solliciterons sa réception. » On voit que Vaugelas était alors l'arbitre suprême de la langue, et que les meilleurs auteurs lui soumettaient leurs doutes.

Balzac avait pour amis les gens de lettres les plus célebres de son tems: Ménage, boisrobert, Saumaise lui-même lui témoignaient la plus haute considération. Il n'y avait que Chapelain qui se croyait au-dessus de lui; Balzac partageait l'erreur générale sur cet homme qui avait de vastes connaissances littéraires, mais qui était absolument dépourvu de goût; il n'en parle qu'avec beaucoup de respect: « C'est, dit-il, un personnage de haute » *vertu*, qui est tout intelligence et tout raison. » Si vous êtes homme à recevoir des conseils, les » siens sont plus assurés que les oracles de la Pythie; » mais il faut approcher de lui avec docilité d'es» prit; il faut croire. » On voit que Chapelain avait une très-bonne opinion de lui-même; il lui fallait des éleves soumis. Il était si convaincu de sa supériorité; que le moindre doute sur ses décisions lui paraissait un blasphême; exemple qui prouve qu'une trop grande confiance en ses forces n'est jamais le signe d'un veritable talent. On a dû remarquer dans la lettre que nous venons d'extraire, et dans une citation précédente, que le mot *vertu* n'avait pas alors la même acception qu'à présent; il signifiait, comme en italien, supériorité dans quelque genre de talent.

On sait combien de critiques s'éleverent contre *le Cid*. Scudéri venait d'en publier une qui, pleine de sophismes et de mauvais goût, avait cependant obtenu les suffrages des rivaux de Corneille et de la majorité de l'Académie française. Balzac, consulté à ce sujet, répondit à Scudéri avec beaucoup d'esprit et de mesure. Il convient que le poëte a quelquefois violé les regles; mais il soutient que les beautés supérieures de son ouvrage doivent l'absoudre. « S'il est vrai, dit-il, que la satisfaction des spectateurs soit la fin que se proposent les spectacles, et que les maitres même du métier aient quelquefois appelé de César au peuple, *le Cid* ayant plu, ne serait-il pas vrai qu'il a obtenu la fin de la représentation, et qu'il est arrivé à son but, encore que ce ne soit pas par le chemin d'Aristote, et par les adresses de sa poetique? » Scudéri insistait sur ce que Corneille s'était servi de *charmes* et d'*enchantemens* pour séduire les spectateurs; Balzac repond: « C'est ce que vous reprochez à l'auteur *du Cid*, qui, vous avouant qu'il a violé les regles de l'art, vous oblige de lui avouer qu'il a un secret qui a mieux réussi que l'art même; et ne vous niant pas qu'il a trompé toute la cour et tout le peuple, ne vous laisse conclure de là, sinon qu'il est plus fin que toute la cour et tout le peuple, et que la tromperie qui s'etend à un si grand nombre est moins une fraude qu'une conquete. » Balzac, gardant toujours les ménagemens qu'il croit devoir à Scudéri et à l'Académie, conclut enfin d'une maniere très-ingénieuse, et qui prouve qu'il sentait le mérite de Corneille. « S'il est puni, dit-il, ce sera après avoir triomphé; s'il faut que Platon le bannisse ne sa république, il faut qu'il le couronne de fleurs en le bannissant, et ne le traite pas plus mal qu'il a traité autrefois Homere. » Un tel bannissement est le plus beau triomphe que puisse désirer un poëte.

En France, on n'a commencé que dans le 18me siecle à s'élever contre Cicéron, et à lui préférer Sénèque: cette erreur de jugement et de goût est bien plus ancienne en Allemagne, d'où il paraît qu'elle est venue. Voici à quelle occasion Balzac s'explique à ce sujet: comblé des faveurs de la cour, il avait beaucoup d'envieux; on fit un libelle contre lui, dont le chancelier Séguier empêcha la publication. Balzac remercie son protecteur, et comme ce grand magistrat aimait les discussions littéraires, l'auteur s'étend sur les critiques en général; il ne s'étonne point s'il a des détracteurs, puisqu'une réputation telle que celle de Cicéron, n'est point à l'abri de la censure. « Il y a, dit-il, aujourd'hui en Allemagne, un mauvais grammairien, un ennemi des vérités universelles, un accusateur de Cicéron, qui, depuis peu, a publié des observations où il fait le procès à son juge, et dispute le rang au prince de l'antiquité latine. Si bien, monseigneur, que le consentement du genre humain, confirmé par une possession de dix-huit siecles, n'est pas un titre suffisant pour assurer la réputation de ce Romain, contre la chicane de ce Barbare. » Cette indignation de Balzac montre qu'il sentait les beautés de l'orateur romain, et que s'il est tombé si souvent dans l'enflure et l'affectation, c'était pour plaire aux personnes auxquelles il écrivait: aussi remarque-t-on que ces défauts sont beaucoup plus fréquens dans les lettres à madame de Rambouillet, à mademoiselle Scudéri et à Ménage, que dans celles où il se croit obligé à moins de frais d'esprit et de figures.

Nous ne citerons point d'exemples de ces défauts; ils ont été souvent indiqués par les littérateurs modernes qui n'ont considéré Balzac que sous le rapport qui lui était le plus défavorable. On ne doit pas craindre, d'ailleurs, que dans ce moment aucun auteur tombe dans de semblables erreurs de goût.

On peut donc, sans aucun danger, conseiller la lecture d'un auteur qui, comme nous l'avons observé en commençant, a le premier donné à la prose française, l'élégance, le nombre et la clarté qui font son caractère particulier.

(Extrait du Mercure de France.)

HISTOIRE NATURELLE. — SCIENCE MÉDICALE.

Traité des maladies vermineuses, précédé de l'histoire naturelle des vers, et de leur origine dans dans le corps humain; par Valérian-Louis Bréra, professeur de clinique à l'université de Pavie; orné de 5 planches; traduit de l'italien, et augmenté de notes; par CC. J. Bartholi, docteur en médecine, membre correspondant de la société médicale d'émulation de Paris, etc., et Calvet neveu, ex-secrétaire de la société médicale d'émulation, membre de la société de médecine clinique, d'instruction médicale, de la société galvanique, de la société académique des sciences de Paris, correspondant de la société de médecine-pratique de Montpellier, de la société de médecine d'Avignon, et de l'athenée de Vaucluse, etc. (1).

> Que de jeunes médecins eussent mieux servi leur art, en s'occupant à traduire, au lieu de risquer leur gloire par des productions irreflechies et prématurées. J.-L. Alibert; p. 4, traduction *des pertes de sang*, par Pasta.

L'antique renommée de l'université de Pavie, et le talent par lequel s'y distingue le professeur de clinique Valérian-Louis Bréra, semblent garantir le succès d'un traité italien, par ce dernier, sur les *maladies vermineuses*, dont deux médecins, zélés pour les progrès de l'art, publient en ce moment la traduction, enrichie de notes. Le choix du sujet nous paraît utile. On avait écrit beaucoup sur les *vers*, et sur les affections morbifiques qu'on peut raisonnablement attribuer à leur séjour dans le corps humain. Plusieurs naturalistes s'étaient livrés à d'immenses recherches, dont le résultat n'aboutissait qu'à des classifications arbitraires, sans aucun intérêt pour la science médicale; ceux qui les suivirent augmenterent encore le nombre des genres et des especes de *vers*, en sorte qu'il fallait plus de tems pour étudier leurs formes, que pour apprendre quelle partie du corps humain ils attaquaient, et quel genre de lésion ils pouvaient produire. Les médecins, embarrassés de tant de complications, chercherent moins à supputer les especes de *vers*, qu'à inventer les moyens de les expulser du corps humain. De-là, tant de recettes *anthelmintiques*, tant de *spécifiques*, vantés, pour détruire toute sorte de vers, et souvent employés, même de nos jours, malgré le peu de succès dont ils sont suivis.

(1) Un vol. in-8°. Prix 5 fr. 50 c. et 7 fr. — A Paris, chez Delaplace, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 21. — an 12. (1804).

V. L. Bréra fait voir dans son traité, 1° qu'on a beaucoup trop multiplié les especes de vers qui se fixent dans le corps humain ; 2° qu'on a pris pour des especes, ou même pour des genres, certaines variétés dues uniquement au genre d'alimens dont se nourrissent les vers, ou à la qualité des humeurs, à l'âge et au degré de force des corps organisés ou des organes qu'ils attaquent ; 3° que les médicamens employés contre une classe de vers ont été souvent impuissans contre des vers d'un autre genre ; qu'il fallait nécessairement avoir égard, dans le traitement des maladies vermineuses, à la conformation de l'espece du ver et au genre de lésion qu'il pouvait occasionner, au siége qu'il occupait, à l'âge, au sexe et à la constitution de l'individu d'où l'on voulait expulser les vers.

Telles sont les conséquences pratiques à déduire de la nouvelle théorie du docteur Bréra ; elle est comprise en quatre leçons, dont la premiere a pour objet l'exposition des faits, c'est-à-dire la description *des vers* et l'indication du siége qu'ils occupent dans le corps humain. La seconde est relative à l'origine de ces vers. La troisieme et la quatrieme sont destinées, l'une à l'examen des maladies dont la présence des vers est la cause ou l'effet ; l'autre, au traitement de ces maladies, par l'expulsion des vers et par un régime tonique approprié.

Ces quatre leçons sont remplies de préceptes sages et d'observations aussi utiles que curieuses. Nous ne pouvons en extraire ici que quelques généralités. Le professeur de *clinique*, au lieu de suivre la plupart des naturalistes dans la classification des vers, selon les différentes especes d'animaux qui paraissent y être le plus sujets, se borne à la description de ceux qu'on trouve assez habituellement dans le corps de l'homme. Il les ramene tous à une seule classe comprenant cinq genres, dont chacun reconnaît une ou deux especes tout au plus, les seuls qu'il soit essentiel de bien distinguer, pour l'exercice de l'art médical.

Le premier genre est celui des *tænia*, armés ou non armés, plus connus sous le nom de *vers solitaires*, dont le siége est ordinairement dans les premieres voies ; le second genre est celui des *vésiculaires*, renfermés dans des especes de vessies, ou d'hydatides ; l'auteur en a trouvés jusque dans les ventricules du cerveau. Le troisieme est celui des *tricho-céphales*, mâles ou femelles ; ils tirent leur nom de l'extrémité *capillaire* et allongée, qui forme leur tête, que d'autres naturalistes ont cru être la queue : voilà pourquoi ces vers sont appelés *tricho-céphales* par les uns, et *trich-ourides* (à queue velue) par les autres. On les a rencontrés dans les intestins et dans les visceres. Le quatrieme est celui des *ascarides vermiculaires*, qu'on trouve rarement seuls, et qui se logent indistinctement dans les intestins, dans la vessie, dans l'estomac, dans l'œsophage, et jusque dans les parties sexuelles de la femme. Le cinquieme genre est celui des *lombricoïdes* mâles et femelles, dont les especes retiennent, le plus souvent, la forme longue et arrondie d'une plume à écrire ; ils habitent le tube intestinal qu'ils peuvent perforer, pour s'ouvrir un passage dans la vessicule du fiel, dans les reins, dans l'abdomen, et jusque dans le cerveau. Ils sont en grand nombre, sur-tout chez les enfants, et ils se groupent assez souvent avec d'autres especes de vers.

Ce seul exposé fait assez connaître qu'ici la thérapeutique spéciale, ou l'art de traiter avec succès les maladies vermineuses, doit avoir pour bases 1° la connaissance de la conformation particuliere de chaque espece de vers, et des dérangemens qu'ils peuvent occasionner dans l'économie animale ; 2° la connaissance des remedes locaux, dont l'emploi peut varier suivant la nature des lésions organiques et suivant l'état actuel où se trouve le malade ; 3° enfin le *diagnostic*, ou ce coup-d'œil rarement juste (dans ces sortes d'affections morbifiques encore mal étudiées), mais qui peut cependant être rectifié par la méthode savante que propose le professeur Bréra. Les praticiens liront avec fruit les détails relatifs à cette partie de leur art, dans la troisieme et quatrieme leçon de ce traité. Nous finirons cette analyse par quelques réflexions sur l'*origine des vers*.

L'auteur pense que tout ver trouvé dans le corps de l'homme et dans le corps des animaux, n'a pu y venir que d'un œuf déposé par quelque autre ver femelle ou hermaphrodite, ou charié avec les alimens et la boisson. Telle est en effet l'opinion la plus commune, quoique la moins vraisemblable. Mais avant de la combattre, nous croyons devoir rappeler un passage de l'auteur, qui nous a fait nous arrêter sur cette question. « Ni le sexe, dit-il, ni le cœur, ni les œufs, ni la génération n'étaient connus du tems d'Aristote et des anciens philosophes, comme ils le sont de nos jours. Aussi dans ces tems reculés l'on ne reconnaissait aucune autre génération pour les êtres imparfaits, que la corruption des substances. La putréfaction devait alors être considérée comme la cause de l'existence de ces individus..... Je le répete, les organes des vers qui servent à la génération, sont très-évidens, ainsi que dans les animaux les plus parfaits. »

Il nous semble voir dans ce passage, 1° un défaut de logique ; car de ce que les vers ou les insectes sont pourvus d'organes générateurs, on n'en doit pas conclure qu'ils ne puissent jamais naître spontanément. Aristote reconnaissait ces organes dans les insectes ; il parle des œufs qui sont le produit de l'union des individus de la même espece. Cependant il croit que ces insectes peuvent aussi naître de ce qu'il appelle corruption ou fermentation. 2°. Nous pensons aussi que le professeur Bréra taxe trop légérement d'ignorance, Aristote et les anciens philosophes qui ont parlé du *sexe*, de *la génération*, *des œufs*, etc. ; matieres sur lesquelles assurément nous sommes aussi novices qu'ils l'ont été. Aristote reconnaît les différences des sexes, non-seulement dans les insectes, mais encore dans les plantes, quoique, pour ces derniers, il n'admette pas le système d'*Empédocle*, qui approchait beaucoup de nos systêmes modernes. Au reste, il serait difficile d'assigner jusqu'à quel point son texte a été défiguré par les Arabes ; et cette réflexion doit nous rendre très-circonspects dans le jugement que nous pourrions porter sur ses opinions.

Revenons à la question principale. Nous ne nions pas que les vers ne soient communément engendrés par d'autres vers, ou par leurs œufs, toutes les fois que la chaleur et d'autres circonstances favorisent leur développement. C'est même cette considération, qui doit guider le médecin dans la prescription des remedes soit curatifs, soit prophylactiques, contre les maladies vermineuses. Mais est-il croyable, que la nature ne puisse rien produire spontanément, là où il n'existe encore aucun germe ? Quoi ! ne dut-elle pas créer tous les germes ? Et ce qu'elle a fait une fois, ou autant de fois que l'y ont nécessité les convulsions partielles ou générales du globe, lui est-il donc aujourd'hui impossible ? Il s'ensuivrait que la nature aurait produit, dans un tems, tous les germes, et qu'elle en aurait aussitôt brisé la matrice pour ne jamais en reproduire de semblables. Ainsi toutes les plantes, tous les arbres seraient une fois sortis du sein de la terre, et cette même terre ne pourrait désormais faire croître une seule famille de champignons, de mousses, dans des lieux que la mer lui abandonnerait. Aristote a parlé un langage bien plus philosophique, lorsqu'il a dit : *Le Monde a encore ses forces entieres et sa puissance éternelle ; jamais il ne cessa d'engendrer et les plantes et les animaux. Mundus integer est, ac sempiternus, et animalia generare cessavit nunquam, ac plantas ; et omnis generis species alias* (*Aristot. lib.* 1, *de vegetab. cap.* 1.).

Si la nature peut produire des germes là où il n'en existe pas avec autant de facilité, qu'elle les développe là où elle les a déjà créés, il n'est donc pas improbable que, dans les affections vermineuses et pédiculaires, les poux et les vers ne puissent se montrer spontanément et en quantité prodigieuse, indépendamment de tout germe préexistant. Dans l'opinion contraire, il faudra recourir à des ridicules, pour expliquer l'apparition subite d'une nuée d'insectes, comme pour rendre compte de l'origine des vers, de la maniere dont ils ont pu s'introduire dans la substance du cerveau, dans le fœtus, etc. etc. En effet, parmi les partisans de cette opinion, les uns soutiennent que les vers sont innés dans l'homme et dans les animaux. Les autres, que les germes de ces vers étaient tous renfermés dans le premier homme, et dans le premier des animaux de chaque espece ; d'autres enfin, veulent que nous sucions ces germes avec le lait maternel, ou que les œufs, mêlés avec nos alimens, aillent se confondre avec le chyle, et pénetrent avec les sucs lymphatiques, dans les parties les plus déliées du corps humain.

La génération spontanée des vers n'offre point de difficultés sérieuses. L'énergie frappante de la nature, cette force qui fait et défait, crée et détruit, pour reproduire encore, n'est point une hypothese : chaque jour elle se montre à nous sous des formes variées, qu'elle remplace bientôt par de nouvelles, sans jamais paraître avoir épuisé ses ressources. Voilà pourquoi aucun naturaliste ne peut se flatter de réunir la connaissance de tous les individus qui composent les deux regnes végétal et animal. La nature, qui peut en créer chaque jour, se jouera éternellement de nos recherches et de nos classifications.

Au reste, la discussion dans laquelle nous venons d'entrer, est étrangere à la pratique médicale. L'auteur lui-même paraît ne l'avoir abordée que parce qu'elle fait partie de son sujet. Mais il s'arrête avec beaucoup plus de complaisance sur les symptômes qui accusent la présence des vers dans le corps humain, sur les maladies graves qu'elle occasionne, et sur les remedes les plus propres à empêcher le développement de leurs germes, à les détruire et à les expulser.

Sous ces divers points-de-vue, le traité du docteur Bréra peut suppléer à tous les livres qu'on a écrits sur la même matiere. Aucun n'est aussi méthodique et aussi complet. Son texte est clair, et les notes qui l'accompagnent sont savantes et judicieuses ; les traducteurs y en ont ajouté d'autres qu'on lit avec le même intérêt.

TOURLET.

AGRICULTURE.

Mémoire sur l'amélioration des races de Bêtes à laine dans le département de la Gironde, couronné par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans sa séance du 15 thermidor an 12, et imprimé en vertu de sa délibération. — (*Fin.*).

(Voyez le n° du 21 fructidor.)

Avoir esquissé ce tableau, c'est avoir démontré que les mérinos ne doivent pas être établis indistinctement par-tout ; mais puisqu'il se trouve dans la Gironde des fonds de toute nature, le succès est assuré, quand, sur un sol convenable, on procédera avec intelligence, méthode, et sur-tout avec persévérance.

Rien n'est plus louable, sans doute, que d'exciter l'émulation des cultivateurs, et de provoquer par le croisement la métamorphose de nos races dégradées, en superbes métis, arrivant successivement à la corpulence des mérinos ; mais on est loin de soupçonner peut-être combien de petites entraves, d'inconvéniens minutieux, d'obstacles réitérés il faut surmonter pour réussir. Ce n'est pas que les mérinos soient de complexion plus délicate que les races communes de France ; au contraire, l'expérience a prouvé qu'ils sont plus robustes, et résistent mieux aux contrariétés, aux intempéries des saisons, et qu'ils vivent plus long-tems ; aussi a-t-on bien moins à craindre de les perdre, même par l'effet d'un régime vicieux, que de les voir dégénérer et tromper l'attente de l'amateur qui, après la dépense de l'emplette, en abandonne le soin à l'indolence routiniere d'un berger, prévenu contre tout ce qu'il ne connaît pas ; le fait-on surveiller ? ce sera le plus souvent par un régisseur contrariant par instinct, dédaignant toute innovation, que son habileté n'a pas conseillée.

Il est heureux peut-être pour le succès général, que sur l'invitation faite, il y a six ans, par l'administration départementale, la souscription à laquelle nombre d'amateurs avaient pris part, soit restée sans exécution ; ces animaux, trop peu appréciés alors, auraient langui et dépéri, ainsi que leurs produits, par l'effet infaillible d'un régime à rebours du sens commun.

En effet, cet art pastoral pratiqué avec tant de soin et d'émulation par nos premiers ayeux, auquel les rois et les dieux même ne dédaignerent pas de prendre part, à quelles mains est-il confié ? dans quelle abjection n'est-il pas tombé ?

A l'exception des grands troupeaux de Médoc et des landes qui ont quelques pasteurs soigneux, mais ignorans, on ne voit dans le reste du département les bêtes à laine confiées qu'à des enfans ou des infirmes, incapables de tout autre service. Dans les pays où l'on sait apprécier cette branche d'économie (et il y en a en France) c'est toujours le vénérable de la famille, ou celui qui inspire le plus de confiance, qui a la direction du troupeau. Ici, au contraire, c'est le moins capable ; n'importe l'âge ni le sexe, c'est celui qui n'est bon à rien ; tant les maîtres eux-mêmes semblent ignorer, qu'il faut toujours quelques notions préalables pour exercer une profession quelconque.

Aussi résulte-t-il de cette habitude constante de voir les individus les plus dégradés, chargés exclusivement de la conduite des troupeaux, que, transportant involontairement sur la profession le mépris excité par ceux qui l'exercent, on est venu au point qu'il est honteux d'être berger ; que c'est une profession avilissante ; que pas un sujet intelligent ne veut l'embrasser, parce que, pour peu qu'il ait d'amour-propre, il ne peut résister aux railleries qu'on ne cesse de lui adresser. Nous en parlons d'après une longue expérience, après avoir vainement offert à des jeunes gens, jugés propres à être bergers, des gages plus forts que pour un bon laboureur ; il a fallu renoncer à en trouver dans tout l'entre-deux-mers, et en faire venir de 60, de 100 et de 150 lieues.

Voilà un premier obstacle au projet d'amélioration, et celui d'où dérivent la plupart des autres. Que peut-on attendre d'un troupeau ainsi administré, c'est-à-dire, livré au hasard, et à toutes les chances dangereuses, sans espérance d'aucune de celles qui pourraient devenir favorables ?

Dans ces cantons, où la culture de la vigne offre le plus d'attraits, où les châtaigneraies en taillis sont fort appréciées, on ne pense point aux troupeaux ; les brebis, extrêmement dégénérées, n'inspirent aucun intérêt ; le régime des métairies y est général ; tout y est conséquemment en petit : petit pré, petit champ, petite culture ; on a un petit troupeau, pour vendre quelques agneaux, avoir un peu de laine pour se vêtir, et du fumier, reconnu préférable à tout autre, pour faire venir un peu de blé.

Quelques propriétaires seulement, dans la vue d'utiliser des friches et des pâturages élevés, ont des troupeaux nombreux : mais qui, pour la plupart, n'ont jamais passé sous leurs yeux.

Le berger à qui on attribue une légere gratification par tête d'agneau qu'il fera venir, semble bien être intéressé à la prospérité du troupeau ; cependant, comme il s'occupe bien moins de leur qualité que de leur nombre, il fera couvrir tout à la fois les vassives, et, qui plus est, les agnelles dès leur premiere année, avant même qu'elles aient

acquis les deux tiers de leur croissance : l'allaitement achève de les épuiser ; et cependant le berger ne soutient leur faible existence par aucune autre nourriture que celle qu'elles peuvent ramasser dans le parcours : les ramène-t-il au bercail, c'est pour les entasser dans des parcs bien clos, bien privés d'air et de lumière, où le fumier qui devrait en être retiré tous les mois, fermentant pendant un an, ou tout au moins pendant six mois, semble conservé ainsi pour leur suffocation ; c'est un foyer de putréfaction propre à développer, propager et aggraver les moindres germes d'épizootie.

A l'exemple du boucher qui fait pâturer à la rosée du matin et dans les lieux humides, des moutons nouvellement achetés, pour les mettre plutôt en graisse et les faire passer à sa boucherie, le malheureux berger fait de même, sans égard à la différence de destination, et il prépare, sans s'en douter, à la perte prochaine du troupeau, par la maladie connue sous le nom de pourriture ; ce qui n'arriverait pas s'il connaissait seulement la première règle de son métier, qui est de ne jamais mener paître les brebis et les agneaux, avant que la rosée du matin ne soit dissipée.

D'après cela, il est facile de juger que les Mérinos et leur descendance confiés à de tels gardiens auraient eu le même sort que du tems de Colbert.

Les mélanges inévitables dans les pâtures communales avec les béliers à laine grossière, sans respect pour la race pure, l'auraient bientôt abâtardie.

Il ne s'agit pas seulement des Mérinos, soit qu'on eût introduit cette race ou tout autre, telle que la rousillonne, la flamande ou l'anglaise, confiée à l'incapacité et à l'incurie de ces sortes de pasteurs ; il est évident qu'elle ne pourrait qu'arriver plutôt ou plus tard au triste état où nous voyons les misérables brebis du pays, donnant l'une dans l'autre une livre à une livre et demie de laine, et du plus vil prix.

Alors quel triomphe pour les frondeurs obstinés de toute innovation ! on aurait embouché la trompette pour publier que les mérinos ne pouvaient prospérer, ni même se conserver sur notre territoire, et que les expériences ayant échoué, il faut y renoncer pour jamais.

En effet, il faut y renoncer plutôt que de les soumettre à ce régime meurtrier dont le résultat est calculé d'avance.

Mais vous, amis des champs, cultivateurs intelligens, observateurs attentifs, qui avez éprouvé que depuis la plus humble tête de votre basse-cour jusqu'à votre monture affectionnée, aucun individu ne peut s'élever, s'arrondir et briller de santé qu'en raison composée des soins assidus qu'on lui donne, et des alimens qu'on lui distribue avec méthode, vous n'aspirerez pas à de riches produits, sans vouloir faire quelques avances ; vous ne prétendrez pas à obtenir de vos béliers mérinos cinq kilogrammes ou dix livres de belle laine, et de vos brebis quatre kilogrammes et un agneau robuste, bien nourri, digne de son illustre origine, sans vous occuper de leur réserver de la nourriture pour la saison rigoureuse, qui est précisément celle de la gestation et de l'allaitement.

Si vous ne pouvez pas avoir un berger des écoles nationales, ou y en envoyer un s'instruire au moins pendant six à huit mois, vous le prendrez aux Pyrénées, ou dans les départemens où le parcage en plein air est pratiqué, et où cette profession est estimée, comme elle doit l'être.

Vous ferez aérer vos bergeries, et enlever les fumiers tous les mois.

Vous semerez chaque année, sur les jacheres ou terres que la routine ignorante consacre ici au repos, du farouche ou trefle pourpré annuel de Roussillon, et de la vesce, pour être fauchés, séchés, bottelés, et gardés pour l'hiver.

Au moment où vous semerez vos froments et vos seigles, vous jetterez sur le même champ de la graine de trefle d'Hollande qui ne lui portera aucun préjudice, et qui, après la moisson, vous donnera, en fructidor, une coupe d'excellent fourrage, et deux autres l'année suivante ; sans interrompre le cours bisannuel de l'ensemencement de vos blés.

En germinal, vous emploirez d'autres jacheres en pommes de terre et en topinambours, qu'il est si utile de faire manger en hiver aux bêtes à laine, alternativement avec le fourrage sec.

Jusques-là la dépense est bien peu de chose, vu que la plus abondante nourriture produisant une grande augmentation de fumier, cet engrais répandu sur vos jacheres, joint aux débris des trefles rendus à la terre par le labour, vous assuféront ensuite une plus belle récolte de grains, que si la terre était restée en guéret.

Vous consacrerez encore une jachere voisine de l'étable, à être ensemencée d'un mélange d'avoine, de farouche et de vesce, pour être mangée sur pied, en verd, par les agneaux, au tems du sevrage, comme un sûr moyen de les fortifier dans un moment critique.

Vous savez que toute plante graminée ou légumineuse, fauchée avant sa fructification, amende la terre plutôt que de l'épuiser : ainsi ce même champ, brouté au printems, retourné et labouré en été, ne donnera pas l'année suivante moins de blé que si vous l'aviez laissé oisif.

Ce n'est pas tout, il faut encore vous pourvoir d'avoine, pour en distribuer dans les tems rigoureux, chaque jour, une livre par cinq têtes ; on en donne aussi aux béliers au moment de la lutte. Si vous n'avez pas en hiver d'autres fourrages que du foin, il est essentiel d'alterner quelquefois avec des pommes de terre ; mais il convient de destiner quelques journaux de terre à produire de la luzerne et du sainfoin : les nombreuses coupes de l'une et le pâturage en verd de l'autre, vous dédommageront amplement de ce sacrifice apparent.

Assurez-vous d'un ou de deux enfans, élèves bergers, et aux ordres du chef, pour la division du troupeau, car en économie rurale, on n'obtient rien de bien sans soins et sans vigilance. Les béliers et moutons doivent aller ensemble, les femelles marchent d'un autre côté sous la conduite du maître berger, et même dans le moment de la lutte, pendant deux mois, à compter du 1er au 15 messidor, où vous admettrez un ou plusieurs béliers alternativement chaque jour dans la compagnie des brebis destinées à être meres ; vous ferez une troisième division, composée de vassives (1) et des agnelles dont la virginité doit être conservée jusqu'à l'âge d'environ trente mois.

Il convient que le troupeau soit établi près de votre maison d'habitation, afin que ceux qui en sont chargés puissent juger par vos fréquentes visites, de l'importance que vous attachez à sa prospérité.

Si vous avez des métayers ou fermiers voisins, dépendant de vous, empêchez-les d'avoir des brebis, substituez-y des vaches, car il leur faut des fumiers ; réservez vous exclusivement le parcours dont vous pouvez disposer, soyez assuré que tout voisinage de menu bétail ne peut que vous nuire ; insistez, exigez cette suppression dont votre troupeau métamorphosé et embelli justifiera bien la sagesse.

La plus grande difficulté est de se procurer de beaux béliers ; les mâles influent tellement sur toute leur postérité, qu'il n'en faut acheter qu'aux établissemens publics, ou à des hommes d'une franchise et d'une délicatesse à toute épreuve. Il y a des 3mes métis aussi apparens que des purs ; aussi le maître honnête, dans l'intérêt même de la réputation de son troupeau, doit faire des moutons de tout mâle provenant d'une alliance croisée.

L'époque des ventes tombant en été après la tonte, c'est une saison ingrate pour les voyages ; fatigués d'une longue marche, suffoqués par la poussière des grandes routes, les béliers sont mal disposés pour la reproduction. Les Espagnols, orgueilleux de leur noble origine, dédaignent pendant quelque tems les brebis communes ; tous ces inconvéniens font qu'ici, loin des dépôts, la première année répond rarement à l'espérance dont on s'était flatté.

Heureux celui qui peut se procurer, à sa portée et sans les frais et les risques de la conduite, des béliers purs acclimatés, c'est presque gagner une année que de voir ce qu'on achète et de le faire arriver chez soi le jour même du départ, sans les risques d'un gîte hasardeux, dans des étables mal-saines.

Soyez assuré qu'en suivant ce régime sans la moindre négligence, en surveillant vous-même son exécution, vous obtiendrez un plein succès, tandis que ceux qui s'en rapporteront aux promesses de leurs gens, se préparent infailliblement des regrets.

La vie pastorale et agricole a des charmes dont les citadins ont peu d'idée. Une suite continuelle de travaux et de soins variés, qui occupent et intéressent, sans pouvoir causer de grandes inquiétudes ; un doux repos après des fatigues modérées, mais toujours utiles, et vers lesquelles un nouvel attrait rappelle sans cesse ; la fertilité et l'abondance ramenées sur des fonds dégradés par une administration négligée ; les années de jacheres utilisées en faveur d'un troupeau qui vous doit son existence, qui prospère à vue d'œil, et vous donne ce qu'il y a de plus précieux au monde, l'espérance fondée d'une félicité croissante : ce n'est là qu'un léger apperçu de ce genre de vie, toujours plus apprécié quand il succède au bruit des armes et aux dissensions civiles, que les anciens ont su goûter et si bien chanter ; c'est le séjour des champs qui inspira les idyles attrayantes de Théocrite et de Virgile, et qui a fait dire à un moderne :

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui, de leur toison, voit filer ses habits.

Au reste, les premieres expériences de l'importation des mérinos dans ce département, ne sont plus à faire. Autant par zèle pour le bien du pays, que pour notre satisfaction particulière, nous avons extrait des meilleures sources des brebis mérinos et des béliers des races les plus distinguées d'Espagne. Ceux-ci, malgré la longue sécheresse de l'été dernier, qui a nui à tant de troupeaux, viennent de donner des toisons d'une livre et une livre et demie plus fortes, que celles qui furent recueillies sur les mêmes bêtes, l'année dernière.

(1) Terme du pays, qui répond à celui d'*Antenoises*, c'est-à-dire, brebis dans sa seconde année.

Outre les agneaux de race pure, nous avons des métis provenant de divers croisemens, avec des brebis poitevines, berrichones, roussillones, sur lesquelles l'influence du bélier mérinos offre des résultats tout-à-fait satisfaisans, comme on en peut juger par le tableau comparatif des échantillons que nous présentions, accompagné du procès-verbal du maire et du juge de paix du lieu.

Nous allons étendre nos expériences sur diverses races de ce département même, afin d'indiquer avec précision à nos imitateurs, ce qui devra leur être le plus avantageux, pour le choix des brebis destinées au croisement.

Loin d'y mettre du mystère, nous invitons les amateurs à venir prendre connaissance par eux-mêmes de l'état des choses, et nous offrons de répondre, verbalement ou par écrit, à tous les renseignemens que pourront desirer ceux qui voudront courir la même carrière.

Nous ne pouvons pas terminer ces observations, sans exprimer notre gratitude pour tout ce que notre entreprise doit à un amateur d'un département voisin, qui, animé d'un zèle vraiment civique, a franchi les Pyrénées et parcouru les provinces d'Espagne, pour choisir lui-même, dans les plus beaux troupeaux, les mérinos de la plus belle espérance ; il les a fait conduire sous ses yeux ; en les accompagnant à travers autant de fatigues que de contrariétés, pour se composer un beau troupeau, et il a cédé généreusement un grand nombre de beaux sujets à divers amateurs avec un désintéressement digne de lui.

C'est en dire assez, pour qu'on ne puisse méconnaître M. Dijon, de Lot et Garonne, cultivateur déjà signalé par ses vues et ses entreprises constamment dirigées vers l'utilité publique.

AVIS.

MAIRIE DE SAINT-QUENTIN.

La foire de Saint-Quentin aura lieu, comme les années précédentes, pendant neuf jours, à dater du 21 vendemiaire prochain.

Les marchands qui desireront avoir une loge en champ de foire, s'adresseront au cit. Sarazin, menuisier, rue des Trois Savoyards.

COURS.

M. Nauche, docteur en médecine, ouvrira, le 30 fructidor an XII, à cinq heures du soir, dans son laboratoire, rue du Bouloi, n° 48, un cours sur les maladies des enfans ; il le continuera tous les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

Le prix du roman de *Georges* ou *le Favori de la Fortune*, annoncé au n° du 19 de ce mois, est de 7 fr. 50 cent. et 9 fr. par la poste.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	56 fr.	75 c.
Idem. Jouis. de vendemiaire an 13.	54 fr.	30 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les dép..	fr.	c.
Actions de la banque de France....	1130 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Iphigénie en Aulide, suivie de Psyché. — Très-incessamment, Panurge.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Marius à Minturnes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représ. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers ; les Voyageurs, et la Cloison. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la Cosa rara.

Théâtre du Vaudeville. Le Mariage de Scaron, Duguai-Trouin, et les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Blaise et Babet, et la Lanterne magique.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 355. *Mercredi, 25 fructidor, an 12 de la République* (12 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 18 août (30 *thermidor.*)

Les négociations entamées à Belgrade entre les députés serviens et Bekir-pacha sont, sinon rompues, du moins suspendues pour un tems illimité; on n'a pu convenir d'aucun des principaux points dans les diverses conférences qui ont eu lieu, et les députés serviens sont retournés à leur quartier-général fort mécontens des propositions de Bekir-Pacha, et de la maniere dont ils en ont été traités. Il paraît de plus en plus certain que ce dernier ne cherche qu'à gagner du tems, et qu'il emploie secrétement tous les moyens pour susciter de nouveaux ennemis aux insurgés, et dissoudre leur armée par la ruse ou par la force. C'est ainsi que Muss-Aga et son collegue ont été suscités tout-à-coup contre les Serviens; nous avons rendu compte de cette levée de boucliers. Il n'y a pas de doute que le nouveau pacha qu'on annonce comme successeur de l'ancien gouverneur de Belgrade, ne soit un nouvel ennemi que Bekir-Pacha se propose d'opposer aux Serviens. Ceux-ci, dont les craintes et la défiance ne font qu'augmenter, redoublent de précautions et d'activité; ils ont élevé des redoutes sur plusieurs points autour de leur camp, afin de se mettre à l'abri de toute surprise; ils reçoivent aussi fréquemment des renforts, et, d'après les mesures de Czerni-George, leurs forces vont être portées à 25,000 hommes bien équipés et bien armés. Ce général a envoyé des émissaires dans la Bosnie, chez les Montenegrins et dans l'Albanie turque, pour engager les chrétiens de ces provinces à faire cause commune avec lui, à lier leurs opérations aux siennes. Ce qui prouve, au reste, que cette querelle n'a pas uniquement pour cause des motifs de mécontentement particuliers, c'est que la mort des deys n'a rien changé à l'état des choses, et que les points en litige subsistent comme auparavant

On apprend en ce moment que la confusion et la discorde augmentent dans la Bosnie; les habitans chrétiens sont en pleine insurrection, et leur projet est de se réunir aux Serviens.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 26 *août* (8 *fructidor.*)

On mande de Philadelphie, en date du 16 juillet :

« Notre commerce est dans la plus grande stagnation; presque tout l'argent qui se trouvait en circulation, est accaparé pour être employé dans les expéditions de commerce en Chine et ailleurs. Aucune banque ne peut plus payer en dollars ou autre monnaie d'argent. On ne voit plus que du papier et quelques pieces d'or. Les pluies qui n'ont pas discontinué pendant deux mois, ont causé des dommages incalculables dans les campagnes. Les récoltes sont presqu'entierement perdues. Les fleuves et rivieres se sont débordées, et une quantité de moulins et de ponts ont été entraînés. Il nous est ensuite survenu des chaleurs excessives qui ont tout brûlé et tout desséché. Ce changement subit de température nous fait craindre avec raison les maladies contagieuses qui en sont ordinairement les suites. Nous éprouvâmes la même variation en l'année 1793, époque à laquelle la fievre jaune fit de si grands ravages dans les principales villes d'Amérique. Aucun symptôme de cette maladie pestilentielle ne s'est encore manifesté ici jusqu'à présent; mais elle regne déjà à New-Yorck, et quantité d'individus en ont été victimes et ont péri dans 48 heures du *vomito negro.* »

— Le pari entre MM. Paul Methwen et Tolley vient d'être décidé. Le premier avait parié contre celui-ci 80 guinées, qu'il parcourrait dix milles en deux heures, et treize en trois heures. En effet, la course a eu lieu sur la route d'Harrow. M. Methwen est parti à dix heures; il a couru les six premiers milles en une heure cinquante secondes, a fait les dix fort à son aise dans les deux heures, et a achevé les treize milles en deux heures vingt-cinq minutes.

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 1er septembre (14 *fructidor.*)

Mardi dernier, des pêcheurs dela Spezia ont tué et pris un poisson énorme, connu ici sous le nom d'*armianto*, que la mer avait jeté sur le rivage, et qui n'a pas eu assez d'eau pour s'en retourner.

— Une goëlette tunisienne, qui s'était approchée de Civita-Vecchia pour s'emparer de quelques bâtimens, a été prise par le brick romain *le Saint-Pierre.* L'équipage, composé de 27 Turcs y compris le reis, a été conduit au lazareth.

— Dans un consistoire tenu à Rome le 20 du courant, le saint-pere a nommé à seize évêchés vacans; savoir : quatre dans les Indes espagnoles, quatre dans les Indes portugaises, cinq dans la Pologne russe, et trois dans la Hongrie.

— Suivant les dernieres lettres de Malaga, on y craint une nouvelle épidémie. En conséquence, notre commission centrale de santé a ordonné une nouvelle quarantaine aux bâtimens qui arrivent du royaume de Grenade.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 31 août, (23 *fructidor.*)

L'institut d'éducation de M. Pestalozzi, transféré à Buchsée, est totalement réorganisé. M. Pestalozzi se retire de la direction de l'établissement qui néanmoins continuera de porter son nom. Cette direction est remise entre les mains de M. Fellemberg, aussi distingué par ses talens que par son caractere.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 7 septembre (20 *fructidor.*)

Les nouvelles que nous avons reçues de Londres vont jusqu'au 31 août; elles ne contiennent rien d'intéressant.

— D'après des lettres de Calcutta, il vient d'arriver au Japon un événement qui pourrait avoir des suites désavantageuses aux intérêts du commerce des Hollandais dans ce pays. Le capitaine d'un vaisseau arrivé de Batavia s'était refusé de se soumettre aux réglemens établis, d'après lesquels on ôte aux vaisseaux qui y arrivent les gouvernails, canons et voiles, qu'on leur rend à leur départ. Le capitaine batave avait même fait tirer sur une chaloupe qui avait été envoyée vers son bord; plusieurs Japonais avaient été blessés. Toutes les personnes des factories hollandaises furent arrêtées aussitôt, et auraient été massacrées, si le capitaine n'avait pris la résolution de se livrer en personne, avec son vaisseau, à la discrétion du roi. L'on ne connaît pas encore les suites de cet événement.

(*Publiciste.*)

INTERIEUR.

Dinan (*Côtes-du-Nord*), 18 *fructidor.*

Presque dans le même moment où l'armure de Duguesclin servait à Boulogne à renfermer les décorations de la légion d'honneur, que S. M. I. allait distribuer, un heureux hasard faisait découvrir ici le cœur de ce grand capitaine parmi les décombres de l'église des Dominicains de notre ville. Depuis long-temps les ouvriers employés à la démolition de cet antique édifice, et à la reconstruction d'une halle sur le même emplacement, cherchaient ce cœur que la tradition et l'histoire annonçaient avoir été renfermé dans un cœur de plomb, et déposé dans le tombeau de la famille Duguesclin. Les recherches avaient été jusqu'ici infructueuses; mais les travaux ayant été poussés plus avant dans les fondemens, un ouvrier enfonça, il y a quelques jours, un pic dans ce même cœur de plomb, qu'il n'appercevait pas. La mairie, après la vérification la plus exacte, a reconnu que c'était bien réellement le cœur de Duguesclin. Il a été donné avis de cette précieuse découverte au préfet et au Gouvernement. On assure que nos autorités sollicitent la permission d'élever dans cette ville un monument à la mémoire de ce guerrier, célebre par tant de victoires.

La maladie contagieuse qui désole notre canton depuis tant de mois, n'a point encore cessé ses ravages; le nombre des malades est toujours très-grand, et l'on vient encore aujourd'hui même de conduire au tombeau deux époux morts à quelques heures l'un de l'autre, victimes de la contagion. Pareil événement a déjà eu lieu plusieurs fois depuis quelques mois.

Saint-Brieux, le 17 fructidor.

Le 15 de ce mois, M. Boullé, membre de la Légion d'honneur et préfet du département des Côtes-du-Nord, a posé, en présence de M. Bernard, inspecteur-général des ponts et chaussées de la division de l'Ouest, la premiere pierre (au-dessus du radier) du pont de Couët. Cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe.

Auch, le 15 fructidor.

Un chien a fait découvrir deux enfans morts, et ensevelis dans un tas de fumier. Les officiers de santé ont constaté que ces enfans étaient morts immédiatement après leur naissance, par le défaut de ligature du cordon ombilical. Les officiers de justice sont à la poursuite de la fille coupable de ce double meurtre.

Thouars, le 15 fructidor.

Une voiture chargée de fumier, atelée de deux mules et deux chevaux, a été précipitée d'une hauteur de 90 pieds dans la riviere du Thouet, qui avait en cet endroit environ 50 pieds de profondeur. Le conducteur désespéré, ayant crié au secours, le nommé Blateau, cultivateur, accourut à ses cris, et n'écoutant que son courage, malgré la sueur dont il était couvert, il se jeta à la nage, un couteau à la main. Il réussit à couper les traits des chevaux et mules et à sauver tout l'atelage. La voiture même a été retirée. Mais cet homme généreux a été victime de son dévouement, par suite d'une transpiration arrêtée; il restera infirme toute sa vie.

Paris, le 24 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Lyon, département du Rhône, a ordonné, par jugement du 22 thermidor dernier, que l'absence de Jean-Baptiste Demontant, de la commune de Saint-Cyr, au Mont-d'Or, appelé à l'armée par la réquisition de 1793, serait constaté par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial et pardevant M. Durand, l'un des juges commis à cet effet.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Châlons-sur-Saône, département de Saône et Loire, a ordonné, par jugement du 12 messidor, que l'absence de Fiacre Daventure, de la commune de Creuchot, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de prémiere instance de Vitré, département d'Isle-et-Vilaine, a ordonné, par jugement du 19 thermidor dernier, que l'absence de Marin Grignon, ancien réquisitionnaire, serait constatée par une enquête faite devant Me Radigner, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné, par jugement du 13 prairial an 12, qu'il serait fait une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Baptiste Voisin, gendarme, parti pour l'armée en 1792, sans qu'on ait reçu depuis de ses nouvelles.

Par jugement rendu le 4 frimaire an 12, le tribunal de premiere instance de Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné que les héritiers présomptifs de Joseph Mandavid, du village de Bonnet, commune de Gourgnac, feraient preuve, contradictoirement avec le procureur impérial, que ledit Joseph Mandavid est absent de son domicile sans avoir donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Tours, département d'Indre-et-Loire, les a admis, par jugement du 28 messidor, à faire preuve de l'absence de Louis Leduc, qui a quitté le domicile de ses parens à Tours, en 1785, et n'a point donné de ses nouvelles depuis 1792.

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

Dans sa séance du 12 thermidor dernier, le comité d'administration de la Société a entendu M. Petit, membre de la commission nommée pour présenter les moyens d'organiser en France les sociétés de prévoyance, lui soumettre le rapport suivant :

« Dans un discours, où brillent également des vues ingénieuses et une sensibilité profonde, M. Everat a appelé l'attention de la Société philantropique sur les associations d'ouvriers qui ont pour objet de préparer aux sociétaires, par les économies modiques qu'ils réunissent, des secours pendant leurs maladies ou leur vieillesse.

» Une commission a été chargée de présenter les moyens de les établir en France.

» Les commissaires sont convaincus que l'expérience est l'autorité la plus imposante.

» Ils savaient que ces sociétés se multiplient en Angleterre depuis quelques années, au point qu'à Londres il y en a six cent cinquante, et qu'on en compte deux cent dix-neuf dans une province composée de quatre cent quarante-trois paroisses. Ils savaient que les sociétaires ont de meilleures mœurs, qu'ils sont plus sobres et plus heureux que les autres ouvriers.

» Mais ils ont pensé que des exemples nationaux seraient plus entraînans. Instruits que des établissemens de ce genre existaient en France, notamment dans la manufacture de MM. Jacquemart et Bénard, successeurs de M. Réveillon, ils se sont transportés dans cette manufacture, et depuis, les sociétaires m'ont fait passer un mémoire, dans lequel ils exposent l'origine de leur association, ses progrès et sa situation actuelle.

» Dans le compte que je vais en rendre, je serai toujours le narrateur des faits que nous avons vérifiés chez ces estimables ouvriers, ou qu'ils m'ont transmis dans leur mémoire, et l'interprète de leurs pensées, je conserverai même souvent leurs expressions.

» L'association que les Anglais appellent *société d'amis*, à laquelle M. de Liancourt donne le nom de *société de prévoyance*, a reçu, dans la manufacture de MM. Jacquemart et Bénard, celui de *caisse de secours*.

» L'idée en a été conçue par les ouvriers; ils ont été leurs seuls législateurs. Le réglement qu'ils ont rédigé eux-mêmes, est transcrit sur le registre de la société. On a eu la sagesse de n'en pas épurer le style.

» Son exécution remonte au 17 novembre 1789. Le 29 messidor an 5, les sociétaires y ont fait les réformes dont sept années d'expérience leur avaient prouvé la nécessité.

» Le nombre primitif des sociétaires était de quatre-vingt-neuf; il est aujourd'hui de cent quatre.

» Chaque sociétaire payait 3 liv. 6 s. dans les premieres années, au moment de sa réception, il paie actuellement 6 liv. 12 s. : la rétribution hebdomadaire a toujours été de deux sous.

» Le réglement porte que la rétribution sera doublée et même triplée, si les besoins l'exigent; mais les restources ont toujours excédé les besoins.

» Dans l'espace de quatorze années, deux cent douze malades ont reçu les secours de la société.

» Sur ces deux cent douze malades, il n'y a eu que dix morts; ainsi la mortalité n'a été que de moins du vingtieme.

» La caisse de secours paie, depuis deux ans, une pension à un ouvrier que ses infirmités mettent dans l'impossibilité de travailler.

» Elle a reçu, depuis 1789, la somme de 11,270 l. 12 s.; les depenses des deux cent douze malades, de la pension de l'infirme et des petits objets relatifs à la caisse, s'élevent à 7848 liv. 8 s.

» Quoique le papier-monnaie ait fait perdre 2044 liv. 15 s. à la caisse de secours, au moment où j'ai reçu le mémoire dans lequel je puise les détails que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société philantropique, elle avait en caisse 1510 liv.

» Les commissaires avaient remarqué, lors de leur visite, que, vers la fin de la deuxieme année, la recette excédait les dépenses de 356 l. 13 s., et que chaque nouvelle année avait produit une nouvelle amélioration dans les finances de cette intéressante société. Ils avaient exprimé leurs regrets sur la stérilité de ces fonds. J'ai vu avec plaisir, par le mémoire dont je rends compte, que les observations des commissaires ont été prises en consideration. Les sociétaires annoncent que, sur les 1510 liv. qu'ils ont en caisse, ils ont placé 1000 liv. à cinq pour cent; ils disent que *ce surcroît de revenu leur représente dix actionnaires de plus*. Ils ajoutent *qu'en jugeant de l'avenir par le passé, leur société pourra, chaque année, augmenter ses économies et son placement de 200 liv.*, et ils démontrent, par un tableau qu'ils ont joint à leur mémoire, qu'ils auront, dans dix ans, au moins, 4000 liv. en caisse.

» Il n'entre pas dans le plan des commissaires de comparer, en ce moment, l'organisation de la caisse de secours de la manufacture de MM. Jacquemart et Bénard avec celles des associations anglaises, et de démontrer sa supériorité; mais il leur paraît important de faire connaître la sagesse et l'extrême simplicité de sa comptabilité.

» M. Morton Eden, dans son ouvrage, intitulé : *Etat des pauvres*, ou *Histoire des classes travaillantes de la société, en Angleterre*, se plaint de ce que *peu de sociétés tiennent leurs comptes avec l'exactitude et la regularité desirables*.

» On ne peut faire le même reproche à la comptabilité de l'association des ouvriers de la manufacture de MM. Jacquemart et Bénard. Elle réunit tout ce que M. Liancourt desire, *le travail le plus aisé, et la plus grande facilité à connaître la fidélité ou l'infidélité des comptes*. De simples ouvriers ont, avec leur seul bon sens, obtenu un degré de perfection auquel des hommes très-instruits n'auraient peut-être pas atteint.

» Des tableaux placés dans le principal atelier, annoncent les ouvriers entrés dans la société depuis sa formation, ceux qui en sont sortis, la quotité des malades, celle des morts, les incurables ou infirmes à pension, les sommes reçues, les dépenses pour maladies ou objets relatifs à la caisse; celles pour pensions, les reliquats successifs de la caisse, la situation de l'année courante, les noms des malades actuels et ceux des visiteurs.

» On observe, avec raison, dans le mémoire dans lequel je puise tous ces faits, que « l'ensemble » de ces renseignemens, placés sans cesse sous les » yeux des sociétaires, les met à portée de connaître à chaque instant les progrès de la caisse » de secours, depuis son établissement, sa situation journaliere, les noms de ceux qui en ont » fait et en font encore partie, les noms des malades secourus, et ceux des visiteurs en exercice, et que la complaisance avec laquelle les » sociétaires envisagent l'état de leur salutaire institution, annonce l'intérêt qu'ils attachent à » cette publicité. »

Les commissaires pensent qu'il était impossible d'établir une comptabilité plus simple et plus sûre. Chaque inscription qui se fait, au commencement du mois courant, des opérations du mois qui vient de s'écouler, est une reddition de compte. Chaque coup-d'œil sur les tableaux, en passant, est un apurement de compte. Il n'y a pas un sociétaire qui n'ait parfaitement dans sa mémoire la somme que les rétributions produisent pendant un mois; ils savent tout ce qui est payé à chaque malade; ils comparent ce qui est reçu avec ce qui est payé; ils sentent que tous leurs besoins sont satisfaits, et ils trouvent encore un trésor dans la caisse !

» La société philantropique a déjà entendu bien des fois dans ce rapport leur langage. Je vais encore me servir des expressions de ces bons et estimables ouvriers,

« Les ouvriers employés ailleurs, disent-ils, ont » un vif desir de se rendre dignes d'être admis » dans une maison qui leur offre du travail, tant » qu'ils jouissent d'une bonne santé, des secours, » quand ils sont malades, et l'espoir d'une ressource, lorsque l'âge et les infirmités les privent » de l'usage de leurs bras. Quoique la caisse » secoure également les malades qui se font traiter » chez eux et ceux qui se rendent dans les hôpitaux, on doit cependant remarquer, comme » un de ses heureux résultats, que, depuis son » existence, le nombre des individus entrés aux » hospices est infiniment moindre et presque nul. » Tel est l'effet de l'esprit d'ordre et d'économie qui » anime particulièrement les membres de la société, que d'un côté leurs épargnes, et de l'autre » les secours de la caisse, les mettent dans le cas » de n'avoir pas recours aux établissemens pu » blics. »

« La publicité du régime de la caisse de secours et de ses résultats paraîtra sans doute, à la société philantropique ainsi qu'à ses commissaires, le plus grand service qu'elle puisse rendre à l'intéressante classe des ouvriers, et même aux manufacturiers qui les emploient. Il n'y a aucun de ses membres qui n'ait représenté à des ouvriers combien il leur serait utile de se ménager, sur les produits de leurs travaux, des ressources dans leurs maladies ou leur vieillesse, et qui n'en ait reçu cette affligeante réponse : *Que pourrions-nous faire avec l'économie de quelques sols ?* La difficulté que présente cette réponse est résolue, et elle l'est par des ouvriers. Ce n'est pas une théorie qu'on peut ranger parmi les rêves philosophiques, c'est une vérité démontrée par quatorze ans d'expérience. Une caisse de secours pareille à celle de la manufacture de MM. Jacmart et Bénard, est pour tous les ouvriers une providence qui recueille, qui accumule de petites parcelles, qui les convertit en trésors; avec cette caisse, les maladies ne sont pas aigries par le désespoir; avec cette caisse, la vieillesse n'est que le soir calme d'une journée passée au travail.

Le comité d'aministration de la société philantropique, après avoir entendu la notice ci-dessus et les diverses propositions successivement faites par plusieurs membres, arrête ce qui suit :

1°. Le réglement de la caisse de secours des ouvriers de la manufacture de MM. Jacquemart et Bénard, et le mémoire expositif de l'origine de cette association de ses progrès et de sa situation actuelle, seront déposés dans les archives de la Société philantropique;

2°. Ce réglement et la notice seront imprimés;

3°. Les manufacturiers seront avertis par la voie des journaux, qu'il leur en sera délivré des exemplaires au bureau de la Société philantropique, rue du Bouloy, n° 48; et ils seront priés de faire connaître à la Société les caisses de secours ou sociétés de prévoyance qui peuvent avoir été établies dans leurs manufactures, leur régime et leur situation actuelle;

4°. Des exemplaires du réglement et de la notice, et une expédition du présent arrêté seront transmis à son excellence le ministre de l'intérieur;

5°. Il sera écrit, au nom de la société philantropique, une lettre à MM. Jacquemart et Bénard;

» 6°. Il sera remis, aux sociétaires de la caisse de secours de leurs ouvriers, une somme de 100 fr.;

» 7°. Il sera remis, d'après un rapport particulier, à toute association d'ouvriers, qui sera formée dans les mêmes vues, aussitôt que le nombre des sociétaires sera de soixante, une somme, dont le *minimum* est fixé à 100 fr. et le *maximum* à 200 fr.;

» 8°. Les sociétaires malades recevront, pendant les six premiers mois qui s'écouleront, à compter du jour de la formation de leur association, les secours que les dispensaires de la société philantropique fournissent gratuitement ».

LIVRES DIVERS.

Les Beautés poétiques d'Edouard Young, traduites en français avec le texte anglais en regard, par Bertrand Barère, membre de plusieurs académies, précédé d'une notice sur Edouard Young, par J. Evans, avec cette épigraphe :

> Les bienfaisantes influences des ouvrages d'Young se feront sentir jusques dans les générations les plus reculées.
> J. Evans.

Un vol. in-8° de 450 pages, avec une belle gravure. Prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port par la poste. En papier vélin, 10 fr. sans le port.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Haute-feuille, n° 20, et chez Delaunay, Palais du Tribunat., n° 243.

Le Chansonnier des Dames ou *les Etrennes d'Amour*, pour l'an XIII (1805) V^e volume de la collection, orné d'une jolie gravure représentant les *Adieux de la duchesse de la Vallière*, prête à se rendre aux Carmélites.

Prix, 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 25 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Pillot aîné, libraire sur le Pont-Neuf, n° 5.

Ce Recueil est un choix de toutes les meilleures chansons qui ont paru dans l'année. Pour en donner une idée, nous citerons quelques noms des auteurs, tels que MM. Antignac, Armand Gouffé, Dupaty, Favart, Hoffman, Millevoye, Radet, Ségur, Vernes de Genève, mesdames Montenclos, Perrier etc.

On trouve chez le même libraire des collections complettes.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	56 fr. 80 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	54 fr. 10 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Auj. La 2e repres. de la Prévention maternelle; les Etourdis; l'Heureuse erreur. — Demain, la Cosa Rara.

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique; les Deux prisonniers; le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 2e représ. de Cécilia, drame nouveau, en trois actes et en vers; la Fille mal gardée; Crispin rival.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Henri de Baviere. — Demain, la 1re repres. des Trois Soubrettes, op. nouv.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 356. *Jeudi, 26 fructidor an 12 de la République* (13 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Des bords du Mein, le 7 sept. (20 *fructid.*)

On a publié dans la province souabe de l'électeur de Baviere, plusieurs changemens dans la division territoriale adoptée par l'ordonnance relative à cet objet. Ces changemens ont été trouvés indispensables par l'expérience.

Une convention concernant l'abolition du droit d'aubaine et de détraction, vient d'être conclue entre la cour de Munich et celle d'Orange-Fulde.

Une ordonnance très-importante, concernant les mines et minieres, a été publiée dans les possessions bavaroises en Franconie et en Souabe. Il a été permis à tous les habitans, et même aux étrangers, d'établir des mines et de faire les arrangemens nécessaires à cet effet, en se conformant toutefois aux réglemens subsistans à cet égard. La propriété de ces mines leur est assurée, ainsi qu'à leurs héritiers.

— On fait tous les préparatifs nécessaires pour commencer la grande revue de Munich. Toutes les troupes stationnées en Baviere sont arrivées dans les environs de la capitale. Celles des principautés de Wurtzbourg et de Bamberg se trouvaient encore en marche pour la même destination. Les troupes stationnées en Souabe se portent à Gœggingen, près d'Augbourg, pour y former un camp.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 31 août (13 *fructidor.*)

On écrit de Bologne que M. Zambeccari se propose de publier incessamment une relation exacte des circonstances de sa derniere et très-haute et très-rapide élévation. Quoiqu'il en soit de l'événement, son retour à Bologne, le 24, fut un triomphe. Le peuple se disputait pour traîner la voiture qui le portait. Plus de cent carosses formaient son cortège. L'artillerie et la musique des troupes françaises et italiennes se firent entendre pendant la marche, et c'est à ce bruit et au milieu des acclamations publiques qu'il fut ramené chez lui.

On a quelques nouveaux détails sur l'événement qui a mis en si grand danger cet aventureux aéronaute. On rapporte que, parvenu avec son compagnon à la hauteur de la premiere poste de Ferrare, à *Capo d'Argine*, et ayant voulu jeter l'ancre, elle rencontra un arbre; qu'il en résulta une forte secousse dans la machine, qui fit jaillir de la mongolfiere des étincelles qui, tombant dans un vase de matiere spiritueuse que les voyageurs avaient pris avec eux, enflamma la galerie. Andréoli, pour mieux assujettir le ballon, et hâter dans ce péril la sortie de son compagnon, se glissa par la corde de l'ancre, mais avec tant de précipitation, qu'ayant fait rompre la branche de l'arbre, il tomba à terre en étant quitte pour une contusion au bras. C'est alors que le ballon ainsi allégé, poussé par le nouveau feu qui s'y était allumé, n'étant plus retenu par l'ancre attachée au rameau brisé, résistant même à tous les efforts que firent pour le ramener à terre deux paysans qui s'étaient élancés sur l'arbre pour se saisir des cordes et tâcher de le fixer, enleva dans les airs avec une si grande rapidité le malheureux Zambeccari, et donna tant de craintes pour sa vie. Mais l'intrépidité ou le bonheur de l'aéronaute l'ont encore tiré de là, et on a vu comment des plus hautes plages de l'atmosphere il est tombé pour la seconde fois dans la Mer-Adriatique, vainqueur, si ce n'est plutôt sauvé, de trois élémens conjurés, l'air, le feu et l'eau.

Programme des prix proposés par l'Académie des Beaux-arts de Milan.

ARCHITECTURE.

Une grande École militaire. Cet édifice doit contenir, outre le logement, les bureaux et tout ce qui est necessaire au service intérieur, des écoles d'arts et métiers en ce qui est relatif à l'état militaire. De plus une église, un gymnase, un hippodrome et une naumachie.

Le prix sera une médaille d'or de 60 sequins (30 louis environ).

PEINTURE.

La Mort d'Egiste. La description que nous a laissée Lucien d'un tableau où ce sujet était représenté, peut servir de guide aux concurrens.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 120 sequins (60 louis environ.)

SCULPTURE.

Un bas-relief représentant les Muses autour du tombeau de l'illustre poëte tragique Alfieri.

Une médaille d'or de la valeur de 40 sequins (20 louis environ.)

GRAVURE.

La gravure de quelque bon ouvrage qui n'ait pas encore été gravé. Elle doit avoir au moins 60 pouces français quarrés.

Une médaille d'or de la valeur de 30 sequins (15 louis environ);

DESSIN DE FIGURE.

Alcée et Sapho chantant sur leur lyre dans les Champs-Elysées, et entourés des ombres qui accourent pour entendre les vers sublimes de l'un, et les chants tendres de l'autre. L'ode XIII du livre II d'Horace en a fourni l'idée.

Une médaille de la valeur de 30 sequins, (15 louis environ.)

DESSIN D'ORNEMENS.

Deux ornemens, l'un pour l'ordre corinthien, l'autre pour l'ordre ionique. Le premier sera quelque allusion aux lois et à la justice, comme devant servir à une salle de conseil; le second, à l'agriculture et au commerce.

Une médaille d'or de la valeur de 20 sequins (10 louis environ.)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Tous les ouvrages seront remis au secrétaire de l'Académie avant la fin du mois d'avril 1805. Passé ce terme, ils ne seront plus reçus.

Chaque ouvrage sera marqué d'une épigraphe et accompagné d'une lettre, contenant les noms, prénoms, patrie et domicile de l'auteur, et la même épigraphe répétée; de plus, une description explicative de l'intention de l'auteur.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 août (12 *fructidor.*)

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Les lettres de Douvres, Folkstone, etc., continuent à annoncer un grand fracas dans le port de Boulogne. Si l'on peut ajouter foi à ces bruits, l'ennemi devait avoir lundi soir six à sept cents chaloupes dehors. La canonnade a recommencé lundi avec une nouvelle violence. Il paraît cependant que le feu de nos vaisseaux n'a pas empêché l'ennemi de sortir du port et de venir se ranger en ligne sous la protection des batteries de terre. On a en effet toujours prétendu que nos vaisseaux ne pouvaient s'approcher assez près pour faire un mal notable à l'ennemi, sans s'exposer eux-mêmes au danger d'être coulés. Il paraît qu'en dernier résultat, ce bruit effrayant du canon et des bombes est tout à l'avantage des contracteurs pour la poudre à canon. On dit qu'il y a eu trois hommes blessés à bord de *l'Immortalité*. Une bombe est tombée à bord du *Harpy*, et a tué un homme, mais elle a été éteinte avant d'éclater. D'autres bâtimens ont reçu des boulets dans leurs agrès, etc. On suppose avec raison que l'ennemi, dont les bâtimens étaient, dit-on, remplis de troupes, a dû souffrir davantage.

On croit à Douvres que BONAPARTE lui-même était à Boulogne pendant l'affaire qui a eu lieu dimanche, attendu que l'ennemi a montré plus de résolution que dans toute autre occasion. Le capitaine Mowle, du cottre *la Constitution*, annonce qu'il apperçut deux yachts peints et décorés d'une maniere particuliere; qu'il les attaqua et les força de gagner le rivage. Il n'est cependant pas vraisemblable que BONAPARTE soit assez extravagant pour monter à bord de bâtimens et s'exposer à un danger inutile. Si BONAPARTE était à Boulogne, comme on l'annonce, il est très-probable qu'il a pris quelque part à l'affaire. Nous doutons qu'il soit resté si long-tems absent de Paris (1).

— La famille royale est arrivée à Weymouth. Le 28, sa majesté était à cheval à sept heures du matin, pour faire la revue de la seconde division de la milice du Stafford Shire.

Entre deux et trois heures, la famille royale s'embarqua à bord du yacht *le Royal-Sovereign*, pour faire une excursion sur la mer. A trois heures ils étaient tout-à-fait hors de vue.

(*Extrait du Courier.*)

On dit que BONAPARTE était à Boulogne dimanche et lundi, et que le gouvernement avait reçu avis qu'il était à Etaples lundi dernier.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Du 31. — On a reçu des journaux de Paris du 19; mais ils n'annoncent rien de bien important. Le *Moniteur* donne des détails sur le voyage de BONAPARTE le long des côtes, à Ostende, etc.

— Nous avons peu de chose à ajouter aux détails que nous avons donnés sur les mouvemens de l'ennemi dans le port de Boulogne pour se mettre en mesure de tenter l'invasion. Il paraît, par les lettres de la côte, que la canonnade était encore très-vive le lundi; mais on n'avait reçu aucune nouvelle de l'escadre, et le tems était très-brumeux, on ne pouvait distinguer la rive opposée.

— Le maître d'un navire qui a été pris pour avoir violé le blocus, annonce qu'il avait vu BONAPARTE à Boulogne, faisant à son armée qui se montait à 75,000 hommes, un discours où il annonçait qu'il ne quitterait pas Boulogne que l'expédition n'eût mis à la voile. Cela nous paraît une histoire très-douteuse; car BONAPARTE a beau être résolu de tenter une invasion dans ce pays, il n'est guere probable qu'il ait pu se départir de la réserve qu'il a gardée jusqu'à présent. Sa méthode n'est pas de dire ce qu'il fera. Quelques nouvelles font monter l'armée de Boulogne à 180,000 hommes; elle n'est pas la moitié aussi forte.

Les avis sont très-partagés sur les intentions qu'on prête à l'ennemi dans les circonstances actuelles. Les uns pensent qu'on a pour objet de tenir ce pays dans un état continuel d'anxiété et d'alarme, ainsi que d'accoutumer les équipages et les troupes à de semblables manœuvres pour une tentative future. D'autres personnes sont d'avis que la descente va être tentée sans le moindre délai. Le gouvernement paraît partager cette derniere opinion, et il agit en conséquence.

Il est évident que BONAPARTE met depuis quelque tems beaucoup d'activité à compléter ses moyens d'invasion. Il a eu recours à toutes sortes d'artifices pour entretenir l'ardeur et le zele des troupes. L'EMPEREUR en personne a fait manœuvrer les troupes à Boulogne, Calais, Dunkerque, Ostende, etc. Il a distribué des récompenses, fait des promotions dans la Légion d'honneur, accordé des pensions à de vieux soldats, et assuré le sort de leurs enfans. Tout cela, en effet, annonce l'intention de faire la descente, et de la faire promptement. (2)

Nous n'avons cessé de répéter que la force de notre escadre dans les dunes n'était pas suffisante pour repousser l'immense flottille de l'ennemi. Il paraît que les ministres eux-mêmes sont enfin convaincus de cela, puisqu'ils ont donné l'ordre à toutes sortes d'embarcations de faire voile sur-le-champ pour aller renforcer l'escadre des dunes. Les ministres avaient-ils besoin, comme les ba-

---

(1) On reconnaît ici l'influence des mauvais bulletins et des propos de coterie. Leurs auteurs ne s'apperçoivent pas que l'EMPEREUR peut, sans aucun inconvénient, rester absent de la capitale pendant 4, 5, 6 mois, et c'est sur de telles manœuvres qu'ils fondent l'opinion que la descente est impossible! Qu'ils sachent donc bien que quelque chose que puissent mander les espions de l'Angleterre, la France est l'Etat de l'Europe le plus solidement assis, et qu'il repose non-seulement sur un seul homme, mais sur la confiance générale. Que l'EMPEREUR soit à Bruxelles, qu'il soit à Turin, qu'il soit à Marseille, les affaires de l'Etat n'en marchent pas avec moins de promptitude et de régularité; il ne s'en occupe pas moins constamment des intérêts de la Nation, et sur-tout de ceux qui se placent au rang des plus importans, c'est-à-dire, qui tiennent à l'honneur et à la gloire du Peuple français.

(2) Quelle conséquence ridicule! l'EMPEREUR en visitant son armée, et en accordant des pensions et toute autre espèce de grace, donne aux services passés des récompenses méritées par des soldats qui n'ont pas besoin de ces exemples pour en mériter de nouvelles.

dauds de Londres, d'être avertis, par la dernière canonnade de Boulogne, que la descente pouvait être tentée ? Quelle excuse ont-ils, eux qui ont accoutumé la nation à ne plus craindre ces sortes d'alarmes, pour n'avoir pas pris ces précautions plus tôt ? Si l'ennemi venait actuellement à effectuer une descente, les ministres devraient être punis pour leur négligence.

Quoiqu'il y ait diversité d'opinions sur le nombre des bateaux qui sont en rade de Boulogne, il est certain qu'il y en a un nombre considérable qui forment une ligne sous les batteries le long du rivage. S'ils sont en grand nombre, ils doivent être assez près les uns des autres, et peut-être serait-il possible de les attaquer avec des brûlots. On pourrait employer pour cet effet un certain nombre de vieux bateaux et les pousser au milieu sur différens points. Il en résulterait du moins une grande confusion, qui pourrait forcer l'ennemi à changer de position en l'exposant à recevoir le feu de notre croisière, qui serait prête à profiter des chances favorables. Nous croyons que cet objet mérite d'être pris en considération.

Douvres, le 29 août (11 fructidor.)

Tout semble annoncer actuellement que l'ennemi est résolu de mettre ses menaces à exécution. La canonnade a été très-vive presque toute la journée ; et elle recommence avec une telle violence, que grand nombre de personnes sont montées sur les hauteurs de l'ouest pour voir la côte de France avec leurs lunettes. La fumée du canon paraît s'élever plus loin du rivage de France qu'à l'ordinaire, et plusieurs personnes pensent que l'ennemi a mis à la voile. On va de tous côtés aux informations, et ce n'est par-tout que trouble et confusion.

Déal, le 29 août (11 fructidor.)

Nous n'avons rien appris de nouveau relativement à l'affaire de Boulogne, de dimanche et de lundi, si ce n'est que le cottre qui a coulé est *la Constitution*. La bombe s'est fait jour à travers la cale, mais sans éclater. Il n'y a eu qu'un homme blessé, et tout l'équipage a été sauvé par les chaloupes de l'escadre. On annonce aujourd'hui que la chaloupe canonnière a eu trois blessés et un seul homme tué, qui a été coupé en deux par une bombe. Ce qu'il y a de très-extraordinaire, c'est que les lambeaux de cet infortuné tombèrent sur la mèche de la bombe, de manière que le sang l'éteignit, ce qui l'empêcha d'éclater et de causer de plus grands ravages.

Fonds publics. — Trois pour 100 consolidés, 57. *Omnium*, 6 ½.

INTÉRIEUR.

Aix-la-Chapelle, le 21 fructidor.

L'EMPEREUR a assisté avant-hier à une très-belle fête qui lui a été donnée par la ville dans la salle de la Redoute.

Il est allé visiter hier la manufacture de draps de M. Ignace Vanboutem, et celle de MM. Laurent Jecker et compagnie, fabricans d'épingles. Le premier de ces établissemens est l'un des plus considérables de ce pays pour la fabrication des draps ; le second, récemment formé, est destiné à devenir l'un des plus intéressans en son genre qu'il y ait en France, et se fait remarquer par les machines ingénieuses qui assurent la perfection et le bon marché de ses produits.

S. M. a visité aujourd'hui les manufactures d'aiguilles qui existent à Borcette. Les productions de ces fabriques sont répandues dans toute l'Europe, et concourent avec avantage avec les objets de même espece fabriqués par les Anglais.

Avant de se rendre à Borcette, l'EMPEREUR avait examiné les diverses marchandises de la fabrique d'Aix-la-Chapelle, exposées et réunies dans le local de la Redoute. Il avait témoigné sa satisfaction de l'industrie des fabricans dont les établissemens font tous les ans des progrès considérables.

Un *Te Deum* a été chanté hier dans la cathédrale en présence de S. M., à qui le clergé a présenté les reliques de Charlemagne, et les différens reliquaires dont cette église a été nouvellement remise en possession.

Il a été omis de dire, en parlant de la présentation diplomatique qui a été faite à Aix-la-Chapelle le 18 du présent mois, à S. M. I., que les ambassadeurs et ministres présentés ont été conduits à l'audience par M. de Salmatoris, maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs.

Paris, le 25 fructidor.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande d'Anne Nozay, fille majeure, le tribunal de première instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné, par jugement du 7 thermidor, qu'une enquête serait faite, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Nozay, frere de la pétitionnaire, qui, s'étant embarqué pour Saint-Domingue depuis plusieurs années, n'a reparu ni donné de ses nouvelles.

Sur la demande de Jean Gradepot, frere utérin de Pierre Glaudus, parti pour l'armée en 1794, en qualité de réquisitionnaire, le tribunal de première instance de Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné, par jugement du 20 prairial an 12, que pour constater l'absence de ce dernier, il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial.

Sur la demande de la femme Mouillard, tendante à faire légalement contracter l'absence de François Mouillard son mari, qui, depuis dix ans, a abandonné le village de Dufour, son domicile ordinaire, sans donner de ses nouvelles, le tribunal de première instance de Brives, département de la Corrèze, a ordonné, par jugement du 18 thermidor, qu'il serait fait une enquête à ce sujet contradictoirement avec le procureur impérial.

Sur la demande de Jean-Baptiste Barbier et de Marie-Françoise Colin son épouse, le tribunal de première instance du département de la Seine, après avoir pris communication de l'enquête précédemment ordonnée, touchant l'absence du sieur Alexandre Colin, frere des pétitionnaires, et sur les conclusions du procureur impérial, a rendu un jugement le 5 thermidor dernier, qui déclare absent ledit Colin, et renvoie les époux Barbier en possession provisoire de ses biens, aux conditions prescrites par la loi.

Par jugement du 2 thermidor an 12, sur la requête de Paul Gonet et Marie-Louise Courteville sa femme, expositive que Génevieve Hébert, veuve de Jean-Baptiste Lamone, tante de ladite femme Gonet, est absente de France depuis le mois d'octobre 1767, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles ;

Le tribunal de première instance séant à Paris, département de la Seine, a ordonné que pardevant Me. Janod, l'un des juges à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence de ladite veuve Lamone, il a nommé en outre Paul Gonet et sa femme administrateurs provisoires des biens de ladite veuve, à la charge par eux de comparaître devant le juge-commissaire pour accepter leur nomination.

Par jugement du 14 thermidor an 12, sur la demande de Marie Brevet, veuve de Denis Jayr, propriétaire à Viriat, arrondissement de Bourg, département de l'Ain, en déclaration d'absence de Pierre et Denis Jayr ;

Le tribunal de première instance, à Bourg, a commis le sieur Bon, notaire public en la même ville, pour représenter lesdits Pierre et Denis Jayr, à la levée des scellés, inventaire et autres opérations prévues par l'article 113 du Code civil.

Par jugement du 25 thermidor an 12, vu la demande de François et de Jérôme Benoît et de Louis Jacotel, mari et administrateur des droits de Marie Benoît, tous domiciliés à Mazan, arrondissement de Carpentras, département de Vaucluse ; et en présence de Jeanne Boyer, veuve Richier, aussi domiciliée à Mazan, sur l'absence de Barthélomi Boyer leur oncle. ;

Le tribunal de première instance de Carpentras, attendu le jugement du 29 messidor an 11, qui a admis l'enquête aux formes de la loi, et vu le résultat de cette enquête, a déclaré Barthelemi Boyer, de Mazan, absent de l'Empire français.

MÉLANGES. — LITTÉRATURE.

Notice sur la personne et les ouvrages du comte Vittorio Alfieri (1).

Vittorio Alfieri, qui a donné un nouveau genre de célébrité à un nom déjà ancien et illustre dans sa patrie, naquit à Asti, et fut élevé à Turin. Il manifesta de bonne heure trois penchans bien décidés : l'amour de la gloire, l'instinct de l'indépendance, le goût des voyages. Il fit ses premieres études en France, et les premiers essais de sa plume furent aussi en langue française. Il y renonça ensuite quand il eut pris le parti de se consacrer à la poésie italienne ; et il rompit enfin tout commerce avec la langue comme avec la nation française, lorsque les excès de la révolution vinrent corrompre l'une et égarer l'autre. Ce double anathême, originairement fondé sur des opinions particulieres, trouva dans les événemens publics, et dans quelques circonstances personnelles, des motifs puissans ou du moins des prétextes spécieux ; et l'impossibilité de cultiver en même tems avec succès deux langues, entre lesquelles l'identité d'origine et la différence de caracteres établissent des analogies souvent trompeuses, frappait vivement un esprit naturellement porté aux extrêmes. Pour moi, je regarde une pareille association comme moins dangereuse qu'il ne se l'était imaginé, sur-tout pour un poëte. Il étudia à vingt ans le latin, dont il avait à peine appris les premiers rudimens dans son enfance, et il entreprit à cinquante le grec, dont il n'avait aucune notion préliminaire. Persuadé, comme Démocrite, Socrate, et plusieurs autres grands personnages, parmi lesquels on pourrait compter Voltaire lui-même ; persuadé, dis-je, que l'on n'est jamais trop vieux pour apprendre, il se livra au grec avec cette ardeur et cette opiniâtreté qui étaient inhérentes à son caractere, et il ne tarda guere à traduire en vers l'*Alceste* d'Euripide et le *Philoctete* de Sophocle. J'ai eu sous les yeux une de ces traductions avec le texte grec à côté, en colonne, et copié de sa propre main. Je sais qu'il se proposait de composer des vers latins ; en attendant, il s'était exercé à traduire *l'Énéide* en vers italiens. Il avait fait, dans sa premiere jeunesse, des notes sur l'Histoire ecclésiastique de Fleury, et ensuite le précis d'un livre qui en a grand besoin, c'est-à-dire, *de l'Esprit* d'Helvétius. J'ai eu entre les mains ces différens cahiers, qui me paraissaient presqu'étonnés de se trouver ensemble. Dans le tems où son génie flottait encore dans une sorte d'indécision, il s'exerçait à écrire, en français, des dialogues, des allégories, et des lettres dans le goût du spectateur anglais ; et ses premiers essais de poésie italienne furent des épigrammes et des contes. Une passion violente, dont il cherchait à se distraire, le métamorphosa tout-à-coup en auteur, en poëte tragique. Cette même passion lui fournit, si non le sujet, du moins l'idée d'une *Cléopâtre*, qu'il n'a pas jugée digne de l'impression, et que l'on ne pouvait regarder que comme une premiere tentative. Il est bon de remarquer que Corneille, dans un cas à-peu-près semblable, se livra à un genre de distraction plus aimable et plus gai, auquel nous devons *Mélite*, si je ne me trompe. Son amour pour une dame anglaise, ses aventures avec elle, deux voyages en Angleterre, ne lui inspirerent pas le moindre desir d'en apprendre la langue, cette langue dont l'étude est devenue presque un objet de mode depuis trente ans. Peut-être pourrait-on applaudir à cette espece de singularité, qui se pique de résister au torrent de l'exemple. Il rendait aux Anglais l'indifférence que plusieurs d'entr'eux affectent de montrer pour d'autres langues vivantes, qui ne sont pas moins riches en productions et moins fécondes en beautés. Au reste, on pourrait observer plusieurs traits de conformité entre la tournure de son esprit et celle de ces mêmes Anglais, dont il affectionnait les modes et dont il partageait les goûts, sur-tout l'amour de la singularité. Comme la plupart d'entr'eux, il aimait passionnément les chevaux ; il se plaisait dans sa jeunesse à converser avec les siens ; comme les héros d'Homere, il les contemplait avec affection, et leur prodiguait toute sa tendresse.

L'une de ses premieres productions théâtrales, fut une parodie de quelques mauvaises pieces du savant Bartoli, qui fourmillent de vers durs et entortillés ; ce qui n'empêcha point d'en insérer dans ses premieres tragédies, un grand nombre, que l'on aurait pu attribuer à ce savant, et qu'il corrigea, du moins en grande partie, dans les éditions postérieures. Son enthousiasme pour le Dante, et la crainte de paraître imiter Métastase, l'avait rejeté, sans qu'il s'en apperçût, dans cet extrême : *In vitium ducit culpæ fuga*, etc..... A l'exemple des trois plus grands poëtes tragiques dont la France s'honore, il a fait des comédies ; il a aussi composé des satires. Ni les unes, ni les autres n'ont vu le jour jusqu'à ce moment ; mais j'ai lieu de présumer que, si elles viennent à paraître, l'on trouvera moins de gaîté comique dans les satires, que de sel et de ton satirique dans les comédies ; celles-ci me paraissent se rapprocher du goût d'Aristophane. Nous avons de lui un grand nombre de sonnets, dont quelques-uns me paraissent admirables. Quoiqu'il se soit exercé avec succès en différens genres de poésie, j'oserais dire néanmoins qu'il n'a été poëte et même auteur dramatique, que parce qu'il l'a voulu fortement, et parce que l'amour de la gloire l'ayant une fois lancé dans cette orageuse et brillante carriere, une volonté efficace l'y retint malgré tous les obstacles. Je serais tenté de croire

(1) Cette notice, extraite des Archives littéraires (Paris, chez Henrichs, rue de la Loi), est écrite par l'un des littérateurs les plus distingués de l'Italie, par un écrivain qui, par la sévérité de son goût, ses relations particulieres avec l'illustre poëte, une connaissance approfondie du génie de la langue italienne, présente un jugement et un témoignage extrêmement précieux, M. de Fallqette-Barrol, membre de l'académie de Turin, etc.

que ce génie pénétrant et vigoureux, quoique propre à différens objets, avait néanmoins une impulsion secrete, une tendance particuliere qu'il a méconnue. Cette impulsion, dont le cours a peut-être été détourné par des causes accidentelles, devait l'entraîner, à mon avis, sur les traces de Tacite et de Machiavel; et il était fait, ce me semble, pour reproduire, sous des formes nouvelles, un composé de ces deux célebres écrivains. Il eût puisé dans l'étude raisonnée de l'histoire, de grandes lumieres et d'heureux préservatifs: et à l'égard du style qui convient à ce genre, sa traduction italienne de Salluste, qui n'a point encore été imprimée, prouve assez qu'il chérissait par-dessus tout l'énergie et la briéveté de cet excellent original. Au surplus, il ne lui eût pas été difficile de fondre, dans sa maniere d'écrire, ce je ne sais quoi de dramatique qui vivifie le style, en lui donnant plus de mouvement, et qui embellit la narration de tout le charme et de tout l'intérêt qu'il sait y répandre.

Vittorio Alfieri avait, dans le caractere, de la force et de l'élévation; incapable d'envie, de bassesse, de méchanceté, supérieur à la ruse, à la tromperie, à l'intrigue, la noblesse de son ame se peignait dans son extérieur. Il n'était point pétri de bile et de fiel, comme on s'est quelquefois plu à le représenter. Plein d'ambition et non d'orgueil, il n'était ni vain, ni modeste; son tempérament mélancolique se réconciliait quelquefois avec la gaîté, et quoique naturellement fort impétueux, il avait su acquérir du calme, du sang-froid, de l'empire sur lui-même. Enclin au sarcasme et à l'ironie, il se montrait ennemi de la médisance. Fait pour exercer le plus grand ascendant sur les personnes qui le fréquentaient, il l'obtint constamment sans avoir l'air de le rechercher. Son indifférence pour beaucoup de choses, sa répugnance à dire des riens, ou à y prendre part, l'habitude de méditer et d'observer, peut-être aussi le faible de vouloir fixer exclusivement l'attention des spectateurs, tout cela lui donnait souvent, dans la société, un maintien froid, taciturne, même un peu dédaigneux; mais il ne sortait presque jamais de ce recueillement silencieux que par des sentences profondes, par des traits inattendus, quelquefois même par des tirades éloquentes. Capable d'un attachement solide et constant, il concentrait ses affections dans un très-petit nombre d'objets; mais le rare mérite des personnes qui ont joui de sa confiance et de son amitié, rendra toujours un témoignage honorable à ses sentimens. Il leur a été enlevé à l'âge de près de cinquante-six ans, lorsque son génie éclairé semblait avoir acquis toute sa maturité.

Les tragédies d'Alfieri ont été très-diversement jugées, suivant la diversité des dispositions. L'influence des opinions politiques n'a pas été étrangere à ces jugemens. Alfieri d'ailleurs ne peut être bien apprécié que par ceux qui l'ont lu dans sa propre langue; la traduction qui en a été donnée en français est trop faible, trop molle, et a trop défiguré l'original pour avoir pu le faire véritablement connaître. L'Italie, vrai tribunal compétent, ne pouvait guere porter que des jugemens vagues et incertains sur les nouvelles productions du seul art qui fût resté jusqu'alors enveloppé des langes de l'enfance dans cet antique et illustre berceau de tous les arts. Unité d'action, simplicité de moyens, marche rapide, intérêt soutenu, voilà ce qui caractérise particulierement, à mon avis, les tragédies d'Alfieri; mais l'on y admire encore une conduite pleine d'art, de sagesse et de vraisemblance, un dialogue animé, plein de sens et de vigueur, des vers saillans, des caracteres bien dessinés et fortement prononcés, des situations vraiment tragiques, et tous ces développemens qui annoncent une profonde connaissance du cœur humain. L'on ne saurait lui disputer la gloire d'être le vrai créateur de la scene en Italie. Ses défauts essentiels se réduisent à quelque chose de trop haché et de trop continuellement tendu dans son style, de trop sentencieux et en même tems assez monotone dans le ton ordinaire de ses dialogues, par le retour trop fréquent des mêmes idées et des mêmes maximes; ce qui arrive plus fréquemment, qu'on ne serait tenté de le croire, aux auteurs sentencieux et épigrammatiques; témoins dans d'autres genres, Sénèque et la Rochefoucauld. On ne saurait disconvenir d'ailleurs qu'il ne soit assez varié dans les plans, comme dans le choix des sujets; mais l'on dirait que, mettant des bornes à la fécondité naturelle de son imagination, il a pris plaisir à circonscrire volontairement sa pensée dans un cercle donné, et qu'il a voulu qu'un petit nombre d'idées dont il était fortement pénétré, lui fournît les élémens d'un très-grand nombre de combinaisons. C'est apparemment dans cette vue, et afin de n'être tenté d'imiter personne, qu'il avait resserré dans la même proportion la sphere de ses lectures et de ses entretiens. Peut-être cette méthode exclusive qu'il portait en toutes choses, et qui tend à isoler l'ame, en la concentrant dans l'emploi solitaire de ses propres forces; peut-être, dis-je, une pareille méthode lui devint-elle aussi défavorable à quelques égards, qu'elle lui donna, d'ailleurs, d'énergie et d'originalité; car si elle contribua dans un certain sens à imprimer un caractere plus original à ses productions, elle dut le priver en même tems des inépuisables ressources d'une imitation libre, heureuse, éclairée. Peut-être ne s'apercevait-il pas que c'est par instinct et presque sans le savoir, que l'on est vraiment original, nullement par choix et par réflexion; que les circonstances, d'ailleurs, y influent beaucoup, et qu'à l'époque où nous vivons, il ne suffit pas, pour être original, de le vouloir.

J'avouerai que son style ne paraît en général trop dénué d'images, manquant quelquefois de noblesse, souvent d'harmonie, plus souvent encore de facilité; je ne trouve pas, en un mot, dans le poëte italien, cette véritable poésie née d'un heureux accord du cœur et de l'imagination, qui a contribué à rendre Racine immortel, que le genre dramatique admet avec mesure, qu'il commande même en quelque sorte dans une langue naturellement poétique, dans une langue dont les muses elles-mêmes ont pris plaisir à moduler tous les accens. Je sais bien que l'austérité tragique de Vittorio Alfieri tenait à une crainte salutaire, et qu'il redoutait à l'excès les dangereux écueils du genre lyrique et du mélodrame; mais je sais aussi qu'un esprit aussi juste et aussi réfléchi que le sien, avait moins à redouter cet écart, que l'excès contraire. Persuadé que Melpomene doit faire briller sans cesse son poignard aux yeux des spectateurs, et qu'elle ne doit se montrer que les cheveux épars, et dans un costume simple et antique, il ne lui permet presque jamais d'étaler ces riches vêtemens et ces atours dont elle paraît ornée quelquefois sur d'autres théâtres; sans rien perdre de sa magie, ni de sa dignité. L'on dirait qu'il cherchait à dépouiller la scene de ces couleurs locales qui appartiennent aux mœurs et à l'histoire, et qui, sobrement employées, servent toutes à augmenter l'effet, à soutenir l'attention, à rendre les émotions plus vives, en ménageant au spectateur quelques instans de repos. Il est assez ordinaire qu'un homme dont l'ame ardente et sensible avait essuyé tous les orages des passions, ait presque dédaigné d'introduire l'amour dans la tragédie, ou que du moins il ne l'y emploie qu'avec une sorte de retenue, de sévérité, qui en exclut nécessairement les peintures les plus touchantes et les mouvemens les plus passionnés; comme nous le remarquons, par exemple, dans *Philippe*, dans *Antigone* et dans *Agamemnon*. Il faut avouer néanmoins, et ce mérite n'est pas commun, que l'amour, dans ces mêmes pieces, quoique ne présentant qu'un intérêt secondaire et subordonné, n'est pas toutefois accessoire et épisodique, mais qu'il s'y montre essentiellement lié à l'action et identifié à l'intérêt principal; qu'il le renforce, bien loin de l'affaiblir. D'ailleurs quelques traits épars çà et là prouvent assez que l'homme, qui savait si bien exprimer toutes les passions, ne manquait pas du talent nécessaire pour peindre la plus puissante de toutes. Peut-être la regardait-il comme un ressort trop usé. Aussi, dans la seule de ses pieces où il a jugé à propos de lui faire jouer le rôle principal, et qui porte le nom de *Myrrha*, elle y paraît douée d'un caractere si étranger, que tout l'art de l'écrivain ne saurait en écarter ce qu'elle y offre de bizarre et de révoltant. Il a réussi, ce me semble, d'une maniere bien plus satisfaisante à peindre l'amour conjugal dans la tragédie de *Saül*; les teintes douces qu'il y emploie, produisent un contraste heureux avec le coloris tour-à-tour brillant et sévere qui domine dans cette composition vraiment originale, dont le but principal était, si je ne me trompe, de représenter une des plus anciennes luttes qui aient eu lieu entre le sacerdoce et l'empire. Et, quant à l'amour conjugal, j'ai lieu de croire qu'il paraîtra avec toute la douceur et toute la tendresse généreuse, dont il est susceptible dans *Alceste*, si elle voit le jour. Peut-être aussi la mort d'*Abel*, mélotragédie, que l'on attend avec une égale impatience, offrira-t-elle des détails et des morceaux de poésie propres à développer tout ce que le sujet a de pathétique et de touchant. Si la célébrité de ses tragédies a si fort contribué à la gloire de Vittorio Alfieri, il n'est pas douteux que leur premier succès n'ait été dû en partie à la réputation qu'il avait déjà su conquérir par d'autres productions; mais leur influence morale et politique, à laquelle cette double célébrité avait contribué d'abord, ne tarda guere à étendre la réputation de l'auteur et de ses ouvrages. Si l'on considere ces derniers sous ce nouveau point de vue, l'on verra peut-être qu'ils ont joui d'une singuliere destinée; car, tandis que les tragédies anciennes et modernes ont été en général bien plus soumises à l'empire des mœurs, des croyances et des institutions dominantes, qu'elles n'ont exercé elles-mêmes d'influence sur l'esprit public, celles-ci, au contraire, en tâchant de se soustraire à cet empire, en ne reproduisant d'anciens événemens que pour laisser entrevoir des perspectives nouvelles, ont excité dans les ames ardentes et dans les esprits exaltés une sorte de fermentation dont on appercevra long-tems les traces. Ce n'est pas qu'à cette époque, certaines idées mises depuis long-tems en circulation, certaines opinions qui allaient serpentant de tous côtés, n'eussent déjà introduit dans les esprits cette effervescence qui précede, et qui annonce l'embrâsement. Mais en revêtant ces dogmes spéculatifs des formes les plus imposantes et des couleurs les plus fortes, sur-tout en les mettant en action, le *Sophocle* italien n'a pas peu contribué à les étendre et à les propager. Ennemi du mal, il en a fait sans le vouloir et sans le prévoir; passionné pour un bien chimérique, il n'a pu atteindre au but que son ame courageuse se proposait quelquefois dans ses sublimes élans. Il est étonnant que l'on puisse allier tant de justesse et de profondeur dans l'esprit avec des opinions aussi exagérées, tant de connaissance des hommes avec certaines vues politiques que l'histoire et une expérience aussi récente que mémorable démentent formellement. La pensée d'Alfieri s'arrêtait plutôt sur ce qui devrait être que sur ce qui est. Aussi les tristes événemens dont il a été le témoin, n'avaient point changé ses principes, comme on a affecté de le répandre; ils l'avaient seulement indigné contre ceux qui en avaient abusé; ils l'avaient découragé sur la possibilité de leur application: il continuait de porter le même jugement sur les choses, mais il espérait moins des hommes. Si les circonstances politiques ont beaucoup contribué à l'enthousiasme qu'ont excité ses écrits, il est certain toutefois que les éminentes beautés qu'ils renferment, et qui acquerront chaque jour un nouvel éclat à mesure qu'ils seront mieux étudiés, veilleront au maintien de sa gloire, et lui tendront au tribunal de l'impartiale postérité les avantages qu'il pourra perdre à d'autres égards.

C'est en me transportant d'avance à cette époque, que j'ai essayé de présenter quelques vues sur le mérite de ses ouvrages. Jose croire qu'ils porteront du moins l'empreinte d'une sincérité qui n'a pu être altérée par mes sentimens particuliers pour l'homme vraiment rare dont la république des lettres déplore la perte et consacre glorieusement le nom dans ses annales.

SCIENCES. — PHYSIQUE.

Traité de Physique, mis à la portée de tout le monde, d'après le système de Newton; Transactions philosophiques sur la lumiere et les couleurs, par *A. G. Justin Duburgua*, membre non résidant de l'Académie royale de physique et d'agriculture de la ville de Plaisance, associé correspondant de celle *degli Ortolani*, de celle des sciences et des arts de la ville d'Agen (1).

. . . Naturam et socias leges nox cæca premebat,
Sis Newtone, Deus dixit, et orta dies.
ALGAROTTI.

La physique est en quelque sorte l'*anatomie* de la nature, et les nombreuses divisions de cette science sont très-bien figurées dans le *tableau synoptique des connaissances humaines* (2); elle est si vaste et en même tems si hérissée de difficultés, que plusieurs volumes ont à peine suffi au savant *Haüi* pour en présenter les élémens.

Ce n'était donc pas dans une brochure de 2 à 300 pages qu'un auteur pouvait se flatter de mettre *la physique à la portée de tout le monde*. Il a dû, tout au plus, espérer d'en ébaucher quelques parties, celles sur l'*attraction*, sur la *lumiere et les couleurs*, les seules dont il ait parlé dans son ouvrage, c'est-à-dire, dans les vingt-trois lettres qu'il écrit *à son ami*, pour l'instruire.

Ce n'est pas sans peine qu'il a fait ce *sacrifice* à l'amitié, car il rappelle, dans une *introduction*, le reproche à lui adressé par la *comtesse de Sommaglia*, et par conséquent le regret qu'il avait lui-même, de n'avoir pas, *à l'exemple de Voltaire, de Fontenelle et d'Algarotti*, choisi *plutôt une femme pour écoliere*; il aime en effet à se rapprocher des grands personnages, et il nous apprend avec complaisance, qu'il siéga plus d'une fois à côté de plusieurs savans à l'*académie de Plaisance*, et avec le comte *Charles Barattieri*, dont il fait un éloge, qui n'est rien moins qu'*académique*.

Nous nous serions bien gardés de relever ces puerilles anecdotes, si l'auteur qui les raconte (*A. G. Duburgua*), se fût lui-même assez respecté, dans son ouvrage, pour y traiter les questions physiques, avec ce ton de grandeur et de dignité qui convient aux véritables amis de la science et de la philosophie; si même il eût mieux saisi l'ensemble du *système* de Newton, *sur l'attraction, sur la lumiere et les couleurs*; si enfin il n'eût pas délayé, dans un roman, et dans des phrases insipides, souvent obscures, ce qui est si noble, si précis et si clair dans les belles théories données par le grand Newton, par Euler,

(1) A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 36; et rue Saint-Jacques, n° 6[illegible], vis-à-vis le Prytanée français. — An 11 (1803).

(2) Voyez le 5e volume de l'*Introduction à l'analyse des sciences*, par G. F. Lancelin, dont nous avons rendu un compte détaillé dans la feuille du Mercure du 3 messidor an 12.

Smith, Locat, Nollet, Brisson, etc.; en sorte qu'on ne reconnaît plus les principes qui appartiennent réellement à ces physiciens célebres.

Pour ne pas faire rétrograder la science, et, à plus forte raison, pour l'avancer, il ne suffit pas de s'assurer, si la lumierre nous vient du soleil avec ses couleurs primitives; il faut aujourd'hui sur-tout, que la théorie des affinités et des attractions chimiques est si étendue, examiner, par des procédés nouveaux, si la lumiere, en se réfléchissant sur les différentes surfaces, ne subit pas quelque changement dépendant des lois de l'affinité, ou de l'attraction des corps particuliers vers lesquels elle aborde; il faudrait examiner comment elle se décompose pour savoir comment elle se combine; assigner, par des expériences nouvelles, quelques distinctions, autres que celles connues entre la lumiere et le calorique, décider enfin, si ce dernier élément peut se décomposer, à l'aide de nos appareils, et si des phénomenes électriques, galvaniques ou chimiques peuvent nous faire présumer cette décomposition: voilà quelques questions entre mille autres qui peuvent fixer l'attention des physiciens, et exercer le zele des expérimentateurs.

Mais, pour procéder avec ordre dans ces sortes de discussions, il fallait que l'auteur connût mieux le vrai point de départ, et qu'il analysât plus exactement les opinions des savans qui l'ont précédé.

Comme nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur la doctrine de Duburgua, à laquelle nous préférons, sans balancer, les faits calculés par Newton et par ses disciples, il est bon d'apprendre à ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de savoir à quelle circonstance ils doivent le *Traité de physique, mis à la portée de tout le monde*; il est bon, dis-je, de leur répéter ce que l'auteur a bien voulu consigner lui-même dans son ouvrage; c'est que *Charles Barattieri, né à Plaisance vers l'année* 1738, dont il fait, à dessein, un pompeux éloge, a prétendu réformer en quelques points la *Théorie newtonienne, sur la lumiere et les couleurs*; et que A. P. Justin Duburgua a cru pouvoir manier les argumens de Newton, assez habilement pour réfuter un antagoniste tel que Charles Barattieri, mort depuis quelques mois, et qui, en 1793, fit imprimer à Plaisance une dissertation ayant pour titre: *Conghiettura, sulla superfluita della materia colorata, o, dè colori nella luce, e del supposto intrinseco suo splendore.*

En terminant ces courtes réflexions sur la brochure publiée par A. P. Justin Duburgua, nous croyons devoir mentionner aussi une esquisse, d'à-peu-près 30 pages, du même auteur, renvoyée par lui à la fin de son petit ouvrage; c'est un *Essai sur les sensations de l'odorat et du goût*, dans lequel, après avoir fait le recensement des opinions reçues, il émet la sienne, et l'appuie de l'observation, ou des conjectures de Charles Barattieri, qu'il dit avoir cité dans un autre ouvrage qui ne nous est pas connu (mon *Newtonianisme sur l'amitié*). Si l'auteur de cet *Essai* n'a pas mieux rencontré, dans cette branche de la *physiologie*, que dans les autres branches de la *physique* qu'il a prétendu mettre à la *portée de tout le monde*, il trouvera du moins son excuse dans le titre modeste qu'il a pris en rédigeant cette notice sur *le goût et l'odorat*.

TOURLET.

GÉOGRAPHIE.

Carte de la France, divisée en départemens et sous-divisée en arrondissemens communaux, avec les siéges des principales autorités administratives, judiciaires, militaires et ecclésiastiques; accompagnée d'une description en discours occupant les deux colonnes latérales, qui enseigne ce qu'il importe le plus de connaître dans cette partie de l'Europe, touchant la situation, l'étendue, la superficie, la population, le sol, le climat, les principales productions, les montagnes, les rivieres et les canaux, les lacs, les ports de mer, les îles, les possessions lointaines, les animaux, les habitans, les religions, la forme du Gouvernement, celle des administrations civiles et l'ordre judiciaire, les forces militaires, les revenus publics, etc. etc. Cette description est terminée par un tableau à huit colonnes, présentant le nom de chaque département, sa superficie, sa population, le nombre de ses arrondissemens communaux, ses principales productions, le nom du chef-lieu de préfecture, enfin la population de ce chef-lieu et sa distance de Paris. Dessinée par Hétisson, et gravée par Chamouin, sous la direction de J. B. Sarret, auteur de la description. On trouvera des exemplaires coloriés par divisions militaires, d'autres par conservations forestieres, d'autres par diocèses, d'autres enfin par sénatoreries et arrondissemens de tribunaux d'appel.

Prix, 4 fr., feuille grand-aigle, et 5 fr. par la poste, vu l'emballage.

A Paris, chez Chamouin, l'un des éditeurs, rue de la Harpe n° 20, vis-à-vis celle Serpente;

Charles Picquet, géographe, petit hôtel Bouillon, quai Voltaire;

Gosset, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois n° 234;

Vignon, rue de Thionville n° 27;

Et Goujon, rue du Bacq, au coin de celle de Lille.

LIVRES DIVERS.

Essai de vénerie, ou *l'Art du valet de limier*, suivi d'un traité sur les maladies des chiens et leurs remedes; d'un vocabulaire des termes de chasse et de vénerie, et d'un état des divers rendez-vous de chasse, et de placemens dans les forêts qui avoisinent Paris. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée; par M. Desgraviers, ancien capitaine des dragons, lieutenant de louvetierie et commandant des vénéries du ci-devant prince de Conti.

Prix, 6 fr., papier ordinaire; et 12 fr., papier vélin.

Imprimé chez Xhrouet, rue des Moineaux, où il se vend; et chez Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain l'Auxerrois.

La premiere édition de cet ouvrage parut dans un tems où l'auteur justifiait, par des succès journaliers, les méthodes qu'il enseigne. Commandant des vénéries de l'ex-prince de Conti, il avait formé ses équipages, réputés, à juste titre, les meilleurs de France. Sa position le mettait à même de faire toutes les observations utiles à un bon veneur; aussi son livre fut-il accueilli par les connaisseurs avec une approbation universelle.

Depuis 1790, un traité sur la chasse avait nécessairement perdu une partie de son intérêt et de son utilité: cet exercice n'était gueres praticable au milieu des bois abattus et dépeuplés. Mais aujourd'hui que l'ordre s'est rétabli dans cette belle partie des richesses nationales, le moment est venu de rappeler les principes de vénerie que l'expérience a consacrés; ils sont exposés dans cette seconde édition, avec une clarté parfaite.

Ce n'est pas sous le seul rapport du plaisir que M. Desgraviers a considéré la chasse: il s'est particuliérement occupé de la destruction des loups, qui devient tous les jours plus difficile et plus urgente. Il propose comme le moyen le plus efficace pour empêcher leur prodigieuse multiplication, le rétablissement d'un équipage de louvetérie, uniquement destiné à cet objet, tel qu'il existait avant la révolution.

L'ouvrage que nous annonçons intéresse à-la-fois le riche propriétaire et le simple cultivateur, l'homme pour qui la chasse est un amusement, et celui pour qui elle est une nécessité. Il mérite, sous ces deux points-de-vue, l'accueil le plus favorable.

Méthode ou *Abrégé simple et facile pour se perfectionner en moins de trois mois dans l'étude de la langue française et l'orthographe*, ouvrage principalement destiné aux personnes dont les premieres études ont été négligées, 8e édition, revue et corrigée par l'auteur, augmentée d'un *Vocabulaire* des mots homonymes les plus utiles et les plus usités dans la langue française, rangés par ordre alphabétique, et d'un *Traité de Calcul* simplifié.

Prix, le Rudiment, 1 fr. 50 cent. Le Vocabulaire seul, 75 cent. Le Traité de Calcul, 1 fr.

A Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, au coin du passage du Saumon, maison de l'apothicaire; le Normant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42, et Martinet, libraire, rue du Coq-Honoré, près la barriere des Sergens.

Nota. L'auteur donne des leçons en ville, et tient un cours chez lui tous les jours, depuis sept heures du soir jusqu'à dix.

L'art de la Correspondance espagnole et française, ou *Recueil de Lettres en espagnol et en français, à l'usage des deux Nations*; ouvrage divisé en deux parties; la premiere, contenant une correspondance commerciale complette, des modeles de factures, connaissemens et lettres-de-change; la seconde, des lettres choisies d'auteurs célebres, par l'auteur des *Elemens de la conversation espagnole et française* ou *Dialogue espagnol et français*, à l'usage des deux Nations (an XII: 1804.) 1 vol. in-8°, broché. Prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Théophile Barrois, fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 $\frac{5}{8}$	57 $\frac{7}{8}$
—— courant.	57	57 $\frac{1}{2}$
Londres.	24 fr. 50 c.	24 fr. 33 c.
Hambourg.	183 $\frac{3}{4}$	184 $\frac{1}{2}$
Madrid vales.	fr. c.	fr. c.
—— effectif.	14 fr. 70 c.	14 fr. 45 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 50 c.	14 fr. 34 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif	4 fr. 73 c.	4 fr. 65 c.
Livourne.	5 fr. 21 c.	5 fr. 12 c.
Naples.		
Milan.	8 d. p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle.	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$ p.
Francfort.		
Auguste.		
Vienne.	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.	pair 15 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Marseille.	pair 10 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux.	pair 15 j.	2 p.
Montpellier.	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.		160
Anvers.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	fermée.
Idem, jouis. de vend. an 13.	54 fr. 50 c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France.	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dem., Dardanus, suivi du Retour de Zéphire. — M. Duport remplira le rôle de Zéphire.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Tartuffe, et Déhance et Malice.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Cosa rara, avec un nouvel air chanté par Mme Strina-Sacchi.

Théâtre du Vaudeville. Maître Adam, Frosine, et la Mitrône d'Ephese.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). la 1re représ. des Trois Soubrettes, opéra nouv., la Jambe de Bois, et Silvain.

Théâtre du Marais. Au bénéfice de M. Duperche, la Fontaine du Diable, com. - fol. en 3 actes; les Amans à l'Epreuve, comédie en 3 actes; le Bon Gardien, scene de ventriloque, et un Concerto de violon, par M. Henry.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Aujfete champêtre, et bal à grand orchestre, avec les amusemens ordinaires. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Mercredi 3e jour complém., brillante fête et spectacle dans le genre vénitien; on en publiera les détails.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elle n'aura lieu qu'en cas de mauvais tems.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au redacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de F. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 357. *Vendredi, 27 fructidor an 12 de la République* (14 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 30 août (12 *fructidor.*)

Une commission a été nommée pour régler le cérémonial qui sera observé au couronnement de l'empereur; le grand-maréchal de la cour, prince de Stahremberg, en est président.

— Jusqu'à présent les pensions accordées aux veuves des fonctionnaires publics dans les Etats héréditaires, cessaient dans le cas où ces veuves se remariaient; et il est arrivé plusieurs fois que pendant ce second mari, et quelquefois un troisième, elles se retrouvaient dans le veuvage et sans pension. Une nouvelle ordonnance, en confirmant celle qui fait cesser leur pension lorsqu'elles se remarient, les rétablit dans la jouissance de leur pension, dans le cas où elles perdraient aussi leur second et troisième mari.

— On apprend de Zara que M. le lieutenant-général baron de Brœdi, gouverneur de la Dalmatie et de l'Albanie, est arrivé le 8 du courant dans cette capitale, sur la galiotte *la Diane*, au milieu des salves de toute l'artillerie. Cent navires ornés avec élégance étaient sortis du port pour aller à sa rencontre. A son arrivée à terre, il a été reçu par M. le comte de Gers, et par tous les autres membres du gouvernement. Le régiment d'infanterie de la Tour était rangé en bataille sur la place.

— Le prince royal de Danemarck est arrivé le 30 août à Kiel. S. A. R. va visiter plusieurs villes, et sera de retour le 9 à Louisenlund.

— Les manœuvres d'automne en Danemarck commenceront, le 26, dans les environs de Copenhague.

— Une frégate danoise vient d'être lancée du Vieux-Holm. On lui a donné le nom de *Gluckstadt.*

Du 2 septembre.

Suivant les dernieres lettres de la Turquie, Bekir-Pacha doit avoir reçu de nouvelles instructions de la Porte, dont on se promet les plus heureux effets. Il lui est enjoint, dit-on, d'employer tous les moyens pour engager les Serviens à mettre bas les armes, et à retourner dans leurs foyers; on croit en conséquence que ce plénipotentiaire accédera à la plus grande partie des demandes des insurgés.

On sait maintenant que la décapitation des deys a eu lieu par ordre formel de Bekir-Pacha, qui envoya deux de ses officiers au pacha d'Orsowa, pour lui intimer cet ordre. On avait employé la ruse pour faire sortir les deys de Belgrade. Lorsqu'ils furent à quelque distance de la place, un pressentiment ou quelques indices les engagerent à rebrousser chemin; mais il n'était plus tems, toutes les issues étaient occupées par les insurgés. Ils arriverent avec vingt hommes seulement à Orsowa, où, comme nous l'avons dit, le gouverneur feignit de les accueillir avec amitié. Il ne les fit point emprisonner; mais à minuit, il envoya un détachement de troupes pour les investir et les mettre à mort. Comme les deys et leurs gens étaient armés, ils se défendirent pendant long-tems, tuerent cinq soldats, et en blesserent plusieurs.

Ratisbonne, le 30 août (12 *fructidor.*)

La note suivante, du roi de Suede, vient d'être remise à la diete, par son ministre, M. de Bildt:

« D'après la note des légations de Bohême et d'Autriche, remise à la diete générale de l'Empire germanique, le 25 de ce mois, au sujet du titre impérial autrichien, la légation suédoise se voit obligée de déclarer que, quoique S. M. le roi de Suede apprit avec le plaisir le plus sincere, tout ce qui peut tendre à l'avantage et à la satisfaction de S. M. romaine impériale et de son illustre maison impériale, S. M. suédoise, tant en sa qualité de garant de la constitution de l'Empire, que particulièrement en celle d'Etat de l'Empire, croit que l'objet en question se trouve dans une liaison si inséparable avec la composition de l'Empire germanique, qu'il devait être donné à la diete germanique, non-seulement en communication, mais encore lui être proposé comme un point de délibération, afin de donner à tous les membres de l'Empire, l'occasion de manifester leurs avis fondés sur la constitution. »

Ratisbonne, le 26 août 1804. *Signé* VENUT-BILDT.

La diete a arrêté ses vacances, qui se prolongeront jusqu'au 12 novembre.

Hanovre, le 24 août (6 *fructidor.*)

Un détachement des guides est parti avant-hier soir, par ordre du maréchal Bernadotte, pour aller au-devant de Mgr. le prince héréditaire de Danemarck et l'escorter jusqu'en ville. S. A. R. est arrivée ici hier vers midi, et a déjeûné chez M. le maréchal, qui lui a fait une visite de corps à la tête de tous les généraux et d'un très-grand nombre d'officiers. Ce prince s'est remis en route vers les deux heures; il a été salué à son départ par une décharge d'artillerie des remparts, et escorté jusqu'à une lieue de la ville par le corps des guides, la moitié de la gendarmerie, et par 20 hommes de chaque régiment de cavalerie.

— S. E. le lieutenant-général de Blucher, au service de S. M. prussienne, accompagné de M. son fils et de M. de Goltz, son aide-de-camp, est arrivé ici avant-hier de Pyrmont, et a assisté aux fêtes que l'on avait préparées en l'honneur du prince de Danemarck.

(*Journal du Commerce.*)

Francfort, le 8 septembre (21 *fruct.*)

Notre foire d'automne commencera incessamment. Beaucoup d'étrangers sont déjà dans nos murs; de grands transports de marchandises arrivent journellement, mais on craint que le nombre des acheteurs ne soit pas très-considérable.

— On s'occupe ici de la construction d'une nouvelle maison de force; il est d'autant plus à desirer qu'elle soit bientôt achevée, que les criminels qui y doivent être renfermés se trouvent actuellement dans la maison des orphelins, ce qui certainement a de graves inconvéniens.

Carlsruhe, le 7 septembre (20 *fructidor.*)

Notre électeur, pratiquant dans toute son étendue le principe de donner à toutes les branches de la religion chrétienne le libre exercice de cette religion, et de les faire participer aux mêmes droits civils et politiques, vient d'en faire jouir les catholiques, qui n'avaient eu jusqu'ici qu'un culte privé. Non-seulement ils sont autorisés à exercer leur culte publiquement, mais il leur a été attribué une église paroissiale desservie par deux prêtres aux frais du trésor public; ils auront aussi un maître d'école soldé, de leur religion. L'installation du curé a eu lieu publiquement, avec la plus grande solemnité, en présence des membres du ministere et des autres autorités supérieures, des ministres luthériens et réformés, et d'un grand concours de spectateurs.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, 21 août 1804, (*an* 3.)

L'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur des Français, a été célébré ici le 15 de ce mois avec beaucoup de solennité. La fête a eu toute la pompe, tout l'éclat digne, et de celui qui en était l'objet, et des sentimens des magistrats et guerriers qui l'ont célébrée.

Elle a été sur-tout embellie par une de ces cérémonies touchantes qui ont pour but de decerner au courage et au mérite des récompenses publiques.

M. le maréchal d'Empire Jourdan, l'avait choisie pour la distribution des Aigles de la Legion d'honneur, distribution qu'il était chargé de faire aux généraux français servant sous ses ordres, et à ceux de nos premiers fonctionnaires à qui S. M. l'Empereur a bien voulu accorder cette distinction.

La fête commença dès six heures du matin par des évolutions militaires sur la nouvelle place d'armes, et par des simulacres de combats exécutés avec la plus grande précision. La troupe s'étant ensuite réunie sur la place de la Fédération, M. le maréchal Jourdan donna l'Aigle de la légion aux généraux Pully, Charpentier et Chasseloup. Vers midi, S. E. se transporta au palais du gouvernement, et remit de sa main le grand-aigle de la Légion d'honneur au vice-président, aux membres de la consulta-d'état, aux ministres et aux généraux de division de notre République.

M. Marescalchi, ministre des relations extérieures, et M. Lambertini, conseiller-législatif, l'un et l'autre résidans près S. M. l'Empereur, l'avaient déjà reçu à Paris des mains de S. M. I. L'envoi de chaque décoration était accompagné d'une lettre honorable du grand-chancelier de la Légion.

M. le maréchal donna un grand dîner aux nouveaux légionnaires dans le palais de la Reconnaissance, qui le soir fut illuminé avec beaucoup d'éclat.

On lisait au-dessus de la porte principale cette inscription:

A NAPOLÉON.

AMOUR, RESPECT, FIDÉLITÉ.

Il y eut la nuit un bal extrêmement brillant au palais du gouvernement, qui était illuminé avec la plus grande magnificence, et ce qui n'était pas le moins beau spectacle dans cette réunion charmante, c'était de voir les sentimens d'union et de confiance dont se montraient animés les individus de deux nations qui sont si étroitement liées par leur communauté d'intérêts et de destins, et qui partagent le bonheur d'avoir pour chef l'Empereur Napoléon.

Du 28 août.

Le général de division Dombrowski, inspecteur-général de la cavalerie de notre République, a reçu la mission de se rendre près S. M. l'Empereur des Français. Il est chargé de lui exprimer la reconnaissance du vice-président, et celle des ministres, membres de la consulta-d'état, généraux de division de notre République, à qui S. M. a bien voulu envoyer le grand-aigle de la Légion-d'honneur.

Véronne, le 18 août (30 *thermidor.*)

La 1re division de l'armée française en Italie, commandée par le général Gardanne, y a célébré le 28 thermidor l'anniversaire de la naissance de Napoléon. Toutes les autorités de la ville ont assisté à cette fête, à la suite de laquelle la division a exécuté de grandes manœuvres, aux cris universellement répétés de *vive Napoléon Bonaparte! vive l'Empereur!*

ANGLETERRE.

Londres, le 1er septembre (14 *fructidor.*)

Depuis que le ministere a eu vent de l'arrivée de l'Empereur des Français à Boulogne, il a été pris un si grand nombre de mesures de sûreté, qu'il n'y a pas de village qui n'ait eu pour son compte quatre ou cinq de ces mesures, et qui, par conséquent, ne doive se croire en sûreté; cependant tout le monde n'est pas encore sans inquiétude; et depuis une quinzaine de jours notre situation a pris un aspect plus sombre. Ce qui doit paraître d'un pronostic fâcheux, c'est l'apathie d'une classe assez nombreuse du peuple, qui a l'air de se rire des événemens que les autres redoutent le plus; et cela, non pas par la conscience de sa force et l'idée de la sûreté publique, mais par insouciance sur tout ce qui peut arriver. Une autre classe plus dangereuse que celle dont il s'agit, est celle qui semble vouloir profiter de l'état d'anxiété du royaume et de la crise toujours croissante où il se trouve, pour se livrer à la licence et au désordre. Il est assez commun de remarquer des gens dont le visage rayonne de joie à l'idée de voir approcher le moment qu'ils croient favorable aux troubles civils et à l'impunité.

Une opinion assez généralement répandue, et que malheureusement a déjà justifiée jusqu'à un certain point, la conduite du gouvernement, c'est que toutes les prisons seraient ouvertes aussitôt que les Français mettraient le pied sur les rivages de l'Angleterre; et que, comme il est probable que la chose arrivera un peu plus tôt ou un peu plus tard, on ne risque presque rien de se faire mettre en prison, et que, par conséquent, cette chance est peu de chose en comparaison de celle de gagner de l'argent par des voies illicites. Cependant, on doit le dire, le gouvernement redouble d'attention, de zele et de rigueur, soit pour prévenir l'influence des idées révolutionnaires qui se développent à la fois de mille manieres et de tous côtés, soit pour comprimer les mouvemens séditieux, soit enfin pour arrêter la désertion et l'esprit de parti. Une multitude d'espions est répandue sur tous les points du royaume; les magistrats exercent par-tout une surveillance active, et on espere qu'ils parviendront à maîtriser le torrent. A quelques exceptions près, l'esprit public se soutient parmi les propriétaires. Mais on ne tarderait pas à les mécontenter, si le gouvernement continuait à employer, sous prétexte de la sûreté publique et de la défense nationale,

une infinité de moyens vexatoires auxquels notre nation n'est pas accoutumée, et qu'elle ne se détermine sans doute à supporter momentanément que par la considération d'un grand danger.

— L'on commence à convoquer des assemblées dans différentes parties du royaume, à l'effet de s'assurer du nombre de fourgons et de voitures de toute espece, qui, en cas d'invasion, pourraient être employés, dans chaque canton, à transporter promptement les troupes. On a fait vendredi une inspection générale, et un dénombrement de toutes les voitures à Wood-House-Moore, près Leeds, et la même mesure doit avoir lieu dans tous les cantons du comté d'York.

— Il y a eu, ces jours derniers, beaucoup de tumulte dans une auberge de Déal, par suite d'un propos tenu par un jeune homme, officier dans les volontaires. La conversation roulait à une table, sur l'expédition des Français, et on y raisonnait dans la supposition qu'ils eussent débarqué. Un des convives qui voyait le chose très-en noir, s'exprimait en conséquence. L'officier dont il s'agit, et qui était à une autre table avec deux de ses amis, prit part à la conversation, et parla des Français en termes un peu trop polis. Un *gentleman* de l'autre société s'en fâcha, et la dispute devint assez vive. L'officier s'échauffa au point de laisser échapper ces paroles : « Eh bien » donc, messieurs, quel si grand malheur y aurait-» il à voir Bonaparte en Angleterre? pour moi, il » y a long-tems que j'ai le projet de faire le voyage » de France, exprès pour le voir; et je ne serais pas » fâché qu'il m'épargnât cette course. » A ces mots, on vit les convives des deux tables s'avancer les uns contre les autres, comme deux armées, se charger à coups de poing et à coup de bouteilles. Le bruit fit entrer beaucoup de monde; on se contenta de séparer les combattans, sans donner une suite plus grave à cette affaire.

— Un sergent du sixieme régiment des dragons des gardes, nommé *Murray*, maintenant en quartier à Louth, s'est placé sous le ventre de son cheval, l'a enlevé et porté sans beaucoup d'effort.

— La course depuis si long-tems annoncée et si impatiemment attendue, entre la belle Mme Thornton, femme du colonel de ce nom, et M. Flint, a enfin eu lieu près d'York. Le pari entre les coureurs était de mille guinées; la distance à parcourir, de quatre milles (une lieue et un tiers.) Pendant les trois premiers, Mme Thornton a constamment devancé son adversaire, et alors les paris étaient en sa faveur de sept contre un; mais après cela, M. Flint a pris l'avantage, et Mme Thornton se voyant devancée a renoncé à l'espoir d'atteindre le but la premiere. Le total des paris pour et contre s'élevait à une somme énorme; on la fait monter, mais il est difficile d'y ajouter foi, à plus de 200,000 liv. sterl., et le nombre des spectateurs à plus de cent mille.

INTERIEUR.

Tréguier, 21 *fructidor*.

L'histoire nous apprend que le siége épiscopal de Lexobie ou le Cozguéaudet, à la distance de cinq lieues de Tréguier et à une lieue de Lannion, finit dans le 9e siecle, et que ce fut dans le 9e siecle, c'est-à-dire vers 848, que celui de Tréguier fut érigé par le souverain de Bretagne.

L'évêque Gratian, successeur de St. Tugdual, et autres évêques qui vivaient dans leurs monastères, transporta son siége de Lexobie à Tréguier en 859, dans un assez vaste bâtiment, encore connu aujourd'hui sous le nom de *Vieille-Mission*.

Le propriétaire de cet édifice s'occupe dans ce moment de sa démolition, et de la reconstruction d'une autre maison. Dans les fouilles des fondemens, les ouvriers viennent de découvrir dans un mur quelques monnaies de mince valeur intrinseque. Je n'ai pu m'en procurer que deux.

Malgré la lime du tems, les caracteres gothiques, rajeunis par quelques soins, laissent voir la légende du *sit nomen Domini benedictum*, et au revers, *Carolus Francorum rex*, sans millésime; les deux côtés sont blasonnés des armes de France.

La seconde piece, également de billon, porte en caracteres lisibles la légende du *sit nomen*, et de l'autre côté, *Ludovicus quartus Francorum rex*. Rapprochons les deux regnes :

Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Begue, commença à régner en 898;

Louis IV dit d'*Outre-Mer*, était fils de Charles le-Simple; il fut couronné en 936;

L'évêque Gratian dut mourir en 924, après 64 ans de siege;

D'où il paraît résulter que cet édifice dit *Vieille-Mission*, aura subsisté l'espace de 880 ans. Il était encore occupé par des particuliers au moment où la démolition a été entreprise.

L'on remarquera encore que cet édifice embrasse les deux époques de l'érection de l'évêché de Tréguier, et de sa suppression, et que ce monument aura commencé et fini avec lui.

Paris, *le* 26 *fructidor*.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 13 thermidor an 12, vu la demande de Jean-Martin Gilissen, laboureur à Stockheim, de Théodore Hoolmans, Théodore Sleypen et Pierre Opdend, tous trois domiciliés à Dilsen, en déclaration d'absence de Jean-Corneille Sleypen, leur cousin issu de germain,

Le tribunal de premiere instance à Maestricht, département de la Meuse-Inférieure, a ordonné que, devant M. Claessens, l'un des juges à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé, le 30 brumaire an 13, à une enquête pour constater l'absence de Jean-Corneille Sleypen.

Sur la requête des héritiers présomptifs de Dieudonné, Aimond Bourlon, le tribunal de premiere instance, séant à Liege, département de l'Ourthe, a rendu, le 28 thermidor an 12, un jugement, qui déclare constant le fait d'absence dudit Dieudonné, Aimond Bourlon, en conséquence envoie les pétitionnaires en possession provisoire des biens qui appartiennent à l'absent au moment de son départ ou lors de ses dernieres nouvelles, à la charge par eux de donner caution pour sûreté de leur administration; le tout à la diligence du procureur impérial près le tribunal.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la vente des fruits dans les ports de Paris. — Paris, le 23 *fructidor*.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II, XXXII et XXXIII de l'arrêté du 12 messidor an 8, et l'article Ier de l'arrêté du 3 brumaire an 11,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Les fruits amenés par eau, continueront d'être vendus sur le bas port Tournelle.

L'emplacement affecté à ce commerce comprend tout l'espace, à partir de la place accordée aux marchands forains pour le dépôt et la vente des tuiles par ordonnance du 29 germinal dernier, jusqu'à la goulette de l'escalier des Grands-Dégrés.

Il pourra également être placé des bateaux chargés de fruits, au port aux Tuiles.

Les bateaux, dits de *Thomery*, seront placés en *aval*.

Ceux qui ne pourraient pas l'être, seront descendus au port des Petits-Dégrés, entre les bateaux à lessive et le Pont-aux-Doubles.

Les thoues et bateaux devront être mis en *boyard*.

Dans le cas où les arrivages seraient tellement abondans, que le port affecté à la vente et au déchargement des fruits se trouverait insuffisant pour contenir tous ces bateaux, il pourra en être garé dans le haut port de l'Hôpital; mais sous la condition expresse que le chargement n'aura lieu qu'en vertu d'une permission spéciale du préfet de police.

II. Il est défendu à toutes personnes d'aller au-devant des bateaux de fruits, et d'en acheter avant qu'ils soient mis à port et en vente.

III. Les propriétaires et conducteurs de bateaux chargés de fruits, sont tenus, à leur arrivée dans Paris, de faire, au bureau des arrivages par eau, établi à la Rapée, la déclaration de leurs marchandises, de se munir du *passavant* requis, et de garder leurs bateaux sur la rive droite dans le port, au-dessous de la patache. Ils ne pourront descendre leurs bateaux au port aux Fruits, qu'après en avoir obtenu le permis de l'inspecteur-général de la navigation et des ports.

Les bateaux qui seraient mis à port sans avoir été enregistrés à la Rapée, ou sans permis de l'inspecteur-général, avant leur tour, ou dans toute autre partie du port *Tournelle*, que celle affectée au commerce des fruits, seront retirés et passés sur la rive opposée, aux frais et risques de la marchandise, pour y rester jusqu'au moment où les formalités auront été remplies, et qu'il y aura place au port.

IV. Aussitôt qu'un bateau de fruits aura été mis à port, la vente devra s'ouvrir et être continuée sans interruption.

Dans le cas où l'on ne se conformerait pas à cette disposition, le bateau sera retiré et passé sur la rive opposée, et celui qui sera en tour de passer, prendra sa place.

Le bateau retiré ne pourra être remis à port qu'après tous les bateaux de même nature qui se trouveraient, à cette époque, entrés dans Paris.

V. Il est défendu de vendre les fruits en gros ou par batelées.

Les fruits en paniers seront exposés sur la berge. Le commissaire des halles et marchés aura soin de les faire ranger de maniere à ne pas nuire à la circulation des acheteurs.

La vente se fera aux heures fixées pour le travail sur les ports par l'instruction du 29 ventose dernier.

VI. Il est défendu d'exposer en vente des fruits gâtés.

VII. Les fruits doivent être exposés en vente de la même maniere et dans les mêmes paniers qu'il est d'usage de les expédier.

Il est fait défense aux marchands de mettre au fonds des paniers, des fruits d'une espece et d'une qualité inférieures à celles des fruits qui sont au-dessus; comme aussi de mettre dans les paniers d'autres *bouchons* que ceux qui sont nécessaires pour la conservation des fruits.

VIII. Il est défendu de se porter en foule dans les bateaux de fruits, ou dans le marché sur la berge, de fouiller dans les paniers, de gâter ou endommager les fruits, d'en emporter avant qu'ils soient payés, et de causer aucun trouble ou désordre.

IX. Les fruits en *grenier* ne pourront être sortis des bateaux que par les acheteurs, ou par les porteurs qu'ils en chargeront.

X. Les fruits doivent être enlevés immédiatement après qu'ils auront été achetés. Il ne peut en être déposé sur aucune partie de la voie publique, ni vendu ailleurs que dans des boutiques et sur les marchés affectés à la vente au détail des menues denrées.

XI. Il est défendu de jeter en riviere les *bouchons*, paille, fougere et autres matieres servant à couvrir ou à conserver les fruits.

XII. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

XIII. La présente ordonnance sera imprimée, *publiée* et affichée.

Le sous-prefet de l'arrondissement de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, le commissaire des halles et marchés et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé, Pils.

MÉLANGES.

DU HARTZ ET DES MINEURS DE CETTE CONTRÉE.

Extrait d'une lettre de M. F. J., écrite d'Hanovre, et adressée à M. de G....., officier d'artillerie.

..... Mon colonel alla ensuite avec M. le maréchal Bernadotte visiter les mines du Hartz. Je l'accompagnai dans ce petit voyage.

Le Hartz est un amas de montagnes remplies de mines en exploitation : on en tire du cuivre, du plomb, de l'argent, de l'or en très-petite quantité, et peu d'autres métaux. Celles de Clausthal sont les principales : elles reçoivent leur nom d'une petite ville voisine, capitale de ce canton, et dans laquelle on bat monnaie. M. de Villefosse, ingénieur et agent du Gouvernement français, nous fit entrer dans les détails les plus étendus des procédés d'extraction du minerai, de séparation des métaux, de leur affinage, jusqu'à leur conversion en monnaie.

La description de ces mines a déjà donné lieu à plusieurs volumes, qui cependant n'en offrent que des notions imparfaites : M. de Villefosse se propose de publier un ouvrage dont il s'occupe même déjà, et dans lequel cette description sera complette. Une entreprise aussi digne de ce savant minéralogiste, sera sans doute très-utile aux progrès de l'art. Il serait ridicule que, par un aperçu superficiel, je voulusse devancer cet ouvrage; je n'ai pas cette prétention; mais je ne puis m'empêcher de dire quelques mots sur un objet non moins intéressant que les détails scientifiques, quoique d'une étude plus facile : je veux parler de l'état du pays, du sort des habitans, de leurs mœurs, de leur constitution, etc. J'eus l'avantage de m'entretenir, sur ce sujet, pendant tout le cours de la visite de M. le maréchal, avec M. B..., aussi agent français, et M. Schroder, hanovrien, maître des forêts du Hartz : leur conversation a beaucoup contribué à satisfaire ma curiosité. Je crois te faire plaisir en te communiquant ce que j'ai vu, ce que j'ai appris et même ce que j'ai éprouvé.

Ce canton appartenait ci-devant à différentes puissances : partie à l'électeur d'Hanovre, partie au duc de Brunswick, et partie au roi de Prusse. Depuis peu il ne dépend plus que de l'électorat d'Hanovre.

L'aspect du pays n'offre que des montagnes seches ou couvertes de bois, de pacages et percées de toutes parts, de galeries de mines. Sa population est considérable : on en peut juger par le grand nombre de villages et de petites villes que l'on y voit épars de tous côtés : on compte à Clausthal environ 8000 ames ; les habitans en sont tous mineurs.

Entraîné par l'opinion commune, je m'étais persuadé que l'existence de cette classe d'hommes devait être très-malheureuse ; je m'attendais à voir sortir de ces excavations profondes des êtres faibles, languissans, des figures décharnées, pâles, des spectres vivans : mon esprit se rappelait avec effort les descriptions fatiguantes des mines du Pérou et du Brésil ; mon ame gémissait sur le sort d'une foule de malheureux que je me figurais victimes de l'avarice de quelques hommes, et accablés sous le poids d'un travail forcé. Mais quelle est ma surprise ! je rencontre par-tout des hommes pour la moins aussi robustes que ceux des plaines ; leur taille médiocre et bien proportionnée, leur figure mâle et très-expressive annoncent le bien-être et l'activité. Je descends dans les souterrains, je vois encore les mêmes hommes. Je commençai alors à concevoir la cause de mon erreur, et bientôt j'éclaircis tous mes doutes.

Ce n'est point le travail, ce n'est point la privation instantanée de la lumiere du soleil qui peut rendre les hommes destinés à l'exploitation des mines, faibles, maladifs, et qui (si je puis m'exprimer ainsi) les dénature ; mais bien le travail excessif, les privations, les mauvais traitemens, sur-tout l'idée de l'esclavage, le sentiment du malheur. L'observation du Hartz m'a prouvé cette vérité.

Ici, les habitans sont employés à l'exploitation des mines, sans y être forcés. Ils sont payés ; le produit du travail regle le salaire de l'ouvrier, et c'est de-là que dépend toute son existence, car ils ne possedent que leur industrie. Jamais ils n'éprouvent de privations douloureuses, parce que leurs desirs n'étant jamais immodérés, ils peuvent toujours en atteindre l'objet, et parce que tous sont occupés et soldés par l'Etat, on ne conçoit point, chez eux, l'extrême disproportion des conditions. Une seule place est donnée à la naissance ; toutes les autres sont le prix du travail, de l'activité, des connaissances acquises par l'expérience, aussi bien que par l'étude. Cette égalité se remarque aussi dans les costumes ; le tablier de cuir noir qui tombe par derriere depuis la ceinture jusqu'au jarret, décore tous les mineurs, depuis l'officier jusqu'au dernier subalterne. Personne n'est avili par l'indigence, ainsi point de misérables, point de mendians, parce que personne n'est oisif. L'enfant de huit ans est employé utilement, et le vieillard, dont le gouvernement, par des secours bien administrés, prolonge la carriere, lui rend encore des services précieux.

Les chemins de communication des mines et des usines, que M. le maréchal visitait, étaient bordés d'une double haie d'enfans, au nombre de plusieurs milliers, tenant chacun l'instrument précieux de son travail. La figure pleine, l'œil vif et gai, l'air dégagé de ces enfans, rendait encore ce spectacle plus intéressant.

Le mineur du Hartz est libre ; la volonté d'un maître ne l'enchaîne point ; mais les liens du sang, ces liens, plus puissans encore, qui nous attachent au sol natal, aux premiers témoins de notre existence, aux premiers objets de nos sensations, le retiennent dans ses montagnes incultes, dans ses humides souterrains. Il y livre sans repugnance, avec empressement même, à des travaux aussi dangereux que fatigans, mais que l'habitude lui a rendu faciles, et qui d'ailleurs firent exister ses ayeux, prolongent encore la vieillesse de son pere, et sont pour lui la source de l'aisance, de la considération, et même des plaisirs les plus délicieux. Entièrement dévoué à ces travaux, il abandonne à sa femme tout le soin des détails domestiques. Il lui remet la moitié de son salaire, et le samedi elle fait les provisions du ménage, car c'est le seul jour de la semaine que les habitans de la plaine portent leurs denrées à ceux des montagnes. Enfin, il parvient au terme d'une longue carriere, sans que le malheur ait jamais flétri ses traits, et souvent aussi sans avoir quitté un seul instant sa chere patrie.

L'amour de la patrie y est si fortement prononcé, que ni la certitude d'une vie plus douce, ni la perspective d'un bien-être assuré, ni même l'espoir de la fortune ne peuvent déterminer le jeune montagnard du Hartz à l'abandonner. Lorsqu'on lui propose de descendre dans la plaine, sa premiere question est celle-ci : *Reviendrai-je coucher dans la cabane de mon pere ?*

L'administration du pays cadre parfaitement avec des dispositions aussi heureuses. Les métaux, réduits au degré de pureté nécessaire pour le commerce, appartiennent à l'Etat. Il ne profite guères que du cuivre et du plomb : l'argent est presque tout employé à payer les frais d'exploitation. Le produit net est alors plus considérable ; mais compte-t-on pour rien l'avantage d'entretenir une population nombreuse et florissante dans un pays stérile et sauvage ?

Le bois des forêts sert presque uniquement aux travaux des mines et à la consommation des habitans. Tous en reçoivent gratuitement autant que leurs besoins l'exigent ; en revanche, tous les transports s'en font à leur charge, c'est-à-dire, par tour de corvée et sans frais. La dégradation des forêts est impossible, parce que tous ont un intérêt égal à leur conservation ; leur dépeuplement l'est aussi, parce que tout est si sagement combiné que la consommation n'excede jamais le produit. Lorsque les circonstances exigent qu'il soit fait une coupe de bois, la demande en est adressée au maître (ou administrateur en chef) des forêts, qui désigne le lieu où cette coupe doit être faite.

Il m'a paru que la pureté des mœurs primitives, conservée de générations en générations par l'habitude du travail, est ici le fondement de la sûreté publique, bien plus que les moyens de police en usage dans tous les pays civilisés : il n'y a point d'exemple, je crois, que l'on ait tenté d'enlever les trésors de l'hôtel de la Monnaie, et qui cependant ne reposent, dans une maison assez mal fermée, que sous la faible garde de quelques vieux invalides : telle est la bonne foi de ce peuple estimable, qu'il ne conçoit pas même l'idée du crime.

De retour à Clausthal, M. le maréchal, après avoir visité l'hôtel de la Monnaie, et vu frapper une médaille en l'honneur de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, se rendit à l'hôtel-de-ville. Un dîner y avait été préparé dans une fort belle salle, pour le général en chef, sa suite et les principales autorités du pays. Au dessert, une musique harmonieuse se fit entendre dans le salon voisin. Les mineurs aiment beaucoup la musique, ils cultivent cet art avec succès. Un spectacle vraiment singulier termine cette intéressante journée.

Le soleil avait disparu, les travaux finissaient, un peuple nombreux s'assemblait sur la place (l'hôtel-de-ville en forme un côté) ; vis-à-vis est le temple ; à droite et à gauche aboutissent plusieurs rues : à la nuit close, une lumiere vive se réfléchit de l'une de ces issues, et bientôt après débouche une longue colonne d'ouvriers portant des torches, des lampes, et les instrumens variés de leur travail. Elle s'avance dans le plus grand ordre, et décrit un cercle au tour de la place : le peuple se retire en dehors ; la musique se place sous le balcon ; la compagnie des conducteurs (de chevaux ou de voitures), armés de leurs fouets, au côté opposé et près du temple ; le drapeau au centre et en face de l'hôtel-de-ville, dont nous occupions toutes les fenêtres, le salue ; l'orchestre prélude ; l'agitation, le tumulte d'un peuple nombreux, que la curiosité attire, font place au silence le plus imposant : personne ne bouge ; tous écoutent avec attention.

La musique joue ; puis les conducteurs agitent leurs fouets ensemble et d'un bras vigoureux, et tout le peuple pousse ensuite avec joie, les cris de *glück-auf*, *glück-auf* (c'est le vivat des mineurs). Plusieurs fois les montagnes retentissent alternativement des sons harmonieux, du sifflement perçant et simultané des fouets, et des accens mille fois répétés de l'allégresse publique. L'auguste simplicité de cette fête, dont l'objet était de célébrer la présence du maréchal, fit sur nous tous une impression très-vive.

A dix heures on se sépara ; chaque mineur, rentré chez lui, alla puiser dans un sommeil tranquille, de nouvelles forces pour recommencer son travail le lendemain dès l'aube du jour.

Le jour suivant, nous quittâmes cette heureuse contrée, où la félicité publique est fondée sur l'amour de la patrie, le travail et la modération.

COMMERCE MARITIME.

Notice sur les Voyages maritimes de Pythéas de Marseille, par M. Azuni ; lue à l'Académie de Marseille.

Les Phocéens, fondateurs de Marseille, les plus habiles navigateurs de l'antiquité, furent aussi les premiers parmi les Grecs qui se risquerent à des voyages de long cours. Nous savons par l'histoire, qu'ils pénétrerent en Espagne au-delà des colonnes d'Hercule, dans la fertile contrée qu'on appelait *Tartesse*. Leur exemple fut suivi avec beaucoup d'ardeur par ces colons industrieux, après avoir poli leurs mœurs, appris à cultiver la terre, à tailler la vigne, à planter l'olivier, et à vivre sous la puissance des lois et du gouvernement républicain auquel ils s'assujettirent.

La situation avantageuse du port que les Marseillais venaient de construire au milieu de la ville, un terrein aride, incapable de fournir le nécessaire à la colonie croissante, les Salyes leurs voisins, qu'ils méprisaient, mais qu'ils craignaient aussi comme barbares et cruels, contribuerent puissamment à fortifier leur goût naturel pour le commerce maritime, et pour en faire l'objet principal de leur politique.

Il fallait donc perfectionner la navigation, lui donner plus d'étendue, et découvrir des pays inconnus, d'où l'on pût tirer de nouvelles productions, et se préparer ainsi les sources de la puissance qu'ils avaient méditée.

Fondée par des hommes nés dans un pays qui fut le berceau des connaissances scientifiques et littéraires, la république de Marseille sentit la nécessité d'ajouter des lumieres acquises, aux talens dont la nature avait comblé ses habitans.

Des institutions sages et prévoyantes, qui, selon Cicéron, étaient plus faciles à louer qu'à imiter, les histrions et l'oisiveté couverts d'infamie, et bannis de la ville, une célebre académie, où la jeunesse trouvait tous les genres d'instruction, porterent bientôt les sciences et les beaux-arts dans Marseille au plus haut degré de perfection.

Les mathématiques, l'astronomie, la géographie, la médecine, l'éloquence y furent cultivées avec succès. Trois illustres citoyens de Marseille, Plotius, Valérius-Cato et Gnipho, porterent à Rome le véritable goût des lettres. César et Cicéron furent les disciples de ce dernier. L'orateur romain ne put s'empêcher de dire qu'il ne pouvait décider si la bonne discipline qui régnait dans cette ville ne l'emportait pas sur celle de la Grèce et sur celle de toutes les autres nations. La jeunesse romaine, suivant Strabon, venait se former dans ces écoles, et plusieurs villes d'Italie s'empressaient de confier l'instruction publique à de savans Marseillais : aussi Justin, admirateur des progrès que les sciences et les beaux-arts y avaient faits, dit qu'il semblait, non que la Grèce se fût transportée dans les Gaules, mais que les Gaules se fussent transportées dans la Grèce.

Le commerce de Marseille, en rapprochant les savans de cette ville de ceux de la Grèce, transmettait aux uns les découvertes des autres : aussi Strabon, Eratosthènes, Gassendi et Dutens nous rapportent-ils que le fameux Marseillais Pythéas savait tout ce que les Pythagoriciens enseignaient sur les causes des éclipses et sur le système planétaire, en plaçant le soleil au centre de l'Univers. Chaque étoile était pour eux un Monde, et ces mondes étaient dispersés dans un espace éthéré d'une étendue infinie. Hipparque ajoute aussi que Pythéas avait plus de connaissances astronomiques qu'Eudoxe, l'un des savans les plus distingués de la Grèce, et qu'il enseignait à Marseille le vrai système du Monde, tel qu'il est vérifié par une philosophie plus éclairée et des observations plus exactes.

Né d'une famille pauvre, selon la notice que notre savant collegue, M. Achard, nous en a donnée dans le *Dictionnaire des Hommes illustres de Provence*, mais avec un goût décidé pour les connaissances exactes, Pythéas trouva, dans le sein même de sa patrie, tous les secours nécessaires pour les acquérir ; et par un juste retour de reconnaissance, nous verrons bientôt qu'il les fit servir à l'avantage de ses concitoyens.

Cet homme célebre ne borna point ses études à des spéculations oiseuses ou à des observations inutiles ; il cultiva l'astronomie pour se mettre en état de donner à la géographie cette précision dont elle avait besoin dans ces premiers tems, pour la rendre utile à la navigation et aux voyages qu'il méditait. Il décrivit les étoiles qui s'appercevaient, de son tems, autour du pôle boréal ; description qui est citée avec éloge dans le Commentaire sur Aratus par Hipparque, le premier des astronomes qui, selon le célebre M. Lalande, ait donné un catalogue des étoiles fixes.

Nous ne connaissons aucune ville dans l'antiquité, qui, comme Marseille, se soit procuré l'avantage d'avoir sa latitude déterminée avec la plus grande précision. Pythéas en fut l'auteur. Il fit cette célebre observation en comparant l'ombre d'un gnomon qu'il avait fait construire, à sa hauteur au tems du solstice : comparaison de laquelle Eratosthènes et Hipparque, suivant Strabon, conclurent que la distance de Marseille à l'équateur était de 43 degrés 17 minutes.

Cette observation de Pythéas ne fut pas erronée ; elle a été trouvée exacte par Gassendi et le P. Feuillée. Cassini qui l'a aussi examinée en 1692, et qui trouva réellement la même latitude, à la différence près de 37 secondes de plus, remarque à ce sujet, dans son Mémoire inséré au tome VIII de l'Académie des sciences, que si l'on en savait exactement les circonstances, l'observation de Pythéas servirait merveilleusement à décider la célebre question du changement de l'obliquité de l'écliptique.

L'explication donnée par les Cartésiens, du flux et reflux de la mer, avait déjà été positivement indiquée par Pythéas. Il avait observé, selon Plutarque, que les marées suivaient les inégalités du cours de la lune dans leur accroissement et décroissement. Enrichi de tant de connaissances qui le firent passer dans l'antiquité pour le plus habile astronome et le plus savant géographe de l'Occident, il était tems que Pythéas offrît à sa patrie ses lumieres et ses travaux.

La république de Marseille, attentive à profiter de tout pour augmenter les sources de sa puissance, le destina bientôt à faire des découvertes utiles à son commerce et à sa navigation. Il se chargea de cette entreprise difficile et périlleuse avec cet enthousiasme qui caractérise les grands-hommes et les bons citoyens ; il partit du port de Marseille vers l'an 320 avant notre ère.

Voguant d'un cap à l'autre, Pythéas, selon le détail que Strabon nous en a conservé, côtoya toute la partie de l'Espagne jusqu'au détroit de Gibraltar; delà remontant vers le nord, le long des côtes de la Lusitanie, il fit le tour de l'Espagne, cingla l'Aquitaine et l'Armorique qu'il doubla, pour entrer dans le canal appelé aujourd'hui *la Manche*.

Sorti de ce canal orageux, il suivit les côtes orientales de l'île britannique; et lorsqu'il fut à la partie la plus septentrionale, poussant toujours vers le nord, il s'avança en six jours de navigation sur les côtes d'un pays que les naturels nommaient *Thulé*, et où la durée du jour solsticial était de 24 heures; ce qui suppose 66 degrés et 30 minutes de latitude septentrionale.

Pythéas, avec ses Marseillais, se trouvait donc alors aux îles de Schetland, ou en Islande, située entre les 65 et 67e degrés de latitude!

Ce ne fut pas sans doute son voyage à Thulé qui instruisit Pythéas de la durée du jour solsticial à cette distance de l'équateur. Nous savons par l'*Isagoge de Geminus*, qui nous a transmis, dans le chapitre V, un fragment de sa relation, que le raisonnement seul et ses connaissances astronomiques l'avaient conduit d'avance à s'assurer de cette importante découverte.

Les habitans de quelques-unes des îles Orcades, ayant montré dans l'horison, à notre voyageur, les points du lever et du coucher du soleil en différentes contrées plus voisines du pôle, il avait conclu du lieu de ces différens points, qu'au tems du solstice d'été les nuits étaient de 3 heures sous un climat, de 2 heures sous un autre, diminuant toujours par une proportion marquée à mesure qu'il approchait du parallele de Thulé, où le jour solsticial était de 24 heures. La relation des voyages de Pythéas, portant le titre de *Tour de la Terre*, écrite en grec, langue dont on se servait alors à Marseille, existait encore au tems d'Etienne de Byzance, écrivain du quatrieme siècle; mais elle a paru fabuleuse à Polybe et à Strabon.

Ils l'ont critiqué en plusieurs endroits de leurs ouvrages avec la derniere dureté, et entr'autres en l'appelant *Homo mendacissimus*, comme le dernier a fait. Bayle, en suivant les traces de ces écrivains, sans beaucoup d'examen, selon sa coutume, n'a pas plus épargné notre voyageur dans son *Dictionnaire historique et critique*. Mais Gassendi, Samson et Rudbecks ont vengé la mémoire de ce grand-homme; ils ont confirmé le sentiment d'Hipparque et d'Eratosthènes en prenant la défense de notre voyageur, et les navigateurs modernes l'ont pleinement justifié.

Lorsque le fameux Peyresc, savant distingué de Provence, et conseiller au parlement d'Aix, fit observer à Marseille, en 1636, l'élévation solsticiale du soleil, on compara la proportion que l'on trouvait entre l'ombre et le style du cadran, avec celle qu'Hipparque dit avoir été trouvée par Pythéas. Gassendi, autre savant provençal, et célebre professeur de mathématiques à Paris, fut chargé d'écrire sur cette opération astronomique, et de justifier en même tems Pythéas contre les invectives grossieres de Strabon. Gassendi l'exécuta avec beaucoup d'avantage sur le géographe stoïcien, comme on peut le voir dans le quatrieme volume de ses Œuvres. Strabon, toujours plus acharné à ternir la réputation de Pythéas, lui fait dire dans le même voyage, livre II : « Que » dans ces régions glacées, il n'y avait ni air, » ni terre, ni mer; mais un composé des trois » assez semblable au *zoophite spongieux*, que » l'on nomme *le poumon marin*; matiere sur » laquelle la terre et la mer étaient suspendues, » et qui servait comme de lien aux différentes » parties de l'Univers. »

Ce recit, transmis par Strabon, n'annoncerait pas sans doute dans Pythéas une grande connaissance de la physique, si nous étions sûrs qu'il eût avancé ce que le premier lui attribue.

Cette imputation pourrait bien être un de ces moyens ordinaires aux censeurs de mauvaise foi, qui, comme Strabon, jaloux qu'un autre eût donné avant eux quelques détails sur la géographie, se livrent trop souvent à la satyre, et ne craignent pas d'en imposer au prix de la vérité; mais en ne voulant pas imprimer sur la réputation de Strabon cette tache de méchanceté, on pourrait dire que Pythéas, par un tel récit, supposé qu'il l'ait fait, ne prétendait pas abuser de la crédulité de ses lecteurs, ni tromper ses contemporains, comme Bayle le lui a imputé; mais qu'il ne faisait que rapporter ce qu'il avait peut-être aperçu confusément à travers des brouillards qui regnent dans les mers du Nord pendant le solstice d'été. Pythéas avait peut-être aussi des préjugés sur la structure de notre globe, qui n'a été rectifiée que long-tems après lui: Galilée n'avait pas encore deviné la figure de la Terre; Drack n'avait pas encore fait le tour du Monde: le savant Marseillais ne pouvait donc en connaître la circonférence, et juger la Terre aussi étendue qu'elle l'est en effet.

Certaines apparences, contribuant plutôt à fortifier les préjuges qu'à les détruire, son imagination lui aura présenté l'aspect des objets que ses yeux ne voyaient pas en réalité.

Il est aussi vraisemblable que Pythéas aura voulu faire allusion à la figure que les glaces flottantes ont sur les mers du Nord, par une façon de parler, dont Adam de Bremens, dans sa description du Danemarck, s'est pareillement servi, usant du mot propre aux nations boréales, qui appellent la mer Glaciale *Leberzée*, c'est-à-dire, *mare jecoreum*, ou mer du *poumon*, à cause des glaces qui flottent sur cette mer, et dont la surface apparente est comme spongieuse.

Nous savons aujourd'hui, par nos voyageurs modernes, que l'on trouve une grande quantité de glaces flottantes dans les mers du Nord, surtout à quelque distance des terres; elles viennent de la mer de Tartarie dans celle de la Nouvelle-Zemble, et dans les autres points de la mer Glaciale.

Pourrions-nous douter un moment de l'habileté de Christophe Colomb dans l'art nautique? Eh bien! ce même Colomb, quoique le plus habile navigateur de son siecle, fut saisi de frayeur et d'étonnement dans son second voyage au Nouveau-Monde; comme la premiere fois, il n'avait trouvé que des îles; il dirigea sa route plus au midi, pour tâcher de découvrir un continent, et il fut arrêté par les courans, dont l'étendue considérable et la direction toujours opposée à sa route, l'obligerent de retourner pour chercher terre à l'occident: il s'imaginait que ce qui l'avait empêché d'avancer du côté du midi n'était pas des courans, mais que la mer allait en s'élevant vers le ciel, et que peut-être l'un et l'autre se touchaient du côté du midi. Tant il est vrai que, dans les trop grandes entreprises, la plus petite circonstance malheureuse peut troubler les idées et abattre le courage! Mais que n'aurait pas dit Strabon de la conjecture de Colomb, s'il avait vécu après lui?

Pythéas, au reste, n'était pas un simple marin qui agissait par routine et parlait sans réflexion. Nous avons démontré qu'il avait acquis, avant d'entreprendre son voyage, des connaissances suffisantes pour l'avoir rendu célebre dans tout l'Occident. Nous savons aussi qu'Hipparque, l'un des plus savans astronomes de l'antiquité, ne trouva personne de son tems, dont les observations fussent plus exactes que celles que Pythéas avait faites à Marseille, pour s'en servir à déterminer le parallele de Byzance, et qu'Eratosthenes, le plus habile géographe parmi les anciens, avait cité dans ses ouvrages les écrits de notre savant Marseillais, et qu'il en respectait les opinions comme autant d'oracles.

Enfin, tout s'accorde à prouver que Pythéas soupçonnait un passage dans le Nord pour pénétrer dans les mers du Sud, et que l'espérance de le découvrir, était un des principaux motifs de l'expédition dont la république de Marseille l'avait chargé. Cette idée a été renouvelée de nos jours en Hollande et en Russie, et a déjà fait faire des tentatives qui ameneront tôt ou tard des découvertes utiles sur ce passage; et le savant Marseillais aura toujours la gloire de l'avoir tenté, dépourvu des moyens puissans que les modernes ont acquis depuis la découverte de la boussole.

Ce voyage dans les mers du Nord n'est pas le seul que Pythéas ait entrepris par ordre de la république de Marseille. Il en entreprit un second vers le nord-est de l'Europe. Ce sera le sujet de nouvelles recherches, dont je ferai part à l'académie dans une autre séance, et dans lequel je démontrerai les avantages qui résulterent des découvertes du savant Pythéas, pour le commerce et pour la navigation de Marseille. (*Extrait de la Bibliotheque Commerciale.*)

LIVRES DIVERS.

L'Art de faire, gouverner et perfectionner les vins, par Chaptal, membre de l'Institut national et des Sociétés d'agriculture des départemens de la Seine, Morbihan, Hérault, etc.: édition originale seule avouée par l'auteur. Un volume in-8o. Prix de Paris, 3 fr., franc de port pour les départemens, 3 fr. 75 c.

L'Art de faire les eaux-de-vie, d'après la doctrine de Chaptal, où l'on trouve les procédés de Rozier pour économiser la dépense de leur distillation, et augmenter la spirituosité des eaux-de-vie de vin, de lie, de mares, de cidre, de grains, etc.; suivi de l'*Art de faire les vinaigres simples*, et composés avec la méthode en usage à Orléans pour leur fabrication; les recettes des vinaigres aromatiques, et les procédés par lesquels on obtient le vinaigre de biere, de cidre, de lait, de malt, etc.; par Parmentier, de l'Institut national, ouvrage orné de cinq planches, représentant les diverses machines et instrumens servant à la fabrication des eaux-de-vie. Un vol. in-8o. Prix, 3 fr. 60 c., et franc de port, 4 fr. 40 c.

A Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, no 38.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 7/8	55 1/8
—— Courant...	57	57 1/8
Londres.....	24 f. 47 c.	24 f. 30 c.
Hambourg.....	185 1/4	184 1/4
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 70 c.	14 f. 45 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 50 c.	14 f. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 14 c
Naples.....		
Milan.....	81 p. 6f.	8 1 s. 6 d.
Bâle.....	1/8	1/4 p
Francfort.....		
Augusta.....	f. c.	50 fr. 25 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1/8 p.
Marseille.....	pair à 10 j.	1/8 p.
Bordeaux.....	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier.....	1/8 p. à 15 j.	
Genève.....		160
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. 40 c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	48 fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1127 fr. 50 c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Dardanus, suivi du Retour de Zéphire. — M. Duport et Mme Gardel danseront au 3e acte de l'opéra; M. Duport remplira le rôle de Zéphire dans le ballet. — Très-incessamment la reprise de Panurge.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront anj. la 3e représent. de la Prévention maternelle, com. nouv. en un acte et en vers; les Deux Meres, et Guerre ouverte.

Théâtre du Vaudeville. La Revue de l'an onze, les Métamorphoses, et Cendrillon ou l'Ecole des Meres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Hussites, et Paméla marié.

Théâtre Moliere. Relâche. — Demain, la 2e repr. des Trois Soubrettes, opéra nouveau.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, no 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, no 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, no 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, no 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 358. *Samedi*, 28 *fructidor*, *an* 12 *de la République* (15 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 1er *septemb.* (14 *fructidor.*)

Le mauvais tems qu'il continue de faire paraît détruire tout espoir d'une bonne récolte, et porte nos spéculateurs à faire des achats considérables de grains dans les ports de la Baltique. Le prix de cette denrée y est par conséquent monté. On a payé, à Dantzick, le froment de Pologne, de 600 à 650 fl.; le seigle, de 345 à 380 fl.; et l'orge, de 210 à 240 fl.

HONGRIE.

Semlin, *le* 20 *août* (2 *fructidor.*)

Suivant les derniers avis de la Servie, Czerni-Georges a envoyé une députation au plénipotentiaire Békir-Pacha, pour lui signifier que si dans huit jours les négociations n'étaient pas terminées par un arrangement honorable pour les Serviens, il pouvait être assuré que ces derniers ne concluraient plus la paix que sur les remparts de Belgrade, etc.

ALLEMAGNE.

Des bords du Mein, *le* 9 *sept.* (22 *fructid.*)

Suivant les dernieres lettres de l'Italie, le Vésuve continue de jeter des flammes, mais avec moins de violence que dans les premiers momens de l'éruption. Une chose remarquable, c'est que les premieres secousses du tremblement de terre qui s'est fait sentir à Spolette et dans les environs (à une distance de 65 lieues) ont eu lieu au même moment où le volcan a commencé à jeter une fumée épaisse, et où un bruit souterrain a annoncé l'éruption.

— On mande de Roveredo qu'on a enfin découvert la maison où se fabriquaient les faux billets de la banque de Vienne. C'est à Brescia, chez le négociant Grossi. A la demande du ministre de S. M. I. et R., résidant à Milan, des ordres furent donnés par le ministre de la police de la république italienne, pour investir la maison désignée. On y a saisi les fabricateurs et leurs instrumens. La découverte est due à un employé de Brescia.

PRUSSE.

Berlin, *le* 1er *septemb.* (14 *fructidor.*)

LL. MM. sont de retour ici d'hier au soir, du voyage qu'elles ont fait en Silésie; elles sont parties de suite pour Charlottenbourg, d'où elles doivent se rendre au château de Paretz pour y rester jusqu'aux manœuvres d'automne.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 27 *août* (9 *fructidor.*)

Il n'est bruit, depuis quelques jours, que des grandes manœuvres commandées par le duc d'Yorck. Celle qui a eu lieu, mardi, aux dunes de Barham, est une des plus brillantes que l'on cite. Il s'y trouvait autant de spectateurs que de soldats, et le nombre de ces derniers était cependant assez considérable pour former deux armées: du moins est-ce ainsi que tous les corps appelés à cette manœuvre ont été distribués. On en a composé une armée anglaise qui a pris poste sur les hauteurs, et qui présentait une ligne prolongée dans l'étendue d'un mille (un tiers de lieue), et une armée française qui s'est présentée pour l'attaquer. Celle-ci s'est avancée sous le feu de l'artillerie placée sur la hauteur, et elle a été vaincue, battue, défaite, taillée en pieces dans l'espace de quinze minutes, à la grande satisfaction de l'armée anglaise qu'elle avait en tête, et aux grands applaudissemens des spectateurs.

— Les catholiques d'Irlande paraissent vouloir profiter de l'embarras où se trouve le gouvernement, et du besoin qu'on a de la paix intérieure, pour établir des prétentions hardies, et se montrer exigeans. On croit qu'à la rentrée du parlement leurs avocats se feront valoir.

— L'article suivant, inséré dans le *Morning-Chronicle*, est attribué à la plume d'un homme marquant dans le parti de l'opposition, et qui, depuis quelques semaines, a publié, par la même voie, sans se nommer, beaucoup d'autres observations.

« On nous a reproché d'avoir dit qu'un système défensif prolongé, amenerait infailliblement la ruine de l'Angleterre, qui, en proportion, souffre infiniment plus que la France, de l'état de choses actuel. Nous le dirons encore, et si l'ennemi peut en tirer quelque satisfaction, ce n'est pas notre faute, à nous qui n'avons jamais adopté, ni recommandé, ni approuvé l'opinion de s'en tenir à un système de guerre défensive. Nous assurerons également qu'une nation qui, par de simples préparatifs, des manœuvres et des menaces, peut mettre un voisin dans la nécessité de faire une dépense immense pour former des établissemens de guerre, et le réduire à l'inconvénient d'armer son peuple, et d'arracher les citoyens à leur commerce et à leur industrie, sans pour cela en faire des soldats; cette nation, disons-nous, a un grand avantage, si elle ne souffre pas elle-même en proportion. Si cette nation peut forcer les ministres de sa rivale à se tenir sans cesse sur le *qui vive*, et à proclamer à chaque instant le danger d'une invasion; si elle peut les inquiéter continuellement, sans avoir elle-même la plus légere appréhension des mêmes inconvéniens, elle doit sans doute tirer un grand avantage d'une pareille guerre, et peut conquérir avec le tems.

» Nous répétons et nous défions sir Francis d'Ivernois, ainsi que M. Pitt, de prouver le contraire de cette assertion, *que la France éprouve à peine un tiers des maux et des charges que cette guerre nous fait souffrir.* Nous défions M. Pitt de démontrer qu'une nation qui n'existe que sur le crédit d'un papier-monnaie, et qui ajoute, chaque année, des millions à une dette déjà énorme, n'est pas dans une plus mauvaise position financiere, et plus près d'une crise dangereuse, que celle qui, sans contracter aucune dette, trouve mille moyens de suppléer à l'accroissement de ses dépenses.

» Nous répétons qu'une guerre maritime ne suffira jamais pour décider la querelle qui divise l'Angleterre et la France, et ne fera pas même la plus légere impression sur cette derniere puissance. On a dû sentir aisément, dès le commencement de la guerre, et l'on peut encore se convaincre aujourd'hui, que la victoire ne saurait se décider par des actions maritimes, puisque la France n'a point de marine; ni par les entraves commerciales, puisque la France n'est pas un pays dont l'existence dépende du commerce. Dans ces circonstances, nous avons prévu ce qui se confirme chaque jour, qu'à moins d'un système de guerre aussi hardi que nouveau, ce royaume, au lieu d'améliorer sa situation, la rendra pire encore par la continuation de la guerre telle qu'elle se fait aujourd'hui. Tant que nous n'aurons point d'alliés sur le Continent, il est à craindre que nous ne puissions rien faire de préjudiciable à la France, car l'expérience a prouvé que, par-tout ailleurs que sur le Continent, elle est invulnérable. Si cependant l'on veut tenter la guerre, la nation a le droit d'attendre de ceux qui paraissent le plus portés à l'entreprendre, qu'ils viendront à bout de restreindre l'ambition de la France, et de limiter cette puissance, qui nous tient dans une inquiétude continuelle. Si l'on continue la guerre dans la vue de remédier à nos maux, et de nous défendre contre le danger qui nous menace (car tel est est ou doit être le but), que dirons-nous de cette guerre, dans laquelle notre ennemi peut, tant qu'il lui plaira, nous tenir dans une fermentation constante, et justifier le langage de nos ministres, qui ne cessent de nous répéter chaque jour que nous devons être continuellement sur nos gardes, dans l'attente d'une invasion. Peut-on appeler cela combattre l'ennemi à armes égales? Tandis que nous sommes dans un état de mal-aise et d'irritation qui tient de la fievre, il peut rire de notre terreur. Combattons-nous à armes égales avec celui qui se rit ainsi tranquillement de nos craintes? Certainement non. Tant que nous continuerons de suivre un système de guerre défensive, qui n'est autre chose qu'une inactivité absolue, nous ne pourrons jamais avoir les mêmes avantages que l'ennemi, ni espérer aucun succès capable de mettre fin aux maux que nous endurons.

» Nous n'avons jamais dit que la nation anglaise ne pouvait pas lutter seule contre la France, si, pour le faire, il suffit de repousser une invasion. Nous avons dit seulement qu'un système purement défensif ne pouvait avoir l'effet de nous faire rivaliser avec cette puissance, puisque ce système lui est absolument favorable. On se rappelle que quelques écrivains du parti ministériel se sont élevés, il y a peu de tems, contre l'idée de faire intervenir toute puissance étrangere, quelle qu'elle fût dans cette guerre, et ont insisté sur l'opinion que l'Angleterre et la France pourraient la terminer corps-à-corps, sans l'intervention d'autrui. Nous n'avons jamais approuvé un tel raisonnement, parce que nous pensions qu'il était de la bonne politique et de notre devoir d'augmenter nos forces autant que possible, à la vue d'un danger nouveau et extraordinaire. Notre façon de penser à cet égard n'a jamais varié.

Les hommes d'état les plus sensés de ce royaume, ont toujours été d'avis que l'Angleterre ne pouvait pas lutter seule contre la France, et encore moins la vaincre; il existe plus de vingt déclarations parlementaires à cet égard, particulierement du tems du roi Guillaume et de la reine Anne, qui tendent à prouver que si la Hollande était conquise par la France, elle entraînerait la ruine de l'Angleterre; et que si la France était une fois en possession des Pays-Bas, la Grande-Bretagne ne serait plus en sûreté. On avait coutume de dire alors que notre salut reposait sur les barrieres qui nous séparaient du Continent et sur nos liaisons continentales. C'est l'ancienne opinion des Whigs. Assurément aucun Whig ne se serait avisé de penser que l'Angleterre prétendit résister à la France, aux Pays-Bas et à la Hollande réunis, et que nous dussions rester si long-tems dans une parfaite tranquillité, en attendant l'attaque. Si l'Angleterre peut se croire en sûreté tant que la France sera aussi puissante qu'elle l'est aujourd'hui; si elle peut espérer de la vaincre sans sortir de ses remparts; si elle peut devoir sa sûreté à son inactivité, et se procurer des barrieres contre les entreprises d'un ennemi actif et entreprenant, en se tenant appuyée sur ses armes, toutes les vieilles maximes, ainsi que l'expérience, sont désormais illusoires. Qu'une nation puisse être grande, ou atteindre au plus haut degré de grandeur, ou même exister deux années, en suivant la marche qui nous a conduit jusqu'ici, cela est assurément contraire à tous les exemples puisés dans le passé, et aux principes qui ont coutume de régler toutes les affaires humaines.

» Il n'est pas vrai que nous pensions que l'aide de la Russie ne soit absolument d'aucune importance; nous croyons, au contraire, que cette puissance nous serait d'un grand secours si ses grands moyens pouvaient être mis en action; mais nous disons que l'Autriche est la puissance sans laquelle on ne peut rien faire de vraiment utile sur le Continent. C'est l'Autriche qui seule a sauvé le Continent, et peut-être l'Angleterre qui, à cette époque où le Continent était menacé, ne fit rien, ou au moins bien peu de chose en comparaison de l'Autriche. A cette époque, les marchands de sucre, Pitt et Dundas, employaient et perdaient des milliers d'individus dans des expéditions aux Indes-Occidentales. Une pareille conduite, des mesures aussi méprisables que celles dont l'histoire de la derniere guerre abonde, sont d'une bien triste recommandation pour encourager à de nouvelles tentatives, si nous devions être exposés à le faire dans des vues aussi pitoyables et aussi sordides. A la vérité, nous doutons beaucoup que l'archiduc Charles soit disposé à seconder les mesures d'un ministre qui, au moment où la monarchie autrichienne était dans une crise dangereuse, et avait à lutter contre la puissance la plus grande et la plus formidable qui fût jamais en Europe, ne fournit pas le moindre secours à l'Autriche, souffrit que toutes les forces de la France fussent tournées contre elle seule, et qui vantait l'accroissement de nos richesses, tandis que l'Autriche, alors notre alliée, était pour ainsi dire entre la vie et la mort.

» Au reste, M. Pitt, et son ami lord Melleville, ne sont pas sans inquiétude à beaucoup près, sur l'issue de cette guerre, non plus que sur les moyens qui seuls peuvent procurer quelques succès. Cela se voit aisément dans leur conduite embarrassée. Quelques-uns de leurs prosélites ont la bonhommie de croire que la France doit s'épuiser faute de commerce, et que le manque d'argent la forcera de désarmer. On pense que le blocus des ports français seul suffira pour faire payer cher à cette puissance ce qu'elle est obligée d'importer pour sa consommation. Tel est le langage des écrivains à la solde du parti ministériel. Cette opinion est exprimée avec une sorte de gaieté si absurde et si ridicule dans un article de l'*Evening-Paper*, que nous avons des raisons de croire demi-officiel, et particulierement dirigé contre nous, que nous ne pouvons nous empêcher de citer l'article: « L'orgueil de » l'EMPEREUR DES FRANÇAIS doit être bien humi- » lié quand il réfléchit, comme il ne peut s'empê- » cher de le faire, que le thé et le café dont il fait » usage, sont tirés des colonies et des possessions » anglaises, et qu'ils ont été apportés par des bâ- » timens anglais. » Nous ignorons comment l'or-

gueil de M. Dundas se tire d'affaire, lorsque le noble lord se plie et se condamne à boire du vin de Bordeaux. Mais, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il en boit plus dans un jour, que l'Empereur des Français ne prend de thé et de café dans un mois. Sans doute, au reste, qu'à force d'en boire, sa seigneurie finit par oublier d'où il vient. Mais sérieusement peut-on imaginer rien de plus méprisable que de dire, et peut-être même de croire que nous triompherons de la France, et que nous vaincrons Bonaparte, parce qu'*il prend du thé et du café transportés des colonies anglaises, sur des bâtimens anglais?* Quelle espece d'hommes un pareil raisonnement peut-il séduire? Les Français, par dérision, nous appellent une *nation de boutiquiers;* mais ils ont de bien plus fortes raisons de se réjouir, en songeant que nous avons le malheur d'être gouvernés par un cabinet de *boutiquiers.* »

INTÉRIEUR.

Aix-la-Chapelle, le 25 fructidor.

S. M. l'Empereur est parti hier, à 5 heures du matin, pour aller examiner les points les plus intéressans du nord de notre département. Il a dû s'arrêter quelques instans à Juliers et coucher à Crevelt.

Pendant toute la durée de son séjour parmi nous, il a comblé de bienfaits notre ville et nos manufactures; aussi n'a-t-il jamais fait un pas sans être accompagé des bénédictions du peuple et des cris de la plus vive allégresse.

S. M. l'Impératrice part en ce moment pour Cologne. La bonté avec laquelle elle a daigné accueillir toutes les personnes qui ont eu l'honneur de l'approcher, et les graces qu'elle a répandues sur toutes les classes de citoyens, lui ont à jamais conquis tous les cœurs

Crevelt, le 24 fructidor.

S. M. l'Empereur est arrivé ici, aujourd'hui à 6 heures du soir. Il est parti d'Aix-la-Chapelle ce matin à 5 heures. Il s'est arrêté à Juliers pour voir en détail les fortifications. Cette visite l'y a retenu depuis 7 heures du matin jusqu'à midi. Il a passé à Neuss et a resté une demi-heure à l'Hôtel-de-Ville. Les habitans du département ont montré un mouvement et une chaleur de sentimens qu'on ne leur avait pas encore vu. Toutes les rues de Neuss et de Crévelt étaient ornées de festons et de guirlandes, et décorées avec une élégance et un soin remarquables. Arrivé à Crévelt, S. M. l'Empereur a visité plusieurs manufactures et une exposition des produits de notre industrie. Il a reçu ensuite les autorités, et a invité à dîner MM. Frédéric van der Leyen, maire, et Bougé, sous-préfet. Il doit continuer sa route demain à la pointe du jour pour descendre le Rhin.

Paris, le 27 fructidor.

Dimanche 29 et lundi 30, sera exposé dans la salle du Laocoon, aux écoles de Peinture et Sculpture, le concours pour le grand prix de Peinture, proposé par la classe des Beaux-Arts de l'Institut national.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la vente des huîtres. — Paris, le 24 fructidor an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire;

Vu les articles II, XXIII, XXXII et XXXIII de l'arrêté du 12 messidor an 8, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Les huîtres amenées à Paris seront exposées en vente dans les endroits affectés à cet usage, savoir:

Celles venant par eau, à l'endroit du port Saint-Nicolas, appelé le port aux huîtres;

Et celles venant par terre, dans la rue Montorgueil, près la rue Mandar,

II. La vente des huîtres en bateau aura lieu tous les jours, aux heures déterminées pour la vente des marchandises sur les ports

Quant à la vente des huîtres dans la rue Montorgueil, elle ne se fera que dans la matinée, depuis sept heures jusqu'à dix.

Pendant les heures de la vente, il ne pourra être vendu au détail, des huîtres dans les endroits ci-dessus désignés.

III. Les huîtres exposées en vente, devront être de bonne qualité. Elles seront livrées directement aux acheteurs, et de la même maniere qu'elles auront été expédiées. Celles arrivées par terre ne pourront être changées de paniers.

IV. Le commissaire des halles et marchés s'assurera si les huîtres sont saines; et, à cet effet, il en fera ouvrir quelques-unes prises au hasard.

V. Les huîtres gâtées venues par bateau, seront jetées à la riviere, aux endroits désignés par l'inspecteur-général de la navigation et des ports. Celles amenées par terre, qui seraient gâtées, seront transportées à la voirie, procès-verbal préalablement dressé, et l'expertise, si elle a lieu, constatée. Dans l'un et l'autre cas, les frais seront à la charge du propriétaire.

VI. Il ne pourra être transporté, ni exposé en vente, dans la rue Montorgueil, des huîtres expédiées par *eau*, ni conduit et vendu sur le port, des huîtres amenées par *terre*.

VII. Les bureaux d'huîtres ne pourront rester à port, ni garder planches pour la vente, plus de cinq jours, après lequel tems toutes les huîtres qui resteraient dans lesdits bateaux, seront jetées à la riviere dans la forme indiquée par l'article V.

VIII Il est défendu d'aller au-devant des acheteurs, et de s'entremettre pour leur procurer des huîtres.

IX. Les marchands fourniront à leurs frais les planches nécessaires pour que les acheteurs entrent dans les bateaux avec sûreté et facilité, sinon il y sera pourvu à leurs frais. Il est en conséquence défendu à tous gens de peine d'exiger aucun droit de planche, sous tel prétexte que ce soit.

X. Il est également défendu d'aller au-devant des voitures d'huîtres arrivées par terre, sous prétexte d'acheter ou de retenir des paniers d'huîtres, comme aussi de les acheter, choisir ou marquer sur les voitures, avant que la vente soit ouverte, et de remettre les paniers aux personnes qui prétendraient les avoir marqués ou retenus, soit en route, soit dans les voitures.

XI. Chaque panier d'huîtres blanches devra contenir 48 douzaines.

XII. Tout marchand ou facteur à qui il restera des paniers d'huîtres non vendus, en fera la déclaration au commissaire des halles et maachés. Cette déclaration devra spécifier la quantité et l'espece des huîtres, et indiquer le lieu où elles seront mises en resserre.

XIII. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux, pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

XIV. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix, le commissaire des halles et marchés, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé Dubois.
Par le conseiller-d'état, préfet;
Le secrétaire-général, signé Pils.

LITTÉRATURE.

Etudes de la Nature, nouvelle édition, revue et corrigée par Jacques-Bernardin-Henri de Saint-Pierre, avec *dix planches en taille-douce* (1).

..... Miseris succurrere disco.
Æneid, *liv. Ier.*

Ce livre, lors de sa premiere publication en 1784, essuya beaucoup de critiques, et son auteur dut s'y attendre. Ses nouvelles hypotheses renversaient des hypotheses préexistantes auxquelles devaient tenir et que devaient défendre ceux qui les avaient enfantées ou adoptées. Que l'auteur eût tort, qu'il eût raison, il avait tort ou raison devant les intéressés, qui, dans le premier cas, devaient arrêter les progrès de sa doctrine; dans le second, ne pouvaient voir qu'avec dépit ou douleur qu'on leur prouvât qu'ils avaient trompé, ou qu'ils s'étaient trompés si long-tems. Cette réflexion si simple eût peut-être préservé M. de Saint-Pierre du tort le plus réel qu'on ait eu à lui reprocher, celui de s'être montré trop sensible à des attaques dont en l'un ou l'autre cas, l'on put dire qu'il n'avait point à se plaindre; car, dans le premier, il devait expier son erreur; dans le second, son succès.

Il est bien vrai qu'à cette rumeur qu'excita dans le monde savant le livre de M. Bernardin de Saint-Pierre, se mêlerent les décisions tranchantes

..... Du faux-savoir, toujours plein de lui-même,
Tyran plus dangereux que l'ignorance même,

et tout le parlage des cercles; et sans doute il y avait bien là de quoi donner de l'humeur au plus impassible; mais il n'est pas moins vrai non plus que, de ce gant alternativement jeté et ramassé, il est résulté une querelle qui sera interminable; et c'est ce qui ne peut manquer d'arriver toutes les fois que de faux officieux, sous l'hypocrite apparence de réunir d'estimables adversaires qui ne se disputent souvent que pour parvenir à mieux s'entendre, se jettent à travers leurs divisions et soufflent sur eux la discorde, jusqu'à ce qu'ils aient rendu le rapprochement impossible.

(1) Cinq volumes in-8°. Prix, 30 fr. — De l'imprimerie de *Crapelet*. — A Paris, chez Déterville, libraire, rue du Battoir, n° 16, quartier Saint-André-des-Arcs. — An 12 (1804.)

Mes connaissances en physique sont trop superficielles, pour que mon opinion soit ici de quelque poids: elle irait seulement grossir celles des demi-savans et des hommes du monde; et en vérité, le parti pour lequel je me déclarerais ne devrait pas plus se glorifier de mon suffrage, que le parti contraire s'offenser de mes censures: je n'ai donc rien de mieux à faire que de me récuser, en tant que juge de ce qui forme la partie systématique du livre de M. de Saint-Pierre. Quant à la partie morale et littéraire, il y a longtems qu'elle est jugée, et jugée sans partage d'opinion: je puis donc, sans inconvénient, joindre la mienne à celle de tant d'autres; et ma voix au concert de louanges que l'auteur des *Etudes de la Nature* a déjà reçues.

Cet ouvrage embrasse un plan immense. Il ne s'y agit de rien moins, comme on sait, que d'établir les rapports généraux et particuliers des trois regnes de la nature, liés entre eux par une mutuelle dépendance; les rapports, après cela, dans chacun de ces regnes, de chacune de leurs parties soumises à la même loi; de saisir et de marquer toutes leurs consonnances, tant éloignées que prochaines, visibles et même invisibles; et, du rapprochement d'harmonies si diverses, de former l'harmonie universelle, l'accord général de ce grand concert d'un Monde où l'on peut dire que tout s'entend et se répond, où tout se tient et, créé dans une même intention, tend au même but.

Cette seule conception n'appartenait déjà qu'à un génie très-élevé: peut-être pour lui donner son parfait développement, faudrait-il un génie divin. Celui-là seul par qui tout existe, pourrait seul nous faire connaître les fibres déliées et secrettes de ses mondes organisés. M. de Saint-Pierre l'a senti, et il l'avoue franchement; mais il faut avouer de notre côté, avec la même franchise, qu'il nous donne une haute idée de ses forces, alors même qu'il en accuse l'insuffisance.

Je ne discuterai pas plus sa théorie des *Harmonies de l'Univers*, que sa théorie des *Marées*. Quant à la derniere, je ne suis point, comme je l'ai dit, assez savant pour hasarder, ni même pour me former une opinion. J'ai lu, sur ce même sujet, quelques autres systêmes que celui de M. de Saint-Pierre, et mes lectures ne m'ont laissé que des doutes: ils sont, je le veux croire, la faute et la peine en même tems de mon ignorance; mais ne sont-ils pas aussi l'effet presque inévitable de toute logique purement spéculative qui, démontrant bien plus par inductions ou par preuves morales, que par preuves positives, a besoin que la crédulité prépare plus ou moins les voies à la persuasion?

Quant aux harmonies du Monde, elles ne sont sûrement pas une proposition douteuse, ou ne pourraient l'être que dans l'exemple, jamais dans le principe. J'ai toujours cru à ces harmonies; et il faut bien y croire, ou il faut admettre que le Monde a été jeté sans plan, qu'il est l'œuvre du hasard: systême insoutenable, démenti dès le premier coup-d'œil, par cet esprit d'ordre qui se lie et préside à tout, et ramene ce jeu périodique d'effets, tellement assujettis à la loi du retour, que l'intelligence humaine n'a pas plus la puissance de ne les pas prévoir, qu'elle n'aurait celle de les empêcher. Que ces harmonies existent donc, voilà ce qui me semble incontestable: mais quelles en sont les causes? mais quelle en est la nature? Voilà sur quoi l'on peut contester, et d'autant plus longuement qu'ici comme là-haut, chacun n'apporte gueres en témoignage que ses propres conjectures qu'on serait réciproquement fort embarrassé de vérifier; car ici le principe des preuves et de la persuasion réside presque tout entier dans le sens intuitif: et voilà pourquoi, lorsqu'on s'est fait, en ces matieres, un systême quelconque; on y tient et l'on veut y tenir sans contradiction, quelquefois parce qu'on le croit le meilleur, quelqu'autrefois aussi par la seule raison qu'il en coûte d'abandonner son propre ouvrage.

Je n'en veux pourtant pas conclure qu'il soit impossible à l'esprit humain de toucher et même de faire toucher le point de vérité, présumable en ces matieres; mais je pense que le point mathématique est au-dessus de sa portée. Les preuves manqueront, alors que les lumieres ne manqueront pas: on aura trouvé *le certain;* on n'établira que *le probable.*

Au surplus, c'est du probable qu'il nous faut contenter-ici. La nature a des secrets qu'elle nous permet de saisir, non de démontrer; et, sans tromper notre sagacité, souvent elle trompe notre orgueil. Rendons-lui grâce même en ceci, et continuons de proposer modestement nos conjectures, toutes les fois sur-tout qu'elles sont un hommage offert à la suprême Intelligence qui gouverne cet Univers. Plus l'hommage sera complet et digne d'elle, plus ce que nous aurons proposé comme vraisemblable, se rapprochera du vrai: c'est une conséquence qu'on peut tirer, dont on peut même, sans trop de présomption, garantir la justesse; et, sous ce rapport, la théorie de l'auteur *des Etudes de la Nature* touchant les harmonies du

Monde, mériterait déjà beaucoup de faveur. Je n'oserais pas dire que cette théorie fût, de toutes celles de ce genre, la plus concluante ; mais je puis avouer que je n'en connais pas de plus ingénieuse, ni qu'on desire plus exempte d'erreurs que celle de M. de Saint-Pierre. Que si, dans ce vaste ouvrage formé de parties si nombreuses et si diverses, l'on croit remarquer ici quelques hypotheses hasardées ; là quelques autres qui se détournent du but d'unité, c'est-à-dire, du but harmonique que suit la nature dans ses créations ; si quelquefois le fil qui les unit entr'elles, ces hypotheses, semble se détendre ou même se rompre, n'oublions pas que, pour former le système suivi des harmonies du Monde, il a fallu pour le moins autant imaginer qu'observer ; qu'on n'a eu souvent, pour discuter leurs causes éloignées ou secrettes, que des présomptions ou des inductions ; qu'il a fallu, où l'esprit n'apperçevait plus de liaison, marquer celles que voyait, pour mieux dire, que sentait l'ame ; car, dans ce grand travail comme dans celui de la nature, beaucoup de transitions échappent à la vue la plus exercée : or, de ce que je ne les apperçois pas, dois-je conclure qu'elles n'existent pas ? Je suis entraîné vers une conséquence contraire, quand je réfléchis que l'auteur n'oublie jamais de ramener à ce même but d'harmonie universelle, tous les êtres animés depuis les peuplades d'imperceptibles insectes qui ont fondé leur empire sur les feuilles d'un *fraisier*, jusqu'aux nations humaines qui ont fait leur propriété de nos deux hémispheres ; quand je remarque que, dans son livre, les êtres des autres regnes, unissant leurs accords à ceux des premiers, tiennent aussi leur partie dans cet admirable concert, alors je reviens à une juste défiance de moi-même ; alors j'accuse mon oreille qui n'a pu saisir tous les tons, mon œil toutes les nuances, mon esprit tout l'ensemble de ces tableaux harmonieux, où il me suffit de savoir que l'habile artiste a voulu tout accorder, pour croire qu'en effet tout s'y accorde, et que les dissonnances, ou ne sont qu'apparentes, ou n'existent que relativement à mon ignorance.

Deux auteurs modernes, Buffon et Rousseau, ont une dialectique quelquefois irrésistible. La force est le premier caractere de leur éloquence ; c'est à sa douceur qu'on distinguera celle de M. de Saint-Pierre qui nous séduit plutôt qu'il ne nous entraîne. S'il en faut croire d'un côté les savans, ils ont en commun tous trois d'offrir quelquefois une doctrine paradoxale : ce qui veut dire proprement une doctrine contraire aux opinions admises, et c'est un tort toutes les fois que ces opinions admises sont des opinions prouvées. Si l'on en croit d'un autre côté tous leurs lecteurs, ils ont en commun tous trois d'être trois grands écrivains ; et cet arrêt, pour cette fois, ne sera pas rangé au nombre des décisions extraordinaires, puisque c'est au contraire l'opinion générale qui l'a prononcé.

Il ne m'appartient pas d'assigner les rangs entre Buffon, Rousseau et M. de Saint Pierre, que je n'entends considérer ici que comme écrivains ; des trois, l'un est encore au milieu de nous ; et quoiqu'il puisse être compté dès aujourd'hui parmi ces hommes de lettres privilégiés qui pressentirent le jugement des races futures, et jouirent par anticipation de leurs hommages, il n'est pas moins vrai qu'il ne recueillera toute la part qui lui revient dans la succession des hommes célebres, qu'ainsi que l'ont eux-mêmes recueillie ses deux illustres devanciers. La reconnaissance des contemporains n'est jamais entiere. Je ne veux pas lui ravir la mienne ; mais je ne veux pas non plus paraître l'exagérer, en devançant l'opinion de mon siecle. Sans prononcer donc entre lui, Buffon et Rousseau, et sans même les comparer, je puis remarquer quelques points de ressemblance ou de différence qu'ils ont entre eux.

L'on reconnaîtra, par exemple, dans l'imagination de M. de Saint-Pierre, un peu de cette singularité sceptique, de cette originalité de misanthropie qu'il a puisées dans son commerce avec le philosophe de Genêve : seulement sa misanthropie, toujours douce et passagere, n'a ni l'aigreur, ni l'âcreté de celle de Rousseau, trop souvent dominé par l'atrabile. L'une et l'autre ont leur source dans une ame sensible et aimante, qui gémit d'un côté, de l'autre s'indigne des désordres où s'emportent les hommes ; ces hommes beaucoup plus inconséquens que pervers, mais se lesant peut-être par inconséquence plus de mal qu'ils ne s'en feraient s'ils cherchaient réellement à se nuire.

L'on reconnaîtra de même, dans la maniere d'observer de M. de Saint-Pierre, un heureux mélange de sagesse philosophique et d'inspiration poétique ; et c'est sous ce rapport qu'il mérite d'être placé à côté de Buffon, de Pline et des grands naturalistes qui, comme lui, présentent presque toujours leurs pensées sous la forme d'images. C'est par sentiment qu'ils observent, et c'est aussi par sentiment qu'ils décrivent.

La maniere de M. de Saint-Pierre, presque toujours ingénieuse et brillante, ne cesse jamais d'être simple. Son élocution, parée de richesse qu'on pourrait dire poétique, conserve le caractere de la prose, et d'une prose naturelle, produite sans aucun effort, où les expressions qui sont les élémens de la période, viennent pour la former, se placer comme d'elles-mêmes. Dans son style, plein de couleur et de mouvement, tout ce qu'il décrit semble respirer, et s'offre au lecteur embelli d'un charme inexprimable et continu qui attache, qui captive, qui ne permet plus d'abandonner une lecture où l'esprit et le cœur goûtent à la fois tant de jouissances. Que si on l'interrompt cette lecture, on ne cesse pas du moins d'en être occupé ; car tout le charme qui vient de passer dans l'imagination, y entretient les douces impressions qu'elle a reçues ; un je ne sais quel mouvement involontaire, irréfléchi, vous porte comme machinalement à l'observation. L'on ne rencontre plus une plante, une fleur, sans s'arrêter ; sans admirer ses couleurs, ses formes ; sans vouloir découvrir ses analogies avec les fleurs et les plantes qui l'environnent. L'on se surprend, dans une évagation pleine d'attrait, à chercher autour de soi même, et par-tout, jusqu'à ses pieds, dans la verdure des prairies ; jusques sur sa tête, dans les nuages que les vents poussent et font tourner dans les airs, d'autres objets d'observation et d'analyse. C'est un nouveau goût que l'auteur a fait déclarer en nous, et ce goût est devenu un besoin. Eh ! comment ne pas l'éprouver ce besoin irrésistible, quand on sort de lire quelques centaines de pages qui, toutes ou presque toutes, renferment des considérations, de l'intérêt et du charme de celle-ci :

» D'autres végétaux présentent des oppositions de la force à la faiblesse, dans un autre genre, et des convenances de protection plus distinguées. Ceux-là, comme de grands seigneurs, laissent leurs faibles amis à leurs pieds ; ceux-ci les portent dans leurs bras et sur leur tête. Ils reçoivent souvent la récompense de leur noble hospitalité. Les lianes qui, dans les isles Antilles, s'attachent aux arbres des forêts, les défendent de la fureur des ouragans. Le chêne des Gaulois s'est vu plus d'une fois l'objet de la vénération des peuples, pour avoir porté le gui dans ses rameaux. Le lierre, ami des monumens et des tombeaux, le lierre dont on couronnait jadis les grands poëtes qui donnent l'immortalité, couvre quelquefois de son feuillage les troncs des plus grands arbres. Il est une des fortes preuves des compensations végétales de la nature ; car je ne me rappelle pas en avoir jamais vu sur les troncs des pins, des sapins, ou des arbres dont le feuillage dure toute l'année. Il ne revêt que ceux que l'hiver dépouille. Symbole d'une amitié généreuse, il ne s'attache qu'aux malheureux ; et lorsque la mort même a frappé son protecteur, il le rend encore l'honneur des forêts où il ne vit plus : il le fait renaître, en décorant ses mânes de guirlandes de fleurs et de festons d'une verdure éternelle. »

Mais le plus bel éloge qu'on puisse faire de ces *Etudes*, le voici : c'est qu'il est impossible que l'homme méchant ne fasse pas, durant et après leur lecture, quelque effort sur lui-même pour devenir bon ; impossible de même que celui qui est bon n'en fasse pas pour devenir meilleur.

Le style de M. de Saint-Pierre, toujours habilement colorié, offre quelquefois des teintes qu'on croirait préparées sur les palettes de Gray et de Milton, et quelques-unes plus antiques où l'on voit revivre la touche du bon Plutarque. Le morceau suivant porte bien, par exemple, le caractere de ce grec.

» Hélas ! les biens nous ont été donnés en commun, et nous n'avons partagé que les maux. Par-tout, l'homme manque de terre, et le globe est couvert de déserts. L'homme seul est exposé à la famine, et jusqu'aux insectes regorgent de biens. Presque par-tout il est esclave de son semblable, et les animaux les plus faibles se sont maintenus libres contre les plus forts. La nature qui l'avait fait pour aimer, lui avait refusé des armes, et il s'en est forgé pour combattre ses semblables. Elle présente à tous ses enfans des asyles et des festins, et les avenues de nos villes ne s'annoncent au loin que par des roues et des gibets. L'histoire de la Nature n'offre que des bienfaits, et celle de l'homme que brigandage et fureur. Ses héros sont ceux qui se sont rendus les plus redoutables. Par-tout il méprise la main qui le fit, ses habits et qui laboure pour lui le sein de la terre. Par-tout il estime qui le trompe et révere qui l'opprime. Toujours mécontent du présent, il est le seul être qui regrette le passé et qui redoute l'avenir. La Nature n'avait donné qu'à lui d'entrevoir qu'il existât un Dieu, et des milliers de religions inhumaines sont nées d'un sentiment si simple et si consolant. Quelle est donc la puissance qui a mis obstacle à celle de la Nature ? quelle illusion a égaré cette raison merveilleuse d'où sont sortis tant d'arts, excepté celui d'être heureux ? ô législateurs ! ne vantez plus vos lois. Ou l'homme est né pour être misérable, ou la terre, arrosée par-tout de son sang et de ses larmes, vous accuse tous d'avoir méconnu celles de la Nature. »

Quant aux passages qui rappellent en plus ou en moins la maniere de Gray et celle de Milton, il est impossible qu'un lecteur exercé n'en ait pas déjà remarqué quelques-uns dans le seul roman de *Paul et Virginie*, chef-d'œuvre sans modele dans aucune langue, et comparable, sous ce rapport, à l'épisode, aussi sans modele, des Amours d'*Eve et d'Adam*, de l'Homere anglais.

Les Œuvres de M. B. de Saint-Pierre manquaient depuis long-tems dans la librairie. Cette nouvelle édition, plus complette que celles qui l'ont précédées, est aussi traitée avec plus de soin. On doit des remerciemens à l'éditeur (M. Déterville), et non-seulement pour cette édition, mais pour toutes celles qu'il a publiées, depuis plusieurs années, d'autres bons ouvrages, au nombre desquels l'on compte le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle et de physique*, et *le Buffon de M. Castel*.

LAYA.

BEAUX-ARTS.

Le *Marcus-Sextus*, de Guérin, vient de paraître gravé d'une maniere supérieure. Nous devons cet avis aux amateurs d'un art cultivé aujourd'hui avec le plus grand succès, singuliérement encouragé et devenu une partie essentielle de la gloire de notre école, à force d'en multiplier les chefs-d'œuvre. (1)

Le *Marcus-Sextus* mérite peut-être cette derniere qualification ; eh ! la refuserait-on à une production qui fut l'objet du mouvement unanime et spontané de toute une académie, et qui reçut d'une main rivale, mais généreuse, la couronne que le vœu des artistes lui décernait. Le triomphe extraordinaire de son jeune auteur, la palme qu'il venait de recevoir des suffrages libres de ses compagnons d'études, furent sans doute pour lui la plus douce récompense ; mais il y trouva aussi la source des plus vives agitations, et d'une mortelle inquiétude. Egalera-t-il sa premiere production ? sera-t-il digne une seconde fois de si honorables suffrages ? sera-t-il digne de lui-même ? Voilà ce qui tourmentait son génie, et l'alimentait sans doute. L'événement l'a prouvé. Il médite : une grande pensée l'arrête et le fixe ; la difficulté qu'elle présente lui apparaît toute entiere ; il la mesure : il sent que la nature de son talent lui ordonne le choix de sujets dramatiques qui exigent une pensée profonde, une raison cultivée, une expression simple et forte ; il conçoit l'idée d'ajouter une scene à Racine ; il apprécie les bornes de deux arts et les limites qui les séparent ; il pense que le peintre peut entreprendre ce que le poëte n'eût pas osé, que le peintre peut indiquer une situation que le poëte n'eût pu développer, et il fait paraître Phèdre devant Hypolyte, en présence de son époux.

Ainsi c'est au *Marcus-Sextus* que nous devons la *Phèdre*, comme c'est à la *Phédre* sans doute que nous devrons d'autres conceptions non moins belles, et non moins supérieurement exécutées.

La composition du *Marcus-Sextus* est simple à la fois et savante : on l'a comprée au *Testament d'Eudamidas*. Il y a peut-être quelqu'analogie dans la distribution de certaines parties des deux tableaux, mais la pensée n'a pas le moindre rapport, et le rapprochement, loin d'être une critique, ne peut être considéré que comme un éloge. Si en voyant *Marcus-Sextus*, on a pensé au Poussin, ce n'est pas à cause de telle ou telle pose de figure, mais parce que l'ensemble de la composition tire son effet de sa simplicité, de son intérêt, de son expression, de sa vérité.

Le *Marcus-Sextus* remporta au concours de l'an 7 le premier prix de la premiere classe ; il n'est personne, suivant l'expression d'un homme qui écrit sur les arts et les cultive avec un égal succès, qui n'applaudit au style grand et pur de cette composition, à la force, à la vérité des expressions, à la pureté des formes, à la vigueur du coloris, aux graces et à la naïveté du pinceau ; personne qui n'y reconnût l'empreinte d'un génie élevé qu'une douce sensibilité tempere, et que le goût le plus sûr sait régler.

En rappelant ainsi deux chefs-d'œuvre de Guérin, et dans le moment où son tableau de *la Piété filiale* va fixer l'intérêt des amateurs dans cette capitale, nous serait-il interdit de dire un mot de Guérin lui-même ? On sait qu'il est en Italie, qu'il a été sous les auspices et par les encouragemens d'un Gouvernement ami des arts, saluer leur terre classique, et chercher des modeles qu'il est si digne d'étudier : nous pouvons l'y suivre un moment, à l'aide d'une lettre qu'un ami commun nous adresse. « Guérin, est-il dit dans cette lettre,

(1) L'Estampe gravée d'après le tableau de *Marcus Sextus*, par M. Blot, dans la proportion de 56 centimetres (21 pouces) de largeur, sur 46 centimetres (17 pouces) de hauteur, tirée sur papier grand-aigle, se trouve chez M. Chassonneris, marchand papetier, rue de la Verrerie, au coin de celle des Coquilles, n° 183, qui en a seul le dépôt, et qui en délivrera des épreuves tous les jours, les dimanches exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Le prix est de 72 fr. avant la lettre, et de 36 fr. avec la lettre.

" a passé quelque tems à Naples. Nous sommes descendus dans Herculanum ; nous avons visité Pompéia. Pestum ; nous avons parcouru les Enfers, conversé dans l'Elysée avec quelques ombres heureuses, et de-là nous sommes revenus sur la terre en passant par la Porte-d'Ivoire. Après avoir salué en passant l'ombre de Cicéron, qui erre encore dans les ruines de l'académie, j'ai conduit le peintre de *l'hédre* au tombeau de Virgile : j'aimais à le considérer sous ces augustes débris ; Didon sans doute était présente à sa pensée.

" Il est de retour à Rome depuis les premiers jours de messidor : nous nous écrivons souvent : il écrit comme s'il n'avait étudié que cet art. Tu sais que c'est une obligation pour les pensionnaires de l'académie de France à Rome, que d'exposer une grande figure dont le Gouvernement fait les frais, et qui leur reste ensuite. Cette exposition se fait au Panthéon d'Agrippa ; mais Guérin qui devait faire un Achille à son retour de Naples, n'avait plus assez de tems pour être digne de lui-même ; il a remis son projet à l'année prochaine : en ce moment il se repose ; il se joue sur une idylle de Gesner, mais sa tête médite et fermente....."

Nous n'avons pas cru tout-à-fait dénués d'intérêt pour les amis des arts ce peu de détails, sur un de ces élèves que désignait M. Arnault, parlant devant l'Institut national, comme les dignes émules de trois maîtres, qui, formés par un seul homme, ont opéré la régénération et assuré la gloire de l'École française. S....

JURISPRUDENCE.

Traité des Successions, faisant suite au Nouveau Traité des Donations entre-vifs et testamentaires, suivant les principes du Code civil ; par l'auteur du Nouveau Style des Notaires de Paris.

Le but de l'ouvrage annoncé étant de faciliter l'étude de cette partie importante de notre législation, on a joint aux termes de la loi, les regles des lois romaines qui s'y rapportent, et les principes de notre ancienne jurisprudence que le Code civil laisse subsister ou qu'il confirme expressément.

Et afin d'appliquer les exemples aux préceptes, on a ajouté des modeles de différens actes, tels que ceux d'inventaires, liquidations, partages, etc. d'après lesquels les notaires, praticiens et autres personnes pourront opérer sûrement.

Prix de ce volume, contenant un grand nombre de tableaux relatifs aux successions, 5 fr. 50 cent., et 7 fr., franc de port.

Cet ouvrage se trouve, à Paris, chez J. A. Commaille, homme de loi, rue Bayeul, n° 236, où l'on trouve pareillement ses autres ouvrages.

Nota. On ne recevra aucune lettre ni argent par la poste, sans être affranchis.

ARTS INDUSTRIELS.

MM. Bouillon-la-Grange, Famin, Watteau et le Blond, ont fait, dans le cours du mois dernier, à l'Athenée des Arts, un rapport sur le gravi-metre ou pese monnaie de M. Assier-Perricat, fils. Cet objet n'est annoncé par le constructeur lui-même que comme une extension de celui que M. Guyton a fait construire sur les principes de Farenheit et de Nicholson, et dont la simplicité a toujours fait le mérite aux yeux des physiciens. M. Perricat ne réclame d'autre mérite, et n'a eu d'autre but d'utilité, que celui de réunir les deux instrumens : il ne fallait pas moins que la dextérité connue de cet artiste à manier le verre, pour exécuter cet embranchement de parties fragiles, et donner à l'ensemble une forme agréable. Il a vaincu une difficulté réelle, et satisfait le desir d'un grand nombre de personnes qui desiraient de tels instrumens. L'Athenée des Arts envisageant principalement le travail de M. Perricat sous le rapport du mérite de l'exécution, a arrêté de lui rendre, en séance publique, témoignage de sa satisfaction.

M. Perricat construit en général tout ce qui concerne les barometres, thermometres, hygrometres, aérometres, thermoscopes, thermometres à air, tubes de Welther, et toutes sortes d'appareils de physique et de chimie en verre. Il donne aussi des leçons sur la construction de ces instrumens.

M. Perricat, successeur de feu Bettaly, et associé de sa veuve, demeure rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 7.

AVIS AU COMMERCE.

On prie MM. les Banquiers et Négocians, à qui il pourrait être présenté quelque lettre-de-change ou effet portant l'endossement ou l'acquit de *Créagh* ou de *J. B. Créagh*, de ne les payer qu'à des personnes bien connues ; et dans tous les cas, de prévenir sur-le-champ S. E. Mgr. l'Ambassadeur d'Espagne, en son hôtel, rue de Provence.

LIVRES DIVERS.

Le petit Trésor des Artistes et des Amateurs des Arts, ou le Guide sûr et infaillible des peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, architectes, etc. dans le choix des sujets allégoriques ou emblématiques qu'ils ont à employer dans leurs compositions : ouvrage utile aux chefs d'ateliers pour le décor, l'ornement et les embellissemens ; orné de plus de 400 gravûres en taille douce : 3 vol. in-8°. Prix 6 fr. brochés, et 8 fr. franc de port.

Paris, chez Batilliot pere, libraire, rue du Cimetiere-Saint-André-des-Arts.

Nouveau traité du Mariage et des Conventions matrimoniales, ou de la Communauté de biens et du régime dotal, d'après les dispositions du Code civil, avec des modeles et formules de contrats de mariage, d'actes de donations entre les époux, en faveur du mariage, d'actes de partage de la communauté, pour les différens cas prévus par le Code civil, etc. Par M. F. B., auteur du Dictionnaire de Législation. Un fort vol. in-8°. Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c., franc de port par la poste.

Le plan de cet ouvrage est simple ; on y traite 1°. du mariage, comme acte civil ; 2°. des contrats de mariage en général ; 3°. des donations faites en faveur du mariage ; 4°. de la communauté des biens ; 5°. du régime dotal ; 6°. un livre particulier est destiné à présenter les droits respectifs du mari et de la femme ; 7°. enfin, on a ajouté à cet ouvrage dix-sept modeles rédigés avec soin d'après chaque règle et pour chaque cas prévus par le Code civil.

A Paris, chez Hacquart, imprimeur-libraire, rue Git-le-Cœur, n° 16 (an XII.)

Nouveau style des Notaires de Paris ; supplément formant le 6e et dernier vol. in-8°, même format et caractere que les précédens. Prix : 5 fr., et 6 fr. 25 cent. franc de port, par la poste.

Ce supplément contient les changemens et modifications apportés à cet ouvrage par le Code civil, et le met en concordance parfaite avec les dernieres lois rendues sur cete partie. Prix des 6 vol. in-8° : 28 fr., et 35 fr. 50 cent. franc de port, par la poste. Les 4e, 5e et 6e vol. se vendent ensemble 14 fr. 50 cent., et 19 fr. franc de port. Les tomes 1er, 2e et 3e ne se vendent qu'avec les trois derniers. Cet ouvrage est le seul en ce moment qui forme un traité complet de toutes les opérations du notariat.

Chez le même.

Notice historique sur l'Art de la Gravure en France ; vol. in-8°, avec une très-jolie gravure. Prix : 1 fr. 25 cent., et par la poste 1 fr. 50 c.

Ce petit ouvrage peut donner des idées générales sur l'état de nos arts en France, dont la gravure a toujours été une partie très-recherchée par les étrangers.

A Paris, chez Pichard, libraire, quai Voltaire, n° 18.

Et chez Pelicier, libraire, premiere cour du Palais du Tribunal.

Des Passions, et de leurs expressions générales et particulieres sous le rapport des beaux-arts ; 3e livraison. Prix : 7 fr.

On souscrit chez Tassaert, rue Hiacynthe ; Dufour, rue des Matburins ; Perlet, rue de Tournon, Maillard, rue du Pont de Lodi ; Delance et Lesueur, rue de la Harpe.

Eloge de Jean la Valette Parisot, grand-maître de l'ordre de Malte au milieu du 16e siecle, né dans la province de Quercy, département du Lot ; ouvrage qui a remporté le prix au jugement de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban ; par M. Mermet, ancien gradué de la faculté des arts, et de celle de droit de l'université de Valence, aujourd'hui professeur de belles-lettres au Lycée de Moulins. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr., et 1 fr. 30 cent. franc de port pour les départemens.

A Moulins, chez la Place et Bujon, imprimeurs-libraires du Lycée, Cours Bérulle ;

Et à Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, n° 38.

Almanach des Beaux-Arts, peinture, sculpture, architecture et gravure ; contenant l'indication exacte des différentes écoles, et des concours qui y sont établis, l'organisation des musées, des principaux monumens publics, et des objets d'art qu'ils contiennent ; le nom et l'adresse des artistes dans tous les genres ; le titre de leurs principaux ouvrages, et de tous les objets relatifs aux arts, estampes, recueils, livres élémentaires, etc. qui ont paru dans le courant de l'an 12. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 40 cent., et par la poste, 2 fr. 80 c.

Au bureau des Annales du Musée, quai Bonaparte, n° 25, et chez les libraires.

Cet almanach est utile aux artistes et aux amateurs. Ils y trouveront tous les renseignemens dont ils peuvent avoir besoin.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 ⅛	56 ⅛
—— Courant....	57	57 ½
Londres.....	24 fr. 47 c.	24 fr. 30c.
Hambourg.....	185 ¼	184½
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 63 c.	14 fr. 43 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 50 c.	14 fr. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 14 c.
Naples.....		
Milan.....	81. s. d. p 6 f	81 1 s 6 d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	fr. c.	fr. c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 10 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	2 p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursment.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1130 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Dissipateur, et le Mariage secret.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Moment de conclure, ou l'Epée et le Billet, Michel Cervantes, et l'Heureuse Erreur. — Lundi, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cécila, drame en vers, et la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. Le Billet de Logement, les Trois Soubrettes, et Bombarde.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 359. *Dimanche, 29 fructidor an 12 de la République* (*16 septembre 1804.*)

INTÉRIEUR.

Paris, le 28 fructidor.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Decaën, capitaine-général des établissemens français à l'est du Cap-de-Bonne-Espérance, au ministre de la marine et des colonies.— Au quartier-général à l'Isle-de-France, le 25 floréal an 12 de la République.

J'ai l'honneur de vous annoncer, citoyen ministre, que le contre-amiral Linois est arrivé au mouillage de l'Isle de France le 11 germinal, avec les vaisseaux *le Marengo*, *la Sémillante* et *le Berceau*. Cette rentrée inattendue excita naturellement ma surprise, d'après ce qu'avait annoncé le contre-amiral par sa lettre datée de Batavia le 25 frimaire. Après avoir énuméré les forces navales des Anglais, il dit : « Comme ils ont beaucoup de points à garder, leurs forces doivent être nécessairement divisées, et j'espere pouvoir leur faire beaucoup » de mal, *en me portant successivement à de grandes* » *distances dans diverses parties des mers de l'Inde.* » Et par postscriptum le 3 nivose, « je viens de *compléter* à Batavia six mois de vivres pour la division. »

Les dépêches du contre-amiral Linois, portées par *le Bélier*, doivent vous dire la même chose et vous avoir flatté comme je l'avais été de l'espoir des résultats les plus heureux. J'avais tellement confiance dans les conjectures que j'avais faites sur la possibilité d'avoir des succès, que lorsque la division fut signalée et reconnue, je les augmentai de ma persuasion que *le convoi de Chine* avait été rencontré, attaqué et capturé pour la majeure partie. Je supposai même que les deux autres frégates qui n'étaient pas présentes, ainsi que le brick hollandais qui avait été mis à la disposition du contre-amiral, étaient restés pour l'escorte des bâtimens pris, et que le contre-amiral Linois ne s'était ainsi porté en avant que pour éclairer la marche et chercher les croisieres anglaises s'il y en avait eu devant l'Isle-de-France. Mais je fus trompé dans mon attente, sur-tout lorsqu'au retour de mon aide-de-camp, envoyé près du contre-amiral, il me fut remis de sa part une lettre qui commence ainsi : « Je ne pourrai avoir le plaisir de vous voir que » lorsque les bâtimens de la division seront sous » la protection de vos batteries; je vous prie en » conséquence de vouloir bien donner vos ordres » pour nous faire entrer au plus tôt dans le port. »

A cette lettre, le contre-amiral Linois avait joint un précis de la croisiere de la division à ses ordres. Je crois nécessaire d'en insérer ici l'extrait, d'après la lecture duquel je vous prie de juger, citoyen ministre, s'il était naturel que je ne marquasse pas de l'étonnement au contre amiral Linois, lorsque le lendemain il se présenta avec les officiers de la division pour me faire une visite de corps.

« Le 25 au point du jour, les vigies annoncerent » quatre, huit, et successivement vingt-sept bâtimens au N. N. E. Ce grand nombre de bâtimens » ne laissait plus de doute que ce ne fût le convoi » venant de Chine. Le général n'avait dans ce moment ralliés à lui que *le Berceau* et *l'Aventurier*; » les frégates *la Belle-Poule* et *la Sémillante* ayant » resté sous voiles, avaient été entraînées deux » lieues sous le vent du vaisseau par la force des » courans et par le mauvais tems de la veille. » A onze heures un quart, cinq bâtimens de cette » flotte se détacherent pour reconnaître la divi» sion : les autres mirent en panne. Le général » profitant d'un grain qui ôta aux ennemis la vue » de ses mouvemens, rallia promptement ses frégates, et tint le vent en ligne de bataille. Le » grain dissipé, les cinq bâtimens ennemis détachés se formerent en ligne et tinrent aussi le » vent. A cinq heures et demie du soir, le général » signala que son intention étant d'éviter un engagement de nuit, il attendrait le point du jour » pour attaquer l'ennemi. Il cherchait cependant à » lui gagner le vent. »

» Si la contenance des ennemis pendant le jour » n'avait été qu'une ruse, ayant pour but de nous » en imposer, pour cacher leur faiblesse; ils auraient profité de l'obscurité de la nuit pour tenter de dérober leur marche à la division, et dans » cette occasion, le général pouvait profiter avec » avantage de leurs mouvemens. Mais il put bientôt se convaincre que cette sécurité n'avait pas » été simulée. Trois de leurs vaisseaux eurent constamment leurs feux, et la flotte conserva la » panne toute la nuit, en se tenant bien ralliée. » Cette position facilita au général les moyens de » lui gagner le vent, et de l'observer de près.

» Le 26, à six heures du matin, les ennemis » étaient à une portée et demi de canon, le ca me » ne permettait pas au général de rien entreprendre » contr'eux, il en profita pour appeler à son bord » les capitaines de la division : il leur fit connaître » que son intention était, à la premiere brise, de » laisser arriver sur les ennemis, de menacer le » centre de leur ligne, et de couper les vaisseaux » de la queue. Tous les capitaines ayant le désir » bien prononcé de seconder les projets du général, » lui firent part de l'ardeur qui régnait dans les » équipages, et ce n'était pas sans admiration que » l'on vit, en effet, quelques-uns des malades, » alors si nombreux dans la division, quitter leurs » cadres pour se traîner à leur poste de combat.

» A sept heures et demie, les ennemis arborerent leurs couleurs; la division mit aussitôt les siennes. *Quoiqu'à portée de bien distinguer les bâtimens de la flotte*, le général ne pouvait connaître la force réelle : vingt de ses bâtimens avaient l'apparence de vaisseaux à deux batteries. *On crut reconnaître une frégate, le brick de guerre avait pavillon bleu*, ainsi que trois vaisseaux. Ces derniers faisaient partie de huit vaisseaux *qui paraissaient chargés plus particulièrement de la protection du convoi.*

» Par les renseignemens que le général s'était procurés, par les neutres, venant de Chine, il » savait qu'il y avait dix-sept vaisseaux de compagnie, six country ships, et *le brick*, en tout vingt-quatre bâtimens prêts à partir. Les trois bâtimens » de plus, que l'on voyait, pouvaient bien être l'escorte annoncée. A huit heures, la brise ayant » un peu fraîchi, la flotte fit route au sud, en se formant en ligne. Huit à dix vaisseaux formaient » une double ligne au ventre de la premiere. La division gouverna sur la tête de la ligne, en forçant de voiles; mais les vents ayant varié au O. » N. O., en mollissant, ils ne permettaient plus » au général de porter plus au vent que le centre. » Enfin, à midi, profitant d'une petite fraîcheur, » le général fit arriver tout plat pour couper les » deux vaisseaux à la queue de la ligne ennemie.

» A peine sa manœuvre fut-elle indiquée, que » cinq vaisseaux de la double ligne virerent par la » contre-marche, et laisserent arriver sur la division. Dès-lors le plan d'attaque du général dut » changer, et pour n'être pas pris entre deux feux, » il revint au vent pour aller à la rencontre des » deux premiers vaisseaux qui avaient viré, et pour » les attaquer.

» A midi trente minutes, le premier coup de » canon partit du *Marengo*, et immédiatement » après l'engagement commença; le vaisseau ennemi le plus rapproché ayant éprouvé quelques » avaries laissa arriver; mais soutenu par ceux qui » le suivaient, il prêta de nouveau le côté, et fit » ainsi que les autres bâtimens un feu très-nourri. » Les vaisseaux qui avaient viré se réunirent à ceux » qui combattaient la division, et trois de ceux » qui avaient des premiers pris part à l'action, manœuvrerent pour la doubler de l'arrière, tandis » que le reste de la flotte, se couvrant de voiles » et laissant arriver, annonçait le projet de l'envelopper.

» Les ennemis, par cette manœuvre, avaient » rendu la position du général très-dangereuse; la » supériorité de leurs forces était reconnue, et il » n'y avait plus à délibérer sur le parti que l'on » devait prendre pour éviter les suites funestes » d'un engagement inégal. Le général profitant de » la fumée qui l'enveloppait, vira lof pour lof, » pour venir sur bas-bord, et courant à l'E. N. E., » il s'éloigna de l'ennemi, qui continua à le pour» suivre jusqu'à trois heures, en envoyant à la di» vision plusieurs bordées hors de portée.

» Le général put remarquer pendant l'action que » six à huit vaisseaux avaient fait feu de leurs deux » batteries : il n'est pas douteux qu'ils n'ayent eu » le desir d'être attaqués, puisque ce n'est qu'au mo» ment de l'engagement qu'ils montrerent leur premiere batterie. Cet engagement dura quarante » minutes : les boulets de l'ennemi, dirigés généralement à dégréer, ne firent aux bâtimens de » la division que de légers dommages : personne ne » fut blessé.

» Cette croisiere n'offrant plus aucun avantage » pour cette mousson, le général se décida, le 27 » pluviose, à faire route pour Batavia. Après avoir » repassé par le détroit de Gaspard, la division fut » ralliée le 2 ventose par la frégate l'*Atalante*. Le 6, » elle mouilla à Batavia. Le vice-amiral Hartzinck, » commandant deux vaisseaux et une frégate, arrivé récemment d'Europe, était aussi mouillé sur » cette rade. Les instructions limitées de cet amiral » ne lui permettaient pas d'entreprendre quelqu'expédition contre l'ennemi, en combinant ses forces » avec celles du général.

» En cinq jours, la division avoit complété son » eau et *six mois* de vivres; elle avoit aussi pris » des raffraîchissemens pour les malades, dont le » nombre s'élevait encore à 70, seulement à bord du » *Marengo*.

» Le général, désirant accélérer la vente des » prises, *l'Amiral Raynier et la Henriette*, après » s'être concerté avec les capitaines de la division, » accepta la proposition qui lui fut faite par le shabandar, d'acheter *en bloc* les deux prises de leur cargaison, pour la somme de 133,000 piastres, » exemptes de tous frais. Le conseil de la haute régence, par égard pour ses alliés, consentit à l'exportation de ce numéraire sur la division.

» Le 13, la division appareilla de Batavia, elle » rencontra celle du vice-amiral Hartzinck, mouillé » sous l'île Nord; il était parti quatre jours auparavant. En donnant dans le détroit de la Sonde, » par la passe au nord de l'île du milieu, la division » française fut surprise par les calmes : dressée par » la violence extrême des courans, elle fut pendant » quelque temps entraînée vers les dangers. Une » petite ancre de la *Belle-Poule* fut heureusement la » seule perte qu'on eut à regretter. Le 15 ventose, » étant hors du détroit de la Sonde, le général détacha les frégates *la Belle-Poule* et *l'Atalante*, pour » aller croiser, et gardant avec lui *la Sémillante* et *le* » *Berceau*, il fit route pour l'Isle-de-France, où il » est arrivé à bon port le 11 germinal ».

Extrait d'une lettre du capitaine-général Decaën, au ministre de la marine et des colonies. — Au quartier-général de l'Isle-de-France, en date du 30 floréal an 12.

J'ai eu l'honneur, citoyen ministre, de vous annoncer dans ma précédente lettre, n°. 45, la rentrée des deux frégates *la Belle-Poule* et *l'Atalante*; elles ont pris mouillage à l'Isle-de-France le 18 floréal, avec la prise *l'Athia*, qu'on évalue à environ cinq millions de francs.

(Gazette extraordinaire de Madras.)

Extrait d'une lettre de Pulo-Pinang, datée du 24 février 1804.

Mon objet principal, en vous écrivant cette lettre, est de vous communiquer une nouvelle reçue de Malac. L'alarme générale pour la sûreté de la flotte de Chine, est heureusement appaisée; car, quoique la division française ait croisé pour la voir, et l'ait effectivement découverte près de Pulo Aor, elle a été obligée de se retirer après un combat honteux (shabby fight) contre la courageuse défense de trois de nos vaisseaux de compagnie; et si elle fût restée assez long-tems pour que le reste de la flotte eût pu venir à leur secours, il n'est pas improbable que l'amiral français aurait été pris, car le vaisseau de ligne qu'il montait, était d'une marche indifférente, et était d'ailleurs fort mal manœuvré. La flotte de Chine consistait en seize vaisseaux de compagnie, dix bâtimens du pays et un brick qui leur servait de mouche. Le capitaine Dance était commodore. — Le 14 du présent, après avoir eu connaissance de Pulo-Aor dans la matinée, on découvrit cinq voiles au vent, qui furent reconnues pour être l'escadre française, consistant dans *le Marengo*, de 80, avec l'amiral Linois; *la Belle-Poule*, de 44; *la Sémillante*, de 38; *le Berceau*, de 24, et un brick hollandais, de 18.

Avant la nuit, l'ennemi serra le vent : la flotte se tint en ligne, tous les hommes restèrent sur le pont pendant toute la nuit, les bâtimens du pays ayant fait un mouvement pour gagner au vent et se mettre sous la protection des vaisseaux de compagnie. Au point du jour, l'ennemi parut à environ trois milles au vent. La flotte hissa ses couleurs et offrit bataille à l'ennemi, dans le cas où il voudrait laisser arriver. Les quatre vaisseaux français hisserent leurs couleurs, le vaisseau de ligne ayant un pavillon de contre-amiral. A neuf heures, voyant qu'ils n'approchaient pas, la flotte se mit en ordre pour faire voile et continuer sa route sous une voilure aisée; l'ennemi, voyant ce mouvement, força de voiles, laissa arriver sur elle; et, à une heure, la flotte, s'appercevant que l'ennemi se proposait de l'attaquer, dans la vûe de couper trois ou quatre des vaisseaux de l'arrière, le capitaine *Dance* fit alors signal aux bâtimens

de l'avant de virer de bord, de laisser arriver et d'attaquer l'ennemi successivement, laquelle manœuvre fut exactement exécutée, chaque bâtiment faisant des *hourras*, à mesure qu'il s'approchait de l'action. En dix minutes, l'ennemi se forma en ligne serrée, et ouvrit son feu sur les vaisseaux de l'avant. *Le Royal-Georges* et *le Camden* ouvrirent leurs feux aussitôt que leurs canons purent atteindre l'ennemi; *Le Royal-Georges* tira dix-huit volées, et les deux autres près de la moitié autant; alors l'ennemi piqua au vent et se dirigea à l'est, avec autant de voiles qu'il pouvait en porter. Le signal fut alors fait pour une chasse générale, et la flotte le poursuivit jusques passé trois heures et demie, que craignant d'être emporté trop loin de l'entrée du détroit de *Sincapour*, elle vira de bord et continua sa route. L'ennemi continua la sienne dans une direction opposée, et se chargea d'autant de voiles qu'il en put porter tant qu'il fut en vue. La mouche *le Ganges*, capitaine Taylor, est arrivée ici hier soir, et a rapporté que les vaisseaux de la compagnie continueraient leur voyage pour l'Europe sans toucher dans ce port, et que demain ils seraient à la hauteur de l'île. Dans l'engagement, la flotte n'a eu qu'un homme tué et un blessé; mais *le Royal-Georges* a été très-endommagé dans son bois et dans son gréement par les boulets de l'ennemi. Les bâtimens de Bombay et autres du pays doivent passer ici. Je suppose que nous accompagnerons tous les vaisseaux qui vont à la côte; à présent, nous n'avons point de convoi.

Deux grands vaisseaux ont été vus dans le port de Pulo-Pinang, le 24 du mois dernier, qu'on suppose être *le Sceptre* et *l'Albion*, de 74.

Pour copie conforme,

Le capitaine-général DECAEN.

EXTRAIT DES LETTRES PARTICULIERES ANGLAISES, INTERCEPTÉES SUR LE VAISSEAU ANGLAIS *L'AMIRAL APLIN*.

M. G. Stuarthall, à M. Gme Petric, conseiller à Madras.

Londres, 10 août 1803.

Les événemens qui ont eu lieu depuis que j'ai eu le plaisir de vous adresser ma dernière, ont malheureusement enveloppé ce pays dans toutes les calamités, et nous craignons qu'ils ne le plongent bientôt dans toutes les horreurs de la guerre, — Dans ce moment-ci, tout est ici bruit, confusion, espoir et crainte. — Dans le parlement, on parle infiniment plus qu'on n'agit, et les plans formés par la législature pour la défense de l'Etat, sont mal digérés, faibles par leur nature, et en conséquence ne sont point calculés pour l'exécution. Des mesures promptes et vigoureuses sont indispensablement nécessaires pour satisfaire aux besoins qui demandent les efforts unis de toute notre énergie.

Dans le pays il existe une variété d'opinions et une diversité considérable de sentimens. — Le peuple en général est persuadé que BONAPARTE tentera l'invasion; mais personne ne paraît vouloir tirer des conclusions de ce qui en résultera. En parlant ainsi, je n'entends parler que du peuple; car au parlement cette matiere est discutée avec une fermeté apparente, et l'idée d'un succès de la part de l'ennemi est traitée avec mépris: il en est cependant autrement de la part de la trésorerie; on apperçoit une espece de découragement quoique sous différentes formes. Je ne puis me persuader que BONAPARTE forme ou qu'il ait jamais formé un projet sérieux de nous envahir: je le crois trop sage pour être téméraire. S'il manquait jamais son entreprise (ce qui arriverait, du moins il faut l'espérer), sa ruine en serait la suite inévitable.

Et puis, un homme placé au faite de réputation, couronné de lauriers, fruit éclatant de ses actions, Empereur des Empires et dictateur du Monde, abandonnera-t-il tout au hasard et à la mort, s'exposera-t-il au sort d'un seul coup? — Si BONAPARTE est ce génie éclairé, cet esprit étendu, comme je le suppose, il entretiendra l'idée d'une invasion, dans la vue de nous obliger de garder nos forces énormes actuelles, et ainsi, en faisant la guerre à nos finances, il achevera notre ruine sans coup férir. Notre administration, qui est extrêmement faible et pas moins méchante, s'abaisse pour avoir du secours, et rampe pour acquérir de l'intérêt, bien persuadée que sans cela son existence cesserait. Delà vient que les places de la plus grande importance sont données à des hommes dont le mérite les place dans la troisième ou quatrième classe, et certainement pas plus haut, tandis que des officiers de mérite, dont les services sont attestés, et dont les talens sont admirés, vivent dans la retraite et dans l'obscurité. A ce sujet, il y a beaucoup de murmures et beaucoup de plaintes; et en effet il y a de quoi se plaindre.

Dans la crise importante actuelle, le caprice et l'obstination des hommes en place prévalent, et le salut de la nation se trouve abandonné à la protection de la folie et de l'arrogance. On a fortement sollicité dans la ville et dans le pays, qu'un conseil militaire fût nommé pour assister le commandant en chef: mais le commandant en chef se croit supérieur au conseil, conséquemment ce point est rejeté. Son A. R. le duc d'Yorck aime beaucoup le jeu, et la fortune le trompe constamment; il est accablé de dettes, suite naturelle de cette passion, et ses agens fournissent, à ce qu'on dit, à ses besoins. — *Cot* et *Greenwood* sont en possession de protéger tout le monde.

Le prince de Galles a offert ses services au ministre, et le public en attendait le résultat avec anxiété: ils furent rejetés, et le public est encore à savoir par quel motif. Quelques-uns disent que le duc d'Yorck s'y est opposé, en alléguant, que si le prince était employé ostensiblement, ses prérogatives seraient gênées par-là. Le lord Moira suivit l'exemple de S. A. R.; mais non pas avec meilleur succès; et quoique S. S. soit connue pour être l'un des meilleurs officiers-généraux de l'armée de S. M.; néanmoins S. S. n'est pas plus employée dans l'armée que je le suis, et à peine en parle-t-on seulement. Le lord Suffolck a été encore moins heureux: ses offres, qui étaient très-importantes, furent payées avec le mépris du silence. Il les a présentées d'abord à S. M., qui les a mises soigneusement dans sa poche. Il se présenta ensuite chez le commandant en chef; mais il n'a pas pu obtenir une audience, et après des peines inutiles employées près le secrétaire particulier du secrétaire de S. A. R., il renonça à tout espoir.

Dans les circonstances où M. Addington se trouve, soutenu par des talens et une influence achetés, il paraît vouloir fouler l'air, et dans l'orgueil du pouvoir et de l'importance, il foule aux pieds tous ceux qui ne pensent et qui n'agissent pas avec lui, comme des êtres indignes d'être remarqués par lui. Rempli de vanité, il se croit un Démosthene dans le sénat, et ose se permettre de ridiculiser les meilleurs orateurs, qui sont en opposition à ses mesures. Il est devenu le ministre le plus arrogant qui ait jamais gouverné ce pays, et il est en même tems regardé comme le plus faible qui soit jamais entré dans le cabinet de S. M.

Vous aurez observé les détours qui ont été employés pour obtenir une force proportionnée à la défense du pays contre l'invasion dont nous sommes menacés. L'armée de réserve est une chose créée par les Français, et peut être compatible avec leur constitution; mais je doute qu'elle ne soit une violation de la nôtre. Cependant c'est un sujet à l'égard duquel on devrait être indifférent; du moins on devrait s'accoutumer à le regarder sans intérêt, puisqu'il est assez évident, qu'à moins que quelque chose (qu'il n'est pas aisé de définir) n'arrive bientôt pour l'empêcher, notre constitution si vantée deviendra la proie de l'aristocratie, et nous serons courbés sous le joug de la tyrannie aux cent têtes. La crise présente est sans doute terrible, et le plus grand effort national est devenu absolument nécessaire. Aussi, est-ce le langage de nos grands-hommes, qui en même tems pressent le peuple et l'engagent très-gracieusement à se soumettre à des taxes pesantes et à la privation des plaisirs de la vie: ils prêchent qu'on doit quitter sa famille et tout ce qui rend cher l'existence, pour aller à l'ennemi et mourir pour son roi et son pays. Mais ce précepte n'est point suivi d'exemple, si j'en excepte ce qui est relatif aux pauvres, qui sont opprimés à un tel degré, qu'ils ne sont pas en état de procurer le pain que leur demandent leurs malheureux enfans. Cette classe du peuple est forcée, sans aucun égard pour ses souffrances, de marcher par-tout où il plaira aux grands et aux puissans d'ordonner de servir, tandis que les gens annoblis et opulens se laissent traîner dans leur voitures, ayant depuis trois jusqu'à trente faînéans en livrée, pour servir à leur luxe et pour augmenter leur pompe. Ces personnages contribuent le moins à la défense de l'Empire; et s'il se trouve un homme assez humain, assez sensible envers ses prochains, pour avoir le courage d'épouser leur cause, il est immédiatement décrié comme un démocrate mécontent, dont le dessein est de susciter une rebellion, et de seconder les intérêts de l'ennemi. On lui dit que le pauvre doit se contenter de *son*, qui fournira du pain assez bon pour lui, et qu'un attelier sera pour lui un logement agréable.

C'est pourquoi un homme, dans sa dévotion, ne sait plus comment offrir ses prieres au ciel; il ne peut pas prier que l'ennemi ait du succès: son cœur honnête se révolte à cette idée, et son ame frisonne des conséquences qui s'ensuivraient, et il n'ose pas prier son créateur de secourir nos armes et de nous mettre en état de remporter une victoire complette sur nos ennemis; puisque cet événement ne ferait qu'enorgueillir ceux qui s'élevent déjà si haut, et leur présenterait les moyens de fouler aux pieds les paysans. Vous et moi nous avons souvent réfléchi sur ce sujet; mais, dans ce tems-là, je ne connaissais pas l'orgueil des grands et la misere du peuple. Je croyais que la bienveillance était leur caractere, et qu'ils témoignaient de la bonté et de l'indulgence aux autres; que dans leur situation respective, ils jouissaient du bonheur, et participaient également aux avantages d'une constitution libre; et que tandis que l'un était luxurieux, l'autre était content. Mais je me suis trompé grossiérement. L'homme ayant une rente seulement de 100 livres sterlings par an, paiera 5 livres sterlings pour le profit de l'Etat; et l'homme qui a 40,000 livres sterlings, ne donnera que 2,000; ainsi, on laissera à l'un 95, et à l'autre 38,000!!! Cependant, si l'homme de 95 allegue sa pauvreté, et la misere de ses enfans demi-morts de faim, l'homme de 38,000 lui dira, qu'il ne doit pas se chagriner pour cela; et que si l'Etat est en danger, il doit sacrifier tout, et ne pas faire attention aux cris et aux pleurs de sa famille. Bref, il n'y a point de considération pour le pauvre, qui est regardé comme la propriété du riche, né pour les emplois les plus vils, et destiné par la nature à être esclave. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la parade, que les ministres et leurs créatures font du zele animé de toutes les classes pour la cause commune, et de la ferme résolution de marcher contre l'ennemi, n'est qu'une pure ostentation. L'esprit du pays, au moment de l'appel général, ne s'est pas encore manifesté; mais, si je ne me trompe pas, lorsqu'il se manifestera, ce sera pour résister, et non pas pour seconder le gouvernement.

L'armée de réserve et la levée en masse ne doivent agir, selon l'arrêté, que lorsqu'elles seront appelées une seconde fois: et c'est alors que nous serons à même de pouvoir juger jusqu'à quel point cela sera praticable, et comment cela s'accordera avec les sentimens de la nation.

En Irlande, le peuple est mûr pour la révolte: ses griefs le conduisitent à cette horrible entreprise. Ces griefs ont été amplement détaillés dans la derniere publication écrite par M. Neverhom, l'un des membres du dernier parlement Irlandais, et ils ont été récemment discutés au parlement par le colonel Hutchinson. Ces deux personnages ont, avec une fermeté mâle, qui leur fait le plus grand honneur, imploré l'administration de vouloir faire droit à ces griefs, et en ont montré les moyens. « Donnez aux Irlandais, disaient-ils, » ce que vous leur avez promis solennellement » avant l'union, ce qui avait contribué à effec» tuer cette union; donnez-leur la liberté, et » vous trouverez en eux les meilleurs sujets de » S. M.; mais si vous ne le faites pas, l'insur» rection suivra l'insurrection jusqu'à ce que tout » l'Empire soit ébranlé jusque dans ses fondemens. » Cependant on n'a point fait attention à cet appel honorable, à cet avis horrible; et malgré la destruction dont nous menace un ennemi extérieur, les..... refusent absolument de concilier la convulsion intérieure, en concédant à ce que ses ministres se sont engagés de faire: il y a une fatalité qui nous suit. Dieu seul sait combien cela durera.

Je puis vous parler peu des affaires de l'Inde. L'apparence hostile dans cette partie du Monde a produit une grande baisse dans les fonds, et la cour des directeurs est, à ce que j'entends, très-mécontente du lord Wellesley. Si jamais la bonne fortune de S. S. l'abandonne, si elle essuie le moindre échec, il tombera de son siége splendide pour ne jamais se relever.

Je puis vous assurer confidentiellement, que le plus léger manque dans l'entreprise la plus insignifiante, suffirait pour détruire sa popularité, et lui attirer les reproches les plus séveres. La cour des directeurs le déteste. — J'ai appris dans ce moment, par un canal digne de foi, qu'on a des craintes que BONAPARTE n'ait des projets contre l'Inde, et qu'on appréhende que les grandes forces, qu'il réunit en Italie, ne soient destinées pour ce pays. Si ces craintes sont bien fondées, on embarquera incontinent plusieurs régimens pour renforcer votre armée, ce qui portera le dernier coup à la ruine de la compagnie, dont les revenus sont absorbés. Si nous eussions gardé la bonne foi vis-à-vis les puissances du pays, si nous eussions gagné leur cœur, au lieu d'exciter leurs ressentimens; si nous eussions gouverné avec justice et douceur, au lieu d'agir avec tyrannie et oppression; et si notre système n'eût été celui de rapacité, nous n'aurions aucune raison de nous allarmer, ni aucune nécessité d'envoyer une augmentation de troupes. J'ai souvent représenté ceci à M. Addington, mais sans succès; cependant j'ai l'espoir d'être employé, par le gouvernement, dans quelqu'importante et honorable mission. Pitt s'est retiré en quelque façon du parlement; il est allé, sous un beau prétexte, aux cinq ports; il n'a pas pû tomber d'accord avec toutes les mesures adoptées par l'administration, et on dit que..... a siégé en sa place, et a dit que M. A. était un ministre de son choix pour gouverner le pays, et rester dans cette place; mais que si M. P. s'opposait, M. A. ne saurait tenir, et qu'en cas qu'il fût forcé de résigner, le..... redeviendrait fou.

Pour traduction conforme,

Le capitaine-général, DECAEN.

Extrait des dépêches de la cour des directeurs, au gouverneur en conseil au fort Saint-Georges, interceptées sur le vaisseau de la compagnie anglaise l'Amiral Aplin.

Londres, le 17 août 1803.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.

Les directeurs louent beaucoup le mérite du colonel Stevenson, des officiers et des troupes em-

ployés dans l'expédition contre le rajah rebelle de *Pychy*, qui, malgré une récompense de 10,000 roupies qu'on avait offerte à celui qui s'en saisirait, n'a pas encore été pris.

La cour des directeurs avait appris avec peine qu'un parti de Naïrs, animé par le ressentiment de ce rajah, a fait une attaque pleine de succès, et a surpris et coupé un petit détachement de troupes de *Bombay*, faisant service dans la province de *Wynaad*; elle approuve les précautions prises par le gouverneur pour éloigner des possessions de la compagnie un trouble sérieux, qui ne seront pas entièrement délivrées de l'alarme, jusqu'à ce que la personne de ce capitaine turbulent soit saisie.

Vous nous informez par vos dépêches postérieures de la nomination du capitaine Stevensoa, pour succéder au colonel Nigors dans le commandement des troupes subsidiaires qui servent chez *Nizam*, et de l'abolition d'un commandement séparé de la province du Canara.

La tranquillité dans la province de Malabar étant heureusement rétablie, vous vous occuperez d'abolir le commandement séparé dans cette province, et de placer les troupes qui sont à Malabar et à Canara sous les ordres de l'officier commandant dans le Mysore; ce qui réduira les charges de l'état-major.

Nous apprenons le licenciement du corps de la milice portugaise, qui fut formée à Tellichery.

Avant qu'on entreprenne aucun changement matériel ou de nouveaux ouvrages dans les fortifications de Seringapatan, il faudrait envoyer à la cour des directeurs les plans et le relevé des dépenses. Le projet de votre général en chef, le lieutenant-général Stuart, qui porte un déboursement de 6000 pagodes par mois, pendant deux belles saisons, pour la construction de nouveaux ouvrages de Seringapatan, mérite une grande recommandation.

Quant aux mesures à employer pour combler le fossé intérieur de Seringapatan, à cause des exhalaisons mal-saines, de l'eau stagnante qui s'y trouve, au détriment de la santé des troupes, la police et l'humanité exigent qu'elles soient mises immédiatement en exécution.

Nous avons appris, par vos dépêches du 22 janvier 1800, que le fort de chaque paliagar, dans les provinces méridionales cédées à la compagnie par le traité de 1792, avait été rasé jusqu'aux fondemens, et que nos ordres ont été exécutés par la consignation de leurs armes et des munitions de guerre.

Nous avons observé avec peine l'état de dégradation de deux compagnies d'artillerie, composant la force subsidiaire à Hydrabad. Le manque dans nos corps d'artillerie en général, a attiré notre attention, et nous espérons qu'on adoptera sous peu les mesures nécessaires pour y parvenir.

Nous approuvons le plan d'attacher un certain nombre de *benjaris* aux forces subsidiaires, sur un pied fixe, afin que les troupes puissent recevoir un approvisionnement constant en grain, soit dans les cantonnemens, soit pendant les campagnes.

Nous avons eu peu de satisfaction en lisant les dépêches du major-général Campbell, commandant les troupes dans les provinces cédées à la compagnie par S. N. le Nizam, où nous trouvons le paragraphe suivant :

« La paix et l'ordre ont été établis par une » exécution militaire; mais le pays est encore » rempli d'hommes armés, sans emploi. A peine » peut-on douter de la disposition des paliagars, » et leur soumission à l'autorité ne peut être » assurée que par la présence d'un corps de troupes » actif et respectable. »

Nous approuvons l'autorité que vous avez donnée pour la réparation des ouvrages et des bâtimens publics du fort de Biddenore.

Les raisons alléguées en faveur d'un établissement de manufacture de train d'artillerie à Seringapatan, et les appointemens considérables de 500 pagodes par mois, assignés à l'agent, nous assurent le bon succès de cette entreprise.

Nous sommes satisfaits du résultat heureux des mesures employées contre le rajah rebelle de Bullam, et approuvons vos publics remercimens faits au colonel Wellesley pour ses services rendus à cette occasion.

Nous approuvons votre détermination relativement à la réparation du fort de Trichinopolis.

Nous avons raison de croire, que jusqu'à présent la manière adoptée de procurer des chevaux pour la cavalerie a été suivie de dépenses énormes. C'est pourquoi nous vous ordonnons de nous envoyer les comptes des différentes sommes d'argent employées sous l'agence, depuis le commencement de l'an 1799 jusqu'à l'époque où l'agence fut supprimée.

DÉPARTEMENT COMMERCIAL.

Notre Gouverneur en conseil.

Au fort Saint-Georges.

§. 1er. Notre dernière lettre adressée à vous de ce département a été du 4 du dernier.

II. Nos employés en Chine nous ont communiqué une proposition, faite par les subrécargues espagnoles, qui désirent avoir des lettres de recommandation pour votre gouvernement et celui de Bengale, ainsi que des lettres de crédit de 60,000 roupies, qui seraient remboursées toutes les fois que les lettres-de-change, tirées par leurs agens, leur seraient représentées *acquittées*.

Ils nous ont informés aussi que, doutant que cela devienne un secours réel à la trésorerie de Kanton pour la dernière saison, ils ont pris la détermination de ne point accéder au dernier article de cette proposition; mais dans la vue d'assurer une partie du secours que le gouverneur-général en conseil croirait à propos de leur donner pour la prochaine saison, ils ont accordé sans hésiter les lettres de recommandation; c'est un motif de plus pour engager les deux gouvernemens à établir par ce moyen quelques arrangemens solides, ou des contrats pour la livraison annuelle de grosses marchandises d'Inde, dont le paiement se verserait dans la trésorerie de Chine, par anticipation ou autrement, selon que cela serait approuvé.

Nous avons informé nos subrécargues que, par les raisons mentionnées, et par celles que leurs traités sur le gouverneur-général en conseil étaient moins cherchées cette dernière année qu'auparavant, nous approuvons leur conduite d'avoir accordé les lettres de recommandation en question.

Nous aurons également du plaisir de savoir que vous et le gouverneur du Bengale soyez convenus avec les agens de la compagnie Philippine, à l'égard de la livraison annuelle qui leur serait faite en grosses marchandises, dont le montant devra être préalablement payé par eux à la trésorerie de la Chine; cependant nous vous enjoignons de stipuler que les marchandises qu'on leur fournira, ne seront employées que dans les colonies espagnoles seulement, et ne formeront partie d'aucun commerce européan.

Londres, 1er juin 1803.

Nous sommes vos amis affectionnés.

Signé, JACQUES BOSANQUET.
etc. etc. etc.

Pour extrait conforme.
Le capitaine-général DECAEN.

Sur la situation politique et commerciale de l'Angleterre depuis la déclaration de la guerre jusqu'au mois d'août 1803 (1).

Les nombreuses correspondances venant de Londres, et écrites la plupart par des personnes en place, et même par quelques membres de la cour des directeurs de la compagnie des Indes-Orientales, s'accordent à convenir que la guerre présente a plongé l'Angleterre dans un état de détresse, tel que ses fastes n'en présentent pas d'exemples : et c'est, en effet, l'opinion qu'on doit en prendre, quand on voit des hommes tels que lord Grenville, jouant un rôle dans les affaires de leur pays, se laisser aller aux plus fortes appréhensions, et douter même en écrivant à leurs amis, que s'ils n'effectuent leur retour que dans l'année suivante, ils *aient encore une patrie à revoir* à cette époque (2). Personne ne doute en Angleterre que la descente n'ait lieu. Mais on y est partagé sur les points où elle devra s'effectuer. Les uns croyent qu'elle embrassera toute la côte; d'autres, qu'elle sera uniquement dirigée sur l'Irlande : cette dernière opinion semble prévaloir généralement, d'autant plus que dans l'état d'insurrection où cette île se trouve, l'arrivée des Français serait un bienfait pour ses malheureux habitans. Un des directeurs de la compagnie des Indes s'explique assez clairement dans une de ses lettres, et déclare tenir de *la première autorité*, qu'à l'arrivée des Français en Irlande, 100,000 Irlandais sont prêts à se joindre à leurs libérateurs; et que ce pays ne sera jamais tranquille jusqu'à ce qu'il soit détaché de l'Angleterre. Ainsi c'est le moindre des maux auxquels les Anglais s'attendent.

Cependant le gouvernement ne néglige rien pour se préparer à une vigoureuse résistance. La levée en masse de tous les habitans des royaumes-unis, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 55, étonne les politiques. On ne sait que penser de cette confiance singulière du roi et des ministres dans le peuple, en lui mettant les armes entre les mains dans un moment aussi critique. A tout considérer, c'est une mesure des plus violentes. Cependant le peuple ne murmure point; mais ce silence même peut-être funeste en lui-même; un espoir, un dessein secret y sont cachés.

On compte 400,000 hommes formant la réserve; mais ce nombre ne rassure pas; les habitans mettent toute leur confiance, non pas dans les troupes de ligne, puisque dans ces lettres il n'en est seulement pas fait mention, mais dans les escadres, dans les croiseurs qui observent les mouvemens de l'armée française. L'agriculture, les manufactures sont sans vigueur, sans activité; l'état des finances déplorable. Les denrées renchérissent; et d'après l'expression d'un des correspondans, digne de foi, il faut être riche pour ne pas supporter toutes les privations possibles; la calamité est donc générale, si ce n'est que le prix du pain est encore médiocre. Les bâtimens anglais étant exclus presqu'entièrement du Continent, n'ont pas la facilité d'apporter des provisions; cependant les nombreuses escadres, les armées, les milices sont à la charge de l'État, et cette calamité ne peut qu'augmenter à chaque moment. Les banqueroutes journalières, dont on trouve une liste immense dans le *Monthly journal* acheveront d'y mettre le comble. Une seule maison de Londres a fait, au mois d'août, une banqueroute de 150,000 liv. sterlings.

Quant au commerce, il est actuellement dans une stagnation totale; et peut-on en avoir une plus grande preuve que celle extraite de ces correspondances, qui rapporte que la vente publique des marchandises des Indes occidentales n'a duré qu'un jour faute d'acheteurs; on l'a cessée le lendemain. Cependant les magasins regorgent de toutes sortes de marchandises, mais de qualités inférieures : celles des Indes orientales sont en telle abondance que les Anglais peuvent en fournir pendant trois ans, sans avoir besoin d'une nouvelle importation. Toute l'Allemagne, les États héréditaires de l'Autriche, la Prusse et la Russie, et presque toute l'Italie donnaient leurs commissions aux Anglais pour les marchandises des deux Indes. Le capital immense de tant de millions, converti en marchandises, gît dans les magasins; et, en comptant l'intérêt et les pertes, à peine pourra-t-on en retirer la moitié : il faut y ajouter les sommes incalculables que l'Angleterre aurait tirées de ces commissions dans ces divers pays.

La mauvaise administration de la compagnie des Indes orientales enfin, paraît pousser l'Angleterre vers son précipice. Un des correspondans fait à ce sujet des réflexions sages et dignes d'attention.

LETTRES TROUVÉES A BORD DE LA PRISE ANGLAISE *L'AMIRAL-APLIN* (3).

N° Ier.

Lettre du lord Grenville au marquis de Wellesley.

12 juillet 1803.

Mon cher Wellesley, il y a deux jours que j'ai reçu votre lettre du 16 février, et j'y réponds en ce moment, quoique j'ignore entièrement quand j'aurai occasion de vous faire parvenir ma réponse. A l'égard de votre séjour dans l'Inde, il y a longtems que cette question a été décidée, et telle est la distance qui nous sépare, qu'avant que celle-ci ne vous parvienne, le tems fixé pour votre départ sera déjà arrivé. J'ignore entièrement si l'événement de la guerre que nos sages ministres ont enfin déclarée, les aura engagés à vous prier de continuer encore quelque tems votre séjour dans l'Inde. Il n'y avait personne capable de mieux apprécier qu'eux la certitude de cet événement, en sorte qu'on doit supposer qu'ils ont pris toutes les mesures que le moment exigeait; mais cependant tout nous fait voir qu'ils ont été pris au dépourvu, comme si cet événement avait été le moins attendu. Il n'est pas en conséquence improbable que lorsqu'ils ont vu que la guerre était inévitable, c'est-à-dire, le jour qu'ils l'ont déclarée, ils peuvent vous avoir expédié l'ordre de rester dans l'Inde. Mais c'est ce que j'ignore entièrement; je ne puis en conséquence en raisonner. Si cela n'arrive point, j'espère que rien ne m'empêchera d'avoir le plaisir de vous revoir l'année prochaine, en supposant qu'à cette époque vous ayez encore *une patrie à revoir*.

Quand je me sers de cette dernière expression, ne croyez pas que mon mécontentement de la conduite du gouvernement, ait en rien changé mon opinion sur les moyens et les ressources de ce pays. Je n'ai jamais été du nombre des *abeyeurs* sur ce sujet. Il est moins question ici d'opinion (si je ne m'abuse pas moi-même), que d'une parfaite connaissance qui équivaut à une certitude, lorsque je dis que le pays possède non-seulement d'abondans et amples moyens de défense, mais même encore de faire repentir sérieusement notre ennemi de sa conduite hostile, et de le forcer à nous craindre et conséquemment à nous respecter. Mais jusqu'à présent, il y a eu tant d'indécision, de timidité et de lenteur dans toutes les mesures prises pour obtenir des ressources, et tout notre courage porte en ce moment à tel point l'empreinte de la crainte, que je ne puis avoir la satisfaction d'être fondé à rendre justice, sous ce rapport, aux talens qui sont mis en œuvre et aux dispositions prises.

---

(1) Cette pièce avec les notes qui l'accompagnent, a paru imprimée à Pble-de-France, chez F. Boudrel, imprimeur de la République.

(2) Voyez, sous le n° Ier, lettre du lord Grenville au marquis de Wellesley.

(3) Il est inutile de prévenir le lecteur qu'on ne s'est attaché qu'à traduire ou extraire de l'immense quantité de lettres contenues dans la caisse, que celles qui pouvaient être de quelque intérêt.

Mon plan de conduite politique a, comme vous l'aurez vu, dévié de plus en plus de celui du gouvernement. (4) Quant à l'opinion que j'avais énoncée sur la paix, j'ai en ce moment la satisfaction de voir qu'on me rend parfaite justice dans tout le pays. Non-seulement les événemens subséquens ont prouvé que le petit corps avec lequel j'ai agi de concert en cette occasion, était composé des seules personnes qui sussent alors apprécier cette mesure et ses conséquences; mais on a eu l'aveu général que nous avions bien vu les choses. Toutes les infâmes calomnies du gouvernement sur ce sujet sont retombées avec une double force sur leurs têtes. Dans tout ce que j'ai fait depuis, et dans tout ce dont je me suis abstenu, vous reconnaîtrez, j'espère, ces sentimens et ces principes, desquels aucune opinion, quelque défavorable qu'elle soit à la conduite personnelle de tout individu, ne me fera jamais dévier.

Si j'avais été sûr d'une occasion, je vous aurais écrit le détail de ce qui s'est passé en avril dernier, au sujet d'un changement projeté dans le gouvernement, et je vous aurais expliqué (selon ce que j'en ai pu comprendre), les bases de la conduite que Pitt a tenue depuis. J'éprouve un grand plaisir à voir que, tandis que ma brouille avec Addington devient de jour en jour plus sérieuse, tous les motifs qui nous faisaient différer d'opinion et de conduite, Pitt et moi, diminuent journellement: nous n'avons pas encore pu assimiler complétement nos plans de conduite politique. Notre situation, en vérité, est, sous un point de vue essentiel, toute-à-fait différente. Quoiqu'il n'ait point recommandé Addington pour son emploi actuel (et en effet, qui, le connaissant, pourrait le faire?) cependant il lui a accordé une portion d'influence plus active que mon opinion ne m'aurait permis de lui accorder dans la formation de la nouvelle administration. Il a conseillé ses mesures long-tems après que j'ai eu cessé de communiquer avec eux, et il les a approuvées dans les différens points qui me paraissaient les plus criminels, et qui l'étaient en effet comme l'événement l'a prouvé. Il est en conséquence plus restreint dans sa conduite que je ne le suis, et il ne jouit pas en ce moment de l'inestimable avantage que j'ai de n'avoir jamais caché, ni compromis mon opinion sur des matières d'une telle importance politique; mais je crois que ses idées sur leur conduite publique ne sont pas très-différentes des miennes, si toutefois elles different en rien; et à tout cela, il faut ajouter un ressentiment justement mérité, en raison de la conduite personnelle d'Addington envers lui; il ne cherche plus à cacher ses sentimens. (S'il vous a écrit (ce que sûrement il aurait fait, s'il ne s'était pas mis dans la mauvaise habitude de n'écrire à personne); si, dis-je, il vous a écrit, il vous aura exprimé, j'en suis persuadé, tous ses sentimens sans réserve, et c'est dans cette persuasion que je vous parle autant de ses opinions. En vérité, la mesure qu'il a adoptée dernièrement (je veux parler de sa motion d'ajournement ou de son vote de censure mal jugée en elle-même, comme je pense qu'elle l'a été, et malheureuse dans ses résultats, puisqu'elle a diminué son influence publique), a au moins le mérite d'exprimer, d'une maniere, non équivoque, sa désapprobation de la conduite du gouvernement.

Je ne me hasarde pas à deviner quels nouveaux événemens auront lieu avant votre arrivée; et le seul avis que je desire vous donner, ce que je vous ai déjà suggéré plus d'une fois, est de ne vous engager à rien avant votre arrivée; mais de vous conserver la liberté d'agir d'après tels motifs que vous jugerez devoir diriger votre conduite lorsque vous serez sur les lieux, et après que différens rapports avec les personnes qui sont à la tête des affaires dans les diverses subdivisions des partis, vous auront mis à même de juger ce qui vous convient le mieux. A l'égard de l'idée énoncée dans l'extrait que vous m'avez envoyé de votre lettre à Addington, vous devez, je crois, ne l'envisager que comme un des événemens possibles les plus reculés. Quant à des inimitiés éternelles, j'en déteste l'idée; et si j'ai une inimitié éternelle, ce n'est que contre les partisans d'un principe aussi détestable. Mais on doit beaucoup à l'opinion publique, ainsi qu'à la situation personnelle et au caractere des individus, qu'il faut respecter, long-tems après qu'ils ont cessé d'avoir du ressentiment ou de se plaire à en donner des preuves. Et rien ne paraît moins probable que de nous voir, à aucune époque rapprochée (je crois que je pourrais dire à aucune époque de notre vie), *Pitt* et moi disposés à établir avec Addington des rapports de confiance et d'amitié.

Les papiers, si vous les avez, vous informeront que toutes nos conversations roulent à présent sur l'invasion; et qu'enfin nous commençons à prendre des mesures pour nous mettre en état de faire face à nos ennemis, s'ils venaient à bout d'effectuer un débarquement, qui, quoique très-improbable, n'est certainement en aucune façon impossible. Parler de conquérir ou subjuguer dix ou douze millions d'hommes, s'ils sont préparés pour le combat et dirigés par un gouvernement desireux et capable d'animer leurs efforts, serait complettement ridicule. Mais l'expérience nous a fait voir que le nombre seul d'habitans, et de plus, des avantages de position locale, ne sont rien, si la direction de la défense reste entre les mains d'hommes qui ne sont distingués que par leur imbécillité et leur faiblesse. Même en Hollande, et plus encore en Allemagne, en Italie, en Suisse, ce ne sont point les habitans, mais les gouvernemens qui, par leur faiblesse, ont livré leur pays; et de la même maniere, si, dans cette île ou en Irlande, nous éprouvons quelqu'échec considérable, nous en serons redevables, non pas à la timidité et à l'ignorance de la nation, mais bien à celles du gouvernement. Vous aurez déjà été à même de juger jusqu'à quel point ces qualités existent dans le gouvernement actuel, si (comme je le suppose), vous avez, avant d'avoir reçu cette lettre, lu la correspondance de lord Hawkesbury avec Otto et lord Withworth, et comparé les dates des différens contre-ordres au sujet du Cap, pendant le cours de nos communications avec la France.

Il serait superflu d'ajouter à la longueur de cette lettre, en m'étendant sur le plaisir que j'ai éprouvé en trouvant dans la vôtre ces expressions d'amitié, qui retracent notre ancienne et continuelle liaison. Je n'ai jamais fait pour vous plus que vous n'eussiez fait pour moi en pareille occasion, et si l'intrigue projettée contre vous est totalement sans effet, et vos mesures justifiées avant d'avoir été condamnées, je ne puis me flatter d'avoir contribué à ce résultat par mes efforts; quoiqu'il en soit néanmoins, vous pouvez, je crois, regarder l'affaire comme terminée. Il ne paraît pas qu'il en ait été soufflé un mot au parlement jusqu'à Noël: et je crois réellement que vous n'avez rien à craindre. La seule chose à appréhender à ce sujet, ne pourrait être que la peine et le désagrément d'une contestation particuliere de cette nature.

Tout à vous pour jamais,

Signé, GRENVILLE.

N° II.

Henry Wellesley, au marquis de Wellesley son frere.

Londres, 28 juillet 1803.

Mon cher Mornington,

Je viens d'apprendre par lady Wellesley qu'une dépêche par terre doit partir le 28, et j'espere que cette lettre vous parviendra assez à tems pour vous mettre en état de faire vos préparatifs pour quitter l'Inde en janvier prochain. Je vais vous faire part, aussi bien que possible, de tout ce qui s'est passé relativement à l'Inde depuis mon arrivée; et alors vous serez en état de juger quel degré de support vous devez attendre des ministres actuels, et si le conseil du contrôle n'a pas été réellement transféré du conseil à la cour des directeurs. Je suis arrivé à Londres en juin, et je me suis de suite présenté chez le lord Castelragh, qui m'a reçu avec la plus grande honnêteté; il m'a parlé de vous dans les termes les plus favorables; il a approuvé toutes vos mesures, mais en même tems il est parfaitement évident qu'il ne peut pas obtenir ce que la cour des directeurs a pris la résolution de ne pas accorder. Il m'a beaucoup parlé du collége, et m'a paru bien convaincu de l'importance, ainsi que de la nécessité de l'institution. Il croyait, m'a-t-il dit, qu'il viendrait à bout de faire consentir les directeurs à sa continuation suivant votre plan, avec quelques modifications que vous ne jugeriez pas conséquentes. Il m'a dit que les directeurs lui avaient écrit, sur ce sujet et sur d'autres, plusieurs lettres fort seches, et que rien ne pouvait lui être plus désagréable que la situation dans laquelle il était placé.

J'ai dit au lord Castelragh que dans cette occasion, la cour des directeurs vous avait décidément manqué de parole, car une des conditions principales auxquelles vous deviez rester encore un an dans l'Inde, était qu'il ne se mêleraient en rien de vos nominations; qu'ils avaient déplacé un homme qui avait passé par tous les grades inférieurs au service de la Compagnie.

Je lui ai dit ensuite que votre santé était très-bonne, et qu'il n'y avait point de sacrifice que vous ne fussiez prêt à faire pour le service public, mais que je croyais qu'il était impossible que vous restassiez dans l'Inde au-delà du mois de janvier prochain, à moins que vous ne fussiez vivement sollicité à ce sujet par les ministres de sa Majesté et par la cour des directeurs; que quant aux ministres de S. M. je croyais qu'ils étaient d'opinion que votre séjour dans l'Inde était une chose très-desirable sous beaucoup de rapports; que pour la cour des directeurs, il devait savoir si elle le desirait ou non. Il ne m'a pas répondu sur le premier point: quant au second, il a été assez clair; car il m'a dit que la cour des directeurs avait été si courroucée au sujet des opinions que vous aviez manifestées dans quelques-unes de vos dépêches (ce qui prouve qu'ils n'ont pas la moindre idée des vrais intérêts de l'Inde, et que sous ce rapport ils ne sont guères que des *entetes imbécilles*), qu'il était persuadé qu'ils desiraient plutôt vous voir résigné, quoiqu'il leur fût impossible de ne pas reconnaître que la continuation de votre séjour dans l'Inde, ne pouvait être que très-utile aux intérêts publics.

Dans une autre conversation que j'eus avec le lord Castelragh, il me parla beaucoup des négociations Maraties, et je réussis à le convaincre de la justesse de vos mesures à *Ponah*, et des grands avantages qui devaient en résulter, si nous venions à établir notre influence dans cette cour. Il me demanda de nouveau si vous aviez pris une détermination fixe sur l'époque de votre retour en Angleterre; je lui répétai ce que je lui avais dit dans une autre occasion, à quoi il ne répondit point. Il me parla de la nomination de Barlow, et me demanda si je croyais que vous l'approuveriez; je lui dis que vous aviez la meilleure opinion de Barlow, mais que vous pensiez qu'aucun employé de la Compagnie ne devait succéder au gouvernement général; je lui dis aussi que la nouvelle nomination était inutile, puisque Barlow avait été antérieurement désigné pour vous succéder provisoirement, et qu'il était préférable d'attendre votre retour avant de présenter personne pour cette nouvelle nomination. Je crois qu'il y a une certaine intrigue secrette concernant la nomination de Barlow, et voici ce que c'est: lorsque les ministres proposerent lord W. *Bentick*, pour Madras, la cour des directeurs fit les objections les plus formelles à cette nomination, mais elle fut enfin obligée de céder, en se consolant par l'idée qu'un de ses propres employés serait nommé au gouvernement-général.

J'ai vu Addington à dîner chez le lord Castelragh; il me parla de vous dans les termes les plus pompeux et les plus affectueux. Il me parla aussi de la nomination de Barlow, comme d'une mesure qui devait vous être très-agréable. Le résultat de mes conversations avec lord Castelragh, m'a convaincu que les ministres sentent l'importance de la continuation de votre séjour dans l'Inde, et qu'ils désirent beaucoup que vous y restiez, mais qu'ils ne sont pas assez forts pour contester ce point avec la cour des directeurs, qui est également déterminée à vous forcer de revenir. Je crois qu'on pourrait se livrer et avec succès à de nouvelles tentatives, pour engager la cour des directeurs à solliciter la prolongation de votre séjour. Mais après les avoir vus tout récemment violer l'engagement qu'ils avaient pris de ne se mêler d'aucune de vos nominations, il ne serait ni sage, ni de la dignité, de faire aucune démarche qui donnât à soupçonner que vous desirez rester dans l'Inde, ou que tout motif autre qu'une intime persuasion que ce n'est que pour le bien public, pourrait vous engager à rester une heure de plus que l'époque que vous aviez fixée pour votre retour.

Je reçus du président une réception civile mais très-froide: il me parla des améliorations dans le commerce, mais ne dit pas un mot de mes services personnels: il me parut disposé à trouver quelque chose à blâmer dans tout ce que nous avons fait à Ponah, et nous nous séparâmes après une conversation de dix minutes; lui me disant qu'il avait tant d'affaires qu'il n'avait pas eu le tems de lire les dépêches (quoiqu'elles fussent à l'hôtel de l'Inde depuis cinq jours), mais qu'il espérait avoir de fréquentes occasions de causer avec moi sur les affaires de l'Inde. Je ne l'ai pas vu depuis (quoique je sois resté quinze jours à Londres pour en avoir l'occasion), et la cour n'a pas même eu la civilité de m'engager à un des dîners qui se donnent tous les mercredis. J'ai depuis été forcé de revenir à *Chester-House*, en raison de ma santé qui est toujours très-mauvaise.

Un autre motif qui me fait desirer votre retour, est la position des différens partis en Angleterre. Je suppose que vous avez reçu une lettre du lord *Grenville* à ce sujet; mais je vous dirai tout ce que j'en sais, et que je tiens en partie d'un intime ami de *Pitt*. Il paraît qu'Addington a proposé, il y a quelques semaines, à *Pitt*, de rentrer au ministere à certaines conditions. Pitt, sûr cette ouverture d'Addington commença une négociation avec lui, expliqua les conditions auxquelles il desirait faire partie du ministere, déclara qu'il n'insisterait pas pour y faire entrer personne contre qui le roi pourrait avoir quelque objection; mais qu'il insisterait sur ce que toute l'affaire demeurât secrette, jusqu'à ce qu'elle fût totalement arrangée, et qu'en même tems il se réserverait la faculté de se retirer de la négociation, s'il était d'opinion que ses services ne pourraient pas être utiles au bien public. A ces conditions il donna le tracé de son plan à Addington, désigna plusieurs personnes qu'il voulait proposer, et dans le nombre se trouvait lord Grenville, continuant cependant toujours à déclarer qu'il ne voulait introduire personne malgré le roi, mais qu'il se réserverait la faculté de se retirer. Addington proposa ce plan à ses collégues qui le rejeterent, et la négociation fut rompue. A présent tous les amis d'Addington, déclarent que *Pitt* a refusé d'entrer au ministere, parce qu'il voulait qu'on lui accordât d'y faire entrer Grenville, etc. etc. Pitt, comme vous l'aurez vu, a depuis été opposé

(4) Nous rappelons le lecteur aux papiers publics qui ont précédé la séance du 8 mars de la chambre des communes d'Angleterre, et à ceux qui l'ont suivie, pour apprécier le mérite de cet aveu.

à Addington dans la chambre ; et ils ne se parlent plus à présent. Lord Grenville, (qui est l'organe de *Cunning*,) m'a dit que Pitt avait un tel mépris pour Addington, qu'il ne voudrait pas à présent agir avec lui à telle condition que ce fût. En même tems *Pitt* conteste tous les jours dans la chambre, contre l'acte de défense, comme un avocat pourrait le faire ; et par les vrais moyens qu'il a employés, il l'a rendu propre à remplir l'objet proposé, ce qui n'aurait jamais eu lieu autrement. Dans une occasion, il divisa la chambre ; et à l'étonnement d'un chacun, la division était de 56 membres. Néanmoins, je pense avec beaucoup d'autres, qu'il est impossible que les choses aillent long-tems sur le pied actuel, et je crois que Pitt rentrera dans le cours d'une année. Ceci me fait desirer que vous soyez sur les lieux, pour faire partie du nouveau ministere, qui alors serait excellent, si Pitt était à la tête. Qu'en pensez-vous, je vous prie ? Vous seriez en état d'obtenir tout ce que vous voudriez relativement à l'inde, et si vous le jugiez convenable, d'y retourner comme gouverneur-général.

5 août.

J'ai commencé cette lettre à Londres ; mais ayant rencontré le lord Castelragh, il m'a dit que les dépêches ne partiraient pas avant dix jours.

Parlé a été chez Addington, pour lui parler de moi ; et il m'a promis de consulter le lord Castelragh, sur les moyens de forcer les directeurs à me récompenser pour mes services dans l'Inde. Je n'attends néanmoins rien d'eux.

Je suis, etc. *Signé*, Hy. WELLESLEY.

N° III.

John Maid à Gordon.

Le 24 août.

Lorsque j'aurai vendu vos marchandises, je placerai vos fonds dans la banque ; car si elle manque, tout manquera ; mais il n'y a rien à craindre ; nous n'avons point peur de l'invasion, quoique nous l'attendions tous les jours : tout le monde est préparé pour l'événement, de maniere que BONAPARTE doit tuer au moins un million d'hommes avant de conquérir l'Angleterre, et nous avons lieu d'espérer que ce nombre d'hommes lui donnera un peu de peine, quand, les armes à la main, nous serons déterminés à combattre pour défendre nos vies.

N° IV.

Henry Cassander au capitaine Edmond.

Le 23 août.

La guerre continue avec chaleur par terre et par mer ; en conséquence d'une invasion dont nous menace BONAPARTE, on a fait de grand efforts pour lever le peuple en masse ; et je vous assure qu'il est presque introuvable de voir un aussi grand nombre d'hommes exercé à l'usage des armes ; à aucune époque de notre histoire le royaume n'a produit autant de soldats : nous sommes déterminés à montrer à notre ambitieux voisin, le peu de cas que nous faisons de ses menaces.

Vous pouvez bien concevoir que cet état de guerre se fait sentir dans tous les marchés du continent, car depuis l'invasion du Hanovre, l'Elbe et le Veser ont été bloqués contre tous les neutres, et par conséquent il ne fait aucune demande de ce pays-là, circonstance très-gênante pour beaucoup de nos amis ici.

N° V.

William Macdowal à son frere Macdowal, à Ceylan.

7 juillet.

BONAPARTE a pris le Hanovre, et parait déterminé à une invasion, et je suis persuadé qu'il la tentera, parce qu'il faut qu'il fasse quelque chose pour tenir ses troupes en haleine : la guerre cependant a eu une conséquence affligeante ; c'est qu'il y a eu beaucoup de banqueroutes. Glascow a plus souffert qu'en 1793. Il paraît aussi que vous allez avoir la guerre dans votre partie du monde : le général *Weymiss*, est nommé pour commander les troupes à Ceylan.

N° VI.

Carrington, W. Harby, à W. Harby.

Les préparatifs pour repousser l'invasion projetée sont immenses ; il vaut mieux être toujours prêt à s'opposer à une pareille entreprise ; en conséquence par un acte du parlement, tout le monde doit être soldat.

Le 13 juillet a pensé être un jour bien fatal pour Dublin : le lord Kilwerden, et son neveu, ont été assassinés, etc.

N° VII.

W. Macdowall à son frere.

5 juin.

. . . . . .

. . . . . .

N° VIII.

John Nixon, à Thomas Kegley.

18 août.

Tout le pays s'arme, en raison de l'invasion projetée par Bonaparte, qu'il tentera bien certainement. Mais je pense que le sort de l'armée envahissante est fixé ; ils seront tous taillés en pièces ou noyés après une ou deux actions. — La rébellion s'est de nouveau montrée en Irlande ; ce pays là est dans un état horrible, mais il ne faut pas s'en étonner tant que nous aurons à la tête des affaires un fou pareil à M. Addington. Ce coquin d'O-Connor a été vu dans Dublin, et n'a pas encore été pris.

N° IX.

S. Johnsman, à Lambert-Johnsman.

20 août.

On croit généralement que BONAPARTE envahira ce pays, mais nous sommes si forts que nous ne le craignons pas beaucoup. Tabago et Sainte-Lucie, ont été prises par nous ; mais pas encore de vaisseaux de ligne français.

N° X.

H. Barry, à son frere.

25 août.

Il se plaint beaucoup de la stagnation des affaires de commerce ; il annonce qu'il a fait un contrat avec le gouvernement pour nourrir les prisonniers de guerre, à Stapleton et Norman ; que dans le premier de ces endroits il y en a environ 100, et dans le second 80 ; il espere que si la guerre continue encore il va jusqu'à 8000.

Le blocus de l'Elbe et du Véser, entrave tout notre commerce avec cette partie et fait beaucoup souffrir les pauvres Hambourgeois, et tout le Nord de l'Allemagne.

N° XI.

J. Grigs, à son frere.

19 août.

Monsieur BONAPARTE, menace de nous envahir et de débarquer 100,000 hommes ; nous, à Newberry, nous avons pour lui résister 300 soldats d'infanterie et 100 hommes de cavalerie.

N° XII.

M. John Jones, *à Guillaume* Fraser, *à Calcutta.*

27 juillet 1803.

Je m'apperçois que vous vous permettez *de critiquer* notre gouverneur-général, à ce sujet vous ne risquez rien avec moi. Mais permettez-moi de vous dire en ami sincere, que je désapprouve cette disposition de votre part ; car quoique vous puissiez souvent mériter des applaudissemens, et que vous n'ayiez rien à vous reprocher, néanmoins ici vous n'êtes pas dans le bon chemin.... J'espere que vos craintes relativement à une guerre avec les Marates sont dissipées, et que vous ne craignez pas non plus une guerre au dehors et une invasion dans votre patrie. — Nos ministres auront de quoi s'occuper *beaucoup*. Ainsi ceux qui ont été mécontens de la derniere et *courte* paix, se réjouissent en apprenant que nous sommes plus qu'en guerre avec les Français. — Ils nous menacent sérieusement d'une invasion, et font défiler leurs troupes le long des côtes de France, des Pays-Bas et de la Hollande, et, on peut dire, depuis la Mediterranée jusqu'à l'Elbe ; et, ce qu'il y a d'étonnant au premier abord, c'est que l'Europe a presque l'air de voir ce spectacle avec joie et d'y applaudir. Je crois fortement que plusieurs puissances se réjouiront de notre renversement. Ils ont un nombre immense de bateaux à rames, armés de canons, et de capacité à porter cent hommes chacun ; c'est par le moyen de ceux-ci qu'ils ont l'intention de tenter la descente sur tous les différens points à la fois. Je pense réellement qu'ils l'effectueront ; — mais Dieu nous en garde ! Ils emporteraient tout le pays.

N° XIII.

M. Armstrong White, à M. Selion White, écuyer, off. au 4e rég. d'infanterie, à Calcutta.

4 août.

Toute l'Angleterre est en armes, tout homme étant forcé par le dernier acte du parlement, ou de prendre parti dans quelques corps s'il a servi, ou de se faire exercer et instruire par des sergens, avec les recrues et paroissiens. Je suis membre du corps des volontaires de Blambury, qui est de 1200 hommes. On fait tant de demandes en fait d'accoutremens militaires, que la peau d'ours a monté de 12 à 30 liv. sterl. la piece, et quelquefois nous attendons plus d'un mois avant de pouvoir avoir nos mousquets des mains de l'armurier ; il en est ainsi à proportion de tout le reste. Nous exerçons le matin et l'après dîner, chaque fois pendant deux heures. Le gouvernement avait depuis long-tems eu l'intention d'élever des retranchemens autour de Londres, qui devaient commencer à la riviere de Lea près Blachwall, et ainsi aller en suivant, par Hackney, Highgate, Hampstead, Wildengreen, et retourner derriere Holland-House jusqu'au pont Battelsea ; mais je m'imagine qu'il n'y aura pas besoin de mettre ce projet à exécution. Nous sommes excessivement unis et voulons de bon cœur ; et réellement nous ne desirons rien tant que l'arrivée des Français. Nous espérons, à l'aide de la Providence, leur donner une leçon telle qu'elle leur rappellera le vieux tems de Poitiers, d'Azincourt et de Crécy, et, en humiliant leur vanité, nous assurera enfin une paix honorable et de longue durée....

N° XIV.

M. Lionel Darel (l'un des directeurs), au colonel Nightingall, à Bengale.

12 août 1803.

Il y en a beaucoup qui doutent que BONAPARTE s'occupe sérieusement de l'entreprise qui s'annonce ; il était mal préparé, ou bien il aurait dû la faire avant ce tems-ci ; car dans trois semaines ou un mois, les forces de ce pays-ci seront réellement formidables ; et je ne doute nullement que nous ne l'alarmions à notre tour, lui et le reste de nos ennemis sur le Continent. — Je n'ai jamais vu tant d'affaires à la maison de la compagnie des Indes : il y a presque tous les jours ou une cour ou un comité spécial. Le président vient de vous dire que nous aurions une cour lundi prochain (depuis bien des années pour la premiere fois, le lundi), une autre mardi, une autre mercredi. — Je lui ai dit de vouloir plutôt indiquer une permanence pour toute la semaine, puisqu'il paraît que dorénavant nous devons demeurer dans la maison de la compagnie ; mais, badinage à part, actuellement tout est plein de mouvemens et d'affaires, comme je n'ai jamais vu.....

N° XV.

M. Taylor (5), *King's Semborne, à M. Curtis, écuyer (civil service), à Calcutta.*

Le 13 août 1803.

Avant que celle-ci vous parvienne, vous aurez sans doute reçu des nouvelles relativement à la guerre, que nous avons avec la France, ou plutôt avec le PREMIER CONSUL BONAPARTE, dont les menaces et les grands préparatifs, à dessein d'envahir cette île, font de la nation anglaise une nation armée. Nous avons actuellement plus d'hommes que d'armes. Non : un semblable élan de courage et de loyauté, vous ne l'avez jamais vu se déployer. Les corps volontaires seuls sont presqu'innombrables. Près de 800 hommes se sont enrôlés dans la paroisse de Kinsington, et 150 dans ce petit village de King's Semborne, indépendamment de la population plus nombreuse de Stokbridge. Londres et Westminster ne fourniront pas moins de 40,000, et tout le pays ensemble, lorsqu'on aura besoin de son service, offrira une force d'un million d'hommes au moins ; peut-être ira-t-elle jusqu'à deux millions. A cet égard, la plume et l'épée se le disputent ; et les chansons militaires, les défis, les proclamations en tout genre pour animer le peuple en général à la bonne cause, feraient la cargaison du plus gros vaisseau qui ait jamais jeté l'ancre dans le Gange.

S'il échappe (BONAPARTE) à notre flotte et tente de débarquer ses satellites ; s'il est à leur tête, j'ai la confiance que nous les détruirons tous et délivrerons le Monde d'un de ses plus grands fléaux. Cependant le combat serait sanglant, et la vie de plusieurs milliers d'hommes, chers à leur patrie, serait sacrifiée dans cette occasion. Mais un Breton croira n'avoir rien de trop cher pour défendre sa liberté, surtout quand il s'agit d'un agresseur qui est un diable sous une forme humaine, et que je tuerai quand je pourrai. Vous avez appris, sans doute, la derniere insurrection d'Irlande. Entraînés par leur impatience, les rebelles ont commencé l'affaire trop tôt, et par cette raison la rébellion a été plus aisément réprimée, cependant non sans perte. Je suis persuadé que l'Irlande est plutôt le but auquel visent les Français, que l'Angleterre. — Mais je soupçonne que l'Egypte et l'Inde sont encore, et plus que jamais, l'objet de leurs desirs. J'ai quelques raisons pour écrire ce que j'écris, et j'ai déja communiqué à cet égard mes idées au secrétaire de la guerre.

N° XVI.

M. Cosmorn, au lieutenant Edm. Cartwright, à Calcutta.

Malte, 4 avril 1803.

Nous sommes finalement délivrés de l'endroit abominable appelé Egypte ; l'armée l'a évacué le 10 mars, et est arrivée ici le 27 du même mois. Notre régiment restera ici. Le 88e est parti, il y a quelques jours, pour l'Angleterre, et le 10e mettra à la voile, sous peu de jours, pour Gibraltar.

(5) Ce M. Taylor est auteur de quelques lettres politiques sur l'Egypte et sur l'Inde, ouvrage qui a paru il y a quelques années.

N° XVII.

M. Mordaunt, à son frère le lieutenant Henry Mordaunt, au Bengale.

Sans doute la guerre se portera dans l'Inde ; mais je pense que nous y aurons peu à craindre, dans l'idée où nous sommes que la compagnie y entretient une armée bien organisée.

N° XVIII.

Madame Séton, à son fils, M. André Séton, écuyer.

Le 5 août 1803.

On ne parle ici que d'invasion, de nouvelles taxes, de nouvelles souscriptions pour aider le pays ; c'est un tems en vérité détestable. J'ai appris hier que milord Chelmondelly avait reçu une lettre de M. Concannen qui est prisonnier à Paris, qui dit, que le premier CONSUL a été si irrité de la conduite de Sidney Smith qui avait bombardé Boulogne, qu'il avait donné ordre de transporter tous les prisonniers anglais actuellement en France, à Nancy ; si les Français débarquent chez nous, ils seront tous passés au fil de l'épée : et dans ce cas, Bonaparte fera la même chose à l'égard des Anglais qui sont en France..... Triste perspective pour ces pauvres créatures.

N° XIX.

La même au même.

Le 17 août.

. . . . Vous apprendrez, par les papiers publics, l'embarras dans lequel nous nous trouvons ; on établit des souscriptions pour toutes choses ; tous les objets de première nécessité se trouvent à un prix plus haut que jamais. Je crains que le peuple, mécontent comme il l'est, ne se joigne aux Français, si ceux-ci entreprennent de venir ; tout le monde est devenu soldat ; on fait de grands préparatifs dans toute l'Angleterre pour la défense ; les tems sont tristes en vérité (6).

N° XX.

MM. Waxton et Comp., à MM. Cokerel.

18 août.

La vente des marchandises de Madras vient d'avoir lieu, mais la moitié des objets est restée invendue, parce que les prix ont tombé de 20 à 25 et même 30 pour cent. Il sera satisfaisant pour vous d'apprendre que le prix de l'indigo ne paraît pas avoir souffert de la stagnation actuelle, mais les articles du coton, du sucre et du salpêtre ne peuvent se vendre.

N° XXI.

Miss E. Tomson, à son frere, off. au 6e rég., natif de Cav.

Août 1803.

Je me réjouis tous les jours que vous ayiez quitté l'Angleterre, car tout est inquiétude en ce moment, et l'on ne s'occupe que de préparatifs pour repousser l'invasion projetée. BONAPARTE se dispose à l'effectuer. Il fait tous ses efforts pour mener son armée dans la terre promise (la vieille Angleterre), qu'il a montrée à ses soldats comme une récompense de la bravoure, je puis dire plus, de l'audace avec laquelle il les a conduits à travers tous les dangers. Il a certainement été heureux jusqu'à ce jour, mais le succès ne demeure pas toujours au plus fort, car il y a une puissance supérieure qui, j'espere, protégera le juste. — Dieu nous préserve de tomber sous le joug français ! Si les autres nations qui ont faiblement cédé à leurs menaces, ont été massacrées de sang froid, leurs femmes et leurs enfans égorgés à leur vue, que pouvons-nous en attendre, nous qui avons défié leur puissance et ridiculisé leur *gouvernement*. L'histoire de France me rappelle la fable des grenouilles et de Jupiter..... Avant de recevoir celle ci, vous aurez appris que le Hanovre est tombé au pouvoir des Français. Un de nos princes y commandait alors ; lorsque l'ennemi s'approcha, il voulut réunir tous les habitans pour les mener à la victoire ou à la mort, mais ils n'ont pas secondé ses efforts, et ils ont été conquis (7). Les tristes scenes qui ont eu lieu dans ces malheureux pays font figer chaque goutte de sang dans mes veines ; pas une femme n'a été épargnée ; si on n'eût fait que de les tuer, ce n'eût été rien, mais ils n'ont épargné ni jeunesse ni âge ; toutes indifféremment ont été abandonnées à la brutalité des soldats. Avant que vous ayiez reçu celle-ci, l'ennemi aura péri ou aura été obligé de se retirer dans son pays avec disgrace, car je ne puis penser qu'il réussisse. L'esprit d'unanimité et de courage qui se manifeste dans toutes les classes est vraiment extraordinaire. — J'avoue qu'il y a en Angleterre beaucoup de personnes qui sont alarmées, mais nous n'avons rien à craindre ; nous avons 500,000 hommes sous les armes, qui sont prêts à se réunir au moment de l'invasion. Peut-on conquérir aussi facilement une nation aussi unie, qui respecte son roi, idolâtre sa constitution et déteste son ennemi ? J'espere que non, et je suis sûre que, s'ils débarquent jamais, je n'y survivrai pas. Je me fie à la providence. Dans toutes les églises, dans toutes les chapelles, on offre des prieres au créateur pour obtenir son secours pour le maintien de la vraie religion. Vous devez supposer que cet état d'alarme continuelle, occasionne une dépense énorme, non-seulement pour solder près de 400,000 hommes, mais aussi pour élever les fortifications nécessaires ; tout cela coûte des sommes prodigieuses ; vous imaginez, sans que je vous le dise, les taxes immenses qu'on est obligé de lever pour soutenir ces dépenses ; en vérité elles sont grandes, et elles augmentent tous les jours, au point que ma mere a été obligée de renoncer à tenir sa maison. Dans un an ou deux, si la paix et l'abondance viennent nous sourire de nouveau, nous retournerons à notre premier établissement.

N°. XXII.

Miss. M. Tomson, sœur de la précédente au même.

Si les Français ne nous avalent pas tous, je vous écrirai par la prochaine occasion ; en attendant croyez que je me porte bien quoique terriblement effrayée, je l'avoue ; mais je suis enchantée que vous soyez aussi éloigné des Français : tout le monde me dit que je ne dois pas m'alarmer, cependant tout le monde convient que certainement ils tenteront une invasion, et qu'ils ne réussiront pas ; quelle perspective ! ! ! Il faudra donc que la moitié de la nation soit détruite pour sauver l'autre moitié ; nous n'avons plus de confiance qu'en la providence.

N°. XXIII.

M. H. Finers, au général Lake.

Le 14 juillet.

L'invasion qui a été long-tems le projet favori du PREMIER CONSUL, aura lieu bien certainement : dans tous les ports de France sur la Manche, dans ceux de Hollande et des Pays-Bas, on fait les plus formidables préparatifs ; en conséquence nous faisons les plus grands efforts pour repousser d'abord les Français par mer, et pour leur opposer une force respectable dans le cas où ils réussiraient à débarquer ; je ne doute pas un instant que les Français n'essaient d'envahir ce pays ou l'Irlande, et peut-être tous les deux. L'état présent des différentes puissances de l'Europe, l'incapacité totale de quelques-unes, et le peu de goût des autres à secourir la Grande-Bretagne, me confirment dans mon opinion, toute hasardeuse qu'est l'entreprise.

Je vous avoue que je ne crois pas que nous soyons bientôt à la fin de cette guerre, dont les flammes bien certainement, s'étendront avant peu dans l'Inde, où j'espere que vous avez des forces suffisantes pour repousser toute tentative de ce genre, au moins, eu égard à celles dont les Français peuvent disposer pour le présent : je termine ces réflexions en vous disant que je crois que l'opinion des ministres doit être d'accord avec la mienne.

N°. XXIV.

Ch. Ritte, officier des gardes, à un ami.

22 août.

Vous ayant déjà dit que les Français sont complétement maîtres de l'Hanovre, je me contenterait de vous ajouter que depuis que je vous ai écrit, l'armée hanovrienne a été forcée de souscrire à la convention honteuse de rendre ses armes, canons, chevaux, etc. Je crois réellement que cela n'aurait pu arriver si les Prussiens n'avaient pas assisté directement ou indirectement les Français. Leurs troupes traversaient tout le territoire prussien dans la Westphalie, tandis que les soldats hanovriens en congé n'avaient pas même la permission d'aller rejoindre leurs corps ; enfin, il semblerait que toute l'Europe est conjurée contre nous. Non-seulement l'Autriche n'est pas disposée à se battre, mais même elle ne paraît point du tout portée en notre faveur. Le gouvernement a, dit-on, quelqu'espoir du côté de la Russie ; moi je crois que c'est sans fondement. Nos lois sur la navigation ne leur conviennent pas ; et la campagne de la Mer Baltique ne sera pas oubliée tant que nous serons une nation. Il est certain que la Russie arme, mais il existe deux opinions sur ses intentions ; ce qu'on peut assurer, c'est que les Français ont un ambassadeur très-habile en Russie ; il a d'ailleurs beaucoup d'argent à dépenser ; vous savez que c'est un moyen sûr de convaincre ces peuples ; notre ambassadeur est un digne, mais par tout ce que je vous en ai dit, et par tout ce que vous en pensez, vous jugerez ce que j'appréhende de la Russie. Les autres puissances du Nord entreront, je crains, tête baissée dans cette alliance gigantesque. Depuis que les Français sont maîtres de l'Hanovre, ils ont continué à nous exclure de tout le nord de l'Allemagne ; jusqu'à présent aucune représentation n'a été faite ni par la Prusse, ni par la diete germanique ; les Français ont au moins 40,000 hommes dans cette partie. Les Danois allarmés d'abord de ce voisinage, avaient assemblé une armée sur leurs frontieres, mais ils ont levé leur camp, et ils paraissent très-tranquilles maintenant. Je ne sais point quelles nouvelles peut avoir le gouvernement, mais il me paraît facile de calculer tous les plans que les Français ont en vue....

N° XXV.

Miss Elisa Grant, à son frere.

20 août.

Nous sommes ici très-alarmés d'une invasion dont on nous menace. Les Français paraissent avoir une antipathie décidée contre nous, et, après avoir fait la paix avec toutes les puissances continentales, vouloir diriger toute leur attention vers notre île ; ils font des préparatifs formidables et tout le pays est dans une alarme épouvantable ; puisse la Providence nous protéger et déconcerter les plans de nos ennemis ! La plupart des régimens réguliers sont envoyés en Irlande, qui est dans un état complet de rebellion ; les Irlandais sont une bande de sauvages ; ils paraissent avoir avec les Français des correspondances secretes dont le résultat est le massacre des protestans.

N°. XXVI.

M. Olivier Colt, à Richardson, à Madras.

(Sans date.)

Je pense, comme vous, que la compagnie ne peut pas garder long-tems le monopole du commerce de l'Inde, et que les souverains ou marchands orientaux ne peuvent pas continuer à agir dans ce double rapport. . . .

N°. XXVII.

MM. Labbot. Colt et compagnie, à MM. Lys, Sutur et compagnie, à Madras.

24 août.

Dans nos dernieres lettres, nous vous avons fait connaître l'état de stagnation où sont les affaires, et nous sommes fâchés d'avoir à vous apprendre qu'il a plutôt augmenté que diminué. Cependant nous pourrons parler favorablement des articles que vous avez envoyés. Le sucre de Manille se vendra bien ; la casse de premiere qualité vaut 16 livres sterlings ; le cardamome de la côte Malabar est très-recherché ; mais si malheureusement il est commun, ce sera tout le contraire ; en général, nous ne pouvons trop vous répéter de n'envoyer que des objets de premiere qualité, car les marchés sont infectés, pour plusieurs années, de marchandises de qualités inférieures, qui ne trouvent pas grand débit.

N°. XXVIII.

Mys Honoria Williams, à une amie.

Le 1er août.

On semble craindre en général une invasion. Dans le cas où Bonaparte oserait la tenter, j'espere que nous serons capables de lui résister : mais il faut avouer que le tems est bien triste ; tout le monde, excepté le clergé, doit porter les armes : et le peuple cultivateur, va devenir un peuple de soldats ; cela n'a jamais été notre caractere national ; la paix, l'abondance et le commerce convenaient infiniment mieux à nos climats glacés ; les Français sont si nombreux et si puissans, que je tremble, en pensant quelle peut être l'issue de cette tentative : ils parcourent l'Europe comme une paste.

N°. XXIX.

M. J. Hammond, à Edmond Middleton.

Le 25 août.

Cette lettre sera peut-être la derniere que vous recevrez de moi ; peut-être même avant que vous ne la receviez, ce pays-ci sera-t-il anéanti, et celui qui l'écrit, ainsi que tout ce qui lui appartient, mordra la poussiere ! peut-être (ce qui est pis) serons-nous tous des malheureux sans feu ni lieu, sans une pierre pour reposer nos têtes. Voilà cependant ce qui peut arriver, et arrivera certainement à beaucoup, si jamais Bonaparte se rend maître de ce pays. Dieu sait si nous méritons une pareille correction ; mais ce malheureux a certainement été envoyé dans le Monde comme un fléau pour l'humanité : malgré tout, mon ami, nous espérons, si nous sommes fideles à nous-mêmes et à notre Dieu, de déjouer ses plans perfides ; et, par le secours de la Providence, de lui infliger la punition qu'il mérite.

N°. XXX.

Myss Lydia Macdonald, à sa sœur.

Le 12 août.

Tout le monde a ici l'attitude du guerrier et du brave ; Dieu bénisse nos armes et fasse que

(6) A ce fil de l'épée près qu'elle s'exagere, Mistriss Seton juge assez bien de l'état de son pays.

(7) La fregate qui cingle de l'Elbe à toutes voiles vers l'Angleterre, emportant avec elle le duc de Cambridge et sa gloire, fait incontestablement le procès à tout ce qu'il y a d'Hanovriens dans le monde. . . . . mais que voulait-on qu'il fît contre trois ?

nos succès égalent le désir que nous avons d'extirper de dessus la surface du globe, un monstre qui paraît si avide de sang humain ! Vous pouvez vous figurer combien nous éprouvons déjà tous les tristes effets de la guerre ; il ne se passe pas de jour que les plus opulentes maisons de commerce n'éprouvent les plus fâcheux revers ; d'après cela, jugez de la position de ceux qui ont de moins brillantes ressources (9).

N° XXXI.

A. Stuart, à son parent.

Le 22 août.

Je n'ai pas le temps de vous donner beaucoup de nouvelles, je puis seulement vous dire que l'Angleterre est toute en armes. le CONSUL ne veut laisser aucune partie du Monde tranquille, tant qu'il vivra ; et la vieille Angleterre étant le seul morceau qui puisse arrêter ses desseins ambitieux, il a donné sa parole au Monde qu'il l'envahirait, à la tête de 300,000 hommes ; nous nous préparons en conséquence à l'événement et à lui faire une réception à laquelle il ne s'attend pas : nous n'avons jamais été si unis, et nous continuerons certainement à l'être, quand nous serons attaqués par cet ennemi invétéré.

N° XXXII.

M. Edmont Stone, à M. Benjamin Edm Stone, écuyer, à Calcutta.

Le 2 août.

..... Cependant la crise est terrible. Si BONAPARTE n'entreprend point de faire la descente, il est évident qu'il arrivera à son but, en occasionnant à ce pays les dépenses énormes que ses menaces le forcent de supporter : elles ne doivent pas, elles ne peuvent pas être soutenues pendant long-tems. D'une ou d'autre manière, l'instant fatal approche ; ou le pays succombera sous le poids de ses dettes, ou le peuple lassé d'une attente continuelle deviendra indifférent au danger.

N° XXXIII.

Mr. Parry Olreden, à Mr. Georges Harris, écuyer à Montcolli au Bengale.

28 juillet, 1803.

.... L'invasion aura-t-elle lieu bientôt, ou plus tard, ou jamais ? beaucoup de personnes disent jamais. Quant à moi, je pense que le CONSUL s'est engagé, sans pouvoir s'en dédire, à tenter quelque expédition, soit contre l'Angleterre, soit contre l'Irlande. En tout état de cause, la chance est telle, que je ne me moque point de l'entreprise. — Vous verrez, par les papiers publics, la terrible rébellion de l'Irlande. Il y a connexité, je n'en doute point, entr'elle et l'invasion française. Cependant, que la descente ait lieu ou non, quelles dépenses ne nous occasionne-t-elle pas ? Trente millions par an (720 millions de livres tournois) et une dette de 543 millions (13 milliards, 632 millions de livres tournois) ! Grand Dieu ! qui est ce qui pourra nous sauver, sinon une banqueroute nationale ? et quelle terrible manière de se sauver ! Je crois que vous trouverez le sommaire suivant des progrès de la dette nationale, établi avec précision et justesse. Lord Landsdown à qui je l'ai montré, m'a dit que la balance en était parfaite.

En 1716, lorsque sir Robert Walpole entrepris de réduire la dette publique, elle ne s'élevait pas à beaucoup plus de 46 millions ; mais pendant le cours de 22 ans, l'accumulation et la réduction marchèrent d'un pas si égal, qu'en décembre 1738, lorsque le produit de ces fonds fut entièrement aliéné, cette dette se trouva monter à-peu-près à la même somme. En 1786, lorsque M. Pitt fut à la tête des affaires, les profusions de ses prédécesseurs l'avaient élevée jusqu'à près de 260 millions. Mais en moins de seize années, depuis l'établissement des fonds de M. Pitt, et quoique soixante millions aient été retirés pendant ce court intervalle, elle s'est accrue à la somme énorme de 543 millions ; et maintenant, la dépense annuelle est si forte, qu'il aurait suffi de deux années de cette dépense pour éteindre les 46 millions dus au tems de sir Robert Walpole ! — En 1786, le capital entier de la dette était, 259,355,815 liv. st. En 1802, de 543,627,578. Et quelle perspective avons-nous ? une guerre à extinction avec la France, une rebellion terrible en Irlande, un gouffre de finances qui se creuse tous les jours (10).

N° XXXIV.

Mr. Thurlow, à Mr. W. Thurlow, comte de Howe, à Madras ou au Bengale.

Londres, juillet 1803.

.... On craint horriblement, si les Français font la descente, qu'il n'y ait beaucoup d'Anglais qui se rangent de leur côté, et j'avoue que, quand j'y pense, je suis effrayé du nombre. BONAPARTE a déclaré que tous ces vils Anglais qui combattront pour leur pays perfide, seront mis à mort, et leurs dépouilles seront partagées à l'armée victorieuse (11). .... C'est avec plaisir que je vous apprends, d'après les papiers publics d'aujourd'hui, que le neveu et la nièce de BONAPARTE viennent d'être conduits prisonniers à Portsmouth.

N° XXXV.

M. James Roberts, à M. Caror, (colonel Baynes's), à Calcutta.

Boningstons, 25 août 1803.

.... Vous apprendrez par les papiers publics dans quel état d'alarmes se trouve aujourd'hui la Nation. J'approuve fort toutes les précautions qu'on prend ; mais je ne suis pas maître de mes inquiétudes, quand je songe à ce bonheur inouï de BONAPARTE toujours victorieux, quoique du reste j'aie beaucoup de confiance dans la bravoure de mes compatriotes par mer et par terre. Ensuite, cet état de nos finances, ces dépenses énormes, auxquelles la nation est forcée, ...

N° XXXVI.

M. ....., à son fils..... au Bengale.

1er juillet 1803.

..... Une singulière circonstance, c'est que M. Addington qui paroissait nous donner la paix, en dépit des alarmistes lord Grenville, Spencer, Guillaume Pitt, Windham, et malgré les amis du roi, vient de passer, sans rougir, à leur opinion, en adoptant le système d'une guerre éternelle ; et leurs adhérens sont plus nombreux que jamais, et plus empressés à applaudir à une conduite aussi déplacée, dont le résultat est incontestablement la ruine de leur pays, par l'immense établissement militaire que la sûreté du pays oblige de maintenir. .... Au surplus nos flottes achèveront complètement l'ouvrage glorieux que la faction *Rollen Borrough* (12), paraît avoir médité depuis l'époque de notre révolution jusqu'au tems présent. .... La nation a non-seulement moins de moyens, mais aussi moins de dispositions à détourner les maux qui peuvent en arriver : circonstance qui mérite l'attention sérieuse du Gouvernement : cette insensibilité du peuple peut avoir des conséquences terribles. .... Notre gouvernement au reste ne croira pas la nation en sûreté, tant qu'il n'y aura point de roi sur le trône de France. ...

N° XXXVII.

Le même au même.

13 juillet 1803.

Rien ne peut excuser M. Addington d'avoir fait la paix et d'avoir enfin adopté les mesures de ceux qui avaient déclaré que l'Angleterre ne serait jamais en sûreté, tant que la monarchie ne serait point rétablie en France. Ce principe, devenu celui de M. Addington, a plongé la nation dans une nouvelle guerre. On a retenu Malte contre tous les traités : on a commencé les hostilités sans déclaration de guerre préalable, et les Français, par représailles, ont mis, non en prison, mais en surveillance tous les Anglais qui se sont trouvés en France, pour leur répondre des sujets français que nous leur avions pris. .... On nous accable d'impôts de toute espece : on a augmenté les droits sur le thé, le vin, les liqueurs, etc. Je serai forcé de vendre notre maison et de m'enfuir. Il y a ici un système qui depuis quelque tems a de nombreux partisans ; je veux dire le Bollen Borroug, par lequel la représentation du peuple, ou, en d'autres termes, la grande majorité du peuple, devient la propriété de quelques individus qui en disposent suivant leurs volontés, et comme d'un bien qui leur est propre. De là vient cette accumulation sans fin des dettes nationales, et des charges énormes qui pesent aujourd'hui sur le peuple. Cette méthode de diriger les affaires, blesse la morale, parce qu'elle est contraire aux droits individuels, et même à la raison ; mais on a besoin de la continuer, et ainsi toute moralité s'éteint chaque jour parmi nous. A qui le doit-on ? aux gouvernans, qui assignent des récompences prélevées sur les revenus publics à tous ceux qui se jouent le plus effrontément de leur conscience, à tous ceux qui prônent avec le plus de zele un système absurde et révoltant, qu'on a l'impudeur de qualifier de glorieux et de présenter comme le plus convenable à l'intérêt du peuple britannique, comme s'il était possible que l'intérêt du peuple se trouvât dans des principes qui tendent à sa ruine ; à tous ceux qui approuvent et les taxes les plus oppressives et les charges les plus insupportables, à tous ceux qui ont mis la nation dans la nécessité avilissante de se donner un papier monnoie qui tarit les moyens de la circulation, en portant tous les objets de première nécessité à des prix disproportionnés avec les produits du travail et de l'industrie, et réduit à mendier leur pain, toutes les classes moyennes et indépendantes. .... Dieu seul sait quand tous ces maux finiront. .... On invite le peuple à se soulever et à prendre les armes, soit par des discours tenus au parlement, soit par les vociférations dans les assemblées particulieres.... Cependant je déclare, sur mon ame et conscience, qu'en admettant que les Français fassent leur invasion dans le pays, je regarde comme impossible qu'ils s'en rendent entièrement les maîtres, à moins que les habitans de la campagne ne les reçoivent en amis ; et le cas est hors de la question. ...

N° XXXVIII.

M. J. C. ....; à M. Alfred Jufton, esq., employé au service civil de l'honorable compagnie des Indes orientales, au Bengale.

2 juillet 1803.

.... L'argent est rare au-delà de toute expression dans ce pays, et le commerce dans une très-grande stagnation, puisque nous sommes en quelque maniere exclus du continent de l'Europe. — Les taxes sont augmentées à l'excès ; à tout prendre, les affaires ont un aspect très-noir. .... En Europe, nous sommes sans amis ; les finances seules découvrent notre côté faible. Si l'ennemi ne tente rien, ce sera le manque d'argent qui nous perdra.... L'opinion générale est que les ministres ne répondent pas, par leurs talens, au poste qu'ils occupent. Le roi est passionné pour Addington ; l'intérêt pécuniaire de Pitt et le bon sens de la nation (dont cependant il n'y a pas beaucoup) sont pour Fox. Mais le roi le déteste ; et il ne sera pas ministre, à moins que le prince de Galles ne trouve à propos de le remettre en faveur..... Quant à moi je suis *Foxiste*.....

N° XXXIX.

M. Spens, à M. le major Mackinnon, trésorier, à Calcutta.

Londres, 19 août 1803.

..... Pitt cherchant toujours le bien de ce pays est devenu commandant en chef à *Kolmer-Castle* et y a formé deux mille hommes. J'ai seulement à regretter qu'il ne soit plus au ministere.....

N° XL.

MM. Bipley ; Wissi et comp., à MM. J. et J. Walker.

Londres, 13 août.

..... La vente des marchandises de Madras, appartenant à la compagnie, a eu lieu. Nous sommes fâchés de vous apprendre que près de la moitié de ces marchandises est restée invendue, vu que leurs prix sont tombés de 20, et 25 et même 30 pour 100.

Les marchandises de Madras, privilégiées seront exposées en vente le 17 du courant. On doit s'attendre aux mêmes variations dans le prix.

Cette baisse est due sans doute à l'état actuel des affaires politiques, mais elle tient aussi à l'immense importation des toiles de qualités inférieures, faite soit de Madras, soit du Bengale.....

N° XLI.

M. James Nare, au colonel Scot, à Lucknow, au Bengale.

Londres, 20 août 1803.

..... La France fait certainement de grands préparatifs pour l'invasion ; les nôtres ne sont pas moindres pour la repousser..... Nous espérons tout de l'unanimité..... En Irlande le cas est différent. Les Français n'y débarqueraient-ils qu'avec dix mille hommes, le pays serait encore une fois en feu ; l'esprit de rebellion, de trahison et d'animosité contre nous y est toujours le même..... Lord Cornwallis n'est point employé, quoiqu'il ait offert ses services. Le peuple en général n'aime point notre commandant en chef actuel, et pense qu'il n'en serait que mieux pour nous, s'il se connaît à des officiers expérimentés, plutôt qu'à ceux qui le menent aujourd'hui.....

N° XLII.

Semima Comyn, au lieutenant Guillaume Comyn, à Calcutta.

Bath, 12 août 1803.

Lord A..... est très-lord, dans l'idée ; car ses états sont les premiers à être envahis ; et lord St. Asaph exerce ses volontaires deux fois par semaine. M. W.m a cédé ses prairies pour l'exercice de la cavalerie, afin de donner une preuve de son patriotisme. Il entre même dans la dernière classe de la levée en masse. On forme des volontaires dans tout le royaume ; l'armée de réserve est divisée en cinq classes.

..... Le peuple semble assez bien disposé en général, quoiqu'on voie encore quelques brebis infectées. Il n'en est pas de même à Dublin..... (*L'auteur entre ici dans les détails de l'insurrection qui sont connus.*)

(9) Ces diatribes ont leur source dans l'ignorance où est le peuple anglais des intrigues secrettes du ministere, assez complettement dévoilées dans la lettre de lord Grenville (Voyez n° I.)

(10) Cette lettre est précieuse, l'auteur ne s'abuse point, quelle que soit l'issue des grands événemens qui se préparent, il voit l'Angleterre à son terme.

(11) De semblables dispositions se trouvent dans le code des gouvernemens perfides, jamais dans celui des braves.

(12) La lettre suivante donne l'explication de ce qu'on entend ici par *Rollen Borrough*.

Lord Cornwallis y a passé en qualité de lord lieutenant. Lord Hardwick n'était pas un homme à gouverner un pays en tems de troubles..... Lord Nelson commande en chef la flotte de la Méditerranée. Il s'amuse à bloquer l'escadre de Toulon, composée de neuf vaisseaux de ligne et plusieurs frégates.

N°. XLIII.

M. Wharton, Kinnington, à M. Pitt Grissin, lieutenant au 2e. bataillon du 11e. régiment, natif d'Irl., au Bengale.

19 août 1805.

..... Quand la présente vous parviendra, le grand coup aura été frappé : deux cents mille hommes sur les côtes de Calais n'attendent que l'ordre de BONAPARTE le conquérant. Mon espoir et ma confiance sont dans le bras du Tout-Puissant..... Nos côtes sont gardées de soldats, et la plus grande consternation règne partout.....

N°. XLIV.

Lord Ch....., au lord Wm. Bentinck, gouverneur de Madras, à Madras.

1er août.

..... Vous aurez appris tous les troubles qui ont eu lieu en Irlande. Il est heureux que l'esprit de rebellion se soit manifesté sitôt, car je n'ai pas grande confiance dans la vigilance du gouvernement, soit ici, soit en Irlande. Il y a dans les papiers des détails sur la force et les approvisionnemens des rebelles qui me font croire que les Français agissaient par dessous main. Ils vont être très-fâchés de la précipitation des rebelles, qui probablement deconcertera leurs mesures. Henry Wellesley (13) est revenu en Angleterre, pour ne plus retourner dans l'Inde..... Sa santé a beaucoup souffert. Il a gagné, je crois trente mille liv. sterling; ce qui n'est rien quand on a perdu sa santé et son tems. Il croit que vous trouverez votre gouvernement meilleur que vous ne le croyez, ou du moins, que vous pourrez mettre plus d'argent de côté..... Je desire sincèrement qu'il ait raison, mais je n'ai pas grande idée de votre économie, ni pour vous ni pour tout ce qui vous entoure..... (14)

N°. XLV.

Au même par un ami.

2 août 1803.

..... D'affreux détails ont été reçus d'Irlande. Ils (les Irlandais) ont commencé suivant leur ancienne coutume. Si on ne fait pas attention à ce pays, on le perdra. Ces coquins sont aussi mûrs pour la rebellion que jamais..... Le gouvernement, à présent, est très-actif; on a arrêté un grand nombre des rebelles et quelques-uns des chefs : plusieurs Français et plusieurs Irlandais au service de France sont, dit-on, cachés dans le pays. Le gouvernement a pris la précaution que la circonstance exigeait, en autorisant à juger tous les rebelles par la loi martiale et en suspendant l'*habeas corpus*. On sera obligé d'exercer les lois pénales contre les catholiques..... S'il faut avoir une opinion, la mienne est que la grande attaque se fera sur l'Irlande, où ils (les Français) seront certainement joints par une multitude considerable.

N°. XLVI.

M. Sand Almuty, au colonel Wilham St. Leger, commandant au Bengale.

Londres, 17 août.

Détail sur l'insurrection d'Irlande et sur les plans de défense adoptés pour l'Angleterre..... Il passe tous les jours des courriers qui vont et viennent de Russie. On dit que cette puissance s'efforce de négocier une paix entre nous et la France. Dieu sait quand et comment tout cela se terminera !

N° XLVII.

M. Mac.au général Clinton.

2 juin.

J'apprends qu'un si grand nombre d'officiers se retirent avec la demi-paye, que la compagnie des Indes marche à grands pas vers sa ruine. Cette perspective, toute éloignée qu'elle peut être, est des plus fâcheuses pour les personnes qui ont leur fortune à faire, parce que si la compagnie manque, que deviendrons-nous (15) ? D'ailleurs, BONAPARTE, est si ambitieux qu'il fera certainement tous ses efforts pour prendre possession de nos colonies orientales, s'il ne peut : et notre perte du Cap, rendu si aisément probable, s'il fait la tentative, ce qu'à Dieu ne plaise ! mais les circonstances sont horribles. Je vous ai mandé dans ma dernière lettre que cette place fourmille d'Irlandais de tous les états. J'ai su par eux avec regret que la plus basse classe d'hommes en Irlande était plus mécontente qu'elle ne l'a jamais été, même durant la dernière rébellion; et que si les Français peuvent échapper à notre flotte et débarquer leurs troupes dans le Nord de l'Irlande, ils y seront reçus avec satisfaction, et joints par un très-grand nombre..... On parle tous les jours d'un grand changement dans les emplois publics et parmi les ministres. On dit qu'ils doivent être tous renvoyés : que personne, excepté M. Pitt, ne peut conduire la guerre..... Je vous ai déjà dit que les dépenses étaient considérablement augmentées. Tout devient plus cher de jour en jour..... Je viens en conséquence d'abandonner mes chevaux, je ne pouvais plus suffire à les payer, et, à présent, je suis obligé de garder la maison plus souvent de coutume.

N° XLVIII.

M. C. Montgomery, à M. Shaw.

3 juillet 1803.

D'après tout ce que j'ai pu recueillir parmi les directeurs que j'ai vus, ce que j'ai su de l'opinion des autres, ils sont tous généralement ennemis du lord Wellesley ; et au moment où ils ont signé la demande qu'ils lui font de rester encore un an dans l'Inde, il auraient plus volontiers signé son arrêt de mort. Si le marquis de Wellesley voit les affaires sous le même point de vue que moi, il ne restera pas plus long-tems gouverneur (16).

Lord Wellesley jugera mieux de tout cela, lorsqu'il sera sur les lieux. Je ne vois aucune chance de changement en mieux pour *la politique de l'Inde* en Europe, jusqu'à ce que le lord Wellesley, par son influence et son caractère, ait déterminé le parlement à accéder à toutes ses demandes. Ce n'est qu'alors qu'on pourra espérer quelque amélioration (17).

Après des détails sur la rebellion d'Irlande, enfin, *continue M. Mongomery*, je crains qu'il n'y ait un manque total de vigueur dans toutes les parties, sous l'influence du ministère actuel qui perd tous les jours de son crédit aux yeux du public. Et je serais bien bien aise que lord Wellesley fût de retour avant que cette administration ne soit tout-à-fait mise en pièces, car elle ne peut pas durer encore un an. Certainement M. Addington ne fera pas une autre paix ; d'après l'opinion des principaux capitalistes, il ne serait pas en état de négocier un autre emprunt.

N° XLIX.

M. Thomas Parry (l'un des directeurs), à M. Richard Parry

Londres, 13 août 1803.

..... Nous avons reçu récemment des dépêches par terre, avec un état des profits provenant du sel et de l'opium, ainsi qu'un état des revenus. Mais lorsque toutes les perceptions sont insuffisantes pour couvrir les dépenses que nécessitent les appointemens militaires, judiciaires et civils ; qu'on y joint les institutions extravagantes (18) des honoraires inutiles, de pompeuses ambassades, des fêtes sans nécessité, il est impossible d'y tenir et la compagnie ne peut pas continuer long tems de payer. A moins que l'autorité du parlement ne s'en mêle et ne l'empêche d'augmenter le poids des établissemens militaires et ne lui demande compte, etc., etc., j'ose assurer qu'avant peu elle aura complété sa ruine.

Nous tremblons tous pour les conséquences de la guerre avec les Marattes qui va nous achever. Les dépenses sur la côte pour l'année dernière étaient de 8 millions, 784 mille, 678 pagodes !!! Le descendant du grand Clive (19) gagne un crédit immense par l'économie de l'administration. Mais ne soyez pas surpris, lorsque vous apprendrez qu'à son arrivée il a été envoyé à Coventry.

N° L.

M. Thomas Faulder, à M. John Fergusson Smith à Calcutta.

Londres 3 août.

Détails sur le projet de descente et la rebellion d'Irlande.

J'ai entendu dire, continue-t-il, à la première autorité, que si les Français peuvent débarquer (en Irlande) avec quelques troupes ; ils seront joints immédiatement par cent mille Irlandais. Les conséquences en sont terribles ; le fait est que rien ne peut les satisfaire qu'une séparation d'avec ce pays.....

N° LI.

MM. Porcher, Ridhead et comp., à MM. Gardner, Alexandre et comp., à Calcutta.

Londres, 18 août 1804.

..... La stagnation produite dans le commerce par l'état actuel des affaires dans le nord de l'Europe, a très-sérieusement affecté la valeur des marchandises des Indes-Orientales. Quoique les causes de cette stagnation ne nous paraissent pas de nature à exister long-tems, nous croyons utile cependant de vous engager à ne point entreprendre d'affaires majeures, après réception du présent avis.....

N° LII.

M. Pitcavin, à M. Mumford Campbell, esq, à Calcutta.

28 juillet 1803.

..... Outre les taxes directes, chaque article de consommation a subi une augmentation ajoutée aux droits antérieurs de 45 pour cent, et nous sommes continuellement harrassés par des demandes de services personnels, et les recherches auxquelles on nous force, d'hommes pour la milice et pour l'armée de réserve nouvellement créée.

N° LIII.

M. E. Gardner, à son neveu Howlson.

18 juillet 1803.

..... Cette terrible guerre arrivée si subitement a donné une telle secousse au monde commerçant, que personne n'ose plus se confier à son voisin ; ne sachant pas ce qui peut arriver le lendemain. Ce qu'il y a de pis, c'est que BONAPARTE est déterminé à envahir la Grande-Bretagne..... Cette perspective est bien triste ; mais j'espère que le Seigneur qui a tant fait de prodiges pour l'Angleterre, continuera à l'envelopper d'un mur de feu, et que si BONAPARTE nous approche il s'en repentira. Puissent-ils tous périr, ou être dispersés, comme il est déjà arrivé à la fameuse *Armada* espagnole.

N° LIV.

M. J. Hartwell, à son frere Richard Hartwell, à Calcutta.

Londres, 13 août.

On ne s'occupe sur les deux rives du canal que de préparatifs formidables : on arme à force dans tous les ports de France, et ici chaque ville, chaque hameau contribue de tous ses moyens pour l'équipement de batteries flottantes, de chaloupes bombardières et canonnières ; il ne s'agit de rien moins que d'empêcher que l'Angleterre ne devienne l'esclave de la France..... Dans ce moment, nous sommes très-occupés d'un bruit qui se répand, auquel on attache une très-grande importance. On dit que la Russie et les autres puissances du nord doivent faire cause commune avec nous, et qu'il est question d'une nouvelle coalition contre la France, plus formidable que la première. Plaise à Dieu que cette nouvelle se confirme, mais j'avoue que je n'y crois point, quoiqu'elle soit donnée comme positive par plusieurs de nos papiers, et qu'elle ne soit point désavouée par quelques hommes en place (20) : si cela était vrai, le centre de la puissance de BONAPARTE serait ébranlé, et nous serions débarrassés de la crainte de cette invasion. On assure encore que le plan du gouvernement est d'envoyer tous les émigrés français et suisses, en France, sous les bannières de leurs princes, et sous le commandement de Dumourier et Pichegru. Mais cette nouvelle demande confirmation.

..... Toutes leurs flottes sont bloquées dans Brest, Toulon et Rochefort ; cela n'empêche pas que leurs corsaires ne nous causent les plus grands dommages ; ils ont pris un grand nombre de nos vaisseaux de commerce..... L'esprit public en Irlande est très-mauvais : et si les Français viennent à bout d'y effectuer un débarquement, cette île est perdue pour nous. Charles m'écrit la semaine dernière de *Shanes* : « Nous sommes un peu plus » tranquilles maintenant ; je ne crois point à une » seconde insurrection ; il ne faut pas que les Fran» çais arrivent, car alors ils y trouveront autant » d'amis que leur cœur peut en desirer. » En même tems, nous leur envoyons autant d'hommes de troupes régulières que nous le pouvons. Si

(12) Frère du marquis de Wellesley, auteur de la lettre N°. 2.

(13) Cette courte lettre dit beaucoup. Elle prouve que le *Pollen-Berrong système* dont il est mention au N°. 37, étend ses branches jusque dans l'Inde.

(14) La compagnie comme on le voit, a affaire à forte partie dans l'Inde. Il est moins question pour ses employés civils et militaires, de son service, que des fortunes à faire.

(16) On a vu dans la lettre sous le N° 2, que le marquis de Wellesley, ne pense pas tout-à-fait comme M. Mougomery. Il ne fait cas de l'administration des directeurs, que pour ne tenter pas d'eux aucune démarche qui blesse la *sagesse* et sa *dignité*, en *donnant à soupçonner qu'il desire rester dans l'Inde.*

(17) D'après l'esprit du paragraphe précédent, il est évident que ce qu'on entend par la *politique de l'Inde*, n'est autre chose que l'intrigue secrette ourdie à Calcutta, dont M. H. Wellesley est chargé de remuer les fils à Londres.

(18) Il est ici question de l'institution du collége de Calcutta. Voyez la lettre de M. Hy. Wellesley, 1er § sous le n° 2.

(19) Précédent gouverneur de Madras.

(20) Le fait est formellement contredit par toutes les lettres précédentes, qui sont à-peu-près du même tems, et disent ; « Nous sommes sans amis sur le Continent ; l'Europe a presque » l'air de voir ce spectacle avec joie et d'y applaudir ; les » Français ont un ambassadeur très-habile en Russie, nous » n'avons aucun espoir de ce côté ; les Danois ont levé leur » camp, et paraissent maintenant très-tranquilles. » Il l'est également par les extraits précédemment donnés des gazettes américaines qui ne cessent d'exprimer les inquiétudes des Anglais sur les dispositions du Continent, dont ils *n'ont pas de nouvelles depuis six semaines.* Ces bruits sont l'œuvre du ministère, à qui il ne reste plus que ce moyen de prévenir la lassitude du peuple, et de faire quelque diversion aux terreurs dont tous les esprits sont atteints.

Bonaparte vient à bout d'y jetter du monde, il nous fera le plus grand mal; c'est un imbécille s'il ne le fait pas.

No LV.

M. H..... à son fils C.....n, au Bengale.

Londres, 25 juillet.

J'ignore comment vont les affaires dans l'Inde, mais elles n'ont pas été très-tranquilles ici dernierement. Il y a eu de fréquentes discussions, ou pour mieux dire des querelles entre la cour des directeurs et le conseil du contrôle, au sujet du nouveau collège, et des dépenses énormes et inutiles qu'il occasionne. Cette affaire sera presentée à l'assemblée générale des actionnaires.

Je serais fâché d'avoir occasion de dire tout ce que je pense contre l'établissement favori du marquis, car je regarde comme très-inutile ce collège splendide et dispendieux. Je considère ceci comme un des exemples frappans des maux qui peuvent résulter d'avoir pour gouverneurs dans l'Inde, des gens de grande famille. Ils vont dans un pays qu'ils ne connoissent point. Etrangers aux localités, ils ne pensent qu'au court séjour (21) qu'ils ont à y faire. Ces personnages ne doivent point leurs nominations à la cour des directeurs, mais aux autorités supérieures qui se trouvent à l'autre extrémité de la (22) ville. La conséquence est qu'ils font très-peu de cas des ordres de la cour des directeurs, et ne cherchent en général à se rendre agréables qu'à ceux à qui ils doivent une si belle passe, et qui peuvent les y maintenir....

No LVI.

M. Ranken au capitaine Guillaume Ranken, à Calcutta.

22 août 1803.

..... Si les dépenses que nous faisons continuent long-temps, elles ruineront nos finances, et je ne vois pas de moyens d'y mettre un terme. Nous pouvons donc être éternellement sur la défensive, tandis que la France *avale* tout le Continent.

No LVII.

M. J. Lumsden à son frère (23), *à Madras.*

Brompton, près Londres, 1er. août.

Je ne puis terminer ma lettre sans vous dire quelque chose de l'état horrible des affaires en ce pays. Nous sommes de nouveau entrés en guerre avec nos féroces et implacables voisins. Cette guerre diffère d'autant plus de toutes les précédentes, que nous allons être obligés de combattre sur nos propres foyers. Personne ne s'avise de douter que Bonaparte ne tente de nous envahir par tous les points, et tous le monde s'accorde à dire que, quelques supérieures que soient nos forces navales, il est impossible de l'empêcher de débarquer, même en plus d'un endroit. Je n'ai jamais été du nombre de ceux qui ont redouté l'issue de l'événement; mais néanmoins j'avoue que les conséquences en seraient terribles, si ces *bandits féroces* (car l'armée française ne peut mériter d'autre nom) mettent le pied et restent quelques tems sur une partie de nos côtes (24). Je crois la masse du peuple loyale. Le mécontentement peut bien, il est vrai, se manifester parmi les plus basses classes dans Londres, ainsi que dans nos grandes villes, mais je ne pense pas que cela soit jamais d'une grande conséquence... Ma seule crainte est pour l'Irlande où l'étendart de la rebellion a été arboré de nouveau. Il est inutile d'anticiper sur les événemens... etc.

No. LVIII.

M. John Blakker, au lieutenant-colonel Close à Madras.

Londres, 22 juillet 1803.

..... Les événemens dont vous faites mention, concernant la mort de Paul, le passage forcé du Sund, la bataille du Nil, enfin l'événement du 21 mars; tout a hâté la paix que les ministres ont précipitamment conclue, pour donner satisfaction au peuple fatigué d'une longue guerre.

L'alarme de la guerre a tardé un peu à être répandue; mais aussi tout-à-coup les ministres s'évertuent à relever l'esprit languissant du pays. Ils ont à la fin réussi et nous sommes alertes. Cependant il y a quelques mécontens, particulièrement dans les grandes villes où il y a des manufactures. C'est un aveuglement inexplicable que celui de tous les potentats de l'Europe. Pourquoi ne forment-ils pas une coalition pour mettre un terme à la puissance et à l'ambition de la France?

Quelque triste que soit la perspective, et quelque urgences que soient les démarches à faire, je suis néanmoins sûr qu'à la fin tout ira bien, et je dois considérer les Français comme un instrument dont se sert la Providence pour punir les péchés des autres nations.

Ici les taxes sont énormes: revenus, fenêtres, maisons, domestiques et équipages, tout est taxé; outre ces immenses droits sur les divers articles de nécessité de la vie, je pense qu'une personne paye pleinement 10 sch. par liv. st. Ces taxes sont si pesantes que je crains de me trouver dans la nécessité de retourner en Irlande, quoique je n'aie pas le moindre desir de le faire.

No LIX.

M. Thomas Parry, l'un des directeurs de la compagnie, à M. Oakes, écuyer à Calcutta.

Le 21 août 1803.

..... Les affaires politiques et commerciales de la compagnie se multiplient tellement, qu'une attention ordinaire n'est point suffisante pour les conduire avec avantage. Nous tenons présentement trois, jusqu'à quatre cours chaque semaine, outre l'occupation que nous donnent les ventes, les exercices militaires et les évolutions, deux fois par semaine. Nous avons eu dernierement une forte contestation avec le conseil des commissaires au sujet du collège. Malgré les ordres qu'on avait envoyés l'année dernière au Bengale, pour réformer le plan de ce collège, et pour rappeler les employés de Madras et de Bombay, le conseil a dernierement envoyé à la cour, des dépêches demandant la continuation de cet ancien établissement, en y comprenant les employés de Madras et de Bombay.

La cour a fait des objections contre ces dépêches et transmis au conseil une dépêche rectifiée. Le conseil a tenu de fréquentes conférences à ce sujet, en présence d'une députation de la cour. — Le lord Castelragh parle de conduire l'affaire au parlement, et le parlement au même tems l'ajourne. La cour prétend à l'initiative de toutes les nominations quelconques; et ce droit est appuyé sur des opinions légales. La cour transmet au conseil de nouvelles dépêches fondées sur la communication de ces opinions; de cette maniere l'affaire reste en suspens. *Peut-être n'y eut-il jamais d'époque* où la cour fut composée d'hommes plus indépendans dans leurs sentimens, et je pourrais dire avec justice, doués de plus de qualités que les membres actuels; et quel que soit le résultat de la contestation présente, j'oserais prédire que la cour ne se soumettra jamais à ce qu'on anticipe ainsi sur ses droits.

La cour a, il y a quelque tems, sérieusement réfléchi, relativement aux dépenses énormes que causent les emplois civils et militaires dans l'Inde, nonobstant le pompeux rapport qui nous est récemment parvenu, sur l'augmentation des revenus territoriaux, des droits sur le sel, l'opium, etc. Mais ces revenus se trouvent absorbés par d'inutiles établissemens militaires, par les appointemens de l'état-major, par de superbes ambassades, par des salaires extravagans, par les dépenses de la cour de judicature qui s'accroissent tous les jours; ajoutez-y une armée d'officiers remis avec leur paie entiere, des comptes arriérés à être payés en Europe, etc.; et, à moins que l'autorité du parlement ne soulage la compagnie de tous ces fardeaux, elle ne peut continuer à exister sous le poids de tant de charges réunies; elle devra couler bas avant l'expiration de la charte!!!

Je m'occupe maintenant à prendre connaissance de la lettre adressée à la cour des directeurs par l'illustré *descendant* du grand Clive. Rien n'est plus arrogant, plus insolent: aucun exposé plus faux, basé sur des propositions plus fausses, n'a jamais déshonoré les annales de la compagnie; tout cela ne peut être que le résultat d'une suffisance et d'un égoïsme à toute épreuve. Cette production extraordinaire a donné lieu à une convocation spéciale des directeurs: on l'écouta avec beaucoup d'attention, et la lecture en dura pendant près de trois heures. Son auteur (connu par ses talens littéraires) s'est montré un panégyriste merveilleux; mais il a manqué totalement son but; car vous ne devez pas être surpris d'apprendre qu'il a été cause que son noble patron a été envoyé à Coventry; je ne crois pas non plus que l'influence réunie de ces deux grands-hommes, du patron et de l'admirateur, dispose la cour à lui conférer ce que je suppose, d'après toutes ses raisons, être le but de son ambition. N'ayant pas plus de tems à ma disposition dans cette crise importante, j'ai négligé mes occupations de ce jour pour vous donner des détails dignes de votre attention.

No LX.

M. E. Cox, à son fils Civilien, à Madras.

Nottingham, 29 août.

..... Comme le gouvernement a desiré qu'on répandît dans le public beaucoup de chansons et de ces écrits propres à exciter l'énergie du peuple, j'ai composé moi-même une chanson dont le gouvernement a ordonné l'impression à ses frais, ainsi qu'il l'a fait de beaucoup d'autres; je vous en envoie une, et j'espere que vous en serez content (25).. ..

Romance.

L'ASTRE DE LA NUIT.

Par Anna Cox, *âgée de douze ans et demi* (26).

Belle astre de la nuit charmante
Aimable et clairvoyante,
Que je t'aime, que je t'adore,
Quand tu disparais avant l'aurore.

Rivale timide de la lune modeste
Encore plus belle et plus céleste!!!!
Brillante avec éclat dans l'air
Parmi la douce atmosphere.

Continues, oh! belle astre luisante!!
De guider mes pas errantes,
Et de soirée en soirée
Eclairer mes promenades égarées.

No LXI.

Anne Mercer, à son frere Charles Mercer, lieutenant.

Londres, le 7 août 1803.

..... C'est avec peine que j'ai appris aujourd'hui que deux bâtimens venant des Indes orientales ont été pris par les Français, dont un est évalué à un demi-million de livres sterling; plusieurs marchands de la premiere classe de ce pays ont cessé de l'être, ce qui est attribué principalement au pouvoir croissant des Français sur le Continent. La Grande-Bretagne se trouve actuellement dans une crise sérieuse à cause de l'invasion dont nous sommes menacés par les Français; et il paraît qu'il n'y a plus de doute que cet ennemi invétéré ne l'entreprenne. On croit que l'Ecosse sera la premiere attaquée, sa situation au moins le fait supposer. Nous devons mettre notre confiance dans cette puissance, qui peut élever et détruire; et dans nos murs de bois, car je crains que nos troupes peu nombreuses et en partie mal disciplinées, ne soient que très-peu capables de repousser l'ennemi.

No LXII.

M. Luttork, à M. Richardson, écuyer, à Madras.

Londres, le 11 juillet 1803.

..... Le commerce est entierement arrêté, et je crains de voir bientôt se renouveler les circonstances désagréables qui eurent lieu en 1793; car l'argent est très-rare et la confiance diminue journellement; de sorte que hors les maisons réellement bonnes et solides, aucunes ne pourront tenir, et encore celles-ci se trouveront-elles embarrassées; car, à moins qu'elles ne puissent disposer des marchandises qui sont entre leurs mains, comment trouveront-elles des fonds pour satisfaire à leurs paiemens? Réellement il n'y a jamais eu de circonstances aussi alarmantes. La guerre n'est certainement pas populaire, ou peut-être serais-je plus exact en disant qu'on n'a point de confiance dans l'habileté de l'administration actuelle, pour la conduire avec succès.

Je suis un de ceux qui ont cette opinion, laquelle je puis dire, est générale. Il n'y a point d'opposition dans la chambre des communes, il est vrai; mais je n'attribue point cette unanimité à la confiance dans les ministres actuels, mais à l'espoir qui anime ceux qui ne sont pas en place, d'être appelés pour se joindre à eux, ce qu'il ne pourraient pas faire décemment, s'ils s'échappaient dans des expressions dirigées contre eux. On parle tous les jours de changemens, et aussitôt que toutes les places vacantes seront remplies, je m'attends à voir une fin à ce concert apparent de la chambre des communes.

No LXIII.

M. C....., à M. H....., écuyer, à Madras.

Londres, 2 août 1803.

.... Je pense que dans ce moment on n'enverra pas davantage de vaisseaux dans l'Inde, toute notre côte est infestée de corsaires, et les déprédations ruineront à moitié le commerce de l'Inde. Je crois que nos ministres sont les plus fameux niais que le Monde ait jamais produits, et tels seront leurs successeurs jusqu'à ce que notre ruine soit complete. Ce pays n'a jamais été dans un état si sérieusement alarmant: le crédit public n'existe plus, toute confiance est perdue; Dieu seul sait quel en sera le résultat. Je pense que quelques semaines nous en convaincront. Tout ce que les ministres actuels font dans la chambre des communes, semble être un composé de sottises et de grands mots: leurs efforts ne visent qu'aux moyens de pouvoir nous imposer avec plus d'effet. Je crains que notre pauvre patrie

(21) Et l'on doit juger du nombre et de l'importance des occupations qui remplissent ce court séjour, puisque c'est avoir perdu son temps que de n'avoir gagné que trente mille livres sterlings en quelques mois. Voyez la lettre no. XLIV du lord Ch.... au lord Bentinck.

(22) La cour qui en effet est à l'autre extrémité de la ville.

(23) Ce M. Lumsden est sans doute le secrétaire en chef du gouvernement de Madras. L'adresse ne le qualifie pas.

(24) Les anglais sont prodigues de ces sortes d'épithetes: la générosité de celle-ci l'a soustraite au sort de toutes les autres dont on a dédaigné de salir ces feuilles.

(25) Le pere, en qualité de poëte, envoie à son fils, qui doit être grand connaisseur aussi, une chanson composée en français par Mlle. Anne Cox sa fille, âgée de douze ans et demi. Cette jeune personne est vraiment un petit prodige. On donne ici sa romance. Les talens poétiques de la fille pourront faire juger de ceux du pere, qui s'extasie sur cette composition. On regrette de ne pouvoir joindre ici sa chanson patriotique, parce qu'elle est un peu longue; mais il doit suffire de savoir qu'elle est en beaux vers anglais bien rouflans, bien cadencés, que les expressions brillantes d'*Armada*, de *Cressi*, d'*Old England* y tiennent un rang distingué, et qu'en somme elle est très-belle.

(26) On en a conservé l'orthographe pour ne rien ôter au fini de la composition.

n'ait vu ses plus beaux jours : la réflexion rend malade l'homme qui lui veut du bien.

N° LXIV.

M. E. Dowdeswell, au colonel Dowdeswell, à Madras.

Londres, 18 août 1803.

Quelques changemens quoique peu essentiels doivent avoir lieu : le lord Pelham sera chancelier du duché de Lancaster, place très-lucrative, au lieu du lord Liverpol qui doit résigner; M. Yorke sera secrétaire d'État; Bragge, secrétaire de la guerre.

Du nombre des bills qui ontderniérement passé, le plus remarquable est celui relatif à 50,000 hommes, qui formeront l'armée de réserve : je crains beaucoup que le but ne soit manqué; car il est permis aux individus sur lesquels le sort tombe, de s'exempter du service en payant 20 liv. terl. : dans ce seul district on a déjà payé 1200 liv. st. de cette maniere; je vous laisse à juger quel sera le succès de cette levée. C'est une chose singuliere que le prix des remplaçans dans cette armée de réserve, pour servir seulement pendant cinq ans, n'est pas moins de 25 à 35 guinées. Si les hommes et le courage étaient aussi abondans que l'argent (27), le service serait assuré.

N° LXV.

Madame Aurora Petric, à son mari M. Guillaume Petric, conseiller, à Madras.

..... Même dans ce moment, il est impossible de savoir quelle était la personne destinée pour le gouvernement de Madras au mois d'octobre. On ne peut à ce sujet former que des conjectures. J'ai demandé l'autre jour à M. Morland, si, au mois de novembre, lorsque je lui eus écrit de vous en informer par la premiere occasion, il en avait quelque connaissance : la même question a été faite l'année derniere à M. Johnson qui me l'a nié : ensorte que réellement je ne puis rien affirmer parce que je ne puis pénétrer dans les comités secrets, ni obliger les gens à me dire ce qu'ils veulent tenir caché. Vous me blâmez de ne point m'être instruite de ce qui se passe à l'hôtel de la Compagnie des Indes. Cependant comment puis-je le savoir, si M. Johnson ne m'en informe pas, quand personne autre que lui ne peut le faire; et puisque vous le croyez votre ami, attaché à votre cause, il me semble que c'était à lui à vous donner ces détails : il est du comité secret, et sans manquer à son devoir, il pouvait bien en parler six mois après. Non, Petric, la perte du gouvernement de Madras, savez-vous à qui vous la devez? A de faux amis; à des hommes qui ont abusé de votre confiance, à qui vous aviez adressé vos lettres secrettes, qui les ont lues, montrées, prêtées à tous ceux qui ont voulu les avoir. C'est de cette maniere que M. Willis les a eues, il les a copiées et envoyées au lord Wellesley et au lord Clive..... Le ressentiment de ces derniers contre vous, pour avoir écrit et envoyé vos remarques sur leurs gouvernemens, vous en a fait des ennemis irréconciliables; ils ont uni leur cause, et vous ont fait priver de la présidence de Madras. C'est un fait bien connu de M. Johnson, qui aurait bien pu vous en instruire s'il l'avait voulu. Le voilà donc cet ami tant vanté, qui faisait tant pour vous, me disiez-vous sans cesse : il vous laisse ignorer la trahison de M. Willis qui avait pris copie de ces lettres au comité secret : rappelez-vous-en; elles étaient adressées à MM. Inglis, David Scot et autres. Ce n'est pas là l'embarras; quand M. Johnson l'a su, il a fait trembler Willis jusqu'à la plante des pieds; mais, dites-moi comment j'aurais pu empêcher ce malheur, comment j'aurais pu m'appercevoir de ce coup caché qui devait anéantir toutes nos espérances? Vous me blâmez encore d'avoir ajouté foi à ce que vos deux amis *supposés* m'avaient dit en sortant de l'hôtel de la Compagnie des Indes : savoir que le lord Clive avait quitté Madras, et que vous aviez la présidence. Pourquoi, je vous en prie, ne devais-je pas les croire? Il est vrai que j'eus le front de leur répondre que je n'en croyais rien : et que quand ils m'en demandèrent la raison, je répliquai avec candeur, que c'était parce que le marquis de Wellesley était encore au Bengale, qu'il n'y avait pas de doute que le lord C.... ne parvînt à vous enlever cette place par le moyen du marquis. Je ne sais comment j'ai pu leur faire cette réponse, mais dans le vrai je l'ai faite. Cependant, je m'en suis voulu d'avoir un seul moment entretenu cette idée. J'ai été cruellement détrompée par votre lettre, et punie par plusieurs circonstances mortifiantes, qui ne sortiront jamais de ma mémoire. Je vous ai déjà écrit une partie de tout ceci....

N° LXVI.

MM. David Scott et comp. à MM. Tairlic, Jilmore et comp., à Calcutta.

Londres, 13 juillet.

.... Le bill qui permet aux vaisseaux réguliers (28) de faire huit au lieu de six voyages, a passé presque sans opposition, et il s'agit maintenant d'un autre dans la chambre des communes, pour accorder un frêt de quatre livres par tonneau de plus aux vaisseaux de cette saison, lequel passera également... Et tout ceci sans doute dans la vue d'anéantir tout commerce des particuliers; car, plus la compagnie paiera de frêt, plus on demandera aux particuliers; cette observation a été faite à plusieurs reprises au lord Castelragh, mais inutilement. Et en vérité, toutes les fois que nous l'avons vu, il nous a paru plutôt l'avocat d'un *junto* que le protecteur de l'immense commerce qu'on pourrait établir entre ce pays-ci et l'Inde. Le bruit court qu'il va passer à l'amirauté, et que M. Bragge, beau-frère de notre premier ministre lui succédera; d'autres disent M. Yorke, secrétaire de la guerre.

N° LXVII.

M. Bucham, à son fils Georges Bucham.

24 juillet.

..... La demande pécuniaire que le gouvernement fait, est exhorbitante et au-delà de tout exemple. Les conséquences en sont terribles pour la grande classe du peuple qu'elle condamne aux plus dures privations. M. Pitt a reparu et a donné une preuve de son esprit en communiquant son opinion à l'administration actuelle, très-différente de celle de ces messieurs. Il faut que cet esprit sage soit rappelé; et le pays insistera pour que toute *Jalousie royale à laquelle l'administration tient* (29) soit mise de côté; c'est à cette mesure que tient la dignité de la nation.....

N° LXVIII.

M. Scott Telepper, au lord William Bentinck à Madras.

Londres, 15 août.

Cher William,

César Auguste a dit : « Mettons l'univers à contribution. » Nos ministres disent : « Que l'univers soit sous les armes, ou bien qu'on devienne volontaire ». En effet, tout le monde est devenu volontaire. Il y aura au moins 240,000 hommes sous les armes en Angleterre.

L'Irlande est à présent tranquille; mais cette espece de tranquillité et le peu qu'on sait du complot, comparés avec les immenses préparatifs qui sont faits chez nos ennemis sont réellement très-alarmans. Il n'y a qu'une opinion relativement au gouvernement d'Irlande; c'est qu'il était excessivement relâché, et qu'il a été surpris. La veille de l'arrivée des nouvelles à Londres, Wickham, qui y était alors, déclara que rien ne pouvait être plus tranquille que l'état de l'Irlande; et le lord Lieutenant avait été si loin d'appréhender l'approche d'une rebellion, qu'il avait été au parc de Phenix au moment que le tumulte avait commencé. On suppose que si l'assassinat du lord Kilvarden, qui par curiosité passa au moment du tumulte, n'avait pas détourné les rebelles de leurs desseins, le château aurait dû tomber en leur pouvoir.

En Angleterre, les changemens ont commencé dans l'administration. Le lord Pelham donne sa démission, et est remplacé par Yorcke, qui fait place à Bragge, à qui, comme vous savez, Tierney a succédé comme trésorier de la marine.

J'oubliais de vous dire, que lord Hawkesbury sera appelé dans la chambre des pairs; que Gosh succede au lord Harwey, actuellement lord Bristol, comme sous-secrétaire, et que Henri Pierrepoul va à Stockholm.

N° LXIX.

M. A. Strange, à M. Thomas Strange, à Madras.

Londres, 24 mai.

Je ne puis rien dire du monde politique, j'ai l'esprit fatigué à force de m'être étendu sur les affaires domestiques. Tout le monde paraît convenir que l'administration actuelle est sans capacité pour tenir le gouvernail dans les circonstances présentes; et cependant on ne parle pas encore de changemens. M. Pitt ne veut pas rentrer dans le monde politique, à moins que le Roi ne l'y rappelle, et alors il composera une administration à lui. Le roi aime Addington, et n'aime point les *Grenville*, et les choses en restent là. Tout cela est très-mauvais, et je ne vois pas de probabilité que les choses aillent mieux.

N° LXX.

M. Robert Douglas, à son fils M. Robert Douglas.

A Tinevelly, 14 août.

..... Nous sommes menacés par quatre grandes armées à-la-fois, afin de détourner notre attention. La quantité de bateaux plats est immense; s'ils peuvent passer tous sans être protégés par des vaisseaux de ligne, ils nous feront beaucoup de mal. Pour nous prouver combien nous sommes allarmés, je dois vous dire qu'on doit élever une chaîne de redoutes autour de Londres, ou l'on s'attend à la premiere attaque. Si les Français prennent possession de la capitale, ils feront le diable à quatre; mais puisqu'ils ne pourront pas s'en aller avec leur butin, cela leur servira de peu de chose, à moins qu'ils ne fassent la conquête de toute l'île. A la fin de tout cela cependant leur armée doit être détruite.

Le général Mackland, frere du lord Lauderdale, va en qualité de gouverneur à Bombay. Jonathan va conseiller au Bengale.

N° LXXI.

M. Jason, à.....

14 août.

Sidney Smith a sa station sur la côte de Suffolck..... Nos villes et villages fourmillent de troupes; la plus grande activité regne dans tous les lieux, soit pour la défense du royaume, soit pour l'éloignement des femmes, des enfans, des bestiaux et des troupeaux qu'on retire dans l'intérieur. Vraisemblablement on ne donnera ni ne recevra de quartier, ce qui causera la destruction la plus horrible du genre humain..... Toutes les puissances du Continent semblent frappées de terreur..... La Russie arme, mais il paraît douteux si ce cera pour nous ou pour se joindre à notre ennemi sur les côtes opposées de l'Océan.

N° LXXII.

Miss Carolina Baldock, à son frere le lieutenant Baldock, au Bengale.

Guernesey, 25 juillet 1803.

..... On est si allarmé de cette invasion prochaine des Français, que toute la milice, hommes et *messieurs*, sont obligés de travailler, chacun à leur tour, aux fortifications, ou de payer une amende de six shellings et huit pences. A Jersey, le service est encore plus sévere. Beaucoup de familles ont quitté Guernesey à cette occasion, car leurs craintes surpassent leur confiance dans la valeur de leurs guerriers..... Les détachemens de divers régimens arrivés ici dernièrement étaient, disait-on, destinés pour les Indes orientales, mais leur destination est heureusement changée....

N° LXXIII.

M. John Bebb, à M. Taylor.

Londres, 16 août.

Je me réjouis de ce que l'*opium* se vend à haut prix. Cela parle en faveur du plan auquel j'ai travaillé pendant si long-tems pour l'établir, et qui ne fut point reçu en 1793 par l'esprit borné du lord Cornwallis. Pendant le gouvernement de Macpherson, en 1795, je présentai un projet concernant l'*opium*, qui, s'il avait été adopté, aurait, j'en suis sûr, fait pour les comptoirs, une différence d'un crore de roupies dans le cours de ladite année....

Je ne puis pas dire que j'aie quelque satisfaction du prix du sel montant à 370 roupies; quelle cruelle opression pour le pauvre! Elle produira de grands maux, et indisposera les esprits dans cette partie des territoires de la compagnie qui a toujours été la plus soumise; et qui peut prévoir les conséquences d'un tel système! Vous devez faire quelques efforts pour en diminuer le prix, puisque la compagnie gagne (année commune), soixante-quinze lacks par an de la vente du sel, en conscience elle devrait s'en contenter.

Nous sommes sérieusement occupés de préparatifs pour repousser les Français qui nous menacent. Je voudrais avoir à vous en dire autant de l'Irlande; mais un corps ennemi de 12 ou 15 mille hommes qui tromperait la vigilance de nos escadres et y effectuerait un débarquement, mettrait ce pays en combustion d'un bout à l'autre, et produirait, je le crains, des luttes sanglantes. Il y a beaucoup de ces hommes violens, qui n'aspirent qu'à se separer de nous; leur projet n'était point mûr pour l'exécution; il a échoué. Mais il y a de fortes raisons de croire qu'un grand nombre ont caché leurs desseins et n'attendent qu'une occasion favorable.

J'espere qu'il n'y aura pas de projet d'expédition de chez vous, contre Batavia et les îles Maurice. Mais la rage de vouloir toujours étendre nos domaines, est le caractere propre du gouvernement de lord W..... y; et aucun de ses collègues n'a ni le discernement ni le courage de modérer son ambition.

N° LXXIV.

M. Francis Hartwell, à son frère Georges Hartwell, écuyer, à Calcutta,

19 août.

..... Toute l'Angleterre est sous les armes, mais je suis fâché d'avoir à vous apprendre que le peuple

(27) L'argent est rare pour les besoins du gouvernement; il est commun pour l'exemption du service personnel! Cette réflexion aide à l'analyse du véritable esprit public en Angleterre, à cette époque.

(28) Vaisseaux de la compagnie.

(29) Cette phrase est ainsi dans l'original : on l'a conservée parce qu'elle rend mieux l'idée de son auteur et peint d'un seul trait la petitesse et les fluctuations du gouvernement actuel de son pays.

de Lauham (c'est-à-dire, la classe inférieure) n'est pas du nombre des loyaux ; ils ont refusé d'offrir leurs services.....

N° LXXV.

M. Sam. Johnson (30), *à Williams Pétric, conseiller à Madras.*

Londres, 23 août.

.... Votre lettre du 6 janvier dernier à D. S. (31), est dans mon opinion, une défense bien raisonnée et très-satisfaisante de votre conduite dans la position délicate et difficile où vous vous êtes trouvé depuis votre dernier retour à Madras. Vous paraissez croire que si D. S. eût été orateur de la chambre, le noble marquis (32) n'aurait point été prié de rester encore un an dans son gouvernement (33). Le fait est et je vous le communique dans la plus intime confidence, que ce fut en conséquence d'une négociation de D. S. avec les ministres à ce sujet, que l'orateur de ce jour-là a été porté à proposer à la cour d'adopter cette mesure, sans qu'on pût soupçonner en rien la personne par le moyen de laquelle la solution de cette affaire avait été amenée (34). A l'arrivée de lord William Bentinet, un nouvel ordre de choses commencera, et j'espere qu'alors votre position dans le conseil deviendra beaucoup plus agréable qu'elle n'a été sous son prédécesseur. Le lord Clive a grièvement offensé la majeure partie de la cour des directeurs par la lettre qu'il avait intention de laisser avant son départ sur la table du conseil de Madras. Plusieurs des membres ont demandé avec instance qu'on désignât un jour pour la prendre en considération. Elle contient quelques passages qu'on a regardés comme une insulte directe et préméditée. Lorsqu'il en a été question devant moi, je n'ai point hésité à avancer, comme mon opinion, que sa seigneurie devait être renvoyée du service. Je me rappelle qu'un gouverneur a été remercié pour avoir changé la destination d'un vaisseau. Mais vous vous rappelez *l'homme, le cheval* et *la herse*. Sérieusement on devrait s'occuper de venger l'autorité de la cour des directeurs, compromise à chaque instant par ses gouverneurs dans l'Inde. Dans des circonstances semblables, j'ai quelquefois eu des succès..... D'après les nouvelles politiques arrivées de l'Inde, à la fin de mars, une guerre avec les Marattes paraît inévitable. Je crois cependant que plutôt que de risquer une guerre générale avec ces peuples qui se réunissent toujours pour faire cause commune, le marquis laissera le Peischwa dans l'embarras, nonobstant la conclusion du dernier traité subsidiaire.

N° LXXVI.

M. David Scott (*lettre très-particuliere*) *au marquis de Wellesley.*

Dunninald, 13 juillet 1803.

..... Depuis le 28 mars, que j'ai quitté la ville, j'ai par nécessité abandonné toute espece de correspondance, excepté quelques lettres particulieres avec certains membres de l'ancienne administration, qui paraissent toujours vous être attachés comme précédemment, et qui, par leurs lettres consolantes et obligeantes, m'ont mis à même de juger de juger de l'esprit des partis dans Londres. En voici une esquisse, vous pouvez compter sur son exactitude. Au mois de mai, il y avait toute apparence que M. Pitt rentrerait de nouveau dans l'administration. M. Addington n'était point du tout éloigné de lui céder le pas. Mais il ne voulait pas que M. Pitt insistât sur la prérogative de faire entrer lord Grenville dans le ministere (35). Les circonstances seules devaient déterminer M. Pitt à proposer le lord Grenville au roi ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne devait point se charger du gouvernement, à moins qu'il ne fût certain d'être tout-à-fait libre de faire au roi telle proposition qu'il jugerait convenable pour conduire son administration de la maniere la plus efficace. Et je crois fortement qu'il n'accepterait pas le gouvernement, à moins d'y être expressement appelé par le roi lui-même, avec qui seul il voudrait faire tous les arrangemens secondaires. Quant au lord Melville, il ne paraissait point disposé à rentrer dans les affaires ; mais si M. Pitt s'était mis dans la tête de l'y rappeler, ce qui arriverait incontestablement s'il reprenait le ministere ; sa seigneurie n'aurait rien à lui opposer. Dans ce cas, quoique par goût il préférât le département de l'Inde, j'imagine cependant qu'il s'en tiendrait à celui que M. Pitt jugerait à propos de lui confier dans les vues d'essayer son administration. Telle était la position des affaires en mai. On suppose que le roi avait chargé M. Addington, de faire part à M. Pitt de son consentement à ce que lui, Pitt, reprît le ministere en chef. Mais d'après l'opposition que M. Addington a trouvée dans son administration de la part de lord Grenville, il n'est par surprenant que M. Addington se soit prononcé contre son retour immédiat. Enfin, il paraîtrait que le roi, afin de former un plus vigoureux ministere, desirait que M. Pitt fût à la tête, et cela, je présume, plutôt par politique que par faveur. Mais d'un autre côté, M. Pitt veut tout ou rien : les germes de cette idée se trouvent dans le discours du lord Melville, dans la chambre des pairs, lorsqu'au lieu de désapprouver la conduite du nouveau ministere, il fit la motion d'éloigner la discussion : cela s'accordait d'autant plus avec sa conduite passée, qu'il avait toujours blamé la paix, dont il ne pouvait supporter l'idée, quoiqu'il approuvât l'administration dans ses mesures générales. M. Pitt, au contraire, s'était prononcé en faveur de la paix, et ce ne fut que lorsqu'il parla dans la chambre des communes, qu'on sut qu'il suivrait la même marche que lord Melville. Il me serait difficile de dire jusqu'à quel point cela fut agréable au public.

Laissant un instant les arrangemens ministériels, et me reportant vers l'époque actuelle, fertile en événemens, je suis arrêté dans mes conjectures, comme vous pouvez l'avoir remarqué depuis longtems, et j'observe que dans toutes les révolutions qui ont eu lieu sur le Continent, les affaires ont été dans un sens diamétralement opposé à tout ce qui vient d'arriver. Les choses étant ainsi, quel est l'homme de bon sens qui aurait à hasarder son opinion sur les événemens futurs..... L'opinion générale est que l'Angleterre combattra seule la France et tous ses alliés, avec beaucoup plus de succès que lorsque nous avions des amis sur le Continent. La France par sa grande influence continentale paraît intimider toute l'Europe : l'Angleterre, par mer, paraît supérieure à toute l'Europe réunie. La derniere de ces puissances a excité la jalousie des nations commerçantes, pour mieux dire, de toutes les nations. Nous paraissons portés à nous borner à une guerre défensive ; si cela est, rien ne peut nous entamer.

Je ne m'étendrai point sur vos brillans succès dans l'Orient, etc..... *Le reste n'est plus qu'une* long *file de plates flagorneries adressées au marquis sur les avantages prodigieux qui doivent résulter pour la compagnie de son gouvernement dans l'Inde.*

N° LXXVII.

M. James Strange, à M. Petric (36), *conseiller à Madras.*

Londres, 22 août 1803.

..... Tout le monde ici croit que votre lord *sans dignité*, vous aura laissé à la tête des affaires, depuis le commencemant du mois de mars dernier, époque à laquelle ses amis supposent qu'il aura quitté Madras. Je desire que cela soit ainsi, tant pour vos intérêts particuliers que pour le bien général. Et je suis sûr d'après tout ce que j'ai appris d'ailleurs qu'il n'y aura que quelques idiots intéressés, à la cote, qui pourront regretter que sa seigneurie quitte un gouvernement qu'elle était plus incapable de mener qu'aucun des hommes en place, ses prédécesseurs, qui aient jamais gouverné l'Inde.

N° LXXVIII.

M. Robert Sherson, à M. Robert.

11 août 1803.

..... Ici tout est trouble, allarme et misere ; et ce pays commence à sentir sérieusement sa situation, et à craindre. Il n'y a pas de doute que BONAPARTE ne tente un débarquement ; les maux qu'un événement de cette nature peut nous causer, sont incalculables, sans y comprendre une augmentation de nos dettes, et ce que l'avenir nous présage des semences de rebellion et de guerres intestines qu'il y jettera... Un homme qui a 1200 livres de revenu par an, en paye 600 en taxes, droits, impositions, etc. Quelle perspective!.....

N° LXXIX.

M. E. Stuart, à M. Thomas Roebuck, écuyer, à Madras

..... La Grande-Bretagne arme en masse. Tout homme bien portant à Londres et dans tout le royaume, est obligé d'entrer dans un corps. Les impôts et les taxes n'ont point d'exemples. La crise est telle, qu'en vérité je commence à souhaiter que ces menaces d'invasion s'effectuent. Ce serait la fin d'inquiétudes et de mesures qui tendent à notre désorganisation et à notre ruine.....

N° LXXX.

Mademoiselle Dentis à son frère James Dentis.

3 août 1803.

.... Les Français construisent un pont de bateaux affermi par des chaînes, au moyen duquel, engageant notre flotte, ils espérent passer et mettre pied à terre en plusieurs endroits. Tout le monde craint ; tous les hommes au-dessous de 60 ans doivent être soldats ; toute la noblesse et le roi lui-même se rendent au camp. Nulle puissance étrangère ne vient à notre secours.... Chacun court après son argent dans la banque. Il y en a qui l'en retirent, mais d'autres l'y laissent, car on ne peut le r'avoir qu'en supportant de grandes pertes, et encore ne reçoit-on que du papier qui vous reste entre les mains. Si le gouvernement est renversé, sans doute nous perdrons le nôtre. Vous ne devez pas desirer d'être ici, car les temps sont affreux.....

N° LXXXI.

M. Metealle, à son fils Charles.

25 juillet.

..... Tout le monde craint l'invasion dont on est menacé..... A la déclaration de la guerre, M. Adington aurait voulu résigner la place de chancelier de l'Echiquier en faveur de M. Pitt qui avait consenti à l'accepter : il allait trouver lord Grenville qui insista sur la condition que lui, M. Windham et M. Cunning en auraient leur part, ce que M. Addington n'a point voulu écouter : alors la négociation a été rompue ; et MM. Addington et Pitt sont devenus ennemis..... Il y a eu une majorité décidée dans la chambre des Communes en faveur des ministres. J'espere que nous irons en avant sans M. Pitt.

N° LXXXII.

M. B. T....., à M. Guillaume Harrington, écuyer, au fort Saint-Georges.

15 août.

..... Les armées n'ont point de confiance dans leurs chefs actuels. Le génie de la famille royale, les habitudes ordinaires ne sont à la hauteur des circonstances actuelles, ni pour l'importance des mesures qu'elles exigent, ni pour la célérité dans l'exécution ; aussi n'y a-t-il qu'un cri pour la formation d'un conseil de guerre....

N°. LXXXIII.

M. K. Digley, à M. John Chamier, écuyer, à Madras.

22 août.

..... Les changemens politiques en Europe ont été si subits, si étonnans qu'on ne sait comment en parler, ni en indiquer les causes ; car je ne crois point au don de prophétie des Grenville et des Windham ; quoique les scenes actuelles semblent justifier leurs prédictions. Voilà en peu de mois une paix populaire ; et une guerre également populaire ; ce qui renverse toutes les spéculations des politiques.

Jusqu'à présent quelques îles dans l'Inde occidentale, sont les seuls fruits de notre immense supériorité navale. L'Irlande est semblable à un métal aigre qu'on ne peut ni souder ni plier ; et ces mauvaises qualités semblent dues à l'influence de notre éternel archi-ennemi. Cependant on compte ici sur le peuple. Mais dans un Etat divisé, l'ennemi si près de nos côtes doit nécessairement avoir un avantage décidé ; et nous, nous devons souffrir.....

N°. LXXXIV.

M. Dowdeswell, au colonel Dowdeswell, au gouvernement de Madras.

1er. août.

..... Les débats du parlement sont très-intéressans ; le lord Wm. regrettera avec moi que Windham se soit disgracié lui-même, en approuvant les ministres dans les retards qu'ils ont apportés à leurs préparatifs contre la France. Je crains ensuite leur précipitation, en faisant passer au parlement, avec tant d'empressement le bill concernant les affaires d'Irlande. Les discours et la conduite de Sheridan ont été ce qu'ils sont dans toutes les occasions importantes. Il a profité de la circonstance pour donner à Windham de fortes ruades, qu'il ne peut supporter en aucun

---

(30) Le même que celui dont il est mention dans la lettre de M. Petric, sous le N° 65, lequel est membre du comité secret de la cour des directeurs.

(31) Selon toute apparence David Scot, est l'un des secrétaires du comité secret. Cependant il est incertain que ces lettres sous la date du 6 janvier soient celles dont M. Willis a pris copie, puisque M. Johnson la qualifie de *défense satisfaisante*.

(32) De Wellesley.

(33) Ainsi les démarches d'Henry Wellesley à Londres, avaient réussi dans l'intervalle du 18 juillet, date de sa lettre, au 23 août, à faire consentir la cour des directeurs à prolonger le séjour du marquis dans l'Inde. On se rappelle qu'elle aurait plus volontiers signé son arrêt de mort. Or l'intrigue avait été parfaitement conduite.

(34) Cet avis justifie les soupçons de madame Petric, sur le compte des *amis supposés* Inglis et David Scott ; car la solution de l'affaire entiérement contraire aux intérêts de Petric, paraît n'avoir été amenée que par la négociation de l'un d'eux avec les ministres, et cette personne ignorée est sans doute David Scott.

(35) Voyez la lettre du lord Grenville, paragraphe 3 et suiv. sous le n° 1.

(36) Le même dont est mention dans les lettres 65 et 75.

tems, et moins que jamais lui venant d'un homme tel que Sheridan. Windham n'a eu pour lui que le docteur Lawrance.

Parmi le grand nombre de papiers intéressans, il y en a un officiel très-curieux, relatif à la fortification de Londres, par le moyen d'une ligne de dix milles environ qu'on voulait tout autour de la ville. Je n'ai qu'une objection à faire contre cette mesure. c'est qu'elle est inexécutable.

A vous parler vrai, et si l'on en juge par les apparences, je crois l'Angleterre en sûreté. Nous avons quelques traîtres parmis nous : le discours de sir Francis Burdet à l'occasion de l'anniversaire de son élection, le donne à entendre, mais la masse du peuple est bonne. Quant à l'Irlande, elle est toujours disposée à recevoir l'ennemi, et je crains singulièrement pour elle. . . . .

N° LXXXV.

M. Stuart Hall à M. Basile Cochrane.

Londres, 16 août.

..... Vous aurez été surpris en apprenant que la guerre s'est rallumée de nouveau entre la France et ce pays, et que l'alarme d'une invasion s'est répandue dans tout l'Empire. Nous ignorons les dispositions des puissances continentales. La Russie en vérité est la seule dont nous pourrions attendre quelques secours. Mais notre conduite envers la cour de Pétersbourg, a été si hautaine et si impérieuse, si astucieuse et si équivoque, que nous ne saurions nous en flatter. La Russie tient une flotte de trente-trois vaisseaux de ligne, prête à mettre à la voile : et cet appareil est un grand sujet de conjectures politiques. Les uns croient que cette force navale n'a pour objet que de faire respecter la neutralité ; mais les autres pensent qu'elle doit agir de concert avec les Français, qui ont quelques projets sur l'Inde : c'est le bruit qui circule en ce moment.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une de ces situations qui sont le résultat le plus ordinaire de l'imbécillité jointe à l'orgueil. On se demande et on n'imagine pas quand et comment ces calamités finiront. Nous nous sommes jetés en insensés dans la guerre la plus dispendieuse, la plus destructive qui ait jamais atteint ce pays, sans plan fixe, sans but déterminé. Nos forces sont à peine ce qu'elles doivent être pour un système de défense ; et si nous n'agissons point offensivement, nous sommes ruinés. Le peuple est appelé à se lever en masse ; mais on n'a encore fait aucune démarche pour donner de l'efficacité à cet appel. Je desire ardemment même qu'il n'y ait point de nécessité pour le faire, parce que je crains que le peuple n'y réponde point. On a fait la même chose en Hanovre, et le peuple a positivement refusé d'obéir. L'Irlande, malgré les assertions ministérielles, est prête à renouveler sa rebellion. La dernière insurrection a échoué, il est vrai ; mais le peuple, attristé de cet événement, n'est point découragé. Je suis persuadé que les Français sont pour quelque chose dans ces mouvemens, et qu'ils donneront, en tems et lieu, assistance aux rebelles. Une descente en Irlande serait couronnée du succès, puisque les hommes les plus marquans de ce pays ne se dissimulent point que les Français y seraient reçus à bras ouverts par le peuple. Je ne saurais dire si c'est inspiration ou découragement, mais mon esprit se sent pénétré de la conviction, que quelque terrible explosion va se faire, et que quelque événement horrible doit s'ensuivre.

ACADÉMIE DE LEGISLATION.

Hier, l'Académie de législation se réunit en séance solennelle pour la distribution des prix, sous la présidence de M. Fourcroy, conseiller-d'état, chargé de l'instruction publique. L'assemblée était extrêmement brillante.

M. Charié, élève d'élite, a ouvert la séance par un discours sur la dignité morale de l'avocat, et sur l'influence que cette profession exerce dans la société.

On a ensuite entendu une these latine sur la question suivante : *L'usufruitier dont la jouissance s'éteint par sa mort, peut-il vendre, céder, louer son usufruit ?* M. Sauzey défendait : MM. Delbourg et Lachese attaquaient.

Après la these, on a entendu une plaïdoirie sur cette question, *L'indignité du pere non prononcée par un jugement préalable, peut-elle être opposée aux enfans ?* M. Koller a exposé la cause. MM. Duret, Guilibert, Bourguignon et Hosten ont plaidé ; M. Solon a fait l'office de procureur impérial ; M. Hocedé a prononcé le jugement.

M. Fourcroy a prononcé un discours sur les devoirs, les fonctions, les droits et les talens de l'avocat.

La séance a été terminée par la distribution des prix.

En voici la notice judicative :

Cours d'économie publique, professé par M. Gallais, M. Charrié. — Ont mérité les *accessit*, MM. Janson et Parquin.

Cours de droit romain, professé par M. Salivet M. Sauzey.

Cours de droit maritime et commercial, professé par M. Boucher, M. Charrié.

Cours de droit public positif, français, professé par MM. Challan et Gillet, M. Escandé.

Cours de droit naturel, professé par M. Perraut MM. Koller. . . . .

Cours de notariat, professé par M. Massé, MM. Segaut et Mailleres.

Cours de procédure civile, professé par M. Pigeau, M. de l'Etang.

Cours de droit criminel, professé par M. Morand, MM. Koller et Gouhert.

AVIS AU COMMERCE.

On prie MM. les Banquiers et Négocians, à qui il pourrait être présenté quelque lettre-de-change ou effet portant l'endossement ou l'acquit de *Creagh* ou de *J. B. Creagh*, de ne les payer qu'à des personnes bien connues ; et dans tous les cas, de prévenir sur-le-champ S. E. Mgr. l'Ambassadeur d'Espagne, en son hôtel, rue de Provence.

LIVRES DIVERS.

X^e, XIe et XIIe cahiers qui complettent la seconde année de *Bibliotheque-Physico-Economique* ; publiée par cahiers avec des planches, le premier de chaque mois, par une société de savans, d'artistes et d'agronomes, et rédigée par C. S. Sonnini, de la Société d'agriculture de Paris, etc.

Ces trois cahiers, de 216 pages, avec des planches, contiennent, entre autres articles intéressans et utiles :

Maniere nouvelle de planter et greffer les pommiers et poiriers ; — Nouvelle machine à battre les grains ; — Moyen de détruire les loups ; — Charrue-semoir ; — Nouvelle ruche ; — Maniere de faire la récolte des blés dans les années pluvieuses ; — Diverses préparations des grains près d'être semés, en usage en Angleterre ; — Préparation de la toile dont on forme les lits de plumes, les traversins, etc. ; — Nouvelle teinture en noir et fabrication des encres ; — Nouveau moyen pour la guerison de la goutte ; — Traitement de la maladie des chiens ; — Procédé pour préparer la soie de la Chine ; — Expériences et succès du bélier hydraulique de M. Montgolfier ; — Perfectionnement dans la construction des voitures de roulage, etc.

Le prix de l'abonnement de la troisieme année de cette Bibliotheque est, comme pour chacune des deux premieres, de 10 fr. pour les douze cahiers que l'on reçoit mois par mois, francs de port par la poste.

Les lettres d'avis et l'argent doivent être affranchis, et adressés à F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20, à Paris.

Portefeuille du second âge, mélange de pieces diverses, lues en soirées de famille ; traduit de l'anglais par Mme Olivier, 2 vol. in-12. Prix 4 fr., et 5 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens.

On trouve à la même adresse un assortiment de livres propres à l'éducation.

L'Heureux Evénement, comédie en deux actes, par M. Jolin, avocat.

Le Jugement dernier, poëme en trois chants, traduit de l'anglais en vers français, par M. Jolin, avocat.

Se trouve chez M. Cretté, libraire, rue Saint-Martin, n° 45, vis-à vis le théâtre Moliere, et n° 41, dans le passage de la Réunion.

Suite de la nouvelle collection des classiques anglais, publiée par Théophile Barrois fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3, à Paris. Chaque volume du prix de 1 fr. 50 cent. pour Paris, et de 2 fr. rendu franc de port.

Travels in to Several Remote nations of the World, by Lemuel Gulliver, First a surjeon, and then a captain of several ships, by Dean Swift. (1804) ; 2 vol. in-18. Prix, 3 fr., et 4 fr., franc de port.

Ouvrages déjà publiés de cette collection.

Goldsmith's, poetical Works, 1 vol.
Milton's Paradise Lost, 2 vol.
Thomson's, seasons, 2 vol.
Goldsmith's, roman history, 2 vol.
Goldsmith's, history of Greece, 2 vol.
Rasselas prince of Abyssinia, 1 vol.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 7/8	55 3/8
—— Courant.	57	57 1/2
Londres	24 f. 47 c.	24 f. 30 c.
Hambourg	185 3/4	184 1/8
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 64 c.	14 f. 42 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 50 c.	14 f. 35 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 14 c.
Naples		
Milan	81 p. 6f.	8 l. s. 6 d.
Bâle	1/2	1/2 p.
Francfort		
Auguste	f. c.	50 fr. 25 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1/4 p.
Marseille	pair à 10 j.	1/4 p.
Bordeaux	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier	1/2 p. à 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermées
Idem. Jouiss. de vendem. an 13.	54 fr. 30 c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la banque de France	1130 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui Didon, suivi de Hero et Léandre.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la Prévention maternelle ; l'Epée et le Billet, et Guerre ouverte.

Théâtre du Vaudeville. Auj. relâche.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. . . . . . .

Théâtre du Marais. La 8e représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout son spectacle, précédé de Fanchon la Vielleuse.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj., 19 fructidor, fête champêtre, et bal à grand orchestre. A 2 heures les bureaux seront ouverts, et à 4 les amusemens, danses et spectacles seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée 2 liv. 8 s.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles n'auront lieu qu'en cas d'incertitude de tems.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 360. *Lundi, 30 fructidor, an 12 de la République* (17 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Malaga, le 22 août (4 *fructidor.*)

Plus de 20,000 personnes, tant négocians que courtiers et autres, se sont éloignés de cette ville, par crainte de la maladie qui y regne: de maniere que le commerce en général, excepté celui des grains, éprouve une inaction totale. Tout le monde fuit, et cependant la maladie n'est aucunement contagieuse; elle consiste seulement en fievres putrides et malignes produites par les fortes chaleurs que nous éprouvons pour le moment. A la vérité, l'effet de ces fievres est tellement prompt, que dans quatre ou cinq jours on est mort ou rechappé; de sorte qu'il meurt journellement beaucoup de monde, et même plus que dans la derniere épidémie, le plus grand nombre par manque de secours, les médecins ayant aussi en partie abandonné la ville. Déjà beaucoup de personnes ont été guéries en faisant usage seulement de rafraîchissans et de lavemens composés de vinaigre et d'eau de mer, sans autres médicamens que l'usage de quelques cordiaux.

Nos magistrats, assurés que la maladie était *stationnaire*, et nullement contagieuse, ont ordonné des peines graves contre ceux qui diraient ou écriraient le contraire; en sorte que d'aucune façon les communications ne seront interrompues ni par terre ni par mer. On est convaincu que le tems tendant à se rafraîchir, cette maladie ne tardera pas à cesser totalement.

La terreur panique qui s'est emparé de beaucoup de personnes qui se rappellent encore la derniere épidémie, a pu seule faire craindre que la maladie actuelle n'en fût une suite ou le renouvellement.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 septemb. (15 *fructidor.*)

S. M. l'empereur a confié, pendant son absence, la direction des affaires de l'Etat à son excellence M. le comte de Colloredo, ministre du cabinet. Les objets d'une importanee majeure seront envoyés au monarque.

Leurs majestés se rendront directement de Brunn au camp de Prague. Après les manœuvres, elles iront à Carlsbad, et y feront quelque séjour. Nos souverains partiront ensuite pour Salzbourg; et après avoir séjourné environ quinze jours dans cette ville, leurs majestés reviendront à Vienne; leur voyage durera près de deux mois.

— S. A. R. l'archiduc Jean, grand-maître de l'Ordre Teutonique, partira le 10 de ce mois pour Mergentheim.

— Il y a eu à Constantinople six incendies; la chaleur extrême qu'il fait depuis quelque tems, a favorisé le progrès des flammes qui ont réduit en cendres un grand nombre d'édifices.

— Les trois maisons de commerce grecques, Constantino, Monolachie et Fronino, viennent de faillir pour plus de deux millions de piastres.

Hambourg, le 7 septembre (20 *fructidor.*)

On a reçu des nouvelles de l'expédition russe qui doit faire le tour du monde; on commençait à avoir quelques inquiétudes sur son compte. Ces nouvelles sont datées de l'île Sainte-Catherine, près de Rio-Janeiro, du 1er février, et M. de Krusenstern, qui commande cette expédition en chef, mande qu'il se propose de remettre à la voile le lendemain, pour tourner le cap Horn, quoique cette navigation tombe à l'équinoxe du printems, par conséquent dans le tems le plus dangereux de l'année. Les deux vaisseaux sont partis, le 27 octobre, de Ténériffe, où ils ont été reçus de la maniere la plus satisfaisante par le gouverneur espagnol. Au départ, les vaisseaux saluerent de 9 coups de canon, qui leur furent rendus par la forteresse. Le lendemain, à une distance de 27 milles d'Allemagne de l'île, les voyageurs découvraient encore le fameux pic. Les vents violens et contraires, les pluies à torrens et une chaleur étouffante rendirent la route des plus pénibles jusqu'au Brésil. Les lits et les habillemens des matelots étaient tellement mouillés, que M. de Krusenstern ne fut pas sans inquiétude pour la santé de l'équipage. Mais les mesures de précaution que prit ce marin brave et expérimenté, eurent non-seulement les suites les plus heureuses, mais même les plus étonnantes; car il n'y eut pas un seul malade à bord des deux vaisseaux. Il fit faire tous les jours, pendant 2 ou 3 heures, du feu dans l'habitation des matelots; leur donna au lieu d'eau-de-vie, de très-bon vin, et deux fois par jour du punch très-faible avec beaucoup de citron et de sucre. La provision que l'on avait faite à Ténériffe, en citrons et en fruits, était si considérable que l'équipage n'en manqua pas jusqu'à l'île Sainte-Catherine. On eut grand soin de recueillir l'eau de pluie pour la faire boire à l'équipage; elle donna de plus aux matelots les moyens de laver souvent leur linge, et on leur dressa à cet effet une grande tente sur le pont; ce qui fit d'autant plus de plaisir aux matelots russes, qu'ils en profiterent pour prendre les bains auxquels ils sont accoutumés dans leur pays.

Le 26 novembre, après une route de 28 jours, les vaisseaux passerent la ligne. A 20 degrés de latitude, M. de Krusenstern se donna beaucoup de peine pour découvrir l'île d'Ascensao, sur l'existence de laquelle on dispute depuis 300 ans, et que M. de la Peyrouse a également cherchée en vain; il s'est convaincu de son côté que cette île, à partir de 20 degrés et demi à 21 degrés de latitude jusqu'à 37° 10 de longitude, n'existe point à l'ouest de Greenwich; et que si elle existe, elle doit être à plus de 70 milles maritimes de la côte du Brésil.

Le 11 décembre, ils atteignirent le cap Frio, dont M. de Krusenstern porte la latitude à un degré de plus qu'on ne l'a fixée jusqu'ici. Le 18 décembre, ils essuyerent auprès de Sainte-Catherine une violente tempête et un fort orage. Le 19, un bateau rempli de Portugais s'offrit à faire passer les vaisseaux entre les îles d'Alvaredo et de Gal, passage que M. de la Peyrouse dit être un des plus dangereux. M. de Krusenstern accepta les offres des Portugais, dans le dessein d'examiner ce passage qui raccourcit beaucoup le chemin.

Le 21 décembre, les vaisseaux mirent à l'ancre, vers le soir, entre l'île Sainte-Catherine et le Continent. La découverte désagréable que l'on y fit, que les mâts du second vaisseau, *la Néva*, ne valaient rien, força les voyageurs à s'arrêter à Sainte-Catherine pendant six semaines, et à laisser passer la meilleure saison pour tourner le cap Horn. Ils comptaient se remettre en route dans les premiers jours de février, et arriver au Kamtschatka dans le courant de mars 1805.

(*Journal du Commerce.*)

PRUSSE.

Berlin, le 4 septembre (17 *fructidor.*)

Le prince Henri, frere de notre monarque, est parti de Berlin pour Ludwigslust, où est en ce moment la jeune princesse Charlotte, fille du prince héréditaire de Danemarck, qu'il doit épouser. — On assure que notre cour a invité le prince Frédérick de Danemarck, ses deux fils et les deux princesses à venir séjourner à Potsdam, pendant les manœuvres d'automne, avec le duc et la duchesse de Mecklenbourg-Schwerin.

— Le général de Kockritz, qui a accompagné S. M. le roi à la revue de la Silésie, le troisieme jour des manœuvres, a eu le malheur de faire une chûte de cheval, dans laquelle il s'est fracassé la clavicule droite.

— S. M. a nommé le prince de Hohenlohe gouverneur de Breslau et inspecteur-général des troupes de la Silésie et d'Anspach-Bayreuth.

— La reprise d'*Une Folie*, de Méhul, continue à attirer la foule. Toutes les productions de ce compositeur ont un charme particulier pour nous; on voit le grand artiste jusque dans les badinages de sa Muse.

Embden, le 4 septembre (17 *fructidor.*)

La pêche du hareng, dont notre ville retire ordinairement un très-grand profit, a été, cette année, aussi malheureuse que possible. Le poisson n'a point paru sur la côte d'Ecosse, où se fait toujours cette pêche. Il n'est encore arrivé qu'un seul baril de harengs, dont il a été offert le prix énorme de 200 florins de Hollande (440 fr.)

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 11 septemb. (24 *fructidor.*)

Une frégate anglaise a donné sur un banc de sable, près de l'Ems, et a été fortement endommagée: plusieurs personnes de l'équipage ont péri.

— Les utiles inventions du comte de Rumford commencent à avoir en Angleterre le succès qu'elles méritent. Les préjugés et l'intérêt particulier les ont long-tems combattues; mais leur triomphe paraît assuré, et bientôt toutes les cheminées, toutes les cuisines de Londres seront disposées à la Rumford. L'établissement qu'il a fondé, sous le nom de *Loyal Institution*, est dans l'état le plus florissant, et vient d'acquérir trois nouveaux professeurs. On vient encore d'arranger une salle au Lycée de Londres pour la propagation de ses méthodes. Tous les soirs, à huit heures, l'on pratique et l'on y démontre ses procédés pour le chauffage des appartemens, la cuisson des alimens et les autres opérations ordinaires.

INTÉRIEUR.

Versailles, le 27 fructidor.

M. l'évêque de Versailles a fait célébrer, mercredi 25 de ce mois, dans sa cathédrale, un service solennel pour M. le cardinal de Boisgelin, archevêque de Tours. Après l'évangile, M. l'évêque a prononcé, en l'honneur du prélat défunt, un discours plein de noblesse et d'onction.

Dijon, le 26 fructidor.

Depuis quinze jours les vignes promettent dans le département de la Côte-d'Or, non-seulement une extrême abondance de vin, mais encore une qualité excellente, à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre avant l'heureuse époque des chaleurs. Il est bien des vignobles dans lesquels on est inquiet de savoir où l'on placera le vin.

Toulouse, le 22 fructidor.

M. Millin, célebre antiquaire, est depuis quelques jours dans cette ville, où il s'occupe d'examiner plusieurs monumens échappés aux ravages du tems.

Beauvais, le 24 fructidor.

Un nouvel incendie s'est manifesté cette nuit, dans le village de Saint-Omer, à deux lieues de cette ville. Cinq maisons et toutes leurs dépendances ont été réduites en cendres. C'était le lendemain de la fête du village. Plusieurs personnes des environs s'étaient rendues à cette fête, et devaient y passer la nuit, et entr'autres, un malheureux maître d'école qui en a été la victime.

Paris, le 29 fructidor.

Le *Journal de Paris* publie, sur le passage de S. M. I. dans les villes d'Arras, Saint-Omer et Bruxelles, quelques détails que nous croyons devoir reproduire.

« On a bien dit, écrit-on de Saint-Omer, en date du 20 fructidor, que l'EMPEREUR avait reçu dans son camp de Salpetwick, et accueilli avec sa bonté ordinaire, les autorités constituées de Saint-Omer; mais on n'a pas dit que S. M., en s'entretenant avec différens membres du corps municipal, le plupart fabricans de draps, leur avait fait sentir les avantages d'employer les machines déjà connues en d'autres pays, machines qui doubleraient les produits en baissant la main-d'œuvre. On n'a pas dit que S. M., en traversant la ville, avait passé sous un arc de triomphe dont les pilastres étaient quatre trophées d'armes, et sur la frise duquel on voyait l'aigle impérial soutenant une guirlande de feuillage. On n'a pas dit qu'en acceptant les clés de la ville, elle les avait aussitôt remises au maire, en lui disant qu'elles étaient bien entre ses mains. Ces détails, et plusieurs autres, sont restés gravés dans la mémoire des habitans de Saint-Omer, et feront longtems le sujet de leurs entretiens les plus favoris. »

« Le passage de l'EMPEREUR par cette ville, porte une lettre d'Arras, même date, sera pour ses habitans une époque long-tems mémorable. En voyant de près le genie tutélaire de la France, toutes nos blessures se sont fermées, et nous avons perdu pour toujours le souvenir du genie destructeur qui s'est plu à exercer d'une maniere particuliere ses ravages dans nos murs. L'EMPEREUR s'est apperçu de cette impression bienfaisante, et, touché de la sincérité de nos démonstrations de joie, il a bien voulu nous en marquer toute sa

satisfaction. Ces témoignages de bonté ont porté à leur comble et notre joie et notre reconnaissance. Heureux le souverain qui peut trouver dans les affections de son peuple, et dans les bénédictions répandues sur ses pas, la plus douce comme la plus digne récompense de ses travaux; heureux le peuple qui trouve dans le cœur de son prince ce retour de sentiment et de bienveillance! »

On mande de Bruxelles, en date du 21 fructidor, que « lorsque S. M. quitta cette ville, le 15 de ce mois, pour se rendre à Aix-la-Chapelle, sa voiture était précédée par une foule d'habitans qui portaient des flambeaux. Toutes les rues qu'elle traversa étaient illuminées avec goût. Chacun cherchait à prouver son attachement et son zele. L'Empereur parut sensible à cet empressement, et se plut à ordonner qu'on pressât les travaux commencés à son palais de Laeken, donnant l'espoir d'y venir séjourner quelque tems dès qu'ils seront achevés. »

Dans sa séance du 27, la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national a nommé trois correspondans, dont un Français et deux étrangers: M. de Villers, auteur de *l'Essai sur l'influence de la Réformation* et de quelques autres écrits; M. Schnurrer, savant orientaliste, professeur de théologie à l'université de Tubingen; et M. Scrofani, Sicilien, connu par plusieurs bons ouvrages sur sa patrie, sur le commerce et la statistique.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Villefranche, département de l'Aveiron, a ordonné, par jugement du 29 prairial an 12, que pardevant M. Dufau, juge, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à une enquête, pour constater l'absence de Joseph Bousquet, de Villeneuve, qui, depuis 1793, a abandonné son domicile sans avoir donné de ses nouvelles.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance du département de la Seine, a ordonné, par jugement du 5 thermidor dernier, que l'absence de Louis-Edme Laya serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Morlaix, département du Finistere, a ordonné, par jugement du 19 thermidor, que l'absence de Charles Madec, de la commune de Plougouwen, serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial.

Par jugement du 14 messidor an 12, vu la demande de Nicolas Chabot-Poulet, boulanger; Jacques Chabot, boulanger; Michel Gendron, chapellier, et Françoise Chabot, son épouse, avant veuve de Pierre Domin, tous domiciliés à Tours, département d'Indre-et-Loire, en déclaration d'absence de Jean Chabot, leur frere et beau-frere, parti depuis dix ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance de Tours a ordonné l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Chabot.

Par jugement du 29 messidor an 12, vu la demande de René Pagis, Florent Pagis, François Chouvin et autres, en déclaration d'absence d'Urbain Pagis, filassier à Brain-sur-Longuenuée, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire, dont il est parti en 1793 pour se rendre à l'armée,

Le tribunal de première instance, séant à Segré, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec M. le procureur impérial, pour constater l'absence d'Urbain Pagis.

Sur la demande de la femme Mouillard, tendante à faire légalement constater l'absence de François Mouillard son mari, qui, depuis dix ans, a abandonné le village de Dufour, son domicile ordinaire, sans donner de ses nouvelles, le tribunal de première instance de Brives, département de la Corrèze, a ordonné, par jugement du 18 thermidor, qu'il serait fait une enquête à ce sujet contradictoirement avec le procureur impérial.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 2 au samedi 7 vendémiaire an 13; savoir:

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé les 2, 3, 4, 5, 6 et 7 vendémiaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après:

Bur. nos	1.	A, P.....	850
	2.	D, du n° 77 18 à.....	9400
	3.	G, H.....	850
	4.	M, N, O.....	500
	5.	C, K.....	900
	6.	L.....	1800
	7.	Q, R, U, V, W.....	500
	8.	B.....	1800
	9.	E, I, J, S.....	400
	10.	F, T, X, Y, Z.....	600
	11.	D, du n° 1 à.....	1800

Lorsqu'un rentier qui aura en son nom plusieurs inscriptions *Cinq pour cent consolidés*, sera appelé par l'affiche pour le paiement d'une de ses inscriptions, il pourra présenter en même tems toutes ses autres inscriptions, quels que soient leurs numéros, pourvu que chacune de ces parties n'excede pas 1000 francs par semestres. Si elles passent cette somme, il ne pourra être payé avant son tour.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

MUSÉE NAPOLÉON.

Le directeur-général du Musée Napoléon prévient le public que l'exposition des ouvrages des peintres, sculpteurs, architectes et graveurs vivans, commencera le premier jour complémentaire an 12, et finira le 1er frimaire an 13.

Le Musée sera ouvert, pendant ce tems, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Le cours ordinaire des études dans la grande galerie des tableaux et dans celle des statues antiques, ne sera point interrompu. Les artistes et étrangers continueront d'y être admis sur la présentation de leurs cartes d'entrée et passeports.

Le directeur-général prévient aussi MM. les artistes que la grande quantité d'ouvrages envoyés à l'exposition, n'a pas laissé la possibilité de les placer tous dans le grand salon et dans la galerie d'Apollon, il a été obligé d'y suppléer par le grand escalier du Musée.

Les ouvrages qu'on a été forcé d'élever dans le grand salon, seront descendus dans le courant de l'exposition, afin que le public puisse juger de leur mérite. Ceux qui ne sont point encore exposés remplaceront les productions des mêmes artistes, qui, en ayant apporté plusieurs, ont mis le directeur dans la nécessité de les réserver, pour les offrir successivement aux regards du public.

AVIS.

VÉLOCIFERES.

M. de Chabannes, propriétaire de l'entreprise des vélocifères, autorisé par le rapport des commissaires nommés par le ministre de l'intérieur, le rapport des commissaires de l'Institut national, ainsi que par le certificat de celui du préfet de police, peut espérer aujourd'hui de voir bientôt s'étendre l'utilité de son entreprise.

Elle intéresse le commerce et les particuliers, elle procure des avantages journaliers, en augmentant à la fois les facilités, la commodité, la célérité et la sûreté du transport des personnes, des marchandises et des especes.

L'empressement avec lequel les autres nations adoptent les vélocifères, prouve la supériorité qu'on reconnaît à ces voitures, même dans les pays où toutes les voitures publiques passaient pour être parvenues au plus haut dégré de perfection possible.

Légereté pour la route, préférence exclusive accordée aux maîtres de poste, solidité mathématiquement démontrée, sûreté, commodité, célérité pour les voyageurs; trois voitures pour ainsi dire, réunies en une seule, où une famille, une compagnie, des amis qui voyagent ensemble, peuvent s'arranger, se rapprocher, se classer comme il leur plaît: des places à différens prix, économie pour ceux qui la cherchent, des fourgons séparés et suspendus pour les gros effets, les malles ou les marchandises, allant avec la même vîtesse; des voitures de 18, 15, 12, 9, 6, 4 et 2 places; tels sont les avantages qu'offre l'entreprise des vélocifères, qui feront bientôt le service des environs de Paris, comme celui des routes les plus éloignées.

Toutes les routes directes majeures seront exploitées par l'entreprise elle-même.

Toutes les routes de communication, de correspondance ou des environs de Paris, seront affermées aux conditions suivantes:

1°. On donnera la préférence à celui ou à l'un de ceux qui les exploitent en ce moment, et ce ne sera qu'à son refus qu'on traitera avec quelque autre personne.

2°. Celui avec qui on aura traité, déposera la valeur du vélocifère qu'il recevra.

3°. Il fournira un cautionnement en immeubles, proportionné à la sûreté des versemens qu'il pourrait recevoir de ses relations et de sa correspondance avec l'entreprise.

4°. A l'expiration des 15 années du droit du propriétaire, le vélocifère deviendra la propriété de celui à qui il aura été cedé pour l'exploitation de la route affermée.

5°. Jusqu'à cette époque, M. de Chabannes aura le droit de la lui retirer, dans le cas où le fermier aurait manqué à l'un des engagemens par lui contractés.

6°. Le prix ou taux de la location ainsi convenu de tout vélocifère faisant le service de voiture publique, sera de 3 francs par jour, pour les routes de correspondance; 2 fr. par jour, pour les environs de Paris; 1 fr. par jour pour toute voiture de place ou demi-fortune.

Les vieilles voitures que les vélocifères remplaceront dans ces divers services, seront reçues à l'estimation, cassées et brûlées.

De pareilles conditions assureront un profit considérable à ceux qui voudront se charger d'exploiter des vélocifères, et ce n'est point exagérer de dire que les fermiers intelligens pourront s'y enrichir.

Le service régulier des vélocifères sur les routes de Rouen, Lyon, Bordeaux, Boulogne; celui qui va s'établir sur celles de Strasbourg et de Bruxelles; cent vingt voitures achevées ou prêtes à l'être dans ses ateliers, rue de la Pépiniere; douze nouvelles qu'on y confectionne par semaine, et la rapidité avec laquelle toutes les routes vont être montées, réfuteront aussi victorieusement quelques propos hasardés contre cet établissement, que les rapports des commissaires du Corps le plus savant de l'Europe écartent toute sorte de doute sur la solidité de ce nouveau genre de voitures.

LIVRES NOUVEAUX.

Œuvres complettes d'Horace, traduites en vers par Pierre Daru, tribun, nouvelle édition corrigée. Premiere et seconde partie in-8°, contenant les odes, les épodes et le chant séculaire, avec une dissertation sur le participe français et des notes.

Prix des deux premiers volumes, 9 fr. au moyen de quoi les acheteurs ne paieront que 5 francs les deux derniers volumes qui paraîtront dans les trois mois, et qui contiendront les satyres, les épîtres et l'art poétique.

Prix des deux premiers vol. francs de port. — Papier vélin, 18 fr.; les 3e et 4e vol. 10 fr. à Paris, édition très-bien imprimée sur beau papier, et le texte en regard de la traduction.

A Paris, chez Levrault, Schœll et compagnie, libraires, rue de Seine, fauxbourg Saint-Germain, n° 1804.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 1re représ. de la reprise de Panurge, opéra en trois actes. M. Saint-Amand fera sa rentrée au 2e acte, et dansera au 3e le pas russe avec Mme Gardel. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront un pas de deux au 3e acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, la Métromanie, et l'Entrevue.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda. — Incessamment, la Serva innamorasa.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Français à Alger, et Pamela mariée.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville), la 2e représ. des Trois Soubrettes, opéra nouv., et Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle.

Théâtre du Marais. Philoctete, et Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélod.

Théâtre de la Cité. La 1re repres. de l'Amant au régime, et le Glorieux.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 361. *Mardi*, 1er *jour complémentaire, an* 12 *de la République* (18 *septembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 30 *fructidor.*

DÉCRETS IMPÉRIAUX

Au quartier-général-impérial du Pont-de-Brique près Boulogne, le 17 thermidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de la guerre, le conseil-d'état entendu, décrete :

Art. Ier. Tout Français qui, en exécution des lois, a été depuis et compris l'an 10, ou sera à l'avenir soumis à la conscription militaire, ne pourra, sous aucun prétexte, à dater de la publication du présent décret, et jusqu'à ce qu'il ait atteint sa trentieme année, être admis à une place, ou fonction administrative ou judiciaire quelconque, salariée soit directement, soit indirectement des deniers du trésor public, départementaux ou communaux, qu'au vu, 1° d'un extrait authentique de sa conscription; 2° d'un certificat du préfet du département de son domicile, constatant qu'il n'a point été appelé pour être mis en activité de service aux armées conformément à la loi du 19 fructidor an 6; ou d'un certificat du conseil d'administration de son corps qui prouve qu'il est en activité de service; ou d'un congé absolu en bonne et due forme; ou une dispense légale de service.

On n'admettra comme dispenses légales de service, que celles qui auront été reconnues comme telles par un certificat signé par un officier-général ou supérieur, attaché au ministere de la guerre et désigné par le ministre pour délivrer et signer, sous sa responsabilité, lesdits certificats.

II. A dater de la même époque, nul Français qui a été depuis et y compris l'an 10, ou qui sera à l'avenir sujet à la conscription militaire, ne pourra de même être admis, en quelque qualité que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa trentieme année, pour faire un service salarié dans les bureaux des ministres, des grandes administrations de la République, des régies ou compagnies, préfectures, sous-préfectures et municipalités, dans ceux des entrepreneurs-généraux ou particuliers des services ou travaux de la guerre ou de la marine, sans avoir prouvé, par les actes exigés art. Ier, qu'il a rempli les obligations imposées à tout Français par les lois sur la conscription militaire.

III. A dater de l'an 13, les fonctionnaires ou employés chargés de faire dresser les feuilles d'émargement pour traitement, appointemens ou salaires des individus désignés art. Ier et II ci-dessus, seront tenus, chaque année, de mentionner sur ladite feuille d'émargement pour le mois de fructidor, qu'ils se sont fait produire et qu'ils ont reconnu bonnes et valables les pieces servant à prouver que les individus y dénommés ont rempli les obligations imposées par les lois sur la conscription militaire.

IV. Tout fonctionnaire ou employé chargé de faire dresser les feuilles d'émargement pour les traitemens, appointemens ou salaires, qui n'aura point exécuté les dispositions ci-dessus, ou qui aura admis comme bonnes et valables, des pieces qu'il n'aurait pas dû recevoir comme telles, sera destitué de son emploi, et tenu de rembourser les sommes qui, pendant le cours de l'année, auront été payées à l'individu qui n'aura point rempli les obligations prescrites par les lois sur la conscription.

A cet effet, les ministres, les directeurs-généraux, les préfets, sous-préfets, maires et autres chefs de grandes administrations, prendront tels moyens qu'ils jugeront convenables pour faire vérifier chaque année les pieces à l'appui des feuilles d'émargement du mois de fructidor, de tous les employés sous leurs ordres.

V. Les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Du 25 thermidor an 12.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et par les constitutions de l'Empire, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, le conseil-d'état entendu, décrete :

Art. Ier. Une cour martiale maritime pourra être formée dans les ports et arsenaux maritimes d'Anvers, du Hâvre, de Cherbourg et de Dunkerque.

II. Le chef du service de la marine présidera la cour martiale; ses deux assesseurs seront par lui choisis, l'un parmi les plus anciens officiers militaires, et à défaut parmi les plus anciens officiers d'artillerie de la marine, l'autre parmi les plus anciens officiers d'administration, et à défaut parmi les plus anciens officiers du génie de la marine.

Ils devront être âgés au moins de vingt cinq ans.

III. Un officier de gendarmerie affecté au service maritime, pourvu qu'il ait le grade de lieutenant, et qu'il soit âgé de trente ans, ou à défaut un avocat, l'un ou l'autre au choix du président, remplira les fonctions de commissaire-auditeur.

IV. Les fonctions de greffier seront remplies par un commis de marine également choisi par le président.

V. La composition de chaque cour martiale maritime sera au surplus conforme à la loi du 19 octobre 1791, concernant l'organisation d'une cour martiale maritime, et les dispositions de la même loi relatives à la compétence, à la forme de procéder et à l'application des peines, y seront exécutées selon leur forme et teneur.

VI. Le ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

COMMERCE MARITIME.

Seconde Notice sur les Voyages maritimes de Pythéas de Marseille, par M. Azuni, membre de plusieurs Académies.

J'ai annoncé, dans la derniere séance de l'Académie, des recherches sur le second voyage de Pythéas de Marseille vers le nord-est de l'Europe. Je distingue ces deux voyages contre l'opinion universelle qui les confond. Appuyé de l'autorité de Strabon, je dirai que Pythéas, côtoyant toute la partie occidentale de l'Europe baignée par l'Océan, entra par le canal de la Manche dans la mer du Nord, de celle-ci par le détroit du Sund, dans la Mer-Baltique, où il parcourut toutes les côtes jusqu'à l'embouchure d'un fleuve, auquel il donna le nom de *Tanaïs*, et qui fut le terme de ses courses.

Le texte de Strabon que je vais rapporter, me paraît bien précis en faveur de mon opinion.

Et inde (*à Thule*) *reversum quidquid Europæ regionum est ad Oceanum peragrasse à Gadibus ad Tanaïn usque.* (Strab. Geogr. lib. II, pag. 104.)

Strabon qui, comme j'ai démontré dans ma premiere notice, était jaloux des découvertes que Pythéas avait faites avant lui, et s'était attaché à censurer les rapports de notre voyageur, n'aurait pas manqué sans doute de lui ôter la gloire de ce second voyage, si la certitude de l'exécution ne l'avait pas obligé à en faire mention.

Nous savons d'ailleurs par Géminus, dans son Isagoge, que Pythéas avait composé deux ouvrages, dont le premier, sous le titre de *Description de l'Océan*, contenait une relation de son voyage par mer, depuis Gadex, aujourd'hui Cadix, jusqu'à Thulé. Le second, appelé *Période*, par un ancien scholiaste d'Apollonius de Rhodes, et *Périple* dans l'Abrégé d'Artémidore d'Ephese, contenait la description du voyage qu'il avait fait le long des côtes de l'Océan jusques dans la Mer-Baltique.

Or, dans ces deux voyages, Pythéas rendait compte séparément de tout ce qu'il avait remarqué sur la nature des pays septentrionaux, sur la qualité des terres, sur les mœurs des habitans.

C'est Strabon lui-même qui nous en a conservé les détails; et certainement, si notre voyageur s'était écarté de la vérité, il n'aurait pas manqué de relever son erreur.

Aux détails sur l'histoire naturelle et sur les mœurs des peuples du Nord, Pythéas ajoutait les observations qu'il avait faites pour déterminer la position de différens lieux.

Il comptait, dit Strabon, cinq jours de navigation depuis Cadix jusqu'au Cap-Sacré, que les modernes appellent *Cap-Saint-Vincent*; ce qu'il ne peut avoir exécuté qu'en naviguant terre à terre.

Il aura pratiqué la même méthode le long des côtes extérieures de l'Espagne et de presque toute la Gaule.

Il estima la longueur de l'île Britannique, en prenant depuis le cap Bretenium, aujourd'hui cap Cornouailles, le plus avancé vers l'occident; mais comme il n'avait pas fait le tour entier de l'île, il ne donna son estimation que pour une conjecture.

Eratosthènes et Hypparque avaient suivi ses mesures pour déterminer les latitudes de l'Espagne, de la Gaule et de l'île Britannique; et la justesse de leurs déterminations, vérifiées presque toutes dans la suite, prouve assez quelle devait être l'exactitude des observations du voyageur marseillais.

Polybe, et long-tems après Gassendi, se sont mis cependant en peine d'expliquer les paroles rapportées par Strabon :

Quidquid est Europæ regionum ad Oceanum ex Gadibus ipsis ad Tanaïn usque.

Ne voyant pas comment Pythéas aurait pu faire pour aller du fond du septentrion dans les Palus-Méotides, où se jette le Tanaïs, ils ont conclu que Pytheas, en ce point de la narration, s'était entiérement trompé.

Pour excuser cette méprise de Pythéas, si c'en était une, on pourrait dire avec Strabon que Polyclètus avait autrefois combiné plusieurs raisons pour démontrer que la mer Caspienne était la même que les Palus-Méotides; le fleuve Taxartes, le même que le Tanaïs, et que la plupart des anciens, tels que Dionysius, Pline, Manile et Pomponius Mela, avaient cru que la mer Caspienne était une partie de la mer de Scythie, et que l'on pouvait naviguer de l'Océan dans cette mer.

Le P. Fournier, dans le Mémoire sur la marine française, inséré dans son ouvrage sur l'hydrographie, ajoute à ce sujet qu'une seule virgule ou deux points mis après le mot *Oceanum*, éclaircirait parfaitement ce passage de Strabon, sans avoir besoin d'autre raison pour excuser Pythéas.

Je ne discuterai pas si cette solution grammaticale du P. Fournier serait suffisante pour donner un autre sens au passage de Strabon; car, malgré la virgule ou les deux points, la difficulté serait toujours subsistante sur le nom du fleuve Tanaïs.

Je me permets donc de hasarder une conjecture, qui pourra, ce me semble, mieux indiquer l'endroit que notre voyageur a voulu désigner en nommant ce fleuve.

Il est hors de doute que, pour aller des bords de la Baltique à ceux de la Mer-Noire, il aurait fallu que Pythéas s'engageât dans l'intérieur de vastes pays peut-être aussi difficiles alors à traverser, que l'est aujourd'hui le continent du Canada.

Cette considération, jointe à toutes les circonstances du récit de Pythéas, que Pline nous a conservé, sur le succin ou ambre jaune que notre voyageur avait découvert dans ses courses, le long des côtes de l'Océan, ne permet pas de douter que le Tanaïs de notre Marseillais ne fût une des rivieres qui se jettent dans la Baltique, et par conséquent ou la Vistule, ou la riviere nommée aujourd'hui *Redanne*, qui tombe dans ce fleuve auprès de Dantzick.

Il paraît en outre que le mot *Tana*, *Thenes* ou *Danos*, comme l'a observé Leybnitz, entrait dans la composition des noms de la plupart des grands fleuves du Nord.

Nous savons que le succin ou l'ambre jaune ne se recueille ordinairement que dans la Mer-Baltique, sur les côtés de la Prusse Ducale; ce qui donne à ma conjecture beaucoup de probabilité.

L'objet des voyages de Pythéas était de procurer à sa patrie la connaissance de nouveaux pays où elle pût ouvrir des communications pour son commerce, en échangeant le produit de son industrie avec les denrées étrangeres dont elle avait besoin.

L'ambre jaune, que les Grecs appelaient *electron*, et les Latins *electrum*, était une marchandise d'un grand débit parmi les anciens. La médecine et le luxe allaient d'accord à sa recherche. Les femmes marseillaises le prisaient autant que les plus belles perles. Il paraît, par le vers de Martial,

Succina virgineâ quod religata manu,

que ce bijou était destiné de préférence à l'ornement des jeunes filles, à cet âge heureux où l'ame, sereine et exempte de passions, n'éprouvait aussi que le calme de la candeur et de l'innocence. En effet, la couleur tendre de l'ambre devait s'allier agréablement avec la blancheur et le coloris d'une belle peau.

Le caprice qui, renchérissant toujours sur la mode, lui avait donné ce prix dans ce tems-là, le lui conservait encore du vivant de Pline. Il se récrie contre ce luxe avec l'énergie qui le caractérise. « C'est, dit-il, la frivolité des Grecs et leur raffinement qui l'ont mis à la mode. »

Or, le pays qui fournissait la plus grande quantité d'ambre, était celui qu'arrose la Vistule, alors habité par les Guttons, qui ont donné le nom aux Goths, devenus si célebres par leur désastreuse irruption dans le Midi de l'Europe.

Cette nation le vendait aux Germains, ceux-ci aux Gaulois et aux Illyriens; et comme ces peuples ne s'en servaient que pour des colliers et des bracelets, il n'était pas sûr qu'ils en conservassent les morceaux dans toute leur grosseur; certitude qui, long-tems après, détermina l'empereur Néron à envoyer un chevalier romain sur ces côtes, à travers la Germanie. Il était donc très-important d'examiner de quelle manière on tirait de la mer cette substance bitumineuse, et s'il ne serait pas possible à une nation plus industrieuse d'en perfectionner la pêche.

Tel fut sans doute le motif qui détermina Pythéas à parcourir les bords de la Mer-Baltique, comme il paraît clairement par le récit de Pline, qui assure que notre voyageur s'était particuliérement attaché à connaître et à décrire la contrée habitée par les Guttons, aussi bien qu'une grande île, éloignée de ce pays d'une journée de navigation, qui ne fournissait pas moins d'ambre jaune.

Une autre découverte importante pour le commerce de Marseille, fut celle que Pythéas fit des îles cassitérides ou îles britanniques, qui fournissaient de l'étain en abondance.

Strabon, au livre troisieme de sa Géographie, rapporte que les Phéniciens étaient très-jaloux du commerce de ces îles, et qu'ils employaient toute leur habileté et les ruses même pour en dérober la connaissance aux autres nations.

Il raconte à ce propos qu'un pilote phénicien, faisant voile de Cadix aux îles Britanniques, aperçut un vaisseau romain qui le suivait et observait sa route; mais que le phénicien, pour cacher aux Romains le secret de sa République, fit échouer son navire à dessein, et entraîna le romain dans le même écueil.

Les Carthaginois, environ 1300 ans avant Jésus-Christ, découvrirent les îles Britanniques, et commencerent à y trafiquer. Mais moins adroits que les Phéniciens, leur secret fût bientôt pénétré par Pythéas, qui les découvrit aussi presqu'en même-tems.

Par la relation qu'il publia de son voyage, il fit connaître ces îles et révéla tout le secret de leurs productions.

Aussi ce fut depuis lors que les habitans de Marseille partagerent le commerce de l'étain avec les Phéniciens et les Carthaginois.

Nous voyons, en effet, dans l'*Histoire ancienne d'Angleterre*, par Cambden, les Bretons du cap Belerium porter l'étain des îles cassitérides et du canton d'Ostidamium, Cornouailles, jusqu'à la côte voisine de l'île de Wigth, et le transporter dans cette île sur des chariots pendant les basses marées, c'est-à-dire lorsque la mer, tout-à-fait retirée, découvre et laisse à sec la langue de terre qui joint cette île à la Grande-Bretagne.

Diodore de Sicile et Strabon, qui ont rapporté ces faits, ajoutent que des marchands étrangers venaient y chercher ce métal, et, traversant toute la Gaule en trente journées, le portaient à l'embouchure du Rhône dans le territoire de Marseille.

Et si, du tems d'Hérodote, les Phéniciens et les Carthaginois étaient les seuls qui fissent le commerce de l'étain; depuis le voyage de Pythéas, les Marseillais le partagerent avec eux. Ainsi la découverte de Pythéas est l'époque de l'accroissement du commerce de Marseille; objet principal, comme j'ai dit, de ces voyages.

M. Melot, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, dans un mémoire publié à Paris en 1743, sur les révolutions du commerce des îles Britanniques jusqu'à l'expédition de César, a prétendu démontrer que les Marseillais n'avaient jamais fait le commerce de l'étain des îles Britanniques.

« Je ne trouve rien, dit-il, dans l'antiquité qui » contrarie ce sentiment; et à s'en tenir au récit » de Diodore sur le commerce de l'étain par la » voie de Marseille, on doit convenir que ces » Grecs attendaient tranquillement chez eux les » marchands gaulois qui leur apportaient toutes » les richesses des îles Britanniques. »

Or, ces marchands étrangers qui, selon Diodore, vont dans l'île de Wigth chercher l'étain et le porter ensuite, en trente journées, à l'embouchure du Rhône, sont, selon M. Melot, des Gaulois, et non des Marseillais.

Enfin, il ajoute : Diodore décide nettement la question, lorsqu'il dit ailleurs que les Gaulois enlevèrent aux Carthaginois le commerce de l'ambre et de l'étain; termes précis, qui ne laissent aucun intervalle au commerce des Grecs de Marseille avec les habitans des îles britanniques.

Cette objection de Melot ne peut paraître conséquente qu'à ceux qui considerent l'expression de Diodore aussi légérement qu'il l'a fait; c'est-à-dire, en excluant les Marseillais du commerce direct avec la Grande-Bretagne, par la seule raison que Diodore dit que ce commerce se faisait par des marchands étrangers.

Mais pourquoi, sous le nom de *marchands étrangers*, ne pourrions-nous pas entendre des habitans de Marseille? conjecture qui me paraît assez fondée, et qui est même conforme au récit de Diodore, comme je vais le démontrer.

Il est hors de doute que Pythéas avait été envoyé par la république de Marseille à la découverte de nouveaux pays et de nouvelles sources de commerce. Il découvrit en conséquence les îles Britanniques, et pénétra ainsi le secret du commerce lucratif que les Carthaginois y faisaient.

La prévoyance de la république marseillaise, toujours attentive à ses intérêts commerciaux, ne lui permettait pas sans doute de négliger les avantages de cette découverte.

Les Marseillais, pour éviter la rencontre des Carthaginois, trop puissans sur mer, toujours jaloux, et déjà leurs ennemis, auront nécessairement changé la route de ce commerce, et établi des comptoirs sur la côte occidentale de la Gaule, où ils entretenaient des vaisseaux pour passer de-là dans l'île de Wigth. Les Marseillais ne pouvaient être considérés que comme étrangers dans la côte de l'Océan; et il n'est pas douteux que Diodore pouvait les appeler justement *marchands étrangers*.

Nous voyons des marchands étrangers, dit Diodore : livre VI, venir y chercher ce métal, l'étain, et, traversant toute la Gaule en trente journées, le porter à l'embouchure du Rhône dans le territoire des Marseillais.

Strabon donne encore plus de force à ma conjecture, lorsqu'il dit, dans le livre III de sa Géographie, en ces propres termes : « De notre mer, » la Méditerranée, on remonte le Rhône avec de » grands bateaux, qui se distribuent ensuite en » différentes provinces par les rivieres navigables, » telles que la Saône et quelques autres qui se » jettent dans le Rhône. De la Saône, les trans» ports se font par terre jusqu'à la Seine, qui » porte ensuite les marchandises dans le pays des » Calésiens et sur les côtes de l'Océan, d'où elles » passent enfin dans la Grande-Bretagne, en moins » d'une journée de navigation. »

Mais, qui plus est, le même Diodore, en parlant ailleurs du commerce de Narbonne, ne manque pas de nommer les Marseillais pour les marchands gaulois qui transportaient par terre l'étain des îles britanniques. (*Plurimum tamen à Britanniâ insulâ ad oppositum Galliam affertur. Deinde per loca Mediterranea* Celtici Mercatores *equis per* Massilietas *ad Narbonam urbem Romanorum coloniam, optimum earum partium, tum opportunitate, tum commoditate adeuntium emporium perducunt.* (Diod. sic. lib. VI. pag. 434.)

Ainsi l'opinion de M. Melot, qui a prétendu démontrer que les anciens Marseillais n'avaient point de commerce direct et actif avec la Grande-Bretagne, ne peut être considérée que comme dénuée de tout fondement, et contraire même à l'autorité de Diodore dont il s'appuie.

On ne peut donc refuser à Pythéas la gloire d'avoir établi, le premier, la distinction des climats, par la différente longueur des jours et des nuits, frayé à ses concitoyens la route vers des contrées que l'on croyait inhabitables, comme j'ai démontré dans ma premiere notice, et découvert des sources de commerce et de richesses innombrables, qui ont augmenté l'opulence de sa patrie, comme je viens de le prouver.

(*Extrait de la Bibliotheque commerciale.*)

AVIS.

Le public est informé que le *Livre de Poste* pour l'an 13, paraîtra dans les premiers jours du mois de vendemiaire prochain, avec les corrections et changemens indiqués par M. le conseiller-d'état, directeur-général des postes, et le conseil d'administration. Il est également prévenu que la distribution continuera d'en avoir lieu chez les maîtres de poste des principales villes de l'Empire.

LIVRES DIVERS.

Cours historique et élémentaire de peinture, ou galerie complette du Musée Napoléon; 25me livraison, contenant 1° S. Bruno enseignant la théologie, par le Sueur; 2° J. C. recevant la Vierge dans le Ciel; 3° l'Attélier de Craesbeke; 4° un Brouillard, par Vernet; 5° le portrait en petit, de Charles Ier, par Coning; 6° Tête de Socrate; tête de Bacchus indien, antiques.

A Paris, chez Filhol, artiste, graveur et éditeur, rue des Francs-Bourgeois, place Saint-Michel, n° 785.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$
—— Courant....	57	57 $\frac{1}{8}$
Londres.....	24 fr. 47 c.	24 fr. 30c.
Hambourg.....	185 $\frac{3}{4}$	184
Madrid,.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 64 c.	14 fr. 40 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 50 c.	14 fr. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	81. s. d. p. 61	81. 1 s. 6d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	fr. c.	50 fr. 25 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 10 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	2 p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Id. jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 25 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1132 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., la 1re représ. de la reprise de Panurge, opéra en trois actes. M. Saint-Amand fera sa rentrée au 2e acte, et dansera au 3e le pas russe avec Mme Gardel. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront un pas de deux au 3e acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Moment de conclure, ou l'Epée et le Billet, le Voyage interrompu, et les Précieuses ridicules.

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique, le Mariage de Scaron, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Intrigans, Crispin rival, et Ricco. — Demain, la 1re repr. de la reprise des Jeux d'Eglé.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville): relâche, pour les répétitions générales de la nouvelle musique des Trois Sultanes, et du Contrat signé d'avance, opéra nouveau.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 362. *Mercredi*, 2e *jour complémentaire an* 12 *de la République* (19 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 1er *septembre* (14 *fructidor.*)

La cour qui a eu lieu le 29 août, à l'occasion du prochain mariage de la princesse Louise-Charlotte, fille du prince héréditaire de Danemarck, avec le prince Henri de Prusse, a été aussi nombreuse que brillante. Le roi a d'abord reçu les félicitations des ducs d'Augustenbourg et de Wurtemberg, du prince de Hesse-Philipstadt, ainsi que des membres du conseil-d'état. Après ces audiences, Sa Majesté assista au cercle, à la suite duquel il y eut grande table, et une seconde, présidée par le maréchal de la cour, de 120 couverts.

Le prince Henri de Prusse est attendu au château de Ludwigslust, d'où en revanche le prince Christien, fils aîné du prince héréditaire, va partir pour Berlin, afin d'y assister aux revues et manœuvres d'automne.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 29 *août* (11 *fructidor.*)

Le camp de Pest a duré depuis le 6 jusqu'au 22 de ce mois; celui de Brunn durera depuis le 23 août jusqu'au 7 septembre; et celui de Prague, depuis le 12 septembre jusqu'au 21.

— L'Archiduc Antoine a été reçu dernièrement membre de l'académie des sciences et arts de cette ville.

— M. le comte de Rottendeau, ministre d'état, vient d'être nommé président de la justice, à la place du comte Lazeuski, mort depuis peu.

Du 2 *septembre* (15 *fructidor.*)

La cérémonie du couronnement de l'Empereur héréditaire d'Autriche est toujours fixée au mois d'octobre prochain. Notre monarque prendra, dit-on, le titre de François Ier. La couronne à laquelle on travaille depuis plusieurs jours, sera de la valeur de plusieurs millions. Parmi les pierreries qui l'orneront, on compte la fameuse émeraude, et les deux gros saphirs qui ont été achetés dernièrement pour une somme considérable.

Une commission a été nommée pour régler le cérémonial qui sera observé au couronnement; le grand-maréchal de la cour prince de Stahremberg en est président.

— Suivant les dernieres lettres de la Turquie, Bekir-Pacha doit avoir reçu de nouvelles instructions de la Porte, dont on se promet de plus heureux effets. Il lui est enjoint, dit-on, d'employer tous les moyens pour engager les Serviens à mettre bas les armes et à retourner dans leurs foyers; on croit en conséquence que ce plénipotentiaire accédera à la plus grande partie des demandes des insurgés.

On sait maintenant que la décapitation des deys a eu lieu par ordre formel de Bekir-Pacha, qui envoya deux de ses officiers au pacha d'Orsowa, pour lui intimer cet ordre. On avait employé la ruse pour faire sortir les deys de Belgrade. Lorsqu'ils furent à quelque distance de la place, un pressentiment ou quelques indices les engagerent à rebrousser chemin; mais il n'était plus tems; toutes les issues étaient occupées par les insurgés. Ils arriverent avec vingt hommes seulement à Orsowa, où, comme nous l'avons dit, le gouverneur feignit de les accueillir avec amitié. Il ne les fit point emprisonner; mais à minuit, il envoya un détachement de troupes pour les investir et les mettre à mort. Comme les deys et leurs gens étaient armés, ils se défendirent pendant long-tems, tuerent cinq soldats et en blesserent plusieurs.

Dans un moment où tous les regards de l'Europe paraissent se porter sur l'Empire ottoman, où cet Empire si redoutable, il n'y a pas encore 150 ans, paraît menacé d'une dissolution prochaine, il ne sera pas indifférent de savoir ce que le grand-seigneur, dans l'état actuel des choses, pourrait encore opposer de forces à ses ennemis; quelle est au juste l'étendue des pays qu'il gouverne, leur population et leur industrie.

La Turquie d'Europe a 181,760 milles carrés et une population de 8 millions d'habitans. La Turquie d'Asie 345,800 milles carrés, et une population de 10 millions d'habitans. En tout 18 millions d'habitans, et une étendue de 528,560 milles, non compris l'Egypte. L'armée est de 150,000 hommes, la marine de 30 vaisseaux de ligne; les revenus de 168 millions.

Les villes principales en Europe sont: Constantinople, dont la population est évaluée à 400,000 ames; Andrinople qui, suivant Fabri, contient 130,000 habitans; Sophia, 70,000; Silistria en Bulgarie, 60,000; Salonique, 60,000; Belgrade, 25,000. Les villes principales en Asie sont: Alep, qui peut avoir 200,000 habitans; Damas, 180,000; Bassora, 150,000; Smyrne, 100,000; Prusa, 60,000; Angora, 60,000; Tokat, 60000; Bagdat, 20,000. Si ce tout était plus compact et mieux lié, il pourrait encore résister long-tems aux chocs extérieurs dont il est menacé. Les manufactures et le commerce des Turcs sont principalement dans les mains des étrangers. Il s'exporte peu d'objets fabriqués de la Turquie en Europe, et ces objets sont particulièrement des tapis. Mais les substances brutes qui en sortent, ont une grande valeur: elles consistent principalement en raisins de Corinthe, figues, safran, marbres, cotons, laines, soies et drogues. — L'éducation des Turcs est totalement négligée; le despotisme a étouffé toutes les lumieres.

Hambourg, le 3 *septembre* (16 *fructidor.*)

Une feuille anglaise a publié une table statistique des Etats Unis d'Amérique, laquelle constate le progrès de la population, du commerce, des arts et de l'industrie dans cette nouvelle république, depuis 1774 à 1803. Suivant cette table, les Etats-Unis ont 1250 milles de longueur sur 1040 milles de largeur, ce qui fait plus d'un million de milles carrés. Dans l'espace de tems indiqué, la population s'est élevée de 2 millions à 5; la quantité de terre défrichée de 2 à 30 millions d'acres; la milice a été portée de 400 mille hommes à 900 mille, et les gens de mer de 15 mille à 63 mille; le revenu intérieur a augmenté de 6 millions de piastres à 42 millions; les exportations, de 6 millions à 55 millions; le tonnage, de 198 mille à plus d'un million de tonneaux. Le fonds d'amortissement en activité était en 1792 de 2 millions de dollars, et en 1802 de 12 millions. Le numéraire et les effets de la trésorerie, en 1793, montaient à 6 millions, et en 1803 à 13 millions.

— Le ministre de Prusse près le cercle de Basse-Saxe, a informé le commerce prussien que toutes les marchandises appartenant à des négocians de cette nation, et destinées pour la Prusse, traverseraient sans obstacle le pays d'Hanovre.

— On parle de l'occupation de toutes les côtes de la mer du Nord, au cas que les Russes commençassent des hostilités contre la France. On dit même que si cet événement avait lieu, les villes anséatiques recevraient momentanément garnison française. Au reste, ce ne sont là que des bruits qui méritent confirmation, et dont il est parlé ici, parce qu'ils sont généralement répandus dans toute l'Allemagne septentrionale.

Francfort, le 5 *septembre* (18 *fruct.*)

L'électeur archi-chancelier est parti d'Aschaffenbourg samedi dernier, pour se rendre à Ratisbonne. Avant de quitter sa premiere résidence, il a donné le 27 août audience au landammann de l'Argovie, M. Charles de Reding, et au sénateur Stockar, de Schaffhouse, comme députés de la confédération helvétique. Ayant rempli leur mission, ils ont quitté Aschaffenbourg, et sont retournés à Schaffhouse. Tout ce qui concerne les droits qui ont appartenu ci devant à l'évêché de Constance, a déjà été réglé avec le landammann régnant, M. de Wattenwyl. Les ratifications de la convention entre la république helvétique et l'électeur de Bade; ont été échangées le 23 août à Carlsruhe.

Fribourg (en Brisgaw), le 10 *sept.* (23 *fruc.*)

Depuis long-tems une bande nombreuse de brigands désolait notre pays et les bailliages voisins de l'électorat de Bade; vainement, pendant quelques mois, les baillis badois et notre gouvernement avaient fait les recherches les plus exactes pour découvrir leur repaire: mais enfin on parvint à s'assurer qu'ils avaient en quelque sorte établi leur quartier-général à Hochstetten, près du Vieux-Brisack, et le prévôt d'Ihringen réussit à cerner leur maison et en arrêter quelques-uns, qui aussitôt ont été transférés dans la prison d'Emmendidgen, de l'électorat de Bade. Le conseiller aulique, M. Roth, chargé de l'instruction du procès, a recueilli tous les renseignemens relatifs à l'organisation de la bande, le nombre des associés, les lieux de leurs retraites, etc.; et appuyé par les chefs des bailliages badois voisins, et par les autorités supérieures de notre pays, il put si bien ses mesures que tous ces brigands, à deux ou trois près, ont été successivement arrêtés. Parmi ces scélérats, on en distingue particulierement deux comme chefs de la bande. L'un se nomme Louis, né dans la ci-devant Lorraine, où il a été condamné, il y a environ deux ans, à la peine de mort, comme convaincu d'avoir coopéré à un assassinat et à plusieurs vols commis avec violence. C'est un homme qui ressemble beaucoup à Schinderhannes. Il est parvenu trois fois à briser ses chaînes très fortes dans la prison; il ne cessa de menacer le géolier; il a été une fois sur le point de le tuer. Une autre fois il avait fait semblant de s'être pendu, dans l'intention, comme il l'a avoué depuis, que l'étonnement du géolier lui faciliterait les moyens de s'échapper; mais la ruse ne réussit pas. Le second chef est Charles Sprauer, meunier à Neusatz. Louis a été transféré sur la rive droite du Rhin, pour être représenté à ses juges naturels. Deux autres sujets du prince Ferdinand d'Autriche, également impliqués dans cette affaire, ont été envoyés ici sous escorte. Les autres ont été condamnés à être enfermés, pour plus ou moins de tems, dans la maison de force de Pforsheim.

ITALIE.

Naples, le 28 *août* (10 *fructidor.*)

Encore une nouvelle violation de la neutralité de Naples par les Anglais. Le commandant d'une corvette anglaise mouillée dans le port, a fait faire de force des visites sur plusieurs bâtimens hollandais, sous prétexte d'y chercher cinq matelots français qui avaient déserté de son bord. Les Anglais briserent les armoires, les portes, les futailles, et, ne trouvant point les individus qu'ils cherchaient, ils eurent l'audace de se présenter devant un bâtiment français; mais prévenu par les Hollandais, le capitaine hissa son pavillon, fit armer son monde, se tint sur le pont, et leur déclara que sans un ordre de l'ambassadeur de France, ils n'approcheraient pas de son bord. Les Anglais se contenterent de lui dire beaucoup d'injures, et de crier qu'ils se mocquaient de la neutralité. Comment le commandant du port de Naples laisse-t-il commettre de pareilles impertinences?

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 31 *août* (13 *fructidor.*)

On apprend de Rome que, dans un consistoire tenu le 20 août, le Saint-Pere a nommé à seize évêchés vacans; savoir: 4 dans les Indes espagnoles, 4 dans les Indes portugaises, 5 dans la Pologne russe et 3 dans la Hongrie.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 10 *septembre* (23 *fructidor.*)

Nous lisons les articles qui suivent dans les divers papiers anglais reçus dernièrement.

— Tous les mouvemens de la flotte de Boulogne occupent l'attention et entretiennent l'inquiétude. Les évolutions qu'elle fait, les engagemens partiels qui ont lieu avec nos bâtimens, les fréquentes entrées et sorties du port dans la rade et de la rade dans le port, sont autant d'objets sur lesquels nos journaux ne manquent pas de se répandre en réflexions chagrines. On y observe, avec beaucoup de raison, que tous ces mouvemens exercent le soldat français, et qu'il y acquiert un usage de la mer et une dextérité qui peuvent nous devenir bien funeste. Tantôt le gouvernement fait publier par toutes ses trompettes officielles que l'invasion est très-prochaine et qu'il va deux cent mille hommes tout prêts à partir, tantôt qu'une

n'aura point lieu, qu'elle ne peut être entreprise avec un nombre de troupes suffisant pour la faire redouter. Tous les bruits sont vagues et contradictoires. De quel usage sont donc nos nombreuses escadres en croisiere, si elles ne peuvent pas même donner un état exact des forces de l'ennemi? Quand les ministres sont si mal informés, il leur sied mal de se glorifier de leur prévoyance ou de se promettre la victoire. La premiere opération d'un capitaine habile est de découvrir le secret, la force et la marche de l'ennemi. En attendant, les ministres agissent comme s'ils étaient persuadés que la crise est on ne peut pas plus prochaine. Il a été envoyé ordre à tous les officiers des divers départemens, dont le service pourrait être nécessaire, de se tenir sur leur garde. M. Marsden, secrétaire de l'amirauté, couche dans les bureaux de la marine, et plusieurs commis et messagers d'état se relevent toutes les nuits, afin qu'il y ait toujours quelqu'un dans les bureaux. On commence aussi à former des assemblées en différentes parties du royaume, pour s'assurer du nombre des charriots et voitures de toute espece, que l'on pourrait, en cas d'invasion, réunir dans chaque district pour servir au transport des troupes. Il y a eu, vendredi dernier, à Woodhouse-Moor, près de Leeds, une inspection générale des voitures, et l'on va procéder à la même mesure dans tous les districts du comté d'York.

— Une lettre d'un officier de *l'Atlas* annonce que la flotte hollandaise qui est au Texel paraît toute prête à mettre à la voile. Les croiseurs anglais vont presque journellement à la portée du canon, mais la flotte ne fait pas mine de sortir.

— Voici ce qu'on lit dans le *Times* au sujet de l'escadre de Brest :

« La semaine derniere, dit ce journal, par un tems serein, nos vaisseaux qui croisent devant Brest se sont approchés assez près pour distinguer sans le secours des lunettes et compter distinctement le nombre des vaisseaux de l'ennemi qui sont à l'ancre dans la rade extérieure de ce port. On y a vu seize vaisseaux de ligne, dont quatre à trois ponts, neuf frégates et onze cutters ou autres bâtimens armés. On a distingué des troupes de débarquement sur plusieurs de ces vaisseaux, occupées à s'exercer aux manœuvres et à manier le canon. La plus grande partie de cet armement paraît épier l'occasion de s'échapper en mer. Les cinq vaisseaux de ligne et quatre frégates qui sont à l'Isle-d'Aix, paraissent également disposés à sortir au premier moment. Ils restent tranquilles quand nos vaisseaux se montrent, mais dès qu'ils s'éloignent; on voit à l'instant sortir une frégate française qui vient reconnaître la distance et la position de nos vaisseaux; d'où l'on conclut que cette division de l'Isle d'Aix a envie d'aller rejoindre la flotte de Brest ou bien d'autres escadres françaises qui sont dans les ports d'Espagne. »

— Le *Morning-Chronicle*, en rendant compte de la flotte russe qui a paru dans la Baltique, la porte à quatorze vaisseaux de ligne, dont quatre et deux frégates auraient des vivres pour quatre mois, et seraient attendus dans la mer du Nord. Le reste, à ce qu'on rapporte, n'a de vivres que pour un mois ou six semaines, et ne porte point de troupes de débarquement.

— Le gouvernement, sans doute dans la crainte d'une tentative prochaine de la part de l'ennemi, a commencé par éloigner les prisonniers français de la côte maritime. Une division en a été tirée avant-hier de la prison de Plymouth, et a été envoyée à Exeester et en d'autres places.

— Une flotte considérable a mis, dimanche dernier, à la voile de la rade de Leeds pour la Mer-Baltique, sous l'escorte de deux chaloupes de guerre.

— *L'Athénienne*, qui escortait la flotte de la Chine, portait une lettre, accompagnée de présens de S. M. pour l'empereur de la Chine : ces présens sont, dit-on, une espece d'ouverture pour une nouvelle ambassade qu'on projette à la cour de Pékin.

— La course depuis si long-tems annoncée, et si impatiemment attendue, entre la belle madame Thornton, femme du colonel de ce nom, et M. Flint, a enfin eu lieu près d'York. Le pari entre les coureurs était de mille guinées; la distance à parcourir, de quatre milles (une lieue et un tiers.) Pendant les trois premiers, madame Thornton a constamment devancé son adversaire, et alors les paris étaient en sa faveur de sept contre un; mais après cela M. Flint a pris l'avantage, et madame Thornton se voyant devancée, a renoncé à l'espoir d'atteindre le but la premiere. Le total des paris pour et contre s'élevait à une somme énorme; on la fait monter, mais il est difficile d'y ajouter foi, à plus de 200,000 liv. st., et le nombre des spectateurs à plus de cent mille.

— Un certain nombre des cutters employés au service des douanes, viennent d'être mis à la disposition de sir Home Popham, qui est arrivé à Portsmouth pour y inspecter les travaux relatifs à la confection de quelques nouveaux bateaux de guerre mis en construction dans les chantiers de ce port. On ignore le motif qu'on peut avoir pour mettre à l'exécution de ces travaux un secret tel, qu'à l'exception des personnes qui les dirigent, qui que ce soit n'est admis à en prendre connaisssance, ni même à visiter le chantier. On paraît conclure de cette circonstance, que, peut-être, il s'agit de la construction de quelques machines particulieres de l'espece des brûlots, de la foudre ou du feu grégeois.

— Il fut un tems où l'Angleterre se crut assez puissante pour insister sur ce que le port de Dunkerque fût détruit, et cela sous prétexte que cette position donnait à l'ennemi la facilité de de nous inquiéter et de nous nuire par le moyen de ses corsaires. Comme les armemens que recele le port de Boulogne sont bien autrement inquiétans, M. Pitt sentira sans doute de quelle importance il est pour l'Angleterre de le détruire. On peut donc s'attendre à quelque grand coup d'éclat de la part de l'intrépide colonel de volontaires. Ce n'est pas qu'il ait encore fait en ce genre des choses assez extraordinaires pour qu'il soit permis de regarder comme très-prochain l'abaissement où devra être la France, lorsqu'elle nous laissera détruire le port de Boulogne; mais enfin, comme nous ne pouvons être en sûreté et dormir tranquilles, tant que ce port existera, et que l'objet de cette guerre est, selon M. Pitt, de nous mettre en sûreté, il faut bien croire que le grand colonel médite quelqu'entreprise, telle que celle de nous débarrasser une bonne fois du port de Boulogne.

(*Morning-Chronicle.*)

— Suivant le rapport de plusieurs officiers qui ont eu occasion d'observer l'état des armemens de Boulogne, et qui connaissent les fortifications de Gibraltar, on peut comparer ces deux places l'une à l'autre, pour l'état de défense et de force où elles sont.

— Nous avons plusieuss fois démontré que la force de notre escadre dans les Dunes n'est pas suffisante pour repousser l'immense flottille de l'ennemi, s'il nous attaque avec ce courage et cette résolution que l'entreprise doit naturellement lui inspirer. Les ministres eux-mêmes semblent redouter l'effet de l'explosion; car ils ont ordonné d'employer tous les moyens possibles pour renforcer l'escadre qui se trouve dans les Dunes. Si les ministres ont cru, comme les badauds de Londres, que les Anglais ont besoin d'être tenus en haleine, par la persuasion qu'il est très-possible que la tentative d'une invasion ait lieu, comment s'excuseront-ils d'avoir plongé la nation dans une sorte d'insensibilité par ces alarmes, faute d'avoir pris plutôt les précautions nécessaires pour les prévenir? S'il arrivait que l'ennemi parvint à faire la descente dont il nous menace, les ministres devraient sans doute être punis de leur négligence.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

Hier, vers la fin du jour, écrit-on de Douvres, en date du 27 août, l'atmosphere s'éclaircit d'une maniere très-sensible; et alors on vit le soleil répandre sur la côte de France une lumiere si brillante, qu'on pouvait distinguer aisément tout ce qui s'y passait. Le camp de Boulogne pouvait être vu presque aussi facilement que de près. Il a paru considérablement augmenté, et l'on voyait sans difficulté les soldats faisant l'exercice, au moyen de l'éclat que le soleil faisait jaillir sur leurs armes. Les chaloupes canonnieres sont sorties de Boulogne, depuis vendredi soir, un lougre, arrivé hier de devant Boulogne, nous a assuré qu'il y en avait trois cents cinquante hors du port, la nuit précédente, sans compter le grand nombre qui se trouve dans l'intérieur, et dont on pouvait distinctement appercevoir les mâts. Notre escadre, consistant en dix-huit vaisseaux de guerre, était hier soir à l'ancre, à l'ouest de Boulogne, et plusieurs des petits vaisseaux croisaient de côté et d'autre. Quelques-unes des chaloupes canonnieres françaises s'éloignaient hardiment du reste de la flottille, qui se trouvait sous la protection des batteries de terre, et semblaient braver ou provoquer nos croiseurs en faisant feu sur eux. Cette attaque excita quelques-uns de nos vaisseaux à s'avancer trop près du rivage, afin de riposter, et ils se trouvaient, par cette circonstance, entraînés vers les batteries de terre, dont le feu terrible couvrait toute la côte de fumée.

La frégate *l'Immortalité* s'avança vers les bâtimens ennemis, et leur lâcha plusieurs bordées; quelques autres bâtimens suivirent cet exemple. Un de ces de ces derniers vint tout-à-coup à disparaître; on jugea que ce devait être le cutter *la Constitution*, armé de 12 canons. Les personnes qui avaient des lunettes-d'approche, le virent sombrer sous voiles, et bientôt n'apperçurent plus que son mât hors de l'eau. Nombre de chaloupes se détacherent à la hâte pour courir au secours de son équipage.

Par l'arrivée d'un lougre qui est entré, ce matin, à Folkstone, on a appris que le cutter qui a péri, avait été ouvert, à fleur d'eau, par une bombe, de maniere à faire beaucoup d'eau à chaque roulis qui l'inclinait du côté où la crevasse avait été faite. La frégate *l'Immortalité* se hâta d'aller prendre position entre lui et la côte pour favoriser sa retraite, en attirant, et attirant sur elle-même le feu de l'ennemi. On croit que la majeure partie de l'équipage a été sauvée par les chaloupes qui vinrent à son secours. Le bâtiment s'engloutit au moment même où les bateaux recueillaient son équipage. Le lougre, arrivé ce matin, n'avait eu avant son départ d'autre assurance que l'équipage du cutter eût été sauvé, que les signaux qui se sont faits à bord des chaloupes, lesquels consistent à lever en l'air tous les avirons, lorsqu'on est parvenu à retirer des naufragés du péril; il est d'usage, en pareil cas, de baisser autant d'avirons qu'il a péri de personnes.

Lorsque la frégate *l'Immortalité* s'avança pour lâcher des bordées, il se fit entre elle et l'ennemi un feu si vif et si copieux, que de part et d'autre on ne voyait que flammes et fumée. Il tomba des bombes et des boulets si près de cette frégate, que plusieurs fois elle reçut à bord de larges éclaboussures d'eau qu'ils y faisaient jaillir. Malheureusement elle a eu d'autres incommodités à supporter, et il paraît qu'elle a reçu autre chose que de l'eau. On ne connaît point encore le genre d'avaries non plus que la perte qu'elle a pu éprouver. Mais on est fondé à craindre qu'elle n'ait été fort maltraitée. Voici du moins une circonstance qui paraît propre à faire concevoir quelque inquiétude sur l'ensemble des résultats du combat d'hier. — Une frégate qui vient de mouiller dans notre rade, a détaché une chaloupe dans laquelle deux officiers sont venus à terre. A peine ont-ils eu le pied hors de la chaloupe, qu'ils ont fait retirer les matelots qui les avaient amenés sans vouloir permettre à aucun d'entre eux de communiquer avec les spectateurs. L'importance qu'ils ont eu l'air de mettre à cette précaution, a déjà fait jaser les curieux, et va probablement être cause qu'on exagérera les désavantages de l'action d'hier.

INTÉRIEUR.

Cologne, le 28 fructidor.

S. M. l'Empereur est arrivée ici avant-hier à huit heures du soir. Elle a trouvé dans nos murs le même enthousiasme et les mêmes expressions d'allégresse, que dans toutes les parties de notre département qu'elle a parcourues, en passant par Crevelt, Venloo, Gueldre, Rymberg, Neups, etc.

Toute notre ville était illuminée au moment de l'arrivée de l'Empereur, et le plus grand nombre des citoyens s'étaient portés sur son passage. Il a été accompagné par les plus vives acclamations jusqu'au palais qui lui était destiné.

S. M. l'Impératrice avait précédé l'Empereur de vingt-quatre heures.

Hier, à cinq heures du matin, l'Empereur a parcouru le port, visité l'entrepôt, et fait le tour de l'enceinte extérieure de la ville. LL. MM. ont daigné se rendre le soir dans le sallon du commerce, pour jouir de la vue du port et du fleuve illuminés de la maniere la plus riche et la plus élégante. Des transparens très-nombreux exprimaient les sentimens dont tous nos concitoyens sont animés. Le pont volant, et un grand nombre de navires, décorés d'arcs de triomphes et de divers ornemens, brillaient de mille feux au milieu du fleuve, et formaient la partie la plus piquante de ce magnifique spectacle. Les places et les maisons de l'intérieur de la ville étaient également illuminées.

L'Empereur a passé hier en revue, sur la place d'armes, les troupes qui composent la garnison.

Il a donné audience aux généraux et aux officiers, à la municipalité, au clergé, à la cour de premiere instance, à la chambre et au tribunal de commerce. Il s'est entretenu très-long-tems avec ces derniers : il a examiné et discuté avec eux toutes les demandes qu'ils ont eu à lui faire, et prononcé aussitôt sur la plupart de leurs objets de réclamation.

Calais, le 17 fructidor.

Hier matin, une frégate, une corvette et deux bricks ennemis ont donné la chasse à un bâtiment danois et à un bâtiment prussien. Le bâtiment danois, voulant essayer d'entrer dans notre port, a été pris après trois décharges de toute l'artillerie de la frégate, et quoiqu'il portât son pavillon. Le bâtiment prussien, attaqué à la hauteur du cap Grinez, est parvenu à se mettre sous la protection de nos batteries, après avoir reçu beaucoup de boulets dans ses voiles, mais sans avaries considérables.

De quels termes se servir pour caractériser cette insigne piraterie et cette odieuse violation du droit des gens ? Y a-t-il rien de plus lâche que l'agression d'une frégate contre des bâtimens de commerce neutres et désarmés ?

Si les puissances neutres consultaient leur dignité, Embden et le Sund seraient fermés sur-le-champ aux Anglais. Mais l'Angleterre ayant désuni d'intérêts les Etats neutres, ne les redoute plus. Il n'en était pas de même avant que la faction qui sert en Russie le cabinet de Londres eût le dessus ; il redoutait la neutralité du Nord ; mais depuis le succès de ses intrigues il s'est livré sans ménagement à son système de despotisme et de violence.

Y eût-il jamais rien de plus dérisoire que de mettre en état de blocus deux cents lieues de côtes ? Pourquoi les Anglais n'y mettent-ils pas toutes les côtes de l'Europe ? L'état de blocus ne peut s'entendre que des places investies par terre et par mer et en danger d'être prises ; voilà ce qui est conforme au droit des gens, ce que le droit des gens réclamerait s'il existait un droit des gens pour l'Angleterre.

Il y a des cours et des cabinets qui ne savent crier que contre les Français, et qui ne trouvent rien que de très-simple dans toutes les vexations de l'Angleterre, même lorsqu'elles blessent à la fois leur commerce et leur indépendance.

On nous assure que l'EMPEREUR, contraint par cet étrange procédé, vient d'ordonner la saisie de toutes les marchandises de fabrique anglaise qui se trouvent en Hanovre, en Hollande, à Gênes, à Livourne, et dans les parties de l'Etat de Naples qui sont occupées par les troupes françaises.

Anvers, le 19 fructidor.

Le maire de cette ville, membre de la Légion d'honneur, a adressé la lettre suivante à M. Malouet, commissaire-général de la marine :

« Monsieur le commissaire-général, avant la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date de ce jour, on ne m'avait pas laissé ignorer les services éminens rendus par vos braves conscrits marins dans le malheureux incendie qui a eu lieu cette nuit : leur dévouement, dans cette circonstance, ne les honore pas moins que les services qu'ils rendent à l'Etat : outre les éloges qui sont dûs à tous, et que j'ai beaucoup de plaisir à faire de leur belle action, je vais me faire fournir des renseignemens précis sur ceux qui se sont particulièrement distingués : j'offrirai leurs noms à la reconnaissance publique.

» J'ai l'honneur de vous remercier, M. le commissaire-général, de ce que, pénétrant dans mes sentimens, vous avez bien voulu acquitter ma dette envers eux. »

Signé, JEAN WERBROUCK.

Turin, le 14 fructidor.

Un orage subit et violent a éclaté : il y a deux jours, à Lenta, département de la Sezia. Cinq individus, dont deux avec leurs femmes, ont péri dans les eaux de la Sezia, dont une crue extraordinaire a été la suite de cet orage.

Paris, le 1er jour complémentaire.

M. le chevalier Crausfurd, prisonnier sur parole à Valenciennes, ayant fait demander au ministre de la guerre la permission d'aller passer deux mois aux eaux d'Aix-la-Chapelle, appuyant sa demande de certificats d'officiers de santé, le ministre consentit à la lui accorder, sous la condition qu'il lui ferait passer sa parole d'honneur, par écrit, d'être de retour des eaux, et à Valenciennes, à l'expiration des deux mois.

Le 10 messidor, M. Crausfurd envoya au ministre de la guerre l'engagement de sa parole d'honneur, ainsi conçu :

« Ayant reçu la permission du ministre de la » guerre pour me rendre aux bains d'Aix-la-» Chapelle, je m'engage formellement sur ma » parole d'honneur de retourner à Valenciennes » dans deux mois, à dater du jour de mon dé-» part. » *Signé*, le chevalier CRAUSFURD.

M. le chevalier Crausfurd, au lieu de tenir sa parole, écrit d'Embden, le 17 août, au ministre, qu'il lui est obligé de la permission qu'il lui a accordée de s'absenter pendant deux mois de Valenciennes ; qu'il espère que S. M. ne trouvera pas mauvais qu'il en profite pour aller voir sa femme, qui est dans un état dangereux ; il ajoute qu'il sent bien que cette démarche ne peut pas paraître tout-à-fait régulière ; mais qu'il espère qu'on la lui pardonnera.

D'après la conduite tenue par M. le chevalier Crausfurd, le ministre de la guerre a ordonné que tous les Anglais qui avaient pu obtenir des permissions pour aller prendre les eaux, fussent reconduits à Verdun.

Il a écrit à tous les généraux commandans les divisions militaires, pour leur annoncer que tous les Anglais qui, par égard, pouvaient se trouver munis de permissions pour résider dans d'autres villes que celle de Verdun, fussent également reconduits dans cette dernière ville.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Par décret du 15 thermidor an 12, Sa Majesté Impériale a nommé professeurs au lycée de Limoges ; savoir :

Pour la classe de belles-lettres latines et françaises :

M. Valrivière, ex-professeur de belles-lettres.

Pour les trois places de professeurs de latin :

M. Pommeraux, ex-professeur de l'école centrale de la Manche ;

M. Jean Baptiste Barny, instituteur à Limoges ;

Et M. Isecq, directeur d'une école secondaire à Limoges.

Pour les mathématiques transcendantes :

M. Burgade, mathématicien à Bordeaux.

Pour les trois places de professeurs de mathématiques :

M. Raymond Labrousse, ancien professeur de philosophie et de mathématiques à Limoges ;

M. Jean-Baptiste Bouriaud, professeur de mathématique à l'école centrale de Tulle ;

M. Jean-Jacques-Remi Chaloupin, employé sous l'ingénieur en chef du département de la Charente.

Par décret du 15 thermidor an 12, S. M. l'EMPEREUR a nommé,

Proviseur au lycée de Liége : M. J. B. Brun, ancien directeur du collége de l'Oratoire ;

Censeur au même lycée : M. Dubois, ancien principal de deux colléges de l'Université de Paris.

Proviseur au lycée de Pau : M. Lagrave, professeur de mathématiques à l'école centrale de la Dordogne ;

Censeur au même lycée : M. Heuvrard-Dubreuil.

Proviseur au lycée de Cahors : M. Chaboissier, ancien professeur de rhétorique ;

Censeur au même lycée : M. Serieys, bibliothécaire au lycée de Paris.

Proviseur au lycée d'Angers : M. Ferry de Saint-Constant ;

Censeur au même lycée : M. Halloy.

Par décret du 15 thermidor an 12, S. M. l'EMPEREUR a nommé,

Procureur-gérant du lycée de Cahors : M. Pesson, ci-devant professeur et économe de la congrégation de l'Oratoire ;

Procureur-gérant du lycée d'Angers : M. Héron, professeur de physique et de chimie à l'école centrale de Maine-et-Loire.

Par décret du 17 thermidor an 12, S. M. l'EMPEREUR a nommé,

Inspecteur-général des ponts-et-chaussées : M. Cachin, ingénieur en chef, directeur des travaux maritimes.

Par décret du 17 thermidor an 12, S. M. l'EMPEREUR a nommé,

M. Gossvin de Stassart auditeur près le ministre de l'intérieur, et de la section de l'intérieur du conseil-d'état.

MINISTERE DU TRÉSOR PUBLIC.

Aujourd'hui, 1er jour complémentaire, on a brûlé au Champ-de-Mars une quantité considérable de papiers inutiles, comme assignats ; promesses de mandats, bons d'arrérages, coupons d'emprunt forcé, et autres effets présentement sans valeur. Ce brûlement a eu lieu en présence des autorités appelées par les arrêtés.

INSTITUT NATIONAL.

Le concours ouvert par la classe des Beaux-Arts de l'Institut national, pour le grand prix de sculpture, sera exposé publiquement dans la salle du Lancoon de l'école de peinture et sculpture, les 2e, 3e et 4e jours complémentaires ; et le concours pour le grand prix d'architecture, sera exposé de même les 4e et 5e jours complémentaires et le 1er vendemiaire, au Palais des Beaux-Arts, ci-devant Collége des Quatre-Nations.

SCIENCES PHYSIQUES.

Les phénomenes observés par M. Robertson, dans son ascension aérostatique de Hambourg, le 18 juillet 1803 (1), ont été confirmés depuis par le professeur Sacharof, qui en a rendu compte, en séance publique, à l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg (2) : mais ils sont loin de cadrer avec ceux obtenus par MM. Biot et Gay-Lussac, et décrits dans le *Moniteur* du 12 fructidor présent mois. Les causes d'une telle différence méritent sans doute d'être expliquées ; cependant cette différence ne doit, par elle-même, jeter aucune défaveur sur des expériences de la nature de celles dont il s'agit.

Et d'abord la véracité des expérimentateurs, quels qu'ils soient, ne peut être révoquée en doute ; car ceux-ci ne peuvent que raconter des faits, et il est de leur devoir, comme de leur gloire, de les exposer avec la plus rigoureuse exactitude : ils savent qu'on ne les en croira pas sur parole ; que ce qu'ils auront observé, d'autres voudront s'en assurer par eux-mêmes, et en suivant des procédés tout semblables. Grâces au bon esprit de notre siécle, on n'admet aujourd'hui en physique que des faits bien avérés, prouvés par une longue série d'expériences faites avec des résultats invariables. Aussi, après des aérostations multipliées, sommes-nous bien sûrs de connaître un jour l'état électrique de l'air dans ses couches, soit moyennes, soit supérieures ; les diverses quantités de calorique qui y sont répandues ; les variations de la propriété magnétique, si en effet elles ont lieu, à un certain point d'élévation.

L'objet de ces recherches est aussi étendu qu'important pour les progrès des sciences physiques. Et quand les physiciens désespéreraient de parvenir à la direction de leurs aérostats, il leur resterait encore bien d'autres vues utiles à remplir, et leurs efforts n'en mériteraient pas moins d'être encouragés par tous les amis de la science.

C'est assez prouver, à ce qu'il nous semble, qu'il y aurait ou de l'injustice, ou de l'ignorance à tourner en ridicule ces expériences hardies, quelles contradictions qu'elles offrissent de prime abord : le tems et l'expérience finissent par tout éclaircir. Faisons voir maintenant qu'entre les expériences aérostatiques, tentées à Hambourg et à Paris, la contradiction n'a été qu'apparente, à l'exception d'un seul fait où il a pu exister une erreur.

1°. Si les effets physiologiques se sont montrés opposés ou très-différens, on voit aussi qu'ils ne pouvaient être les mêmes dans les deux aérostations, puisque, d'après le récit des expérimentateurs, les circonstances étaient disparates. En effet, les physiciens partis de Hambourg, prétendent s'être élevés à 3600 toises, tandis que ceux de Paris n'ont pas passé 2040 toises. Les organes de la respiration et le système artériel ont donc dû souffrir une altération plus forte dans une plus grande raréfaction de l'air.

2°. Le froid a dû être plus intense là où les rayons solaires étaient moins réfléchis ; l'effet du froid a encore pu devenir plus funeste dans l'ascension toute récente de l'aéronaute italien (3) ; mais, à distance même égale, les nuages plus épais, aux pieds des aéronautes parisiens, ont pu réfléchir jusqu'à eux les rayons du soleil ; c'est encore là une circonstance appréciable.

3°. Les phénomenes purement physiques ont pu différer encore par l'effet des différentes distances de la terre ; la voix, par exemple, le son d'un instrument, etc., ont pu être plus forts ou plus faibles, selon que l'air a été plus ou moins raréfié, plus ou moins sec. Enfin, les effets électriques (4) ont pu aussi éprouver des différences relatives au degré d'ascension et d'élévation.

La seule expérience qui fut réellement comparable, parce qu'elle avait été faite à toutes les hauteurs, était celle du décroissement de la force magnétique en raison directe de l'élevation, décroissement que l'observation faite par Robertson paraissait établir ; mais ce physicien n'avait point tenu compte du mouvement de rotation de sa nacelle : au lieu que M. Biot ayant mis à profit les momens où ce mouvement était presque nul, a reconnu que « la propriété magnétique n'éprouve aucune diminution appréciable depuis la surface de la terre, jusqu'à 4000 mètres de hauteur. Son action, dans ces limites, se manifeste constamment par les mêmes effets, et suit les mêmes lois. »

Ainsi le secours de la boussole est provisoirement rendu aux aéronautes. Dans le dernier cas dont nous venons de parler, il y a certainement eu une erreur, et tout porte à croire qu'elle est

(1) Voyez-en les détails au numéro du *Moniteur*, 4 pluviose an 12.

(2) Voyez le *Moniteur* du 23 fructidor an 12, article *Hambourg*.

(3) Voyez le n° du Moniteur.

(4) Nos lecteurs pourront remarquer ici que nous suivons l'ordre des phénomenes, d'après le compte qui a été rendu des observations de M. Robertson, par M. Lalande, au numéro du Moniteur, 4 pluviose an 12.

du côté du physicien de Hambourg ; dans les autres cas, il n'y a ni erreur, ni contradiction, puisque chaque observateur a été placé dans une circonstance toute différente, et la différence même des résultats assure l'exactitude des expériences. De telles contradictions, loin de servir de prétextes à calomnier la science et les efforts qu'on a faits pour l'éclairer, ont nécessairement un résultat utile, celui de multiplier les expériences jusqu'à ce que les faits soient sanctionnés par tous les observateurs.

Or, qui sait jusqu'où nous arriverons en poussant ces expériences ; car enfin ce qui nous paraît maintenant impossible, l'est-il réellement, ou sera-t-il regardé comme tel par ceux qui, dans la suite, marcheront sur nos traces et profiteront de nos travaux ? L'élégant auteur *des Mondes* semble avoir pressenti les événemens extraordinaires qui pourront naître du génie des découvertes semblables à celles dont s'occupent nos savans.

« Je gage (disait-il à madame la marquise de,...) que je vais vous réduire à avouer, contre toute raison, qu'il pourra y avoir un jour du commerce entre la terre et la lune. Remettez-vous dans l'esprit l'état où était l'Amérique avant qu'elle eût été découverte par Christophe Colomb. Ses habitans vivaient dans une ignorance extrême : loin de connaître les sciences, ils ne connaissaient pas les arts les plus simples et les plus nécessaires ; ils allaient nuds ; ils n'avaient point d'autres armes que l'arc ; ils n'avaient jamais conçu que des hommes pussent être portés par des animaux : ils regardaient la mer comme un grand espace, défendu aux hommes, qui se joignait au ciel, et au-delà duquel il n'y avait rien. Il est vrai qu'après avoir passé des années entières à creuser le tronc d'un gros arbre avec des pierres tranchantes, ils se mettaient sur mer dans ce tronc et allaient terre à terre portés par le vent et par les flots ; mais comme ce vaisseau était sujet à être renversé, il fallait qu'ils se missent aussitôt à la nage pour le ratrapper, et à proprement parler, ils nageaient toujours hormis le tems qu'ils s'y délassaient. Si quelqu'un leur eût dit qu'il y avait une sorte de navigation incomparablement plus parfaite ; qu'on pouvait traverser cette étendue infinie d'eaux, de tel côté et dans tel sens qu'on voulait ; qu'on s'y pouvait arrêter sans mouvement au milieu des flots émus ; qu'on était maître de la vitesse avec laquelle on allait : qu'enfin cette mer, quelque vaste qu'elle fût, n'était point un obstacle à la communication des peuples, pourvu seulement qu'il y eût des peuples au-delà, vous pouvez bien compter qu'ils ne l'eussent jamais cru. Cependant voilà un beau jour, le spectacle du monde le plus étrange et le moins attendu qui se présente à eux. De grands corps énormes qui paraissent avoir des ailes blanches, qui volent sur la mer, qui vomissent du feu de toutes parts, et qui viennent jeter sur le rivage des gens inconnus tout écaillés de fer, disposant comme ils veulent des monstres qui courent sous eux, et tenant en leurs mains des foudres dont ils terrassent tout ce qui leur résiste. D'où sont-ils venus ? qui a pu les amener par-dessus les mers ? qui a mis le feu en leur disposition ? sont-ce des dieux ? sont-ce les enfans du soleil ? car assurément ce ne sont pas des hommes.

» Je ne sais, madame, ajoute le philosophe, si vous entrez comme moi dans la surprise des Américains, mais jamais il ne peut y en avoir eu une pareille dans le Monde. Après cela, je ne veux plus jurer qu'il ne puisse y avoir commerce quelque jour entre la lune et la terre. Les Américains eussent-ils cru qu'il dût y en avoir quelque jour entre l'Amérique et l'Europe qu'ils ne connaissaient seulement pas ? Il est vrai qu'il faudra traverser ce grand espace d'air et de ciel qui est entre la terre et la lune : mais ces grandes mers paraissaient-elles aux Américains plus propres à être traversées. On fait plus que se figurer qu'il est possible d'aller dans les airs, car on commence déjà à voler un peu. Plusieurs personnes différentes ont trouvé le secret de s'ajuster des ailes qui les soutiennent en l'air, de leur donner du mouvement, et de passer par-dessus des rivières. A la vérité, ce n'a pas été un vol d'aigle, et il en a quelquefois coûté à ces nouveaux oiseaux un bras ou une jambe ; mais enfin cela ne représente encore que les premières planches que l'on a mises sur l'eau, et qui ont été le commencement de la navigation. De ces planches là, il y avait bien loin jusqu'à de gros navires qui pussent faire le tour du Monde. Cependant peu à peu sont venus les gros navires. *L'art de voler ne fait encore que de naître, il se perfectionnera, et quelque jour on ira jusqu'à la lune.* Prétendons-nous avoir découvert toutes choses, ou les avoir mises à un point qu'on n'y puisse rien ajouter ? et de grace, consentons qu'il y ait encore quelque chose à faire pour les siècles à venir : si l'on vole toujours trop mal ici, on volera mieux dans la lune ; ses habitans seront plus propres que nous à ce métier ; car il n'importe que nous allions là ou qu'ils viennent ici, et nous serons comme les Américains, qui ne se figuraient pas qu'on pût naviguer, quoiqu'à l'autre bout du monde on naviguât fort bien. Les Européans n'ont été en Amérique qu'au bout de 6000 ans ; il leur fallut ce tems pour perfectionner la navigation jusqu'au point de pouvoir traverser l'Océan. Les gens de la lune savent peut-être déjà faire de petits voyages dans l'air ; à l'heure qu'il est, ils s'exercent ; quand ils seront plus habiles et plus expérimentés, nous les verrons, et dieu sait quelle surprise.

» Remarquez, ajoute encore Fontenelle, pour fortifier les raisonnemens qui précèdent, remarquez que le monde se développe peu à peu. Les anciens se tenaient bien sûrs que la zône torride et les zônes glaciales ne pouvaient être habitées à cause de l'excès ou du chaud ou du froid ; et du tems des Romains, la carte générale de la terre n'était guère plus étendue que la carte générale de leur empire ; ce qui avait de la grandeur en un sens, et marquait beaucoup d'ignorance en un autre. Cependant il ne laissa pas de se trouver des hommes et dans des pays très-chauds et dans des pays très-froids. Voilà déjà le Monde augmenté. Ensuite on jugea que l'Océan couvrait toute la terre, hormis ce qui était connu alors, et qu'il n'y avait point d'antipodes : car on n'en avait jamais ouï parler, et puis auraient-ils eu les pieds en haut et la tête en bas ? Après ce beau raisonnement, on découvre pourtant les antipodes. Nouvelle réformation de la carte, nouvelle moitié de la terre. Ces antipodes-là, qu'on a trouvés contre toute espérance, devraient nous apprendre à être retenus dans nos jugemens. Le Monde achevera peut-être de se développer pour nous, on connaîtra jusqu'à la lune. Nous n'en sommes pas encore-là, parce que toute la terre n'est pas découverte, et qu'apparemment il faut que tout cela se fasse d'ordre. Quand nous aurons bien connu notre habitation, il nous sera permis de connaître celle de nos voisins les gens de la lune. »

Lorsque Fontenelle parlait de la sorte, et bien plus sérieusement qu'il n'avait l'air de le faire, ne prévoyait-il pas que ses contemporains, qu'il laissait sur ce globe, se feraient un jeu de s'élever, par des moyens aussi sûrs que faciles, à de très-grandes hauteurs, et à reculer les bornes de la science par des expériences du plus grand intérêt.

Aujourd'hui qui prétendra poser à la science des bornes que reculent chaque jour des expériences nouvelles, faites avec autant de courage que de succès ? qui pourrait le prétendre après le perfectionnement sans cesse croissant et de nos connaissances et de nos procédés, et sur-tout après l'enthousiasme éclairé que montrent des physiciens que l'Europe admire et qu'encouragent l'estime de leurs concitoyens, et la protection signalée du Gouvernement ? TOURLET.

LIVRES DIVERS.

Dictionnarium universale latino gallicum ex omnibus latinitatis auctoribus summâ diligentiâ collectum, cum variis multarum, quæ vulgo synonimæ videntur, latinarum vocum differentiis, autore J. Boudot, decima octava editio prioribus longè emendatior ; accuraute J. S. J. F. Boinvilliers ex Instituto gallico, Academiâ Rothomagensi, etc. Rothomagi ex typis Aug. Delalain bibliopolæ, et se trouve à Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, n° 38, et Th. Leclerc jeune, quai des Augustins, n° 34, 4 vol. in-8°, Prix, 7 fr. relié en parchemin.

L'édition que nous annonçons présente un très-grand nombre de corrections et d'améliorations qui ne peuvent manquer d'ajouter au mérite particulier de ce vocabulaire.

La plupart de ces corrections et améliorations sont indiquées dans la préface, et garantissent à la fois l'utilité de l'entreprise à laquelle M. Boinvilliers a consacré ses veilles et l'utilité de cette 18me édition, qu'il a revue avec un soin particulier, et sous le rapport du texte, et sous celui de la partie typographique.

L'Observateur forestier, ou observations sur l'ordonnance de 1669, comme cause principale du dépérissement des forêts, et sur les moyens pratiques de les améliorer ; avec des réflexions sur les plantations particulières. Adressé au Gouvernement par M. Fanon, propriétaire : brochure in-8°.

Prix 1 fr. 80 c., et franc de port, 2 fr.

A Paris, chez Michelet, imprimeur-libraire, rue Française, n° 3 ; et chez Petit, libraire, palais du Tribunat, galerie vitrée.

A Crépy, chez Rouget, libraire, Grande-Rue. — An 13 (1804).

Les Tracasseries, ou *M. et Mme Tatillon*, comédie en cinq actes et en prose de M. Picard, représentée au Théâtre de l'Impératrice le 6 messidor an 12. — Prix, 1 fr. 50 c.

Henri de Bavière, opéra en trois actes, par MM. Léger et D...y, musique de M. Deshayes ; représenté pour la première fois sur le Théâtre de l'Opéra-Comique et Vaudeville, rue Saint-Martin, le 4 fructidor an 12. — Prix, 1 fr. 50 c.

Les Muets, arlequinade en un acte et en vaudevilles, par M. Vallée, représentée pour la première fois au Théâtre du Vaudeville, le 18 messidor an 12. — Prix, 1 fr.

Ossian Cadet, ou *les Guimbardes*, parodie des *Bardes*, par MM. Dupaty, Chazet et Moreau, représentée pour la première fois au Théâtre du Vaudeville, le 11 thermidor an 12. — Prix, 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Mme Masson, libraire-éditeur de pieces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, au coin de celle Saint-Honoré.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{3}{4}$
—— Courant...	57	57 $\frac{1}{2}$
Londres.....	24 f. 47 c.	24 f. 30 c.
Hambourg.....	185 $\frac{1}{4}$	184
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 64 c.	14 f. 40 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 50 c.	14 f. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	81 p. 6f.	81 s. 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p
Francfort.....		
Auguste.....	f. c.	50 fr. 25 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	54 fr. 40 c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France....	1135 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Prévention maternelle ; les Bourgeoises à la mode, et la Cloison. — Jeudi, il Matrimonio secreto.

Théâtre du Vaudeville. Théophile, Berquin, et les Amours d'Eté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cécile, drame en vers, le Dragon de Thionville, et les Français en Alger.

Théâtre Molière. Camille ou le Souterrain, et la Lanterne Magique.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 363. *Jeudi, 3e jour complémentaire an 12 de la République* (20 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Elseneur, le 5 septembre (18 *fructidor.*)

L'escadre russe, composée de trois vaisseaux de ligne, deux frégates et une corvette, ayant séjourné dans la rade de Copenhague, est entrée le 30 août dans la nôtre, et en est repartie le 1er septembre, pour se rendre dans la mer du Nord, où elle doit croiser quelques semaines. Elle n'a à bord que le nombre d'hommes nécessaires à la manœuvre.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 6 septemb. (19 *fructidor.*)

Le prince Charles a fait à l'empereur un rapport sur le succès de la vaccine dans les provinces désignées sous le nom de frontieres militaires. Il en résulte qu'en deux ans, il y a eu 51,000 personnes vaccinées. L'empereur a décerné trois médailles d'or aux chirurgiens qui ont le plus contribué aux succès de cette méthode.

Francfort, le 8 septembre (21 *fructidor.*)

On assure que les jésuites avaient sollicité leur admission dans les Etats d'Autriche, comme dans ceux de Naples, et qu'elle leur a été refusée.

— On écrit de Ratisbonne que la plupart des ministres ont quitté cette ville.

— On commence déjà à faire des préparatifs à Salzbourg pour y recevoir l'empereur d'Allemagne et d'Autriche, frere du souverain actuel de Salzbourg. S. M. y a envoyé un courier avec des dépêches qui préviennent son frere de sa prochaine arrivée dans cette ville. On apprend aussi aujourd'hui que l'empereur ne retournera à Vienne que vers le milieu du mois d'octobre, époque fixée pour son couronnement.

Hambourg, le 5 septembre (18 *fruct.*)

Les manœuvres d'automne commenceront le 4. S. M. prussienne, en témoignage de satisfaction de la belle exécution des manœuvres de la Silésie, a distribué des décorations et accordé des gratifications à différens officiers-généraux.

Augsbourg, le 7 septembre (20 *fruct.*)

Le décret impérial concernant la franchise du port de Venise, n'y a pas encore été publié; les réclamations du collége de commerce et des magistrats de Trieste paraissent avoir occasionné ce retard. Le projet est cependant adopté et signé par l'empereur; mais l'époque de sa publication n'est point encore connue.

ESPAGNE.

Madrid, le 6 septembre (19 *fructidor.*)

D'après un ordre de S. M. C., il est défendu désormais d'enterrer dans les églises, et tous les cimetieres sont reportés hors des villes.

ITALIE.

Rome, le 26 août (8 *fructidor.*)

Le 21 de ce mois, le major Zara, commandant *le Saint-Pierre*, l'un des bricks que l'Empereur des Français a donnés au S. P., apperçut, à quelque distance de Civita-Vecchia, une demi-galiote barbaresque, et se mit aussitôt à sa poursuite. Lorsqu'il fut en vue, il tira un coup de canon pour sommer les barbaresques de se rendre. Ceux-ci n'ayant point répondu, le major Zara ordonna de faire feu sur la galiote, qui, après quelque résistance, se rendit, et fut amenée dans le port avec tout l'équipage, consistant en vingt-cinq hommes.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Bâle, le 3 septembre (16 *fructidor.*)

Une lettre circulaire de S. Exc. le landammann de la Suisse, datée du 30 août, communique aux cantons la notification faite à la confédération helvétique de la part de S. M. l'empereur d'Allemagne, sur le nouveau titre d'empereur héréditaire des Etats d'Autriche, que S. M. vient de prendre. S. Exc. communique de même la réponse qu'elle a faite au nom des cantons, et par laquelle elle assure S. M. I. du vif intérêt que prend la Suisse à cet heureux événement.

Par une autre circulaire, S. Exc. le landammann communique aux cantons la nouvelle capitulation avec l'Espagne pour les cinq régimens suisses qui se trouvent à la solde de cette puissance; les deux traités conclus avec l'Autriche sur l'abolition réciproque de la traite foraine, ainsi que sur l'extradition également réciproque des criminels; l'organisation centrale militaire de la Suisse; enfin, un projet de la commission militaire sur l'habillement uniforme des troupes suisses. Toutes ces pieces, émanées de la diete, ont besoin de la ratification des cantons. Son Exc. desire qu'elle arrive aussi promptement que possible, sur-tout pour ce qui regarde l'organisation militaire. On assure que notre grand-conseil sera convoqué incessamment.

Par une lettre circulaire, adressée par S. Exc. le landammann aux gouvernemens cantonaux, on apprend que les jeunes Suisses qui se présenteront pour être admis à l'école polytechnique, auront quelques facilités. S'ils ne se trouvent pas en état de soutenir l'examen rigoureux que les candidats doivent subir, un des examinateurs prendra des notes sur ces individus, pour les remettre au jury, qui statuera alors suivant les circonstances.

INTERIEUR.

Lyon, le 28 fructidor.

Son Em. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, vient de faire acheter, de ses propres deniers, par M. l'abbé Jauffret, son vicaire-général, les bâtimens de la ci-devant abbaye d'Argentieres, pour en faire un séminaire, où seront élevés les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique.

Paris, le 2e jour complémentaire.

Le salon d'exposition a été ouvert le 1er jour complémentaire. Une foule considérable s'y est portée dès le premier moment: cet empressement paraît justifié par la richesse de cette exposition, le nombre, le genre et la variété des sujets. En attendant le moment où nous pourrons mettre sous les yeux du lecteur le résultat d'un examen approfondi, nous croyons pouvoir indiquer sommairement les morceaux qui fixent plus particuliérement l'attention des artistes et des spectateurs.

Nous citerons d'abord le grand tableau de Gros, representant *Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient, visitant l'hôpital des pestiférés à Jaffa*, en nous bornant à dire que ce matin, un groupe nombreux d'élèves et d'artistes s'est porté au sallon, et a déposé une couronne au-dessus de cet ouvrage. *La Bataille de Quiberon*, par Hennequin, obtient aussi un grand nombre de suffrages. On cite encore avec éloge parmi les tableaux d'histoire, *l'Œdipe* de Pajou, et *l'Œdipe mourant*, de Waffflard; *Enée sauvant son pere*, par Devillers; *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius*, par Mme Mongez; *la mort de Raphaël*, par Monsiau; *Antiochus et Stratonice*, de Debret; *Egmard et Imma*, de Camus; *la Bataille d'Arcole*, par Bacler d'Albe; *les Batailles du Mont-Thabor, de Lodi et d'Aboukir*, par Lejeune; etc. etc. etc.

Les Paysages de Valenciennes, de Taunay, de Demarne, de Bertin; les Portraits de Robert Lefebvre et de Mme Benoist; les Bas-Reliefs imités par Sauvage; les Esquisses de Vernet; les Dessins et les Miniatures d'Ysabey; les Tableaux de genre de Richard, de Boilly, de Sicardi fixent aussi l'attention, et ne peuvent qu'ajouter à la réputation de ces habiles artistes.

Les statues destinées à orner la salle des séances et le grand escalier du sénat-conservateur, sont exposées depuis plusieurs jours. Elles sont au nombre de 28; savoir: celles de Solon, Aristide, Scipion l'Africain, Démosthènes, Ciceron, Lycurgue, Camille, Cincinnatus, Caton d'Utique, Périclès, Phocion, Léonidas, Epaminondas, Miltiade, Beauharnais, Thouret, Mirabeau, Barnave, Condorcet, Chapellier, Roche, Desaix, Dugommier, Cafarelli, Marceau, Vergniaux, Kléber, Joubert.

Quatre de ces statues font partie de l'exposition du Musée Napoléon; savoir: *Cincinnatus*, par Chaudet; *Aristide*, par Cartellier; *Solon*, par Roland; *Cicéron*, par Houdon.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 12 thermidor an 12.

Napoléon, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, décrete:

Art. Ier. A compter de la publication du présent décret, la coupe-rose verte, venant de l'étranger, paiera 10 fr. par kilogramme.

II. Le ministre de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé, Napoléon.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. Maret.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 30 thermidor an 12.

Napoléon, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, decrete:

Art. Ier. Les droits sur les cartes à jouer et sur la musique gravée, seront remboursés sur les quantités qui seront exportées à l'étranger.

II. A cet effet, les fabricans ou marchands de cartes à jouer ou de musique gravée qui desireront exporter à l'étranger, feront, entre les mains du directeur de la régie des droits réunis, la déclaration des quantités, qualités qu'ils sont dans l'intention d'exporter, ainsi que les bureaux de douane par lesquels ils comptent en faire l'expédition.

III. Les susdits fabricans ou marchands déposeront dans les bureaux de la régie, avec les déclarations ordonnées dans l'article précédent, les caisses ou ballots de cartes à jouer ou de musique gravée qui y seront indiqués après vérification faite, lesdits ballots ou caisses seront fermés et plombés en présence du directeur de la régie des droits réunis, et le directeur délivrera un permis d'exportation, dans lequel sa déclaration sera mentionnée.

IV. Le permis, revêtu du certificat de sortie apposé au revers par les préposés du bureau de douane indiqué dans la déclaration, sera rapporté au directeur de la régie des droits réunis au lieu de la fabrication, et il ordonnera le remboursement des droits payés pour les quantités de cartes ou de papier de musique expédiés.

V. Dans le cas où, dans le délai de deux mois, les fabricans ou marchands n'auraient pas rapporté le certificat de sortie, dans la forme prescrite par l'article précédent, ils ne pourront prétendre le remboursement du montant du droit de timbre dû sur ces mêmes objets.

VI. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, Napoléon.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. Maret.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 7 fructidor an 12.

Napoléon, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, décrete:

Art. Ier. La Société d'agriculture, établie à Paris, est autorisée à prendre le titre de Société Impériale d'agriculture.

II. Le nombre de ses membres résidans n'excédera pas soixante: elle pourra, de plus, avoir vingt membres associés, vingt associés étrangers et tous les correspondans qu'elle jugera nécessaire.

III. Cette Société choisira parmi ses membres un secrétaire perpétuel, dont la nomination sera présentée, par le ministre de l'intérieur, à l'approbation de l'Empereur.

IV. Elle s'occupera, sous la surveillance du ministre de l'intérieur, de tout ce qui est relatif au perfectionnement de l'agriculture et à l'amélioration de ses produits, tant en végétaux qu'animaux.

V. Un réglement particulier, soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur, détermine son organisation intérieure.

VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 7 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre des finances, le conseil d'état entendu, décrete :

Art. Ier. Il pourra être établi, sur les demandes des chambres de commerce, dans six des principales villes de l'intérieur, des entrepôts de feuilles de tabac étranger.

II. Ces tabacs ne pourront sortir des entrepôts des ports de mer, sans avoir acquitté les droits d'entrée au bureau des douanes; ils seront expediés pour les entrepôts de l'intérieur, sans plombs et avec acquits à caution.

III. Le tabac étranger ne devra être expédié des entrepôts de l'intérieur que pour les manufactures, et avec acquits à caution de la regie des droits réunis.

IV. Les entrepôts de l'intérieur seront placés sous la surveillance immédiate de la régie.

V. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du present décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secretaire-d'etat, *signé*, H. B. MARET.

Par décret de S. M. Impériale, du 12 fructidor an 12, M. Vaillant, président du conseil-général du département du Pas-de-Calais, est nommé maire de la ville d'Arras, en remplacement de M. Watelet, appelé au conseil de préfecture.

Par décret de S. M. impériale, du 30 thermidor an 12, M. Botton, premier président de la cour d'appel de Turin, est nommé substitut du procureur-général impérial près la cour de cassation.

Par décret de S. M. Impériale, du 3 fructidor an 12, le sieur Lesseps, sous-commissaire des relations commerciales à Alexandrie, est nommé commissaire-général en Egypte.

SOCIÉTÉS DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Caen. — Séance publique du 25 thermidor an 12.

M. Lariviere, secrétaire, a rendu compte des ouvrages lus dans les séances particulieres de l'Academie, et principalement d'un Mémoire de M. Rever, associé-correspondant, *sur l'ancien aqueduc et les ruines qu'on trouve dans la commune de Vieil-Evreux*. L'auteur prétend établir, comme le résultat le plus vraisemblable de la nature et de la multitude des objets qu'il a découverts dans cet endroit, que ce fut l'emplacement, non d'un simple camp des Romains, ainsi qu'on l'a cru généralement, mais d'une ville considérable, qui n'a pu être que *Mediolanum Aulercorum*, capitale du pays des *Aulerci Eburovices*; et que par conséquent c'est par erreur que la ville actuelle d'Evreux; qui en est à cinq kilomètres, passe pour occuper la place de cet ancien *Mediolanum*.

Le secrétaire a ensuite annoncé que les prix proposés pour l'éloge de Malherbe et pour un Mémoire sur la navigation de l'Orne, ne seraient point décernés, et que l'Académie retirait ces sujets du concours.

M. de Roussel a lu un Mémoire *sur l'utilité des minéraux du département du Calvados*, avec des *considérations geologiques sur les fossiles*.

M. Prudhomme a lu un *Essai sur la cause des aurores boréales*, qu'il attribue au fluide électrique, échappé de la surface de la terre, principalement entre les tropiques, poussé par sa force expansive, ou par la rotation du globe, jusqu'au-delà des limites de l'athmosphère, et ensuite accumulé vers les pôles, d'où l'aurore boréale paraît s'étendre à mesure que l'accumulation s'étend elle-même au-dessus de la sphère aérienne.

M. Bouisset a donné lecture de deux autres ouvrages qu'il a traduits de l'anglais de M. Wheatkroft, associé-correspondant. Le premier est un Mémoire *sur l'invention du Télescope achromatique*, dont M. Wheatkroft établit que le véritable auteur n'est ni Euler, ni Dollond, qui a le premier répandu cette découverte, mais Chester-More Hall, du comté d'Essex. Le second contient *le résultat de quelques observations pour déterminer les effets des rayons solaires sur les corps de différente couleur, faites à Paxfort, dans le comté de Worchester, en 1778 et 1779*. Dans les expériences citées, le thermomètre de Farenheit, enveloppé d'un taffetas noir, plié en quatre, monta de 80 degres à 112; et enveloppé d'un taffetas blanc, il ne monta qu'à 100, toutes les circonstances étant les mêmes. Les enveloppes n'étant que doubles, le thermometre couvert en noir monta à 120, pendant que celui qui était couvert en blanc monta à 108. Des faits ajoutés à ces observations prouvent que les ouvrages peints durent d'autant plus long-tems que les couleurs approchent plus du blanc.

HISTOIRE. — ANTIQUITÉS.

AU RÉDACTEUR.

Tout ce qui appartient à l'histoire intéresse l'homme avide de connaissances, et ne peut être étranger à ses goûts, sur-tout lorsqu'il s'agit de dépeindre d'anciens monumens et de retracer les événemens qu'ils rappellent. J'ose donc croire que la description suivante du Mont-Terrible et de la Pierre-Percée ne sera pas déplacée dans votre Journal, et pourra y fixer un moment l'attention de l'antiquaire, de l'historien et du naturaliste.

Le Mont-Terrible est une montagne située à une lieue et demie de Porentruy, entre les villages de Courgenay et Cornol, nommée par corruption, dans le dialecte du pays, *Mont-Terri* ou *montaigne de Jules-Césai* (montagne de Jules-César), sur laquelle ce général romain campa avant et après la bataille qu'il remporta sur Arioviste, roi des Germains, dans la plaine que domine cette montagne, et où, quatorze ans auparavant, ce même Arioviste avait vaincu les Éduens, auprès de la ville Rauracique d'Amagetobrie qui occupait la place où est située aujourd'hui celle de Porentruy.

Cette montagne, de moyenne hauteur, forme un immense bloc de rocher isolé, coupé à pic du côté du sud, et accessible à sa partie opposée seulement, du côté de la vallée. Son sommet, sur lequel était placé le camp romain, est une belle plaine labourable, contenant 3766 perches carrées, appellée *le Camp de Jules César*. Les traces de ce camp sont très-visibles. On peut encore en observer l'enceinte, les entrées, les sorties et les retranchemens. A l'une de ses extrémités, on croit appercevoir les restes d'un donjon; mais on y reconnaît avec plus de certitude les débris de quatre bastions ou tourelles élevées aux quatre coins, dont les pierres, liées avec un plâtre très-dur, ne se téparent que difficilement. Vers le milieu de ce camp, on voit un puits de huit pieds de diametre, muré dans son contour interne avec de grosses pierres de taille, mais dont les décombres ont réduit la profondeur à quarante pieds. On a trouvé et l'on trouve encore journellement sur cette montagne, et sur-tout aux lieux où furent élevés les bastions, des médailles d'argent et de cuivre, portant, presque toutes, l'effigie de Jules César; et chaque année les laboureurs découvrent avec le soc de leurs charrues, dans la vallée qui fut le théâtre de ces deux combats, de semblables médailles, avec des lances et d'autres armes mutilées.

Dans la partie méridionale du Mont-Terrible, on remarque l'ouverture d'un souterrain de hauteur d'homme, pratiqué à vingt pieds au-dessus du sol, lequel traverse presqu'entierement la montagne. En avançant dans cette caverne, on trouve des degrés taillés dans le roc, qui servaient sans doute de communication avec le sommet. Plus loin, elle se divise en une seconde branche qu'on présume avoir dû déboucher dans la vallée. La grande difficulté d'y pénétrer, mais sur-tout le danger imminent qu'il y aurait à en entreprendre la visite, retiennent les curieux que la célébrité du lieu attire.

On conjecture que ces murs, ces forts retranchemens et ces chemins couverts ont été construits lorsque, de retour de la poursuite des fuyards après sa victoire sur Arioviste, César, voulant tirer parti de la position avantageuse de cette montagne, jugea convenable d'y établir une de ces places fortes, nommées *castrum*, qui, correspondant avec différens forts qu'il se proposait d'élever sur les bords du Rhin, pût devenir un centre de forces en état d'en imposer au pays, et d'arrêter désormais les irruptions des barbares d'Outre-Rhin.

La *Pierre-Percée*, à trois quarts de lieue de Porentruy, sur le bord de la grande route, entre cette ville et le village de Courgenay, est un énorme bloc de forme quadrangulaire, troué vers son milieu. Son élévation actuelle, diminuée par le tems et par le rehaussement du terrein, est de douze pieds au-dessus du sol; sa face ou sa largeur est de cinq pieds et demi, et son épaisseur de vingt pouces.

Dans le moyen âge, c'était aux pieds de la Pierre-Percée que la mairie du village d'Italle rendait justice; aujourd'hui elle ne sert qu'à entretenir la crédulité des campagnards, qui, par une superstition invétérée, fondée sur une ancienne tradition et sur des récits merveilleux de sa magique vertu, croient que le passage par le trou de cette pierre, lequel a quinze pouces de diametre, est un remede spécifique. Ce glissement à travers cette ouverture, qui est pratiquée à hauteur d'homme, en a tellement usé les parois internes, qu'ils sembleraient avoir été polis, si l'on ne connaissait cet usage bizarre et ridicule.

Les antiquaires disent que cette pierre, placée sur une petite éminence, de laquelle on découvre toute la vallée que domine le Mont-Terrible, et dans laquelle se sont livrées les deux batailles dont nous avons parlé plus haut, est le monument de la défaite des Éduens par Arioviste; on dit qu'elle servait d'autel aux Germains, qui plaçaient dans son ouverture, l'image de leur divinité ou de leur chef; d'autres prétendent, au contraire, qu'elle fut une espece de mausolée érigé par les Romains aux chefs et soldats morts dans le combat gagné par César sur Arioviste, dans ce lieu qui, quatorze ans auparavant, avait été le théâtre de la victoire de ce Germain; et ils fondent leur assertion sur les découvertes d'armures et de squelettes, rangés avec ordre, qu'on fit à sa proximité lorsqu'en 1715 on élargit la grande route qui passe à cinq pieds de ce bloc. D'autres veulent encore qu'elle ait servi de borne du tems des Romains, qui limitaient les Empires et les grandes possessions avec des masses de pierres trouées, de même forme à-peu-près que celle-ci.

J. T. VERNEUR (de Porentruy), *sous-chef à la préfecture de la Seine.*

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 ⅛	57 ⅛
——courant.....	57	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg.....	185 ⅛	184
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 62 c.	14 fr. 40 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 50 c.	14 fr. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	81. d p. 6f.	81. 1s. 6d.
Bâle.....	⅛	1 ⅛ p.
Francfort.....		
Auguste.....		
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	fermés
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	54 fr. 75 c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1150 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 2e repr. de la reprise de Panurge, op.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa. Aujourd'hui, il Matrimonio secreto. — Lundi, la Serva inamorata.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Prisonniers; les deux Peres; les Métamorphoses.

Théâtre Moliere. Henri de Baviere; la Jambe de bois.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. de la reprise des Jeux d'Eglé, ballet pantom.; Guerre ouverte; le Dragon de Thionville.

Théâtre du Marais. La 2e représ. de Rosaincour et Volsan, ou les Amans à l'épreuve; Abélino.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre, avec les amusemens ordinaires. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s. — Dimanche, 1er vendemiaire, grande fête extraordinaire. L'aéronaute Mosment, de retour à Paris, a choisi ce jour, 1er vendemiaire, pour faire sa 6e ascension. Elle sera suivie d'un beau feu d'artifice, grande illumination et bal à grand orchestre. — Le détail et le prix seront annoncés par de nouvelles affiches.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. L'ouverture, retardée par les fêtes de Saint-Cloud, se fera le dimanche, 1er vendemiaire. Elles demeurent fixées au Dimanche, lundi et jeudi. — P ix du billet, 2 liv. 4 s.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 363. *Vendredi, 4e jour complémentaire, an 12 de la République* (21 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 16 août (28 *thermidor.*)

SUIVANT les lettres d'Alexandrie, du 23 juin, les Mamelucks, commandés par Osman-Bey, ont encore battu dans trois rencontres les Arnautes; cependant ces avantages n'ont pas été assez décisifs pour mettre entièrement les beys en possession de l'Egypte, et Hourscid Pacha continue de commander dans cette contrée.

D'après les dernieres nouvelles de la Syrie, il est certain que les Wehabis ou partisans d'Abdul-Weshab sont de nouveau maîtres de Médine et de la Mecque. Les émirs (descendans de Mahomet) dominent maintenant à Alep dont ils ont expulsé le Pacha.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 7 septembre (20 *fructidor.*)

Le prince Henri de Prusse est arrivé hier à Vienne du camp de Brunn, où S. A. R. a assisté aux manœuvres. Sur l'invitation pressante de S. M. l'empereur, ce prince se rendra au camp de Prague, et partira d'ici le 10. Il y aura demain un grand bal masqué à la cour en son honneur.

— L'artillerie doit exécuter lundi de grandes manœuvres.

— L'état des choses devient de jour en jour plus critique et plus alarmant sur les frontieres de la Turquie. L'armée des insurgés devant Belgrade, a reçu depuis peu des renforts considérables; presque tous les préparatifs d'attaque sont terminés, et l'on s'attend bientôt à une affaire décisive.

Le nouveau pacha est enfin arrivé, il y a quelques jours, à Belgrade; mais les Turcs ayant refusé de lui remettre les clefs de la ville et de la forteresse, il est retourné à Semendria, fort irrité et bien résolu de se venger de cet attentat.

ITALIE.

Naples, le 28 août (10 *fructidor.*)

Le couvent des Chartreux de Saint-Martin, et celui des Bénédictins des SS. Severin et Sosie, qui avaient été supprimés, viennent d'être rétablis par deux dépêches royales.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 8 septembre (21 *fructidor.*)

Un de nos concitoyens a inventé une nouvelle pompe plus simple, plus économique, et d'un usage plus facile que toutes celles que l'on connaît. Elle est principalement destinée à dessécher les marais, et à éteindre les incendies; le gouvernement à qui l'inventeur en a présenté le modele, lui a donné le privilège d'en faire pendant dix ans.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 12 septembre (25 *fruct.*)

Le petit-conseil du canton d'Aargau vient d'ordonner que dans chaque commune il se trouvera au plus 80 enfans par école. Si ce nombre augmentait, la municipalité consulterait le tribunal de mœurs pour procéder à l'érection d'une seconde école.

Le canton de Tessin a fait publier les arrêtés suivans: les avocats devront désormais prendre une patente; elle leur coûtera 48 fr. payables à l'Etat, et 8 fr. à chacun des examinateurs.

Les notaires prendront aussi une patente; elle ne leur coûtera que 16 fr. mais ils fourniront une caution réelle de 4000 fr.

INTÉRIEUR.

Paris, le 3e jour complémentaire.

Le vendredi, 4e jour complémentaire, à trois heures précises, l'Ecole spéciale de Pharmacie de Paris, tiendra sa séance publique; elle fera, conformément à la loi, la distribution des prix à ceux des élèves qui les ont obtenus au concours. Cette séance sera présidée par M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur-général de l'instruction publique, en l'absence de son excellence le ministre de l'intérieur.

— M. Trouard, membre de l'ancienne Académie d'architecture, et ci-devant intendant des bâtimens du roi, vient de mourir à l'âge de 74 ans. Il remporta, dès son premier concours, le premier prix d'architecture. Il fut nommé de bonne heure architecte des économats, et on cite, comme un de ses bons ouvrages, les salles de la paroisse Saint-Louis de Versailles, qui servaient au catéchisme de la jeunesse.

— M. Donnant, secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences, vient d'inventer une machine par le moyen de laquelle on écrit sans avoir appris et sans plume. C'est une roue d'un pied de diametre, posée verticalement sur une tringle horizontale, et portée sur deux montans entre lesquels on place le papier. L'auteur nomme cette machine *méchanographe.* Une description plus étendue n'en donnerait pas une idée plus nette. Il faut la voir pour la juger.

(*Journal de Paris.*)

— Dimanche dernier, M. Gay-Lussac, compagnon de M. Biot dans son premier voyage, s'est élevé, dans un ballon, du jardin du Conservatoire des arts et métiers; il est de retour à Paris depuis le 1er jour complémentaire, après le plus heureux voyage. Il est resté dans les airs pendant six heures, et est monté à 3300 toises. Il est descendu, sans le plus léger accident, à sept lieues au-dessus de Rouen, route de Neufchâtel, dans une prairie plantée d'arbres fruitiers; et il a trouvé, dans l'empressement et la bonté des habitans de ce canton, tous les secours et les attentions qu'il est possible de désirer en pareille circonstance.

DECRETS IMPERIAUX.

Au Palais de Saint-Cloud, le 22 messidor an 12.

Le legs fait à l'hospice de Bas (Haute-Loire) par la Dlle Colombe Douplat, de sa maison d'habitation, à la charge de loger quatre filles indigentes, de bonne vie et mœurs, lesquelles seront désignées par les administrateurs et le curé, avec réserve de la faculté léguée par elle à celles de ses nieces qui vivront dans le célibat, d'habiter ladite maison pendant leur vie, sous la condition d'en acquitter les charges et de la tenir en bon état, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

La commission administrative de l'hospice de Bollene (Vaucluse) est autorisée à accepter les donations faites à cet hospice par actes entre-vifs, savoir:

La premiere, par François Chaminas, d'un capital de 100 fr. et d'un troupeau de moutons estimé 200 fr., sous la condition d'être logé et nourri sa vie durant, à l'hospice, et sous la réserve de l'usufruit des intérêts, tant dudit capital que de ceux de la valeur du troupeau, qui lui seront payés par ledit hospice à raison de 5 pour cent par an;

La deuxieme, par Joseph Bressieux, cultivateur, d'une maison et d'un fonds de terre, portés ensemble au produit net et annuel de 25 fr., à condition d'être admis pour le reste de ses jours dans l'hospice;

La troisieme, par Joseph-François-Alexandre Bremont-Palis, d'un capital de 1500 fr., produisant 75 fr. par an pendant sa vie, et 60 fr. après sa mort, sous la réserve de l'usufruit pour le donateur et à la charge de son admission à l'hospice;

La quatrieme, par Marie Champagnas, veuve Lambert, d'une somme de 300 fr. et de toutes les denrées qui se trouveront dans sa chambre à son décès, en reconnaissance de l'habitation qui lui a été donnée dans l'hospice;

La cinquieme, par Elisabeth Guichard, veuve Piot, de deux capitaux de 100 fr. chaque; de ses droits successifs à l'héritage de sa mere, lesquels sont portés à 150 fr.; de deux rentes viageres de 24 fr. chaque, de l'une desquelles elle se réserve la jouissance; le tout en reconnaissance de son admission dans l'hospice;

La sixieme, par Joseph Blachier, de deux capitaux, l'un de 200 fr., l'autre de 100 fr., par reconnaissance de son admission dans l'hospice.

L'offre faite par le sieur Lallier, contrôleur des contributions à Joigny (Yonne), de donner à l'hospice de cette ville, 1° sept parties de rentes à lui dues par différens particuliers, formant ensemble un revenu de 39 fr. 75 c., au principal de 795 fr.; 2° les intérêts échus desdites rentes, sera acceptée par la commission administrative de cet hospice.

La commission administrative de l'hospice de la ville de Saint-Léonard (Haute-Vienne) est autorisée à accepter le legs de 20,000 liv. tournois fait conditionnellement à cet hospice par le sieur Léonard-Daniel Delagasnerie, prêtre du séminaire de la mission de Limoges, à la charge de remplir diverses dispositions de bienfaisance prescrites par le testateur.

La portion du legs qui pourra n'être pas constituée à rentes par les héritiers et être délivrée en argent, sera employée en acquisition de rentes sur l'Etat, ou placée sur le Mont-de-Piété de Paris.

Le bureau de bienfaisance de Villeréal (Lot-et-Garonne) est autorisé à accepter le legs fait par le sieur Pierre Garin, ci-devant curé de Mazieres, à l'hôpital ou établissement de secours à domicile de ladite commune de Villeréal, d'une somme de 8000 fr., payable dans trois ans, à compter de son décès, dont 3000 fr. doivent être employés à faire dire des messes pendant quatre années, d'après une déclaration particuliere du testateur.

La somme de 5000 fr. sera employée en acquisition de rentes sur l'Etat, ou placée sur le Mont-de-Piété de Paris, pour le produit annuel servir aux besoins des pauvres de ladite commune.

LITTÉRATURE. — ANTIQUITÉS.

Extrait d'une Notice sur Pythagore et sur les vers communément appelés vers dorés; *par M. de la Chabeaussiere.*

Pythagore, philosophe grec, naquit à Samos d'un fameux sculpteur, vers l'an 592 avant l'ère chrétienne.

Disciple de Phérécyde, il se consacra tout entier à l'étude de la philosophie, voyagea dans la Chaldée et dans l'Egypte pendant vingt-cinq ans, se fit initier aux fameux mysteres d'Eleusis, acquit d'immenses connaissances, et revint à Samos: trop philosophe pour y supporter la tyrannie de Polycrate, il alla s'établir dans cette partie de l'Italie qu'on appelait alors la Grande-Grèce; c'est ce qui fit donner à sa secte le surnom d'*Italique.*

C'est là que sa science et sa sagesse lui fonderent la plus haute réputation; et si l'on peut juger des talens du maître par la célébrité de ceux qui se sont formés à son école, et qui ont pratiqué sa doctrine, c'est un assez bel honneur pour Pythagore d'avoir compté au nombre de ses disciples Lyris, Zaleucus, Charondas, Timée, Platon, Socrate, et plusieurs autres législateurs et philosophes dont les travaux et les lumieres ont éclairé leur patrie de leur vivant et le Monde après leur mort.

On assure que le nom de Pythagore n'est lui-même qu'un nom emblématique donné par l'admiration et le respect de ses contemporains, pour désigner la force de son éloquence: on le fait dériver de deux mots grecs, Πύθιος, Apollon, et ἀγορεύειν, parler ou discourir, ce qui voudrait dire éloquent comme Apollon.

Son école lui attira bientôt une foule prodigieuse de disciples; on en fait monter le nombre, par année, jusqu'à cinq ou six cents. Il est impossible de douter du charme qu'on trouvait à ses leçons, et du prix qu'on attachait à l'honneur d'y être admis, quand on se rappelera qu'il exigeait pour noviciat l'épreuve rigoureuse d'un silence absolu pendant deux années, et quelquefois davantage.

La science des mœurs, celle des lois n'étaient pas les seules que ce philosophe possédât au plus haut degré: l'astronomie, l'arithmétique et la géométrie lui doivent des découvertes de la plus haute importance. En astronomie, il a le premier découvert l'obliquité du Zodiaque, donné une idée de la rondeur et de la rotation de la terre, et peut-être préparé par ce moyen les découvertes du célebre Copernic. Tout le monde sait que les géometres lui doivent la fameuse démonstration du carré de l'hypothénuse, égal aux carrés réunis des deux autres côtés d'un triangle rectangle; découverte si utile à la trigonométrie, cette science qui rend aujourd'hui mesurables jusqu'aux distances les plus reculées et les plus inaccessibles.

La musique le compte parmi ses plus ingénieux inventeurs. On prétend qu'il avait trouvé le secret d'endormir les souverains au son d'un instrument flatteur arrangé tout exprès : c'est sans doute une allégorie dont nous avons perdu le vrai sens. Quoiqu'il en soit, il paraît certain que Pythagore étant en Sicile, trouva de nouveaux accords en passant près d'une forge, où le bruit cadencé de quelques marteaux d'un volume inégal le frappa vivement, et lui fit concevoir un nouveau système harmonique..... Rien, comme on sait, n'est indifférent à l'homme de génie ; il trouve du plaisir et découvre des vérités importantes, où le vulgaire ne se doutait pas même qu'on pût rencontrer un sujet de réflexion. C'est ainsi que de nos jours Newton voyant tomber une pomme, conçoit et découvre les premieres bases de son système de la gravitation universelle.

Tant de sagesse, de science, de réputation et de services rendus à l'humanité, n'ont pas empêché que les dernieres années de la vie de Pythagore n'aient été tourmentées par les plus odieuses persécutions, et qu'il n'ait péri d'une maniere tragique dans une sédition ; étrange fatalité qui semble ne mettre l'immortalité des grands hommes qu'au prix de leur bonheur individuel, et ne leur faire acheter les couronnes de la postérité que par l'injustice de leurs contemporains. Heureusement pour nous, les viles passions ne s'éveillent qu'à la lueur du flambeau qui les offusque ; elles ne cherchent à l'éteindre que quand il a jetté son premier éclat. Alors on a beau s'acharner sur le bienfaiteur, le bienfait reste, et la mémoire s'en perpétue. C'est ce qui devrait corriger l'envie ; mais elle est incorrigible, notre philosophe en est la preuve ; car ce ne fut, dit-on, qu'à l'âge de 90 ans qu'il mourut sa victime.

Pythagore est l'auteur des vers qu'on appelle communément *vers dorés* : cette expression me paraît avoir été dénaturée, elle ne présente pas le sens exact qu'on a voulu lui donner en grec par le mot *χρυσα*, et en latin par celui *d'aurei*. Ne serait-il pas plus convenable de les appeler *vers d'or* ? La traduction de l'épithete serait, je pense, plus littérale, plus appropriée à l'excellence du mérite, qui a fait nommer ainsi les vers de Pythagore : l'expression *doré* affaiblit l'hommage qu'on veut leur rendre ; elle ne présente que l'idée d'un simple vernis, d'une surface sans profondeur ; elle ne convient sous ce rapport qu'à ces ouvrages frivoles où la plus légere dorure cache superficiellement une matiere sans valeur et sans solidité.

Les vers d'or se chantaient dans toutes les villes de la Gréce, sur tous les théâtres ; et certes c'est une des plus grandes preuves du plaisir qu'on avait à les entendre.

Afin de se pénétrer du mérite des vers d'or, un peu perdu pour nous, il faut se rappeler que Pythagore écrivait, il y a vingt-cinq siecles, dans la langue la plus harmonieuse du Monde connu, dans la langue du divin Homere. On sera moins surpris alors du prodigieux succès que durent obtenir de beaux préceptes de sagesse et de morale, exprimés dans de beaux vers et soutenus d'un chant mélodieux ; il faut se rappeler encore que les peuples d'alors se passionnaient également pour la poésie, la musique et la morale, qu'ils ne séparaient gueres l'une de l'autre, et qu'une triple jouissance était un triple motif de succès. Il n'existe dans notre langue que très-peu de traductions fidelles des vers d'or : il s'en trouve une infinité de latines : celle de M. Dacier est en prose ; c'est la plus exacte. Lefranc de Pompignan les a traduits en vers : il avoue lui-même que sa traduction est libre, et qu'il a fait des retranchemens.

Les maximes de morale sont devenues si vulgaires de nos jours, qu'on serait tenté de regarder les vers d'or comme des lieux communs sans liaison et sans suite ; cette opinion serait pourtant mal fondée.

Sans doute, les vers d'or ne contiennent que des maximes aujourd'hui très-rebattues, parce qu'elles ont été souvent imitées, retournées, embellies et commentées ; mais il me semble que c'est une preuve de plus de leur mérite : peu d'écrivains obtiennent le privilege de voir leurs ouvrages devenir ainsi populaires, et leurs pensées dans la bouche de tout le monde : la plupart des maximes si fortement exprimées dans les vers d'or, étaient du mage Zoroastre, comme on peut s'en assurer en consultant le *Zend-Avesta* ; mais Pythagore lui avait prêté un autre charme, celui de sa poésie harmonieuse.

Quant à la liaison, il est bien démontré, pour tous ceux qui lisent cet ouvrage avec attention, qu'il renferme deux parties bien distinctes, et que c'est un petit traité de morale complet, en beaux vers. La premiere partie regarde la vie active ; la seconde, la vie contemplative ; dans les quarante-quatre premiers vers, Pythagore donne tous les préceptes de la philosophie pratique et la série des devoirs de l'homme. Dans les derniers, il promet la récompense de l'exacte observation de ces préceptes et de ces devoirs. La matiere s'élevant, son style paraît s'élever aussi ; il tient un peu de l'inspiration prophétique : tout le monde sait que poëte et prophète étaient en ce tems presque synonimes, et que le mot *vates*, donné aux poëtes, dérivait de *vaticinium*, qui signifie *prophétie*.

Mais il est impossible de la refuser à Pythagore, comme il serait absurde de ne pas admirer sa profonde philosophie : « Pour arriver à la vérité, » dit-il, il faut la chercher avec une ame pure, » et faire la guerre à cinq choses principales ; » savoir : aux maladies du corps, à l'ignorance » de l'esprit, aux passions du cœur, aux séditions des villes, aux discordes des familles. » Il serait difficile de renfermer plus de sagesse en moins de mots ; la substance de cette morale est aussi celle des vers d'or.

Pour calomnier sa philosophie, on a beaucoup abusé de quelques prétendues erreurs qu'on a consacrées sous son nom, telles que la métempsycose, le culte des trois puissances, enfin l'abstinence des fèves et le polythéïsme.

On lui reproche également du charlatanisme pour accréditer ses opinions ; mais on oublie qu'il ne faut pas toujours mettre sur le compte des législateurs et des grands hommes toutes les fausses conséquences que les contemporains peuvent tirer de leurs principes en les dénaturant, toutes les traditions fabuleuses de leurs disciples. Quant au charlatanisme, ne sait-on pas que, pour instruire et convaincre les hommes, il faut ruser quelquefois avec leurs passions et leur négligence ?

A l'égard du polythéïsme, il est aujourd'hui suffisamment prouvé que les philosophes de l'antiquité ont été tout aussi pénétrés que nous de l'unité d'un Dieu. Ce dogme ne faisait-il pas la base des mysteres sacrés d'Eleusis ? Dans la mythologie payenne, je vois par-tout Jupiter gouverner seul des dieux secondaires et obéissans, et je ne me représente dans ceux-ci que des agens soumis de sa puissance unique et souveraine ; et comment serait-il possible d'en douter en lisant Homere, qui précéda Pythagore de quelques siecles ? Homere, l'observateur le plus scrupuleux des convenances, et peut-être le plus véridique, n'aurait pas osé, dans le siecle où parurent ses poésies, contredire d'une maniere aussi évidente, la croyance religieuse qu'il trouvait établie. Eh bien ! ouvrons l'*Iliade*, lisons le début du huitieme chant, et voyons le discours de Jupiter aux dieux de l'Olympe rassemblés. En voici la traduction en vers, faible sans doute, mais au moins suffisante pour servir de preuve à mon opinion.

L'épouse de Titon, dans sa robe d'opale,
Venait d'ouvrir au jour la porte orientale,
Quand, la foudre à la main, d'un ton impérieux,
Jupiter en ces mots interpella les Dieux :

« Habitans de l'Olympe ! écoutez en silence,
» Et du moindre murmure étouffez l'insolence.
» J'ordonne : soyez tous dociles à ma voix.
» Quiconque à mes bontés veut conserver ses droits,
» Ne doit plus, pour servir Priam ou les Atrides,
» Souiller son sang divin dans les champs homicides.
» Banni par mon courroux du céleste séjour,
» Il irait dans l'abyme impénétrable au jour,
» Qu'un espace infini de l'Olympe sépare,
» Toucher le seuil de fer du ténébreux Tartare.
» Ainsi se vengerait mon pouvoir souverain
» Que les vôtres unis attaqueraient envain ;
» Et si vous en doutiez, venez tous, venez prendre
» La longue chaine d'or que je ferai descendre ;
» Pour m'attirer vers vous, déployant vos ressorts,
» Pesez tous à la fois, et de tous vos efforts ;
» Vous n'ébranlerez pas mon trône inébranlable ;
» Et moi, si je le veux, de mon doigt redoutable
» Un mouvement léger va vous enlever tous,
» La Terre, l'Océan, l'Univers avec vous.
» Je fixe au haut des Cieux la chaine suspendue
» Et mon immensité vous perd dans l'étendue,
» Tant je plane au-dessus des mortels et des dieux :

Jusques à travers la faiblesse de cette traduction, il est je crois possible de sentir que cette majestueuse allégorie est la maniere la plus poétique de peindre l'asservissement de tous les êtres, même divins, à l'Etre unique et suprême qui les gouverne ; et si telle est l'idée d'Homere, telle était donc la croyance généralement reçue, et plus particuliérement celle des philosophes. Ce morceau de l'Iliade m'a toujours vivement frappé, et l'on sera tenté, comme moi, de croire que le plus élégant de nos poëtes modernes, l'auteur d'*Esther*, les avait dans la pensée, quand il fit sur la majesté de la puissance divine ces vers si justement admirés, et qu'on me pardonnera de rappeler ici pour dédommager des miens.

» Que peuvent contre Dieu tous les rois de la Terre ?
» En vain ils s'unissent pour lui faire la guerre.
» Pour dissiper leur ligue il n'a qu'à se montrer ;
» Il parle : et dans la poudre il les fait tous rentrer.
» Au seul son de sa voix la Mer fuit, le Ciel tremble,
» Il voit comme un néant tout l'Univers ensemble ;
» Et les faibles humains, vains jouets du trépas,
» Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

N'y a-t-il pas beaucoup d'analogie entre cette éloquente peinture et celle du poëte grec ? Mais revenons à Pythagore.

En recommandant le culte des puissances intermédiaires, qu'il désigne sous le nom d'*anges*, ce philosophe, ainsi que tout sage législateur, se conformait à la croyance de son tems ; d'ailleurs cette croyance est-elle donc si éloignée de la nôtre ? Nos anges, ces messagers des dieux, nos trônes, nos dominations, nos saints même, n'ont-ils pas un air de famille avec les puissances du second ordre ? Je dirai plus : à tout prendre, et révélation à part, la doctrine des anciens paraît avoir quelque chose de plus caractérisé que la nôtre. Ces génies intermédiaires qu'ils respectaient, ces demi-dieux, au nombre desquels se plaçaient les Hercule, les Thésée et tant d'autres, n'étaient que les hommes de courage ou de génie qui, dans le cours de leur existence, s'étaient signalés par de grands talens, de grands exploits ou de grands services. En défiant leur mémoire, le culte qu'on leur rendait n'était donc que celui d'une reconnaissance et d'une admiration prolongée ; quoi de plus propre à entretenir l'amour de la gloire que cette apothéose des grands-hommes !

Quant à ceux qui ont pensé que Pythagore recommandait aussi le culte des puissances infernales, ils se sont trompés ; c'est le mot grec *δαιμονες*, improprement traduit par *démons*, qui cause leur erreur ; mais Hiéroclès a fort bien prouvé que les Grecs entendaient par *démons*, les hommes distingués par leurs lumieres ; *δαιμων* tire son étymologie de *δαιω*, qui veut dire savoir ; et d'ailleurs l'attention que le moraliste a eu d'ajouter l'épithete de terrestres, suffit pour éclaircir toute difficulté.

(*La suite à un prochain numéro*).

GRAVURES.

Deux petits sujets représentant une jeune fille renfermant un papillon, et un Amour lui rendant sa liberté, avec ces mots au bas du premier : *furbetto, ti tingo*, et au bas de l'autre : *meschinella, à svollazar ritorna*, gravés d'après le dessin de Sicardi, par Roger.

Prix, 3 fr. chacun. — A Paris, chez l'auteur, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n° 72, et chez Jauffret, marchand d'estampes, Palais du Tribunat, n° 61.

LIVRES DIVERS.

Contes de Paul-Philippe Gudin, précédés de *Recherches sur l'origine des contes*, pour servir à l'histoire de la poésie et des ouvrages d'imagination. Avec cette épigraphe :

Ridentem dicere verum, quid vetat ?
Hor. *Satyr. I.*

2 vol. in-8°. — Prix, 6 fr., et 9 fr. par la poste.

A Paris, chez Dabin, Palais du Tribunat.

Art poétique de Boileau, et divers morceaux choisis de poésie française, traduits en vers latins par M. l'abbé Paul, ancien professeur d'éloquence de la ci-devant académie de Marseille ; ouvrage destiné aux professeurs de latinité.

A Lyon, chez Tournachon-Mollin, et à Paris, chez Brunot, libraire, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ. . .	fermée.	
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	54 fr.	80 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France. . .	1150 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 9e repré. de Panurge.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. ; donneront auj. le Moment de Conclure, ou l'Epée et le Billet, com. en un acte ; l'Amant femme de chambre, et Michel Cervantes. — Lundi, la Serva inamorata.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, Duguai-Trouin, et la Danse interrompue.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cécilia, et les Français à Alger.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 365. *Samedi, 5e jour complémentaire an* 12 *de la République* (22 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 8 *septembre* (21 *fructidor.*)

M. LE comte de Saint-Julien est nommé commandant d'Olmutz.

M. le baron de Sumereau est nommé ministre de la police.

Francfort, le 15 *septembre* (28 *fructidor.*)

Un dernier recensement de l'électorat de Bade, a établi qu'il y avait dans cet électorat 131 milles carrés, 486 paroisses, 24 villes, 44 bourgs, 869 villages, et 432,794 habitans. Ce qui donne 1360 personnes par lieue carrée, et prouve que ce pays est un des plus peuplés de l'Europe.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Basle, le 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

MM. Stockar et Réding ont fait parvenir à chacun des députés de divers Cantons Suisses qui ont assisté l'hiver passé à la conférence de Schaffhouse, une médaille d'or, comme un souvenir dudit congrès de la part de la cour de Bade.

INTERIEUR.

Paris, le 4e *jour complémentaire.*

☞ Le service ordinaire de la Poste étant suspendu après-demain 1er vendemiaire, nous nous proposons de faire paraître de numéro que lundi 2 vendemiaire.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Décret impérial portant organisation du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Au quartier-général-impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne, le 7 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil-d'état entendu, décrète :

TITRE PREMIER.

Formation du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Art. Ier. Le corps des ingénieurs des ponts et chaussées sera composé à l'avenir de cinq cent trente sept individus divisés en grades de la maniere qui suit :

5 inspecteurs-généraux ;
15 inspecteurs divisionnaires,
2 adjoints,
134 ingénieurs en chef,
306 ingénieurs ordinaires,
15 aspirans.

477 ingénieurs,
60 élèves.

537.

II. Les cent trente-quatre ingénieurs en chef sont divisés en deux classes :

89 de premiere classe,
45 de seconde classe.

134.

III. Les trois cent six ingénieurs ordinaires seront divisés en deux classes :

139 de premiere classe,
167 de seconde classe.

306.

IV. Lorsque des ingénieurs en chef de premiere classe se trouveront chargés de grands travaux de navigation, d'ouvertures de routes ou autres, qui mettront sous leurs ordres un ou plusieurs ingénieurs en chef, ils auront le titre d'*ingénieurs-directeurs* pendant la durée des travaux.

TITRE II.

Service et résidence des ingénieurs.

V. Les treize inspecteurs-généraux actuellement en fonctions seront successivement réduits au nombre de cinq, à mesure des vacances par retraite ou par décès, et à raison du placement de certains d'entr'eux dans des inspections divisionnaires, dont ils feront le service en conservant le titre, le grade et le traitement d'inspecteurs-généraux.

VI. Le territoire de l'Empire formera quinze divisions, sous le rapport du service des ponts et chaussées, navigation et des ports de commerce ; il sera attaché à chacune un ingénieur en chef, inspecteur divisionnaire.

Il y aura en outre, pour tout l'Empire, deux inspecteurs divisionnaires adjoints, qui seront nommés et mis en activité lors du besoin.

VII. Il y aura un ingénieur en chef par chaque département, sauf les départemens du Golo et du Liamone, qui n'en auront qu'un.

Le nombre des ingénieurs des deux classes, qui doivent être attachés aux divers départemens, est fixé conformément au tableau, n° 1, annexé au présent réglement.

Les cent trente-quatre ingénieurs en chef seront employés de la maniere suivante :

ÉTATS.	Ingénieurs en chef. de 1re classe.	Ingénieurs en chef. de 2e classe.
N° Ier. *Service ordinaire.* Ingénieurs en chef des départemens...	69.	38.
II. *Service extraordinaire.* Pour les travaux extraordinaires de navigation, de canaux, ports maritimes de commerce, ouverture de routes, projets et travaux imprévus.....	15.	7.
III. *Service de la marine militaire.*	5.	".
	89.	45.
TOTAL.....	134.	

VIII. Il y aura un ou plusieurs ingénieurs ordinaires dans chaque département.

Deux cent dix-sept ingénieurs ordinaires, tant de premiere que de seconde classe, seront distribués dans les cent huit départemens, conformément au tableau annexé au présent réglement.

Les trois cent six ingénieurs ordinaires seront employés de la maniere suivante :

ÉTATS.	Ingénieurs ordinaires de 1re classe.	Ingénieurs ordinaires de 2e classe.
N° Ier. *Service ordinaire.* Ingénieurs ordinaires des départemens.	101.	116.
II. *Service extraordinaire.* Pour les travaux extraordinaires de navigation, de canaux, ports maritimes de commerce, ouverture de routes, projets et travaux imprévus.....	27.	40.
III. *Service de la marine militaire.*	11.	11.
	139.	167.
TOTAL.....	306.	

IX. Les quinze aspirans seront pris parmi les élèves qui auront complété leur instruction à l'école des ponts et chaussées.

Ils seront employés et rempliront les fonctions d'ingénieurs ordinaires pour le service auquel ils auront été destinés.

X. Les inspecteurs-généraux sont essentiellement résidans à Paris ; ils pourront néanmoins recevoir des missions d'inspection extraordinaire sur les points qui leur seront désignés.

Les inspecteurs divisionnaires résideront dans les lieux énoncés au tableau n° V, annexé au présent réglement, par lequel le territoire de l'Empire est partagé en quinze divisions pour le service des ponts et chaussées.

Les ingénieurs en chef de département résideront au chef-lieu de la préfecture.

Les ingénieurs en chef de service extraordinaire résideront dans les lieux indiqués par le directeur-général des ponts et chaussées.

Les ingénieurs ordinaires de département résideront dans les lieux qui seront ultérieurement déterminés par le ministre de l'intérieur, sur l'avis du préfet.

Les ingénieurs ordinaires de service extraordinaire et les aspirans, résideront dans les lieux indiqués par le directeur-général.

Les élèves sont essentiellement résidans à Paris, pendant le cours de leur instruction à l'école des ponts et chaussées : néanmoins, chaque année, ceux dont l'instruction sera avancée, seront employés sur les grands travaux de tous les genres ; ils ne pourront, dans ce cas, quitter l'école avant le 1er germinal. Ils devront y rentrer avant le 1er frimaire suivant.

TITRE III.

Fonctions des ingénieurs.

XI. Les cinq inspecteurs-généraux, réunis à cinq inspecteurs divisionnaires, appelés alternativement à Paris à cet effet, forment le conseil-général des ponts et chaussées.

Ce conseil examine les plans, projets, mémoires, la comptabilité tenue par les ingénieurs en chef ; le contentieux relatif à l'établissement ; réglement et police des usines à eau ; les questions sur le contentieux des routes ; de la navigation des ports maritimes, et les autres affaires relatives à l'administration des ponts et chaussées, qui lui seront renvoyées par le directeur-général.

Il donne au directeur-général son avis sur le personnel et l'avancement des ingénieurs, toutes les fois qu'il est consulté par lui.

Les inspecteurs-généraux peuvent en outre, conformément à l'article X, être chargés, dans les cas déterminés par le directeur-général, de l'inspection générale des départemens et des travaux qui leur seront désignés.

XII. Les inspecteurs divisionnaires sont chargés d'inspecter et de surveiller, dans leur division, le matériel et le personnel de toute l'administration. Ils feront, à cet effet, toutes les tournées générales ou partielles nécessaires à leur service. Les tournées générales auront lieu au moins deux fois par an ; dans les tournées générales, ils inspecteront les ingénieurs en chef, les ingénieurs ordinaires et les conducteurs ; ils visiteront les travaux et contrôleront les registres et papiers relatifs à la comptabilité ; ils tiendront un contrôle exact de la brigade des conducteurs de leur arrondissement.

Ils discuteront, avec les ingénieurs en chef, les projets et dépenses de l'année, les bases de l'adjudication des travaux et les plans de devis des ouvrages projettés.

Ils s'assureront si les élémens de la comptabilité des travaux sont exactement tenus, si les états de situation de l'année sont rédigés régulièrement, et s'ils ont été adressés au directeur-général dans les époques prescrites.

Ils porteront la même attention sur l'envoi régulier des états sommaires de trimestre, à faire par les ingénieurs en chef.

En inspectant les ingénieurs ordinaires, ils vérifieront la tenue de la comptabilité des travaux, les toisés provisoires et définitifs, et les états de réception de ces travaux, l'avancement des projets dont ces ingénieurs auront été chargés.

Ils inspecteront, dans chaque tournée, les grands travaux d'art, ceux des fleuves, canaux et rivieres navigables, des ports de commerce, constructions à la mer, et ceux des routes de leur division : ils vérifieront si ces travaux sont exécutés suivant les conditions faites avec les entrepreneurs ; si les matériaux sont bien fournis et bien employés ; si, dans les constructions et autres ouvrages, il n'est rien fait contre les regles de l'art.

Indépendamment des plans et projets à rédiger par les ingénieurs en chef dans chaque département, pour les travaux de navigation intérieure, des ports et des côtes, les inspecteurs divisionnaires feront des projets généraux pour toute l'étendue du fleuve, de la riviere ou de la portion de côtes renfermée dans leur inspection ; de maniere à comprendre dans ces projets généraux les propositions des ingenieurs en chef, qu'ils pourront modifier dans ce cas, et leurs propres vues, pour du tout faire un système coordonné.

Enfin, ils prendront connaissance de tout ce qui interesse l'administration des ponts et chaussées, et des objets spéciaux dont les aura chargés le directeur-général.

Les inspecteurs divisionnaires, indépendamment de leur correspondance courante avec le directeur-général, lui rendront compte, une fois par mois, des résultats de leur inspection.

Le directeur-général pourra, dans certains cas, commettre un inspecteur divisionnaire pour exécuter temporairement tout ou partie des fonctions d'un ingénieur en chef de sa division.

XIII. Les ingénieurs en chef de département sont chargés du service des ponts et chaussées, canaux,

navigation et ports de commerce dans les départemens, sous les ordres supérieurs du directeur-général, sous les ordres immédiats des préfets, et sous la surveillance des inspecteurs divisionnaires.

Ils rédigeront et feront rédiger par les ingénieurs ordinaires, les projets des travaux, les devis des ouvrages, et les détails estimatifs; ils soumettront aux préfets les conditions des marchés ou entreprises; ils assisteront aux adjudications, et donneront leur avis sur les conditions du cahier des charges et sur les adjudications qui seront faites; ils dirigeront et surveilleront l'exécution des travaux.

Il est interdit aux ingénieurs d'exécuter d'autres travaux sur les fonds publics (hors les cas d'urgence naissant d'événemens imprévus), que ceux qui auront été prescrits ou approuvés par l'administration générale, et auxquels il aura été pourvu par les répartitions annuelles arrêtées par le Gouvernement.

Les ingénieurs en chef vérifieront le compte de tous les travaux, l'arrêteront provisoirement avec les entrepreneurs, et leur délivreront les certificats nécessaires pour l'obtention des paiemens à compte et définitifs qui leur seront faits, s'il y a lieu, sur les mandats des préfets; à l'effet de quoi ils s'assureront de l'avancement des travaux.

Ils tiendront un registre régulier des recettes et dépenses du service dont ils sont chargés; ils en rendront un compte sommaire par trimestre, et un compte définitif chaque année.

Le compte général on état de situation de chaque exercice, sera clos au 30 frimaire de l'année suivante: ce compte sera soumis à la vérification et à l'approbation du préfet; il sera adressé au directeur-général, au plus tard au 30 nivose.

Ils exécuteront ou feront exécuter en outre ceux des travaux pour lesquels ils auront été commis par les lois, arrêtés du Gouvernement, jugemens des tribunaux. Ils pourront aussi être chargés, sur la demande des préfets, et sous l'approbation du directeur-général, d'exécuter ou faire exécuter des travaux étrangers aux ponts et chaussées, mais dépendans de l'administration publique, de celle des départemens et des communes.

Ils feront au moins deux tournées par an dans l'étendue de leur département, pour visiter et vérifier les travaux, surveiller les entreprises, reconnaître les projets, et exécuter, s'il y a lieu, sur le terrein, les opérations nécessaires pour assurer la formation desdits projets.

Ils concourront avec le directeur de la régie des droits réunis, à la rédaction des conditions de la ferme de la taxe d'entretien des routes; ils assisteront aux adjudications, et donneront leur avis au préfet.

Ils se concerteront avec le même directeur sur l'organisation et la perception des droits en régie ou en ferme de la navigation intérieure, des canaux de navigation, des bacs, du demi-droit de tonnage, des droits de bassin et autres établis dans les ports maritimes de commerce.

Ils correspondront avec le directeur-général des ponts et chaussées, le préfet, le directeur de la régie des droits réunis, les autorités locales, les inspecteurs divisionnaires et les ingénieurs ordinaires.

XIV. Les ingénieurs ordinaires seront chargés, sous les ordres de l'ingénieur en chef, de suivre et de faire exécuter les travaux des ponts et chaussées. Ils leveront les plans, feront les dessins, toisés et nivellemens nécessaires à la formation des projets dont ils auront été chargés; ils prépareront les devis et détails estimatifs relatifs à ces projets.

Le tout sera remis par eux à l'ingénieur en chef.

Ils feront exécuter les travaux de toute espece, conformément aux conditions souscrites par les entrepreneurs; ils surveilleront avec exactitude et dirigeront les constructions des travaux d'art; ils vérifieront les qualités, la quantité et l'emploi des matériaux. Ils feront toutes les vérifications et toisés nécessaires qui doivent précéder la réception des travaux: ils feront cette réception, régleront provisoirement les comptes des entrepreneurs; ils adresseront aux ingénieurs en chef les certificats nécessaires aux entrepreneurs, à l'effet d'obtenir du préfet les paiemens d'à-compte ou définitifs.

Ils tiendront dans le meilleur ordre les registres et pieces de comptabilité, et se mettront en état de fournir à l'ingénieur en chef, sans retard, tous les comptes et renseignemens qu'il pourra leur demander.

Les ingénieurs ordinaires se rendront auprès de l'ingénieur en chef, lorsqu'ils en seront requis; ils devront, chaque année, séjourner auprès de lui pendant le mois de frimaire, pour concourir à la rédaction des comptes de l'exercice précédent, et à la préparation des travaux de l'année.

Ils doivent être sans cesse présens sur les ateliers des grands travaux d'art: quant aux travaux ordinaires des routes et de la navigation, ils doivent, pendant la saison d'activité, les visiter le plus souvent possible, et ne rester dans leur domicile que le tems nécessaire pour mettre en ordre la comptabilité, et pour s'occuper des projets, devis, et autres affaires de bureau dont ils sont chargés.

Ils auront la correspondance avec l'ingénieur en chef, le sous-préfet et les maires de leur arrondissement, et avec l'inspecteur divisionnaire, en ce qui intéresse le service de l'inspection seulement.

TITRE IV.

Conseil-général des ponts et chaussées.

XV. Le conseil-général des ponts et chaussées est composé du directeur-général, des inspecteurs-généraux, de cinq inspecteurs divisionnaires appelés à cet effet à Paris, et d'un secrétaire ingénieur en chef.

Il est présidé par le directeur-général, et, en son absence, par un inspecteur-général nommé pour un an par le ministre de l'intérieur, sur la présentation du directeur-général. Ce président pourra être continué.

Le conseil-général donnera son avis sur les projets et plans de travaux, et sur toutes les questions d'art et de comptabilité qui lui seront soumises, et dont il lui sera fait rapport par ceux de ses membres qui auront été chargés de les examiner.

Le conseil-général donnera aussi son avis sur le contentieux de l'administration, relatif à l'établissement, réglement et police des usines à eau.

Il sera nécessairement consulté sur toutes les questions contentieuses qui devront être portées au conseil-d'état, ou décidées par le ministre.

Le conseil-général s'assemblera une fois par semaine: les ingénieurs de tout grade qui se trouveront à Paris ont le droit d'assister à cette assemblée; mais ils n'y auront que voix consultative.

Néanmoins les inspecteurs divisionnaires qui se trouveront à Paris, y auront voix délibérative, quoiqu'ils ne fassent pas partie du conseil.

Les directeurs des travaux des ports militaires auront séance et voix délibérative au conseil.

Le conseil-général pourra en outre être assemblé extraordinairement, sur la convocation du directeur-général, qui pourra le mettre en comité, lorsqu'il le jugera convenable.

L'ingénieur en chef secrétaire du conseil inscrira les délibérations sur deux registres séparés; l'un pour le conseil-général, l'autre pour le comité. Le procès-verbal des séances sera signé à la séance suivante, et présenté au directeur-général pour être par lui visé, lors même qu'il n'aurait pas présidé.

TITRE V.

Police.

XVI. Les ingénieurs des différens grades et des différentes classes conserveront la subordination envers le grade et la classe supérieurs.

Dans les occasions où les ingénieurs de même grade et de même classe seront en concurrence de fonctions, le plus ancien reçu commandera.

XVII. Les fautes simples contre la subordination ou l'exactitude du service, seront réprimées par les arrêts suivant l'ordre ci-après.

L'élève en mission pourra être mis aux arrêts pour un terme qui ne pourra excéder dix jours, par l'ingénieur ordinaire, à la charge d'en prévenir l'ingénieur en chef, qui pourra confirmer ou lever les arrêts.

Les élèves, les aspirans et les ingénieurs ordinaires, pourront être mis aux arrêts pour un terme qui ne pourra pas excéder vingt jours, par l'inspecteur divisionnaire et par l'ingénieur en chef, à la charge d'en faire part aux préfets et d'en rendre compte au directeur-général, qui pourra lever ou confirmer les arrêts, ou les prolonger pour un mois au plus.

Les ingénieurs en chef pourront être mis aux arrêts pour un terme qui ne pourra pas excéder trente jours, par le directeur-général, sur le rapport de l'inspecteur divisionnaire: le préfet sera informé de sa décision.

Les inspecteurs divisionnaires pourront être mis aux arrêts pour un mois au plus par le directeur-général, sur les informations qui lui seront parvenues.

Les inspecteurs-généraux pourront être mis aux arrêts par le ministre de l'intérieur, sur le rapport du directeur-général.

Le directeur-général rendra compte au ministre, des arrêts qu'il aura imposés aux inspecteurs divisionnaires, et aux ingénieurs en chef.

XVIII. Les fautes plus graves contre la subordination et l'exactitude au service, seront réprimées par une suspension de fonctions, et par la privation de traitement, qui ne pourra excéder six mois. Le ministre prononcera sur le rapport du directeur général.

XIX. Les fautes très-graves qui auraient compromis ou le service, ou les fonds du trésor public, ou l'honneur du corps, les fautes récidivées contre la subordination et l'exactitude du service, seront punis de la destitution prononcée par S. M. l'Empereur, sur le rapport du ministre de l'intérieur, et d'après l'avis motivé du directeur-général.

XX. Hors le cas des tournées autorisées, les inspecteurs-généraux ne pourront s'absenter de Paris sans une permission délivrée par le directeur-général, qui en rendra compte au ministre.

Les inspecteurs divisionnaires ne pourront quitter leur division sans une permission du directeur-général.

Les ingénieurs en chef et ordinaires ne pourront quitter le département au service duquel ils sont attachés, sans une permission du directeur-général, délivrée sur l'avis du préfet.

Les ingénieurs ordinaires ne pourront quitter leur arrondissement ou le service auquel ils auront été attachés, sans une permission de l'ingénieur en chef, approuvée par le préfet.

XXI. Les ingénieurs qui ne se rendront pas à leur poste aux époques assignées, seront privés de leurs appointemens pour tout le tems de leur absence de ce même poste.

Si le retard excede un mois, il y aura lieu à une suspension de service et de traitement pendant quatre mois.

Si le retard excede trois mois, il y aura lieu à prononcer leur desitution.

XXII. L'uniforme des ingénieurs des ponts et chaussées sera habit français de drap bleu national, doublé de même, boutonné sur la poitrine et dégagé sur les cuisses;

Un seul rang de boutons sur le côté droit de l'habit; poches en travers et à trois pointes avec trois boutons; un bouton à la naissance des plis et deux dans la longueur;

Collet renversé de drap cramoisi, monté sur un collet droit de huit centimetres de hauteur;

La manche de l'habit coupée en dessous, avec paremens de drap cramoisi, garnis de trois petits boutons;

Veste chamois boutonnée par douze petits boutons, culottes bleues;

Boutons surdorés avec un fond uni; autour du bouton, les mots: *Ingénieurs des ponts-et-chaussées.*

Chapeau uni à la française, avec ganse en or pareille à la baguette à fleurons, dont le dessin est ci-joint n° 2; la ganse arrêtée par un petit bouton; la cocarde et une arme.

XXIII. Les grades seront distingués par une broderie en or, formée d'une branche d'olivier, enroulée d'un ruban et portée par une simple baguette, ayant ensemble une largeur de trente-cinq millimetres, suivant le modele ci-joint, sous le n° 1er.

Directeur-général.

Il aura la broderie sur le collet, les paremens, les poches, autour de l'habit et des boutonnieres.

Inspecteurs - généraux.

Ils auront la broderie sur le collet, les paremens, les poches, et autour de l'habit.

Pour le petit uniforme, ils auront la broderie sur le collet et les paremens seulement, avec la baguette à fleurons n° 2, de quinze millimettes de largeur, au bas de cette broderie,

Inspecteurs divisionnaires.

Ils auront la broderie sur le collet, les paremens et les poches, et la baguette n° 2 autour de l'habit.

Pour le petit uniforme, ils auront la broderie sur le collet seulement, avec la baguette à fleurons n° 2.

Ingénieurs en chef.

Ils auront la broderie sur le collet, les poches et les paremens.

Ingénieurs ordinaires.

Ils auront la broderie sur le collet et les paremens.

Les deux classes d'ingénieurs en chef et ordinaires seront indiquées dans le milieu du bouton.

Aspirans.

Ils auront la broderie sur le collet seulement.

Eleves des ponts et chaussées.

Ils auront la baguette n° 2 sur le collet.

Il est rigoureusement prescrit aux ingénieurs de porter l'uniforme sur les travaux.

Il leur est interdit de rien changer à l'uniforme ci-dessus indiqué par chaque grade.

TITRE VI.

Nomination et avancement.

XXIV. Les soixante élèves des ponts et chaussées sont pris parmi ceux de l'école polytechnique qui, ayant complété leurs études et rempli les conditions exigées par les réglemens des deux écoles, auront été choisis par l'administration de l'école polytechnique.

XXV. Les quinze places d'aspirans des ponts et chaussées seront données aux élèves de la première classe dans l'ordre de la primauté de leurs degrés. Lorsqu'il y aura lieu à une ou plusieurs nominations, le premier ou les premiers de la première classe seront à cet effet désignés par le directeur de l'école au directeur général, qui les nommera, ou qui décidera si des raisons de convenance de service n'exigent pas une exception.

Le directeur-général déterminera leur destination et leur donnera une commission, sous l'approbation du ministre de l'intérieur.

XXVI. Les ingénieurs ordinaires sont pris parmi les aspirans ; ils sont nommés par l'Empereur, sur l'indication du directeur-général et sur le rapport du ministre de l'intérieur.

XXVII. Les ingénieurs en chef sont pris parmi les ingénieurs ordinaires de première classe, sans exclusion de la seconde. Ils sont nommés par l'Empereur, sur l'indication du directeur-général et sur le rapport du ministre de l'intérieur.

XXVIII. La promotion d'une classe à l'autre, relativement aux ingénieurs ordinaires et aux ingénieurs en chef, s'exécute par le ministre de l'intérieur, sur le rapport du directeur-général.

XXIX. Les inspecteurs divisionnaires seront pris parmi les ingénieurs en chef de première classe, sans exclusion de la seconde. Ils seront nommés par S. M. l'Empereur, sur l'indication du directeur-général, et sur le rapport du ministre de l'intérieur.

XXX. Les inspecteurs-généraux sont pris parmi les inspecteurs divisionnaires et les ingénieurs en chef des deux classes. Ils seront nommés par S. M. l'Empereur, sur l'indication du directeur-général, et sur le rapport du ministre de l'intérieur.

TITRE VII.

Traitemens, commis, frais et loyers de bureau, frais de tournées.

XXXI. Les appointemens des différens grades et classes d'ingénieurs sont fixés de la manière suivante :

Eleves de 3e classe	700 fr.
Eleves de 2e classe	800
Eleves de 1re classe	900
Aspirans	1.800
Ingénieurs ordinaires de 2e classe	2.500
Ingénieurs ordinaires de 1re classe	2,800
Ingénieurs en chef de 2e classe	4,500
Ingénieurs en chef de 1re classe	5,000
Ingénieurs en chef, lorsqu'ils dirigeront des travaux qui mettront d'autres ingénieurs en chef sous leurs ordres	6,000
Inspecteurs divisionnaires	8.000
Inspecteurs-généraux	12,000

XXXII. Les frais de bureau de toute espece, et les frais de voyages seront réglés ainsi qu'il suit :

Les inspecteurs-généraux recevront annuellement, pour leurs frais de bureau, une somme de 1500 fr.

Les frais de leurs tournées d'inspection extraordinaires seront payés, comme par le passé, à raison de 10 fr. par poste et 15 fr. par jour.

Les inspecteurs divisionnaires recevront, pour frais et loyer de bureau, paiement d'employés, frais de tournées et autres dépenses, une somme annuelle fixée

à 6,000 fr. pour les 1re, 2e, 4e, 6e, 9e, 10e et 13e inspections ;

à 5,500 fr. pour les 3e, 5e, 8e et 15e ;

à 5,000 fr. pour les 7e, 11e, 12e et 14e.

Pour les mêmes objets de dépenses, les ingénieurs en chef de département recevront la somme annuelle fixée par chaque département, dans le tableau no 6, annexé au présent réglement ; lequel tableau a été calculé à raison de la nature et de l'étendue des travaux propres à chaque département, de la population du chef-lieu, et d'autres considérations.

Les ingénieurs ordinaires de département, tenus d'être habituellement sur les routes, recevront, pour leurs frais de bureau, et pour toute indemnité de voyages, une somme de 1000 fr. dans les départemens où il n'y aura qu'un ingénieur de ce grade et à Paris, et 800 fr. quand le service du département sera partagé entre plusieurs.

A ce moyen, ils seront tenus d'avoir et d'entretenir un cheval.

Les aspirans recevront annuellement une somme de 300 fr., et les éleves de service 100 fr. pour leur campagne.

Les ingénieurs de tout grade employés extraordinairement, seront, à raison du service dont ils seront chargés, assujettis aux dispositions précédentes, et assimilés, pour leurs frais de bureau et de tournées, à l'une des classes énoncées au tableau no 6.

S'il y a lieu, le ministre statuera sur les suppléments à accorder dans les circonstances qui l'exigeront.

Il ne sera point alloué de frais de voyages dans le cas où les ingénieurs de tout grade seront déplacés pour leur avancement ; mais ils recevront une indemnité pour leur déplacement, lorsqu'ils passeront d'un lieu à un autre dans le même grade, et lorsqu'ils seront destinés à des services extraordinaires.

Les inspecteurs divisionnaires qui seront appelés à Paris, ne recevront point d'autres frais de voyage que ceux fixés par le §. 1er de cet article ; mais il leur sera alloué une indemnité de 300 fr. par mois pendant leur séjour à Paris.

TITRE VIII.

Retraites et pensions.

XXXIII. A dater du 1er vendemiaire an 13, il sera fait chaque mois une retenue de 3 pour cent sur les appointemens des ingénieurs de tout grade, jusques et compris les aspirans, pour former un fonds destiné à l'acquit des pensions tant des ingénieurs qui seront dans le cas d'obtenir leur retraite, que des veuves et enfans desdits ingénieurs.

XXXIV. Le montant des vacances d'emplois, qui n'excéderont pas quinze jours, sera ajouté à la retenue ci-dessus, pour augmenter le fonds des retraites et pensions.

XXXV. Les ingénieurs de tout grade auront droit à la retraite, après trente ans de service effectif dans le corps.

Les trente ans dateront de la nomination comme aspirant, ou de l'âge de vingt ans, dans le cas où l'aspirant serait au-dessous de cet âge lors de sa nomination.

XXXVI. Pour déterminer le montant des pensions de retraite dues à chaque ingénieur, il sera fait une année commune du traitement dont il aura joui pendant les trois dernieres de son activité.

La pension sera de la moitié de ce produit pour trente années de service, et d'un vingtieme de l'autre moitié pour chaque année au-dessus de trente ans, sans que, dans aucun cas, le *maximum* de ces retraites puisse être au-dessus de 6000 fr. pour les inspecteurs-généraux ;

4000 fr. pour les inspecteurs divisionnaires et ingénieurs en chef directeurs ;

3000 fr. pour les ingénieurs en chef, et 2000 fr. pour les ingénieurs ordinaires.

XXXVII. Dans le cas de retraite forcée avant trente ans pour causes d'infirmités, la pension à accorder sera déterminée à raison d'un sixieme du traitement pour dix ans de service, et en outre d'un soixantieme pour chaque année, excédant le nombre de dix.

XXXVIII. Les pensions de retraite des ingénieurs ne seront pas réversibles à leurs veuves, ni à leurs enfans.

XXXIX. Il sera accordé aux veuves des ingénieurs décédés une pension alimentaire à titre de secours ; elle sera du tiers de la retraite à laquelle les décédés auraient eu droit si cette retraite eût été liquidée à l'époque de leur décès, et, dans tous les cas, elle n'excédera pas le *maximum* de 1200 fr.

Pour obtenir cette pension, les veuves devront prouver qu'elles étaient mariées depuis cinq ans, qu'il n'y a point eu de divorce prononcé, qu'elles n'ont pas un revenu net de 600 fr.

XL. Une somme de 4000 fr. sera prise annuellement sur le fonds des retraites, pour être employée à donner des secours aux orphelins des ingénieurs qui auraient perdu leur pere et leur mere, et qui seraient les plus dénués des moyens d'existence.

Ces secours seront distribués sur la proposition du conseil-général des ponts et chaussées, arrêtée par le directeur-général et approuvée par le ministre ; ils cesseront lorsque les individus auront obtenu une amélioration suffisante dans leurs facultés ; et, dans aucun cas, ils ne seront pas continués lorsque l'individu aura atteint l'âge de vingt ans.

XLI. Au 15 du mois de ventose et de fructidor de chaque année, le directeur général des ponts et chaussées remettra au ministre de l'intérieur, pour être soumis au Gouvernement,

1°. L'état des pensions déjà obtenues ;

2°. La situation du fonds de retenue, y compris les intérêts accumulés s'il y a lieu : cet état sera concerté entre l'administration des ponts et chaussées et celle de la caisse d'amortissement ;

3°. L'état de nouvelles demandes de retraite pour les ingénieurs ou de pensions pour les veuves, et la somme nécessaire pour les acquitter.

Les nouvelles demandes ne seront admises que dans la proportion des fonds disponibles ; celles sur lesquelles il ne pourra être statué faute de fonds, seront ajournées au semestre suivant.

Le paiement des pensions et secours établis en faveur des ingénieurs sera exécuté par la caisse d'amortissement.

XLII. Les appointemens des ingénieurs seront payés par trimestre comme par le passé. Les ordonnances délivrées à cet effet seront sujettes à la retenue de trois pour cent ; il sera fait mention expresse de cette condition sur les ordonnances.

Lors du paiement des appointemens aux parties prenantes, les préposés du payeur-général des dépenses diverses exerceront la retenue ; il en sera fait mention dans les quittances ou états d'émargement, signés par les ingénieurs.

Les préposés du payeur-général verseront le montant de la retenue par eux exercée dans les caisses qui leur seront indiquées par le directeur de la caisse d'amortissement.

Les retraites et pensions seront payées chaque trimestre aux parties prenantes, soit par la caisse d'amortissement elle-même à Paris, soit par les agens qu'elle désignera dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement communaux.

A cet effet, il sera adressé chaque trimestre, par le directeur-général des ponts et chaussées, au directeur de la caisse d'amortissement, un état des paiemens à exécuter, en conformité des états de semestre soumis au Gouvernement. Les parties prenantes y désignées seront payées sur leurs quittances

XLIII. A compter du 1er vendemiaire an 13, il sera prélevé annuellement, sur les fonds provenant de la taxe d'entretien des routes, une somme de 70,000 fr. pour former le premier fonds des retraites et pensions à accorder à ceux des ingénieurs âgés ou infirmes dont la mise en retraite ne peut être différée, et aux veuves actuellement existantes susceptibles de pensions.

La distribution de cette somme sera soumise au Gouvernement.

Cette charge s'éteindra successivement par le décès des individus compris dans l'état approuvé par le Gouvernement.

Le montant de ce fonds sera versé par trimestre sur les ordonnances du ministre de l'intérieur, à la caisse d'amortissement, qui en tiendra un compte distinct de celui du fonds de retenue.

XLIV. Les ingénieurs des ponts et chaussées attachés aux travaux des ports militaires, auront droit aux retraites, et attendu qu'il leur est fait à la marine une retenue de 3 pour cent, et que ce département demeure déchargé de leur constituer des retraites, la retenue qui leur est faite, sera, à compter du 1er vendemiaire an 13, versée chaque trimestre à la caisse d'amortissement par le ministre de la marine.

XLV. Si le produit des retenues excede le montant des retraites et pensions à payer annuellement, la caisse d'amortissement en accumulera les intérêts au profit du fonds de retenue.

XLVI. La caisse d'amortissement rendra tous les ans, au ministre de l'intérieur, et en se concertant avec l'administration des ponts et chaussées, le compte du fonds des retraites et pensions des ingénieurs.

TITRE IX.

Conducteurs des ponts et chaussées.

XLVII. Il y aura des conducteurs des travaux des ponts et chaussées, chargés de surveiller et contrôler, sous les ordres des ingénieurs, les travaux de toute espece en entreprise ou régie, de tenir les états des piqueurs et ouvriers, vérifier les matériaux et leur emploi, de les toiser en présence des ingénieurs, d'aider les ingénieurs pour la levée des plans, de concourir à l'exécution des lois, et de verbaliser sur les contraventions en matiere de grande voirie.

XLVIII. Un conducteur sera attaché à chaque ingénieur ordinaire, excepté les cas où des travaux d'art en exigeraient un plus grand nombre ; ce qui sera réglé par le directeur-général.

XLIX. Les conducteurs seront au nombre de 350, tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire.

Ils seront classés ainsi qu'il suit :

1re classe	50
2e classe	110
3e classe	160
Aspirans	30
	350

L. La résidence des conducteurs sera déterminée par l'ingénieur en chef, d'après l'indication des besoins du service.

LI. Leur traitement annuel est fixé ainsi qu'il suit :

Conducteurs de 1re classe	1500 fr.
Idem de 2e classe	1200
Idem de 3e classe	1000
Aspirans	600

LII. Les conducteurs seront nommés par le directeur-général des ponts et chaussées, sur la présentation de l'ingénieur en chef et l'avis de l'inspecteur divisionnaire. Leur avancement aura lieu de la même maniere.

Pour être nommé aspirant-conducteur, il faut avoir vingt-un ans accomplis.

Tout aspirant-conducteur doit justifier qu'il sait lire, écrire, calculer, toiser, lever des plans élémentaires, et les dessiner au trait.

Il doit avoir travaillé pendant deux ans, en qualité de surnuméraire ou d'employé, dans les bureaux de l'ingénieur en chef ou de l'inspecteur divisionnaire.

LIII. Les promotions des conducteurs auront lieu une fois par an, au 1er vendemiaire, sur les informations qui seront parvenues au directeur-général dans le mois de thermidor précédent.

L'avancement pourra avoir lieu, même sans changement de domicile.

LIV. L'uniforme des conducteurs sera l'habit bleu national, collet et paremens pareils, avec des boutons blancs, marqués *ponts et chaussées* autour, et *conduite des travaux* dans le milieu.

LV. Le traitement des conducteurs est assujetti à la retenue de trois pour cent, pour former un fonds de retraite, dont il sera tenu un compte séparé par la caisse d'amortissement.

Toutes les dispositions relatives aux retraites des ingénieurs sont applicables aux conducteurs.

Le *maximum* des retraites de ces derniers étant, du reste, fixé à 800 fr.

Une somme annuelle de 2000 fr. sera réservée sur le fonds de retenue, pour être distribuée, à titre de secours, à des veuves et à des orphelins de conducteurs morts en activité de service, ou à ceux même de ces conducteurs qui, dans l'exercice de leurs fonctions, seraient gravement blessés par quelqu'accident.

LVI. A compter du 1er vendémiaire an 13, il sera prélevé annuellement, sur les fonds provenant de la taxe d'entretien des routes, une somme de 8000 fr. pour former le premier fonds des retraites et pensions à accorder à ceux des conducteurs âgés ou infirmes dont la mise en retraite ne peut être différée.

La distribution de cette somme sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

Cette charge s'éteindra successivement par le décès des individus compris dans l'état approuvé par le Gouvernement.

Le montant de ce fonds sera versé par trimestre, sur les ordonnances du ministre de l'intérieur, à la caisse d'amortissement, qui en tiendra un compte distinct.

LVII. Les conducteurs réformés par l'effet de la présente organisation, seront aptes à être replacés lors des vacances. Ils pourront, dans l'intervalle, être employés de préférence comme piqueurs.

LVIII. Tous les conducteurs compris dans l'arrondissement d'un inspecteur divisionnaire, formeront une brigade; l'inspecteur en dressera le contrôle, et, dans le cas de vacance ou d'avancement, les conducteurs de l'arrondissement rouleront entr'eux; sans préjudice néanmoins de la décision contraire du directeur-général.

TITRE X.

Ecole des ponts et chaussées.

LIX. L'école nationale et d'application des ponts et chaussées, établie en 1747, et réorganisée par la loi de 1791, sera dirigée par un inspecteur-général, sous la surveillance et administration du du directeur-général des ponts et chaussées.

LX. Les fonctions du directeur de l'école sont déterminées par le présent réglement et par le réglement spécial pour cette école.

Il est en même tems garde des plans, projets et modeles servant à l'instruction des élèves.

LXI. Le directeur de l'école aura immédiatement sous lui un inspecteur ayant le grade d'ingénieur en chef.

LXII. Le directeur de l'école, l'inspecteur, les trois professeurs, et deux inspecteurs-généraux qui seront désignés, formeront le conseil de l'école, présidé par le directeur-général des ponts et chaussées, et, en l'absence, par le directeur de l'école.

Dans ce conseil, qui se réunira au moins une fois par mois, se traiteront toutes les affaires relatives à la discipline et à l'administration de l'école, à l'instruction et au personnel des élèves.

Ses délibérations seront soumises à l'approbation du directeur-général.

LXIII. Le nombre des élèves des ponts et chaussées tirés de l'école polytechnique, conformément à la loi du 30 vendemiaire an 4, est fixé à soixante, divisés en trois classes, savoir :

60 { 20 de premiere classe.
20 de deuxieme classe.
20 de troisieme classe.

LXIV. Chaque élève recevra un traitement annuel, réglé ainsi qu'il suit :

Ceux de premiere classe.....	900 fr.
Ceux de deuxieme classe.....	800
Ceux de troisieme classe.....	700

LXV. Les élèves pourront être envoyés en campagne dans le cours de floréal ou prairial de chaque année, et jamais avant cette époque.

Ils recevront, dans ce cas, le traitement des aspirans, et ne seront pas portés sur les états d'émargement de l'école pendant tout le tems de leur absence.

Les élèves ainsi envoyés au dehors seront tenus d'être rentrés à l'école le 1er frimaire, jour fixé pour la reprise des cours et des exercices; à moins que des raisons majeures n'aient déterminé le directeur-général à approuver une plus longue absence.

LXVI. Le mode d'enseignement, celui d'avancement dans chaque classe, suivant l'ordre des degrés et d'une classe à l'autre, et enfin la police intérieure de l'école, seront fixés par un réglement particulier.

LXVII. L'élève qui, après trois ans d'école, n'aura pas fait le travail exigé, et donné les preuves d'aptitude nécessaires pour être reçu aspirant, cessera d'être compris sur le tableau; il en sera de même de ceux qui ne suivront pas avec exactitude les cours et les exercices, ou qui tiendront une conduite répréhensible. Ces exclusions auront lieu sur la décision du ministre de l'intérieur, après la déliberation du conseil de l'école.

LXVIII. Les professeurs seront au nombre de trois.

Le premier enseignera la stéréotomie appliquée à la coupe des pierres et des bois, et la pratique des constructions, comprenant celle des routes et des travaux hydrauliques.

Le deuxieme enseignera l'architecture civile et les arts de dessin qui se rapportent aux constructions en général.

Le troisieme enseignera la mécanique appliquée.

Ces professeurs seront pris parmi les ingénieurs en chef ou ingénieurs ordinaires qui en auront été jugés capables par le conseil de l'école.

Ils recevront le traitement de leur grade et de leur classe.

LXIX. Il sera pris, sur le produit de la taxe d'entretien des routes, une somme annuelle de 72,400 fr. pour les dépenses de l'école, consistant en traitement des élèves et d'un secrétaire, salaire des gardes-salles et du portier, prix à distribuer à la fin de l'année, frais de chauffage, lumiere, etc. achat de livres d'art, d'instrumens et confection de modeles, et en indemnités à accorder aux professeurs pour les travaux extraordinaires relatifs à l'instruction, dont ils pourront être chargés après la cessation des cours, sur la délibération du conseil de l'école, approuvée par le directeur-général.

TITRE XI.

Bureaux de l'administration générale.

LXX. Les employés de l'administration centrale des ponts et chaussées seront susceptibles d'une retraite après trente ans de service effectif, pour lesquels on comptera tous les emplois publics qu'ils auront exercés.

Le traitement de tous les employés des bureaux de l'administration centrale des ponts et chaussées, sera assujetti à la retenue de 3 pour cent, pour former un fonds de retraite dont il sera tenu un compte séparé par la caisse d'amortissement.

Toutes les autres dispositions relatives aux retraites des ingénieurs sont applicables aux employés des bureaux de l'administration centrale.

Le *maximum* de la retraite ne pourra excéder les deux tiers du traitement moyen des trois dernieres années d'activité.

A compter du 1er vendemiaire an 13, il sera prélevé annuellement, sur les fonds provenant de la taxe d'entretien des routes, une somme de 10,000 fr., pour former le premier fonds des retraites et pensions à accorder à ceux des employés âgés ou infirmes dont la mise en retraite ne peut être différée. La distribution de cette somme sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

Cette charge s'éteindra successivement par le décès de ceux compris dans l'état approuvé par le Gouvernement.

Le montant des fonds sera versé par trimestre, sur les ordonnances du ministre de l'intérieur, à la caisse d'amortissement, qui en tiendra un compte distinct.

TITRE XII.

Dispositions particulieres aux ingénieurs des ponts et chaussées, employés aux travaux de la marine militaire.

LXXII. Les ingénieurs des ponts et chaussées qui, en exécution de la loi du 7 floréal an 8, auront été mis aux ordres du ministre de la marine pour le service des ports militaires, continueront à faire partie du corps des ponts et chaussées.

Ils sont susceptibles de tous les grades et de recevoir leur retraite au moyen de la retenue sur leurs appointemens ordonnée par l'article XXXIII du présent réglement.

Du moment où, sur la demande du ministre de la marine, un ingénieur a été mis sous les ordres de ce ministre, et pendant tout le tems de ses fonctions dans les travaux de la marine militaire, il cesse d'être sous les ordres du ministre de l'intérieur; néanmoins le directeur-général des ponts et chaussées reste chargé de le surveiller comme tous les autres ingénieurs, quant à la conduite morale seulement.

LXXIII. Lorsqu'un ingénieur employé dans les travaux des ports militaires rentrera dans le service de l'intérieur, il sera tenu de rapporter un état de ses services, certifié par les chefs compétens, et par le ministre de la marine.

Nul avancement des ingénieurs employés par la marine n'aura lieu que sur la demande du ministre de ce département, adressée au ministre de l'intérieur.

Dans le cas où ces ingénieurs, par leur ancienneté ou la nature de leur service, seraient devenus susceptibles d'un avancement incompatible avec le genre de fonctions dont ils seraient chargés, le ministre de la marine sera invité à consentir à leur remplacement, afin que, par leur rentrée dans le service de l'intérieur, ils jouissent des avantages qui leur seraient dus.

LXXIV. Le grade et les fonctions de directeur de travaux des ports militaires sont compatibles, et peuvent se cumuler avec le grade et les fonctions d'inspecteur-général et d'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

Lorsque les directeurs des ports militaires auront obtenu le grade d'inspecteur divisionnaire, ou celui d'inspecteur-général, ils recevront leur traitement dans le ministere de la marine, sur le pied déterminé par le présent réglement.

Le directeur-général des ponts et chaussées pourra, sans l'agrément du ministre de la marine, adresser aux directeurs des travaux des ports militaires, des commissions spéciales pour des vérifications de plans et projets relatifs à des localités situées dans l'arrondissement de leurs directions. Dans ce cas, il leur sera accordé des indemnités qui seront fixées par le ministre de l'intérieur.

TITRE XIII.

Dispositions générales.

LXXV. En exécution de l'article XIII du présent réglement, lorsque les ingénieurs des ponts et chaussées auront prêté leur ministere pour l'exécution des lois et décrets impériaux et des jugemens des cours, et lorsqu'ils auront été commis pour des travaux dépendans de l'administration publique, de celle des départemens et des communes, ils seront remboursés de leurs frais de voyages et autres dépenses, et ils recevront en outre des honoraires proportionnés à leur travail.

Ces honoraires seront déterminés par le tems qu'ils auront employé, soit à faire des plans et projets, soit à en suivre l'exécution, sans que la base puisse être établie sur l'etendue des dépenses.

Les ingénieurs fourniront l'état de leurs frais et indemnités, dont ils seront remboursés d'après l'approbation, le réglement et le mandat du préfet.

Ce mandat sera exécutoire contre les particuliers qui, intéressés dans une affaire administrative, contentieuse ou judiciaire, auront été déclarés devoir supporter les frais dus à l'ingénieur; et il sera procédé au recouvrement par voie de contrainte, comme en matiere d'administration.

Lorsque l'ingénieur ordinaire et l'ingénieur en chef auront concouru à la même opération, chacun d'eux fournira l'état de ses dépenses respectives: quant aux honoraires, s'ils ne sont pas susceptibles de distinction, ils seront partagés dans une proportion qui sera concertée entr'eux, et qui, à défaut de concert, sera réglée par le directeur-général, sur l'avis du conseil des ponts et chaussées.

LXXVI. Il sera formé, auprès de l'administration des ponts et chaussées, des archives dans lesquelles seront réunis tous les plans, projets, mémoires, titres et papiers relatifs à cette administration.

Les cartes, les plans et projets des travaux dont l'exécution aura été ordonnée, seront déposés dans les archives respectives des départemens, pour être communiqués, à toutes réquisitions, aux ingénieurs chargés de l'exécution de ces travaux. Ils en prendront des copies; et néanmoins les originaux leur seront provisoirement remis pour l'exécution des travaux et jusqu'à la confection des copies.

LXXVII. Il sera fait un inventaire détaillé de tous les plans, papiers et cartes, des instrumens et du mobilier appartenant à l'Etat, et existant dans les bureaux des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires. Le double de cet inventaire, vérifié et visé par l'inspecteur divisionnaire, sera adressé au directeur-général dans les trois premiers mois de l'an 13.

En cas de décès d'un ingénieur de tout grade, retiré ou en activité de service, les sous-préfets feront former des oppositions aux scellés, s'il en est apposé; et ce, pour la conservation des objets appartenant à l'Etat.

S'il n'est pas apposé de scellés, ils feront, sans délai, proceder au récolement de l'inventaire des bureaux, à l'enlévement des objets y énoncés, et au séquestre et enlévement provisoire de tous les plans, mémoires et cartes relatifs à l'administration des ponts et chaussés.

Les sous-préfets informeront de ces mesures le directeur-général des ponts et chaussées qui désignera le successeur du décédé, ou tel autre ingénieur, pour faire le triage de ce qui appartiendra à l'Etat.

Si, parmi les papiers, cartes ou plans appartenant à la succession, il s'en trouve qui puissent être utiles au service des ponts et chaussées, ils seront retenus en en payant la valeur, conformément à l'article III de l'arrêté du 13 nivose an 10.

LXXVIII. Sur la proposition du ministre de l'intérieur, et pour récompenser des services distingués, il pourra être accordé aux ingénieurs qui auront obtenu leur retraite, le brevet simplement honoraire d'un grade supérieur.

LXXIX. Le directeur-général des ponts et chaussées rédigera les instructions générales nécessaires à l'exécution du présent décret. Elles seront soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

LXXX. La présente organisation recevra son exécution à compter du 1er vendemiaire an 13.

LXXXI. Les ministres de l'intérieur, de la marine, des finances et du trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secretaire d'Etat, signé, MARET.

N° I. *Organisation du service ordinaire des Ingénieurs en chef, et des Ingénieurs ordinaires des deux classes.*

NOMS des DÉPARTEMENS.	INGÉNIEURS EN CHEF.	INGÉNIEURS ORDINAIRES.	ASPIRANS.
Ain	1	1	
Aisne	1	3	
Allier	1	2	
Alpes (Basses)	1	1	
Alpes (Hautes)	1	2	
Alpes-maritimes	1	2	
Ardèche	1	2	
Ardennes	1	2	
Arriège	1	2	
Aube	1	2	
Aude	1	2	
Aveiron	1	2	
Bouches-du-Rhône	1	3	
Calvados	1	3	
Cantal	1	2	
Charente	1	2	
Charente-inferieure	1	2	
Cher	1	2	
Correze	1	1	
Côte-d'Or	1	3	
Cotes-du-Nord	1	3	
Creuse	1	1	
Doire	1	»	
Dordogne	1	1	
Doubs	1	2	
Drôme	1	2	
Dyle	1	1	
Elbe (Isle-d')	»	»	
Escaut	1	1	
Eure	1	3	
Eure-et-Loir	1	2	
Finistère	1	2	
Forêts	1	1	
Gard	1	2	
Garonne (Haute)	1	3	
Gers	1	2	
Gironde	»	3	
Golo	1	1	
Hérault	1	2	
Ille-et-Vilaine	1	3	
Indre	1	2	
Indre-et-Loire	1	3	
Isère	1	2	
Jemmape	1	1	
Jura	1	3	
Landes	1	1	
Léman	1	1	
Liamone	1	1	
Loir-et-Cher	1	2	
Loire	1	2	
Loire (Haute)	1	2	
Loire-inférieure	1	3	
Loiret	1	3	
Lot	1	2	
Lot-et-Garonne	1	2	
Lozere	1	1	
Lys	1	2	
Maine-et-Loire	1	2	
Manche	1	2	
Marengo	1	»	
Marne	1	3	
Marne (Haute)	1	2	
Mayenne	1	2	
Meurthe	1	2	
Meuse	1	2	
Meuse-inférieure	1	1	
Mont-blanc	1	2	
Mont-Tonnerre	1	3	
Morbihan	1	2	
Moselle	1	2	
Nethes (Deux)	1	2	
Nievre	1	2	
Nord	1	4	
Oise	1	3	
Orne	1	2	
Ourte	1	1	
Pas-de-Calais	1	3	
Pô	1	»	
Puy-de-Dôme	1	2	
Pyrénées (Basses)	1	2	
Pyrénées (Hautes)	1	2	
Pyrénées-orientales	1	1	
Rhin (Bas)	1	3	
Rhin (Haut)	1	3	
Rhin-et-Moselle	1	1	
Rhône	1	2	
Roer	1	2	
Sambre-et-Meuse	1	1	
Saone (Haute)	1	2	
Saone-et-Loire	1	3	
Sarre	1	1	
Sarthe	1	2	
Seine	1	4	
Seine-et-Marne	1	5	
Seine-inférieure	1	3	
Seine-et-Oise	1	4	
Sésia	1	»	
Sévres (Deux)	1	1	
Somme	1	4	
Stura	1	»	
Tanaro	1	2	
Tarn	1	2	
Var	1	2	
Vaucluse	1	2	
Vendée	1	3	
Vienne	1	2	
Vienne (Haute)	1	2	
Vosges	1	2	
Yonne	1	3	
	107	217	
	Savoir : 1re classe. 69 2e classe.. 38	Savoir : 1re classe 101 2e classe. 116	
	107	217	

N° II. *Organisation du service extraordinaire des Ingénieurs en chef et des Ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées pour les travaux des Ports de commerce, de la Navigation intérieure naturelle et artificielle, des Desséchemens, des Routes à ouvrir, des grands Ponts, etc.*

DÉSIGNATION des travaux auxquels sont attachés les Ingénieurs, et des départemens où ils ont lieu.		INGÉNIEURS EN CHEF.	INGÉNIEURS ORDINAIRES.	OBSERVATIONS
Ports de commerce.				
La Rochelle	Charente-Inférieure	»	1	Ce service extraordinaire est independant de celui que font dans les ports les ingénieurs compris dans l'organisation départementale.
Marseille	Bouches-du-Rhône	1	»	
Cette	Hérault	»	1	
Dunkerque	Nord	1	»	
Le Hâvre	Seine-Inférieure	1	1	
	TOTAL pour les ports maritimes	3	3	
Desséchemens				
Calvados	Desséchement de la Vire, Petit-Vey	»	1	
Charente-Inférieure	Marais de Rochefort	1	2	
Escaut	Polders	»	1	
Manche	Marais de Carentan	»	2	
	TOTAL pour les desséchemens	1	6	
Navigation intérieure, naturelle et artificielle				
Aisne	Canal de Saint-Quentin	3	5	
Aube	Ecluse d'Anglure et de Plancey	»	1	
Bouches-du-Rhône	Canal d'Arles	»	1	
Charente-Inférieure	Travaux de la Boutoune	»	1	
Côte-d'Or	Canal de jonction à la Saône	»	1	
Doubs	Canal de jonction du Rhône au Rhin	»	2	
Gard	Canal de Beaucaire	»	2	
Ille-et-Vilaine	Jonction de la Vilaine à la Rance	»	2	
Jemmappe	Canalisation de la Haisne	»	1	
	Projet du canal de Charleroi	1	»	
Loiret	Canaux d'Orléans et de Loing	»	2	
Morbihan	Navigation du Blavet	»	2	
Nèthes (Deux-)	Projet de jonction de l'Escaut au Rhin	»	1	
Saône-et-Loire	Canal du Centre	»	1	
Seine et autres départemens.	Canal de l'Ourcq	1	4	
Morbihan, Finistère, etc.	Projets de canaux en Bretagne	2	»	
Haute-Garonne et autres dépendances	Surveillance et entretien des canaux du midi.	1	7	
SUPPLÉANS à appliquer à	différens projets de travaux de canaux, d'améliorations de rivieres, etc.	»	4	
	TOTAL	7	37	
Grandes routes à ouvrir				
Alpes-Maritimes	Route de Nice à Gênes	»	2	
Drome	Route de Gap	»	1	
Isere	Route de Lautaret	»	1	
Léman	Saint-Gengolph et Simplon	1	4	
Pô	Mont-Cénis	1	2	
	TOTAL	2	9	
Grands ponts.				
Seine-et-Marne	Pont de Nemours	»	1	
Vaucluse	Pont sur la Durance	»	1	
	TOTAL	»	2	
Organisation extraordinaire du Piémont.				
Pô. A Turin, un ingénieur en chef directeur des six départemens de la 27e division militaire		1	»	
Services particuliers qui ont lieu à Paris.				
Pavé et boulevards		1	3	
Ponts à bascule		1	»	
Secrétaire de l'assemblée des ponts et chaussées		1	»	En ce moment occupé des communications des camps.
Ecole des ponts et chaussées	Professeurs	2	2	
Ecole polytechnique	Instituteurs	»	3	
Travaux de la commission d'Egypte		»	2	A rentrer dans les suppléans.
	TOTAL	5	10	
Suppléans à employer suivant les divers besoins du service indistinctement.		3	»	
RÉCAPITULATION.				
Service des ports de commerce		3	3	
Desséchemens		1	6	
Navigation intérieure naturelle et artificielle		7	37	Suppléans compris.
Grandes routes à ouvrir extraordinairement		2	9	
Grands ponts		»	2	
Organisation spéciale du Piémont		1	»	
Services divers faits à Paris		5	10	
Suppléans non compris quatre ingénieurs ordinaires classés dans les projets de navigation		3	»	
	TOTAUX	22	67	
		Savoir : 1re cl. 15 2e cl. 7 } 22	Savoir : 1re cl. 27 2e cl. 40 } 67	

N° III. PORTS DE LA MARINE MILITAIRE.

ORGANISATION du service des Ports militaires fait par des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, payés sur les fonds du département de la Marine.

DÉPARTEMENS.	RÉSIDENCE DES INGÉNIEURS, Ports auxquels ils sont attachés.	INGÉNIEURS ORDINAIRES.	INGÉNIEURS EN CHEF	OBSERVATIONS
Bouches-du-Rhône		»	1	
Charente-Inférieure	Rochefort	1	3	
	Isle d'Oleron	»	1	
Finistère	Brest	1	3	
Gironde	Bordeaux	»	1	Rentrera dans les suppléans.
Manche	Cherbourg	1	4	
Morbihan	Lorient	1	1	
Pas-de-Calais	Boulogne	»	1	
Seine	Paris	»	1	Chargé des bâtimens civils de la marine.
Var	Toulon	1	4	
Dans les Colonies	Cayenne	»	1	
Pour les besoins imprévus	Suppléans	»	1	
	TOTAL	5	22	
		Tous cinq de 1re classe.	Savoir : 1re cl. 11 2e cl.. 11 } 22	

N° IV. *Récapitulation des trois États d'organisation du Corps des Ponts et Chaussées.*

DÉSIGNATION de CHAQUE ÉTAT.	INGÉNIEURS. EN CHEF de 1re classe.	EN CHEF de 2e classe.	EN CHEF TOTAL.	ORDINAIRES de 1re classe.	ORDINAIRES de 2e classe.	ORDINAIRES TOTAL.
Organisation du service ordinaire	69	38	107	101	116	217
Service extraordinaire et suppléans	15	7	22	27	40	67
Service des ports militaires	5	»	5	11	11	22
TOTAUX	89	45	134	139	167	306

Ingénieurs en chef 134
Ingénieurs ordinaires 306
TOTAL pour les deux grades 440

N° V. *Organisation du service des Inspecteurs divisionnaires.*

RÉSIDENCE des INSPECTEURS divisionnaires.	DÉPARTEMENS compris dans chaque inspection.	NOMBRE de départem. par inspection
Première Inspection, comprenant le bassin de la Seine.		
PARIS	Aube, Seine-et-Marne, Marne, Yonne, Seine, Seine-et-Oise, Oise, Aisne, Eure, Seine inférieure, pour la navigation de la Seine seulement	9
2e Inspection, comprenant le bassin de l'Escaut et de l'Aa, celui de la Somme et les Côtes de la ci-devant Flandres.		
LILLE	Somme, Pas-de-Calais, Nord, la navigation de la Sambre exceptée, Lys, Escaut, Deux-Nethes, Dyle, Jemmappes, la navigation de la Sambre exceptée	8
3e Inspection, comprenant le bassin de la Meuse et celui de la Moselle.		
TRÈVES	Meuse, Ardennes, Sambre-et-Meuse, Ourte, Meuse-inférieure, Meurthe, Moselle, Forêts, Sarre, Jemmappes-et-Nord, pour la navigation de la Sambre seulement	9
4e Inspection, comprenant le bassin du Rhin.		
MAYENCE	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Mont-Tonnerre, Rhin-et-Moselle, Roer	5
5e Inspection, comprenant le cours de la Saône qui est une portion du bassin du Rhône.		
CHALONS	Vosges, Haute-Marne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, la navigation de la Loire exceptée, Rhône ; pour la navigation de la Saône seulement, jusqu'à son embouchure à Lyon	7
6e Inspection, comprenant le bassin du Rhin, la Saône exceptée.		
LYON	Ain, Rhône, la navigation de la Saône exceptée, Drôme, Ardèche, Gard, le canal d'Aigues-mortes et les ports exceptés, Vaucluse, Les Bouches-du-Rhône, pour la navigation du Rhône seulement, Le Mont-Blanc, et l'Isère, pour les travaux à faire sur la rive gauche du Rhône	6
7e Inspection, comprenant les routes dans les Alpes.		
GRENOBLE	Léman, Mont-Blanc, Isère, la rive gauche du Rhône exceptée, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Route du Simplon dans le Valais	5
8e Inspection, comprenant le ci-devant Piémont et la Corse.		
TURIN	Pô, Sésia, Marengo	3
Reporté		49

RÉSIDENCE des INSPECTEURS divisionnaires.	DÉPARTEMENS compris dans chaque inspection.	NOMBRE de départem. par inspection
Report		49
Suite de TURIN	Tanaro, Stura, Doire, Alpes-Maritimes, Golo, Liamone	9
9e Inspection, comprenant les canaux du Midi et les côtes de la Méditerranée.		
CARCASSONNE	Var, Bouches-du-Rhône, Hérault, Tarn, Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales, Arriège, Le Gard, quant au canal d'Aigues-mortes et aux ports seulement, Le Lot, quant à la navigation du Tarn seulement	8
10e Inspection, comprenant la Garonne, les côtes de l'Océan et la frontière des Pyrénées.		
BORDEAUX	Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Landes, Gers, Gironde, Dordogne, Lot, la navigation du Tarn exceptée, Lot-et-Garonne	8
11e Inspection, comprenant des départemens de l'intérieur.		
AURILLAC	Aveyron, Cantal, Lozère, Haute-Loire, Puy-de-Dome, Corrèze, Creuse	7
12e Inspection, comprenant le bassin de la Charente, quelques départemens adjacens et une partie de côtes.		
LA ROCHELLE	Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sevres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Indre	7
13e Inspection, comprenant le bassin de la Loire.		
ORLÉANS	Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire et la Loire-Inférieure, pour la navigation de la Loire seulement	8
14e Inspection, comprenant les côtes de l'intérieur et la ci-devant Bretagne.		
RENNES	Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Loire-Inférieure, La navigat. de la Loire exceptée.	6
15e Inspection, comprenant les ports de la Manche, depuis Granville jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme exclusivement, et quelques départemens adjacens.		
CAEN	Manche, Calvados, Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Seine-Inférieure, la navigation de la Seine exceptée	6
TOTAL		108

N° VI. *État des sommes fixes allouées par an aux Ingénieurs ordinaires et aux Ingénieurs en chef, pour tous frais de tournées et de bureau, savoir :*

NOMS des DÉPARTEMENS.	INGÉNIEURS ORDINAIRES. NOMBRE	INGÉNIEURS ORDINAIRES. FRAIS alloués aux Ingénieur	FRAIS FIXES accordés aux Ingénieurs en chef.	TOTAL général des Frais.
Ain	1	1000	3600	4600
Aisne	3	2400	4000	6400
Allier	2	1600	4000	5600
Alpes (Basses)	1	1000	3600	4600
Alpes (Hautes)	2	1600	3800	5400
Alpes-Maritimes(*)	2	1200	3800	5000
Ardèche	2	1600	3800	5400
Ardennes	2	1600	3600	5200
Arriege	2	1600	3400	5000
Aube	2	1600	4300	5900
Aude	2	1600	4000	5600
Aveyron	2	1600	3800	5400
Bouches-du-Rhône	3	2400	5400	7800
Calvados	3	2400	5200	7600
Canal	2	1600	3600	5 00
Charente	2	1600	4000	5600
Charente-Inférieure	2	1600	4500	6100
Cher	2	1600	4000	5600
Corrèze	1	1000	3100	4100
Côte-d'Or	3	2400	5000	7400
Côtes-du-Nord	3	2400	4500	6900
Creuse	1	1000	3100	4100
Doire	»	»	2400	2400
Dordogne	1	1000	3100	4100
Doubs	2	1600	4000	5600
Drôme	2	1600	4000	5600
Dyle	1	1000	4300	5300
Elbe (l'Isle d')	»	»	»	»
Escaut	1	1000	4300	5300
Eure	3	2400	4700	7100
Eure et Loir	2	1600	4000	5600
Finistère	2	1600	3800	5400
Forets	1	800	2700	3500
Gard	2	1600	4500	6100
Garonne (Haute)	3	2400	4700	7100
Gers	2	1600	3600	5200
Gironde	3	2400	5600	8000
Golo	1	800	»	800
Herault	2	1600	4500	6100
Ille-et-Vilaine	3	2100	5000	7400
Indre	2	1600	3800	5400
Indre-et-Loire	3	2400	5000	7400
Isère	2	1600	5000	6600
Jemmappe	1	1000	3800	4800
Jura	3	2400	3800	6200
Landes	1	800	3600	4400
Léman	1	1000	4000	5000
Liamone	1	800	5400	6200
Loir-et-Cher	2	1600	4000	5600
Loire	2	1600	3800	5400
Loire (Haute)	2	1600	3400	5000
Loire-Inférieure	3	2400	5400	7800
Loiret	3	2400	5200	7600
Lot	2	1600	4000	5600
Lot-et-Garonne	2	1600	4000	5600
Lozère	1	1000	3800	4800
Lys	2	1600	3800	5400
Maine-et-Loire	2	1600	4400	5600
Manche	2	1600	4000	5600
Marengo	»	»	2400	2400
Marne	3	2400	4000	6400
Marne (Haute)	2	1600	3600	5200
Mayenne	2	1600	3800	5400
Meurthe	2	1600	4500	6100
Meuse	2	1600	3800	5400
Meuse-Inférieure	1	800	2500	3300
Mont-Blanc	2	1600	4000	5600
Mont-Tonnerre	3	2400	4700	7100
Morbihan	2	1600	4000	5600
Moselle	2	1600	4300	6100
Nethes (Deux)	2	1600	4000	5600
Nièvre	2	1600	4000	5600
Nord	4	3200	6300	9700
Oise	3	2400	5000	7400
Orne	2	1600	4000	5600
Ourte	1	1000	3600	4600
Pas-de-Calais	3	2600	4500	7100
Pô (Le)	»	»	2400	2400
Puy-de-Dome	2	1600	3400	5000
Pyrénées (Basses)	2	1600	3800	5400
Pyrénées (Hautes)	2	1600	3800	5400
Pyrenées-Orientales	1	1000	3600	4600
Rhin (Bas)	3	2400	5200	7600
Rhin (Haut)	3	2400	4300	6700
Rhin-et-Moselle	1	1000	4000	5000
Rhone	2	1600	5600	7200
Roer	2	1600	4000	5600
Sambre-et-Meuse	1	800	3600	4400
Saône (Haute)	2	1600	3600	5200
Saone-et-Loire	3	2400	4300	6700
Sarre	1	800	2500	3300
Sarthe	2	1600	4000	5600
Seine	4	4000	10000	14000
Seine-inférieure	5	4000	5600	9600
Seine-et-Marne	3	2400	5200	7600
Seine-et-Oise	4	3200	5400	8600
Sesia (La)	»	»	2400	2400
Sevres (Deux)	1	1000	3800	4800
Somme	4	3200	5200	8400
Stura	»	»	2400	2400
Tanaro	»	»	2400	2400
Tarn	2	1600	3800	5400
Var	2	1600	3800	5400
Vaucluse	2	1600	4000	5600
Vendée	3	2400	3600	6000
Vienne	2	1600	4000	5600
Vienne (Haute)	2	1600	3600	5200
Vosges	2	1600	3600	5200
Yonne	3	2400	4000	6400
TOTAUX	217	177000	438200	615200

Certifié conforme les tableaux ci-dessus et des autres pairs, au nombre de six.

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

(*) L'ingénieur ordinaire qui est employé au port de Nice, ne sera pas tenu à entretenir un cheval.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 1 et 2. *Lundi et mardi, 1 et 2 vendemiaire an 13 de la République* (*23 et 24 septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

SYRIE.

Alep, le 17 juillet (*28 messidor.*)

Ibrahim, ancien pacha de cette ville, avait été remplacé par son fils Achmet, jeune homme plus avide et moins prudent que son pere. Dans le court espace d'un mois, il excita un tel mécontentement, que les schérifs, les janissaires et les chrétiens, prirent tous subitement les armes. Le pacha n'avait à leur opposer que 2000 soldats, qui, après quatre jours de résistance, ont été obligés de céder. On est entré en pourparlers, et le pacha n'a obtenu la faculté de quitter la ville que sous la condition d'y laisser son frere Mustapha-Bey en ôtage. Il est effectivement sorti d'Alep dans la soirée du 5 juillet. Le 17, les principaux de la ville ont fait au peuple une proclamation qui l'a calmé. On croit qu'un capidgi-bachi, dernièrement arrivé de Constantinople, remplira les fonctions de Musselim, mais que l'autorité sera réellement entre les mains d'un schérif, et de Yasim-Aga, chef des janissaires.

— Les Wahabis sont toujours maîtres de la Mecque: ils en ont refusé l'entrée aux turcs osmanlis, et ne l'ont accordée qu'aux turcs arabes, de chacun desquels ils ont exigé le paiement d'une somme de cinq talaris; ils n'en ont perçu que deux de la part des muletiers et conducteurs de chameaux. Ces sectaires ont attaqué, mais sans succès, Bassora et la petite ville de Zobair; 7000 d'entre eux semblent menacer celle d'Iman-Aly. Le pacha de Bagdad s'occupe de la formation d'une armée de 40,000 hommes pour marcher contre eux en septembre.

— Ismaïl, que Djezzar avait, en mourant, nommé gouverneur d'Acre, ne paraît pas disposé à reconnaître l'autorité du grand-seigneur. Il a fait payer des trésors de Djezzar trois mille bourses à ses soldats.

— Les Russes viennent d'ajouter aux places qu'ils possèdent déjà en Arménie, celles de Nauhivan et de Koy; leur plan paraît être de s'emparer des principales villes de cette province, avant de porter leurs armes dans celle de Guilan. Ils équipent dans la mer Caspienne plusieurs vaisseaux de guerre, pour faire une descente dans le Mazanderan. Plusieurs princes persans se sont rendus en avril à Tauris, où ils ont formé un camp de 15,000 hommes, qui doivent être incorporés à la grande armée, destinée à agir contre les Russes, sous le commandement de Fathaly-Chah.

TURQUIE.

Constantinople, 9 juillet (*20 messidor.*)

Des lettres particulieres d'Alexandrie, datées du 30 prairial, portent que le 21 il y a eu une affaire assez sérieuse entre les Mameloucks et les Albanais. Ceux-ci ont été repoussés à 6 lieues au nord du Caire, avec lequel ils ont été deux jours sans pouvoir communiquer; ils ont perdu dans cette affaire plus de 400 hommes. Du côté des Mameloucks il n'en a péri que cent, parmi lesquels on remarque Abbas-bey et Merzouk-Bey, fils d'Ibrahim: la mort de ce dernier n'est pas certaine.

Le 23 prairial, une nouvelle affaire a eu lieu, et Mehemet-Aly a pu ensuite venir au Caire; il y a passé la nuit du 24, et en est depuis sorti pour se remettre à la tête des troupes.

Le 26, les Mameloucks se sont retirés à Bana, village situé à six ou sept lieues du Caire sur la branche de Damiette.

Les deux Elfy tiennent une conduite très-mesurée: ils assurent souvent le pacha qu'ils sont les esclaves du grand-seigneur. Ils paraissent attendre les événemens.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, le 15 août (*27 thermidor.*)

Le nombre des troupes russes en cette île, s'élève à 8600 hommes. Si l'on en croit des lettres de Constantinople, il doit encore y arriver douze vaisseaux ou frégates avec des troupes de débarquement. Deux mille selles et beaucoup de harnois ont été mis à terre. Le prince Dolgorouski est toujours à Corfou.

Le Capitan-Bey a quitté Gomenizza, et est parti pour le Levant avec sa division. Il a vainement engagé les agas de cette place à mettre bas les armes: quelques-uns, à la vérité, se sont laissé gagner; mais les autres ont tenu ferme, en disant qu'en se battant contre Ali, pacha de Janina, ils croyaient servir le grand-seigneur. Ce pacha paraît très sérieusement occupé des affaires de la guerre d'Albanie. Il doit avoir reçu le firman de la Porte, qui lui enjoint d'évacuer Prévéza, Vonizza et Butintum.

Des lettres de la Mer Noire parlent d'une armée russe de 8000 hommes, destinée pour une grande expédition.

Le brick sur lequel est embarqué le lieutenant-général russe, M. de Sprengporten est à la vue de l'île: on dit qu'il apporte des fonds considérables.

SUEDE.

Stockholm, le 31 août (*13 fructidor.*)

Les gravures que l'on a fait faire à Paris, et qui sont destinées à orner les Œuvres de Gustave III, étant arrivées ici, les trois premiers volumes de cet ouvrage viennent enfin de paraître. Les deux derniers volumes qui contiendront la correspondance de ce monarque, suivront de près.

DANEMARCK.

Copenhague, le 8 septemb. (*21 fructidor.*)

On assure qu'en vertu des avantages que donne le droit d'indigénat, tous les étrangers qui auront étudié quelques années à l'université de Kiel, seront considérés à l'égal des sujets de S. M. danoise.

— Il ne reste plus à Bergen qu'un seul vaisseau de l'escadrille hollandaise qui a été si long-tems sur les côtes de Norwège; les autres sont revenus en Hollande.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 8 septembre (*21 fructidor.*)

Le conseil aulique impérial vient de lancer un mandat contre le duc de Saxe-Cobourg. Il est relatif aux différends élevés entre le duc et ses magnats: il est enjoint au prince de s'abstenir de toute menace envers eux, et enfin de tout procédé contraire aux égards qu'il leur doit. De plus, il est tenu de donner garantie suffisante, et de rendre compte de sa soumission au présent arrêté.

Ratisbonne, le 6 septemb. (*19 fructidor.*)

On parle beaucoup de nouveaux échanges de certaines parties de territoire échues récemment à la cour de Berlin, dans le cercle de Westphalie.

— Les Anglais font acheter pour plus de 3 millions sterl. (plus de 72 millions) de différens grains, la disette augmentant chez eux chaque jour. Aussi le change est-il tout-à-fait à leur désavantage.

Hanovre, le 10 septemb. (*23 fructidor.*)

La commission exécutive, considérant que la récolte s'annonce mal, et que le prix du grain hausse de jour en jour, a adressé une circulaire à toutes les autorités de l'électorat, par laquelle elle défend non-seulement de faire de l'eau-de-vie avec du seigle, de l'avoine, du blé-sarrazin et des pommes-de-terre, mais en outre d'exporter hors du pays toute espece d'eau-de-vie. Elle permet, jusqu'à nouvel ordre, de faire de cette liqueur avec du froment.

Hambourg, 12 sept. (*25 fructidor.*)

On a publié à la bourse de cette ville, que tous les paquets de 50 livres et au-dessous, qui seront expédiés par le chariot de poste de Hambourg, ne seront sujets à aucune visite dans tout le pays d'Hanovre.

— S. A. le prince-royal de Danemarck ayant terminé sa tournée dans le Holstein, est arrivé de nouveau à Louisenlund.

— Des lettres de Londres, reçues à Copenhague, portent que trois vaisseaux danois ont été saisis par les Anglais depuis le blocus de la Manche.

— D'après la nouvelle qu'on a aussi reçue en Danemarck, que la fievre jaune s'était de nouveau déclarée à New-York, la chancellerie danoise a ordonné aux magistrats des ports de mer des deux royaumes de prendre toutes les mesures exigées en pareil cas.

— L'armée prussienne étant au-delà du complet, S. M. a retiré, dit-on, les différens recrutemens qu'elle avait dans plusieurs villes de l'Empire.

— On a renouvellé à Berlin un édit qui enjoint à tous les magistrats de refuser l'entrée des Etats prussiens à tous juifs étrangers voyageant à pied, même munis de passeports, à moins qu'ils ne se rendent à la foire de Francfort, ou qu'ils n'aient sur eux une somme de 50 thalers en argent. Sont exceptés ceux qui voyagent avec leurs charriots, leurs chevaux, ou par la poste.

— Les vaisseaux russes qui ont entrepris le tour du Monde seront les premiers de cette nation qui auront passé l'équateur.

PRUSSE.

Berlin, le 11 septemb. (*24 fructidor.*)

Le licencié Duchet, vient d'arriver de Munich dans notre ville, pour y faire des expériences de la Mnémonique, ou art de la Mémoire, inventé récemment par le baron bavarois d'Aretin. M. Duchet veut d'abord remplir une souscription qu'il a ouverte; puis, il révélera son secret, qui est, dit-il, la chose la plus simple du monde. On raconte, en effet, que sur sa route, à Erlangen, à Leipzig, et en d'autres endroits, il a fait des prodiges. Nous sommes très-curieux d'apprendre comment on peut se faire une mémoire.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Frauenfeld, le 10 sept. (*23 fructidor.*)

Le grand-conseil du canton de Thurgovie vient d'être convoqué extraordinairement pour le 14 du mois. Il s'occupera de la fixation du rachat des dîmes, ainsi que de la ratification de divers décrets de la diete.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 15 septembre (*28 fructidor.*)

Il y a long-tems qu'on n'avait eu de nouvelles sur la situation de la colonie du Cap-de-Bonne-Espérance; un petit brick, excellent voilier, est entré hier au Texel; il fait partie de l'escadre du contre-amiral Dikker; il apporte la nouvelle, comme on l'écrit d'Amsterdam, que cet officier est parti du Cap à bord d'un vaisseau de 74 canons, qui sert de convoi; avec quelques petits bâtimens de guerre, à 6 ou 7 grands vaisseaux qui viennent de Batavia et de la Chine, destinés pour les ports de Hollande.

Plusieurs attaques que ce convoi avait eu à soutenir contre des croiseurs anglais, en sortant de la rade du Cap, ont été repoussées avec courage par les Bataves, et l'ennemi a essuyé des pertes assez sensibles.

— Comme le commerce de la ville d'Anvers augmente de jour en jour, et deviendra dans la suite encore plus intéressant, beaucoup de négocians allemands, danois, suédois et russes, établis, jusqu'à présent, dans nos ports de mer, s'y rendent en grand nombre pour s'y établir, et l'on compte aussi beaucoup de maisons bataves qui, ennuyées de l'inaction qui se trouve dans plusieurs branches de notre commerce, autrefois si lucratif, y ont transféré leurs comptoirs, et ont fait, depuis trois ou quatre ans, des fortunes considérables.

— Le capitaine Weber, du corps de génie de cette République, chargé de la construction de plusieurs ouvrages hydrauliques et de fortifications, a été convaincu de fraude envers l'Etat, et d'avoir manqué aux devoirs que lui imposaient ses fonctions; il vient d'être condamné par le tribunal de la guerre à un bannissement perpétuel du territoire de la République batave, sous peine d'une punition corporelle, en cas qu'il y reparaisse.

— La direction départementale de la Hollande s'est principalement occupée, dans sa session d'été qu'elle vient de terminer, de former dans les villes de son ressort des institutions où les personnes indigentes puissent trouver du travail. Cette mesure tend à abolir la mendicité dans les rues et places publiques, dont les progrès exigeaient qu'il fût pris des moyens qui en otassent tout prétexte.

— Les chaleurs excessives que nous éprouvons depuis quelques jours, ont donné lieu à des maladies dangereuses, sur-tout en Zelande, où il s'est déclaré une fièvre maligne de mauvais caractere. Le département de la guerre y a envoyé plusieurs médecins et chirurgiens pour concourir, avec ceux qui y sont déjà, au traitement des malades.

— La nouvelle qu'on a reçue à Amsterdam, que la maladie épidémique s'est de nouveau déclarée à Malaga, a fait la plus grande sensation dans nos villes de commerce.

INTÉRIEUR.

Coblentz, le 2e jour complémentaire.

Leurs Majestés l'EMPEREUR et l'Impératrice sont arrivés ici le 30 thermidor, à quelques heures de distance, après s'être arrêtés quelque temps à Bonn. Ils y ont été reçus au bruit des acclamations unanimes de nos citoyens et du canon qui retentissoit sur les deux rives du Rhin. La ville a été illuminée hier et aujourd'hui. Leurs Majestés se sont rendues ce soir à un bal préparé à la salle de spectacle, et où nous avons pu nous rassasier du bonheur de les voir. S. M. l'EMPEREUR a employé les deux jours qu'il a passés parmi nous, à examiner les différentes demandes qui lui ont été adressées, et à décider les différentes questions qui intéressoient notre ville et notre département. A son arrivée, tous les cœurs étaient pénétrés de respect et d'amour : au moment de son départ, les bénédictions de toutes les classes de citoyens s'uniront à l'expression de ces sentimens.

L'Impératrice est partie aujourd'hui en yacht pour remonter le Rhin ; elle doit coucher à Bingen et arriver demain matin à Mayence, où l'EMPEREUR, qui part demain, est attendu dans l'après-midi. Il parcourra la superbe route qui est un des bienfaits de son Gouvernement. Il y a trois ans, il n'y avoit aucun passage sur la rive gauche du fleuve, circonscrit de ce côté par des rochers à pic. Il fallait, pour se rendre à Mayence, passer à travers les montagnes par Simmern. Aujourd'hui, depuis notre ville jusqu'à Bingen, où l'on retrouve la plaine, on parcourt une route magnifique entre les bords du fleuve et les rochers qui ont laissé un libre passage. Moins de trois années ont vu s'opérer ces prodiges : tous les villages, toutes les cités que Sa Majesté traversera sont ornés depuis plusieurs jours de feuillages, de fleurs, d'arcs de triomphe. Ces hommages rendus à l'EMPEREUR sont ceux de la reconnaissance des riverains qui lui doivent, de plus que les autres Français, un si éminent bienfait.

Marseille, le 2e jour complémentaire.

Le capitaine Duclos, commandant la corvette *la Bergere*, a repris, le 22 fructidor, un bâtiment richement chargé, dont les Anglais s'étaient emparés à l'embouchure du Rhône depuis plus de vingt-quatre heures. Les deux corsaires anglais n'ont dû leur salut qu'à l'obscurité de la nuit.

Paris, le 1er vendémiaire.

DÉCRETS IMPÉRIAUX

Au quartier-général-impérial du Pont-de-Brique près Boulogne, le 4 thermidor an 12.

La commission administrative des hospices d'Ambert (Puy-de-Dôme) est autorisée à accepter le legs de 900 liv., fait à l'Hôtel-Dieu de cette commune par le sieur Michel Vimal, pour être employé en achat de toiles pour faire des draps et des chemises à l'usage des pauvres de cet établissement.

Le legs de 600 florins de change, fait aux pauvres d'Anvers (Deux-Nèthes), par le sieur Jean-Etienne-Charles Grigis, payable entre les mains de MM. les aumôniers, suivant son testament fait conjointement avec la dame Théodore-Jeanne-Pétronille Vaudenherghen, sera accepté par la commission administrative de ladite ville.

La commission administrative des hospices de Condom (Gers) est autorisée à accepter 1° la rente de 100 fr., franche et quitte de toute retenue, constituée au profit desdits hospices, par dame Françoise-Madeleine Duheron, laquelle a déclaré avoir reçu à cet effet 2000 fr. de dame Hélène Duheron, sa tante, dont elle remplit les intentions, avec la faculté pour la constituante, si elle rembourse ladite rente, de faire replacer le capital entre les mains de personnes solvables, qu'elle se réserve de choisir et de présenter à la commission, qui sera obligée de les agréer ; 2° la somme de 500 fr., montant d'une vente faite à François Labadie par M. Joseph Laborde, déléguée par ce dernier, à titre de donation, à l'hospice dit de *Piété* de Condom, suivant l'acte de vente même, pour en jouir après le décès du vendeur, lesdits 500 fr. payables, moitié un an après le décès du donateur, moitié un an après le premier paiement.

Le legs de 2500 fr. fait à l'hospice civil de Dunkerque, par Louis-Etienne Louval, maire de Gravelines, sera accepté par la commission administrative de cet hospice, aux charges, clauses et conditions insérées dans le testament.

La commission administrative de l'hospice d'Auze (Gers) est autorisée à accepter 1° 2000 fr. legués à cet hospice par le sieur Gerard Moran, à la charge d'une messe perpétuelle et annuelle le jour de son décès ; 2° le legs fait au même hospice par le sieur Jean-François Escoubès-Lahargue, de tous ses contrats à rente constituée et intérêts échus, formant, par apperçu, douze parties de rentes, dont les capitaux s'élevent à 26,418 fr.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du vendredi 27 fructidor an 12.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, du 22 frimaire an 8,

Vu les listes de candidats au corps-législatif, formées sur les procès-verbaux des colléges électoraux de département et d'arrondissement des départemens du Tanaro (5e série), et de Marengo (2e série) ; lesdites listes adressées au sénat par message de S. M. l'EMPEREUR, du 29 thermidor dernier.

Après avoir entendu, sur ces listes, le rapport de sa commission speciale,

Procede, en exécution de l'article XX de l'acte des constitutions du 22 frimaire an 8, et conformément à l'article LXXIII de celui du 16 thermidor an 10, à la nomination des trois membres du corps-législatif qui doivent être élus pour chacun desdits départemens, d'après l'article II du sénatus-consulte organique du 24 fructidor de la même année.

Le dépouillement successif des scrutins donne la majorité absolue des suffrages aux candidats ci-après désignés,

Département du Tanaro.

Pallieri (Hyacinthe), conseiller de préfecture, domicilié à Asti ;

Mattei (Félix), membre du conseil-général du département du Tanaro ;

Gambini (François), ci-devant membre de la consulta législative du Piémont.

Marengo.

Dal-Pozzo (Ferdinand), substitut du procureur-général impérial près la cour d'appel, à Turin ;

Prati (Pie-Charles-Ignace-Camille-André-Jean-Marie), maire de la commune d'Alexandrie ;

Bonardo (François), sous-prefet à Voguere.

Les candidats élus sont proclamés par M. le grand-électeur, président, membres du corps législatif pour les départemens auxquels ils appartiennent.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'EMPEREUR pour l'informer de ces nominations, lesquelles seront pareillement notifiées au corps législatif lors de sa rentrée et au tribunat.

Les président et secrétaires,

Signé, JOSEPH BONAPARTE, *président.*

JOSEPH CORNUDET, *secretaire* ; VAUBOIS, *ex-secretaire.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Certifié conforme,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

BANQUE DE FRANCE.

Le conseil-général de la banque a arrêté que, conformément à l'article VIII de la loi du 24 germinal an 11, le dividende de 4 p. c. du 2e semestre de l'an 12, sera payé à bureau ouvert à compter d'aujourd'hui 2 vendemiaire an 13.

Les actionnaires pourront y envoyer des fondés de pouvoirs pour recevoir et signer l'émargement.

Il est indispensable de rapporter les certificats d'inscription.

Paris, le 4e jour complémentaire.

Le directeur-général, GARAT.

LIVRES NOUVEAUX.

Dictionnaire géographique et topographique des treize départemens qui composoient les Pays-Bas autrichiens, pays de Liége et de Stavelo, les électorats de Treves, Mayence et Cologne, et les duchés de Juliers, Gueldre, Cleves, etc. réunis à la France ; divisé en deux parties : la premiere contenant la description des neuf départemens de la ci-devant Belgique, avec la dénomination des villes, bourgs, villages et dépendances, abbayes, prieurés, monastères, etc., tels qu'ils sont et tels qu'ils étaient avant la réunion ; et la seconde, une égale description de ceux de la rive gauche du Rhin.

On y trouve l'indication de la province d'où dépendait chaque endroit, leurs population, productions, industrie et commerce ; les manufactures et fabriques qui y sont établies ; les forges, fourneaux, fonderies, fayenceries, verreries, papeteries, mines, minieres, chaussées, rivieres, fleuves, canaux, ports de mer, etc. ; avec deux cartes de démarcation à la fin de l'ouvrage. Rédigé par Charles Oudiette, ingénieur-géographe, d'après l'approbation du Gouvernement, et présenté à S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, le 30 fructidor an 12.

La premiere partie, qui forme un vol. in-8° de 400 pages, en deux colonnes, est un ouvrage complet en ce qui concerne les *Pays-Bas autrichiens, pays de Liége et de Stavelo.*

Ce premier volume sera envoyé, franc de port, à MM. les souscripteurs qui le demanderont, parce que le second ne pourra être entièrement imprimé que pour le 15 brumaire prochain. En retirant alors cette premiere partie, au bureau des diligences qu'on leur indiquera, ils voudront bien payer les 6 fr. restant du prix de cet ouvrage ; le directeur de ce bureau leur en remettra une quittance, dans laquelle il sera spécifié que le second volume leur parviendra également, mais sans aucune rétribution, à l'époque fixée.

Ecrire en conséquence à l'auteur, rue de Cléry, n° 280, à Paris, et affranchir les lettres, sans quoi elles ne seront pas reçues, attendu que le nombre des abonnés à cet ouvrage est très-considérable.

Nota. Le prix de ce Dictionnaire complet sera de 12 fr. pour les personnes qui n'auront pas souscrit ; mais celles qui dès-à-présent voudraient être du nombre des abonnés, en payant le premier volume 6 fr., il ne leur restera à payer que 3 fr. lors de la livraison du second, qui est actuellement sous presse.

Histoire raisonnée des maladies observées à Naples pendant le cours entier de l'année 1764, par Michel Sarcone, médecin, directeur de l'hôpital du régiment suisse de Sauch ; traduite de l'italien par F. Ph. Bellay, docteur en médecine, ancien médecin des armées des Alpes et d'Italie. Tome Ier.

A Lyon, chez Reymann et compagnie, libraire, rue Saint-Dominique ; et à Paris, chez Brunot, libraire, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 2e repris. de la reprise de Panurge.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Glorieux, et l'Entrevue.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront....

Théâtre du Vaudeville. La 11e rep. des Amans sans Amour, com. en deux actes ; Frosine, et le Prix ou l'Embarras du Choix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Guerre ouverte, le Dragon de Thionville, et les Jeux d'Eglé, ballet pant.

Théâtre Molière. La 10e représent. de Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spect., et les Chasseurs et la Laitiere.

Théâtre du Marais. La 11e représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout son spectacle, précédé de Crispin médecin.

Théâtre de la Cité. Iphigenie en Aulide ; la Rosiere.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18. le prix est de 25 fr. pour trois mois ; 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sureté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR *sont officiels.*

N° 3. *Mardi*, 3 *vendemiaire an* 13 *de la République* (25 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 7 *septembre* (20 *fructidor.*)

S. M. l'empereur se rendra du camp de Brunn à celui de Prague, en passant par Josephstadt. S. M. ira ensuite à Carlsbad pour y prendre les eaux. S. A. R. le duc Albert fera, dans l'intervalle, une visite à l'électeur de Saxe, et se rendra ensuite à Salzbourg, après avoir visité avec leurs majestés les frontières de la Bohême. On croit que leur voyage durera près de deux mois.

S. A. R. l'archiduc Jean partira aussi le 5 pour la Bohême, et assistera aux manœuvres. Il se rendra ensuite à Mergentheim.

S. M. l'empereur, pendant son absence, a confié au comte Colloredo, ministre du cabinet, le soin de ses enfans qui ont restés à Laxembourg, ainsi que la direction des affaires du cabinet; les plus importantes sont envoyées chaque jour à S. M., qui les renvoye expédiées.

Lors de son arrivée à Brunn, S. M. l'empereur visita entr'autres édifices la forteresse de Spielberg: on amena devant lui tous les prisonniers d'état qui y sont renfermés; S. M. les questionna sur la durée de leur détention, sur la nature de leurs délits, etc. On assure que plusieurs d'entre eux obtiendront leur liberté.

Hambourg, *le* 9 *septembre* (22 *fructidor.*)

— Un ukase impérial, en date du 13 de ce mois, ordonne qu'on ne laissera entrer dans les ports de Russie d'autres pianos ou clavecins que ceux qui auront des ornemens en bronze aux pieds et aux serrures. Ceux qui en auraient sur le couvercle seront réputés contrebande.

L'ukase relatif à la censure, est en 47 articles, dont les principaux sont qu'il y aura censure ecclésiastique exercée par le synode, et censure civile par l'université. Des professeurs et des magistrats composeront le comité de celle-ci; et l'autre comité sera composé d'ecclésiastiques choisis par le synode.

— Le corps du duc d'Ostrogothie a été apporté à Stockholm dans une chaloupe, et déposé dans la chapelle du château, où l'on célébra solennellement l'office des morts. La cour a pris à cette occasion le grand deuil, qu'elle gardera jusqu'au jour de l'inhumation, c'est-à-dire, jusqu'au dix de ce mois.

— Les lettres de New-Yorck portent que l'ordre de Cincinnatus se propose d'élever une statue au général Hamilton.

— M. Reynolds évalue à 200.000 liv. sterl. la collection de tableaux dont lord Yarboroug hérite de sa belle-mere Aufrere. Chacun des autres enfans de ladite dame a reçu un legs considerable, savoir les garçons 20,000 liv. sterl., et les filles 10,000; le tout sans préjudice des biens fonds.

— M. Harding a découvert, le 1er de ce mois, du haut de l'observatoire de Lilienthal, une nouvelle étoile mobile dans le signe des Poissons. Elle ressemble beaucoup, pour la lumiere, à la grandeur apparente de Cerès. Sa direction est vers l'ouest, avec déclinaison au sud. Le 7 de ce mois, son ascension droite était d'un degré 37m, sa déclinaison O. 36m sud.

— Un recensement général a eu lieu à Pétersbourg dans les mois de mai et de juin, et a donné pour résultat une population de 241,000 habitans.

— Une frégate anglaise a donné sur un banc de sable, près de l'Ems, et a été fortement endommagée; plusieurs personnes de l'équipage ont péri.

— L'Observatoire de Gotha n'est point tombé comme on l'a prétendu; il n'a été renversé, par les pluies continuelles, que quelques pans d'une écurie séparée, et qui ne servait plus. On n'avait économisé pour sa construction, ni les frais ni le tems nécessaires.

— Les travaux pour la démolition de la forteresse de Francfort ont dû commencer le 17 septembre.

— Les agens qu'entretient l'Angleterre en Allemagne, pour le débit de ses marchandises, avaient fondé de grandes espérances sur la célebre foire de Brunswick; mais les Français avaient si bien pris leurs mesures, que tous les transports anglais sont tombés entre leurs mains. Ils viennent encore de s'emparer de vingt-quatre charriots très-richement chargés.

— On voit à Varsovie beaucoup d'agens anglais qui cherchent à traiter pour des achats considérables de bled de Pologne.

PRUSSE.

Berlin, *le* 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

M. Jenkinson, qui se rend à Vienne en qualité de secrétaire de légation du gouvernement britannique, est arrivé ici.

— M. Argiropolo, nouveau résident de la sublime Porte près notre cour, est également arrivé en cette ville.

— Le prince Henri de Prusse a fait, à l'occasion de son prochain mariage avec la princesse Charlotte de Danemarck, de riches présens à la suite de cette princesse.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, *le* 8 *septembre* (21 *fructidor.*)

Les troupes formant le contingent ou corps d'armée de la confédération helvétique, seront réparties en sept légions: la premiere, pour laquelle les cantons d'Uri, Schwitz, Underwald, Lucerne, Glaris et Zug, fourniront un nombre d'hommes proportionné à leur étendue, sera de 1843 hommes; la seconde (formée par les Grisons et le Tessin), sera de 2102 hommes; la troisieme (par Appenzell, Saint-Gall et Thurgovie), de 2636 hommes; la quatrieme (par Zurich et Schaffouse), de 1262 hommes; la cinquieme (par Basle et Argovie), de 1614 hommes; la sixieme (par Berne et Soleure), de 2744 hommes; la septieme (par Fribourg et le canton de Vaud), de 2102 hommes.

Ces sept légions seront composées de 9910 hommes d'infanterie, 2663 hommes d'infanterie légere ou chasseurs, 890 arquebusiers, 960 hommes d'artillerie, 350 dragons, et 450 hommes de l'état-major.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

L'on apprend que le lord Keith a de nouveau fait voile, hier, à bord du vaisseau *le Monarque*, pour la côte de France, afin de reconnaître les préparatifs de l'ennemi; il est accompagné du lord Melville et du capitaine Hope. Plusieurs vaisseaux ont encore mis à la voile, tant des Dunes que de Dungeness, pour aller joindre la flotte du canal. Tous les volontaires de nos côtes méridionales ont reçu l'ordre de se tenir continuellement sous les armes, parce qu'on s'attend, à tout moment, à l'invasion française.

— Hier, il est arrivé à l'hôtel de la compagnie des Indes-Orientales, un exprès venu des Indes, par terre, avec l'importante nouvelle que le chef des Marattes, Holkar, qui s'était tenu neutre pendant la derniere guerre, ayant dépassé plusieurs fois les frontieres, a forcé le gouvernement britannique à prendre les armes et à recommencer les hostilités. Au départ des dépêches, notre armée était déjà en campagne.

— L'ambassadeur d'Espagne près de notre cour est en route pour se rendre à Falmouth, afin de s'y embarquer pour Lisbonne. On ne connaît point le motif de ce voyage; cependant on n'a aucune raison de croire qu'il soit le précurseur d'une rupture avec l'Espagne.

— Sir Home Popham s'est fortement occupé, samedi, de l'examen de quelques bateaux auxquels on travaille dans le chantier de Portsmouth, d'après un nouveau mode de construction. On garde toujours un profond secret sur la forme et l'usage particulier de ces bateaux, qui doivent être, ainsi que plusieurs cutters de la douane, sous le commandement de cet officier.

— Les chaloupes canonnieres qui se trouvent en ce moment à Sheerness et à Portsmouth, ont ordre de regagner immédiatement les Dunes, pour être placées sous la direction du lord Keith.

— Un code de signaux de nuit vient d'être rédigé et envoyé par l'amirauté à plusieurs postes établis sur la côte. On a aussi placé un cordon de frégates à des distances convenables, de maniere à ce que l'on puisse entretenir dans tous les tems une communication entr'elles et le rivage, au moyen de fusées volantes et de lumieres de diverses couleurs. On a également muni chaque poste de signaux, d'une quantité de menu bois, auquel on doit mettre le feu, à la premiere apparence d'allarme; de sorte que l'on pourra tenir une correspondance réguliere, la nuit, avec autant de facilité que dans le jour.

— L'engagement qui a eu lieu entre notre escadre et les chaloupes ennemies, allant d'Ostende et de Calais à Boulogne, a eu des suites plus funestes pour nous qu'on ne l'avait supposé d'abord; car nous avons eu neuf hommes tués et quelques blessés dans ce petit combat. L'expérience a suffisamment prouvé que notre plan d'attaque ne peut être d'aucun danger pour l'ennemi; car ses chaloupes arrivent sans cesse à leur destination, sans que nous puissions les en empêcher.

— On a parlé dernièrement dans les journaux de l'esprit de mécontentement qui s'était manifesté parmi quelques individus du régiment Canadien, en garnison à Glascow. On a, en conséquence, formé une cour martiale dans la citadelle d'Edimbourg; elle est composée de quinze officiers et capitaines de ligne, et doit incessamment faire le procès aux mutins. La plupart sont des montagnards, dont très-peu savent parler la langue anglaise; ils avaient craint, à ce qu'il paraît, qu'au lieu d'aller au Canada, pour lequel ils se sont enrôlés, on ne les envoyât aux Indes-Orientales. Cette appréhension, bien ou mal fondée, a causé une grande désertion dans le corps.

— *L'Eurus*, vaisseau munitionnaire armé en flûte, vient d'être forcé d'abandonner sa station dans la baie de Bantry, pour rentrer à Plymouth, à l'effet de se défaire d'une armée de rats qui a pris posse à son bord, et qui s'y est grossie, dans l'espace de quelques semaines, d'une innombrable légion. En vain l'équipage a-t-il employé tous les moyens connus, en vain a-t-il exterminé plusieurs milliers de rats, leur nombre s'est accru à vue d'œil; toutes les provisions du vaisseau ont été détruites par eux. On n'a enfin vu d'autre parti à prendre pour s'en délivrer, que d'envoyer *l'Eurus* à Plymouth pour y être déchargé et purgé par des fumigations. Il y a en ce moment dans nos ports divers autres bâtimens que les rats ont forcé d'avoir recours au même procédé.

— Il se manifeste de nouveau quelques symptômes d'insurrection en Irlande.

— Quoique nous soyons bien éloignés de mépriser le projet d'invasion des Français, nous ne saurions pourtant nous empêcher de condamner ce système, d'après lequel des ministres croient devoir entretenir la nation dans des alarmes continuelles. Quel bien peut-il en résulter; et quel avantage peut-on trouver à faire jeter sans cesse aux femmes et aux enfans des cris de frayeur, à leur faire, chaque matin, tomber des mains leur morceau de pain et de beurre, à leur tourner le sang, à les voir courir à travers les champs, comme des malheureux qui croient avoir cinquante boulets de canon à leurs trousses? Que l'armée se tienne prête à marcher au premier signal; que les ministres prennent leurs précautions; qu'ils aient à leur disposition tous les chevaux, toutes les voitures, tous les charriots de guerre, tout l'argent que le besoin du service peut exiger, à la bonne heure; qu'ils ne s'endorment pas un moment sur le danger qui nous menace, qu'ils augmentent leurs préparatifs, cela est bien encore; mais qu'ils aient la manie de mettre tout le monde sur le *qui vive*, de causer aux femmes, aux enfans, aux servantes (et peut-être même à quelques *grands garçons*) des frayeurs mortelles, c'est un système ridicule, et qui ne peut servir qu'à dégrader notre caractere national, ou même à donner du gouvernement une idée fort peu avantageuse, sous le rapport du courage; car, en vérité, on soupçonnerait presque les ministres eux-mêmes d'avoir peur, et de chercher, par le bruit qu'ils font, à se rassurer un peu. S'ils ne ressemblent pas en ceci à ces gens effrayés qui, en passant pendant la nuit dans un bois, chantent de toutes leurs forces pour faire accroire aux voleurs ou aux revenans qu'ils sont braves et tranquilles, on pourrait du moins les comparer à ce personnage du roman des *Femmes galantes de Windsor*, qui, prêt à se battre en duel avec maître Caïus, médecin français, s'écrie en l'attendant au rendez-vous: « En vérité, je ne me » connais pas; la colere m'étouffe et j'ai la bile » allumée. Si cependant mon adversaire ne venait » pas..... Eh bien! il faudrait s'en consoler et » prendre son parti; je crois même que cela » m'arrangerait assez. » Les ministres attendent aussi BONAPARTE sur le champ de bataille; la colere les étouffe; leur bile est allumée. Si ce-

pendant il ne venait pas..... Eh bien ! nous croyons pouvoir répondre que, non-seulement ils *prendraient leur parti*, mais encore que *cela les arrangerait assez.*

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

— Les officiers de volontaires d'Irlande ont reçu l'ordre d'être rendus à leurs postes pour la fin d'octobre, époque à laquelle on présume que l'invasion aura lieu ; ils vont recevoir une organisation permanente.

— M. Pitt, qui était arrivé à Douvres mardi dernier, est parti le lendemain pour Romney, accompagné de plusieurs officiers distingués, dans l'intention d'essayer un projet qui lui a été présenté d'inonder les marais de Romney, dans le cas où l'ennemi tenterait un débarquement de ce côté.

— Leurs majestés et la famille royale sont toujours à Weymouth. Sa majesté y a passé en revue plusieurs corps de volontaires et de troupes de ligne.

— Nous apprenons avec douleur, dit *le Morning-Post*, que, dans plusieurs cantons d'Irlande et surtout dans ceux du Nord, on a tiré derrière les haies sur des patrouilles de cavalerie, et que plusieurs cavaliers ont été tués ; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ce pays est tellement coupé de montagnes et de bois, qu'il est impossible d'empêcher les désordres.

— Le corsaire français *la Dame-Ambert* a pris, après un combat violent, notre chaloupe de guerre *the Lely*. Ce corsaire est un paquebot anglais que les Français ont pris aux Indes-Occidentales.

— L'on est informé que l'on arme beaucoup de corsaires à Bordeaux ou autres ports de France, et aussi en Hollande, pour inquiéter pendant l'hiver prochain, notre navigation.

— Les papiers américains rapportent une lettre de Lexington (Kentucky), en date du 12 juin, qui contient les détails suivans :

« Douze députés, chefs des Indiens d'Osague, sont arrivés ici samedi avec deux jeunes gens ; ils se proposent de faire une visite au président à Washington, et de conclure un traité d'amitié avec les États-Unis de l'Amérique. Leur tribu est composée de 1500 guerriers établis sur deux habitations ; ils sont de grandeur gigantesque, ayant tous plus de six pieds (mesure d'Angleterre), et sont très-bien proportionés. On les représente comme un peuple sauvage qui passe sa vie à faire la guerre aux autres tribus indiennes : en descendant le Missouri, cinq de leurs compagnons ont été égorgés par la tribu de Sacquiar-Renard. »

— En vertu de l'acte des débiteurs insolvables, on ouvre maintenant toutes les prisons d'Angleterre ; des milliers de débiteurs reparaissent au milieu de leurs créanciers sans être tenus de payer leurs anciennes dettes. Cet acte annulle toutes les dettes au-dessous de 1500 liv. sterl. Celui qui ne doit pas davantage, est libre.

— C'est à regret que nous voyons chaque jour augmenter le prix du bled. Il s'est élevé hier à six ou sept shellings par septier, et la farine à cinq shellings par sac au-dessus du prix ordinaire. Ce qui a donné lieu à cette hausse subite, est une demande, faite par le gouvernement, de cinq mille sacs de farine, qui doivent lui être fournis immédiatement pour ses besoins. Comme il n'y a aucun réglement pour le prix de cette denrée, les meuniers achetent les bleds, même inférieurs, à très-haut prix, et la farine augmente en proportion, ainsi que cela arrive toujours, lorsque le gouvernement annonce hautement ses besoins particuliers.

— Relativement aux prix de plusieurs articles de commerce, on peut remarquer que celui du café a haussé depuis quelques jours ; l'avoine augmente ; la bonne récolte la fera vraisemblablement diminuer. La laine de coton est extrêmement chere. On s'attend à une riche récolte de houblon ; les prix de cet article baissent. Le fer dont il est peu entré de la Baltique, est extrêmement cher. Les prix des étoffes de soie haussent ; le sucre se maintient, et les grandes importations de cet article n'ont point eu d'influence sur le marché. Le thé renchérit ; beaucoup de coton est entré la semaine derniere dans le port de Londres.

INTÉRIEUR.

Dieppe, le 26 fructidor.

Une galiotte suédoise, venue de Lisbonne, avec un chargement de coton, sumac, sucre, fruits, etc., est entrée aujourd'hui en ce port. N'ayant point été rencontrée dans la traversée, elle est venue mouiller, à la pointe du jour, à l'abri des forts, où elle fut apperçue par la croisiere ennemie, qui, forte de quatre bâtimens de diverses grandeurs, s'en approcha dans l'intention de s'en emparer ; mais après s'être convaincue de la maniere dont on se disposait à la recevoir, elle s'éloigna.

Fontenay, 1er complémentaire.

Un jeune domestique du sieur Olliveau, aubergiste à la Ferriere, département de la Vendée, conduisant ses bestiaux au pacage, le 13 fructidor dernier, s'amusa à remuer la terre avec son bâton, dans un endroit qu'il n'a pas voulu désigner. Il y trouva plusieurs pieces d'or du poids, les unes de huit à neuf francs ; les autres, de dix-huit à vingt francs. Il en apporta soixante-quatre à son maître, qui ne put obtenir de lui la connaissance du lieu où il les avait prises. Le lendemain 14, il en donna encore sept. Nous en avons vu dix de l'une et de l'autre grandeur ; elles nous ont paru être du 16e siecle ; il n'en est aucune qui n'ait un écusson de plusieurs fleurs de lis. Nous n'avons pu lire aucune lettre de l'exergue qui est coupé dans presque toutes les parties, avec les ciseaux dont on s'est servi pour les arrondir. Elles sont très-minces, par conséquent pliantes, et assez larges.

Paris, le 2 vendemiaire.

On a décerné, le 5e jour complémentaire, les prix de sculpture. Le sujet donné était *Mélégre, que son pere et sa mere prient de reprendre les armes contre les Curetes.* M. Lelier a obtenu le premier prix, et M. Ruxier le second.

— Le nombre des ouvrages qui ont été jugés dignes d'être admis à l'exposition du salon, s'éleve à 1200.

— On lit dans le *Journal de Paris*, que M. David, membre de l'Institut national, est chargé de peindre la cérémonie du couronnement.

La même feuille annonce que l'on se dispose, sur les principaux théâtres étrangers, à faire exécuter l'opéra des *Bardes*, de M. Lesueur.

DÉCRETS IMPERIAUX.

Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique près Boulogne, le 11 thermidor an 12.

La donation faite à l'hospice de Herve (Ourthe) par Jacques-Joseph Wiot, de six parties de rentes, formant ensemble 54 fr. 28 c. de revenu, et 1135 fr. 4 c. de capital, sous la condition d'être entretenu dans cet hospice jusqu'à sa mort, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

La donation faite aux pauvres de Mane (Basses-Alpes) de deux fonts à cuire le pain et leurs dépendances, par le sieur Gaspard-Casimir Arnaud, prêtre, sera acceptée par la commission administrative et bureau de bienfaisance de cette commune.

Le maire de Mézieres (Ardennes) est autorisé à accepter, au nom de cette ville, l'offre faite pour l'établissement et l'entretien d'une école primaire en faveur des filles pauvres, par les veuve, enfans et héritiers de Jean-Louis Leroy, 1° de la moitié d'une rente de 391 fr. 85 c., réduite au tiers et portée sur le grand-livre ; 2° de 40 décalitres de froment et de 16 décalitres d'orge, payables annuellement en nature.

L'administration réunie de l'hospice et des secours à domicile de Montmirail (Marne) est autorisée à accepter, 1° la maison, le clos et le jardin offerts en donation aux pauvres de cette ville, par madame Letellier de la Rochefoucault-Dondeauville (sous l'approbation de son mari) ; ensemble 3000 fr., également offerts par le mari de cette dame, et payables entre ses mains après son décès, et 2000 fr. que, pour remplir les intentions de son épouse, le sieur de Rastignac a déclaré être dans l'intention de mettre à la disposition de ladite dame de la Rochefoucault, pour seconder ses vues à l'égard de l'hospice de Montmirail ; 2° 3000 fr., dont la remise entre les mains de la donatrice a été ordonnée par le testament de dame Anne-Sabine-Rosalie Chauvelin, sa belle-mere, décédée veuve de Jean-François de la Rochefoucault, pour être employés par elle à l'amélioration du même hospice. Il sera formé dans la maison offerte en donation, une école et un atelier de filature pour les filles pauvres. Les jeunes filles des habitans qui ne sont pas dans l'indigence pourront y être admises, moyennant une rétribution envers les pauvres. Pour aider à l'exécution des dispositions ci-dessus, ainsi qu'à l'établissement d'un dépôt de médicamens, il est accordé au ministre de l'intérieur, sur le fonds de réserve, une somme de 3000 fr. Les lits des malades de l'hospice de Montmirail seront transférés dans la maison dont il s'agit. Le service intérieur de l'hospice, et celui de l'école et de l'atelier, seront confiés à trois sœurs de charité, sous les ordres de la commission et la surveillance de l'autorité administrative. Le mari, et, après lui, celui des descendans de la donatrice, qui sera propriétaire du domaine de Montmirail, sera membre né de l'administration. La donatrice et ses héritiers auront à perpétuité le droit de disposer de l'un des lits de l'hospice en faveur d'un pauvre malade de Montmirail ou des environs.

La commission administrative de l'hospice de Nérac (Lot-et-Garonne) est autorisée à accepter la donation d'une maison, faite à cet hospice par Jean Dupiat, à condition 1° d'être logé, nourri et entretenu, sa vie durant, dans cet hospice ; 2° que les administrateurs paieront à sa décharge quelques dettes montant à 160 fr.

L'offre d'une maison, faite à l'Hôtel-Djeu d'Orléans, par M. Athanase-René Merault, sera acceptée par l'administration de cet hospice, aux charges, clauses et conditions imposées par le donateur.

L'arrêté du 22 thermidor an 10, concernant la circulation des marchandises sur les frontieres qu'il désigne, sera exécuté sur celles de la 27e division militaire et des départemens des Alpes maritimes et du Léman, depuis Versoix jusqu'à Nice.

L'arrêté pris par le préfet du département du Finistere, le 20 prairial an 12, portant que les hospices et bureaux de bienfaisance de ce département sont envoyés provisoirement en jouissance des biens désignés en remplacement des biens de ces établissemens, vendus en exécution de la loi du 23 messidor an 2, est approuvé ; lesdits biens seront compris dans l'état de ceux dont l'affectation définitive sera proposée au corps-législatif.

Le bureau de bienfaisance d'Aertslaer (Deux-Nethes) est autorisé à accepter le legs fait aux pauvres de cette commune par Dlle Jeanne-Catherine Campomenoso, consistant dans une rente de 312 fr. 76 cent., remboursable à raison de 12,073 fr. 54 cent., à la charge de plusieurs anniversaires de messes et de distributions de pain.

La commission administrative du bureau de charité de Béziers (Hérault) est autorisée à accepter la rente de 50 fr. sur le trésor public, offerte en don aux pauvres de la Charité, ci-devant Miséricorde de cette ville, par la dame Catherine Jacob, épouse du sieur Coste, pour remplir les intentions du sieur Michel Mauri, par lequel elle déclare en avoir été chargée verbalement, sous la condition de remettre annuellement les deux cinquiemes de ladite rente au succursaliste de l'église Saint-Jacques de ladite ville, et à la charge des prieres prescrites par la donatrice.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance. — Paris, le 3e jour complémentaire an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Les articles VI de la section IV et XXI du titre II de la loi du 6 octobre 1791, concernant les biens et usages ruraux, seront réimprimés, publiés et affichés avec la présente ordonnance.

II. Dans les communes du ressort de la préfecture de police où le ban de vendange est en usage, on ne pourra vendanger dans les vignes non closes qu'après que ce ban aura été publié.

III. Les sous-préfets des arrondissemens de Sceaux et de Saint-Denis, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les gardes champêtres et les préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller l'exécution.

IV. Les contraventions seront constatées par procès-verbaux, et les délinquans traduits devant les tribunaux compétens.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, Pus.

LITTÉRATURE. — ANTIQUITÉS.

Extrait d'une Notice sur Pythagore et sur les vers communément appelés Vers dorés, *par M. de la Chabeaussiere.* — (Fin.)

(Voyez le nº 363, an 12.)

Reste enfin à justifier Pythagore sur l'abstinence des feves et la métempsicose.

Il se pourrait d'abord que Pythagore, qui avait puisé en Egypte des connaissances médicales, eût adopté l'opinion de ce pays, qui faisait regarder ce légume compact et farineux comme con-

unire à la santé dans les climats chauds ; il en aura recommandé la privation comme système diététique, comme principe d'hygiène ; et le profond respect de ses disciples qui regardaient comme sacré tout ce que le maître avait dit, aura, peut avoir transformé un simple conseil en précepte religieux.

Les studieux scrutateurs de l'antiquité ont encore trouvé une interprétation assez plausible de ce précepte de Pythagore, en s'appliquant à rechercher l'explication de toutes ces maximes symboliques, dont les premiers moralistes sont remplis ; ils sont parvenus à en découvrir quelquefois le sens littéral sous leur enveloppe figurée : c'est ainsi qu'ils ont assuré que, par les fèves dont Pythagore recommandait l'abstinence, il avait entendu désigner les assemblées publiques et délibérations, où les suffrages et les opinions se prononçaient au scrutin par fèves noires et blanches ; mais est-il bien présumable que notre philosophe eût regardé comme une règle de sagesse de renoncer à la participation aux affaires publiques ? Le succès de sa doctrine, en pareil cas, eût été celui du despotisme : éloigner les sages du timon des affaires, c'était le remettre aux mains des ignorans ou des fous, préparer ainsi le malheur et l'asservissement des peuples, et creuser le tombeau des lumières et de la raison ; mais quelle que soit l'intention du moraliste, il est certain qu'on ne peut lui en supposer une réellement contraire à ses vues de sagesse ordinaire.

Enfin le dogme de la transmigration des ames ou de la métempsycose, s'il est vrai que Pythagore l'ait professé, ce que révoque en doute Barthelemy, et ce que désavoue formellement Timée, l'un de ses disciples, ne serait, après tout, qu'une modification hypothétique de la croyance d'un Dieu rémunérateur et vengeur. La crainte des lois humaines est insuffisante pour retenir la multitude, et sur les crimes secrets et sur les délits moraux que ces lois ne peuvent atteindre ; c'est à la religion à l'effrayer par des punitions supplétives ; c'est au moraliste à frapper l'imagination, en les rendant à-peu-près sensibles à l'intelligence. Or, comme aucune de ces religions, même révélées, ne détermine, ce me semble, d'une manière positive, le mode et le genre de punitions ou de récompenses qui nous attendent après la mort, la métempsycose est un système tout aussi poétique, tout aussi probable peut-être que la barque à Caron, le Styx, le Pont-Aigu, la Jument Borac, les crânes d'Odin, etc. etc. etc. Elle avait d'ailleurs un double but d'utilité, celui de propager l'abstinence de la chair et du sang des animaux, et de faire craindre aux vicieux la prolongation d'un séjour incommode sur la Terre avec des formes encore plus désagréables que les formes humaines. Mais cette doctrine de transmigration momentanée, cette nouvelle forme de purgatoire, n'empêchait pas ses partisans de croire que le terme du voyage des ames ne fût enfin le séjour céleste, où, dégagées de toute souillure, elles devaient jouir de la perfectibilité et du bonheur immortel. C'est ce qu'indiquent si bien, si clairement et si majestueusement les derniers vers de l'ouvrage de Pythagore. Il n'y parle pas même de la métempsycose, du moins d'une manière directe ; il se contente seulement de ramener le précepte de l'abstinence des mets qu'il a défendus comme contraires à la purification des ames. Il est donc évident que Pythagore, ainsi que tous les vrais sages, a professé le dogme de l'immortalité de l'ame et d'un Dieu rémunérateur et vengeur ; dogme consacré par l'espérance, fait pour rendre à la vertu son empire, au malheur sa consolation, au crime son effroi.

Il est peut-être un article sur lequel je ne pourrais jamais prendre sur moi de défendre Pythagore : quelques historiens l'accusent d'avoir prêché contre l'amour, et d'avoir répondu fort durement à l'un de ses disciples qui lui demandait à quel âge il était convenable de s'attacher au beau sexe : *quand tu seras ennuyé d'être libre, heureux et tranquille.* Je ne vois dans cette réponse que de la morosité, et non de la sagesse. Un ami de la nature et de l'humanité, un interprète des lois divines ne tient point un langage semblable, et n'adopte point un système aussi contraire aux vues du créateur et au bonheur de la société. J'aime trop Pythagore pour lui trouver un tort de cette espèce, et je préfère la version de ceux qui prétendent qu'il avait fait du mariage un précepte sacré, et qu'il avait donné lui-même l'exemple en contractant des liens vertueux ; on ajoute même que sa femme et sa fille avaient acquis tant de droits à l'estime publique, qu'elles étaient toujours appellées dans les cérémonies, l'une pour être à la tête des matrones, et l'autre pour conduire les chœurs de vierges ; enfin que le philosophe les avait rendues aimables, savantes et heureuses ; ce qui honore autant son cœur que ses lumières, et sa sensibilité que sa raison.

Les soixante et quinze vers de Pythagore ont fait éclore des volumes de commentaires ; c'est le sort et le malheur des ouvrages marquans. Le plus distingué parmi les commentateurs des vers d'or, est Hiéroclès : Dacier nous a donné la traduction de ses commentaires avec celle du petit poëme ; c'est là qu'on peut trouver sur la philosophie pythagoricienne des explications fort savantes, mais quelquefois plus embrouillées que le texte ; il faut voir sur-tout la foule de raisonnemens et de calculs bizarres auxquels un seul passage a donné lieu.

Pythagore s'est servi du mot *quaternaire*, source de justice et de vérité : on s'est donné mille soins, on s'est livré à mille recherches pour deviner ce qu'il entendait par le quaternaire. Les plus raisonnables conjectures qu'on ait faites, c'est que le quaternaire était un symbole de la Divinité ; mais bientôt les motifs que les savans en donnèrent nuisirent à la découverte ; car voici comme ils s'expriment : Quaternaire vient du nombre quatre ; or quatre veut dire *Dieu* ; car le nombre quatre est le plus parfait, parce qu'il est la puissance de dix, et un milieu arithmétique entre un et sept. On est dispensé d'aller plus loin dans une démonstration semblable dont l'obscurité tient à ces idées chimériques de la puissance des nombres, qui ont enfanté tant de rêveries, et dont nous nous moquons avec raison.

On a, suivant l'usage, prêté à Pythagore des opinions et des systèmes qui contrastent évidemment avec ses principes, sa philosophie et ses prodigieuses connaissances.

S'il a quelquefois enveloppé ses leçons de formes mystiques ; c'est qu'il connaissait le respect des hommes pour ce qui les étonne, leur amour pour le merveilleux, c'est qu'il pensait que la science a besoin comme la pudeur, d'un voile qui la fasse respecter davantage, et qui donne plus de plaisir à celui qui obtient la permission de le soulever. Mais sa morale est encore la plus belle et la plus pure qui jamais ait été prêchée aux hommes rassemblés.

Voici la faible traduction de ces vers d'or, pour laquelle je sollicite indulgence en faveur de l'intérêt qu'ils doivent inspirer, à raison de leur sujet, de leur auteur et de leur antiquité.

Vers d'or.

Que l'Univers t'instruise à révérer les Dieux ;
Bannis jusqu'au penser du parjure odieux ;
Rends hommage au savoir, au talent, au génie ;
Entoure de respect les auteurs de ta vie.
Choisis, pour mieux l'aimer, un ami vertueux ;
Cede à ses doux conseils, suis son exemple heureux.
S'il t'afflige un moment, ne hais point et pardonne ;
L'effort est un devoir quand l'amitié l'ordonne.
Apprends à triompher des dangereux plaisirs,
Des appétits grossiers et des impurs desirs.
Abstiens-toi, si tu crois une action suspecte ;
On n'a droit au respect que lorsqu'on se respecte.
Regle sur la justice, œuvres, pensées, discours ;
Que son flambeau t'éclaire et te guide toujours :
Songe qu'il faut mourir, que c'est la loi commune,
Que c'est à l'homme heureux à prévoir l'infortune.
Quand pour tous les humains souffrir est une loi,
Prends la part qui t'attend, souffre et résigne-toi.
Mais pour calmer tes maux, joins l'espoir au courage ;
Le ciel a tôt ou tard du bonheur pour le sage.
Aux discours faux ou vrais refuse également
La confiance aveugle ou le doute insultant ;
Laisse au menteur l'affront de se trahir lui-même.
Seul de ta volonté régulateur suprême,
De la séduction repousse les appâts ;
Sur les traces d'autrui crains d'égarer tes pas ;
Consulte, délibere, et dans ta marche sûre,
Préviens le repentir, et brave la censure.
L'ignorant indiscret pense, agit, parle à tort ;
L'homme instruit croit toujours qu'il peut s'instruire encor.
A la santé du corps tient la santé de l'ame,
Satisfais ses besoins, donne un soin qu'il réclame ;
Mais donne avec mesure, ou la douleur t'attend.
Que la propreté simple et le plaisir décent,
Ornent sans l'altérer la trame de ta vie.
Crains l'éclat, par son faste il éveille l'envie ;
Crains aussi l'avarice ; un excès est un tort ;
Avant d'avoir vécu, l'avare est déjà mort.

Quand l'heure du sommeil fait fléchir ta paupière,
Tourne sur ta journée tes regards en arriere ;
Sur le bien, sur le mal, ose sonder ton cœur,
Sois toi-même ton juge et ton accusateur.
Le repentir du mal te rendra l'innocence,
Le souvenir du bien sera ta récompense.

Remplis tous tes devoirs, et respecte ma loi,
Le sentier des vertus s'applanira pour toi.
J'en jure par celui qui verse dans notre ame,
Et la vérité sainte, et sa céleste flamme.

N'entreprends jamais rien sans invoquer les Dieux,
L'Univers se dévoile à l'œil religieux ;
Des immortels secrets, il jouit sans réserve.
Il sait par quels ressorts tout se meut, se conserve.
Tu verras la nature immuable en ses lois ;
Tu n'espéreras plus sans mesure et sans choix.
Tu sauras que nos maux sont notre propre ouvrage ;
Que des plus doux bienfaits l'homme corrompt l'usage,
Tant les ingrats humains sont aveugles et sourds !
C'est parmi les poisons qu'ils cherchent des secours.
Vils esclaves sans nerf, obéissant en foule
Au démon de l'erreur qui les berce et les roule ;
Ils aiment la discorde, elle est née avec eux.
Sauve-les, Dieu puissant, de ce délire affreux ;
Et fais briller pour tous ton flambeau tutélaire !
Prends courage, mon fils ! si ce flambeau t'éclaire ;
De ta noble origine il te montre les droits ;
De la sainte Nature, écoute, entends la voix :
La raison bienfaisante de sa vive lumiere
Affranchira tes sens du joug de la matière :
Mais fuis les alimens qui souillent les repas ;
Sur la fange terrestre ils enchaînent tes pas.
Qu'à la seule vertu, la sagesse confie
Les rênes de ce char où s'envole la vie ;
Alors, t'élançant pur vers la Divinité,
Tu franchiras le seuil de l'immortalité.

JURISPRUDENCE.

Les Pandectes françaises, ou Recueil complet de toutes les lois en vigueur, contenant le Code civil, etc. avec les dispositions des lois romaines, coutumieres, et autres que ce Code laisse subsister ; par MM. Rifflecombray et de Laporte, jurisconsultes des Universités de Paris et d'Orléans. — Tomes VI et VII. (1)

Pour donner une idée juste du sisème des auteurs et de l'esprit qui les dirige, nous croyons convenable de citer les premieres pages du tome VII que nous avons sous les yeux, et qui fait suite aux précédens que nous avons annoncés.

« Nous trouvons encore (disent les auteurs) l'origine de nos regles sur les partages dans la loi des Douze-Tables qui a servi de base, et comme de premiere pierre, au magnifique édifice du droit romain.

» Si nous réfléchissons que les dispositions de cette loi ont été puisées, pour la plupart, dans la législation des Grecs qui eux-mêmes avaient reçu des Egyptiens leurs usages et leurs codes, nous verrons avec admiration que nos lois remontent à l'établissement même des societés.

» Quelle preuve plus convaincante pourrons-nous avoir de l'éternité de la justice et de l'immuabilité des vrais principes ?

» La vérité toujours une comme la divinité dont elle est une émanation, traverse sans altération la série des siecles qui s'accumulent, et sont toujours la même des ruines et des décombres dont ils se couvrent.

» Elle se joue du tems comme des opinions ou des préjugés de l'esprit humain. On peut s'en écarter ; mais on ne peut pas la détruire. Il est, comme le disait l'immortel d'Agnesseau, des impostures qui éblouissent d'abord, mais il n'en est pas qui réussissent long-tems.

» Le génie a rétabli les fondemens de la législation ; l'équité a repris ses anciens droits ; et, comme par une opération magique, l'antique et majestueux édifice du droit a reparu avec ses belles proportions.

» Il faut donc encore remonter aux anciennes sources, pour en étudier et en bien connaître les regles. »

On voit combien les auteurs de cet ouvrage sont attachés à l'ancien droit romain ; aussi s'appliquent-ils à en rapprocher les principes, des dispositions du Code civil.

Ils citent les sources où chaque article du nouveau Code a été puisé, soit qu'il ait été pris dans le droit romain ou qu'il tire son origine des anciennes coutumes et ordonnances.

Ils éclaircissent les dispositions de cette nouvelle loi, non par un commentaire, fruit de leur imagination, mais par l'application des principes les plus certains, des textes des lois romaines, et des articles de nos ordonnances et des anciennes coutumes.

Ils expliquent les difficultés qui se rencontrent par les observations des tribunaux consultés sur le premier projet du Code civil, par les procès-verbaux du conseil d'Etat, les discours des orateurs du Gouvernement et du tribunat, et l'opinion des commentateurs les plus accrédités.

Les solutions qu'ils donnent sont toujours appuyées de citations sur la foi desquelles on peut consulter au besoin les auteurs et les sources où elles ont été puisées.

Les deux volumes que nous annonçons renferment près de deux mille notes ou citations.

Les successions et partages dont ils traitent, forment une des matieres les plus intéressantes de notre droit : aussi se sont-ils appliqués à y répandre beaucoup de clarté.

(1) Prix de chaque volume in-8° grand registre, beau papier de 4 à 500 pages, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. 50 c. par la poste.

A Paris, chez Rifflecombray, avocat en la cour de cassation, place Thionville, n° 22.

Pour joindre l'exemple au précepte, ils ont rendu sensibles par des tableaux, leurs décisions sur les divers cas de chaque espece de succession.

Leur travail sur les partages renferme des questions et des décisions très-intéressantes.

Ils discutent l'origine, la nature des successions l'objet des partages et leurs formes; ils traitent des actions, des prescriptions, des rapports, et suivent par tout la décision adoptée par le Code civil, et font sentir tous les avantages qui résultent de ce Code et la reconnaissance que la France doit aux législateurs qui nous l'ont donné.

Cette nouvelle livraison forme un traité complet des successions et partages qui ne peut qu'ajouter à l'accueil que le public paraît avoir fait aux volumes précédens.

ÉDUCATION.

La séance publique consacrée à la distribution des prix pour le concours de l'an 12, à l'Ecole des sciences et belles lettres (1), a été présidée par M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur de l'instruction publique.

Elle a été ouverte par un discours sur les mathématiques, prononcé par M. Lacroix, membre de l'Institut national, et l'un des fondateurs de l'Ecole.

Avant de distribuer les prix aux éleves couronnés, M. Fourcroy a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, la solennité qui nous rassemble a fourni si souvent matiere à l'éloquence, qu'il ne reste plus rien à dire sur un sujet tant de fois traité. Les discours que chaque année ramene sur les prix et sur l'émulation qu'ils font naître, ne seraient plus que de fastidieuses redites si les jouissances de l'amour-propre pouvaient s'épuiser, et si elles n'avaient tout le charme de la nouveauté pour la jeunesse, qui est d'autant plus sensible à la louange, qu'elle connaît moins la flatterie. Et quelle plus douce récompense peut-on offrir à l'aurore du talent, à l'ivresse d'un premier succès, que ces palmes conquises par le travail, décernées en présence des amis des lettres, également flatteuses, et pour l'éleve, et pour les parens qui viennent être les témoins de sa gloire ?

» Heureux celui qui trouve encore à glaner dans un champ tant de fois moissonné ! Quant à moi, jeunes éleves, je n'ai point la prétention de retarder des plaisirs attendus et mérités pendant onze mois. J'éviterai l'écueil si commun des phrases mille fois répétées, des figures qu'on devine d'avance, des éloges que les prix eux-mêmes remplacent avec tant d'avantage. Je me contenterai de vous féliciter sur l'institution à laquelle vous devez vos succès actuels, et qui doit vous conduire à des succès encore plus éclatans. Cette école est une des premieres où la culture des sciences est réunie à la culture des lettres, où l'éducation libérale est associée à l'instruction solide, où les deux carrieres du savoir et du goût sont ouvertes et parcourues tout-à-la-fois, où l'on montre ensemble, et les sciences utiles, et l'art ingenieux de les embellir pour la société, de les appliquer à tous les besoins, de les faire servir à tous les états, où l'on joint enfin à l'étendue des connaissances, le charme qui les rend aimables et qui en multiplie les avantages. Ici l'on a pour but de former en même tems des savans et des hommes du monde : vous ne sortirez pas de cette enceinte couverts de cette rouille, de cette poussiere qu'on reprochait, avec quelque raison, à la plupart des écoles anciennes. Vous aurez acquis avec la science ces formes qu'elle semblait repousser autrefois, et qu'on avait crues incompatibles avec elle, parce qu'on n'avait jamais su les allier convenablement. Le mode d'instruction et de votre éducation fera époque dans les annales des institutions françaises. Vous les aurez reçues au commencement d'un siècle précédé par de grands événemens, et déjà décoré du nom d'un grand-homme. Quelle heureuse destinée pour vous ! Votre entrée dans la vie sociale sera marquée par les faits les plus étonnans que l'histoire puisse recueillir. Au moment où vous choisirez un état, tout vous parlera de cet homme extraordinaire.

» Dans les camps, ses hauts faits militaires et son indomptable courage; dans les sciences, son goût pour elles et son estime pour ceux qui les cultivent avec fruit; dans les tribunaux, le bienfait de ses lois et la sagesse de ses codes; sur les mers, les voyages qu'il ordonne dans un Monde nouveau et sa puissante volonté de les rendre libres; dans les cours étrangeres, le respect qu'il a pour le droit des nations, et l'habileté de ses négociations; dans les ateliers nationaux, ses grandes vues et ses vastes projets pour les routes, pour les canaux, pour tous les ouvrages utiles au peuple; dans le commerce, le vœu si prononcé de l'encourager; par-tout, en un mot, vous trouverez des sujets d'admiration : tout vous entretiendra des droits de NAPOLÉON à votre amour, des grandes choses qu'il a faites et de celles que prépare incessamment l'activité de son génie.

» C'est aux sciences, c'est à l'étude, c'est aux efforts soutenus de son esprit supérieur que le héros du 19e siècle doit sa renommée, que les Français doivent tout le bien qu'il leur a fait. Quel plus magnifique exemple pourrais-je vous proposer ? quel plus grand résultat de la sublimité des talens pourrais-je vous offrir ?

» Continuez donc, jeunes gens déjà recommandables par vos heureuses dispositions, continuez d'acquérir de précieuses connaissances : n'oubliez jamais que l'étude et le savoir sont le commencement et le principe nécessaire du beau, du grand, du sublime. Que ceux d'entre vous qui vont être couronnés, s'empressent de conquérir de nouvelles palmes dans la lice nouvelle qui bientôt va s'ouvrir pour eux, et que leurs émules moins favorisés ne se découragent point : l'athlète vaincu n'est pas sans gloire, et la seconde place dans la carriere des talens est encore un poste d'honneur. »

M. Thurot, directeur de l'école, a fait, après le discours, la lecture du procès-verbal du conseil de l'école, qui regle le rang et l'ordre des éleves qui ont mérité les prix et *accessit*.

La séance a été terminée par un discours que le directeur a adressé à tous les éleves.

(1) Cette maison est établie rue de Sevres, n° 969.

TRAVAUX PUBLICS.

On lit la notice suivante dans le *Journal de Paris* d'hier :

M. Poitevin-Maissemy, préfet du département du Mont-Blanc, vient de faire sa tournée dans la Maurienne; ses soins et sa sollicitude se portant sur tout ce qui peut intéresser le commerce et faire l'avantage de ses administrés, il a parcouru la route de Chambéry jusque sur le Mont-Cenis, afin de voir en quel état se trouvaient les travaux entrepris pour le redressement d'une partie de la route, et pour le nouveau passage du Mont-Cenis.

Ce magistrat, accompagné du sous-préfet de l'arrondissement, de l'ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, du chef d'escadron de la gendarmerie, et de l'inspecteur forestier, a d'abord visité, à pied, la nouvelle route que l'on a faite sous Saint-André, entre Lapraz et Lefreney; il s'est convaincu, d'après l'état de situation des ouvrages, et l'activité que l'on met à les perfectionner, que dans deux mois cette superbe route sera achevée : que l'on pourra y passer avec les voitures, et éviter ainsi la montée et la descente de Saint-André, qui présentent une communication difficile et même périlleuse sur plusieurs points. La solidité et la hardiesse des travaux ne font pas moins honneur à celui qui les a conçus, qu'à celui qui se trouve chargé de leur exécution.

Arrivé à Lans-le-Bourg, il voulait de même parcourir le tracé du nouveau chemin pour le passage de la montagne; mais quel n'a pas été son étonnement, lorsque l'ingénieur qui est chargé de la surveillance des travaux dans la partie du Mont-Blanc, lui a assuré qu'il pouvait faire cette route dans sa voiture jusqu'à la grande Croix ? Aussitôt le maître de poste a attelé trois chevaux à la voiture de M. le préfet, et l'a conduit, avec le sous-préfet de l'arrondissement, jusqu'à l'hospice établi sur le Mont-Cenis.

Les chevaux ont fait au trot au moins la moitié de la montée. Le retour s'est fait constamment au trot, et dans une heure depuis l'hospice à Lans-le-Bourg; ainsi on peut annoncer à la France, à l'Europe que sous NAPOLÉON, les grands projets s'exécutent presqu'aussitôt qu'ils sé conçoivent.

La voiture du préfet étant la premiere qui ait été conduite sur la montagne, et ce magistrat faisant sa premiere tournée dans cet arrondissement, le commandant d'armes du Mont-Cenis, ainsi que les maires et adjoints des communes voisines, le juge de paix et le directeur du passage ont voulu l'accompagner dans cette course, et célébrer ainsi une circonstance aussi essentielle pour le commerce et nos communications avec l'Italie.

Sur les routes que l'on a parcourues, M. le préfet ne s'est pas borné à encourager verbalement la confection des travaux; sa bienfaisance s'est fait sentir partout, avec éclat et bonté.

AVIS.

Le directeur de la régie des droits réunis pour le département de la Seine, prévient les entrepreneurs des voitures publiques de terre ou d'eau, partant à jour et heure fixes, ceux des voitures suspendues, partant d'occasion ou à volonté, que les déclarations qu'ils doivent faire pour l'an 13, en exécution de la loi du 9 vendemiaire an 6, seront reçues jusqu'au 10 vendemiaire inclusivement, au bureau général de la direction des droits réunis, établi rue Basse d'Orléans, porte Saint-Denis, n° 230; passé lequel tems, ils encourront les peines portées par l'article LXXII de la loi précitée.

LIVRES DIVERS.

Essai général de fortifications et d'attaques, et défense des places, dans lequel les deux sciences sont expliquées et mises l'une par l'autre à la portée de tout le monde, ouvrage utile aux militaires de toutes les classes. Dédié au roi de Prusse; par M. de Bousmard, ingénieur français, avec cette épigraphe :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Trois vol. in-4° de texte, et un de planches in-folio ou in-4°. Berlin, 1799.

Prix des 4 volumes et de l'atlas, 78 fr.; le 4e; séparément, 9 fr.

Ces ouvrages se vendent ensemble, ou séparément, chez Magimel, libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, n° 73.

Portefeuille du second âge, mêlange de pieces diverses, lues en soirées de famille; traduit de l'anglais, par Mlle M. C. C. Ollivier; 4 volumes in-12.

A Paris, chez Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens.

L'Improvisateur français, avec cette épigraphe :

Le choix des pensées est invention.
LABRUYERE.

par S....., de l'Oise. — Tome VII.

A Paris, de l'imprimerie de la veuve Goujon, fils, rue Taranne, n° 737.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{3}{8}$
—— Courant....	57	57 $\frac{1}{2}$
Londres.....	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{8}$	184
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 62 c.	14 fr. 40 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 50 c.	14 fr. 33 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes, effectif....	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	81. s. d. p 6 f	81. 1 s. 6 d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	fr. c.	50 fr. 25 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Marseille.....	pair 10 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	0 p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ..	fermée
Id. jouis. de vendemiaire an 13....	54 fr. 65 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France,....	1105 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 2e représ. de la reprise de Panurge, opéra en trois actes. M. Saint-Amand fera sa rentrée au 2e acte, et dansera au 3e le pas russe avec Mme Gardel. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront un pas de deux au 3e acte. M. Henry fera sa rentrée par un pas de deux au 2e acte, avec Mlle Clotilde.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. M. Musard, et.....

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, les Métamorphoses, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, et les Hussites.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). Les Trois Sultanes, précédé du Billet de Logement.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 4. *Mercredi, 4 vendemiaire an 13 de la République* (26 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

SUEDE.

Stockholm, le 28 août (10 *fructidor.*)

Il n'y a pas eu, depuis long-tems, autant de vaisseaux suédois dans le port de Cette que cette année. On voit flotter également le pavillon suédois à Fécamp, et sur-tout à Dieppe.

Finlande, le 24 août (6 *fructidor.*)

Les négociations entre la Russie et la Suede, relativement à la fixation des limites des deux Etats, ne sont pas encore très-avancées. La cour de Pétersbourg fait construire maintenant une forteresse importante dans le voisinage d'Aborfors. Le général van Suchtelen a été chargé depuis peu d'inspecter ces travaux.

DANEMARCK.

Copenhague, le 4 septembre (17 *fructidor.*)

On prétend que l'escadre russe, sous les ordres du contre-amiral Lehmann, qui croise maintenant dans la mer du Nord, sera de retour dans la Baltique vers le 15 de ce mois.

— Il fait depuis trois ou quatre jours un très-beau tems; les habitans de la campagne en profitent pour rentrer leurs grains. Malheureusement on a fait, dans plusieurs endroits, la récolte pendant la pluie. Le tems a été très-favorable en Norwege pour les foins et la récolte; de sorte que ce royaume est à l'abri de toute disette.

— Une flotte marchande de 45 voiles, venant de Leith, et escortée par le vaisseau armé *le Saint-Thomas*, est entrée dans le Sund le 1er de ce mois. Deux cent quatre-vingt-dix vaisseaux ont passé ce détroit depuis le 30 août jusqu'au 3 septembre.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 19 sept. (2e *jour complém.*)

Plusieurs lettres de Vienne, du 8 septembre, reçues ici, s'accordent à dire que le bruit court en cette ville que S. M. I. ne se fera point couronner empereur héréditaire d'Autriche; seulement le jour de la fête nationale de Saint-Léopold, S. M. se rendra en grande pompe à l'église de Sains-Etienne, revêtue des nouveaux ornemens impériaux et accompagnée des grands officiers de l'Empire héréditaire, lesquels n'ont pas encore été nommés. On distribuera les médailles qu'on a déjà frappées en mémoire de cet événement.

— Le duc Albert de Saxe-Teschen a été interrompu, par une indisposition, dans son projet de visiter les camps, et il est de retour à Vienne.

— Le comte de Kaunitz-Rittberg, envoyé de la cour d'Autriche auprès de celle de Saxe, vient d'être nommé au même poste auprès de la cour de Naples.

— Le comte régnant de Kœnigseck-Rothenfels est mort, le 10, après une longue maladie.

ITALIE.

Naples, le 28 août (10 *fructidor.*)

Le Vésuve continue à jetter des laves. Pendant le jour sa cime est enveloppée d'un nuage de fumée; pendant la nuit ce nuage semble être enflammé et présente un coup-d'œil magnifique. La lave coule à l'est vers le village d'Otajo et n'a encore détruit que quelques vignes. Le volcan ne vomit que des cendres. Pendant la nuit, la moitié de la population de Naples se rassemble au fort Saint-Elme ou sur les autres montagnes voisines, pour jouir du spectacle de l'éruption. Dans les maisons qui bordent le port, on en jouit aux balcons et aux fenêtres.

— La récolte de cette année, dans ce royaume, sera très-bonne en soie, vins, huiles, grains, etc. En Sicile, la sécheresse a fait grand tort à la récolte du froment.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Bologne, 8 septembre (21 *fructidor.*)

M. Louis-Victor Sovioli, auteur des Annales de cette ville, de la Traduction du Ier Livre de Tacite, dédiée au Héros de la France, et de Chansons charmantes, est mort le 1er de ce mois, à l'âge de 73 ans.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Lausanne, le 11 septembre (24 *fruct.*)

Le petit conseil du canton de Vaud, considérant que S. Exc. le landammann de la Suisse vient de transmettre divers actes de la diète helvétique, et notamment des conventions à faire avec des puissances étrangeres, et un projet d'organisation militaire fédérale; lesquels actes doivent être présentés au grand-conseil et soumis à sa délibération avant la fin du mois, a arrêté: « Que le grand-conseil du canton de Vaud est extraordinairement convoqué pour le lundi 17 septembre courant, et que les membres de ce conseil sont invités à se rencontrer à Lausanne ledit jour. »

Lugano, le 2 septembre (15 *fruct.*)

Conformément à un décret porté le 22 août, notre gouvernement s'est transporté de Bellinzona dans cette ville, où il tiendra ses séances jusqu'au 20 octobre. Toutes les autorités locales ont été à sa rencontre. Il a fait son entrée au son des cloches et au bruit des canons.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 septembre (24 *fructidor.*)

La Lea, riviere qui a son embouchure dans la mer, et qui s'éleve ou s'abaisse avec le flux et le reflux, est une des barrieres que le gouvernement compte opposer à la marche de l'ennemi, dans le cas où après avoir effectué un débarquement sur les côtes des comtés de Kent ou de Sussex, il s'avancerait vers la capitale. Pour tirer tout le parti possible de cet obstacle, il fallait que le gouvernement fît exécuter des travaux tels que la Lea pût être maintenue dans sa plus grande élévation, qui est celle où elle parvient au moment de la hautemer; cette entreprise vient d'être mise à exécution par des moyens assez simples. Non loin de l'embouchure et en travers de la riviere, on a pratiqué une espece de rainure dans laquelle peut s'emboiter un grand bâtiment de 80 pied de quille. Au fond de la carêne de ce vaisseau, on a établi un gros robinet ou une sorte de bonde par laquelle l'eau peut entrer de maniere à remplir la cale en un instant, et à faire ainsi descendre le bâtiment jusqu'à ce qu'il touche le sable, et qu'il se soit emboîté. Alors il forme une écluse qui soutient l'eau à la hauteur où elle se trouvait au moment où le vaisseau a atteint le fond. Ainsi lorsque par l'effet de la marée, la riviere est parvenue à sa plus grande hauteur, elle peut être maintenue au même degré d'élévation par cette espece de digue mobile, qui se pose là pour empêcher les eaux de redescendre vers la mer. Cette écluse suffit pour les maintenir jusqu'à douze milles au-dessus de l'embouchure de la Lea. Là, et en plusieurs autres endroits, toujours en remontant la riviere, sont établies d'autres écluses adaptées à des ponts que l'ennemi aurait à détruire, et qui peuvent être gardés avec de l'artillerie; en sorte qu'à une grande distance au-dessus de son embouchure, la Lea se trouve maintenue à une élévation qui ne la laisse guéable nulle part, et qui en rend par-tout le passage difficile.

S. A. R. le général en chef est allé ces jours-ci, avec plusieurs officiers de son état-major, inspecter ces travaux, dont il a paru très-satisfait. M. Pitt s'est rendu aussi sur les lieux, le même jour, et seulement quelques heures après le duc d'York. Ils ont parcouru ensemble, dans une grande longueur, les bords de la Lea, à l'heure de la basse mer, et ils ont reconnu que les eaux de la riviere, non-seulement se maintenaient au degré d'élévation où la marée les fait parvenir, mais encore qu'elles se grossissaient par le cours naturel de la riviere, au point de pouvoir inonder au besoin, le terrein adjacent à leur lit.

— Ce que l'ennemi a fait pour la défense du port de Boulogne paraît enfin exciter l'émulation de notre gouvernement, et lui servir de modele pour pourvoir à notre propre sûreté. On a reconnu que tous les milliers de canons réunis à bord de nos escadres ne peuvent rien contre les batteries de cette *côte de fer* devenue inabordable, au moyen de cent cinquante à deux cents pieces de canon peut-être, lesquelles suffisent, non-seulement pour mettre le port de Boulogne à l'abri de toute entreprise, mais pour faire la chouette (*tho face*) à toutes nos escadres, s'il s'établissait entr'elles et ces batteries une lutte corps à corps. Il est facile, en effet, de concevoir la supériorité d'une artillerie immobile sur une artillerie flottante. Les ministres songent, en conséquence, à établir sur les côtes de Kent et de Sussex, des batteries qui puissent mettre les embarcations de l'ennemi dans le cas où il met nos vaisseaux, c'est-à-dire, dans l'impossibilité d'approcher des points où elles seront établies. On parle aussi de tirer des trois divisions de Chatam, de Portsmouth et de Plymouth, des compagnies qu'on enverra étudier à Woolwich tout ce qui a rapport à l'artillerie et aux fortifications. C'est, à la vérité, s'y prendre un peu tard pour former des canonniers dont on peut avoir grand besoin d'un moment à l'autre; mais enfin vaut mieux tard que jamais.

— Le colonel Pitt vient d'aller inspecter le terrein et prendre connaissance des lieux sur les parties de la côte qu'il croit le plus exposées à une invasion. Ce voyage va beaucoup rassurer tous les milliers de malheureux qui crevent de peur dans les comtés de Kent et de Sussex; et si l'Empereur des Français apprend que le colonel Pitt s'est rendu sur les côtes pour y tracer des camps, il n'y a pas de doute qu'il ne s'empresse de faire rentrer sa flottille au fond du port de Boulogne.

— On assure que les Français sont revenus, sous le gouvernement de Bonaparte, à leur ancienne politesse. S'ils voulaient avoir la politesse de nous apprendre le jour, l'heure et l'endroit où ils débarqueront en Angleterre, ils rendraient un vrai service au colonel Pitt.

— Les habitans de Margate et de Ramesgate, se conduisent en peres de familles sages et prévoyans. Ennuyés de voir sans cesse leurs femmes et leurs enfans déloger à la moindre alerte, pour revenir ensuite à la maison, ils ont, pour en finir une bonne fois, pris le parti de les envoyer dans l'intérieur du pays.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

— Le sloop de guerre le *Lylly* a été pris, le 15 juillet, près de la côte de Virginie, par un corsaire français, après un combat de deux heures et demie. Le *Lylly* portait 12 caronades, et avait 79 hommes d'équipage. Le capitaine Comptow et le lieutenant Fowler furent tués dans le combat. La veille de cet événement, le même corsaire avait capturé trois autres bâtimens, dont un allant d'Afrique au Canada, l'autre venant de la baie d'Honduras, le troisieme, parti de Greenock, sur son lest. Ce dernier, n'étant pour le corsaire français qu'une prise incommode, il en fit cadeau à l'équipage qui le montait.

Un gros navire, qu'on suppose être *le Pelican*, a aussi été pris dans la Méditerranée, en revenant de Smyrne.

Le navire *le Thomas*, capturé sur la côte d'Afrique par deux corsaires français, a été conduit à Cayenne. Ce bâtiment était bien armé, et s'est défendu pendant deux heures.

SUR LE BILL DES GRAINS.

(*A l'Editeur du Morning-Chronicle.*)

J'ai observé, monsieur, un paragraphe dans vos papiers d'hier, dont je crois les intentions bonnes, mais qui peut avoir un effet contraire en confirmant l'erreur dans laquelle on pourrait être, que l'effet de ce bill est de fermer les ports à l'importation. Je me suis procuré l'acte du parlement, et en le parcourant j'ai eu le plus grand plaisir à remarquer que son contenu n'a besoin que d'être rendu public pour arrêter ces spéculations scandaleuses, et auxquelles l'erreur paraît avoir donné naissance.

Je vous donne la substance de ce bill:

1° Défendre toute exportation, toutes les fois que le prix moyen du bled, dans les douze districts maritimes, se trouvera au-dessus de 54 sch. par quartier (ou 400).

2° De permettre l'importation du Canada et de toutes les colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, toutes les fois que le prix moyen sera de 53 sh., sous la réserve alors d'un droit de 2 sixiemes

et seulement d'un droit de 6 den. lorsque le prix sera de 50 sh.

3° Quand le prix du bled sera au-dessous de 48 sh., d'accorder 5 sh. de prime à l'exportation.

4° De permettre l'importation des grains de tous pays étrangers, quand le prix s'élèvera à 63 sh.; mais alors cette importation serait soumise à un droit de 2 sixièmes, et seulement de 6 den. si le prix s'en élevait jusqu'à 66 sh.

Il y a plusieurs proportions de droits quand les prix sont entre 53 et 63; mais elles ne paraissent pas opérer une très-grande différence.

L'effet de cette loi pourrait donc être réduit à ceci : Quand le bled est au-dessus de 54 sh., *il ne peut être en aucune manière exporté*, et à ce prix l'importation est permise de Quebek et de toutes les autres colonies anglaises, sous la condition d'un droit de 2 sh. et demi, et quand le prix s'en élevera à 56 sh., le droit sera de 6 den.; quand le prix sera de 63 sh., l'importation en sera permise de tous les pays, sous la condition d'un droit de 2 sh. et demi; et si le prix s'en élève jusqu'à 66 sh., le droit d'importation en sera réduit à 6 deniers.

Après cet exposé de la loi, dont je garantis l'exactitude sur mon honneur, je crois fermement que nous n'entendrons plus dire que le haut prix du grain est l'effet de cet acte du parlement; je ne puis cependant me défendre de regretter que M. Pitt ait laissé passer une pareille loi, je dis une loi si contraire aux opinions qu'il a manifestées en 1800, et je dirai de plus, contraire à son propre jugement sur cet objet. Je ne la considère donc que comme ayant pour objet de produire une bonification ou augmentation de prix en faveur des propriétaires.

Je suis, monsieur, votre très-humble,

Un non spéculateur.

Le 28 août 1804.

INTÉRIEUR.

Mayence, le 4e jour complémentaire.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés ici hier dans l'après-midi. L'Empereur était venu par la superbe route des bords du Rhin, et l'Impératrice avait remonté le fleuve dans un yacht. Toute la ville s'était portée sur leur passage, et ils ont été reçus au bruit des plus vives acclamations. Le soir toutes les rues et les monumens publics étaient illuminés avec autant de goût que de magnificence.

S. M. l'Empereur a donné audience aujourd'hui à toutes les autorités. Il s'est particulièrement entretenu avec les membres du tribunal et de la chambre de commerce, et avec le corps municipal, de toutes les réclamations que le commerce et la cité peuvent avoir à former.

Une foule nombreuse passe ses journées entières sous les fenêtre du palais qu'habite l'Empereur, pour attendre avec impatience le moment où elle pourra jouir du bonheur de le voir; cette foule se renouvelle sans cesse, et toutes les fois que S. M. paraît, sa présence excite les cris répétés de *vive l'Empereur!*

Bayonne, le 1er complémentaire,

La maladie épidémique qui régne à Malaga y enleve beaucoup de monde. Dans tous les environs on est dans les plus vives craintes, et on prend tous les moyens possibles pour empêcher les communications.

Fontainebleau, le 1er vendemiaire.

On avait cru jusqu'à présent que la forêt de Fontainebleau ne renfermait en reptiles que des couleuvres; mais malheureusement trois citoyens ayant trouvé la mort par la morsure d'animaux plus venimeux, il ne pouvait plus s'élever aucun doute sur l'existence d'une espece de serpent inconnu jusqu'alors dans ces contrées. En voici la description :

Longueur, 650 à 975 millimetres (2 à 3 pieds); couleur rousse, la tête et la queue de même couleur, et des taches brunes sur le dos; tête plate, un peu en cœur ou triangle, jaune sous le ventre.

Deux de ces animaux ont été tués par des gardes forestiers. Les vérifications faites ont donné la certitude que les deux reptiles sont deux *aspics d'Europe* ou *viperes aspics*, plus dangereux que la vipere ordinaire, et capables de donner la mort. Ces animaux ont les deux dents mobiles et en crochet à la mâchoire supérieure, ce qui est un des caracteres de la vipere, la tête plate et triangulaire, une espece de fleur-de-lis sur la tête. On croit que l'un est mâle et l'autre femelle.

Paris, le 3 vendemiaire.

M. le sénateur Fargues, commandant de la légion d'honneur, trésorier du sénat conservateur, est mort, au palais du sénat, le 1er de ce mois, des suites d'une attaque de paralysie. Ses obseques ont eu lieu aujourd'hui, avec une pompe civile et religieuse. Le convoi, escorté par un détachement de cavalerie et d'infanterie, était composé du corps du sénat, de beaucoup de législateurs, de tribuns, de membres de la légion d'honneur, etc.

L'éloge funebre de M. Fargues a été prononcé, en présence de tout le cortége et d'une foule de citoyens rassemblés dans l'église de Saint-Sulpice, par son excellence le président du sénat, M. François (de Neufchâteau).

DECRETS IMPÉRIAUX.

Extrait de décrets impériaux, en date du 12 thermidor an 12. — Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne.

La donation faite à la commission administrative de la maison de Charité de Béziers (Hérault), par dame Marie-Thérese Linds, veuve Lavit, d'une rente de 100 fr., au capital de 2000 fr., quitte et exempte de toute retenue créée et à créer, constituée à son profit par Jean-Pierre Tronq, et affectée sur un domaine qui appartient au constituant, ensemble l'acceptation de cette rente, faite par les administrateurs de la maison ou bureau de Charité dudit Béziers, sont confirmées.

L'offre faite aux hospices de Châlons (Marne) par Marie-Nicole-Croix, d'une somme de 1500 fr., sera acceptée par la commission administrative de ces hospices, aux charges, clauses et conditions imposées par la donatrice; et il sera fait emploi de ladite somme en acquisition de rentes sur l'Etat.

La commission administrative des hospices de Condom (Gers) est autorisée à accepter la donation faite à l'hospice de la manufacture de cette ville, par M. Jean-Baptiste Cadoot, négociant à Nérac (Lot-et-Garonne), d'une rente annuelle de 75 fr., exempte de toute retenue, et rachetable moyennant la somme de 1500 fr.

La commission administrative des hospices de Condom (Gers) est autorisée à accepter le legs fait à l'hospice de cette ville, dit de la Manufacture, par Jeanne d'Eauze, en reconnaissance des soins qu'elle y a reçus, consistant dans la moitié de tous ses biens, laquelle est évaluée à 250 fr., y compris 100 fr. pour la moitié de son ameublement; le produit de ce legs sera employé à acheter du linge, et à faire dire des messes jusqu'à concurrence de 12 fr. La commission consentira la réduction dudit legs, s'il excédait la portion disponible suivant les lois qui existaient à l'époque du testament.

Le bureau central de bienfaisance du Mas-d'Agenois (Lot-et-Garonne) est autorisé à accepter le legs fait à l'hôpital ou maison de secours à domicile de cette commune, par Pierre Lafargue, consistant : 1° Dans la somme de 2000 livres une fois payée; 2° Tout son linge blanc, estimé 600 liv.; 3° un lit de la valeur de 240 liv.; à la charge de faire dire à perpétuité une messe basse tous les ans.

Le legs de 12,000 francs fait par le sieur Honoré Raimbert, à l'hôpital des pauvres malades alités, sous le titre de Saint-Roch, de la ville de Nice (Alpes-Maritimes), payable en argent ou en biens réels ou fictifs, après le décès de son frere, qui en a été établi usufruitier, et à la charge par l'hospice de faire chanter à perpétuité une messe solennelle le jour de l'anniversaire du décès dudit testateur, sera accepté par la commission administrative des hospices de ladite ville de Nice. La commission consentira la réduction de ce legs, s'il excédait la portion disponible suivant les lois.

La donation faite aux pauvres de Saint-Brieuc (côtes-du-Nord), par Toussaint-Ambroise Hillion, Léonard-Laurent Hillion et Catherine-Françoise Hillion, domiciliés à Rennes (Ille-et-Vilaine), d'une rente perpétuelle de 246 fr. 88 centimes, sera acceptée par le bureau de bienfaisance dudit Saint-Brieuc, aux charges, clauses et conditions insérées dans l'acte de donation.

Les deux maisons, avec cours et jardins, situées à Paramé (Ille-et-Vilaine), acquises par les administrateurs des hospices de Saint-Malo, des deniers et au nom d'une personne qui veut rester inconnue, et données par la même personne à l'Hôtel-Dieu de cette ville, seront acceptées par lesdits administrateurs.

La donation faite aux pauvres de Sainte-Menehould (Marne), par demoiselle Anne Farey et Edme Farey son frere; ladite donation consistant dans l'usufruit de la moitié d'une maison et dépendances, dans des réserves et autres objets, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de ladite commune, aux charges, clauses et conditions exprimées dans l'acte de la donation.

Extrait de décrets impériaux, en date du 17 thermidor an 12. — Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne.

La constitution proposée par la commune de Rœulx, département de Jemmapes, d'une rente annuelle de 234 fr. 70 cent., au profit des pauvres du lieu, en extinction d'un capital de 4694 fr. 10 cent., due par cette commune pour dix années d'arrérages de huit parties de rentes dont elle est grevée envers lesdits pauvres, sera acceptée par la commission de bienfaisance.

La somme capitale de 400 liv., produisant une rente franche et annuelle de 20 liv., provenant d'une obligation passée le 10 juin 1783, devant Amiet, notaire, par Pierre-Joseph Giraud, au profit de Mathieu Augier, et offerte par Barthelemy Augier, fils, et héritier de ce dernier, en donation à l'hospice d'Antibes, département du Var, suivant la déclaration faite devant la commission administrative, par le sieur Jean-François-Henri Guidy, juge-de-paix de l'arrondissement, qui en a remis le titre sur le bureau de la part du donateur;

Le legs de 600 fr. fait au même hospice par Emmanuel-Michel Bonneau, suivant son testament mystique du 19 prairial an 11, ouvert et publié par procès-verbal du 7 fructidor suivant;

Le legs de 400 fr. fait à l'hospice de Saint-Paul du Var, département du Var, par le sieur Alexandre-Joseph Alouch, et payable après le décès de Françoise Merlé, son épouse, à laquelle il a donné l'usufruit de ses biens, suivant son testament du 25 floréal an 9;

Le legs de 1000 liv. fait à l'hôpital de Barroux, département de Vaucluse, par le sieur Vincent Falque, payable dans l'année de son décès, en argent ou en capitaux de son hoirie, au choix de ses héritiers, à la charge de faire dire annuellement, à perpétuité, une messe basse, chaque mois, suivant son testament olographe déposé à Lombard, notaire, et ouvert par procès-verbal du 9 juillet 1793;

Semblable legs fait par le même à l'hôpital de la commune de Caromb, même département;

Et le legs fait à l'hospice de Monicenis, département de Saône-et-Loire, par Philippe-Lazare-Charles Bacquelot, suivant son testament, en date du 30 germinal an 12, reçu par Goujon, notaire à Rully, lequel legs consiste dans les trois quarts de tous les biens, meubles et immeubles que le testateur possédait au moment de son décès.

Seront acceptés par les commissions administratives des hospices des communes ci-dessus désignées.

La rente de 200 fr., franche et quitte de toute retenue, léguée par le sieur Nicolas Morice, prêtre, pour l'établissement de sœurs de la charité dans la commune de Hambert, département de la Mayenne, pour l'instruction des filles et le soulagement des malades, et payable, à compter du 1er floréal an 11, par Jean Pelouen, aux termes de l'acte de vente qui lui a été passé le 20 vendemiaire de la même année, devant Bouvet, notaire, des métairies et closeries des Boulinieres;

Le legs fait au bureau de bienfaisance de Pont-à-Mousson, département de la Meurthe, par Mlle Marie-Thérese-Charlotte Saint-Félix, consistant dans tout son linge, pour être distribué aux pauvres qui en manquent, et dans le produit de ses meubles et effets non légués, distribuable à vingt-quatre pauvres des deux paroisses de cette ville, et par moitié; ledit legs montant en totalité à la valeur de 572 fr., prélevement de tous frais et créances passives, suivant son testament du 7 nivose an 12;

Et la cession, à titre de donation, faite à l'institut des pauvres de la ville d'Aix-la-Chapelle, département de la Roër, par le sieur Michel Proceller, ex-religieux récollet, 1° de deux trimestres qui lui sont dûs de sa pension de religieux : 2° d'un capital de 100 écus du pays, faisant, monnaie décimale, 369 fr. 13 cent. dont il est créancier sur les sieurs Bettmann à Francfort, suivant sa déclaration, faite sous serment le 13 vendemiaire an 12, devant le juge de-paix de la section Réunion de la ville d'Aix-la-Chapelle, par les sieurs Jean-Etienne Laas, ex-religieux récollet, et François Wicgermann, par laquelle ils ont affirmé que le donateur a fait, en leur présence, le 6 du même mois, cette disposition verbale.

Seront acceptés par les bureaux de bienfaisance des communes ci-dessus désignées.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEM. DE LA SEINE.

AVIS.

Paris, le 3 vendemiaire an 13.

MM. les médecins, chirurgiens, docteurs en médecine et en chirurgie, officiers de santé et sages-femmes, sont prévenus que, conformément à la loi du 19 ventose an 11, titre IV, art. XXV et XXVI, le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, a ordonné l'impression de la liste générale des personnes exerçant l'art de guérir dans le département; en conséquence, MM. les médecins, chirurgiens, docteurs, etc., sont invités à envoyer l'indication exacte de leur demeure au bureau de l'instruction publique de la Préfecture, place de l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 vendemiaire présent mois.

LITTÉRATURE. — POESIE.

Art poétique d'Horace, traduction nouvelle en vers français; par M. A. Dadaoust. — A Paris, chez la veuve Nyon jeune, libraire, pavillon des Quatre-Nations. — De l'imprimerie de Didot jeune, etc.

L'épitre en vers, adressée à Horace, qui précede cette traduction de son Art poétique, prouve que si le traducteur n'a pas fait aussi-bien qu'on le pouvait desirer, il a eu du moins l'intention de bien faire. Or, voici cette épitre :

Génie heureux, poëte aimable,
Qui ne fais point sentir l'ennui de la leçon,
Et qui *sais* nous *tracer* une route agréable
Pour nous conduire à la raison,
De tes pinceaux combien la touche est sûre!
Ami du bon sens et du *vrai*,
Peintre charmant de la Nature,
Je t'ai traduit; heureux si tu m'as *inspiré*,
Et si j'ai su dans mon *langage*
Imiter ta facilité,
Ta science sans étalage,
Tes préceptes sans verbiage
Et ta noble simplicité.
On ne doit pas *lorsque l'on suit tes traces*,
Employer *le clinquant*, *le langage affecté*,
De la Nature outrager la beauté
Et de faux ornemens osant charger les grâces,
Faire tort à la vérité.

L'on ne doit, en aucun cas, *employer le clinquant*, *le langage affecté*; en aucun cas, l'on ne doit *outrager la beauté de la nature*; et il n'est pas besoin, pour cela, de se faire l'interprète d'Horace. La première loi pour tous ceux qui veulent écrire, c'est de respecter le goût, et par conséquent *la nature* et *la vérité*. Je ne ferai pas remarquer l'excessive faiblesse des vers qu'on vient de lire : il me suffit de les avoir mis sous les yeux du lecteur. Je passe à la traduction de M. Dadaoust, et nous allons voir s'il a eu, en effet, raison de dire à Horace : *Je t'ai traduit.*

Cette traduction n'est, en plusieurs endroits, qu'une paraphrase. Les 478 vers latins se trouvent délayés dans 628 vers français, qui, malheureusement, ne reproduisent souvent ni le sens, ni l'esprit du texte. On pourra juger, par l'exemple qui suit, de la justesse de ce dernier point de critique. Ici, la traduction paraîtra, non pas plus serrée, mais plus abrégée que l'original : il le faut bien; le latin n'est qu'effleuré :

Qui studet optatam cursu contingere metam
Multa tulit, fecitque puer; sudavit et alsit,
Abstinuit venere et vino. Qui Pythia cantat
Tibicen, didicit prius, extimuitque magistrum.
Nunc satis est dixisse, ego mira poëmata pango
Occupet extremum scabies : mihi turpe relinqui est
Et quod non didici, sané nescire fateri.

Ces vers sont ainsi rendus :

L'athlete aspire *au prix*. Brûlé d'*un vif desir*,
Il ne voit que la lice et s'exerce à courir.
Le flûteur prend un maître, il *l'écoute et l'observe*,
Mais *pour faire des vers on se fie* à sa verve;
Et dans cette carriere, osant briguer *le prix*,
On veut *même* savoir ce qu'on n'a point appris.

Jettons maintenant un coup-d'œil sur le début, et motivons notre critique.

Qu'un peintre *obéissant au faux goût qui l'entraîne*,
Sur un cou de cheval place une tête humaine;
Que cet objet *contraire à de sages accords*,
Oiseau *par le plumage*, et *lion par le corps*,
Et *par la tête* offrant la beauté la plus rare,
Se termine en poisson sous *un pinceau bisarre* :
Sans doute vous ririez de ce cet *étrange objet*.
Eh bien, combien d'écrits pareils à ce portrait!
Oui, tel est un poëme où toutes les parties
Ne marchent pas d'accord, n'étant point assorties,
Où la fin répond mal au début, au milieu.
Où *les pieds*, où *la tête*, où *rien* n'est en son lieu,
Comme un songe confus dont les traits vains et sombres
Sont dans un cerveau creux enfantés par les ombres.
Vous qui tenez en main la plume ou le pinceau,
Inventez et créez; c'est le droit le plus beau.
Osez; mais cependant, *observateurs severes*,
Vous ne devez jamais allier les contraires,
Et par un *fol accord*, joindre dans vos tableaux,
Les oiseaux aux serpens, les tigres aux agneaux.

Le traducteur, comme on peut déjà le remarquer, nous donne ici son esprit pour remplacer celui d'Horace, ou pour y ajouter; et c'est, en conscience, se montrer trop généreux. Ces vingt vers nous sont donnés en échange des treize premiers de l'art poétique; mais discutons.

Qu'un peintre, *obéissant au faux goût qui l'entraîne*,
Sur un cou de cheval place une tête humaine, etc.

Obéissant au faux goût qui l'entraîne est de l'esprit du traducteur et non de l'esprit d'Horace. Horace n'a point dit cela, parce que cela est au moins inutile à dire. Il est très-évident qu'un peintre qui a placé *une tête humaine sur un cou de cheval*, n'a point obéi aux lois du bon goût. Exposer le fait, c'était faire l'observation : ajouter l'observation au fait exposé, n'est et ne peut être que du remplissage. C'est par ce même motif qu'Horace s'est gardé de dire :

Que cet objet *contraire à de sages accords*, etc.

Parce qu'il n'est pas moins évident qu'*une tête humaine placée sur un cou de cheval*, étant, comme l'a dit plus haut le traducteur, contraire *au goût*, est *contraire aux accords*, ou, pour mieux dire, aux convenances que le peintre a dû observer. Cette réflexion surabondante appartient donc encore à M. Dadaoust, non à Horace. Ce grand poëte avait une assez bonne idée de ses lecteurs pour croire qu'il ne devait pas leur apprendre ce que leur apprendrait, aussi bien que lui, leur goût, ou seulement leur raison.

Oiseau *par le plumage* et *lion par le corps*
Et *par la tête* offrant la beauté la plus rare,
Se termine en poisson *sous un pinceau bisarre*, etc.

Par le plumage, *par le corps*, *par la tête* n'est pas heureux. *Lion* est de la création du traducteur. Il en faut dire autant de *sous un pinceau bisarre*, qui est une redite de *contraire à de sages accords*, qui en était une de *obéissant au faux goût*, etc.; car tout cela, je le répete, est trop clairement sous-entendu dans l'exposé du fait même.

Eh bien, combien d'écrits, etc.

Eh bien, combien n'est rien moins qu'harmonieux.

Oui, tel est un poëme où toutes les parties
Ne marchent pas d'accord, *n'étant pas assorties*, etc.

Pourquoi *oui?* N'est-il pas encore trop clair, et ne tombe-t-il pas très visiblement sous les sens que *des parties qui ne sont point assorties*, *ne marchent pas d'accord*, *n'étant point assorties* est de trop? et le traducteur n'a pas pris cet hémistiche dans Horace, non plus que les quatre vers lents et prosaïques, où *les pieds* sont une répétition de *la fin*, et *la tête* une autre répétition du *début*, et dans lesquels sont paraphrasés ces mots si simples :

. . . . . *Ut nec pes, nec caput uni*
Reddadur formæ. . . . .

Le traducteur n'a pas senti, ou du moins n'a pas su exprimer le mouvement heureux des vers qui suivent :

. . . . . *Pictoribus atque poëtis*
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas :
Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim.

Il a glissé sur le *scimus* si habilement rejeté, et a trouvé très-commode de ne pas rendre le reste du vers. *et hanc veniam*, etc. qui pourtant était de rigueur. Que veut dire *le droit le plus beau?* C'EST LE DROIT LE PLUS BEAU! De qui? Le sens exigeait de dire : *c'est votre droit* (puisque c'est aux poëtes qu'il parle); mais la mesure du vers le défendait, et le traducteur a sacrifié le sens à la mesure du vers.

Inventez et créez est encore de l'invention du traducteur.

Osez; mais cependant, *observateurs séveres*, etc.

Observateurs.... De quoi?..... Il fallait le dire.

Et par *un fol accord*, joindre dans vos tableaux, etc.

Ce mot sous-ligné, répété trois fois dans vingt vers, appelle sur lui les mêmes critiques que *les parties qui ne marchent point d'accord*, que l'objet *contraire à de sages accords*, etc.

Ce n'est pas ainsi sans doute qu'il faut traduire Horace. Cependant j'observe, parce que j'aime à concilier la justice avec la sévérité, que si l'on veut pour un moment oublier le texte et ne plus voir que la traduction, on y pourra remarquer des passages qui, quoique ternis par des taches, annoncent du talent pour la versification. Tels vers suivans, par exemple, se font lire avec plaisir :

Aux feuillages naissant qui parent ces rameaux
Succéderont un jour des feuillages nouveaux.
Ainsi les mots anciens *tomberont* de la tête :
Les nouveaux brilleront des fleurs de la jeunesse
Voyez *tout ce qui tient* aux fragiles humains :
Le tems détruit ces ports, ouvrage de nos mains;
Ces digues, ces canaux, ces enceintes profondes,
Où d'un fleuve étonné l'art dirige les ondes,
Ces palais jusqu'ici par le tems éprouvés,
Tomberont comme ceux qui les ont élevés.
Quand par l'âge vaincu, tout disparaît, *tout passe*,
Croit-on qu'un mot toujours conservera sa grâce?
Quelques-uns ne sont plus et renaîtront un jour;
D'autres qu'on voit régner *paroîtront* à leur tour.
Dominant sur les mots, le sceptre de l'usage
Leur impose des lois et règle le langage.

Plusieurs de ces vers ont de la tournure et même de l'élégance. Je dois observer que ceux-ci :

Ces digues, ces canaux, ces enceintes profondes,
Où d'un fleuve étonné l'art dirige les ondes,

sont une réminiscence peut-être trop marquée, de ces vers si connus de *Sémiramis*.

Quel art a pu former ces enceintes profondes,
Où l'Euphrate égaré porte en tribut ses ondes, etc.

LAVA.

BEAUX-ARTS.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Dans un premier apperçu sur le Sallon, vous avez entretenu vos lecteurs du beau tableau de Gros, représentant *BONAPARTE visitant l'hôpital des pestiférés à Jaffa*; vous avez annoncé que, jugé par ses pairs, l'auteur de cette admirable production avait obtenu les suffrages libres de ses rivaux, et une couronne offerte par l'émulation, l'estime et l'amitié. Hier, sous les auspices de cette même émulation, de l'enthousiasme qui anime les vrais enfans de l'art, et de l'union qui embellit leur caractere, un banquet nombreux s'est formé : composé des peintres et éleves de l'Ecole française, qui avaient couronné le tableau de Gros, il était consacré à célébrer son triomphe.

Ainsi les années précédentes, l'auteur de *Marcus Sextus* et de *Phèdre* avait été l'objet du plus touchant enthousiasme; heureux de voir ses maîtres et ses émules appeler eux-mêmes les suffrages du public sur ces deux belles productions; plus heureux de voir le tems consacrer ce libre hommage, et de n'entendre personne appeler d'un si honorable jugement.

Le célebre maître de Gros était assis près de son habile éleve. A leurs côtés se pressaient cette foule d'artistes qui, la plupart sortis comme Gros de l'atelier de David, lui doivent leurs succès et font une partie de sa gloire : au milieu d'eux, non comme l'homme en place présidant une cérémonie, mais comme l'artiste au milieu de ses camarades, on remarquait leur meilleur ami, leur guide éclairé, leur éloquent interprète, que j'offenserais ici si je le nommais leur protecteur; j'ai sans doute assez désigné M. Denon.

L'enthousiasme le plus vif, la gaîté la plus franche, tout ce qu'on peut attendre de traits saillans, de mots heureux, et d'à-propos délicats où la part d'une telle réunion, ont contribué à rendre ce banquet aussi intéressant que son objet était remarquable. Les beaux-arts sont freres des Muses; nos jeunes peintres ont un moment pris la lyre, et ne l'ont pas maniée sans grâce. Je ne vous proposerai pas de citer tous les couplets qui renfermaient un juste tribut d'hommages, à celui qui donne aux artistes le plus sûr des encouragemens en leur offrant de sublimes actions à décrire; aux maîtres qui ont été si légitimement nommés les restaurateurs de l'école française; à ce voyageur plein d'un beau zele, qui, soldat et artiste à la fois, étudia les monumens égyptiens sous le feu des Mammelouckes; au jeune auteur du *Marius*, moissonné dans les premiers pas de sa course; à l'auteur de *Phèdre* que nous conservera cette terre amie des arts, dépositaire de la cendre de Drouais, et à leurs dignes compagnons d'études.

Mais parmi ces productions poétiques, il vous sera possible de faire remarquer une piece de vers dans laquelle M. Girodet a eu l'art de décrire et le sujet du tableau couronné, et la pensée de l'artiste, et les beautés d'exécution qui y sont déployées. Vous trouverez peut-être heureuse cette occasion de mettre autant que possible la belle composition de Gros sous les yeux de vos lecteurs. Voici quelques fragmens de cette piece.

Sous un ciel embrâsé, sous ces brûlans portiques,
Voyez-vous ces guerriers pâles, mélancoliques,
En proie à la douleur? Ils contemplent la mort
De hâves et d'abuvés leur déplorable sort.

Dans leurs regards éteints, un feu sombre étincelle ;
Un sang impur rougit leur mourante prunelle.....
.....
.....
La mort moissonne tout ; le même fléau frappe
L'officier, le soldat : et l'enfant d'Esculape
Laissant glisser son fer, de sa débile main
Sur celui qu'il secourt, tombe, expire soudain.
Mais un héros paraît : aussitôt sa présence
A ces cœurs abattus, a rendu l'espérance ;
Il soutient leur courage, il calme leurs douleurs.
Leurs yeux reconnaissans vont se mouiller de pleurs.
C'est peu, lui-même encor, d'une main intrépide,
Au péril de ses jours, touche leur mal fétide.
Desgenettes envain l'avertit du danger
Qu'on le vit si souvent lui-même partager.
Cependant le bruit court dans ce lieu de misere
Qu'on a vu s'y montrer un ange tutélaire ;
Aussitôt tout s'émeut : tous accourent le voir,
Et dans leurs yeux mourans brille un rayon d'espoir.
Frappé de cécité, dans sa marche hâtive
L'un d'eux prête à son chef une oreille attentive ;
Sans guide, sans bâton empressé d'accourir ;
Si le héros lui parle, il est sûr de guérir :
Telle est de ce tableau la sublime pensée !
.....
.....
Emule heureux de Paul (1), rival de Titien
Leur immense talent est devenu le tien :
Poursuis ta destinée, espoir de notre école !
Tu peiguis dignement le fier vainqueur d'Arcole,
Vers les champs syriens, prends un nouvel essor
Ta muse cueillera la palme du Thabor (2).
Et toi, sage Vien ; toi, David, maître illustre,
Jouissez de vos soins ! Dans son sixieme lustre
Votre élève déjà de toute part cité
Auprès de vous, vivra dans la postérité, etc. etc.

Des toasts nombreux ont été portés à tout ce que les artistes honorent, à tout ce qui enflamme leur genie, et perpétue leur mémoire. Le premier fut proposé avec un sentiment profond d'émotion, et accueilli avec l'enthousiasme de la reconnaissance. *A celui*, dit M. Denon, *qui fournit de si grands sujets aux peintres d'histoire, aux peintres dignes de transmettre de telles actions à la postérité.* Ce toast me semble renfermer en substance le sentiment qui a dicté tous les autres. Puisje mieux finir cette lettre qu'en le citant.

Agréez mes salutations.

A.....

(1) Paul-Veronèse.

(2) Gros a été chargé par le Gouvernement de peindre la victoire remportée par le général Junot, près de Nazareth et du Thabor.

THÉATRE DE L'OPÉRA-BUFFA.

Ce théâtre, riche de la possession des plus célebres partitions italiennes, d'une réunion de chanteurs très-distingués, et de l'ensemble d'un orchestre excellent, a lutté avec une constance digne d'éloges et un soin soutenu contre le désavantage d'une saison qui a éloigné de Paris la majeure partie des amateurs. Le peu de spectateurs qui ont suivi les représentations *del Re Theodoro*, de *la Griselda*, de *la Cosa rara*, n'ont pas eu à se plaindre que le soin apporté à toutes les parties de l'exécution fût en proportion de leur petit nombre; et s'il est vrai de dire que plus d'une fois les virtuoses Italiens ont chanté dans le désert, il faut pour être juste ajouter qu'ils ont toujours fait les mêmes efforts pour plaire, et pris soin de leur réputation sans calculer combien ils avaient d'auditeurs. Mme Strina Sacchi s'est particulierement attachée à se montrer constamment digne d'elle-même, et le beau rôle de *la Griselda* lui fait le plus grand honneur.

La musique de cet opéra, dont nous avons souvent parlé, est d'une expression douce et mélancolique ; elle semble née d'un sentiment profond, plus encore que d'une imagination brillante. Per émeut plus qu'il ne surprend ; il touche, il entraine plus qu'il n'étonne. C'est un musicien qui trouve la vérité sans sacrifier la grâce, et l'expression dramatique sans quitter la route des bons melodistes ; Aliprandi a le talent le plus propre à faire valoir cette musique naturelle et dramatique ; Nozari y excelle dans un petit air léger et gracieux, où il déploie toute la facilité de sa brillante voix et toute la flexibilité de son organe. Mme Georgi obtenait beaucoup de succès dans le rôle de la Griselda ; elle y avait un avantage très-grand, le premier de tous peut-être, le physique convenable à ce rôle ; elle y était extrêmement intéressante : c'est donc beaucoup dire que d'ajouter que Mme Strina Sacchi s'y soutient après elle d'une maniere satisfaisante. Nous n'entendons toutefois parler que du jeu, car on sait assez que sous le rapport du chant, Mme Strina Sacchi n'admet aucune comparaison avec les cantatrices qui ont paru auprès d'elle sur le théâtre de l'Opéra-Buffa.

La *Serva innamorata* de Guglielmi vient de donner à cette cantatrice une occasion brillante de déployer la hardiesse de son talent musical. Cette musique est d'une vivacité, d'une vigueur, et en même tems d'une légéreté remarquables. La verve de son auteur se soutient presque sans relâche, et la plupart de ces morceaux ont un caractere d'unité, une expression variée, une tournure piquante qui exige de la part de l'orchestre et du chanteur autant d'intelligence et d'ensemble que de talent. Cet opéra a été exécuté d'une maniere supérieure, et il a paru faire une très-vive sensation. Il y a long-tems qu'on desirait voir sortir l'Opéra-Buffa du domaine exclusif de deux compositeurs dont les productions sont à la vérité douées d'un charme inexprimable, mais qu'il faut peut-être un moment perdre de vue, pour en sentir mieux après tout le mérite.

L'ouverture de le *Donna innamorata* est d'une originalité piquante. Le premier trio *Rendo grazie a tel favore*, est coupé de la maniere la plus habile. L'air *Di fiera Massa e solida* prêtait peu au musicien, et le peu de moyens de Bianchi n'a pas permis de le très-bien apprécier. L'air de Nozari *Seda me lontena sei*, coûte beaucoup trop d'efforts au chanteur, pour ne pas être rangé dans la classe des productions médiocres. Les beaux airs de Sacchini et de Piccini exigent les plus grands talens, mais jamais d'efforts de la part du chanteur. Nous croyons cet air étranger à la partition de Guglielmi, et l'on aurait pu en choisir un plus agréable. Le sextuor du premier acte et la finale du second sont remarquables par la coupe du dialogue et par l'effet piquant des parties d'orchestre. Il est toutes fois un résultat presqu'inévitable de cette sorte de morceaux, c'est de retomber dans l'emploi des mêmes moyens et des mêmes combinaisons : cela ne peut guere être autrement ; les compositeurs semblent ne demander au poëte pour ces finales qu'une situation toujours égale, l'étonnement, le trouble et la confusion. Sur cent finales italiennes il n'en est pas dix peut-être qui aient un autre motif.

La *Serva innamorata*, considérée comme poëme dramatique, offre un peu moins d'irrégularités que les autres productions de cette nature. C'est la *Serva padrona* en trois actes : on y trouve quelques intentions de notre *vieux célibataire* ; le dialogue est moins trivial que de coutume, et quelques parties ne sont pas dénuées d'une gaîté que la comédie peut avouer. Martinelli joue le rôle du vieillard en bouffon excellent, et le chante avec la supériorité de talens qu'on ne peut lui contester.

S.....

LIVRES DIVERS.

Almanach des Dames pour l'an XIII (1805), composé d'une collection de morceaux en vers et en prose, en grande partie inédites, et de femmes auteurs ; orné de six gravures, d'après les meilleurs tableaux du Muséum ; représentant 1° l'Amour et Psyché, de Gérard ; 2° la Vierge dite *Madona della sedia*, de Raphael ; 3° Circé, du Guerchin ; 4° la Samaritaine, du Guide ; 5° les Bergers d'Arcadie, du Poussin ; 6° la fuite en Egypte, de Vanderweck ; suivi de 14 planches gravées de souvenirs pour chaque mois de l'année ; un vol. in 16, pap. vélin, prix, 5 fr., et 5 fr. 50 cent franc de port.

A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi, n° 1231, ancienne librairie de Dupont.

On trouvera le même Almanach, relié, depuis 7 fr. 50 cent jusqu'à 18 fr.

Le Chansonnier Français, ou *Etrennes des Dames*, 2e année. Un vol. in-18, orné d'une figure. Prix, 1 fr.. et 1 fr. 25 c. par la poste.

Le Bouquet de Jasmin, chansonnier dédié au beau sexe. Un vol. in-18 avec fig. Prix, 75 c., et 1 fr. par la poste.

Ces deux recueils se trouvent à Paris, chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere Saint-André-des-Arcs, n° 6.

Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en quatre actes, imité de l'Italien ; représenté pour la premiere fois sur le Théâtre du Marais, le 17 prairial an 12 ; par MM. Duperche et Basile.

A Paris, chez le concierge du Théâtre, et chez les marchands de nouveautés.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/16	55 1/8
——courant.	57	57 1/8
Londres	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg	186 1/2	184 1/2
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 40 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 51 c.	14 fr. 34 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	81. d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle	1/2	1 1/2 p
Francfort		
Auguste		50 25
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1/4 p.
Marseille	pair 10 j.	1/4 p.
Bordeaux	pair 15 j.	p.
Montpellier	1/2 p. 15 j.	
Genève		159 1/2
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	54 fr. 85 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France	1107 fr. 50 c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Dissipateur, et la Fausse Agnès.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui.....

Théâtre du Vaudeville. Le Matrône d'Ephese, les Amans sans Amours, et Ida.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Intrigans, et Tippoo-Saïb, mélod.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Le comte d'Albert et sa suite, et les Trois Soubrettes, opéra nouv.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. L'ouverture, retardée par les fêtes de Saint-Cloud, se fera le dimanche, 1er vendemiaire. Elles demeurent fixées aux Dimanche, lundi et jeudi. —Prix du billet, 2 liv 4 s.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adresse au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 5. *Jeudi, 5 vendemiaire an 13 de la République* (27 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 13 septemb. (26 *fructidor.*)

S. A. R. le prince Henri de Prusse, fils du prince Ferdinand, est parti aujourd'hui pour le camp de Prague. Pendant son séjour en cette capitale, il a visité tout ce qu'elle renferme de curieux.

— Les Etats de Bohême s'assembleront dans le courant de ce mois.

— Madame de Champagny est accouchée d'un fils, le 10 de ce mois. L'empereur héréditaire d'Autriche avait promis à M. l'ambassadeur français de tenir le nouveau-né sur les fonds de baptême; mais comme S. M. est absente, le prince de Starhemberg, grand-maître de la cour, s'est acquitté de cette mission au nom de l'empereur.

(*Journal des Débats.*)

Ratisbonne, le 17 septemb. (30 *fructidor.*)

Le ministre de Prusse à la diete générale de l'Empire a reçu de sa cour un rescript, par lequel le roi son souverain annonce qu'il reconnaît la nouvelle dignité d'empereur héréditaire dans la maison d'Autriche. Ce ministre a fait part des sentimens de S. M. prussienne à M. le commissaire impérial, et l'a en même tems complimenté sur la nouvelle dignité de son souverain.

Francfort, le 20 septembre (8e *jour compl.*)

Suivant des lettres de Semlin, du 1er de ce mois, Czerni-Georges était de retour depuis le 28 août à son quartier-général devant Belgrade; il n'a quitté le corps d'armée qu'il a rassemblé sur les bords de la Drina, qu'après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher de nouvelles tentatives de la part de Muss-Aga et de l'ancien pacha de Schabatz. Sa présence au camp de Belgrade a donné une nouvelle activité aux grands préparatifs qui doivent décider du sort de cette place. Les Serviens ont des munitions de guerre et de bouche en abondance; il leur arrive journellement des renforts, et l'on s'attend à une action décisive. La disette et le mécontentement augmentent de plus en plus à Belgrade. Depuis quelque tems, beaucoup d'habitans de cette ville se réfugient sur le territoire hongrois, dans la crainte de quelqu'événement désastreux. Il se confirme que les Kersales ont refusé au nouveau pacha de Belgrade de lui remettre les clés de la ville et de la forteresse. On prétend qu'ils sont d'intelligence avec les Serviens.

Stutgard, le 20 septembre (3e *jour compl.*)

M. de Schraut, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Allemagne et d'Autriche près notre électeur, est arrivé en cette ville, et ne tardera pas à présenter ses lettres de créance.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 15 septembre (28 *fruct.*)

L'on mande de Naples, en date du 5 septembre, que l'éruption du Vesuve a heureusement cessé, et qu'elle a causé beaucoup moins de dommages qu'on n'avait lieu de craindre.

— La nouvelle du bombardement d'Alger, par une partie de l'escadre de Nelson, ne s'est pas confirmée.

— La récolte dans le royaume de Naples sera très-abondante en soie, vins, huiles, grains, etc. En Sicile, la sécheresse a fait grand tort à la récolte du froment.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 20 septembre (3e *compl.*)

Le gouvernement a rendu un réglement, en vertu duquel les fonctionnaires, ministres et employés des administrations respectives de l'Etat dans cette résidence, devront payer, en recevant le titre de leurs fonctions, dix pour cent, en différens termes, du montant de leurs appointemens fixes. De plus, il leur sera fait une retenue du tiers de leurs revenus accessoires, connus sous la dénomination de *jura* et *leges*, et de ces sommes réunies résultera un certain fonds qui servira, après leur mort, à former des pensions pour leurs veuves.

— Le ministre impérial, M. de Tely, a présenté ces jours derniers au gouvernement d'état les nouvelles lettres de créance de son souverain, en qualité d'empereur héréditaire d'Autriche.

— Le gouvernement d'état vient d'enjoindre au conseil de la marine de soumettre à l'ancienne quarantaine tous les vaisseaux qui arrivent des ports d'Espagne; la même chose doit avoir lieu pour ce qui regarde les équipages et autres objets qui se trouvent à bord. La maladie qui s'est déclarée à Malaga a nécessité cette mesure.

— L'on est informé que le conseil de la marine a reçu la nouvelle que quatre des embarcations qui ont été capturées par les Anglais, ont été reprises par les Français, et amenées dans nos ports.

— L'on apprend que le couronnement de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS sera célébré ici par des fêtes et réjouissances publiques; l'on assure que le gouvernement a chargé une commission qui doit lui présenter un plan d'après lequel ces solennités doivent être disposées.

INTERIEUR.

Turin, le 26 fructidor.

Le 4e régiment d'artillerie légere a exécuté, il y a trois jours, au Polygone de cette ville, des manœuvres d'artillerie très-savantes, et qui ont attiré un concours nombreux de spectateurs. Les hommes de ce régiment ont donné, dans cet exercice, des preuves d'une adresse rare; ce qui s'est passé à l'école de nuit, leur a mérité les plus justes éloges.

Le blanc du point de mire a été totalement criblé; et une des bombes qui ont été lancées, a renversé le tonneau sur lequel elles étaient dirigées, chose qui arrive rarement à l'école de jour, et qui est arrivé, pour la premiere fois, dans cette circonstance, à l'école de nuit. Le lendemain 24, le canonnier qui avait renversé le tonneau, a été promené en triomphe dans toute la ville, par quatre de ses camarades, et au bruit d'une musique militaire: une partie de son régiment prenait part à cette réjouissance.

Marseille, le 30 fructidor.

Il est entré ces jours derniers, écrit-on de l'Isle-de-France, sous la date du 25 floréal, une prise du Bengale, capturée par deux frégates de la division de l'amiral Linois, qu'on évalue à plus d'un million de piastres fortes d'Espagne. Sa cargaison consiste en sucre, indigo, marchandises des Indes, coton et drogues. *La Psyché*, corsaire, est rentrée avec soixante-dix hommes blessés dans un combat qu'elle a soutenu contre un vaisseau de compagnie, armé au Bengale pour détruire nos corsaires.

Deux vaisseaux danois chargés de morue, et huit autres vaisseaux étrangers chargés d'huile et de marchandises du Levant, sont entrés en ce port.

Hier s'est fait l'ouverture du Musée des Arts, au local de la chapelle des ci-devant Bernardines. On y a rassemblé, par les soins de M. le conseiller-d'état, préfet, plusieurs tableaux des meilleurs maîtres, et de bonnes copies de fameux morceaux de sculpture, tels que l'*Apollon du Belvédere*, le *Gladiateur* et autres.

L'Académie a de nouveau proposé pour sujet du prix d'éloquence, l'éloge de Pierre Puget. Ce prix sera double, c'est-à-dire de 600 fr., et sera décerné dans la séance publique du mois de prairial de l'an 13.

Mont-de-Marsan, le 30 fructidor.

La société d'agriculture du département s'est réunie aujourd'hui pour distribuer trois médailles d'or aux cultivateurs qui, pendant les années 9 et 10, ont planté le plus grand nombre d'arbres, cultivé le plus de pommes-de-terre, et amélioré, par le croisement avec des mérinos, leurs troupeaux de bêtes à laine.

Carcassonne, le 1er jour complémentaire.

M. Théron l'aîné, maire de cette ville et ancien major de la place de Narbonne, est décédé le 29 fructidor dernier. Il avait plus de 30 années de services militaires; sa nomination à la place de maire date du rétablissement des mairies: il emporte les regrets universels.

Lyon, le 4e jour complémentaire.

Les divers négocians de Lyon, convoqués par la chambre de commerce de ladite ville, pour aviser aux moyens de détruire les abus qui se sont introduits sur cette place par la tolérance de la circulation de l'ancienne monnaie tournois dans les transactions commerciales, ont pris, sous la date du 1er complémente dernier, la délibération suivante:

1° A compter du 1er vendemiaire an 13, toutes les transactions de change et d'achat et vente de marchandises seront stipulées dans la monnaie actuelle, c'est-à-dire en francs et centimes;

2° Conformément aux lois existantes, les engagemens ainsi contractés, valeur en francs, pourront être acquittés soit avec les pieces de 5 francs pour 5 francs, soit avec les anciens écus de 6 liv. et leurs fractions, d'après l'évaluation que leur donne le nouveau système monétaire, et pourvu qu'ils réunissent les conditions auxquelles les lois actuelles autorisent leur circulation;

3° Les livres des négocians seront tenus en francs et en centimes;

4° Les cours des changes, et les prix courans des marchandises en tout genre seront calculés, appréciés et cotés, valeur en francs, et non en liv.;

5° Les engagemens consentis en traites, fournies valeur en livres tournois, pourront être acquittés indifféremment soit en écus de 6 liv. pour 6 liv., soit en pieces de 5 fr., évaluées à 5 liv. 1 s. 3 den.

Mende, le 2e jour complémentaire.

La fabrique de casimirs établie à Marvejols, (Lozere), par MM. Peyre et Brouilhet, dont les produits avaient obtenu une distinction honorable à l'exposition de l'an 10, était depuis quelque tems dans un tel état de stagnation, qu'on craignait qu'elle ne fut abandonnée: une nouvelle société, composée de MM. Brouilhet, Giscard, et Trophime Sevene, riches négocians du département de la Lozere, vient tout-à-coup de lui donner une nouvelle vie et lui assure plus de moyens d'activité et d'accroissement.

(*Journal du Commerce.*)

Paris, le 4 vendemiaire.

Le collège électoral du département de la Haute-Saône a été convoqué par décret du 23 fructidor an 12, daté d'Aix-la-Chapelle. Ce département est de la 1re série.

Les opérations de ce collége ont pour objet la nomination de candidats pour le sénat-conservateur.

L'ouverture aura lieu le 15 vendemiaire an 13, et la clôture le 21 du même mois, sous la présidence de M. Remusat, premier chambellan de S. M. I.

Une lettre de M. Olbers, datée de Brême le 9 septembre 1804, annonce que M. Harding vient de découvrir une nouvelle planete qui offre toutes les mêmes apparences que Cérès et Pallas; elle est actuellement la plus lumineuse des trois. Elle est sans aucune nébulosité, et à peine lui trouve-t-on un disque sensible avec des lunettes d'une grande force. M. Olbers estime que cette nouvelle planete est, aussi bien que Cérès et Pallas, un fragment d'une planete plus grosse qu'une comete, ou qu'une autre cause quelconque aura brisée en plusieurs morceaux qu'on pourra retrouver successivement en les cherchant avec attention, sur-tout dans les environs de la Baleine où, suivant son hypothese, tous ces petits astres doivent passer. M. Burckhardt a déjà observé plusieurs fois cette petite planete. Le 1er vendemiaire il lui a trouvé au méridien 359° 7' 0" d'ascension droite, et 4° 5' 47" de déclinaison australe, avec un mouvement diurne rétrograde de 10' 10" en ascension droite et de 12' 23" en déclinaison vers le sud.

— Les grands prix de peinture ont été décernés lundi dernier. Le sujet était la *Mort de Phocion*. Le premier prix a été remporté par M. Odevaert (de Bruges), élève de M. David. Le second, par M. Chasselat (de Paris), élève de M. Vincent.

Le *Manuel des Plantations* de M. Calvel a reçu quatre fois, en Allemagne, les honneurs de la traduction.

DÉCRETS IMPÉRIAUX

Extrait de décrets impériaux, en date du 25 thermidor an 12. — Au quartier-général impérial d'Ostende.

Le legs fait à titre universel pour le bouillon des pauvres de la commune de Cazeres, département de la Haute-Garonne, par le sieur Joseph Maylin, évalué en totalité à la somme de 11,750 fr., suivant son testament mystique du 5e jour complémentaire an 11, ouvert par procès-verbal du 15 vendemiaire an 12;

Les dispositions contenues au testament du sieur Getten, du 30 septembre 1781, reçu par Lanusse, notaire, par lesquelles il a légué, 1° aux pauvres de la paroisse d'Estibaux, département des Landes, la jouissance pendant quarante ans de tous les biens immeubles qui lui appartiennent dans ladite paroisse, à commencer après le décès de la dame d'Estonesse, son épouse, établie par lui usufruitière desdits biens; 2° une rente de 100 liv. pour l'établissement d'un maître d'école dans la même paroisse, et payable successivement par l'usufruitière, par le syndic des pauvres pendant quarante ans de jouissance accordés à ceux-ci, et ensuite par son héritier universel;

La rente de 300 liv., au capital de 6000 liv., léguée aux pauvres de Pouillon, par demoiselle Marguerite Lamue, pour être distribuée aux plus nécessiteux du lieu, et payable par son héritier universel, laquelle rente sera réductible dans le cas de la perte d'un procès qu'elle avait au parlement de Bordeaux, d'après une disposition faite par elle, qui oblige chacun de ses légataires à contribuer, au marc la livre, de son legs pour payer et rembourser à sa partie adverse le capital, intérêts et dépens qui lui auront été adjugés, suivant son testament du 5 septembre 1790, reçu par Dartigoeytes, notaire;

Le legs de 2000 fr. fait aux pauvres de la commune de Beausset, département du Var, par le sieur Vivon, et payable après son décès, suivant son testament du 3 brumaire an 11, reçu par Queirel, notaire;

Seront acceptés par les bureaux de bienfaisance des différentes communes ci-dessus désignées.

Le maire de Vitrey, département de la Haute-Saône, est autorisé à accepter, au nom de cette commune, aux clauses et conditions prescrites par le donateur, la donation que lui fait le sieur Nicolas Cressonier, prêtre desservant de la commune de Pierrefait, d'un domaine consistant en quatre hectares de terre labourable et de prés, et une maison avec jardin et dépendances;

Les biens possédés en la commune des Longevilles, département du Doubs, par Pierre-François Ferreux, dit Saint-Michel, originaire de ladite commune, et par lui offerts en donation pour l'établissement d'une fondation perpétuelle en faveur des pauvres, des enfans et des vieillards de l'un et de l'autre sexe de ladite commune, et dont le nommé Petit-Huguenin est fermier, moyennant un rendage annuel de 300 fr., ensemble la rente de 50 fr., au capital de 1000 fr. qui lui est due par le trésor-public, et 5000 fr. à prendre sur les capitaux qu'il désignera dans l'acte de donation; le tout sous la réserve de l'administration et jouissance usufruitière desdits objets, et après lui, en faveur de Marie-Antoine Ferreux, sa sœur, sa vie durant, seront acceptés par l'administration des pauvres du canton.

Le legs de 4000 fr. fait aux pauvres de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, par le sieur Vivon, et payable après son décès, suivant son testament du 3 brumaire an 11, reçu par Queirelle, notaire, sera accepté par la commission administrative des hospices et secours à domicile de cette ville.

INSTITUT NATIONAL.

Samedi 7 vendemiaire, à 3 heures précises, la classe des Beaux-Arts de l'Institut National tiendra sa séance publique, dans laquelle seront décernés les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et de composition musicale.

On y décernera aussi le prix du concours proposé sur cette question : *Quelle est l'influence de la Peinture sur les arts d'industrie commerciale, et quels seraient les moyens d'augmenter cette influence?*

Le Conservatoire de Musique exécutera, à la fin de la séance, une scène italienne et un *duo* de M. Audrot, pensionnaire à l'école française des Beaux-Arts à Rome, et qu'une mort prématurée vient d'enlever à l'art auquel il donnait les plus belles espérances. Cette scène est le morceau d'étude que les musiciens compositeurs pensionnaires à l'école de Rome sont tenus d'envoyer à la classe des Beaux-Arts de l'Institut, la première année de leur séjour en Italie.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

« Aux termes du réglement du Conservatoire » de Musique, les inspecteurs de l'enseignement » procéderont le jeudi 12 vendemiaire an 13, » à l'examen des aspirans aux places d'élèves en » cet établissement.

» Les aspirans doivent être préalablement inscrits » au secrétariat du Conservatoire. Ils ne peuvent » l'être que sur la présentation de leur acte de » naissance duement légalisé. »

ACADÉMIE DE LEGISLATION.

L'Académie s'est réunie en séance générale le vendredi 27 fructidor, pour la distribution des prix, sous la présidence de M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur-général de l'instruction publique. L'assemblée était brillante, et on y remarquait plusieurs membres des premières autorités de l'État, des députations des tribunaux, des chambres des avocats, de l'Institut, et des sociétés savantes et littéraires. A côté de M. le président étaient placés M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, accompagné de son état-major, et M. le sénateur Tronchet.

M. Bruguiere, du Gard, administrateur, a ouvert la séance en annonçant que l'Académie avait cru devoir terminer son enseignement de l'an 12 en faisant soutenir un exercice public à ses élèves, et que les succès de cette école étaient dus à l'influence créatrice du génie supérieur, qui assure à la France tous les genres de gloire et de prospérité; il a terminé par proclamer les nouveaux membres résidans et correspondans.

L'exercice entre les élèves s'est alors ouvert. (Nous avons indiqué au N° du 29 fructidor le nom de ceux qui ont été entendus.)

M. le conseiller-d'état Fourcroy a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Quoique cette école, à l'exemple de tous les établissemens consacrés à l'instruction de la jeunesse, termine l'année scholaire par une distribution solennelle des prix, cependant l'âge, et, je puis même déjà le dire, le mérite des élèves, l'importance et la gravité de leurs études, enfin la réunion de personnes recommandables dont se compose l'assemblée qui m'écoute, tout m'avertit qu'on n'encourage pas ici de faibles essais, mais qu'on y récompense un travail déjà digne de fixer l'attention, et qu'il ne s'agit plus de guider les premiers pas de l'enfance, mais d'assurer la marche d'hommes déjà prêts à entrer dans la carrière.

» Ainsi, dans les discours dont on fait ordinairement précéder ces sortes de cérémonies, on est excusable, et souvent il est nécessaire, d'accorder quelque chose à l'âge que l'on couronne, aux mères qui viennent applaudir à ses succès, au public de toutes les classes qui accourt à ces réunions. On peut alors se jeter dans une de ces questions littéraires cent fois discutées, et qui par la richesse et le vague même du sujet, fournissent toujours à l'orateur exercé les moyens d'occuper agréablement son auditoire; mais le vestibule du temple de Thémis doit, jusque dans ses solennités et dans ses fêtes, conserver quelque chose de sévere et d'imposant; tout doit y être dirigé vers un but vraiment utile; et ici, plus que tout ailleurs, il vaut mieux instruire que plaire.

» Je ne doute pas, messieurs, que le sujet dont je vais m'occuper, n'ait déjà été traité avec tous les détails qu'il exige, par les savans professeurs de cette école; mais j'ai cru qu'il méritait, par son importance, d'être ici retracé d'une maniere encore plus solennelle, et que revêtu à-la-fois de fonctions publiques, et honoré du titre de votre président, il était convenable que je ne laissasse pas échapper l'occasion de traiter un point qui, en même-tems qu'il intéresse la jurisprudence, n'est pas sous quelques rapports indifférent à l'économie politique.

» Je veux essayer de poser les limites dans lesquelles doit se renfermer l'avocat; je veux prouver que tout ce qui est étranger à une cause lui est par-là même nuisible, que les personnalités sont indécentes et injustes, que tout ce qui peut tendre à diminuer le respect dû aux lois, est blâmable et dangereux. Ce sujet est très-vaste, et mon intention n'est pas de le suivre dans tous ses détails, de l'embrasser dans toute son étendue; il me suffira d'en indiquer les traits principaux, en laissant aux professeurs le soin des applications et des développemens, et je n'irai pas au moment où je prescris moi-même à nos jeunes orateurs, de se resserrer dans de justes bornes, mériter le reproche de retarder trop long-tems leurs plaisirs et leur gloire.

» Le plus grand des orateurs romains définit l'orateur *un homme de bien éloquent* (*vir bonus dicendi peritus.*) Cicéron, dans cette définition si belle et si simple, a renfermé tous les devoirs de l'avocat; il avait la conviction intime que, sans la vertu il ne saurait y avoir de véritable ou au moins d'utile éloquence; son esprit ne pouvait applaudir que ce que son cœur approuvait, et les limites que les ames étroites et corrompues croyent appercevoir entre le *beau* et le *bon*, disparaissaient devant cet ame vertueuse et sublime. Il pensait que l'orateur du barreau, qui exerce une sorte de magistrature sur l'opinion, en est lui-même dépendant, et doit être irréprochable. En ne séparant point la vertu de l'éloquence, il voulait avertir l'interprête des loix, et le défenseur des accusés, qu'il ne doit jamais se charger d'aucune cause dont le succès puisse le faire rougir.

» En effet, messieurs, vous ne croyez pas sans doute qu'un avocat qui respecte sa profession et qui se respecte lui-même, doive indifféremment plaider le *pour* et le *contre*, et ne regarde l'art de la parole que comme un jeu d'esprit, un moyen de séduire et de corrompre l'opinion. L'on m'objectera sans doute que presque toutes les affaires sont susceptibles d'être envisagées sous deux points de vue, qu'il est bien permis de plaider sur une question sur laquelle les lois n'ont point expressément prononcé, et qui tient les tribunaux en suspens. Mais ces questions vraiment douteuses ne sont point aussi communes qu'on voudrait le faire croire; et l'histoire du barreau prouve que les plus vertueux et les plus célebres jurisconsultes ont souvent refusé des causes perdues dans leur opinion. C'est ainsi que l'estime générale indique des négocians auxquels on n'oserait pas proposer une spéculation illicite, des officiers publics devant lesquels on ne se présenterait pas pour passer un acte contraire aux lois de la délicatesse et de l'honneur. Si l'on m'objecte que les causes équivoques sont les plus profitables, je répondrai que ce défaut de délicatesse et cette réputation de facilité d'un avocat qui accueille toutes sortes de causes, le décrient promptement, et dans les tribunaux et dans l'opinion publique; que jamais on n'a vu de jurisconsulte compromettre sa fortune en refusant d'approuver ou de défendre à la face des juges ce qu'il condamne en secret, et que la réputation de droiture et d'intégrité qu'il se fait par son désintéressement lui est souvent plus utile, même sous le rapport de l'intérêt, qu'une démarche dont il aurait à rougir toute sa vie. D'ailleurs, quel mérite y aurait-il à être honnête et juste, si la probité n'entraînait pas quelques sacrifices?

» Oui, messieurs, l'effet que produit un plaidoyer dépend plus souvent qu'on ne croit de la confiance qu'inspire celui qui le prononce, et du degré d'estime que lui accordent ses juges et son auditoire. En effet, par une marche ordinaire à l'esprit humain, on est porté naturellement à confondre l'avocat avec celui dont il a pris la défense. Tout ce qu'il dit de bon et de juste réjaillit sur son client, et la bonne opinion qu'il donne de lui-même tourne à l'avantage de sa cause. Mais, d'un autre côté, ce n'est pas impunément qu'il blesse le bon sens et la morale, par des écarts que rien ne justifie, par des sorties indécentes contre les personnes. Quelle confiance peut inspirer un avocat qui, à l'instant où il vient réclamer la justice, commence par être lui-même publiquement injuste, par provoquer dans les tribunaux des personnes dont il n'a pas à se plaindre, qu'il ne connaît pas, dont il aurait pu être le défenseur?

» Si le besoin d'éclaircir un fait, de repousser un soupçon qui plane sur la tête de l'innocence, impose la triste nécessité de parler de personnes compromises dans une affaire, il faut au moins se faire une loi de se renfermer dans ce qui est relatif à la cause; il faut sur-tout s'assurer de l'exactitude des faits qu'on allegue, ne les citer que quand ils sont absolument nécessaires, ne les donner pour certains que quand on peut en apporter des preuves positives. Le rôle de l'avocat se réduit presque toujours à poser la question, à détailler les faits, et à laisser aux juges le soin de tirer les conséquences. Ira-t-il fouiller malignement dans la vie d'un homme pour attirer sur lui le glaive des lois ou celui de l'opinion encore plus redoutable, et lorsque son état lui permet, lui ordonne même de se renfermer dans la fonction si douce de défenseur de l'innocence, se chargera-t-il du rôle redoutable d'accusateur du crime?

» Je ne m'éleve pas ici seulement, messieurs, contre ces personnalités outrageantes, qu'on pourrait regarder comme de véritables accusations, et qui ne devraient jamais souiller le barreau. Je dirai même que le ridicule et le sarcasme sont des armes qu'il faut rarement employer, et qu'un très-petit nombre de sujets comporte la plaisanterie dont quelques bons esprits ont fait un usage heureux, mais qu'en général il faut plutôt remarquer qu'imiter. Le recueil des causes amusantes est une triste partie de l'histoire du barreau, et

l'on ne voit pas que les plaidoyers où l'on a le plus ri, soient ceux qui aient obtenu la célébrité la plus durable. Sans donc prétendre proscrire entièrement la plaisanterie, on peut prononcer qu'elle est peu digne de la gravité des tribunaux, qu'elle s'allie difficilement avec cette éloquence mâle et sévère qui convient à l'interprète des lois, et que les traits que l'esprit du moment accueille avec le plus de transport paraîtront très-insipides, je ne dis pas seulement à la postérité, mais même quelques jours ou quelques années après le moment où l'on croit pouvoir se les permettre.

» Ce serait peut-être ici le lieu de s'étendre sur l'amour des épigrammes, sur la manie du bel esprit; mais ce que je pourrais dire sur ce sujet a été suffisamment développé par tous ceux qui ont écrit sur l'art oratoire, lorsqu'ils ont traité des divers genres de style. Il me suffit d'avoir établi en thèse générale que, quand il s'agit de la vie, de l'honneur ou de la fortune des hommes, les bons mots et les traits d'esprit sont presque toujours déplacés; que l'ironie elle-même est une figure dont il faut user sobrement. D'ailleurs la raillerie est presque toujours injuste ou cruelle; injuste, si elle tombe sur l'innocent; cruelle, si elle poursuit l'homme prêt à être condamné. On pourrait me citer l'exemple des *Verrines*, où Cicéron fait un usage presque continuel de l'ironie, et dont les sarcasmes, aussi ingénieux que mordans, ne paraissent avoir rien perdu de leur sel depuis plus de dix-huit siècles. Mais on n'ignore pas que les Verrines n'ont jamais été prononcées; que Verrès se rendit lui-même justice en se condamnant à l'exil avant le jugement; et l'on peut croire que Cicéron, à qui l'on serait peut-être en droit de reprocher un peu trop de penchant à la plaisanterie, aurait lui-même adouci une partie des traits de son plaidoyer, s'il eût dû le prononcer à la tribune.

» Il est inutile de vous faire remarquer, messieurs, qu'en proscrivant du barreau tous les genres de personnalités, je n'ai pas même prononcé le mot de calomnie. Je croirais faire moi-même injure à la noble profession de l'avocat, si je supposais un instant qu'il pût se servir d'une arme aussi vile et aussi odieuse, ressource de la bassesse et du crime. Quand on ne peut songer sans frémir aux maux qu'entraîne ce fléau de la société, lors même qu'il distille ses poisons dans l'ombre du secret, est-il besoin de vous retracer le tableau des désordres affreux que cause une calomnie publique, qui se reproduit dans toutes les bouches, qui se multiplie par l'impression, et qui, au moment même de sa naissance, acquiert sur-le-champ une force à laquelle il n'est déjà plus possible de s'opposer? Non, messieurs, la calomnie, sous quelque forme qu'elle se présente, ne doit jamais trouver le moyen de pénétrer dans le sanctuaire de Thémis; et si jamais un calomniateur était cité devant les tribunaux, il serait honorable pour les avocats qu'il ne se trouvât parmi eux personne qui consentît à se charger de sa défense, et qu'il fût réduit à montrer au public sa contenance éhontée, et à lire dans tous les yeux le mépris qu'il inspire.

» Si une simple personnalité peut avoir les conséquences les plus graves, que penser de celui qui se permettrait d'attaquer même indirectement les lois dont il vient réclamer l'appui? qui abuserait de l'influence que lui donnent ses fonctions pour affaiblir, dans l'esprit de ses auditeurs, le respect dû aux tribunaux et à l'autorité? Et ne croyez pas, messieurs, que j'exige de l'avocat une soumission aveugle et servile, et que je veuille lui ravir cette noble franchise d'opinion inséparable du caractère dont il est revêtu. Une des plus belles fonctions du jurisconsulte, qu'un savoir profond et qu'une longue expérience éclairent, est sans doute d'indiquer à l'autorité les abus qui pourraient se glisser dans l'administration publique, et même les améliorations dont les lois seraient susceptibles. Mais ce n'est point par quelques phrases jetées indirectement, et qui, si elles ne sont pas l'ouvrage de la malveillance, annoncent au moins ou une jactance ridicule, ou une légèreté toujours blâmable, qu'un homme chargé d'un ministère public, et qui sait mieux qu'un autre combien la multitude est facile à égarer, cherche à réformer les imperfections inséparables de tout ce qui est l'ouvrage des hommes. Un avocat dont le Gouvernement estime les lumières, dont le public connaît la probité, qui, par une vie sage et incorruptible, a fait preuve d'intentions droites et pures, a des moyens plus directs et moins dangereux de provoquer des réformes utiles. C'est dans ces ouvrages profonds où l'on discute avec impartialité, où l'on s'isole de toute considération particulière; c'est par des mémoires adressés aux magistrats et à l'autorité, qu'il fait part des réflexions que lui a suggérées l'étude des lois dans le silence du cabinet, ou l'observation de leurs effets dans l'économie sociétés. Le sang-froid d'un écrit sage et mesuré, est toujours moins suspect que la chaleur souvent indiscrète d'un plaidoyer; il est d'ailleurs un moyen avoué par l'autorité elle-même; c'est le compte que rendent, chaque année au Gouvernement, les premières autorités judiciaires. C'est-là qu'une noble franchise est nécessaire, est même commandée, et que peut s'expliquer librement celui qui n'a d'autre but que d'être utile.

» On pardonne à l'homme sans éducation dont les idées et les vues sont rétrécies et comme circonscrites par les limites étroites dans lesquelles la fortune l'a placé, on pardonne, dis-je, à cet homme de ne pouvoir entrer dans les considérations générales du bien public, de juger d'une grande administration par les principes de sa coterie, de lui opposer une résistance ridicule par cela seul qu'elle est impuissante, d'agir toujours d'après l'impulsion du moment, de ne voir le bien que là où se trouve son intérêt immédiat et son avantage bien ou mal entendu, enfin d'être prompt à blâmer tout ce qu'il n'entend pas, parce qu'il n'a pas les données nécessaires, et qu'il n'est placé dans le point de vue convenable. Mais que penser de l'avocat dont une éducation libérale doit aggrandir les idées, et qui consentirait à être l'écho de ces misérables déclamations, qui se déshérait assez de ses moyens personnels, pour recourir à la petite ressource de flatter les passions du moment, et qui au lieu de chercher avant tout sa propre estime, celle des gens éclairés et de la postérité, se laisserait séduire par les applaudissemens et par la faveur éphémère d'une multitude capricieuse.

« Je n'entrerai pas dans de plus grands développemens : il me suffit d'avoir offert à la méditation quelques vérités utiles. Les détails pourraient donner lieu à des applications et à des développemens que je veux sur-tout éviter. Dans un moment où les opinions commencent enfin à se réunir et à former un faisceau sur lequel repose la force publique, il faut fuir jusqu'à la plus légère occasion de rappeler une divergence qui nous a été si funeste?

» Jeunes élèves, vos savans professeurs vous ont montré la route, ils en ont applani les premières difficultés; en secondant vos dispositions, ils vous ont mis en état de la parcourir; jusqu'à ce jour il a fallu passer quelque chose à votre âge, ne pas comprimer l'élan d'un génie qui s'essaye. Cette indulgence d'abord nécessaire vous deviendrait aujourd'hui funeste. Il est bon que vous connaissiez les dangers de cette mer où vous allez bientôt vous abandonner sans pilote. Je vous ai indiqué quelques-uns des écueils. Les bons principes que vous avez puisés dans cette école feront le reste. Je me repose sur cet esprit de rectitude qui doit être le fruit le plus précieux des premières études bien dirigées. C'est sur cette base seule que vous pourrez asseoir d'une manière solide tout ce que vous ferez de grand et d'utile; c'est en ne perdant jamais de vue l'idée que vous devez vous former de la noble carrière dans laquelle vous entrez, que vous sortirez de la foule, et que vous vous rendrez à la fonction d'avocat cette importance que lui ont trop souvent fait perdre ceux qui n'ont vu que l'éloquence dans un état qui exige avant tout une moralité irréprochable. »

Après ce discours que les applaudissemens unanimes de l'assemblée ont fréquemment interrompu et suivi à plusieurs reprises, M. le président a distribué les prix, (Voyez l'indication de cette distribution au n° du 29 fructidor.)

M. l'administrateur, en vertu d'un précédent arrêté du corps académique, relatif à la haute récompense qui admet tous les ans, comme candidats, trois des élèves sortans, annonce que les candidats de l'an 11 ont été jugés dignes d'être admis au nombre des membres. Ces candidats étaient MM. Gauthier, Agier, Desaix, Regnier et Teste, qui tous ont exercé depuis leur sortie de l'académie les fonctions d'avocat avec distinction. Il a ensuite annoncé que ceux qui, pour l'an 12, avaient obtenu ce témoignage de satisfaction, étaient MM. Adhler (du Haut-Rhin), Couhert (du Puy-de-Dôme), et Bourguignon (de la Seine.)

Le corps académique, sur la proposition du président, a confirmé ces choix, et la séance est levée au milieu des applaudissemens.

TRAVAUX PUBLICS.

L'ouverture de la route entre Grenoble et Briançon, par Vizille, le Bourg-d'Oisans, le Mont-de-Lans et le Lautaret, ordonnée par la loi du 9 ventose an 12, est entreprise depuis le mois de prairial dernier.

Le projet de cette route a été conçu grandement et d'une manière aussi utile que hardie.

Quatre cents ouvriers y ont été employés journellement, jusqu'au moment de lever les récoltes dans l'Oisans; mais quoique leur nombre soit diminué, les travaux se continuent toujours sur les points les plus importans de cette route : déjà les rochers sont assez escarpés pour y faire passer des voitures, et l'on a eu soin d'y laisser des portions de rocher pour servir de parapets naturels, et rendre la route plus sûre. Les ouvrages en terrasses, et d'autres escarpemens de rochers, sont faits jusqu'au hameau de Garcins, d'où l'on rejoindra facilement l'ancienne route du Mont-de-Lans, qui, dans cette partie, est déjà remplacée par la nouvelle.

La nouvelle route se trouvera, dans cette partie, à mille pieds environ au-dessous d'une ancienne communication établie sur une pente, depuis le village du Mont-de-Lans jusqu'au hameau de Chatelard.

Les vestiges qui subsistent encore d'une partie de neuf à dix pieds d'ouverture, sur autant de hauteur et de profondeur, percée à travers une masse de rochers qui barrait le passage, attestent l'importance de cette communication dans tous les tems, et les grandes vues de ceux qui firent cette entreprise. Les savans et les naturalistes pourront peut-être, d'après un examen approfondi des restes de la moitié de cette porte à plein cintre, suspendue sur leur tête et taillée dans le roc sur un pied-droit couronné d'un imposte parfaitement dressé et dégauchi, déterminer à quelle époque remontent ces travaux attribués aux Romains, et de quelle manière on parvenait à percer les rochers les plus durs, et à les dresser sur des longueurs et des hauteurs de 24 à 30 pieds, soit verticalement, soit horisontalement.

Les paremens de ce rocher, faits à main d'homme, ne présentent, après un laps de tems très-considérable sans doute, que quelques légères aspérités que la variété de l'atmosphère a dû nécessairement y occasionner; et par-tout où ces rochers taillés par les hommes n'ont pas été bouleversés par la suite des tems, ils semblent sortis nouvellement des mains de l'ouvrier qui les façonna d'une manière habile et inconnue.

Encore une année de travaux, et les barrières que l'on regardait comme insurmontables entre ces deux parties du Continent, seront bientôt applanies, non-seulement au Mont-de-Lans, mais encore au Lautaret et au Mont-Genèvre.

(*Journal du Commerce.*)

COMMERCE.

De la pêche des perles. — (*Fragment d'un voyage à Ceylan.*)

L'île de Ceylan n'offre peut-être pas un spectacle plus frappant pour un Européan que celui de la baie de Condatchy, durant la pêche des perles. Cet aride désert présente alors une scene d'une telle variété, qu'on n'en a jamais vu aucune qui puisse lui être comparée sur ce point. Plusieurs milliers d'individus qui different entr'eux par le teint, par le pays, par la caste et par l'état, passent et repassent, et forment une foule continuelle fortement occupée. Le grand nombre de petites tentes et de huttes élevées sur le rivage, et dont chacune a sa boutique; la multitude de barques qui, dans l'après-midi, reviennent de la pêche des perles, et dont plusieurs sont chargées de richesses; l'anxiété peinte sur la phisionomie des propriétaires, tandis que les barques approchent de la côte; l'empressement avec lequel ils y courent dans l'espoir de trouver une riche cargaison; le nombre prodigieux de joailliers, de courtiers, de marchands de toutes couleurs et de toutes especes, tant indigènes qu'étrangers, tous, de maniere ou d'autre, occupés de perles; ceux-ci les séparant et les assortissant; ceux-là les pesant; plusieurs en examinant le nombre et la valeur, et d'autres les perforant; tous ces détails réunis font une vive impression sur l'esprit, et démontrent l'importance de l'opération qui occasionne un si grand mouvement.

La baie de Condatchy est le rendez vous le plus central pour les barques employées à la pêche des perles. Les bancs sur lesquels se fait celle-ci, s'étendent l'espace de plusieurs milles, le long de la côte de Manaar, au sud et à la hauteur d'Arippo, de Condatchy et de Pomparipo. Le principal de tous est vis-à-vis de Condatchy, et se prolonge en mer l'espace d'environ vingt milles. Le premier soin, avant de commencer la pêche, est de faire examiner les divers bancs, de reconnaître l'état des huîtres, et de faire un rapport à ce sujet au gouvernement. Si l'on juge que la quantité en est suffisante, et qu'elles sont parvenues au degré convenable de maturité, les bancs sur lesquels on permet la pêche, sont mis à l'enchere; et ordinairement c'est quelque noir qui s'en rend adjudicataire. Néanmoins ce n'est pas là toujours le mode qu'on adopte. Le gouvernement trouve quelquefois plus avantageux de faire pêcher pour son propre compte, et de vendre ensuite les perles aux marchands; lorsqu'il a pris ce parti, il fait louer de tous côtés des barques dont le loyer varie infiniment, suivant les circonstances, mais qui ordinairement est de 500 à 800 pagodes pour une seule. Cependant il n'y a rien de fixe sur ce point, et l'on fait un marché particulier et le meilleur qu'on peut pour chaque barque. Les Hollandais suivaient ordinairement le second système. On faisait la pêche au profit du gouvernement, qui vendait les perles en différentes parties de l'Inde, ou les envoyait en Europe.

Comme ni la saison ni la commodité des personnes qui assistent à la pêche des perles, ne permettaient pas de dépouiller la totalité des bancs chaque année, on la divisée en trois ou quatre portions parfaitement distinctes, et qu'on met en vente alternativement: à ce moyen, les huitres ont le tems nécessaire pour acquérir une convenable grosseur. Comme la portion que l'on a pêché la première, s'est généralement garnie de nouveau, lorsqu'on vient d'enlever les huitres de la dernière, la pêche se fait presque tous les ans, et de la sorte, on peut la considérer comme produisant un revenu annuel. Les huitres perlieres atteignent en sept ans, dit-on, leur état de maturité le plus complet; l'on prétend que si on les laisse plus long-tems, la perle s'élargissant devient si incommode à l'animal, qu'il la vomit et la lance hors de sa coquille.

La pêche des perles commence dans le mois de février, et se termine à-peu-près au commencement d'avril. Six semaines ou deux mois au plus forment l'espace du tems fixé aux marchands pour cette opération; mais plusieurs interruptions empêchent que le nombre des jours qui y sont consacrés, ne s'éleve à plus de trente. Si la saison est très-mauvaise, et qu'avant le terme prescrit il y ait quelques jours orageux, l'adjudicataire obtient souvent quelques jours de plus, comme une grace. Le nombre et la différence des jours de fête qu'observent les plongeurs des nations et des sectes diverses qu'on emploie à la pêche, leur enlevent beaucoup de tems. La plupart des plongeurs sont des noirs connus sous le nom de Marava, et qui habitent sur la côte opposée, sur celle de Tutucurin.

Les barques et les donies (1) employées à la pêche des perles n'appartiennent point à Ceylan. On les y amene des différens ports du Continent, et particulierement de Tutucurin, de Caracal et de Négapatam, sur la côte de Coromandel, ainsi que de Colang, petite ville située sur la côte de Malabar, entre le cap Comorin et Anjango. Les pêcheurs de Colang passent pour les meilleurs, et n'ont de rivaux que les lubbahs, qui, pour se former à cet exercice, résident dans l'île de Manaar. Avant le commencement de la pêche, les barques se rendent toutes dans la baie de Condatchy, où elles sont comptées et louées.

Pendant que dure le tems de la pêche des perles, toutes les barques vont et reviennent ensemble pour signal du départ; on tire, sur les dix heures du soir, un coup de canon à Arippo, et la flotte met à la voile avec la brise de mer; elle atteint les bancs avant la pointe du jour, et au lever du soleil, on commence à plonger. L'opération continue sans aucune interruption, jusqu'à ce que la brise, qui s'éleve vers midi, avertisse les barques de retourner à la baie; dès qu'on les a signalées, on fait partir un autre coup de canon, pour annoncer leur retour aux propriétaires, toujours plongés dans une vive inquiétude à cette heure. Lorsqu'elles ont abordé, la cargaison est immédiatement enlevée; car il faut que le déchargement soit achevé complétement avant la nuit, Quelque mauvais que soit le succès, les propriétaires ne laissent que rarement paraître leur mécontentement, et ils esperent toujours être plus heureux le lendemain. Les bramines et les devins auxquels, malgré l'expérience, ils accordent toujours une entiere confiance, savent trop bien quelle est la libéralité de ceux qui attendent les faveurs de la fortune, pour ne pas leur promettre l'accomplissement de tous leurs vœux.

Chaque barque porte vingt hommes et un findal, c'est-à-dire un patron, qui agit comme pilote. Dix de ces hommes sont attachés à la rame, et aident aux plongeurs à remonter. Ceux-ci forment le reste de l'équipage, et descendent dans la mer cinq à-la-fois; lorsque les cinq premiers ont regagné le dessus de l'eau, les autres les remplacent; et en plongeant de la sorte alternativement, ils se donnent le tems de reprendre des forces pour recommencer.

Pour accélérer la descente des plongeurs, on emploie le moyen suivant: on apporte dans chaque barque cinq grosses pierres d'un granit rougeâtre, qui est commun dans le pays. Ces pierres, dont la forme est pyramidale, sont néanmoins arrondies haut et bas, et, dans la partie la plus mince, percées d'un trou suffisant pour laisser passer une corde. Afin d'avoir les pieds libres, quelques plongeurs se servent d'une pierre taillée en forme de demi-lune, qu'ils s'attachent sous le ventre lorsqu'ils veulent entrer dans l'eau.

Accoutumés à cet exercice dès leur plus tendre enfance, les plongeurs ne craignent nullement de s'enfoncer de quatre à dix brasses dans la mer, pour prendre les huitres. Lorsque l'un d'eux est sur le point de descendre, il saisit avec les doigts du pied droit la corde attachée à l'une des pierres que je viens de décrire; et de ceux du pied gauche, il prend un filet qui a la forme d'un sac. Tous les Indous ont l'adresse de se servir, pour travailler, des doigts des pieds comme des doigts des mains: et telle est la force de l'habitude, qu'ils peuvent ramasser à terre, avec ceux-ci, l'objet le plus menu, aussi facilement qu'un Européan le ferait avec ceux-là. Le plongeur s'étant préparé, comme je l'ai dit, prend de la main droite une autre corde, et, tenant ses narines bouchées avec la gauche, il descend dans l'eau, au fond de laquelle la pierre l'entraîne rapidement; il passe ensuite à son cou la corde du filet, qu'il fait retomber par-devant; et, avec autant de promptitude que d'adresse, il ramasse un aussi grand nombre d'huitres qu'il le peut, pendant l'espace de tems qu'il est capable de rester sous l'eau, c'est-à-dire, pour l'ordinaire, à-peu-près deux minutes; ensuite il reprend sa premiere position, et donne le signal en tirant la corde qu'il tient de la main gauche. Par ce moyen, on le remonte immédiatement, et on le reçoit dans la barque. Quant à la pierre qu'il a laissée à fond, on la retire au moyen de la corde qui y tient.

Les efforts que, pendant cette opération, font les plongeurs, sont si violens, que, rentrés dans la barque, ils rendent l'eau, et quelquefois même le sang par la bouche, par les oreilles et par les narines; mais cela ne les empêche pas de redescendre, lorsque leur tour revient. Souvent ils plongent de quarante à cinquante fois en un jour, et à chaque fois ils rapportent une centaine d'huitres. Quelques-uns d'entr'eux se frottent le corps avec de l'huile, et se bouchent le nez et les oreilles pour empêcher l'eau d'y pénétrer; d'autres n'usent d'aucune précaution quelconque, quoiqu'ordinairement ils ne demeurent pas plus de deux minutes au fond de la mer. Cependant il y a des exemples de plongeurs qui y sont restés quatre et même cinq minutes; on ne connait personne qui y ait passé un plus long espace de tems qu'un plongeur qui vint d'Anjango en 1797, et qui s'y tint six minutes.

(*La suite à un prochain numero.*)

(1) Ce sont de grandes barques de transport.

AVIS.

Le maire de la ville de Saint-Denis, près Paris, prévient tous les négocians qui fréquentent ordinairement les foires de cette commune, que celle connue sous le nom de Saint-Denis ouvrira le 17 de ce mois (9 octobre), ainsi qu'elle a été fixée par le Gouvernement, et qu'ils trouveront sûreté et protection.

LIVRES DIVERS.

Description géographique, topographique, pittoresque, industrielle et commerciale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, 1° donnant une connaissance exacte et parfaite de ces îles; 2° de leur situation, étendue, climat, sol, productions végétales, animales et minérales; 3° du génie, des mœurs et usages des différens peuples; 4° de leurs manufactures, industrie, commerce, navigation, exportation et importation; 5° des lois, revenus, impôts, forces militaires et navales, avec un précis historique de chaque pays; 6° la *Topographie*, ou la description détaillée des comtés et de leurs îles voisines, des lacs, canaux, rivieres avec leurs cours et sinuosités; des ports, hâvres, rades, golfes, baies, caps, montagnes; des villes, forts, bourgs, villages, monumens, antiquités, ruines, curiosités naturelles et artificielles, etc. etc.

Par Cruttwell; traduite de l'anglais, sur la 4e édition; avec un itinéraire des routes de la Grande-Bretagne, les distances orientées des lieux entre eux et de Londres, en milles et lieues; traduit de l'anglais de Kearsley; orné de sept cartes. Cinq vol. in-12, de plus de 1600 pages, imprimés en petit-texte plein, à deux colonnes, grande justification, contenant le quadruple de matiere de l'in-12 ordinaire.

Prix, 12 fr. 50 cent. cart., et 14 fr. port franc.

A Paris chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la géographie, l'histoire, les belles-lettres, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf. (1804.)

L'Excellence de l'Institution du jury et du système des lois pénales adopté par l'Assemblée constituante, et les moyens de le perfectionner; par le C. Porcher jeune (d'Orléans), défenseur officieux au tribunal criminel du département du Loiret. — In-12.

A Orléans, de l'imprimerie de Guyot aîné et Beaufort, rue des Trois-Maries, n° 19.

Petits Contés moraux à la portée et à l'usage des enfans de quatre à cinq ans qui apprennent à lire; par une mere de famille: 2e édition, corrigée et augmentée. — Prix 75 c., et par la poste, franc de port, 1 fr.

A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 1131.

Idee analitiche sopra i rapporti della materia colla vita; discorso inaugurale recitato nel ginnasio di Crema, Li 16 dicembre 1803. Anno II. Dal cittadino Valeriano Luigi Brera M. D, professore P. O. di fisica sperimentale e generale nel ginnasio, etc. Crema. Per Antonio Ronna, stampator-librajo.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/16	55 1/4
—— Courant...	57 1/4	57 1/4
Londres.....	24 f. 40 c.	24 f. 20 c.
Hambourg.....	187	185
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 62 c.	14 f. 40 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 51 c.	14 f. 34 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	81 p. 6f.	8 1 s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1/4 p.
Marseille.....	pair à 10 j.	1/4 p.
Bordeaux.....	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier.....	1/4 p. à 15 j.	
Genève.....		159 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	55 fr. 40 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1107 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. .....

Théâtre du Vaudeville. Théophile, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. de Pauline, le Dragon de Thionville, J'ai perdu mon procès, et les Jeux d'Eglé, ballet-pantom. — Samedi, au bénéfice de Mme Queriaux, une représentation extraordinaire.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) les Trois Sultanes, terminé par le couronnement de Roxelane, et.....

Théâtre du Marais. La Malédiction paternelle, et le Souterrein mystérieux.

Théâtre de la Cité. Les Menechmes, et l'Amant au régime.

Tivoly, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. relâche. Les fêtes sont fixées aux dimanches seulement; en cas de mauvais tems, on dansera dans la salle préparée à cet effet.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à sa commande.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 6. *vendredi, 6 vendemiaire an 13 de la République* (28 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

Berlin, le 13 septemb. (26 *fructidor.*

LA Gazette de la cour annonce aujourd'hui la nomination du célebre M. Miller, à la place d'historiographe de la maison de Brandebourg, avec le titre de conseiller privé.

— La récolte du seigle ayant manqué dans plusieurs provinces, S. M. a défendu l'exportation des grains de la Poméranie.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 16 septembre (29 *fruct.*)

Le prince électoral de Baviere est de retour à Munich depuis le 14 septembre, après avoir terminé ses études à la célebre université de Gœttingen.

— Le 15 a eu lieu l'ouverture du camp, composé de 20 à 30,000 hommes. Cet appareil militaire a attiré à Munich un grand nombre de personnes, tant de la Baviere que des pays voisins. On admire le corps d'artillerie volante nouvellement formé, et en même-tems le camp de Louisbourg, commandé par l'électeur de Wurtemberg en personne. Les garnisons de Stutgard et des autres villes de l'ancien duché de Wurtemberg s'y sont rendues.

— L'archiduc Réné, frere de l'empereur d'Autriche, a quitté Salzbourg pour faire un voyage de botanique et observations de physique dans les montagnes de la Styrie et de la Carinthie. Plusieurs habiles botanistes de Vienne l'accompagnent.

— Le séjour de l'empereur d'Allemagne et de sa famille au camp de Brunn, en Moravie, a été prolongé de huit jours. S. M. se propose de passer au moins un mois en Bohême. L'archiduc Charles est déjà parti pour Prague. L'empereur a de nouveau visité la prison-d'état de Spielberg. D'après les informations qu'il a prises par lui-même, deux officiers qui y étaient détenus ont été mis en liberté, et le sort de beaucoup d'autres prisonniers a été allégé. S. M. a aussi donné des ordres pour que les détenus fussent à l'avenir mieux logés et mieux nourris.

— L'archiduc Albert de Saxe-Teschen s'est rendu à Dresde, où il doit faire quelque séjour.

Hambourg, 17 sept. (30 *fructidor.*)

Le prince héréditaire de Dannemarck et ses deux filles sont attendues à Altona le 10 au soir. Son fils, le prince Christian, partira de Ludwigslut, le 18, pour Potsdam, où il doit assister aux revues.

— Plusieurs gazettes danoises annoncent que le mariage du prince Henri de Prusse avec la princesse Louise-Charlotte, aura lieu l'été prochain à Cassel.

— Un nouveau vaisseau de ligne doit être lancé des chantiers de Copenhague, le 22 de ce mois.

— Les nouvelles de Dannemarck portent encore que, pour faciliter le commerce extérieur et intérieur du Groenland, il est question d'y établir un papier-monnaie de valeur depuis 5 rixdallers jusqu'à schellings.

— Il est tombé, dans le courant du mois d'août, beaucoup de neige dans le bailliage danois d'Albourg, et il y a gelé ensuite plusieurs jours.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 15 septembre (28 *fructidor.*)

S. M. le roi de Naples, voulant pourvoir aux besoins du trésor public, a mis un impôt extraordinaire d'un million, qui sera réparti sur les propriétaires et négocians, proportionnellement à leurs fortunes.

Le courier d'Espagne, arrivé cette semaine, a apporté des nouvelles fort tristes relativement à la situation de la ville de Malaga.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 20 septembre (5 *complém.*)

Plusieurs parties de la Suisse ont été désolées l'an dernier et celui-ci par les hannetons et les vers. Nos feuilles contiennent à ce sujet des détails qui peuvent intéresser les agriculteurs et les naturalistes.

Des primes ayant été annoncées pour l'extermination de ces insectes, la commune de Zofingen, dans le canton d'Argau, livra, au commencement de juin, 698 mesures et demie de hannetons. On trouva que 48 de ces insectes pesent une once, et que la livre en contient, par conséquent, 768. La mesure de Zofingen étant de 12 livres, voilà 9216 hannetons par mesure; et 6,418,944 hannetons détruits par une seule commune.

Un naturaliste ne s'est point contenté de ce calcul, il a ouvert plusieurs femelles, et a trouvé que chacune portait 20 à 24 œufs. Cependant; pour compter au plus juste, il ne donne que 12 œufs à chaque femelle, et ainsi il prouve qu'en supputant au plus bas possible, la commune de Zofingen a détruit 38 millions 513 mille hannetons.

Les villages voisins ayant montré la même ardeur pour cette chasse, on porte le nombre des insectes détruits dans le canton d'Organ, à plusieurs milliards.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 septembre (29 *fructidor.*)

Un détachement de prisonniers français, a été transféré de Plymouth à Stapleton. Il passa, dimanche dernier, par Bath.

— Tous les officiers-commandans des corps de volontaires du comté de Monmouth, viennent de recevoir l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal. On leur a en même tems tracé la route qu'ils auront à suivre avec leurs corps, en cas que l'ennemi vienne à débarquer. Ils devront se rendre à Burfort, près Londres, dans l'espace de deux jours, au moyen des dispositions qu'on a faites pour que rien ne leur manque en chemin. Il paraît que le projet du gouvernement est de faire marcher, sur plusieurs colonnes, le plus grand nombre possible de volontaires vers la capitale et la partie S. E. de la côte, aussitôt qu'on aurait connaissance que l'ennemi serait parvenu à effectuer un débarquement.

— La mesure qu'on avait prise jusqu'ici, dans quelques paroisses seulement, et qui consiste à faire un recensement des fourgons, voitures et chevaux, dont le gouvernement pourrait disposer pour un service urgent, paraît être devenue générale; du moins s'exécute-t-elle dans la plupart des districts qui avoisinent la côte et la capitale. On remarque avec peine qu'un grand nombre de propriétaires, apparemment pour se dispenser d'un acte de patriotisme qui devrait pourtant leur paraître assez naturel, aiment mieux vendre, à bon marché, une partie de leurs chevaux et de leurs voitures, que de les voir frappés de cette réquisition.

— Le bruit a couru qu'une grande assemblée avait été tenue mardi à Walmer Castle. M. Pitt, les lords Melleville et Keith, sir Sydney-Smith, sir Home Popham, et plusieurs autres officiers de l'armée de terre et de mer y ont assisté. Tandis que quelques personnes conjecturent que l'objet de ces délibérations a pour but de tenter une expédition contre l'armement formidable que présente la côte française, d'autres assurent, avec bien plus de confiance, que l'on s'y est proposé de créer un nouveau système de défense pour l'hiver, aux époques de cette saison où les grands vaisseaux seront dans l'impossibilité de se tenir en station à la vue de la côte. On suppose qu'on emploiera à cet effet une escadre de petits bâtimens, sous le commandement de sir Sydney-Smith et de sir Home Popham.

Ce dernier, ainsi que le capitaine Blake, ont débarqué lundi soir à Douvres; ils étaient à bord d'un petit bâtiment qui avait accompagné le vaisseau *le Monarque*, et qui a probablement été employé à inspecter, d'aussi près qu'il aura été possible, la côte de France, pour rendre compte des préparatifs de l'ennemi.

— On a reçu de la Guadeloupe des nouvelles qui portent que le sloop de guerre *le Lilly*, capturé par le corsaire français *la Dame-Ambert*, a été conduit dans cette île. La goëlette la *Demerara*, ainsi que plusieurs vaisseaux d'Afrique, ont aussi éprouvé le même sort.

— Une lettre de Waterford (Irlande), en date du 11 de ce mois, contient un paragraphe ainsi conçu :

« La situation où se trouverait l'Irlande, si les Français effectuaient l'invasion dont elle est depuis si long-tems menacée, donne matiere aux plus tristes réflexions. Il y a, dans ce pays-ci, nombre de personnes qui ne se font pas scrupule d'assurer que le mécontentement est prêt à éclater, que l'on embrassera avec empressement la premiere occasion de se soulever, et que le système d'*organisation* est depuis quelque tems totalement achevé. »

INTÉRIEUR.

Boulogne, le 2 vendemiaire.

Le 5e jour complémentaire, au soleil couché, il a été tiré une salve de vingt-un coups de canon du fort Napoléon et de la Batterie impériale, pour annoncer la fête du 1er vendemiaire.

Hier, 1er vendemiaire, au lever du soleil, les mêmes batteries ont tiré pareille salve.

A neuf heures, il y a eu une grande parade sur le laisse de basse mer. Avant que les troupes eussent défilé, le maréchal commandant en chef, au nom de Sa Majesté l'EMPEREUR, a délivré la décoration de la légion d'honneur aux militaires qui ont reçu des lettres d'avis de M. le grand-chancelier, et qui, pour raison de service, pour cause d'absence ou de maladie, n'ont pu la recevoir des mains de Sa Majesté, le 28 thermidor dernier. Une grand'messe a été ensuite célébrée dans l'église paroissiale de Boulogne. A midi, une troisieme salve fut tirée par les mêmes batteries, et le soir la ville a été illuminée.

Tous les bâtimens de la flottille étaient pavoisés.

(*Extrait du Journal de Paris.*)

Bayonne, le 30 fructidor.

Quoique la maladie épidémique qui regne cette année à Malaga, ne soit pas caractérisée *fievre jaune*, ou *vomito negro*, il n'en est pas moins vrai qu'elle enleve beaucoup de monde, et qu'on prend toutes les précautions d'usage pour empêcher qu'elle ne se communique hors de l'enceinte de cette malheureuse ville.

Dijon, le 4e jour complémentaire.

Les propriétaires et les vignerons, réunis hier matin sous la présidence du maire, ont fixé l'ouverture des vendanges, pour notre ville, au lundi 9 vendemiaire prochain. Pour éviter et la rareté et la cherté des vendangeurs, les vignobles qui nous environnent feront leur récolte quelques jours auparavant.

Auxerre, le 4e jour complémentaire.

Le Musée de l'Yonne, dans sa séance du 25 fructidor dernier, a décerné le prix du concours, ouvert concurremment avec la Société académique de l'Aube, pour l'éloge de M. de Noé, ancien évêque de Lescar, mort évêque de Troyes, au moment même où il venait d'être nommé cardinal.

Le prix a été donné au discours de M. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée Impérial, dont la devise était : *Pectus est quod facit disertos.*

Et l'*accessit* au discours de M. Humbert, secrétaire de son excellence le ministre des cultes, lequel portait pour devise : *Conamur tenues grandia.*

Le prix consistait en deux médailles, chacune du poids de 200 francs, et décernées, l'une par le Musée de l'Yonne, et l'autre par la Société académique de l'Aube.

Les deux ouvrages seront imprimés.

Paris, le 5 vendemiaire.

ELOGE FUNEBRE de M. *le sénateur Fargues, trésorier du sénat, prononcé à Saint-Sulpice, le 3 vendemiaire an 13, par S. Exc. M. François* (*de Neufchâteau*), *président du sénat.*

Qui nous eût dit, mes chers collégues, à notre derniere séance, que nous serions forcés de devancer l'époque de nos réunions, pour rendre les derniers devoirs à celui d'entre nous qui paraissait être dans la vigueur de l'âge et dans la fleur de la santé ?

Il n'avait pas encore atteint sa 47e année. Tout semblait lui sourire. Excellent pere, il ne songeait qu'à élever ses quatre enfans. Commandant de la

Légion d'honneur, trésorier du sénat, considéré de ses collègues, justement chéri d'un grand nombre des meilleurs citoyens, il se félicitait de pouvoir cultiver des connaissances agréables et des relations utiles. Il disait : « Je suis né heureux. » C'est parmi les heureux que la mort choisit ses victimes : et cependant, ceux qu'il faut plaindre, ce ne sont pas toujours ceux qu'elle a moissonnés.

Mais ceux qui leur survivent leur doivent des honneurs funèbres, et c'est le douloureux objet de la cérémonie pour laquelle sont rassemblés les membres de ce corps auguste, oracle et gardien des constitutions de l'Empire français, et ceux de cette Légion, instituée par un héros, et qui a pour devise l'honneur et la patrie. Sénateurs et légionnaires, M. Fargues était bien digne d'être votre collègue ! Quand bien même sa fin n'eût pas été si imprévue, vos justes regrets le suivraient au-delà de sa vie. La carrière de l'homme ne se mesure pas par sa durée plus ou moins longue, et sa brièveté peut être rachetée par des qualités personnelles et par des services publics. C'est à ce double titre que je viens rendre hommage aux mânes de notre collègue, et qu'en m'acquittant d'un devoir, le plus pénible et le plus triste de ceux que ma place m'impose, je puis saisir du moins l'occasion de satisfaire au penchant de mon cœur.

M. Henri Fargues était né à Saint-Jean-Pied-de-Port, ville qui fut la capitale de la Basse-Navarre, et qui est comprise aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées. Cette ville est aussi la patrie de l'auteur d'un ouvrage espagnol fameux, intitulé *l'Examen des esprits* (1).

C'est la bonne éducation qui peut mener à tout. Les parens de notre collègue le firent élever dans le collége de Bayonne ; ensuite il s'occupa du commerce des laines, commerce nécessaire à nos manufactures, et que rend très-considérable chez les ci-devant Basques, le voisinage de l'Espagne. M. Fargues avait apporté dans cette carrière des connaissances variées, un caractère ferme et un esprit actif. Il se trouva tout préparé aux grands événemens de 1789. Il suivit sans effort les routes que la liberté présentait aux Français. Dans le choix de ces routes, il distingua toujours les seules qui menaient au but, et s'écarta soigneusement de celles où nos ennemis se flattaient de nous égarer.

Il débuta par être maire de sa ville natale, dont la position, commandant les passages par où l'on peut venir d'Espagne, avait une grande importance. Les fonctions de la mairie étaient alors très-difficiles et souvent périlleuses. M. Fargues était doué d'un grand amour de la justice ; il mérita l'attachement de ses concitoyens.

En 1790, il fut membre de la première assemblée électorale qui eut lieu dans le département des Basses-Pyrénées, pays jusqu'alors indépendant de la France.

Les justices de paix furent un des chefs-d'œuvre de l'Assemblée constituante. Cet établissement doit immortaliser le nom et le génie du malheureux Thouret. Il présentait à M. Fargues une nouvelle occasion de se montrer ce qu'il était. Nommé juge de paix, il fut digne de ce beau titre. Il étouffa tous les procès qui auraient pu éclore, et nulle contestation ne sortit de son cabinet pour aller retentir ailleurs.

Mais les hommes de bonne foi qui avaient embrassé la révolution, ne pouvaient deviner où les entraînerait la carrière orageuse qui s'ouvrait devant eux. Il eût été facile et doux de servir sa patrie, en se bornant à rendre, au sein de son canton, les oracles sacrés de la justice et de la paix. Mais bientôt, de tous les points de notre horison politique, s'éleva sur nos têtes une tempête universelle. De quelque côté que la France put tourner ses regards, elle ne voyait plus d'amis ; un esprit de vertige agitait indistinctement tous les cabinets de l'Europe ; et nos alliés naturels, les Espagnols eux-mêmes, oubliaient leur intérêt, au point d'être un moment les complices de l'Angleterre. Dans cette grande crise, M. Fargues, né commerçant, puis juge de paix distingué, fut transformé soudain en militaire. Devenu colonel de la garde nationale, ayant de l'ascendant sur ses braves compatriotes, il sut organiser lui-même les régimens de chasseurs basques, dont quatre bataillons ont servi la patrie d'une manière si brillante.

Commissaire près de son district, il employa tous les moyens que le patriotisme pouvait lui suggérer, pour faire subsister les troupes, pour éclairer leur marche et pour adoucir leurs fatigues qu'il partagea souvent lui-même, ainsi que leurs dangers.

Ce fut alors que se forma entre M. le maréchal de l'Empire, Moncey, et M. Fargues, une amitié qui ne s'est jamais démentie ; qui les honore l'un et l'autre, et qui a été profitable au bien de leur pays.

M. Fargues ne fut pas moins investi de la confiance de ce représentant du peuple, de ce brave Ferraud, qui signala par des bienfaits sa mission célèbre dans le département des Basses-Pyrénées, et qui périt, hélas ! victime de son dévouement. Il n'est aucun de vous, Messieurs, qui ne sache à quoi la vertu, le civisme et le zèle étaient condamnés dans ces tems de défiance et de délire. Ferraud fut dénoncé, rappelé et proscrit. M. Fargues avait le tort d'avoir, de concert avec lui, fait tout le bien qu'il pouvait. Il dut être récompensé comme on l'était alors ; il fut constitué en état d'arrestation ; mais tout en lui donnant cette marque commune de l'ingratitude publique, on lui rendit encore une sorte d'hommage ; on ne jugea pas nécessaire de s'assurer de sa personne, et quoique déclaré suspect et prisonnier pendant un an, il fut libre sur sa parole.

Élevé ensuite à la place de président du directoire de son département, il sentit toute l'importance des travaux administratifs, et il se signala dans cette carrière nouvelle. Ce n'est pas à mon sens un faible sujet de louanges. Administrer avec succès un grand département, n'est pas une tâche facile. C'est la meilleure école et le plus sûr apprentissage de l'économie politique. Cette science compliquée ne se devine pas ; on ne saurait l'apprendre uniquement par théorie. Elle se développe par la pratique journalière dans toutes ses parties, sur-tout dans un département comme les Basses-Pyrénées, qui a le triple caractère d'un pays agricole, commerçant, maritime, et qui est encore mêlé de plaines et de montagnes.

Ces fonctions supérieures l'appelerent bientôt à d'autres plus relevées encore. En l'an 4, il fut élu membre du conseil des cinq-cents : il y développa le courage, l'esprit si convenable au caractère d'un député du peuple, et la sagesse sans laquelle son courage serait souvent plus dangereux qu'utile ; on remarqua cette union de l'énergie à la prudence. Deux ans après, il fut choisi pour le conseil des anciens, par l'accord unanime de l'assemblée électorale de son département. Il fut digne de cet honneur, en se réunissant à ceux qui préparerent la journée du 18 brumaire, et en concourant au succès de cette journée mémorable. M. Fargues était alors inspecteur de la salle.

Il eut l'honneur d'être placé dans le sénat, au moment même où le sénat venait d'être créé. Le reste de sa vie est bien connue de vous, Messieurs ; il a été plus d'une fois l'objet de vos suffrages, et il aimait lui-même à rappeler souvent ce que vous avez fait pour lui.

Le 3 nivose an 8, il fut nommé l'un des vingt-neuf qui formerent avec les deux consuls sortant, Sieyes et Roger-Ducos, la majorité du sénat. Il avait 43 ans. Dans l'assemblée du lendemain 4 nivose an 8, où le sénat fut complet, M. Fargues remplit les fonctions de secrétaire, parce qu'il était le plus jeune des sénateurs présens. Celles de président le furent par le doyen d'âge, le citoyen d'Ailly, qui avait été membre de l'assemblée constituante. Hélas ! le plus âgé fut bientôt après moissonné ; mais comment le plus jeune l'a-t-il donc suivi de si près ?

Le 8 nivose an 8, M. Fargues fut élu membre de la commission administrative du sénat. Le 4 thermidor de l'an 10, le sénat le nomma aux fonctions de secrétaire avec le sénateur Vaubois, et, le 3 fructidor suivant, il fut réélu aux mêmes fonctions, en vertu du sénatus-consulte du 16 thermidor.

Présenté au PREMIER CONSUL pour la place de trésorier, le second jour complémentaire an 11, il fut nommé à cette place, par message du 5e complémentaire suivant. Les fonctions de trésorier lui étaient données pour six ans ; il n'en a joui qu'un an juste. Vous savez tous, mes chers collègues, de quelle manière terrible il vient d'être enlevé au sénat, à sa famille, à son pays : au sénat, dont les membres le considéraient tous comme un brave et loyal collègue ; à sa famille, dont l'amour, les regrets et les larmes font également son éloge ; enfin à son pays, où sa mémoire doit être en vénération.

Considéré sous deux rapports, homme public, homme privé, M. Fargues mériterait un panégyrique étendu, appuyé sur des faits, et non pas sur de vains discours.

Dans le sénat-conservateur, comme dans les conseils des cinq-cents et des anciens, sa conduite fut toujours réfléchie. Il était un des hommes les plus sincèrement attachés au Gouvernement. S'il en a constamment appuyé les projets, c'est qu'il les jugeait utiles au bien de la patrie. Quand on discutait avec lui sur des matières politiques, on voyait le fond de son ame, et l'on restait persuadé que l'amour ardent qu'il montrait pour le chef de l'Etat, était sur-tout, en lui, la passion du bien public. Il a donc vu avec plaisir l'époque mémorable du 28 floréal, où ces deux sentimens ont achevé de se confondre.

Dans son département, il n'a usé de son crédit que pour rendre service à ses compatriotes, faire régner la paix, et éloigner peu à peu de ses Basses-Pyrénées tous les pénibles souvenirs, et y placer sur-tout des sujets estimables. Il a pu jouir récemment d'un triomphe bien doux pour lui : il a présidé le collége des électeurs de son département, de manière à réunir tous les suffrages. Il n'avait pas reparu dans son pays depuis sept ans ; il était loin de se douter qu'il revoyait, hélas ! ses chères Pyrénées, pour la dernière fois. Dans cette session, on lui a trouvé un talent qu'on ne lui soupçonnait pas ; il s'exprimait avec facilité, et l'on a remarqué que dans ses discours improvisés, il a dit uniquement ce qu'il fallait dire et comme il fallait le dire : la mesure dans les paroles est plus rare que le talent.

Dans son intérieur, M. Fargues était le plus tendre des peres. Il faisait élever avec le plus grand soin ses deux garçons et ses deux filles. Il sacrifiait tout pour faire leur bonheur. Il n'avait qu'une ambition : c'était de vivre assez pour assurer leur sort, et pour les établir d'une manière avantageuse. Sa mort ne leur laisse aujourd'hui que le sentiment de leur perte. Ils peuvent s'honorer du moins de l'avoir eu pour pere. La réputation d'un homme vertueux est toujours un bel héritage. D'ailleurs, sous le Gouvernement du GRAND-NAPOLÉON, il y a désormais un esprit de justice, de suite et de stabilité, qui enleve du moins à l'agonie des peres l'idée désespérante que tout le prix de leurs services sera perdu pour leurs enfans. Le sénat a déjà rassuré ses membres mourans sur l'existence de leurs veuves. Si c'est beaucoup pour les époux, ce n'est pas assez pour les peres. Ceux qui ont des enfans me comprennent sans doute. Le Corps auguste, au nom duquel je parle, ne désavouera pas l'espérance que la patrie pourra considérer comme ses enfans adoptifs les orphelins des sénateurs. Ah ! l'ombre de notre collègue sera bien consolée, elle tressaillera de joie, si elle peut avoir l'idée que le sénat-conservateur regarde ses enfans comme le legs d'Eudamidas.

Excusez-moi, chers collègues, si le peu de tems que j'ai eu pour songer, dans mon trouble, à ce que je devais vous dire, me laisse si fort au-dessous de l'honneur d'être votre organe. Je ne sais pas comment j'ai pu rassembler mes idées. J'ai été frappé plus qu'un autre de cette disparution, subite et effrayante, d'un collègue qui m'était cher. Hélas ! la veille même du jour où il fut frappé, il était encore venu épancher dans mon sein des confidences amicales, que je ne puis me rappeler qu'avec un serrement de cœur et des frissons involontaires, quand je vois à quoi aboutissent tous les rêves de cette vie. Ah ! c'est au moins le terme des agitations humaines. Osons envisager, sous son vrai point de vue, le calme qui suit les tempêtes.

Illustres membres du sénat, et vous, qui êtes décorés de l'aigle de NAPOLÉON, M. Fargues, votre collègue, fut peut-être aussi votre ami. Nous lui devons tous des regrets. Honorons sa mémoire, en mettant à profit la leçon qu'il nous donne. Son exemple nous prouve combien l'existence est fragile. La longue vie est peu de chose : la vie bien employée est toujours assez longue. Rendons cette justice aux vertus de notre collègue, et tout en méditant sur cette fin si peu prévue, qui nous oblige tous à faire un secret retour sur nous-mêmes, accompagnons enfin, religieusement, la dépouille mortelle de l'estimable Henri Fargues, vers l'asyle de son repos.

J'ai dit :

Ministres du Seigneur ! vous pouvez accomplir vos pieuses cérémonies !

(1) Jean Huarte.

DECRETS IMPERIAUX.

Extrait de décrets impériaux, en date du 7 fructidor an 12. — Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne.

Le legs fait aux pauvres de la religion juive à Bordeaux (Gironde), par le sieur Jacques Lopes, d'une somme annuelle et perpétuelle de 100 liv., payable par dame Laurence Francia, son épouse et son héritiere, laquelle en fera elle-même la distribution pendans sa vie, et, au tems de son décès, établira le fonds de la rente, sera accepté et régi à l'instar des autres biens et fondations de charité, par le bureau de bienfaisance de l'arrondissement du Sud de Bordeaux.

Les legs faits aux pauvres des communes de Brem, Saint-Martin-de-Brem, Bretignolle et Sainte-Flaive (Vendée), par le sieur Jean-Augustin Epaud, prêtre-curé, consistant, 1° dans ses meubles tant vifs que morts, et dans le revenu de son bien-immeuble pendant cinq ans, dont le produit sera réparti, savoir : la moitié aux pauvres de Brem, deux sixièmes à ceux de Saint-Martin-de-Brem, et le dernier sixième à ceux de Bretignolle ; 2° dans le produit, aussi pendant les cinq ans qui suivront le décès du testateur, des rentes à lui dues par ses neveux en supplément de partage, et les arrérages qui peuvent en être dus, ce dernier produit attribué aux pauvres de Sainte-Flaive, seront acceptés par le bureau de bienfaisance de l'arrondissement.

Le legs fait aux pauvres de Fismes (Marne), par la dame Marie-Jacqueline Trancart, veuve Maudin, de 32 hectolitres 3 décalitres 4 litres de bled froment, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu, pour être distribué dans l'espace de cinq années consécutives, à raison d'un cinquième par année.

L'offre faite à l'administration des hospices de Lyon (Rhône), par une personne qui ne veut pas être connue, d'une somme de 6000 liv. tournois, sous la condition d'admettre dans l'hospice des vieillards et orphelins un enfant naturel, âgé d'environ cinq ans, de le nourrir et entretenir, de lui donner une éducation chrétienne, de lui faire apprendre un métier de son goût, de lui payer, après son apprentissage et jusqu'à sa majorité, une pension annuelle et sans retenue de 150 liv., et de lui délivrer 4000 liv. à l'époque de sa majorité; et sous la clause qu'en cas de décès de l'enfant, avant sa majorité, lesdits 6000 l. seront bien et duement acquises aux hospices, sera acceptée par la susdite administration.

L'adjoint du maire de Montrieux (Ain), est autorisé à accepter la donation que le sieur Jolivet, maire, a faite à cette commune, de la moitié de la ci-devant maison presbytérale.

Le legs fait aux pauvres de Pont-de-l'Arche (Eure), par dame Marie-Anne-Louise-Marguerite Longuet, veuve d'Antoine Hucher, de 50 fr. de rente annuelle et perpétuelle, à prendre sur sa maison, sera accepté par le bureau de bienfaisance et employé conformément aux intentions de la testatrice.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Instruction concernant la surveillance de la riviere, des ports, de la halle aux vins, des chantiers, et des places de vente du charbon. — Paris, le 3e jour complémentaire an 12.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Considérant que, pour faciliter le maintien de l'ordre sur la riviere, les ports, la halle aux vins, les chantiers et les places de vente du charbon, il est nécessaire de réunir différentes dispositions des lois et réglemens qui y ont rapport, croit devoir en faire l'objet de la présente instruction.

Art. Ier. Pendant les mois de vendemiaire et de ventose, les ports, la halle aux vins, les chantiers et les places de vente du charbon, seront ouverts depuis six heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à six heures du soir.

Pendant le mois de brumaire jusqu'au 30 pluviose, ils seront ouverts depuis sept heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure jusqu'à quatre.

A compter du 1er germinal jusqu'à la fin de l'année, les ports, la halle aux vins, les chantiers et les places au charbon seront ouverts depuis six heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir.

II. Il ne doit être fait aucune vente, ni enlevé aucunes denrées et marchandises des ports, de la halle aux vins, des chantiers et des places au charbon, pendant les heures de leur fermeture.

Sont exceptés de la disposition précédente, le tirage et l'enlévement des trains de bois à brûler et de charpente, qui continueront d'avoir lieu depuis le point du jour jusqu'au soir, à la fermeture des ports.

L'inspecteur-général de la navigation et des ports et son adjoint pourront délivrer des permis dans les cas d'urgence.

III. Aucune marchandise ne peut être déchargée du bateau à terre, et il ne peut être tiré aucun train, s'il n'en a été fait la déclaration aux bureaux des inspecteurs de la navigation et des ports, et si le permis de décharger n'a été déposé au corps-de-garde le plus voisin du déchargement.

IV. Les passeurs d'eau, les mariniers et tous autres ne pourront conduire des personnes, ou transporter des marchandises sur la riviere, que pendant le jour.

V. Il ne doit être admis dans un bachot ou batelet plus de seize personnes, y compris le passeur.

Les passeurs doivent désigner à la garde les individus qui, par des imprudences, exposeraient la sûreté des passagers.

VI. La pêche est défendue pendant la nuit.

VII. Les ports étant uniquement destinés aux marchandises expédiées par eau, il ne peut y être déposé aucunes marchandises arrivées par terre, à moins que ce ne soit pour les embarquer.

VIII. Il est défendu de conduire à l'abreuvoir des chevaux pendant la nuit.

Dans aucun tems il ne doit en être conduit par des femmes.

Les conducteurs devront avoir au moins 18 ans.

Un homme ne peut mener plus de trois chevaux à-la-fois, et il lui est enjoint de les conduire au pas.

Il est défendu de laver du linge dans les abreuvoirs.

IX. Les bateaux ne pourront être déchirés ailleurs qu'à l'Isle des Cygnes et à la berge de Bercy, à moins d'une permission du préfet de police.

X. Il est défendu de tirer à terre les bateaux pour les raccommoder ou les goudronner, sans un permis de l'inspecteur-général de la navigation et des ports.

XI. Il est défendu de faire du feu sur les ports, quais, berges, à la halle aux vins, à l'Isle Louviers, dans les chantiers, dans les places au charbon et sur les trains et les bateaux, excepté cependant sur les bateaux fonceis.

Il est également défendu d'y tirer des fusées, pétards, boîtes, pistolets, et autres armes à feu.

XII. Les baraques placées sur les ports ne doivent être ouvertes que pendant les heures de travail.

Personne ne peut y rester pendant la nuit.

XIII. Il ne doit être déposé aucuns gravois sur les berges, sans une permission du préfet de police.

XIV. Il est défendu de laisser séjourner sur les ports, sur les berges et aux bords de la riviere, aucuns matériaux, qui pouvant être submergés par la crue subite des eaux, exposeraient les bateaux à être endommagés, et à périr avec leurs chargemens.

Il est défendu de placer, pour quelque travail que ce soit, des pierres ou pavés sur les bords de la riviere.

Il est défendu d'arracher, de fatiguer et même d'embarrasser les anneaux ou les pieux d'amarre.

XV. Le mesurage et la vente des bois à brûler sont défendus sur les ports, quais et berges, conformément à l'ordonnance du 27 ventose an 10.

XVI. Il est défendu d'emporter des bûches, perches, harts et débris de bois de dessus les ports.

Les ouvriers à qui il revient des perches et harts, ne peuvent les sortir qu'à l'*épaule*. Ils sont tenus de se faire reconnaître aux factionnaires, par les marchands de bois ou leurs préposés.

XVII. Il est interdit à toutes personnes de repêcher les bois de chauffage qui se détachent des trains, et même ceux qui proviendraient des bateaux ou des trains naufragés. Les préposés, commissionnés à cet effet, pourront seuls les repêcher.

XVIII. Il ne doit être établi aucune espece de jeux ou de spectacles ambulans sur les ports et Berges.

XIX. Il est défendu de monter et de s'asseoir sur les marchandises déposées sur les ports.

Le passage sur les ports et berges, pendant la nuit, est interdit à toutes personnes, excepté aux propriétaires et gardiens des bateaux ou marchandises, et dans les cas de besoin seulement; ils devront alors être munis d'une lanterne.

Il est défendu à tous ouvriers de s'introduire sur les ports et berges avant le jour.

Il est permis aux préposés de l'ambulance de la régie de l'octroi d'y circuler pendant la nuit en représentant leur carte, dont le modele devra être déposé dans chacun des postes destinés à la garde de la riviere et des ports.

XX. Il est enjoint aux ouvriers munis de médailles, de les porter d'une maniere ostensible dans le cours de leur travail.

XXI. La garde des ports se rendra à l'endroit où elle saura qu'une personne est tombée à l'eau, ou qu'elle a été repêchée. Elle fera transporter l'individu au corps-de-garde, ou dans un lieu voisin le plus commode, pour lui faire administrer les secours nécessaires. Dans l'intervalle, elle fera avertir un officier de santé, le commissaire de police, et l'inspecteur des ports de l'arrondissement. Elle se conformera d'ailleurs aux dispositions des arrêtés du 9 floréal an 8, sur les secours aux noyés et la levée des cadavres.

XXII. Un coup de sifflet indique l'appel de la garde du poste.

Deux coups annoncent qu'il y a danger imminent.

Trois coups annoncent une personne tombée à l'eau et en danger de périr, un bateau coulé à fond ou incendié.

Dans ces deux derniers cas, la garde de tous les postes voisins s'empressera de jouir, pour donner les secours qui seront en son pouvoir.

XXIII. La présente instruction sera imprimée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, le contrôleur-général du recensement et du mesurage des bois et charbons, l'inspecteur-général des boissons, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet;

Le secrétaire-général, signé PIIS.

COMMERCE.

De la pêche des perles. — Fragment d'un voyage à Ceylan. (Fin.)

Grâce à la souplesse des membres des Indiens et à l'habitude qu'ils en ont contractée dès l'enfance, cet exercice qu'un Européan considere comme si pénible et si dangereux, leur est extrêmement familier. Ce qu'ils redoutent le plus, est de rencontrer un requin tandis qu'ils sont au fond de l'eau: ce terrible animal est commun dans les mers qui baignent les côtes de l'Inde, et est l'objet d'une continuelle inquiétude pour ceux des habitans qui se hasardent dans la mer. Quelques plongeurs cependant sont assez adroits pour l'éviter, quoiqu'en demeurant un espace de tems considérable dans l'eau; mais la terreur qu'il inspire à tous les agite sans cesse, et la certitude de lui échapper est si faible, que, guidés par la superstition, ils ont recours à des moyens surnaturels pour se garantir d'un si redoutable ennemi. Avant de commencer à plonger, ils ne manquent jamais de consulter un conjurateur ou un exorciste, et croient implicitement à ce qu'il prédit: Selon la caste et la secte à laquelle le plongeur appartient, on lui prescrit diverses cérémonies préparatoires, dans l'exacte observation desquelles il met une confiance que rien ne peut détruire. Cette crédulité enfin est toujours la même, quoique l'événement soit absolument contraire aux prédictions de l'imposteur. En conséquence, le gouvernement cede sagement à un préjugé qu'il ne peut détruire, et paie toujours quelques exorcistes pour accompagner les plongeurs et dissiper leurs craintes; et, quelle que soit l'adresse de ceux-ci, ils ne descendent jamais dans l'eau que leur devin n'ait achevé certains rites superstitieux. Ils en suivent religieusement les avis qui généralement ont pour principal objet la conservation de la santé du plongeur, à qui ordinairement il est enjoint de ne point manger avant la pêche, et de prendre un bain froid dès qu'il en est de retour.

Dans la langue malabare, les exorcistes ou devins sont connus sous le nom de *pillal-karras*, c'est-à-dire, d'hommes qui aveuglent les requins. Depuis le matin jusqu'au retour des barques, ils se tiennent sur la côte, marmotent continuellement des prieres, se tordent le corps de plusieurs manieres fort étranges, et font des cérémonies auxquelles eux-mêmes ni les autres ne comprennent rien. Pendant tout ce tems, il faut qu'ils s'abstiennent de boire et de manger, sans quoi leurs oraisons n'auraient aucun effet. Cependant ils font quelquefois treve à cette abstinence, et prennent tant de *toddy* (espece de liqueur qu'on tire du palmier, au moyen de la distillation) qu'il ne leur est plus possible de continuer à s'acquitter de leur ministere.

Souvent quelques-uns des exorcistes accompagnent à la pêche les plongeurs, qui sont charmés d'avoir leurs protecteurs avec eux. Mais à mon avis, cette prétendue protection ne fait qu'occasionner plus d'accidens, parce que l'entiere confiance des premiers, dans l'infaillibilité de ceux qui sont censés veiller sur leurs jours, est cause qu'ils s'exposent beaucoup trop, et ne prennent point toutes les précautions nécessaires. Qu'on ne s'imagine pas toutefois que les enchanteurs soient dupes de leur art, ou qu'en se déplaçant ainsi, ils n'aient en vue que la sûreté des plongeurs; leur principal objet est d'escamoter quelques perles de prix. En conséquence le surveillant de la pêche, qui ne l'ignore pas, ne voit un tel voyage qu'avec mécontentement; mais il est contraint de ne pas le laisser éclater, ou du moins de cacher ses soupçons. Il ne doit pas non plus paraître douter du pouvoir des exorcistes sur les requins, sans quoi les plongeurs pourraient hésiter à descendre dans l'eau, et même refuser de pêcher. Aussi ces devins font une excellente recolte à la pêche, ou, quoiqu'ils soient payés par le gouvernement, ils reçoivent toutes sortes de présens des marchands noirs et de ceux que la fortune a favorisés en cette occasion.

L'adresse des exorcistes à rétablir leur crédit lorsqu'un fâcheux accident a fait voir la vanité de leurs prédictions, ne doit point être passée sous silence. Un pêcheur ayant eu une jambe emportée, les camarades de celui-ci firent venir le principal devin, pour qu'il expliquât ce malheureux événement. Sa réponse montra combien il connaissait ceux auxquels il s'adressait; il leur dit gravement qu'une vieille sorciere, qui lui portait envie, était arrivée de Colang sur la côte de Malabar, et avait fait une conjuration contraire qui, pendant quelque tems, avait détruit l'effet de ses enchantemens; il ajouta qu'il ne l'avait pas

eu assez tôt pour prévenir l'accident qui venait d'avoir lieu, mais qu'il allait faire connaître sa supériorité sur son adversaire, qu'il enchanterait les requins, et qu'il leur fermerait la gueule, de manière qu'il n'arriverait plus aucun malheur le reste de la saison. Heureusement pour lui, l'effet répondit à la prédiction. Je laisse au lecteur à décider si l'on dût l'attribuer aux prières et à la science de l'exorciste; mais les plongeurs ne manquèrent pas de le faire et redoublèrent d'estime et de vénération pour lui. Cependant on pouvait lui contester un tel succès; car il y a des années où il n'arrive aucun accident. L'apparition d'un seul requin suffit pour jeter l'effroi parmi les plongeurs. Aussitôt que l'un de ceux-ci aperçoit le monstre, il en donne avis à ses camarades, qui le communiquent aux autres barques. La terreur s'empare d'eux à tel point, que souvent ils retournent à la baie, et ne veulent plus pêcher le reste de la journée. Quelquefois ce qui cause une si vive alarme, n'est qu'une pierre tranchante sur laquelle un plongeur a mis le pied. Comme la pêche en souffre beaucoup, on prend tous les moyens de s'assurer de la vérité du fait; et s'il y a eu de la fraude, on en punit les auteurs.

Le salaire des plongeurs varie selon l'accord qu'ils ont fait avec le propriétaire de la barque; on les paie, soit en argent, soit en leur abandonnant une quantité d'huîtres proportionnée à celle qu'ils prennent; et ce dernier mode est le plus généralement adopté; les arrangemens que l'on fait avec ceux qui louent les barques, sont à-peu-près les mêmes. Ils reçoivent une certaine somme pour le loyer, ou bien ils en paient une au principal fermier des bancs, afin d'en obtenir la permission de pêcher à leur propre compte. Quelques-uns de ceux qui adoptent ce dernier moyen, n'ont qu'à s'en féliciter, et deviennent riches, tandis que plusieurs autres perdent considérablement par cette spéculation. On fait aussi des loteries, qui consistent à acheter un certain nombre d'huîtres sans qu'elles soient ouvertes, et à courir la chance d'y trouver ou de ne pas y trouver des perles. Les officiers européans, et différentes personnes qui assistent à la pêche, soit à cause de leur service, soit par curiosité, sont passionnés pour cette sorte de jeu, et font très-souvent de pareils achats.

Les propriétaires de barques et les marchands sont exposés à perdre un grand nombre de perles les plus belles, pendant que la flotte retourne vers la baie. Lorsqu'on les laisse quelque tems en repos, les huîtres s'ouvrent fréquemment d'elles-mêmes; alors il est facile de découvrir une belle perle, et au moyen d'un peu d'herbe ou d'un petit morceau de bois, d'empêcher les coquilles de se rapprocher; il ne faut plus ensuite que trouver l'occasion de commettre le vol, et elle peut se présenter facilement. Ceux que l'on emploie à fouiller dans le corps de l'animal, se permettent aussi beaucoup d'infidélités; ils vont même jusqu'à avaler des perles; mais lorsque les marchands les soupçonnent de l'avoir fait, ils les renferment, leur administrent à forte dose l'émétique et des purgations, au moyen desquels on recouvre souvent les objets dérobés.

A la sortie de la barque, les huîtres sont emportées par ceux à qui elles appartiennent, et déposées dans des trous ou des puits d'environ deux pieds de profondeur. On les place aussi quelquefois sur des petits espaces carrés, entourés d'une palissade, chaque marchand ayant sa division particulière. On étend une natte sur la terre pour empêcher les huîtres de la toucher, puis on les laisse pourrir. Après qu'elles ont passé par l'état de putréfaction, et qu'elles se sont desséchées, on les ouvre sans courir le risque d'endommager les perles, ce qui arriverait infailliblement, si l'on voulait prendre celles-ci lorsque les huîtres sont fraîches; car il faudrait beaucoup d'efforts pour y parvenir. Lorsque les coquilles sont séparées, on examine l'huître attentivement; il est même d'usage de la faire bouillir, parce que la perle, quoiqu'ordinairement on la trouve dans la coquille, est assez souvent aussi renfermée dans le corps de l'animal.

La puanteur occasionnée par les huîtres, lorsqu'elles sont en état de putréfaction, est insupportable et dure long-tems après la fin de la pêche. Elle s'étend à la distance de plusieurs milles aux environs de Condatchy, et rend toute cette contrée des plus désagréables et des plus mal saines, jusqu'à ce que la mousson et les grands vents du sud-ouest aient purifié l'air; néanmoins cet odeur nauséabonde ne suffit pas pour repousser ceux qu'anime l'espoir du gain. Plusieurs mois après la saison de la pêche, on voit une foule d'individus parcourir, les yeux fixés à terre, les rivages et les emplacemens où l'on a fait pourrir les huîtres; et de tems en tems quelques-uns d'entre eux ont le bonheur de trouver une perle qui les dédommage amplement de leurs peines.

Les perles que l'on pêche sur la côte de Ceylan, sont d'une eau plus blanche que celle du golfe d'Ormus sur la côte d'Arabie; mais à d'autres égards on ne les considère pas comme si pures ni d'une si bonne qualité; d'ailleurs, quoique les perles blanches soient les plus estimées en Europe, les orientaux préfèrent celles qui ont un reflet de couleur d'or ou jaunâtre. On pêche aussi des perles à la hauteur de Tutucurin, ville située sur la côte de Coromandel, presque à l'opposite de Condatchy; mais elles sont bien inférieures à celles des deux espèces dont je viens de parler; car elles ont une teinte bleue ou grisâtre.

Les ouvriers de couleur noire sont d'une adresse étonnante à perforer les perles et à les enfiler. L'instrument dont ils se servent est une machine de bois d'environ six pouces de long, et de quatre doigts de large, dont la forme est semblable à celle d'un cône obtus et renversé, et qui est porté par trois pieds, de douze pouces de longueur chacun. A la surface supérieure de cette machine, il y a des trous destinés à recevoir les perles les plus grosses, les moindres étant battues avec un petit marteau de bois. Les instrumens à perforer sont des espèces de fuseaux, dont la grosseur est proportionnée à celle des perles, et qu'on fait tourner dans une tête de bois, au moyen d'un manche en demi-cercle auquel chaque fuseau est attaché; la perle étant déposée dans le trou, l'ouvrier y ajuste la pointe du fuseau, et ensuite presse de la main gauche sur la tête de bois de la machine, tandis que de la droite il fait tourner le manche. Pendant ce procédé, il mouille quelquefois la perle, en trempant le petit doigt de sa main droite dans une noix de coco pleine d'eau, placé près de lui, ce qu'il exécute avec une telle adresse qu'elle n'arrête pour ainsi dire point l'opération.

On emploie aussi plusieurs autres instrumens, tant pour couper que pour perforer les perles; on se sert, pour les nétoyer, les arrondir, et leur donner le poli que nous leur voyons, d'une poudre que fournissent les perles mêmes. Ces opérations diverses procurent de l'occupation à beaucoup de noirs, en différentes parties de l'île. Dans le Pettah, ou dans la ville noire de Colombo particulièrement, on en voit journellement un grand nombre occupés de ce travail, bien digne d'attirer l'attention d'un européan qui ne le connaît pas encore.

JURISPRUDENCE.

Traité des successions, faisant suite au nouveau Traité des Donations entre-vifs et testamentaires, suivant les principes du Code civil, par l'auteur du Nouveau Style des Notaires de Paris.

Le but de l'ouvrage annoncé étant de facilite l'étude de cette partie importante de notre législation, on a joint aux termes de la loi, les regles des lois romaines qui s'y rapportent, et les principes de notre ancienne Jurisprudence que le Code civil laisse subsister ou qu'il confirme expressément.

Et afin d'appliquer les exemples aux préceptes, on a ajouté des modeles de différens actes, tels que ceux d'inventaires, liquidations, partages, etc. d'après lesquels les notaires, praticiens et autres personnes pourront opérer sûrement.

Prix de ce volume, contenant un grand nombre de tableaux relatifs aux successions, 5 fr. 50 cent. et 7 fr. franc de port.

Cet ouvrage se trouve, à Paris, chez J. A. Commaille, homme de loi, rue Bayeul, n° 236, où l'on trouve pareillement ses autres ouvrages.

Nota. On ne recevra aucune lettre ni argent par la poste, sans être affranchis.

Traité du contrat de mariage, suivant les principes du Code civil, avec des modeles et formules des contrats de mariages et autres; actes rédigés suivant le régime en communauté, et suivant le régime dotal; par l'auteur du nouveau style des notaires, du Traité des donations entre-vifs, testamentaires et des successions, 2 vol. in-8°.

Prix de chaque volume, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port.

Le premier volume est actuellement en vente.

Le second volume paraîtra le 20 vendémiaire prochain an 13.

Cet ouvrage, dont le plan et l'exécution diffèrent essentiellement de la composition de plusieurs autres ouvrages déjà publiés sur le même sujet, n'est pas un simple commentaire de la loi: c'est un traité complet où les principes de l'ancien droit et du nouveau sont rapprochés, comparés et développés avec ordre et avec clarté, et où les questions les plus importantes et les plus difficiles qui naissent des dispositions du Code civil, sont présentées, discutées et décidées d'après les principes et suivant les regles de notre législation actuelle.

S'adresser à Paris, chez J. A. Commaille, homme de loi, rue Bayeul, n° 236, où l'on trouvera pareillement ses autres ouvrages.

UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Tréchard, inventeur du secours contre les incendies et pour sauver les incendiés, approuvé par l'Institut.

La Société d'encouragement et l'ingénieur en chef du département ont l'honneur de prévenir MM. les préfets des départemens et les diverses autorités publiques, que sa demeure est rue Féroux, n° 23, seul endroit où l'on pourra se procurer ce secours ainsi que les échelles à incendies séparées, pour se sauver de chez soi en cas de feu.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 $\frac{5}{16}$	55 $\frac{1}{4}$
—— Courant.	57 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{3}{8}$
Londres	24 f. 40 c.	24 f. 20 c.
Hambourg	187	185
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 62 c.	14 f. 40 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 51 c.	14 f. 34 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif.	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples		
Milan	8 l 19 p. 6 f.	8 l 1 s.
Bâle	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort		
Augusta	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Marseille	pair à 20 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève		159 $\frac{3}{4}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	55 fr. 20 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1110 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., Saül, suivi du Devin de village.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront la Prévention maternelle; Duhautcours; le Vieux, comédien. — Mardi, la 1re représ. de l'Acte de naissance, com. en 1 acte et en prose.

Théâtre du Vaudeville. Scarron; les Amans sans Amour; la Danse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermine de Saverne; les Français à Alger; le Dragon de Thionville. — Demain 7, au profit de Mme Querian, une rep. extraordinaire.

Théâtre Moliere. La 1re représent. du Conttat signé d'avance, op. en 1 acte; la Jambe de bois; Blaise et Babet.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 7. *Samedi, 7 vendemiaire an 13 de la République* (29 *septembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 19 *août* (1er *fructidor.*)

Dès l'instant où notre cour a été instruite par son excellence M. le maréchal Brune, ambassadeur de France, de l'avènement de S. M. l'Empereur des Français, le reys-effendi, par ordre exprès du grand-seigneur, a été chargé d'aller complimenter cet ambassadeur, et de lui faire connaître la part que prend le divan, et particulièrement le sultan Sélim, à tout ce qui peut intéresser S. M. Impériale.

Les rapports d'amitié qui, après avoir existé pendant plusieurs siecles, avaient été interrompus par la derniere guerre, ont été repris avec leur ancienne sincérité : depuis le voyage de M. Jaubert sur-tout, la confiance et la bonne harmonie entre la Porte et la France paraissent être au plus haut degré.

DANEMARCK.

Copenhague, le 8 *septemb.* (21 *fructidor.*)

On assure qu'en vertu des avantages que donne le droit d'indigénat, tous les étrangers qui auront étudié quelques années à l'université de Kiel, seront considérés à l'égal des sujets de S. M. danoise.

— Trois vaisseaux danois destinés pour les ports de France, ont été arrêtés par les Anglais depuis que le gouvernement britannique a ordonné de bloquer les ports de cet Empire.

— La frégate *Fylla* a mis à la voile pour les Indes-Occidentales.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 15 *septemb.* (28 *fructidor.*)

Comme les troubles augmentent dans la Servie, il a été donné ordre aux commandans-généraux de Bude et de Peterwaradin, de rassembler un corps de sept régimens d'infanterie et deux de cavalerie dans les environs de Semlin et de Panzowa, pour maintenir la tranquillité sur nos frontieres.

S. M. a fixé au 1er novembre la solennité qui doit avoir lieu au sujet de l'acte par lequel le titre d'empereur héréditaire a été décerné à la maison d'Autriche.

Hambourg, le 17 *septemb.* (30 *fructidor.*)

M. Oelsner, connu par des écrits politiques, pour lesquels il avait été exilé des Etats prussiens sous Frédéric Guillaume II, a reçu de S. M. prussienne la permission de retourner dans sa patrie : il sera réintégré dans la possession de tous ses biens séquestrés jusqu'à présent.

— Une ordonnance de police, rendue en Dannemarck, défend aux juifs d'enterrer leurs morts avant le troisieme jour qui suivra leur décès.

— D'après l'ukase de S. M. l'empereur de Russie, relatif à la censure, tout ouvrage qui tendrait à propager l'ignorance, le fanatisme, la licence et les mauvaises mœurs, sera proscrit. Aucun ouvrage dramatique ne pourra être représenté, même sur le théâtre impérial, sans avoir été approuvé par l'un des deux comités. Les journaux étrangers seront soumis à l'inspection d'un comité particulier. Les annonces et affiches appartiennent à la police civile.

— Une gazette de New-Yorck annonce que le colonel Burr, vice-président des Etats-Unis d'Amérique, qui a tué en duel le général Hamilton, ayant été traduit devant la cour de justice de l'Etat du nouveau Jersey (sur le territoire duquel s'est commis le délit) a été déclaré par le jury *coupable de meurtre volontaire*; et par conséquent dans le cas d'être puni de la peine capitale. Il reste au colonel Burr à se pourvoir devant la cour suprême de justice des Etats-Unis, et on ne doute pas que là il ne soit absous; mais la législation américaine n'aura pas fléchi.

Augsbourg, le 19 *septemb.* (2e *compl.*)

Il a été publié ici et dans plusieurs autres villes du cercle de Souabe une patente des électeurs de Wirtemberg et de Bade, en leur qualité de princes directeurs de ce cercle, concernant le paiement d'une somme équivalente à vingt mois romains, pour faire face aux besoins du cercle.

— Le droit de détraction entre les Etats bavarois et notre ville impériale, a été aboli en vertu d'une convention particuliere conclue à cet égard entre les deux pays.

— Des ruines qui se voient sur la plus haute montagne du pays d'Anspach, avaient toujours été considérées comme les débris d'une espece de fort flanqué de tours, dont on attribuait la construction aux Romains. On vient de découvrir au pied de la montagne un rempart ou mur épais, commençant à cet endroit et s'étendant du Danube au Rhin. On connaît beaucoup de constructions de ce genre, qu'on élevait dans les tems reculés pour se garantir des incursions de ses voisins. Celle-ci aurait eu pour objet de mettre les frontieres de la vaste république romaine à l'abri des irruptions des Germains. La plus remarquable et la plus ancienne construction de ce genre est la grande muraille de la Chine qui subsiste encore, et qui n'a pas préservé ce pays de l'envahissement des Tartares.

Lunebourg, le 7 *sept.* (20 *fructidor.*)

Le maréchal Bernadote s'est rendu ce matin à cheval au camp de Lunebourg, où la 76me demi-brigade de ligne, la 27me demi-brigade légere, et le 2me régiment de hussards ont exécuté de grandes manœuvres. Cet après-midi, M. le maréchal a examiné la saline, puis il est monté en voiture, et s'est rendu à Lauenbourg, accompagné de tous les généraux.

Harbourg, le 10 *sept.* (23 *fructidor.*)

Le maréchal d'Empire Bernadote, après avoir passé par Lauenbourg, est arrivé ici hier, à six heures du soir; il y a été reçu au bruit de l'artillerie de la citadelle. Son excellence a témoigné combien elle était satisfaite des belles troupes qu'elle y a passées en revue. Ce matin, à huit heures et demie, M. le maréchal s'est mis en route pour Stade, d'où il se rendra à Cuxhaven.

Francfort, le 22 *septembre* (5e *jour compl.*)

Nous avons vu dernièrement avec surprise les feuilles anglaises donner comme une invention nouvelle, la sphere magnétique nageant dans le mercure, et indiquant les latitudes et longitudes en mer. Ce procédé se trouve décrit avec les plus grands détails dans les *Ephémerides géographiques*, numéro de janvier 1803; Busch, dans son almanach des *Progrès des Sciences* (1804), en parle aussi de la maniere la plus détaillée.

ESPAGNE.

Madrid, le 6 *septembre* (19 *fructidor.*)

D'après un ordre de S. M. C., il est défendu désormais d'enterrer dans les églises, et tous les cimetieres sont reportés hors des villes.

ITALIE.

Naples, le 29 *août* (11 *fructidor.*)

Les Anglais tiennent toujours un vaisseau de 74 canons devant Castellamare, afin qu'en cas d'événement les marchands anglais puissent s'embarquer et s'éloigner promptement. Ils n'ont que peu de marchandises en magasin.

— Suivant les dernieres lettres de Corfou, les troupes russes arrivées dans ce port vont être réparties à Zante, Céphalonie et autres îles de la république septinsulaire.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, 10 septembre (23 *fructidor.*)

On apprend de Rome qu'il y est arrivé, le 1er de ce mois, un courrier du nonce apostolique à Vienne, avec la nouvelle que S. M. I. et R. a pris le titre d'empereur héréditaire d'Autriche. En conséquence de la notification officielle qui lui a été faite, S. S. a envoyé de nouvelles lettres de créance au nonce, et a adressé un bref à ce sujet à S. M. impériale et royale.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 20 *septembre* (3e *jour compl.*)

On vient de recevoir de la Sardaigne les nouvelles suivantes, qu'on peut regarder comme officielles : Une galere et deux demi-galeres sardes, commandées par le chevalier Desgenyes, ayant entrepris une croisiere dans les parages de Tunis, sont parvenues, le 15 août, à s'emparer après un combat opiniâtre, d'une félouque et d'une galiote tunisiennes. La premiere était armée de 4 canons, et avait 45 hommes d'équipage; la seconde portait 2 canons, 2 obusiers et 42 hommes d'équipage. L'une eut trois hommes tués à son bord, et l'autre en eut onze. Ces deux prises sont arrivées à bon port.

— On écrit de Bologne que l'intrépide et malheureux aéronaute Zambeccari est sur le point d'entreprendre un troisieme voyage aérien; il sera accompagné cette fois de trois de ses amis.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Zurich, le 20 *septembre* (3e *jour compl.*)

Le canton de Schwitz a fait au nôtre la proposition de contribuer en partie aux frais de l'ouverture d'une nouvelle grande route directe de Zurich au Mont-Saint-Gothard. Cette route dirigée de Richterswyl, en suivant la rive gauche du lac à Altorff, dans le canton d'Ury, se terminerait au pied du Saint-Gothard. Notre gouvernement s'est empressé d'accueillir cette proposition, comme offrant un grand avantage pour nos communications avec l'Italie. Une particularité digne de remarque dans cette affaire, c'est que la portion de frais à la charge du canton de Schwitz ne doit pas être supportée par le gouvernement et être prise sur le tresor du canton, mais qu'elle est entierement fournie par un certain nombre de riches particuliers du canton, qui font ainsi concourir l'intérêt privé avec l'intérêt public.

— Dans la Suisse allemande, et nommément dans les cantons de Fribourg, de l'Argovie et le nôtre, il y aura, dès cette année, beaucoup de rachats de dimes, quoique le prix en soit fixé à vingt fois ou même à vingt-cinq fois le produit moyen. La censure a défendu ici d'insérer, dans la gazette du canton, la loi portée dans celui du Tessin, concernant le rachat des dimes.

— Les médailles d'or et d'argent qui doivent être distribuées aux chefs et à tous les officiers, ainsi qu'aux soldats du corps fédéral qui a réprimé l'insurrection du printems dernier, viennent de sortir de la monnaie; elles sont envoyées aux gouvernemens des cantons dont les contingens ont fait partie dudit corps. Une de ces médailles a été offerte à son excellence le landammann de la Suisse.

Saint-Gall, le 16 *sept.* (29 *fructidor.*)

Le grand-conseil a ratifié le décret de la diete sur le desséchement des marais de la Linth, ainsi que celui sur l'organisation militaire fédérale. Il a également ratifié deux traités conclus avec l'Autriche et la Baviere pour l'abolition de la traite foraine. Quant à un troisieme avec l'Autriche, et relatif à l'extradition des criminels, le petit conseil a été autorisé à le ratifier.

Bâle, le 17 *septembre* (30 *fructidor.*)

Les loteries non autorisées par le gouvernement, ainsi que les jeux de hazard qui se tiennent dans les marchés, sont défendus, sous peine de 400 francs d'amende.

Lausanne, le 22 *sept.* (5e *jour compl.*)

Le grand-conseil de ce canton, après avoir entendu le rapport de sa commission, et conformément au préavis du petit-conseil, a refusé, dans sa séance du 20, de ratifier le réglement militaire fédéral, décrété par la diete dans sa derniere session, comme contraire à l'acte de médiation. Il a ratifié les traités conclus avec l'empereur d'Allemagne et l'électeur de Baviere, relativement à l'abolition de la traite foraine.

— Dans sa séance du 21, il a voté des remerciemens à la députation de la diete, pour la maniere satisfaisante dont elle a rempli sa mission, et pour le zele et le patriotisme qu'elle y a déployé. Le président a fait ensuite la cloture de cette session par un discours dans lequel il a retracé les travaux du grand-conseil, et sa volonté de ne souscrire à rien qui ne soit pleinement concordant avec l'acte de médiation. Il a terminé en déclarant que, malgré la ferme résolution de ses membres de maintenir les droits et l'indépendance du

canton, ils ne seront pas moins prêts, en toute occasion, de porter le contingent et des secours partout où la défense de la confédération et des confédérés pourront l'exiger, et de concourir à cet effet aux mesures générales qui seraient présentées dans les formes convenables.

— On apprend que tous les cantons, sans exception, ont ratifié les divers traités de convention que le landammann a conclus, dans le cours de l'année dernière, avec les diverses puissances et États étrangers avec lesquels nous sommes en relation de voisinage et d'amitié. Il en a été de même à l'égard du décret sur le desséchement des marais de la Linth, dont la sanction a été réservée aux cantons. Mais il n'en est pas de même du décret concernant l'organisation militaire de la confédération, qui donne toujours lieu à beaucoup de contestations.

— On assure que M. de Caumano, ministre d'Espagne près la Suisse, a déjà reçu de la cour de Madrid la ratification de la capitulation militaire conclue, il y a quelques mois, entre la diète helvétique et l'Espagne.

(*Extrait du Publiciste.*)

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 15 septembre (28 fructidor.)

Les curieux accourent de toutes parts pour voir la belle pyramide que l'on a érigée près du camp de Zeist. Au milieu de la solennité de dimanche dernier, le général en chef a distribué 160 aigles aux légionnaires qui se trouvent dans l'armée française en Batavie.

— La direction départementale de la Hollande s'est ajournée au 6 novembre, elle a chargé sa députation de l'exécution de plusieurs arrêtés qu'elle a fait émaner avant de se séparer.

— La chaleur extraordinaire dans cette saison cause beaucoup de maladies, sur-tout en Zélande.

Amsterdam, 15 septembre (28 fructidor.)

Le conseil asiatique a fait annoncer par les journaux de ce pays qu'il allait mettre en vente une grande quantité de thé dans différens ports de cette république.

Le commerce se trouve, dans la saison où nous sommes, plus actif dans notre port qu'il ne l'est ordinairement à cette époque. Quoique plusieurs articles soient fort chers, nous n'en manquons cependant pas; ce sont sur-tout les articles des Indes-Orientales qui nous manquent le plus.

— Il ne reste maintenant à Berghen en Norwège qu'un vaisseau de guerre batave de la flottille du capitaine Saint-Faust; les autres qui ont fait tant de tort aux Anglais, sont en route pour la Hollande.

Rotterdam, le 23 septemb. (1er vendem.)

Nous venons de recevoir un seul journal anglais du 14 septembre: il ne contient rien de bien important, si ce n'est l'aveu que les attaques tentées par les flottes anglaises n'ont été ni aussi heureuses, ni aussi légeres que quelques papiers de Londres l'avaient d'abord assuré: « L'expérience, dit à » ce sujet le *Morning-Chronicle*, nous a bien con» vaincus qu'avec le plan d'attaque adopté par » nos ministres, nous ne pouvons réellement faire » aucun mal essentiel à la France: car ses flottilles » arrivent presque sans perte à leur destination, et » l'opposition qu'elles rencontrent de notre part » n'est justement qu'assez forte pour ne pas les » empêcher d'y atteindre et leur donner la confiance » d'entreprendre davantage. Les entreprises conti» nuelles de nos escadres ne sont capables que de » montrer aux Français les ressources de notre » élément, et de nourrir l'esprit militaire qui » les anime. *Bonaparte*, en vérité, ne pourrait » rien desirer de mieux que de pareilles attaques » de notre marine.... »

ANGLETERRE.

Londres, le 3 septembre (16 fructidor.)

(*Extrait du Times.*)

D'après nos lettres de Douvres, il paraît que l'ennemi profite du beau tems pour exercer les équipages dans la rade; mais sitôt que le vent s'éleve, ils rentrent dans le port. Les dernieres nouvelles annoncent que la majeure partie de la flottille de Boulogne était rentrée dans le port; mais ce n'est pas là une preuve que l'invasion ne sera pas tentée incessamment.

Quelques-uns de nos confreres ont dit que la derniere sortie des Français n'était qu'une épreuve; mais nous croyons que si le vent et d'autres circonstances les eussent favorisés, ils auraient fait sortir tout le reste de leur flottille. Rien peut-être ne donne une plus grande idée du génie de BONAPARTE que cette construction de batteries le long des côtes de Boulogne. Il peut par ce moyen faire sortir toute sa flotte, la ranger en ordre de bataille sous la protection de ses forts, et la faire partir au premier moment favorable. Nous croyons que c'était là son projet lors du dernier mouvement.

Quoiqu'il en soit, si nous en jugeons par les nouvelles que nous recevons, par les mesures de nos ministres, et par l'activité de BONAPARTE, sur la rive opposée, tout nous confirme dans notre opinion que l'invasion va être tentée incessamment.

Du 5 septembre.

Toutes les chaloupes canonnieres à Sherness et à Portsmouth, ont ordre de se rendre dans les Dunes, pour être sous les ordres de lord Keith.

Sir Home Popham fut occupé samedi à examiner certains bateaux qui se construisent dans le chantier de Portsmouth sur un nouveau plan. On garde le plus profond secret sur leur forme et leur usage particulier. Ils seront sous les ordres de cet officier avec plusieurs cottres de la douane.

Du 6 septembre.

Nous avons reçu hier, par la malle de Hambourg, une copie du décret impérial, en vertu duquel l'empereur d'Allemagne se déclare empereur héréditaire d'Autriche.

Sa majesté impériale avait certainement le droit de s'arroger cette dignité. On a déjà vu un électeur de Brandebourg prendre le titre de roi, et le vaste pays de la Russie, jusques-là inconnu dans l'histoire de l'Europe, devenir un Empire.

Il ne s'agit donc pas d'examiner si l'empereur avait le droit de prendre un nouveau titre, mais le motif qui a pu l'y déterminer, attendu que ce titre n'ajoute rien à sa grandeur politique. Aurait-il prévu l'aggrandissement futur de la maison de Brandebourg? et veut-il léguer à sa race un titre impérial héréditaire, dans la crainte que la couronne de l'Empire d'Allemagne ne passe dans une autre famille? Mais nous devons suspendre de prononcer une opinion quelconque sur cet événement, jusqu'à ce que nous ayons des données plus certaines. Il est probable cependant que la reconnaissance du nouvel EMPEREUR DES FRANÇAIS suivra de près, quoique, dans le préambule du décret impérial dont il s'agit, il ne soit désigné que sous le titre indéfini du *nouveau souverain de la France.*

— On a reçu hier de Paris la lettre suivante. La circonstance dont on fait mention dans le dernier paragraphe est la seule à laquelle on puisse ajouter une foi entiere:

Paris, le 23 août 1804.

« On est dans de vives inquiétudes aux Tui» leries. J'ai été informé ce matin que l'EMPEREUR » est tombé dangereusement malade d'une dys» senterie. Comme j'écris à la hâte, je ne puis » garantir encore la vérité de cette nouvelle, » n'ayant pu prendre les informations nécessaires. » Cependant on m'assure qu'il est parti jeudi der» nier quatre médecins pour Boulogne. C'est un » fait que la nouvelle de la mort de S. M. I. » causerait une joie générale. »

— M. Pitt est arrivé à Douvres le 4 de ce mois, accompagné des généraux Hope et Twist, avec lesquels il se propose, dit-on, de faire demain une inspection le long des côtes.

Du 7 septembre.

M. Pitt, accompagné du général sir D. Dundas, et de quelques autres officiers-généraux, est parti de Douvres mercredi, pour aller faire l'inspection des ouvrages de défense du côté de l'Ouest. L'on suppose que l'un des principaux objets de cette tournée était de concerter les moyens d'inonder le marais de Romney, dans le cas où l'ennemi effectuerait une descente dans cette partie de la côte.

— Les travaux entrepris sur la commune de Galleywood, près Chelmsford, qui avaient été suspendus pour quelque tems, ont été repris depuis peu avec une grande activité. Il y a actuellement plus de 1200 hommes qui y sont employés à achever les redoutes. Si l'invasion doit être tentée cette année de maniere à offrir des chances de succès, il faut que ce soit avant la fin de l'équinoxe d'automne. Cette époque n'est pas très-éloignée, et il est possible que cette considération, plutôt que des avis particuliers, ait engagé le gouvernement à redoubler d'activité dans ce moment-ci.

— Outre le sloop de guerre *le Lilly*, *le Pélican*, *le Thomas*, et divers autres bâtimens récemment pris par les Français, on nous annonce la prise du bricq *la Charlotte*, se rendant à la Jamaïque. Il a été capturé le 22 juin à la hauteur du cap Bona, île de Porto-Rico, par un corsaire français, après un combat des plus sanglans qui a duré depuis minuit jusqu'à neuf heures du matin.

— Le gouvernement a reçu des avis qui font présumer que l'ennemi médite une attaque prochaine contre Jersey et Guernesey. On a fait depuis quelque tems des préparatifs à Granville et à Saint-Malo. On dit que les troupes destinées pour cette expédition, se montent à 15,000 hommes; elles font partie de l'aile droite de l'armée du général Augereau. Le général Sébastiani arriva mercredi de Brest à Saint-Malo, et il inspecta la garnison de ce port, qui est de 5000 hommes; mais ces îles, ainsi que celle d'Alderney, sont en mesure de repousser toute attaque imprévue.

— Trois pour cent consolidés, 57 et demi. — Omnium, 7.

INTÉRIEUR.

Rhinberg, le 27 fructidor.

S. M. l'EMPEREUR est arrivé ici hier à sept heures du matin. Il est monté à cheval aussitôt, a parcouru les bords du Rhin, visité plusieurs digues, et passé le Vieux-Rhin. A son retour au palais où il était descendu, M. le général-major de Hagken, propriétaire d'un régiment d'infanterie, lui a présenté les colonels de Boimbourg et de Sobbe, et vingt-cinq officiers supérieurs de la garnison de Wezel. S. M. s'est entretenu long-tems avec eux, et a témoigné plusieurs fois son estime pour l'armée dont ils font partie. Il a invité le général de Hagken à dîner avec lui, et a porté une santé au roi de Prusse et à son armée.

Cologne, le 27 fructidor.

Le duc et la duchesse de Baviere, ainsi que leurs enfans le prince Pie et la princesse Marie-Elise, ont été présentés aujourd'hui à Leurs Majestés, et ont dîné avec elles.

Coblentz, le 4e jour complémentaire.

S. M. l'EMPEREUR, en passant hier sur la belle route du Rhin, pour se rendre à Mayence, a remarqué dans une île du fleuve, sur les extrêmes limites de l'Empire, un beau couvent de religieuses qui porte le nom de cette île, et s'appelle *Roland Werck.* Vingt et une religieuses vivent encore en commun dans ce monastere; S. M. leur a accordé la permission d'y rester, et la jouissance des 60 ou 80 arpens que cette île renferme. Ces religieuses n'ont point quitté pendant toute la guerre ce couvent, qui a été constamment respecté par l'une et l'autre armée. Très souvent les boulets des batteries de l'une et l'autre rive se sont croisés sur leur petit territoire, sans qu'il en éprouvât aucun accident.

Mayence, le 4e jour complémentaire.

L'EMPEREUR arrivé à Mayence, et instruit par le ministre des relations extérieures que son altesse sérénissime l'électeur, archi-chancelier de l'Empire germanique, et son altesse sérénissime l'électeur de Bade étaient à Mayence, les a fait complimenter chacun par un des grands-officiers de la cour. Sa Majesté a ordonné ensuite qu'il fût envoyé à chacun de ces princes une garde d'honneur tirée de la garde impériale.

Le lendemain, son altesse sérénissime l'électeur archi-chancelier s'est rendu au Palais impérial; il a été reçu avec les grands honneurs militaires.

Les grands-officiers de l'Empire ont été le recevoir à la portiere de sa voiture; et l'ont conduit jusqu'au cabinet de S. M. l'EMPEREUR, où il a été introduit par le grand-chambellan de Sa Majesté Impériale. Avant de sortir du cabinet de Sa Majesté, il a demandé à l'EMPEREUR la permission de lui présenter son neveu le comte de la Leyen, qui a été introduit dans le cabinet. La présentation faite, il s'est retiré. L'EMPEREUR étant arrivé dans la salle des grands-officiers, l'électeur a prié Sa Majesté de lui permettre de présenter les personnes de sa suite, M. le comte de Beust, son ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Impériale; M. le comte de Boschi, chambellan et lieutenant-colonel au service de son altesse sérénissime électorale.

L'EMPEREUR a reconduit l'électeur jusqu'au milieu du sallon de service: de là son altesse sérénissime électorale s'est rendu chez l'Impératrice. Il a été reçu à la premiere porte des appartemens par les officiers de la maison de l'Impératrice.

Mme de la Rochefoucauld, dame d'honneur, est venue à sa rencontre à la porte du premier sallon. Il est entré avec M. le comte de la Leyen. Au moment de se retirer, il a demandé à Sa Majesté la permission de lui présenter les personnes de sa suite. Il les a présentées et nommées à S. M. l'Impératrice; à la porte du sallon de Sa Majesté, où il a été ramené dans la forme suivie

pour sa présentation, S. A. S. l'électeur a retrouvé tous les grands officiers de l'Empire, qui l'ont reconduit à la portière de sa voiture.

A quatre heures, S. A. S. l'électeur de Bade s'est rendu au palais impérial, et a été reçu avec les mêmes honneurs et dans les mêmes formes.

Il a présenté, dans le cabinet de Sa Majesté, S. A. S. le prince électoral son petit-fils, et S. A. S. le prince Louis son fils. Au moment où l'EMPEREUR s'est trouvé dans le sallon des grands officiers de l'Empire, S. A. S. électorale a présenté à Sa Majesté les personnes de sa suite, M. le baron d'Edelsheim, son ministre d'Etat; M. le baron de Geysan, son grand chambellan; M. le baron de Dalberg, son ministre près S. M. Impériale; et M. le baron de Borbeck, aide-de-camp de S. A. électorale. L'EMPEREUR a reconduit S. A. S. électorale jusqu'au milieu du sallon de service, d'où S. A. s'est rendu chez S. M. l'Impératrice, où il a été reçu dans les mêmes formes suivies pour S. A. S. l'électeur archi-chancelier de l'Empire germanique. Lorsqu'il s'est retiré, MM. les grands officiers l'ont reconduit jusqu'à la portière de sa voiture.

Leurs altesses électorales ont dîné ensuite chez S. M. l'Impératrice, et ont suivi LL. MM. au spectacle, où ils ont assisté dans la loge de l'EMPEREUR.

Du 1er vendemiaire an 13.

Aujourd'hui ont été présentés à S. M. l'EMPEREUR, par M. Salmatoris, maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs :

M. le comte de Beust, ministre plénipotentiaire de S. A. S. E. l'archi-chancelier;

M. le baron d'Edelsheim, ministre d'état et de cabinet de S. A. S. l'électeur de Bade;

M. le baron de Barkhaus, ministre d'état de Hesse-Darmstadt;

M. le baron de Reibeld, envoyé extraordinaire *ad hoc* de S. A. S. l'électeur de Baviere;

M. le baron de Dalberg, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Bade;

M. le baron de Bulher, envoyé extraordinaire *ad hoc* de S. A. S. l'électeur de Wurtemberg;

M. le baron de Gagern, ministre d'état des princes de Nassau;

M. le baron de Vrinz Berberich, envoyé extraordinaire *ad hoc* de S. A. le prince de la Tour-et-Taxis;

M. le baron de Humbracht, et M. Metzler, députés extraordinaires *ad hoc* de la ville de Francfort.

Ces présentations ont eu lieu dans les formes suivies aux Thuilleries, pour la réception des ministres étrangers.

Bruxelles, le 3 vendemiaire.

La célébration de la fête du 1er vendemiaire a été d'autant plus intéressante en cette ville, qu'elle était accompagnée de l'auguste cérémonie de la distribution des aigles de la légion d'honneur aux membres qui se trouvaient ici au nombre de 40. Le général Belliard, commandant de la 24e division militaire, était délégué par S. M. l'empereur pour faire cette distribution aux membres de la légion d'honneur, dans l'étendue de la division qu'il commande.

Dès le matin, la solennité fut annoncée par des salves d'artillerie et le son des cloches; à 8 heures, toutes les troupes de la garnison, en grande tenue, se rassemblerent sur la place d'armes, où elles ont été passées en revue; à 10 heures, les détachemens servant de garde-d'honneur aux différentes autorités sont allés les chercher, et les ont conduites chez le général commandant la division, en commençant par M. l'archevêque de Malines.

A 11 heures, une salve d'artillerie a annoncé le départ du cortege de chez le général Belliard pour se rendre à l'église de Sainte-Gudule. Après l'évangile, M. Naverres, adjudant-commandant, chef de l'état-major-général de la division, s'est approché du général Belliard, portant sur un plat d'argent les décorations de la légion d'honneur, dont il a fait, au bruit d'une salve d'artillerie, la distribution aux légionnaires, suivant leur rang. Une salve d'artillerie annonça la fin de cette intéressante cérémonie. Le général Belliard réunit ensuite à un grand repas tous les légionnaires et les premiers fonctionnaires.

Lille, le 2 vendemiaire.

Le 29 fructidor, les officiers et membres de la légion d'honneur des départemens du Pas-de-Calais, du Nord et de la Lys qui n'avaient point encore reçu la décoration de la légion d'honneur, ont été invités de se rendre en la ville de Lille. M. le général de brigade, Gérard dit Vieux, avait été chargé, au nom de S. M. I., de faire la distribution des aigles. La cérémonie fut des plus brillantes; toute la troupe était sur armes ainsi que la garde d'honneur. Les autorités assisterent à la cérémonie qui eut lieu sur l'esplanade, au bruit du canon et au son des instrumens d'une musique militaire et guerriere.

Paris, le 6 vendemiaire.

Le Projet de décret pour la conscription de l'an 13. est en ce moment en discussion au Conseil-d'Etat. Cette conscription, bien loin d'être telle qu'on l'a publiée, sera moins considérable que celle de l'année passée.

DÉCRETS IMPÉRIAUX

Extrait de décrets impériaux, en date du 7 fructidor an 12. — Au quartier-général impérial du Pont-de-Brique, près Boulogne.

La donation faite à l'hospice de Pont-l'Abbé (Finistere), par Jérome-Marie Louédon, ministre du culte, d'une portion de terre acquise de la nation, et provenant de la ci-devant chapellenie du rosaire, fabrique de Plomeur, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

Le legs fait à l'hospice ou bureau des pauvres de Puylaurens (Tarn), par Marie-Antoinette-Denise Dechilly, consistant 1° dans tous les meubles, argent comptant, linge, grains, provisions et autres objets mobiliers qui se trouveront dans sa maison d'habitation à son décès, et évalués 800 fr.; 2° dans une rente annuelle de 250 fr, franche et quitte de toute retenue, payable, par son héritier et ses successeurs, en deux paiemens égaux de six mois en six mois et par avance, après le décès de la testatrice, et dans le recouvrement d'une somme de 8000 fr. qui lui est échue de la succession de feu Barbier Desboulets, son oncle, et qui ne sera payable qu'après le décès de la veuve, domiciliée à Hirson (Aisne), sera accepté par la commission administrative dudit hospice ou bureau des pauvres.

La donation offerte à l'école secondaire communale de Saint-Claude (Jura), par le sieur Joseph-Augustin Faivre, prêtre desservant la paroisse de Septmoncel, au nom et comme fondé de procuration du sieur Pierre-Joseph Benoît, propriétaire aux Molunes, paroisse dudit Septmoncel, sera acceptée par le bureau d'administration de cette école, aux charges et conditions insérées dans l'acte de donation.

Le maire de Saint-Légal (Finistere) est autorisé à accepter, au nom de cette commune, la donation que les sieurs Marchadoux et Joseph Pulhuen lui ont faite, pour l'exercice du culte de la chapelle dite de Saint-Nicolas.

La donation faite en faveur des pauvres honteux de Saint-Pourçain (Allier), par dame Marie Rosat, veuve Forgeron de Martilly, d'une somme de 16,000 liv., faisant partie d'un capital de 36,000 liv. formé de trois rentes constituées à son profit au denier vingt, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie, sera acceptée par la commission administrative et le bureau de bienfaisance, et employée conformément aux intentions de la donatrice.

Le legs fait aux pauvres de Saint-Venant (Pas-de-Calais), par demoiselle Anne-Josephe-Rose Broignard, de 79 ares, 74 centiares de manoir, avec tous les bois y existant, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu, aux charges, clauses et conditions insérées dans le testament.

Le legs de 2000 fr. fait par M. André-Probace Requier, pour être employé au soulagement des pauvres de Tourves (Var), par le desservant de la paroisse, conjointement avec les administrateurs de l'hôpital, payable par son héritier en capitaux de rentes appartenant à sa succession, et, en cas d'insuffisance des capitaux, susceptible d'être complété en numéraire, pour le surplément être placé à rentes, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du 11 au 9 au samedi 14 vendemiaire an 13 : savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé les 9, 10, 11, 12, 13 et 14 vendemiaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après :

Bur. n°s	1.	A, P.....	1700
	2.	D, du n° 7718 à.....	12200
	3.	G, H.....	1700
	4.	M, N, O.....	1100
	5.	C, K.....	2400
	6.	L.....	3600
	7.	Q, R, U, V, W.....	1100
	8.	B.....	3000
	9.	E, I, J, S.....	1000
	10.	F, T, X, Y, Z.....	1400
	11.	D, du n° 1 à.....	3600

Lorsqu'un rentier qui aura en son nom plusieurs inscriptions *Cinq pour cent consolidés*, sera appelé par l'affiche pour le paiement d'une de ses inscriptions, il pourra présenter en même tems toutes ses autres inscriptions, quels que soient leurs numéros, pourvu que chacune de ces parties n'excede pas 1000 francs. par semestres. Si elles passent cette somme, il ne pourra être payé avant son tour.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

MINISTERE DE LA MARINE.

Rapport du chef militaire du Hâvre, au préfet maritime, le 4 vendemiaire an 13.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier à 3 heures du soir, le vent étant à l'E. N. E. joli frais, le tems beau, et la croisiere ennemie devant ce port, étant composée de deux vaisseaux de ligne, une frégate et plusieurs bâtimens légers, je me suis apperçu qu'un cutter ennemi de 16 canons venait de toucher sur l'extrémité ouest du banc du Ratier.

Le capitaine Hamelin est aussitôt sorti du port avec trois péniches armées, pour se porter sur le cutter au secours duquel allaient plusieurs embarcations ennemies.

Le capitaine Moncabrié, commandant une division de la flottille, mouillée en-dehors du port, ayant vu ce mouvement, a fait appareiller une partie de cette division, et s'est embarqué lui-même sur le 271e, avec le capitaine Péridier, pour se porter sur deux bricks de guerre qui s'avançaient au secours du cutter. Le capitaine Rheidellet, avec deux péniches, a manœuvré pour couper chemin à celles des anglais.

Les vaisseaux et frégates de l'ennemi forçaient de voiles pour renforcer leurs bâtimens; mais à trois heures et demie, les nôtres étant à portée du cutter, ont fait feu sur les bricks et embarcations qui cherchaient à le mettre à flot. Celles-ci ont été obligées de l'abandonner, et ont fait force de voiles et de rames pour rejoindre leur division. Nos péniches les ont poursuivies à coups de canon, qui les ont couvertes de mitraille, jusques sous le feu de leurs plus grands bâtimens.

J'ai vu plusieurs canots ennemis venir en travers par l'effet du feu qui avait atteint leurs rameurs. Ils ne se sont soustraits à notre poursuite qu'en jettant à la mer les malles et autres effets qu'ils avaient voulu sauver du cutter.

Nos bateaux allaient l'aborder, lorsque le commandant s'est apperçu qu'il avait le feu à bord, ce qui l'a déterminé à mouiller au large, et à six heures du soir, ce bâtiment a sauté en l'air : on me rend compte que quelques marins ont été atteints par l'explosion.

MM. Hamelin, Moncabrié et Péridier font le plus grand éloge des officiers, marins et militaires qui étaient sous leurs ordres, et qui ont exécuté avec le plus grand zele ceux qui leur ont été donnés.

Signé, MONTAGNÈS LAROQUE.

LITTÉRATURE.

L'Art Poétique de Boileau-Despréaux, suivi de sa onzieme satyre, et de son Epître à M. de Lamoignon; ouvrage déclaré classique par la commission nommée pour le choix des livres élémentaires, avec des argumens, les notes historiques de Brossette, etc. etc.; un vol. in-8°.

Prix, 3 fr. 60 c., et franc de port 4 fr. 75 c.

Cet ouvrage est un traité qui manquait à notre littérature classique, et que l'on peut regarder comme nouveau, quoique formé par lui-même d'ouvrages dont le tems a consacré la célébrité : dans ce recueil, on a cherché à rapporter à l'*Art*

Poétique de Boileau, comme à un point de ralliement, tout ce qui pouvait contribuer à former une poétique complette.

Ce rassemblement a été fait avec beaucoup de méthode, et de maniere à ce que tous les matériaux que l'on a réunis, s'enchaînent, correspondent, et forment une suite de chapitres liés les uns aux autres avec le plus grand soin. Ainsi, l'on offre d'abord sous forme d'introduction les différens articles les plus propres à préparer à la lecture de l'Art poétique de Boileau, savoir : 1° les Considérations générales sur la Poésie, par Fénélon ; 2° le Discours de Racine sur l'Essence de la Poésie ; 3° et 4° deux Discours du même sur le langage poétique et le respect que les poëtes doivent à la religion ; 5° les remarques d'Edme Burke et de l'éditeur, sur le goût.

On n'a pas mis moins d'ordre dans d'autres additions, telles que les Discours de Racine sur la versification, le langage figuré, l'imitation des mœurs en poésie ; les remarques de Marmontel sur la Fable ; des extraits de l'Eloge de la Fontaine, par Chamfort ; les réflexions de Laharpe et de l'abbé Vatry sur l'art dramatique ; les lettres de Fénélon à l'Académie française, sur le même sujet, etc,

Les remarques de Brossette et de Saint-Marc, qui sont employées, étaient indispensables, ainsi que les sommaires qui sont placés à la tête de chaque livre de l'Art Poétique, et qui manquent dans les éditions de Boileau.

Ecole spéciale de pharmacie de Paris.

La séance publique du 4e jour complémentaire an 12, a été présidée par M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur de l'instruction publique.

M. Trusson, directeur adjoint, en l'absence de M. Vauquelin, directeur de l'école, a ouvert la séance par un discours sur l'instruction donnée dans l'école de pharmacie.

M. Bouillon-Lagrange, professeur et secrétaire-général de la société de pharmacie, a rendu le compte des travaux annuels.

Plusieurs mémoires ont ensuite été lus :

1°. Des réflexions sur le collage et la clarification des vins, par M. Parmentier, président de la Société ;

2°. L'éloge de M. Demachy, par M. Delunel, secrétaire de la correspondance de la Société ;

3°. Un mémoire sur une production artificielle du camphre, par M. Boullay ;

4°. Des observations critiques sur quelques procédés pharmaceutiques, par MM. Champseru et Godart ;

5°. Une notice sur un nouveau procédé, pour obtenir l'oxide noir de fer (étiops martial), suivi de l'examen chimique de cet oxide, par MM. Trusson et Bouillon Lagrange ;

6°. Un mémoire sur la structure des organes de la génération de différentes especes d'apocins, de peripleta et d'asclepiac de Tournefort, et sur la maniere dont se fait l'acte de la génération dans ces fleurs, par M. Descemet, associé libre.

M. Fourcroy a ensuite distribué les prix aux éleves dans l'ordre qui suit :

Chimie.

Premier prix. — Henri-Auguste Vogel, de Westerbaf, dans l'électorat d'Hanovre.

Second prix. — Pierre Gangiran, de Cordés, département du Tarn.

Mention honorable. — Pierre-Eon Duval, de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine ;

Pierre-Henri Bernadet, de Castel-Sarrasin, département de la Haute-Garonne.

Pharmacie.

Premier prix, accordé à mérite égal, à Philippe-Noël Sorbet, de Saint-Séver-de-Rustant, département des Hautes-Pyrénées ;

Et à Nicolas-Denis Moutillard, de Commercy, département de la Meuse.

Mention honorable. — Jean-Baptiste Poynaut, du Saint-Esprit près Bayonne, département des Landes.

Histoire naturelle des médicamens.

Premier prix. — Pierre Gangiran (déjà nommé.)

Second prix. — N'a pas été adjugé.

Botanique.

Premier prix. — Pierre-Henri Bernadet (déjà nommé.)

Second prix. — Louis Touet, du Mans, département de la Sarthe.

MUSIQUE.

Les livraisons de la collection de musique, imprimée de MM. Olivier et Godefroy, ont été quelque tems interrompues à raison d'un différend devant les tribunaux qui vient d'être terminé à leur avantage, et dont le résultat leur permet de suivre leur entreprise avec la même activité. Pendant cette suspension, leurs travaux avaient été continués, et ils font paraître aujourd'hui la 19e, 20e, 21e, 22e, 23e et 24e livraisons de leur collection. Ces livraisons se composent d'un trio de *la Camilla*, d'un air de *la Finta Amante*, de plusieurs airs de l'Enlevement du sérail de Mozart, de Canons à trois voix par Furari, de plusieurs airs de Nazolini, d'un duetto de Paësiello tiré *del Fanatico in Preslina*, de plusieurs airs de *la Griselda* de Per ; d'un duo de Mozart, et de divers autres morceaux détachés, notamment d'un rondeau de Luigi-Caruso.

La souscription est toujours ouverte chez messieurs Olivier et Godefroy, brevetés pour l'invention des caracteres mobiles de musique, boulevart Saint-Martin, n° 68 ; les jours de représentation à leur magasin à l'académie imperiale de musique, par le grand escalier à droite, et chez MM. Winen jeune, et Fauvel, facteurs d'instrumens à vent, rue J. J. Rousseau, n° 9, vis-à-vis la grande poste.

Le prix de la souscription pour 12 nos de 12 à 15 pag. de musique chacun, est de 15 fr. pour Paris, et de 18 fr. pour les départemens et l'étranger. Chaque n° se vend 2 fr. 50 c. séparément.

On ne peut souscrire pour moins de douze numéros ; il en paraît un chaque semaine.

BEAUX-ARTS.

Cinquieme livraison des vues pittoresques d'Italie, dessinées d'après nature, et publiées par Bourgeois, peintre.

Cet ouvrage, gravé à l'eau-forte, formera un volume de 72 planches petit in-folio. Il paraîtra exactement, chaque mois, une livraison de cet ouvrage. La livraison est composée de six feuilles.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. pour trois livraisons, 24 francs pour six, etc. Les exemplaires sur papier vélin, premieres épreuves, se paieront double.

On souscrit à Paris, chez l'auteur, au Musée des artistes, rue de Sorbonne, au bureau des *Annales du Musée*, quai Bonaparte, n° 23, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes de l'Europe.

Les souscripteurs des départemens ajouteront 50 centimes pour frais de port.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

Collection de fleurs et de fruits gravés par Ruotte, imprimés par Langlois, d'après diverses études tirées du portefeuille de M. Prevôt, avec une description par M. . . . ouvrage composé de 48 planches. Quatrieme livraison de quatre planches.

Prix de chaque livraison. Figures coloriées, 24 fr. En noir, 12 fr.

A Paris, chez Vilquin, éditeur et marchand d'estampes, grande cour du Tribunat.

Cette collections d'études de plusieurs années est gravée avec soin, et fait honneur au talent de M. Ruotte : elle est imprimée en couleur par M. Langlois, célebre en ce genre, et terminée au pinceau.

Le fini, la vérité des couleurs, la beauté du texte, l'ensemble des soins donnés à cette entreprise, nous paraissent devoir en assurer le succès.

Nous croyons aussi qu'elle peut être utile aux personnes qui s'occupent du dessin, aux manufacturiers et aux brodeurs.

L'éditeur annonce qu'il fera paraître, dans la prochaine livraison, *l'Hortensia*, et successivement dans les suivantes, une de ces plantes rares ou nouvelles que le public voit avec intérêt au Pont des Arts et autres jardins. Ces plantes seront peintes par M. Prevôt dans les serres de M. Audebert, avec l'attention de présenter les fleurs dans les divers aspects de leur floraison, ainsi qu'on pourra le remarquer dans la planche prochaine de l'*Hortensia*.

Cours d'anatomie et de physiologie.

A. E. Tartra ouvrira ces deux cours, lundi 9 vendemiaire de l'an 13, à cinq heures précises du soir, dans son amphithéâtre, rue des Trois-Portes, n° 3, vis-à-vis la rue Jacynthe, maison du serrurier, proche de la place Maubert, et les continuera chacun séparément, tous les jours, excepté le dimanche, aux heures qui seront définitivement fixées à la premiere leçon, d'après l'avis de la majorité des éleves.

Il y aura plusieurs salles de dissection, et les éleves seront dirigés par M. Tartra et son prévôt, soit dans les travaux et expériences anatomiques, soit dans la manœuvre des opérations chirurgicales sur le cadavre.

On peut s'inscrire d'avance à l'amphithéâtre, ou chez M. Tartra, rue Gaillon, n° 3, proche la rue neuve des Petits Champs.

LIVRES DIVERS.

Etudes sur l'Homme dans le monde et dans la retraite, par J. H. Meister, avec cette épigraphe,

Ut nemo in sese tentat descendere, nemo !
Perse, *Sat. IV.*

vol. in-8°. De l'imprimerie de Crapelet. A Paris, chez Ant. Aug. Renouard.

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliotheque de M. R....., dont la vente se fera par M. Sylvestre, libraire, dans sa salle de vente, rue des Bons-Enfans, n° 12, le lundi 28 brumaire an 13 (19 novembre 1804) et jours suivans, à six heures très-précises de relevée ; in-8°.

Prix 1 fr. 80 cent.

A Paris, chez Antoine-Augustin Renouard.

L'Improvisateur français, avec cette épigraphe :

Le choix des pensées est invention.
Labruyere.

par Salentin, de l'Oise. — Tome VIII.

A Paris, de l'imprimerie et librairie de la veuve Goujon, fils, rue Taranne, n° 737.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.		
Lyon	pair 15 jours.	1 ¼ p.
Marseille	pair 20 j.	1 ⅜ p.
Bordeaux	pair 15 j.	2 p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		159 ¾
Anvers		

EFFETS PUBLICS.		
Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée	
Id. Jouis. de vendemiaire an 13	55 fr. 40	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la Banque de France	1110 fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, l'Homme singulier, et les Fausses infidélités.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. . . . . .

Théâtre du Vaudeville. L'Un pour l'Autre, les Deux Clefs, et le Val-de-Vire.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au bénéfice de Mme Queriaux, la 2e repréS. de Pauline, Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville.) Relâche.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 8. *Dimanche*, 8 *vendemiaire an* 13 *de la République* (30 *septembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, *le* 2 *août* (14 *thermidor.*)

L'IMPUDENCE avec laquelle le témoin du colonel Burr avait publié les détails relatifs au malheureux duel dans lequel a succombé le général Hamilton, ne lui a pas réussi. Il s'était flatté, sans doute, qu'étant associé à un délit dont le principal auteur était réputé être par sa place à l'abri de toute poursuite, il ne pourrait en résulter pour lui rien de fâcheux; il s'est trompé. Il a été, en effet, associé à la cause de M. Burr, mais c'est précisément par cette raison qu'il a été déclaré, par le jury, *complice d'un meurtre volontaire*. On présume, au surplus, qu'ils trouveront grace, l'un et l'autre, devant la suprême cour de justice. Quoique le colonel Burr ne soit pas aimé, en général, sur-tout depuis que la voix publique lui reproche la mort d'un homme universellement regretté, on ne desire cependant pas que cette affaire ait des suites plus graves.

Ce qui avait particuliérement indisposé l'opinion publique contre le colonel Burr et son témoin, c'est non-seulement la tranquillité scandaleuse qu'ils ont affectée, et l'espece de jactance avec laquelle ils ont après l'événement, rendu compte de tout ce qui s'était passé, mais encore la maniere dont ils ont cherché à dénaturer la noble conduite du général Hamilton dans toute cette affaire.

L'ordre des Cincinnati vient de voter un monument à la mémoire du général Hamilton; et on suppose qu'il sera érigé sur la belle place dite de *la Batterie*.

Des hommes connus par des opinions qui les assimilent aux anciens ennemis du général Hamilton, désespérant sans doute de lui rien ravir de l'estime et des regrets de ses compatriotes, cherchent du moins à répandre parmi les étrangers, et sur-tout parmi les Français qui sont ici en assez grand nombre, des idées propres à affaiblir dans leur esprit la considération dont il jouissait. Ils le représentent comme ayant été l'ennemi juré des Français et le partisan dévoué des Anglais. La vérité est qu'à une certaine époque de la révolution française, M. Hamilton s'expliqua souvent d'une maniere très-désavantageuse sur le compte du gouvernement. A cette même époque, le général Washington n'admirait pas davantage ce qui se passait en France, et on l'a vu, dans ce tems-là, donner des signes de mauvaise humeur contre cette puissance.

Sans doute s'il avait vécu quelques années de plus, il aurait, comme le général Hamilton, repris la France et les Français en affection. Toujours est-il vrai que ce dernier n'avait pas eu de peine à revenir, sur leur compte, de ses premieres impressions. BONAPARTE n'a jamais eu d'admirateur plus sincere et plus éclairé que le général Hamilton. A peine celui-ci le vit-il à la tête du gouvernement de la France, qu'il prédit une grande partie des événemens qui sont arrivés depuis en Europe. Il disait, dès-lors, aux réfugiés français qu'il connaissait ici. « BONAPARTE vous rendra plus de considération que vous n'en avez perdu. — Occupez-» vous, disait-il à ceux qu'il voyait végéter en » Amérique, occupez-vous de votre départ. Votre » patrie redevient bonne à habiter; elle sera bientôt » plus belle que jamais. L'homme qui la gouverne » *a du grandiose dans la tête.* » Ce langage assurément n'annonce pas que celui qui le tenait *détestât la France et les Français*. Tous ses amis savent d'ailleurs qu'il ne leur parlait, depuis quelque tems, que du desir qu'il avait d'aller voir s'il était vrai qu'il ressemblât à BONAPARTE, comme on le lui avait dit; et il répétait souvent qu'ayant connu le plus grand-homme de l'Amérique, il serait très-fâché de mourir, sans avoir vu le plus grand-homme de l'Europe. Ces petites particularités suffiraient pour prouver que le général Hamilton n'était pas un si grand ennemi de la France, quand bien même un grand nombre de réfugiés français auxquels il a souvent rendu service avec un entier désintéressement, ne seraient pas là pour rendre témoignage de sa bienveillance pour eux.

(*Extrait de la Gazette de France.*)

RUSSIE.

Pétersbourg, 4 *septembre* (17 *fructidor.*)

On lit dans la gazette de la cour un article ainsi conçu :

« Plusieurs gazettes étrangeres ont répandu, et il a été rapporté, d'après elles, dans le dernier numéro de cette feuille, qu'un courier russe, à son passage par Rome, avait remis au roi de Sardaigne, au moment où S. M. était à table, une lettre de S. M. l'empereur de toutes les Russies; et que le roi, en conséquence de cette lettre, était parti trois heures après pour Gaëta. Cette nouvelle doit être mise au nombre de celles dont on se sert pour tromper le public crédule. Le fait est que le départ du roi eut lieu parce que la reine avait besoin de prendre les bains de mer, et que S. M., en partant pour Gaëta, laissa toute sa suite à Rome. On n'a vu qu'un seul courier russe cette année à Rome, et il y passa, pour se rendre à Naples, un mois et plus avant le départ de S. M. Sarde. D'après toutes ces circonstances, on peut juger quelle foi il faut ajouter à des nouvelles qu'on se fait un mérite d'inventer. »

SUEDE.

Stockholm, *le* 6 *septembre* (19 *fructidor.*)

Tous les journaux et gazettes de France viennent d'être prohibés en Suede.

— Le corps du duc d'Ostrogothie a été placé sur un lit de parade dans un des appartemens du château. Tous les officiers du corps dont S. A. R. était le chef, assisteront à son convoi. L'oraison funebre du prince sera prononcée par l'évêque Flodin.

— M. de Correa, envoyé de Portugal près notre cour, vient de réfuter dans un écrit ayant pour titre : *Remarques sur le Voyage de M. Acerbi*, quelques-uns des passages de cet ouvrage.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 15 *septembre* (28 *fruct.*)

S. A. le prince royal sera de retour ici le 22 ou le 23 de ce mois. Les manœuvres d'automne commenceront aussitôt, et seront commandées par S. A. R. en personne. Plusieurs princes étrangers assisteront aux manœuvres.

— Nous recevons de tristes nouvelles de Malaga. L'épidémie y regne avec plus de fureur que jmais. Le gouverneur de la ville, son épouse, ses enfans et cinq domestiques qui composaient sa maison; l'associé du consul de Danemarck, son premier commis, et plusieurs personnes de sa maison, ont été victimes de cette maladie. On va prendre dans nos ports les mesures de sûreté qui ont eu lieu l'année derniere.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 17 *septembre* (30 *fructidor.*)

Pendant le séjour de l'EMPEREUR à Brunn, il lui a été présenté le prévôt du régiment des chevaux-légers de Latour, nommé Fontain. Cet homme est remarquable par son grand âge, ses longs services, et la vigueur dont il jouit encore, et qui lui permet de continuer toujours ses fonctions. Il a fait la campagne de Philippsbourg en 1734, sous le prince Eugene, devant la tente duquel il se souvient d'avoir été en faction. Il compte en tout 72 ans de service. Ce vieillard respectable a été accueilli gracieusement par S. M.

Nuremberg, *le* 19 *septembre* (2e *complém.*)

La grande chaussée entre notre ville et celle de Furth est terminée, et sera comptée au nombre des entreprises qui honorent le plus le regne du roi de Prusse actuel. Cette chaussée, tirée au cordeau, et plantée d'une double rangée d'arbres, a une lieue et demie de long, et a coûté au roi 100,000 rixd. (600,000 fr.)

Des bords du Mein, *le* 22 *sept.* (5e *compl.*)

M. de la Harpe, instituteur de S. M. l'empereur de Russie, et ex-directeur de la république helvétique, est arrivé le 18 à Francfort, venant de Dresde; il retourne en Suisse.

Hanovre, *le* 17 *septemb.* (30 *fructidor.*)

Son excellence M. le maréchal d'Empire Bernadotte est de retour ici depuis avant-hier 15. Hier, il y eut grande parade, après laquelle ce général distribua avec la plus grande solennité les décorations aux membres de la Légion d'honneur.

— Avant le départ du jeune prince de Baviere de l'Université de Gœttingue, qui a eu lieu le 8 de ce mois, une députation de la magistrature, les professeurs et un certain nombre d'étudians se sont rendus chez lui pour lui faire une visite de congé.

— M. le professeur Hoppenstedt, de l'Université de Gœttingue, est appelé à Gotha avec le rang de conseiller du gouvernement.

Hambourg, *le* 18 *sept.* (1er *jour compl.*)

On écrit de Pétersbourg que lord Warren, ministre actuel de la Grande-Bretagne près la cour de Russie, fait ses dispositions pour partir et laisser sa place à lord Gower, incessamment attendu.

— Le 10, un convoi anglais a passé le Sund; le vaisseau de guerre qui l'escortait, s'est emparé d'un bâtiment marchand sous pavillon prussien.

— M. le comte d'Ayala, ci-devant ministre de Raguse à Vienne, ayant adressé dernierement à sa majesté la reine de Prusse une notice très-intéressante sur Barbe, marquise de Mantoue, née princesse de Brandebourg, qui fut extrêmement chérie de ses sujets, S. M. la reine, en témoignage de sa satisfaction, a fait présent au comte d'Ayala d'une magnifique tabatiere émaillée.

— S. M. le roi de Prusse est arrivé le 15 à Charlottenbourg, afin d'y assister les 17 et 18 aux grandes manœuvres.

— M. le comte de Lœben, ministre d'état et du cabinet de l'électeur de Saxe, est décédé à Dresde.

— M. Robertson a fait le 31 août, à Riga, une ascension aérostatique qui a eu un entier succès. Cet aéronaute est descendu à six lieues du point de son départ. L'affluence des curieux était très-considérable.

Francfort, 23 *septembre* (1er *vendem.*)

Le camp de Stutgard a commencé il y a quelques jours. On y trouva réunis 10,000 hommes de troupes wurtembergeoises qui y exécuterent plusieurs manœuvres et évolutions militaires. Le camp de Munich qui a commencé le 15 septembre, et qui est composé de quinze régimens, se fait remarquer encore beaucoup plus. On admire la tenue et la beauté des troupes qui le composent.

— La diete du cercle de Souabe doit s'ouvrir le 1er octobre.

PRUSSE.

Berlin, *le* 18 *septembre* (1er *jour compl.*).

Vendredi dernier, M. le comte de Metternich-Winnebourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. impériale et royale, a eu l'honneur de présenter à S. M. le roi la lettre de notification de son souverain, relativement au titre d'Empereur héréditaire d'Autriche.

(*Gazette de Berlin.*)

INTERIEUR.

Rouen, *le* 5 *vendemiaire.*

Hier, la cour d'appel, celle de justice criminelle, le tribunal de premiere instance et les maire et adjoints, convoqués par le général Musnier, commandant la 15e division militaire, et délégué par S. M. I. pour remettre en son nom les décorations de la Légion d'honneur aux légionnaires résidans dans cette division, se sont rendus, escortés de troupes à cheval, au Champ-de-Mars, où devait se faire cette distribution, en présence de la garnison sous les armes.

Une salve d'artillerie ayant annoncé le commencement de la cérémonie, le général Musnier a tracé dans un discours énergique et concis l'utilité et l'esprit de l'institution de la Legion d'honneur.

On a principalement remarqué ce passage :

« Bien différent, a-t-il dit, de ces ordres » inventés par la vanité, qui n'étaient que le » prix de la naissance et de la faveur, l'aigle de » la Légion d'honneur est offert à quiconque veut » le mériter. Sans distinction de rang, d'état, ni » de profession, il est la récompense de tous les

» services, de tous les grands talens, de toutes » les vertus. Il associe à la gloire nationale tous » ceux qui ont contribué à assurer la prospérité » et la gloire de la nation. »

Chaque membre de la Légion d'honneur ayant ensuite été appellé, a reçu sa décoration au bruit de l'artillerie, et a prêté le serment solennel prescrit par la loi.

Cette distribution s'est faite avec le plus grand éclat, en présence d'une multitude immense et de plusieurs membres de la Légion d'honneur déjà décorés.

Paris, le 7 vendemiaire.

M. Camus, membre de l'Institut national, archiviste, s'est cassé la jambe l'un de ces jours derniers, en se promenant tranquillement dans son jardin. Il est de retour de la campagne à Paris, où les secours de l'art lui ont été administrés. On croit pouvoir assurer que sa fracture n'aura d'autres suites que celles ordinaires de ces sortes d'accidens.

— M. le comte de Cobentzl, ambassadeur de Vienne, est de retour d'Aix-la-Chapelle à Paris.

— Les récits que l'on fait sur la subtilité du venin des viperes que l'on vient de reconnaître dans la forêt de Fontainebleau, sont effrayans. Le chien d'un chasseur, mordu au nez, en est mort en moins de dix minutes. Une femme qui rentrait chez elle avec une bourrée de bois qu'elle venait de ramasser dans la forêt, la jetta à terre; une de ces viperes qui s'y trouvait fourrée en sortit et mordit l'enfant de cette femme; il en mourut dans la journée. Un paysan très-vigoureux fut aussi piqué, et mourut deux jours après, sans qu'aucun des remedes estimés les plus efficaces, et qui lui furent administrés très-promptement, pussent le sauver. Cette espece n'est, dit-on, décrite nulle part, et déjà plusieurs savans s'en occupent. Les autorités du lieu ont pris des mesures pour en exterminer la race; une prime de 60 fr. est accordée à ceux qui apporteront un de ces animaux tués.

Le *Journal de Paris* publie l'extrait suivant d'une lettre de Mayence, sur le voyage de LL. MM. II.

« Depuis ma derniere lettre, datée de Cologne, LL. MM. II. ont continué le voyage qu'elles devaient faire sur les bords du Rhin.

» Le dimanche, 29 fructidor, S. M. l'Impératrice a quitté Cologne à quatre heures du soir; elle est arrivée à Bonn un peu avant la nuit, pour repartir le lendemain matin. Cette ville paraît très-jolie; le peu que nous en avons vu, nous a laissé le regret de n'y pas faire un plus long séjour. La maison où S. M. I. est descendue, appartient à M. de Belderbuch. Elle est très grande et très belle. Le jardin est terminé par une terrasse qui donne sur le Rhin. Après le souper, S. M. a pris plaisir à s'y promener. La joie du peuple, accouru en foule au bas de la terrasse, le calme de la nuit et la beauté du fleuve éclairé par la lune, rendaient cette soirée charmante.

» Le lendemain lundi, à 4 heures du matin, S. M. I. était remontée en voiture. La route de Bonn à Coblentz est très-belle, nouvellement faite, et presque toute entiere sur le bord du fleuve. Nous entrâmes à Coblentz à 10 heures du matin. S. M. l'Empereur n'y arriva qu'à 6 heures du soir; il était parti de Cologne le jour même. A Bonn, il avait monté à cheval, pour voir par lui-même tout ce qui ne peut être bien vu que par l'œil du maître. Les habitans de Coblentz m'ont paru polis, vifs et prévenans. Il est impossible de vous dire avec quel enthousiasme ils ont reçu LL. MM. II. L'hôtel de la préfecture, où elles logeaient, était continuellement environné de la foule du peuple qui attendait, tantôt en silence, tantôt avec des acclamations, l'instant où elles se montreraient.

» Mardi, la ville a donné un bal dans la salle de la comédie. C'est une des plus jolies salles que j'aie vues, tant par sa forme et sa disposition, que par la maniere dont elle est décorée. Une seule chose nous a paru moins bien que le reste. Au lieu de l'inscription si connue : *Castigat ridendo mores*, on a mis : *Ridendo corrigo mures*. C'est, à ce qu'il me semble, changer assez malheureusement une épigraphe très-heureuse.

» Mercredi devait être le jour du départ de l'Impératrice pour Mayence. S. M. désirant faire ce voyage par eau, en remontant le fleuve, s'est rendue mercredi, à 6 heures du matin, sur le rivage, et c'est au milieu des regrets que le peuple s'empressait de lui témoigner, qu'elle s'est embarquée sur un yacht dont M. le prince de Nassau-Weilbourg lui avait fait hommage.

» Le brouillard très-épais ne permettant pas d'abord de se tenir sur le pont, les premiers momens furent employés à visiter l'intérieur de l'élégante gondole qui portait S. M. I. Il est difficile de réunir dans un aussi petit espace plus de choses à-la-fois utiles et agréables. Chaque objet disposé avec goût, n'y tient que la place absolument nécessaire. On y a économisé le terrain, pour y prodiguer les agrémens, pour le garnir de tentes et de siéges. Un Neptune doré, assis sur la poupe, semble commander au fleuve de n'agiter le vaisseau que mollement et sans danger; des balustrades placées des deux côtés rassurent encore davantage.

» S. M. I. se fit servir à déjeûner sur le pont, non loin de Boppart, presque vis-à-vis les jolis villages de Midespai et d'Oberspai. Le tems s'était élevé, et dès ce moment rien de plus varié, de plus pittoresque que les tableaux qui se déployerent successivement sous nos yeux, depuis Boppart jusque bien après Baccarah. Tantôt on voit de riantes prairies, des vergers, des villes qui s'élevent en amphithéâtre, et dans l'éloignement, des montagnes couvertes de forêts. Bientôt la scène change, le fleuve se resserre, les montagnes se rapprochent, et l'on n'apperçoit plus que l'eau, le ciel et des montagnes d'ardoises, des rochers escarpés et sauvages, dont la cime inaccessible offre pour tout ornement les ruines de ces tours antiques, de ces vieux châteaux autrefois la retraite des preux chevaliers, et plus souvent encore de suzerains dangereux à leurs vassaux. L'œil et l'imagination sont également effrayés. Mais le pied de ces montagnes forme souvent une heureuse opposition avec leur sommet. On y voit avec plaisir le travail des hommes, et des vignes d'une très-belle apparence.

» Un autre contraste non moins frappant, est celui qui résultait du passage même de S. M. I. A peine on quittait ces déserts, où le silence de la nature était interrompu par le seul bruit des eaux, que le son des cloches et l'explosion des boîtes annonçaient le voisinage de quelque lieu habité. A chaque commune, les officiers municipaux, le clergé et le peuple bordaient le rivage, les pauvres villages avaient leurs gardes d'honneur, leurs drapeaux, leurs arcs de triomphe, et le son des instrumens se joignait aux acclamations. La rive droite, quoique étrangere, semblait rivaliser de zele avec la rive gauche, par-tout les cris de joie et les salves d'artillerie se répondaient des deux côtés. Cette émulation nous offrit un spectacle très-agréable à Saint-Goar, qui est placé vis-à-vis le château de Hess-Reinfels. Tandis que la municipalité de la ville venait au-devant de S. M. I. au son d'une musique militaire, sur des bateaux couronnés de verdure, nous appercevions de loin la garnison hessoise, rangée en ordre de bataille, sur la plate-forme du château, et leur feu redoublé se confondait avec celui de Saint-Goar. L'air était si calme, que S. M. I. est constamment restée sur le pont.

» En passant, l'on eut le plaisir de faire résonner avec un porte-voix, le fameux écho de Lurleiberg, qui répete distinctement et plusieurs fois les mots qu'on lui envoie.

» Nous examinâmes avec beaucoup de soin le château du Palatinat, bâti au milieu du Rhin, qui l'entoure de ses eaux. On n'y peut entrer que par une espece de trape serrée, à laquelle est attaché un escalier de bois qu'on releve pendant la nuit. Ce séjour solitaire était autrefois, dit-on, l'asile des comtesses palatines dans les derniers tems de leur grossesse, et le berceau de leurs enfans.

» A Bornhofen, sur la rive droite, nous vîmes de loin un capucin, qui courait depuis long-tems au bas des montagnes, sans espérance de pouvoir joindre la gondole. Mme de Vaude et M. d'Aubusson firent détacher le bateau qui nous suivait et lui porterent avec plaisir, pour ses confreres et pour lui, les preuves de la bonté de l'Impératrice.

» L'agrément de ce jour, qu'on peut bien réellement appeler un jour de fête, manqua d'être troublé entre Obervesel et Kaub. Des femmes vinrent au-devant de la gondole, avec des fleurs et des fruits. Mais elles s'approcherent avec si peu de précaution, que leur bateau fut à demi renversé. S. M. I. fit recueillir sur le pont ces femmes encore toutes tremblantes, et tâcha de les faire revenir de leur effroi, en leur parlant avec cette bonté qui donne tant de prix et de charme à toutes ses actions.

» On nous avait annoncé, comme devant exiger quelques précautions, un passage connu sous le nom de Bengerloch; mais la nuit nous surprit avant d'y être arrivés. De l'intérieur de la gondole, où S. M. I. était descendue, le mouvement du vaisseau nous parut en effet beaucoup moins doux, et les eaux beaucoup plus agitées; mais nous attribuâmes ce changement au vent qui était devenu très-fort, et nous passâmes le Bingerloch sans aucun accident, mais en regrettant que la nuit nous eût privés du spectacle que doit offrir en cet endroit le fleuve extrêmement resserré par les roches qui l'environnent.

» Comme ce voyage, de plus de vingt lieues, ne devait se faire qu'en deux jours, S. M. I. est descendue, vers huit heures du soir, à Bingen, où elle était attendue.

» Jeudi matin, S. M. l'Impératrice quitta Bingen à sept heures, après avoir reçu les autorités, et des envoyés du prince de Nassau-Usingen, chargés d'offrir à S. M. le tout ce qui pourrait lui être agréable dans ses possessions, situées sur la route qu'elle allait parcourir.

» S. M. I., en remontant sur la gondole, pour quitter Bengen, retrouva les mêmes acclamations et les mêmes regrets, qui s'étaient fait entendre à son départ de Coblentz.

» Il est difficile de voir un pays plus riche que celui qui s'ouvrait devant nous. C'est le Rheingau, célebre par les meilleurs vins du Rhin. Depuis Bingen jusqu'à Mayence, le fleuve forme un lac extrêmement large, et presque par-tout, aussi loin que l'œil peut s'étendre, toutes les terres qui bordent ses rivages, sont cultivées. C'est un tableau admirable, mais sans variété, sans opposition. Celui de la veille nous avait offert des surprises presque continuelles. Celui-ci ne nous le rappelait que par l'air de fête de toutes les villes placées sur les deux rives, et leur empressement à célebrer le passage de l'Impératrice. S. M. est arrivée à trois heures à Mayence. Douze jeunes demoiselles, des premieres maisons de la ville, l'attendaient sur le rivage.

» Presque en même-tems le canon se faisait entendre à une autre porte de la ville, et nous annonçait l'arrivée de S. M. l'Empereur, qui avait quitté Coblentz le même jour, jeudi matin. »

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Tulle, département de la Corrèze, a ordonné, par jugement du 6 fructidor, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Antoine Duval qui, depuis plus de quatre ans, n'a point donné de ses nouvelles.

Par jugement du 29 thermidor an 11, sur la requête de Pierre et Jean Rey, pere et fils, demeurant au lieu de Parronty, commune de Beleymade, et autres intéressés, demandeurs en déclaration d'absence de Jean Faure, fils de Gabriel Faure et de Marguerite Chaussade, parti en 1792 pour les armées de la République, et qui n'a point donné de ses nouvelles depuis le 26 thermidor de l'an 2,

Le tribunal de premiere instance séant à Bergerac, département de la Dordogne, a ordonné que pardevant M. Fraigneaud, l'un des juges à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Faure, et ce en conformité de l'article CXVI de la loi du 24 ventose an 11.

Sur la requête du sieur Flouest, tendante à faire déclarer l'absence de François Bonaventure Godet, et à être renvoyé en possession et jouissance de ses biens,

Le tribunal de premiere instance séant à Dieppe, département de la Seine-Inférieure, après avoir pris connaissance de l'enquête précédemment faite à ce sujet, et avoir entendu le procureur impérial, a déclaré, par jugement du 28 thermidor, l'absence dudit Godet, et a renvoyé le sieur Flouest en possession et jouissance de ses biens, en le chargeant de remplir les formalités prescrites par le Code civil.

Sur la demande d'Anne Morel, femme Paulet, le tribunal de premiere instance de Bourgoin, département de l'Isere, a ordonné, par jugement du 5 thermidor, qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence du sieur Paulet, maréchal ferrant, du lieu de Serrezin, qui, depuis plus de 4 ans, n'a point donné de ses nouvelles.

Par jugement du 25 thermidor an 12, sur la requête de Silvain Debains, propriétaire, expositive que Jacques Debains, son fils, s'enrôla sur la fin de l'an 2, dans le 1er bataillon du département de la Creuse, et que depuis plus de quatre ans il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Chatellerault, département de la Vienne, a ordonné qu'en exécution de l'art. CXVI de la loi du 24 ventose an 11, il serait procédé contradictoirement avec le procureur impérial, à l'enquête sur l'absence dudit Jacques Debains, ci-devant domicilié dans la commune de Plumartin. M. Habert, l'un des juges, a été commis pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 26 thermidor an 12, sur la demande de Catherine Lipp, femme de Jean Guillaume Herlé, de Bodenheim; Barbe et Caroline Lipp, filles majeures, demeurant audit lieu; expositive que Jean Lipp, leur frere, est absent de son domicile depuis trente-six ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Mayence, département du Mont-Tonnerre, a ordonné que, pardevant M. Stephani, juge, commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Lipp; a nommé en outre le sieur Eg'i, notaire public à Oppenheim, à l'effet de représenter le présumé absent, par-tout où besoin sera.

Par jugement du 2 fructidor an 12, sur la demande de Jean Boutet, et Catherine Gabouriaud, sa femme, demeurant à Saint-Germain, et Catherine Gabouriaud, veuve de Pierre Serizier, à Castelvieil, en déclaration d'absence de Jean-Baptiste Gabouriaud, ayant quitté son domicile depuis 1790, époque à laquelle il partit pour l'île de Saint-Domingue,

Le tribunal de première instance séant à la Réole, département de la Gironde, a ordonné que, pardevant M. Dubouilh, l'un des juges commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean-Baptiste Gabouriaud.

Par jugement du 9 thermidor an 12, vu la demande de Louis Lageon, cultivateur à Saint-Germain, et Sylvine Benouin sa femme; Louis-Pelluard et Marie Benouin sa femme, cultivateurs à Saint-Quentin; André Benouin, gagiste à Bléré; Claude Benouin, militaire, et autres, sur l'absence de François Benouin, leur frere et beau frere,

Le tribunal de première instance à Loches, département d'Indre-et-Loire, considérant que l'absence de François Benouin a été constatée par suite du jugement du 3 prairial an 11, et que, depuis, il s'est écoulé plus d'un an;

Considérant qu'il n'existe aucun mobilier appartenant audit Benouin absent;

Considérant, dans le droit, que les parens d'un absent peuvent être envoyés en possession de ses biens, un an après le jugement qui ordonne l'enquête, et que l'affectation par hypotheque des biens des parens de l'absent, équivaut à la caution exigée par l'art. CXX du Code civil,

Déclare François Benouin absent; en conséquence envoie les demandeurs en possession provisoire de ses biens; leur donne acte des offres par eux faites d'affecter et hypothéquer à la sûreté de leur administration les biens énoncés dans leur pétition; ordonne que, dans un mois, il sera, en conformité de l'art. CXXVI du Code civil, procédé, en présence du procureur impérial, ou d'un juge de paix par lui commis, à l'inventaire des titres justificatifs et énonciatifs de la propriété des immeubles dudit Français Benouin absent.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance à Lyon, département du Rhône, a rendu, le 7 nivose an 12, un jugement qui ordonne qu'il sera procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'enquête sur l'absence de Claude-André Rlay, disparu depuis plus de quatre ans du lieu de son domicile; et cependant a autorisé le sieur Ducruet à faire, ès-qualités qu'il procede, tous actes conservatoires, dépens réservés.

Par jugement du 29 messidor an 12, vu la demande de Jean Dubus, ancien charpentier à Oviller, commune de Préviller; Charles-François Dubus, ouvrier en bas à Grez, commune de Hamel, et autres, sur l'absence de François Ledoux, fils de François dit Choix, berger,

Le tribunal de première instance à Beauvais, département de l'Oise, attendu que l'absence de François Ledoux est suffisamment établie, tant par l'enquête que par les autres pieces, et que le délai d'un an fixé par l'art. CXIX du Code civil, à partir du jugement qui a ordonné l'enquête, est expiré; attendu, d'autre part, que par l'art. CXX du même Code, l'envoi en possession ne peut être demandé et obtenu qu'en vertu du jugement qui déclare l'absence; attendu enfin, que l'envoi en possession ne peut être prononcé qu'en faveur des présomptifs héritiers de l'absent, et que les demandeurs n'ont pas suffisamment justifié de la qualité d'héritiers présomptifs de François Ledoux; a déclaré que ledit François Ledoux est absent, et réservé les demandeurs dans tous leurs droits pour se faire envoyer en possession de ses biens, s'il y a lieu.

Par jugement du 4 fructidor an 12, vu la demande de Marie Paternoster, veuve en secondes noces de feu François Keller, à Volstroff, mere et tutrice de Jean-Henri Keller, en déclaration d'absence de Jean Keller, fils unique du premier lit de son mari, et qui s'est engagé au service dans les armées de la République dès le commencement de la révolution,

Le tribunal de 1re instance séant à Thionville, 2e arrondissement du département de la Moselle, a ordonné, en vertu de l'article CXVI du Code civil, qu'il serait, contradictoirement avec le procureur impérial, procédé à l'enquête, pour constater l'absence de Jean Keller.

Par jugement du 30 thermidor dernier, le tribunal de 1re instance de Louvain, département de la Dyle, a ordonné que l'absence de Martin Roost serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial.

Sur la demande de Mathieu Fougère, le tribunal de 1re instance de Chambon, département de la Creuse, a rendu, le 9 fructidor an 12, un jugement qui déclare l'absence de Marien Fougère, lequel, étant parti pour le service des armées, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans, et ce d'après la preuve faite en exécution du jugement du 4 fructidor an 11.

INSTITUT NATIONAL.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

La classe des beaux-arts a tenu, aujourd'hui 7 vendemiaire, une séance publique. Voici la note des lectures qui ont eu lieu :

1°. Notice des travaux de la classe pendant l'an 12,

par M. Lebreton, secrétaire perpétuel.

2°. Dissertation sur la diversité du génie et des moyens poétiques des différens arts,

Par M. Quatremere de Quincy, membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national.

3°. Rapport sur les mémoires envoyés au concours sur cette question : *Quelle est l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale, et quels seraient les moyens d'augmenter cette influence?*

Par le secrétaire perpétuel.

Le prix est décerné au mémoire n° 4, ayant pour épigraphe :

Tantus inest divis honor artibus atque potestas
De Arte graphicâ, v. 24.

L'auteur est M. Amaury-Duval, chef du bureau des sciences et arts au ministere de l'intérieur.

Le mémoire n° 5, ayant pour épigraphe : « Le » jour que les Rhodiens éleverent un autel à Mi» nerve, il tomba sur l'île une pluie d'or » (*Pindar.* olymp. 7), a mérité l'*accessit*.

La classe a distingué les mémoires n°s 2 et 3, dont le premier porte cette épigraphe tirée du *Voyage d'Anacharsis* : « Périclès ayant résolu d'illustrer son » administration par des monumens dignes du » siècle où il vivait, donna le mouvement le plus » rapide aux arts cultivés dans Athènes. A sa voix » les manufactures, les ateliers de cette ville cé» lebre se remplissent d'une infinité d'ouvriers et » de manœuvres dont les travaux, étaient dirigés » par des artistes intelligens, d'après les desseins » de Phidias. »

L'épigraphe du n° 3 est ainsi conçue : » Il n'y a » point d'industrie sans art, ni de commerce sans » industrie. »

Le sujet donné par la classe des beaux-arts, pour le grand prix de peinture, était *la Mort de Phocion*, condamné avec quatre de ses concitoyens à boire la ciguë.

« Quand tous les autres eurent bu, il se trouva » que le poison vint à manquer, et qu'il n'y en » avait plus pour Phocion. L'exécuteur dit qu'il » n'en broierait pas davantage, si on ne lui don» nait douze drachmes; qui était le prix que chaque » dose coûtait. Comme cela emportait du tems » et causait quelques retardemens, Phocion appela » un de ses amis, et lui dit que, puisqu'on ne » pouvait pas mourir *gratis* à Athènes, il le priait » de donner ce peu d'argent à l'exécuteur. » (*Vies des hommes illustres de Plutarque*, traduction de Dacier.)

Le grand prix a été décerné à M. Joseph-Denis Odevaere, né à Bruges, département de la Lys, âgé de vingt-huit ans, élève de M. David.

Le second prix a été accordé à M. Charles-Abraham Chasselat, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Vincent.

Le sujet du concours du grand prix de sculpture, était *Méléagre mécontent, retiré dans son palais.*

« Le pere de Méléagre (le roi Oenée) monte » dans l'appartement de son fils, lui représente » le danger où il est, et le presse de prendre » les armes. Ses freres joignent leurs prieres à » celles du roi; sa mere même, revenue de son » emportement, et touchée de repentir, le con» jure avec larmes. Il n'en est que plus dur; et » *il rejette toutes leurs supplications.* » (*Iliade*, t. II, liv. IX, traduction de Mme Dacier.)

Nota. Cléopâtre, femme de Méléagre, se trouve avec lui dans son appartement au moment de la scene, et s'afflige des refus obstinés de son mari.

Le grand prix a été décerné à M. Charles Remi Laitié, né à Paris, âgé de vingt-un ans, élève de M. Dejoux.

Le second prix a été accordé à M. Henri-Joseph Rutxhiel, du département de l'Ourthe, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Houdon.

Le sujet du concours du grand prix d'architecture, était *un palais impérial à élever sur un des quatre principaux points de l'Empire, sur les bords de la mer ou sur ceux d'un grand fleuve*, accompagné de toutes les dépendances nécessaires, comme jardins d'agrement et d'utilité, communs pour les logemens des officiers attachés à la cour, écuries pour environ mille chevaux, et casernes pour quatre mille hommes, tant infanterie que cavalerie.

Le corps de logis destiné à l'habitation de l'EMPEREUR, doit contenir, outre tout ce qui est nécessaire à son service personnel, un appartement de parade dans lequel on distinguera une salle du trône, précédée d'une magnifique galerie.

Le grand prix a été décerné à M. Jules Le Sueur, né à Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de MM. Lannoi et Percier.

Le second prix à été accordé à M. André-Marie Chatillon, né à Paris, âgé de vingt-un ans, élève de M. Percier.

Le sujet du concours du grand prix de gravure était, 1° *Une figure dessinée d'après l'antique*; 2° *Une figure dessinée d'après nature, et gravée au burin.*

Le grand prix a été décerné à M. Claude-Louis Masquelier, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. son pere et de M. Langlois.

Le second prix a été accordé à M. Jean-Jacques Avril, de Paris, âgé de vingt-sept ans, élève de M. son pere.

Après un examen préliminaire sur l'harmonie, il a été donné pour sujet de composition musicale de concours, 1° *un contrepoint à l'octave et à quatre parties*; 2° *une fugue à trois sujets*; 3° *à mettre en musique une scene dramatique que M. Arnault, membre de la classe de la langue et de la littérature française, composa l'an dernier, à la sollicitation de la classe des beaux-arts, pour ce concours.*

Il n'a point été décerné de grand prix; mais vu le mérite des compositions de deux concurrens, et la difficulté d'assigner un degré de supériorité à l'une sur l'autre, chacune compensant par un genre de mérite l'avantage que sa rivale aurait pu avoir sous un autre rapport, la classe des beaux-arts, considérant qu'elle ne donna point de second prix l'an dernier, l'a appliqué au concours de cette année, et a décerné deux seconds prix égaux.

A. M. Ferdinand Gasse, âgé de vingt-quatre ans, né à Naples, élève du Conservatoire de musique, classe de M. Gossec, et attaché à l'Académie impériale de musique;

Et à M. Victor Dourlens, âgé de vingt-trois ans et demi, né à Dunkerque, département du Nord, aussi élève du Conservatoire de musique, classe de M. Gossec.

Les prix obtenus par les élèves ci-dessus désignés ont été proclamés, et les élèves couronnés par M. Denon, présidant la séance.

Après la distribution, le Conservatoire de musique a exécuté une symphonie d'Haydn. M. Saint-Aubin a chanté une scene italienne, musique de M. Androt, qui remporta l'an dernier le grand prix de composition musicale, et qu'une mort prématurée vient d'enlever à Rome, à l'entrée d'une carriere qu'il semblait devoir fournir avec éclat.

M. Saint Aubin et M. Roland ont ensuite chanté un duo du même compositeur.

Les deux morceaux ont été entendus avec le plus vif intérêt, et couverts d'applaudissemens unanimes.

LITTÉRATURE ETRANGERE.

Notice sur les ouvrages de M. Baggesen, poëte danois.

Parmi les étrangers qui, des différens coins de l'Europe, arrivent dans la capitale de la France, et que la foule d'objets intéressans et d'hommes remarquables qui s'y rencontrent, engagent à y fixer leur demeure, il se trouve beaucoup de savans et d'hommes de lettres qui jouissent dans leur pays d'une réputation justement acquise par leurs travaux et leurs lumieres, et ne sont connus cepen

dant au milieu de nous que d'un cercle étroit d'amis qu'ils ont soin de choisir.

Il me semble que des notices rédigées avec exactitude et discernement sur plusieurs de ces hommes, ne seraient pas déplacées dans ceux de nos journaux qui sont destinés à être les archives impartiales et universelles de la littérature et des sciences. Les hommes de mérite, étrangers, qui en seraient les objets; les littérateurs et les savans français qui les liraient, y gagneraient également, je crois, par le desir de se voir, de se connaître, par les liaisons mutuelles qui en résulteraient. Il en naîtrait l'avantage précieux d'étendre et de serrer la chaîne universelle qui devrait lier entr'eux les hommes de lettres de tous les pays, pour ne faire qu'une même famille ayant pour but la gloire et le bonheur de l'espece humaine; l'avantage enfin de hâter l'établissement de ce cosmopolisme littéraire, dont nos voisins commencent à nous donner l'exemple.

Dans cette notice, je parlerai de M. Baggesen, poëte danois, célèbre dans son pays et dans le nord de l'Europe. Depuis plusieurs années, établi à Paris, il semble avoir oublié ses titres à sa renommée, il oublie qu'il appartient à la république des lettres, pour ne se livrer qu'aux soins de la piété conjugale, et vivre avec quelques amis dans l'intimité d'une union touchante.

M. Baggesen est né à Corseur, en Danemarck, le 15 février 1764. Dans un pays où il semble que l'esprit et le cœur dussent se ressentir des glaces éternelles qui l'avoisinent, la nature doua le jeune Baggesen d'une imagination ardente et d'un cœur sensible. Il débuta à l'âge de dix-huit ans, par une Epître en vers qu'il adressa à sa mere: les sentimens de la piété filiale y étaient exprimés avec autant de goût que de vérité; c'était une fleur qui commençait à s'épanouir. Baggesen ne s'en tint pas long-tems à cet essai. Il mit au jour des Contes comiques, où il déploya aussi toutes les ressources de son esprit. Dès-lors l'attention commença à se fixer sur lui. La cour de Danemarck encouragea le jeune Baggesen, et le prit sous sa protection particulière.

Bientôt il se livra à des travaux plus importans, et mit au jour différentes pieces de théâtre et un poëme épique en plusieurs chants, intitulé *Emma*. Mais l'ouvrage qui lui valut le plus de réputation, fut sa tragedie d'*Auger le Danois*. En célébrant sur le théâtre de sa nation le héros qui l'avait illustrée par ses exploits, il paya à sa patrie le dernier tribut de reconnaissance; car bientôt après, s'ouvrant une nouvelle carriere, il abandonna pour quelque tems la langue dans laquelle il avait cueilli ses premiers lauriers (1), et commença à écrire dans celle de Schiller, Wieland et Klopstock. Elle fut pour lui une langue adoptive qu'il parut chérir de préférence à toute autre.

Il avait prévu que s'enrichissant tous les jours des trésors de sa littérature naissante, à mesure que l'absence presque totale de la culture des lettres devait appauvrir journellement l'idiôme grossier des anciennes peuplades du nord, la langue allemande ne pouvait manquer de devenir générale pour la partie septentrionale de l'Europe. Un de ses principaux ouvrages dans cette langue, est un poëme en trois chants, intitulé *la Parthénaïde*, et publié assez récemment.

Mais quittons un instant M. Baggesen comme poëte, pour en parler comme voyageur et écrivain en prose. Les justes libéralités de la cour l'avaient mis en état de satisfaire son goût pour les voyages. Il parcourut les parties les plus intéressantes de l'Europe. Le journal qu'il a rédigé, est un de ses ouvrages les plus considérables. Toujours vif, original, piquant, observateur profond et narrateur aimable, Baggesen a su en faire un nouveau monument de son talent. Le lecteur le suit avec intérêt dans les différentes contrées de l'Europe: tantôt il l'entend s'extasier sur les scenes variées que la nature étale en certains endroits, en Suisse, par exemple, pays agreste, qu'elle semble n'avoir créé que pour ravir les yeux et exalter l'imagination; tantôt méditant avec lui sur les mœurs, la religion, la morale, l'histoire des différens peuples, il l'entend gémir sur quelques-uns des abus funestes à l'humanité, que le siècle des lumieres n'a pas encore vu par-tout disparaître. Quelquefois il se répand en admiration sur les merveilles enfantées par l'homme dans la carriere des arts: plus souvent, traçant avec le crayon léger de la critique, les ridicules de la société, il rit de leurs travers, après avoir gémi sur leurs erreurs. Un écrivain allemand, M. Kamerer, a traduit dans sa langue, ce voyage écrit en danois. Il l'a intitulé *le Labyrinthe de Baggesen*; car le lecteur se perd en effet dans le dédale des réflexions et dans les détours nombreux de l'imagination de l'auteur.

On cite sur-tout avec admiration deux morceaux écrits, l'un de l'île de Saint-Pierre, l'autre de la cathédrale de Strasbourg.

Mais il est tems de reprendre M. Baggesen à l'endroit où nous l'avons laissé. Après son poëme de *la Parthénaïde*, il mit au jour le Recueil de ses poésies diverses, en deux volumes, écrites les unes en allemand, les autres traduites dans cette langue par l'auteur lui-même. Son génie, dans ce Recueil prend mille formes diverses: le lecteur suit le poëte dans toutes les différentes époques de sa vie.

Je regrette de ne pouvoir citer quelques pieces qui concourraient à prouver que M. Baggesen mérite un des rangs les plus distingués parmi les auteurs vivans. Mais, quoique né en Dannemarck, ayant passé une grande partie de sa vie en Allemagne, et un grand nombre de ses ouvrages étant, comme je l'ai dit, écrits dans la langue de ce pays, Baggesen peut aussi, à juste titre, être revendiqué par la littérature de la Germanie. C'est ainsi que les poëmes du chantre des Alpes et du peintre des bergers enfantés sur le sol de l'Helvétie, près des monts sourcilleux et des vallées riantes, sont regardés comme faisant la gloire de la littérature allemande. M. Baggesen est donc encore un auteur ingénieux, fécond, quelquefois sublime, qu'elle peut opposer à ses détracteurs, à ceux qui l'accusent de pauvreté, parce qu'ils ne sont pas en état d'apprécier ou même de connaître ses richesses.

MICHEL BERR.

(1) Quelques hommes qui méconnaissent les intentions de M. Baggesen, ont souvent répandu qu'il avait entièrement abandonné sa langue natale; le fait est qu'en ce moment même il travaille à un poeme dans cette langue dont on l'accuse de ne plus se ressouvenir.

UTILITÉ PUBLIQUE.

Dans le n° du 6 vendemiaire, une fausse disposition typographique donne lieu à un sens qu'il faut rectifier. Nous répétons l'article qui y est placé sous le titre ci-dessus.

M. Tréchard, inventeur du secours contre les incendies et pour sauver les incendiés, approuvé par l'Institut, la Société d'encouragement et l'ingénieur en chef du département, a l'honneur de prévenir MM. les préfets des départemens, les diverses autorités publiques et propriétaires, que sa demeure est rue Férou, seul endroit où l'on peut se procurer ce secours, ainsi que les échelles à incendies séparées.

LIVRES DIVERS.

Abrégé de l'histoire des plantes usuelles, contenant leurs différens noms latins, français et vulgaires, leur dose, leurs principales compositions en pharmacie, et la maniere de s'en servir; par Pierre-Jean-Baptiste Chomel. 7e édition, augmentée de la synonymie de Linné, de la description des caracteres de ses classes, ordres, genres et especes: avec l'indication du lieu natal des plantes, de la couleur de leurs fleurs, du tems de leur floraison, de leur durée, de leurs usages dans l'économie domestique et les arts; par J. B. N. Maillard 2 vol. in-8°.

Prix, 12 fr., et franc de port, 15 fr. 75 c.

Cet ouvrage que nous avons annoncé il y a quelque tems, mais dont la vente a été suspendue pour des raisons particulieres, vient d'être mis en vente chez L. Duprat-Duverger, rue des Grands-Augustins, n° 24.

L'Abrégé de l'Histoire des Plantes usuelles est connu depuis 1712. Plusieurs éditions favorablement reçues du public, attestent son utilité. Cette derniere, en 2 vol. in-8°, augmentée de moitié, contient de plus des notes sur la botanique, 23 tableaux et une table linnéenne.

Les fautes nombreuses de typographie qu'on remarque dans les autres éditions, ont été dans celle-ci soigneusement corrigées. La table des maladies a été également corrigée et augmentée.

Au moyen de la concordance des différens synonymes nouvellement établie dans le corps de l'ouvrage et dans les tables, cet Abrégé devient particuliérement nécessaire pour rapporter à la nomenclature de Linné les plantes médicinales citées en latin ou en français dans les ouvrages des médecins et botanistes anciens et modernes.

Almanach des Grâces ou *Hommages à la Beauté*, 9me année. Le succès qu'a obtenu l'*Almanach des Grâces* de l'année derniere n'a fait qu'exciter l'éditeur à rendre celui de cette année plus piquant encore. Les amateurs y trouveront les noms d'Armand Gouffé, de Piis, de Dupuy-des-Yslets, etc. an 13 (1805.)

Prix, 1 fr. 50 cent. et franc de port, 2 fr.

A Paris, chez Pittot jeune, libraire, place des trois Maris, n° 2, vis-à-vis le Pont-neuf.

Tableaux synoptiques des différentes ferrures, le plus souvent pratiquées aux pieds des animaux monodactyles ou solipèdes; par J. B. Gohier, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Deux feuilles in-folio avec fig. An 12. (1804.) Prix 1 fr. 50 cent., et par la poste 1 fr. 60 cent.

A Lyon, chez Reymann et compagnie, libraires, rue Saint-Dominique, n° 63;

Et à Paris, chez Mme Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 1/16	55 3/8
—— Courant.	57 1/4	57 3/4
Londres	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg	187	185
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 62 c.	14 fr. 37 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 51 c.	14 fr. 34 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples		
Milan	71. 19s 6d. p. 6f.	81. 1 s. 6d.
Basle	1/2	1 1/2 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 1/2 p.
Marseille	pair 90 j.	1 1/2 p.
Bordeaux	pair 15 j.	2 p.
Montpellier	1/2 p. 15 j.	
Genève		159 f
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	55 fr. 55 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Act. de la Banque de France	1107 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., Arvire et Evelina, suivi du ballet de Psyché.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Tartuffe, et Nanine.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. M. Musard, les Tracasseries, et Jacques Dumont.

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, les Amans sans Amours, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin.....

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville). Les Trois Sultanes, terminé par le couronnement de Roxelane, précédé du Contrat signé d'avance, ou laquelle est ma femme, opéra en un acte,

Théâtre du Marais. La 12e représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout son spectacle, précédé de Catherine, ou la Belle Fermiere.

Théâtre de la Cité. Mahomet, tragedie, et Alexis et Justine.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj., 8 vendemiatre, fête champêtre, et bal à grand orchestre. A 2 heures les bureaux seront ouverts, et à 4 les amusemens, danses et spectacles seront en activité, ainsi que les jeux de bagues, balançoires, jeux d'équilibre, de volans, de balons, etc. — Prix d'entrée 2 liv. 8 s.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — Le citoyen Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 9. *Lundi*, 9 *vendemiaire an* 13 *de la République* (1er *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

SUEDE.

Stockholm, le 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

HIER, les restes du duc d'Ostrogothie furent enterrés avec grande pompe. Suivant un usage ancien, son cheval fut mené par des pages à la tête du cortege jusqu'à la porte de l'église. Toute la cour assistait à cette cérémonie. La garnison et le régiment du duc sous les armes, ont fait plusieurs décharges, auxquelles les canons des remparts et du château ont répondu à chaque fois.

HONGRIE.

Semlin, le 8 *septembre* (21 *fructidor.*)

Il se confirme que le nouveau pacha de Belgrade s'est rendu à Semendria, où il se propose de rester jusqu'à ce que les Kersales aient évacué la place. Ceux-ci ne jugent pas à propos d'abandonner Belgrade, par les raisons suivantes :

1°. Kuszansi-Ali, chef des Kersales, a été proscrit par la Porte, et sa tête mise à prix. Il a fait, à la vérité, des démarches pour être réintégré, et a même envoyé un exprès à Constantinople avec une lettre très-respectueuse, qui a été appuyée par le pacha actuel; mais jusqu'à présent la Porte n'a fait aucune réponse;

2°. Ce chef des Kersales avait fait, par l'intermédiaire d'un espion, un accord secret avec le chef des Serviens, par lequel il s'engageait à lui livrer les deys morts ou vifs, à condition que celui-ci lui paierait cent bourses, la bourse à 500 piastres. Kuszansi-Ali n'a pas rempli sa promesse. Les deys ont été mis à mort à Orsowa, et leurs têtes envoyées à Bekir-Pacha, et non à Czerni-Georges; malgré cela, le chef des Kersales prétend que les cent bourses doivent lui être payées.

Ces circonstances, jointes à celles qui sont déjà connues, prouvent combien la collision des intérêts particuliers, l'ambition et l'avidité des chefs contribuent à perpétuer les troubles de la Servie. Il en résulte aussi qu'il y avait trois partis distincts à Belgrade, celui des deys et de leurs adhérens, celui des Kersales ou janissaires amnistiés, et celui de l'ancien gouverneur.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

S. M. l'impératrice a tenu, hier, un chapitre de la Croix-Etoilée, dans lequel on a publié les noms de quatorze dames que S. M. a honorées de cette distinction.

— M. Dojolo, chirurgien de Venise, a fait ici huit opérations de la taille, qui ont mérité l'attention de S. M. l'empereur, des mains duquel il a reçu une tabatiere d'or, entourée de diamans.

PRUSSE.

Berlin, le 18 *sept.* (1er *jour complém.*)

LL. MM. le roi et la reine ont quitté, le 16 de ce mois, Paretz, et sont revenus à Charlottenbourg, où elles ont assisté aux manœuvres qui ont commencé hier, sous les ordres du feld-maréchal de Mollendorff. Demain leurs majestés se rendent à Potsdam; les grandes manœuvres y auront lieu, le 21, le 22 et le 23.

Il est déjà arrivé ici un grand nombre de généraux de l'armée, et de militaires étrangers, pour assister aux manœuvres.

Le prince Guillaume de Brunswick est arrivé, hier, de Prenslau.

Le prince Christian de Dannemarck, fils du prince héréditaire de Dannemarck, arrivera ici demain; c'est la premiere fois que ce jeune prince assistera aux manœuvres de nos troupes.

— S. M. vient de nommer gouverneur d'Anspach-Bareuth, le général d'infanterie, prince régnant de Hohenlohe-Ingelsingen.

INTERIEUR.

Marseille, le 1er *vendemiaire.*

Depuis trois jours, il est entré dans ce port quinze vaisseaux étrangers, dont un russe. Leurs cargaisons consistent en cotons, bois de teinture et marchandises du Levant.

Saint-Malo, le 1er *vendemiaire.*

Aujourd'hui, à quatre heures précises, nous avons ressenti une violente secousse de tremblement de terre : le bruit souterrain était égal à celui que fait une voiture qui roule avec vitesse sur un pont de bois. A cinq heures 13 minutes, nous avons éprouvé une seconde commotion moins forte que la premiere. Le mouvement était dans la direction du nord-est au sud-ouest, et a duré de 10 à 12 secondes. Plusieurs personnes ont été très-effrayées, d'autres se sont trouvées mal.

Vienne, le 2 *vendemiaire.*

Hier, jour de S. Maurice, l'église de ce nom a été ouverte. Ce monument précieux d'architecture gothique a échappé aux ravages du tems, des guerres et des troubles civils. Peu de réparations ont suffi pour lui rendre tout son éclat. Les étrangers remarqueront, à l'avantage des habitans de cette ville, que le mausolée du cardinal d'Auvergne, ouvrage de Michel-Ange Slootz, et tout ce qui intéressait les arts et la religion, ont été respectés dans cette église.

Anvers, le 1er *vendemiaire.*

Notre préfet vient d'établir ici une pépiniere nationale, qui sera en même tems promenade publique. M. de Fonbonne, contrôleur des droits réunis, qui a cultivé des pépinieres en Amérique pendant douze ans, est nommé directeur de cet utile établissement.

Verdun, le 26 *fructidor.*

Une cérémonie intéressante a eu lieu hier en notre ville, sur la Roche, en présence des troupes sous les armes, et d'un concours prodigieux de spectateurs. Le général Amey, commandant la 2e division militaire, y a fait la distribution des aigles d'honneur, après avoir lui-même reçu la sienne des mains du général Roussel, commandant le département de la Meuse. Dans un discours pathétique, fort applaudi, le général Amey a rappelé aux légionnaires les obligations qu'ils contractent. Une musique guerriere, le bruit des fanfares, et des salves d'artillerie, ont marqué les différentes parties de la cérémonie. Un *Te Deum* a été chanté dans l'église paroissiale; il y a eu ensuite un grand dîner chez le général Roussel, auquel ont assisté les légionnaires et les magistrats. Les toasts à l'EMPEREUR, aux Princes français, à la Légion d'honneur, au sénat, aux armées, etc., ont été portés avec enthousiasme.

Paris, le 7 *vendemiaire.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 13 thermidor an 12, vu la demande de Jean-Martin Cilissen, laboureur à Stockheim, de Théodore Hoolmans, Théodore Sleypen et Pierre Opdend, tous trois domiciliés à Dilsen, en déclaration d'absence de Jean-Corneille Sleypen, leur cousin issu de germain,

Le tribunal de premiere instance à Maestricht, département de la Meuse-Inférieure, a ordonné que, devant M. Claessens, l'un des juges à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé, le 30 brumaire an 13, à une enquête pour constater l'absence de Jean-Corneille Sleypen.

Sur la requête des héritiers présomptifs de Dieudonné, Aimond Bourlon, le tribunal de premiere instance, séant à Liege, département de l'Ourthe, a rendu, le 28 thermidor an 12, un jugement, qui déclare constant le fait d'absence dudit Dieudonné, Aimond Bourlon, en conséquence envoie les pétitionnaires en possession provisoire des biens qui appartiennent à l'absent au moment de son départ ou lors de ses dernieres nouvelles, à la charge par eux de donner caution pour sûreté de leur administration; le tout à la diligence du procureur impérial près le tribunal.

Sur la demande d'Anne Nozay, fille majeure, le tribunal de premiere instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné, par jugement du 7 thermidor, qu'une enquête serait faite, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Nozay, frere de la pétitionnaire, qui, s'étant embarqué pour Saint-Domingue depuis plusieurs années, n'a reparu ni donné de ses nouvelles.

Sur la demande de Jean Gradepot, frere utérin de Pierre Glaudus, parti pour l'armée en 1794, en qualité de réquisitionnaire, le tribunal de premiere instance de Limoges, département de la Haute-Vienne, a ordonné, par jugement du 20 prairial an 12, que pour constater l'absence de ce dernier, il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial.

MÉLANGES.

On lit l'article suivant dans le *Journal des Débats* de ce jour :

On vient d'apprendre, par une lettre d'un missionnaire de la Chine, adressée à l'ancien supérieur des Missions étrangeres à Paris, que la religion catholique fait tous les jours des progrès dans ce vaste empire, mais qu'on a grand besoin d'y voir arriver d'Europe une nouvelle recrue d'apôtres évangéliques.

« Nos missions, écrit ce ministre, ne peuvent se passer de secours. Nos chrétiens augmentent tous les jours assez considérablement, et le nombre des ouvriers diminue, loin d'augmenter..... Nous sommes fort tranquilles de tous les côtés. On n'entend plus parler de persécution, quoique les chrétiens se multiplient beaucoup, même dans les villes, et fassent assez ouvertement l'exercice de leur religion. Cette tranquillité procure grand nombre de conversions. Dans plusieurs endroits, les habitans viennent d'eux-mêmes demander à se faire chrétiens. M. André Vang continue toujours à étendre de plus en plus la religion du côté de Lou-Tcheou. Outre ladite ville et ses environs, où il y a déjà environ trois cents confessions et plus de cinq cents catéchumenes, le christianisme s'est introduit dans plusieurs autres villes des environs; savoir : Ho-Kiang, La-Ky, Tchang-Ling, Nanky, Yun-Ling, Fou-Xun. Dans ces différens endroits, on compte bien près de mille prosélytes. Dans le Tchuen-Tong la religion fait aussi de grands progrès. Il se trouve maintenant un grand nombre de villes, où il y a beaucoup de chrétiens, et dans lesquelles il n'y en avait pas anciennement. Le nouvel évêque de Canade, M. Tranchant, m'a écrit, que les différens prêtres qui administrent cette contrée, ont baptisé entre eux cinq cents adultes, et fait environ sept cents catéchumenes. Pour comble de bonheur, les Pé-Lien-Kiao, qui, les années précédentes, ont fait tant de ravages dans ces contrées, se sont dispersés de côté et d'autre, et ne reparaissent plus : ce qui donne aux prêtres toute liberté d'administrer leurs chrétiens. Dans des circonstances si favorables, plusieurs nouveaux missionnaires ne seraient pas de trop dans notre Province du Su-Tchuen. On y a donné, cette année, le baptême à quatre mille neuf cent dix-neuf enfans d'infideles en danger de mort. Dans les différentes parties de la province, quatre mille quatre-vingt infideles ont embrassé la religion chrétienne.

» Par les lettres du Tonquin, on apprend que le roi de Cochinchine, après avoir soumis les rebelles dans son royaume, regne aujourd'hui au Tonquin; qu'il fait un très-bon accueil aux évêques et aux autres missionnaires, et qu'il faut tout espérer, quoiqu'il n'ait pas encore donné un édit formel en faveur de la religion ». *Signé* HAMEL.

SCIENCES — BELLES-LETTRES.

L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse a tenu, le jeudi 9 août 1804, son assemblée publique, destinée à célébrer l'anniversaire de la naissance du roi.

La classe de physique continue à proposer pour l'année 1805 la question suivante :

La loi de Mariotte est-elle une loi universelle pour toutes les fluidités élastiques, ou se borne-t-elle seulement à l'air atmospherique ?

Problême pour le prix du legs de M. Eller, (pour la même année 1805.)

« *Quelle est cette maladie si fréquente parmi les* » *bêtes à cornes, qui, en allemand, est appelée* » Milz-Brand, Sommer-Seuche et Knoten-Krank- » kheit; *en français*, mal au butin, charbon blanc » et noir, et avant-cœur; *en latin*, anthracidium, » et lienitis phlegmonoides ou phlegmonodes ? » *D'où prend-elle son origine ? Par quels signes se* » *fait-elle connaître ? Et quels sont les moyens de* » *la guérir ?* »

Le prix pour chacune de ces deux questions est une médaille d'or du poids de 50 ducats, ou ces 50 ducats en espèces.

Question pour le prix à distribuer du legs de M. Cothenius en 1805.

« L'Académie royale se croyant convaincue que la structure des poumons n'est pas aussi exactement connue qu'on desirerait qu'elle le fût, tant pour la théorie que pour la pratique, propose dans ce but les questions suivantes.

» Comme les poumons consistent dans une trachée-artere cartilagineuse, et dans un tissu cellulaire, auxquels conduisent et aboutissent des vaisseaux lymphatiques, des arteres bronchiales, des veines et des nerfs; et comme, outre cela, l'artere et les veines pulmonaires font passer par le poumon toute la masse sanguine, on demande :

» 1°. Comment et où finit la trachée-artere cartilagineuse? Est-ce qu'elle passe dans le tissu cellulaire même des poumons, et se transforme ainsi en ce tissu? Ou bien, la trachée-artere cartilagineuse a-t-elle des bornes fixes? et demeure-t-elle toujours, jusques dans sa plus petite division, un être cartilagineux, et se termine-t-elle comme tel dans le tissu cellulaire qui l'enveloppe?

» 2°. Les vaisseaux bronchiaux appartiennent-ils uniquement à la trachée-artere cartilagineuse, où tout-à-la-fois aussi au tissu cellulaire des poumons? C'est demander en d'autres termes, si ces vaisseaux bronchiaux alimentent la trachée-artere toute seule, ou s'ils alimentent en même-tems le tissu cellulaire?

» 3°. Comment se termine l'artere pulmonaire dans les poumons? ne fait-elle que conduire le sang, avec l'aide du tissu cellulaire, à travers le poumon entier, pour le transmettre aussitôt dans les veines des poumons? ou bien, exhale-t-elle sur ce chemin dans le tissu cellulaire des poumons, un fluide qui, pendant l'expiration, s'écoule par la trachée-artere; ou distille-t-elle, dans le même tems, un fluide sur la face extérieure des poumons?

» 4°. Comment naissent les veines pulmonaires? Sortent-elles des arteres mêmes, ou prennent-elles en partie, en qualité de vaisseaux absorbans, leur origine de la trachée-artere et du tissu cellulaire, ou de la face extérieure des poumons?

» 5°. Comment finissent les nerfs de la huitieme paire, et ceux du nerf intercostal? Ceux de la huitieme paire (*plexus bronchialis*) aboutissent-ils seulement à la trachée-artere, ou entrent-ils aussi dans le tissu cellulaire des poumons? La huitieme paire (*plexus bronchialis*) se lie-t-elle aussi avec les branches que le nerf intercostal (*nervi cardiaci*) envoie dans les plus fins des poumons?

» L'Académie, intimement convaincue de la haute importance de cette question pour la médecine, tant théorique que pratique, souhaite fort d'en recevoir une solution satisfaisante à tous ces égards. C'est pourquoi elle fixe encore le terme d'un an à ceux qui voudront concourir pour ce prix, lequel consistera en une médaille d'or du poids de 80 ducats, ou bien en ces 80 ducats en especes. Elle s'attend, de plus, que cette solution sera fondée sur des expériences, et confirmée par le microscope. »

La classe de philosophie propose pour premier sujet du prix extraordinaire qu'elle décernera en 1805, la question suivante :

« Déterminer avec précision la nature de l'analyse et de la méthode analytique en philosophie; » rechercher s'il est des moyens d'en assurer et d'en » faciliter l'usage et détailler ces moyens, s'il y » en a. »

Le prix, fondé par M. de Milozewski, ancien officier d'infanterie, est comme à l'ordinaire, une médaille d'or du poids de 50 ducats; le terme de rigueur est le 1er mai 1805.

La classe de mathématiques continue à proposer avec un prix triple, pour l'année 1806, la question suivante :

« Comme, malgré les travaux des plus habiles » astronomes, il reste encore plusieurs points à » éclaircir relativement à la variation de l'obliquité » de l'écliptique, l'Académie invite les savans à » s'occuper de nouveau de cet objet, et couronnera » le mémoire qui contiendra les recherches les » plus intéressantes et les éclaircissemens les plus » importans sur cette matiere. »

Pour répandre un plus grand jour sur ses intentions, elle invite les savans à faire attention aux observations suivantes :

Pour ce qui regarde les observations de l'obliquité de l'écliptique, les astronomes paraissent différer encore beaucoup à cet égard. L'Académie desire qu'on discute avec soin ces observations, et qu'on s'occupe en particulier de cette question : « Jusqu'à quel point on peut faire entrer en ligne » de compte les observations anciennes avec » quelque avantage, et jusqu'à quelle époque on » doit remonter. »

Pour ce qui regarde la théorie, un des élémens les plus importans étant la détermination de la masse des planetes perturbatrices, et sur-tout celle de Vénus, l'Académie desire qu'on fonde cette détermination sur des principes indépendans des observations de l'obliquité de l'écliptique, afin d'éviter un cercle logique dans lequel on est tombé plus d'une fois; qu'on examine en particulier, comment la détermination de la masse de Vénus peut se déduire de la considération du mouvement des nœuds, malgré les difficultés que présente la mobilité de l'écliptique; comment une masse de Vénus, plus petite que celle qu'a trouvée M. de la Grange, peut se concilier avec le mouvement de l'apogée du soleil, tandis que le contraire paraît résulter des formules de ce grand géometre, et jusqu'à quel point les observations de M. Herschel sur les satellites d'Uranus sont suffisantes pour déterminer la masse de cette planete.

L'application de la solution générale du problême deviendrait plus utile, si on ne négligeait aucune planete, par la comparaison que l'on ferait des équations résultantes avec celles que M. de la Grange a tirées de la solution. Et ici se présenterait la question qu'il a mise en avant : si, quelles que soient les masses des planettes, pourvu qu'elles soient réelles, les équations auront toujours des racines réelles et inégales?

Quant à la détermination des valeurs moyennes, des *maxima* et *minima*, des périodes des variations, etc., si l'on trouve quelque méthode directe pour les déterminer, il serait nécessaire que l'auteur entrât dans un détail rigoureux, vu l'extrême complication des expressions analytiques; si on ne les détermine que par des tâtonnemens, il serait nécessaire que l'auteur prouvât du moins *a posteriori*, que les résultats trouvés sont à l'abri de tout doute.

L'Académie est bien éloignée d'exiger qu'on satisfasse, d'une maniere pleine et complette, à toutes ces questions; elle couronnera sans hésiter la piece qui contiendra des résultats nouveaux et satisfaisans sur quelques points d'une matiere aussi difficile; elle n'a donné autant d'étendue à la question, que pour ouvrir un champ plus vaste aux recherches des géometres et des astronomes.

La classe de belles-lettres fait la déclaration suivante :

Sur la question proposée par elle sur les *Goths* et le *gothicisme*, il n'est, ainsi que la derniere fois, entré pour le concours que deux pieces, l'une en allemand, avec l'épigraphe : *Vestaque Gothorum ut niteat velata recenti Flore*; l'autre en français, avec celle-ci : *Imitamini certè Gothos*, etc qui était aussi sur la française de 1801; mais cette fois-ci sans billet cacheté, dont cependant nos lois prescrivent l'addition à toutes les pieces concurrentes.

Ni l'une ni l'autre des deux n'ayant satisfait la classe des belles-lettres, elle renouvelle la même question pour l'année 1806, encore avec un double prix. Elle ose espérer qu'un sujet si intéressant produira enfin une solution qui ne laissera plus rien à desirer, soit de la part des mêmes auteurs en complétant ce qu'ils sentiront manquer à leur, soit de la part d'autres savans qui voudront s'en occuper,

Voici la question même : « Déterminer l'état où se trouvaient les arts de la parole et les arts du dessin parmi les peuples du moyen âge. La question se divise en trois parties. »

« I. Les peuples du Nord, les Goths, les Vandales, les Longobards, les Francs, les Bourguignons, les Anglo-Saxons et les autres; tous ceux, en un mot, qui ont partagé entr'eux l'Empire d'Occident, y ont-ils apporté de leurs terres natales quelque chose que l'on puisse regarder comme leur appartenant en propre en fait de sciences et d'arts? ou plutôt ne peut-on pas prouver que la culture de l'esprit en tout genre ne commença chez eux que par leur double communication avec les provinces occupées par les anciens habitans romains, d'abord comme limitrophes, et dans la suite comme conquérans et maîtres de ces mêmes provinces? »

« II. Peut-on donc avec raison, dans les arts de la parole et dans les arts du dessin, attribuer à ces peuples septentrionaux un style particulier, et qui ne soit qu'à eux? ou bien les phénomenes que le moyen âge nous offre dans ces deux arts, ne sont-ils autre chose que des modifications de l'ancien goût grec transmis aux Romains, modifications produites après la chûte de l'Empire de Rome, par les nouvelles situations politiques, religieuses et morales auxquelles toutes ces contrées furent soumises? »

» III. Et dans cette derniere supposition, 1° quelles sont les marques caractéristiques des productions du moyen âge relativement aux arts de la parole aussi bien qu'à ceux du dessin?

» 2°. Dans quel ordre historique se rangent-elles à la suite les unes des autres?

» 3°. Quelle est l'influence qu'a exercée la culture des belles-lettres et des arts des Arabes sur celle qui a eu vogue dans l'Europe occidentale? par quel chemin le goût arabe s'y est-il introduit? et quels sont les caracteres distinctifs des ouvrages qui ont paru après l'époque de son introduction? »

Le prix sera double et se distribuera en 1806.

Enfin, un étranger de distinction, mais qui ne veut pas être nommé, a requis l'académie de faire résoudre pour un prix de 50 louis d'or de France, qu'il a immédiatement déposés chez nous, la question suivante : « Quelle est la cause que » nous ne trouvons la civilisation du genre hu» main que dans l'Orient, et que dans toutes les » découvertes qu'on a faites dans l'Occident et » dans les nombreux groupes d'îles de la mer » du Sud, on ne trouve presque aucune marque » de civilisation? »

Cette question nous ayant paru intéressante, nous la proposons pour le terme de 1805, sauf à la prolonger, si nous ne recevons rien qui nous semble mériter le prix considérable qui y est attaché. Les pieces pour le concours pourront être écrites soit en français, soit en latin, soit en allemand.

On invite les savans de tout pays, excepté les membres ordinaires de l'Académie, à travailler sur ces questions. Les prix seront donnés à ceux qui, au jugement de l'Académie, auront le mieux réussi.

Les pieces écrites d'un caractere lisible seront adressées, franches de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie. Celles qui n'auront point mérité le prix au jugement de l'Académie, ne pouvant être rendues aux auteurs, mais devant être déposées en original dans les archives de l'Académie, tous ceux qui enverront des mémoires au concours, sont invités à en tirer copie avant de les remettre. Ceux qui, malgré cette déclaration si souvent répétée, persisteront à les redemander, ne trouveront pas mauvais qu'on ne leur réponde plus.

Le terme pour les recevoir est fixé au 1 mai des années indiquées ci-dessus; après quoi on n'en recevra absolument aucun, quelque raison de retardement qui puisse être alléguée en sa faveur.

LIVRES DIVERS.

Manuel chrètien des étudians; à l'usage des Lycées et des Écoles secondaires, ouvrage utile à tous les fideles, dédié à son éminence monseigneur le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, par Yves Bastiou, l'un des aumôniers du Lycée impérial, docteur en droit de la faculté de Paris, ex-prieur de Dammartin, ancien official, vicaire-général et principal du college de Tréguier.

Prix, 1 fr. 50 cent. broché, et 2 fr. relié en basane.

Ce petit ouvrage, divisé en cinq parties, contient, 1° des règles de conduite et des prieres pour tous les jours; 2° des exercices de religion pour chaque semaine, l'ordinaire de la messe, les vêpres et complies du dimanche; 3° des pratiques de piété pour tous les mois, les pseaumes de la pénitence, une méthode d'examen de conscience, prieres pour la confession et la communion; 4° les offices des principales fêtes de l'année, avec une instruction sur chacune d'elles; 5° les hymnes et oraisons du commun des saints, litanies et prieres diverses.

Grammaire de l'adolescence, 3e édition, revue et augmentée. Prix, 1 fr. 20 cent. reliée; et *Grammaire de l'enfance*, nouvelle édition. Prix, 75 cent. Par le même auteur.

A Paris, chez l'auteur, au Lycée impérial, et le Clere, imprimeur-libraire de S. E. M. le cardinal, archevêque de Paris, quai des Augustins.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa. Aujourd'hui, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, l'Aveugle supposé, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Soldat prussien, et Tippoo-Saïb, mélod.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Relâche.

Théâtre du Marais. L'Honnête criminel, suivi d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélod.

Théâtre de la Cité. L'Intrigue epistolaire, et le Valet à deux Maîtres.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint Honoré, nº 40. Elles demeurent fixées aux Dimanche, lundi et jeudi. — Prix du billet, 2 liv 4 s.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, nº 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 10. *Mardi*, 10 *vendemiaire an* 13 *de la République* (2 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, *le* 9 *septembre* (22 *fructidor.*)

LES Serviens sont toujours en force sur les frontieres de la Bosnie, et il paraît que leur projet est de faire quelque tentative sur cette province. Le bruit qui s'était répandu que la ville de Zwornic était investie par 5000 insurgés, sous les ordres de Georges Curtzin, ne s'est pas confirmé. Ce dernier s'est borné à poursuivre et harceler Muss-Aga dans sa retraite; il est ensuite retourné à Schabatz pour se réunir au corps principal. A peine y était-il arrivé, qu'il fut arrêté par ordre de Czerni-George, et traduit devant un conseil de guerre, ainsi que trois autres chefs serviens. On leur reprocha vivement leur négligence et leur ineptie, particuliérement à l'occasion de l'irruption faite par les Turcs à Schabatz, et dont les suites furent si funestes pour les habitans. Le tribunal, après avoir procédé dans toutes les formes, les condamna à mort, et ils furent exécutés, le même jour, à la tête du camp.

Hambourg, *le* 9 *septembre* (22 *fructidor.*)

Les mesures qu'on prend de nouveau en Autriche pour supprimer tous les ouvrages qui ne sont pas écrits dans le système adopté par la cour, sont plus rigoureuses que jamais. Une commission a été nommée pour examiner tous les livres qui ont été mis en circulation depuis 1791, même avec la permission de la censure d'alors; elle fait les prohibitions les plus étonnantes. La plupart des ouvrages français, écrits avant ou depuis la révolution, sont rangés parmi la contrebande; les hommes-de-lettres, les employés publics qui avaient jusqu'à présent obtenu la faculté de faire venir ces livres, ne l'auront plus désormais. On a prohibé aussi la plupart des ouvrages allemands nouveaux; et on paraît en général partir du principe que tous les livres qui n'ont pas été imprimés dans les Etats autrichiens, sont prohibés, sauf les exceptions qui pourront avoir lieu. Dans cet état des choses, la librairie est presque nulle dans la monarchie autrichienne, et les libraires établis sont obligés de rompre leur commerce avec ceux de l'étranger.

— Des lettres de Salzbourg, en date du 18 septembre, annoncent qu'on y attend sous peu l'empereur et l'impératrice d'Allemagne. On fait déjà des préparatifs pour les fêtes qui auront lieu à cette occasion. Les récollets de Berchtolgaden se sont adressés à l'électeur, pour le supplier de transférer leur couvent à Salzbourg. On assure que S. A. va satisfaire à leur désir.

Augsbourg, *le* 21 *septembre* (4*e jour compl.*)

Le comte régnant de Koenigsetk-Rothenfiels vient de mourir. Ce comte ayant cédé, de son vivant, le comté à l'empereur, des troupes autrichiennes vont en prendre possession. Les héritiers seront dédommagés par des biens domaniaux, situés dans l'intérieur des Etats héréditaires. La prestation du serment de foi et d'hommage aura lieu incessamment.

On publie différens détails sur le voyage de Sa Majesté l'empereur d'Autriche. Après la fin des manœuvres militaires du camp de Turas, qui ont été exécutées à la satisfaction du monarque, Sa Majesté a visité aux environs de Brunn quelques-uns des châteaux les plus remarquables du pays, et les fabriques et manufactures les plus importantes de la ville. Le général comte de Latour, commandant du camp de Turas, a reçu des témoignages de satisfaction de S. M. impériale, et des récompenses acquises par ses longs services. La direction de l'administration supérieure de la Moravie a été confiée à M. de Rheden, qui y remplace M. le comte de Dietrichstein, appellé à une place dans le ministere. Le général Saint-Julien a été nommé commandant de la forteresse d'Olmutz et de toute la division militaire qui avoisine cette ville. Le 7 septembre, l'empereur est parti de Brunn; il a séjourné deux jours à Josephstadt, forteresse établie par feu Joseph II, et n'est arrivé à Prague que le 11 de ce mois.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, 20 *septembre* (3*e jour compl.*)

Le docteur Sacco, directeur-général de la vaccine dans la république italienne, a publié un mémoire intéressant sur l'importance des établissemens de la vaccine, qu'il a adressé aux différens gouvernemens de l'Europe. L'électeur de Bavière, ce prince philosophe, a répondu au docteur la lettre la plus flatteuse. Après s'être félicité avec lui de cette découverte si précieuse pour l'humanité, il donne les plus grands éloges à notre gouvernement pour la maniere dont il seconde la propagation de cette découverte. L'électeur invite M. Sacco à recevoir un témoignage de son estime et de sa reconnaissance.

A la lettre était jointe une médaille d'or d'une grande valeur; d'un côté est le portrait de l'électeur, de l'autre ces mots : *Bene merentibus.*

ANGLETERRE.

Londres, *le* 11 *septembre* (24 *fructidor.*)

(*Extrait du New-Merchant.*)

Il devait y avoir une entrevue entre le roi et son fils le prince de Galles. Ce dernier avait fait la premiere démarche, en écrivant à son pere une lettre affectueuse et soumise; mais le prince étant tout-à-coup tombé malade, cette entrevue desirée n'a pu encore avoir lieu. Cependant, S. A. R. la princesse de Galles a vu le roi avant son départ pour Weymouth, et S. M. a pourvu à toutes les dépenses nécessaires pour l'entretien et l'éducation de la princesse Charlotte, d'une maniere digne de son rang.

— On mande dans quelques lettres des côtes, que lord Melville est parti avec lord Keith, pour aller inspecter les côtes de France. Nous supposons qu'ils ne feront le trajet *qu'à moitié.*

— Lundi, d'après les ordres du commandant en chef, on a fait l'expérience de tous les travaux de la Lea (1). La marée étant favorable vers une heure et demie, S. A. R. arriva à Bromley à midi et demi, accompagné des généraux Brownrig, Ludlow, Turner, etc. etc. Le colonel Pitt, commandant les volontaires des cinq ports, arriva à une heure. Le vaisseau qui porte environ 64 pieds de long, fut mis dans une position convenable, les soupapes furent ouvertes, et dans l'espace d'environ dix minutes, il coula bas dans la rainure destinée à le recevoir; toutes les autres écluses furent fermées en même-tems; cette opération étant faite, son altesse royale, le colonel Pitt, et les autres généraux, remonteront la riviere jusqu'à Fishingwouse, et ils la trouveront parfaitement remplie par-tout, et prête à inonder les marais, si l'on n'avait pas eu la précaution d'entr'ouvrir un tant soit peu les vannes. Ainsi cette expérience à parfaitement réussi, et S. A. R. a témoigné sa satisfaction à M. Rennie, ingénieur, qui a dirigé tous ces travaux.

— Le blé et la farine sont augmentés hier en conséquence d'une demande de 500 sacs de farine qui a été faite par le gouvernement, sans en limiter le prix. La mesure de blé appelée *quarter*, est augmentée de 7 schelings, et le sac de farine de 5 schelings.

Du 14 *septembre.*

La Société des missions protestantes, établie dans cette ville, vient de publier les rapports qu'elle a reçus de ses divers agens dans les pays éloignés. Elle a reçu le journal de Taïti, depuis le 1er octobre 1802 jusqu'au 2 septembre 1803. A cette époque, les missionnaires savaient la langue du pays et prêchaient tous les dimanches. Tantôt ils avaient beaucoup d'auditeurs, et tantôt très-peu. Ils en comptèrent une fois jusqu'à 3700; mais ils avouent que la plupart n'écoutaient qu'avec indifférence, et que quelques-uns paraissaient même se moquer de ce qu'ils disaient. En général, cette mission a produit peu de fruit; mais on espere un meilleur succès à l'avenir. La guerre et les maladies ont extrêmement diminué la population de Taïti. Le roi Pomare est mort, et son successeur Idiah a promis sa protection aux missionnaires.

— Le docteur Wandercamp, écrit du Cap-de-Bonne-Espérance, 28 février 1804, que la mission établie au village de Bethel prospere sensiblement, et que l'Evangile fait tous les jours des progrès parmi les Hottentots qui apprennent en même tems à lire, à écrire, et leur exthéchisme avec un zele édifiant.

Un missionnaire qui voyage dans l'intérieur de l'Afrique, mande ce qui suit : « Je séjourne à présent parmi les Briguas, sur les bords du fleuve Kroman, à douze journées de la riviere d'Orange, et par les 25 degrés de latitude méridionale. Les Briguas sont plus civilisés qu'aucune peuplade de cette partie du Monde. Ils ne tuent et ne volent jamais. Ils font rarement la guerre, reconnaissent un Etre suprême, font circoncire leurs enfans, n'adorent point les idoles, cultivent leurs terres, et font eux-mêmes leurs instrumens aratoires et autres. Ils sont gouvernés par des rois. Leur langue est fort douce. Tous les quinze jours je parcours à cheval les kraels de mon voisinage. Je prêche l'Evangile avec le secours d'un interprète, et j'ai environ 150 auditeurs. »

(1) Voyez le N° du 4 vendemiaire, art. ANGLETERRE.

INTERIEUR.

Mayence, *le* 4 *vendemiaire.*

S. M. l'EMPEREUR a visité hier et aujourd'hui, dans le plus grand détail, toutes les parties des fortifications de notre place. Il est resté chaque jour à cheval pendant huit heures de suite.

Le canon de la rive droite nous a annoncé ce matin que l'Impératrice avait passé le pont de bateaux, et était allée se promener aux environs de Cassel, sur le territoire du prince de Nassau-Usingen. En ce moment toute la rive droite devant Cassel est illuminée de la maniere la plus élégante, ainsi que le clocher de Heckeim.

Brest, *le* 3 *vendemiaire.*

Le 1er complémentaire, à deux heures après-midi, une corvette et la canonniere l'*Inquiète*, venant de Port-Malo, passaient devant le Conquet; deux cutters anglais en ayant connaissance, manœuvrerent pour leur couper le chemin devant St.-Mathieu; deux frégates anglaises et goëlettes manœuvraient de même pour intercepter le passage. La corvette ayant de l'avance et une marche supérieure, parvint, malgré quelques bordées, à doubler et à gagner le mouillage de Camaret; la canonniere, quoiqu'avec beaucoup de peine, passa la pointe de St.-Mathieu, mais elle ne put atteindre le mouillage de Bertheaume, et fut obligée de jeter l'ancre sous la batterie de Kerotrec, où le combat s'engagea entre les deux cutters et la canonniere, laquelle était soutenue des batteries de Kerotrec et de St.-Mathieu. Le feu a cessé peu avant la nuit; alors le commandant de l'arrondissement, à la demande du capitaine de la canonniere, a envoyé 40 hommes du 65e régiment à bord; à huit heures et demie du soir, la canonniere leva l'ancre, et fila à la rame jusque sous la batterie de Bertheaume; à onze heures, les Anglais qui croyaient la canonniere encore dans la même position, arriverent jusqu'à la portée du fusil de la batterie de Kerotrec, qui alors fit un feu si bien dirigé à mitraille, que les deux cutters reprirent le large, après avoir considérablement souffert. A deux heures du matin, un canot vint pour prendre connaissance de la canonniere, un coup de canon à mitraille de la même batterie l'a bientôt forcé de retourner au large.

— La fête du 1er vendemiaire a été rendue plus solennelle par la distribution des aigles aux membres de la Légion d'honneur. Tous les membres de la légion qui appartiennent à l'armée de terre les ont reçues sur le champ de bataille, au milieu d'un bataillon carré, formé par les troupes de la garnison, en présence d'une foule nombreuse de spectateurs et au son d'une musique guerriere. Après cette cérémonie, les troupes ont défilé devant les généraux.

Le même jour l'amiral Gantheaume, grand officier de la Légion d'honneur, en a distribué les aigles à bord du *Vengeur*, aux légionnaires de la marine qui sont embarqués.

Les légionnaires de la marine non-embarqués et ceux des troupes d'artillerie ont reçu les leurs des mains du contre-amiral Bouvet, remplissant les fonctions de préfet maritime.

Boulogne, *le* 5 *vendemiaire.*

Hier, au soleil couchant, une frégate et deux cutters anglais se sont approchés à portée de canon de deux canonnieres qui se dirigeaient sur Wimereux. Après un échange de quelques boulets, nos canonnieres ont continué très-tranquillement leur route, et les Anglais, en leur qualité de maîtres des mers, ont repris le large.

On écrit d'Ostende que, malgré la vigilance des croisieres anglaises, il est entré à Gravelines et à Dunkerque trois cargaisons de vin venant de Bordeaux, ainsi qu'un très-riche chargement en café, coton, etc. venu des îles.

(*Journal du Commerce.*)

Rennes, 4 *vendemiaire.*

Le général de Laborde, commandant la 13e division militaire, et grand-officier de la Légion

d'honneur, a choisi la fête du 1er vendemiaire pour distribuer les aigles d'honneur aux officiers et soldats de cette division, nommés membres de la Légion.

Cherbourg, le 4 vendemiaire.

Les départemens que visite S. M. l'Impératrice, ne sont pas les seuls à se ressentir de ses bienfaits; elle ne laisse jamais échapper la plus petite occasion de donner des encouragemens à ceux dont les travaux ont un but d'utilité publique. Informée que le maire de Cherbourg donnait quelques momens à la culture des plantes étrangeres, et qu'il avait travaillé à en acclimater des plus utiles, elle a ordonné qu'il lui fût envoyé, des jardins de la Malmaison, un assez grand nombre de plantes de la nouvelle Hollande, qui ont été jugées pouvoir s'accommoder à la température de Cherbourg, et elle a voulu que cet envoi fût accompagné de la lettre la plus flatteuse.

Rouen, le 5 vendemiaire.

Le directeur des jardins de Malmaison vient d'adresser à M. le préfet du département de la Seine-Inférieure, par ordre de S. M. l'Impératrice, deux caisses contenant plusieurs especes de plantes rares, la plupart originaires de la Nouvelle-Hollande. Ces plantes ont été sur-le-champ déposées au jardin botanique de Rouen.

Mulhausen, le 1er vendemiaire.

M. Liard, ingénieur en chef, chargé de la direction des travaux du canal de jonction du Rhône au Rhin, vient de faire commencer cet important ouvrage. Un grand nombre d'ouvriers est déjà employé à l'ouverture du canal, et dans peu de jours, on y travaillera avec plus d'activité.

L'exécution de cette grande et utile entreprise, qui tend si éminemment à la prospérité de notre département, est bien digne du gouvernement de NAPOLÉON. Les habitans du Haut-Rhin, voulant perpétuer la mémoire de ce bienfait, l'appelleront le canal NAPOLÉON, et ne manqueront pas d'ériger sur ce canal un monument qui attestera à la postérité leur gratitude envers le chef auguste de l'Etat.

Toulouse, 2 vendemiaire.

La Société de médecine, chirurgie et pharmacie de cette ville a proposé pour sujet de prix de l'année prochaine, la question suivante :

" Déterminer, d'après l'observation, si l'usage du forceps dans la pratique des accouchemens est, en général, utile ou nuisible. "

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera délivrée dans la séance du mois de thermidor an 13.

Saint-Servan, le 2 vendemiaire.

Extrait d'une lettre particuliere.

Hier à quatre heures cinq ou six minutes du soir, on a ressenti ici, ainsi qu'à Saint-Malo, Cancale, et sur toute la côte, une secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit sourd, semblable à une décharge d'un grand nombre de pieces d'artillerie, ou à l'explosion d'un magasin à poudre qui aurait sauté à quelque distance; sa direction paraissait être de l'est à l'ouest; sa durée a été d'environ quarante-trois secondes. Le vent était alors au nord-ouest, et il avait soufflé assez fortement pendant la nuit précédente, ainsi que pendant une partie du jour; la marée était basse. Les oscillations de la terre ont été assez fortes pour qu'on s'en fût aperçu, non-seulement dans l'intérieur des maisons (où les planchers, cloisons, meubles, vitrages, etc. ont été fortement agités), mais encore en plein air, et jusques sur les bords de la mer. On était alors aux vêpres; la frayeur fit sortir beaucoup de monde des églises.

Une heure vingt minutes après, c'est-à-dire, vers cinq heures vingt-six minutes, on ressentit une nouvelle secousse, également accompagnée d'une assez forte détonation; mais la secousse fut moindre que la premiere. Ce tremblement de terre a été ressenti au même instant à Dinan et dans l'intérieur du pays; mais on n'apprend pas qu'il ait causé aucun dommage. Le vent continue à souffler violemment du N.-N.-O. Le ciel est chargé de nuages épais, et il pleut abondamment.

P. S. J'étais à la campagne, lors du tremblement de terre qui fait le sujet de ma lettre, et c'est sur les rochers qui bordent la superbe baie de Cancale, que je l'ai ressenti. Du lieu où je me promenais alors, j'apercevais à la fois Granville, Avranches, Dol et le Mont Saint-Michel. Le bruit qui se fit entendre au moment de la premiere secousse, retentit sur cette immense plage, comme si c'eût été toute l'artillerie de Saint-Malo qu'on eût tirée à la fois.

Plusieurs officiers de marine qui ont voyagé aux Indes-Orientales et Occidentales, m'ont assuré y avoir éprouvé des secousses beaucoup plus violentes, mais n'y avoir pas entendu de plus fortes détonations.

Paris, le 9 vendemiaire.

Sa Majesté Impériale a donné à Mayence, le 8 vendemiaire, une audience particuliere à

S. A. S. le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt;

L. L. A. A. S. S. le prince Louis-Guillaume de Hesse-Hombourg, et le prince Léopold-Victor-Frédéric, son frere;

Son altesse le prince régnant de Nassau-Usingen;

Son altesse le prince régnant de Nassau-Weilbourg;

Son altesse le prince régnant d'Ysenbourg, accompagné des princes Wollyang et Ernest-d'Ysenbourg;

Le prince de Salm-Krautheim;

Le prince héréditaire de Linange;

Messieurs les comtes régnans de Solms-Laubach, et de Solms-Radelheim;

M. le comte régnant de Reuss-Ebersdorf;

M. le comte régnant de Leyen;

M. le bourggrave de Friedberg, comte régnant de Bassenheim, accompagné de M. le comte de Bassenheim, son fils,

Et M. le comte d'Ysenbourg-Philipseich.

Après avoir été reçus à l'entrée du salon de service par un des chambellans de S. M. ils ont été introduits successivement dans son cabinet par le grand chambellan.

Au sortir du cabinet de S. M. l'EMPEREUR, chacun d'eux s'est retiré chez S. M. l'Impératrice, et ils ont eu l'honneur de lui être successivement présentés par madame de la Rochefoucauld, dame d'honneur de sa Majesté.

Les colléges électoraux des départemens de la Haute-Marne, et des Pyrénées-Orientales, ont été convoqués par décret du 5 vendemiaire an 13, daté de Mayence.

Ces départemens sont de la 1re série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats au sénat.

Le collége électoral de la Haute-Marne s'ouvrira le 24 vendemiaire, et sera fermé le 30 du même mois, sous la présidence de son excellence M. Decrès, ministre de la marine.

Le collége électoral des Pyrénées-Orientales s'ouvrira le 1er brumaire, et sera fermé le 7 du même mois, sous la présidence de M. Lamer, général de division, inspecteur aux revues.

On voit rue Pigal, n°. 17, chaussée d'Antin, du blé des Indes, vulgairement appelé *maïs*, dont la hauteur, avec sa tige, est de plus de douze pieds. Il est venu sans aucune espece de soin et dans un assez mauvais terrein.

— M. D'Aisnes, ancien maître des requêtes, est mort à Paris le 3 vendemiaire; il avait été intendant de Pau, de Limoges et de Tours. Dans ces trois intendances, il avait succédé immédiatement à des administrateurs justement estimés, MM. Détigny, Turgot et Ducluzel; il les avait dignement remplacés. A une probité sans tache il unissait de vastes connaissances; sa mémoire était un recueil vivant d'anecdotes, et sa conversation était comme la lecture d'un excellent livre. Il laisse de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu, et quoiqu'à l'âge de 71 ans, sa mort leur a paru prématurée.

— La société académique des sciences a procédé hier au renouvellement de son bureau. M. Michel d'Eugnieres a été nommé président; M. Nauche, vice-président, et M. Calvet, secrétaire.

ERRATA relativement au décret inséré au Moniteur *du 5e jour complémentaire an 12, portant organisation du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées.*

Page 1586, 3e colonne, 9e ligne, *au lieu de :* sans l'agrément du ministre, *lisez :* sous l'agrément.

Page 1587, tableau N° I, col. des ingénieurs en chef, *au lieu de :* Gironde.. " / Golo..... 1 *lisez :* Gironde.. 1 / Golo..... "

Page 1588, tableau N° V, *au lieu de :* 14e inspection, comprenant les côtes de l'intérieur et la ci-devant Bretagne, *lisez :* 14e inspection, comprenant les côtes et l'intérieur de la ci-devant Bretagne.

Ibid, tableau N° VI, colonne des frais fixes accordés aux ingénieurs en chef, vis-à-vis Maine-et-Loire, *au lieu de :* 4400 francs, *lisez :* 4000 francs.

Et colonne du total général, vis-à-vis Pyrénées (Hautes), *au lieu de :* 9400 francs, *lisez :* 5400 francs.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le contre-amiral Linois, au ministre de la marine et des colonies.

Général ministre,

Le 16 vendémiaire an 12 je suis sorti de l'Isle-de-France, montant le vaisseau *le Marengo*, et ayant avec moi les frégates *la Belle-Poule*, *la Semillante*, et la corvette *le Berceau*, pour me rendre à Batavia.

Le 29 brumaire, par 10° 49 de latitude sud et par 92° de longitude orientale, je m'emparai du bâtiment anglais, *la Comtesse* de Sutherland, de 1500 tonneaux, montant 18 canons, chargé de 7,523 balles de coton, 4,500 sacs de riz, etc. Ce bâtiment venait du Bengale et allait à Canton. J'expédiai de suite cette prise pour l'Isle-de-France.

Devant atterer sur l'île Sumatra, pour de là faire route vers le détroit de la Sonde, je formai le projet de visiter la rade de Bancoul, mais très-contrarié par les calmes, je ne pus y mouiller que le 10 frimaire à la vue de la division. Quatre bâtimens qui étaient à l'ancre devant Bancoul, se réfugierent à Pulo Baye, deux lieues plus sud. J'envoyai pendant la nuit *la Semillante* et *le Berceau* à l'entrée de Pulo-Baye; des bombes leur furent lancées de la côte, mais sans effet. Le 11, au point du jour, les Anglais se voyant poursuivis, jetterent leurs vaisseaux sur les vases et y mirent le feu. Trois bâtimens à trois mâts, dont deux étaient des vaisseaux de compagnie, percés à deux batteries, et tout deux richement chargés, furent livrés aux flammes. Les détachemens des équipages de *la Semillante* et du *Berceau*, descendus à terre après avoir fait de vains efforts pour éteindre le feu, incendierent deux bricks qui avaient été aussi jetés sur les vases, et qui n'etaient pas chargés; trois grand magasins remplis de poivre, d'opium, etc., et une pile de bois de construction; des bateaux du pays, deux étaient chargés d'artillerie, ils furent coulés. On parvint à relever un sixieme bâtiment, il fut amariné. Ce bâtiment à trois mâts, nommé *l'Eliza-Anna*, avait pour reste de cargaison, du sel, quelques ballots de mouchoirs de toile, etc. J'eus à regretter dans cette affaire, la perte d'un officier du 12e. et d'un tambour de l'artillerie de marine, qui furent tués à bord de *l'Eliza*. Deux autres hommes furent légerement blessés.

Dans la matinée du même jour, la *Belle-Poule* amarina le petit brick anglais le *Manatchy*, venant de Padang et se rendant au mouillage. Il était chargé de poivre, bombes et autres objets. Je l'expédiai pour l'Isle-de-France avec mes dépêches; et je gardai l'*Eliza* pour la conduire à Batavia.

La perte que nous avons fait essuyer à l'ennemi à Bancoul peut être évaluée au moins à 12 millions.

Le 12 frimaire au soir je quittai Bancoul, et le lendemain matin je joignis un brick sous pavillon indien, chargé de poivre, à l'adresse du gouvernement de Bancoul; je relâchai ce brick après avoir embarqué sa cargaison à bord du *Marengo*.

La division arriva à Batavia le 20; je pris le complet de six mois de vivres en arak et riz et quelques munitions; l'*Eliza* fut chargé de riz et d'arak destinés à l'approvisionnement de l'Isle-de-France, et je lui donna l'ordre de s'y rendre, dès que son chargement serait terminé. Le sel qu'elle avait à bord fut débarqué. Des propositions avantageuses m'avaient été faites pour l'achat de ce bâtiment et de sa cargaison, mais je n'y avais pas adhéré, prévoyant que son arrivée à l'Isle-de-France y serait utile.

Le 8 nivose, la division appareilla de la rade de Batavia, elle avait été augmentée du brick l'*Aventurier*, qui m'avait été accordé par la haute régence.

Pendant leur séjour à Batavia, les équipages n'étaient pas descendus à terre; ils n'en éprouverent pas moins la maligne influence de ce climat. A son départ de Batavia, le *Marengo* comptait déjà soixante-cinq malades; ce nombre augmenta bientôt jusqu'à cent, et plusieurs marins furent victimes des dysseneries et des fièvres putrides qui s'étaient declarées dans la division.

Ce fut par le détroit de Gaspard que je parvins dans les mers de la Chine, et le 6 pluviose j'étais rendu sous Pulo-Aor, but de la croisiere que je m'étais proposé de tenir pour y attendre le convoi de Chine.

Dans la nuit du 10 au 11 du même mois, je m'emparai du brick anglais l'*Amiral-Rainier*, armé de dix pièces de canon, venant de Macao, et n'ayant à bord qu'un reste de cargaison. J'expédiai pour Batavia ce bâtiment de peu de valeur, sous le commandement d'un lieutenant du bric l'*Aventurier*.

La division visitait cependant un grand nombre de bâtimens neutres, venant de Canton ou de Macao, et j'obtins des renseignemens positifs sur la flotte anglaise. Un brick de guerre était arrivé récemment à Canton, et annonçait une escorte de deux vaisseaux et deux frégates : plusieurs bâtimens de compagnie s'armaient de leurs premiere et seconde batteries. Le plus grand secret cependant était gardé sur l'époque du départ de ces bâtimens, qui devaient tous faire route ensemble.

Le 22 je pris le navire anglais *la Henriette*, de 500 canons, armé de 14 caronnades de 18, et de 10 canons de 6. Il avait à bord de l'opium, quelques ballots de toile et de mousseline, dont il n'avait pas su se défaire à Tringano, côte Malaise, d'où il venait, ni à Borneo, où il avait d'abord été. Je me déterminai à l'envoyer à Batavia; ce bâtiment m'ayant paru assez riche pour ne pas lui

faire courir le risque de la sortie des détroits, et ne voulant pas le faire escorter, afin de conserver avec moi mes forces.

Le 24, à l'entrée de la nuit, le *Marengo* était mouillé à vue de Pulo-Aor, ainsi que la prise *la Henriette*.

Le 25, au point du jour, les vigies annoncerent quatre, huit, et successivement vingt-sept bâtimens au N. N. E. Ce grand nombre ne me laissait plus à douter que ce ne fût le convoi de Chine. Je n'avais dans ce moment que le *Berceau* et l'*Aventurier* ralliés à mon vaisseau; les frégates *la Belle-Poule* et *la Sémillante* ayant resté sous voile, avaient été entraînées deux lieues sous le vent par la force des courans, et par le mauvais tems de la veille. A onze heures un quart, cinq bâtimens de cette flotte se détacherent pour reconnaître la division: les autres mirent en panne. Je profitai d'un grain qui était aux ennemis la vue de mes mouvemens pour rallier promptement mes frégates, et je tins le vent en ligne de bataille. Le grain dissipé, je vis les cinq bâtimens ennemis se former en ligne et tenir le vent. A cinq heures et demie du soir, je fis le signal que mon intention étant d'éviter un engagement de nuit, j'attendrais le point du jour pour attaquer l'ennemi; je cherchais, cependant à lui gagner le vent.

Si la contenance des ennemis pendant le jour n'avait été qu'une ruse ayant pour but de nous en imposer, pour cacher leur faiblesse, ils auraient pu profiter de l'obscurité de la nuit pour tenter de nous dérober leur marche, et dans cette occasion, je pouvais profiter avec avantage de leurs mouvemens. Mais je pus bientôt me convaincre que cette sécurité n'avait point été simulée; trois de leurs vaisseaux eurent constamment leurs feux allumés, et la flotte conserva la panne toute la nuit, en se tenant bien ralliée. Cette position me facilita les moyens de lui gagner le vent et de l'observer de près.

Le 26, au point du jour, les ennemis n'étaient qu'à une portée et demie de canon: le calme ne me permettant pas de rien entreprendre contre eux, j'en profitai pour appeler à mon bord les capitaines de ma division; je leur fis connaître que mon intention était, à la premiere brise, de laisser arriver sur les ennemis, de menacer le centre de leur ligne, et de couper les vaisseaux de la queue. Tous les capitaines, ayant le desir bien prononcé de seconder mes projets, me firent part de l'ardeur qui régnait dans les équipages: et ce n'était pas sans admiration que l'on vit en effet quelques-uns des malades, alors nombreux dans la division, quitter leurs cadres pour se traîner à leur poste de combat.

A sept heures et demie, les ennemis arborerent leur couleur; je fis arborer le pavillon national; quoiqu'à portée de bien distinguer les bâtimens de la flotte, je ne pouvais connaître sa force réelle; vingt de ces bâtimens avaient l'apparence de vaisseaux à deux batteries. On crut avoir reconnu une frégate; le brick de guerre avait pavillon bleu, ainsi que trois vaisseaux; ceux-ci faisaient partie de huit vaisseaux qui paraissaient plus particuliérement chargés de la protection du convoi.

Par les renseignemens que je m'étais procurés par les neutres venant de Chine, je savais qu'il y avait 17 vaisseaux de compagnie, 6 contryships, et le brick, en tout 24 bâtimens prêts à partir; les trois bâtimens de plus que l'on voyait, pouvaient être l'escorte annoncée.

A huit heures, la brise ayant fraîchi, la flotte fit route au sud, en se formant en ligne; huit à dix vaisseaux formaient une double ligne au vent de la premiere. Je gouvernai sur la tête de la ligne, en forçant de voile; mais les vents ayant varié au O. N. O. et mollissant, ne me permettaient pas de porter plus au loin que le centre: enfin, à midi, profitant d'une petite fraîcheur, je fis arriver tout plat, pour couper les deux vaisseaux à la ligne ennemie. A peine ma manœuvre fut-elle indiquée, que cinq vaisseaux de la double ligne virerent par la contre-marche, et laisserent arriver sur la division. Dès-lors mon plan d'attaque dut changer; et pour n'être pas pris entre deux feux, je revins au vent, pour aller à la rencontre des deux premiers vaisseaux qui avaient viré, et pour les attaquer.

A midi trente minutes le premier coup de canon partit du *Marengo*, et immédiatement après l'engagement commença. Le vaisseau ennemi le plus avancé ayant éprouvé quelques avaries laissa arriver, mais soutenu par ceux qui le suivaient, il prêta de nouveau côté, et fit, ainsi que les autres bâtimens, un feu très-nourri. Les vaisseaux qui avaient viré se réunirent à ceux qui nous combattaient, et trois de ceux qui avaient des premiers pris part à l'action, manœuvrerent pour nous doubler de l'arriere, tandis que le reste de la flotte, se couvrant de voile, et laissant arriver, annonçait le projet de nous envelopper. Les ennemis, par cette manœuvre, auraient rendu ma position très-dangereuse; la supériorité de leurs forces était reconnue, et je n'avais plus à délibérer sur le parti que je devois prendre pour éviter les suites funestes d'un engagement inégal; profitant de la fumée qui m'enveloppait, je virai lof pour lof pour venir sur babord, et courant à l'E. N. E., je m'éloignai de l'ennemi, qui continua à poursuivre la division jusqu'à trois heures, en lui envoyant plusieurs volées sans effet.

Je pus remarquer pendant l'action que six à huit vaisseaux avaient fait feu de leurs deux batteries; il n'est pas douteux qu'ils n'eussent eu le desir d'être attaqués, puisque ce n'est qu'au moment de l'engagement qu'ils ont ouvert les sabords de cette batterie.

Cet engagement a duré quarante minutes, les boulets de l'ennemi, dirigés généralement à dégréer, ne firent aux bâtimens de la division que de légers dommages: personne ne fut blessé.

Cette croisiere n'offrant plus aucun avantage pour cette mousson, je me décidai, le 27 pluviose, à faire route pour Batavia, après avoir repassé par le détroit de Gaspart; la division fut ralliée le 8 ventose par la frégate l'*Attalante*. Le 6 je mouillai à Batavia; en cinq jours la division avait complété son eau, six mois de vivres; elle avait pris aussi des rafraîchissemens pour les malades, dont le nombre s'élevait encore à soixante-dix seulement à bord du *Marengo*.

Le 15 ventose, étant hors du détroit de la Sonde, je détachai les frégates la *Belle-Poule* et l'*Attalante* pour aller croiser, et gardant avec moi la *Sémillante* et le *Berceau*, je fis route pour l'Isle-de-France, où je suis arrivé le 10 germinal. Quatre-vingt-un malades du vaisseau *le Marengo* ont été mis à l'hôpital, et le nombre augmente tous les jours.

Les frégates la *Belle-Poule* et l'*Attalante* étant encore à la mer, la croisiere de la division ne peut pas être considérée comme terminée; mais elle présente jusqu'à présent les avantages suivans:

1°. D'avoir fait éprouver à l'ennemi à Bancoul une perte au moins de 12 millions tournois, cinq bâtimens dont un de compagnie, percé à deux batteries, ayant été incendiés, ainsi que trois magasins de la compagnie, deux pras et une pile de bois de construction.

2°. D'avoir amariné cinq bâtimens anglais, dont trois vendus à l'Isle-de-France, et deux à Batavia, ont produit une vente de plus de 360,000 piastres. Il entre plus de moitié de cette somme dans les coffres de l'administration coloniale. et la division ne coûte encore au plus à l'administration qu'environ 35 mille piastres.

3°. J'ai envoyé de Batavia, par les prises, environ 900 milliers de riz et 160 bariques d'arak, pour l'approvisionnement de l'Isle-de-France; nos bâtimens reviennent en outre, munis de six mois de vivres en riz et en arak.

Il résulte que la division, au lieu d'être à charge à l'Isle-de-France jusqu'à cette époque, lui a été utile, et cependant l'attente trompée sur la flotte de Chine, a fait considérer ma croisiere comme très-malheureuse. J'espere, général ministre, que vous en jugerez autrement en portant en ligne de compte, ce que l'on ne fait pas ici, la perte totale que j'ai fait essayer à l'ennemi.

Salut et respect.

Isle-de-France, le 20 floréal an 12.

LINOIS.

P. S. Les frégates *la Belle-Poule* et l'*Attalante* viennent de rentrer avec une riche prise de 8 à 900 tonneaux, armée de 20 canons, percée à deux batteries; elle partait du Bengale et était destinée pour l'Europe. Elle est estimée 6 millions tournois.

Perte de l'ennemi à Bancoul, évaluée au moins à.....	12,000,000 fr.
Produit des cinq 1eres prises....	2,035,000
Estimation de la derniere prise..	6,000,000
Perte totale de l'ennemi dans cette premiere croisiere.....	20,035,000 fr.

L'INOIS.

SCIENCES. — PHYSIOLOGIE.

Cours d'anatomie médicale, ou *Elémens de l'anatomie de l'homme*, avec des remarques physiologiques et pathologiques, et les résultats de l'observation sur le siége et la nature des maladies, d'après l'ouverture des corps; par Antoine Portal, doct. méd., membre de l'Institut national et de la Légion d'honneur, professeur de médecine au collége de France, d'anatomie au Muséum de France, de l'académie des sciences de Turin, etc. etc. etc., (1).

De tout tems l'utilité de l'anatomie a été vivement sentie, non-seulement par ceux qui cultivent les sciences humaines, mais encore par les hommes de toutes les classes de la société. La philosophie sur-tout a su descendre dans l'étude de l'homme physique. C'est là que l'homme moral est caché. L'homme extérieur n'est que la saillie de l'homme intérieur. C'est sur ce sublime sujet, selon M. Dupati, que doit se reposer la pensée de l'homme sensible: elle doit s'arrêter principalement sur le jeu du brillant phénomene de la vie. En remontant à la plus haute antiquité, nous voyons sur le frontispice du temple de Delphes, cet oracle d'Apollon: *Homo nosce te ipsum.*

Mais très-peu de médecins ont reconnu l'importance de joindre immédiatement à l'exposé des maladies qui altèrent les organes, le tableau de leur anatomie. On ne trouve dans les écrits des anciens que quelques fragmens d'anatomie pathologique. Parmi les modernes, Harvée, Rioland, Morgagni, Palfin, Lieutaud et Bordeu que leur génie extraordinaire a élevés au-dessus des médecins de leurs siecles, pénétrés de la nécessité de présenter en même tems les parties de l'homme dans l'état de santé et de maladie, nous ont transmis les observations les plus utiles, et ont fait dans ce genre de connaissances les découvertes les plus intéressantes. C'est dans les matériaux immenses et précieux de l'immortel Bordeu, que notre illustre confrere Bichat a puisé les grands principes sur lesquels il a fait son ouvrage, monument qui attestera à jamais le vaste génie de ce jeune médecin, et la profonde pénétration de son esprit. C'est aussi à l'école du professeur Portal qu'il avait senti le besoin de faire marcher ces deux connaissances ensemble, et s'il n'eût été enlevé par une mort prématurée, il aurait sans doute exécuté le grand projet qu'il avait conçu.

En effet, comment expliquer les phénomenes d'une maladie, et suivre son mode de désorganisation sur les parties affectées, si l'on n'a sans cesse sous les yeux l'image exacte de leur état physiologique; et, n'est-ce pas à ce défaut d'ensemble et de connaissances réunies qu'on doit attribuer les erreurs qui se commettent journellement dans la pratique de la médecine, et la lenteur avec laquelle cette science s'est avancée vers la perfection?

Il était réservé à l'auteur de l'histoire de l'anatomie de remplir notre attente sur la production d'un ouvrage complet d'anatomie médicale; mais il ne fallait rien moins pour arriver à ce but si louable, que les connaissances étendues et profondes que M. Portal possede sur toutes les parties de la physique humaine, et la grande expérience qu'il a acquise pendant 40 ans de pratique dans la premiere ville du Monde.

Sans avoir la prétention de juger ce grand ouvrage, je laisserai à mon cœur le soin de rendre l'impression que son utilité et son importance ont laissée dans mon esprit; et après la lecture bien méditée que j'en ai faite, je crois pouvoir dire qu'il est le seul de tous les ouvrages d'anatomie et de physiologie qui réunisse autant de moyens d'instruction pour les jeunes médecins, sur-tout pour ceux qui sont déjà entrés dans la pratique de la médecine. Ils trouveront à côté de la description physique des parties, le résultat des maladies qui ont détruit ou altéré les tissus, ensorte qu'ils peuvent suivre la nature dans ses opérations naturelles et dans ses états pathologiques, avantage inappréciable pour établir son jugement, reconnaître les causes des maladies et leur maniere d'agir.

Le cours d'anatomie médicale du docteur Portal est divisé en cinq parties, formant chacune un gros volume in-8°.

Dans le premier, après avoir parlé des considérations générales de l'anatomie, il traite du système osseux et de ses dépendances; la description qu'il fait des os prouve l'intérêt que le professeur met à l'instruction de ses disciples. Elle est tracée avec l'ordre et la méthode analytique, employés par les professeurs qui en font un usage habituel. Les remarques et les observations pathologiques qui les accompagnent, sont infiniment curieuses et utiles.

Le second volume offre le tableau très-détaillé du système cellulaire, graisseux, des membranes et de tous les muscles du corps. M. Portal développe dans la description de ces systèmes, de la maniere la plus lumineuse, la nature des différentes parties qui les forment; il indique leur nombre d'après l'ancienne et la nouvelle nomenclature, leur description particuliere, leurs fonctions et leurs importans usages. L'explication qu'il nous donne, sur-tout des organes du mouvement, satisfait à-la-fois et le médecin qui doit les connaître pour juger de la nature de leurs lésions, et le philosophe qui veut se rendre raison des causes des mouvemens dont il est lui-même capable. Il est agréable de voir à côté de ces tableaux anatomiques la serie des maladies qui établissent leur empire sur ces appareils organiques, et que M. Portal a eu occasion d'observer sous tant de formes différentes sans jamais les confondre; car son jugement exercé et sa grande habitude les rapportaient toujours à leur vrai caractere.

(1) Cinq volumes in-8°. — Prix, 30 fr.

A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut national, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 1231; Laporte, libraire, rue de Savoie; et Arthur Bertrand, libraire, quai des Augustins.

Dans le troisieme volume, il traite du cœur et des vaisseaux. C'est avec raison que cet anatomiste s'est écarté de la marche ordinaire pour la classification de ces organes : en effet, la description des vaisseaux sanguins devait suivre immédiatement celle du cœur, comme formant ensemble le système de la circulation pour laquelle les fonctions de ces parties sont si intimement liées qu'on ne saurait considérer les unes séparément des autres. L'histoire du cœur nous offre sur-tout des remarques fort intéressantes, accompagnées d'observations et de citations judicieuses. « Le cœur » étant, dit l'auteur, le principe de la vie, ses » plus légeres lésions peuvent la troubler, la » détruire ; et comme son action est soumise à » celle des parties qui l'animent, et dont il est » lui-même vivifié, il en partage les souffrances. » Mais ensuite à combien de maladies particulieres cet organe n'est-il pas exposé ! M. Portal en rapporte plusieurs qui nous étaient inconnues, ou sont extrêmement rares. C'est dans ce chapitre qu'il saisit l'occasion de rendre hommage au célebre Sénac, qui dirigea ses premiers pas dans la brillante carriere qu'il a parcourue.

La description des arteres et des veines sanguines n'offre pas moins d'intérêt. L'histoire de la découverte successive de leurs propriétés et de leurs fonctions, peut dispenser le lecteur des recherches infinies qu'on est obligé de faire, lorsqu'on veut suivre le progrès des sciences, et connaître les différentes opinions des auteurs sur le mécanisme de ces vaisseaux. L'exposé en est exact et fidele ; on rencontre à chaque pas des observations précieuses, et des épiphénomenes pathologiques singuliers, fournis par un grand nombre d'ouvertures de cadavres. L'inflammation de l'artere aorte, observée par ce médecin, laquelle cependant l'avait déjà été par Morgagni et Boerhave, merite sur-tout l'attention des praticiens.

M. Portal décrit à la fin de ce volume les glandes et les vaisseaux lymphatiques. Bien que cette branche de l'anatomie ait été portée de nos jours à un très-haut degré de connaissance, le tableau qu'en fait l'auteur présente un tel ensemble et des détails si soignés, qu'il est facile d'en saisir toutes les parties et d'en connaître les fonctions. Les notes historiques qui accompagnent la description des glandes et vaisseaux lymphatiques mettent le lecteur à portée de rendre à leurs véritables auteurs les découvertes qui ont été faites. Les citations nombreuses que ce grand praticien fait des maladies qui attaquent ces systêmes, annoncent une longue expérience, une méditation constante et soutenue.

Dans le quatrieme volume, le docteur Portal traite du cerveau, de ses dépendances, des nerfs, et il passe à son Traité de splanchnologie.

Observateur toujours fidele des lois de la nature, il fait suivre la description du cerveau, de celle des nerfs, comme des parties dont les fonctions se confondent et sont si cohérentes entr'elles, qu'à l'instar du cœur et des vaisseaux artériels, on ne peut les décrire séparément, sans s'écarter de la bonne route et des principes analytiques de la science.

L'histoire du cerveau nous retrace les beaux plans de Vicq-d'Azyr, par la vérité qui regne dans l'exposé de ses parties. Les découvertes des anatomistes modernes y sont rapportées avec soin, et les observations pathologiques qui l'accompagnent présentent le plus grand intérêt. L'auteur démontre les nerfs avec beaucoup d'ordre et d'exactitude ; ses remarques physiologiques sur leurs fonctions, leurs affections sympathiques et les maladies qui les assiégent, sont dignes d'une attention particuliere. Que de phénomenes curieux n'offrent point les observations qu'il rapporte sur ces maladies ! C'est une source inépuisable de connaissances et de faits extraordinaires.

Il entre immédiatement dans la description des organes des sens, et après quelques considérations sur les généralités de la splanchnologie, suivant toujours son système d'analyse, il commence par l'histoire de l'enveloppe extérieure du corps, le siége de l'organe du toucher. Tout est saisi par la sagacité de l'auteur ; couleur, étendue, densité, ouvertures, productions extérieures, et parties accessoires intérieures, tout y est traité avec une précision étonnante. Ses réflexions sur les variétés de ces substances sont d'une grande utilité. De quelle finesse et de quelle perfection l'organe du toucher n'est-il pas susceptible ? Le docteur Portal rapporte des exemples singuliers de la délicatesse de ce sens. Les remarques qu'il fait sur l'absorption ou l'exhalation cutanée, et sur le nombre des maladies qui peuvent survenir de leur dérangement, sur-tout dans les climats où l'on passe tout-à-coup du chaud au froid, sont bien propres à perfectionner les nosologies. C'est en effet à la répercussion de la transpiration insensible que l'on doit attribuer la cause essentielle d'un grand nombre de maladies ; et sous ce rapport l'étude de l'organe cutané, qui joue un si grand rôle par cette exhalation, dans l'économie animale, exige du médecin un travail suivi et la plus sérieuse méditation. Les observations de M. Portal à ce sujet, donnent des résultats satisfaisans. On en lit de très-importantes sur les productions cornées et pileuses de la peau. C'est à l'altération de ces productions, ou de l'une d'elles, qu'il a reconnu la véritable cause de maladies graves et chroniques, dont les symptômes n'ont souvent aucun rapport avec les effets ordinaires de la cause qui les produit ; tels que le vice syphillitique masqué et plus ou moins ancien.

Après avoir décrit les tégumens et leurs accessoires, il passe rapidement sur les généralités de la tête, pour s'entretenir de l'organe, de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, de la parole et de la voix. La description de ces organes est complette, et les remarques nombreuses, qui accompagnent la démonstration de leurs parties, ne peuvent être analysées ; toutes méritent d'être lues.

Le cinquieme volume est entiérement consacré à l'histoire des organes ou visceres renfermés dans la poitrine et le bas-ventre. L'anatomie et la physiologie des poumons y sont présentées avec toutes les connaissances modernes. On retrouve pour les asphixies les principes et les préceptes développés dans l'ouvrage du même auteur sur cette partie. Il passe successivement aux phénomenes qui distinguent les poumons sains de ceux qui sont malades ; il s'étend spécialement sur la phthisie pulmonaire : on peut consulter à ce sujet son excellent livre sur cette maladie.

Il serait impossible de donner l'apperçu du tableau que le docteur Portal a fait des visceres du bas-ventre, et des observations qu'il rapporte sur les maladies qui les affectent. On ne peut se dispenser de les lire soi-même et avec réflexion. Celles des affections utérines sur-tout sont extrêmement intéressantes, et les ouvertures des cadavres des personnes mortes des maladies du foie, de la rate, de l'estomac, etc., offrent des phénomenes singuliers. Enfin, il termine son ouvrage par l'histoire du fœtus et de ses dépendances. Le génie de ce savant médecin embrasse tous les détails. Variétés dans la constitution physique des individus, explication de plusieurs phénomenes qui avaient été couverts pendant long-tems d'un voile mystérieux, découvertes modernes sur des nerfs, des vaisseaux et sur l'organisation de quelques parties ; tout est ici présenté, comme partout ailleurs, avec exactitude.

Le professeur Portal paraît prendre plaisir à indiquer les sources d'où il a été à même de tirer des matériaux pour l'édifice de son ouvrage.

Tout annonce un esprit d'ordre, une méthode simple et facile ; tout atteste de grandes recherches, un travail d'un grand nombre d'années, éclairé sans cesse par l'expérience. Les médecins de toutes les classes auront de grands sujets d'instruction à prendre dans ce monument, et le praticien y trouvera un modele de conduite qui l'empêchera de faire aucun écart, en le conduisant par la voie la plus sûre au but qu'il se propose d'atteindre ; en un mot, cet ouvage enrichit l'anatomie pathologique, et assure pour jamais à son auteur une place distinguée dans les annales des sciences et de la médecine.

LARREY, *doct. méd., l'un des inspecteurs-généraux du service des armées, et chirurgien en chef de la Garde impériale, etc.*

LIBRAIRIE. — ENCYCLOPÉDIE.

SOIXANTE-NEUVIEME LIVRAISON de *l'Encyclopédie méthodique par ordre de matieres*, composée :

1°. Du tome VI, premiere partie de *la Botanique* ; par M. de Lamarck, de l'Institut national, et continué par M. Poiret, professeur d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes.

2°. Du tome VI, deuxieme et derniere partie de *l'Histoire* ; par M. Gaillard, de l'Institut national.

3°. De la premiere partie des planches *d'Antiquités*, par M. Mongez, de l'Institut national, pour faire suite à son dictionnaire *des Antiquités* ; lesdites planches gravées d'après les dessins de Mme Mongez, et dirigées par M. Bouilliard, graveur.

Le prix de cette livraison est de 37 fr. en feuilles, et de 58 fr. brochée.

A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n° 18.

Le port de la livraison est au compte des souscripteurs.

LIVRES DIVERS.

Mémoire sur les causes qui, dans la cavalérie, donnent lieu à la perte d'un grande quantité de chevaux ; par J. B. Gohier, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, avec cette épigraphe :

Rien n'est si difficile à extirper qu'un abus.

Brochure de 4 feuilles in-8°. An 12. (1804.) Prix 1 franc, et par la poste 1 franc 20 cent.

A Lyon, chez Reymann et compagnie, libraires, rue Saint-Dominique n° 63.

Et à Paris, chez Mme Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n° 11.

Des effets des pailles rouillées, ou *Exposé des rapports, recherches et expériences sur les pailles affectées de rouille*, délivrées pendant le dernier trimestre de l'an 9, aux chevaux du 20e régiment de chasseurs, stationné à Arras ; par J. B. Gohier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; avec cette épigraphe :

En médecine une erreur est un fléau ; heureux quand on en peut arrêter les progrès.

Brion et *Bellax*, journal d'hygienne et de prophylactique, brochure de quatre feuilles ; in-8°. An 12 (1804.)

Prix, 1 fr., et 1 fr. 20 cent., franc de port par la poste.

Chez les mêmes.

MÉMOIRE sur une épizootie qui se manifesta dans le mois de germinal an 8, sur les chevaux du dépôt du 20e régiment de chasseurs, en garnison à Metz ; suivi d'un apperçu de celle qui a régné en thermidor an 11, sur les bêtes à cornes de la commune de Tramois, département de l'Ain. Par J. B. Gohier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; avec cette épigraphe :

Quelques jours d'une nourriture mal saine, suffisent pour donner lieu à différentes maladies que la contagion ne tarde pas à rendre funestes.

REVOLAT, *Nouvelle Hygiene militaire.*

Brochure in-8° de deux feuilles un quart, an 12.

Prix 60 cent., et par la poste 70 cent.

Chez les mêmes.

Le Berger de Larverne, nouvelle historique, avec des Romances mises en musique par l'auteur, par F. Demurat, ancien officier de cavalerie, 1 vol. in-12, orné d'une gravure au frontispice, et de six pages de musique gravée. Prix, 1 fr. 80 c. pour Paris, et 2 fr. 30 cent. pour les départemens, franc de port.

A Riom et à Clermont, chez Landriot et Rousset, imprimeurs-libraires.

A Paris, chez Ancelle, libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, collége de Me Gervais, n° 26.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/16	55 1/2
——courant.....	57 1/4	57 1/4
Londres.....	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg.....	186 1/2	184 1/4
Madrid vales.....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 62 c.	14 fr. 37 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 51 c.	14 fr. 34 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif...	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19/6 d p. 0/0	81. 1 s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 n.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	55 fr. 50 c.
Actions de la banque de France....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj., la 3e repr. de la reprise de Panurge, op.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche. — Demain, Mélanie, et les Projets de Mariage.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représentation de l'Acte de Naissance, le Cousin de tout le Monde, et la Suite du Menteur.

Théâtre du Vaudeville. Les Amans sans amour, les Hazards de la guerre, et Catinat.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, et les Français en Alger.

Théâtre Molière. (Opéra-Comique et Vaudeville.) La Servante Maîtresse, le Billet de Logement, et le Contrat signé d'avance.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, sont officiels.

N° 11. *Mercredi, 11 vendemiaire an 13 de la République* (3 octobre 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 23 sept. (1er *vendemiaire.*)

Le professeur Palmer a découvert récemment un procédé, au moyen duquel toutes les matieres inflammables telles que le bois, le papier, la toile, etc., peuvent non-seulement être garanties de l'incendie accidentel, mais être facilement éteintes, quand elles sont allumées. C'est une poudre composée d'une partie de soufre, d'une partie d'ocre rouge, et de six onces de solution de couperose (sulfate de fer ou de cuivre.) Pour rendre le bois incombustible, on l'enduit d'abord de colle-forte ordinaire, sur laquelle on répand la susdite poudre; quand ce premier enduit est sec, on répete l'opération trois ou quatre fois. Lorsqu'on applique la poudre au linge ou au papier, on substitue à la colle, de l'eau ordinaire, et on ne répete l'enduit que deux fois. Si on emploie la poudre pour éteindre des corps déjà enflammés, deux onces suffisent pour un pied carré de surface. Le professeur Palmer se propose de publier tous les détails relatifs à cette découverte, et aux moyens d'en tirer parti, même dans le cas d'un grand incendie, pour sauver et les individus et les objets de prix. On a fait, le 11 décembre 1803, à Wolfenbutel, l'essai de cette poudre, et l'effet a pleinement répondu aux promesses de l'auteur.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Zurich, 20 *septembre* (3e *jour complém.*)

Hier et avant-hier, le synode annuel a eu lieu. Dans cette réunion, les doyens de chaque classe sont tenus de prononcer, à tour de rôle, un discours sur un objet à leur choix. M. de Leer, orateur de cette année, s'est choisi pour thême le néologisme en théologie, qui lui a paru aussi louable et utile dans le principe, que détestable, dangereux et nuisible dans ses suites. C'est ce néologisme théologique qui, pendant les dix dernieres années, a occasionné tant de mal, et dont, suivant l'orateur, on a pu voir sur-tout les tristes effets dans la révolution helvétique. La discussion assez intéressante, provoquée par ce discours, a roulé presque entiérement sur la convenance de l'objet choisi par l'orateur, combattue et défendue alternativement.

Schaffhouse, 18 *septembre* (1er *jour comp.*)

Hier, le grand-conseil de notre canton a été assemblé extraordinairement, pour entendre la relation du député à la diete, M. Stockar, sur les travaux de cette assemblée. L'organisation militaire décrétée par la diete a été ratifiée. Cette ratification ne doit néanmoins pas s'entendre de l'élection de l'état-major fédéral; rien n'a été décidé sur ce dernier objet, qu'on s'est borné à ajourner.

Saint-Gal, 20 *septembre* (3e *jour comp.*)

Le grand-conseil du canton, dans la séance du 11, a refusé, conformément à l'avis du petit-conseil, la ratification de l'organisation militaire centrale, décrétée par la diete.

Fribourg, 25 *septembre* (3 *vendemiaire.*)

Le grand-conseil de ce canton est convoqué pour le 1er. octobre.

Lausanne, 25 *septembre* (3 *vendemiaire.*)

Si les pluies que nous avons eues cet été pendant quelques semaines nous ont causé de justes inquiétudes, sur-tout par rapport aux moissons, nous en avons été amplement dédommagés par les beaux jours qui leur ont succédé sans interruption depuis six semaines. Les chaleurs sur-tout ont augmenté à mesure que nous approchions de l'équinoxe, au point que, depuis le 9 septembre jusqu'à hier, elles se sont soutenues entre 18 et 20 degrés au thermometre de Réaumur, à une heure après midi, et de 15 à 16 degrés pendant la nuit. Cette admirable température, en embellissant de plus en plus nos campagnes, a singuliérement favorisé la fin de nos moissons, dont les dommages causés par les pluies ont été beaucoup trop exagérés. L'on a fait une quantité de regains. Les légumes de toute espece sont en abondance et très-beaux. Les arbres se courbent et se brisent sous le poids des fruits dont ils sont surchargés. Les semailles se font au mieux; les vignes sur-tout nous présentent généralement, par tout ce canton, la plus fertile des vendanges qu'on ait peut-être encore jamais vues dans ce pays; et si ce beau tems continue encore une quinzaine de jours, et qu'on ait le bon esprit de ne pas vendanger plus tôt, les vins ne le céderont point en qualité à ceux des deux années précédentes. La seule chose qui inquiete, c'est l'embarras de les loger, malgré l'immensité des vases de toute grandeur dont nos caves sont meublées.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 26 septembre (4 *vend.*)

Dix-huit cents hommes du camp de Zeist sont occupés tous les jours à mettre la derniere main à la pyramide que le général Marmont y a fait élever.

— On se loue beaucoup à Utrecht des soldats français qui se trouvaient dans un hôpital près d'une blanchierie qui devint en peu d'heures la proie d'un violent incendie. Tout le quartier courait le danger d'être consumé par les flammes, si les secours efficaces de ces braves militaires ne l'eussent arrêté.

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 5 vendemiaire.

Depuis la vente des marchandises du navire *l'Attalante*, les denrées coloniales ne sont plus courues avec la même ardeur. Nos approvisionnemens en café qui étaient assez bornés, viennent d'être renforcés par des arrivages assez considérables, pour en arrêter l'accroissement de prix.

Metz, le 4 vendemiaire.

Le général Férino, grand-officier de la Légion d'honneur, commandant la 3e division militaire, chargé par S. M. I. de distribuer les aigles aux membres de la Légion qui se trouvaient dans son arrondissement, a rempli, le 23 fructidor, dans cette ville, la mission honorable qui lui avait été confiée. La distribution s'est faite sur la grande place, en présence de toutes les troupes de la garnison, et au milieu du concours de la nombreuse population de cette ville.

Toutes les autorités s'étant rendues à onze heures chez le général, avec les gardes d'honneur qui leur avaient été envoyées, le cortège se mit en marche, précédé d'un aigle impérial, placé sur un brancard, formé par des drapeaux, des étendards et des armes conquis sur les ennemis dans les précédentes guerres. Cet aigle était porté par six sous-officiers de la garnison. Arrivé sur la place où toute la garnison était rangée en demi-cercle, en colonnes serrées, et au milieu de laquelle s'élevait un grand trophée d'armes, entouré de palmes et de lauriers, chaque corps constitué prit la place qui lui avait été désignée.

Le général, commandant la division, prononça alors un discours plein de cet amour de la patrie et de ce dévouement à l'Empereur, qui animent également et toutes les classes de l'Etat, et toutes les autorités de l'Empire. Après ce discours universellement applaudi, le serment fut prêté par les légionnaires, aux cris mille fois répétés de *vive l'Empereur!*

Melun, le 8 vendemiaire.

On vient de dénoncer au magistrat de sûreté de son arrondissement, pour subir l'application des peines portées par la loi, un batteur en grange qui a occasionné un incendie considérable à Donnemarie, en montant sur un tas de blé avec une pipe à la bouche.

— Le conseil-général de ce département, dans sa session de l'an 11, a fait un fonds pour la destruction des loups en l'an 12. Il résulte du relevé des sommes payées à titre de récompense pour la destruction de ces animaux, qu'il a été tué en l'an 12, savoir: 27 loups, quatre louves pleines, 25 louves non pleines, et 52 louveteaux, en tout, 108.

Paris, le 10 vendemiaire.

Les travaux pour la cérémonie du couronnement se poursuivent avec la plus grande activité. On abat dans ce moment la chapelle de l'ancien chapitre de Notre-Dame et plusieurs maisons voisines qui, adossées à ce vieil édifice, masquaient la moitié de l'église métropolitaine, et dérobaient l'aspect imposant d'une architecture remarquable par son antiquité et sa hardiesse. Depuis le Parvis jusqu'au pont de la Cité, s'ouvre une place circulaire très-spacieuse, propre à contenir les différens corps militaires et la partie du cortège qui ne pourra assister aux cérémonies intérieures du couronnement. De semblables démolitions agrandissent la place du Parvis jusqu'au nouveau portail de l'Hôtel-Dieu, et la prolongent jusqu'à l'Archevêché.

On travaille avec la même célérité dans l'intérieur de l'église de Notre-Dame. Des rangs de gradins s'élevent de toutes parts. La grande grille du chœur et les deux autels qui étaient à la droite et à la gauche ont disparu. L'entrée du chœur est élargie. On y établit des estrades sur lesquelles siégeront les membres des principaux Ordres de l'Empire: elles sont élevées au-dessus des stalles, de maniere que ces chefs-d'œuvre de sculpture ne souffriront aucun endommagement.

On fait aussi de grands préparatifs à la Grève et au Champ-de-Mars, pour les fêtes du couronnement. On construit sur la place de Grève une salle immense en charpente. (*Journal des Débats.*)

INSTITUT NATIONAL.

Notice des travaux de la classe des Beaux-Arts de l'Institut national, pendant l'an 12, lue à la séance publique du 7 vendemiaire an 13; par Joachim Lebreton, secrétaire perpétuel de la classe, membre de celle d'histoire et de littérature ancienne et de la Légion d'honneur.

Il y a peu de jours que, dans une cérémonie intéressante où les succès de toutes les écoles publiques étaient mis en commun, sans doute pour faire sentir que la gloire des arts, des sciences et des lettres est la même, cette enceinte a retenti de l'éloge des beaux-arts, et des applaudissemens dûs à leur éloquent panégyriste. (1) Le disciple d'Hippocrate, comme celui de Quintilien, vit avec plaisir l'encens brûler pour Appelles, Phidias et Orphée; de même que le savant, se laissa distraire de ses graves conceptions pour s'abandonner au charme attaché à un pareil sujet. Telle est la magie des arts! elle agit sur toutes les imaginations, sur tous les âges. Il suffit de les nommer pour que leur éloge naisse aussitôt: comme on a toujours célébré la puissance des dieux, comme l'on admire sans cesse la fécondité et la beauté de la nature, l'on pourrait aussi louer toujours les beaux-arts, leurs créations et leur influence heureuse.

L'occasion semblerait l'exiger aujourd'hui, messieurs; car, c'est leur grande solennité, celle où leurs plus belles palmes se distribuent; mais je dois me borner à vous offrir, avec les formes d'un simple exposé, la notice des travaux de la classe des beaux-arts de l'Institut national pendant l'an 12. Ce sera donc de leur utilité seule, que ces travaux pourront tirer quelque lustre.

Leur résultat le plus brillant est celui des concours pour les grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et de composition musicale. En effet, ce ne sont plus des encouragemens donnés aux élèves pour les exciter à l'étude et soutenir leur émulation; c'est la robe virile que les artistes couronnés viennent revêtir. Vous allez les voir parés d'un rayon de gloire, entrer en possession d'une grande récompense nationale: ils sortiront de cette séance livrés à leur génie, et pensionnaires de l'Empire à l'école de Rome, d'où l'on ne peut point revenir peintre, sculpteur, architecte, graveur ou musicien médiocre, sans avoir dégénéré de ce qu'on était déjà en y entrant, sans avoir trahi un engagement solennel envers la patrie.

Les concours pour les grands prix des beaux-arts occupent la classe pendant plus de six mois: elle en donne les sujets, les examine, les juge et les couronne.

Cette année, 48 concurrens se sont présentés au concours d'essais pour le grand prix de peinture; sept seulement ont été admis au concours du dernier degré. Il existe de même pour les autres arts des épreuves préliminaires au concours définitif. Onze sculpteurs se sont inscrits au premier concours pour le grand prix; six ont été admis au dernier. De 23 architectes entrés ensemble dans la lice, il n'y en a que huit qui aient fourni toute la carriere. Cinq graveurs, sur sept, ont atteint le dernier

(1) M. Arnault, membre de l'Institut, dans le discours qu'il prononça à la distribution des prix faite par le ministre de l'intérieur, le 4 fructidor dernier.

terme du concours. Il ne s'est présenté que trois concurrens pour le prix de composition musicale ; ce qu'il faut attribuer à la nouveauté de l'institution de ce prix, et aux difficultés qu'on a cru convenable d'imposer au concours.

C'est la première fois que la gravure, injustement oubliée dans la distribution des honneurs et des grâces dont les autres arts étaient en possession, a été admise avec eux au partage de famille. Il a donc fallu lui tracer, sinon la charte de ses droits, du moins l'ordre des études que suivraient les pensionnaires graveurs à l'école de Rome, et les conditions auxquelles ils obtiendraient l'avantage d'y être reçus. C'est l'objet de deux réglemens que la classe a faits, et dont le ministre de l'intérieur (M. Chaptal) a bien voulu ordonner l'exécution. Le même ministre a prescrit également au directeur de l'école de Rome de faire exécuter un réglement pour les musiciens-compositeurs, pensionnaires à la même école, et la classe espère qu'il contribuera à nous donner de grands maîtres.

Il oblige les pensionnaires musiciens à envoyer chaque année, à la classe des beaux-arts :

1° L'analyse des principaux ouvrages d'un célèbre compositeur italien, en commençant par Palestrina, fondateur de l'école ; 2° une scène italienne de leur composition, dont les paroles seront prises dans Metastase ; 3° une scène française, dont les paroles seront données par la classe des beaux-arts ; 4° un morceau de musique à quatre parties la première année, à cinq la seconde année, à six la troisième année, à sept la quatrième, et à huit la cinquième et dernière année.

Dans toutes les villes d'Italie où ils séjourneront quelque-tems, ils recueilleront les airs populaires les plus anciens, en s'appliquant à la recherche des particularités traditionnelles qui pourront servir à en expliquer l'origine et l'usage. Ces recherches seront de matière à une notice historique qui sera placée à la tête de chaque recueil.

A l'expiration de leur première année de séjour en Italie, les musiciens-compositeurs ne pourront plus correspondre avec le bureau de la classe des beaux-arts, qu'en langue italienne.

Ils pourront quitter Rome pour résider et étudier dans les villes d'Italie qui offrent des ressources à leur art par la variété des genres et du goût. Mais la classe des beaux-arts de l'Institut ne déterminera l'époque et la durée de ce déplacement, que d'après un rapport de la section de musique sur le caractère du talent de chaque compositeur. Nous vous donnons ces détails, messieurs, parce qu'ils contiennent des espérances que vous aurez du plaisir à partager avec nous.

Quoique les travaux relatifs aux progrès des arts dans les grandes Ecoles aient un attrait particulier pour la classe, par la raison qu'elle en voit mieux les effets, elle saisit cependant avec zele toutes les occasions qui se présentent de rendre utiles ses connaissances pratiques, quand elles sont réclamées, soit au nom du gouvernement, soit par des particuliers.

Ainsi, elle a examiné les procédés de M. Dupeyrat pour perfectionner les poinçons et les carrés des monnaies. Déjà MM. Montgolfier, Conté et Molard, avaient été chargés par le ministre des finances de lui en rendre compte sous les rapports de la mécanique, et ils en avaient fait un éloge extrêmement avantageux. La classe a nommé MM. Dejoux, Denon, Beivic, Visconti et Jeuffroy, pour prendre connaissance des résultats plus encore que des moyens. Ils ont reconnu quatre avantages réels :

1° L'identité parfaite entre tous les carrés que produit la matrice originale ; 2° l'économie dans la construction des mêmes carrés ; 3° l'amélioration des carrés, 4° le moyen de rendre le foulage presqu'insensible, c'est-à-dire, de diminuer extrêmement un inconvénient auquel il semble que personne n'avait pu parer avant lui. Les commissaires mécaniciens avaient dit dans leur rapport, qu'outre une économie d'un cinquieme sur le prix, il y a tout lieu de croire que les coins de M. Dupeyrat auraient encore l'avantage de durer plus long-tems que les coins dont on s'était servi jusqu'alors. C'est aussi l'opinion des commissaires de la classe, qui annoncent d'ailleurs aux graveurs en médailles qu'ils devront au même procédé de réduire à des cas très-rares le malheur, aujourd'hui très-fréquent, de voir leurs coins brisés, soit à la trempe, soit sous les premiers coups du balancier.

A ces témoignages, un membre a ajouté qu'il avait éprouvé par lui-même, depuis long-tems, l'excellence du procédé de M. Dupeyrat. Le ministre ne laissera pas sans doute de pareils moyens sans application et sans récompense.

La classe a prononcé ensuite sur les projets d'une colonne monumentale destinée à la place Vendôme. Les plans en ont été mûrement examinés par la section d'architecture, qui en a rendu un compte détaillé. Elle propose des changemens essentiels ; le rapport où ils sont motivés a été discuté et adopté dans toutes ses parties, ensuite adressé au gouvernement.

Mais la classe n'a eu qu'à applaudir à la machine inventée par M. Tréchard, pour porter du secours dans les incendies, et aux expériences dont ses commissaires, MM. Chagrin et Dejoux lui ont rendu compte. Elle a eu la satisfaction de voir que son opinion était aussi celle de la classe des sciences physiques et mathématiques, avec laquelle il est glorieux de se rencontrer.

Les beaux-arts ont, comme les sciences, leur théorie, leur érudition ; la première tient aux principes du beau, qui sont plus aisés à sentir qu'à définir et à démontrer. La seconde est vaste ; elle remonte, comme l'histoire, aux monumens des âges les plus reculés ; mais personne n'avait entrepris encore de rechercher, ainsi que M. Louis Petit-Radel, l'origine et la filiation des peuples par leurs constructions ; ce qui promet en même-tems une histoire de l'art sous des rapports nouveaux. L'auteur s'occupe depuis quinze ans de ce grand travail, et c'est en présence des monumens de l'antique Italie qu'il l'a entrepris et presque terminé. Ces recherches sont en grande partie du domaine de la classe d'histoire et de littérature ancienne. Aussi c'est à cette classe que M. L. Petit-Radel en a déféré le premier hommage. M is sous ce point de vue même, il n'a pas cru inutile de consulter le sentiment des artistes et de leur soumettre les modeles en relief des diverses constructions qu'il prend pour époques. L'œil de l'art peut saisir des indications qui seraient inapperçues de l'érudit. La classe a entendu le résumé des preuves de l'auteur ; elle a considéré attentivement les monumens qui leur servent de base, et elle a nommé une commission pour en faire un examen approfondi. Elle a cru en outre devoir rédiger une série de questions qu'elle a fait imprimer, pour être envoyées à l'école de Rome, d'où l'on peut contribuer beaucoup à les éclaircir, et pour être distribuées aux voyageurs ainsi qu'à tous ceux que ces matieres intéressent. Déjà M. Dagincour, à Rome, et les ducs de Caserta et de Sermonetta ont appliqué à ces recherches le zele qui les distingue pour tout ce qui intéresse les arts : leur correspondance suffirait pour justifier l'attention que la classe a donnée aux travaux de M. L. Petit-Radel, dont on doit désirer l'entiere publication.

Parmi les objets d'intérêt général pour les arts, nous devons placer les lectures que nous ont faites MM. Quatremere-de-Quincy et Ginguené, qui sont venus entretenir des rapports naturels entre la classe d'histoire et de littérature ancienne, à laquelle ils appartiennent, et celle des beaux-arts, qui regrette de n'être pas plus souvent éclairée par les gens de lettres.

La nécessité de restaurer les sculptures de la fontaine Grenelle, ouvrage du célèbre Bouchardon, a engagé M. Quatremere, à proposer au conseiller-d'état, préfet du département, de tenter une expérience qui peut devenir d'un avantage inappréciable pour la conservation des ouvrages de sculpture. Il est affligeant de voir avec combien de rapidité les statues, même celles de marbre se détériorent sous nos yeux ! jamais peut-être un ouvrage de sculpture n'était parvenu en si peu d'années, à un état de saleté et de dégradation aussi menaçant que la fontaine Grenelle ; c'est un grand inconvénient de notre climat ; quelques personnes en ont conclu qu'il ne fallait point laisser en plein air des statues dignes d'être conservées. M. Quatremere s'élève contre cette exagération ; il combat le principe par les conséquences, et faisant toutefois une exception pour les statues classiques, qui sont malheureusement en petit nombre, et pour lesquelles on ne saurait prendre trop de mesures conservatrices ; il pense que c'est dans les lieux de réunion publique, que doivent être placés les ouvrages du ciseau statuaire ; que condamner l'art et le goût à ne trouver dans les lieux publics que des productions médiocres, des copies sans valeur, des ouvrages voués au mépris et à la destruction, ce serait nuire à l'un et outrager l'autre. Appliquant à cette question un principe sage qui s'applique à tout, savoir qu'il faut s'attacher principalement à prévenir le mal, il a cherché à arrêter les effets dans les causes mêmes.

Avant de faire connaître les détails de l'opération qu'il a dirigée, M. Quatremere dit comment il a été conduit à cette sorte de découverte ; d'abord, il est incontestable que le plus grand nombre des statues des anciens étaient exposées en plein air, et quoique leur climat fût moins destructeur que le nôtre, l'on ne peut pas expliquer, par cette différence, comment des statues de vingt siècles sont moins dégradées que ne le sont quelquefois nos statues de vingt ans. L'auteur est convaincu que les anciens donnaient un enduit à leurs statues pour les préserver. La première preuve qu'il en donne est le poli brillant de plusieurs des statues antiques qui nous sont parvenues, et qui ne ressemble en rien au poli des ouvrages modernes.

De ces premieres inductions, M. Quatremere passe à des autorités positives. Des passages de Pline et de Vitruve, rapprochés et expliqués par lui, apprennent que les Grecs avaient un enduit au moyen duquel ils préservaient les peintures dont les murailles étaient ornées. En décrivant la maniere d'appliquer cet enduit, ils mentionnent un procédé qui concerne les statues de marbre.

Les auteurs cités font plus encore, car M. Quatremere y trouve le procédé de cet enduit : il était composé de *cire punique*, mêlée avec un peu d'huile. La cire punique ne paraît pas pouvoir être autre chose que de la cire blanchie d'après un procédé des Carthaginois, et Pline encore dit en quoi il consiste. (1) Mais quel qu'il ait été, la nature de la préparation et du but qu'on se propose, indique assez que si l'on emploie à enduire des marbres, de la cire et de l'huile, il faut qu'elles soient les plus blanches qu'il est possible : ce n'est pas trop présumer de notre âge de dire que nos moyens de blanchiment et d'épuration égalent au moins ceux des Carthaginois. Ainsi il n'y a point de difficulté pour la matière.

Voici maintenant le passage de Vitruve qui ajoute quelque detail au texte de Pline. « Quand la muraille, dit Vitruve, aura été bien polie et bien sechée, on l'enduira avec le pinceau, de cire punique, liquéfiée au feu et mêlée avec un peu d'huile. Ensuite, avec des réchauds remplis de charbon embrasé, on fera ressuer la cire en l'échauffant fortement, jusqu'à ce que la superficie reste bien unie. Puis on frottera le tout avec une *bougie* et des linges blancs, *à la maniere dont on procede à l'égard des statues de marbre nues*. Cette opération s'appelle en grec *causis*. Ainsi la cire punique, continue Vitruve, forme comme une cuirasse qui empêche les rayons de la lune ou du soleil d'altérer les couleurs. »

Il restait à savoir si l'enduit pour les statues était précisément le même que celui pour les fresques, et s'il s'appliquait de la même maniere? Quel était l'emploi de la bougie, *candela* ? si c'était ce que nous entendons par ce mot, ou un outil qui tirait sa dénomination de sa matiere ou de sa forme ? Mais ces difficultés n'étaient pas capables d'arrêter M. Quatremere dans l'utile application d'un procédé dont il connaissait déjà l'essentiel.

Il savait, par le poli des marbres antiques, par Pline et par Vitruve, qu'on enduisait les statues ; sa érudition lui avait fait connaître encore que le peintre Nicias donnait une préparation aux ouvrages de Praxitèle ; l'analogie et le raisonnement l'ont dirigé pour le reste.

La question de savoir s'il faut appliquer l'encaustique à froid, par le frottement seulement, ou au moyen du feu et du frottement, est résolue avec sagacité par cette double considération, qu'un enduit de cire appliqué à froid ne pourrait être que léger, et qu'il n'empêcherait pas, du moins pour long-tems, l'air, les plantes, les corps étrangers enfin, de s'introduire dans les pores du marbre, tandis que l'action du feu fait pénétrer l'encaustique à une profondeur d'une ou deux lignes, ce qui forme une vraie cuirasse, selon l'expression figurée de Vitruve. Une autorité récente se joignait à ces considérations : il y a quelques années que, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, une commission formée dans le sein de l'Institut, cherchant des moyens de nettoyer les statues, reconnut que c'était par le feu que les anciens appliquaient la cire au marbre ; mais cette commission ne sembla pas appercevoir alors toute l'utilité que M. Quatremere est fondé à espérer de ce moyen.

L'encaustique donnée aux figures et marbres sculptés de la Fontaine Grenelle, a été composée de cire-vierge en pain, à laquelle on a mêlé une cuillerée d'huile d'œillette clarifiée, par demi-livre de cire. La cire étant fondue au degré de chaleur qui précede l'ébullition, l'on en a enduit, avec une brosse ordinaire de peintre, la partie qu'on avait fortement échauffée auparavant, au moyen de réchauds portatifs, ayant des manches à crochet et mobiles, pour qu'on puisse les changer à volonté et approcher le brasier des parties rentrantes comme des parties saillantes. Ces réchauds sont l'objet le plus important et le seul outil qu'on soit obligé de faire exprès. Lorsque le marbre, ainsi échauffé, refuse de recevoir l'encaustique dont le pinceau l'abreuve, l'on porte plus loin le réchaud. Il reste au refroidissement, un épiderme de cire qu'on laisse subsister jusqu'à la seconde opération, qui consiste, lorsque l'enduit a été donné par-tout, à approcher de nouveau les réchauds de l'épiderme refroidi. Il pénetre ce qui peut de la cire qui refond ; le reste s'écoule vers les parties inférieures, et c'est pour cela que cette seconde opération doit se faire du haut en bas des figures. L'on frotte ensuite avec un linge. En dernier lieu, l'on frotte à froid et à sec avec de la cire en pain, puis avec des linges blancs.

On n'a employé que dix livres de cire pour les trois grandes statues et les accessoires de la fontaine Grenelle. Cette préparation n'enleve point les taches que le marbre a contractées, et ce n'est pas son objet ; mais elle n'en altere point la blancheur. Dût-elle par la suite lui donner ce ton jaunâtre de l'ivoire qu'on remarque aux belles statues antiques, M. Quatremere pense que ce serait une obligation de plus qu'on aurait à l'encaustique.

(1) A faire bouillir la cire avec de l'eau de mer et de nitre jusqu'à trois fois.

Le même membre nous a communiqué une dissertation sur la diversité du genie poétique des différens arts. Comme il a bien voulu se rendre à l'invitation que nous lui avons faite de la lire dans cette séance, l'assemblée va partager le plaisir que la classe des beaux-arts a éprouvé à l'entendre.

Le sujet de la lecture de M. Ginguené était nouveau aussi, car il s'agissait de supprimer le *si* de la gamme musicale, de prouver que la gamme d'*ut* n'est point en *ut*, et que l'échelle n'en est point d'accord avec la nature : que moduler n'est point sortir du ton ; qu'il n'y a pas en musique un seul son rigoureusement juste, et que tout instrument accordé en proportions géométriques n'est pas d'accord ; enfin, que la nomenclature musicale est obscure et même pauvre, malgré son abondance ; qu'elle est insignifiante et plus vicieuse que celle d'aucun autre art.

Sans doute on ne manquera pas de dire que se sont des *paradoxes* ; c'est ainsi que les nomme M. Framery lui même, correspondant de la classe des beaux-arts, et auteur du mémoire sur lequel M. Ginguené est venu nous faire un rapport, au nom d'une commission composée de MM. Lacepède, Prony, Gossec, Méhul, et du rapporteur. Mais M. Framery prend le mot *paradoxe* dans le sens que lui a donné Cicéron, en le plaçant à la tête d'un de ses ouvrages philosophiques : il entend par-là des propositions qui surprennent par leur nouveauté, qu'on transforme ensuite en vérités, au moins probables, par les preuves dont on les appuie.

C'est aussi la marche qu'a suivie M. Framery. Son mémoire est composé de six *paradoxes* qu'il tâche de prouver successivement. Il accuse d'abord le *si* d'avoir vicié la gamme naturelle, et brouillé toutes les idées musicales, depuis environ un siècle qu'il est admis. Ce n'est pas qu'il nie que son intervention n'ait eu des avantages réels ; il les développe au contraire, de même qu'il fait connaître le chaos qui existait auparavant ; mais il prétend que le *si* laisse, pour les oreilles délicates, quelque chose de choquant, et pour les voix une difficulté à vaincre, dans le trop grand intervalle qui existe du *la* au *si*. Il propose d'y remédier ; en faisant monter la voix par deux intervalles à-peu près égaux du *la* à l'*ut*.

Nous ne pourrions pas, sans excéder les bornes de cette notice, amener l'esprit, comme le fait l'ouvrage, de la surprise du *paradoxe* à l'attention qui balance et qui attend la lumière. Nous nous contenterons de dire que l'auteur relève dans son second *paradoxe* d'autres défauts de la gamme actuelle, et qu'il propose de la modifier ; qu'il établit dans le troisième *paradoxe* une nouvelle théorie fondée sur ce que tous les sons musicaux sont nés d'un seul son générateur. Si on lui faisait l'objection que les sons ne moduleraient donc jamais, il répondrait « que moduler n'est » point sortir du ton. » Il développe à ce sujet un système de modulation qui pourrait non-seulement éclaircir plusieurs points de doctrine jusqu'ici assez obscurs, mais qui donnerait à l'art de nouveaux moyens d'expression, et par conséquent de nouvelles sources de richesses.

Quand il dit qu'il n'y a pas en musique un seul son rigoureusement juste, et que tout instrument accordé en proportions géométriques n'est pas d'accord, il a dû s'attendre que ceux qui croient que la musique est, sous certains rapports, une science de calcul, et ceux qui imaginent que ce titre de science l'ennoblit, le traiteraient de *paradoxal*, dans le sens vulgaire. Mais il établit d'abord sa thèse, puis il affirme que c'est l'acoustique, et non la musique, qui est une science ; que la première fixe les proportions dans lesquelles l'art musical doit se circonscrire, sans pourtant lui en imposer toute la rigueur, et il ne croit pas que la musique avec sa puissance, son charme, et tout son apanage, ait lieu de regretter le titre qu'il lui enleve.

Si, comme l'affirme l'auteur, la musique était délectueuse, sous ces différens rapports, il n'y aurait aucun doute que sa langue ne le fût aussi, car les langues des sciences et des arts sont le thermometre de leur perfection ou de leur imperfection.

La commission chargée de l'examen de cet ouvrage, et que l'ancien institut avait formée de membres choisis dans chaque classe, a pensé que l'ouvrage de M. Framery contenait des vues ingénieuses et qui peuvent être utiles ; qu'il prouve dans son auteur, une grande connaissance de l'art ; enfin, que pour en tirer tout le fruit, il convenait de l'exposer à l'examen et aux observations du conservatoire de musique, où la théorie est éclairée par la pratique de l'art dans tous ses rapports, et qui est par conséquent, à portée d'apprécier comme d'apprécier ce système.

Le même M. Framery a intéressé la classe par la lecture d'un mémoire sur l'opera *Buffa*, sur la nature de ce genre de théâtre, et sur les moyens de le faire réussir en France. L'auteur y a montré des vues nouvelles et une parfaite connaissance du sujet. Dans un autre mémoire sur les progrès que semble avoir fait la musique dans les lieux de plaisir où le peuple se rassemble les jours de repos, il a prouvé qu'il n'y a point de sujet au-dessous de l'homme qui sait observer.

Dans le compte que nous rendîmes l'an dernier, des travaux de la classe, nous donnâmes un précis de l'histoire de chacun des arts dont elle se compose, à l'exception de la gravure. Nous allons compléter ce tableau en le réduisant beaucoup, ainsi que l'exigent les proportions de cette notice.

M. Bervic, au nom de la section de gravure, a tracé les principaux points de l'histoire de cet art qui embrasse la gravure en médailles, en pierres fines et en taille douce.

Comme les autres arts, celui qui produit les médailles et les pierres gravées, est venu de la Grèce en Italie, et d'Italie en France, sur les traces de François Ier.

Les Grecs le firent fleurir en consacrant les événemens de l'histoire de leurs nombreuses et brillantes Républiques par des médailles ou monnaies, en se servant de cachets au lieu de signatures, en faisant des images de leurs dieux et de leurs grands-hommes des ornemens de parure. Les Romains imiterent en cela les Grecs, et l'art de la gravure prospéra aussi chez eux jusqu'aux troubles qui suivirent la mort des Antonins. Alors la profession des armes usurpant toute la considération publique, les beaux-arts et ceux qui les cultivent, furent d'abord négligés, bientôt dédaignés, puis s'éclipserent. C'est une des grandes leçons de l'histoire, que l'influence de cette cause qui s'est reproduite plus d'une fois. Du même mouvement, elle fait rétrograder les arts, les lettres, les sciences et la civilisation. Au cinquieme siecle, la barbarie fut complette; d'autres armées plus barbares éteignirent le flambeau des arts. A peine en retrouve-t-on, dans l'espace de plusieurs siecles, quelques étincelles échappées par hasard et conservées on ne sait comment.

La France eut d'habiles graveurs en pierres fines sous François Ier ; on en retrouve sous Henri IV. Varin, sous Louis XIII, rendit dignes d'admiration nos monnaies si déchues de cette premiere gloire. Après ce graveur, l'art dégénere ; il n'a plus lucun é l.t après Louis XIV.

Pour la gravure en taille-douce, c'est un art nouveau, car il ne date que du 15e siécle. Nous passerons son histoire en Italie et en Hollande, pour ne le considérer que chez nous. Il s'y montra bientôt presqu'inimitable sous les Poilly, les Ant. Masson, les Nanteuil, les Gérard Audran, les Edelink, les Callot et les S. Leclerc. Mais il déchut avec la peinture et le dessin qui le dirigent. Le style lâché et maniéré qui corrompit l'école, la négligence de l'étude du dessin le firent tomber au moins au niveau des autres arts dégénérés.

Une cause étrangere mit le comble à sa décadence ; ce fut l'engouement pour les gravures anglaises. Pour prouver combien cet engouement était déraisonnable, le rapporteur fait voir comment la gravure a été créée en quelque sorte de nos jours, en Angleterre, par le Français Vivarès et le Florentin Bartholozzi ; comment l'amour du gain s'en empara utilement, mais comment aussi il l'a déjà fait décheoir.

Malheureusement la vogue des estampes anglaises, soutenue par le traité de commerce de 1786, par l'anglomanie, par les gains considérables qu'y trouvaient les marchands français, devint chez nous une cause très-prompte de décadence pour l'art. Les jeunes artistes abandonnerent la route longue et pénible des succès pour des gains faciles et prompts. Un très petit nombre de graveurs luttaient contre le mauvais goût et la mode ; mais rien ne les soutenait ; l'art n'était pas apperçu du Gouvernement. Il fallait qu'ils attendissent de l'étranger la considération dont ils manquaient dans leur patrie. Cette erreur est réparée. En plaçant dans l'Institut national une section de gravure, et en lui accordant un grand prix, BONAPARTE a plus fait pour cet art que tous les Gouvernemens qui ont précédé le sien ; il le verra bientôt florissant, car l'émulation a pénétré parmi les jeunes artistes. Le grand prix qui va être décerné dans cette séance en est un heureux indice.

Les encouragemens qui restent à desirer, peuvent se reduire, pour la gravure en médailles, à la continuation de notre histoire métallique, interrompue depuis 1789 ; mais c'est sur-tout la gravure en pierres fines qui a besoin de travaux ; elle n'en a aucun d'important. Cependant ses monumens sont les plus durables et devraient, à ce titre, être consacrés à l'histoire. La mode et le luxe peuvent s'en enrichir ; c'est un art très-productif, en ce qu'il ajoute une valeur idéale à la matiere travaillée. Nous avons le bonheur presqu'inexplicable de posséder un artiste habile en ce genre ; le laissera-t-on détourner son talent vers une autre branche de l'art, tandis qu'il est le seul qui puisse produire dans celle-là des ouvrages dignes de l'état où sont tous les autres arts en France ?

Il est une partie des sciences mathématiques nécessaire à la profession des arts du dessin, mais que peu d'artistes apprennent, parce qu'elle offre des difficultés que le grand nombre n'a pas le courage de vaincre, c'est la perspective. M. Peyre s'est proposé de faire disparaître ces difficultés, d'en rendre l'étude facile, en simplifiant la théorie. Il nous a exposé ses principes et son plan dans une introduction à un traité de perspective qu'il est sur le point de publier. Il espere amener cette partie de la science à être aussi simple pour les cas ordinaires, qu'une addition de nombres égaux ; et ce qui doit inspirer de la confiance, c'est qu'il annonce ce résultat comme étant celui de sa longue pratique et de l'expérience de l'enseignement dans son école.

M. Peyre a communiqué aussi à la classe le projet d'un palais impérial digne de toute la majesté de la nation et de son chef, et il a cherché des combinaisons propres à rendre cette dépense peu sensible au peuple. L'auteur s'occupe de faire imprimer ce vaste projet.

M. Grétry a ajouté aux titres nombreux qu'il a à la reconnaissance, par la publication d'un ouvrage intitulé : *Methode simple pour apprendre à préluder en peu de tems, avec toutes les ressources de l'harmonie.*

Les autres ouvrages de théorie sur les arts, accueillis par la classe dans le cours de l'année, sont :

L'*Art de bâtir*, par M. Rondelet, architecte du Panthéon ; ouvrage d'une science profonde, éclairée par la pratique.

Les dessins anatomiques que M. Salvage, docteur en médecine, a présentés à la classe, donnent l'espérance d'avoir un ouvrage élémentaire qui manquait à l'enseignement de l'art du dessin.

Il est quelques ouvrages relatifs aux arts et que la classe a cru devoir encourager, pour leur utilité relative ; d'autres qu'elle voit avec plaisir se placer dans la bibliotheque de l'Institut, à cause du rare mérite de leur exécution. Parmi les premiers, sont les grands prix d'architecture publiés par MM. Détournelles, Allais et Vaudoyer. Ces travaux restaient ensévelis dans les portefeuilles et perdus pour l'instruction. Cependant ce sont des monumens qui, indépendamment du talent qui les distingue, ont un autre genre d'intérêt : ils ont été le sujet de la plus grande récompense que l'art obtienne, le grand prix et la pension à l'école de Rome ; ce sont donc les annales de l'étude de l'architecture dans l'école. Il était utile de les publier.

Le motif qui a principalement engagé la classe à encourager l'ouvrage que fait paraître M. Baltard, sous le titre de *Paris et ses Monumens*, c'est que d'après le plan connu de cet Œuvre, qui ne doit retracer que les monumens d'un beau caractere, tels que le Louvre et ceux de cette nature, elle a cru qu'il serait utile aux jeunes éleves pour les rappeler aux grandes formes, et à la noblesse de l'art, dont plusieurs causes ont pu faire craindre qu'ils s'éloignassent. Enfin, sous le rapport de l'honneur national et du commerce très-avantageux de la gravure, ce sera encore un Œuvre utile.

A ces deux titres, on doit de grands éloges à MM. Robillard, pour leur immense entreprise de faire graver notre Musée avec tout le luxe et les moyens de l'art. Ils sont les premiers depuis la révolution, qui ont consacré de grands capitaux aux arts, et qui ont compté pour quelque chose l'honneur de leur être utiles. Puisse leur exemple amener parmi les fortunes opulentes, au moins la mode de paraître goûter les arts ! elles arriveraient au plaisir de les sentir, au bonheur de les aimer, et à remplir le devoir de les encourager.

Je dis devoir ; car lorsqu'il y a une partie de la gloire nationale attachée à la prééminence dans les beaux-arts ; quand, au milieu de tous les besoins publics, le Gouvernement les encourage avec largesse et les honore, il est des rangs et des états qui leur doivent un tribut. Le sénat le paie avec grandeur par la magnificence avec laquelle il rétablit son Palais, par le bon choix qu'il a fait d'un architecte recommandable pour diriger ces grands travaux, par le grand nombre de statues qu'il a ordonnées ; encouragement utile à la sculpture, et qui aura produit plusieurs beaux ouvrages.

La vie des peintres célebres par M. Landon, contenant toutes leurs œuvres gravées au trait, et les magnifiques descriptions des liliacées et du Jardin botanique de Malmaison par M. Redouté l'aîné, sont au nombre des ouvrages que les artistes ont présentés à la classe, et auxquels elle a donné ses suffrages.

La correspondance avec les associés étrangers, n'a pas encore eu le tems de s'établir avec l'activité qu'elle aura par la suite. Cependant, l'un de ceux dont la célébrité est vaste, M. Canova, a fait plus que de correspondre avec nous : il a offert à l'Institut des copies en plâtres de plusieurs de ses ouvrages, que M. le maréchal Murat a bien voulu prendre le soin de nous faire parvenir.

La classe des Beaux-Arts a desiré que le public jouît, comme elle, de ces productions d'un sculpteur justement célèbre, et M. le directeur-général des Musées a secondé son vœu, en faisant placer les figures de M. Canova dans le salon d'exposition publique, où elles sont restées plusieurs mois.

La classe a nommé, dans le cours de cette année, six correspondans, savoir : MM. Suvée, peintre, directeur de l'Académie de France à Rome ; Sainte-Ourse, peintre à Genève ; Boissieu, graveur à Lyon ; Porporati, graveur à Turin ;

Fabre, peintre à Florence; Réga, graveur en pierres fines, à Naples.

Elle a aussi fait des pertes: M. Caldevari, architecte distingué, à Vicence, et associé étranger, y est mort dans un âge avancé. Nous rendrons à sa mémoire, dans une autre séance, l'hommage public qui lui est dû.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Parmentier, membre de l'Institut national, au Rédacteur du Moniteur. — Paris, le 8 vendemiaire an 13.

La vendange de cette année, Monsieur, offre un concours de circonstances heureuses qui feront époque dans le siècle. L'abondance et la qualité des raisins sont dans toute la France caractérisées par de nombreuses et belles grappes, composées de gros grains suffisamment écartés et parvenus à une maturité complette. J'ai pensé qu'au moment d'en faire la récolte, il serait avantageux de rappeler l'usage où l'on est, de tems immémorial, de préparer du raisiné. Cette préparation deviendra d'autant plus essentielle, que les fruits à noyaux ont manqué à-peu-près par-tout, qu'il a été impossible aux ménageres les plus exercées et les plus diligentes de s'occuper pour l'hiver de leur provision de gelées et de marmelades. Or, le raisiné présente le moyen de les suppléer; c'était la seule confiture de nos bons ayeux: elle est encore aujourd'hui du goût de toutes les classes de la société, et tellement recherchée par les différens pays, que, dans les cantons les plus éloignés des vignobles, leurs habitans en préparent avec les fruits à pépins et à noyaux, en y employant pour véhicule, au lieu du moût de raisin, le jus de pommes ou de poires récemment exprimé et dépuré, c'est-à-dire le poiré et le cidre doux.

Une circonstance à laquelle on doit faire attention, c'est que de toutes les parties des plantes cultivées en Europe, ce sont les fruits succulens qui renferment une plus grande quantité de sucre, et dans le nombre, les raisins occupent le premier rang; si toutes les especes ne conviennent pas à la cuve, toutes sont généralement bonnes pour la confection du raisiné; la très-grande quantité de mucoso sucré qu'elles contiennent, n'exige nulle part l'addition du sucre ou du miel, substances portées aujourd'hui à un taux très-élevé; il est donc utile de faire beaucoup de raisiné, de vins cuits, de syrops, de raisins secs, etc. Voici les méthodes les plus généralement adoptées pour faire cette confiture populaire évidemment économique, puisqu'elle produit une épargne sur la consommation du sucre.

PREMIER PROCÉDÉ.

On égrappe le raisin, et on le met dans un chaudron placé sur un feu modéré, s'il ne rend pas assez de suc pour empêcher son adhérence au fond du vase, on l'écrase un peu, d'abord les grains entiers se dilatent, crevent ensemble, et laissent épancher le liquide qu'ils renferment; on augmente insensiblement le feu pour favoriser l'évaporation de l'humidité, et empêcher que la matière ne puisse éprouver la moindre carbonisation; ce qui donnerait à la confiture une odeur et une saveur de brûlé très-désagréable; lorsqu'on s'aperçoit que la pellicule du raisin est ramollie et assez cuite pour pouvoir se diviser facilement, se mêler à la pulpe, on retire du feu la liqueur épaisse réduite à la moitié; on la met par portions sur un tamis de crin assez serré pour retenir les pépins, et on la force de passer à travers ce tamis en employant un pulpoir, tandis qu'elle est chaude, et avec la main, lorsqu'elle est refroidie.

La marmelade ainsi pulpée, est remise dans une bassine propre, sur un feu doux; on procede de nouveau à son évaporation en remuant sans cesse, principalement quand le terme de la cuisson approche, parce qu'alors elle se *caramelise* et brûle facilement; il faut un grand usage pour atteindre le degré de cuisson qui lui convient; il est d'autant plus nécessaire de le saisir, qu'en deçà le raisiné ne peut se conserver, et qu'au delà non seulement il éprouve un grand déchet, mais il est encore moins agreable; on doit donc apporter toute son attention à le bien cuire; on est assuré qu'il a atteint ce point lorsque sa couleur, de vineuse qu'elle était, est devenue d'un brun médiocrement foncé; lorsqu'en laissant tomber sur une assiette de fayence, une petite masse, elle ne s'affaisse pas trop, et qu'il ne se forme pas autour une espece d'auréole humide; par ce procédé, on obtient de 50 kilogrammes de raisin 12 à 15 kilogrammes de raisiné fort bon.

SECOND PROCÉDÉ.

On ne prépare pas seulement le raisiné avec le raisin seul, on y fait entrer souvent d'autres fruits; ceux qu'on y introduit ordinairement, sont les pommes dites de reinettes, les poires de rousselet, le martin-sec, le messire-jean, le franc-réal, le bon chrétien d'hiver, les coings et beaucoup d'autres, suivant les ressources locales; mais tous ces fruits doivent être employés avant leur entière maturité, parce que le principe acerbe combiné avec le mucoso sucré du raisin concourt à la bonté du raisiné; il faut les peler, les monder de leurs pepins et de leur cœur et éviter de se servir des poires qui sont, comme on dit, *pierreuses* et qu'on n'aime point à rencontrer sous la dent. Ces fruits divisés par tranches, sont ajoutés à la liqueur sirupeuse extraite par la premiere opération du procédé ci-dessus; on met le tout sur un feu doux, et à l'aide d'une spatule de bois on en opere le mélange le plus uniformément possible; on en reconnaît la cuisson aux mêmes signes qui ont été indiqués précédemment; cette maniere d'incorporer les fruits au raisiné réussit; mais peut-être vaudrait-il mieux ne les ajouter que cuits séparément sous les cendres ou au four et réduits à l'état de pulpe; le mélange serait plus intime et présenterait un tout plus homogène.

TROISIEME PROCÉDÉ.

On choisit, on monde les raisins comme dans l'opération précédente; on foule légérement les grains pour leur faire rendre un peu de suc; on les fait bouillir modérément jusqu'à ce qu'ils soient tous crevés; on passe alors leur suc à travers un linge clair; on l'évapore ensuite jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance convenable, ce que l'on reconnaît lorsqu'en mettant un peu de ce raisiné chaud sur une assiette, il parvient, en refroidissant, à l'état d'une gelée assez ferme; ce raisiné, en effet, ressemble plus à une gelée de fruit qu'à une marmelade; sans être plus agréable au goût que l'autre, il lui est cependant préféré, quoiqu'un peu plus cher; car 50 kilogrammes de raisin ne procurent gueres plus de 8 à 9 kilogrammes; il peut, comme le raisiné du premier procédé, recevoir dans sa composition, des pommes, des poires, etc.

QUATRIEME PROCÉDÉ.

Il consiste à choisir le raisin le plus mûr et le mieux conservé. Dans la ci-devant Champagne, on préfere pour cet objet la variété de raisin *franc-pineau* ou *le maurillon noir*; on l'égrappe; on le foule légérement, et on le place dans une bassine sur un feu doux; à mesure que la liqueur se consomme et s'épaissit, on a soin d'ajouter de tems en tems de l'excellent moût fait à part avec de bons raisins très-mûrs. C'est ordinairement deux et même trois parties sur une de raisin: on passe à travers un tamis clair, et on remet sur le feu pour continuer à réduire la liqueur qu'on a soin d'agiter souvent; la cuisson s'acheve doucement jusqu'à la consistance d'un *rob*, nom adopté en médecine, pour exprimer l'extrait des fruits mous et pulpeux, appelés *baies*.

Il n'est pas douteux que les résultats obtenus par ces différens procédés, ne doivent varier pour la qualité et pour le prix; mais tous seront d'une grande ressource, de quelque maniére qu'on s'y prenne pour les obtenir, pourvu cependant qu'on ne s'écarte pas trop des regles générales indiquées pour le choix et l'appropriation des fruits; pour conduire le feu avec ménagement; pour remuer et agiter continuellement la pulpe; enfin, pour s'arrêter au degré de cuisson convenable.

Il serait trop long de faire mention ici de toutes les substances qu'on introduit dans le raisiné; quoique le muscat blanc, le muscat rouge et le chasselat, en soient la base, au Midi cependant on est forcé, à cause vraisemblablement du *mucoso sucre* que ces raisins contiennent par surabondance, de relever la douceur du raisiné par des épices ou des aromates; à Gênes et à Naples, par exemple, on se sert des zestes confits de bergamotte; dans d'autres cantons de l'Italie, c'est du piment en poudre, un peu de girofle et de canelle; à Montpellier, on y fait ordinairement entrer du suere frotté sur l'écorce de citron et de cédra; mais il faut convenir que par-tout on n'est pas assez économe de ces aromates, et que le raisiné des pays chauds n'est pas, malgré la réputation dont il jouit, comparable à celui préparé avec soin dans la ci-devant Bourgogne: il paraît que les principes qui le constituent se trouvent dans des proportions convenables, et qu'il ne faut pas que le mucoso-sucré et l'arome s'y fassent trop remarquer; un petit goût aigrelet et acerbe rend le raisiné plus agréable au palais.

Je vous observerai, monsieur, en terminant ces détails déjà trop longs, que si les propriétaires de vignes qui ne sont pas dans l'habitude de faire le commerce de raisiné, voulaient se livrer dans le moment actuel à cette branche d'industrie, ils trouveraient certainement dans le bénéfice qu'ils en retireraient, de quoi s'indemniser amplement de leurs avances et de leurs peines; il n'y a pas même jusqu'aux simples vignerons des départemens de la Marne, de l'Aube, de la Meuse, de la Meurthe, etc., qui ne puissent dans cette année extraordinaire faire leur petite provision de raisiné, et l'avoir, malgré la latitude où ils se trouvent, d'une qualité presqu'égale à celui qu'on envoye à Paris d'Auxerre et de Courtenay. Nous ne saurions assez inviter les uns et les autres à ne pas perdre de vue l'objet de cette lettre.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer.

PARMENTIER.

GÉOGRAPHIE.

Carte de l'Empire français avec ses établissemens politiques, militaires, civils et religieux, dressée au dépôt général de la guerre, par ordre de son excellence le ministre de la guerre et maréchal d'Empire, Alexandre Berthier, an 12 (1804.)

Cette Carte est sur papier grand-monde. La partie géographique remplit toute la hauteur de la feuille. Sur les côtés, elle offre une marge partagée en 25 colonnes, indiquant les 35 administrations les plus remarquables qui régissent la France.

Ces colonnes sont tellement disposées que d'un seul coup d'œil on distingue les établissemens de diverse nature qui appartiennent à chaque ville.

Prix, 3 francs.

Au dépôt de la guerre, rue de l'Université.

Cours d'Anatomie et de Physiologie.

M. Levacher de la Feutrie, médecin, secrétaire-général de la Société médicale de Paris, a ouvert ce cours le lundi 9 vendemiaire an 13, à 2 heures précises; il continuera tous les jours à la même heure, excepté les jeudi et dimanche, dans son amphithéâtre, rue des Maçons (Sorbonne.) n° 444.

LIVRES DIVERS.

Abrégé de l'Histoire des Empereurs qui ont regné en Europe, depuis Jules-César jusqu'à NAPOLÉON, seconde édition, comprenant l'Histoire des Empereurs romains, grecs et allemands, et augmentée de celle des Empereurs turcs et russes, ouvrage classique qui peut faire suite aux révolutions romaines, par M. Vertot (an 13.)

Prix, 2 fr. 50 cent. et franc de port, 3 fr. 50 c.

A Paris, chez Pittot jeune, libraire, vis-à-vis le Pont-neuf, place des Trois-Maries, n° 2.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germinal	fermée.	
Idem. Jouis. de vend. an 13	56 fr.	10 c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr.	c.
Act. de la Banque de France	1110 fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Mélanide, et les Projets de Mariage.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. les Menechmes, l'Acte de Naissance, et Une heure d'absence. — Jeudi, par l'Opéra Buffa, la Serva innamorata.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, et la Fille mal gardée, ballet pantomime.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville).

.....

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendem. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 12. *Jeudi*, 12 *vendemiaire an* 13 *de la République* (4 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Malaga, *le* 25 *août* (7 *fructidor.*)

L'ÉPIDÉMIE qui regne ici depuis quelque tems a fait des progrès si considérables, que la journée d'hier a vu périr deux à trois cents personnes. On dit que le nombre de ceux qui sont encore attaqués de cette maladie effrayante excede trois cents. Les routes sont couvertes d'un nombre prodigieux de fugitifs qui sortent en foule d'une ville où l'on a journellement sous les yeux les scenes les plus lamentables. Le bureau de poste se trouve presque sans commis, de sorte que les lettres ne peuveut être distribuées que quelques heures après l'arrivée des couriers.

Du 26 *août.*

Notre situation est vraiment déplorable. Maladies, disette de vivres, tremblemens de terre ! tout semble se réunir pour nous accabler et nous plonger dans le deuil le plus profond. La fievre putride enleve un nombre considérable de malades tous les jours sans exception. Ce n'est pas l'épidémie de l'année derniere qui exerce ses ravages ici en ce moment. La plupart des maladies, car elles sont de différente espece, prennent leur origine dans les chaleurs excessives et intolérables de la saison, et dans la disette de grains et des autres denrées nécessaires, qui ont forcé les pauvres et les nécessiteux à se rabattre sur les fruits, dont ils ont fait un usage immodéré. Nos provisions suffisent à peine pour un mois, et si dans ce moment les communications venaient à être interrompues au point de nous priver de nouvelles provisions, nous serions à-la-fois en proie à la famine et à la peste.

Il y a trois jours que, dans l'après-midi, entre trois et quatre heures, nous avons essuyé une violente commotion causée par un tremblement de terre ; et hier matin même, à sept heures et demie, une seconde secousse s'est fait sentir. Heureusement nous n'avons éprouvé aucun dommage, au moins sensible, de l'une ni de l'autre commotion. Ceux qui sont habituellement dans le port jouissent encore d'un bonne santé.

Barcelonne, *le* 20 *septembre* (3 *compl.*)

Les botanistes de l'expédition royale du Pérou ont reçu par le ministere de grace et de justice des Indes, quatre-vingt-deux descriptions de plantes précieuses que le botaniste don Juan Tafalla avait envoyées, sous la date du 6 janvier et du 21 février 1804, par le président de Quito, pour enrichir la flore du Pérou et du Chili, que ces botanistes publient conformément aux ordres du gouvernement. On remarque dans ces nouveaux envois, deux genres nouveaux des classes de la pentendrie et de la dydinamie, accompagnés de leurs dessins et différentes espèces de genre connus. De ce nombre, est le cinchona rouge ou kina coloré du commerce, espece très-différente des autres quinquina rouges du Pérou et de Santa-Fé, dont la description et le dessin nous manquaient.

ALLEMAGNE.

Hambourg, *le* 24 *sept.* (2 *vendemiaire.*)

Le prince héréditaire de Dannemarck est parti d'Altona, le 22 au matin, pour retourner à Copenhague. S. A. R. avait visité, la veille, les fabriques de M. le conseiller-d'état Lawaëtz, à Neumuhlen, reçu à Hambourg les ministres étangers résidans dans cette ville, et une députation du sénat, et assisté le soir au spectacle français.

— Les deux poëmes de l'abbé Delille, *l'Homme des champs* et *le Dithyrambe sur l'immortalité de l'ame*, viennent d'etre traduits en langue hollandaise ; le premier par M. Bilderdick ; le second par M. J. Immerseel.

— On a publié depuis quelques mois, en Russie, dans la langue du pays, l'ouvrage de M. Huteland, sur *l'art de prolonger la vie* ; celui de Smith, *sur la richesse des nations* ; *la Correspondance de Catherine II avec Voltaire* ; *le Paradis perdu*, de Milton, et *les Poésies d'Ossian*.

— L'assesseur du collége Lebedeff avait rempli jusqu'à ce moment à la cour du Grand-Mogol les fonctions de directeur des théâtres ; de retour en Russie, il a obtenu la permission d'établir une imprimerie en caracteres indiens ; il se propose de faire traduire les meilleures productions de la littérature française, allemande et russe, et de les répandre dans l'Indostan.

— L'ascension aérostatique de M. Robertson à Riga, dont il a été parlé, a eu lieu le 30 août. La souscription qu'il avait ouverte, s'est remplie bien au-delà de son attente. Plusieurs particuliers avaient souscrit pour 100 roubles. Le nombre des spectateurs était immense ; il en était venu de tous les lieux circonvoisins, à une grande distance, et particulierement un très-grand nombre de Mittau. Parti à six heures du soir, M. Robertson descendit à trois milles de Riga, du côté de Pétersbourg. Quoiqu'on eût pris la précaution de prévenir en chaire les habitans des villages voisins de cet événement, plusieurs sont tombés à genoux à la descente du ballon, et d'autres s'apprêtaient à tirer sur lui.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 15 *septembre* (28 *fructidor.*)

Le chevalier Landolini a découvert, dans les fouilles qu'il vient d'exécuter en Sicile, une statue de Vénus, et d'autres précieux monumens de l'antiquité.

— Le peintre Tosanelli exécute un portrait en pied et de grandeur naturelle, représentant Pie VII au moment où il signe le concordat avec la France.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lausanne, *le* 26 *septembre* (4 *vendem.*)

La Société de médecine qui s'est formée ici pour l'inoculation gratuite de la vaccine, vient d'assurer une somme de 100 fr. à tout individu qui pourra prouver qu'après avoir été duement vacciné, il a eu la petite-vérole, soit naturellement, soit par inoculation.

Il est à remarquer que dans plusieurs cantons de la Suisse, où l'ancienne inoculation avait eu infiniment de peine à prendre, la vaccination est presqu'universellement adoptée.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *septembre* (3e *jour compl.*)

Tout le monde a entendu parler de ce mur d'airain, dont le célebre Bacon voulait qu'on entourât l'Angleterre. Suivant une de nos feuilles publiques, les fortes têtes de l'administration actuelle, songeraient à entreprendre quelque chose de semblable pour notre sûreté. Voici un paragraphe qu'on lit à ce sujet, dans *l'Oracle*. — « Samedi dernier, M. Pitt se rendit à Eas-Bourne, chez sir James Pulteney, à l'effet d'y présider un conseil composé d'un certain nombre d'officiers distingués, et d'aviser avec eux aux moyens de repousser l'ennemi avec le moins de perte possible. Entre autres points de la plus haute importance, qui ont été discutés et réglés, il a été décidé qu'il serait établi ; le long de la côte, un cordon de chevaux-de-frise, qui servirait à-la-fois de rempart contre la cavalerie française, et de parapet pour l'infanterie anglaise. Il a été de plus, arrêté que cette mesure serait mise à exécution le plus promptement possible. »

— Aux circonstances déjà connues de la prise du vaisseau de la compagnie des Indes, l'*Amiral Aplin*, on ajoute les détails suivans que l'on tient d'un officier de cavalerie qui se trouvait à bord de ce bâtiment, lorsqu'il fut capturé par le corsaire français *la Psyché*. Voici un passage de la lettre où il rend compte de cet événement. — « La situation des dames que nous avions à bord de *l'Aplin*, était ce qu'on peut imaginer de plus triste et de plus déplorable. On les avait, pendant le combat, enfermées à fond de cale, pour leur sûreté. Mais, comme on était obligé d'y jetter les blessés et les mourans, qu'on se figure la position de ces malheureuses femmes dont les maris combattaient sur le pont, quoique simples passagers, et qui craignaient de reconnaître dans chaque blessé qu'on descendait au milieu d'elles, l'objet de leur sollicitude et de leurs affections. Heureusement il n'arriva aucun malheur à ces peres de famille.

» Nous avons beaucoup à nous louer de la maniere avec laquelle nous avons été traités par nos vainqueurs. Il est impossible de se conduire avec plus d'urbanité, de noblesse et d'honneur. Le capitaine Frouart est un galant homme et un brave officier. A son exemple, tous ses subordonnés se sont comportés, après la victoire, avec décence et humanité. »

— Il s'est formé nouvellement à Londres une société littéraire qui promet de rendre de grands services à la science des antiquités. Elle porte le titre de *Société des Voyageurs Athéniens*. (*Society of Athenian Travellers.*) Les membres qui l'ont établie sont : le comte d'Aberdeen, lord Brooke, MM. Drummond, Hawkins, Th. Hope, Morritt, etc. Pour y être admis à l'avenir, il faudra avoir fait le voyage d'Athenes, et passer, comme pour toutes les autres sociétés, par la formalité du scrutin.

— On continue à étudier les langues orientales avec le plus grand succès au collége de Calcutta, capitale du Bengale. Le 29 mars 1803, on y soutint des theses dans les langues de la Perse, du Bengale et de l'Indostan. Il y eut aussi des exercices publics en arabe. Des prix furent distribués. On imprime à Calcutta plusieurs ouvrages sur la littérature de l'Orient, et principalement des grammaires et des dictionnaires persans, arabes, indiens et sanscrits à l'usage des commençans.

— Le *Voyage de découvertes*, du capitaine Grant, est, dit-on, très-important pour les navigateurs ; mais il est d'ailleurs assez dénué d'intérêt. Quelques remarques sur des productions de la nature assez rares, et sur les côtes peu connues de la Nouvelle-Hollande peuvent seules le recommander à la généralité des lecteurs. On en dit autant du Journal de M. Elliot, qui avait été envoyé par le président des Etats-Unis, pour établir la ligne de démarcation entre leur territoire et celui des colonies espagnoles. Les géographes pourront seuls en profiter.

— Sir Will. Young vient de donner une troisieme édition considérablement augmentée de son *Histoire d'Athènes*.

— Un autre ouvrage captive à présent l'attention des savans de l'Angleterre. Ce sont *les Mémoires sur la vie, les écrits et la correspondance* du célebre sir William Jones, publiés par lord Teignmouth. Rien n'est plus propre que ces Mémoires à prouver de quelle estime jouissait sir William dans toute l'Europe. Ses principaux correspondans sont : Schultens, Michaelis, le baron de Leviczki, Burke, Halhed, Orme, lord Spencer, le P. Bayer, en Espagne, Banks, etc. Tous les amis de l'érudition, et sur-tout des langues orientales liront cet ouvrage avec le plus vif interêt.

— La correspondance de Richardson, publiée en six volumes, par mistress Barbauld, a obtenu le succès le plus complet ; pour tout dire en un mot nous répéterons, d'après un journal étranger, qu'on quitte les romans pour s'occuper des lettres de l'auteur de Clarisse.

— M. James Parkinson vient de donner le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Organic Remains of a former World* (*Restes organiques d'un monde primitif*, ou *Examen des débris minéralisés des végetaux et animaux du monde antidiluvien.*) Ce sont les débris des végétaux qui remplissent ce premier volume in-4°, orné de planches coloriées. L'auteur a mis à profit, pour cet ouvrage, toutes les bibliotheques et tous les cabinets minéralogiques de l'Angleterre. Quel que soit le système qu'il ait suivi, une pareille collection est toujours un présent très-précieux pour les sciences.

— On attend avec impatience la vie du docteur Priestley, écrite par son fils ; et par M. Cooper.

— Le célebre philologue et traducteur des tragiques Grecs, Robert Potter, est mort le 4 août à Lowestoffe, où il était curé, âgé de 83 ans.

INTÉRIEUR.

Luxembourg, *le* 9 *vendemiaire.*

La cérémonie consacrée à la distribution des aigles aux membres de la Légion d'honneur, a été remarquable par l'ensemble des dispositions prises pour lui donner toute la solennité que les localités pouvaient permettre, et par le concours nombreux d'habitans qu'elle avait réunis. M. le général Vimeux, commandant d'armes à Luxembourg et nommé commandant de la Légion d'honneur, avait reçu l'honorable mission de la distribution des aigles. Le discours prononcé dans cette circonstance, a été entendu avec le plus vif intérêt : « Si ce n'est pas des mains même de notre EMPEREUR que vous recevez la récompense due à vos services, a dit le général Vimeux, son image remplit vos ames reconnaissantes : partout où se rassemblent des hommes d'honneur, NAPOLÉON est présent. La destinée de l'institution de la Légion d'honneur, est d'attirer à elle toutes les

ames fortes, tous les héros formés par l'amour de la gloire et de la patrie, tous les génies enfin qui, passionnés pour les arts et pour les sciences, doivent encore reculer les bornes des connaissances humaines, elle offrira constamment à la jeunesse des modèles de toutes les actions généreuses, et, s'il est vrai que le sentiment de l'honneur semé dans toutes les ames par la main libérale de la nature ne fructifie utilement qu'autant qu'il est fécondé par l'imagination et par l'éducation, qui pourra plus sûrement atteindre à un but si desiré que cette vaste et simple conception d'un génie supérieur ? De la hauteur où ils sont placés par la gloire, les membres de la Légion d'honneur semblent y appeler tous les Français : toutes les classes de la société ont déjà entendu leur voix ; toutes se livrent à la louable ambition de les imiter et de se ranger sous leur honorable bannière... etc. etc. »

Aux applaudissemens donnés à ce discours, se sont mêlés les cris de *vive l'Empereur!* mille fois répétés pendant la cérémonie.

Paris, le 11 vendémiaire.

Son excellence le ministre de l'intérieur, a communiqué à la Société centrale de vaccine établie près de lui, le résultat d'une contre-épreuve qui, par le concours des circonstances qui l'ont accompagnée, doit faire époque dans l'histoire de la vaccination.

Six enfans noirs, les premiers qui aient été vaccinés à l'Isle-de-la-Réunion, et dont le vaccin a servi ensuite pour plus de 5000 autres individus, furent embarqués sur le navire *la Jeune Caroline*, infecté de la petite-vérole, et conduits à l'une des îles des Seychelles, où le bâtiment devait faire quarantaine. Ces six enfans restèrent trois mois à bord de ce navire, placés constamment dans le foyer de l'infection ; et on eut soin de les faire vivre, manger et coucher avec les varioleux. On leur inocula même deux fois la petite-vérole pendant la quarantaine, et on pratiqua chaque fois de grandes incisions aux deux bras. Il a été constaté par le procès-verbal tenu jour par jour, que ces six enfans ayant couché sous les couvertures des individus variolés, en contact avec leurs pustules, mangeant et buvant dans leurs vases, ayant été inoculés deux fois avec le virus des variolés, qui ont succombé ensuite à leur maladie, *ont été préservés de toute contagion, et se sont maintenus en une parfaite santé.*

Cette contre-épreuve est peut-être la plus marquante dans l'histoire de la vaccination, à cause de la circonstance qui lui est particulière, que ces six vaccinés, en se rendant au lieu de la quarantaine, ont vécu pendant quinze jours, au milieu de vingt noirs dans l'état de petite-vérole confluente, dont six sont morts, de vingt à vingt-cinq autres noirs, crouteux, en dessiccation et en convalescence, survivant à sept infectés morts avant l'arrivée du navire, tous contenus sous l'entre-pont d'un petit navire, dans l'espace circonscrit de huit pieds sur dix à douze. Cette contre-épreuve méritera une place dans l'immense recueil des expériences utiles faites en Europe sur la vaccine ; elle remplit sur-tout le but important que s'est proposé le Gouvernement, et elle confirme d'une manière inattaquable la propriété anti-variolique que des essais nombreux faits par les médecins les plus distingués de tous les peuples, assurent à la nouvelle inoculation.

INSTITUT NATIONAL.

M. Gay-Lussac a rendu compte de sa dernière ascension aérostatique, à la première classe de l'Institut national ; en voici les principaux résultats :

Il s'est élevé le 29 fructidor, à dix heures du matin, du jardin du Conservatoire des arts et métiers, supérieur au niveau de la mer d'environ 29 mètres (20 toises). La hauteur de son baromètre était de 76 centimètres 525 (28 pouces 3 lignes 33). Son thermomètre centigrade et à mercure, marquait à l'ombre, 27 deg. 75. Ces deux instrumens ont très-peu varié à terre pendant la durée de l'ascension, et leurs changemens ont été observés d'heure en heure par M. Bouvard, à l'Observatoire. M. Gay-Lussac a fait, en s'élevant un grand nombre d'observations du baromètre, du thermomètre, de l'hygromètre et de l'aiguille aimantée.

A la hauteur de 3002 mètres (2002 toises), il a trouvé l'inclinaison de l'aiguille la même qu'à la surface de la terre. La durée des oscillations d'une aiguille horisontale, faite avec un grand soin par l'habile artiste Fortin, aimantée par M. Coulomb, et suspendue par un fil de soie, a pareillement été la même. En continuant de s'élever et d'observer ces oscillations, M. Gay-Lussac n'a jamais trouvé de différence sensible dans leur durée. Parvenu à la hauteur de 6675 mètres (3425 toises), il a ouvert deux ballons de verre, dans lesquels il avait fait le vide à terre et qui le conservaient parfaitement ; l'air y est entré avec sifflement, et lorsqu'ils ont été remplis, cet observateur les a refermés. Il a continué de s'élever jusqu'à la hauteur de 7017 mètres (3600 toises) ; son baromètre était alors à 32 centimètres 88 (12 pouces 1 ligne 76), et son thermomètre à l'ombre marquait 9 deg. et demi au-dessous de la température de la glace fondante. Cette hauteur la plus grande à laquelle l'homme est parvenu jusqu'à ce jour, surpasse de plus de 600 mètres le sommet du Chimboraço au Pérou, la plus haute montagne connue de la terre. Cependant M. Gay-Lussac voyait encore au-dessus de lui des nuages qui lui paraissaient fort élevés. Son pouls était accéléré, et le nombre de ses pulsations qui n'est que de 62 par minute à terre, était de 95. Sa respiration était un peu gênée ; mais il pense qu'il aurait pu s'élever jusqu'à huit mille mètres, sans en éprouver une grande incommodité, s'il n'eût pas été imprudent d'abandonner le lest qui lui était nécessaire pour modérer sa descente. Il s'abaissa donc lentement et avec les précautions que l'expérience de sa première ascension lui avait indiquées : à trois heures 45 minutes de l'après-midi, il prit terre sans le plus léger accident, à six lieues au nord de Rouen, dans le petit hameau de Saint-Gourgon, dont les habitans, que la vue de son ballon avait réunis, lui prodiguerent tous les secours et les soins de l'hospitalité.

De retour à Paris, son premier objet a été d'analyser l'air qu'il avait recueilli dans son ascension. Un de ses ballons ouvert sous l'eau, s'en est rempli au-delà de sa moitié, ce qui prouve qu'il n'y était point entré d'air étranger. En comparant l'air de ce ballon, avec l'air pris à la surface de la terre, M. Gay-Lussac s'est assuré par divers procédés eudiométriques très-exacts, que les proportions d'oxigene et d'azote étaient parfaitement égales dans les deux airs.

Ainsi, ce voyage intéressant a constaté deux points importans de la physique ; savoir, 1° que la force magnétique n'éprouve de variation sensible ni dans son inclinaison ni dans son intensité, depuis la surface de la terre jusqu'aux plus grandes hauteurs où nous pouvons nous élever ; 2° que dans cet intervalle la constitution de l'atmosphere est entièrement la même. M. Gay Lussac a observé que la chaleur diminuait à-peu-près en progression arithmétique, à mesure qu'il s'élevait dans l'atmosphère, et qu'à chaque degré d'abaissement de son thermomètre centigrade, correspondait une élévation d'environ 1744 mètres (89 toises 5 pieds.)

SCIENCES PHYSIQUES. — MÉTÉOROLOGIE.

Annuaire météorologique pour l'an 13 de la République française, à l'usage des agriculteurs, des médecins, des marins, etc. ; présentant, 1° la division des mois pour l'an 13, relative aux deux déclinaisons alternatives de la lune et à leurs influences calculées avec celles du système synodique, du système anomalistique et du système de la lumière solaire, dont les points agissent simultanément ; 2° de nouvelles observations sur différens faits météorologiques observés, et sur les moyens de parvenir à apprécier les influences des points lunaires ; par *J. B. Lamarck* (1).

Le calcul des probabilités de l'état futur de l'atmosphere, à des époques plus ou moins rapprochées de nous, et en général les prédictions météorologiques, fondées sur la connaissance des lois qui régissent notre globe, ont dû occuper de tout tems les hommes observateurs. Lorsque ceux-ci ont été des philosophes, ils ont cherché à remonter à l'origine du Monde, et à reconnaître dans les élémens de sa formation les principes qui, tôt ou tard, doivent en amener la ruine : ces grandes questions leur ont aussi donné lieu d'examiner les causes de la foudre, des volcans, des tremblemens de terre, des déluges, et de ces grandes catastrophes dont l'histoire et la tradition nous ont conservé le triste souvenir.

Le peuple n'observe que le mouvement régulier des astres, d'où résulte l'ordre des jours et des nuits, des saisons et des ans. Mais ce qu'il nous importe de remarquer ici, c'est que le peuple comme les philosophes, le savant comme l'ignorant, reconnaissent une liaison naturelle entre tous les ordres de phénomenes. Tous pensent donc, sans s'en douter, que la connaissance de l'un peut conduire à celle de l'autre : aussi chacun prétend appliquer, à sa maniere, non-seulement les phénomenes dont il a été le témoin ; mais encore ceux qui peuvent se succéder à des époques déterminées. L'un veut que le *decours* de la lune cause ces gelées hors de saison qui moissonnent dans une matinée, l'espérance des plus belles ré-

(1) A Paris, chez l'auteur, au Muséum d'histoire naturelle ; et chez Maillard, libraire, rue du Pont-de-Lodi, n° 2.

coltes ; l'autre attribue aux éclipses les perturbations des saisons : ceux ci pronostiquent un hiver rigoureux, parce que le vent du nord a soufflé le jour de l'équinoxe d'automne, ceux là, un été sec, parce que le même vent a soufflé le jour de l'équinoxe du printems. Beaucoup de personnes croient en effet que les vents qui regnent à ces époques, conservent la même direction habituelle d'un équinoxe à l'autre. On est si curieux de savoir la veille ce qui doit arriver le lendemain, qu'on cherche par-tout des signes qui aient quelque rapport avec les événemens qu'on craint ou qu'on espere.

Les connaissances météorologiques avaient passé de l'Egypte et de la Perse dans la Grece, où nous voyons les influences sidérales, reconnues parmi tous les peuples de ces contrées, signalées et même exagérées par leurs poëtes et par leurs astrologues.

Chez les anciens, le lever ou le coucher de certains astres, l'entrée du soleil dans tel ou tel signe du Zodiaque, présageaient les pluies ou la saison des orages. La direction des vents et des nuages, la couleur de ces derniers, l'apparition de quelques oiseaux, leur servaient de signes plus ou moins infaillibles des changemens qui devaient arriver dans la température atmosphérique. Les docteurs hebreux faisaient aussi des remarques de ce genre ; on en voit la preuve dans ce reproche que le Christ leur adressait. « Quoi ! vous méconnaissez les signes de l'avénement du fils de Dieu ; vous qui savez si bien prédire quel tems il fera ; car si le ciel paraît rouge le soir, vous ne manquez pas de dire qu'il fera beau le lendemain ; au contraire, si dès le matin, vous apperceyez des nuages rougeâtres, vous dites : aujourd'hui nous aurons une tempête. » *Hodiè tempestas, rutilat enim triste cælum...* (Math. cap. 16, v. 2 et 3.)

C'est encore sur ces mêmes signes et sur d'autres semblables, comme sur la pâleur du soleil et de la lune, sur la direction des vents, etc. que le peuple établit ses pronostics. Il n'appartient qu'aux physiciens d'examiner quelle connexion peut exister entre les mouvemens des corps célestes et la constitution atmosphérique. Aristote, dans ses livres *sur le ciel*, *sur les matieres physiques*, *sur les phénomenes météorologiques*, *sur les problèmes qu'offre à résoudre l'histoire naturelle*, attribue la fréquence ou la rareté des pluies pendant l'été, et la rigueur ou la douceur de l'hiver ; aux déclinaisons du soleil et de la lune vers différens points du ciel, à leurs mouvemens d'approximation ou de conjonction, combinés avec ceux des autres astres ou constellations. La doctrine de ce grand-homme et même son texte nous paraissent tellement défigurés par ses commentateurs, qu'il est difficile de distinguer son opinion, d'avec celles d'Averroès, de Théodore et des autres interprètes. Nous mentionnerons seulement quelques principes de sa théorie, qui peuvent avoir du rapport avec les faits *météorologiques*. Il pense premierement que le globe terrestre est d'un volume et d'une grosseur beaucoup moindres que beaucoup d'autres astres qui agissent sur lui ; 2° il regarde comme absurde l'opinion de quelques philosophes qui croyaient que dans l'espace qui sépare les globes, par exemple, dans le trajet entre la Terre et la Lune, il ne pouvait y avoir que du feu ou de l'air ; il préfere d'y reconnaître, pour corps intermédiaire, l'éther ou quelque substance qui peut avoir des affinités avec l'un ou l'autre de ces élemens, ou même avec l'eau ; 3° enfin il nie l'état de chaleur intrinseque ou d'incandescence des astres et du soleil même. Leur mouvement rapide est, selon lui, l'unique cause de la chaleur qu'ils produisent (*Météorologicorum*, *lib.* 1, *cap.* 4.)

Sénèque, dans le 4e et 5e livres de ses *Questions sur l'histoire naturelle*, distingue, comme Aristote, les phénomenes habituels, tels que la génération de la pluie et des nuages par les vapeurs que le soleil éleve de la terre ; la génération des vents par la projection des rayons du soleil levant, ou par la raréfaction de l'air que cet astre échauffe pendant le jour ; il distingue, disons-nous, ces phénomenes habituels des phénomenes extraordinaires, produits par l'aberration des corps célestes qui peuvent avoir lieu à certaines périodes du Monde ; il cite Bérose, et il pense, avec lui, que tout doit entrer en combustion lorsque les astres, s'écartant de leur cours accoutumé, iront se confondre dans le *Cancer*, qu'au contraire un déluge universel doit résulter nécessairement de la réunion de ces astres dans le signe du *Capricorne* ; c'est ainsi qu'il explique les révolutions qu'a dû éprouver le globe que nous habitons.

Il est évident que, pour la solution des problèmes météorologiques, les anciens manquaient des grandes données qu'il nous est aujourd'hui si facile de puiser dans nos connaissances astronomiques et d'histoire naturelle ; car si l'on demande quelle influence peuvent exercer sur la constitution atmosphérique les mouvemens et la situation comparée des corps célestes ? la réponse doit se lire dans le rapprochement de deux tableaux, dont l'un est tout fait et l'autre peut se compléter quand nous le voudrons. En effet, l'état du Ciel, c'est-

à-dire, la marche des globes célestes nous est parfaitement connue : d'un autre côté, nous pouvons avoir, année pour année, et jour pour jour, la constitution atmosphérique qui règne à toutes les latitudes et sur tous les points de la Terre. Il ne faudrait donc qu'un simple coup-d'œil pour s'assurer si ces deux ordres de faits cadrent l'un avec l'autre. Qui ne s'étonnera qu'un tel travail n'ait point encore été fait, depuis sur-tout qu'on a accusé la lune d'influer sur les animaux et les végétaux, et de tourmenter les eaux de l'Océan par un flux et reflux périodiques dépendant de ses phases mobiles? A plus forte raison mettrons-nous sur son compte l'humidité ou le froid qui se feront sentir dans l'atmosphère. Les physiciens n'ont jamais douté qu'il n'y eût entre le Ciel et la Terre une correspondance très-étroite, ni que les phénomenes de l'une ne dussent être subordonnés aux phénomenes de l'autre : l'examen d'une telle correspondance appartient donc essentiellement à la physique générale.

Cependant nous n'avons encore aucune méthode pour procéder à cet examen. Les ouvrages écrits, sur cette matiere, vers l'époque de la renaissance des lettres en Europe, appartiennent moins à la météorologie qu'à un genre mystérieux d'astrologie qui est l'absence de toute physique; et c'est peut-être même le ridicule dont on a justement couvert de tels écrits, qui a détourné l'attention des physiciens d'un sujet réellement utile, et dont l'étude devrait nous être plus familiere, parce que nous avons plus de connaissances qu'on n'en eut jamais, pour le traiter avec succès. Certes, il y aurait bien autant de gloire, et peut-être plus d'avantage, à prévoir certains phénomenes météorologiques, dont l'apparition peut désoler de vastes contrées, qu'à prédire des éclipses. Nous devons donc des encouragemens et de la reconnaissance aux physiciens et aux naturalistes, qui cherchent à reconnaître dans les faits météorologiques l'ordre ou l'enchaînement que la nature y a mis elle-même. Ainsi M. Lamarck a pu mettre en question, si la lune et le soleil exercent sur l'atmosphere, et sur-tout sur celle des grandes latitudes, des influences assez fortes pour être, dans diverses circonstances, des causes dominantes des grandes variations qu'on y observe.»

Tout physicien peut le suivre dans l'examen d'une telle question; il ne propose point de décider ou de prédire d'abord, mais d'examiner. Ce n'est qu'après avoir examiné lui-même qu'il a cru appercevoir des rapports entre les diverses constitutions atmosphériques et le passage du soleil et de la lune aux signes qu'ils parcourent; le voisinage ou la coïncidence de différens points lunaires, et les degrés d'ascension ou de déclinaison des astres sur notre hémisphere. C'est afin de mettre tout le monde à portée de vérifier ses observations, qu'il a rédigé son *Annuaire Météorologique* de l'an 13, représentant sous plusieurs colonnes, le lever et le coucher du soleil pour tous les jours de chaque mois, l'âge et les phases de la lune, la durée de chaque constitution australe et boréale, le passage de la lune au méridien de Paris, ses déclinaisons, etc. etc.

Jupiter et sur-tout *Vénus* sont encore des planetes dont M. Lamarck soupçonne l'influence sur la maniere dont peuvent se comporter les saisons dans des circonstances extraordinaires. « L'hiver, dit-il, me paraît dans le cas d'être très froid, lorsque vers l'époque du 20 nivose la nouvelle lune tombant dans les jours lunisticiaux des constitutions australes, avoisine et précede le *périgée*, et que *Vénus* n'est point dans le champ de sa conjonction inférieure.

» L'hiver me semble dans le cas d'être doux, humide, et souvent pluvieux, lorsqu'en frimaire la nouvelle lune tombant dans les jours lunisticiaux des constitutions australes, avoisine alors et précede l'*apogée*.

« Cette circonsance devient peut-être encore plus favorable à la production du fait en question, si *Vénus* se trouve alors dans sa conjonction inférieure. »

» Dans les mois de messidor, thermidor et fructidor, le dernier quartier (de la lune) tombant dans la premiere moitié des constitutions boréales jusqu'au lunistice inclusivement, si les apsides se trouvent dans le voisinage de l'équateur, et sont disposés de maniere, que le périgée se dirige vers les constitutions boréales, ou commence à y entrer, on peut présumer qu'il y aura *sécheresse opiniâtre* et de longues chaleurs, sur-tout si *Vénus* n'est point dans le champ de sa conjonction inférieure. L'été de l'an 11 fournit un exemple de cette circonstance et de son effet. »

Il n'y a dans cette théorie de M. Lamarck, que des faits très-faciles à observer. Ses expressions sont d'ailleurs très-mesurées; dans tout son livre, il donne ses observations, moins comme des découvertes déjà faites, que comme des découvertes à faire et des encouragemens aux physiciens, pour arriver, par de nouvelles recherches, à des résultats plus complets. La météorologie, comme toute autre science, a besoin de plus d'un jour pour régulariser sa marche. Il ne serait donc pas étonnant que la théorie de M. Lamarck pêchât par son peu d'étendue; tel au moins nous paraît devoir être le reproche que pourront lui faire des esprits non superficiels.

Car si l'on ne pourrait, sans absurdité, refuser au soleil et à la lune une influence sur le globe et l'atmosphere de la terre, comment la refuserait-on aux autres planetes ou satellites, et même aux astres, beaucoup plus éloignés de nous, mais qui paraissent cependant sur notre horison, et dont quelques-uns passent sur nos têtes, plusieurs fois dans vingt-quatre heures. Quoi! des étoiles, dont les feux pénetrent jusqu'à nous, pourraient être trop éloignées pour avoir sur notre hémisphere une influence ou immédiate ou médiate en agissant sur d'autres corps célestes plus voisins de la terre? Les planetes, en agissant les unes sur les autres d'une maniere très-variable, ne peuvent-elles causer aucune perturbation sensible sur notre globe en augmentant l'action ou l'attraction du soleil? Lorsque, par exemple, Jupiter entre en conjonction avec Saturne, celui-ci, par la double attraction de Jupiter et du soleil, qui agissent alors dans le même sens, ne reçoit-il pas une accélération notable dans son mouvement vers le soleil? La différence des vîtesses avec lesquelles les planetes parcourent les parties supérieures ou inférieures de leur orbite, doit encore modifier leur action.

Mais peut-être l'attraction universelle de tous les corps les uns vers les autres, à proportion de leurs masses et en raison inverse du quarré de leurs distances, n'est-elle ici qu'une cause très-éloignée, qu'une loi primitive d'où découlent toutes les combinaisons élémentaires, auxquelles nous devons les phénomenes atmosphériques et leurs nombreuses variations. Ainsi la nature aurait dans les hautes ou moyennes régions de notre atmosphere un vaste laboratoire où, par l'action et la réaction de certains astres, se décomposeraient et se recomposeraient l'air et l'eau, se formeraient les nuages, les vents, et tous les météores, où le calorique, tantôt libre, tantôt combiné diversement, se prêterait à une étonnante variation de phénomenes.

Pour borner le champ des conjectures, M. Lamarck a fait prudemment de ne tenir compte que du mouvement et de la situation de quelques planetes dans l'évaluation des probabilités météorologiques. Les observateurs pourront, s'ils le jugent à propos, étendre leurs vues et embrasser l'état du ciel en entier, pourvu qu'en même tems ils consignent, chaque jour, toutes les variations atmosphériques avec la topographie particuliere des lieux qu'ils habitent, si elle n'est déjà connue. C'est le moyen le plus simple de multiplier les faits; car les variations atmosphériques n'étant point dues au hasard, mais aux lois de la nature, fournissent autant de données positives, qu'il se présente de circonstances où ces lois reçoivent leur application. Nous pourrons être embarrassés pour assigner les causes premieres; mais dès que nous aurons apperçu des phénomenes célestes constamment accompagnés d'un état atmosphérique qui leur corresponde, nous aurons des faits positifs antérieurs, à l'aide desquels il nous sera facile de calculer les variations futures, puisque celles-ci reposeront sur des bases ou identiques, ou analogues aux précédentes.

TOURLET.

LITTÉRATURE.

La Gastronomie, ou *l'Homme des champs à table*, poëme didactique, en 4 chants; par J. B..., du département de la Loire; troisieme édition, revue, corrigée et augmentée d'un grand nombre de pieces fugitives du même auteur; avec fig. (1).

Ce petit poëme est à sa troisieme édition; ce qui ne prouve pas toujours le mérite d'un ouvrage, mais ce qui, toujours, prouve son succès. Ici le succès est justifié par le talent de l'auteur, et je m'empresse de le reconnaître. De la facilité, de l'esprit, de la gaîté, des saillies, quelquefois même de la verve; après cela, des incorrections, des négligences, beaucoup de vers faits trop vîte; voilà, quant à l'exécution, ce qu'on remarque à la premiere lecture de *l'Homme des champs à table*. Quant à l'invention, elle est nulle; et l'on s'en convaincra par le seul exposé des divisions du poëme; or, les voici en quatre mots: CHANT PREMIER. *Histoire de la cuisine des anciens*: histoire très-incomplette; le titre de ce chant n'est pas rempli. CHANT SECOND. *le premier service*. CHANT TROISIEME. *le second service*. CHANT QUATRIEME, *le dessert*. Voilà bien toutes les divisions d'un repas: je ne sais pas si elles conviennent également à un poëme, et à un poëme *didactique*: Au surplus, pour les trouver, il ne fallait pas, sans doute, un grand effort d'imagination. La seule lecture de l'*Almanach des gourmands* pouvait les fournir.

(1) A Paris, chez Giguet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfans, n° 6. — An 12 (1804.)

Sans vouloir juger ce nouveau *digeste* de la table, avec plus d'importance que l'auteur n'en a mis à les rédiger, il me semble que *la Gastronomie* offrait un tout autre cadre; que l'auteur, s'annonçant comme l'interprète d'un Dieu dont les riches et les puissans de la terre se font un honneur, et, ce qui vaut mieux, un bonheur de suivre les lois, il devait nous dévoiler ses secrets de tous les lieux et de tous les tems, et, docte législateur à table, nous donner le code poétique des festins chez les anciens et chez les modernes.

Je ne conseille pas à mes contemporains,

dit l'auteur,

Les monstrueux repas des Grecs et des Romains.

S'il a en vue les repas d'Achille et d'Hector, et ceux du roi des rois même, du grand Agamemnon; il est très-certain qu'il a raison de ne les pas conseiller à ses contemporains, qui n'ont plus des estomacs à digérer des bœufs et des taureaux, tout d'une piece; tant il est vrai de dire que tout est bien dégénéré depuis le bon siècle d'Homere! Mais la table de Périclès, celle d'Alcibiade, celle d'Aspasie, etc., était-elle donc indigne d'attirer les regards ou d'éveiller l'appétit d'une muse habile et friande, telle que paraît être celle qui inspire notre poëte? Il n'aurait pas trouvé sans doute le brouet de Lacédémone sur celle du jeune et brillant ami de Socrate. Et, pour ne parler que des repas des Romains, ne méritaient-ils pas d'être décrits et de composer à eux seuls toute une poétique? O Lucullus! ô Crassus! ô Apicius! ô Vitellius! etc., noms immortels dans les fastes de la bonne chere! ce sont vos doctes inventions qu'il faut perpétuer pour votre gloire et celle de vos cuisiniers.

L'auteur, de cette maniere, nous eût appris ce que les Romains avaient, dans ce genre, emprunté des Grecs; et ce que nous avons emprunté des uns et des autres; car c'est ainsi qu'on s'est volé de génération en génération. Nos *trois services*, par exemple, ne sont qu'une réminiscence, un vrai plagiat de ceux des Romains qui commençaient par les *œufs frais* et se terminaient *aux fruits (ab ovo usque ad mala.)*

L'auteur eut rapproché et comparé quelques-unes des coutumes qu'on retrouve encore dans quelques parties de notre Europe, celle des services exécutés *plat-à-plat*; il nous eût fait connaître les mets à la mode à Rome, tels que les huîtres, les poissons, les grues de malte, les paons, les grives, les sangliers dits *à la Troyenne*, parce qu'ils étaient farcis de volailles succulentes, ensevelies dans les entrailles (*in penetralibus*) de l'énorme quadrupède, comme les Grecs dans celles du divin cheval de Pallas (*inclusi cavo latere*), et qu'elles en sortaient comme eux, dorées et brillantes (*fœtæ quæ... se... promunt*). Nous aussions vu réparaître les oies grasses, rêvées au capitole et dévorées sur les tables: les mets rares apportés au son des instrumens. Nous-mêmes, admis à ces festins aux jours de fêtes; joyeux convives revêtus de la robe blanche, bien lavés, bien frottés d'essence, couronnés de fleurs et de lierre, nous eussions fait des libations à Mercure, à Hercule, *patri que Liceo*, à tous les dieux qui président aux banquets; et pour les célébrer plus dignement, nous nous fussions enivrés avec des coupes de *douze mille sesterces*.

Oh le bon tems que ce siècle de fer!

Mais ce que l'auteur n'a pas fait, il le peut faire encore. C'est un autre poëme que je lui propose, dont les divisions seraient très-simples. TROIS CHANTS: 1° *des repas chez les Grecs*; 2° *des repas chez les Romains*; 3° *des repas chez les Français*. Je cite les Français, parce que de tous les peuples de l'Europe, ce sont les Français qui ont les meilleurs cuisiniers:

Qu'un cuisinier est un mortel divin!

Et que c'est toujours ce qu'il y a de plus parfait qu'il faut montrer comme modele.

Chez ces trois peuples, le poëte considérerait le *grand art* (le premier de tous les arts sous tous ses rapports), et le suivrait dans toutes ses révolutions. Quelle distance, par exemple, entre les *écuelles de bois* d'un Fabius et la *vaisselle plate* des vainqueurs de Pyrrhus et d'Annibal!

Au surplus, ce petit poëme, tel qu'il est, se fait lire avec plaisir. On excuse aisément quelques négligences dans un style qui sort tout à de la franchise, et qui n'est jamais affadi par le jargon des héritiers de Dorat. Celui-ci est semé de vers qui se retiennent, parce qu'ils sont tournés d'une maniere à la fois naturelle et piquante. En voici quelques uns:

..... L'excessive dépense ...
Du fils d'Œnobardus paste toute croyance.
Je sais qu'il fut cruel, assassin, suborneur;
Mais de son estomac je distingue son cœur.

Je citerai le portrait d'un cuisinier :

« En formant la maison dont vous avez besoin,
Au choix d'un cuisinier mettez tout votre soin.
Voilà l'homme important, l'artiste *bien* utile
Qui fera fréquenter et chérir votre asyle,
Et par qui vous verrez votre nom respecté
Voler de bouche en bouche à l'envi répété.
Avant qu'il soit à vous, sachez ce qu'il sait faire ;
Etudiez ses mœurs, ses goûts, son caractere ;
Faites cas de celui qui, fier de son talent,
S'estime votre égal, et d'un air important
Auprès de son fourneau que la flamme illumine,
Donne avec dignité des lois dans ca cuisine ;
Qui dispose du sort d'un coq ou d'un dindon
Avec l'air d'un sultan qui condamne au cordon. »

Ces vers, en général, pourraient offrir plus de précision ; mais les deux derniers sont excellens et méritent de rester.

L'auteur a peint assez heureusement la broche qui tourne dans les quatre vers qu'on va lire :

Sur un axe alongé, le poulet, le canard
Tournent emmaillotés d'un vêtement de lard ;
Ils semblent s'animer et respirer encore,
En cherchant et fuyant le feu qui les colore.

Je finirai, comme l'auteur, par *le dessert*.

Un service élégant, d'une ordonnance exacte,
Doit de votre repas marquer le dernier acte.
Au secours du dessert appellez tous les arts,
Sur-tout celui qui brille au quartier des Lombards.
Là, vous pourrez trouver, au gré de vos caprices,
Des sucres arrangés en galans édifices ;
Des châteaux de boubons, des palais de biscuits,
Le Louvre, Bagatelle et Versailles confits ;
Les amours de Sapho, d'Abeilard, de Tibule,
Les noces de Gamache et les travaux d'Hercule ;
Et mille objets divers que savent imiter
D'habiles confiseurs que je pourrais citer.
Ne démolissez point ces merveilles sucrées,
Pour le charme des yeux seulement préparés ;
Ou du moins accordez, pour jouir plus long-tems,
Quelques jours d'existence à ces doux monumens :
Assez d'autres objets, dignes de votre hommage,
Avec moins d'appareil, vous plairont davantage.
Ah ! plutôt attaquez et savourez ces fruits
Qu'un art officieux en compote a réduits.
A la grace, à l'éclat sacrifiez encore,
Aux trésors de Pomone ajoutez ceux de Flore ;
Que la rose, l'œillet, le lys et le jasmin,
Fassent de vos desserts un aimable jardin ;
Et que l'observateur de la belle nature
S'extasie en voyant des fleurs en confiture.

Dans les pieces qui terminent le volume, on distingue une élégie très-connue, dont le lecteur ne me saura pas mauvais gré de rappeler la premiere moitié. Ce sont les vers les mieux tournés et les plus piquans du recueil, sans en excepter même le poëme :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains ?
Du sein de leurs tombeaux ces peuples inhumains
Feront assurément le malheur de ma vie ;
Mes amis, écoutez mon discours, je vous prie.

A peine je fus né, qu'un maudit rudiment
Poursuivit mon enfance avec acharnement.
La langue de César faisait tout mon supplice,
Hélas ! je préférais celle de ma nourrice,
Et je me vis fessé pendant six ans et plus,
Grâces à Cicéron, Tite, Cornelius,
Tous Romains enterrés depuis maintes années,
Dont je maudissais fort les œuvres surannées.
Je fis ma rhétorique et n'appris que des mots
Qui chargeaient ma mémoire et troublaient mon repos.
Tous ces mots étaient grecs : c'était la *catachrese*,
La *paronomasie* avec la *sinderèse*.
L'*epenthèse*, la *crâse* et tout ce qui s'ensuit.
Dans le monde savant je me vis introduit.
J'entendis des discours sur toutes les matieres,
Jamais sans qu'on citât les Grecs et leurs confreres ;
Et le moindre grimaud trouvait toujours moyen
De parler du Scamandre et du peuple Troyen.

Ce fut bien pis encore quand je fus au théâtre ;
Je n'entendis jamais que Phedre, Cléopâtre,
Ariane, Didon, leurs amans, leurs époux,
Tous princes enragés hurlant comme les loups ;
Rodogune, Jocaste et puis les Pélopides,
Et tant d'autres héros noblement parricides...
Et moi, triste famille, à qui Dieu fasse paix,
Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais,
Dont je voyais par-tout les querelles antiques
Et les assassinats mis en vers héroïques !...

Cette petite piece n'a peut-être d'autre défaut que de tourner trop court. Quoiqu'il soit très-vrai que

Le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire,

il n'est pas moins vrai que, pour éviter cet excès, il ne faut pas tomber dans l'excès opposé, celui de dire trop peu. Je dois indiquer aussi un autre morceau qui a pour titre : *Epître politique et galante à Euphrosine*. Du talent, de la bonne plaisanterie, mais quelquefois de la plaisanterie hardie, voilà ce qu'on y remarque. LAYA.

LIBRAIRIE.

Œuvres philosophiques, historiques et littéraires de d'Alembert, l'un des Quarante de l'Académie française dont il était secrétaire perpétuel, membre de l'Académie des sciences de Paris et de toutes les Académies et Sociétés savantes de l'Europe.

Premiere édition complette des Œuvres de cet auteur, format grand in 8°, tirée au nombre de 550 exemplaires sur beau papier, et 25 sur papier vélin, mises en ordre de matieres d'après les principes de l'auteur et proposée par souscription par Jean-François Bastien, éditeur des Œuvres de *Plutarque*, de *Montaigne*, de *Charron*, de *Rabelais*, de *Fontenelle*, de *Montesquieu*, etc. des Œuvres de *Boileau*, in-8°, 2 vol. dont l'édition va paraître.

D'Alembert occupe toujours un rang distingué parmi les auteurs les plus célèbres ; on peut dire, sans crainte d'être contredit, qu'il honorera toujours la France qui l'a vu naître, et qu'on doit à sa mémoire le monument que l'éditeur se propose de lui élever en publiant cette édition de ses Œuvres philosophiques, historiques et littéraires.

D'Alembert, selon le roi de Prusse, était un homme du plus grand mérite, qui joignait la bonté de caractere aux talens les plus sublimes de l'esprit.

Il ne faut pas confondre cette souscription avec celles qu'on propose pour des ouvrages à faire : les matériaux de celui-ci sont prêts, le nombre de ses volumes est invariablement fixé. La forme de souscription est employée pour en assurer l'entreprise et en faciliter l'acquisition.

L'éditeur continuera de publier des éditions des meilleurs auteurs ; l'ordre, le soin, l'exactitude en feront toujours le luxe principal. Déjà les exemplaires de plusieurs de ses différentes éditions sont devenus assez rares pour doubler de prix ; dans ces éditions il a réuni les suffrages de tous les gens de lettres, et des amateurs de la saine littérature ; il espere qu'il en sera de même de celle qu'il propose des Œuvres littéraires de d'Alembert.

Cette édition, précédée de mémoires particuliers relatifs à la naissance, à la vie, et à la personne de l'auteur, sera ornée de son portrait, et formera XIV vol. grand in-8° de 500 pages environ chacun, qui paraîtront régulièrement de six en six semaines, et plus tôt même, comme il sera possible, à commencer de pluviose prochain.

Il ne sera absolument reçu de souscription que pour cinq cents exemplaires, papier ordinaire ; et pour vingt, papier vélin. Ce petit nombre d'exemplaires ne sera pas outrepassé, quand bien même il se présenterait un plus grand nombre de souscripteurs.

La souscription sera ouverte jusqu'à la fin de frimaire prochain an 13, à l'imprimerie de M. Boiste, rue Hautefeuille, n° 21 ; on s'adressera à M. Pelletier ; et chez M. Arthus Bertrand, libraire, quai des Augustins. = On paiera 12 liv. en souscrivant pour le papier ordinaire, et 24 liv. pour le papier vélin ; cette somme fera le paiement des tomes XIII et XIV, derniers volumes de l'ouvrage ; les autres volumes se paieront à mesure de leur publication, prix à Paris, brochés en carton, et étiquetés, 6 liv. et 12 liv. le volume, selon le papier.

Passé l'époque du 30 frimaire, s'il reste encore des exemplaires du nombre annoncé, il ne sera plus reçu de souscription qu'au prix de 15 fr. et de 30 fr., et les volumes seront de 7 fr. 50 cent., ou 15 fr., selon le papier.

N. B. Il ne sera reçu aucune souscription de l'étranger sans l'assurance de la souscription pour l'ouvrage entier, le petit nombre d'exemplaires tirés de cette édition, ne permet pas de courir les risques des imperfections.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 ⅛	55 ⅛
—— Courant....	57 ⅛	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg.....	187	185
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 72 c.	14 fr. 42 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 51 c.	14 fr. 34 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	71. 19s 6d. p. 6f.	8 fr. 1 s. 6 d.
Basle.....	½	1 ½ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 20 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	2 p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		159 ¼
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Id. Jouis. de vendemiaire an 13....	56 fr. 20 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1115 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 3me représentation de la reprise de Panurge dans l'Isle des Lanternes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche. — Samedi, Nanine, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa. Aujourd. , la Serva innamorata. — Le même jour, à Versailles, par les comédiens ordinaires de S. M., le Premier Venu, et la Petite Ville.

Théâtre du Vaudeville. Ida, Edouard et Adele, et les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Intrigans, et le ballet du Déserteur.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) La Fausse Magie, et Mon Cousin de Paris.

Théâtre du Marais. La 1re représent. de Zamilo et Zelia, ou le Dévouement filial, mélod. nouv. en 4 actes, précédé des Rivaux amis.

Théâtre de la Cité. Le Philinte de Moliere, le Valet à deux Maîtres, et l'Amant au regime.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 13 — *Vendredi*, 13 *vendemiaire an* 13 *de la République* (5 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 12 *septembre* (25 *fructidor.*)

SUIVANT les derniers avis de la Servie, voici quelles sont les conditions de paix proposées par les insurgés, et sur lesquelles on délibere en ce moment:

« 1°. L'autorité suprême sur les Serviens restera exclusivement au général en chef actuel, Czerni Georges; il levera les impôts que les Serviens ont coutume de payer au grand-seigneur, et il remettra tous les ans à la Porte les sommes qu'il aura reçues.

» 2°. Aucun turc n'aura le droit de prononcer dans des affaires qui concernent les sujets serviens. C'est au général en chef Czerni-Georges seul qu'appartiendra ce droit.

» 3°. Il ne sera permis à aucun turc de s'établir dans les villes et villages de la Servie, ni de s'y arrêter, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du général en chef servien et du pacha.

» 4°. Il s'entend d'ailleurs que tous les douaniers, et gens de justice turcs, seront renvoyés et remplacés par des individus de la nation servienne, que le général en chef Czerni-Georges désignera.

» 5°. Le service de garnison sera rempli conjointement par les Serviens et les Turcs; il sera levé à cette fin, parmi les derniers, 500 hommes, à l'entretien desquels on pourvoira.

» 6°. Il sera en outre formé une garde de 500 Serviens, qui accompagnera par-tout le général en chef.

» 7°. Les Serviens paieront tous les ans à la Porte, comme tribut, un demi million de piastres; ils fourniront aussi au pacha turc tout ce qui sera nécessaire à son entretien.

» 8°. Tous les autres droits de douane et de péage restent au pacha comme auparavant. Le général en chef servien ne pourra s'immiscer en rien dans cette partie; cependant ces droits ne seront pas perçus arbitrairement, et ils resteront sur le pied où ils sont actuellement.

» 9°. Les sujets serviens n'éprouveront aucune gêne ni diminution dans la vente de leurs productions. Tout leur sera payé comptant, d'après le prix qui aura été convenu.... »

Telles sont les conditions auxquelles les insurgés ont consenti à faire la paix; et comme ils ont déclaré qu'ils ne s'en départiraient pas, on croit qu'elles seront acceptées.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 28 *septembre* (6 *vendem.*)

Notre foire d'automne a commencé; on s'était attendu qu'elle serait insignifiante comme toutes celles qui ont eu lieu depuis une dixaine d'années; mais à notre grande satisfaction, nos craintes ne se sont point réalisées. Depuis très-long-tems nous n'avons eu une si bonne foire. Différentes circonstances ont contribué à ce résultat; la principale sans doute est l'affluence d'un nombre extraordinaire d'acheteurs, dont une partie fait des provisions très-grandes et paie comptant. Leur nombre est en proportion beaucoup plus considérable cette fois que celui des vendeurs; car comme on a cru que la foire serait mauvaise, beaucoup de négocians vendeurs qui fréquentent régulierement notre ville en tems de foire, sont restés chez eux. Les Français paraissent avoir fait cette fois plus d'affaires que les Anglais, et ces derniers s'être trompés dans plusieurs de leurs spéculations.

(*Extrait du journal du Commerce.*)

Stutgard, le 27 *septemb.* (5 *vendemiaire.*)

Il vient d'être publié officiellement un rescript de S. A. électorale, tendant, par une mesure extraordinaire, à exclure du comité particulier plusieurs membres des Etats provinciaux; en même tems, il est émané un ordre de la cour, portant qu'ils sont ou doivent être tenus de rendre compte de leur gestion. Le rescript électoral est très-détaillé, et voici comment est motivée la mesure qu'il prescrit:

» Depuis long-tems, notre soin paternel pour le bien être de nos chers et fideles, s'est dirigé vers l'administration des revenus et contributions versés dans la caisse provinciale. Cette administration est confiée, d'après la transaction héréditaire, au comité particulier des Etats, et nous aurions désiré qu'une gestion réguliere nous eût dispensé d'y intervenir par des mesures séveres. Mais depuis plusieurs années, la présomption d'une mauvaise administration est manifeste. Lorsque nous avons jugé à propos de dissoudre la derniere diete, qui, sans connaissance de cause, a participé à un acte blessant une des bases de la constitution, nous avons nommé une commission pour examiner l'administration de la caisse provinciale; mais la faction qui a dominé jusqu'à présent l'assemblée des Etats provinciaux, ainsi que ses comités, et qui a de tout tems contrarié nos vues et nos projets, s'est encore opposée à cette mesure. Quoique nous eussions invité le comité général, ainsi que la diete, à nommer des députés pour assister à l'examen de l'administraion du comité particulier, ces autorités influencées par la susdite faction, s'y sont refusées, et le comité particulier a suffisamment fait connaître que son intention n'était autre que d'envelopper sa gestion d'un voile impénétrable, et de se soustraire entierement à notre surveillance. Pour mettre fin à la dissipation des fonds de l'Etat, nous avons mûrement pesé et considéré l'avis de nos colléges (autorités) supérieurs, et avons arrêté que notre commission extraordinaire devra procéder contre les membres du comité particulier des Etats, qui doivent être regardés comme les auteurs et fauteurs de l'opposition contre le souverain, et ont participé à l'acte illégal, concernant les fonds du pays: qu'en conséquence, ces membres du comité particulier ainsi que les fonctionnaires principaux attachés à la caisse provinciale, demeureront suspendus de leurs fonctions, que provisoirement l'administration de la caisse publique sera confiée aux membres restans du comité particulier, non impliqués dans la procédure, ainsi qu'aux membres du comité général. »

(*Extrait du Publiciste.*)

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 19 *septembre* (2e *complém.*)

Le courier d'Espagne nous a apporté la nouvelle que S. M. catholique a ordonné qu'il fût formé, comme l'année derniere, un cordon de troupes pour empêcher la propagation de la terrible maladie qui exerce ses ravages à Malaga, et à laquelle, parmi un grand nombre de victimes, ont succombé le gouverneur et toute sa famille, ainsi que le commissaire des relations commerciales de notre république. Au fléau de l'épidémie meurtriere auquel cette malheureuse ville est en proie, s'est joint la terreur occasionnée par deux secousses de tremblement de terre qu'on y a ressenties les 23 et 25 août. La gazette de la cour rapporte aussi qu'elles ont été sensibles à Madrid, et qu'une de ces secousses s'est prolongée la durée d'une minute.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Berne, 27 *septembre* (5 *vendemiaire.*)

Nos négocians sont prévenus, par des lettres particulieres, de la baisse subite du cours des papiers anglais.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 *septembre* (5e *jour comp.*)

Un vaisseau arrivé à Philadelphie le 29 juillet, y a porté la nouvelle que le schooner anglais *Snake in the grass* a été pris à Pointe-à-Pitre par un corsaire français.

— Quoique les derniers succès obtenus par l'armée anglaise contre la confédération maratte fussent très-brillans et presque décisifs, il parait que le germe de la rebellion, si toute fois, on peut qualifier ainsi l'esprit indépendant de ses chefs, n'est pas entierement étouffé. Holkar, qui était demeuré neutre tandis qu'on était aux prises avec son vieux rival Scindia, a montré des dispositions contraires à nos intérêts et aux principes de la derniere pacification. Ces dispositions sont tellement hostiles, qu'il a été résolu de l'attaquer immédiatement, et de le mettre dans un état dont il n'y ait plus rien à redouter. Le général Wellesley a, en conséquence quitté Bombay le 17 mai, et s'est avance vers Poonah, d'où il doit diriger l'armée contre Holkar. En même tems le colonel Murray, qui commande dans le Guzarate, a reçu ordre de faire avancer un corps considérable de troupes dans le territoire d'Holkar, pour agir conjointement avec l'armée sous les ordres du général Wellesley. D'ailleurs, on ne doute pas que cette campagne ne soit bientôt heureusement terminée. Il a même été rapporté qu'il avait été conclu un arrangement d'après lequel les possessions d'Holkar doivent être partagées entre le Peishwa, Scindia et le Boncelah.

INTÉRIEUR.

Marseille, le 4 *vendemiaire.*

L'académie a tenu une séance publique le 23 fructidor dernier, dans la grande salle du Muséum. En l'absence de MM. les président et vice-président, M. de Sinety, secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, a présidé l'assemblée; et il a prononcé le discours d'ouverture. M. Achard, secrétaire perpétuel pour les classes de littérature et de beaux-arts, a lu l'éloge historique de M. Melicy, que l'académie venait de perdre. M. Thibaudeau, conseiller-d'état, préfet, a rendu compte dans un discours, des fouilles qu'on fait à Tauroentum. Un autre académicien a lu une fable de la composition de M. Demandolx. M. Besson a fait lecture d'un rapport sur une laque plate, fabriquée à Marseille, qui, au jugement de l'académie, est préférable à celle de Venise. M. Achard a lu le programme des sujets de prix pour l'an 13. M. de Sinety a terminé la séance par un discours dont le sujet est l'influence des gouvernemens sur les sciences, la littérature et les arts.

L'académie, dans sa séance du 18, avait nommé M. Borrelly président pour l'an 13, et M. Delisle-Saint-Martin vice-président.

Avignon, le 5 *vendemiaire.*

Le 15 fructidor dernier, les membres de l'Athenée de Vaucluse sont partis d'Avignon à la pointe du jour, pour se rendre dans le vallon de Vaucluse, distant de cinq lieues de cette ville, et y poser la premiere pierre du monument que cette Société a décerné à Pétraque. L'Athenée avait été accompagné par un concours nombreux de dames et d'habitans. Son cortége grossissait à chaque pas. Son passage dans la ville de Lisle donna lieu à la reception la plus brillante et la plus amicale. La mairie du petit village de Vaucluse ne le céda pas à celle de Lisle, dans son empressement à bien accueillir les Avignonais. La cérémonie commença par une messe solennelle, après laquelle une foule de spectateurs se répandit sur la pente des collines qui avoisinent la fontaine, où bientôt l'Athenée arriva. L'adjoint de Vaucluse fut le premier à évoquer l'ombre de l'amant de Laure. Le président de l'Athenée prononça ensuite un discours analogue à la cérémonie, dans le cours de laquelle plusieurs poëtes et orateurs, et notamment M. Piot, intéresserent successivement un auditoire nombreux et choisi. Un ingénieur présenta ensuite la truelle au président qui posa la premiere pierre du monument. La truelle passa successivement entre les mains des membres de la Société et celles de plusieurs dames. Pendant toute la journée, des banquets rustiques furent étalés sur les bords de Vaucluse. Il était vrai de dire qu'alors les échos répétaient les noms immortels de Pétrarque et de Laure. A ces noms, l'enthousiasme comme le sentiment mêlerent ceux du GRAND-NAPOLÉON et de son auguste épouse. Ainsi se trouvaient confondus dans toutes les bouches, comme dans tous les cœurs, les noms glorieux d'un poëte qui honora son siècle, et d'un héros qui dote le sien de son nom. Des jeux publics eurent lieu à Lisle au retour de l'Athenée dans cette ville, et l'allégresse la plus douce se prolongea bien avant dans la nuit, au milieu des danses et divertissemens.

Paris, le 12 *vendemiaire.*

La classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national a élu hier, pour remplacer S. E. le cardinal de Boisgelin, M. Dureau de la Malle, auteur d'une traduction complette des *Œuvres de Tacite*. M. Dureau de la Malle se propose de publier aussi une traduction de *Salluste* et de *Tite-Live*; la premiere est achevée et l'autre est fort avancée.

La même classe a renouvelé son bureau pour le trimestre courant, et a nommé pour son président M. Bigot de Préameneu, et pour vice-président, M. François (de Neufchâteau.)

— Voici le résultat des observations météorologiques faites à l'Observatoire dans le cours de fructidor et jours complementaires an 12, par M. Bouvard, astronome, membre de l'Institut. Les 25, 26, 27, 28 et 29 fructidor, le thermometre

s'est élevé à 23 degrés 6 et 8m. Le 15 du même mois, il descendit à 7 degrés, et l'on se chauffait avec plaisir. Nous avons eu 26 beaux jours ; 2 de pluie, 3 de brouillard, un de tonnerre et tous les jours du vent. Le vent a soufflé pendant 17 jours de l'ouest et nord-ouest, 7 du nord, 4 du nord-est, 4 du sud-est et 2 du sud.

JURISPRUDENCE.

Analyse des observations des tribunaux d'appel et du tribunal de cassation, sur le projet de Code civil, rapprochées du texte (de ce projet). (1)

Si la publication des discussions ouvertes au conseil-d'état, sur le projet d'un Code civil, atteste la supériorité du talent et la profondeur des vues de ceux qui ont présidé ou coopéré à sa rédaction, l'avis motivé des membres composant les tribunaux d'appel et de cassation, ne mérite pas moins de fixer l'attention des politiques et des jurisconsultes. Il offre un exemple unique dans les annales de la législation, celui d'un Gouvernement qui, fort de ses propres moyens, ne sent que mieux l'importance de ses fonctions sublimes, qui ne veut fonder un nouvel Empire que sur le bonheur général ; qui, jaloux de régner par la justice, cherche, avant tout, à relever le sanctuaire des lois, à le rendre sacré, inviolable, pat l'ascendant qu'ont naturellement sur les hommes, le génie, la sagesse et l'équité, supérieurs à tout pouvoir, qui déclare enfin vouloir associer à son important ouvrage, non-seulement les personnages les plus distingués dans la magistrature, mais tous les hommes éclairés qui aiment l'ordre et la patrie.

Il importe à la plus brillante époque de notre histoire, il importe à la jurisprudence et à tous ceux qui l'étudieront un jour, il importe à la postérité de savoir avec quelle maturité ont été traités les grands intérêts du peuple, ceux d'où dépendent la sûreté des propriétés et la tranquillité des familles ; quelle circonspection on doit apporter à la confection des lois, et quel respect est dû à celles qui régiront dorénavant l'Empire français.

Les observations des tribunaux d'appel et de cassation, sur le projet d'un Code civil, faites d'après la demande du Gouvernement, sont donc un des plus beaux monumens de jurisprudence qui puisse exister. Et si, dans les matières difficultueuses des sciences physiques, chimiques et médicales, on est si curieux de connaître les opinions des professeurs les plus célebres, avec quel plaisir ne verrons-nous pas l'exposition des sentimens des hommes dont s'honore le barreau, des hommes voués par goût et par état à l'étude des lois et à la pratique judiciaire ; des magistrats éclairés, qui, d'une extrémité de l'Empire à l'autre, déliberent et expriment franchement leur opinion sur les questions les plus sérieuses qu'on puisse agiter, puisqu'elles sont liées étroitement aux grands intérêts publics et à la prospérité des Etats. Osons le dire, jamais une si grande masse de lumieres n'avait été employée à un objet qui en fut plus digne.

M. Crussaire, homme distingué dans la profession du barreau, éditeur et abréviateur du recueil d'*observations* dont nous parlons, a eu le bon esprit d'écarter de ce recueil toute opinion particuliere, et sur-tout de ne se permettre aucune remarque sur l'influence qu'ont pu avoir les réflexions faites par les tribunaux. Toute comparaison entre le projet du Code civil et ce Code lui-même eût été déplacée, et n'aurait fourni aucun résultat utile : beaucoup d'erreurs eussent été inséparables d'un travail de ce genre. Au contraire, l'éditeur a rendu un service signalé, en abrégeant, sans cependant altérer en aucune maniere, les observations adressées au Gouvernement par les tribunaux français. Quelque contradictoires qu'elles soient souvent, elles n'en sont pas moins puissamment motivées : or, c'est dans l'énonciation des motifs, que la jurisprudence voit multiplier ses moyens, et que ceux qui l'étudient s'accoutument à donner de la profondeur et de l'à-plomb à leurs connaissances.

L'ordre qu'a suivi l'abbréviateur, dans son travail est juste et bien raisonné. Un modeste préambule contenant le plan de l'ouvrage, et les vues dans lesquelles il a été entrepris, est immédiatement suivi de l'excellent discours préliminaire qui figurait en tête du projet ; viennent ensuite les éloges unanimes que tous les tribunaux ont donnés à l'ensemble de ce projet. Le reste, ou plutôt, la presque totalité de l'ouvrage est assujétie comme elle devait l'être, à une marche uniforme, c'est-à-dire qu'on y lit d'abord le texte d'un certain nombre de titres et d'articles du projet du Code Civil, puis les observations des tribunaux d'Appel et de Cassation sur chacun de ses titres et articles. Ainsi les lecteurs, d'un coup-d'œil, et sans feuilleter trente gros cahiers séparés qui renfermaient les observations critiques de trente tribunaux, verront à la suite même du texte, les modifications ou amendemens proposés par chaque tribunal.

Lorsque les opinions se rencontrent sur un article, l'éditeur abbréviateur se contente d'ajouter, *même observation, que les tribunaux de*, etc. Lorsqu'elles se croisent, ne fût-ce que dans un seul point, il ne manque jamais de consigner cette légere dissidence ; lorqu'un tribunal propose une addition au texte, l'éditeur a soin de la faire remarquer, en citant les derniers mots du texte, et en mettant, en lettres italiques, l'addition ou le changement de rédaction dont il s'agit.

Nous pensons donc que l'éditeur-abbréviateur (M. Crussaire) a mérité, et les marques d'encouragement qu'il a reçues de M. Abrial, ministre de la justice, à l'époque où il rédigeait son travail, et les suffrages qu'il a récemment obtenus de la part des personnages les plus distingués dans la jurisprudence française. Un tel ouvrage doit devenir classique pour les légistes et pour les éleves de nos académies de législation. Il faut en outre savoir gré à l'éditeur du soin qu'il a pris de rédiger une table alphabétique des matieres, présentant non-seulement la substance de chaque observation, mais aussi le nom du tribunal qui l'a faite. Enfin, la partie typographique ne manque ni de la netteté, ni de la correction qu'on a droit d'attendre dans des ouvrages de ce genre. TOURLET.

(1) Un fort vol. in-4°. Prix broché, 12 fr. à Paris, et 19 fr. franc de port pour les départemens.

A Paris, chez Crussaire, éditeur, rue de la Verrerie, n° 8 ; Rondonneau, place du Carrousel ; la Ve Dufresne, au Palais de Justice ; Méquignon, *idem* ; Deseine, Palais du Tribunat ; Lenormand, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois. — An 11 (1802).

SPECTACLES.

Dissimuler son âge, chercher à masquer les ravages du tems, prétendre conserver les goûts, les plaisirs et les habitudes de la jeunesse, vouloir plaire parce qu'on pourrait aimer encore, et fixer la beauté quand on n'a pu retenir la sienne, est-ce un vice ? Non sans doute : c'est un ridicule peut-être, mais bien plutôt c'est une faiblesse inséparable de l'humanité. Pourquoi donc la faire remarquer plus particuliérement chez les femmes ? pourquoi leur en faire un perpétuel reproche, comme si leur sexe seul la laissait appercevoir ; comme si chez les hommes elle n'était pas aussi commune, et bien moins excusable ; comme si ce n'était pas un Grec qui, pour entrer chez Laïs, empruntait la blonde chevelure de son fils ?

Il aurait un esprit délicat sans doute, une raison cultivée, un caractere heureusement façonné par l'éducation et l'usage de la bonne compagnie, celui qui, au lieu de se placer au passage d'une femme sur le retour, un miroir trop véridique à la main, mettrait son étude et son plaisir à lui prouver qu'elle est jeune encore, du moins qu'elle est encore aimable, et lui ferait remarquer quelques fleurs dans une route que sa pente trop rapide rend pénible et douloureuse : mais cet homme rare, il le faut avouer, pourrait être l'auteur d'une idylle, le personnage principal d'un roman ou d'un drame, mais ne serait jamais l'auteur d'une bonne comédie ; il y a plus, son caractere n'en fournirait pas le sujet. La comédie ne peint pas le monde dans ses exceptions, mais dans ses généralités : elle aime à parcourir les sentiers les plus fréquentés ; et quand elle saisit ses pinceaux, ce n'est pas lorsqu'elle apperçoit des traits délicats, mais lorsqu'elle est frappée à la vue de figures prononcées et de physionomies saillantes.

Picard qui s'éloigne rarement de ses traces, l'a vue sourire aux dépens d'une femme surannée se demandant *s'il est bien vrai qu'elle ait son âge*, cachant à tous les yeux et à tout prix, son *acte de naissance*, rivale de sa fille, abusée par quelques apparences, se croyant l'objet d'un culte qui ne s'adresse point à elle ; et cruellement blessée, lorsqu'elle reconnaît son erreur ; aussitôt il a esquissé le portrait de cette femme mais heureusement, pour nous rassurer sur les qualités de son âme, après nous avoir fait rire de l'égarement de sa tête, il nous la peint, se consolant par le bonheur de sa fille, du chagrin d'avoir été vaincue par elle.

Entraîné par un penchant irrésistible du palais au théâtre, et incapable de lire avec fruit *le Parfait Notaire*, ou la *Coutume de Paris*, depuis qu'il avait lu les *Précieuses Ridicules* ou *les Femmes Savantes*, Picard a conservé des rudimens du légiste, qui lui paraissaient si fastidieux, ou un avantage, ou un inconvénient ; c'est de prendre souvent dans ses compositions dramatiques pour nœud un intérêt de famille, pour moyen, le texte de quelque loi, ou quelque formalité judiciaire. Ainsi dans la piece nouvelle, nous le voyons faire d'un acte de naissance que la mere rivale veut cacher, et qu'elle est forcée à montrer, si elle ne consent à l'union de sa fille, un moyen qui, légerement indiqué, formait une situation plaisante, et qui, employé comme ressort principal, paraît invraisemblable et forcé.

Le dénouement de la piece est son principal défaut : elle est faiblement conçue, faiblement intriguée ; mais comme toutes celles de son auteur, elle porte le cachet d'une gaîté franche, d'un esprit observateur et d'un comique vrai. Le style ne vise point à l'esprit ; mais les traits heureux dont il abonde, sortent si bien du sujet, qu'on semble ne devoir tenir aucun compte à l'auteur de les avoir trouvés ; faire sentir ainsi leur naturel, c'est assez prouver leur mérite.

La piece a réussi ; elle est du nombre de celles qui constamment amusent le parterre, mais laissent, dans les loges, beaucoup de personnes incertaines de savoir si quelqu'un auprès d'eux ne leur défend pas de rire, et ne prendrait pas leur gaîté pour une application insultante. Quoiqu'elle soit faite avec art, avec retenue, et que l'épigramme et le trait satyrique n'y soient jamais empoisonnés, un homme, pour y applaudir à son aise et sans scrupule, a besoin de s'y tenir loin de l'œil scrutateur et vindicatif des femmes qui s'y reconnaissent, et de celles qui devront s'y reconnaître un jour.

On conçoit que si dans *l'Acte de Naissance* il y a un rôle saillant, original, qui contraste bien avec le caractere principal, et qui le fasse ressortir, soit quant à la situation, soit quant au dialogue, ce rôle a dû être joué par l'auteur ou recommandé au talent de Vigny. C'est en effet ce dernier qui lui donne une physionomie très-gaie, très-vive et très-comique. Barbier a dans le sien toute la décence qui caractérise son jeu, et qui est propre à ce rôle. Mlle Adeline doit avoir l'attention constamment portée sur la nuance qui distingue le ton de l'ingénuité de celui auquel on donne un nom moins honnête. Le rôle de la mere exige beaucoup d'habitude du théâtre, de la finesse et de l'intelligence ; Mme Léger a paru réunir ces qualités, même aux yeux de ceux qui trouveraient plus naturelle son obstination à refuser son *acte de naissance*, si le cacher lui était possible. S....

ERRATA.

Dans le n° d'hier, art. LITTÉRATURE sur le Poëme de *la Gastronomie*, dans quelques exemplaires, au-lieu de *inclosi cœco latere*, lisez, *inclusi* ; au-lieu de *patrique liceo*, lisez, *Liceo*. Au-lieu de *plaisanterie hardie*, lisez, *plaisanterie hazardée*.

LIVRES DIVERS.

Fables de Phèdre, avec la construction du latin et une interprétation française, littérale et interlinéaire, par Hubert Wandelaincourt, 1 vol. in-12, relié en carton, prix, 1 fr. 50 cent. pour Paris, et 2 fr. broché, franc de port.

Cette édition est la seule qui soit avouée et qui ait été revue et corrigée par l'auteur.

A Paris, chez Ancelle, libraire, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 265, seul propriétaire des livres élémentaires de cet auteur.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	fermée.
Idem. Jouis de vendemiaire an 13..	56 fr. 40 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1120 fr. c

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Panurge dans l'Isle des Lanternes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui. Mélanide, et la Feinte par amour. — Samedi, Nanine, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. .....

Théâtre du Vaudeville. Scarron, les Amans sans amour, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Concert imitatif et artificiel de M. Mayer, dans lequel cet artiste contrefera parfaitement le ramage des oiseaux, et imitera le son des instrumens à vent et les cimballes, suivi de Guerre ouverte ; précédé du Dragon de Thionville. — Dem., Tippoo-Saïb.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Relâche. — Demain, le Contrat signé d'avance.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N 14. *Samedi, 14 vendemiaire an 13 de la République* (6 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 26 août (8 *fructidor.*)

LES *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Etat de Massachussets* viennent de paraître. Ils contiennent entr'autres, différens essais sur la culture des arbres, et particulierement des pêchers, dont on sait que les Américains tirent la plus grande quantité de leur eau-de-vie, et sur les moyens d'avoir des forêts d'arbres d'especes choisies, après le défrichement des anciennes forêts, dont les arbres étaient de toute espece. Il semble que ces deux objets occupent de préférence les cultivateurs actuels de cet Etat. La Société a distribué des prix pour la valeur de 700 piastres, et une médaille d'or au colonel Humphreys, pour avoir apporté d'Espagne un troupeau de mérinos, le premier que l'on ait vu dans les Etats-Unis.

M. Bordey a publié un traité où il applique aux arbres fruitiers de l'Amérique les idées et les méthodes du fameux Jorsith. M. B. passe pour être le plus expérimenté des cultivateurs américains dans ce genre de culture.

M. Binns, fermier, qui jouit d'une grande réputation de savoir théorique et pratique dans l'économie rurale, a publié un traité d'agriculture pratique qu'on loue beaucoup, à cause du bon sens et de la maturité de jugement qu'il décèle dans cet ouvrage. Ses expériences ont été très-variées : par exemple, pour plâtrer les terres, il a employé du plâtre blanc de France, du plâtre jaune et du plâtre rouge de l'Acadie : celui-ci a été le plus profitable. On loue beaucoup ses observations sur les insectes nuisibles au blé.

M. William Bertram a publié une brochure sur les especes de vignes indigènes aux Etats-Unis, et sur les hybrides de ces espèces que l'on rencontre souvent dans les bois.

Le docteur Barton Smith, professeur de botanique dans l'université de Philadelphie, vient de publier des élémens de cette science, selon le système de Linné modifié, et où les exemples sont pris principalement des plantes de l'Amérique septentrionale. Trente planches accompagnent cet ouvrage.

Le docteur Waterhouse, le premier introducteur de la vaccine dans les Etats-Unis, vient de publier un livre en deux parties, sur *la possibilité d'éteindre la petite-vérole.*

M. Granger, directeur-général des postes de l'Union, vient de publier un livre des postes et grandes routes des Etats-Unis, depuis les frontieres de la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Nouvelle-Orléans, par lequel on voit combien le gouvernement général et ceux des Etats particuliers ont favorisé les communications intérieures du pays dans ces dernieres années.

RUSSIE.

Pétersbourg, 8 septembre (21 *fructidor.*)

Une partie de l'escadre sortie dernièrement de Cronstadt, vient d'y rentrer, ayant à bord le vice-amiral Tschitschagoff et son épouse; elle a essuyé la tempête du 2 de ce mois.

— Hier, deux incendies ont éclaté dans cette capitale, l'un au pont de bateaux qui sert de communication entre le jardin d'été et la citadelle, et l'autre au grand hôpital du régiment des gardes d'Ismaïlof. Dans le premier, trois bateaux seulement ont été consumés. Le second a réduit en cendres l'édifice, et quelques malades et vieillards ont perdu la vie.

— S. M. l'impératrice douairiere doit aller occuper Gatschina, jusqu'au moment du départ de S. A. S. le prince héréditaire de Weymar.

— La récolte des blés a souffert, dans la majeure partie de l'Empire, des fortes chaleurs que nous avons eues cet été.

— M. de Karamsin quitte la rédaction de son journal intitulé : *Westnik Jwropii*, pour écrire l'histoire de Russie. Cette résolution doit donner au public l'espérance d'avoir enfin une histoire de Russie solidement et agréablement écrite.

Le journal de M. de Karamsin sera désormais rédigé par MM. Sumarokof et Makaref, qui publiaient auparavant, l'un le *Journal de lecture agréable et instructive*, l'autre le *Mercure de Moscou.* Ces deux journaux ne paraîtront plus.

On annonce en revanche de nouvelles feuilles périodiques pour l'année prochaine, telles que les *Annonces du Nord*, publiées par M. Martynow, avantageusement connu par sa traduction de Longin. Cette feuille traitera de l'histoire des lumieres et de la civilisation en Russie, et contiendra des vies des hommes les plus célebres de ce pays. Le second journal que l'on annonce pour la même époque, sera publié à Moscou, sous la direction de M. Kutusof, ancien curateur de l'université; il sera intitulé l'*Ami des lumieres*, ou *Journal des sciences et des arts.* Nous citerons encore un *Journal du beau sexe*, qui sera un mélange de prose et de vers.

— La bibliotheque de M. le conseiller de légation de Dobrowski, est justement célebre par les manuscrits et livres rares qu'elle renferme. Dans le nombre, se trouvent des cartes géographiques chinoises, un grand nombre d'ouvrages chinois manuscrits ou imprimés à Pékin, tels qu'une histoire de la Chine, en 12 volumes, qui fut rédigée en 1573 pour l'empereur Van-Ly, par son instituteur Tsang-Kin-Tschin; un *Histoire naturelle* en 24 volumes, avec des figures gravées en bois; des romans, etc. On y remarque encore divers écrits dans la langue de Madagascar, du Thibet, du Malabar, tracés sur des feuilles de palmier; d'autres en langue éthiopienne, plusieurs manuscrits cophtes, et surtout un livre en caracteres cufiques, écrit sur du parchemin, qui est certainement du tems de Mahomet, et qui paraît avoir été écrit de la main même de Fatime, enfin quelques ouvrages philosophiques en arabe, et les poésies turques de Bakig.

— M. Kohler, conseiller de collége, et M. Kügelgen, peintre de paysages impérial, entreprennent ensemble un voyage en Crimée, dans le dessein, l'un d'étudier les productions naturelles du pays, l'autre d'en dessiner les sites. M. Redowski, directeur du jardin botanique du comte Rasumoski, entreprend de même, aux frais de ce seigneur, un voyage au Caucase. On espere recueillir les fruits les plus précieux des travaux d'hommes aussi distingués par leur mérite.

— Le docteur Linde, directeur du lycée de Warsovie, travaille depuis dix ans, avec le plus grand zele, à un dictionnaire esclavon, qui promet de précieux documens et des rapprochemens entiérement nouveaux à ceux qui s'occupent de l'origine et de la formation des langues. Il doit une portion des matériaux sur lesquels il a travaillé à la précieuse collection du comte Joseph Ossolinzki, à Vienne.

— M. l'ingénieur-général de Suchtelen a offert à l'académie impériale de Pétersbourg sa carte de l'Empire russe, en soixante feuilles; on la regarde comme un modele d'exactitude.

DANEMARCK.

Copenhague, le 22 septemb. (5*e jour compl.*)

On ne croit pas que S. A. le prince royal puisse arriver ce soir, à cause de la violente tempête que nous avons eue hier, et qui aura sans doute rendu le passage du grand Belt impossible.

— Une ordonnance royale regle de quelle maniere se feront, en tems de guerre et dans le cas d'un grand mouvement de troupes en Norwege, le transport et le logement des troupes.

— D'après les nouveaux rapports reçus de Malaga, la chancellerie danoise a ordonné que tous les vaisseaux venant dudit port seraient visités à Christiansand, ou y feraient quarantaine; qu'ils ne pourraient passer le Sund pour se rendre dans aucun port danois, à moins d'être munis d'un certificat de la commission de santé établie dans le susdit port.

Elseneur, le 22 septembre (5*e jour compl.*)

L'escadre russe sous les ordres du contre-amiral Lochmann, qui était allée croiser dans la mer du Nord, vient de rentrer dans notre port avec des avaries.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 24 septemb. (2 *vendemiaire.*)

S. M. l'empereur vient de nommer des consuls-généraux pour l'Angleterre, l'Espagne et l'Etat romain; ils résideront à Londres, Madrid et Ancône. S. M. a aussi nommé aux places de consul vacantes à Barcelone, Palerme, Bordeaux, Marseille, Nantes, Anvers, Amsterdam; elle a établi un vice-consul à Lisbonne.

— S. Exc. M. le baron de Hugel, co-commissaire impérial, est attendu ici de Ratisbonne.

Hambourg, le 26 sept. (4 *vendemiaire.*)

S. M. l'impératrice douairiere, le jour du mariage de sa fille la grande-duchesse avec le prince héréditaire de Saxe-Weymar, a constitué un capital de 10,000 roubles, dont le produit annuel sera partagé entre six pauvres filles, dont trois nées d'anciens militaires et trois de peres qui aient servi dans l'état civil.

— Le prince Christian-Frédéric de Danemarck est arrivé le 19 au soir à Potsdam, et a été accueilli par LL. MM. le roi et la reine de Prusse de la maniere la plus distinguée. S. A. S. de Saxe-Weymar s'y est aussi rendu.

— Les grandes manœuvres avaient commencé le 21, et devaient se terminer le lendemain : on regrettait beaucoup que le tems ne leur fût pas plus favorable, vu sur-tout le grand nombre d'étrangers qui s'était rendu à Berlin.

— M. le comte de Schulenbourg, ministre de S. A. S. l'électeur de Saxe près la cour de Russie, a obtenu son rappel, et doit partir dans peu de Saint-Pétersbourg pour revenir dans sa patrie.

— La Suede vient de perdre le vice-amiral Nordenanker; il est mort à l'âge de 82 ans.

— M. de Tibell, qui a servi dans l'armée française d'Italie, sous BONAPARTE, a été nommé premier major du nouveau régiment de Finlande, infanterie.

— M. de Rici, inspecteur-général des troupes étruriennes, s'est rendu de Copenhague à Berlin, pour y assister aux manœuvres d'automne.

— M. Dussek est nommé maître de chapelle du prince Louis de Prusse.

— Dans le nombre des poëtes auxquels les Muses suédoises devront un jour une portion de leur gloire, on fonde de grandes espérances sur M. Cullberg, à peine âgé de 22 ans; il a obtenu trois fois le prix de l'académie, s'est fait remarquer par des productions dramatiques et didactiques; par un poëme sur l'*Antiquité*, une traduction d'*Oscar* et de la *Sémiramis* de Voltaire.

L'école supérieure de Lund a aussi formé un poëte distingué dans M. Wallmark, plus jeune encore, distingué sur-tout par son chant patriotique en honneur de la bravoure danoise dans le combat de Copenhague en 1801, poëme qui a été traduit en danois par le célebre Rahberg. Il a enrichi la littérature danoise des traductions de Xénophon, de Bion, d'Élien, d'Horace, etc.

— On annonce pour la fin de l'année, la publication des Œuvres en vers et en prose du C. Jos. Gabriel Oxenstierne, en 3 vol. in-8°.

— Le 3 août, on a donné, sur le théâtre de Berlin, la premiere représentation d'une nouvelle *Iphigénie en Aulide*, tragédie en cinq actes, de M. le professeur Lebezow, antiquaire distingué, auteur d'une dissertation critique sur la famille de Lycomede. Cette piece a été fort applaudie jusqu'au dénouement qui a beaucoup refroidi les spectateurs. Elle a, dit-on, de grandes beautés de détail : quant à l'ensemble, nous n'en pouvons juger que sur une très-courte analyse que nous allons communiquer à nos lecteurs. Ils y verront que M. Lebezow a du moins traité d'une maniere très-neuve, un sujet très-rebattu, et qu'il a eu le mérite ou le tort de ne vouloir imiter ni Euripide, ni Racine.

Agamemnon reçoit sur la scène l'oracle qui condamne Iphigénie à être sacrifiée en réparation du meurtre d'une biche consacrée à Diane, qu'Agamemnon a tuée en chassant, sans le savoir, dans le bois de cette déesse. S'il obéit, les Grecs seront vainqueurs de Troye; s'il désobéit, il doit se démettre du commandement, un autre conduira les Grecs à Troye, et l'événement de la guerre demeure incertain. Il s'agit donc du salut de la Grèce, et ce motif détermine Agamemnon. Iphigénie se résout courageusement à mourir; Achille même, quoique éperdument amoureux, serend aux raisons d'Iphigénie, et cette tragédie, vraiment patriotique, finit en effet par la mort de la princesse.

— Le célebre chanteur Crescentini jouit à Vienne des succès les plus flatteurs. Le public lui a donné les preuves les plus décisives de son enthousiasme à une représentation de *Roméo et Juliette*. Après la belle ariette que Crescentini chante dans le jardin, deux colombes descendirent des nuages et lui apporterent une couronne de lauriers; on lui jetta de tous côtés des fleurs et des couronnes, et l'on distribua un sonnet italien en son honneur. On dit qu'il est attaché à la cour de Vienne avec un traitement de 3000 florins. il vient cependant de partir pour Plaisance, afin d'y faire l'inauguration du nouveau théâtre qu'on y a bâti.

— Le sculpteur Wichmann et le graveur Wachsmann (le même qui a gravé, l'annee derniere, les dessins tirés d'Homere par le célebre Flaxmann), ont reçu du roi de Prusse un présent considérable et une lettre très-flatteuse, en remercîement d'un ouvrage qu'ils ont eu l'honneur de lui présenter. M. Wichmann, éleve de Schadow, est déjà connu par plusieurs bons ouvrages de sculpture. On a de lui les bustes de plusieurs princes de Prusse, et il est auteur d'un monument funebre à la porte de Prenzlaw.

— M. Krause de Bareuth publie, depuis le commencement de cette année, un journal intitulé : *l'Ami des Pauvres*, dans lequel il développe les utiles méthodes de Rumford.

— M. de Knobelsdorf qui, pendant son ambassade à Constantinople, a été nommé membre de l'académie royale des sciences de Berlin, a présenté à cette société, lors de son retour, douze volumes de manuscrits persans, qu'il a rassemblés en Orient. Ce précieux don comprend, 1° *Rauzat al Safa*, ou la grande Histoire de l'Orient, par le célebre historien Mirkoud, en 6 vol.; 2°. *Zobde Tavari*, Histoires choisies; 3° Une Histoire de la famille *Sefi*, jusqu'à Sahach Abbas; 4° L'Histoire de Sahach Nadir; 5° Deux ouvrages du célebre poëte Giami, intitulés : *Divan*, *etc.*

— Les Allemands ont un goût remarquable pour les collections : une comtesse, Sophie-Éléonore de Stolberg, commença, il y a cent ans, un recueil d'oraisons funebres, dont la piété a été le premier auteur, que la curiosité a continuée, qui a coûté des sommes considérables, qui forme aujourd'hui un trésor d'un grand prix, et dont le catalogue seul, qu'on s'occupe de publier, forme un gros volume in-folio. — M. le conseiller d'Oeffeld a formé une collection de soixante-huit mille cartes géographiques que le roi de Prusse vient d'acquérir pour la somme de 20,000 florins. M. Spengler a consacré 50 ans de sa vie à former une collection de coquilles, pétrifications et minéraux, trouvés dans les Etats danois, qu'il vient de céder au Musée d'histoire naturelle de Copenhague, pour une somme très-modique, avec une générosité égale à sa patience.

— La Prusse a perdu le mois dernier, dans la soixante-dixieme année de son âge, Louis Müller major du corps des ingénieurs et professeurs des sciences militaires, auteur du *Tableau des guerres de Frédéric-le-Grand*, et de quelques autres écrits sur l'art militaire.

Augsbourg, le 28 *septembre* (6 *vendem.*)

La cour de Munich s'occupe particuliérement de l'organisation de l'instruction publique dans les pays qu'elle a acquis aussi en Souabe. Le baron de Frauenberg, directeur supérieur de l'instruction, et M. le conseiller directorial Wissmayr, les parcourent dans ce moment pour cet objet. Il y sera établi trois gymnases superieurs; savoir, à Ulm, Dillingen et Kempten. Les professeurs en seront choisis parmi toutes les communions, et la religion des trois confessions chrétiennes y sera enseignée. Chacun de ces gymnases aura deux directeurs d'instruction, dont l'un sera catholique et l'autre protestant. La surveillance en sera confiée au directoire-général d'instruction de Munich.

ESPAGNE.

Madrid, le 2 *septembre* (15 *fructidor.*)

Les frégates *la Verganza* et *l'Amphitrite* viennent d'arriver de l'Amérique; la premiere est entrée à Cadix, et la seconde à la Corogne; elles ont à bord 6,300,000 piastres. On attend encore la frégate *la Sabine*, avec 7 millions de piastres.

— L'escadre américaine qui croise dans la Méditerranée, vient d'être renforcée par trois frégates.

— Le 25 du mois dernier, on a éprouvé ici et dans d'autres parties de l'Espagne, plusieurs secousses de tremblement de terre.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 22 *sept.* (5e *jour compl.*)

M. le baron de Giusti, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la cour de Vienne, s'est rendu le 14 au palais national, et a présenté au doge, dans une audience particuliere, une lettre de son souverain, adressée au sénat, dans laquelle il fait part à ce corps qu'il a pris le titre d'*empereur héréditaire d'Autriche*.

— M. Alexis Morelet, consul-général danois à Gênes, est mort la semaine derniere. M. Antoine Morelet, son fils, lui a succédé dans sa charge.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 29 *septembre* (7 *vendemiaire.*)

Le gouvernement d'état vient de nommer un conseil chargé de tout ce qui regarde la pilotie; il sera établi à la Brille, sous la dénomination de de laots-betsmer. Ses opérations concerneront tout ce qui a rapport aux pilotes et à leurs opérations dans la Meuse et dans la Goede-Breede. Il sera composé de six membres, et d'un secrétaire qui doit être jurisconsulte. La seconde instance de cette administration sera le conseil de commerce, résidant à la Haye. Les compagnies d'assurance et les principaux négocians ont motivé par leur demande, l'établissement de cette institution utile pour le commerce et la navigation.

INTÉRIEUR.

Saint-Brieuc, le 30 *fructidor.*

Le 15 de ce mois, le préfet du département des Côtes-du-Nord a fait la pose publique et solennelle de la premiere pierre du pont de Gouel, en construction sur la riviere de ce nom. Les autorités civiles et militaires ont assisté en corps à cette cérémonie, dont l'objet intéresse éminemment cette ville.

Dans le discours qu'il a prononcé au milieu de la réunion des autorités et d'une foule immense de spectateurs, notre préfet a appelé la reconnaissance de ces concitoyens sur les actes d'un Gouvernement prévoyant et protecteur.

« Vous savez, habitans de ce département, a-t-il dit, vous savez si les extrêmes besoins d'une guerre renouvellée par l'injustice et le manque de foi de nos ennemis, ont ralenti pour vous ces travaux réparateurs, si vos routes n'ont pas continué d'être couvertes d'ateliers, s'il ne se prépare pas pour vous de nouvelles communications de plus d'un genre, si de nouveaux ateliers, enfin, ne se sont point ouverts dans tous vos ports, instrumens de votre prospérité future, comme ils ont déjà été par le passé une source de richesses vivifiantes. C'est ainsi que la sagesse, que la bienfaisance, que l'étonnante activité du Gouvernement préparent par des travaux utiles tous les moyens de recréer le commerce avec plus de splendeur que jamais.

» Rendez donc graces au génie qui gouverne la France, et qui veut s'élever avec elle à tous les genres de gloire et de prospérité; à cet homme prodigieux qui justifie par tant de soins, de créations et de travaux, le titre auguste que la confiance, que la reconnaissance publiques lui ont conféré : rendez-lui spécialement graces, habitans de cette cité, pour la part notable que vous avez à sa sollicitude; vous, en faveur desquels vont s'élever par ses ordres, à côté de ce monument que nous fondons, des travaux d'un autre genre, destinés à embellir votre port et à en faciliter le service. »

Paris, le 13 *vendemiaire.*

Les travaux du *Quai* BONAPARTE ont été poussés, depuis quelques mois, avec une si grande activité que, selon toute apparence, il pourra être terminé pour le 18 brumaire. Ce quai est un des plus beaux ouvrages que l'on puisse citer dans son genre. (*Journal de Paris.*)

Il y a eu, le 10 chez Véry, restaurateur aux Tuileries, une réunion des membres de l'administration du Comptoir commercial, à laquelle ont été invités les régens de la Banque. Dans le nombre des toasts qui ont été portés, on a distingué les suivans, qui ont été couverts d'applaudissemens :

A l'Empereur des Français. « Puisse le code qu'il prépare au commerce, donner à l'empire français un éclat aussi durable que sa gloire! »

A la Banque de France. « Puisse-t-elle toujours, dirigée dans le même esprit, continuer d'offrir des ressources à l'industrie nationale! Puisse son crédit, toujours croissant, être le résultat de la prospérité du commerce! »

Au Tribunal du Commerce. « Que les membres qui le composent continuent, pour le bonheur du commerce, d'exercer leurs honorables fonctions! Puisse son respectable chef être encore long-tems l'objet de l'estime et de la vénération publique! »

« Aux succès du *Comptoir commercial*, au bonheur de ses administrateurs et de ses administrés, et à la bonne harmonie de la Banque et du Comptoir. »

A la mémoire de Pierre Jacquemart, l'un des fondateurs du Comptoir commercial. « Puissent ses successeurs animés de cet esprit libéral qu'il portait dans toutes ses entreprises, parcourir une carriere aussi honorable que la sienne. »

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 16 *au samedi* 21 *vendemiaire an* 13; *savoir :*

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé les 16, 17, 18, 19, 20 et 21 vendémiaire, depuis le no 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1. A, P.....	65co
	2. D, du no 7718 à.....	19000
	3. G, H.....	6500
	4. M, N, O.....	6500
	5. C, K.....	9000
	6. L.....	10000
	7. Q, R, U, V, W.....	5000
	8. B,.....	10000
	9. E, I, J, S.....	3600
	10. F, T, X, Y, Z.....	5000
	11. D, du no 1 à.....	5400

Lorsqu'un rentier qui aura en son nom plusieurs inscriptions *Cinq pour cent consolidés*, sera appelé par l'affiche pour le paiement d'une de ses inscriptions, il pourra présenter en même tems toutes ses autres inscriptions, quels que soient leurs numéros, pourvu que chacune de ces parties n'excede pas 1000 francs. par semestres. Si elles passent cette somme, il ne pourra être payé avant son tour.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

HISTOIRE. — ANTIQUITÉS.

Notice historique sur les Rauraques.

Des colonies sous le nom de Celtes, venues de la Natolie, peuplerent les Gaules environ l'an du Monde 3252, ou 752 ans avant J. C., vers l'époque à-peu-près de la fondation de l'empire romain. Dans peu de tems ces nouveaux colons fournirent des habitans à toutes les contrées situées entre les Pyrénées, l'Océan, les Alpes et le Rhin; ceux qui se répandirent dans la plage orientale, entre la Saône, le Jura, les Vosges et le Rhin, prirent le nom de *Séquanais*, qui, en langue celtique, signifie *premiers habitans*. Leur pays se divisait en deux provinces : la Séquanie proprement dite, ou la Séquanie-Transjurane, et l'autre la Rauracie, ou la Rauracie-Séquanienne. La premiere s'étendait depuis le Mont-Jura jusqu'à la Saône, et avait Vesuntis (Besançon), pour capitale. La Rauracie était formée de la contrée située à l'extrémité septentrionale du Jura, entre le Doubs, le Rhin et l'Aar, jusqu'aux confins des pays des Tiguriniens (Zurich) et des Helvétiens, desquels elle était séparée par Pierre-Pertuis. Raurica, rebâti depuis sous le nom d'*Augusta-Rauracorum*, était la cité principale des Rauraques; parmi leurs autres villes, on comptait Amagetobria (Porentruy), et Epamanduodurum (Mandeure, sur le Doubs.)

Les habitans de la Rauracie faisaient un peuple moins considérable que les Séquanais; ils étaient au reste assujétis aux mêmes lois, et gouvernés comme ceux-ci et les peuples des Gaules, par leurs chefs d'armes et les druides, qui exerçaient à la fois les fonctions de prêtres et de juges.

Les Rauraques étaient passionnés pour la guerre. Accoutumés à mener dans leurs forêts une vie dure et ennemie des plaisirs, ils haïssaient le luxe des vêtemens et de la table. La guerre, la chasse et la culture des terres, faisaient tour-à-tour leurs occupations.

La métempsycose paraissait être une opinion généralement reçue chez eux; ils n'avaient au reste aucune idée bien saine de la Divinité; ils l'adoraient dans toutes les parties de ce vaste Univers, qu'ils regardaient comme étant la Divinité elle-même. Mercure était un des dieux les plus révérés chez eux; on l'adorait sous le nom de *Theutatès*; Mars, sous celui d'*Hesus*, et Jupiter sous celui de *Taranès*. La barbare coutume de teindre de sang-humain les autels de leurs dieux, s'était introduite parmi les Rauraques. Les druides étaient les sacrificateurs, et c'était par leurs mains qu'étaient immolées les victimes humaines. Les Rauraques ren-

daient aussi un culte aux montagnes, aux arbres, aux pierres et aux fontaines. Ils n'avaient point de temples comme les Romains, parce qu'il leur paraissait ridicule de croire qu'on pût y renfermer la divinité. leurs cérémonies religieuses se célébraient ordinairement loin du tumulte des villes, aux pieds des chênes antiques, dans les forêts les plus sombres et les plus reculées.

La Saône séparait le pays des Séquanais de celui des Eduens, dont Bibracte (Autun) était la capitale. Ces deux nations, les plus puissantes des Gaules, étaient en même tems les plus ennemies, et se faisaient continuellement la guerre. Ces divisions préparerent leur ruine, ainsi que celle de Rauraques, leurs voisins, et les firent tomber les uns et les autres sous la domination des Germains; peuple nomade et barbare, et enfin sous celle des Romains.

L'an 72 avant l'ère chrétienne, les Séquanais vaincus par les Eduens qui avaient envahi une partie de leur territoire, implorerent le secours des Germains. Arioviste, un de leurs rois, passa le Rhin d'abord avec 15,000 hommes et rétablit l'équilibre; mais bientôt secondé par un plus grand nombre de soldats, il attaqua et défit les Eduens venus à sa rencontre, auprès de la ville Rauraque d'Amagétobrie (Porentruy) (1); mais cette victoire devint aussi fatale aux vainqueurs qu'aux vaincus. Les Séquanais et les Rauraques furent contraints de fléchir sous le même joug qu'Arioviste venait d'imposer aux Eduens. Ce cruel Germain, à la tête de 120,000 hommes qu'il avait successivement introduits dans la Rauracie pendant les quatorze ans qu'il y séjourna, s'en attribua la propriété et le titre de roi, étendit sa domination barbare sur ses habitans, et les réduisit à un tel excès de désespoir, que ces infortunés se déterminerent à abandonner leur patrie, et à se joindre, au nombre de 23,000, aux Helvétiens leurs alliés, l'an 58 avant J. C., pour aller dans la Saintonge chercher des demeures plus paisibles, après s'être interdit, à l'exemple de ceux-ci, tout espoir de retour; en mettant le feu à leurs habitations (2). Mais leur entreprise ne leur réussit point. Arrivés sur les bords de la Saône, ils rencontrerent César qui, instruit de leur fuite, était venu leur fermer le passage. Ces malheureux transfuges tenterent vainement de l'obtenir par les armes; envain voulurent-ils opposer le courage à la force, le désespoir à la valeur, le général romain eut bientôt défait les plus opiniâtres et contraint les autres à retourner sur leurs pas (3). Cependant au récit des motifs qui avaient forcé les Rauraques à s'expatrier, et des vexations dont Arioviste les accablait, César vivement ému, promit de leur porter un prompt secours, et de les délivrer pour jamais de la présence d'un vainqueur aussi insolent que barbare.

De retour dans leurs foyers qu'ils se virent dans la dure nécessité de relever avec les mêmes mains qui, un mois auparavant, les avaient abattues, les Rauraques eurent à supporter d'Arioviste de nouvelles barbaries, de nouvelles cruautés, et enfin tout ce que peut un vainqueur irrité et féroce. Ils sentirent bientôt le besoin de recourir à César, et ne tarderent pas à lui envoyer des députés pour lui rappeler ses promesses. Le proconsul des Gaules marche aussitôt contre ce fier Germain, arrive à Besançon, et de là, côtoyant le Mont-Jura, par des chemins détournés qui allongerent sa route de 13 lieues, il se trouve, après six jours de marche, en présence de l'ennemi. La bataille fut décisive. Le général allemand, poursuivi jusqu'au Rhin, se déroba avec peine aux vainqueurs en traversant furtivement ce fleuve sur une nacelle. Ce combat se donna dans le même lieu que le précédent, près d'Amagétobrie (Porentruy); la montagne sur laquelle Jules-César campa avant et après son issue, est le Mont-Terrible, et la vallée qui est à ses pieds est celle où, 14 ans auparavant, Arioviste avait vaincu les Eduens (4).

La défaite d'Arioviste changea le gouvernement de la Rauracie et de la Séquanie. César ayant laissé une partie de ses troupes dans leur pays, les Rauraques formerent dès-lors une province romaine, comprise dans la Gaule Lyonnaise, de laquelle il confia le commandement à Labien, qui en fut le premier préfet.

Cependant les Eduens, inquiets sous la domination de Rome, irrités des fréquentes atteintes qu'on portait à leurs droits, et excités par leurs druides, tenterent de recouvrer leur indépendance. Les Séquanais les secondeient, et 2000 Rauraques se joignirent à eux, l'an 52 avant J. C., mais César eut bientôt réduit ces révoltés dans Alesia (Sainte-Reine), une des plus fortes villes des Gaules, à se rendre prisonniers. Ce fut le dernier effort que firent ces peuples pour défendre leur liberté expirante, et cette insurrection fournit aux Romains un motif pour se rendre leurs maîtres à titre de conquête et pour leur imposer tribut.

Les druides furent dispersés et remplacés par des prêtres de Rome. Ils furent ensuite tous abattus sous les regnes de Tibere et de Claude; il y eut même un décret du sénat qui prononça leur entiere abolition, soit parce qu'ils voulaient perpétuer parmi les peuples l'usage cruel des victimes humaines, soit parce qu'ils les exhortaient sans cesse à conspirer contre les tyrans de Rome, à rentrer dans leurs privileges et à se donner des rois de leur nation.

En passant sous la domination romaine, les Rauraques ne perdirent rien, aux tributs près. Eclairés par la triste expérience de leur propre faiblesse et de leur impuissance, ils sentaient que le séjour d'une armée romaine dans leur pays pouvait seule lui rendre sa sécurité et le garantir des agressions des peuples d'outre-Rhin. D'ailleurs la forme intérieure de leur gouvernement ne reçut que de légeres modifications, et le peuple qui retrouvait dans les préfets et les ducs, les chefs d'armée et les druides qu'il perdait, se soumit sans murmure à ces changemens.

Après les conquêtes de Jules-César, Auguste, paisible possesseur des Gaules, envoya une colonie romaine à Raurica, sous le commandement de Plancus-Munatius, pour relever cette ville, incendiée par les Rauraques lors de leur émigration. Elle fut rebâtie sous le nom d'*Augusta-Rauracorum*, en mémoire d'Auguste, et devint dans peu de tems, par le secours de ses colonies et par l'opulence romaine qu'elles y introduisirent, une cité digne du nom qu'elle portait. La Rauracie fut alors distraite de la Gaule Lyonnaise, pour être adjointe à la Séquanie, dont on forma une province sous le nom de *Maxima Sequanorum provincia*, ayant *Vesuntio* (Besançon) pour métropole.

En changeant de domination, les Rauraques changerent aussi de langage. Gaulois d'origine, comme ceux-ci, leur langue primitive fut la celtique; le voisinage, les fréquentes invasions, et le séjour des Allemands dans leur pays, y introduisirent leur idiôme; enfin, sous les Romains, ils se formerent à leur langage, et du mélange de ces trois langues si différentes naquit ce monstrueux dialecte, encore en usage dans le pays de Porentruy, et qu'on appelle *le romain*.

La religion des Rauraques fut aussi modifiée; leur culte cruel et atroce sous leurs druides devint plus doux et plus simple sous les prêtres de Rome. Enfin les arts et les sciences répandirent par degrés la civilisation et l'instruction chez les Rauraques; le goût pour le luxe s'introduisit dans leurs cités, et la réforme de leurs mœurs âpres et de leurs usages grossiers fut le dernier bienfait qu'ils retirerent du séjour que les Romains firent dans leur pays pendant environ 500 ans.

Tels étaient l'état et le sort des Rauraques dont les affaires déclinaient depuis la retraite des colonies et des troupes romaines, rappellées à Rome pour soutenir le trône chancelant d'Honorius, lorsqu'Attila, profitant de cet abandon, vint, après avoir saccagé une partie des Gaules, porter ses ravages dans la Rauracie, vers l'an 451 de J. C., détruisit Augusta-Rauracorum, Amagetobria, Epamanduodurum, ainsi que les autres villes et forts élevés pour sa défense, et se retira en remplissant le pays de désolation, d'effroi et de deuil.

Depuis cette fatale époque, les Rauraques dispersés et abattus, sans asyle, sans secours, et exposés aux brigandages des premiers barbares qui envahiraient leur territoire, devinrent enfin la proie des Bourgignons qui, en 496, s'emparerent de leur pays, et des voisins, pour fonder le premier royaume de Bourgogne, que les rois de France détruisirent cent vingt ans après sa formation.

Par cet événement, la Rauracie passa sous la monarchie française, et perdit son nom; elle fut alors confondue avec l'Alsace et gouvernée par ses ducs, mais Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, s'en empara de nouveau pour l'adjoindre à ses domaines, dont elle dépendit jusqu'en 1034, qu'étant échue à l'empereur Henri II, elle resta dès-lors attachée à l'Empire.

On commença à prêcher l'évangile dans la Rauracie vers le milieu du 3e siecle. S. Pantale en fut le premier évêque, ou selon quelques écrivains, S. Justinien, qu'ils annoncent avoir été nommé à cet épiscopat par Constantin en 247. Le siége épiscopal fixé primitivement à Augusta-Rauracorum, fut, après la destruction de cette ville, transféré dans celle de Bâle, construite sur ses ruines. Alors, les évêques mettant à profit les changemens successifs du gouvernement, et les morcellemens de territoire qu'éprouva la Rauracie, réunirent imperceptiblement à leur pouvoir spirituel, la puissance temporelle, et agrandirent peu-à-peu leurs domaines. Enfin, en 748, ils quitterent le titre d'évêques des *Rauraques*, pour prendre celui d'évêques de *Bâle*; et c'est depuis cette époque, qu'ils commencerent réellement à s'ériger en souverains territoriaux.

Cependant leur évêché fut jusqu'alors très-circonscrit; mais il acquit bientôt un accroissement considérable par les largesses de Pepin, de Charlemagne, et sur-tout de l'empereur Henri II et de ses descendans, qui donnerent successivement aux évêques la presque totalité du territoire de l'ancienne Rauracie. Cet évêché, ainsi agrandi, fut, quelques tems après, érigé en principauté d'Allemagne, et devint le domaine réel des évêques qui ajouterent à leur titre celui de *Prince du Saint Empire*. La réforme qui s'introduisit à Bâle en 1524, ayant totalement anéanti la puissance des évêques déjà considérablement affaiblie depuis l'aggrégation de cette ville à la confédération helvétique en 1501, ils la quitterent pour venir habiter Porentruy. Dès-lors la ville de Bâle fut détachée du restant de l'évêché, et Porentruy devenu la résidence ordinaire et inamovible des princes-évêques, fu érige en capitale de tout le pays, auquel par la suite on donna indistinctement le nom d'évêché de Bâle ou principaute de Porentruy. C'est cette contrée qui forme aujourd'hui le 3e et 4e arrondissement du Haut-Rhin.

J. T. Vernerr. *membre de la société d'émulation du Haut-Rhin, sous-chef à la préfecture de la Seine.*

(1) César, de Bello-Gallico, lib. 1. *Voyez* encore Histoire de France avant Clovis, par Laureau, 1 vol in-4°. Paris, 1789, pag. 188 et 189.

(2) La transmigration des Helvétiens n'était pas produite par le même motif que celle des Rauraques, leurs voisins. Ils abandonnaient leur pays à cause de sa stérilité. Arioviste n'avait pas encore porté ses ravages chez eux.

(3) De 23,000 Rauraques qui étaient sortis de leur pays, dit Schildius, il n'y en rentra que 7400.

(4) Voyez ma description du *Mont-Terrible* et du monument de la *Pierre-Percée*, insérée dans le *Moniteur* du 3e jour complémentaire an 12.

MÉLANGES.

Détails de quelques expériences galvaniques faites en Angleterre, sur le corps d'un supplicié. — (Extrait du Philosophical Magazine.)

Les détails suivans, dit le rédacteur du recueil dont nous empruntons cet article, sont les plus exacts et les plus complets qui aient été publiés jusqu'à présent, au sujet des expériences galvaniques et pneumatiques faites par M. Carpen, sur le cadavre de Michel Carney. Les notes ont été prises à mesure, par un médecin habile, présent à ces expériences.

Le sujet était âgé de 37 ans, et après qu'il eût été suspendu au gibet pendant le tems ordinaire, son cadavre fut transporté dans le salon d'expériences, environ un heure plus tard que ne l'avait été Forster. On commença incontinent les essais projetés. Il était neuf heures dix minutes.

1°. A neuf heures quinze minutes, on introduisit du gaz oxigene par la trachée artere.

2°. L'appareil galvanique était composé d'environ cent plaques quarrées de cuivre et de zinc, de 4 pouces de côté, disposées dans trois auges, et qui produisaient des étincelles visibles. On mit cet appareil en communication, d'une part avec un morceau d'étain en feuilles, qui touchait au grand nerf intercostal, à la paire vague, et aux nerfs phréniques; d'autre part avec l'intestin rectum; le tout pendant dix minutes. On apperçut du mouvement dans les levres et dans les muscles du sternum.

3°. On introduisit par le moyen de plusieurs vessies, de l'air commun dans la trachée artere, de maniere à soulever le thorax; on administra des frictions, et on laissa l'appareil galvanique disposé comme auparavant. — Le visage devint très-noir. L'appareil agissait fort énergiquement. A 9 heures 25 minutes la teinte noire du visage se dissipa; on chassa de force dans les poumons l'air renfermé dans six vessies; cette opération fit enfler le corps d'une maniere très-marquée.

4°. A neuf heures 40 minutes, on appliqua sur la poitrine des étoffes de laine humectées d'eau chaude. On continua le galvanisme et l'insufflation d'air commun; la teinte noire reparut au visage.

5°. A neuf heures 55 minutes, on continua l'insufflation avec des soufflets, l'action galvanique, et les fomentations d'eau chaude.

6°. A dix heures, on ouvrit une veine du bras; il en sortit du sang noir par la pression, comme dans l'homme vivant. Il n'y avait pas de sang dans l'artere temporale.

7°. On appliqua des conducteurs à l'artere de chneider (1), on vit augmenter les contractions des levres et des muscles du visage. On observa que pendant ces opérations, les veines des bras étaient distendues.

A dix heures dix minutes, on fit communiquer par des conducteurs le péricarde et le diaphragme avec l'appareil galvanique; et on vit les muscles pectoraux se mettre en action.

8°. L'action devint très-forte lorsque les conducteurs furent appliqués aux muscles pectoraux mis à nud.

9°. On prouva que les poumons étaient en bon état, en soufflant de l'air dedans avec un soufflet. Le cou avait été fort disloqué par l'action de la corde et les efforts de l'exécuteur.

(1) Qui se ramifie dans la membrane pituitaire.

10°. A dix heures dix minutes, les deux oreillettes du cœur, mais surtout la droite, furent mises en jeu par l'action galvanique, mais les ventricules demeurèrent sans mouvement. Les oreillettes continuèrent à battre pendant quelque tems, lorsqu'on eut retiré le stimulus; mais leur mouvement s'augmentait beaucoup en réitérant par intervalles l'action galvanique.

11°. Lorsqu'on eut mis l'un des conducteurs en communication avec la membrane *sinclavienne* (2), l'autre avec l'anus, l'action des oreillettes parut fort augmentée, et on vit les muscles de la face se remettre en mouvement.

A dix heures quarante minutes, l'action fut excitée dans les deux oreillettes, mais surtout dans l'oreillette droite.

12°. Il y avait une grande quantité de sang noir dans l'artere carotide.

13°. Le corps paraissait être plus froid que ne l'avait été celui de Forster; mais il peut y avoir eu à cet égard quelque illusion, l'atmosphere étant beaucoup plus chaude dans ce dernier cas.

BEAUX-ARTS.

La grotte de Fingal, dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides, rappelle aux amis des lettres les souvenirs du plus illustre chef des Bardes, et offre aux naturalistes les effets admirables d'un grand incendie souterrain. Cette caverne volcanique jouissait d'une grande réputation parmi les anciens Calédoniens des îles et des montagnes; mais elle n'était point connue en Angleterre, lorsque M. Banks, président de la société royale de Londres, alla la visiter en 1772, et en fit dessiner une vue. Thomas Pennant publia la description de M. Banks, et l'accompagna d'une gravure, dans son voyage en Ecosse et aux îles Hébrides.

Les progrès de l'histoire naturelle n'étaient pas assez avancés pour que cette premiere description ne laissât rien à desirer. M. Faujas de Saint-Fond, qui s'occupait alors spécialement de l'étude des productions volcaniques, prit le parti d'aller visiter les îles Hébrides, et particulièrement celle de Staffa, malgré les dangers d'une mer orageuse, pleine d'écueils et fertile en naufrages.

Ce naturaliste arriva heureusement à l'île de Staffa, mesura lui-même, avec une grande précision, les proportions de la grotte, en fit prendre les vues par une main habile, et décrivit en minéralogiste, les especes de laves qu'on y trouve.

Le travail de ce voyageur ne vit le jour qu'en 1797, et les témoignages rendus par les Anglais et par les Ecossais, à l'exactitude qui regne dans ses observations et ses recherches, sont consignées dans les diverses traductions qui ont été faites de son voyage.

M. Knip, habile peintre hollandais, a fait pour le cabinet de M. Faujas de Saint-Fond, deux beaux tableaux, l'un de la grotte de Fingal, l'autre de la vue générale de l'île de Staffa; ce sont ces deux tableaux que M. Picquenot, membre de l'académie de Rouen, et bien connu par ses talens, a gravés.

L'estampe qui représente la vue de la grotte de Fingal, paraît dans ce moment sur papier grand-aigle; la seconde verra le jour dans trois mois; elle sera accompagnée d'une feuille de texte descriptif de la grotte et de l'île.

Le prix de cette estampe est de 12 fr. On la trouve à Paris, chez Picquenot, graveur, rue des Carmes, n° 26; chez Levacher, libraire, rue du Hurepoix; chez Galant, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois.

THEATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

L'Opéra-Comique a momentanément quitté la salle de la rue Favart, que plusieurs changemens devenus nécessaires, doivent rendre plus agréable et plus commode au public. Ses représentations ont lieu au Théâtre-Olympique dont la salle est d'une coupe charmante, d'une disposition élégante, et à laquelle il ne manque pour être très-recherchée, qu'une position plus centrale dans Paris.

L'annonce d'une piece nouvelle jouée par les premiers sujets, y avait attiré hier une réunion nombreuse. Le local exige par sa nature que ces réunions soient brillantes; celle-ci l'était en effet, et si elle ne s'était pas donnée en spectacle à elle-même, elle aurait pu regretter de s'être formée pour celui qui lui a été offert.

L'Amoureux par surprise est un marivaudage sans esprit, et un opéra sans musique. Ce peu de mots est d'une telle rigueur qu'on pourrait être dispensé de poursuivre, s'il n'était convenable d'en justifier la sévérité: il faut donc ajouter que le sujet, tiré d'un conte très-agréable et très-bien écrit de Mme de Genlis, paraît peu propre à la scène, puisqu'il a déjà été traité sans succès au Vaudeville, par l'un des hommes les plus habitués à y réunir les suffrages. En effet, pour faire goûter au théâtre ces *surprises de l'amour*, que Marivaux a dépeintes dans tous ses ouvrages, en se bornant à varier ses titres et ses nuances, il faut avoir son esprit, son style, sa connaissance intime du cœur humain, et sur-tout de celui des femmes: Marivaux, qui dans ce genre a poussé l'art et même le talent au plus haut degré, n'a conservé qu'une réputation contestée, et n'est pas compté parmi les bons auteurs comiques; que sera-ce de ceux qui, imaginant une situation pareille à celles qu'il a si souvent traitées, la présentent sans liaison, sans action, sans développement, sans intérêt, et de peur sans doute de tomber dans la recherche du style, n'offrent que le dialogue le plus insignifiant et le plus trivial?

Quant au musicien, nous ne pouvons que le plaindre de s'être exercé sur un tel sujet et sur de telles paroles. Dans un ouvrage posthume de Marmontel, récemment joué, ce compositeur, si l'on ne nous a pas trompés sur sa personne, avait déployé un talent très-aimable et soutenu la célébrité du nom qu'il porte; ici il nous a paru et devait être très-inférieur à lui-même. Il s'est d'ailleurs montré avare de morceaux, comme si un sentiment secret l'eût averti de leur faiblesse. Ajouterons-nous que pour achever de l'accabler, on venait d'exécuter *Stratonice*?

Le public, qui avait témoigné beaucoup d'ennui pendant les premieres scenes, a pris le parti de rire de tout ce que le dialogue, les entrées ou les sorties lui offraient de ridicule. Les quolibets pleuvaient de toutes parts: les acteurs ont tenu leur sérieux tant qu'ils ont pu; ils ont cependant été contraints de céder au mouvement général, et ont fini par rire eux mêmes de ce qu'ils disaient. Ainsi du moins, en ce sens, *l'Amoureux par surprise* a rempli son titre d'*opéra-comique*. S....

AVIS.

Couleur sans huile, essence ni odeur, composée par madame Cosséron, inventeur du *papier lucidanique*, fabriquant aussi des cires à cacheter, à graveurs et à bureaux, blanches et de toutes couleurs, superfines, premieres qualités; rue Saint-Honoré, vis à-vis celle du Coq, maison du café de la Barriere des Sergens, à Paris.

Cette couleur, de toutes les teintes et nuances les plus fines, portant avec elle son luisant comme le plus beau vernis, n'a aucune odeur, seche en vingt minutes, est d'une ténacité à toute épreuve, se lave comme un marbre avec une éponge mouillée, sans déteindre; s'emploie sur les carreaux, parquets d'appartemens, murs, boiseries, boutiques, comptoirs, pour faire des marbres, granits, arabesques et ornemens divers; pour les voitures.

Le prix de la livre de liqueur toute préparée, produisant deux couches, et donnant 36 pieds et plus de superficie en peinture, est indistinctement de six francs, à l'exception des couleurs blanches, lilas, bleues et vertes, qui sont de sept francs.

Le papier lucidonique, transparent comme une vitre, et actuellement rectifié pour y faire marquer le crayon comme sur les autres papiers, sert à calquer, à dessiner à la pointe, à l'encre de Chine, au bistre, et à contr'épreuver; il sert en petits cahiers pour écrire à la pointe, sans plume, encre ni crayon. Les enfans peuvent apprendre, sur ce papier, à écrire et dessiner, en traçant avec une pointe ou plume de métal les plus beaux modeles et caractere: la même feuille peut servir vingt fois; en la présentant au feu, les traits s'effacent.

Chaque feuille blanche se vend cinq sous au détail, et celle de couleur six sous, ainsi que les petits cahiers pour écrire à la nouvelle mode.

Le prix des cires à cacheter est de sept francs et de vingt francs la livre, suivant les couleurs.

LIVRES DIVERS.

Table alphabétique des matieres du Code civil des Français, rédigée sur l'édition originale et seule officielle, format in-4°. Papier fin, 4 fr. pour Paris, et 5 fr. pour les départemens, franc de port. Papier ordinaire, 3 fr. et 4 fr. par la poste.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, hôtel de Boulogne, près Saint-Roch, rue Saint-Honoré, n° 75.

Porte-feuille français pour l'an 13 (1805), ou choix d'Epigrammes, Madrigaux, Fables, Contes, Chansons, Couplets, Impromptus, Anecdotes, bons mots, etc., tant en vers qu'en prose; suivi du tableau analytique des ouvrages dramatiques joués sur les théâtres de Paris en l'an 12, et dans lequel on a cité les couplets qui ont fait le plus de plaisir sur les théâtres Feydeau, le Vaudeville, etc., sixieme année de la collection, 1 vol. in-12, orné d'une très-jolie gravure précédé d'un calendrier.

Prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. franco.

Chansonnier des Muses pour l'an 13 (1805), cinquieme année de la collection, 1 vol. in-18, orné d'une jolie gravure, et précédé d'un calendrier.

Prix, 75 cent., et 1 fr. franco.

La Lyre d'Apollon pour l'an 13 (1805), quatrieme année de la collection, 1 vol. in-18, orné d'une jolie gravure, et précédé d'un calendrier.

Prix, 75 centimes, et 1 fr. franco.

Ces trois ouvrages se trouvent à Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau, n° 346.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/4	55 3/8
—— Courant...	57 1/8	57 3/8
Londres.....	24 f. 40 c.	24 f. 20 c.
Hambourg.....	186 3/4	184 1/2
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 72 c.	14 f. 42 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 51 c.	14 f. 34 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 73 c.	4 f. 66 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 6 p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 3/4 p
Francfort.....		
Augusre.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1/8 p.
Marseille.....	pair à 20 j.	1/8 p.
Bordeaux.....	pair à 15 j.	2 p.
Montpellier.....	1/2 p. à 15 j.	
Genève.....		159 3/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ....	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	56 fr. 90 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1125 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, le Connétable de Clisson et les Noces de Gamache. —Mardi, Dadanus et le Ballet de Télémaque.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Prison militaire; M. Musard; Marton et Frontin. —Mardi, la 1re représ. de Boisrasé, fait historique, en 3 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. Les Amans sans Amour; Une soirée de deux Prisonniers; Ziste-Zeste.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippo-Saïb, mélodrame; Ricco. —Demain, la Fille malgardée; les Intrigans; l'Honnête Criminel.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. —M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

(2) Cette dénomination ne nous est pas connue. Nous croyons qu'elle désigne la partie supérieure de la plévre voisine de la clavicule.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 15. *Dimanche*, 15 *vendemiaire an* 13 *de la République* (7 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS-D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 8 *août* (20 *thermidor.*)

La fièvre jaune ne nous a pas encore beaucoup maltraités jusqu'ici, et même on cherche à douter que ce soit elle qui regne. On a ici une telle horreur de cette maladie, que, tant qu'on peut, on lui conserve le nom de *fièvre maligne*. Tous les ans, c'est la même chose. Quelle que soit la nature de celle qui existe en ce moment, toujours est-il vrai qu'elle s'annonce comme la fièvre jaune s'est annoncée les années précédentes, et que les conséquences qu'on se plaît à tirer de ce qu'elle n'exerce pas de grands ravages, ne sont malheureusement pas rassurantes, puisque nous touchons à peine à la saison où la fièvre jaune a coutume de se déclarer; elle ne se manifeste presque jamais d'une maniere bien distincte que du 10 au 15 août. Notre ville se trouvant, depuis trois ans, augmentée d'environ un tiers en étendue, et à-peu-près autant en population, il est bien à craindre que cette circonstance ne contribue à augmenter la violence et les ravages de l'épidémie, du moins dans les années où elle pourra régner avec toute sa malignité.

Il paraît qu'en Europe on a une idée très-inexacte de cette maladie; car la plupart des personnes qui en arrivent, sont persuadées qu'elle est beaucoup plus répandue et plus dangereuse qu'elle ne l'est en effet, et on ne les entend parler que de la fièvre jaune. Le fait est qu'elle s'en est tenue jusqu'à présent, à trois ou quatre de nos villes, s'il est permis de regarder comme sérieuses les courtes apparitions qu'elle a faites accidentellement, une ou deux fois, à Boston et à Baltimore. Il est également constant que si Philadelphie et New-York ont le malheur d'en être le principal, pour ne pas dire l'unique siége, ces deux villes, du moins, n'ont à craindre que pendant deux mois les effets de ce fléau, et que, d'un autre côté, leur territoire en a toujours été préservé; car l'expérience prouve que, même au plus fort de l'épidémie, il y a autant de sûreté à cinq cens toises qu'à vingt mille de leur enceinte, et que si les germes de la fièvre jaune ont quelquefois été portés à la campagne, par quelques malades qui y sont morts, tout en croyant fuir le lieu du danger, ils n'ont communiqué l'épidémie ni aux villages, ni aux maisons où il leur est arrivé de se réfugier.

— A quatre milles d'ici, et à moitié chemin de Newark, s'éleve au milieu d'une immense prairie, une espece de pâté d'environ 80 toises d'élévation, et de trois ou quatre mille de circonférence, lequel est, de tems immémorial, uniquement habité par des serpens. Du moins suppose-t-on, car on n'a jamais eu la curiosité d'aller y voir, que ces reptiles s'en sont emparés exclusivement, et qu'ils ne permettent à aucuns autres animaux d'y faire leur domicile. Le fait est qu'on ne se soucie pas beaucoup de s'exposer à grossir le nombre de leurs victimes, et que personne ne s'aventure à aller explorer la montagne qu'ils occupent. Un Français offre dans ce moment de servir de guide à une demi-douzaine de jeunes gens déterminés qui voudront entreprendre avec lui de visiter la demeure de ces reptiles. A en juger par les excursions qu'on leur voit faire dans la prairie adjacente à leur manoir, et d'après les remarques qu'ils ont souvent donné occasion de faire tant aux chasseurs qu'aux faucheurs qui se sont le plus avancés vers les frontieres de leur Etat, on doit présumer qu'ils sont en grand nombre, et que leur communauté se compose d'autant d'especes de serpens que l'on en connaît. Le Français qui se charge de les visiter est un homme qui a vécu long tems dans les colonies où il a exercé la profession de médecin.

A l'effet de déterminer quelques compagnons à le suivre, il a fait connaître le moyen qu'il compte employer dans cette expédition, pour en combattre le danger. Il se munira lui et ses compagnons d'alkali volatil, dont ils imbiberont des éponges attachées à des bâtons. Ils prendront de plus la précaution d'avoir des bottes un peu fortes qu'ils oindront d'ail. Le médecin dont il s'agit prétend qu'il n'en faut pas davantage pour aller reconnaître l'ennemi jusques dans son camp, et qu'il suffira pour le combattre, le mettre en déroute, et peut-être même pour faire beaucoup de prisonniers, de lui présenter des éponges ainsi préparées, et dans lesquelles on renouvellera l'alkali volatil autant autant de fois qu'il en sera besoin. On doute néanmoins que ce capitaine trouve des soldats disposés à lui former la compagnie qu'il demande. Dans ce pays-ci comme dans beaucoup d'autres, on laisse volontiers aux Français la gloire des entreprises périlleuses

(*Extrait de la Gazette de France.*)

TURQUIE.

Constantinople, le 25 *août* (7 *fructidor.*)

Le grand-seigneur est attaqué, depuis quelques jours, d'une maladie assez grave. Le peuple a témoigné, dans cette occasion, l'attachement qu'il a pour son souverain; il s'est porté en foule dans les environs du sérail, et a manifesté les plus vives inquiétudes. On apprend aujourd'hui que l'état de S. H. est plus satisfaisant.

La porte a reçu, il y a trois jours, la nouvelle officielle que la province de Servie était enfin délivrée des deys qui l'ont opprimée pendant si longtems. Aussitôt après, il a été expédié un firman dans lequel le grand-seigneur donne l'assurance formelle aux Serviens qu'ils n'auront plus à essuyer à l'avenir aucune espece de vexation; qu'il leur sera donné un gouverneur de leur religion, et que les Turcs seront retirés de la province de Servie. On espere beaucoup de cette déclaration de la Porte pour le rétablissement de la tranquillité en Servie.

Notre ministere vient de faire publier de nouveau que les Mamelucks et les Arabes avaient été complétement défaits et dispersés par les Arnautes.

Nous avons dit qu'aussitôt après la mort du fameux Djezzar-Pacha, la Porte avait conféré le gouvernement de Saint-Jean-d'Acre à Ibrahim, ci-devant pacha d'Alep. Ce dernier a trouvé la place occupée par Ismaël-Pacha, à qui Djezzar, avant de mourir, avait remis l'autorité. Cet Ibrahim refuse maintenant de reconnaître le nouveau gouverneur, et de livrer les trésors immenses que Djezzar Pacha a laissés; il veut se maintenir dans le pachalik malgré les ordres de la Porte, et il a déjà rassemblé pour ce dessein un assez grand nombre de troupes. D'après un firman de la Porte, le capitan pacha est chargé d'agir conjointement avec Ibrahim-Pacha, pour réduire le rebelle Ismaël.

— Les janissaires ont manifesté ces jours derniers quelque mécontentement, à cause de l'inexactitude avec laquelle leur solde était payée. La Porte vient de déposer son chef (l'aga des janissaires), et elle a pris des mesures pour que la solde soit payée plus régulièrement.

— On éprouve ici depuis trois semaines une chaleur insupportable, qui a produit des fievres contagieuses; les personnes qui en sont attaquées meurent en peu de jours.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 26 *septembre* (4 *vendemiaire.*)

M. le comte de Goertz, ministre de Prusse, depuis son retour en cette ville, a eu une longue conférence avec le commissaire impérial, M. le baron de Hugel. M. de Hugel partira dans quelques jours pour Nuremberg, où il est accrédité en qualité de ministre impérial près la diete du cercle de Franconie. On croit que la conférence des deux ministres, ainsi que quelques autres communications qui ont eu lieu ici, sont relatives à la situation de la ville de Nuremberg, et à quelques échanges partiels de territoires dans la partie orientale de la Franconie, auxquels se lient quelques autres arrangemens concernant le Haut-Palatinat. Voici quelques détails que l'on vient d'apprendre relativement à ce dernier objet. Des commissaires prussiens se sont rendus de Bareuth à Waldsassen dans le Haut-Palatinat, où est également arrivé le conseiller directorial bavarois, M. Grapper d'Amberg. Ces commissaires devront régler les nouvelles frontieres entre le Haut-Palatinat et les possessions en Franconie. On croit qu'il y aura à cet égard quelque changement par suite des dispositions de la convention conclue en dernier lieu entre la Prusse et la Baviere, et ratifiée de part et d'autre. Le roi de Prusse cédera le district dit *la Forêt d'Empire*, ainsi que plusieurs villages et fermes, à l'électeur de Baviere, en compensation de quelques autres cessions qui ont eu lieu du côté de la principauté de Wurtzbourg.

— Les conférences des commissaires de Baviere et de Bohême à Mayerhoeffen, plusieurs fois interrompues et toujours reprises, sont enfin terminées, et on est parvenu de part et d'autre à régler les bases d'un arrangement touchant la cession de quelques petits districts du Haut-Palatinat oriental à la Bohême. Ces bases ne sont pas encore connues dans le public.

Hambourg, le 22 *sept.* (5*e jour compl.*)

L'ordonnance relative à la prohibition des journaux et gazettes de France en Suede, porte, après l'allégation de deux différens motifs, 1° que dès-à-présent toute importation d'écrits périodiques, feuilles hebdomadaires et feuilles journalieres françaises, est défendue sévérement dans le royaume de Suede et dans les provinces y appartenant, et qu'aucune exception ne pourra être demandée ou accordée à cet égard; 2° qu'il est également défendu d'importer des livres et écrits qui, à l'avenir, pourraient être imprimés en France, au sujet desquels il pourra cependant être accordé des exceptions sur des demandes adressées au chancelier de cour, 3° que cette derniere défense ne s'étend pas aux livres qui ont déjà paru, en tant que leur contenu n'est pas contraire à ce que prescrivent les lois existantes.

(*Extrait du Journal du Commerce.*)

Francfort, 29 *septembre* (7 *vendemiaire.*)

La route d'ici à Mayence est couverte journellement de voyageurs, tant de cette ville que d'autres pays d'Allemegne; ils se rendent à Mayence ou en reviennent, pour y retourner de nouveau. Depuis un tems immémorial, les auberges, et même les maisons particulieres à Hœchst, Hocheim, Wisbaden, n'ont été remplies de tant d'étrangers qui sont forcés à y prendre des logemens, ne pouvant plus en trouver à Mayence.

— L'érection de la monarchie autrichienne en Empire héréditaire, se celebre avec enthousiasme dans toutes les provinces qui la composent.

— La foire de Leipsick s'annonce d'une maniere brillante; les articles de librairie y sont sur-tout abondans, et la fécondité des littérateurs allemands est plus grande que jamais.

— Des lettres de la Hongrie disent que la paix est signée entre Bekir-Pacha, plénipotentiaire de la Porte, et le général en chef des Serviens. On attend la confirmation de cette nouvelle.

ITALIE.

Venise, 22 *sept.* (5*e jour complémentaire.*)

On vient de publier ici l'avis suivant:

« Par ordre du gouverneur-général, on fait savoir qu'un brick impérial et royal doit partir incessamment pour Maroc. S'il se trouvait parmi les négocians et parmi les capitaines de navires, des personnes qui voulussent étendre leurs connaissances et visiter ces contrées, ils peuvent se présenter au gouverneur-général pour profiter de l'occasion avantageuse qu'offre le départ de ce brigantin.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 28 *septembre* (6 *vendemiaire.*)

La société de secours qui existe à Zurich depuis 1799, vient de publier le cinquieme rapport de ses travaux. L'activité de ses soins a sur-tout pour objet de procurer l'instruction aux enfans des pauvres et du travail aux adultes. Elle a aussi formé un établissement particulier dans la vue d'extirper la mendicité, et où tous les jours 104 personnes reçoivent des soupes à la Rumford. Le total de la recette de la société s'est élevé, dans le cours de l'année derniere, à près de 8000 florins, provenant presque entierement de contributions volontaires des habitans de Zurich. Les secours se sont étendus à toutes les parties du canton. On y a fait, il y a quelques semaines, une quête pour subvenir aux besoins des habitans qui, en 1799, ont eu le plus à souffrir par les contributions et les événemens de la guerre, et qui, jusqu'à présent, n'avaient été que très-faiblement secourus. Cette collecte a produit 12 mille florins, dont la ville de Zurich à fourni seule plus de moitié.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 29 *septembre* (7 *vendemiaire.*)

A la suite d'une tempête qu'on a éprouvée ces jours ci, une partie des environs de Campen a été dévastée. Sans l'activité des habitans de la campagne, une digue déjà endommagée, allait être rompue par les eaux, et alors le désastre eût été incalculable.

INTÉRIEUR.

Dijon, le 10 vendemiaire.

La vendange est tellement abondante cette année que presque dans tous les pays on est obligé de la suspendre par le manque absolu de vaisseaux où l'on pût la déposer. On compare en général cette année à 1785. On remarque qu'un litre six décilitres ou une pinte de vin blanc se vend 4 sous, et que pour trois tonneaux vides, on en a fait remplir un autre.

L'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, porpose pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., la question suivante :

« Quelles sont les méthodes de cultiver la vigne, et de faire le vin dans les vignobles renommés des départemens de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ; comparer ces diverses méthodes ; exposer leurs différences ; faire connaître leurs avantages et les améliorations dont elles sont susceptibles. » — Elle a choisi aussi l'éloge de Daubenton pour sujet d'un autre prix qui consistera en une médaille d'or. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 15 messidor an 13.

Tulle, le 4 vendemiaire.

Le département de la Correze, placé hors des grandes communications, semblait avoir été oublié par les divers gouvernemens qui se sont succédés depuis sa formation. Les grandes routes dont il est le point central, telles que celles de Lyon à Bordeaux, de Rhodès, d'Aurillac à Paris, originairement tracées et ouvertes sur de grandes étendues, avaient été abandonnées. La navigation de la Vezere et de la Dordogne était restée long-tems en projet ; enfin la manufacture d'armes à feu avait langui sans activité depuis plusieurs années.

Depuis l'avénement de S. M. impériale, rien n'échappe à sa vigilante bienfaisance ; bientôt on va voir conduire à leur perfection ces grandes routes qui doivent vivifier ce grouppe de régions élevées, qui ne participent pas encore au mouvement de circulation commun à toute la France.

La navigation, l'espoir du commerce ; va s'ouvrir sur les points importans du département, pour extraire les productions du sol et des mines abondantes de ces contrées. Déjà, par un décret du 7 floréal, la manufacture d'armes soumise à un régime nouveau, dépendant du ministere de la guerre, reprend son activité. Les ouvriers rentrent aux ateliers qu'ils avaient abandonnés dans le tems d'inaction. L'emploi des meilleurs fers du pays et des aciers de fusion fabriqués sur les lieux, à la maniere allemande, l'habileté des ouvriers, assurent aux armes une qualité supérieure. (*Publiciste.*)

Paris, le 14 vendemiaire.

DÉCRETS IMPERIAUX.

Au Palais-Impérial, à Aix-la-Chapelle, le 24 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous ceux qui les présentes verront, SALUT :

Etant dans l'intention d'encourager les sciences, les lettres et les arts qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations ;

Desirant non-seulement que la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé ;

Voulant aussi connaître les hommes qui auront le plus participé à l'éclat des sciences, des lettres et des arts ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. Ier. Il y aura, de dix ans en dix ans, le jour anniversaire au dix-huit brumaire, une distribution de grands prix, donnés de notre propre main, dans le lieu et avec la solennité qui seront ultérieurement réglés.

II. Tous les ouvrages de sciences, de littérature et d'arts, toutes les inventions utiles, tous les établissemens consacrés aux progrès de l'agriculture ou de l'industrie nationale, publiés, connus ou formés dans un intervalle de dix années, dont le terme précédera d'un an l'époque de la distribution, concourront pour les grands prix.

III. La premiere distribution des grands prix se fera le 18 brumaire an 18 ; et conformément aux dispositions de l'article précédent, le concours comprendra tous les ouvrages, inventions ou établissemens publiés ou connus depuis l'intervalle du 18 brumaire de l'an 7, au 18 brumaire de l'an 17.

IV. Ces grands prix seront, les uns de la valeur de 10,000 fr., les autres de la valeur de 5000 fr.

V. Les grands prix de la valeur de 10,000 francs seront au nombre de neuf, et décernés :

1°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages de science ; l'un pour les sciences physiques, l'autre pour les sciences mathématiques ;

2°. A l'auteur de la meilleure histoire, ou du meilleur morceau d'histoire, soit ancienne, soit moderne ;

3°. A l'inventeur de la machine la plus utile aux arts et aux manufactures ;

4°. Au fondateur de l'établissement le plus avantageux à l'agriculture ou à l'industrie nationale ;

5°. A l'auteur du meilleur ouvrage dramatique, soit comédie, soit tragédie, représentés sur les théâtres français ;

6°. Aux auteurs des deux meilleurs ouvrages, l'un de peinture, l'autre de sculpture, représentant des actions d'éclat ou des événemens mémorables, puisés dans notre histoire ;

7°. Au compositeur du meilleur opéra représenté sur le théâtre de l'Académie impériale de musique.

VI. Les grands prix, de la valeur de 5000 fr., seront au nombre de treize, et décernés :

1°. Aux traducteurs de dix manuscrits de la bibliotheque impériale ou des autres bibliotheques de Paris, écrits en langues anciennes ou en langues orientales, les plus utiles, soit aux sciences, soit à l'histoire, soit aux belles-lettres, soit aux arts ;

2°. Aux auteurs des trois meilleurs petits poëmes ayant pour sujet des événemens mémorables de notre histoire, ou des actions honorables pour le caractere français.

VII. Ces prix seront décernés sur le rapport et la proposition d'un jury composé des quatre secrétaires perpétuels des quatre classes de l'Institut, et des quatre présidens en fonctions dans l'année qui précédera celle de la distribution.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le corsaire *le Brave*, de Bordeaux, vient de faire deux prises qu'il a conduites au port : l'une est chargée de bois de construction, l'autre de 475 bariques de sucre, de 2000 liv. chacune ; 65 balles de coton et 38 bariques de rhum.

Le vice-commissaire des relations commerciales en Virginie, au citoyen Decrez, ministre de la marine et des colonies. — Norfolk, le 10 thermidor an 12.

CITOYEN MINISTRE,

Un bâtiment américain partant pour Cadix, je m'empresse d'en profiter pour avoir l'honneur de vous informer que, le 14 juillet (25 messidor), la corvette anglaise *Lilly*, de 16 canons en batterie, capitaine William Compton, étant par la latitude 33°, 31 N., et la longitude 70°, 13 O., vers les dix heures et demie du matin, a rencontré et attaqué le corsaire *la Dame Ambert*, aussi de 16 canons, capitaine Lamarque, de la Guadeloupe, et qu'après un combat de deux heures, le corsaire a enlevé la corvette dont le capitaine et tous les officiers ont été tués.

On assure que la corvette a perdu beaucoup de monde, et le corsaire très-peu.

Les détails de cette action, qui font le plus grand honneur au capitaine Lamarque, sont insérés dans la gazette *l'Herald* de Norfolk, du 24 juillet.

Le même corsaire, le jour précédent avait capturé deux autres bâtimens, l'un venant de Honduras, allant à Londres chargé de bois acajou ; l'autre, chargé de negres, venant d'Afrique, appartenant à Liverpool, lequel allait à Sarannah. Ce dernier a été rendu au capitaine, après que tout ce qui était de valeur en fut retiré, et que les prisonniers des trois prises furent mis à bord avec liberté d'aller où bon leur semblerait. Les matelots ne voulant pas retourner dans les possessions anglaises, jeterent le bâtiment à la côte ; beaucoup déserterent, et quelques uns sont venus en ce port réclamer la protection du consul de leur nation.

Salut et respect. OSTER.

INSTITUT NATIONAL.

Rapport sur les concours jugés par la classe des beaux-arts de l'Institut national, en l'an 12, lu à la séance publique du 7 vendemiaire an 13, par Joachim le Breton, secrétaire-perpétuel de la classe des beaux-arts, membre de celle d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national et de la Légion d'honneur.

En l'an 10, l'ancienne classe de littérature et beaux-arts proposa, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique du 15 nivose an 12, cette intéressante question :

« Quelle est l'influence de la peinture sur les arts » d'industrie commerciale, et quels seraient les » moyens d'augmenter cette influence ? »

Mais par suite des changemens opérés dans l'organisation de l'Institut national, la classe des beaux-arts ne tenant sa séance publique annuelle qu'en vendemiaire, elle a prorogé le concours et remis à cette séance à le couronner.

C'est une question d'économie politique qu'on a donnée à résoudre, plutôt qu'un texte à l'imagination ou à l'érudition, pour faire l'éloge de l'art. Aussi, quoique les concurrens n'aient pas tous également bien saisi cette intention, il n'en est aucun à qui elle ait entiérement échappé.

La classe a eu cinq Mémoires à examiner. Celui qui porte le n° 1, a entrevu le but, mais n'en a point tenu la route. Il n'est à proprement parler jamais dans la question : il traite de l'agriculture, du système commercial des Anglais, de navigation, de pêcheries et d'autres objets de cette nature. Malgré que ses principes soient en général ceux qui sont reconnus sains, nous n'avons pas dû lui en tenir compte, sinon pour rendre justice à l'amour du bien public dont il paraît animé.

Le Mémoire n° 2 a parfaitement compris le sens de la question et le motif de la classe qui l'a proposée.

« C'est, dit-il, pour mieux diriger l'essor du » génie national vers un but d'utilité publique, que » la premiere société savante de l'Europe veut don- » naître comment la peinture pourrait opérer la » régénération ou augmenter la prospérité des ma- » nufactures nationales ? »

Malheureusement il n'a pas développé le sujet avec autant de puissance qu'il avait montré de justesse dans ce premier apperçu. Cependant sa premiere partie réunit de l'intérêt à l'exactitude historique.

Dans la seconde partie, l'auteur perd de vue la question ou ne la considere que par rapport à l'industrie particuliere de Lyon. Quelqu'intérêt qu'inspire cette ville célebre, et si cruellement traitée dans le délire révolutionnaire, ce n'est pas relativement à elle seule qu'il fallait envisager une question générale.

Quand l'auteur signale comme une grande faute du Gouvernement le relâchement de l'étiquette, sous le dernier regne, et qu'il lui oppose « le bon » vieux tems où le sire de Joinville se faisait gloire » de se parer des habits somptueux dont il avait » hérité de ses peres, » il laisse derriere lui plusieurs questions à controverser, entr'autres celle-ci : s'il ne vaut pas mieux, pour l'industrie générale, que les habits soient renouvelés souvent, que de porter celui de son ayeul, comme du tems de Joinville.

Si ce Mémoire n'a point assez de profondeur d'idées, d'ordre et d'enchaînement, surtout dans la seconde partie, on y trouve presque par-tout une raison judicieuse, de la netteté, des observations saines et utiles. Par ces considérations la classe lui a décerné une mention honorable. Il porte pour épigraphe ce passage, tiré du Voyage d'Anacharsis :

« Périclès ayant résolu d'illustrer son adminis- » tration par des monumens dignes du siècle où » il vivait, donna le mouvement le plus rapide » aux arts cultivés dans Athènes. A sa voix, les » manufactures, les ateliers de cette ville célebre, » se remplirent d'une infinité d'ouvriers et de » manœuvres dont les travaux étaient dirigés par » des artistes intelligens, d'après les dessins de » Phidias. »

Le Mémoire n° 3, ayant pour épigraphe :

Il n'y a point d'industrie sans arts,
ni de commerce sans industrie.

a, comme le précédent, le défaut de ne point assez développer le sujet. Cependant, l'auteur paraît avoir des connaissances positives dans les arts, et il a vu la question sous son véritable aspect ; mais il a cru devoir se borner à une analyse nette et succincte des propriétés de la peinture ; et c'est ce qui lui a ôté les moyens d'être riche. Il n'a omis aucun des articles qui se trouvent sous l'influence de la peinture. Il parle avec justesse de chacun, et des rapports des effets avec la cause. Mais ce n'est souvent que comme une table de matieres bien faite.

Il y a pourtant deux articles assez remarquables et dont l'un est bien développé ; c'est l'utilité, l'importance même de faire entrer l'étude du dessin dans l'éducation publique, non comme un art d'agrément, mais pour que la France législatrice du goût, et dont les productions sont recherchées par toute l'Europe, reste en possession de cette prééminence ; pour qu'elle conserve et étende son industrie par le goût de toute la nation ; pour que le sentiment et la connaissance du *beau* soient inculqués à la généralité des Français ; enfin, pour nous prémunir nous-mêmes contre notre propre versatilité qui menace toujours les arts.

L'autre article est un tableau placé par appendice à la suite du Mémoire ; et qui présente, sous le titre de *Balance du commerce des objets sur lesquels les arts du dessin exercent leur influence*,

la valeur de l'importation et de l'exportation de ces objets, pendant environ vingt années. L'auteur dit avoir tiré ses renseignemens des bureaux des ministres. L'on sait qu'il ne faut pas attacher trop de prix à ces sortes de tableaux. Mais c'est toujours une bonne idée d'avoir présenté, dans l'appréciation des beaux arts, une base calculable, comme c'est une bonne occasion de faire remarquer qu'il y a presque toujours de l'inexactitude dans la division des arts en arts utiles et en arts de luxe. Ceux auxquels on donne dédaigneusement cette dernière dénomination, sont-ils donc les moins utiles, s'il est vrai, comme on le prouve, qu'ils exercent une immense influence sur la prospérité de l'industrie, s'ils donnent du lustre aux nations et des jouissances délicates à tous ceux qui en sont susceptibles ?

Les deux morceaux que je viens de désigner ont été jugés mériter un témoignage public d'estime.

Le Mémoire qui porte cette épigraphe heureuse, prise de Pindare :

> Le jour que les Rhodiens élevèrent un autel à Minerve, il tomba sur l'île une pluie d'or.

a obtenu l'accessit

S'il eût été d'usage de donner des seconds prix dans les concours de cette nature, la classe en aurait décerné un à l'auteur. La distinction qu'elle en fait y équivaut dans son opinion.

A le juger méthodiquement, ce Mémoire très-étendu, est défectueux sous plus d'un rapport. En l'appréciant par la masse de mérite qu'il renferme, il est digne de beaucoup d'estime. L'analyser ne serait pas le faire bien connaître, et l'espace ne nous permet point d'en citer assez pour que vous puissiez en prendre une juste idée. Il serait à désirer que l'auteur le retravaillât et le rendît public.

Il porte le caractere d'un ouvrage fait rapidement sur beaucoup de matériaux mis en réserve, et qui n'ont point été assez appropriés à la question du concours.

Il faut pour les ouvrages de l'esprit, et même pour le seul emploi de l'érudition, une sorte d'incubation de la pensée, sans laquelle on n'obtient point une substance homogene de recherches isolées. Il est probable que le tems aura manqué à l'auteur. Il peut facilement, avec son talent, réparer ce défaut.

C'est au Mémoire n° 4, distingué encore par cette épigraphe :

> *Tantus divis inest honor artibus atque potestas*,

que la classe des beaux-arts a décerné le prix.

L'auteur pose d'abord un principe qu'il suit toujours et qui ne lui laisse aucun embarras dans les développemens; c'est l'origine des arts. Il les fait naître du besoin de communication, le premier besoin de l'homme en société; et comme c'est à nos besoins que nous devons l'exercice de notre intelligence, l'accroissement de nos facultés, il prend les arts à la source de toute perfectibilité humaine. Il ne s'arrête pas long-tems au principe abstrait: il essaie de prouver que les arts d'imitation ont la même origine que les arts industriels, et qu'ils sont presque jumeaux. C'est dans leur histoire qu'il cherche ses preuves. Il y distingue trois périodes :

La premiere, quand ils ne sont qu'un moyen de communication; alors ils ne se perfectionnent point; témoin les Egyptiens.

La deuxieme, quand l'écriture alphabétique étant connue, les arts ne sont plus qu'un moyen secondaire de communication. Alors ils se perfectionnent, si d'ailleurs leur marche et leur influence sont protégées par les institutions : c'est l'exemple des Grecs.

La troisieme est celle où d'autres moyens encore de communication étant découverts, les arts d'imitation ne deviennent plus que des arts de luxe et d'agrément. Leur décadence arrive bientôt.

Chez les peuples qui empruntent les arts des autres peuples, et qui ont des goûts et des institutions qui s'opposent à leur culture, ils restent toujours arts de luxe, comme chez les Romains, chez les Carthaginois, chez presque toutes les nations modernes.

L'auteur esquisse ensuite l'histoire des arts en France, et il déduit cette conclusion : « qu'un trop grand nombre de manufactures de luxe d'ostentation est préjudiciable dans un Etat, et que c'est à perfectionner les manufactures d'objets utiles que les arts du dessin doivent s'attacher de préférence. »

La seconde partie est fort supérieure encore à la premiere. L'auteur y recherche pourquoi les arts d'imitation ont eu une si grande supériorité en Grèce : c'est parce qu'ils y furent long-tems utiles, graces aux institutions. Selon lui, ils ne sont en France que des arts de luxe. Mais on peut changer cette direction. Après avoir discuté les obstacles qui s'opposent à ce changement, il propose, non des institutions qui ne seraient ni dans nos mœurs, ni des tems où nous vivons, mais en se conformant aux unes et aux autres, de faire servir les arts à l'instruction générale, à inspirer un caractere et des sentimens nationaux. Il réclame à cet effet l'érection de monumens, et il ouvre de nouvelles sources où les artistes pourraient puiser, pour remplacer le vide de l'allégorie, de la mythologie, devenue presque nulle. Toute cette partie est pleine d'excellentes vues. Il y en a, comme dans la premiere, qui sont neuves et n'appartiennent qu'à l'auteur.

Comme le Mémoire n° 3, il établit la nécessité d'inspirer le goût du *beau* dans les arts. Par le *beau*, il entend l'*utile* ou le *bon*.

Il y a dans quelques endroits des choses hasardées. L'auteur les soumettra sûrement à une nouvelle méditation avant de publier son Mémoire. D'ailleurs il nous semble qu'il lui suffirait ordinairement, pour se mettre à l'abri du reproche, d'énoncer d'une maniere hypothétique, ce qu'il énonce quelquefois trop positivement.

En considérant ce Mémoire sous le point de vue de la solution de la question, il a mérité le prix; mais ce qui sur-tout l'en rend digne, c'est sa tendance à l'utilité pratique. Ce qu'il propose est faisable. C'est toujours à la raison qu'il s'adresse.

L'auteur est M. Amaury Duval, chef du bureau des sciences et beaux-arts au ministere de l'intérieur.

Ce concours, en général, donne lieu à quelques réflexions qui peuvent ne pas être sans utilité, soit pour les concurrens qui voudraient revenir sur leur travail, soit pour traiter d'autres questions de la nature de celle-ci.

Elle comportait de l'idéal, de l'érudition, de la science d'économie politique, du mouvement dans le style. Elle réunissait donc tout ce qui fait les beaux ouvrages en littérature; mais c'est la bonne distribution de ces qualités diverses qui les rend beaux.

Pour qu'ils soient tels, il faut que l'idéal ne s'empare que de conceptions nées pour les hautes régions de la pensée; que l'érudition éclaircisse une vérité ou réfute une erreur, sans fatiguer, sans laisser perdre de vue le sujet principal; que le mouvement ne soit donné qu'à des idées qui le comportent, et qui font naître le sentiment. Ces moyens doivent produire toujours un effet non équivoque; car prendre des ailes et rester à terre, s'échauffer, sans échauffer le lecteur, est au moins une erreur grave. L'emploi de l'érudition sur-tout est plus difficile qu'on ne pense : comme la preuve de fait, elle doit opérer avec netteté. L'étalex pour n'en rien obtenir de positif, c'est fatiguer inutilement les sources du savoir, et montrer qu'on mérite de rester pauvres, puisqu'on ne sait pas même faire usage des richesses empruntées.

Les concours des beaux-arts n'offrent rien qui puisse faire la matiere d'un rapport particulier. Les ouvrages couronnés sont sous vos yeux; ils se recommandent d'eux-mêmes.

Cependant le concours pour le grand prix de composition musicale, présente cette particularité, qu'il a obtenu deux seconds prix, et n'a point atteint le premier. Voici les motifs de ce jugement.

Quoique les compositions des deux concurrens soient d'un mérite distingué, on a cru, qu'à leur âge, il serait plus utile de les laisser continuer pendant une année encore, les études classiques qui fondent les grands succès. Mais il a paru extrêmement difficile d'assigner un degré de supériorité assez marqué, pour ravir la couronne à l'un en faveur de l'autre. L'avantage que le premier aurait pu mériter, sous un rapport essentiel, serait réclamé par un mérite d'un autre genre, non moins essentiel, dans le second.

La classe n'ayant point donné de second prix l'an dernier, l'a affecté à cette année, et a laissé par ce moyen subsister l'équilibre entre les deux concurrens. Il sera rompu l'an prochain, et la victoire sera brillante, car elle sera très-disputée.

L'Ecole française des beaux-arts à Rome attendra avec impatience ce concours qui doit la consoler de la perte cruelle qu'elle vient de faire. Elle est veuve de ce jeune musicien que nous couronnâmes, il y a un an, dans cette auguste enceinte, et qui avait déjà dépassé les hautes espérances que nous en avions conçues. Vous applaudîtes alors à sa premiere composition, fruit d'un concours de quelques jours; vous allez entendre ses derniers accens, dans le morceau d'étude qu'il nous a envoyé, pour satisfaire à un de ses devoirs, et qu'il composa peu de jours avant sa mort. Mais quelle différence, messieurs, dans vos sensations et les nôtres! Le laurier d'Apollon dont nous ceignîmes sa tête, l'espoir qui réalise d'avance les succès de l'avenir, la tendre bienveillance, tous les sentimens généreux qui s'attachent aux jeunes talens, et qui leur composent une seconde couronne plus belle que toutes les autres, sont changés en une branche de cyprès et en un sentiment de deuil! Vous le ressentez sur-tout, vous, maîtres qui le formâtes en peu d'années, condisciples qui l'estimiez pour la douceur de ses mœurs et l'honnêteté de son ame, plus encore que pour son talent. Mais quelle que soit votre douleur, elle ne surpassera point celle du vénérable Guglielmi, l'honneur de votre art à Rome, et qui l'avait comme adopté pour fils, celle du directeur et des pensionnaires de l'école de Rome, et de notre ambassadeur, S. E. le cardinal Fesch, qui ne l'a pas quitté dans ses derniers momens, et lui a donné les plus touchans témoignages d'intérêt et de bonté.

La correspondance de Rome, à cette époque, représente cette perte comme un sujet de regret général. C'est ainsi qu'on en a écrit au précédent ambassadeur, le sénateur Cacault; c'est ainsi que s'expriment les autres pensionnaires, ses dignes émules de gloire, dans l'épanchement de l'intimité.

Albert-Auguste Androt était né à Paris en 1781. Il fut admis, en l'an 5, au Conservatoire de musique, à l'étude du solfège.

En l'an 7, il entra dans la classe d'harmonie; dont M. Catel est professeur, et il remporta le premier prix de ce cours.

L'an 8, il passa dans la classe de composition de M. Gossec.

Pendant l'an 11, il fut répétiteur d'une classe d'harmonie, sous la surveillance de M. Catel. Dans cette même année, il remporta le prix de composition que donne le Conservatoire, et concourut pour le grand prix de composition musicale proposé par la classe des beaux-arts de l'Institut national, qui lui fut décerné dans notre séance publique de vendémiaire an 12.

Arrivé à Rome, au commencement de l'hiver, il se livra avec ardeur à l'étude; avec trop d'ardeur peut-être! Le célebre Guglielmi lui promit ses conseils. Ce grand maître fut étonné de la force des études qu'avait faites son nouvel élève, et il prit plaisir à rendre justice à l'Ecole qui donnait des bases aussi solides à l'enseignement de la musique. Il adopta tout-à-fait son premier *Laureat*. L'intérêt qui avait commencé par l'estime de l'élève et de ses maîtres, devint bientôt un sentiment de tendresse paternelle.

Guglielmi l'encouragea à composer un morceau de musique religieuse qui fut exécuté dans une église, pendant la semaine sainte, et qui obtint un tel succès que la direction du principal théâtre de Rome sollicita le jeune compositeur de faire la musique du grand *opéra* d'automne. Androt, modeste jusqu'à la timidité, et à qui ses premiers maîtres avaient recommandé de ne pas se presser de travailler pour le public, refusait cette honorable demande; son Mentor voulut qu'il l'acceptât. Il obéit à Guglielmi. Il laisse cet ouvrage presque terminé. L'on a mandé au sénateur Cacault qu'il avait composé encore une messe funèbre qu'on doit exécuter dans l'église Saint-Louis. Tel est le produit déjà riche d'une vie moissonnée avant sa fleur, avant 23 ans! C'est ainsi sur-tout que ce regrettable jeune homme a employé les neuf mois qu'il a vécu à Rome. Il travaillait, m'écrit-on, depuis cinq heures du matin jusqu'au soir. Le 1er fructidor, il mourut à la suite d'une hémoragie, comme Pergolèse.

Mais suspendez un instant vos regrets, amis de l'art, pour payer au dernier maître d'A. Androt le tribut d'estime et de reconnaissance qui lui est dû. La noble protection qu'il lui accorda, les services qu'il lui rendit, appartiennent plus à l'élévation de l'ame qu'à la supériorité des talens; car ceux-ci ne s'honorent pas toujours par tant de générosité!

Il y a dans le champ où croît le laurier, des plantes vénéneuses qu'on a quelquefois le malheur de cueillir avec lui. Ceux qui s'en repaissent deviennent ennemis des succès qui ne sont pas les leurs. Ce n'est plus de la gloire seulement qu'ils désirent; ils veulent sur-tout de la domination, une réputation exclusive. Il leur faut des rivaux humiliés, des victimes. Leur haine s'attache aux élémens qui sont féconds, aux talens, aux établissemens qui peuvent produire. C'est le breuvage de Circé : il enleve à l'homme tout ce qu'il avait de généreux et ne lui laisse que des passions qui ne sont plus humaines. Telles sont dans la carrière des arts, l'envie, l'ambition démesurée.

Je vous les signale, jeunes artistes, pour que vous les fouliez aux pieds. Vous voulez de la gloire! mais vous voulez aussi être heureux! L'envie et l'excessive ambition sont incompatibles avec le bonheur et souillent la gloire.

Bien différent de ceux que nous avons caractérisés, Guglielmi accueille la jeunesse déjà savante et vint lui apprendre le secret de plaire. Guglielmi honore une école étrangere et nouvelle, sans en avoir reçu ni hommages, ni prévenances, mais parce qu'il en a jugé les succès, c'est-à-dire l'utilité. Il rend justice au Conservatoire de France que d'autres aiment mieux calomnier dans l'ombre, ou persécuter dans ses élèves. Il se réjouit d'en voir sortir de bonnes méthodes d'enseignement, justifiées par les

artistes qu'elles ont formés. Honorons donc Cugitémi, illustre par son génie : mais honorons le encore, parce qu'il aime l'art pour ses progrès, pour l'art lui-même.

Jeunes artistes, que la même couronne nous rend également chers, je finis par une réflexion consolante pour vous et que je tirerai de l'événement même qui nous afflige en commun : Quand on a une fois obtenu la couronne que vous allez recevoir, on ne meurt plus sans quelque gloire. Les grands prix la commencent pour l'artiste, et l'éloge public décerné à la mémoire d'un de vos émules, est un droit que vous pouvez tous acquérir, en l'imitant.

Le jour de leur couronnement, les vainqueurs dans les jeux de l'Elide, étaient inscrits dans les registres publics des Eleens et traités splendidement dans une des salles du Prytanée. Dans sa solennité annuelle, la classe des Beaux-Arts de l'Institut national inscrit dans ses annales ceux auxquels elle décerne les grands prix : après les avoir couronnés, elle les admet à une sorte d'adoption, et ses vœux les suivent jusqu'à ce qu'ils aient fourni toute la carrière.

SCIENCES. — STATISTIQUE.

Elémens de statistique, où l'on démontre, d'après un principe entièrement neuf, les ressources de chaque royaume, Etat et république d'Europe; suivis d'un état sommaire des principales puissances et colonies de l'Indostan; ornés de cartes coloriées, représentant d'un coup-d'œil les forces physiques de toutes les nations de l'Europe; traduits de l'anglais de M. William Playfair; par M. François Donnant, de l'Athenée des arts, ci devant interprète dans les Etats-Unis d'Amérique (1).

Le principe dont M. Playfair s'applaudit d'avoir fait l'application à la statistique, est de représenter en figures circulaires chaque Etat de l'Europe, de manière que la proportion de leurs forces respectives soit exprimée par le rapport de ces figures entre elles; des lignes qui s'élevent de chacun de ces cercles et vont aboutir à d'autres lignes transversales, indiquent la population et les revenus de chacun de ces Etats. Les nations maritimes sont désignées par la couleur bleue; celles de l'intérieur, par la couleur rouge.

Quelqu'ingénieuse que puisse paraître cette méthode, il est permis de douter qu'elle puisse jamais servir à l'étude de la statistique, et sûrement l'auteur ne l'a point cru lui-même. Ce sont-là de ces jeux d'esprit aussi étrangers à cette science que les détails accessoires dont d'autres écrivains se sont efforcés de la surcharger. D'ailleurs on ne peut utilement exprimer par des figures géométriques, les connaissances acquises à l'aide de l'expérience et de l'observation; et dans les études morales et de fait, il n'y a rien à gagner à traduire ainsi en langue de calcul, les résultats ou les apperçus dont l'objet n'est point la quantité en elle-même. Il en est tout autrement dans les sciences mathématiques, parce que c'est la quantité que l'on y considère, et que l'on opère toujours sur leur objet en attachant les résultats à des figures, ou les exprimant par des formules.

Mais dans l'économie politique, dans les sciences de législation, de droit, dans la statistique, introduire l'usage des signes géométriques pour exprimer les rapports des observations physiques ou des faits moraux, c'est nuire aux progrès de la science même, faire perdre de vue son objet, et fatiguer inutilement la pensée.

Chaque connaissance doit employer la méthode d'enseignement qui lui convient, que son usage indique, et qui exige le moins de force d'attention, en même tems qu'elle marche plus directement au but.

Une autre remarque que nous pouvons faire aussi relativement à l'ouvrage de M. Playfair, c'est que la statistique comme toutes les sciences positives, résultent : 1° des faits; 2° des conséquences tirées de ces faits pour remplir un objet déterminé. Or, l'objet de la statistique est de donner la valeur d'un Etat politique en force et en puissance.

Pour parvenir à cette évaluation, il faut qu'à l'aide de la connaissance des diverses parties de la fortune publique, on parvienne à établir des principes qui en fixent l'application dans tel ou tel cas donné, dans l'état de guerre, dans celui de paix, à l'époque où les parties de la richesse vont en s'accroissant, dans celle où elles vont en diminuant, etc.

Il y a donc deux divisions dans la statistique, les principes, et l'application.

Isoler l'une de l'autre, ce n'est plus faire une statistique, c'est présenter des observations ou faire des tableaux statistiques.

Le meilleur que l'Angleterre ait dans ce genre, est sans contredit *l'Analyse des forces de la Grande-Bretagne*, par Chalmers, imprimée en 1787. Mais l'auteur a consacré un vol. in-4° à cette matière, et n'aurait sûrement pas cru pouvoir analyser ainsi les forces de l'Europe en un petit écrit de douze ou quinze feuilles d'impression, comme l'a fait M. Playfair.

Aussi le traducteur a-t-il senti le vide d'un pareil cadre, et a-t-il suppléé en partie au moins à l'insuffisance de l'article *France*, laissé, comme on peut croire cependant, beaucoup au-dessous de ce qu'est ce grand et magnifique Empire.

Nous faisons ces remarques pour qu'elles servent de direction aux personnes qui veulent écrire sur cette science, soit afin qu'elles ne considèrent point de simples matériaux, tels que des états de population ou de productions, comme devant suffire; soit aussi pour qu'elles évitent de confondre la statistique avec de simples descriptions topographique des lieux qui sont exclusivement du ressort de la géographie.

La statistique n'embrasse point non plus dans sa sphère les réglemens d'administration ni l'organisation soit judiciaire, soit politique. Ces établissemens peuvent bien concourir, à la vérité, au bon emploi de la force et de la richesse publique à l'intérieur, et par-là entrer dans le tableau général de toutes les parties de l'Etat; mais on ne voit pas qu'ils fassent eux-mêmes une source de puissance et de forces propres à fixer le rang et l'importance de l'état politique.

C'est en considérant la statistique sous son véritable rapport, que quelques auteurs la font dériver de *statera*, balance, comme étant destinée à peser, à balancer la force intérieure et extérieure des Empires, soit par comparaison aux autres, soit par comparaison aux tems antérieurs.

Mais que ce soit-là l'origine de ce nom, ou qu'il vienne de *status*, état, situation, ou de *stadt*, mot allemand qui signifie ville, le sens qu'on y attache est déterminé par les caractères que nous venons de reconnaître à la science qu'il désigne.

Par la manière dont M. Playfair a rempli le cadre qu'il s'est tracé, on voit que son intention a été de n'offrir au lecteur qu'une notice extrêmement abrégée de chaque Etat, et qu'ainsi n'analysant rien, n'appliquant rien, n'offrant que les linéamens de la statistique, il n'a pu atteindre un but vraiment utile. Il n'y a guère de géographie qui ne donne, comme lui, l'apperçu du nombre des habitans, de l'étendue, des productions des vaisseaux, des marchandises que l'on tire d'un pays ou de celles qu'on y porte; et cependant ce serait abuser du mot que d'appeler cela statistique.

Sa méthode, au reste, consiste à joindre comme explication aux figures symboliques qu'il a placées dans les premiers chapitres de son ouvrage, 1° une notice de l'histoire de l'état politique; 2° la table de l'étendue territoriale, de la population, du nombre d'individus par mille carré, du revenu, de la dette publique, des forces de terre, de mer, des divisions grandes et petites du pays.

Le traducteur, M. Donnant a suivi une autre méthode dans le supplément qu'il a joint au livre de l'auteur anglais : il a principalement pour objet les Etats-Unis. Après avoir exposé comme lui le dénombrement des objets qui en forment la richesse, il donne d'assez grands développemens du commerce et de la navigation de cette nouvelle puissance, dont les progrès se font chaque jour de plus en plus remarquer.

Nous aurions désiré cependant qu'en résumant toutes les données qu'il rapporte, il eût apprécié la force et la puissance actuelles des Etats-Unis sous les rapports intérieurs et extérieurs de défense et de revenus, de ressources d'industrie et de nombre d'hommes propres à la guerre, de manière à pouvoir s'en former une idée fondée sur une analyse raisonnée; cette partie n'en est pas moins intéressante.

On lira encore avec plaisir, dans le supplément du traducteur, les recherches qu'il a consignées sur les possessions anglaises dans l'Inde, sur les revenus de la compagnie des Indes, sur le commerce anglais avec l'Inde, sur la navigation intérieure des Etats-Unis; enfin un extrait analytique des observations de M. John Sinclair sur la nature et les principes des recherches statistiques.

Ces morceaux instructifs, joints à l'utilité que l'on peut retirer du reste de l'ouvrage pour se faire une idée générale, quoiqu'insuffisante, des Etats de l'Europe, doivent faire rechercher cette traduction, sur-tout par les personnes qui n'ont point les grands tableaux statistiques d'Allemagne de M. Hoeck, dont nous devons une édition française à M. Duquesnoy, imprimée aux frais du Gouvernement. PEUCHET.

(1) Un volume in-8°. — A Paris, chez Bailliot, libraire, rue Hautefeuille. — An 11 (1802.)

AVIS.

La vente du beau cabinet d'Histoire Naturelle de feu M. Gigot d'Orcy, annoncée l'année dernière, a excité les desirs de plusieurs amateurs, qui s'en sont déjà approprié quelques parties entières, entr'autres celles des insectes et des oiseaux. On sait que la Minéralogie fut toujours la partie la plus riche de cette collection : elle subsiste en son entier, il reste également les coquilles, madrépores, coraux, poissons, et divers objets d'art et de curiosité. On annonce en ce moment, que la vente en sera effectuée à l'enchère vers la fin de brumaire (ou novembre) prochain, à moins que quelque personne ne desire auparavant traiter à l'amiable d'une ou plusieurs parties. Il vient d'être imprimé une notice succincte de tous ces objets; on pourra se la procurer au cabinet, situé Place Vendôme, n° 11. Ce cabinet sera ouvert au public les lundi et jeudi de chaque semaine, depuis 10 heures jusqu'à 4. On s'adressera au sieur Carette, gardien.

LIVRES DIVERS.

La Religieuse, par Diderot, nouvelle édition considérablement augmentée, ornée de cinq belles figures, dessinées par le Barbier, et gravées par Dupreel, 2 vol. in-8°. Prix, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. 50 cent. franc de port. Cette édition, du même format que les *Œuvres de Diderot*, a été faite pour y faire suite.

A Paris, chez Rousseau, libraire, rue de Malte, n° 482; madame Deveaux, libraire, même maison; et Bertin frères, libraires, rue de Savoye, n° 4, faubourg Saint-Germain.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant....	57 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
Londres.....	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{2}$	184 $\frac{1}{2}$
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 75 c.	14 fr. 45 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 51 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19s 6d. p. 6f.	81. 1s. 6d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Id. Jouis. de vendémiaire an 13....	56 fr. 80 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, le Connétable de Glisson, suivi des Noces de Gamache. — Mardi, Dardanus, et le ballet de Télémaque. Mlle Victoire Saulnier, élève de M. Gardel, fera son début dans le 3e acte de l'opéra, et jouera le rôle de Calipso dans le ballet; M. Vestris remplira celui de Télémaque.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Nanine, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui le Trésor, l'Acte de Naissance, et la Maison de Campagne. — Samedi, la 1re représent. de Boisrosé, fait historique en trois actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. L'Un pour l'Autre, les Deux Pères, et les Amours d'Eté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, les Intrigans, et la Fille mal gardée.

Théâtre de Molière. Henri de Baviere, op. en trois actes, et Dom-Quichote.

Théâtre du Marais. La 2e représent. de Zamilo et Zelia, ou le Dévouement filial, mélod. nouv. en 4 actes, précédé de la Gageure imprévue.

Théâtre de la Cité. Le Dissipateur, et Paul et Virginie.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Aujourd'hui fête champêtre, et bal à grand orchestre, avec les amusemens ordinaires. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendémiaire. Les pièces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 16. *Lundi*, 16 *vendémiaire an* 13 *de la République* (8 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 8 *août* (20 *thermidor.*)

LA société des *Cincinnati* a écrit à la veuve du général Hamilton, une lettre de condoléance, dont voici la traduction :

« Madame, la douleur profonde et universelle, occasionnée par la mort de votre illustre époux, président-général de la société des *Cincinnati*, a été sincèrement partagée par tous les membres qui la composent. Les expressions manquent pour rendre les sentimens d'estime dont chacun était pénétré à son égard, aussi bien que la profonde affliction que sa perte cause à la patrie. Quant à vous, Madame, dont il était particulièrement chéri, vous avez à regretter, outre la perte commune, celle d'un époux tendrement aimé, dont l'existence importait à votre bonheur et à celui de votre jeune famille.

» Vous trouverez dans votre raison et dans votre piété, Madame, la source des consolations que peut admettre votre douleur. Vous saurez vous soumettre à la volonté impénétrable de la puissance divine. Ceux-là sont bien peu propres à consoler autrui, qui auraient eux-mêmes besoin d'être consolés. Mais si des regrets communs, une compassion sincère, et le mélange de nos larmes, peuvent offrir quelque adoucissement à vos maux, quel soulagement ne devez-vous pas en attendre!

» La Providence semble avoir voulu choisir, pour l'appeler à elle, celui dont la perte devait répandre, parmi nous, la plus grande consternation. Souffrez, Madame, que l'on vous dise à vous-même que, quelque part que les citoyens des Etats-Unis prennent à votre malheur personnel, quelqu'intérêt qu'ils prennent à tout ce qui tenait de près au grand homme qu'ils ont perdu, cependant c'est principalement leur patrie qu'ils plaignent en ce moment.

» Le témoignage que votre digne époux a laissé de son mépris pour le duel, en écrivant contre cette pratique, l'horreur qu'il en a manifestée dans ses derniers momens, ses regrets de s'être laissé entraîner sur le champ de bataille, malgré son intention formelle de ne point verser de sang, sa profession connue de la religion chrétienne, ont ajouté un nouvel éclat à son caractere, et couronné ses grands talens, ainsi que ses services, d'une gloire immortelle.

» Il n'est pas besoin de vous rappeler que vous êtes plus que jamais obligée de veiller à la conservation de votre santé et de votre existence; vous avez à remplir des devoirs importans. La société vous recommande à la protection divine, et ses membres vous prient de recevoir l'assurance de leur haute considération. »

INTÉRIEUR.

Mayence, le 11 *vendemiaire.*

S. M. l'Impératrice est partie hier pour Paris, où elle se rend par Saverne et Nancy.

S. M. l'EMPEREUR part en ce moment, il va visiter Frankental, Kaiserslautern, et Creutznach, après cette tournée, qu'on annonce devoir employer plusieurs jours, il reprendra la route de Trèves.

Le séjour de LL. MM. II. a été pour nous une source de bonheur et d'avantages durables. Les intérêts les plus précieux de notre département ont été favorablement réglés. Nous n'avons plus rien à desirer que de montrer à quel point nous sommes reconnaissans, dévoués et fidèles, et combien étaient sinceres les vœux que nos citoyens exprimaient par leurs acclamations unanimes dans tous les lieux où ils ont pu jouir de la présence de LL. MM. II.

Les électeurs, les princes, les étrangers de haute distinction réunis en si grand nombre, et qui avaient donné à notre ville l'aspect d'une grande capitale, nous quittent en ce moment. Nous allons trouver le dédommagement de cet éclat passager, dans le mouvement que les bienfaits de Sa Majesté vont imprimer à notre commerce, et par celui des travaux que l'EMPEREUR a ordonnés tant pour l'établissement de l'entrepôt, que pour le desséchement des marais de Mombach, et les autres dispositions nécessaires à la salubrité de notre ville.

Paris, le 15 *vendemiaire.*

S. M. l'Impératrice, de retour de son voyage, est arrivée cette nuit, et est descendue au palais de Saint-Cloud. Ce matin, à la pointe du jour, le canon a annoncé son retour à la capitale.

S. E. le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, est à Paris.

— Dans sa séance du 5 vendemiaire, le Conservatoire de musique a voté, avec une lettre de remercîmens, la médaille de membre de cet établissement à M. Guglielmi, célebre compositeur romain, et membre de l'Institut national de France. Cet hommage de la reconnaissance du Conservatoire envers cet artiste respectable, a été déterminé par la noble générosité avec laquelle M. Guglielmi a accueilli le jeune Androt, élève du Conservatoire, et pensionnaire de la République à Rome, décédé le 1er fructidor an 12.

—S. M. l'Impératrice ayant appris que MM. Montlaur, de Nîmes; Basquiat, de Saint-Séver; Casenave, de Dax; et Parfait-Grandin, d'Elbeuf, cultivent avec succès des végétaux exotiques, et qu'ils en ont même naturalisé dans leurs terres plusieurs dont l'utilité est généralement reconnue, a donné l'ordre qu'on leur adressât une collection d'arbres et arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, tirée de ses jardins de Malmaison, pour mettre ces habiles cultivateurs à même de tenter de nouvelles expériences de culture.

S. M. l'Impératrice a aussi donné l'ordre d'extraire de ses jardins de Malmaison, et d'envoyer au préfet du département de la Loire-Inférieure, une collection de plantes de la Nouvelle-Hollande, en lui manifestant le desir qu'elle avait de les voir se naturaliser dans ce département.

— Les artistes et les amateurs vont voir, depuis quelques jours, à l'atelier de M. Lemot, au Conservatoire de musique, une statue de *Leonidas aux Thermopyles*, destinée au palais du Sénat-Conservateur. On en parle généralement comme d'une des plus belles figures qui soient sorties de l'école française.

— Mme Vestris, pensionnaire du Théâtre-Français, vient de mourir à la suite d'une maladie longue et douloureuse. Reçue à la Comédie-Française en 1769, elle était retirée depuis deux ans, après trente-trois ans de service. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui dans l'église de Saint-Roch, où son cercueil a été accompagné par ses camarades, par un nombreux cortège d'artistes, et par toutes les personnes attachées au Théâtre-Français.

Mme Vestris avait acquis, dans le cours de sa longue carriere théâtrale, une réputation assez distinguée : on lui reprochait de manquer de sensibilité, mais on ne pouvait lui refuser toutes les qualités qui tiennent de l'intelligence, beaucoup d'art, de la noblesse et de l'énergie. Elle jouait avec un succès particulier le théâtre de Voltaire, et excellait dans les rôles de Frédégonde, de Macbeth, et de Gabrielle de Vergy dans la tragédie de ce nom. On doit la compter aussi parmi celles qui mirent le plus d'empressement et de soin à opérer, sous le rapport de l'exactitude des costumes et des décorations, les améliorations qui ont eu lieu depuis douze ans au Théâtre-Français.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE PARIS, du 15 *vendemiaire.*

44. 25. 47. 16. 27.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 12 *vendemiaire.*

2. 15. 64. 56. 84.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 11 *vendemiaire.*

78. 52. 8. 19. 34.

MÉLANGES.

Considérations sur l'empire de la mer. — (*Suite.*)

(Voyez les nos 299, 300, 301 et 302 du *Moniteur* an 12.)

L'histoire maritime du Danemarck et de la Suède présente un caractere qui leur est propre, et qu'on ne retrouve chez aucune autre nation. A dater de la plus haute antiquité historique, jusqu'à notre âge, ces deux peuples ont été constamment navigateurs-guerriers et navigateurs-commerçans; les plus grandes expéditions maritimes leur appartiennent; l'histoire est remplie de leurs émigrations; ils ont envahi et conquis une partie de l'Europe et de l'Asie, et cependant jamais ces deux royaumes, lors même qu'ils étaient réunis, n'ont été sur la ligne des grandes puissances. Les Danois ont subjugué plusieurs fois l'Angleterre et l'Irlande; quatre de leurs princes ont régné sur les Anglais; les Suédois ont soumis toutes les côtes de la Baltique; et avant Gustave Adolphe, leur influence sur le système politique de l'Europe était presque nulle.

Il y a dans cette histoire du Nord des faits authentiques qui paraissent inexplicables. L'*officina gentium* ne peut être contestée; et d'où sortait cette immense population qui se répandit pendant plusieurs siècles du Nord vers le Midi? En examinant aujourd'hui son berceau, on trouve des déserts, un climat âpre, un sol infertile; cependant on y trouvait, avant les Francs et les Germains, de grandes sociétés politiques; l'agriculture, les arts et les manœuvres nautiques leur étaient familieres; elles avaient des flottes et des armées nombreuses. Dans le premier siècle de l'ère chrétienne, Olaüs, 33e roi de Danemarck, donne en mariage la *mer* à un de ses enfans, et à l'autre la *terre*. *Frothon*, l'un de ses prédécesseurs, avait armé trois mille vaisseaux contre le roi de Norvège. La mer avait alors ses chevaliers errans. Aldan, 36e roi de Danemarck, après trois ans d'un regne heureux, cede la couronne à son frere, pour embrasser la profession de pirate qui était alors en honneur. Omond, 47e roi, voulant épouser la fille de Ringon, roi de Norvège, et la mériter par des exploits dignes d'elle, arme une flotte puissante, va désoler les côtes de Norvège. Ringon accourt pour les défendre; il est blessé à mort dans le combat; il appelle près de lui son vainqueur, et lui donne sa fille.

Dans cette suite non interrompue pendant plus de vingt siecles de guerres maritimes entre les peuples du Nord, il n'y a point de résultat qui fixe l'attention et compense le dégoût de ces innombrables combats sur terre et sur mer. On s'étonne seulement, après ce laps de tems, après tant de carnage et de dévastation, de retrouver la Suede, le Danemarck et la Norwege occupant toujours la même place dans la balance de l'Europe. Leurs émigrations, leurs conquêtes lointaines n'ont ni accru, ni diminué leur puissance. Les Normands, dans les Gaules; les Lombards, en Italie, formèrent de nouveaux peuples qui n'ont rien de commun avec leur mere-patrie.

Remarquez ici un singulier rapprochement entre les invasions de ces hommes du Nord, et celles des hommes du Midi, connus sous le nom de *Sarrasins*: par-tout où les uns et les autres pénètrent avec leurs flottes, le pays dont ils s'emparent devient leur patrie; ils fondent des Etats indépendans: ce sont des branches séparées du tronc pour ne s'y rattacher jamais. Ce ne sont pas là les colonies des Grecs, et surtout des Romains qui appartenaient toujours à leur métropole; mais ceux-ci procédaient dans leurs conquêtes, de proche en proche, seul moyen d'étendre et de fonder un grand Empire, comme les Moscovites qui s'étaient pour ainsi dire, à l'insu de l'Europe, étendus des bords de la Mer-Noire et de la Mer-Caspienne jusqu'à la Mer-Blanche, lorsque Pierre-le-Grand essaya de développer et de consolider sa puissance. Mais les Danois, les Suédois, les Vandales s'embarquaient dans leurs perts pour n'y plus revenir, lorsqu'ils pouvaient s'emparer d'un meilleur sol.

C'est ainsi que leur pays natal est resté circonscrit dans ses limites primitives, sauf quelques établissemens circonvoisins, aliment perpétuel de leurs guerres acharnées, tels que l'île de Rugen, le Holstein, la Poméranie, la Finlande.

Depuis le douzieme jusqu'au seizieme siecle, une seule institution honore également la marine et le commerce du Nord; c'est la formation de la hanse teutonique qui date de 1254. Elle commença par la réunion des villes de Lubeck, de Brunswick, de Dantzick et de Cologne, qui s'allierent ensemble et mirent en commun leurs privileges et leur droit de bourgeoisie. Cette confédération, mieux entendue qu'aucune de celle des Républiques grecques, eut un succès prodigieux; soixante douze villes s'y associerent; et dans ce tems de superstition ou la souveraineté de droit divin était généralement proclamée, les villes Anséatiques qui relevaient d'un prince, ne lui permettaient aucune infraction à leurs privileges; elles disposaient de leurs revenus, de leurs forces navales, de leur législation. Elles professaient, dans leur véritable acception, les principes de liberté et d'égalité; elles s'emparerent sans violence du commerce de banque, de commission et de cabotage dans toute l'Europe; leurs forces étaient imposantes, leurs profits considérables, leur énergie soutenue; tant qu'elles resterent unies, elles traiterent de pair avec les rois, et ne souffrirent point leurs injustices.

Chose admirable! le système politique, le plus sage et le plus juste, s'est développé dans des tems d'ignorance. Ces villes donnaient aux grandes puissances un grand exemple: au lieu d'en profiter, celles-ci ont mieux aimé les diviser et les corrompre; elles y sont parvenues. Quelle est donc la destinée des sociétés politiques? Corruption des

princes, corruption des républiques, aveuglement de tous, jusqu'à ce qu'il paraisse, d'âge en âge, quelque trait de lumière, quelque grand caractère, qui donne momentanément une meilleure direction à ses contemporains !

En 1388, Marguerite de Valdemar, connue sous le nom de la Sémiramis du Nord, publia de bons reglemens pour la protection de la navigation et la police des gens de mer; elle arma contre les pirates; elle en purgea les côtes de ses Etats. Après son regne, qui eut de l'éclat, les guerres maritimes du Dannemarck et de la Suede, mêlées à celle de l'Angleterre, de la Hollande, de la hanse teutonique, ne présentent qu'un conflit perpétuel d'intérêts, de prétentions rivales, de querelles sans cesse renaissantes, sans qu'on y voie aucun grand dessein; ce sont des vaisseaux pris ou brûlés, des côtes ravagées, des escadres détruites et renouvelées, beaucoup de sang répandu. Au milieu de tous ces combats de l'ambition, de la piraterie, on voit avec plus d'intérêt les Danois et les Suédois s'armer alternativement contre leurs tyrans, les chasser, les déposer, et le plus cruel de tous, le farouche Christiern, remplacé en Suede par Gustave Ericson, chef de l'illustre maison de Vasa, et en Dannemarck par Frédéric d'Oldenbourg.

C'est de cette époque que date, pour ces deux royaumes, l'extension de leurs rapports politiques avec les autres puissances de l'Europe; mais la gloire militaire des Suédois sous plusieurs de leurs rois, leur influence momentanée sur le système politique de l'Europe, depuis le regne du grand Gustave jusqu'à la bataille de Pultava, ne peuvent être imputées à leurs forces navales, quoiqu'elles fussent plus considérables au commencement du regne de Charles XII, que ne le comportaient la population et les revenus de la Suede. Ce prince, en 1700, alla attaquer Copenhague avec quarante-trois vaisseaux, dont un de 128 canons, et vingt-huit depuis 90 jusqu'à 60. La flotte danoise était à peu-près d'égale force; mais l'audace intrépide de Charles contraignit son ennemi à lui demander la paix. Heureux si la modération, qui signala son début dans la carriere brillante qu'il devait parcourir, ne l'eût jamais abandonné !

C'est dans ce tems que s'élevait la puissance maritime et continentale qui devait dominer et les mers et les sceptres du Nord. Pierre-le-Grand policait son Empire, y appelait tous les arts, créait des villes, des flottes, des armées. Charles, après l'avoir bravé et vaincu, en fut écrasé sur terre et sur mer; la politique plus sage du Danemarck, en l'attachant à la Russie sans perdre son indépendance, a assuré son repos, et a permis toutes les améliorations intérieures que facilite un pouvoir absolu sans oppression. Le commerce de ces deux Etats, celui de la Suede sur-tout, serait susceptible d'une plus grande extension; mais leurs établissemens dans les Deux-Indes paraissent proportionnés à leurs moyens, et leurs forces navales suffiraient pour la protection de leur commerce dans les différentes mers, quand ces gouvernemens voudront en combiner l'emploi : leur destinée est d'être ou les subordonnés de l'Angleterre, ou les alliés indépendans de la France.

La marine des Gaulois fut alternativement obstacle et moyen de la puissance romaine. Marseille en fut l'alliée avant d'avoir subi le joug; et son commerce, ses navigateurs, avaient encore plus de célébrité que ses écoles. La ville de Vannes, du tems de César, lutta contre lui par ses escadres. Ce grand capitaine se servit habilement de la jalousie qu'excitait la domination des habitans de Vannes sur toutes les côtes de la Bretagne et du Poitou; il les mit aux prises avec leurs voisins, et les subjugua les uns par les autres.

Avant cette époque, les émigrations des Gaulois aux extrémités de l'Europe méridionale et sur les confins de l'Asie, avaient laissé des traces de leurs courses maritimes en Galatie, en Portugal, et en Angleterre dans le pays de Galles.

Sous la premiere race de nos rois, les Francs n'ayant aucune habitude de la mer, il ne fut plus question de navigation dans les Gaules. Elle se ranima sous Charlemagne, et s'éteignit encore sous ses successeurs; on les vit soumis aux contributions que leur imposaient les pirates du Nord, qui, remontant nos rivieres, portaient la désolation jusque dans l'intérieur des provinces.

Les premieres croisades trouverent les Français dans un tel état de dénuement et d'ignorance sur la navigation, qu'il fallut faire venir des vaisseaux d'Espagne et d'Italie pour le transport de leurs troupes.

Le fanatisme de ce siècle qui produisit tant de désastres, développa aussi l'activité et l'industrie nationale; Louis VII s'embarqua pour la Terre-Sainte, sur ses propres vaisseaux; et quarante ans après, on vit Philippe Auguste projeter une invasion en Angleterre, avec une flotte de dix-sept cents voiles, que les Anglais attaquerent à l'ancre, sur les côtes de Flandre, pendant que les équipages étaient à terre; Philippe fut obligé de brûler lui-même les bâtimens qu'ils ne prirent pas. Cette destruction de la marine française, au moment où elle venait de naître, n'empêcha point Philippe-le-Bel d'armer de nouvelles flottes contre Edouard.

Philippe de Valois fit encore de plus grands armemens, dont les succès divers, laisserent à Charles V l'honneur de réparer de grandes fautes; mais c'est sous le regne désastreux de Charles VI que la marine française fut le plus menaçante. C'est ce prince qui construisit le port de l'Ecluse, et qui y rassembla 1287 vaisseaux de guerre, tirés de tous les ports du royaume. L'Angleterre fut consternée; elle n'était point alors en état de résister à de si grandes forces. *Ce nombre prodigieux de vaisseaux couvrait la mer*, dit Froissard, *et la faisait paraître comme une grande forêt.* La perfidie du duc de Berry, qu'on supposa d'accord avec les Anglais, rendit tous ces préparatifs inutiles. Les malheurs de ce regne, qui ne peuvent trouver place dans cet écrit, influerent sur la marine, plus languissante encore sous Charles VII et Louis XI; mais Charles VIII et Louis XII, pendant leurs guerres d'Italie, eurent toujours des escadres sur la Méditerranée; et le plus gros vaisseau qui eût été construit en France, *la Charente* date de cette époque 1501. Il portait douze cents soldats, sans compter les matelots, et deux cents pieces d'artillerie, dont quatorze de gros calibre. En 1513, *la Cordelière*, vaisseau du même rang, monté par Primanguet, capitaine breton, rendit célebre le combat de Saint-Mahé, où vingt bâtimens français furent attaqués par quatre-vingts vaisseaux anglais, dont la moitié fut prise à l'abordage ou coulée bas; mais *la Cordelière* embrâsée, sauta en l'air avec l'amiral anglais. Il est inutile, pour mon objet, de multiplier ces détails historiques de la marine française. Toutes celles de l'Europe étaient alors à-peu-près dans le même état de force et d'instruction, sauf celles de Gênes et de Venise, dont nous avons fait remarquer la prépondérance; mais toutes les expéditions maritimes se lierent dans ce tems-là aux guerres du Continent, et n'en étaient que l'accessoire; les grands projets de commerce et de colonisation n'étaient pas encore nés; la navigation marchande, beaucoup moins étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui, était aussi soumise à moins d'entraves; elle ne connaissait d'autre obstacle que la guerre, d'autres limites que ceux des besoins. Les consommations étant plus restreintes, les manufactures moins nombreuses, l'industrie beaucoup moins développée; les grandes spéculations étaient rares; la cupidité mercantile n'avait pas un si vaste horizon; la politique des Etats ne s'était pas encore associée à celle des comptoirs. C'est lorsque les richesses des Deux-Indes se déploient aux yeux des princes et des marchands, c'est alors que leurs intérêts et leurs combinaisons prennent le même caractere. L'esprit de la féodalité s'empare du commerce; il aspire au pouvoir, à la souveraineté; il a ses grands seigneurs et ses serfs; des compagnies de marchands prennent rang parmi les puissances, déclarent la guerre, font des conquêtes : la tyrannie des privilèges exclusifs, comme celle du fisc, pese sur tous les peuples. C'est au milieu des progrès de la civilisation que l'espece humaine est frappée de ce nouveau fléau. Les guerres, plus compliquées, s'étendent à la fois dans les quatre parties du Monde; plus dispendieuses, plus acharnées, elles préparent les grandes révolutions qu'elles n'operent pas immédiatement. Les ravages du luxe se mêlent à ceux des armées, la misere à l'opulence, les habitudes de la molesse aux efforts de la cupidité, et l'avidité des jouissances aux travaux du génie; mais ne devançons pas l'époque où ce grand spectacle va s'offrir à nos regards.

La France, sous François Ier fut plus guerriere, plus chevaleresque que commerçante; et quoiqu'elle participe aux abus et aux erreurs de principes qui altérent en Europe le véritable esprit des sociétés politiques, il s'en faut bien que nous ayons, dans aucun tems, donné à notre commerce intérieur et extérieur tout l'essor qu'il devrait raisonnablement avoir. Ce n'est pas que les commerçans, les armateurs de nos ports, n'eussent aussi l'esprit d'entreprise. Dans les 15e et 16e siècles, ceux de Dieppe, Granville, Saint-Malo, se signalerent dans différentes expéditions. C'est de-là que sortirent les premiers flibustiers, dont le brigandage égala la valeur. La marine royale eut aussi de la renommée sous le regne d'Henri II et de son pere. L'amiral d'Annebault fit trois descentes en Angleterre, ravagea Portsmouth et l'île de Wight; mais on est honteux de trouver au nombre de nos triomphes, celui du baron de Lagarde, commandant les galeres de France dans la Méditerranée. Il rencontra une flotte de vaisseaux espagnols richement chargés et bien armés; il imagina, pour s'en emparer, de leur envoyer un de ses brigantins, pour les prévenir qu'il avait à son bord la reine de Hongrie, et qu'il espérait que, malgré la guerre, ils rendraient à cette princesse les honneurs qui lui étaient dus. Les Espagnols y consentirent, et prolongerent l'escadre française, en la saluant de toute leur artillerie. Quand ils eurent ainsi déchargé leurs canons, Lagarde les fit attaquer par ses galeres, et s'en rendit maître, ce qui passa, dans le tems, pour une ruse de guerre admirable.

Charles IX et Henri III, dont il faudrait pouvoir oublier les regnes, comme ils oublierent la marine et le commerce, laisserent à Henri IV tant de maux à réparer, tant de plaies à cicatriser, que ce bon prince n'eut pas le tems de faire, avec Sully, tout ce qu'il projetait d'utile pour la navigation; car ces deux hommes avaient les idées les plus saines sur toutes les parties de l'économie politique, dont la science était encore dans l'enfance; et lorsque Sully fut envoyé par Henri en ambassade en Angleterre, un vaisseau anglais, exigeant qu'il baissât le pavillon français pour saluer le sien, annonçait dès-lors à la France ce qu'elle avait à attendre des prétentions de l'Angleterre, et ce qu'elle devait faire pour les réduire.

Louis XIV profita de la leçon; il éleva ses forces navales à un degré de puissance et de gloire qui ne s'est pas soutenu. On l'accuse d'avoir aspiré à la monarchie universelle : cette imputation, absurde quant à la domination du Continent, n'était pas sans fondement, quant à la domination des mers; mais les magnifiques établissemens de Louis XIV, la création de ses flottes, la police admirable qu'il avait instituée dans les ports et dans les armées de terre et de mer, ne suffisaient pas pour fonder une grande puissance navale, dont rien ne prouve encore que la France eût abusé, tandis qu'il est évident que la richesse de son sol, la force de sa population, la situation de ses côtes, le grand nombre de ses ports, devaient la placer au premier rang des puissances maritimes.

Il a manqué au caractere de Louis XIV, qui avait de la grandeur, et à ses conseils dont on connaît l'habileté : il leur manquait, dis-je, un esprit d'ordre et de mesure, nécessaire à l'ambition même, quand elle veut des succès permanens. Henri IV et Sully, qu'il ne faut jamais séparer, car il est bien rare de rencontrer de tels rois et de tels ministres, n'auraient pas commencé leur marine par des arsenaux fastueux, par des flottes formidables : ils l'auraient fondée sur la pêche, sur les manufactures, sur le commerce intérieur, sur le bas prix de la main-d'œuvre et de l'intérêt de l'argent, sur le grand et petit cabotage; voilà les élémens indestructibles d'une puissance navale, dans un tems sur-tout où l'Angleterre n'était point parvenue à cette puissance gigantesque, qui justifierait aujourd'hui, qui nous commande même les mesures de Louis XIV; mais les efforts d'un grand peuple, toujours redoutable à ses ennemis, parce que la France aura toujours une puissance d'action équivalente à celle de l'intelligence qui règle les mouvemens, les efforts extraordinaires ne sont pas ce qui rend un pays florissant, en ce qui en garantit la prospérité. La solidité et les richesses de l'ordre social sont, comme celles de la nature et de l'art, le résultat des proportions harmoniques; ainsi, Dieu nous garde de la puissance commerciale de l'Angleterre ! Ce n'est pas là où nous devons tendre; mais nous avons beaucoup à faire pour arriver au point qui nous convient, et pour augmenter l'aisance du peuple, par un commerce maritime plus étendu, mieux conçu, mieux protégé qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion de principes et de vues d'administration. Le résultat qui occupe le plus ma pensée, est moins encore la splendeur du commerce maritime que son exagération. Mais autant il importe au repos, au bonheur des nations, qu'aucune puissance n'usurpe l'empire de la mer et du commerce, autant il est de leur intérêt commun que chaque peuple étende et multiplie ses ressources par le travail et la navigation. Or la France est, proportionnellement aux autres Etats, celui qui peut contribuer le plus à la multiplication des échanges et des produits de l'industrie. Des erreurs de régime en ont jusqu'à présent retardé les progrès que beaucoup d'autres causes concourent à favoriser parmi nous, ne craignons pas de prendre chez les Anglais des exemples et des leçons; en nous préservant de leurs écarts, examinons comment ils ont abusé de leurs succès.

M.

(Extrait du n° IX des Archives littéraires.) (1)

(1) A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi.

JURISPRUDENCE.

Nous avons annoncé la publication du premier volume in-4° de l'ouvrage de M. Bousquet, intitulé : *Explication du Code civil*; ce premier volume contenant l'explication du Ier livre du Code.

Le second volume, qui contiendra l'explication du IIe livre, *des successions*, et de partie *des donations et testamens*, paraîtra dans le mois de brumaire prochain.

Le prix est de 20 fr. chaque volume, franc de port. Il faut s'adresser à M. Bousquet, avocat, juge-de-paix, près l'hôtel-de-ville, à Montpellier.

Il faut affranchir les lettres et le port de l'argent.

Avis aux Cultivateurs.

A vendre. — Lot de 37 brebis et 2 béliers de race pure d'Espagne, provenant originairement du troupeau national de Rambouillet.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, à la librairie de madame Huzard, rue de l'Eperon, n° 11.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 17. *Mardi, 17 vendemiaire an 13 de la République* (9 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 11 sept. (24 *fructidor.*)

M. de Bergmann, qui a vécu pendant trois ans parmi les Calmoucks, a été appellé ici par le ministre du commerce.

— Le major de Beketoff, depuis long-tems retiré du service, et qui possede une très grande fortune, a fait part à S. M. l'Empereur de sa disposition de la léguer à sa mort pour être appliquée à l'amélioration de différens établissemens publics.

— Le feu qui prit dernièrement au pont-volant, entre le jardin d'été et la citadelle, a causé un dommage de 7000 roubles; le passage est demeuré interrompu pendant 48 heures.

— La gazette de la cour publie aujourd'hui une relation du capitaine Krusenstern, commandant les deux vaisseaux russes destinés à faire le tour du Monde. Cette relation, adressée par le commandant à l'académicien M. Schubert, est datée du 13 février de cette année, île de Sainte-Catherine.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 25 septembre (3 *vendemiaire.*)

S. M. l'empereur paraît avoir renoncé au voyage de Salzbourg; de sorte que son retour en cette capitale sera plus prochain qu'on ne s'y était attendu.

— S. A. R. l'archiduc Antoine se rendra à Mergentheim vers la fin de ce mois.

— Toutes les dispositions relatives à la réunion des deux Gallicies sont près d'être terminées, et on s'attend qu'elle aura lieu très-incessamment.

— Il vient de paraître une patente impériale, dont voici le début :

François II, etc., etc. « Les besoins de l'Etat pour l'année 1805 nécessitent l'établissement de nouveaux impôts extraordinaires, comme cela a eu lieu dans les années précédentes. Ces impôts extraordinaires seront répartis, pour l'année prochaine, en trois divisions, savoir : 1° une imposition extraordinaire sur les biens-fonds; 2° une taxe sur les classes, telle qu'elle a été imposée pour l'année 1802; 3° un impôt personnel. » (*Suivent les dispositions particulieres.*)

Francfort, le 29 septembre (7 *vendem*)

A raison des dettes que notre ville a été obligée de contracter pendant la guerre, le gouvernement vient d'établir de nouveaux impôts, après en avoir reçu préalablement l'autorisation de S. M. I. Ces impôts porteront principalement sur le bois, le charbon, les soieries, toiles peintes, marchandises anglaises et quincailleries. Il y aura aussi une taxe sur les cartes à jouer, les chevaux de luxe et les chiens. Le droit du timbre recevra également une nouvelle extension. Enfin, chaque particulier devra payer, pour l'année courante de 1804, un demi pour cent de sa fortune.

PRUSSE.

Berlin, le 29 septemb. (7 *vendem.*)

Les manœuvres de Potsdam ont été exécutées à la grande satisfaction de sa majesté, et ont été admirées par les militaires et étrangers de distinction qui s'y étaient rendus en très-grand nombre.

S. A. S. le duc de Saxe-Weimar a quitté hier Potsdam pour retourner à sa résidence.

— Le prince Christian de Danemarck revient ce soir de Potsdam à Berlin. Ce jeune prince a plu extrêmement à notre cour. On se dispose à lui rendre le séjour de cette ville aussi agréable qu'il sera possible. Demain, S. A. S. le duc d'Oels donnera en son honneur un très-grand bal, et après-demain le ministre de Danemarck, le comte de Bandissin, un grand dîner où seront invitées, outre le corps diplomatique, toutes les personnes de distinction de cette résidence.

— S. M. Prussienne vient de nommer à plusieurs régimens vacans. Le général major, comte de Tauentzein, est nommé à celui de Laurens; le général-major de Schiersteedt à celui de Favrat, et le général-major de Tscheve à celui de Stockhausen.

ESPAGNE.

Madrid, le 30 août (12 *fructidor.*)

Le ministre des affaires étrangeres a communiqué au corps diplomatique résidant ici, les mesures prises relativement à l'épidémie qui regne à Malaga. La note qui a circulé à ce sujet contient ce qui suit :

« Le collége royal de santé étant informé de la maladie épidémique qui s'est déclarée à Malaga, a invité S. M. à couper toute communication avec cette ville, tant par terre que par mer, et à employer toutes autres mesures capables de mettre obstacle aux progrès de cette maladie. D'après cette invitation, le roi catholique a regardé comme de la derniere importance de donner les ordres nécessaires pour arrêter, autant que possible, le cours de cette épidémie, qui peut produire les plus déplorables conséquences pour l'espece humaine. S. M. m'a ordonné de vous en informer, afin de vous mettre à même de donner avis à votre cour de ces mesures qui prouvent la sollicitude de S. M. pour le bien général. Je profite de cette occasion pour vous convaincre de mon propre zele. »

Signé PEDRO CEVALLOS.

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, 26 septembre (4 *vendemiaire.*)

L'opiniâtre Zambeccari se dispose à exécuter très-incessamment une troisieme ascension; et, ce qu'on a peine à croire, il y a presse pour être du voyage; mais ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, il se borne à prendre avec lui, outre le fidele Adréoli, deux amateurs; en tout quatre voyageurs aériens.

Du 27. — On écrit de Venise : La nouvelle de la franchise de notre port a déterminé plusieurs négocians des autres Etats d'Italie à venir se fixer dans notre ville. Notre commerce devient chaque jour plus florissant.

— Le 19 on signalait, du port de Livourne, quelques corsaires anglais.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Zurich, le 28 septembre (6 *vendem.*)

Avant-hier, le tribunal d'appel a porté sentence contre deux individus impliqués dans nos derniers troubles, et qui depuis plusieurs mois étaient absens, avec le consentement du tribunal. L'un, M. Hauser, de Wadenschwell, membre du grand-conseil, est destitué de sa place, suspendu de ses droits politiques pour dix ans, et donnera une caution de 2400 fr.; l'autre, M. Diezinger, ex-président de la municipalité de Wadenschwell, est suspendu pour six ans de ses droits politiques.

Lausanne, le 1er octobre (9 *vendem.*)

Le petit-conseil ayant procédé au renouvellement de sa présidence, le citoyen conseiller Muret a été nommé président. — M. Laharpe, ex-directeur, est dans le pays de Vaud depuis quelques jours.

Saint-Gall, le 28 septembre (6 *vendem.*)

Le petit-conseil vient de décréter l'abolition de tous les titres qui rappellent des droits personnels ou de famille; les pétitions revêtues de titres pareils ne seront pas admises par les autorités.

Lucerne, 27 septembre (5 *vendem.*)

S. Exc. le landammann a communiqué aux cantons une note de S. Exc. l'ambassadeur de S. M. catholique, datée du 17, par laquelle elle annonce que S. M. a bien voulu consentir à l'augmentation des pensions de retraite des officiers suisses dans les cinq régimens capitulés, augmentation qui avait été sollicitée par la derniere diète.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 septembre (1er *vendemiaire.*)

Le lord-maire a fait publier un ordre d'après lequel tous les vaisseaux étrangers entrant dans le port de Londres ou qui en sortent, ainsi que ceux qui descendent la Tamise, sont tenus d'arborer leur pavillon, de faire tous les soirs l'appel de leurs matelots, et de ne leur permettre d'aller à terre qu'après le lever du soleil. Aussitôt qu'un matelot manque à leur bord ou qu'il a été congédié, les capitaines doivent en informer sur-le-champ le schoomer qui est stationné devant Greenwich.

— Une brochure intitulée : *Recherches sur l'état présent de la force militaire de la Grande Bretagne*, vient d'être publiée par le lieutenant-colonel Wilson, dont l'opinion est que les volontaires des campagnes soient formés en compagnies, et commandés par ceux dans les possessions de qui ils seront levés; que tous les volontaires doivent être exercés, d'après un système uniforme, et les compagnies comptées dans chaque comté, de maniere à éviter toute dispute relative à la préséance; qu'en cas de service effectif, les compagnies puissent être réunies suivant le besoin des circonstances et l'exigence du service, et former des régimens, sous la direction du plus ancien officier, qui aurait le rang de commandant-major; qu'en cas de nécessité des officiers supérieurs de l'armée réguliere puissent être nommés, à la volonté du général, pour conduire les corps à l'ennemi et les commander.

L'auteur démontre ensuite qu'on pourrait se dispenser des frais d'habillement, ainsi que de ceux qu'occasionnent les tentes, les équipages de camp, et le charroi du bagage de chaque compagnie de volontaires.

INTÉRIEUR.

Trêves, le 14 vendemiaire.

S. M. I., que nous attendions avec une si vive impatience, a couché cette nuit à Simmern, à vingt-deux lieues d'ici, et est arrivée dans nos murs à quatre heures après-midi. Tous nos concitoyens s'étaient porté en foule sur la rive droite et sur le pont de la Moselle. L'EMPEREUR était environné d'une foule immense lorsque le maire lui a présenté les clefs. Il a daigné goûter les vins d'honneur qui lui ont été offerts. Les acclamations de la plus vive allégresse l'ont accompagné jusqu'à son palais. Il a paru plusieurs fois sur le balcon pour se rendre à l'empressement que lui témoignait une multitude avide de le contempler. La cathédrale, les édifices publics, et jusqu'à la plus petite habitation, sont illuminées. Tous nos habitans, et un grand nombre de ceux des départemens voisins, remplissent les rues et les places. Ces cris : *vivat Kaiser* et *vive l'EMPEREUR!* retentissent de toutes parts. Chacun exprime sa joie dans l'idiôme qui lui est familier; mais tous les sentimens et tous les cœurs sont français.

Paris, le 16 vendemiaire.

E. Bruix, conseiller-d'état, colonel-général et inspecteur des côtes de l'Océan, chef de la 13e cohorte de la Légion d'honneur, amiral de la flottille impériale, à S. M. l'EMPEREUR. — Boulogne, le 11 vendemiaire an 13.

SIRE,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, que cette nuit les ennemis ont fait une tentative pour incendier, au moyen d'un grand nombre de brûlots, les bâtimens qui composent notre ligne d'embossage; mais leur projet a échoué.

Depuis deux ou trois jours, ils avaient considérablement renforcé leur station. Hier, elle était composée de 52 bâtimens, dont 25 étaient des bricks de très-peu d'apparence ou de petits cutters, ce qui me fit soupçonner que ce pouvait être des brûlots, et que nous ne tarderions pas à être attaqués. Je fus confirmé dans cette opinion lorsque, dans le courant de la journée, je vis un vaisseau, trois frégates, deux bricks et plusieurs cutters, prendre position dans le S. O., à une lieue et demie au vent du dernier bâtiment de notre gauche. Toutes les circonstances leur étaient favorables pour une entreprise de cette espece; une forte brise d'O. S. O. se combinait avec la rapidité des courans de pleine lune, et leur donnait une grande facilité pour diriger des brûlots sur nous.

Je fis donc mes dispositions en conséquence; j'ordonnai au chef militaire d'établir des barrages en avant de notre ligne, à la droite, à la gauche et au centre. J'envoyai sur-le-champ en rade, aux ordres du contre-amiral Lacrosse, un grand nombre de canots bien armés, qui, de concert avec les péniches à gros obusiers, devaient détourner les brûlots. Ce général assembla tous les capitaines de la ligne, et fit connaître à chacun les manœuvres à faire dans les divers cas qui pourraient se présenter.

L'attaque commença effectivement à dix heures et demie : je fus averti des approches de l'ennemi par une vive fusillade qui s'engagea entre nos vedettes et ses péniches. Les ennemis détacherent sur tout le front de notre ligne, plusieurs brûlots qu'ils dirigeaient avec leurs embarcations jusqu'à une certaine distance, et lorsqu'ils les avaient abandonnés, le vent et les courans achevaient de les porter sur nous. Mais alors nos bâtimens leur ouvraient un passage, et ils ont presque tous éclaté en dedans de la ligne, très-près du rivage.

Onze d'entr'eux ont sauté, depuis 10 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin, dans l'intervalle compris entre le fort de l'Heurt et Wimereux; deux autres dont les mèches s'étaient éteintes ont été pris près de Wimereux. La canonnade a été fort vive, et plusieurs embarcations ennemies ont coulé bas.

Nous n'avons perdu qu'une péniche à obusier prussien le nº 267, dont le capitaine, appercevant un brûlot qui paraissait conduit par un canot à la voile, ordonna aussitôt l'abordage; on sauta d'abord dans le canot où l'on ne trouva personne; mais à peine eût on approché du brûlot, qu'il éclata: la péniche fut engloutie par l'effet de cette explosion; 27 hommes seulement se sauvèrent à Wimereux dans le canot anglais; nous avons perdu un officier, 13 soldats et 7 marins; il n'y a eu que six hommes blessés sur tout le reste de la ligne, et nous n'avons essuyé d'autre avarie qu'un mât de beaupré cassé par un abordage. Je n'ai aucune donnée certaine sur le mal que nous avons fait aux ennemis; mais indépendamment de plusieurs canots chargés de monde qui ont coulé, le désordre que nos vedettes ont observé dans les équipages qui ont évacué les canots qui remorquaient les brûlots, me porte à penser que leur perte en hommes a été considérable.

Nos canonnieres ont fait un feu d'artillerie très-vif sur quelques batimens de guerre anglais placés en arriere de leurs brûlots et chargés de les protéger. La fusillade n'a point cessé de toute la nuit, elle s'engageait successivement et sans relâche sur les divers points de la ligne; elle était si bien dirigée, que les canots ennemis chargés de conduire les brûlots se hâtaient de les abandonner en désordre.

Les officiers de mon état-major m'ont rendu compte que, malgré la profonde obscurité de la nuit, et malgré les manœuvres fréquentes et précipitées que nos bâtimens ont dû faire, ces mouvemens se sont néanmoins exécutés avec un ordre et une précision qui ont prévenu toute méprise.

Je dois des éloges à la conduite du général Lacrosse; les officiers commandans les divers bâtimens, ont généralement montré de l'intelligence et du sang-froid. Je ne puis assez me louer du courage et du bon esprit dont les marins et les militaires embarqués ont fait preuve; tous se portaient aux manœuvres avec empressement et avec joie; c'était pour eux une fête, et chaque fois qu'il éclatait un brûlot, la rade retentissait des cris de *vive l'Empereur! vive Napoléon!*

Plusieurs canonnieres avaient filé leurs cables pour faire passage aux brûlots; plusieurs autres avaient mis sous voiles; mais il n'y a pas eu la moindre apparence de confusion. A la pointe du jour, notre ligne était formée avec la plus grande régularité.

Les ennemis ont employé des brûlots de trois especes différentes. Les premiers sont des sloops, des cutters ou autres bâtimens; les seconds sont une espece de coffre, long de vingt pieds, et large de trois, qui n'a point de mâture, et dont le peu d'élévation au-dessus de l'eau, le rend très-difficile à appercevoir pendant la nuit. La troisieme espece enfin consiste en un baril rempli d'artifices, porté verticalement à l'aide d'une mécanique, et qui s'enflamme aussitôt que le brûlot heurte un corps qui lui résiste.

Ces brûlots étaient remplis de différentes sortes d'artifices; ils lançaient une grande quantité de morceaux de bois creusés, et chargés d'une composition inflammable, qui s'allumait par le moyen d'une mêche semblable à celles des bombes; mais il paraît que leur effet n'était pas bien calculé, car ils n'ont pu faire aucun mal.

Cet événement, loin d'avoir eu les résultats dont les ennemis s'étaient flattés, n'a servi qu'à manifester le courage, le dévouement et la confiance des militaires et des marins, ainsi que l'excellent ordre établi pour la surveillance de la ville et du port. Tout le monde y était à son poste; les pompes étaient préparées, toutes les précautions étaient prises; pendant la nuit, des rondes s'y sont faites avec le calme et la tranquillité accoutumés, et jamais il n'y a régné plus de sécurité.

Ce matin, les bâtimens ennemis détachés dans le S. O. ont rallié le gros de la station.

A dix heures, les vents ont commencé à souffler grand frais du O. S. O. Tout annonce le mauvais tems.

A deux heures, les bâtimens ennemis ont mis sous voile, et paraissaient manœuvrer pour gagner l'Angleterre.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de mon profond respect et de l'inviolable dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Majesté le très-fidele serviteur,

E. Bruix.

Soult, maréchal de l'Empire, colonel-général de la garde de S. M. l'Empereur, commandant en chef le camp de Saint-Omer. — Au quartier-général, à Boulogne, le 11 vendemiaire an 13.

Sire,

Les Anglais avaient conçu l'horrible et lâche projet d'incendier en rade de Boulogne les bâtimens de la flotille qui s'formaient une ligne d'embossage; la nuit derniere ils ont entrepris d'exécuter cet abominable dessein. Le résultat est tourné à leur honte, et il est à la gloire des armes de V. M.; j'ai l'honneur de vous rendre compte de cet événement important.

Hier l'escadre anglaise, forte de 52 voiles, dont 6 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 16 corvettes ou bombardes, 10 bricks, 12 cutters et 2 lougres, sous les ordres de l'amiral Keith, était mouillée à une lieue et demie de distance depuis le nord jusqu'à l'ouest du port; pendant le jour elle détacha un vaisseau, deux frégates, plusieurs bricks et la plupart des cutters, avec un grand nombre d'embarcations, pour croiser, à la même distance, dans la partie du sud-ouest; à trois heures on remarqua que le vaisseau et les frégates avaient mouillé et faisaient successivement arriver les petits bâtimens, leur donnaient des embarcations et ensuite les formaient en ligne.

Ces démonstrations étaient trop apparentes pour qu'on pût se méprendre sur le but qu'elles annonçaient; aussi l'amiral Bruix s'empressa-t-il de donner des instructions en conséquence, au contre-amiral Lacrosse, qui commandait en rade, et de prendre d'autres mesures non moins efficaces; en même-tems les batteries furent disposées, et l'armée se tint prête à exécuter tous les ordres qui auraient pu lui être donnés.

La marée était à 10 heures 45 minutes, et le vent à l'ouest, bonne brise. A 10 heures précises, plusieurs coups de fusil tirés de la gauche, annoncerent que l'ennemi commençait son attaque; effectivement, le feu se prolongeant sur le centre, les péniches de vedettes et plusieurs bateaux pêcheurs qui les couvraient, durent se replier sur notre ligne; dans un instant, l'engagement devint presque général, et en ce moment l'ennemi lança sa premiere partie de brûlots.

Tous les bâtimens de la flottille qui s'attendaient à ce genre d'attaque, voyant venir les incendiaires, les éviterent et les laisserent passer entr'eux, sans qu'aucun en fût abordé, et le flot les porta en arriere de la ligne. A 10 heures et demie, le premier éclata vis-à-vis la batterie des Grenadiers; il produisit une gerbe de feu immense, les débris furent portés jusque sur la côte, mais personne n'en fut atteint.

Le second, éclata vis-à-vis la batterie impériale et ne produisit aucun mal; un autre, entre le fort de Croy et celui de la Crêche; et le quatrieme, vers la batterie des Bombardiers, sans produire plus d'effet.

Après ces premieres explosions le feu se rallentit pendant une demi-heure; le contre-amiral Lacrosse profita de ce tems pour parcourir la ligne et faire reprendre le rang à quelques bâtimens qui, pour éviter, avaient filé leurs cables; il était à la hauteur de la batterie des Dunes avec plusieurs embarcations que des officiers majors de l'amiral Bruix montaient, lorsqu'il apperçut un brick dont la voilure lui parut suspecte; il fit immédiatement tirer dessus. A peine s'était-il éloigné d'une demi-portée de pistolet, que le bâtiment sauta et donna une explosion beaucoup plus forte que les premieres; mais heureusement que deux matelots seulement en furent légerement blessés à la main.

L'attaque se porta ensuite sur la droite; trois brûlots sauterent immédiatement à la hauteur du port de Wimereux; deux autres à la gauche de la Crêche, encore deux autres entre le Chatillon et le fort de l'Heurt, et enfin le douzieme et dernier à hauteur de la batterie impériale; mais celui-ci qui était d'un volume beaucoup plus considérable que les premiers, et qui s'était plus rapproché de terre, produisit une commotion tellement grande qu'elle fut ressentie dans Boulogne, et à plus d'une demi-lieue dans les terres.

A trois heures et demie, le feu a cessé entiérement, et les bâtimens de la flottille sont tous rentrés en ligne, de sorte qu'au jour chacun était à son rang prêt à combattre, et l'ennemi a pu voir qu'il n'existait pas le moindre vide dans la ligne.

Le résultat de toutes ces explosions qui ont ébranlé la côte et paraissaient devoir tout engloutir, ne nous aurait fait éprouver aucune perte, sans un malheur que trop d'audace et de témérité ont occasionné; la péniche à gros obusiers nº 267, commandée par le capitaine Gronet, étant par le travers de Wimereux, apperçut un sloop anglais à la voile, qui paraissait se diriger vers le port; voulant s'en saisir, il fait prendre les armes à son équipage, ainsi qu'à sa garnison, et ordonne l'abordage; Michel-Abraham Cloquet, matelot, monte le premier sur le sloop; cinq autres le suivent, et ils éteignent le feu; mais en cherchant le gouvernail qui avait été retiré, ils apperçoivent un autre bâtiment très-long, nageant à fleur d'eau, lequel ne présentait presqu'aucune surface, et que la péniche acostait; à peine étaient-ils parvenus à couper le cable, que le brûlot part, emporte la péniche et engloutit tous les hommes qui étaient dessus; il s'est sauvé quelques hommes de sa garnison, et de son équipage les six matelots qui avaient abordé le sloop; plusieurs canots ont été envoyés pour porter des secours, mais aucun n'a pu y parvenir.

Cet événement a occasionné la perte de vingt-un hommes; et de toutes les explosions, il est résulté que 9 marins et 4 soldats seulement ont été blessés; une chaloupe canonniere a perdu son beaupré, mais c'est en abordant avec une autre: il n'y a pas eu d'autre avarie.

Tout porte à croire que les Anglais ont perdu beaucoup de monde par l'effet de la fusillade et par celui du canon. Le sloop et deux de leurs canots ont été pris; deux brûlots se sont échoués, l'un à l'est du chenal d'Ambleteuse, et l'autre à droite du Wimereux; tous les deux sont intacts. Au premier les mèches s'étaient éteintes, et au second elles ne devaient prendre feu que par l'effet d'un ressort qu'un mouvement réglé comme une pendule devait faire partir, après un certain nombre d'oscillations; quatre soldats du 34e de ligne s'y sont portés les premiers, ont arraché les mèches ainsi que le mouvement, et ont ainsi prévenu l'explosion du brûlot, qui eut sans doute occasionné plus de mal que les autres, par l'affluence des personnes que la curiosité y attirait.

Ces deux brûlots ont chacun 21 pieds de long sur 6 de large et 6 de hauteur; aux extrémités, qui sont aigues, on a ménagé deux chambres pour placer les fusées et mouvemens d'oscillation; deux heures après qu'on a eu arraché ce mécanisme, on me l'a présenté, son mouvement allait encore.

Ce matin la plage était couverte de débris, de ferrailles et d'éclats de toute espece.

Le général Lacrosse se loue beaucoup des garnisons et de ses équipages, mais l'amiral Bruix aura sans doute l'honneur d'en rendre un compte plus étendu à Votre Majesté.

L'armée est restée pendant la nuit sous les armes, et tout était disposé pour donner des secours, s'il eût été nécessaire. Le plus grand calme a régné dans Boulogne.

L'escadre ennemie est aujourd'hui composée de 5 vaisseaux, 7 frégates, 17 corvettes, 7 bricks, 10 cutters et 2 lougres; les vents étant S. O. et frais, elle vient d'appareiller et louvoye. Le vaisseau amiral a pris la route d'Angleterre.

Telle a été l'issue de cette opération que les Anglais méditaient depuis tant de tems, et pour laquelle ils fesaient construire avec tant de secret un grand nombre de bâtimens sur de nouveaux modeles. Je lui ai donné au commencement de cette lettre le nom d'*horrible* et de *lâche*, parce que c'est un attentat *horrible* contre les lois de la guerre, que de chercher à faire périr une armée par des moyens qui n'exposent à aucun danger; parce qu'on ne peut voir qu'une insigne *lâcheté* dans une pareille attaque de la part d'une croisiere qui avait trois fois plus de canons que la partie de notre flotille qui était en rade. Pourquoi Keith n'a-t-il point imité la conduite de Nelson, en l'an 9, et n'a-t-il pas voulu combattre notre flotille, corps à corps? Cette entreprise, quel qu'en eût été le succès, aurait mérité notre estime: s'attaquer canon contre canon, bayonnette contre bayonnette, tel est le droit de la guerre. Mais une nation qui n'emploie pour sa défense que des poignards, des complots et des brûlots, est déjà déchue du rang qu'elle prétend occuper. L'histoire nous apprend que les nations, lorsqu'elles sont capables et dignes d'obtenir la victoire, méprisent les offres des médecins de Fabricius, tandis qu'au moment de leur décadence les moyens les plus perfides sont leurs principales ressources.

Au reste, dans la position où nous nous trouvons et avec les précautions que prend l'amiral, rien n'est moins dangereux que les brûlots de l'Angleterre. Leur aspect redouble l'ardeur des soldats qui attendent avec impatience le moment où battra le pas de charge contre ce million de volontaires, commandés par le vainqueur d'Honscoote et du Helder.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et un dévouement sans bornes,

Sire,

De votre Majesté Impériale le très-humble et très-fidele serviteur,

Signé, Soult.

GÉOGRAPHIE. — VOYAGES.

Voyages de MM. Ledyard et Lucas en Afrique, entrepris par l'ordre et aux frais de la Société africaine de Londres; traduits en français par M. Lallemant, l'un des secrétaires de la marine et de la Société africaine établie à Marseille. An 12. — 1804. (1)

Il est impossible de ne pas attribuer à l'influence des principes mahométans, et plus antérieurement à celle des révolutions politiques qui se sont succédées depuis la destruction de Carthage dans le nord de l'Afrique, la barbarie où se trouve cette partie du Monde, l'ignorance où nous avons longtems été de l'état des peuples situés au-delà de

(1) Deux volumes in-8º. — A Paris, chez Déterville, rue du Battoir-Saint-André-des-Arts, nº 16.

l'Atlas, ainsi que le peu de connaissance que nous avons encore de ceux qui en sont séparés par le grand désert de Sahara.

Tout cependant donne lieu de croire que l'intérieur de ce vaste Continent, d'où chaque année l'on voit sortir de nombreuses caravanes, est peuplé et occupé par des nations plus ou moins civilisées, mais sur lesquelles il n'existe que des renseignemens ébauchés.

Peut-être que, sans la découverte du Nouveau-Monde qui fixa toute l'attention de l'Europe, les regards se seraient portés vers l'Afrique, et qu'aujourd'hui les arts de la civilisation y auraient réparé les ravages de la barbarie, et rendu à ces contrées courbées sous un joug destructeur, son antique splendeur et la liberté de ses communications.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, l'on voit avec plaisir que, depuis à-peu-près un demi-siecle, une noble curiosité et le desir d'étendre les connaissances ont produit ce que d'autres intérêts auraient peut-être dû conseiller long-tems auparavant.

Des Sociétés se sont formées pour civiliser l'Afrique, en faire connaître les peuples, et ouvrir au commerce qui n'est fréquente que sur les bords, une voie à de nouvelles spéculations, en même tems qu'il y tarirait la source de ces guerres atroces entre les peuples qui l'habitent, alimens de l'esclavage et du plus honteux trafic qui en sont les résultats.

La premiere association formée dans cette vue, est celle de Londres; la seconde celle de Marseille: nous dirons un mot de l'une et de l'autre avant de parler des découvertes qui sont l'objet du livre dont nous annonçons la traduction.

La premiere assemblée de la Société africaine de Londres eut lieu au mois de juin 1788. Douze personnes dont plus de la moitié se trouvait composée de lords et d'évêques en jetterent les fondemens; aujourd'hui elle compte plus de cent membres parmi lesquels on distingue les noms les plus illustres de la Grande Bretagne.

Aux termes de sa fondation, son but est uniquement de s'occuper de nouvelles découvertes en Afrique, et des moyens d'y propager les arts du commerce et de la civilisation; chaque membre contribue aux frais, d'une somme de 5 guinées par an; l'emploi de ce fonds est confié à un comité de cinq personnes.

Déjà la Société a fait connaître le résultat de ses opérations; on lui doit quelques découvertes et plusieurs ouvrages utiles sur la géographie de l'intérieur de l'Afrique, dont M. Cuny nous a donné la traduction que nous avons fait connaître dans ce journal.

C'est encore sous la direction, et par les soins de cette Société que M. Lédiard a parcouru une partie de l'Afrique, et qu'ont été publiés les recherches de M. Lucas faites par les mêmes motifs sur les royaumes de Bournou, de Kachna et du Fezzan que l'on ne connaissait que très-imparfaitement.

La Société Africaine de France s'est formée à Marseille par le zele de quelques hommes distingués dans les lettres et dans la connaissance de la géographie. Son comité d'administration s'est organisé pour la premiere fois en thermidor an 10 (août 1802), et le nombre des membres de la Société s'est élevé à près de cinquante en peu de tems.

Par son institution et aux termes de ses réglemens, « elle est instituée pour favoriser les voyages et les recherches dans les *régions du globe inconnues ou peu fréquentées*. La tâche qu'elle s'impose est de chercher des sources encore intactes d'entreprises avantageuses, de les indiquer au commerce, et de reconnaître et désigner de nouveaux points d'établissement. »

Pour atteindre ce but, la Société a arrêté que l'admission de chaque membre serait soumise à une contribution de 150 fr., une fois payés. L'argent provenant de ces sommes réunies doit être placé dans le commerce et les bénéfices ou revenus qui en proviendront, employés par le comité d'administration, aux dépenses nécessaires pour remplir le but de l'association.

Il n'y a point à douter que sans les calamités inséparables d'une longue guerre, la Société française, dont le zele et la philantropie sont au-dessus de tout éloge, n'eût rivalisé utilement avec celle de Londres, pour faire participer les malheureux Africains aux bienfaits de la civilisation et des principes religieux de l'Europe; mais peut-être qu'à l'imitation de son aînée, la Société de Marseille eût dû borner ses travaux à l'*Afrique uniquement*: nous pensons encore que c'est à Paris qu'eût dû être le centre de l'établissement, et qu'en resserrant la sphere de ses opérations pour les rendre plus effectives, elle eût dû mettre au rang de ses premiers soins, celui d'étendre sa correspondance avec le plus grand nombre possible de personnes propres à la seconder dans le noble but qu'elle se propose.

Après ces considérations, que l'on ne saurait regarder comme hors d'œuvre dans l'analyse d'un ouvrage dû aux membres des Sociétés de Londres et de Marseille, nous entrerons en matiere sur les objets intéressans qu'il présente.

Les premiers chapitres sont remplis par la relation du voyage de M. Ledyard, en Egypte. On ne peut rien comparer au zele extraordinaire et au goût particulier de cet Américain pour ce genre de vie. Avant d'avoir offert ses services à la Société anglaise, il avait déjà parcouru une grande partie de l'Europe à pied, et devait passer du Continent oriental dans le nord de l'Amérique, lorsqu'arrêté par ordre de Catherine II, il fut obligé de retourner à Londres, dénué de toute espece de moyens d'existence.

M. Joseph Bancks, membre de la Société africaine et président de la Société royale de Londres, fut distinguer à travers les lambeaux qui couvraient M. Ledyard un homme de tête et d'exécution; il lui demanda s'il voulait faire un voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Sur sa réponse affirmative, M. Bancks l'adressa à M. Beaufoy à qui nous devons l'ouvrage que nous annonçons, et lui-même aussi membre de l'association. « Je fus étonné, dit M. Beaufoy, en voyant Ledyard, de sa large carrure, de son air déterminé, de ses manieres ouvertes et de son œil pénétrant et vif. J'étendis une carte d'Afrique devant lui, et traçant une ligne du Caire à Sennaar et de-là à l'Ouest, et dans la latitude et suivant le cours présumé du Niger, je lui dis que c'était là la route par laquelle je desirais, s'il était possible, que l'Afrique fût explorée. Il répondit qu'il se trouverait singuliérement heureux d'être chargé de l'entreprise. Je lui demandai quand il serait en état de partir: demain matin, fut sa réponse. »

On remit en conséquence une somme d'argent et des lettres de recommandation à M. Ledyard. Il partit à pied de Londres, le 30 juin 1788, passa par la France, s'embarqua à Marseille pour Alexandrie, d'où il se rendit au Caire en remontant le Nil. Il y arriva le 19 août de la même année, et y mourut sur la fin d'octobre d'une maladie bilieuse, et des chagrins que lui causerent les difficultés qu'il éprouva pour se rendre à Sennaar où il devait aller.

Les remarques de ce voyageur extraordinaire, et trop tôt enlevé aux progrès des connaissances géographiques, sont judicieuses et naturelles.

« La vue en remontant le Nil, dit-il, est très-circonscrite, à moins qu'on ne l'observe du haut du mât du bâtiment, ou de quelqu'autre point élevé. On découvre alors une plaine immense d'excellente terre très-mal cultivée, mais parsemée néanmoins d'un grand nombre de villages bâtis, tant sur les bords du fleuve que dans la campagne, aussi loin que la vue peut s'étendre; la riviere est couverte de bateaux qui remontent ou descendent. Ils sont tous construits et naviguent de la même maniere; ils ont presque tous aussi la même capacité: les plus forts sont de dix à quinze tonneaux. Ces bateaux portent des oignons, des melons d'eau, des dates, quelquefois un cheval, un chameau qui se tient couché dans le bateau, des moutons, des chevres, des chiens, des hommes et des femmes; ils ont de la musique le matin et le soir.

« Dans chaque village où nous débarquions, continue M. Ledyard, j'avais l'habitude de m'y promener avec un conducteur qui, en sa qualité de Musulman et de descendant du Prophete, portait un turban verd; ce qui imprimait du respect pour sa personne et faisait la sûreté de la mienne, quoique je croie qu'avec mon habillement de Turc du commun, j'eusse pu me passer de sa protection. Je n'ai point remarqué d'ailleurs de disposition à la malveillance parmi ces habitans. Les villages sont de pauvres cabanes formées de boue, distribuées sans ordre et presque conjointes les unes aux autres. L'intérieur est plein de poussiere, de vermine, de puces, de punaises; tout y porte l'empreinte des malédictions de Moyse.

» Les gens de la classe du peuple ne portent qu'une chemise et un caleçon, l'un et l'autre bleus. Le verd est la couleur royale et sacrée, et, si j'ai été bien informé, il n'y a que les descendans de Mahomet qui aient le droit de la porter.

» Les Mahométans sont en Afrique ce que les Russes sont en Sibérie, des marchands vagabonds, entreprenans, superstitieux et guerriers; par-tout où ils s'établissent, ils y dominent; leurs voyages dans l'intérieur de l'Afrique ont pour objet la religion et le commerce, mais principalement ce dernier; car on ne les trouve jamais où il n'y a point de trafic à faire; et, quelque zélés qu'ils soient pour leur religion, ils ne sauraient voyager sans trafiquer par les chemins. »

M. Ledyard ne peut faire que peu d'observations dans un si court trajet; la Société eut à regretter les services qu'elle pouvait attendre d'un homme aussi zélé et aussi bon observateur.

Elle trouva dans M. Lucas à se dédommager de cette perte, et elle le chargea de pénétrer par l'Etat de Tripoly dans l'intérieur de l'Afrique, et de donner des lumieres sur le Fezzan, Etat riche et commerçant, situé au-delà du désert de Sahara, au Sud.

M. Lucas avait eu le malheur, dans sa jeunesse, d'être pris par un corsaire de Salé, et de rester trois ans esclave à la cour de Maroc; il fut racheté par sa nation et renvoyé en qualité de consul-général du commerce britannique, dans le même pays où il avait porté les fers de la servitude; il y resta seize ans: pendant ce tems, M. Lucas apprit l'arabe, et se mit au fait de toutes les connaissances locales qui pouvaient répondre aux vues de la Société africaine.

Il s'embarqua à Marseille, et arriva à Tripoly de Barbarie le 25 octobre 1788; il s'occupa de l'objet de son voyage; mais des guerres survenues entre les tribus d'Arabes qui se trouvent sur la route, ne lui permirent pas d'aller plus loin que Mesurate, quoiqu'il se fût associé pour la traversée du desert un schériff plus éclairé que ses pareils, et qui partageant les vues de M. Lucas, s'était fait un plaisir de lui faciliter tous les moyens propres à remplir son objet.

Mais à défaut du voyage, M. Lucas trouva dans les détails qu'il apprit de ce bon Arabe, des faits qui jettent beaucoup de lumieres sur l'état du Fezzan, et peuvent guider ceux qui voudraient entreprendre d'y aller. Ces détails forment une partie importante et considérable de l'ouvrage qu'a traduit M. Lallemant; nous allons en extraire ce qui nous a paru propre à donner une idée de ces régions peu connues.

« M. Lucas partit de Tripoly pour le Fezzan le 1er février 1789: sa caravane était composée de deux schérifs arabes, de trois marchands bien armés et montés sur des chevaux, de M. Lucas, de son domestique noir monté sur un chameau, de douze habitans du Fezzan, à pied et armés, de trois negres et de leurs femmes, qui avaient été esclaves à Tripoly, et qui ayant obtenu leur liberté, retournaient chez eux, enfin de vingt-un chameaux menés par quinze hommes dont chacun était armé d'un fusil et d'un pistolet.

» L'usage de ces caravanes est, après avoir déchargé les animaux, lorsque l'on est arrivé au lieu du campement, de ranger circulairement les fardeaux, et de ne laisser entre eux qu'un seul passage pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte qu'ils forment. Les marchands, les conducteurs, les serviteurs, étendent leurs nattes et leurs tapis dans ce cercle. Ils y allument aussi du feu pour cuire les alimens, et avec leurs seules couvertures pour abri, car peu ont des tentes, ils restent exposés aux rosées et aux pluies abondantes qui tombent fréquemment sur la côte; mais leur sommeil n'en est point interrompu, et ils ne s'en trouvent point incommodés. Pendant ce tems, les chameaux vont paître le chaume ou brouter les buissons sans conducteur; mais quelque liberté qu'on leur laisse, ils ne s'éloignent jamais de plus de deux à trois cents pas du camp.

» La caravane de M. Lucas suivit la côte pour se rendre à Mesurate, port de mer d'où part le chemin qui se rend à Mourzouk, capitale du Fezzan.

» Sur la droite et dans le sud-est de la route qui conduit de Tripoly à Mesurate, on remarque un pays superbe; la richesse du sol, abondant en blé et en huile, contraste singuliérement avec la férocité des habitans, laquelle force aujourd'hui les caravanes à abandonner l'ancienne route qui traversait leur pays et qui était la plus directe, pour s'en frayer une parmi d'affreuses collines de sable et le long d'une côte stérile.

» En continuant sa route, la caravane arriva à l'endroit où se trouvent les restes de la ville de Lebida. On y voit les ruines d'un temple et celles beaucoup mieux conservées de plusieurs arcs de triomphe qui attestent la magnificence d'une ancienne colonie romaine ou carthaginoise. La belle et riche plaine qui y abonde explique assez les raisons pour lesquelles on choisit, pour bâtir une ville maritime, un emplacement qui n'offrait point de port naturel. Environ 25 milles à l'est des ruines, le sol, quoique nullement secondé par les misérables Arabes qui l'habitent, présente la même force de végétation. L'aspect en est rendu encore plus intéressant par les restes d'un superbe aqueduc qui conduisait autrefois à Lebida l'eau d'une montagne éloignée.

» Arrivée à Mesurate, la caravane fut obligée de se séparer, les schérifs se mirent en route à l'abri de leur caractere, qui les rend respectable aux Arabes, et M. Lucas s'étant embarqué, se rendit à Malte, d'où il passa en Angleterre.

» C'est dans le séjour qu'il fit à Mesurate, qu'il obtint du schérif Inhammed, avec qui il devait aller au Fezzan, les détails qu'il communiqua à la Société africaine, et qui, comparés avec d'autres relations, se trouverent presqu'entiérement semblables.

» Mesurate est un port de mer de l'Etat de Tripoly, situé avantageusement pour le commerce qui se fait sur la côte et avec l'intérieur du pays. C'est-là que les marchands qui commercent avec le Fezzan, envoient leurs marchandises à Tripoly par mer, et y louent les chameaux dont ils ont besoin ensuite pour le transport par terre. La ville est par cela commerçante, et propre aux spéculations que l'on peut faire sur le commerce lucratif de Mourzouk.

» Le Fezzan, dont cette ville est la capitale, est situé au sud de Mesurate ; on passe pour y aller par des chemins tantôt tracés à travers des montagnes, quelques fois des endroits verds et agréables, souvent des plaines de sable, et entre autres celle de Soudah, que l'on met quatre jours à traverser, et où l'on ne trouve ni eau ni verdure. Cependant, au total, l'on voit par le récit du scherif Inhammed, que la traversée n'offre que des difficultés ordinaires, lorsque l'on n'a point à redouter les hostilités des tribus arabes, très-souvent en guerre, et qui conséquemment interceptent les communications.

» Moursouck est ceinte d'un mur élevé, qui, non-seulement pourvoit à sa défense, mais qui au moyen de trois portes, donne la facilité au gouvernement de percevoir un droit sur toutes les marchandises entrantes, à la réserve des subsistances qui n'en paient aucun. Elle est située au bord d'une petite riviere, et approvisionnée d'eau par beaucoup de sources ; sa distance de Mesurate et d'environ 390 milles (130 lieues de France.)

» Cette ville présente à l'œil, dit M. Lallemant, dans une de ses intéressantes notes, des ruines considérables d'anciens et grands édifices, et des cabanes d'Arabes, mélange qui annonce son ancienne prospérité et sa décadence actuelle, résultat du despotisme destructeur sous lequel languit ce pays favorisé de la nature.

» A l'est de Moursouck, et dans un canton d'une fertilité remarquable, est situé la ville de Zuéela. Les restes d'anciens édifices qui s'y trouvent, le nombre et la grandeur de ses citernes, la construction de ses caves voûtées, destinées peut-être à former des magasins de blé, offrent des vestiges d'antiquité qui remontent, suivant toutes les apparences, au tems où la superbe république de Carthage entretenait avec l'intérieur de l'Afrique ce riche commerce qui propageait les arts de la civilisation.

» Peut-être qu'un jour ces pays si près de nous, et cependant si peu étudiés, offriront d'amples documens sur l'histoire des peuples de cette partie du Monde, lorsqu'il sera possible d'en examiner tranquillement les diverses parties.

Au sud de Zuéela on trouve Jermah qui se fait remarquer, comme la premiere, par de nombreux troupeaux, principalement de moutons et de chevres qui paissent dans les environs ; par les produits aussi variés qu'abondans de ses champs, et par une grande quantité de ruines imposantes et des inscriptions ignorées des barbares habitans de ces contrées. Tessouwa est une autre ville considérable du Fezzan, peu éloignée de Jermah ; à peu de distance de celle-ci est Temmissa où la caravane des pélerins de Bornou et de la Nigritie, qui part de Moursouck et se rend par le Caire à la Mecque, s'arrête ordinairement, afin de s'y approvisionner de blé, de dates et de viandes séchées, pour son pénible voyage. Enfin, on trouve Kattron, remarquable par la quantité de volailles qu'on y éleve, et les abondantes récoltes de blé d'Inde que son territoire fournit ; Mendrah, capitale de la province de ce nom, dont le sol abonde en natron que l'on trouve à sa surface ou sur les bords de ses nombreux lacs. Les marchands du Fezzan exportent annuellemeut une grande quantité de cette production qu'ils conduisent à Tripoly, où elle est embarquée pour la Turquie, Tunis et Maroc.

Le royaume de Fezzan contient encore plusieurs autres villes et un grand nombre de villages dont les habitans sont occupés de la culture.

» Il se tient régulierement dans chaque ville un marché pour la viande de boucherie, les grains et les légumes. Les maisons sont construites de terre et recouvertes d'un toît plat qui est formé avec des branches d'arbre, sur lesquelles on étend une certaine quantité de terre. Les chaleurs de l'été qui commencent en avril et durent jusqu'en novembre, sont si fortes que, depuis neuf heures du matin jusqu'au coucher du soleil, les rues ne sont fréquentées que par des hommes de peine ; il serait même difficile de respirer dans l'intérieur des maisons, si on n'avait la précaution d'arroser les appartemens. Malgré ces chaleurs qui diminueraient d'intensité, si l'on travaillait à la reproduction des grands végétaux, il y regne des vents qui amènent de la fraîcheur, et permettent de jouir de la beauté de la campagne.

» Les Fezzanniens sont vêtus à-peu-près comme les Maures de Barbarie, et comme ceux-ci leur couleur est fortement basanée ; ils sont tellement accoutumés à la chaleur, que le moindre refroidissement dans la température de l'air, les incommode.

» Leurs principales maladies sont inflammatoires ou putrides. Leurs vieilles femmes sont leurs médecins ; elles leur prescrivent pour le mal de tête les ventouses et la saignée ; elles envoient ceux qui ont des douleurs de membres se baigner dans les lacs qui produisent le natron, et dont les eaux sont chaudes ; si ces remedes n'operent pas, elles emploient l'application du fer chand.

» Ils sont grands, bien faits, mais laids de figure, sans force de corps et sans énergie ; ils ne reconnaissent aucune distinction de rang entr'eux dans la vie privée : le premier magistrat du lieu boit, mange, se promene avec le dernier habitant ; ils sont hospitaliers et généreux.

» Le royaume de Fezzan, situé entre les 25 et 29e degrés de latitude nord et les 30 et 35e de longitude orientale, embrasse une plaine très-étendue, entourée de montagnes dont la chaîne irréguliere est interrompue à l'est. Il n'y pleut jamais, ainsi que la chose a lieu dans la Haute-Égypte. La terre est un sable léger ; mais malgré que cette qualité et le défaut de pluie semblent annoncer une continuelle stérilité, les sources sont si abondantes et les montagnes voisines fournissent une si grande quantité d'eaux souterraines, qu'il est peu de contrées dans le nord de l'Afrique qui présentent une plus riche végétation ; chaque jardin, chaque champ a un ou plusieurs puits de huit à douze pieds de profondeur, au moyen desquels le cultivateur arrose chaque soir les productions de la terre.

» Parmi ces productions, l'on remarque le talk, arbre qui fournit un bois dur pour les instrumens, l'épine blanche, le genêt d'Espagne, le palmier, l'olivier, le figuier, le grenadier ; le bled d'Inde et l'orge, deux principaux objets de culture du pays ; du froment, qui y vient mal ; des citrouilles, des courges, des concombres, des oignons et de l'ail. On y éleve des moutons, des vaches dans les cantons où il y a des herbages ; des chevres, des chameaux, de la volaille. Parmi les animaux sauvages, on voit des autruches, des gazelles, des daims, et quelques autres especes moins remarquables.

Le gouvernement du Fezzan est purement monarchique ; la religion est le mahométisme ; le roi actuel descend d'un des scherifs de Tafilet, dans le royaume de Maroc, descendance qui, suivant la remarque de M. Lallemant, a dû contribuer à ce respect et à l'amour que ces peuples marquent pour leur souverain. Sa domination est douce, les taxes légeres, et le commerce assez considérable.

» Le royaume de Fezzan a été long-tems tributaire du bacha de Tripoly ; mais le roi actuel s'étant apperçu que le pouvoir de Tripoly déclinait, tandis que les forces de son Empire croissaient en proportion de l'attachement que lui marquaient ses sujets, en profita pour diminuer graduellement ce tribut, et en dénaturer le titre. Il ne consiste plus à présent que dans un présent annuel de quelques esclaves et de deux livres de poudre d'or. Cependant le bacha de Tripoly prend toujours le nom de roi de Fezzan. »

L'ouvrage intéressant dont nous avons tiré ces détails, en contient d'autres également instructifs sur les royaumes de Bornou, de Kachna, sur la Gambie, dont nous pourrrons rendre compte dans un autre extrait.

Nous terminerons en remarquant qu'après avoir parcouru ce recueil de voyages, ainsi que celui dont nous devons la traduction à M. Cuny, l'on sent tout l'intérêt que doit inspirer l'établissement de notre Société africaine : que de découvertes à faire ! que de lumieres à acquérir ! Combien l'Afrique offre d'aliment aux recherches historiques, à la propagation des arts, de la civilisation et du commerce !

» D'un autre côté, le nord de ce continent présente l'ancien domaine de Carthage, où regnerent ensuite les Romains, et où la terre offre d'immenses richesses en même-tems que les villes recelent des restes de monumens, preuve de leur antique splendeur : de l'autre, l'espace de côtes qui embrasse le milieu de l'occident de l'Afrique, semble appeler l'attention de l'Europe moderne à y former des établissemens, à y recueillir des lumieres, à y naturaliser des cultures, et à inspirer le goût de nos jouissances aux habitans. Enfin, le sud-est présente un point de vue plus interessant encore, s'il est vrai, comme tout porte à le croire, que c'est dans l'intérieur des terres qui font face à la côte de Zanguebar ou à Sofala, qu'était situé ce pays d'Ophir et de Tarsis, si célebre par les navigations de Salomon, lui qui du fond du golfe de Suez, envoyait ses flottes dans le Midi, chercher l'or, qu'au bout de trente-six mois elles rapportaient dans le port d'Esiongaber. Toute cette partie de la terre rappelle les tems les moins connus, et ceux cependant qui forment en quelque sorte l'ère d'où date la période actuelle de l'histoire du Monde.

Nous reviendrons, dans un autre extrait, sur la seconde partie de l'ouvrage de M. Lallemant, qui est accompagné d'une très belle carte de la partie septentrionale de l'Afrique. PEUCHET.

MUSIQUE.

Trois duo concertans pour deux violons, composés et dédiés à son ami Rigel, par F. G. Ballet, professeur de musique à Genève.

Œuvre Ire. Prix, 7 liv. 10 s.

A Paris, chez les freres Gaveaux.

Ces duo sont d'un style agréable et facile. Ils doivent être recherchés par les amateurs de la force moyenne.

Six nouvelles Romances, avec accompagnement de piano et de harpe, dédiées à Mme Pallard, par Hyacinthe Audiffret, amateur.

Œuvre Ire. Prix, 6 liv.

A Paris, chez les freres Gaveaux.

Nous devons faire remarquer que les paroles de ces romances sont de Lionard, de Florian, de Moncrif, etc.

L'Amant Troubadour, romance de Longchamps, avec accompagnement de piano, dédié à M. Adrien Lezay, par S. A. Moulet, maître de harpe et de piano.

Prix, 1 franc 50 centimes.

A Paris, chez l'Auteur, rue Helvétius, nº 605.

LIVRES DIVERS.

Vraie Théorie Médicale, ou *Exposé périodique et développemens de la Theorie de Brown*, dite *de l'Incitation*, d'après les plus célèbres médecins étrangers, avec la critique des traitemens institués selon les théories adoptées et suivies en France, par les médecins de ce pays les plus fâmés ; par une société de médecins français et étrangers. 9e numéro.

Cet ouvrage paraît le 1er de chaque mois, à dater du 1er vendemiaire an 12. Chaque numéro est composé de 5 à 6 feuilles in-8°, avec figures, lorsque les matieres l'exigent.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, nº 611, vis-à vis le Prytanée, et rue de l'Ecole de Médecine, nº 36.

Le prix de l'abonnement pour six mois est de 7 fr. pour Paris, et de 9 fr. (port payé) pour les départemens ; et pour l'année, de 12 fr. pour Paris, et de 16 fr. (port payé) pour les départemens.

Les trois numéros réunis formeront un volume de 250 à 300 pages. Les neuf premiers numéros, complétant trois volumes, se vendent 10 francs pour Paris, et 12 fr. 50 cent. (port payé) pour les départemens.

Le bureau du Journal est chez Allut, rue Saint-Jacques ; nº 611.

C'est par erreur que dans le nº 15 on a annoncé les *Elemens de Statistique* de Playrfait, traduits par M. Donnant, chez Batilliot, rue Haute-Feuille ; ils se trouvent chez Batilliot pere, rue du Cimetiere Saint-André-des-Arts, nº 5.

Le prix est de 5 fr. pour Paris, et de 6 fr. par la poste, pour les départemens

Bourse d'hier.

EFFET PUBLICS.

Cinq p. cent c. jo. de germ. an 12..	fermée.
Idem. Jouis de vendemiaire an 13..	56 fr. 75 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1130 fr. c

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj., Dardanus, et le ballet de Télémaque.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche. — Mercredi, Mélanide.

Theâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj.

.....

Théâtre du Vaudeville. Le Poëte satyrique, les Métamorphoses, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Français à Alger, précédé de Pamela mariée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et Vaudeville.) Le Faux-Lord, et Alexis et Justine. M. Myllier exécutera un concerto, dans lequel il imitera avec la bouche plusieurs instrumens à vent.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; nº 18, le prix est de 25 fr, pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, nº 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, nº 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, nº 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 18. *Mercredi*, 18 *vendemiaire an* 13 *de la République* (10 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Bucharest, le 25 *août* (7 *fructidor.*)

Un officier-général russe est à Bucharest depuis plus d'un mois. Il a été parfaitement reçu par le prince. Ce que l'on sait positivement de sa mission, c'est qu'il doit se rendre à Widdin en qualité de consul-général, et qu'à cet effet des dépêches ont été envoyées à Passwan-Oglou, par lesquelles on demandait à ce pacha s'il recevrait dans sa résidence un consul russe. D'après ce qu'on assure, Passwan-Oglou a répondu qu'il recevrait le consul, mais qu'il ne pouvait s'engager à lui accorder ni sûreté, ni protection, etc.

L'établissement d'un consul-général russe à Widdin jette un grand jour sur la cause des troubles qui agitent la Servie et la Romélie; mais ce que rien ne saurait expliquer, c'est qu'une puissance se dise encore amie de la Porte-Ottomane, quand elle établit des relations officielles avec un rebelle tel que Passwan-Oglou; place un agent accrédité sur un point où, jusqu'à ce moment, on ne vit pas arriver un seul marchand russe, et choisit, pour cette mission, un officier-général.

Il est évident que la Russie, en circonvenant les provinces européannes de la Turquie au nord, par la Moldavie et la Valachie; à l'est, par des forces considérables dans la mer Noire; au sud, par les îles grecques et la Morée, veut aujourd'hui s'assurer des rives du Danube et des parties occidentales de l'Empire ottoman.

(*Extrait du Journal des Débats.*)

ALLEMAGNE.

Munich, 29 *septembre* (7 *vendemiaire.*)

Hier, les troupes rassemblées dans le camp de plaisance et d'exercice près de notre ville, ont exécuté une grande manœuvre à la satisfaction et sous le commandement en chef de notre sérénissime électeur. Le soir, il y a eu illumination au camp. Ce matin, toutes les troupes ont défilé devant S. A. S. E. Demain, le camp sera dissous, et les troupes retourneront dans leurs garnisons respectives.

Manheim, 3 *octobre* (11 *vendemiaire.*)

Notre électeur, accompagné de LL. AA. SS. le prince électoral et le prince Louis, a passé hier ici, retournant de Mayence à Schweitzingen, et de là à Carlsruhe.

ESPAGNE.

Malaga, le 29 *août* (11 *fructidor.*)

Il n'y a malheureusement plus de doute que la maladie qui règne ici, ne soit la fièvre jaune qui, déjà l'année dernière, avait porté la désolation et la mort dans notre infortunée ville. Le médecin Arejula, envoyé ici par le gouvernement, l'a reconnue telle. Il meurt encore journellement environ 200 personnes, nombre d'autant plus considérable et effrayant, qu'environ deux tiers des habitans de cette ville l'ont quittée.

Du 1er *septembre.* Notre port est maintenant fermé. On n'y laisse entrer que les bâtimens chargés de grains; encore sont-ils déchargés avec toutes les précautions imaginables. Voici un extrait du Bulletin officiel qui vient d'être envoyé au gouvernement.

Du 25 *août*, 2332 malades, 87 guéris, 178 morts.
Du 26, 2212 malades, 88 guéris, 172 morts.
Du 27, 2079 malades, 91 guéris, 179 morts.
Du 28, 1919 malades, 779 guéris, 223 morts.
Total des morts dans l'espace de quatre jours, 752.

ANGLETERRE.

Londres, 27 *septembre* (5 *vendemiaire.*)

Le parlement a été prorogé au 27 novembre.

L'article suivent est extrait d'un papier du 26:

« Hier matin les chefs de plusieurs maisons de commerce trafiquant avec les ports de l'Espagne, sur l'invitation de mylord Harrowby, secrétaire-d'état, chargé du département des relations extérieures, se rendirent à son hôtel. Sa seigneurie leur dit en communication qu'il existait des négociations entre l'Espagne et la France sur certains objets dont le résultat était encore incertain; qu'on avait demandé au gouvernement espagnol des explications sur l'objet des armemens qui avaient lieu dans les ports d'Espagne, demande à laquelle il n'avait été fait, jusqu'à présent, aucune réponse satisfaisante. Sa seigneurie ajouta qu'elle avait cru nécessaire de faire cette communication à MM. les négocians assemblés, comme un avis d'après lequel ils pourraient régler leur conduite.

» Cette conférence dura plusieurs heures. Les négocians exposerent tous les griefs que le commerce anglais avait à faire contre l'Espagne. On se plaignit sur-tout de la violation d'*un article de la paix d'Amiens*, qui stipulait formellement le rétablissement et l'extradition des propriétés anglaises confisquées dans les ports d'Espagne, ou bien, dans le cas où cette restitution ne pourrait avoir lieu, portait l'engagement d'indemniser les propriétaires. Le ministre s'en est tenu aux communications dont il vient d'être rendu compte. »

— Le gouvernement a fait défendre le départ du paquebot portant la malle pour Lisbonne, qui devait partir de Falmouth le 18.

— M. Fiere, notre ambassadeur à Madrid, est de retour ici; on attribue son rappel aux altercations qu'il a eues avec le prince de la Paix.

— L'extrait suivant d'une lettre particuliere offre le récit d'un engagement qui a eu lieu dans les Indes-Occidentales.

Extrait d'une lettre de Wm Parker à son frere, datée de la Jamaïque le 9 *juillet.*

A notre passage de Saint-Thomas dans cette île, nous rencontrâmes un grand corsaire français à la vue du Cap-Rosco, île de Porto-Ricco. Nous fûmes capturés après une vigoureuse action de sept heures, dans laquelle nous eûmes un homme tué et quatre blessés. Mais j'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'avec notre petit équipage, qui n'était composé que de vingt-un hommes, nous avons défendu notre vaisseau avec opiniâtreté, jusqu'au moment où nos mousquets, qui formaient notre principale défense, cessassent de nous être utiles, à raison du feu continuel de l'ennemi. Nous trouvant alors accablés par le nombre, nous fûmes forcés de baisser pavillon et de nous rendre. Quand nous eûmes passés à bord du corsaire, nous vîmes que sa perte était considérable. A notre arrivée à Porto-Ricco, le consul français me témoigna toutes sortes d'égards, et me procura un bâtiment pour me transporter, moi et l'équipage, à la Jamaïque.

— L'exécution de l'acte relatif à la levée d'une force additionnelle décrétée en dernier lieu par le parlement, souffre en Irlande beaucoup de difficultés, et éprouve une très-grande lenteur. Les obstacles qui en ont empêché l'effet, prennent leur origine dans des causes qui se feront toujours ressentir en Irlande, tant que le système actuel continuera d'y avoir lieu, tant que le gouvernement sera administré par des hommes qui sacrifient le bien public à leur petite vanité. Il est certain que tant que le calomniateur de l'Irlande sera le premier ministre de l'Angleterre; tant que le calomniateur d'une religion qui fait le bonheur des neuf dixièmes du peuple irlandais, sera lord-chancelier de l'Irlande, il est certain, disons-nous, que la population de ce pays-là n'aura jamais une grande affection pour le gouvernement de la Grande-Bretagne. Ce serait une folie que d'espérer un changement de dispositions de la part d'insulaires persécutés et troublés dans ce qu'ils ont de plus cher, la religion et la liberté. A la vérité, lorsque l'on considère froidement leur situation, on n'éprouve aucune surprise en voyant les Irlandais témoigner une indifférence presqu'absolue pour la destinée future de l'Empire. Il paraît très-naturel qu'ils regardent leurs intérêts propres comme séparés de celui de ce royaume. C'est une réflexion fort triste sans doute, mais ce n'est qu'une des mille réflexions plus ou moins tristes que l'administration et l'influence de M. Pitt forcent de faire.

(*Morning-Chronicle.*)

— Le capitaine Matlock, qui vient d'arriver du Brésil, en a rapporté plusieurs curiosités d'histoire naturelle, qui tiennent à-la-fois de l'espece des oiseaux et de celle des poissons, et particulièrement un petit animal d'une espece regardée jusqu'ici comme fabuleuse par les naturalistes le plus exercés. On les a trouvés dans la mulette ou estomach d'un dauphin nouvellement attrapé; ils répondent précisément, pour la forme, au portrait que l'on fait ordinairement d'un *cheval marin*. Ils ont exactement la tête, le cou, la crinière, les quatre pieds et le corps du cheval; la partie de derriere ressemble à la queue d'un poisson. Ces animaux n'ont pas plus de quatre ou cinq pouces de longueur, et sont probablement les petits de quelqu'animal de plus forte espece. On les conserve dans l'esprit-de-vin, et le capitaine Matlock se propose d'en faire hommage au Muséum.

— On vient de juger aux dernieres assises d'*Ennis* une cause intéressante: c'est une demande de 40 mille liv. st. de dommages et intérêts au profit du révérend Charles Massy, contre le marquis de Headfort, pour séduction de la femme du plaignant. Voici le précis du plaidoyer fait par celui ci:

« Charles Massy s'était marié en 1796, à l'âge de 23 ans, avec Marie-Anne Rosslewin, âgée de 16 ans. Cette jeune personne était charmante, mais sans fortune. Le pere de Charles Massy, qui jouit d'environ 5000 liv. st. de revenu, s'était d'abord opposé à ce mariage. Il ne l'avait excusé que lorsqu'il vit son fils heureux avec une compagne aimable, vertueuse, dont il avait un enfant. Ce couple fut un modele d'affection et de vertus jusqu'au moment où le marquis d'Headfort parut à Limerick. Charles Massy avait connu la mere du marquis dans le comté de Meath. Il en avait été bien accueilli; il voulut témoigner sa reconnaissance à son fils. Il l'invita à venir chez lui, et le marquis abusa de sa généreuse hospitalité pour lui ravir l'honneur et l'affection d'une épouse. Massy n'avait pu le prévoir. Le marquis est un homme de 40 ans: son âge et sa figure rendaient le crime invraisemblable. Le malheureux époux s'apperçut trop tard des desseins du suborneur. Il le pria de discontinuer ses visites; mais le mal était fait. Le marquis choisit pour consommer son crime, un dimanche, l'instant de l'office divin, où Charles Massy invoquait les bénédictions du ciel sur ses ennemis même. Le marquis se rendit à la maison de Massy, emmena sa femme, et, loin de s'enfuir comme un ravisseur qui craint les poursuites de la justice, il la mena dans son équipage commé dans un char de triomphe, à petites journées, jusqu'à Londres, où les profusions d'un luxe extravagant couvrent la débauche d'un vernis séduisant.

» Plusieurs témoins ont été entendus dans cette affaire. Un d'entre eux déposa que Charles Massy était un mari indifférent et négligent; que sa femme était légere, coquette, et portait l'amour de la parure beaucoup au-delà de la passion ordinaire de son sexe. Il ajouta qu'il l'avait vue passer plusieurs mois sans son mari, sans être sous la tutelle d'aucun parent, et dans des maisons étrangeres, notamment chez le marquis, pour lequel elle n'avait jamais pris soin de cacher son inclination, même en public.

» Les débats de cette cause ont duré douze heures. Le marquis d'Headfort a été condamné à 10.000 liv. sterl. de dommages envers Charles Massy, et aux frais. »

INTÉRIEUR.

Liége, le 12 *vendemiaire.*

Le général Etienne Legrand, l'un des commandans de la Légion d'honneur, et commandant par intérim la 25e division militaire, ayant été délégué par S. M. l'Empereur pour remettre aux membres de l'autorité civile et militaire; les grands et petits aigles de la Légion d'honneur, en a fait la distribution à Liege, Maestricht et Namur, où il s'est rendu successivement.

Rien n'a été négligé pour remplir les intentions de S. M. dans tout ce qui devait concourir à la solennité d'une aussi auguste cérémonie; les troupes étaient sous les armes, et les corps des fonctionnaires que S. M. a jugés dignes de recevoir cette noble récompense, y assistaient en grand costume. Les applaudissemens dont ont été couverts les membres de la Legion, au moment où ils recevaient cette étoile détachée de la couronne immortelle du Héros qui les en décorait par les mains du général, prouvaient assez combien l'opinion publique sanctionnait ces choix. La cérémonie s'est terminée par les cris répétés de *vive* NAPOLÉON! *vive l'*EMPEREUR!

Mons, le 12 *vendemiaire.*

La cérémonie de la distribution des aigles d'honneur a eu lieu hier dans cette ville pour le département de Jemmappes. Le général de division

Belliard était chargé de cette distribution. La messe du Saint-Esprit, dite à cette occasion, a attiré un concours immense de militaires et d'habitans, sans compter les détachemens fournis par les divers dépôts, tous dans la plus grande tenue. Le discours prononcé par le général Belliard, a été touchant et digne du sujet. Tous les corps civils et militaires ont été reconduits après la messe par les mêmes escortes qui les avaient été chercher. Le général Rey, commandant le département, et commandant de la Légion, a réuni chez lui tous les légionnaires. Des toasts ont été portés à l'Empereur, à l'Impératrice, aux princes français, et à la Légion, par les généraux, M. le préfet et M. l'évêque. La journée a fini par des sérénades données aux légionnaires par la musique du 12e régiment de chasseurs.

Caen, le 13 vendemiaire.

Le 11 de ce mois, le général Valentin, commandant le département du Calvados, accompagné d'une brillante escorte, fut à Sallenelles pour décorer d'un aigle de la légion, M. l'Ecolier, capitaine de frégate, commandant une division de la flotille impériale.

Lyon, le 11 vendemiaire.

Dans une assemblée du conseil municipal de notre ville, tenue le 4 fructidor dernier, M. le président a lu un mémoire contenant le résultat des divers travaux des mairies, et des vues très-utiles pour la restauration et l'embellissement de cette cité. Nous allons offrir à nos lecteurs l'extrait de la première partie de ce mémoire.

« Déjà une superbe promenade embellit la partie méridionale des quais; des digues en talus, construites avec solidité, opposent sur l'une et sur l'autre rive une barrière aux excursions du Rhône, et assurent la navigation en le contenant dans son lit. Bientôt la place Bonaparte, débarrassée des ruines qui l'obstruent, et reconstruite d'après un nouveau plan analogue au perfectionnement que l'architecture a reçu de nos jours, en se rapprochant des beaux modèles que les grecs nous ont laissés, présentera à l'Empire français un monument digne du héros dont elle porte le nom. Dans la division de l'Ouest, un pont de pierre dont la construction est en pleine activité, ouvrira dans quelques années une communication facile et gratuite entre les deux portions de la ville. Le quai de la Baleine s'élève déjà au-dessus des eaux moyennes, et prépare une communication facile et commode entre le faubourg de la Guillotière et les deux routes de Paris. La place de Saint-Jean, plantée d'arbres et décorée de fontaines d'eaux jaillissantes, présente le coup-d'œil le plus agréable. La cathédrale, rendue à sa destination et réparée avec soin, offre les moyens d'y célébrer avec la pompe convenable les cérémonies du culte. Dans l'arrondissement du Nord, l'hôtel-de-ville est réparée sur plusieurs points, et toutes les parties le seront successivement avec élégance, on peut dire même avec luxe. L'horloge a été reconstruite en entier, sous la direction d'un des plus habiles artistes que possede notre cité. Les fontaines sont presqu'entièrement rétablies, et de la maniere la plus solide. Les murs de la ville sont presque achevés. Le jardin des Plantes offrira bientôt une promenade des plus agréables. Le quai de Retz, la place des Terreaux, celle des Bernardines, celle de Saint-Clair, sont embellies de promenades. Toutes ces constructions ne comprennent que quelques détails de l'ensemble qui reste à régulariser.

(*Journal du Commerce*)

Dunkerque, 10 vendemiaire.

Un sloop anglais a ces jours derniers donné chasse à notre corvette des pilotes; il en était à une portée de fusil, et avait bonne envie de s'en emparer, mais la corvette est parvenue sous un de nos forts. Le sloop a tiré quatre coups de canon; le fort les lui a rendus si vigoureusement que le bâtiment ennemi n'a eu que le tems de chercher son salut dans la fuite.

Moulins, le 12 vendemiaire.

Le lycée de Moulins est le premier qui ait été mis en activité. Placé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville, les bâtimens communiquent, par de très-grandes cours et jardins, à une vaste et riche campagne traversée par l'Allier, et dont l'air pur vient répandre dans toute la maison sa salutaire influence. La façade, du côté de la rue, sera un des ornemens de cette jolie ville. La principale porte d'entrée était peu décente; on désirait quelque chose de plus convenable. Le préfet de ce département, M. de Lacoste a saisi cette occasion pour consacrer, par un monument durable, l'époque de la restauration de l'éducation en France, et le nom du bienfaiteur auguste, à qui nous en sommes redevables. Il a fait élever, à ses frais, un portique d'ordre composite, avec des colonnes ioniques, d'une architecture simple et pure; il est décoré du buste de S. M. l'Empereur, placé entre ceux de Cicéron et de Descartes. Le fronton qui le surmonte offre, en trophée, les divers attributs des sciences et des arts. La sphere, qui en occupe le centre, est entourée d'un zône mobile qui sert de cadran à une horloge placée au-dessus de l'édifice.

Niort, le 10 vendemiaire.

Des commissaires nommés par la société d'agriculture de Niort, vont aller incessamment à Geneve pour acheter les taureaux et vaches suisses que l'on veut introduire dans ce département.

La tonte du troupeau de brebis et béliers espagnols de M. Main, à la Grâce-Dieu, a donné, en l'an 11, par individu, 6 liv. 5 onc. 6 gr. en suin, et ont produit 349 liv. 14 onc., qui ont été vendues 738 fr. 56 cent.; total par toison, 13 fr. 43 c. Les moutons du pays ne donnent que 12 onc. de laine, qui, vendues en l'an 11, 2 fr. 40 c. la liv., donnent par chaque bête 1 fr. 80 cent.; différence en faveur de la race espagnole, par tête, 11 f. 63 c. En l'an 12, chaque mouton espagnol a produit pour 14 fr. 83 cent. de laine, et la différence est en sa faveur de 13 fr. 12 cent. par tête sur les moutons du pays.

Bruges, le 13 vendemiaire.

Une Société d'amis des arts a proposé une souscription pour recevoir avec distinction notre compatriote Odevaer, jeune peintre qui a remporté le grand prix de peinture à Paris. M. le préfet est allé rendre visite à la famille de ce jeune artiste, pour la féliciter de ses succès.

(*Journal de la Lys.*)

Marseille, le 9 vendemiaire.

Lors de la derniere ascension de M. Blanchard, une société acheta 6000 fr. sa recette présumée. Mais comme M. Blanchard ne tint pas tout ce qu'il avait promis, la recette ne s'éleva pas à cette somme; et les sociétaires attaquerent M. Blanchard d'abord au tribunal de commerce, qui se déclara incompétent, ensuite au tribunal civil, où ils ont été condamnés avec dépens.

Strasbourg, le 12 vendemiaire.

— Le pont sur pilotis, entre Strasbourg et Kehl, sera rétabli à la même place où était l'ancien; il aura 199 metres (597 pieds) de longueur; le plancher 2 metres (16 pieds) d'élévation au-dessus des plus hautes eaux; sa largeur sera de 12 metres (36 pieds). La construction se fera en charpente de chêne, sans aucune maçonnerie.

Paris, le 17 vendemiaire.

Le Lycée impérial a procédé, lundi 7 vendemiaire, par la célébration d'une messe du Saint-Esprit, à la rentrée de ses classes qui sont en pleine activité.

— M. Méchain, célebre astronome, membre de la premiere classe de l'Institut, envoyé en Espagne par le Gouvernement, pour y faire des observations, y est mort de la maladie épidémique qui exerce ses ravages dans quelques parties de ce royaume; il était âgé de 55 à 60 ans.

— Les deux premiers numéros du *Propagateur*, ou Correspondance littéraire des Lycées, écoles secondaires et pensionnats, viennent de paraître.

— On mande de Metz: » les beaux jours pendant tout le mois de fructidor, et sur-tout une chaleur extraordinaire pour la saison, ont amélioré le sort des vignerons et des cultivateurs, lorsqu'on désespérait de la maturité des raisins et des avoines. On est sûr de faire, du moins sur les côtes de Metz, une vendange abondante et en maturité, et déjà les avoines ont rempli les granges du laboureur, qui avait désespéré d'en récolter.

— Le conseil d'administration de la Société d'encouragement recevant tous les jours une foule de lettres contenant des demandes de renseignemens sur le but de cette institution, sur le mode d'admission des sociétaires, et sur les conditions qu'il impose, a cru devoir publier l'avis suivant:

Les travaux de la Société d'encouragement embrassent tout ce qui intéresse l'agriculture, les manufactures et le commerce.

Voici les principaux moyens dont elle fait usage:

1°. Envois de modèles, dessins ou descriptions des inventions nouvelles.

2°. Instructions rédigées sur les procédés utiles et trop peu connus.

3°. Expériences et essais pour apprécier les nouvelles méthodes annoncées au public.

4°. Récompenses, avances ou encouragemens aux artistes qui les méritent par l'utilité de leurs travaux.

5°. Publication d'un bulletin distribué exclusivement aux membres de la Société, renfermant l'analyse de ses délibérations, de sa correspondance, et l'annonce raisonnée des découvertes relatives à l'industrie faite en France ou chez l'étranger.

6° Distributions de prix.

En un mot, aucune des manieres d'encouragement qui dépendent ou de l'instruction ou de secours pécuniaires, n'est étrangere à la Société.

Pour être admis dans la Société d'encouragement, il suffit d'être proposé, par un de ses membres, au conseil d'administration, et de s'engager pour une contribution annuelle de 36 fr.

Le montant des souscriptions doit être adressé, franc de port, soit au secrétaire de la société, soit à M. Laroche, ancien notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis le Trésor public.

La correspondance a lieu sous le couvert de S. E. le ministre de l'intérieur, qui a bien voulu en donner l'autorisation.

Le recouvrement, dans Paris, se fait à domicile; l'agent de la Société est chargé de cette partie.

Le local de la Société est situé rue du Bacq, hôtel de Boulogne, n° 249, vis-à-vis le passage des ci-devant Jacobins. Les salles sont ouvertes tous les jours de 10 heures à 4.

Les séances du conseil d'administration ont lieu tous les 1er et 3e mercredis du mois; tous les sociétaires ont droit d'y assister.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le placement des garçons Epiciers, Confiseurs, Chocolatiers, et Ouvriers-fabricans de bougie — Paris, le 10 vendemiaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II et X de l'arrêté du 12 messidor an 8, et l'art. XIII de l'ordonnance de police du 10 pluviose dernier,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Il sera établi à Paris un bureau de placement pour les garçons épiciers, confiseurs, chocolatiers, et les ouvriers-fabricans de bougie.

II. Le sieur Grette, demeurant rue des Lombards, n° 23, division des Lombards, est nommé préposé au placement desdits garçons et ouvriers.

III. A compter de la publication de la présente ordonnance, il est défendu à toutes autres personnes de s'immiscer dans le placement des garçons et ouvriers des professions ci-dessus désignées.

IV. Il ne sera délivré de bulletin de placement à aucun garçon ou ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret.

V. La rétribution pour le placement de chaque garçon ou ouvrier est fixée à 1 fr. 50 cent.

VI. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux, pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'Inspecteur-général de la police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général des bureaux de placement des garçons et ouvriers, et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, Pils.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

De la Disette, par Benjamin Bell; traduit de l'anglais, par M. Prévost, professeur à Genève.

L'Angleterre éprouve annuellement depuis plus de vingt années une rareté de subsistances qui s'est fait sur-tout sentir en 1801 de la maniere la plus alarmante. Tous les écrivains de cette nation qui se livrent à l'étude de l'économie politique, se sont alors occupés de rechercher les causes de ce désordre. Benjamin Bell, un des éleves les plus distingués de l'école d'Adam Smith, a traité cette matiere avec une sagacité remarquable, et son traité est devenu un ouvrage intéressant pour toutes les nations. Il examine successivement toutes les causes auxquelles on a communément attribué ces disettes, telles que les mauvaises saisons; les manœuvres des fermiers; celle des accapareurs; les lois sur l'exportation et l'importation des grains; la richesse excessive des fermiers; la trop grande étendue des fermes, la multiplicité des banques, etc. Après avoir démontré que toutes ces causes n'ont pu avoir l'influence qu'on leur suppose, il

établit, par une suite de raisonnemens appuyés sur les faits les plus positifs, que la rareté et la cherté des subsistances n'a d'autre cause que l'état d'imperfection où se trouve l'agriculture dans ce pays.

Cet ouvrage a été traduit par M. le professeur Prévost, l'un des rédacteurs de la Bibliothèque britannique. Cet estimable littérateur, versé depuis long-tems dans les matières d'économie politique, a ajouté quelques richesses de son propre fonds, telles qu'une préface intéressante et des notes instructives qui donnent à sa traduction une supériorité sur l'ouvrage original, et la rendent précieuse, même pour ceux qui pourront lire Bell dans sa propre langue.

SCIENCES. — HISTOIRE NATURELLE.

Introduction nécessaire pour l'étude de l'Histoire naturelle des oiseaux, des poissons, des insectes et des plantes; où sont expliqués les termes employés dans leurs descriptions, et suivant la méthode de Linné; traduit du latin de J. Reinhold Forster: avec plusieurs additions considérables extraites des ouvrages des MM. Lacépède, Jussieu, Lamarck, Cuvier, etc., et des notes du traducteur (1).

In tenui labor. VIRG.

Il a fallu au savant étranger, dont nous mentionnerons honorablement l'ouvrage, un extrême desir d'être utile et un amour passionné des connaissances d'histoire naturelle, pour se dévouer à la simple exposition des diverses nomenclatures du célèbre Linné. C'est à son propre fils et disciple, qu'il dédie son travail, sous le titre de *Manuel*, etc. (2), en l'invitant à y ajouter *la partie descriptive des animaux mammifères, des amphibies, des vers*, enfin *des pierres et des métaux*; que ce fils, Georges Forster, digne d'un tel père, avait en effet déjà promise au public, et qui devait figurer dans la même collection.

Le Manuel du père n'ayant point été complété par le fils, n'offre donc dans l'original latin, comme dans la traduction française, que les connaissances préliminaires, relatives à l'ornithologie, à l'ichthyologie, à l'entomologie, et à la phytologie, c'est-à-dire, à l'histoire naturelle des oiseaux, des poissons, des insectes, et des plantes. A ces connaissances ou notions, se joignent aussi les descriptions des espèces d'animaux et de végétaux, tels que les a observés ce célèbre compagnon de voyage du capitaine Cook; de telles descriptions charment pour ainsi dire l'ennui, et diminuent l'aridité des nomenclatures.

Nous doutons qu'un tel ouvrage soit du goût des lecteurs superficiels. Cependant, ceux mêmes pour qui les lectures sérieuses deviennent pénibles, ne négligent peut-être l'étude de l'histoire naturelle, que parce qu'ils n'osent pas en aborder la nomenclature; alors l'excellent ouvrage que nous analysons, semble rendre leur négligence inexcusable, vu la facilité qu'il leur présente, de se familiariser en peu de tems avec les termes techniques de la science qu'ils auraient dessein d'étudier.

En effet, J. R. Forster a eu pour but principal celui d'expliquer tous les termes employés par le Pline du Nord, et d'en faire l'application aux individus, animaux et végétaux, dont il donne lui-même la description en langue linnéenne. Le traducteur de son ouvrage a donc rendu un vrai service à la science et à ceux qui desirant de s'y livrer, n'en connaissent point la terminologie, et ne peuvent par conséquent profiter des livres élémentaires dont ils auraient besoin, non-seulement pour reconnaître les plantes et les animaux qu'ils rencontrent, mais aussi pour classer dans un ordre convenable les individus qu'ils n'ont pu voir, et dont ils ne peuvent que saisir les caractères qu'on leur retrace. Une nomenclature exacte a cet avantage inappréciable de servir à décrire un individu, animal ou végétal, ensorte qu'il soit toujours facile de le rapporter à la famille dont il n'est qu'une espèce ou une variété d'espece, ou à le séparer de toute espece connue, jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé son analogue. Les anciens nous auraient laissé, sur l'histoire naturelle, un bien plus grand nombre de faits, s'ils avaient fait usage d'une nomenclature semblable à la nôtre; mais leurs genres étaient mal choisis, et leurs especes mal tranchées. Aristote, qui paraît avoir fait une étude approfondie des animaux, les différencie plutôt par leurs habitudes, par le lieu qu'ils habitent, par leur mode de reproduction, par leur degré d'importance ou d'utilité, que par la structure de leurs organes, sur lesquels cependant il nous a laissé les plus riches détails. La méthode de Théophraste, son disciple, celles de Dioscoride et de Pline même sont encore plus défectueuses, en ce qu'elles ne nous font connaître les individus que par comparaison ou par opposition, disons mieux, par des qualités très-accessoires, telles que la couleur, la force, l'agilité, la masse ou le volume, le prix qu'on y attache, et le parti qu'on en peut tirer. Aussi, à chaque page qu'on lit de leurs ouvrages, est-on forcé de se demander, de quel animal, de quelle plante, de quelle pierre, de quels métaux ces auteurs ont-ils voulu parler?

Il serait pourtant injuste de leur refuser de grandes vues, et souvent même d'y méconnaître une esquisse de nos méthodes actuelles, dont il serait facile de découvrir chez eux les principales bases; mais on les voit bientôt s'abandonner à des hypothèses plus vagues, et donner carrière à leur imagination, au lieu de s'astreindre à bien préciser les faits. Ils n'avaient pas d'ailleurs entre eux les moyens de communication dont nous jouissons aujourd'hui trop facilement pour en sentir le prix. Les écrivains qui les suivirent, persuadés que tout avait été bien observé, se contenterent de copier ce qu'on avait écrit avant eux. Il faut arriver presque jusqu'au siècle du naturaliste suédois pour trouver un plan d'histoire naturelle fondé sur l'organisation des êtres qu'il s'agissait de décrire. Linné a imprimé à ses nomenclatures le sceau du génie; il a dessiné les plantes et les animaux d'après leur structure intime et d'après leurs traits caractéristiques invariables. Il a su emprunter des termes aux Grecs et aux Latins pour composer une langue nouvelle adoptée aujourd'hui par tous les savans et sur-tout par les Français qui l'ont principalement enrichie.

Mais, quelque riches et lumineuses que soient nos nomenclatures modernes, elles sont encore loin d'être parfaites. Pour qu'elles le fussent reellement, il faudrait que nous n'eussions ni plus ni moins de genres ou d'especes dans nos nomenclatures, qu'il n'y en a dans les trois regnes de la nature; il faudrait aussi que nous fussions bien assurés de ne jamais rapporter un individu à un genre, ou à une espece qui ne lui appartiennent pas; il faudrait enfin que tout ce qui existe sur le globe, nous fût bien connu. Est-il bien vrai ensuite que la nature n'ait pas des genres bien prononcés que nous n'avons pas encore saisis, ou des individus, soit mixtes, soit isolés, et qui forment par conséquent des classes toutes différentes des nôtres? Est-il bien vrai que la puce et l'écrevisse doivent figurer dans le même genre d'insectes? *aptere* (sans ailes); et, ce que nous pourrions dire ici de quelques autres animaux, convient à plus forte raison aux plantes, dont un grand nombre se trouve classé dans un ordre qui contraste avec celui de la nature.

Nous avons dit déjà que le célèbre Linné avait créé une langue particulière; les mots de cette langue ont passé dans tous nos livres élémentaires; ils n'ont pas besoin d'explication pour les savans; mais les personnes à qui ces termes ne sont point familiers, celles qui voudraient étudier les ouvrages de ce naturaliste et de tous ceux qui parlent son langage, trouveront avec plaisir, dans le travail de Forster et de son traducteur, l'interprétation littérale de tous ces termes techniques. Forster a, pour ainsi dire, paraphrasé chaque mot; et son traducteur, en rendant en français ses expressions, met en regard le mot latin et celui qui lui correspond en français; il ne faut qu'un léger effort de mémoire pour apprendre en peu de tems la nomenclature Linéenne. Les descriptions d'un certain nombre d'individus des deux regnes, calquées sur cette nomenclature, rendent ce genre d'étude encore plus facile et moins fastidieux.

Mais le traducteur ne s'est pas borné à faire connaître l'ouvrage original de Forster, il en a rempli plusieurs lacunes, en sorte que sa traduction offre un cours complet des quatre branches d'histoire naturelle, traitées par Forster, et de quelques autres branches, que cet auteur croyait devoir être traitées par son fils.

Ainsi, après avoir exposé tout le travail de Forster, sur l'ornithologie, en éclaircissant le texte par beaucoup de notes judicieuses et instructives, le traducteur retrace *l'état actuel de nos connaissances, sur la classification des oiseaux*; il suit la méthode de M. Cuvier, qui ramene les especes sous cinq genres ou familles, et rend à chacune de ces familles les oiseaux que Linné en avait distraits pour les faire entrer dans un autre. Ces cinq familles ou tribus portent les noms d'*oiseaux de proie*, de *passereaux*, de *grimpeurs*, de *gallinacés*, d'*oiseaux de rivage*, et de *nageurs* ou *palmipedes*.

Forster s'étant écarté de la classification de Linné, dans son ichthyologie, le traducteur rétablit d'abord les ordres tels que les a donnés le naturaliste suédois; il ajoute ensuite les nouvelles connaissances dont nous sommes redevables à MM. Lacépède et Cuvier, sur l'Histoire des poissons.

La troisième partie de l'ouvrage, la *Testacéologie*, est toute entière de la rédaction du traducteur; elle est composée, premièrement, d'un long article, qu'il a traduit du latin d'Adolphe Murray, et qui se trouve au huitième volume des *Amenités académiques*; 2° d'observations générales sur les *testacés*, connus aujourd'hui sous le nom de *mollusques*. Ces observations sont adaptées aux travaux de MM. Lamarck et Cuvier, sur cette classe du regne animal. Tous les genres de mollusques sont compris sous trois ordres: « on les nomme *céphalopode*, lorsque leur manteau est en forme de sac, d'où sort une tête couronnée de grands tentacules, sur lesquels ces animaux rampent; les *gasteropodes* ont le ventre applati, visqueux, discoïde sur lequel ils rampent, leur tête est libre et saillante; les *acéphales* n'ont pas de tête apparente; elle est remplacée par une bouche cachée sous le manteau, etc. » Les individus qui appartiennent à ces trois ordres sont ensuite décrits par le traducteur, qui finit cette troisième partie par le *Tableau systématique* des genres, qu'il a extrait des *Mémoires de la société d'histoire naturelle*.

La quatrième partie, qui est la plus étendue, contient, outre l'application des termes entomologiques de Linné, par Forster, la classification des insectes, dans laquelle cet auteur s'écarte du système de Linné, la désignation des individus de chaque genre de cette classe nombreuse, et une notice des principaux ouvrages des auteurs modernes sur les insectes. Le traducteur prend la plupart de ses détails dans les ouvrages de Geoffroi, Fourcroi, Fabricius, Olivier, Latreille et Cuvier, qui ont écrit, soit sur les insectes en général, soit sur ceux qu'on trouve particulièrement en certains pays. Il s'attache sur-tout à la méthode de M. Cuvier, qui est une combinaison de celle de Swammerdam, où l'on divise les insectes d'après la métamorphose qu'ils subissent; de Linné, où l'on considere l'absence ou la présence des ailes, leur nombre et leurs tégumens; de Fabricius, où l'on a principalement égard aux organes de la mastication ou de la déglutition.

La dernière partie est la terminologie botanique de Linné, expliquée par Forster, à laquelle le traducteur a joint une exposition claire et assez étendue de la *Methode naturelle de A. L. Jussieu, professeur de botanique au Muséum d'histoire naturelle*.

Nous avons dû exposer le contenu de *l'Introduction à l'Histoire naturelle des oiseaux, des poissons, des insectes et des plantes*, dont nous avions à rendre compte. Nos lecteurs n'attendront pas de nous de plus amples détails sur les termes qui entrent dans la nomenclature de Linné, commentés par J. Reinhold Forster. Les additions qu'y a faites le traducteur le rapportant le plus souvent, soit aux genres, soit aux especes qu'il s'agit de comprendre dans la nomenclature linnéenne, ou tendant à la rectification de cette nomenclature, ne sont dès-lors pas plus susceptibles d'analyse que la nomenclature elle-même. Cependant nous nous permettrons une citation, pour donner une idée de la maniere dont le traducteur rédige les articles qui doivent servir de supplément ou de correctif au travail de Forster. Nous joindrons même à cette citation les notes qui accompagnent le texte; par-là, nos lecteurs pourront se former l'idée la plus approchante de l'ensemble de l'ouvrage que nous venons d'analyser. Voici le précis qu'il donne de la *Nomenclature et des tables méthodiques des poissons* par M. Lacépède, et qu'il place à la suite de l'*ichthyologie* de Forster.

« Après avoir exposé, dans un discours aussi savant qu'élégamment écrit, les caracteres principaux qui distinguent les animaux à mamelles, les oiseaux, les quadrupedes ovipares et les serpens, des poissons qui ne peuvent vivre, au moins longtems, que dans l'eau, à l'aide d'organes respiratoires qu'on appelle *branchies*, M. Lacépède considere en détail tous les points de la surface extérieure des différens poissons; il passe ensuite à l'examen des parties contenues dans les grandes cavités. Une description exacte et succincte des organes gastriques du foie et de la rate, est suivie d'une notice intéressante sur ceux de la circulation et sur-tout de la respiration. On lit avec le plus grand intérêt la description physiologique du cœur et des principaux vaisseaux qui en partent ou qui viennent s'y rendre. On sait que cet organe musculeux differe de celui des animaux qui respirent l'air libre de l'atmosphere, par ses propres cavités qui ne sont qu'au nombre de deux, et qu'on peut distinguer en sinus veineux et en cavité bronchiale (3). C'est

---

(1) Un vol. in-8°. Prix 6 fr., et 6 fr. 50 c. franc de port. — De l'imprimerie de Crapelet. — A Paris, chez Mme veuve Villier, libraire, rue des Mathurins, n° 396. — An 12 (1803).

(2) *Enchiridion, Historiæ naturali inserviens.*

Halæ, 15 febmar. 1788.

(3) Ces dénominations sont intéressantes à conserver, parce qu'elles s'accordent très-bien avec la nouvelle nomenclature anatomique dont nous sommes redevables aux travaux de M. Chaussier, professeur de l'école de médecine de Paris. Cet infatigable anatomiste divise les quatre grandes cavités du cœur des animaux mammifères en deux sinus et en deux cavités. Parmi ces dernières, il en est une qui envoie le sang aux poumons par l'artere pulmonaire; c'est la *cavité pulmonaire*. La seconde est la *cavité aortique*, d'où le sang se porte en parcourant l'artere aorte dans toutes les autres parties du corps. Le *sinus pulmonaire* rapporte dans la cavité aortique tout le sang qui revient des poumons, et qui lui est transmis par les quatre veines pulmonaires; et le *sinus aortique* reçoit dans la cavité pulmonaire tout le sang qui lui vient des veines caves, *ascendantes* et *descendantes*, etc. etc. LEVEILLÉ.

par celle ci que s'échappe, en parcourant une grosse artere, tout le sang qui doit aller aux bronchies. A peu de distance de son origine du cœur, cette artere se divise bientôt en deux branches, une pour chaque bronchie. Elles ne tardent pas à se sous-diviser en un très-grand nombre de ramifications égal à celui des lames dans chaque bronchie. Les ramifications se réunissent en rameaux et en branches, pour porter le sang revivifié par les deux bronchies dans un tronc commun et unique qui se porte tout le long de l'épine jusqu'à la queue, en faisant les fonctions d'artere aorte descendante ; enfin ce sang suit la même marche que dans tous les animaux qui vivent dans l'air ; il est repris par les veines, et reporté par une veine cave dans le sinus veineux, et de là dans la cavité aortique pendant toute la durée de la vie de l'animal.

» Les bronchies sont au poisson ce que les poumons sont à l'animal mammifère, à l'oiseau, au quadrupède ovipare et au serpent. C'est en les traversant que le sang reprend une nouvelle vie en puisant dans l'eau cette portion d'oxigene qu'elle peut contenir et qui fait sur lui le même effet que l'oxigene respiré avec l'air atmosphérique par les animaux qui ont un poumon.

» On ne peut lire, sans éprouver un grand desir de s'instruire, tout ce qui est relatif aux nerfs, au cerveau qui leur donne naissance, et eux usages généraux de toutes ces parties. On en peut dire autant des organes de la génération : nulle part on ne les a trouvés décrits avec plus de clarté ; leurs fonctions dans les mâles et dans les femelles, sont différentes dans plusieurs genres ; et la maniere de naître des petits, mérite toute l'attention des naturalistes, parce qu'elle semble varier à l'infini parmi tous les habitans des eaux : en effet, nous apprenons que les œufs des raies, des squales, résident dans le ventre de l'animal, et y sont fécondés par le mâle, de maniere à faire présumer qu'il y a un veritable accouplement, sans pour cela qu'on puisse croire ces poissons de vrais vivipares, puisque le petit est contenu dans un œuf, et ne tire pas immédiatement sa nourriture du corps de la mere. »

TOURLET.

AU RÉDACTEUR.

Saint-Géniez, le 4 vendémiaire an 13.

Monsieur,

La mémoire des savans appartenant en quelque sorte au pays qui les a vu naître, je crois qu'il est de mon devoir de retracer, par la voie de votre Journal, les titres que s'est acquis à l'estime publique un de mes concitoyens, dont la perte nous cause les plus justes regrets.

M. l'abbé Bonnaterre (Joseph), membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, a été enlevé aux sciences le 4e jour complémentaire. Né à Saint-Géniez, département de l'Aveyron, d'une famille honnête, mais peu fortunée, il ne dut qu'à lui-même les succès qui ont honoré sa carriere littéraire. N'ayant reçu dans son pays natal d'autre éducation que celle qu'on donnait autrefois aux prêtres de campagne, il partit pour Paris, âgé de 26 ans, et bientôt son aptitude naturelle et son amour pour le travail fixerent l'attention de M. de Roquelaure, membre de l'Académie française et premier aumônier du roi, aujourd'hui archevêque de Malines.

Cet homme respectable se plut à seconder les heureuses dispositions d'un ecclésiastique de son pays, et le fit employer à l'édition des *Œuvres de Fénelon*, que le clergé de France faisait paraître. Passionné pour les sciences naturelles, il partageait son tems entre leur étude et les occupations auxquelles il s'étoit voué. Son illustre concitoyen, le célebre abbé Raynal, lui prodigua toute sorte d'encouragemens, et le jugea digne de son amitié. Bientôt ses rapides progrès le firent admettre au nombre des savans collaborateurs de *l'Encyclopédie méthodique*, et nous lui devons quatre tomes d'Ornithologie, deux d'Ophiologie, deux de Cethologie, et un d'Ictiologie. La tourmente révolutionnaire vint arrêter la plume de ce laborieux écrivain ; proscrit et fugitif, il eût à s'occuper de sa propre conservation.

Lorsque des jours plus sereins rappelerent les sciences dans notre patrie, le Gouvernement lui confia la chaire d'histoire naturelle près l'école centrale de notre département, qui lui doit un cabinet d'histoire naturelle, un jardin botanique, aussi riches que bien distribués, et ce qui vaut mieux, sans doute, un grand nombre de bons éleves dans une science peu cultivée autrefois dans nos contrées.

Au moment où, retiré dans sa famille, il allait jouir en paix du fruit de ses veilles et s'illustrer encore par de nouveaux écrits, il vient d'être enlevé par une maladie qui, cette année, s'est montrée chez nous très-fréquente et très-meurtriere. L'hydropisie compliquée par une affection chronique du foie due à ses longues études, a mis un terme prématuré à sa vie et à ses succès, à l'âge de 52 ans. Il laisse à sa famille une fortune honnête et beaucoup de manuscrits, parmi lesquels se trouvent plusieurs cahiers destinés à l'Encyclopédie, une Flore du département non terminée, divers Mémoires d'agriculture, de botanique, etc.

Recevez mes salutations

S. ROGERY, *maire de Saint-Géniez.*

BEAUX-ARTS.

Les écoles gratuites de dessin, dirigées par madame de Montizon, élève de feu Restou, ont procédé récemment à la distribution des prix, en la salle de la municipalité du 11e arrondissement, rue Mignon. Le maire a prononcé un discours d'ouverture, qui fait également honneur à sa sensibilité et à ses lumieres. Madame de Montizon a pris ensuite la parole, et M. Charles Pougens, membre de l'Institut national et président de cette administration, a également prononcé un discours plein d'onction et d'idées aussi utiles au maintien de la morale qu'aux progrès de l'art. Il a ensuite procédé à la distribution des prix qui consistaient en médailles d'argent de diverses grandeurs, et toutes analogues à la circonstance. Son amour pour le bien public et son zèle pour cette école naissante qu'il avait précédemment dotée de dessins magnifiques et d'excellens modèles, l'avaient déterminé à faire pour cette année les frais de cette distribution de médailles.

A la fin de la séance, le président a reçu une lettre signée d'un *Ami des Mœurs*, avec une suite de très-belles estampes destinées à servir de prix supplémentaires.

Cet utile établissement était réclamé depuis longtems par les peres, par les meres de famille. Il offre des moyens de développement aux jeunes personnes que la nature aurait douées d'un talent naturel pour la Peinture, et un moyen de perfectionnement à celles qui, renfermées dans les ouvrages de leur sexe, voudraient se livrer soit à la broderie, soit aux autres métiers qui exigent la connaissance du dessin.

NÉCROLOGIE.

Nicolas-Joseph Cugnot, né à Void, en Lorraine, le 26 février 1725, est mort à Paris, rue de Tournon, le 10 de ce mois. Il avait servi en Allemagne, comme ingénieur ; passa ensuite dans les Pays-Bas, au service du prince Charles ; des Pays-Bas, il vint à Paris en 1763, il y donna des leçons sur l'art militaire, il y publia différens ouvrages : en 1766, des *Eléméns de l'art militaire, ancien et moderne*, 2 vol. in-12 ; en 1769, une *Fortification de campagne*, où *Traite de la science de la construction, de la défense et de l'attaque des retranchemens*, ouvrage estimé, 1 vol. in-12 ; en 1778, la *Théorie de la fortification*, avec des observations sur les différens systèmes qui ont paru depuis l'invention de l'artillerie, et une nouvelle maniere de construire des places, vol. in-12, qui contient de plus une description d'une nouvelle planchette, avec la maniere de s'en servir.

Cugnot imagina un nouveau fusil qu'il présenta au maréchal de Saxe, et qui fut adopté pour ses boulans. Il avait construit à Bruxelles un cabriot, qui était conduit par le feu et la vapeur de l'eau. M. de Choiseul, ministre de la guerre, le chargea de faire construire une grande voiture sur les mêmes principes ; elle fut executée à l'Arsenal, et mise à l'épreuve ; cette voiture existe à Paris au dépôt des machines.

Cugnot, avant la révolution, jouissait d'une pension sur l'Etat, de 600 liv. ; seule ressource qui le faisait vivre ; elle lui fut ôtée. A son âge, il aurait péri de misere, sans les secours d'une dame bienfaisante de Bruxelles, qui était à Paris pendant la révolution ; mais les besoins de son âge augmentant, un ami de 40 ans, M. Messier, de l'Institut, fit, en sa faveur, un mémoire qui fut remis au mois de floréal an 8 sous les yeux du PREMIER CONSUL, sa pension de 600 liv. fut rétablie, et l'on y ajouta 400 liv. de plus ; il ne sortait plus depuis quatre ans. Il est mort célibataire, avec une vue excellente.

LIVRES DIVERS.

Manuel des Justices-de-Paix, par M. Bergier, ex-législateur, et par d'autres jurisconsultes, ouvrage périodique faisant suite au *Traité sur le dernier état des Justices-de-Paix* que M. Bergier a publié sur la fin de l'an 10, et qui a obtenu le succès le plus mérité.

Ce Manuel contiendra l'analyse raisonnée, 1° des dispositions du Code civil applicables par les juges-de-paix ; 2° des autres lois, décrets impériaux et jugemens rendus sur leurs attributions, avec les modeles des principaux actes relatifs à leur ministere.

On donnera la solution des questions importantes adressées par les abonnés. La premiere livraison qui vient de paraître, contient une dissertation très-utile sur le titre des servitudes dont la connaissance est si nécessaire aux juges-de-paix, soit pour juger, soit pour concilier une foule de contestations de cette nature.

L'abonnement est de 20 fr. pour un an et de 11 fr. pour six mois.

Les lettres et l'argent doivent s'adresser, franc de port, à M. Chomey, éditeur, rue du Bacq, n° 255.

La Conjugaison française, intitulée *la Conjugaison sans maître*, parce qu'il suffit d'une seule inspection sur le tableau, pour être en état de former tous les tems.

Cette œuvre est accompagnée de réflexions sur les éditeurs français et latin.

Ce petit ouvrage se vend 1 fr. 25 cent., et se trouve, à Paris, chez l'auteur, faubourg Saint-Germain, rue de Tournon, n° 1147 ; mad. Nyon, marchande-libraire, près les Quatre-Nations, et Genard, rue Saint-Honoré, en face de celle de l'Arbre Sec, au grand balcon.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55 ⅛	55 ⅛
—— Courant	57 ⅛	57 ⅛
Londres	24 f. 35 c.	24 f. 15 c.
Hambourg	186 ¾	184 ¾
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 75 c.	14 f. 45 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 52 c.	14 f. 42 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 73 c	4 f. 66 c
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 15 c.
Naples		
Milan	7 l. 19 6p. o/.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle	½	⅜ p.
Francfort		
Augsbourg	2 f. 54 c	2 fr. 51 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 f. 86 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair à 20 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair à 20 j.	2 p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		159 ¾
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	56 fr. 70 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France	1135 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui mercredi, Melanide, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. .....

Théâtre du Vaudeville. Pellegrin, Une journée de Ferney, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cécilia, J'ai perdu mon procès, et les Jeux d'Eglé, ballet d'action. — Lundi, au bénéfice de M. Bourdais pere, une représentation jouée par les premiers artistes de Paris.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Les Trois Sultanes, terminé par le couronnement de Roxelane, précédé du Faux-Lord.

Théâtre du Marais. Au bénéfice de Mme Duménic, Médée, tragédie en 5 actes, et le Tambour nocturne ou la Mari devin, comédie en 5 actes.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendémiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 19. *Jeudi*, 19 *vendemiaire an* 13 *de la République* (11 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 29 *septembre* (7 *vendemiaire*.)

(*Extrait du Morning-Chronicle*.)

Nous avons reçu hier les journaux de Paris, jusqu'au 19. Ils contiennent des dépêches du général Decaën. Le *Journal Officiel* publie un grand nombre de lettres trouvées à bord de l'*Amiral Aplin*. On ne peut trop blâmer la coutume de publier ainsi des lettres particulières (1). En général elle ne peut avoir d'autre résultat que de blesser les sentimens individuels. Il paraît que, dans cette occasion, le Gouvernement français a eu deux objets en vue : 1°. de donner une idée de l'alarme générale, que la crainte d'une invasion avait répandue en Angleterre, et de l'esprit des partis; 2°. de faire connaître les intrigues de la Compagnie des Indes, et les opinions individuelles sur le système du Gouvernement de l'Est. (Les journaux anglais donnent la traduction de ces lettres.)

— Nous sommes autorisés à annoncer que le ministre d'Espagne, S. Ex. le chevalier d'Anduaga, accordera des passeports aux bâtimens qui seraient chargés de blé pour les ports d'Espagne, si les négocians jugeaient qu'une telle précaution fût nécessaire pour la sûreté et la garantie de leur propriété.

— On dit, et nous croyons que ce n'est qu'une simple conjecture, que nos ministres, dans leur *ultimatum* avec l'Espagne, insistent sur l'entier désarmement de cette puissance, et sur la cession, en forme de dépôt, de Minorque ou d'une île dans les Indes occidentales, comme une garantie que l'Espagne ne se joindra pas à BONAPARTE dans la présente guerre.

CONTESTATION AVEC L'ESPAGNE.

Nous avons reçu la lettre suivante du président de la députation des négocians qui font des affaires avec l'Espagne.

Monsieur,

« Les gazettes ayant rendu compte d'une ma-» nière très-erronée de la conférence qui a eu lieu » mardi dernier, 25 du courant, chez lord Har-» rowby, entre sa seigneurie et le comité des » négocians qui commercent avec l'Espagne, j'ai » été invité par les membres de ce comité à vous » prier d'insérer dans votre gazette, que la seule » communication qui ait été faite par sa seigneurie » est de la teneur suivante; savoir :

« Que sa seigneurie avait désiré de nous voir, » afin de nous donner avis, que les ministres de » S. M. avaient été informés qu'on préparait des » armemens considérables dans les ports d'Espa-» gne, sans avoir reçu aucune explication quel-» conque à ce sujet, et sans aucune vraisemblance » qu'on pût recevoir aucune explication satisfai-» sante; et sa seigneurie ajouta, qu'elle avait » jugé convenable de nous faire part de cet » événement, afin que les négocians qui font le » commerce avec l'Espagne pussent ensuite agir » comme ils le jugeraient convenable.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé*, JOHN TURNBULL, *président du comité*.

» Guilford-Street, le 28 septembre 1804 ».

D'après la communication ci-dessus, il paraît que les ministres ne s'attendent pas à une réponse satisfaisante de la part de l'Espagne, relativement aux armemens qui se font dans ses ports; de sorte qu'une rupture paraît inévitable.

— M. Pitt est arrivé le 27 à Douvres, et a inspecté les volontaires.

— Depuis plusieurs jours on travaille sans relâche à augmenter notre escadre devant Boulogne. Lord Keith et sir Home-Popham sont de retour de leur voyage, qui avait pour objet d'inspecter les côtes de l'ennemi.

Les journaux ministériels nous annoncent quelqu'opération maritime d'une grande importance. Nous verrons si cette promesse ne sera pas aussi illusoire que celles dont on amusait le peuple pendant la dernière guerre.

(1) Nous avons blâmé les premiers cet usage, dont les Anglais seuls ont fourni l'exemple, et nous ne nous sommes point écartés de nos principes à cet égard, en donnant aux lettres dont il s'agit, une publicité qu'elles avaient déjà reçue, puisque c'est sur un *exemplaire imprimé* à l'Isle-de-France, que nous les avons publiées.

INTÉRIEUR.

Mayence, *le* 10 *vendemiaire*.

Aujourd'hui 10 vendemiaire, ont été présentés à S. M. I.

S. A. S. le landgrave régnant de Hesse-Hombourg;

S. A. le prince régnant de Schwartzbourg-Roudolstadt;

M. le comte héréditaire de Lawenstein.

Messieurs les conseillers-d'état Rigot-Préameneu, Cretet, Jollivet et Colin, réunis à Mayence, ont tenu plusieurs conférences avec MM. Jambon-Saint-André, préfet du département du Mont-Tonnerre; Chaban, préfet du département de Rhin-et-Moselle; Méchin, préfet du département de la Roër, et Kepler, préfet du département de la Sarre. A ces conférences ont été appelés M. Poissant, administrateur-général de l'enregistrement; et MM. Guyon, de Mayence; Golbéry, de Coblentz; d'Arrabiat, d'Aix-la-Chapelle, et Lelièvre, de Trèves, directeurs de cette administration dans les mêmes départemens, ainsi que les plus habiles jurisconsultes du pays.

L'objet de ces conférences était de parvenir à la liquidation et au paiement des dettes des quatre départemens de la rive gauche du Rhin, tant inscrites que flottantes, à la charge soit de l'Etat, soit des communes, et à lever les difficultés existantes relativement à la distinction des rentes foncières et des rentes féodales.

D'après les résultats de ces conférences et les avis qui lui ont été présentés Sa Majesté a décrété les dispositions contenues dans les actes suivans.

Rapport de M. Rigot-Préameneu, conseiller d'État, à sa Majesté L'EMPEREUR.

SIRE,

La partie d'administration qui concerne les rentes et redevances sur les fonds ruraux, a jusqu'ici éprouvé dans les 4 départemens près la rive gauche du Rhin, les plus grandes difficultés. C'est en vain que l'on a cherché à établir la distinction entre les rentes qui, comme simplement foncières, ont dû être acquittées, et celles qui, comme féodales, sont supprimées. C'est en vain que l'on a cherché les moyens de recouvrer les rentes exigibles. L'objet de ce rapport est de rendre compte à Votre Majesté, de ce qui s'est passé à ce sujet, et de présenter des moyens de parvenir au double but que l'on se propose, celui de distinguer les rentes foncières, et celui d'assurer leur perception.

Le premier arrêté pris dans ce pays, et qui ait rapport aux rentes, fut celui du général Hoche, qui le 16 prairial an 5, leva une contribution de douze millions, et qui à ce moyen dispensa du paiement de toutes compositions et redevances de quelque genre que ce fût.

En l'an 6 commença l'administration des commissaires-généraux. On fit alors publier les lois concernant la suppression des droits féodaux, et notamment celle du 25 août 1792, qui prononça l'abolition sans indemnité de tous les droits féodaux dont la nomenclature s'y trouve énoncée, et généralement de tous droits seigneuriaux tant féodaux que censuels conservés ou déclarés rachetables par les lois antérieures, quelles que soient leur nature et leur dénomination, ainsi que tous abonnemens ou prestations qui les représentent, à moins qu'ils ne soient justifiés avoir pour cause une concession primitive de fonds, laquelle cause ne pourrait être établie qu'autant qu'elle se trouverait clairement énoncée dans l'acte primordial d'inféodation, d'accensement ou de bail à cens qui devrait être rapporté.

Il est déclaré, dans l'article 17 de la même loi, qu'on n'y a point compris les rentes champarts et autres redevances, qui ne tiennent point à la féodalité, et étaient dûs de particulier à particulier non seigneur ou possesseurs de fiefs.

On publia encore la loi du 17 juillet 1793, qui supprima sans indemnité toutes redevances et droits féodaux, ceux-mêmes conservés par le décret du 25 août précédent, et qui n'excepta que les rentes ou prestations purement foncières, et non féodales.

Les redevables de rentes, crurent pouvoir conclure de ces deux lois rapprochées, qu'aucune rente ne pouvait être demandée sans produire le titre primitif, lors même qu'elle avait la dénomination et tous les caractères d'une rente foncière.

Cependant la nation, qui se trouvait à la place des anciens propriétaires de rentes foncières, n'avait point de titres à produire surtout dans des départemens qui avaient été le théâtre de la guerre, et dont les titres avaient été presque tous enlevés et portés sur la rive droite du Rhin.

Le commissaire-général crut devoir dans ces circonstances, se prévaloir de la loi du 28 floréal an 3, suivant laquelle les registres sommiers ou carnets joints à la preuve testimoniale, devaient suffire pour constater la légitimité des créances dues au domaine; il donna, le 21 messidor an 9, pour instruction par une lettre circulaire, publiée ensuite en forme de réglement, le 16 fructidor suivant, de contraindre à la continuation du paiement des rentes assises sur des biens fonds, tant qu'il ne serait pas prouvé par les débiteurs qu'elle sont de nature féodale.

Mais d'une autre part, les débiteurs de rentes se plaignaient d'être également dans l'impossibilité de produire les titres nécessaires pour découvrir la nature des rentes. Le commissaire-général, ne vit d'abord d'autre parti, pour tenir la balance entre le débiteur et le créancier, que de surseoir, comme il le fit, par arrêté du 17 pluviose an 10, au paiement de tous arrérages de rentes assises sur des biens-fonds, échus antérieurement à l'an 9 jusqu'à l'époque de l'extradition complette des titres appartenans réciproquement au gouvernement et aux habitans des deux rives du Rhin.

Les censitaires de plusieurs communes demanderent que ce sursis fût appliqué à tout cens, rente et redevance autre que le canon emphytéotique, ou rente provenant d'une concession primitive de fonds, à moins que le titre primordial ne fût produit.

Ils demanderent en outre que, conformément aux anciens usages suivant lesquels on accordait à la suite des guerres de longs termes pour acquitter les arrérages de rentes, il leur fût accordé un délai de 15 ans, à compter du 1er vendemiaire suivant, pour payer les arrérages exigibles.

Il leur fut répondu, par un arrêté du commissaire-général du 17 messidor an 10, que les propriétaires des rentes purement foncières, c'est-à-dire assises sur des biens-fonds, et qui étaient en possession lors de l'entrée des troupes françaises, ne pourraient être tenus de produire le titre primitif des rentes, mais seulement un titre récognitif ou déclaratoire, tel que jugement, quittance, livre terrier, contrat de vente, bail, contrat de mariage, testament, inventaire ou partage de succession, compte ou registre de collecte, etc., sauf de la part du débiteur à faire preuve, par écrit, du rachat légal de la rente, ou qu'elle était d'origine féodale.

On accorda, par le même arrêté, six années de terme, à compter du 1er vendemiaire an 10, à tous débiteurs de rentes foncières échues depuis l'an 5 et avant l'an 9, et dues au domaine et autres établissemens publics, à la charge de souscrire volontairement, et dans le mois de la publication de l'arrêté, au receveur du domaine, des obligations en forme de lettres-de-change pour le paiement de chacun de ces termes.

Par un arrêté du Gouvernement, du 15 germinal an 12, inséré au Bulletin des lois, n° 2572, celui du général Hoche portant compensation du prix des fournitures faites aux armées françaises, avec le montant des arrérages alors exigibles des rentes foncieres appartenant à la République, est confirmé. Il est expliqué dans cet arrêté que ces rentes et prestations sont celles dérivant de concessions de fonds, et connus sous les noms de Gult, Zinns, Grundzins et Bodenzins.

L'art. II du même arrêté, accorde aux débiteurs envers la République d'arrérages de ces rentes échues depuis le 24 floréal an 5, jusques et compris le dernier jour complémentaire an 10, un délai de quinze ans, à compter du 1er vendemiaire an 12, pour se libérer de ces arrérages, à raison d'un quinzième par an, à la charge de souscrire le nombre correspondant d'obligations hypothécaires aux mains du receveur du domaine avant le 1er vendemiaire an 13 alors prochain, passé lequel délai, les débiteurs qui auraient négligé de remplir cette formalité, seraient poursuivis.

Par une dernière disposition de cet arrêté, les obligations ainsi souscrites, doivent être appliquées au paiement des dettes des communes qui seront reconnues avoir le moins de ressources pour y satisfaire.

Telle est, Sire, dans les quatre départemens près la rive gauche du Rhin, l'état de la législation, relativement aux redevances féodales ou foncières, et relativement aux arrérages; V. M. reconnaîtra que, sous tous les rapports, il est in-

dispensable de prendre des mesures fixes et définitives.

Et d'abord, sur la nature des rentes foncieres o. féodales, les arrêtés que nous venons de mettre sous vos yeux, ne présentent point aux juges des règles assez fixes pour les diriger dans plusieurs de ces arrêtés; on définit les rentes foncières, celles assises sur des biens-fonds; mais les redevances féodales sont aussi assises sur des biens-fonds.

Dans le dernier arrêté, on a cru faire une énumération suffisante des rentes qui, par leur dénomination, doivent être présumées foncieres, et quatre especes y sont rappelées; mais il était difficile d'avoir quelque certitude que, dans un pays soumis à un aussi grand nombre de statuts et de princes différens, on pût avoir, à cet égard, des renseignemens dans lesquels fussent compris tant de pays divers, c'est ce qui a déterminé V. M. à rassembler dans cette ville, les jurisconsultes les plus célebres des quatre départemens, et les directeurs des domaines de ces mêmes départemens, afin que ces derniers pussent, avec leurs connaissances locales, exposer les questions auxquelles il est nécessaire d'appliquer les statuts et les usages du pays, et que les jurisconsultes déclarassent ce qui est d'usage et de notoriété. Ces conférences ont eu lieu en notre présence, et pour que leur résultat fût positif, les jurisconsultes se sont réunis séparément pour délibérer encore plus à fond sur les questions soumises à la discussion, et ils ont établi dans un acte souscrit par eux les principes concernant la nature des rentes foncieres ou féodales, principes qu'ils déclarent être notoirement conformes aux statuts et usages de leur pays.

S'il était un moyen de découvrir la vérité, et de rendre justice aux créanciers des rentes foncieres, en protégeant leurs propriétés, et aux débiteurs de rentes, en leur assurant l'avantage des lois sur l'abolition des droits féodaux, c'est celui que votre sagesse vous a suggéré, et que nous croyons avoir eu un plein succès. Les jurisconsultes nous ont paru à-la-fois fort instruits, et faisant avec une parfaite impartialité leurs déclarations.

L'acte de notoriété qu'ils ont délivré, et dont la copie est à la suite de ce rapport, est devenu la base des dispositions que nous vous proposons dans un projet de décret.

Il ne peut y avoir de doute sur ce que cette matiere est susceptible d'être ainsi réglée. Déjà le conseil d'état a, par un avis du 30 pluviose dernier, décidé que toutes prestations, de quelque nature qu'elles puissent être établies, par des titres constitutifs de redevances seigneuriales et droits féodaux supprimés par le décret du 7 juillet 1793, ont été pareillement supprimés, et que l'on ne pourrait admettre les demandes en paiement de ces prestations, sans changer la législation.

Cette décision est répétée dans un des articles de l'acte de notoriété et du projet de décret. Ce projet ne contient aucune mesure législative; il ne change rien au droit de propriété; il n'est autre chose qu'une déclaration solennelle des statuts et des usages, afin que les parties intéressées ne soient point obligées de recourir aux tribunaux, et qu'il n'y ait point, dans leurs décisions, une variation qui multiplierait les procès à l'infini, et serait une nouvelle cause de troubles dans le pays.

Si maintenant on considere les rentes purement foncieres, relativement à leur paiement, il paraît y avoir eu à cet égard, dans la marche des administrateurs, une incertitude qu'il convient de fixer.

Lorsque le 16 prairial an 5, le général Hoche porta à 12 millions une contribution que le 24 floréal précédent il avait fixé à 8 millions, il déclara que cette contribution était pour les six derniers mois de l'an 6, et qu'elle était en compensation de toutes charges et impositions. Puis qu'ensuite on a compris dans ces expressions générales les prestations de rentes foncieres, la conséquence est que l'on ne serait pas fondé à exiger les rentes foncieres de l'an 5.

Ces motifs déterminèrent le réglement du 18 messidor an 10, qui déclare n'être exigibles que les arrérages postérieurs à l'an 5.

Cependant l'arrêté du 15 germinal an 12 présente, comme étant exigibles, les arrérages échus depuis le 24 floréal an 5. Il faut faire cesser cette contradiction, et la justice demande qu'il soit nettement déclaré qu'il ne pourra être exigé que les arrérages non payés qui ont eu cours depuis le 1er vendemiaire an 6.

Quant aux arrérages postérieurs à cette époque, les débiteurs ne peuvent pas opposer le droit commun établi par le Code civil, et qui prononce la prescription par cinq ans de toutes prestations annuelles; le motif qui écarte cette exception est qu'il n'y a pas eu de négligence dans l'exercice de l'action, mais une supension par l'autorité supérieure, et qu'une pareille suspension conserve l'action. D'ailleurs il ne pourrait être question que d'une très-petite partie d'arrérages, puisqu'à compter du 1er vendemiaire an 6, les cinq années non prescrites et l'année courante, s'étendraient jusqu'à l'an 11, et comme d'un autre côté on a fait, par l'arrêté du 15 germinal an 12, l'application de ces arrérages aux dettes des communes, il n'y a aucun motif pour accorder une remise sur les sept années d'arrérages qui se trouvent maintenant exigibles.

Si par l'arrêté du 15 germinal on n'avait accordé un délai de quinze années pour le paiement de ces arrérages à ceux qui, se reconnaissant débiteurs, feraient leur soumission de les acquitter, on eût proposé de ne donner qu'un délai plus court; mais cette facilité ayant été promise, on n'a pas cru qu'il fût convenable de rétrograder à cet égard.

On a seulement fait un changement sur le mode de paiement: l'arrêté du 15 germinal an 12 impose à ceux auxquels on donne quinze ans pour payer, la charge de souscrire un nombre correspondant d'obligations hypothécaires, et de les remettre au receveur de l'enregistrement de la situation des biens. Cette mesure n'a point eu d'effet. Aucune obligation n'a été souscrite dans le délai prescrit. Le plus souvent les frais qu'emportent de pareilles obligations excéderaient beaucoup la somme due pour arrérages. Il suffit que les redevables se fassent connaître au receveur de l'enregistrement par une déclaration qui servira ensuite de titre pour exercer des poursuites s'ils ne payaient pas.

Un autre changement à l'arrêté du 15 germinal an 12 est encore proposé.

Il y est dit que les obligations souscrites pour arrérages de rentes seront appliquées au paiement des dettes des communes qui seront reconnues avoir le moins de ressources pour y satisfaire.

La disposition est juste en soi: elle est conforme à l'ancien usage du pays; usage attesté par le commissaire général dans son arrêté du 18 messidor, an 10 et suivant lequel les souverains faisaient, après les guerres, de pareilles remises: mais il convient aussi de ne pas perdre de vue un autre but important que l'on se propose, celui d'intéresser les maires et habitans de chaque commune à faire connaître les rentes dues. Si les arrérages sont appliqués à celles des communes qui ont moins de ressource, aucune d'elles ne verra l'assurance de profiter des arrérages qu'elle serait recouvrer. Le maire et les habitans ne verront qu'une promesse vague. Le seul moyen de les déterminer à faire des déclarations utiles est de régler que les sommes qui proviendront des arrérages seront appliquées au paiement des dettes des communes dans lesquelles ces recouvremens auront été faits.

Tels sont, SIRE, les motifs du projet de décret que nous soumettons à V. M.

(Voyez le décret impérial après la consultation mentionnée dans ce rapport, et insérée ci-après.)

Nous jurisconsultes des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, soussignés, reconnaissons, d'après l'usage du pays et la notoriété publique, pour rentes foncieres, celles connues sous les noms de *Erbleihen*, *Erblehen*, *Erbverlegung*, *Erbbestand*, *Erbpfacht*, *Erbzins*, ainsi que les droits de *Laudemium*, *Handlohn*, *Ehrschatz* y relatifs; les *Medum* ou portions de récoltes de terres à comptans; les *Theiltrauben*, *Theilwein* ou part-raisins, ou part-fruits à comptans; les *Grundzins* ou *Bodenzins*, c'est-à-dire les cens assis sur des biens-fonds, pourvu qu'ils ne le soient pas sur la généralité des biens-fonds dépendans dans une même commune du même seigneur, les *Grundpfacht Grundzins* ou *Bodenzins* appartenant à des individus ou à des corporations non seigneur dans la commune où la rente est due; il en est de même des rentes connues sous le nom générique de *Zinns et Gült* assises sur des biens-fonds; les droits dus pour le cours d'eau, *Wasserlauf-Gebühren*, à raison d'établissemens formés sur une riviere flottable ou navigable sont aussi reconnus être fonciers.

Toutes les anciennes redevances, prestations et droits autres que ceux énoncés ci-dessus, sont réputés provenir du système féodal, et comme tels abolis, sauf la preuve du contraire.

Nous observons de plus, qu'*ordinairement* les seigneurs, en créant une rente pour concession de fonds, n'assujettissaient pas par le même acte le fonds concédé aux droits féodaux, et conséquemment que dans ce pays la qualité de celui à qui la rente a été due, n'entraîne nulle présomption ni pour ni contre.

Qu'il n'y a point d'usage du pays propre à pouvoir y baser une réponse positive à la question de savoir: quelle est, lorsque la qualification d'une rente est douteuse, la conséquence qu'on en doit tirer pour la regarder comme non féodale ou foncière; un pareil usage n'a pas pu s'établir sous l'ancien régime, puisqu'il a été indifférent si la rente a été féodale ou foncière, l'une ayant été aussi exigible que l'autre.

Et qu'enfin la qualité foncière ou féodale d'une rente ne peut être établie par sa dénomination ainsi que par les circonstances développées ci-dessus, que sauf la preuve du contraire à fournir par celui contre lequel militent les présomptions tirées des indications et de la nomenclature ci-devant détaillée.

Les preuves du contraire à établir contre les présomptions ci-dessus fixées pour constater, soit la nature fonciere ou féodale, soit le mélange de féodalité, devront pouvoir être fournies de part et d'autre, tant par des titres recognitifs, tels que *Scheffenweisthum*, *Weisthum*, *actes de révovation*, *pieds terriers*, que par les titres primitifs, les droits des deux parties étant égaux à cet égard.

Ne pourra cependant pas être regardée comme preuve de mélange de féodalité, la seule circonstance que le même titre recognitif contient, outre les rentes qualifiées foncieres, aussi d'autres redevances, prestations ou droits reconnus féodaux, toutes les fois que les uns se trouvent énoncés distinctement et séparément des autres, et qu'ainsi elles n'ont point de liaison ensemble.

Il y a mélange de féodalité toutes les fois que le même immeuble se trouve grevé par le titre constitutif, au profit du même seigneur, de rentes ou prestations reconnues foncieres, et de redevances reconnues féodales.

Il y a également mélange de féodalité lorsque dans un titre recognitif, des rentes foncieres et des rentes féodales se trouvent être dues par une seule et même disposition par le même individu au même seigneur, sauf cependant dans ce dernier cas la preuve à fournir qu'originairement le mélange n'a pas eu lieu.

Mayence, le 5 vendemiaire an 13.

Signés, *Bonkirch*, juge spécial à Coblentz, *Bodmann*, juge de premiere instance à Mayence; *Hetzrodt*, juge de premiere instance à Treves; *Wittgenstein*, maire de Cologne; *Reichensperger*, conseiller de préfecture du département de Rhin et Moselle; *Dahm*, membre du conseil-général du département de Rhin et Moselle; *Maximilien de Kempis*, de Cologne.

Au Palais-Impérial de Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

DÉCRET IMPÉRIAL.

Des rentes et redevances purement foncières, et des rentes et redevances féodales des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

ART. Ier. Sont présumées purement foncières, conformément aux statuts et usages des pays composant les quatre départemens de la rive gauche du Rhin, les redevances ci-après énoncées, savoir:

1°. Les redevances connues sous les noms de *Erbleihen*, *Erblehen*, *Erbverlegung*, *Erbbestand*, *Erbpfacht*, *Erbzins*;

2°. Les droits de *Laudemium*, *Handlohn* et *Ehrschatz* y relatifs;

3°. Les *Medum*, ou portions de récoltes de terres à comptans, les *Theiltrauben*, *Theilwein*, ou part-raisins, ou part-fruits à comptans;

4°. Les *Grundpfacht*, les *Grundzins* ou *Bodenzins*; c'est-à-dire, les cens assis sur des biens fonds, pourvu qu'ils ne le soient pas sur la généralité des biens fonds dépendant dans une même commune du même seigneur; il en est de même des rentes connues sous le nom générique de *Zinns* et *Gült* assises sur des biens fonds;

5°. Les *Grundpfacht Grundzins* ou *Bodenzins* appartenant à des individus ou à des corporations non seigneurs dans la commune où la rente est due;

6°. Les redevances dues pour le cours d'eau *Wasserlauf-Gebühren* à raison d'établissemens formés sur une riviere flottable ou navigable.

II. Toutes les anciennes redevances, prestations et droits autres que ceux énoncés ci-dessus, sont, suivant les mêmes statuts et usages des pays, présumés féodaux; et comme tels abolis.

III. Nonobstant la présomption mentionnée dans l'article Ier, le redevable sera admis à prouver que la redevance est féodale; comme aussi, nonobstant la présomption mentionnée en l'article II, le propriétaire de la redevance sera admis à prouver qu'elle est fonciere.

IV. Les propriétaires des redevances mentionnées en l'article Ier, et qui en étaient en possession lors de l'entrée des troupes françaises dans les quatre départemens, ou depuis cette époque, ne pourront être assujettis à aucune autre preuve qu'à celle prescrite par l'article Ier du réglement du 18 messidor an 10, et qui consiste à produire un titre recognitif du déclaratoire, tel que livre terrier, livre de collecte; *Scheffen*, *Weisthum*, contrat de vente, bail, contrat de mariage, inventaire du partage de succession, compte.

V. Sera considéré comme preuve de l'abolition d'une redevance, pour cause de mélange de féodalité,

1°. Le titre constitutif, par lequel le même immeuble se trouve grevé au profit du même sei-

gneur, de redevance reconnues foncieres et de redevances reconnues féodales.

2°. Le titre recognitif, lorsque les redevances foncieres et féodales, dues par le même individu au même seigneur, y sont portés par une seule et même disposition, sauf en ce cas la preuve qu'originairement le mélange n'a pas eu lieu.

VI. Ne sera point admissible comme preuve de mélange de féodalité un titre recognitif dans lequel les redevances foncieres et les redevances féodales se trouveront énoncées distinctement et séparément sans qu'il y ait de liaison entre l'une et l'autre énonciation.

VII. Les preneurs à rentes d'anciens droits abolis ne pourront demander qu'une réduction proportionnelle des redevances dont il sont chargés lorsque les baux à rentes contiendront, outre les droits abolis, des bâtimens ou autres immeubles.

VIII. Ne pourront à l'avenir être exigés que les arrérages échus depuis le 1.er vendemiaire an 6 et ceux à échoir.

IX. Les débiteurs de rentes foncieres envers la République qui sous le délai de six mois à compter de la publication du présent décret, feront au bureau du receveur de l'enregistrement de leur arrondissement la déclaration des redevances par eux dues, jouiront pour en acquitter les arrérages échus, d'un delai de quinze ans pendant lesquels ils payeront chaque année un quinzieme du montant desdits arrérages outre ceux de l'année courante.

Ceux qui n'auront point fait dans le délai prescrit cette déclaration, seront contraints à payer à la fois la totalité des arrérages échus.

X. Les sommes provenantes des arrérages de rentes foncieres dues à la République et échues avant le 1.er vendémiaire an 12, seront appliquées au paiement des dettes des communes dans lesquelles sont situées les biens fonds grevés de ces rentes.

XI. Il est derogé par le présent décret à tous arrêtés ou réglemens antérieurs, publiés dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin en ce qu'ils y seraient contraires.

XII. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera imprimé pour les quatre départemens de la rive gauche du Rhin seulement.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Au Palais-Impérial a Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

DÉCRETS IMPERIAUX.

De la liquidation des dettes des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

CHAPITRE PREMIER.

TITRE PREMIER.

Du Liquidateur général.

Art. I.er Il y aura à Mayence un conseiller-d'état chargé de la liquidation de la dette des quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

Ce liquidateur sera sous l'autorité du ministre des finances, et entretiendra avec lui les mêmes rapports que le liquidateur général de la dette publique établi à Paris.

A la fin de chaque mois, il adressera au ministre des finances, l'état des inscriptions à faire au grand livre de la dette publique en conséquence de ses liquidations. Cet état et le rapport du ministre seront renvoyés à l'examen du conseil-d'état.

II. Le liquidateur général sera accrédité par le ministre des relations extérieures auprès de tous les princes ou membres du corps germanique qui ont des intérêts communs avec la France, soit sous le point de vue des dettes des quatre départemens de la rive gauche du Rhin, soit relativement à la navigation du fleuve.

Il sera en conséquence autorisé à passer des notes diplomatiques aux chargés d'affaires, qui résideront à cet effet à Mayence, soit relativement à la réclamation des titres, aux limites, soit pour requérir l'acquittement des dettes ou particulieres ou générales, à l'égard desquelles il devra être requis; soit enfin relativement à la portion des dettes qui doivent rester, ou à la charge de la France, ou à la charge des princes de la rive droite.

Le liquidateur général, pour cette partie de ses opérations, communiquera avec le ministre des relations extérieures, auquel il enverra des copies des notes qui lui seront remises et de celles qu'il transmettra. En général, il ne passera des notes en forme, qu'après les avoir communiquées au ministre des relations extérieures, et avoir reçu son approbation.

Il est autorisé à restituer aux gouvernemens de la rive droite du Rhin, les titres et papiers qui se trouveront uniquement relatifs à cette rive, et à faire délivrer des expéditions des titres communs existans dans les archives de la rive gauche.

III. Les dettes, qui, aux termes du traité de Lunéville, sont hypothéquées au territoire appartenant à la France, et ont été consenties par les Etats, seront liquidées conformément à l'arrêté du 16 messidor an 11; en conséquence, les dettes inscrites, reconnues et constituées avant la guerre, seront liquidées et inscrites au grand-livre, à raison de l'intérêt fixé par le contrat de constitution, sans néanmoins que cet intérêt puisse, en aucun cas, excéder 5 pour 100. Les dettes flottantes reconnues par le liquidateur-général qui ordonnera tous les examens nécessaires, et fera faire toutes les opérations pour leur réglement à juste valeur, seront inscrites au grand-livre de la dette publique, comme dette de l'an 7.

IV. Le ministre de l'intérieur donnera des ordres aux préfets des quatre départemens pour que le liquidateur général soit reconnu en ladite qualité, et qu'il lui soit fourni les renseignemens, instructions, titres et pieces qu'il jugerait nécessaires.

V. Le liquidateur général réglera les dépenses faites jusqu'a ce jour, et les dépenses à faire pour l'extradition des titres qui se trouvent dans les dépôts des gouvernemens, régences, corporations communes et particulières de la rive droite, qui intéressent la rive gauche, à raison, tant du domaine souverain, que des biens, droits et actions appartenant à l'Etat, aux communes et aux particuliers. Ces dépenses seront acquittées par les caisses de la régie de l'enregistrement, sur ses mandats, qui seront ultérieurement convertis en ordonnances du ministre des finances.

Les frais occasionnés par le recouvrement des titres appartenant à des communes ou à des particuliers, seront remboursés par eux, lors de la remise qui leur en sera faite.

TITRE II.

Des dettes contractées par la commune d'Aix-la-Chapelle, comme ancienne ville impériale.

VI. Le partage entre l'Etat et la ville d'Aix-la-Chapelle, des dettes anciennement contractées par cette ville, comme souveraine, et dont, aux termes du traité de Lunéville, le Gouvernement doit être chargé par résultat de la réunion à la France, sera réglé d'après les dispositions suivantes, déterminées sur la comparaison faite entre les anciens revenus d'Aix-la-Chapelle, et ceux qui lui restent depuis cette réunion.

VII. Sera mis à la charge de l'Etat;

1°. Tout ce qui est dû à des particuliers sur l'ancienne dette constituée inscrite sur les registres de la ville, et dont les intérêts étaient anciennement servis, y compris la dette contractée en 1786, 1787 et 1788, par la ville, envers la maison Vanhal et compagnie d'Anvers.

Le montant en est porté en capital à deux millions deux cents un mille neuf cent soixante quatorze francs vingt centimes, conformément à l'état, ci..... 2,201,974 fr. 20 c.

2°. Les intérêts arrérages de ladite dette, dont le montant n'est pas suffisamment connu, ci. *Mémoire.*

VIII. Sera mis à la charge de la commune d'Aix-la-Chapelle:

1°. Ce qu'elle doit à ses hospices, établissemens de bienfaisance et fabriques, à raison de sa dette ancienne constituée. Le montant est porté en capital, conformément à l'état, savoir:

Aux hospices et établissemens de bienfaisance,	412,655 fr. 90 c., ci.....	412,655 fr. 90 c.
Aux fabriques,	119 363 f. 49 c.	119,363 49
		532,019 fr. 39 c.

2°. La ville servira les intérêts de ses capitaux à compter du 1.er de cette année sur le pied des constitutions; elle est déchargée des intérêts arrérages, en compensation des mesures prises par le passé pour le soutien des hospices et fabriques, et en considération de la bonne situation des affaires de ces mêmes hospices.

3°. La ville acquittera sur ses propres moyens les autres dettes, consistant,

En un arriéré, sur ses dépenses administratives, évalué à 40,000 fr., ci..... 40,000 fr.

En une créance prétendue sur elle par les entrepreneurs de l'ancien établissement du Lombard: cette prétention non reconnue ni liquidée monte environ à 245,817 fr., ci..... 245,817 fr.

En une dette hypothéquée en 1793, sur les jeux, et non liquidée, montant à environ 200,000 fr., ci..... 200,000 fr.

En une dette anciennement hypothéquée sur les bains et les eaux minérales de la ville, montant à environ 300,000 fr., ci..... 300,000 fr.

TITRE III.

Des dettes contractées par la commune de Cologne, comme ancienne ville impériale.

IX. Le partage entre l'Etat et la ville de Cologne des dettes anciennement contractées par cette ville, comme souveraine, et dont, aux termes du traité de Lunéville, le Gouvernement doit être chargé par résultat de la réunion à la France, sera réglé d'après les dispositions suivantes, et déterminé sur la comparaison faite entre les anciens revenus de Cologne et ceux qui lui restent depuis cette réunion.

X. Sera mis à la charge de l'Etat,

1°. Tout ce qui est dû à des particuliers de l'ancienne dette constituée, inscrite sur le registre de la ville et dont les intérêts étaient anciennement servis.

Le montant en est porté en capital à 1,165,795 fr. 11 cent., ci..... 1,165,795 fr. 11 cent.

2°. Les intérêts, arrérages de ladite dette.

Le montant en est porté à 408,146 fr. 59 cent. qu'on n'établit ici que pour mémoire, ci..... *Mémoire.*

XI. Sera mis à la charge de la ville de Cologne,

1°. Ce qu'elle doit à ses hospices, à raison de sa dette ancienne constituée.

Le montant en est fixé à 974,347 fr. 98 cent., ci..... 974,347 fr. 98 cent.

2°. La portion des créances des paroisses à conserver, comme appartenant aux pauvres et aux fabriques subsistantes.

Le montant de cette portion est porté en capital à 556,169 francs, ci..... 556,169 fr.

3°. La portion des créances des fondations à conserver, comme appartenant tant à l'instruction publique qu'aux pauvres.

Le montant de cette portion est porté en capital à 411,219 francs, ci..... 411,219 fr.

La ville devra être déchargée des intérêts arrérages de ses trois articles, en compensation des mesures prises par le passé pour le soutien de ses hospices, de ses pauvres, de l'instruction publique et de ses paroisses, et en considération de la bonne situation des affaires de ces mêmes établissemens.

4°. La ville acquittera, en principal et intérêts, l'arriéré de sa dette nouvelle, constituée ou non constituée, provenant de ses dépenses administratives, ou de toute autre cause.

Le montant, d'après un état qu'elle a fourni, en est porté à 858,605 fr. 91 c., ci. 858,605 fr. 91 c.

CHAPITRE II.

Des dettes communales.

XII. Les communes des départemens du Mont-Tonnerre, de Rhin et Moselle, de la Roër et de la Sarre, seront tenues, sous la surveillance et l'approbation du préfet, de pourvoir à l'acquittement de leurs dettes par l'emploi des moyens qui était usité dans ces départemens avant la premiere entrée qu'y ont faite les armées françaises, lors de la derniere guerre.

TITRE PREMIER.

De la dette ancienne.

XIII. Sera considérée comme *dette ancienne*, et à ce titre non sujette à nouvelle vérification ni à liquidation, la dette des communes contractée et reconnue par titres légaux d'une date antérieure à l'époque mentionnée en l'article XII.

XIV. Les communes seront tenues de payer exactement, à leur échéance, les arrérages et intérêts de la dette ancienne qui échoiront à l'avenir, à compter du 1.er vendemiaire an 13.

XV. Les arrérages et intérêts de la même dette, dus et échus depuis et compris le 1.er vendemiaire an 8, jusque et compris le dernier jour complémentaire an 12, seront, pour les communes dont les moyens de libération auront été reconnus insuffisans par le préfet, acquittés tous les ans par portions égales, dans le délai qu'aura réglé le préfet, mais qui ne pourra s'étendre au-delà du 1.er vendemiaire an 23.

XVI. Toutes poursuites sont et demeurent interdites pour les arrérages et les intérêts de ladite dette antérieure au 1.er vendemiaire an 8.

TITRE II.

De la dette nouvelle.

XVII. *La dette nouvelle* s'entendra de celle contractée par lesdites communes pendant la durée de la derniere guerre, depuis la premiere entrée des armées françaises dans le pays, quelles que soient la nature des créances et la forme des titres dont les créanciers se trouveront porteurs.

XVIII. Il ne sera pourvu à l'acquittement de la dette nouvelle qu'après avoir été sous la surveillance et l'approbation du préfet, vérifiée, reconnue légitime, et, si besoin est, liquidée par voie de *purification* ou compensation, le tout selon le mode usité en chaque commune avant la premiere entrée des armées françaises dans le pays.

XIX. Les intérêts de cette dette ne courront que du jour où elle aura été liquidée définiti-

vement et homologuée au conseil d'état, en exécution des dispositions du présent décret.

Néanmoins, les dettes non susceptibles de *perfection* pourront porter intérêt du jour qu'aura déterminé la commune, par délibération des habitans approuvée du préfet, sur l'avis du sous-préfet, sans toutefois que lesdits intérêts puissent remonter au-delà du 1er vendemiaire an 8.

TITRE III.

De l'établissement des commissaires à la comptabilité et à la liquidation de la dette nouvelle des communes.

XX. Pour accélérer la reddition des comptes et la liquidation de la dette nouvelle des communes, il sera, par chaque sous-préfet, sous la surveillance et approbation du préfet, nommé un ou plusieurs commissaires, dont les fonctions seront :

1°. De rétablir dans l'ordre convenable et mettre au net les comptes communaux ;

2°. De se transporter par-tout où besoin sera, et de requérir du maire, toutes convocations nécessaires pour en faire débattre et vérifier le contenu ;

3°. D'assister aux débats desdits comptes, ainsi qu'à la vérification des créances réclamées ;

4°. Et de donner sur le tout leur avis au sous-préfet.

Lesdits commissaires pourront être choisis parmi les employés de la sous-préfecture.

XXI. Les salaires du commissaire, tant pour la reddition des comptes que pour la liquidation des dettes de chaque commune, ne pourront être moindre de 12 francs, ni excéder 50 francs par chaque exercice comptable.

XXII. Les habitans de chaque commune, réunis en assemblée générale, régleront eux-mêmes dans les limites indiquées en l'article précédent, le montant du salaire du commissaire, sauf l'approbation du préfet, qui pourra le réduire au *minimum*.

Ce salaire ne sera acquitté qu'après que le compte arrêté par le sous-préfet aura été définitivement approuvé par le préfet.

Néanmoins, le comptable sera tenu de faire au commissaire, sur son salaire, l'avance de 12 francs pour subvenir à ses frais d'écriture et de voyage.

XXIII. Si le comptable est reconnu débiteur, le montant du salaire sera supporté par lui : dans le cas contraire, la commune en demeurera chargée, et sera tenue de lui restituer les avances qu'il aura faites au commissaire.

XXIV. Le recouvrement dudit salaire se fera de la même manière et par les mêmes voies que celui des contributions directes.

TITRE IV.

Du mode de reddition des comptes communaux.

XXV. Tous les actes relatifs à la liquidation des dettes et à la comptabilité des communes, d'une époque antérieure à la publication, dans lesdits départemens, des lois portant établissement des droits de timbre et d'enregistrement, continueront à jouir de l'exemption desdits droits, et n'y seront assujétis, dans les cas exprimés auxdites lois, qu'après le dernier jour de l'an 14.

XXVI. Les comptables, rédigeront leurs comptes dans le langage, suivant l'ordre et dans la forme usitée en chaque localité, avant la dernière guerre.

XXVII. Ces comptes seront présentés et remis avec les pièces à l'appui, au commissaire, nommé à cet effet en exécution de l'article XX.

XXVIII. Le commissaire aux comptes, en fera le dépouillement et la mise au net selon l'ordre des matières.

XXIX. Les comptes ainsi disposés seront adressés au maire, lequel sera tenu, dans la huitaine de leur réception, de les soumettre à l'examen des habitans de la commune, réunis en assemblée générale ; et de recueillir ou faire mettre par écrit toutes les observations qui y seront faites, tant par les habitans, et les créanciers présens, que par le comptable.

XXX. Ces observations, avec les comptes, seront portées par le maire au sous-préfet, lequel enverra, si besoin est dans la commune, le commissaire aux comptes, ou convoquera à la sous-préfecture ceux des notables de la commune et des créanciers réclamans qu'il jugera propres à éclairer la discussion.

XXXI. Après que les comptes auront été ainsi débattus, ils seront clos et arrêtés par le sous-préfet, et ensuite soumis à l'approbation définitive du préfet.

XXXII. Les comptables en retard de rendre ou d'apurer leurs comptes, y seront contraints par les voies de droit, sans qu'en aucun cas, il soit besoin de recourir au conseil d'état.

TITRE V.

Du mode de liquidation de la dette nouvelle des Communes.

XXXIII. Ceux qui se prétendront créanciers de la commune dans laquelle ils ont leur domicile, seront tenus d'assister aux débats du compte qui la concernera, faute de quoi faire, ils seront déchus de toute prétention qui n'aurait point été alors reconnue légitime par ladite commune.

A l'égard des comptes arrêtés définitivement avant la publication du présent décret, et dans lesquels la dette prétendue n'aurait pas été reconnue, lesdits prétendants auront, à compter du jour de ladite publication, six mois pour réclamer auprès du sous-préfet ; faute de quoi faire dans ce délai et icelui passé, ils sont et demeurent déchus.

XXXIV. Les non-domiciliés dans la commune, qu'ils prétendront être leur débitrice, pourront assister aux débats de son compte.

Dans le cas où ils n'y auraient point assisté, et dans celui où les comptes arrêtés définitivement avant la publication du présent décret, n'auraient pas fait droit à la totalité de leurs prétentions, ils seront tenus de porter leurs réclamations par écrit au sous-préfet dans six mois à compter du jour de la dite publication, sous la même peine de déchéance exprimée en l'article précédent.

XXXV. La vérification et liquidation des créances réclamées dans le délai prescrit aux deux articles précédens, aura lieu de la même manière et dans les mêmes formes que celles ci-dessus déterminées pour la vérification des comptes communaux.

XXXVI. Les créanciers dont les créances auront été reconnues légitimes, recevront pour titre un extrait, soit du compte duement arrêté et approuvé, soit de la décision du sous-préfet, approuvé par le préfet.

Cet extrait qui contiendra la date de l'arrêté du sous-préfet et de l'approbation du préfet, sera délivré au créancier par le maire et contre-signé par le greffier, pour les créances comprises dans les comptes communaux, et par le sous-préfet pour celles vérifiées particulièrement ou postérieurement à la reddition des comptes.

Le créancier ne sera tenu de payer que 50 centimes pour tout salaire dudit extrait, outre le papier timbré, lorsque la créance y sera sujette.

TITRE VI.

Des dettes bailliageres.

XXXVII. Les dettes contractées pendant la dernière guerre, par les ci-devant bailliages et dont la répartition n'aurait pas encore été faite sur les communes qui en formaient le ressort, seront, sous la surveillance et l'approbation du préfet, vérifiées et ensuite réparties sur lesdites communes, par le sous-préfet dans l'arrondissement duquel est situé le chef-lieu du ci-devant bailliage, après y avoir appelé les anciens baillis et les maires des communes intéressées.

TITRE VII.

Des moyens de libération des dettes communales.

§. I.er

Des bois communaux.

XXXVIII. Le prix des délivrances de bois faites en nature aux habitans des communes, sera déterminé par le préfet et versé dans la caisse de la commune, pour être employé à l'acquit des dettes communales.

XXXIX. Seront de plus employés à cette destination, des coupes extraordinaires de bois communaux, sur l'autorisation du Gouvernement.

XL. Ne sera perçu ni versé au trésor public le décime pour franc du prix des coupes, soit ordinaires, soit extraordinaires de bois communaux desdits départemens, qui auront lieu depuis la publication du présent décret jusqu'au 1er vendemiaire an 23 exclusivement.

Pendant le même tems, seront réduits au quart les frais et salaires de balivage, martelage et récollement déterminés par la loi du 29 floréal an 3.

XLI. Au moyen de ce que le prix total desdites coupes, ainsi que celui provenant des délivrances faites en nature aux habitans, sera exclusivement destiné à l'acquit et amortissement direct des dettes communales, il n'y aura plus lieu, jusqu'audit jour 1er vendemiaire an 23, au versement à la caisse d'amortissement de la dette publique, du prix des coupes extraordinaires et quarts de réserve desdits biens communaux ; et les sommes en provenant qui se trouveront avoir été versées à ladite caisse jusqu'au jour de la publication du présent décret, en seront retirées et restituées aux mains des receveurs des communes qui y ont droit.

XLII. Toutes les communes, dont les revenus, nonobstant les dispositions ci-dessus, seront reconnus insuffisans pour acquitter leurs dettes, et qui, en conséquence, seront dans le cas d'avoir recours, soit à des concessions à longues années, soit à des ventes pures et simples de leurs biens communaux, adresseront au ministre de l'intérieur leurs demandes, pour être autorisées, soit à concéder à longues années, soit à vendre leurs propriétés communales.

§. II.

De la contribution aux dettes communales.

XLIII. Contribueront aux dettes des communes, soit anciennes, soit nouvelles, tous les biens soumis à la contribution foncière, sans avoir égard au privilége quel qu'il soit, dont ils pourraient avoir joui, en vertu de l'usage et des statuts locaux.

La portion desdites dettes qui devra être acquittée par les biens vendus par la nation, sera reconnue par le préfet, et soumise à la liquidation du liquidateur général des quatre départemens de la rive gauche du Rhin ; lequel, après s'être assuré que la nation n'a point été surchargée, liquidera ces dettes pour être inscrites au grand livre comme dettes de l'an 7.

XLIV. Les biens communaux, situés sur les deux rives du Rhin, et distraits des communes auxquelles ils appartenaient, pour être cédés aux gouvernemens respectifs, par le §. XXXVII du récès de l'Empire germanique, du 25 février 1803, continueront, nonobstant cette distraction, d'être contribuables, jusqu'à leur entier amortissement, aux dettes desdites communes, légitimement contractées avant le 1er décembre 1802, époque à laquelle doit commencer la jouissance desdits gouvernemens, suivant le §. XLIII du même récès.

Il en sera de même des biens patrimoniaux qui se trouvent maintenant séparés par le Rhin du ban de la commune dont ils faisaient partie avant le traité de Lunéville, du 20 pluviôse an 9.

XLV. Le grand-juge, ministre de la justice, et les ministres des relations extérieures, de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois, publié et affiché dans les deux langues, dans toutes les communes des départemens de la rive gauche du Rhin.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Frankendhall, le 12 vendemiaire.

S. M. l'EMPEREUR est arrivé hier ici à 3 heures de l'après-midi. Avant d'entrer dans la ville, il a monté à cheval, a parcouru la rive du Rhin jusqu'à Manheim et les bords de notre canal : il est entré dans notre ville à la nuit. Il est parti le lendemain à la pointe du jour : il a pris la route de Kaiserlautern.

Kaiserlautern, le 12 vendemiaire.

L'EMPEREUR est arrivé aujourd'hui à 3 heures après midi. Il est monté à cheval, a visité les fortifications et s'est fait rendre compte sur les lieux par des témoins oculaires, de toutes les opérations militaires dont cette ville et ses environs ont été le théâtre. Il est parti avant le jour pour se rendre à Simmern.

Trèves, le 16 vendemiaire.

L'EMPEREUR a reçu hier les tribunaux d'appel, criminel et de première instance ; le conseil général du département ; le maire, le conseil municipal, l'administration des hospices etc. ; le général commandant le département, le commandant d'armes et les officiers de la gendarmerie ; l'evêque et son clergé, et la chambre consultative de commerce. S. M. a consacré la journée presque entière à s'entretenir avec les différens corps et à écouter toutes les réclamations que le conseil général, le conseil municipal et la chambre de commerce ont voulu lui présenter. Il a accueilli avec bonté toutes les demandes et il a daigné nous encourager et nous éclairer sur tous les objets qui peuvent ajouter à la prospérité de notre commerce, de nos manufactures et de notre industrie dans tous les genres.

S. M. vient de monter à cheval pour aller visiter les positions des environs de notre ville et celle du confluent de la Moselle et de la Sarre. On nous fait craindre qu'elle ne parte demain pour Luxembourg. Notre joie va se changer en tristesse. Les bontés dont nous sommes comblés perpétueront nos regrets.

Paris, le 18 vendemiaire.

L'amiral Bruix rend compte au ministre de la marine, par une lettre du 13 vendemiaire, de l'arrivée à Boulogne de soixante bâtimens de la flotille du Hâvre, sous le commandement du capitaine de frégate Peytes Montcabrié. Cette division de la flottille a passé de vive force à travers les croisieres des Anglais.

Une croisiere composée de plusieurs frégates et corvettes, a attaqué son arriere-garde devant Fécamp. Les chaloupes canonnieres ont fait face à l'ennemi, et l'ont combattu vivement. Les frégates ennemies, en abandonnant le champ de bataille, emmenaient à la remorque une de leurs corvettes, qui paraissait avoir été très-maltraitée. Tous les habitans de Fécamp ont été témoins de ce combat; une des chaloupes canonnieres qui a recueilli le plus d'honneur, a été l'objet des vives acclamations des spectateurs.

Auprès de Dieppe, à la hauteur d'Ailli, le capitaine Peytes-Montcabrié, a soutenu un second combat qui a duré plus de deux heures, et qui n'a pas été moins honorable. La croisiere anglaise a été forcée à prendre chasse, et nos bâtimens l'ont poursuivie pendant un certain tems.

Des détails plus circonstanciés, qui ne sont point encore parvenus, feront connaître les braves qui se sont distingués dans ces actions, et qu'il est dans l'intention de l'EMPEREUR de récompenser par leur admission dans la Légion d'honneur.

M. Rayneval, secrétaire de la légation française à Saint Pétersbourg, a quitté cette ville le 4me jour complémentaire.

En exécution de l'article 42 du sénatus-consulte du 28 floréal an 12, S. A. S. monseigneur l'archi trésorier de l'Empire s'est rendu le 3 vendemiaire présent mois, au Trésor public, où il a arrêté le grand-livre de la dette publique et les registres des pensions.

L'administrateur chargé de cette partie, ainsi que le directeur du grand-livre, celui du regisire des pensions et le contrôleur de la dette publique ont fourni tous les renseignemens que S. A. S. a demandés.

Le ministre du trésor public a été présent à l'examen et aux vérifications, et procès-verbal en a été dressé.

Copie du rapport du contre-amiral Lacrosse, commandant le centre de la flottille impériale et la ligne d'embossage, à l'amiral Bruix. — A bord de la Ville de Mayence, *le 12 vendemiaire an 13.*

Mon général,

Les premiers momens qui suivirent l'attaque entreprise dans la nuit du 10 au 11, contre les bâtimens de la flottille de Sa Majesté, qui formaient la ligne d'embossage devant Boulogne, ne me permirent pas de reunir, dans le rapport succinct que j'eus l'honneur de vous adresser immédiatement, tous les détails dont l'importance de cette affaire était susceptible; je m'empresse de vous soumettre ceux que j'ai recueillis des rapports particuliers des commandans de division, et dont j'ai été dans le cas de juger par moi-même, en partie.

Les vents régnant de la partie de l'ouest, petite brise, la gauche de la ligne était le point sur lequel l'ennemi pouvait plus avantageusement diriger les instrumens de son attaque: sa position et ses mouvemens durant le jour, observés par vous, les précautions que vous m'aviez recommandés, tout annonçait une attaque pour la nuit. Les mesures furent exécutées pour garantir la ligne d'une surprise.

A neuf heures et demie du soir, les vedettes de l'ouest eurent connaissance de quelques voiles au vent, se dirigeant sur les bâtimens de la gauche de la ligne; on fit dessus un feu de mousqueterie; mais l'ennemi, quoique très-près, ne ripostant point, il n'y avait plus à douter que ce ne fût des brûlots; malgré la célérité de la manœuvre de la péniche la plus à portée, il ne fut pas possible d'accrocher un cutter-brûlot qui tombait sur notre ligne.

En effet, les canonnieres nos 149 et 240 de la 3e division de 1re espece, et le 241 de la 2e division de même espece, filerent leur cable pour lui ouvrir passage. M. Coulonne, enseigne de vaisseau, chef de section, commandant les bateaux de la 3e division, se disposait à faire embarquer des hommes dans le canot du n° 149, qu'il montait, lorsque l'explosion se fit entre le 149 et le 241; ce dernier, commandé par l'enseigne provisoire, Pasquet, eut deux hommes blessés par les éclats.

Un second brûlot-cutter, dirigé sur cette même partie de la ligne, a été également évité par la vigilance et la célérité de la manœuvre de M. Pasquet. A peine le 241, que cet officier commandait, eut-il fait les mouvemens nécessaires, que le brûlot fit son explosion. Cette canonniere fut couverte par les éclats qui se répandirent sur les canonnieres 156, 155 et 238 de la même division, sans faire de mal à personne.

M. Saintouen, enseigne provisoire, commandant le bateau 252 de cette division, fut blessé légèrement à la joue. La commotion, causée par ce brûlot, fit tomber la cloison de la soute aux poudres de ce bateau.

Le n° 168 prit le mât du cutter-brûlot.

Le 238 prit un colier de grand étai d'un fort bâtiment.

Le commandant Regnauld du 202 se loue beaucoup de la conduite de l'enseigne provisoire Duval, chef de section, qui s'est propose plusieurs fois d'aller accrocher un des brûlots, ainsi que de M. Pelouse, officier du 55e regiment, qui renversé sur le pont par l'effet de l'explosion, n'a cessé de montrer le plus grand sang-froid. Il a également eu lieu d'être satisfait du nommé Saillot, second maître d'equipage, à 63 f., faisant fonctions de maître, à bord du n° 202.

Plusieurs brûlots ont été pareillement évités par l'adresse de la manœuvre des capitaines qui commandaient les bâtimens du centre de la ligne.

Quelques péniches ennemies, venant de l'ouest en dedans de la ligne, ont approché les nos 405 et 372 de la 8e division des bateaux de 2me espece, qui les ont forcées de s'éloigner, après les avoir très-maltraitées. Le 405, commandé par l'enseigne provisoire Guiffard, a épuisé les trois-quarts de ses cartouches. Le 372, commandé par l'enseigne provisoire Avril, a fait aussi une forte fusillade contre une péniche ennemie. Quoique le bord du bateau ait été criblé de balles, il n'a eu personne de son équipage blessé; il a pris un mât de péniche ennemie.

L'enseigne provisoire Salomé, commandant le n° 381 de cette même division, a, par l'intelligence et la célérité de sa manœuvre, évité un brûlot qui se dirigeait sur lui. Une péniche anglaise a lancé quelques artifices à son bord; mais n'ayant pu soutenir long-tems son feu, elle s'est éloignée.

La canonniere n° 267, montée par le capitaine de vaisseau Pevrieu, commandant la 4e division des bateaux de premiere espece, a eu son cable coupé, sans qu'on ait pu savoir à bord par quelle cause. Ce commandant a été témoin de la manœuvre prompte et hardie par laquelle l'enseigne de vaisseau provisoire Lemonnier, commandant le bateau 362 de la 6e division de deuxieme espece, s'est débarrassé d'un brûlot qui l'avait accroché, il vante le sang-froid de ce capitaine. Plusieurs hommes de l'équipage et de la garnison se sont offerts pour aller couper la mêche de ce brûlot, dans le moment où il est passé le long du bord du 267. Ils étaient déjà embarqués dans le canot, lorsque l'explosion s'est faite. Ces hommes sont: Guillaume-François Gombert, quartier maître à 42 francs, faisant fonction de second; Jean-Pierre Jede, quartier-maître à 39; Pierre Basile, aide-canonnier à 42 francs; François Pelletier, Valentin Georges, Bertrand Trouet, François Besier, fusiliers; et Joseph Gromben, tambour, du 46e régiment, 1er bataillon, 4e compagnie: ils n'ont eu aucun mal.

Un autre brûlot a éclaté au large du travers de cette division.

Le commandant Pevrieu se loue de la conduite et de l'esprit de subordination qne les équipages et les garnisons de la division sous ses ordres ont montré dans cette occasion; aucuns de ces bâtimens n'ont éprouvé d'accidens.

Le capitaine de frégate Bedel-Dutertre, commandant la 6e division de bateaux de deuxieme espece, occupant la droite de la ligne, rend le même compte sur l'intelligence et l'intrépidité du capitaine Lemonnier. Les hommes de l'équipage et de la garnison du bateau 362, qui sont montés à bord du brûlot qui l'avait accroché, sont: Raffa, maître-canonnier; Boutellier, canonnier du 1er régiment d'artillerie; Grillot, Rouget et Rose, fusiliers du 10e régiment d'infanterie légere (ce dernier a été blessé au pied en s'embarquant); Messes, caporal du 36e régiment; Poudre, Housset, Gaillard et Brandin, fusiliers du même corps.

M. Leroy, enseigne provisoire, chef de la 2e section, a été blessé légèrement à la jambe par les éclats de ce même brûlot, dont l'explosion s'est faite près du bateau 151 qu'il montait.

Je n'ai que des éloges à donner à la surveillance qui a été exercée par la 2e division de péniches à obusier à grande portée, commandée par M. Lasalle; cet officier a parfaitement rempli mes intentions, qui étaient les vôtres, en disposant les embarcations sous ses ordres sur tous les points de la ligne, et sur-tout à l'ouest, et s'y portant lui-même, pour s'assurer de leur position. Il se plaît à rendre les témoignages les plus avantageux à la conduite des patrons sous ses ordres; particuliérement dos nommés Leroux, Braud, patron du n° 488, et Paris, du n° 302; ce dernier a, par un feu très-vif et par la bonne contenance qu'il a faite, repoussé deux péniches ennemies venant de l'ouest, qui tentaient de passer entre la terre et la ligne: resté au même poste constamment, ce patron ayant eu de nouveau connaissance de ces deux péniches, parfaitement armées de rames, a recommencé un feu d'artillerie et de mousqueterie tellement nourri, qu'elles ont entiérement disparu; il présume qu'elles ont été coulées.

La péniche 309, montée par M. Lasalle, a manqué un brûlot se dirigeant vers la prame *la Ville de Mayence*; mais l'explosion ne lui a occasionné aucuns dommages. Cet officier, instruit de la forte fusillade qui avait lieu dans la partie de l'Ouest, s'y est porté et y a pris part. Il vante l'intelligence et le courage de M. Lagrange, chef de section. De là il s'est dirigé vers la droite de la ligne où se trouvait la seconde section de péniches, sous les ordres de M. Dupetit-Thouars. Il y a appris que la péniche 267 qui avait accroché un brûlot, avait éprouvé des pertes par l'explosion.

M. Dupetit-Thouars avait envoyé l'enseigne provisoire Chaussac avec trois bâtimens, pour s'assurer de l'événement et sauver quelques hommes, s'il était possible; cet officier n'avait trouvé que des débris: ayant été réexpédié au point du jour, il n'a pu voir encore que des débris; mais il a été informé que cinq hommes de cette péniche avaient été sauvés sur la côte de Wimereux.

Au reste, mon général, vous êtes à même de juger l'événement par ses résultats.

Je vous ai fait connaître, dans mon premier rapport, quelques-uns des officiers que j'avais été à même de distinguer d'abord; je me fais un devoir et c'est une satisfaction pour moi de vous désigner aujourd'hui plus particuliérement ceux que j'avais chargés de reconnaître sur des canots les mouvemens de l'ennemi, et ceux de nos propres bâtimens. L'éloge à donner au zele et au dévouement de chacun d'eux est un tribut justement mérité. M. Vinchon, enseigne de vaisseau, s'était rendu à mon bord dès les premiers momens de l'attaque; il a tenu constamment au poste de l'Ouest que je lui avais assigné. Cette position a été pareillement gardée par M. Baron, aspirant, de la canonniere, n° 98 de la premiere division, premiere espece, que j'avais placé à bord d'un bâteau de pêche armé. M. Gaudin, aspirant à bord de la prame *la Ville de Mayence*, a rempli avec le même zele mes intentions avec le canot de cette prame.

Ces témoignages de satisfaction sont également dus au capitaine Dumonard et aux officiers de la prame *la ville de Mayence*, dont j'ai été à même d'apprécier le zèle et l'activité. Quoique l'équipage et la garnison de ce bâtiment fussent déjà affaiblis par les hommes dont j'avais armé les embarcations, la bonne volonté et le courage de ceux qui étaient restés à bord, suppléaient au nombre qui manquait.

Vous aurez, mon Général, distingué dans le rapport succinct que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier, la conduite de mon adjudant M. Préaux, enseigne de vaisseau provisoire, qui, commandant lui-même un canot armé, s'est porté au feu et par tout où sa présence pouvait être nécessaire, pour m'instruire des mouvemens ou exécuter mes ordres.

Si j'ai couru, en mon particulier, quelques dangers, lors de l'explosion du brûlot que j'étais disposé à accrocher, je me félicite, mon Général, de les avoir partagés avec vos officiers MM. Solminihac et Guédan, et l'équipage de votre canot, dans le moment de l'explosion, tous profondément pénétrés de la cause que nous avions à défendre, éprouvant tous le même sentiment d'indignation contre l'ennemi le plus cruel de l'Empire français et de son auguste chef: semblables à ces hommes qui, échappés d'un grand péril, invoquant, dans leur dévouement, la Divinité tutélaire, nous nous sommes écriés, par un mouvement spontané: *Vive l'EMPEREUR, vive l'EMPEREUR!*

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

Signé, LACROSSE.

Pour copie conforme,

Le chef de l'état-major-général de la flottille impériale. *Signé*, LAFOND.

L'EMPEREUR a ordonné au ministre de la marine d'adresser au grand-chancelier de la Légion d'honneur l'état des braves qui se sont distingués dans cette journée, afin que cet état soit présenté au grand-conseil de la Légion.

Soult, maréchal de l'Empire, colonel-général de la garde de S. M. l'Empereur, commandant en chef le camp de Saint-Omer, à M. le maréchal Berthier, ministre de la guerre. — Au quartier-général de Boulogne, le 12 vendemiaire.

Dans le rapport sur la tentative que les Anglais ont faite pour incendier les bâtimens de la flottille en rade de Boulogne, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 11, je vous parle, M. le maréchal ministre, d'un mécanisme en cuivre que des soldats du 34e avaient arraché d'un brûlot échoué sur la plage de Wimereux; mais j'ai omis de vous faire connaître les militaires qui se sont portés à ce grand acte de dévouement : je m'empresse de vous les désigner en les recommandant à votre bienveillance.

Labarriere, tambour; Aude et Duret, grenadiers, et Letendre, fusilier, tous quatre du 34e, descendaient la falaise pour porter des secours à des militaires naufragés qui étaient dans la plus grande détresse, lorsqu'ils virent un brûlot échoué; après avoir sauvé un chasseur du 10e régiment, ils revinrent à cette machine infernale, dans l'intention d'en arracher les fusées, et de prévenir son explosion; la fortune les favorisa, et par leurs efforts ils parvinrent à détacher la machine, dont le mouvement devait, quelques instans après, communiquer l'incendie; deux d'entre eux restèrent pour garder le brûlot, et les autres emportèrent le mécanisme, et furent rendre compte de cet événement.

Le général Suchet me mande, dans le rapport que j'ai l'honneur de vous remettre, que ces militaires, et particulièrement le tambour, connaissaient le péril auquel ils s'exposaient, quand ils se porteront sur l'incendiaire; mais que leur courage et leur dévouement le leur a fait braver, pour prévenir un malheur qui paraissait inévitable; il dit aussi que ces militaires sont d'une conduite exemplaire dans le régiment, et qu'ils ont bien fait la guerre. Je desire, M. le maréchal, que ces titres vous paraissent mériter que les noms de ces braves soient mis sous les yeux de S. M., pour qu'ils obtiennent la récompense d'une action aussi belle.

La machine que ces soldats ont détachée a été démontée, et on a trouvé dans l'intérieur un mouvement de pendule monté pour plusieurs heures, dont les ressorts communiquaient à une forte batterie de fusil, laquelle devait partir lorsque le mouvement de la pendule serait arrivé à son dernier degré; le bassinet de la batterie était chargé de poudre, et plusieurs mèches, qui venaient y aboutir, communiquaient aussi avec l'incendiaire; la durée qu'ils avaient donnée au mouvement, nous a fait présumer que les Anglais avaient voulu que ce brûlot échouât, dans l'espoir peut-être que la curiosité aurait attiré auprès beaucoup de monde, ou qu'on l'aurait conduit dans un port, pour que lors de son explosion, le désastre fut plus terrible; quoiqu'il en soit, leurs précautions paraissaient si bien prises, tant pour cet incendiaire que pour tous les autres qu'ils nous ont lancés, qu'il y a presque du prodige que nous n'ayons pas éprouvé plus de mal.

Deux autres brûlots, deux scaphandres, plusieurs tonneaux d'artifices à incendie, une seconde boîte pareille à celle que je viens de décrire et une infinité de débris, ont été trouvés sur la plage; une commission a été nommée pour en faire la vérification, ainsi que l'analyse, et le rapport qu'elle dressera à ce sujet nous éclairera sur les moyens que les Anglais avaient employés pour exécuter cette abominable entreprise.

Je terminerai ce premier rapport en recommandant à votre bienveillance le nommé Pierre Renaud, chasseur au 17e régiment d'infanterie légère, sur le compte duquel je vous remets un rapport. Ce brave militaire s'est précipité trois fois dans la mer pendant cette nuit, pour sauver un marin; il a eu le bonheur d'y parvenir.

J'ai l'honneur de vous saluer, SOULT.

L'EMPEREUR a ordonné au ministre de la marine d'adresser au grand-chancelier de la Légion d'honneur l'état des braves qui se sont distingués dans cette occasion, afin que cet état soit présenté au grand-conseil de la Légion.

Suchet, général de division, inspecteur-général d'infanterie, à M. le maréchal Soult, commandant en chef l'armée. — Au quartier-général de Wimille, le 11 vendemiaire an 13.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous adresser la machine de cuivre que vous avez vue au camp; elle paraît être ou contenir le moteur des brûlots qui ont éclaté la nuit derniere. Sa construction vous intéressera, et son rapprochement du brûlot conservé intact dans le port de Wimereux, vous fournira l'occasion de connaître dans tous ses détails le mécanisme et la composition de cette nouvelle *machine infernale*.

A quatre heures et demie ce matin, le commandant de l'artillerie ayant entendu des cris plaintifs sur la laisse de basse-mer, a ordonné aux militaires Labarriere, tambour, Aude et Duvet, grenadiers, et Letendre, fusilier, tous du 34e régiment, de descendre la falaise, et de porter du secours; ce qu'ils ont fait avec le plus grand zele, et avec assez de bonheur pour sauver un chasseur du 10e régiment. Près de l'endroit où ils donnaient des soins à leur camarade, ils ont apperçu une machine plate ayant la forme d'un canot qui ne serait pas creusé, et bien convaincus que c'était encore un brûlot, ils se sont précipités dans l'intention d'en arracher l'artifice; la fortune les a complettement secondés, et ils sont parvenus à détacher la machine que j'ai l'honneur de vous adresser; sa figure de dix pouces carrés à la surface, et d'environ cinq pouces d'épaisseur, se lait étroitement au brûlot, et un double mastic en rentermait hermétiquement toutes les jointures.

Ces soldats certains de tenir la mêche sont rentrés dans leur camp, fort étonnés d'entendre un bruit semblable à celui que fait le mouvement d'une pendule. Ce bruit a toujours continué depuis; il dure à présent depuis près de seize heures, à dater du moment où la machine a été trouvée.

Entraîné par la curiosité, un sergent du même corps, qui se pique d'être un peu mécanicien, a étudié le mécanisme de la machine, et est parvenu avec peine à tourner une des huit vis qui sont à la surface; ce mouvement ayant donné communication à l'air, il en est résulté une explosion assez forte avec détonation, de l'artifice enfermé dans le tube supérieur qui a été détaché de la machine, et lancé au loin; ce tube est évidemment le point de communication pour l'embrâsement de toute la machine.

Je suis avec respect et attachement.

L. G. SUCHET.

Guidon, lieutenant au 36e régiment de ligne, à monseigneur le maréchal Soult, commandant en chef le camp de Saint-Omer. — En rade à bord du bateau canonnier de 2e espece, n° 362, 6e division, 5e escadrille, le 11 vendemiaire an 13.

J'ai l'honneur de vous informer que, ce matin à une heure, un bâtiment venant de l'ennemi, et qui avait déjà essuyé le feu de deux canonnieres mouillées en avant du bateau que je monte, étant venu fondre à toutes voiles sur mon basbord, j'ai fait faire feu, lorsque je l'ai cru à demi-portée de moi. Mon premier feu était à peine exécuté, que son mât de beaupré s'est trouvé amaré dans nos cordages, qu'il a fracassés ainsi que notre filet d'abordage. Ce bâtiment était d'environ 40 tonneaux; et ses sabords se trouvant bien plus élevés que les nôtres, j'étais prêt à le bien recevoir, mais ne voyant paraître personne sur le pont, j'ai présumé que ce devait être un brûlot, et, de concert avec l'officier de marine, tout a été mis en œuvre pour éviter le danger qui nous menaçait. La fumée du feu de file que je venais de faire cesser, n'ayant pas permis aux militaires de faire les mêmes observations, plusieurs se sont élancés à l'abordage, et je les ai fait descendre aussitôt que j'en ai eu connaissance. De ce nombre était le nommé Jean Rosle, chasseur à la 7e compagnie du 1er bataillon du 10e régiment léger, qui a eu le pied fracassé entre les deux sabords, et qui a été porté ce matin à l'hôpital.

Les vergues et beaupré de ce bâtiment étaient garnis de grapins qui le tenaient tellement amarré à notre bord, que nous désespérions de pouvoir lui faire prendre le large. Enfin, après un quart d'heure d'un travail très-pénible, pendant lequel l'équipage a montré le plus grand sang froid possible, nous sommes venus à bout de nous en débarrasser; il était à peine à 30 pas de nous lorsqu'il a éclaté, et néanmoins il nous a couvert de flammes : plusieurs éclats, tant de fer que de bois, ont tombé à notre bord, sans rien endommager, ni blesser personne de l'équipage, qui était sur ses gardes, et l'artifice qui éclatait sur nous était trop élevé pour pouvoir nous incendier.

Deux autres petits brûlots ont éclaté à 15, à 20 pas de notre bord, sans nous avoir atteints.

Salut et respect,

Signé GUIDON.

P. S. Le contre-amiral M. Lacrosse ayant desiré connaître les noms des militaires qui s'étaient élancés à l'abordage, je lui ai désigné ceux-ci : Dupré, Rosle, Grillot et Rouget, chasseurs au 10e léger, Messez, caporal, Gallois, Baudin, Houzet, Poudre, Perigal, fusiliers au 36e régiment; Ruffa, canonnier de marine, Bouteiller, canonnier au 1er régiment de ligne.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/8	55 1/2
——conrant.	57 1/4	57 3/8
Londres.	24 fr. 35 c.	24 fr. 15 c.
Hambourg.	186 1/2	184 1/2
Madrid vales.	fr. c	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 75 c.	14 fr. 45 c.
Cadix vales.	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 52 c.	14 fr. 42 c.
Lisbonne.	470	475
Gênes effectif.	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.		
Milan.	71 19s 6d p. 6f.	81. 1 s, 6 d.
Bâle.	1/2	1 3/8 p.
Francfort.		
Auguste.	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.	pair 15 j.	1 1/8 p.
Marseille.	pair 20 j.	1 1/8 p.
Bordeaux.	pair 15 j.	2 p.
Montpellier.	1/2 p. 15 j.	
Genève.		159 1/2
Anvers.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13.	55 fr. 60 c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Provisoire.	fr. c.
Bons de remboursement.	fr. c.
Bons an 7.	fr. c.
Bons an 8.	fr. c.
Coupures.	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France.	1140 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Dem. vendr., Iphigénie en Aulide, suivie du ballet de Télemaque. Mlle Victoire Saulnier, élève de M. Gardel, contin. ses débuts dans le 2e acte de l'opéra, et jouera le rôle de Calipso dans le ballet; M. Vestris remplira celui de Télémaque.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., relâche. — Samedi, Nanine, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa. Aujourd., il Matrimonio secreto. — Demain, par les comédiens ordinaires de S. M., l'Entrée dans le Monde. — Samedi, la 1re représ. de Sully et Boisrosé, fait historique, en 3 actes et en prose.

Théâtre du Vaudeville. Les Amans sans Amour, les deux Peres, et Florian.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Guerre ouverte, et la Fille mal gardée. — Lundi, au bénéfice de M. Bourdais pere, une représentation jouée par les premiers artistes de Paris.

Théâtre de Moliere. Alexis et Justine, et Don-Quichote.

Théâtre du Marais. La 2e représ. du Tambour nocturne, et Genevieve de Brabant.

Théâtre de la Cité. Les Deux Freres, et les Trois Sultanes.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles demeurent fixées aux Dimanche, lundi et jeudi. — Prix du billet, 2 liv 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Pont-aine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sureté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 20. *Vendredi*, 20 *vendémiaire an* 13 *de la République* (12 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

AFRIQUE.

Alger, le 2 *septembre* (20 *fructidor.*)

Les Anglais viennent de faire ici une quatrième tentative. La frégate *la Narcisse*, commandée par M. Donnely, a mouillé sur la rade le 14 de ce mois. Un officier s'est présenté au kiosk du Vekilhardji pour annoncer que le commandant, porteur d'une lettre de l'amiral Nelson pour le dey, viendrait à terre le lendemain.

Pour préparer les voies de la négociation, l'officier anglais a été chargé de publier que la Russie et toutes les puissances du nord s'étaient réunies à l'Angleterre contre la France; que 40,000 français voulant effectuer, il y a vingt-cinq ou vingt-six jours une descente sur les côtes d'Angleterre, avaient été tués ou faits prisonniers, et que six vaisseaux de ligne qui les escortaient étaient tombés au pouvoir des flottes britanniques.

Les ennemis de la France ont répandu ces nouvelles avec beaucoup d'empressement; mais malheureusement pour leur authenticité, le courrier d'Espagne, parti d'Alicante depuis quatre jours, a mouillé quelques momens après la frégate anglaise. Aucunes lettres d'Espagne n'ont parlé de ces grands événemens, et les gazettes de Paris jusqu'au 27 thermidor, n'annoncent pas même qu'il soit sorti des ports français une seule division.

Le commandant anglais, après bien des démarches pour être salué, est venu à terre le 15; il a remis au dey la lettre de l'amiral Nelson, qui se borne à demander quelques esclaves, et le remboursement d'une cargaison sicilienne, évaluée à 3000 piastres. Le dey, malgré toutes les instances de M. Donnely, persiste dans sa première résolution, il a déclaré qu'il n'écouterait aucune proposition, et n'entrerait dans aucun arrangement que quand on aurait envoyé auprès de lui un chargé d'affaires autre que M. Falcon. Dans la soirée, le commandant anglais a vu le kasnadji, qui l'a beaucoup plaisanté sur ses nouvelles. Il n'a pas été plus heureux auprès de ce ministre qu'avec le dey. M. Donnely a passé la nuit dans la maison d'un juif. Il s'est honteusement rembarqué dans la nuit du 16 au 17, après avoir acheté quelques douzaines de poules, une soixantaine de moutons et quelques bœufs. Nelson meurt de faim devant Toulon. Il n'est sorte de démarches qu'il ne fasse à Tunis et à Alger pour se procurer des provisions. Le rebelle de Gigeri, selon les derniers rapports, est dans une très-mauvaise situation. Toutes les inquiétudes qu'il avait excitées ici ont cessé. Il est cerné de toutes parts. (*Extrait du Journal du Commerce.*)

DANEMARCK.

Copenhague, le 25 *septemb.* (3 *vendem.*)

L'escadre russe, de trois vaisseaux de ligne et deux frégates, qui, au retour de sa croisière dans la mer du Nord, est entrée dans notre rade, se dispose à profiter du premier bon vent pour faire voile pour Revel. Une des deux frégates a perdu son grand mât; les autres bâtimens ont aussi éprouvé quelques dommages, à la suite du mauvais tems qu'ils ont essuyé. L'autre partie de la flotte russe, rentrée depuis quelque tems à Cronstadt, est de sept vaisseaux de guerre. Le 24, il est aussi passé par le Sund un vaisseau de ligne russe venant d'Archangel.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 28 *septemb.* (6 *vendemiaire.*)

Leurs majestés l'empereur et l'impératrice, ainsi que leurs altesses royales les archiducs, sont attendus ici de retour, le 5 du mois prochain. Le départ de S. A. R. l'archiduc Antoine, grand-maître de l'ordre teutonique, est définitivement fixé au 1er octobre.

S. M. a nommé les comtes de Mier et de Starembergh gentilshommes d'ambassade, et les a attachés à la légation de Berlin.

— La solennité qui devait avoir lieu le 1er novembre, à l'occasion de l'hérédité de la dignité impériale dans la maison d'Autriche, a été remise au 8 décembre.

Augsbourg, le 1er *octobre* (9 *vendem.*)

Nos négocians, qui ont fréquenté la grande foire de Botzen (Bolzano), dans le Tyrol italien, sont de retour. Ils se louent beaucoup des affaires qu'ils ont faites; les Italiens y ont afflué, et ils étaient munis de beaucoup d'argent; ils ont par conséquent vidé la plupart des magasins, et, ce qui a fait le plus grand plaisir aux vendeurs, ils ont tout payé comptant.

La grande foire de Sinigaglia, en Italie, a été aussi très-brillante; elle a été fréquentée cette fois par un grand nombre d'Albanais et de Dalmatiens, qui ne l'avaient pas visitée depuis longtems. Cependant des avis, venant de bonne source, nous apprennent que le manque de numéraire qui règne dans l'Italie méridionale s'y est fait sentir. Les propriétaires prétendent que le blé, les vins et d'autres vivres étant à très bon marché, ils n'en retirent pas autant que dans les années précédentes.

Francfort, le 4 *octobre* (12 *vendemiaire.*)

M. Arbutnot, le nouveau ministre que l'Angleterre envoie à Constantinople, se trouve depuis peu à Vienne, où, dit-on, il doit remplacer provisoirement M. Paget.

— On assure que la cour britannique avait destiné l'ambassade anglaise à Vienne au trop fameux Spencer-Smith, et qu'elle en avait prévenu, comme c'est l'usage, le ministère autrichien, mais que ce dernier avait positivement déclaré que l'empereur ne pouvait, sous aucun rapport, reconnaître Spencer-Smith en cette qualité, et qu'alors seulement la cour de Londres s'en est désistée.

ITALIE.

Venise, 26 septembre (4 *vendemiaire.*)

Le vice-président de la République italienne, informé du courage et du dévouement avec lesquels Antoine Malta de Chioggia, patron de navire, a secouru et sauvé l'aéronaute Zambeccari des dangers qu'il a courus sur la Mer-Adriatique lors de sa première ascension, a chargé le commissaire des relations commerciales de France, à Venise, de lui remettre, en son nom, une somme de 50 sequins, en témoignage de sa reconnaissance et de son estime.

M. Zambeccari vient de publier à Bologne une relation de son second voyage aérien.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 29 *septembre* (7 *vendem.*)

Les nouvelles de Malaga continuent d'être désastreuses. Le nombre des morts, depuis le 30 août jusqu'au 1er septembre, a été de plus de 600; la mortalité a cependant diminué sensiblement les jours suivans. Le tremblement de terre qu'on a ressenti à Almérie a été très-violent, et la ville en a beaucoup souffert. Les habitans, encore dans les alarmes, l'ont abandonnée. Entre Motril et Almérie, on prétend qu'un volcan est sur le point de s'ouvrir.

Les bâtimens qui arrivent d'Espagne à Civita-Vecchia, sont tenus de faire la quarantaine entière.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 *septembre* (7 *vendemiaire.*)

M. Wellesley se prépare à aller remplir la mission qui lui a été donnée pour l'Espagne, et suivant toutes probabilités, il partira sous peu de jours, pour succéder à M. Frère, en qualité d'ambassadeur d'Angleterre à la cour de Madrid.

— La gazette de la cour contient une proclamation de sa majesté, qui annonce que le parlement, prorogé dernièrement au 4 octobre prochain, le sera de nouveau jusqu'au 27 novembre, époque à laquelle, est-il dit dans la proclamation, il sera convoqué pour l'expédition de diverses affaires de la plus haute importance.

— Le fameux contrebandier Johnson a obtenu sa grace du gouvernement. On suppose qu'il l'a gagnée en remplissant avec intelligence, le rôle d'espion.

— On apprend par des lettres récemment arrivées de la Jamaïque, que les horreurs qui ont si long-tems désolé Saint-Domingue, n'ont pas encore cessé. Les mulâtres qui, dit-on, furent les instigateurs et les instrumens des derniers massacres, dont les blancs ont été victimes, ont, à leur tour excité la jalousie des noirs, qui ont commencé à les traiter en ennemis. Plusieurs mulâtres ont été massacrés à la Grande-Anse, où les blancs avaient auparavant éprouvé le même sort.

— La milice de Sout-Hants, et plusieurs régigens campés à Langley, près East-Bourne, ont travaillé jour et nuit, pendant quelque tems, pour creuser un fossé de dix pieds de profondeur, à l'effet de l'opposer comme obstacle à la marche de l'artillerie ennemie. Ces corps seront retranchés dans des huttes établies sur la côte, durant l'hiver.

Le gouvernement a donné des ordres de remplir d'eau le fossé qui se trouve devant Prevensey, et d'y employer la première marée qui aura lieu, après l'apparition des chaloupes ennemies, à la vue de la côte de Sussex, et d'inonder tout le terrein, dans le cas où l'ennemi avancerait. De semblables ordres ont été donnés pour faire la même opération dans les marais de Romney.

On a aussi ordonné de construire de nouvelles barraques pour 2000 hommes, dans les environs de Prevensey.

On a reçu à Plymouth des instructions nouvelles, à l'effet de tenir toutes les frégates prêtes à mettre en mer aussitôt que possible. On pense qu'elles sont destinées à croiser devant les côtes d'Espagne et du Portugal.

— M. James Tandy, fils de feu le général Napper-Tandy, mort au service de France, vient d'être remis en liberté, après une captivité d'une année entière dont on n'a pu lui assigner la cause.

— On a reçu des nouvelles de la flotte devant Toulon, qui ont été apportées par *the Agincourt*. Elles sont d'une nature fort triste, en ce qu'elles font pressentir l'arrivée prochaine de l'amiral Nelson, dont la santé est devenue si mauvaise, qu'il est obligé de quitter sa station. Sa seigneurie arrivera sur la frégate *la Méduse*, et laissera les équipages de son escadre dans un grand découragement occasionné par son départ.

— On a reçu les papiers d'Amérique jusqu'au 10 août; ils ne contiennent rien d'important, et n'ont apporté aucun nouveau renseignement sur la querelle qui a terminé les jours du général Hamilton.

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 12 *vendemiaire.*

M. Duplantier, préfet du département des Landes, a fait donation d'une somme annuelle de 150 fr. au capital d'une somme de 3000 fr., destinée à la fondation d'un prix d'encouragement pour les progrès de l'agriculture dans ce département. Le montant de cette donation est reversible à l'hospice du Mont-de-Marsan, dans le cas où la société d'agriculture cesserait d'exister dans cette ville.

— Il paraît que la récolte des olives a manqué totalement cette année dans le Bas-Languedoc; ce qu'on attribue à un brouillard qui a vicié ce fruit, et tellement altéré ses sucs, qu'il est impossible, disent les lettres du pays, de le convertir en huile.

Liége, le 15 *vendemiaire.*

S. M. l'impératrice ayant bien voulu, lors de son passage, promettre dix béliers mérinos au département de l'Ourthe. Ces béliers sont arrivés et ont été mis à la disposition du préfet, pour en faire la distribution conformément aux ordres de S. M. Sous tous les rapports, ce don est précieux pour ce département.

Dijon, le 15 *vendemiaire.*

Les mêmes motifs qui ont fait suspendre la vendange dans les pays qui nous avoisinent, l'extrême abondance, et le manque de vaisseaux propres à contenir tous les raisins qu'on recueille, ont forcé aussi généralement dans notre territoire à ajourner le restant de la récolte. Il en sera de même dans tous les vignobles qui produisent les vins ordinaires, comme les vins médiocres; les vignes des plans hauts paraissent ne pas présenter la même abondance; mais là comme ici, il serait possible encore que les propriétaires fussent également trompés, comme on dit en Bourguignon, *de la bonne tromperie*. Du reste, on compte avec raison sur l'excellente qualité des vins de cette année.

Brest, le 8 *vendemiaire.*

La fête du 1er vendemiaire a été célébrée au camp de Brest avec une brillante pompe mili-

taire et la plus grande solennité. A midi, les troupes se sont assemblées sur le champ de bataille : elles étaient commandées par le général de division Desjardins.

Le général de division Dorsner, commandant en chef l'artillerie de l'armée, s'est rendu au lieu du rassemblement, accompagné du général Donzelot, chef de l'état-major-général, des divers généraux, des officiers de l'état-major, du genie, de la gendarmerie, des chefs des administrations de l'armée, et des officiers employés à la place de Brest nommés membres de la Legion d'honneur.

Il a été formé un bataillon quarré ; au centre se sont placés les officiers, sous-officiers et soldats membres de la Légion d'honneur, avec les drapeaux de chaque corps.

Le général Dorsner a prononcé le discours suivant :

« L'institution glorieuse à laquelle vous appartenez, attestera à la postérité les hauts faits des guerriers, la grandeur de la nation et la valeur de son chef : elle publiera par-tout vos services et vos actions. Quel Français ne se glorifierait pas d'être membre de la Légion d'honneur, de cette Légion de braves que son auguste fondateur appelle l'élite de la nation ! Combien il est flatteur et touchant pour moi de vous remettre en ce moment, en son nom, les symboles de ces titres glorieux ! Rappelons-nous que c'est à l'honneur que nous les devons, et souvenons-nous de ce que disait le grand-chancelier à nos freres d'armes, le 14 juillet, lorsqu'ils recevaient cette décoration des mains de l'Empereur. — Au faîte de ce monument immortel resplendissent ces mots sacrés désormais inséparables et chers à tous les Français : *Honneur*, *Patrie*, *Napoléon !* Voilà ce que nous allons jurer. »

Le serment a été prêté avec enthousiasme, et les aigles ont été distribuées, au milieu des cris mille fois répétés de *vive Napoléon ! vive l'Empereur !*

La cérémonie a été terminée par une grande parade, à la suite de laquelle le chef de l'état-major-général a donné un magnifique banquet.

Chinon, le 6 vendemiaire.

Les habitans de cette ville, sur l'invitation du préfet du département M. le général Pommereuil, avaient, dès le mois de nivose an 11, ouvert et rempli une souscription pour se procurer à Rome le buste du Premier Consul.

Il devait être l'ouvrage du sculpteur Alessandro, aux talens duquel la République italienne avait confié l'exécution de la statue décernée par elle à Bonaparte.

Ce buste, de grandeur colossale, coiffé du casque de Minerve et taillé en hermès, fut destiné à décorer la place principale de Chinon, et à surmonter une colonne d'ordre dorique, qui s'éleverait du milieu du bassin d'une fontaine publique.

La nécessité de le faire venir par eau des bords du Tibre à ceux de la Vienne, le peu de sûreté des trajets par mer pendant une guerre maritime, les précautions à prendre pour éviter leur danger, ont retardé son arrivée ; elle n'a pu s'effectuer avant les derniers jours de fructidor an 12.

La fête de l'inauguration a été proclamée pour le 1er vendemiaire an 13.

Elle a commencé par une distribution de secours aux pauvres.

Le préfet s'est ensuite rendu sur la place avec toutes les autorités. Un concours immense d'habitans de la ville et des cantons voisins remplissait la place.

Le buste, placé, a été découvert au bruit du canon et des acclamations réitérées de vive Napoléon ! vive l'Empereur !

M. le préfet a prononcé le discours d'inauguration. Après avoir félicité ses concitoyens de l'unanimité touchante avec laquelle ils ont voté ce monument de reconnaissance et d'attachement à l'Empereur, il s'est livré à un rapprochement historique, entendu avec l'intérêt le plus vif, et que nous allons citer.

« Cette inauguration dont cette ville est aujourd'hui le théâtre, a-t-il dit, doit laisser dans la postérité un long souvenir. Chinon a déjà l'avantage d'être citée dans nos fastes pour avoir vu se rassembler dans son sein ces heureux conseillers de Charles VII, qui y méditerent le plan de l'expulsion des Anglais hors de la France, presque entierement envahie.

» Je vois de cette place les ruines de cet antique château, devenu presque le seul refuge de Charles VII, et peut-être les murs de la chambre où il reçut pour la premiere fois cette héroïne, l'honneur de son siecle, qui sut rendre le courage à ses armées défaites, frapper de terreur les légions anglaises, communiquer son enthousiasme aux Français, et commencer cette longue suite de combats et de victoires qui délivrerent la France du joug honteux dont elle était menacée, du malheur d'obéir à de sauvages insulaires.

» C'est à vos murailles qu'on put voir suspendus en trophées ces cent drapeaux que Jeanne d'Arc, entourée des braves Dunois, Lahire, De Rieux et Saintrailles, rapportait aux pieds du trône, et qu'elle avait enlevés aux soldats d'Albion.

» Libératrice de la France, quel fut ton sort ! Poursuivie par leur or, plus dangereux que leurs armes, tu tombas victime de la trahison, et leur féroce orgueil, humilié par tes triomphes, te dévoua aux flammes des bûchers. Ta mort est l'éternel opprobre du nom Anglais.

» Notre Empereur, citoyens, n'a point oublié le dévouement et les exploits de cette femme extraordinaire. Le monument que le respect des Orléanais lui avait consacré dans leur ville, et qui avait disparu dans les orages de la révolution, vient d'y être relevé plus noble et plus digne d'elle, tant son amour pour la France le porte à immortaliser ceux qui ont autrefois travaillé pour sa gloire, comme à récompenser ceux qui se dévouent aujourd'hui à la servir.

» Français ! nous avions donné la paix au Monde, réduisons nos perfides ennemis à ne pouvoir l'empêcher d'en jouir ; punissons l'arrogance et la déloyauté ; séquestrons-les de l'Europe, qu'ils n'ont cessé de troubler ; marchons, et souvenez-vous qu'Albion n'a coûté qu'un jour de combat à vos ayeux et à Guillaume !

» Qu'il sera beau, citoyens, ce jour de gloire que les soins et l'activité de l'Empereur nous prépare ! De quels vœux ne devons-nous pas accompagner les projets qu'il médite, lorsqu'ils n'ont pour but que notre bonheur, qui fut sans cesse son désir, et qui sera sa récompense !

» Je les entends, citoyens, ces vœux que vous formez ; ici tous les cœurs et tous les esprits n'ont plus qu'un sentiment, celui de la prospérité de l'Empire et de l'Empereur. » *Gloire et succès à Bonaparte ! vive notre Empereur Napoléon !* »

Des applaudissemens et des acclamations réitérés ont répondu à ce cri.

Après la cérémonie, les autorités et les souscripteurs ont été rassemblés à un grand dîner à la maison commune, où des toasts ont été portés à la longue durée de l'Empire de Napoléon.

La soirée a été consacrée à des courses à pied et à des danses publiques ; la fête s'est terminée par un feu d'artifice.

Paris, le 19 vendemiaire.

Aujourd'hui jeudi, à deux heures et demie après-midi, son Altesse Impériale Madame la Princesse Louis, est heureusement accouchée d'un Prince.

En conformité de l'article XL de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 28 floréal dernier, S. A. S. Mgr. l'archi-chancelier de l'Empire a été présent à sa naissance.

Il a, sur le champ, dépêché un courrier à S. M. l'Empereur, pour lui apprendre cette nouvelle.

Une lettre du préfet-maritime à Boulogne, adressée à son excellence le ministre de la marine et des colonies, contient la description de l'une des machines infernales prise au large de la ligne, par une de nos péniches, dans l'attaque entreprise dans la nuit du 10 au 11. A cette lettre est joint un dessin exact de cette machine. Nous donnerons dans le plus prochain n° le texte de cette lettre ; une feuille supplémentaire présentera la gravure du dessin dont il s'agit.

M. de Humboldt, correspondant de l'Institut, a lu, dans la derniere séance de la classe de physique et de mathématiques, le troisieme Mémoire sur le voyage qu'il a exécuté avec M. Bompland, dans l'intérieur de l'Amérique méridionale et le Mexique. Dans le premier, il a tracé les observations faites dans l'Océan atlantique, à la cime du pic de Ténériffe, et dans la province de la Nouvelle-Andalousie. Dans le second, il a indiqué les opérations exécutées dans la province de Venezuela et des plaines de Calobozo, où il a fait des expériences curieuses sur le *Synnotus electricus*. Dans le troisieme Mémoire, il a présenté le précis abrégé de sa navigation sur l'Orénoque, le Rio-Negro et le Carsequiare, navigation dangereuse, exécutée pour déterminer astronomiquement la communication de l'Orinaro avec la riviere des Amazones. Ces Mémoires, qui embrassent tout ce qui peut intéresser dans ces contrées, la géographie, la botanique, la minéralogie et l'histoire morale de l'homme, seront bientôt imprimés, pour donner au public un précis abrégé de cette expédition, jusqu'à ce que les observations elles-mêmes lui puissent être présentées. On a déjà commencé la gravure de plusieurs dessins de M. de Humboldt.

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

Rapport à S. Exc. le ministre de l'intérieur, sur les vélociferes.

Les commissaires soussignés, nommés par S. Exc. le ministre de l'intérieur pour examiner les nouvelles voitures, appellées *vélociferes*, que M. de Chabannes a fait construire, et reconnaître si elles réunissent à la légereté toute la solidité convenable, se sont transportés dans les ateliers où on les fabrique. Examen fait de leur structure, et des principales parties qui les composent, ils déclarent que les voitures dont il s'agit sont construites avec soin et d'après les meilleurs principes ; que leur solidité est bien proportionnée à la charge qu'elles doivent porter ; qu'elles ne sont pas sujettes à verser, tant à cause de la largeur de la voie, que par la position de la caisse qui, placée dans le brancard, rapproche de terre le centre de gravité. Dans le cas où cet accident arriverait, la caisse tombant d'une médiocre hauteur, sa chûte serait beaucoup moins dangereuse pour les voyageurs que celles des caisses placées au-dessus des brancards.

Les commissaires ont remarqué que le bois qui entre dans la construction des trains des vélociferes, est employé de la maniere la plus avantageuse. Il se présente debout par-tout où il a un effort à soutenir, ce qui double sa force et la durée des assemblages, et par conséquent la solidité de la voiture.

Le moyen que l'auteur emploie, tant pour retenir l'essieu dans les moyeux, que pour conserver l'huile qui sert à les graisser, est très-ingenieux ; outre qu'il rend le tirage plus facile, il prolonge la durée de cette partie essentielle des voitures. Si l'on considere ensuite la forme des ressorts, la maniere dont ils sont fixés, on verra qu'étant soutenus dans toute leur longueur par des supports arqués sur lesquels ils s'appliquent au moment où ils éprouvent une pression trop forte occasionnée par le cahot de la voiture ou par une charge, ils ne sont pas exposés à se rompre.

Toutes ces précautions jointes au choix des matieres, à la justesse des assemblages, et aux soins que l'auteur a pris pour obtenir une construction réguliere, solide et économique pour laquelle il s'est créé des outils très-ingénieux, et de nouveaux moyens d'exécution, font espérer que l'établissement de M. de Chabannes, le plus étendu qui ait été formé dans ce genre, s'améliorera de jour en jour. D'ailleurs les ateliers sont organisés de maniere à donner à l'auteur toutes les facilités et les moyens de mettre à profit les résultats de l'expérience. Les commissaires croient devoir ajouter à cet égard, qu'il saisit avec empressement tout ce qui lui paraît propre à porter ses vélociferes au degré de perfection dont ils pourraient encore avoir besoin pour la plus grande commodité des voyageurs.

Signé, Conté, J. Montgolfier, Molard.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le corsaire *le Prosper*, de Boulogne, s'est emparé, le 7 vendemiaire, près du Cap Bévéziers, du bâtiment anglais *le London*, d'environ 100 tonneaux, chargé de bois de charpente et de vieux cuivre.

Le corsaire, de Saint-Malo, *la Sorciere*, s'est emparé, le 8 vendemiaire, près de Guernezey, d'un bâtiment chargé de tabac et liqueurs fortes.

Ces deux bâtimens sont entrés au port.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Bruxelles, du 17 vendemiaire an 13.

19. 55. 16. 40. 79.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Id. Jouis. de vendemiaire an 13. . . .	57 fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, suivie du ballet de Télémaque. Mlle Victoire Saulnier, élève de M. Gardel, contin. ses débuts dans le 2e acte de l'opéra, et jouera le rôle de Calipso dans le ballet ; M. Vestris remplira celui de Télémaque.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Entrée dans le Monde, et..... — Demain, la 1re représ. de Sully et Boisrosé, fait historique, en 3 actes et en prose.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, et l'Hermite de Saverne. — Lundi, au bénéfice de M. Bourdais pere, une représentation jouée par les premiers artistes de Paris.

Théâtre Moliere. Henri de Baviere, et la Jambe de bois. — Incessam. la Grand'Mere, opéra nouveau.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 21. *Samedi*, 21 *vendemiaire an* 13 *de la République* (13 *octobre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Mayence, le 10 *vendemiaire an* 13.

MADAME de Larochefoucauld, dame d'honneur de l'Impératrice, a présenté à S. M. I., pendant son séjour dans cette ville :

S. A. S. madame la landgrave régnante de Hesse-Darmstadt ;

S. A. S. madame la princesse héréditaire de Hesse-Darmstadt ;

S. A. S. madame la landgrave régnante de Hesse-Hombourg ;

Madame la princesse Elisabeth, sa fille ;

Madame la princesse Louise de Hesse-Homburg ;

Madame la princesse de Nassau-Usingen ;

Les deux princesses ses filles ;

Madame la comtesse de Lœwenstein ;

Madame la bourgrave comtesse de Bassenheim.

Luxembourg, le 18 *vendemiaire.*

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR a comblé hier toutes nos espérances. Il est arrivé à onze heures du matin. Aussitôt qu'on a vu les courriers qui le précédaient, tous nos concitoyens se sont portés vers la redoute de Trèves. Il est entré dans notre ville au milieu d'une foule immense et au bruit des plus vives acclamations, une garde d'honneur à pied et à cheval, très-nombreuse, et d'une très-bonne tenue, a été admise à former son cortége. A peine était-il descendu au palais préparé pour le recevoir, qu'il est monté à cheval pour visiter les fortifications. Il n'est rentré qu'à la clôture de la nuit. Il a trouvé toute la ville illuminée ; les citoyens s'étaient efforcés d'exprimer dans des transparens multipliés et la plupart fort ingénieux, les sentimens qu'inspire son auguste présence. S. M. a reçu ce matin à sept heures, le préfet, le secrétaire-général, le conseil de préfecture, le conseil-général, les généraux et officiers, l'évêque, le clergé et les diverses autorités du département. Cette audience dans laquelle l'EMPEREUR s'est fait rendre compte de tout ce qui intéresse l'administration et les administrés, a duré jusqu'à onze heures qu'il est ensuite monté en voiture pour retourner à Paris, en passant par Stenay où il doit coucher.

Paris, le 20 *vendemiaire.*

S. M. l'EMPEREUR est arrivé aujourd'hui à midi au palais de Saint-Cloud.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Aix-la-Chapelle, le 23 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du maire et la délibération du conseil municipal de la ville d'Aix-la-Chapelle, en date du 18 fructidor, approuvée par le préfet du département de la Roër, le 19 du même mois, et tendantes à obtenir l'affectation de plusieurs couvens situés dans ladite ville, pour être employés à des établissemens de bienfaisance, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Le couvent des Carmélites-Déchaussées, ses appartenances, dépendances et jardins, actuellement employés à des ateliers de charité et à la répression de la mendicité, est définitivement affecté à l'établissement qui y a été formé.

II. Est pareillement affecté le couvent des Annonciades, pour servir de maison de correction et de lieu de réclusion des insensés, et des prostituées.

III. Sont pareillement affectés le couvent des Dominicains, la chapelle Saint-Servais et la maison y attenante, pour être employés à la réunion des anciens établissemens de bienfaisance des Orphelins, des Enfans pauvres et des deux hospices de malades de l'un et de l'autre sexe.

IV. La ville d'Aix-la-Chapelle jouira de tous les objets affectés par le présent décret, à compter du 1er vendemiaire prochain, à la charge néanmoins de ne pouvoir user des parties du couvent des Dominicains, actuellement employés au service du ministere de la guerre, qu'après les ordres que le ministre aura donnés pour leur évacuation.

V. Les maisons appartenantes à la ville d'Aix-la-Chapelle, actuellement occupées par les orphelins, les enfans pauvres et la maison de Sainte-Elisabeth servant d'hospice des femmes, seront réunies au domaine public, et vendues à son profit, dans les formes ordinaires, aux époques où les établissemens qui les occupent auront été transférés dans les lieux affectés par le présent décret, sauf l'affectation, s'il y a lieu, de tout ou partie de ces maisons, au service de la guerre.

VI. Les ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Aix-la-Chapelle, 23 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du maire et du conseil municipal de la ville d'Aix-la-Chapelle, du 18 fructidor an 12, tendante à obtenir la réunion aux biens communaux de cette ville des anciens fossés et remparts qui l'entourent, pour qu'il puisse être planté sur ce local une promenade publique qui contribuera à la salubrité et à l'agrément de ses habitans et des étrangers attirés par les eaux minérales ;

Vu l'arrêté du gouvernement du 15 floréal an 12, qui statue qu'à compter du 1er vendemiaire an 13, la ville d'Aix-la-Chapelle cessera d'être considérée comme ville de guerre, et que son état-major sera supprimé ;

Vu l'avis du directeur des domaines du département de la Roër, daté aussi du 18 fructidor an 12, portant que les fossés, remparts et terreins dépendans des fortifications d'Aix-la-Chapelle, ne produisent qu'une location annuelle de 1,063 fr. pour les portions louées au profit du trésor public ;

Vu l'avis du préfet, en date du même jour, confirmatif du vœu du conseil municipal de la ville d'Aix-la-Chapelle ; décrete ce qui suit :

Art. Ier. Les remparts, fossés et terreins dépendans des fortifications de la ville d'Aix-la-Chapelle, sont réunis aux biens communaux de ladite ville, aux charges et conditions ci-après déterminées.

Cette réunion aura lieu à compter du 1er vendemiaire an 13.

II. Ne sont point compris dans la présente concession, les portions de terreins ci-devant aliénées par la ville à des particuliers fondés en titre, non plus que les portions dont d'autres particuliers seraient en paisible jouissance depuis 40 ans, le tout aux termes de l'art. 5 de la loi du 14 ventose an 7.

III. Sont exceptés de la présente concession, les grès propres à être convertis en pavés de route et les pierres de taille cubant au-dessus de dix-huit centimetres, qui se trouvent employés dans la construction des murs de fortification. Ces matériaux seront remis, à mesure de la démolition des remparts, à l'administration des ponts et chaussées du département, pour être successivement employés aux réparations des traverses de la ville d'Aix et des autres chaussées environnantes, ainsi qu'à la construction des ponts sur les grandes routes.

IV. Le rempart intérieur de la ville sera démoli ; mais le rempart extérieur sera conservé pour la sûreté de la perception de l'octroi de la commune. Les fossés seront comblés, et sur leur emplacement il sera planté des promenades, le tout aux frais de la commune, et d'après un plan soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur.

V. Si, pour les avantages du projet de plantation, il devenait nécessaire d'user de quelques portions de terreins anciennement concédés, le conseil municipal traitera avec les propriétaires par voie d'échange ou d'acquisition.

VI. Les ministres des finances, de l'intérieur et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Aix-la-Chapelle, le 23 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du maire et la délibération du conseil municipal de la ville d'Aix-la-Chapelle, en date du 18 de ce mois, approuvée le 19 par le préfet du département, et tendante à obtenir un secours pour parvenir au rétablissement des conduits des eaux thermales et des bains établis dans ladite ville, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Il sera incessamment procédé à la levée d'un plan général et détaillé des différentes sources et conduits de distributions des eaux thermales situées dans la ville d'Aix-la-Chapelle, ainsi que des maisons dans lesquelles les bains sont établis.

II. Il sera, d'après ce plan, rédigé un projet et devis estimatif des dépenses de restauration et embellissement des bains ; le tout sera soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur.

III. Une somme de 150,000 fr., à prendre sur les fonds du trésor public, est accordée à la ville d'Aix-la-Chapelle, pour le rétablissement, les réparations et l'embellissement des conduits des eaux thermales et des bains établis dans cette ville.

Cette somme sera acquittée par tiers, dans trois années, à compter de la confection et approbation du plan prescrit par l'article Ier.

IV. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le secrétaire-d'état, *signé* H. B. MARET.

Aix-la-Chapelle, le 23 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du maire et du conseil municipal d'Aix-la-Chapelle, du 18 fructidor an 12, approuvée par le préfet le 19, tendante à ce que l'administration municipale de ladite ville soit chargée de la police des jeux dans l'étendue de la commune, pendant la saison des eaux, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Le conseil municipal de la ville d'Aix-la-Chapelle réglera, sous l'approbation du préfet du département, les époques de l'ouverture et de la clôture des banques de jeux établis à Aix-la-Chapelle pendant la saison des eaux ; il prendra les mesures convenables pour que les banques soient soumises à des réglemens et à une surveillance qui en éloignent tous abus qui pourraient compromettre les mœurs publiques, l'existence et la fortune des familles.

II. Les rétributions résultantes de la surveillance de ces jeux seront uniquement affectées à l'extinction de la mendicité, aux secours à donner aux pauvres à domicile, et subsidiairement à toutes autres dépenses d'hospices et de charité publiques.

III. L'emploi et la répartition de ces fonds seront proposés annuellement par le conseil municipal, dans la proportion des besoins des établissemens de bienfaisance : le projet sera soumis à l'approbation du préfet, et compris dans le budjet annuel de la ville d'Aix-la-Chapelle.

IV. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Aix-la-Chapelle, le 23 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du maire et du conseil municipal d'Aix-la-Chapelle, du 18 fructidor an 12, approuvée par le préfet le 19, tendant à obtenir l'ouverture directe d'une route entre Aix-la-Chapelle et Montjoie et un embranchement de cette route sur Stolberg, décrete ce qui suit :

ART. Ier. Il sera ouvert une route nouvelle entre la ville d'Aix-la-Chapelle et de Montjoie par Corneli-Munster et Rouetgen. Il sera pareillement ouvert une communication entre la route nouvelle et la ville de Stolberg.

II. Les travaux de cette route seront exécutés dans le délai de six ans, à compter du premier vendemiaire an 14.

Il sera pourvu aux dépenses de la maniere suivante :

III. Un tiers des dépenses sera supporté par le trésor public ; un autre tiers sera supporté par le département de la Roër, à raison de l'intérêt général de ce département, qui obtiendra par la nouvelle route une communication plus courte et plus directe entre le Rhin et l'intérieur de l'Empire.

L'autre tiers sera supporté par l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle et par les villes d'Aix-la-Chapelle, Montjoie et Stolberg. La répartition de ce tiers sera faite de la maniere suivante :

Cinq dixiemes seront supportés par l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle, deux dixiemes par la ville d'Aix-la-Chapelle ; deux dixiemes par celle de Montjoie, et un dixieme par celle de Stolberg.

IV. Les fonds à la charge du département de la Roër et de l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle seront levés par la voie de centimes additionnels.

Les fonds à la charge des villes seront pris sur leurs octrois ou autres revenus, et, à défaut, subsidiairement sur des centimes additionnels.

V. Les projets et devis estimatifs de la route et de l'embranchement seront rédigés par les in-

génieurs des ponts et chaussées avant le premier germinal an 13, et soumis à l'approbation des ministres de l'intérieur et de la guerre.

VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Aix-la-Chapelle, le 28 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la loi du 22 ventose an 12, qui n'impose que le droit de balance sur l'importation des fils d'acier employés à la fabrication des aiguilles dans le département de la Roër, décrete :

Art. Ier. Il ne sera perçu que le droit de balance sur les fils d'acier importés par le bureau de Cologne pour la fabrication d'aiguilles établie à Vaels, département de la Meuse-Inférieure.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Cologne, le 29 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la pétition des sieurs Jecker et compagnie, fabricant d'épingles à Aix-la-Chapelle, en date du 20 fructidor an 12, tendante à obtenir, à titre d'encouragement, la cession sur le prix de l'estimation et sans enchere, du bâtiment appartenant à la ci-devant abbaye de Rolduc, situé à Aix-la-Chapelle, et actuellement occupé par leur fabrique ;

Vu l'avis du directeur du domaine et de l'enregistrement du département de la Roër, contenant appreciation desd. bâtimens à la somme de 13000 f.; décrete ce qui suit :

Art. Ier. Il sera passé contrat de vente aux sieurs Laurent Jecker et compagnie, de bâtimens appartenans à la ci-devant abbaye de Rolduc, situé à Aix-la-Chapelle, appartenances et dépendances, pour en jouir à compter du 1er vendemiaire prochain, moyennant le prix de 13,000 fr., payables dans les époques et de la maniere prescrite pour l'aliénation des domaines nationaux.

II. Le prix principal de la vente faite aux sieurs Jecker et compagnie, sera versé à la caisse d'amortissement à mesure des paiemens qu'ils auront faits jusqu'à leur entiere libération.

III. La caisse d'amortissement emploiera successivement les sommes qui lui auront été versées en acquisition d'une rente sur l'État, laquelle sera inscrite au grand livre, au nom et au profit de *l'encouragement des fabriques et manufactures du département de la Roër*.

La caisse d'amortissement fera la perception de cette rente.

IV. Le montant annuel de la rente énoncée en l'article précédent, servira a distribuer des prix d'encouragement aux fabricans et manufacturiers qui auront, d'après l'avis d'un jury, produit dans le cours de l'année des procédés nouveaux ou amélioré les anciens, dans toutes les branches des arts et manufactures établies dans l'étendue du département de la Roër.

V. Le montant de la rente sera divisé en dix parties, de la maniere suivante :

Quatre dixiemes pour un premier prix ;

Quatre dixiemes pour un second prix ;

Deux dixiemes pour des troisiemes prix, au nombre de cinq.

VI. Les prix seront distribués chaque année le fructidor (27 juillet v. s.), jour de la fête de Charlemagne.

VII. Le jury chargé de juger les concours, sera composé du préfet du département, du maire d'Aix-la-Chapelle, du président du tribunal de commerce et de six négocians, fabricans ou manufacturiers, pris dans chacune des villes d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Crévelt, Montjoie, Stolberg et Duren.

VIII. Le juré à députer pour chacune de ces villes sera nommé par le conseil municipal.

IX. Le ministre de l'intérieur fera les réglemens nécessaires pour organiser le mode et les autres conditions du concours.

X. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Cologne, le 29 fructidor an 12

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la pétition du sieur Vanhoutem, fabricant de draps à Aix-la-Chapelle, en date du 26 thermidor an 12, tendante à obtenir, à titre d'encouragement, la cession sur le prix de l'estimation, et sans enchere, du couvent des ci-devant Célestines, situé à Aix-la-Chapelle, dans lequel il se propose d'établir des machines mécaniques, propres à perfectionner la fabrication des draps ;

Vu l'avis du directeur du domaine et de l'enregistrement du département de la Roër, contenant appréciation de ladite maison à la somme de 40,0000 fr., décrete ce qui suit :

Art. Ier. Il sera passé contrat de vente au sieur Ignace Vanhoutem, du couvent des ci-devant Célestines, situé à Aix-la-Chapelle, appartenances et dépendances, pour en jouir, à compter du 1er vendemiaire prochain, moyennant le prix de 40,000 fr., payable aux époques et de la maniere prescrites pour l'aliénation des domaines nationaux.

II. Sera tenu le sieur Vanhoutem de conserver pendant deux ans, à la direction des ingénieurs géographes, chargés par le ministre de la guerre de la levée du département de la Roër, son habitation dans ledit couvent, ou de lui procurer ailleurs un logement convenable, à la charge par ladite direction de continuer à payer un loyer de 800 fr. par an, prix de son bail actuel.

III. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la pétition du sieur E. Conrad Claus, fabricant de draps à Aix-la-Chapelle, en date du 19 fructidor an 12, tendante à acquérir sur estimation et sans enchere, la partie du ci-devant couvent de Sainte-Anne à Aix-la-Chapelle, qui n'a pas été destinée à l'exercice du culte réformé, pour y placer un établissement de machines mécaniques pour la fabrication de draps qu'il importe d'encourager ;

Vu l'avis du directeur de l'enregistrement et des domaines du département de la Roër, en date du 29 du même mois, portant la valeur locative de cette partie du couvent susdit à 175 fr., et sa valeur vénale à 7000 fr., et son observation que la partie du couvent de Sainte-Anne dont il est question, est affectée à la dotation de la sénatorerie de Poitiers, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Il sera passé contrat de vente au sieur E. Conrad Claus de la partie du ci-devant couvent de Saint-Anne, qui n'a pas été destinée à l'exercice du culte réformé, pour en jouir à compter du 1er brumaire prochain, moyennant le prix de 7000 fr., payables aux époques et de la maniere prescrites pour l'aliénation des domaines nationaux.

II. Le prix principal de la vente faite au sieur Conrad Claus sera versé à la caisse d'amortissement à mesure des paiemens qu'il aura faits jusqu'à son entiere libération.

III. La caisse d'amortissement emploiera successivement les sommes qui lui auront été versées, en acquisition d'une rente sur l'État, laquelle sera inscrite sur le grand-livre, au nom et profit de la sénatorerie de Poitiers.

IV. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé H. B. MARET.

Par décret du 24 fructidor an 12, il est accordé une pension viagere de 250 fr., à compter du 1er messidor dernier, et payable sur le fonds ordinaire des pensions, à chacun des individus ci-après dénommés ; savoir :

A Philippe Graaff, maître ouvrier de la fabrique d'Aiguilles Gothard Pastor, à Borcette, département de la Roër ;

A Jean-Maurice Hoffmann, le plus ancien des ouvriers de la fabrique de draps de M. Charles de Clermont, à Vaals, canton de Galoppe, même département, où il est employé depuis quarante-huit ans ;

Et à Guillaume Beaucholz, le plus ancien des ouvriers de la fabrique de draps de M. Vanhoutem, à Aix-la-Chapelle, où il est employé depuis quarante deux ans.

Cologne, le 29 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete :

Art. Ier. Il y aura sur le port de Cologne, un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangeres prohibées et non prohibées.

II. L'entrepôt ne pourra être établi que dans une enceinte qui commencera à l'angle de la porte de la ville, dite Markmansgasse, et finira au bastion, dit Mulhengass.

III. Les maisons et magasins compris dans cette enceinte, ne pourront être employés qu'à recevoir les marchandises pour lesquelles on usera de la faculté de l'entrepôt.

IV. Lesdites maisons et magasins n'auront aucune ouverture sur l'intérieur de la ville ; celles qui existent seront immédiatement fermées, et tous les murs extérieurs de l'enceinte seront crépis et blanchis.

V. Toutes les caves existantes actuellement sur la partie du quai qui sera affectée à l'entrepôt réel, seront comblées.

VI. Les égoûts de la ville qui ont leur embouchure sur la partie du quai d'entrepôt seront fermés par deux grilles placées à quelque distance l'une de l'autre, et de maniere qu'elles se trouvent dans l'enceinte du port franc. Les clefs des grilles seront remises au directeur des douanes, et les égoûts ne pourront être nétoyés qu'en présence des préposés.

VII. Deux chaloupes stationnaires montées par des préposés, seront placées aux deux extrémités de l'enceinte, afin d'empêcher toutes communications par le fleuve entre la partie franche et les autres parties du port.

VIII. Il sera construit dans ladite enceinte, un corps-de-garde pour les préposés des douanes, dont le service se bornera à tenir un état exact des bâtimens qui aborderont sur la partie franche, et à empêcher que l'on ne cherche à introduire des marchandises dans la ville, soit en pratiquant des souterreins, soit en les faisant passer par-dessus les murs.

Les mêmes préposés s'assureront, chaque jour, de l'état des grilles qui fermeront les égoûts.

IX. La Fische-Porte qui conduit de l'intérieur de la ville sur le quai d'entrepôt, sera condamnée et fermée par un mur de trois pieds d'épaisseur.

X. Le commerce prendra des mesures pour que la maison de Dusmann, commissionnaire des négocians, qui tient au mur de l'enceinte du Port franc et à la porte de Markmans-Gass, serve de corps-de-garde aux préposés des douanes, qui seront chargés de garder l'extérieur de l'enceinte.

XI. Le corps-de-garde placé à la porte Markmans-Gass, dans l'intérieur du port, près du mur d'enceinte, continuera d'être affecté au service des douanes, et celui construit près de la porte de sortie de la douane, sera remis à la disposition du directeur.

XII. Il sera établi un bureau de douane succursale sur la partie du quai servant à l'abordage du pont volant.

XIII. Les marchandises arrivant par le pont volant ne pourront entrer que par la porte pratiquée dans le mur d'enceinte, vis-à-vis la porte Markmans-Gass ; et les clefs de la porte resteront entre les mains des préposés des douanes.

Les marchandises destinées pour l'intérieur de la ville ne sortiront de la partie franche que par la porte du bureau des douanes.

XIV. Il sera établi à la porte du quai appelée *Salzthorchen*, un tourniquet pour le passage des gens de pied, et un corps-de-garde pour les préposés, lequel sera placé hors l'enceinte.

XV. Le maire de Cologne prendra les mesures nécessaires pour que le port franc ne soit ouvert qu'aux négocians, bateliers et ouvriers. Les préposés des douanes concourront à l'exécution de ces mesures.

XVI. Toutes les dépenses auxquelles donneront lieu les dispositions prescrites par les articles précédens, à l'exception de celles relatives aux chaloupes stationnaires, seront supportées par le commerce de Cologne.

XVII. Le présent décret n'aura son exécution qu'après qu'il aura été constaté par un procès-verbal rédigé par le directeur des douanes, et signé par le sous-préfet, le maire, et un membre de la chambre du commerce, que toutes les conditions auxquelles est attachée la faculté de l'entrepôt, ont été strictement et rigoureusement remplies.

XVIII. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Cologne, le 29 fructidor an 12.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la loi du 24 ventôse an 12, portant établissement d'un droit de bassin dans le port d'Anvers, décrete :

Art. Ier. Les marchandises non dénommées au tarif annexé à la loi du 24 ventôse an 12, portant établissement d'un droit de bassin dans le port d'Anvers, et qui avaient été imposées par l'article V de ladite loi à 90 centimes par quintal métrique, ne paieront que 5 centimes par cinq myriagrammes.

II. Les cuirs secs de bœuf, vache, etc., paieront 3 centimes par pièce, et les cuirs verts, 5 centimes aussi par pièce.

III. Les fumiers et engrais quelconque, servant à l'agriculture, ainsi que les légumes verds et secs, seront exempts du droit de colis.

IV. Les cotons filés dont l'importation a été permise par la loi du 22 ventôse an 12, seront assujétis au même droit que les mousselines.

V. La colle de poisson sera assimilée aux gommes.

VI. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Par décret du 30 fructidor an 12, M. Mechin, préfet du département de la Roër, est nommé préfet du département de l'Aisne.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Laumond, conseiller d'état, est nommé préfet du département de la Roër.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Pocholle, secrétaire-général de la préfecture de la Roër, est nommé sous-préfet de Neufchâtel (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Dalleaume, membre du corps-législatif.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Koerfgen, archiviste de la préfecture du département de la Roër, en est nommé secrétaire-général.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Cogels, conseiller de préfecture du département de la Roër, est nommé receveur-particulier de l'arrondissement de Termonde (Escaut), en remplacement de M. Capiet, démissionnaire.

Par décret du 28 fructidor an 12, sont nommés membres du conseil de préfecture du département de la Roër, MM. Kolb, maire actuel; Dumont, ancien bourgmestre; Vondersraeten; Mylius fils, adjoint au maire de Cologne.

Par décret du 3 vendemiaire an 13, M. Sybersz, sous-préfet de l'arrondissement de Cologne, est nommé receveur particulier de l'arrondissement de Sens (Yonne), en remplacement du sieur Poitevint, destitué.

Par décret du 10 vendemiaire an 13, M. Klespé, de Cologne, est nommé à la sous-préfecture de l'arrondissement de Cologne, département de la Roër.

Par décret du 10 vendemiaire an 13, M. Keversberg est nommé à la sous-préfecture de Clèves, département de la Roër.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Jordans, maire de Neuss, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Creveldt, en remplacement de M. Bouget, appelé au corps-législatif.

Par décret du 28 fructidor an 12, M. Lommessen père, ancien bourgmestre, est nommé maire de la ville d'Aix-la-Chapelle.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète:

Art. Ier. Le port de Coblentz est compris au nombre de ceux auxquels la loi du 29 floréal an 10, accorde un entrepôt de tabacs en feuilles, venant de l'étranger.

II. Coblentz ne jouira de la faculté de l'entrepôt qu'à la charge de fournir sur le port un magasin convenable et sûr: le plan du local sera à cet effet présenté au Gouvernement, qui, après avoir fait examiner s'il est propre à sa destination, l'y affectera, s'il y a lieu, par un arrêté spécial.

III. Les tabacs en feuilles venant de l'étranger pourront provisoirement être introduits par le port de Coblentz, en payant immédiatement les droits d'entrée au bureau de douane qui y est établi, et d'où ils seront expédiés directement pour une fabrique sous la formalité d'un acquit à caution.

IV. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète:

Art. Ier. Les sucres têtes et terrés, les cafés, cacao des colonies françaises, et les poivres qui seront tirés de l'entrepôt d'Anvers pour l'étranger, pourront y être envoyés en transit par terre, en passant par le bureau de Coblentz.

II. Si les denrées coloniales déclarées en transit ont été soustraites ou qu'il en ait été substitué d'autres, il y aura lieu au quadruple des droits de consommation, et à une amende de 500 fr. contre les contrevenans, conformément à l'art. LIV de la loi du 8 floréal an 11.

III. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète:

Art. Ier. Les toiles de fil et coton, les toiles de coton et mousselines, les cotons filés d'origine non prohibée, pourront entrer par le bureau de Coblentz, en payant les droits fixés par la loi du 22 ventôse an 12.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu la demande du préfet du département de Rhin et Moselle, tendante à obtenir la délivrance de bois de charpente pris dans les forêts nationales, pour aider à la reconstruction des habitations détruites par le débordement du ruisseau de l'Ahr, survenu le 2 thermidor an 12, décrète ce qui suit:

Art. Ier Le préfet du département de Rhin-et-Moselle fera dresser un état des bois de charpente nécessaire pour faciliter la reconstruction des maisons et villages detruits par l'inondation du 2 thermidor dernier.

II. Il sera pris dans les forêts nationales une partie des bois énoncés dans l'état à produire, et ce, jusqu'à concurrence d'une valeur de 40,000 fr.

III. L'administration forestiere fera marquer les bois dans les portions de forêts qui lui paraîtront convenables; ils seront exploités et transportés aux frais des communes et des particuliers auxquels ils seront accordés.

IV. Les seules piles des arbres seront délivrées; les branchages et débris seront vendus au profit du trésor public.

V. L'estimation des bois et les quantités à délivrer, seront déterminées par les agens de l'administration forestiere.

VI. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON,

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Par décret du 2e jour complémentaire an 12, M. Boosfeld, propriétaire, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bonn.

Par décret du 2e jour complémentaire an 12, M. Nebel, négociant, est nommé maire de la ville de Coblentz.

Par décret du 2e jour complémentaire an 12, M. Belderbusch est nommé maire de la ville de Bonn.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète ce qui suit:

Art. Ier. Les bâtimens situés à Mayence, composant l'ancien palais électoral, seront affectés à l'usage du commerce de cette ville, et employés à un entrepôt réel.

Ces bâtimens sont désignés sous la lettre A, A, A, sur le plan annexé au présent décret.

II. Le vieux château situé sur le Rhin, coté B, B, et tenant à l'ancien palais électoral, sera démoli.

III. L'extrémité du pavillon C, sur la place d'armes, sera occupé par les bureaux des douanes, ainsi que la cour projetée D.

IV. Il sera élevé des murs de clôture de cinq metres de hauteur sur la pointe cottée E, E, E.

V. Le port franc dont jouit la ville de Mayence sera transporté du lieu où il est établi et placé sur le bord du Rhin, vis-à-vis l'entrepôt réel, dans l'espace coté F, F, F.

VI. Il sera ouvert une porte dans le bâtiment G, pour communiquer du port franc à la cour de l'entrepôt réel.

VII. Les bâtimens de l'ancienne chancellerie, cottés H, H, continueront à être affectés au service militaire de la place; mais toutes les croisées et issues dans le pignon I, I, seront murées.

VIII. Il sera construit sur le parapet coté K, K, K, entre le nouveau port franc et le pont sur le Rhin, un mur en briques ou une cloison en fortes planches ou madriers, qui s'élèvera à cinq mètres au moins au dessus de la chaussée, y compris la hauteur du parapet.

IX. La dépense du mur de clôture, de la réparation et appropriation des bâtimens affectés à l'entrepôt réel et des objets accessoires, sera supportée par le commerce de la ville de Mayence.

X. S'il devient nécessaire de construire un quai dans l'emplacement du nouveau port franc, la dépense en sera supportée par l'Etat, et sera prise sur les produits de l'octroi de navigation du Rhin.

XI. Les matériaux de la démolition de l'ancien château seront remis au service des ponts et chaussées, pour être employés, d'abord, à la construction du quai, et subsidiairement à celle des murs de clôture, mentionnés en l'article IV.

XII. Les plans, projets et devis des travaux nécessaires pour l'exécution du présent décret, en ce qui concerne les murs de quai et de clôture, seront rédigés par l'ingénieur en chef du département, communiqués par lui à la direction du génie militaire de la place et à la direction des douanes, et concertés avec ces deux directions, pour être ensuite soumis à l'approbation du ministre de la guerre.

XIII. Les ministres de la guerre, de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète:

Art. Ier. Il y aura à Mayence un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangeres, prohibées et non prohibées.

II. L'entrepôt sera établi dans les bâtimens du palais électoral: les murs d'enceinte de l'entrepôt et de la partie franche du port, seront, ainsi que les portes d'entrée, de sortie et de communication, élevés et placés suivant le plan annexé au décret qui affecte spécialement audit entrepôt, le palais électoral.

III. Les bâtimens ne pourront aborder et décharger que sur le quai ou port franc.

IV. Les marchandises venant de l'étranger par le pont du Rhin, seront conduites immédiatement à l'entrepôt, et ne pourront, pour y arriver, suivre

d'autre chemin, que celui pratiqué entre le fleuve et le parapet; il sera construit sur ledit parapet, un mur ou une cloison en madriers, de la hauteur au moins de quinze pieds.

V. Lorsque les débordemens du Rhin ne permettront pas aux voitures de se rendre à l'entrepôt par le chemin désigné en l'article précédent, elles pourront suivre la chaussée pavée qui est au-delà du parapet, et entreront dans l'entrepôt par une porte pratiquée dans le mur d'enceinte qui fera face à ladite chaussée pavée, elles seront accompagnées par des préposés jusqu'à leur entrée en entrepôt.

VI. Les clefs des portes d'entrée et de sortie du port franc et de la cour de l'entrepôt resteront entre les mains des préposés des douanes; un corps-de-garde sera placé à chacune desdites portes, où il sera nécessaire.

VII. Il sera également établi un corps-de-garde à la porte qui sera construite dans la partie du bâtiment contiguë à la vieille chancellerie, pour le passage des marchandises dans la cour de l'entrepôt: les pièces qui se trouvent au-dessus de ladite porte ne pourront être occupées que par des préposés des douanes.

VIII. Les préposés de service dans le corps-de-garde intérieur seront chargés de veiller à ce qu'on n'introduise aucune marchandise dans la ville, soit par des communications souterraines, soit en les faisant passer par dessus les murs; ils pourront requérir l'ouverture et faire l'inspection des caves de l'entrepôt.

IX. Toutes les fenêtres de la vieille chancellerie qui donnent sur la cour d'entrepôt, seront fermées.

X. La douane sera placée dans l'aile du vieux palais qui fait face à la ville; une cour séparée par un mur de celle de l'entrepôt, et tenant immédiatement à la douane, sera affectée à son service: cette cour sera divisée en deux parties, dont l'une servira pour la vérification des marchandises venant de l'intérieur, et l'autre pour celles venant de l'étranger; elle aura des portes de communication intérieures et extérieures.

XI. Le corps-de-garde actuellement existant sur la place qui formera la cour de l'entrepôt, sera occupé par les préposés des douanes. Il sera établi près de ce corps de garde un tourniquet, pour le passage des gens de pied.

XII. Le préfet prendra les mesures nécessaires pour que l'entrepôt ne soit ouvert qu'aux négocians et ouvriers. Le directeur des douanes concourra à l'exécution de cette mesure.

XIII. Deux pataches stationnaires, montées par des préposés des douanes, seront placées sur le Rhin aux deux extrémités de l'enceinte du port franc, afin d'empêcher toute communication par le fleuve, entre la partie franche et les autres parties du port.

XIV. Le présent décret n'aura son exécution qu'après qu'il aura été constaté par procès-verbal, rédigé par le directeur des douanes et signé par le préfet, que toutes les dispositions, prescrites par les articles précédens et auxquelles est attachée la faculté de l'entrepôt, ont été strictement et rigoureusement remplies.

XV. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète:

Art. Ier Les terreins de Monbach, situés en dehors et au nord des fortifications de la ville de Mayence, seront desséchés avant le 1er nivose prochain.

II. Ces terreins qui appartiennent à l'Etat, à raison des échanges avec les communes de Mayence et de Monbach, ordonnés par l'arrêté du gouvernement du 5e jour complémentaire de l'an 11, et à raison des acquisitions faites ou à faire des propriétés privées, en exécution de la décision du ministre de la guerre, du 8 prairial an 11, ne pourront être aliénés, et seront convertis, en champ de Mars, pour servir de champ d'exercice aux troupes. Il n'y sera fait aucuns changemens de forme qui puissent nuire ultérieurement à leur inondation en cas de siége.

III. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrète ce qui suit:

Art. Ier Les maisons, bâtimens, terreins et emplacemens désignés en l'état annexé au présent décret, et situés dans la ville de Mayence, seront affectés au service militaire de la place, pour compléter le casernement de la garnison, le logement des généraux et de l'état-major, et pour fournir des supplémens aux autres besoins du service.

II. Au moyen des réunions énoncées dans l'article précédent, il sera formé un nouveau quartier militaire à Mayence, composé des objets compris au plan annexé au présent décret.

III. L'ancienne université de Mayence, ou les établissemens d'instruction publique qui la représentent, seront indemnisés s'il y a lieu, à raison de la propriété de l'île cotée E, des bâtimens et terreins en dépendant.

IV. Seront indemnisés et payés avant leur dépossession, les propriétaires du moulin coté H, et des maisons cotées I I, et les acquéreurs des domaines nationaux propriétaires de quelques portions aliénées dans l'étendue du nouveau quartier militaire.

V. Seront aussi indemnisés les détenteurs de baux à longues années et les locataires des maisons appartenant à la ci-devant université. Les indemnités seront réglées en proportion de la jouissance dont ils devront être privés, et d'après les anciennes lois et usages du pays.

VI. Par suite du présent décret, l'affectation faite au culte protestant du couvent des Bénédictins et de ses dépendances, par arrêté du Gouvernement du 17 nivose an 12, est révoquée.

Il sera pourvu au remplacement par une nouvelle affectation d'une église seulement, sur la proposition du préfet, approuvée par le ministre des finances.

VII. Les archives du département, établies dans la maison des Dames-Blanches, seront transportées dans un autre édifice national qui sera désigné par le préfet et accordé par le ministre des finances.

VIII. Les fonds nécessaires pour l'acquit des indemnités statuées par le présent décret, seront pris sur ceux du département de la guerre.

IX. L'église et le couvent de Dalheim, situés près de Zalbach, seront démolis. L'emplacement en sera réuni aux fortifications, et les matériaux en provenant seront remis au génie militaire, pour être employés aux travaux de la place.

X. Les ministres de la guerre et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Etat des maisons, bâtiment, terreins et emplacemens situés dans la ville de Mayence, qui seront affectés au service militaire de la place, pour compléter le casernement de la garnison, le logement des généraux et de l'état-major, et pour fournir des supplémens aux autres besoins du service.

Le couvent des Bénédictins près de la porte de Munster, et ses dépendances.

Le couvent des Dames-Blanches, et ses dépendances.

Les maisons possédées par des particuliers, situées entre ces deux couvens.

Le moulin, aussi propriété privée, situé à l'extrémité du couvent des Bénédictins.

L'île entière, occupée par des maisons et terreins appartenans à la ci-devant université de Mayence.

La maison Bassenheim, située sur la place Verte.

La maison Osthein, située sur la même place.

Le couvent de Sainte-Agnès, *ibid.*

Le bâtiment des Bénédictins, près la porte Neuve.

L'enclos des Bénédictins, derriere la caserne, n° 12.

L'ancien cimetiere sur l'Esplanade de la citadelle

L'enclos des Arquebusiers, les constructions en dépendantes, situées derriere la gorge du bastion Félicité.

L'église et le couvent Dalheim, situés près de Zahalbach, pour être démolis.

Tous les terrains nationaux disponibles, situés entre les forts et les glacis du corps de place; ces terreins ne pourront être aliénés, mais continueront à être affermés par la régie de l'enregistrement.

Le couvent de Weizneau, qui sera employé à établir un magasin de fourrages.

Certifié conforme,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Au palais impérial à Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete ce qui suit:

Art. Ier Il sera construit une nouvelle place dans la ville de Mayence, sur l'emplacement des bâtimens ruinés, dans le quartier de la prévôté. Cette place aura de dix à douze mille mètres de superficie.

II. Les maisons nationales situées dans le même quartier, et qui seront jugées nécessaires pour compléter le local de la place, seront démolies.

III. L'axe de cette place sera dirigé de la place Verte à la place aux Herbes. La ligne capitale passera au centre de la chapelle octogone de Saint-Sébastien. Cette chapelle sera démolie.

Il sera ouvert deux rues de dix mètres de large dans le sens des deux axes de la place.

Il sera réservé sur cette place un local pour construire une salle de spectacle.

IV. La place Neuve portera le nom de Guttenberg, inventeur de l'imprimerie.

V. Les plans, projets et devis relatifs à la nouvelle place, seront rédigés par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur.

VI. Le maire de Mayence présentera incessamment un projet général d'alignement des rues et quais de cette ville, pour servir de regle à l'avenir aux constructions des maisons qui seront à rebâtir, lors de leur démolition, par vétusté ou autre cause.

Le projet d'alignement sera rédigé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

VII Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete:

Art Ier. Le bureau de Mayence ess substitué à celui d'Oppenheim, pour l'entrée et la sortie des marchandises qui peuvent transiter par les départemens des Haut et Bas-Rhin, et du Mont-Tonnerre, en exécution de l'article LV de la loi du 8 floréal an 11.

II. La présente disposition n'aura lieu qu'au moment où le nouvel entrepôt sera établi dans le Palais électoral.

III. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete:

Art. Ier. Les tonneliers de Mayence pourront exporter un nombre de futailles proportionné à la quantité de bois merrain qu'ils tireront de l'étranger.

II. Les préposés des douanes tiendront un état exact du bois merrain qui entrera, et s'assureront que la quantité de futailles exportées n'excédera pas la proportion du bois merrain qui aura été introduit.

III. Le bois merrain qui sera importé, et les futailles qui seront exportées, ne paieront que le droit de balance.

IV. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete:

Art. Ier. Les fabricans de savon, de Mayence, pourront exporter sur la rive droite du Rhin, les cendres lessivées provenant de leur fabrication, en payant le droit de balance.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete:

Art. Ier. Les bois de toute espece pourront être expédiés par le Rhin et transiter en Hollande à la destination du territoire français.

II. Lesdits bois seront accompagnés d'un acquit-à-caution du bureau des douanes du lieu de l'enlevement, qui indiquera, avec la plus grande exactitude, les quantités, especes et dimensions des bois.

Les soumissions relatives auxdits acquits-à-caution, ne seront annullées que sur la représentation des certificats des préposés des douanes du lieu de la destination.

Les certificats ne seront valables qu'autant qu'ils seront signés du receveur, de deux visiteurs, et visés par le directeur ou inspecteur des douanes.

III. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete :

Art. Ier. Les habitans de la rive gauche du Rhin qui possedent des vignes sur la rive droite, pourront y faire leurs vins et importer chaque année, jusqu'au premier nivôse, le produit de leur récolte.

II. Ceux qui voudront jouir de la faculté accordée par l'article précédent, devront remettre aux directeurs des douanes un état des vignes qu'ils possedent sur la rive droite, et en justifier par la représentation des titres de propriété.

III. Les propriétaires de ces vignes seront tenus, quinze jours après la vendange, de faire au bureau de douanes par lequel ils se proposeront d'introduire leur vin, une déclaration exacte de la quantité d'hectolitres qu'ils auront récoltés. Les extraits de ces déclarations seront envoyés par le receveur des douanes au directeur de l'arrondissement, qui prendra des renseignemens sur leur exactitude et sur le vérital le produit des vignes dans chaque vignoble de la rive droite.

IV. S'il est reconnu que les quantités de vin présentées à l'introduction par un propriétaire excedent les produits de ses vignes, ou qu'il ait substitué des vins vieux à ceux de la dernière récolte, ils seront saisis et confisqués, avec amende de 50 francs par hectolitre.

V. Les dispositions des articles précédens ne sont point applicables à ceux qui auraient acheté des vignes sur la rive droite, postérieurement au premier vendemiaire an 13.

VI. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete :

Art. Ier. Les bois de teinture moulus ne paieront à l'exportation que le droit de balance.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete ce qui suit :

Art. Ier. Il sera prélevé sur les biens invendus appartenant à la ci-devant cathédrale de Mayence, et connus sous le nom de biens de fabrique, biens de sacristie, et biens de *paradeis-aml*, une masse susceptible de produire un revenu net de 12,000 fr. par an.

II. Sur cette somme de 12,000 fr., 8000 seront affectés aux besoins de la nouvelle cathédrale de Mayence.

III. Les 4000 francs restant seront affectés à l'établissement d'un hospice dans le séminaire de Mayence, destiné à recevoir les prêtres du diocese âgés ou infirmes.

Cet hospice servira de remplacement à l'ancien établissement de Marienborn, qui avait une semblable destination.

IV. Les ministres des finances et du culte, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire d'état, *signé*, H. B. MARET.

☞ S. M. a ordonné au ministre de la guerre de porter une attention toute particuliere aux fortifications de Mayence, qu'elle a examinées avec le plus grand détail, et dont elle a été très-satisfaite. Elle considere cette ville comme un des boulevards de la frontiere du Rhin.

L'EMPEREUR a ordonné en même tems des travaux qui doivent être faits pendant le mois de vendemiaire, aux fossés de la place, et les dispositions nécessaires pour que la ville pourvoie, d'ici au premier nivôse, au curement et au pavage des égoûts. Ces mesures, ainsi que celles relatives au desséchement des marais de Montbach, ont été jugées nécessaires à la salubrité de cette cité.

Par décret du 9 vendemiaire an 13, M. Jollivet, conseiller d'Etat en service ordinaire, est nommé liquidateur-général de la dette des départemens de la rive gauche du Rhin.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, sur le rapport du ministre des finances, le conseil-d'état entendu, décrete :

Art. Ier. A compter du 1er vendemiaire an 13, les chaudieres des distilleries de grains montées suivant le procédé hollandais, seront regardées, pour l'application du droit porté aux articles LXIX et LXX de la loi du 5 ventose an 12, comme ne contenant de substance mise en distillation, qu'une quantité égale à la moitié seulement de leur capacité, et comme ne faisant qu'une distillation par jour.

II. Ne seront réputées distilleries à la hollandaise que celles dont l'atelier sera composé de trois alambics, chacun d'une capacité de dix-huit hectolitres au moins, et de douze cuves de macération, de la même contenance que chaque chaudiere ou alambic.

III. Tout distillateur qui voudra distiller suivant le procédé de Hollande, sera tenu d'en faire une déclaration expresse au directeur des droits réunis.

IV. Les distillateurs qui auront fait la déclaration portée en l'article précédent, ne pourront, sous peine de contravention, changer leur procédé de distillation, et distiller suivant le procédé de Flandres, sans préalablement en avoir fait la déclation au bureau de la direction.

V. A compter du 1er vendemiaire an 13, il sera fait remise de 2 francs par hectolitre d'eaux-de-vie de grains fabriquées en France, qui seront exportées à l'étranger.

VI. Les eaux-de-vie de grains destinées à l'exportation, ne pourront sortir de la distillerie où elles auront été fabriquées, que sur une déclaration qui indiquera cette distillerie et la route qu'elles devront prendre pour leur sortie, conformément à l'article suivant.

VII. Elles ne pourront sortir de l'Empire, pour être exportées à l'étranger, que par les lieux ci-après désignés; savoir : par Mayence, Coblentz et Cologne, pour celles qui prendront la voie de terre; et par Ostende, Dunkerque et le Hâvre, pour celles qui seront exportées par mer.

VIII. Les eaux-de-vie seront, en outre, accompagnées d'un acquit à caution qui, dans les délais portés audit acquit et déterminés en raison des distances, devra être représenté à leur arrivée dans les lieux des sorties, au principal préposé de la régie de droits réunis, pour être par lui visé, et ensuite au bureau de la douane, pour y être déchargé.

IX. Le préposé de la régie des droits réunis au lieu de sortie, sera tenu en donnant son visa, sur les acquits à caution, de les porter sur un registre qu'il tiendra à cet effet, et d'adresser un extrait de ce registre à son directeur, qui, après l'avoir légalisé, l'adressera au directeur de l'arrondissement du lieu de la distillerie,

X. Les acquits à caution délivrés pour les eaux de-vie de grains destinées à l'exportation, seront représentés, à toute réquisition, pour être visés, aux employés des droits réunis, partout où il y en aura d'établis, depuis la sortie de la fabrique jusqu'à l'extrême frontiere.

XI. La remise de 2 fr. par hectolitre d'eau-de-vie de grains, ne sera effectuée que par le bureau de la régie où le droit aura été acquitté, sur un ordre du directeur du département, et lorsque la sortie sera justifiée par l'acquit à caution, visé et déchargé.

XII A compter du 1er vendemiaire an 13, les directeurs de la régie sont autorisés à consentir des abonnemens particuliers avec les cultivateurs qui justifieront que l'objet principal de leur distillation est de pourvoir à la nourriture des bestiaux servant à leur exploitation.

XIII. Ils ne seront valables que pour un an, et n'auront d'exécution qu'après avoir été approuvés par le directeur-général de la régie des droits réunis à qui la proposition en sera faite par lesdits directeurs particuliers.

XIV. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete ce qui suit :

Art. Ier. L'exportation des armes de luxe provenant de la fabrique de Liége, est rétablie.

II. Toute arme destinée à l'exportation ne pourra excéder le calibre de vingt-deux à la livre.

III. Les canons de ces mêmes armes, après avoir été alaisés, éprouvés et avant d'être finis, seront soumis à la direction de l'artillerie établie à Liége, où ils recevront une empreinte sur le côté apparent de la culasse, portant les deux lettres E X; après quoi, ils seront remis à leurs propriétaires.

IV. Les armes portant la marque de la direction de l'artillerie, pourront être exportées sous les droits ordinaires, par les bureaux seulement d'Anvers, Venloo et Cologne.

Pour assurer la vérification de la marque prescrite par l'article III, il sera fourni des empreintes du poinçon dans les trois bureaux précédemment désignés.

V. Les contrefacteurs de la marque seront poursuivis comme en matiere de plombs faux.

VI. Les ministres de la guerre et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, décrete :

Art. Ier. Le port de Cherbourg est compris au nombre de ceux auxquels la loi du 29 floréal an 10 accorde un entrepôt de tabacs en feuilles venant de l'étranger, à la charge de remplir les conditions et formalités prescrites par ladite loi et par celle du 8 floréal an 11.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

Mayence, le 9 vendemiaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu l'arrêté du Gouvernement du 1er vendemiaire an 12, qui supprime les fortifications de la place de Bruxelles et autres places y dénommées;

Vu les actes de l'ancien gouvernement des Pays-Bas et les autres pieces qui constatent que la ville de Bruxelles a possédé, à titre d'acquisition ou de concession, les fortifications formant son enceinte, excepté celles aliénées par le même gouvernement;

Vu l'avis de la commision, en date du 15 ventose an 12, réunie à Bruxelles, en exécution de l'article 3 de l'arrêté du 1er vendemiaire an 12.

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrete ce qui suit :

Art. Ier. Les établissemens militaires et le casernement de la garnison de Bruxelles, présumée de trois bataillons et de quatre escadrons, seront placés dans les édifices ci-après désignés :

La caserne dite la Félicité.
Les bâtimens des Annonciades.
Le bâtiment des grandes écuries, D.
Les bâtimens des Jésuites.
Ceux des Lorraines.
Le couvent de Jéricho.
La tour l'Evêque.
La maison de la Visitation.
Le manége domanial.
Les remises de la Cour.
La grosse tour et le pont du Diable.

II. Le couvent des Riches-Claires, ses dépendances et le corps-de-garde à droite de la porte de Flandre, seront remis au ministre des finances, et aliénés comme biens nationaux.

III. La caserne du Petit-Château, celle du Vieux-Marché, l'écurie des mulets et le magasin de la porte de Scharbeck sont abandonnés à la ville, aux conditions insérées en l'article VI de l'arrêté du 1er vendemiaire an 12, et à la charge d'entretenir à ses frais et de tenir à la disposition du ministre de la guerre lesdits bâtimens, avec les effets et ustensiles nécessaires au casernement.

IV. Sont abandonnés à la ville de Bruxelles en totalité les murs des fortifications non aliénés, sans autres réserves que celles ci-devant exprimées, à la charge néanmoins par la ville,

1° De fournir, sans indemnité tous les terreins nécessaires à l'établissement du canal projeté entre Charleroi et Bruxelles ou entre la Sambre et l'Escaut. A cet effet, la ville ne pourra disposer des emplacemens compris entre la grande Ecluse et le canal de Malines, avant que les portions de ce canal, de ses francs-bords et quais aient été déterminées.

Sont aussi réservés en faveur de la construction du même canal, les matériaux qui se trouveroient dans l'étendue qui vient d'être désignée.

2°. De se conformer aux dispositions arrêtées par la commission, ci-après rappelées, savoir :

De réparer et d'entretenir les ponts, portes ou barrières et écluses ;

De faire raser entièrement dans le courant de l'an 13, la demi-lune B, et applanir tout le terrein à la droite entre le petit bras de la Senne et le fossé principal, afin d'en former un champ d'exercice pour la garnison ;

De culbuter en l'an 14 toute la partie du rempart depuis l'escalier en face de la chaussée de Lacken, dans la direction A B, jusqu'à la porte de Lacken, et de combler entièrement le fossé qui y correspond, afin que la place militairement ouverte ne soit close en cette partie, qu'autant qu'il sera nécessaire pour la perception de l'octroi ;

De raser, dans les années suivantes, de chaque côté des portes de Scharbeck, Louvain et Namur, et au moins sur la largeur des rues y aboutissantes, les remparts et les bâtimens y attenans, au niveau du sol de ces rues ;

Enfin, de conserver la porte de Hall, telle qu'elle est, pour le bâtiment qui est au-dessus, être définitivement affecté à la prison militaire.

V. Les ministres de la guerre, de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du present decret.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'etat, *signé*, H. B. MARET.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le préfet maritime du premier arrondissement, à son excellence le ministre de la marine et des colonies. — Boulogne, le 13 vendemiaire an 13.

Monseigneur,

L'amiral m'ayant instruit qu'il vous avait adressé par un courrier le rapport des événemens qui ont eu lieu dans la nuit du 10 au 11, et n'étant pas assuré moi-même de l'exactitude des détails qui m'étaient parvenus, je n'ai pas cru devoir en entretenir votre excellence ; mais j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le dessin d'une de ces machines infernales, prises au large de la ligne par une de nos péniches. Elle a 17 pieds de long, sur 3 pieds et demi de large, et portait sur un grillage, à ses deux extrémités, un baril d'incendiaires ; deux hommes, placés dans le milieu, nageaient avec deux petits avirons à couple.

L'amiral a donné l'ordre d'en prendre soin et elle a été déposée chez le chef militaire.

Près le port d'Ambleteuse, on a aussi trouvé une machine incendiaire dont j'ai ordonné l'envoi à Boulogne.

Elle consiste en une barrique contenant environ 120 livres de poudre, et garnie d'une mécanique. Cette barrique paraît se trouver debout à la mer : à une des extrémités étaient suspendus plusieurs boulets de fort calibre, pour la tenir en équilibre. Un cordage long de 7 à 8 brasses, garni par le bout d'une flotte, à laquelle était amarrée une verge de fer avec deux pattes en forme d'ancres, était saisi à la barrique ; elle paraît destinée à s'accrocher à un cable, et l'explosion a lieu au premier choc qu'éprouve la mécanique.

J'ai chargé le chef militaire d'en faire faire le dessin, et j'aurai soin de l'adresser à votre excellence.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

C. BONNEFOUX.

(Voyez à la 2e feuille supplémentaire, la gravure du dessin mentionné dans cette lettre)

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 23 au lundi 30 vendemiaire an 13 ; savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé les 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 vendemiaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1.	A, P.....	*A tous numéros.*
	2.	D, du n° 7715 à.....	*Idem.*
	3.	G, H.....	*Idem.*
	4.	M, N, O.....	*Idem.*
	5.	C, K.....	*Idem.*
	6.	L.....	*Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W.....	*Idem.*
	8.	B.....	*Idem.*
	9.	E, I, J, S.....	*Idem.*
	10.	F, T, X, Y, Z.....	*Idem.*
	11.	D, du n° 1 à.....	7717

Lorsqu'un rentier qui aura en son nom plusieurs inscriptions *Cinq pour cent consolidés*, sera appelé par l'affiche pour le paiement d'une de ses inscriptions, il pourra présenter en même tems toutes ses autres inscriptions, quels que soient leurs numéros, pourvu que chacune de ces parties n'excede pas 1000 francs par semestres. Si elles passent cette somme, il ne pourra être payé avant son tour.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

BEAUX-ARTS.

La 18e livraison du Musée Français, par MM. Robillard, Péronville et Laurent, vient de paraître, comme toutes les précédentes, à l'époque fixe du 15. Les personnes qui ont quelques connaissances des procédés des arts et particulièrement de celui de la gravure, doivent être étonnés de la régularité avec laquelle les livraisons de ce bel ouvrage se succedent ; elle donne une idée des moyens immenses que les éditeurs ont du employer pour arriver à un résultat aussi précis. Cet ouvrage, loué si justement dans le rapport présenté à la classe des Beaux-Arts de l'Institut national, dans sa derniere séance publique, continue à mériter l'accueil le plus favorable du public.

S. M. l'EMPEREUR et le ministre de l'intérieur viennent de lui accorder un encouragement précieux.

Cette livraison est composée des sujets dont la notice suit :

1°. Le Rêve de Saint-Jerôme du Guerchin, dessiné par Vincent, et gravé par Nicollet.

2°. Le Corps-de-garde hollandais d'après Leduc, dessiné par Swebac, et gravé par Masquelier.

3°. Le Coup de Soleil d'après Ruisdael, dessiné par Swebac, gravé par Pierre Laurent.

4°. Le Pont Saint-Ange d'après Vernet, dessiné par Desfontaines, et gravé par Daudet.

5°. Ygiée, ou la Santé antique, dessinée par Bertolini, et gravé par Morel.

AVIS.

VÉLOCIFERES.

(*Voyez l'avis inséré au n° du 30 fructidor an 12, et le rapport fait au ministre de l'intérieur, inséré au n° d'hier.*)

Le service des vélociferes par Strasbourg, commencera le 1er brumaire prochain ; Bruxelles et Orléans, dans le cours de brumaire ; Gisors et Pontoise, le 25 courant ; Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouare et Meaux, le 1er brumaire ; Clermont-sur-Oise et Chantilly, le 15 brumaire ; et ainsi de suite jusqu'au nombre de 30 à 40 villes des environs de Paris.

M. de Chabannes n'ayant point un capital suffisant à une pareille entreprise, desire y intéresser indirectement tous ceux dont les capitaux réunis et l'industrie concourent au succès de cet immense établissement.

Les places de receveurs de chacune des villes des environs de Paris, et d'inspecteurs de ces routes sont accordées en conséquence aux conditions suivantes.

Dix mille francs de cautionnement, pour lesquels on aura 2000 fr. par an, tant d'intérêts que de frais de bureaux, et pour toute dépense locale ; et comme les profits et les économies dépendront de l'intelligence du travail du receveur, et de la vigilance de son inspection, il lui sera alloué, pour lui tenir lieu d'appointemens, en outre des 2000 fr., le quart du bénéfice net qui excédera la dépense prealablement fixée par abonnement.

L'administration et le bureau général des départs pour les environs de Paris, sont rue Saint-Magloire, près la rue Saint-Denis.

LIVRES DIVERS.

Nouvelle Grammaire grecque à l'usage des lycées et autres écoles, par *J. B. Gail*, professeur de littérature grecque au collége de France. — 8e vol. de la collection in-8°. Deuxieme édition, revue, corrigée, augmentée et divisée en deux parties, dont la deuxieme contient la syntaxe.

Prix de la premiere partie, 1 fr. 50 c., reliée en parchemin ; les deux parties réunies, 1 fr. 80 c., reliées en parchemin.

A Paris, chez l'auteur, au collége de France, place Cambray. — De l'imprimerie de J. M. Eberhart. (An 13).

Cette grammaire, rédigée avec autant de clarté que de précision, où les regles sont simplifiées, et où rien pourtant de ce qui doit faciliter l'étude de la premiere des langues mortes, n'a été oublié, *fut adoptée, en l'an 8, par le jury d'instruction publique*, qui avait déjà honoré de la même distinction plusieurs autres ouvrages de M. Gail, devenus classiques. Cette nouvelle édition est plus complette et plus correcte que celle qui l'a précédée. Nous saisissons avec empressement l'occasion de cette annonce pour rendre hommage au zele infatigable du savant professeur à qui nous devons la traduction d'Anacréon, de Moschus, de Bion, de Théocrite, et qui, tout en s'occupant de celle de Xénophon, nous prépare en ce moment une version interlinéaire grecque, latine et française des œuvres d'Homere, ouvrage qui va paraître.

L.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55 1/4	55 5/8
—— courant.	57 1/8	57 3/8
Londres.....	24 fr. 40 c.	24 fr. 20 c.
Hambourg.....	186 3/4	184 1/2
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 72 c.	14 fr. 41 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 55 c.	14 fr. 32 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif	4 fr. 73 c.	4 fr. 66 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 15 c.
Naples.....		
Milan.....	71 19s 6d p. 6f.	81 1s. 6d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	57 fr. 15 c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1150 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. , Naninè, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. . donneront auj. la 1re représentation de Sully et Boissosé, fait historique en 3 actes et en prose ; l'Eté des Coquettes, et la Comtesse d'Escarbagnas.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, Duguai-Trouin, et J. Monnet.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo Saïb, et Ricco. — Jeudi prochain, au benéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par des premiers artistes de Paris.

Théâtre Molière. (Opéra-Comique et Vaudeville.) Camille ou le Souterrein, et la Lanterne Magique. — Mardi, la 1re repr. de la Grand'Mere, opéra nouveau.

Théâtre pittoresque, et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut affranchir, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

Gravure supplémentaire au n° 21, an 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 22. *Dimanche, 22 vendemiaire an 13 de la République* (14 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 15 septembre (28 *fructidor.*)

ON parle de la retraite du prince Lapuchin. On ignore encore à qui sera confié le ministere de la justice qu'il occupait.

— Plusieurs professeurs étrangers viennent d'être nommés à des chaires de professeurs à l'université de Wilna.

— Notre académie des sciences vient d'envoyer un de ses membres en Finlande pour étudier l'histoire naturelle de cette province, qui n'est pas encore bien connue.

DANEMARCK.

Copenhague, le 25 septembre (3 *vendem.*)

Dans la nuit du 23 au 24, une galiote suédoise a coulé bas dans la rade d'Elseneur; tout l'équipage a péri.

— Le 22, la ville danoise de Slagesle a éprouvé un incendie qui y a consumé trente-six maisons. A peine y avait-il une demi-heure que LL. AA. le prince royal et la princesse en étaient partis, lorsque le feu se manifesta.

— Il est entré dans le port de Copenhague plusieurs bâtimens venant de l'île de Sainte-Croix, avec de riches cargaisons en sucre, rhum, tabac; et le 2, un navire qui en revenait aussi avec une semblable cargaison, a fait naufrage près de Marstrand; l'équipage a été sauvé.

— S. A. le prince royal, après avoir passé le grand Belt avec un vent très-violent, est arrivé, le 22, à six heures du soir, avec les princesses son épouse et sa fille, au château de Friedrichsberg. S. E. le ministre de cabinet, comte de Bernstorff, est arrivé en cette capitale.

Du 29 septembre (7 *vendemiaire.*)

S. A. R. le prince héréditaire partira le 5 du mois prochain de Louisenlund, pour revenir ici.

— La nouvelle suivante est singuliérement remarquable dans la conjoncture présente. Un vaisseau suédois venant de Riga, et allant à Embden, appareilla le 23 d'Elseneur; à peine était-il parti, qu'un vaisseau anglais envoya à sa poursuite une chaloupe armée, qui l'ayant rejoint dans le Cattegat, le força de rentrer à Elseneur. La conduite du capitaine anglais à l'égard d'un pavillon neutre et dans une rade également neutre, fait ici la plus vive impression, et donnera lieu bien certainement à une explication ou négociation ministérielle. (*Extrait du Journal du Commerce.*)

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 1er octobre (9 *vendemiaire.*)

— On travaille avec beaucoup d'activité aux nouvelles fortifications de Trevise. Cette ville, située dans une plaine très-fertile, sera non-seulement élevée au rang d'une forteresse du premier rang; mais on y établit des écluses, pour pouvoir, en tems de guerre, inonder les environs.

— On assure que l'empereur vient de créer trois nouveaux princes d'Empire, savoir: les comtes de Zichy, de Festetics et de Brady.

— On vient de découvrir ici, dans l'abbaye de Saint-Ulric, les restes de sainte Afra, qui étaient déposés sous un autel consacré à cette sainte. Ils étaient enfermés dans une tombe de pierre: on va leur donner une châsse brillante d'or et d'argent. En attendant, ces précieux ossemens ont été mis sous le scellé, jusqu'à l'arrivée de ce prince, qui fera l'inauguration de la châsse. Le concours des ames pieuses qui viennent implorer la sainte est extrême; il en arrive de plus de 30 lieues à la ronde. La légende rapporte que sainte Afra était la fille d'un roi de Chypre. Les païens, pour la punir de sa conversion à la foi chrétienne, la brûlerent à petit feu: ils se contenterent de couper la tête aux personnes de sa suite. Dom Placide Braun, bénédictin, a écrit la vie de cette sainte princesse.

Francfort, 4 octobre (12 *vendemiaire.*)

Depuis quelque tems le sénat d'Augsbourg s'occupe de la confection d'une nouvelle constitution. Un projet de constitution a été rédigé par une commision nommée *ad hoc*, et discuté par les membres du sénat. On apprend que ce travail a été renvoyé à la commission pour faire quelques changemens. On croit que dans un mois au plus tard, la nouvelle constitution sera publiée et mise à exécution. Les bases principales de notre forme actuelle de gouvernement, seront conservées.

La sécularisation générale en Allemagne, n'a pas encore produit d'effet à Augsbourg. Tous les couvens qui y existaient avant la publication du recès général de l'Empire, y subsistent encore, et tandis qu'une partie du sénat demande leur suppression, une autre partie desire leur maintien. Cette affaire sera discutée incessamment.

Hambourg, le 3 octobre (11 *vendem.*)

Des orages affreux ont dévasté, dans ces derniers tems, plusieurs contrées septentrionales de la Suede. La province d'Helsingeland a particulierement souffert des inondations.

Brême, le 24 septembre (2 *vendemiaire.*)

Il a été établi à l'embouchure du Weser, sur la pointe de Melm, deux fanaux, dont l'un est placé au sud, à 40 pieds d'élévation, et celui du nord à 23. Ces deux fanaux seront d'une grande utilité aux navigateurs.

Carlsruhe, le 5 octobre (13 *vendemiaire.*)

Notre serénissime Electeur est de retour de Mayence. S. A. S. E. s'est rendue à son château de plaisance, *la Favorite*, près de Rastadt, pour y passer le reste de la belle saison.

Des bords du Mein, 6 oct. (14 *vendemiaire.*)

S. A. l'Electeur archi-chancelier, de retour de Mayence, est parti hier soir de Manheim pour Ratisbonne.

PRUSSE.

Berlin, le 29 septembre (7 *vendemiaire.*)

Le prince Christian de Danemarck nous a quitté aujourd'hui; il va visiter le château de Charlottenbourg, et retournera ensuite à Ludwigslust où se feront, dit-on, ses fiançailles avec la princesse Charlotte de Mecklenbourg Schwerin.

— La cour est partie pour Pareta, où elle restera pendant huit jours.

— M. l'abbé Denina, auteur d'un ouvrage ayant pour titre: *la Clé des langues*, qu'il a dédié à l'EMPEREUR NAPOLÉON, est parti pour Paris.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lausanne, le 2 octobre (10 *vendem.*)

Nous venons d'être témoins d'un exemple d'amour conjugal aussi rare que touchant, qui réalise la fable de Philémon et de Baucis. Dans une petite métairie, voisine de cette ville, vivaient au sein de la félicité champêtre deux époux déjà avancés en âge, ayant des enfans mariés. L'époux tomba malade, et la semaine derniere, sentant approcher sa fin, il fait de tendres adieux à sa femme qui, baignée de larmes et plongée dans le désespoir, lui protestait que si elle avait le malheur de le perdre, elle ne pourrait pas lui survivre d'un seul jour. Il meurt peu après; sa femme éplorée se couche à ses côtés, l'accable des témoignages de la plus vive douleur et des plus cuisans regrets, pleure, gémit, invoque la mort à grands cris, et, au bout d'une demi-heure, elle se tait tout-à-coup. Sa fille qui s'était efforcée de la consoler, croyant enfin avoir réussi, l'appelle pour prendre le repas frugal qu'elle venait de préparer. Voyant que cette mere chérie ne lui répondait pas, elle s'approche du lit et la trouve morte à côté de son pere. On peut juger de la surprise et du désespoir de cette malheureuse fille. Les deux époux si tendrement unis pendant 35 ans de mariage, ont été déposés le même jour dans le même tombeau.

(*Extrait de la gazette de Lausanne.*)

Zurich, le 2 octobre (10 *vendemiaire*)

M. Muller de Schaffouse, vient d'être nommé historiographe de la maison de Brandebourg; l'on espere qu'il continuera son *Histoire de Suisse.*

REPUBLIQUE BATAVE.

Amsterdam, le 6 octobre 14 *vendemiaire.*

Le gouvernement a pris un arrêté, d'après lequel les vaisseaux venant d'Espagne ne pourront entrer, même pour faire leur quarantaine, dans d'autre port de la Meuse que dans celui d'Helvoet-Sluys; les portes de la Brielle et de Maas-Sluys leur sont fermés.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 septembre (8 *vendem.*)

Le moment où nous sommes est celui où, tous les ans, on voit rentrer dans la capitale une multitude de personnes riches ou aisées qui, pendant la belle saison, sont allées jouir des agrémens de la campagne. Mais il paraît que cette année il n'en rentrera pas à beaucoup près autant en ville qu'il en est sorti. Nombre de familles effrayées du bruit des armes, et peu disposées à passer l'hiver au milieu d'un camp, ou du moins au centre des opérations militaires, se sont arrangées pour rester le plus loin possible de la capitale et des côtes. On a si souvent parlé de précautions prises ou à prendre pour fortifier Londres; le gouvernement, à force de faire creuser des fossés et inonder des marais, à force d'annoncer le projet d'appeler autour de la capitale des légions de volontaires, a si fort contribué de son côté à répandre l'alarme, qu'il doit paraître assez naturel de voir tant de monde préférer un asyle éloigné et paisible, au séjour présumé des dangers et des orages.

RIEN D'IMPOSSIBLE.

Lettre adressée au Morning-Chronicle.

M. le rédacteur,

Quand j'examine les différentes conjectures qu'on hazarde sur l'état des affaires publiques, je suis étonné de voir des profonds politiques s'obstiner à croire aux impossibilités.

Il n'y a qu'à passer en revue les événemens de la derniere guerre pour trouver cent preuves qui font voir que ma surprise est raisonnable. Je serai court. En 1792, on croyait impossible que les armées françaises pussent résister aux puissances combinées; en 1793 et 1794, il était impossible que les finances françaises pussent durer encore un mois. De 1794 jusqu'à 1799, il était impossible qu'aucun gouvernement régulier en Europe pût faire une paix avec les républicains de France; il était impossible que BONAPARTE pût arriver en Egypte avec une armée de quarante mille hommes; il était impossible que lui ou aucun autre Français revint de l'Egypte en vie; il était impossible que BONAPARTE pût renverser le Gouvernement français avec une poignée de soldats, et après, il était impossible qu'on le laissât PREMIER CONSUL un seul mois; il était impossible que la Grande-Bretagne le reconnût dans ce caractere; il était impossible qu'il voulût entrer en guerre pour un objet tel que Malte; il était impossible qu'il devînt EMPEREUR, et encore plus impossible qu'aucun souverain de l'Europe voulût reconnaître sa dignité; finalement, il était impossible que M. Pitt fît l'arrangement qu'il a fait dans le cabinet, et quand son nouveau ministere fut mis ensemble, il était impossible qu'il durât un mois.

On peut voir par là qu'il n'y a rien d'impossible; et dorénavant quand on me dira qu'une chose est impossible, je répondrai: *Credo quia impossibile*, comme disait une fois, un pere de l'Eglise au sujet de la religion chrétienne.

Il serait à souhaiter que M. Pitt et son illustre collègue lord Melville prissent la peine d'examiner avec attention la côte de France, attendu qu'ils paraissent ignorer la situation de cette puissance.

INTERIEUR.

Anvers, le 20 fructidor.

M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nethes, désirant procurer aux artistes un nouveau moyen d'exposer leurs ouvrages aux regards du public, vient de prendre un arrêté dont voici les dispositions:

« Il y aura tous les deux ans exposition des ouvrages de peinture, sculpture, gravure et architecture, ainsi que des modeles de machines et autres objets qui tiennent aux arts mécaniques. La premiere exposition aura lieu le 1er fructidor an 13. La durée de chaque exposition sera d'un mois. Les artistes de tous les départemens et ceux des pays étrangers pourront exposer leurs ouvrages; mais les peintres, sculpteurs et architectes ne pourront présenter aucune copie, et ceux qui voudront exposer des modeles, ne pourront point en présenter d'objets déjà connus. »

Paris, le 21 vendemiaire.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 28 ventose an 12, sur la requête de Joseph-Marie Goulet, cultivateur à Aix, demandeur en déclaration d'absence de Thérèse Clément, dite Cristoulet, qui a quitté le lieu de son domicile, il y a environ dix-huit ans, et depuis n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Aix, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné que pardevant M. Laurant, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence de ladite Thérèse Clément, dite Cristoulet.

Par jugement du 24 floréal an 12, vu la demande d'Honorade-Marie, Marie-Anne et Françoise Hugues, sœurs et femmes libres non communes en biens; la première d'Auban Cresp; la seconde de Domsnique Hugues; la troisième d'Antoine Cresp, et la quatrième de Louis Cresp; en déclaration d'absence de Jacques Hugues, fils d'Honoré, vivant officier de santé à Magagnose,

Le tribunal de première instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que pardevant le président à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater l'absence de Jacques Hugues.

Par jugement du 30 thermidor an 12, vu la demande de Catherine Georgeon et Jean Martineau son mari, Marie Georgeon et Jean Baudet son mari; sur l'absence de Pierre Georgeon leur frere et beaufrere, né et demeurant avant son départ, à Courcoury,

Le tribunal de première instance séant à Saintes, département de la Charente-Inférieure, déclare l'absence de Pierre Georgeon, depuis onze à douze ans, bien et duement constatée par l'enquête faite le 2 frimaire dernier devant le juge, commissaire délégué par le tribunal, et réserve aux pétitionnaires de se pourvoir, pour se faire envoyer en possession des biens par lui délaissés, aux formes de droit.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérese Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Epéronniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de première instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

Par jugement du 7 fructidor an 12, vu la demande de Louise Raimbaud, veuve Carton; François Coignaud, Helene Gobin sa femme, Louis Cassard et la dame Gobin, veuve Molé, héritiers de feu Michel Gobin, marin, en déclaration d'absence dudit Michel Gobin, qui s'est embarqué en l'an 2, comme matelot, sur le vaisseau de la République *l'Aquilon*, capitaine Laterve, et dont on n'a reçu aucune nouvelle depuis plus de quatre ans,

Le tribunal de première instance à Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il sera fait enquête pour constater l'absence de Michel Gobin.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Préjeant-Sauvresis, en déclaration d'absence de Jean-Toussaint Sauvresis, son frere consanguin, parti pour le Cap, île et côte de Saint-Domingue, le 23 novembre 1792, sans que depuis cette époque on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Toussaint Sauvresis.

Sur la demande d'Edouard Piveteau-Fleury, le tribunal de première instance d'Angoulême, département de la Charente, a ordonné, par jugement du 13 fructidor, que l'absence de Pierre et de Jean Piveteau-Fleury-Font-Claire, serait constatée par enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 13 thermidor an 12, vu la demande de Pierre Fauchey, mari d'Elisabeth Bedat, veuve en premieres nôces de Simon Brunet; Antoine Salles, mari de Madelaine Seyssac, fille de feu Seyssac; et de Marie Bedat et autres, concernant l'absence de Bedat Jeanty, leur frere et oncle;

Vu aussi le jugement du 4 messidor an 11, et l'enquête faite en exécution le 2 messidor dernier,

Le tribunal de première instance à Bordeaux, département de la Gironde, considérant que l'absence de Bedat Jeanty, frere et oncle des pétitionnaires, est régulièrement établie par l'enquête du 2 messidor an 12, et que ces derniers sont fondés à réclamer l'exécution des dispositions des articles CXIX et CXXXVI du Code civil,

Déclare constante, avant l'année 1792, l'absence de Bedat-Jeanty, frere et oncle des pétitionnaires, et en conséquence que la succession de Madelaine Rochet, veuve en premieres nôces de Jean Bedat-Mérie, mere et ayeule des pétitionnaires, leur est dévolue exclusivement, en conformité des articles CXIX et CXXXVI du Code civil.

Par jugement du 12 fructidor an 12, sur la requête de Jean Baptiste Buchet, exerçant les droits d'Augustine Mascart, son épouse, et Alexis Mascart, tous deux manouvriers, demeurant à Aibes et Berelles, demandeurs en déclaration d'absence d'Ignace-Joseph Lebrun, qui a quitté son domicile il y a environ dix ans, et qui depuis n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Avesnes, département du Nord, a procédé à une enquête sur ladite absence; et après avoir donné acte au procureur impérial de sa renonciation à preuve contraire, a ordonné qu'il sera fait droit sur la demande en déclaration d'absence dans les délais fixés par l'article CXIX du Code civil, loi du 24 ventose an 11.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Joseph Faivre, expositive que ledit Joseph Faivre a quitté la commune de Bresancourt, il y a environ dix ans, et que depuis il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance de Porentruy, département du Haut-Rhin, a ordonné par jugement du 22 messidor an 12, qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'absence dudit Joseph Faivre. Le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 3 fructidor an 12, vu la demande de Marie Salle, épouse de Jean Avis, cultivateur à Salon, sur l'absence de Gilles Joseph Salle son frere, embarqué en 1792, et qui est présumé avoir péri avec le vaisseau sur lequel il était monté près le Cap-de-Bonne espérance,

Le tribunal de première instance à Aix, 2e arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, a ordonné qu'il sera faite enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Gilles-Joseph Salle.

Par jugement du 12 fructidor an 12, vu la demande d'André Vandenviveze, homme de loi à Termonde, département de l'Escaut, en déclaration d'absence de Joseph-Louis Vandenviveze son frere, officier français au service de la République, disparu depuis l'évacuation de la Belgique par l'exgénéral Dumouriez,

Le tribunal de première instance à Termonde a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph-Louis Vandenviveze.

Sur la demande de Marie-Renard, veuve de Français Boisson, légataire de l'usufruit des biens de Claude Tremey de Condamine,

Le tribunal de premiere instance de Lons-le-Saulnier, département du Jura, a ordonné, par jugement du 16 fructidor an 12, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Alexis Tremey, qui, étant parti pour le service des armées, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le 17 vendemiaire est entré à Dieppe le navire anglais *Anna-Maria*, du port des 348 tonneaux, chargé de bois de construction pour Londres, et arrêté la veille à une demie lieue du cap Bivisiers.

Ce bâtiment, qui a été pris par les deux corsaires *la Racrochause* et *le Wimereux*, a été lancé à l'eau il y a quatre mois à Québec.

Le chebec de S. M., *la Fortune*, capitaine Riouffe, a capturé une felouque anglaise dans les parages de Viarregio.

Le même chebeck a repris sur le corsaire anglais *la Georgina*, un bâtiment ligurien que ce dernier avait capturé entre l'Isle-d'Elbe et la Corse. Il est chargé de sucre, café et autres denrées coloniales.

Un canot de l'escadre anglaise donnant chasse près du Conquet, le 10 de ce mois, à un caboteur d'Ouessant, a touché sur la roche de Courlet, s'y est brisé, et l'équipage n'a pu être sauvé, non plus que deux autres canots ennemis qui avaient été envoyés à son secours.

AGRICULTURE.

Résultats des expériences sur la carotte et le panais cultivés en plein champ, pour démontrer que ces racines sont les plus utiles de celles qu'on ait pu introduire dans l'exploitation des terres, et pour diriger les fermiers qui voudront mériter le prix du concours que vient d'ouvrir, à ce sujet, la Société d'encouragement de l'industrie nationale; par M. François (de Neufchâteau), président du sénat-conservateur, grand titulaire de la Légion d'honneur, titulaire de la sénatorerie de Dijon (1).

Dans cet ouvrage que le zele le plus éclairé pour les intérêts de l'agriculture vient de dicter à son auteur déjà connu par tant de travaux consacrés au même objet, se trouvent réunies, retracées et décrites toutes les expériences et toutes les observations connues sur la culture intéressante dont il s'agit; celles de Châteauvieux à Genève, en 1751; celles de la Société d'agriculture de Bretagne, en 1758; celles publiées en 1760, par le *Journal économique*; celles de Robert Billius, qui ont eu le prix à Londres en 1763; celles de Guerwer, pasteur en Suisse, en 1767; d'Arthur Young, dans le comité de Suffolk, de 1764 et 1767; de M. Arbuthnot, en 1768; celles qui ont eu lieu dans l'Est de l'Angleterre, en 1770; celles de M. Mure, en 1782; de M. Parmentier, en 1788; de M. Trolly, en 1790; de M. Ressier, en 1793; de M. Saint-Genis, en l'an 5; de M. Charles Pictet, dans le Léman; de M. Alphonse Leroy; de M. Rudler, préfet du Finistere, etc. ect. etc.

A ces divers écrits, l'auteur a eu soin de joindre des observations, des remarques, et des indications qui lui sont propres: tantôt il étaie l'écrit cité du poids de son suffrage, tantôt sa critique avertit de ce qu'on y trouve de hasardé ou d'inexact. Il indique ensuite tous les usages économiques auxquels on peut employer la carotte et le panais, et les vertus médicales des carottes. Enfin, il présente au cultivateur un calendrier ou annuaire pour cette culture. Dans l'introduction il traite des différentes especes de ce végétal, puis passant successivement en revue tous les mois de l'année, fait connaître les opérations propres à chacun d'eux pour cette culture, ainsi que pour celle des panais.

Cet ouvrage s'adresse à tous les cultivateurs. Il est inutile de le dire; mais on peut ajouter que dans son zele économique, et dans ses soins affectueux et paternels, l'auteur, en écrivant, a eu particulierement en vue les cultivateurs-fermiers des biens du sénat et de la Légion d'honneur, et ceux du département de la Côte-d'Or, où est établie sa sénatorerie. C'est à eux qu'il dédie son ouvrage; cette intention est déjà remarquable: mais les termes même de la dédicace le sont davantage; ils peuvent intéresser d'autres lecteurs que ceux auxquels cette dédicace s'adresse.

« Mes chers concitoyens, bons et respectables fermiers, dit M. François (de Neufchâteau), je suis né parmi vous, et je m'en suis toujours fait gloire. Elevé aujourd'hui à une des premieres places de l'Empire français, par le choix du premier et du plus grand des Empereurs, je n'ai point oublié, je n'oublierai jamais que j'ai été formé par des cultivateurs, en état d'instruire les autres et jaloux de s'instruire eux-mêmes. Depuis ma tendre enfance, attaché à la glebe, ami de ceux qui la défrichent, je vous porte un tendre intérêt. Animé par ce sentiment, invariablement fidele à mes plus anciens amis, c'est pour vous que j'ai fait ce livre, le premier du recueil d'un *Répertoire universel et raisonné d'agriculture*, que je prépare exprès pour vous.

» Une nouvelle année est prête à commencer. A l'ouverture de l'an 13, je veux vous offrir vos étrennes.

» Beaucoup de gens assurent que vous ne lisez point; ce sont précisément ceux qui ne veulent pas qu'on vous apprenne à lire. Et d'autres font semblant de croire que ceux qui savent lire ne daignent pas vous informer de ce qu'on a écrit pour vous. Pour moi, heureusement, je suis sûr du contraire. Je peux du moins citer des faits.

» Lorsqu'on publia le *Traité des prairies artificielles*, en 1756, un laboureur de la Champagne, à qui l'on n'avait fait que prêter cet ouvrage, passa la nuit entiere à le copier de sa main. Mais voici quelque chose qui m'est plus personnel.

(1) Ce Recueil forme la premiere livraison du *Répertoire universel et raisonné d'Agriculture*, rédigé par M. François (de Neufchâteau.)

A Paris, chez Bossange, Masson et Besson. C'est un petit volume in-12, avec une planche qui représente la machine à couper les racines pour les bestiaux.

» Il y a quarante ans que j'étais au collége. Je passais mes vacances chez un cultivateur (M. Leclerc, très-bon fermier, à la Maison-Dieu-près Liffol, district de Neufchâteau.) Tous les soirs, ce brave homme, en revenant de la charrue, me dictait des passages de la *Maison rustique*, qui lui faisaient très-grand plaisir, et qu'il m'apprenait à goûter. Qu'est-ce été, s'il avait connu le *Théâtre d'agriculture* de l'illustre Olivier Desserres?

» Il prétendait, en outre, que j'apprisse par cœur quelques titres, bien ennuyeux, des coutumes du Bassigny: c'était la loi locale. Je n'étais qu'un enfant. Cet honnête fermier me prédisait qu'un jour je pourrais faire aussi des livres. Il me faisait promettre de travailler pour les campagnes, et ce n'est pas ici, pour la première fois, que j'aime à lui tenir parole.

» Mes chers amis, l'instruction n'est point un privilége, et je sais bien, quoi qu'on en dise, que vous aimez aussi à connaître la vérité.

» Le Gouvernement d'un grand homme n'est point fondé sur les ténèbres. Parmi tout ce qui distinguera des trois premières races la quatrième dynastie, croyez que c'est sur-tout le progrès des lumières qui doit signaler à jamais l'Empire de NAPOLÉON. Ainsi, je ne m'excuse plus d'avoir écrit pour les campagnes. Travailler pour le peuple, c'est servir l'EMPEREUR.

» Vous saurez qu'il existe, sous la protection de cet auguste prince, une Société de beaucoup de bons citoyens, qui donnent tous les ans des fonds pour l'encouragement de l'industrie nationale. Cette belle institution, ébauchée, il est vrai, dans l'ancien régime, interrompue ensuite par les événemens de 1789, s'est relevée, avec éclat, aux rayons du soleil nouveau qui éclaire aujourd'hui la France. Elle a proposé un concours, dont plusieurs prix sont relatifs au grand art de l'agriculture. C'est ce qui me ramène à vous, mes chers correspondans!

» Un des prix proposés pour l'encouragement de l'industrie nationale, a été destiné par la Société, à celui qui, dans cette année, aura cultivé des carottes, non pas dans un jardin, comme les maraîchers, mais en campagne ouverte, comme les bons fermiers flamands, sur un terrein de deux hectares (ou quatre grands arpens).

» Quatre arpens de carottes!.... Voilà ce qui pourra surprendre ceux qui ne veulent faire que ce qu'ils ont vu faire. On vous reproche, mes amis, cette obstination de routine et de préjugé, qui ne saurait admettre nulle innovation; on vous en fait un crime, sans dire, cependant, qu'on vous y a forcés par des clauses impitoyables ou par d'absurdes réglemens.

» Ah! trop souvent, hélas, vous fûtes traités en esclaves! Moi, je parle à des hommes libres. En écrivant à mes fermiers, je m'adresse, avec confiance, à mes associés, dans le grand pacte en commandite, qu'établit la culture entre ceux qui baillent les fonds et ceux qui les cultivent. Nous avons réciproquement, propriétaires et fermiers, des devoirs et des droits, en cette qualité d'associés commanditaires pour l'exploitation des biens, où l'un a pour mise le sol, et l'autre le travail. Il existe un lien sacré, qu'on a trop méconnu, entre les deux parties de cette association. Je respecte ce nœud, je viens lui rendre hommage, en vous offrant, mes chers amis, une occasion naturelle d'améliorer à-la-fois les produits sur lesquels doit compter le propriétaire, qui avance le sol, et les légitimes profits qui doivent payer le fermier, créancier de son industrie.

» Mes chers concitoyens, je vous prouve ma confiance, et j'ambitionne la vôtre.

» Je commence par vous donner une copie fidèle du programme que vous propose la Société respectable de l'industrie nationale. J'ai pris sur moi le soin de vous faire passer un exemplaire exprès de cette proposition, dont, sans cela peut-être, vous n'auriez pas ouï parler. J'espère que du moins, et ma lettre et mon livre seront rendus à leur adresse; et, quoi que l'on en dise, je me flatte d'être entendu. Je sais que je parle à des hommes; à des amis de la nature et à de bons Français.

» Je dis, de bons Français. Oui, la gloire nationale est ici en ligne de compte. Quand vous aurez bien lu ce livre, vous apprendrez que des Anglais se font honneur d'une culture qui existe depuis des siècles, dans l'heureux climat de la France. Vous ne souffrirez point que nos ennemis éternels veuillent primer dans aucun genre. Vous voudrez faire mieux en tout que vos rivaux.

» Voici donc l'exposé de ce que demande aux fermiers cette utile Société qui veut encourager les cultures nationales.

EXTRAIT du Programme des prix proposés par la Société d'encouragement de l'industrie nationale, pour être décernés en l'an 13.

Prix pour la culture en grand de la carotte.

« La culture en grand des carottes pour la nourriture des animaux, a été recommandée avec raison par un grand nombre d'agronomes. Cette racine est non-seulement très-agréable aux chevaux, aux bêtes à cornes, aux moutons et aux porcs, mais encore elle leur fournit pendant l'hiver une nourriture fraîche et abondante. Cependant, malgré les essais heureux qui ont été tentés à cet égard en France, malgré les exemples constans de quelques nations voisines, la culture de la carotte, dans une grande partie de la France, est encore bornée à nos jardins potagers; et le prix élevé de cette racine, dans nos marchés, prouve qu'elle n'est pas assez multipliée, même pour la nourriture des hommes. La Société ne croit pas devoir répéter ici des détails de culture et de produits qui se trouvent dans tous les livres d'agriculture et de jardinage; mais elle veut appeler sur la pratique l'attention des agriculteurs, et leur montrer l'importance qu'elle attache à cette culture précieuse. En conséquence, elle se propose de décerner, en l'an 13, un prix de la valeur de 600 fr. à l'agriculteur qui, dans un département où la culture en grand de la carotte n'est pas pratiquée, aura cultivé avec succès cette plante sur la plus grande étendue de terrein; cette étendue ne pouvant être moindre de deux hectares (environ six arpens de Paris).

» Dans le cas où plusieurs concurrens auraient ensemencé et cultivé avec les mêmes précautions une égale étendue de terrein, la Société accorderait le prix à celui qui aurait semé ses carottes avec les grains de mars. Cette pratique qui a lieu dans plusieurs pays, a des avantages que la Société saisit cette occasion de mettre les cultivateurs à même de mieux apprécier.

» Dans cette hypothèse, on doit employer quatre kilogrammes de graine par hectare de terre (environ trois livres par arpent). Semées de cette manière, les carottes exigent moins de binage et de sarclage, et peu de tems après la récolte des grains de mars, les champs sont couverts des fanes des carottes qui ont poussé à l'abri des plantes qui entretenaient une fraîcheur favorable à leur végétation.

» On se borne à indiquer que la fourche de fer à trois dents est l'instrument le plus commode pour arracher les carottes. Une charrue à petit soc peut être employée à cet usage; dans les grandes exploitations; et cette méthode est beaucoup plus expéditive.

» Les concurrens devront détailler par écrit les procédés qu'ils ont suivis dans leur culture, la quantité et la qualité des produits, ainsi que l'emploi qu'ils ont fait ou qu'ils se proposent de faire de leur récolte.

» L'exactitude des faits contenus dans les Mémoires devra être certifiée par les autorités administratives locales; et les Mémoires seront envoyés, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 10 frimaire an 13. »

A la copie de ce programme, l'auteur joint, dans la suite de son Epître dédicatoire, tous les développemens, tous les renseignemens qu'il croit nécessaires; dans ses instructions, il ajoute au programme de la Société, et l'étend aux panais, certain de n'être pas désavoué par une Société si essentiellement amie des progrès de l'agriculture.

Il établit en thèse générale, que l'une et l'autre culture est le meilleur moyen d'abolir le système des jachères ou des versaines dans les départemens où la terre est tenue stérile de trois années l'une, sous prétexte de son repos, ce qui prive la France d'un tiers de produit annuel, perte vraiment incalculable.

Il établit en second lieu, que cette culture est aussi le meilleur moyen d'encourager un autre objet, qui ne saurait trop l'être dans l'état actuel de nos bois et de nos forêts, c'est-à-dire les plantations.

Dans l'esprit de notre auteur, ce n'est pas assez que des leçons, que des préceptes; il faut des encouragemens et des exemples. Il faut que, par intérêt, on accepte le bienfait d'une innovation salutaire. L'auteur déclare donc à ses fermiers qu'il les autorise à destiner chacun deux hectares, au moins, du terrein de leur ferme, pour y semer, dès cette année, des carottes et des panais, dans le dessein de concourir au prix de 600 fr. offert par la Société de l'industrie nationale: il consent, dès-à-présent, à la même semence, dans les champs qui seraient en pure jachère ou versaine: que si un de ses fermiers mérite le prix proposé pour cette culture, il promet et s'oblige d'augmenter ce prix de moitié; enfin, préférant la graine du Midi, comme d'un qualité supérieure (d'après le témoignage de M. Alphonse Leroy), il s'engage à en fournir à ceux de ses fermiers qui consentiront à suivre ses préceptes et à tenter le succès qu'ils promettent.

« Mes chers concitoyens, dit-il en terminant son épître, faites lire ce recueil à vos enfans, à vos voisins, à vos amis: qu'il vous fasse naître à vous-mêmes de meilleures idées que celles qu'il contient; que l'émulation de la bonne culture se répande par-tout en France! et que si je n'ai pas le bonheur de vivre avec vous, comme je l'ai toujours vainement désiré, je me console au moins par l'idée que je suis cité dans vos travaux utiles, et que mon nom peut quelquefois se mêler dans vos entretiens, comme le nom d'un homme qui est sincèrement *l'ami des citoyens et des cultivateurs.* »

Tels sont les écrits auxquels M. François (de Neufchâteau) consacre le peu de loisirs que lui laissent les soins et les travaux attachés à ses éminentes fonctions. Déjà, en encourageant la verve des jeunes élèves du lycée de Dijon, il a eu la satisfaction de voir le prix qu'il avait offert mérité par une pièce de vers dans laquelle on remarquait un beau sujet traité sous la forme la plus heureuse, un cadre bien disposé, un bon choix de pensées, une expression poétique soutenue, et tout ce qui peut donner l'indice et l'esprit d'un vrai talent. A leur tour, les cultivateurs instruits par ses leçons et encouragés par sa libéralité, vont lui donner sans doute une récompense non moins douce: bien faire et réussir, voilà le témoignage de gratitude qu'il attend d'eux. Ainsi pensait sans doute ce célèbre Olivier de Serres, dont M. François (de Neufchâteau) a si puissamment contribué à rétablir la mémoire: ainsi agissait ce seigneur de Pradel, qui, dans le testament de la sénatorerie de Dijon, trouve aujourd'hui un si digne émule et un continuateur si fidele.

POÉSIE.

Les plaisirs du Poëte, poëme; *la Satyre des Romans du jour*, et *autres Poésies*; par Charles Millevoye. — Seconde édition, corrigée et très-augmentée. A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau, an 12.

En rendant compte dans ce journal de la *Satyre des Romans du jour*, nous avions, lors de la première édition de cette satyre, donné de justes éloges au talent de son auteur; mais, en même-tems, nous lui avions indiqué quelques vers faibles, quelques endroits négligés, qui ont en grande partie disparu dans la nouvelle édition qu'on annonce. Nous ne répéterons donc pas aujourd'hui ce que nous avons dit, il y a un an, du talent poétique de M. Millevoye; mais nous nous ferons un plaisir de citer quelques vers de sa jolie pièce, intitulée: *les Plaisirs du Poëte*. La lecture de cette pièce, qui ouvre très-heureusement ce petit recueil, donnera au lecteur le désir de connaître les autres poésies qui le composent. Voici le début de l'auteur.

Assez d'autres, jaloux des doux fruits de nos veilles,
Ont d'un art enchanteur méconnu les merveilles;
Moi, solitaire ami des studieux loisirs,
Je viens en les goûtant célébrer leurs plaisirs.

Que je plains le mortel dont l'ame léthargique,
Méconnaît des beaux vers la puissance magique,
Qui ne peut concevoir ces avides élans,
Ces transports inquiets, cette soif des talens,
Ce feu qui du poëte allume le délire,
Et sous ses doigts émus vient embrâser sa lyre!
Quel pur ravissement, d'un profane ignoré,
Le saisit, le transporte, *en ce moment sacré*,
Où l'inspiration, impétueuse amante,
Fait passer tous ses feux dans son sang qui fermente!
Un céleste rayon étincelle à ses yeux:
Il fuit loin de la terre, il plane dans les cieux.
Son ame s'aggrandit, et son vol plein d'audace
Et des lieux et des tems franchit le long espace;
Dans sa carrière immense un dieu lui sert d'appui;
Les bornes de son art reculent devant lui.
Voyez-vous de sa verve, avec force pressées,
Naître en foule et jaillir ses rapides pensées?
. . . . . .
. . . . . .
A l'heure où les mortels lassés des longs travaux,
Dans les bras du Sommeil ont déposé leurs maux;
Quand tout cede aux pavots de ce dieu taciturne;
A la faible lueur de la lampe nocturne,
De ses maîtres chéris le poëte entouré
Allume son génie à leur flambeau sacré.
Audacieux Homere! harmonieux Virgile!
Vous tous, illustres morts qui peuplez son asyle!
Vous présidez encore à ses nobles concerts;
Vous sortez du tombeau pour lui dicter des vers.
Il vous voit, vous entend, plein d'une ardeur bouillante,
Il sent déjà frémir la lyre impatiente.
En tous lieux, à toute heure, et le jour et la nuit,
L'éclat des noms fameux l'assiége et le poursuit;
Il s'endort pour rêver aux travaux de la veille,
Et le cri de la gloire en sursaut le réveille, etc. etc. etc.

L'auteur a consacré dans les vers qui suivent, un trait historique connu, mais qu'on aime à rappeler comme un illustre hommage rendu au génie.

Les belles actions ont besoin de beaux vers.
Alexandre vainqueur, maître de l'Univers,

Dans les nobles transports d'une douleur amere,
Se plaint aux dieux jaloux *qui l'ont frustre d'Homère.*
Au seul nom d'un grand-homme, un secret ascendant
Jusques dans ses fureurs dompte ce cœur ardent.
Thebe a peri : la mort suit les pas d'Alexandre ;
Cette vaste cité n'est qu'un monceau de cendre ;
Dans l'effroyable amas de ses débris confus,
L'œil trompé cherche en vain Thebe, Thebe n'est plus.
Un seul toit est debout, un seul dans Thèbe entiere :
C'est le toit où Pindare a fini sa carriere.
Alexandre épargna ces murs religieux,
Comme un temple autrefois habité par les dieux.

ARTS INDUSTRIELS.

Procédé employé dans l'Orient pour teindre le coton en rouge. (Extrait des derniers voyages de M. le professeur Pallas.)

On fait subir le samedi quelques préparations préliminaires au coton filé ; on le plonge alors, pour la premiere fois, dans de la graisse de poisson que l'on fait mousser avec une dissolution de soude : on le laisse entassé dans ce bain où il s'échauffe sensiblement jusqu'au lundi ; ce jour-là le coton est lavé, séché, replongé dans cette émulsion grasse, et puis suspendu en l'air si la pluie n'y met point obstacle. La même opération est répétée le mardi pour la troisieme fois ; les quatre jours suivans, on le lessive autant de fois dans une dissolution pure et simple de soude.

On lui donne ensuite la premiere teinte de verd olive avec des feuilles de fustet (*rhus cotinus.*) On fait bouillir dans de grandes chaudieres qui peuvent contenir de 40 à 45 *eimers* d'eau (550 à 618 pintes), 3 *pouds* (99 lb.) de ces feuilles, pour teindre 10 *pouds* (330 lb.) de coton ; ce qui revient à 15 lb. par *poud* de fil de coton. On passe la décoction par des tamis, et puis on la remet dans les chaudieres après les avoir bien nettoyées ; on y fait dissoudre un *poud* (33 lb.) d'alun : on plonge ensuite, dans ce bain bouillant, le coton placé par écheveaux dans de petits pots ou des soucoupes ; on le suspend pour le faire sécher, on le relave, et puis on le fait resécher ; le coton est alors suffisamment préparé pour la teinture en rouge. Pour préparer ce bain, on prend un *poud* (33 lb.) de racines de garance moulues par *poud* (33 lb.) de coton, ou même un peu moins, quand elle est de la meilleure qualité ; on la pétrit dans un demi-*eimer* (7 pintes) de sang, avec lequel on la fait bien bouillir dans chaque chaudiere ; on plonge alors le coton dans la couleur cuite, dont on entretient l'ébulition. Lorsque le coton est bien pénétré de parties colorantes, on le fait sécher ; on le met ensuite dans des pots remplis de lessive légérement alcaline, sous laquelle il reste plongé, et que l'on fait aussi légérement bouillir ; la liqueur qui s'échappe par une rigole, est continuellement remplacée par une nouvelle dissolution de soude.

On fait enfin dégorger et sécher le fil de coton, qui se trouve alors parfaitement teint. Cette série d'opérations dure communément 21 jours. On dit que les Turcs, pour donner au coton une couleur plus éclatante et plus de poids, finissent par le plonger de nouveau dans une émulsion d'huile, et le laissent sécher sous la presse ; ils font d'ailleurs usage d'huile d'olive, au lieu de graisse de poisson. En général, toute huile ou graisse fluide, qui mousse parfaitement avec la dissolution de soude, est également propre à cette teinture.

Le prix des matieres de cette riche couleur varie suivant les frais de transport ou les circonstances. L'établissement et l'entretien d'une pareille fabrique exigent de gros capitaux. La garance que l'on tire de la Perse ou des environs de Terek, et dont on choisit de préférence les petites racines, revient, moulue, de 11 à 12 roubles (55 à 60 fr.) le poud (33 lb.), suivant la qualité ; on compte un poud (33 lb.) de garance par poud (33 lb.) de coton filé. Les feuilles de fustet que l'on reçoit de Kislar, grossierement broyées avec leurs tiges dans des sacs de jonc, coûtent de 80 à 100 copecs ou un rouble (5 francs) le poud (33 lb.) Le coton ne prendrait dans le bain de garance qu'une teinte rouge-pâle très-fugitive, si l'on n'avait pas soin de le faire bouillir auparavant avec ces feuilles, ou bien avec de la noix de galle, que l'on employait autrefois. Il faut 15 lb. de fustet par poud (33 lb.) de coton. On tire aussi de Kislar la bonne soude kalakar, dont le prix varie de 30 à 100 copecs (1 fr. 50 c. à 5 fr.) par poud (33 lb.) ; la meilleure, seche et dure comme de la pierre, ne coûte présentement que 30 copecs (1 fr. 30 c.) : le charbon se précipite lorsqu'on la fait dissoudre ; on filtre et l'on décante, pour obtenir la dissolution parfaitement claire ; puis on jette le résidu. Il entre communément un poud (33 lb.) de soude dans une cuve de 40 eimers (550 pintes) d'eau.

Le poud (33 lb.) de coton filé se paie 25 à 26 roubles (125 à 130 fr.) au teinturier, qui doit remettre 5 ou 6 lb. de plus par poud (33 lb.), pour compenser l'augmentation du poids que le coton acquiert à la teinture.

On consomme par poud (33 lb.) de coton, 4 lb. d'alun, 15 lb. de fustet, 58 lb. de graisse de poisson, un poud (33 lb.) de soude et autant de garance. Deux chaudieres, qui servent à faire bouillir sur le même fourneau les bains de fustet et de garance, peuvent suffire avec quatre grands pots à soude, pour teindre dans une année 500 pouds (16,500 lb.) de coton, quoiqu'on soit obligé de suspendre les travaux en hiver et dans les tems pluvieux. (*Journal du Commerce.*)

NÉCROLOGIE.

La mort de M. Méchain est une des plus grandes pertes que pouvait faire l'astronomie : il ajoute un article bien remarquable au martyrologe de cette science, puisqu'il est mort martyr de son zele pour une des plus importantes et des plus difficiles opérations.

Pierre-François-André Méchain naquit à Laon, le 16 août 1744. Ses lettres m'avaient appris ses dispositions pour l'astronomie, et j'eus le bonheur de pouvoir le fixer à Paris en 1772. Le 13 août 1774, l'Académie approuva son premier mémoire sur une éclipse qu'il avait observée à Versailles le 11 avril. Il était alors attaché au dépôt de la marine, où il a fait d'immenses calculs pour la perfection des cartes. Il découvrit et calcula plusieurs cometes. Il remporta le prix de l'Académie en 1782, sur la comete de 1661 dont on espérait le retour pour 1790, et il y fut reçu la même année. Il fut chargé de la Connaissance des tems, et depuis 1788, cet ouvrage a pris une nouvelle perfection ; il était enrichi chaque année des travaux de M. Méchain. En 1792, il fut chargé du grand travail de la méridienne depuis Dunkerque jusqu'à Barcelonne, conjointement avec M. Delambre ; il revint en 1798. Mais pour compléter cet ouvrage, il voulut la prolonger jusqu'aux îles Baléares, et il partit en 1803. Il avait déjà reconnu avec des peines inouies toutes les stations, et en avait terminé trois, lorsqu'il est mort, le 20 septembre 1804, d'une fievre qui regne tous les ans sur la côte de Valence, à cause des marécages et des rivieres. On trouvera une notice plus étendue de ses travaux, avec son portrait gravé en 1800, dans le journal de M. Zach, et je me propose de l'étendre encore dans l'histoire de l'astronomie pour 1804.

Quel triste fruit de ma vieillesse, d'avoir sans cesse à faire l'éloge de mes éleves pour me consoler de leur perte ! De Lalande.

GRAVURES.

Fanchon la vielleuse, estampe de treize pouces sur neuf et demi, représentant la scene onzieme du 3e acte, où Fanchon entourée de son frere, de son amant, du chevalier de Sainte-Luce et de l'abbé de l'Atteignant, chante, en s'accompagnant de la vielle, les couplets si connus : *L'amour ainsi que la nature, etc.*

A Paris, chez Sohenkee, graveur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre ; et chez Delaplace, peintre, rue du Gros-Chênet, n° 7.

LIVRES DIVERS.

Pathologie vétérinaire ou *Vade mecum* du cavalier, contenant un traité sur les causes et les progrès des maladies du cheval, avec une exposition des méthodes les plus propres à les prévenir et à les traiter, ouvrage utile, non-seulement au vétérinaire, mais encore à tout propriétaire de chevaux ; traduit de l'anglais de William Ryding, chirurgien vétérinaire du 18e régiment de dragons, 1 vol. in-12. Prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. par la poste, franc de port.

A Paris, chez Gilbert et comp. libraires, rue Hautefeuille, n° 19.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Lyon, du 19 vendemiaire.

31. 67. 37. 75. 59.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/2	55 1/2
— Courant...	57 1/8	57 3/8
Londres.....	24 f. 45 c.	24 f. 25 c.
Hambourg.....	186 3/4	184 1/4
Madrid vales....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 72 c.	14 f. 41 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 55 c.	14 f. 32 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 73 c.	4 f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 6p. 6f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle.....	1/2	1 1/2 p.
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 15 j.	1 1/4 p.
Marseille.....	pair à 20 j.	1 1/4 p.
Bordeaux.....	pair à 20 j.	2 p.
Montpellier.....	1/2 p. à 15 j.	
Genève.....		159 1/4
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	57 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1160 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravanne du Caire, suiv. de Hero et Léandre.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui Iphigénie en Aulide.

Théâtre du Vaudeville. M. Guillaume, Une journée de deux Prisonniers ; la Danse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille malgardée, préc. du Mariage de Figaro., comédie en 5 actes.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Henri de Baviere, op. en 3 actes ; le Contrat signé d'avance.

Théâtre de la Cité. On Fait ce qu'on peut ; l'Intrigue épistolaire ; Adolphe et Clara.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux ; Médée, trag.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre, avec les amusemens ordinaires. — Prix d'entrée, 21. 8 s.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles demeurent fixées aux Dimanche, lundi et jeudi. — Prix du billet, 2 liv 4 s.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 23. *Lundi, 23 vendemiaire an 13 de la République* (15 *octobre* 1804.)

INTERIEUR.

Paris, le 22 vendemiaire.

MINISTERE DU GRAND JUGE.

PAR jugement du 19 nivose an 12, vu la demande de la dame Françoise Hermieu, veuve Pissot et autres, en déclaration d'absence de Jacques Hermieu leur frere.

Le tribunal de 1re instance de Draguignan, département du Var, en conformité des art. CXII et CXIII du chapitre Ier titre IV de la loi du 24 ventose an 11, et des articles CXV et CXVI du chapitre II de la même loi, a commis le notaire Farnet, de Grimaud, pour administrer les biens et droits de Jacques Hermieu, présumé absent, et a ordonné qu'il seroit procédé à l'enquête contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater que Jacques Hermieu, marin, est absent de Grimaud, lieu de son domicile, et que depuis plus de quatre ans on n'en a point eu de nouvelles.

Sur la demande de Rose Castex, duement autorisée par son mari, le tribunal de premiere instance d'Auch, département du Gers, a ordonné qu'il seroit fait une enquête, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement, pour constater l'absence de Bertrand Cestez, de la commune de Saint-Sauvy, absent de son domicile depuis 26 ans, et qui n'a point donné de ses nouvelles depuis longues années.

Par jugement du 6 pluviose an 12, sur la requête de Marc Bulen, poissonnier, demeurant à Bruxelles, poursuivant les droits de Josine Van-Wassenhove, son épouse, de Jean Dehaye, imprimeur d'indiennes, demeurant à Malines, et autres intéressés, demandeurs en déclaration d'absence de Marc Van-Vassenhove, parti de Bruxelles depuis environ quinze ans, et dont on n'a point eu de nouvelles depuis ce tems;

Le tribunal de premiere instance séant à Bruxelles, département de la Dyle, a ordonné qu'en exécution des articles CXV et CXVI du Code civil, il seroit procédé de à l'enquête sur l'absence dudit Marc Van-Wassenhove, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal.

ART MILITAIRE.

Œuvres militaires de Guibert, publiées par sa veuve, sur les manuscrits et d'après les corrections de l'auteur. (1)

La science de la guerre se compose de deux parties bien distinctes: 1° la combinaison des lignes d'opérations et des grands mouvemens stratégiques; 2° celles des ordres de batailles et des manœuvres par lesquelles on les met en exécution.

On a beaucoup trop écrit sur cette derniere partie, et pas assez sur la premiere, qui est, pour ainsi dire, neuve.

Tempelhoff en a posé les bases, il est vrai, mais son ouvrage, renfermé dans les bornes d'une relation historique des campagnes de Frédéric, laisse à desirer *des vues plus générales, et un développement rattaché à toutes les circonstances de la guerre.* Guibert a poussé la seconde partie aussi près de la perfection qu'on pouvait l'espérer; cependant je pense que le titre d'*Essai de grande tactique*, donné à son ouvrage, n'est pas tout-à-fait celui qui lui convenait.

La tactique est la conception générale de tous les mouvemens militaires; elle embrasse toutes les opérations, depuis le plan de campagne jusqu'au moindre mouvement stratégique au plus petit ordre d'attaque.

La tactique est par conséquent le système général de la guerre.

La stratégie en est une branche; les manœuvres en sont une autre.

Il me paraît donc que Guibert a donné un excellent cours de grandes manœuvres, plutôt qu'un essai de tactique.

Au reste, il n'en est pas moins intéressant; et si l'art attend un militaire qui fixe les maximes de la stratégie, les réduise à des principes simples et les justifie par une application exacte aux événemens des dernieres campagnes, Guibert restera toujours le premier des auteurs théoriques sur les manœuvres.

La richesse de son style, la profondeur de ses dissertations, le patriotisme avec lequel il a combattu des erreurs consacrées, et la hardiesse de quelques-unes de ces idées qui ont devancé la restauration de l'esprit militaire en France, doivent le faire lire avidement par tous les officiers qui veulent s'instruire; il me paraît même qu'il est impossible de s'en dispenser: cet hommage est dû à la mémoire d'un citoyen qui fit honneur à sa patrie.

Dans une nation dont toutes les familles concourent à la défense de l'Etat, dont les membres naissent soldats, il devrait devenir ouvrage classique.

Dans quelques écoles militaires d'Allemagne, on fait suivre un cours de tactique aux jeunes gens qui se vouent à la profession des armes; une pareille institution adaptée à l'esprit vif et pénétrant des Français, pourrait former d'excellens officiers pour l'état-major.

Poser les bases d'un tel établissement dans un moment où le souvenir des événemens de la derniere guerre est encore récent, où les acteurs les plus célèbres de ce drame pourraient transmettre à la postérité les leçons de l'expérience, reçues à cette terrible école, serait à mon avis le moyen le plus efficace pour en profiter.

Le monarque à qui la France doit sa gloire, trouvera peut-être digne de la sienne, de peser cette idée. Loin de la considérer comme une chimere, je pense qu'elle aurait les suites les plus importantes. Si Louis XIV avait transmis un pareil héritage à son successeur, celui-ci n'aurait pas eu un Soubise et un Richelieu à la tête de ses armées; mais ses grands généraux oublierent de laisser des principes après eux.

Je reviens à Guibert; cet homme universel a considéré sous le point de vue le plus juste, les améliorations qui pouvaient rendre aux armes de sa patrie, la réputation qu'elles avaient perdue, donner à l'Etat des défenseurs soldats, et des états-majors dignes de les conduire.

Il présente la réunion bien rare d'un grand politique, d'un administrateur et d'un militaire: son dévouement seul égala ses talens.

Le discours dont il a fait précéder son Essai de Tactique, est un chef-d'œuvre où il retrace habilement l'état des différens gouvernemens de l'Europe, l'influence de leur constitution sur l'esprit national; il y fait un tableau de leurs vices, comparé avec celui d'un état bien administré.

La 2e partie de ce discours est consacrée à une revue des progrès de l'art depuis l'époque la plus reculée, de l'histoire; il est impossible de donner une analyse plus exacte, et en même tems plus concise des variations qu'il éprouva chez les différentes nations, et aux différens périodes les plus marquans.

Il y trace en peu de mots, l'extension que lui donna Frédéric, et combat, avec la même précision, les masses des convois et des grands attirails que les armées traînent après elles; il prédit qu'on s'en débarrassera un jour avec succès, que l'infanterie jouerait le rôle principal à la guerre, et souhaita enfin la conscription comme le seul moyen de former une armée nationale composée d'hommes sûrs et vraiement braves.

Son Essai de Tactique est écrit avec méthode: le 1er chapitre traite de l'éducation des troupes avec beaucoup de justesse; également ennemi d'une tenue minutieuse et de l'oisiveté, il présente des maximes qui devraient à mon avis, servir de règle à tous les chefs animés d'une noble émulation.

Je passerai sous silence tout ce qui a rapport à l'instruction d'un bataillon; cette matiere est du ressort d'une ordonnance; mais on ne peut s'empêcher de recommander aux officiers son article sur les feux, leur effet, et les moyens de perfectionner le tir.

Les idées qu'il présente pour résister à la cavalerie sont piquantes et méritent d'être méditées; son ordre de six bataillons en ligne, dont les derniers pelotons forment un flanc par leur disposition oblique à gauche, me paraît excellent pour rompre l'ensemble d'un choc et pour atténuer les suites funestes d'une ligne rompue; en même tems ces flancs inquiéteraient beaucoup une charge de cavalerie suspendue ou arrêtée.

Les exemples qu'il donne au chapitre IV, §. II, du désordre qui s'introduit dans la plus grande partie des attaques en colonne et des moyens de le prévenir, sans être nouveaux, sont présentés de maniere à exciter l'intérêt. Ses moyens, pour tromper l'ennemi sur la force d'une colonne, font naître quelques idées sur le débordement des ailes; mais il me paraît que Guibert aurait pu tirer un plus grand parti de ce sujet et le rendre plus instructif.

Je ne parlerai point de son *Traité sur la cavalerie*; étranger à cet arme, mes idées seraient hasardées; d'ailleurs, c'est un mélange de manœuvres fixées par les ordonnances, et de raisonnemens qui m'ont paru très-justes sur sa composition, son emploi et son organisation; enfin, je passe à ce que l'auteur appele grande tactique.

Son chapitre des marches est un chef-d'œuvre auquel la France doit l'instruction et le développement de bien des officiers généraux; il est une leçon que tout militaire doit étudier; il ne laisse qu'un regret, c'est qu'il n'ait pas assez distingué les marches manœuvres faites sous la vue de l'ennemi, dans le dessein de se porter sur lui, et le détail des marches de route, d'avec les combinaisons de mouvemens d'armées considérés comme opérations militaires et stratégiques; telles, par exemple, que les marches savantes du roi de Prusse, portant successivement la masse de ses forces de la Bohême en Saxe, et de la Saxe en Silésie; celles qu'il exécuta après la levée du siége d'Olmutz, à la suite de la surprise d'Hohenkirchen, et toutes les autres de même nature qui ont été surpassées par celle de BONAPARTE sur Trente et Bassano, monument éternel de gloire pour le héros qui la conçut, pour l'armée qui l'exécuta.

Mais si Guibert nous a privés d'une discussion sur cette branche la plus importante de la science militaire, regrettons cette lacune et admirons le détail de ses ordres de marche, suivis de la formation des différens ordres de bataille.

Il manque néanmoins à cette derniere partie, une dénomination plus exacte de la différence qui existe entre un ordre de bataille débordé sur les deux flancs, un ordre oblique sur une seule aile, et un ordre absolument perpendiculaire sur un seul ou sur les deux flancs. Pour remplir le but qu'il s'était proposé, il devait aussi s'étendre davantage sur les moyens de résister à ces différens ordres, et appuyer cette démonstration d'exemples nombreux qui eussent permis de réduire ses maximes à un principe simple et incontestable. Enfin le chapitre XVII qui traite des rapports de la connaissance du terrein avec la tactique, ferait seul la réputation d'un militaire: l'idée qu'il présente pour former les officiers d'état-major rapportée aux époques de la rédaction de son travail, prouve la sagesse de ses vues et la pénétration qui caractérise l'homme supérieur.

Je vais procéder maintenant à l'examen de la seconde partie de ses Œuvres.

Les 3e et 4e volumes sont employés à défendre son Essai de tactique, et le système prussien, contre les attaques de Ménil-Durand; à réfuter les sophismes de cet auteur, condamné par l'armée, et appuyé du maréchal de Broglie. Cette discussion est du plus grand intérêt, et si Guibert y a émis quelques maximes hazardées, elles sont bien compensées par une réfutation victorieuse des erreurs de Follard et de son disciple, *par une juste ligne de démarcation tracée entre les avantages de l'ordre étendu, et ceux de l'attaque en colonne.*

L'article où il développe l'étendue des camps et des lignes, est un des plus instructifs, et suivant moi le plus important; son raisonnement est en même-tems juste et lumineux.

Le reste du volume est une extension du Traité sur les ordres de bataille, contenu dans son premier ouvrage. Je dois à cet égard renouveller l'observation que si Guibert eût indiqué les contre-manœuvres de ses différens ordres, et démontré les circonstances dans lesquelles chacun d'eux est favorable, comme celles où il peut devenir funeste, son travail eût formé un cours complet de la tactique des batailles.

Enfin, le 5e volume, composé de pieces nouvellement publiées, ne le cede en rien aux précédens; les personnes qui possedent ceux-ci, ne peuvent manquer d'en faire l'acquisition.

Il renferme la préface et l'introduction au grand ouvrage que l'auteur préparait sur la constitution militaire de l'Europe, et particuliérement celle de France.

L'introduction est une analyse savante de la décadence de l'Empire romain, sous les rapports militaires; elle offre des préceptes utiles aux hommes qui dirigent l'administration des peuples. Il est malheureux que l'auteur empêche de la continuer, par les occupations de sa charge, se soit arrêté au moment le plus intéressant, celui de l'établissement de la monarchie française.

---

(1) Cinq vol. in-8°, avec beaucoup de planches, prix, 30 francs; papier velin grand raisin, 60 francs.

A Paris, chez Magimel, libraire pour l'art militaire, quai des Augustins, n°. 73.

On vend séparément *L'Essai général de tactique*, 2 vol. 15 fr. *Défense de système de guerre*, 2 vol. 10 fr.; ses *Œuvres diverses et inédites* forment le 5e volume.

Cette pièce est suivie d'un mémoire sur les opérations du conseil de la guerre, adressé par Guibert à l'assemblée nationale à la fin de 1789.

L'éloge du roi de Prusse et une invitation à la nation française sur l'année séculaire de la mort de Turenne, terminent cette collection précieuse.

Ces deux morceaux d'une éloquence peu commune doivent être placés entre les mains de tout les jeunes gens.

Le premier sur-tout, est fait pour former des héros. Si l'idée que j'ai osé mettre en avant pour l'établissement d'une instruction théorique sur l'art de la guerre pouvait se réaliser, Guibert, Lloyd et Tempelhoff, deviendraient des ouvrages élémentaires qui y seraient expliqués, étudiés et commentés : il faudrait alors extraire de ce dernier les opérations les plus savantes, y ajouter celles des dernieres campagnes, et former une réunion imposante de grandes preuves à l'appui des maximes que l'on en tirerait.

Si on trouve dans cette pensée quelque chose de chimérique, le mieux impossible, je dirai avec Guibert : l'homme qui rêve au bien a quelque chose de recommandable.

JOMINI, *chef de bataillon.*

ANTIQUITÉS.

Copie d'une lettre écrite par M. Brack, directeur de la douane de Marseille, à M. Millin, garde du cabinet des antiques de la Bibliotheque impériale, et professeur d'archéologie à Paris.

Je regrette, mon ami, qu'en quittant Salon, vous n'ayez pas été à Eyguieres, berceau de la maison de Sade, dont était Laure ; mais sur-tout que vous n'ayez pas visité Pelissane, dont le territoire eût fourni plusieurs objets intéressans à votre curiosité ; des traces de l'ancienne ville Pisavis marquée par Danville, le berceau de la maison des Forbins, dont un des descendans a illustré, sous Louis XIV, la marine française ; mais ce qui aurait sur-tout fixé votre attention comme antiquaire, c'eût été d'être régalé d'un concert formé par des instrumens dont vous n'apprécieriez aujourd'hui le mérite que par les dessins que j'en ai fait tirer, grâce aux soins et à l'obligeance de M. Esménard, maire de ce-te commune, qui m'en a fourni les moyens ; au talent de M. Glener qui les a exécutés, et par la description que je joins ici, et dont je dois les détails aux lumieres de M. Paul Lamanon, frere de notre ami, perdu dans l'expédition de M. la Peyrouse.

Quelques-uns de ces instrumens que je vous décris, sont antiques ; l'effet de leur musique est champêtre ; elle est douce et langoureuse. Les deux tympanons battus légérement par de petites baguettes, sont accordés, autant qu'il m'a paru, à la tierce mineure, *ut la*, *ut la*, etc. Il y a de l'art dans le jeu ; ces tympanons qui font un bruit doux, légérement retentissant, sont comme un accompagnement continu, en guise de castagnettes, aux airs joués par un fifre. Le tout est soutenu par un jeu de cymbales ou plaques de métal assez petites, par lesquelles on marque la mesure, ainsi que par un petit roulement à sourdine, frappé sur un tambour-- galoubet sans le flageolet.

Quatre personnes, dont trois hommes et un enfant qui fait tinter les plaques de métal, composent tout l'orchestre. Ils donnent des aubades, des sérénades ; ils vont jouer à la fin des repas, dans les maisons où il y a noces ou régal ; on danse même à Pelissane et aux lieux circonvoisins, au son de ces instrumens. Mais on préfere généralement pour les danses provençales la vivacité du tambourin ou tambour long, qui accompagne le flageolet à trois trous, ou flageolet provençal.

Au reste, ce tympanon qui paraît être le même que celui décrit par les anciens, est une petite tymbale dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain. Ce cuir est tiré par des cordes à boyau, disposées sur divers points de sa circonférence, qui, se croisant comme par ornement, sur les côtés de l'instrument, vont s'attacher au fond du caisson, autour de chevilles d'acier qui les tendent en tournant par vis et par écrou, comme dans les tymbales, autant que j'en ai pu juger sans les démonter ; ce qu'il ne m'a pas été permis de faire.

Les tymbales ordinaires, comme vous savez, sont de l'une à l'autre accordées à la quarte *fa ut*, la caisse étant plus grande et plus retentissante est frappée par des baguettes bien plus fortes. Le cuir du tympanon de Pélissane est tendu au bord supérieur d'un petit caisson de cuivre d'environ 16 pouces de diametre, dont la courbure va en se rétrécissant peu à peu et légérement tronqué dans le fond. Au milieu du fond est un petit trou ou évent, comme dans tout instrument de percussion, pour y laisser une communication avec l'air extérieur qui paraît nécessaire à l'harmonie. Les deux tympanons accordés à la tierce mineure l'un de l'autre, sont liés ensemble par des courroies, de maniere qu'ils font un petit angle entr'eux. Le tympaniste les porte comme un camail, par le moyen d'une courroie ; de maniere cependant qu'ils descendent jusqu'au devant de la ceinture ; il frappe avec ses deux baguettes, légerement tantôt d'une baguette pour chaque tympanon, tantôt de toutes deux sur un tympanon seulement, et il varie selon les airs, la marche de ses baguettes.

Il y a une famille de laboureurs à Pelissane, qui forme à elle seule depuis long tems ce petit chœur de musique. Ces sortes d'instrumens y sont joués de toute antiquité. On m'avait dit qu'ils ne se répandaient guères dans les environs hors de quelques communes de la banlieue, et qu'on n'en voyait point dans les communes les plus voisines, comme Salon, Lambesc, etc., quoiqu'il y en ait d'établis à Lançon, petite commune située à une demi-lieue de Pelissane, qui sont bien dans la même forme que ceux-ci, mais dont la caisse est de terre cuite ; ce qui peut rappeller les vases de terre cuite, distribués dans les théâtres des anciens, pour rendre les voix plus retentissantes et qu'on substituait quelquefois par économie à ceux d'airain.

J'ai appris depuis que cette musique avait lieu et qu'on trouvait de pareils instrumens à Berre, à Mariguane, à Pertuis, même à Marseille et dans quelques autres lieux de la ci-devant Provence, et que, par fois, on en voyait paraître à Aix dans le tems de la procession de la Fête-Dieu.

Les tympanons, vous le savez, étaient autrefois particulierement affectés au culte de Cybèle, qui passa de la Phrygie à Rome. Il ne doit pas paraître bien étonnant que les établissemens des Romains dans les Gaules, les y aient propagés. Mais, pourquoi se sont-ils conservés plutôt à Pelissane, ou à Pertuis qu'ailleurs ? Peut-on supposer que la bonne déesse Cybèle y ait fait de plus grands miracles, et que sa musique, sinon son culte, leur a resté.

Il est convenu généralement que les tymbales nous viennent du Levant ; elles sont en usage chez les Turcs. Les tympanons, s'ils ne nous viennent pas des Romains, semblent toujours être un reste du culte de Cybèle la Phrygienne, et peuvent nous venir aussi du Levant, où les Grecs et les Turcs s'en servent encore. Mais comme les tymbales sont beaucoup plus propres à la musique guerriere, elles ont été plus répandues en France et ailleurs, que les tympanons.

On ne voit, à l'article tympanon du *Vocabulaire français*, que les tympanons à cordes, quoique dans les dictionnaires latins, on traduise *tympanum* par tympanon, sans qualité. Dans le grec, *tympanon* désigne un instrument qui est frappé. *Quod bacillis percutitur, unde tympanistria qui tympanum pulsat*, d'où viennent aussi les mots et les significations de *tympan*, *tympaniser*, qui devraient pour cela, s'écrire avec y grec.

Quoi qu'il en soit, il paraît que c'est bien le tympanon phrygien, et qu'il y a fort long-tems qu'il est connu sur les côtes méridionales. Il est donc digne du voyageur de faire cette observation et de prendre garde à cette musique si anciennement transférée dans ces cantons, et qu'on y regarde comme indigene.

P. S. On parle bien aussi des tympanons des Hébreux ; mais a-t-on bien traduit ? Nous connaissons mieux, par les commentateurs, les tympanons de Phrygie que ceux de Jérusalem.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

On a donné hier à ce théâtre une pièce consacrée à retracer un fait historique consigné dans les *Mémoires de Sully*. Citer le titre de la pièce, dire qu'elle est intitulée : *Sully et Boisrosé*, c'est en indiquer suffisamment le sujet : c'est assez dire au lecteur à quelle page de l'écrit original il peut aller prendre une notion suffisante de la situation que l'auteur a cru convenable à la scene. Au Vaudeville, les auteurs de M. Guillaume avaient tiré tout le parti possible de la situation d'un grand personnage s'amusant de l'incognito qu'il garde, écoutant sous le voile qui le cache les discours flatteurs ou les propos injurieux. C'est avec bien moins d'art, bien moins de connaissance de la scene, et bien moins de succès, que le trait de la rencontre de Sully et de Boisrosé à Louviers, vient de nous être retracé.

L'action est d'une lenteur fatiguante ; les interlocuteurs n'établissent point entre eux un dialogue ; ils font l'un après l'autre un discours ; le soin même que l'auteur a pu prendre pour soutenir le caractere de chacun d'eux, rend ce défaut plus sensible, en ce que chaque personnage répete sans cesse la même chose. Boisrosé n'a qu'une plainte, la perte de son gouvernement ; qu'un argument, ses services ; qu'un objet en vue, la perte de M. de Sully. Placé entre l'amour et son devoir, le commandant de Louviers ne parle que de l'embarras du choix ; Sully n'a d'autres mots à la bouche que *la discipline*, *l'autorité*, *les mauvais exemples*. Répéter les mêmes termes pendant trois actes, prolonger une situation qui ne fournissait qu'une scene, placer Sully dans une position embarassée, avilir le personnage de Boisrosé, en le montrant insatiable d'une vengeance personnelle, faire réciter à Boisrosé lui-même le trait héroïque de la reprise de Fécamp, mêler à ce sujet quelques traits d'une basse bouffonnerie, dégrader la dignité du sujet par l'introduction d'accessoires ridicules, confondre trop souvent le style de la discussion, de l'argumentation même, avec celui qui convient à la comédie, ne motiver presque jamais l'absence ni l'entrée des personnages, voilà entre autres les sujets de reproches que le public a paru adresser unanimement à l'auteur. Dans aucune pièce peut-être, on n'a vu un trait du dialogue offrir l'occasion d'une épigramme plus précise, et d'une critique plus juste : à la fin du troisieme acte, Boisrosé rentré en grâce, récompensé, pensionné, s'écrie : *Voilà qui est bien, mais monseigneur, que ne nous disiez vous cela plutôt*..... Jamais à-propos ne fut saisi, jamais application ne fut faite avec plus d'empressement. Le rire inextinguible du parterre a été le signal de détresse de l'ouvrage, dont on n'a point entendu la fin, dont les acteurs, constamment déconcertés, ont mal soutenu la représentation, et dont enfin le public n'a pas desiré connaître l'auteur.

S ...

CONCERTS.

Mlle. Isabelle Colbrand, cantatrice, pensionnée par S. M. la reine d'Espagne, donnera, le samedi 5 brumaire prochain, un concert dans la salle Desmarets, rue du Boulloy. On y entendra M. Woelfs, M. Libon, élève de Viotti, violon de la chambre de S. M. la reine de Portugal.

L'orchestre sera conduit par M. Kreutzer.

Les personnes qui desireront des billets, en trouveront, dès ce moment, chez Mlle. Colbrand, rue Saint-Georges, n° 3.

LIBRAIRIE.

L'ouvrage de Benjamin Bell, traduit de l'anglais par M. Prévost, professeur à Genève, annoncé dans le n° du 18, se trouve, à Paris, chez Magimel, quai des Augustins. Prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. pour les départemens, franc de port.

LIVRES DIVERS.

Botanographie Belgique, troisieme édition, corrigée, augmentée et divisée en deux parties, par François-Joseph Lestiboudois, médecin, professeur de Botanique et membre de la Société des amateurs des Sciences et Arts de la ville de Lille, 2 vol. in-8°, avec 23 planches gravées en taille-douce. Prix. 10 fr. et 12 fr. par la poste.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20 ; et à Lille, chez Vanackere, libraire, Grande-Place.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 4me représent. de Panurge dans l'Isle des Lanternes. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront au 2e acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Ariane, et l'Amant bourru.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. .....

Théâtre du Vaudeville. Tenieres, les deux Peres, et les Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame à grand spect., et Claudine de Florian — Jeudi prochain, au bénéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.) Helvétius, les Trois Soubrettes, et Bombarde. Mercredi, la 1re représentat. de la Grand'Mere, opéra nouveau.

Théâtre du Marais. La 4e représent. de Zamilo et Zelia, ou le Dévouement filial, mélod. nouv. en 4 actes, précédé de Genevieve de Brabant.

Théâtre de la Cité. Phedre et Hyppolite, et les Trois Fermiers. — L'administration prévient qu'elle fixe ses représentations aux dimanche, lundi et jeudi.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 24. *Mardi*, 24 *vendemiaire an* 13 *de la République* (16 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 20 *septembre* (3e *complém.*)

Sa majesté impériale, pour exciter l'activité et l'émulation des manufactures de l'Empire, vient de prohiber, par une ukase, l'importation par terre, depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire, de toute espece de toiles de coton, de petit camelot, demi-camelot, et de tout drap de coton, ainsi que l'entrée par terre ou par mer, des objets soumis aux droits du tarif de 1797, tels que mouchoirs de coton peints ou à carreaux, de fabriques européanne ou des Indes, toiles peintes, excepté cependant les mouchoirs de toile blanche.

L'empereur a adressé au sénat dirigeant un autre ukase dont la teneur suit:

« Lors de l'organisation du collége ecclésiastique catholique romain, il fut arrêté que les éptarchies-unies seraient soumises aux lois générales de la religion catholique romaine, sous la direction du collége; mais il ne fut point établi en principe qu'il serait adjoint audit collége des membres tirés du sein du clergé-uni. Les inconvéniens occasionnés par cet oubli, et les plaintes qui nous ont été portées, nous ont déterminés à compléter par les dispositions suivantes, la loi de 1801 sur l'organisation du collége ecclésiastique catholique romain. En conséquence, il est ordonné: 1° au nombre de membres composant le collége catholique romain, il sera adjoint un évêque et trois assesseurs des trois eptarchies-unies, lesquels seront élus par les évêques; 2° l'évêque des eptarchies-unies séant dans le collége, aura les mêmes appointemens que les évêques de la religion catholique romaine, et les assesseurs ou adjoints du clergé uni jouiront d'un revenu semblable à celui des chanoines ou prélats assistans dans ce collége; 3° dans les affaires ecclésiastiques des eptarchies-unies, l'évêque et chacun des trois adjoints auront deux voix, afin de maintenir par-là l'égalité avec les membres du clergé catholique; 4° si malgré ces dispositions, il arrivait encore que les membres du clergé-uni éprouvassent des entraves dans l'exercice de leurs fonctions, ils pourront adresser leurs réclamations au sénat dirigeant, qui nous les soumettra après les avoir examinées. Le collége ecclésiastique catholique romain devra veiller avec le plus grand soin, dans l'exercice de ses fonctions, à ce que les consistoires ecclésiastiques particuliers, fideles aux principes convenables à chaque religion, ne permettent, sous aucun prétexte, au clergé d'une religion, d'empiéter sur les droits et la jurisdiction de l'autre, et particulierement de gêner la liberté de conscience ou de détourner quelqu'un de sa croyance par des moyens contraires à l'ordre et aux principes de la tolérance générale. »

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 30 *septembre* (8 *vendemiaire.*)

On trouve dans la dernière gazette de la cour un article de Venise, du 19 août, ainsi conçu:

« Dans une lettre de Venise du 21 juillet, qui a été publiée par plusieurs gazettes, on a répandu la nouvelle absolument fausse que le port de Venise avait été déclaré port franc, quoiqu'à cette époque il ne fût encore émané aucune décision suprême à ce sujet. Pour rectifier cette assertion, nous pouvons assurer que la résolution de S. M. l'empereur, qui est émanée depuis, accorde au commerce et au port de Venise la franchise de l'entrepôt dans un magasin clos; de maniere toutefois que, dans l'endroit qui sera choisi pour l'établissement d'un port franc limité, les marchandises pourront être importées et exportées par mer sans rien payer, et que l'entrepôt nécessaire à cet effet sera établi d'après le même mode que celui qui a existé jusqu'à présent à Gênes, et qui est si favorable à l'extension du commerce. On attend encore en conséquence les dispositions préalables et les mesures préparatoires pour l'établissement dudit entrepôt.

(*Journal du Commerce.*)

ITALIE.

Venise, 2 *octobre* (10 *vendemiaire.*)

M. Zambeccari a publié sur son dernier voyage aérien, une longue narration dont voici les particularités principales.

Près de Rouzano, les deux aéronautes (le docteur Andréoli et lui) descendirent jusqu'à environ cinq cents pieds de la terre; ils remonterent ensuite. L'aérostat traversa un nuage, mais sans éprouver les effets de l'électricité. A une heure, ils se trouverent au-dessous de Capo d'Argine, à six milles italiens de Bologne. Zambeccari voulut prendre terre sur ce point; et parvenu à peu de distance du sol, il assura son ancre à un arbre. Le ballon ayant pris par ce mouvement, une direction oblique, la lampe fut renversée, et l'esprit-de-vin qu'elle contenait, se répandit dans le fond de la gondole et s'enflamma. Le feu gagna aussi un vase où il y avait trente livres d'esprit-de-vin. Ce vase éclata, et les flammes s'étendirent de plus en plus; elles gagnerent les habits des deux aéronautes, et déjà elles menaçaient le filet et les cordes auxquelles la gondole était suspendue. Zambeccari saisit une bouteille remplie d'eau, et éteignit le feu qui était à ses habits. Andréoli ne songea qu'à se sauver; il il se laissa glisser, le long de la corde qui tenait l'ancre, jusqu'à l'arbre, et de-là, il tomba à terre sans se faire beaucoup de mal. Le ballon dégagé du poids d'un quintal et demi, s'éleva rapidement avec le comte Zambeccari; et en un instant, il disparut derriere les nuages. Le comte ne perdit pas sa présence d'esprit; il continua d'éteindre le feu, tant à ses habits que dans la gondole.

Un fort courant d'air porta alors le ballon vers la mer Adriatique, et à 3 heures, on l'apperçut sur la côte de Comachio, mais à une telle élévation qu'on ne pouvait le distinguer. Bientôt après, il tomba dans la mer, à environ 25 milles italiens de la côte. La gondole à moitié brûlée, fut submergée, et M. Zambeccari qui se tenait aux cordes du ballon, eut souvent de l'eau jusqu'au col. Dans la crainte que la lassitude ne le forçât à lâcher prise, ou que le sommeil ne le gagnât, il chercha à s'attacher avec une corde; il parvint en effet, au moyen d'un morceau de verre, à en détacher une du ballon, et il se ceignit autour du corps cette corde, dont une extrémité tenait à l'aérostat. Dans cette situation, il vogua encore pendant quelque tems avec le ballon qui était toujours enflé.

Enfin, à six heures du soir, il apperçut sept barques de pêcheurs; quatre de ces barques furent saisies d'une terreur panique, et prirent la fuite, croyant voir un monstre marin d'une espece inconnue. Les trois autres s'approcherent, et retirerent de l'eau le malheureux aéronaute, à moitié brûlé, et ayant passé quatre heures dans la mer, au milieu des plus terribles angoisses. Les pêcheurs voulurent aussi saisir le ballon; mais aussitôt qu'ils eurent coupé les cordes, il s'éleva et se dirigea vers les côtes de la Turquie. On a craint pendant plusieurs jours pour la main droite de l'aéronaute, qui a cruellement souffert par le feu; cependant, on n'a pas eu besoin d'en venir à l'amputation.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 3 *octobre* (11 *vendemiaire.*)

Le gouvernement vient d'envoyer à Plymouth, Portsmouth et Chatham, l'ordre de préparer à être mis en commission, sans aucun délai, tous les vaisseaux de ligne qui se trouvent dans ces ports, et qui sont susceptibles d'être mis en état de service. Nombre de frégates et de bâtimens de guerre d'un ordre inférieur, s'équipent en ce moment, avec toute la célérité possible, pour être envoyés dans des stations lointaines. On attribue tous ces mouvemens aux besoins probables qui doivent naître d'une rupture avec l'Espagne.

Les vaisseaux de ligne *le Belliqueux*, *l'Intrépide*, *le Stately*, *le Director* et *le Lion*, de 64 canons; les frégates *la Druide*, *l'Astrea*, *la Porcupine*, vont, d'après un ordre de l'amirauté, être conduits, du port de Chatham, dans divers chantiers de la Tamise, appartenant au commerce, à l'effet d'y être réparés. *Le Duquesne*, *le Namur*, *le Ramillies*, *le Ruby* et *le Romney*, s'équipent à la hâte dans le port de Chatham, pour une destination que l'on ne désigne pas encore.

— Des dépêches de l'amiral Cornwallis, en date du 24 septembre, et que l'amirauté a reçues avant-hier, annoncent que six grandes chaloupes canonnieres françaises, que les frégates *l'Atalante* et *la Doris* surveillaient de près, depuis quelque tems, pour les empêcher de se rendre à Rochefort, avaient, la nuit précédente, exécuté leur dessein, en passant au milieu des deux frégates qui les épiaient avec tant d'attention et de persévérance.

La frégate *l'Africaine*, arrivée jeudi de la mer du Nord à Yarmouth, a apporté une nouvelle du même genre que celle qu'envoie l'amiral Cornwallis; elle a annoncé que les frégates ennemies, qu'une division de la flotte anglaise avait eu la constance de tenir bloquées dans le port d'Helvoetsluys, depuis le 10 mars, ont déloge au moment où notre croisiere s'y attendait le moins. Voilà le fruit de huit mois de veilles!

— On sait que la compagnie des Indes tolere encore, mais avec beaucoup de répugnance, le commerce que font en concurrence avec elle, des négocians et armateurs particuliers qui au moyen de certaines restrictions plus ou moins onéreuses et humiliantes pour eux, sont autorisés par divers actes du parlement, à exploiter les petites branches du commerce des grandes Indes. Ceux-ci, comme de raison, étant les ennemis nés de la compagnie, et ayant d'autant plus de griefs à faire valoir contre elle, qu'elle ne cesse de les contrarier, de les harceler et de les opprimer, sont naturellement disposés toutes les fois que l'occasion s'en présente, à s'expliquer sur son compte et sur celui de ses agens, d'une maniere fort rude et fort désavantageuse; mais en même-tems ils n'ont garde de dire tout ce qu'ils ont dans l'ame, à moins que l'intérêt ne les y pousse et que leurs confidences ne s'adressent à des amis intimes, ou à des correspondans exaspérés comme eux-mêmes. Qu'on se figure, d'après cela, l'inquiétude où les a mis la publication de la correspondance trouvée à bord du vaisseau *l'Amiral Aplin*.

La nouvelle s'en étant promptement répandue à la bourse, elle a donné lieu à une des scenes les plus plaisantes qu'on puisse imaginer. Ceux qui avaient écrit par l'occasion de *l'Amiral Aplin*, cherchaient à se rappeler s'ils avaient dit dans leurs lettres tout ce qu'ils pensaient de la compagnie des Indes, de sa tyrannie, de la conduite de ses agens; et le pouls leur battait d'une terrible maniere. Chacun semblait faire son examen de conscience. Enfin arriva un journal fraîchement imprimé. Le commis, qui l'apportait, n'en avait encore qu'une vingtaine d'exemplaires, et ils furent enlevés d'assaut. Vingt grouppes se formerent, à l'instant, autour de chaque personne qui tenait une feuille. On ne voyait que des cous allongés, des bouches béantes; chacun s'élevait sur la pointe du pied, et demandait, d'un air effarouché, *si sa lettre y était*. Cette scene dura un quart-d'heure, et elle aurait duré bien plus long-tems, si d'autres journaux n'étaient arrivés au secours des curieux, pour ne pas dire des coupables; car en vérité, il y avait là des gens à qui leur conscience avait l'air de faire de vifs reproches. Heureusement, l'acte d'accusation n'était pas complet; là plupart de ces messieurs se disaient entr'eux: « La mienne n'y était pas. » » — « Je n'y suis pas non plus. » — « Ni moi non » plus. . . . Allons, sauve qui peut; et vivons en » paix avec la compagnie des Indes. »

— On a fait, la semaine derniere, à Herdsund, des expériences, dont l'objet était de constater quel mal pourraient faire des bombes remplies de mitraille, et qu'on ferait éclater en l'air, de maniere à ce que leur charge retombât en une grêle de balles. A la marée basse, on a lancé des bombes de cette espece; et dans la supposition que tels et tels points désignés sur la plage, représentaient l'armée ennemie, on a trouvé que la grêle en question faisait beaucoup de mal; et en conséquence, les officiers-généraux qui dirigeaient ces expériences, en ont paru très-satisfaits.

— M. Pitt a fait l'inspection du deuxieme bataillon des volontaires de *Cinque-Port*, vendredi après-midi, dans une plaine spacieuse, située dans un endroit connu sous le nom de *Cliffs-End*, à environ deux milles de la baie de Pegwell, sur la route qui conduit à Sandwich. Les volontaires se rendirent sur le terrein choisi, à trois heures moins un quart, sous la conduite du colonel Gore. La ligne fut formée de suite. Le colonel Pitt, accompagné du général Hope, arriva précisément à trois heures. Les évolutions durerent jusqu'à six. Alors M. Pitt complimenta les officiers sur la bonne tenue et l'adresse de leurs corps respectifs, en leur déclarant qu'il ferait encore une inspection vendredi prochain.

Le samedi, les trois régimens de volontaires des Indes-Orientales firent preuve de bravoure et d'habileté dans un combat simulé, sous les ordres du brigadier-général Grosvenor. Ils commencerent leurs opérations dans le *City-Road*: et continuerent, en changeant fréquemment de position, à faire feu sur l'ennemi. De là ils longerent le *New-road* et s'avancerent jusqu'à *Hyde-Parck*. Arrivés dans le Parck, les trois compagnies d'infanterie légere rendirent le spectacle plus complet, tantôt

en attaquant le front par de fausses escarmouches, tantôt en essayant de prendre le bataillon en flanc. Le corps entier fut tenu en alerte depuis neuf heures du matin jusqu'à plus d'une heure après-midi; et durant ce tems, les troupes montrerent tant de fermeté et de régularité dans leurs différentes manœuvres, qu'elles auraient pu passer pour des troupes régulieres. Avant de partir et après une épreuve aussi décisive, le général déclara qu'avec de pareils soldats, il ne craindrait pas l'attaque d'un nombre égal des meilleures troupes françaises. La discipline y est aussi exactement observée que dans les régimens de troupes de ligne les mieux organisés.

— Un petit lougre fit voile d'Yarmouth, il y a eu hier huit jours, avec des provisions et des légumes pour la flotte du Texel. Mais le mauvais tems l'empêcha d'en approcher assez près pour faire son déchargement. Forcé de revenir, sans avoir pu remplir l'objet de son voyage, il périt avec les provisions qu'il avait à bord. Le maître d'équipage et un matelot ont été retirés de la mer, et amenés à Lowestoft, où ils ont été déposés sur le rivage.

— Le vaisseau de transport *la Nymphe Marine*, est arrivé il y a trois jours, à Deal, avec le reste des prisonniers français qui avaient été conduits de Saint-Domingue à la Jamaïque. Sur 300 hommes qu'ils étaient à leur départ, il en est mort de la dissenterie et du scorbut 105 dans la traversée, et quinze depuis leur arrivée. Un de nos journaux qui n'est pas dans l'habitude de gâter les Français aux dépens de notre nation, le *Public ledger* convient que c'est à l'inhumanité avec laquelle ces prisonniers ont été traités à bord, qu'il faut attribuer cette grande mortalité; et il ajoute, en preuve de ce qu'il dit, que du moment où les malades éprouvaient les premiers symptômes d'indispostion, on les portait sur le pont, où ils étaient exposés à la pluie et à la belle étoile, sans recevoir absolument aucuns secours. A la vérité, cela se faisait, sous prétexte de préserver la santé de ceux qui se portaient bien, du danger qu'elle aurait pu courir avec les malades, dans l'entrepont. Mais dans ce cas, il aurait fallu mettre ceux qui se portaient bien sur le pont, où ils auraient respiré un bon air et conservé leur santé, et mettre les malades dans l'entrepont où ils auraient été à l'abri des injures de l'air.

(*Extrait de la Gazette de France*).

— En conséquence d'un ordre du gouvernement, il a été convoqué vendredi une assemblée des propriétaires de bâtiments qui se trouvent dans le havre de Margate, à l'effet de les armer pour la défense de la côte, et l'on en a choisi à cet effet dix-huit des mieux construits. Des fencibles de mer ont déjà reçu l'ordre d'en former les garnisons. On a également choisi cent soixante-deux matelots pour en composer les équipages à raison de neuf par bâtiment, non compris les capitaines.

INTÉRIEUR.

Bayonne, le 14 vendemiaire.

On écrit de Cadix que tous les individus qui se sont réfugiés dans cette ville y ont été arrêtés et enfermés dans le fort Saint-Sébastien. Tout propriétaire ou principal locataire de maisons à Cadix, est tenu de remettre à la police un bulletin quotidien de la santé des individus qui habitent sa maison, et de déclarer les malades quelconques, quelque peu dangereuse que soit leur maladie. Dans le cas d'une déclaration fausse, il est ordonné que la maison sera fermée pendant quarante jours, et qu'il y sera établi une garde.

On porte à 8000 le nombre des personnes qui, dans le courant d'août, sont mortes à Malaga, victimes de l'épidémie. La plupart des médecins et apothicaires qui n'ont pas pris la fuite, ont été victimes de la contagion, qui a aussi gagné les villages circonvoisins, où il est déjà mort un grand nombre de personnes.

Paris, le 23 vendemiaire.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Le colonel Virideau, commandant le 108e régiment, est mort à Bruges, le 10 de ce mois.

Cet estimable officier, né à Sarazat, département de la Dordogne, avait commencé sa carriere militaire dans les rangs des braves. Il servit comme grenadier au 43e régiment, depuis 1785 jusqu'à la fin de l'année 1788. Au commencement de la révolution, il reçut des marques éclatantes et de l'estime et de l'attachement de ses concitoyens, qui rendirent hommage à ses lumieres en l'appelant à des fonctions d'administration civile; mais à l'époque de la déclaration de guerre, en 1792, il quitta cette carriere pour prendre celle des armes. Il forma lui-même le 3e bataillon de la Dordogne, dont il obtint le commandement, et qu'il conduisit de la maniere la plus distinguée pendant les premieres campagnes aux armées des Pyrenées, d'Italie et de l'Ouest.

Le 2 floréal de l'an 3, il fut nommé chef de brigade; il obtint le commandement de la 30e légere à la tête de laquelle il a fait cinq campagnes toutes marquées par les succès auxquels la 30e légere prit tant de part.

Appelé au commandement du 108e régiment, il a pu se concilier dans cette nouvelle famille dont il emporte les regrets qui honoreront le plus sa mémoire, l'estime des généraux, la confiance, l'attachement et le respect de ses officiers et de ses soldats. Le colonel Virideau laissera une mémoire sans tache, fruit de son beau caractere; il s'est toujours fait distinguer par ses sentimens élevés de probité, de justice, d'honneur, et par son religieux attachement à ses devoirs.

INSTITUT NATIONAL.

La classe des beaux-arts de l'Institut a nommé pour son président pendant l'an 13 M. Mehul; pour son vice-président, M. Heurtier, et pour membre de la commission administrative, M. Bervic.

MÉLANGES. — LITTÉRATURE.

Mémoires du Lycée de l'Yonne, imprimés à Auxerre, an 10.

Le lycée de l'Yonne embrasse dans l'objet de ses travaux, l'agriculture, les sciences exactes; les arts et métiers, l'éloquence et la poésie, enfin l'histoire naturelle. On en doit l'établissement à M. Rougier-la-Bergerie, préfet du département, et à plusieurs hommes de lettres, particulièrement MM. Bernard d'Hery, Foucherot et Laire. Comme dans toutes les associations littéraires, les membres sont tenus de lire dans les assemblées qui se tiennent à certaines époques de l'année, des mémoires, observations, pieces d'éloquence ou de poésie sur quelqu'un des objets adoptés par le Lycée. Le recueil que nous annonçons est formé de plusieurs de ces morceaux qui ont mérité l'approbation de cette société, et qui nous paraissent également dignes de celle du public.

Le volume qui forme le sujet de cet extrait, contient d'abord un discours bien écrit, prononcé à l'ouverture du lycée par M. la Bergerie, en messidor an 8. L'auteur y montre les avantages que l'état retira des connaissances littéraires et des établissemens destinés à en repandre le goût; il oppose le bonheur et la prospérité d'un peuple qui en éprouve les heureuses influences, sous un gouvernement équitable, à ces secousses violentes, à ces agitations politiques que l'ignorance farouche engendre; il fait voir que tel est le besoin du savoir que les plus cruels orages ne peuvent en détruire le sentiment; qu'au retour de la paix et du calme, c'est toujours vers les sciences et ceux qui les cultivent, que se tournent les regards publics, comme vers la source de l'instruction, sans laquelle il n'est ni morale, ni religion, ni dignité dans l'Etat.

La réponse de M. Tarbé, vice-président de la société rappele les hommes célebres qui ont illustré le département de l'Yonne, tels que Théodore de Beze, Pourchot, Grenan, Lebeuf, Sainte-Palaye, Jean Cousin, Soufflot, etc. Heureux gages des succès que l'on peut se promettre d'une association formée pour l'encouragement des lettres et des sciences naturelles dans la même province.

L'*introduction* aux mémoires, par M. Bernard, secrétaire du lycée, est en quelque sorte, le développement du discours du préfet. L'auteur s'y attache à faire sentir les biens qui résultent pour l'état politique de l'étude des sciences et des beaux-arts; il peint ensuite avec noblesse et vérité la somme de bonheur pur et réel qu'elle procure aux hommes dans tous les momens de leur vie au comble de la faveur, et lorsque la foule de faux amis les obsedent, comme au sein du malheur, lorsque chacun les fuit, et cherche dans de mensongers prétextes, une excuse à l'ingratitude; il rappele les princes qui ont honoré les lettres et les savans, et trouve, par une juste analyse, que ce sont précisément ceux qui ont illustré leur régne et leur vie par de grandes choses ou un grand caractere; Augustе, Julien, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Frédéric II, pour ne point parler des princes vivans: il ajoute à ces faits cette réflexion judicieuse, que ce fut chez les peuples où la gloire de l'éloquence et de la philosophie était réunie à celle des armes et du pouvoir, que se sont passés les plus grands événemens, et que l'on vit les plus grands généraux et les plus sages législateurs. L'Europe ne doit sa supériorité sur les autres parties du Monde qu'aux arts du génie, comme telle nation doit entre ses égales sa supériorité à la différence des progrès et au meilleur emploi ce ces mêmes arts chez elle.

On lit ensuite avec plaisir et profit un mémoire de M. Thevenin, de Tanlay, sur les bêtes à laine pure d'Espagne, et notamment sur le troupeau connu sous le nom de *Troupeau de Montbard*.

C'est au célebre Daubenton, ce savant, modeste et vertueux, qu'est due l'idée heureuse de naturaliser, en France, les moutons d'Espagne; il fut aidé dans l'exécution de ce projet de l'autorité, des lumieres et de l'appui de M. de Trudaine, intendant du commerce, qui depuis long-tems avait pensé qu'on pouvait affranchir la France en tout ou en partie, de la sujetion où elle se trouvait de tirer toutes ses laines fines d'Espagne. On forma, en conséquence, un établissement à Montbard, dans le département de la Côte-d'Or et patrie de Daubenton, pour y élever des brebis d'Espagne. Le succès des premieres expériences ayant répondu à l'attente des fondateurs, on forma un second dépôt d'instruction à l'école d'Alfort, près Paris. Enfin, l'on constata, par une fabrication dans les régles ordinaires, qu'avec les laines provenant des troupeaux espagnols, ainsi élevés en France, on obtenait un beau drap fin, et semblable à celui que donnent les belles laines de Ségovie. C'est par les travaux soutenus pendant trente ans, par Daubenton, qu'ont été, préparés et facilités les succès dont on jouit aujourd'hui en France, dans ce genre d'industrie. A la mort de Daubenton, sa veuve vendit le troupeau de Montbard; M. Thevenin l'acheta et le transplanta à Tanlay, arrondissement de Tonnerre, département de l'Yonne. C'est là que cet estimable cultivateur propriétaire, marchant sur les traces de l'ancien propriétaire du troupeau, en accroît chaque année le nombre, et fait connaître aux autres cultivateurs, les avantages de ces nouvelles espèces. Le compte que M. Thevenin a rendu à la société, de ses travaux, est clair, méthodique, et a mérité à juste titre d'être consigné dans ses mémoires.

M. Laire a fait plusieurs recherches sur quelques monumens découverts à Auxerre, sur la fin de l'an 7, derriere les murs de Saint-Julien, et dans le voisinage du Moulin Batardeau; il résulte du Mémoire lu sur cet objet, que l'autel votif trouvé dans les fouilles exécutées à Auxerre, se rapporte à l'expédition d'Italie faite par Brennus, chef d'une nation belliqueuse, qui habitait la contrée. On a découvert aussi plusieurs statues et morceaux d'architecture, dont il a été rendu compte dans le tems au public.

La description d'Athènes moderne, par M. Foucherot, est intéressante et forme le sujet d'un Mémoire particulier. L'auteur, qui a été sur les lieux, s'est trouvé à même de bien juger de l'état actuel de cette ancienne métropole des sciences et de la philosophie; nous reviendrons, dans un autre extrait, sur ce Mémoire, que nous ferons connaître en détail.

La partie littéraire du recueil de l'Yonne, contient un poëme sur l'astronomie, par M. Gudin, dans lequel on remarque d'heureuses descriptions et quelques beaux-vers; les notes jointes au poëme sont instructives; un dithyrambe sur l'établissement du Lycée, par M. Malot; une traduction en vers de la fable d'Apollon et Daphné, tirée des *Métamorphoses d'Ovide*, des vers sur la Vanité, par M. Bernard; un éloge d'Hervey, en vers, par M. Fontaine; la traduction de l'Eglogue de Virgile, intitulée *Pollion*, en vers, par M. Domergue; un fragment d'une Epitre en vers, adressée à Popilius, chef d'une conspiration contre la vie d'Auguste, par M. Boullage: on y remarque de beaux vers.

On trouve à la suite de ces pieces une petite Idylle de M. la Bergerie, intitulée *Paul et Sylvain*, où il y a de la facilité, et que l'auteur a faite sans prétention.

La notice des principaux mémoires lus au Lycée, offre plusieurs pieces intéressantes: une de M. Montvert, où l'auteur cherche à connaître les causes qui depuis un siecle ont concouru à diminuer, suivant l'auteur, les objets de premiere nécessité, et les moyens d'en favoriser la multiplication; une sur les insectes nuisibles à la vigne, par M. Mérat; une autre du même auteur sur la formation du lait; une par M. Deville, sur les Agavés d'Amérique, plante qui par le rouissage donne une filasse d'une contexture très-forte, propre à remplacer le chanvre; on en fait usage à Saint-Domingue pour faire des cordages, ainsi qu'en Portugal, pour faire des gants et des bas; l'agavé croît en Espagne, en Portugal, en Amérique, dans nos départemens méridionaux; un Mémoire de M. François, sur deux animaux singuliers vus à Ceylan; un autre, anonyme, sur les étoiles fixes; des Considérations sur la nécessité de donner une nouvelle direction à la route de Paris à Lyon, entre Auxerre et Avalon, par M. Baudot; enfin, un Mémoire de M. Laureau, sur la navigation de la riviere de l'Yonne, qui donne son nom au département.

Tel est le tableau des travaux de ce Lycée en l'an 10; on voit par la diversité et le choix des matieres, que les membres ont bien saisi l'objet de leur institution, et les moyens de le remplir.

PEUCHET.

AGRICULTURE.

La lettre que l'on va lire, a été adressée au rédacteur du *Journal de la Seine-Inférieure*, par M. Tessier.

Rouen, le 2 fructidor an 12.

Monsieur,

Il m'est tombé hier sous la main une feuille de votre Journal; c'est celle du 16 fructidor, dans laquelle j'ai lu ce qui suit :

« M. Blanc, cultivateur et membre de la Société d'émulation de Lausanne, conseille aux habitans des campagnes de ne point ensemencer leurs terres avec des blés germés. Son expérience lui a prouvé que si la plante qui en provient, a d'abord une belle apparence, cette apparence est trompeuse; bientôt après, elle languit et finit par être attaquée de carie. »

Cet avis contient des erreurs et n'est pas sans danger.

D'abord il n'est pas vrai que, quand le grain de blé qui provient de blé germé auparavant dans le sens de l'auteur, (1) a bien levé et donné de l'herbe, cette herbe n'offre qu'une apparence trompeuse. Que l'ensemencement ait été fait avec du blé germé auparavant ou avec du blé non germé, dès qu'il en résulte de l'herbe, c'est-à dire du plant qui pousse et végete, on en doit bien espérer.

Sans doute si la terre est de mauvaise qualité ou mal préparée, si les saisons deviennent défavorables, la récolte qui suit une belle levée n'est pas bonne; mais ce ne peut jamais être l'effet d'une semence qui, mise dans la terre, a couvert le champ d'une belle verdure. J'ai plusieurs fois semé exprès du blé que j'avais fait germer, il m'a toujours produit de bel et bon grain et en assez grande quantité. Je dirai ici, puisque l'occasion s'en présente, qu'ayant pris, il y a deux ans, dans des bâtimens du port du Hâvre et de celui de Rouen, des blés qui me parurent excessivement échauffés et que je craignais de trouver altérés, ces blés, que j'ai semés à Rambouillet, par expérience, ont donné d'aussi bonnes récoltes que ceux du pays.

Il n'est pas plus raisonnable de dire que les pieds des blés, provenant de semences germées, après avoir langui, finissent par être attaqués de la *carie*. Un seul fait suffirait pour répondre à cette assertion. Jamais année fut-elle plus seche que l'année derniere? Jamais fit-on la récolte par un plus beau tems? Certainement on n'a pas semé, l'automne dernier, un grain de blé germé. D'où vient donc qu'on se plaint, cette année, de la carie, qui a attaqué les blés dans beaucoup plus de cantons que précédemment?

La cause principale qui produit la carie est assez connue maintenant pour qu'on ne l'attribue pas aux semences germées.

S'il n'était ici question que de relever des erreurs, je m'arrêterais-là. Mais j'ai dit, et je pense que l'avis du cultivateur de Lausanne a du danger.

Je suis bien éloigné de croire qu'en le publiant il ait eu pour motif, ou d'accaparer les blés germés de son pays, en leur ôtant préalablement la qualité de pouvoir servir de semence, sauf à leur ôter ensuite celle de pouvoir faire du pain, ou de donner une plus haute valeur à des blés de l'année derniere, ou à des blés de cette année, non germés. Je suppose ses intentions pures, et je le prie d'être persuadé que je n'ai pas la moindre idée défavorable sur son compte.

Mais la lecture de son avis semble indiquer qu'une grande quantité de blés, par l'inconstance du tems, durant la récolte, a germé sur pied ou étant en javelles. Pour peu qu'il y en ait eu de germés, il y en a toujours eu trop sans doute (1), mais on en rabattra de beaucoup si on considere que la moisson était faite dans le midi de la France avant les pluies, et que dans le Nord, bien plus abondant en grains, et où elle se fait plus tard, on ne l'a presque commencée que quand les pluies ont cessé. Je viens de voir plusieurs fermiers du pays de Caux, riverains même de la mer, qui m'ont assuré que leurs blés n'avaient presque pas souffert des pluies. Dans les ci-devant Beauce et Brie, on a éprouvé, il est vrai, quelques embarras à cet égard, mais comme on y a de l'intelligence et des bras, on a saisi les bons intervalles; quand un jour était beau, on coupait, on liait et on enlevait à mesure. Je puis assurer que dans le parc de Rambouillet, où la récolte est assez considérable, tout a été serré en bon état, graces à la vigilance active du régisseur.

Ce serait donc à tort que, par différens motifs et sous différens prétextes, on voudrait faire entendre que les produits de la récolte de l'an 12 sont de très-mauvaise qualité.

Dans les pays où il y a eu des blés germés, soit parce qu'ils ont été long-tems versés, soit parce qu'étant coupés, les pluies les ont mouillés, au lieu de les proscrire, comme incapables de faire de bonnes semences, il vaut mieux conseiller de les employer à cet usage, fallût-il semer un peu plus dru. Dès qu'ils peuvent lever, on doit ne rien craindre; ce moyen rendra à la consommation, des blés de l'année derniere, par lesquels on imaginerait peut-être de les remplacer en partie pour semence. On sait combien les blés de l'année derniere, récoltés tous par une sécheresse rare, ont de qualité pour la fabrication du pain et de la pâtisserie.

J'ai cru, monsieur, devoir vous communiquer ces réflexions, écrites rapidement et en passant, persuadé que vous les accueillerez et les insérerez dans une de vos feuilles.

TESSIER, *de l'Institut de France, et de la Légion d'honneur.*

(1) On comprend aisément que la germination dont il s'agit ici, n'est qu'une faible germination qui n'empêche pas au blé de bien lever, puisqu'il pousse de l'herbe étant mis en terre.

(1) On sait qu'il a moins de qualité passable que celui qui n'a pas germé.

SCIENCES. — PHYSIOLOGIE.

Extrait du rapport sur le fœtus trouvé dans le ventre d'un jeune homme de quatorze ans.

M. Dupuytren, chef des travaux anatomiques de l'Ecole de médecine, a fait à la Société, au nom d'une commission composée de MM. Cuvier Richard, Alphonse Leroy, Baudelocque et Jadelot, un rapport sur le fœtus trouvé dans le ventre du jeune Bissieu, de Verneuil, département de l'Eure.

Le phénomene qui fait le sujet de ce rapport, avait excité presqu'au même degré l'attention des physiologistes par sa singularité, et celle du ministere public par la publicité qu'il a eue, et les explications qu'on en a données, lorsqu'un ministre (M. Chaptal), aussi attentif aux progrès des sciences qu'au maintien de la morale publique, chargea la Société de l'Ecole de médecine d'examiner ce fait extraordinaire. Dans les cas qui, comme celui-là, s'éloignent des lois communes, la sagesse consiste également à n'admettre que des faits rigoureusement prouvés, et à ne pas assigner des bornes trop étroites à la puissance de la nature. C'est d'après ce principe qu'a été fait le rapport dont nous allons donner une idée très-succincte. Il renferme, avec de très-grands développemens, l'histoire du jeune homme qui portait ce fœtus, celle de l'ouverture de son corps, la dissection du fœtus lui-même; enfin, des considérations physiologiques qui servent de conséquences au travail de la commission.

Amédée Bissieu, dans le corps duquel a été trouvé le fœtus, s'était plaint, dès qu'il avait pu balbutier, d'une douleur au côté gauche: ce côté s'était élevé et avait présenté une tumeur, dès les premieres années de sa vie. Cependant ces symptômes avaient persisté sans empêcher le développement des facultés physiques et morales de cet enfant, et ce n'est qu'à l'âge de 13 ans que la fievre le saisit tout-à-coup. Dès-lors sa tumeur devint volumineuse et très-douloureuse; quelques jours après, il rendit par les selles des matieres puriformes et fétides. Au bout de trois mois seulement de l'invasion de cette premiere maladie, une sorte de phthisie pulmonaire se manifesta. Peu de tems après le malade rendit par les selles un peloton de poils; et, au bout de six semaines, il mourut dans un état de consomption des plus avancés.

A l'ouverture de son corps faite par MM Guérin et Bertin des Mardelles, on trouva dans une poche adossée au colon transverse, et communiquant alors avec lui, quelques pelotons de poils et une masse organisée, ayant plusieurs traits de ressemblance avec un fœtus humain. Il serait difficile de ne pas appercevoir de liaison entre l'indisposition habituelle du jeune Bissieu et sa maladie; entre celle-ci et les faits observés à l'ouverture de son corps. Ce premier point, fondé sur des procès-verbaux authentiques, étant solidement établi, il était de la plus haute importance de déterminer la position de la masse organisée, et le lieu où elle s'était développée. Or, l'examen des pieces remises à la Société par M. Blanche, chirurgien à Rouen, ne laisse aucun doute qu'elle ne fût renfermée dans un kyste situé dans le mésocolon transverse, au voisinage de l'intestin colon, et hors des voies de la digestion. A la vérité, ce kyste communiquait avec l'intestin; mais cette communication était récente, accidentelle en quelque sorte; et on voyait manifestement les restes de la cloison qui séparait ces deux cavités.

La vraie position de cette masse organisée ayant été déterminée, il fallait en reconnaître la nature. On trouvait dans ses formes un grand nombre de traits de ressemblance avec un fœtus humain, mais on y voyait en même-tems une foule de dispositions particulieres, dont les unes paraissaient tenir à des vices de conformation, et les autres à des déformations successivement produites par le tems, et par le séjour qu'elle avait fait dans le mésocolon. Il était un moyen plus sûr de déterminer le véritable caractere de cette production; il est évident que si elle renfermait des appareils d'organes indépendans de ceux du corps auquel elle était attachée, elle devait constituer un individu; tandis que si elle n'offrait que des prolongemens organiques du premier, elle rentrait, quelles que fussent ses formes extérieures, dans la classe des végétations qui s'élevent de toutes les parties des corps organisés, et dès-lors elle cessait d'être un phénomene. La dissection de cette masse, faite avec un soin extraordinaire, y a fait découvrir la trace de quelques organes des sens; un cerveau, une moëlle de l'épine, des nerfs très-volumineux; des muscles dégénérés en une sorte de matiere fibreuse; un squelette composé d'une colonne vertébrale, d'une tête, d'un bassin et de l'ébauche de presque tous les membres; enfin, dans un cordon ombilical, fort court et inséré au mésocolon transverse, hors de la cavité de l'intestin, une artere et une veine ramifiées par chacune de leurs extrémités, du côté du fœtus et du côté de l'individu auquel il tenait. L'existence des organes précédens, suffit certainement pour établir l'individualité de cette masse organisée, quoique d'ailleurs elle fût dépourvue des organes de la digestion, de la respiration, de la secrétion des urines, et de la génération; seulement, l'absence d'un grand nombre d'organes nécessaires à l'entretien de la vie, doit la faire regarder comme un de ces fœtus monstrueux destinés à périr au moment de leur naissance.

Le développement d'une masse organisée dans le mésocolon, étant bien constaté, son analogie avec un fœtus humain étant bien démontrée, il restait à rechercher depuis quand elle y était, pourquoi elle se trouvait dans le corps d'un autre individu, et comment elle avait pu y vivre?

Ce fœtus étant *hors du canal alimentaire*, on ne pouvait pas admettre qu'il eût été introduit dans le corps du jeune Bissieu après la naissance; ce qui détruit le plus grand nombre des hypotheses inconsidérées qu'on a proposées pour expliquer ce phénomene. Le sexe du jeune Bissieu, bien constaté par MM. Delzeuse et Brouard, sur l'invitation de M. le préfet de l'Eure, ne permettait d'ailleurs ni de penser qu'il eût été fécondé, ni qu'il eût pu se féconder lui-même, puisqu'il était pourvu d'organes mâles, et qu'il n'offrait pas la plus légere trace de ceux du sexe féminin.

Les faits qui servent de base au rapport, conduisaient naturellement à des idées différentes de celles-là; l'indisposition à laquelle le jeune Bissieu était sujet depuis son enfance; la nature des symptômes qui la caractérisaient; ceux de la maladie qui lui a succédé immédiatement, et les faits découverts à l'ouverture de son corps, sont tellement liés, qu'il est impossible de ne pas voir entre eux une dépendance nécessaire, et de ne pas admettre que ce jeune infortuné a porté en naissant la cause de la maladie à laquelle il a succombé au bout de quatorze ans seulement. Beaucoup d'autres faits se réunissent encore pour prouver l'ancienneté de l'existence de ce fœtus dans le corps du jeune Bissieu. Tels sont le volume de ses dents, la dégénération fibreuse de ses muscles, le racornissement du cerveau, l'usure de la peau dans un grand nombre de points, la carie de plusieurs os, la soudure de la plupart d'entre eux, la dégénération osseuse du kyste lui-même, etc. etc.; dispositions qui, pour se développer, exigent presque toutes un tems fort long. Mais en admettant que ce fœtus soit contemporain de l'individu auquel il était attaché, il restait toujours, pour ceux qui veulent tout expliquer, une grande difficulté à lever, celle de sa situation dans le mésocolon transverse. Les faits exposés dans ce rapport, en sont certainement la partie la plus importante, et ils sont, jusqu'à un certain point, indépendans des explications qu'on en peut donner; cependant il entrait nécessairement dans le plan d'un semblable travail de faire servir les faits à l'explication du phénomene. Il n'est pas rare de voir des jumeaux naître accolés soit par le dos, soit par le ventre, soit par la tête, soit par plusieurs parties en même tems; une compression plus ou moins forte, exercée par les organes de la mere sur des embrions extrêmement mous, pendant la conception, ou peu de tems après, peut produire ces monstruosités; dans d'autres cas, qui ne sont pas non plus très-rares, les jumeaux sont tellement identifiés que plusieurs organes manquent à chacun d'eux, et sont remplacés par des organes communs qui servent à-la-fois à la vie des deux. Dans le premier cas, la monstruosité est due à une cause toute mécanique; et dans le second elle tient à un vice primitif dans l'organisation des germes. Il faut nécessairement remonter à l'une ou à l'autre de ces causes pour expliquer le phénomene qui fait le sujet du rapport; ainsi, dans le cas du jeune Bissieu, ou bien, de deux germes d'abord isolés, l'un a pénétré l'autre par l'effet de quelqu'action mécanique, ou bien, par une disposition primitive dont il serait aussi difficile de rendre raison que de tout ce qui a trait à la génération, ils se sont trouvés entre eux dans les rapports où on les a vus par la suite.

L'une de ces explications étant admise, l'existence d'un fœtus dans l'abdomen d'un autre indi-

vide, n'a plus rien qui doive surprendre beaucoup, et le sexe de celui qui lui a si long-tems servi de mere, devient à-peu-près indifférent. Ce fœtus peut être comparé au produit des conceptions extra-utérines : en effet, à quelques parties de l'abdomen que s'attachent des germes fécondés, leur mode de nutrition est le même ; ils puisent dans toutes, à l'aide de vaisseaux qui leur sont propres, des liquides nourriciers ; ils se développent et s'accroissent jusqu'au terme marqué par la nature pour leur expulsion ; et s'ils ne peuvent être expulsés lorsque ce terme est arrivé, ils se putréfient, se convertissent en gras, se dessechent, s'ossifient, ou bien ils végetent jusqu'à ce que leur présence, en irritant les parties voisines, détermine la formation d'abcès, et provoque ainsi leur sortie. C'est ce qui est arrivé dans ce cas : les parois du kyste où était renfermé le fœtus qui nous occupe, comme tous les fœtus placés hors des voies ordinaires de la génération, se sont enflammés, et l'inflammation s'est communiquée à l'intestin ; la cloison qui séparait ces deux cavités a été détruite ; le kyste a communiqué dans le colon ; du pus et des poils ont été rendus par les selles, et une véritable phthisie abdominale, compliquée dans son cours avec une phthisie pulmonaire, a fait périr le malade. Placé plus près de la surface du corps, le kyste ne se fût point ouvert dans l'intestin, et ce phénomene, sans changer de nature, eût cependant paru moins extraordinaire.

Ce fœtus a été nourri aussi long-tems qu'a duré la vie de celui qu'on doit regarder comme son frere ; l'absence de toute espece d'altération putride dans son corps, et la perméabilité de ses organes de la circulation, ne laissent aucun doute à cet égard : le défaut des organes de la digestion, de la respiration, de la secrétion de l'urine et de la génération, ne fournit point une objection contre la vie de ce fœtus, puisque ces organes simplement nourris dans les fœtus ordinaires, n'exercent leurs fonctions qu'après la naissance. Mais cette vie a dû se composer d'un très-petit nombre de fonctions, à cause de la structure particuliere de ce fœtus ; les seuls organes de la circulation exerçaient chez lui une action nécessaire à la vie de tous les autres. Ils prenaient et donnaient successivement le sang du mésocolon au fœtus, et du fœtus au mésocolon.

La Société de l'Ecole de Médecine, après avoir entendu la lecture de ce rapport remarquable par l'étendue et l'exactitude des recherches qu'il renferme, ainsi que par la liaison des faits avec les conséquences qui le terminent, a arrêté qu'il serait inséré en entier dans le premier volume de ses œuvres, ainsi que les dessins faits sur toutes les parties du corps du fœtus, par MM. Cuvier et Jadelot.

La même commission fera incessamment un second rapport sur les faits présumés analogues à celui-là, et qu'on trouve consignés dans les auteurs.

NÉCROLOGIE.

M. Lébègue (Achille), né le 22 mai 1710, est mort à Paris le 16 présent mois, dans la 94e année de son âge, ayant conservé, jusqu'au dernier jour de sa vie, la plus heureuse santé et l'entiere jouissance de toutes ses facultés physiques et intellectuelles ; il exerçait, dès l'an 1731, les fonctions d'avocat au parlement de Paris. Il fut, peu de tems après, nommé bâtonnier de l'Ordre des avocats ; puis, en 1744, secrétaire du roi et garde-minute des expéditions de la grande-chancellerie de France. Il demeura chargé de l'expédition du privilege pour la librairie, depuis 1754 jusqu'à l'extinction de ce privilege, par décret de l'assemblée nationale. Les secrétaires du roi le nommerent, en 1775, pour représenter leur compagnie dans les cérémonies du sacre et du couronnement de Louis XVI. Ses talens et sa modestie lui meriterent l'estime et la confiance soutenues de ses concitoyens. Il fut membre titulaire, puis membre honoraire de la Société académique des sciences de Paris. Ses amis ont remarqué que, le 26 du mois dernier, il présida une séance publique, consacrée à la distribution des prix aux élèves de la maison d'institution de M. Courtois, à Châtillon, département de la Seine. Le discours que M. Lebègue prononça dans cette occasion, fut vivement applaudi : voici quelques-unes des phrases par lesquelles l'orateur presque centenaire prononça son discours.

« Enfans, espoir de la patrie, jouissez de la tendresse de vos parens que vous allez rendre témoins de vos succès ! mais n'oubliez pas que la satisfaction que vous allez leur procurer est due au génie de celui qui, après avoir assuré à la France une puissance imposante au-dehors, a voulu, pour qu'il ne manquât rien à sa gloire, rajeunir toutes les branches d'instruction publique, et vous préparer les fruits dont vous commencez à jouir, et que la culture va désormais multiplier.....

» Chers élèves, et vous tous qui composez cette assemblée choisie, réunissez-vous à ma voix ! ne nous séparons pas que nous n'ayons juré une éternelle reconnaissance à NAPOLÉON BONAPARTE, digne EMPEREUR DES FRANÇAIS. »

BEAUX-ARTS.

Gallerie du Palais-Royal, gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, avec un abrégé de la vie des peintres, et une description historique de chaque tableau.

Quarante-cinquieme livraison. — Prix, 15 fr. par chaque livraison.

A Paris, chez Couché, graveur, rue de la Harpe, n° 109.

Les monumens antiques du MUSÉE NAPOLÉON, gravés par Thomas Piroli, avec une explication par Louis Petit-Radel ; publiés par F. et P. Piranèsi, freres ; à Paris dans leur établissement calcographique, à l'ancien collége de Navarre. Septieme livraison.

Chaque livraison contient 10 planches et 20 pages de texte. Il en paraît une chaque mois, depuis le 15 germinal an 12. L'ouvrage entier contiendra environ 300 planches, et formera un vol. in-4°.

Antiquités d'Herculanum, gravées par M. Piroli, et publiées par F. et P. Piranèsi, freres. Sixieme livraison ; tom. 2e.

A Paris, chez Piranèsi, freres, palais du Tribunat, n° 1354 ; et Leblanc, imprimeur-libraire, place et maison Abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, n° 1121.

GÉOGRAPHIE.

Avis aux souscripteurs de l'Atlas de A. Le Sage.

L'auteur vient de publier une feuille double, même papier et même format que l'ouvrage, destinée à en former le titre, et renfermant la *Table des matieres*, l'*errata* et la *Liste générale des Souscripteurs*. Elle doit être distribuée *gratis* à tous les acheteurs, et ceux qui ne l'auraient pas encore reçue peuvent se la procurer en tout tems chez l'auteur, où elle sera tenue à leur disposition.

Cet atlas historique, géographique, chronologique et généalogique, calculé tout à-la-fois pour les écoles et les bibliotheques, adopté en même-tems pour l'usage des lycées par le ministere de l'intérieur, et pour celui des légations par le ministere des relations extérieures, est composé de 32 cartes ou tableaux, et se vend 120 francs papier fin, et 80 francs papier commun. La reliure est une augmentation de 7 francs 50 centimes. Ceux qui trouveraient la somme totale trop forte à payer à-la-fois, peuvent s'adresser à l'auteur, qui leur donnera toutes les facilités convenables.

Cet ouvrage se trouve chez l'auteur, rue Saint-Martin, n° 6.

LIBRAIRIE.

On a mis en vente les nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de *Parsons and Galignani's British library*, ou Collection des meilleurs auteurs anglais, tant en vers qu'en prose.

Ces numéros contiennent *Characters of Fox, Horne Tooke, Erskine, and Jefferson.* — *THE MINSTREL à Poem in fro Books*, par le célebre Beattie, avec la vie de l'auteur, dernierement décédé. — *British synonymy*, par MM. (Thrale) Piozzi. — *The Louisiad, an heroi-comic poem*, par Péter-Pindar. — Nous donnerons le plus tôt possible, une notice sur ces numéros.

On s'abonne chez Parsons et Galignani, libraires, rue Vivienne, n° 43. — Le prix de l'abonnement est de 30 francs pour vingt numéros, et 34 franc de port.

CATALOGUES servant à indiquer les livres qui doivent former la bibliothèque d'un homme d'Etat, d'un magistrat, d'un militaire et des ministres des cultes, par M. Barbier, bibliothécaire du conseil-d'état. Ces catalogues qui ont été ajoutés à la deuxième édition du Dictionnaire bibliographique, qui a paru depuis peu, se vendent séparément. L'éditeur les a fait réimprimer pour qu'on puisse les réunir à la premiere édition. In-8°, prix, 1 fr. 50 c.

A Paris, chez Dessessarts, libraire, rue du Théâtre-Français, n°. 9, près la place de l'Odéon.

La nouvelle édition du dictionnaire se vend à la même adresse, 5 francs.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55 1/16	55 1/8
—— Courant.	57 1/8	57 3/8
Londres	24 f. 45 c	24 f. 25 c.
Hambourg	186 3/4	184 4/8
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 72 c.	14 f. 41 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 55 c.	14 f. 32 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples		
Milan	7 l. 19 6p. 6f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle	1/2	1 3/8 p.
Francfort		
Augusta	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair à 15 j.	1 1/8 p.
Marseille	pair à 20 j.	1 1/8 p.
Bordeaux	pair à 20 j.	2 p.
Montpellier	1/2 p. à 15 j.	
Genève		159 3/4
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	57 fr. 85 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 65 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France	1165 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., la 4me représent. de Panurge dans l'Isle des Lanternes. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront au 2e acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Mélanide, et Amphytrion.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. . donneront auj. .....

Théâtre du Vaudeville. Ida, Edouard et Adele, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, le Dragon de Thionville, et les Jeux d'Eglé. — Jeudi prochain, au bénéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.) Au bénéfice d'une famille indigente, Andromaque, trag., et la Lanterne magique, opér. — Mercredi, la 1re représentat. de la Grand'Mere, opéra nouveau.

Théâtre du Marais. La 15e représent. d'Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux ; mélodrame en 4 actes, orné de tout son spectace, et le Tambour nocturne.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 25. *Mercredi, 25 vendemiaire an 13 de la République* (17 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 20 septembre (3e jour compl.).

Tout est tranquille maintenant à Belgrade, ainsi que dans le reste de la Servie, et l'on attend toujours le résultat des négociations entamées avec Bekir-Pacha. Ce dernier a rappelé tous les habitans turcs et les négocians juifs qui avaient pris la fuite depuis le commencement des troubles; il a aussi pris des mesures pour rétablir la liberté du commerce et ranimer l'industrie. Ces dispositions paraissent être du meilleur augure.

Les insurgés sont toujours campés devant Belgrade, et il n'y a d'autre mouvement que celui des corps qui se relevent successivement. Les Kersales continuent d'occuper la citadelle de Belgrade. Leur chef enrôle tous les Turcs qui ont servi précédemment sous les deys. On ne croit pas cependant qu'il ait des intentions hostiles.

ALLEMAGNE.

Stutgard, le 9 octobre (17 vendemiaire.)

Madame la princesse Louise de Wirtemberg vient d'accoucher d'un fils.

— Le droit de détraction entre la Suisse et l'Etat de Wirtemberg, a été réciproquement aboli par une convention qui a déjà été ratifiée de part et d'autre.

ITALIE.

Rome, le 25 septembre (3 vendemiaire.)

Dans la dernière congrégation des saints rits qui a été tenue ici, son éminence le cardinal Caracciolo a proposé la béatification du R. P. Ange-Antoine Sandreani, prêtre de l'ordre des Mineurs. La décision qui a été prise à ce sujet a reçu la sanction du Saint-Pere.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 6 octobre (15 vendem.)

La police vient de publier diverses ordonnances concernant les aubergistes, traiteurs, limonadiers, cabaretiers, etc. En voici quelques articles: Il est ordonné aux aubergistes de servir, à toute heure, aux personnes logées chez eux, tout ce dont ils ont besoin, *et à un prix raisonnable*. En cas de plainte fondée, l'hôte sera condamné à restitution, et de plus, à une amende de 50 fr. Tout aubergiste ou cabaretier qui osera vendre du vin frelaté et nuisible, paiera d'abord une amende de 200 fr., et examen fait de ce vin, il pourra même subir l'emprisonnement ou le bannissement. Ces réglemens doivent continuellement être affichés dans tous les endroits de rassemblement.

— En vertu d'un arrêté du petit-conseil, tous nos établissemens d'instruction publique seront réorganisés. Cette réorganisation sera projettée par trois membres de différentes autorités, savoir: du conseil des finances, M. le conseiller Mutach; du consistoire, M. le doyen Ith; et du conseil de ville, M. le trésorier Fischer.

— Au bailliage d'Arberg, on a trouvé plusieurs belles pétrifications dans la cavité d'un rocher.

Zurich, le 6 octobre (15 vendem.)

Les médailles qu'on a distribuées au corps franc et aux milices qui ont servi en mars et avril derniers contre les insurgés, font beaucoup de sensation: on les attache à la boutonniere.

IRLANDE.

Dublin, 29 septembre (7 vendemiaire.)

On sait que dans ce pays-ci, comme en Angleterre, le recrutement par la voie de la pressse n'a jamais éprouvé plus de difficulté que depuis un certain tems. Mais plus il en éprouve, plus les vexations se multiplient. Cependant les *presseurs* entendent quelquefois raison; et quand on a la précaution de naviguer comme on voyage en Angleterre, avec *la bourse du voleur*, ces messieurs se contentent volontiers d'une contribution en argent, et à cette condition, laissent échapper leur proie, jusqu'à ce qu'elle vienne à tomber dans une autre embuscade, après avoir laissé derriere elle la bourse du voleur, car alors plus de miséricorde. Et il faut payer de sa personne, lorsqu'on se trouve hors d'état de payer de son argent.

Une compagnie d'escrocs, informée sans doute du succès qu'avait le petit commerce de messieurs les presseurs, imagina dernièrement de se mettre aussi à presser les gens de mer. Pour cet effet, elle arma et équipa plusieurs canots qui, sans autre formalité, allaient au devant des bâtimens marchands, et les faisaient capituler. Ces pirates se contentaient, comme on le pense bien, de lever un tribut proportionné au nombre d'hommes qu'ils trouvaient dans le cas d'être pressés, et proportionné, disaient-ils, aux besoins du service de sa majesté; car c'est toujours au nom de sa majesté que se font ces expéditions. A la fin on s'est apperçu que ces recruteurs ne tenaient pas autant, à beaucoup près, à ramasser des hommes que de l'argent et des bijoux, et on a découvert ce qu'ils étaient. On a pris des mesures pour les presser à leur tour. En conséquence, des bâtimens marchands armés par la police, reçurent l'ordre, la semaine derniere, d'aller mouiller, pendant la nuit, à quelque distance de la côte, et d'attendre de pied ferme les canots qu'on leur signala. Un détachement de ces presseurs est déjà tombé dans le piége lundi dernier. S'étant adressé à un bâtiment qui le guettait, il en reçut un accueil fort brutal. Cependant, il se défendit; une fusillade très-vive s'engagea, et de part et d'autre il ressa des morts et des blessés sur le carreau. Mais les presseurs finirent par être faits prisonniers, conduits devant le lord-maire de Dublin, et envoyés par lui en prison.

— La construction des tours dites de Martello, que l'on bâtit entre Bray et Dublin, pour la défense de la côte, avance très-rapidement. Elles sont rondes, construites en granit, et ont environ 40 pieds de diamètre. Quelques-unes se trouvent déjà élevées à la hauteur de 30 pieds.

— Ce pays-ci continue d'être le théâtre d'un grand nombre de meurtres, dont on attribue la cause à l'esprit de parti.

INTERIEUR.

Marseille, le 12 vendemiaire.

S. M. l'Impératrice vient de faire adresser au Jardin botanique de cette ville un second envoi de plantes de la Nouvelle-Hollande, rares et précieuses. Toutes celles que contenait le premier envoi fait par ses ordres, au printems dernier, ont parfaitement réussi; elles ont donné des pousses de plus d'un mètre.

C'est sous les auspices de cette auguste protectrice que, par les soins du conseiller-d'état, préfet du département, nous voyons se former, à une petite distance de nos murs sur les bords d'un ruisseau, un jardin de *naturalisation* dont Sa Majesté a conçu l'utile projet. Notre jardin de botanique ne sera donc point seulement un objet de curiosité ou d'agrément, il sera le dépôt d'où se répandront progressivement dans l'Empire un nombre de végétaux précieux. La situation de Marseille, son climat, ses relations commerciales, la protection de l'Impératrice, tout se réunit pour faire de ce jardin un des établissemens de ce genre les plus utiles à la culture. On y acheve la construction d'une très-belle serre et de tous les bâtimens accessoires, aux frais de la ville qui s'honore d'élever un monument à la science, et de seconder les vues bienfaisantes de S. M.

Toulouse, le 16 vendemiaire.

On a fait rentrer, il y a quelques jours, les eaux dans le canal de Languedoc, qui avait été mis à sec pour faciliter le travail des réparations dont il avait besoin. On a construit sur ses bords une grande quantité de bateaux d'un fort tonnage, et tout annonce que la navigation de l'an 13 sera très-active.

Beauvais, le 21 vendemiaire.

Le préfet de ce département a fait une distribution de prix aux instituteurs des écoles primaires qui ont suivi des leçons normales qu'il a fait donner cette année en faveur de ces hommes retirés auxquels est confié le soin de diriger dans l'enfant les premiers développemens de l'intelligence.

Ces leçons ont eu pour objet une meilleure méthode de lecture, l'écriture, le calcul décimal, les nouveaux poids et mesures, et l'orthographe.

Cent soixante-six instituteurs y ont assisté, et on a sur-tout été étonné en voyant les progrès qu'ils ont fait dans l'écriture, comment plusieurs ont pu réformer si facilement, et en si peu de tems, des habitudes de 30 ou 40 années.

Le préfet ne s'est pas borné à ces moyens d'instruction et d'encouragement; il a fait composer des livres élémentaires sans lesquels les leçons normales seraient inutiles pour des hommes qui ont en général besoin de guides. Il fait par des commissaires, pris dans chaque canton de justice de paix, surveiller l'exécution de ses mesures.

Il y aura à la fin de l'hiver des exercices dans le chef-lieu de canton auxquels les instituteurs de chaque commune seront obligés d'envoyer au moins deux élèves qui concourront pour des prix.

Plusieurs grandes communes ont demandé des instituteurs qui ont été désignés au concours, et se proposent de leur faire un traitement convenable.

M. le conseiller d'état, directeur de l'instruction publique, Fourcroy, a approuvé les mesures dont il s'agit, et a déclaré y applaudir et désirer qu'elles fussent imitées.

(*Memorial de l'Oise.*)

Paris, le 24 vendemiaire.

INSTITUT NATIONAL.

CLASSE DES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Rapport fait à la classe, dans sa séance du lundi 16 vendemiaire an 13, sur les vélocifères de M. de Chabanne.

La classe, d'après la demande de M. de Chabanne, nous a chargés d'examiner les vélocifères dont il est l'auteur; nous l'avons fait, et nous allons rendre compte du résultat de notre examen.

Il serait superflu de donner ici une description détaillée d'un vélocifère; il nous suffira d'exposer à la classe les principales parties dans lesquelles cette voiture diffère d'une voiture publique ordinaire, et qui toutes doivent avoir pour objet de diminuer le poids, ou d'augmenter la solidité, ou de prévenir le versement.

Les pieces dont est composé le train, étant toutes prises dans le sens du fil du bois, et étant assemblées de maniere qu'elles agissent toutes dans le sens de leur longueur, sont d'échantillons beaucoup plus petits et par conséquent plus légers que dans les voitures publiques ordinaires, sans être moins solides; ce que nous avons vérifié en examinant tous les trains qui avaient déjà fait plusieurs courses très-longues et par des mauvais chemins, et que nous avons trouvés sans avarie ni dans les bois, ni dans les assemblages. Le train n'a pas la longueur ordinaire du train des autres voitures, ce qui donne au vélocifère la faculté de tourner plus court, de passer par des chemins plus difficiles, de se manœuvrer plus facilement dans les cours, et d'y occuper moins d'espace. Nous observerons à cet égard que, le train étant aussi court, on a été obligé de diminuer beaucoup du côté de l'avant, l'étendue de la cave dans laquelle sont placés les pieds des voyageurs, afin de permettre à la roue de l'avant-train de se ranger sous le brancard lorsqu'on veut tourner court; ce qui ne permet pas aux voyageurs placés dans le fond d'étendre assez leurs jambes et les met dans une position qui peut à la longue devenir pénible. En allongeant le train de quelques décimetres, on fera disparaître cet inconvénient, sans augmenter d'une maniere sensible le poids de la voiture; et nous avons lieu de croire que c'est l'intention de M. de Chabanne.

La roue n'est retenue à l'essieu, ni par une clavette, ni par un écrou; ce qui en tient lieu est un bourrelet de même piece que l'essieu, placé près du brancard et tourné avec la fusée. Entre le brancard et le bourrelet, est une rondelle, dont l'œil ne peut admettre le bourrelet, et qui, étant fixée au moyeu par des boulons à vis et écrous, retient la roue à l'essieu. Cette disposition a deux avantages: elle évite les dangers qu'entraîne la perte d'un écrou; et en diminuant la longueur de la fusée de toute l'épaisseur de l'écrou, elle rend moindre la chance d'accrocher. M. de Chabanne remplit cette indication d'une maniere ingénieuse. La rondelle dont nous venons de parler, est composée réellement de deux rondelles: l'une est en fer forgé d'une seule piece, et a l'œil d'un assez grand diamètre pour laisser passer le bourrelet: ainsi on peut l'enfiler par la fusée et la mettre en place, sans que le bourrelet y entre

obstacle ; l'autre qui est en cuivre, est de deux pieces séparées par le diamettre, et on la met en place en réunissant ses deux moitiés. De plus, chacune de ces moitiés porte une embase demi-circulaire qui ne fait avec elle qu'une seule piece, et ces deux embases remplissent l'espace que laisse la trop grande ouverture de la rondelle de fer. Enfin ces deux rondelles, vissées l'une sur l'autre, composent la rondelle unique, destinée à retenir sur la fusée le moyeu auquel elle est boulonnée. Ce mécanisme nous a paru remplir bien son objet.

La boëte de la roue est en cuivre. Du côté du brancard elle est ouverte, et cette ouverture est creusée en gorge pour retenir le bourrelet. Par l'autre extrémité elle est foncée, et n'a d'autre ouverture qu'un petit trou garni d'un écrou et rempli par une vis qu'on ôte lorsqu'il s'agit d'introduire dans la boëte l'huile nécessaire au graissage. La fusée porte, dans sa partie supérieure, une rainure en ligne droite et profonde de deux lignes. Cette rainure recueille l'huile entraînée par le mouvement de la boëte, et la rend par l'extrémité dans les inclinaisons de l'essieu. Par là les opérations de graissage deviennent moins fréquentes et plus faciles.

La caisse est composée de pieces qui sont toutes de fil, et qui n'ont pas besoin d'avoir de grandes dimensions pour être d'une force suffisante. Elle est portée par des soupentes qui ne sont pas dans la longueur de la voiture, mais en travers du brancard qu'elles embrassent, et là le brancard est soutenu par deux traverses de bois en ligne droite qui supportent tout l'effort du poids de la caisse, et empêchent qu'il ne prenne aucun mouvement latéral. La caisse repose sur chacune des soupentes par deux ressorts que M. de Chabanne a successivement simplifiés et perfectionnés, de maniere que quand même une ou plusieurs feuilles d'un de ses ressorts viendraient à casser, la caisse resteroit toujours en place. Les soupentes en travers étant beaucoup plus courtes que celles qui sont en long, n'ont pas besoin d'une aussi grande tension, et sont beaucoup moins exposées à s'allonger et à se rompre.

La caisse porte une cave qui est au-dessous du brancard, et qui est destinée à recevoir les jambes des voyageurs. Cette disposition abaisse beaucoup le centre de gravité de la charge, et à voie égale, diminue beaucoup le danger du versement.

Nous concluons que les changemens introduits dans les voitures par M. de Chabanne, pour composer ses vélocifères, contribuent tous à alléger le poids de la voiture, ou à augmenter sa solidité, ou à diminuer le nombre des accidens auxquels une voiture est exposée.

Signé à la minute, PRONY et MONGE.

La classe a approuvé le rapport, et en a adopté les conclusions.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le Conservatoire de Musique se dispose à exécuter incessamment le fameux *Requiem* de Mozart.

Ce sera dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois que cette composition sera exécutée.

Le Conservatoire a été autorisé par le Gouvernement à faire entendre annuellement une composition de cette nature ; le produit sera consacré à secourir les familles des artistes décédés membres de cet établissement.

Un avis ultérieur indiquera le mode qui sera suivi pour recueillir ce produit, auquel sans doute tous les vrais amateurs de la bonne musique s'empresseront de contribuer.

SCIENCES.

DES SCIENCES ET DE LEUR CLASSIFICATION.

Extrait d'une Notice lue à la Société académique des sciences, le 21 vendémiaire, par M. Tourlet, l'un de ses membres.

La nature n'étant que la collection des êtres, une science n'est autre chose que la connaissance d'une série de ces mêmes êtres, et de l'ordre dans lequel ils existent : ainsi, l'homme le plus savant est celui qui connaît le plus d'êtres, qui a rassemblé le plus de faits, et qui sait le mieux les enchaîner les uns aux autres. De l'analyse des êtres, et des faits de divers genres, se forment naturellement autant de branches, de divisions de la science, ou, si l'on veut, autant de sciences différentes qu'il y a de genres distincts. Je dis si l'on veut, car dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons assurer, ni que chaque science ait sa base particulière, indépendante de toute autre, ni que toutes aillent aboutir, et se confondre en un même point de contact ou centre commun, d'où dérivent toutes leurs ramifications. Nous savons seulement que plusieurs sciences, ou que plusieurs parties de la même science ont entr'elles des rapports plus ou moins prochains, et qu'elles se rattachent à des principes communs ou analogues : par exemple, l'astronomie, la dynamique, la chimie, semblent partir des lois de la gravitation et de l'attraction....

Nous remarquons aussi que, parmi les sciences physiques et morales, les unes acquièrent plus d'importance, à raison de la multiplicité, les autres, à raison de la dignité des objets dont se composent leurs domaines. Sous ce point de vue, la physique générale paraît être la science la plus vaste, puisqu'elle comprend indistinctement tous les êtres qui tombent sous nos sens. Cependant, la nature n'établit aucune prééminence entre les êtres qu'elle produit et qu'elle régit par des lois uniformes ; ainsi, tous ces êtres sont parfaits dans leurs genres, et selon la destination qu'ils doivent remplir dans leurs séries respectives. L'or n'est pas, aux yeux de la nature, un métal plus parfait que l'argent ; le cèdre le plus élevé n'est pas plus privilégié que l'humble bruyere, le coursier superbe n'est pas, pour elle, plus beau que le végétal le plus simple. Mais si l'on considere l'usage que les hommes font des plantes, des minéraux, des animaux, si l'on examine l'influence qu'ont le calorique et les autres élémens sur le système de la vie et de la végétation, on est conduit à établir certaine dignité ou prééminence entre les individus de la nature, et, par suite, entre les sciences destinées à nous faire connaître ces individus ; d'après cette distinction, les principes résultant de la connaissance des faits, seront subordonnés entre eux, soit à raison de leur fécondité ou de l'étendue de leur application, soit par rapport à la maniere dont ils peuvent être saisis, développés, et déduits les uns des autres.

C'est dans ces notions que nous sommes bornés à puiser la classification des sciences et la méthode de les étudier. La premiere question qui se présente, est celle de savoir si la méthode d'étudier les sciences doit être différente de celle de les classer ?

L'homme qui étudie cherche à passer de la connaissance du fait à celle de la cause, du simple au composé, de l'analyse à la synthèse. L'homme qui s'occupe de classer des connaissances déjà acquises, ne fait que le rappel des êtres qu'il a vus, afin de les ranger tous suivant leur analogie ou leur dissemblance.

La méthode de classer les sciences est donc par elle-même différente de celle de les étudier. Ajoutons que la premiere n'est jamais simple ; elle suppose une abstraction de l'esprit, à l'aide de laquelle on crée des ordres, genres et sous-genres, là où la nature ne montre que des individus ; elle place beaucoup de lignes de démarcation là où peut-être il n'en existe aucune ; tandis que la méthode d'étudier n'offre que des substances individuelles et des faits isolés, dont l'examen puisse conduire à des données plus générales ; en un mot, la classification n'est qu'un récensement fait par la mémoire ; l'étude est de plus cet effort qui suppose, d'une part, des observations antérieures ; de l'autre, un moyen de les apprécier pour s'assurer de leur exactitude ; car nous ne pouvons arriver à la vérité que par les opérations de notre esprit, qui nous sert comme d'instrument pour juger et pour vérifier nos jugemens mêmes.

On peut demander ici si les connaissances préliminaires, qui ne servent que d'introduction à la science, doivent former une classe à part sous le nom de *moyens et instrumens*, c'est-à-dire si l'art de parler correctement et de raisonner avec justesse, ou, en d'autres termes, si la grammaire et l'idéologie qui sont les meilleures bases d'un plan d'étude, font partie essentielle d'une méthode de classification destinée à grouper ensemble les sciences dont les principes ont entr'eux quelque analogie. Il semble qu'en effet un plan d'études doive présenter le moyen de parcourir sans obstacle l'échelle des connaissances humaines, et que dans un tel plan viennent se placer en premiere ligne l'idéologie, la grammaire et le calcul, qui seuls nous conduisent au pied de l'arbre généalogique de la science. Je reviendrai à cette question lorsque j'aurai achevé la solution de la premiere.

Je le répete, le tableau de nos connaissances est naturellement synthétique ; il offre d'abord les grandes masses, puis la division de ces masses jusques dans leurs parties les plus ténues. La marche de celui qui étudie, est au contraire de commencer par les plus minces détails, pour arriver aux résultats les plus généraux. Mais, quoique les deux méthodes soient essentiellement différentes, rien n'empêche qu'elles ne soient très-bien figurées par un seul et même tableau, pourvu qu'on se souvienne que l'une marche en sens inverse de l'autre, que la premiere finit là où commence la seconde ; car celle-ci va de la racine au sommet de l'arbre ; celle-là de la tête aux pieds du même arbre. Ainsi la méthode synthétique devient, quand on le veut, analytique, et il seroit absurde de disputer sur leur prééminence ou sur le degré de leur utilité respective, puisqu'on a souvent besoin de toutes deux pour parcourir alternativement les deux extrémités de l'échelle.

On sent assez que l'échelle dont nous parlons, n'est pas géométriquement graduée. Nous n'avons pas saisi encore tous les anneaux de la vaste chaîne des êtres. Nous n'avons arraché à la nature qu'une partie de ses secrets ; nous continuons d'étudier les lois des corps célestes pour les rapprocher de celles qui régissent notre globe. Nous chercherons longtems la source primitive de la vitalité, quoique nous en connaissions bien et les effets, et les principaux phénomenes. Les parties constituantes du calorique et de l'électricité ont jusqu'ici échappé à nos recherches et à nos instrumens. Combien d'autres lacunes dans nos théories les plus avancées ! Cependant, il faut l'avouer, nous sommes déjà parvenus à la connaissance d'un certain nombre de forces ou de lois générales, dont nous pouvons apprécier les effets par le calcul. La physique et la chimie nous ont ouvert le sanctuaire des autres sciences. L'histoire naturelle qui en embrasse le plus grand nombre, a peu de branches qui n'aient été examinées au flambeau de l'analyse. Nos vastes nomenclatures ont rassemblé presque tous les individus des trois regnes sous les pieds la nature nous offre ses productions. Du cèdre plus ou moins resserré des sciences chimiques, physiques et d'histoire naturelle, résulte la classification plus ou moins étendue des êtres physiques et des forces auxquelles ils obéissent.

Cependant l'histoire naturelle de l'homme comprend non-seulement ses facultés physiques et vitales, mais encore ses facultés morales et intellectuelles, qui ne sont point assujetties aux mêmes lois que les autres corps, soit bruts, soit organisés. Voilà donc deux ordres de faits ou de phénomenes, les uns, ou purement physiques, ou liés en même-tems aux lois de la vitalité et de la constitution des corps organiques ; les autres liés à des forces ou facultés sur lesquelles les lois physiques n'exercent qu'une influence bien éloignée qui n'est point en rapport avec l'énergie de ces forces. De là, la distinction entre les sciences physiques et morales ; de quelle maniere qu'on les classe, elles sont nécessairement séparées, et doivent demeurer telles ; ou si l'on veut qu'un même cadre embrasse toutes les connaissances humaines, ce cadre représentera d'un côté, la série des êtres physiques et des lois par lesquelles ils sont régis ; de l'autre, la génération de nos idées. L'ordre des opérations de notre esprit, la nature des ressorts qui font mouvoir nos passions et notre volonté. Et si l'on donne à chacune de ces parties tous les détails dont elles sont susceptibles, nous aurons cette belle encyclopédie par ordre de matieres, monument bien glorieux pour notre siecle et pour celui qui vient de finir, dépôt sacré de lumieres ouvert à tous les peuples, et que les savans enrichissent chaque jour ; ce travail immense survivra à tous les siecles ; il fixe, et le point de départ de chaque science, et le terme auquel elle est maintenant arrivée. Mais le dépouillement de ce travail, ou la classification des matieres, ne peut être d'un aussi grand intérêt que le travail lui-même. Pourquoi attacherait-on tant d'importance à une simple nomenclature, qui n'est au fonds qu'une langue morte pour les uns, imparfaite pour les autres. La meilleure classification ne peut reculer les bornes de la science, elle a seulement l'avantage de les indiquer, et cet avantage n'est bien senti que par ceux qui en ont le moins besoin, par les savans qui seuls sont en état de reconnaître et de chercher les données qui nous manquent. Cette classification repose donc sur des bases mobiles qui peuvent varier selon les progrès que feront les sciences ; elle est donc susceptible d'être rectifiée, étendue selon nos besoins.....

Mais soit qu'on veuille classer les sciences, soit qu'on veuille les enseigner ou les étudier, en est-il une par laquelle il faille commencer avant de passer à d'autres ? C'est à cette question que semble se rattacher toutes les précédentes. Si dans le tableau encyclopédique dont nous avons parlé, on consent à figurer deux colonnes, alors les sciences physiques et morales seront classées séparément jusqu'à ce que nous ayons trouvé un point central dans lequel elles puissent se réunir ; si, dans l'état actuel de nos connaissances, nous croyons ne devoir admettre qu'une seule série comprenant tous les êtres physiques, alors la série des êtres intellectuels servira d'introduction et de passage à une autre série. Dans ces deux suppositions, la connaissance générale du moyen qui conduit à la science, semble devoir précéder toute autre étude, et figurer au premier rang, parmi les objets qui peuvent entrer dans une classification.

Cette connaissance est celle de l'homme intellectuel et moral. Ce n'est pas qu'il faille épuiser cette premiere science avant de passer à d'autres, mais il faut au moins l'avoir ébauchée. Comment nous servirions-nous avec avantage de nos facultés, sans les connaître ? Si nous examinons mal, de quoi serons-nous certains ? et quel sera le sort de la science, si nous n'avons appris à nous méfier des écarts de notre esprit ? La science n'existe que pour les esprits justes, et les faits les plus parlans ne sont rien, lorsqu'ils ne sont pas apperçus, classés et analysés par l'expérience que donne la raison. Le jugement seul nous guide dans la carriere des sciences, comme la connaissance de notre propre cœur nous introduit dans les sentiers de la moralité.

Il se peut sans doute que l'homme ait d'abord perté ses réflexions par-tout ailleurs que sur lui-même, qu'il ait cherché à connaître tout ce qui l'environne avant de songer à s'occuper de sa propre organisation. Hé ! combien en voyons-nous encore qui paraissent tout savoir, et qui s'ignorent eux-mêmes. Mais il n'en est pas moins vrai que tout homme doit à la dignité de son intelligence et à la sûreté des moyens qu'il emploie pour la perfectionner, l'aveu par lequel il reconnaisse, pour sa première et continuelle étude, celle de ses facultés intellectuelles et morales. Donc une classification générale doit porter pour devise cet oracle de Delphes, ou plutôt cette proclamation de la sagesse humaine, plus ancienne que tous les oracles : *Nosce teipsum*.....

Voici les conséquences à déduire des principes que nous venons d'énoncer : 1° un tableau de classification peut, dans le sens que nous avons donné ce mot, servir aussi de plan d'étude, puisqu'il est à-la-fois synthétique et analytique ; 2° un tableau de classification peut avoir, à volonté, plus ou moins d'étendue ; il peut, sans cesser d'être bon, se borner aux généralités, ou descendre dans les détails les plus minutieux ; mais il ne doit offrir, pour chaque science, que les faits qui lui appartiennent, et chaque branche doit être circonscrite à son objet, pour éviter le double emploi dont se ressentent quelquefois nos méthodes ; 3° un tableau de classification doit représenter de front, et en traits remarquables, l'origine de toute science, c'est-à-dire les phénomènes de l'intelligence et les moyens par lesquels elle se développe..... TOURLET.

ANTIQUITÉS.

Seconde lettre de M. Brack, directeur de la douane de Marseille, à M. Millin, garde du cabinet des antiques de la bibliothèque impériale de Paris.

Je vous ai parlé dans ma première lettre (*Voyez notre feuille du* 23) des curiosités qu'offrait la commune de Pélissane : elles donnent lieu à un épisode que je veux fixer ici.

Il existe dans le territoire de Pélissane, à la frontière de celui de Salon, un emfroit d'où l'on a tiré depuis long-tems des urnes, des lampes sépulchrales, des médailles romaines, depuis Cesar jusqu'aux empereurs chrétiens, et même quelques consulaires. Il en a été remis une douzaine en argent à M. Bory de Saint-Vincent, qui leur a donné place dans sa curieuse collection dont il sait faire un si bon usage.

On ne peut douter que ces vestiges ne rappellent l'ancienne ville de Pisavis, marquée sur la carte par Danville. Je ne m'attacherai pas à chercher les passages des géographes ou des historiens qui en parlent : vous les avez sous vos yeux et dans votre mémoire.

Il y a près de-là un débris de mur, dont le préfet possède un dessin ; Charles-Etienne l'appelle : *Murus Marianus*, ou *Murus Mazii*. On met volontiers sur le compte de Marius tous les monumens anonymes qu'on trouve dans une partie de la Provence ; c'est assez dire que cet homme y a laissé un grand souvenir. N'est-ce pas une belle pyramide à sa gloire que le mont de la Victoire près d'Aix, dont Sainte-Victoire s'est emparée depuis?

Les paysans le nomment l'*Entenné*, nom qu'on donne aussi sur les lieux au fameux poirier des champs d'Ivry. (Cela vient, sans doute, d'*Antenati*, en italien, ancêtres nés avant nous). Ce mur est de toute durée. Nos bonnes gens le disent bâti avec du blanc d'œuf : c'est une comparaison. Le blanc d'œuf en effet entrait quelquefois dans certains mortiers des anciens. On reconnaît par des raies qui séparent les assises, que ce mur portait une inscription qu'on ôta, dit-on, et qu'on plaça à l'archevêché d'Arles pour la conserver. Je ne sais si l'on fit bien : ce n'est pas la première fois qu'on a dégradé des monumens que l'on aurait encore sur les lieux et en entier, où ils nous toucheraient et nous instruiraient davantage, pour les placer pêle-mêle dans des conservatoires, d'où les révolutions et d'autres circonstances les font souvent disparaître pour toujours. *Morti debemus nos nostraque.*

On voit près de ce mur une entrée comme celle d'un puits, qui est si étroite, qu'on peut à peine travailler pour ôter la terre qui la remplit. Le propriétaire l'avait entrepris, mais il ne s'est pas enfoncé jusqu'au revêtement. Ne serait-ce pas plutôt l'entrée d'un tombeau? Les anciens cachaient les sépultures ou en rendaient l'abord pénible pour en empêcher la violation.

Personne n'a pu m'apprendre si on a jamais tenté des fouilles sur ce terrain. La chose en vaudrait-elle la peine? On n'y voit point de débris de grandes fabriques.

On ne sait guère de Pisavis que le nom. Ce n'était peut-être qu'une ville petite et médiocre.

Les fouilles nous en diraient plus que toutes nos conjectures, et peut-être plus que n'en a conservé l'histoire.

LITTÉRATURE.

L'Improvisateur français : par M. Salentin de l'Oise. — Tome VIII.

Nous avons annoncé les premières livraisons de ce recueil, dont la lecture se soutient à l'aide de la curiosité, et dont l'auteur s'est appliqué cette pensée de la Bruyere, choisie pour son épigraphe : *Le choix des pensées est invention.* C'est dans ce sens qu'il faut entendre son titre d'*Improvisateur*. Il n'improvise point en effet, il a recueilli, classé, distribué, l'immense quantité de traits, bons-mots, saillies, anecdotes, maximes, contes, etc. etc., dont son livre se compose, et les cite au mot auquel ils appartiennent plus particulièrement ; mais s'il n'improvise qu'à l'aide des notes sans nombre qu'il a recueillies, du moins son livre peut-il fournir à l'homme doué d'une mémoire heureuse, l'occasion de semer sa conversation de traits agréables et d'à-propos bien placés.

Quant à la lecture, l'ordre alphabétique suivi par l'auteur y jette nécessairement une très-grande variété : il en résulte qu'on peut prendre l'ouvrage où l'on veut, le laisser sans difficulté où cela convient, et qu'en le considérant comme un objet de distraction seulement, l'homme instruit lui-même peut y trouver à chaque page quelque chose qu'il avait oublié, ou qu'il n'avait jamais connu. On a reproché à l'auteur quelques traits de mauvais goût qu'il aurait pu éviter, la citation de quelques vers qu'on ne cherchait pas dans son recueil : nous passons volontiers condamnation sur ces reproches justes à l'égard d'un ou deux volumes. Ce reproche a rendu l'auteur plus circonspect ; il ne lui reste plus qu'à se tracer invariablement à lui-même un cadre dont il ne sorte pas ; se borner est indispensable : en réduisant ses notes de telle sorte que le nombre de ses volumes ne devienne pas excessif, il peut être assuré d'avoir donné au public un ouvrage qui lui restera dans tous les tems, que tous les âges et toutes les classes rechercheront, et qui pourra être mis à la suite de nos bons dictionnaires en ce genre.

Quelques citations donneront une idée de la manière dont M. Salentin a choisi ses notes et classé ses matériaux.

Eau (l'un des quatre élémens). — Verner, témoin d'un naufrage épouvantable, environné du feu des éclairs, perdu plus terrible par les éclats du tonnerre et par le sifflement des vents, au milieu de la désolation générale, à l'aspect du vaisseau entr'ouvert, prend ses pinceaux, se fait attacher au haut du grand mât fracassé, et s'écrie : avec une joie inexprimable : Quel enfer d'*eau!* Un chef-d'œuvre naît de ce moment d'enthousiasme.

Ebauche. — Vandick était élève de Rubens. Un jour que ce dernier était sorti pour prendre l'air, Vandick et ses camarades s'approchent de deux tableaux que Rubens venait d'*ébaucher* : en se poussant mutuellement pour voir de plus près, l'un d'eux tombe sur les *ébauches*, et les efface. Comment faire pour éviter les reproches du maître à son retour ? Il faut, dit l'un d'eux, que le plus habile d'entre nous tâche de réparer ce malheur : Je donne ma voix à Vandick. Ses camarades applaudissent. Vandick se met à l'œuvre. Il imite le mieux qu'il peut, le faire de Rubens, qui revient au bout de trois heures. Rubens porte ses yeux sur ce qu'il croit ses ébauches, et dit à ses élèves inquiets : *Ce n'est pas là ce que j'ai fait de plus mauvais en ma vie.*

Echanger. — Un fameux général du siècle de Louis XIV, sentant tous les maux de la guerre, disait au général ennemi : « Je m'apperçois que quand je prends une ville, vous en prenez une autre ; quand j'en attaque une seconde, vous faites comme moi, et avec le même succès. Si nous *échangions* volontairement nos villes, les hommes nous resteraient ».

Ecran. — Poinsinet était dans la plus complette ignorance des choses les plus communes de la société ; et comme à cette grande ignorance il joignait beaucoup d'amour propre et de vanité, on lui persuadait tout ce qu'on voulait. On lui persuada une fois d'acheter la charge d'*écran* chez le roi ; et on le fit griller pendant 15 jours, pour accoutumer ses jambes à l'ardeur d'un brasier.

Egoïste. — Quelques jours avant sa mort, Collardeau reçut la visite de Barthe qui vint lui lire sa comédie de l'*Egoïste* ou l'*Homme personnel*. Collardeau accablé de douleur, n'eut pas même la force de demander qu'on lui fît grâce de la lecture du drame. Quand elle fut achevée, sommé par l'auteur provençal de dire ce qu'il en pensait : — Mon ami, vous avez oublié un bon trait d'égoïste. — Quel ? — C'est un auteur qui force un homme qui se meurt, à entendre la lecture d'une pièce de sa façon. — Cette légère épigramme est peut-être la seule que ce poëte estimable se soit permise en sa vie.

Eloge. — Un auteur très-médiocre dit un jour à Piron : je voudrais faire un ouvrage auquel personne n'eût travaillé et ne travaillât jamais. — Faites votre éloge, lui répond l'auteur de *la Métromanie*.

Emblême. — Le plus beau de tous les *emblêmes* est celui de Dieu, que Timée de Locres rend par cette figure : « Un cercle, dont le centre est partout, et la circonférence nulle part. » Platon et Pascal adopteront cet emblême.

Endroit. — Socrate, accusé, ne permit à aucun de ses disciples de prendre sa défense contre ses accusateurs. Il crut qu'une vie passée dans la vertu devait suffire à sa justification. Lorsqu'on vint lui dire que les Athéniens le condamnaient à la mort, il se contenta de répondre que la nature les y condamnait eux-mêmes ; et ses amis l'invitant à fuir, pour toute réponse il leur demanda : Connaissez-vous dans l'Attique un *endroit* où l'on ne meure point?

Enfer. — Le maréchal de Crevecœur avait une si grande antipathie pour les Anglais, qu'il disait quelquefois : Je consentirais à passer un an ou deux en *enfer*, pourvu que je les chasse de Calais.

Entendre. — La première règle pour se faire *entendre* aux autres, c'est de s'*entendre* soi-même. En écrivant, disait Fontenelle, j'ai toujours tâché de m'*entendre*.

— Ce qu'on n'*entend* pas du premier coup, disait Vauvenargue, n'est pas du ressort du bon goût.

— Lorsqu'on se permet un trait libre, il n'y a que l'extrême finesse qui puisse le faire excuser dans la bonne compagnie. De-là le mot de Fontenelle : Quand je dis quelques folies, les jeunes filles et les sots ne m'*entendent* point.

— Un ami de la Motthe donna, en présence de ce poëte, plusieurs coups de canne à un particulier. Il survint un procès. La Motthe fut assigné comme témoin. Il affirma qu'il n'avait point vu donner les coups de bâton. J'ai la vue basse, disait-il après pour s'excuser ; je n'ai fait que les *entendre*.

Epigramme. — Fontenelle a dit : j'ai eu la faiblesse de faire quelques *épigrammes* ; mais j'ai résisté au plaisir malin de les publier.

L'abbé de Voisenon fut souvent l'objet de la satire, et il la dédaigna. Un poëte lui porta un jour une *épigramme* contre lui, et fut assez impudent pour lui en demander son avis. On ne nommait point l'auteur contre qui la pièce était dirigée. L'abbé de Voisenon écrivit au haut : *contre l'abbé de Voisenon*. La rendant ensuite au satirique, il lui dit : vous pouvez à présent faire courir votre *épigramme* ; j'y ai mis le sel qui y manquait. Ce trait de modération déconcerta l'homme à *épigrammes*, qui la déchira en mille pièces en se confondant en excuses.

Epoque. — Buffon ne faisait pas imprimer une page sans prendre l'avis de Guénaud de Montbelliard, son intime ami. Celui-ci, renvoyant à Buffon son manuscrit des *époques* de la nature, écrivit sur l'enveloppe qui le renfermait : j'ai trouvé une huitième *époque*, mon illustre ami. L'impression de l'ouvrage était déjà commencée : voilà comme il est, voilà comme ils sont tous, dit d'abord le philosophe en ouvrant le paquet avec colère ! C'est toujours trop tard qu'ils font leurs observations ! Ni ordre, ni exactitude, ce n'est pas là de l'amitié ! Il achève l'enveloppe et trouve ces quatre vers après la septième époque de la nature :

O jour heureux qui vis naître Buffon !
Tu seras à jamais chez la race future,
Pour les amis du vrai, du beau, de la raison,
Une *époque* de la nature.

Qu'on se figure la joie et l'attendrissement du Pline français : il aimait à raconter cette anecdote.

Eprouver. — On éprouve l'or par le feu, la femme par l'or, et l'homme par la femme, disait le philosophe Chilon.

Escamoter. — M. de Fieubet fut volé, lui quatrième, en revenant de souper à la campagne. Un abbé qui était avec lui tenait sa montre dans la main, pendant qu'on vidait ses poches. Les voleurs partis, il s'applaudissait de l'avoir conservée, lorsque M. de Fieubet rappela les voleurs : « messieurs, messieurs, leur cria-t-il, voilà un fripon d'abbé qui vous escamote une montre. » Ils revinrent et la lui prirent, aux éclats de rire des volés et des voleurs.

Esprit. — Mme de Sévigné disait qu'elle ne craignait rien tant que l'homme qui avait de l'esprit toute la journée.

— Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'esprit vif, si on ne l'a juste. Le perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Vauvenargues.)

Esprits. — La peur des esprits ne vient pas de ce qu'on en a vu, mais de ce qu'on n'en a pas vu. Hobbes, ce fameux philosophe, qui donnait tout à la matière, avait en même-tems peur des esprits.

Le 9me volume de l'*Improvisateur* doit paraître très-incessamment ; les tomes se sont succédés avec rapidité. L'édition est correcte et bien imprimée. (1)

(1) A Paris, à l'imprimerie-librairie de la veuve Goujon, rue Taranne, n° 737.

SCIENCES ET ARTS.

On peut se rappeler que les Anglais ont vanté, il y a quelque tems, la découverte d'un nouvel indicateur des longitudes en mer, par le moyen d'une boule d'aimant nageant dans le mercure, etc. Cette nouvelle excita d'abord la curiosité, puis la défiance de nos physiciens français. M. Vidal, entr'autres, membre de l'Institut national, et directeur de l'Observatoire de Toulouse, consulté sur le mérite de cette invention, vient de la réduire à peu de chose, par la réponse suivante :

« La prétendue découverte d'une sphère magnétique plongée dans du mercure, indiquant par une rotation sympathique avec celle de la terre, la longitude du point géographique où elle est mise en expérience, n'est rien moins que nouvelle : il y a déjà long-tems qu'elle avait été annoncée et qu'elle avait été mal accueillie par les physiciens qui l'ont regardée comme chimérique. On avait même cru, et avec aussi peu de fondement, que les pôles magnétiques changeaient de place sur un aimant sphérique, de la même manière dont varie sur la terre la déclinaison de l'aiguille aimantée.

» Il est vrai qu'une boule de cette sorte nage dans le mercure, à raison du rapport des pesanteurs spécifiques ? Il est bien vrai encore qu'à la faveur de la liberté dont elle y jouit, ces pôles se dirigent vers les pôles du monde, sauf les angles de déclinaison et d'inclinaison ; mais ce qui lui manque est un mouvement de rotation analogue à celui de la terre.

» Ce qui met le plus en évidence la nullité du phénomène annoncé, est que dans les grands changemens de latitude, les marins voient la rose des vents de leur boussole perdre son horizontalité dans le sens nord et sud, à quoi ils remédient avec un peu de cire ; mais nulle part ils n'observent que cette horisontalité soit troublée selon la ligne est et ouest de la même rose, seule circonstance de laquelle on pourrait conclure quelque chose concernant la longitude ».

La société d'agriculture et arts du département du Nord, propose pour sujets de deux prix qui seront décernés, le premier dans la première quinzaine de fructidor an 13, et le second dans la première quinzaine de fructidor an 14, les deux questions suivantes :

Première question. « Quelle méthode de propager, élever, nourrir et renfermer les moutons de la race existante actuellement dans le département du Nord, doit être suivie dans ce département pour obtenir de ces animaux une laine égale en qualité aux meilleures laines des moutons d'Angleterre ? »

Seconde question. Un insecte connu dans les campagnes sous la dénomination impropre de *puceron*, a, cette année, et plusieurs années précédentes, attaqué et détruit la plupart des fleurs des colsats. « Quel est cet insecte ? Sous quel nom générique et spécifique les naturalistes les plus célèbres l'ont-ils désigné ? Quelle est sa vie, soit dans l'état de coléoptere où il se trouve sur les colsats, soit dans l'état de larve ? Quels ennemis naturels, quels moyens artificiels de destruction pourraient lui être opposés avec succès dans l'un et l'autre état ? En général, quels soins pourraient préserver les colsats de ses ravages ? »

Chacun des deux prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 150 francs.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

M. Cadet-Devaux vient d'adresser la lettre suivante à M. Chevallier, ingénieur-opticien, membre de l'Athénée des arts.

« Le gleucomètre deviendra, monsieur, un instrument indispensable pour la confection du vin ; mais il ne sera dans son état actuel, il n'est qu'ébauché et n'aura pas servi fidellement l'œnologie.

» De nouvelles expériences faites sur le moût de cette année changeront la marche de cet instrument, la simplifieront en même tems qu'elles auront donné lieu à une des applications qui intéressent le plus l'œnologie.

» Le moment de décuver est la pierre d'achoppement du vigneron ; tous les signes indiqués pour ce moment important sont équivoques ; aussi finit-on par invoquer le palais, et ce n'est pas toujours un signe certain.

» Or, le gleucomètre autrement gradué indique avec une précision rigoureuse l'instant du décuvage.

» Voici quelle sera sa marche :

» Dans l'eau pure, le gleucomètre marquera zéro.

» En s'élevant, il marquera les degrés du moût naturel ; il fixera l'addition à faire de la matière sucrée pour porter son moût à un degré supérieur, et par-là obtenir un vin plus généreux.

» Dans les progrès de la fermentation, la densité du moût diminue à mesure que la matière sucrée forme alkool ; le gleucomètre indiquera cette marche rétrograde de densité.

» Lorsqu'il reviendra à zéro, il faudra décuver, parce qu'alors l'alkool formé et la matière sucrée restante font équilibre, et qu'à zéro il y a tout-à-la-fois assez d'alkool de formé pour décuver, et assez de matière sucrée restante pour fournir à la fermentation secondaire qui doit vinifier toute la matière sucrée.

» Maintenant que nous sommes parvenus à zéro, notre gleucomètre a joué son rôle, et là va commencer celui de l'œnomètre.

» Au lieu de s'élever comme dans le moût, en raison de sa concentration de sa plus grande quantité de matière sucrée, il s'abaissera, il plongera en raison de la spirituosité qu'il acquerra, ensorte que le gleucomètre et l'œnomètre feront un seul et même instrument.

» C'est au milieu de la vigne, c'est sur la cuve que se construit actuellement cet instrument ainsi modifié. M. Curaudeau, dont les travaux en œnologie ont occupé par fois ses loisirs, s'est réuni à moi pour donner à ce nouveau pondérateur de la densité du moût et de la spirituosité du vin, cette rectitude et cette précision qui n'auront pu s'obtenir qu'après deux années d'expériences.

» Nous allons vous faire passer l'étalon que nous ne pouvons confier à quelqu'un qui, plus que vous, soit en état de mieux exécuter ce nouvel instrument. »

J'ai l'honneur de vous saluer.

CADET-DEVAUX.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Permettez-moi d'annoncer, par la voie de votre Journal, que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'approbation de S. E. le ministre de l'intérieur une lunette à laquelle j'avais fait une addition qui la rendait propre à mesurer les distances. Cette addition consiste en une lame de verre plane parallele, très-mince, parfaitement polie, et divisée en un certain nombre de parties selon l'instrument auquel elle est destinée. Cette lame est placée au foyer du dernier oculaire près de l'œil, là où se fait l'image de l'objet. Une table gravée sur la lunette indique les distances de l'homme, en raison du nombre de divisions que son image occupe sur la glace. Ce moyen est applicable à tous les télescopes ou lunettes, quelles que soient leurs montures, sans en augmenter l'embarras ni altérer sensiblement leur bonté. Cette lunette ayant été envoyée au Conservatoire des arts et métiers, il en a été fait un rapport au ministre, duquel il résulte qu'avec ce moyen *on peut très-aisément mesurer les distances*, ainsi que S. E. a eu la bonté de m'en instruire par une lettre, en date du 6 vendemiaire, qui renferme aussi l'approbation d'un goniomètre nouveau, propre à mesurer les angles des prismes avec une très-grande justesse.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CAUCHOIS, *opticien*,
rue de la Loi, vis-à-vis l'arcade Colbert.

GÉOGRAPHIE.

Nouvelle Carte de l'Empire français, dressée au dépôt général de la guerre, et où se trouvent les trente-cinq administrations principales qui régissent la France ; se vend aussi chez Goujon, marchand de cartes géographiques, rue du Bac, au coin de celle de Lille, à Paris.

On trouve au même magasin un nouveau *Plan de Paris*, terminé en l'an 13, sur lequel sont marquées les nouvelles rues, ainsi que les départemens de la France, et toutes les Cartes géographiques les plus nouvelles.

AVIS.

On trouve à vendre à Châlons-sur-Saone, chez Delivany fils, libraire, un *moniteur* depuis 1790, n° 1er jusqu'à ce jour : il n'y manque pas un seul n°. On y a joint les quatre volumes de tables imprimés chez Girardin ; le tout relié très-solidement et très-proprement.

Le prix de cette collection est de 1200 francs : on est prié d'affranchir les lettres et l'argent.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ETRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	35 ⅛	35 ⅛
——courant	37 ⅛	37 ⅛
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	186 ⅜	184 ⅜
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 72 c.	14 fr. 41 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 55 c.	14 fr. 32 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71 19s 6d p. 6f.	81 1 s. 6 d.
Bâle	⅛	1 ⅛ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 20 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 20 j.	2 p.
Montpellier	⅛ p. 15 j.	
Genève		159 ½
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13.	57 fr. 50 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France	fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Cinna, et les Rivaux d'eux-mêmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. l'Acte de Naissance, la Petite Ville, et M. Musard.

Théâtre du Vaudeville. Les Amans sans Amour, les deux Prisonniers, et la Revue de l'An onze.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor., et les Ruses déjouées. — Demain, les Intrigans, Guerre ouverte, et les Ruses déjouées ; et au Théâtre de la Cité, au bénéfice de M. Maurin, premier tragique du grand Théâtre de Marseille, Othello, et la Fille mal gardée

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) La 1re représentation de la Grand'Mere, opéra en 2 actes, Mon Cousin de Paris, précédé des Chasseurs et la Laitiere.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renferment des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire des Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 26. *Jeudi*, 26 *vendemiaire an* 13 *de la République* (17 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 2 octobre (10 *vendem.*)

Les grandes manœuvres d'automne ont commencé ce matin, et dureront huit jours. Les troupes qui y sont employées sont divisées en deux corps; le premier, sous les ordres de S. A. le prince royal; et le second, sous le commandement du duc de Wirtemberg. Parmi les différentes manœuvres que S. A. le prince royal se propose de faire exécuter, est celle d'une attaque sur la forteresse de Cronenbourg.

— Le 22 du mois dernier, le brick *Hoogtand*, allant de Stockholm à Port-à-Port, avec une cargaison de fer et de planches, a fait naufrage à quelques milles de Lenwig; le capitaine et trois hommes ont péri dans cet événement.

— Dans les trois derniers mois de juillet, août et septembre, il est passé par le Sund 2192 navires, venant de la mer du Nord, et 2061 venant de la Baltique.

— Nous recevons de Marstrand la nouvelle que, dans la tempête violente du 1er au 3 septembre, le vaisseau danois *le Scemann*, sortant de Sainte-Croix, a fait naufrage à trois milles de cette colonie. Heureusement l'équipage a été sauvé dans les chaloupes; mais le vaisseau a été mis en pieces; on n'a pu en sauver que quelques tonneaux de rhum.

— Les travaux du canal de M. le conseiller de justice Lange, grand propriétaire en Jutland, sont terminés; ils étaient commencés depuis trois ans. Cette entreprise utile rend à l'agriculture plusieurs milliers d'arpens de terres fertiles, et en outre la navigation du canal favorisera de la maniere la plus avantageuse plusieurs branches du commerce intérieur.

— Le corps militaire de la bourgeoisie d'Altona, nommé la Garde-Jaune, sera supprimée suivant une résolution royale. Cette garde qui fut formée en l'honneur de la reine Caroline Mathilde, déposera ses magnifiques drapeaux et timbales dans l'arsenal de Gluckstadt.

— Jusqu'au 26 août, il était arrivé à Pétersbourg 660 navires, dont 56 étaient danois; et il en était reparti pour la Baltique 431, dont 37 danois.

HONGRIE.

Semlin, le 22 septembre (5e *jour compl.*)

On annonce que la plus grande partie des troupes serviennes campées devant Belgrade, sont retournées dans leurs foyers; il n'est resté qu'un corps de 1000 à 1200 hommes pour garder les ouvrages qui ont été construits il y a quelque tems. L'approche de l'hiver paraît avoir déterminé cette retraite; l'on a aussi lieu de croire que les négociations sont assez avancées pour que l'on puisse en attendre un prompt et heureux résultat. Déjà les craintes se dissipent et la confiance se ranime. Les habitans qui avaient pris la fuite, rentrent successivement, et le commerce reprend son activité.

Il y avait, le 17 de ce mois, à Belgrade, quatre pachas, savoir: l'ancien gouverneur Hassan-Pacha; Bekir-Pacha, plénipotentiaire de la Porte; le nouveau gouverneur Kuzanzi-Pacha, et Soliman-Pacha. Ce dernier est chargé, dit-on, de réduire à l'obéissance Muss-Aga et ses partisans, qui, comme l'on sait, se sont retirés à Zwornic (capitale de la Bosnie), après avoir fait une irruption dans la Servie. On ajoute que Bekir-Pacha doit se rendre à Nisse, aussitôt après l'arrivée d'un firman de la Porte, qui est attendu avec impatience. Ce firman sera décisif, et contiendra les dernieres volontés du grand-seigneur relativement aux insurgés.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 3 octobre (11 *vendemiaire.*)

Les troupes qui s'étaient rassemblées dans un camp près de notre ville, ont exécuté, le 24, leur dernière manœuvre, en présence de LL. MM. II. Le jour suivant, le camp a été levé, et les troupes sont retournées dans leurs garnisons respectives. S. M. l'empereur a pris depuis sa résidence dans le château royal de cette ville, et S. A. R. l'archiduc Charles s'est rendu dans son palais sur la Neustadt.

Augsbourg, le 10 octobre (19 *vendem.*)

Les lettres de Trieste et de Venise s'accordent à annoncer, sur l'état florissant du commerce de ces deux villes, les progrès qu'il fait tous les jours. Elles nous apprennent aussi, que les bâtimens anglais ont entiérement disparu de la mer Adriatique, où les bâtimens français et italiens sont en grand nombre.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 6 octobre (14 *vendemiaire.*)

On avait répandu ici mal-à-propos le bruit qu'une maladie contagieuse faisait de grands ravages à Livourne. Ces grands ravages se bornent à quelques fievres ordinaires et qui sont les suites naturelles de la saison.

— Le feu a pris la nuit derniere dans une teinturerie, et a brûlé la maison.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 octobre (13 *vendemiaire.*)

(Extrait du Morning-Chronicle.)

Le peuple a manifesté hier la joie la plus vive à la nouvelle qu'on a reçue de Deal, que la flottille de Boulogne, au nombre de 150 à 200 bâtimens, avait été attaquée avec succès par notre flotte, et qu'ils avaient été détruits pour la plupart. Nous espérons que nous recevrons bientôt tous les détails de cette affaire. On dit que lord Melville était à bord du *Monarch*, avec lord Keith.

Lundi, 8 *octobre* (16 *vendemiaire.*)

Nous nous sommes empressés de faire part au public de la nouvelle que nous avions reçue du succès de nos armes contre la flottille de Boulogne. Elle était annoncée avec tant d'emphase par les journaux ministériels, que nous ne pouvions supposer que ce n'était qu'un faux bruit qui devait tourner à la confusion des ministres de sa majesté.

Jamais, en effet, on n'a vu une montagne aussi prodigieuse accoucher d'une aussi mince souris. La lettre de lord Keith, qui a été insérée dans la *Gazette officielle*, met fin à tous ces contes ridicules. On n'a pas même la certitude qu'un seul des bâtimens ennemis ait été détruit. Lord Keith, dont l'esprit et le jugement doivent le faire rougir pour les associés qui lui ont confié l'exécution de cette affaire, rend compte de cet événement avec une franchise digne d'un honnête homme et d'un brave officier.

Il y a de fortes raisons de croire, d'après ce que dit lord Keith, qu'on n'a pas choisi le moment convenable pour faire cette expérience; et il n'est guere douteux qu'elle n'ait été précipitée par le conseil militaire de Walmer-Castle, et par l'avis imposant de nos deux grands capitaines, M. Pitt et lord Melville. Lord Keith dit, que par la très-grande distance qui separait les bâtimens ennemis les uns des autres, il ne pense pas qu'on leur ait fait beaucoup de mal. C'est annoncer que le succès de l'expédition dépendait du rapprochement des bâtimens ennemis les uns des autres. Pourquoi a-t-elle donc été entreprise dans une circonstance où l'on était assuré qu'elle n'aurait aucun succès? C'est au premier lord de la trésorerie à rendre raison de cette précipitation.

Il est impossible de concevoir une situation plus ridicule que celle où les ministres se sont places eux-mêmes. Combien de conférences mystérieuses à Walmer! De quel espoir ne flattait-on pas l'attente du public! Quel sujet pour un poëme burlesque? Considérez, d'une part, lord Melville à bord du *Tremendous*, environné de ses brûlots, et prêt à souffler la ruine et la destruction sur les orgueilleux préparatifs de BONAPARTE! Voyez le dirigeant lui-même le combat sanglant, et remportant une victoire signalée contre des ennemis plus exécrables et plus redoutables que les diables de Milton. Voyez M. Pitt, *semblable au pere des dieux et des hommes*, dans l'Iliade, assis à Walmer-Castle, environné des lords Harrowby, Hawkesbury, Levison-Gower, etc., comme autant de déités, et pesant dans sa terrible balance les destins de l'intrépide BONAPARTE et du grand Melville, jusqu'à ce que le héros du Nord ait le gloire du triomphe!

Pour pallier la honte de cette expédition, lord Keith dit qu'on pourrait employer avec succès les mêmes moyens contre un plus grand nombre de bâtimens ennemis qui seraient plus rapprochés entre eux. Mais les ennemis étant avertis du danger, pense-t-on qu'une seconde attaque les surprendrait à l'improviste? pense-t-on qu'ils ne se tiendront pas en mesure contre un projet qui cessé d'être redoutable pour eux une fois qu'ils connaissent les moyens de le faire échouer? Nous le disons à regret, cette malheureuse affaire ne peut avoir d'autre résultat que d'exalter le courage de l'ennemi, et de flétrir le nom Anglais, non-seulement en France, mais dans tous les pays étrangers. On s'est beaucoup moqué de l'expédition de pierres; mais la folie négative de ce plan n'était rien relativement à l'absurdité réelle de la derniere attaque. On s'attendait à l'événement le plus extraordinaire. Cependant quel a été le résultat? Il nous semble voir des négocians qui ont fait des dépenses énormes pour expédier des bâtimens pour la pêche de la baleine, et qui reviennent avec un goujon!

(Extrait de la gazette de Londres.)

Copie d'une lettre de l'amiral Keith aux lords de l'amirauté, à bord du Monarch, *devant Boulogne, le 3 du courant.*

Messieurs,

Leurs seigneuries savent que je me suis appliqué depuis quelque tems à m'assurer du moyen le plus efficace d'attaquer les flottes ennemies dans leurs rades, en face de leurs ports.

Etant arrivé dans l'après-midi, le 1er du courant devant cette rade, et voyant que le tems s'annonçait devoir être favorable, et que l'ennemi avait fait sortir environ 150 bâtimens de la flottille, je résolus de faire l'épreuve des moyens d'attaque qui avaient été combinés.

Les dispositions définitives à cet effet furent achevées hier matin. Les officiers dénommés ci-après eurent le commandement des principaux bâtimens qui devaient être employés cette fois-ci.

L'opération commença hier à neuf heures un quart, et s'est terminée ce matin à quatre heures un quart. Plusieurs des bâtimens préparés à cet effet ont fait explosion au milieu et près de la flottille, mais en conséquence de la très-grande distance où les bâtimens ennemis se trouvaient les uns des autres, il semble qu'ils n'ont pas souffert beaucoup, quoiqu'il soit évident qu'il a regné parmi eux une grande confusion, et qu'il semble qu'il leur manque depuis hier à la chûte du jour, deux bricks et plusieurs des petits navires. Malgré le feu de l'ennemi, qui a duré toute la nuit, nous n'avons éprouvé aucun accident. L'ennemi n'a pas cherché à opposer ses bâtimens à rames aux nôtres.

Leurs seigneuries n'attendront pas que, dans le moment actuel, j'entre dans de grands détails; mais je crois qu'il est de mon devoir de leur faire part de la conviction où je suis que, dans le cas d'une réunion plus considérable de bâtimens ennemis dans la rade, une opération de cette nature, combinée sur un plus grand plan, semble nous promettre un résultat favorable.

La conduite des officiers et des matelots que j'ai employés dans cette occasion, mérite tous mes éloges, etc.

J'ai l'honneur d'être.

Signé, KEITH. (1)

(1) Il n'y a aucune observation à faire sur la relation de lord Reith. Il se garde bien de dire cependant que les machines infernales qu'il a consommées dans cette affaire, étaient au nombre de douze, chargées d'une quantité considérable de poudre et d'artifice; et que plus de trente autres petites machines de même genre et de nouvelle invention, se sont également perdues sans produire aucun effet.

Nous ne releverons point cette assertion, qu'il remarquait deux bricks et plusieurs navires français, parce qu'il ne la donne que comme une conjecture; mais nous observerons qu'il ne sait point ce qui s'est passé dans son escadre, s'il croit en effet qu'elle n'a éprouvé aucun accident. Peut-il ignorer qu'il a perdu trois petits bâtimens, qu'un grand nombre d'hommes, qui étaient morts, et qu'on avait jetés à la mer, ont manqué à l'appel à Douvres et à Dungeness. De très-bonnes informations, venues de la cote anglaise, attestent que l'ennemi a eu 100 hommes tués, et 200 blessés.

L'armée attendra avec impatience la *nouvelle opération* de lord Keith, et désire que ce qu'il en dit ne soit pas une fourberie: il resterait toujours à l'amiraute la ressource *des pilotes de pierres*, et celle de fermer la rade de Boulogne par une digue, comme nous avons fait à celle de Cherbourg.

(*Du* 9.)

Nous tenons d'une autorité très-respectable, qu'il va s'opérer un changement considérable dans la constitution de la République batave, et que cet événement doit avoir lieu aujourd'hui même.

— Le cutter *la Nancy*, de Gibraltar, est arrivé à Portsmouth avec des dépêches. Nous apprenons qu'il s'était manifesté dans cette place une sorte de fièvre épidémique, et qu'on y était dans de vives allarmes. Toutes les maisons étaient fermées, et les affaires tout-à-fait suspendues. Un grand nombre d'habitans étaient attaqués de cette maladie contagieuse; mais nous avons la consolation de pouvoir annoncer qu'il n'en mourait guere que dix par jour, et que, le 20 du mois dernier, la maladie diminuait sensiblement. Les médecins déclarent que cette fièvre n'a pas le même caractere de malignité que celle qui a fait des ravages à Malaga.

On mande de la Haye, en date du 1er octobre : « L'ambassadeur de France est de retour de son long voyage à la suite de l'EMPEREUR, et M. Schimmelpenninck est actuellement à Deventer, ayant exécuté son importante mission. On s'attend donc à voir bientôt le resultat des dernieres conférences. Entr'autres griefs, le Gouvernement français allegue les quatre suivans : 1° Les ordres équivoques donnés à l'amiral Hartsink, lesquels ont empêché sa jonction avec Linois; 2° Le rejet par le corps-législatif du plan d'indemnité pour le prince d'Orange; 3° L'oppression des catholiques romains; 4° L'opposition qu'on a mise à prendre une part active et décisive à la guerre. »

Gibraltar, le 21 septembre.

« La maladie épidémique augmente journellement. Les habitans sont dans les plus vives alarmes, et la terreur devient générale. Il meurt environ seize personnes par jour. Plusieurs personnes ont pris la fuite; mais les ports d'Espagne et de Portugal sont actuellement fermés contre nous, et nous craignons que la même mesure n'ait bientôt lieu de la part des Barbaresques. »

INTÉRIEUR.

Brest, le 18 vendemiaire.

Un incendie a éclaté dans cette commune la nuit derniere, dans une écurie attenante à l'hôtellerie dite de l'*Empereur*; les dommages ont été peu considérables.

Les troupes de terre et de marine, et les habitans, méritent les plus grands éloges pour l'activité qu'ils ont mise à porter tous les secours nécessaires aussitôt que la générale a été battue.

Le commissaire-général a cru devoir signaler particuliérement à la reconnaissance publique, M. le Beurriée, fondeur du port; M. Trouille, ingénieur du port; les commissaires de police Quesnel et Montenot; M. Pouliquen, négociant, ex-maire; Portalaize, sergent; Rouget, fourier d'artillerie de marine; Joseph Fil, Gardel, grenadiers au 47e régiment, et Ravier, grenadier au 70e.

Coblentz, le 19 vendemiaire.

Les charpentes pour le pont à reconstruire sur l'Aar sont terminées. L'activité qu'on met dans cette reconstruction fait présumer que le pont sera lui-même achevé avant l'hiver.

Commercy, le 21 vendemiaire.

Encore une victime de l'imprévoyance, ou plutôt de la crainte d'augmenter son travail, pour préserver ses jours. Un jeune homme nommé Lechef, de Thillombois, canton de Pierrefitte, extrayait des matériaux dans une excavation imprudemment pratiquée dans une carriere. Le terrein supérieur s'est tout-à-coup détaché et l'a couvert de plus de cent tomberaux de terre. Après cinq quarts d'heure de déblai, on a retrouvé son corps tout broyé et sans vie. Ces tragiques événemens ne sont malheureusement pas rares; aussi ne rapportons-nous celui-ci que pour provoquer, sur des fouilles si souvent funestes, l'attention salutaire des municipalités, et pour forcer les ouvriers, par un exemple effrayant, à abattre les crêtes, ou à étançonner à mesure qu'ils pénetrent sous terre.

— La recolte a surpassé toutes les présomptions dans les vignobles du département de la Meuse, qui ont ouvert leurs vendanges. On est obligé de faire la cueillette des raisins en plusieurs tems, à défaut de futailles. On cite des endroits où l'on remplit trois tonneaux en échange d'un seul vide de même capacité.

Paris, le 25 vendemiaire.

DÉCRET IMPERIAL.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous ceux que ces présentes verront. Salut. Nous avons décrété et nous décrétons ce qui suit :

Le corps-législatif est convoqué pour le 1er frimaire prochain, à l'effet d'assister à notre sacre et couronnement, conformément aux constitutions de l'Empire.

Mandons et ordonnons que les présentes seront insérées au Bulletin des lois.

Donné en notre Palais Impérial de Saint-Cloud, le 25 vendemiaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le remblai du quai Desaix. Paris, le 22 vendemiaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. A compter de ce jour, toutes les décharges publiques et particulieres qui existent dans Paris, sont provisoirement fermées.

II. Tous les gravois seront portés au quai Desaix.

En conséquence, les voituriers chargeant des terres, gravois ou décombres, seront tenus de diriger leurs voitures au quai Desaix, pour les y décharger.

III. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur général de la salubrité, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général. signé PHS.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE PARIS, du 25 vendemiaire.

40. 29. 70. 13. 58.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 22 vendemiaire.

19. 54. 2. 67. 88.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 21 vendemiaire.

17. 36. 74. 83. 41.

SOCIÉTÉ GALVANIQUE.

La Société galvanique vient de charger M. Izarn, professeur de Physique au LYCÉE BONAPARTE, qu'elle a nommé son secrétaire perpétuel, d'adresser la lettre suivante à tous ses correspondans, et aux personnes que leurs études et leurs travaux font connaître comme s'intéressant aux progrès des sciences, espérant y contribuer.

Monsieur,

Après les premiers travaux concernant son organisation, la Société galvanique a dû naturellement s'occuper de revoir tous les faits déjà connus, pour les examiner sous des points de vue différens, pour chercher à saisir leurs rapports mutuels et à les ramener aux lois générales de la nature. Elle devait sur-tout s'attacher à dissiper, par de nouvelles expériences, les doutes qu'avaient laissés les travaux de divers physiciens sur des questions importantes, sur lesquelles ils avaient donné des assertions qui se détruisaient mutuellement.

En examinant les rapports du galvanisme avec les phénomènes déjà connus, la Société ne tarda pas à reconnaître qu'il avait avec l'électricité des liaisons si étroites qu'on ne pouvait guères balancer à leur attribuer la même origine. Mais quelle que fut l'étendue et la nature de ces rapports nous ne pouvions nous dissimuler que, si le galvanisme n'était que de l'électricité, c'était du moins un nouvel ordre de phénomènes électriques produits par d'autres moyens, et qui, considérés soit en eux même, soit dans leurs causes, soit dans leurs effets, offraient encore de bien intéressans problêmes à la sagacité des physiciens, et demandaient de nombreuses observations pour les lier à une cause générale.

Nos premieres recherches nous entraînerent souvent dans des discussions qui n'appartenaient qu'à l'électricité, et nous sentîmes bientôt que nous n'étions guere plus avancés pour cette classe de phénomenes que pour ceux qui tenaient de plus près à la découverte de Galvani. Toute la différence que nous trouvâmes entr'eux, c'est que les premiers sont connus depuis long-tems et qu'ils ont presqu'épuisé l'attention, tandis que les seconds la frappent encore par leur nouveauté : mais en électricité comme en galvanisme, l'état de la science ne nous présenta qu'un grand nombre de faits difficiles à concilier avec les lois générales de la physique, et qui demandaient à leur être ramenés après avoir été d'abord liés entr'eux. Les discussions qui s'élevaient dans chaque séance se terminaient le plus souvent sans résultat, faute de pouvoir s'entendre en électricité, et nous fûmes bientôt convaincus que si nous ne convenions d'abord des principes généraux, nous ne pourrions tomber d'accord sur les conséquences que chacun les verrait à sa maniere et comme à travers un verre particulier, suivant qu'il aurait adopté telle ou telle théorie.

C'est pour éviter ce grand inconvénient que la Société chargea l'un de ses membres, M. Izarn, de faire pendant ses séances un cours d'électricité et de galvanisme, dans lequel il devait présenter d'abord la série des phénomenes électriques dans un ordre propre à établir sur les causes des principes généraux sur lesquels la Société fût d'accord pour marcher ensuite avec plus d'ensemble et de succès dans l'examen des phénomenes galvaniques.

Depuis long-tems M. Izarn s'occupait à ramener aux lois générales des fluides tous les phénomenes que l'électricité nous présente, et à les expliquer par conséquent sans avoir besoin d'aucune hypothese. Ce travail, dont il a donné les développemens dans la premiere partie de son Cours, forme une nouvelle théorie d'électricité qu'il se propose de publier incessamment. Mais ce n'étaient ni les idées ni les explications d'un seul qui pouvaient donner à ce cours tout l'effet que nous en attendions; il fallait remettre sous les yeux de la Société tout ce qui constitue l'état actuel de la science. Notre collegue le docteur Legallois a rempli cette tâche importante en reproduisant les principaux phénomenes électriques, de maniere à amener le développement des théories qui ont eu le plus de succès, et en les comparant avec celle que M. Izarn avait donnée lui-même; il a mis la Société en état de rapporter désormais à des principes généraux les phénomenes que les recherches des commissions pourront lui présenter.

Le résultat de la seconde partie du cours de M. Izarn n'a pas été pour la Société galvanique seule; il l'a offert à tous ceux qui s'occupent comme elle de cette nouvelle branche de la physique, en leur donnant, dans son *Manuel du galvanisme*, (1) les moyens de répéter les diverses expériences, et leur montrant les pierres d'attente qui appellent de nouvelles observations.

Tels ont été les premiers travaux de la Société galvannique, et l'on voit que ce n'est que de ce jour qu'elle va se livrer à des expériences de recherche pour la partie physique du galvanisme. Elle se trouve beaucoup plus avancée pour la partie médicale, parce que celle-ci est à-peu-près indépendante de toutes nos idées sur les théories. La commission qui s'est spécialement occupée de cette partie, a fait un grand nombre d'observations qui ont présenté quelques résultats importans pour la science. Le docteur Bonnet, secrétaire de cette commission, les fera bientôt connaître, ainsi que le plan qu'elle a adopté pour la continuation de ses recherches.

Les travaux de deux commissions des recherches physiques et des recherches médicales vont donc occuper désormais la plus grande partie des séances de la société. L'avantage qu'elle a de compter parmi ses membres et ses correspondans des savans du premier mérite, dont la plupart se sont déjà rendus célebres par des découvertes, lui fait espérer qu'elle ne travaillera pas inutilement pour l'avancement de la science : c'est dans ces vues qu'elle réclame de chacun de ses membres, et de vous en particulier, Monsieur, des observations à vérifier ou à varier, des projets d'expériences pour confirmer telle ou telle conjecture, ou pour éclaircir les points douteux ou contestés; en un mot tout ce que vous jugerez propre à la faire avancer vers le but de son institution.

Les lettres et mémoires adressés au secrétaire perpétuel (2), ne seront ouverts qu'en séance, et seront exactement enregistrés et paraphés par le président, pour assurer à chaque membre ou correspondant la mention à laquelle il aura droit lorsque la Société publiera ses travaux.

Le bureau de la Société est composé comme il suit, pour le 1er semestre de l'an 13 :

M. le senateur Lamartilliere, président;

M. Chompré, vice-président;

M. Izarn, secrétaire-perpétuel.

---

(1) Voyez ce que nous avons dit de cet ouvrage dans nos nos du 20 messidor et du 30 thermidor dernier.

(2) Les lettres et paquets, pour qu'ils soient reçus, doivent parvenir, franc de port, au secrétaire-perpétuel.

PHILOSOPHIE. — MORALE.

Etudes sur l'Homme, dans le monde et dans la retraite; par J. H. Meister, auteur des *Lettres sur l'Imagination*, et d'un autre écrit intitulé : *Mes Souvenirs d'un Voyage en Angleterre* (1). Un vol. in-8°, avec cette épigraphe :

Ut nemo in se tentat descendere, nemo !

Si M. Meister eût intitulé son livre *Etudes de l'Homme*, il aurait pu se croire obligé d'offrir à ses lecteurs une série d'observations aussi fortement appliquées que judicieusement approfondies, en sorte que, malgré l'isolement des nombreux sujets qui auraient servi de texte à autant de chapitres, l'esprit n'eût pas laissé d'apercevoir leur liaison intime, d'y reconnaître une certaine méthode, en un mot cet ensemble qui annonce un plan et un but déterminés. Nous pensons même qu'un ouvrage sous ce titre est devenu en quelque sorte nécessaire, après tant de recherches et d'expériences sur l'homme, si diversement et quelquefois si bisarrement jugé : car, sans proscrire les découvertes nouvelles en morale, il nous semble que ce serait déjà beaucoup que d'apprécier sainement les vérités les mieux établies, et d'en faire à cette science des applications utiles ; de réduire en un système bien lié tout ce qui constitue l'homme dans ses rapports individuels comme avec la *raison sociale*, en rattachant toujours à cette dernière les observations les plus délicates que peuvent fournir le cœur humain, ses affections constantes, ses contradictions apparentes ou réelles, les institutions, les lois et les mœurs. Mais pour qu'un travail de cette importance répondît à l'idée que nous nous en sommes faite, il faudrait qu'il fût exécuté, sinon sur le plan, au moins avec le même intérêt que les *Etudes de la Nature* de Bernardin-de-Saint Pierre.

M. Meister n'a pas voulu s'imposer une si grande tâche, et l'on voit qu'il a restreint son titre autant qu'il pouvait l'être ; encore, craignant qu'il ne fît trop attendre, reconnaît-il lui-même que ses *Etudes* laissent beaucoup à désirer. Mais nous aimons à convenir aussi avec lui « qu'il existe peu de livres qui renferment, sur nos affections intérieures, principalement sur celles dont le commun des hommes s'occupe le moins, des détails plus curieux, plus remarquables, et qu'on ne lira pas sans intérêt. » Le style en est pur, le ton fort sage, la langue un peu trop métaphysique peut-être, ou forcément telle par la nature de beaucoup d'observations ; mais des anecdotes fréquentes, en venant à l'appui du sentiment de l'auteur, rendent cet inconvénient beaucoup moins sensible : il y a plus, l'esprit et le cœur y trouvent je ne sais quel attrait qui soutient l'attention, et qui (malgré le conseil de M. Meister), après la lecture d'un chapitre, donne envie de poursuivre les autres. Plus d'un lecteur aimera à y découvrir quelques traits de son caractère, le secret de ses affections les plus intimes, la possibilité de mieux juger et de mieux valoir.

Depuis les *Essais de Montaigne*, combien on pourrait compter d'ouvrages pour ainsi dire calqués sur cette production célèbre et vraiment originale ! Mais si le modèle étonne par l'énergie, la sagacité et la profondeur, par la variété de ton comme de sujets, et le charme d'un style tour à tour concis, abondant, poétique, nerveux surtout, et où cependant le plus haut degré de force s'unit encore à la naïveté ; si, disons-nous, un pareil modèle ne peut être égalé en mérite, malheureusement il n'est que trop aisé d'en imiter la forme ; c'est, sans contredit, de toutes les manières de faire un livre, la plus prompte et la plus facile. L'auteur n'est tenu à rien : libre de toute règle littéraire autre que celle de s'exprimer correctement, il se croit presque aussi exempt de toute responsabilité morale ; les questions les plus importantes, il peut les embrasser au lieu de les résoudre ; il n'a pas pris l'engagement de rien éclaircir, mais *il vous fera penser !* et cette prétention flatte ordinairement davantage..... Faire penser est bien le mot : l'essentiel serait de faire penser juste.

On sait que tout ce qui peut fournir un aliment à la pensée se présente à l'esprit sous beaucoup d'aspects différens, indépendamment du caractère particulier de celui qui observe ; que la moralité des actions humaines est quelquefois subordonnée à des besoins accidentels ou permanens, à des circonstances de tems et de lieu, aux convenances plus ou moins exigeantes de patrie, de famille, d'humanité ; si, au milieu de ces complications dont plus d'un philosophe s'est fait une arme contre la morale, l'observateur moraliste n'y puise que des assertions captieuses ou incohérentes, des tableaux chargés de contrastes ; s'il y cherche des points de vue plus piquans que vrais, quel bien fait-il ? quels maux au contraire il peut ajouter à ceux qui existent !

Ne suffirait-il pas pour étendre leur cours
Qu'un écrit *dangereux* leur prêtât son secours ! (2)

A quoi bon prendre plaisir à déceler, souvent à exagérer certaines bisarreries de nos passions, de notre caractère, de nos institutions, dans la seule vue de ridiculiser l'homme en général ! Armé du fouet de la satire, Boileau sans doute a pu, par des images, par des comparaisons prises dans nos travers et notre corruption, faire rougir de mœurs qui dégradent la dignité humaine. Ici se manifeste une intention critique et morale tout ensemble, exprimée avec les couleurs que comporte du moins ce genre d'écrits. Le philosophe a d'autres ressources : il ne doit être ni déclamateur, ni plaisant ; il laisse à la muse comique le soin de ridiculiser non pas l'homme, mais les vices, et son premier soin est d'honorer le sujet qu'il traite. Il lui reste assez de moyens d'intéresser s'il est complétement digne de sa mission, c'est-à-dire, s'il a reçu de la nature, un génie heureux, un cœur droit, un esprit juste, une ame sensible, un goût sûr et délicat ; et il ne faut pas moins que tous ces dons réunis pour bien exécuter l'ouvrage dont nous venons de parler, ouvrage qui, sans produire d'abord des sensations extrêmes mais divergentes, obtint le double succès de plaire et d'être utile, de réconcilier enfin tous les cœurs et tous les esprits avec l'auguste philosophie ; car, malgré toutes les dissidences d'opinions, elle est une, et ne cessera jamais d'être l'amour de la sagesse et de la vérité.

Il faut convenir que le mot *sagesse* n'avait pas chez les anciens une acception aussi solennelle, aussi étendue que celle que nous lui donnons aujourd'hui : *sapiens* ne voulait dire que prudent, avisé, entendu, intelligent ; dans notre langue, *sagesse* signifie encore, bonne conduite, pureté de mœurs. Diogène passait pour sage, et sa vie ne fut pourtant rien moins qu'exemplaire. Sa sagesse se rapportait toute à lui-même sans aucune corrélation avec personne, ni avec la société. Son extrême indépendance, l'originalité de son caractère et l'étendue de son esprit ne suffiraient point de nos jours pour mériter le nom de philosophe ou de sage : « C'est toujours avec d'autres, par d'autres et pour » d'autres que nous existons, dit M. Meister ; les » hommes les plus parfaits sont ceux dont l'exis» tence morale a, comme la plus part des corps » célestes, deux mouvemens différens, mais cor» respondans régulièrement l'un avec l'autre ; le » premier autour de leur propre centre, l'autre » autour de celui du système dont ils font partie : » ils vivent tout à-la-fois pour eux-mêmes et pour » leurs semblables, c'est-à-dire pour le perfection» nement de leurs facultés individuelles et pour le » bien général. » Tel est, suivant nous, ou tel doit être, le philosophe, le vrai sage. Le grand-homme qui s'élance plus loin encore au-dessus des mortels ordinaires, est celui qui, doué de qualités rares et fortes, passionné pour la gloire et lui vouant toute son ambition, consacre en même-tems les heureux dons qu'il a reçus au plus grand avantage de sa patrie ou de l'humanité.

Toutes les manières de voir en morale, toutes les théories se sont appliqué le nom imposant de philosophie, mais ne l'ont pas également justifié. Quelques esprits abusés par la tendance générale de l'homme vers tout ce qui est jouissance, et son aversion pour toute entrave, ont pensé qu'il lui était permis de se soustraire à une foule d'obligations et de convenances qui, dans l'état social, gênent un peu la franchise des penchans naturels, et nous avons eu la *philosophie de la Nature*. Sa devise était *liberté, plaisir*, qui certainement n'ont besoin ni de code, ni de vélicule. D'autres n'ont pas seulement considéré la nature et les divers penchans qu'elle nous a donnés, ils ont vu dans la sociabilité un but positif et la véritable destination de l'homme. Etudiant alors les principes conservateurs de la société, ce qui les a frappés sur-tout, c'est l'accomplissement nécessaire des obligations qu'elle impose à tous et à chacun. Saisissant mieux les intentions réelles de la nature, une autre loi morale s'est développée à leurs yeux ; ils en ont fait la base de toutes leurs recherches et nous avons eu la *philosophie de la conscience et des devoirs*.

Celle-ci, en effet, se trouve éminemment d'accord avec l'ordre social et tous les intérêts de l'espèce humaine. Si elle pouvait régner sans partage dans l'opinion, elle y formerait et maintiendrait pure cette conscience générale, frein des vices, protectrice naturelle de la probité, régulateur nécessaire des consciences individuelles.....

Nous n'examinerons pas dans quels siècles l'opinion si puissante sur les mœurs a été le plus exposée aux dangers des mauvaises doctrines, peut-être plus funestes et plus contagieuses que les mauvais exemples (2). De tout tems les principes d'une austère morale ont été en opposition avec ceux d'une morale moins pure et beaucoup trop facile : tandis que les sectateurs d'Epicure se ralliaient au dogme du plaisir, les cyniques à une indépendance anti-sociale, les stoïciens mettaient leur gloire à s'élever au-dessus de toutes les passions et niaient jusqu'au sentiment de la douleur. On retrouve dans nos tems modernes des traces sensibles de ces divers systèmes de philosophie : parmi les jansénistes et les partisans de Molina ; dans un trop grand nombre d'écrits dont les maximes rappellent sous des couleurs plus ou moins fortes et brillantes l'école pratique du Régent ; dans les pages immortelles de l'auteur d'Emile ; enfin dans les savantes méditations du philosophe de Kœnisberg, où l'on peut admirer cette définition intéressante de la loi éternelle gravée au fond de nos cœurs pour en régler les mouvemens :

« Devoir, mot sublime, qui n'offre l'idée de rien » que ce soit d'agréable ni de flatteur, et qui » ne réveilles que celle de soumission ! malgré cela » tu n'es point terrible et menaçant ; tu n'as rien » en toi qui effraie et qui rebute l'ame, pour » émouvoir la volonté ; tu n'as d'autre puissance » que celle de déployer une loi, une loi simple, » qui, d'elle-même, s'établit et s'interprète. Tu » forces au respect jusqu'à la volonté rebelle dont » tu parviens à te faire obéir. Les passions qui » travaillent sourdement contre toi, sont muettes » et honteuses en ta présence. Quelle origine » assez digne de toi peut-on t'assigner ? Où trouver » la racine de ta noble tige ? Ce n'est pas dans » les penchans sensuels que tu repousses avec » fierté : ce ne peut être que dans ce sanctuaire » de l'humanité, où l'homme se trouve élevé au» dessus du monde sensible, affranchi du méca» nisme de la nature et où réside sa personnalité, » sa liberté, son indépendance (3). »

Cependant la morale dont les élémens sont si simples au fond du cœur et ont été tant de fois tracés par la main du génie, livrée aux aberrations de l'esprit, n'a pu prendre encore, comme science, une consistance absolument fixe, et n'offre en général que des exagérations ou des applications fausses, des vérités sublimes souvent affaiblies par des contradictions, ou des paradoxes pires que tout le reste. La révolution française (toute idée politique à part) a montré une lutte assez opiniâtre des penchans contre les devoirs ; les théories licencieuses ont pu être mises en pratique, et l'on sait si la société s'en est trouvée bien. Dans ce long développement de facultés, de prétentions nées du progrès des lumières, le cœur humain a nécessairement ajouté aux observations anciennes de nouveaux sujets d'analyse ; et quand la méthode de toutes les sciences se perfectionne chaque jour, nous pouvons espérer d'avoir enfin la *philosophie de la Raison*, annoncée comme devant être spécialement le partage du siècle qui commence.

Tous les arts, sans exception, doivent se rallier à la Sagesse. Minerve n'est-elle pas, en effet, la déesse des beaux-arts ? Les Grâces elles-mêmes, *Gratiæ decentes*, sont-elles donc ennemies de la raison, ou, comme on l'a prétendu, la raison ennemie des Graces ? Il est à remarquer que les plus grands poëtes furent aussi les plus vrais philosophes : connaissant toute la force de leur génie, sentant qu'ils écrivaient pour la postérité la plus reculée, le soin de leur gloire, une sorte de probité envers les générations futures épurait leurs pensées, embrassait leur ame d'un feu divin, et marquait leurs conceptions de ce beau qu'on nomme idéal, mais qui, dans les formes, est le type de la nature elle-même, et en morale, n'est que la vérité.

On révèle tant à notre âge le secret des mœurs licencieuses dans les âges précédens, sur-tout chez les Grecs et les Romains ! Les écarts mêmes de la volupté n'y choquaient point, dit-on, les bienséances sociales ! Et cependant c'est dans Homère que nous trouvons les plus beaux modèles de fidélité et de tendresse conjugales ! Quelle pureté et quelle délicatesse dans tout l'épisode de l'infortunée Didon ! Quel respect pour les bienséances et la pudeur ! Didon elle-même ne sait pas se justifier de les avoir oubliées, elle aime mieux

(1) Prix, 4 fr. 50 cent., et 6 fr. par la poste ; papier vélin, 9 fr., et 10 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Antoine-Augustin Renouard, rue Saint-André-des-Arcs.

(1) Bernis.

(2) Jean-Jacques n'a dit la vérité qu'à demi, lorsqu'il a énoncé cette réflexion d'une manière absolue. Sans doute, dans la vie commune, les actions honteuses, une mauvaise conduite soutenue peuvent inspirer cette indignation, ce blâme salutaire qu'une maxime dangereuse devenue proverbe ne tend que trop à affaiblir ; mais les exemples émanés des classes supérieures ont une influence incalculable, soit qu'ils nuisent ou qu'ils rendent hommage à l'équité et aux bonnes mœurs, d'autant plus qu'au penchant à l'imitation, alors si déplorable, se joint tout l'ascendant des maximes perverses dont la flatterie ou l'intérêt ne manquent pas de se servir pour pallier du moins ce que l'on n'ose tout-à-fait justifier. Pense-t-on que les plaisanteries de Molière sur le plus essentiel des liens civils, aient été plus nuisibles au mariage que l'exemple des *trois reines* de Louis XIV ? L'histoire, plus sévère que la foule des contemporains, fait justice du scandale, mais l'altération que les mœurs ont subie est longue à s'effacer. Au reste, c'est Massillon qu'il faut consulter sur l'influence de l'exemple des grands, pour connaître tout le prix de la moralité personnelle des chefs de l'Etat : quels que soient leurs talens politiques, les gouvernemens ennemis leur souhaiteraient volontiers une qualité de plus pour une vertu de moins.

(3) Traduction de Charles Villers dans son *Exposé de la Philosophie de Kant*.

s'en punir ! Voyez *la Phèdre* de Racine, chef-d'œuvre de difficulté vaincue, et qui semble, comme on l'a dit, une heureuse imitation de la *Didon* de Virgile. Le poëte s'est-il permis d'intéresser pour Phèdre incestueuse, aux dépens d'un préjugé qui touche si essentiellement à l'intérêt des mœurs ? Dans aucun autre sujet dramatique, excepte Rodogune, on ne trouve réunis à un si haut point tout ce que la morale a de plus sévère, tout ce que l'art de traiter les passions a de ressources pour émouvoir sans corrompre.

Les grands talens, les genies supérieurs n'ont pas toujours eu des inspirations aussi pures. Heureusement on compte peu de ces productions que l'on est forcé d'admirer comme chefs-d'œuvre, sans pouvoir leur accorder d'autre estime.

» Aujourd'hui il serait moins excusable que jamais de se livrer, principalement en matiere de philosophie, à ce libertinage d'esprit, à ces formes polémiques que réprouvent également la sagesse et la dignité littéraire. Nous n'avons plus d'institutions, de préjugés, de systêmes dominans qu'il faille combattre en se servant de toutes armes (en admettant que toutes armes soient bonnes) ; et de même qu'on n'a pu reconstruire solidement l'édifice politique avec l'enthousiasme révolutionnaire, c'est à l'abri de tout mouvement passionné, de toute acception de doctrine, qu'il importe de recueillir et de combiner les vérités utiles dont on voudra composer le monument d'une philosophie vraiment sociale. Déjà l'on a pu remarquer cette tendance vers un ordre d'idées plus calme et plus sage. L'ouvrage de M. Meister nous a paru écrit sous cette influence ; il y examine des questions assez délicates, sans jamais perdre de vue le grand intérêt des mœurs et de la société ; encore déclare-t-il qu'il est loin d'en recommander la lecture à tout le monde : à cet égard même il pourrait être sans crainte ; son style n'est rien moins que populaire, et il semble, à dessein, ne l'avoir mis qu'à la portée des hommes les plus réfléchis comme des esprits les plus cultivés.

J. S. Lachappelle.

HISTOIRE NATURELLE.

M. Jussieu, professeur au muséum d'histoire naturelle, a fait à l'Institut, sur les résultats de l'expédition que le gouvernement envoya, il y a trois ans, à la Nouvelle-Hollande, sous les ordres du capitaine Baudin, un rapport dont voici la substance :

« Lorsque le gouvernement ordonna une expédition à la Nouvelle-Hollande, sous la conduite du capitaine Baudin, pour des recherches de géographie et d'histoire naturelle, une commission de l'Institut fut chargée de choisir les coopérateurs de ce grand travail, et de leur donner les instructions nécessaires. On fit choix de personnes instruites dans chaque partie, joignant au savoir un goût décidé pour les voyages ; tout faisait présumer un heureux succès, sur-tout lorsque, parmi ces voyageurs, on comptait ceux qui avaient partagé, sous le même chef, les fatigues d'une navigation précédente en Amérique, et qui n'hésitaient pas de s'embarquer de nouveau sous ses auspices. Mais quelques circonstances imprévues dérangerent ces combinaisons : la maladie força plusieurs de ces navigateurs de s'arrêter, soit à Ténériffe, soit à l'Isle-de-France ; des craintes de manquer de vivres, et des mécontentemens, retinrent plusieurs autres, et lorsque Baudin partit de cette derniere colonie, il n'avait sur ses vaisseaux que l'astronome Bernier, le géographe Boullanger, le botaniste Leschenaut, les zoologistes Maugé, Perron et le Villain, les minéralogistes de Pusch et Bailly, les jardiniers Riedlé, Sautier et Guichenot, et les jeunes Lesueur et Petit, qui, embarqués sous un titre vague, furent substitués aux dessinateurs restés à l'Isle-de-France.

» Le plus grand nombre de ces amateurs zélés des sciences ont péri dans cette expédition ; mais ceux qui ont survécu ont mis tant de zele dans leurs travaux, que de toutes les collections qui nous sont parvenues des pays éloignés, à diverses époques, celle-ci, apportée par les vaisseaux *le Naturaliste* et *le Géographe*, est certainement la plus considérable, et sur-tout dans le regne animal ; celle du Muséum sera très-augmentée par le grand nombre d'especes nouvelles recueillies dans cette expédition, et la science y gagnera en même proportion....

» En botanique, des collections nombreuses et soignées de plantes vivantes et séches, de graines, de fruits, d'échantillons de bois ont été faites par Riedlé et Sautier, et sur-tout par Guichenot reste seul après eux. Leschenaut a rendu des services importans en recueillant, décrivant et dessinant lui-même plus de six cents especes qu'il croit nouvelles, et dont plusieurs pourront constituer des genres et peut-être des ordres nouveaux.

» Les recherches les plus importantes ont été faites à la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, et dans les relâches aux terres de Nuits, de Leuwin, d'Endracht et d'Edels, régions, pour la plupart, non visitées par les Anglais. Des graines recueillies avec soin par Leschenaut, apportées par *le Naturaliste* semées à la Malmaison et au Muséum, à Montpellier et dans d'autres départemens méridionaux, et levées pour la plupart, donnent l'espérance de voir naturaliser en France quelques productions de cette partie du Monde.

» Le nombre des animaux rapportés est considérable ; ils sont bien conservés, et la plupart absolument nouveaux. On retrouve dans cette collection les coquillages qui forment la nourriture principale des habitans de quelques parties de la terre de Diemen ; une suite nombreuse d'holoturies, animaux marins qui forment dans l'Inde une nourriture recherchée, et deviennent, pour cette raison, un objet precieux de commerce ; les divers quadrupedes qu'il serait facile d'acclimater en France, et sur-tout sept especes de kangurous, dont la plus petite serait sur-tout une bonne acquisition pour l'Europe, à cause de sa fourrure et de la bonté de sa chair. Le phascolome, également très-bon à manger, et que l'on rendrait aisément domestique ; le casord, de la Nouvelle-Hollande, vivant au Muséum, dont la chair, participant de celle du dinde et du cochon de lait, est un mets très-recherché ; le cygne noir, existant à la Malmaison, que sa chair tendre et son duvet très-fin, rendent intéressant pour nos basse-cours, en même tems qu'il contribuera à l'ornement de nos pieces d'eau ; le faisant à queue de lyre, qui, par sa forme et la beauté de son plumage, peut encore briller à côté du paon de nos régions ; sans compter encore beaucoup d'autres animaux utiles à cette collection. »

BOTANIQUE.

M. Palisot de Beauvois, associé correspondant de l'Institut national, a présenté lundi 16 vendemiaire à la classe des sciences physiques et mathématiques, une plante très-remarquable qu'il a recueillie dans son voyage à Owari et à Benin, en Afrique.

La fleur de cette plante a une organisation qui l'approche des *cucurbitacées* et des *passiflores* ; mais on y remarque des particularités qui ne permettent de la réunir ni aux unes ni aux autres ; de sorte qu'elle constitue à elle seule une nouvelle famille intermédiaire ; elle porte une double corolle analogue au calice des *passiflores*, et à la couronne intérieure qui donne à ces dernieres une forme élégante et agréable ; mais on est frappé sur-tout de la forme des étamines, composées de cinq corps élargis, réunis à la base, puis repliés sur eux-mêmes, portant chacun deux antheres, et rapprochés au sommet comme les branches d'une couronne : ces étamines sont surmontées et dominées par le stigmate applati, pelté à cinq angles égaux, sillonés chacun dans leur milieu, ayant la forme d'un *asterias* ou étoile de mer, et représentant en petit le signe distinctif de la Légion d'honneur.

Tant de rapprochemens heureux dans cette production, dont la connaissance devient précieuse aux progrès de la botanique, lui assignait naturellement un nom cher à la France ; aussi l'auteur de cette intéressante découverte la nomme-t-il, du consentement de l'Empereur, qui en a accepté la dédicace, Napoléone impériale, *Napoleonæa imperialis*. Ce genre sera le premier d'un nouvel ordre intermédiaire de plantes : *les napoléonées*.

Le public ne tardera pas à jouir de la figure de cette plante ; nous apprenons que le beau dessin que l'auteur en a fait faire par un habile artiste, J. G. Prêtre, est en ce moment entre les mains du graveur. S. M. l'Impératrice a voulu se charger des frais de cette gravure.

CONCERT.

Mlle. Isabelle Colbrand, cantatrice, pensionnée par S. M. la reine d'Espagne, donnera, le samedi 5 brumaire prochain, un concert dans la salle Desmarets, rue du Boulloy. On y entendra M. Woelfs, M. Libon, élève de Viotti, violon de la chambre de S. M. la reine de Portugal.

L'orchestre sera conduit par M. Kreutzer.

Les personnes qui desireront des billets, en trouveront, dès ce moment, chez Mlle. Colbrand, rue Saint-Georges, n° 3.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 $\frac{5}{8}$
—— Courant...	57 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{3}{8}$
Londres.....	24 f. 45 c.	24 f. 25 c.
Hambourg.....	186 $\frac{1}{4}$	184 $\frac{3}{4}$
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 72 c.	14 f. 41 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 55 c.	14 f. 32 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 74 c.	4 f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 93 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 6p. 6f.	8 l. 1 s. 6 d.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	57 fr. 40 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la Banque de France....	fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la Caravane, et le Ballet de Télémaque.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Phedre, et le Babillard.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Re Theodoro. En attendant, la Camilla, op. en 3 actes, mus. de Paës. — Les comédiens ordinaires de S. M. donneront incessamment la 1re repr. de la Jeune Femme colere, comédie nouvelle en un acte et en prose.

Théâtre du Vaudeville. Théophile, M. Guillaume, et Chaulieu.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, et les Intrigans. — Lundi prochain, au bénéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.)

.....

Théâtre du Marais. La 7e représent. d'Almanzor et Zéline, ou les deux Califes, et Crispin médecin.

Théâtre de la Cité. Les artistes du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, joueront au bénéfice de M. Maurin, artiste du grand théâtre de Marseille, Othello, tragédie, et le ballet de la Fille mal-gardée. — Les billets de supplémens et entrées de faveur sont suspendus.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Bientôt la reprise des Concerts. — Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 27. *Vendredi, 27 vendemiaire an 13 de la République*) 19 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

AFRIQUE.

Alger, le 3 septembre (17 *fructidor.*)

Le 27 thermidor, jour anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur, le chargé d'affaires de France à Alger a fait célébrer son heureux avénement au trône par une messe et un *Te Deum*, solennellement chantés dans l'église de l'hôpital royal d'Espagne. Tous les Européans ont assisté à cette cérémonie. Lorsqu'à la fin de la messe, le prêtre qui officiait entonna le *Domine salvum fac Imperatorem nostrum*, les assistans joignirent avec enthousiasme leurs voix à la sienne.

Une table de cinquante couverts avait été préparée sur le bord de la mer, à la campagne du chargé d'affaires de France. Le pavillon français et celui de la République italienne flottaient sur la maison. Les agens des différentes nations, leurs familles et toutes les personnes marquantes de la ville, s'y réunirent. La santé de l'Empereur fut portée à plusieurs reprises, et la fête eut tout l'éclat qu'il était possible de lui donner.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 10 *octobre* (18 *vendemiaire.*)

Cérémonial de la Fête qui aura lieu à Vienne, le 1er novembre 1804, en action de grâce de l'avénement de S. M. I. et R., à la dignité impériale héréditaire d'Autriche.

Leurs majestés I. et R. se rendront le 1er novembre, à onze heures et demie avant midi, au son des cloches de toutes les églises de la ville et des fauxbourgs, de la cour à l'église métropolitaine, en passant par la place Saint-Michel, la Hern-Gasse, la place de la Freyung, la place de la Chancellerie-de-Guerre, la Bogner-Gasse, le Grabe, et le Stockameisen-Platz. Toutes les rues et places où le cortége doit passer, seront occupées par des troupes de ligne et la milice bourgeoise.

ORDRE DU CORTÉGE.

Un détachement de cavalerie.

Deux postillons.

Quelques chambellans et conseillers intimes, dans leurs voitures de gala à six chevaux, d'après leurs rangs.

La livrée de la cour, en habit de gala, à pied.

Une troupe formée des employés des quatre grandes charges de la cour, en uniformes.

Idem, formée des pages, avec la suite ordinaire, et ensuite les échansons, tous en gala.

Suivent leurs altesses royales les archiducs, se trouvant à Vienne, dans leurs voitures à six chevaux, accompagnés de leurs grands-maîtres à cheval.

La voiture où sont leurs majestés, attelée de six chevaux.

Derriere la voiture de leurs majestés, suivent à cheval, le grand chambellan ou son représentant, le vice-grand-écuyer de la cour, le grand-maître de la cour de S. M. l'impératrice ou son représentant, les capitaines de la garde allemande, de la garde hongroise et des trabans.

Les trabans, avec leurs officiers, marcheront à côté des voitures de la famille impériale.

Suivront :

Un détachement de la garde allemande, en uniforme de gala, à cheval, sous la conduite d'un officier supérieur de la garde.

Un détachement de la garde hongroise, *idem.*

Six voitures à six chevaux, où seront la grande-maîtresse de la cour de S. M. l'impératrice, et les dames du palais.

Une compagnie de grenadiers, et un détachement de cavalerie, fermeront la marche.

Lorsque les voitures de leurs majestés seront arrivées à la grande porte de l'église, la réception et conduite ordinaires auront lieu.

Grands-officiers de la maison de S. M.

Les quatre grandes charges de la cour, avec les chevaliers des trois ordres I. et R., les conseillers intimes, les chambellans, les échansons, les dames de la cour et de la ville, les officiers-généraux, les chefs des départemens et de la régence, le magistrat et l'université, prennent, dans l'église, les places qui leur sont assignées.

Alors l'archevêque, au maître-autel, entonne le *Te Deum*, qui est chanté avec un accompagnement de la musique de la chapelle de la cour, de trompettes et de timbales.

A ce moment, le bataillon de grenadiers placé sur la place de Saint-Etienne, exécute la premiere salve, à laquelle répondent les canons du rempart; les secondes et troisièmes salves ont lieu aux momens indiqués, pendant la grand-messe.

Les cloches de toutes les églises des fauxbourgs et de la ville sont mises en branle à chaque salve.

Le cortége, lors du retour, passe, dans l'ordre précédent, par le Stokameisen-Platz, le Grabe, le Kolmark et la place Saint-Michel.

La marche est fermée par le gardien du trésor public, placé dans une voiture ouverte, attelée de six chevaux, sous une escorte de grenadiers, et jetant des médailles au peuple.

ITALIE.

Ancône, le 1er octobre (9 *vendem.*)

Des lettres particulieres écrites de Corfou, sous la date des 31 août et 1er septembre, annoncent l'arrivée en cette île de M. le lieutenant-général russe Lanterope. Il a le commandement en chef de toutes les forces russes réunies dans la république des Sept-Isles.

Ce général, M. Sorokin, général de la marine, et M. le comte de Moncénigo, forment une commission impériale, qui s'est emparée de tous les pouvoirs civils et militaires.

M. Lanterope est spécialement chargé de tout ce qui a rapport aux côtes de l'Albanie.

Les forces navales russes à Corfou étaient composées, le 1er septembre, de six vaisseaux, quatre frégates et trois petits bâtimens, sans compter huit à dix barques canonnieres d'un très-faible modele.

Quatre vaisseaux et deux frégates devaient appareiller le 7 septembre du port de Corfou, sans que l'on sût leur destination; mais comme des pilotes côtiers avaient été pris à bord, on croyait qu'ils entreraient dans la Mer-Adriatique.

INTERIEUR.

Paris, le 26 vendemiaire.

Le jour du sacre et du couronnement de S. M. l'Empereur est fixé au 4 du mois de frimaire.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des époux Jean Bellau et Jeanne Giret, le tribunal de premiere instance de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, a ordonné, par jugement du 2 fructidor an 12, que l'absence de Pierre Giret serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Le tribunal de premiere instance séant à Pontoise, département de Seine-et-Oise, a rendu, le 26 floréal an 12, un jugement qui ordonne qu'à la requête du sieur Bernard Delaissement pere, cultivateur à Sergy, il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, enquête sur l'absence d'Alexandre Delaissement son fils, enrôlé en 1793 pour le service des armées, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 5e jour complémentaire an 12, sur la requête de Marie Josephe Hervé, épouse de René-François Coqueville, expositive que son mari ayant reçu ordre du bureau de la marine de se rendre à Brest en qualité de second maître voilier, partit de Saint-Malo le 8 thermidor an 4; qu'ayant été fait prisonnier par les Anglais, il fut renvoyé sur une chaloupe qui aborda au port de Sainte-Marie en Espagne; qu'ensuite il s'embarqua sur un corsaire armé à Malaga, et que depuis on n'a point eu de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que pardevant M. Cudenet, juge nommé à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit René François Coqueville.

Par jugement du 25 fructidor an 12, sur la requête d'Anne Charrairon, veuve du sieur Pierre Agard, François Charrairon et autres intéressés, énonçant que Jacques Charrairon, fils de feu Alexandre Charrairon et de feue Jeanne Olivier, a quitté la commune de Bar depuis plus de dix ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jacques Charrairon: le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Sur la demande du sieur Louis Rigobert-Parchaut, notaire, et Marie Fourmond son épouse, le tribunal de premiere instance d'Angers, département de Maine-et-Loire, a ordonné nonobstant vacances, par jugement du 24 fructidor an 12, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à une enquête pour constater l'absence d'Edouard-François Fourmond qui, étant passé dans les colonies françaises, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans. Le même jugement a nommé un notaire pour administrer provisoirement les biens appartenant à l'absent.

Sur la demande des héritiers présomptifs, le tribunal de premiere instance de Lavaur, département du Tarn, a ordonné, par jugement du 14 fructidor an 12, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'André Hébrard, de la commune de Roquevidal, qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de premiere instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 17 fructidor an 12, qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis-Maxime Gibert qui, depuis plus de quatre ans, n'a point donné de ses nouvelles.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du mardi 1er au samedi 5 brumaire an 13; savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 11, et 1er Semestre an 12.

Ces semestres seront payés les mardi 1er, et vendredi 4 brumaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1. A, P.....	*A tous numéros.*
	2. D, du n° 7718 à.....	*Idem.*
	3. G, H.....	*Idem.*
	4. M, N, O.....	*Idem.*
	5. C, K.....	*Idem.*
	6. L.....	*Idem.*
	7. Q, R, U, V, W.....	*Idem.*
	8. B.....	*Idem.*
	9. E, I, J, S.....	*Idem.*
	10. F, T, X, Y, Z.....	*Idem.*
	11. D, du n° 1 à.....	7717

DETTE VIAGERE.

2me Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le mercredi 2 brumaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9 Civiles, du n° 1 à..... 8000
Ecclésiastiques, du n° 1 à..... 8999
10 Civiles, du n° 6001 à..... la fin.

Le mercredi 2 brumaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, le mercredi 2 brumaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

1er et 2e Semestres an 10, par les bureaux nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

1er et 2e Semestres an 10, par les bureaux nos 9 et 10.

Ces paiemens auront lieu le samedi 5 brumaire.

N. B. Le jeudi 3 brumaire est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

INDUSTRIE NATIONALE.

Rapport sur le perfectionnement de la jauge du citoyen Bazaine, lu à l'assemblée générale de la Société des inventions, découvertes et perfectionnement.

Dans votre séance derniere, vous avez nommé des commissaires à l'effet d'assister aux expériences et démonstrations que le citoyen Bazaine, l'un des membres de cette Société, était dans l'intention de faire du perfectionnement qu'il avait donné à la jauge, dont il propose au Gouvernement d'établir l'usage, pour assurer la supériorité de sa méthode, sur toutes les pratiques et les théories publiées jusqu'à ce moment, sur l'art du jaugeage.

L'inattention des anciens praticiens dans l'emploi de cet instrument, qui était leur unique régulateur pour déterminer la capacité d'un tonneau, a perpétué dans cet exercice des erreurs qui causaient, soit au vendeur, soit à l'acheteur, un préjudice dont souffrait la perception des droits de l'octroi, suivant que le jaugeur, qui pouvait arbitrairement disposer de quelques mesures de liqueurs à l'insu des parties intéressées, inclinait à favoriser l'une des deux, par l'impossibilité où l'on était d'arriver, par l'ancienne méthode de jauger, au terme fixe de la contenance des pieces.

Ces officiers publics, dépourvus, pour la plus part, de la connaissance des premiers élémens de mathématiques, suivaient, sans examen, la routine qui leur avait été tracée par leurs prédécesseurs; et aucun moyen ne nous a paru plus propre à faire cesser ces abus, que le mode de construction de jauge proposé par le citoyen Bazaine; puisqu'en éclairant le consommateur et le commerçant sur leurs intérêts respectifs, il les met encore à portée de vérifier eux-mêmes, d'une maniere évidente et précise, les quantités de liqueurs qui sont l'objet de leurs conventions commerciales, ils peuvent aussi, par ce moyen, suivre une opération qui a toujours été pour le public un mystere d'autant plus impénétrable, que ceux même chargés par état de le mettre en action, étaient incapables d'en donner le développement.

Toutes les fois qu'il s'est agi de retoucher à la jauge pour la rectifier, les géometres du premier rang ont été consultés. Cette tentative a été faite plusieurs fois et toujours sans succès. Chacun a donné son avis, et a proposé des formules particulieres de jaugeage; mais elles différaient entre elles, et rien n'a été statué.

Les uns ont établi leurs calculs sur ce qu'ils considéraient les tonneaux comme des segmens de sphéroïde coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe; les autres, dans l'intention de parvenir à une plus grande exactitude, pensaient qu'il serait mieux de regarder nos tonneaux comme des portions de fuseaux paraboliques, qui sont moindres que des portions de sphéroïde de même base et de même hauteur; ce qui approchait bien plus exactement de la capacité que la méthode ci-dessus; d'autres encore n'appercevaient dans la forme de ces vases que des coins tronqués opposés à leur base; ce qui est la méthode la moins exacte de toutes, puisqu'il faudrait, pour qu'ils fussent tels, que l'équateur du tonneau qui diviserait la bonde en deux demi-cercles, fût représenté par une arrête ou jauret qui n'existent pas; quelques-uns aussi ont cru appercevoir dans la forme des tonneaux des segmens d'un rhomboïde formé par la révolution d'une parabole qui aurait son sommet sur le bondon. Des jauges ont été construites d'après ces différends systêmes; mais tous les calculs faits d'après de pareilles estimations, et toutes les formules basées sur ces diverses hypotheses, dont les résultats dans leur application n'étaient toujours qu'approximatifs, loin d'avoir atteint la précision qu'on cherchait à introduire dans l'art du jaugeage, n'ont fait que mieux sentir la difficulté d'y parvenir; et c'est ce qui a fait dire à l'un de ces savans qui s'en était sérieusement occupé: « Qu'il fallait que » la pure géométrie se récusât de bonne grace » sur le fait du jaugeage, qu'elle en laissât » le soin à la géométrie tâtonneuse et imparfaite. »

Cependant, messieurs, cette décision qui paraissait d'un grand poids, n'a point déconcerté le citoyen Bazaine dans ses recherches; il en a appelé courageusement à son zele; éclairé par des connaissances pratiques, dirigé par une théorie sûre, il a vaincu la difficulté.

Les choses étaient en cet état, lorsque la révolution amena le nouveau systême métrique auquel il devenait indispensable d'assujettir tous les calculs de la vie civile. Le jaugeage ancien, vicieux en plusieurs points, demandait une réforme et le ministre de l'intérieur fit publier en l'an 7, une instruction sur le jaugeage des futailles, et sur le moyen de rendre leur construction uniforme dans toute la République.

Cette instruction devint commune au citoyen Bazaine, comme employé dans l'octroi de Paris, en qualité de jaugeur.

Bien antérieurement à l'époque où cette instruction fut distribuée, cet artiste s'était occupé de la rédaction d'une *Métrologie française* qu'il avait conçue, et qu'il publia en l'an 10 sous les auspices des autorités constituées, et particulierement de M. Frochot, préfet du département de la Seine; ce magistrat ami éclairé des sciences, avait apprécié le mérite de cet ouvrage; il en sollicita lui-même l'impression, aux frais de laquelle il concourut, et lui accorda toute protection. L'auteur s'est empressé d'en faire hommage à la Société; qui a nommé des commissaires pour en faire l'examen: La partie consacrée au jaugeage qui en occupe presque le tiers y est traitée par rapport à ses difficultés, dans le plus grand détail; l'exactitude et la perfection des calculs, étaient un garant des succès qu'il a obtenus, et il serait à desirer que l'auteur en séparât cette partie, pour en faire le *Manuel du jaugeur*. Tout ce que la géométrie pouvait lui offrir de moyens, soit théoriques, soit pratiques, il les a employés avec avantage, pour faire de tout son ouvrage, un cours de métrologie aussi complet que sa dénommation l'exigeait, et il n'a épargné ni soins, ni travail, pour le rendre utile à toutes les classes de citoyens, par des exemples, et des tableaux multipliés, afin de le mettre, par-là, plus à la portée de la conception de la classe la moins éclairée.

Le citoyen Bazaine, n'a rien négligé pour s'instruire par l'expérience, et par l'étude approfondie qu'il a fait des moyens d'exercer sciemment son état: il n'a pas même dédaigné de faire chez un tonnelier l'apprentissage de la construction des futailles de toutes formes, et de toutes contenances, afin de connaître dans le plus grand détail de la pratique, les moyens de donner aux douves des tonneaux, la courbure dont nous les voyons affectés; c'est dans le cours de cet apprentissage, qu'il a eu occasion de méditer sur la nature de cette courbe, qui comme vous l'avez vu, a été l'écueil de la haute géometrie, et qui depuis très-long-tems a occasionné des erreurs, dont la rectification était abandonnée à la discrétion routiniere des jaugeurs; et est encore aujourd'hui, la pierre d'achoppement du jaugeage. Cet artiste a remarqué que les tonneliers n'étaient dirigés par aucuns principes certains, et c'est ce mode arbitraire de construction qui a répandu dans le commerce, des tonneaux différens dans le bouge, qui dans toute sa circonférence depuis le jable jusqu'à la bonde, formant des segmens d'aire paraboliques, présentait à l'ancienne jauge une capacité qui lui était impossible de déterminer, parce que ses élémens n'étaient point dans les proportions requises pour atteindre les difficultés de ce calcul, et que celle du citoyen Bezaine a parfaitement résolues.

Cet artiste était donc, de tous ceux qui font leur état du jaugeage, le plus à portée d'apprécier le mérite de l'instruction ministérielle qu'on lui proposait pour guide dans ses fonctions. Par l'examen comparatif qu'il en a fait, il a reconnu avec satisfaction, qu'il existait une parfaite concordance entre les résultats obtenus par les deux méthodes, qui peuvent conséquemment se prouver l'une par l'autre, avec la même facilité, que l'on obtient la preuve de la multiplication de deux quantités, en doublant un des facteurs, et en prenant la moitié du produit.

La justesse et la précision dans les épreuves dont nous avons été témoins, nous ont paru bien capables de fixer les incertitudes qui ont constamment accompagné la science du jaugeage, de confirmer l'infaillibilité de la méthode du citoyen Bazaine, et de justifier l'utilité du perfectionnement qu'il a donné à la jauge, ainsi que l'exactitude de son exécution.

Si, par le secours de cet instrument, le citoyen Bazaine a su mettre à la portée de tout le monde, une science dont les élémens n'étaient pas encore parfaitement connus; s'il a applani les difficultés dont elle était hérissée; si le commerce et l'octroi trouvent dans la pratique des moyens prompts, sûrs et faciles, que la nouvelle jauge procure, outre celui de surveiller dans leurs fonctions ceux à qui leurs intérêts sont confiés, quel droit son auteur n'a-t-il pas à leur reconnaissance, et ne pourrions-nous pas desirer avec lui, de le voir trouver, dans l'adoption de sa méthode, la récompense due à son application, ses travaux et son zele, pour le service et l'utilité publics?

SECOURS PUBLICS. — HOPITAUX.

Rapport sur les opérations du bureau central d'admission dans les hôpitaux, imprimé par arrêté du conseil-général d'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris (1).

L'objet de ce rapport est de prouver que l'administration a fait de grands progrès dans l'économie hospitaliere et l'hygiene publique, lorsqu'elle a jugé la nécessité d'un centre de distribution pour régulariser la police d'entrée dans les hôpitaux et hospices. Les médecins chargés de cette fonction, MM. Biron, Parfait, Prat et Roussille-Chamseru y rendent compte des dix-huit premiers mois de leur service, depuis l'origine du nouvel établissement en germinal an 10, jusqu'au 1er vendémiaire an 12.

Nous puiserons quelques réflexions sur cette importante matiere dans un mémoire manuscrit, lu par le docteur Arrachart au comité central de bienfaisance, près le neuvieme arrondissement municipal. Il y est dit, en parlant du rapport dont il s'agit, que « l'on a mis la plus scrupuleuse attention à éloigner nombre de fainéans, de parasites et autres qui, sans être malades, cherchent toutes sortes de voies pour se faire recevoir dans les hôpitaux. Autrefois ces individus s'y encombraient et y restaient des mois, même des années; ils absorbaient des soins et des secours qui n'étaient légitimement dus qu'aux vrais malades. Ils concouraient aussi à augmenter l'infection et à rendre les maladies mortelles. Souvent encore ils contractaient la fievre d'hôpital qui terminait leurs jours, etc. »

On doit concevoir que l'administration a dû persister dans la ferme volonté de maintenir un service d'une aussi grande utilité, mais d'autant plus difficile à établir, qu'il a fallu vaincre d'anciens préjugés et surmonter les obstacles que ne manquait pas d'élever une charité mal entendue.

Le plan du rapport consiste dans une exposition d'objets classés suivant l'ordre adopté dans le réglement qui sert de base aux opérations du bureau d'admission. D'abord on présente, sous différentes formes de tableaux, le nombre de 34,915 personnes de tout âge et de tout sexe, visitées dans le cours de dix-huit mois, et l'on développe à mesure l'esprit des décisions prises à leur égard.

Un tel détail nécessitait un précis historique des hôpitaux de Paris: ils sont au nombre de onze; on ne doit pas les confondre avec les *hospices* où l'on reçoit à demeure les infirmes incurables et les vieillards. On distingue les hôpitaux en *communs* et en *spéciaux*; ceux-ci sont réservés, soit pour certains genres de maladies contagieuses ou chroniques, soit pour des classes particulieres de malades: ceux-là contiennent tous autres domiciliés ou étrangers et sans asyle. Les deux plus considérables, l'Hôtel-Dieu et la Charité, répondent au service général de la ville et de sa banlieue; les autres hôpitaux communs, moins étendus, savoir: Necker, Cochin, Beaujon et Saint-Antoine sont fournis par leur voisinage, et font un service de rayon ou d'arrondissement. Les hôpitaux spéciaux sont au nombre de six, celui des enfans, Saint-Louis, les vénériens, deux pour les insensés, et la Maison de la Maternité ou des femmes en couches.

Outre la destination respective des malades, les membres du bureau central sont chargés de délivrer des bandages herniaires et autres moyens mécaniques dont la distribution gratuite est d'une importance majeure, comme mesure de prévoyance et d'économie; en ce que, dans la supposition que la classe indigente vint à être dénuée de ce précieux secours, on verrait bientôt se multiplier les accidens les plus graves, et il s'ensuivrait une dépense considérable de journées d'hôpitaux, à laquelle on est sûr d'obvier en portant le remede à la source du mal.

Le bureau central renvoie aux traitemens externes, exécutés à la suite de plusieurs hôpitaux, des individus auxquels ce genre de secours suffit. Pour des maladies légeres, il recommande ceux

(1) De l'imprimerie des hospices civils de Paris, 43 pages in-4° et six grands tableaux. An 12. — 1804.

qui en sont atteints, à l'assistance de leur bureau de bienfaisance; et il donne, en conséquence, le plus qu'il lui est possible, des consultations verbales ou écrites : beaucoup de personnes réclament souvent et obtiennent ces consultations sans aucune intention de prendre leur part des secours hospitaliers. Au reste, l'entrée dans les hôpitaux n'est accordée qu'à ceux auxquels on pense que cette mesure peut être salutaire.

L'ouvrage que nous examinons, comprend le détail des maladies observées de saison en saison, pendant le dernier sémestre de l'an 10 et tout l'an 11. Le tableau du catarrhe épidémique de l'hiver de l'an 11, n'y a point été oublié, non plus que les principaux résultats de constitution annuelle, provenant de l'influence des saisons précédentes. Enfin, après quelques réflexions sur les cas indispensables d'admissions faites d'*urgence* dans divers hôpitaux, sans la participation du bureau, les auteurs du rapport résument le nombre de ces *urgences* comparé à celui de leurs propres bulletins, et ils terminent leur exposé par quelques observations additionnelles, précédées d'un projet de recherches sur la topographie médicale et la statistique de la ville de Paris, dont voici l'apperçu :

« On ne peut fonder, disent-ils, ce plan de travail que sur un examen distributif des principaux quartiers de cette immense cité, qu'il s'agit de considérer comme fournissant la matière d'autant de topographies particulieres. Il y a cependant des vues préliminaires à donner sur l'état général de l'eau, de l'air et du sol. La position de Paris est telle que l'offre le modele donné par Hippocrate, dans son Traité *de aëre, locis et aquis*, pour représenter une ville salubre. Le fleuve qui traverse de l'est à l'ouest; l'aspect du soleil levant par un large horizon; le nord abrité au loin d'une chaîne de monticules; une vaste plaine dans la direction du midi, au-delà du sol incliné des faubourgs Saint-Marceau, Saint-Jacques et Saint-Germain; le couchant d'été borné par des élévation montueuses, etc.; toutes ces conditions appartiennent au plus beau site, assurent la bonne qualité des eaux potables, et se prêtent à l'action mesurée de tous les vents, etc. »

La lecture de ce rapport justifie pleinement l'utilité, la nécessité de l'établissement qui en est l'objet, et la réputation des médecins qui l'ont signé.

SCIENCES.

PHYTOLOGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE.

Botanographie belgique, troisieme édition, corrigée, augmentée et divisée en deux parties, par François-Joseph Lestiboudois, médecin, professeur de botanique, et membre de la Société des amateurs des sciences et arts de la ville de Lille; contenant les principes élémentaires, distribués par leçons, la définition des termes usités en botanique; la méthode analytique, divisée en vingt-trois tableaux synoptiques, propres à faire connaître toutes les plantes des départemens septentrionaux de la France, avec la description de chaque espece, l'indication des vertus, la citation des figures, etc. (1).

Les trois regnes de la nature ne nous offrent que des individus : mais nos méthodes d'histoire naturelle ont dû créer des genres, c'est-à-dire, rassembler, sous un nom générique, plusieurs especes individuelles, et fixer par-là la mémoire, en attachant à quelques anneaux de l'immense chaîne des êtres, des signes qui, abstraction faite de leur réalité, ne représentent qu'autant de sujets que nous en pouvons embrasser à-la-fois. De ceux-ci nous par[illegible] successivement à d'autres, jusqu'à ce qu'enfi[illegible] chaîne entiere ne présente plus à notre esprit qu'une série d'individus que nous saisissions bien nous-mêmes, et que nous puissions faire distinguer aux autres avec une extrême facilité.

La classification la plus parfaite doit donc ressortir d'une méthode qui nous apprenne à signaler, sans ambiguité et en employant le moins de mots possible, l'individu animal, végétal ou minéral dont on nous demanderait la description. Si nos méthodes descriptives des *plantes* n'ont pas atteint encore le degré de perfection dont elles sont susceptibles, du moins elles en approchent chaque jour, et bientôt deux ou trois traits caractéristiques suffiront pour donner une idée très-exacte d'un végétal quelconque.

Tournefort avait distingué les *plantes* par leurs corolles, que le vulgaire confondait avec le calice de la fleur. Linné les distingua par leurs organes sexuels, qui sont, dans la fleur, le pistil et les étamines. Bernard Jussieu, oncle du professeur actuel de ce nom devenu illustre, nous apprit à les classer par l'absence, et par le nombre des feuilles ou lames séminales, qui sont les premiers produits de la germination des graines. Ce point de vue est en effet le plus général; il convient donc à la composition des genres, auxquels il suffira d'ajouter quelque caractere particulier, pour en former des individus.

Quoi qu'il en soit, notre nomenclature actuelle se compose tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces méthodes, et le plus souvent de toutes ensemble, à la volonté des écrivains botanistes. Au moins est-on sûr d'être bien compris, quel système qu'on suive; car chaque plante porte souvent le triple nom qu'elle a reçu dans la langue des trois hommes célebres dont nous venons de parler : les caracteres de Tournefort n'ont pas encore été abandonnés, parce qu'ils semblent plus vulgaires, mais la langue des botanistes s'épure et paraît se composer aujourd'hui d'un mélange de termes empruntés de Linné et de Jussieu : elle est déjà très-claire; une plus grande brièveté la rendrait parfaite.

Les ouvrages de François-Joseph Lestiboudois, professeur de botanique à Lille, fils de J. B. Lestiboudois, qui, malgré son grand âge, se distingue encore dans la même carriere, méritent d'être connus, parce qu'ils sont élémentaires, et qu'on peut les lire avec fruit. Il donne la description exacte des plantes de la Belgique, précédé des documens nécessaires à ceux qui n'ont encore aucune connaissance en botanique. Vingt leçons sont consacrées, dans un premier volume, à enseigner les généralités qui concernent les plantes et chacune de leurs parties; les caracteres qui servent à les classer en autant de genres ou de familles; les phénomenes que présentent leur végétation, leur culture, etc.; les vertus qu'on leur attribue, ou qu'on peut leur soupçonner, d'après leur conformation particuliere, et d'après la famille dont elles font partie : sous ce dernier rapport, il nous paraît nécessaire de remarquer que le professeur de Lille préjuge aussi les vertus des plantes par *analogie*, ensorte que *les especes de plantes qui se rapprochent par tous les caracteres naturels de genre, possedent toutes les mêmes vertus*, à quelques degrés d'intensité près. Cette opinion vient de recevoir des développemens intéressans dans le nouvel ouvrage de M. Decandolle, dont l'analyse a été insérée au Moniteur le 2 fructidor an 12. Le 2e volume contient la description de toutes les plantes qui croissent dans la Belgique, et l'indication de leurs usages en médecine et dans les arts.

De cette méthode analytique, le professeur passe à la synthèse; il expose, dans deux autres volumes, les principes de la botanique générale, accompagnés de la description de tous les végétaux connus jusqu'à ce jour. Le premier volume de cette *Botanographie universelle* (2) contient la série des *genres*, le second la série des *especes*. Les noms y figurent en *français* d'après le Dictionnaire encyclopédique, où M. de Lamarck les a insérés, et en *latin* d'après Linné et Jussieu. A la fin de chaque volume se trouvent aussi des tables alphabétiques du nom des plantes, soit en latin, soit en français. L'ensemble forme un ouvrage complet, élémentaire, et à la portée de tous les lecteurs.

TOURLET.

ÉCONOMIE RURALE.

Recueil pratique d'économie rurale et domestique; par Mme Gacon-Dufour (*).

La premiere édition de ce Recueil a été très-bien reçue du public; la seconde doit avoir encore plus de droit à sa bienveillance, puisque l'auteur y a fait des augmentations qui ne peuvent que le rendre plus utile.

Il a pour objet, comme le titre le fait assez connaître, d'indiquer des méthodes nouvelles ou peu connues d'améliorer, de perfectionner, d'augmenter ou de conserver les productions agricoles, le bétail, les objets de la consommation habituelle.

C'est aux meres de famille que Mme Gacon s'adresse principalement; elle leur indique les procédés que son expérience lui a fait connaître pour tirer le meilleur parti des biens ruraux, par un emploi utile de leurs produits. « Ce n'est point, dit-elle, dans les livres qu'elle a appris ce qu'elle enseigne, mais à l'école de la pratique. » En pareil sujet, cette méthode est très-bonne, sans doute, mais elle n'empêche pas que la lecture et la méditation des bons écrits sur la culture et la conservation des bestiaux, ne soient les véritables sources des idées saines et des bons principes éprouvés.

Parmi les objets dont Mme Gacon recommande le soin, comme d'un produit avantageux, on remarque les détails de la basse-cour; elle y expose différens procédés pour multiplier et engraisser la volaille; elle passe ensuite aux abeilles et aux moyens de les conserver, de préparer le miel et la cire; à la culture des plantes potageres, à l'art de faire des confitures et des liqueurs, d'économiser le chauffage et de soigner les bestiaux malades.

L'auteur ne se borne pas à enseigner le bon emploi et les moyens de conservation des produits ordinaires d'une ferme; on trouve encore dans son livre plusieurs procédés pour remplacer certains objets de consommation, tels que le café, le vin, le sucre, le chanvre, par d'autres d'une culture plus aisée ou moins dispendieuse.

Mais qu'il nous soit permis de remarquer à ce sujet, qu'outre qu'il n'est pas démontré que ce fût une chose utile de décourager la culture des vignes par l'usage d'une liqueur factice, le commerce du café par celui d'une infusion de poudre de chicorée, etc., on a pu observer que depuis un siècle que l'on indique de semblables moyens, aucun n'a prévalu ou fait diminuer la consommation de ces précieuses et bienfaisantes productions.

Ces réflexions ne doivent pas paraître sans quelqu'utilité de pratique; car indépendamment de l'inconvénient de se bercer de découvertes chimériques, il y a celui-ci de plus dans la circonstance actuelle, que l'on ôte la confiance dans les découvertes réelles en donnant trop d'attention à des expériences de simple curiosité, et qui ne peuvent entrer en considération lorsqu'il s'agit des besoins de la consommation. Ajoutez qu'un grand principe d'économie politique c'est d'améliorer, d'augmenter les produits de la culture nationale, plutôt que de chercher à les remplacer péniblement par des substances qui ne pourraient jamais en tenir lieu avec une égale abondance et au même prix.

Ces observations, au reste, ne diminuent en rien le mérite du *Recueil pratique d'économie rurale*, parce que l'auteur n'a pas prétendu opérer le remplacement du sucre, du vin, du café par d'autres denrées essayées et abandonnées vingt fois peut-être, mais indiquer seulement aux ménageres des moyens d'y suppléer dans quelques cas de nécessité.

Ainsi, sous son véritable point de vue, ce livre a l'utilité qu'on doit y chercher, celle de réunir dans un petit volume, à une grande variété d'indications intéressantes pour la vie domestique, des procédés propres à augmenter, perfectionner, conserver les produits agricoles et les bestiaux.

PEUCHET.

NÉCROLOGIE.

Antoine Baumé, doyen des pharmaciens de Paris, démonstrateur en chimie, membre de l'ancienne académie des sciences de Paris, correspondant de l'Institut national de France, honoraire de la Société de médecine et de celle académique des sciences de cette ville, est mort le 21 vendemiaire an 13, d'une maladie de langueur, âgé d'environ 78 ans.

Ses *Elémens de Pharmacie*, qui ont eu huit éditions, et qui ont été traduits dans toutes les langues vivantes de l'Europe, le placent au rang des bienfaiteurs de l'humanité, par les réformes judicieuses qu'il a apportées dans la préparation des remedes, dont le bon emploi a tant d'influence sur l'art de guérir.

Il a publié plusieurs autres ouvrages sur la chimie qui prouvent un profond savoir, et un grand talent pour l'observation. Il joignait à des mœurs pures beaucoup de candeur et de modestie. Il faisait plus de cas des faits bien constatés, que de l'étalage des théories les plus brillantes.

Il laisse quantité de manuscrits précieux que les circonstances ne lui ont pas permis de publier. Son Traité sur l'art de la fabrication du sel ammoniac, qu'il avait établi en France avant la révolution, fondé sur des procédés très-ingénieux, et qui ne sont pas connus du public, a obtenu l'approbation de l'Institut national. Son gendre, M. Margueron, apothicaire à Paris, rue Saint-Honoré, n° 199, qui a déjà fait preuve de connaissances en chimie, fera sans doute jouir le public de cet important ouvrage, et des autres manuscrits de son beau-pere (1). C'est à-peu-près la seule fortune que le pharmacien estimable, dont nous déplorons la perte, laisse à sa fille, après une vie longue et constamment laborieuse.

Les savans ont à regretter en lui un chimiste distingué, les philantropes un ami de l'humanité, et

(1) Deux vol. in-8°. — A Lille, chez Vanacker, libraire; et à Paris, chez Buisson, imprimeur, rue Hautefeuille; Levrault et Schœll, libraires, rue de Seine; Renouard, libr., rue Saint-André-des-Arts.

(2) Ou *Tableau général des végétaux, etc.*, seconde édition, 2 vol. in-8°. (L'éditeur prévient que les deux ouvrages, composés chacun de deux volumes, peuvent être achetés séparément, et chez les mêmes libraires.

(*) Un volume in-12. Seconde édition. — Prix, 2 fr. 50 cent.

A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille. An 13 (1804.)

(1) On doit s'attendre à retrouver dans ces manuscrits beaucoup d'objections contre la chimie pneumatique, la seule admise aujourd'hui, parce que les principes qui l'appuient reposent sur des faits incontestables. Cependant des objections faites par un homme aussi modeste et aussi savant que le fut M. Baumé, ne peuvent qu'amener des réponses ou solutions avantageuses au progrès de la chimie. On y verra du moins les circonstances qui ont induit en erreur ce chimiste d'ailleurs estimable; et en matiere d'observation, on a fait le plus grand pas, quand on a signalé les sources d'une erreur.

(Note du rédacteur.)

et les personnes qui lui étaient attachées, un homme sensible, obligeant et vertueux, toujours prêt à sacrifier son tems et à employer ses connaissances à l'utilité de ses compatriotes.

COSSIGNI, *membre de plusieurs Sociétés savantes.*

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 10 vendemiaire an 13.

Monsieur,

L'art de l'attaque et de la défense des places, tel qu'il existait à l'époque qui a précédé l'invention de la poudre et du canon, c'est-à-dire aux 12e et 13e siècles, est une matière si intéressante et sur laquelle les auteurs contemporains fournissent si peu de lumieres, que j'ai cru que vous me sauriez gré de vous adresser quelques observations auxquelles ont donné lieu mes recherches en cette partie.

Jusqu'à l'époque de l'invention du canon, il n'y eut chez les nations qui faisaient la guerre avec quelque principe, d'autre poliorcétique (art des sièges) que celle qui, née en Asie, avait été perfectionnée par les Grecs, et sur tout par les Romains. Elle consistait en gros à faire, soit par la sappe, soit par les coups redoublés d'une grosse poutre armée d'une tête de fer, qu'on nommait *bélier*, une breche capable de livrer passage au soldat, ou à l'élever jusqu'à la hauteur du mur par le moyen de certaines tours de bois mobiles qu'on en faisait approcher. Comme il fallait, avant tout, combler le fossé, applanir et affermir le terrein pour le roulage des machines et des tours, et quelquefois, quand la ville était située sur une éminence ou sur un roc, élever des terrasses afin de pouvoir atteindre aux murailles, on avait imaginé différens moyens propres à couvrir les travailleurs : c'étaient de grands boucliers appelés *persiens*; diverses sortes de mantelets *aplutés*, composés de clayonnages, et des *tortues* ou bâtis de charpente qu'on garnissait sur les côtés de rideaux de cordages ou de crin contre les traits de l'ennemi, et sur le toit de terre grassé, d'herbages, de cuirs crûs contre ses feux d'artifice. La sûreté avec laquelle les soldats travaillaient sous ce dernier abri, lui avait fait donner chez les Romains le nom de *musculus*, *mulot*; et chez nos ayeux, celui de *chat* par allusion sans doute à l'action du premier de ces animaux, quand il se creuse en terre une retraite, ou à la malice du second quand il guette sa proie. A mesure que les travaux avançaient, ou lorsqu'on avait besoin d'une communication d'un des travaux à l'autre, on joignait bout-à-bout plusieurs de ces bâtis, et on en formait une galerie couverte, qui, de sa ressemblance avec les treillages des vignes, fut appellée *vineæ*; plusieurs machines, d'une mécanique très-ingénieuse, *ballistes*, *catapultes*, *scorpions*, etc., tiraient pendant ce tems aux défenses. Ces machines n'étaient que des arbalêtes plus compliquées que les arbalêtes ordinaires, mais leur force était si prodigieuse, que les unes lançaient des poutres de 10 à 12 coudées de long, et les autres des masses de fer ou des pierres pesant jusqu'à 5 ou 600. Enfin, au moment de l'assaut, on abbattait sur la muraille différens ponts-levis que portaient les tours, et par où les assaillans débouchaient de plein-pied.

Les assiégés employaient, pour se défendre, et les mêmes tours et les mêmes machines. Ils amortissaient les coups du bélier, en lui opposant des clayonnages et des sacs de laine, ou bien ils faisaient tomber sur lui de grosses poutres qui le brisaient; ou ils l'enlevaient avec des cordes à nœuds-coulans, et tout s'opérait par le moyen de grues placées sur le rempart. Dans l'épaisseur du parapet des murs, étaient pratiqués des crénaux qui servaient à tirer sur l'ennemi, et comme celui-ci, par cette raison, dirigeait particulièrement ses batteries contre ces ouvertures, soit pour les abattre, soit pour écarter les tireurs, on couvrait, en France, les crénaux avec des *hourdis*, c'est-à-dire, avec des claies ou des assemblages de pieux. Le parapet était ordinairement saillant, avec des meurtrieres, ou especes de soupiraux, ouverts au pied, nommés *machicoulis*, par lesquels on pouvait voir dans le fossé, et, dans le cas d'escalade, abattre les échelles, ou jetter des pierres, des pieux, des feux d'artifice, de l'eau et de l'huile bouillantes. mais c'étaient les portes, sur-tout comme les endroits les plus faibles et les plus importans, qu'on cherchait à fortifier. Outre un revêtement de plaques de fer pour les garantir du feu, outre ces *machicoulis* pour en écraser ceux qui en approchaient, outre deux tours pour les défendre, et une herse de fer, qui en tombant pouvait faire une barriere nouvelle, elles avaient de plus en avant une sorte de fortification détachée, ou un avant-mur qu'on appellait *barbacane*. Les Français les fortifiaient encore par une double porte à coulisse, par de grosses barrieres extérieures, par un fossé ou par un rang de lices; de sorte qu'avant d'y parvenir, il fallait s'emparer de la barbacane, passer le fossé, forcer les lices, et couper les barres.

Cette attaque regardait spécialement les chevaliers qui, par la pesanteur de leurs armes, eussent été bien moins propres à celle des murailles. Cela attirait une sortie de la chevalerie de la place, et l'on se battait corps à corps; ce que les anciens appellent *palester* du mot *palus*, piece, barriere. Les écuyers et les sergens étaient destinés à monter à l'assaut; et pendant ce tems les archers et les arbalêtriers, placés aux étages supérieurs des tours de bois, favorisaient leur approche en tirant aux défenses, ainsi que toutes les batteries des machines.

On nommait *arc-baliste* la petite baliste à main (*arcabalista*); on prétend qu'elle fut introduite en France au retour de la premiere croisade; mais cette arme meurtriere était si redoutable par sa force, et si dangereuse par la facilité de s'en servir, qu'un concile de Latran, tenu en 1139, l'anathématisa. Les arbalétriers faisaient dans les armées un corps très-important; leur chef portait le titre de grand-maître des arbalétriers, et il devint un des grands-officiers de la couronne. Leur arme néanmoins, quoiqu'employée dans toutes les armées, à cause de sa force, fut toujours, par-là même, regardée, ainsi que l'arc, comme l'arme des lâches, et comptée la premiere dans le nombre de celles qu'on appelait *ennemies de prouesse*; les seules estimées étaient l'épée, la lance, et autres pareilles qui exigeaient l'approche, rendaient le combat égal, et ne laissaient d'avantage qu'à la valeur, à l'adresse et à la force.

La poliorcétique, depuis la décadence de l'Empire romain, s'était conservée en Italie plus parfaite que chez les autres peuples. Ce fut avec des ingénieurs, fournis par les Génois, que Godefroi de Bouillon prit Jérusalem. Ces lumieres se maintinrent dans les villes de Syrie et de Palestine possédées par les chrétiens. Philippe-Auguste, dans son expédition d'outre-mer, en profita. De retour en France, il y fut le restaurateur de cet art qu'il sut employer avec succès contre ses ennemis.

Nos peres, en adoptant les machines de guerre des Grecs et des Romains, changerent leurs dénominations étrangeres pour leur en donner de françaises. Ainsi l'on appela *béfrois*, les tours de bois roulantes; *parois* ou *tallevas*, les boucliers persiens; *viretons*, les grandes fléches d'arbalête, parce qu'elles *viraient* en l'air; *carreaux* ou *garrots*, de gros traits de catapulte, dont le fer était de forme pyramidale, et la base quarrée par conséquent. Enfin les machines de jet furent nommées *perrieres*, des pierres qu'elles lançaient. Au reste, ces productions de l'habileté et de la méchanceté humaine ne subsisterent que deux siécles et demi environ après Philippe-Auguste. Elles s'abolirent sous Charles VII, et céderent à l'invention perfectionnée de la poudre et du canon.

L. V.

SOCIÉTÉ GALVANIQUE.

Nous avons inexactement annoncé, dans le n° d'hier, la composition du bureau de la Société galvanique : aux président, vice-président et secrétaire perpétuel indiqués, il faut ajouter, M. Palissot-Beauvoir, de l'Institut, secrétaire temporaire.

GRAVURE.

HOMMAGE A L'EMPEREUR, accompagné d'un discours de M. Piquenaud, imprimé par Didot, estampe allégorique *in-folio*.

Le Portrait est gravé par Saint-Aubin, dessiné par Monnet et gravé par Helman.

Cette estampe se vend, à Paris, chez Helman, graveur, rue Saint-Honoré, près les ci-devant Jacobins, n° 1497. Prix, 5 fr.

AVIS.

Le cabinet de M. L....., composé de 172 tableaux, des meilleurs maîtres flamands et hollandais, principalement de ceux dont les productions présentent des sujets agréables à-la-fois de composition et d'exécution, sera vendu le 28 brumaire prochain (lundi 19 novembre) rue Vivienne, n° 45, où l'exposition publique aura lieu trois jours avant la vente, et où se distribuent dès-à présent les catalogues.

Cette collection, toute en petits tableaux, est sur-tout recommandable par l'amabilité des sujets et la finesse de l'exécution; ils sont en tout dignes d'orner les plus beaux cabinets.

TOILES IMPERMÉABLES.

La manufacture de toiles imperméables à l'air et à l'eau de l'invention de M. Desquinemare, établie à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 1469, a donné cette année une grande étendue à ses travaux. Elle est en état de fournir aux diverses demandes qui peuvent lui être faites, soit de toiles, soit de seaux à incendie, de redingottes, etc.

Plusieurs couvertures de bâtimens publics et particuliers, notamment celle de la halle aux grains de Paris, sont faites avec ces toiles, et leur bonté comme leur durée sont prouvées aujourd'hui de maniere à ne laisser aucun doute. Il en est de même des seaux à incendie, préférables à tous les autres et qui coûtent moitié moins qu'en cuir.

Plusieurs grandes villes en sont déjà pourvues.

LIVRES DIVERS.

Analyse du Projet de Code criminel, proposé par la commission nommée par le Gouvernement, contenant des vues, 1° sur la réformation des vices de la procédure criminelle; 2° sur la réorganisation des Cours de justice criminelle et d'appel, selon le système de la procédure par Jurés, et selon le système contraire; dédiées à S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire, par C. L. d'Ayzac, ancien jurisconsulte et magistrat, auteur de divers ouvrages sur la législation et les finances; actuellement juge en la cour de justice criminelle, séante à Aix (Bouches-du-Rhône.) Avec cette épigraphe :

» La raison doit être claire
» et la vérité presque nue. »

A Aix, chez l'auteur, et à Paris, chez Rondonneau, imprimeur-libraire au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, hôtel de Boulogne, près Saint-Roch.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 1/2
——courant	57 1/8	57 3/8
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	186 1/4	184 1/4
Madrid vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 72 c.	14 fr. 41 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 55 c.	14 fr. 32 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71 19s 6d p. 6f.	81. 1s. 6d.
Bâle	1/2	1 1/8 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	57 fr. 50 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 65 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1147 fr. 50 c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravanne du Caire, et le ballet de Télémaque. Mlle Victoire Saulnier continuera ses débuts au 2e acte de l'opéra, et jouera le rôle de Calypso dans le ballet.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Mélanide, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Tracasseries, et.....

Théâtre du Vaudeville. Jean Monnet, l'Abbé Pellegrin, et les Vendangeurs.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, et les Français à Alger.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) La 2e représentation de la Grand'Mere, opéra en 2 actes, la Servante Maîtresse, et la Lanterne Magique.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 28. *Samedi, 28 vendemiaire an 13 de la République* (*20 octobre 1804.*)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 6 octobre (*14 vendem.*)

UNE circulaire de la chancellerie danoise, en date du 2 de ce mois, ordonne que les mesures de précaution à prendre à l'égard des vaisseaux arrivant de Malaga, et destinés pour les ports des Etats de S. M. danoise, s'étendront également à tous les vaisseaux destinés pour les ports de la Baltique; de maniere qu'on ne laissera passer le Sund à aucun vaisseau qui pourrait propager cette épidémie.

— Une de nos feuilles annonce aujourd'hui qu'au 1er février 1801, la population de l'Islande s'élevait à 47,027 ames, dont 24,476 du sexe masculin.

HONGRIE.

Semlin, le 24 septembre (*2 vendémiaire.*)

Les kersales de Belgrade se sont révoltés parce que leur solde n'était point payée exactement; ils demandent en arrérages une somme de deux cent mille piastres, et exigent qu'elle leur soit payée par Bekir-Pacha, plénipotentiaire de la Porte: ce dernier est, dit-on, gardé à vue dans sa maison par les révoltés, et sa vie court les plus grands dangers.

ITALIE.

Milan, le 8 octobre (*16 vendem.*)

On écrit de Naples, que le Vésuve continue de jeter des matieres enflammées, et une lave moins fluide que de coutume; mais mêlée de pierres ardentes semblables à des platras. Beaucoup de personnes s'y rendent pour observer ce phénomene aussi curieux qu'effrayant. Il y a quelques semaines que la reine et ses deux fils s'y sont rendus à cet effet.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 octobre (*20 vendemiaire.*)

Le corps-législatif ouvrira, lundi prochain, sa session d'automne.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 24 vendemiaire.

Programme publié par la Société de médecine de Bruxelles.

La Société de médecine de Bruxelles, ouï le rapport de son comité de travail, arrête qu'elle adjugera une médaille en or de la valeur de 200 fr., dans sa séance publique du 1er thermidor prochain, à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera parvenu sur cette question:

1°. La nuit exerce-t-elle une influence sur les malades?

2°. Y a-t-il des maladies où cette influence est plus ou moins manifeste?

3°. Quelle est la raison physique de cette influence?

La Société décernera, dans la même séance, une médaille en or, de 100 fr., à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera parvenu sur *les maladies régnantes dans l'endroit du département de la Dyle où il exercera l'art de guérir.* Bruxelles seul est excepté de ce concours, parce que la Société s'occupe d'un pareil travail dans ses conférences mensuelles.

Les mémoires, écrits lisiblement en français ou en latin, devront être adressés, franc de port, au docteur Fournier, secrétaire-général de la Société de médecine, rue d'Assaut, n° 767, à Bruxelles. Ils devront être parvenus à cette adresse avant le 1er messidor de l'an 13, sinon ils ne seront point admis au concours. Le concours est ouvert à tous les savans; les membres résidens de la Société seuls s'en sont exclus.

Les concurrens devront mettre une devise en tête de leurs mémoires; la même devise sera renfermée dans un billet cacheté, renfermant le nom, les qualités et demeure de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'au cas où la Société accorderait le prix ou une récompense au mémoire.

Napoléon (1), *le 19 vendemiaire.*

La route de notre ville à Saumur, et de Saumur aux Sables, était fort mauvaise. Mais les travaux viennent d'être repris avec la plus grande vigueur, et on espere qu'avant l'hiver, les travaux seront entiérement exécutés, et assureront par-là une communication très-importante pour notre ville renaissante.

Paris, le 27 vendemiaire.

Les maçons, les terrassiers, les charpentiers, ne sont pas les seuls ouvriers qui prennent leur part des dépenses occasionnées par le couronnement; les besoins et le luxe des particuliers appelés à assister à ces cérémonies, contribuent bien plus encore qu'aucun des préparatifs ordonnés par le Gouvernement, à l'étonnante activité qu'on remarque depuis quelque tems dans la classe ouvriere de Paris. Une foule de branches d'industrie entiérement tombées se relevent: la sellerie, la gaze, la plumasserie, la pelleterie, la broderie, la bijouterie, la boucle, la chaîne de montre, le bouton, la perle, les paillettes, la tabletiere, le jais, le paillon, la passementerie, qui occupent tant de bras, et mille autres articles qu'on croyait perdus pour la fabrique de Paris, sont plus demandés, plus chers, et se font mieux que jamais. Déjà le prix de journée de plusieurs sortes d'ouvriers s'en est augmenté. L'industrie fonde et regle ses calculs sur une multitude de chances qui, dans ce moment, paraissent lui être fort avantageuses. (*Gazette de France.*)

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 4 messidor an 12, vu la demande de Louis Troudet, fils de feu Louis et de Marguerite Desprez, originaires de la commune de Sionville, domicilié à Cherbourg, arrondissement de Valognes, département de la Manche, en déclaration d'absence de Jean Troudet, son frere, parti il y a vingt ans pour les colonies,

Le tribunal de premiere instance à Valognes, a ordonné qu'une enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Jean Troudet.

Sur la demande du sieur Thomas Auzet,

Le tribunal de premiere instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 26 fructidor an 12, qu'il serait fait, contradictoirement avec le procureur-impérial, une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph Paul Auzet, frere du pétitionnaire, et qui depuis plus de quatre ans n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 2 jour complémentaire an 12, vu la demande de Marie-Jérôme Rosse, veuve de Jean Hervy de Saint-Servan, en déclaration d'absence de Georges-Christophe Rosse embarqué sur le navire *l'Américain*, de Saint-Malo, le 10 novembre 1769,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que devant M. Cudenet, l'un des juges à ce commis, et contradictoirement avec M. le procureur-impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater la longue absence de Georges-Cristophe Rosse.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande de Michelle Mercier, épouse autorisée de Louis Cury, imprimeur à Lyon, place et maison de la Charité; Jeanne Mercier, épouse autorisée de Jean Pierre Racin, marchand de laine à Lyon, et autres, en déclaration d'absence de Henry Mercier leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Lyon, département du Rhône, admet les parties à faire, contradictoirement avec le procureur-impérial, et devant M. Durand, l'un des juges, l'enquête tendante à constater l'absence de Henri Mercier.

(1) Ci-devant la Roche-sur-Yon.

Par jugement du 20 thermidor an 12, sur la requête de Martin Radatt, marechal ferrant à Bergheim, arrondissement de Colmar, département du Haut-Rhin, énonçant que deux de ses freres germains, Louis et Grégoire Radatt sont absens, le premier depuis 17 ans et le second depuis 16 ans, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Colmar a ordonné que, pardevant M. Schneider, juge-rapporteur, et contradictoirement avec le procureur-impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence des dits Louis et Grégoire Radatt dans l'arrondissement de Bergheim, dernier domicile connu des absens.

Par jugement du 17 fructidor an 12, vu la demande de Pierre Roussel, chaudronnier au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, en déclaration d'absence d'Adrien Roussel, son pere, embarqué comme charpentier de navire à la fin de l'année 1760 ou au commencement de 1761,

Le tribunal de premiere instance du Hâvre a ordonné qu'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence d'Adrien Roussel.

Par jugement du 14 fructidor an 12, sur la requête d'Annet Lafage, premier du nom; autre Annet Lafage, second du nom: Pierre Jarry-Hélène Lafage, sa femme, de lui autorisée, et autres, demandeurs en déclaration d'absence de Pierre Peschaud, absent depuis plusieurs années de la commune de Virargues, lieu de son domicile,

Le tribunal de premiere instance de Murat, département du Cantal, a déclaré ledit Pierre Peschaud absent, et a envoyé les demandeurs en possession de la part qui revient à chacun d'eux dans les biens de cet absent, le tout en se conformant à la loi.

L'enquête avait été ordonnée par jugement du 4 fructidor an 11, et avait eu lieu le 13 du même mois.

Sur la demande de dame Jeanne-Marie Delisle, veuve Boisgontier, et tutrice de Marc Boisgontier, son fils, tendant à faire légalement constater l'absence de Louis Boisgontier, oncle paternel de ce dernier,

Le tribunal de premiere instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a rendu le 5 fructidor an 12, un jugement qui déclare l'absence de Louis Boisgontier, et envoie ladite Jeanne-Marie Delisle, comme tutrice de Marc Boisgontier, son fils, neveu et héritier présomptif dudit Louis, en possession provisoire de ses biens, en donnant caution.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Joseph Faivre, expositive que ledit Joseph Faivre a quitté la commune de Porentruy, il y a environ dix ans, et que depuis il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance de Porentruy, département du Haut-Rhin, a ordonné par jugement du 22 messidor an 12, qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'absence dudit Joseph Faivre. Le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Sur la demande d'Edouard Piveteau-Fleury, le tribunal de premiere instance d'Angoulême, département de la Charente, a ordonné, par jugement du 13 fructidor, que l'absence de Pierre et de Jean Piveteau-Fleury-Font-Claire, serait constatée par enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérese Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Eperonniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de premiere instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

Par jugement du 21 floréal an 12, vu la demande d'Honbralé-Marie, Marie-Anne et Françoise Hugues, sœurs et femmes libres non communes en biens; la première d'Auban Cresp; la seconde de Dominique Hugues; la troisième d'Antoine Cresp, et la quatrième de Louis Cresp; en déclaration d'absence de Jacques Hugues, fils d'Honoré, vivant officier de santé à la Magagnose,

Le tribunal de première instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que pardevant le président à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater l'absence de Jacques Hugues.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Préjeant-Sauvresis, en déclaration d'absence de Jean-Toussaint Sauvresis, son frère consanguin, parti pour le Cap, île et côte de Saint-Domingue, le 23 novembre 1792, sans que depuis cette époque on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Toussaint Sauvresis.

Par jugement du 3 fructidor an 12, vu la demande de Marie Salle, épouse de Jean Avis, cultivateur à Salon, sur l'absence de Gilles-Joseph Salle son frère, embarqué en 1792, et qui est présumé avoir péri avec le vaisseau sur lequel il était monté près le Cap-de-Bonne-Espérance,

Le tribunal de première instance à Aix, 2e arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, a ordonné qu'il sera fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Gilles-Joseph Salle.

MÉLANGES.

Lettres sur l'état des sciences, des lettres, des beaux-arts et des mœurs en Danemarck, au commencement du 19e siècle.

PREMIERE LETTRE.

Le professeur P. à son ami D. — Le..... 1803.

Depuis long-tems je voulais voir de près le Danemarck. Je soupçonnais qu'il n'était pas connu au dehors autant qu'il mérite de l'être.

Il est peu de pays où les sciences, et même les arts, soient cultivés avec autant de soin; mais tout s'y fait dans le calme et sans ostentation. Les savans qui y abondent sont à peine connus hors de leur pays, si ce n'est de ceux qui, dans les pays étrangers, cultivent les mêmes sciences. Je n'en excepte que ma patrie, où les langues du Nord, sœurs cadettes ou filles de la nôtre, sont assez familières dans la plupart de nos universités, et où nos habiles professeurs correspondent avec presque tous les corps littéraires des Etats voisins.

Les ressources que ceux qui cultivent les lettres trouvent en Danemarck, à Copenhague du moins, sont aussi multipliées qu'en aucune autre partie de l'Europe. La capitale a une université, une académie des sciences, plusieurs autres corps littéraires, des colleges justement estimés. Copenhague, dont la population ne s'élève guere au-dessus de 80,000 ames, a trois bibliotheques publiques, dont la principale, celle du roi, contient plus de 200,000 volumes.

Les deux autres beaucoup moins considérables, quant au nombre des volumes, sont précieuses quant au choix des livres. Eh! comment ne pas faire une mention particuliere de l'une des deux, celle du conseiller de conférence Classen, qui est ouverte à tous les amateurs, cinq fois par semaine? Cette fondation, dont il y a peu d'exemples, est due à son frere qui, en la lui laissant, a assigné des fonds pour son entretien. Elle n'embrasse pas tous les objets des connaissances humaines, mais ne laisse presque rien à desirer de tout ce qui a trait aux sciences d'une utilité générale, économie politique, économie rurale, histoire naturelle, voyages, etc.; et pour qu'il ne manque rien à cet établissement de bienfaisance publique, sa direction est confiée à un homme aussi éclairé que complaisant, le docteur Pamus, qui y fait régner le plus grand ordre, et qui va au-devant des desirs de tous ceux qui y viennent puiser des lumieres ou des jouissances.

On trouve en grand les mêmes facilités dans la bibliotheque du roi. Non-seulement on y est parfaitement accueilli, mais pour peu qu'on soit connu, on y envoie chercher, sur un simple reçu, et on peut garder plusieurs semaines tous les livres qu'on veut lire ou consulter à son aise. Mon amour-propre national a été flatté, je vous l'avoue, de voir que le principal garde de cette immense bibliotheque était un Allemand, le savant professeur Moldenhauer, qu'on sait apprécier même hors du Danemarck, et qui allie les qualités sociales aux connaissances les plus étendues.

Ce n'est pas la seule jouissance de ce genre que j'aie eue à Copenhague. Quoique naturalisé en Danemarck, il appartient encore à l'Allemagne, ce savant, versé sur-tout dans l'histoire ecclésiastique et la connaissance des médailles, qui est en relation avec plusieurs de ses pairs en Suede, en Allemagne, à Paris, à Rome, cet homme à-la-fois méritant et modeste, le professeur Munter, qui, en 1802, a ajouté à ses nombreux et utiles travaux un ouvrage qui manquait à la littérature du Nord, *l'Histoire de la réformation en Danemarck*, écrite dans la langue du pays, et bientôt après traduite en allemand.

Sa sœur recevra ici mon hommage en passant. Vous savez que c'est une de nos Muses allemandes. Vous connaissez sans doute les poésies, les voyages philosophiques de Frederica Brun; et vous y avez deviné la sensibilité exquise, l'imagination brillante, et tous les autres avantages que j'ai été à portée d'observer de près en elle.

En bon Allemand, je réclamerai encore quelques hommes distingués qui appartiennent autant à notre nation qu'à la danoise. Tel est le professeur Schlegel, qui, jeune encore, annonce dans ses ouvrages beaucoup de connaissances et de sagacité. Il a sur-tout prouvé l'un et l'autre dans un écrit récent, où il a apprécié en jurisconsulte et en politique les atteintes portées par les Anglais aux immunités des pavillons neutres, et qui a été traduit en français par M. Dejuge. Tel est aussi M. Eggers, qui a été employé au congrès de Rastadt par la cour de Danemarck. C'est un homme instruit et fécond, qui a remporté plusieurs prix à l'académie de Berlin sur des questions d'économie politique. Il est occupé à écrire en allemand l'Histoire de la révolution française; tâche épineuse et longue pour laquelle il faut presque autant de courage que de talent. En 1803, il travaillait à son quatrieme volume, et n'était encore que dans le vestibule de l'immense édifice dont il a entrepris la construction.

Parmi les savans que l'Allemagne peut disputer au Danemarck, je dois encore citer le fils de l'infatigable auteur d'un voyage en Nubie et en Abyssinie, le jeune Niebuhr, affamé d'érudition beaucoup plus que de renommée, il mene une vie si studieuse, si retirée, que bien des personnes, à Copenhague même, soupçonnent à peine son existence.

Il ne faut cependant pas croire que tout ce qui a honoré dans ces derniers tems, ou honore encore les sciences et les lettres en Danemarck, tienne de près ou de loin à l'Allemagne. Non, ce pays compte des hommes très-éclairés qui sont absolument Danois; et sans parler du baron de Holberg qui a écrit sur tant de matieres, et de Suhm que les érudits de toute l'Europe regrettent encore, quelle est la société savante qui n'a pas connu le philosophe, le mathématicien, le naturaliste Abildgaard, que les sciences ont perdu en 1800? Il était directeur d'une Ecole vétérinaire qu'il avait fondée, et qui ne le cede à aucune autre. Il a été remplacé en cette derniere qualité, par un de ses éleves le professeur Viborg, auteur de plusieurs mémoires sur la botanique et d'un ouvrage récent sur *la connaissance de la nature pour les médecins des animaux*. Il a dédié cet utile écrit, non à quelque grand de son pays, mais à son beau-frere Nilsen qui, pour n'être pas un savant proprement dit, n'en est pas moins recommandable, ni sur-tout moins utile. Il est à la tête des haras du roi; ce qui n'est pas une place oiseuse en Danemarck. Il a sur l'art vétérinaire et sur les diverses branches de l'agriculture, des connaissances pratiques très-étendues. J'ai été voir à Frédéricsbourg, vieux château royal à trois milles de Copenhague, un troupeau de moutons de race espagnole, prospérant sous le cinquante-sixieme degré comme sous le climat de la Vieille-Castille, sans avoir rien perdu de la finesse de sa laine. J'en demande pardon à mes confreres les antiquaires; mais un cabinet de vieilles médailles m'eût fait moins de plaisir.

La seconde place que la mort de M. Abildgaard avait fait vaquer, celle de secrétaire de l'Academie des sciences, a été donnée à M. Bugge qui s'est fait un nom par plusieurs traités relatifs aux sciences exactes, et qui travaille à un ouvrage encyclopédique de toutes les mathématiques. C'est lui qui, en 1798, fut envoyé à Paris pour concourir à l'établissement du nouveau système sur les poids et mesures.

Je ne vous fatiguerai pas de l'énumération de tous les savans danois. Je me bornerai à affirmer qu'il serait difficile de citer une seule branche des sciences (je ne dirai pas des arts) dans laquelle, sur-tout dans ces derniers tems, ils ne se soient pas distingués.

Mathématiques. — Les deux que nous venons de citer (*Abildgaard et Bugge*), le chef d'escadre Lœwencer, à qui la marine danoise doit plusieurs savantes observations et quelques découvertes utiles pour la navigation; celle entr'autres qui tend à perfectionner les fanaux; M. de Morville, d'origine française, et plusieurs autres.

Medecine. — Callisen, auteur du *Systema chirurgiæ*, ouvrage connu et estimé hors du Danemarck; Winslow qui porte un nom révéré des anatomistes, et qui est digne de le porter.

Langues orientales. — Quel est l'érudit de France et d'Allemagne qui ne connaît pas J. G. C. Adler, surintendant à Sleswick?

Physique, chimie. — M. de Hiuch, grand-maréchal de la cour, qui, par ses nombreuses expériences et par quelques ouvrages utiles sur la physique, a inscrit son nom parmi les savans.

Histoire naturelle, botanique. — Le professeur Grég. Wad; Otto-Fréd. Müller, mort en 1784, connu sur-tout par sa *Zoologia Danica*, et par les premiers volumes de la *Flora Danica*; le professeur Martin Wahl, dont les naturalistes de l'Europe conviennent qu'il sait, en botanique sur-tout, tout ce qu'on peut savoir, et qui est le principal auteur de la *Flora Danica*. Après lui, je dois nommer deux botanistes, jeunes encore, qui donnent de grandes espérances; Schousboe, présentement consul à Maroc, et Horneman, qui, après avoir utilement voyagé en France et en Angleterre, a obtenu récemment une chaire de botanique à Copenhague.

Théologie. — Outre nos deux compatriotes Moldenhauer et Munter, je puis vous citer Bastholm, prédicateur distingué; l'estimable Balle, évêque actuel de Copenhague, et quelques autres.

Statistique. — Le jeune Schlegel dont il a été parlé plus haut, et Fréd. Thaarup, auteur d'une statistique du Danemarck, qui est un ouvrage parfait dans son genre.

Philosophie. — Mon digne ami le professeur Gamborg, dont les idées un peu hardies ont effrayé les théologiens.

Erudition. — Les deux Baden, pere et fils; Engelstoft et Thorlacius, deux jeunes gens pleins de talens et de modestie, qui ont rapporté de Paris, depuis peu, une ample moisson de connaissances. Pourrais-je oublier ici le jeune Niebuhr, cité plus haut, et qui paraît n'ignorer rien que son propre mérite; et sur-tout l'illustre Zoega, agent du Danemarck à Rome, qui a achevé récemment un grand ouvrage sur les obélisques égyptiens?

Economie politique. — Owe Malling, que sa place de directeur principal de la douane n'empêche pas de cultiver les sciences utiles et même les belles-lettres; Jacob Mandix, auteur d'un traité lumineux, qui a paru depuis peu sur les lois relatives à l'agriculture en Danemarck.

Jurisprudence. — Les deux freres Colbiornsen, l'un procureur-général du royaume, et à ce titre rédacteur de toutes les lois; l'autre, président du tribunal suprême. Ils sont proprement Norvégiens, et honorent leur pays autant par leur esprit que par leurs connaissances. Le second est mort peu après mon départ de Copenhague.

Histoire. — Holberg et Suhm ont assez prouvé à l'Europe que cette branche des connaissances humaines n'est pas négligée en Danemarck. Après eux on peut nommer Fréd. Sneedorf, qui a donné des essais sur l'histoire de son pays, mais qu'une mort malheureuse et prématurée a enlevé pendant qu'il voyageait en Ecosse; et le professeur Riegels, mort depuis mon départ, qui a donné l'histoire de deux rois de Danemarck, Chrétien IV et Frédéric IV, qui, dans ces derniers tems, s'était livré avec plus de succès à l'anatomie comparative, et dont la *Philosophia animalium* a été accueillie des savans.

L'ex-ministre-d'état Guldberg, qui a joué un rôle principal pendant la minorité du prince-royal, est auteur d'une histoire universelle, qui prouve son esprit autant que son érudition. On regrette seulement qu'il ne l'ait pas poussée plus loin que la guerre du Péloponèse.

Il a un fils très-distingué aussi par ses talens, et qui cultive les belles-lettres avec beaucoup de succès.

Mais je réserve pour une autre lettre la partie agréable des connaissances. Je ne vous parlerai plus ici que de trois institutions utiles, de genres bien différens, qui tiennent plus aux mœurs et à l'administration qu'aux sciences, et qui, toutes trois, honorent la nation danoise et son gouvernement.

1°. *Le grand hôpital*, appelé *hôpital Frédéric*, du nom de son fondateur, est un de ces établissemens de bienfaisance, tels qu'il y en a peu en Europe. Il est situé dans le plus beau quartier de la ville, celui d'Amalienbourg. On y reçoit deux classes de malades: les uns *gratis*, comme

dans les hôpitaux ordinaires ; les autres pour une modique rétribution de neuf marcs (environ 12 fr.) par semaine. Il y en a deux cents de la première classe, et environ cent de la seconde. Parmi ceux-ci trouvent place tous les malades qui, sans être précisément dans l'indigence, ne pourraient pas être aussi bien soignés chez eux que dans cet établissement, où la charité prévoyante a accumulé tous les genres de secours sous les auspices des principaux magistrats, et sous la direction des plus habiles médecins et chirurgiens. Son entretien coûte annuellement 43,000 rixdalers, environ 172,000 fr.

2°. *Le séminaire de Blaagaard*, espece d'école normale où se forment les instituteurs pour les campagnes. J'ai examiné en détail, avec mon ami Gamborg, cet établissement, qui ne date que de 1791, et j'en ai été édifié. On n'y apprend que ce qui peut être de quelque utilité aux habitans des campagnes ; la religion, l'écriture, la langue du pays, quelques élémens d'arithmétique, un peu de physique, d'histoire et de géographie ; le tout assez pour que les simples élèves que formeront ces futurs instituteurs, soient mis à l'abri des erreurs grossieres et des préjugés dangereux, pas assez pour qu'ils prennent des goûts ou des habitudes qui les distrairaient en pure perte de leurs occupations principales. L'établissement a aussi un instituteur qui enseigne à chanter les chants d'église et à jouer de l'orgue. On a senti en Danemarck que la décence dans le culte divin assure les effets salutaires de la religion. Enfin, on a attaché à cette école normale des campagnes, un maître jardinier, qui donne des leçons d'agriculture pratique dans un vaste jardin, attenant à l'édifice de Blaagaard.

Cet édifice, où sont réunis les maîtres et les élèves, était autrefois une des maisons royales des environs de Copenhague. C'est là que le roi actuel, dans sa premiere jeunesse, venait avec quelques-uns de ses favoris, se livrer à certains passe-tems qui n'avaient pas de témoins et qui ne devaient pas en avoir. Le contraste de cette ancienne destination avec celle d'aujourd'hui, a ajouté encore au vif intérêt que m'a inspiré le séminaire de Blaagaard.

Il y en a deux autres de la même espece, l'un en Fionie, l'autre en Norvége, près de Christiania. L'évêque de Christiansand a commencé, il y a environ quatre ans, à donner lui-même des instructions aux maîtres d'école de son diocese. Plusieurs prêtres du Danemarck, proprement dits, en ont fait autant dans leurs paroisses ; et on est sur la voie d'étendre à presque tous les diocèses cette salutaire institution, que je voudrais bien voir adopter plus généralement dans notre Allemagne, dont elle est originaire. Car vous savez que le premier établissement de ce genre est dû à notre célebre Rochow, qui a si bien mérité de l'instruction publique à Halberstadt et à Magdebourg.

Ce n'est pas une de ces chimeres qu'on peut classer parmi les *rêves des gens de bien*. Il ne s'agit pas de faire des paysans une espece de demi-savans, qui perdraient en aptitude à l'agriculture ce qu'ils gagneraient en lumieres inutiles à leur état. Le seul objet de ces établissemens est d'en faire des agriculteurs, qui seront d'autant plus utiles à leur pays et à eux-mêmes, qu'ils seront plus éclairés sur ce qui est de leur ressort ; et, pour y parvenir, de disséminer parmi eux des instituteurs également éloignés du pédantisme et de la stupide ignorance. Avec ces modifications, je crois que les séminaires du Danemarck seraient applicables aux autres parties de l'Europe.

3°. *Les comités conciliateurs* sont une autre institution danoise, qui ne date que de l'an 1795, et dont on ne peut apprendre qu'avec attendrissement les heureux et rapides résultats. Elle a pour objet de prévenir la multiplicité, la longueur des procès, les dépenses ruineuses qu'ils entraînent. Elles seraient susceptibles de grands détails qui ne peuvent trouver place dans une lettre. Ils sont présentés de la maniere la plus satisfaisante dans un mémoire publié en français à Copenhague, en 1803. Qu'il vous suffise de savoir qu'en moins de sept ans, les comités conciliateurs se sont étendus à toute la monarchie danoise, y compris les Indes-Occidentales, et que par-tout ils ont produit le plus grand bien. On peut en juger par le résumé suivant ;

Dans le cours des trois ans qui ont précédé l'organisation des comités conciliateurs, le nombre des causes civiles, portées aux tribunaux ordinaires de premiere instance en Danemarck et en Norwege, a été de 25,521 ; et pendant les trois années qui ont suivi immédiatement cette organisation, ce nombre n'a été que de 9653 : différence en moins, 15,868. Que de tems, que de frais, que d'anxiétés a donc épargné cette salutaire institution ! La capitale, considérée isolément, a participé à ses avantages dans une proportion beaucoup plus favorable qu'on ne devrait l'attendre d'un grand rassemblement d'hommes, où les passions sont en général plus exaltées, où les chicanes sont plus multipliées, plus compliquées, moins susceptibles par conséquent de se terminer par un accommodement amiable. C'est ce que prouve l'extrait suivant des rapport du comité conciliateur de Copenhague pour les années 1798, 1799, 1800 et 1801.

Causes terminées par des transactions. En 1798, 2016 ; en 1799, 2064 ; en 1800, 2635 ; en 1801, 125 ; en 1801, 2491.

Causes non conciliées et renvoyées aux tribunaux ordinaires. En 1798, 135 ; en 1799, 138 ; en 1800, 125 ; en 801, 130.

Ajoutons, pour expliquer en partie ces heureux résultats, et sans vouloir jeter du ridicule ou de l'odieux sur une classe d'hommes généralement recommandables par leurs lumieres et leur intégrité, que, d'après les statuts des comités conciliateurs, aucun avocat ni aucun procureur ne peut en être membre.

Un autre bienfait de cette institution, c'est que, d'après les mêmes statuts, l'affaire la plus compliquée doit être terminée en huit, ou tout au plus en quinze jours.

Enfin elle n'épargne pas moins la bourse que le tems des plaideurs. Une cause, quel que soit son objet, quelle que soit son importance, ne coûte à Copenhague que douze schillings (environ 20 sous.) dans les districts provinciaux du Danemarck proprement dit, dix-huit schillings ; et dans ceux de la Norvége, à cause de la difficulté des chemins et de l'éloignement des lieux, trente-six schillings. Ces modiques sommes sont la rétribution que reçoivent les valets de justice chargés de porter aux deux parties contendantes les citations, par lesquelles elles sont invitées à comparaître tel jour devant le comité conciliateur. Tout d'ailleurs se fait gratuitement, audition des parties, examen des pieces, discussion, décision.

Mais où trouver, nous objectera-t-on, des hommes à-la-fois assez éclairés, assez sages, assez peu occupés, assez fortunés pour consacrer, sans autre récompense que le plaisir de faire le bien, une grande partie de leur tems à des fonctions aussi pénibles ? J'aurais cru moi-même le problême insoluble, s'il n'avait pas été résolu dans toute l'étendue de la monarchie danoise. Or, j'augure trop bien de l'humanité, pour croire que ce qui a pu s'opérer en Danemarck, soit impraticable partout ailleurs. J'accorderai seulement que dans tel autre pays, où les hommes sages, parfaits et concilians sont plus rares, où les hommes ardens, irascibles, opiniâtres sont plus nombreux, l'institution des comités conciliateurs éprouverait plus de difficultés ; mais je soutiendrai, d'après l'exemple donné par trois millions d'hommes, qui ne peuvent être tous des êtres privilégiés, je soutiendrai qu'il n'est aucun pays où il soit impossible de l'établir.

Convenons toutefois qu'en Danemarck même, on n'en est pas venu tout-à-coup à l'espece de perfection dont on a tant à s'applaudir. Il y a eu quelques tâtonnemens, quelques essais qui ont laissé à desirer. C'est l'expérience, par exemple, qui a fait sentir, en peu de tems, que le but auquel on tendait serait manqué, si on pouvait appeler des décisions des comités conciliateurs, et si elles n'étaient pas suivies d'une exécution juridique. Aussi ces comités ont-ils été bientôt investis de cette double faculté. Le gouvernement a dû déployer, pour la lui assurer, une énergie dont il fait rarement usage et dont il n'abuse jamais. Les opposans ont renoncé, sinon à leurs préventions, du moins aux intrigues dont ils ont reconnu l'impuissance. La jalousie, la cupidité, l'attachement aveugle à l'ancienne routine, toutes les petites passions se sont tues ; et la nation danoise bénit unanimement, depuis sept ans, la force protectrice qui lui garantit la jouissance d'un bienfait que toutes les autres doivent lui envier. Elle bénit, en particulier, les agens éclairés et persévérans, dont le gouvernement s'est servi pour triompher d'une foule d'obstacles qui paraissaient insurmontables ; et notamment le procureur-général du royaume, Christian Colbiœrnsen, qui a conçu, développé le plan des comités conciliateurs ; le chambellan de Moltke, président de chancellerie, qui, pour les accréditer et les soutenir, a eu besoin de la fermeté de son caractere et du pouvoir que lui donne sa place ; et le conseiller-d'état Charles Falbe, à qui a été confiée la premiere direction de celui de Copenhague. Par-tout les capitales donnent l'impulsion dans tous les genres. Leur exemple fait loi. Il guérit les préjugés ; il désarme la malveillance ; et du siege de l'autorité suprême, comme d'un centre élevé, coulent par une pente douce, mais irrésistible, jusqu'aux extrémités de l'empire, les salutaires institutions dont elles offrent le modele.

Je ne terminerai pas cet article sans ajouter aux trois noms qu'on vient de lire, celui du membre le plus laborieux, et par conséquent le plus influent du comité conciliateur de Copenhague, du conseiller de justice A. B. Rothe, digne fils du savant Tyge Rothe, qui a si bien mérité de tout le Nord par des recherches sur l'ancienne histoire de cette partie de l'Europe. Je l'ai vu de près, cet estimable citoyen, ce vrai patriote qui consacre tous ses momens à la tâche la plus pénible et la plus ingrate. Il m'a inspiré estime, attachement, vénération ; et c'est au nom de l'humanité que je lui paie ici un tribut qui l'étonnera d'autant plus qu'il est mérité.

Je vous ai présenté dans cette lettre, le côté purement utile de la nation danoise. Les deux suivantes seront pour le côté frivole ; car c'est ainsi que les hommes graves qualifient ce qui tient à la littérature proprement dite et aux beaux arts. La matiere sera plutôt abondante que riche ; mais je tâcherai, comme dans cette premiere lettre, d'être exact sans être minutieux, et impartial sans manquer à la reconnaissance que j'ai vouée à la nation danoise.

Je suis, etc.

Extrait des archives littéraires. (*)

SCIENCES. — MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

Pathologie vétérinaire, ou *Vade-mecum du cavalier* ; contenant un traité sur les causes et les progrès des maladies du cheval ; avec une exposition des méthodes les plus propres à les prévenir ou à les traiter ; ouvrage utile aux médecins et artistes vétérinaires et aux officiers de cavalerie ; traduit de l'anglais de William Ryding ; par M. F. P., professeur de médecine vétérinaire (†).

Le cheval est un des animaux les plus parfaits qui soient sortis des mains de la Nature ; il partage avec l'homme les périls de la guerre et la fatigue des travaux de la société. Attaché à son maître, il semble jaloux de le faire triompher dans la lutte de ses égaux ; fort et agile, les services que l'homme en obtient, le lui ont rendu tellement utile, qu'il ne pourrait que difficilement se passer de lui dans l'état actuel de la civilisation.

Comme tous les autres animaux, il varie dans ses especes et dans sa beauté ; souvent même cette derniere qualité n'est pas associée chez lui à celle de la force et de l'ardeur.

Mais en général, il est fier brillant, courageux, aussi long-tems au moins que le joug d'une pesante servitude n'a pas dégradé son être physique et ses mouvemens passionnés.

C'est du cheval doué des perfections que la nature lui a si largement accordées que Virgile a fait cette belle peinture.

Continuo pecoris generosi pullus in arvis
Altius ingreditur, et mollia crura reponit ;
Primus et ire viam et fluvios tentare minaces
Audet, et ignoto sese committere ponti ;
Nec vanos horret strepitus. . . .
. . . . . Tum si qua sonum procul arma dedere,
Stare loco nescit, micat auribus et tremit artus
Collectum que premens volvit sub naribus ignem.

(VIRG. *Georg. Lib. III.*)

Le cheval a attiré dans tous les tems l'attention des guerriers et des agriculteurs ; les anciens Germains, comme les Arabes encore aujourd'hui, le regardaient en quelque sorte comme un membre de la famille ; et chez les nations agricoles et riches, il est devenu le puissant instrument du labourage, comme le compagnon des plaisirs et du luxe des habitans des villes.

Aussi la médecine vétérinaire, dont l'objet est la conservation du cheval, a-t-elle fait des progrès en raison de ceux de la richesse et du goût des jouissances particulieres et publiques. On a senti qu'un animal aussi précieux, aussi docile méritait que, pour prix de ses services, on le soignât dans ses maladies ; on diminuât ses douleurs et l'on prolongeât sa vie. L'intérêt est entré pour beaucoup aussi dans ces intentions. Le cheval est un objet de commerce considérable et très-lucratif ; l'art d'en conserver les races et de former de beaux élèves, fait aujourd'hui en Europe, et particulierement en France, une partie importante des revenus des propriétaires.

Les bons ouvrages sur la connaissance du cheval sont devenus nécessaires depuis que l'administration a formé des écoles destinées à répandre l'instruction sur cette matiere, et que, par d'excellens motifs, l'on a placé au rang des connaissances utiles dans un officier de cavalerie, celles qui peuvent le guider dans le choix, le traitement et la conservation des chevaux.

Les hommes instruits dans la science vétérinaire rendent donc un service réel aux uns et aux autres, lorsqu'ils publient des écrits qui ont pour but d'en enseigner quelques parties, de faire connaître quel-

(*) A Paris, chez Henrichs rue de la Loi.

(†) Prix, 2 fr. 50 cent. — De l'imprimerie de Patris, rue de la Colombe, en la Cité ; se trouve chez Gilbert, rue Hautefeuille, n° 19. — An 12, 1804.)

que découverte utile, ou d'exposer méthodiquement les notions de cet art.

Tel est entr'autres l'objet du livre que nous annonçons ; il détaille les unes après les autres chaque maladie du cheval, discute quelques-unes des méthodes employées à leur guérison, indique celles que l'usage a confirmées, fait connaître les symptomes qui demandent tel ou tel genre de remede, enfin guide dans la pratique le médecin vétérinaire, et même le simple laboureur réduit à ses propres connaissances dans le traitement de ses chevaux malades.

Il est d'autant plus utile que les procédés éprouvés et les méthodes indiquées par les hommes de l'art soient répandues, qu'il n'y a encore que trop de préjugés meurtriers dans cette partie des connaissances ; qu'une grande quantité d'animaux périssent ou font dégénérer l'espece, par les mauvais remedes, les précautions déplacées, les méthodes tourmentantes que l'on emploie pour les traiter.

Il est étonnant encore que dans quelques contrées où la richesse agricole, si l'on peut parler ainsi, consiste dans le commerce des chevaux, il y ait si peu d'hommes instruits de la médecine vétérinaire, et que ce soit des ouvriers grossiers qui l'exercent presque exclusivement pour le tourment des chevaux et au détriment des propriétaires.

L'ouvrage de M. Ryding est du nombre de ceux qui peuvent diminuer les inconvéniens de cette inertie pour la conservation d'une aussi belle espece ; il a l'avantage de renfermer dans un petit volume, non pas la médecine vétérinaire, ce qui eût été impossible ou un mensonge, mais la pathologie, c'est-à-dire la connaissance des maladies des chevaux, avec les remedes et la méthode convenable de les appliquer. L'ouvrage est donc utile et propre à remplir l'objet que l'on s'y propose. Ajoutons qu'il est bien imprimé, et sort des presses de M. Patris, connues par la parfaite correction du texte. PEUCHET.

HISTOIRE NATURELLE.

Observations sur la naturalisation des végétaux étrangers en France.

S. M. l'Impératrice a fait distribuer cet automne environ quatre mille pieds d'arbres ou arbrisseaux dans divers départemens de la France. Tous ces végétaux, extraits des jardins de Malmaison, sont originaires des Terres-Australes, ce qui ne laisse aucun doute sur leur naturalisation dans nos contrées méridionales. On trouve dans ces envois un grand nombre d'especes remarquables par leur beauté, leur utilité, et sur-tout par leur singularité ; car, il faut l'avouer, les productions qu'on nous apporte de la Nouvelle-Hollande, en aggrandissant à nos yeux l'ouvrage de la création, portent souvent atteinte aux systêmes des naturalistes, tant il est vrai que les ressources de l'esprit humain sont aussi bornées que celles de la nature sont étendues.

On ne doit pas douter que les cultivateurs auxquels Sa Majesté a daigné accorder cette marque de distinction, ne fassent leurs efforts pour s'en rendre plus dignes encore, s'il est possible, et les résultats de l'émulation que de tels bienfaits doivent produire sont incalculables. Nous ferons à ce sujet quelques réflexions que nous soumettons au jugement des cultivateurs. Le savant professeur Desfontaines, dans un excellent travail sur les végétaux cultivés en France, nous apprend que nous possédons 108 arbres qui s'élèvent au-dessus de 30 metres, et dont 34 seulement sont indigenes, en y comprenant même le micocoulier de Provence, l'olivier, le mûrier blanc, le noyer et la vigne introduits chez nous très-anciennement ; que le nombre des arbres qui ont depuis 7 jusqu'à 15 metres est de 138, dont 40 sont naturels à la France, et, parmi ces derniers, il compte l'amandier, le pêcher, le figuier, le cerisier, l'abricotier, le prunier, le coignassier et le frêne à fleurs, parce qu'ils sont très-répandus et que l'époque de leur naturalisation remonte à plusieurs siècles ; enfin, que sur 830 arbrisseaux et arbustes à-peu-près, il n'y en a pas 230 d'indigenes.

On peut juger, d'après cet exposé, combien nous avions été peu favorisés par la nature, et à quel degré de richesse nous nous sommes élevés par les voyages et la culture. Mais ces acquisitions successives ont exigé une longue suite de siècles, parce que, si l'on en excepte celles qu'on doit au zele infatigable des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, il faut convenir qu'elles sont moins le résultat d'un plan sagement combiné que du concours fortuit des circonstances. On eût fait beaucoup plus en bien moins de tems, si l'on eût embrassé le systême de naturalisation adopté depuis peu. Tel est l'avantage de ce systême, que dix-huit mois après le retour d'un vaisseau envoyé par le gouvernement dans les mers du Sud, la France est déjà peuplée de tous les végétaux de la Nouvelle-Hollande, dont nos botanistes voyageurs nous ont rapporté des semences fécondes ; et comme il n'est pas dans ce vaste Empire une ville florissante qui n'ait un jardin botanique et de bons cultivateurs, on est assuré que chaque espece sera soignée suivant sa nature et se multipliera promptement. Ajoutons à ces considérations, l'avantage plus précieux encore résultant de la protection éclairée que S. M. l'Impératrice daigne accorder à l'agriculture, et livrons-nous à l'espoir fondé que nos richesses agricoles doivent aujourd'hui s'accroître plus en vingt années qu'elles n'ont pu faire autrefois en plusieurs siècles.

(*Extrait du Publiciste.*)

LIVRES DIVERS.

Recherches et considérations politiques sur les récompenses nationales, les anciens ordres de chevalerie et la Légion d'honneur, par M. J. Gaudin, ex-législateur, ouvrage présenté à S. E. Mgr. Lacépède, grand-chancelier, qui en a accepté la dédicace.

Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 cent. fr. de port.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, maintenant hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

L'Art de l'Ecriture démontré, tant par des modeles que par des discours et dissertations sur ses principes ; grand in-folio de 30 pages imprimées à deux colonnes, suivies de 22 planches gravées : ouvrage dans lequel on combat des idées fausses sur l'enseignement de cet art, et où l'on fait voir que l'art de vérifier les écritures en est une dépendance naturelle ; que l'on ne peut être bon vérificateur qu'après avoir médité et enseigné les vrais principes de l'écriture ; par M. Harger, membre de la société libre d'institution, ancien expert-écrivain-vérificateur des tribunaux, membre et secrétaire perpétuel du ci-devant bureau académique d'écriture. Prix 12 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 60 ; Lenoir, marchand d'estampes, rue Saint Jacques, n° 191 ; A. G. Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens ; et Lenormant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois, n° 42.

Pour donner une idée de cet ouvrage ; il suffit de citer quelques phrases du rapport fait à cette occasion à la société d'institution, par une commission nommée *ad hoc* ; lequel rapport est imprimé en tête de l'ouvrage.

« Les planches, disent les commissaires, sont bien distribuées, les caracteres et les traits y sont bien exécutés, et représentent si bien les effets de la plume, que sans les empreintes du cuivre, on croirait que ces pieces sont les productions de la plume la mieux exercée. M. Harger y a mis les principes de l'écriture à la portée de tous ceux qui veulent, ou enseigner cet art ou s'y perfectionner. Il a eu l'idée heureuse d'aider l'habitude par l'intelligence, et l'intelligence par l'habitude, en faisant entrer dans le discours de l'exemplaire les regles du genre dont il est le modele. Quant aux mémoires qui précedent les planches, nous ne pouvons, porte le rapport, rien ajouter à l'opinion de la société qui les a adoptés pour être lus dans ses séances publiques, et qui a vu avec plaisir combien ils ont été accueillis par le public et par les autorités mêmes qui avaient approuvé des méthodes contre lesquelles un desdits mémoires est dirigé. »

Essais de Philosophie ou Etudes de l'Esprit humain. — 1er Essai : Analyse des facultés de l'esprit humain. — 2e Essai : Logique. Par P. Prévost, correspondant de l'Institut national, professeur de philosophie à l'académie de Geneve, de l'académie de Berlin, de la société royale d'Edimbourg, et de quelques autres sociétés savantes ; suivis de quelques Opuscules de feu G. L. Lesage, correspondant de l'académie des sciences de l'Institut national ; 2 vol. in-8°.

A Genève, chez J. S. Paschoud, libraire.

Henriette et Sophie ou la Force des Circonstances, par J. R. R. 2 vol. in-12. Prix, 4 fr.

A Paris, chez Frechet, libraire, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n° 718, et rue du Roule, n° 291, près celle Saint-Honoré.

Les Matinées du Hameau, 4 volumes in-18, avec figures. — Prix, 4 francs pour Paris, et franc de port 5 francs.

A Paris, chez Dujardin, libraire, rue de la Harpe, n° 461.

Essais de M. M. B. M. Circloville, in-12 ; à Bordeaux, chez Castillon, éditeur ; chez l'Auteur, rue Victoire-Américaine, n° 1 ; Bergeret, libraire, et Lafite, place du Palais.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant....	57 ⅛	57 ⅜
Londres.....	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg.....	186 ½	184 ½
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
——— Effectif...	14 fr. 72 c.	14 fr. 41 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
——— Effectif...	14 fr. 53 c.	14 fr. 30 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 s 6d. p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Basle.....	½	1 ⅛ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 jours.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 20 j.	2 p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		159 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13..	57 fr. 56 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1147 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, les Horaces, et .....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui 1re repr. de la Jeune Femme colere, comnouv. en un acte et en prose, Démocrite, et les Deux Meres.

Théâtre du Vaudeville. La 1re repres. de Folie et Raison, comédie en un acte, en vaudeville et en vers, précédée de la Revue de l'An onze, et suivie des Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille malgardée, précédé des Ruses déjouées, et J'ai perdu mon procès. — Incessamment, au bénéfice de M. Bourdais ; pere, une représentation jouée par des artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Relâche. — Demain, la Grand'Mere, suivie des Trois Sultanes, terminé par le couronnement de Roxelane.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sureté, de charger celles qui renferment des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 29. *Dimanche*, 29 *vendemiaire an* 13 *de la République* (21 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 13 *octobre* (21 *vendém.*)

On a prétendu, dans quelques journaux de l'Allemagne, que les Anglais avaient fait ici de très-grandes affaires lors de la derniere foire, et des profits considérables à raison du concours prodigieux de monde qu'elle avait réuni. Ce fait est tout-à-fait faux; il n'y a presque pas eu d'Anglais, et les marchandises qu'ils ont fait passer à leurs commissionnaires dans cette ville, n'ont pas eu un grand débit. Les toiles de coton blanches, fabriquées en Angleterre au moyen des machines nouvellement inventées, sont le seul article qui ait été assez bien vendu. On a remarqué que les Suisses en ont acheté une quantité très-considérable. Les indiennes anglaises n'ont été nullement recherchées. L'expérience a suffisamment démontré depuis quelques années, que les couleurs de ces indiennes ne tiennent pas et qu'on y voit chaque tache. Dans les autres articles, les fabricans allemands ont fait de bonnes affaires.

ESPAGNE.

Almerie, le 15 *septembre* (28 *fructidor.*)

Les tremblemens de terre commencerent dans cette ville le 23 du mois dernier; le 25, à huit heures et demie du matin, trois secousses se firent sentir; elles furent si violentes, qu'elles jeterent la consternation dans tous les esprits. Chaque secousse fut suivie de plusieurs reprises, de maniere que leur répétition dura plus de trois quarts d'heure. Il n'y a point d'édifice qui n'ait souffert, plusieurs maisons ont été entierement démolies; les églises ont été pareillement endommagées; les cloches sonnaient d'elles-mêmes; les lumieres s'éteignirent, et l'on voyait les clochers s'ébranler. Les églises ont été fermées; on célebre les messes dans les rues; la plupart des habitans se sont réfugiés à la campagne et y vivent sous des tentes. Les religieuses des couvens de Sainte-Claire et de la Conception, se retirerent à la place du Jeu des Cannes. Le 27, les tremblemens continuerent encore quoiqu'avec moins de violence; les mêmes tremblemens se firent sentir sur toute la côte. Le village de Roquenes est ravagé. On ne voit plus d'eau à la place des salines immenses qu'il y avait; le château du village près de ces salines, s'est écroulé.

A Dalias, il a péri beaucoup de monde sous les ruines de leurs habitations; le village d'Abugnol a été englouti par l'eau. La belle plaine de Palma de Vicar a été entierement ravagée; dans le village de Félix, plusieurs maisons ont été renversées, une cloche même se détacha pendant l'ébranlement du clocher; dans Enix, la ruine des édifices est plus considérable encore.

La direction de ces tremblemens parut s'étendre du midi au nord. On mande de Vera, en date du 28, qu'on a aussi éprouvé les mêmes tremblemens de terre; heureusement ils n'y ont fait aucun mal.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 12 *octobre* (20 *vendem.*)

Le grand conseil du canton de Schaffhouse a ratifié, dans sa derniere séance, différens traités avec l'Autriche et la Baviere, et un traité particulier de concours avec le canton de Bâle. A l'égard de l'état-major-général helvétique, il a été resolu de faire déclarer au landammann que l'on n'avait rien à objecter contre les choix faits par la diete, mais que l'unanimité n'ayant pas régné dans les délibérations sur cet objet, et plusieurs cantons ayant pensé que la formation d'un pareil état-major était prématurée, le canton de Schaffhouse se réservait d'en différer la ratification jusqu'à la prochaine diete. En conséquence, il a été décidé que ce décret ne serait pas mis à exécution. MM. Wurstenberger, Salis-Zizers, et presque tous les autres colonels de l'état-major helvétique ont donné leur démission. Tous les autres décrets de la diete ont été approuvés par la très-grande majorité des cantons.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 *octobre* (20 *vendemiaire.*)

Le capitaine Buyskes, commandant la corvette l'*Ariel* (l'Aigle), dont on a déjà annoncé l'arrivée à Lisbonne, est actuellement en cette résidence. Cet officier est porteur de dépêches secretes pour le gouvernement d'état, que la régence des colonies bataves lui a fait parvenir à la hauteur de l'île de Java. Il lui a été remis aussi des dépêches par M. Janssen, gouverneur du Cap-de-Bonne-Espérance.

— Le gouvernement a donné ordre au vice-amiral Kikkert, commandant l'étendue des côtes de l'embouchure de la Meuse à l'Ems, ou jusqu'aux frontieres de la république, de veiller à ce qu'il ne s'introduise point, par la communication avec les îles britanniques, aucune sorte de marchandises anglaises.

— Le conseil de la ville de Rotterdam, informé qu'il s'y trouve plusieurs étrangers, suspectés de correspondance illicite avec l'ennemi, a publié, par la voie des journaux et gazettes, l'injonction générale à tous les étrangers de représenter à la municipalité les passeports dont ils doivent être pourvus. Les Français et Suisses devront les faire viser par l'agent impérial de France. Les aubergistes qui, sans s'assurer de la régularité des passeports des personnes qu'ils logent, les ont reçues, perdront leur état.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 *octobre* (17 *vendemiaire.*)

Les fonds publics sont en baisse depuis deux jours: l'*omnium* est resté hier matin à 6, les 3 pour 100 à 57. La probabilité d'une guerre avec l'Espagne, et le bruit qu'il avait été pris par le Gouvernement français des mesures pour que toutes communications fussent rompues entre la Hollande et l'Angleterre, paraissent avoir été les principales causes de cette dépréciation.

— Le départ de la flotte marchande destinée pour l'Espagne et le Portugal, a été retardé jusqu'au 20, comme on s'y était attendu.

— On mande de New-York, en date du 19 août, que le grand-jury a rendu, le 13, une sentence, d'après laquelle M. A. Burr, vice-président des Etats-Unis, et MM. Ness et Pendleton, sont déclarés coupables, le premier pour avoir envoyé un cartel au général Hamilton, dans le dessein de le tuer, et les deux derniers pour avoir servi de témoins dans cette affaire. Par ce jugement, MM. Burr, Ness et Pendleton, sont privés de leur droit de bourgeoisie, déclarés incapables d'occuper aucune place publique, et déchus pendant 20 ans du droit de voter dans le sénat. On remarque que le grand-jury de New-Jersey n'a voulu prendre aucune connaissance de ces événemens, quoique le meurtre se soit commis sur son territoire. La sentence de celui de New-Yorck suffit pour donner lieu à un procès.

INTERIEUR.

Paris, le 28 *vendemiaire.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des héritiers présomptifs, le tribunal de premiere instance de Lavaur, département du Tarn, a ordonné, par jugement du 14 fructidor an 12, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'André Hébrard, de la commune de Roquevidal, qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 17 fructidor an 12, qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis-Maxime Gibert qui, depuis plus de quatre ans, n'a point donné de ses nouvelles.

Sur la demande du sieur Louis Rigobert-Parchaut, notaire, et Marie Fourmond son épouse, le tribunal de premiere instance d'Angers, département de Maine-et-Loire, a ordonné nonobstant vacances, par jugement du 24 fructidor an 12, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à une enquête pour constater l'absence d'Edouard-François Fourmond qui, étant passé dans les colonies françaises, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans. Le même jugement a nommé un notaire pour administrer provisoirement les biens appartenant à l'absent.

Par jugement du 25 fructidor an 12, sur la requête d'Anne Charrairon, veuve du sieur Pierre Agard, François Charrairon et autres intéressés; énonçant que Jacques Charrairon, fils de feu Alexandre Charrairon et de feue Jeanne Olivier, a quitté la commune de Bar depuis plus de dix ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jacques Charrairon: le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Sur la demande des époux Jean Bellau et Jeanne Giret, le tribunal de premiere instance de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, a ordonné, par jugement du 2 fructidor an 12, que l'absence de Pierre Giret serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 5e jour complémentaire an 12, sur la requête de Marie-Josephe Hervé, épouse de René-François Coqueville, expositive que son mari ayant reçu ordre du bureau de la marine de se rendre à Brest en qualité de second maître voilier, partit de Saint-Malo le 8 thermidor an 4; qu'ayant été fait prisonnier par les Anglais, il fut renvoyé sur une chaloupe qui aborda au port de Sainte-Marie en Espagne; qu'ensuite il s'embarqua sur un corsaire armé à Malaga, et que depuis on n'a point eu de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que pardevant M. Cudenet, juge nommé à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit René-François Coqueville.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Le Printems d'un Proscrit, suivi de plusieurs lettres à M. Delille, sur la Pitié; par M. Michaud (1).

La poésie descriptive, dans la nouvelle acception de ce mot, est d'institution moderne. Supposez qu'on eût dit autrefois à l'auteur de l'*Iliade*: « Je vais entrer dans un parterre, dans un bosquet, dans un bois, et je vous peindrai l'anémone, la rose, le lys, le narcisse, l'œillet, la renoncule, la jacynte, la tulipe, etc.; le chêne, l'érable, le pin, le sycomore, le frêne, le peuplier, etc.; les lilas à touffes blanches et violettes, le chevrefeuille qui serpente et cherche un appui, etc.; ou bien je vais m'asseoir sur le penchant des côteaux, sur les bords des ruisseaux d'eau vive, et là je noterai le murmure du flot qui s'écoule, le gazouillement des oiseaux qui s'appellent et se répondent sur les branches de l'aube-epine fleurie ou des saules à chevelure ondoyante; j'observerai ci je ferai revivre sous vos yeux la chèvre pendante à la cime de ce mont, etc., etc, et de ces peintures et de beaucoup d'autres, que je leur associerai, quoiqu'il n'y ait entre elles aucun point de rapprochement commandé par la nécessité ou justifié par l'agrément; de ces peintures renfermées dans un seul et même cadre, je ferai un seul tableau, ou ce qui est la même chose (*ut pictura poësis est*) un seul poëme, etc. Si l'on eût dit toutes ces choses à Homere; Homere qui n'avait point appris à séparer l'idée d'une action de l'idée d'un poëme, ou n'eût rien compris à ce qu'on lui eût dit, ou peut-être se fût montré plus convaincu des prétentions que du pouvoir du novateur. Mais, bien long-tems après Homere, on a voulu prouver que rien n'est impossible: on nous a donné, depuis quelque tems, des poëmes, en prose; il est bien moins étonnant qu'on nous offre, sous ce même titre de poëme, des fragmens de poésie qu'on a seulement pris la précaution d'unir entre eux, dans le dessein de former un tout: dessein louable, mais précaution souvent trop vaine!

Au surplus, si malheureusement les liens s'apperçoivent; si la soudure ne se fond, ni ne s'incorpore pas assez intimement avec les métaux, pour que ceux-ci ne paraissent pas former autant de parties détachées de la composition, ainsi qu'on voit se détacher du fond les rayures d'une étoffe; il faut dire que c'est la faute du genre bien plus que ce n'est celle de l'ouvrier, ou, si l'on veut, que c'est la faute de l'ouvrier, parce qu'il a seulement choisi ce genre.

---

(1) Quatrieme édition, corrigée et augmentée.

A Paris, chez Colnet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfans, n° 6.

Mais ce que j'appelle *un genre*, en est-il un ? qui en doute ? le *genre descriptif* n'entre-t-il pas dans l'éloquence et dans la poésie ? n'anime-t-il pas les harangues de Démosthenes, d'Eschine, de Cicéron, ainsi que les poëmes d'Homere, de Virgile, de Milton, du Tasse ? ne fait-il pas enfin partie de la poétique d'Aristote ? personne n'en doute ; mais personne ne doute non plus, je pense, à commencer par M. Michaud lui même, qui a fait plus d'une fois preuve d'un bon esprit, que ce genre, dans aucun âge, n'ait jamais été considéré à part, jamais élevé, par les législateurs du goût, au rang des genres reconnus comme seuls véritables, tels que les *genres dramatique*, *épique*, *didactique*, etc. Il entrait dans les compositions, comme la peinture des fleurs entre dans *le genre du paysage*, ou la peinture des fabriques dans les tableaux d'histoire ; ou encore dans les tableaux de batailles, comme celle des plaines, des montagnes, des fleuves qui sont le théâtre de l'action. Il n'est jamais venu à l'esprit des anciens de séparer ce qui doit être inséparable ; de traiter à part et exclusivement ce qui ne doit point avoir une existence distincte, ce qui du moins ne l'a que par un abus. Toute poésie vit d'images ; toute poésie est donc naturellement et nécessairement *descriptive*. Concevez une action quelconque qui soit *représentée*, et qui ne soit pas *décrite*. Les nouveaux poëtes-descriptifs veulent-ils dire qu'ils décrivent et qu'ils ne représentent pas ? ils ne se tromperaient guères : car il n'y a pas dans la nature de représentation sans action ; mais les poëtes-descriptifs, qui s'intitulent les favoris de la nature, sont ceux, il faut le croire, qui l'ont le moins observée dans son majestueux ensemble, puisque loin de nous l'offrir cet ensemble, ils s'attachent par préférence, je n'ose pas dire par impuissance, à ses beautés de détail, presque toujours les moins frappantes, à celles quelquefois qu'il importe le moins de connaître.

Ce dont quelques modernes ont voulu faire, dans leurs tableaux, des couleurs marquées et tranchantes, n'était dans ceux des anciens que des nuances qu'ils mariaient avec les couleurs fortes, pour les adoucir ou les varier. Qu'est-ce, en effet, que ce prétendu *genre descriptif*, dans Homere et dans Virgile ? Je ne dirai pas qu'il y est inaperçu ; mais je dirai qu'on ne songe pas même à le remarquer, tant il est intimement lié au genre narratif ou au genre dramatique ; tant ceux-ci le sont à celui-là, pour charmer à la fois tous les sens, pour captiver l'esprit, l'ame, le cœur, et non pas seulement l'œil, ainsi que cela arrive dans les camayeux de la moderne école. Ces anciens qu'il faut toujours plus admirer, à mesure que plus on les étudie, admettent ce genre comme un ornement indispensable sans lequel le poëme narratif ou dramatique paraîtrait dans une sorte de nudité ; on ne les voit pas s'attacher à décrire, pour décrire ; ils relevent seulement l'éclat de leurs compositions, soit épiques, soit dramatiques ; ils corrigent l'aridité de leurs préceptes, dans le didactique, par des images habilement ménagées, et serties en quelque sorte dans leur or, comme autant de pierres précieuses pour rompre, par mille reflets, l'uniformité du précieux métal.

Disons le mot : leur imagination féconde avait besoin de produire : elle s'élançait dans la nature pour la contempler et la peindre telle qu'elle est toujours, grande et magnifique. Nous, soit paresse, soit défaut d'élan, nous n'avons plus osé nous confier à la rapidité de leurs ailes : nos regards n'ont plus osé embrasser l'étendue de leur horison. Nous avons placé les bornes du nôtre tout près de nos yeux ; et, lorsqu'ils s'abandonnaient, sans s'égarer, dans la contemplation de la nature toute entiere, nous nous sommes, nous, quelquefois perdus dans celle d'un de ses atômes. Comme leur but était de créer, que le nôtre est de copier, nous faisons des ouvrages de patience, quand ils faisaient des ouvrages de génie.

Je ne conteste pas le talent de ces œuvres modernes, où il faut bien reconnaître du moins ce travail matériel de la patience et le mérite de la difficulté vaincue ; mais si l'on a fait deux ou trois *genres poétiques* distincts, de deux ou trois genres de productions savamment conçues, autant qu'habilement exécutées par le génie ; remarquables par un plan suivi, par la richesse, l'élévation, la sagesse ou l'utilité et des développemens et du but, par toutes ces qualités réunies souvent au plus éminent degré ; alors qu'on me permette de ne pas, non seulement placer sur la même ligne, mais de ne pas décorer du même titre une autre sorte de production arbitrairement mélangée d'objets diversement coloriés, rendus, pour ainsi dire, à la loupe, dans leurs plus imperceptibles linéamens ; de ne donner pas même à ces miniatures pointillées une qualification qu'on a donnée à la composition de l'Univers, qu'on a nommé un grand *poëme* ; attendu qu'on n'a pas composé un poëme, parce qu'on a composé une galerie de tableaux de tous genres et de toutes couleurs, où l'un n'est pas assez nécessairement le pendant de l'autre, qu'on ne puisse l'en séparer ; où celui-ci ou celui-là peut être placé, et presque toujours sans que le déplacement soit sensible, tantôt au commencement, tantôt à la fin, tantôt au milieu ; où il n'y a pas d'ordre indispensable, où toute la gallerie elle-même peut être augmentée ou diminuée, sans qu'on remarque les additions ou les retranchemens, sans que l'ensemble en souffre, et cela, par la meilleure des raisons, parce qu'il n'y a pas d'ensemble.

C'est en conséquence de ces motifs, et de beaucoup d'autres, qu'on peut espérer (ce qui est en effet très-desirable) qu'il n'y aura jamais de *poétique* pour cette *poésie descriptive* qu'on veut bien appeler *un genre* ; parce qu'il y aurait bien moins encore une poétique, ou un livre de documens à rédiger pour le poëte qui peut se dispenser d'ordre et de plan, que pour le compositeur de mosaïques.

Ces réflexions m'ont été inspirées par la lecture de l'écrit intitulé : *quelques observations sur l'origine et le caractere distinctif de la poesie descriptive*, qu'on lit à la tête de la nouvelle édition du *Printems d'un proscrit*. Je n'ai pas de ce nouveau prétendu *genre descriptif* la haute opinion que signale en sa faveur M. Michaud, qui peut-être l'apprécierait comme moi, ce qu'il vaut, s'il n'avait pas fait un *poëme descriptif*. Quel que soit, à cet égard, le sentiment de M. Michaud, on ne peut disconvenir qu'il ne le présente avec mesure, adresse et talent, et de maniere même à séduire ceux qui ne se sont pas formé un système poétique d'après celui des anciens.

Je ne dirai qu'un mot du poëme : puisqu'il est à sa quatrieme édition, il est jugé. Les hommes de lettres qui ont l'habitude des vers (car il y a des hommes de lettres qui ne l'ont point), ont remarqué dans ceux de M. Michaud de la clarté, de la douceur, de l'élégance, souvent le sentiment du goût, mais rarement celui de la poésie. Un homme d'esprit fera toujours ce qu'il voudra faire, et toujours il le fera avec une sorte de succès ; mais il faut naître poëte ; on ne peut le devenir, *nascuntur poetæ*. Ni le goût, ni le talent lui-même ne suppléent à l'inspiration : or, c'est l'inspiration qui manque à l'auteur du *Printems d'un proscrit*, et aprés l'inspiration, l'usage de l'instrument poétique. Avec plus d'habitude, il eût fortifié et enrichi son style de plus nombreuses inversions. C'est par elles sur-tout que la poésie se distingue de la prose ; sans elles, il n'y a gueres que l'hémistiche et la rime qui l'en distinguent. Il eût aussi, avec plus d'habitude, plus fréquemment varié ses formes. Il eût évité des chûtes de vers pareilles à celles qu'on remarque dans les vers suivans qui tombent, comme on le va voir, tantôt *un à un*, tantôt *deux à deux*.

Le serpolet fleurit sur les monts odorans ;.....
Le jardin voit blanchir le lis, roi du printems ;.....
L'or brillant du genêt, couvre l'humble bruyere ;.....
Le pavot dans les champs leve sa tête altiere.....
.....
.....
Dans un humble tissu, long-tems emprisonné,....
Insecte parvenu, de lui même étonné,.....
L'agile papillon, de son aile brillante,
Courtise chaque fleur, caresse chaque plante ;.....
De jardin en jardin, de verger en verger,
L'abeille en bourdonnant poursuit son vol léger.....
Zéphir, pour animer la fleur qui vient d'éclore,
Va dérober au ciel les larmes de l'aurore ;.....
Il vole vers la rose, et dépose en son sein
La fraîcheur de la nuit, les parfums du matin.....
Le soleil, élevant sa tête radieuse,
Jette un regard d'amour sur la terre amoureuse ;.....
Et du fond des bosquets *un hymne* universel
S'éleve dans les airs et monte jusqu'au ciel.....
.....
J'entends dans ces bosquets le chantre du printems ;....
L'éclat touchant du soir semble animer ses chants ;.....
Ses accens sont plus doux et sa voix est plus tendre.....
Et, tandis que les bois se plaisent à l'entendre,.....
Au buisson épineux, au tronc des vieux ormeaux,
La muette arachné suspend ses long réseaux ;.....
L'insecte que les vents ont jeté sur la rive,
Poursuit, en bourdonnant, sa course fugitive :.....
Il va de feuille en feuille, et, presse de jouir,
Aux derniers feux du jour, vient briller et mourir.....
La caille comme moi, sur ces bords étrangere,
Fait retentir les champs de sa voix printaniere.....
Sorti de son terrier, le lapin imprudent
Vient tomber sous les coups du chasseur qui l'attend ;.....
Et, par l'ombre du soir, la perdrix rassurée
Redemande aux échos sa compagne égarée.....

L'absence de l'inversion peut être regardée comme l'une des principales causes de l'uniformité dans la phrase metrique. Présente, au contraire, dans cette phrase, lorsqu'elle y occupe la place qu'elle doit tenir, l'inversion, produit et nécessite même ces coupes heureuses qu'on rencontre à chaque page, et presque à chaque vers, dans nos bons poëtes. J'insiste sur ce reproche que je fais à M. Michaud, parce que c'est le seul peut-être que j'aie à lui faire ; mais il est très-grave, et plus qu'on ne pense : ce vice, par-tout où il existe, est capital. Il n'y a qu'un grand courage qui puisse y remédier : courage dont peu d'auteurs sont capables sous ces deux rapports, que s'ils ont le pouvoir, ils n'ont pas la volonté, ou qu'ils ont la volonté, sans le pouvoir de l'exercer, c'est-à-dire de défaire et de refaire ce qu'ils ont fait. A cet égard, je dois laisser M. Michaud juge de lui-même. Résumons.

Il y a peu de fautes, il y a même du charme, dans ses vers ; mais le système général de sa versification est timide. Quelques fautes de plus, mais plus d'élan et de hardiesses poétiques, voilà, pour mon goût, ce que je préférerais. Je suis persuadé que M. Michaud, pourrait, sans risquer de descendre, s'élever plus qu'il ne fait, s'il voulait s'abandonner à ses forces avec plus de confiance ; moins imiter les formes d'autrui qui nécessairement perdent toujours dans l'imitation ; devenir enfin lui-même. Plusieurs vers du morceau que je vais citer pour finir, me confirment dans cette opinion.

Quand la fraîcheur des nuits descend sur les côteaux,
Le peuple des cités court oublier ses maux
Dans ces brillans jardins, sous ces vastes portiques,
Qu'embellissent des arts les prestiges magiques.
Là, cent flambeaux, vainqueurs des ombres de la nuit,
Renouvellent aux yeux l'éclat du jour qui fuit ;
Là, le salpêtre éclate et la flamme élancée,
En sillons rayonnans dans les airs dispersée,
Remplit tout l'horison, s'éleve jusqu'aux cieux,
Tonne, brille, et retombe en globes radieux.
Tantôt, elle s'éleve en riches colonnades ;
Tantôt, elle jaillit en brillantes cascades ;
Et tantôt, c'est un fleuve, un torrent orageux,
Qui roule avec fracas son cristal sulphureux.
Mais à ce luxe vain, oh ! combien je préfere
Cette pompe du soir dont brille l'hémisphere !
Ces nuages légers, l'un sur l'autre entassés,
Et sur l'aile des vents mollement balancés !
L'imagination leur prête mille formes ;
Tantôt, c'est un géant qui de ses bras énormes
Couvre le vaste olympe ; et tantôt, c'est un Dieu
Qui traverse l'Ether sur un trône de feu.
Là, ce sont des forêts dans le ciel suspendues,
Des palais rayonnans sous des voûtes de nues ;
Plus loin, mille guerriers se heurtant dans les airs,
De leurs glaives d'azur font jaillir les éclairs.
Que j'aime de Morven le barde solitaire !
Quand le brouillard du soir descend sur la bruyere,
Assis sur la colline où dorment ses ayeux,
Il chante des héros les mânes belliqueux.
Dans l'humide vapeur sur ces bois étendue,
L'ombre du vieux Fingal vient s'offrir à sa vue ;
Le vent du soir gémit sous ces saules pleureurs ;
C'est la voix d'Ithona qui demande des pleurs.
Ces antiques forêts, leurs mobiles ombrages,
L'aspect changeant des lacs, des monts et des nuages,
Rappellent à son cœur tout ce qu'il a chéri....

LAYA.

MÉLANGES.

Seconde lettre sur l'état des sciences, des lettres, des beaux-arts et des mœurs en Danemarck, au commencement du 19e siècle (Voyez le n° d'hier.)

Dans ma premiere lettre, je ne vous ai fait récolter que des fruits. Essayons dans celle-ci de recueillir quelques fleurs sur le terroir du Danemarck. Il en produit autant que d'autres qui en ont plus la réputation.

Il n'est pas, je crois, de genres de poésie que les Danois n'ayent cultivés avec plus ou moins de succès ; mais leur langue a le désavantage d'être très-peu connue hors de leur pays : et la gloire littéraire de leurs auteurs est circonscrite dans un horizon un peu étroit. Quelques pieces de théâtre de leur fécond et presque universel Holberg, sont cependant connues au-dehors. Tel est son *Potier d'étain politique*, qui paraît encore quelquefois sur notre scene, et dont M. de Voltaire, si dédaigneux pour les productions du Nord, a bien voulu faire mention quelque part (1). Cet Holberg, qui n'est pas tout-à-fait un Moliere, ni même un Lessing, était cependant un génie vraiment original ; mais ses plans sont informes, ses plaisanteries de mauvais goût, quelquefois même grossieres. J'ai pourtant remarqué qu'elles provoquaient de bruyans éclats de rire chez le public de Copenhague, assez difficile d'ailleurs à émouvoir.

Parmi les successeurs d'Holberg, les Danois en nomment deux avec une extrême complaisance ; et ceux qui n'ont pas vu en eux de dangereux rivaux, ne se consolent pas de leur perte : ce sont Ewald et Wessel. La reconnaissance publique n'a pas été tardive à leur ériger des monumens. Leurs médaillons figurent dans la salle de Copenhague, ainsi que celui de Holberg à côté de ceux de Plaute et de Moliere. L'un est mort en 1781, l'autre en

(1) Entr'autres dans une des lettres de Voltaire au cardinal de Bernis. —Voyez la correspondance de ces deux hommes célebres, qui a paru récemment, et qui se trouvent chez les freres Levrault, rue de Seine, et chez Henrichs, rue de la Loi.

1784. Les diverses poésies du premier forment 4 volumes in-8°; celles de Wessel ont déjà eu plus d'une édition. On m'a dit et répété qu'une pièce lyrique du second était un chef-d'œuvre comique. Son titre : *Kiærlihed uden Strumper* (l'Amour sans bas), ne m'a pas séduit. Je m'en suis tenu là. Peut-être faut-il qu'on soit du pays même pour aller plus loin. On m'a aussi vanté les pièces de théâtre de Heyberg, dont je parlerai plus bas. On m'en a nommé plus de douze auxquelles le public danois a déjà fait ou fera bientôt le plus brillant accueil.

Au reste, les Danois, tout en exaltant leurs richesses dramatiques, font comme plusieurs autres nations de l'Europe. Ils ont emprunté la plupart de leurs pièces des théâtres allemand, anglais et français. C'est à ces sources qu'ils vont modestement puiser leurs tragédies, comédies, drames larmoyans, et même leurs opéra comiques; en sorte qu'un étranger qui voyage dans le Nord peut voir représenter dans plusieurs langues, non-seulement *Tancrede*, *Othello*, *Misantropie et Repentir*, mais même *le Prisonnier* et *le Petit Matelot*. Cette bigarrure déploie, sur les théâtres du Nord, une grande variété de tons, de mœurs, de manières et de genres d'esprit; mais assurément elle n'est pas propre à former un goût national; aussi peut-on dire que celui des Danois, relativement au théâtre, n'a pas encore de caractère distinct.

Ils sont plus eux-mêmes dans les autres genres de poésie. Parmi leurs poëtes modernes, j'en nommerai d'abord trois qui portent le même nom, que l'on confond quelquefois, mais qui ont chacun leur mérite particulier.

Thomas Chr. Bruun excelle, suivant les Danois, dans le genre de Bocace et de Lafontaine. De 1783 à 1799, il a donné, à six reprises, des recueils de ses Œuvres qui marquent les gradations de son talent.

Joh. Nordahl Bruun est un prêtre de Berghen en Norvége, auteur de deux tragédies qu'on vante beaucoup, mais qu'on ne joue guère, et de plusieurs poésies légères qui ont été recueillies en 1791.

Enfin Malte Conrad Bruun, à, de l'aveu de tout le monde, un véritable talent poétique. On cite de lui sur-tout une excellente ode sur la mort du comte de Bernstoff. Il est présentement à Paris, et c'est lui qui vient de s'associer à M. Mentelle pour un ouvrage intéressant sur la géographie.

Un autre poëte, à talens très-distingués aussi, c'est Heyberg, qui passe dans son pays pour le premier des poëtes dramatiques. Deux volumes de ses comédies ont déjà été publiés. En 1802, on attendait le troisième. Ses ouvrages satyriques lui ont mérité le titre du *Churchill du Danemarck*. Par-tout il méritera celui d'homme spirituel et éclairé.

Il est un troisième poëte danois, non moins habile que les deux précédens, c'est le professeur Baggesen, qui a une grande réputation en Danemarck, en Suède, en Allemagne, et qui est connu des gens de lettres de tous les pays qui s'occupent de la littérature du Nord. En 1785, il commença par donner ses *Komische Fortallinger* (narrations comiques); en 1791, parurent les travaux de sa jeunesse; en 1792, la description poétique de son voyage en Allemagne, en France et en Suisse, sous le nom de *Labyrinthen*. Il faudrait être bien injuste pour lui refuser de la chaleur, de l'originalité, une imagination brillante et féconde, en un mot, ce qui caractérise un vrai talent poétique. Ses censeurs, que son absence prolongée aigrit contre lui, prétendent qu'il manque quelquefois de goût. Je ne me permettrai pas de décider si l'humeur les rend injustes. Un libraire de Copenhague, M. Brummer, a entrepris, en 1800, l'édition complette de ses œuvres, précédées de son portrait. Pendant que j'étais en Danemarck, tous les amateurs du pays attendaient avec impatience les volumes de cette collection. Le danois n'est pas la seule langue dans laquelle M. Baggesen exerce sa muse; il fait des vers allemands qui peuvent lui assigner une place distinguée parmi nos poëtes modernes. Il a aussi composé dans cette langue un poëme, intitulé *Pathénéis*, dans le genre de la *Louise* de Voss, et de l'*Hermann* et *Dorothée* du célebre Gœthe, qui a trouvé beaucoup d'admirateurs (1).

Parmi les poëtes danois que l'on place au premier rang, je ne dois pas oublier l'auteur d'un poëme, le seul vraiment épique qu'il y ait dans le Nord. Il est dommage que son titre et son sujet soient peu propres à éveiller la curiosité hors de son pays; c'est le Stœkodder qui retrace un fait héroïque tiré de l'ancienne histoire du Danemarck. Son auteur, M. Pram, employé au bureau du commerce, a écrit aussi quelques pièces de théâtre et des ouvrages en prose qui annoncent beaucoup de goût et de sagacité.

Le professeur K. L. Rahbek mérite aussi d'être nommé parmi les Danois qui honorent leur pays par des talens littéraires de divers genres. Il est à-la-fois poëte, historien, philosophe et journaliste. Il a publié six volumes de prose, et entr'autres plusieurs morceaux très-bien pensés sur l'art dramatique. Le travail de son cabinet ne suffisant pas à sa subsistance, comme il suffit à sa réputation, il s'est astreint à donner des leçons d'histoire et de littérature dans un institut d'éducation, établi à la porte de Copenhague, sur le chemin de Frederiksberg. Le chef de cet institut est M. Christiani, un de ces allemands que nous aimons à retrouver dans les pays étrangers. L'établissement qu'il a formé m'a paru être un des meilleurs qu'il y ait en Europe et pouvoir se comparer à ce que nous avons de plus parfait dans ce genre. M. Christiani est lui-même littérateur et philosophe, et, de plus, un des prédicateurs de la cour. Mais il trouve du tems pour tout.

Son institut n'est pas le seul établissement d'éducation dont la capitale du Danemarck puisse s'honorer. Outre trois écoles militaires, l'une pour les cadets de la marine, l'autre pour les militaires de terre, la troisième pour l'artillerie (ces deux dernières sous la direction de M. Abrahanson, qui cultive avec un égal succès les sciences et les lettres), il y a à Copenhague cinq à six maisons d'éducation pour les garçons, parmi lesquelles on vante sur-tout celle de M. Schonboë, et quatre ou cinq pour les filles.

Mais je m'égare; je ne devais vous parler dans cette lettre, que des objets d'agrément. Je rentre dans le champ de la littérature (1).

Par-tout les ouvrages périodiques lui appartiennent plus ou moins; et nulle part ils ne sont plus nombreux qu'à Copenhague. Je ne parlerai pas de ceux du Holstein, qui tiennent plutôt à notre littérature qu'à celle du Danemarck, ni même de ceux de la Norvége, qui forme comme un royaume à part. On m'en a compté jusqu'à *trente-un* pour la seule ville de Copenhague. Je vous en épargnerai l'aride nomenclature. Je n'indiquerai même que ceux qui s'occupent de sciences ou de littérature.

Il en est deux auxquels travaille le célebre Rahbek, malgré ses nombreuses occupations; la *Minerva*, journal philosophique et littéraire; et *Danske Tilskuer*, ou *Spectateur danois*, modelé sur celui d'Addisson; ces deux feuilles éveillent constamment la curiosité du public.

Une autre feuille littéraire, intitulée *Iris og Hebe*, est, est un recueil de morceaux curieux puisés à diverses sources.

Les *Lærde Tidender*, ou *Journal des Savans*, dans lequel le professeur Nyerup rend compte de tous les ouvrages nouveaux qui paraissent, sur quelque matière que ce soit.

L'*Astræa*, du professeur Schlegel, journal politique très-estimé.

Thémis, par le docteur Nissens, journal utile à ceux qui suivent le barreau.

La Bibliotheque physique, économique de Médecine et de Chirurgie, feuille périodique à laquelle travaillent plusieurs savans, entr'autres MM. Rafn et Herhold, et que les journaux étrangers, même ceux de France, citent quelquefois.

Je ne vous parlerai plus que de deux journaux théologiques, qui font sensation même hors du Danemarck; l'un a pour titre : *Jesus og Fornuften*, *Jesus et la Raison*, par le doyen Horrebow, un des meilleurs écrivains modernes que les Danois aient à citer; l'autre intitulé : *Bibelen forsvarer sig selv*, *la Bible se défend d'elle-même*, par le docteur Balle, évêque actuel de Copenhague.

Ces deux journaux tiennent l'un à l'autre. Ils forment une espece d'ouvrage polémique où Horrebow se montre beaucoup plus philosophe que son adversaire, qui ne lui envie probablement pas cet avantage; et celui-ci, comme on doit s'y attendre, prouve plus d'orthodoxie et déploie plus d'érudition. La malignité s'amuse de cette lutte; mais la religion n'y gagne pas.

Tous ces divers journaux, auxquels on ne conçoit pas que puissent suffire les lecteurs et le papier, se trouvent dans les réunions connues sous le nom de Clubs, qui abondent à Copenhague, mais qui n'y ont jamais été bruyans et dangereux comme ailleurs. Je me suis fait introduire dans celui de Dreier, où j'ai trouvé une jolie bibliotheque et beaucoup de gens de lettres. Il en est d'autres plus brillans, comme celui de l'Harmonie, où l'on donne, pendant l'hiver, des bals et des concerts; un autre qui s'appelle Académie de musique; celui dit de la Coalition, où se trouvent les étrangers, les riches commerçans, et où l'on s'occupe plus de la table et du jeu que des belles-lettres. Mon goût et ma profession m'ont écarté de ceux-ci.

Les maisons de campagne offrent, pendant l'été, aux habitans de la capitale, leurs plus chers délassemens. Elles sont en grand nombre dans les environs de Copenhague, qui ne le cedent en beaux sites à ceux d'aucune autre capitale. Celles sur-tout qui sont situées entre Copenhague et Elseneur, le long de la Baltique, offrent une série de points de vue délicieux. Telles sont celle de M. le conseiller de conférence Classen, très-près des murs de la ville; celle du comte de Schimmelmann, celle de M. Fabricius, vieillard aimable, auquel j'étais adressé par mes amis de Hambourg.

Il y a aussi dans l'intérieur des terres, près de la route de Copenhague à Elseneur, plusieurs maisons de campagne, qui réunissent tous les genres d'agrémens, ceux de la situation, de la distribution, de la décoration, ceux sur-tout que présente la société des personnes qui les habitent. A tous ces titres, je dois nommer celle du colonel Oxholm, au talent et aux soins duquel nous devons les excellentes cartes des deux principales îles danoises, Sainte-Croix et Saint-Jean; celle de M. Brun, mari de notre Muse allemande, et celle de Drotning-Gaard, appartenante à M. de Koningk, un des négocians les plus recommandables du Danemarck. Ces trois maisons de campagne seraient dignes par-tout de l'attention du voyageur. Elles dominent un lac fort varié dans ses contours pittoresques. On y trouve la nature aussi belle qu'elle peut l'être dans ces régions septentrionales, et on y reçoit le meilleur accueil.

C'est du même côté, mais sur la droite de la route de Copenhague à Elseneur, qu'est situé le petit, mais joli château de Sorgenfrey, où le prince Frédéric, frere du roi, passe une partie de l'année avec son aimable famille, qu'il fait élever avec un soin particulier.

Ce goût qu'on a pour la campagne dépeuple presqué entiérement Copenhague pendant la belle saison. La cour est à Frederiksberg, résidence très-rapprochée de la capitale, dont les jardins, non pas somptueux, mais élégans, forment alors une espece de promenade publique. Les ministres, les principaux membres de l'administration, résident dans leurs châteaux la plus grande partie de la semaine. Les propriétaires aisés se disséminent au loin dans leurs terres, les uns dans l'île de Seeland même, les autres en Fionie, ou dans les îles de Laland, de Falster et de Mœn; quelques-uns même dans le Jutland et le Holstein. Bref, ce qu'on nomme la bonne compagnie a disparu de Copenhague, et un voyageur qui viendrait à cette époque y chercher ce qu'on appele des plaisirs, serait trompé dans son attente.

Il y a cependant au mois de juin une espece de rassemblement qui rend pour quelques jours aux pacifiques habitans de la capitale, un peu d'activité. A deux lieues de Copenhague commence un assez grand bois, clos de murs, qu'on appele *le Parc*; là viennent s'établir des guinguettes, des marchands de bagatelles, de sucreries sur-tout, des petits spectacles, des danseurs de corde et autres artistes de ce genre, dévoués aux récréations du peuple. Là accourent de toutes parts, à pied, à cheval, en cabriolets, en voitures plus ou moins élégantes, tous les curieux des diverses classes, les oisifs sur-tout, et même aussi les gens occupés. Là se trouve (disent ceux qui ont voyagé en France) le *Long-Champ de Copenhague*. Mais là aussi expire cet accès d'activité passagere. Arrivé sur le terrein, on se promene silencieusement. On parcourt paisiblement les boutiques. On sourit à peine avec une satisfaction tranquille aux tours de force qui, ailleurs, excitent de bruyantes acclamations. Là, pas une chanson, pas un cri de joie ne trouble le silence majestueux des forêts. Là, enfin, on trouve la nation calme jusques dans ses plaisirs.

Mais je ne vous ai presque rien dit encore de ceux de la capitale, des spectacles, des beaux-arts proprement dits. Ce sera le sujet d'une troisieme et derniere lettre qui, pour cause, sera plus courte que les deux précédentes.

(1) Voyez au numéro du 8 vendémiaire, la notice signée Michel Berr.

(1) Je ne rangerai pas parmi les littérateurs danois, un Français qui est établi à Copenhague depuis plus de vingt ans; mais qui s'y est borné à cultiver avec succès la littérature française; c'est le professeur Fumars, auteur de plusieurs jolies fables dont quelques-unes sont déja connues, et dont le recueil, retardé trop long-tems, est attendu avec impatience, du moins par les nombreux amis de l'auteur.

SCIENCES.

CHIMIE ET PHISIOLOGIE VÉGÉTALES.

Recherches chimiques sur la végétation, par Théod. de Saussure. (1)

> In nova fert animus mutatas dicere formas
> Corpora. Di! cœptis (nam vos mutastis et illas,)
> Aspirate meis.
>
> OVID. *lib. I. Metamorph.*

Depuis que le génie de l'observation préside à nos recherches et enrichit nos méthodes, peu d'auteurs ont fait des expériences aussi suivies et d'une application aussi vaste que celles que M. Théodore de Saussure vient de publier sous le titre de *Recherches chimiques sur la végétation*. Cet ouvrage nous paraît devoir être un monument précieux pour la chimie, à raison de la supériorité des procédés que l'auteur y suit dans ses analyses. Nous croyons y voir la raison pour laquelle Geoffroi et ceux qui ont décomposé les plantes pour apprécier leurs vertus, ont dû ne rencontrer dans toutes, c'est-à-dire, dans celles mêmes dont les propriétés sont tout-à-fait opposées, que des principes à-peu-près de même nature, résultats

(1) Un vol. in-8° avec planches et tableaux. — A Paris, chez la veuve Nyon, libraire, rue du Jardinet, n° 8. An 12. — 1804.

peu favorables au but que ces chimistes s'étaient proposé. M. de Saussure embrasse, dans son travail, tous les phénomenes relatifs à la phisiologie végétale. Nous ajouterons que la matiere médicale et l'hygiène pourront en recevoir, l'une le complément de sa classification, l'autre le perfectionnement de ses principes sanitaires. L'intérêt et l'utilité des expériences ne péuvent manquer de s'accroître, lorsque l'ouvrage où elles sont consignées sera plus répandu, et aura exercé le zele des expérimentateurs. Ainsi la carriere ouverte par Sennebier, Ingenhouss, Priestley, Hales, etc. semble avoir été fournie en entier par Théodore de Saussure.

Ce dernier semble sur-tout s'être distingué en donnant des apperçus nouveaux, à l'art d'observer des faits qui n'étaient connus encore qu'imparfaitement; et lorsqu'il annonce des résultats différens de ceux obtenus par les plus habiles chimistes, il a soin de faire connaître en même tems ou la différence de ses procédés, ou les causes probables qui changent les valeurs qu'on cherche, ou enfin le moyen qui lui a réussi pour rectifier et pour apprécier des résultats suspects.

Ses recherches s'étendent depuis la germination de la radicule, dans la graine, jusqu'aux différens degrés de développement de la plante, a sa décomposition par la fermentation, par le brûlement de ses cendres, etc. etc. Des expériences de cette nature sont trop nombreuses, et trop compliquées pour qu'il nous soit possible d'en faire le résumé. Nous en indiquerons seulement quelques-unes dont le sujet peut être à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

On sait, par exemple, que les graines germent mieux à l'ombre qu'au soleil. Mais « il reste à déterminer si l'effet nuisible de cet astre doit être attribué à sa chaleur, qui pourrait désorganiser la plante, ou à la lumiere seule, absraitement considérée. » M. de Saussure croit pouvoir conclure de ses expériences « que rien ne démontre que la lumière ait, abstraction faite de la chaleur qui l'accompagne, une influence nuisible sur la germination et sur la végétation des jeunes plantes. »

On a cru reconnaître ici l'influence de la lumiere, parce que les expériences comparatives à l'ombre et au soleil, ont été faites à des températures égales, d'après l'indication du thermometre. Mais on doit observer que cet instrument, placé sous un récipient dans l'atmosphere des graines, n'indique pas la chaleur réelle qu'elles éprouvent sur leur surface par l'impression des rayons solaires. Cette chaleur est si promptement dispersée par les corps environnans, qu'elle échappe à nos instrumens. Elle est peut-être portée au degré de l'incandescence, comme l'a fait observer M. de Rumford (2). La plantule doit en être d'autant plus affectée, que tous ses organes sont réunis dans un plus petit espace, qu'elle transpire moins, et qu'elle décompose moins d'acide carbonique: « car, ajoute l'auteur dans une note, la décomposition du gaz acide carbonique produit du froid, puisque sa composition fournit de la chaleur. » Au reste, la plante une fois en végétation, prospere mieux au soleil qu'à l'ombre.

On voit encore, par une suite d'expériences faites sur la pervenche, la menthe, le pin, etc. que le gaz acide carbonique, en douzieme partie, favorise le développement des jeunes plantes au soleil, tandis qu'à l'ombre la plus petite portion de ce gaz leur est toujours nuisible.

Les végétaux paraissant tirer leur principale nourriture de l'eau et de l'air, ou d'autres gaz qu'elle tient en dissolution, il est tout naturel qu'on demande si l'eau est réellement décomposée dans la végétation, et si les plantes qui s'en nourrissent la fixent et la solidifient en quelque sorte pour s'en approprier les parties constituantes, et pour augmenter leur propre poids. Il résulte d'une longue série d'expériences faites par M. de Saussure, sur plusieurs plantes, que celles-ci ne peuvent fixer qu'une très-faible portion d'hydrogene et d'oxigene, qui sont les principes constituans de l'eau, en sorte que cette portion n'augmente pas sensiblement leur poids; mais si au lieu de laisser les plantes sous l'influence de l'air atmosphérique ordinaire, on les place dans un mélange d'air commun et de gaz acide carbonique, leur poids en est considérablement accru, sans doute parce que l'eau qui sert de véhicule aux gaz absorbés par les plantes, a beaucoup plus d'affinité avec l'acide carbonique, qu'avec l'oxigene.

D'autres expériences non moins curieuses sont destinées, les unes à faire voir qu'un végétal n'absorbe pas en même proportion toutes les substances contenues dans une même solution aqueuse; les autres, à montrer le principe d'après lequel les cendres varient, en quantité, dans les plantes ligneuses et dans les plantes herbacées. Les produits des diverses incinérations et la maniere dont l'auteur y a procédé, figurent dans quatorze tableaux, et qui, joints à des explications précédentes, mettent tout chimiste parfaitement à même de vérifier les expériences.

L'exécution typographique, par Didot le jeune, a d'ailleurs toute la correction qu'exige un ouvrage élémentaire. TOURLET.

(2) De Saussure cite, en cet endroit, l'ouvrage intitulé: *Essais politiques, economiques et philosophiques*, tome II, p. 273. Des expériences sur *le calorique*, faites par M. le comte de Rumford, avaient déjà été annoncées en l'an 6, au tome 4e du *Journal de Physique, de Chimie et d'Histoire naturelle*, par de la Metherie. Un professeur de Turin fit paraître, en l'an 9, un ouvrage dans lequel la théorie de M. de Rumford reçoit de plus amples développemens. L'auteur essaie d'y prouver que le calorique, ayant peu d'affinité avec l'air, se condense et s'accumule sur la surface des corps terrestres, et les pénetre d'autant plus fortement, qu'il est lui-même plus comptime par des causes extérieures. Ce même auteur ramene aux lois générales des fluides, les phénomenes observés sur le calorique, sur l'électricité, et il s'efforce de les rapporter tous à la compression des corps ambians, à l'affinité des surfaces, à leur capacité pour recevoir le calorique. Voici le titre de l'ouvrage:

« *Essai sur le Calorique*, ou Recherches sur les causes physiques et chimiques des phénomenes que présentent les corps soumis à l'action du fluide igné; avec des applications nouvelles, relatives à la théorie de la respiration, de la chaleur animale, de l'origine des feux volcaniques, etc.: suivi d'un Essai particulier sur les anomalies d'affinités chimiques, d'expériences et d'observations sur le métal des cloches; enfin, d'une description de la fameuse aluminiere de *Souvignaco*, en *Istrie*, et des procédés employés pour l'extraction et la purification de l'alun naturel; par Joseph-Marie Socquet, docteur de la Faculté de Turin, et ci-devant médecin aux armées. »

Desine quapropter novitate exterritus ipsâ,
Expuere ex animo rationem: sed magis acri
Judicio perpende, et si tibi vera videtur,
Dede manus. LUCRET.

Un vol. in-8°, fig. Prix 5 fr., et 6 fr. franc de port.

A Paris, chez Desray, rue Hautefeuille, n° 36. — An 9 (1801).

AVIS.

JOLI APPARTEMENT au premier, composé de cinq pieces, orné de glaces. Un très-joli salon, un rez-de-chaussée, composé de salle à manger, cuisine, lavoir, petit office, une écurie et remises, le tout meublé; grande rue Chaillot, près l'ancienne cazerne des Suisses.

LIVRES DIVERS.

Les Constitutions de l'Empire français, précédées d'une introduction historique, contenant:

1° Un tableau de toutes les formes du Gouvernement français, depuis le commencement de la monarchie et des révolutions qui ont produit le changement des trois dynasties royales;

2° La vie militaire de NAPOLÉON BONAPARTE, jusqu'au 18 brumaire de l'an 8;

3° Les causes qui, pendant le Gouvernement consulaire, ont amené l'organisation de l'Empire français, et l'établissement de la premiere dynastie impériale; orné du portrait de l'Empereur, par Dubroca, 1 vol. in-18.

Prix, 1 fr. 80 cent, et 4 fr. papier vélin cartonné. En ajoutant 50 cent. on le recevra franc de port.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue de Thionville, n° 1760, vis-à-vis la rue Christine, et Rondonneau, au dépôt des lois, rue St. Honoré, hôtel de Boulogne, n° 75.

Analyse des blessures d'armes à feu, par Pierre Dufouart, membre de la Légion d'honneur, chirurgien-major de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

Depuis l'invention des armes à feu, l'ouvrage que nous annonçons est le seul qui fasse connaître les œuvres et la marche de la nature pendant le traitement des blessures faites par ces sortes d'armes et qui les mette assez bien en évidence pour éclairer les opérations de l'art.

Le mérite et l'expérience connus de l'auteur nous dispensent d'en faire l'apologie.

Les officiers de santé y trouveront le véritable esprit de la chirurgie, et les littérateurs ne refuseront pas leur éloge à la clarté et à l'élégance du style qui jette de l'intérêt sur les matieres les plus abstraites.

Prix, 5 francs.

On trouve cet ouvrage chez Pichard, libraire, quai de Voltaire, et chez M. Caniac, médecin, rue du Cherche-Midi, n° 307.

Archives littéraires de l'Europe ou *Mélanges de Litterature, d'Histoire et de Philosophie*, par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Garat, Mathieu Dumas, Degérando, Savoye Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevallier, Villers, Vassalli, Blessig, Corréa-de-Serra, Paroletti, Stapler, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc. suivis d'une *Gazette litteraire universelle*, n° IX.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1804, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an, de 16 fr. par semestre, et 9 fr. pour trois mois.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage: Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n° 1231; Cotta, à Tubingue, ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

Tous les envois et paquets doivent être adressés francs de port.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant...	57 ⅛	57 ⅜
Londres.....	24 f. 45 c.	24 f. 25 c.
Hambourg.....	187	184 ⅛
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 72 c.	14 f. 41 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 53 c.	14 f. 30 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	¼ f. 74 c.	¼ f. 67 c.
Livourne.....	5 f. 93 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle.....	½	1⅛ p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	⅛ p. 15 j.	
Genève.....		159¾
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	57 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1145 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 5me représentation de la reprise de Panurge dans l'Isle des Lanternes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Mélanide, et les Trois Sultanes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Acte de Naissance, le Vieillard et les Jeunes Gens, et Une heure d'absence.

Théâtre du Vaudeville. Cendrillon ou l'Ecole des Meres, les deux Prisonniers, et Une soirée de deux Prisonniers.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Misantropie et Repentir, les Ruses déjouées, et les Jeux d'Eglé, ballet d'action. — Incessamment, au bénéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Moliere. Les Trois Sultanes, et le couronnement de Roxelane; la Grand'Mere, et la Lanterne magique. — On commencera à six heures précises.

Théâtre du Marais. Le Château du Diable, et les deux Freres.

Théâtre de la Cité. Les Chateaux en Espagne, et Tom Jones, opéra.

Tivoli, Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare. Auj. fête champêtre, et bal à grand orchestre, avec les amusemens ordinaires. — Prix d'entrée, 2 l. 8 s.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles demeurent fixées aux Dimanche, lundi et jeudi. — Prix du billet, 2 liv 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 30. — *Lundi, 30 vendemiaire an 13 de la République* (22 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 27 août (9 *fructidor.*)

Les vaisseaux de guerre anglais continuent de porter, suivant leur coutume, des atteintes réitérées à notre commerce au Hook. *Le Léandre* surtout est très-actif dans ce genre de piraterie. On peut dire que notre port est dans un état de blocus tel qu'il peut à peine en sortir ou y entrer un seul vaisseau, sans faire quelques perte. *Le Léandre* et *le Cambrian* se tiennent à l'écart, durant toute la nuit, et se mettent en station, dès le matin, à l'entrée de la baie, à l'effet d'examiner tout vaisseau entrant ou sortant. *Le Cambrian* a fait feu, hier matin, sur *le Rebecca*, de ce port, et la forcé d'amener; six des hommes que ce bâtiment contenait, ont été *pressés*. Le navire *la Petite Cornelie* est arrivé ici, lundi dernier, venant de France. Il fut pris à la vue du Hook, par *le Léandre*, et envoyé à Halifax; mais le capitaine Harrisson, avec le contre-maître et le cuisinier, eurent le courage de reprendre leur bâtiment, et le conduisirent à la Nouvelle-Angleterre. Il y avait 11 Anglais à bord, y compris deux officiers. Les moyens qu'on employa pour reprendre ce vaisseau, furent de s'assurer des armes à feu et des coutelats des capturéurs, et de les faire descendre ensuite à fond de cale. Cette opération se fit sans qu'il en résultât aucun mal pour ceux qui étaient à bord.

— On est informé que la fièvre jaune regne à bord de la flotte anglaise qui se trouve à la Nouvelle-Providence. Ce fait a besoin d'être publié, afin que des citoyens qui sont dans les divers ports de mer puissent se tenir sur leurs gardes.

— Un négociant qui vient d'arriver d'Antigues, nous informe qu'au moment de son départ de cette colonie, il se préparait à la Barbade une expédition que l'on croyait destinée à prendre possession des îles Saint-Martin et de Saint-Eustache, et qui, suivant d'autres rapports, devait être dirigée contre la Martinique. La même personne rapporte qu'une flotte marchande anglaise, partie de Tortola vers la fin de juin, a été poursuivie par 18 corsaires français de la Guadeloupe, qui l'ont harcelée avec succès.

EGYPTE.

Du Caire, le 29 juillet (10 *thermidor.*)

Les événemens arrivés en Egypte depuis le 1er messidor jusqu'au 10 thermidor, offrent peu d'importance.

Des divers combats qui ont eu lieu entre les troupes de la Porte et les Mamloucks, le plus remarquable est celui du 3 thermidor.

Les Albanais, ainsi que la maison du pacha, occupaient des retranchemens qu'ils avaient pratiqués entre le village de Choubra et un autre village situé à l'est du premier.

On distinguait très-bien les Mamloucks du haut des terrasses : maîtres de la plaine, leur droite s'appuyait sur le village de Challacan, où Hussein-Bey était placé avec ses noirs, son infanterie, une ou deux pieces de canon, et une chaloupe canonniere : Ibrahim-Bey se trouvait au centre, et Osman-Bey, avec quelques pieces d'artillerie, commandait la gauche de l'armée.

Vers l'heure de midi, les Albanais, impatiens de l'inaction des Mamloucks, firent avancer leur cavalerie. Chargée avec violence, elle se replia sur l'infanterie qui s'ouvrit, et les Mamloucks, exposés à tout le feu de la mousqueterie albanaise, furent obligés de se retirer.

Les deux partis souffrirent beaucoup dans cet engagement; mais on n'a rien su de positif sur le nombre des morts.

Dans la nuit du 3 au 4, les Albanais attaquerent avec succès le village de Challacan, et Hussein-Bey s'enfuit en abandonnant ses canons et sa chaloupe canonniere, ce qui a rendu un peu de liberté à la navigation du Nil.

Les beys, campés au sud de la ville, n'ont fait aucun mouvement.

Dans la journée du 10, beaucoup de troupes sont sorties pour aller combattre Osman-Bey Bardissi, qui s'est, dit-on, retiré jusqu'au lac des Pélerins.

Un officier de la Porte, arrivé ici le 7 thermidor, a remis à Kourchid-Pacha des firmans relatifs à l'envoi de subsistances et de troupes à la Mecque. Les circonstances rendent l'exécution de cet ordre extrêmement difficile.

Quelque tems auparavant, ce pacha avait reçu la pelisse du grand-seigneur et la troisieme queue. Il avait aussi revêtu de pelisses les cheicks et premiers habitans du Caire, ainsi que les trois principaux chefs albanais. Ces distinctions avaient occasionné du mécontentement parmi d'autres chefs; un bimbachi était même passé dans le camp d'Osman-Bey Bardissi, avec environ deux cents hommes.

En Syrie, Ismaël désigné par Djezzar-Pacha pour lui succéder, n'a point voulu reconnaître le pacha nommé par la Porte. Il a même repoussé à coups de canon deux vaisseaux ottomans envoyés pour recueillir les trésors de Djezzar. Le capitan-pacha s'est en conséquence présenté devant Saint-Jean-d'Acre avec 6 vaisseaux, et a sommé Ismaël de lui remettre la ville et les trésors. Celui-ci a répondu qu'il était prêt à obéir, pourvu que la Porte le confirmât pacha à trois queues. L'amiral a rendu compte du tout à Constantinople, et attend les réponses qu'il espere devoir être favorables.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 sept. 24 (*fructidor.*)

Le 4 de ce mois, la Porte a fait payer aux janissaires leur solde arriérée. Ce paiement a non-seulement fait cesser les murmures, mais il a encore répandu l'allégresse parmi cette milice; pendant deux jours, les rues de Constantinople ont retenti de cris de joie, et les janissaires ne parlent maintenant que de la générosité du sultan, et de son amour pour ses sujets.

— Depuis huit jours il a éclaté dans cette capitale et dans les environs plusieurs incendies qui ont causé des pertes immenses, et réduit à la mendicité un grand nombre de familles. Dans l'espace de huit jours, cinq mosquées et plus de mille maisons ont été réduites en cendres à Constantinople, ainsi que la plus grande partie des casernes de l'artillerie. Le faubourg de Péra a couru le plus grand danger, et sans un cimetiere qui coupait la communication, la flamme eût inévitablement gagné les maisons de ce faubourg.

Un autre incendie a détruit 1500 maisons d'un gros village situé à peu de distance de Constantinople; un grand nombre d'hommes ont perdu la vie dans ce désastre.

Le grand-seigneur a été singuliérement touché de ces malheurs. Il a accueilli dans son sérail plus de 3000 individus de la classe indigente qui se trouvent sans asile, et leur a fait distribuer tous les jours gratuitement 3000 okas de pain. Sa hautesse a fait aussi remettre aux plus nécessiteux une somme d'argent, avec la promesse de leur fournir de nouveaux secours pour la reconstruction de leurs maisons. Cet exemple du souverain a été imité par un grand nombre de négocians et autres personnes riches de Constantinople; et les malheureux incendiés reçoivent journellement des secours abondans en vivres et en argent.

HONGRIE.

Presbourg, le 5 octobre (13 *vendem.*)

Suivant les dernieres nouvelles de la Servie, le général en chef des insurgés, Czerni-Georges, est intervenu en faveur de Bekir-Pacha, plénipotentiaire de la Porte, gardé à vue par les Kersales, et leur a écrit une lettre des plus menaçantes. Ces derniers sont non-seulement maîtres de la citadelle, de l'arsenal et du magasin à poudre, mais ils occupent encore toutes les portes de la place, ainsi que les postes extérieurs. Ali-Pacha, leur chef, bien loin de réprimer les excès auxquels cette milice se porte, paraît diriger tous ses mouvemens, et avoir ordonné l'acte de violence exercé contre Bekir-Pacha. — Les Serviens se sont adressés au prince de Valachie, pour en obtenir les vivres qui leur manquent.

— Le 9 septembre, un incendie affreux a consumé presque tout le grand bazar (le marché) de Bukarest; le vent était si violent, qu'il emportait au loin et très-haut des planches enflammées, dont la chûte donnait l'air à ce terrible spectacle, plutôt d'une pluie de feu que d'un incendie. Dans une demi-heure, le feu s'est communiqué dans toute l'étendue du bazar, dont les maisons sont toutes de bois; et contiguës les unes aux autres. Au premier signal d'alarme, le prince régnant Ypsilanty s'est porté sur les lieux, a ordonné tous les secours possibles: il a fait abattre des maisons pour isoler le feu; il a encouragé au travail par son exemple et par ses libéralités, et a failli plusieurs fois devenir victime des flammes. Sans la présence d'esprit et l'activité de S. A., il n'est pas douteux que toute la ville n'eût été incendiée: ce danger était d'autant plus imminent et plus probable, que les maisons de cette grande ville sont presque toutes en bois, ainsi que les rues qui ne sont que des fossés profonds, couverts par des poutres: leur construction est la même que celle des ponts de bois dont elles ont aussi le nom; ou les appelle en Valaque, *podo* qui signifie pont. Cet incendie a été occasionné par un distillateur d'eau-de-vie.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 15 octobre (23 *vendem.*)

Notre ville a reçu de l'empereur l'autorisation de percevoir diverses impositions destinées au paiement des dettes qu'elle a contractées pendant la derniere guerre. Le bois, le charbon, les soieries, les indiennes, et les étoffes de fabrique anglaise, seront sujets à un droit d'entrée.

— Depuis quelques tems certains individus circulent dans les villes et villages du Wirtemberg pour acheter et exporter secrettement des grains. La régence électorale a donné ordre de confisquer tout grain vendu de cette maniere. Ceux qui ont des grains à vendre, doivent les porter aux marchés publics.

— De nouvelles recherches statistiques sur les pays qui composent aujourd'hui la principauté de Wirtzbourg, ont donné les résultats suivans: cette province compte 29 villes, 637 villages et 251,882 ames. Ce pays a perdu, par les indemnités, 7 villes, 97 villages, et 33,300 habitans. Les revenus de la principauté appartenante à la Baviere, joints à ceux de Rothenbourg, Schweinfort, et d'autres districts qu'on y a réunis, sont estimés à 2 millions 800,000 florins.

Lubeck, le 27 septembre (5 *vendemiaire.*)

L'ukase publié dans la gazette officielle de la cour de Pétersbourg, et portant prohibition de presque toutes les étoffes fabriquées chez l'étranger, a fait d'autant plus de sensation, que la mesure dont il s'agit est un coup terrible porté au commerce anglais.

PRUSSE.

Berlin, le 9 octobre (17 *vendemiaire.*)

La cour a quitté Paretz et occupe le château de Potsdam. S. M. la reine, qui est enceinte, a éprouvé, il y a quelques jours, une indisposition, provenant des suites de sa grossesse, mais elle se porte beaucoup mieux aujourd'hui.

— La nouvelle planète que M. l'inspecteur Harding a découverte à Lilienthal, sera nommée *Junon*.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 14 octobre (22 *vendemiaire.*)

Le monument qui s'élève dans le camp de Zeist à la gloire de l'EMPEREUR NAPOLÉON, sera terminé avant la fin de cette semaine.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 octobre (19 *vendemiaire.*)

Les détails que nous avions publiés sur l'expédition des brûlots, d'après une lettre de Deal, se trouvent faux quant aux résultats de cette entreprise. Notre perte a été considérable en tués et en blessés.

— La flotte de l'amiral Cornwallis est rentrée lundi dernier de devant Brest à Torbay: après s'être pourvue d'eau et de rafraîchissemens, elle a remis à la voile jeudi soir; mais le vent étant devenu peu après contraire, et ayant soufflé avec beaucoup de violence pendant toute la journée du dimanche, elle est de nouveau rentrée lundi à Torbay.

— L'amiral Thornborough ayant demandé sa démission du commandement de notre escadre en crosiere devant le Texel, à cause d'indisposition, il est remplacé par l'amiral Russel.

— On écrit de Douvres, sous la date du 7, que, dans la nuit du jeudi, 46 bâtimens de la flotille ennemie étaient sortis du Hâvre, et qu'ils ont eu un engagement, près de Dieppe, avec un cutter et un sloop anglais, mais sans aucun avantage pour nous.

— On assure positivement aujourd'hui que le lord Melville, chef de l'amirauté, était à bord de la flotte anglaise, témoin de la malheureuse expédition des brûlots, tentée contre Boulogne.

— *Le Kent* vient d'arriver à Spithead avec des dépêches de l'amiral Nelson, écrites en date du 28 août. La flotte française restait toujours prête à mettre à la voile. On croit que l'arrivée de l'amiral suivra de près celle de ses dépêches.

— Une lettre de Cadix du 24 août, porte : *l'Amphitrite* est arrivé dans ce port de la Vera-Cruz, chargé de trois millions sept cent mille dollars en espèces pour le compte du gouvernement espagnol, sans compter des sommes considérables pour différens particuliers. Deux autres frégates, portant trois millions de dollards chacune, devaient suivre *l'Amphitrite*, deux mois après, pour la même destination.

— La fameuse cour martiale tenue à Edimbourg pour juger les rebelles des regimens de fensibles, vient d'être terminée. Quelques soldats de ligne ont été condamnés à être transportés à Botany-Bay ; mais les volontaires ou fensibles ont eu leur grace, motivée sur ce que n'étant point encore accoutumés à la discipline militaire, ils pouvaient bien d'ailleurs avoir été portés à la révolte par l'état de dénuement et de détresse où ils se trouvaient réduits. Cependant les chefs de la révolte ont été condamnés à servir toute leur vie dans des régimens de ligne.

— Le lord-maire vient d'ordonner une augmentation dans le prix du pain.

— On vient d'envoyer dans tous les ports d'Angleterre l'ordre le plus sévere de retenir en quarantaine, non-seulement tous les bâtimens venant de Malaga, ou des ports d'Espagne, mais même tous les vaisseaux arrivant de la Méditerranée ; et les commandans des ports doivent envoyer jour par jour les bulletins de la santé des équipages faisant quarantaine.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'un des vaisseaux appartenant à l'escadre en station dans les Dunes, en date du 5 octobre.

Je suis arrivé, hier soir, de l'expédition de Boulogne, qui a échoué comme toutes celles que nous avons faites le mois passé. Vous avez entendu parler de ces fameuses machines qui devaient faire sauter les chaloupes canonnieres aussi haut que le monument élevé à M. Pitt. Il y a certainement beaucoup d'intelligence dans l'invention de ces machines, qui étaient de différentes grandeurs ; elles contenaient de trois à cinq barils de poudre, avec une quantité proportionnée de combustibles ; et chacune d'elles lançait du feu dans quatre directions diverses, pendant dix minutes. Quelques-unes de ces machines, travaillées en forme de meubles de différentes grandeurs, n'avaient pas moins de quinze pieds de long, et se terminaient en pointe comme des bateaux. On les avait revêtues de planches de deux pouces d'épaisseur, garnies de cuivre, et arrangées de maniere à ce que ce qu'elles contenaient n'éprouvât aucune humidité. On avait eu d'abord l'intention de les glisser le long des chaloupes françaises ; par le moyen de petites poulies de bronze, qui devaient être attachées sur l'avant ou le côté de la chaloupe, pendant la nuit, par quelques misérables désespérés ; mais ils n'eurent pas le courage d'exécuter ce plan, qui, par cette raison, a manqué son effet. Nous devions ensuite tôuer les machines d'aussi près qu'il était possible de le faire sans risque, et les laisser aller, avec le vent et la marée, vers les chaloupes canonnieres ; rien de tout cela n'a réussi. et je crois que l'on n'a pas détruit un seul bâtiment de l'ennemi. J'étais dans l'un de nos bateaux avec une de ces machines. L'ennemi nous vit bien distinctement ; il ne fit point feu d'abord ; mais bientôt on vit un feu épouvantable de canon, de mousqueterie et de mortiers lancés de la côte qui était garnie de troupes. Cette côte paraissait tout on feu, etc.

INTÉRIEUR.

Rouen, le 27 vendemiaire.

M. Charles Tarbé, membre de la chambre de commerce de Rouen, vient de mourir à Cadix, âgé de quarante-sept ans. Né à Sens, département de l'Yonne, il était le frere cadet d'une famille de douze enfans, qui tous se sont distingués dans les différentes parties qu'ils ont embrassées. M. Ch. Tarbé fut nommé député en 1791, au corps-législatif, par le département de Seine-et-Marne ; il y fit preuve de beaucoup de talens et de courage. Il partagea pendant le cours de la terreur la proscription générale, et fut long-tems privé de sa liberté. Après le 9 thermidor, il fut nommé, par le département de l'Yonne, député au conseil des cinq-cents, et y développa les mêmes talens et la même énergie. Il jouissait à Rouen d'une considération particuliere ; le commerce de cette ville le chargea constamment de ses intérêts les plus chers, et c'est dans une mission honorable à Cadix qu'il a perdu la vie, à la suite d'une maladie inflammatoire.

Fontenay, le 20 vendemiaire.

Le cours de droit, spécialement appliqué au notariat, que M. Testard, notaire, a établi en cette ville l'année derniere, a obtenu et continue d'avoir le succès qu'on pouvait espérer des talens et du zele infatigable de son auteur. Deux des éleves de ce cours viennent d'être admis avec éloge par la chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Montaigu, pour deux places à Napoléon, chef-lieu du département de la Vendée ; ainsi, l'école de M. Testard a l'honneur de fournir les deux premiers notaires de la ville nouvelle.

Napoléon, le 5 vendemiaire.

Notre ville augmente tous les jours en population. Des artistes et artisans y accourent de tous côtés.

Paris, le 29 vendemiaire.

Avant-hier, le général Serviez, membre du corps-législatif, a été frappé d'une attaque d'apoplexie ; il est mort dans la matinée.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

La colere, a dit un philosophe, est la passion de la faiblesse ; elle est le partage des femmes, des enfans, des malades, des vieillards : corriger ce défaut chez autrui, en feignant de l'avoir soi-même ; en détruire l'habitude par le tableau de son exagération, de ses excès et de ses suites, est une entreprise délicate qu'il faut combiner avec soin, diriger avec art, et pour laquelle le zele de l'amitié serait inutile si le talent du comédien ne venait un peu à son secours. Ce moyen est, sans doute, presque infaillible ; car mille exemples de succès sont cités en sa faveur : ici c'est un mari qui, pour dompter l'opiniâtreté de sa femme, casse la tête d'un coup de pistolet à un cheval précieux, mais indocile ; là, c'est une femme qui, voyant son mari furieux, casse une glace, met en pieces ses plus belles porcelaines, et appaise sa manie destructive par l'aspect du dégât qu'elle fait elle-même : un autre moyen consiste à opposer le sang-froid et l'ironie à un acte de violence : il réussit, dit-on, à l'épouse de Pierre, qui, voyant ce czar en fureur, mettre en pieces une glace de Venise, se contenta de lui demander si son appartement en serait plus beau ? ce moyen est moins sûr, il faut pour l'employer avoir une longue habitude du caractere auquel on l'applique, autrement le remede peut devenir pire que le mal.

Madame de Genlis a fait un conte très-intéressant et très-moral, dont la situation principale présente un mari corrigeant une femme emportée et irascible, en feignant de l'être plus qu'elle. Ce conte a paru à plusieurs auteurs très-propre à la scene : hier, *la Jeune Femme colere* a complettement réussi au Théâtre de l'Impératrice : on annonce au Théâtre Français et à l'Opéra-Comique deux ouvrages qui reposent sur le même fond. Tout le mérite de ces productions semblerait, au premier coup-d'œil, appartenir à l'auteur du conte, mais ici on doit convenir que le mérite de l'invention n'est pas le plus remarquable, que la disposition des scenes et la gradation des épreuves est le point essentiel, et qu'enfin la situation principale étant connue, on ne doit pas moins d'éloges à celui qui la présente bien traitée à la scene, qu'à celui qui l'a développée dans un conte moral.

Or, on ne peut, selon nous, refuser cet éloge à M. Etienne, déjà connu par un assez grand nombre de productions dramatiques, légeres à la vérité, mais toutes marquées au coin du goût, de l'esprit, et dans lesquelles on reconnaît toujours les traits d'une morale pure sous le masque de la comédie.

Sa *jeune femme colere* a de la beauté, de la grace, de l'esprit, de l'instruction, de l'amabilité, un cœur excellent ; mais accoutumée, dès l'enfance, à ne pas souffrir de contradiction, elle a pris, au moindre obstacle, l'habitude de l'emportement et de la colere : c'est un bel enfant gâté dont il faut que son époux fasse une femme parfaite. Quelques personnes pourraient croire qu'un *lendemain de noces* est un jour assez mal choisi pour donner une leçon sévere ; mais l'auteur met tant d'art à motiver cette invraisemblance, et dit avec tant de raison que ce jour-là tout appartient à l'amour, tout vient de lui et tout est excusé par lui, qu'il ne faut pas lui reprocher d'avoir attendu plus long-tems. Quelques mois plus tard, l'époux adoré qui donne un tour piquant à une leçon sévere, eût pu paraître un ennuyeux pédant, un insupportable moraliste. Il est un art difficile, celui d'instruire, et plaire est le premier de ses secrets.

On pourrait se plaindre avec plus de raison de voir le frere de Rose se rendre l'accusateur de sa jeune sœur auprès de son mari, se charger de peindre son caractere et les vices de son éducation. Le frere a dit tout cela avant le mariage, car c'est un militaire honnête et délicat, pourquoi donc le lendemain de nôces affecte-t-il de le répéter ? Sans doute c'est pour engager le mari à presser une leçon indispensable ; mais il vaudrait mieux peut-être que l'intention vint de l'époux lui-même. Une très-légere correction dans le motif de la scene dont il s'agit, nous semble suffire pour rendre l'exposition claire, naturelle et satisfaisante.

Ces deux points un peu minutieux une fois éclaircis, il ne nous reste qu'à applaudir à l'art avec lequel M. Etienne a opposé aux emportemens involontaires de Rose les fureurs simulées de son époux, aux oppositions heureuses qu'il a imaginées, à la gradation habile qu'il a suivie, aux traits de caractere et de bon comique dont sa piece est enrichie, aux pensées délicates et fines dont le dialogue est semé, sans cesser d'être naturel et vrai ; enfin à la vraisemblance du moyen qui amene le dénouement.

Sa piece a eu un succès très-brillant ; elle a paru réunir tous les suffrages ; elle les mérite à tous égards. Elle est d'ailleurs jouée avec ensemble, avec intelligence, avec chaleur. Le rôle de Rose était un peu au-dessus des forces de Mlle Adeline ; elle en surmontera bientôt les difficultés ; quelque étude lui est à cet égard nécessaire, pour ne pas confondre l'humeur avec l'impatience, le ton boudeur avec le dépit, et le chagrin avec la colere. Pour Clozel, il lui sera difficile de mieux jouer le rôle de l'époux ; son talent ne s'était jamais montré sous un jour aussi favorable, et il vient de faire un pas qui, dans la carriere qu'il a embrassée, est toujours suivi de progrès sensibles.

S....

LIVRES DIVERS.

Petite Encyclopédie poétique ou *Choix de Poésies dans tous les genres*, par une société de gens de lettres, 8me volume, Romances et Chansons, 1 fort volume in-18 d'environ 300 pages, imprimé avec soin, sur caracteres neufs et sur beau papier façon de vélin, par Brasseur aîné.

Il contient 56 Romances, 43 chansons érotiques ; 24 Chansons de table, 32 Vaudevilles.

Cet ouvrage formera douze volumes : ils paraissent de mois en mois.

Le prix de la souscription est de 18 fr. pour Paris, et de 22 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

La souscription sera fermée aussitôt que le 10e volume paraîtra.

Les volumes se vendront séparément, pour Paris, 1 fr. 80 cent., et pour les départemens, franc de port, 2 fr. 25 cent.

Nota. On a tiré quelques exemplaires sur papier vélin grand raisin satiné, et sur papier carré vélin, également satiné. La souscription pour le premier de ces papiers est de 72 fr. pour Paris ; pour le second, elle est de 48 fr. le port aux frais des acquéreurs. L'un et l'autre de ces exemplaires seront reliés à la Bradelle.

On est invité à souscrire promptement. Les volumes de ces papiers ne se vendent pas séparément.

On souscit, à Paris, chez Capelle et Renaud, éditeurs, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, Dardanus, suiv. de la 1re représent. d'Une demi-heure de caprice, divertissem. en un acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, le Vieux Célibataire, et les Fausses confidences.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre du Vaudeville. Les Amans sans amour ; Folie et Raison ; les Vendangeurs.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame, et Paméla.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville.) Pour le premier début de Mlle Cauvin : la Jambe de bois ; la Grand'Mere ; les deux Petits Savoyards.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux ; le Lovelace Français, ou la jeunesse de Richelieu.

Théâtre de la Cité. Iphigénie en Aulide, trag., et le Maréchal.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Bientôt la reprise des Concerts. — Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 31. *Mardi, 1er brumaire an 13 de la République* (*23 octobre 1804.*)

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL,

Lisbonne, le 16 septembre (29 fructidor.)

Il est tombé ici, la semaine dernière, pendant vingt-quatre heures, une énorme quantité de pluie, qui, répandue par torrens, a détruit entièrement les salines, dont le dommage est évalué à trois millions de creusades. La disette de blé se fait toujours sentir. La perte considérable que notre commerce dans le Nord a souffert l'année dernière, eu égard à cet article important, est cause que les provisions que nous avions coutume d'en tirer, sont infiniment diminuées. La hausse du prix du blé en Espagne a engagé plusieurs Américains qui étaient dans l'habitude d'établir à Lisbonne des magasins, à faire voile directement pour l'Espagne, sans décharger ici aucune partie de leurs cargaisons. Le même inconvénient se fait sentir pour nous, du côté de la France, où la défense d'exporter le blé a fait contre-mander beaucoup d'ordres. La Méditerranée produira très-peu de chose cette année, d'autant que la récolte y a été mauvaise, surtout sur la côte de Barbarie. Les besoins de l'Espagne sont évalués à seize millions de quintaux qui nécessiteront pour elle une dépense au-dehors de 64 millions de piastres (265 millions tournois.) Ce concours de circonstances, ajoute aux demandes que feront vraisemblablement les Anglais, occasionnera ici une disette excessive. L'huile manquera aussi cette année, tant ici qu'en Espagne; car on voit à peine une olive sur les arbres.

INTÉRIEUR.

Chambéry, le 22 vendemiaire.

A la suite des pluies continuelles qui ont désolé nos contrées, les eaux de l'Isère ont tellement enflé qu'elles sont arrivées à Francin, village qui domine Montmeillan de près de quarante toises. Après s'être formé un nouveau lit à travers les plaines de Saint-Joire et de la Madelaine, elles ont emporté plusieurs hameaux; puis s'étant joint aux rivières de Leysse et de l'Albane, elles se sont jetées dans notre ville, où elles ont fait un ravage affreux. Plusieurs maisons du faubourg Jean-Jacques se sont écroulées et ont enseveli sous leurs décombres près de deux cents personnes, parmi lesquelles nous avons à regretter M. Minaz, professeur de belles lettres. Cet événement malheureux a été la source de divers actes de dévouement; on a surtout infiniment à se louer du courage de MM. Giron, courrier, et Sanctus père, négociant, qui l'un et l'autre se sont élancés à la nage pour sauver plusieurs malheureux qui auraient péri infailliblement. Les eaux depuis hier se sont presque totalement écoulées, et tout annonce que bientôt notre ville sera délivrée de ce fléau.

(*Journal des Débats.*)

Anvers, le 10 vendemiaire.

Avoir détruit la mendicité était sans doute un grand bienfait, sur-tout dans une ville où la molesse et le goût des plaisirs avaient rendu la classe des mendians si nombreuse; mais M. d'Herbouville, notre préfet, ne s'est pas borné à ce premier succès; il a voulu faire encore plus en mettant entre les mains de cette classe parasite, des ressources qui non-seulement devaient leur assurer des moyens d'existence, mais pouvaient encore les faire distinguer dans les arts; c'est ce que l'expérience a confirmé. On ne fit jamais dans aucun pays d'aussi beaux chapeaux de paille, et même aucune ville de la France ne nous offre une manufacture de de tapis de pieds aussi précieuse. On ne connaissait pas en France, avant l'établissement de l'atelier de bienfaisance, l'usage de la matière première qui sert à la fabrication de cet objet d'industrie; la valeur de cette matière jusqu'alors inconnue était perdue pour les arts, et les pauvres de la ville d'Anvers en ont rendu l'usage agréable et commode. Nos tapis joignent à un très-bon usé un goût moderne et l'avantage d'un prix très-modique.

Toutes ces considérations ne furent pas les seules qui dirigerent le fondateur éclairé de cet établissement; il fallait, sans nuire au genre d'industrie déjà connu à Anvers, sans craindre que l'atelier de bienfaisance n'enlevât des ouvriers aux fabriques existantes; il fallait, dis-je, introduire des arts jusqu'alors inconnus. Ce principe est celui qui a dirigé M. d'Herbouville; le succès a couronné ses vues bienfaisantes; tout a réussi, et personne n'a eu à se plaindre.

Un instituteur est établi dans la maison; il y enseigne à parler français, à lire et à calculer: les progrès, comme dans toutes les maisons d'instruction, sont plus ou moins rapides selon les sujets; mais nous avons deux enfans de dix ans, qui, dans trois mois, ont su très bien parler français. Les vieillards, les infirmes, les estropiés, les aveugles sont occupés dans cette maison, et y vivent du travail de leurs mains.

Le travail des vieillards estropiés et infirmes consiste à préparer de l'étoupe pour les vaisseaux qui se construisent à Anvers: cet objet est d'une absolue nécessité pour notre port, qui, par les grands travaux qu'on y exécute, et sa situation, est destiné à devenir un des premiers chantiers des constructions maritimes de l'Empire.

Il se forme deux fois par an une assemblée des personnes les plus distinguées de cette ville: c'est en leur présence que chaque pauvre, qui a bien mérité, reçoit de la main du préfet la récompense promise. Les objets qu'il donne, consistent en habillemens complets pour ceux dont on est parfaitement content, et en chemises, bas, bonnets et souliers pour ceux qui ont moins mérité. Le nombre des pauvres récompensés à la dernière distribution a été de 80.

Cette distribution se fait à l'entrée de l'hiver et à l'entrée de l'été.

Il existe de plus dans la maison une chambre appelée, *atelier forcé*. Les pauvres pris en mendiant y sont conduits; et après avoir subi à cet atelier quelques jours de détention; ils sont obligés de passer un engagement qui les contraint à aller travailler à l'autre atelier: ceux qui y manquent ou s'absentent sans permission sont arrêtés de nouveau et reconduits à l'atelier forcé, où ils travaillent encore quelques jours et obtiennent ensuite la liberté dont jouissent les autres pauvres ouvriers de la maison. L'atelier forcé sert encore de punition pour ceux qui sont trop paresseux ou désobéissans à leurs maîtres; ils ne reçoivent pour toute nourriture que du pain et de l'eau pendant leur détention, et sont privés des heures de récréation dont jouissent ceux qui font leur devoir.

Du reste chaque ouvrier va coucher le soir chez lui, et reçoit chaque samedi le salaire de son travail.

Paris, le 30 vendemiaire.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le corsaire *la Racrocheuse*, capitaine Brocquant, a capturé, le 22 de ce mois, et fait entrer au Treport, le brick anglais *l'Elisabeth et Anne*, chargé de pierres de taille et ardoises.

—Le corsaire *le Prosper*, de Boulogne, a capturé, le 18 du mois, par le travers de l'île d'Wigth, le brick anglais, *le Pixer*, venant de Newcastle, avec un chargement de charbon de terre; cette prise est entrée au port.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du mardi 10 vendemiaire an 13.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, du 22 frimaire an 8,

Vu le message de l'Empereur, daté de Mayence le 5 de ce mois, et par lequel Sa Majesté invite le sénat à lui présenter des candidats pour la place de trésorier du sénat, vacante par la mort de M. Fargues, conformément à l'article IX du Sénatus-consulte du 14 nivose an 11.

Procede par voie de scrutin, et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de trois de ses membres pour ladite place de trésorier.

Le résultat du dépouillement donne la majorité absolue des suffrages aux sénateurs Sers, Chaptal et Vernier.

Ils sont proclamés, par M. le président, comme ayant réuni le vœu du sénat pour la place dont il s'agit.

Le sénat arrête qu'extrait de son procès-verbal sera transmis par un message à sa Majesté Impériale, pour servir d'acte de présentation.

Les président et secrétaires,

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau), *président.*
MOLARD DE GALLES, JOSEPH CORNUDET, *secrétaires.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, vu le message du sénat, en date du 10 du présent mois, portant présentation de MM. Sers, Chaptal et Vernier comme candidats, à la place de trésorier du sénat, vacante par la mort de M. Fargues;

Vu l'article IX de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 14 nivose an 11;

Nous avons nommé et nommons M. Chaptal trésorier du sénat.

Le présent décret sera transmis par un message au sénat.

Donné au Palais de Saint-Cloud, le 22 vendemiaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du lundi 30 vendemiaire an 13.

Vu le message en date du 24 de ce mois, par lequel Sa Majesté l'Empereur, présente comme candidats au sénat, soit pour l'une des places vacantes par mort, soit pour l'une de celles auxquelles il doit être nommé conformément à l'article LXI de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 16 thermidor an 10;

M. Fabre (de l'Aude), président du tribunat, présenté par le collége électoral du département de l'Aude;

M. Villemanzi, inspecteur en chef aux revues, présenté par le collége électoral du département d'Indre-et-Loire;

Et M. Tascher (Pierre-Jean-Alexandre), présenté par le collége électoral de Loir-et-Cher;

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, en date du 22 frimaire an 8;

Procede, en exécution de l'article LXI de l'acte des constitutions du 16 thermidor an 10, au choix d'un sénateur entre les trois candidats ci-dessus désignés.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à M. Tascher.

Il est proclamé par M. le grand-électeur président, membre du sénat-conservateur.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'Empereur pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au au corps législatif lors de sa rentrée et au tribunat.

Les président et secrétaires.

Signés, J. BONAPARTE, COLAUD, PORCHER.

Vu et scellé.

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Extrait des registres du sénat-conservateur du lundi 30 vendemiaire an 13.

Vu le message, en date du 24 de ce mois, par lequel S. M. l'Empereur présente comme candidats au sénat, soit pour l'une des places vacantes par mort, soit pour l'une de celles auxquelles il doit être nommé, conformément à l'article LXI de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 16 thermidor an 10;

M. Semonville, ambassadeur à la Haye, présenté par le collége électoral du département des Ardennes;

M. Talhouet, présenté par le collége électoral du département de la Sarthe;

Et M. Saur, membre du corps législatif, présenté par le collége électoral du département de Rhin-et-Moselle;

Le sénat-conservateur réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, en date du 22 frimaire an 8.

Procede, en exécution de l'article LXI de l'acte des constitutions, du 16 thermidor an 10, au choix d'un sénateur entre les trois candidats ci-dessus désignés.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à M. Saur. Il est proclamé par M. le grand-électeur président, membre du sénat-conservateur.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à Sa Majesté l'Empereur, pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au corps-législatif lors de sa rentrée, et au tribunat.

Les président et secrétaires,

Signés, J. BONAPARTE, PORCHER, COLAUD.

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du lundi 30 vendémiaire an 13.

Vu le message, en date du 24 de ce mois, par lequel S. M. l'Empereur présente comme candidats au sénat, soit pour l'une des places vacantes par mort, soit pour l'une de celles auxquelles il doit être nommé, conformément à l'article LXI de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 16 thermidor an 10;

M. Canclaux, général de division, présenté par le collége électoral du département de Seine-et-Oise;

M. Botton, président de la cour d'appel à Turin, présenté par le collége électoral du département de la Doire;

Et M. Lachaise, préfet du Pas-de-Calais, présenté par le collége électoral du département du Pas-de-Calais;

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, en date du 22 frimaire an 8;

Procédé, en exécution de l'article LXI de l'acte des constitution du 16 thermidor an 10, au choix d'un sénateur entre les trois candidats ci-dessus désignés;

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à M. Canclaux.

Il est proclamé par M. le grand-électeur président, membre du sénat-conservateur.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à Sa Majesté l'Empereur pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au corps-législatif lors de sa rentrée et au tribunat.

Les président et secrétaires,
Signé, J. Bonaparte, Colaud, Porcher.
Vu et scellé.
Le chancelier du sénat, signé Laplace.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Avis aux ouvriers des ports. — Paris, le 28 vendémiaire an 13.

Les ouvriers sont prévenus que pour travailler habituellement sur la riviere et sur les ports, dans le ressort de la préfecture de police, ils sont tenus de se pourvoir d'une médaille. Ils devront à cet effet s'adresser au bureau établi chez l'inspecteur-général de la navigation et des ports, quai de la Liberté, n° 7, Isle de la Fraternité.

A compter du 9 brumaire prochain, le bureau sera ouvert tous les jours, excepté les jours de repos, depuis huit heures du matin, jusqu'à trois heures après midi.

Le conseiller-d'état préfet de police, signé Dubois.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société italienne des sciences*, qui jouit en Europe d'une réputation méritée, vient de faire publier le 11e volume de ses Mémoires (1), et annonce le 12e. Celui qui vient de paraître, loin d'être inférieur à ceux qui l'ont précédé, les surpasse peut-être par la variété, par la profondeur, par l'utilité des matieres qu'on y traite. Il est facile de concevoir qu'une Société savante, qui livre au public des travaux aussi estimables, quoique ses membres soient épars dans toute l'Italie et sans communication habituelle entre eux, parviendrait à des résultats bien plus grands et à une renommée plus éclatante, si ceux qui la composent, réunis dans une même cité, s'éclairant mutuellement dans leurs rapports journaliers, s'excitant à l'étude par l'émulation, et prenant l'esprit de corps, formaient comme un seul foyer de science et de lumiere.

Voici l'indication sommaire des objets que contient le 11e volume de la *Société des sciences;* elle fera juger de leur importance.

Annales de la Société, continués par son secrétaire Pompilio Pozzetti.

Eloge de Laurent Muscheroni; par le marquis Ferdinand Landi, de Plaisance.

Lettre de Joseph-Marie Giovene à Pompilio Pozzetti, sur des roses prolifères.

Mémoire de François Pezzi, sur un problême trigonométrique.

Exposition anatomique des parties relatives à l'encephale des oiseaux, par Vincent Malacarne.

Expériences et Observations sur les propriétés physiques des sucs laiteux de nos plantes, et sur leur ressemblance avec la gomme et la résine élastique, par Joachim Carradori.

De l'Adhésion ou Attraction de superficie, Mémoire du même.

Lettre de Jean Fabbroni à Pompilio Pozzetti, sur la maniere de conserver et de restaurer les livres endommagés et de formes des bibliotheques.

(1) Il se trouve à Modène, à la Société typographique; et à Milan, chez Galeazzi.

Mémoire de Philippe Uccelli, sur deux jumelles monstrueuses.

Mémoire hydrostatique de Jerôme Saladini.

Mémoire de Jean-Baptiste Dall'Olio, sur une maladie vermineuse extraordinaire.

Lettre de Sébastien Canterzani à Torquato Vareno, sur une méthode d'extraire les nombres de Bernouilli.

Obliquité de l'écliptique observée dans le solstice du 22 juin 1803, par Vincent Chiminello.

Calcul du passage de Mercure, par le disque du soleil les 8 et 9 novembre 1802, selon les observations de Padoue et de Naples, par le même.

Conjectures sur les causes des diverses variations de l'aiguille aimantée du Nord, du même.

Méthode pour trouver les racines numériques de toute équation, par Joseph Cassella.

Observations sur l'action de l'eau hydro-sulfurée et de l'acide sulfurique, sur quelques couleurs végétales, par Barthélemy Barani.

Mémoire de Pierre Franchini, sur différens articles qui ont rapport à l'analyse.

Mémoire de Jean Maironi da Ponte, sur les eaux minérales de la province de Bergame.

Expériences de Joachim Carradoni, ayant pour objet de démontrer que les plantes absorbent le carbone.

Mémoire de Charles-Louis Morozzo, sur le gaz très-oxygéné qu'on obtient du charbon mis dans l'eau et exposé aux rayons du soleil.

Mémoire de Jean-Baptiste Ball'Alio, sur l'art de faire le pain.

Dissertation de Michel Araldi, sur la force et la puissance de l'organe du cœur dans le système de la circulation du sang.

Mémoire de Pierre Ferroni, sur l'usage de la logistique dans la construction des orgues.

Mémoire de François Pezzi sur la transformation d'une fraction quelconque, continue et indéfinie en une fraction ordinaire, et sur la plus simple solution des équations indéterminées du premier degré.

Mémoire de Joseph Piazzi sur l'obliquité de l'écliptique.

Nouvelles Considérations de Joachim Pessuti sur quelques propriétés singulieres des coefficiens de la formule du binôme de Newton.

Opuscule de Giavverardo Zuriani sur le catharre épidémique.

Mémoire d'Octavien Targioni-Tozzetti sur une fausse espece de quinquina.

Mémoire de Jacopo Penada sur une varice singuliere, formée dans l'organe du cœur, avec une nouvelle démonstration anatomique des fibres qui la composent.

Mémoire de Nicolas de Rio, sur la dénomination et la classification des odeurs.

Doutes proposés à l'associé Paul Ruffini sur la démonstration de l'impossibilité de résoudre les équations supérieures au 4e degré, par Jean-François Malfatti.

Mémoire de Pompilio Pozetti sur quelques roses particulieres à l'Italie inférieure.

Lettre de Joseph Cassella à Antoine Cagnoli sur l'éclipse du 11 février 1804.

Description d'un nouvel électromètre et expériences relatives à la charge de la colonne de Volta, par l'abbé Salvatore del Negro.

Observation de Paul Mascagni sur l'emploi du carbonate de potasse dans les maladies qui affligent les voies urinaires.

Observation sur les cordes à boyaux et sur les cables et cordes de chanvre, par l'abbé Bonaventure Corti.

Mémoire de Jean-Baptiste Marzari sur un phénomene qui s'est manifesté dans une jeune fille dont les yeux paraissaient jeter de la flamme.

Supplément au Catalogue des étoiles, par Antoine Cagnoli.

Expériences et observations potamologiques de Théodore Donati, etc. etc.

MÉLANGES.

Troisieme et derniere lettre sur l'état des sciences, des lettres, des beaux-arts et des mœurs en Danemarck, au commencement du 19e siécle (Voyez le n° 29.)

Nous en sommes restés aux beaux-arts de Copenhague, c'est-à-dire du Danemarck; car on en chercherait vainement des traces dans le reste de ce royaume, composé de provinces éparses, et qui, après sa capitale, n'a pas de ville importante à citer, si ce n'est celle d'Altona, ville allemande, et exclusivement occupée d'industrie et de commerce.

Cette derniere partie de ma carriere ne sera pas la plus brillante, ni la plus pénible.

Oui, il faut en convenir, il faut le répéter après tant d'autres, le Nord n'est pas la patrie des arts. On a beau les y appeler, les y soudoyer; ils y languissent comme ces plantes exotiques nées sous un climat tempéré, qu'on voudrait essayer de naturaliser dans le voisinage du pôle. Commençons par le théâtre.

Celui de Copenhague est au moins médiocre; les Danois eux-mêmes en conviennent. Leurs acteurs n'ont ni grace, ni chaleur, ni intelligence, ni entente de la scene: les plus beaux sujets les laissent froids comme leurs auditeurs. Il n'y a peut-être qu'un ou deux acteurs qui pourraient réclamer contre cet arrêt un peu sévere: c'est sur-tout Schwartz, qui a eu une bonne éducation, qui a voyagé en France, en Angleterre, et en a rapporté du moins la théorie de son art. On m'a aussi fait remarquer Knutsen comme un bouffon très-plaisant. Les éclats de rire de son auditoire auraient pu m'en avertir; mais il m'aurait fallu quelque chose de plus pour le croire. Quant aux actrices, j'ai eu beau vouloir être galant, ce qui ne me sied guere, ou indulgent, ce qu'on devient en voyageant, pour peu qu'on ait un bon esprit, je n'ai pu trouver une seule actrice danoise qui méritât mention honorable; car je ne vous citerai pas une madame Dalin, que le public affectionne parce qu'elle chante agréablement dans les opéras comiques, et qu'elle a de beaux traits et un extérieur très-modeste. Quelques autres sont protégées par certains amateurs; mais ces amateurs ne sont pas le public, et tous les amateurs ne sont pas des connaisseurs.

Le théâtre de Copenhague est mieux partagé en danseurs; mais c'est un peu grace aux emprunts qu'il a faits à la France. Le principal danseur est ce même Bournonville que j'avais déjà vu à Vienne, et dont j'ai retrouvé le talent plutôt perfectionné qu'affaibli. Il a pour pendant une petite Parisienne dont je n'ai pas retenu le nom, mais qui m'a paru avoir de la légéreté et de la grace. Un Français, naturalisé en Danemarck, a achevé de la former: c'est Laurent qui a dansé qui a dansé quelque tems à l'opéra de Paris, où il était connu sous le nom du *Petit-Lapon*; car, pour les Parisiens qui, dit-on, ne sont pas forts en géographie, le Nord ou la Laponie sont à-peu-près synonymes. Il faut tout dire cependant, cette Parisienne a une rivale qui est Danoise; c'est une Mme Biœrn que la partialité patriotique favorise quelquefois aux dépens de la jeune étrangere. Ne m'en demandez pas davantage sur le théâtre de Copenhague: c'est déjà beaucoup pour lui et pour moi. Je ne l'ai, au reste, fréquenté que pour voir à mon aise le roi qui y assiste régulierement entouré de sa famille. Le prince royal n'y paraît presque jamais.

Rendons justice toutefois à l'orchestre du théâtre de Copenhague; peu de capitales en ont un plus complet et mieux composé. C'est que la musique ne doit pas être comptée parmi les arts qui s'éclairent des climats glacés. Mais contentez-vous de la trouver dans les instrumens; ne la cherchez pas dans les voix. Je n'excepterais gueres que celle d'une Mme Knutsen, qui m'a paru avoir un gosier presqu'italiqee.

Et la peinture, la sculpture, l'architecture: vous allez me demander si on les cultive en Danemarck. On l'essaie; mais les succès ne répondent pas encore tout-à-fait aux efforts.

Quant à la peinture, il y a cependant un assez grand nombre de beaux modeles à Copenhague, sur-tout dans le Muséum du roi; mais il n'y a que eu de personnes qui se doutent des richesses qu'il renferme; et sans le secours d'un M. Spengler fils, qui a bien voulu me servir de *Cicerone*, j'aurais quitté le Danemarck sans soupçonner leur existence. Copenhague contient quelques cabinets particuliers. On m'avait vanté celui du comte de Molike: je n'ai pu le voir; mais j'ai visité en détail celui de M. Spengler le pere, qui est très-remarquable pour appartenir à un particulier. Outre une collection assez complète de minéraux, et sur-tout de coquillages, ce respectable vieillard, auteur de plusieurs ouvrages en ivoire travaillés avec une extrême délicatesse, possede un assez bon nombre de tableaux, dont quelques-uns ont du mérite. Tels sont: celui d'Adam et Eve, par Albert Durer; deux marines de Volheire, qu'on peut admirer après celles de Vernet; deux belles têtes de Largillierre; une charmante Suzanne de Franchini; quelques Van-Ostade; un Rembrandt; un grand tableau plein d'expression de Rodenhammer; et sur-tout une jeune tête de Van-Dyck, et un tableau de chevalet de Steen, représentant une jolie femme penchée nonchalamment sur un coussin, et à laquelle un grave médecin tâte le pouls. Le vieux amateur, quoique peu riche, refusa, en 1800, une grosse somme que le lord Withworth lui offrait pour ces deux derniers tableaux.

La galerie du roi occupe une des ailes de la superbe résidence de Christiansbourg, dont un incendie consuma, il y a dix ans, presque tout l'intérieur; cette galerie renferme encore un nombre de tableaux très-considérable, quoique plusieurs aient été, à cette époque, la proie des flammes. Je l'ai parcourue trois ou quatre fois

avec autant de surprise que de plaisir. Me serais-je attendu à y trouver :

Deux tableaux de Salvator Rosa, dont l'un Jonas prêchant aux Ninivites, est assurément un de ses chefs-d'œuvre ; un Abane, gracieux comme tout ce qui est sorti de son pinceau ; une Sainte-Famille charmante du Parmesan ; une Mère de Carle Marati ; un Caravage d'un effet frappant, qui représente des joueurs dans les attitudes de l'avidité et du désespoir ; quelques tableaux de Rubens, ou du moins de son école ; plusieurs jolis paysages de Ruisdaël ; un de Claude Lorrain ; quelques grands tableaux de Jacques Jordaens, où on retrouve son coloris et sa manière exagérée jusqu'à la caricature ; Jésus Christ guérissant les malades, par le Poussin ; une chûte des Titans, par le Guide ; nombre de jolis tableaux hollandais de Gérard Dow, de Poëlenburg, de Miéris, de Paul Potter, de Backhuysen, de Wouwermans, etc., et sur-tout deux grands paysages, dont l'un, de Jean Both, représentant les effets d'un lever du soleil à travers les arbres, est comparable aux meilleurs morceaux de ce genre ; un portrait du fameux Christiern II, par Albert Durer, qui seul mériterait qu'on allât voir la galerie du roi de Danemarck. On lit dans ce portrait un abrégé de l'histoire de ce tyran du Nord, son caractère sombre, impérieux, vindicatif, ses crimes, ses remords, et jusqu'aux malheurs qui terminèrent sa vie.

Je finirai là mon énumération, qui pourrait être beaucoup plus longue, en vous répetant qu'à ces chefs-d'œuvre de pinceaux étrangers, il ne manque que des appréciateurs nationaux.

Vous chercheriez vainement, dans cette collection, des tableaux danois. On m'en a montré quelques-uns d'historiques dans les salles de l'académie des beaux-arts ; mais ils ne m'ont pas frappé. Ils représentent quelques traits assez peu connus de l'histoire du Danemarck, et ne les feront pas connaître.

Ce n'est pas cependant que Copenhague soit tout-à-fait dépourvue de peintres nationaux. Le nom d'Abildgaard y est cher aux beaux-arts comme aux sciences. Le frère du savant de ce nom serait même un peintre de génie, si l'exécution répondait chez lui à l'invention. Il a fait une étude profonde de son art. Il est original et plein de chaleur dans ses compositions ; mais son coloris est trop sombre et ses attitudes sont trop peu naturelles. Il ne s'est pas consolé de voir quatre de ses grands tableaux détruits par l'incendie de 1794. Le chagrin a séché sa palette, au grand regret de ses amis et de ceux des beaux-arts. Quelques-uns de ses tableaux, entre autres celui d'Ossian, ont été gravés par un habile artiste du pays, dont nous parlerons plus bas.

Après lui, les Danois nommaient en 1801, avec complaisance, deux peintres de portraits qui n'étaient pas sans mérite, et qui sont morts depuis : Juel, dont le pinceau a de la magie, et qui excellait par le coloris, et sur-tout par la ressemblance, et Hoeyer, qui peignait agréablement en miniature et en pastel, et dont les portraits sont connus dans quelques cours de l'Europe.

Les Danois sont peut-être encore moins riches en sculpteurs qu'en peintres. La place d'Amalienbourg est, à la vérité, décorée d'une des plus belles statues équestres qu'il y ait en Europe, celle du dernier roi Frédéric V ; mais Saly, qui l'a faite, était de Valenciennes. Il y a cependant autour de l'obélisque érigé en 1788, entre Copenhague et Frédericsberg, en mémoire de l'affranchissement des paysans, quatre statues de beau marbre blanc, qui peuvent donner une idée favorable des sculpteurs danois. Deux sont de Dajon, et représentent, l'une le Courage, l'autre le Patriotisme ; la troisième, la Fidelité, est de Wiedewelt ; et la quatrième, l'Agriculture, de Weidenhaupt. Les noms de ces trois sculpteurs m'ont paru mériter d'être connus davantage ; mais ma voix seule les fera-t-elle passer à la postérité ?

Vous citerai-je encore, pour n'être pas accusé d'une réticence malveillante, vous citerai je un buste en marbre qui se trouve dans une des salles du haut tribunal ? Oui ; car il retrace les traits chéris d'un grand-homme que le Danemarck regrettera long-tems, du feu comte de Bernstoff. Il est du même Dajon que nous venons de nommer, et suffirait seul pour sauver son ciseau de l'oubli.

Quant à l'architecture, le premier aspect de la capitale des Danois modernes peut faire croire qu'ils ne sont pas étrangers à cet art. La résidence de Christiansbourg, dont il ne reste plus que les murailles, était assurément un édifice aussi imposant que vaste ; et, à en juger par ses pompeux débris, on ne voit guère ce que le goût aurait à lui reprocher. A une autre extrémité de la ville, les connaisseurs les plus difficiles souriront à l'aspect de ces quatre palais symétriques qui forment l'enceinte de la charmante place d'Amalienbourg, et dont deux ont été réunis par une galerie en colonnade, depuis qu'ils sont devenus la résidence la plus habituelle de la cour. Le goût n'eut pas désavoué non plus le temple dont les fondemens furent posés à la même époque, mais dont une sage économie a arrêté la construction. Dans son ébauche, il forme un beau coup-d'œil : il répond à une portion du port qui se prolonge dans l'intérieur de la ville, et il complette la symétrie du quartier d'Amalienbourg, qui ne le cede peut-être en élégance à aucun d'aucune autre capitale. Les autres quartiers, surtout ceux qui ont été rebâtis depuis les deux derniers incendies, s'élevent de Copenhague une des plus belles villes de l'Europe. Sa place principale, où on observe, sans l'admirer, une lourde statue équestre de Chrétien V, n'est pas régulière ; mais il n'en est guère de plus spacieuses. Quatre à cinq rues très-longues et tirées au cordeau, viennent y aboutir, et plusieurs grands édifices embellissent son contour. L'un d'eux, et ce n'est pas le moins apparent, est l'hôtel de Rau, celui où j'étais logé. C'est sur cette place que sont la maison royale de Charlottenbourg, où se tient l'académie des beaux-arts ; la salle de la comédie, et plusieurs grandes maisons qui frappent les regards ; celle sur-tout du feu comte de Tott, occupée par le ministre de Russie, et celle que, pendant mon séjour à Copenhague, faisaient construire les frères Erichsen, négocians aussi affables qu'opulens, auxquels m'avaient adressé leurs correspondans de Hambourg. Ces deux maisons ne dépareraient assurément pas les plus beaux quartiers de Berlin.

Je n'ai plus à ajouter que deux mots sur la gravure. Elle n'est pas tout-à-fait négligée à Copenhague. Clémens, qui a voyagé en Allemagne et ailleurs, peut même être cité parmi les bons graveurs du second ordre. Des portraits du feu comte de Bernstorff, du prince royal, de la princesse son épouse, de la duchesse d'Augustenbourg sa sœur, et plusieurs autres, en sont la preuve. Après lui, G. L. Lahde réussit assez bien aussi à graver le portait, et Grosch, le paysage. La *Flora Danica*, connue avantageusement même hors du Danemarck, fait honneur au burin de C. F. Müller. Il y a aussi à Copenhague un graveur en pierres fines, nommé *Jacobsen*, qui a un talent distingué ; mais qui ne trouve pas les encouragemens dont il aurait besoin. Les collections d'estampes sont, au reste, extrêmement rares à Copenhague. On n'a pu me citer que celle de la bibliothèque du roi, qui contient plus de quatre-vingt mille morceaux ; mais, comme tout ce qui tient aux autres branches des arts, elle est oubliée dans l'abîme presque absolue des connaisseurs et même des curieux. En un mot, pour compléter ce que j'avais à vous dire sur les arts en Danemarck, j'emprunterai une réflexion que m'ont faite en gémissant quelques-uns de ces amateurs....

C'est qu'à Copenhague, et à plus forte raison dans les autres villes, les peintres d'histoire, les statuaires, les architectes, les décorateurs, les graveurs, etc., sont à-peu-près condamnés à mourir de faim, s'ils ne sont pas employés par la cour ou pour son service. Le reste de la nation n'a ni le goût, ni les moyens de cette espece de luxe. L'académie des beaux-arts, fondée en 1754, sous la protection du dernier roi et par les soins de son favori, le comte de Moltke, aura beau distribuer tous les deux ans des médailles d'or ; faire ensuite voyager à ses frais, en France et en Italie, deux des triomphateurs parés de ses récompenses, disons plutôt de ses encouragemens ; exposer dans ses salles, à l'admiration du public, les prétendus chef-d'œuvres de ses élèves, elle ne parviendra de long-tems à arracher les Danois à leur insouciance presque universelle pour les beaux-arts.

Les plaindrons-nous pour cela, tandis qu'en revanche ils s'occupent avec succès de presque toutes les sciences ; tandis qu'ils voient fleurir autour d'eux l'industrie, que leur commerce et leur navigation vivifient leur pays et s'étendent aux régions les plus lointaines ; qu'ils ne sont étrangers à rien de ce qui est vraiment utile ? Non, en vérité. Les arts (que j'idolâtre cependant, vous le savez), les arts ne sont, après tout, que le brillant couronnement de l'édifice social, la plus agréable occupation des oisifs, la noble ressource des riches contre l'ennui, ou, si l'on veut, un des moyens les plus louables de déployer leur faste. Les arts, dit-on, *embellissent* la vie ; mais qu'importe qu'elle soit *belle*, pourvu qu'elle soit bonne, paisible, heureuse, utilement employée ; pourvu qu'elle ignore l'oisiveté et ses redoutables satellites ? Or, sous tous ces rapports, les Danois n'ont rien à envier à aucune autre nation de l'Europe.

Vous conviendrez du moins, mon ami, que je ne finis pas par un trait de satyre. B.

VOYAGES.

Fragment du Voyage d'Acerbi en Suede et en Laponie.

Un voyageur qui visite le Nord pendant l'hiver, est porté à croire que les animaux, les plantes, enfin tout ce qui constitue le domaine de la nature vivante, sont tous ensevelis dans un profond sommeil. D'après cette idée, il a peine à concevoir d'où les naturels tirent leurs moyens de subsistance. Les mers, les rivieres, les lacs, les étangs sont gelés et semblent ravir l'utile ressource de la pêche ; les oiseaux ont disparu de ces régions inhospitalieres, pour chercher ailleurs une chaleur nécessaire à leur nature, et dans leur fuite ont privé l'homme des secours qu'il trouverait dans la chasse. La terre, couverte par-tout de glaces et de neige, n'exhale aucun de ces sucs qui, travaillés par la circulation végétale, se convertissent en fruits succulens, que la Zone torride offre toute l'année à ses paisibles habitans. Cette nudité universelle porte l'homme étranger à ces climats, à croire qu'il verra par-tout la pauvreté, le besoin de la misere ; mais s'il écoute celui qui a résidé dans ces contrées, il sera bientôt détrompé, quand il saura de lui que ses habitans ne sont ni moins éveillés, ni moins industrieux que ceux situés à une latitude beaucoup plus méridionale. Les différentes saisons, ici comme par tout ailleurs, ramenent différentes occupations analogues au climat et à la nature du pays. Il est nécessaire d'avoir plus d'activité et d'industrie dans les régions du Nord que dans celles du Midi ; les moyens de s'y maintenir sont plus bornés, et les besoins y sont beaucoup plus pressans. En effet, combien de choses nécessaires à l'habitant du Nord, à peine connues de celui qui habite le Midi ! Dans le Nord, des gants, des bonnets et des bottes fourrées, des habits de drap doublés de fourrures, et des patins de toute espece pour la neige ; tous ces articles, qui sont ignorés des peuples du Midi, sont ici des objets de premiere nécessité. Si, à cette variété de choses requises pour couvrir le corps, nous ajoutons un plus grand appétit pour les alimens, pour la jouissance que donnent les liqueurs spiritueuses ; si, de plus, l'on considere les grandes difficultés que les femmes ont à élever leurs enfans, on concevra combien est pénible la tâche imposée à un paysan du Nord, pour remplir les conditions de la vie. Les mendians des autres pays, comparés à lui, vivent à l'aise et même dans le luxe ; aussi ne pourrait-on établir aucune parité en fait de position entr'eux et les fameux lazaroni de Naples, qui, presque nus, ont tout ce qu'il faut à leur bonheur, s'ils font un tour de quai, ou s'ils s'arrêtent sur le pont, sans d'autre peine que de tourner tantôt leur visage et tantôt leur dos au soleil.

Les habitans du Nord, soumis à un plus grand nombre de besoins, sont forcés de se livrer à une activité bien plus grande pour se suffire à eux-mêmes ; et de cette derniere circonstance, il résulte nombre de nuances dans leur caractere, qui servent à le distinguer des nations du Midi, même dans leurs habitudes morales. Les paysans, pendant l'hiver, sont occupés à terminer laborieusement les travaux qui se font avec plus d'avantage quand la terre est couverte de glace et de neige ; ils disposent aussi ce qui leur serait nécessaire dans les circonstances qui pourraient les éloigner pendant l'été. C'est pendant l'hiver qu'ils font des filets, qu'ils coupent le bois, qu'ils construisent des roues de voitures, qu'ils font des lagons pour brûler. Le charroi d'un lieu à un autre est une des principales occupations des Finlandais pendant cette saison ; ils vont à la forêt, taillent du merrain pour la charpente, des bois pour leurs traîneaux, pour le chauffage, etc. Ils tirent sur les champs de glace et de neige, des troncs énormes d'arbres, qu'il leur serait impossible de déplacer pendant l'été.

La chasse et la pêche sont encore autant d'exercices auxquels ils s'adonnent l'hiver. Leur maniere de pêcher est assez curieuse. Quand elle se fait sur mer, voici comme ils s'y prennent : ils font deux ouvertures dans la glace, et par le moyen de cordes et de longues perches, ils parviennent à passer leurs filets d'une ouverture à l'autre ; mais ensuite quand ils veulent les retirer, ils éprouvent les plus grandes difficultés. Ils ont encore une autre maniere non moins singuliere, et dont la nouveauté excita ma surprise ; celle-ci a lieu sur les rivieres. Elle consiste à attraper le poisson en lui lançant un coup de maillet ou de bâton. En automne quand le froid commence à se faire sentir, le pêcheur côtoie les rivieres, et quand il observe un poisson sous la glace, dans les eaux basses, il frappe un violent coup avec son maillet, perpendiculairement sur le poisson ; étourdi du coup qui lui est communiqué par l'eau, il s'éleve en peu de secondes à la surface où le pêcheur le saisit avec un instrument fait à dessin.

J'ai décrit ailleurs la chasse des phoques ; je suis aussi entré dans quelques détails sur la maniere d'avoir le poisson quand l'eau est glacée ; et cela par le moyen des bameçons. Actuellement, j'entrerai dans quelques détails sur la maniere d'attaquer l'ours. Cette chasse est une de celles qui demande, dans l'agresseur, une grande présence d'esprit, et beaucoup de courage ; et il faut avouer qu'alors le Finlandais possede ces qualités au plus haut degré. Ce n'est que depuis très-peu de tems que quelques individus ont commencé à employer des armes à feu dans cette chasse ; mais il y a encore un grand nombre de paysans, notamment dans l'intérieur du pays, qui ne voudraient pas exposer leur vie à l'instantanéité d'un coup de fusil, qui

souvent fait long feu à cause de l'humidité, et qui d'ailleurs ne se soucient pas d'avoir un instrument toujours trop cher pour eux, quand même il est d'une qualité inférieure. L'arme favorite du Finlandais, quand il chasse l'ours, est une lance de fer fixée à un bâton. A environ la distance d'un pied de la pointe de la lance, est placée en travers une tige de fer pour empêcher l'arme de pénétrer trop avant dans le corps de l'animal, ou de passer des deux côtés.

Quand le chasseur a découvert l'endroit où l'ours a pris son quartier d'hiver, il va s'y placer et fait quelque bruit à l'entrée de son antre ; de cette manière, il cherche à l'irriter et à le provoquer, pour qu'il quitte son repaire. L'ours hésite et semble ne pas vouloir sortir ; mais continuant à être molesté par le chasseur, et peut-être par l'aboiement de son chien, il se décide enfin, et s'élance en furie hors de son trou. Du moment qu'il voit le paysan, il se lève sur ses deux jambes de derrière, et s'apprête à le déchirer en pièces. Le Finlandais se met aussi-tôt dans l'attitude où on le voit représenté dans une des planches relative à cette classe, c'est-à-dire, qu'il abat et porte en avant le fer de sa lance près de sa poitrine, cachant à l'animal la longueur du bâton, pour qu'il n'ait pas le tems de se mettre sur ses gardes, et de parer avec ses pattes le coup mortel que le chasseur cherche à lui porter. Celui-ci alors s'avance courageusement vers l'ours, et ne lui porte le coup que lorsqu'ils sont si près l'un de l'autre, que l'animal étend ses griffes pour déchirer les membres de son ennemi. Dans cet instant, le paysan lui perce le cœur avec sa lance qui, si ce n'était la tige de fer, lui passerait par l'épaule, sans qu'il pût empêcher l'animal de tomber sur lui, accident qui pourrait lui être dangereux. L'ours, par le moyen de la tige, est tenu droit et enfin renversé sur son dos. Mais ce qui paraîtra extraordinaire au lecteur, c'est que l'ours se sentant blessé, au lieu de chercher avec ses pattes à arracher la lance, la tient ferme et l'enfonce plus profondément dans sa blessure. Quand l'animal, après s'être roulé sur la neige, cede enfin à la mort, le paysan le saisit et appelle son ami à son aide pour traîner sa proie dans sa hutte, et il termine son triomphe par une sorte de fête où se trouve un poëte qui chante les exploits du chasseur.

Les Finlandais s'occupent l'été à couper leur foin et leur blé ; ils battent le dernier l'hiver : ils construisent leurs bateaux, vont à la pêche, à la chasse aux oiseaux, et l'été à celle de l'écureuil, qu'ils mettent bas avec une flèche lancée d'un arc en travers. Cet arc a une grande ressemblance avec ceux dont étaient armés les montagnards de la Dalécarlie avant le tems de Gustave Vasa. Il est extrêmement pesant, et demande beaucoup de force pour être bandé, même avec le secours d'un courroie que le Finlandais porte toujours avec lui, attachée à sa ceinture de cuir.

Les anciens usages encore en vigueur aujourd'hui dans cette contrée, sont une preuve incontestable de la simplicité des mœurs, et du peu de connaissance qu'ils ont acquis de nos inventions modernes. Cependant ces usages sont dignes de l'attention du voyageur, et sont même à présent un objet d'autant plus intéressant, qu'ils font place à d'autres de plus récente date.

En tirant l'écureuil, ils emploient, comme nous l'avons dit, une sorte de flèches émoussée et sans aucune pointe, en sorte qu'ils puissent frapper l'animal sans offencer la peau ; et ce qui mérite d'être remarqué, ils ne visent point, comme nous le faisons ordinairement, en portant l'arme près de l'œil, mais ils l'appuient sur le côté du ventre ; et cependant, par cette méthode, qui paraît si gauche au premier abord, ils ne manquent presque jamais d'atteindre l'objet. Le trait est de trop grande valeur pour qu'ils le perdent ; du moment qu'il tombe, ils le ramassent pour s'en servir dans une autre occasion.

Mais la chasse qui met le plus en évidence le courage des Finlandais, est celle du phoque ou veau marin. La saison de cette chasse commence quand la débâcle a lieu sur la mer, et que la glace flotte en monceau sur sa surface ; quatre ou cinq paysans se mettent alors en mer dans un canot ouvert, garni d'un petit mât, et restent ainsi un mois hors de leur famille. Dans ces courses ils s'exposent à tous les dangers des hautes mers, n'ayant pour leur usage qu'un petit feu qu'ils allument sur une sorte d'âtre fait de brique, et comptant pour leur nourriture, sur la chair des phoques qu'ils tueront, dont ils ne rapportent chez eux que la graisse et les peaux. Les dangers que ces voyageurs ont à combattre sont incroyables. Ils sont, à tout moment, entre des masses flottantes de glaces, qui menacent de pulvériser leur frêle nacelle. Ils grimpent souvent sur ces îles flottantes, et s'y glissent, avec adresse, pour tirer sur les phoques lorsqu'ils se reposent sur les glaçons.

Il y a sept ans que deux Finlandais se mirent dans un canot pour une pareille chasse ; ayant apperçu quelques veaux marins sur une petite île de glace, ils quitterent leur barque pour monter sur cette île, et se traînant sur leurs mains et sur leurs genoux, ils approcherent des phoques sans en être découverts. Ils avaient auparavant amarré leur canot à cette petite île ; mais, pendant qu'ils étaient occupés de leur chasse, le canot se détacha de son amarre, et bientôt rencontré par d'autres glaçons, fut soudain écrasé entr'eux, et, en peu de minutes, ses débris disparurent entièrement. Quand ces malheureux s'apperçurent du danger qu'ils couraient, il n'était plus tems d'y remedier. Ils se trouverent abandonnés à eux-mêmes, sans nulle ressource et sans le moindre rayon d'espérance. Ils resterent ainsi deux semaines en butte à toutes les craintes, sur un plancher fragile, dont ils voyaient de jour en jour diminuer le volume ; et livrés à toutes les horreurs de la faim, ils allerent jusqu'à dévorer la chair de leurs bras. Chaque minute entr'ouvrait sous leurs yeux le gouffre de la mort. Enfin, déterminés à mettre un terme à cette lente et douloureuse agonie, en se précipitant dans le sein de la mer, ils saluerent le jour qui venait de naître, comme le dernier qui devait éclairer leur épouvantable infortune ; et s'embrassant tendrement, pour descendre ensemble dans le vaste tombeau qui devait les ensevelir, ils allaient se précipiter quand ils apperçurent une voile. Quel moment ! on l'eût éprouvé, qu'on ne réussirait pas encore à le peindre. Un d'eux se dépouille de son habit, et l'attachant au bout de son fusil, l'agite dans l'air. Heureusement ils furent apperçus : c'était une barque de pêcheurs de phoques : ces pêcheurs accoururent à leur secours, et sauverent ces deux infortunés.

LITTÉRATURE.

Narrationes excerptæ ex latinis scriptoribus, servato temporum ordine, dispositæ, ou *Choix de narrations tirées des meilleurs auteurs latins*, Justin, Quinte-Curce, César, Cicéron, Tite-Live, Salluste, Suétone et Tacite ; avec des précis historiques en français, qui lient les événemens entre eux ; le tout éclairci par des notes explicatives de la géographie ancienne et moderne. Ouvrage adopté par la commission d'instruction publique, à l'usage des lycées et des écoles secondaires ; par J. B. Dumouchel, ancien professeur et recteur de l'université de Paris, et F. Goffaux, professeur de langue ancienne au lycée de Paris (1).

Comme disent les estimables auteurs de cet ouvrage : « L'art de présenter les faits forme une partie importante du talent du négociateur, du magistrat, de l'administrateur et même du guerrier. Si César savait vaincre, César savait raconter aussi ses exploits. »

Il est certain, ainsi qu'ils l'ajoutent, que, pour former les jeunes gens à cet art si nécessaire, il n'est pas de guides plus sûrs que les anciens.

Conformément à ces principes, qui seront avoués par ceux qui n'ont pas vainement médité le grand art de l'enseignement, MM. Dumouchel et Goffaux ont rédigé une sorte de code formé de morceaux d'élite dont ces anciens, nos premiers instituteurs, nos modeles dans tous les âges, ont fourni le fond. Ils se sont contentés du modeste titre de classificateurs des matieres ; mais ce qui leur appartient, c'est d'abord le choix de ces matieres, choix qui suffirait seul pour donner une haute idée de leur goût ; c'est ensuite le précis analytique qui précede chaque morceau, puis les notes géographiques qu'ils ont placées au bas de chaque page, pour éclaircir ou développer le texte ; notes qu'ils ont eu soin de rédiger *en français*, afin que les jeunes gens n'éprouvassent point la double difficulté du texte et du commentaire : ce qui leur appartient sur-tout, et ce qui est une idée vraiment louable, c'est d'avoir su lier entr'elles toutes ces narrations, extraites de Justin, de César, de Quinte-Curce, de Tite-Live, de Salluste, de Tacite, de Suétone ; de les avoir, dis-je, liées du fil de la chronologie, à l'aide de ces mêmes précis analytiques ; lesquels, rédigés avec clarté et concision, viennent remplir l'intervalle des époques et les lacunes qui, sans ce soin, existeraient entre ces fragmens divers. De cette maniere, les jeunes gens cultivent à-la-fois leur esprit et leur mémoire ; ils ornent l'un, en puisant insensiblement dans cette source intarissable de beautés antiques ; l'autre, en suivant sans fatigue, et comme insensiblement l'ordre des faits historiques, *dont l'ensemble embrasse un espace d'environ 1200 ans, à dater des regnes de Ninus et de Sémiramis jusqu'à celui de Néron.*

Certainement ce livre serait insuffisant pour le professeur comme pour l'élève, si l'un voulait enseigner, si l'autre voulait apprendre l'histoire ancienne et l'histoire romaine, avec son seul secours. Telle n'a point été non plus la prétention de MM. Dumouchel et Goffaux. Les liens qui rattachent les narrations, ne sont, comme on l'a dit, que des *précis* : ces précis ont donc besoin d'être commentés et développés. C'est une matiere, si l'on veut, qu'on fournit au professeur ; c'est un sujet de méditation, c'est un point de ralliement pour l'élève. Ces précis qui présentent les faits les plus importans, ne servissent-ils qu'à rappeller les grandes époques de l'histoire, seraient encore d'une utilité incontestable. Ils seront sur cette immense route comme autant de grands jalons que l'élève consultera pour se guider. Les autres chemins lui seront bientôt connus, quand il aura long-tems battu les routes principales.

Cet ouvrage manquait aux études classiques. Il ne faut pas en effet le confondre avec le Recueil de Discours, publié par Henri Etienne, sous le titre de *Conciones*. On pourrait seulement assurer aujourd'hui que cette nouvelle production, jointe aux *Conciones* d'Henri Etienne, jointe encore aux nouveaux *Conciones-poëticæ* que nous devons au zele reuni de MM. Noël et de Laplace, forment un cours presque complet d'études, et que le vœu du célebre Rollin, qui desirait qu'on fit connaître aux jeunes gens, par de bons extraits, les grands modeles de l'antiquité, est enfin accompli.

Laya.

(1) Prix, 2 fr., et 2 fr. 70 cent., franc de port.

A Paris, chez Levacher, libraire, rue du Hurepoix, n° 12, au bout du quai des Augustins, près le pont Saint-Michel. An 13 (1805.)

LIVRES DIVERS.

Reflexions philosophiques et critiques sur les couronnes et les couronnemens, les titres et les sermens, par Fred. W...., traduites de l'allemand, avec des notes de l'éditeur et les détails du cérémonial des inaugurations impériales et royales, 1 vol. in-8° de 126 pages.

Prix, broché, 1 fr. 50 cent. et franc de port par la poste, 2 fr.

A Paris, chez Merlin, libraire, rue du Hurepoix, n° 13, près du Pont Saint-Michel, et chez tous les marchands de nouveautés.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant.	57 ⅛	57 ⅜
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	187	184 ¼
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 70 c.	14 fr. 39 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 50 c.	14 fr. 27 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19s. 6d. p. 6f.	81. 1s. 6d.
Basle	½	1 ⅛ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 15 jours.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		159 ½
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	formée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13..	57 fr. 60 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 65 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Actions de la banque de France	1140 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj., Dardanus, suiv. de la 1re représent. d'Une demi-heure de caprice, divertissem. en un acte.

Théâtre du Vaudeville. Théophile ; les deux Clefs ; les Amours d'été.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Français en Alger, mélodrame ; le Mariage de Figaro. — Incessamment, au bénéfice de M. Bourdais pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) Azémia ; le Contrat signé d'avance.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 32. *Mercredi, 2 brumaire an* 13 *de la République* (24 *octobre* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Des frontieres de la Turquie, le 6 octobre (14 *vendemiaire.*)

On assure que l'évêque de Monténégro, l'ami intime et le confident de Czerni-Georges, a rédigé une *constitution servienne.* C'est lui qui est l'ame de toutes ses négociations, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait de l'appui auprès d'une puissance étrangere; car il communique fréquemment avec les agens russes en Moldavie et en Valachie (à Jassy et à Bucharest,) lesquels lui fournissent des sommes très-considérables.

Les Bosniaques sont aussi sous les armes; ils demandent qu'on leur accorde la même faveur qu'aux Serviens.

On apprend aussi que le fameux Passwan-Oglou a demandé qu'on étendît son gouvernement, qu'il regarde comme sa propriété, et qu'il a menacé de lever de nouveau le bouclier de l'insurrection, si on ne condescend pas à ses desirs. Il est connu qu'un agent de la Russie réside auprès du fameux pacha de Widdin.

Le général en chef des insurgés, Czerni-Georges, et le plénipotentiaire de la Porte, Bekir-Pacha, agissent maintenant avec le plus grand concert. La paix serait déjà signée, sans l'opposition du commandant des kersales, Kuszanzi-Ali, qui refuse d'évacuer Belgrade avec sa troupe, et méconnaît l'autorité de Bekir-Pacha. On sait que les kersales exigeaient qu'on leur payât 200 mille piastres pour les arrérages de leur solde. Il vient d'être remis à leur chef une partie de cette somme, et l'on espere que ce paiement l'amènera à des sentimens plus modérés. En attendant, les turcs et les chrétiens de la Servie paraissent se rapprocher ou du moins ils laissent reposer leur haine pour s'occuper de leurs intérêts, et réparer les pertes que la guerre et la stagnation absolue des affaires leur ont fait éprouver. Ces efforts communs sont d'autant plus nécessaires, que la Servie se trouve actuellement dans l'état le plus déplorable, et manquant d'un grand nombre d'objets de premiere nécessité.

—Le 28 septembre il est arrivé de Vienne à Semlin, un gros bâtiment frêté par des turcs à Vienne, et qui se rend par Gallatz à Constantinople.

RUSSIE.

Pétersbourg, 7 octobre (15 *vendémiaire.*)

S. M. l'empereur de Russie ayant apris que le comte de Lille avait quitté Varsovie, et qu'il se proposait de se rendre en Russie, où il devait avoir des conférences annoncées d'avance avec des personnes attendues d'Angleterre, n'a pas voulu que ces sortes de réunions eussent lieu dans ses Etats. Elle a fait connaître au comte de Lille, qu'ayant eu des relations suivies avec le Gouvernement français, ayant signé avec lui plusieurs traités, et ce gouvernement étant reconnu en Russie depuis le traité de 1801, elle ne devait rien souffrir chez elle qui pût faire penser que la cour de Russie eût changé à cet égard de système et d'opinion. (*Extrait du Journal de Paris.*)

ALLEMAGNE.

Hambourg, 12 octobre (20 *vendemiaire.*)

M. Argipolo, ministre ottoman près la cour de Berlin, a présenté, le 9 du courant, ses lettres de créance à S. M. prussienne.

— Un faiseur de bardeaux, nommé Jean Szep, est mort le 18 septembre, à Szollocz, en Hongrie, dans sa 98e année. Peu d'hommes ont pu compter, de leur vivant, une postérité aussi nombreuse. Marié très-jeune, il eut de sa premiere femme 14 enfans, qui lui ont donné 82 petits-enfans, et 62 arrieres-petits-enfans, lesquels ont encore accru sa lignée de 45 rejetons, ce qui lui a formé en tout une postérité de 203 personnes. La plupart de ses descendans sont employés pour le gouvernement au flottage sur le Danube; les autres gagnent leur vie au métier de bûcheron. Ils habitent tous ensemble dans des maisons qui leur appartiennent, et qui forment un village nommé Saint-Johannes-Stadt.

— Les littérateurs allemands viennent de donner une nouvelle preuve de leur inépuisable fécondité. A la derniere foire de Leipsick, il a été mis en vente 1641 ouvrages nouveaux; savoir, 1228 en allemand et en latin, sur différentes parties des sciences et des arts, 125 romans, 36 pieces de théâtre, 176 ouvrages sur la musique, 75 en langues étrangeres.

— La chancellerie de Copenhague a expédié à tous les évêques des exemplaires imprimés d'une instruction adressée à tous les curés, sur la maniere de prévenir les maladies qui peuvent résulter de l'usage du grain humide dans la confection du pain. Les prédicateurs y sont invités à ne pas négliger l'occasion d'éclairer le peuple sur les avantages de cette méthode.

Munich, le 13 octobre (21 *vendemiaire.*)

Par un rescript électoral du 19 septembre, M. le comte Philippe d'Arco, chambellan de S. A. E., et référendaire pour les affaires étrangeres, a été nommé commissaire-général électoral et président de la direction du pays en Souabe. Il est remplacé, comme référendaire, par M. le baron Adam d'Aretin, directeur de la premiere députation de la direction du pays en Baviere. M. d'Aretin conservera en même tems ce dernier poste.

ITALIE.

Venise, le 6 octobre (14 *vendemiaire.*)

Demain seront publiées solennellement, dans l'église de S. Marc, les patentes relatives à la dignité d'empereur héréditaire dans la maison d'Autriche.

Trieste, le 23 septembre (2 *vendemiaire.*)

La proclamation de l'empereur comme empereur héréditaire d'Autriche, vient d'être faite dans cette ville avec une grande solennité.

M. le comte de Lovaez, gouverneur, avait invité à l'avance à cette cérémonie toutes les autorités du pays, tant ecclésiastiques que civiles et militaires, les commissaires et consuls des puissances étrangeres, et les chefs des nations grecque, esclavonne, arménienne. Un repas splendide leur fut donné le 23 septembre. Tous les convives furent invités à se rendre le lendemain 24, à huit heures et demie du matin, au palais du gouvernement, pour assister à la cérémonie de la proclamation.

Ledit jour, au lever du soleil, le pavillon impérial fût arboré sur la forteresse qui domine la ville. Au même moment une décharge générale de l'artillerie des forteresses du Môle et du Lazaret-Neuf, annonça au public l'ouverture de la fête. Les vaisseaux qui étaient en rade et dans le port se pavoiserent, et firent plusieurs décharges d'artillerie. Les troupes, au nombre de 2000 hommes, dont 1200 grenadiers, ayant à leur tête un officier-général, sortirent de leurs casernes, et se rendirent aux divers postes qui leur avaient été assignés. La milice du district de Trieste se mit aussi sous les armes, et fut chargée de maintenir l'ordre.

Autour de la grande place où devait se faire la cérémonie, fut placé un corps de grenadiers. Dans l'enceinte était élevée une estrade couverte d'un riche tapis, sur lequel on avait placé une espece de pupitre.

A huit heures et demie du matin, toutes les personnes invitées se réunirent chez M. le comte de Lovaez, lequel étant malade, fut remplacé par Mr le comte de Brigido, ancien gouverneur de la ville. A neuf heures on sortit du palais du gouvernement. M. le comte de Brigido, donnant la main à Mme la gouvernante, comtesse de Lovaez, se rendit au lieu de la cérémonie, suivi de tout le cortège. Là, on se rangea autour de l'estrade qui avait été préparée, et sur laquelle était un officier civil qui lut à haute voix, en langues allemande et italienne, la proclamation. Cette lecture terminée, des cris de *vivat imperator* furent répétés avec enthousiasme par le peuple assemblé pour voir la cérémonie; en même-tems une musique militaire se fit entendre, ainsi qu'une triple décharge de l'artillerie de la forteresse et du port, laquelle fut répétée par les bâtimens nationaux et étrangers qui étaient en rade.

Les troupes qui formaient cercle s'ouvrirent pour le passage de M. le gouverneur et de Mme la gouvernante. Tous ceux qui avaient assisté à la cérémonie, étant précédés et suivis d'un détachement de grenadiers, se rendirent à pied à la cathédrale, où furent chantés une grande messe et un *Te Deum*, pendant lesquels se firent encore plusieurs décharges d'artillerie.

A deux heures on se rendit au palais du gouvernement, où étaient dressées plusieurs tables. A la premiere étaient placés Mme la gouvernante, trois généraux, les présidens des tribunaux, les commissaires et consuls étrangers. Les autres tables furent occupées par les personnes d'un rang inférieur. On y porta des toasts à la prospérité de l'empereur et de la famille royale, au bruit des fanfares et des canons de toutes les batteries.

Le soir il y eut grande illumination dans toute la ville; elle fut d'autant plus brillante qu'on n'y employa que des bougies. Il y eut comédie et bal *gratis* pour le peuple, auquel du pain, du vin et des viandes, furent distribués avec profusion. Des orchestres furent dressés dans différentes places, où l'on se livra avec joie à des danses qui durerent jusqu'au jour. La fête se passa avec beaucoup d'ordre, et ne fut troublée par aucun accident.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 octobre (19 *vendemiaire.*)

Parmi les vaisseaux venant des Indes-Orientales sous le convoi du *Courageux*, et entrés aux Dunes est le *Calcutta*, ayant à bord le capitaine Rogers qui a commandé le vaisseau l'*Amiral Aplin*, pris par le corsaire français la *Psyché*, et conduit à l'Isle-de-France. Dès son arrivée au Bengale, avec son second et troisieme officiers, il a subi une recherche sur sa conduite, à l'égard de la perte de son bâtiment, et a été honorablement acquitté.

—Ces jours derniers, l'alderman Perchard a été élu lord-maire de Londres.

— Le cutter le *Roi Georges*, donna, le 20 septembre, contre un banc de sables près du Hâvre-de-Grace; l'équipage se sauva sur des chaloupes, après avoir mis le feu au bâtiment.

— Les juifs font maintenant des tentatives en Angleterre, pour se procurer plus de franchises. Les chefs des sinagogues de Londres, Bath, Bristol et autres villes, ont déjà eu, à cet effet, plusieurs conférences.

— On sait que l'armée de réserve a été composée de tous les pauvres diables qu'on a pu déterrer à l'époque de sa formation, et qu'on a pu déterminer, à force de guinées, à s'y laisser enrôler. Il était aussi entré, dans les autres recrutemens, plus de précipitation que de discernement. C'est ce qui a fait sentir la nécessité de réformer, dans tous les corps de la ligne, nombre d'hommes qui sont reconnus n'être pas propres au service. Cette opération a commencé, depuis plusieurs jours, dans les divers cantonnemens. Il y a des régimens où l'on réforme jusqu'à 75 ou 90 hommes; et assurément ce n'est pas par gloire, car il est difficile de se figurer des soldats plus chétifs, et d'une plus mauvaise encolure.

— On sait aujourd'hui, de maniere à ne laisser aucun doute, que les ministres se trouvent placés dans une situation fort embarrassante, en raison de l'issue de la derniere expédition contre Boulogne. Exposés au ridicule et à la censure de tout être pensant, ils chercheraient volontiers à échapper au danger qui les menace, en *jetant une cuve à la baleine.* Cette pièce de *tactique navale* semble au moins être devenue familiere à lord Melleville, qui ne l'a que trop bien apprise par son dernier voyage.

—Un journal ministériel d'hier contient un article en apparence demi-officiel, qui, bien que présenté d'une maniere mystérieuse, ne laisse aucun doute sur les manœuvres que l'on veut employer.

Lord Keith y est accusé, d'une façon qui trahit suffisamment le but de l'article, d'avoir écrit une dépêche dans laquelle il atténuait le succès de la dernière tentative, et le réduisait infiniment au-dessous de ce qu'il est réellement. Cette charge est très-grave à la vérité; mais si elle est fausse, comme elle le paraît, c'est une méchanceté tout à-fait scandaleuse. Nous prenons sur nous, d'après l'autorité d'officiers personnellement engagés et témoins oculaires dans cette affaire, d'assurer que le rapport de lord Keith est fort poli.

La vérité paraît être que lord Keith, fort embarrassé pour donner une couleur favorable à une entreprise folle, a, par sa lettre ambigue, laissé la liberté de croire que le succès fut plus grand qu'on ne l'eût pensé, si les expressions de sa lettre eussent été plus précises et moins embrouillées.

INTÉRIEUR.

Paris, le 1er brumaire.

Les colléges électoraux des départemens du Cher, et des Deux-Sèvres, ont été convoqués par décret du 16 vendemiaire an 13, daté de Trèves.

Ces départemens sont de la 1re série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la nomination de candidats au sénat-conservateur.

Le collége électoral du Cher s'ouvrira le 4 brumaire, et sera fermé le 10 du même mois, sous la présidence de M. de Luçay, premier préfet du palais.

Le collége électoral des Deux-Sèvres s'ouvrira le 8 brumaire, et sera fermé le 14 du même mois, sous la présidence de M. Frotier-Lacoste-Messelliére, préfet du département de l'Allier.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Le tribunal de premiere instance séant à Pontoise, département de Seine-et-Oise, a rendu, le 26 floréal an 12, un jugement qui ordonne qu'à la requête du sieur Bernard Delaissement pere, cultivateur à Sergy, il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, enquête sur l'absence d'Alexandre Delaissement son fils, enrôlé en 1793 pour le service des armées, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de premiere instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Par jugement du 20 thermidor an 12, sur la requête de Martin Radatt, maréchal ferrant à Bergheim, arrondissement de Colmar, département du Haut-Rhin, énonçant que deux de ses freres germains, Louis et Grégoire Radatt sont absens, le premier depuis 17 ans et le second depuis 16 ans, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Colmar a ordonné que, pardevant M. Schneider, juge-rapporteur, et contradictoirement avec le procureur-impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Louis et Grégoire Radatt dans l'arrondissement de Bergheim, dernier domicile connu des absens.

Par jugement du 17 fructidor an 12, vu la demande de Pierre Roussel, chaudronnier au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, en déclaration d'absence d'Adrien Roussel, son pere, embarqué comme charpentier de navire à la fin de l'année 1760 ou au commencement de 1761,

Le tribunal de premiere instance du Hâvre a ordonné qu'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence d'Adrien Roussel.

Par jugement du 14 fructidor an 12, sur la requête d'Annet Lafage, premier du nom; autre Annet Lafage, second du nom; Pierre Jarry, Hélene Lafage, sa femme, de lui autorisée, et autres, demandeurs en déclaration d'absence de Pierre Peschaud, absent depuis plusieurs années de la commune de Virargues, lieu de son domicile,

Le tribunal de premiere instance de Murat, département du Cantal, a déclaré ledit Pierre Peschaud absent, et a envoyé les demandeurs en possession de la part qui revient à chacun d'eux dans les biens de cet absent, le tout en se conformant à la loi.

L'enquête avait été ordonnée par jugement du 4 fructidor an 11, et avait eu lieu le 13 du même mois.

Par jugement du 4 messidor an 12, vu la demande de Louis Troudet, fils de feu Louis et de Marguerite Desprez, originaires de la commune de Sionville, domicilié à Cherbourg, arrondissement de Valognes, département de la Manche, en déclaration d'absence de Jean Troudet, son frere, parti il y a vingt ans pour les colonies,

Le tribunal de premiere instance à Valognes, a ordonné qu'une enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Jean Troudet.

Sur la demande d'Edouard Piveteau-Fleury, le tribunal de premiere instance d'Angoulême, département de la Charente, a ordonné, par jugement du 13 fructidor, que l'absence de Pierre et de Jean Piveteau-Fleury-Font-Claire, serait constatée par enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande de dame Jeanne-Marie Delisle veuve Boisgontier, et tutrice de Marc Boisgontier son fils, tendant à faire légalement constater l'absence de Louis Boisgontier, oncle paternel de ce dernier,

Le tribunal de premiere instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a rendu le 5 fructidor an 12, un jugement qui déclare l'absence de Louis Boisgontier, et envoie ladite Jeanne-Marie Delisle, comme tutrice de Marc Boisgontier, son fils, neveu et héritier présomptif dudit Louis, en possession provisoire de ses biens, en donnant caution.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérese Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Epéronniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de premiere instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

Sur la demande du sieur Thomas Auzet,

Le tribunal de premiere instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 26 fructidor an 12, qu'il serait fait, contradictoirement avec le procureur-impérial, une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph Paul Auzet, frere du pétitionnaire, et qui depuis plus de quatre ans n'a pas donné de ses nouvelles.

PHYSIQUE.

Sur l'aurore boréale du 30 vendemiaire.

Quoique les *aurores boréales* ne soient pas pour les physiciens des phénomenes nouveaux, puisque ces phénomenes ont excité depuis long-tems leur attention, qu'on en a observé un grand nombre dans le nord de l'Europe, et qu'ils ont paru à M. de Mairan dignes de faire la matiere d'un traité spécial; cependant, comme ces phénomenes ne sont par fort communs en France, et qu'il importe peut-être de considérer leurs rapports avec les circonstances atmosphériques qui les accompagnent, ainsi qu'avec celles qui les suivent, j'ai cru convenable de dire un mot de celui qui vient de se faire appercevoir.

Hier 30 vendemiaire, une *aurore boréale* fort éclatante se fit remarquer vers sept heures du soir, et dura pendant une grande partie de la nuit. Elle offrait du côté du nord une bande lumineuse très-blanche, qui avait l'apparence d'un clair de crépuscule très-vif. Cette bande de lumiere blanche était comprise entre le point du nord-est et celui de l'ouest-sud-ouest, et s'élevait comme un arc crépusculaire jusqu'à environ 30 degrés, dominant une bande brumeuse obscure qui lui était parallele, et qui ressemblait à un nuage en barre bordant l'horison.

La bande de lumiere blanche dont il s'agit resta dans une situation fixe penant la durée du phénomene; mais elle variait de tems en tems dans son élévation, son éclat et sa largeur, et quelquefois elle se divisait longitudinalement en deux parties inégales.

A l'ouest-nord-ouest, au-dessus de l'extrémité occidentale de la bande crépusculaire, on voyait à une élévation d'environ 40 degrés, une large tache lumineuse d'un rouge de sang, variant dans sa grandeur et dans son éclat d'un instant à l'autre, et passant d'un rouge sombre très-foncé à un rouge vif, couleur de feu ou de cerise, et de celui-ci au premier. Le plus grand diametre de cette tache rouge se dirigeait vers le zenith, et de tems en tems on distinguait à côté un jet lumineux ou une traînée de lumiere du même rouge, s'alongeant et se racourcissant d'un instant à l'autre, subsistant pendant trois ou quatre minutes, et ayant aussi sa direction vers le zenith.

Au nord-est, vers sept heures et demie, une large tache de lumiere très-blanche, plus élevée et plus éclatante que la bande crépusculaire, brilla pendant six à sept minutes, et se dissipa ensuite insensiblement. Quelques autres taches de lumiere blanche, distinctes de la bande crépusculaire, parurent encore vers le nord-est; mais elles furent moins brillantes, moins élevées et moins durables que celle dont il vient d'être question.

La grande tache rouge de l'ouest-nord-ouest disparut tout-à-fait vers neuf heures et demie, et il ne resta plus que la bande crépusculaire que l'éclat de la lune empêcha peu à peu de distinguer.

Le barometre avait un peu remonté dans l'après-midi, et le vent, à son ordinaire, s'était incliné de l'ouest-sud-ouest vers l'ouest-nord ouest. Aussi le ciel fut en très-grande partie clair au coucher du soleil et après. Néanmoins, vers huit heures du soir, des nuages venant du sud-ouest, devinrent assez abondans; et dans le cours de la nuit, le barometre redescendit d'environ une ligne.

Je ne puis savoir quelle était la hauteur où se trouvait la matiere lumineuse qui donna lieu au phénomene que je viens de décrire; mais je pense que si cette matiere était dans l'atmosphere, elle était fort élevée, et n'était entraînée par aucun courant particulier; conséquemment la couche atmosphérique, qui s'écoulait du sud-ouest vers le nord-est, lui était inférieure.

J'observe que la matiere lumineuse en question paraissait s'élancer et vouloir s'écouler des régions polaires vers l'équateur plutôt que de l'équateur vers notre pôle.

Quelle est la nature de cette lumiere? Est-ce de l'électricité, comme le pensent beaucoup de physiciens? Est-ce une portion de l'atmosphere lumineuse du soleil, comme l'a jugé M. de Mairan? Je ne me propose nullement de m'occuper de ces questions; mais je ferai seulement remarquer une particularité qui m'a paru singuliere: la voici. Dans le phénomene que j'ai observé hier, la lumiere blanche n'a jamais dégénéré dans ses affaiblissemens en lumiere rouge, et celle-ci ne s'est jamais changée en lumiere blanche. Ces deux sortes de lumiere ont conservé dans leurs augmentations, et dans leurs diminutions une indépendance constante.

LAMARCK.

GÉOGRAPHIE.

Dictionnaire géographique et topographique des treize départemens qui composaient les Pays-Bas autrichiens, le pays de Liége et de Stavelo, les électorats de Trèves, Mayence et Cologne, et les duchés de Juliers, Gueldre, Clèves, etc., réunis à la France.

Par Charles Oudiette, ingénieur-géographe. An XII, 1804 (1).

La géographie est et n'a dû être originairement destinée qu'à déterminer la situation des lieux, et ce n'est que par une extension en quelque sorte étrangère à son objet qu'elle embrasse les connaissances qui la composent aujourd'hui. Elle forme, avec les accessoires qui l'ornent et l'enrichissent, une des sciences dont l'application est la plus commune dans l'étude de l'histoire de l'administration phisique des peuples. Aussi, depuis que l'on s'est livré à la culture des lettres, aux recherches des antiquités, et de l'origine des nations, la géographie est-elle sortie de la classe des sciences mathématiques, pour faire réellement partie de celle de l'histoire et de l'état des peuples.

Peut-être même que depuis quelque tems on est allé trop loin à cet égard, et que l'on a dénaturé la géographie en la surchargeant de trop de détails qui ne lui appartiennent pas; au moins est-il vrai que l'on a confondu les descriptions topographiques avec la géographie elle-même, ce qui est aussi mal raisonner que si l'on décorait du nom de mathématiques une de ses parties, telle que la trigonométrie, par exemple, qui n'en est qu'une subdivision immédiatement appliquée au mesurage des surfaces et des hauteurs.

D'un autre côté, si l'on réfléchit attentivement sur la méthode suivie aujourd'hui pour traiter la géographie, on trouvera peut-être que la science ne peut qu'y perdre. On paraît en effet préférer exclusivement de rédiger des géographies universelles, à la méthode plus savante, et plus difficile, à la vérité, de s'occuper de la description des Etats en particulier de manière à les faire bien connaître.

Il résulte de cet usage des écrivains d'aujourd'hui, que l'esprit de compilation s'empare d'une science qui, reposant sur des faits et des bases calculées, se trouve ainsi exposée à des inexactitudes, des erreurs ou de faux apperçus qui nuisent à ses progrès.

Ce mal tient sans doute à la nature même des travaux littéraires; ceux qui s'en occupent sont quelquefois obligés d'imposer silence à leur goût et au desir de bien faire, pour tirer quelque utilité de leurs ouvrages. Car pour que les écrivains pussent traiter isolément et avec maturité la géographie des Etats dont ils auraient été à même

(1) Un vol. in-8°., premiere partie, de l'imprimerie de Cramer, rue des Bons-Enfans, n°. 12.

de prendre une connaissance particulière, il faudrait aussi que le nombre des personnes intéressées à cet étude soutinssent, par l'acquisition de semblables livres, les soins et les dépenses qu'ils exigent.

Quoique cette objection soit très-certainement fondée en faits, il est sûr néanmoins qu'à l'exception d'un très-petit nombre, l'on ne donne pas aux ouvrages géographiques, depuis quelque tems, la maturité, la précision et l'ordre nécessaires pour le bien faire; que l'on surcharge les descriptions d'Etats d'abrégés historiques qui ne sont point du domaine de la géographie, que l'on y joint nombre de faux apperçus sur ce que que l'on appelle la *statisque commerciale, politique et civile;* que l'on s'y étend mal-à-propos sur des parties d'histoire naturelle, et que l'on y néglige de bien déterminer la situation des lieux et la connaissance du pays; que l'on invente des titres insignifians ou ambitieux, qui contrastent avec la simplicité et la clarté de ceux qui caractérisent les livres de sciences. Des personnes qui, quelques années plus tard, et avec des études plus soignées, auraient pu faire d'utiles traités, surchargent la librairie d'ouvrages qui se croisent sans ajouter aux progrès de la science et aux richesses de la littérature.

Il paraît au reste que cet abus n'est pas particulier à nos jeunes auteurs de geographie; que les étrangers, et sur-tout les Anglais, les surpassent de beaucoup à cet égard. Et en effet, si l'on a reproché avec raison à ces derniers de ne pas savoir faire un livre, c'est sur-tout en géographie; nous pouvons en juger par celle de Pinkerton. Il n'est pas possible d'être à plus de distance de l'état des choses telles qu'elles sont en France, en Italie, en Espagne. L'auteur est plein de fautes d'ignorance sur les lois, les droits, les mesures, les monnaies, et la distribution du territoire. Ces défauts s'étendent, chez les auteurs anglais, jusqu'à leur propre pays; à peine soignent-ils ce qui le concerne, ensorte qu'il n'est pas impossible qu'il arrive pour la géographie de la Grande-Bretagne, ce qui est arrivé pour son histoire, que ce soit un français qui la fasse: car on se rappelle que la premiere histoire d'Angleterre qui ait eu du succès, est celle de Laurent Echarp, réfugié français à Londres, après la suppression de l'édit de Nantes, en 1685.

Mais revenons à l'ouvrage de M. Oudiette, dont nous nous sommes peut-être trop éloignés.

L'auteur paraît avoir donné un soin particulier à y réunir la précision et l'exactitude; les articles sont suffisamment étendus, et, suivant l'usage actuel, il a mis sous chaque nom de villes, de provinces anciennes et de départemens, les détails qui peuvent regarder le commerce, l'industrie, la population; ensorte que le lecteur y peut trouver tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette riche et populeuse partie de la France.

Le *Dictionnaire* est précédé d'une sorte d'*introduction* fort bien faite, où l'on trouve un tableau analytique de l'ancienne Belgique et des neuf départemens qui en sont formés aujourd'hui.

M. Oudiette nous promet un semblable travail pour les départemens réunis de la rive gauche du Rhin. Il rendra par là un service d'autant plus plus grand à la géographie française, que ces pays ne sont pas encore très-connus de ceux qui font des *Traités complets* de géographie.

M. Oudiette à un autre mérite, suivant nous, c'est d'offrir l'utile exemple dont nous avons parlé plus haut, celui de traiter en particulier le pays qu'il a été à portée de bien connaître, et de ne pas avoir ambitionné d'y joindre une géographie universelle de la France, qu'en si peu de tems il n'eût pu faire ni exacte, ni suffisamment méthodique.

Ce livre est donc du petit nombre de ceux qui remplissent leur objet, parce qu'ils sont faits par des hommes qui entendent la matiere, et l'ont méditée avant d'écrire pour les autres.

PEUCHET.

LITTÉRATURE.

Parsons and Galignani's British, library, in verse and prose (1).

Nous avons annoncé cette collection intéressante à mesure que les numéros en ont paru: d'après la simple annonce, il a été facile de s'apperçevoir qu'elle est formée en partie de morceaux extraits des auteurs qui ont illustré la littérature anglaise. Il suffira de nommer Shakespeare, Milton, Driden, Thomson, Addisson, Hume, Chesterfield, Sterne, etc. Ces extraits forment des mélanges littéraires de tout ce qui a été écrit dans cette langue, de sublime, de gracieux, de philosophique, de critique, et même de bisarre et de grotesque, lorsque l'originalité et l'esprit se sont trouvés réunis à ces derniers genres, et leur ont servi d'excuse. Ce ne serait que dans une immense bibliothèque de livres anglais que les amateurs de cette langue auraient pu auparavant espérer de les trouver: ainsi les éditeurs ont rendu un véritable service en nous mettant à même de voir et de juger facilement, et à peu de frais, le caractere de cette littérature vraiment originale.

Cette collection se compose aussi de quelques ouvrages entiers qui n'avaient point encore été imprimés en France, et nous étaient presqu'entierement inconnus. Les éditeurs font paraître successivement un numéro en prose et un numéro en vers. Le dix-huitieme a paru, et le dix-neuvième est sur le point de paraître.

En faisant connaître les ouvrages ou les extraits des ouvrages qui doivent piquer notre curiosité, les éditeurs ont eu de plus l'attention de donner diverses notices sur les auteurs: ces notices faites avec soin, et d'après de sûrs renseignemens, ajoutent un nouveau prix à cette collection: on a joint, au frontispice de chaque numéro, des gravures qui représentent les traits de ces auteurs, ou les portraits d'hommes illustres dont ils ont écrit la vie, et dont plusieurs figurent actuellement dans la politique anglicane: j'ajouterai pour terminer l'éloge de cette entreprise, que l'on y trouve des notes sur tout ce qui pourrait fixer l'attention du lecteur, ou le laisser dans quelqu'incertitude sur un usage du pays, un lieu peu connu, un personnage historique ou allégorique: quelquefois sur des plaisanteries ou mêmes des beautés que notre éloignement des lieux ou du tems ne nous permet pas de sentir.

Nous entrerons dans quelques détails sur le contenu de ces divers numéros: nous parlerons d'abord de ceux en prose. Ils contiennent la plupart des caractères d'hommes célèbres, tracés par Hume, Smolett, Chesterfield, Burnet, Clarendon, Robertson, etc. C'est une idée fort heureuse de la part des éditeurs que d'avoir présenté un même caractère retracé par des mains différentes; c'est ainsi que les caractères des rois d'Angleterre s'y voyent doublement décrits par Hume et par Smolett. Ces rapprochemens offrent un véritable intérêt, et le lecteur qui veut réfléchir peut se former ainsi lui-même une opinion particulière sur les personnages dont il apperçoit doublement les traits. On voit même quelquefois ces traits répétés plusieurs fois, lorsque l'intérêt semble le commander: C'est ainsi que le caractère de Charles Ier se trouve tracé par quatre plumes habiles, Hume, Smolett, Macaulay et Clarendon. On a joint à ces morceaux quelques pièces d'un genre différent, qui peuvent être des objets de distraction. Les deux numéros suivans contiennent l'histoire de personnages qui jouent dans ce moment un grand rôle dans le monde politique: MM. Pitt, Shéridan, Fox, Horne-Tooke, Erskine, et M. Jefferson, le president des Etats-Unis.

Le premier numéro de vers renferme des ballades, des pièces dites fugitives de divers genres, et peu connues; le second, des odes, des épîtres, etc., par Wolcott dit Peter Pindar: la poésie en est originale et vive. Dans plusieurs de ces pièces il est question de M. Pitt; et une entr'autres a pour titre: *les Ministres tombés*. Les suivans contiennent un poëme intitulé: *The farmer's Boy*, et d'autres poésies de R. Bloomfield. Le poëme est divisé en quatre chants, dans chacun desquels l'auteur dépeint les travaux rustiques suivant chaque saison. On y trouve de la grace, de la facilité, des descriptions vives, et des tableaux intéressans. On pourrait reprocher à l'auteur de s'abaisser à quelques détails peut-être trop rustiques, mais ils sont vrais et dans la nature qu'il dépeint. En retraçant le ménage d'une ferme, où tout est utile, R. Bloomfield a non-seulement voulu plaire, il a voulu de plus instruire.

Le numéro IX et XI offre un poëme singulier: *The Triumphs of temper*. Ce dernier mot *temper* est peut-être aussi difficile à rendre que le mot *humour*, que nous avons presque déjà francisé: ne pouvant le traduire en notre langue, et pour bien sentir et comprendre ces deux mots, il est nécessaire peut-être d'avoir habité Londres; c'est-à-dire, d'avoir vécu avec des anglais. *Humour*, je crois, pourrait être défini une gaité douce, qui ne rit pas. Quant au mot *temper*, qui rentre un peu dans la signification de *humour*, il signifie complexion, naturel, humeur, esprit, modération. Ici il rentre dans ces dernières significations, et paraît vouloir dire les triomphes d'un bon esprit, qui conserve son naturel, et qui a plutôt de la modération et de la douceur que de la sagesse. En effet, c'est ici l'histoire d'une jeune fille qui a un bon et un mauvais génie; qui lit des romans la nuit; qui a un oncle tourmenté de la goutte, et qui, près de succomber à quelques tentations d'impatience, de vanité, d'amour, de dépit, finit par se sauver à l'aide de son naturel pur et excellent. Un pareil sujet comporterait peut-être plutôt d'être traité dans la forme du roman; mais c'est ici une originalité de plus, qui peut même plaire à des Français, pourvu qu'ils ne la trouvent que dans une langue étrangère.

Le numéro XV et XVIII contient un poëme de Peter Pindar, où l'on trouve une originalité plus remarquable; en voici le sujet. Le roi de la Grande-Bretagne ayant fait dans les mets qu'on lui servait une funeste rencontre, a fait tondre son cuisinier à la tête duquel il avait à reprocher sa mésaventure. La gravure du frontispice représente Sa Majesté, et son cuisinier tondu. Quelques Anglais comparent ce poëme au Lutrin; nous nous garderons bien d'émettre une telle opinion: mais ce poëme a cela de piquant qu'en entrant dans les détails même les plus bas, on y remarque cet esprit de critique politique que les Anglais mêlent à la plupart de leurs écrits.

Nous parlerons maintenant d'un ouvrage en prose, dont trois parties ont paru dans les derniers numéros, et dont la derniere paraîtra dans le numéro prochain. Cet ouvrage a pour titre: *British synonyms* (Synonymes anglais), par madame Piozzi. A ces synonymes, les éditeurs ont joint des notes extraites des auteurs les plus célebres, et qui deviennent une nouvelle explication de la force des mots, en les présentant dans la situation où le génie les a placés: cet ouvrage manquait, je crois, aux amateurs de la langue anglaise, et leur devient d'une utilité essentielle pour bien parler cette langue, et même pour lire avec fruit ses auteurs: car plus on avance dans l'étude des langues, plus on en reconnaît ou en admire les beautés, et plus aussi on rend justice au génie et à l'art qui a su les développer. L'étude des synonymes semble avoir toujours été trop négligée, la conversation familière où reviennent sans cesse les mêmes expressions nous peut bientôt apprendre la valeur de ces expressions; mais quelle richesses nous sont encore inconnues! A la lecture d'un poëte nous nous trouvons dans un autre monde; le mot qui, pour ainsi dire, épouvanterait dans une conversation familière s'y trouve placé convenablement, et l'expression qui nous semble la plus commune, s'y montre avec dignité. Je me plairai à rappeler ce que Diderot disait des synonymes: « A parler rigoureusement, quand le style est bon, il n'y a point de mot oisif, et un mot qui n'est point oisif, représente une chose, et une chose si essentielle, qu'en substituant à un mot son synonyme le plus voisin, ou même au synonyme le mot propre, on fera entendre le contraire de ce que l'orateur ou le poëte s'est proposé. »

Certes, il est fort inconvenant de faire dire à un orateur ou à un poëte autre chose que ce qu'il s'est proposé de dire; mais dire soi-même tout le contraire de ce qu'on veut dire, est un ridicule qui ne peut laisser qu'une impression pénible. L'étude des synonymes d'une langue est le seul moyen de s'y soustraire. L'auteur de ceux que nous annonçons, connu par diverses productions littéraires, était liée avec le célebre Johnson, qui lui a dit-on fourni plusieurs articles qui ne peuvent que donner un nouveau prix à cet ouvrage.

Au total, cette collection bien choisie, variée, instructive, utile pour ceux qui sont versés dans la littérature anglaise, plus utile encore pour ceux qui ne la connaissent pas, est une acquisition précieuse sous le rapport de l'intérêt des lettres, et sous le rapport commercial, que l'on peut bien envisager après l'autre, elle est une conquête avantageuse de notre commerce de librairie sur celui de l'Angleterre, puisqu'avec elle nous voyons sortir de nos propres presses, et à un taux très-modique, des livres où toute l'élégance anglaise se retrouve, et qui, puisés à leur véritable source, seraient extrêmement coûteux.

C. P.

SCIENCES ET ARTS.

Nous avons parlé plusieurs fois, et toujours sous le rapport de son utilité, et du zele qu'il annonce pour les progrès de la science, de l'ouvrage que le docteur Alibert prépare, *sur les maladies de la peau*, nous ne l'avons toutefois annoncé que sommairement, et il importe que les hommes de l'art soit nationaux, soit étrangers, connaissent plus particulièrement le but que se propose M. Alibert, et le plan qu'il s'est tracé.

« M. Alibert assure qu'il regne une confusion extrême dans les livres publiés jusqu'à ce jour sur les maladies de la peau. Aucune branche de la médecine, dit-il dans son prospectus, ne réclame plus de réforme, parce qu'aucune n'a été infectée de plus d'erreurs. Presque tous les auteurs qui se sont occupés de ce sujet important, se sont attachés à reproduire, avec une érudition aussi fastidieuse que superflue, ce qu'on avait écrit avant eux, au lieu de procéder à des recherches nouvelles (1). Tantôt ils ont omis de tracer les symptômes les plus essentiels; tantôt ils ont négligé ce qui est relatif au début, à la marche et à l'issue de chaque affection. Souvent c'est la même dénomination qui est imposée à différentes maladies; souvent c'est

(1) Paris, à la librairie, rue Vivienne, n°. 43.

(1) M. Willan, médecin anglois, a commencé un ouvrage intéressant sur les maladies cutanées; mais les figures dessinées dans une trop petite proportion, ne donnent point une idée exacte des caractères physiques qu'il s'est proposé de faire connaître.

la même maladie qui reçoit différentes dénominations ; en sorte que le praticien reste constamment dans l'incertitude sur les méthodes curatives qu'il convient d'adopter.

« Que fallait-il faire pour débrouiller ce chaos ? Il fallait mettre à profit les lumieres de l'histoire naturelle, et décrire les hôpitaux, comme les botanistes décrivent les jardins. Les figures seules peuvent peindre ce que les paroles ne peuvent exprimer. Par ce secours aussi utile que merveilleux, la tradition des faits se conserve dans son entier, et le médecin observateur peut transmettre à autrui jusqu'à sa propre expérience. C'est le manque de figures qui a rendu presque nulles les recherches des Grecs, des Latins, et des Arabes, sur cette intéressante matière. »

Les fonctions que le médecin Alibert remplit à l'hôpital Saint-Louis (2), l'ont mis à même de réparer cette vaste lacune de son art. Témoin journalier de ces infirmités déplorables, elles sont devenues pour lui l'objet de l'étude la plus attentive, comme la plus passionnée. Pour donner même un plus grand caractere d'intérêt à son ouvrage, il a mis à contribution les ressources des autres établissemens de l'Europe, en faisant transporter à Paris divers échantillons d'exanthemes chroniques dont les caracteres physiques se conservent quelque tems après la mort ; tels sont ceux de la lépre, de l'éléphantiasis, de la pélagre, de la plique polonaise, etc. Toutes ces affections ont été figurées avec la plus étonnante vérité par le double artifice du pinceau et du burin, et les artistes habiles qui le secondent, ont déployé dans l'exécution de leur travail, le luxe le plus savant et le plus recherché. Rien n'a été négligé enfin pour faire de cette collection précieuse un monument durable pour la science, et un hommage utile à l'humanité.

Il nous semble qu'on ne peut trop louer l'amour de la science qui a fait concevoir l'idée d'une si pénible et si grande entreprise. Un tel ouvrage, fruit des longues observations d'un savant et laborieux médecin, n'est pas un cours purement théorique ; c'est une galerie en quelque sorte vivante, où l'on rencontre les infortunées victimes de ces maux à-la-fois si multipliés et si variés, qui n'ont si souvent trompé jusqu'ici les efforts de l'art médical, que parce que leurs innombrables traits ne sauraient être qu'imparfaitement indiqués dans des livres. Ces récits d'un écrivain ne laissent souvent qu'une impression fugitive, ou quelquefois même fausse, parce qu'elle est susceptible d'interprétations diverses : il n'en peut être ainsi des objets que la peinture a fait revivre.

Ici il ne peut y avoir de double sens pour les yeux qui, dans chacun des linéamens d'une image qu'on peut dire effrayante par sa vérité, lisent et suivent les symptômes, le caractere, les progrès de ces maladies que la plume seule ne décrira jamais que vaguement. Au surplus, dans *ce Cours pratique sur les maladies de la peau*, M. Alibert remplit la double tâche de l'écrivain et du peintre. Le texte développera ce que les planches représenteront : et ces planches seront ainsi des preuves parlantes de la sagacité du praticien et de la fidélité de ses observations.

Cet important ouvrage a pour titre : *Description des maladies de la peau, observées à l'hôpital Saint-Louis, et exposition des meilleures méthodes suivies pour leur traitement.*

Il sera composé de douze livraisons ou fascicules grand in-folio, imprimé sur papier velin avec les beaux caracteres de Crapelet, figures coloriées, et le prix de chaque livraison est de 50 francs. Il en paraîtra régulierement une tous les quatre mois. La premiere livraison sera distribuée le 1er ventôse an 13.

On pourra voir les épreuves chez le libraire Barrois l'aîné, pere et fils, rue de Savoie, n° 13.

On souscrit chez ce libraire ; chez Crapart, Caille et Ravier, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 12 ; et chez Méquignon l'aîné, rue de l'École de médecine. L.

(2) Aucun hôpital en Europe n'est plus propre au traitement des maladies cutanées, que l'hôpital Saint-Louis, par son heureuse exposition, par l'air salubre qui l'environne et sur-tout par la régularité de sa construction. « Cet hopital, » dit Duhamel, aurait du servir de modele pour tous ceux » qu'on a construits depuis ce tems. Plus on examine en dé» tail ce beau bâtiment, plus on reconnait l'étendue du genie » de celui qui l'a projeté. On n'y trouve rien a desirer ».

GRAVURE.

Cours historique et élémentaire de Peinture ou *Galerie complette du Musée* NAPOLÉON, 26e livraison, contenant *la Bataille d'Arbelle* (Lebrun) ; *l'Amour armé du foudre de Jupiter* (le Sueur) ; *la Chasteté de Joseph* (Spada) ; *un Paysage* (Asselin) ; *le petit Mendiant* (Morillos) ; *la Matrone romaine antique.*

SOUS PRESSE.

Galerie historique des hommes les plus célebres de tous les siecles et de toutes les nations, contenant leurs portraits gravés au trait d'après les meilleurs originaux, avec l'abrégé de leurs vies ; par C. P. Landon, peintre, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, membre de plusieurs Sociétés littéraires, auteur et éditeur des *Annales du Musée*, etc.

L'ouvrage contiendra 10 volumes ou 20 livraisons de 36 planches chacune avec le texte. La premiere paraîtra le 1er pluviose prochain, format in-12 sur beau papier. Chaque portrait entouré d'une vignette, est accompagné tantôt de deux, tantôt de quatre pages de texte, selon l'importance du sujet, de maniere cependant que 100 portraits n'auront pas moins de 300 pages de texte.

L'éditeur s'est abstenu de classer les personnages. L'ouvrage étant terminé, les souscripteurs formeront eux-mêmes cette classification, selon le mode qu'ils jugeront convenable, soit par nation, soit par profession, soit enfin par ordre chronologique ou alphabétique.

On souscrit à Paris chez l'auteur, quai Bonaparte, n°. 23 ; dans les départemens et dans l'étranger, chez les principaux libraires et directeurs des postes.

Au prix de 8 fr. pour chaque volume, on joindra 50 cent. pour frais de port, par la poste.

Le prix des exemplaires sur papier vélin est double, et le port en sus.

L'ouvrage sera du prix de 9 fr. par volume pour ceux qui n'auraient pas souscrit au 1er. prairial an 13, époque où paraîtra la cinquième livraison.

LIVRES DIVERS.

Vies des Hommes illustres de Plutarque, seconde édition, revue, corrigée et ornée de portraits gravés d'après l'antique, 4 vol. in-8°, imprimés sur beau papier avec des caractères neufs.

Prix, 15 fr. pour Paris, et 20 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Desessarts, éditeur et libraire, rue du Théâtre français, la derniere porte-cochère, n° 9, près de l'Odéon.

Le Berger de l'Arverne, nouvelles historiques, avec des romances, mises en musique par l'auteur, Fr. Demurat, ancien officier de cavalerie, 1 vol. in-12, figures.

Se trouve chez Landriot et Rousset, imprimeurs à Riom et Clermont ; et à Paris, chez Belin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques.

Epitôme de l'Histoire de France, contenant l'origine des Francs, leurs mœurs, leurs institutions, leurs lois, leur commerce, leur progrès dans les sciences, et beaucoup d'anecdotes propres à les caractériser, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au couronnement de NAPOLÉON Ier, Empereur des Français, ouvrage destiné à l'enseignement des lycées, des écoles secondaires et des pensionnats des deux sexes, par Serieys, ex-bibliothécaire, professeur d'histoire au Prytanée français, actuellement censeur du lycée de Cahors, 1 vol. in-12 de plus de 600 pages petit romain.

Prix, broché, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. 20 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Samson, libraire, quai des Augustins, n° 69, près le Pont Neuf.

Rudiment des Dames, ou Méthode abrégée, simple et facile, pour se perfectionner, en moins de *trois mois*, dans l'étude de la langue française et de l'orthographe : ouvrage principalement destiné aux personnes dont les premieres études ont été négligées. Huitieme édition, revue et corrigée par l'auteur, augmentée d'un *Vocabulaire* des mots homonymes, rangés par ordre alphabétique, et d'un *Traité de calcul*.

Prix, le Rudiment, 1 fr. 50 c. ; le Vocabulaire seul, 75 c. ; le Traité de calcul, 1 fr.

A Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, au coin du passage du Saumon, maison de l'apothicaire ; Lenormant, libraire, rue des Prêtres Saint-Germains-l'Auxerrois, n° 42 ; et Martinet, libraire, rue du Coq-Honoré, près la barriere des Sergens.

Nota. L'auteur donne des leçons en ville, et tient un cours chez lui tous les jours depuis sept heures du soir jusqu'à dix.

La Guirlande, ou *Choix de chansons nouvelles*, dédié au beau sexe, seconde année.

Prix : 1 fr. 20 cent. pour Paris, et 1 fr. 50 cent. pour les départemens.

A Paris, chez Frechet, libraire, rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, n°. 718.

Ainsi va le monde, ou *les Dangers de la séduction* ; par Dorvo, auteur de *l'Envieux*. 4 vol. in-12.

Prix, 7 fr. 50 cent. pour Paris, et 9 fr. 50 cent. franco.

A Paris, chez Marchand, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n°. 188 ; et passage Feydeau, n°. 24.

Les Roses du Vaudeville, ou *le Chansonnier du jour*, 1re. année : recueil de chansons choisies de Collé, Favart, Panard, Boufflers, Piis, Barré, Ségur, Armand Gouffé, etc., avec une gravure.

Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 cent. franc de port.

A Paris, chez Pillot jeune, libraire, place des Trois-Maries, n°. 2.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 ⅛
——courant	57 ½	57 ⅝
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	188 ½	186 ½
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 35 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 48 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 74 c.	4 fr. 67 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71 19s 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle	½	1 ¼ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	58 fr. 40 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre - Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, les Horaces, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui la 2e repr. de la Jeune Femme colere, com. nouv. en un acte et en prose, le Trésor, et l'Acte de naissance. — Lundi, par l'Opéra Buffa, la 1re représ. de la Camilla, opera en trois actes, musique de Paër, qui n'a jamais été exécutée à Paris.

Théâtre du Vaudeville. Ténieres, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, et la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. (Opéra-Comique et Vaudeville.) Par extraordinaire, Audromaque, et l'Amant bourru.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

1 abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir Les lettres des départemens non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sureté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'a cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire des Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 33. *Jeudi, 3 brumaire an* 13 *de la République* (25 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 9 *octobre* (17 *vendemiaire.*)

ON assure ici que le gouvernement anglais a donné à tous les commandans de ses vaisseaux des ordres de se saisir et d'amener en Angleterre tous bâtimens quelconques chargés de poutres, madriers, etc., toutefois promettant que les cargaisons seront payées en arrivant dans les ports anglais. C'est ainsi du moins qu'on explique aujourd'hui la prise qui a eu lieu dernièrement dans le Categat, d'un navire suédois chargé de planches; mais cette conduite, quelque couleur qu'on y ait donnée, n'en est pas moins une violation du droit de propriété.

— Le vaisseau de ligne qui a été lancé samedi dernier, porte 74 canons, et se nomme *le Prince Christian*; deux autres vaisseaux de ligne, de même force, sont actuellement en construction. On remarque que le Danemarck n'avait jamais eu encore en même-tems, dans ses chantiers, trois vaisseaux de ligne en construction.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 18 *octobre* (26 *vendemiaire.*)

On lit dans les gazettes de Hongrie quelques nouveaux détails sur l'incendie de Bucharest, du 26 septembre. Au rapport de ces gazettes, près de deux mille maisons y ont été réduites en cendre. De ce nombre est le vieux palais de l'hospodar et deux églises. La grande rue où étaient la plupart des boutiques des marchands est presqu'entièrement brûlée. On évalue les dommages à 10 millions de piastres.

Les mêmes feuilles annoncent que le plus grand nombre des troupes serviennes qui assiégeaient Belgrade, sont retournées dans leurs foyers, et qu'il n'est gueres resté que 1000 ou 1200 hommes pour garder les retranchemens. Il paraît que l'approche de l'hiver a contribué à cette retraite. Les habitans qui avaient quitté cette ville pendant les troubles, y revenaient peu-à-peu.

ITALIE.

Naples, le 25 *septembre* (3 *vendem.*)

Le professeur Dom Emmanuel Scolti vient de publier la relation d'un voyage qu'il a fait, le 23 août, au mont Vésuve, avec le marquis de Carrega et M. de Fazio, chapelain. « En gravissant la montagne, dit le voyageur, jusqu'à l'hermitage *il Salvatore*, nous jouîmes du plus beau spectacle. Le Vésuve jetait une grande quantité de flammes et de pierres, qui retombaient ensuite dans le cratère même. Arrivés au *Salvatore*, nous nous reposâmes quelque tems chez l'hermite; ensuite nous poursuivîmes notre route avec trois Anglais, qui se joignirent à nous. Nous nous dirigeâmes vers la cîme de la montagne. Arrivés à la base du cône, nous entendîmes un bruit souterrain, qui augmentait à mesure que nous avancions: nous gravîmes avec des peines infinies cette partie supérieure de la montagne, qui est singulièrement escarpée, est même presque à pic, et dont le sol est un sable mouvant; enfin nous atteignîmes le sommet du cratère à deux heures du soir. Il est impossible de rendre le spectacle à la fois terrible et magnifique qui s'offrit à nos yeux. Des tourbillons de flammes entremêlées de pierres ardentes, et presque liquides, s'élançaient du gouffre et s'élevaient à une hauteur extraordinaire. Quelques-uns de ces immenses jets de feu décrivaient des paraboles. La première chose dont je m'occupai fut d'observer la profondeur du cratère du Vésuve. La vaste étendue de son sommet frappa d'abord nos regards, et nous causa la plus grande surprise. Quant à la profondeur, elle équivaut à la hauteur de six appartemens ou étages: nous pûmes d'autant plus aisément nous en assurer, que le cratère était éclairé par les flammes continuelles qui sortaient des différentes bouches, et par les pierres qui retombaient encore enflammées dans le fond du volcan. En examinant ce fond, je vis quatre promontoires; l'un situé au midi, et beaucoup plus grand que les autres; deux étaient dans la partie septentrionale, et le quatrième presque adossé à ceux-ci. Ces quatre promontoires avaient chacun leurs gouffre et cratère, d'où sortaient à de faibles intervalles les flammes et les pierres que nous avions aperçues en gravissant la montagne. Quelques-unes de ces matières bitumineuses et à moitié liquides étaient lancées verticalement, et retombaient dans le gouffre même, mais la plus grande partie, lancée obliquement, décrivait une parabole; celles qui avaient la plus grande force projectile retombaient dans le fond du cratère, et les autres sur les promontoires, où elles restaient enflammées pendant un assez long espace de tems. Ces éruptions, qui se succédaient à une demi-minute de distance, étaient accompagnées d'un grand bruit semblable à celui de plusieurs coups de canon tirés à-la-fois; à ce bruit en succédait un autre semblable à celui de la mer en fureur qui se brise contre des écueils; dans le même tems la montagne tremblait. M. le marquis de Carrega, qui m'avait précédé de quelques instans, et qui s'était assis sur le bord du cratère, éprouva tout-à-coup une si forte secousse qu'il manqua de tomber au fond de l'abîme: dans sa frayeur, il saisit, par un mouvement naturel, l'habit de son chapelain qui était près de lui. Nous vîmes ensuite une fumée épaisse remplir le fond du cratère, ainsi que les différentes parties de sa circonférence; nous apperçûmes aussi une large crevasse de laquelle sortaient des flammes. »

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 18 *octobre* (26 *vendemiaire.*)

On apprend que les chaloupes canonnieres et les bombardes américaines et napolitaines, qui étaient devant Tripoli, y ont remporté une victoire complette, et qu'elles sont rentrées depuis à Syracuse avec deux prises. Il est resté cependant devant Tripoli quatre frégates américaines, dont l'une, *la Constitution*, est commandée par le commodore Barrow. Les Américains ont complettement battu les troupes du dey; mais malheureusement cet avantage leur a coûté six officiers et quarante hommes. Les Napolitains se sont aussi très-bien conduits, ils n'ont pas perdu un seul homme. Le dey a demandé à faire la paix. Le capitaine Sommers, les lieutenans Décatur, Wadworth et Dursey sont au nombre des officiers tués.

INTÉRIEUR.

Paris, le 2 *brumaire.*

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décret impérial du 1er brumaire an 13, S. M. l'EMPEREUR a nommé les élèves de l'Ecole militaire spéciale de Fontainebleau dont les noms suivent, aux emplois de sous-lieutenans ci-après désignés.

Les sieurs:

Vion et Prysie dans le 10e régiment d'infanterie de ligne.

Durocheret, Darbert et Richon, dans le 11e régiment de ligne.

Velard, dans le 13e régiment de ligne.

Tuan et Augier, dans le 15e régiment de ligne.

Collonge, dans le 16e.

Angot, dans le 17e.

Meunau et Laverie, dans le 20e.

Menu et Deschievres, dans le 21e.

Gagemont, dans le 23e.

Gazau et Muruier, dans le 24e.

Dupremenil, dans le 26e.

Hus, Mariolles et Laforgues, dans le 30e,

Lavaux et Trumeau, dans le 42e.

Brincourt, Georges, Baillyat, Dehissay et Stabenrath, dans le 45e.

Folie, dans le 37e.

Dubiez et Villepreux, dans le 40e.

Venault, dans le 46e.

Leprince, dans le 48e.

Courtot et Cubieres, dans le 51e.

Desroches, dans le 52e.

Bonvallet, dans le 64e.

Fargues et Boidin, dans le 60e.

Devaraignes, dans le 61e.

Faré, dans le 69e.

Tailleur, dans le 70e.

Ransonnet, dans le 95e.

Binant, dans le 100e.

Malbrun, dans le 105e.

Petit, dans le 101e.

Payen et Herault, dans le 6e régiment d'infanterie légere.

Evrard, dans le 14e.

Tabary, dans le 18e.

Husson et Martin, dans le 25e.

Dufour et Laloi, dans le 3e.

Ricard, dans le 10e.

Saintot, dans le 15e.

Dehemault, dans le 22e.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des héritiers présomptifs, le tribunal de première instance de Lavaur, département du Tarn, a ordonné, par jugement du 14 fructidor an 12, qu'il serait fait une enquête contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'André Hébrard, de la commune de Roquevidal, qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande du sieur Louis Rigobert-Parchaut, notaire, et Marie Fourmond son épouse, le tribunal de première instance d'Angers, département de Maine-et-Loire, a ordonné nonobstant vacances, par jugement du 24 fructidor an 12, qu'il serait procédé, contradictoirement avec le procureur impérial, à une enquête pour constater l'absence d'Edouard-François Fourmond qui, étant passé dans les colonies françaises, n'a pas donné de ses nouvelles depuis plus de quatre ans. Le même jugement a nommé un notaire pour administrer provisoirement les biens appartenant à l'absent.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 17 fructidor an 12, qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis-Maxime Gibert qui, depuis plus de quatre ans, n'a point donné de ses nouvelles.

Par jugement du 5e jour complémentaire an 12, sur la requête de Marie-Josephe Hervé, épouse de René-François Coqueville, expositive que son mari ayant reçu ordre du bureau de la marine de se rendre à Brest en qualité de second maître voilier, partit de Saint-Malo le 8 thermidor an 4; qu'ayant été fait prisonnier par les Anglais, il fut renvoyé sur une chaloupe qui aborda au port de Sainte-Marie en Espagne; qu'ensuite il s'embarqua sur un corsaire armé à Malaga, et que depuis on n'a point eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que pardevant M. Cudenet, juge nommé à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit René-François Coqueville.

Par jugement du 25 fructidor an 12, sur la requête d'Anne Charrairon, veuve du sieur Pierre Agard, François Charrairon et autres intéressés, énonçant que Jacques Charrairon, fils de feu Alexandre Charrairon et de feue Jeanne Olivier, a quitté la commune de Bar depuis plus de dix ans, sans qu'on ait eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jacques Charrairon: le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Sur la demande des époux Jean Beilau et Jeanne Giret, le tribunal de première instance de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, a ordonné, par jugement du 2 fructidor an 12, que l'absence de Pierre Giret serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 24 floréal an 12, vu la demande d'Honorade-Marie, Marie-Anne et Françoise Hugues, sœurs et femmes libres non communes en biens; la première d'Auban Cresp: la seconde de Dominique Hugues; la troisième d'Antoine Cresp, et la quatrième de Louis Cresp; en déclaration d'absence de Jacques Hugues, fils d'Honoré, vivant officier de santé à Magagnose,

Le tribunal de première instance séant à Grasse, département du Var, a ordonné que pardevant le président à ce délégué, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater l'absence de Jacques Hugues.

Par jugement du 3 fructidor an 12, vu la demande de Marie Salle, épouse de Jean Avis, cultivateur à Salon, sur l'absence de Gilles Joseph Salle son frere, embarqué en 1792, et qui est présumé avoir péri avec le vaisseau sur lequel il était monté, près le Cap-de-Bonne-Espérance,

Le tribunal de première instance à Aix, 5e arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, a ordonné qu'il sera fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Gilles-Joseph Salle.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Prejeant-Sauvresis, en déclaration d'absence de Jean-Toussaint Sauvresis, son frere consanguin, parti pour le Cap, île et côte de Saint-Domingue, le 23 novembre 1792, sans que depuis cette époque on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Paimbœuf, département de la Loire-Inférieure, a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Toussaint Sauvresis.

ANTIQUITÉS.

De l'état d'Athenes, extrait des Mémoires de la Société de l'Yonne.

Nous avons promis à nos lecteurs de leur faire connaître les observations que M. Foucherot, ingénieur, et membre du Lycée de l'Yonne, a recueillies dans un voyage qu'il fit en 1778 à Athenes, et dont il a consigné le récit dans les Mémoires de cette Société.

Au nom seul de cette ancienne capitale des arts et de la philosophie, l'enthousiasme se réveille, et l'on regrette que la patrie des Thémistocle, des Périclès et des Platon, soit aujourd'hui sous une domination aussi étrangere à ces grands souvenirs qu'aux causes qui les font naître. On ne peut se refuser à croire que le sol de la Grece n'est point épuisé en hommes de génie, et que si les vertus fortes comme celles des Romains, ne se reproduisent plus chez les Nations qui les ont perdues par une longue servitude, le goût des arts, le sentiment du beau, et les ouvrages de l'imagination, peuvent renaître dans tous les tems sous un ciel comme celui de l'Attique, si propre à inspirer des idées agréables et des expressions heureuses.

Athènes n'est plus qu'un amas de ruines; les noms de Sophocle et de Thucydide n'y sont prononcés que par quelques étrangers que le hasard y a portés, et dont l'avide curiosité recueille avec respect quelques débris de monumens échappés à la barbarie.

Tel a été aussi le but de M. Foucherot; ses recherches ajoutent aux richesses que nous devons à MM. Choiseul-Gouffier, Guys, Savary, de Paw, le Chevalier, Olivier, Félix Beaujour, et autres.

« A peine descendus à terre, dit-il, nous nous mîmes en marche pour Athènes, dont la distance du Pyrée est de 4000 toises. »

Ce port, qui était autrefois l'abord d'un commerce immense, et pouvait contenir trois cents galeres grecques, peut à peine aujourd'hui recevoir quelques tartanes marchandes; bientôt par le lest des navires que les Turcs y jettent, il deviendra impraticable. L'entrée a 116 toises de large. Elle est fermée par deux petits écueils à fleur d'eau, éloignés l'un de l'autre d'environ 38 toises; sa plus grande largeur intérieure est de 525 toises. Ce port était réuni à la ville par un chemin bordé de murs de chaque côté, que les Grecs appelaient les *longs murs*. Ils venaient aboutir du côté de la ville où était le temple de Thésée, dont les ruines sont, de toutes celles qui existent, les mieux conservées, quoique ce temple soit un des plus anciens.

La ville moderne d'Athenes, à qui M. Foucherot donne 52,295 toises de superficie, est bâtie au-devant et au pied de la citadelle sur le local de la ville ancienne. Elle est située au milieu d'une plaine d'une lieue de large et de trois lieues de long. Athenes est entourée de différentes collines; celle du milieu porte la citadelle, dont une grande partie des murs sont d'antique construction. La colline du côté de la mer contient plusieurs monumens; au pied de celle opposée qui portait le nom d'*Anchisme*, et qui est la plus élevée de toutes, se voyaient encore en 1777 les débris de l'ancien aqueduc qui conduisait l'eau dans la ville; deux années après, ils furent brisés et enlevés.

Cette ville dont la population s'élevait jadis à trente mille habitans, ayant titre de citoyens d'Athenes, n'a plus que sept mille Grecs soumis, ou, pour mieux dire, courbés sous un joug de fer, et environ mille Turcs qui exercent sur ce reste des descendans de Miltiade et de Phocion, la plus rigoureuse souveraineté.

Ils vivent du commerce qui s'y fait en huile d'olive, destinée en partie à la fabrication du savon, en maroquins, un peu de laine, et sur-tout de la cire et du miel excellent que fournissent les abeilles, encore célebres aujourd'hui du Mont-Hymette et du Pentélique. Le peu de blé et d'orge que l'on y recueille, se consomme dans le pays.

Les maisons d'Athenes sont basses et ses rues étroites; les Musulmans y ont quatre mosquées; les Grecs un assez grand nombre de petites églises, dont la principale est desservie par un archevêque.

En parcourant Athenes dans sa plus grande longueur, qui est d'environ 667 toises, on trouve plusieurs monumens antiques, dont les principaux sont le temple de Thésée, orné de bas-reliefs; les restes du portique d'un ancien marché; ceux du temple de Jupiter olympien, et le monument appelé *la Tour des vents*. Cette tour octogone, dont une partie est enterrée par l'exhaussement du sol, servait jadis à indiquer l'heure et le vent; institution utile au tems où Athenes était devenue une puissance maritime, et où les marchands et marins avaient intérêt à connaître la direction des vents.

Cette tour est maintenant occupée par des derviches, espece de moines musulmans, qui, certains jours de la semaine, au son d'une musique glapissante, tournent sur eux-mêmes ou autour d'un de leurs chefs, en poussant des cris effroyables jusqu'à ce qu'exténués de fatigue, ils persuadent au peuple qu'ils conversent avec la Divinité.

On trouve encore le petit monument, appelé *la Lanterne de Démosthene*. Il sert à loger le domestique d'un capucin desservant une des églises grecques. Nous avons vu aux expositions du Louvre à Paris, il y a deux ans, une jolie copie de ce monument qui est du meilleur goût et de la plus élégante forme. Hors de l'enceinte actuelle d'Athenes, sont les restes du superbe Panthéon qui, composé de cent vingt colonnes de marbre d'un très-grand diametre, fut bâti par ordre de l'empereur Adrien.

Le rocher où était l'Aréopage, est un peu en avant de la porte de la citadelle, dont la garde est confiée à deux ou trois Turcs couchés sur un sopha, et armés de pipes. Après une montée assez roide, on parvient aux propylées; cette superbe entrée de l'ancienne citadelle, sert aujourd'hui de prison. Le temple de Minerve, au milieu des débris duquel les Turcs ont bâti une mosquée, n'est pas loin de-là; et près de lui, vers le Levant, se voient plusieurs autres édifices, entre autres, les temples de Pandrose et d'Erecthée. Les monumens en marbre blanc poli, qui décoraient la citadelle, et qui font un contraste frappant avec les petites et laides maisons qui les entourent, coûterent dix-sept millions de notre monnaie, et furent exécutés sous le gouvernement de Périclès.

Tous ces restes ont été dessinés et gravés avec beaucoup de luxe et de soin par plusieurs hommes qui y avaient consacré une partie de leur fortune et de leur vie; on peut donc s'en faire une idée par la gravure; mais ces images mortes ne font point sur l'ame la même impression que ces masses antiques qui semblent nous reporter au tems de ceux dont elles nous retracent le souvenir.

Il n'y a que l'Européan instruit qui soit accessible à ces impressions; les Turcs ne les sentent pas, les Grecs y sont froids et insensibles comme sont tous les peuples asservis aux lois d'un conquérant qui a d'autres mœurs et un autre culte qu'eux.

Les habitudes de la nation grecque aujourd'hui, sont un mélange de crainte et d'adresse, de cupidité et de jouissances qui rappellent son ancienne origine, à quelques égards.

Quant aux femmes, elles sont à peu-près sur le même pied que toutes celles de l'Orient, renfermées assez ordinairement et occupées à filer, à broder et à soigner leur famille.

La contrainte n'est pas si grande parmi elles que parmi les femmes turques; elles sont moins abruties qu'elles aussi. Comme les Turques, les bains sont les lieux de rendez-vous où elles reçoivent la visite de leurs amies, et où se forment quelquefois des intrigues dangereuses, qui ressemblent plutôt à des conspirations par la crainte qui les accompagnent et les résultats qui les suivent, qu'à ce que nous appelons commerce de galanterie ou liaison d'amour.

Il ne faut pas s'attendre à trouver à Athenes le modele de ces beautés grecques, dont les Vénus qui nous restent semblent attester l'existence ancienne. Quelques femmes grecques sont belles; mais en général ce sont de grosses femmes, d'autant plus recherchées, sans doute en vertu de la loi des contrastes, que les hommes y sont maigres et décharnés. On ne doit pas au reste oublier que, même chez les anciens Grecs, les belles femmes n'étaient pas originaires du pays. Ces courtisannes célebres par leur beauté, et dont la Grèce semblait s'enorgueillir, étaient de jeunes esclaves amenées de l'Asie mineure, et de ces parties connues depuis sous les noms de Circassie, Mingrelie, Géorgie, où vont encore s'approvisionner les fournisseurs des harems de l'Empire turc.

La nature semblait, chez les Grecs, avoir refusé aux femmes les agrémens physiques de leur sexe, en proportion de ce qu'elle avait comblé les hommes de tout ce qui pouvait servir à en faire des modeles de perfection.

Le voyage de M. Foucherot ne se borna pas à Athènes, il parcourut d'autres villes, telles que Mégare, Eleusis, Corinthe, lieux célebres par mille actions d'éclat, et qui nous rappellent l'époque qui honore le plus l'homme, celle où la raison d'un côté et les illusions de l'imagination de l'autre, concouraient à le rendre plus heureux et meilleur.

Mais l'auteur ne s'est point étendu sur ces derniers endroits, et ses observations se sont bornées à nous retracer sur la ville d'Athènes quelques faits intéressans auxquels l'attrait du sujet nous a porté à en ajouter quelques autres qui y venaient naturellement. PEUCHET.

MÉLANGES HISTORIQUES.

Mémoire sur la découverte de l'Amérique, adressé au docteur Franklin, et extrait des Mémoires de la Société philosophique d'Amérique.

On a regardé jusqu'ici comme une injustice qu'on n'ait point donné le nom de Christophe Colomb à la belle partie du Monde qu'il a découverte, et qu'Américo Vespuce qui n'a fait que marcher sur ses traces, ait eu le bonheur de faire passer son souvenir à la postérité la plus éloignée, au préjudice de son prédécesseur. Que dirait-on s'il était prouvé qu'aucun de ces grands navigateurs n'a le mérite de la premiere découverte de ce pays immense, et que l'honneur en est dû à un homme presqu'inconnu dans la république des lettres? C'est ce que je me propose de faire voir dans ce Mémoire; et si l'obscurité des écrivains contemporains et l'éloignement des époques ne me permettent pas de pousser mes argumens jusqu'à l'évidence, ils suffiront au moins pour établir des doutes fondés sur la prétendue découverte de Christophe Colomb.

Nous n'examinerons point ici les rêves de quelques historiens sur la navigation des Carthaginois, sur l'Atlantide de Platon, sur les expéditions hardies de Madox, prince de Galles, et fils d'Owen Guynet, dont Hakluit nous a conservé les détails, ni sur les voyages de Bacchus, ni sur l'Ophir de Salomon; ces conjectures, vraies ou fausses, ne sauraient diminuer la gloire de Christophe Colomb, s'il n'était prouvé que, peu de tems avant son expédition, un astronome savant avait été en Amérique, et lui avait communiqué ses cartes et ses journaux.

Garcilasso de la Véga, né à Cusco au Pérou, nous a donné une histoire de sa patrie dans laquelle, pour ôter à Colomb le mérite de la découverte de l'Amérique, et pour en faire honneur aux Espagnols, il assure que ce navigateur avait été instruit de l'existence d'un autre Continent par Alonzo Sanchez de Huelva, qui, faisant route pour les Canaries, avait été poussé aux Antilles par un coup de vent; mais *qu'il avait sur-tout tiré grand parti des informations d'un célebre géographe, nommé Martin Behenira.* Garcilasso ne nous dit rien de plus sur ce Behenira; et comme on ne connaît point de géographe espagnol de ce nom, on a soupçonné de la Véga d'avoir sacrifié la vérité au desir de ne pas laisser à un Génois la gloire d'avoir découvert le Nouveau-Monde.

En parcourant avec attention la liste de tous les savans du 15e siècle, je trouve le nom de Martin Behem, grand géographe et navigateur: ce nom de baptême est conforme à celui qui est cité par Garcilasso, et les syllabes *ira* ajoutées à son nom doivent être dues à une circonstance particuliere; cette circonstance, je la trouve dans la confiance dont il a été honoré par Jean II, roi de Portugal. Il est donc possible que ce Martin Behem soit le même homme que ce Martin Behenira, mentionné par Garcilasso; mais cette conjecture vague aura tous les caracteres de l'évidence par les détails suivans:

L'histoire littéraire de l'Allemagne nous apprend que Martin Behem, Beheim ou Behin, est né à Nuremberg, ville impériale du cercle de Franconie, d'une famille noble dont quelques branches existent encore aujourd'hui. Dès sa plus tendre jeunesse, il se livra à l'étude de la géographie, de l'astronomie et de la navigation. Parvenu à un âge mûr, il réfléchit beaucoup sur la possibilité de l'existence des antipodes et d'un continent occidental. Rempli de cette grande idée, il fut trouver, en 1459, Isabelle, fille de Jean I, roi de Portugal, et régente du duché de Bourgogne et de Flandre. Après lui avoir fait part de ses projets, il en obtint un vaisseau, avec

lequel il fit, en 1460, la découverte de l'île de Fayal. Il y établit une colonie flamande, dont les descendans existent encore aujourd'hui aux Açores, qu'on a appelées pendant quelque tems les Isles Flamandes. Cette circonstance est prouvée, non-seulement par les auteurs contemporains, mais par des manuscrits conservés dans les archives de Nuremberg, dont voici la copie :

« Martin Behem offrit ses services à la fille de » Jean, roi de Portugal, qui régnait depuis la mort » de Philippe le Bon, roi de Bourgogne, et obtint » d'elle un vaisseau, avec lequel s'étant avancé au- » delà des limites jusqu'alors connues de l'océan » occidental, il découvrit le premier (de mémoire » d'homme) l'île Fayal, abondante en hêtres, que » les Portugais appellent *Faye*, d'où lui est venu » le nom qu'elle porte. Il découvrit aussi dans la » suite les îles voisines, appelées d'un nom com- » mun *Açores*, à cause de la quantité d'éperviers » qui y font leurs nids (car les Portugais appellent » ainsi les éperviers, et les Français, en termes » de chasse, emploient aussi le mot *Essor* ou » *Essores*); et il laissa dans ces îles des colonies » de Flamands; d'où il arriva qu'on commença à » les appeler *Isles Flamandes*, etc. »

Quoique ce monument soit contraire à l'opinion généralement reçue que les Açores ont été découvertes par un Portugais nommé Gonzalve Velho, on ne saurait douter de son authenticité; il se trouve confirmé par plusieurs auteurs contemporains, et sur-tout par Wagenseil, un des plus grands savans du dernier siècle, qui, après avoir voyagé en Afrique, et dans toute l'Europe, a été fait docteur en droit à Orléans, et académicien à Turin et à Padoue, quoiqu'il fût né allemand. On en trouve des détails dans son Histoire universelle et dans sa Géographie. On m'a d'ailleurs communiqué dans les archives de Nuremberg une note en allemand, écrite sur parchemin, contenant les faits suivans : « M. Martin Beham, écuyer, fils de M. Martin » Beham de Scopperin, a vécu sous le regne de » Jean II, roi de Portugal, dans une île qu'il a » trouvée lui-même, et qu'il a appelée *Isle de Fayal*; » elle est située aux Açores dans l'océan occi- » dental. »

Après avoir obtenu de la régente Isabelle la propriété de Fayal, et après y avoir employé environ vingt années à faire des recherches ultérieures sur la géographie, dans de petites excursions qui ne méritent pas d'être rapportées ici, Behem s'adressa, en 1484, c'est-à-dire, huit années avant l'expédition de Christophe Colomb, à Jean II, roi de Portugal, pour obtenir de lui les moyens d'entreprendre une grande expédition vers le sud-ouest. Ce prince lui confia quelques vaisseaux, avec lesquels il découvrit la partie de l'Amérique connue sous le nom de Brésil, et il étendit même sa navigation jusqu'au détroit de Magellan, où, à la terre de quelques hordes sauvages, qu'il appella Patagons, parce que les extrémités de leurs corps couvertes de peaux ressemblaient plutôt à des pattes d'ours qu'à des pieds et à des mains. Ce fait est prouvé par des documens authentiques déposés dans les archives de Nuremberg. Il y en a un sur-tout qui mérite notre attention.

« Martin Behem parcourant pendant plusieurs » années l'océan atlantique, reconnut avant Chris- » tophe Colomb les isles d'Amérique, et avant » Ferdinand Magellan, le détroit qui porte son » nom. Ensorte que long-tems avant que Magellan » songeât à son expédition, il traça au compas, » sur une carte géographique, pour le roi de Por- » tugal, tout le gisement des côtes de ce célèbre » détroit.

Cette assertion se trouve appuyée par des lettres de Behem, écrites en allemand, et conservées dans les archives de Nuremberg, dans un volume contenant l'origine et les actions éclatantes des patriciens de cette ville. Ces lettres sont datées de 1486, c'est-à-dire, six années avant l'expédition de Christophe Colomb. Quelques auteurs contemporains n'ont pas manqué de faire mention d'une découverte aussi étonnante. Je trouve, entr'autres, dans la chronique de Hartmann Schedl le passage suivant :

« L'année de notre Seigneur 1485, Jean II, roi » de Portugal, homme d'un grand caractère, équipa » quelques galères, les fournit de vivres, et les » envoya vers le midi, au-delà des colonnes d'Her- » cule. Il en donna le commandement à Jacques » Canus, portugais, et à Martin Behem, de Nu- » remberg, dans l'Allemagne supérieure, issu » de la famille de Bonna, homme très-versé dans » la géographie, et accoutumé aux fatigues de la » mer, qui, par son expérience et ses longues naviga- » tions, avait acquis une parfaite connoissance des » longitudes et des latitudes de Ptolémée dans » l'occident. Ces deux marins, sous la protection » de la Divinité, s'avancerent dans la mer méri- » dionale, et sans s'écarter beaucoup du rivage, » ils passerent la ligne, et parvinrent dans l'autre » partie du globe. Là se tenant debout la face tour- » née vers l'orient, ils virent leur ombre projetée » vers le midi, à leur droite. Ainsi, par leur habi- » leté ils ouvrirent un nouveau Monde qui nous » était inconnu, et où pendant plusieurs années » nul ne tenta de pénétrer, si ce n'est les Génois, » qui le tenterent en vain. Ayant donc achevé leur » navigation, ils revinrent en Portugal au bout de » vingt-six mois, ayant perdu beaucoup d'hommes » par l'influence du climat. »

Ce qui rend ce passage plus intéressant encore, c'est qu'il est cité dans l'ouvrage du savant historien Æneas Sylvius (depuis pape, sous le nom de Pie II), sur l'état de l'Europe du tems de l'empereur Frédéric III. Cet historien est mort avant les découvertes de Behem, mais les copistes de l'ouvrage d'Æneas Sylvius ont trouvé le passage de Hartman Schedl si intéressant qu'ils l'ont inséré dans le corps de cette histoire. Nous trouvons d'ailleurs dans les notes que Petrus Maræi a faites sur le droit canon, deux ans avant l'expédition de Colomb, les détails suivans :

« Les premieres navigations des chrétiens aux nou- » velles îles commencerent avec quelque éclat sous » Henri, fils de Jean, roi de Portugal, etc. : à sa » mort Alphonse V continua ses entreprises; Jean » imita Alphonse à l'aide de Martin Behem, très- » habile marin, ensorte que bientôt rien n'égala » la gloire du nom de Portugal. » Ceillarius, un des plus grands savans de son siècle, dit expressément : « Non-seulement Behaim reconnut l'île Fayal (qu'il découvrit la premiere), ainsi que d'autres îles voisines que les Portugais nomment *Azores*, et que nous nommons *Flamandes à cause des compagnons de Behaim*); mais encore il s'avança vers le sud jusqu'à ce dernier détroit que Ferdinand Magellan passa depuis en suivant ses traces, et auquel il donna son nom. »

Toutes ces citations qui ne sauraient être trop longues, parce qu'elles servent à prouver un fait presqu'inconnu, paraissent démontrer que la premiere découverte de l'Amérique est due aux Portugais et non aux Espagnols, et que c'est un astronome allemand qui était à leur tête. L'expédition de Ferdinand Magellan, qui n'a eu lieu qu'en 1519, est due à un heureux hasard. Ce navigateur se trouvant dans l'appartement du roi de Portugal, y vit une carte des côtes de l'Amérique, tracée par Behem, et conçût dès lors le projet hardi de suivre la route de ce grand navigateur.

Jérôme Benzon qui a donné en 1550 une description de l'Amérique, fait mention de cette carte, dont on a conservé une copie dans les archives de Nuremberg, où Behem l'avait envoyée lui-même : le célebre astronome Riccioli qui était lui même Italien, ne paraît cependant pas vouloir attribuer à son compatriote cette importante découverte; il dit dans sa géographie réformée, livre III, page 90 :

« Christophe Colomb, pensa à entreprendre une » navigation aux Indes-Occidentales, sur une indi- » cation qu'il reçut à Madere, où il s'occupait à » faire des cartes de géographie. Cette indication » lui fut donnée par Martin Bohem, ou selon les » Espagnols, par Alphonse Sanchez de Huelva, » pilote qui avait rencontré par hasard, l'île qui » depuis a été appelée la Dominique. » Et dans un autre endroit. « Honneur soit à Bohem, hon- » neur soit à Colomb! Tous deux furent de grands » navigateurs; mais jamais Colomb n'eût pensé à » son expédition d'Amérique, s'il n'avait eu Bohem » pour précurseur. Le nom de celui-ci est moins » célebre que ceux de Colomb, d'Amér. et de » Magellan, quoiqu'il ait plus de droit à l'être. »

Mais ce qui prouve plus que toute autre chose les grands services rendus par Behem à la couronne de Portugal, c'est la reconnaissance du roi Jean, qui, en 1485, le fit lui-même chevalier de la maniere la plus solennelle, et en présence de toute sa cour. J'ai sous mes yeux un document allemand, tiré des archives de Nuremberg, de la teneur suivante : « En 1485, le 18 février, en Portugal, dans la ville d'Allasavas, et dans l'église » de Santo Salvador, après la messe, a été fait » chevalier Martin Behem, de Nuremberg, par la » main du très-puissant seigneur roi, Jean II de » Portugal, roi d'Algarve, roi d'Afrique et roi de » Guinée; et son premier écuyer était le roi lui- » même, qui mit son épée à son ceinturon; et le » duc de Bégia était son second écuyer, qui lui mit » son éperon droit; et son troisième écuyer était » le comte Christophe de Mela, cousin du roi, qui » lui mit son éperon gauche; et son quatrième » écuyer était le comte Martini Marbarinis, qui lui » mit son casque de fer; et le roi lui donna lui- » même un coup sur l'épaule; ce qui se passa en » présence de tous les princes et de tous les sei- » gneurs et chevaliers du royaume, et il a épousé » la fille d'un grand seigneur, en considération des » services qu'il a rendus, et il a été fait gouver- » neur de l'isle de Fayal. »

Cette grande distinction accordée à un étranger, ne pouvait être la récompense de la découverte des Açores, qui avait eu lieu plus de vingt ans auparavant; mais elle était le prix de la découverte du Congo, d'où le chevalier Behem avait apporté de l'or et plusieurs marchandises précieuses. Cette découverte fit beaucoup plus d'impression que celle d'une terre occidentale faite dans le même tems mais qui n'offrait aucun bénéfice au trésor royal, ni à la cupidité des marchands.

(La suite à un prochain numéro.)

SCIENCES. — MATIERE MÉDICALE.

Considérations critiques sur la classification des Médicamens, suivies d'un nouveau plan de matière médicale; par G. G. Lafont-Gouzi, médecin, ancien professeur, et auteur de plusieurs ouvrages (1).

Cette science (la matière médicale) a été tour-à-tour influencée par ceux qui ont dominé en médecine; chacun a rellué sur elle, si je puis m'exprimer ainsi, de-là le vague, l'incertitude qu'elle nous présente aujourd'hui. Incohérent assemblage d'opinions elles-mêmes incohérentes, elle est peut-être, de toutes les sciences physiologiques, celle où se peignent le mieux les travers de l'esprit humain; que dis-je? ce n'est point une science, pour un esprit méthodique; c'est un ensemble informe d'idées inexactes, d'observations souvent puériles, de moyens illusoires, de formules aussi bizarrement conçues que fastidieusement assemblées. BICHAT.

Critiquer les défauts de nos *matieres médicales*, n'est pas chose difficile : elles sont en effet mesquines et très-peu philosophiques : mais comment les établirons-nous sur de nouvelles bases, avant que la médecine et la chimie se soient perfectionnées l'une par l'autre? Lémeri, Lewis, Dubois de Rochefort, n'ont-ils pas fait tout ce qu'il leur était donné de faire? Ils ont décrit les plantes et les drogues simples; ils en ont indiqué les propriétés et la dose d'après leurs parties, présumées *constituantes*, ou, plus souvent encore, d'après l'opinion des auteurs qui en ont parlé avant eux, et des praticiens qui s'en sont servi avec plus ou moins de succès.

Nous ne sommes gueres plus riches en faits, même aujourd'hui; la chimie n'a fait encore qu'imparfaitement l'analyse chimique des plantes. Geoffroi qui s'en était occupé long-tems, ne trouva dans toutes, même dans celles dont les vertus sont le plus opposées, que les mêmes qualités, et souvent les mêmes quantités, d'huile, de sel volatil ou concret, de phlegme, etc. etc. Quoique nous sachions mieux y découvrir les principes constituans, nous n'avons point constaté l'effet d'un assez grand nombre de substances chimiques sur l'économie animale, pour les classer dans un ordre analogue à cet effet. A peine la physiologie a-t-elle signalé quelques gaz délétères, quelques poisons corrosifs; à peine a-t-elle remarqué que l'action des médicamens sur nos organes suit moins les lois des affinités chimiques que celles particulieres à la vitalité.

Quand nous aurons sur ce point les lumieres qui nous manquent, bornerons-nous là *matière médicale* à la nomenclature des médicamens, et à la propriété inhérente à chacun d'eux, ou voudrons-nous y trouver aussi leurs propriétés, relatives à la constitution de l'homme, en tout état de maladie? Dans le premier cas, faudra-t-il spécifier la prédominance des divers principes que chaque plante tient en état d'agrégation? Suffira-t-il de dire, cette plante est acide, mucilagineuse, gommeuse, etc., ou d'indiquer pour résultat, et par approximation, sa vertu astringente, tonique, laxative, purgative, etc. etc. Dans le second cas, chaque maladie exigeant des secours directs, et un regime approprié, cherchera-t-on pour chaque médicament une vertu particuliere, propre à combattre dans tel individu la pléthore, dans tel autre l'asthénie; ici, la goutte; là, la migraine; ailleurs, la colique, les obstructions, la jaunisse, les vices psoriques, dartreux, rachitiques, scrophuleux. C'est précisément ce qu'attend le vulgaire; en médecine comme en religion, il veut des miracles; il faut que chaque plante ait, comme chaque saint, son privilège spécial, pour guérir tous ceux qui l'ont approchée. Mais adopter un tel plan, n'est-ce pas ouvrir la voie à l'empirisme, et en outre prêter le flanc aux traits du plus enjoué de nos poëtes comiques?

Cependant, il nous paraît nécessaire que d'une part nos *Matieres médicales* ne contiennent que des généralités; de l'autre, que ces généralités ne soient point insignifiantes. Ces deux conditions ne seraient-elles pas remplies, en comprenant, sous quelques grandes divisions, les maladies nombreuses qui affligent l'espece humaine, et en spécifiant les remedes généraux, propres à combattre les diatheses prédominantes dans chaque classe de maladies? par ce moyen, la théorie et la pratique médicales s'éclaireraient l'une et l'autre, et se prêteraient un mutuel appui. Un livre élémentaire de *Matière médicale*, redigé d'après ce principe, serait également précieux, et pour l'art, et pour ceux qui l'étudient à dessein de se rendre utiles; mais ce livre n'existe pas, et nous ne pouvons que former des vœux pour que des hommes capables de le composer y consacrent leurs talens et leurs veilles (2). Nous

(1) A Paris, de l'imprimerie de P. A. Allut, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée.

(2) Puisse notre collègue et ami, le docteur A. Gerbois, professeur de chimie à l'école spéciale de Strasbourg, depuis sa formation, et maintenant professeur de botanique depuis la réorganisation de cette école, mettre à exécution le projet qu'il médite depuis plusieurs années, et qui est analogue à celui que nous proposons aujourd'hui! Ses connaissances positives, le genre d'occupations auquel il se livre, son style et sa méthode, le rendent l'homme de la chose.

(Note du rédacteur de cet article.)

avons déjà tant de descriptions et de classifications des individus qui composent le règne végétal ! pourquoi n'aurions-nous pas une seule classification raisonnée de leurs propriétés, sous un point de vue médical aussi étendu que le comportent nos connaissances actuelles ?

G. Lafont-Gouzi, dont l'ouvrage nous fournit l'occasion d'examiner la question que nous venons d'agiter, trouve un moyen très-expéditif de la résoudre. Après avoir censuré nos classifications actuelles des médicamens, que l'on avoue être très-défectueuses, après avoir distingué les vertus intrinsèques et absolues des médicamens, de leurs vertus, relatives aux dispositions des sujets auxquels on les administre, il les divise en deux grandes classes, celle des stimulans, autrement dits excitans ou toniques, et celle des débilitans. On ne peut nier qu'en effet la plupart des plantes ne soient, les unes échauffantes, (qu'il nous soit permis d'employer ici ces termes vulgaires) les autres raffraîchissantes. Wecker, et presque tous les anciens médecins, parlant de cette distinction, disaient : « Cette plante est chaude, ou froide, au premier, au second, au troisième, au quatrième degré. » Cependant il y a encore beaucoup de substances végétales, animales et minérales, qu'on ne peut rapporter ni à l'une ni à l'autre de ces divisions. Les plantes vénéneuses, et un assez bon nombre d'autres, semblent devoir former des classes à part. Au reste, quand la division dont il s'agit serait exacte, elle ne paraît avoir aucun rapport direct avec l'art de guérir, qui a souvent tout autre but que celui d'échauffer ou de refroidir, d'exciter ou d'affaiblir.

Mais elle cadre merveilleusement avec la théorie des disciples de Brown. Si, comme ils le prétendent, toute affection pathologique est due, ou au défaut, ou à l'excès d'irritation, on n'aura besoin pour la guérir que de médicamens stimulans et toniques, ou de médicamens débilitans et propres à relâcher le ton des organes. Voilà un système fort commode pour la pratique médicale. L'exploration du pouls et la seule inspection du malade ont bientôt appris quel est l'état de ses forces ; on n'aura plus qu'à proportionner le médicament au degré de ces forces, afin de rétablir l'équilibre de la santé. Si l'asthénie est complette, il faudra recourir aux stimulans les plus énergiques ; si l'hyper-sténie est à son plus haut période, on emploiera tout ce qu'il y a de plus capable de diminuer les forces. Ainsi les humeurs, à l'exception du sang, ne jouant aucun rôle dans la formation et dans la métamorphose des maladies ; les vices mêmes scorbutiques, scrophuleux, siphillitiques, etc. n'étant que des asthénies, trouveront le spécifique correspondant dans la classe des médicamens excitans que l'auteur distingue, en stimulans permanens, tels que le bon vin, les viandes succulentes, le café, etc. ; et en stimulans diffusibles, tels que l'alkool, les vins excellens, l'opium, l'éther, etc. Les autres maladies bien plus rares, celles qui proviennent d'hyperssthénie ou d'excès de force, céderont promptement à l'usage des débilitans ou anti phlogistiques. Nous n'aurons par conséquent que deux classes de remedes, puisqu'il n'existe, dans cette hypothese, que deux genres d'affections pathologiques.

Voilà un précis de la doctrine brownienne, répandue en Allemagne, et que ses partisans cherchent, depuis quelques années, à introduire et à naturaliser en France. Une feuille périodique est consacrée, par eux, à faire le recensement des opinions et des faits qui peuvent appuyer le système du *Praticien anglais* (3) ; et des ouvrages qui se succedent rapidement, et qui tendent au même but, annoncent l'intention formelle de faire prévaloir leur méthode nouvelle aux dépens de l'ancienne. Nous avons essayé de réfuter un des premiers ouvrages de ce genre, et nous avons remonté à la source des principes fondamentaux, d'où découle cette doctrine. (Voyez le n° du *Moniteur* du 16 brumaire an 12). Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous voyons un ton d'aigreur et un esprit de parti dominer dans quelques-uns de ces ouvrages, et particulièrement dans celui qui a pour titre : *Reflexions critiques sur la maniere dont les anti-browniens exercent la médecine en France*, etc. (4). Le ton de mépris que leurs auteurs y affichent, pour la *prétendue Nosographie philosophique* de M. Pinel ; le ton de suffisance avec lequel ils comparent leurs procédés avec ceux communément reçus dans la pratique médicale, leurs déclamations, en un mot, ne sont nullement propres à leur mériter de la confiance.

Il peut sans doute s'être glissé quelques erreurs, même dans la pratique moderne ; mais la réforme en est aisée : au contraire, tout ce qu'il peut y avoir de bon, dans le système de Brown, est tellement exagéré, que l'application en serait plus dangereuse qu'utile. Une plus longue discussion sur cet objet nous entraînerait bien au delà des bornes d'un simple extrait, nous n'aurions en outre, que peu de choses à ajouter à ce que nous avons déjà dit ailleurs. Qu'il nous suffise de résumer le contenu de l'ouvrage de M. G. G. Lafont-Gouzi. Sa classification des médicamens serait fort belle, si réellement il n'existait aucune affection humorale, aucune altération dans les fluides du corps humain, si enfin on ne pouvait y voir que relâchement, ou excès de ton ; mais dans l'opinion contraire, une telle classification n'est qu'un paralogisme continuel ; elle a de plus l'inconvénient de rapporter à une même classe des substances évidemment hétérogènes, car les poisons les plus mortels, ceux dont les élémens chimiques sont de nature à décomposer tous les principes de la vie animale, ne peuvent figurer dans ce cadastre, que comme des excitans plus ou moins énergiques. Les narcotiques et les corrosifs y seront confondus, et beaucoup de substances qui ne sont ni excitantes ni débilitantes ne pourront y trouver place. Nous conviendrons cependant, qu'à l'exagération près, ce petit ouvrage renferme des vues grandes et philosophiques ; il nous a paru mieux écrit, et moins partial, que beaucoup d'autres que nous pourrions citer. Hé ! qu'importe quel parti on épouse, pourvu que le sang-froid, la modération et la libéralité des idées président à la discussion. L'opposition extrême est peut-être ce qui contribuera le plus à exclure de la médecine tout ce qu'elle conserve encore de conjectural. Les principes étant poussés de part et d'autre, jusques dans leurs dernieres conséquences, feront mieux ressortir les vérités qui doivent composer la pratique et la théorie de l'art de guérir.

TGURLET.

(3) C'est le titre que les nouveaux enthousiastes de Brown se plaisent à lui donner. Il est bon de remarquer, que jamais Brown, de l'aveu même des Anglais, ne se piqua d'être praticien ; qu'il ne donna son système que pour renverser, en les exagérant, les principes de son maître Cullen, grand partisan de la secte des *Solidistes* ; s'il avait été praticien, il aurait bien modifié sa théorie.

(Note du redacteur de cet article.)

(4) Ou Traité de l'abus de la méthode affaiblissante en général, particulièrement de l'émético-purgative, suivi d'une nouvelle théorie et d'un nouveau traitement des maladies dites *des humeurs* ; par J. F. Chortet, médecin, l'un des rédacteurs du *Journal de la vraie theorie medicale*, et auteur de plusieurs ouvrages sur le système de Brown, etc.

A Paris, de l'imprimerie de P. A. Allut, rue Saint-Jacques, n° 611, vis-à-vis le Prytanée. — An 12 (1804).

CODE CIVIL.

Code civil des Français, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi, présentés par les orateurs du gouvernement ; des rapports faits au tribunat, au nom de la commission de législation ; des opinions émises dans le cours de la discussion ; des discours prononcés au corps législatif par les orateurs du tribunat ; et d'une table analytique et raisonnée des matières, tant du code que des discours. 8 vol. in-12. Prix, broché, 20 fr., papier fin ; 26 fr. papier superfin, et 42 fr. papier vélin, et 8 fr. de plus pour les recevoir franc de port. — Le même, en 8 vol. in-8°., prix, broché, 44 fr. papier superfin, et 56 fr., papier vélin, et 12 fr. de plus franc de port.

A Paris, rue de Thionville, n° 116, chez Firmin Didot, libraire pour les mathématiques, la marine, l'architecture et les éditions stéréotypes.

Les discours de messieurs les orateurs du Gouvernement, et du tribunat, sont imprimés dans cette collection selon l'ordre des matières du Code civil et du supplément, et dans une seule série de numéros.

Dans le tome Ier., qui contient le code et le supplément, on a indiqué, sous chaque titre de loi, le numéro des discours qui y sont relatifs ; et, dans ceux ci, on a indiqué en tête de chaque discours à quelle page du tome Ier. se trouve la loi qui en fait l'objet.

Les articles du Code discutés dans ces discours sont cités à la marge, suivant l'édition officielle en 2281 articles.

Cette collection, imprimée sous les yeux d'un jurisconsulte qui a concouru à la confection du Code, se distingue encore des éditions publiées jusqu'à présent, par l'avantage de donner en entier des discours dont elles ne contiennent que des extraits, d'en contenir même qui ne s'y trouvent pas, et sur-tout d'en offrir un texte revu avec soin.

Les lois imprimées dans le supplément au Code civil sont les lois transitoires, celles relatives aux prénoms et changemens de noms, à l'organisation du notariat, et aux écoles de droit.

A la fin du dernier volume, qui contient la table analytique des matières du Code et des discours, se trouvent les constitutions de l'Empire français ; complément nécessaire de cette collection, qui la rend aussi complette qu'il soit possible de le dresser.

N. B. L'édition format in-18 du Code civil, qui se vend chez le même libraire, a maintenant une table alphabétique et raisonnée des matières, et vaut 1 fr. 60 cent., papier fin ; 2 fr. 40 cent. papier superfin, et 4 fr. 50 cent. papier vélin ; et 85 cent. de plus franc de port.

LIVRES DIVERS.

Le Dentiste de la jeunesse ou le moyen d'avoir les dents belles et bonnes, précédé des conseils des poëtes anciens sur la conservation des dents : ouvrage destiné aux peres et meres et à toutes les personnes chargées de l'éducation des enfans ; par J. R. Duval, dentiste, membre des colléges et académies de chirurgie de Paris et de plusieurs Sociétés savantes. In-8°. Prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 90 c. franc de port.

A Paris, chez Croullebois, libraire de la Société de Médecine de Paris, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 390.

Voyage sur la scene des six derniers livres de l'Enéide, suivi de quelques observations sur le Latium moderne. Par Charles Victor de Bousletten, ancien baillif de Nyon, de l'académie royale des sciences de Copenhague, et de la société de physique et d'histoire naturelle de Geneve.

La premiere partie contient un voyage à Ostie, Laurente, et Lavinie ; la seconde, des observations sur le Latium moderne, avec une carte géographique du Latium.

In-8°, Geneve, chez J. J. Paschoud, libraire ; et à Paris, chez Treutell et Wurtz, Levrault, Schoell et compagnie, Lenormant, Renouard, Dentu, Debray, et autres principaux libraires.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant...	57 ⅛	57 ⅜
Londres.....	24 f. 45 c.	24 f. 25 c.
Hambourg.....	188 ½	186 ½
Madrid vales...	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 62 c.	14 f. 35 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 48 c.	14 f. 25 c.
Lisbonne.....	470	475
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne.....	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle.....	½	1 ⅜ p
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c
Vienne.....	1 f. 87 c.	1 fr. 86 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	⅛ p. 15 j.	
Genève.....		159 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	58 fr. 40 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1120 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, l'Homme du jour, et les Deux Pages. Mlle Contat, Mlle Mars, et M. Fleury, joueront dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre de l'Opéra Comique. Le Prisonnier, et le Calife de Bagdad.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, Frosine, et Folie et Raison.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame, et le Soldat prussien.

Théâtre Moliere. Henri de Baviere, op. en 3 act., et la Grand'Mere, op. en 2 actes.

Théâtre du Marais. Médée, tragédie, et les Châteaux en Espagne.

Théâtre de la Cité. Boniface Pointu et sa famille, l'Intrigue épistolaire, et le Valet à deux Maîtres.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Très-incessamment l'ouverture, retardée par les embellissemens qu'on fait à la salle.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 13, premiere Redoute extraordinaire, grand concert, illumination à l'instar des fêtes qui furent données au roi d'Etrurie, chez le ministre de l'intérieur.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Mauchaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 34. *Vendredi, 4 brumaire an 13 de la République* (26 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 10 octobre (18 *vendemiaire.*)

M. le professeur Robertson a fait avant-hier l'ascension qu'il avait annoncée, en présence de L. A. I. et R. les archiducs, de toute la noblesse et d'un grand nombre de spectateurs. Elle a eu le plus grand succès. L'aéronaute s'éleva, au Prater, à cinq heures et demie du soir : parvenu à une très-grande hauteur, il lança un parachûte avec un animal vivant qui descendit lentement à terre. Ce voyage est remarquable par l'essai que M. le professeur Robertson a fait d'une grande voile qui lui a servi à donner la direction. Cette voile pouvant ébranler trop fortement son aérostat, il l'avait attachée à un plus petit ballon, dont le mouvement était indépendant de celui qui le portait. Par ce moyen, il fut en état de diriger son aérostat dans une ligne oblique qui différait de quinze degrés de celle dans laquelle le vent l'eût porté. Il a fait l'expérience que l'électricité atmosphérique disparaissait subitement toutes les fois qu'il devait passer sur un bois, et qu'elle était toujours très-positive et très-abondante, quoique le tems fut très-clair. Ce fut à cinq heures trois quarts qu'il atteignit le plus haut point d'élévation, environ 700 toises. Le thermometre marquait six degrés au-dessus de zéro. Le professeur descendit à six heures dans une plaine à environ quatre lieues et demie de Vienne. Le ballon plana pendant long-tems sur cette plaine, parce que l'ancre ne pouvait se fixer dans la terre récemment labourée. M. Robertson s'appercevant qu'il allait donner contre deux gros arbres qui se trouvaient sur son chemin, poussa l'extrémité de sa voile contre la terre, et par le choc qui en résulta, il s'éleva au-dessus de ces arbres, qui arrêterent alors l'ancre et le ballon. Il reçut toute l'assistance possible de quelques personnes qui chassaient dans ce moment près de cet endroit. Hier matin, M. Robertson est revenu en cette capitale.

ESPAGNE.

Madrid, le 14 septembre (27 *fructidor.*)

S. M. catholique a donné l'ordre de faire marcher 20,000 hommes en Biscaye (Bilbao est la capitale de cette province), pour mettre fin aux troubles et désordres qui se sont manifestés dans ces contrées. Ces troupes sont composées d'une colonne de grenadiers castillans, forte d'environ 4000 hommes, du régiment d'Afrique, d'un corps de cavalerie, et d'un régiment catalan.

— Le tremblement de terre qu'on a ressenti le 25 août s'est étendu sur la plus grande partie du royaume. Sur plusieurs points de la côte de la Méditerranée, principalement à Almérie et dans les environs, il a été si fort et si terrible dans ses effets, qu'on le compare à celui qui a dévasté Messine. Plusieurs villages ont été entièrement détruits.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 13 octobre (21 *vendemiaire.*)

Le 12 de ce mois, est mort à Milan l'abbé François Reggio, membre de l'Institut national, l'un des astronomes qui, dans le cours de plus de trente ans, a le plus contribué à la célébrité de l'Observatoire de Brera.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 octobre (21 *vendemiaire.*)

Extrait d'une lettre d'un officier employé dans la derniere expedition contre la flottille de Boulogne.

« J'ai été, cette nuit, acteur de la scene la plus terrible que j'aie jamais vue. Nous avions pris à bord de notre vaisseau un certain nombre de coffres ou barriques remplis de poudre et d'autres combustibles. Quelques autres vaisseaux étaient chargés de même pour attaquer la flottille française de Boulogne. Les chaloupes furent prêtes à 7 heures, et les bariques lancées et remorquées. Nous nous assemblâmes alors pour recevoir les ordres à bord de *l'Immortalité* : avançant ensuite dans diverses directions, nous approchâmes de la flottille française qui s'étendait fort au loin sur la rade ; nous perdîmes bientôt nos bateaux de vue ; mais lorsque nous fûmes plus près du rivage, l'ennemi commença à faire des signaux qui furent répétés sur toute la côte : nous poussâmes encore, notre dessein étant de jeter nos barriques au milieu de la flottille où elles devaient faire explosion. Parvenus à portée de pistolet d'une corvette française, nous dirigeâmes nos barriques sous une grêle de mitraille et de boulets. La corvette alors nous lâcha toute sa bordée, et se présenta à l'abordage, en faisant un feu de mousqueterie si nourri et si terrible, que c'est un miracle qu'aucun de nous en soit échappé, mais la nuit nous favorisait extrêmement.

» La premiere explosion qui se fit quelques minutes après, fut très-forte. Les autres machines éclaterent à peu de distance, mais sans avoir fait aucun dommage apparent.

» Ces coffres sont faits de planches très-épaisses, doublées de feuilles de plomb. Une seule peut s'ouvrir pour remplir la barrique ; après quoi elle est clouée, geu tronnée et soigneusement calfatée, afin de ne laisser aucune ouverture à l'eau. Quelques-unes pesaient, quand elles ont été pleines, environ deux tonneaux : je puis comparer leur forme à un gros bloc d'acajou finissant des deux côtés en navette. Il y avait un cable avec quelque chose de semblable à une ancre, à l'un des bouts. Le cable et l'ancre étaient soutenus sur des planches de liege ; le cable de l'autre bout était pour la remorque. Les barriques étaient chargées de boulets, de maniere à les tenir à fleur d'eau, pour ne pas être exposées au feu de l'ennemi et passer sans être aperçues. »

Le Times fait encore, au sujet de cette expédition, les réflexions suivantes :

« Quel a donc été le resultat de cette attaque, ou si l'on veut, de cette expérience ? est-il assuré qu'un seul bateau ennemi ait été détruit ? Le brave amiral ou tout autre officier de la flotte, digne de foi, pourra-t-il dire qu'aucun des brûlots ait fait son explosion à 250 pas de la ligne ennemie ? non. Ainsi, tout le résultat de cette expédition est d'avoir consumé beaucoup de poudre et de plomb, d'être revenu aux Dunes, et d'avoir laissé la flotille française fort tranquille sur ses rivages. Est-ce une preuve qu'elle ait été mise en désordre ? Certes, si les brûlots de sa seigneurie avaient inspiré la centieme partie de la terreur qu'on suppose, aucun de leurs bâtimens n'aurait sans doute osé rester dans la rade extérieure de Boulogne, au risque de souffrir une attaque pareille la nuit suivante.

» C'est avec douleur que nous voyons la force et la bravoure de notre marine s'épuiser dans ces honteux et pitoyables combats. »

M. Pitt répond à toutes les questions qu'on lui fait sur la derniere expédition de Boulogne, que ce n'était qu'une *expérience* dont on a tiré tout le parti désiré.

Lord Keith vient de donner aux capitaines de la flotte des Dunes, des instructions pour défendre la côte en cas d'attaque. En effet, tout porte ici l'empreinte du trouble et de la confusion, et l'on s'attend de jour en jour à quelque grand événement.

— Les ouvrages faits pour protéger la côte de Bray à Dublin, avancent avec une activité sans exemple. Les tours ont en général 40 pieds de diamètre ; elles sont d'une forme circulaire, et bâties en pierres solidement jointes. Quelques-unes sont déjà élevées de 30 pieds, ce sont des chefs-d'œuvre de maçonnerie. On vient d'en commencer une à Williamstown pres Black-Rock. Celles de Dalkey à Bray sont entièrement achevées.

INTÉRIEUR.

Toulouse, le 26 vendemiaire.

Le bruit s'était répandu dans ce département qu'un petit bâtiment qui avait réussi à s'échapper de Malaga, avait fait voile avec plusieurs passagers vers Bilbao ; que, pour se soustraire à la quarantaine, il s'était échoué à peu de distance de ce port ; que l'équipage déjà infecté de l'épidémie, s'était dispersé dans les terres ; que trois individus étaient déjà morts, avec des symptômes qui ne permettaient pas de douter qu'ils ne fussent atteints de la contagion. Des lettres écrites d'Espagne semblaient confirmer cette relation, et il en avait résulté de vives alarmes, sur-tout dans les places qui ont des rapports de commerce avec Bilbao. Ces inquiétudes se trouvent heureusement détruites par la lettre suivante, écrite de Pau, le 18 de ce mois, par M. le général de brigade, préfet des Basses Pyrénées, à M. le préfet du département de la Haute-Garonne.

« Je m'empresse, monsieur et cher collegue, de vous informer que les lettres et rapports particuliers, ainsi que les nouveaux renseignemens transmis le 7 de ce mois par le commissaire des relations commerciales à Saint-Ander, font cesser toutes les craintes que l'on avait sur l'introduction de la maladie épidemique dans Bilbao ; la Biscaye et les autres provinces de l'Espagne, qui avoisinent ce département, sont jusqu'à présent entièrement exemptes de ce fléau qui exerce ses ravages dans quelques villes du sud et sud-est de ce royaume. »

Paris, le 3 brumaire.

Il y aura dimanche Parade et Cercle diplomatique aux Thuileries.

Le Grand-Maître des cérémonies prévient MM. les Présidens des cours d'appel, des collèges électoraux d'arrondissement et des assemblées de cantons, les Présidens des consistoires et les Maires des trente-six principales villes de l'Empire qui, en exécution de l'article IV du décret du 21 messidor an 12, sont appelés à assister au Couronnement, que le registre destiné à inscrire leurs noms et demeures, sera ouvert chez lui, rue des Saussaies, n° 1236, faubourg Saint-Honoré, à dater du 18 brumaire, tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

DECRETS IMPERIAUX.

S. M. l'EMPEREUR a rendu à Mayence, le 4e jour complémentaire an 12, un décret portant organisation des Ecoles de droit.

Ce réglement est conçu en ces termes :

SECTION PREMIERE.

Du placement des Ecoles de droit.

Art. Ier. Les Ecoles de droit, instituées par la loi du 22 ventose an 12, seront établies dans les villes dont les noms suivent : Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblentz et Strasbourg.

II. Le bâtiment des anciennes Ecoles de droit de Paris, situé vis-à-vis le Panthéon, sera rendu à sa premiere destination.

III. Dans les autres villes, les préfets réunis aux maires indiqueront pour placer ces Ecoles, le bâtiment qu'ils y jugeront le plus propre, et il y sera statué par un décret impérial.

SECTION II.

Des inspecteurs-généraux.

IV. Outre l'inspection annuelle que les cinq inspecteurs-généraux, nommés par Sa Majesté Impériale, exerceront sur les Ecoles qui leur seront spécialement désignées, et à l'égard desquelles ils pourront reciproquement se suppléer d'après les ordres de Sa Majesté, ils composeront un conseil général d'enseignement et d'études du droit auprès du conseiller-d'état, directeur-général de l'instruction publique.

Les propositions de ce conseil seront soumises par le directeur-général au grand-juge, ministre de la justice.

V. L'inspection des Ecoles de droit sera partagée de la maniere suivante, entre les cinq inspecteurs-généraux :

Paris et Dijon ;
Aix, Grenoble et Turin ;
Poitiers et Toulouse ;
Rennes et Caen ;
Bruxelles, Coblentz et Strasbourg.

VI. Les inspecteurs-généraux prêteront, entre les mains de l'archi-chancelier de l'Empire, serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire, de fidélité à l'EMPEREUR, de remplir leurs devoirs avec zele et exactitude.

VII. Ils auront un traitement de 8000 fr. outre leurs frais de voyage et de bureau, qui ne pourront pas excéder 3000 fr. pour chacun.

VIII. Ces sommes leur seront payées par le trésor public, sur les fonds de l'instruction publique.

SECTION III.

Des professeurs et de l'enseignement.

IX. Il y aura dans chaque Ecole de droit cinq professeurs et deux suppléans. Le nombre pourra en être augmenté par un décret impérial, suivant l'importance et le succès que les écoles auront obtenus.

X. Un professeur enseignera, tous les ans, les *Institutes de Justinien* et le droit romain.

Trois professeurs feront chacun, en trois ans, un cours complet sur le Code civil des Français, de manière qu'il y ait un cours qui s'ouvre chaque année.

Dans la seconde et dans la troisième année, outre la suite du Code des Français, on enseignera le droit public français, et le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique.

Un professeur fera un cours annuel de législation criminelle, et de procédure criminelle et civile.

XI. Dans les deux premières années de l'ouverture des écoles, et en attendant que le second et le troisième cours du droit civil français puissent commencer, les deux professeurs destinés à les ouvrir dans les années 14 et 15. enseigneront, l'un, le droit public français, l'autre, le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique.

XII. La nomination des professeurs et suppléans sera faite par S. M. I., conformément aux articles XXXV, XXXVI et XXXVII de la loi du 22 ventose an 12.

XIII. Les professeurs et suppléans prêteront, devant la cour d'appel dans le ressort de laquelle l'école sera située, le serment d'obéissance aux constitutions de l'Empire, de fidélité à l'EMPEREUR, de remplir leurs devoirs avec zele et exactitude, et de délivrer, avec justice et impartialité, les certificats aux étudians qui les auront mérités.

XIV. Les professeurs seront nommés à vie. Néanmoins ceux qui seront nommés pour la première organisation, ne recevront leur brevet qu'après trois ans d'enseignement, et si S. M. I. juge à propos de les confirmer.

XV. Les professeurs recevront du Gouvernement un traitement fixe de 3000 fr.; celui des suppléans sera de 1000 fr. Ces traitemens seront pris sur les fonds de l'instruction publique.

XVI. Les professeurs et les suppléans auront de plus un traitement pris sur le produit des inscriptions, examens et actes dans la quantité et la proportion qui seront déterminées par le grand-juge ministre de la justice, d'après l'avis des inspecteurs-généraux, et sur la proposition du conseiller-d'état directeur de l'instruction publique.

SECTION IV.

De l'administration des Ecoles.

XVII. Il y aura dans chaque Ecole de droit, un directeur et un secrétaire de l'Ecole, un conseil de discipline et d'enseignement, un bureau d'administration.

XVIII. Le directeur et le secrétaire de l'Ecole seront nommés par S. M. I. Elle choisira le directeur parmi les professeurs, pour trois ans, et il sera rééligible.

XIX. Le directeur aura la surveillance matérielle de l'Ecole, le soin de l'entretien des bâtimens et du mobilier; il correspondra avec l'inspecteur-général des Ecoles de droit, et avec le directeur-général de l'instruction publique, pour tout ce qui concernera l'enseignement et le personnel des élèves.

XX. Le secrétaire de l'Ecole sera en même tems gardien des archives, caissier de l'Ecole, et secrétaire du conseil de discipline et du bureau d'administration.

Il recevra du trésor public un traitement fixe de 2000 fr. sur les fonds de l'instruction publique; il aura de plus un traitement proportionnel sur les produits de l'Ecole, ainsi qu'il sera déterminé par le grand-juge ministre de la justice, d'après l'avis des inspecteurs-généraux, et sur la proposition du conseiller-d'état directeur-général de l'instruction publique.

Il sera tenu de fournir un cautionnement de 8000 fr.

XXI. Le conseil de discipline et d'enseignement sera composé de magistrats et de jurisconsultes anciens ou en exercice, nommés par S. M. I., et dont le nombre n'excédera pas douze, non compris le directeur de l'Ecole, qui y aura séance.

XXII. Le conseil nommera, chaque année, parmi ses membres, un doyen d'honneur, qui en sera le président, et qui aura aussi la présidence aux actes publics de l'Ecole.

XXIII. Ce conseil destiné à surveiller l'enseignement, à régler la discipline de l'Ecole et à suppléer l'inspecteur-général, donnera son avis au directeur de l'Ecole, à l'inspecteur-général, au directeur-général de l'instruction publique, toutes les fois qu'il sera consulté par eux, et même d'office, sur tout ce qui sera relatif à l'objet de son institution.

XXIV. Le bureau d'administration sera composé du préfet, du doyen d'honneur, du maire, du directeur de l'école, d'un professeur à tour de rôle, et d'un membre du conseil, nommé chaque année.

XXV. Le bureau d'administration délibérera sur toutes les dépenses de l'école, et reglera celles qui ne sont pas fixes; il recevra et vérifiera les comptes; il s'assemblera le premier lundi de chaque mois, et plus souvent si le directeur de l'école le requiert. Chaque année, il rendra compte au grand-juge ministre de la justice, et au ministre de l'intérieur, de l'état de l'école, et leur adressera l'état de ses recettes et de ses dépenses.

SECTION V.

Des inscriptions.

XXVI. Le secrétaire-général tiendra un registre paraphé par le premier président de la cour d'appel, sur lequel seront prises de suite, sans aucun blanc, les inscriptions nécessaires pour fixer, reconnaître le tems d'étude, et être admis aux grades.

XXVII. Chaque étudiant, muni de son acte de naissance, qui constatera qu'il est âgé au moins de seize ans accomplis, et dont il laissera extrait, écrira et signera, tous les trimestres, sur ce registre, une inscription contenant ses noms, prénoms, âge, le lieu de sa naissance et son département.

XXVIII. Quatre inscriptions seront nécessaires pour être admis à l'examen sur la législation criminelle et la procédure;

Huit pour être admis aux examens du baccalauréat;

Douze pour être admis aux examens de la licence;

Seize pour ceux du doctorat.

XXIX. Les inscriptions ne pourront être prises que dans les quinze premiers jours de chaque trimestre.

XXX. Quand un étudiant aura manqué l'inscription d'un trimestre, ce trimestre ne sera point compté dans son tems d'étude.

XXXI. Les inscriptions prises dans plusieurs écoles, serviront à justifier et à compter le tems d'étude, pourvu qu'elles appartiennent à des trimestres différens.

XXXII. Le secrétaire de l'école délivrera gratuitement aux étudians, lorsqu'ils auront besoin d'en justifier, un certificat de leurs inscriptions, visé par le directeur de l'école.

SECTION VI.

Des études, examens et actes publics.

XXXIII. Les étudians qui n'aspireront qu'à un certificat de capacité, seront tenus de suivre le cours sur la législation criminelle, et la procédure criminelle et civile.

XXXIV. Sur le certificat du secrétaire de l'école, qu'ils ont pris quatre inscriptions, et sur l'attestation du professeur qu'ils ont assiduement suivi son cours, ils seront admis à l'examen.

XXXV. Cet examen sera fait par deux professeurs ou suppléans.

XXXVI. Si le résultat de l'examen est favorable, le certificat de capacité sera délivré conformément à l'article XII de la loi du 22 ventose an 12.

XXXVII. Les étudians qui aspireront au grade de bachelier, devront faire deux ans d'étude.

La première année, ils suivront le cours sur le Code civil et le cours du droit romain.

La seconde, ils continueront le cours sur le Code civil, et ils suivront le professeur de législation criminelle, et de procédure criminelle et civile.

XXXVIII. Après la première année d'études, sur les certificats de quatre inscriptions et d'assiduité aux leçons des deux professeurs qu'ils auront suivis, ils seront admis à un premier examen, qui sera fait en latin et en français, sur les matières qui leur auront été enseignées.

XXXIX. Après la seconde année, en justifiant de huit inscriptions et de leur assiduité aux leçons qu'il leur est prescrit de suivre, ils seront admis à un second examen, après lequel, s'ils sont trouvés capables, il leur sera délivré un diplôme de bachelier, conformément à l'art. IX de la loi du 22 ventose.

XL. Les examens sur le baccalauréat seront faits par trois professeurs ou suppléans.

XLI. Ceux qui aspireront au grade de licencié, feront une troisième année d'études, pendant laquelle ils termineront le cours sur le Code civil, et suivront en outre, à leur choix, un professeur de l'une des deux premières années du cours sur le Code civil, ou le professeur du droit romain.

XLII. En représentant le certificat de douze inscriptions, leur diplôme de bachelier et le certificat d'assiduité aux leçons des professeurs qu'ils auront suivis pendant la troisième année, ils seront admis aux examens pour la licence.

XLIII. Ces examens seront faits par quatre professeurs ou suppléans.

L'un de ces examens portera sur le droit romain, et se fera en latin.

L'autre embrassera toutes les matières enseignées dans l'Ecole.

XLIV. Si le résultat des examens est favorable aux aspirans, ils seront admis à soutenir un acte public, d'après lequel ils obtiendront le diplôme de licencié, s'ils sont trouvés capables.

XLV. Une quatrième année d'études sera exigée pour le doctorat.

Les aspirans devront suivre, dans cette année, le professeur de droit romain et des deux professeurs du Code civil.

XLVI. En justifiant de leur assiduité aux leçons qu'ils auront dû suivre, de leur diplôme de licencié et de seize inscriptions, ils seront admis à subir deux examens:

L'un sur le droit romain, et qui sera fait en latin;

L'autre sur toutes les matières enseignées à l'Ecole.

On exigera, dans ces examens, des connaissances plus approfondies que dans les examens précédens.

XLVII. Les examen pour le doctorat seront faits par cinq professeurs ou suppléans.

XLVIII. Après ces examens, l'aspirant, s'il a été trouvé capable, soutiendra l'acte public qui embrassera toutes les matières de l'enseignement du droit, de la législation et de la procédure.

XLIX. A la suite de cet acte, il recevra le diplôme de docteur en droit.

L. Chaque examen pourra être ouvert pour plusieurs étudians en même tems, pourvu qu'ils ne soient pas plus de huit.

LI. L'examen devra être au moins d'une heure pour un étudiant, de deux heures pour deux étudians, de trois heures pour quatre, et de cinq heures pour huit.

LII. Les membres du conseil de discipline et d'enseignement auront une place distinguée aux actes publics, et aux examens quand ils voudront y assister.

LIII. L'inspecteur des Ecoles, le doyen d'honneur, s'ils sont présens, les professeurs et suppléans opineront sur les examens et les actes par scrutin secret, avec des boules noires et blanches: le résultat de leur jugement sera écrit et signé.

LIV. Dans tous les examens, si les aspirans ne sont pas trouvés capables, il leur sera accordé un délai pour en subir de nouveaux.

LV. Les examens et actes de la fin de l'année seront ouverts au public, qui en sera averti par des affiches.

SECTION VII.

Des frais d'études, d'examens et d'acte public, et de leur emploi.

LVI. Les frais d'inscription sont fixés à 15 fr. pour chacune.

LVII. Les frais d'examen, pour ceux qui aspirent seulement à un certificat de capacité, sont fixés à 30 fr.

Les frais de chaque examen sont fixés, pour ceux qui aspirent au baccalauréat et à la licence, pour la première année et pour la seconde, à 60 fr.;

Pour les mêmes, pour chacun examen de la troisième année, à 90 fr.;

Pour l'acte public, à 120 fr.

LVIII. Les frais de chaque examen de la quatrième année, pour les aspirans au doctorat, sont fixés à 90 fr.

Ceux de l'acte public, 120 fr.

LIX. Ces sommes seront payées entre les mains du secrétaire-caissier, à l'instant pour les inscriptions; et d'avance pour les examens et actes publics.

LX. Il sera payé pour le certificat de capacité, 40 fr.;

Pour le diplôme de bachelier, 50 fr.;

Pour le diplôme de licencié, 80 fr.;

Pour celui de docteur, 100 fr.

LXI. Les individus désignés en l'art. XVIII de la loi du 22 nivose, paieront 300 fr. pour leur diplôme.

LXII. Ceux désignés en l'article XX de la même loi, paieront, pour frais d'examen, cent-cinquante francs, et cent-cinquante francs en recevant leur diplôme.

LXIII. Les élèves mentionnés en l'article XXI, §. 1er de la même loi, ne paieront que les cent-vingt francs pour l'acte public, et soixante francs en recevant leur diplôme.

LXIV. Ceux mentionnés au §. II du même article, paieront les frais d'examen et d'acte public, comme ils sont fixés pour ceux qui feront leurs études suivant le droit commun.

LXV. Le produit des frais d'études et de réception sera appliqué, 1° à un supplément de traitement pour les professeurs, le secrétaire de l'école, le directeur-professeur; 2° aux dépenses d'entretien des bâtimens de l'école; 3° à l'acquisition des objets nécessaires aux études, examens, actes publics; 4° en droits de présence aux professeurs et aux suppléans qui assisteront aux examens et aux theses.

Le surplus sera versé à la caisse d'amortissement, qui tiendra un compte ouvert et d'intérêts séparé pour chaque école de droit; ce surplus sera employé, sur l'autorisation du ministre de l'intérieur, à des dépenses nécessaires, utiles ou extraordinaires de l'école à laquelle il appartiendra.

LXVI. Il sera tenu un compte séparé des recettes extraordinaires pour ceux qui obtiendront des diplômes ou subiront des examens ou actes, aux termes des articles LXII, LXIII et LXIV du présent décret; le montant en sera versé à la caisse d'amortissement, et employé comme il est dit ci-dessus.

LXVII. Cinquante élèves nationaux des lycées ou du prytanée pourront être admis, chaque année, gratuitement, et d'après un concours dont la forme sera réglée par S. M., à étudier aux écoles de droit.

Section VIII.

Dispositions générales.

LXVIII. Les professeurs et les docteurs en droit porteront dans leurs leçons, les examens et les actes publics, ainsi que dans les cérémonies, un costume semblable à celui des professeurs et docteurs en médecine, si ce n'est qu'au lieu de la couleur cramoisie, on y emploiera le rouge assigné au costume des cours de justice.

LXIX. Les leçons seront publiques, et pendant leur durée l'entrée ne pourra être refusée à personne.

LXX. Pendant une partie de leurs leçons, les professeurs dicteront des cahiers que les étudians seront tenus d'écrire eux-mêmes.

Les professeurs expliqueront et développeront verbalement dans chaque leçon, le texte qu'ils auront dicté.

LXXI. Il y aura près des Ecoles de droit, des collections de livres particulièrement consacrés à cette science, dans les villes où il n'y aurait pas de grandes bibliothèques.

LXXII. Le grand-juge ministre de la justice et le ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

S. M. l'Empereur a rendu à Mons, le 14 fructidor an 12, un décret relatif aux distillateurs qui veulent cesser de distiller.

Ce décret est conçu en ces termes:

Art. Ier. Tout distillateur ou bouilleur qui aura fait, en conformité de l'art. LXXI de la loi du 5 ventose an 12, sa déclaration qu'il veut cesser de distiller, sera tenu d'en retirer un certificat, à défaut duquel il continuera d'être traité comme distillateur.

II. Le certificat mentionné en l'article précédent, ne pourra lui être délivré qu'après qu'il aura justifié de la remise, à la mairie de son domicile, des chapiteaux et serpentins de ses alambics, ou qu'il aura été apposé sur lesdits chapiteaux et serpentins, un scellé dont il se constituera conservateur et gardien. Il sera rédigé procès-verbal de l'apposition dudit scellé.

III. S'il est reconnu par la suite que le scellé a été altéré ou brisé, le distillateur sera condamné aux peines prononcées par l'art. LXXVI de la loi du 5 ventose an 12, contre ceux qui fraudent les droits dus pour la distillation.

IV. Le grand-juge ministre de la justice et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

COMITÉ CENTRAL DE VACCINE.

L'approche des épidémies varioleuses, impose au comité de la Société centrale établie près son excellence le ministre de l'intérieur pour l'extinction de la petite-vérole, le devoir de rappeller aux peres de famille, aux chefs des établissemens publics, aux directeurs d'ateliers et manufactures, que la vaccine leur offre un moyen aussi sûr qu'il est simple de repousser le fléau de cette contagion, d'en prévenir les ravages.

Le comité ne répétera point en détail toutes les expériences qui l'ont conduit à la démonstration rigoureuse de l'effet préservatif de la vaccine, la France et l'Europe savante ont applaudi à ses essais; le Gouvernement les a encouragés, et les résultats ont conquis la confiance générale, aussi il est permis au comité de s'énorgueillir de ce que la correspondance des préfets avec le ministre, et des médecins avec lui, lui apprend que c'est à ses soins, à sa constante ténacité, à son invariable impartialité, aux recherches les plus scrupuleuses, à son dévouement absolu, que la génération actuelle devra en grande partie l'extinction d'un fléau qui toujours la décimait, et toujours aussi défigurait et mutilait la plupart des individus qu'il ne moissonnait pas.

Aujourd'hui la science a fait, pour constater l'effet préservatif, tout ce qu'on pouvait attendre d'elle; des inoculations de petite-vérole ont été pratiquées à plusieurs reprises sur des sujets vaccinés, avec des précautions variées, à des intervalles plus ou moins éloignés: et constamment les sujets soumis à ces épreuves ont été préservés de la contagion. Dans d'autres circonstances des enfans vaccinés ont été couchés plusieurs nuits de suite avec des sujets couverts de la suppuration de la petite-vérole, on les a fait vivre entr'eux dans le commerce le plus intime, les mêmes vases ont été employés pour la nourriture des uns et des autres, on les a revêtu des mêmes habits; le succès a toujours répondu à notre attente, la nature est enfin venue compléter ce qu'il n'était point au pouvoir de l'art de tenter. L'épidémie varioleuse des années 10 et 11, qui sur le nombre total des décédés à Paris, compte plus du quart de ses victimes, a confirmé ce que les deux premiers genres d'épreuves pouvaient si raisonnablement faire espérer, savoir: que les vaccinés résistaient aux influences épidémiques, comme ils avaient résisté aux tourmentes des épreuves.

Il n'est donc plus permis de se refuser à recourir à un procédé en faveur duquel tous les médecins instruits, tous les hommes de bon sens, tous les bons esprits se sont prononcés, et que les gouvernemens éclairés protégent et encouragent. Dans la forte conviction que le comité s'est acquise, et qu'il se persuade avoir suffisamment portée dans toutes les classes de la société, il serait tenté de regarder comme coupable tout chef de maison, tout pere de famille, qui laisserait introduire chez lui la petite-vérole. Témoins souvent des regrets tardifs de plusieurs familles, il s'est fait une loi de ne point renouveller leurs douleurs par le récit d'un aveuglement ou d'une confiance funeste: mais il peut, il doit annoncer que depuis quatre ans et demi il est encore à recevoir une plainte légitimement fondée contre la vaccine, que cette pratique enfin répandue sur tous les points de l'Empire français a déjà donné les plus heureux résultats. Il est donc très-important à l'époque à laquelle l'épidémie variolique reparaît ordinairement, que tous les parens, toutes les personnes qui réunissent dans leurs pensions, manufactures, ateliers, un grand nombre d'enfans, fassent inoculer la vaccine à ceux qui n'auraient pas encore eu la petite-vérole. Tout fait une loi de prendre cette mesure qui dans plusieurs établissemens publics a été couronnée du plus heureux succès, et rien ne pourrait excuser une négligence ou une imprévoyance dont les suites sont incalculables. A cet égard le comité rappelle que l'hospice de vaccination établi par M. Frochot, conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, n'a pas cessé d'être ouvert aux personnes indigentes qui veulent y placer leur enfans pour y être vaccinés, et que l'on y accueille toutes les demandes de fluide vaccin qui sont expédiées gratuitement aux personnes qui en ont besoin.

Ont signés tous les membres du Comité.

Guillotin, président; *Corvisart*, *Thouret*, *Halle*, *Pinel*, *J. J. Leroux*, *Huzard*, *Parfait*, *Jadelot*, *Mougenot*, *Marin*, *Doussin-Dubreuil*, *Sulmade*, *Delasteyrie*, *Husson*, secrétaire.

Pour copie conforme,

Husson, *secrétaire.*

Paris, le 3 brumaire an 13.

Le Comité s'empresse de réparer une omission qui existe dans la note insérée dans les papiers publics au sujet de la contre-épreuve tentée sur le navire *le Jeune Caroline*, en quarantaine dans une des isles des Seychelles. Le succès de cette intéressante expérience qui a été communiquée au ministre de l'intérieur par celui de la marine, est dû aux soins de MM. Labordé, médecin en chef à l'Isle-de-France, Lapeyre, chirurgien-major; Ravelet, officier de santé.

MÉLANGES HISTORIQUES.

Fin du Mémoire sur la découverte de l'Amérique, etc.

En 1492, le chevalier Behem, comblé d'honneurs et de richesses, entreprit un voyage à Nuremberg, pour revoir sa patrie et sa famille. Il y composa un globe terrestre, qui est regardé comme un chef-d'œuvre de son tems, et qui est encore conservé dans la Bibliotheque de cette ville. On y voit la trace de ses découvertes, sous le nom de terres occidentales, et par leur situation on ne peut disconvenir qu'elles ne soient les côtes actuelles du Brésil et les environs du détroit de Magellan. Ce globe est fait dans la même année où Colomb a commencé son expédition; il est donc impossible que Behem ait profité du travail de ce navigateur, qui d'ailleurs a dirigé sa course beaucoup plus au nord.

Après avoir achevé plusieurs autres voyages intéressans, le chevalier Behem mourut à Lisbonne, en juillet 1506, généralement regretté, mais ne laissant à la postérité d'autre ouvrage que le globe dont nous venons de parler. Il en fait d'après les écrits de Ptolémée, de Pline, de Strabon, et surtout d'après les relations du Vénitien Marc Paul, voyageur célebre du 13e siècle, et de Jean Maudeville, anglais, qui au milieu du 14e siècle a publié les détails d'un voyage de 33 années en Afrique et en Asie; il y a ajouté les grandes découvertes qu'il a faites lui-même sur les côtes d'Afrique et d'Amérique.

D'après ces détails, peu connus des écrivains modernes, nous devons conclure que Martin Behemira, dont Garcilasso fait mention, est ce même chevalier Behem que la ville de Nuremberg se glorifie d'avoir vu naître dans ses murailles. Il est vraisemblable qu'au moment où il fut créé chevalier en Portugal, il a cru devoir donner une terminaison portugaise à son nom, pour le rendre plus sonore et plus conforme à l'idiôme du pays. Garcilasso trompé par cette ressemblance de son, en a fait un Espagnol, pour enlever à Christophe Colomb la gloire d'avoir procuré à sa métropole une aussi grande acquisition. Ce qui doit nous confirmer dans cette opinion, c'est que nous ne trouvons ni dans Mariana, ni dans aucun autre historien espagnol le nom de ce martin Behemira, qui aurait dû être un homme trop important pour ne pas occupet une place distinguée dans l'histoire. La fierté espagnole aurait d'ailleurs été flattée d'accorder à un national les lauriers dont elle a couronné Christophe Colomb.

Il est donc peu vraisemblable que ce navigateur ait été traité comme un extravagant quand il offrit à la cour de Portugal de faire des découvertes dans l'ouest. La recherche des pays inconnus était alors la passion dominante de cette cour, et quand même le chevalier Behem n'aurait pas donné les notions importantes qu'il s'était procurées, la nouveauté du projet eût indubitablement engagé le roi Jean à se prêter aux vues de Colomb; mais il paraît que ce prince s'y est refusé, parce que toutes ses vues se portaient alors sur la côte d'Afrique et le nouveau passage dans l'Inde, d'où il se promettait de tirer de grandes richesses, tandis que les côtes méridionales du Brésil, et la terre des Patagons, vues par Behem, ne lui offraient que des terres stériles, habitées par des sauvages indomptables. Le refus de Jean II, bien loin d'affaiblir l'évidence des découvertes de Behem, est donc plutôt une preuve des connaissances que ce prince habile s'était déjà procurées sur l'existence d'un nouveau Continent; et ce n'est qu'en 1501, c'est-à-dire, trois ans après l'expédition de Vasco de Gama dans l'Inde, qu'Emmanuel jugea à propos de tirer parti des découvertes de Behem en envoyant au Brésil Alvarez Cabral; mesure qui était peut-être plutôt une suite de cette jalousie qui a toujours existé entre le Portugal et l'Espagne, que du desir de faire des établissemens avantageux auxquels l'Inde était beaucoup plus propre que cette partie de l'Amérique. S'il nous est permis de douter encore de l'importante découverte faite par le chevalier Behem, c'est sur-tout l'autorité du docteur Robertson, qui doit porter atteinte aux témoignages des différens auteurs que nous avons transcrits. Ce savant écrivain traite l'histoire de Behem comme une fiction de quelques auteurs allemands, qui, désirant attribuer à un de leurs compatriotes une découverte qui a produit une si grande révolution dans le commerce de l'Europe. Mais il avoue ce, endant, d'après Herera, que Behem était établi à l'île de Fayal, qu'il était l'ami intime de Christophe Colomb, et que Magellan avait eu un globe composé par Behem, d'après lequel il avait entrepris son expédition dans la mer du sud; circonstance qui prouve beaucoup en faveur de de notre hypothèse. Il rapporte de plus, qu'en 1492, cet astronome a été voir sa famille à Nuremberg, et qu'il y a laissé une carte dessinée par lui-même: que le docteur Forster lui a procuré une copie de cette carte, qui, suivant lui, se ressent de l'imperfection des connaissances cosmographiques du 15me siecle; qu'il y a trouvé à la vérité, sous le nom de l'île de Saint-Brandon, une terre qui paraît être la côte actuelle de la Guyane, et qui est placée dans la latitude du Cap-Vert; mais qu'il y a lieu de croire que cette île fabuleuse qui se trouve sur plusieurs anciennes cartes, ne mérite pas plus d'attention que la légende puérile de S. Brandon lui-même. Quoique le docteur Robertson ne paraisse pas disposé à accorder à Behem la gloire d'avoir découvert le nouveau Continent, nous trouvons, dans son histoire même, des armes pour le combattre. Il convient que Behem était très-lié avec Christophe Colomb; qu'il était le plus grand géographe de son tems, et disciple du célebre

Jean Muller ou Regiomontanus ; qu'il a découvert en 1483 le royaume de Congo sur la côte d'Afrique ; qu'il a composé un globe dont s'est servi Magellan ; qu'il a dessiné à Nuremberg une carte contenant des détails sur ses découvertes, et qu'il a marqué sur cette carte une terre qui se trouve dans la latitude de la Guyane actuelle. Le docteur Robertson admet, sans aucune preuve, que cette terre n'était qu'une île fabuleuse ; nous pouvons supposer avec autant de fondement que le chevalier Behem faisant son expédition dans le royaume de Congo, ait été poussé par les vents vers Fernambouc, et de là, par des courans très-communs dans ces parages, vers les côtes de la Guyane, et qu'il ait pris pour île la première terre qui s'est offerte à ses yeux. La route qu'a prise dans la suite Christophe Colomb, rend cette supposition encore plus vraisemblable ; car s'il n'avait eu connaissance que des côtes du Brésil, que l'on croit avoir été reconnues par Behem, il aurait dirigé sa navigation plutôt vers le sud-ouest. L'expédition au Congo a eu lieu en 1483 ; il est donc possible qu'à son retour Behem ait projeté une expédition vers les côtes du Brésil et des Patagons, et qu'il ait demandé à son souverain les secours dont nous avons parlé plus haut. Il est sûr qu'on ne saurait trop avoir de déférence pour l'opinion d'un écrivain tel que Robertson ; mais ce savant n'ayant pu avoir connaissance des pièces allemandes originales que nous avons citées, nous pouvons avoir un avis différent du sien sans nous rendre coupables de présomption.

Mais, dira-t-on, pourquoi enlever à Christophe Colomb une gloire que toute l'Europe lui a accordée jusqu'ici ? Pourquoi chercher dans les archives d'une ville impériale les causes d'un événement qui a eu lieu à l'extrémité la plus occidentale de l'Europe ? Pourquoi les ennemis de Christophe Colomb, qui étaient en grand nombre, n'ont-ils pas tiré parti des prétendues découvertes du chevalier Behem pour diminuer son importance à la cour d'Espagne ? Pourquoi le Portugal, jaloux de la découverte du Nouveau-Monde, n'a-t-il pas protesté contre les assertions des Espagnols ? Pourquoi Behem qui n'est mort qu'en 1506, n'a-t-il pas laissé lui-même à la postérité un écrit pour s'attribuer une découverte aussi importante ? Pour répondre à toutes ces questions, je soumettrai au lecteur impartial les remarques suivantes :

1°. Avant Colomb, le grand mérite d'un navigateur consistait plutôt à concevoir la possibilité de l'existence d'un nouveau Continent, qu'à chercher des terres dans une région où il était sûr d'en trouver. S'il est donc certain que Behem a eu cette idée hardie avant Colomb, la gloire de ce dernier en est singulièrement diminuée.

2°. Toutes les preuves historiques que nous avons données ci-dessus, ne nous laissant aucun doute sur le fait, il s'agit seulement d'expliquer les causes morales du silence des auteurs espagnols et portugais, des ennemis de Colomb et de Behem lui-même.

3°. On sait qu'avant Charles-Quint il y avait très-peu de communication entre les savans des différentes nations. Les écrivains étaient fort rares, à l'exception de quelques moines qui ont rapporté bien ou mal les événemens qui étaient à leur portée, dans des chroniques qu'on ne lit plus ; on n'avait que peu de notions sur ce qui se passait en pays étranger ; les gazettes, les journaux étaient inconnus, et les savans étaient obligés de voyager pour voir de leurs propres yeux les progrès de leurs voisins. L'Italie était le centre des arts et de ce qu'on appelait science dans ce tems-là. Les fréquens voyages des empereurs d'Allemagne à Rome leur donnèrent la facilité de connaître des gens de mérite, et de les placer dans les différentes universités de l'Empire. C'est à cette circonstance que l'on doit attribuer les grands progrès que les Allemands ont faits sur-tout dans les mathématiques, depuis le 14e jusqu'au 16e siècle ; ils avaient les meilleurs géographes, les meilleurs historiens, et les politiques les plus éclairés. Ils étaient attentifs à tout ce qui se passait en Europe, et les liaisons multipliées des différens princes avec les puissances étrangères, leur donnaient une grande facilité de rassembler dans leurs archives, les pièces originales des événemens les plus importans de l'Europe. C'est à cet esprit de critique et de recherche qu'est due en grande partie la réformation de Luther, et on ne peut se dissimuler que sur-tout dans le 15e siècle, il n'y ait eu plus de connaissances historiques et politiques en Allemagne que dans tout le reste de l'Europe, à l'exception de l'Italie. Il n'est donc pas étonnant que nous trouvions dans les archives d'une des plus anciennes villes impériales, des détails sur une expédition projettée sur les bords du Tage par un Allemand, par un homme très-considéré dans son pays, et dont par conséquent toutes les démarches devenaient intéressantes.

4°. Il n'en était pas de même du Portugal, où toute la nation, à l'exception du souverain, était plongée dans la plus profonde ignorance. Tout le monde y était, ou marchand, ou matelot, ou soldat ; et si ce peuple a fait les découvertes les plus importantes, il faut en chercher le motif dans sa cupidité, et non dans son desir de s'instruire. Il se contenta d'amasser de l'or dans toutes les parties du Monde connu, tandis que l'Allemand et l'Italien tenaient la plume pour transmettre à la postérité le souvenir de ses richesses et de ses cruautés. Les Espagnols n'étaient pas beaucoup plus instruits, avant que Charles-Quint eût amené à Madrid des savans de Flandre et d'Allemagne. Il est donc très-possible que le chevalier Behem ait fait, en 1485, des découvertes très-intéressantes pour la géographie, sans que le public en ait été instruit. S'il eût rapporté dans son expédition de l'or ou des diamans, le bruit s'en serait répandu en peu de semaines, mais de simples notions géographiques n'étaient pas de nature à intéresser des hommes de cette trempe.

5°. Le long séjour qu'a fait Christophe Colomb à Madere, rend son entrevue avec Behem plus que vraisemblable. Il est impossible qu'il ait négligé de voir un homme aussi intéressant, et qui pouvait lui donner toutes sortes de conseils sur l'exécution du plan qu'il avait formé. Les marins qui ont accompagné le chevalier Behem pouvaient d'ailleurs répandre à Madere et aux Açores des bruits concernant les découvertes dont ils avaient été témoins. Ce qui doit nous confirmer dans cette opinion, c'est que Mariana dit lui-même (livre XXVI, chap. 3), qu'un *certain* bâtiment allant en Afrique, avait été jeté par un coup de vent sur de certaines terres inconnues, et que les matelots, après leur retour à Madere, avaient communiqué à Christophe Colomb les circonstances de leur navigation. Tous les auteurs s'accordent, en général, à dire que ce savant avait eu quelques renseignemens sur des terres occidentales, mais ils ne nous en parlent que d'une manière très-vague. L'expédition du chevalier Behem nous explique ce mystère.

6°. Cet astronome ne pouvait être jaloux des découvertes de Colomb, puisque celui-ci a été beaucoup plus au nord ; et que dans un tems où on ne connaissait pas toute l'étendue du Nouveau-Monde, et où les connaissances géographiques étaient extrêmement bornées, on pouvait croire que le pays trouvé par Colomb, n'avait aucun rapport avec celui de Behem.

Quoiqu'il en soit, il paraît certain que Behem a découvert ce Continent avant Colomb, et que cette question, qui n'est que de pure curiosité en Europe, devient intéressante pour le patriote américain. Les Grecs ont conservé soigneusement l'histoire fabuleuse de leurs premiers fondateurs, ils leur ont élevé des autels ; pourquoi Behem, Christophe Colomb et Vespuce ne mériteraient-ils pas des statues sur les places publiques des villes américaines ? Ces monumens précieux transmettraient à la postérité la reconnaissance que doivent inspirer les noms de ces bienfaiteurs du genre humain, puisque, sans le savoir, ils ont jeté les fondemens du bonheur de plusieurs millions d'habitans.

AU RÉDACTEUR.

Rome, le 17 vendemiaire an 13.

Monsieur,

Le malheur qui vient de frapper l'académie de France à Rome, par la mort de deux pensionnaires, MM. Alph. Gandor et A. Androt (l'un peintre et l'autre musicien), a été trop vivement senti ici par tous leurs compatriotes et les amis des arts, pour que vous ne vous prêtiez pas avec intérêt à être le dépositaire de nos regrets.

Ces deux victimes de l'étude, et peut-être de l'influence maligne du climat, avaient à peine, l'un 22 et l'autre 23 ans, et déjà ils marquaient par des productions du mérite le plus distingué. Ils marchaient à grands pas vers la perfection, doués, avec l'imagination la plus vive et la plus hardie, d'un caractere doux et de toutes les qualités aimables, quand ils ont été enlevés, de la maniere la plus funeste, à leurs camarades, à cette nouvelle famille qui leur était tendrement attachée.

La douleur de leurs amis vient d'être renouvelée par la cérémonie religieuse qui a eu lieu dans l'église de *S. Lorenzo in Lucina*, où l'on a exécuté un *De profundis* que l'infortuné Androt avait, comme Mozart, composé quelques jours avant sa mort. Ce chant du cygne, qui semblait être une révélation de son sort, a vivement touché les assistans.

Si leur mort a ému toutes les ames sensibles sur une terre étrangere, j'espere que ce souvenir si mérité arrivera au moins jusqu'à leur patrie, et que deux noms faits pour contribuer à l'honorer ne seront pas sitôt effacés par l'oubli.

J'ai l'honneur de vous saluer.

AUGUSTE FORBIN.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant.	57 ⅛	57 ⅜
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	188 ¼	186 ¼
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 35 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 48 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19s 6d. p. 6f.	8 l. 1s. 6 d.
Basle	½	1 ⅛ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 87 c.	1 fr. 86 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 jours.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		159 ⅝
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	formée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13.	58 fr. 50 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Actions de la banque de France	1120 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, le Connétable de Clisson, suivi d'Une demi-heure de caprice. M. Duport dansera, dans l'opéra, un pas intitulé : *la Réunion des Genres*, avec Mlles Duport, Naley-Neuville, Taglioni et Favre-Guiardelle.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, relâche.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui la Jeune Femme colere, comédie nouvelle en un acte et en prose, la Mere coquette, et la Maison de Campagne.

Théâtre du Vaudeville. Folie et Raison, comédie en un acte, en vaudeville et en vers ; les deux Clefs, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cécile, Guerre ouverte, et les Jeux d'Eglé. — Incessamment, au bénéfice de M. Bourdais, pere, une représentation jouée par les artistes du Théâtre-Français.

Théâtre de Moliere. Relâche. — Incessamment, le Gascon, gascon malgré-lui, opéra en deux actes.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 35. *Samedi, 5 brumaire an 13 de la République* (*27 octobre 1804.*)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 29 septembre (*7 vendemiaire.*)

La nouvelle levée d'un homme sur 500, est celle qui s'exécute tous les ans pour completter l'armée et la marine. Cette levée commencera le 1er novembre de cette année, et finira le 1er janvier 1805, c'est-à-dire, dans le terme de deux mois. Il est défendu de la maniere la plus sévere, par l'ukase impériale qui a paru à ce sujet, d'acheter des recrues ou de les échanger. Chaque village ou famille devra fournir son recrue sans pouvoir le remplacer par un autre sujet, ni s'autoriser d'une quittance à acquitter par un autre village, ainsi que cela a été en usage jusqu'ici. Mais afin que les possesseurs de pareilles quittances ne perdent rien, la couronne offre de les retirer, chacune pour la somme de 360 roubles, qui est le prix fixé pour un recrue. Le gouvernement desirant prévenir l'abus des mutilations qui ne sont que trop communes, et qu'on emploie pour se soustraire au service militaire, ordonne que la famille où un pareil délit aura été commis, fournira deux recrues au lieu d'un, et que le coupable servira comme valet d'équipage, ou qu'il sera occupé aux travaux des forteresses.

DANEMARCK.

Copenhague, le 13 octobre (*21 vendem.*)

S. A. R. le prince héréditaire, est de retour avec sa famille depuis le 11.

— On assure que la société qui a obtenu l'autorisation d'établir un port auprès d'Elseneur, va proposer un prix de 400 rixdalers species, pour celui qui indiquera la maniere la plus avantageuse de placer ce port.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 13 octobre (*21 vendemiaire.*)

On n'a point encore ici de réponse de la Suède sur la notification de la dignité impériale autrichienne.

— M. d'Armfeldt, ministre de la cour de Suède à Vienne, est rappellé, d'après la demande réitérée qu'en a faite l'empereur d'Allemagne. Sa conduite et ses discours publics paraissent avoir déterminé les instances du cabinet impérial à cet égard.

Hambourg, 17 octobre (*25 vendemiaire.*)

Le 9 de ce mois, un grand navire marchand anglais a été jeté, par la tempête, sur le sable en avant de la forteresse de Cronenbourg; ce vaisseau était destiné pour Revel: on ne croit pas qu'il puisse être remis en état de servir.

La cargaison est évaluée à 300,000 rixdalers.

— Les légeres secousses de tremblemens de terre que l'on a ressenties le long des côtes de France, le 23 du mois dernier, correspondent à la tempête qui, le même jour, a été si fatale à un grand nombre de bâtimens sur les côtes de la mer du Nord.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 20 octobre (*27 vendemiaire.*)

On a reçu ici la nouvelle de la mort du gouverneur des possessions bataves de la côte de Guinée, M. Bartels.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 octobre (*23 vendemiaire.*)

(Extrait du Morning-Post.)

Il s'est manifesté, mercredi dernier, un esprit d'insubordination très-alarmant parmi les prisonniers français, qui sont renfermés au nombre de trois mille à Norman-Cross. Neuf s'étaient évadés la nuit. L'insurrection avait fait des progrès si rapides, que déjà ils avaient pratiqué une ouverture dans la palissade qui sert d'enceinte à la prison. Le commandant a expédié un courier à Péterborough pour demander des renforts, et l'ordre a été rétabli. Les prisonniers avaient creusé un chemin souterrein qui avait déjà trente-quatre pieds de long. Des neuf qui s'étaient évadés, cinq ont été repris.

— Sir James Crauford est de retour de Weymouth, où il a eu l'honneur d'être présenté à sa majesté.

— Nous sommes autorisés à annoncer que les détails qui ont paru dernierement dans les journaux français, relativement à sir James Crauford, sont très-erronnés. Nous avons déjà déclaré qu'il nous était impossible de mettre actuellement sous les yeux du public les circonstances de son départ de France; et nous sommes autorisés à annoncer de nouveau, d'une maniere positive, *que sir James Crauford, lorsqu'il a quitté la France, n'était tenu par aucun engagement quelconque d'y rester* (1).

— M. Pitt, lord Melville, le comte de Cambden et M. Huskisson, sont attendus demain de Weymouth.

Mercredi, 17 octobre (*25 vendemiaire.*)

Des lettres de Rotterdam, en date du 10 de ce mois, détruisent les bruits qu'on avait répandus sur l'interruption de toute espece de communication entre ce pays et la Hollande, et sur la confiscation des marchandises anglaises dans toute l'étendue du territoire batave. Les mesures prises jusques-là par le gouvernement, consistaient seulement dans des ordres très-séveres pour empêcher l'importation de marchandises ou denrées anglaises quelconques.

— Lord Cornwalis avait fait voile dimanche pour retourner à sa station devant Brest; mais il a été forcé par les vents contraires de rentrer à Torbay.

— La Gazette officielle annonce que la croisiere, sous les ordres de sir James Saumarez, a détruit cinq chaloupes canonnieres ennemies, à la hauteur du cap Grinez. Elles étaient remplies de troupes (2).

— Des lettres particulieres de Paris annoncent que le comte Cobentzl fait de grands préparatifs pour célébrer avec toute la splendeur possible le jour de l'inauguration de son souverain comme empereur révolutionnaire d'Autriche, le 1er novembre (3). BONAPARTE, sa femme, ses freres, ses sœurs, doivent assister à cette fête, et on a déjà envoyé plus de six cents billets d'invitation, tant aux membres du corps diplomatique qu'à la noblesse révolutionnaire de France.

— L'attention du gouvernement, et particuliérement du premier ministre, s'est attachée, les trois derniers mois, à connaître les parties faibles des côtes, afin de les mettre en état de défense. On avait d'abord proposé d'inonder différentes parties des terreins bas le long des côtes de Kent et de Sussex, au moyen d'écluses qui auraient été fortifiées; mais ce plan, quoique praticable, aurait causé des dommages considérables, et l'on a en conséquence adopté un autre plan beaucoup plus avantageux en ce qu'il offre plus de sûreté publique, qu'il sera un monument durable, et que le commerce de ces provinces en recueillera par la suite un très-grand fruit.

— On a arrêté de construire un canal entre la batterie de Shorncliff et la riviere Rother, près de Rye, et précisément sur les hauteurs de Pleydon. Ce canal aura, du côté du nord, un rempart qui protégera une route militaire, et l'on construira des batteries, soit sur les hauteurs, soit sur le rempart, pour en défendre le passage. On pourra, même au besoin, y faire naviguer des bâtimens armés; ce canal devant être assez profond pour porter des bâtimens au-dessus de 200 tonneaux.

Le gouvernement a passé un contrat pour la confection de ce canal, et il sera achevé dans quatre ou cinq mois. On attache une si grande importance à ce travail, qu'on en a confié la direction à l'ingénieur le plus distingué du royaume.

Du 18 octobre (*26 vendemiaire.*)

L'amiral Cornwalis est toujours retenu à Torbay par les vents contraires.

— Les généraux Rochambeau et Boyer ont été transférés dans la prison de Norman-Cross. (4)

Fonds publics. — Trois pour cent consolidés, 57 ⅜. — Omnium, 6 ¾.

INTERIEUR.

Bordeaux, le 29 vendemiaire.

Le corsaire *la Vengeance*, de Marseille, ayant relâché à l'île de l'Ascension, le 6 brumaire an 12, trouva dans une bouteille attachée à la croix, un billet conçu en ces termes: « Vingt-sept » hommes abandonnés dans la riviere du Zaïre » (côte d'Afrique), par trois bâtimens de Bordeaux, ont passé ici le 3 septembre 1803, dans » une petite embarcation conduite par François Cottineau aîné. Qui que tu sois, passant, qui » lis ce billet, si tu vas en Europe, fais parvenir » cet avis à Bordeaux par la voie des journaux, si » tu ne préferes autrement. »

Montaigu, le 2 fructidor.

Un loup enragé, d'une taille plus qu'ordinaire, après avoir parcouru dans la nuit les communes Desherbiers, la Verrerie, la Gaffbretiere, les Landes-Genusson, Taffrages, est arrivé sur celle de la Bruffieres. Les brigades de gendarmerie de ces deux dernieres résidences, en ayant été instruites par la clameur publique, se mettent à la poursuite de cet animal. Les cultivateurs des campagnes, animés par leur exemple, se sont joints à eux. Une jeune fille, que le même zele avait entraînée, en a été la victime; elle en a reçu une énorme blessure à la tête. Déjà il avait mordu quinze personnes, lorsque deux freres, Jacques et Jean Martin, cultivateurs de la commune de la Bruffieres, le forcent de se réfugier sur un rocher escarpé, d'où il menaçait de dévorer ceux qui auraient osé l'approcher. Le brave et jeune Martin, oubliant le danger auquel il s'expose, et ne consultant dans son généreux dévouement que le salut de ses concitoyens, s'arme d'un bâton; attaque cette bête féroce, et la jette du haut en bas du rocher, après l'avoir assommée.

Paris, le 4 brumaire.

L'amiral Bruix mande, en date du 2 brumaire, qu'une division ennemie, composée de sept bâtimens de haut bord, a attaqué, près le cap Grinez, une division de la flotille composée de trois prames, cinq chaloupes canonnieres, cinq bateaux canonniers et neuf péniches, faisant voile pour Boulogne. L'engagement a été très-vif, et l'on s'est battu de très-près. Après une canonnade de deux heures, l'ennemi, très-maltraité, a été forcé de gagner le large, et, à sa grande confusion, la division triomphante a été accueillie par la ligne des bâtimens de la flotille mouillés dans la rade de Boulogne.

Les nouvelles du mois de thermidor, de la Martinique et de la Guadeloupe, sont très-satisfaisantes.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 7 au samedi 12 brumaire an 13: savoir:

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12, et 2me Semestre an 11.

Ces semestres seront payés les mardi 8, et vendredi 11 brumaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après:

(1) M. James Crauford était prisonnier sur parole; la lettre qu'il a écrite au ministre de la guerre, et que nous avons publiée, était officielle. C'est la premiere fois qu'une nation fait triomphe de la violation de la parole donnée par un prisonnier. Lorsqu'une telle chose est arrivée, le déshonneur a toujours suivi dans ses foyers celui qui avait acquis sa liberté à ce prix honteux; et les princes et les cabinets ont toujours témoigné le mépris que mérita une conduite aussi coupable.

(2) La destruction des chaloupes canonnieres ne coûte rien aux journalistes anglais. Sir James Saumarez n'a pas pu écrire qu'il a détruit cinq chaloupes canonnieres à la hauteur du cap Grinez, ou ce serait une étrange fanfaronade. Il est vraisemblable que cette fausse nouvelle a été inventée pour opérer une diversion dans l'opinion qui s'est unanimement manifestée contre la honteuse expédition des machines infernales.

(3) Vous pouvez dire des injures aux princes d'Allemagne: votre politique machiavélique et toute égoïste leur est trop connue, pour que l'on vous réponde autrement que par le plus profond mépris.

(4) Comme les folliculaires du ministere anglais ne méritent aucune confiance, nous ne voulons pas croire à une aussi odieuse violation du droit des gens.

Bur. nos 1. A, P..... *A tous numéros.*
2. D, du no 7718 à..... *Idem.*
3. G, H..... *Idem.*
4. M, N, O..... *Idem.*
5. C, K..... *Idem.*
6. L..... *Idem.*
7. Q, R, U, V, W..... *Idem.*
8. B..... *Idem.*
9. E, I, J, S..... *Idem.*
10. F, T, X, Y, Z..... *Idem.*
11. D, du no 1 à..... 7717.

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivôse à messidor an 12, et 1er Semestre an 11.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 7, et mercredi 9 brumaire par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. no 9 Civiles, du no 1 à..... 6000
Ecclésiastiques, du no 1 à..... 89996
10 Civiles, du no 6001 à..... la fin.

Les lundi 7, et mercredi 9 brumaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du no 1 à la fin, par le bureau no 11, les lundi 7, et mercredi 9 brumaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Cinq pour cent consolidés.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau no 11.

Pensions des veuves des défenseurs de la patrie.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, 1er et 2e Semestres an 10, par le bureau no 11.

Cinq pour cent consolidés.

1er et 2e Semestres an 10, et 1er Semestre an 11, par les bureaux nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Ces paiemens auront lieu le samedi 12 brumaire.

N. B. Il n'y aura point de paiement le jeudi 10 brumaire, à cause de la fête.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

SENAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur. — Du mercredi 2 brumaire an 13.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 22 frimaire an 8.

Vu l'art. XX du sénatus-consulte, du 14 nivose an 11, portant réglement sur l'administration économique du sénat,

Procede, en exécution dudit article, à la nomination des sept sénateurs qui doivent entrer dans la composition du conseil d'administration pour l'an 13.

Le résultat du dépouillement de scrutin donne la majorité absolue des suffrages aux sénateurs François (de Neufchâteau), Aboville, Garnier (Germain), Cornudet, Peré, Démeunier et de Viry.

Ils sont proclamés, par M. le président, membres du conseil d'administration du sénat, pour l'an 13.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'EMPEREUR pour l'informer de cette nomination.

Les président et secrétaires,

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau), *président.*
PORCHER, COLAUD.

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 1er brumaire.

83. 53. 12. 82. 36.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 2 brumaire.

79. 30. 47. 51. 87.

SCIENCES PHYSIQUES.

Prix proposé par l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1806.

Il est peu d'objets de physique qui, par rapport à tout ce qu'ils présentent de calculable, aient été examinés avec plus de succès que la lumiere; mais la nature même de cet être merveilleux nous est encore peu connue, et peut-être l'ignorons-nous tout-à-fait. Depuis bien du tems on a sur ce sujet deux hypothèses également célebres par les grands noms de leurs auteurs: celle de Newton qui fait consister la lumiere en émanations matérielles des corps lumineux mêmes; et celle d'Euler, qui la fait naître des vibrations d'un fluide élastique particulier, produites par l'action de ces mêmes corps. Le fondateur de la chymie moderne, l'illustre Lavoisier a donné sur la lumiere une troisieme hypothese qui porte: qu'il existe dans la nature une matiere toute particuliere qui est la cause productrice de la sensation que nous désignons sous le nom de clarté ou de lumiere; que la matiere de la lumiere est assujettie aux affinités chimiques, en vertu desquelles elle est susceptible de se combiner avec d'autres corps, de s'y fixer, de s'en dégager et de produire en eux de sensibles modifications; que par l'effet de sa grande affinité avec l'oxygene, elle le réduit, en concours avec le calorique, à cet état aériforme, sous lequel il entre dans la composition de l'air atmosphérique; et que le feu qui se manifeste dans la combustion des corps, résulte de la décomposition du gaz oxigene de l'air atmosphérique, opérée par le combustible selon les loix des affinités, en vertu desquelles l'oxygene qui fait la base de ce gaz, étant absorbé par le corps qui brule, le calorique et la matiere de la lumiere deviennent libres et se dégagent. Quelque incertaine et sujette à des difficultés que puisse paraître encore l'existence d'une matiere de la lumiere et la réalité de ses affinités, sur lesquelles l'illustre auteur même de l'hypothèse ne s'est énoncé qu'avec une réserve vraiement digne d'un si grand scrutateur de la nature, il est pourtant hors de doute que cette belle idée, qui ne manque pas de tout appui de l'expérience, offre un genre de recherches des plus intéressans pour les progrès de la Philosophie naturelle. S'il existe une matiere de la lumiere, si elle est soumise à des affinités chimiques et répandue tout autour de nous, elle pourrait bien, par les combinaisons, dans lesquelles elle s'engage avec d'autres corps, avoir des influences marquées sur eux et sur plusieurs phénomenes naturels: l'avancement de nos connaissances à l'égard de cette matiere nous fournirait par conséquent des résultats qui, en éclairant un des ressorts cachés de la nature, jetteraient un nouveau jour peut-être sur nombre de ses opérations. En considération de ces raisons l'académie impériale a jugé avantageux à l'avancement des sciences de proposer publiquement un prix de *cinq cents roubles*, qui sera décerné au physicien qui aura fait et qui lui aura communiqué: *la série la plus instructive d'expériences nouvelles sur la lumiere considérée comme matiere; sur les propriétés qu'on sera en droit de lui attribuer; sur les affinités qu'elle paraîtra avoir avec d'autres corps soit organiques soit non-organiques, et sur les modifications et phénomenes qui se manifestent dans ces substances en vertu des combinaisons dans lesquelles la matiere de la lumiere s'est engagée avec elles.*

Sans faire ici l'historique ni des objections qu'on a opposées à cette hypothese, ni des recherches qu'on a déjà faites pour dévoiler dans différentes modifications des corps et des phénomenes naturels les traces de l'action des affinités chimiques de la lumiere, l'académie observe que ces recherches ne s'étendraient peut-être pas inutilement au feu galvanique, dont l'éclat éblouissant, en de grandes piles de volta et sur des substances charboneuses, imite en quelque façon celui de la lumiere solaire. Au reste l'académie se contente d'énoncer généralement le sujet du prix, afin que les savans qui voudront s'en occuper, ne soient gênés en aucune maniere, dans les points de vue, sous lesquels ils pourraient etre portés à envisager et à traiter une matiere d'un accès aussi difficile, à peine encore entamée et pourtant si digne d'être approfondie en faveur des progrès de la science naturelle.

L'académie invite les savans de toutes les nations, sans en exclure ses membres honoraires, et correspondans, à travailler sur cette matiere. Il n'y a que les académiciens mêmes, appellés à faire la fonction de juges, qu'elle croit devoir exclure du concours.

Les mémoires seront adressés dans les formes habituellement admises pour les concours, au secrétaire de l'académie: ils seront reçus jusqu'au premier mai 1806 exclusivement, et l'auteur de celui qui, au jugement de l'académie, aura mérité le prix, sera proclamé dans l'assemblée publique qui se tiendra au mois de juillet de la même année.

Le mémoire couronné est une propriété de l'académie et l'auteur ne saurait le faire imprimer sans sa permission formelle. Les autres pieces de concours peuvent être redemandées au secrétaire, qui les délivrera, ici à Saint-Pétersbourg, aux personnes qui se présenteront chez lui avec une procuration de l'auteur.

LITTÉRATURE.

Coup-d'œil sur l'histoire de la pastorale, ou Précis historique sur les poëtes bucoliques jusqu'à nos jours.

Si dans quelques genres, comme dans celui de l'art dramatique, nous avons égalé, surpassé même les anciens et les autres peuples modernes, il faut avouer que, dans le genre pastoral, presque tous les modernes et tous les anciens sont nos maîtres. Ce genre est-il plus difficile ou plus ingrat que les autres? Non, puisque beaucoup de peuples y ont excellé. Est-il rebelle devant le génie de noter langue, ou le génie de notre langue manque-t-il de force pour le dompter? Je crois que nous avons toujours su bien exprimer ce que nous avons su bien sentir; mais je crois que nous n'avons jamais senti ce genre, pareil pour nous à ces plantes exotiques qu'on ne peut acclimater, ou qui ne poussent sur notre sol que des tiges maigres, et pour ainsi dire contrefaites.

Pour mieux juger si je me trompais, j'ai voulu remonter à la naissance de la pastorale; c'était remonter à celle du Monde. Le trajet, n'offrait rien que de gracieux. Les sites variaient selon les âges et les contrées. J'ai donc pris la pastorale au berceau, et du berceau je l'ai suivie jusqu'à nos jours. Je vais donner les traits principaux de son histoire écrite dans les livres des poëtes qui se font fait bergers, ou des bergers que l'inspiration a rendus poëtes.

Il est dans la nature de la curiosité humaine de chercher à tout une origine; et dans la nature de l'orgueil humain, après la recherche, de se persuader qu'on l'a trouvée. En déterminant ainsi l'origine, les progrès et la fin des choses, le premier travail de l'esprit est de l'élever à un auteur de toutes choses. Voilà le rappel aux êtres immatériels; voilà le germe des religions. De ces êtres créateurs de tout, l'homme descend aux êtres créés. Qui dirigera sa marche dans ce labyrinthe sans issue? le fil de la tradition. Mais ce fil rompt entre les mains à chaque pas; la vanité le renoue: l'homme s'enfonce, en le suivant, dans les plus tortueuses routes. Plus il avance, plus il se perd; et c'est quand il s'est le plus égaré qu'il s'écrie avec orgueil: « j'ai touché le but! »

Comme l'esprit humain a ses bornes, il suppose que la nature a les siennes. Il lui donne celles dans lesquelles il est resserré lui-même. La tradition lui fait parcourir quelques siecles au-delà desquels il ne s'apperçoit plus: il n'y a donc plus rien au delà de ces siecles (se dit-il?) Des-lors la derniere limite qu'il entrevoit devient à ses yeux *la colonne d'Hercule* des générations.

L'homme porte dans les arts cette logique exclusive. N'a-t-on pas long-tems disputé pour prouver que tel Grec était le plus ancien des poëtes épiques. On devait dire seulement: « des poëtes épiques connus, tel Grec est le plus ancien. » Après cela, observant lentement la marche progressive de la nature, on aurait senti que l'inventeur d'un art qui embrasse toutes les conceptions de l'esprit humain, peut former des élèves qui pourront un jour devenir des modeles; mais qu'il n'est jamais modele lui-même. Alcide seul eût le don d'être un géant dans son berceau; mais Alcide est un demi-dieu de la fable.

La Génèse a placé le premier homme dans l'Eden, jardin enchanté: les races, nées des cailloux de Deucalion ont peuplé les belles plaines de la Thessalie, les riches bords du Pénée, non moins enchantés que ceux de l'Euphrate. Se nourrir, aimer et chanter, voila toute l'occupation des premiers habitans du Monde. Leur travail était borné au soin des troupeaux: leur vie, celle qu'on menait aux champs dans l'âge, appelé depuis *l'âge d'or*. Les premiers hommes furent donc des bergers; les premieres Muses, des bergeres. Apollon et les Neuf-Sœurs sont des descendans de ces Muses pastorales.

Les faiseurs ou traducteurs d'idylles et d'églogues, cherchant, comme je l'ai dit, une origine à tout, se sont mis à la torture pour découvrir l'inventeur de la pastorale. Plongés dans les ténebres d'un passé, incompréhensible, ils ont cru en sortir tout éblouissans de lumiere, parce qu'ils ramenaient avec eux quelques noms d'auteurs inconnus, dont aucun vestige de poésies n'attestait l'existence ni le mérite. On eût préféré que ces grands scrutateurs de noms, l'eussent été de bons poëmes, le monde littéraire s'en fut enrichi; mais il est aisé d'inventer les uns; pour inventer les autres, il les faudrait composer: cela n'est pas si facile.

Je ne rechercherai point, avec eux, si c'est aux Lacédémoniens que nous devons le *Chant bucolique* (1), ou si c'est *la peur* (2) qui en forma les premiers airs dans la ville de Syracuse; ou si Diane, dans la même ville, fit un Coridon du furieux Oreste: ou si quelqu'autre dieu ou déesse a, pour la premiere fois, animé les chalumeaux du berger Diomus, ou du berger Comatas, ou des autres bergers Linus, Amphion, Daphnis (3).

(1) Selon Servius, Sabinus, Jul. Scaliger, Vossius, l'abbé de Marolles, etc.

(2) Dans une contagion qui ravagea la Sicile.

(3) *Daphnis*: l'existence de ce prétendu *premier poete bucolique* est si incertaine, qu'il est indifférent d'y croire ou de n'y croire pas. Ce Daphnis était, dit-on, un beau berger, insensible. Vénus se vengea de lui en le forçant d'aimer. Si la déesse eût agi pour son propre compte, la vengeance eût été assez naturelle, et sa suite assez douce. Le beau Daphnis finit par aimer une belle inhumaine, et meurt consumé d'amour, et non pas d'ennui, comme quelques historiens le prétendent, attendu qu'on ne s'ennuie pas quand on souffre. C'est ainsi que Théocrite nous a peint Daphnis. On s'étonnera peut-être de ce que Vénus, dans Théocrite, interroge le berger sur la cause de son tourment, quand c'est elle-même qui a produit cette cause.

Il ne faut que cette seule phrase pour répondre à l'autorité même de Virgile (4) : c'est que les premiers bergers furent les premiers poëtes, et que les premiers hommes, comme je l'ai dit, furent des bergers.

Toute l'ancienne mythologie est pleine de dieux-pasteurs. Qu'étaient Vénus, Junon et Pallas, disputant le prix de la beauté sur le Mont-Ida, devant le berger Pâris ? les trois plus célebres pastourelles de la Phrygie. Qu'était Apollon chassé du ciel ? un beau berger gardant des troupeaux dans la Thessalie. Diane, illustre chasseresse, habitait les bois ; Jupiter, pour faire l'amour, s'amusait à courir les champs : or, Jupiter aux pieds d'Antiope, Diane dans les bras d'Endimion, Apollon sur les pas de Daphné, et les trois deesses rivales, et le jeune amant d'Hélene, tous composaient et chantaient des hymnes champêtres. Qui nous dit que Pan (5), sous les doigts duquel s'enflaient les roseaux harmonieux du Ladon, ne fut pas un très-grand faiseur d'idylles ? et les Sylvains, et les Satyres, et les Faunes, et les Driades, n'étaient-ils pas les éleves de ce Dieu ?

Qui me répondra qu'Hercule ne soupira pas des églogues aux genoux de la reine Omphale ; et que la reine Omphale (car les reines de ce tems étaient comme on sait des bergeres) ne célébra pas, à son tour, les douze travaux de son incomparable amant, par quelque gracieuse idylle ? et m'assurera-t-on encore que le sérieux Pluton, qui devint amoureux de la bergere Proserpine, ne s'amusa pas, ou à composer lui-même, ou à faire composer par les beaux-esprits des enfers, quelque langoureuse églogue en l'honneur de la belle fille de Cérès ?

Si du profane je passe au sacré, quel tableau présente l'histoire de nos patriarches ? des bergeries et des bergers : Abraham, seigneur de la terre de Chanaan, était un fort riche pasteur, ainsi que Loth (6) son neveu ; les deux rivales Agar et Sara, deux bergeres ; Isaac, Esaü, Jacob, aussi des bergers ; Joseph, devenu depuis premier ministre du roi Pharaon, avait été pasteur avec ses freres et sa mere Rachel ; et Rachel (7), et Joseph et ses freres ; et Jacob, et Sara et Abraham (8), tous chantaient des hymnes, ou des églogues, dans les plaines fertiles de la Mésopotamie.

C'est assez de ces légers rapprochemens pour convaincre les incrédules que si l'art de la pastorale a eu un inventeur, cet inventeur est inconnu. Disons mieux : cet art n'a pas eu plus d'inventeur (proprement dit) que tous les autres. L'esprit humain est lent dans ses progrès, comme la nature dans le perfectionnement de ses conceptions. Cet énorme bloc de granit eut-il un germe ? En le supposant, qu'on le découvre dans l'amalgame de ces innombrables molécules que la terre, en travail depuis des milliers de siécles, s'est plue à lier ensemble pour en former un vaste rocher. Il est des sciences que nous croyons contemporaines, et dont le berceau est placé dans un lointain si reculé, que notre imagination s'égare, en cherchant à le découvrir. Nous recevons de nos peres qui les avaient reçues des leurs, et ceux-ci de leurs ayeux, des richesses auxquelles nous ajoutons les nôtres, quand nous ne sommes pas des dissipateurs. Ces épargnes se grossissent de celles de nos neveux ; et ainsi, de siécle en siécle, le trésor s'accroît. Mais la main du tems ayant effacé dans quelques milliers d'âges les noms de ceux qui ont fait les premiers fonds, les descendans de nos neveux nous en feront honneur, si nous arrivons jusqu'à eux ; en feront, à notre défaut, honneur à leurs peres, au défaut de leurs peres, à eux-mêmes.

Si le berger Diomus, et le berger Comatas, et le berger Daphnis, ont fait des églogues avant Théocrite, je trouverai dans les fastes de l'histoire grecque un autre berger plus âgé qu'eux, qui dans les peintures du regne pastoral dut être leur maître, comme il l'a été jusqu'à nos jours de tous les poëtes ; et ce maître profond est Homere. Homere, source intarissable où les poëtes et les savans de tous les siécles ont puisé ! Homere, modele éternel de tous les grands écrivains ; mais qui eut aussi, n'en doutons pas, ses modeles. Sans vouloir donc remonter plus haut, et sans chercher ou ce qui n'est pas, ou ce que nous ne pouvons pas trouver, contentons-nous de ce que nous possédons ; et voyons quelles sont en ce genre nos pertes, ou quels sont nos profits depuis cette époque connue de notre fortune littéraire et poétique.

Il faut commencer par s'entendre sur le sens des mots, pour n'avoir plus à disputer sur la nature des choses. Nos modernes (je parle sur-tout des Français) ont rétréci l'idylle et l'églogue des anciens. Chez ceux ci, l'idylle embrassait tous les genres, s'élevait même quelquefois jusqu'à l'épopée (9). Chez nous, les mots *idylles* ou *églogues* ont eu une acception plus précise et plus déterminée. Nous n'avons plus entendu par ces mots que des petits poëmes sur la nature champêtre, sur les mœurs et les habitudes des bergers.

Chez nous, comme chez les anciens, l'idylle et l'églogue sont sœurs et jumelles si ressemblantes qu'il est aisé de les confondre l'une avec l'autre. Toutes deux sont nées aux champs. Leur caractere est la simplicité ; leur ajustement toujours décent, est aussi simple que leur caractere. Un vêtement de lin, une ceinture de fleurs, un chapeau de paille, un bouquet de roses, voilà leur parure. La sceptre de ces deux reines champêtres est une houlette.

Telle qu'une bergere, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornemens ;
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.
Mais souvent dans ce style un rimeur aux abois,
Jette là, de dépit, la flûte et le hautbois ;
Et follement pompeux dans sa verve indiscrete,
Au milieu d'une églogue entonne (10) la trompette.
De peur de l'écouter, Pan fuit dans les roseaux,
Et les nymphes d'effroi se cachent sous les eaux, etc.

Théocrite, le premier des poëtes grecs dont il nous reste des bergeries sous le nom d'*idylles*, Théocrite est placé avec Virgile à la tête des poëtes dans le genre pastoral. Théocrite né à Syracuse, 250 ans avant notre ère, sous le regne de ces Ptolémées qui surent s'associer par des bienfaits à l'immortalité des grands hommes de leur siecle, vivait à la cour de celui des Ptolémées, qu'on appele *Philadelphe*. Il en fut comblé de bienfaits et de faveurs. On sait qu'il eut pour contemporains Bion et Moschus ses admirateurs, quoique ses rivaux, dignes de lui être comparés sous quelques rapports, fort au-dessous de lui, comme peintres de la nature. Un mot peut commencer l'éloge de Théocrite, c'est que ce Grec fut le seul des auteurs bucoliques que Virgile daigna imiter ; un mot achevera cet éloge ; c'est que Virgile, en l'imitant, l'égala rarement, et ne le surpassa jamais. Scaliger est peut-être le seul de tous les commentateurs qui préfere les églogues de Virgile à celles de Théocrite. Je ne parle pas de Fontenelle dont il sera question un peu plus bas ; de ce grand partisan de la doctrine de Perrault contre les anciens, qui préfere Bion et Moschus à Virgile, et ce dernier à Théocrite ; c'est-à-dire qui met au dessus de celui que les gens de goût de tous les siecles ont placé au premier rang, ceux à qui ces mêmes gens de goût n'ont donné que la seconde ou troisieme place ; de Fontenelle, enfin, si inconséquent dans ses décisions, qu'après avoir cédé à Virgile le pas sur Théocrite (ce qui n'est point une faveur d'après l'espece de mépris qu'il laisse échapper pour tous deux), leur reproche à l'un et à l'autre trop de rusticité et trop de brillant ; se blesse de quelques idées simples qu'il regarde comme des idées triviales ; trouve *bas* ce qui est *naïf* (11), grossier ce qui est naturel ; ne veut que des bergers sans passions ; trouve fort étrange qu'ils se disputent (12) *le prix du chant*, comme si un berger ne pouvait pas mettre autant d'importance à jouer de la flûte, qu'un poëte à tirer des sons de sa lyre ; après cela, critique des locutions qui tiennent ou aux localités, ou aux préjugés des tems, exige, dans des mœurs presque patriarchales, les mœurs de son siecle ; dans les premiers hommes, ses contemporains ; et, en parlant de Virgile et de Théocrite, traite à la française et les Romains et les Grecs.

..... J'entends Fontenelle
Qui, géométriquement
Par maint beau raisonnement,
Fait, à la pointe fidelle,
Le procès au sentiment.... (Chaulieu.)

Et comment Théocrite aurait-il pu plaire à Fontenelle ; c'est-à-dire l'ami de la simplicité à l'ennemi de tout ce qui est simple ; à l'écrivain qui prononçant sur quelques auteurs de son tems, confondait *la grace* avec *la maniere* ; plaçait au même rang Cyrus et Zaïde, l'Astrée et la princesse de Clèves ? Ce n'est pas qu'on ne puisse faire quelques reproches à Théocrite. Souvent il est trop libre, trop licentieux (13). Son excuse, comme celle de tous les Grecs, est dans les mœurs de son pays. Mais du moins ses nudités ont tant de charme, que le regard le plus sévere s'adoucit en les contemplant ; mais du moins on lui doit cette justice que, s'il manque aux regles de la décence quant à la chose, il les observe presque toujours dans l'expression.

Des nombreuses imitations que les auteurs anciens et modernes ont voulu faire de Théocrite, les plus parfaites sont celles de Virgile : Virgile, de tous les poëtes celui qui a le plus imité, et de tous les poëtes celui qui mérite le plus de l'être.

Pour donner une idée de Théocrite à ceux qui ne le connaissent pas, je vais copier quelques traits de l'imitation en vers que Chabanon nous a laissée de plusieurs de ses idylles. Je choisis la seconde, qui passe pour la meilleure au jugement de Boileau et de Racine. Son titre est *l'Enchanteresse*. En voici le sujet :

« Une jeune fille fait un enchantement pour ramener son amant qui l'abandonne. Thestilis, sa suivante, l'aide dans les cérémonies de cet enchantement. C'est à Thestilis qu'elle s'adresse en commençant. »

Rassemble ces lauriers : d'une riche toison
Celui-ci le vase où mes mains ont versé le poison :
Viens, d'un philtre amoureux composons le breuvage ;
Par mes enchantemens ramenons un volage.
Douze fois, du soleil j'ai vu naître l'éclat,
Douze fois, j'ai pleuré l'absence de l'ingrat ;
Il me quitte ! enivré de l'objet qui l'adore,
Il ne s'informe pas si je respire encore ;
Et moi.... du sacrifice achevons les apprêts ;
Demain il apprendra tous les maux qu'il m'a faits.

Parais, astre des nuits ; astre pur et tranquille,
Parais, terrible Hécate, à mes chants sois docile ;
.....
.....
Hécate, Hécate vient ; frappons l'airain sonnant ;
Art puissant de Circé, rendez-moi mon amant.

Le bruit cesse ; par-tout regne un calme tranquille ;
Les vents sont en repos, la mer est immobile ;
Tout se tait.... tout se tait ? le cri de la douleur
S'éleve et retentit dans le fond de mon cœur.

O, tendresse ! ô sermens que mon amour réclame !
Il jurait que l'hymen sanctifierait ma flâme ;
Mes feux se sont accrus dans un espoir si doux :
Dieux ! je perds l'innocence, et je n'ai point d'époux !
.....
.....
La voilà cette tresse avec art enlacée,
Dépouille de l'ingrat entre mes mains laissée ;
Gage de sa tendresse !... ah ! périsse à jamais
Ce gage mensonger des sermens qu'il m'a faits.

Thestilis, si tu plains ma triste destinée,
Cours aux lieux où ma vie, hélas ! est enchaînée ;
Répands-y ces poisons ; va, cours, achève et dis :
« J'arrose de cette eau la cendre de Delphis. »

Me voilà seule !... ô nuit, retrace à ma mémoire
Des maux que j'ai soufferts la douloureuse histoire.
Quand cet amour fatal a-t-il donc commencé ?...
Ce fut, je m'en souviens, quand le jeune Anaxe
Au temple de Diane ordonnait une fête.
De guirlandes de fleurs elle parait sa tête :
Les monstres des forêts, les tigres et les ours
De la pompe sacrée augmentaient le concours.
A ces solennités je me vis entraînée ;
Malheureuse ! qui peut prévoir sa destinée ?
Autour de moi, le lin de mes riches habits,

---

(4) *Prima Syracosio dignata est ludere versu.* (Virg. *Buc.*)

(5) *Pan primus calamos cerâ conjungere plures*
Instituit. (Virg. *Buc.*)

(6) *Lothus habebat greges ovium et armenta.... Facta est rixa inter pastores gregum Abrahami et Lothi.* (Gen.)

(7) *Et ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui, nam gregem ipsa pascebat.....* (Gen.)

(8) *Et ambulabat Abraham, et cantabat.....* (Gen.)

(9) Théocrite et Virgile nous en offrent des exemples, l'un dans ses idylles de *Castor et Pollux* et de *Ptolemée* ; l'autre dans ses églogues de *Pollions* de *Gallus*.

(10) Ceci est une critique de Ronsard, et non des deux grands maîtres que je viens de citer. Boileau nous en offre la preuve dans les vers suivans :

Entre les deux excès la route est difficile.
Suivez, pour la trouver, *Théocrite et Virgile*.
Que leurs tendres écrits par les Graces dictés,
Ne quittent pas vos mains, jour et nuit feuilletés.
Seuls, dans leurs doctes vers, ils pourront vous apprendre,
Par quel art, sans bassesse, un auteur peut descendre ;
Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers,
Au combat de la flûte animer deux bergers ;
Des plaisirs de l'amour vanter la douce amorce,
Changer Narcisse en fleur, couvrir Daphne d'écorce ;
Et par quel art encor l'églogue quelquefois
Rend dignes d'un consul la campagne et les bois.
Telle est de ce poëme et la force et la grace.

(11) Fontenelle dit en quelque endroit, que le *naïf est une nuance du bas*. Cette idée est fausse ; car *le bas* n'est autre chose que *le naïf exagéré*. Cette seule opinion explique son dégoût pour les anciens. Fontenelle devait préférer les fleurs peintes aux fleurs naturelles.

(12) L'ambition est de tous les états. Le berger Damète legue en mourant sa flûte à Corydon : Amyntas en est jaloux. Ces deux bergers envieux d'une flûte, different-ils beaucoup des deux guerriers Ajax et Ulisse, enviceux de l'epée d'Achille ?

(13) Entre autres exemples, je citerai le plus décent. Une jeune bergere rencontre le pasteur Daphnis qu'elle ne connait pas *même de nom* ; et, après un entretien assez court, elle le quitte, n'ayant plus rien à lui accorder. — C'est le fond de l'idylle 28.

Noué négligemment, flottait en longs replis :
Delphis parut.... ô jour, jour heureux et funeste !
Il quittait les combats de la lutte et du ceste ;
L'huile couvrait encor ses membres demi-nus :
Tel brille l'or au front de l'astre de Vénus :
Telle, Phœbé répand un jour doux et tranquille.
Je le vis.... je rougis : interdite, immobile,
Tout mon sang se troubla ; l'éclat de ces beaux lieux,
La pompe de ce jour n'attirait plus mes yeux.
Distraite, le cœur plein d'une image si chere,
Je revins m'exiler sous mon toit solitaire ;
La fièvre dans mon sang alluma ses ardeurs ;
Mourante, je baignais ma couche de mes pleurs.
Mes yeux s'obscurcissaient, couverts d'un voile sombre ;
Mon front se dépouillait ; je n'étais plus qu'une ombre.
A qui, dans ce malheur, n'ai-je pas eu recours ?
Priere, enchantement, inutiles secours !
De Thestilis enfin j'implorai l'assistance.
« Thestilis, plains des maux qu'aigrit un long silence ;
» De ce cœur oppressé soulage les besoins :
» Delphis a tous mes vœux, Delphis a tous mes soins ;
» Delphis.... va le trouver, déclare-lui ma flâme ;
» Ouvre à ma voix timide un accent dans son ame ;
» Fais qu'ici mon amour puisse l'entretenir.... »
Elle part, et soudain je la vois revenir.
Delphis l'accompagnait : il accourt, il s'avance ;
Déjà, d'un pié léger sur le seuil il s'élance.
Je le vois.... je l'entends.... tout mon sang refroidi
S'arrête.... comme on voit au souffle du midi
L'eau couler en torrent à travers un nuage,
La sueur de mon front inonde mon visage.
Je veux parler.... ma voix expire ; et de mon sein
Avec peine s'échappe un murmure incertain,
Tel que le cri plaintif d'un enfant qui sommeille,
Lorsqu'un songe inquiet l'agite et le réveille :
Je demeure sans voix, sans vie et sans couleur.
Le cruel près de moi s'élance avec douceur,
.....
.....
Que la voix d'un amant persuade sans peine !
Déjà, ma raison cede au charme qui l'entraîne :
Mes bras demi-vaincus résistent mollement ;
Et ma bouche s'entr'ouvre au baiser d'un amant.
Pressé contre mon sein, son sein tremblant s'agite ;
Et voisin de son cœur, mon cœur brûle et palpite.
O transports de l'amour ! ô suprêmes plaisirs !
L'excès des voluptés remplissait nos desirs, etc. etc.

Si ce n'est là qu'une pâle et faible esquisse d'un tableau rempli de grace, de vigueur et de coloris, qu'est-ce donc que le tableau même ? Ceux qui sont pleins de la lecture de Virgile et de Racine, ont déjà dû remarquer, par cette seule citation, combien ces deux poëtes étaient pleins eux-mêmes de la lecture de Théocrite, et je n'ai pas besoin de détailler les traits nombreux qu'ils ont je ne dis pas imités, mais copiés dans ce peu de vers.

La suite à un prochain numéro.

AGRICULTURE.

Des Arbres fruitiers pyramidaux, vulgairement appelés *quenouilles*, avec la maniere d'élever, sous cette forme, tous les arbres à fruit provenant de pepins et de noyaux, pour en faire un objet d'utilité et d'agrément, avec figures, seconde édition, de mêmes format et caracteres que le *Traité complet sur les pépinieres* et le *Manuel pratique des plantations*, du même auteur ; par E. Calvel.

. . . . . *Pater ipse colendi*
Haud facilem esse viam voluit.. . . .
. . . . *Curis acuens mortalia corda.*
VIRG. *Georg.* lib. I.

Prix, 1 franc 80 centimes, et 2 francs 30 cent. franc de port.

A Paris, chez l'auteur, rue Mâcon, nº 11, et se trouve chez A.-J. Marchant, libraire pour l'agriculture, rue des Grands-Augustins, nº 12. Le Normant, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois, nº 42. An 13 (1805.)

Nous n'ajouterons rien au compte que nous avons rendu de la premiere édition de cet ouvrage. L'opinion publique est fixée ; le succès de la pratique qui y est indiquée, l'empressement des étrangers à se l'approprier par des traductions, ainsi que le *Traité complet sur les pépinieres* et le *Manuel pratique des plantations*, du même auteur, ne permettent pas de doute à cet égard.

Ce dernier ouvrage, publié par ordre du Gouvernement, a été traduit par quatre différens auteurs, en allemand. Il l'est aussi en suédois et en russe.

Il est flatteur pour M. Calvel de voir son nom associé en quelque sorte aux belles et solides plantations qui se font non-seulement dans les départemens de l'Empire français, mais même dans plusieurs contrées de l'Europe. Il ne l'est pas moins de voir l'empressement d'un grand nombre de Sociétés savantes et d'agriculture pour l'inscrire au rang de leurs membres. Ces suffrages sont la récompense la plus douce du zele de l'homme qui est assez heureux pour se rendre utile.

AU RÉDACTEUR.

Après ce que vous avez rapporté, monsieur, sur la découverte de l'Amérique, je crois utile de rappeler à vos lecteurs, que M. de Murr, magistrat distingué et savant de Nuremberg, a donné l'histoire de Martin Behaim, dont la 3e édition est de 1802 ; il a donné la figure du globe, et il a prouvé que Behaim n'a point été en Amérique.

Je dois encore rappeler à l'honneur de la France, ce que Desmarquets a dit dans ses Mémoires, pour servir à l'Histoire de Dieppe, imprimés en 1785, que Cousin parti de Dieppe en 1488, découvrit le Maragnon ; il observait les hauteurs d'après les leçons de Descaliers, professeur à Dieppe. Il avait pour second un nommé Poinson, qui alla à Gênes, et fut un des compagnons de Colomb. Mais personne à Dieppe n'a pu m'indiquer sur quelle autorité Desmarquets a rapporté ce fait, tout remarquable qu'il est.

DELALANDE.

CONCERT.

Le Concert de mademoiselle Isabelle Colbran est remis au mercredi 9 brumaire.

AVIS.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

On prévient les négocians, commissionnaires et voituriers par eau, que la reprise de la navigation du Canal du Centre aura lieu le 10 brumaire. L'on a déjà mis dans les trois bassins de Châlons-sur-Saône, l'eau nécessaire pour y faire les chargemens, et les bateaux chargés, venant de la Saône, peuvent y entrer.

LIVRES DIVERS.

Grammaire parlante, ou Grammaire théorique et pratique, au moyen de laquelle seule on peut apprendre l'orthographe, et la langue française sans maître. Par M. Collin, ancien professeur, de belles-lettres et de philosophie ; auteur du *Mémorial universel* et du *Flambeau des Etudians en rhétorique et en philosophie.*

Un vol. in-12, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 75 c. franc de port.

A Paris, chez Ponthieu, libraire, à la bibliothèque des Grands-hommes, place S.-Germain-l'Auxerrois.

Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie, avec des notions sur l'Égypte, manuscrit grec trouvé à Herculanum, traduit par E. F. Lantier, 7e édition, format in-18, 5 vol. imprimés sur du beau carré fin d'Auvergne, et caracteres de petit-texte neuf, avec cinq jolies planches, gravées en taille-douce ; édition soignée, revue et corrigée par l'auteur.

Prix, brochés, 6 fr. et par la poste, 7 fr. 50 c. En papier vélin, 12 fr. sans le port.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, nº 20.

Le débit rapide de cette agréable et ingénieuse production se soutient toujours : sept editions originales et plusieurs contrefaçons en sont la preuve ; le libraire imprime la *huitieme édition* in-8º.

Grammaire anglaise simplifiée, contenant les diverses espèces de mots, leurs formes et leurs emplois, des regles neuves sur les signes auxiliaires, des procédés nouveaux pour faire connaître le génie de la langue anglaise, sa construction, la valeur des propositions, leur choix après les verbes, etc. dans un ordre et avec une méthode propres à conduire promptement de la théorie à la pratique ; par le professeur G. Poppleton, auteur du *Guide pratique.*

A Paris, chez Madame veuve Périsse, libraire, quai des Augustins, nº 50, et chez l'auteur, rue Saint-Florentin, nº 670.

Prix, 1 franc 50 centimes, et 2 francs 10 cent. franc de port.

Le Guide-pratique, qui fait suite à cette grammaire, se vend 3 francs 60 centimes. Les deux ouvrages se vendent 4 francs 60 centimes.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 ½
—— courant	57	57 ⅛
Londres	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg	188 ½	186 ½
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 35 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 48 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	470	475
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71 19s 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle	½	1 ½ p
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 88 c.	1 fr. 87 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 ½ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 ½ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		159 ½
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	58 fr. 75 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1110 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre - Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Cinna, et l'Epreuve nouvelle.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Vieillard et les Jeunes Gens, et le Pacha de Suréne. Mlle Emelie-Leverd débutera dans la premiere piece par le rôle d'Euphrosine, et dans la seconde par celui de Laure.

Opéra-Comique. La 1re représentation d'Avis aux Femmes, ou le Mari colere.

Théâtre du Vaudeville. La 1re représ. des deux Jambes, précédée du Mur mitoyen, et suivie du Mariage de Scaron.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes, et Ricco.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.) La Grand'Mere, suivie des Trois Sultanes, terminé par le couronnement de Roxelane. Mlle Clarisse débutera dans le rôle de Délia.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; nº 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, nº 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adresse au rédacteur, rue des Poitevins, nº 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire des Moniteur, rue Poitevins, nº 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 36. *Dimanche, 6 brumaire an 13 de la République* (28 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 14 sept. 27 (fructidor.)

L'INTERNONCE de S. M. l'empereur d'Allemagne a notifié à la Porte l'acte par lequel la dignité impériale est rendue héréditaire dans la maison d'Autriche.

— La Porte a permis aux Arméniens de construire une église à Pera, et aux Grecs d'en bâtir une seconde.

— Le pacha de Romélie est parvenu à battre et à détruire presqu'entièrement les brigands de cette province. Leur chef, nommé Rochachigli, est parvenu à s'échapper et à se retirer avec environ mille hommes sur le territoire occupé par Passwan-Oglou.

— Le rebelle Ismaël-Pacha, qui est cerné dans Saint-Jean-d'Acre par le pacha de Damas et le capitan-pacha, a demandé une trêve pour pouvoir capituler. La Porte vient d'envoyer une personne à Saint-Jean-d'Acre, avec des pleins-pouvoirs pour transiger. La tranquillité n'est pas encore rétablie à Alep.

ALLEMAGNE.

Des bords du Mein, 20 octob. (28 *vend.*)

Leurs majestés impériales et royales sont parties de Prague, le 12 de ce mois, accompagnées de M. le premier bourgrave; elles vont faire une tournée dans les différentes parties de la Bohême, pour visiter les fabriques et autres établissemens de ce royaume. LL. MM. reviendront ensuite à Prague.

Augsbourg, le 17 octobre (25 *vendem.*)

La tranquillité de la Vétéravie est troublée par plusieurs bandes de brigands qui répandent la terreur au loin. Ces scélérats se sont montrés au nombre de 30 à 40 à Nieder-Weisel et à Laubach. Dans le premier de ces endroits, malgré un feu violent de mousqueterie qu'ils eurent à soutenir de la part d'un piquet de troupes, ils parvinrent à faire un butin considérable.

ITALIE.

Rome, le 15 octobre (23 *vendemiaire.*)

Les préparatifs du départ du pape se font avec la plus grande activité. Sa Sainteté partira dans dix jours; elle arrivera à Paris avant le 22 novembre, le sacre de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS étant fixé au 25. Elle voyage avec 18 voitures, et sera accompagnée par 5 cardinaux, 4 évêques, et aura une suite de plus de 60 personnes.

Venise, le 10 octobre (18 *vendemiaire.*)

Dimanche dernier, 7, l'introduction de la dignité du titre d'empereur héréditaire dans la maison d'Autriche, a été célébrée ici avec beaucoup de pompe. Le commissaire plénipotentiaire de S. M. I. s'est rendu avec un cortège brillant dans l'église de Saint-Marc. Les régimens de Duca et de Kray, ainsi que le bataillon des soldats de marine de la Dalmatie, ont paradé sur la grande place devant cette église. Pendant toute la journée, le bruit de l'artillerie et les acclamations du public ont retenti dans les airs. Le soir, le grand canal, la place de Saint-Marc, et une grande partie de la ville, ont été illuminés avec beaucoup de goût et de magnificence.

— On apprend de Florence que la maison de banque de Nic. Mar. Sassi a suspendu ses paiemens. Cette faillite est estimée à deux millions de *scudi* (environ 8 millions de fr.) La place de Livourne y est fortement intéressée. Ladite maison faisait ordinairement les affaires pécuniaires de la cour d'Etrurie.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 octobre (26 *vendemiaire.*)

(Loyd's Evening-Post.)

La fièvre contagieuse commence à cesser ses ravages à Gibraltar.

— Une gazette de New-Yorck, du 25 août, dit que la fièvre jaune est à bord d'une flotte marchande anglaise à la Nouvelle-Providence. Cette nouvelle est contredite par la même gazette.

— Les nouvelles des côtes de Kent et de Norfolk disent qu'une partie de la flotte qui bloque Boulogne, a repris sa position; mais que celle qui bloquait Ostende, a été forcée de se réfugier dans la rade d'Yarmouth, à cause de la violence du tems. Il y a présentement environ cinquante bâtimens de différentes formes à Ostende. On dit que deux bataillons des gardes sont sur le point de s'embarquer sur des transports qui sont aux dunes.

— Les frégates *la Belle-Poule* et *l'Attalante* ont pris le vaisseau marchand *l'Althée*, et l'ont conduit à l'Isle-de-France.

— Des lettres de Torbay nous informent de l'arrivée de l'amiral Cornwallis à bord de *la Ville-de-Paris*, avec *le Saint-Joseph*, *le Saint-Georges*, *le Téméraire*, *le Prince*, *la Gloire* et *le Plantagenet*, de devant Brest. Un vent de sud-ouest les a forcés à quitter leur station; mais il est probable qu'ils y sont retournés présentement. Il court un bruit cependant qu'on abandonnera le système de blocus pendant l'hiver, dans la persuasion qu'après tous les inconvéniens qu'il entraîne, nous ne pouvons pas bloquer Brest pendant l'hiver assez efficacement pour empêcher l'ennemi de mettre en mer.

— *Le Britannia*, de 110 canons, qui appartient à la flotte du canal, a eu ordre d'aller à Cawsand-Bay réparer son gréement.

— On compte encore parmi les vaisseaux de la flotte de Cornwallis rentrés à Torbay, *le Windsor-Castle* et *la Princesse-Royale*, ainsi que *le Brig*, *le Rambler*.

— L'ambassadeur de Naples a eu, le 11 de ce mois, une conférence avec le lord Harrowby.

— On dit qu'on s'occupe de dispositions pour faire lever le peuple en masse, conformément à l'acte du parlement, si les circonstances le demandent.

— Le 2e bataillon du 61e ayant 360 hommes; et le 2e bataillon du 18e (Royal-Irlandais), fort de 700 hommes, se sont embarqués mardi dernier à Ramsgate pour Jersey, et ont fait voile aujourd'hui.

— Le 4 septembre, le général Armstroug, ambassadeur des Etats-Unis en France et successeur de l'honorable Robert R. Livingston, ministre actuel, s'est embarqué à New-Yorck, à bord du *Thomas*, pour Nantes.

— Dessalines a été défait et a perdu 1000 hommes dans une attaque contre San-Iago qui était défendu par 7000 Espagnols, sous le commandement du général français Devaux. On dit que Dessalines a détruit la ville de Montechrist et le fort Dauphin, et massacré la plupart des habitans. Au commencement d'août, il se préparait à attaquer la ville de Santo-Domingo et les postes de San-Iago et d'Azua, qui sont tout ce qui reste entre les mains des Français et des Espagnols. Il a déclaré la guerre à l'Espagne, et donné des ordres à ses corsaires de prendre les vaisseaux espagnols.

Plymouth, le 10 octobre (18 *vendemiaire.*)

Le Windsor-Castle de 98 canons, *le Héros* de 74 et *le Majestie* de 74 ont mis à la voile pour joindre la flotte de Torbay. *Le Dolphin* de 44 canons a ordre de se remplir de toutes sortes de provisions pour cette flotte.

L'Intrépide et *le Belliqueux* de 64 canons sont en réparation à Deptford.

— *Le Héros*, vaisseau de guerre; la frégate *la Doris*, et les sloops *le Nemrod* et *le Rosario* ont mis à la voile pour croiser, ayant vent nord-ouest.

INTÉRIEUR.

Paris, le 5 brumaire.

L'amiral Verhuell mande qu'une division de la flotille batave étant partie d'Ostende, a eu un engagement avec une division anglaise; que la prame *la Ville de Bruxelles* a serré vivement un bâtiment ennemi, et l'a forcé à s'éloigner; que le combat a été très-animé, et que le résultat a été la prise d'un gros brick anglais; que l'ennemi a pris le large, et que la division batave a rempli sa mission, et a mouillé dans la rade de Dunkerque.

L'amiral Bruix donne de nouveaux détails sur le dernier engagement qui a eu lieu près le cap Grinez. Notre division était commandée par le capitaine de frégate Lambour. L'attaque a été vive; deux prames ont combattu long-tems contre une frégate anglaise à portée du pistolet. La plus grande confusion a régné à bord du bâtiment ennemi, qui a eu deux de ses mats cassés, et ses manœuvres coupées. La croisière anglaise a quitté le combat. Notre division était en pleine mer, hors de la portée des batteries de côte. Nous avons eu six hommes blessés, dont un est mort de ses blessures, et notre flottille triomphante et en bon état, est arrivée à sa destination.

L'observateur léger et superficiel attachera peu d'importance à ces petites victoires; mais le véritable militaire en sentira toute la conséquence: Ces escarmouches réitérées, font perdre de la confiance à ces gros vaisseaux, et donnent de la sûreté et de l'expérience à nos petites flotilles.

On a inséré dans les journaux un article conçu en ces termes:

" On écrit de Mayence, qu'en vertu d'une " lettre du ministre de l'intérieur, l'exportation " des grains à l'étranger est permise, en payant " les droits de douane, et sous les conditions " prescrites par le décret impérial du 13 prairial. "

Cet article peut induire en erreur ceux qui pourraient y ajouter quelque confiance; son énonciation est absolument fausse, et il n'existe aucun décret impérial du 13 prairial, concernant l'exportation des grains.

Les autorités civiles, le clergé, les habitans de la Guadeloupe et l'armée, à NAPOLÉON BONAPARTE, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

C'est avec enthousiasme que la colonie de la Guadeloupe a appris la nouvelle de la haute dignité que l'amour national devait à vos vertus et aux importans services que vous avez rendus: c'est maintenant que nous pouvons dire: La révolution est terminée; la France respire en liberté! L'unité dans le pouvoir suprême est le *pacte un* de l'Empire, et l'hérédité dans votre illustre famille fait le désespoir des conspirateurs. Les lâches rejettons de la dernière dynastie sont justement proscrits; le peuple les réprouve! Grâces vous soient rendues; la France, gouvernée par votre puissant génie, ne craindra plus ni les fureurs des Gracques ni les vengeances des Tarquins.

Le Ciel, qui vous fit le sauveur de la nation, vous laissera jouir long-tems de votre ouvrage. Tels sont les vœux formés par les autorités civiles! par le clergé, par l'armée et par les habitans de la colonie. C'est du fond de nos cœurs que nous nous écrions avec la France entière: *Vive* NAPOLÉON BONAPARTE, EMPEREUR DES FRANÇAIS!

Signé, *Ernouf*, général de division, capitaine-général de la Guadeloupe et dépendances; *Roustagneng*, préfet par *interim*; *Berthelin*, commissaire de justice; *Ambert*, général de division, lieutenant du capitaine-général; *Hortode*, adjudant-commandant, chef de l'état-major-général; *Folio*, aide-de-camp; *Merlen*, chef de bataillon; *Perot*, chef de bataillon; *Repantigny*, capitaine, aide-de-camp; *Fortin*, commandant; *Vatable*, chef de bataillon, commandant de place; *R. Lavielle*, commissaire du Gouvernement près le tribunal d'appel; *Decressonnière*, commandant de la garde nationale; *Amic*, officier de santé; *Desmarais*, président du tribunal d'appel; *Hopel*, pharmacien en chef; *Boissant*, commissaire de marine; *Mallespine*, negociant; *Pons*, commissaire du Gouvernement; *Poutrel*, capitaine, adjudant-major; *Sizone*, notaire; *F. Ortillon*; *Denormandie*, substitut du tribunal de première instance; *L. Bellegarde*, habitant; *Roydot*, greffier et notaire; *Richaud*, capitaine; *Gaudrie fils*, commissaire-adjoint; *Monnereaud*, capitaine; *Bouvier*, lieutenant; *Bertet*, capitaine; *Greffe*, curé des habitans; *E. Maucomble*, lieutenant de chasseurs; *L. Lasages*, officier de gardes nationales; *Merozière*, officier de gendarmerie; *Mercier*, officier; *Vilpied*, officier; *J. Point*, officier de marine; *Leroy*, officier; *Gruz*, officier; *Bologne Rougemont*, officier des sapeurs; *Pautrier fils*, officier du génie; *Lerobin*, officier; *V. Boudet*, officier de la garde nationale; *Dubusquet*, habitant; *P. Merlande*, adjoint à l'état major; *Gondrecourt*, adjoint à l'état-major; *Dampierre*, habitant; *L. Offret*, commissaire de marine; *Negret*, negociant; *Parfouru*, négociant; *Rouvierolle*, officier civil; *P. Reizet*, payeur de la marine; *Lehertey*, visiteur de la douane; *Ed. Reizet*, officier; *Coussinblanc*, greffier; *Desletz Mondésir*, habitant; *Lescot*, officier; *N. Parmantier*, secrétaire principal de justice; *Auvil fils*, commissaire du Gouvernement; *Burte*, officier; *Eslinger*, officier; *Barbat*, négociant; *Benoit Campery*, negociant; *L. Benoit*, negociant; *Bachemin*, officier de santé; *Bellegarde*, ha-

bitant ; *A. Girard*, arpenteur ; *Mauron*, négociant ; *Brudor*, garde magasin ; *Méj*, négociant ; *Aubert*, officier ; *Richomme*, officier ; *A. Maitre*, officier ; *F. Gerard*, négociant ; *Dupont*, officier de santé ; *Kohlmüller*, officier ; *Léal*, officier ; *Chateaugiron*, commissaire de marine ; *Poyen*, adjoint à l'état-major ; *Rousseau*, assesseur ; *Lapointe*, négociant ; *Gandelat*, interprete ; *A. Allegre*, offic. de marine ; *Poyen*, habitant ; *L. Artaud*, offic. ; *Sergent*, officier ; *Moreau*, officier ; *Trosseau*, officier ; *Olivier*, officier ; *Domergue*, officier ; *Dausier*, lieut. ; *Lebailly*, officier ; *L. Mathé*, offic. de marine ; *l'Herminier*, pharmacien. *Dupont*, officier ; *Petit Fontenelle*, officier ; *Hizelt*, officier ; *Auguste Lafosse*, secrétaire de la Préfecture ; *Matier*, chef de bataillon, commandant les Saintes ; *Foulquier*, curé ; *J. Calbris*, curé ; *Maillard*, offic. ; *Danthouars*, commandant d'artillerie, *Deverrucet*, habitant ; *Touchaimberg*, négociant ; *Butel Mougay*, juge du trib. d'appel ; *Guibert*, négociant ; *Saint-Jury*, adjud. de place ; *Fontelliau*, officier de santé ; *Dumpierre*, négociant ; *Debrieu*, négociant ; *Gilbert*, offic. de la gendarmerie ; *Petit*, officier ; *Houdan*, capit. ; *P. A. Gallois*, officier démissionné ; *Ch. Dain*, *Ledentu*, négocians ; *Gaterau*, officier ; *Jusselin*, négociant ; *Duc*, négociant ; *A. Sabazot*, avoué ; *Lacour fils*, offic. de la garde nat. ; *Castète*, notaire ; *Bovis fils*, avocat ; *Marsan*, commiss. de marine ; *Ch. Dain fils*, négociant ; *Gonnet*, négoc. ; *Chaudron Cognon*, offic. ; *Laburlhe*, offic. ; *Burle*, offic. ; *Millet*, offic. ; *Lens*, offic. ; *Crouault*, offic.

Notice de la fête donnée aux autorités civiles, au clergé, aux habitans et à l'armée de la Guadeloupe, par le général de division Ernouf, capitaine-général ; Simeon Roustagneng, préfet par interim, et le citoyen Bertolio, commissaire de justice, le 14 juillet (25 messidor an 12) à l'occasion de l'inauguration à l'Empire Français de NAPOLÉON BONAPARTE-LE-GRAND.

Les papiers publics et officiels et des dépêches particulieres de France, ayant apporté la nouvelle de l'élévation de BONAPARTE-LE-GRAND à la dignité suprême, la fête dont le détail suit, fut conçue, proposée et célebrée d'un accord spontané avec l'ivresse de la joie et l'enthousiasme de la reconnaissance à pareil jour, à la même heure qu'en France (se disaient tous les citoyens), malgré deux mille lieues qui nous séparent, nos vœux unis à ceux de la métropole s'éleveront en même tems vers le Ciel, pour lui demander la prospérité, la conservation et le bonheur de NAPOLÉON BONAPARTE-LE-GRAND, Premier EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Le 24 messidor, au soleil couchant, une salve générale d'artillerie annonça, dans toutes les parties de la Guadeloupe et de ses dépendances, la fête qui devait être célébrée à l'époque mémorable du 14 juillet. Le matin du 25 du même mois, au lever du soleil, cette salve générale fut répétée par tous les forts et par toutes les batteries de la colonie.

A sept heures du matin, toutes les troupes, tant de la garde nationale que de la ligne, prirent les armes et se réunirent. La proclamation du capitaine-général, qui motivait et consacrait ce grand événement, fut accueillie avec enthousiasme.

Le commandant d'armes et son état-major, le commissaire civil et ses adjoints la publiaient au milieu des citoyens qui, par des applaudissemens réitérés, témoignaient la satisfaction qu'ils éprouvaient en apprenant une nouvelle aussi importante, qui désormais allait fixer le sort de l'Empire, et appeler les Français aux plus brillantes destinées.

Un détachement de cavalerie, une compagnie de grenadiers de la 66e de bataille, escortaient le commandant d'armes au son d'une musique brillante et guerriere.

A trois heures de l'après-midi, la musique, les officiers de l'état-major-général et de la place, et les grenadiers de la 15e de ligne se rendirent au quartier-général : le buste de BONAPARTE-LE-GRAND fut porté avec pompe, escorté de sa garde d'honneur, du quartier-général dans la salle destinée au festin. Il fut placé sous un arc triomphal au bruit d'une salve d'artillerie de vingt-un coups de canon.

Les autorités civiles et militaires, le clergé, les principaux habitans et négocians, ainsi que les militaires qui ont reçu des armes d'honneur, se réunirent en même tems, et prirent les places qui leur avaient été désignées.

Pendant le repas, le capitaine-général s'est levé. Il a proposé un toast ; et soudain le plus grand silence a régné. Il a dit :

« A BONAPARTE LE-GRAND, EMPEREUR DES FRANÇAIS, qui réunit à ce titre auguste ceux non moins précieux de sauveur et de pere de la Patrie ! Puisse le Ciel lui accorder de longs jours pour le bonheur de la France ! Puisse ses descendans augmenter l'âge en âge la gloire et la prospérité de l'Empire Français ! »

Une salve générale d'artillerie, un morceau de musique analogue, et les cris mille fois répétés de vive BONAPARTE, EMPEREUR DES FRANÇAIS, se sont confondus.

Après ce moment d'un juste enthousiasme, le général de division Ambert, lieutenant du capitaine-général et commandant l'armée, a porté le *toast* suivant :

« A la Nation française ! »

Le citoyen Siméon Roustagneng, préfet par *intérim*, a demandé et obtenu du silence. Il a dit :

« A BONAPARTE, EMPEREUR DES FRANÇAIS, aux armées de terre et de mer, à l'agriculture et au commerce ! »

Le citoyen Bertolio, commissaire de justice, a porté ensuite un *toast* ainsi conçu :

« A BONAPARTE, législateur des Français ! Le Code civil qu'il vient de promulguer lui acquiert de nouveaux droits à notre reconnaissance et un nouveau titre pour l'immortalité : VIVE L'EMPEREUT DES FRANÇAIS ! »

Un cinquieme *toast* a été porté par M. l'abbé Foulquier, sous-préfet apostolique :

« Au souverain Pontife et à BONAPARTE, EMPEREUR DES FRANÇAIS, restaurateur du culte ! »

Tous ces *toasts* ont été accompagnés par des cris de VIVE BONAPARTE, par des airs choisis et par des salves d'artillerie. La reconnaissance étant dans tous les cœurs, la joie brillant dans tous les yeux, plusieurs convives ont recité des vers et chanté des couplets analogues à la fête.

A cinq heures le repas étant terminé, le capitaine général, précédé du buste de BONAPARTE porté en triomphe, et suivi par tous les convives, est descendu sur le cours où le troupes étaient en bataille ; les grenadiers s'étant formés en haie, la cavalerie trompette sonnante, les tambours et la musique ayant pris leur place, le cortège, suivi d'une foule immense, s'est mis en marche vers l'église ; le buste de l'EMPEREUR, le front ceint d'une couronne de lauriers, a été déposé dans le chœur sur une estrade richement décorée. Tout le monde se trouvant placé, M. l'abbé Foulquier, sous-préfet apostolique, a prononcé le discours suivant :

« Nous sommes réunis dans le temple du Très-Haut pour célébrer un grand événement. En ce jour mémorable expirent les prétentions, les espérances diverses qui ont si long-tems, si cruellement déchiré notre patrie.

» Une trop fatale expérience nous a appris à connaître les maux que produisent, dans une grande nation, la pluralité et l'instabilité des chefs ; sous un tel gouvernement, les Français, couverts de lauriers, furent malheureux : on vit la maîtresse du Monde prête à s'écrouler, lorsque le Dieu qui veillait sur ses destinées, appela de l'Orient le héros qu'il avait désigné dans ses décrets éternels pour l'arrêter dans sa chûte.... Le général BONAPARTE arrive ; et à l'instant, à l'aide de l'invisible main qui dirigeait la sienne, il remet la France en équilibre, et prouve à l'Univers attentif, que non-seulement il est le plus grand guerrier, mais aussi le plus grand homme d'état, le plus habile administrateur.

» A cette fameuse époque a commencé notre bonheur. Les vœux librement exprimés à l'aurore de la révolution ont été remplis ; tous sujets de dissentions ont été dissipés, les lois respectées, l'ordre et la paix rétablis dans les villes et dans les campagnes, les autels relevés....

» Dans cette heureuse situation, on eût dit que nous n'avions plus de desirs à concevoir. Cependant qui de nous ne jetait pas encore sur l'avenir des regards inquiets ? L'homme extraordinaire sur la tête duquel reposaient nos destinées, n'est pas exempt de la loi commune : sa gloire seule est immortelle !.... La France a jugé que, pour éterniser son repos et sa prospérité, il lui fallait un chef unique et héréditaire, auquel tout vint aboutir comme à un point central, et qui fît disparaître à jamais tout sujet de trouble au dedans et de guerre au dehors.

» La France a jugé que le dépositaire du pouvoir national devait être investi d'un titre qui fût digne de la splendeur de la nation : et tous les vœux ont fixé l'hérédité du pouvoir suprême dans la famille du héros législateur qui a rempli la Terre de la plus éclatante renommée, et le cœur des Français d'amour et de reconnaissance.

» Aujourd'hui, NAPOLÉON BONAPARTE est solennellement proclamé EMPEREUR DES FRANÇAIS.

» Aujourd'hui, le titre d'EMPEREUR et le pouvoir impérial sont déclarés héréditaires dans sa famille.

» Aujourd'hui est couronnée l'œuvre de l'être souverain qui tient dans ses mains le sort des peuples et des empires.... Les livres saints nous apprennent que toute puissance vient de Dieu, et que tout ce qui vient de Dieu n'est établi que pour l'utilité des hommes.... Ils nous prescrivent d'obéir à ceux qui sont préposés pour nous commander.... De rendre à César ce qui appartient à César.

» Habitans de la Guadeloupe, ces préceptes vous paraissent d'autant plus doux, que votre affection, votre reconnaissance envers le chef illustre qu'il a plu à la providence de donner à notre Patrie, ont poussé dans vos cœurs des racines profondes ! Eh ! qui de vous perdra jamais le souvenir de ses bienfaits ! Qui de vous pourra jamais oublier le choix qu'il fit en faveur de cette colonie du général dont la mort prématurée suspendit tant de biens ; vous savez dans quel état effrayant nous étions retombés, lorsque, dans sa prévoyante et active sollicitude, BONAPARTE nous envoya le chef qui nous commande, et vous vous rappelez avec quelle rapidité nos alarmes furent dissipées, l'ordre et la confiance rétablis ! — Depuis que ce vertueux militaire a touché nos rivages, que de droits il s'est acquis à notre gratitude !....

» La Guadeloupe a-t-elle joui dans aucun tems d'un gouvernement plus juste, plus paternel ? La religion y a-t-elle été plus protégée ? l'administration mieux ordonnée ? la justice mieux rendue ? l'armée mieux tenue, mieux dissiplinée ? Y régna-t-il parmi les citoyens une plus heureuse harmonie ? Les progrès de l'agriculture, l'activité du commerce, en tems de guerre et après tant de malheurs et de dévastations, ne tiennent-ils pas du prodige ? Tous ces avantages, à qui les devons-nous, messieurs ? La réponse est dans vos cœurs.

» Dans une telle situation, que manque-t-il encore à notre félicité ? Vous le savez ô mon Dieu ! Ah ! perfectionnez votre ouvrage, faites cesser la guerre, ce fléau destructeur ! calmez les passions de nos ennemis, anéantissez leurs jalousies, bornez leur ambition. Faites, grand Dieu ! que le héros à qui vous avez confié les rênes de la France, soit désormais le pacificateur plutôt que le vainqueur des nations ; et que l'Europe entiere envie plus notre bonheur, qu'elle ne soit jalouse de ses triomphes !

» En accueillant les actions de grâces que nous allons vous rendre, recevez aussi ces vœux, Dieu de bonté ! et que vos faveurs temporelles soient pour nous le gage de celles que vous nous préparez dans l'éternité. »

Ensuite on a chanté le *Te Deum*. Les cérémonies civiles et religieuses de la journée étant terminées, les plaisirs et les fêtes du soir ont succédé. Le buste de BONAPARTE, EMPEREUR, ayant été ramené dans le même ordre, a été placé dans une élégante salle de bal. Toutes les rues étaient illuminées ; le Cours était décoré d'un arc de triomphe qui laissait appercevoir en perspective la statue de l'EMPEREUR au milieu de quatre colonnes de feu.

A Neuf heures, le bal a commencé.

Un feu d'artifice a été tiré à dix heures ; à minuit, un ambigu a été servi aux dames, et les danses ont continué le reste de la nuit.

Les détails de cette fête improvisée ont été exécutés, vu le peu de jours qui l'ont précédée, avec autant de zele que de talent et de goût, par les soins des sous-directeurs du génie et d'artillerie les commandans Fortin et Danthouars, et par ceux de messieurs les commissaires civils et militaires, désignés au nombre de huit pour faire les honneurs de cette fête ; le capitaine-général leur en a témoigné sa satisfaction particuliere.

Ainsi s'est terminée cette journée consacrée par l'amour et la reconnaissance au premier homme du siecle, sauveur et conservateur de la liberté, de la prospérité et de la gloire de la Nation Française. Le ciel même a paru protéger les hommages publics qui lui étaient rendus, en préservant des fureurs trop ordinaires de l'hivernage, le jour destiné à sa fête.

A la Basse-Terre, Isle Guadeloupe, le 26 messidor an 12.

P. S. Des fêtes ont eu lieu le même jour dans tous les quartiers de la colonie, et principalement dans ceux de la Pointe-à Pitre, des Saintes, de Marie-Galante, de la Désirade, et de Saint-Martin.

POÉSIE.

Les Muses trop long-tems fugitives ou muettes, ont recouvré la voix ; elles reviennent à leur asile favori. L'époque solennelle où nous nous trouvons, parmi tant de titres à un long souvenir dans la mémoire des hommes, comptera peut-être l'apparition simultanée de plusieurs productions poétiques que leur titre, leur étendue ou le nom de leurs auteurs rendent dignes de fixer l'intérêt de notre âge, et, nous l'espérons, celui des tems qui devront lui succéder.

M. Delille n'avait pas pris un vain engagement, et on n'avait pas fait en son nom une fausse promesse. [La traduction du *Paradis perdu* suit de près celle de *l'Enéide*. Elle va paraître.

Le poëme de *la Navigation*, de M. Esmenard, va prendre, à la même époque, sa place parmi les poëmes didactiques.

M. Vernes, de Genêve, paraît avoir terminé son poëme de *la Création*. Enfin, on annonce d'un auteur dont le nom ne s'est point encore fait con-

naître dans nos fastes poétiques, un poëme intitulé : *Sapho*.

Aucun de ces poëmes n'est en entier sous nos yeux, et l'on ne doit s'attendre ici à trouver, à l'égard de leurs auteurs, rien qui puisse appartenir à l'éloge ou à la critique. Nous ne pouvons que citer quelques fragmens. Nous prévenons l'objection naturelle que les lecteurs sévères ne manqueront pas de laisser échapper : des fragmens ne prouvent rien, diront-ils ; on sait qu'en général ceux qui les dérobent à la modestie de l'auteur, ne choisissent pas les passages les plus faibles : on sait qu'un morceau de détail ne prouve rien quant à l'ensemble ; qu'on ne peut juger un morceau d'architecture sur une colonne isolée, ou sur les bas-reliefs d'un frontispice : aussi n'est-ce pas à titre de juges que nous proposons aux lecteurs d'arrêter leurs yeux sur ces fragmens. Nous les offrons comme un sacrifice dû à l'empressement général, un tribut dû à la curiosité publique. Ce peu de mots ne sera donc suivi que de simples citations.

En commençant par la traduction du *Paradis perdu*, nous citerons d'abord quelques vers du portrait de Satan :

.....

Malheureux, il roulait dans ce gouffre éternel,
Foudroyé, mais vivant ; souffrant, mais immortel :
Conservé pour subir la céleste justice,
Le refus de la mort est son plus grand supplice.
De ses maux à venir, de ses biens d'autrefois
Il sent peser sur lui l'insupportable poids ;
Il se soulève enfin, et dans l'abîme immense
Jette un coup-d'œil sinistre où sont peints la vengeance,
L'effroi, le désespoir sur lui-même acharné,
Et la haine inflexible, et l'orgueil obstiné.
De regrets sans remords indomptable victime,
Expiant à-la-fois et méditant le crime,
D'aussi loin que d'un ange apperçoivent les yeux,
Il regarde, il parcourt cet océan de feux,
Qui, brûlant tristement sous ces voûtes funebres,
Sans répandre le jour, laissent voir les ténebres.
Il ne découvre au loin que de brûlans tombeaux,
Que des champs de douleurs, des régions de maux,
Du deuil, de la souffrance inconsolable asyle ;
L'espoir, présent par-tout, à jamais s'en exile.

Moloch conseille aux démons de porter la guerre dans le ciel :

« Armons-nous de ces fers forgés pour nos souffrances ;
Instrumens des douleurs, qu'ils le soient des vengeances ;
Ces torrens sulfureux, qu'alluma son courroux,
Contre leur propre auteur qu'ils marchent devant nous ;
Renvoyons-lui les traits qu'il lança sur nos têtes ;
Aux tempêtes du ciel opposons nos tempêtes :
Qu'il tonne, les éclairs répondront aux éclairs ;
Nos foudres heurteront ses foudres dans les airs,
Ebranleront son trône, et, dans sa cour suprême,
Parmi ses chérubins l'iront chercher lui-même.... »
Il dit, grince les dents, fronce un sourcil farouche ;
Un sourire effroyable a paru sur sa bouche ;
Et son air, son regard, plein d'un sinistre feu,
Annonce un choc terrible à tout autre qu'à Dieu.

Bélial est peint dans les vers qui suivent :

Plus aimable en ses traits, plus doux en sa colère,
Des anges le plus beau, le mieux instruit à plaire,
Bélial lui répond, Bélial dont le cœur
Cachait de vils pensers sous un air de grandeur.
La grâce à ses discours prête un charme qui touche ;
Le fiel est dans son cœur, et le miel sur sa bouche ;
Il sait, dans les filets d'un discours captieux,
Tendre à la raison même un piége insidieux ;
Sait noircir la vertu, sait colorer le vice ;
De l'esprit corrompu fait souvent son complice ;
Timide pour le bien, habile pour le mal,
Aux plus sages conseils, son conseil est fatal....

De cette citation nous passons à quelques parties du tableau de la création.

Mais de ce vaste amas sombre et silencieux,
La nuit couvrait encore la matière inféconde :
L'esprit de Dieu s'étend sur les gouffres de l'onde,
Les couve sous son aile, et verse dans leur sein
Son ame créatrice et son souffle divin.
Au feu vivifiant de sa chaleur puissante
Le chaos se féconde et la nature enfante.
Tout se range à sa place, et chaque germe impur
Etranger à la vie, au fond du gouffre obscur
Plongé sa masse inerte et sa grossière lie ;
Attirant, attiré, l'être à l'être s'allie,
L'un écoute sa haine, et l'autre son amour,
Et comme ses penchans chacun a son séjour.
Le feu vole, l'air monte, et dans l'air élancée,
La terre par son poids y demeure fixée.
Alors l'Eternel dit au néant qui conçut :
« Que la lumière soit, et la lumière fut. »
.....
Cependant le soleil n'existait pas encore ;
Des nuages cachaient le berceau de l'aurore :
Dieu la vit et l'aima ; mais de l'obscurité
Son ordre tout-puissant sépara la clarté,
nomma l'une le jour, et l'autre les ténèbres.
Ici des rayons purs, là des vapeurs funèbres,
Se succedant sans cesse et changeant de séjour,
Sur le double hémisphère habiteut tour à tour.
Ainsi du jour naissant brillerent les prémices :
Le ciel même à la Terre envia ses délices :
Et tout l'olympe en chœur, par de joyeux concerts,
Chanta le jour enfant et le jeune univers.
.....
.....
.....
Tous les flots sont peuplés d'oiseaux navigateurs ;
Dans les lacs azurés, dans les ruisseaux limpides,
Ils baignent le duvet de leurs gorges humides ;
A leur tête le cygne au plumage d'argent
Courbe son col en arc, s'applaudit en nageant,
Et déploie au milieu des ondes paternelles
Les rames de ses pieds, les voiles de ses ailes ;
Tantôt il prend l'essor, et vers l'astre du jour
S'élance dédaigneux de l'humide séjour,
D'autres, sans s'élever à la voûte céleste,
Préferent sur la terre un destin plus modeste.
Au milieu d'eux le coq, d'un air de majesté,
Marche sûr de sa force et fier de sa beauté ;
Superbe, le front haut, en triomphe il étale
Son panache flottant, son aigrette royale ;
Son plumage doré descend en longs cheveux ;
L'orgueil est dans son port, l'éclair est dans ses yeux ;
Sa voix est un clairon ; son organe sonore
Marque l'heure des nuits, et réveille l'aurore ;
C'est le chant du matin, c'est l'annonce du jour,
L'accent de la victoire, et le cri de l'amour ;
Lui seul réunit tout, force, beauté, courage.
De la création le plus brillant ouvrage,
Après lui vient le paon de lui-même ébloui ;
Son plumage superbe, en cercle épanoui,
Déploie avec orgueil la pompe de sa roue :
Iris s'y réfléchit, la lumiere s'y joue ;
Il semble réunir dans son arc radieux
Et les fleurs de la terre et les astres des cieux.

La citation suivante est tirée du XIXe chant. Satan y exprime ainsi sa rage, en s'adressant à la Terre, séjour d'Adam et Eve :

« O combien me plairait votre aspect enchanteur,
Si le plaisir encore était fait pour mon cœur !
Il n'en est plus pour moi : pour calmer mes supplices,
J'ai besoin de forfaits, j'ai besoin de complices.
Il me faut un malheur à mes malheurs égal,
Le bien n'est plus pour moi que dans l'excès du mal.
Enfer, en vain j'ai fui ton océan de flamme,
Un enfer plus ardent se rallume en mon ame ;
Il me suit sur la Terre, il me suivrait aux cieux,
Si je n'humiliais leur despote orgueilleux.
Le Monde est son chef-d'œuvre, et l'homme son image
Au Dieu qui les a faits, faisons un double outrage ;
Mon sort est trop cruel s'il n'est point partagé ;
Satan se croit heureux si Satan est vengé.
Qu'alors tombe sur moi le sort de mes victimes ;
Que mes calamités l'emportent sur mes crimes,
Par les douleurs d'autrui je serai consolé.
Que l'homme soit perdu, son séjour désolé ;
Ce Monde est fait pour lui ; ce Monde m'importune ;
De son maître odieux qu'il suive la fortune.
Objet de mon essor, objet de mon courroux,
Homme, Dieu, Terre, Ciel, évanouissez-vous.
Dans les mêmes projets ma haine vous rassemble.
Je vous attaque tous, périssez tous ensemble ;
Qu'au gré de ma fureur tout soit anéanti !
Rendons-leur le tourment que mon cœur a senti ;
Et qu'heureux d'un désordre où mon bonheur se fonde,
Satan seul soit debout sur les débris du Monde ;
Alors je pars content, je cours dire aux enfers :
Le voici le vainqueur du Dieu de l'Univers !
Tombez tous à ses pieds, rendez-lui tous hommage !
Des six jours en un seul j'ai renversé l'ouvrage,
L'ouvrage du Très-Haut, de l'Etre tout-puissant. »

Les trois premiers chants du poëme de M. Esmenard, sur la *navigation*, sont consacrés à la marine des anciens.

Le 4e est consacré à la renaissance des arts en Europe, à la découverte de l'Amérique, à celle du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance.

Le 6e chant est consacré à la description de la Hollande.

Le 7e, au tableau de la tactique navale et des guerres maritimes entre la France et l'Angleterre.

Le 8e décrit les voyages de long cours, les découvertes maritimes, et rappelle ce que les sciences doivent aux recherches des navigateurs.

Au troisieme chant, après avoir décrit les vaisseaux guerriers des anciens romains, l'auteur veut peindre ces vaisseaux de luxe dont Plutarque et d'autres historiens ont fait la description.

Lorsqu'aux jeux de la paix abaissant leur courage
Les Romains, sur les flots, ne bravaient que l'orage ;
On voyait des beaux-arts le luxe ingénieux
Embellir les vaisseaux consacrés à ces jeux.

Là, trompant les regards de l'humide Phélade ;
Le timon se cachait au sein d'une Naïade ;
La proue, en déguisant ses formes et son nom,
Offrait aux vents calmés l'image d'un Triton ;
Sur les flancs, arrondis par le ciseau docile,
Des Nymphes, des Sylvains, on retrouvait l'asyle ;
Salmatis y brûlait au milieu des rocaux,
Narcisse, en soupirant, s'y courbait sur les eaux ;
Et par un arc plus fier la poupe dessinée
Réfléchissait au loin, de myrtes couronnée,
La conque d'Amphitrite ou le char de Vénus.

Tel on vit approcher des rives du Cydnus,
Balancé sur les flots qui blanchissaient à peine,
Le vaisseau qui du Nil portait la souveraine.
Groupés autour du mât, les amours triomphans
D'une voile de pourpre enflaient les mouvemens ;
Où, sur l'azur des mers courant d'un pied rapide,
Devançaient le navire et lui servaient de guide ;
Les autres de la reine embrassaient les genoux :
Un seul, qu'importunaient des ornemens jaloux,
De son aile argentée effleurant Cléopâtre,
Osait les soulever ; et de son sein d'albâtre
Approchait en riant les dards empoisonnés
Qu'aux maîtres des humains il avait destinés.
Le Désir earressait ces formes demi-nues ;
Brillante des couleurs dont Iris peint les nues ;
Sa ceinture légere, entourant mille appas,
Les indiquait aux yeux et ne les montrait pas.
Antoine à ses côtés, plein d'un double délire,
De l'Orient soumis lui promettait l'empire ;
Dans ses feux satisfaits puisait de nouveaux feux ;
Et des bords du Cydnus les peuples amoureux
A la reine des mers apportant leur hommage,
Désertaient ses autels pour courir au rivage.

Dans le morceau suivant, l'auteur décrit la pêche de la baleine.

L'ancre mord les glaçons, vieux enfans de l'hiver ;
Les monstres bondissans sur cette affreuse mer,
L'ours, monarque affamé de ces sombres rivages,
Et le phoque timide, et les morses sauvages,
Et l'horrible baleine à qui, le fer en main,
Le Batave a du pôle enseigné le chemin,
Et qu'il poursuit encor sous sa glace éternelle ;
Voilà les ennemis que son courage appelle !
Leur sanglante dépouille excite ses transports.
A peine de l'Islande a-t-il quitté les ports,
Sur les flots appaisés, s'il voit l'eau jaillissante
Que lance dans les airs d'une haleine puissante,
Le colosse animé que cherche sa fureur,
A l'instant tout est prêt. — Sans trouble, sans terreur,
Sur un esquif léger le nautonier s'élance ;
Le bras levé, l'œil fixe, il approche en silence,
Mesure son effort, suit le monstre flottant,
Et d'un fer imprévu le frappe en l'évitant.
Soudain la mer bouillonne, en sa masse ébranlée ;
Un sang épais se mêle à la vague troublée ;
D'un long mugissement l'abîme retentit ;
Dans des gouffres sans fonds le monstre s'engloutit ;
Mais sa fuite est cruelle, et sa fureur est vaine.
Un fil, au sein des flots poursuivant la baleine,
Au Batave attentif rend tous ses mouvemens :
Par l'excès de sa force elle aigrit ses tourmens ;
Rien ne peut les calmer. Le fer infatigable,
Image du remords qui poursuit le coupable,
La perce, la déchire, et trompant son effort,
Enfonce dans ses flancs la douleur et la mort.
Lasse enfin de lutter sous l'Océan qui gronde,
De ses autres glacés sur l'écume de l'onde
Elle remonte encore et vient chercher le jour.
Le fil qui se replie annonce son retour ;
Aussitôt dirigé par ce guide fidele,
L'intrépide pêcheur arrête sa nacelle
Au lieu même où le monstre, épuisé, mugissant,
Leve sa tête énorme, et respire un moment.
Il paraît : mille coups irritent sa vengeance.
Terrible, il se ranime ; et de sa queue immense
Bat l'onde qui bouillonne et bondit dans les airs.
Sa rage, en soulevant le vaste sein des mers,
Exhale en tourbillons le souffle qui lui reste.
Malheur au nautonnier dans ce moment funeste ;
Si l'aviron léger n'emportait ses canots
Loin de l'orage affreux qui tourmente les flots !
Tout s'éloigne, tout fuit ; la baleine expirante
Plonge, revient, surnage ; et sa masse effrayante,
Que l'œil découvre au loin comme un rocher mouvant,
Couvre l'azur des mers d'un sang noir et fumant.
Auprès de ses vaisseaux le Batave l'entraîne.

Dans le 8e chant, l'auteur peint les quatre parties du jour à la mer, entre les tropiques, et s'abandonne à des idées morales et religieuses :

Cependant le soleil sur les ondes calmées,
Touche de l'horison les bornes enflammées,
Son disque étincelant qui semble s'arrêter,
Revêt de pourpre et d'or les flots qu'il va quitter;
Il s'éloigne; et Vesper, commençant sa carriere,
Mêle au jour qui s'éteint sa timide lumiere.
J'entends l'airain pieux dont les sons éclatans
Appellent la priere, et diviseut le tems.
Pour la seconde fois, le nautonnier fidele,
Implorant à genoux la puissance éternelle,
Sous les ombres du soir, dans le calme des airs,
Adresse l'hymne sainte au Dieu de l'Univers,
A l'Être universel, impénétrable, immense,
Qui, sur l'azur des flots, dans leur vaste silence,
A la foi des humains, qui lui porte ses vœux,
Apparaît plus terrible et plus majestueux.
Entre l'homme et le ciel, sur des mers sans rivages,
Un prêtre en cheveux blancs conjure les orages;
Son zèle des nochers adoucit les travaux,
Epure leur hommage et console leurs maux.
« Dieu créateur! dit-il, toi dont les mains fécondes
Dans les champs de l'espace ont suspendu les mondes,
Dieu des vents et des mers! dont l'œil conservateur
De l'Océan qui gronde arrête la fureur,
Et d'un regard chargé de tes ordres sublimes,
Suit un frêle vaisseau flottant sur ces abîmes;
Que peuvent devant toi nos travaux incertains!
Dieu! que sont les mortels sous ses puissantes mains!
Helas! de sous nos arts la fragile science,
Le courage affermi, la froide expérience,
N'ont pas d'un fol orgueil séduit notre raison:
Nos modestes succès rendent gloire à ton nom.
Par des vœux plus pressans nos allarmes t'implorent;
Bénis, Dieu paternel! tes enfans qui t'adorent;
Rends-les à leur patrie, à ton culte, à ta loi;
La force et la vertu ne viennent que de toi:
Daigne remplir nos cœurs: éloigne la tempête;
Que le sombre ouragan se dissipe et s'arrête
Devant ces pavillons qui te sont consacrés;
Et qu'un jour nos drapeaux, par toi-même illustrés,
Aux doutes de l'orgueil opposant nos exemples,
Appellent le respect et la foi dans tes temples. »
Il dit, et prie encor: ses chants consolateurs
D'espérance et d'amour pénetrent tous les cœurs.
O spectacle touchant! ravissantes images!
Tandis que l'œil fixé sur un ciel sans nuages,
Du prêtre dont la voix semble enchaîner les vents
Les nautonniers émus répetent les accens,
Le couchant a brillé d'une clarté plus pure;
L'Océan de ses flots appaise le murmure;
Et seule, interrompant ce calme solennel,
La priere s'éleve aux pieds de l'Eternel.

Nous citerons, en terminant, les passages du poëme de M. Vernes; les citations du poëme de Milton qu'on vient de lire doivent donner à celles-ci encore plus d'intérêt. L'auteur décrit la création ou l'origine de la verdure.

.....
Ali sent ton empire, instinct de la nature,
O pudeur! de ses pas compagne aimable et pure,
Qui des attraits de l'ame embellit la beauté;
Qui plais même à l'amour par tes droits écarté,
Retardes son triomphe en préparant sa gloire,
Rends son feu plus constant, plus douce sa victoire;
Sur ses charmes répands ce nuage léger
Qui de l'humanité semble les dégager;
Divinises la femme alors qu'un trait la blesse,
Et fais à la vertu ressembler sa faiblesse.
Du jeune et tendre cœur qu'intimide un desir,
Tu peins l'aveu secret, le soupçon du plaisir;
Et le Ciel te donna pour parer l'innocence,
Sa plus touchante voix, sa plus douce nuance!

Où fuis-tu, cher Ali! Qui cause ton effroi?
Ton premier sentiment fut tout entier pour moi;
Maintenant mon amour t'effraie.... arrête!... il cesse....
Ah! cours encor; mon cœur ne tient plus sa promesse.
Ne devrais-je d'un Dieu t'obtenir en ce jour,
Que pour te voir, t'aimer, te perdre sans retour!

De l'homme telle était la priere plaintive,
Tandis que sa compagne errante, inattentive
Sur un sol inconnu fuyait loin de ses yeux;
En vain le triste *Omen* (1) d'un écueil dangereux
Pour elle redoutant la rencontre imprévue,
Lui promet s'il jouit du plaisir de sa vue,
De régler sur les siens son repos et ses pas;
De ses sermens Ali fait déjà peu de cas:
Dans son anxiété l'homme enfin se rappelle
Qu'à servir ses desirs le Ciel toujours fidele
Fit sortir à sa voix Ali du sein des eaux
Et succéder pour lui la vie à son repos:
A la terre encor nue aussitôt il ordonne
Que d'un léger duvet tout son front se couronne,

(1) Le premier homme.

Qu'en le foulant Ali ne puisse se blesser,
Et sur ce tapis frais aime à se reposer:
Il parle; du gazon la riante verdure
Couvre d'un voile heureux le sein de la nature;
Onduleux et léger, des plaines et des monts
Il descend égayer le ruisseau des valons;
Emaille le rocher; dans toute la contrée
Contraste avec l'éclat de la voute azurée;
Il forme le premier des habits du printems;
De trop vives clartés il délâsse les sens,
Sert un brillant objet de sa nuance sombre,
Marie heureusement et la lumiere et l'ombre,
Entretient le silence, ajoute à la fraîcheur
De l'asile où l'amour cherche un secret bonheur:
C'est sur le frais gazon, sur la verte fougere
Qu'aime à rire et danser la folâtre bergere;
C'est sur ce lit fleuri qu'au printems de ses jours,
Fuyant des souvenirs qui reviennent toujours,
Elle en trouve l'objet, l'écoute sans se plaindre,
Rougit, veut s'éloigner, court.... et se laisse atteindre.

A ce bienfait, d'Ali le cœur se sent ému;
Des regards adoucis, un sourire ingénu
De son heureux amant forment la récompense,
Et l'amour prend les traits de la reconnaissance.
Bientôt sur la pelouse elle arrête ses pas:
Quand un doux sentiment naît et parle tout bas,
Un brin d'herbe suspend la course d'une belle.

M. Vernes donne aussi la création des nuages et des arbres.

.....
.....
Dès que l'ange eut parlé, ses ailes étendues,
L'emporterent bientôt sur un trône de nues;
Son éclat les peignit des plus vives couleurs;
Omen avait paré la verdure de fleurs,
Il voulut qu'à son tour de ces teintes brillantes
Le ciel retint l'éclat et les pompes flottantes:
Des nuages le voile informe et ténébreux
S'éclaire aux vœux d'*Omen* et vole radieux;
D'or, de pourpre et d'iris tous les cieux resplendissent,
De leurs brillans reflets les ondes s'enrichissent,
Aux effets réunis et des flots et des feux,
On *dirait* de l'hymen de la terre et des cieux,
Ou *que* d'un lieu plus saint l'éternelle lumiere
Affaiblie en son cours, vient donner à la terre
Une image imparfaite, une pâle clarté
Du palais éclatant de la Divinité.

Long-tems les yeux tournés vers la voûte éthérée,
Omen en admira la scene colorée;
Mais ses yeux sur *Ali* de nouveau se fixant,
Des cieux il oublia le spectacle imposant.

« Compagne dont mon ame est toujours plus ravie,
Devant qui tout objet et s'efface et s'oublie,
Ah! j'avais bien prévu l'ordre du Créateur,
Et mon premier regard t'avait livré mon cœur!
Puissé-je, ô mon *Ali*, tandis que tu sommeilles,
Embellir ce séjour de nouvelles merveilles,
Et causer à ton cœur le même enchantement
Que ta présence au mien porte à chaque moment!
Quand Dieu me fait marcher de miracle en miracle,
Souviens-toi que m'aimer fut son premier oracle! »

Ali dormait encore, et des feux du Midi
L'éclat de ses attraits pouvait être terni;
Omen ordonne aux fleurs de former un ombrage
En projetant dans l'air leur tige et leur feuillage;
D'attirer sous cette ombre une douce fraîcheur;
D'y reproduire aux yeux sous la forme de fleur
Les charmes qui d'abord avaient flatté sa vue,
D'en parer leurs rameaux et leur tête touffue,
De verser autour d'eux des parfums odorans,
Et de fournir au goût les plus doux alimens.

Il parle, et son desir a peuplé les campagnes;
De la plaine aux côteaux, des côteaux aux montagnes,
L'humble arbuste se change en de rians bosquets,
Et, trône de verdure, y porte ses bouquets.
Vous naquites alors, arbres charmans, bois sombres
Qui nous environnant de vos augustes ombres,
Du jour adoucissez et l'éclat et l'ardeur,
Qui flattez le regard, qui fournissez au cœur
L'asyle des plaisirs, celui de la sagesse,
Les berceaux où folâtre une vive jeunesse;
Le temple où vers le ciel il aime à s'élever,
Où loin de son jeune âge, il se plaît à rêver;
A rappeler le songe ou l'erreur de sa vie,
Et de quelques beaux jours la trace évanouie!
O source de fraîcheur et de fécondité
Dont le ciel en tout lieu varia la beauté,
Et sous tous les climats prodigua les largesses,
Qui peindra votre grace et dira vos richesses!
Soit que du flanc des monts, élancés dans les airs,
Vous vous y contonniez de rameaux toujours verds,
Et jardins immortels plantés par la nature,
Libres, vous étaliez sa sauvage parure;
Soit qu'au creux des vallons, sur la rive des eaux,
Vos plants moins orgueilleux s'y courbent en berceaux,
Que j'aime à contempler de vos races nombreuses
Le rajeunissement et les formes pompeuses;
Sur un tronc élevé, ce front majestueux,
D'un feuillage léger les vêtemens nombreux,
Le rameau, bras fécond qui nous tend et nous donne
Les fleurs de son printems, les fruits de son automne;
Qui cultivé par nous, ami reconnaissant,
Nous offre un plus doux fruit, un tribut plus constant;
Et qui, pour nos foyers, quand la triste froidure
A ravi son ombrage au sein de la nature,
Semble sous son écorce avoir gardé ses feux,
Dont il nous garantit en des tems plus heureux!

L'auteur du poëme de Sapho n'a encore rendu public aucun fragment.

ROMANS.

Emilia ou *les Epoux réunis*, roman traduit de l'espagnol; trois volumes in-12. Prix, 5 fr., et franc de port 7 fr.

A Paris, chez Gide, libraire, rue Christine, n° 3; et chez Lenormand, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois, n°s 13 et 14.

Notre littérature a été pendant quelques années inondée de romans traduits de l'anglais, ou prétendus tels, dont un très-petit nombre est échappé à l'oubli. Après de violentes commotions politiques, les cœurs, pour être émus et intéressés, avaient peut-être besoin de la peinture d'événemens terribles, de situations affreuses, de scenes déchirantes; le romancier, ne fondait alors l'espoir de son succès que sur la terreur qu'il inspirait. Une horreur soutenue devait tenir lieu de cette émotion douce qui plaît à la sensibilité, et en entretient le charme.

La Nation a retrouvé son caractere, et bientôt son goût, un moment altéré, a repris ses droits; on a renoncé à des lectures qui ressemblaient à des supplices, et l'on a rendu le roman à sa véritable destination, le délassement et la distraction.

Emilia peut atteindre ce but. Ce roman offre une action simple, naturelle et intéressante, le tableau de la bienfaisance, des dangers de la séduction, des épreuves que peut subir la vertu, et dont elle aime à sortir victorieuse. L'esprit dans lequel le plan est conçu est bon: les sentimens qui dominent sont louables, les principes purs, et l'impression que laisse la lecture de ce roman n'a rien dont la morale puisse s'inquiéter; le style a de la simplicité, de l'élégance et de la clarté. C....

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

Idem. Jouis. de vend. an 13.....	59 fr. 40 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France,...	1135 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la reprise d'Ossian ou les Bardes, opéra en 5 actes. — En attendant une représentation au bénéfice de Mlle Coulon, artiste de la danse.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Tancrede, suivi du Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. M. Musard, Marton et Frontin, et le Collatéral.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La Mélomanie, Maison à vendre, et l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, l'Aveugle supposé, et Folie et Raison.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, les Intrigans, et le ballet pantomime du Déserteur.

Théâtre Moliere. Henri de Baviere, op. en 5 act., et Alexis et Justine, op. en 2 actes.

Théâtre du Marais. Zamilo et Zélia, ou le dévouement filial, mélod. en 4 actes, à grand spectacle, et le Château du Diable.

Théâtre de la Cité. Eugénie, et Zémire et Azor, opéra.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. L'ouverture s'en fera mardi 8 du courant. La salle est remise à neuf.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Ce beau et grand local paraît suffire à peine à la réunion des spectateurs. — Incessam. la reprise des concerts, sous la conduite de M. Blasius.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 37. *Lundi, 7 brumaire an 13 de la République* (29 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 15 octobre (23 *vendemiaire.*)

D'après un ordre adressé récemment à tous les commandans généraux des provinces, il doit être délivré des congés à 15,000 hommes de l'armée en sus du nombre déterminé des semestriers.

INTÉRIEUR.

Briançon, le 25 vendemiaire.

La pose de la première pierre de l'obélisque qui doit être élevé sur le Mont-Genèvre, et dédié par le département des Hautes-Alpes, à la gloire de Sa Majesté, a donné lieu à une cérémonie qui a inspiré le plus vif intérêt : tous les fonctionnaires publics du département y avaient été invités par M. le préfet ; un concours immense d'habitans arrivés les uns du fond des vallées, les autres des bords d'un torrent, d'autres du voisinage des glaciers, s'étaient portés au lieu indiqué sur le Mont-Genèvre.

L'obélisque aura vingt mètres de hauteur, et il sera orné d'inscriptions. A ses pieds seront amenées, d'un côté, la Durance, et de l'autre, la Doire, qui, dans un même bassin, viendront confondre leurs eaux. Cet emblême animé représentera les nœuds qui resserrent l'ancienne France et les contrées que la victoire y a réunies.

Autour de la fondation de l'obélisque, on avait formé pour la cérémonie une place élégante, d'une circonférence de cent mètres, et sur laquelle, à gauche de la direction de la route, on avait érigé un temple en verdure, avec un péristyle orné de six colonnes couronnées d'un fronton. Ses avenues étaient bordées d'une haie taillée à hauteur d'appui, d'où s'élevaient des arbres, de distance en distance. Cette place domine la vaste prairie qui occupe tout le col, et elle servait d'amphithéâtre.

Après un discours analogue à la circonstance, et auquel de vives acclamations et les cris, *vive l'Empereur!* se sont mêlés au son d'une musique guerrière et au bruit de plusieurs salves d'artillerie, le préfet est descendu sur les fondations de l'obélisque ; il y a placé la première pierre ; il y a déposé la médaille et le procès-verbal de la cérémonie : l'un et l'autre renfermés dans une boîte de plomb

Des exercices militaires, une distribution de prix aux élèves de l'école secondaire de Briançon, des courses, des jeux publics précéderent le banquet.

Au retour, on trouva la ville de Briançon spontanément illuminée par ses habitans.

A dix heures, dans une salle fraîchement décorée, le bal s'ouvrit par une danse que des jeunes gens exécuterent, l'épée à la main : ce reste des amusemens du peuple Celte ne s'est conservé que dans le hameau du Pont-de-Cervières, et n'y est pratiqué que le jour de la fête patronale. Ce n'est pas au bruit des instrumens qu'on s'y livre ; les femmes placent au milieu d'elles la plus âgée, et toutes sans reprendre haleine, répetent les chants qui excitaient l'esprit belliqueux des Celtes.

Paris, le 6 brumaire.

On a omis de dire, dans l'avis relatif aux fonctionnaires appelés à la cérémonie du couronnement, qu'ils ne pourront être inscrits chez le grand-maître des cérémonies, que sur la présentation des lettres closes, qui leur seront adressées par le secrétaire-d'état.

DECRETS IMPÉRIAUX.

S. M. l'Empereur a rendu à Saint-Cloud, le 5 brumaire présent mois, un décret qui détermine le mode d'après lequel les congés de semestres seront accordés pour l'an 13.

Ce décret est conçu en ces termes :

Art. 1er. Il sera accordé des congés de semestre dans les corps dont l'état est joint au présent décret, et qui ne font point partie d'une armée, d'un camp ou d'un cantonnement.

II. Les semestriers partiront le 1er frimaire ; les sous-officiers et soldats rejoindront au 1er floréal, et les officiers au 1er prairial.

III. Dans les corps où tous les bataillons ou escadrons auront des congés de semestre à délivrer, le colonel et le major ne pourront jouir en même tems du semestre ; ils conviendront entre eux quel sera celui des deux qui prendra le congé, et ils pourront en partager la durée, pourvu que l'un ne parte que lorsque l'autre sera de retour au corps.

La même chose aura lieu entre le major et le chef de bataillon dans les autres corps.

Dans les régimens dont deux bataillons devront délivrer des semestres, le même arrangement aura lieu entre le major et le plus ancien chef de bataillon ; le second pourra jouir du congé de semestre.

Dans les corps qui auront en totalité des congés de semestre à délivrer, il en sera donné à la moitié des chefs de bataillon, et à un seulement s'il y en a trois.

IV. Les semestres seront accordés dans la proportion suivante :

A la moitié des capitaines, lieutenans et sous-lieutenans présens au corps, de maniere cependant à ce qu'il reste au moins un officier par compagnie.

Au quart des sous-officiers, et au huitieme des soldats également présens.

V. Néanmoins, n'auront point part aux semestres, et ne seront pas compris à cet égard comme présens, les soldats qui ne servent pas depuis quatre ans révolus, les quartiers-maîtres et officiers et sous-officiers de santé, et les officiers et sous-officiers employés au recrutement.

VI. Les généraux ou officiers supérieurs commandant les départemens parcourront, sans délai, les différentes garnisons qui se trouvent comprises dans l'étendue de leur commandement. Ils assisteront personnellement à toutes les opérations relatives à la distribution des semestres. Ils tiendront la main à ce que l'on se conforme aux dispositions générales de l'arrêté du 21 messidor an 9, en ce qui n'est pas contraire à celles du présent décret, et ils les suivront eux-mêmes en ce qui les concerne.

VII. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

LITTÉRATURE.

Coup-d'œil sur l'histoire de la pastorale, ou *Précis historique sur les poëtes bucoliques jusqu'à nos jours.* — Suite. (Voyez le n° 35 du Moniteur.)

Après Théocrite, et sous le même regne, c'est-à-dire sous Ptolémée Philadelphe, brillerent encore Bion et Moschus : Bion né à Smyrne, Moschus à Syracuse. Il nous reste peu d'ouvrages de ces deux poëtes bucoliques ; mais ce qui en reste, respire la galanterie, la délicatesse et le goût. Moschus est, je crois, le seul poëte parmi les anciens qui trouva grace devant Perrault leur détracteur. J'ai dit que Fontenelle était de l'avis de Perrault. Cela est tout simple : leur goût étant le même, leurs jugemens durent être conformes à leur goût.

Bion et Moschus n'ont pas une touche tellement propre et particuliere à chacun d'eux, qu'on ne puisse aisément se méprendre en les lisant, qu'on ne puisse par conséquent appeler de l'arrêt de Longepierre qui place assez légerement Moschus entre Théocrite et Bion. Si pour rapprocher Moschus de Théocrite, on peut citer son chant funèbre sur la mort de son ami ; on peut citer le chant de Bion sur *la mort d'Adonis* qui le placera aussi près de ce modele. Le caractere de ces deux poëtes me semble le même. Beaucoup d'élégance, un style rempli d'images douces et voluptueuses ; pas assez simple, mais pas précisément recherché ; quelquefois de l'abandon, de la mélancolie, de la sensibilité même ; peu de force, peu de pompe ; mais du charme et de la suavité.

L'obscurité qui regne dans les traductions a fait confondre plus d'une fois leurs poésies avec celles de Théocrite. Mais c'est ici que la différence des genres aurait dû prévenir l'erreur. Théocrite a une maniere, a une tournure d'idées très-distincte de la leur : ils n'ont tous trois en commun que le don sans lequel nul écrit ne peut plaire : la grace ; mais celle de Théocrite est une grace toute naturelle ; celle des deux autres une grace étudiée. Ici, c'est un habitant des champs qui se déplairait à la cour ; là, deux habitans des cours qui ne se déplaisent point aux champs. Il est rare qu'en lisant ceux-ci, on ne pense pas à Anacréon ; car ces trois Grecs ont ensemble une sorte de fraternité. En lisant Théocrite, on ne pense qu'à Théocrite. Au reste, placés au-dessous de Théocrite, comme Ovide au-dessous de Virgile, ils n'en ont pas moins été, ils n'en sont pas moins des modeles. Les bons comme les médiocres écrivains les ont ou imités, ou traduits. Chez les Latins, je citerai Horace, Tibule, Catule, Properce, Lucrece, etc. (1), chez nous, presque tous (2) nos poëtes, depuis le 14e siècle jusqu'à nos jours.

Les ouvrages les plus remarquables de Moschus et de Bion sont les deux chants funebres dont j'ai parlé, l'un sur *la Mort de Bion*, l'autre sur *les Funérailles d'Adonis*. Le plus digne éloge qu'on puisse faire de ces deux morceaux, c'est de les comparer l'un avec l'autre. Moschus a droit ici pourtant à un hommage particulier. Cette longue et touchante idylle, dans laquelle il déplore la fin (3) cruelle de Bion son maître, selon quelques-uns, selon tous, son contemporain et son rival. Cette idylle qui fait tant d'honneur au génie du poëte, en fait plus, s'il est possible, à son cœur. C'est dans ce poëme que Moschus a la modestie courageuse de se placer fort au-dessous de Bion. Les exemples de cette franche et respectable amitié qui unissait jadis ces auteurs, seront-ils un jour suivis chez nous ? ..... On peut en douter, puisqu'on le demande.

Pour faire connaître Moschus et Bion, je ne citerai pas ces deux excellens morceaux, trop longs pour entrer dans le cadre de ce précis : je vais seulement opposer l'une à l'autre deux jolies idylles de ces deux rivaux, toutes deux dans le genre anacréontique, pour prouver, comme je l'ai dit, jusqu'à quel point leur touche est pareille. Voici celle de Bion ; elle a pour titre : *Les différentes leçons.*

« Cypris m'est apparue en songe ; elle conduisait par la main le petit Amour, qui baissait les yeux et regardait la terre. *Chantre des bergers*, m'a-t-elle dit, *prends avec toi l'Amour ; enseigne-lui tes chansons.* Elle dit, et s'éloigne : Insensé ! je crus l'amour curieux de mes leçons. Je lui enseigne de quelle maniere Pan inventa la flûte oblique ; Minerve la flûte droite ; Mercure la lyre ; Apollon la cytharre. Le petit dieu écoutait par mes discours. Il se mit à chanter des airs tendres : il m'apprit les amours des dieux et des hommes, divin ouvrage de sa mere. Soudain, j'oubliai ce que je venais d'enseigner à l'Amour, et je ne me souvins que de ce qu'il venait de m'apprendre. »

Voici l'idylle de Moschus, intitulée : *L'Amour fugitif.*

« Vénus appelait à haute voix son fils Cupidon. Si quelqu'un a vu l'Amour errant par les chemins, c'est mon fils fugitif. Vous, qui m'en donnerez des nouvelles, je vous récompenserai. Pour prix de votre confidence, vous recevrez un baiser de la bouche même de Vénus. Mais si vous me le ramenez, vous jouirez d'une faveur plus grande. Vous reconnaîtrez cet enfant à divers signes : sa

---

(1) Je ne parle pas de Virgile, remarquable par son estime presqu'exclusive pour Théocrite, et qui n'a pas cependant dédaigné d'emprunter à Moschus cette comparaison touchante de Philomele, appelant d'une voix plaintive ses petits qu'un cruel oiseleur vient d'enlever. Je ne parle pas des savans des diverses nations, et notamment de la nôtre, qui, faisant divorce avec leur langue naturelle, ont composé ou traduit dans celle de Virgile des pastorales qu'on lit avec plus de plaisir que tous les vers faits en français jusqu'à Louis XIV. De toutes les traductions de Moschus, la meilleure est celle d'Ange Politien, d'origine toscane, le premier qui, sous les Médicis, ressuscita le goût de la poésie pastorale. Cette traduction est en latin.

(2) C'est à Bion que Quinaut doit ces vers charmans, si connus :

La beauté la plus sévere
Prend pitié d'un long tourment ;
Et l'amant qui persévere
Devient un heureux amant.
Tout est doux, et rien ne coûte
Pour un cœur qu'on veut toucher :
L'onde se fraye une route,
En s'efforçant d'en chercher ;
L'eau qui tombe goutte à goutte
Perce le plus dur rocher,

(3) Bion mourut empoisonné. C'est en parlant de ce poison que Moschus s'écrie :

« O Bion ! le poison vient d'abréger tes jours : en passant » sur tes levres, comment n'a-t-il pas perdu son vice et son amertume ? »

peau n'est pas blanche, mais de couleur de feu. Il a l'œil vif, étincelant, le parler doux, l'esprit malin. Ses sentimens ne sont jamais d'accord avec ses paroles. Sa voix a la douceur du miel. Est-il en colere ? il devient perfide, féroce et barbare ; il est fourbe, menteur, cruel même dans ses jeux. Sa tête est couverte de cheveux épais, ondoyans. L'impudence siége sur son front. Quoique ses mains soient très-petites, il lance avec adresse ses flèches terribles, jusque sur les bords de l'Achéron, où il blesse le roi des Enfers. Son corps est nu, et son ame est impénétrable. Ailé comme un oiseau, il voltige de l'un à l'autre sexe et se fixe dans les cœurs. Il arme son arc de flèches qui, malgré leur petitesse, pénetrent jusque dans les cieux. Son carquois d'or est plein de traits perçans dont il me blesse souvent moi-même. Tout ce qui lui appartient est redoutable ; mais rien ne l'est plus qu'un petit flambeau avec lequel il brûle le soleil même. Si vous le rencontrez, liez le, de peur qu'il ne vous échappe. Soyez sans pitié ; s'il pleure, défiez-vous de ses larmes : elles sont trompeuses. S'il rit, resserrez ses liens. S'il veut vous embrasser, fuyez ! ses baisers sont dangereux ; ses levres sont empoisonnées : s'il vous dit : Prenez ces armes, je vous les donne toutes ; gardez-vous d'y toucher ! Ses présens sont perfides et brûlans. »

Rien de plus ingénieux sans doute que ces deux idylles. C'est la même muse qui les a dictées ; mais cette Muse n'est pas celle qui inspirait Théocrite.

Après Théocrite, Bion et Moschus, nous traversons un espace de trois siécles, avant d'arriver à Virgile : long et douloureux intervalle où l'espece humaine connue s'occupa moins de s'éclairer que de se détruire ; où Rome exécuta son vaste plan de l'esclavage de l'Univers ; où les querelles de Sylla et de Marius, de Pompée et de César, d'Octave et d'Antoine vengerent, si l'on veut, le Monde, mais le vengerent aux dépens de l'humanité.

Virgile nous a laissé dix églogues (4), publiées sous le nom de *Bucoliques*. Cet ouvrage, le moins important de tous ceux qu'il a composés, lui coûta quatre ans de travail : quelle leçon pour ceux qui pensent que, pour voler à la gloire, il faut moins s'attacher à *faire bien* qu'à *faire vîte !*

Le début de Virgile fut celui d'un grand poëte, et en même tems d'un homme heureux. Sa premiere églogue lui attira les regards d'Auguste ; elle fut la source d'une immense fortune, qu'il laissa en mourant, exemple assez rare, depuis lui, parmi les poëtes ! De la grâce, et en même-tems de la force ; de la simplicité, et pourtant de l'élégance ; l'art d'ennoblir les idées ou les images les plus familieres : voilà ce qui caractérise Virgile. Théocrite a plus de naturel, et en même-tems plus de richesse : Virgile a plus d'étude et plus de poli. Théocrite a le grand mérite d'être original ; Virgile, même en l'imitant, a le grand art de le paraître. La marche de Théocrite est plus irréguliere, mais souvent aussi plus élevée ; celle de Virgile est méthodique, et dès-lors plus humble ou moins brillante. Ce qui distingue Virgile, c'est une pureté de style, inconnue jusqu'à lui, qu'il n'appartenait qu'à lui encore de surpasser dans l'ouvrage le plus parfait dont aucune langue puisse s'honorer, dans ses *Géorgiques*.

Virgile eut, ainsi que Théocrite, le sort de tous les grands poëtes, celui d'être souvent *estropié*. Dans notre langue, Ségrais a voulu le traduire : mais quoique les continuateurs du *Moréri* prononcent que sa paraphrase des églogues latines *est telle que Virgile nous l'auroit donnée lui-même, si Virgile eût été français*, on fera très-sagement de ne point aller, sur la foi de ces compilateurs, chercher dans le poëte de Caen, l'harmonie et le style du *Cygne de Mantoue*.

Gresset nous a laissé une imitation des *Bucoliques*. On y remarque de la douceur et de l'élegance ; mais c'est la touche d'un peintre de l'école française ; c'est Boucher, si l'on veut, copiant le Corrége.

Parlerai-je du normand Richer, qui, des bancs poudreux du barreau, voulut s'élancer sur les riants coteaux du Pinde, et qui publia, en 1717, une traduction bien décolorée des *Eglogues* ? j'ai lu quelque part que Richer avait été traducteur fidele. Je le veux bien : il a modelé, en cire froide, la Vénus vivante des anciens : c'est le pastel effacé d'une belle nymphe antique (5).

De Virgile, je passe à ceux des auteurs du 3e siecle qui ont chanté l'âge d'or, et les charmes de la vie pastorale : c'est-à-dire, que du regne éclatant d'Auguste, nous arrivons au regne un peu moins brillant de Caius et de ses successeurs, à travers un intervalle de trois siecles à-peu-près perdus pour les arts, siecles témoins de la décomposition insensible du plus vaste empire de la terre ; siecles remarquables pour les peuples, par cette époque unique de plus de soixante ans de paix et de félicité dont jouit le Monde sous les Antonins !

Némésien et Calpurnius sont les deux poëtes bucoliques qui s'offrent à nous les premiers. L'un nous a laissé quatre églogues, l'autre sept. Tous deux ont joui, dans leur tems, d'une grande réputation, leurs ouvrages sont même devenus classiques (6). Les comparer à Virgile, comme l'a fait Fontenelle, c'est comparer Regnier à Boileau, Racan à Racine ; mais comme, après Racine et Boileau, on lit quelquefois, sans déplaisir, Racan et Regnier, on peut lire de même, après Virgile, Némésien et Calpurnius. Ces deux poëtes, au surplus, ne sont ni sans élégance, ni sans vérité ; mais leur latin est celui de leur siecle ; et si j'en excepte quelques vers où l'expression est pleine, arrondie, agréable à l'oreille, elle est le plus souvent seche, aride, inharmonieuse. Pour mon goût, je préfere, aux vers de Némésien et de Calpurnius, les vers du professeur Lebeau (7), bien plus éloigné qu'eux pourtant de l'ancienne latinité.

Ne puis-je pas, en parlant des poëtes pastoraux du troisieme âge, me permettre d'éveiller un doux souvenir dans les ames tendres et dans les cœurs mélancoliques, au seul nom du barde Ossian, dont l'Ecosse et l'Irlande se disputent encore le berceau, comme autrefois les villes de la Grèce se disputaient celui d'Homere, de ce chantre si touchant d'Oscar et de Malvina, à qui le célebre Thompson doit les plus beaux traits de ses tableaux ? Je sais que les héros d'Ossian ne sont pas des bergers ; que ses chants n'ont pas la simplicité, n'ont pas l'unité sur-tout du chant bucolique ; mais ses personnages, tous guerriers dignes du premier âge, habitent les côteaux, la cime des monts, les prés, les rochers, les forêts. Les hymnes dans lesquels ils célebrent les exploits de leurs peres, ou de leurs fils, ou de leurs freres, ou les charmes de leurs *bien-aimées*, ou leurs montagnes, ou leurs fleuves, ou leurs bruyeres, ou la voix des nuages, ou le murmure des vents, ou les hurlemens des *dogues*, ou les soupirs des tombeaux ; ces hymnes, empreints de toutes les couleurs du site qui les portait, sont autant d'églogues mélancoliques, autant d'élégies pastorales, plus touchantes que tout ce qu'on peut lire en ce genre.

Et après avoir cité Ossian, je ne dois point passer sous silence l'auteur des *Amours de Daphnis et de Chloé* (8), le célebre Longus, sophiste grec né, on ne sait trop en quel siecle. Nous avons, de sa longue et délicieuse pastorale, une excellente imitation faite par Amiot. Tous les modernes qui, depuis, voulant corriger le vieux français de celui-ci, ont essayé de retrauduire cette pastorale, ou sur le texte du traducteur, ou sur celui de Longus, n'ont égalé ni le disciple ni le maître. Il est difficile, au surplus, de croire que l'original l'emporte sur la copie, en grace, en naïveté, en naturel.

Il n'est pas une nation qui n'ait eu ses poëtes pastoraux. Nous venons de parcourir les anciens ; ils ne sont pas les plus nombreux, mais les plus célebres.

Jettons à présent un coup-d'œil sur les modernes.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(4) On ne compte pas 900 vers dans toutes ses bucoliques.

(5) Il est sans doute beaucoup d'autres traducteurs ou imitateurs des *Bucoliques*, sur-tout parmi les auteurs des 13e, 14e, 15e et 16e siecles ; mais je ne me suis pas imposé la tâche de les citer. On peut, si l'on veut les connaître, consulter le *Corpus Poetarum*, et quelques autres recueils de ce genre.

(6) Fontenelle va jusqu'à préférer la 3e églogue de Némésien, et la 1re de Calpurnius à la 6e et à la 4e de Virgile. Il n'y a pas la matiere à une très-longue dispute sur le fond ; mais il y en aura encore moins sur les formes, pour ceux qui n'auront pas l'oreille insensible à l'harmonie des beaux vers.

(7) Lebeau, professeur de l'université de Paris dans le 18e siecle, auteur de la trop volumineuse *Histoire du Bas-Empire*. On a de lui deux volumes de vers latins, qui ont quelquefois une tournure *virgilienne*.

(8) Ces *Amours* forment, à ce qu'il paraît, le plus intéressant episode de ses pastorales en *prose*, non en *vers*, comme l'a pensé Moreri, divisées en 4 livres, traduits en latin, par Godofroy J. Ungerman.

AU RÉDACTEUR.

Clermont Ferrand, le 2 brumaire an 13.

Monsieur, le 7 fructidor dernier, à 8 heures et demie du matin, par un tems fort serein, les eaux thermales de Néry (Allier), s'agiterent tout-à-coup d'une maniere remarquable. A l'endroit principal où elles sourdent, elles s'éleverent d'abord à la hauteur d'un pied au-dessus du niveau du bassin qui les renferme, puis à trois, et elles présenterent dans cet état et pendant deux minutes, la figure d'un cône dont la base paraissait avoir quatre on cinq pieds de circonférence. Une grande agitation se faisait appercevoir dans les autres parties du bassin ; les eaux bouillonnaient avec plus de violence ; une plus grande quantité de gaz paraissait s'échapper, et cette effervescence extraordinaire se maintint l'espace de cinq à six minutes.

Les lettres d'Almérie, en Espagne, annoncent que le 25 août (jour correspondant au 7 fructidor), à 8 heures et demie du matin, trois secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans cette ville ; qu'elles ont été si violentes, qu'il n'y a pas un seul édifice qui n'en ait souffert ; que plusieurs maisons ont été démolies. Quelle liaison peut-il y avoir entre un tremblement de terre qui s'est fait sentir en Espagne et le phénomene observé à Néry ? La coïncidence parfaite de ces deux événemens, arrivés le même jour et à la même heure, serait-elle propre à jeter quelque lumiere sur la cause, encore inconnue, de la chaleur des eaux thermales ? C'est aux chimistes et aux physiciens que ces questions doivent être soumises. J'ai cru devoir, pour l'intérêt de la science, rendre public un fait dont j'ai été témoin, avec la plupart des personnes qui se trouvaient aux eaux de Néry.

Je dois ajouter qu'à l'époque du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, ces mêmes eaux éprouverent une agitation telle qu'elles s'éleverent, en quantité considérable, au-dessus des murs du bassin. M. de Vauvret, maire de Néry, atteste ce fait comme ayant été témoin oculaire.

A cette même époque du tremblement de terre de Lisbonne, les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, s'accrurent aussi tout-à-coup d'une maniere sensible. J'ignore ce qui s'y est passé le 7 fructidor dernier.

Les journaux ont dernièrement fait mention que le même jour, 7 fructidor, on a éprouvé en Hollande des secousses assez fortes de tremblement de terre. C'est aussi le même jour que le Vésuve a donné de nouveaux signes d'une prochaine éruption.

J'ai l'honneur de vous salue.

CHAROLOIS.

LIVRES DIVERS.

De la Peinture considérée dans ses effets sur les hommes de toutes les classes, et de son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples ; par Georges-Marie Raymond, ex-professeur de géographie et d'histoire à l'Ecole centrale du département du Mont-Blanc, actuellement professeur de mathématiques, membre associé de l'Académie de Nîmes, et correspondant de l'Athénée de Lyon. Un vol. in-8°. Seconde édition. Prix 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

A Paris, chez Fr. Cocheris fils, successeur de Ch. Pougens, quai Voltaire, n° 10.

Essais politiques, économiques et philosophiques ; par Benjamin, comte Rumford Dixieme Essai. Troisieme partie. Construction des cuisines publiques et particulieres, et fabrication de leurs ustensiles, ornée de 29 planches, et enrichie de diverses remarques et observations sur la maniere de perfectionner la cuisson de quelques alimens. Traduit de l'anglais par Tanneguy de Courtivron. 1 vol. in-8°.

Prix pour Paris, 7 fr. 50 c. ; pour les départemens, 9 fr.

A Paris, F. Cocheris fils, successeur de Ch. Pougens, quai Voltaire, n° 10.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Mélanide, et les Trois Sultanes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Serva inamorosa (la Servante amoureuse).

Théâtre de l'Opéra-Comique. La 2e représentation d'Avis aux Femmes, ou le Mari colere.

Théâtre du Vaudeville. Arlequin afficheur, les deux Jambes, et les Vendangeurs.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, comédie en 5 actes, et le ballet de la Fille mal gardée

Théâtre Molière. (Opéra-comique et Vaudeville.)

.....

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Genies infernaux, précédé de Gabriel de Vergy.

Théâtre de la Cité. Andromaque, tragédie, et le Maréchal, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 13, 1re Redoute extraordinaire, grand concert, illumination à l'instar des fêtes qui furent données au roi d'Etrurie, chez le ministre de l'intérieur.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

*N*ᵘ 38. *Mardi, 8 brumaire an 13 de la République (30 octobre 1804.)*

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 22 octobre (30 vendemiaire.)

Le commerce des Anglais dans les ports de la mer Adriatique, est tout-à-fait suspendu dans ce moment; car il y a dans le golfe Adriatique tant de corsaires français et italiens, bien armés et équipés, qu'il est impossible aux bâtimens de commerce anglais de leur échapper. Les frégates anglaises même, qui y ont fait des croisieres, ont été obligées de se retirer vers la Sicile.

— M. de Schrant, ministre autrichien à Stuttgard, a reçu de la part de sa cour des lettres de créance près la diète du cercle de Souabe. Cette assemblée se réunira au premier jour à Esslingen, et y traitera plusieurs objets d'une grande importance. Esslingen a été préféré à Heilbronn, parce que cette derniere ville est trop éloignée du centre de la Souabe.

— Six mille hommes du camp d'Ollmutz, et autant du camp de Prague, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher dans la Hongrie et la Transylvanie. On croit qu'ils se mettront, sous peu, en route pour ces provinces. On assure que l'archiduc Jean aura le commandement en chef dans le royaume de Hongrie.

(*Clef du Cabinet.*)

Du 23 octobre (1ᵉʳ brumaire).

La réunion des membres de la noblesse immédiate du cercle de Souabe à Augsbourg, a pour objet d'y tenir des conférences préliminaires, pour déterminer les griefs et arrêter les propositions qui seront soumises ensuite à l'assemblée générale du corps équestre de Nuremberg. Cette assemblée, qui devoit avoir lieu à la fin de ce mois, est ajournée au commencement de Novembre. De semblables conférences préliminaires ont eu lieu dans les cercles du Rhin et de Franconie.

On assure que la commission impériale établie à Nuremberg s'occupe, d'après le desir du magistrat de cette ville, à y transporter l'université d'Altdorf.

On répare à Dusseldorff, avec la plus grande activité, une partie de l'ancienne résidence électorale, qui fut très-endommagée par le bombardement de 1794. Le duc doit y habiter pendant l'hiver. Cette ville est toujours le rendez-vous de beaucoup d'étrangers de distinction; elle s'embellit tous les jours de nouveaux édifices ou de nouveaux ornemens que l'on donne aux anciens.

Le plan du monument de Luther est arrêté; il consistera en un obélisque de 150 pieds de hauteur, qui sera élevé près du château de Mansfield. C'est M. Riemer qui en a donné l'idée. On évalue à 25,000 écus les frais de sa construction.

— Une feuille qui avoit annoncé la mort du célebre poëte Schiller, vient de démentir cette nouvelle.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Bologne, 12 octobre (20 vendemiaire.)

Il a paru le 19 à Florence, une citation éditale des créanciers de la maison de banque Sassi, qui a fait faillite. Le terme assigné aux créanciers étrangers pour la présentation de leurs créances et des documens y relatifs, est de trente jours.

— Différentes villes de l'Etat ecclésiastique ont sollicité auprès du Saint-Pere le rétablissement des jésuites; mais leurs démarches paraissent avoir été infructueuses.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 23 octobre (1ᵉʳ brumaire.)

La séance du corps-législatif de ce jour a été ajournée à vendredi prochain, et convertie en comité secret.

— L'administration départementale de la Hollande a fait publier un long réglement, dont l'objet est de prescrire de nouvelles mesures pour empêcher que les maladies contagieuses qui regnent en Espagne et en Amérique, ne soient rapportées dans notre république. La pêche le long de la plage est défendue jusqu'à autre disposition.

ANGLETERRE.

Londres; le 11 octobre (19 vendemiaire.)

(*Morning-Chronicle.*)

On dit qu'on a résolu de ne plus continuer le blocus de Brest pendant l'hiver. Quoique l'on doive de grands éloges à l'amiral Cornwallis, pour avoir tenu l'année derniere contre tant d'obstacles, il est certain que le système de blocus fatigue et décourage les marins, et qu'il use les vaisseaux plus que de longs voyages. Cependant, il sera nécessaire de mettre en sentinelle un grand nombre de frégates, pour qu'on soit informé à tems des mouvemens de l'ennemi.

Copie d'une lettre de lord Nelson au lord maire.

A bord du *Victory*, le 1ᵉʳ août 1804.

Milord,

J'ai reçu la lettre dont votre seigneurie m'a honoré, en date du 9 avril, pour me faire part du vote de remercimens qui m'a été décerné par la corporation de Londres, comme commandant de la flotte qui bloque le port de Toulon.

Je puis assurer votre seigneurie que personne n'apprécie plus que moi les remercimens de ses compatriotes; mais je rougirais autant de m'entendre louer pour le genre de service énoncé dans le vote, si ma commission n'avait pas un tout autre objet, que je serais blessé si, remportant une victoire signalée, on ne m'en tenait aucun compte.

Je dois informer votre seigneurie que le port de Toulon n'a jamais été bloqué par moi: bien au contraire, j'ai offert à l'ennemi toutes sortes d'occasions de mettre en mer; car c'est là que nous espérons de réaliser les espérances et les vœux de la nation, et j'espere qu'elle ne sera pas trompée dans son attente.

Votre seigneurie jugera que j'ai dû être vivement affecté de voir que tous les jeunes commandans des autres flottes, et même quelques capitaines, aient reçu les remercimens de la corporation de Londres, tandis qu'on n'a fait aucunement mention des officiers du même grade qui ont un commandement dans la Méditerranée. Cependant je dois à la justice et à la vérité de dire que la marine anglaise n'offre pas d'officiers plus zélés et plus capables que ceux que j'ai l'honneur de commander. D'ailleurs, milord, je n'ai pu voir qu'avec une extrême surprise que le contre-amiral sir Richard Bickerton ait été omis deux fois dans les votes de remercimens de la corporation de Londres, quoique commandant en second la flotte de la Méditerranée, savoir après l'expédition d'Egypte, lorsque le commandant en chef et le troisieme chef d'escadre furent honorés de cette marque d'estime, et tout récemment encore.

Il est de mon devoir d'assurer votre seigneurie que je ne puis donner de trop grands éloges aux contre-amiraux Bickerton et Campbell, pour le zele et l'activité avec lesquels ils m'ont constamment secondé. Nous avons partagé ensemble les fatigues de la mer pendant plus de quatorze mois, et nous sommes également prêts à partager les dangers et la gloire d'un jour de bataille. Je ne puis donc souffrir qu'on me sépare d'eux lorsqu'il s'agit d'un tribut de reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, NELSON et BRONTE.

Du mardi 16 octobre (24 vendemiaire.)

Nous apprenons que M. Monroë est parti pour Madrid, où il doit remplir une mission extraordinaire. Il s'est embarqué à Gravesend le 8 du courant. Sa mission a, dit-on, pour objet de régler certaines contestations qui se sont élevées entre l'Espagne et les Etats-Unis, relativement aux limites de la Louisiane. On dit de plus que, M. Monroë ne sera pas long-tems absent. Il est certain qu'il reviendra à Londres reprendre l'exercice de ses fonctions de ministre des Etats-Unis, et nous avons la satisfaction d'assurer nos lecteurs que nos relations avec ce pays sont très-amicales.

Du vendredi 19 octobre (27 vendemiaire.)

EXTRAIT DU TIMES.

La note suivante a été affichée hier au café Lloyd:

« Le 5 du courant, à la hauteur de Sainte-Marie, une escadre composée des frégates de sa majesté, *l'Indefatigable*, *la Medusa*, *la Lively* et *l'Amphion*, rencontra quatre frégates espagnoles venant de Rio-de la Plata et allant à Cadix sous les ordres d'un contre-amiral, et ayant à bord des trésors considérables. Le capitaine Graham, comme le plus ancien officier, ayant éprouvé de la résistance à l'exécution des ordres qu'il avait reçus de retenir tous les navires de cette espece, il s'ensuivit un combat dont le résultat fut que trois frégates espagnoles se rendirent aux frégates de Sa Majesté, et la quatrieme sauta après avoir lâché une bordée. Le capitaine Hammond, commandant *la Lively*, est arrivé à Portsmouth avec *la Fama*, et le capitaine Moore est attendu à chaque instant avec *la Medea* et *la Clara*. »

Nous pouvons ajouter à la nouvelle ci-dessus quelques détails du combat qui a occasionné la prise des trois frégates espagnoles.

En conséquence de leur refus d'obtempérer aux ordres que notre escadre avait reçus de retenir tous les vaisseaux de guerre espagnols, jusqu'à ce qu'on eût donné une explication satisfaisante relativement aux armemens qui se font actuellement dans les ports d'Espagne, un combat s'engagea, et après qu'on eut lâché quelques bordées, une des frégates espagnoles sauta, et une *autre*, ayant le pavillon de contre-amiral, amena. La *troisieme* frégate amena peu de temps après; et la *quatrieme*, en cherchant à s'échapper, fut jointe par *la Lively*, et prise après une très-courte action. Elle se trouva être *la Fama*, de 34 canons, et 300 hommes; dont 62 furent tués et blessés pendant ce court combat.

Les trésors trouvés à bord des vaisseaux capturés sont évalués à 10 millions de dollars, mais nous croyons que ce compte est très-exagéré. L'une des frégates est chargée de dollars, l'autre de lingots, et la troisieme de cuirs d'Espagne. Trois autres frégates, chargées de dollars, avaient dû faire voile de la riviere de la Plata, quinze jours après le départ de celles-ci.

Nous sommes fâchés d'apprendre que tout l'équipage de la frégate qui a sauté, a péri au nombre de 300 hommes.

Quelques sérieuses que ces circonstances puissent paraître, nous ne les regardons pas comme *absolument* décisives, et nous ne pensons pas qu'on doive considérer cet événement comme le commencement d'une guerre inévitable. Si les autres points importans qui sont en discussion pouvaient heureusement s'arranger, la détention de trois frégates espagnoles et la perte de la quatrieme n'occasionneraient pas une heure de délai dans la négociation. Si l'*ultimatum*, que l'on suppose que les ministres ont envoyé à la cour de Madrid, est accepté; si le gouvernement de ce pays peut obtenir quelque sûreté, ou (ce qui équivaut à toute espece de sûreté) la déclaration solennelle et *honorable* de l'Espagne, de maintenir une *neutralité* stricte et non équivoque, dans l'acception la plus absolue du mot, pendant notre guerre avec la France, il n'y aurait alors aucun motif d'intérêt ou de ressentiment qui pût justifier la moindre interruption dans les relations amicales entre les deux pays.

Si l'on obtient du gouvernement espagnol cette explication satisfaisante, et cette garantie, dont nous ne doutons pas qu'on n'ait fait la demande d'une maniere mesurée et sur des fondemens suffisans, nous présumons qu'on n'éprouvera aucun obstacle de la part de ce pays, à la restitution des navires qui ont été retenus, et à une indemnité proportionnée aux pertes que l'Espagne a pu essuyer.

Nous jugeons qu'il est assez probable qu'un arrangement de cette nature pourrait tout-à-fait détourner une calamité qui aurait des résultats désastreux pour la puissance même qui aurait tout l'avantage de la victoire. Autant qu'on peut s'appuier d'exemples dans une crise comme celle-ci, la détention des frégates espagnoles à la hauteur de Cadix n'est pas une preuve que la guerre est inévitable. Au commencement de la guerre actuelle, un paquebot espagnol fut pris dans les Indes-Occidentales, dans des circonstances qui pouvaient autoriser cette mesure; et cette affaire n'eut aucune suite fâcheuse, d'après les explications qui eurent lieu, et l'indemnité raisonnable qui fut accordée. Nous ne voyons pas pourquoi on n'agirait pas encore aujourd'hui d'une maniere aussi franche et aussi honorable, aussi tôt que l'état de la négociation qui a lieu entre les cabinets des deux royaumes le permettra. D'après toutes ces considérations, nous avons assez

d'espoir qu'une guerre avec l'Espagne peut encore être évitée (1).

L'amiral Cornwalis était encore retenu mardi soir à Torbay par les vents contraires, avec dix vaisseaux de ligne.

— On a expédié hier soir des dépêches à tous les amiraux, dans les ports et à bord des escadres.

— Le capitaine Hammond, commandant la frégate *la Lively*, arriva hier à l'amirauté à deux heures du matin avec des dépêches relatives à la prise des frégates espagnoles. Elles furent expédiées de suite à Wimbledon, où se trouvait lord Melville, qui se rendit sur-le-champ à l'amirauté. Ces dépêches furent ensuite expédiées à Sa Majesté à Weimouth.

— Comme on conduisait, il y a quelque tems, à la Guadeloupe le sloop de guerre anglais *le Lilly*, capturé par un corsaire français, il fut attaqué par les chaloupes d'une frégate anglaise; mais malheureusement elles ne purent réussir à s'en emparer, et on assure que ce combat à coûté la vie à soixante hommes des deux côtés.

INTERIEUR.

Dunkerque, le 4 brumaire.

Les divisions composant les deux premieres parties de la flotille batave sont dans notre rade, sous les ordres de l'amiral Werhuel. Elles restent constamment mouillées. Nous avons eu des coups de vent très-violens pendant lesquels elles ont tenu en rade, sans éprouver aucun accident.

(1) Cet article sort évidemment des bureaux du ministere. Quelle froide et dégoûtante ironie! Des bâtimens de guerre anglais ont attaqué quatre frégates espagnoles, dans le moment peut-être où le ministre d'Angleterre à Madrid faisait sa cour au roi d'Espagne, où le ministre d'Espagne à Londres faisait sa cour au roi d'Angleterre. Ils les attaquent, non-seulement sans déclaration de guerre, mais lorsqu'il n'existe aucune interruption dans les communications diplomatiques; et ce qui manifeste l'oubli de toute pudeur, c'est qu'il n'y a pas même lieu, si l'on en croit les Anglais, à ce que le roi d'Espagne puisse exprimer une plainte réelle, à ce qu'une déclaration de guerre puisse résulter d'un tel attentat.

Trois cents hommes ont péri: et de quelle main? Ce ne sont point des ennemis qui les ont combattus, puisque le cabinet anglais, non-seulement n'est point en guerre avec l'Espagne, mais même prétend rester en paix avec elle; ce sont donc des assassins. On peut, dit le ministère anglais, restituer les bâtimens. La restitution est sans doute nécessaire pour la réparation d'un vol; mais, qui rendra à trois cents malheureuses familles les chefs qu'elles ont perdus?

Un fait qui met dans tout leur jour la bassesse et l'ignominie de ce cabinet, c'est que dans le même-tems où les ordres étaient donnés aux croisieres anglaises de se saisir des vaisseaux espagnols, dans le même tems où ces ordres s'exécutaient, le ministere britannique employait l'intervention des ministres espagnols résidans à Londres et à Paris, pour soustraire le capitaine Wrigth au sort qu'il a mérité comme complice des scélérats qu'il conduisit sur les côtes de France pour assassiner l'EMPEREUR, et la lettre écrite à cet effet par lord Harrowby à M. d'Anduaga, était remplie des plus vives expressions de l'attachement du gouvernement anglais pour l'Espagne. Les poignards, les machines infernales, la piraterie, la violation du droit des neutres, la violation des formes les plus sacrées parmi les nations, tels sont les jeux de cet exécrable cabinet. Tout lui est bon s'il peut momentanément alimenter par le pillage l'avidité de ses croisieres.

L'EMPEREUR DES FRANÇAIS avait consenti à la neutralité de l'Espagne, quoique la violation du traité d'Amiens mit cette puissance dans l'obligation de faire cause commune avec la France. L'Angleterre a respecté cette neutralité tant que le commerce de la France et de la Hollande a offert à ses croiseurs des bâtimens à piller: Aujourd'hui qu'elle nous a fait tout le mal qu'elle pouvait nous faire, elle livre l'Espagne à leur cupidité.

Mais quelque profond que puisse être l'engourdissement dans lequel l'Espagne est plongée, un pareil outrage est capable de la réveiller toute entiere. Elle a encore plus de quarante vaisseaux de guerre; ses côtes sont couvertes de matelots, et le sentiment de l'honneur et de la patrie se ranimant dans le cœur du roi d'Espagne, de ses ministres et des ordres qui composent la nation, elle saura bientôt les rassembler et les armer. Ces moyens supplémentaires coopéreront utilement avec les nôtres pour conduire nos légions en Angleterre, en Irlande et en Ecosse.

Et si jamais l'histoire peut attribuer en partie la perte de l'Angleterre à cet attentat d'un genre presque inouï parmi les nations européannes, aucun acte de fureur et d'avidité n'aura eu des suites plus funestes pour une nation.

L'argent dont les frégates espagnoles étaient chargées appartenait presque en entier au commerce de Cadix. Le Gouvernement n'avait des droits qu'à la plus petite partie. Dans un combat sans honneur et sans gloire les croisieres anglaises auront gagné une trentaine de millions, mais le commerce seul avec l'Espagne valait plus de 300 millions a l'Angleterre; mais l'extension qu'une nouvelle guerre va exiger dans ses forces maritimes lui coûtera plus de 150 millions.

M. Pitt ne s'arrête pas a ces calculs. Il n'a point abandonné sa politique forcenée. Lorsqu'il quitta son premier ministere, elle avait bouleversé l'Europe entiere, et il fallut d'autres hommes et un système différent pour rétablir les affaires de la Grande-Bretagne. Il suit aujourd'hui les memes principes, et tout citoyen doit s'en indigner comme homme, quoique comme Français cette conduite soit a l'avantage de notre cause.

Nous n'avons pas besoin du secours de l'Espagne pour rogner les griffes du léopard; mais quarante vaisseaux de ligne, mais un grand nombre de ports interdits aux Anglais sont d'une telle importance, sur-tout dans le genre de guerre que nous faisons, que depuis long-tems on s'étonnait de la généreuse politique qui n'avait pas permis à la France de porter l'Espagne à se prononcer contre l'Angleterre.

Boulogne, le 5 brumaire.

La flottille est en rade. On profite de toutes les circonstances pour amariner les équipages et l'armée.

Le brick anglais qui a été pris après avoir combattu contre la prame *la Ville de Bruxelles* et *le Montpellier*, est entré à Niewport: c'est un très-beau bâtiment.

Paris, le 7 brumaire.

Hier dimanche, à trois heures après-midi, il y a eu au Palais des Tuileries une audience diplomatique.

A cette audience, S. M, l'EMPEREUR a reçu les lettres de créance,

De M. le sénateur Schultz, envoyé de la part du sénat d'Hambourg;

De M. Georges Grouning, envoyé extraordinaire de la république de Bremen;

Et de M. le sénateur Rodde, envoyé de la part du sénat de la ville anséatique de Lubeck.

Ont été présentés ensuite à Sa Majesté;

Par S. Exc. M. le comte de Cobenzl, ambassadeur de sa majesté l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche:

MM.

Les comtes de Schoonborn;
Le prince Ruspoli;
Le comte Barckotzi;
Le comte Stroynowsky;
Le comte Viola;
Le baron de Lincker;
Le baron de Ketelholdt;
Le baron de Brockombourg.

Par S. E. M. le général Gravina, ambassadeur d'Espagne, et ministre plénipotentiaire de Toscane:

MM.

Le chevalier de Santivanez, du conseil de S. M. Catholique, et secrétaire de son ambassade à Paris:

Le comte de Fuentes-d'Egmont, grand d'Espagne de la 1re classe, général au service de S. M. catholique;

Don Benito Pardo-Figueron, général au service de S. M. C.;

Le marquis de Crevecœur, exempt des Gardes de S. M. C.;

Le duc del Parque, Grand-d'Espagne de la premiere classe, général au service de S. M. C.;

Le marquis de Casas Palacio, colonel du régiment d'infanterie des volontaires d'Etat au service de S. M. C.;

Le chevalier de Goyeneche, capitaine au même régiment;

M. d'Izquierdo, conseiller de S. M. C., au conseil suprême de la guerre;

Le chevalier d'Hervas, conseiller de S. M. C. au conseil suprême des finances;

M. d'Hervas, attaché à l'ambassade d'Espagne à Paris;

Le marquis de Mouchermont;
Le marquis de Colonilla;
Le comte de Tilly;
Le chevalier de Rodriguez, officier au régiment des gardes espagnoles;
Le chevalier de Tomasi, toscan;
Le chevalier de Gori, toscan;
Le chevalier de Stenardi, toscan;
Le chevalier Amerigo-d'Egli-Albizzi, toscan.

Par S. E. M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. sicilienne.

MM.

Le prince Paterno, chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier, chambellan de S. M.;
Le comte Pignatelli, chambellan de S. M.;
Le duc de Seminara;
Le duc de Noza;
Le duc de Saint-Michel;
Le marquis de Majo;
Le comte Caraffa, grand-prieur de l'Ordre de Malte;
Le commandeur Caraffa;
Le chevalier Carignani;
Le chevalier Caracciolo.

Par S. E. M. de Lima, ambassadeur extraordinaire de S. A. R. le prince régent de Portugal:

M. le comte de Lima, son frere.

Par S. E. M. de Souza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. R. le prince régent de Portugal:

MM.

Le chevalier de Castro, gentilhomme de la maison royale et capitaine de cavalerie;

M. de Sampayo, gentilhomme de la maison royale, et officier de la marine;

Le chevalier de Baretto;

Le commandeur Braamcamp-d'Almeyda.

Par M. le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse:

MM.

Le baron Alexandre d'Humbold, membre de l'Académie de Berlin;

Le capitaine Steinwehr;
Le baron de Quast;
Le baron de Lewtzan;
Le comte de Groeben;
Le baron de Medem;
Le baron de Ropp;
Le baron de Moller de Lilienstein;
Le comte de Pac;
Le comte de Wenger-Suchy;
Le comte de Krasinsky;
M. de Groening, conseiller de justice;
Le comte de Mielzinsky;
M. de Gualtieri, major de cavalerie.

Par S. E. M. le comte de Bunau, ministre plénipotentiaire de Saxe:

M. le comte de Beust, chambellan au service de S. A. S. électorale.

Par S. E. M. le baron de Dreyer, envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Danemarck:

M. le général de Waltersdorff.

Par S. E. M. Ferreri, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République ligurienne:

MM.

Augustin Paretto, ex-sénateur;
Benoît Paretto, son frere;
Joseph Fravega, sénateur.

Par S. E. M. de Maillardoz, envoyé de la confédération suisse:

M. le colonel d'Affry.

Sa Majesté a permis que S. E. M. de Livingston, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, lui présentât M. de Monroë, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Londres.

S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, a présenté, hier, à l'audience de S. M., une députation du collége électoral du département de l'Aisne.

Cette députation était composée de Messieurs:

Caulaincourt, ancien général de division, président;
D'Aboville, sénateur;
Tronchet, *idem*;
Gaudin, ministre des finances;
Hédouville, pere, commandant de place à Laon;
Hédouville, fils, général de division;
Dulauloy, *idem*;
Lauriston, général de brigade;
Pille, inspecteur en chef aux revues;
Serrurier, sénateur, maréchal de l'Empire;
Montholon, ancien général de brigade;
Puiségur, maire de Soissons;
Brayer, président du tribunal de 1re instance;
Carlier, secrétaire-général de la préfecture;
Chadelas, inspecteur aux revues de la Garde;
Poitevin-Delamotte, commissaire des guerres;
Roger, receveur-général du département;
Cullion (Valentin), président de canton;
Collard, président du canton de Villers-Cotterets;
Lobjoy, membre du corps-législatif;
Not, président du tribunal de commerce;
Desmarquette, maire de Chauny;
Cottin, négociant;
Jolly de Bonneville, *idem*;
Miremont, ex-constituant;
Bartard;
Pillé, négociant.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du lundi 7 brumaire an 13.

Vu le message en date du 2 de ce mois, par lequel Sa Majesté l'Empereur, présente comme candidats au sénat, pour la place vacante par la mort du sénateur Fargues;

M. Dembarrerre, général de division, inspecteur-général du génie, présenté par le collége électoral du département des Hautes-Pyrénées;

M. Gouvion, général de division, inspecteur-général de la gendarmerie, présenté par le collége électoral du département de la Vendée;

Et M. Rigal, législateur, présenté par le collége électoral de la Roër,

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, en date du 22 frimaire an 8,

Procede, en exécution de l'article LXI de l'acte des constitutions du 16 thermidor an 10, au choix d'un sénateur entre les trois candidats ci-dessus désignés.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages à M. Rigal.

Il est proclamé par M. le grand-électeur président, membre du sénat-conservateur.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à S. M. l'Empereur pour l'informer de cette nomination, laquelle sera pareillement notifiée au au corps législatif lors de sa rentrée et au tribunat.

Les président et secrétaires.

Signés, J. Bonaparte, Colaud, Porcher.

Vu et scellé.

Le chancelier du sénat, signé, Laplace.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Le tribunal de premiere instance séant à Pontoise, département de Seine-et-Oise, a rendu, le 26 floréal an 12, un jugement qui ordonne qu'à la requête du sieur Bernard Delaissement pere, cultivateur à Sergy, il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, enquête sur l'absence d'Alexandre Delaissement son fils, enrôlé en 1793 pour le service des armées, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 17 fructidor an 12, vu la demande de Pierre Roussel, chaudronnier au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, en déclaration d'absence d'Adrien Roussel, son pere, embarqué comme charpentier de navire à la fin de l'année 1760 ou au commencement de 1761,

Le tribunal de premiere instance du Hâvre a ordonné qu'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence d'Adrien Roussel.

Par jugement du 20 thermidor an 12, sur la requête de Martin Radatt, maréchal ferrant à Bergheim, arrondissement de Colmar, département du Haut-Rhin, énonçant que deux de ses freres germains, Louis et Grégoire Radatt sont absens, le premier depuis 17 ans et le second depuis 16 ans, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Colmar a ordonné que, pardevant M. Schneider, juge-rapporteur, et contradictoirement avec le procureur-impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Louis et Grégoire Radatt dans l'arrondissement de Bergheim, dernier domicile connu des absens.

Par jugement du 2e jour complémentaire an 12, vu la demande de Marie-Jérôme Rosse, veuve de Jean Hervy de Saint-Servan, en déclaration d'absence de Georges-Christophe Rosse embarqué sur le navire *l'Americain*, de Saint-Malo, le 10 novembre 1769,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que devant M. Cudenet, l'un des juges à ce commis, et contradictoirement avec M. le procureur-impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater la longue absence de Georges-Cristophe Rosse.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Joseph Faivre, expositive que ledit Joseph Faivre a quitté la commune de Bresancourt, il y a environ dix ans, et que depuis il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance de Porentruy, département du Haut-Rhin, a ordonné par jugement du 22 messidor an 12, qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'absence dudit Joseph Faivre. Le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande de Michellé Mercier, épouse autorisée de Louis Cutty, imprimeur à Lyon, place et maison de la Charité; Jeanne Mercier, épouse autorisée de Jean-Pierre Racin, marchand de laine à Lyon, et autres, en déclaration d'absence de Henry Mercier leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Lyon, département du Rhône, admet les parties à faire, contradictoirement avec le procureur-impérial, et devant M. Durand, l'un des juges, l'enquête tendante à constater l'absence de Henri Mercier.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de première instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Par jugement du 14 fructidor an 12, sur la requête d'Annet Lafage, premier du nom; autre Annet Lafage, second du nom; Pierre Jarry, Hélene Lafage, sa femme, de lui autorisée, et autres, demandeurs en déclaration d'absence de Pierre Peschaud, absent depuis plusieurs années de la commune de Virargues, lieu de son domicile,

Le tribunal de premiere instance de Murat, département du Cantal, a déclaré ledit Pierre Peschaud absent, et a envoyé les demandeurs en possession de la part qui revient à chacun d'eux dans les biens de cet absent, le tout en se conformant à la loi.

L'enquête avait été ordonnée par jugement du 4 fructidor an 11, et avait eu lieu le 13 du même mois.

Par jugement du 4 messidor an 12, vu la demande de Louis Troudet, fils de feu Louis et de Marguerite Desprez, originaires de la commune de Sionville, domicilié à Cherbourg, arrondissement de Valognes, département de la Manche, en déclaration d'absence de Jean Troudet, son frere, parti il y a vingt ans pour les colonies,

Le tribunal de premiere instance à Valognes, a ordonné qu'une enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Jean Troudet.

Sur la demande d'Edouard Piveteau-Fleury, le tribunal de premiere instance d'Angoulême, département de la Charente, a ordonné, par jugement du 13 fructidor, que l'absence de Pierre et de Jean Piveteau-Fleury-Font-Claire, serait constatée par enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande de dame Jeanne-Marie Delisle veuve Boisgontier, et tutrice de Marc Boisgontier son fils, tendant à faire légalement constater l'absence de Louis Boisgontier, oncle paternel de ce dernier,

Le tribunal de premiere instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a rendu le 5 fructidor an 12, un jugement qui déclare l'absence de Louis Boisgontier, et envoie ladite Jeanne-Marie Delisle, comme tutrice de Marc Boisgontier, son fils, neveu et héritier présomptif dudit Louis, en possession provisoire de ses biens, en donnant caution.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérese Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Epéronniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de premiere instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

Sur la demande du sieur Thomas Auzet,

Le tribunal de premiere instance de Marseille, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné, par jugement du 26 fructidor an 12, qu'il serait fait, contradictoirement avec le procureur-impérial, une enquête à l'effet de constater l'absence de Joseph Paul Auzet, frere du pétitionnaire, et qui depuis plus de quatre ans n'a pas donné de ses nouvelles.

SCIENCES. — INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Précis de la nouvelle Methode d'éducation, de M. Pestalozzi, directeur de l'Institut d'éducation à Berthoud en Suisse; publié par M. de H...: suivi de quelques considérations sur cette méthode, par Amauri Duval (1).

On pourra se former l'idée la plus avantageuse du plan d'éducation inventé ou suivi par M. Pestalozzi, à Berthoud en Suisse: si le succès en est aussi étonnant que l'ont publié quelques journaux étrangers, et que l'annonce, en ce moment, l'auteur anonyme du Précis dont nous venons de transcrire le titre, M. Naëf vient d'introduire dans la maison des orphelins de Paris la méthode qu'il a professée dans l'Institut même, et sous les yeux de M. Pestalozzi. Ainsi les faits, que nous serons plus à portée de vérifier, auront bientôt éclairci les difficultés prématurées qu'on pourrait opposer à la nouvelle méthode: il sera tems d'ailleurs de l'examiner dans l'ouvrage dont M. Pestalozzi a publié, en langue allemande, les deux premiers volumes, lorsque ceux-ci, ou du moins leur traduction, auront paru en France. Jusqu'à cette époque, l'esquisse de M. Naëf, présentée par M. de H..., est la seule donnée que nous ayions pour juger du plan original.

La premiere branche de cette nouvelle éducation consiste, d'après l'anonyme, dans l'enseignement de la nomenclature des choses les plus vulgaires. On remarque, en effet, que le premier besoin de l'enfant, est celui de questionner, pour apprendre le nom, la forme, la couleur, et l'usage des objets qui l'entourent.

La seconde branche est destinée aux élémens de la géométrie, adaptée à la capacité de l'enfant. Elle lui offre plusieurs lignes horisontales, dont l'une est la dixieme partie du mètre; l'autre est double de la premiere, et ainsi de suite jusqu'à celle représentant dix décimètres qui équivalent au mètre; ensorte que le jeune éleve sente et exprime aisément les rapports entre ces différentes lignes. Les mêmes opérations se répetent sur des lignes verticales, d'où l'on passe aux parallèles, à l'angle droit, aux angles adjacens, et à ceux opposés au sommet; de là au carré, au rectangle, etc. etc. L'éleve est ainsi conduit à la notion de l'étendue, et aux connaissances des trois dimensions des corps: après quoi on lui fait observer le rapport du volume de ces corps à leur poids, et enfin la pesanteur spécifique de plusieurs d'entr'eux, du bois, par exemple, du fer, du plomb, du mercure, etc.

La troisieme branche d'instruction, voisine et inséparable de la précédente, tend à former dans l'enfant l'habitude de compter, ou pluiôt de saisir les rapports numériques des objets qu'il a sous les yeux. Un procédé par ordre décimal, à-la-fois ingénieux et commode, nous a paru devoir naturellement faire naître et fortifier cette habitude d'une utilité journaliere.

Enfin, la quatrieme et derniere branche a pour but d'assurer la main et de perfectionner le coup-d'œil. Pour cela, le jeune éleve trace au crayon, d'abord des lignes horisontales et verticales, puis des angles, des triangles, et d'autres figures plus compliquées. Nul doute qu'après de tels essais, il n'apprenne bientôt à former des chiffres et des caracteres réguliers; sa main a déjà acquis assez d'à-plomb pour écrire, et son œil est assez exercé pour distinguer la forme des lettres.

Il ne paraît pas que M. Pestalozzi ait encore rien changé à nos méthodes vulgaires de lecture et d'écriture; mais M. Naëf, son disciple, nous dit l'auteur de l'esquisse, s'occupe du perfectionnement de ces méthodes, dont il se sert déjà pour enseigner à lire et à écrire aux enfans, lorsqu'ils en ont senti le besoin et acquis la facilité: car l'instituteur ne doit pas chercher à devancer la nature.

On voit qu'il n'est point question dans ce plan d'un développement artificiel des facultés morales dans un sujet encore trop jeune. C'est la pratique, et non l'art, qui doit enseigner la morale. La reconnaissance, l'humanité, les vertus, ne reposent point sur des bases scientifiques, mais sur la sensibilité commune à tous les êtres vivans, et sur la conscience qui force tout homme à voir que ses semblables souffrent et jouissent comme lui. Le

(1) Un vol. in-12 de 78 pages. — A Paris, chez la veuve Panckoucke, rue de Grenelle, n° 521, faubourg Saint-Germain.

son exemple est peut-être le meilleur moyen de former la conscience, et d'activer la sensibilité. « Soyez gens de bien, dit l'auteur du *Précis*, dans une de ses notes, et entourez vos enfans de gens qui vous ressemblent; ils vous imiteront, et vous aurez rempli tous les devoirs que la nature vous impose à l'égard du développement des germes de la morale, dans le cœur de vos enfans, et qu'elle vous montre, pour ainsi dire, avec le doigt, par le trait le plus saillant du caractere de l'enfance, la faculté d'imiter. »

Que ce soit là tout l'ensemble du plan exécuté par M. Pestalozzi, c'est ce dont il nous sera facile de nous assurer par la lecture de ses ouvrages lorsque l'impression en sera achevée. Seulement ce *Précis* suffit pour qu'on voie qu'un tel plan est très-naturel, et par conséquent qu'il n'offre rien de vicieux. Il est tout naturel qu'on se serve de figures et d'images sensibles pour développer la raison d'un enfant, et la géométrie présente, sous ce point-de-vue, des ressources toujours sûres et des moyens peu dispendieux. Mais nous pensons aussi qu'une telle méthode ne peut être nouvelle, que par quelques détails d'exécution; car tous les instituteurs partent d'un même principe, et tous nos livres élémentaires sont destinés à en faire l'application. On convient généralement qu'il faut conduire les élèves du simple au composé, de l'analyse à la synthèse, d'opérations mécaniques à l'art de raisonner et de conclure, en un mot, des faits à la théorie. Mais tous les auteurs ou instituteurs ne sont pas également habiles à saisir les degrés et les nuances par lesquels il convient de passer pour arriver droit au but, parce que tous n'ont pas également bien observé l'homme dans l'enfant. Cependant, on doit convenir que ceux qui commencent l'éducation par la désignation des objets, et par conséquent par la géométrie, prennent la marche la moins pénible, celle qui doit plaire davantage à l'enfant, qui est le plus propre à développer et à rectifier ses idées, à les garantir, dans la suite, des écarts de l'imagination, et des illusions de tout genre qui séduisent trop souvent et entraînent la jeunesse. Un élève de Pestalozzi fera, de bonne heure et dès les premiers pas, dans la carriere qu'on lui fera parcourir, l'appel de ses connaissances, pour remarquer ce qu'il sait déjà bien; ce qui lui sait moins et ce qu'il ignore tout-à-fait. Il aura donc un jugement plus droit et sera moins sujet à l'erreur, que s'il avait suivi dans ses études un tout autre procédé. Telle est l'opinion qu'émet sur cette méthode M. Amaury-Duval, dans une lettre qui se trouve à la fin de la brochure dont nous venons de faire l'extrait. Nous renvoyons d'autant plus volontiers à la lecture de cette lettre, qu'elle nous a paru écrite avec beaucoup de sens et d'élégance.

TOURLET.

AU RÉDACTEUR.

Le plan que l'on a gravé dans *le Moniteur* représente parfaitement les catimarons, bateaux sur lesquels les Indiens font des voyages assez considérables, et portent des marchandises très-précieuses dans les mers, quelquefois dures, et sur les barres qui bordent les côtes. Ils enveloppent les marchandises et tout ce qui pourrait être gâté par l'eau, dans des toiles vernissées, parce que les catimarons sons presque à tout moment submergés. Cette espece de bateau était propre à l'exécution des lâches projets de l'Angleterre, en ce que la partie de leur volume qui paraît hors de l'eau, est presque nulle, et que les hommes n'ont que la tête découverte. Quand les rameurs ont de l'adresse et de la bonne volonté, les catimarons marchent bien.

C'est improprement qu'on a appelé brûlots les machines infernales qu'on a dirigées contre la ligne d'embossage à Boulogne. Ils n'étaient pas destinés à brûler, à incendier, mais à faire sauter.

Les brûlots jettent beaucoup de flamme, leur feu dure long-tems, leur explosion est différée autant qu'il le faut pour que le feu se soit communiqué à tout ce qu'on veut incendier; quelques grenades qui partent successivement empêchent l'approche de ceux qui voudraient monter sur le brûlot, pour l'éteindre ou le diriger ailleurs. C'est ainsi que, dans la Mer-Noire, les Russes brûlerent l'escadre des Turcs (je crois en juillet 1770); mais Orloff avait battu quatre fois les Turcs en trois jours, mais il les combattait en leur envoyant ses brûlots; il soutint lui-même, avec le canon, l'attaque des machines incendiaires, au lieu que les Anglais les abandonnent au sort et à la confiance de leurs ennemis, qu'ils anéantiraient pendant leur sommeil, si ceux-ci étaient capables de s'endormir.

Les Anglais ne font pas la guerre aux choses exclusivement, ils assassinent, ils brûlent, ils détruisent les personnes, quand ils peuvent le faire sans danger. Leur horloge est l'invention la plus atroce qu'ait produit le génie de la destruction. Il n'y a point d'homme, excepté peut-être tel ministre d'Angleterre, qui puisse combiner de sang-froid les moyens d'exterminer un ennemi avec une arme que celui-ci a saisie avec courage, et auprès de laquelle il repose avec sécurité. Mais si cette arme abandonnée à la mer au lieu de tomber dans les mains des Français, venait heurter un navire danois ou prussien; si les neutres, amis de l'Angleterre, trouvaient cette infernale caisse et tentaient de la sauver faute d'en connaître la destination, ils périraient, et leur navire serait englouti. Ainsi, le cabinet de Londres dirige ses foudres de loin au hasard, ils les dirige contre ses ennemis, au risque de frapper des alliés, s'ils ne vont point à leur adresse.

Il y a long-tems qu'on a proposé au gouvernement français des procédés bien plus ingénieux, pour faire, avec certitude de succès, ce que lord Keith vient de tenter si maladroitement. Cette proposition a été repoussée avec indignation et mépris.

F.

(*Journal de Paris.*)

LIVRES DIVERS.

Traité des Changes et Arbitrages, précédés des autres calculs relatifs au commerce, par des méthodes neuves, simples et expéditives, approuvé par la banque de France; par Poulet, 1 gros vol. in-8°. Prix, 8 fr. et franc de port, 9 fr. 50 cent.

A Paris, chez madame Benoist, libraire, rue du Théâtre-Français, n° 9, faubourg Saint-Germain, et chez l'auteur, rue de la loi, cour Saint-Guillaume, n° 16.

Cet ouvrage, déjà généralement estimé, ajoute au mérite élémentaire celui de la clarté et de la précision. Les principes y sont bien établis, et les exemples sont rendus de maniere à être saisis par les personnes de la conception la plus ingrate.

Nota. L'auteur continue d'enseigner chez lui, et chez les personnes qui le demandent, tous les calculs de banque et de commerce.

Voyage à l'ouest des Monts Alleghanis dans les Etats de l'Ohio, du Kentucky et du Tennassée, et retour à Charlestown par la Haute-Caroline, contenant des détails sur l'état actuel de l'agriculture et les productions naturelles de ces contrées, ainsi que des renseignemens sur les rapports commerciaux qui existent entre ces Etats et ceux situés à l'est des montagnes de la Basse-Louisiane, entrepris pendant l'an 10 (1802); sous les auspices de S. E. M. Chaptal, ministre de l'intérieur; avec une carte très-soignée des Etats du centre de l'ouest et du sud des Etat-Unis, par F. A. Michaux, M. D. membre de la Société d'Histoire naturelle de Paris, correspondant de la Société d'Agriculture du département de Seine et Oise.

Prix, 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 10 c. pour les départemens, franc de port par la poste.

A Paris, chez Levrault, Schoel et compe. libraires, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault.

Memoires sur la Chaleur, par le comte de Rumford, associé étranger de l'Institut national; in-8° avec fig. Prix, broché, 4 fr. 75 cent., et 5 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Firmin Didot, libraire pour les mathématiques, la marine, l'architecture, et les éditions stéréotypes, rue de Thionville, n° 116.

Cet ouvrage contient: 1° Une notice historique des diverses expériences sur la chaleur, qui ont été faites par l'auteur à différentes époques; 2° Des recherches sur la nature de la chaleur, et la maniere dont elle est propagée: mémoire présenté à la Société royale de Londres, au mois de décembre 1803, traduit de l'anglais par le professeur Pictet, de Genève; 3° Un mémoire sur la chaleur, lu à la séance publique de l'Institut national, le 6 prairial an 12 (25 juin 1804) (1); et 4° Des observations sur les petits puits qui se forment en été dans de grandes masses solides de glace, aux glaciers de Chamouny; avec quelques nouvelles remarques sur la propagation de la chaleur dans les liquides: mémoire présenté à la société royale de Londres au mois de novembre 1803, traduit de l'anglais par le professeur Pictet, de Genève.

On trouve chez le même libraire, l'ouvrage de M. de Rumford, relatif à la construction des cuisines publiques et particulieres, et à la fabrication de leurs ustenciles; vol. in-8°, avec 29 planches. Prix, broché, 7 fr. 50 cent., et 8 fr. 40 cent., franc de port.

Mémoires sur le scorbut, précédés d'une introduction, dans lesquels l'on détermine, quand il est chronique, contagieux, aigu, ses causes, ses accidens, ses complications avec diverses maladies, leurs traitemens différens à la mer et sur terre; in-8°.

A Saint-Brieuc, chez Bourel, imprimeur; et à Paris, chez Croulebois, libraire, rue des Mathurins, n° 398.

Prix, broché, 2 fr. 25 cent., et 3 fr., franc de port.

(1) Voyez le n° 180 du Moniteur an 12.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant....	57	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg.....	188 ¼	186 ¼
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 52 c.	14 fr. 27 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 19 s. 6d. p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Basle.....	½	1 ¼ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 93 c.	1 fr. 92 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 jours.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ¼ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		159 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13.	58 fr. 90 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1135 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Œdipe à Colonne, suivi de Psyché. — Vendredi, les Bardes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., les Horaces, et le Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, les Voyageurs, et le Voyage interrompu.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Déserteur, et Ma Tante Aurore.

Théâtre du Vaudeville. Une Soirée de deux Prisonniers, et Fanchon la vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, Pamela mariée, et le Dragon de Thionville.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) la Grand'Mere, op. en 2 actes, et Alexis et Justine.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Pour l'ouverture, le Directeur de comédie, le Glorieux, et le Valet à deux Maîtres.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendémiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 39. *Mercredi*, 9 *brumaire an* 13 *de la République* (31 *octobre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Smyrne, le 15 *sept.* 1804 (28 *fructidor.*)

La secte des Whaabis inspire toujours de vives inquiétudes, et tout ce qui tient à son origine et à son existence, excite une grande curiosité. Elle a été l'objet de recherches historiques dont voici les résultats.

§. Ier.

Origine des Whaabis. Histoire du shek Mahamed et d'Ibn Soout.

L'Yemen est, depuis les tems les plus reculés, habité par les Bedouins, ou Arabes-Pasteurs. C'est de ce pays que sont sorties les tribus nombreuses qui couvrent une partie de l'Asie, et les grands déserts de l'Afrique. Ce fut la patrie de Mahomet, et des hommes célebres qui ont étendu le nom et l'empire des Arabes.

C'est aussi dans l'Yemen qu'a pris naissance la secte des Whaabis. Ces Arabes, dont la puissance est actuellement formidable, n'existaient pas encore il y a un demi-siecle. Leur puissance actuelle est le gage d'une puissance plus grande à l'avenir. Les moyens par lesquels ils ont déjà fait de si grandes choses, deviennent en effet plus efficaces chaque jour, par les effets qu'ont déjà produit ces moyens mêmes.

Les Whaabis sont encore si près de leur origine, qu'on peut avec précision en assigner l'époque. Il y a un demi-siecle que cette secte a été fondée par un shek arabe, nommé *shek Mahamed*. Les Whaabis le font descendre d'Abdel-Whaab, fils de Soliman. C'est une tradition très-répandue parmi eux, que ce Soliman, qui était un pauvre Arabe d'une petite tribu des Negdis, rêva une nuit qu'une flamme qu'il avait vu sortir de son corps, se répandait au loin dans la campagne, et consumait dans son passage les tentes du désert, et les habitations des villes. Soliman, effrayé de ce songe, en demanda l'explication aux sheks de sa tribu, qui l'expliquerent comme un présage heureux. Ils lui annoncerent que son fils serait le chef d'une religion nouvelle qui convertirait les Arabes du désert, et soumettrait les habitans des villes. Ce songe s'est en effet réalisé, non dans Abdel-Whaab, fils de Soliman, mais dans son petit-fils le shek Mahamed.

Soit que ce songe fût véritable, soit que, ce qui est plus probable, il ait été supposé après coup par le shek Mahamed, le nouveau prophete mit à profit les dispositions qu'il avait fait naître. La petite tribu des Negdis, à laquelle il appartenait, faisait partie de la horde du Tamin, et lui-même descendait de Mahomet en ligne directe; circonstance qui dut beaucoup augmenter son crédit; car, parmi les Arabes, la noblesse la plus pure est celle de la famille du prophete.

Le shek Mahamed adopta une version particuliere du Coran. Il prétendit que ce livre, écrit par Dieu même, était descendu du ciel, et que Mahomet était l'instrument dont Dieu s'était servi pour le faire connaître aux hommes. Il adopta donc les dogmes qu'il enseigne, et les préceptes qu'il contient; mais en admettant ce livre dans son entier, il rédulsit à ce livre seul toute sa religion nouvelle, et rejetta les traditions qui sont reçues chez les Mahométans. Ainsi, Mahamed fut plutôt le réformateur du mahométisme que le fondateur d'une secte nouvelle; et la religion des Whaahis est celle du Coran dans sa pureté primitive.

Le premier dogme du Coran est celui d'un seul Dieu éternel, puissant, miséricordieux; c'est le seul qu'enseigna Mahamed. Il fut si jaloux de l'unité de Dieu, qu'il ne voulut reconnaître entre lui et les hommes aucun être d'une nature supérieure à la nôtre, ni rien d'humain qui se rapprochât de la divinité. Ainsi, il défendit qu'on adressât des prieres ni aux saints ni aux prophetes; il proscrivit tous les hommages qui sont rendus aux hommes que la superstition a décorés de l'un ou l'autre de ces titres; il ne reconnut d'autre distinction que celles que font naître la vertu et la sagesse; et en regardant Mahomet comme un sage, il voulut qu'il ne fût que cela, et que, sans le fatiguer par des prieres qui doivent s'adresser à Dieu seul, on le laissât jouir tranquillement du bonheur que sa vertu sur la terre lui a mérité dans le ciel.

Le shek Mahamed rejeta avec la même sévérité toute espece d'hommages, soit à Jésus-Christ, soit à Moïse, soit aux autres prophetes que reconnaissent les Mahométans. Il annonça que Dieu est indigné contre les Turcs, à cause du culte qu'ils rendent à Mahomet. Il prétendit être envoyé sur la terre pour en proscrire cette idolatrie, et ramener les croyans à l'adoration de Dieu seul. Il ajouta que ceux des Musulmans qui persisteraient dans leur religion, étaient des idolâtres qu'il fallait mettre à mort. Le premier précepte de sa loi fut de les massacrer tous, parce qu'ils offensent la majesté de Dieu et prophanent le culte qui lui est dû.

Cette doctrine fit quelques prosélytes dans la tribu de Mahamed; mais ces prosélytes étaient trop peu nombreux pour être redoutables, et il fallait une force supérieure pour faire adopter une religion aussi intolérante. Mahamed le sentit; il sortit de l'Yemen, il parcourut la Syrie et les bords de l'Euphrate. Il chercha à convertir un pacha ou un homme puissant qui voulût l'aider de ses armes et de ses richesses. Rejeté à la Mecque et à Damas, chassé de Bagdad et de Bassora, il revint dans l'Arabie, où il fut plus favorablement accueilli d'Ibn-Soout, prince du Derayeh et de l'Ahsa.

On sait que les Bédouins forment diverses tribus réunies en apparence par des mœurs semblables, séparées en effet par ces mœurs mêmes qui interdisent les mariages d'une tribu à l'autre. Cet usage est la source de leur indépendance. Il circonscrit dans des limites très-resserrées le nombre des membres de chaque tribu; il les unit par les liens du sang. Ainsi chacune d'elles est une grande famille dont le pere est le shek, choisi par les Arabes. Ce shek, qu'ils déposent au moindre mécontentement, n'a d'autre autorité que celle de terminer les différends qui s'élevent entr'eux.

Ces tribus sont les unes divisées par la guerre les autres alliées depuis un tems immémorial. Elles portent dans ce cas un nom générique commun à toutes les tribus alliées, et forment une nation particuliere dans la grande nation des Arabes. Telle est la nation des Negdis, fameuse en Orient par la race de ses chevaux, qui passe pour la plus pure et la plus belle de toutes. C'est à une petite tribu de ces Negdis qu'appartenait Soliman, grand-pere du prophete Mahamed. Cette tribu était fort diminuée du tems de Soliman. Elle se trouva depuis réunie dans l'Yemen avec deux autres tribus des Agnesis et des Atoubs, l'une et l'autre aussi réduites et aussi misérables qu'elle. Ces trois tribus renoncerent aux usages de leurs ancêtres, et, se mêlant ensemble par les mariages, elles n'en formerent plus qu'une seule. Celle-ci admit dans son sein les Arabes vagabonds, et devenue par ce moyen très-nombreuse, elle soumit les hordes errantes dans l'Yemen. Bientôt ses conquêtes s'accrurent avec le nombre des conquérans. Dans l'espace de vingt années, elle soumit l'Arabestan, elle s'empara du Deraieh et de l'Ahsa, et, se confondant avec ses nouveaux sujets, elle forma une nation nombreuse, redoutable aux tribus arabes qui l'avaient d'abord méprisée.

Ainsi se forma, au milieu des Arabes et dans le centre de leur Empire, un peuple nouveau qui avait trouvé dans sa misere même la source de sa grandeur. Ce peuple élut pour chef Ibn-Soout, qui porte le titre de prince du Dreaieh et de l'Ahsa. Ce fut à ce même Ibn-Soout que s'adressa le shek Mahamed, lorsqu'il revint dans l'Yemen.

Les circonstances étaient favorables à le faire accueillir. Ibn-Soout, à la tête d'un peuple conquérant, avait pris dans ses victoires passées le desir de nouvelles victoires; il trouvait dans les principes du réformateur un prétexte pour attaquer les tribus arabes; il avait dans ses forces actuelles le moyen de les vaincre. Il adopta donc la religion qui lui était proposée. Plusieurs de ses sujets originaires, de la tribu du shek Mahamed, et depuis long-tems ses prosélytes, applaudirent à sa conversion. Leur exemple et celui du prince entraîna le reste du peuple, et le réformateur vit enfin ses nouveaux dogmes adoptés par une nation entiere.

Voici l'époque où le nouveau culte s'organisa et prit une forme réguliere. Les réformés furent nommés *Whaabis*, du nom d'*Abdel-Whaab*, pere du réformateur. Le chek Mahamed conserva le titre de pontife, ou shek suprême; et Ibn-Soout adopta celui de général des Whaabis. La puissance temporelle et le pouvoir spirituel furent donc partagés entre des mains différentes, et cette distinction, qui mérite d'être remarquée, s'est conservée depuis entre les fils d'Ibn-Soout et ceux du shek Mahamed.

Le Derayeh était la capitale du nouvel Empire. Cette ville, située à douze journées au S. E. de Bassora, en est séparée par le desert; elle est remarquable par ses maisons bâties en pierres, au lieu que l'Ahsa et les villages de l'Yemen, sont construits de tiges et de feuilles de palmier. Ce fut au Derayeh qu'Ibn-Soout commença à réaliser ses projets de conquête. Il ne négligea rien pour leur reussite. Ses soldats, déjà accoutumés à la fatigue, devinrent, par les exercices auxquels il les assujettit, plus robustes et plus infatigables encore. Il supprima les chevaux dans ses troupes, et les remplaça par les dromadaires. Cet animal, aussi vite que le cheval, plus robuste que lui, fut créé par la nature pour peupler le desert, qui serait sans lui inhabitable. Ibn-Soout ordonna que chaque dromadaire serait monté par deux soldats; il réduisit leur nourriture; il diminua la ration des hommes, et chacun de ces animaux put porter les provisions nécessaire pour vingt jours de route. Dès-lors des armées nombreuses purent traverser rapidement le desert, et attaquer à l'improviste leurs ennemis sans défense.

Ibn-Soout avait déjà réduit plusieurs tribus arabes, lorsqu'il fut surpris par la mort. Son fils Abdel-Azis lui succéda et accomplit les projets qu'il avait formés. Il attaqua séparément les Arabes encore indépendans. Ses soldats étaient supérieurs en nombre à ceux de chaque tribu; celles-ci trop éloignées les unes des autres, ou trop peu d'accord entre elles, pour se réunir contre lui. Au moment où ils étaient le moins attendus, les Whaabis arrivaient en présence de la tribu qu'ils voulaient réduire. Un messager d'Abdel-Azis se présentait à eux le Coran dans une main, le glaive dans l'autre. Il portait aux Bédouins une lettre de son maître, et les conditions auxquelles il fallait se soumettre. On a conservé le texte littéral de ces lettres. Le ton qui y regne donne une idée des mœurs et de l'austérité des Whaabis; austérité qui est dans toutes les religions le caractere des réformateurs.

Abdel-Aziz à la tribu de.....

"Salut à la tribu de..... Votre devoir est de
" croire au livre que je vous envoie. Ne soyez pas
" comme les Turcs idolâtres qui donnent un com-
" pagnon à Dieu. Si vous êtes de vrais croyans,
" vous serez sauvés; si non je vous ferai la guerre
" jusqu'à la mort. "

Ces menaces, soutenues d'une grande armée, ne pouvaient éprouver de résistance. Les tribus arabes céderent l'une après l'autre; tous les Bedouins adopterent la loi de Mahamed, et le vaste desert compris entre la Mer-Rouge et le G I -P rsique, et qui depuis l'Arabie Heureuse s'étend jusques à Alep et Damas, ne fut plus peuple que des sectateurs du fils d'Abd-El-Whaab (1).

Ces conquêtes ne furent pas infructueuses pour Abdel-Azis. Si la tribu avait fait quelque résistance, les hommes étaient tous massacrés sans distinction, et leurs biens enlevés. Si elle adoptait de bonne grace la foi des Whaabis, Abdel-Aziz, en se fondant sur un passage du Coran, exigeait la dîme de tous les biens de ses nouveaux sujets. Ce tribut n'était pas levé seulement sur l'argent, les meubles, les bestiaux et les bêtes de somme, il s'étendait jusques aux hommes, et sur dix Arabes, Abdel-Azis en prenait un, qu'il forçait à servir, sans payer, dans ses troupes. Ainsi il se trouva, à la tête d'une armée nombreuse, possesseur de trésors immenses qu'il accumula sans cesse. On prétend que dans ces derniers tems, il était devenu si puissant qu'au premier signal, il pouvait lever une armée de cent mille hommes. Mais il faut à cet égard se défier de l'exagération orientale.

§. II.

Prise d'Imam-Hassem et de la Mecque; défaite des Whaabis, et mort d'Abdel Azis.

La puissance d'Abdel-Azis éveilla enfin la jalousie de la Porte. On a dû s'étonner de l'indifférence qu'elle avait mise à ses premiers progrès.

(1) Voici les noms des principales tribus qui sont actuellement Whaabis.

Entre Bagdad et Bassora, et à l'orient de cette ville, la tribu des Agnesis, celle de Rhaled et de Doufair.

Dans le même desert, vers sa partie occidentale, qui commence à la Mecque, et se termine entre Alep et Damas,

La tribu de Sobeh (du Lion.)

Les tribus El-Bhadarûn, El-Fedhan, El-Foudhoul, El-Hharsa, Fedhan-El-Wil, Fedhan-El-Asnabh, El-Gillas. Cette derniere tribu, qui est très-nombreuse, occupe les pays de Soualmah, Abdallah, Bedour et Lachaza.

Les autres tribus arabes qui ont reconnu la loi des Whaabis, sont:

Les tribus de Moudayan, Solimanié, El-Maouï-Fdighi, El-Zagarit, El-Ajaïra, Suek-El-Amra, El-Shama, El-Shreoumaïlat.

Il y en a beaucoup d'autres moins considérables dont la liste serait trop longue pour être rapportée ici.

Mais ce grand Empire qui n'a plus que le nom de l'Empire Ottoman, est composé de provinces toutes rebelles, en effet, à cet Empire même.

Trop faible pour les détruire par ses propres efforts, il tâche de les détruire les uns par les autres. De-là vient qu'il tolere, que souvent même il favorise le révolté le plus faible, afin de s'opposer au plus fort. Ainsi, l'autorité que conserve le grand-seigneur, est due aux divisions qui résultent de l'affaiblissement de cette autorité même.

Ce fut en 1801 que la Porte songea sérieusement à arrêter les progrès des Whaabis. Soliman-Pacha, gouverneur à Bagdad, reçut à cette époque l'ordre de marcher contr'eux. Il rassembla une armée nombreuse, et en donna le commandement à Ali, son kiaja, qui depuis l'a remplacé dans son gouvernement. Aly-Kiaja se fit accompagner des Arabes de la tribu El-Enbeit, Arabes ennemis d'Abdel-Azis dont ils n'avaient pas voulu reconnaître la loi. Mahamet-Bek-Sheaout, leur chef, lui servit de guide, et il alla attaquer Abdel-Azis au centre de son Empire et dans le pays de l'Ahsa.

Le Derayeh, capitale des Whaabis, est séparé de Bagdad par un désert qu'on ne peut traverser en moins de 12 jours de marche. La chaleur extrême et le défaut d'eau rendent ce voyage pénible et dangereux. Ce ne fut pas sans perdre beaucoup de monde qu'Ali-Kiaja parvint à le traverser : il arriva cependant au pays de l'Ahsa avec une armée encore formidable. Soit que les Whaabis eussent été surpris, soit qu'accoutumés à attaquer ils fussent effrayés de l'être à leur tour, ils se débanderent à son approche. Abdel-Azis lui-même fut obligé de prendre la fuite. Il était sur le point de tomber entre les mains de son ennemi, lorsqu'il parvint à corrompre, à force de présens, Shek-Mahamet-Sheaout. Celui-ci renonçant à l'alliance du pachad de Bagda, se fit médiateur dans la querelle qu'il avait embrassée. Les mêmes moyens qui l'avaient gagné ne manquerent pas leur effet sur Ali Kiaja. Il fit la paix avec les Whaabis qu'il aurait pu détruire, et revint à Bagdad chargé de ses richesses.

Il semble qu'une expédition qui aurait pu être aussi funeste à Abdel-Azis, devait le dégoûter de faire à l'avenir aucune incursion sur les terres de l'Empire Ottoman. Cependant il était à peine revenu de sa frayeur, qu'il se signala par la prise d'Imam-Hussem. Voici l'origine de ce lieu devenu fameux en Europe depuis son expédition.

Imam-Husssem, fils d'Ali et petit-fils de Mahomed, ayant voulu s'emparer de Kaiffa, fut tué près de cette ville, dans la plaine de Kerbella où il a été enterré. Les sectateurs d'Ali lui éleverent un tombeau dans ce lieu même, et y construisirent une ville qui a pris son nom. Cette ville ravagée en 851, par le calife Mutawekel, fut ensuite réparée par les rois de Perse, lorsque la religion des Rafdis eut été introduite dans leurs Etats. Depuis, Cha-Ismail, fondateur de la dynastie des Sifiewies, fit construire, sur le tombeau d'Imam-Hussem, une grande mosquée, que ses successeurs Cha-Abaset, Nadir-Cha se plûrent à embellir. Cette mosquée, enrichie des trésors de la Perse, devint l'objet du culte et de la vénération des Persans.

La ville d'Imam-Hussem, située à 6 lieues à l'est de Hilla, contient 7 ou 8000 habitans. Elle est gouvernée par un mutsellim, que le pacha de Bagdad y envoie tous les ans. Des soldats de ce pacha et un corps de Persans y forment une garnison pour la garde des trésors de la mosquée. Ces gardiens, presque tous Rafdis, ainsi que les habitans d'Imam-Hussem, ont une grande vénération pour le prophete Ali. Tous les ans ils célebrent sa fête, et vont en pélerinage visiter son tombeau, qui est à 5 lieues de la ville d'Imam-Hussem. Abdel-Azis attendit pour s'en rendre maître, que le jour de cette fête fût arrivé. Ce fut le 20 d'avril 1802 qu'il exécuta son projet. Ce jour était celui du pélerinage au tombeau d'Imam-Ali : la ville était presque déserte. 6000 dromadaires montés de 12,000 Whaabis, se présentent tout à coup, et viennent aisément à bout de la faible résistance qu'on essaie de leur opposer. Furieux de cette résistance, ils suivirent à la lettre les préceptes intolérans de leur religion : tous les hommes qui furent trouvés à Imam-Hussem furent massacrés sans distinction ; les femmes grosses elles-mêmes furent éventrées, et leurs fruits déchirés en morceaux, afin qu'il ne fût pas dit qu'un seul mâle eût été épargné.

On a porté à plus de 3000 le nombre des victimes de cette journée. Le pillage fut immense. Le tombeau de l'Imam était couvert d'un tapis tissu de perles, dont quelques-unes d'une rare grosseur. Ce trésor et tous ceux qui avaient été envoyés par les rois de Perse, devinrent la proie des Whaabis ; ils démolirent la mosquée, abattirent les minarets, et dépouillerent la coupole couverte de cuivre doré, qu'ils avaient pris pour des feuilles d'or. Deux cents chameaux chargés de ces dépouilles, les porterent au Derayeh ; et Abdel Azis acheva, sans perdre un seul homme, cette expédition, dont le profit fut immense.

La nouvelle du pillage d'Imam Hussem causa dans Bagdad une grande consternation, qui se répandit bientôt jusqu'à la cour du roi de Perse. Fet-Ali-Sha reprocha amerement à Soliman-Pacha la mollesse de son kiaja dans l'expédition du Derayeh. Il le menaça d'envoyer lui-même une armée contre le Whaabi, s'il ne prenait promptement des mesures pour l'exterminer. Soliman-Pacha fit les plus belles promesses. Des troupes nombreuses furent levées dans son pachalic. Les ordres qui sont depuis émanés de la Porte, firent augmenter ces préparatifs ; mais jusqu'à présent ils sont restés sans effet. La seule mesure qui ait été exécutée, prouve que Soliman lui-même espérait peu de ses propres menaces. De grandes richesses étaient déposées dans la mosquée de Maehad-Iman-Ali, pere d'Imam-Hussem. Ces richesses furent enlevées et déposées au tombeau de Machad-Imam-Moussa, qui n'est qu'à une lieue de Bagdad, pour le mettre à couvert de la rapacité des Whaabis.

Cependant la puissance d'Abdel-Azis prenait chaque jour de nouvelles forces. Les trésors qu'il emporta d'Imam-Hussem, avaient augmenté le renom de ses richesses. Les cruautés qu'il y commit avaient été jusqu'au désir de se défendre. On craignit d'exciter cette cruauté par une résistance inutile. Il sembla que tout devait lui céder, et la terreur fut extrême dans tout l'Orient. Ce fut alors qu'Abdel-Azis songea à s'emparer de la Mecque. Cette ville, que les Turcs nomment la *Ville-Sainte par excellence*, et vers laquelle ils s'inclinent en faisant leurs prieres, est le lieu le plus respecté de l'Empire Ottoman, celui dont la possession est le premier des titres du grand-seigneur. Elle est la base de sa puissance, le fondement de son empire, et sans elle il ne peut subsister. Au moins ce préjugé est-il général parmi les Osmanlis ; ils le fondent sur le texte de la priere publique que l'on recite les vendredis à la Mecque et dans tout l'Empire. Dans cette priere, le seul titre qu'ait le grand-seigneur, est celui de serviteur des deux sublimes Arams (lieux saints) de la Mecque et de Jérusalem. Si la Mecque lui était enlevée, il perdait le premier de ses titres, et le grand-seigneur n'était plus (2).

La prise de la Mecque était donc un coup de parti pour Abdel-Azis. Le dogme du fatalisme, ce dogme si cher aux Musulmans, eût expliqué cet événement comme l'effet immédiat de la volonté de Dieu ; et le réformateur une fois maître de la ville sainte, avait aux yeux des Turcs, s'il savait la conserver, le caractere le moins équivoque d'une mission divine. Aussi Abdel-Azis ne perdit pas de tems pour s'en emparer. Il profita de la division qui existait alors entre le shérif Rhaleb et son frere Abdel-Mayn. Celui-ci à qui le chériffat appartenait par les droits du sang, s'en était vu dépouillé par son frere, plus jeune que lui. Il implora la protection d'Abdel-Azis, qui écrivit à Rhaleb de rendre à son frere le rang qui lui était dû. Cette lettre ayant été renvoyée avec mépris, Abdel-Azis fit aussitôt marcher contre lui cent mille Whaabis sous les ordres de Soout, l'aîné de ses fils.

Le premier exploit de Soout fut la prise de Taïef. Cette petite ville est située à douze heures de la Mecque, au milieu d'une campagne fertile, où les eaux sont abondantes. On y recueille beaucoup de fruits et de légumes. Les raisins y sont d'un goût exquis, et les melons d'eau si gros, qu'un seul suffit à la nourriture de dix hommes. La ville de la Mecque, située sur un sol plus ingrat, consomme presque tous ces fruits, et ils sont une grande ressource pour la caravane qui y vient tous les ans. La prise du Taïef répandit donc dans la Mecque une grande consternation, et cette consternation fut encore augmentée par le massacre que les Whaabis y firent de 1500 hommes, tant Juifs que Musulmans. Le sherif Rhaleb, craignant de ne pouvoir se défendre dans une ville ouverte, s'avança alors contre Soout, et voulut le chasser du Taïef ; mais ses forces étaient trop inégales, il fut battu et obligé de se retirer dans la ville avec les débris de son armée.

Cependant Abdallah-Pacha, gouverneur de Damas, et chef de la caravane de la Mecque, était en route pour s'y rendre avec les pélerins. Arrivé à Macarib, petit village dans le désert, à deux journées de Damas, il apprit que les Whaabis s'étaient emparés du Taïef, et marchaient contre la Mecque. Il expédia aussitôt des couriers tartares qui porterent cette nouvelle à Constantinople, et lui-même continua sa route, incertain du traitement qu'il aurait à éprouver. Il ne trouva d'abord aucun obstacle ; ce ne fut qu'à quatre journées de Damas, qu'un parti de Whaabis se présenta ; et, sous prétexte de faire payer les droits dus par les caravanes, exigea une somme d'argent quatre fois plus forte que celle qui est ordinairement payée. Abdallah-Pacha refusa. Obligé de se défendre, il défit les Whaabis, et leur tua 150 hommes.

Après cette hostilité, il n'était pas prudent d'entrer dans la Mecque sans connaître les intentions de Soout. Abdallah-Pacha lui écrivit donc. Il se plaignit du traitement qu'il avait essuyé. Il représenta que les Whaabis avaient commis une injustice en demandant des droits plus forts que ceux qui sont consacrés par l'usage. Il observa que s'ils s'étaient porté aux voies de fait, c'est parce que les Whaabis l'y avaient obligé, et qu'il avait bien fallu qu'il repoussât la force par la force. Il ajouta que, craignant que ces premieres hostilités ne fussent le prélude d'une guerre plus sérieuse, il avait voulu s'assurer de ses dispositions avant de continuer sa route. Enfin, il demanda s'ils étaient amis ou ennemis, et s'il pouvait sans crainte se rendre à la Mecque.

Il n'entrait pas dans le plan de Soout de se déclarer encore ouvertement contre le grand-seigneur. Aussi accueillit-il favorablement le message d'Abdallah-Pacha. Il répondit que la guerre qu'on avait faite aux siens était juste ; que ceux d'entre eux qui avaient été tués méritaient la mort ; que leurs complices seraient punis. Je ne suis pas venu pour vous combattre, ajouta-t-il, mais pour faire la guerre à Rhaleb. Vous pouvez donc entrer dans la Mecque avec la caravane : je vous donne trois jours pour y rester. Quand ce délai sera expiré, j'y entrerai moi-même, et je rendrai à Abdel-Mayn le titre qui lui appartient.

Tandis que ces conférences se passaient entre Soout et Abdallah-Pacha, Rhaleb déjà vaincu à Taïef, et hors d'état de se défendre dans la Mecque, se rendit auprès d'Abdallah-Pacha. Il le supplia d'être médiateur dans sa querelle, et d'offrir la paix aux conditions qu'on voudrait lui dicter. Cette proposition fut fort mal reçue de Soout, qui répondit durement qu'Abdallah-Pacha ne devait pas entrer dans ses démêlés avec Rhaleb, qu'il avait beaucoup fait en lui permettant d'entrer dans la Mecque ; qu'il ne révoquait pas cette permission, mais qu'il insistait sur la clause qu'il y avait mise, qu'il n'y restât que trois jours ; qu'après ce délai, il irait lui-même chercher la tête de Rhaleb, qui seule pouvait le satisfaire.

Abdallah-Pacha n'insista pas ; il entra dans la Mecque, et en sortit dans le délai fixé. Rhaleb, incapable de se défendre, profita de son départ pour s'échapper avec lui ; il était accompagné du shérif pacha de Djedda. Tous deux arriverent heureusement à Médine ; d'où ils se rendirent à Djedda au bout de quelques jours.

Tandis qu'ils se fortifiaient dans cette ville (3), Soout, à la tête de son armée victorieuse, se présentait aux portes de la Mecque, où il entra sans résistance ; aussi les habitans furent-ils traités avec douceur ; vingt sheks seulement furent mis à mort pour avoir déclaré qu'ils ne pouvaient admettre la doctrine des Whaabis. Les autres céderent, ou éviterent de s'expliquer. Cependant Soout, en se conformant aux préceptes de sa loi, faisait abattre les tombeaux qui sont au-dedans et au-dehors de la Mecque. Dans le centre de la ville, est une allée longue d'un quart de lieue, nommée *Taouef* en arabe, et dont les pélerins ont pour pratique religieuse de faire sept fois le tour avant de quitter la Mecque ; ce lieu où ils se rassemblent, était devenu le centre de leurs affaires, et on l'avait entouré de boutiques où étaient exposées les marchandises que porte la caravane ; Soout les fit abattre, prétendant que le Taouef en était profané. Les soins qu'il prit pour convertir les habitans, ne lui laisserent pas oublier les trésors renfermés dans le Caba ou la Maison-Sainte. Le tombeau d'Abraham qu'on y conserve, était couvert d'un riche tapis tissu d'or et de soie. Soout le fit enlever et le remplaça par une natte de palmier. Il ne voulut pas quitter la Mecque sans s'être assuré de la conservation de cette ville. Abdel-Mayn fut replacé par lui sur le trône des shérifs. Mais pour que ce titre ne fût qu'un vain nom et pour qu'il restât toujours sous la dépendance des Whaabis, on laissa près de lui un mutsellim ou gouverneur à la tête de 200 soldats, qui occuperent la citadelle. Ainsi assuré de sa fidélité, Soout quitta la Mecque et marcha contre Djedda.

Jusqu'ici les Whaabis avaient toujours été vainqueurs ; ils n'avaient trouvé en effet que des villes ouvertes, et la supériorité du nombre leur avait donné, en pleine campagne, un avantage si marqué, que leurs ennemis avaient à peine essayé de leur résister. Il n'en fut pas de même à Djedda ; cette ville est entourée de murailles que Rhaleb avait fait réparer ; le caractere implacable du Whaabi ne lui laissait d'ailleurs d'autre ressource que celle d'une vigoureuse résistance ; aussi les Whaabis furent-ils arrêtés devant cette ville. Armés de simples lances et de fusils à mêche, dont ils ignorent l'usage, sans discipline et ignorant les premiers élémens de l'art des siéges, ils attaquerent sans précaution des ennemis retranchés derriere leurs creneaux, d'où ils pouvaient sans danger choisir

(2) Voici le sens littéral de cette prierre, nommée *El-Rhelbé* en arabe.

« Dieu, protégez les soldats Osmanlis qui n'adorent que » vous. Dieu, conservez la puissance de notre sultan, terrible » à ses ennemis, Selim-Kan, fils du sultan Mustapha-Kan, » fils du sultan Achmet-Kan, serviteur des deux sublimes » Arams de la Mecque et de Jérusalem. Dieu, répandez sur sa » tête la puissance et les richesses. Conservez-le dans tous les » tems. Que son épée détruise les infideles ; qu'il soit le » maître de l'Univers.

» Dieu, protégez votre esclave le shérif Rhaleb, etc. »

On ne dit qu'à la Mecque cette derniere partie, où il est question du shérif ; le reste se dit dans tout l'Empire.

(1) Au commencement de la lune de Ramadan, l'an 1217 de l'hégire (25 septembre 1802.)

parmi eux leurs victimes. Chacune de leurs attaques fut donc pour les assiégeans l'occasion d'une victoire facile. Le dégoût de se voir toujours repoussés avec perte ne fut pas la seule cause du découragement des Whaabis ; la peste se mit dans l'armée, où elle fit d'affreux ravages, et il ne resta à Soout d'autre parti à prendre que celui de lever le siége et de se retirer à Deraieh.

En commençant le siége de la Mecque, il avait envoyé contre Médine un parti de Whaabis, dont l'expédition ne fut pas plus heureuse que la sienne. Ibn-El-Mondayan et Ibn-El-Harb s'étaient avancés contre cette ville, dont ils fermerent le blocus, en s'emparant des villages de Kraim et de Saïran. Les habitans de Medine sortirent à leur rencontre, leur tuerent beaucoup de monde et les débusquerent de ces deux postes. Ainsi Soout fut en même tems repoussé à Djedda et à Médine. En se retirant au Derayeh, il voulut tenter sur cette ville un dernier effort, et exécuter par la ruse ce que la force n'avait pu faire. Il envoya donc une seconde fois contre Médine, un parti de dromadaires, sous les ordres d'Ibn-El-Saleh et Ibn-El-Baz. Ces deux chefs demanderent à entrer dans la ville avec leurs troupes, sous le prétexte d'être chargés d'un message de Soout ; mais cette demande leur fut refusée, et la lettre qu'ils envoyerent ensuite, rejetée avec mépris.

Ainsi se termina une expédition dont les premiers succès avaient répandu la terreur jusqu'à Alep et aux confins de la Syrie. Soout ramena à Drayeh les débris de son armée, presque détruite par la guerre et la famine. Il n'eut pas même l'avantage de conserver la Mecque ; ses habitans le voyant repoussé de toutes parts, chasserent la garnison qu'il y avait laissée, et ouvrirent leurs portes à Khaleb, qui enleva une seconde fois le sheriffat à Abdel-Mayn.

La consternation que cette expédition malheureuse fit naître dans le Derayeh, fut bientôt augmentée par un événement plus terrible. A peine Soout était-il de retour, que son pere Abdel-Azis fut assassiné par un de ses domestiques. Cet homme avait perdu ses trois fils dans le massacre d'Imam-Hussem. Depuis, s'étant présenté pour servir Abdel-Azis, il gagna sa confiance et parvint, en s'approchant de sa personne, à accomplir le projet de vengeance qu'il avait formé. Un jour (4) qu'il était seul avec lui dans la mosquée, il profita du moment où il faisait sa priere pour le frapper de son canjar. Abdel-Azis expira au moment même. L'assassin fut saisi et condamné au feu. Les zélés musulmans ont prétendu que ce martyr de leur religion étant resté sain au milieu des flammes, Soout fut forcé de lui faire couper la tête pour s'en defaire.

Abdel-Azis a été remplacé après sa mort par Soout, qui a pris le nom de général des Whaabis, et son frere est gouverneur du Derayeh. Il est donc faux que la secte entiere ait été éteinte avec Abdel-Azis, comme on l'a prétendu. Les Whaabis ont conservé leur puissance au pays de l'Ahsa et dans le centre de l'Arabie. On doit seulement supposer que leur mauvais succès à Djedda les rendra plus timides à l'avenir. Et il se passera au moins quelque tems avant qu'ils pensent à renouveller leurs excursions sur les terres de l'Empire-Ottoman.

§. III.

Religion et usages des Whaabis.

Le shek Mahamed fut remplacé après sa mort par Hussem, l'aîné de ses fils qui est aveugle. Le nouveau shek n'a pas altéré la religion que son pere avait enseignée. Conformément à sa doctrine, les Whaabis n'ont qu'un seul dogme ; celui de l'existence de Dieu. Quoiqu'ils admettent une révélation, cette révélation ne leur enseigne que ce dogme même. En adoptant la profession de foi des Mahométans, il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est son prophete, les Whaabis en ont retranché la derniere partie, et l'ont reduite à ces paroles, il n'y a de dieu que Dieu. Aussi-ont-ils été regardés comme de purs déistes ; et quelques voyageurs ont faussement assuré qu'ils n'admettaient que la religion naturelle.

La principale différence entre les Musulmans et les Whaabis consiste dans leur opinion sur la nature de Mahomet. Les premiers le regardent comme un prophète, les autres comme un sage. Cette différence semblera assez légere pour qu'il soit aisé de les réunir ; mais en matiere de religion, les sectes sont d'autant plus éloignées par les haines que leurs opinions les rapprochent davantage. Les Whaabis ont donc les Musulmans en horreur. L'intolérance à leur égard est un précepte de leur loi, ils l'exécutent à la rigueur. Le massacre d'Imam-Hussem est peut-être l'excès le plus violent auquel le fanatisme se soit encore porté.

Il est singulier que les Whaabis soient plus tolérans à l'égard des Chrétiens et des Juifs. Il ne paraît pas qu'ils persécutent ceux-ci, lorsqu'ils sont dans leur dépendance, ni qu'ils cherchent à en faire des proselites. L'exercice public de ces religions est proscrit chez eux ; les synagogues et les églises y sont interdites. Mais les Chrétiens et les Juifs ont la liberté de prier dans leurs maisons. Le seul impôt auquel ils soient soumis est le karach, qui monte à deux sequins et demi ou cinq piastres par tête. Du reste, ils n'éprouvent ni avanies, ni vexations particulieres, et on peut dire qu'ils sont bien plus heureux à cet égard parmi les Whaabis que dans l'Empire ottoman. Mais quoique leurs biens soient en sûreté, et que leurs personnes soient à l'abri des insultes et des mauvais traitemens, ils sont méprisés par les Whaabis et assujettis parmi eux aux distinctions les plus humiliantes. Leurs habits sont très-simples et d'une certaine couleur. Il faut qu'ils aillent toujours à pied, qu'ils sortent du lieu où se trouvent les Whaabis. Quand ils les rencontrent dans la rue, ils doivent prendre leur gauche et s'arrêter dans une posture respectueuse. Ils ne doivent leur parler que pour les affaires indispensables ; s'ils le font, ce doit être à voix basse et avec toute l'humiliation d'un esclave vis à-vis de son maître.

Comme le Coran est la base des pratiques religieuses des Whaabis, ils ont conservé celles qui sont en usage chez les Musulmans. Ils sont circoncis comme eux ; ils ont le même nombre d'oraisons, les mêmes oblations, et font des génuflexions semblables. Leurs mosquees n'ont aucun ornement intérieur ; ils en ont abattu les minarets et n'y souffrent pas de lieu élevé. Un Imam y fait la lecture du Coran et la priere de chaque jour, dans laquelle il n'est jamais question de Mahomet. Ils observent le carême du Ramadan, s'abstiennent du vin et de toutes liqueurs fermentées. Ils ont même été jusqu'à s'interdire l'usage du tabac, et celui qui fume est puni de mort.

Quoique les pelérins de la Mecque soient estimés parmi eux, ils ne souffrent pas qu'ils prennent, comme parmi les Turcs, le titre de *Hadgis*. Ils ont détruit tous les tombeaux des Sheks et des prophètes. Leurs morts sont mis en terre sans que la place de leur sépulture soit distinguée par aucun ouvrage extérieur ; cet usage qu'ils observent rigoureusement, s'étend à tous les rangs et à toutes les conditions. Ils le fondent sur ce passage du Coran : *le meilleur tombeau est la terre.* Les hommes vertueux qui sont dans un autre monde, méprisent, disent-ils, les ornemens de celui-ci. Ils s'indignent contre ceux qui croient leur rendre hommage, en ornant leurs sépulchres par de frivoles distinctions.

L'égalité, cette chimere des peuples civilisés, est le patrimoine des peuples pasteurs ; c'est le seul bien qu'ils connaissent. Ils le paient par la privation des plaisirs que nous donnent le luxe et les arts. Ce bien est celui dont les Bédouins sont les plus jaloux, celui qu'ils ont toujours su conserver. Les Whaabis qui ont perdu à quelques égards par la forme de leur gouvernement, en jouissent au moins entr'eux ; ils ne connaissent aucune distinction. Les titres de pacha, de prince ou de visir sont proscrits de leur langue. Ils se traitent entr'eux de freres ; c'est le nom que le maître donne à son valet ; c'est aussi le nom par lequel le valet répond à son maître.

Leurs mœurs sont très-simples ; leurs manieres grossieres. Cette grossiereté est le caractere des Arabes leurs ancêtres. L'austérité qui s'y est jointe, est le fruit de la religion qu'ils professent. Ils l'affectent dans leurs discours, sur leurs vêtemens, et l'étendent jusques à leur nourriture. Leur frugalité est extrême dans tous les tems. Lorsqu'ils sont engagés dans une expédition, ils la portent à un tel excès qu'on ne pourra y croire en Europe. Ils n'emportent alors sur leurs dromadaires que deux outres, l'une pleine d'eau, l'autre de farine d'orge. Quand ils ont faim, ils délayent cette farine dans un peu d'eau, et l'avalent sans autre préparation. Voilà la seule nourriture qui les soutient des semaines entieres. Ils peuvent même renchérir encore sur cette extrême abstinence, et quand l'eau leur manque, ils la remplacent par l'urine de leurs dromadaires.

Avec une pareille frugalité et l'habitude des plus rudes fatigues, les Whaabis seraient invincibles, s'ils avaient quelques connaissances de l'ordre et de la discipline militaire. Mais à cet égard, ils ne sont gueres plus avancés que les Arabes dont ils tirent leur origine. Aussi n'ont ils encore vaincu que ces Arabes mêmes ; et on a vu qu'ils ont été souvent battus par les Turcs, qui, quoique inférieurs aux Européans, leur sont pourtant encore très-supérieurs dans l'art de la guerre.

(4) Le 27 de la lune de Radjab an de l'Hegire 1218 (12 novembre 1803).

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, le 22 octobre (30 vendem.)

Nos relations commerciales avec l'Italie se continuent par le Saint-Gothard, et toutes les communications sont encore ouvertes, malgré la saison avancée.

— Le commerce de Venise est dans ce moment, écrit-on de cette ville, dans une grande splendeur : les deux puissances belligérantes respectent également le pavillon autrichien. Depuis quelques mois les Anglais y arrivent très-rarement, car les corsaires français et italiens, qui croisent dans le Golfe-Adriatique, empêchent les bâtimens anglais de s'y hasarder, sans être bien escortés ; et il leur est difficile d'obtenir des escortes en frégates, attendu que Nelson a réuni sa flotte, pour pouvoir tenir tête à la flotte de Toulon dans le cas où elle viendrait à sortir.

La rivalité entre Trieste et Venise continue toujours ; les deux villes ont envoyé des députations à Vienne pour y exposer leurs plaintes. Les négocians de Trieste sur-tout, prétendent que le commerce de Venise est trop favorisé à leurs dépens.

— La faillite inattendue de la maison de banque Sassi à Florence, a été un coup de foudre pour tout le commerce italien, et même pour celui des pays voisins. On se dispose à diriger contre le chef de cette maison une plainte criminelle.

— Une ordonnance récente, émanée du petit-conseil, défend la vente de tout objet de cordonnerie et de serrurerie, même aux marchés et pendant la foire, à l'exception de ce qui est travaillé par les cordonniers et serruriers de Bâle : ceux-ci même ne pourront vendre que ce qu'ils auront fait eux-mêmes.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 24 octobre (2 brumaire.)

Le général en chef a fait augmenter le nombre de postes établis de distance en distance sur le bord de la mer, pour empêcher toute communication avec les bâtimens anglais.

— Nous apprenons qu'un des bâtimens de l'escadrille de corsaires, commandée par le brave capitaine Saint-Faust, a été pris par les Anglais dans un port du Danemarck. Le gouvernement a adressé des réclamations à la cour de Copenhague contre un acte si formellement attentatoire au droit des gens et des nations.

Amsterdam, le 26 octobre (4 brumaire.)

La Banque de France vient d'établir ici un bureau où l'on pourra se procurer des actions de cette Société, et auprès duquel les propriétaires actuels pourront faire valoir leurs droits. Ils seront ainsi dispensés d'avoir à Paris des fondés de pouvoir et des correspondans pour cet objet. Les administrateurs du susdit bureau sont MM. Buys et Kerkhaven, Johannes Tideman et Girardus Blanke. Le bureau est établi chez MM. Buys et Kerkhaven.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 octobre (3 brumaire.)

Kentish-Herald.

Le général d'Armfeldt qui fut porteur il y a quelque tems d'une lettre du roi de Suede au roi de Prusse, a aussi été porteur de la réponse de S. M. prussienne, par laquelle elle déclare, « qu'il maintiendra de tout son pouvoir le système de neutralité qu'il a adopté, et qu'il protégera la tranquillité du nord de l'Allemagne contre toute tentative qui tendrait à la troubler. S. M. a pareillement déclaré qu'elle ne pourrait permettre à la Suede de préparer des armemens hostiles dans la Poméranie, ou de faire des démonstrations contre les forces françaises dans l'électorat d'Hanovre, »

— Nous apprenons par les lettres des ports, de lundi, que l'escadre de l'amiral Grave mouilla à Torbay vendredi matin, et qu'elle mit à la voile le lendemain avec l'amiral Cornwallis, pour aller reprendre la station de Brest. Le bruit s'était répandu que l'amiral Gantheaume était sorti depuis avec six vaisseaux de ligne ; mais l'amirauté n'a reçu aucun avis officiel à ce sujet.

— L'amirauté a reçu, lundi dernier, des dépêches annonçant l'arrivée à Plymouth du capitaine Moore, avec les frégates de sa majesté, *l'Indefatigable* et *l'Amphion* ; et les frégates espagnoles *la Clara* et *la Medea*, capturées à la hauteur du cap Sainte-Marie.

On nous a communiqué les détails suivans sur l'escadre espagnole, qu'on nous a assurés être très-exacts. Elle était composée, savoir : de *la Medea*, de 44 canons de 18 livres de balle et 360 hommes, contre-amiral don Joseph de Bastamantisy-Gerure. *La Fama*, chef d'escadre, don Michael de Sapiaime. *La Mercedes*, capitaine don Joseph Goycoa ; et *la Clara*, capitaine don Diego Aleson ; ces trois dernieres, de 34 canons de douze livres de balle chacune, et 300 hommes d'équipage. On assure que l'action a duré une heure et demie, et qu'on s'est battu pendant environ 45 minutes à la portée du mousquet. *La Mercedes* sauta après un engagement d'environ une demi-heure avec *l'Amphion*. *La Fama* soutint un combat très-vif avec *la Lively*. Elle eut cinq hommes tués et quarante-sept blessés, dont six sont morts depuis leur arrivée à Spithead. Cette frégate est presque en morceaux. Ces vaisseaux sont tous richement chargés, et c'est cher au plus bas que d'évaluer

cette prise à un million sterling. *La Fama* avait à bord 11,000,000 dollars, non compris une riche cargaison de peaux de fourrures, etc. Les prisonniers ont été mis à bord du vaisseau-prison, *le Royal-Oak*, dans le port, et les officiers ont été débarqués à Gosport et mis sous la surveillance du capitaine sir Fr. Thesiger, agent pour les prisonniers de guerre. La femme d'un colonel d'artillerie, qui fut blessée à bord de *la Fama*, est morte il y a quelques jours. *La Fama* avait été neuf ans dans l'Amérique-Méridionale. Ses officiers font une perte considérable, tant en especes qu'en marchandises. On attribue le fâcheux accident arrivé à *la Mercedes*, à la méthode dangereuse qu'ont les Espagnols de charger leurs canons en puisant avec une coquille dans un coffre rempli de poudre qui est tout à côté. On a donné ordre de transporter les trésors qui étaient à bord des frégates espagnoles, dans les banques de Portsmouth et de Plymouth. Tous les vaisseaux espagnols qui étaient au moment de partir, sont détenus dans nos ports. Nous apprenons qu'environ trente personnes de l'équipage de *la Mercedes* ont été sauvées. Il est triste d'avoir à raconter que parmi les morts, on compte plusieurs gentilshommes et dames espagnols qui revenaient de Lima dans leur patrie. Le capitaine, sa femme et leurs sept enfans ont pareillement péri dans l'explosion. Le chef d'escadre Moore expédia *la Medusa* de 50 canons, capitaine Gore, au contre-amiral Cochrane pour lui faire part de cet événement. La même frégate devait ensuite se rendre à Gibraltar, et auprès de l'amiral Nelson pour le même objet. On attend journellement de Lima, dans les ports d'Espagne, huit frégates chargées d'especes, et nous ne doutons pas que nos croiseurs ne soient continuellement sur le qui-vive.

— On a donné l'ordre à Portsmouth de permettre aux officiers espagnols de désigner la ville qui leur conviendra, et où ils resteront sur parole. Les matelots ne seront pas regardés non plus comme prisonniers de guerre, mais seulement comme personnes détenues, et ils seront traités en tout point comme nos propres matelots.

— La gazette de mardi donne le détail officiel de la prise des frégates espagnoles. Elles ne sont pas aussi richement chargées qu'on l'avait d'abord annoncé. Cependant il est certain que cette prise vaut au moins un million sterling.

— Les journaux français donnent à entendre que nous avons le projet d'arrêter les bâtimens espagnols venant de la Havanne. Cela est assez vraisemblable. Nous nous sommes trop avancés pour pouvoir reculer. Il paraît néanmoins que les Espagnols ont résisté au desir qu'avaient les Anglais de les retenir, et qu'ils ont tiré les premiers sur nos frégates.

— La flotte du canal passa samedi soir à la hauteur de Plymouth, se rendant à Brest.

— Sir Home Popham est nommé au commandement de *l'Antelope*, de 50 canons.

— On a appris, par des lettres particulieres, que la maladie qui s'était manifestée à Gibraltar, y causait toujours de grands ravages, et il y a tout lieu de craindre qu'elle n'ait le même caractere de malignité que celle qui désole Malaga. Cependant on fait encore espérer que ce n'est qu'une fievre violente. Les bruits qu'on répand à ce sujet sont bien allarmans. On dit qu'il meurt de 50 à 60 personnes par jour, et la consternation était telle parmi les habitans que plusieurs ont offert des sommes considérables à des capitaines marchands pour les conduire dans un port voisin. Il est à desirer que ces bruits soient démentis par un rapport officiel.

— Il s'est répandu, ces jours-ci, un bruit assez fâcheux, concernant la prise de quatre de nos bâtimens de l'Inde, venant du Bengale. Il est certain qu'on a des craintes sur la sûreté de la flotte.

INTÉRIEUR.

Bayonne, le 1er brumaire.

Une lettre de Malaga, du 6 octobre, annonce que l'épidémie diminuait chaque jour considérablement; on espérait en être entiérement délivré sous peu de tems.

Agde, le 29 vendemiaire.

Malgré la surveillance des Anglais, il vient d'entrer dans notre port un convoi composé d'environ quatre-vingt voiles, chargé d'huile, savon, cotons, laines et autres marchandises.

Paris, le 8 brumaire.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 18 floréal an 12, à la requête de Joseph Jacob, dit Michot, le tribunal de premiere instance séant à Annecy, département du Mont-Blanc, a ordonné qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement; à l'effet de constater l'absence de Jacques-André Jacob, dit Michot, qui a cessé de paraître à la commune de Menthon, dès l'âge de 17 à 18 ans, sans qu'il ait donné de ses nouvelles depuis cette époque.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance séant à Sarguemines, département de la Moselle, a rendu, le 15 ventose dernier, un jugement qui ordonne qu'il sera procédé, contradictoirement avec le commissaire du Gouvernement près le tribunal, et devant le citoyen Blaux, juge commis à cet effet, à l'enquête sur l'absence de demoiselle Dorothée Devaux, qui, en 1791, a quitté la commune de Folckling, dans laquelle elle était domiciliée, et, depuis cette époque, n'a donné aucune de ses nouvelles.

L'enquête a eu lieu le 4 floréal suivant, et son résultat est conforme à l'exposé des demandeurs.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

M. Etienne-Salomon Reybaz, né en 1739, à Vevey, canton du Léman, en Suisse, est mort à Paris, mardi dernier, 1er brumaire (23 octobre.) Il doit être rangé au nombre des prédicateurs les plus distingués de la communion réformée. Reçu ministre de l'Evangile en 1765, et ensuite bourgeois de Genève, il y a prêché avec éclat, mais sans y avoir jamais eu un ministere régulier et des fonctions pastorales proprement dites. Les troubles politiques de Genève l'en firent sortir en 1782, et il fixa son séjour à Paris, où il a presque continuellement résidé depuis. Le bruit public l'a fait un des plus utiles collaborateurs de Mirabeau, à l'époque de l'assemblée constituante. Il fut nommé depuis représentant de la République de Genève auprès de la République française; caractere qui a dû cesser par l'effet de la réunion. Ce n'est qu'en 1801 que M. Reybaz s'est décidé à imprimer un recueil de ses *Sermons*, en 2 vol. in-8°, précédé de son portrait et d'un discours adressé à un jeune homme sur l'art de la prédication. Il avait composé un poëme sur le même sujet, mais qui, constamment applaudi dans les sociétés où il l'a lu, est demeuré inédit. Ses discours imprimés ont eu un succès mérité. Chaque discours est accompagné d'un cantique analogue.

M. Reybaz, au dire de tous ceux qui ont été à portée de l'entendre, joignait en chaire tout le prestige de l'éloquence extérieure à l'ascendant de la raison et du sentiment. Doué d'une figure agréable et d'un bel organe, il ne laissait pas d'ajouter beaucoup par son débit au mérite de ses compositions. Dès 1777, il avait publié, dans *l'Année Littéraire* (nos 21 et 22), une *lettre sur la déclamation théâtrale*. Il concourut honorablement par ses conseils, à la préparation des *articles organiques des cultes protestans*, faisant partie de la loi du 18 germinal an 10. Peu de tems après, ses facultés physiques et intellectuelles s'altérerent d'une maniere déplorable, et ses amis ont eu le chagrin de le voir en quelque sorte survivre à lui-même. Sa fille unique a épousé M. Baggesen, danois, vivant à Paris, et poëte distingué tant dans son idiôme natal que dans la langue allemande.

P. H. M.

CONCERT.

Par indisposition de *Dona Isabel Colbran* (cantatrice espagnole pensionnée de S. M. C.) le Concert annoncé ne peut avoir lieu aujourd. mercredi.

Nous annoncerons le jour auquel il sera fixé très-incessamment.

LIVRES DIVERS.

Narrationes excerptæ ex latinis scriptoribus, servato temporum ordine, dispositæ, ou Choix de Narrations tirées des meilleurs auteurs latins; Justin, Quinte-Curce, César, Cicéron, Tite-Live, Salluste, Suétone et Tacite, avec des précis historiques en français qui lient les événemens entr'eux, le tout éclairci par des notes explicatives de la géographie ancienne et moderne.

Ouvrage adopté par la commission d'instruction publique, à l'usage des lycées et des écoles secondaires; par J. B. Dumouchel, ancien professeur et recteur de l'université de Paris, et F. Goffaux, professeur de langues anciennes au lycée de Paris. In-12. Prix, 2 fr., et 2 fr. 70 c. franc de port.

A Paris, chez Levacher, libraire, rue du Hurepoix, n° 12.

Voyage dans les quatre principales iles des mers d'Afrique, fait par ordre du Gouvernement, pendant les années 9 et 10 de la République (1801 et 1802); avec l'histoire de la traversée du capitaine Baudin jusqu'au port Louis de l'île Maurice; par J. B. G. Bory de Saint-Vincent, officier d'état-major; naturaliste en chef sur la corvette *le Naturaliste*, dans l'expedition de découvertes commandée par le capitaine Baudin.

Trois vol. in-8° de 1350 pages imprimés sur carré superfin d'Auvergne; avec un volume grand in-4° de 58 planches, dont plusieurs sur grand-aigle, dessinées sur les lieux par l'auteur, et gravées en taille douce par Adam, Blondeau, Fortier, Dorgez, B. Tardieu, etc, contenant des cartes géographiques et physiques, des vues-marines, sites, animaux, plantes, minéraux, volcans.

Prix, 48 fr. avec l'atlas cartonné; et 56 fr., franc de port. — En papier vélin, 96 fr.

A Paris, chez Fr. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Fables divisées en quatre livres; par Ab. L. le Marchant de la Viéville, membre de l'Athénée des arts de Paris, de la Société libre des sciences, lettres et arts, et de celle des belles-lettres.

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer la morale avec lui.
LA FONTAINE.

Un vol. in-8° de 230 pages, imprimé sur beau papier et sur caractere Didot. Prix pour Paris, 3 francs; pour les départemens, 4 fr.

A Paris, chez F. Cocheris fils, successeur de Ch. Pougens, quai Voltaire, n° 10.

ERRATUM.

Moniteur du 8, dans la liste de la députation de l'Aisne.

Pille, inspecteur en chef aux revues: (ajoutez après le nom) général de division.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 1/4
—— Courant.	57	57 9/16
Londres	24 f. 45 c.	24 f. 25 c.
Hambourg	189 1/2	186 1/2
Madrid vales	l. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 52 c.	14 f. 27 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif	14 f. 42 c.	14 f. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne	5 f. 23 c.	5 f. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle	1/2	1-1/4 p
Francfort		
Auguste	2 f 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 f. 93 c.	1 fr. 92 c.
Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 1/4 p.
Marseille	pair 30 j.	1 1/4 p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 1/4 p.
Montpellier	1/4 p. 15 j.	
Genève		159 1/4
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13	58 fr. 25 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1132 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, le Déserteur, opéra; Avis aux femmes, ou le Mari colere.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Coquette corrigée; le Mariage secret. Mlle Contat jouera dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Entrée dans le Monde; Une heure d'absence.

Théâtre du Vaudeville. Ida; Scarron; les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au bénéfice de M. Bourdais pere, par les artistes du Théatre-Français: les Deux Freres; les Héritiers; le ballet de la Fille mal-gardée.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 40. *Jeudi*, 10 *brumaire an* 13 *de la République* (1er *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

SUEDE.

Stockholm, le 7 octobre (16 *vendemiaire.*)

Le comte de Lodron-Laterno, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, fait tous ses préparatifs de départ. Il vend même ses meubles et autres effets, ce qui annonce que son excellence ne compte plus revenir en Suede. On attribue ce prompt départ au refus qu'a fait notre monarque de reconnaître le nouveau titre d'empereur héréditaire d'Autriche.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, le 24 octobre (2 *brumaire.*)

Des lettres particulieres de Vienne ont apporté ici la nouvelle qu'il a été expédié un courier pour Stockholm, avec des dépêches par lesquelles il est enjoint au comte de Lodron-Laterno, ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Allemagne en Suede, d'en partir sans délai. On en donne pour raison le refus formel du roi de Suede de reconnaître l'empereur d'Allemagne comme empereur héréditaire d'Autriche. M. de Stahrenberg, ambassadeur d'Autriche à Londres, a reçu, selon les mêmes nouvelles, l'ordre de demander à lord Harrowby une réponse catégorique touchant la même reconnaissance de la part du roi d'Angleterre. et il lui est aussi ordonné de se retirer immédiatement, s'il ne reçoit pas une réponse satisfaisante. (*Publiciste.*)

ESPAGNE.

Cadix, le 8 octobre (17 *vendemiaire.*)

La maladie a pris à Gibraltar le caractere le plus grave.

Le gouverneur, commandant cette place, le commissaire des relations commerciales espagnol ont, dit-on, écrit au commandant-général des lignes de Saint-Roch, M. de Castanos, pour le prévenir qu'aucunes précautions spécifiques n'ont pu modérer le fléau qui afflige la ville de Gibraltar.

Ils engagent cet officier-général à prendre les précautions les plus actives contre l'introduction en Espagne des fuyards provenant de cette place.

Ces malheureux, réduits au dernier désespoir, tentent, soit du côté de la mer, soit du côté de la terre, tous les moyens de se soustraire à une maladie dont l'invasion est prompte, les progrès terribles et les victimes très-multipliées.

La mortalité a excédé 120 personnes par jour vers le 11.

On parle de bubons et d'autres signes qui ont de l'analogie avec les symtômes pestilentiels.

A Algésiras tout est en mouvement; les troupes ne pouvant suffire, les milices ont été mises sur pied.

Deux vaisseaux portugais ont coupé toute communication avec la terre; le vaisseau *la Reine de Portugal* est resté au mouillage; mais *le Vasco de Gamma* est allé en croisiere.

On a trouvé sur le rivage de la mer des cadavres de marins, des caisses, des vêtemens, etc.

Cependant, Algésiras, Tarifa, Ceuta sont annoncés comme exempts de contagion; les autres agences des arrondissemens partiels d'Andalousie, celui de Cordoue excepté, en sont encore à des soupçons d'accidents graves.

Dans le fait, malgré tous les rapports graves de l'état affreux de Gibraltar, il faut toujours espérer que les froids vont diminuer les maladies de l'Andalousie qui cesseront vers le solstice d'hiver.

Gibraltar, repaire de contrebandiers livrés à toutes sortes de vices, ces derniers ayant pour agens des juifs dont la mal-propreté, la lésinerie, sont extrêmes, a dû présenter aux germes apportés de Malaga par lesdits contrebandiers, des moyens de fermentation en grand nombre et très-pernicieux.

Le système fiscal de l'Espagne est malheureusement très-favorable aux abus qui mettent la santé publique à la merci de la classe la plus ignorante, la plus audacieuse, et la plus avide.

Les gouvernemens européens ont tous un intérêt marqué à ce que S. M. catholique prenne les mesures les plus rigoureuses contre les maladies qui paraissent déjà endemiques dans plusieurs parties de la péninsule.

A Cadix en particulier, des vents assez frais qui ont régné depuis quelques jours, depuis le S. jusqu'au N.-E., en passant par l'O., ont diminué le nombre des malades, et rendu les caracteres des maladies moins approchans de la malignité.

On assure que le nombre des morts a diminué; il n'est guere au-dessous de 50, et n'excede pas 60.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 20 octobre (28 *vendemiaire.*)

Le sénateur Lupi, membre de la magistrature suprême, est décédé le 15 du courant, à l'âge de 52 ans. Ses obsèques ont été célébrées jeudi dernier avec beaucoup de solemnité à l'église métropolitaine.

INTERIEUR.

Paris, le 9 brumaire.

Monsieur le maréchal gouverneur de Paris, prévient les militaires de tout grade qui se trouvent en ce moment dans la capitale, faisant partie des députations, tant des corps de troupes actives, que des gardes nationales sédentaires, appelées pour assister au couronnement de l'Empereur, qu'ils doivent se rendre sans délai dans le cantonnement qui a été assigné à ces députations par le ministre de la guerre, et où ils doivent rester jusqu'à nouvel ordre.

Les militaires dont il s'agit, s'adresseront au quartier-général, rue des Capucines, ou à M. le colonel Curto, au bureau de la guerre, ou à son domicile, rue Feydeau, n° 223, pour connaître le lieu où ils devront être cantonnés. Il est nécessaire qu'ils soient rendus à leurs destinations respectives le 11 de ce mois, un officier supérieur étant chargé de les passer en revue à leur arrivée.

DÉCRETS IMPERIAUX.

Sa Majesté l'EMPEREUR a rendu à Saint-Cloud, le 26 vendemiaire an 13, un décret sur l'importation des nankins.

Ce décret est conçu en ces termes :

Art. Ier. L'importation des nankins de l'Inde est prohibée.

II. Les nankins provenant de prises faites sur les ennemis de l'Etat, sont exceptés de la prohibition; ils pourront entrer en payant les droits.

III. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

BANQUE DE FRANCE.

Le directeur-général de la Banque de France, au rédacteur du Moniteur.

Monsieur, on lit dans plusieurs journaux, sous l'article *Amsterdam*, 26 octobre (4 brumaire), que la Banque de France vient d'établir un bureau où l'on pourra se procurer de ses actions sans avoir recours pour cet objet à des correspondans de Paris. On a indiqué le domicile où ce bureau est établi; on en nomme les administrateurs; on affirme qu'ils reçoivent un traitement de l'administration centrale.

Comme il importe que cette fable ne se propage pas sans avoir à côté d'elle, le démenti le plus formel, je vous prie de vouloir bien annoncer le plutôt possible que les faits avancés dans ces journaux sont absolument controuvés, quant à ce qui concerne la Banque de France.

J'ai l'honneur de vous saluer. GARAT.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, du 7 brumaire an 13.

45. 50. 32. 46. 5.

LITTÉRATURE.

De l'histoire de la Pastorale, ou Précis sur les Poëtes bucoliques. (Fin.)

Du regne des successeurs de Carus, nous allons passer, sans nous occuper d'environ dix siecles de traversée orageuse, aux regnes des Médicis et de François Ier, double époque de la renaissance des arts et des lettres, en Italie et en France.

L'Italie avait donné le signal; les autres nations y répondirent.

Quelques années avant cette époque, Pétrarque, que ses amours ont rendu immortel, venait de composer le recueil de ses *Bucoliques*. C'est dans sa belle retraite de Vaucluse, sous le ciel brillant d'Avignon, qu'il chanta Laure et ses rigueurs. Ce modele des amans délicats, fut, dit-on, le modele des étourdis et des hommes légers dans sa jeunesse. En lisant ses poésies, on s'en étonne; mais Pétrarque est-il donc le premier volage que les cruautés d'une coquette aient rendu tendre? Il est peu de lecteurs, peu d'amans sur-tout, qui, ayant lu Pétrarque, ne partagent pas plus ou moins l'espèce de predilection dont l'honorent Julie et Saint-Preux, dans l'*Héloïse* (1). Ses vers, pleins de graces, pétillent de traits fins et délicats; mais le défaut tient ici à la qualité (2). Pétrarque veut attendrir le cœur, et il s'adresse à l'esprit; à force de lui parler, il le fatigue; ses poésies, avec moins d'exagération que celles du chevalier Marin et du Guarini, portent pourtant le même caractere, qui est celui de presque tous les poëtes de l'Italie moderne.

J. B. Guarini, et le chevalier Marin, ont entre eux beaucoup de conformité, quoique celui-ci soit au-dessous du premier. Le Marini est un des écrivains qui a le plus travaillé à corrompre la poésie italienne, encore pure à l'époque de la naissance du Guarini.

On a du chevalier Marin un poëme d'*Adonis*, vrai modele de style précieux, tout semé de jeux de mots et de *concetti*.

« L'affectation (a dit Pope) est à la nature, » ce qu'est le fard à la beauté. » Cette pensée, applicable à tous les genres de littérature, l'est sur-tout à celui de l'églogue et de l'idyle.

Guarini a laissé, dans le genre pastoral, un ouvrage très-connu, beaucoup trop long, et surtout beaucoup trop vanté: le *Pastor fido*, où l'on retrouve, quoiqu'avec plus de talent, une partie des défauts reprochés au Marin. Ce *Pastor fido* n'a plus aujourd'hui que quelques admirateurs sur parole. Avec un peu de bonne-foi, ou moins d'esprit de routine, ils conf.esseraient peut-être que le sentiment d'admiration n'est plus, chez eux, qu'un sentiment de tradition.

Ce faux-genre en vogue plus de cent ans avant Moliere, l'était encore près de cent ans après lui, sous Marivaux, sous Dorat, et quelques autres. C'est ce jargon de bel esprit que ce premier des poëtes comiques attaque si heureusement dans ses *Precieuses*, dans son *Trissotin*, et dans ces vers devenus proverbes :

Ce n'est que jeux d'esprit, qu'affectation pure;
Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

C'est en haine de ce même jargon, que Chaulieu (3) composa son *Ode contre l'Esprit*, et

(1) Où il est souvent cité.

(2) Il n'y a pas (dit Voltaire) une de ses *canzoni* qui approche des beautés de sentiment qu'on trouve répandue avec tant de profusion dans Racine et dans Quinault.

(3) Encor, si telle qu'autrefois,
Toujours modeste en sa parure,
L'églogue faisait la peinture
Des bergers, des prés et des bois;
Où qu'au bon siecle de Catule,
Simple dans ses expressions,
Et de Virgile et de Tibulle
Elle chantait les passions.

Mais non, de quelque rime *rare*,
De pointes, de rafinemens,
Tu cherches les vains ornemens
Dont une coquette se pare;
En suivant les égaremens
Où jette une verve insensée,
Tu négliges les sentimens
Pour faire briller la pensée.

Gresset les vers suivans, qui reviennent si à propos au sujet que je traite.

La bergere outrant sa parure,
N'eut plus que de faux agrémens ;
Le berger, quittant la nature,
N'eut plus que de faux sentimens :
Et ce qu'on appelle l'églogue
Ne fut plus qu'un froid dialogue
D'acteurs dérobés aux romans.

On a des reproches pareils, quoique moins graves, à faire à la pastorale du *Tasse* ; mais au moins de véritables beautés rachetent-elles, dans l'*Amynte*, les défauts dont je viens de parler. Les *concetti* y sont moins fréquens, les graces moins maniérées. C'est dommage que ces graces soient encore des nymphes brillantes, et ne soient pas des bergeres (4). Que de fleurs inutilement prodiguées, puisqu'elles ne servent pas même à déguiser la stérilité du sol ! Dans ce poëme, tout est sacrifié au genre narratif, même l'intérêt ; car point d'*intérêt* sans *unité* : et cette unité précieuse, l'ame de tous les bons écrits, cette unité si recherchée, si scrupuleusement observée par les anciens, était inconnue aux auteurs de ce tems. Ils la dédaignent du moins, s'ils la connaissent. Dans leurs plus légeres compositions, l'action principale se trouve étouffée sous le poids des épisodes. L'auteur, détourné sans cesse de son sujet, où s'égare de bonne foi, ou cherche à égarer son lecteur. Ce reproche fait au *Tasse*, peut s'adresser à tous ses contemporains, et plus à ceux-ci qu'au *Tasse* même. On peut l'adresser, sur-tout, aux productions espagnoles, moins simples que celles des Italiens, plus gonflées d'hyperboles, plus embarrassées d'incidens et de récits.

Parmi les auteurs espagnols, je citerai seulement Lope de Vega, Cervantes et Montemayor. Tous trois se sont exercés dans la pastorale ; tous trois ont méconnu ou dédaigné ce grand art de s'attacher à un sujet un, de le suivre, de l'étudier, d'en connaître et d'en épuiser toutes les ressources. Au sein du creuzet où ils ont jeté un métal quelquefois pur et souvent brillant, on dirait qu'ils se plaisent à mêler un alliage (5) qui l'altère, et lui fait perdre de son prix. Il semble que ces auteurs aient dédaigné leurs maîtres et les nôtres ; les anciens. Lope de Vega les admirait, dit-on ; apparemment qu'il aimait mieux les admirer que les suivre.

Après *le Tasse*, *le Guarini* et *le Chevalier Marin*, l'Italie compte encore quelques poëtes bucoliques, parmi lesquels on a long-tems distingué Jacques Sannazar et Spagnoli, surnommé *le Mantouan*. Sannazar, Napolitain, selon quelques-uns ; Ethiopien, selon d'autres, fut le favori du roi de Naples Frédéric. Ce roi aimait les vers ; il pensionna la muse de Sannazar. Il lui fit don d'une retraite délicieuse sur le bord de la mer : destin bien convenable à un poëte ! Sannazar en jouit peu ; disons mieux, il en jouit encore en le perdant. Une bonne action trouve toujours sa récompense : Frédéric ne fut pas long-tems à l'éprouver. Chassé de ses Etats par le roi de France, (6) et contraint d'errer sans couronne et sans destinée, il trouva un ami véritable dans son protégé. Sannazar apprend ses malheurs ; il se rappelle ses bienfaits, rougit d'être heureux, se décide, vend sa maison, va retrouver son bienfaiteur. Celui-ci l'avait associé aux avantages de sa puissance ; Sannazar le lie aux dangers de sa fuite, à la contagion de son infortune. Si je ne craignais par de redire une phrase devenue vulgaire à force d'être répétée, je ferais remarquer que c'est là le plus bel ouvrage de Sannazar ; si, comme poëte, il n'est pas pour les poëtes un modele à imiter, il leur offre au moins, dans sa vie, cet exemple à suivre.

Après la mort de Frédéric, Sannazar retourna dans sa patrie. Il avait passé son jeune âge dans les galanteries ; il y passa de même sa vieillesse. L'amour fut une des grandes affaires de sa vie : la premiere sans doute après la reconnaissance. Son ame était trop belle, pour que son cœur ne fût pas sensible.

On a de lui, dans le genre pastoral, des poésies latines et italiennes, (7) toutes trop vantées dans son siècle, peut-être trop oubliées ou trop dédaignées dans le nôtre.

A l'égard de Spagnoli (dit *le Mantouan*) qui fit aussi des pastorales, si l'on peut appeler de ce nom un mélange bizarre de sacré et de profane, où l'on trouve sur la même ligne la Vierge et les Dryades ; où l'auteur tient à-la-fois la plume d'un Pere de l'Eglise et celle de l'Arétin, à l'égard, dis-je, de ce carme du 14e siecle, ses vers sont ceux d'un homme qui en a fait soixante mille. Rien n'est plus mou, plus nul, plus rebutant. (8)

On a reproché à Sannazar d'avoir introduit des pêcheurs dans *ses Eglogues* ; que dire *du Mantouan* qui, à la place de bergers, met en scene des moines, et qui, au lieu de promener son lecteur sur le Mont-Olympe et sur le Mont-Ida, lui fait escalader le Mont-Carmel ?

On assurait, après la mort de ce carme, que son corps s'était conservé tout entier. On n'en pouvait déjà plus dire autant de sa réputation.

L'Allemagne a eu, comme l'Espagne et l'Italie, ses poëtes latins-bucoliques. Plusieurs d'entr'eux ont puisé les sujets de leurs poëmes dans l'Histoire sacrée, comme, à la renaissance de l'art dramatique, chez les modernes, les mysteres de l'Ecriture faisaient la matiere des ouvrages de théâtre.

Les Hollandais se sont aussi exercés dans la poésie pastorale. Je citerai chez eux le célebre Grotius, plus connu par son traité *de Jure belli et pacis*, que par son églogue de *Mirtile*.

De tous les peuples modernes, les Allemands sont ceux qui ont porté le plus loin la perfection de cet art ; et il est un poëte, parmi ces Allemands, que je ne crains pas de placer au-dessus même des anciens, puisqu'en évitant leurs défauts (9), il a su créer des beautés plus franches et non moins brillantes, non moins naturelles et plus variées. Qui ne reconnaît Gessner (10) à ces traits ? Gessner le plus moral des poëtes bucoliques ! *Lac de Zurich*, tes bords, plus célebres que ceux de l'*Anapus*, rediront long-tems aux nymphes des campagnes les sons doux et sublimes de ce chantre harmonieux.

L'Angleterre nous offre deux poëtes célebres dans ce genre : Milton et Pope. Milton, le seul qu'on puisse comparer à Gessner, aussi riche, aussi parfait dans ses peintures pastorales des Amours d'Eve et d'Adam (11), que Gessner dans celles des Enfans du premier Homme. C'est presque le même cadre et la même toile que ces deux peintres ont enrichie ou animée ; mais chacun d'eux à fondu diversement ses couleurs, selon son génie ou le génie de son siécle. Milton a imité Le Tasse ; Gessner a imité Le Tasse et Milton ; mais chacun de maniere à faire oublier qu'il n'est pas original. Les nuances qu'ils ont empruntées semblent sortir de leur palette. Leur exécution qui leur appartient toute entiere leur a fait une propriété des conceptions d'autrui. Dans Milton sur-tout, on dirait que c'est une nature à part de toutes celles qu'on remarque dans les autres bucoliques anciens et modernes ; et quoique ce soit une nature idéale, l'illusion est si complette, si ravissante, qu'on croit que ce qui n'a pas été, a dû être.

Pope est bien au-dessous de Milton ; mais Pope n'avait que 15 ans (12) lorsqu'il fit ses églogues. Nourri dès l'enfance de la lecture des anciens, il s'efforça d'imiter Virgile. Il n'est jamais au-dessus, comme poëte, il l'est presque toujours comme philosophe. Les sons de sa flûte qui n'est pas assez agreste, ne manquent ni de vérité, ni de naturel ; mais cette vérité n'est pas sans recherche, ce naturel a trop d'ornement. Le langage de ses bergers, plein de pompe et de poésie, n'a point assez de négligence, ou trop de perfection. C'est Pope qui parle, ce n'est ni Alexis, ni Lycidas, ni Daphné ; mais si le soin et la recherche ont noté ses chants, au moins est-ce toujours le goût qui les cadence : ce qui le distingue de Fontenelle et de tous les Italiens ; car ce soin dont je parle n'est pas la maniere, cette recherche n'est pas l'abus de l'esprit : c'est chez Pope, l'effort d'un homme qui fait moins bien, précisément parce qu'il veut trop bien faire, même parce qu'il fait trop bien.

Trop de correction nuit à la pastorale qui aime la facilité, la mollesse, l'abandon. Le style de l'Essai sur l'Homme convient mal à celui des Eglogues. Au reste, quoique le style de Pope ait trop de richesse et de majesté pour le genre de ce poëme, on ne lira pas sans plaisir les Eglogues de cet homme célebre : celle d'Alexis, dont Théocrite lui a fourni l'idée premiere, nous présente un tableau touchant : c'est un berger qui meurt d'amour. On distingue déjà dans plusieurs traits de cette églogue, le pinceau brûlant du peintre d'Héloïse. Le chant d'Hyler et d'Egon est plein de charme et de mélodie.

LAYA.

Tel ne chantait au bord des flots
Du *Mincius*, l'heureux *Tityre* ;
Mais simplement faisait redire
Le nom d'*Amarille* aux échos :
Et les nayades attentives
Quittaient leurs joncs et leurs roseaux,
Pour venir danser sur ses rives
Au doux son de ses chalumeaux. etc.

CHAULIEU.

(4) Il est assez curieux d'entendre, dans *le Tasse*, une bergere qui dit aux fleurs : « Ce n'est pas pour que vous me » serviez de parure que je vous porte ; c'est pour que votre » éclat disparaisse devant mes charmes. » C'est cette exagération qui déplaisait tant à *Boileau*, et qui l'a rendu injuste envers *le Tasse*.

(5) La *Galatée* de Florian est une imitation *très-libre* de la *Galatée* de Cervantes, fiction dans le goût de la *Diane* de Montemayor. Le traducteur, qui amplifie ou qui retranche à son gré, pouvait dissimuler avec plus d'adresse, ce me semble, les défaut de l'original. Il ne s'agissait que d'élaguer ou de supprimer des récits qui ralentissent ou font perdre de vue l'action principale ; il semble au contraire que Florian, qui pourtant a bien senti ces défauts, se soit fait un devoir, peut-être ou un honneur de les imiter. Le 4e livre, qui est entièrement de lui, est surchargé d'incidens ; les événemens s'y heurtent : ils n'y sont ni ménagés habilement, ni graduellement amenés. Il y a bien nécessité à ce qu'ils arrivent, mais non de cette maniere plutôt que de toute autre : le dénouement les y appelle ; non la vraisemblance.

(6) Louis XII.

(7) Ce qui l'a fait sur-tout regarder comme un grand poëte latin, c'est son poëme *de partu Virginis*, traduit par Collet, sous le titre de *Couches sacrees de la Saint-Vierge*.

(8) Le Mantouan fait dire à un de ses bergers :

Dum ventris onus post hæc correcta levabo

Il est plein de ces détails. Voilà pourtant l'homme que dans son siècle, on osait comparer à *Virgile* ! *Scaliger* a bien raison de rire d'un pareil jugement ; et *Paul Jove* encore plus de raison de se moquer de *Frederic* qui fit élever une statue de marbre au *Mantouan*, auprès de celle de *Virgile*, sans doute parce que l'un et l'autre étaient de *Mantoue*.

(9) Un de leurs défauts, c'est la monotonie. Gessner a plus de variété, et les sujets qu'il traite sont presque tous philosophiques.

(10) Brock, son compatriote, paraît avoir été son modele avant qu'il en servit lui-même à tous ceux qui voudront exceller dans l'art de la pastorale.

(10) « Sans la peinture des amours d'Adam et d'Eve (dit Voltaire), même sans l'amour de Renaud et d'Armide, les diables de Milton et du Tasse n'auraient pas eu un grand succès.

Eh ! quel objet enfin à présenter aux yeux.
Que le diable toujours hurlant contre les cieux !

(12) C'est à-propos des eglogues de Pope que Walsh, fameux critique, dit que *Virgile n'avait rien fait de si bon à cet age.*

DES FEMMES DE LA GRECE.

L'enthousiasme qu'inspirerent dans la Grèce quelques femmes remarquables par leur beauté, donne de justes motifs de croire qu'elles y étoient fort rares. L'habitude, en effet, d'en voir ou d'en posséder, eût émoussé de si vives impressions. Jamais la presse ne se porte vers un seul objet, lorsqu'on en peut trouver d'autres également parfaits.

Il résulte assez naturellement de là, que ce qu'ont rapporté quelques écrivains modernes, de la beauté des femmes grecques, est plutôt le résultat d'une agréable illusion, que l'on aime à prendre pour une réalité, que celui d'un examen réfléchi de ce que nous apprend l'histoire à cet égard.

Nulle part on n'y lit que la Grèce fut distinguée par les charmes des femmes qui y naissaient : au contraire, on y marque soigneusement les noms de celles qui y ont eu le plus de célébrité dans ce genre de mérite : on a étendu ensuite aux autres ce que, par exception, l'on avait dit de quelques-unes ; et bientôt l'on s'est laissé persuader que les femmes de Corinthe ou d'Athenes étaient toutes autant de Laïs ou d'Aspasie.

Ces courtisanes, et leurs semblables, exerçaient un empire absolu sur tout ce que la Grèce offrait d'hommes illustres ou puissans : nouvelle preuve du petit nombre de belles femmes qui pussent leur disputer de semblables conquêtes.

Il n'enétait point d'elles comme des femmes connues par leur beauté dans nos tems modernes. Celles-ci regnent bien sur un ou plusieurs hommes qui en sont passionnés ; mais là se borne l'influence de leur beauté, et elles ne l'étendent pas sur toute une nation, comme il arrivait aux courtisanes de la Grèce.

On connaît l'illustration publique à laquelle parvint Aspasie ; les honneurs que l'on rendit à Phryné pendant sa vie, et à Pythionice après sa mort. Le magnifique mausolée que l'on éleva à cette derniere entre Athenes et Eleusis, était, au rapport de Pausanias et de Plutarque, un de plus magnifiques monumens de la Grèce ; il fut construit aux dépens du trésor public.

Il serait impossible d'expliquer un pareil enthousiasme avec un nombre tant soit peu remarquable de femmes d'une beauté ordinaire, et encore bien moins si celles de la Grèce en eussent été douées au point que nos imaginations aiment à se figurer.

« Telle était l'impression qu'une belle faisait en Grece, dit M. de Paw, que du moment qu'il en paraissait une, ce qui était fort rare, son nom était répété de bouche en bouche depuis les extrémités du Péloponese jusqu'aux confins de la Macédoine ; les épouses les plus tendres ne pouvaient plus retenir leurs maris, ni les meres les plus impérieuses contenir leurs enfans ; enfin, on vit toute la nation prosternée aux pieds de Laïs, et la Grèce subjuguée par une Sicilienne, ce que n'avaient pu, dit-on, les armes des Perses ni la politique insidieuse des Spartiates. » (*de Paw, Recher. Philos. sur les Grecs, tom. 1, p. 114*).

Une des principales raisons de l'erreur des écrivains sur la beauté des femmes grecques, tient à ce qu'ils ont oublié que ces Aspasie, ces Laïs, les belles courtisannes, étaient étrangeres à la Grèce par leur naissance ; Aspasie était de Milet, dans l'Ionie ; Laïs, de Sicile ; Phryné, de Phocée, Pythionice était née dans l'Asie mineure, suivant quelques écrivains.

Quand on étudie attentivement l'histoire de la société en Asie et dans le Levant, on remarque que presque toutes les femmes vendues et achetées pour le plaisir des hommes, venaient des contrées qui fournissent encore aujourd'hui de belles esclaves pour le même objet. On ignore ce que le croisement des races peut opérer dans l'espece humaine; mais ce qu'il y a de certain, c'est que chez les Grecs, il ne changea point le physique des femmes, et que toutes celles qui ont brillé par leur beauté, étaient étrangeres, à quelques exceptions près, qui confirment elles-mêmes le principe général.

M. de Paw, que nous avons déjà cité, a cherché à expliquer à quoi pouvait tenir la cause du peu de beauté des femmes de la Grèce, et particulierement de l'Attique, il croit l'avoir trouvé dans une disposition à ce qu'il appele *épanchement*, c'est-à-dire une disposition contraire à ce qui constitue la régularité des formes, la fraîcheur et la fermeté des organes corporels.

« Il est fort remarquable, dit-il, que le territoire d'Athenes où l'on vit naître tant d'hommes en qui les perfections corporelles étaient portées à un si haut degré, ne produisit en aucun siecle des femmes célebres par leur beauté.

» Si au peu de graces, qu'elles avaient reçues de la nature, continue-t-il, s'était encore joint le mépris des ornemens, alors l'attrait qui devait réunir les sexes, se serait de plus en plus affaibli.

» Voilà ce qu'on tâcha de prévenir à Athenes en y établissant cette magistrature singuliere qui avait pour objet de forcer les femmes à se parer d'une maniere agréable.

» Mais l'institution de ce singulier tribunal appellé *gynecocosme*, comme qui dirait *parure des femmes*, en portant trop de sévérité dans son ministere, produisit un effet auquel on ne s'était point attendu. Les Athenïennes se parerent trop, introduisirent dans les familles un luxe ruineux, adopterent les modes les plus extravagantes et finirent par faire un abus si révoltant du fard, qu'on n'en a jamais connu de semblable chez aucune nation civilisée. »

Mais cette excessive parure ne pouvait suppléer à la beauté proprement dite pour laquelle l'imagination brûlante des Grecs éprouvait un attrait irrésistible. » Jamais on n'observa, dit M. de Paw, dans les variétés de l'espèce humaine, une différence si marquée qu'entre les femmes de l'Attique et celles de la Circassie dont le coloris éblouissant et la fermeté des chairs est tout l'opposé de se qui s'observe dans une organisation qui tend à l'épanchement. »

Les jeunes filles d'Athènes n'auraient pu résister aux tourmens qu'on leur faisait endurer, sous prétexte de corriger leur organisation, si l'on ne s'était avisé de les faire jeûner pour diminuer l'effet nécessaire des sucs nourriciers. Malgré cette triste précaution, Dioscoride (*Liv. V.*) assure qu'on devait souvent employer des poudres astringentes et ferrugineuses pour prévenir la trop grande croissance du sein, tandis que le corps était extrêmement comprimé au défaut des côtes.

Plusieurs naturalistes sont persuadés que dans la Grèce méridionale, dans les isles de l'Archipel, et même dans quelques parties de l'Asie-Mineure, les femmes sont sujettes à un accroissement difforme des chairs; ce qui pourrait expliquer ce que quelques voyageurs nous rapportent des dames grecques d'aujourd'hui, qui, en général, sont des femmes extrêmement grasses.

Trompés par les anciennes idées que l'on s'était faites de la beauté naturelle aux femmes de la Grèce, quelques voyageurs modernes ont eu la curiosité de parcourir les îles de l'Archipel, dans l'espérance d'y voir les plus belles créatures du Monde : car le sang des anciens Grecs s'étant moins mêlé, disait-on, dans ces îles que sur le continent de l'Asie et de l'Europe, on doit trouver là des beautés semblables à Laïs et à Phryné. Mais on ne pouvait pas tomber dans une plus grande méprise; les femmes de ces îles sont de beaucoup inférieures en grâces et en beauté aux femmes du nord et de l'ouest de l'Europe.

M. Riedsel dans ses *Observations sur le Levant* s'est plaint que les Turcs et les Vénitiens ont détruit le beau sang des indigenes dans la Grèce; mais, comme remarque fort bien M. de Paw, ce voyageur ne faisait pas attention que, si le climat de ces contrées était aussi favorable qu'on l'a prétendu à la production des belles formes, elles auraient reparu insensiblement d'elles-mêmes; et la nature n'y eût pas été, pour ainsi dire, éteinte à jamais par une confusion momentanée.

On peut expliquer à l'aide de ce que nous venons de dire sur les femmes grecques, ce qui a induit Montesquieu en erreur, lorsque, donnant un sens conforme à ses idées à un passage de Plutarque, il prétend que les femmes dans la Grece n'eurent aucune part au véritable amour. La dépravation de l'instinct ne tenait qu'aux méprises de l'imagination et non à une véritable corruption morale. Sitôt qu'il paraissait une belle femme, tous les transports de l'amour se manifestaient dans les discours, les actions et les desirs des Grecs. Tout respirait cette passion chez eux; mais tourmentés par l'imagination et soumis à l'action toute puissante qu'elle exerçait sur eux, ils ne pouvaient éprouver de sentiment vif que par la présence de la beauté corporelle.

Ce qui ajoutait encore au peu d'empire que les dames grecques pouvaient avoir sur des hommes ainsi organisés, c'était leur éducation.

Elles vivaient renfermées dans leur jeunesse et loin de la société des hommes, qui pouvait, en les tenant dans les justes limites de la parure et des manieres aimables, leur apprendre à plaire lorsqu'elles seraient mariées.

Il résultait de la clôture des jeunes filles athéniennes, qu'outre que la plupart n'acquéraient ni graces, ni talens agréables, que du moment qu'elles étaient mariées elles se conduisaient mal et sans aucun usage du monde; elles jouissaient au reste, alors, de la plus grande liberté, et Xénophon nous a instruit des motifs qu'on avait de la leur accorder.

« Pourvu, dit-il, que la paix et l'amitié continuent à régner dans l'intérieur des maisons, on y a de grands égards pour les meres de famille; on y compâtit à leurs faiblesses, et lorsqu'elles succombent à la tyrannie des passions, on pardonne la premiere fois, on oublie la seconde. »

Il paraît néanmoins, par ce que rapporte Plutarque (*Préceptes pour le mariage*), que les dames grecques étaient querelleuses, et que cette paix qui était le prix de leur liberté, ne régnait pas dans les ménages. C'est au moins ce que nous apprend l'événement arrivé à Gorgias.

« Ce célebre sophiste entreprit un jour de prononcer, aux jeux olympiques, une harangue où il exhortait les Etats de la Grèce à conclure enfin une paix générale. Là-dessus un des auditeurs lui dit : Comment pourriez-vous concilier des intérêts si opposés, tandis que votre propre maison qui ne consiste qu'en trois personnes, vous, votre femme et une esclave, est jour et nuit dans l'agitation et la dispute, et que vous vous livrez entre vous trois des combats si opiniâtres, que l'autorité des voisins et des amis n'ont jamais suffi pour les terminer ? »

De tout ce que nous venons de dire sur les femmes de la Grèce et les courtisannes célebres qui y ont joué un si grand rôle, il résulte que la beauté y était une chose peu commune, puisqu'elle produisait un si grand enthousiasme : que par conséquent les belles grecques étaient en petit nombre, et que celles dont les noms nous sont parvenus, étaient étrangeres à cette contrée, qui n'est pas plus riche aujourd'hui, à cet égard, qu'elle paraît l'avoir été du tems d'Aspasie de Milet, de Laïs la Sicilienne, et de Pythionice de l'Asie mineure.

PEUCHET.

SCIENCES PHYSICO-MATHÉMATIQUES.

Traité sur la théorie et la pratique du nivellement, à l'usage des Ecoles de l'artillerie, du génie et des ponts et chaussées; par le général Lespinasse, sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur; nouvelle édition considérablement augmentée. Introduction. (1)

Une partie de l'intéressant ouvrage, dont nous venons de mentionner le titre et l'introduction, existe manuscrite dans les Ecoles d'artillerie, et imprimée dans quelques bibliotheques. S'il y reste encore quelques exemplaires du petit nombre de ceux imprimés par ordre du ministre de la guerre long-tems avant la révolution, l'édition qui va paraître sera donc la premiere pour le public. L'auteur nous apprend lui-même; dans son introduction, quelles corrections et additions il y a faites.

« Je refonds en entier, dit-il, et assujettis à une méthode plus simple et plus générale l'application du nivellement aux travaux des fortifications, partie essentielle de la géométrie-pratique que personne encore n'avait traitée, et qui demandait à être présentée sous un jour propre à la mettre à portée de tous.

» Je traite aussi, moins succinctement que je ne l'avais d'abord fait, la partie du nivellement relative aux projets des grands chemins, objet qui n'intéresse pas seulement les ingénieurs civils, mais les militaires, et en général tous ceux qui, à la guerre, sont chargés d'ouvrir des routes ou débouchés aux troupes, et particulierement à l'artillerie qui traîne après elle de si lourds fardeaux.

» Enfin j'ai cru devoir aussi donner plus d'étendue à la partie du nivellement qui enseigne à projeter et construire les canaux navigables..... Je dois encore dire, pour achever de faire connaître les additions que je fais à mon traité du nivellement, qu'à la suite des descriptions que je donne des niveaux les plus en usage, je propose un léger changement à celui à pendule pour rendre sa vérification, par le renversement, plus commode. Ce changement consiste à ajuster la croix du niveau de M. Picard sur le pied du quart-de-cercle, dont les astronomes font usage pour mesurer les hauteurs correspondantes des astres.

» Je propose quelques regles, au moyen desquelles, et des formules qui en sont l'expression, on pourra calculer immédiatement et sans décomposition (en solides irréguliers et solides réguliers) la majeure partie des solides de déblai ou de remblai auxquelles les travaux des terrasses donnent lieu.

» Je propose aussi pour les nivellemens des surfaces, un niveau que je crois convenir particuliérement à ces sortes de nivellemens. Cet instrument est une planchette dont l'alidade porte un niveau à bulle d'air; aux deux extrémités de l'alidade sont des pinnules, qui réunissent celles de la planchette à celles du niveau. La table de l'instrument est susceptible de tourner librement sur son centre, de se mettre de niveau dans tous les sens, et de monter ou descendre, parallelement à elle-même, par des mouvemens simples, sans secousses, et aussi doux que peuvent l'être ceux qui dépendent des vis de rappel; qui sont tout le mécanisme de l'instrument. Il est aisé de voir qu'avec ce niveau, qu'on peut appeler *niveau-planchette* du nom des deux instrumens qu'il réunit, on peut lever un terrain et le niveler presqu'en même-tems. »

Pour ne rien laisser à desirer sur l'usage et l'utilité de ce nouvel instrument, l'auteur en donnera le plan, l'élévation et les coupes, dans le plus grand détail. Il promet aussi des observations sur les vis de rappel attachées aux mouvemens de la bulle, et quelques notions sur la construction des lunettes adaptées aux niveaux.

Nous donnerons des éclaircissemens plus amples, lorsque l'ouvrage aura paru dans la forme projetée par son savant auteur. Mais nous devons mentionner, d'après lui, quelques faits historiques sur les nivellemens des anciens, parce qu'il n'en sera plus question dans la suite du traité. Les Grecs et les Romains exécuterent, à force de patience, et en multipliant les bras, ce que nous faisons aujourd'hui, commodément et presque sans frais, à l'aide de nos instrumens. Ces superbes aqueducs, qui subsistent encore parmi nous, attestent moins l'art que la puissance et l'orgueil des vainqueurs du Monde. Ceux-ci n'avaient, pour niveler un terrein, et par conséquent pour assurer la conduite des eaux d'un lieu à un autre, qu'un instrument appelé *chorobate*, espece d'auge pratiquée dans une piece de bois de vingt pieds de long, qu'on avait soin de tenir pleine d'eau, et en équilibre par le moyen de quelques plombs suspendus aux deux côtés. Cette piece, transportée de vingt en vingt pieds, servait à niveler toute l'étendue d'un terrein, dont on voulait connaître les inégalités.

Le niveau à pinnules, qui remplaça quelque tems le *chorobate*, ne put servir qu'à mesurer des lignes horisontales de peu d'étendue, jusqu'à ce que M. Picard eût trouvé dans les lunettes d'approche le moyen de faire distinguer le point de mire à des distances très-éloignées.

C'est à ce savant Français que M. Lespinasse attribue avec raison la gloire d'une découverte aussi utile que celle de l'art du nivellement. Ce fut en effet M. Picard, qui, pour arriver à une plus grande précision de la ligne horizontale, commença, en 1669, sa fameuse mesure de l'arc du méridien, compris entre les paralleles d'Amiens et de Malvoisine, dans les confins du Gatinois. La mesure de la Terre, commencée par M. Picard, est le plus bel ouvrage de ce genre que les hommes aient jamais inventés : il a été depuis perfectionné par MM. Méchain et Delambre; et c'est de cette époque que date la supériorité de nos instrumens.

On s'étonnera sans doute que le simple niveau des maçons n'ait pas été perfectionné d'abord, et subsstitué au *chorobate*. « Il faut, dit notre auteur, que dans notre esprit il y ait bien loin des idées simples, qui sont la base de certains arts, à l'invention des instrumens qui pourraient le plus contribuer à la perfection de ces mêmes arts : quel monceau, quel intervalle immense, entre ce que nous avons fait et ce qu'il nous reste à faire ? Le tems seul peut combler cet abîme. Sur les monceaux de nos essais, de nos compilations, de nos encyclopédies, versés dans ce gouffre sans fond, où disparaissent les productions sans génie, nos neveux, instruits par nos erreurs, éleveront des ouvrages plus parfaits, des ouvrages que la postérité consacrera dans ses fastes. Le Monde ne s'instruit qu'en vieillissant. »

Les lecteurs s'apercevront aussi que la modestie de l'auteur de cette production est égale à ses talens. « Si j'ai, dit-il, ouvert la carriere, si j'ai inspiré à d'autre le desir d'aller plus loin que moi, j'aurai cueilli une palme assez belle. Il serait plus glorieux sans doute de finir que de donner

(1) A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné. An 12. — 1804.

à faire ; mais je suis citoyen, et par quelqu'endroit que je serve ma patrie, je ne calcule pas qui mérite le plus de l'architecte qui termine l'édifice que demandaient les besoins de tous, ou de celui qui en fournit les matériaux, et les donne à polir à des mains plus heureuses. »

TOURLET.

AU RÉDACTEUR.

Bruges, le 5 brumaire an 13.

L'aurore boréale qui a été vue à Paris le 30 vendémiaire, et dont M. de Lamark a donné la description dans le Moniteur du 2 brumaire, a aussi paru à Bruges, département de la Lys ; mais comme ce phénomène y a présenté un tout autre aspect, il pourra être intéressant pour les physiciens de comparer ce qu'on a vu à Paris, et à soixante-dix lieues environ au nord de cette ville.

Ce n'est que vers neuf heures que je remarquai du côté du nord une lueur extraordinaire ; le ciel y était d'une teinte qu'on peut comparer à celle de la voie lactée.

Le tems était doux, il faisait même plus chaud que froid, comme cela est assez fréquent en Flandres, où l'automne est généralement la plus belle saison : le vent était faible, mais continu, et soufflait de l'ouest sud-ouest ; il n'y avait pas un seul nuage, et les étoiles scintillaient beaucoup.

La lueur ne formait pas, comme on l'a vu à Paris, une bande en arc qui s'élevât jusqu'à 30 deg. Elle semblait jaillir de tous les points de l'horison depuis le sud-ouest jusqu'au nord-ouest, c'est-à-dire du quart de la circonférence du ciel.

Sur les dix heures et demie, la lueur s'étendit vers le nord, et à onze, elle occupait depuis le sud-ouest jusqu'au nord-est. Pendant tout le tems que le phénomène dura, le fluide lumineux qui le causait semblait poussé vers le zénit, comme par un vent impétueux qui tantôt en augmentait ou en diminuait l'éclat, qui d'autrefois semblait le dissiper entièrement sur certains points, et qui presque toujours le divisait par faisceaux distincts et assez semblables à ces masses de rayons qui sur la fin du jour, s'échappent d'entre les nuages, quand ceux-ci nous dérobent le disque du soleil.

J'observai constamment que ces faisceaux étaient plus brillans, et même du plus beau blanc à l'horison, où ils étaient bien plus larges ; ils diminuaient d'éclat vers le zénit où ils semblaient poussés. Une lumiere plus vive venait les animer tout-à-coup, et semblait les parcourir graduellement de la base au sommet.

Vers minuit, les cimes des faisceaux parvinrent jusqu'au dessus de nos têtes en convergeant, de sorte qu'alors un quartier du ciel fut lumineux ; dès ce moment le phénomène que j'observais diminua. Les lueurs arrivées au zénit y demeurerent fixées quelque tems.

Le clair de lune était des plus vifs ; ce qui fut cause que l'aurore boréale perdait une partie de son éclat, et que peu de personnes le remarquerent. Cependant j'observai plusieurs fois des étoiles, même de la seconde grandeur, devant lesquelles passaient les faisceaux lumineux, et qui disparurent presqu'entièrement ; non que l'éclat de ceux-ci ternit seulement le leur, mais parce que la matière qui formait les faisceux interceptait la lumière des astres. Dans ces instans, les petits espaces qui séparaient les faisceaux paraissaient du bleu le plus obscur.

Je n'ai pas eu plus de données que M. de Lamark pour évaluer la hauteur où était la matière lumineuse ; mais, comme lui, je dois penser qu'elle était très-élevée, et au moins au-dessus de la région du vent régnant, puisque la direction qu'elle suivait formait avec celle du vent divers angles, et qu'elle lui fut même presque contraire sur la fin.

Je ne vis aucune des taches dont M. de Lamarck a parlé, la lumière fut partout de cette teinte que j'ai comparée à celle de la voie lactée ; seulement elle s'animait par fois, et prenait un peu la couleur de flammes rougeâtres.

BORY DE SAINT-VINCENT.

UNIVERSITÉ DE JURISPRUDENCE.

Le mardi 15 de ce mois, à midi précis, les membres de l'Université de Jurisprudence, composant l'Association de bienfaisance judiciaire, tiendront leur première séance publique de l'an 13.

A la suite de cette séance s'ouvriront les cours de l'Université.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

L'exécution du *Requiem* de Mozart, au bénéfice des familles des artistes décédés membres du Conservatoire de Musique, aura lieu le 21 brumaire, à midi, dans l'église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois.

Les billets d'entrée se distribuent au Conservatoire, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.

Le prix des chaises, dans l'église, sera de 6 fr. et dans le chœur, de 20 francs.

L'église et le chœur seront garnis de tapis.

LIVRES DIVERS.

La Langue française et l'Orthographe, enseignées par principes et en vingt-quatre leçons, ou *Grammaire française*, à l'aide de laquelle on peut seul et sans le secours d'aucun maître, apprendre à parler et à écrire correctement cette langue ; ouvrage divisé en vingt-quatre chapitres ou leçons, et qui renferme des leçons intéressantes sur les parties du discours, la terminaison des mots, l'emploi des doubles consonnes et le participe ; par M. Fournier, membre de plusieurs Sociétés savantes, et professeur des langues française, latine, anglaise et allemande. 4e édition.

Prix, 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 50 cent. pour les départemens.

A Paris, chez l'auteur, rue des Prouvaires, n° 562, près Saint-Eustache.

Considérations sur l'influence que peut avoir le tempérament des parens sur celui de leurs enfans, suivies de quelques réflexions relatives à cet objet ; présentées et soutenues à l'Ecole de médecine de Paris, le 11 fructidor an 12, par Henri-Alexandre Haren, d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, docteur en médecine.

A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, imprimeur ne l'Ecole de médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 406. An 12. — 1804.

Tableau de l'Egypte, pendant le séjour de l'armée française ; ouvrage où l'on traite des mœurs, usages et caractere des Egyptiens ; des monumens et autres curiosités du pays, des chefs-lieux, de leur position, et de leur distance respective. (On y a joint la procédure de l'assassin du général en chef Kléber, quelques idées sur l'économie politique, un apperçu sur les monnaies, poids et mesures du Kaire, un tableau de la crue progressive du Nil, et la nouvelle division de l'Egypte sous les Français.) Suivi de l'état militaire et civil de l'armée d'Orient : par A. Gallard, membre de la commission des sciences et arts séant au Kaire. Deux volumes in-8°.

Prix, 9 francs, et franc de port 12 francs.

A Paris, au dépôt du Code civil officiel, chez Galland, libraire, Palais du Tribunat, n° 223.

Le Naturaliste du second âge, ouvrage destiné à servir de suite et de complément au livre du second âge, contenant des notions à-la-fois élémentaires et amusantes sur les reptiles ou quadrupedes ovipares et serpens, les poissons, les mollusques nus et les coquilles, les crustacés, tels que crabes, écrevisses, etc. etc., les vers externes et internes, tels que sangsues dragoneaux, vers solitaires, les oursins, étoiles de mer, tête de Méduse, les polypes, animaux infusoires, animalcules, et les polypiers, vulgairement nommés madrépores, coraux, etc., avec des descriptions de ceux de ces animaux qui présentent le plus d'intérêt et d'utilité au second âge. Par J. P. Pujoulx, ouvrage orné de plus de 100 figures, représentant les animaux et les objets décrits. In-8°, Paris, an 13.

De l'imprimerie de Guilleminet.

Se trouve à Paris, chez Gide, imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 3.

Vraie Théorie Médicale, ou exposé périodique et développement de la théorie de Brown, dite de l'Incitation, d'après les plus célebres médecins étrangers, avec la critique des traitemens institués selon les théories adoptées et suivies en France, par les médecins de ce pays les plus famés : par une Société de médecins français et étrangers. — 2me année. n° 13, tome V.

Le prix de l'abonnement, pour l'année, est de 12 fr. pour Paris, et de 16 fr. (port payé) pour les départemens.

Les trois numéros réunis formeront un vol. de 250 à 300 pag. Les 12 premiers numéros, complétant 4 vol., se vendent 14 fr. pour Paris, et 18 fr. 50 c. (port payé) pour les départemens.

Le bureau du journal est chez Allut, rue Saint-Jacques, n° 611.

Cet ouvrage paraît le 1er de chaque mois, à dater du 1er vendémiaire an 12. Chaque numéro est composé de cinq à six feuilles in-8°, avec figures lorsque les matières l'exigent.

A Paris, chez Allut, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 61, vis-à-vis le Prytanée, et rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 368.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant....	57	57 $\frac{1}{8}$
Londres.....	24 fr. 45 c.	24 fr. 25 c.
Hambourg.....	189 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{2}$
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 52 c.	14 fr. 27 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif..	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne.....	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	71. 19s 6d. p. 6f.	81. 1s. 6d.
Basle.....	$\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{8}$ perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 93 c.	1 fr. 92 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13.	58 fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr. c.
Actions de la banque de France....	1135 fr. c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain 11 brumaire, Ossian ou les Bardes, opéra en 5 actes. — En attendant une représentation au bénéfice de Mlle Coulon, artiste de la danse.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Œdipe. Mlle Raucourt remplira le rôle de Jocaste.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Re Theodoro. En attendant, la Camilla, op. en 3 actes, mus. de Paër.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La reprise du Franc-Breton, et Une Folie.

Théâtre du Vaudeville. Dugnai-Trouin, et Fanchon la vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, les Ruses déjouées, et les Jeux d'Eglé, ballet d'action.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville.) la Grand'Mere, op. en 2 actes, le Contrat signé d'avance, et la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. Au bénéfice de M. Alexandre, Zulma, tragédie en 5 actes, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Cité. La 1re représent. d'Ezélie et Laurence, com. nouv. en 3 actes et en vers, les Fausses Infidélités, et les Petits Savoyards.

Théâtre Mareux, rue Saint Antoine. Iphigénie en Aulide, trag., et Silvain, opéra.

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Elles auront lieu aujourd'hui. — Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Ce beau et grand local paraît suffire à peine à la réunion des spectateurs. — Dimanche 13, la 1re Redoute extraordinaire, à l'instar des fêtes qui furent données au roi d'Etrurie, chez le ministre de l'intérieur.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 41. *Vendredi*, 11 *brumaire an* 13 *de la République* (2 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS-D'AMERIQUE.

New-Yorck, 1er *septembre* (14 *fructidor*.

Le vice-président Burr n'a pas jugé à propos d'attendre l'effet du décret qui l'a déclaré coupable : dès la veille du jugement, il quitta cette ville, et l'on dit qu'il s'est réfugié dans la Delaware.

HONGRIE.

Semlin, *le* 6 *octobre* (14 *vendemiaire*.)

Il est arrivé avant-hier à Belgrade un firman du grand-seigneur, adressé à Bekir-Pacha, et qui a été aussitôt publié au bruit de l'artillerie des remparts. Ce firman est relatif aux différends qui subsistent entre les habitans chrétiens de la Servie et les Turcs ; S. H. enjoint aux premiers de rentrer dans leurs foyers et de se tenir tranquilles, vu que la Porte est disposée à accéder à une grande partie de leurs demandes, et à faire tout ce qui peut contribuer à leur avantage.

La stagnation qui regne depuis quelque tems a été principalement occasionnée par une maladie sérieuse dont Czerni-Georges a été attaqué, et qui l'a retenu près de trois semaines dans ses foyers. Il est revenu, il y a quelques jours, entièrement rétabli, au camp devant Belgrade. Depuis ce moment, on remarque parmi les insurgés des mouvemens qui sembleraient faire croire qu'ils ont quelque grand projet. Le corps posté sur les frontieres, du côté de la Bosnie, a été renforcé, d'après l'avis qui est parvenu que le pacha de Trawnic rassemblait des troupes pour faire une nouvelle irruption dans la Servie.

Le commandant des Kersales continue de dominer à Belgrade, et les autres chefs sont obligés de se conformer à ses volontés.

PRUSSE.

Berlin, *le* 18 *octobre* (26 *vendem.*)

Hier à 4 heures du matin, S. E. monsieur le comte de Struensée, ministre d'état, est mort dans la 79e année de son âge.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 27 *octobre* (5 *brumaire*.)

Un employé d'un bureau de comptabilité du gouvernement, nommé Schmid, vient d'être arrêté et mis en détention dans la prison du tribunal de la Hollande. On évalue à des sommes considérables l'argent qu'il a détourné depuis deux ans et demi qu'il est employé à ce bureau ; cet employé étant le second du même bureau pris en fraude dans le courant de cette année, on croit qu'il sera livré à toute la rigueur de la loi.

INTERIEUR.

Paris, *le* 10 *brumaire*.

Les docteurs de l'Ecole de Médecine, reçus d'après la loi du 19 ventose an 11, viennent de former une société académique de médecine, dont le but est le perfectionnement de leurs études. Cette société, conformément à ses statuts, a nommé, dans sa séance du 5 brumaire, aux places d'honneur réservées pour des médecins reçus d'après les anciennes lois françaises, ou dans les universités étrangères, et résidans à Paris. Elle a appelé, pour remplir la presque totalité de ces places, des docteurs-régens de la ci-devant faculté et des professeurs de l'Ecole actuelle de Paris.

INSTITUT NATIONAL.

La classe des beaux-arts a renvoyé à une commission, composée de MM. Vincent, David, Regnault, Houdon, Moitte, Bervic, et du rapporteur, l'examen de gravures coloriées par lesquelles M. Salvage, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, représente *écorchée*, et sous différens aspects, la belle statue qu'on nomme le *Gladiateur combattant*.

M. Salvage, qui desire faire un ouvrage utile à l'enseignement de l'art du dessin, et principalement à la peinture et à la sculpture, a prié la classe de vouloir bien l'honorer de son suffrage, s'il a atteint le but d'utilité qu'il s'est proposé, ou de ses conseils, pour qu'il l'atteigne plus sûrement.

L'auteur a profité des moyens que pouvait lui fournir l'hôpital militaire auquel il est attaché, pour poser, dans l'attitude du *Gladiateur*, différens sujets humains, et en mouler toutes les couches musculaires, afin qu'on puisse découvrir, pour ainsi dire, d'un seul coup-d'œil le mécanisme des muscles qui détermine le mouvement de cette belle figure, l'une de celle qu'on donne pour modeles dans les écoles. Il a représenté ainsi, d'après nature, le *Gladiateur* écorché, sous quatre points de vue ; et, dans chacun de ces points de vue, la figure se développe, depuis le squelette jusqu'à la peau.

Le premier point de vue, pris du côté gauche, comporte trois dessins ; savoir celui du squelette, celui de la couche superficielle des muscles, et celui de la couche moyenne.

Le deuxieme point de vue, pris du côté droit, fournit quatre dessins, qui sont aussi ceux du squelette, de la couche superficielle, de la couche moyenne, et un autre de la couche profonde des muscles.

Le troisieme point de vue, pris postérieurement, donne, comme le point de vue de face, les trois dessins du squelette, de la couche superficielle, et de leur couche moyenne des muscles.

Le quatrieme point de vue, qui est aussi pris de face, ne présente que la couche superficielle, l'auteur ayant cru qu'il pouvait se dispenser des racourcis " qui sont, dit-il, d'une plus grande " difficulté dans les détails de l'anatomie, qu'ils " ne sont en général susceptibles d'instruire ".

Pour disposer l'éleve à comprendre cette anatomie qu'il aurait peut-être fallu, comme l'auteur en convient lui-même, exécuter sur de plus grandes proportions, il se propose de faire précéder les dessins gravés qui viennent d'être désignés par d'autres gravures qui contiendront les principes en os et en muscles, la tête de l'Apollon du Belvedere, disséquée de profil, et la tête osseuse de la même figure, prise de face, ensuite des pieds et des mains, moulés d'après l'antique.

Votre commission ne peut à cet égard qu'émettre son vœu, pour que ces additions soient aussi bien traitées que les dessins gravés d'après le Gladiateur. Comme ces détails n'existent pas encore, elle ne peut, ni ne doit les juger. Elle a cru pourtant pouvoir vous observer au sujet du plâtre du Gladiateur *anatomisé*, selon l'expression de M. Salvage, et qu'on voit au pied de l'escalier du salon d'exposition publique (quoique cet objet ne fasse point partie de ceux que vous l'avez chargée d'examiner), elle a cru, dis-je, que cette figure écorchée serait un utile complément aux gravures, d'après le Gladiateur, et qu'il serait à desirer qu'elle fût moulée, pour qu'on puisse en répandre des copies dans les écoles. En réduisant ce plâtre à l'état *d'écorché*, M. Salvage s'est proposé de prouver que cette statue n'est réellement belle, que parce que les principes anatomiques y sont fidelement observés et qu'il est impossible de faire de pareils chefs-d'œuvre, si l'on ne réunit pas la science positive de l'anatomie au génie et au talent d'artiste.

Votre commission pense que les dessins gravés du gladiateur écorché, par M. Salvage, peuvent être très-utiles pour l'étude du dessin et principalement pour les études nécessaires aux peintres et aux sculpteurs. Elle pense aussi qu'on n'avait encore rien fait d'aussi exact en ce genre, et que l'auteur mérite d'être encouragé. Il faut la réunion des connaissances anatomiques et du talent de dessinateur pour ces sortes d'ouvrages, et c'est parce qu'elle ne s'est point encore rencontrée dans un degré suffisant, que l'on n'a pas d'ouvrages élémentaires de cette nature qui satisfassent. Le mérite de celui que M. Salvage a commencé, et l'intention qu'il a manifestée de profiter des avis que la classe voudra bien lui donner, font espérer qu'il perfectionnera encore son travail, en l'étendant, comme il le promet. Tel qu'il existe, c'est déjà un œuvre très-estimable et qui mérite votre suffrage.

Fait à l'Institut, classe des beaux arts, le 5 brumaire an 13.

Signé, Vincent, David, Regnault, Houdon, Moitte, Bervic, Joachim le Breton, rapporteur.

La classe a approuvé le rapport et en a adopté les conclusions.

HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Lorsque le conseil-général des Hospices civils de Paris fut appelé pour régir cette partie si intéressante de l'administration, il trouva les hôpitaux surchargés d'un grand nombre d'aides ou élèves en chirurgie, qui s'étaient faits l'habitude de considérer ces maisons comme leur domicile : il en était qui y résidaient depuis douze ans, et dont l'occupation principale était d'aller exercer leur art en ville.

Le conseil s'empressa de remédier à un abus aussi incompatible avec l'ordre qu'il voulait établir. Il s'attacha à régulariser cette partie essentielle du service des malades. Les plus anciens de ces habitués furent remplacés par de jeunes élèves qui, de l'avis des médecins, des chirurgiens en chef et des professeurs, furent jugés les plus en état de remplir ces fonctions ; il fut arrêté que dorénavant les élèves en médecine et en chirurgie ne seraient admis qu'au concours, et seraient divisés en élèves internes et externes :

Que les élèves internes seraient nouris, logés et auraient un traitement ;

Que les externes seraient admis à faire quelques parties du service des internes, à les remplacer même, s'il y avait lieu ; qu'ils seraient spécialement attachés à un des hôpitaux, y suivraient les visites, et pourraient prendre part à tous les genres d'instruction que l'on y trouve. Ils deviennent la pépiniere dans laquelle seule on prend les élèves internes.

Les élèves internes ne peuvent rester que six années dans les hôpitaux ; et pour contribuer d'autant plus à leur instruction, le conseil a établi une rotation, au moyen de laquelle les élèves passent successivement dans les diverses maisons hospitalieres. Ils y reçoivent des leçons pratiques sous les plus grands maîtres. Ils y acquierent une expérience, dont les heureux effets vont se répandre dans les diverses contrées dans lesquelles ces élèves sont appelés à s'établir ; car ceux qui sont studieux et observateurs ont plus d'occasion, pendant ces six années, de voir des maladies diverses, des cas chirurgicaux différens, que les gens de l'art les plus occupés, dans des spheres plus bornées, ne peuvent voir pendant toute leur vie.

Par une suite de cette institution, le conseil détermine un ou deux concours par an pour l'examen et l'admission des élèves internes pris parmi les externes, et des élèves externes pris parmi tous les étudians qui se font inscrire.

Le conseil général des hospices nomme deux de ses membres pour assister au concours, qui a lieu sous la présidence de l'un d'eux. Il nomme aussi un jury composé de cinq officiers de santé pris à chaque concours parmi les médecins et les chirurgiens des maisons hospitalieres.

Le conseil n'a eu qu'à se féliciter de cette institution. Elle a produit les meilleurs effets ; elle a excité parmi les étudians l'émulation la plus recommandable ; il s'est formé et se forme les sujets les plus distingués.

Le concours qui vient d'être terminé, a démontré cette vérité. Le conseil avait à nommer quinze places d'éleves internes, et un nombre indéterminé d'externes : il a eu à choisir, d'après le rapport du jury, sur des sujets si instruits, qu'il a eu le regret de ne pouvoir en placer un plus grand nombre. La proclamation des quinze internes et 24 externes a été faite le jeudi 26 vendemiaire. M. Mourgue, membre du conseil-général, qui présidait le concours, en a fait la clôture en ces termes :

Messieurs,

" En ouvrant le concours que cette séance termine, je vous fis sentir les avantages respectifs de cette institution.

" Le conseil-général des hospices voit avec satisfaction son but rempli. Les examens qui viennent d'avoir lieu, démontrent qu'il est résulté de cet établissement les bons effets qu'il en attendait, et pour le soulagement de l'humanité souffrante, et pour les progrès des études et de l'expérience.

" Je m'estime heureux d'être l'organe du conseil pour publier combien nous avons tous vu avec plaisir l'émulation, le desir de s'instruire, qui ont animé les éleves depuis le dernier concours. Mais que cette marque publique de contentement ne soit regardée que comme nouvel encouragement pour la suite de leurs travaux et pour leur conduite. Je dis pour leur conduite, messieurs ; car il n'est aucun de vous qui ne sache que la conduite morale, que l'exactitude à remplir ses devoirs, ne soient le

complément de l'éducation qui se prolonge pendant le tems que vous êtes appelés à rester dans nos maisons hospitalières. Cette conduite, cette exactitude dont vous prendrez l'habitude, auront les plus heureux effets pour vous; les résultats vous suivront partout où les circonstances vous placeront. Que chacun de vous se dise : Je veux toujours être considéré comme un homme de bien, comme un sujet distingué dans la carrière que j'ai à parcourir. Jeunes élèves, vous en retirerez les fruits les plus précieux, les plus desirables : d'abord la satisfaction de votre propre conscience, et ensuite la considération et la prospérité qu'il est si doux d'acquérir par l'estime et par la confiance publiques.

» Nous avons à regretter de n'avoir eu qu'un nombre déterminé de places d'internes à donner. Si nous avions eu la même latitude indéfinie que pour les externes, nous proclamons avec plaisir que nous aurions appelé la majeure partie de ceux qui ont concouru.

» Nous avons été plus libres d'augmenter le nombre des élèves externes : la proclamation des noms que le secrétaire-général va faire, vous démontrera combien les concurrens nous ont paru capables et combien nous sommes empressés à encourager les talens.

» Une erreur ou un oubli ont fait que les réglemens n'ont pas été exactement suivis quant aux âges prescrits pour être admis à concourir. Il en est résulté des réclamations diverses. Nous les avons prises en mûre considération. Nous avons vu que tous s'étant présentés, et ayant été admis de bonne-foi, tant dans ce concours que dans le précédent, nous ne devions attacher d'effet qu'à cette persuasion de bonne-foi et de loyauté. Ainsi, pour cette fois, et sans tirer à conséquence, nous ne nous sommes pas attachés rigoureusement aux termes des statuts; mais je vous préviens, messieurs, que dorénavant nul ne sera inscrit au nombre des concurrens, qu'il n'ait présenté l'extrait régulier de son acte de naissance ou toute autre preuve légale qui constate son âge. »

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Sujets de prix, proposé par la Société d'Agriculture et Arts du département du Nord, établie et séant en la ville de Douai.

La Société d'agriculture et arts du département du Nord propose les deux questions suivantes, pour sujets de deux prix qui seront décernés dans les séances publiques que la Société tiendra aux époques ci-après indiquées.

Première question.

« Quelle méthode de propager, élever, nourrir » et renfermer les moutons de la race existante » actuellement dans le département du Nord, doit » être suivie dans ce département, pour obtenir » de ces animaux une laine égale en qualité aux » meilleures laines fournies par les moutons d'An» gleterre » ?

Deuxième question.

Un insecte, connu dans les campagnes sous la dénomination impropre de *puceron*, a, cette année, et plusieurs années précédentes, attaqué et détruit la plupart des fleurs des colsats. « Quel est » cet insecte? Sous quel nom générique et spé» cifique les naturalistes les plus célebres l'ont-ils » désigné? Quelle est sa vie, soit dans l'état de » coléoptere où il se trouve sur les colsats, soit » dans l'état de larve? Quels ennemis naturels, » quels moyens artificiels de destruction pourraient » lui être opposés avec succès dans l'un et l'autre » état? En général, quels soins pourraient pré» server les colsats de ses ravages » ?

Il sera délivré à l'auteur du meilleur Mémoire, sur l'une ou l'autre des deux questions proposées, un prix, consistant en une médaille en or de la valeur de 150 francs.

L'auteur du meilleur Mémoire, sur la premiere question, recevra cette médaille à la séance publique que la Société tiendra dans la premiere quinzaine du mois de fructidor an 13. Les Mémoires relatifs à cette question devront être envoyés et parvenus, francs de port, au secrétaire de la Société, avant le 1er thermidor prochain. Le terme est de rigueur.

L'auteur du meilleur Mémoire sur la deuxieme question, recevra la médaille proposée à la séance publique que la Société tiendra dans la premiere quinzaine du mois de fructidor an 14. Les Mémoires qui traiteront de cette seconde question, devront être envoyés et parvenus franc de port, au secrétaire de la Société, avant le 1er thermidor an 14. Le terme est aussi de rigueur.

Les Mémoires envoyés pour le concours, ne porteront point le nom de leur auteur, mais seulement une devise ou sentence qui puisse servir à le faire connaître. A cet effet, il sera joint à chaque Mémoire un billet cacheté, contenant la même devise ou sentence qui aura été mise au Mémoire, et de plus le nom et l'adresse de l'Auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire, auquel il sera joint, remporterait le prix.

Les membres résidans de la Société sont seuls exclus du concours.

TARANGET, *président.*
THOMASSIN, *secrétaire.*

NÉCROLOGIE.

L'Histoire naturelle vient de perdre Jacques-Philippe Raymond Draparnau, né à Montpellier le 3 juin 1772, âgé de 32 ans environ.

Draparnau fut studieux dès sa plus tendre jeunesse. A quinze ans, il soutint en philosophie une thèse qu'il avait composée et dédiée à la Société royale des sciences. Cette thèse avait pour titre : *Theses ex universâ philosophiâ.* C'était l'usage de faire soutenir les thèses de philosophie par deux élèves; mais Draparnau eut cette fois l'honneur de soutenir seul le choc des argumentateurs; toute la Société des sciences assista à ses premiers succès, et plusieurs membres de cet illustre Corps l'interrogerent, notamment MM. Poitevin et Chaptal; ces savans furent si satisfaits des réponses du jeune Draparnau, que le dernier se transporta chez son respectable pere pour l'inviter à diriger son fils vers l'étude des sciences; il employa tous ses efforts pour en obtenir la promesse.

Draparnau savait le grec, l'hébreu, l'italien, l'anglais, l'allemand et l'espagnol; il dessinait supérieurement et joignait divers talens agréables à ses grandes connaissances.

Je m'étais particulièrement occupé d'un genre de plantes cryptogames, nommé *les conferves.* J'avais trouvé, dans les environs de Bordeaux, un grand nombre d'espèces nouvelles de ce genre, que je dessinai et que je décrivis avec le plus grand soin; je me proposais de publier un assez grand travail à ce sujet, lorsque j'appris que Draparnau s'occupait de la même matière; je lui fis le sacrifice de tous les matériaux que j'avais acquis, et depuis ce tems je n'avais cessé de lui adresser tout ce que je pouvais acquérir de nouveau et d'intéressant sur les *conferves.*

L'histoire des Mollusques est une des parties de la science sur laquelle nous avons le moins de connaissances; Draparnau préparait un grand travail sur ces animaux informes qui jouent peut-être un des plus grands rôles dans la nature.

La Monographie des Conferves et l'*Histoire des Mollusques*, sont les deux ouvrages que Draparnau avait presque terminés, et qu'il allait donner au public, comme le fruit de quinze ans d'observations, quand il fut attaqué de la maladie dont il est mort.

Une foule de sociétés savantes avaient donné à Draparnau le titre de membre et de correspondant; il avait envoyé à ces diverses sociétés un grand nombre de mémoires sur divers sujets, qui prouvent tous et ses profondes connaissances en tout genre, et l'élégance de son style. S'il se fût pressé de donner au public les ouvrages dont il avait arrêté le plan, il y a dix ans que Draparnau aurait un nom célebre en Europe; mais il craignait de publier, il voulait produire des œuvres parfaites, et malheureusement il n'était encore connu que des savans qui s'occupent d'histoire naturelle; ceux d'Allemagne sur-tout avaient la plus haute opinion de son mérite et lui rendaient justice.

Il est mort le 18 pluviose à la suite d'une maladie de langueur, causée par la perte de son fils.

Cependant les sciences ne perdront pas tout le fruit des longs travaux de mon ami. M. Séneaux, son beau-pere, médecin à Montpellier, possede tous les manuscrits qu'avait recueillis son gendre. Il les mettra en ordre, et les publiera sans doute. Pour la *Monographie des Conferves*, attendue par les botanistes de toute l'Europe, la famille de Draparnau me propose d'en publier l'édition; je me chargerai de ce travail, comme ancien collaborateur d'un savant malheureux; je tâcherai de répondre à la confiance que m'accorde une famille respectable; et le desir de servir la gloire de Draparnau, et les progrès des sciences, me tiendront lieu des talens qui me manquent.

Une vie détaillée de l'auteur, et un grand nombre de planches exécutées d'après ses dessins, une foule d'observations nouvelles et une excellente méthode, feront de la *Monographie des Conferves* un ouvrage intéressant. Cet ouvrage sera d'autant plus nécessaire au progrès de l'Histoire naturelle que le genre des *conferves* est absolument inconnu; et que tout ce qu'on en a écrit ne contribue pas à le faire connaître sous le vrai point de vue sous lequel les naturalistes doivent l'envisager.

BORY DE SAINT-VINCENT, *officier de l'état-major.*

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, une erreur s'est glissée dans le rapport lu à la derniere séance de l'Institut, sur un mémoire de moi, concernant la musique; elle consiste dans l'emploi du mot *supprimer* au lieu de celui *remplacer.* Cette erreur a donné lieu dans quelques journaux à une foule de plaisanteries contre le prétendu projet de *supprimer* de la gamme la note *si.* Sans doute, il me suffirait, pour échapper au ridicule que les plaisans voudraient répandre sur ce mémoire *qu'ils ne connaissent pas*, de rappeler les noms des commissaires qui ont bien voulu l'honorer de leur estime. Personne ne croira que MM. de Lacépede, Prony, Ginguené, Gossec et Méhul, aient pu donner une sorte de sanction à une proposition absurde, comme les journalistes, dont je parle, voudraient le faire croire. Mais je vais plus loin, et je déclare formellement qu'en aucun endroit de mon mémoire il n'est question de *supprimer* la note *si*, ni aucune autre dans le sens que ces messieurs l'entendent. Quand cet écrit, renvoyé par l'Institut au Conservatoire de musique, y aura été suffisamment discuté, pour être rendu public, les musiciens verront que je n'y fais aucune proposition qui exige d'eux une nouvelle étude de leur art.

J'ai l'honneur de vous saluer.

FRAMERY, *correspondant de l'Institut.*

CONCERT.

Le Concert de *Dona Isabel Colbran*, cantatrice espagnole (pensionnée de S. M. C. la reine d'Espagne) est irrévocablement fixé au samedi 12 brumaire. Elle chantera trois morceaux de Musique de différens genres.

M. Lambert chantera un air français; M. Wolff touchera un nouveau concerto de piano; M. Libon, musicien de la cour de Portugal (qui n'a pas encore été entendu à Paris) exécutera un concerto de violon de sa composition.

L'orchestre, conduit par M. Kreutzer, sera composé de la plupart des artistes les plus connus de cette capitale. Tous ces professeurs réunis s'empressent de concourir au succès de ce concert, et y mettent d'autant plus de zèle que ce doit être la seule fois que l'on entendra cette étrangere.

Cette réunion musicale aura lieu rue du Bouloi, maison Desmarets. L'on ne trouve les billets d'entrée que chez M. Colbran, rue St.-Georges, n°. 3. On commencera à huit heures précises du soir.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 14e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Jaloux désabusé, et les Rivaux d'eux-mêmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, le Vieillard et les Jeunes Gens, et le Pacha de Surêne. — Mlle Emelie-Leverd continuera ses débuts.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Relâche.

Théâtre du Vaudeville. L'Un pour l'Autre, une Soirée de deux Prisonniers, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, et les Français à Alger.

Théâtre Molière. (Opéra-comique et Vaudeville.)
.....

Redoutes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 42. *Samedi*, 12 *brumaire an* 13 *de la République* (2 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 15 *octobre* (23 *vendem.*)

Les deux premiers volumes de la nouvelle édition du théâtre de Holberg viennent de paraître. L'éditeur, M. Rabbek, a ajouté à chaque piece des notices très-intéressantes, et la partie typographique de cette édition est traitée avec le soin et l'élégance qui étaient dus au pere de la littérature danoise. Elle est dédiée à S. M. le roi de Danemarck.

— La philosophie de Schelling a trouvé à Copenhague, un antagoniste redoutable dans le savant et estimable professeur Tretchow. Il est à croire que cette doctrine n'aura pas long-tems à vivre en Danemarck, puisqu'en même tems elle a perdu son meilleur défenseur, M. Steffens, jeune homme rempli de talens et de connaissances, nommé professeur de la philosophie de la nature à l'académie de Hall.

— M. Torkito Baden vient d'être nommé secrétaire de la Société des belles-lettres de Copenhague; il remplace son pere mort, il y a quelque tems, et dont nous avons déjà parlé. Il travaille avec M. Nyerup, à la continuation du Dictionnaire de la langue danoise, dont les deux premiers volumes (jusqu'à la lettre H inclusivement) ont pour auteur M. Elers, professeur à l'académie de Copenhague. Il serait cependant à desirer qu'on refit l'ouvrage entier, d'après un plan plus heureusement conçu.

— L'ouvrage de M. Charles Villers, couronné par l'Institut national de France, sera bientôt traduit en danois. Il en paraîtra même deux traductions dans cette langue, dont l'une par M. Woldike, ministre du culte luthérien.

ALLEMAGNE.

Stutgard, le 27 *septemb.* (5 *vendemiaire.*)

Il vient de se former une association d'un grand nombre des princes d'Allemagne, sous le titre d'*Union de Francfort*. Leur but est de veiller à la conservation de leurs priviléges et intérêts.

Les membres actuels de cette union, sont :

Les princes de Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst;
de Hohenlohe-Neuenstein-Ochringen;
de Hohenlohe-Neuenstein-Ingelfingen;
de Hohenlohe-Neuenstein-Kirchberg;
de Hohenlohe-Neuenstein-Langenburg.

Les comtes d'Isenburg-Budingen;
d'Isenburg-Meerholz;
d'Isenburg-Waechtersbach.

Les princes d'Isenburg-Birstein;
de Linange;
de Loewenstein-Wertheim.

Les comses de Loëwenstein-Wertheim.

Les princes d'Oettingen-Spielberg;
de Salm-Reifferscheid;
de Solms-Braunfels;
de Solms-Lich.

Les comtes de Solms-Laubach;
de Solms-Roëdelheim;
de Wartenberg;
de Castel-Remlingen;
de Castel Rudenhausen;
d'Erbach-Schoenberg;
d'Erbach-Erbach;
d'Erbach-Furstenau;
de Rechtern et Limburg.

Voici les noms des princes et états de l'union de la Souabe, accédés à celle de Francfort :

Furstenberg;
Ottingen-Wallerstein;
Hohenzollern-Hechingen;
Hohenzollern-Siegmaringen;
Waldbourg;
Wolfeggen.

Hambourg, 17 octobre (25 *vendemiaire.*)

Malgré les circonstances de la guerre, et le départ de quelques professeurs, les cours de l'université de Gœttingue auront lieu pendant l'année qui commence comme par le passé. Il peut être curieux, pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent point le plan d'études des universités d'Allemagne, de pouvoir en juger par l'exemple de l'une des plus célebres.

Les cours, au nombre de plus de cent quarante sont divisés en onze chefs principaux :

Le premier, la théologie, comprend quatre cours sur l'étude des saintes Ecritures, l'histoire de l'Eglise, la morale chrétienne, la prédication et les fonctions pastorales.

Le second, la jurisprudence, comprend vingt-six cours, entre lesquels on distingue ceux de droit public, de jurisprudence commerciale et maritime, par M. le conseiller de Martens.

Le troisieme, les sciences médicales, comprend un nombre égal, parmi lesquels on trouve un cours sur les maladies des yeux, un autre sur celle des dents, un troisieme sur l'art de prolonger la vie, un quatrieme sur la doctrine de Brown.

Le quatrieme, les sciences philosophiques, comprend quatorze cours relatifs à l'histoire de la philosophie, la logique, la métaphysique, la psycologie, la politique, la morale, le droit des gens, l'économie politique, les principes de l'administration, le commerce, la technologie, l'art de l'enseignement, et jusqu'à l'administration des finances et de la police.

Les sciences mathématiques pures ou appliquées à l'astronomie, à la geographie, à l'architecture, l'hydraulique, l'artillerie ou le génie, forment une cinquieme classe de dix-sept cours.

Les sciences naturelles (sixieme classe), comprennent sept cours : histoire naturelle, botanique, minéralogie, physique expérimentale, physique spéculative, chimie, chimie appliquée aux arts.

L'histoire (septieme classe) donne lieu à dix cours principaux : histoire des traités, histoire générale de l'humanité, histoire universelle, histoire des principaux Etats de l'Europe, histoire ancienne, histoire de l'Allemagne, statistique générale et particuliere, et enfin un cours d'histoire littéraire, etc.

Les beaux-arts, dans leur théorie générale ou leurs préceptes spécifiques, l'histoire de la peinture, de la sculpture, etc., un tableau de l'état des arts chez les Grecs, la littérature et l'art d'écrire, sont le sujet de neuf cours, formant la huitieme classe.

Deux cours sont consacrés à l'étude des antiquités.

Deux à l'étude des langues anciennes, la critique et la philosophie.

Quatre à celle des langues modernes.

Les noms de MM. Heyne, Heoren, Meiners, Fierillo, Martens, Eichhorn, Gmelin, Blumenbach, etc., annoncent assez combien cette université est riche encore, et de quelle maniere un cadre aussi vaste doit être rempli.

— M. le licencié Duchet voyage en Allemagne pour accréditer la science de la mémoire, inventée par M. d'Aretin. Il donne par-tout des spectacles memnoniques, et ses succès sont vraiment étonnans. Voici ce qu'il a fait à Leipsick. Huit personnes différentes lui envoyerent à neuf heures du matin autant de lettres assez longues, dont cinq en allemand, une en français, une en italien et une en latin. Le même jour, il ouvrit son académie, et dicta à ces messieurs leurs huit lettres, en commençant par la premiere phrase de chacune, puis la seconde, et ainsi des autres qu'il rendit presque littéralement. On choisit ensuite, dans 600 chapitres de la Bible, différens verseets qu'on lui demanda, et qu'il récita avec la plus grande exactitude. La memnonique a déjà acquis beaucoup de partisans, et l'on s'efforce de percer le mystere dont M. d'Aretin a couvert son invention. Plus d'un auteur a déjà cru deviner le secret, et s'est trompé; mais il paraît que les personnes sensées different encore à faire connaître leur opinion.

— Les mesures qu'on prend de nouveau en Autriche pour supprimer tous les ouvrages qui ne sont pas écrits dans le système adopté par la cour, sont plus rigoureuses que jamais. Une commission a été nommée pour examiner tous les livres qui ont été mis en circulation depuis 1791, même avec la permission de la censure d'alors; elle fait les probibitions les plus étonnantes. La plupart des ouvrages français, écrits avant ou depuis la révolution, sont rangés parmi la contrebande; les hommes de lettres, les employés publics, qui avaient jusqu'à présent obtenu la faculté de faire venir ces livres, ne l'auront plus désormais. On a probibé aussi la plupart des ouvrages allemands nouveaux, et on paraît en général partir du principe que tous les livres qui n'ont pas été imprimés dans les Etats autrichiens, sont prohibés, sauf les exceptions qui pourront avoir lieu. Dans cet état des choses, la librairie est presque nulle dans la monarchie autrichienne, et les libraires établis sont obligés de rompre leur commerce avec ceux de l'étranger.

— Les partisans du système de Gall voient arriver à leurs secours deux ouvrages publiés à-la-fois; l'un à Kœnisberg, l'autre à Munich.

Le premier renferme les détails d'une grande expérience entierement concluante aux yeux de son auteur, mais qui pourrait bien laisser quelques doutes parmi nous; savoir : *l'examen du crâne de Kant*, d'après les principes du docteur Viennois. En voici les résultats :

Les élévations de l'organe de la mémoire des lieux, plus sensibles au tact qu'à l'œil, mais celle des organes de la mémoire des nombres, des choses très-remarquables; les organes de la pénétration métaphysique et de la spéculation philosophique, sensibles au tact, peu à l'œil, et confondus avec celui de la mémoire; l'organe de la réflexion extrêmement prononcé, en forme de voûtes, et plus sensible même que les sommités qui couvrent l'œil.

Le second ouvrage est *une exposition de la doctrine de Gall avec des développemens et des applications*; par M. Walther, docteur et conseiller de médecine à Bamberg. Il mérite d'être lu avec attention par les hommes impartiaux; il renferme un grand nombre de faits assez curieux; l'auteur s'est particulierement attaché à suivre la doctrine de Gall dans ses rapports avec les divers états d'idiotisme et de manie; et il dit s'être assuré, par un grand nombre d'expériences, que les anatomistes ont été jusqu'à cette heure induits en erreur par leurs dissections, lorsqu'ils ont cru n'appercevoir dans le cerveau aucune des traces de l'aliénation.

— M. le conseiller Reichard, conseiller du collége de guerre, auteur du *Guide des Voyageurs en Europe*, publie, à Weimar, la deuxieme édition *du Voyageur en Allemagne et pays circonvoisins*, dont la premiere parut il y a trois ans. Cet ouvrage éminemment utile, et exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude, est maintenant accommodé aux changemens survenus dans la situation de l'Allemagne.

— Les feuilles descriptives des Etats prussiens et de leurs constitutions présentes, par M. le professeur Rambach, rédacteur de l'*Almanach prussien*, renferment de précieuses notices sur les améliorations exécutées en Prusse, relativement aux prisons, aux hospices et aux établissemens d'invalides, et un tableau très-intéressant de l'état actuel de l'administration de la justice dans ce royaume.

Francfort, le 27 *octobre* (5 *brumaire.*)

Quelques lettres particulieres de Hongrie parlent de la reprise des hostilités dans les environs de Belgrade, et d'un avantage considérable remporté par les insurgés de la Servie sur leurs adversaires.

— D'après une évaluation plus précise, les dommages causés à Bucharest par l'incendie du 30 septembre, se montent à 4 millions de piastres. Il y a eu une grande quantité de marchandises brûlées. Cet accident a déjà occasionné plusieurs banqueroutes.

PRUSSE.

Berlin, le 20 *octobre* (28 *vendemiaire.*)

La monarchie prussienne vient de faire une grande perte par la mort de M. de Struensée, vice-président et ministre dirigeant du directoire suprême des finances, décédé ici le 17, à l'âge de 70 ans. Le défunt était frere du comte de Struensée, non moins connu par la carriere brillante qu'il a parcourue en Danemarck, que par la catastrophe tragique qui a terminé cette carriere. Il était, dit une de nos gazettes un homme (*vir*), ce mot pris dans son sens le plus éminent, et un des hommes d'état les plus accomplis. S. M. a ordonné que des différens départemens confiés à ce ministre, S. Ex. le comte de Schulenbourg eût le porte-feuille de la société maritime; le conseiller de finances de Rörgstede, la présidence *ad interim* du département des fabriques, et que les douanes et accises fussent administrées provisoirement par les colléges

— Le comte de Hoym, ministre dirigeant de la Silésie, est de retour à Breslaw.

— M. le baron Seuffi de Pilsach, ministre de Prusse près la cour de Danemarck, est arrivé ici venant de Copenhague.

— Mardi dernier, LL. MM. le roi et la reine se sont rendus à la salle de l'académie des beaux-arts, pour voir l'exposition des travaux de nos artistes de cette année.

(*Journal du Commerce.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 25 octobre (3 brumaire.)

Il est positivement reconnu que l'officier anglais, commandant l'escadre destinée à marcher à la rencontre des frégates espagnoles attendues d'Amérique, et chargées d'espèces, avait reçu l'ordre de s'emparer de ces frégates. Il n'est en aucune manière responsable de cette mesure, non plus que des conséquences qui en sont résultées : c'est au gouvernement seul à répondre des résultats. On craint que cette affaire ne puisse être considérée et jugée comme tout-à-fait étrangère à la circonstance des discussions élevées entre l'Espagne et l'Angleterre. Au fond, il ne s'agit pas de savoir si la guerre avec l'Espagne est juste ou non, mais si la manière dont on l'a commencée ne blesse pas la justice et la bonne foi. Nous pouvons avoir une très-bonne cause entre les mains de M. Frere à Madrid, tandis que nous en avons une très-mauvaise, par rapport à l'affaire qui s'est passée auprès de Sainte-Marie. C'est pourquoi nous invitons les lecteurs à peser cette distinction, qui bien certainement ne sera pas faite par ceux qui ont intérêt de tout confondre.

Les résultats de l'entreprise de notre escadre, à l'effet de s'emparer des frégates espagnoles, doivent en effet avoir été prévus. On s'attendait bien que l'amiral espagnol ne consentirait pas à ce que les vaisseaux qu'il commandait fussent retenus par les Anglais ; c'eût été manquer à-la-fois à son honneur et à son devoir, et il eût sans doute risqué sa tête : ainsi, la prise des frégates espagnoles ne peut être considérée que comme un acte positif d'hostilités. On s'occupait alors d'une négociation importante dont l'issue pouvait bien amener une rupture, mais elle n'était pas certaine, tandis que la mesure prise par le gouvernement anglais, pour retenir les vaisseaux de l'Espagne, mettait nécessairement fin à toute négociation : c'était décider la question par la force. Il est ridicule de parler de négociation, si l'on emploie des *argumens aussi péremptoires*, lorsqu'une discussion s'élève entre deux nations.

Il n'est pas difficile de démontrer qu'un pareil procédé est contraire à tous les principes ; jusqu'à présent, on n'aurait pas balancé à le regarder comme un acte de brigandage ou de piraterie. Il peut être fort utile de se procurer un million sterling ; mais dans cette circonstance, cette somme n'est obtenue qu'au mépris des lois des nations que l'on peut maintenant considérer comme définitivement abolies. Quant à la vigueur et à l'énergie que les Anglais ont déployées dans l'action, ce n'est autre chose que la vigueur et l'énergie d'un homme qui entre dans la maison d'un autre, qu'il sait être absolument sans défense, dans la persuasion où est le propriétaire qu'elle est gardée par la probité de ses voisins et la protection des lois. C'est l'énergie et la vigueur que la force peut, à toute heure, déployer contre la faiblesse ; c'est la vigueur et l'énergie que l'on aurait pu employer, en tout tems, depuis deux ans.

Si notre gouvernement craignait que le cabinet de Madrid n'eût des intentions hostiles, il était tout simple de lui déclarer la guerre. Car l'ordre de retenir les vaisseaux espagnols équivalait à l'ordre de les attaquer et capturer. Le résultat doit avoir été prévu tel qu'il est arrivé, à l'exception peut être de l'horrible catastrophe de 300 hommes réduits en poudre à bord des frégates espagnoles.

C'était une insulte, sans doute, que de continuer à négocier avec l'Espagne, c'était une violation de cette bonne foi plus précieuse que toutes les richesses du Pérou, quand on donna des ordres d'agir comme si l'on était en guerre, sans avoir, au préalable, fait la moindre déclaration. Pourquoi continuer les négociations, dès qu'il a été décidé que l'on s'emparerait des galions espagnols, si ce n'est pour leurrer l'Espagne, en la tenant dans la sécurité et l'espérance de la paix ? L'Espagne peut elle négocier après la capture de ses vaisseaux de guerre, en tems de paix ? On quelle est la nation qui osera désormais entreprendre une négociation ? Il n'est guere possible de douter maintenant que la guerre avec l'Espagne ait lieu. Cela paraît même certain ; car il n'est pas probable qu'une nation, comptée pour quelque chose dans la balance politique, une nation considérée comme un Etat absolument indépendant, puisse souffrir un acte d'hostilité aussi positif et aussi fatal que celui qu'on a commis envers elle pendant le cours d'une négociation.

De quel prétexte les ministres colorerent-ils leur odieuse mesure ? On a peine à le concevoir, à moins qu'ils ne se servent de l'axiome ordinaire, *que tout crime utile est excusable.* Il est pénible d'avoir à envisager les conséquences d'une pareille maxime, car il ne peut plus y avoir de sécurité, même en paix, dès qu'une simple mésintelligence suffit pour justifier l'exercice d'hostilités qui ne se pratiquent qu'après une guerre déclarée.

Si l'événement tourne en ce moment à l'avantage de l'Angleterre, il doit nécessairement finir par lui être préjudiciable ; car un grand Etat commercial a plus à craindre que tout autre de voir ses intérêts compromis, attendu qu'en définitif il offre un appât plus attrayant, et une perspective plus sûre à l'avarice hardie, que de plus pauvres Etats. On n'a pas droit d'attendre que les sujets de l'Espagne rempliront leurs engagemens avec la Grande-Bretagne, après la conduite que cette derniere puissance vient de tenir. Tous nos vaisseaux, et ce qui nous est dû en Espagne, seront probablement confisqués, et, tout bien balancé, il est clair que ce sera l'Angleterre qui y perdra le plus.

L'exemple est pernicieux à beaucoup d'autres égards. On nous dit que ce royaume est engagé dans une guerre, pour le maintien des anciens principes de la société civile, et des lois établies en Europe, qui sont à chaque instant violés. Que pensera-t-on du respect de l'Angleterre pour les principes de l'ordre social, et les lois publiques, quand on verra que, pendant une négociation suivie par notre ministre à Madrid, une de nos escadres capture un convoi espagnol prêt à entrer dans ses ports ?

La seule affaire absolument semblable à celle-ci, dans laquelle l'Angleterre se soit trouvée engagée, fut sous le regne d'un des plus minces rois, Charles II, et sous l'administration d'un des plus mauvais ministres que l'on ait jamais vus. On fit en 1672, avant toute déclaration de guerre, une tentative pour capturer la flotte hollandaise de Smyrne, et Hume observe que l'espérance du butin, évalué à *un million et demi*, fut le principal objet de Charles dans la guerre injuste qu'il entreprit contre la Hollande. Cependant, ce projet honteux échoua.

« Cette tentative, dit l'historien, a été considérée comme perfide et digne d'un pirate, par les écrivains hollandais, et même par plusieurs écrivains anglais. *Elle mérite au moins la qualification d'irréguliere* ; et comme elle a été sans succès, la honte a été double pour ceux qui l'ont faite. Le ministere anglais s'efforça de justifier cette action, en assurant que ce n'était qu'une querelle imprévue, élevée par l'obstination des Hollandais à refuser les honneurs du pavillon ; mais le contraire était si bien reconnu, que Holmes lui-même n'a pas eu assez d'effronterie pour persister dans son assertion. »

C'est au public à juger si l'attaque faite à la vue de Sainte-Marie, ne ressemble pas en tout à l'attaque de la flotte de Smyrne. Si ensuite on considere que notre ministre était au moment même en négociation à Madrid, *l'irrégularité* de la dernière mesure sera encore plus sensible. D'après cela, on ne peut pas douter que la guerre n'ait lieu avec l'Espagne, malgré les raisons que donne un journal ministériel pour persuader le contraire.

(*Morning-Chronicle.*)

— En conséquence de la résolution qu'a prise sa majesté de ne plus habiter le palais de la reine, situé dans le parc, mais de faire sa résidence à Windsor avec la reine, ceux qui occupent des appartemens dans le château de Windsor, tels que le prince de Galles et autres princes, ont été priés de déménager, attendu que leurs appartemens seront désormais destinés au service de la famille royale. On croit même qu'il a été donné des ordres de transférer à Windsor la bibliotheque du roi, et tous les objets quelconques d'utilité ou d'agrément, à l'usage de sa majesté. On dit que le duc de Glocester quitte Cranford-Lodge, et que M. George Villiers y résidera dorénavant. Il aura la sur-intendance des affaires particulieres de sa majesté ; à la vérité tous ces arrangemens sont projetés d'après la supposition que le roi fera désormais sa résidence à Windsor. Il ne viendrait à Londres que dans des occasions particulieres, et lorsque des levées ou d'autres affaires publiques exigeraient sa présence.

— Un journal fait, sur l'évasion de James Craufurd, les réflexions suivantes :

« il est difficile de croire à l'assertion de sir James, quand il dit qu'il a été traité avec la plus grande rigueur ; car elle est pleinement démentie par le fait seul de son évasion. En effet, il est évident que si le gouvernement français n'eût pas usé d'une indulgence *peu commune à son égard*, il n'aurait jamais trouvé les moyens de s'évader comme il l'a fait. Il n'est aucun Anglais, faisant profession de délicatesse dans ses procédés, qui mette en doute la question de savoir, si sir James a engagé sa parole au ministre de la guerre, ainsi qu'on l'a déjà dit, et l'impudence avec laquelle il nie ce fait, n'est qu'une preuve de plus de son caractere sans principes comme sans délicatesse. Il est d'autant plus blâmable qu'il s'est fort peu embarrassé des mesures que la violation de son engagement entraînerait à l'égard de ses compatriotes prisonniers comme lui. Il n'ignorait certainement pas qu'en se procurant la liberté d'une maniere aussi peu loyale, il donnait lieu à ce qu'on restreignit la leur. Les expressions par lesquelles il insinue qu'il est impossible, *quant à présent*, de faire connaître au public les circonstances du départ de France, de sir Craufurd, doivent être interprétées dans le même sens que le refus fait par M. Addington, dans une autre circonstance, de donner connaissance à la chambre des communes, de la correspondance de M. Drake, et l'engagement pris par lui envers la nation, de prouver que l'histoire de la conspiration est « une des plus viles et des plus atroces calomnies qui ait jamais été fabriquée par une nation civilisée contre une autre ; » engagement qui n'a été suivi d'aucune exécution. Il en sera de même de l'évasion de sir James Craufurd, dont on n'entendra plus parler. C'est une vilaine affaire qui ne saurait supporter la discussion, et le moins qu'on en parlera sera le mieux.

— La premiere pierre du *Museum de Hunter* a été posée à Glascow avec beaucoup de solennité, au commencement du mois d'août. Le doyen de l'Université, le principal et tous les professeurs y ont assisté en robes de cérémonie. On avait renfermé dans la pierre plusieurs flacons de cristal remplis de toutes les monnaies britanniques qui ont cours aujourd'hui, avec de petits écrits sur la situation actuelle de l'Europe. On y avait aussi fait entrer une planche de métal, préparée de maniere à s'altérer très-difficilement, et chargée d'une inscription latine. On espere que l'édifice sera achevé en 1806. On y déposera une collection précieuse de monnaies, médailles, tableaux, livres, manuscrits, préparations anatomiques et curiosités d'histoire natuaelle que le célebre docteur William Hunter a léguée à l'Université. Il était né dans le comté de Lancastre ; il fit ses études à Glascow, et fut long-tems médecin de la reine.

— Barrow annonce, dans son *Voyage en Chine*, que probablement on traduira bientôt en anglais un ouvrage chinois qui donnera plus de lumieres sur ce pays que tout ce qu'on a publié jusqu'à présent. C'est le *Code chinois* qui forme, dans l'original, seize petits volumes. Le titre est *Tu-Tschinn-Liu-Ly*, c'est-à-dire, *Lois et ordonnances de la dynastie tatschienné*, qui est celle actuellement regnante. Les lois sont rangées sous différens titres, et chaque loi est accompagnée d'une courte explication et d'un exemple.

— On grave en Angleterre le *Liber veritatis* de Claude Lorrain, et la seconde livraison vient de paraître chez M. Boydel. Le prix est d'une guinée et demie. Ceux de nos lecteurs qui ne sont pas très versés dans l'histoire des peintres, pouvant ignorer ce que c'est que ce *Liber veritatis*, il ne sera peut-être pas inutile de l'expliquer. Claude Lorrain craignait de traiter deux fois le même sujet dans ses paysages et plus encore qu'on ne lui attribuât des tableaux d'une autre main. En conséquence, il avait pris l'habitude de copier dans un livre à part tous les tableaux qu'il vendait dans les pays étrangers, et d'écrire derriere le nom des acheteurs. C'est un de ces livres, portant le titre italien de *Libro di verita*, qui appartient aujourd'hui au duc de Devonshire, et que l'on grave.

INTERIEUR.

Paris, le 11 brumaire.

M. Dubuisson, conservateur des collections d'histoire naturelle de la ville de Nantes, a présenté à l'assemblée des professeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris, une nombreuse collection de poissons secs qu'il a lui-même préparés par des procédés qui lui sont particuliers. L'assemblée ayant examiné ces poissons avec soin, et après avoir entendu le rapport des professeurs de zoologie, a reconnu qu'elle n'en avait pas encore reçu d'une plus belle préparation, et s'est empressée de payer à l'auteur le tribut d'éloges dû à ses recherches et à ses succès : elle a accueilli avec reconnaissance le présent de six de ces poissons qui, étant déposés dans les galeries d'histoire naturelle avec le nom de leur auteur, donneront à ces belles préparations la publicité qu'elles méritent d'obtenir.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Almanach des Muses pour l'an 13, 4e volume de la collection. — A Paris, chez Louis, libraire, rue de Savoie, n° 12. An 13. — 1805.

On n'attend pas de moi que je relate toutes les pieces qui sont entrées dans la composition de ce recueil. Cette nomenclature serait aussi sèche qu'insignifiante. Je ne puis ni louer, ni critiquer tout le monde. A quoi bon d'ailleurs ? Il y a quelques

auteurs pour qui l'éloge est inutile ; il en est beaucoup auxquels la critique le serait aussi. Je me contenterai de faire connaître ce que j'ai remarqué, sans prétendre qu'il n'y ait rien, outre cela, de remarquable.

Eh ! d'abord je m'arrêterai à une épître adressée, par le rédacteur du recueil à madame..... On y retrouve la touche facile, spirituelle, élégante de l'auteur du joli poëme, intitulé *ma Journée*. Cette épître est un portrait, et ce portrait semble être une fiction. On desire du moins, en le lisant, que l'original n'existe pas, ou ne soit pas ressemblant ; la peinture offrant des traits que quelques personnes pourront trouver trop peu ménagés, des coups de pinceau trop appuyés : au surplus, ces vers de M. Vigée rappellent les sorties amoureuses que Properce, Ovide, Tibule, etc., que presque tous les poëtes, protecteurs naturels de la beauté dont ils adorent les charmes, se sont permis contre les rivales, ou celles qui osaient s'établir les rivales de leurs amantes.

Ah ! crudele genus, nec fidum femina nomen !
Ah ! pereat !.....
.....
Qui primus caram juveni, carumque puellæ
Eripuit juvenem ; ferreus ille fuit ; etc. etc.
.....

Il importe peu sans doute que l'objet de ce courroux soit imaginaire ou réel ; mais ce qui n'est pas indifférent, c'est qu'il soit exprimé en vers que le dieu du goût ne puisse désavouer ; or il me suffira d'en citer quelques-uns de cette épître, pour prouver que son auteur n'a point à redouter ce désaveu.

» ..... La raison, d'un ton sévere,
Te dit qu'il n'est qu'un tems pour aimer et pour plaire :
Ce tems est le bel âge. O jours d'enchantement !
Jours heureux ! lorsqu'épris de la même tendresse,
Et l'amant jeune encore et sa jeune maîtresse,
Ont suivi de leur cœur le doux entraînement !
D'un amour mutuel délicieux empire !
Elle est son seul soutien, il est son seul appui :
Elle ne voit, n'entend et ne rêve que lui ;
C'est par elle, pour elle, en elle qu'il respire.
Par-tout où le mystere accompagne leurs pas,
Que de larcins heureux qu'on ne reproche pas !
Comme d'un doux regard, comme d'un long silence,
Tous deux entendent bien la muette éloquence !
Ou dans leurs entretiens mille fois suspendus,
Que de baisers donnés, que de baisers rendus !

Et c'est d'un tel bonheur la séduisante image
Qui jour et nuit tourmente et ton ame et tes yeux !
D'une tendre union tu veux briser les nœuds,
Arracher deux amans à leur doux esclavage !
Tu prétends te placer entre eux
Comme le nuage envieux
Qui, dans les champs aimés de Flore,
Au frais bouton pressé d'éclore,
Du soleil bienfaisant vient dérober les feux, etc.

On retrouve avec plaisir dans l'Almanach de Muses de cette année, *le Combat d'Argant et de Raymond*, imité du Tasse, par Laharpe. Cette paraphrase n'a sans doute ni le ton, ni la chaleur de l'original : mais du moins le sentiment du goût y remplace toujours le sentiment poétique : la versification de Laharpe, dénuée de force, a du moins toujours de la justesse et de l'élégance. C'est un de ces guides timides avec lesquels il ne faut pas s'attendre à parcourir de longues routes, mais avec lesquels aussi l'on est bien sûr de ne jamais s'égarer. Or, on peut donc toujours le suivre avec confiance. Je ne le considere, au surplus ici, que comme versificateur : comme critique, il mériterait un éloge bien moins restreint. Il est, sans aucun doute, sous ce dernier rapport, l'un des meilleurs élèves de l'école de Voltaire.

J'aurais entretenu le lecteur des *deux fragmens de Milton* qu'on a insérés dans ce recueil, si, d'une part, ces vers ne venaient pas de paraître depuis dans plusieurs journaux ; si, de l'autre (et voilà sans doute la meilleure excuse de mon silence), les éditeurs de l'*Enéide* ne nous avaient pas promis, pour le mois prochain, la traduction complette de l'*Homere anglais*. Ce serait une inconvenance que de se hâter de prononcer sur le mérite de deux morceaux qui ne peuvent que perdre séparés de l'ensemble : je dois donc attendre la publication de l'ouvrage, non-seulement pour risquer, mais pour me former même une opinion.

C'est par un motif tout contraire à celui-ci, c'est-à-dire, c'est parce que l'opinion des lecteurs est, à cet égard, fixée depuis long-tems, que je ne ferai de même qu'indiquer quelques autres fragmens de l'*Ossian* de M. Baour, dont une nouvelle édition a paru il y a quelques mois. Je dis l'*Ossian* de M. Baour, parce que ce poëte a eu le très-bon esprit de resserrer, en un très-petit *in-12*, les deux ou trois *in 8°* du *Barde écossais*, d'en faire donc en quelque sorte un ouvrage original ; et, ce qui était plus difficile, le talent de varier ces formes, éternellement les mêmes, des chantres Calédoniens. Il a fait rêvivre dans ses vers, mais sans le rendre uniforme, leur site empreint de couleurs agrestes et sauvages. Il s'est enveloppé, à l'exemple de Macpherson, mais sans les épaissir comme lui, de ces voiles magiques, à travers lesquels l'on voit glisser sur les nuages comme autant de fantômes légers, ou s'asseoir sur le penchant des montagnes les ombres généreuses de Fingal et de ses enfans, ou les ombres amoureuses de leurs bien-aimées. Ses chants nous font entendre, tantôt l'hymne du guerrier que la voix de ses ayeux, endormis sous la bruyere, appelle aux combats ; tantôt une voix plus douce, celle d'une amante qui l'en éloigne, ou le suit dans la mêlée ; ou tantôt encore ses gémissemens, ses douleurs, son désespoir à la vue des mortelles blessures que lèchent vainement des dogues fideles.

Il y a encore dans ce recueil beaucoup de noms que je n'ai qu'à citer, puisqu'ils portent avec eux-mêmes leur recommandation, beaucoup de pieces par conséquent dont j'aurai fait l'éloge, dès que j'en aurai nommé les auteurs ; celles, par exemple, qui sont souscrites des noms de MM. Ducis, Legouvé, Le Brun, Parni, Andrieux, Ségur, Lemercier, Parseval-Grandmaison, et autres. On distinguera de M. Millevoye un fragment sur *les Plaisirs du Poëte*, extrait d'un petit volume de poésies que l'auteur vient de publier.

Le discours de M. Petitot *sur l'Erreur* est depuis long-tems connu et apprécié ; mais le lecteur me saura gré sans doute de lui en rappeler quelques traits :

De cette illusion les tableaux séduisans
Nous poursuivent encor dans l'hiver de nos ans.
Cicéron, des proscrits partageant l'infortune,
Au déclin de ses jours ranima la tribune ;
Pour le septième fois usurpant les faisceaux,
Marius médita des triomphes nouveaux ;
Antipâtre vainqueur réveilla Démosthène,
Et Voltaire mourant traça le plan d'Irène.
Mais le génie est rare : on voit presque toujours
La vieillesse livrer paisiblement ses jours
A l'innocente erreur qui charma son enfance.
Calme près du tombeau, sans trouble, sans souffrance,
Voyez-vous ce vieillard, entouré de ses fils,
Qui commence, interrompt, reprend ses longs récits ?
Parle-t-il des combats où brilla son courage ?
Il sent renaître en lui la vigueur du jeune âge.
Parle-t-il de l'amour qu'il connut autrefois ?
Un feu soudain ranime et son cœur et sa voix ;
Des jeux de son printems sa vieillesse est jalouse ;
D'un regard tendre encore il fixe son épouse :
Ainsi, dans le passé retrouvant ses plaisirs,
Son cœur jouit encore, et vit de souvenirs.
Quand son corps se détruit et cède à sa faiblesse,
Son ame, qui s'éteint, et par degrés s'affaisse,
Voit sans regret la vie, et sans crainte la mort.
Le juste, à son déclin, ne meurt point ; il s'endort.
Sa cendre, que renferme un simple mausolée,
Reçoit des vœux, des pleurs, et n'est point isolée ;
Et la pieuse erreur qui charme notre deuil
Triomphe de la mort, et survit au cercueil.

C'est ainsi que l'Egypte, à la Parque inflexible
Opposa des tombeaux la masse indestructible :
Artémise rendit son époux immortel ;
La tombe des Césars fut changée en autel ;
La nuit, de nos amis nous offrit les images,
Et les fils de Fingal peuplèrent les nuages, etc.

L'épître de M. le Brun à un ami *sur la bonne et mauvaise plaisanterie*, porte toute l'empreinte du talent de son auteur. Des vers pleins de sel à-la-fois et de raison ; le ton et le style du genre ; une maniere souvent digne d'Horace, c'est en quelques mots tout ce qu'on en peut dire, et c'est dire assez sans doute. J'aurais rapporté quelques traits de cette épître ; mais elle a été imprimée déjà dans plusieurs recueils de poésie, et le nom de M. Le Brun ne permet pas de penser qu'elle ait échappé à l'attention des lecteurs. Quant à l'épître *à Aglaure* par M. Legouvé, comme elle vient de paraître pour la premiere fois dans la neuvieme édition de ses poëmes, je la transcrirai toute entiere pour ceux des lecteurs qui ne se sont pas encore procuré cette édition.

A AGLAURE.

Eh quoi ? vous prétendez, jeune et charmante Aglaure,
Etrangere à l'amour, peut-être à la pitié,
Près d'un sexe qui vous adore,
Ne connaître que l'amitié !
Vous croyez que, gardant une froideur extrême,
Vos jours d'aucun chagrin ne se verront troubler :
Je suis l'époux heureux d'une épouse que j'aime ;
Vous cherchez le bonheur, je puis vous conseiller.
Au plus doux sentiment ne soyez pas rebelle :
Pour vivre indifférente, un Dieu vous fit-il belle ?
Créa-t-il sans projet ces yeux où tour-à-tour
L'esprit et la douceur respire,
Ce sein dont l'œil ému caresse le contour,
Cette bouche où se peint un gracieux sourire ?
L'Amour vous fit ces dons pour les lui rendre un jour.
Voyez ce diamant d'où jaillit la lumière ;
Auriez-vous desiré qu'aux mains du lapidaire,
Sous un voile jaloux enfermé constamment,
Il eût toujours tari sa beauté tributaire ;
De la vôtre heureux ornement ?
Voyez cette fille de Flore,
Qui vous fait respirer l'haleine du printems ;
Auriez-vous desiré que, captive en tout tems
Dans le bouton qui vient d'éclore,
Elle vous eût caché ses parfums *éclatans* ?
Voilà votre modele, Aglaure :
Diamant, laissez-vous polir ;
Tendre fleur, laissez-vous cueillir ;
En prêtant sa richesse, on s'enrichit encore.
Oui, consultez votre intérêt :
A mes sages conseils il vous dit de vous rendre :
Vous serez plus jolie en devenant plus tendre :
Le sentiment, Aglaure, est le premier attrait.
Vos yeux, dont l'éclat nous appelle,
Sans s'animer jamais, savent toujours charmer :
Comme ils s'embelliraient d'une grace nouvelle,
Si par le sentiment ils pouvaient s'enflammer :
S'ils montaient dans ce trouble où la pudeur chancelle,
A travers quelques pleurs tous les feux de l'amour,
Semblables aux rayons du jour
Qui dans les ondes étincelle !
Votre bouche, aux aveux constante à s'opposer,
Garde encor sa fraîcheur et son charme suprême :
Que serait-elle donc si, laissant tout oser,
Elle s'ouvrait pour dire, j'aime,
Et se fermait pour un baiser ?
Mais ce sein, ce beau sein qui sans trouble palpite ;
Ah ! c'est lui *dont sur-tout* doublerait la beauté,
S'il devait à la volupté
Chaque mouvement qui l'agite.
La volupté, le monde est par elle animé !
Que nous offre un bocage aux feux du jour fermé ?
D'un côté, les oiseaux fideles
Se cherchant, se trouvant sous ces mobiles toits
Que soutiennent pour eux les portiques des bois,
Unissent leurs becs et leurs ailes,
Confondent leurs soupirs, et, sûrs d'un doux retour,
Enchantent les bosquets de bonheur et d'amour ;
De l'autre, les arbres flexibles,
Comme leurs habitans heureux,
Enlacent leurs têtes sensibles,
Et joignent leurs bras amoureux ;
La charmille, plus loin, au tilleul mariée,
L'entoure de sa tige à la sienne alliée ;
Ailleurs, au jeune ormeau, d'un lien conjugal
S'attache la vigne jalouse ;
Enfin, s'approchant tous par un besoin égal,
Chaque arbre est un amant, chaque plante une épouse ;
Et les fleurs elles-mêmes, en proie à ces desirs
Dont tout doit ressentir l'émotion charmante,
Dans leur sexe divers l'une de l'autre amante,
Ont aussi leur hymen, ont aussi leurs plaisirs :
La feuille frémissante et la tête inclinée,
Ouvrant un sein qu'Aurore enrichit de ses pleurs,
Elles font de parfums, de sucs et de couleurs
Une alliance fortunée.
Entre elles c'est peu de s'unir :
Elles souffrent encor les baisers du Zéphir ;
Et, de leur faiblesse orgueilleuses,
Laissent le papillon, posé sur leur émail,
De ses *levres* voluptueuses
Aspirer leur haleine ; et sucer leur corail ;
Tandis que du ruisseau limpide,
Qui jusques à leurs pieds se plaît à s'avancer,
Les vagues qu'un vent doux l'une vers l'autre guide,
Se donnent un baiser humide ;
Et les eaux sur les eaux viennent se caresser.
Tout aime autour de vous, tout brûle, tout soupire ;
Mais cet univers qui n'aspire
Qu'à l'amour, de nos cœurs impérieux besoin,
Ne vous offrira-t-il qu'un spectacle frivole,
Où vous assisterez sans daigner prendre un rôle ?
Voulez-vous du bonheur n'être qu'un froid témoin ?
Je conçois vos frayeurs : la toilette vous charme ;
Et sans doute un amant en prendrait quelque alarme.
Il ne verrait qu'en frémissant,
Cet art industrieux qui sur le front ramene
De vos longs cheveux noirs le luxe obéissant,
Pour faire ressortir un teint éblouissant
Dans l'heureuse union de l'albâtre à l'ébène ;
Il se plaindrait du fard dont l'éclat emprunte
Donne à vos yeux si doux plus de vivacité :
Il fronderait sur-tout cette robe échancrée,
Qui montre votre épaule et ses contours polis,
Et découvre ce sein de lis,
Dons il voudrait lui seul voir la grace ignorée ;
Il maudirait ce vêtement
Qui, sous le lin moelleux, ou sous la gaze fine,
D'un corps qu'il dut cacher, indiscret ornement,

Revele à nous les yeux les formes qu'il dessine :
Il manquerait enfin tous votre ajustement.
Vous, douce, et redoutant une tendre querelle,
Vous fuiriez la parure, et vous croiriez moins belle :
Comment oser dès-lors accepter un amant ?
C'est trop peu : vous penchez vers la coquetterie.
Quoique, sans nul effort, admirée et chérie,
Vous trainiez après vous des flots d'adorateurs,
A peine vous entrez dans l'une de nos fêtes,
Que jalouse de plaire, avide de conquêtes,
Il faut que, déployant mille attraits séducteurs,
Vous fixiez tous les yeux, tourmentiez tous les cœurs,
Et dérangiez toutes les têtes.
Vous adressez à l'un un souris gracieux,
A l'autre un doux regard, à l'autre un mot aimable,
Et vous multipliez le charme inépuisable
De votre bouche et de vos yeux.
Un amant ne pourrait soutenir ce spectacle :
Craignant tous ses rivaux, pour leur porter obstacle,
Vous le verriez, tantôt se placer mille fois
Entre eux et vos regards, entre eux et votre voix :
Tantôt pâle, rêveur, malheureux de vos charmes,
Dévorer à l'écart ses plaintes et ses larmes.
Vous, pour consoler son ennui,
Discrète en vos regards comme en votre langage,
Vous baisseriez les yeux, ou ne verriez que lui :
Mais quel effort pour vous de perdre quelque hommage !
Qu'ai-je dit ? à la Walse il faudrait renoncer ;
Eh ! quel amant sans lui vous laisserait walser ?
Quel amant souffrirait qu'un autre,
En cercle autour de vous précipitant ses pas,
Eût ses mains dans vos mains, son bras sur votre bras,
Ses yeux devant vos yeux, et son cœur près du vôtre,
Et formât avec vous ces souples mouvemens,
Trop semblables peut-être aux transports des amans ?
Un tableau si cruel le mettrait au supplice !
Vous, pour calmer son cœur jaloux de vos appas,
Avec d'autres que lui vous ne walseriez pas ;
Mais ne serait-ce point un bien grand sacrifice ?
Réfléchissez pourtant ; le ciel de trop d'attraits
En naissant vous a décorée,
Pour que de vains atours méritent vos regrets ;
Sans le moindre ornement vous êtes mieux parée.
Un seul de vos discours est trop ingénieux
Pour que vous regrettiez ceux de nos agréables ;
Dans leur fade jargon, ou sots ou précieux,
Ils sont si tristement aimables,
Ou si franchement ennuyeux !
Ah ! loin d'amuser vos caprices
A rire de tous les travers,
A suivre des plaisirs factices,
Ne vaudrait-il pas mieux, oubliant l'univers,
Aimante autant qu'aimée, en des liens propices
Abandonner vos jours aux plus pures délices ?
Considérez quel sort ont les amans : entre eux
La peine, la joie est commune.
Ils obtiennent chacun, dans un échange heureux,
Deux cœurs au lieu d'un cœur, deux ames au lieu d'une ;
Et sentent, partageant leurs craintes, leurs desirs,
La moitié des chagrins, le double des plaisirs.
Ainsi dans une même ivresse,
Faisant du jour une heure, et de l'heure un moment,
De leur cœur par le sentiment
Ils éternisent la jeunesse,
Et la vie est pour eux un long enchantement.
Tel est le vrai bonheur, il doit être le vôtre :
Belle, aimable, pourquoi toujours le refuser ?
Pourquoi, sur vos destins, prompte à vous abuser,
Ne pas doubler votre ame en vivant dans une autre ?
Quelle est votre existence ? un triste et froid sommeil :
Ne sentez-vous jamais le besoin du réveil ?
Croyez-moi ; la glace embellie
Par vos traits répétés dans son heureux cristal,
Vous dit qu'à votre éclat nul éclat n'est égal,
Que vous êtes la rose au matin de la vie.
Mais quels que soient tous vos appas,
L'âge fuit, entraînant les grâces sur ses pas ;
Il arrive un moment où l'on est moins jolie ;
Aglaure, ne l'attendez pas.
Profitez des instans que la beauté vous donne :
Dans le champ du plaisir récoltez aux beaux jours :
Est-ce donc en hiver qu'il faut que l'on moissonne ?
Choisissez pour aimer la saison des amours.
Jeunesse et sentiment veulent qu'on les rassemble.
Jeunesse et sentiment, ils vont si bien ensemble !
Ne séparez donc pas ce qui s'unit toujours.
La gloire vous séduit, l'Amour la donne aux belles :
L'Amour plus d'une fois les rendit immortelles.
Voyez Sapho, voyez Héloïse et Didon :
L'avenir consacra leurs faiblesses heureuses ;
Et l'on ne peut nommer ces beautés amoureuses
Sans donner un soupir, une larme à leur nom.
Que vous dirai-je enfin ? plusieurs femmes sensibles
Vivent dans la postérité ;
Mais Lucrèce, parmi les belles invincibles,
Est le seul nom qu'on ait cité.
Diane, si sévère au milieu des déesses,
Laissa pour un berger *échapper* ses caresses :
On ne peut le nier, quoique les bois, la nuit
Fussent les seuls témoins de ses faveurs secrètes ;
Mais les nymphes sont indiscrètes,
Et les moindres baisers font encor quelque bruit.
Espérez-vous, simple mortelle,
Etre plus sage que les Dieux ?
L'exemple de la terre et l'exemple des cieux,
Tout au sentiment vous appelle :
Aimez donc, d'un doux nœud laissez-vous enchaîner ;
Méritez le bonheur en daignant le donner,
Et soyez la plus tendre ainsi que la plus belle.

Je n'ai pu me résoudre à ne donner qu'un fragment de cette Epître : c'est un de ces morceaux qu'il faut lire dans son ensemble; elle offre pourtant quelques taches bien légères, que le goût sévère de l'auteur fera disparaître sans doute à la première édition; mais on a pu y reconnaître avec quel talent il a su revêtir son style de toutes les grâces de son sujet.

LAYA.

CONCERT.

Le Concert de *Dona Isabel Colbran*, cantatrice espagnole (pensionnée de S. M. C. la reine d'Espagne) est irrévocablement fixé au samedi 12 brumaire. Elle chantera trois morceaux de Musique de différens genres.

M. Lambert chantera un air français ; M. Wolff touchera un nouveau concerto de piano; M. Libon, musicien de la cour de Portugal (qui n'a pas encore été entendu à Paris) exécutera un concerto de violon de sa composition.

L'orchestre, conduit par M. Kreutzer, sera composé de la plupart des artistes les plus connus de cette capitale. Tous ces professeurs réunis s'empressent de concourir au succès de ce concert, et y mettent d'autant plus de zèle que ce doit être la seule fois que l'on entendra cette étrangère.

Cette réunion musicale aura lieu rue du Bouloi, maison Desmarets. L'on ne trouve les billets d'entrée que chez M. Colbran, rue St.-Georges, n°. 3. On commencera à huit heures précises du soir.

TOPOGRAPHIE.

Charles Picquet, géographe-graveur, quai Malaquais, petit hôtel de Bouillon, prévient le public, et particulièrement MM. les députés appellés à la cérémonie du couronnement de l'EMPEREUR, qu'il publiera le 1er frimaire prochain, sous les auspices de son Exc. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, un plan exact de la ville de Paris et de ses fauxbourgs, en deux feuilles et demie, papier grand-aigle, dans lequel il a figuré toutes les rues, ruelles, cul-de-sacs, passages publics et particuliers, places publiques, carrefours, enclos, quais, marchés, ports, barrières, etc., qui existent aujourd'hui. On trouve dans la table alphabétique les noms anciens des rues, ruelles, etc., qui ont reçu depuis une nouvelle dénomination.

Les amateurs qui attendent la publication de ce plan, et qui ont demandés des premières épreuves, sont priés de se faire inscrire chez l'auteur.

LIVRES DIVERS.

Le Bouton de Rose ou *les Etrennes à la Beauté*. 2e volume de la collection, ornée d'une jolie gravure. Prix, 1 fr.

A Paris, chez Pillot aîné, libraire, sur le Pont-Neuf n° 5.

Les amateurs trouveront dans ce recueil les noms de Mrs. Armand Gouffé, Dupaty, Chazet, Favart, Piis, Radet, Ségur et Mad. Perrier.

On trouve chez le même libraire *le Chansonnier des Dames* ou *les Etrennes de l'Amour*, 5e volume de la collection, 1 vol. in-18, figures, même prix ; *les Bouquets de Famille* ou *choix de Chansons*, pour fêtes, mariage, etc., 1 vol. in-18, figures, même prix.

On peut se procurer des collections complettes de ces différens ouvrages, et au même prix, chaque volume.

Je cherche le Bonheur, ou le Célibat, le Mariage et le Divorce, sous le rapport des mœurs, de la société et du bonheur des individus ; 1 vol. in-8° : prix, 2 fr.

A Paris, chez Moutardier, quai des Augustins ; Théodore Varée, quai Malaquais, Pichard, quai Voltaire ; Desenne et Dentu, palais du Tribunat ; au grand Corneille, rue Neuve des Petits-Champs, n° 1280; et au Dépôt des Lois, rue S. Honoré près S. Roch.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 ½
—— courant	57	57 ½
Londres	24 fr. 60 c.	24 fr. 40 c.
Hambourg	190 ½	186 ¾
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 52 c.	14 fr. 27 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	7l 19s 6d p. 6f	81. 1 s. 6 d.
Bâle	½	1 ¼ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		159 ½
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 12.	fermée.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	58 fr. 30 c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1130 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la 1re représ. de l'Amant soupçonneux, comédie nouvelle en un acte et en vers ; le Père d'occasion, et les Menechmes.

Opéra-Comique. La 4e représentation d'Avis aux Femmes, ou le Mari colere, et les Deux Journées.

Théâtre du Vaudeville. Maître Adam, les Deux Peres, et les Amours d'Eté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor. en 3 actes, et Crispin rival de son maître. — Jeudi, au bénéfice de M. Rhenon, le Cid, les Amans Prothées, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre Molière. (Opéra-Comique et Vaudeville.) .....

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins ; n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 43. *Dimanche*, 13 *brumaire an* 13 *de la République* (4 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 21 *octobre* (29 *vendem.*)

Le nombre des naissances s'est élevé en Islande à 1538, celui des morts à 2352. Parmi ces derniers, on a compté 133 personnes de 80 à 90 ans, et 16 de 90 à 100 ans. Le nombre des mariages a été de 215. On sait que l'Islande, située depuis le 63 jusqu'au 67e degré de latitude, est un pays disgracié de la nature, dont le sol est ingrat, et le climat très-rigoureux. Sur une surface de 4 à 5 mille lieues carrées, vivent isolément de 45 à 50 mille habitans, sans villes ni villages, et presque sans autres lois que des coutumes et des traditions. Les Islandais ne connaissent point l'usage du pain ni du vin, ils vivent de gruau, de laitage et de poisson. Les hommes sont petits, faibles et industrieux. Les femmes sont d'une mauvaise santé, et d'un caractere mélancolique. Le roi de Danemarck retire annuellement de ce pays la valeur de 16,000 rixd. Les habitans paient leurs impositions en poisson. Depuis que l'Hécla est éteint, il s'est ouvert deux nouveaux volcans, qui jettent beaucoup de feux, et occasionnent de fréquens tremblemens de terre.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 18 *octobre* (26 *vendemiaire.*)

M. le comte de Zichy, président de la chambre des finances a reçu ordre de faire frapper pour le 8 décembre, jour désigné pour la solennité relative de la dignité impériale héréditaire, une quantité de médailles égale à celle qui fut frappée lors de la derniere prestation de foi et hommage. Ces médailles seront remises aux différens départemens, pour en faire des distributions.

Augsbourg, le 26 *octobre* (4 *brumaire.*)

S. A. l'électeur de Hesse-Cassel vient de faire plusieurs promotions, tant militaires que civiles.

— Des plaintes graves de concussion, exaction, etc., ayant été portées à S. M. l'empereur, dans son dernier séjour à Prague, contre plusieurs fonctionnaires de cette capitale de la Bohême, S. M. a nommé une commission particuliere pour en prendre connaissance, et lui en faire sur-le-champ un rapport. Les plaintes contre quelques-uns ont été trouvées mal fondées; mais contre quelques autres elles ont été prouvées, et ont attiré sur les personnes, parmi lesquelles il y en a quelques-unes de très-connues, les peines ou de destitution de leurs fonctions, ou d'emprisonnement, pour être ensuite livrées aux tribunaux criminels.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 *octobre* (4 *brumaire.*)

L'opinion qui a été émise dans le *Morning-Chronicle*, au sujet de la révoltante saisie des galions espagnols, est regardée comme un échantillon de celle qui sera manifestée dans le parlement par M. Fox. La raison sur laquelle on fonde cette supposition, c'est que l'article dont il s'agit, est généralement attribué à M. Fox lui-même.

On avait inutilement cherché à deviner les motifs que les ministres avaient pu avoir pour proroger deux fois le parlement, depuis que l'époque de sa rentrée avait été fixée par une premiere proclamation. Aujourd'hui on est persuadé que le gouvernement a voulu éviter par-là de soumettre à la discussion du parlement la déclaration de guerre et les actes de violence qu'il méditait contre l'Espagne. Il a voulu que le parlement trouvât la chose faite.

— Les ministres ont encore imaginé un nouveau moyen de défendre les côtes de la Grande-Bretagne; c'est d'inonder les différentes parties des terreins plats qui longent les côtes de Kent et Sussex, à l'aide d'écluses ou d'égoût, qui porteront de l'eau à volonté sur toute la surface de ces terreins. On se propose aussi de mettre ces écluses à l'abri de toute attaque, en les fortifiant par des ouvrages convenables. Mais ces projets, quoique praticables, ont de grands inconvéniens; car ils causeraient un dommage incalculable dans les terres et terreins inondés. Cette considération paraît avoir déterminé le gouvernement à abandonner ces projets, pour en adopter un autre qui sera moins préjudiciable aux propriétés individuelles: si on l'exécute, il en résultera un monument qui pourra toujours exister, et qui sera extrêmement avantageux au commerce des cantons où il sera établi. Il s'agit de construire un canal d'une vaste dimension, entre la batterie de Shorncliff et la riviere de Rother, près Rye, positivement aux pieds des hauteurs de Pleydon. Ce canal aura, du côté du nord, un rempart qui couvrira une route militaire, en sorte que, sur les rochers ou les hauteurs, il sera facile d'élever des batteries pour défendre le passage du canal, indépendamment des batteries qui seront établies sur les remparts dominans toute la longueur de ce canal.

La profondeur sera telle que des vaisseaux marchands et des bâtimens armés, du jaugeage de 200 tonneaux, pourront y naviguer, et les derniers servir d'un surcroît de défense en cas de besoin; ce qui ajoute singulierement à l'importance de ce canal, c'est qu'il réunit les moyens de défense à l'utilité publique. Ce sera une espece d'aqueduc où les eaux de pluie iront s'engloutir; ce qui sera d'un grand avantage pour les terreins qui sont exposés à recevoir les eaux des terres élevées. Les propriétaires de ces cantons jouiront de la facilité de transporter les produits de leur sol jusqu'à la mer, à un produit infiniment plus bas qu'ils n'ont pu le faire jusqu'à ce moment. On aura la facilité de transporter des pierres dans l'intérieur du pays, pour en réparer les routes qui sont en mauvais état. Ce nouvel ouvrage sera d'une utilité inappréciable pour le comte de Kent, sur-tout s'il passe d'Yalden Lees sur le Medway, et gagne Cantorbery par Lamberhust et Ashford, tandis qu'un bras traverserait Tenterden pour se jeter dans le Rother.

Le plan de ce canal a été trouvé d'une exécution plus facile qu'aucun de ceux que l'on a imaginés jusqu'ici dans ce royaume. La surface du terrein destiné à la construction du canal, est d'environ cent pieds au-dessus de la surface de la mer, et se trouve de niveau pendant l'espace de près de cinquante milles (17 lieues.) On a également projeté de creuser un canal qui communiquerait avec la mer, de Cantorbery à la baie de Saint-Nicolas, dans l'île de Thanet, et serait assez profond pour porter des vaisseaux; en sorte que la jonction de ces deux canaux fournirait, à tout l'intérieur du comté de Kent, un moyen de navigation aussi prompt que facile, avec la côte maritime, Cantorbery, Chatam, Rye et Hythe. Il sera pareillement ouvert, au moyen de la riviere de Rother, une navigation dans une partie du comté de Sussex, à Robertsbridge, d'où l'on transportera, à peu de frais, les bois de charpente et autres articles, dans les chantiers de sa majesté, à Chatam et sur la Tamise. On profitera probablement de l'occasion, pour achever la construction du port de Rye, qui reste négligé depuis si long-tems, et pour l'exécution duquel on ne cesse de faire des vœux. L'ancien port de Lympe, le *Portus Lemanus* des Romains, sera ouvert aussi, et il est probable que l'attention des ministres se portera, tôt ou tard, du côté de Hythe, et qu'on y creusera un bon port.

On a fait un marché pour l'exécution de ces immenses travaux, avec des entrepreneurs qui se sont engagés à les terminer dans quatre ou cinq mois. Déjà plusieurs centaines d'hommes y sont employés, et plusieurs milliers d'ouvriers sont en chemin pour s'y rendre. Telle est l'importance que le gouvernement attache à cette opération que l'on y appelle, de toutes les parties du royaume, les plus habiles ingénieurs. Tous ces détails sont extraits d'une feuille ministérielle, et copiés ensuite par le *Morning-Chronicle*.

INTÉRIEUR.

Evreux, le 6 *brumaire.*

Le 2 de ce mois, M. le préfet de ce département, accompagné du général Delaroche, commandant le subdivision de l'Eure, de son état-major, d'un détachement de hussards, d'une députation des grardes nationales, des principaux fonctionnaires du département, des maires et adjoints de l'arrondissement, et d'un concours très-nombreux d'habitans, s'est rendu à la plaine d'Ivry, au lieu illustré par la victoire de Henry-le-Grand, et a posé la premiere pierre de la colonne qui doit être élevée au milieu de cette plaine, en vertu de l'ordre qui en a été donné par l'EMPEREUR, lors de son passage à Evreux, le 7 brumaire an 11. Cette cérémonie a inspiré l'intérêt le plus vif: les discours analogues à la circonstance, prononcés par le maire d'Ivry, et par le préfet du département, ont été accueillis par des acclamations unanimes; les cris *vive* NAPOLÉON! *vive l'*EMPEREUR *des* FRANÇAIS! se sont fait entendre de toutes parts, en signe d'allégresse et de reconnaissance. On a lieu d'espérer que, dans un très-bref délai le monument sera entiérement élevé.

Paris, le 12 *brumaire.*

M. Camus, ex-membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, est mort hier matin d'une attaque d'apoplexie. Il s'était cassé la jambe il y a environ deux mois, et n'était pas encore guéri de cet accident.

— On a fait depuis peu, devant MM. le préfet du département de Seine-et-Oise; Fréni, membre de l'Institut et directeur-général des ponts et chaussées, et Leroi, inspecteur-général du Palais impérial, l'essai du moyen hydraulique proposé par M. Brunet, pour remplacer la vieille machine de Marly, et cette épreuve, ayant parfaitement réussi, ne laisse plus aucun doute sur le succès de l'entreprise.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Extraits de décrets impériaux.

Mons, le 14 fructidor an 12.

La donation offerte à l'hospice de Conques (Aveyron), par le sieur Pierre Falissart, membre de la commission administrative de cet hospice, et consistant en une maison meublée, jardin, étable et grange, et un pré, sera acceptée par l'administration dudit hospice.

Le legs de meubles et effets fait à l'hospice d'Epinal (Vosges), par Marie-Ursule Simon, supérieure-économe de cet hospice, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

L'offre faite par le sieur Gabriel Sotton et la dame Rey son épouse, de donner à l'hospice des vieillards et orphelins de la ville de Lyon (Rhône), une maison et une terre estimées 10,000 fr., ainsi que leur mobilier estimé 1000 fr., à la charge d'être admis, nourris et entretenus dans cet hospice, leur vie durant, sera acceptée par l'administration des hospices de Lyon.

La proposition faite à l'hospice d'Obernay (Bas-Rhin), par François Reiss, curateur de Mathias Reiss, de recevoir ce dernier moyennant l'abandon de sa fortune, consistant en 400 fr. environ de principal, sera acceptée par la commission administrative de cet hospice.

Le legs de 500 francs, fait aux pauvres honteux de Pau (Basses-Pyrénées), par la dame Anne Dupuy, veuve Tran, sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette ville.

Le legs de 600 francs, fait à l'hôpital-général de Romans (Drôme), par le sieur Gaspard Machon, prêtre, ci-devant curé de Triol, à la charge de faire dire trois messes, sera accepté par la commission administrative des hospices de cette ville.

L'offre faite par le sieur Antoine-Marie Carrel, débiteur envers les pauvres de la commune de Saint-Laurent (Ain), d'une rente de 15 livres tournois, de transférer auxdits pauvres, en extinction, une autre rente de 20 livres, hypothéquée sur trois fonds de terre, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de ladite commune.

Au Palais-Impérial à Aix-la-Chapelle, le 22 fructidor an 12.

Le legs de 3000 liv., que Pierre Brethous a fait aux pauvres de Saint-Séver, département des Landes, par testament du 25 septembre 1791, reçu par Bustarret, notaire de cette ville, et payable dans l'année du décès de Marie-Antoinette Brethous, héritiere du testateur, sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette ville.

L'offre faite par une personne qui ne s'est pas fait connaître, de dénoncer en faveur des hospices de Bruxelles, département de la Dyle, une rente de 140 florins ou 253 fr. 97 cent., au capital de 4000 florins, représentant 7256 fr. 24 cent., due à une corporation supprimée, et qui n'est jamais parvenue à la connaissance du domaine, sous la condition que les arrérages de ladite rente seront remis au débiteur, jusqu'au jour de la déclaration, sera acceptée par l'administration des hospices de ladite ville.

L'offre faite par un particulier qui ne s'est pas fait connaître, débiteur envers une corporation religieuse supprimée, de deux parties de rentes montant ensemble à 427 livres 10 sous tournois de principal, et qui ont été jusqu'à présent soustraites à la connaissance du domaine, de mettre lesdites rentes à la disposition de l'hospice d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, en exécution de la loi du 4 ventose an 9, sous la condition qu'il sera fait remise des arrérages échus, et que ces rentes ne commenceront à courir au profit de cet établissement qu'à compter du jour de l'acceptation, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

L'institution à titre universel, faite au profit de la table des pauvres de Courtray (Lys), par Rose-Françoise Delannoy, épouse du sieur Dezutter, estimée, tant en immeubles qu'en rentes et obligations, au revenu annuel de 10,294 francs, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de cette ville, aux charges imposées à cette institution.

La somme de 3000 francs, léguée par le sieur Necker, à l'hôpital des Enfans trouvés de Paris, suivant son testament homologué par la justice de paix du cercle de Coppet, canton de Vaud, en Suisse, le 22 mai 1804, sera acceptée par l'administration des hospices, et affectée aux besoins des Enfans trouvés de cette ville.

Les deux legs de 600 fr. chacun, faits aux pauvres des ville et faubourgs de Sens (Yonne), l'un par le sieur Caquia, chanoine de la ci-devant église métropolitaine de cette ville; l'autre par le sieur Decondé, ancien préchantre de ladite église, seront acceptés par le bureau de bienfaisance de ladite ville.

Mayence, le 3 vendemiaire an 13.

Le legs fait aux pauvres de la paroisse de Saint-Etienne-de-Bauvais (Oise), par demoiselle Marie Angadresme Deshayes, de la nue propriété d'une maison sise audit Bauvais, rue des Cordeliers, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu.

La donation faite à l'hôpital Saint-Charles, dit Hôtel-Dieu de Dieuze (Meurthe), par dame Jeanne Jacquenin, veuve Riot, d'une piece de pré de 42 ares 12 centiaires, à la charge de faire dire à perpétuité une messe basse par mois, ladite donation réversible à l'hôpital Saint-Jacques de la même ville, en cas de changement ou de suppression du premier, tera acceptée par l'administration dudit hospice.

La donation faite à l'hospice de Vendeuil (Aisne), par Marie-Catherine Desaint, consistant en différentes pieces d'héritage, en une rente de 50 fr. sur particulier, en différentes créances, et en meubles, habits et linge, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 14 au samedi 19 brumaire an 13 : savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12, et 1er Semestre an 12.

Ces semestres seront payés les mardi 15, et vendredi 18 brumaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après :

Bur. n°s	1.	A, P..... *A tous numéros.*
	2.	D, du n° 77 18 à..... *Idem.*
	3.	G, H..... *Idem.*
	4.	M, N, O..... *Idem.*
	5.	C, K..... *Idem.*
	6.	L..... *Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W..... *Idem.*
	8.	B..... *Idem.*
	9.	E, I, J, S..... *Idem.*
	10.	F, T, X, Y, Z..... *Idem.*
	11.	D, du n° 1 à..... 7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivôse à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 14, et mercredi 16 brumaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n°	9	Civiles, du n° 1 à.....	6000
		Ecclésiastiques, du n° 1 à.....	89996
	10	Civiles, du n° 6001 à.....	la fin.

Les lundi 14, et mercredi 16 brumaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 13, et mercredi 16 brumaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere.

1er et 2e Semestres an 10, par les bureaux n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

1er et 2e Semestres an 10, par les bureaux 9 et 10.

Ces paiemens auront lieu le samedi 19 brumaire.

N. B. Le jeudi 17 brumaire est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE LYON, du 9 brumaire an 13.

8. 50. 43. 69. 17.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant le remblai du quai BONAPARTE. Paris, le 12 brumaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu son ordonnance du 22 vendemiaire dernier, concernant le remblai du quai Desaix;

Considérant que ce remblai touche à sa fin, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. A compter du 14 brumaire, présent mois, la décharge de gravois établie au quai Desaix est et demeure supprimée.

II. Tous les gravatiers seront tenus de diriger sur le quai BONAPARTE les tombereaux de terre, gravois et décombres.

III. Toutes les autres décharges publiques et particulieres qui existent dans Paris, resteront fermées jusqu'après l'entier remblai du quai BONAPARTE.

IV. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'architecte-commissaire de la petite voierie, l'inspecteur général de la salubrité, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PHS.

LITTÉRATURE.

De la Pastorale, ou *Précis sur les poëtes bucoliques.* (Suite.)

Nous venons de passer en revue les auteurs bucoliques les plus célebres parmi les étrangers; jetons un coup-d'œil sur ceux que la France a produits depuis Ronsard jusqu'à Léonard, le plus marquant de tous ces poëtes.

Ils sont en si grand nombre, que la moitié est aujourd'hui inconnue. Des deux tiers de l'autre moitié, nous ne possédons plus à peine que les noms. On lit encore l'autre tiers avec plaisir.

Rien n'est plus juste que le mot de la Bruyere sur Ronsard et ses contemporains : *ils ont plus nui au style qu'ils ne lui ont servi.* Appliquons ce mot à tous nos bucoliques français, sans en excepter plus de cinq ou six. Allons plus loin que la Bruyere même. Le jargon, moitié français, moitié grec et latin, des contemporains de Ronsard a nui sans doute aux progrès de la langue; mais l'afféterie héréditaire des écrivains qui les ont suivis, a plus nui à la justesse des idées et aux progrès du goût dans les choses, que ce jargon primitif n'avait nui au naturel et à la franchise dans l'expression.

L'exagération fut toujours un des caracteres de la faiblesse; il n'y a de force que dans la vérité. L'enfant se hausse sur des échasses, et il se croit grand : l'écrivain qui, pour faire valoir sa pensée, gonfle son style, ou qui, pour hausser son style, exagere sa pensée, emploie l'artifice de cet enfant; signe d'impuissance chez tous deux, puisque l'un n'ajoute rien à sa taille, l'autre rien à son génie.

Ronsard naquit en 1524. Ses poésies eurent tant de vogue, qu'elles lui firent donner le surnom de *prince des poëtes*. Favori de Henri II, de François second, de Charles IX et de Henri III, il eut été, à plus juste titre, surnommé *le poëte des princes*. Boileau s'exprime ainsi sur ce *prince des poëtes* :

« Ronsard..... par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode;
Et toutefois long-tems eut un heureux destin.
Mais sa muse en français, parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ces grands mots le faste pédantesque. »

Et puis il ajoute :

« On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
Vient encor frédonner ses idylles gothiques,
Et changer, sans respect de l'oreille et du son,
Licidas en Pierrot, et Philis en Toinon. » (1)

Soyons justes pourtant : ce même Ronsard, plein de verve poétique et d'imagination, mais bouffi de phébus (1), a quelquefois dans ses tournures, et sur-tout dans ses idées, une grace qu'on est étonné de rencontrer parmi ces expressions pleines d'enflure, dont il se hérisse. Avec tout le contraire du talent qu'exige l'églogue, c'est-à-dire, la simplicité, ce poëte a dû, on le croit bien, faire de fort mauvaises. C'est là qu'il a trouvé le secret d'être à-la-fois gigantesque et trivial.

Il s'offre ici une remarque au sujet de Ronsard. Les auteurs du recueil des *Annales poëtiques* nous disent qu'Homere et Virgile n'*apprennent pas mieux que* Ronsard *à faire des vers français*. Il y a au moins de la singularité dans ce rapprochement. D'abord, c'est confesser implicitement que Ronsard ne parle pas *français*, quoiqu'il s'exprime en langue française (ce qui est arrivé depuis lui et arrivera encore à quelques auteurs); mais comment un mauvais écrivain peut-il enseigner à bien écrire dans une langue qu'il estropie? Je conçois qu'on apprenne dans Homere et dans Virgile à faire, non-seulement de bons vers français, mais de bons vers dans toutes les langues : pourquoi? parce qu'en étudiant, quoique dans une langue étrangere, des écrivains parfaits, on doit apprendre à se perfectionner dans sa propre langue, parce que ce qui est *pur* n'inspire rien que de *pur*, et qu'il y a toujours quelque chose à gagner dans la société des riches. Mais comment un auteur incorrect enseignerait-il l'art d'écrire correctement? Comment se former un langage convenable et noble sur un barbare langage? La nature de la récolte tient à celle de la semence.

A-t-on voulu dire que Ronsard a des idées? Alors, convenons qu'il nous apprendra à penser. Mais comme on pense en prose comme en vers, et plus en prose qu'en vers, il n'en faut pas conclure qu'il faille étudier les *Poésies de Ronsard* pour apprendre à devenir poëte. Je ne conseille pas aux jeunes gens de choisir cet auteur pour en faire leur poétique; et, quoiqu'on l'assimile à Virgile et à Homere, je les engage à lire souvent ces deux derniers, dussent-ils ne lire Ronsard que lorsque leur goût et leur talent seront formés, ou plutôt je les engage à attendre, pour le lire, qu'ils soient sûrs de leur goût et de leur talent.

Les contemporains de Ronsard (je ne parle que des plus renommés, pour mieux dire, des moins

(1) Ronsard, dans plusieurs de ses églogues, a mis en scene beaucoup de princes de la cour de Charles IX. Il déguise ainsi leurs noms. Charles IX se nomme *Carlin*; Henri II, *Henriot*; Catherine de Médicis, *Catin*.

(2) Voici quelques vers extraits de son chant pastoral sur les noces de Charles, duc de Lorraine, et de Mme Claude, fille du roi Henri II.

O Dieu! qui prens le soin des nôces, hyménée
Laisse pendre à ton dos ta chape ensafranée :
Ton pié soit enlacé du beau brodequin bleu,
Et portes en ta main un clair flambeau de feu.
Ce n'est pas un berger qui, vulgaire et champêtre,
Mene, aux gages d'autrui, un maigre troupeau paître.
.....
.....
Il s'éleve en beauté sur tous les pastoureaux,
Comme un taureau fougueux sur les menus troupeaux;
Ou comme un pin gommeux, au résonnant feuillage,
Tient son chef pommelu par-dessus un bocage.
Son menton, qui plus est, en sa jeune saison,
Ne se fait que créper d'une blonde toison.
Bergers, faites ombrage aux fontaines sacrées :
Semez tous les chemins de fleurettes pourprées :
Dépandez la musette, et de branles divers,
Chantez à ce *Charlot* des chansons et des airs.

L'amitié et la jeunesse *vont apprêter* (dit-il) *le lit nuptial.* Les vers suivans ont de la grace.

Mille amours emplumés de leurs petites ailes,
Voleteront dessus, comme, és branches nouvelles
Des arbres du printems, volètent les oiseaux
Qui se vont égayant de rameaux en rameaux.
La vigne à son ormeau si fort ne soit liée,
Qu'à l'entour de ton cou ta jeune mariée,
Qui, d'un baiser permis, ta bouche embaumera,
Et d'un autre plaisir ton cœur allumera.
C'est une prime fleur encore toûté tendre :
Epoux, garde-toi bien brusquement de la prendre.
Il la faut laisser croître, et ne faut simplement
Que des ailes d'amour l'éventer doucement, etc. etc.

inconnus), furent Jean Vauquelin, Rémi Belleau, Baïf et Joachim Dubellay, tous quatre précurseurs des Desportes, des Racan, des Ségrais, des Durfé, et ceux-ci à leur tour des Fontenelle, des Longepierre, des Deshoulières, des Berquin, des Léonard.

Jean Vauquelin, dit *Delafrénaye*, est le premier qui ait fait des satyres dans notre langue. On a de lui un *Artpoétique*, curieux à consulter. Le législateur de notre Parnasse n'a pas dédaigné d'en imiter quelques passages; mais il ne s'agit ici que de ses idylles. Elles offrent plus de naturel et de naïveté que celles de Ronsard; moins d'enjambemens ou d'inversions à la grecque et à la latine. Sa poésie est, en un mot, plus francisée. Voici une de ses idylles dans le genre *anacréontique*, qui ne déplaira pas au lecteur

Amour, tais-toi; mais prend ton arc,
Car ma biche belle et sauvage.
Soir et matin, sortant du parc,
Passe toujours par ce passage.

Voici sa piste!... oh! la voilà!
Droit à son cœur dresse ta vire!
Ne manque pas ce beau coup-là
Afin qu'*elle n'en puisse rire.*

Hélas! qu'aveugle tu es bien!
Cruel, tu m'as frappé pour elle;
Libre, elle fuit, elle n'a rien:
Mais las! ma blessure est mortelle.

A l'égard de Rémi Belleau, le second des quatre que j'ai cités, il dut toute sa renommée à Ronsard, qui l'appelle *le poète de la nature*. Ce poète de la nature n'était pas celui du goût. Son style avec moins d'emphase que celui de Ronsard (car il est humble et rampant), fourmille d'expressions néologiques et obscures. Régnier, pour peindre l'âpreté de ce style, dit qu'il a *des mots hargneux*. Rémi Belleau a rimé plusieurs pièces dans le genre pastoral, entre autres une paraphrase du *cantique des cantiques*, qui n'a pas besoin, pour être appréciée ce qu'elle vaut, d'être comparée à l'imitation de Voltaire.

On serait fort embarrassé de trouver huit vers de suite dignes d'être cités dans ce qu'on appelle ses églogues; et cela justifie le mot du cardinal Duperron, qui place Belleau au-dessous de Jodele, c'est-à-dire à-peu-près au-dessous de rien, comme quelques écrivains l'ont observé.

Belleau a donné des *imitations d'Anacréon*, ou du moins il nous offre des pièces sous ce titre. C'est pousser bien loin le scrupule de la modestie. Belleau aurait pu, en toute confiance, les donner comme originales, bien sûr qu'on n'y eût jamais reconnu le chantre de Batylle, tant la copie est ressemblante!

Joachim Dubellay est autant au-dessus de Rémi Belleau qu'il est au-dessous de Ronsard, quoique ses poésies aient en général moins d'apprêt, plus de naturel, et plus d'abandon que celles du prince des poètes; mais elles n'ont ni leur richesse, ni leur tour poétique, ni leur coloris. Dubellay fut surnommé *l'Ovide* de son siècle: il le fut à-peu-près comme Belleau fut le poète de la nature. Mais la langue française était alors une vierge si neuve et si timide; elle craignait tant de se montrer sous les atours et les ornemens de la poésie, devant la langue de Virgile, sa rivale et sa souveraine, que le moindre des chevaliers qui s'annonçait dans la carrière, revêtu des couleurs de cette nouvelle dame, attirait sur lui, comme sur un nouveau conquérant, les regards de la nation, et s'acquérait dans les lettres non moins d'illustration et de gloire, que les de Foix et les Bayard dans les armes.

Le quatrième des contemporains de Ronsard est Jean-Antoine Baïf, de Venise, né en 1532. Il fut comme Ronsard un des pensionnaires de Charles IX, de Henri II et de Henry III. Baïf est encore un de ceux qui ont le plus conspiré contre la langue, en la chargeant d'expression dérivées des idiômes grec et latin. Son langage, qui n'est ni l'un ni l'autre, et qui n'est pas non plus français, forme une sorte de bigarure rebutante, qui rend aujourd'hui ses écrits presqu'illisibles. « Ce rimeur était un fort bon homme (dit Duperron), mais un fort mauvais poète. » Baïf était très-fécond; il a à-peu-près fait de tout, jusqu'à un recueil sur l'amour, peu propre à donner le goût de ce sentiment. Veut-on avoir une idée de son naturel dans l'églogue et l'idylle. En voici un exemple. Il s'adresse aux nymphes.

Vous n'étiez pas alors sur les rives de Seine,
Où Brinon, languissant de l'amoureuse peine,
Piteusement couché, toute chose allumait
De pitié, fors le cœur de celle qu'il aimait.
Même les genévriers, et même les épines,
Pleurerent son malheur: les ondes argentines,
Qui nettes, paravant, coulaient par les ruisseaux,
S'accrurent de leurs pleurs, et troublerent leurs eaux, etc.

Après Vauquelin, Rémi Belleau, Baïf et Dubellay, nous rencontrons sur la même route Philippe Desportes. Desportes placé par Boileau au-dessus de Ronsard dans ces deux vers de l'Art poétique:

Ce poète orgueilleux (3), trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Desportes nâquit à Chartres en 1546. Il eut pour neveu le satyrique Regnier, plus célèbre que son oncle. Desportes est un des auteurs qui connut le mieux l'art de se faire payer ses vers. La publication de ses premiers ouvrages lui valut, dit-on, dix mille écus de Henri III (4). Il obtint une abbaye pour un sonnet, et finit par amasser un revenu de 30,000 fr. dans le commerce des muses. Au reste, sa bienfaisance lui fit pardonner sa fortune. Ses richesses devinrent le patrimoine des gens de lettres. Nul poète n'a peut-être plus donné; nul, en donnant, ne s'est peut-être plus enrichi.

Desportes vécut en philosophe. Destiné, par son opulence, à habiter les palais, il leur préféra (5) toujours la campagne et les livres. Ce goût des plaisirs simples se retrouve dans tous ses ouvrages. Il a contribué, pour sa part, à rendre notre langue à elle même; à lui redonner sa physionomie défigurée par ses devanciers, à la dégager enfin de tout l'attirail pédantesque sous lequel elle gémissait, comme étouffée. Je vais citer de lui deux morceaux qui le feront mieux connaître que tout ce que je pourrais ajouter à son éloge. Voici le premier:

O bien heureux qui peut passer sa vie
Entre les siens, franc de haine et d'envie,
Parmi les champs, les forêts et les bois,
Loin du tumulte et du bruit populaire;
Et qui ne vend sa liberté, pour plaire
Aux passions des princes et des rois!
Il n'a souci d'une chose incertaine;
Il ne se paît d'une espérance vaine,
Nulle faveur ne le va décevant;
De cent fureurs il n'a l'âme embrâsée,
Et ne maudit sa jeunesse abusée
Quand il ne trouve à la fin que du vent.
Il ne frémit quand la mer courroucée
Enfle ses flots, contrairement poussée
Des vents émus soufflans horriblement:
Et quand, la nuit, à son aise il sommeille,
Une tempête en sursaut ne l'éveille
Pour l'envoyer du lit au monument.
L'ambition son courage n'attise;
D'un fard trompeur son ame il ne déguise;
Il ne se plaît à violer sa foi:
Les grands seigneurs sans cesse il n'importune,
Mais, en vivant content de sa fortune,
Il est sa cour, sa faveur et son roi.
.....
.....
Si je ne loge en ces maisons dorées,
Au front superbe, aux voûtes peinturées
D'azur, d'émail et de mille couleurs,
Mon œil se paît des trésors de la plaine,
Riche d'œillets, de lis, de marjolaine,
Et du beau teint des printanieres fleurs.
Dans les palais enflés de vaine pompe,
L'ambition, la faveur qui nous trompe,
Et les soucis, logent communément;
Dedans nos champs se retirent les fées,
Reines des bois, à tresses décoifées,
Les jeux, l'amour et le contentement.
.....
.....
Que de plaisir de voir deux tourterelles
Bec contre bec, en trémoussant leurs ailes
Mille baisers se donner tour-à-tour!
Puis, tout ravi de leur grâce naïve,
Dormir au frais d'une source d'eau vive,
Dont le doux bruit semble parler d'amour!

Voici la seconde piece, intitulée: *Villanelle.*

Rosette, pour un peu d'absence,
Votre cœur vous avez changé;
Et moi, sachant cette inconstance,
Le mien autre part j'ai rangé.
Jamais plus, beauté si légere,
Sur moi tant d'empire n'aura:
Nous verrons, volage bergere,
Qui premier s'en repentira.

Tandis qu'en pleurs je me consume,
Maudissant cet éloignement,
Vous qui n'aimiez que par coutume,
Caressiez un nouvel amant.
Jamais légere girouette
Au vent sitôt ne se vira:
Nous verrons, bergere Rosette,
Qui premier s'en repentira.

Où sont tant de promesses saintes,
Tant de pleurs versés en partant?
Est-il vrai que ces tristes plaintes
Sortissent d'un cœur inconstant?
Dieux! que vous êtes mensongere!
Maudit soit qui plus vous croira!
Nous verrons, volage bergere,
Qui premier s'en repentira.

Celui qui a gagné ma place,
Ne vous peut aimer tant que moi;
Et celle que j'aime vous passe
De beauté, d'amour et de foi.
Gardez bien votre amitié neuve,
La mienne plus ne variera;
Et puis nous verrons, à l'épreuve,
Qui premier s'en repentira.

On ne peut nier que le tour de ces vers ne soit plein d'esprit et de grâce. La naïveté est le caractere de ces couplets; la mollesse, l'abandon, celui du premier morceau. L'expression a un peu vieilli; mais toutes les images y sont naturelles, sans apprêt, et nulle trace de mauvais goût ne les défigure. Tous les vers de Desportes ne ressemblent pas, à la vérité, à ceux-ci; mais l'auteur, en général, s'écarte peu de la bonne route. Ses imitations même (car il n'a imité que (6) de bons modeles), ses imitations sont une preuve que la nature et son esprit cherchaient toujours à l'y rappeler: mais son génie n'avait pas assez de vigueur pour rompre l'immense barriere qui séparait son siècle du beau siècle de Racine et de Boileau.

A mesure que nous approchons de ce siècle, à mesure la langue sort de son germe, comme une plante se développe et s'éleve et s'embellit. Racan et Ségrais succedent à Desportes, au commencement du 16e siècle, et la cultivent avec plus de succès que lui. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur ces deux poètes; tous deux ont fait des bergeries beaucoup moins *lues* que *citées*. Les gens du monde en font l'ornement de leurs bibliotheques; les seuls gens de lettres font, de quelques-unes de leurs idylles ou églogues, l'ornement de leur mémoire. Tous deux sans doute sont au-dessus de Desportes pour tout ce qui tient au style et aux agrémens du langage; je doute qu'ils soient au-dessus de lui pour la finesse des pensées, la mollesse des tours et ce naturel des images. Leurs peintures ont de la naïveté. On voit que Ségrais sur-tout a imité les anciens, mais il est froid (7), et il manque de coloris. Racan veut quelquefois en avoir; il n'offre à l'œil que *des paillettes brillantées* (8). Sa touche est gracieuse, précisément parce qu'elle manque de force. L'expression poétique lui est étrangere; et cet auteur, qui ne fut qu'un homme d'esprit, quoique Malherbe, son ami, lui trouvât du génie; ce même Racan, très-faible, ainsi que Ségrais, au-dessous même du médiocre dans le grand genre; mais qui, de même que Ségrais, réussit dans les bergeries, est généralement plus connu aujourd'hui par les éloges de Boileau que par ses propres ouvrages.

Quant à Ségrais, Boileau paraît en faire trop de cas; Rousseau trop peu. Chabanon l'a peut-être assez bien jugé quand il a dit: « Ségrais, en imitant Ovide et Virgile, reste aussi loin de ses modeles que Campistron est loin de Racine, son maître. »

Ce n'est ni Racan ni Ségrais qui ont enfanté Durfé. Ils méritent au moins cet aveu, qu'ils n'ont pas fait de la Muse pastorale une petite maîtresse, ni des champs un insipide boudoir. Leurs bergers ne ressemblent pas aux *porte-houlettes* (9) doucereux du pere de l'Astrée, ni aux pointilleux sophistes de Fontenelle. Boileau, dans son dialogue à la maniere de Lucien, intitulé:

(3) Ronsard.

(4) Il fut aussi l'ami de Henri IV, quoiqu'il eût d'abord embrassé contre lui le parti des ligueurs.

(5) Voici des vers qui le prouvent:
Recherche qui voudra les apparens honneurs,
Les pompes, les trésors, les faveurs variables,
Les lieux haut élevés, les palais remarquables,
Retraites de pensers, d'ennuis et de douleurs.
J'aime mieux voir un pré, bien tapissé de fleurs,
Arrosé de ruisseaux au vif argent semblables.
.....
.....
Là, franc d'ambition, je vois couler ma vie,
Sans envier aucun, sans qu'on me porte envie,
Roi de tous mes desirs, content de mon parti,
Je ne m'appâte point d'une vaine espérance;
Fortune ne peut rien contre mon assurance,
Et mon repos d'esprit n'est jamais diverti, etc.

(6) Il a imité Tibulle, Horace, Ovide et Properce.

(7) Ségrais vanté (dit Voltaire) par Boileau qui dénigra Brébeuf.

(8) Peut-être s'étonnera-t-on que Fontenelle soit un de ceux qui lui reprochent de n'avoir pas assez de franchise.

(9) Expression de l'abbé Dubos.

les Héros de Roman, a fait justice d'Honoré Durfé (10), devenu lui-même l'historien de ses longs et fades amours.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BEAUX-ARTS.

Paris et ses monumens, ou collection des édifices publics et particuliers les plus remarquables de cette capitale, et des chefs-d'œuvres des arts qui les décorent ; mesurés, dessinés et gravés par Baltard, architecte ; avec des descriptions historiques par Amaury-Duval ; ouvrage dédié et présenté à NAPOLÉON BONAPARTE ; onzième livraison.

Sous quelque point de vue que l'on envisage cette vaste entreprise, on reconnaîtra son utilité. Les artistes y trouveront l'empreinte du génie français sur les vastes constructions que l'on doit à des siecles différens ; les amateurs y admireront des productions variées, et souvent des modeles d'un goût pur et vraiment magnifiques ; les étrangers y prendront une haute idée de cette capitale, au sein de laquelle les édifices se sont multipliés en raison de sa richesse et de sa population toujours croissante.

Le plus célebre de tous est le Louvre ; et c'est par lui que commence l'ouvrage.

Les vues de ce palais, son plan, ses élévations, les détails des belles parties de son architecture mesurées et rendues fidelement, les bas-reliefs qui les enrichissent, les salles de l'Institut composeront un volume aussi précieux qu'intéressant.

La galerie du Louvre et les Tuileries seront développées suivant le même plan. Tous les autres palais, les salles d'assemblée des conseils, leurs dépendances et la disposition de leur intérieur, seront pareillement représentés sur une échelle proportionnée à leur étendue ou à leur importance.

Les Muséum seront offerts sous l'aspect le plus convenable à l'instruction. Les vues-perspectives satisferont par les effets pittoresques qu'elles pourront produire, ainsi que par la grandeur des détails.

On a même le projet de donner la gravure de tous les tableaux, de toutes les statues, vases, bas-reliefs antiques que contiennent les musées, et spécialement le Musée Napoléon. Mais ce serait se jeter dans des frais immenses, et dont les résultats seraient presque nuls pour le progrès des arts, et même pour le plaisir des amateurs, que d'entreprendre des gravures également finies de tous les morceaux sans distinction qui composent ces Musées. — Le procédé de la gravure à l'eau-forte a paru plus convenable pour un grand nombre de sujets ; on l'emploiera pour les morceaux d'un ordre inférieur ; et de telle sorte, avec tant de soin, que la maniere de chaque maître sera toujours exprimée avec force et vérité.

Mais les ouvrages principaux des Musées seront gravés au burin, de même format que les estampes de cabinet. Le Poussin, par exemple, ce sage de la peinture, aura deux de ses productions capitales, gravées au burin, en raison des deux genres qu'il a traités, l'histoire et le paysage. Le surplus de ses ouvrages sera exécuté dans la maniere pittoresque, dans cette maniere que les artistes et les connaisseurs préferent quelquefois à toute autre.

Cette partie sera suivie par école et par maître : de sorte que les volumes seront complettés fort promptement.

Ils contiendront des choses d'autant plus instructives, qu'elles seront traitées par les procédés de gravure les plus propres à en faire ressortir les beautés.

Par exemple, la belle forêt de Ruysdael dont Berghem a peint les figures, sera le sujet d'une estampe gravée à l'eau forte et au burin, de 60 centimetres de longueur (environ 21 pouces.)

Les autres tableaux de ce maître seront traités dans le genre de Deboissieux et de Denon, et dans des grandeurs convenables.

Cette variété de dimensions permettra de réduire à la plus petite expression possible certains sujets peu intéressans pour l'art ; d'en donner un plus grand nombre par livraisons ; enfin d'achever plus promptement.

Quant au Musée des Antiques et au Musée des Monumens français, on en présentera, dans quelques vues, les salles dans leur ensemble. Elles seront prises ensuite par travées ou faces ; et les différentes figures, ornemens, etc, qui y sont placés, seront groupés de maniere à être renfermés dans un seul cadre. Ainsi chaque salle, quelque riche qu'elle soit, sera comprise dans trois ou quatre feuilles au plus.

Tel est le plan qui sera suivi pour toutes les principales collections d'objets d'art, pour les musées en général.

On reconnaîtra dans les églises le goût qui régnait dans les tems où elles ont été construites. Les plus anciennes sont des modèles de grandeur et de légéreté, où l'architecture gothique réunit à la majesté la richesse et l'élégance. Telle est la cathédrale : la finesse de ses détails, la liaison des parties entre elles, la masse enfin de ce temple auguste, portent un caractere de majesté analogue à la sainteté du lieu.

Les salles de spectacles, les plus belles maisons anciennes et modernes, les fontaines, les vues-perspectives des places, des quais, des ponts, des jardins, composeront autant de volumes qui pourront être acquis séparément. Il en sera de même des vues des châteaux, des monumens et des principales maisons de plaisance des environs de Paris.

Le Gouvernement a bien voulu honorer cet ouvrage de son approbation et d'une bienveillance particuliere : il a donné tous les ordres nécessaires pour en faciliter l'exécution. Les détails précieux des monumens ont pu être dessinés de près, et même moulés, parce que l'on a permis d'élever des échafauds par-tout où il fallait s'approcher des objets pour les bien juger.

Le texte sera rédigé avec exactitude et soin. Un coup-d'œil sur les *Antiquités de Paris*, ou plutôt un abrégé de son histoire en général, depuis les tems les plus anciens jusqu'à ce jour, servira d'introduction à tout l'ouvrage. Les édifices, monumens, tableaux, statues, etc., paraîtront accompagnés de descriptions historiques, critiques, etc.

Pour ne rien omettre d'important dans cette partie de l'ouvrage, on puisera aux sources même de toutes les relations historiques, dans les archives, bibliotheques et autres dépôts de manuscrits et d'actes publics.

Sous le rapport de l'art, cet ouvrage en présentera les progrès depuis son enfance jusqu'au point où nous le voyons parvenu ; sous celui du goût, il offrira des objets dignes d'être admirés et étudiés ; sous celui des recherches, enfin, il présentera des origines, des faits conformes à la vérité de l'histoire, et sans la connaissance desquels il manque toujours quelque chose au plaisir qu'on éprouve à la vue des monumens de tout genre.

Cet ouvrage, grand in-fol., sera imprimé sur trois papiers différens.

Le prix, par livraison, étant actuellement, pour le papier grand-aigle vélin satiné, de 32 fr. ; grand-aigle ordinaire, 20 fr. ; colombier *idem*, 16 fr. ; les épreuves avant la lettre, sur papier vélin grand-aigle, 48 fr., sera augmenté de 4 fr. pour chaque papier, et de 8 fr. pour les épreuves avant la lettre, au 1er nivose prochain, époque où sera terminé le premier volume.

Les personnes qui ont souscrit jouiront du bénéfice de l'ancien prix, qui leur est formellement accordé jusqu'à la fin de cette utile entreprise.

Quelle que soit l'étendue de cet ouvrage, il sera complettè dans l'espace de sept à huit mois. A cet égard, il faut observer que si le Louvre seul produit 40 planches, c'est qu'il ne peut pas être comparé aux autres édifices ou monumens, pour la description desquels il suffira quelquefois d'une ou deux gravures.

Chaque livraison est composée de trois ou quatre planches et de quelques feuilles de texte qui seront enrichies de vignettes aussi intéressantes que bien exécutées.

On souscrit à Paris, chez l'auteur, à *la Calcographie des monumens de Paris*, rue du Bacq, n° 637 (faubourg Saint-Germain), et chez les principaux libraires de l'Europe.

AVIS.

M. Carnevale, professeur de langue italienne aux écoles secondaires, prévient qu'il donne un cours de langue italienne chez lui rue Feydeau, n° 245, les lundi, mercredi et vendredi, le matin, depuis huit heures jusqu'à dix, et le soir, depuis huit heures jusqu'à dix.

LIVRES DIVERS.

Métaphysique des études, ou Recherches sur l'état actuel des méthodes dans l'étude des lettres et des sciences, et sur leur influence relativement à la solidité de l'érudition ; par G. M. R., 1 vol. in-8°. Prix 2 fr. 50 cent., et 3 fr. par la poste.

A Paris, chez F. Cocheris fils, libraire, successeur de Charles Pougens, quai Voltaire, n° 10.

Moyen abrégé d'apprendre et de retenir les vers français, appliqué à trois livres choisis de l'Enéide de Virgile, traduction de M. Delille ; par Br... instituteur.

Prix, broché, 75 cent. et 85 cent. franc de port.

A Paris, chez Imbault, rue Froidmanteau, n° 17 ; Nyon jeune, place Conti, près celle des Quatre-Nation, n° 5. — An 12. — 1804.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant...	57 à 57 ⅛	57 ⅛ à ⅛
Londres.....	24 f 65 c.	24 f. 45 c.
Hambourg.....	190 ⅝	186 ¾
Madrid vales....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 42 c.	14 f. 17 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne.....	5 f. 93 c.	5 f. 16 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle.....	½	1 ¾ p.
Francfort.....		
Augusie.....	2 f. 54 c	2 fr. 51 c
Vienne.....	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 j.	1 ¼ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ¼ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 ¼ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		159¾
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	58 fr. 25 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1125 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Panurge dans l'Isle des Lanternes, opéra en trois actes. M. Duport et Mlle Duport, sa sœur, danseront au 2e acte. M. Saint-Amand et Mme Gardel, danseront le pas russe au dernier acte.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, les Horaces, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 5e repr. de la Jeune Femme colere, com. nouv. en un acte et en prose, les Provinciaux à Paris, et l'Acte de naissance.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Franc-Breton, et les Confidences.

Théâtre du Vaudeville. Duguai-Trouin, et Fanchon la Vielleuse. (Spectacle demandé.)

Théâtre de la Porte-Saint-Martin.....

Théâtre Molière. (Opéra-comique et Vaudeville.) Lodoiska, ou les Tartares, et la Grand'Mere.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, précédé des Amours de Bayard.

Théâtre de la Cité. Andromaque, tragédie, et la Rosiere de Salency.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Les deux Freres, et Azélie et Laurence, com. en 3 actes et en vers.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 20, 1re Redoute extraordinaire, grand concert, illumination à l'instar des fêtes qui furent données au roi d'Etrurie, chez le ministre de l'intérieur. — Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet. — On pourra se procuter à l'avance des billets, chez M. Thiémet, rue de Choiseuil, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

(10) Tout en se moquant de Durfé, Boileau lui reconnaît pourtant *des fictions ingénieuses, une narration vive et fleurie, et des caracteres aussi simplement imaginés qu'agréablement variés.* C'est fort bien. Ses ouvrages n'en produisirent pas moins du mal. Ils enfanterent les romans de Gomberville, de Scudéri, de Desmarets, etc., qui ne firent qu'affadir le goût et énerver la langue.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A datei du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 44. *Lundi*, 14 *brumaire an* 13 *de la République* (5 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Extrait d'une lettre de Tonningen, du 21 *octobre* (29 *vendemiaire.*)

J'AURAIS pu vous instruire, par le dernier courier, d'un événement qui intéresse la sûreté des communications entre les diverses parties de l'Europe; mais pour ne vous transmettre que des détails exacts, j'ai voulu écrire auparavant à Huzum, d'où je reçois une relation authentique.

On s'étonnait depuis long-tems que les malles venant d'Angleterre fussent portées chez M. Harwood, agent anglais à Huzum, au lieu d'y être déposées, suivant l'usage de toutes les nations, chez le maître de poste. Le gouvernement britannique l'exigeait ainsi par l'organe de son agent, malgré les représentations de la cour de Copenhague, et l'observation que c'était à elle de répondre des lettres qui passaient sur son territoire. On s'échauffait de part et d'autre, lorsque M. Harwood fertile en expédiens de ce genre, proposa de désintéresser le maître de poste d'Huzum, en lui payant une indemnité annuelle d'environ 48,000 fr., à condition que les lettres seraient remises chez lui; et il fallait bien acquiescer à ce qu'on ne pouvait guères empêcher; l'arrangement fut donc ainsi conclu.

Depuis ce moment, les secrets des familles, ceux du commerce, ceux même des nations étrangeres, étaient, dans cette partie du nord, à la disposition d'un agent anglais.

Plusieurs négocians de Hambourg avaient fait des plaintes inutiles: des lettres pour Londres, confiées à la poste, n'arrivaient point à leur adresse, ou y arrivaient fort tard, tandis que d'autres lettres de même date étaient suivies des réponses nécessaires.

Les murmures se multipliaient.

Enfin le secret de ce manége est aujourd'hui découvert, et il n'en faudra sans doute pas davantage pour y mettre fin: les malles de Hambourg et de Londres stationnaient chez M. Harwood, à Huzum; dès-lors il avait la faculté de les visiter, de les expédier, ou de les retenir à son gré.

L'accord fait avec lui par le maître de poste, stipulait bien que le paquet de lettres pour le Danemarck, continuerait à être déposé au bureau de la poste danoise, à l'instant de l'arrivée des paquebots; mais l'agent anglais tenait à cet engagement, comme son cabinet tient aux traités. Aussi ne venait-il plus par la poste de lettres d'Angleterre pour Tonningen.

Le maître de poste s'en plaignit à Copenhague. Le ministere danois, pour tirer la chose au clair, l'autorisa à requérir du *kammerheer* (chambellan) d'Huzum, l'autorisation de faire arrêter, sur la route de Tonningen, l'exprès que M. Harwood y envoyait chaque jour de poste, et qu'on soupçonnait chargé de la correspondance.

Cet exprès fut en effet saisi, samedi 13 octobre. On trouva sur lui un paquet de lettres, qu'il déclara tenir de M. Harwood, et adressé à M. Ellermann, maison de commerce établie ici, et fort occupée des intérêts de l'Angleterre; il fut ainsi prouvé que M. Ellermann s'appropriait, de sa propre autorité, les droits et les profits de la poste, en faisant distribuer les lettres, et en percevant le montant des ports.

Les produits de cette espece de vol fait aux postes danoises, étaient fidelement partagés entre MM. Harwood et Ellermann; ils en retiraient des sommes considérables. On ne s'est pas encore assuré si le paquet pour Tonningen était soustrait à Harwich du paquet danois, ou si l'opération se faisait seulement dans le cabinet de M. Harwood.

Lorsqu'on a menacé cet agent anglais de le poursuivre criminellement, il a déclaré qu'il ferait frétirer les paquebots à la ville d'Huzum. Mais de telles menaces sont vaines, parce que cette voie de communication avec le Continent est encore bien plus nécessaire au gouvernement britannique, qu'elle n'est utile à la ville d'Huzum.

Cette violation du droit des gens et du secret des lettres, de la part de M. Harwood, est un nouvel avis à tous les gouvernemens, que par-tout où un agent anglais peut mettre le pied sur le Continent, c'est pour y usurper un droit, pour y établir un abus et un scandale.

(*Publiciste.*)

REPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, le 25 *octobre* (3 *brumaire.*)

Toutes les villes que doit traverser Sa Sainteté dans son voyage à Paris, s'empressent à l'envi de faire des préparatifs dignes de l'auguste voyageur et de la solennité qui est l'objet de son voyage en France.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 *octobre* (28 *vendemiaire.*)

(*Extrait du Times.*)

Nous apprenons qu'il n'a péri aucun officier anglais dans le combat qui a eu lieu devant Cadix, mais nous avons perdu onze de nos braves marins.

(*Morning-Chronicle.*)

Du lundi 22 octobre (30 vendemiaire.)

La gazette officielle de samedi garde le silence relativement à la prise des frégates espagnoles, attendu qu'on n'a pas encore reçu les dépêches officielles du capitaine Moore. On assure cependant que des ordres ont été donnés à toutes nos croisieres de s'emparer de tous les vaisseaux espagnols qu'elles rencontreraient, et il est du moins certain que quelques-uns ont été détenus dans nos ports. Les officiers et les équipages des frégates espagnoles conduites à Portsmouth, ne sont pas traités comme prisonniers de guerre. Quelques personnes sont encore d'avis que la dispute avec l'Espagne peut s'arranger. Nous n'en voyons pas la probabilité. Après une négociation d'ancienne date sur des points en discussion, il est impossible que les ministres se soient déterminés à une pareille démarche sans la presque certitude que l'Espagne n'accéderait pas aux conditions qu'ils lui proposaient. Elle serait encore moins disposée à le faire aujourd'hui. Si elle avait déjà résolu de faire la guerre, on n'a fait que lui en fournir un prétexte plus plausible; si, au contraire, elle avait des intentions pacifiques, la prise des trois frégates et la destruction affreuse de la quatrieme, doivent allumer chez cette nation le desir de la vengeance. Une nation qui exerce le droit de capturer des vaisseaux par mesure de *précaution*, sans aucune déclaration de guerre, ne peut jamais être regardée comme étant *en paix* avec ses voisins. Tout homme sensé et raisonnable est indigné de ce qui vient d'arriver, et les partisans même des ministres paraissent très-allarmés.

(*Extrait du Times.*)

Du mardi 23 octobre (1er brumaire.)

L'amiral Graves arriva vendredi dernier à Torbay avec la division sous ses ordres, mais il mit à la voile le lendemain au soir avec l'amiral Cornwallis, d'après des ordres exprès de l'amirauté, pour aller reprendre le blocus de Brest.

INTERIEUR.

Paris, le 13 *brumaire.*

S. M. l'EMPEREUR a rendu, aujourd'hui 13 brumaire, un décret, dont voici les dispositions:

Art. Ier. L'exportation des grains est permise pour l'Espagne et le Portugal, par les départemens frontieres de l'Espagne et par les ports de Bayonne et du Saint-Esprit, de Marans, des Sables d'Olonne, et de Bordeaux, en payant à la sortie, pour les blés, seigles, maïs, haricots, et autres grains, le droit fixé par le décret du 25 prairial dernier.

II. Le produit du droit sur les exportations sera versé, conformément à ce qui est prescrit par ledit décret, et employé, pour ce qui concerne les ports de Marans et des Sables d'Olonne, à la confection d'un canal qui communiquera de Niort à la Rochelle.

III. Toute exportation cessera du moment où le prix du blé de premiere qualité sera monté à 16 francs l'hectolitre pour les ports de Marans et les Sables d'Olonne, et à 20 francs l'hectolitre pour les ports de Bayonne, du Saint-Esprit et de Bordeaux, pendant trois marchés consécutifs, dans le lieu d'exportation ou dans le marché le plus voisin. La prohibition sera ordonnée provisoirement par le préfet du département, et confirmée sur le rapport du ministre de l'intérieur.

IV. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

M. Champagny a prêté serment aujourd'hui entre les mains de S. M. en qualité de ministre de l'intérieur.

Hier matin, un bâtiment anglais à trois mâts, venant de Saint-Petersbourg, armé de 12 canons, et ayant 20 hommes d'équipage, et une cargaison estimée 400,000 francs, a échoué près de Calais. On s'est emparé de ce navire, qui est en sûreté, et l'équipage a été fait prisonnier.

S. M. l'EMPEREUR, en visitant dimanche 6 brumaire l'exposition des productions modernes, a reconnu et vu avec satisfaction le portrait sculpté du brave contre-amiral Latouche-Tréville, mort à bord du *Bucentaure*, en rade de Toulon.

Il a ordonné à M. Denon, directeur-général du Musée, de faire exécuter ce buste en marbre par l'auteur, M. Rénault, statuaire, pour être placé dans la galerie de son palais, à Saint-Cloud.

Traduction d'une note circulaire, adressée aux ministres des cours étrangeres près sa majesté britannique.

Downing-Street, le 30 avril 1804.

M.

L'expérience que toute l'Europe doit avoir faite de la conduite du Gouvernement français, aurait engagé S. M. à passer sous silence et à traiter avec mépris toutes les accusations que ce Gouvernement aurait pu porter contre celui de S. M., si les réponses très-extraordinaires et non autorisées, que plusieurs des ministres des puissances étrangeres ont jugé à propos de faire à une communication récente du ministre des affaires étrangeres à Paris, n'avaient donné à ce qui formait le sujet de cette communication, une plus haute importance que celle qu'il aurait eue sans cette circonstance. En conséquence, S. M. m'a ordonné de déclarer, qu'elle espere ne pas avoir besoin de repousser avec le dédain et l'indignation qu'elle mérite, la calomnie atroce et dénuée de fondement, « que le gouvernement de S. M. participait à des » projets d'assassinat(1) »; accusation déjà portée

---

(1) *Note du rédacteur.* — Lord Hawkesbury, on doit ici vous savoir gré de la feinte indignation que vous faites paraître contre cette *participation à des projets d'assassinat.* Si c'est un commencement de remords, espérons qu'un jour ils produiront quelques fruits; si, au contraire, cette ostentation n'est qu'hypocrisie, et si vous comptez qu'on n'aura pas assez de renseignemens pour vous convaincre, il faut vous rappeler toutes les circonstances de votre conduite pour que vous regardiez autour de vous, et que vous sachiez que vous ne faites rien de si secret qu'on n'en soit promptement et minutieusement informé.

Les lords de l'amirauté peuvent dire si vous leur avez demandé un bâtiment en leur en cachant l'usage et la destination. Vous n'aviez point osé les mettre dans votre confidence, parce que vous savez que, comme militaires, ils auraient répugné à des projets que l'honneur désapprouvait. Ils vous ont donné un bâtiment qui s'est trouvé trop petit, et dans lequel les brigands ont été fort gênés. M. Wrigth, homme affreux, qui n'inspire à la marine qu'un profond mépris, a été chargé de les débarquer sur nos côtes. Les lords de l'amirauté doivent savoir si cela est vrai.

Quant aux lords de la trésorerie, ils savent s'ils vous ont donné 50,000 liv. sterl., dont vous avez remis 12,000 à Pichegru et 38,000 au comte d'Artois, qui a disposé d'une petite portion et qui a gardé le reste pour lui. C'est vous qui avez encouragé, excité, ordonné toutes ces mesures, d'après les renseignemens dont on avait amusé votre crédulité. Vous ne doutiez pas plus du succès, que lorsque vous prédisiez, pendant la derniere guerre, que dans sept jours les armées ennemies arriveraient à Paris.

Les deux premiers débarquemens de Wrigth a fait de vos sicaires ont réussi, mais le troisieme avant été retardé par le mauvais tems, le commodore n'a plus retrouvé les signaux dans leur integrité. Vous l'avez alors envoyé dans le Morbihan avec Jean Marie et deux autres brigands pour recueillir le reste des conspirateurs. Les deux complices ont été pris, et sont encore dans les prisons de Paris. Peu après, la providence a voulu que Wrigth lui-meme fût arrêté dans une circonstance où il s'est comporté en marin peu habile et en soldat peu brave; ce qui, nous le disons volontiers, n'est point ordinaire à votre marine.

Si toutes ces circonstances ne constatent point *la participation à des projets d'assassinat*, il faut chercher d'autres preuves; on les lit dans chaque ligne de vos papiers ministeriels; elles

aussi faussement et aussi calomnieusement, par la même autorité, contre des membres du gouvernement de S. M., pendant la dernière guerre; accusation si incompatible avec l'honneur de S. M. et avec le caractère connu de la nation britannique, et si complettement dénuée de toute ombre de preuves, que l'on peut présumer avec raison qu'elle n'a été mise en avant dans le moment actuel, qu'afin de détourner l'attention de l'Europe de la contemplation de l'acte sanguinaire qui a été commis récemment par l'ordre direct du PREMIER CONSUL de France, en violation du droit des gens, et au mépris des lois les plus simples de l'honneur et de l'humanité.

Si le gouvernement de S. M. négligeait d'avoir égard aux sentimens de ceux des habitans de la France qui sont, à juste titre, mécontens du Gouvernement actuel de ce pays; s'il refusait de prêter l'oreille aux projets qu'ils forment pour délivrer leur patrie du joug honteux et de l'esclavage flétrissant sous lequel elle gémit maintenant, ou de leur donner aide et assistance, autant que ses projets sont loyaux et justiciables, il ne remplirait pas les devoirs que tout gouvernement sage et juste se doit à lui-même et au monde en général, dans des circonstances semblables aux circonstances actuelles. C'est un droit reconnu que celui qu'ont les puissances belligérantes de profiter de tous les mécontentemens existans dans les pays avec lesquels ils peuvent être en guerre. L'exercice de ce droit, même s'il était douteux, serait pleinement autorisé, dans le cas présent, non-seulement par l'état actuel de la nation française, mais encore par la conduite du Gouvernement de ce pays qui, depuis le commencement de la guerre actuelle, a constamment entretenu des communications avec les mal-intentionnés dans les Etats de S. M., particulièrement en Irlande, et qui a rassemblé dans ce moment, sur les côtes de France, un *corps de rebelles irlandais* destinés à les seconder dans leurs projets contre cette partie du royaume-uni.

Dans ces circonstances, le gouvernement de S. M. serait injusticiable, s'il négligeait le droit qu'il a d'appuyer, autant qu'il est compatible avec les principes du droit des gens, que les gouvernemens civilisés ont reconnus jusqu'à présent, les efforts de ceux des habitans de la France qui se montrent hostiles à son Gouvernement actuel. Il desire ardemment, ainsi que toute l'Europe, de voir établir en ce pays un ordre de choses plus compatible avec son propre bonheur et avec la sécurité des nations environnantes. Mais si ce vœu ne peut être rempli, il est pleinement autorisé, d'après les principes les plus stricts de la défense personnelle, à essayer de briser les efforts, de disloquer les opérations, et de confondre les projets d'un Gouvernement, dont le système de guerre avoué par lui-même, n'est pas seulement de ruiner le commerce, et de diminuer la puissance et les possessions de son ennemi, mais de porter la dévastation et la ruine dans le cœur même de l'empire britannique.

Agissant d'après ces principes, S. M. m'a ordonné en outre de déclarer, que son gouvernement n'a jamais autorisé un seul acte qui ne puisse soutenir l'épreuve des principes de justice les plus stricts, et des usages reconnus et pratiqués dans tous les siècles. Si quelque ministre, accrédité par S. M. auprès d'une cour étrangere, a entretenu des correspondances avec des personnes résidant en France, dans la vue d'obtenir des informations sur les projets du Gouvernement français, ou pour tout autre objet légitime, il n'a rien fait de plus que ce que les ministres, dans des circonstances pareilles, ont toujours été regardés comme ayant le droit de faire, par rapport aux pays avec lesquels leur souverain était en guerre, et il a fait beaucoup moins que ce que l'on peut prouver que les ministres et agens commerciaux de France ont fait relativement aux mal-intentionnés dans diverses parties des Etats de S. M.: ainsi, en entretenant une semblable correspondance, il n'aurait en aucune maniere transgressé son devoir public (2). Un ministre dans un pays étranger est obligé, par la nature de sa charge et les devoirs de sa place, de s'abstenir de toute communication avec les mécontens du pays où il est accrédité, ainsi que tout autre acte nuisible aux intérêts de ce pays, mais il n'est pas sujet aux mêmes restrictions par rapport aux pays avec lesquels son souverain est en guerre. Ses actes à leur égard peuvent être dignes de louange ou blâmables, selon la nature des actes eux-mêmes; mais ils ne constituent la violation de son caractere public, qu'autant qu'ils militent contre le pays ou la sécurité du pays où il est accrédité.

Cependant, de tous les gouvernemens qui ont la prétention d'être des gouvernemens civilisés, celui de France est celui qui a le moins le droit d'invoquer le droit des gens. Avec quelle confiance peut-il invoquer ce droit, lui qui, depuis le commencement des hostilités, n'a pas cessé de le violer? Il avait promis sa protection aux sujets britanniques qui résidaient en France, et qui auraient pu desirer d'y rester après le rappel de l'ambassadeur de S. M. Il a révoqué cette promesse sans en instruire préalablement; il a condamné ces mêmes personnes à être prisonniers de guerre; et il les détient encore dans cette qualité, au mépris de ses engagemens et des usages observés universellement par toutes les nations civilisées. Il a appliqué cette loi nouvelle et barbare, même à des individus qui étaient autorisés formellement par des ambassadeurs et ministres français dans les cours étrangeres, à traverser la France pour retourner en toute sûreté dans leur pays. Il a fait saisir un paquebot anglais dans un des ports de Hollande, quoique son ambassadeur, dans ce pays, eût pris antérieurement l'engagement de laisser passer en sûreté les paquebots des pays respectifs, à moins qu'il ne fût donné notice du contraire. Il a détenu et condamné, dans un des ports de France, un bâtiment qui y avait été envoyé par faveur, afin de porter en France le gouverneur français d'une des diverses îles qui avaient été conquises par les armes de S. M. Sa conduite relativement à la garnison de Sainte-Lucie, n'a pas été moins extraordinaire. Le fort principal de cette île avait été pris d'assaut, cependant on avait accordé à la garnison tous les privilèges des prisonniers de guerre, et il lui avait été permis de se rendre en France, bien entendu qu'en retour il serait mis en liberté un nombre proportionné de prisonniers anglais. Cependant, malgré cette indulgence de la part du commandant anglais, à laquelle, par la nature du cas, la garnison française ne pouvait pas avoir la moindre prétention, il n'a pas été rendu un seul prisonnier à ce pays-ci.

Telle a été la conduite du Gouvernement français vis-à-vis la puissance avec laquelle il est en guerre. Quelle a été sa conduite envers celles avec qui il est resté en paix? Est-il un traité qu'il n'ait pas rompu (3)? Est il un territoire voisin dont il n'ait pas violé l'indépendance (4)? C'est aux puissances du Continent à déterminer combien de tems encore elles toléreront ces outrages sans exemple. Cependant est-ce trop de dire, que si l'on souffre sans contradiction ou sans résistance la continuation d'une maniere d'agir semblable de la part de quelque gouvernement que ce soit, on verra bientôt cesser d'exister le système salutaire de droit public (5), en vertu duquel les sociétés de l'Europe ont maintenu et fait respecter, pendant des siecles, les obligations sacrées de l'humanité et de la justice.

Signé, HAWKESBURY.

Circulaire du ministre des relations extérieures, à tous les agens de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Aix-la-Chapelle, le 28 fructidor an 12.

Vous avez dû, Monsieur, dans le tems de la publicité de la note de M. Hawkesbury, aux ministres étrangers résidant à Londres, observer et connaître, d'après mes instructions, l'impression que cette manifestation des plus étranges maximes de morale politique et sociale n'a pu manquer de produire sur l'esprit du Gouvernement près duquel vous résidez. Je crois devoir revenir sur cet objet, et en vous envoyant officiellement une copie de cette note, je vous charge expressément, par l'ordre de S. M., d'en faire l'objet d'une conférence spéciale avec le ministere de ....

Le projet que le gouvernement anglais a conçu depuis un demi siécle d'abolir graduellement le système tutélaire du droit public qui unit et engage toutes les nations policées, se développe avec une progression effrayante. Les gouvernemens attendront-ils, pour s'élever contre une telle entreprise, qu'il n'existe plus aucun lien moral qui préserve leurs droits, garantisse leurs engagemens et protege leurs intérêts?

Les puissances du Continent ont vu avec quelle audace il se jouait de la foi des sermens: des traités solennels ont été rompus, avant même d'avoir reçu leur exécution. Les nations maritimes font tous les jours l'expérience de sa tyrannie. Il n'existe aucun principe théorique de navigation, il n'existe aucune convention écrite, qui ne soient scandaleusement violés sur tous les rivages et sur toutes les mers. Les Etats neutres savent que même en mettant la plus timide circonspection à user des droits qui leur restent encore, ils s'exposent à l'insulte, au pillage, à l'extermination.

Les Etats enfin qui ont le malheur d'être en guerre, ne comptent sur aucun principe réciproque de modération et de justice. Tous les liens existant entre eux et les neutres, sont rompus. L'approche des côtes, l'accès des ports et des îles, souvent situés à deux cens lieues de la station de leurs escadres, sont interdits par de simples proclamations.

Ainsi le gouvernement anglais a jusqu'à présent opposé à chaque puissance, selon sa position particuliere, une maxime injurieuse à son honneur et subversive de tous ses droits. Aujourd'hui il les attaque ensemble, et pour mieux atteindre son but, il adresse ses coups à la morale même, et, si je puis ainsi dire, à la religion du droit public.

En tout pays et de tout tems, le ministere des agens diplomatiques fut en vénération parmi les hommes. Ministres de paix, organes de conciliation, leur présence est une augure de sagesse, de justice et de bonheur. Ils ne parlent, ils n'agissent que pour terminer ou prévenir ces différends funestes qui divisent les princes, et dégradent les peuples par les passions, les meurtres et les miseres que la guerre produit. Tel est le but du ministere diplomatique, et il faut le dire, c'est à l'observation des devoirs qu'il impose, c'est au caractere généralement repectable des hommes qui exercent ce ministere sacré en Europe, qu'elle doit la gloire et le bonheur dont elle jouit; mais ces heureux résultats tourmentent la jalouse ambition du seul gouvernement qui se soit fait un intérêt de la ruine, de la honte et de la servitude des autres gouvernemens.

Il veut que des ministres diplomatiques soient des instigateurs de complots, des agens de troubles, des régulateurs de machinations sourdes, de vils espions, de lâches embaucheurs; il les charge de fomenter des séditions, de provoquer, et de payer des assassinats; et il prétend couvrir cet infâme ministere du respect et de l'inviolabilité qui appartiennent aux médiateurs des rois et aux pacificateurs des peuples.

Les ministres diplomatiques, dit lord Hawkesbury, ne doivent pas conspirer dans le pays où

---

sont écrites dans cet axiôme si solennellement proclamé, *tuer n'est pas assassiner*; elles se trouvent enfin dans les correspondances de Drake, de Spencer Smith, de Taylor et de Rumbold.

Mais pourquoi s'arrêter à multiplier les raisonnemens et les preuves, il n'est pas en Europe un individu qui ne soit convaincu, et vous-même vous montrez peu de confiance, lorsque vous vous retranchez sur ce qu'une pareille accusation a déjà été portée contre des membres du gouvernement pendant la dernière guerre. Cette accusation, dites-vous, est incompatible avec l'honneur de S. M. Mais qui ne sait que l'honneur de S. M., dans la déplorable situation où se trouve le roi, ne peut être compromis par son ministere; quant à la nation, nous ne répéterons point ce que vous annoncez; les nations en masse aiment l'honneur, les individus qui les composent aiment leur pays, leur repos et leurs familles, et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Angleterre éprouve de l'indignation sur les couleurs odieuses dont votre caractere et votre malhabileté l'ont chargée. La conduite d'un ministre et d'une centaine d'individus ne peut entacher l'honneur d'une nation.

(2) *Note du redacteur.* — Lord Hawkesbury parle de ce *devoir public*, comme les Anglais parlent du droit maritime, qu'ils commandent et qu'ils reglent selon l'intérêt de leurs passions. Un ministre plénipotentiaire, un ambassadeur, accrédité auprès d'une puissance neutre, se couvrant du caractere sacré que les puissances sont convenues d'attacher aux plus respectables missions qu'il soit au pouvoir des hommes de confier à d'autres hommes, peut être librement, et dans le sein d'un pays neutre, un agent de corruption, un artisan de crime! Lord Hawkesbury, quel étrange principe de droit public! Non, jamais une perfidie si profonde n'a été réunie chez le même homme avec autant de niaiserie et de legereté dans l'esprit.

(3) *Note du redacteur.* Sans doute celui d'Amiens.

(4) *Note du rédacteur.* Sans doute celui de Copenhague, celui de Cronstadt, celui de Tipoo-Saïb, celui du Nisam, etc., etc., etc.

(5) *Note du redacteur.* — Le principe de bloquer des rivieres comme si elles pouvaient être prises; de bloquer 200 lieues de côtes, comme si cela les mettait en danger d'être prises: le principe d'entretenir auprès des Etats neutres des ambassadeurs qui ne sont pas restreints à ne pas servir des complots, à ne pas ourdir des trames contre des pays amis ou alliés du souverain près duquel ils sont accrédités! Lord Hawkesbury, vous auriez besoin de retourner à l'université de Cambridge; il n'est pas un écolier qui n'ait levé les épaules en lisant vos circulaires, votre message du 9 mars, cette conversation de lord Withworth avec le PREMIER CONSUL, si avidemment fabriquée par vous; ces pieces officielles que vous tronquez à votre gré, ces manifestes ou vous parvenez à prouver vous-même que vous n'avez pas raison; enfin les principes de ce droit public qui consiste à avoir un ambassadeur espagnol à Londres, un ambassadeur anglais à Madrid, et en attendant qu'on ait levé des difficultés qu'on prétend être survenues, à tendre, par simple précaution, un guet-à-pend à quelques frégates qui reviennent en Europe sur la foi de la paix; à les surprendre, à les attaquer sans leur avoir laissé le tems de faire le branle-bas, à en faire sauter une, à massacrer 450 peres de familles, et des femmes, des enfans, qui, confians dans les traités, venaient en pleine sécurité de l'une des provinces de leur patrie dans une autre. Un de vos écrivains vous l'a dit, si tout ambassadeur auprès d'une puissance neutre, est autorisé sans trahir les devoirs de sa place et sa propre conscience, à tramer des complots, à suivre des machinations de guerre, aucune puissance neutre ne voudra souffrir vos ambassadeurs auprès d'elle. Et si, sous le moindre prétexte de discussions politiques, vous avez le droit, avant d'avoir mis fin à des négociations, d'attaquer, par précaution les vaisseaux de guerre et les armées des puissances avec lesquelles vous êtes en discussion, vous ne pouvez avoir un état de paix permanent avec aucune puissance; car il n'en est aucune qui ne soit presque constamment dans le cas d'entrer dans des explications quelconques. Qui peut garantir à l'Amérique et à la Russie que vous êtes en paix avec elles, si à la premiere explication vous attaquez leurs bâtimens? Quand on établit et qu'on défend de tels principes, il faut tenir le même langage que lord Chatam, lorsqu'il vous disait, *si nous étions justes un jour, nous ne vivrions pas un an.* Vivez donc, mais que ces mots *droit public* ne sortent jamais de votre plume ni de votre bouche.

ils résident contre les lois de ce pays, mais ils ne sont pas sujets aux mêmes regles à l'égard des Etats où ils ne sont pas accrédités. Admirable restriction ! l'Europe sera couverte de conspirateurs, mais les défenseurs du droit public n'auront pas à se plaindre. Il y aura toujours quelque distance locale entre le chef et les complices. Les ministres de lord Hawkesbury paieront les crimes qu'ils feront commettre ; mais ils auront cette déférence prudente pour la morale publique, de ne pas en être à la fois les instigateurs et les témoins.

De pareilles maximes sont le comble de l'audace et de l'hypocrisie. Jamais on ne s'est joué avec aussi peu de pudeur de l'opinion des cabinets et de la conscience des peuples. S. M. l'Empereur pense qu'il est tems de mettre un terme à ce cours désastreux de principes subversifs de toute sociabilité.

En conséquence, vous avez l'ordre de déclarer au gouvernement près duquel vous résidez, que S. M. ne reconnaîtra pas le corps diplomatique anglais en Europe, tant que le ministere britannique ne s'abstiendra pas de charger ses ministres d'aucune agence de guerre, et ne les contiendra pas dans les limites de leurs fonctions.

Les maux de l'Europe ne viennent que de ce qu'on se croit par-tout obligé à observer des maximes de modération et de libéralité, qui, n'étant justes que par réciprocité, ne sont obligatoires qu'à l'égard de ceux qui s'y soumettent. Ainsi les gouvernemens ont autant à souffrir de leur propre justice que de l'iniquité d'un ministere qui ne reconnaît de loi que son ambition et ses fantaisies.

Les maux de l'Europe viennent encore de ce qu'on y considere le droit public sous un point de vue partiel, tandis qu'il n'a de vie et de force que par son intégrité. Le droit maritime, le droit continental, le droit des gens ne sont pas des parties du droit public qu'on puisse considérer et conserver isolément. La nation qui prétend introduire dans une de ces parties des regles arbitraires, perd tous ses droits au privilége de l'ensemble. L'infracteur systématique du droit des gens se met de lui-même hors de ce droit, et renonce à tout intérêt fondé sur le droit maritime et sur le droit continental.

S. M. l'Empereur regrette d'avoir à ordonner des mesures qui sont une véritable interdiction prononcée contre un Etat ; mais tous les hommes qui réfléchissent n'auront pas de peine à voir qu'en cela, il ne fait que constater des faits. Le ministere anglais, par la généralité de ses attentats, a mis les côtes, les îles, les ports, les neutres, le commerce général en état d'interdiction. Récemment enfin, il vient de proclamer la prostitution du ministere le plus saint et le plus indispensable à la tranquillité du Monde. S. M. croit devoir exciter l'attention de tous les gouvernemens, et les avertir, que sans des mesures nouvelles, et prises dans le sentiment des dangers présens, toutes les anciennes maximes sur lesquelles se fondent l'honneur et l'indépendance des Etats, seront incessamment anéanties.

Signé, Ch. Mau. Talleyrand.

Extrait d'une lettre du ministre de la police générale, à M, le maréchal Bernadotte.

Paris, le 18 vendemiaire an 13.

M. le maréchal,

L'agent anglais Rumbold, à Hambourg, suit les mêmes erremens d'espionnage et de machinations qui ont déjà excité l'indignation de l'Europe contre les Drake et les Spenser-Smith, et il est évident, par la circulaire de lord Hawkesbury à la suite des complots découverts de ces deux misérables, que le gouvernement britannique a osé avouer et réduire en système cette tactique de complots de la part de ses ministres accrédités auprès des puissances alliées ou neutres. C'est ce que prouvent encore la conduite de M. Taylor et les pieces originales qui existent dans mes mains.

En conséquence de ces principes nouveaux et subversifs, S. M. l'Empereur a fait déclarer ne plus reconnaître aucun caractere diplomatique dans les agens anglais qui ont été mis, par leur propre gouvernement, hors du droit des gens et de la loi commune des nations civilisées ; il entend donc que M. Rumbold soit considéré comme le serait tout autre individu anglais qui se livrerait à des menées criminelles, et soit saisi s'il est en votre pouvoir de le faire, et que l'on prenne tous les moyens d'avoir ses papiers. Je vous invite, M. le maréchal, à prendre toutes les mesures nécessaires pour arriver à ce but, etc.

J'ai l'honneur, etc. *Signé*, Fouché.

LITTÉRATURE. — GRAMMAIRE.

Grammaire simplifiée, contenant les diverses especes de mots, leurs formes et leurs emplois, des regles neuves sur les signes auxiliaires, des procédés nouveaux pour faire connaître le génie de la langue anglaise, sa construction, la valeur des propositions, leur choix d'après les verbes et dans un ordre et avec une méthode propres à conduire promptement de la théorie à la pratique ; par le professeur G. Poppleton, auteur du *Guide pratique* (1).

Le principal mérite d'une grammaire particuliere est de faire connaître le génie et le mécanisme d'une langue donnée, en partant de notions reçues, sur les fonctions des mots et de leurs élémens dans le discours ; car on ne peut appeler voyelle ou consonne que ce qui est en effet l'une ou l'autre ; on ne peut donner à des mots les noms d'adjectif, de verbal, d'article, de pronom, qu'autant qu'ils remplissent réellement les fonctions exprimées par ces termes de l'art grammatical. Les langues ont été créées et perfectionnées longtems avant qu'on se fût avisé de chercher par quels rapports on pouvait lier les mots entre eux, pour former un sens non équivoque, rendant trait pour trait la pensée de celui qui parle. Le besoin, le tems et l'expérience ont établi ces rapports ; l'art ne peut les remarquer qu'en étudiant les facultés intellectuelles, qu'en comparant les idées aux signes ; et ce n'est que dans l'idéologie qu'il peut puiser ses ressources. Si cet art est heureux, les mots ne seront qualifiés que d'après leur nature, et nos grammaires seront aussi parfaites qu'elles peuvent l'être.

On ne peut nier qu'à cet égard nous ne soyons encore fort éloignés du but ; un anglais serait fort embarrassé de nous dire combien sa langue possede de voyelles, de diphtongues, ect. ; il ne pourrait que nous renvoyer à nos grammairiens français, parmi lesquels la discordance est telle sur ce point, qu'à peine en compte-t-on deux du même avis. Il est cependant à présumer que les opinions ne tarderont pas à se former, dès que l'on commence à définir ce qu'il faut entendre par un son simple ou composé, par une articulation, par une diphtongue, etc. etc. La même confusion regne encore sur la qualification des mots, d'après leurs fonctions dans le discours ; car les uns font de l'article un adjectif, les autres mettent dans la même classe et le verbe et l'attribut ; ceux-ci augmentent, ceux-là diminuent le nombre des élémens de la proposition.

Mais il existe déjà un petit nombre d'ouvrages sur lesquels nous avons appellé l'attention des savans et des grammairiens, parce qu'ils tendent à éclairer cette partie de la science idéologique, à la rattacher à des principes clairs, et à y établir cette harmonie, compagne inséparable des lumieres et de la vérité, qui déjà préside aux autres sciences et en accélere les progrès.

Nous donnerions ici plus d'étendue à ces réflexions, si nous ne les avions déjà développées dans divers extraits de grammaires, soit générales, soit particulieres, qui ont paru depuis quelques années, et si l'auteur dont nous analysons en ce moment le travail, n'avait pas concentré ses préceptes dans le cercle routinier de l'usage familier aux anglais qui parlent leur langue, usage qui doit être bien connu de quiconque veut apprendre cette même langue, et que sans doute on doit trouver consigné dans une grammaire anglaise.

On peut dire qu'en général, plus les langues sont parfaites et régulieres, plus la grammaire en est facile ? en ce sens la grammaire allemande est l'une des plus faciles à rédiger : car l'allemand offre peu d'anomalies, tant dans la prononciation de ses mots, que dans la construction de ses phrases : nous n'appelons point ici anomalie le génie particulier qui le distingue des autres idiômes, mais la déviation des principes qui constituent sa marche habituelle. Le hollandais, et quelques autres langues du nord, n'ont ni orthographe, ni prononciation uniformes ; elles seraient moins imparfaites si les peuples qui les parlent eussent conservé les relations politiques et commerciales qu'ils avaient dans leur beau siecle ; mais alors ces langues commençaient à peine de se perfectionner, et les savans tels que Grotius, Erasme, etc., préférerent d'écrire en latin, pour être lus et compris par un plus grand nombre de personnes. L'anglais, et sur-tout le Français, par un concours de circonstances plus heureuses, durent se répandre plus universellement, et marcher d'une maniere plus rapide vers leur amélioration respective.

Cependant, malgré tant de chances favorables, ces langues sont encore restées bien en-deçà de ce qu'elles pourraient être. La preuve en est que, pour faire une grammaire passable de chacune de ces deux langues comparées, il faudrait réunir en un seul corps tous les principes épars en différentes grammaires, et y faire en outre des additions considérables. Et puisque nous devons parler spécialement de grammaire anglaise, prenons pour terme de comparaison celle de Boyer ; que de longueurs, que d'incorrections, que de mauvaises définitions n'y aurait il pas à reprendre ! Les changemens qu'elle a subis dans ses nombreuses éditions, l'ont-ils rendue plus philosophique ? Les grammairiens qui ont suivi Boyer ont-ils été plus méthodiques ou plus clairs que lui ? Siret a, dit-on, rapproché le mieux les langues anglaise et française, et a marqué le plus habilement, les traits de physionomie qui différencient les deux idiômes. Nous en conviendrons, s'il le faut ; mais Siret n'a pas traité toutes les parties du discours, et il est beaucoup trop laconique dans celles mêmes dont il s'est spécialement occupé. Poppleton a visé à la précision, et son travail ressemble beaucoup à celui de Siret, quoiqu'il se soit un peu plus étendu sur certains détails négligés par son prédécesseur : mais un défaut commun à tous ces ouvrages, c'est de laisser beaucoup trop à faire aux maîtres, et d'offrir trop peu de données à leurs éleves. La grammaire de Cobbett, revue par L. H. Scipion Duroure, dont nous avons rendu compte dans cette feuille (le 28 fructidor an 11), semble, à quelques égards, mériter une exception. On y trouve du moins beaucoup d'observations dont le sujet appartient à la grammaire générale, et des définitions propres à faire sentir la nature des fonctions qui appartiennent exclusivement à une classe de mots.

Le professeur Poppleton semble, au contraire, avoir pris à tâche d'éluder toutes les difficultés autres que celles qui peuvent tenir à l'idiotisme des deux langues comparées ; laissant à deviner si tel mot en particulier fait l'office de pronom, d'adjectif, de préposition, etc. : sa grammaire simplifiée nous paraît cependant fort utile ; elle contient des aperçus nouveaux qui, réunis à ceux présentés dans des ouvrages antérieurs, formeront une grammaire anglaise plus complette que celles que nous avons aujourd'hui. Celui qui entreprend la grammaire comparée de deux langues particulieres, doit non-seulement avoir une égale connaissance de ces langues, mais avoir de plus analysé très-exactement toutes les parties du discours. Ces deux conditions étaient difficiles à remplir, et le défaut de l'une ou de l'autre étant presqu'inévitable, il s'ensuit qu'une bonne grammaire, dans le genre comparatif dont il s'agit, doit être extrêmement rare. Il est en effet peu d'hommes qui aient pu ou voulu embrasser la science grammaticale sous tous ses rapports. Poppleton lui-même, tout en nous dictant des leçons de sa langue, ne nous donne-t-il pas de cette langue une idée fausse ? et ne tombe-t-il pas dans une erreur de grammaire, lorsqu'il dit que les noms *des choses inanimées n'ont point de genre en anglais* ? car, dans cette langue, le genre ne se fait point remarquer comme chez nous par l'article ni, comme chez les latins par la terminaison du nom ; les articles et les terminaisons sont les mêmes pour tous les noms, de quelque genre qu'ils soient. Mais les pronoms personnels anglais, répondant à nos *il*, *elle*, *le*, *la*, dans ces exemples, *il*, *elle aime*, *je le* ou *je la vois*, etc. ; et les signes possessifs anglais, répondant à *son*, *sa*, *ses*, etc. et servant à caractériser les genres, il résulte que les Anglais n'ont, à proprement parler, aucun genre, ou qu'ils en ont trois bien distincts. En effet, leur *he*, *she*, *it*, équivalant à *l'ille*, *illa*, *illud* des latins, indiquent sans ambiguité le masculin, le féminin et le neutre. Ce dernier genre se fait sur-tout remarquer dans des phrases analogues à celle-ci : *il la racommode* (cette table.) Le signe *it*, représenté par notre *la*, dénote exclusivement le genre neutre auquel se rapportent tous les êtres inanimés. Cette distinction des trois genres est encore bien sensible dans les phrases où l'on a besoin des signes possessifs. Par exemple, on dit en anglais *his age*, *son âge*, en parlant *de l'âge* d'un homme ; *her age* l'âge d'elle, en parlant de l'âge d'une femme ; *its age*, s'il est question de l'âge ou de la durée d'un objet, d'un monument, etc.

Ce n'est donc pas assez de dire avec Poppleton que les objets inanimés prennent, en anglais, le genre de la personne à qui ils appartiennent, et qu'ainsi ils n'ont aucun genre ; sans doute, le génie de la langue anglaise veut qu'on dise *le livre d'elle*, en parlant du livre dont se sert une femme : mais lorsque l'objet inanimé n'est possédé par personne, et qu'on lui attribue des qualités possessives, comme on l'a pu voir dans l'expression *son âge*, *sa durée* lorsqu'on parle d'un monument, il paraît évident qu'alors le signe possessif *its* ne peut convenir qu'au genre neutre.

Cobbett a donc, à notre avis, eu raison d'admettre trois genres dans la langue anglaise, autrement l'analogie voudrait qu'on n'en admît aucun.

Nous terminerons ici l'analyse de cette nouvelle grammaire ; les détails ultérieurs dans lesquels nous pourrions entrer, se rattachent naturellement aux observations que nous avons été faire dans le cours de cet article.

Tourlet.

(1) Prix, 1 fr. 50 cent., et 2 fr. 10 cent., franc de port.

Le *Guide pratique*, qui fait suite à cette *Grammaire*, se vend 3 fr. 60 cent. — Les deux ouvrages se vendent 4 fr. 60 cent.

A Paris, chez Mme veuve Perisse, libraire, quai des Augustins, nº 50 ; et chez l'auteur, rue Saint-Florentin, nº 670.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Si jusqu'à présent les habitans d'Orléans n'ont fait aucun effort, soit pour avoir des eaux salubres pour leur consommation et pour leurs besoins particuliers, soit pour se procurer des fontaines publiques qui seraient un nouvel embellissement pour leur ville, la cause en est probablement qu'ils n'ont pas encore eu d'indications suffisantes sur la possibilité de l'exécution d'un semblable projet dont cependant ils sentent tous les avantages. Un de leurs concitoyens, qui veut rester inconnu, a voulu provoquer le zele et les talens des artistes à cet égard. Il a déposé entre les mains de M. le préfet du département du Loiret une somme de 500 liv. tournois destinée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Indiquer les moyens les plus sûrs et les plus économiques d'amener des eaux salubres, et en quantité suffisante, sur ou vers l'un des points de l'enceinte de la ville d'Orléans, d'où elles puissent être distribuées journellement, suivant les besoins des habitans et des manufactures, dans les différens quartiers de cette ville.*

Les mémoires doivent être accompagnés de plans dessins, profils de nivellement et devis estimatifs. Ces plans, dessins, etc., doivent être assez détaillés, pour qu'on puisse juger de la possibilité de l'exécution des moyens proposés et de la dépense que cette exécution entraînerait. Le devis estimatif comprendra, sous un chapitre, tous les ouvrages à faire pour amener les eaux au bassin général de distribution, et ceux de construction de ce bassin et de ses filtres; et sous un autre chapitre, les dépenses à faire pour, du bassin général, distribuer les eaux dans la ville, à la superficie du sol. Les directions des conduites principales et secondaires seront indiquées sur un des plans gravés d'Orléans, qui se trouvent chez le libraire Perdoux.

Le jugement des mémoires est déféré à une commission présidée par le préfet du département, et composée de MM. Crignon-Désormeaux et Colas-Brouville pere, membres de la Chambre de Commerce; de M. Bouchet, ingénieur en chef des ponts et chaussées; de M. Genty, proviseur du Lycée, et de M. Moisard, professeur de mathématiques transcendantes au Lycée.

Le prix sera décerné le 27 thermidor an 13.

Les Mémoires, Plans, etc., seront adressés, franc de port, au préfet du département du Loiret, avant le 1er messidor an 13. Les concurrens sont invités à ne pas se faire connaître, à mettre une devise en tête de leurs Mémoires, à la transcrire sur toutes les pièces qu'ils y joindront, et sur billet cacheté, contenant leurs nom, prénoms, profession et domicile.

Le fonds de ce prix est déposé dans la caisse du receveur-général. L'auteur du Mémoire couronné recevra à son choix, ou la somme de 500 liv. tournois, ou une médaille d'or en valeur de cette somme.

BEAUX-ARTS.

RECUEIL D'ARCHITECTURE, par Détournelle. Cet ouvrage est composé d'un projet de plusieurs auteurs connus; il contiendra 120 planches divisées en 20 cahiers, qui paraissent tous les mois; on y trouvera une grande variété de projets, une réunion de ceux de la place de Bordeaux, des colonnes départementales, des arcs-de-triomphe, des monumens proposés au concours par une Société de Souscripteurs, pour honorer la mémoire de Desaix, quelques petites maisons exécutées à Paris, etc. Le 3e cahier a paru le 1er brumaire. Le prix est de 3 fr. papier ordinaire, 6 feuilles petit in-folio, et 6 fr. papier d'Hollande.

A Paris, chez Détournelle, rue du Théâtre-Français, n° 5.

Plusieurs Planches de celles qui doivent composer ce recueil, sont exposées au Salon de l'an 13; elles sont gravées avec le même soin que les grands prix d'Architecture, et deviendront au moins aussi intéressantes pour les architectes.

Cet ouvrage est très-répandu en France et dans toutes les parties de l'Europe. Bientôt les éditeurs vont en donner une table et terminer le 1er volume.

La 14e livraison vient de paraître; elle contient 1° les Plans, Coupes et Élévation perspective d'un projet d'Arènes couvertes destinées à célébrer les fêtes nationales pendant l'hiver; prix remporté par Lahure en l'an 3, ensuite une école nationale des Beaux-Arts, 2e grand prix remporté par Dedeban en 1800 (an 8.)

Le cahier de six feuilles, grand in-folio, se vend au bureau des grands prix, à Paris, chez Détournelle. Prix, papier de France, 5 fr. papier d'Hollande, 6 fr. et lavé à l'encre de la Chine, 25 fr.

CONCERTS.

Ce n'est pas chez un peuple aussi poli que le Français qu'il est nécessaire de solliciter à l'avance le public, ami des arts, en faveur du talent d'une femme, et sur-tout d'une femme étrangere. Ce n'est pas à Paris où le sentiment des convenances est si répandu, où le tact est si délicat, où le goût est en général si pur, qu'il est bon de proclamer, comme ayant atteint le dernier degré de perfection, le talent qu'on va bientôt faire connaître. A Paris, il suffit d'être étranger pour être sûr d'un accueil prévenant, d'une faveur encourageante, d'une indulgence hospitaliere. Il suffit d'être femme pour avoir des droits à toutes les marques d'intérêt, à tous les égards, à toutes les prévenances; et telle est, sous ce rapport, la disposition des esprits, et la loi de l'urbanité, qu'un étranger d'un talent médiocre, n'y éprouve d'autre désagrément que le sentiment secret de la supériorité de nos artistes; et que si ce même étranger déploie un talent réel, sa modestie court un étrange péril; car alors notre admiration est sans bornes : nous ne connaissons pas d'expressions qui la puissent rendre; notre hommage ressemble à un culte, et notre empressement à de l'idolâtrie.

Il était donc parfaitement inutile de charger depuis quelques mois les feuilles publiques de nous annoncer les talens de la cantatrice *dona Isabella Colbran*, comme présentant la réunion des moyens les plus extraordinaires, comme effaçant tout ce que les amateurs de ce tems ont pu connaître et juger digne de leurs suffrages : ce zele d'une amitié maladroite, d'une bienveillance dangereuse a pour effet d'armer la défiance, de tenir l'auditeur en garde contre ses propres sensations, de lui faire craindre de céder à la prévention donnée, de lui inspirer le desir de trouver l'occasion de juger autrement qu'on a semblé le lui prescrire; et ici ce zele était d'autant plus inutile, que pour obtenir à la cantatrice dont nous parlons les suffrages unanimes de ceux qui en peuvent donner de précieux, il suffisait de les réunir, et de faire entendre la *dona Isabella*. Leur avis ne pouvait être douteux, et les voir partagés d'opinion était une chose impossible.

Hier, en effet, au sein de la réunion brillante qui s'est formée pour l'entendre, réunion où les étrangers les plus distingués semblaient la présenter et la recommander aux artistes français les plus célebres, il ne s'est manifesté qu'une opinion sur son talent, ses moyens, sa méthode, et sur la juste célébrité à laquelle elle doit prétendre.

La *dona Isabella* est jeune; sa voix est en effet d'une grande étendue; les cordes hautes sont fortes, pleines et sonores : les tons bas ont moins de timbre sans avoir moins de justesse; et lorsqu'elle chante à demi-voix, un léger voile semble se répandre sur son organe, sans lui ôter cependant l'expression qui est une partie de son talent, et l'accent qui en fait le charme. Elle a exécuté trois morceaux de différens maîtres italiens. Elle eût pu faire peut-être un choix qui eût offert plus de variété, plus d'agrément et de charme sous le rapport de la composition; mais dans de telles réunions, et sur tout lorsqu'on ne laisse pas espérer qu'elles doivent être renouvellées, il est juste peut-être qu'on desire faire connaître à quel point on surmonte les difficultés de son art, combien on en a étudié les secrets et calculé les moyens : la *Dona Isabella* a donc cherché à établir sa réputation de cantatrice, plus encore qu'à flatter le goût de la majeure partie de ses auditeurs. Les morceaux qu'elle a exécutés peuvent être regardés comme des sujets d'étude; c'est aux maîtres dans son art qu'elle voulait particulierement s'adresser, et elle les a vus commander par leurs suffrages ceux du reste des amateurs qui l'écoutaient. Son triomphe à cet égard ne peut lui laisser rien à desirer. Elle en a vu les gradations marquées à chaque morceau qu'elle a fait entendre. Au second, ses moyens avaient acquis plus de développemens qu'au premier; au troisième (un air de bravoure de Porto-Gallo), ils étaient dans toute leur force, dans tout leur éclat, et s'ils ont alors pu paraître un peu exagérés, si quelques intonations ont été remarquées comme trop fortement prononcées, le peu d'étendue du local peut être à cet égard une explication satisfaisante.

Mlle Colbran avait associé à son succès un pianiste célebre, M. Wolff, dont l'exécution délicate, brillante et sûre, n'appartient qu'à un talent supérieur : M. Wolff a été entendu avec un très-vif intérêt. Mais des applaudissemens d'enthousiasme devaient être excités par M. Libbon, soit que l'instrument de cet artiste (violon de la cour de Portugal, que nous avons lieu de croire Français) ait de sa nature plus de charme que tout autre, soit que son rare talent ait des rapports plus directs avec le goût qui dominera constamment parmi les amateurs : M. Libbon n'est pas le violon le plus fort ou le plus habile que l'on puisse entendre, mais il est au premier rang parmi ceux que l'on desirerait entendre toujours. Son talent appartient tout entier à son ame : il ne cherche point les difficultés; s'il les rencontre, il semble se jouer avec elles, et la grâce avec laquelle il les surmonte en fait disparaître jusqu'à l'idée : son expression est douce, égale, soutenue, son jeu délicat et fin, sa justesse exquise, son aisance parfaite. C'est assez dire que les amateurs l'attendaient à l'*adagio* d'un concerto du style le plus agréable. Il y eût été parfait, si par une inconcevable faute de goût, il ne l'eût terminé par un trait baroque souverainement déplacé, et qui en détruit l'effet en partie : de puériles et bizarres difficultés de doubles cordes à la suite d'un beau morceau d'expression! M. Libbon a-t-il pu s'abuser à ce point? ignore-t-il que ces sortes de bagatelles difficiles, et d'inutiles tours de force, sont et doivent être abandonnés à l'écolier qui s'exerce, ou au maître encore écolier? Qu'il renonce à jamais à être un autre que lui-même; nous avons de son organisation musicale une assez favorable idée pour penser qu'au moment où il exécutait ce passage, il avait cessé de s'écouter, ou ne s'entendait qu'avec une sensation bien différente de celle où, donnant tout à la mélodie, à la grace, à l'expression; jouant *Con Amore*, ainsi que le disent et que le sentent les Italiens, il faisait passer sur toutes les physionomies le caractere qui animait la sienne, et plaçait tout son auditoire sous le charme auquel il s'abandonnait lui-même.

Ainsi, dans ce beau concert, on a pu apprécier trois talens étrangers très-distingués : Berlin, Madrid et Lisbonne peuvent se féliciter de les posséder, et Paris aurait un regret à exprimer s'il ne les entendait qu'une fois. S...

LIVRES DIVERS.

Tableau comparatif de l'Histoire ancienne, ouvrage adopté par le Gouvernement, comme classique ou élémentaire, pour les Lycées, seconde édition; par M. le Prévost-d'Iray, censeur des études du Lycée impérial, ci-devant professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris.

Prix, 3 fr., et cartonné 4 fr.

A Paris, chez Rondonneau, au Dépôt des lois; Léopold Collier, rue Git-le-Cœur, n° 18; Levrault et Schoel, rue de Seine; Lenormand, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le même ouvrage, offrant un grand tableau sur une seule feuille, et destiné à être exposé dans les classes et dans les salles d'étude, continue de se vendre 5 fr.

Nous ferons connaître incessamment le *Tableau d'Histoire moderne*, du même auteur, ouvrage également adopté comme classique, pour les Lycées, et qui se trouve chez les mêmes libraires.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 1re repr. de la Leçon conjugale, ou l'Avis aux Meres, précédé d'Iphigénie en Aulide.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 1re représ. de la Camilla, opéra en trois actes, musique de Paër, qui n'a jamais été exécutée à Paris. — Samedi, les Trois Cousines, com. en 3 actes, remise au théâtre.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Aline, reine de Golconde, et l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Jambes, le Vaudeville, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame à grand spect., et Claudine de Florian. — Jeudi, au bénéfice de M. Rhénon, le Cid, les Amans Prothés, et le ballet de la Fille mal-gardée.

Théâtre Molière. (Opéra comique et Vaudeville.) la Jambe de Bois, la Grand'Mere, et la Lanterne magique.

Théâtre du Marais. Zuma, ou Pizarre dans les déserts du Pérou, tragédie en 5 actes, et la Fausse Isaure, mélod. en 4 actes.

Théâtre de la Cité. Azélie et Laurence, l'Amant bourru, et les Petits Savoyards.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd'hui, Redoute. — Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le dimanche 27, à midi, l'ouverture des Concerts,

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 45. *Mardi*, 15 *brumaire an* 13 *de la République* (6 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 9 *octobre* (17 *vendemiaire.*)

Voici les principales dispositions du réglement sur la censure :

Le devoir de la censure est d'examiner tous les livres et écrits qui sont destinés à l'usage général.

Le principal but de cet examen est de procurer à la société, des livres et écrits qui puissent contribuer à éclairer l'esprit et à former les mœurs, et d'éloigner, au contraire, ceux qui sont opposés à ce but.

D'après cette base, aucun livre ou écrit ne pourra être imprimé ou vendu dans toute l'étendue de l'Empire russe, sans avoir été soumis à la censure et examiné par elle.

Il sera établi, pour la censure des livres et écrits, près des universités, des comités de censure composés de professeurs et maîtres qui seront sous l'inspection immédiate des universités. Chacun de ces comités examinera les livres et écrits que l'on fera venir des pays étrangers, à la demande des membres de l'université.

Jusqu'à l'ouverture de l'université de Pétersbourg, il y aura pour la censure des livres et écrits qui seront imprimés dans l'arrondissement de ladite université, un comité de censure, composé de savans qui résident en cette capitale.

La censure des livres et écrits qui sont mis en lumière par la direction des établissemens d'instruction, par l'académie des sciences et des arts, l'académie russe, le corps des cadets, la société de médecine et autres sociétés savantes, etc., sera laissée à ces différens corps et à leurs chefs, sous leur responsabilité.

Les ouvrages de théologie, qui ont rapport à l'écriture sainte, à la religion, à l'interprétation des lois divines, seront soumis à la censure ecclésiastique, établie sous l'inspection du saint-synode et des évêques des éparchies.

Ces livres et écrits devront être imprimés dans l'imprimerie du synode, ou dans celles qui appartiennent à la juridiction du synode.

Les journaux et autres ouvrages périodiques que l'on fait venir des pays étrangers, par les bureaux de poste, seront examinés par une censure préposée spécialement à cet effet, laquelle se conformera à ce qui est prescrit par le présent réglement.

Dans la section II, il est dit que le comité de censure et chaque censeur en particulier, devra veiller, dans l'examen des livres, à ce qu'il ne s'y trouve rien qui puisse blesser la religion, l'Etat, les mœurs, ou l'honneur personnel d'un citoyen.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, *le* 27 *octobre* (6 *brumaire.*)

Le code pénal d'Argovie, qu'on a déjà annoncé, se distingue par la simplicité, la brièveté et la méthode. La mort et la détention sont désignées comme les deux principaux genres de peine. Celle de mort n'a lieu que par le glaive seul. La peine de la prison est de trois especes. La premiere est la discipline, avec une étroite détention et un travail proportionné, dans l'intérieur de la maison de force. La seconde est la peine des fers avec un travail pénible hors de la maison. La troisieme consiste à avoir des chaînes pesantes aux pieds et aux mains, une planche pour lit, de la soupe, de l'eau et du pain pour nourriture, et le travail public le plus pénible. La peine de détention est temporaire depuis un jusqu'à vingt-quatre ans. Le bannissement ne peut avoir lieu qu'envers des criminels qui sont étrangers. Le coupable de haute trahison, celui qui trahit son pays, le chef d'une insurrection est puni de mort. Sont pareillement punis de mort ceux qui ont consommé un meurtre, y compris l'infanticide, les chefs de bandes de voleurs, les voleurs qui ont récidivé. Le meurtre commis par un duel est puni par la peine des fers la plus forte; la plus légere est infligée à celui qui n'a que blessé son adversaire, ou qui l'a seulement appelé en duel. Celui qui offensera la religion par ses discours, ses écrits ou ses actions contre la Divinité, qui troublera l'exercice de la religion de l'Etat, ou qui, par ses discouts ou ses écrits, lui marquera publiquement du mépris, s'il en résulte un scandale public ou un danger commun, subira une peine de quatre ou huit années de fers. Mais, hors ces deux cas, il pourra être condamné aux travaux dans une maison de force, pour l'espace d'un à quatre ans. Celui qui sera convaincu d'avoir fait de fausses dénonciations tendantes à provoquer une peine capitale, sera puni comme faux délateur, par une réclusion dans une maison de force d'un à huit ans, etc.

Bellinzona, *le* 24 *octobre* (2 *brumaire.*)

Le grand conseil de notre canton est convoqué de nouveau pour le 1er novembre. Il délibérera dans cette séance sur l'objet des couvens, et sur la réponse à donner à la note du nonce.

Lausanne, *le* 30 *octobre* (8 *brumaire.*)

On a trouvé dernièrement à Nyon, en creusant les fondations d'une maison au bord du lac, un *hermès*, ou tête de Mercure posée sur une base cubique. La matiere est une pierre blanche, de la hauteur de 14 pouces, sur 8 pouces et demi de largeur. On lit sur la base : MERCVR. V. S. L. M. OCELLIO. Ce qui paraît signifier : *Mercurio votum solvit* (*vivens statuit*) *Libens merito* (*Lucius Marcus*) *Ocellio*. Cette pierre antique est maintenant chez M. le docteur Secrétan, qui la tient de M. Thomas, de Nyon, sur le fonds duquel elle a été trouvée.

INTERIEUR.

Evreux, *le* 11 *brumaire.*

La navigation sur la partie de la Seine qui coule au pont de l'Arche, était depuis long-tems difficile et périlleuse. Les arches étaient de véritables écueils contre lesquels les bateaux destinés aux approvisionnemens de Paris venaient souvent se briser; en vertu des ordres donnés par l'EMPEREUR, on vient de pratiquer sur le canal de dérivation appelé le *Bras du Château*, et qui suit la levée d'Igoville, ont écluse qui rendra ce canal navigable, et donnera le moyen d'éviter par un court détour le passage dangereux des arches. La vue de ces travaux qui s'avancent avec célérité, servira pour un habitant de Paris une preuve nouvelle de la sollicitude de l'EMPEREUR pour les intérêts du commerce et les approvisionnemens de la capitale

(*Journal de Paris.*)

Paris, *le* 14 *brumaire.*

Hier dimanche, 13 brumaire, après la messe, S. M. l'Impératrice a reçu à Saint-Cloud le corps diplomatique, les ambassadrices, et les femmes des ministres et envoyés, ainsi que les étrangers qui avaient été déjà présentés à S. M. l'EMPEREUR.

Dans cette audience, madame la princesse de Santa-Croce a été présentée à l'Impératrice par madame de la Rochefoucauld, ainsi que madame la duchesse de Saint-Théodore-Tocco, et mademoiselle de Caraccioli sa fille, par madame la marquise de Gallo.

DECRETS IMPERIAUX.

Extrait de décrets impériaux.

Au Palais de Saint-Cloud, le 23 vendemiaire an 13.

La commune de Château-Ponsat (Haute-Vienne) est autorisée à accepter la donation qui lui est offerte par le sieur Ventenet, pour y transférer le cimetiere, et à former sur l'ancien cimetiere une place publique.

Le legs fait aux pauvres de Lokeren (Escaut), par le sieur Jean Vanheke, consistant en trois parties de terre et en quatre rentes, le tout porté à la valeur totale de 14 ou 15,000 fr., sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette commune.

Le maire de Mametz (Pas-de-Calais), est autorisé à accepter, au nom de la commune, la maison presbytérale et ses dépendances, que lui a cédées gratuitement le sieur Maniane, prêtre desservant l'église succursale de la commune.

L'institution universelle faite par M. Jean-François Galvagno, prêtre, en faveur de l'hospice de la Charité et des Infirmes de Moncalvo (Marengo), consistant en meubles et effets, et en créances exigibles, et évaluée, distraction faite des charges dont elle est grevée, à la somme de 3985 francs 86 cent., sous la réserve de l'usufruit d'une rente de 1000 fr., en faveur de dame Savina Franchino, niece du testateur, sera acceptée par la commission administrative des hospices de ladite commune.

La commission administrative des secours à domicile de la commune de Mouton (Puy-de-Dôme) est autorisée à accepter 1° le legs de 500 liv. fait aux pauvres de cette commune par Dlle Françoise Pagnat, payable après le décès de Marie Pagnat, sa niece, à laquelle elle en a donné la jouissance viagere; 2° le legs fait aux mêmes pauvres par dame Marie Pagnat, veuve Cartier, consistant dans tout le blé provenant des baux à ferme de ses terres pendant deux années consécutives, dont la valeur est portée à 216 fr., et dans le tiers d'une rente de 7 fr. 50 cent., remboursée par elle à l'administration des biens des mêmes pauvres, et dont elle annulle le remboursement.

Le legs fait aux pauvres les plus nécessiteux de Musillac (Morbihan), par le sieur Jean Lorvol, consistant dans une somme de 300 fr., et dans les chemises et habits du testateur, ainsi que les vêtemens de ses pere et mere qui se trouveront dans sa maison après son décès, et dont la valeur est portée à 100 fr., sera accepté par le bureau de bienfaisance de ladite commune.

Au Palais de Saint-Cloud, le 26 vendemiaire an 13.

Le maire de Chevire-le-Rouge (Maine-et-Loire) est autorisé à accepter, au nom de cette commune, la donation que lui a faite mademoiselle Bonne Suzanne de Foulogne, d'une maison et d'un jardin, pour servir de logement au desservant.

L'offre faite à la commission administrative de l'hospice de Parthenay (Deux-Sevres), par le sieur Louis-Augustin Turquand-Dauzay, débiteur, envers un bénéfice ecclésiastique, d'une rente de 100 liv., dont la régie du domaine n'a pu jusqu'ici, à défaut de titres, poursuivre le paiement, de servir ladite rente audit hospice, et de lui en passer titre nouvel, à condition de la remise des arrérages qui en peuvent être échus, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

Le legs fait au bureau de bienfaisance de Pertuis (Vaucluse), par le sieur Louis Alexandre, d'un capital de 400 fr., constitué, à raison du denier vingt, par le sieur Etienne-Jean Travaillon, sera accepté par ledit bureau de bienfaisance.

La donation entre-vifs faite à l'hospice de Pithiviers (Loiret), par demoiselle Marie Bertheau, consistant en son mobilier et une rente de 126 fr. sur l'Etat, sera acceptée par la commission administrative de cet établissement.

Le legs de 1000 liv. fait à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Var (Var) par le sieur Joseph Martiny, payable après le décès de dame Claire Paturin, son épouse, et héritiere universelle, par les héritiers de cette derniere, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

LITTÉRATURE.

De l'histoire de la Pastorale, ou Précis sur les Poëtes bucoliques. (Fin.)

Nous voilà enfin arrivés à Fontenelle, à Fontenelle qui n'est pas beaucoup au-dessus d'un bel-esprit comme poëte, tout près d'être un homme de génie comme savant et comme philosophe; à Fontenelle, qu'on peut appeler l'Alcibiade de la littérature, parce qu'il porte dans tous les genres une étonnante facilité, quoiqu'il ne fût pas suivi dans tous du même succès. Mais il ne s'agit ici que de ses pastorales (1), et je le trouve

(1) C'est en faisant l'éloge de Fontenelle que l'abbé Trublet laisse échapper une phrase assez singuliere. Il parle de ses églogues. *On n'y trouve pas*, dit-il, *le style du sentiment, mais on y en trouve la vérité.* D'abord une telle idée renverse cette maxime si connue d'Horace et de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'exprime clairement.

Après cela, je n'entends pas comment l'on trouve *la vérité du sentiment* dans un style où *le sentiment n'est pas rendu.* Trublet veut-il comparer Fontenelle à ces esprits qui s'entendaient seulement eux-mêmes, ne trouvent pas d'expressions pour se faire entendre? Il aurait tort. Fontenelle avait l'esprit

dans ce genre, inférieur à Ségrais et à Racan, inferieur même à Desportes. Ses bergers sont des courtisans : leur langage est celui d'un *improvisateur italien* ; disons ce qu'on a peut-être déjà dit : C'est Fontenelle ceint de la pannetiere et la houlette à la main. Voici comme parle un de ses bergers :

Par nos Iris et nos Sylvies
Tous nos destins sont décidés ;
Les troupeaux, il est vrai, sont assez mal gardés ;
Mais nos belles sont bien servies, etc.

Une bergere s'exprime ainsi :

Entre belles, je sais que la franchise est rare.
.....
Aimer est un plaisir, mais il ne peut suffire ;
Il y faut joindre encor le plaisir de le dire, etc.

Une autre bergere lui répond :

Je suis simple et naïve, et de feindre incapable ;
Mais je crois ma franchise encore plus aimable,
Que l'éclat qu'en trouve à mes yeux.

Ceci n'est ni simple ni naïf. Voici le langage d'une autre encore :

Je pourrais, comme vous, être simple et naïve,
Mais ce n'est pas ainsi qu'un amant se captive.

Elle se trompe, on ne se donne pas la naïveté ; et quand on l'imite, on l'imite mal ; on a cru sourire, on n'a fait que grimacer. L'auteur croit ici ressembler à l'une de ses bergeres, il croit être simple comme elle ; comme elle, il est maniéré. La premiere bergere continue :

Si l'on cache le feu dont on se sent éprise
Ce n'est pas à l'amant du moins qu'on le déguise :
Qui le cause s'en apperçoit.

La seconde réplique :

Je consens qu'avec soin un amant m'examine ;
Mais il est plus piqué d'un amour qu'il devine
Qu'il ne l'est de celui qu'il voit.

N'est-ce pas-là de la controverse de boudoir ? Je ne sais pas si ce serait exagérer que de dire qu'il n'y a pas trois vers naturels dans toutes ses églogues ? il n'y en a pas un au moins qui sorte du cœur (2). C'est de l'esprit, mais de l'esprit sans charme ; ses poésies sont décharnées. Fontenelle, si piquant dans sa prose, est plat et décoloré dans ses vers. Il n'est pénétré d'aucun rayon de feu poétique ; mais comme il porte son esprit par-tout, son esprit le fait lire.

Avant de parler de Deshoulieres, de Berquin et de Léonard, je dirai un mot de Longepierre, qui rima en assez mauvaise prose ses ouvrages de Bion et Moschus, et une partie de ceux de Théocrite. A ne juger cet auteur que sur les observations et sur les notes qu'il a recueillies, il annonce le goût de la saine littérature. On ne peut que louer son respect pour l'antiquité. Il est fâcheux que la lecture de ses traductions donne à ceux qui ne sont pas versés dans la connaissance des langues anciennes, une si faible idée du génie des auteurs qu'il vante, et que par des exemples maladroits, ce versificateur détruise l'efficacité de ses bons préceptes. Longepierre a fait un recueil d'idylles de la force de ses traductions. Un homme (3) aussi faible, comme original, comme imitateur, ne pouvait être que plus médiocre. Cet écrivain délave tout : il craint d'être toujours trop court ; aussi le lecteur le trouve-t-il toujours trop long.

Deshoulieres qui doit sa réputation à ses idylles, et ses idylles à quinze années de souffrance, nous serait peut-être inconnue, si elle n'avait pas été malade. Il faut croire que cette femme célebre n'avait point fait encore de faux pas dans l'art de la tragédie, lorsqu'elle aiguisa son inutile épigramme contre *la Phèdre* de Racine. La force de conception qu'exige ce genre d'ouvrages, un peu plus difficile que celui des bergeries, l'eût rendue sans doute ou plus indulgente ou plus juste. Deshoulieres, en lançant ce trait, eut quatre torts. le premier, comme femme, de se permettre un sonnet assez grossiérement libre, et que la décence, le plus digne attribut de son sexe, lui devait interdire ; le second, qui n'est pas le moindre, de se le permettre mauvais ; le troisieme de le composer en faveur de Pradon ; le quatrieme, de le composer contre Racine.

On lit encore de nos jours avec plaisir quelques-unes des idylles de Deshoulieres. Toutes portent le caractere du genre ; mais du genre affaibli. Ce n'est pas la touche des anciens ; c'est celle d'une femme spirituelle dans ses momens de mélancolie. En la lisant, on se sent pénétré des sentimens tendres et affectueux qu'elle semble elle-même avoir éprouvés en composant, et qu'elle sait rendre dans un style simple et (4) sans recherche. Une habitude de mauvaise santé lui fit, comme elle l'avoue, songer à ce genre de compositions douces : et en effet, à la molesse qui regne dans quelques-unes de ses idylles, à la délicatesse de son pinceau, on croit, si j'ose ainsi m'exprimer, reconnaître et sentir la délicatesse de ses nerfs.

On a fait un reproche aux anciens poëtes bucoliques, sur l'identité de leurs sujets : reproche fondé qu'on peut faire aussi aux modernes ; mais les anciens ont l'excuse de leurs mœurs.

Chez les anciens et chez les modernes, nous ne rencontrons presque toujours dans l'églogue que des querelles entre bergers (5), pour savoir à qui l'emportera comme joueur de flûte ou comme chanteur.

Berquin, contemporain de Léonard, n'a pas manqué de tomber dans cette faute. (6) Chez lui, toujours ou presque toujours, ce sont des bergers et des bergeres qui se rendent de petits services pour un, deux, trois ou six baisers. Tous ces baisers, à la fin, sont bien fades. Je ne parle pas des fautes plus graves qu'a commises Berquin, et qui font de lui, dans le genre pastoral comme dans les autres genres qu'il a traités, un écrivain (7) assez médiocre, puisque par-tout sa poésie est sans pompe, sans couleur, sans élégance ; que ses vers sont souvent boiteux à force d'enjambemens qu'on ne se permet et qu'on ne tolere que dans le dialogue comique. J'ai pourtant entendu quelquefois comparer Léonard à Berquin ; c'était placer au même rang un initié dans les mysteres de l'art poétique, et un simple aspirant à cette initiation. Berquin et Léonard ont imité l'idylle des *deux Tombeaux* de Gessner. Il suffira de lire leur version, pour décider de quel côté est, je ne dis pas le poëte, mais même le versificateur. Trente vers de l'épilogue de Léonard valent mieux que toutes les bergeries de Berquin.

Léonard est celui de nos poëtes qui a le mieux saisi le vrai genre de la pastorale. Il a fui, à l'exemple (8) des anciens, l'affectation et le précieux ; et, à leur exemple encore, recherché la simplicité, le naturel et la franchise. Ses petits poëmes ont, comme ceux de Gessner son maître, un but moral beaucoup trop rare chez les Grecs et chez les Romains. Léonard est donc à-la-fois et poëte et moraliste ; sa morale simple comme celle de Lafontaine, naît de son sujet. C'est sans prétention qu'il instruit, sans orgueil qu'il est philosophe. Ses inspirations n'ont pas toujours le même élan ; mais toujours est-il vrai de dire que le poëte n'écrit jamais sans être inspiré ; plus vrai de dire encore que, s'il est faible quelquefois, il est toujours pur ; que nulle expression recherchée, nul sentiment vague ou équivoque, nul fade jeu de mots n'altere ou ne dépare son expression. On peut lire (9), pour s'en convaincre les idylles intitulées : *la Piété filiale*, *le Bonheur*, *les Tombeaux*, *le Village détruit*, *l'Enfant généreux*, *l'Hermitage*, *les deux Ruisseaux*, et *l'Epilogue* de l'auteur. Je ne citerai que celle des *deux Ruisseaux* comme la plus courte. Elle fera naître le desir de connaître les autres.

LES DEUX RUISSEAUX.

Daphnis, privé de son amante,
Conta cette fable touchante
A ceux qui blâmaient ses douleurs :
Deux ruisseaux confondaient leur onde,
Et sur un pré semé de fleurs
Coulaient dans une paix profonde.
Dès leur source, aux mêmes déserts,
Là même pente les rassemble,
Et leurs vœux sont d'aller ensemble
S'abîmer dans le sein des mers.
Faut-il que le destin barbare
S'oppose aux plus tendres amours ?
Ces ruisseaux trouvent, dans leurs cours,
Un roc affreux qui les sépare.
L'un d'eux, dans son triste abandon,
Se déchaînait contre sa rive ;
Et tous les échos du vallon
Répondaient à sa voix plaintive.
Un paysant lui dit brusquement :
Pourquoi sur cette molle arène
Ne pas murmurer doucement ?
Ton bruit m'importune et me gêne.
N'entends-tu pas, dit le ruisseau,
A l'autre bord de ce côteau
Gémir la moitié de moi-même ?
Poursuis ta route, ô voyageur !
Et demande aux dieux que ton cœur
Ne perde jamais ce qu'il aime !

Je me souviens d'avoir lu dans une des premieres éditions des *Œuvres de Léonard*, deux ou trois réflexions qui, dans le tems, m'en ont fait naître quelques autres par lesquelles je terminerai ce précis. L'auteur s'exprimait ainsi :

« L'idylle n'a obtenu qu'*un moment de faveur en France*, etc. »

Ce peu de mots renferme la critique ou de ce genre de poésie, ou des poëtes français qui s'y sont livrés, puisqu'il est vrai qu'en France tous les bons écrits dans tous les genres, ont joui d'une faveur constante. D'où naît donc cette défaveur attachée à ce seul genre ? Tâchons d'en découvrir la source.

« L'idylle ne doit plaire (dit Léonard) qu'aux » jeunes gens dont l'imagination encore neuve se » laisse entraîner par l'illusion des scenes pas- » torales. »

Je serais tenté de croire le contraire ; car il faut à cet âge des plaisirs bruyans. La campagne en offre de trop uniformes ou de trop paisibles. Il faut être désabusé du Monde, de ses pompes si vaines, de ses joies si fausses, pour aimer les chants ; pour se faire à l'illusion des scenes pastorales, il ne faut pas au moins avoir en dégoût leur réalité. On me dira peut-être qu'il n'est pas question ici d'aimer la réalité, mais l'image de ces scenes, attendu que si leur réalité est rebutante pour cet âge, leur peinture lui paraît aimable. Je le veux bien. Ce sera, en ce cas, convenir de ce dont tout le monde s'est douté d'avance, que tous ces tableaux de scenes champêtres sont autant d'impostures, et les peintres de ces scenes autant d'imposteurs : et c'est dans ce même aveu que nous démêlerons la cause de cette sorte de discrédit attaché en France au genre buccolique.

« La vie pastorale (ici c'est Pope qui parle) est » une image de ce qu'on appele *le siècle d'or* : » de sorte qu'il ne s'agit pas de représenter nos » bergers tels qu'ils sont aujourd'hui, mais tels » qu'ils doivent naturellement avoir été dans le » tems que l'occupation de garder des troupeaux » était celle de la plus grande partie du genre » humain. »

Je trouve dans ce précepte sur la pastorale, cette cause du peu d'intérêt qu'elle inspire, au moins chez nous. Elle ne nous offre qu'un portrait de fantaisie qui ne ressemble à nul être vivant. Les anciens, plus rapprochés de la nature, étaient moins loin du modele. Dans leurs poésies, ils nous ont représenté les hommes comme on les représente dans ce que nous nommons *l'enfance du Monde* ; d'accord : mais l'homme des champs, mais le berger n'est pas, chez eux, tellement différencié du guerrier, du magistrat, du législateur, qu'on ne retrouve quelque air de famille dans l'un et dans l'autre. Ces hommes, chez nous, si dissemblables, sur-tout chez eux, du

---

juste. Ses apperçus sont toujouts clairs, sa narration est toujours nette. Dans ses églogues même, il rend parfaitement ses idées. Mais il compose avec sa tête, jamais avec son cœur. Aussi ses églogues, privées de chaleur et de vie, pétillent de finesse et de traits brillans. Fontenelle donc, n'enfantant que des idées spirituelles et nullement sentimentales, n'a pas plus mis dans ses églogues la vérité, que le style du sentiment. La lecture de *l'Astrée* et des poésies ou romans de ce genre, trop à la mode dans ce tems, avait tourné la tête à quelques hommes de mérite ; il se peut, il faut bien que Fontenelle, malgré la sureté de son goût, se soit laissé égarer.

(2) Veut-on voir comment s'exprime un berger pour engager sa bergere à ne pas faire un long séjour à la ville ?... Le voici :

Vos yeux depuis long-tems n'ont vu d'amans sinceres.
Eh ! pourraient-ils jamais s'en désaccoutumer ?
Ceux qu'a la ville, ils viennent d'enflâmer
Par leurs faibles ardeurs, par leurs amours légeres,
Auraient bien dû vous apprendre à m'aimer.

La ville est pleine de contrainte
De faux sermens et de vœux indiscrets,
Que ne l'avez-vous vue exprès,
Pour savoir de quel prix est cet amour sans feinte
Qui se trouve dans nos forêts ?
De quel prix sont nos bois pour s'y parler sans crainte,
Et ma voix pour chanter une amoureuse plainte,
Et mon cœur pour sentir vos traits ?

Revenez plus bergere encore
Que vous n'étiez en nous quittant.
Songez qu'il est au monde un cœur qui vous adore.
Une belle au milieu des soupirs qu'elle entend,
Au milieu d'une cour dont sa fierté s'honore,
N'en peut pas toujours dire autant.

Ces vers sont peut-être les mieux tournés qu'offrent les pastorales de Fontenelle ; mais ces madrigaux si peu naturels dans la bouche d'un berger qui n'a reçu que l'éducation des champs, conviendraient bien mieux dans celle d'un amant poli par l'éducation des villes.

(3) C'est en parlant de Longepierre qu'on a dit : Son chalumeau n'est qu'un *sifflet dur et aigre*.

(4) On comprend bien que dans cet éloge je n'entends parler que de ce qu'elle a fait de mieux ; et ce mieux ne ferait pas un gros volume. Il se réduirait à une quarantaine de pages, ainsi que l'a remarqué Voltaire.

(5) Ces luttes de bergers, chez les anciens, tiennent aux tems. Depuis le guerrier jusqu'au pâtre, tous combattaient pour plaire à leur maîtresse. Lisez Homere.

(6) *Qui bucolica scribit, curare debet, ante omnia, ne similes sibi sint egloga.* (Serv.)

(7) Berquin a, comme on sait, beaucoup travaillé pour les enfans. Ses petits drames, presque tous puisés chez les Allemands, ne sont pas sans utilité et sans mérite. On ne parle ici que de ses vers.

(8) Il nous a donné quelques imitations assez heureuses de Théocrite, de Bion, de Moschus et de Virgile. Ces dernieres sont les plus faibles.

(9) Les idylles composent la moitié du second volume de l'édition nouvelle qui se vend chez Didot.

grand moule de la nature"(10) sont distingués seulement par quelques traits de physionomie remarquables, où se lit le caractere de leurs mœurs, rien de leur profession. Je dis plus : il y a bien chez les anciens quelques poëtes qui se sont livrés exclusivement au genre de l'églogue ; mais examinons les écrits de tous les autres, à commencer par ceux d'Homere ; nous verrons qu'ils n'ont fait de ce genre, qu'un genre accessoire, en mêlant les couleurs pastorales aux couleurs plus ou moins sévères ou brillantes de leurs différens tableaux.

A présent qu'on jette un coup-d'œil sur ces bergers tels qu'ils sont peints par nos faiseurs de madrigaux champêtres ; comme la nature, chez eux, est contrainte ! quelle afféterie ! quelle fadeur ! Ces faux bergers contrastent autant avec leur langage de cour, au sein des troupeaux, que le paysan Thaler, avec son patois, à la cour du roi d'Athenes. Ce ne sont pas des hommes : c'est une sorte d'êtres assez inutilement imaginés. Pourquoi ne déplaisent-ils peut-être pas aux jeunes gens ? C'est qu'à cet âge où l'on ne connaît pas les hommes, on n'est pas en état de distinguer si la nature offerte à ses regards est ou fictive ou réelle ; c'est qu'à cet âge on se laisse entraîner par la séduction des détails, sans trop s'inquiéter du fond.

Pourquoi, de tous les modernes, les Allemands sont-ils ceux qui ont le mieux réussi dans ces peintures ; c'est parce que leurs mœurs offrent plus de simplicité que les nôtres ; et alors la ligne qui sépare chez eux l'homme des champs des autres hommes, est moins tranchante que chez nous. De-là plus de vérité dans les peintures, plus d'intérêt dans le tableau ; car, qu'on ne s'y trompe pas, on ne s'intéresse qu'à la vérité :

Le vrai seul est iamable.

Tout ce qui s'en écarte se rapproche de la fiction ou de la féerie.

Chose étrange ! tous ces historiens de la vie champêtres, tous ces peintres de la nature, sont précisément ceux qui semblent avoir pris plaisir à s'en éloigner (11). Tout est imposture dans leurs écrits et dans leurs tableaux : c'est au nom de la vérité, qu'ils nous tracent des mensonges ; leurs bergers sont une espece à part qu'on aimerait peut-être à rencontrer, si ceux qui l'ont créée l'avaient rangée dans la cathégorie des génies, des sylphes et des êtres fabuleux. Loin de cela, ces êtres fictifs nous sont représentés comme palpables et réels ; ils ne tiennent, par leurs mœurs, à aucunes des habitudes humaines, et leurs mœurs sont devenues en quelque sorte le type des mœurs naturelles. C'est Timarette, c'est Eglé, c'est Cloris, c'est Lisis, Mirtile ou Damon qui se font l'amour en *conetti*. Impertinens, à force d'esprit au village ! la raison ne s'accommodera jamais de cette nature insipide et frelatée. Mentez à votre lecteur tant qu'il vous plaira ; mais avertissez au moins votre lecteur que vous mentez ; ne lui dites pas : « Venez chercher la nature qui n'est qu'aux champs, » quand vous lui peignez une nature qui n'est ni aux champs, ni ailleurs. Or, qu'on me trouve un seul site, un seul berger qui ressemble aux bergers et aux sites embellis ou enrichis (12) si complaisamment par nos poëtes. Tous ces bergers ont malheureusement l'air d'avoir été créés d'un coup de baguette ; et, encore une fois, on ne peut long-tems s'intéresser à ce qu'on ne croit pas.

LAYA.

(10) Sans doute, en se rapprochant de la nature, on se rapproche de la perfection, puisque l'art n'en est qu'une imitation plus ou moins fidelle ; mais il ne faut pas confondre la nature, au propre, avec la nature, de convention, de la plupart des poëtes. Il ne faut pas croire que, parce qu'on a cherché les personnages dans les champs, on soit plus près de la nature que celui qui les a pris dans les villes ou dans les salons. Le grand point est de saisir l'homme par-tout, sous quelque habit qui le déguise.

(11) Je ne parle que des modernes, dont j'excepte toujours Gessner et deux ou trois autres.

(12) Je me sers de deux expressions très-impropres, et j'en demande pardon au lecteur : on n'enrichit point, on n'embellit point la nature, en la chargeant d'ornemens étrangers. Alcide est l'homme de la nature, Adonis celui de l'éducation ; nos peintres de bergeries, en prêtant aux pâtres leur éclat d'emprunt, ont préféré Adonis à Alcide.

COMMERCE.

La Clef du commerce ou l'Europe commerçante pour l'an 13, avec les noms des négocians et les prix actuels des diverses marchandises prises sur les lieux en monnaies et aunages du pays, réduits en ceux de France ; par M. Desolneux. An 13. (*)

Nous avons déjà fait connaître l'ouvrage de Desolneux l'année dernière ; l'augmentation qu'il vient d'y faire, le rend plus immédiatement utile au commerce pour celle-ci.

Ce n'est pas que *la clef du commerce* soit, à proprement parler, un almanach ; mais comme l'auteur s'y est proposé non-seulement de faire connaître la nature du commerce des principales places de l'Europe, mais encore les noms des négocians qui y font le plus d'affaires, il a dû insérer, dans son tableau pour l'an 13, les changemens survenus parmi ceux-ci.

Il existe plusieurs ouvrages qui ont du rapport à celui-ci, tels que les deux *Almanachs du commerce* et la plupart des annuaires des départemens.

Mais dans les premiers, il n'y a guère que les noms des négocians, et les annuaires sont particuliers chacun à leur département respectif.

M. Desolneux a donné une utilité plus générale au sien. Il s'est proposé le même but que l'ancien *Almanach des négocians et armateurs*, commencé en 1772, et qui s'imprima, pour la dernière fois, en 1788, sous le nom de *Tableau général du commerce*, et que rédigeait M. Gournay, avocat.

Ce dernier avait rendu cet écrit très-utile ; il avait su se procurer des renseignemens assez exacts sur les fabriques et les marchandises que l'on trouvait dans chaque ville commerçante, et c'était toujours avec profit qu'on le consultait.

M. Desolneux a suivi le même plan, et a de plus étendu les renseignemens qu'il donne, aux villes étrangeres.

Ces ouvrages sont, en général, très-difficiles à bien faire, et l'on n'y met point dans le public un prix proportionné aux peines et aux soins qu'ils ont exigés. Rien n'est plus fatiguant que d'aller à la recherche des renseignemens positifs en matiere de commerce et d'industrie. Les personnes à qui l'on peut s'adresser, ont peu de tems à vous donner, et souvent elles le font de mauvaise grace. Ce n'est qu'à l'aide de recommandations et d'adresse, que l'on parvient, avec bien des démarches, à connaître l'état du commerce d'une place.

Ainsi, lorsque par la lecture et par la comparaison que l'on en fait avec ce que l'on sait, on trouve qu'un ouvrage a rendu avec une certaine fidélité l'état positif des choses, on doit savoir du gré à l'auteur de son travail. Cette justice est d'autant plus utile à rendre, qu'il n'est gueres aisé de pouvoir raisonner juste sur les matieres d'économie politique qui tiennent au commerce, si l'on n'a des recueils de faits et de données qui puissent servir de guide et de contrôle au raisonnement.

M. Desolneux n'a eu en vue à la vérité que la pratique du commerce, c'est-à-dire, la connaissance des marchandises, des lieux où elles se trouvent ou d'où l'on les tire, avec les prix moyens de chacune d'elles ; mais il n'en résulte pas moins pour l'administrateur et l'homme public une connaissance très-importante ; c'est que ce tableau de tant de villes de l'Empire, où les fabriques travaillent sur une multitude d'objets, ce mouvement incalculable de ventes, d'achats, prouve, outre vingt autres raisons également fortes, dans l'état actuel de guerre : que la consommation intérieure seule peut être l'aliment d'un immense commerce, et d'une active industrie, dans une nation aussi riche en territoire et en hommes que la France.

Sous ce rapport, l'examen des résultats du commerce et de la consommation comparées, forme une des principales branches de la statistique des Etats, c'est-à-dire, de cette science qui a pour objet d'en faire connaître les sources et les moyens de richesses, de forces et de puissance.

FEUCHET.

(*) Deux volumes in-8°. Prix 9 francs.

A Paris, chez Royez, libraire, rue du Pont-de-Lodi.

AGRICULTURE.

Mémoire sur la culture et les avantages du Chou-Navet de Laponie, Ruta-baga *ou Navet de Suede* ; *avec des considérations générales sur la culture des terres et des prairies, sur les fourrages, etc.* ; par M. *Sonnini de Manoncourt*, ancien officier et ingénieur de la marine, alors correspondant du cabinet du Roi, et de la Société royale d'agriculture de Paris ; l'un des vingt titulaires de l'Académie des sciences et belles-lettres, fondée en Lorraine par Stanislas-le-Bienfaisant, etc. etc. (1).

Cet ouvrage est en forme de discours, tel qu'il fut lu par l'auteur en 1787, à l'Académie de Nancy. On y trouve d'abord des considérations sur l'utilité des prairies artificielles. Vient ensuite la description exacte du *ruta-baga*, comparé aux plantes avec lesquelles on l'a souvent confondu, la maniere de le semer, de le cultiver ; et les avantages de cette plante, que M. Sonnini connut l'un des premiers en France, et dont il répandit la culture, en en donnant l'exemple, dans sa terre de Manoncourt en Lorraine, et par les distributions de semence qu'il fit aux propriétaires. C'est donc à cet auteur qu'il faut rapporter l'introduction et la culture en grand du chou-navet de Laponie ; et si plusieurs ouvrages, en indiquant ce végétal comme une acquisition toute nouvelle, ont omis de parler du mémoire qui fut publié alors sur ce sujet ; la vérité fait un devoir de réclamer, pour M. Sonnini, le mérite de la naturalisation de ce fourage utile en France.

Il semblera, sans doute, à beaucoup de personnes, qu'un tel sujet soit peu susceptible d'intéresser vivement, et dans tout le cours de l'ouvrage, les savans et les gens du monde ; mais telle est la faveur dont, très-heureusement, l'agriculture jouit actuellement, qu'elle n'est plus étrangere à nombre d'hommes de lettres et de savans distingués qui embellissent son étude par les charmes du style, et établissent une doctrine conforme aux progrès des autres sciences physiques.

M. Sonnini a été utile à l'agriculture par l'attrait qu'il a su répandre dans ses écrits sur cette science, et par ses observations pratiques. Il y a plus de trente ans que sur un autre hemisphere, il lui rendit un service essentiel dans la découverte d'un moyen de communication par eau à travers les savannes noyées qui s'étendaient de Cayenne à la Gabrielle. Des terres de la meilleure qualité submergées furent conquises à l'agriculture par M. Sonnini. Depuis l'établissement de notre colonie à la Guyanne, le Gouvernement avait eu le projet d'obtenir ce résultat heureux. Plusieurs expéditions avaient été ordonnées et entreprises sans succès. « M. Sonnini, alors officier et ingénieur de la » marine, avec un canot et quelques matelots, » après avoir erré pendant douze jours de suite » dans les savannes noyées, exposé à toutes les » injures de l'air, n'ayant d'autre lit que le plancher » de son canot (1) », parvint à déterminer les lieux sur lesquels il convenait de pratiquer un canal pour servir d'écoulement aux eaux, et l'administration décida que ce canal serait appelé *Canal de Sonnini* ; afin de perpétuer ainsi le souvenir d'une aussi heureuse découverte, l'on signala le nom de son auteur à la reconnaissance publique. M. Delacroix, alors gouverneur, consacra cette propriété honorable pour M. Sonnini, dans une lettre datée de Cayenne, le 30 juin 1774, adressée au ministre de la marine, auquel il rendit un compte détaillé de l'expédition, et de son succès pour augmenter les ressources de cette contrée.

Ce canal, commencé en 1774, sur le plan découvert, et tracé par M. Sonnini au milieu des savannes noyées, se continue par les ordres de l'administrateur actuel de la Guyane française, qui marque aussi sa présence dans ce pays par l'un des plus importans services rendus à l'agriculture.

Lorsque M. Sonnini offrit ses services au Gouvernement pour cette entreprise hardie, il avait vingt-deux ans. Heureux de trouver déjà à cet âge une occasion signalée de s'acquérir un titre à la considération publique, par un dévoûment dont le souvenir est lié à la prospérité de la Guyane française.

M. Sonnini publiera les détails de ce voyage à la Gabrielle, dans la relation de ses voyages dans l'Amérique-Méridionale, et on trouvera la lettre du gouverneur de Cayenne au ministre de la marine, à l'occasion de la découverte de ce moyen de communication entre Cayenne et la Gabrielle, dans le mémoire sur le *ruta-baga* dont il est ici question. C'est sur la foi de cette lettre que j'ai cru devoir payer à l'avance au savant continuateur de l'Histoire naturelle de Buffon, et à l'un des auteurs distingués des grands ouvrages d'agriculture qui paraissent actuellement, le tribut d'éloges et de reconnaissance qui lui sont dus.

FOLLARD aîné, *l'un des auteurs du nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle et d'agriculture, et l'un des continuateurs du Cours d'Agriculture de Rosier.*

(1) In-12 de 166 pages. — Prix, 1 fr. broch., et 1 fr. 25 c. franc de port.

A Paris, chez F. Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

(1) Lettre du gouverneur de la Guyane au ministre de la marine, en date, de Cayenne, du 30 juin 1774.

MÉDECINE.

Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc. (2).

Le Journal de Médecine est composé de mémoires ou observations, et d'extraits d'ouvrages sur les diverses parties de l'art de guérir, et sur toutes les sciences accessoires à la médecine. Depuis son établissement (en vendémiaire an 9) les éditeurs paraissent avoir été récompensés des soins qu'ils lui ont donnés, par la maniere dont il a été accueilli ; mais les bornes trop étroites qu'ils s'étaient prescrites, les ont empêchés, jusqu'à présent, de donner à ce Recueil toute l'extension dont il était susceptible. Aujourd'hui que des cir-

(2) Par MM. Corvisart, premier médecin de S. M. l'Empereur, etc., professeur à l'Ecole de Médecine de Paris et au Collége de France, médecin de l'hôpital de la Charité, etc. ; J. J. Leroux, médecin ordinaire de S. A. I. le prince Louis, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, médecin de l'hôpital de la Charité, etc. ; et Boyer, premier chirurgien de S. M. l'Empereur, professeur à l'école de Médecine de Paris, chirurgien à l'hôpital de la Charité, etc.

constances extrêmement favorables leur sont offertes, aujourd'hui qu'ils ont su se procurer des moyens certains et puissans d'en augmenter le mérite, d'en doubler l'intérêt, ils se croiraient blâmables, s'ils tardaient à faire jouir leurs souscripteurs des avantages qui leur sont promis par les savans confreres qui consentent à partager, à perfectionner leurs travaux. Leur nom, qu'ils autorisent à faire connaître, sera le gage de leurs promesses, comme le sont déjà les arrêtés pris par l'Ecole et la Société de l'Ecole de Médecine de Paris, en faveur du Journal.

Voici l'ordre dans lequel seront rangés les divers articles contenus dans le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, etc., avec les noms des rédacteurs et collaborateurs.

Médecine clinique ou pratique : MM. Gorvisart, Leroux, Desgenettes, Péron, l'Haridon, Pinel, Lanefranque, Alibert, Chaussier, Baudelocque, Gardien, d'Ailliez, Mougenot, Jadelot, Culerier, Leclerc.

Constitutions médicales : Leroux, Bayle, Fizeau, Cabiran.

Chirurgie : Boyer, Dubois, Giraud, Dupuytren, Vareliaud, Richerand, Perey, Lechèze, Assaliny, Laennec.

Anatomie : Dupuytren.

Physiologie : Richerand.

Administration des hôpitaux : Thouret.

Chimie médicale : Fourcroy, Deyeux, Vauquelin, Thenard, Clarion.

Matiere médicale : De Jussieu, Alibert, Decandolle.

Botanique : le Richard, Alibert, Thouin l'aîné, Thouin le jeune, Willemet, Decandolle.

Hygiene : Hallé, Moreau (de la Sarthe), Nysten, Péron.

Histoire naturelle : Cuvier, Duméril, Willemet, Péron.

Economie rurale : Tessier, Huzard, Godine, Dupuis, Willemet, Thouin l'aîné, Thouin le jeune.

Muséum de l'Ecole : Thillaye, pere et fils, Lassus.

Bibliographie, littérature médicale : Sue, Moreau (de la Sarthe), Husson, Friedlander, Lerminier, Mare, Chardel, Allard, Renaudin, Audral, Pariset, Jacques, Stenacker.

Instruction publique : Fourcroy.

Extraits et notices : Bouvenot, Fizeau, Buisson, Mare, Gaudichon, Chardel, Lerminier, Mérat, Roux, Allard, Leroux fils.

Un bulletin de l'Ecole de Médecine, un bulletin de la Société de l'Ecole de Médecine sera rédigé par le conseil d'administration de l'Ecole, et de la Société de l'Ecole.

Un bulletin de la Société de vaccine par le comité de vaccine.

Ainsi ce Journal ne sera plus à l'avenir l'ouvrage des seuls éditeurs, mais celui d'une réunion d'hommes instruits et d'une réputation solidement établie dans les différentes branches de l'art de guérir, et dans les sciences accessoires à cet art; ce seront des annales de médecine.

Le Journal de Médecine, à commencer du 1er vendemiaire an 13 (cinquieme année de ce Journal), paraîtra de format grand in-8°. Chaque cahier sera composé de six feuilles, caracteres cicéro et petit romain, au lieu de quatre feuilles in-12. Ainsi il sera augmenté de deux feuilles d'impression d'un plus grand format. Il sera livré, comme par le passé, douze cahiers chaque année, composant deux volumes. A la fin de chaque cahier se trouvera le bulletin de l'Ecole de Médecine de Paris et de la Société de l'Ecole, et le bulletin de la Société de vaccine : l'un et l'autre de ces bulletins séparés, ne seront point soumis à la pagination du Journal. Chaque année on les intitulera par n° 1er jusqu'à 12, et ensuite premiere année, deuxieme année, etc.; de sorte qu'il sera facile aux souscripteurs de les détacher et de les faire relier séparément.

Malgré les dépenses nécessitées, tant pour tout ce qui tient à la composition du journal, que pour le port, l'abonnement ne sera que de 15 francs (*en Francs et non en livres*) pour Paris, au lieu de 12; et de 18 fr. (*aussi en francs*) pour les départemens, au lieu de 15.

On continue de s'abonner chez MM. Migneret, imprimeur, rue du Sépulcre, F. S. G., n° 28; et Méquignon l'aîné, libraire de l'Ecole de médecine, rue de l'Ecole de Médecine, n° 3.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Le Journal, format in-8°, est la suite du Journal format in-12, auquel on aura souvent occasion de renvoyer.

ARTS INDUSTRIELS.

Dans le compte rendu par le secrétaire de l'Athénée des arts, à la derniere séance publique, il a été fait une mention favorable des lampes d'une nouvelle invention de M. Joly. Le rapporteur en a exposé les avantages. Leur auteur les a simplifiées au point qu'il est très-facile de les alimenter et de les nétoyer. Ces lampes consomment toujours la surface supérieure de l'huile; elles donnent une lumiere égale et forte, et sont d'un prix assez modique pour que les classes les moins fortunées puissent jouir de cette invention digne d'être recommandée.

☞ Une lettre de M. le préfet du Mont-Blanc, démentant dans tous ses détails l'article *Chambéry*, inséré dans notre n° du 1er brumaire, article que nous avons annoncé être extrait du *Journal des Débats*.

L'auteur du *Tableau de l'Egypte*, annoncé au n° du 10 brumaire, est M. *Galland*, et non pas *Gallard*, comme nous l'avons dit par erreur.

Dans le n° d'avant-hier, à l'article BEAUX-ARTS, nous avons annoncé l'ouvrage de M. Baltard, intitulé : *Paris et ses Monumens*. Nous rendrons incessamment un compte détaillé de cette belle entreprise; mais une erreur typographique doit être relevée, quoique sans doute elle ait été reconnue. Nous avons dit que cette collection serait terminée dans *sept ou huit mois*, cela est physiquement impossible; il faut lire : *sept à huit ans*.

LIVRES DIVERS.

Réflexions critiques sur l'art moderne de fortifier, ou motifs pour approprier, contre le moyen moderne de l'attaque, les avantages simples, faciles, et toujours majeurs du sens vertical à grandes dimensions; par Hyppolite Morlet, ancien directeur de fortifications; avec cette épigraphe :

> D'avance osons dire, que 5 à 6 metres (18 pieds) de plus en profondeur de fossés, formés s'il le faut par des remblais, vaudraient mieux pour un assiégé, que tous les flancs modernes joints aux plus subtils tracés et défilemens, pourvu que les fossés fussent armés de quelques casemates duement appropriées.

Un volume in-8° avec gravure.

Prix, 3 francs, et franc de port, 3 fr. 60 cent.

A Paris, chez Philibert Lenoir, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 1280, au Grand-Corneille.

Archives littéraires de l'Europe, ou *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*; par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Garat, Mathieu Dumas, Degérando, Savoye Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevalier, Villers, Vassalli, Blessig, Correa-de-Serra, Parolétti, Stapfer, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc.; suivis d'une Gazette littéraire universelle. N° X.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1804, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an, de 16 fr. par semestre, et 9 fr. pour trois mois.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage; Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n° 1231; Cotta, à Tubingue; ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

Tous les envois et paquets doivent être adressés francs de port.

Elémens de l'art de la teinture, avec une description du blanchiment par l'acide muriatique oxigéné; seconde édition, revue, corrigée et augmentée, avec deux planches; par C. J. A. R. B. Berthollet, 2 vol. in-8° broché. Prix 12 francs, et 14 fr. 65 cent. franc de port.

A Paris, chez Firmin Didot, rue de Thionville, libraire pour les mathématiques, l'architecture, la marine et les éditions stéréotypes.

Causes célebres, par Carondeley, jurisconsulte et ancien magistrat. Premier cahier, format grand in-8°, caractere petit romain plein, de 100 pages d'impression, sur carré fin d'Auvergne. Nos 1, 2 et 3. Prix, 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez Basset et Martin, imprimeurs, propriétaires de l'ouvrage, rue de la Harpe, n° 249; Rondonneau, au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, n° 75; Debray libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens, n° 27; Galland, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n° 223; Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau, n° 316.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant.	57 à 57 ¼	57 ⅜ à ⅝
Londres	24 fr. 60 c.	24 fr. 40 c.
Hambourg	190 ½	186 ¼
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	7l. 19s 6d. p. 6f.	8 l. 18. 6 d.
Basle	¼	1 ½ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée	
Idem. Jouis de vendemiaire an 13	58 fr.	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la banque de France	1120 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., Saül, suiv. d'Une demi-heure de caprice, divertis. en un acte. — Jeudi 24, une représentation au bénéfice de Mlle Coulon, artiste de la danse, par l'Académie impériale de musique et le Théâtre-Français réunis.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Jaloux désabusé, et les Rivaux d'eux-mêmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Amant soupçonneux, Duhautcours, et le Pacha de Surêne.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La Fausse-Magie, et les Deux Journées.

Théâtre du Vaudeville. Colombine Manequin, Folie et Raison, et la Danse interrompue. — Demain la 1ere représ. du Major Franck.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Etourdis, Crispin rival de son Maître, et les Français en Alger. — Jeudi, au bénéfice de M. Rhénon, le Cid, les Amans Protées, et la Fille mal gardée.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Andromaque, trag., et la Lanterne magique.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Le dimanche 27, à midi, l'ouverture des Concerts. — Incessamment, représentation de proverbes, scenes d'imitation, de ventriloque, et d'intermedes, par M. Thiémet. On pourra se procurer à l'avance des billets, des prospectus, et louer des loges, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 46. *Mercredi*, 16 *brumaire an* 13 *de la République* (7 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 28 *sept.* (6 *vendem.*)

La Porte a reçu l'agréable nouvelle que le chef de brigands Rokachigli, qui était parvenu à se sauver après sa défaite en Romélie, a été pris dans les environs de Tarnova, par les troupes du pacha de Silistrie, et que le reste de ses partisans a été entièrement dispersé. L'on a aussi appris qu'une autre bande de brigands, très-nombreuse, qui infestait les environs de Balcan, a été cernée et détruite par les détachemens qui avaient marché contre elle. Par ce moyen, la sûreté des routes et les communications se trouvent de nouveau rétablies dans ces provinces.

— L'esprit de révolte se propage en Syrie. Aly-Aga méconnaît aussi l'autorité de la Porte; il a occupé la ville et le port de Lataquie, avec un corps de troupes qui lui est dévoué, et a imposé de fortes contributions sur les habitans et sur les bâtimens étrangers. Les ministres de différentes nations étrangères ont fait de sérieuses représentations au ministère ottoman, sur cette conduite inique et oppressive de son délégué. La Porte vient d'envoyer l'ordre au capitan-pacha d'employer la force pour ramener le rebelle Aly-Aga à l'obéissance.

— La mauvaise saison s'est déjà annoncée par plusieurs tempêtes qu'on a essuyées dans nos parages. Trois bâtimens, l'un anglais et deux autrichiens, venant de la Mer-Noire, avec des grains, ont fait naufrage à l'entrée de notre port, et ont été engloutis dans les flots. Quelques personnes des équipages ont péri; les autres sont parvenues à se sauver. (*Journal du Commerce.*)

PRUSSE.

Berlin, le 24 *octobre* (2 *brumaire.*)

M. Harles, docteur en médecine et professeur de l'Université d'Erlang, vient de publier un écrit très-intéressant sur les dangers de la propagation de la fièvre jaune en Europe; il y recommande les fumigations d'acide minéral, dont la découverte appartient au célèbre chimiste français, Guyton de Morveau, comme l'un des meilleurs préservatifs. S. M. le roi de Prusse, à qui M. Harles a envoyé cet écrit, l'a jugé digne d'une attention particulière. Elle vient même de rendre une ordonnance, d'après laquelle le nouveau préservatif indiqué par M. Harles, doit être employé sur tous les vaisseaux prussiens et dans tous les ports de la Prusse.

TOSCANE.

Florence, le 20 *octobre* (28 *vendemiaire.*)

Il se fait ici de grands préparatifs pour la réception du Saint-Père, qui est attendu le 7 du mois prochain. S. M. la reine a envoyé un courier à S. S., pour la prier de descendre au palais royal à Sienne et à Florence.

INTERIEUR.

Paris, le 15 *brumaire.*

Plusieurs généraux, après avoir donné leur adresse, ayant changé de logement, plusieurs ne l'ayant pas donnée, ou étant partis de Paris sans en prévenir, le général chef de l'état-major-général du gouvernement de Paris, et de la première division militaire, invite MM. les généraux, employés ou non, qui se trouvent en ce moment dans la capitale, à vouloir bien envoyer l'indication de leur demeure au quartier-général, rue neuve des Capucines, et à donner exactement connaissance de leur départ ou changement de domicile, afin qu'ils puissent plus promptement et plus sûrement recevoir les ordres, avis, etc. que l'on est quelquefois obligé de leur faire parvenir.

Les citoyens composant les députations des gardes nationales qui doivent assister au Couronnement, sont prévenus que les cartes de sûreté qui leur seront nécessaires pour circuler dans Paris, et de leurs cantonnemens à Paris, leur seront remises lors de la revue que passera très-prochainement le colonel Curto, chargé de la police, discipline et organisation de ces députations.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Extraits de décrets impériaux.

Au Palais de Saint-Cloud, le 30 vendemiaire an 13.

L'offre faite à l'hospice des Andelys (Eure), par demoiselle Marie-Jeanne Liénard, 1° de tous ses meubles et effets mobiliers; 2° de la jouissance d'une rente viagere de 87 livres; 3° d'une rente légitimaire de 20 sous tournois, sous la condition d'être logée, nourrie et entretenue dans l'hospice, et avec réserve de la jouissance de son mobilier pendant sa vie, sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

Les dispositions contenues au testament de Jean Gellote, par lesquelles les pauvres de la paroisse Sainte-Marie d'Auch (Gers), sont institués les héritiers généraux et universels du surplus des biens, meubles et immeubles, dont ledit testateur avait disposé, seront acceptées par le bureau de bienfaisance de cette commune.

La donation faite à l'hospice de Briquebec (Manche), par le sieur Jacques-Jean Brieu, du tiers qui lui revient dans la succession de son pere, encore indivise entre ses freres et lui, lequel tiers est évalué, savoir, les immeubles 3,000 francs et les meubles 300 francs, à la charge, par les administrateurs de faire les diligences nécessaires pour parvenir au partage, sans qu'il y soit appelé, et sous la condition qu'il sera logé, nourri et entretenu dans l'hospice, sa vie durant, sera acceptée par l'administration dudit hospice.

Les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Douai (Nord), sont autorisés à accepter le legs de 3,000 francs fait à cette église par la demoiselle Hypolite-Joseph-Simon, dite de Bersée.

Le legs fait aux pauvres d'Entraigues (Vaucluse), par le sieur Pierre-Joseph Valaury, prêtre-chanoine hebdomadier de la ci-devant église métropolitaine d'Avignon, consistant dans une maison, jardin et terres avec divers capitaux, provenant du pere du testateur, sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette commune; et le legs de 1,000 écus, contenu au même testament, en faveur de chacun des hospices.

Le legs fait aux pauvres de Lockeren (Escaut), par le sieur Dominique Van-Hecke, prêtre, consistant dans la troisieme portion de ce qui restera de ses biens, après l'acquittement de diverses charges prescrites par lui, et à la charge de deux anniversaires pendant cinquante ans, sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette commune.

La maison et le jardin situés à Penetin (Morbihan), appartenant à la demoiselle Jeanne Haumont Després, et offerts par elle en donation aux pauvres de cette commune, et sur-tout aux pauvres malades, sous la réserve de l'usufruit pour la donatrice, et pour la demoiselle Marie Payen, seront acceptés par le bureau de bienfaisance de ladite commune.

La commission administrative de l'hospice de Villefranche (Aveyron), est autorisée à accepter les donations faites par actes entre-vifs audit hospice, savoir :

La premiere, par demoiselle Jeanne Verneghes, de tous ses biens présens, lesquels consistent en une petite maison, deux petits jardins et une petite piece de terre; le tout évaluée 300 fr.;

La seconde, par Antoine Pascal, portier de l'hospice, et sous la réserve de l'usufruit pour lui et Antoinette Pascal, sa sœur, consistant aux tous ses biens présens, estimés, savoir : les immeubles a 600 fr., et une créance de 399 liv. 19 s. tournois, avec cette restriction, relativement à l'usufruit, qu'en cas de maladie ou d'infirmité, qui ne lui permettrait pas de continuer son service de portier, le donateur ne conservera que la moitié de sa jouissance viagere.

La troisieme, par le sieur Astruc, pharmacien, d'une rente constituée de 28 liv. 13 s. au capital de 575 liv., due par les successeurs d'Antoine Blaigier.

Au Palais de Saint-Cloud, le 5 brumaire an 13.

Les marguilliers de l'église de Chiroubles (Rhône), sont autorisés à accepter le legs fait à cette église, par le sieur Teillard, ancien curé de cette commune, consistant en 90 liv., un calice et une chasuble.

Le legs de 600 fr. fait à l'hospice de Mirabel (Drôme), par dame Catherine Auzias, veuve Richard, payable dans l'an de son décès, sera accepté par la commission administrative de cet hospice.

Le legs fait à l'hospice d'Humanité, ci-devant Hôtel-Dieu, de Rouen (Seine-Inférieure), par le sieur Pierre-Prosper Lehoc, prêtre, chapelain de cet établissement, consistant 1° dans une rente de 45 liv. tourn.; 2° dans une somme de 600 fr. à prendre sur les meubles, effets et choses censées meubles qui composeront sa succession, sera accepté par la commission administrative des hospices de ladite ville.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 15 *brumaire.*

73. 75. 17. 1. 57.

Tirage de Bordeaux, du 12 *brumaire.*

35. 54. 55. 63. 9.

Tirage de Strasbourg, du 11 *brumaire.*

90. 15. 66. 44. 22.

BANQUE DE FRANCE.

Discours du président de la Banque de France à l'assemblée générale des actionnaires, du 25 *vendemiaire an* 13, *prononcé par M. Perregaux.*

Messieurs,

La régence va vous rendre le compte de sa gestion depuis sa derniere assemblée générale.

Vous avez déjà pu observer, Messieurs, que, malgré la continuation de la guerre, malgré la circonspection inévitable dans l'exécution des mesures prises avec les établissemens supprimés, malgré le surcroît de dépenses que ces mesures et la plus grande division que la Banque a dû faire dans son travail ont exigé, et enfin que nonobstant le ralentissement que produit dans la circulation générale la stagnation du commerce, les bénéfices de l'année se sont élevés à 12 pour cent et 15 milliemes.

Des résultats aussi satisfaisans, obtenus dans des circonstances difficiles, vous offrent le présage assuré de la gloire et de la prospérité que promettent à la Banque la consolidation des institutions politiques de l'Empire et la paix glorieuse qui doit en être le premier fruit. Le commerce reprenant alors la plus grande activité, la Banque prendra à son tour l'essor que lui permettent la nature et la sagesse de ses institutions, et que semblent lui commander les secours dus au commerce et la confiance dont elle est investie.

Aussitôt que la régence fut complettée par les nominations de la derniere assemblée générale, elle s'empressa de s'organiser dans son intérieur, d'après le mode établi par la loi du 24 germinal an 11, et d'après les statuts que cette assemblée avait adoptés.

Le conseil d'escompte fut définitivement nommé selon le vœu de cette loi; il entra dans la plénitude de ses fonctions à la premiere réunion du comité d'escompte.

Les membres de la régence destinés aux fonctions des comités permanens, furent élus et installés. Leurs arrêtés consignés dans des registres particuliers, attestent leur constante sollicitude pour les objets dont on leur a délégué l'attribution.

La régence s'occupa de suite de la rédaction du réglement intérieur. Celui de l'an 9 était devenu insuffisant. Les dispositions que nous y avons ajoutées n'en sont que le développement nécessaire.

Les distributions en bureaux ou directions particulieres, les attributions de chaque direction ont été arrêtées d'après les différens genres d'opérations, d'après le surcroît de collaborateurs qu'il a fallu appeler. La hiérarchie des pouvoirs respectifs a été explicitement déterminée : la responsabilité de tous les agens en chef et en sous-ordre a été rigoureusement établie : tous les préposés y trouvent l'assurance de leur avancement, lorsqu'avec les talens nécessaires, ils n'auront pas démérité.

Ce réglement ne peut être définitif que lorsqu'il aura été sanctionné par l'assemblée-générale : il va être soumis à votre examen ; mais en attendant ce que votre sagesse pourrait en ordonner, le second paragraphe des statuts sur l'article XV de la loi du 24 germinal an 11, avait autorisé la régence à l'exécuter provisoirement. En conséquence elle organisa les bureaux d'après les bases qu'il avait établies : elle classa tous les emplois : elle adopta pour principe de fixer le traitement de chaque place d'après son importance, sans aucune considération personnelle pour l'individu appelé à la remplir. Elle n'appela que les sujets strictement nécessaires, et elle donna la préférence aux employés de la Caisse du commerce.

La régence a nommé un contrôleur-général et un directeur-général adjoint au directeur-général, à qui il était désormais impossible de suffire à tous les détails d'un si grand établissement.

Le conseil contentieux de la Banque a été organisé de la manière la plus économique : telle est la nature de ses opérations et la prudence de sa conduite, qu'elle est bien rarement dans le cas d'en avoir besoin.

Après avoir organisé le personnel de l'administration, la régence a cru devoir prendre, pour le matériel, toutes les sûretés commandées par la prudence.

Elle a destiné, dans la maison même, un local propre à recevoir un corps-de-garde de pompiers : elle a assigné une somme annuelle pour leur entretien.

Les mesures les plus efficaces ont été prises pour mettre les portefeuilles à l'abri du feu.

La régence a fait agrandir les caisses et serre de réserve, qui n'avaient pas d'espace pour y arranger les sacs de manière à pouvoir compter sur l'exactitude des vérifications. Elle a pris toutes les précautions capables de les préserver contre les accidens du feu et contre les tentatives de la malveillance.

La même sollicitude a dirigé la régence dans la recherche des sûretés de tout genre, sous la foi desquelles elle doit escompter.

Des registres d'ordre et de renseignemens ont été conçus et exécutés de manière à connaître les rapports réciproques de tous les individus dont les engagemens arrivent dans les portefeuilles de la Banque : les vérifications faciles que peuvent y faire les comités ou les censeurs, mettent en évidence les circulations dont il importe de se garantir.

La régence et le conseil d'escompte se sont fréquemment réunis, pour se former une opinion, d'après des informations préalables, sur la mesure de confiance à accorder, soit à ceux qui présentent à l'escompte, soit à ceux dont les engagemens sont présentés. Cette précaution commandée par l'intérêt de la Banque, est conforme au vœu de l'art. XXIV de la loi du 24 germinal an 11.

Il n'est aucun de vous, Messieurs, qui ne sente combien cette opération était délicate, combien elle était difficile pour l'exécution, combien elle était pénible pour ceux qui en étaient chargés : mais en même tems vous êtes sans doute convaincus, que la rigueur présentait bien moins d'inconvéniens que l'incertitude ou la complaisance. Les renseignemens ont été recherchés avec soin, et notés avec circonspection. Aussi, d'après la scrupuleuse attention du comité d'escompte à se conformer aux mesures adoptées, nous avons la satisfaction de vous annoncer que sur un mouvement de caisse de 3,650,000,000, et que sur 504,000,000 de valeurs escomptées, il n'y a eu que 12,000 fr. en souffrance, dont le recouvrement est assuré et avancé.

C'est dans ce genre de travail, aussi pénible qu'important, que la régence a pu apprécier particulièrement les secours du conseil d'escompte : les membres de ce conseil ont pleinement justifié leur institution et le choix des censeurs, par le zele, l'impartialité et l'exactitude qu'ils ont mis dans l'exercice des fonctions qui leur ont été confiées.

La régence, conformément au vœu de la loi, a employé dans le dernier semestre, et en achat de cinq pour cent consolidés, 1,198,942 fr. 77 cent. ; ce qui, avec 1,499,602 fr. 40 cent. ci-devant employés, forme un capital de 2,698,547 fr. 17 c., qui ont produit 255,729 fr. de rente.

La réserve disponible au 2 vendemiaire an 13, et destinée à accroître cette rente, était à cette époque de 1,102,534 fr. 94 cent.

La régence, toujours occupée des moyens les plus efficaces de faire participer toutes les branches du commerce aux secours qu'elle se trouve en mesure de distribuer, a pris, avec les administrateurs du Comptoir commercial, tous les arrangemens capables de seconder leurs vues réciproques. Dans toutes les occasions, elle n'a eu qu'à se féliciter de sa confiance, en raison des sûretés qu'ils lui ont toujours offertes ; d'ailleurs ils n'ont cessé de donner à la Banque des preuves de zele, d'exactitude et de loyauté.

Toutes les mesures indiquées pour faciliter la liquidation de la Caisse-d'escompte du commerce, ont été adoptées par la régence avec empressement : nous devons rendre cette justice aux liquidateurs, qu'ils ont écarté facilement tout ce qui aurait pu compromettre les intérêts de la Banque.

La régence, de son côté, a accueilli en faveur des actionnaires de la Caisse, toutes les facilités qu'ils ont désirées, et qui pouvaient se concilier avec l'intérêt commun. Elle a laissé à leur choix le mode et les termes des paiemens pour acquitter leurs souscriptions ; elle a même admis la révocation des soumissions pour la conversion des actions hypothécaires, lorsqu'elles n'avaient point été affectées à la garantie du papier escompté.

Le résultat des mesures adoptées à cet égard par la régence avec les actionnaires des établissemens supprimés, a été l'émission effective de 4,944 actions qui sont soldées, et qui ont participé aux dividendes. Il y a 750 actions souscrites par les possesseurs d'actions hypothécaires de la Caisse du commerce. Ils ont tout l'an 13 pour les payer.

Il reste donc à émettre 9,306 action dont la disposition dépend exclusivement du vœu de l'assemblée-générale.

Le Gouvernement a dû trouver sans doute que dans la direction et l'administration actuelle du trésor-public, il était plus convenable de faire faire par ce même trésor le paiement des rentes et pensions : ce service a été retiré à la Banque. Elle a conservé celui des Loteries ; mais pour répondre aux vues économiques du Gouvernement, elle a consenti à une réduction de la commission qui lui avait été précédemment allouée.

La circulation des écus rognés a donné lieu à des mesures jugées indispensables pour détruire ce fléau, pour préparer en même-tems, et pour faciliter une refonte générale.

On n'a pu éviter pour la régence, comme pour le public, les débats et les réclamations dont ces mesures ont été le sujet ou le prétexte. D'ailleurs la cupidité et la malveillance saisissent si facilement ces circonstances, que toujours celles-ci ont été une source momentanée, mais corrompue, de fraudes et de spéculations lucratives.

La régence a prévu et apprécié, dès le principe, les pertes auxquelles la Banque allait être exposée, si elle ne prenait des mesures efficaces pour empêcher l'admission des pièces de monnaie, qu'elle ne pourrait par elle-même rendre à la circulation.

Son premier recours a été vers le Gouvernement. Elle lui a fait connaître les difficultés, les plaintes provoquées par la pénurie de l'opinion, sur la suffisance ou l'insuffisance des signes qui devaient faire admettre, ou faire rejetter des pieces de monnaie.

Le décret impérial du 25 thermidor an 12 n'a point empêché que cet arbitraire n'ait présidé à son application dans les départemens. Une décision formelle vient de ramener l'opinion à cette unité, qu'il était si intéressant d'établir et de conserver sur un objet d'une aussi haute importance.

Mais en attendant cette décision, la Banque avait pris les mesures qui lui avaient paru les plus convenables : soit dans son intérieur, pour prévenir les prévarications ou les négligences de ses agens, en les en rendant responsables : soit pour calmer les plaintes, souvent injustes, du public toujours inquiet, toujours défiant, lorsqu'il croit avoir à craindre une démonétisation. Les pièces douteuses étaient soigneusement vérifiées : celles dont le refus était fondé, étaient cassées, et remplacées dans les caisses par les confectionnaires des sacs et des rouleaux.

Ces circonstances étaient bien pénibles pour la régence, toujours froissée par les inquiétudes de ses agens, par les murmures du public, par les abus de tout genre qu'elle avait à prévoir et à surveiller. Elle aime à se flatter qu'elle est enfin sortie de cette crise, et elle croit pouvoir vous annoncer que les pertes à essuyer par la Banque sur les pieces démonétisées, n'excéderont point le contingent proportionné à l'importance de son capital et au mouvement de ses affaires. Jusqu'à présent la perte des pieces qu'elle a envoyées à la refonte, s'élève à 9,442 fr.

La régence avait, dès l'année derniere, délibéré la confection des nouveaux billets. On s'en est occupé sans relâche. Mais la perfection dont elle cherche d'approcher le plus possible, parce que c'est le plus grand obstacle à opposer aux contrefacteurs ; cette perfection, disons-nous, a beaucoup nui à l'accélération de ce travail. Nous avons une quantité considérable de papier prêt à être confectionné. L'ajustage des poinçons et la gravure des matrices ne peuvent aller que lentement, quoiqu'ils aient été confiés aux artistes les plus habiles.

La régence a cru devoir attacher à la Banque celui de ces artistes qui était chargé de l'entretien de toutes les mécaniques nécessaires à la confection des billets. Elle lui a assigné dans l'intérieur un local propre à un atelier où tout pourra être réparé et entretenu sans déplacement.

Nous avons eu l'honneur d'annoncer à la derniere assemblée qu'en l'an 11 la Banque avait eu *soixante-six mille francs* en souffrance. Il ne reste plus que 17,615 francs 49 centimes : les recouvremens se font exactement à l'échéance des dividentes promis par les débiteurs : il n'y a lieu à perdre.

Le recouvrement des créances provenant de la caisse des comptes-courans a procuré cette année une somme de 98,200 francs, et d'après les ressources que la Banque a encore, il y a tout lieu d'espérer qu'elle ne perdra rien sur ces créances.

Le local de la Banque était évidemment insuffisant, depuis l'accroissement de ses relations et de ses travaux. Il avait de plus l'inconvénient de n'être pas entierement isolé ; de sorte qu'on a toujours plus à redouter les accidens du feu et les tentatives de la malveillance.

La régence, après bien des recherches inutiles pour trouver dans les environs un local qui réunit les convenances qu'elle pouvait souhaiter, acheta le terrein compris entre les rues Pinon, Boulanger et de Provence. Ce terrein, situé dans un quartier avantageux, a 5,307 mètres (ou 1,397 toises) de superficie : il a été acheté 210,000 francs. L'édifice pris au pied a été évalué de 11 à 1,200,000 francs de dépense, d'après divers plans et devis qui ont été présentés. On devait établir une rue du côté de l'hôtel Grange-Batelière ; au moyen de quoi le bâtiment se serait trouvé isolé entre quatre rues.

C'est postérieurement à cette acquisition que le Gouvernement manifesta son vœu pour que la Bourse de Paris et la Banque de France fussent réunies dans la nouvelle église et terrein de la Magdelaine, boulevart Saint-Honoré. Il offrit la cession du terrein et des bâtisses : il proposa de contribuer à la dépense pour un tiers, ou pour une somme qui serait déterminée. On présenta des plans et des devis qui portaient la dépense des deux objets à 3,700,000 francs.

Ces propositions furent faites au moment où il était décidé que la Banque ne serait plus chargée du service des rentes : cette cessation de service lui rendait la disposition d'un local considérable, et d'un grand nombre de bureaux commodes qui ont pu la déterminer à renoncer à toute idée de déplacement.

La régence a cru devoir suivre l'exemple de quelques établissemens qui assurent à leurs préposés des retraites pour la vieillesse et des secours en cas d'infirmité. Elle vous communique le réglement fait à ce sujet. Il a été exécuté ; et la retenue a été effectuée sur les appointemens de l'an 12. La régence a autorisé cette caisse de réserve et de secours à employer à l'achat des actions à émettre, les fonds que la retenue a produits.

La régence n'a jamais perdu de vue, ni l'objet de l'institution de la Banque, ni les devoirs que lui impose la confiance dont vous avez bien voulu l'honorer. Tous ses soins, tous ses efforts se sont portés à concilier les secours que la Banque doit au commerce, avec l'intérêt des actionnaires. Elle n'a négligé aucune des mesures qui lui ont paru pouvoir contribuer à la baisse du taux de l'intérêt et à l'amélioration du crédit public. C'est dans cette vue, que lorsque les circonstances le lui ont permis, elle a varié la longueur des échéances du papier pris à l'escompte. Elle a cru même entrevoir que, si les affaires reprenaient un mouvement plus actif et plus régulier, il lui serait possible de réduire le taux de ces escomptes.

Nous ne terminerons pas cet exposé, Messieurs, sans payer à celui qui veille nuit et jour au salut de la France, le tribut de reconnaissance que votre régence lui doit. Les heureux effets des soins, de la vigilance et de la sollicitude de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS sur toutes les parties de l'administration publique, se sont étendus sur votre établissement. Les principes qui dirigent le Gouvernement français depuis le 18 brumaire, reçoivent, par la dignité Impériale et héréditaire, une sanction solennelle qui en assure le succès et la durée. Le sentiment de votre juste et honorable sécurité se perpétuera ; et nous transmettrons ainsi, avec gloire, cet établissement à la génération qui va nous succéder.

Messieurs, vous avez d'abord à délibérer sur le réglement intérieur de la Banque, dont les exemplaires vous ont été distribués.

Vous avez à remplacer M. Soehnée, censeur, dont l'exercice triennal finit aujourd'hui.

MM. Perregaux, Lecouteulx et Mallet finissent aujourd'hui leur cinq années d'exercice. Vous avez à pourvoir à leur remplacement.

Nous avons eu le malheur de perdre, par décès, M. Dibon, nommé régent par l'assemblée de l'an 12 : vous avez à lui nommer un successeur dont l'exercice ne sera que de quatre ans.

La régence terminera cet exposé, en mettant sous vos yeux le résultat des opérations de la Banque pendant les deux semestres de l'an 12.

Vous y verrez que le bénéfice acquis à chaque action, est de 120 fr. 15 cent., ou 12 pour cent et 15 milliemes.

RESULTAT *des opérations de la Banque de France, depuis le 1er vendemiaire an 12, jusques et compris le 4e jour complémentaire même année.*

PREMIER SEMESTRE AN XII.

Extrait du compte des profits et pertes.

	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Le débit se compose de pertes sur les piastres, sur la monnaie de cuivre, etc.	212,480 85		
Bénéfice non acquis des effets en portefeuille sur les départemens, montant à 29,332,337 fr. 83 c., lequel est réservé pour le semestre prochain, et porté au crédit du compte de profits et pertes	241,385 45		
Idem des effets en portefeuille payables à Paris, montant à 11 millions 134,644 f. 92 c., lequel est également réservé pour le semestre prochain	68,749 40		
Résultat du compte de frais généraux.	630,091 60		
	1,052,707 3		
Solde en bénéfice.	2,124,021 76		
	3,176,728 79		
Le bénéfice de 1,330,438 f. 5 c. se compose de ce qui suit, savoir :			
Bénéfice sur 2,200,000 f d'effets sur Paris, non acquis le dernier semestre, et réservé pour le present.	11,900 »		
Idem, des effets sur les départemens, depuis le 1er vendemiaire; agio sur les remises faites par les correspondans; Commissions sur divers services, etc.	1,319,438 5		
		1,330,438	5
L'escompte de 220,940,169 f 54 c pendant le présent semestre.	1,771,391 71		
Pour celui non acquis, le dernier semestre, des effets en portefeuille	290,003 98		
	2,061,395 69		
D'où il faut déduire l'escompte non acquis par le présent semestre sur 59,867,410 fr. d'effets en portefeuille, lequel bénéfice est réservé pour le semestre prochain	288,154 95		
		1,773,240	74
Arrérages de 146,000 fr. en 5 pour °/o consolidés, jouissance du 1er vendemiaire dernier, provenant de la réserve, conformément à la loi du 24 germinal dernier		73,050	»
		3,176,728	79

Lequel bénéfice de 2,124,021 francs 76 cent. a été employé comme suit :

Dividende à 4 pour cent ou 40 francs par actions à 34,734 actions	1,389,360	»
Réserve	734,661	76
Somme pareille	2,124,021	76
Les 734,661 francs 76 cent. répartis à 34,734 actions, donnent	21	15
A quoi ajoutant la réserve antérieure sur les 30,000 actions	68	71
	89	86
A déduire pour la fraction de 71 c. non reçue sur les 4,734 actions	»	9
Reste	89	77

DEUXIEME SEMESTRE AN XII.

Extrait du compte des profits et pertes.

	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Le débit se compose de pertes sur la monnoie de cuivre, sur les piastres, etc	271,004 38		
Bénéfice sur 6 millions 212,471 fr. 76 c. d'effets sur Paris, restant en portefeuille, réservé pour le semestre prochain	24,367 30		
Idem, sur 11 millions 159,742 fr. 97 c. d'effets sur les départemens, également réservé pour le semestre prochain	39,423 70		
Résultat du compte de frais généraux.	887,768 24		
	1,222,563 62		
Solde en bénéfice.	2,061,915 67		
	3,284,479 29		
Le crédit de 1,067,670 f. 62 c. se compose de ce qui suit, savoir :			
Bénéfice sur 11,134,644 fr. 92 c. d'effets sur Paris, non acquis le dernier semestre, et réservé pour le présent	68,749 40		
Idem, sur 29,332,337 f. 83 c. d'effets sur les départemens.	241,385 40		
	310,134 85		
Idem, des effets sur les départemens; agio sur les remises des correspondans; commissions sur divers services, etc.	757,536 77		
		1,067,670	62
L'escompte de 282,318,104 f 74 c pendant le présent semestre, a produit	2,137,177 38		
Pour celui non acquis le dernier semestre, des effets alors en portefeuille	288,154 95		
	2,425,332 33		
D'où il faut déduire l'escompte non acquis par le présent semestre sur 72,506,616 fr. 47 c. d'effets en portefeuille, lequel bénéfice est réservé pour le semestre prochain	336,388 16		
		2,088,944	17
Arrérages de 255,729 fr. en 5 pour °/o consolidés, jouissance du 1er germinal an 12, provenant de la réserve, conformément à la loi du 24 germinal dernier		127,864	50
		3,284,479	29

Lequel bénéfice de 2,061,915 francs 67 cent. a été employé comme suit :

Dividende à 4 pour cent, ou 40 francs par action, à 34,944 actions	1,397,760	»
Réserve	664,155	67
Somme pareille	2,061,915	67
Les 664,155 francs 67 cent. repartis à 34,944 actions donnent	19	»
A quoi ajoutant la réserve antérieure	89	77
TOTAL	108	77

Rapport des censeurs de la Banque de France à l'assemblée-générale des actionnaires, le 25 vendemiaire an 13; prononcé par M. Martin (Puech.)

Messieurs,

Le compte du résultat des opérations de l'an 12, que la régence de la Banque de France vient de vous rendre par l'organe de son président, vous présente en bénéfice net pour l'année, la somme de 4,185,937 fr. 43 c., faisant un produit de 12 pour 100 et $\frac{15}{1000}$, qui a été réalisé dans l'an 12.

Il n'a été réparti aux actionnaires, suivant la loi, que 8 pour 100, dont 4 pour 100 en germinal, et 4 pour 100 depuis le 2 vendemiaire courant.

La réserve, qui est de 1,102,534 fr. 94 cent., sera convertie en tiers consolidé.

La somme de 5 pour 100 consolidé, qui jusqu'à ce jour a été mise dans le portefeuille en inscriptions au nom de la Banque de France, s'élève à 255,729 fr. de rentes.

Ce compte a été présenté à notre vérification. Nous avons reconnu qu'il est le résultat de tous les comptes généraux qui se contrôlent réciproquement, et se balancent, et le fruit de la surveillance active de la régence, en conciliant ses intérêts avec ceux du commerce.

Les circonstances actuelles de la guerre ont contrarié ce grand développement dont la Banque est susceptible, et dont le commerce ressentira les heureux effets.

Cependant la Banque s'est acquis cette confiance pléniere, due à la sagesse de sa constitution, et au zele toujours actif de la régence.

En conformité de l'article XV des statuts, la régence s'est occupée du réglement de l'administration intérieure. Il est soumis à votre approbation.

Le commerce a reçu de la part de la Banque toutes les facilités qu'elle a pu lui donner. Si, dans les mois où les besoins de l'agriculture, et les retards des rentrées des contributions rendent le numéraire moins abondant, elle a diminué ses escomptes, les actionnaires et le commerce même n'ont pu qu'applaudir aux mesures de prudence de la régence, qui augmentent la sûreté et la solidité de la Banque.

La régence ne pouvait connaître avec toute l'exactitude et la précision nécessaires les effets des petits fabricans et manufacturiers qui abondent dans Paris. Une maison de commerce (le Comptoir commercial) qui en fait son unique occupation, les présente avec son endossement. La régence, par des sûretés particulieres, et une convention strictement suivie, se trouve à même de réunir la sûreté de la Banque à l'utilité du commerce et des manufactures.

La liquidation de la Caisse d'escompte du commerce, s'est faite sans secousse et sans perte, au moyen des facilités que la régence a accordées avec sûreté aux actionnaires de la Caisse d'escompte; soit en conservant avec les précautions requises les actions hypothécaires, soit en facilitant les moyens de les mobiliser; tellement qu'il ne reste plus que 750 actions hypothécaires, qui devront être toutes mobilisées dans le courant de cette année.

Les soins de la régence sont constamment portés à l'achat des piastres, et à attirer dans les caisses de la Banque autant de numéraire qu'il lui est possible, pour maintenir l'aisance dans les affaires; en escomptant proportionnellement à sa réserve et à ses rentrées.

Toutes les valeurs que la Banque a dans son portefeuille, sont disponibles.

Les censeurs en ont fait très-fréquemment l'inspection; ils ont reconnu que la régence porte un soin constant et très actif au choix du papier présenté à l'escompte, qui n'est admis qu'aux conditions voulues par les statuts.

Les effets que le Gouvernement présente à l'escompte, sont pris en proportion des rentrées de la Banque, et lui offrent les mêmes sûretés que ceux des particuliers.

La démonétisation de la petite monnaie a donné lieu à la régence d'avoir une correspondance avec le ministre des finances, pour concourir à amoindrir la perte de la Banque, et diminuer les réclamations réciproques avec le public.

Le service de la loterie reste confié à la Banque. Pour entrer dans les vues du Gouvernement, elle a consenti à réduire sa provision à un demi pour cent, ce qui la dédommage de ses frais.

Le ministre du trésor public a voulu faire payer les rentes par la trésorerie impériale, pour éviter les frais de commission.

La régence aurait continué ce payement sans commission; mais elle ne le pouvait sans indemnité des frais déboursés. Cette cessation de service sera pour la banque un objet d'économie.

Le local actuel de la Banque n'était pas suffisant, pendant qu'elle était chargée de payer les rentes. La régence avait trouvé convenable d'acheter un terrein, pour y faire un édifice simple, mais digne de l'objet auquel il était destiné. Aujourd'hui, ne payant plus les rentes, son local est suffisant, et le terrein est à la disposition des actionnaires, sans crainte d'y perdre.

La Banque avait reçu des fonds en placement chez elle à trois et six mois, dont elle payait l'intérêt à cinq pour cent.

Pouvant continuer à jouir de la juste préférence qu'elle mérite par la sûreté des placemens faits chez elle, et voulant faciliter le versement des fonds des capitalistes, dans les entreprises et les établissemens de commerce, la régence a diminué le taux de l'intérêt qu'elle payait en fixant les époques des remboursemens; elle ne reçoit des fonds en placement, qu'à l'intérêt de quatre pour cent par an, et pour six mois, au moins.

La régence fait tout le service, dont le commerce de Paris est susceptible, avec les fonds actuels versés à la Banque, pour les actions délivrées: elle a encore dans son porte-feuille 9,306 actions, qu'elle tient à la disposition de l'assemblée des actionnaires.

L'émission des nouveaux billets de la Banque, ne sera pas aussi prochaine que la régence l'avait espéré: la contrariété des saisons pour la confection du papier, et la perfection exigée de la gravure, pour éviter la falsification, et à la régence la douleur d'avoir à faire punir des coupables, ainsi qu'elle l'a fait, en sont les seules causes.

Le zele du directeur-général, du directeur-adjoint, du secrétaire-général et des chefs-des-divisions, a été secondé par la majorité des employés.

La régence toujours juste, animée du même esprit que messieurs les actionnaires, a fixé les places des employés de la Banque, de maniere qu'elle peut reconnaître leur travail et leur zele, par l'accroissement en grades supérieurs, à mesure de vacance, et en raison du mérite et des talens.

Elle a établi définitivement une caisse de réserve en faveur des employés de la Banque, pour leur assurer une pension de retraite, et des secours en cas de maladie, ainsi qu'aux veuves et aux enfans des employés, qui n'auraient pas l'age ou le nombre d'années de service suffisant, pour les faire jouir de la pension; au moyen d'une retenue à chaque employé du cinquantieme de son traitement chaque année. Le réglement vous en est communiqué, et pourra mériter votre approbation.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que la Banque n'a éprouvé aucune perte cette année dans des faillites. Elle n'a eu souffrance que 17,615 f. 49 c. qui font partie des 66,000 fr. de l'année derniere, et qui rentreront presque en totalité.

Des succès aussi heureux, Messieurs, dans des tems si pénibles, ne sont dus qu'aux effets du génie qui gouverne la France, et dont les travaux et les veilles consacrés à son bonheur, excitent notre amour, notre fidélité et notre reconnaissance.

Le commerce doit espérer de la protection spéciale que S. M. I. lui accorde, que le sous-de

commerce ne tardera pas à être publié. Ce sera un nouveau bienfait de sa sollicitude constante pour sa prospérité, en attendant qu'une paix glorieuse lui redonne une nouvelle vie.

Arrêté de l'assemblée générale des actionnaires, du 25 vendémiaire an 13.

Art. Ier Les 9,306 actions, qui restent à émettre sur les 15,000 créées par la loi, seront réparties aux actionnaires à raison d'une sur quatre.

II. Les actionnaires qui voudront participer à cette répartition, en feront leur déclaration dans les registres de la Banque. Cette déclaration sera reçue jusqu'au 30 brumaire an 13 inclusivement, à la charge de payer les deux douzièmes échus ledit jour, d'après l'article III ci-après, et l'intérêt du premier douzième à raison de demi pour cent par mois.

III. Les actions demandées par suite de la déclaration ci-dessus, seront payées en l'an treize, tant en capital primitif, qu'en réserve acquise au 1er. vendémiaire de ladite année; et ce à raison d'un douzième par mois. Au moyen de ce payement, elles jouiront du dividende du premier semestre de l'an 13.

IV. La répartition d'une action sur quatre sera faite en raison du nombre d'actions, dont chaque déclarant aura été reconnu propriétaire au 1er brumaire.

V. Les inscriptions constatant la propriété des actions demandées, ne seront délivrées qu'après le paiement de la totalité du prix énoncé en l'article III ci-dessus.

VI. Les actionnaires qui auront fait leur déclaration conformément à l'article II, auront la faculté d'anticiper les paiemens. Dans ce cas la Banque leur fera raison de l'escompte, à raison de demi pour cent par mois, à partir du 30 de celui où le paiement par anticipation aura été effectué.

VII. Lorsque les souscripteurs seront en retard de parfaire les paiemens, conformément à l'article III, la Banque aura le droit de vendre au cours les actions par eux demandées, et de retenir sur les à-compte payés, la somme nécessaire pour l'indemniser de la vente, et la valeur intrinseque de l'action, tant en capital primitif qu'en réserve acquise.

VIII. Le résidu desdites 9,306 actions, soit qu'il provienne du défaut de souscription de la part de ceux qui y ont droit, soit qu'il provienne de l'excédent du nombre d'actions à répartir, sera destiné:

1°. A ceux des correspondans de la Banque qui voudront se pourvoir du nombre d'actions que le réglement les a invités à prendre;

2°. A servir d'emploi aux fonds retenus aux employés sur leur traitement pour fonder leur caisse de réserve pour les pensions de retraite, et pour les secours qu'ils seront dans le cas d'obtenir.

IX. Dans le cas où les deux destinations ci-dessus étant remplies, il y aurait encore un excédent, la régence est autorisée à en délibérer, pour lui donner une destination utile aux actionnaires.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

OPERA BUFFA.

Nous nous sommes élevés contre l'emploi de l'épithete de *célebre*, donnée au compositeur Per avant la représentation de l'un de ses opéra sur un théâtre français; et *la Grizelda* est venue justifier ce titre à tous les yeux, en prenant chez nous une des places les plus distinguées parmi les compositions nationales ou étrangeres. *La Camilla*, du même auteur, vient d'être exécutée avec le plus brillant succès: elle jouissait en Allemagne d'une plus grande réputation que *la Grizelda*: ce n'est pas encore le moment d'établir un parallele; mais on peut dès à présent reconnaître que cet ouvrage nouveau pour nous est bien digne de celui qui l'a précédé; on doit aussi regreter que son auteur ne puisse pas facilement faire exécuter, à Paris, sa *Mort d'Achille*, opéra sérieux, réputé jusqu'à présent son chef d'œuvre.

Ce n'est pas ici sur un poëme italien que s'est exercé M. Per. Le caractere de son talent musical est trop dramatique, pour qu'un canevas informe puisse lui donner lieu de le développer. Il a eu le bon esprit de chercher parmi nos opéra français, l'un de ceux qui, par la nature et la couleur du sujet, la force des situations et le caractere des personnages, prêtaient le plus aux effets de la musique; et il a choisi *Camille*, ou *le Souterrain*, piece dont le succès, dans sa nouveauté à notre opéra-comique, a été brillant et soutenu; tous les gens de goût l'attaquerent dans le tems comme l'un des germes de ce genre monstrueux qui a trop long-tems régné sur la scene et infesté la littérature, mais il n'en est pas moins vrai qu'un musicien devait regarder une telle composition comme une occasion heureuse; la preuve en est qu'au lieu d'un, deux compositeurs ont traité ce sujet.

Le premier fut notre compatriote, M. Daleyrac. Quoiqu'il y ait long-tems que sa Camille ait été représentée, ses petits airs, qui ont passé de bouche en bouche, et fait une véritable fortune, sont encore présens au souvenir, et l'on se rappelle que dans cet ouvrage que nous croyons être le plus fort de son auteur, on avait reconnu beaucoup d'esprit, d'originalité, une couleur très-bien adaptée au sujet, un grand mérite d'expression, des contrastes très-heureusement établis, des effets agréables, d'autres assez pathétiques pour être conformes à sa situation.

M. Per a eu sans doute le bon esprit d'éviter de connaître la partition de son rival. Nous disons le bon esprit, car ce doit être l'objet d'un soin pénible, que de rejetter un motif heureux et naturel, parce que la même situation a fait naître la même idée chez son prédécesseur. A cet égard, le premier auteur a tout l'avantage, sa liberté est entiere, et cette liberté fait sa force; la crainte d'imiter enchaîne le second, et peut le priver du plus heureux emploi de ses moyens, et de ses meilleures idées.

Quoiqu'il en soit, il n'est personne, nous le croyons, qui ait trouvé des traits de ressemblance, des réminiscences, ou des imitations de l'ancien ouvrage, dans la composition nouvelle. Du reste, la piece est la même, le dialogue est absolument semblable, le placement des morceaux l'est également; il n'échappera pas au lecteur combien cette derniere observation est à l'avantage de M. Daleyrac.

La Camilla est une composition remarquable par la richesse, la fécondité, la variété des tours, l'harmonie de l'ensemble, et la grace des détails. On prétend que les amis exclusifs de la musique italienne la rejettent comme étrangere au sol qu'ils veulent seuls cultiver; qu'ils y trouvent l'harmonie trop étudiée, et la mélodie trop souvent sacrifiée à la scene. Ce dernier défaut sur un théâtre français, ressemble à une qualité, et sous ce rapport, *la Camilla* aura particuliérement des apologistes, qui, partisans du système allemand, de la vigueur, de l'énergie et de la richesse des compositions de cette école, trouvent en elle un avantage précieux, celui de se prêter davantage à la marche de l'action, que sa mélodieuse et enchanteresse rivale.

La Camilla a besoin d'être singuliérement abrégée; sa représentation dure près de cinq heures; et après le deuxieme acte, il est impossible que l'auditeur n'éprouve pas un état d'ivresse et de satiété, que ses sens et son esprit ne soient pas également fatigués. Il avait été question, dit-on, de supprimer le récitatif, et de faire parler nos virtuoses italiens. Cette innovation n'a pas eu lieu; et sans entrer ici dans une discussion étrangere à notre sujet, nous ne croyons pas qu'elle fût praticable dans les opéra italiens, qu'elle fût à l'avantage du compositeur et du chanteur, qu'elle fût même agréable à ceux qui aiment réellement la musique; le passage du chant au dialogue à notre opéra comique est une chose choquante; la délicatesse des organes des italiens ne pouvait tolérer cette disparate. Chez nous l'habitude seule la fait supporter; encore dans *la Servante Maîtresse*, dans *le Devin du Village*, est-on charmé de ne la pas trouver. Ne l'établissons donc pas où elle est inconnue.

Mais si on ne peut supprimer le récitatif, on peut l'élaguer; et c'est ici une opération indispensable: pourvu toutefois que l'on conserve sans altération les beaux récitatifs obligés dont *la Camilla* est enrichie. Ces récitatifs sont en général très-expressifs, très-dramatiques; la partie instrumentale en est admirable; c'est une des belles parties de la composition dont il s'agit.

Après une ouverture, où les effets d'une tempête sont peints avec vigueur, une scene piquante et bien dialoguée sert d'introduction. Martinelli fait le sacrifice d'un grand air bouffon qui pouvait trainer en longueur. Le premier morceau, qu'on remarque ensuite, est le terzetto très-original et très-bien coupé, *una Campana antica*. Suit la grande scene où le duc est en proie à ses remords et à sa criminelle jalousie. Cette scene est traitée en maître, et a produit le plus grand effet. Le final du premier acte a aussi réuni tous les suffrages; les motifs en sont heureux, et les développemens très-beaux; les chœurs y sont liés avec un art particulier.

Le duo bouffon qui ouvre le second acte est si piquant, si bien dialogué, les chants d'amour de Lorédan y contrastent si bien avec les terreurs de son valet, que ce duo a été redemandé à grands cris; la scene très-plaisante du même valet, empêchant son maître de dormir pour avoir un peu moins peur, est aussi écrite avec une grande originalité, beaucoup de naturel, de goût et de simplicité: suit le magnifique duo *No crudel tu non m'amasti*, morceau d'une grande et forte expression, remarquable dans sa premiere partie par l'effet des accompagnemens, et dans la seconde par l'impression déchirante qu'il produit.

Après ces deux excellens duo, les morceaux d'ensemble et les belles phrases de chant qui coupent très-habilement le récitatif, nous avons encore à faire remarquer le bel air de Mme Strina-Sacchi, dont l'allégro, *oh fortuno momento*, exprime si bien la tendresse et l'impatience d'une mere; le *terzetto* du souterrain nous paraît une faute. Les trois personnages sont dans une situation très-différente, et ce *terzetto* est un *canon*: de plus, il est tout harmonique, peu expressif: et nullement en situation. Nous ajouterons encore que dans quelques passages nous avons cru reconnaître des traits d'une légereté déplacée, et en opposition avec les paroles, mais ces taches sont très-peu fréquentes.

Quant aux petits airs, il faut plaindre les compositeurs qui ont pour tâche d'en faire après M. Daleyrac. Il y imprime si bien son cachet: la naïveté, la franchise y sont si bien empreintes, qu'on ne peut le contrefaire: ceux de *la Camilla* sont la partie faible de l'ouvrage. Le parterre regrettait les anciens, quoiqu'il ait applaudi les nouveaux; mais il a été, d'ailleurs, si amplement dédommagé, que son mouvement de gratitude pour M. Daleyrac, n'a rien diminué de son enthousiasme pour son émule.

La Camilla a été très-bien jouée, et chantée avec un ensemble parfait. Mme Strina-Sacchi, Martinelli, Nozari n'ont jamais développé de plus beaux moyens. Ainsi cet opéra, resserré convenablement, doit attirer d'autant plus de monde, que les musiciens y trouvent ce qu'ils cherchent à l'opéra italien, et que le reste des spectateurs n'en peut être éloigné par l'insipidité du poëme. Le fameux *Don Juan*, de Mozart, aurait le même avantage: on prétend qu'il sera entendu incessamment. Paris alors aura connu les opéra que les étrangers estiment le plus, le genre sérieux excepté; et il le devra à l'utile établissement de l'opéra italien, en concurrence avec les théâtres nationaux. S....

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 1/2
—— Courant.	57 1/8	57 1/8
Londres	24 f. 60 c.	24 f. 40 c.
Hambourg	190 1/2	186 1/2
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 42 c.	14 f. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif.	4 f. 75 c.	4 f. 68 c.
Livourne	5 f. 93 c.	5 f. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle	1/4	1 1/2 p.
Francfort		
Auguste	2 f 54 c.	2 fr. 51 c
Vienne	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ...	fermée.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	58 fr. 30 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1120 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, le Philosophe marié, et le Legs. Mlle Contat jouera dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la 6e repr. de la Jeune Femme colere, com. nouv. en un acte et en prose, la Petite Ville, et la Cloison. — Demain, la 2e repr. de la Camilla.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Avis aux Femmes, ou le Mari colere, et une Folie.

Théâtre du Vaudeville. La 1re repr. du Major Franck, et Scarron.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, J'ai perdu mon Procès, et le ballet pantom. du Déserteur. — Demain, au bénéfice de M. Rhénon. le Cid, les Amans Prothées, et la Fille mal gardée, ballet pantomime. M. Maurin, premier rôle tragique du grand théâtre de Marseille, jouera Rodrigue.

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville). Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle, et la Jambe de bois.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche; lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendem. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 47. *Jeudi*, 17 *brumaire an* 13 *de la République* (8 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

D'Iassy (*en Moldavie*), *le* 28 *septembre* (6 *vendemiaire.*)

Les impositions de cette province viennent d'être réglées, d'après un firman de la Porte, émané il y a quelque tems. Elles se montent en tout à 2700 bourses, ou 1,350.000 piastres. Un quart de cette somme sera payée tous les trois mois.

HONGRIE.

Semlin, *le* 16 *octobre* (24 *vendemiaire.*)

Le firman du grand-seigneur n'ayant pas produit un grand effet parmi les Serviens, et ceux-ci ayant déclaré qu'ils ne s'y soumettraient pas purement et simplement, Bekir-Pacha leur a envoyé, avec le consentement du chef des Kersalès, un de ses principaux officiers, pour leur déclarer qu'il était muni à présent des instructions nécessaires de la part du divan, pour terminer toutes les contestations subsistant encore entre eux et la Porte; mais qu'ils devaient modifier les dernieres conditions qu'ils lui avaient envoyées, et lui faire parvenir leur *ultimatum*. Czerni-Georges, qui est parfaitement rétabli et rempli son desir, et lui a envoyé cet *ultimatum*, qui contient quelques changemens dans les premieres propositions. Les points essentiels de cette piece sont les suivans: les Serviens reconnaissent la souveraineté de la Porte ottomane, mais Czerni-Georges sera le chef de cette province, et il ne pourra être destitué par la Porte. Après sa mort, les Serviens choisiront un autre chef, sans que jamais la Porte puisse s'immiscer dans cette élection. Il y aura dans cette province des administrations et des tribunaux, uniquement composés de Grecs. Les Turcs actuellement établis en Servie y resteront; mais dans la suite, aucun Turc ne pourra s'y fixer sans une autorisation préalable du commandant en chef. Les employés des douanes turques, contre lesquels tant de griefs subsistent, seront obligés d'évacuer sans délai la Servie; mais les douanes seront maintenues, et se trouveront sous la surveillance immédiate du pacha de Belgrade, qui en retirera le produit. La forteresse de Belgrade restera aux Turcs, mais moitié de la garnison sera toujours composée de Serviens. Le commandant en chef aura à sa disposition un corps de troupes serviennes: il pourvoira à son entretien; son nombre sera déterminé de gré à gré entre lui et le pacha de Belgrade, suivant les circonstances. Les Serviens paieront à ce dernier une somme annuelle servant à son entretien; ils paieront aussi chaque année un tribut d'un demi-million de piastres à la Porte, etc.

Il paraît que Bekir-Pacha signera cet *ultimatum* au nom du divan. Dès que cette affaire sera réglée, Bekir-Pacha veut réunir ses troupes à celles de Czerni-Georges pour marcher sur Trawnik, et réduire Muss-Aga et les autres chefs qui ont usurpé pour le moment la souveraineté de la Bosnie.

TOSCANE.

Florence, *le* 20 *octobre* (28 *vendemiaire.*)

On lit aujourd'hui, dans la gazette de cette ville, l'article suivant:

» Des fievres passageres qui avaient éclaté dernierement à Livourne, avaient donné lieu au bruit alarmant qu'il y régnait des maladies épidémiques. Notre gouvernement, aussi-tôt qu'il en fut informé, fit examiner par des médecins expérimentés la nature de ces maladies. A la suite de cet examen, il a été reconnu que ces fievres, loin d'avoir un caractere contagieux et d'annoncer une épidémie, n'étaient qu'une maladie ordinaire qui se montre presque tous les ans à l'entrée de l'automne, et qui est connue non-seulement en Toscane, mais aussi dans beaucoup d'autres endroits de l'Italie. Aujourd'hui nous avons la consolation de pouvoir assurer que ce mal a presque cessé, et que, dans ces derniers jours, il n'en est mort que très-peu de personnes, de maniere qu'on peut dire que les habitans de ce pays jouissent du meilleur état de santé, et qu'il n'y a plus le moindre motif raisonnable d'être inquiet. »

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 30 *octobre* (8 *brumaire.*)

Le vice-amiral Simon Dekker, arrivé le 27 du Cap-de-Bonne-Espérance en cette résidence, a été arrêté le lendemain matin par ordre du conseil de la marine, et conduit en prison, pour avoir quitté le commandement de l'escadre composée de bâtimens nationaux, sans consentement ou permission du gouvernement ou du conseil de la marine.

Lundi, toutes les pieces relatives à ce vice-amiral ont été envoyées par le conseil de la marine au conseil suprême de guerre, devant lequel il sera mis en jugement.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 23 *octobre* (1er *brumaire.*)

On avait cherché à étouffer le bruit de l'insurrection nouvelle dont l'Irlande est menacée. Les journaux de Dublin sur-tout affectaient d'assurer que tout était tranquille; mais enfin la fermentation a fait tant de progrès, elle est devenue si manifeste dans les comtés de Carlow, de Kildare, de Meath, et jusqu'aux portes de Dublin, qu'il n'a plus été possible de déguiser le mal, et les journaux de Dublin même sont remplis des détails des nouvelles tentatives des insurgés, et des arrestations de leurs instigateurs. Le journal irlandais, *the Freeman's journal*, du 25 octobre, contient l'article suivant:

« Nos papiers-nouvelles ont annoncé jusqu'ici, que tout était fort tranquille; nous sommes fâchés d'annoncer, au contraire, que ce pays est dans un véritable état de crise et dans la situation la plus alarmante. Hier matin on vit arriver au château de Dublin cinq chaises de poste, escortées de beaucoup de troupes, et amenant plusieurs chefs de révolte, cachés dans les comtés de Carlow et de Kildare. — Un grand nombre d'autres personnes de marques furent arrêtées hier soir par ordre du gouvernement, parce qu'on les croit impliquées dans le plan d'une vaste conspiration, dont le gouvernement croit tenir le fil.....

On a découvert en même tems un amas de piques, cachées dans une petite île près de Leighlin-Bridge. — Parmi les personnes arrêtées, il se trouve plusieurs officiers de Fencibles ».

— Un journal du matin annonçait hier, 30 octobre, que le gouvernement avait reçu des nouvelles de l'Inde d'une nature tout-à-fait défavorable: une division des forces britanniques, sous le commandement du général John Murray, ayant été obligée d'en venir aux mains, avant sa jonction avec le général Wellesley, avec un corps nombreux de forces de Holkar, a éprouvé une défaite complette, dans laquelle nous avons fait une grande perte en soldats, et sur-tout en officiers européans. Une retraite précipitée a été la suite de cette défaite.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 16 *brumaire.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Le tribunal de premiere instance séant à Pontoise, département de Seine-et-Oise, a rendu, le 26 floréal an 12, un jugement qui ordonne qu'à la requête du sieur Bernard Delaissement pere, cultivateur à Sergy, il sera fait, contradictoirement avec le procureur impérial, enquête sur l'absence d'Alexandre Delaissement son fils, enrôlé en 1793 pour le service des armées, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Par jugement du 17 fructidor an 12, vu la demande de Pierre Roussel, chaudronnier au Hâvre, département de la Seine-Inférieure, en déclaration d'absence d'Adrien Roussel, son pere, embarqué comme charpentier de navire à la fin de l'année 1760 ou au commencement de 1761,

Le tribunal de premiere instance du Hâvre a ordonné qu'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence d'Adrien Roussel.

Par jugement du 20 thermidor an 12, sur la requête de Martin Radatt, maréchal ferrant à Bergheim, arrondissement de Colmar, département du Haut-Rhin, énonçant que deux de ses freres germains, Louis et Grégoire Radatt sont absens, le premier depuis 17 ans et le second depuis 16 ans, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Colmar a ordonné que, pardevant M. Schneider, juge-rapporteur, et contradictoirement avec le procureur-impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Louis et Grégoire Radatt dans l'arrondissement de Bergheim, dernier domicile connu des absens.

Par jugement du 2e jour complémentaire an 12, vu la demande de Marie-Jérôme Rosse, veuve de Jean Hervy de Saint-Servan, en déclaration d'absence de Georges-Christophe Rosse embarqué sur le navire *l'Américain*, de Saint-Malo, le 10 novembre 1769,

Le tribunal de premiere instance à Saint-Malo, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné que devant M. Cudenet, l'un des juges à ce commis, et contradictoirement avec M. le procureur-impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater la longue absence de Georges-Cristophe Rosse.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Joseph Faivre, expositive que ledit Joseph Faivre a quitté la commune de Bresancourt, il y a environ dix ans, et que depuis il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance de Porentruy, département du Haut-Rhin, a ordonné par jugement du 22 messidor an 12, qu'il serait procédé à l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'absence dudit Joseph Faivre. Le président du tribunal a été nommé pour recevoir l'enquête.

MÉLANGES.

Des anciens Egyptiens, des Nègres et des Momies d'Egypte.

M. de Volney est le premier, je pense, qui ait avancé que les anciens Egyptiens étaient des nègres. Un grand nombre d'auteurs français ont adopté son opinion, qui paraît aussi être celle du voyageur Bruce et du savant Heeren. M. Browne, qui a pénétré il y a peu de tems dans l'intérieur de l'Afrique, et a eu occasion de faire sur la couleur et les traits des Africains, des observations plus étendues qu'aucun des voyageurs qui l'avaient précédé, a consacré un chapitre exprès pour réfuter l'opinion de M. de Volney; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux voyageurs, également remarquables par la variété de leurs connaissances, leur sagacité et leur zele pour le progrès des lumieres, alleguent tous deux, en faveur de leurs opinions, les momies et les monumens antiques de l'Egypte, sans qu'il y ait dans leurs raisons rien de bien concluant ni pour ni contre.

Si l'on considere, d'une part, à quel point de perfection les anciens Egyptiens avaient poussé les arts et la civilisation, et de l'autre, l'état de barbarie où sont plongés, depuis un tems immémorial, toutes les nations connues sous le nom de nègres; que non-seulement aucunes d'elles n'a produit un seul homme qui se soit distingué dans les arts ou dans les sciences; mais qu'aucun d'entre leurs descendans, transportés depuis des siècles dans des contrées civilisées, n'a rendu son nom célebre, si ce n'est par des atrocités, on conviendra qu'il est peu de questions aussi intéressantes que celle-ci, et si je puis y jeter un nouveau jour, on me pardonnera d'y avoir arrêté un instant mes lecteurs.

Ce n'est pas seulement la couleur de la peau, la forme des traits, les cheveux laineux, qui distinguent les véritables nègres des autres races d'hommes. La nature leur a imprimé un caractere plus important, plus durable; c'est celui de la charpente osseuse de leur tête, qui, differe de toutes celles des autres hommes, et sur-tout de celle des Européans. Si sur une tête humaine vous tirez une ligne du trou auditif au tranchant des incisives, et de ce dernier point une autre

ligne à la saillie frontale, ces deux lignes formeront un angle bien connu des naturalistes, depuis Camper, sous le nom d'*angle facial* : cet angle, dans les statues grecques, qui sont le modele de la beauté parfaite, est droit ou de quatre-vingt-dix degrés environ. Il diminue de grandeur à mesure que la face humaine s'altere et se dénature. Il est de quatre-vingt-cinq degrés environ dans l'Européan et le Géorgien. Les nègres sont, de toutes les races d'hommes connues, ceux qui ont l'angle facial le plus aigu ; il n'est plus chez eux que de soixante-dix degrés environ. Si d'après cette observation infaillable, on examine le crâne ou la face d'une momie antique quelconque, on trouvera, contre l'opinion de M. de Volney, qu'il n'y en a pas une qui provienne d'un individu de race nègre ; l'inspection seule du grand nombre de celles que l'on a recemment rapportées d'Egypte, suffirait pour le prouver. Mais j'allegueraï une autorité que M. de Volney ne récusera pas, puisqu'il s'en est servi pour appuyer son opinion, c'est celle de Blumenbach. Ce savant a gravé deux têtes de momies dans ses *Decas craniorum*. La premiere, vue de face et mal conservée, mérite peu de nous occuper ; la seconde, dans un état parfait de conservation et dessinée de profil, présente un angle facial qui ne ressemble en rien à ce qui des negres, et est peu différent de celui des Européans. Blumenbach avoue que cette tête differe fortement des nègres, et il trouve qu'elle se rapproche encore plus des Abyssins que de la race éthiopienne. (1) Je sais que M. de Volney, et plusieurs de ceux qui ont adopté son opinion, ont cité, à leur appui, une dissertation de Blumenbach sur les momies ; mais, dans la dissertation annexée au dessin de la tête dont je parle, ce naturaliste avoue qu'il n'avait pas encore suffisamment examiné cet objet, faute de s'être procuré des momies bien conservées, et que de toutes celles qui ont été soumises à son inspection, celle-là surpasse de beaucoup les autres par sa conservation : *Quotquot mihi adhuc contemplari licuit, hæc inquam omnia idipsum quod nunc exhibeo, integritate longè superare dicendum est.* Pag. 4.

Mais sans recourir à cette dissertation citée si souvent, et que je n'ai pas actuellement sous les yeux, j'observerai qu'on n'en a pas rendu fidelement les conclusions ; car l'auteur les reproduit dans la troisieme édition de son excellent ouvrage intitulé : *De Varietate generis humani*. Il nous dit, page 188, que l'on doit reconnaître, dans les monumens antiques de l'Egypte, trois caracteres de tête qui se retrouvent aussi dans les momies : l'un qui est propre à l'Egypte, se distingue par un menton court et des yeux proéminens ; l'autre se rapproche de la race indienne, et un troisieme a de l'affinité avec la race éthiopienne) *athiopicæ affine.*) Cette affinité entre quelques peuples de race éthiopienne, les Cophtes modernes et quelques momies antiques, ne saurait se nier ; mais ne prononce pas que les Cophtes et les anciens Egyptiens appartiennent à la race éthiopienne, à la race negre. Blumenbach regarde comme de race éthiopienne tous les habitans de l'Afrique, excepté ceux qui se trouvent au Nord ; et on peut bien, je crois, ranger les Egyptiens parmi ces derniers. Or, comme parmi les peuples que Blumenbach comprend sous la dénomination générale d'Ethiopiens, il s'en trouve, sans aucun doute, qui s'éloignent déjà beaucoup des véritables negres, ne peut-on pas en conclure que les momies auxquelles M. Blumenbach a trouvé seulement de l'affinité avec la race éthiopienne, s'éloignent encore des negres par des caracteres très-importans et très tranchés ?

Mais les momies nous représentent-elles les anciens Egyptiens ? — C'est une nouvelle question qu'il s'agit d'examiner. Les momies ne sont pas la seule preuve que l'on puisse apporter de la différence des races entre les anciens Egyptiens et les negres ; j'en donnerai tout-à-l'heure plusieurs autres, mais cette preuve est la plus forte et la plus décisive. Elle suffit seule : examinons donc si elle-même repose sur des fondemens solides.

Je me vois obligé, pour y parvenir, de rechercher quels ont été les différens modes d'inhumation chez les anciens, et de résumer, en un petit nombre de lignes, la matiere de plusieurs dissertations particulieres.

Il est certain que les Perses et les Egyptiens, par principes de religion, n'ont jamais brûlé les corps morts, mais les ont toujours enterrés ; que ce premier mode de cérémonie funebre était chez eux en horreur.

Il est certain que l'inhumation et la combustion des corps ont été également en usage chez les Grecs depuis la plus haute antiquité.

Il est certain, enfin, que ces deux modes de cérémonies funebres ont eu lieu chez les Romains. Pline nous apprend que l'usage de brûler les corps n'a prévalu que dans les tems modernes ; il nous dit aussi que l'usage d'inhumer se conserva cependant toujours dans certaines familles, et que dans les familles de Cornelie jusqu'à Sylla, aucun de ceux qui en faisaient partie n'avait été brûlé après sa mort. Ce fait singulier nous est aussi confirmé par Cicéron. On sait de même, d'une maniere certaine, que les Romains enterraient toujours les enfans qui mouraient avant les quarante jours, ou qui n'avaient pas encore de dents. Pline le dit expressément ; un passage de Juvénal et un autre de Fulgence le confirment. On désignait même le lieu où l'on enterrait ces enfans, par le nom particulier de *subgrundarium*. Il faut observer encore que les Romains enterraient et ne brûlaient pas ceux qui étaient morts frappés de la foudre.

Mais on ne peut rien conclure de tous ces faits contre l'antiquité des momies, ni prétendre en aucune maniere que celles qui sont parvenues jusqu'à nous, sont des corps de Grecs et de Romains.

En effet, l'usage de brûler les corps avait prévalu et était universel chez les Grecs, lorsque, sous Alexandre, ils s'emparerent de l'Egypte. Il en était de même chez les Romains, lorsque cette contrée devint une province de leur immense empire. Tacite observe que le corps de Poppée fut enterré et non brûlé, comme on avait coutume de le faire chez les Romains ; « *corpus non » igni abolitum ut romanus mos.* » Et Diogène Laerce dit expressément : « Les Egyptiens ense» velissent leurs corps ; les Romains les brûlent. » Je pourrais rapporter un grand nombre d'autres preuves, mais ceci est incontesté. D'ailleurs, si les Grecs et les Romains qui occuperent l'Egypte, les premiers pendant trois cents ans, les seconds pendant six cents ans, avaient adopté des Egyptiens le mode d'inhumer, et avaient reçu d'eux le secret d'embaumer les corps, ne trouverait-on pas, sur les momies, des inscriptions des Grecs et des Romains, ou l'empreinte de leur art et de leur génie ? car on ne peut supposer que des peuples, familiarisés avec les chefs-d'œuvre des Praxitele et des Appelles, s'amusassent à copier et à imiter constamment les productions des Egyptiens Or, dans ce nombre infini de momies apportées en Europe, on n'en a encore trouvé qu'une seule sur laquelle on a cru découvrir une inscription grecque ; elle fut apportée de Memphis, par Pietro della Valle, et a été gravée par le pere Kircher ; mais en accordant à Winckelmann, (qui tire de grandes conséquences de ce fait unique) que le corps de cette momie soit réellement celui d'un grec, on aura une preuve de plus, que les autres sont des corps d'Egyptiens, et que, si l'usage d'embaumer avait été plus commun parmi les Grecs et les Romains, on pourrait discerner leurs momies d'avec celles des habitans du pays, qui ont toujours eu des coutumes, des superstitions, et des arts différens.

Mais, dira-t-on, nous vous accordons que parmi les habitans de l'Egypte, les Egyptiens seuls enterraient les corps ; qu'eux seuls même ont eu l'art de les embaumer : mais tout nous prouve qu'ils ont conservé l'art et l'usage d'embaumer jusqu'à des tems très-modernes. Leur mélange avec leurs vainqueurs n'a-t-il pas altéré le caractere de la race primitive ? Ce n'est donc plus le type originaire des anciens Egyptiens que nous présentent les momies, mais celui d'une race mélangée de Grecs et de Romains.

Il faut examiner de bonne foi la valeur de cet argument.

Des auteurs renommés ont voulu établir, d'une maniere positive, l'antiquité de toutes les momies d'Egypte, en avançant, sur le prétendu témoignage d'Hérodote et de Diodore de Sicile, que Cambyse avait totalement aboli, chez les Egyptiens, l'usage d'embaumer les morts : il est au contraire prouvé que les Egyptiens ont conservé leurs usages, leurs coutumes, leur art d'embaumer, et leurs superstitions, jusqu'à des tems très-modernes ; et sous le regne même d'Adrien il s'éleva une émeute à Alexandrie, parce qu'il ne s'y trouva pas de bœufs propres à representer le bœuf Apis. Théodose le Grand proscrivit les temples et les idoles des Egyptiens. De Paw imagine que cette loi a dû faire cesser la pratique d'embaumer les corps ; et, comme c'est l'ordinaire, beaucoup d'auteurs ont répété la même opinion, sans examiner si elle était fondée, et sans citer celui à qui ils l'avaient empruntée : elle n'est appuyée d'aucune preuve. La religion chrétienne n'a jamais rien prononcé de positif sur la maniere de donner la sépulture aux corps : elle parait à la vérité avoir aboli, peu-à-peu, la coutume de les brûler, quoiqu'elle n'ait jamais condamné la pratique contraire d'une maniere formelle. Un passage de Macrobe nous apprend que, du tems de Théodose, cet usage de brûler était presqu'entierement aboli. Minutius Felix, écrivain du troisieme siecle, dans son dialogue intitulé *Octavius*, fait dire à son interlocuteur payen : « Vous detestez les bûchers funéraires, et vous redoutez le mal que peut vous causer le feu après la mort. »

« Nous ne redoutons rien, répond le chrétien, de la sépulture par le feu ; mais nous suivons la meilleure et la plus ancienne coutume, celle d'inhumer les corps. »

Cette coutume était en effet, chez les Grecs et les Romains, la plus ancienne. Mais si la religion chrétienne tendait à abolir l'usage de brûler les corps, il ne paraît pas qu'il en fut de même à l'égard de celui de les embaumer, et un nombre infini de passages de différens auteurs nous prouvent qu'il s'est continué au moins jusqu'au quatrieme siecle. Saint-Athanase dit expressément : « Qu'en Egypte, on avait continué d'envelopper de toiles le corps des hommes pieux et des martyrs en particulier, et qu'on les conservait de cette maniere dans les maisons des fideles. » Cependant il est probable que cet usage se perdit peu après, car on n'en découvre plus de traces. Il ne nous est même parvenu aucune de ces dernieres momies, à moins que celle rapportée par Pietro della Valle en soit une.

Concluera-t-on de-là qu'aucune des momies que nous possédons ne nous représentent les anciens Egyptiens ? Je ne le pense pas.

J'observerai d'abord, que de même qu'il est assez facile de discerner les ouvrages faits par les Grecs et les Romains, à l'imitation des Egyptiens, (comme, par exemple, l'Antinoüs qui se voit au Muséum), des véritables ouvrages égyptiens, il est aussi possible de distinguer l'époque d'un monument égyptien et son degré d'antiquité, d'après sa seule inspection ; car l'art a subi chez eux de légeres altérations, qui ont été bien tracées par Winckelmann. Or, l'antiquité de la plupart des momies, se trouve constatée par les peintures trouvées sur leurs enveloppes. Les lieux où l'on prend les momies, servent aussi à prouver cette antiquité ; ainsi on ne saurait raisonnablement douter de l'ancienneté de celles qui ont été prises dans les ruines de Thebes antique. On les trouve là entassées par milliers, quoique, depuis des milliers d'années, les habitans du pays les détruisent pour faire du feu avec le bois et les matieres résineuses et inflammables qui les enveloppent. Elles sont disposées par couches, placées les unes sur les autres. Les couches inférieures sont nécessairement les plus anciennes, et nous représentent, en quelque sorte, les premieres générations des Egyptiens. Les momies qu'on a récemment rapportées en France, ont été prises dans ces couches inférieures, et ce sont précisément celles qui ont offert le caractere de tête le plus semblable à celui des Européans, et le plus éloigné de celui des nègres.

Je crois donc pouvoir dire que l'inspection seule des momies antiques, prouve d'une maniere irréfragable, que les Egyptiens étaient une race d'hommes entierement différente de celle des nègres.

Mais je vais plus loin, et je soutiens, que les momies les moins antiques doivent nous retracer le caractere de tête des peuples indigenes. En effet, un peuple aussi différent des autres, par sa religion, ses mœurs et ses coutumes, a dû peu se mêler avec ses vainqueurs ; et de même que les Juifs, dont le caractere de tête se reconnaît encore aujourd'hui, malgré l'influence de tant de climats divers, les Egyptiens d'aujourd'hui doivent, à plus forte raison, nous retracer l'empreinte du peuple primitif. En effet, tous les voyageurs ont été frappés de la ressemblance des Cophtes modernes avec les peintures et les monumens antiques de l'Egypte. Les Cophtes modernes sont universellement regardés comme les plus anciens habitans de l'Egypte, et les descendans des anciens Egyptiens. Or, les Cophtes ont le teint basané comme les Arabes, et non noir ; leurs cheveux sont crépus et non laineux ; enfin leur langue ressemble à l'arabe et au syriaque, et n'a aucun rapport avec l'idiome monosyllabique de l'intérieur de l'Afrique ; et il est évident que les Cophtes ne tirent pas leur origine des nègres. Browne a observé que la couleur noire s'étend plus loin dans le nord de la partie occidentale de l'Afrique, que dans le nord de la partie orientale. Les habitans du Fezzan sont noirs, sans être pour cela des nègres ; tandis que les Egyptiens, qui sont sous la même latitude, sont de couleur olivâtre. Il faut observer, à la vérité, que les Fezzanais se mêlent avec leurs esclaves négresses, ce qui arrive rarement aux Egyptiens. A l'est de l'Afrique septentrionale, il faut pénétrer jusque dans le Darfour pour trouver des Negres indigenes.

A toutes ces preuves si décisives, opposera-t-on la statue du Sphinx, que M. de Volney a fait graver exprès dans la 3e édition de son *Voyage en Egypte* ? Des voyageurs ont écrit, qu'elle se trouve trop défigurée pour pouvoir juger du caractere de tête qu'elle présente. Mais un habile naturaliste, qui ne partage pas l'opinion de M. de Volney sur les anciens Egyptiens, et qui a examiné avec attention cette fameuse statue, en a porté le même jugement que lui, et m'a assuré que le caractere de sa tête était véritablement celui du nègre..... Mais qu'est ce que cela prouve ? Le Sphinx était un monstre, une divinité malfaisante.

(1) *Decas Craniorum*, pag. 6, pl. 21, 1800, in-4°.

Les Egyptiens n'auront-ils pu lui prêter, pour cette raison, les traits et la physionomie de la race d'hommes qui habitaient l'intérieur qu'ils redoutaient et détestaient ? Les Grecs et les Romains ont, par un motif de ressemblance, donné ce nom de Sphinx à une espece de singe. Mais dans ce grand nombre de monumens rapportés d'Egypte, que la gravure a reproduits, ou qu'on trouve dans les collections ou les musées, on ne peut citer une seule figure qui offre le caractère de tête et les traits des nègres.

L'opinion que je viens de combattre est, je puis le dire, aujourd'hui universellement rejetée par tous ceux qui, s'étant appliqués à l'étude de l'homme physique, ont eu la faculté d'examiner un assez grand nombre de momies antiques. Mais elle se trouve consignée dans un ouvrage qui a mérité, à juste titre, l'approbation de tous les hommes instruits, et la question qu'elle présente intéresse à-la-fois l'histoire naturelle, la philosophie, la législation et l'histoire.

C. A. Walcknaer.

(Extrait des Archives Littéraires.)

ÉCONOMIE RURALE.

Détails sur un troupeau de mérinos, à Corgémont, dans une vallée du Jura, département du Haut-Rhin.

On a déjà beaucoup écrit sur les bêtes à laine d'Espagne, appelées *mérinos*. D'habiles agriculteurs ont fait connaître leurs formes, les caracteres qui leur sont propres, les soins qu'ils exigent et la rente qu'ils fournissent. Je possede à Corgémont un petit troupeau de ces utiles animaux ; et, sans prétendre rien dire sur leur compte qui ne soit déjà en partie connu, je crois pouvoir donner quelques détails qui ne seront pas sans intérêt pour ceux qui aiment cette branche de l'Economie rurale.

Porté par goût vers les spéculations et les travaux de l'agriculture, j'avais reconnu l'avantage que présente un troupeau de bêtes à laine en général ; j'avais établi, par des calculs, la rente considérable qu'un troupeau bien dirigé pouvait fournir ; j'avais démontré en particulier la facilité qu'il y avait pour nous d'améliorer la race des brebis de ce pays par nos propres béliers, et plus encore par des croisemens avec les béliers espagnols, et je songeai à réaliser cette amélioration sur un petit troupeau ; lorsque j'eus occasion d'en faire l'achat d'un certain nombre de brebis mérinos. Differens motifs pouvaient me détourner de cet achat : l'âpreté du climat, la difficulté de faire paître mes brebis, en troupeau séparé, sur des terres éparses, et enfin l'incertitude du succès. Je me décidai néanmoins à faire cette acquisition, et en la faisant, j'avais deux vues principales : l'une d'entreprendre des croisemens avec la race du pays ; l'autre d'entretenir un troupeau de bêtes à laine superfine. Je vais rendre compte aujourd'hui de cette derniere entreprise. Je parlerai de l'état de mon troupeau, des soins qu'on lui donne, et du produit qu'il fournit.

Il y a un an que je possede, en société avec M. Lardy, un troupeau à Corgémont. Il avait été acheté à Alfort de M. le professeur Chabert qui le tenait de Rambouillet ; et lorsqu'il passa dans mes mains, il était composé de vingt-cinq pieces seulement, savoir : de douze brebis portieres, de quatre moutons, de trois béliers dont deux antenois, et de six agneaux dont quatre agnelles. Un seul bélier aurait pu nous suffire ; cependant nous trouvâmes convenable d'en ajouter un quatrieme que nous tirâmes de la bergerie de M. Pictet, de Genève, et qui était d'une finesse très-grande. — Nous nous décidâmes à cette nouvelle acquisition, d'abord parce que nous voulions employer une partie de nos béliers au service des brebis du pays, et en particulier de celles du troupeau commun, et ensuite parce que, d'après la pratique et les avis des éleveurs de troupeaux, nous jugions utile au succès du nôtre, de renouveler le principal agent de sa reproduction.

La plupart de nos brebis nourrissaient encore à l'époque où elles arriverent chez moi. Elles avaient un air défait ; quelques-unes jetaient des mucosités par le nez. Je fis sevrer les agneaux, je donnai aux brebis de la fleur de souffre dans du son, et j'établis mon troupeau dans un pâturage sec et élevé, où j'avais fait construire un couvert pour le garantir de la chaleur et de la pluie. Il ne tarda pas à donner les marques de la plus grande prospérité. Je pouvais craindre cependant qu'accoutumé à une température plus douce, il ne fût éprouvé par le retour du froid, de l'air humide et des pluies de l'automne. Je donnai ordre à mon berger, le même qui avait eu précédemment la garde de ce troupeau, de ne point l'exposer à la rosée, à l'humidité et à des pluies trop froides. Mais, comme dans ce pays les orages sont fréquens, et qu'en automne il pleut souvent long-tems, il était difficile que cet ordre fût exactement observé. Mon troupeau a donc été exposé à des pluies battantes et à des tems brumeux ; il a passé les nuits jusqu'au commencement de frimaire dans un hangard, abrité de deux côtés par de simples palissades, et cependant il n'a jamais paru éprouver la moindre incommodité. Je l'ai envoyé au pâturage tous les jours de l'automne, et dans la saison de l'hiver, aussi souvent que le mauvais tems et la neige n'y mettaient pas obstacle. Le mois de l'année ordinairement le plus rigoureux lui a été, cette année, favorable. Il a pu pâturer pendant tout le courant de nivôse ; et, quoiqu'il ne fût par jour que quelques heures dehors, il ne laissait pas que de gagner en partie sa vie ; ce qui me faisait une économie de fourrage, sans me dispenser néanmoins de lui donner une affourée soir et matin. Je l'ai renvoyé au pâturage, et toujours dans des endroits élevés et secs, aussitôt que la fonte des neiges a mis à découvert le gazon encore desséché des champs. Nous avons eu un printems très-humide ; mais, malgré cet inconvénient, et les fréquens retours du froid, je puis dire que mon troupeau est dans le meilleur état de prospérité. J'indique ces faits, afin de mieux répondre aux objections de ceux qui craignaient que la rigueur du climat ne pût convenir à des brebis qui avaient été accoutumées de vivre sous un ciel toujours pur. Les exemples de la Suède, de la Saxe, du Danemarck, où ces animaux réussissent, auraient dû les rassurer complettement ; mais je pense qu'il ne doit plus rester de doutes dans l'esprit de ceux qui, habitant, comme moi, un pays de montagnes, voudraient se livrer à cette spéculation agricole.

Ce que je dis ici, par rapport à la santé des mérinos, je le dis aussi relativement à leurs toisons, où je n'ai remarqué aucune dégénération. J'avoue que mes agneaux, à peine âgés de six mois, ne peuvent point encore me servir d'objets de comparaison. On sait que leur laine varie d'un jour à l'autre, et qu'elle s'affine sensiblement jusqu'à la fin de leur croissance, et même après la premiere tonte. Tous les individus de mon troupeau, âgés au-delà d'un an, avaient été tondus l'année derniere avant que d'arriver chez moi ; et les brins de leur courte laine, différant alors de ce qu'elle est au terme de sa croissance, ne pouvaient davantage me servir de type, pour apprécier l'état de finesse des toisons de cette année. Mais j'avais reçu des échantillons des toisons précédentes, et je puis affirmer que je n'ai trouvé aucune différence entre ces échantillons et les toisons actuelles.

J'ai fait faire la tonte au commencement de juin. Cette opération doit être faite plus tôt. Elle avait été retardée par les pluies de mai ; et il en est résulté que les mouches, alors méchantes, ont tourmenté les brebis, dont la peau était sans défense. Je n'ai eu que vingt-quatre toisons à couper, ayant précédemment vendu, avec leurs laines, un bélier de deux ans, et une brebis, dont je me suis défait à cause du défaut qu'elle avait de ne pas nourrir ses agneaux. Mes vingt quatre toisons m'ont donné cent soixante livres en suint, poids de marc. Celle d'un de mes béliers antenois a pesé seule treize livres et cinq onces, même poids. La moyenne de cette quantité est d'environ sept livres par tête.

J'ai fait laver mes laines, d'après le procédé indiqué par M. Godine, dans son *Mémoire sur le lavage et le désuintage des laines*. Long-tems on a ignoré la maniere de faire ce lavage à fond ; et cette opération n'est pas en effet si facile, puis qu'il s'agit d'enlever la grande quantité de suint dont ces laines abondent, et qui, par cette raison, prennent extérieurement une teinte grisâtre et noirâtre. Mais en suivant le procédé dont je parle, j'ai réussi à rendre ce lavage complet.

Onze de mes brebis ont agnelé en frimaire et nivose : la douzieme n'avait pris le bélier qu'en brumaire, et n'a agnelé qu'en germinal. Le premier agneau qui m'est né a été pour moi un objet de curiosité. Je ne lui trouvai pas une grandeur bien supérieure à celle des agneaux ordinaires, mais sa peau était remarquable par sa blancheur tirant sur le jaune, et par le frisé de sa laine singuliérement douce au toucher. Ce frisé est un indice assez certain de la finesse de la laine. Plus il est grand, plus on peut espérer que l'animal aura une belle toison à l'époque de son développement.

Je renfermai mes brebis nourrices dans des loges tant pour leur donner une nourriture plus abondante, que pour préserver mes agneaux du danger d'être foulés aux pieds des autres brebis ; et quoique je fisse observer cette précaution avec soin, cela n'a pas empêché qu'un de mes jeunes agneaux renfermés, mais qui avait trouvé moyen de sortir, ne fût froissé dans la bergerie, et trouvé mort le matin.

(La suite à un prochain numéro.)

BEAUX-ARTS.

Musée français, par MM. Robillard-Péronville et Laurent.

La 19e livraison, comme toutes les précédentes, a été mise au jour le 15 de ce mois. Elle est composée :

1°. D'une Muse de Lesueur, par Pierre Laurent et Audouin.

2°. Des Religieuses, de Philippe de Champaigne ; par Levillain.

3°. D'une Tête de vieillard, de Rembrandt : par Defrey.

4°. De la Plage de Schevelingen, d'Ad. Vandevelde ; par Lorieux.

5°. De la Vénus de Médicis, Antique ; par A. V. Massard.

Les planches qui composent cette livraison offrent le même mérite d'exécution que celles dont nous avons plus d'une fois vanté l'exactitude, la fidélité et le fini précieux. Toutefois il nous paraît difficile de ne pas faire une mention particuliere de celle des *Religieuses*, de Philippe de Champaigne. L'auteur du texte qui accompagne ces livraisons, nous apprend que ce tableau intéressait Philippe de Champaigne comme pere et comme artiste ; et qu'il représente une fille de ce peintre, et une religieuse son amie, dans la ferveur d'une priere qui fut exaucée, et que Philippe voulut consacrer par ce tableau votif. Ce tableau est remarquable par sa simplicité, par le ton de vérité qui y regne, par l'expression de foi, de résignation, de piété qui anime les deux personnages, par leur pose tranquille, par le calme religieux au sein duquel elles semblent prier. Ces qualités précieuses du tableau, et l'effet qu'il inspire, ont été reproduits par le graveur avec un degré de fidélité très-remarquable.

La délicatesse du burin, et la grace parfaite du trait, qui nous offrent aussi dans cette livraison *la Vénus de Médicis*, méritent également beaucoup d'éloges. Les éditeurs ont eu l'attention ingénieuse de placer au bas du texte qui accompagne cette planche la face et le revers de la médaille que M. le directeur-général du Musée a fait frapper, dans une circonstance mémorable, pour constater à jamais la reconnaissance des beaux-arts envers leur illustre bienfaiteur.

Nous croyons pouvoir ajouter à cette notice que les éditeurs, jaloux de donner une idée exacte et complette de leur vaste entreprise, aux étrangers et aux habitans de nos départemens, que les fêtes du Couronnement appellent dans cette Capitale, leur adressent l'invitation de venir prendre connaissance de la Collection de leurs Planches, et sur-tout de l'intéressante et précieuse Collection des Dessins sur lesquels les Planches ont été gravées.

Le dépôt de cette double Collection est établi chez les éditeurs, rue de la Concorde, n° 6.

LITTÉRATURE.

Vies des Hommes illustres de Plutarque ; seconde édition, revue, corrigée et ornée de portraits gravés d'après l'antique (1).

Parmi les chefs-d'œuvre de l'antiquité que le tems a respectés, *les Vies des Hommes illustres* tiennent un des premiers rangs. On les regarde, avec raison, comme un des plus beaux modeles de biographie que les anciens nous aient transmis : aussi Plutarque a-t-il été de tous les tems l'auteur favori des philosophes et des gens de lettres. En parlant des *Vies des Hommes illustres*, Montaigne dit : « J'aime ceux qui écrivent les vies, d'autant qu'ils s'amusent plus aux conseils qu'aux événemens ; plus à ce qui se passe au dedans, qu'à ce qui se passe au-dehors. » Voilà pourquoi *c'est mon homme que Plutarque.*

Un ancien ayant été interrogé sur le livre qu'il voudrait conserver, s'il n'en devait rester qu'un seul, répondit : *Les Hommes illustres de Plutarque.*

En effet, aucun historien de l'antiquité n'a surpassé Plutarque dans l'art de répandre de l'intérêt sur les faits qu'il raconte ; aucun sur-tout n'a eu, comme lui, le talent rare de peindre les caracteres. Sa touche est inimitable : c'est celle d'un grand peintre. Aussi n'existe-t-il pas une nation éclairée qui n'ait une traduction des *Vies des Hommes illustres.*

Il est donc de la destinée de cet ouvrage d'être immortel, et de plaire tant qu'on sera sensible aux véritables beautés littéraires, à la lecture des traits capables de fortifier l'âme, et d'inspirer l'amour de la vertu.

Ce n'est cependant pas un Plutarque entier et complet que nous annonçons : l'éditeur n'a pas eu l'intention de reproduire la traduction d'Amyot telle qu'elle existe, ou celle de Dacier. Il a voulu mettre son livre à la portée de tous les instituteurs et de la majeure partie de leurs eleves ; et aspirant à rendre sa collection classique, il a évité deux écueils ; le premier d'offrir une analyse seche et laconique de Plutarque ; le second,

(1) Quatre vol. in-8°, imprimés sur beau papier avec des caracteres neufs. — Prix, 15 fr. pour Paris ; et 20 fr., par la poste, pour les départemens.

A Paris, chez N. L. M. Desessarts, éditeur et libraire, rue du Théatre-Français, la derniere porte cochere, n° 9, près la place de l'Odéon.

de publier de nouveau la traduction de ses vies sans la débarrasser des digressions et des discussions étrangères au sujet. Il pense donc que son travail peut être considéré comme une copie fidèle de l'original dans toutes les parties qu'il était nécessaire de conserver pour l'instruction du lecteur, et le succès de sa première édition paraît justifier complettement cette opinion. La traduction qui a servi à ce travail est celle du savant Dacier, dont on sait que le mérite principal est l'exactitude. L'éditeur s'est permis d'y rectifier quelques incorrections et certaines fautes de goût; mais il a soigneusement conservé toutes les expressions qui n'auraient pu être remplacées qu'en affaiblissant le sens de l'original.

Il est inutile d'ajouter que la majeure partie des suppressions que l'éditeur a reconnues nécessaires, ont porté sur les tableaux des faiblesses et des passions honteuses que Plutarque a retracées, forcé de faire connaître les vices comme les vertus des hommes dont il écrivait la vie. Ces tableaux sont au moins inutiles à la jeunesse : ce retranchement ne peut donc être considéré comme nuisible à l'ouvrage, et il est au contraire une garantie que l'ouvrage peut être confié sans danger à la classe intéressante à laquelle il est particulièrement destiné.

« Puissent, dit l'éditeur, après avoir annoncé son plan et fait connaître son but, puissent les exemples de courage, de vertu, de grandeur, de magnanimité qu'on trouve dans cet ouvrage, en faire éclore, en développer les germes précieux dans le cœur des jeunes gens entre les mains desquels nous désirons particulièrement qu'il soit placé! Puisse également le tableau des crimes qui souillent l'histoire leur servir de préservatif, et leur faire éviter les écueils semés sous les pas de l'homme dans la carrière de la vie; tels sont nos vœux et notre espérance! »

AU RÉDACTEUR.

Paris, 15 brumaire an 13.

En rendant compte, monsieur, de l'aventure de M. Harwood à Huzum, et de la police que cet agent anglais exerçait en Danemarck sur les correspondances de l'Allemagne avec son pays, vous dites :

« On n'est pas encore assuré si le paquet pour » Tonningen était soustrait à Harwich du paquet » danois, ou si l'opération se faisait dans le ca» binet de M. Harwood ».

Je puis jeter quelque jour sur cette question. C'est le 22 septembre de l'année passée que je me suis embarqué à Harwich pour Huzum. Nous devions partir le 21; mais la malle contenant les lettres n'étant pas encore arrivée, nous fûmes obligés d'attendre vingt-quatre heures cette malle, qui vint le lendemain à midi. Elle part des bureaux du ministre de l'intérieur (alors M. Yorcke), et de la même division où mes passe-ports m'ont été délivrés. Il est évident pour moi que cette malle que j'avais vue dans le bureau vingt heures avant mon départ, et qui n'est arrivée à Harwich que vingt-quatre heures après moi, a subi une première visite du ministère de l'intérieur. Lors de mon départ, il manquait cinq paquebots de Huzum; on ne savait à quoi attribuer ce retard, dont je connus bientôt la cause. On ne pouvait pas accuser le mauvais tems, puisque la tempête qui fit tant de mal à cette époque, ne commença que lorsque nous fûmes en mer.

Arrivé à Huzum, notre capitaine jeta l'ancre dans la riviere, et ayant placé la malle des lettres dans la chaloupe, il se rendit chez le consul anglais où je le suivis. Il y déchargea sa malle, et me laissa avec M. Harwood qui l'ouvrit devant moi, et prit lecture des lettres qui le regardaient, et entre autres de celle qui m'annonçait à lui.

Il y avait dans le même cabinet de M. Harwood six grandes malles semblables à celle que notre capitaine venait d'apporter. Elles étaient ouvertes et très en désordre. Le grand bureau de M. Harwood était couvert de lettres qu'un commis replaçait successivement dans ces malles.

De tout ceci, il résulte que le paquet de Tonningen, que je vis partir le lendemain matin, après avoir été tiré de la grande malle, arriva chez M. Harwood qui l'expédiait assez promptement; mais que, suivant toute apparence, ce paquet, ainsi que les autres, avait été examiné à Londres, puisque, à ma connaissance, il avait été trois jours chez le ministre, M. Yorcke, après son départ de la poste.

Il résulte encore que Harwood était chargé de faire à Huzum l'examen des paquebots d'Allemagne, puisque cinq paquebots qu'aucun mauvais tems n'avait retenus, restèrent dans cette ville pendant trois semaines, et que j'ai vu les larges valises de cuir dans lesquelles on enferme les lettres ouvertes dans le cabinet de M. Harwood. Ce n'est d'ailleurs un mystère pour personne à Huzum que les séjours qu'y faisaient de tems en tems les paquebots dont les capitaines se promenaient dans cette ville pendant plusieurs semaines, sans qu'on pût assigner à ce séjour d'autres motifs que les ordres et les opérations du consul.

Je terminerai ceci en ajoutant que M. Harwood, que j'interrogeai beaucoup sur les moyens de faire parvenir sûrement jusqu'à lui mes lettres de France, me dit qu'il était occupé de faire à Brunswick un dépôt de correspondance, comme M. Drake en avait un à Munich. J'en conclus que l'on faisait dans ces deux villes la même opération dont j'avais vu M. Harwood s'occuper à Huzum.

J'ai l'honneur de vous saluer. *Signé*, F. W. F.

(*Extrait du Publiciste.*)

XVIIIe Cahier du Recueil polytechnique des ponts et chaussées, canaux de navigation, ports maritimes, desséchemens des marais, agriculture, manufactures, arts mécaniques et constructions civiles de France en général.

Ce Cahier formant le XIIe de l'an 12, et le dernier du premier volume de cette intéressante collection, est accompagné d'une Carte de France, indiquant sa navigation intérieure, ses ports, fleuves, rivieres et canaux, tant exécutés que projettés. Il contient des observations sur le cours du Loir, par M. Goury, ingénieur des ponts et chaussées à Angers; la division hydrographique de la France, d'après M. Moithet, ingenieur, et une notice sur la théorie physico-mathématique des eaux courantes, lue à l'Institut national, par M. Prony, directeur de l'école des ponts et chaussées.

A Paris, rue Bar-du-Bec, n° 2, au Marais, et chez les principaux libraires.

Prix du premier volume broché, 25 fr.

On trouve aussi des extraits de l'ouvrage avec les gravures. Prix, 10 fr. Les détails des embellissemens de Paris, avec les Plans réduits, 5 fr.

Nota. La souscription pour le 2e volume restera ouverte pour ceux qui sont déjà souscripteurs du 1er volume, à raison de 15 fr. jusqu'au 30 frimaire prochain, et pour tout autre, 20 fr.

LIVRES DIVERS.

Traité du Contrat de Mariage conformément aux principes du Code civil, avec des modèles et formules de Contrats de Mariage, Inventaires, Liquidations et Partages suivant le régime en communauté, et suivant le régime dotal, par l'auteur du *Nouveau Style des notaires de Paris*; du *Nouveau Traité des Donations entre-vifs, testamentaires et des Successions*, 2 vol. in-8°.

A Paris, chez J. A. Commaille, homme de loi, rue Bailleul, n° 236, où se trouvent pareillement ses autres Ouvrages.

Cet ouvrage, dont le plan et l'exécution diffèrent essentiellement de la composition de plusieurs autres ouvrages déjà publiés sur le même sujet, n'est pas un simple commentaire de la loi; c'est un Traité complet où les principes de l'ancien droit et du nouveau sont rapprochés, comparés et développés avec ordre et avec clarté, et où les questions de droit les plus importantes et les plus difficiles qui naissent, à chaque pas, des dispositions du Code civil, sont presentées, discutées et décidées d'après les principes, et suivant les règles de notre législation actuelle. D.....

Nota. On ne recevra aucune lettre ni argent par la poste sans être affranchis.

Causes célebres, par Carondeley, jurisconsulte et ancien magistrat. Premier cahier, format grand in-8°, caractere petit romain plein, de 100 pages d'impression, sur carré fin d'Auvergne. N°s 1, 2 et 3. Prix, 1 fr. 50 cent.

A Paris, chez Basset et Martin, imprimeurs, propriétaires de l'ouvrage, rue de la Harpe, n° 249; Rondonneau, au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, n° 75; Debray libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens, n° 27; Galland, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n° 293; Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau, n° 316.

Le Bosquet des Amours ou *les Étrennes de Vénus* petit in-18.

Prix, 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 25 cent. pour les départemens franc de port.

A Paris, chez Chatel, rue de la Verrerie.

Considérations sur les Êtres organisés, par J. C. de la Métherie, 2 vol. in-8°.

Prix, 12 fr. pour Paris, et 15 fr. par la poste. De l'imprimerie de Perronneau.

A Paris, chez Courcier, libraire, quai des Augustins, n° 71.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 1/4
—— Courant.	57 1/4	57 2/16
Londres	24 fr. 60 c.	24 fr. 40 c.
Hambourg	190 1/2	186 1/2
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19s 6d. p. 6f.	8 l. 1s. 6d.
Basle	1/4	1 1/8 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de germ.	fermée
Idem. Jouis de vendemiaire an 13.	59 fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 2e repr. de la Leçon conjugale, ou l'Avis aux maris, com. nouv. en trois actes et en vers; préc. de Rodogune; Mlle Raucourt remplira le rôle de Cléopâtre.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 2e représent. de Camilla, opéra en 3 actes, musique de Paër. Demain, la 3e de l'Amant soupçonneux, et la 11e de la jeune Femme colere. — Mardi, la 1re représent. des Trois Cousines, com. en 3 actes et en prose, de Dancourt, remise au théâtre.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et.....

Théâtre du Vaudeville. Les Deux Peres; la Reprise de Honorine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au bénéfice de M. Rhénon, premier danseur de ce théâtre, le Cid; la Fille mal gardée; les Jeux d'Eglé.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville.) Henri de Baviere, et la Grand'mere.

Théâtre de la Cité. Britannicus, trag.; le Tableau parlant, opéra.

Théâtre du Marais. Le Tambour nocturne; le Mariage du Capucin.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Le dimanche 27, à midi, l'ouverture des Concerts. — Incessamment, représentation de proverbes, scenes d'imitation, de ventriloque, et d'intermedes, par M. Thiémet. On pourra se procurer à l'avance des billets, des prospectus, et louer des loges, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9. — Aujourd'hui jeudi, Redoute.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 48. *Vendredi*, 18 *brumaire an* 13 *de la République* (9 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 24 *octobre* (3 *brumaire.*)

DES vaisseaux danois sont attendus avec impatience à Livourne, pour y prendre de riches et fortes cargaisons. On a aussi répandu, d'après l'avis qu'en a donné le consul danois à Montpellier, que les riches vendanges, qui ont eu lieu dans le midi de la France, promettent de bonnes cargaisons et des avantages importans aux navigateurs danois qui se rendront au port de Cette.

— Un vaisseau d'Aalbourg a fait naufrage sur les côtes de Poméranie, à six milles de terre. Malgré cet éloignement et la tempête effroyable qui l'a occasionné, l'équipage est parvenu à se sauver.

— Le 4, un vaisseau de Konigsberg, revenant d'Angleterre, nommé *la Junon*, a échoué sur la côte de Skagen; il n'a péri personne de l'équipage. Deux autres vaisseaux, un hollandais et un suédois, ont éprouvé le même sort sur la côte de l'ouest de la Jutland. On fait monter à 300.000 écus la valeur de la perte du vaisseau anglais qui a péri dernierement sous les murs de la forteresse de Cronenbourg.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, 2 *novembre* (11 *brumaire.*)

S. A. S. le prince électoral de Bade est parti d'ici le 29 octobre pour Cassel, où il passera une partie de l'hiver.

— Les ministres et députés que notre électeur a nommés pour le représenter à la diete du cercle de Souabe, d'Esslingen, sont partis pour s'y rendre. Les députés de l'électeur de Wirtemberg y sont déjà arrivés.

— L'échange réciproque de quelques portions de territoire entre notre électeur et celui de Wirtemberg sera incessamment réglé. Les propositions faites de part et d'autre paraissent réciproquement très-admissibles.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 2 *novembre* (11 *brum.*)

Le gouvernement d'Etat vient de faire remettre au conseil de la marine les sabres d'honneur destinés aux officiers de marine D. Valsberg, L. P. Ossewaarde et A. A. Franken; le premier, pour la conduite valeureuse qu'il a montrée dans la reprise, près de Zuricksée, de la canonniere batave *le Schrik* dont les Anglais s'étaient emparés; les deux autres, également pour leur bonne conduite dans le passage d'une division de canonnieres bataves de Flessingue à Ostende, qu'ils ont vaillamment défendue contre l'attaque qui fut tentée contr'elle.

— Le gouvernement a présenté au corps-législatif un message contenant la proposition de renvoyer au grand tribunal militaire, les militaires de tout grade qui seraient prévenus de négligence, ou présumés répréhensibles en quelque maniere que ce soit, quant à la reddition des colonies bataves à l'ennemi dans le cours de la guerre actuelle. Cette proposition a été renvoyée à une commission spéciale.

INTERIEUR.

Paris, le 17 *brumaire.*

MINISTERE DES FINANCES.

COURS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE.

Les directeurs du cours gratuit de géométrie théorique et pratique s'empressent d'annoncer aux personnes qui desireraient être envoyées auprès des géometres en chef, en qualité d'ingénieurs-géometres, que la saison ne permettant plus d'opérer sur le terrein, les professeurs continueront à donner leurs leçons à Paris.

Le cours sera divisé en deux parties; la premiere aura pour objet la géométrie, la trigonométrie rectiligne, les applications au nivellement et à la résolution de plusieurs problêmes relatifs au levé des plans.

La seconde comprendra le calcul, le rapport et le lavis des plans, et lorsque le tems le permettra, les professeurs iront faire sur le terrein l'application des leçons.

Le ministre des finances a invité les professeurs à recevoir les aspirans qui se présenteraient, après avoir donné des renseignemens sur leur personne et leur moralité; et à les exercer sur le terrein. D'après l'attestation du professeur, S. Exc. enverra dans les départemens qui en ont besoin, les élèves reçus, et les adressera à MM. les préfets.

Les élèves admis, seront employés au levé de la carte topographique de toutes les communes de la France.

Les frais de route sont payés aux élèves à raison d'un franc par lieue de poste.

Le ministre a invité MM. les préfets à lui envoyer, tous les trois mois, l'état des ingénieurs-géometres, avec des notes de leurs travaux, et S. Exc., a pris la résolution de ne choisir à l'avenir de géometres en chef que parmi les géometres secondaires qui se seraient distingués.

Les aspirans sont invités à se faire inscrire aux bureaux du ministre des finances, division du commissaire du Gouvernement, rue de Cléry, n° 95, ou chez un des quatre professeurs ci-après dénommés:

Benazet, rue de Bussy, n° 15; *Hautier*, rue de Tournon, faubourg Saint-Germain, n° 1163; *Pommiers*, rue d'Argenteuil, n° 243; *Regnauld*, rue Geoffroy-l'Asnier, n° 17.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 21 *au samedi* 25 *brumaire an* 13; *savoir*:

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ces semestres seront payés le mardi 22 brumaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après:

Bür. n°s	1. A, P.....	*A tous numéros.*
	2. D, du n° 7718 à.....	*Idem.*
	3. G, H.....	*Idem.*
	4. M, N, O.....	*Idem.*
	5. C, K.....	*Idem,*
	6. L.....	*Idem.*
	7. Q, R, U, V, W.....	*Idem.*
	8. B.....	*Idem.*
	9. E, I, J, S.....	*Idem.*
	10. F, T, X, Y, Z.....	*Idem.*
	11. D, du n° 1 à.....	7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 21, et mercredi 23 brumaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9	Civiles, du n° 1 à.....	6000
	Ecclésiastiques, du n° 1 à.....	89996
10	Civiles, du n° 6001 à.....	la fin.

Les lundi 21, et mercredi 23 brumaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 21, et mercredi 23 brumaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere.

Cinq pour cent consolidés.

1er et 2e Semestres an 10, 1er et 2e semestres an 11, et 1er semestre an 12, par les bureaux n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, et 1er semestre an 12, par le bureau n° 11.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, 1er et 2e Semestres an 10, et 1er Semestre an 11, par le bureau n° 11.

Ces paiemens auront lieu le samedi 26 brumaire.

N. B. Le jeudi 24 et vendredi 25 brumaire sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

HISTOIRE NATURELLE.

Annales du Muséum national d'Histoire naturelle; par les professeurs de cet établissement (1).

Il ne faut point confondre ce recueil ci pour la forme ni pour le fonds avec aucun autre journal scientifique. On ne peut même le comparer entierement aux collections académiques dont les divers mémoires sont, il est vrai, originaux et soignés, mais où ils n'ont les uns avec les autres aucune liaison nécessaire; c'est un véritable ouvrage systématique, dont toutes les parties se tiennent et forment un ensemble, et qui ne differe des ouvrages les plus méthodiques que dans une seule circonstance, c'est que chaque chapitre se publie non pas précisément dans l'ordre où il serait si le tout eût été fait d'un seul jet, mais à l'époque où les matériaux nécessaires pour le rendre complet, se trouvent réunis sous les yeux de l'auteur; sans doute, il résulte de cette maniere de faire que l'ouvrage perd un peu du côté de l'arrangement et de la symétrie, mais il gagne prodigieusement d'un autre côté, par la perfection égale et complette de tous ses détails, et l'on peut, sans contredit, le considérer comme réunissant les avantages des journaux, par la rapidité avec laquelle on en fait jouir le public, ceux des mémoires académiques, par l'originalité et la profondeur qui regnent dans chaque article, ceux enfin d'un ouvrage méthodique par le fil aisé à saisir pour un lecteur intelligent qui rattache tous les articles à un but unique, et qui en fera un jour une chaîne uniforme et continue.

On desirait depuis long-tems de voir tourner à l'avantage commun des naturalistes les immenses richesses rassemblées au Muséum de Paris; l'essai qu'en avait fait Daubenton pour la partie des quadrupedes, laquelle était cependant si faible alors dans le cabinet en comparaison de ce qu'elle est devenue depuis, avait donné tant de perfection à cette branche de la science, que tout le monde avait déploré les circonstances qui empêcherent cet homme illustre de remplir tout son plan.

Aujourd'hui que treize professeurs également célebres administrent en commun l'établissement sous la protection d'un Gouvernement juste et généreux, qui les favorise sans les entraver, ils ont senti qu'il était de leur devoir de faire connaître plus généralement les objets confiés à leurs soins; mais ils ont senti aussi qu'il était de leur dignité de tirer de chacun de ces objets tout le parti possible. Une simple description aurait été utile sans doute; mais elle n'aurait point entiérement répondu à l'attente du public, si elle n'eût été accompagnée de toutes les considérations accessoires que l'objet pouvait faire naître, sur-tout chez les savans consommés; en un mot, si le sujet n'y eût été aussi complettement épuisé que l'état actuel des connaissances le permet. On eût été vingt ans à écrire un ouvrage fait sur ce plan, en supposant même une chose qui ne s'est jamais vue, nous voulons dire un accord libre et constant de beaucoup de personnes, pour marcher vers un même but et dans une route une fois tracée. Quels frais immenses n'eussent pas été nécessaires pour le publier en entier à la fois, lorsqu'il aurait été rédigé en entier. MM. les professeurs prirent un parti plus prompt, plus sûr et plus commode. Chacun d'eux a fait son plan de travail pour les parties qu'il est chargé de cultiver et d'enseigner. Il traite séparément chaque sujet selon son goût, l'état actuel de ses recherches, et ses moyens du moment; il donne son article sous forme de mémoire isolé. Chaque cahier des Annales contient quelques-uns de ces mémoires, mais choisis dans des branches différentes de maniere que les amateurs des diverses branches peuvent trouver de quoi se satisfaire, et qu'au bout de quelques années l'ensemble de la science n'en aura pas moins profité, car il ne s'agira que de terminer la collection par une bonne table des matieres.

Il y a de quoi s'étonner en parcourant ces quatre premiers volumes de la quantité prodigieuse d'objets entierement nouveaux qui y sont exposés, et l'on y est surpris à chaque page de la quantité non moins grande d'erreurs accréditées qui y sont relevées, et par conséquent de l'état d'imperfection où se trouve encore une science si belle, si protégée et si cultivée depuis long-tems.

(1) Quatre vol. in-4° de 2000 pages, avec 136 planches dont plusieurs imprimées en couleur. — Prix des 4 vol. 120 fr. et 240 fr. en grand papier vélin.

A Paris, chez Levrault, Schoel et compagnie, rue de Seine, hôtel de Larochefoucault.

On souscrit pour les volumes 5 et 6 à raison de 60 fr., ou 120 fr. sur grand papier vélin. Pour recevoir franc de port par la poste, on ajoute 3 fr. par volume.

Une chose non moins remarquable c'est la pureté et la simplicité tout-à-fait convenable qui règne dans les divers mémoires. Ce n'est peut-être que chez notre nation et dans notre langue que ce genre de perfection se remarque dans des ouvrages où il ne peut être considéré que comme un accessoire assez éloigné.

Ce n'est gueres aussi qu'à Paris où il eût été possible d'exécuter la partie des figures ; elles sont extrêmement nombreuses, et toutes d'une grande beauté. Il y en a même plusieurs que l'on peut regarder comme des chefs-d'œuvre dans leur genre. C'est-là un fruit évident de ces nombreuses Écoles des arts du dessin ouvertes gratuitement ; quand on songe combien le dessin est nécessaire pour faire connaître les objets matériels, sur-tout ceux que produit la nature, et dont aucun langage ne pourrait exprimer l'extrême variété, on sent combien ces institutions sont utiles, et quels avantages elles assurent à la nation, à qui elles fournissent tant de moyens de surpasser ses rivales.

Les dessins et les gravures ont été surveillés par M. Vanspaëndonck, professeur d'iconographie. Une grande partie des artistes qui y ont travaillé, sont élèves de ce maître célebre, qui contribue par conséquent doublement à embellir cette collection.

Plusieurs de MM. les professeurs ont joui d'un avantage tout particulier ; c'est qu'ayant publié depuis peu des corps de doctrine de leurs sciences respectives, ils n'ont eu à reprendre ces sciences que de l'époque de ces dernieres publications, et que leurs mémoires sont des espèces de continuations de leurs grands ouvrages.

Tel a été le cas particulier dans lequel s'est trouvé M. Fourcroy, professeur de chimie générale. Il s'était, pour ainsi dire, enlevé à lui-même la plus grande partie de ses matériaux, en les employant à son système de connaissances chimiques ; mais quelques années ont suffi pour lui en rendre une riche suite. Il a analysé l'alumine de Hall en Saxe, que l'on prétendait pure, et montré qu'elle contient du sulfate de chaux, de la chaux vive et un peu de silice. Il a classé tous les matériaux qui entrent dans les divers calculs, besoards et autres concrétions animales, et a comparé et rangé ces concrétions elles-mêmes. Il a reconnu que l'acide des fourmis n'est qu'un mélange d'acide acétique et de malique. Il a analysé le pollen du palmier dattier, et y a découvert de l'acide malique, des phosphates de chaux et de magnésie, une sorte de gélatine et une matiere alumineuse seche ; ce qui le fait ressembler singulierement à la liqueur séminale des animaux.

Les pierres tombées à l'Aigle lui ont offert les mêmes principes composans que celles tombées en d'autres endroits, et M. Laugier, son aide, a obtenu le même résultat de celles tombées à Apt.

M Vauquelin, professeur de chimie des arts, a concouru à plusieurs des travaux de son collègue, et particulièrement à celui qui a eu l'*arragonite* pour objet. Cette substance qui cristallise autrement que le spath de chaux, a cependant les mêmes principes constituans, et dans la même proportion. Elle est l'objet d'un problème bien important, et d'une discussion vive entre les minéralogistes et les chimistes. M. Vauquelin a encore trouvé, comme M. Tennant, que l'*émerie*, qu'on regardait comme une combinaison de silice et de fer, n'est, ainsi que le *corrindon*, qu'une alumine dans un état particulier de rapprochement.

Il a trouvé un nouveau métal dans le platine brut ; un minéral lamelleux bleu foncé, de l'Isle-de-France, lui a présenté un phosphate de fer très-pur, etc.

Feu Brongniard, prédécesseur de M. Vauquelin dans sa chaire de chimie des arts, malgré l'état languissant où il était quand les Annales commencèrent à paraître, fit encore des efforts pour concourir à cette belle entreprise. Il a donné l'analyse de la terre d'ombre de Cologne, dont M. Faujas a décrit les carrieres, et celle des eaux de Balarm.

On peut dire de M. Hauy la même chose que de M. Fourcroy. La Minéralogie qu'il a publiée il y a deux ans, représentait si complettement l'état de la science, qu'il a presque été réduit à glaner lui-même, après sa propre moisson ; et cependant ses glanures seraient encore une riche moisson pour d'autres. Ainsi dans des recherches sur *l'arseniate de cuivre* ; il a montré que la distinction de ce minéral en quatre especes, que MM. de Bournon et Cheuevix ont cru pouvoir établir d'après sa forme et son analyse, n'est rien moins que démontrée ; il a ajouté treize nouvelles variétés cristallines aux quarante-sept qu'il avait déjà décrites pour la chaux carbonnatée, dans son *Traité de Minéralogie*, deux de pyrite ou fer sulfuré, aux quatorze anciennes, et une à celles de quartz. Il a montré que la prétendu zéolite rapportée d'Obertsein, est plus voisine de la *prehnit* ; que *l'indicolite* d'Andrada, est une *tourmaline* ; il nous apprend que la *topaze* du Brésil n'a pas ses deux sommets pareils, et que, comme dans les autres minéraux pyro-électriques qui sont dans ce cas, les deux sommets prennent des électricités différentes ; que le schal rouge de Sibérie, nommé par quelques-uns *siberite*, n'est qu'une variété de tourmaline. Il divise les métaux d'après l'espece d'électricité qu'ils acquierent par le frottement, etc.

M. Faujas traite aussi l'histoire des minéraux, mais sous un autre point-de-vue. Il ne s'occupe pas d'en déterminer les especes et les caracteres, mais de découvrir les lois de leur position réciproque et d'en déduire l'histoire de leur origine, en un mot, de ce qu'on nomme géologie ; il en a publié récemment aussi un traité élémentaire, auquel il donne d'abondans supplémens. Il décrit les carrieres de terre d'ombre des environs de Cologne ; celles de laves creuses propres à faire des meules de Nieder-Minnich, près d'Andernach ; et les mines de cette espece de bitume élastique, qu'on a nommé *caoutchouc fossile de Derbishyre*. Il donne la figure d'un poisson fossile trouvé à Nanterre ; celle d'une portion de défense d'éléphant, découverte dans un tuffa volcanique, du département de l'Ardèche ; des dents de requin, et des portions de cuirasses de tortue, tirées des gypses des environs de Paris. Il a comparé et représenté deux sortes de crânes de bœufs, qui se trouvent fossiles en France. Il décrit diverses feuilles d'arbres incrustées dans un schiste du département de l'Ardèche ; des plumes et d'autres petits objets fossiles du Véronais. Il donne enfin une classification générale des produits des volcans.

La botanique a été traitée sous trois rapports différens, par MM. Desfontaines, Jussieu et Thouin.

Le premier s'est attaché sur-tout à faire connaître les plantes nouvelles, d'après les individus vivans, qui fleurissent et fructifient au Muséum. Cette attention à ne les décrire que dans leur état de perfection est bien précieuse pour les botanistes, si souvent trompés par des notices prises d'individus mutilés et desséchés des herbiers ; il a décrit le genre *lithonia*, plante à fleur composée, voisine du *gaillarda*, venue de la Vera-Cruz, et qui ornerait agréablement nos parterres : la *scorzonera aspera*, espece nouvelle rapportée du Levant par M. Olivier. Le *dianthus spinosus*, nouvel œillet de Perse, voisin du *prolifer*. Un nouveau papayer monoïque, originaire du Pérou ; la soude rayonnée, nouvelle espece rapportée d'Amérique par Michaux, etc.

Il a donné une description et une histoire complette de trois plantes qui, sans être nouvelles, intéressent par leurs importans usages, le *jalap*, le *thé* et le *rheum ribes*. Il a donné la notice de toutes les plantes rares, quoique déjà connues, qui ont fleuri dans les serres du Muséum ; et quand il a été nécessaire, il en a perfectionné les caracteres et les descriptions. Dans le mémoire sur le jalap, il établit un fait important ; c'est que le jalap de la Floride, cultivé au Muséum, où il a été apporté par Michaux, est le même que celui du commerce, qu'on fait venir du Mexique, et que cette plante pourrait conséquemment réussir en pleine terre dans le midi de la France.

Il faut bien se contenter d'herbiers, quand on ne peut avoir les plantes autrement ; il vaut mieux les décrire ainsi, que de les laisser inconnues. Si l'on n'a pas leur port entier, on peut, avec du soin, avoir leurs caracteres essentiels ; et la chose n'est sur-tout point à négliger, quand on peut par là enrichir certains genres, ou réformer leurs caracteres, ou même ceux des familles ; en un mot, porter un meilleur ordre dans la science. C'est à quoi s'attache M. de Jussieu, et les rectifications qu'il indique sont plus ou moins importantes. Il montre que l'*eriea dabœcia* doit passer dans un autre genre et une autre famille, et que c'est un *menziezia*, de la famille des *rosages*. Il indique une division à établir et d'importantes corrections à faire dans la famille des *amaranthacées*, et dans celle des *nyctaginées* ; il ramene à celle des *onagraires* plusieurs genres qui en avaient été écartés jusqu'à présent.

Il décrit neuf genres nouveaux : *la petunia*, de la famille des solanées ; *l'acicarpha* et *le Boopis*, de la famille des cynarocephales, *le kleinia*. *l'actinea* et *le gymnostyle*, de celle des corymbiferes ; *le cratua*, de celle des polémoniacés ; *la paullinia*, de celle des sapindacées ; *l'opeculuria*, de celle des dysacées.

Il donne aussi des especes nouvelles quand elles sont remarquables par quelques singularités, tel est le *solanum cornutum* dont une étamine est plus longue que les autres ; ou quand elles enrichissent beaucoup les genres, comme 4 hypericum, 5 anémones, 12 grewia, etc.

M. Thouin, professeur de culture, a donné plus particulièrement son attention à certaines plantes intéressantes, soit par leur utilité, soit par leur agrément comme décorations pour les jardins. De ce nombre sont *le Dahlia*, superbe fleur composée dont il a fait représenter trois especes dans une planche en couleur ; un *jambosade* (*eugenia jambos*) à fruits blancs de la grosseur d'une nefle, à chair cassante légerement acide et parfumée.

Le teck (*tectona grandis*) dont le bois est recherché pour la construction des plus grands navires ; le lin de la Nouvelle-Zélande (*phormium Tenax*), dont les filamens surpassent en force ceux de nos lins et de nos chanvres, comme le prouve M. de Labillardiere dans un mémoire également inséré dans ces annales.

M. Thouin a donné aussi des détails précieux sur sa méthode de culture pour diverses plantes, comme les bruyeres, les patates, les pommes-de-terre, et sur les différens départemens ou écoles dans lesquelles il a distribué le jardin, tels que l'école des arbres fruitiers, où il a placé toutes les variétés intéressantes de fruits dans la vue de les multiplier, de les faire connaître plus particuliérement, plus facilement, et d'en fonder une synonimie susceptible d'être adoptée par tous les cultivateurs. Il y en a dès aujourd'hui plus de 600 variétés dans l'école des plantes d'usage dans l'économie rurale et domestique, dont on compte 500 especes ; le jardin des semis où, par mille soins ingénieux, on parvient à faire germer les grains qui arrivent chaque jour de tous les climats, etc.

Plusieurs jeunes botanistes ont contribué à enrichir cette collection d'articles précieux ; M. de Candolle, qui si jeune encore a déjà publié de grands ouvrages sur cette science, a donné deux genres nouveaux : *la viensseuxia* dont on rangeait autrefois plusieurs especes parmi les iris, et *le strophanthus*, nouveau genre d'apocynée à placer entre *le nerium* et *l'echités* ; les especes en viennent de l'Afrique et de l'Inde.

M. Poiteau, élève de M. Thouin, récemment arrivé des Antilles, en a donné deux autres, *la thouiniana* de la famille des sapindées, et *la stevensia* de celle des Rubincées. Le premier est dédié à son maître, le second au consul des Etats-Unis d'Amérique.

M. Savigny, l'un des savans qui ont suivi le général BONAPARTE en Egypte, a décrit un beau nymphea bleu assez voisin du *lotus*, et croissant dans les mêmes eaux. M. Delille, qui était de la même expédition, donne des remarques pleines d'érudition sur cette derniere espece, si célebre chez les anciens.

M. Leblond, ci-devant médecin à Cayenne, a fourni un traité de la culture du poivrier.

La zoologie est partagée au Muséum entre trois professeurs : M. Geoffroy pour les quadrupedes et les oiseaux ; M. Lacépede pour les reptiles et les poissons ; et M. Lamarck pour les animaux sans vertebres.

Le premier, chargé en outre de la surveillance de la ménagerie, y trouve une source particuliere et toujours abondante d'observations curieuses ; c'est là qu'il a décrit, d'après le vivant, une singuliere espece d'animal à bourse de la nouvelle Hollande, gros comme un blaireau, rampant comme un paresseux, déprimé comme une marmotte, et dont les dents ressemblent à celle des rongeurs. Les Anglais en ont parlé sous les noms de *wombat* et de *didelphis ursina* ; M. Geoffroy en fait avec raison un genre nouveau qu'il nomme phascolomys ou rat portant une poche. Ce serait un gibier agréable qui se multiplierait facilement chez nous.

Il y a décrit de même le jaguar, cette terrible panthere de l'Amérique méridionale, dont Buffon n'avait jamais eu une juste idée, et que des modernes ont confondue avec la panthere commune ; M. Geoffroy montre en détail les différences délicates, mais essentielles de ces deux animaux. Il y a observé le vautour royal dans son premier âge, lorsqu'il est encore presque noir ; une louve y a produit, sous ses yeux, des petits engendrés par un dogue ; il y a observé l'accouplement singulier et douloureux des agoutis ; il y a découvert sur le paca vivant une poche ou abajoue extérieure qui avait échappé aux naturalistes.

L'expédition du capitaine Baudin lui a fourni un autre nouveau genre d'animal à bourse, qu'il a nommé *péramèles*, ou blaireau portant une poche ; les péramelès ont la taille, le museau pointu, et les jambes courtes des tanrecs. Il décrit plusieurs especes du genre dasyure qu'il avait établi anciennement. Lui-même a recueilli en Egypte, pendant un séjour de quatre ans, une infinité de choses neuves ; il n'en a donné qu'une partie ; mais elle est bien intéressante : d'abord un genre nouveau de poisson, le bichir ou polyptere, c'est-à-dire, à plusieurs nageoires, parce qu'il en a en effet seize sur le dos, et une espece nouvelle de la famille des soles, l'achire barbu. Il y a observé le crocodile vivant, et il explique comment les anciens avaient pu croire que c'est la machoire supérieure qu'il remue quand il ouvre la bouche. Il a décrit un crocodile de Saint-Domingue très-semblable à celui du Nil, et fort différent des autres crocodiles d'Amérique ; ses observations sur le silure électrique, lui ont donné lieu de comparer l'organisation de ce poisson à celle des deux autres, aussi éminemment électriques, la torpille et le gymnote, etc.

Feu Daudin, que le travail et le chagrin viennent d'enlever si jeune à la science que son extrême application promettait tant d'enrichir, a décrit cinq oiseaux nouveaux, un tangara, un pic, un guêpier, un martin-pêcheur et une pie-grieche, et un reptile du genre des tupinambis ; dans un mémoire sur les mouvemens

progressifs des animaux, il les a distribués d'après des idées neuves, ingénieuses et pleines d'intérêt.

M. Lacépède, que les emplois les plus élevés, et les distinctions les plus honorables n'ont pas un moment arraché aux sciences, a fourni trois mémoires, ou, comme dans tous ses ouvrages, il a réuni avec autant de concision que d'élégance, des vues générales et importantes à des faits neufs et piquans. Un nouveau genre de serpent remarquable par deux *barbillons* qu'il nomme *erpéton tentaculé*, deux lézards si longs et à pieds si courts, qu'ils ressemblent à des serpens, dont l'un a quatre doigts à tous les pieds, l'autre un seul; et les nombreux reptiles et poissons nouveaux envoyés de la Nouvelle-Hollande et des mers environnantes, par la corvette *le Géographe*, en ont été l'objet; le troisième de ces mémoires est précédé de vues importantes sur la position géographique de ce continent singulier.

Ce que nous avons dit de la liaison des différens mémoires, est sur-tout sensible dans ceux de M. Lamarck. Il y décrit les coquilles fossiles des environs de Paris, et sur-tout celles de Grignon. Qui ne serait étonné en voyant qu'il n'y a dans cette énumération scrupuleuse de plusieurs centaines de coquilles qu'une douzaine d'espèces qui se soient retrouvées jusqu'ici dans nos mers, et quelle prodigieuse quantité de coquilles inconnues la mer ne doit-elle pas contenir? Outre la connaissance des espèces en elle-mêmes, le travail de M. Lamarck est encore très-utile par les genres nouveaux qu'il y établit, et par les réflexions générales sur la méthode conchyologique; il y a tout lieu de regretter que ses mémoires ne soient pas accompagnés de planches.

Quand nous disons que la mer doit contenir encore beaucoup de ces coquilles qu'on n'a vues jusqu'ici que fossiles, nous y sommes autorisés par les faits découverts aussi par M. Lamarck. Il décrit, par exemple, pour la première fois une trigonie vivante.

Parmi les autres testacés vivans qu'il a décrits, on doit sur-tout remarquer les tubicinelles et les coronules, qui s'implantent dans la peau et dans le lard des baleines, les crénatules qui ont à la charnière un grand nombre de petites crénelures. Il a donné aussi quelques articles sur les insectes dont il décrit deux nouveaux genres.

M. Latreille, aide-naturaliste, attaché au département de M. Lamarck, et dont les ouvrages aujourd'hui sont au nombre des plus fondamentaux pour l'histoire des insectes, donne dans les Annales plusieurs mémoires particuliers sur cette science, tous pleins de choses neuves; il décrit plusieurs espèces de guêpes, en rapporte d'une manière précise chacune d'elles au guêpier qu'elle construit; il décrit plusieurs nouvelles espèces de *langoustes*, il fait connaître en détail une espèce d'*abeilles* des Grandes-Indes qui produit de la cire et du miel comme les nôtres, et fait remarquer que les abeilles sociales des deux Continens ont des caractères propres, etc.

L'*anatomie comparée* forme le complément naturel et nécessaire de toute la zoologie. M. Cuvier, chargé de cette partie, avait à parcourir un champ dont l'étendue était d'autant plus effrayante, qu'il n'y avait encore que bien peu de routes tracées. Il s'est borné dans ces annales à quelques portions moins cultivées que les autres, et plus fécondes, parce qu'elles sont plus neuves. Le premier est l'*anatomie des mollusques*, les animaux placés, en quelque façon, au milieu de leur règne, participant encore de l'organisation compliquée des animaux vertébrés, et y mêlant déjà la faiblesse et le peu d'énergie des autres animaux sans vertèbres. Cette circonstance les rendait importans à bien connaître, et ils étaient cependant presque encore inconnus. M. Cuvier en a décrit huit genres déjà en partie connus quant à l'extérieur. Les *aplysies*, où il se trouve beaucoup de choses propres à expliquer la nature générale des mollusques; les *bullées* qui ont un estomac revêtu de pièces osseuses très-singulières; les *clio*, dont il fait le type d'un nouvel ordre de mollusques à nageoires; les *hyales*, très-voisins des *clio*, mais revêtus de coquilles; les *salpa*, qu'il réunit aux *thalia*; les *doris*, les *tritonies* et les *lingules*; ces dernières ont deux cœurs et deux bras ciliés. Il établit un nouveau genre, qu'il nomme *pneumoderme*, et qui est voisin des *clio*, seulement au lieu d'avoir ses branchies sur les nageoires, il les porte sur la peau du ventre. Les anatomies sont toutes accompagnées de dessins faits par l'auteur. Plusieurs ont pour principaux matériaux des objets rapportés par M. Péron, l'un des naturalistes qui ont suivi le capitaine Baudin. M. Péron a décrit lui-même un zoophite très-singulier, qu'il nomme *pyrosoma*, et qui répand la nuit une lueur phosphorique vraiment extraordinaire.

L'autre branche de l'anatomie dont M. Cuvier s'est occupé dans les Annales, tient de près à la théorie de la Terre par les matériaux qu'elle lui fournit, et présente quelque chose de piquant et en quelque sorte de romanesque dans ses résultats: c'est l'examen des ossemens fossiles. On est étonné, en suivant l'auteur dans des discussions difficiles, mais claires, de reconnaître que les terreins, même les plus voisins de nous, contiennent en abondance des débris d'animaux entièrement inconnus aujourd'hui; M. Cuvier en a découvert, par exemple, dix ou douze dans la pierre à plâtre des environs de Paris, dont aucune n'approche, même pour le genre, des quadrupèdes décrits par les zoologistes. Sa manière d'arriver à de tels résultats par le rapprochement des différens os, et leur comparaison avec ceux des animaux connus, suppose une ostéologie comparée complette. C'est ce qui a déterminé M. Cuvier à donner la description du squelette des quadrupèdes, dont on ne le connaissait pas encore, comme du rhinoceros, etc. du tapir, du daman, de l'hippopotame, etc.

M. Portal est le seul des professeurs du Muséum qui n'ait encore rien fourni à ces premiers volumes des Annales; et c'est sans doute un sujet de regret pour les amis de la science. Mais le grand ouvrage qu'il vient de donner sur l'anatomie le justifie et dédommage le public des mémoires séparés qu'il aurait pu fournir en abondance, s'il eût voulu les en détacher.

Il n'est donc aucun des membres de la compagnie qui ne se soit glorieusement acquitté, pour sa part, de cet engagement, qu'ils ont pris outre ceux qu'ils ont comme corporation enseignante, d'étendre les limites de la science; les naturalistes doivent espérer que le brillant succès qui a couronné ces premiers efforts, engagera les professeurs à persévérer dans une entreprise si utile pour la science et si honorable pour la Nation.

Ils se sont encore honorés eux-mêmes par leur empressement à rendre à leurs prédécesseurs une justice éclatante; chacun de ces quatre volumes est précédé d'un morceau historique, rédigé par M. de Jussieu, où il rapporte les changemens arrivés au Muséum et les détails de la vie des hommes célèbres qui y ont été employés, soit comme administrateurs, soit comme professeurs. Le premier de ces morceaux traite du tems écoulé depuis 1626, date de la fondation du Jardin des Plantes par lettres patentes de Louis XIII, enregistrées au parlement, jusqu'en 1643, époque de la mort de Gui-de-la-Brosse, à qui cet établissement doit son existence, et qui en avait été nommé intendant.

Le second va jusqu'en 1683, époque où Fagon résigna sa chaire de botanique à Tournefort. Pendant cet intervalle, la chimie et l'anatomie furent enseignées par des professeurs célèbres.

Le troisième finit en 1718, et rend compte des travaux de Tournefort et de Vaillant, pour la botanique; de ceux de Lémery et de Geoffroy, pour la chimie.

Le quatrième jusqu'en 1739, époque de la mort de Dufay, qui, pendant sa dernière maladie, couronna les services qu'il avait rendus au Jardin, en demandant au ministre que Buffon fût nommé son successeur dans la place d'intendant.

La suite de cette histoire ne peut que devenir de plus en plus intéressante, à mesure qu'elle se rapprochera de ces dernières années où le Muséum a reçu plus d'accroissement, que dans tout le siècle qui s'était écoulé auparavant.

Enfin, le dernier ornement de cette collection, et l'un des plus intéressans, consiste dans les éloges de plusieurs naturalistes, que M. Deleuze, aide-naturaliste pour la botanique, a rédigés avec l'élégance qu'on devait attendre de cet écrivain, connu par les traductions de Darwin et de Thompson. Il a donné ceux de Gærtner et d'Hedwig, botanistes pleins de génie, et ceux de Dombey et de Michaux, voyageurs distingués par leur courage. M. Deleuze ne pouvait choisir des hommes plus dignes d'être loués, ni les louer d'une manière plus digne de la compagnie, au nom de laquelle il parle.

POÉSIE.

1°. *L'Enéïde de Virgile, livre quatrième*, traduit en vers français, avec des notes; par Charles Mulot; avec cette épigraphe:

Déplorable Didon, que je plains tes malheurs!
Ton époux meurt, tu fuis; ton amant fuit, tu meurs.

A Paris, chez Dessenne, libraire, Palais du Tribunat.

2°. *Le sixième livre de l'Enéïde*, traduction nouvelle, en vers français, par L. D. — A Paris, chez Laurens, jeune, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, n° 32. — An 12 (1804.)

Le public, il faut le croire, donne à quelques auteurs une grande opinion de sa complaisance. Ces messieurs ne lui offrent plus que des essais: et sur quels écrivains s'essayent-ils? sur Ovide, sur Horace, sur Virgile, etc. Que des jeunes-gens choisissent ce dernier modèle de l'une des deux plus belles langues de l'antiquité, pour s'instruire dans l'art de parler et d'écrire la leur, on ne peut qu'applaudir à ce discernement qui chez eux est l'annonce d'un bon esprit, que l'étude et le travail pourront polir et perfectionner; mais à ce discernement, il devrait s'en joindre un autre non moins louable. L'amour-propre, si ce n'est la modestie, leur devrait suggérer la salutaire crainte de se produire sitôt au grand jour, et sur-tout à côté des chefs-d'œuvres qu'on admire depuis tant de siècles. Pourquoi paraître en si bonne compagnie, pour laisser apercevoir qu'on n'en a ni le langage, ni le ton; pour y faire la figure que ferait un sauvage dans une société d'hommes civilisés et savans? Espère-t-on soutenir la comparaison? Cette prétention serait d'autant plus fâcheuse, qu'elle annonce toujours peu de ressources dans ceux qu'elle égare. Ou bien, se rend-on justice, en se croyant franchement fort au-dessous du poëte qu'on imite? En ce cas, pourquoi livrer au public une œuvre qu'on a jugée d'avance indigne de ses suffrages? Que ne la corrige-t-on long-tems dans le silence, jusqu'à ce qu'elle ait acquis ce point de mérite et de perfection qui les lui doit mériter? On la livre, dira-t-on, pour savoir à quoi s'en tenir; pour apprendre à former sur l'opinion des lecteurs, l'opinion qu'on doit prendre soi-même de la force ou de la faiblesse de son talent: fort bien! mais, avant d'en venir à cette extrémité (car c'en est une, et une très-dangereuse), ne serait-il pas prudent de consulter des amis éclairés et sévères, qui fixeraient les incertitudes, et empêcheraient de faire, dès le premier pas, une chûte, ou tout au moins une démarche hasardée. Tout dépend du début. C'est ce que les jeunes gens ont peine à se persuader.

Ces observations paraîtront sans doute bien sévères aux deux nouveaux traducteurs de Virgile; mais (pour ne parler d'abord que de M. Ch. Mulot) il est impossible, s'il se sent digne de marcher un jour sur les traces de son modèle, ou même, si seulement il en a la noble ambition, il est impossible, dis-je, qu'en refusant de se les appliquer dans toute leur rigueur, il n'y trouve pas du moins quelque justesse et ne se reproche pas secrettement d'avoir hâté la publication d'un essai qu'il n'avait dû entreprendre que pour exercer son talent, non pour s'en faire dans le public un titre littéraire. Le public est trop accoutumé aux bons ouvrages, trop rassasié des mauvais, pour se plaire à aliment son esprit ou seulement sa curiosité, de ces essais intempestifs sur Virgile, hasardés par des muses novices, qui ne font que bégayer encore la langue des Dieux.

Je ne veux pourtant pas décourager pour l'avenir l'auteur de cette traduction nouvelle du IVe livre, c'est-à-dire du livre le plus parfait, par conséquent le plus difficile de l'Enéide. *Un grand aristarque*, dit M. Mullot, *a trouvé cette traduction très fidelle.* Je ne connais pas ce grand aristarque; mais, quel qu'il soit, je suis en même-tems contraint et fâché de le dire, il m'est impossible de ne pas douter ici de sa bonne foi, ou de son bon goût. Les hommes de lettres qui ont entretenu un commerce un peu suivi avec les anciens, ne reconnaissent pour bonnes traductions que celles qui rendent, non pas matériellement le mot et la phrase, mais l'esprit, le génie et la couleur de l'original. Chaque langue a ses tours particuliers: la langue française ne peut s'approprier ceux de la langue latine, sans risquer de revenir au siècle de Ronsard.

Dont la muse en français parlait grec et latin;

mais elle en peut racheter les beautés par des beautés équivalentes. Si donc les vers harmonieux et poétiques qu'on lit dans une langue ancienne, se trouvent remplacés dans une langue moderne par des lignes de prose faible et dénuée d'harmonie, celui qui aura fait cet échange malheureux, pourra-t-il en conscience se flatter d'offrir une version *fidelle*? Est-ce rendre ressemblant que de rendre méconnaissable? Quelle idée ceux qui ne peuvent lire Virgile dans sa langue, prendront-ils de cet admirable poëte dans les vers que je vais citer (or, les vers du nouveau traducteur sont tous à-peu-près de la même force.) Je transcris le texte pour ceux qui voudront comparer ce qui est pourtant sans comparaison.

Tùm vos, ô Tyrii, stirpem et genus omne futurum.
Exercete odiis, cinerique hæc mittite nostro
munera. Nullus amor populis, nec fœdera sunto.
Exoriare aliquid nostris ex ossibus ultor
Qui face Dardanios, ferroque sequere colonos.
Nunc, olim, quocumque dabunt se tempora vires,
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis: pugnent ipsique nepotes.
Hæc ait, etc.....

Voici ce qu'on appelle la traduction, et la traduction *fidelle* de ce morceau! Or, dans cette traduction fidelle, on ne retrouve pas un de ces beaux traits de Virgile, ni même une seule de ses images. Je n'ai pas besoin de faire remarquer les vices de cette versification lente et sans mouvement dans la plus vive peut-être des imprécations connues:

Pour vous, si mes douleurs [illegible]
O peuple! .....

Didon n'en doutait pas.

. . . . . *Je t calmer* mon ombre *inconsolable*,
Vous tous aux Troyens une haine implacable.
Point de paix avec eux, *point de fraternité ;*
Que de ma cendre il naisse un vengeur redouté,
Qui, s'armant et de fer, *et de torche et d'audace*,
Un jour de Dardanus extermine la race :
Qu'à leur perte acharnés, ces peuples furieux,
Maintenant, et toujours se déchirent entre eux ;
Que tous leurs descendans, héritiers de leurs haines,
En sentent le poison circuler dans leurs veines,
Et qu'enfin, des deux mers les mobiles remparts
Vers leurs ports mugissans se brisent des deux parts.
Ainsi parlait Didon de fureur transportée.
. . . . . .

Concluons, quant à M. Ch. Mullot, sans prononcer sur le talent poétique qui pourra quelque jour peut-être illustrer sa Muse, qu'il a besoin de s'exercer encore long-tems sur les modeles ; mais de s'exercer pour son propre compte, non pour celui du public, devenu aujourd'hui, je le répete, trop dédaigneux pour sourire aux essais de l'inexpérience.

Quant à la traduction du *VIe livre de l'Enéide*, par M. L. D...., il y a peu de réflexions à faire sur cet essai (car c'en est un encore), ou pour mieux dire, toutes les réflexions sont faites quand on en a seulement lu quelques vers.

Cet *essai* que ma muse en ses loisirs expose,
Est moins *le mot précis* que *l'esprit* de la chose,

nous dit M. L. D.... C'est avec regret que je me vois contraint de remarquer que c'est encore moins ici *l'esprit de la chose* que ce n'est *le mot précis*, ou bien que ce n'est ni l'un ni l'autre ; et prenons pour preuve ces beaux vers si connus :

O pater, anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
Sublimes animas, iterum que in tarda reverti
Corpora ? quæ lucis miseris tam dira cupido ?
Dicam equidem ; nec te suspensum nate tenebo :
Suscipit anchises, atque ordine singula pandit.
Principio cœlum, ac terras, campos que liquentes,
Lucentem que globum lunæ, titania que astra,
Spiritus intùs alit ; totam que infusa per artus
Mens agitat molem et magno se corpore miscet.

Voici comment M. L. D... entend ces vers, voici du moins comment il les rend :

« Enée interrompit son pere, *en lui disant*
Combien ce qu'il voyait lui paraît surprenant.
Comment est-il croyable, ajouta-t-il, mon pere,
Que ces ames un jour retournent sur la Terre ?
Qu'elles doivent passer dans le *corps* des mortels,
Pour y trouver *encor* des *désirs sensuels* ?
Qu'elles veulent r'ouvrir leurs yeux à la lumiere,
Pour vivre *sur un tas de boue et de poussiere* ?
Anchise, *en* le voyant douter de tous *ces faits*,
Lui dit : vous allez voir vos doutes *satisfaits :*
Sachez d'abord, mon fils, que le Ciel et la Terre,
Le Soleil et Phœbé, l'un et l'autre hémisphere,
Et les astres *fixés* au haut du firmament,
Ont une ame qui porte en eux le sentiment.
Ce principe divin, *cette ame générale*,
Fait mouvoir l'Univers *d'une maniere égale :*
Tous les corps tiennent d'elle *un propre mouvement*
Qui les fait tous agir *sans comprendre comment.* »
Etc. etc. . . . . .

Il faut plaindre l'auteur de ces vers, s'il pense de bonne foi avoir fait revivre ici le génie ou l'esprit de son modele.

M. L. D.... ignore jusqu'aux premieres lois de la versification française, jusqu'aux regles les plus communes de la rime, et ma preuve est encore dans les vers suivans :

Aux approches du camp, ils *voient* sur le rivage.
. . . . . .
Pirithoüs voulait, secondé par *Thésée*,
Ravir au Dieu des morts une épouse *adorée*.
. . . . . .
Là sont le pâle Adraste et le brave *Tydée*,
Beaucoup d'autres Troyens avec Parthénopée.
. . . . . .
Enfin les autres sont dans les flammes *plongées*,
Pour expier leurs torts et leurs fautes *passées*.
Etc. etc. . . . . .

Ajoutons à ces citations quelques autres vers pris au hasard, pour que le lecteur puisse prononcer en toute connaissance de cause sur le talent poétique de M. L. D....

Enée et la Sybile avançaient dans la plaine ;
Mais Caron reconnut *à leur marche incertaine*,
Qu'ils prenaient le chemin du bois sombre et *sacré*,
Qu'aux regards des vivans l'enfer a *dérobé ;*
A l'instant le rocher, de sa grotte profonde,
Fit retentir *ces mots dont mugit trois fois l'onde :*
N'avance pas, arrête, et dis ce que tu veux ;
On n'entre point armé dans ces lugubres lieux ;
C'est ici *le séjour et les demeures* sombres
Qu'habitent le sommeil, les regrets es les ombres ;
Il ne m'est pas permis *de passer* des vivans..
. . . . . .
Auprès de cette rive, ils rencontrent Cerbere,
Qui, *vautré* dans son antre, *écumait de colere.*
. . . . . .
La Sybille voyant cette effroyable bête
Agiter les serpens de son horrible tête ;
Le fine fierement, lui jette des gateaux. . . . . .
. . . . . .
La Sybile voyant l'effet *soporifere*,
Qu'avait produit soudain cet appas sur Cerbere,
Dit au prince Troyen, etc. . . . . .

Encore ceux-ci pour les derniers. C'est la prêtresse qui parle :

Sachez aussi *qu'ayant fait la perte* cruelle
D'un ami qu'égara le transport d'un faux zele,
Votre premier devoir est d'aller l'inhumer ;
Son corps *infecte l'air*, il *faut le consumer*,
Pour le purifier *par des victimes noires*,
Par des parfums choisis, *par des lacrymatoires ;*
Après quoi, vous verrez *les rivages brûlans*
Que n'ont point encor pu connaître les vivans..
La prêtresse se tut, *sa voix était gênée*. . . . . .
Etc., etc. . . . . .

Ces exemples me dispensent, je le répete, de toutes les réflexions critiques. Il n'y en aurait qu'une seule à faire sur tout l'ouvrage, et la lecture de ces vers la rend inutile.

LAYA.

AVIS.

Jean-Marie Farina, vis-à-vis la place de Juliers, à Cologne, le plus ancien distillateur de la véritable eau de Cologne, continue toujours de faire distribuer cette eau, en son dépôt général à Paris, chez M. Emch, portier aux messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 11 et 83.

L'on y trouve aussi les Vulnéraires suisses des Hautes-Alpes, et l'eau d'Arquebusades.

Nous avons donné, il y a quelque tems, un extrait du rapport fait par M. Doussin Dubreuil, docteur en Médecine, à la Société des inventions et découvertes, séante à l'Oratoire, sur les dentiers artificiels de M. Lemaître, chirurgien-dentiste. Nous sommes invités à annoncer que ce rapport se distribue gratuitement chez M. Lemaître lui-même, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 45, Place-Victoire, maison de la fabrique d'horlogerie.

LIVRES DIVERS.

Cours complet de Rhétorique, d'après les Rhéteurs anciens et modernes, Aristote, Cicéron, Quintilien, Longin, Rollin, Blair, Laharpe, dans lequel on considère l'éloquence sous les rapports de son influence religieuse, politique et militaire, où l'on traite pour la premiere fois : 1° de la partie oratoire des Historiens anciens ; 2° de l'éloquence des Livres saints ; 3° de l'éloquence militaire ; à l'usage des Lycées et écoles secondaires, par un ancien professeur au College de la Flèche, 1 vol. in-8°.

Prix, 6 fr. pour Paris et 7 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, Sciences et Arts, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-neuf.

Elémens de l'art de la teinture, avec une description du blanchiment par l'acide muriatique oxigéné ; seconde édition, revue, corrigée et augmentée, avec deux planches ; par C. J. A. R. B. Berthollet, 2 vol. in-8° broché. Prix 12 francs, et 14 fr. 65 cent. franc de port.

A Paris, chez Firmin Didot, rue de Thionville, libraire pour les mathématiques, l'architecture, la marine et les éditions stéréotypes.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 $\frac{1}{4}$
—— Courant.	57 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{3}{16}$
Londres	24 fr. 60 c.	24 fr. 40 c.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$	186 $\frac{1}{2}$
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 42 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif.	4 fr. 75 c.	4 fr. 68 c.
Livourne	5 fr. 23 c.	5 fr. 16 c.
Naples		
Milan	71. 19s 6d. p. 6f.	81. 1s. 6d.
Basle	$\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair 30 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{4}$ p. 15 j.	
Genève		159 $\frac{1}{4}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 70 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France	1125 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 15e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes. — Jeudi 24, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, et la reprise de la Dansomanie.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui. . . . . .

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la Jeune Femme colere, comédie nouvelle en un acte et en prose, l'Amant soupçonneux, et le Portrait de Michel Cervantes. — Mardi, les Trois Cousines.

Théâtre de l'Opéra-Comique. . . . . . .

Théâtre du Vaudeville. Le Major Franck, Folie et Raison, et les Vendangeurs.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. . . . . . .

Théâtre Moliere. Les Trois Sultanes, et le couronnement de Roxelane ; suiv. de la Servante Maîtresse.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Dimanche 20, 1re Redoute extraordinaire, grand concert, illumination à l'instar des fêtes qui furent données au roi d'Etrurie, chez le ministre de l'intérieur. — Incessamment, représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet. — On pourra se procurer à l'avance des billets, chez M. Thiémet, rue de Choiseuil, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 49. *Samedi*, 19 *brumaire an* 13 *de la République* (10 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS-D'AMERIQUE.

New-Yorck, 8 *septembre* (22 *fructidor.*)

Il paraît que le gouvernement n'a encore obtenu aucune satisfaction de la part du ministre d'Angleterre, au sujet des vexations et des insultes qu'éprouvent le commerce de cette ville et en général le pavillon américain, depuis que deux vaisseaux anglais se tiennent en station à l'entrée de notre baie, et souvent jusque devant notre port, à l'effet d'y exercer, sur les bâtimens qui entrent ou qui sortent, une police faite pour révolter. Ces deux vaisseaux continuent de se montrer avec insolence, non-seulement dans la baie, mais à la vue et même à la portée de la batterie de notre port. *Le Cambryan* se tient presque toujours à la pointe de Staten-Island, d'où il s'élance sur les navires qu'il voit passer, pour leur faire subir une visite, comme s'il était chargé d'une commission de la part de la douane. On s'accoutume peu-à-peu à ces outrages, ou plutôt on paraît vouloir fermer les yeux là-dessus, de peur d'exposer davantage les citoyens des Etats-Unis à des actes de violence à bord des vaisseaux anglais, ainsi que cela a manqué d'arriver dernièrement, lorsque l'on envoya signifier au *Cambryan*, que le système de neutralité adopté par le gouvernement des Etats-Unis, ne permettait pas de souffrir que, sous prétexte de surveiller des vaisseaux français, les vaisseaux anglais se tinssent dans une attitude continuellement menaçante, et fissent essuyer à notre marine marchande toutes sortes d'affronts et d'avaries. (*Gazette de France.*)

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 27 *octobre* (5 *brumaire.*)

Une circulaire de la chancellerie danoise du 20 de ce mois, ordonne que les mesures prises à l'égard des vaisseaux arrivant de Malaga s'étendront à ceux qui viendront de Gibraltar, de Cadix et des autres ports espagnols de la Méditerranée, ainsi qu'à ceux qui seront soupçonnés d'avoir relâché dans un des ports où regne l'épidémie. Un vaisseau armé stationnera près d'Husum pour intercepter le passage à tout vaisseau suspect.

ALLEMAGNE.

Rastadt, *le* 31 *octobre* (9 *brumaire.*)

Les envoyés de Bade et de Wurtemberg se sont déjà assemblés à Eslingen, pour délibérer sur les formalités à remplir lors de l'ouverture de la diète du cercle de Souabe, sur le rang que les divers membres de cette assemblée auront à prendre, et sur les principales propositions qui seront soumises à ladite assemblée, etc.

ETRURIE.

Florence, *le* 22 *octobre* (30 *vendemiaire.*)

On a ressenti en Toscane des secousses de tremblement de terre; plusieurs maisons ont été renversées à Sienne et à Pogibonzi.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 27 *octobre* (5 *brumaire.*)

Le sénateur G. B. Roggieri a été nommé par le sénat membre de la magistrature suprême, en remplacement du sénateur Lupi, décédé.

— Nous recevons d'Espagne quelques nouveaux renseignemens sur la maladie épidémique qui s'est manifestée à Alicante, à Carthagène et à Cadix. L'on a tiré un cordon autour d'Alicante avec tant de précaution, qu'il est impossible que la contagion se communique dans les environs. On dit que la maladie y a été portée par un bâtiment venant de Gibraltar. Le nombre des malades, à Cadix, est considérable, mais heureusement il en est peu qui succombent.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 30 *octobre* (8 *brumaire.*)

Le jeune roi de Suede, dans son indignation contre *les Moniteurs*, nous rappelle la description faite par Horace d'un jeune étourdi : *Monitoribus asper.*

— Nos papiers publics contiennent le rapport d'un espion récemment arrivé de France, rapport dans lequel on annonce qu'une extrême détresse regne dans toute l'étendue de l'Empire français; que tout y est d'un prix exhorbitant, sur-tout le pain et le vin.

Du 1*er novembre* (10 *brumaire.*)

L'amiral Cornwallis a été forcé par les tempêtes de quitter plusieurs fois sa station sur les côtes de France, et de rentrer à Torbay. Il doit être reparti le 29 octobre pour tâcher de reprendre sa croisière.

— Le prix d'assurance sur les marchandises anglaises destinées pour les marchés hollandais, est plus que doublé depuis quelques jours, et l'on s'attend à le voir augmenter encore.

Le prix du pain est également augmenté à Londres, par ordre du lord maire.

— Une lettre de Dublin, du 22 octobre, porte : « Nous sommes à la veille d'une insurrection générale, et l'inquiétude publique est devenue si grande qu'on ne voit pas un écu. Le commerce ne se fait un peu que par échange, et la plupart des boutiques restent fermées. »

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 18 *brumaire.*

M. l'abbé Sicard, membre de l'Institut national, directeur de l'institution nationale des Sourds-Muets, vient d'être nommé membre de l'administration des hospices de bienfaisance.

— Des lettres de Malaga, du 23 octobre, annoncent que la contagion était entièrement à sa fin, et qu'on allait rétablir les communications.

— M. Capperonier, directeur de la Bibliotheque impériale, avait rappelé l'existence d'une Bible enrichie de commentaires précieux de Bossuet; on craignait que ce monument ne fût perdu. Aujourd'hui on annonce qu'il est retrouvé; M. Vasselon, homme de lettres, l'a déterré au milieu de beaucoup de vieux livres, chez M. Brajeux, libraire, rue Saint-Séverin.

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Observations de Métastase, sur les tragédies d'Eschyle et de Sophocle parvenues jusqu'à nos jours (1).

TRAGÉDIES D'ESCHYLE.

I. — *Le Prométhée enchaîné.*

Il est difficile de distinguer ce drame par aucun caractere particulier, tant il est extravagant et bisarre. La scene se passe sur un horrible rocher de la Scythie. La Force et la Violence ordonnent à Vulcain, au nom de Jupiter, d'enchaîner Prométhée sur ce rocher, pour le punir d'avoir trop favorisé le genre-humain. Vulcain, quoique bien malgré lui, obéit à cet ordre, et non-seulement il attache le coupable, en assujétissant toutes les parties de son corps au moyen de plusieurs chaînes de fer; mais de plus il le cloue au rocher avec des clous de diamans, qu'il lui enfonce dans l'estomac de part en part. Après cela ils s'en vont, et Prométhée reste seul à blasphémer contre la tyrannie de Jupiter. Cependant les filles de Thétis arrivent sur les ailes des vents, pour former le chœur. Elles disent que de leurs grottes, situées au fond de la mer, elles ont entendu les coups de marteau, qu'elles viennent consoler Prométhée, et savoir la cause de son malheur. Prométhée, placé commodément comme il est alors, leur raconte très-longuement les bienfaits qu'il a répandus sur les hommes. Il dit que Jupiter, usurpateur du trône de Saturne, est un tyran, qu'il sera détrôné par un autre, qu'il sait bien lui quel est cet autre, mais qu'il ne veut pas le dire. Le chœur lui donne des conseils qu'il n'accepte point. Alors arrive l'Océan, monté sur un animal ailé, dont on ne nous apprend ni le nom, ni la figure. Il vient pour visiter le patient, il le plaint, lui offre sa médiation; Prométhée la rejette, et après beaucoup de propos de part et d'autre, l'Océan s'en retourne comme il était venu. Le chœur se lamente, conseille, le tout inutilement. Il est bientôt interrompu par un singulier personnage. C'est une vache furieuse; et cette vache, c'est Io, fille du fleuve Inachus. Prométhée, toujours avec son clou dans l'estomac, veut savoir l'histoire de la vache. Celle-ci le satisfait avec beaucoup d'éloquence, et lui, en revanche, lui dit sa bonne aventure. Il prend à la vache un accès de fureur, elle quitte la scene, et l'obstiné Prométhée continue ses blasphêmes. Mais voilà Mercure qui, de la part de Jupiter, vient lui ordonner de dire sur-le-champ quel est celui qui doit détrôner le roi des Dieux. Il lui annonce que, s'il ne le dit pas, ses maux vont s'accroître sans mesure. Prométhée se rit de la menace, il insulte Jupiter et son messager. Alors, le ciel s'obscurcit; arrivent les tourbillons, le tonnerre, les éclairs : Prométhée invoque, par un grand cri, sa mere Thétis, et la tragédie finit.

Le pere Brumoy ne veut pas absolument convenir qu'Io paraisse sous la figure d'une vache. Mais l'auteur, au vers 690, l'appelle (*Boukerô*) (2), *bubulis prædita cornibus*; et au vers 675 (*Kerastis*) *cornuta*; épithete expliquée par le scholiaste de maniere à ne laisser aucun doute sur sa signification.

En représentant un homme cloué à un rocher sur lequel il reçoit des visites, il était difficile de ne pas conserver l'unité du lieu. Brumoy trouve l'invention de cette unité admirable.

II. — *Les sept chefs devant Thèbes.*

Des chants longuement récités par le chœur, et quelques narrations, voilà de quoi se compose cette tragédie qui peut à peine prendre le nom de drame. Le style en est lyrique, rempli d'images et de métaphores, sur-tout dans la partie du chœur. L'action finit au vers 823, avec le récit de la mort des deux freres ennemis (3); les 250 vers et plus, qui restent encore, sont remplis par des complaintes, et par un décret du peuple concernant la sépulture de ceux qui ont été tués; elle est accordée à Etéocle et refusée à Polinice. Antigone veut ensevelir celui-ci, le crieur s'y oppose, et la tragédie finit sans qu'on sache de qui en arrivera (4).

Sa piece a 1086 vers.

III. — *Les Perses.*

Il ne serait pas facile de dire quelle est l'action de cette tragédie. Les relations répétées que l'on vint faire en Perse de la défaite de Xerxès à Salamine, et les tristes et perpétuelles lamentations du chœur des vieux satrapes, occupent toute la piece. Au moyen d'une espece de *pharmacentrie* (5). Atossa, mere de Xerxès, oblige l'ombre de défunt Darius son mari à comparaître devant elle, pour lui donner des conseils, et avoir des nouvelles plus sûres de Xerxès. L'ombre ne sait pas un mot de ce qui s'est passé, il faut l'en instruire. Alors elle dit que Xerxès a été mal conseillé, qu'il ne faut pas se mettre aux prises avec la Grèce, et en partant elle laisse aux vieillards du chœur l'avertissement suivant : « Quant à vous, vieillards, réjouissez-vous, même dans les malheurs, donnant tous les jours du plaisir à vos ames, car les richesses ne servent de rien aux morts. » (v. 842.)

Atossa, lorsqu'elle apprend le massacre général des Perses et la fuite honteuse de son fils, dit : « que ce qui l'afflige le plus, c'est que Xerxès se trouve vêtu d'une maniere peu convenable, en sorte qu'elle veut aller à la maison prendre un meilleur habit et le porter à sa rencontre. » (v. 849.)

Enfin, Xerxès paraît avec la liste des morts. Il engage le chœur à s'arracher les cheveux, à se frapper la poitrine, à déchirer ses vêtemens, et à pousser avec lui des cris lamentables. Cette symphonie dialoguée termine la tragédie qui a 1801 vers.

IV. — *Agamemnon.*

De l'avis de tous les savans, cette tragédie est la plus obscure et la plus difficile des tragédies d'Eschyle. Elle est remplie outre mesure de figures hardies, de métaphores, et de tout ce qu'on regarde ordinairement comme étant du ressort de la poésie lyrique.

(1) Les remarques suivantes sur Eschyle et Sophocle, sont imprimées dans les Œuvres posthumes de Métastase, et ont paru dans *les Archives litteraires*. Selon l'éditeur de ces Œuvres, c'étaient des notes qu'il avait faites pour son propre usage; elles ne sont point ici données comme destinées à faire autorité, le nom même de Métastase ne semble pas les justifier toutes; mais seulement comme curieuses, et appartenant sous un rapport piquant à l'histoire de la literature. (*Note du Redacteur.*)

(2) Celle qui a des cornes de bœufs.

(3) Duplicité d'action.

(4) Action imparfaite.

(5) Enchantement; on ne le trouve nulle part ailleurs dans cette signification.

L'action de la piece est l'assassinat d'Agamemnon, executé par Clytemnestre et par Egyste. Le personnage d'Agamemnon n'est guere en évidence. Il ne paraît qu'une seule fois sur la scene, et ce qu'il y dit ne suffit pas pour donner une idée de son caractere. Clytemnestre, au contraire, artificieuse, perfide et cruelle est bien vivement représentée. Les chœurs ont du mouvement, de l'obscurité, ils sont tout-à-fait lyriques. Les enthousiasmes prophétiques de Cassandre sont dans le même style.

La tragédie commence par les discours d'une sentinelle qui parle du haut du palais. C'est Clytemnestre qui l'a placée là pour l'avertir du moment où paraîtra le flambeau allumé, qui, selon l'accord qu'Agamemnon a fait avec elle, doit se voir d'Argos aussitôt que Troye sera prise. Ce signal doit être donné par des hommes placés de distance en distance, depuis le mont Ida jusqu'à l'Argolide. On voit paraître le flambeau, et après un petit nombre de vers, arrive le messager qui apporte la nouvelle de la prise de Troye. D'où l'on doit conclure que le messager est venu aussi rapidement que la lumiere.

Dans cette tragédie, comme dans plusieurs autres des tragédies grecques, une porte en s'ouvrant découvre le corps du personnage assassiné, quelquefois même de plusieurs, et laisse voir en même tems d'autres personnages qui sont en scene au-delà de cette porte; chose assez difficile à comprendre. De même que dans cette tragédie, et dans plusieurs autres, on entend de dessus la place publique la voix et les paroles de ceux que l'on assassine dans l'intérieur du palais (6).

La tragédie a 1082 vers.

V. — *Les Cæphores, ou celles qui portent des libations.*

Le sujet de cette tragédie est le même que celui à qui Sophocle et Euripide ont donné le titre d'*Electre*. Celui des *Cæphores*, que lui donne Eschyle, vient des jeunes filles suivantes de Clytemnestre; mais qui, attachées à Electre, portent à sa suite les libations que l'on doit faire au tombeau d'Agamemnon. Le style de cette tragédie est, comme à l'ordinaire, figuré et entortillé à l'excès: mais la piece, en général, marche simplement et naturellement.

Dans les trois Electres, la maniere dont Oreste vient à bout de son entreprise, laisse quelque chose à desirer pour la vraisemblance. Mais ce défaut est encore plus remarquable dans celle-ci que dans les autres. Oreste, introduit seul et inconnu dans le palais de son ennemi, tue sa mere et le tyran, sans qu'il se trouve un garde, un domestique, ou qui que ce soit enfin, non pas même pour s'y opposer, mais seulement pour crier. Oreste a la barbarie d'obliger sa mere à rentrer dans le palais, pour qu'il la tue sur le cadavre d'Egyste. Cette scene est d'une inhumanité si atroce, que le pere Brumoy lui-même, si habile à se transporter dans l'admirable siécle d'Athènes, est obligé d'avouer qu'il n'y a pas moyen de la supporter.

Au vers 893, Clytemnestre voulant attendrir son fils pour qu'il ne la tue pas, lui montre son sein, et lui rappelle comment une fois il la tetait tout endormi. Et pas bien loin de là, au vers 764, on a vu la nourrice d'Oreste qui, le pleurant parce qu'elle le croit mort, se rappelle les peines qu'elle a eues pour l'élever, et n'oublie pas de raconter les soins qu'il lui en a coûté pour l'assister dans *ses petits besoins naturels*. (1076 vers.)

VI. — *Les Euménides.*

Le jugement ou la délivrance d'Oreste fait le sujet de cette tragédie. Elle commence à Delphes, dans le temple d'Apollon. On voit d'abord la vieille Pythie qui invoque longuement toutes les divinités qui rendent des oracles; après quoi elle va s'asseoir sur le trépied: ensuite on n'en entend plus parler de toute la tragédie, et l'on ne sait ni pourquoi elle est venue, ni pourquoi elle ne revient pas.

Au vers 93, Oreste, conduit par Mercure, quitte le temple de Delphes pour se rendre à celui de Minerve dans Athènes.

Au vers 117, les furies sont endormies dans le temple de Delphes. L'ombre de Clytemnestre veut les éveiller pour qu'elles persécutent Oreste. Pendant assez long-tems elles lui répondent en ronflant. *Vous ronflez*, dit l'ombre, tant l'auteur tenait à ce que les spectateurs s'apperçussent de son invention.

Au vers 235, Oreste paraît dans le temple de Minerve, et, peu de momens après, les furies viennent l'y rejoindre (7). Si on ne voit pas là un changement de scene, où le verra-t-on? Et Aristote, cependant, ne s'éleve pas contre un semblable sacrilége. Il est bien heureux aussi pour Eschyle qu'il soit venu au monde, si long tems après lui, un M.r d'Aubignac, qui, je ne sais comment, a dissimulé ou laissé échapper cet énorme défaut du pere de la tragédie.

La tragédie a 1050 vers.

VII. — *Les Suppliantes.*

La marche de cette fable a toute la simplicité tant admirée par les séveres appréciateurs de la perfection du théâtre grec. Les cinquante filles de Danaüs, pour éviter d'épouser leurs cinquante cousins, les fils d'Egyptus, prennent le parti de s'enfuir avec leur pere, et d'aller demander un asyle à Pélasgus, roi d'Argos, de qui elles l'obtiennent. L'inutile et interminable prolixité des chœurs, supplée dans cette tragédie au défaut de matiere. La scene se passe non loin de la ville d'Argos, dans un lieu voisin du rivage de la mer, et où l'on voit les images des dieux qui président aux combats d'athlètes.

Au vers 466, les Danaïdes, pour déterminer Pélasgus, qui hésite un peu à leur accorder l'asyle qu'elles demandent, commencent avec lui cet ingénieux dialogue:

LE CHŒUR DES DANAÏDES.

J'ai des ceintures pour attacher mes vêtemens.

LE ROI.

Cela convient aux femmes.

LES DANAÏDES.

Sachez donc qu'elles me serviront pour une belle invention.

LE ROI.

Que voulez-vous dire?

LES DANAÏDES.

Oui, si vous refusez de donner, à notre troupe, un asyle sûr.

LE ROI.

Eh bien! à quoi vous servira, dans ce cas, l'invention des ceintures?

LES DANAÏDES.

A orner de nouveaux tableaux ces images sacrées.

LE ROI.

Cela paraît une énigme. Expliquez vous.

LES DANAÏDES.

Cela veut dire que je me pendrai à ces Dieux.

On n'a pas besoin d'appuyer sur la grace de ce petit dialogue; elle sera suffisamment sentie par quiconque n'est pas devenu, à force de science, tout-à-fait Athénien.

A la vue d'un navire que l'on reconnaît pour être celui qui porte les cinquante fils d'Egyptus, Danaüs court à la ville pour demander du secours contre ses persécuteurs, sans qu'on sache pourquoi il laisse là ses filles qui, jeunes et fortes comme elles le sont, pourraient faire ce chemin-là beaucoup mieux que leur vieux pere, et d'ailleurs ne resteraient pas exposées aux insultes de leurs cousins.

Le vieillard s'éloigne: un héros des cousins vient tout seul ordonner aux Danaïdes de s'embarquer avec lui. Elles résistent; il veut les y forcer, et ces cinquante filles ne savent se défendre contre un seul homme que par leurs cris.

Mais voici le secours qui arrive. Danaüs a déjà eu le tems d'aller à Argos; il a trouvé Pélasgus, l'a instruit du danger où se trouvent ses filles; on a rassemblé les soldats, et on a fait une seconde fois le chemin de la ville à la mer; tout cela pendant le tems nécessaire pour débiter un petit nombre de vers.

Le héros parti, le roi Pélasgus invite les Danaïdes à venir habiter Argos. Il leur assigne un logement dans la ville, et s'en va. Danaüs, avant de se mettre en route, donne à ses filles de salutaires avis; et la chose qu'il leur recommande le plus longuement et avec beaucoup d'importance, *c'est de ne pas lui causer de deshonneur en pays étranger, de ne pas faire mal parler d'elles, mais d'être chastes, quoique la jeunesse soit encline aux amours.* De nos jours, un pareil avertissement paraîtrait aussi injurieux que superflu, parce que nous croyons les princesses royales incapables de manquer à leur devoir. Mais du tems d'Eschyle, On représentait la simple nature.

La tragédie a 1081 vers.

Eschyle, athénien et d'une famille illustre, naquit la premiere année de la 60e olympiade, l'an 214 de la fondation de Rome, et 540 ans avant l'ère chrétienne. Il fut aussi grand guerrier que bon poëte, et se distingua aux batailles de Marathon, de Salamine et de Platée. Indigné de se voir surpasser dans la poésie dramatique par le jeune Sophocle, il se retira près d'Hiéron, roi de Sicile. Il mourut, dit-on, malheureusement dans ce pays, de la chûte d'une tortue qu'une aigle, voulant en fracasser la coquille sur un rocher, laissa tomber sur la tête du poëte.

Il est, sans aucun doute, le pere de la tragédie. Le premier il conçut l'idée de mettre les récits en action; c'est lui qui a imaginé le théâtre, les costumes tragiques et le masque. En sorte que nous lui devons toutes les merveilles théâtrales qui ont été la suite de ces inventions sublimes. Nous sommes donc obligés envers lui au respect et à la reconnaissance, et personne ne songerait à s'en dispenser sans l'envieuse impertinence de certains pédans qui, pour rabaisser leurs contemporains, exaltent, avec une imprudente stupidité, des choses répréhensibles sur lesquelles autrement on fermerait les yeux avec respect en faveur du mérite incomparable d'une premiere invention, et qui tout fiers de leurs déplorables observations, s'érigent en législateurs d'un art qu'ils n'entendent pas le moins du monde; dans lequel ils ne se sont jamais exercés, ou bien n'ont eu la témérité de le faire que pour se rendre l'objet de la dérision du public. De-là vient que des hommes même disposés au respect pour nos maîtres, se sont vus forcés d'examiner et de publier ce qu'on trouve chez eux de peu louable, non pour les dépriser, mais pour dévoiler le mensonge des tristes oracles de notre pauvre Parnasse aux abois.

Le style d'Eschyle est rempli de chaleur, sublime, figuré et métaphorique à l'excès. Son objet est toujours d'inspirer la terreur; son Scholiaste assure qu'à la représentation des Euménides, plusieurs enfans moururent de frayeur, et qu'il y eut plusieurs femmes qui avorterent. *Credat judæus Apella.*

SOPHOCLE.

I. — *Œdipe, roi.*

C'est une chose divine que la maniere dont Œdipe se reconnaît lui-même, par une progression d'éclaircissemens, ménagés avec un tel art, que tous les moyens qu'emploie Œdipe pour se délivrer de ses craintes, ne font que l'y plonger davantage, jusqu'au moment où il acquiert enfin la certitude de son sort.

Il n'est nullement vraisemblable, que depuis tant d'années qu'il est le mari de Jocaste et qu'il regne à Thèbes, il ignore encore toutes les circonstances de la mort de son prédécesseur Laïus. Aristote, pour excuser là-dessus Sophocle, se sert d'une distinction très-subtile, en disant que ce *défaut de vraisemblance se trouve placé hors de la tragédie, c'est-à-dire, dans un tems antérieur à la représentation.* Mais il me semble à moi, que lorsqu'un personnage ignore ce que selon toutes les probabilités il devrait savoir, ce défaut est dans la tragédie, et non pas hors de la tragédie.

Œdipe soupçonne violemment Tirésias de s'être laissé séduire par Créon; il s'emporte contre ceux qu'il regarde comme des calomniateurs; on ne voit rien là qui ne paraisse fort raisonnable; attendu le détestable caractere attribué à Créon par toute l'antiquité, et par Sophocle lui-même dans sa tragédie d'Antigone; attendu surtout la ferme persuasion où se trouve Œdipe, d'être fils de Polybe et de Mérope, et d'avoir vu le jour à Corinthe.

Il me semble aussi que son impatiente curiosité de se connaître lui-même, est non-seulement innocente et naturelle, mais qu'elle est même louable, puisqu'elle provient d'un religieux empressement pour obéir à l'oracle. Cependant, pour soutenir le précepte d'Aristote, qui veut que le protagoniste (8) se soit rendu coupable de quelque faute, Plutarque et tous ses doctes copistes s'obstinent à considérer le soupçon, les emportemens, et particulierement la curiosité d'Œdipe, comme des crimes très-dignes d'être punis par d'aussi horribles malheurs que ceux dont il devient la victime.

Au vers 1210, Œdipe se voit entiérement convaincu d'inceste et de parricide; l'action est donc finie (9); néanmoins la tragédie va jusqu'à 1551 vers. Cette fin est remplie par des chœurs, des récits de messagers, et de nouvelles scenes d'Œdipe avec Créon et avec ses fils.

II. — *Electre.*

Oreste, Pilade, et leur vieux confident, attendent qu'ils soient devant le palais d'Egyste, qui est le lieu de la scene, pour tenir conseil sur la maniere de tuer le tyran (10). Comme s'ils n'avaient pas dû et pu le faire plutôt, et dans un lieu sûr.

Il faut que les deux princesses royales, Electre et Chrysotémis, sortent seules, et avant le jour, pour venir dans la rue se lamenter et discourir sur leurs malheurs et sur leur desir de vengeance contre leur mere et le tyran. Il faut encore que les dames de Mycenes, leurs confidentes viennent se rendre en ce même lieu, et y restent tout le tems de la tragédie,

(6) Les scélérats se trouvent heureux à la fin.

(7) Duplicité de lieu importante et indubitable.

(8) Celui dont les aventures font le sujet de la pièce.

(9) Unité d'action.

(10) Inconvéniens de ne pas changer la scene.

pour faire le rôle du chœur, et se trouver dans les confidences des complots les plus secrets qui se trament entre les principaux personnages.

Clytemnestre vient aussi, au milieu de la rue, se quereller avec sa fille Electre, et là, elles se disent, à qui mieux mieux, ce qu'il serait partaitement indecent de se dire tête-à-tête dans le cabinet le plus reculé. C'est dans cette décente situation que Clytemnestre reçoit le messager de Phanotée le Phocien.

C'est encore de-là qu'Electre doit entendre la voix et même les paroles de sa mere, au moment où elle est assassinée par son fils Oreste dans les appartemens de l'intérieur du palais, et qu'au lieu de s'attendrir, elle doit crier à son frere parricide ces horribles paroles :

Redouble tes coups, si tu peux. — (Vers 1438.)

C'est dans ce lieu que doit se trouver le tyran Egyste au retour d'un voyage ou de la campagne, afin qu'il suffise d'Oreste seul pour le conduire à la mort sans qu'il puisse s'en défendre.

Il y a, dans cette tragédie plusieurs situations éminemment théâtrales; et en me transportant avec Dacier au siècle de Sophocle, je crois que ce devait être un spectacle fort applaudi.

La tragédie contient 1644 vers.

III. — *Ajax Flagellifere* (11).

Aux vers 669 et 670, Ajax dit à Themesse « qu'il va chercher un lieu solitaire pour y cacher l'épée » que lui a donnée Hector. » Au vers 702, il dit à la même « qu'il va où il doit aller » (12), et l'on entend clairement qu'il va chercher un lieu où il soit en liberté de se tuer.

Au vers 829, la scene reste vide, le chœur même s'est éloigné. Alors Ajax revient : il dit qu'il a arrangé dans la terre l'épée d'Hector, pour se jeter dessus et se tuer, après avoir fait des prieres à Jupiter, et il exécute sa résolution.

C'est après le vers 890 qu'Ajax se précipite sur l'épée et meurt. A compter de ce vers, commence une nouvelle action à l'occasion du différend qu'élevent les Atrides pour la sépulture d'Ajax (13), et cette action occupe plus de 500 vers, c'est-à-dire, plus du tiers de la tragédie, qui en a 1435.

IV. — *Antigone.*

La scene se passe, comme à l'ordinaire, sur la place qui précede le palais du souverain (14); les deux princesses royales, Antigone et Ismene, sortent du palais et viennent sur la place. Et pourquoi faire? Pour se parler en secret.

Il y a dans cette tragédie trois fort beaux caracteres; ceux d'Antigone, d'Ismene et d'Hémon. L'auteur n'a pas rendu la cruauté de Créon vraisemblable, comme il pouvait le faire, en la supposant excitée par une violente ambition qui lui fait desirer d'éteindre dans Antigone et Ismene, les derniers rejettons de la race royale des Labdacides. Sans ce motif apparent, une pareille cruauté passe les bornes du possible.

On trouve, dans Antigone, trois situations très heureuses et très-dramatiques; la premiere, lorsqu'Antigone propose à sa sœur d'ensevelir Polinice, malgré la défense de Créon; la seconde, est le moment où Hémon supplie son pere en faveur d'Antigone, suivi de ses altercations avec son pere, où ce jeune prince laisse deviner la funeste résolution que va lui inspirer l'amour. Enfin, celui où Ismene, innocente, s'accuse généreusement pour sauver sa sœur.

Les vers 270, 271 et 272 de cette tragédie, indiquent que l'on connaissait alors l'épreuve du feu, qui consistait à prêter serment, en tenant dans la main nue, une barre de fer rouge.

Elle a 1353 vers.

V. — *Œdipe à Colone.*

Si l'on veut que cette tragédie intéresse, il faut, pour acteurs ou pour spectateurs, des Athéniens de l'antiquité, ou bien quelques-uns de ces savans modernes, si dignes d'envie, qui assurent pouvoir se transporter aux siècles fortunés où l'on croyait que la possession du cadavre d'un mendiant vagabond pouvait assurer le bonheur et la tranquillité d'un Etat. Œdipe, aveugle et tout défait, conduit par sa fille Antigone, qui n'est pas en meilleur équipage, occupe constamment la scene, sans la quitter une seule minute, jusqu'au moment où il va mourir. Au vers 1624, il part, suivi de tous les personnages, pour aller remplir cette fonction (15). Et après que le chœur, qui est resté là à faire son métier, a chanté deux petites strophes très-courtes, un messager vient lui faire un long récit de toutes les cérémonies, de tous les prodiges, de tous les adieux qui ont précédé et accompagné la mort d'Œdipe, et la tragédie finit.

Elle a en tout 1863 vers.

VI. — *Les Trachiniennes.*

Licas, chargé de la robe teinte du sang de Nessus, part, au vers 638, pour la porter en présent, de la part de Dejanire, à Hercule qui se trouve sur le promontoire de Cenée. (16) Ce promontoire est éloigné de Trachine d'environ dix lieues d'Allemagne. Au vers 780, Yllus paraît à Trachine, et raconte l'arrivée de Lycas au promontoire, l'usage qu'a fait Hercule de la robe qui lui a été envoyée, le funeste effet qu'elle a produit, et cela avec beaucoup de circonstances; ensorte que, dans l'espace de tems employé à dire 106 vers sans que la scene soit jamais restée vide, on a fait deux longs voyages et un séjour d'une certaine durée.

Si la scene restait vide quelques instans, l'action visible serait interrompue; alors cette invraisemblance deviendrait moins choquante, parce que, n'étant plus ramené par une mesure positive à la durée réelle du tems, le spectateur pourrait se prêter à la supposition que dans cet intervalle il s'est écoulé un nombre d'instans plus considérable. Un des grands inconvéniens des chœurs stables sur la scene, c'est que ne la laissant jamais vide, ils offrent une mesure rigoureuse de la durée même des actions qui se passent hors de la vue du spectateur.

Aux vers 1242 et 1243, Hercule mourant, voulant engager son fils à épouser Iole, s'appuie de ce qu'elle a été sa maîtresse comme d'une excellente raison pour le déterminer.

Cette tragédie a 1295 vers.

VII. — *Philoctète.*

Il faut admirer, dans cette tragédie, l'art de l'auteur qui, d'un sujet extrêmement simple, a su faire naître des péripéties et des situations éminemment intéressantes. Le caractere de Néoptolême est incomparable; mais toutes ces beautés ne suffisent pas pour rendre tolerable le personnage de Philoctète qui, durant tout le cours de la piece, étale l'infection et les haillons dégoûtans de sa plaie corrompue, qui s'attache à la décrire à tous momens, et qui, dans les accès répétés de ses douleurs, fait retentir le théâtre de ses gémissemens et de ses cris.

HISTOIRE. — LITTÉRATURE.

Eloge de Jean de la Valette Parisot, grand-maître de l'Ordre de Malte au milieu du 15e siecle, né dans la province de Quercy, département du Lot; ouvrage qui a remporté le prix au jugement de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban; par M. Mermet, de l'ancienne Université de Valence, professeur de belles-lettres au Lycée de Moulins. (1)

L'Empire grec, gouverné par des princes faibles, perdait chaque jour de sa gloire et de sa puissance; il régnait cependant encore sur les contrées situées entre le Bosphore et l'embouchure de l'Euphrate, lorsque, vers le commencement du 7e siecle, un homme doué de qualités extraordinaires et poussé par les circonstances des tems, par la multitude des sectes et la division des opinions religieuses, conçut et exécuta le projet de soumettre au joug de sa croyance et ensuite de sa domination, les peuples de l'Arabie, et bientôt après ceux des contrées occidentales de l'Asie. Mahomet ne put offrir cet étonnant changement de scene sur le théâtre du Monde, sans venir se heurter contre les chrétiens, et leur déclarer une guerre qui dure depuis dix siecles sans avoir perdu de son animosité cruelle.

La Palestine, Jérusalem, ces lieux chers aux Chrétiens, furent les premiers envahis par les sectateurs du nouveau prophète. Il ne fut plus possible d'y aborder qu'à travers les dangers de toute espece, et après avoir payé de fortes contributions. Ces difficultés n'empêcherent point les pélérinages; les émirs surent en profiter pour s'en faire un revenu considérable. Il s'établit dès-lors à Jérusalem des lieux de repos, des hospices où les pélérins qui arrivaient de tous les pays du Monde chrétien, trouvaient des secours et un asyle. Cet ordre de choses se soutint jusqu'au milieu du 11e siecle, que les Turcs, sortis des montagnes du Caucase et des environs de la Mer-Caspienne, se répandirent comme un torrent dans l'Anatolie, la Syrie, et y exercerent des cruautés qui tenaient à leur barbarie et à leur fanatisme religieux. Les Chrétiens de Jérusalem eurent à souffrir des persécutions intolérables; ils vient profaner sous leurs yeux les objets de leur adoration; les lieux saints furent souillés, les vierges chrétiennes livrées à la brutalité de ces barbares; l'approche de Jérusalem ne fut enfin possible aux Chrétiens qu'à travers les humiliations, les tourmens et la mort.

Il en aurait fallu moins pour animer le zele d'hommes qui, quoique livrés à des pratiques d'une piété qui nous paraît minutieuse, n'en sentaient pas moins fortement les outrages faits à l'humanité et au nom chrétien; ils résolurent de les faire cesser, de les punir et d'assurer le triomphe de la croix sur les impostures de la nouvelle doctrine.

Telle fut l'origine des croisades, un des plus grands phénomenes de l'histoire des hommes, mais qu'une maniere de voir particuliere a présenté avec des couleurs qui l'ont fait méconnaître ou l'ont fait mal juger.

Ce fut au milieu des guerres qu'elles amenerent, que se forma l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis chevaliers de Rhodes, et enfin de Malte.

De religieux hospitaliers, ils devinrent par la suite des guerriers intrépides, sans avoir cessé de rester soumis aux devoirs et aux obligations de la regle de leur fondation.

Elle eut lieu en 1100, sous la direction du vénérable frere Gérard, un de ces hommes qui à un sens droit, à un cœur chaud, joignent l'habileté qui assure le succès et la gloire des établissemens.

La nécessité de repousser l'insulte et la violence par la force, entraîna bientôt les hospitaliers à secourir de leurs bras, comme de leurs services, les malheureux Chrétiens persécutés sur une terre étrangere. Ils formerent bientôt un Ordre militaire, qui, après la conquête de Rhodes en 1309, prit le titre de *l'Ordre des chevaliers de Rhodes*. Il posséda l'île pendant 213 ans, et il ne la perdit qu'après l'avoir courageusement défendue contre toutes les forces de l'Empire commandées par Soliman II, en 1522. Ce fut alors que Charles Quint, plein d'estime et d'admiration pour des hommes qui avaient donné tant de preuve de courage, leur abandonna en toute souveraineté les îles de Malte et de Gozo, et Tripoli en Barbarie; mais l'Ordre perdit cette derniere possession depuis, en 1551.

Ce fut quelque tems après ces changemens, c'est-à-dire en 1557, que Jean de la Valette fut élevé à la dignité de grand-maître de l'Ordre.

La nature semblait l'avoir destiné à occuper un poste aussi éminent : c'était un homme sage, ferme, prudent dans ses résolutions, religieux observateur et sachant récompenser le mérite, ou punir avec justice ceux qui le méritaient. Il avait successivement rempli toutes les charges de l'Ordre, soldat, capitaine, général : dans tous ces grades, il avait eu l'estime et la confiance de ses freres.

Lorsqu'il parvint à la souveraineté de l'Ordre, les finances en étaient en mauvais état; les troubles que les nouvelles opinions de Luther avaient excités en Allemagne et dans quelques autres États de l'Europe, avaient fait négliger les rétributions dues pour les commanderies qui y étaient établies, principalement en Allemagne.

La Valette réussit à rétablir l'ordre : il fit respecter les chevaliers en les rappelant à la regle de l'institution, et sous ce grand-homme, il n'y en eût pas un qui ne se distinguât par ces qualités militaires et courageuses qui ont tant illustré cette république de guerriers.

Né français, la Valette a porté dans son gouvernement le caractere de franchise et de grandeur qui a toujours distingué le caractere national.

Mais c'est sur-tout dans la défense de Malte contre l'armée des Turcs, que brille et le courage, et le talent politique, et la science militaire du grand-maître.

En 1565, l'armée turque se présenta devant l'île, forte de 80,000 hommes, et de 900 voiles de toutes grandeurs; la Valette n'eut à opposer à ces forces que 700 chevaliers, et environ 8500 hommes de guerre, tant de troupes étrangeres à la solde de l'Ordre, que de citadins et de paysans dont on avait fait des compagnies. Le siége dura quatre mois; il fut pendant ce tems tiré 70,000 coups de canon par les Turcs sur Malte; l'Ordre perdit 8000 hommes, sur quoi plus de 600 chevaliers; les Turcs y firent des pertes également considérables, et le nombre de leurs morts dépassa 30,000.

Le grand-maître avait reconnu pendant ce siége, que le défaut d'ouvrages propres à la défense avait exposé plusieurs fois la place au dernier danger, et avait accru la perte des hommes qui la défendaient. Il fit fortifier les approches faibles, et construisit cette cité appelée de son nom *cité Valette*, monument qui rappelle la mémoire et les services de ce grand-homme.

Tant d'illustration dans un concitoyen, explique assez les motifs de la Société savante qui en a

---

(11) Porte-fouet.

(12) Duplicité de lieu.

(13) Duplicité d'action.

(14) Inconvéniens qui résulteraient de la minutieuse unité d'action faussement attribuée aux Grecs.

(15) Regle du tems violée.

(16) Regle du tems violée, si la scrupuleuse unité de tems attribuée aux Grecs par quelques-uns, a véritablement existé chez eux.

(1) Petit volume in-12. — A Paris, chez Delalain, libraire, quai des Augustins. — An 12.

offert l'éloge comme un sujet digne du zele et du talent de nos écrivains.

M. Mermet a couru la carriere et a obtenu la couronne. Son ouvrage a pour but de faire connaître les qualités du cœur et les talens militaires de son héros ; c'est le but de tout éloge ; mais le choix du sujet ne répond pas toujours à cette intention de l'écrivain. Ici M. Mermet avait à rappeler à la mémoire de ses concitoyens un homme connu par des vertus publiques et des actions d'éclat : il lui était donc aisé de le louer ; il lui suffisait d'en exposer la conduite dans la guerre et dans la paix. C'est bien ce qu'il a tenté de faire aussi ; mais avec un peu plus de réflexion, il aurait pu remarquer que son discours est trop chargé d'expressions amplificatives, si l'on peut parler ainsi. Les grandes actions n'ont besoin en quelque sorte que d'être présentées pour produire un éloge parfait ; la peine que l'on se donne à en exhausser le mérite par des recherches de rhétorique, affaiblit la force des idées en fatigant l'imagination.

De tous les genres d'éloquence, celui de l'éloge est peut-être le plus difficile, parce que c'est celui où l'écrivain peut plus aisément tomber dans le faux et l'exagéré ; une noble simplicité doit en faire le fond, et le sublime ne peut guères naître que d'incidens grands par eux-mêmes, et que l'orateur présente, pour ainsi dire, avec les caracteres de l'événement. Telle, par exemple, cette exclamation si heureuse et tant de fois citée, où Bossuet, rappelant l'instant de la mort de la duchese d'Orleans, arrache des larmes et des sanglots de son brillant auditoire ; qu'on ne croie pas cependant que ce grand effet fût dû à l'élocution de l'orateur ; on l'éprouve encore en lisant ce chef-d'œuvre de véritable éloquence.

Thomas a donné chez nous la vogue à une maniere de traiter les éloges, qui a nui peut-être à cette partie de l'art oratoire. Il avait senti sur la fin que son style avait une sorte d'enflure qui pouvait entraîner les jeunes écrivains à abuser de son exemple : mais Thomas, à côté de ses défauts, offre des morceaux d'une beauté rare, et il y a des passages entiers qui sont dignes de nos plus grands orateurs.

On doit savoir gré à M. Mermet de son estimable production ; il y montre un amour sincere de la vertu et des qualités morales qui distinguent son héros. Il a aussi raison, lorsqu'avec Plutarque et Jean-Jacques, lesquels il aurait dû citer, il fait consister le caractere héroïque dans la force. C'est en effet ce qui constitue l'homme par excellence : *virtus* (force), *à viro* (homme). On sait qu'en 1754, Rousseau a développé cette question intéressante avec toute la magie du style et l'inspiration du génie.

PEUCHET.

ÉCONOMIE RURALE.

Détails sur un troupeau de mérinos, à Corgémont, dans une vallée du Jura, département du Haut-Rhin. (Fin.)

On sait que les brebis mérinos ne prennent le belier qu'une fois l'an, et cependant par une singularité remarquable, l'une des miennes, qui avait agnelé depuis un mois, le prit encore, et m'a donné un second agneau en prairial dernier. J'étais loin de m'attendre à cette augmentation de famille, et je ne fus pas peu surpris lorsque le berger vint m'en apprendre la nouvelle. Je m'attends au reste, que cette mere si féconde laissera passer la monte sans demander le bélier. Il vaut mieux qu'elle ne le prenne point.

Quant à l'époque de la monte, je ne sais s'il convient qu'elle soit avancée ou retardée. D'habiles économistes assurent qu'il y a beaucoup d'avantage à ce que les agneaux naissent en frimaire et nivose : ils ont alors le tems de se développer, et les antenoises sont assez fortes pour prendre le belier à la seconde année, dans le même tems que les vieilles brebis. Cette considération est sans doute de grand poids. Mais si je consulte mon expérience, il me semble que les agneaux qui naissent au printems, et qui reçoivent de leurs meres un lait plus abondant et plus nourrissant, poussent plus promptement un jet vigoureux. J'ai mes deux agneaux tardifs qui, proportion gardée, ont une supériorité marquée sur leurs freres aînés. L'un d'eux, né le 20 germinal, a pesé, aujourd'hui 20 messidor, quarante-une livres, tandis qu'un autre du 12 nivose n'a pesé à cette même date que cinquante-trois livres.

Ainsi, la différence du poids est toute à l'avantage du premier et paraît prouver qu'il vaut mieux différer, si l'on peut, l'époque de la monte, afin d'avoir les agneaux au printems plutôt qu'en hiver. Non que je veuille nier qu'une nourriture choisie et abondante donnée aux meres, ne puisse également procurer en hiver un prompt développement aux agneaux ; mais ce choix de nourriture est d'abord plus coûteux, et il me semble que, toutes choses d'ailleurs égales, l'herbe fraîche et succulente du printems doit l'emporter en qualité sur les provisions desséchées de l'hiver, toutes les fois du moins qu'une partie de ces provisions ne consiste pas en plantes légumineuses, comme choux, raves et turneps, etc.

La difficulté pour les agnelles retardées de prendre le bélier à la seconde année ne doit pas arrêter ; car si on recule l'époque de la monte pour tout le troupeau, les agnelles se trouveront à cette époque toujours autant éloignées de celle de leur naissance que si, étant nées plus tôt, elles eussent pris le bélier plus tôt aussi. Elles pourront donc être assez fortes pour recevoir le bélier à la seconde année. Ainsi, à moins qu'il n'y ait des obstacles réels pour reculer cette époque, je crois que dans ce pays où les printems sont retardés, il convient de le faire.

Le froid m'a obligé de renfermer mon troupeau pendant l'hiver dans une bergerie bien abritée. Cette précaution est nécessaire dans ce pays. Mais on sait que les bêtes à laine ont besoin d'un air toujours renouvelé, de sorte qu'il importe que la bergerie soit bien aérée. Je n'avais pas eu le tems l'année derniere d'en préparer une qui réunît les conditions nécessaires ; mais j'en aurai une pour cet hiver où, non-seulement j'établirai des courans d'air dans la région supérieure, mais où je pratiquerai une allée tout autour de la bergerie, entre les parois et les râteliers, afin que le berger puisse affourer son troupeau sans entrer dans l'intérieur de l'étable. Je ferai placer les râteliers verticalement, selon le conseil de M. Pictet. Cette position empêchera que les brins de foin ne tombent sur le col et sur le garot de la brebis, et ne gâtent la laine.

On a dit souvent que la rosée du matin et que le serein du soir était mortel aux mérinos, et c'est d'après cet avis que j'évite d'y exposer les miens. Il a fallu néanmoins m'écarter de cette regle pour deux de mes beliers, que je me suis engagé de fournir dans le troupeau de cette commune. C'est l'usage ici, en été, de mener ce troupeau de très-bonne heure aux champs, et de le ramener fort tard au soir. Je répugnai de soumettre mes béliers à un usage que je croyais funeste ; mais rassuré d'abord par l'état de prospérité des brebis de ce pays, parmi lesquelles, malgré cette pratique, il ne regne jamais de maladie, et voyant que mes béliers retenus le soir fort tard dans le troupeau, et ensuite conduits le matin dans ce même troupeau, quelquefois de trop bonne heure, ne s'en portaient pas moins bien, j'ai jugé cette regle inutile pour eux, et je les ai abandonnés à la disposition du berger commun, qui les prend le matin et les ramene le soir, quand il veut. Le cas de ces deux béliers est-il une exception à la regle générale, ou bien a-t-on donné trop d'importance à cette regle ? Pour moi, je crois qu'il est encore plus nécessaire d'écarter les bêtes à laine, et sur-tout les mérinos, des lieux marécageux, que de leur faire éviter la rosée. L'un et l'autre est indispensable pour des bêtes malsaines, et le premier l'est également pour celles qui se portent bien. Je tiens donc rigoureusement à ce que mon berger évite les fonds humides, et pour ne faire aucun essai trop funeste, j'exige aussi qu'il ne sorte son troupeau que quand la rosée est levée. Je tiens en outre à ce qu'à son retour le troupeau soit bien traité à la bergerie. La litiere est renouvelée souvent ; je fais mettre avant la paille une couche de paille de scie, ou de scieure qui absorbe l'humidité.

Les mérinos ne mangent pas davantage que les moutons du pays. Ceux de ces derniers que je possede ont été tenus pendant l'hiver dans une bergerie séparée, et je n'ai pas remarqué qu'ils aient beaucoup moins mangé que les autres. Voici à quoi s'est montée la consommation des mérinos : j'avais vingt-six bêtes adultes, et les douze agneaux qui sont survenus successivement dans le courant de l'hiver, et qui, à raison de deux pour une bête adulte, forment le nombre de six qu'il faut ajouter à celui de vingt-six. Ce qui donne trente-deux bêtes à nourrir. Ces trente-deux bêtes m'ont mangé pendant environ cinq mois d'hiver, de dix à onze milliers de foin et regain, sans compter les fascines et la paille que je leur faisais donner entre les affourées du soir et du matin. Cette quantité, répartie entre les trente-deux individus fait un objet de consommation de 3 à 5 liv. pour chacun, ou de 2 ½ livres par tête, chaque jour. Cette ration n'est pas forte, surtout si l'on consulte les calculs de consommation présentés dans de très-bons ouvrages et qui fixent cette consommation journaliere à 3 ou 4 liv. par tête. J'avoue que cette ration n'est point assez abondante, et qu'elle n'a été telle qu'à cause de l'extrême rareté des fourrages, contre laquelle je n'avais pas pu me précautionner, quoique du reste, comme je l'ai dit, j'y aie fait suppléer par de la paille et par beaucoup de son.

J'évalue mon troupeau à 6000 francs au moins. J'en ai retiré 1149 fr. 50 cent., qui portent l'intérêt de mon capital à 19 fr. ½ pour cent ; intérêt qui pourra s'élever plus haut dans la suite, puisqu'à mesure que mon troupeau s'augmentera, les frais de garde diminueront nécessairement. J'espere donc en retirer les années suivantes un revenu de 25 pour cent d'intérêt.

CH. FERD. MOREL, *pasteur de l'église de Corgémont.*

BEAUX-ARTS.

Les Liliacées, par P. J. Redouté, peintre du Muséum d'histoire naturelle ; 15e livraison.

Prix, 40 fr. la livraison.

A Paris, chez l'auteur, rue de l'Oratoire, hôtel d'Angivilliers, etc.

Cette 15e livraison est digne des précédentes, c'est la louer assez. Elle est composée de six descriptions et de six planches coloriées, qui sont : — *Ixia-anemonæflora*, ou à fleur d'anemone. — *Ixia-fusco-citrina*, ou à fleur jaune et brune. — *Ixia-hyalina*, ou demi-transparente. — *Ixia-bulbocodium*, bulbocode. — *Ixia-miniata*, ou *minium* taché de noir. — *Gladiolus-strictus*, glayeul roide.

Ce bel ouvrage, auquel l'art ne peut pas donner plus de perfection, reçoit un nouveau degré d'intérêt par la célérité avec laquelle se succedent les livraisons.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend..	58 fr. 75	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordon. pour rescrip. de dom	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France	1125 fr.	c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la 3e repr. de la Leçon conjugale, ou l'Avis aux maris, com. nouv. en trois actes et en vers ; préc. du Vieux Célibataire. Mlle Contat remplira le rôle de Mme Evrard.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui le Pere supposé, suivi de la Prison militaire. Mlle Emilie-Leverd continuera ses débuts par le rôle de Lucile dans la premiere piece, et par celui de Fanchette dans la seconde. — Mardi, la 1re représent. des Trois Cousines, com. en 3 actes et en prose, de Dancourt, remise au théâtre. — Mercredi, la représentation au bénéfice de M. Dupont. Les personnes qui ont retenu des loges pour cette représentation, sont invitées à faire retirer leurs coupons lundi dans la journée, autrement on disposera de leurs loges.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et le Franc-Breton.

Théâtre du Vaudeville. Les Deux Jambes, Ida, et Adele ou les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Amant bourru, Ricco, et les Jeux d'Eglé. — Le 25 brumaire, la 1re représentation du Désastre de Lisbonne.

Théâtre Moliere. (Opéra comique et vaudeville).

.....

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Le dimanche 27, à midi, l'ouverture des Concerts, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 28. — Incessamment, représentation de proverbes, scenes d'imitation, de ventriloque, et d'intermedes, par M. Thiémet. On pourra se procurer à l'avance des billets, des prospectus, et louer des loges, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendem. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 50. *Dimanche, 20 brumaire an 13 de la République* (11 novembre 1804.)

EXTERIEUR.

BOHÊME.

Prague, le 26 octobre (4 *brumaire.*)

Leurs majestés impériales ont quitté cette ville, hier à 7 heures du matin, et ont pris la route de Linz. Pendant un séjour de près de deux mois, notre auguste monarque n'a cessé de donner des preuves de sa bonté paternelle et de son amour pour ses sujets.

ALLEMAGNE.

Salzbourg, le 29 octobre (7 *brumaire.*)

Hier matin, notre sérénissime électeur, accompagné du ministre marquis Mantredini et du grand-maréchal de la cour comte de Wolkenstein, est parti pour Lintz, où on attend aujourd'hui leurs majestés l'empereur et l'impératrice.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 27 octobre (5 *brumaire.*)

Dans les environs de Sienne on a ressenti, la semaine dernière, un fort tremblement de terre. D'après les dernieres lettres de ces contrées, ces secousses se sont renouvelées depuis avec beaucoup de violence, de maniere que les habitans de plusieurs villages sont obligés de coucher en rase campagne.

REPUBLIQUE BATAVE.

Rotterdam, le 5 novembre (14 *brumaire.*)

Un Anglais qui a quitté Alicante le 16 septembre dernier, après y avoir été atteint de la maladie régnante, s'est présenté avec le vaisseau danois qu'il montait, devant le port de Gibraltar; mais il n'y a pas été reçu. Il y a appris que la maladie s'était mise dans la garnison anglaise, et que le 2 octobre elle lui enlevait de 50 à 60 hommes par jour. Cet Anglais est arrivé sur les côtes de l'Angleterre avec son vaisseau danois; mais il a trouvé le moyen d'esquiver la quarantaine prescrite, en se faisant mettre à terre par une chaloupe, et il a paru tout-à-coup à la Bourse lundi dernier, où il a raconté lui-même son aventure. Le bruit de son arrivée s'est bientôt répandu dans la cité, avec la crainte de la peste qu'il peut avoir apportée avec lui. Il a été arrêté, et condamné à la peine portée contre les infracteurs de la loi de la quarantaine.

— Voici l'extrait du rapport officiel du capitaine Moore, adressé à l'amirauté.

A l'honorable William Cornwallis, amiral et commandant en chef.

A bord de *l'Infatigable*, le 6 octobre 1804.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai rempli la commission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger. *L'Infatigable* quitta Cadix dans la matinée du 29 septembre; le 30, nous rencontrâmes *la Méduse*; le capitaine Gore m'ayant appris que *l'Amphion* était à l'entrée du détroit, que *le Triomphe* était sorti de Gibraltar, et que sir Robert Barlow se proposait d'entrer à Cadix pour quelques échanges, avant de retourner en Angleterre, je crus devoir dépêcher *la Méduse* à sir Robert Barlow, pour l'instruire de la mission dont j'étais chargé, afin qu'il pût juger s'il devait ou non entrer dans Cadix, et j'ordonnai au capitaine Gore de me rejoindre le plus tôt possible, avec *la Méduse*, devant le cap de Sainte-Marie. Le 2 du courant, je fus en effet rejoint par *la Lively*, et le 3 par *la Méduse* et *l'Amphion*, après que cette derniere eût porté à sir Robert Barlow la communication que j'avais cru devoir lui donner.

» Hier matin, comme nous étions à 9 lieues N. E. du cap Sainte-Marie, *la Méduse* ayant signalé quatre frégates à l'ouest et sud, je fis le signal de chasse générale. Nous apperçûmes bientôt quatre grandes frégates espagnoles qui, à notre approche, nous présenterent en front une ligne de bataille qui continuait à tirer vers Cadix, le premier vaisseau portant un large drapeau et le suivant portant pavillon amiral. Le capitaine Gore se trouvant en tête de notre ligne, se plaça avec *la Méduse* sur le vent du commodore ennemi; *l'Infatigable* prit une position semblable par rapport au vice-amiral, tandis que *l'Amphion* et *la Lively* prenaient aussi chacune un adversaire dans l'ordre qu'ils se trouvaient placés. Après leur avoir fait le signal de baisser leurs voiles, je lâchai sur le brion du vice-amiral une bordée qui lui fit baisser son pavillon, et je lui envoyai le lieutenant Ascott, de *l'Infatigable*, pour lui notifier que j'avais l'ordre d'arrêter son escadre; que mon desir le plus ardent était de l'exécuter sans effusion de sang, mais qu'il n'avait qu'un seul instant pour répondre. Après avoir attendu quelque tems sa réponse, je fis signal à la chaloupe de revenir, et lachai une autre bordée sur le front du vaisseau amiral. Mais lorsque l'officier m'eût rendu sa réponse peu satisfaisante, je fis une autre décharge sur le devant du vaisseau amiral, et me portai sur son devant en conservant l'avantage du vent. En ce moment le vaisseau qui suivait l'amiral tira sur *l'Infatigable*, et alors je fis le signal d'une bataille serrée, qui commença avec toute la promptitude et la vigueur dont les matelots anglais sont susceptibles. En moins de dix minutes, *la Mercedes*, frégate qui suivait le vaisseau amiral, sauta à côté de *l'Amphion* avec une explosion épouvantable.

» Le capitaine Sulton s'étant, avec beaucoup de jugement et à ma très-grande satisfaction, immédiatement placé sous le vent du vaisseau amiral, il lui devint presque impossible de nous échapper: en moins d'une demi-heure, il amena son pavillon ainsi que celui auquel *la Lively* avait affaire. M'apperçevant alors que le quatrieme vaisseau espagnol, celui du commodore, cherchait à s'échapper, et qu'il forçait de voiles *la Méduse*, je fis signal à *la Lively* de se joindre à la chasse, parce que j'avais remarqué qu'elle marchait beaucoup plus vîte. Le capitaine Hammond ne perdit pas un instant, et long-tems avant le coucher du soleil, nous eûmes la satisfaction d'appercevoir du haut de nos mâts que la quatrieme frégate espagnole s'était rendue à *la Méduse* et à *la Lively*.

» Dès que nos chaloupes eurent pris possession du vaisseau amiral, nous nous dirigeâmes vers les débris flottans de la malheureuse frégate qui avait sauté; mais à l'exception d'une quarantaine d'individus qui furent ramassés par les chaloupes de *l'Amphion*, tout avait péri dans l'explosion.

» L'escadre espagnole était commandée par don Joseph Bustamente, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean, et vice-amiral. Elle venait de Monte-Video Rio de la Plata, et contenait, d'après le rapport du capitaine espagnol, environ quatre millions de dollars, dont huit cent mille environ ont été engloutis avec *la Mercedes*, qui a sauté. D'autres rapports portent beaucoup plus haut la valeur des lingots et des marchandises tant particulieres que publiques qui se trouvaient à bord de ces quatre frégates. Notre perte a été peu considérable: je n'ai pas encore les rapports exacts des autres vaisseaux, mais *l'Infatigable* n'a pas perdu un seul homme. L'ennemi a sur-tout beaucoup souffert dans ses agrès.

» J'ai l'honneur d'être. GRAHAM MOORE. »

Résultats des rapports officiels du capitaine Moore, d'après l'état fourni par le major de l'escadre espagnole, sur la force, le chargement et les pertes de l'escadre espagnole.

La Médée (vaisseau amiral): 42 canons, 300 hommes d'équipage. *Chargement pour le roi:* 35 sacs de laine vigogne, 20 caisses et sacs de cascarille, 1627 barres d'étain, 203 de cuivre, et 521.940 dollars en argent. — *Pour le commerce:* 52 caisses de ratine, 952.619 dollars en argent, 279.502 en or, et 124.600 de lingots d'or, réduits en dollars. — *Pour la compagnie de marine:* 8995 peaux de veaux marins. *Perte:* 2 hommes tués, 10 blessés. Prise et conduite à Plymouth.

La Fama, (vaisseau du commodore): 36 canons, 280 hommes d'équipage. *Chargement pour le roi:* 300 barres d'étain, 26 planches de bois et 350.000 dollars en argent. — *Pour le commerce:* 316.597 dollars en argent, 217.756 d'or et 25.411 de lingots d'or réduits en dollars. — *Pour la compagnie de marine:* 14.930 peaux de veaux marins. *Perte:* 11 tués, 50 blessés. Prise et convoyée par *la Medusa* et *la Lively*.

La Clara: 36 canons et 300 hommes d'équipage. *Chargement pour le roi:* 20 sacs de laine vigogne, 20 caisses de cascarille, 1666 barres d'étain, 571 de cuivre, et 234.000 dollars en argent. — *Pour le commerce:* 622.400 or réduit en dollars. — *Pour la compagnie de marine:* 10 pipes d'huile de veau marin. *Perte:* 7 tués, 20 blessés. Prise et conduite à Plimouth.

La Mercedes: 36 canons et 280 hommes d'équipage. *Chargement pour le roi:* 20 sacs de laine de vigogne, 20 de cascarille, 1159 barres d'étain, 451 de cuivre, 221.000 dollars en argent. — *Pour le commerce:* 590.000 dollars en argent. — *Perte:* Sautée dans le combat. Second capitaine et 40 hommes sauvés.

Total général du chargement en or et en argent.

Pour le compte du roi: 1.307.634 dollars en argent. — *Pour le commerce:* 1.859.216 dollars en argent; 1,119 658 or réduit en dollars; 160.011 lingots *idem*. Total, 4.436.519 dollars, dont il faut déduire le chargement de *la Mercedes*, sautée en l'air.

Perte de l'escadre anglaise.

L'Infatigable: rien. *La Medusa:* comme elle n'est pas rentrée, on ne peut estimer sa perte. *L'Amphion:* lieutenant William Bennett, blessé; 3 matelots et un soldat de marine blessés grièvement. *La Lively:* 2 hommes tués, 4 blessés.

INTERIEUR.

Paris, le 19 brumaire.

M. Rumbold, agent anglais à Hambourg, arrêté à une portée de canon des avants-postes de l'armée française du Hanovre, et conduit à Paris, a été, par la protection du roi de Prusse, relâché et renvoyé en Angleterre par Cherbourg.

Si le procès de ce digne confrere de Drake, de Spencer Smith, et de Taylor avait été terminé, il eût offert des pieces tout aussi curieuses que celles de ses émules.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande de Michelle Mercier, épouse autorisée de Louis Cutty, imprimeur à Lyon, place et maison de la Charité; Jeanne Mercier, épouse autorisée de Jean Pierre Racin, marchand de laine à Lyon, et autres, en déclaration d'absence de Henry Mercier leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Lyon, département du Rhône, admet les parties à faire, contradictoirement avec le procureur-impérial, et devant M. Durand, l'un des juges, l'enquête tenuante à constater l'absence de Henri Mercier.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de premiere instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Par jugement du 14 fructidor an 12, sur la requête d'Annet Lafage, premier du nom; autre Annet Lafage, second du nom; Pierre Jarry, Helene Lafage, sa femme, de lui autorisée, et autres, demandeurs en déclaration d'absence de Pierre Peschaud, absent depuis plusieurs années de la commune de Virargues, lieu de son domicile,

Le tribunal de premiere instance de Mauriac, département du Cantal, a déclaré ledit Pierre Peschaud absent, et a envoyé les demandeurs en possession de la part qui revient à chacun d'eux dans les biens de cet absent, le tout en se conformant à la loi.

L'enquête avait été ordonnée par jugement du 4 fructidor an 11, et avait eu lieu le 13 du même mois.

Sur la demande de dame Jeanne-Marie Delisle veuve Boisgontier, et tutrice de Marc Boisgontier son fils, tendant à faire légalement constater l'absence de Louis Boisgontier, oncle paternel de ce dernier,

Le tribunal de première instance de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine, a rendu le 5 fructidor an 12, un jugement qui déclare l'absence de Louis Boisgontier, et envoie ladite Jeanne-Marie Delisle, comme tutrice de Marc Boisgontier, son fils, neveu et héritier présomptif dudit Louis, en possession provisoire de ses biens, en donnant caution.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérèse Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Epéronniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de première instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

MINISTERE DE LA MARINE.

Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, il s'est échoué sur la côte, à l'est de Calais, cinq bâtimens marchands, savoir :

Le Phœnix, de Dantzick, de 250 tonneaux et neuf hommes d'équipage, capitaine Emmanuel Barteise; chargé de seigle, venant de Dantzick et se rendant à Barcelone;

Le navire portugais *le Formazura*, de 300 tonneaux et quatorze hommes d'équipage, capitaine Joas-de-Silva, parti de Pétersbourg pour Porto, avec un chargement de blé, chanvre, etc.;

Le navire anglais *le Duc-de-Clarence*, de 347 tonneaux, quinze hommes d'équipage et cinq passagers, capitaine Samuel Brow, allant de Saint-Pétersbourg à Guernesey, avec une cargaison de chanvre, toiles, cuirs et planches;

Le navire suédois *le Courrier*, de 120 tonneaux, huit hommes d'équipage, capitaine Mathieu Wahtroth, allant à Bordeaux, avec un chargement de fer et de planches;

Et la galiotte prussienne *Wilhelmina*, capitaine Christianbrenmelh, venant de Dantzick et allant à Bibao, avec un chargement de blé.

Les équipages de ces bâtimens ont été sauvés, à l'exception de neuf hommes du *Formazura*, qui ont péri.

Le navire *l'Atlas*, de Hambourg, de 400 tonneaux, quinze hommes d'équipage, s'est aussi naufragé sur la même côte, le 14 de ce mois: il venait de Dantzick et allait à Cadix avec un chargement de blé.

PRISES.

Le corsaire de Calais, *la Raccrocheuse*, a pris sur les côtes d'Angleterre, le 10, le navire anglais *la Maria*, de 118 tonneaux, parti de Portsmouth, en destination pour Sunderland.

Le Fox, de Sundgate, de 50 tonneaux, chargé de liqueurs fortes et tabac, a été pris le même jour par le corsaire *Wimereux*, capitaine Paulet.

Le corsaire *le Prosper*, capitaine Henin, s'est emparé aussi le même jour, du brick anglais *le Honduras-Packer*, de 180 tonneaux, allant de Portsmouth à Sunderland.

Ces trois prises sont entrées au Tréport, Saint-Valeri et Dieppe.

HISTOIRE ASTRONOMIQUE.

Dissertation sur les périodes égyptiennes, et sur une période indienne; par J. M. Villette de Château-neuf, ancien jurisconsulte. De l'imprimerie de H. L. Perronneau. (1)

M. Villette, en analysant les périodes égyptiennes dont parlent Hérodote, Syncelle et Manethon, a démontré enfin ce qu'on n'avait pu que soupçonner jusqu'aprésent : « que les anciens astronomes égyptiens étaient réellement parvenus, par l'assiduité de leurs observations, à connaître avec une précision étonnante, les mouvemens du soleil et de la lune par rapport aux étoiles fixes, et ceux de cette dernière planète par rapport au soleil, et qu'ils avaient déterminé avec une exactitude que l'on ne peut trop admirer, la longueur de l'année solaire, et par rapport aux astres, et par rapport aux points équinoxiaux et solstitiaux. »

(1) Se trouve à Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 22; et au Palais du Tribunat, galeries de bois, n° 340. — An 12 (1804.)

Bailly avait déjà reconnu et vérifié que les méthodes astronomiques, dont les Indiens se servent depuis près de 5000 ans, représentent l'état des cieux, tel qu'il devait être à une époque aussi reculée, avec une étonnante exactitude.

Il était naturel de supposer que les anciens Egyptiens, ou du moins leurs prêtres, ont eu les mêmes connaissances, qu'ils auront conservées jusqu'au tems que Cambyse, 525 ans avant l'ère vulgaire, devenu maître de l'Egypte, en a détruit tous les établissemens et monumens scientifiques.

En effet, comme le dit Diodore, ils prédisaient les éclipses avec la plus grande justesse, jusqu'à cette époque ils avaient observé, suivant Diogene de Laërce, 376 éclipses de soleil, et 832 éclipses de lune; suivant le même Diodore et d'autres auteurs, presque tous les grands astronomes étaient d'Egypte, ou y avaient été s'instruire. Enfin ils avaient reconnu, et ils l'avaient appris à Pythagore, que c'est la Terre qui tourne sur elle-même et autour du soleil; mais depuis l'expédition de Cambyse, il n'existe plus de dépôts de ces différentes connaissances des astronomes égyptiens, si ce n'est peut-être dans les hiéroglyphes inscrits sur leurs pyramides, obélisques et autres monumens lapidaires, qu'on n'a pu encore parvenir à déchiffrer. M. Villette croit cependant en retrouver des traces dans les périodes et chroniques égyptiennes, que nous ont transmises Hérodote, Syncelle et Manethon, et qu'il considère, non pas comme des chroniques historiques, mais comme des périodes purement astronomiques.

Et d'abord, en ce qui concerne la tradition dont parle Hérodote sur la foi des prêtres égyptiens avec lesquels il avait eu des conférences lors de son voyage en Egypte, elle se réduit à dire que dans un intervalle de 11.340 ans, depuis le premier roi qui avait régné en Egypte, jusqu'à Pithon, prêtre de Vulcain, il y avait eu 341 générations d'hommes, autant de rois et autant de grands prêtres, et que, pendant le même tems, on avait vu le soleil changer quatre fois son cours, se lever deux fois à l'endroit où il se couchait du tems de cet historien, et se coucher deux fois à l'endroit où il se levait alors, le tout sans qu'il y eût eu rien de changé en Egypte : *Nec tamen sub hæc aliquid in Ægypto esse immutatum, nec ea quæ ex terra, nec ea quæ ex flumine ipsis proveniunt, nec quæ ad morbos, aut mortes pertinent.*

Ce passage singulier, dit M. Villette, a donné la torture à tous les savans qui ont tenté de l'expliquer; effectivement, ajoute-t-il, que la Terre, au lieu de continuer sa rotation d'occident en orient, vienne tout-à-coup à la faire d'orient en occident (ce qui doit nécessairement arriver, pour que les astres puissent se lever où ils se couchent actuellement, ou réciproquement), quel affreux bouleversement n'en résulterait-il pas sur la surface du globe que nous habitons? Et cependant, suivant le récit des prêtres, il ne s'est opéré aucun changement.

Aussi M. Villette suppose-t-il que le soleil, pendant les 11,340 années, s'est toujours levé à l'orient et couché à l'occident; mais que quatre fois, pendant ce long espace de tems, l'année vague ou sacrée de 365 jours, a recommencé son cours au même instant que l'année sydérale, et que, de ces quatre commencemens d'année, qualifiés levers extraordinaires du soleil, deux ont concouru avec le lever de la nouvelle lune, et deux autres avec celui de la pleine lune.

Pour justifier cette solution, il commence par supposer que les 11,340 années en question, sont des années sydérales, et non pas des années tropiques ou rurales; qu'en effet les astronomes égyptiens ne comparaient l'année sydérale qu'avec l'année vague ou sacrée de 365 jours, la seule qui fut en usage, attendu l'horreur des Egyptiens pour toute espèce d'intercalation.

Il suppose ensuite que les 2835 années sydérales qui forment le quart de cette période, répondent à 2837 années vagues; (ce qui donne pour l'année sydérale, 365 jours 6 heures 10 minutes 47" 619.)

Ainsi, à chaque 2835 années sydérales, c'est-à-dire, quatre fois dans le cours des 11,340 années sydérales, l'année vague ou sacrée, aura recommencé son cours en même-tems que l'année sydérale; et d'un autre côté, comme chacune des quatre périodes de 2835 années sydérales, ou 2837 années vagues (montantes en total à 1,035,505 jours), répondent à 35,065 $\frac{1}{2}$ lunaisons (composées chacune de 29 jours 12 heures 44 minutes 3" 2134.) il est évident qu'au commencement de chacune de ces quatre périodes, le lever du soleil aura concouru alternativement avec celui de la nouvelle lune, et avec celui de la pleine lune.

La grande période de 11,340 années, supposées sydérales, donnait, comme on voit, le vrai rapport de l'année sydérale avec l'année vague de 365 jours, et par conséquent avec la révolution diurne du soleil; et elle donnait pareillement le rapport des lunaisons, ou mois synodiques lunaires, tant avec l'année spéciale, qu'avec la révolution diurne.

Mais elle donnait aussi, suivant notre même auteur, le vrai rapport de l'année sydérale avec l'année tropique ou rurale, et conséquemment avec la précession tant annuelle que séculaire des équinoxes, pour ces tems reculés, avec une exactitude et une précision étonnante, comme il le dit; car l'année tropique qu'il déduit de cette période, se trouve être de 365 jours 5 heures 50 minutes et près de 11 secondes; la précession annuelle est de 50" 79,166 (suivant notre auteur), mais plus au juste de 50" 79.366; et par conséquent la séculaire est d'un degré 24 min. 39" 366, qui excedent, comme cela devait être (mais de 3" 066 seulement) celle déterminée par Lalande pour le premier siècle de l'ère chrétienne, à raison d'un degré 24 min. 30" 3.. Tels sont effectivement les résultats que l'on trouvera, si on suppose, avec l'auteur (comme cela paraît très-naturel) que pour établir tous ces rapports, on composait la grande année (c'est-à-dire celle dans laquelle s'opérait la révolution apparente des fixes) de neuf desdites périodes de 2835 années sydérales, et par conséquent de 25,515 années sydérales, ou 25,516 années tropiques.

Ces mêmes rapports se retrouvent, du moins très-à-peu-près, dans l'analyse que notre auteur fait ensuite des différentes périodes dont est composée l'ancienne chronique des Egyptiens, mais sur-tout dans celle qu'il fait de la période de 3555 années vagues dont Manethon compose la durée de 113 règnes successifs, depuis le commencement du règne des hommes en Egypte jusqu'à la quinzième année avant l'Empire d'Alexandre.

Cette dernière période, la plus récente de toutes, puisqu'elle ne finit que 150 ans avant le règne d'Alexandre, devait présenter des résultats plus rapprochés encore que les précédens, de ceux des astronomes modernes; aussi le sont-ils, quant à la détermination des années sydérale et tropique, ainsi que de la précession annuelle ou séculaire des équinoxes, et de la grande année de la révolution des fixes, mais non pas par rapport à la durée de la révolution lunaire, que cette période donne immédiatement; car les 1,297,575 jours, dont sont nécessairement composées les 3,555 années vagues, en les divisant par le nombre 43,940 qui est celui des lunaisons qu'ils paraissent contenir, donnent, pour la durée moyenne de chaque lunaison, 29 jours 12 heures 44 min. 4" 6973, tandis que la période de 11.340 années sydérales, donnait pour chaque lunaison, comme on l'a vu, 29 jours 12 heures 44 minutes 3" 2134 seulement. Mais du moins elle donne avec une précision étonnante la durée des années tropique et sydérale, la précession des équinoxes, et la grande année de la révolution des fixes, telles qu'elles devaient paraître alors, c'est-à-dire plus rapprochées de celles qui résultent des élémens de l'astronomie moderne, que ne le sont celles déduites de la période de 11,340 ans.

C'est du moins ce qui résulte de la supposition faite par l'auteur, que les astronomes d'alors, pour déterminer la durée de la grande année de la révolution des fixes, au lieu de multiplier par 9, la période de 2835 années sydérales ou de 2837 années vagues, comme on l'avait fait pour la période de 11,340 années sydérales, auront multiplié par le même nombre 9, les quatre quints de leur nouvelle période de 3555 années vagues.

En effet, cette supposition une fois admise, la durée totale de la grande année ou de la révolution des fixes, a dû être de 25,596 années vagues ou de 25,578 années sydérales, répondantes à 25,579 années tropiques; et par conséquent la durée de l'année tropique (dont les 1505 répondaient à 1506 années vagues) a dû être de 365 jours 5 heures 49' 9" 95; l'année sydérale a dû être de 365 jours 6 heures 9' 52" 8; et enfin la précession annuelle des équinoxes a dû être de 50" $\frac{3}{4}$; ce qui suppose une précession séculaire d'un degré 24' 26" $\frac{1}{2}$. Or, ces déterminations se trouvent plus rapprochées de celles déduites des élémens de l'astronomie moderne que celles résultantes de la période de 11,340 années sydérales; car, pour ne parler que de la grande année dont la durée détermine nécessairement les précessions annuelle et séculaire, ainsi que les années sydérale et tropique (lors du moins qu'elle est évaluée en jours et portions de jours), il suffira d'observer d'une part, que celle résultante des élémens de l'astronomie moderne à raison de 365 jours 5 heures 48' 48" pour la durée de l'année tropique, et de 50" 1 pour la précession annuelle (ainsi qu'il résulte des données de Laplace), serait de 25,868.2 années sydérales ou de 25,869.2 années tropiques;

D'autre part, que celle résultante de la période de 11,340 années sydérales, est de 25,515 années sydérales ou 25,516 années tropiques seulement; et qu'enfin la période de 3555 années vagues, de 365 jours chacune, suppose une grande année de 25,578 années sydérales ou 25,579 années tropiques, plus forte, comme on voit, que celle déduite de la période de 11.340 années sydérales, mais moindre que celle résultante des élémens de l'astronomie moderne.

L'auteur après avoir parlé des périodes égyptiennes, pour prouver l'accord de l'astronomie des anciens Egyptiens avec celle des Indiens, a cru devoir analyser aussi la période de 720,634,442,715 jours, dont parle Albumazar, d'après un auteur indien, comme étant celle qui s'est écoulée depuis le déluge jusqu'à l'hégyre, ou la fuite de Mahomet.

Bailly a supposé que cette période où l'on a pris, dit-il, pour des jours, des demi-secondes de tems, telles que les comptaient les Indiens (à raison de 60 secondes par minute, de 60 minutes par heure, et de 60 heures par jour) doit être réduite à la 432.000e partie du nombre de jours, ci-dessus dit : ainsi, ajoute-t-il, elle était de 4570 ans, d'où il résulterait, suivant les auteurs de cette période, que le déluge aurait précédé l'ère vulgaire de 3948 ans. Mais M. Villette, d'après la supposition même de Bailly, réduit ces 4570 ans à 4567 années sydérales de 365 jours, 6 heures, 12 minutes, 9 secondes chacune, et il observe que cette année sydérale ne diffère que de 21" de celle reconnue et adoptée de tous tems par les astronomes indiens, qui, au rapport de Legentil, est composée de 365 jours, six heures, 12 minutes et 30 secondes.

Aussi M. Villette croit-il que cette période est purement astronomique, et non historique.

Mais puisqu'elle aboutit à l'hégire, il est évident qu'elle n'a pu être imaginée qu'après coup, par des Arabes ou Indiens mahométans, à l'effet de consigner, dans une période particulière qui aurait l'hégire pour terme, les résultats du moins approchés de l'astronomie indienne; et si ses auteurs avaient prétendu la faire servir pareillement à conserver la mémoire et l'époque du déluge universel, ainsi que de la fuite de leur prophète, ils y auraient adapté du moins la fameuse époque indienne de l'an 3102 avant l'ère vulgaire, à laquelle se réfèrent toutes les méthodes astronomiques des Brames, et cela avec d'autant plus de raison que l'époque en question est regardée par les Indiens, par les Arabes, et même par l'historien Josephe (qui a été suivi en cela par les tables alphonsines) comme étant celle du déluge universel, et qu'en conséquence les Indiens l'appellent *kalïougan*, c'est-à-dire, *l'âge du malheur*, comme les Arabes l'appellent *Ere du déluge*.

M. Villette croit, au surplus, que la période dont parle Albumazar, est de 9134 années sydérales, c'est-à-dire, double de celle que suppose la division du jour en demi-secondes indiennes, qui ne lui paraît pas admissible; et alors il trouve le moyen de déterminer non seulement l'année sydérale des Indiens, telle à (21" près) que leurs brames l'ont toujours calculée, mais encore le rapport de cette année sydérale, avec la révolution sydérale de la lune qui se trouve être, en ce cas, de 27 jours, 7 heures, 43 minutes 8" 5235 (moindre d'environ 3"$\frac{1}{2}$ que la révolution sydérale déterminée par les astronomes modernes, et plus forte d'environ 3"$\frac{1}{2}$ que la révolution tropique, telle qu'elle est aussi déterminée par l'astronomie moderne); le tout à raison de 122,111 de ces révolutions sydérales de la lune, pendant lesdites 9134 années sydérales.

M. Villette observe enfin qu'en comptant, comme ont toujours fait les astronomes indiens, 54" de précession annuelle, il faudra retrancher 21' 54" 93$\frac{1}{2}$ sur l'année sydérale ci-dessus de 365 jours 6 heures 12' 9", et qu'alors on aura pour l'année tropique, que suppose la période en question, 365 jours 5 heures 50' 14" 06$\frac{1}{2}$, au lieu des 50' 55" que lui attribue Bailly.

Et à cette occasion il remarque que Bailly retranchant 21' 35" de l'année sydérale des Indiens, au lieu de 21' 55", son année tropique aurait dû être, pour les minutes et secondes, de 50' 55", et non pas de 50' 35" seulement; mais la vérité est que Bailly, qui effectivement dans son histoire de l'astronomie ancienne avait retranché 21' 35" seulement de l'année sydérale des Indiens, s'est réformé dans son histoire de l'astronomie indienne; qu'en effet il a retranché, comme il le devait, 21' 55" sur les 365 jours 6 heures 12' 30" qui composent leur année sydérale, au rapport de Legentil, et qu'en conséquence il compose leur année tropique, comme il le devait, de 365 jours 5 heures 50' 35". Il est vrai qu'en adoptant l'année sydérale déduite par M. Villette, de la période d'Albumazar, l'année tropique des Indiens, serait encore de près de 21' plus courte; car elle ne serait plus alors que de 365 jours 6 heures 50' 14" 06$\frac{1}{2}$; mais on doit s'en rapporter plutôt à la détermination de l'année sydérale, adoptée de tous tems par les Brames, qu'à celle déduite d'une période de création nouvelle; et même fût-elle plus ancienne, on ne pourrait encore regarder que comme approximative la détermination des élémens qui en résultent.

Ainsi, par exemple, pour le calcul des éclipses, les Brames ont toujours fait usage d'une année sydérale plus forte de 6 secondes que celle dont parle Bailly, parce qu'ils comptent, par approximation, 292,207 jours pour 800 de ces années, comme nous l'avons observé page 79 de la seconde partie de nos *métrologies constitutionnelles et primitives*; et cependant on aurait tort d'en conclure que leur année sydérale est précisément de 365 jours 6 heures 12' 36", et que leur année tropique est de 365 jours 5 heures 50' 41", comme le supposerait cette méthode.

Il est à remarquer, au surplus, que la véritable période astronomique des Indiens, n'est autre que leur grande année de 24,000 années sydérales, qui suppose une précession annuelle des équinoxes de 54".

D'un autre côté, leur année sydérale est fixée invariablement à 365 jours 6 heures 12' 30", et par conséquent leur année tropique est exactement, comme Bailly l'a déterminée, de 365 jours 5 heures 50' 35". Enfin, le commencement de cette grande année est déterminé par leur grande époque, appellée *kalïougan* ou *âge du malheur*, à laquelle ils rapportent toutes leurs méthodes astronomiques, et qui répond à l'an 20401 de la période en question, ou à l'an 3102 avant notre ère vulgaire. Ainsi, il ne restait plus, lors de l'époque *kalïougan*, que 3600 ans pour compléter leur grande année, et elle l'a été en l'an 498, ou plutôt en l'an 499 de notre ère vulgaire, parce que nous comptons par années tropiques, dont les 24001 forment la grande année de 24000 années sydérales dont est question, et en conséquence c'est à partir seulement de l'an 500 de notre ère, que commence une nouvelle grande année de 24000 années sydérales, ou 24001 années tropiques, que les Brames tiennent compte de 54" pour la précession annuelle des équinoxes. Montucla a conclu delà que la méthode indienne ne pouvait pas avoir plus de 1200 ans d'antiquité; mais il en aurait jugé autrement s'il avait connu et remarqué la circonstance du renouvellement de la grande année, opérée en l'an 500, qui nous est attestée par Legentil, d'après le rapport des Brames.

LESPARAT, *ancien jurisconsulte.*

AGRICULTURE.

Principes d'agriculture et d'économie, appliqués, mois par mois, à toutes les opérations du cultivateur, dans les pays de grande culture; par un cultivateur-pratique du département de l'Oise (1).

Annibal se trouvant à Ephese chez Antiochus, au rapport de Cicéron (*de oratore*), alla entendre un sophiste nommé Phormion, qui parla pendant deux heures des devoirs d'un bon général. Tous les auditeurs furent enchantés de ce discours, Annibal seul en parut mécontent; « et ce ne fut pas sans motif, ajoute Cicéron; car quelle témérité a un homme qui n'avait jamais vu un camp de donner des préceptes à Annibal? Tel est le jugement que je porte de tous ceux qui veulent enseigner aux autres ce qu'ils n'ont pas pratiqué. »

On n'a pas toujours à parler devant un Annibal, mais on n'en doit pas moins s'instruire à l'avance de ce qu'on veut apprendre aux autres; et c'est sur ce principe de raison qu'est fondé l'usage établi d'interdire l'enseignement public à tout homme qui ne donne pas de preuve qu'il ait étudié la science qu'il se propose de professer.

Il est vrai que cette loi serait inapplicable à l'art d'écrire :

Chacun à ce metier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

Aussi l'amour-propre et le desir de faire parler de soi beaucoup plus que l'amour de la science, a souvent fait prendre la plume à maints écrivains qui savaient à peine de quoi il était question dans la matière qu'ils avaient entrepris de traiter.

L'agriculture sur-tout a été un champ ouvert à ce genre d'abus; comme on n'écrit guère que pour les habitans des villes, aujourd'hui comme autrefois, et que ceux-ci par leur position ne sont guerre en goût de connaître l'agriculture que par la lecture ou les récits embellis de ceux qui les en entretiennent, il est arrivé de là que, pour peu que les écrivains aient été singuliers dans les projets qu'ils ont proposés, brillans dans les descriptions qu'ils ont données, exagérés dans les promesses d'abondance qu'ils ont attachées à leurs découvertes inventives, leurs écrits ont eu de la vogue et leur nom de la célébrité, sans qu'il en soit résulté une gerbe de blé de plus ou le défrichement d'un arpent dans l'étendue du territoire.

L'auteur des *Principes d'agriculture* que nous annonçons, attribue avec beaucoup de raison à cette conduite le manque d'inclination réelle que nous avons pour les occupations agricoles, d'un côté, et de l'autre l'agronomanie qui a produit tant de folies. Occupé des travaux d'une grande culture, il a senti bientôt combien l'expérience était nécessaire pour pouvoir donner des préceptes et apprécier les découvertes dont on enrichit l'Etat en idée sans réellement accroître le produit des terres de la valeur d'un écu.

Il démontre qu'il ne suffit pas, pour faire prospérer l'agriculture, d'indiquer des améliorations, qu'il faut encore que la mesure des dépenses et du tems s'accorde avec les moyens du cultivateur et le prix auquel il est possible de vendre ses productions. « Il me semble, dit-il, que presque tous les livres d'agriculture qui ont paru depuis un demi-siècle, traitent moins de l'économie rurale que de nouvelles découvertes et de systèmes opposés aux anciennes pratiques. Cependant il y a une grande différence entre l'art de bien cultiver et celui de faire valoir avec avantage; bien cultiver, c'est obtenir de la terre d'abondantes productions; faire valoir avec avantage, c'est, avec peu de dépense, tirer d'une ferme le plus grand revenu possible, tous frais déduits. » L'auteur s'attache donc non-seulement à indiquer les pratiques d'agriculture propres à chaque saison, à chaque terrein, à chaque production, mais principalement aux moyens de tirer le plus grand parti, et avec le plus d'économie possible, de chacune d'elles.

Il met le cultivateur en garde sur-tout contre l'enthousiasme des procédés nouveaux auxquels il pourrait se laisser entraîner; il croit que ce qui peut être l'objet d'une curiosité dispendieuse, n'est pas toujours propre à fonder la prospérité d'une culture considérable.

« Conclurez-t-on de-là, ajoute-t-il ensuite, qu'il ne faut jamais s'écarter des usages ordinaires, et qu'on croirait à tort tirer quelqu'avantage d'une bonne culture et d'engrais multipliés? Non certes; et ce n'est pas là ce que je prétends; je pense qu'il faut s'élever au-dessus de la méthode du pays, mais ne pas non plus changer légèrement des usages fondés sur la nature du sol, le climat et les débouchés qu'offre la consommation. »

C'est dans cet esprit qu'est écrit l'ouvrage du cultivateur de l'Oise; il est divisé en trois parties: la première est une introduction qui renferme des indications générales ou des faits intéressans sur l'agriculture; la seconde enseigne le moyen de monter une ferme avec économie: enfin, la troisième est consacrée à l'enseignement des méthodes employées pour chaque espece de productions pendant les douze mois de l'année.

On trouvera peut-être extraordinaire que l'auteur n'admette pas parmi celles qu'il indique, la suppression des jacheres, regardée par presque tous les agronomes modernes comme un des meilleurs moyens de multiplier les récoltes, et d'augmenter le produit des fermes.

Nous n'entendons et ne pouvons donner aucun motif de décision au lecteur entre ces deux sentimens; nous nous bornerons à donner l'apperçu des raisons de l'auteur, ainsi que de ce qu'il dit sur l'anglomanie agricole, aussi mal fondée peut-être que le même travers pour les objets d'arts.

« Ceux qui proposent la suppression des jacheres, dit-il, oublient qu'elles étaient pratiquées par les Grecs, par les Romains, ces hommes qui faisaient de la culture des terres la principale et la plus douce occupation de leur vie. Ils citent, à la vérité, l'Angleterre; mais d'abord cet usage, au lieu d'y être universel, y est très-restreint, au rapport de M. Pictet; et, malgré la multiplicité des Sociétés d'agriculture, il y existe encore aujourd'hui des assolemens aussi barbares qu'il y a dix siecles. Ensuite les Anglais remplissent leurs jacheres d'une infinité de plantes propres à nourrir les bestiaux; ce qu'on ne pourrait faire en France, la consommation en bestiaux y étant, proportion gardée, infiniment plus petite qu'en Angleterre, dont les habitans sont carnivores par nécessité. — Un inconvénient de la suppression des jacheres c'est qu'en faisant rapporter à la terre successivement plusieurs especes de grains, quelquefois même sur un seul labour, il est impossible qu'elle ne soit point infectée du dernier grain qu'on y a récolté, et qui pousse de lui-même avec abondance, s'il n'est étouffé par le nouveau; car comment détruire l'herbe dans une terre toujours chargée de productions? Les Anglais font cercler les pommes de terre par des femmes, au moins quatre ou cinq fois par an. Mais quelle dépense! quels frais!» — L'auteur examine ensuite s'il est vrai que la suppression des jacheres augmente le produit de la terre; si les frais de culture en sont diminués; si la terre n'en est pas épuisée.

Sur la premiere de ces questions notre cultivateur reconnaît que si l'on ne peut pas dire d'une maniere générale, que la suppression des jacheres augmente le produit, il est des terres cependant où elle produit cet effet. « Dans plusieurs contrées d'Angleterre, dit-il, où la terre ne pouvant rapporter de blé, se plaît à produire des légumes et des graminées cultivés avec avantage pour la nourriture des hommes et des bestiaux, la suppression des jacheres est utile. Elle pourrait de même augmenter le produit dans les contrées de la France où un sable brûlant, en procurant une prompte végétation, ne permet pas au blé de s'étendre, ni de se fortifier, parce qu'il n'y trouve ni assez d'humidité, ni assez de terre végétale. Mais la suppression des jacheres n'augmenterait pas le produit dans des terres froides et tardives qui produisent beaucoup de blé, parce qu'il y trouve les sucs convenables, mais non pas assez de chaleur pour rapporter plusieurs années de suite. »

Le résultat du raisonnemens de l'auteur est de suivre en général le précepte de Virgile :

Alternis idem tonsas cessare novales
Et signem patiens situ durescere campum.

GEORG. Lib. I, v. II.

Sur les deux autres points de la question, l'auteur soutient toujours la même doctrine, qu'il dit avoir soumise à l'expérience, et vue confirmée

(1) Un volume in-8°. — Prix, 5 francs.

A Paris, chez Marchant, libraire, rue des Grands-Augustins. An 12 (1804.)

par elle ; il reconnaît cependant que la suppression des jachères peut avoir des avantages dans les provinces du midi et même dans quelques excellentes et riches terres de la Flandre, mais qu'en général les autres especes ne peuvent s'en accommoder, ou qu'au moins l'agriculteur ne peut en espérer de grands avantages.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

C'est aux personnes qui joignent la pratique à la méditation, de juger les objections de l'auteur des *Principes d'agriculture* et d'y répondre ; la question des jacheres est une des plus importantes de la science agricole ; ou plutôt il paraissait que la doctrine de leur suppression ne devait plus faire une question.

Ce que l'auteur dit du goût particulier pour les méthodes de culture anglaise, auquel il donne le nom d'anglomanie agricole, nous a paru renfermer quelques points de comparaison intéressans.

Ce qui a, dit-il, augmenté notre admiration pour la culture anglaise, ce sont sur-tout les *Voyages de M. Arthur Young*. Cependant on ne peut en conclure la supériorité de la culture de son pays sur celle du nôtre. En effet (c'est toujours l'auteur qui parle) en effet, M. Arthur Young lui-même convient que les terres de France sont louées plus cher que celles d'Angleterre ; il nous montre que dans plusieurs endroits notre climat n'est pas à beaucoup près si favorable à la culture. La France, dit-il, est sujette à des gelées qui n'arrivent pas en Angleterre ; les gelées d'automne y sont plus précoces et le froid plus rigoureux que dans le midi de l'Angleterre, les pluies y sont plus considérables. Pourquoi donc, demande l'auteur français, vouloir y introduire les mêmes méthodes de culture qu'en Angleterre?

M. Arthur Young avait avancé que l'acre anglais produit 24 francs de plus qu'en France annuellement, par suite du mode d'assolement qui est adopté chez lui.

« C'est une erreur, dit le cultivateur du département de l'Oise. Elle vient de ce que le voyageur anglais n'a point assez évalué le produit des terres du Vexin, du Santerre, de la Brie, de la Beauce, etc. Par exemple, il n'évalue en Picardie le produit d'un arpent de blé qu'à quatre septiers et demi ; il est cependant plus fort. Il y a des terres qui rapportent jusqu'à dix septiers à l'arpent, et par conséquent, combinant les bonnes terres avec les mauvaises, on aura un terme moyen de six septiers à l'arpent.

» L'auteur Anglais assure encore qu'en Picardie la récolte est nulle en mars ; c'est une erreur palpable ; car, d'un côté, les terres médiocres qui rapportent le moins de blé, dédommagent beaucoup en mars, et fournissent Paris et plusieurs grandes villes, d'avoine et d'orge ; de l'autre les bonnes terres moins propres aux mars rapportent encore beaucoup de pois et de vesce, dont on vend les grains presque aussi cher que le blé pour la Normandie et l'Artois. »

Ce n'est pas la seule observation d'inexactitude que l'auteur français fait dans le voyage du célebre anglais ; ce qui donne lieu de croire que, soit précipitation, manque de données ou prévention peut-être, ce livre a répandu plus d'une erreur sur l'état de notre culture, qu'il serait utile de relever.

L'on voit par-tout ce que nous venons de dire, sans rien décider dans des matieres pour lesquelles nous ne nous sentons pas des connaissances suffisantes, que l'auteur anonyme des principes d'agriculture, tient aux anciennes méthodes de culture, dont il dit se bien trouver dans l'exploitation de ses domaines.

Son livre est écrit avec soin, et annonce un homme qui joint à la pratique l'érudition de la science. Il appuie presque tous les préceptes qu'il donne de l'autorité de Virgile, de Varron, de Pline, de Xenophon qui a écrit, comme on sait, de l'économie domestique, dont il paraît que les anciens faisaient le plus grand cas.

PEUCHET.

BEAUX-ARTS.

Traité des arbres et arbustes que l'on cultive en France, en pleine terre ; par Duhamel ; nouvelle édition, augmentée de plus de moitié pour le nombre des especes, distribué d'après un ordre méthodique, suivant l'état actuel de la botanique et de l'Agriculture, ou l'on trouve la description des arbres ; l'exposé des caracteres, du genre, des especes, des variétés ; leur culture ; les moyens à prendre pour les naturaliser ; le tems de la floraison et de la maturité de leurs fruits ; les usages économiques et médicinaux ; le lieu natal ; l'époque où ils ont été apportés en Europe, et des remarque historiques sur leurs noms anciens et modernes, avec des figures imprimées en couleur, d'après les dessins peints sur la nature, par P. J. Redouté, peintre du Muséum d'histoire naturelle, et de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut membre de la Société d'histoire naturelle de Paris. dédié à S. M. l'Impératrice. publié par Etienne Michel. Avec cette épigraphe :

Nobis placeant ante omnia silvæ.

Par cahiers de six planches, en noir, ou en couleur, et le texte de format in-fol.

A Paris, chez Etienne Michel, éditeur, rue des Francs-Bourgeois, au Marais, n°. 699, Didot l'aîné, au Louvre ; Lamy, quai des Augustins, n°. 26 ; Vilmorin-Andrieux, quai de la Féraille, n°. 29, et les principaux libraires de l'Europe.

L'intérêt de l'ouvrage dont nous annonçons la 20ème livraison, semble s'accroître par le goût actuel de la nation, pour l'agriculture, et par le zele bienfaisant et éclairé de S. M. l'Impératrice, qui se plaît à répandre dans plusieurs de nos départemens, pour les y acclimater, les productions végétales exotiques, qu'elle fait cultiver à la Malmaison.

Cette édition nouvelle contient toute la partie utile, du travail de Duhamel, avec les additions et changemens, que le progrès de la science a rendus nécessaires.

Le texte est rédigé, par Mr Mirbel, directeur des jardins de S. M. l'Impératrice, qui, à la description des plantes et arbres de Duhamel a joint celle des nombreux végétaux, que S. M. a rassemblés dans ces jardins. Aucun des arbustes naturalisés ou récemment acclimatés en France, ne sera oublié dans cette collection : les amateurs y trouveront, sur les arbres vivans, qui les intéressent le plus, toutes les notions qu'ils peuvent desirer ; et les botanistes un tableau complet des genres et especes de végétaux, classés dans l'ordre naturel, et selon l'état présent de nos connaissances.

Voici les conditions de la souscription :

1°. On ne demande aucune avance à MM. les souscripteurs, ils ne paieront qu'en faisant retirer leur livraison chez l'éditeur.

2°. Les frais de port sont à la charge des souscripteurs.

3°. Pour que toutes les fortunes puissent atteindre à l'acquisition de cet ouvrage, aussi utile qu'agréable, on l'a imprimé sur trois papiers différens :

Le premier, sur beau carré, avec les planches en noir ; le prix est de 9 fr. par livraison ;

Le second, sur carré vélin, avec les planches imprimées en couleur, dont le prix est de 18 fr. ;

Et enfin le troisieme sur nom de Jésus, figures imprimées en couleur : prix, 30 fr. par livraison.

La partie typographique est extrêmement soignée et sort des presses de P. Didot l'aîné, au Palais national des Sciences et Arts. Les planches sont imprimées en taille-douce, par Bassand.

4°. Les lettres de demande et l'envoi de l'argent, doivent être affranchis.

LIVRES DIVERS.

Histoire du Canal du Midi ou *Canal du Languedoc*, considéré sous les rapports d'invention, d'art, d'administration, d'irrigation, et dans ses relations avec les étangs de l'intérieur des terres qui l'avoisineat ; avec les cartes générales et particulieres, ainsi que les plans, coupes et profils des principaux ouvrages ; par le général d'artillerie Andréossy, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut d'Egypte, etc., nouvelle édition, mise dans un nouvel ordre, et considérablement augmentée, 2 vol. in-4°, dont un de planches. Prix, 42 fr. pour Paris.

A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n° 71.

Nous donnerons incessamment un extrait de cet ouvrage ; nous nous contenterons de dire aujourd'hui que cette superbe édition, faite sous les yeux même du général Andréossy, est beaucoup plus considérable que les précédentes, et que les parties qui y sont traitées, sont classées suivant un ordre régulier sous le rapport de l'art et de l'administration.

Précis de l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, du président Henault, adopté pour les lycées et les écoles secondaires ; augmenté de plusieurs pieces inédites du même auteur, relatives à cette histoire ; d'un choix de beaux traits historiques, recueillis par Millot, pour les élèves de l'Ecole royale militaire ; et continué jusqu'à l'époque de l'élévation de NAPOLÉON à la dignité impériale, par A. Sérieys, ex-bibliothécaire, professeur d'histoire au Prytanée, actuellement censeur du lycée de Cahors, auteur des *Tables chronologiques*, adoptées pour les lycées. Un vol. in-12, avec portrait. Prix, broché, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port par la poste. — Le même, cartonné, 2 fr. 75 c. ; relié, 3 fr. 25 c., non compris le port.

A Paris, chez Demonaine, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n° 97.

Le président Hénault a su réunir, dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, peu de mots et beaucoup de choses ; c'est, en ce genre d'écrire, l'ouvrage le plus court et en même tems le plus plein ; mais poussé maintenant jusqu'à cinq volumes, dont le dernier n'offre pas même la partie la plus intéressante de notre histoire, il est devenu trop volumineux et d'un prix trop considérable pour la jeunesse.

C'est donc un service que l'auteur vient de rendre aux élèves des lycées et des autres écoles, en réduisant cet *Abrégé* à la connaissance des faits strictement nécessaires. Les développemens, les remarques et les pieces historiques dont ce *Précis* est enrichi, lui donnent un nouvel intérêt.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 ⅛
—— Courant...	57 f.	57 ⅜ c.
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 f. 50 c.
Hambourg.....	190 ⅛	186 ⅛
Madrid vales	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 32 c.	14 f. 12 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 78 c.	4 f. 69 c.
Livourne.....	5 f. 25 c.	5 f. 17 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 19 6d p. 6f.	81. 1 s. 6 d.
Bâle.....	pair.	1 ½ p
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f 54 c	2 fr. 51 c
Vienne.....	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend.	58 fr. 75 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France....	1135 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravanne du Caire, suiv. du ballet de Psyché. Mlle Victoire Saulnier, élève de M. Gardel, contin. ses débuts au 2e acte de l'opéra. — Jeudi, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, et la Dansomanie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Œdipe, Mlle Raucourt remplira le rôle de Jocaste.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, le Vieillard et les Jeunes Gens, et M. Musard. Mlle Emelie-Leverd continuera ses débuts. — Mercredi, au bénéfice de M. Dupont, Phedre, l'Habit du chevalier de Grammont, opéra-comique, et un ballet exécuté par les artistes de l'Académie impériale de musique.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Déserteur, op., M. Elleviou remplira le rôle d'Alexis, M. Gavaudan celui de Montauciel, et Mme Scio-Messié celui de Louise.

Théâtre du Vaudeville. Le Major Franck, Honorine, et Folie et Raison.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, comédie en 5 actes, et le ballet de la Fille mal gardée

Théâtre Molière. (Opéra comique et vaudeville.) Le comte d'Albert et sa suite, et Azémia ou les Sauvages.

Théâtre du Marais. Genevieve de Brabant ; le spectacle sera terminé par les expériences de physique expérimentale de M. Pinetti, de retour de ses longs voyages.

Théâtre de la Cité. Le Festin de Pierre, et Azélie et Laurence, com. en 3 actes et en vers.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Alexis et Justine, et la Rosiere de Salency.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 20. Redoute extraordinaire, illumination en verres de couleurs. A dix heures l'orchestre exécutera le combat naval de M. Steibelt. — Prix du billet 3 liv. 6 s. ; les abonnemens 2 liv. ; les invitations aux dames, 26 sous. — Samedi, la 1re repr. des proverbes, etc. de M. Thiémet

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Guillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 51. *Lundi, 21 brumaire an 13 de la République* (12 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 2 novembre (11 *brumaire.*)

Le 30 octobre, la princesse Guillaume de Brunswick est heureusement accouchée, à Brunswick, d'un prince. Cet événement a causé une grande joie; la princesse Guillaume n'avait point encore donné de prince à la famille de Brunswick.

— Le motif de l'assemblée des Etats du duché de Poméranie en diète générale était d'aviser aux meilleurs moyens de fournir aux besoins de l'Etat.

— Le roi de Suède, en permettant l'exportation en Poméranie des grains de la Scanie, francs des droits de douanes, s'est réservé d'acheter et de mettre dans ses magasins la quantité qu'il en jugera nécessaire aux approvisionnemens.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 novembre (11 *brumaire.*)

Malgré le blocus de la Martinique par nos vaisseaux, on comptait dans les ports de cette île, à la date du 7 août, 70 bâtimens américains. La colonie est bien approvisionnée, et les denrées y sont à bon compte; la farine y valait 7 dollars, le sucre de 7 ½ à 8 ½, et le bœuf 12.

— Le vaisseau de la compagnie *the Princess of Wales*, venant de la Jamaïque à Clyde, s'est perdu à la côte de Wicklow. On craint que tout l'équipage n'ait péri.

— Une flotte marchande, chargée de 60 à 70,000 quarters de froment, est arrivée en riviere venant de la Baltique.

INTÉRIEUR.

Paris, le 20 brumaire.

Le 18 de ce mois, son altesse impériale le prince Louis, connétable de l'Empire, a présenté au serment, qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR:

MM. les généraux de division Frégeville et Malher;

Les généraux de brigade Radet, général de brigade de gendarmerie; Franceski, commandant le département de la Roër; Fressinet, Prévost et Mathieu Dumas, conseiller-d'état, chef de l'état-major du camp de Bruges.

Les colonels Danthouard, du 1er régiment d'artillerie à cheval;

Faure, du 4e *idem;*

Monbrun, du 1er régiment de chasseurs à cheval.

Brugnière, du 4e *idem;*

Maurin, du 24e *idem;*

S. A. I. faisant les fonctions de grand-amiral, a aussi présenté au serment qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR:

MM. les capitaines de vaisseau Cosmao et Roland.

Ont été également présentés par S. A. I. le prince Louis, et admis au serment, le 19:

MM. les colonels Habert, du 105e;

Braissand, du 35e de ligne;

Teste, du 5e *idem;*

Pastot, du 52 *idem;*

Bonnet-d'Honnieres, du 51e *idem;*

Pouchin, du 2e *idem;*

Goguet, du 22e légere;

Castex, du 13e *idem;*

Avice, du 29e de dragons;

Trouble, du 24e *idem;*

Rigaud, du 25e *idem:*

Demanelle, du 2e d'artillerie à pied;

Ruty, du 4e *idem;*

Aubry, du 8e *idem;*

Faure, du 4e d'artillerie à cheval;

Godart, du 79e de ligne.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, du 17 brumaire an 13.

85. 34. 77. 23. 24.

HISTOIRE NATURELLE.

PHYSIOLOGIE. — ANATOMIE COMPARÉE.

Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et Réflexions physiologiques sur le même sujet; par J. Lordat, docteur en médecine, médecin du Dépôt de mendicité de Montpellier, chef des travaux anatomiques de l'Ecole de Médecine, secrétaire perpétuel de la Société médicale de la même ville, etc. etc. (1).

Le singe qui a fourni matiere aux savantes observations anatomiques du docteur de Montpellier, est celui connu du vulgaire sous le nom de *singe vert*, et des naturalistes sous le nom de *callitriche* (au beau poil); il est rangé, par M. Cuvier, dans le genre des *guenons*. Une femelle *callitriche* avait été transportée d'Afrique à Montpellier, vers la fin de l'an 11, par M. Auguste Broussonnet, alors commissaire des relations commerciales dans l'île de Ténériffe, aujourd'hui professeur de l'Ecole de Médecine, et directeur en chef du jardin de botanique à Montpellier. L'animal était adulte, si l'on en juge par les proportions décrites en pareil cas par le célebre Daubenton. Lorsqu'il fut remis à M. Lordat, il venait de mourir des suites d'une phlogose dont les traces se firent remarquer, à l'autopsie cadavérique, sur l'épiploon, la rate, le mésentere, le poumon, le cœur, et principalement sur le péricarde qui enveloppe ce dernier viscere, et qui, ayant acquis une épaisseur de six lignes, devait en avoir rendu les battemens, ou pulsations impossibles. L'observateur attribue ces affections inflammatoires des singes, dans nos climats, au froid insolite qu'ils y éprouvent, et qui repercute, vers le centre de l'économie, les humeurs transpirables; mais il prévient en même tems qu'il ne faut pas étendre trop loin cette sorte d'analogie qu'ils ont avec l'espece humaine. Il ne veut pas non plus qu'on prenne pour de l'intelligence, ce qui n'est, le plus souvent en eux, que l'effet de la souplesse de quelques organes, et de cet instinct *mimique* qui, se bornant à l'imitation, n'annonce pas, d'une maniere positive, une cause de perfectibilité. Quant à l'organe de la voix, leurs cris, et même l'articulation de quelques syllabes, indiquent assez qu'ils n'en sont pas dépourvus. La conformation de la langue, du pharynx et des autres organes ne paraît d'ailleurs, selon lui, s'opposer en aucune maniere à l'émission des sons; ensorte que s'ils ne parlent pas, « c'est vraisemblablement, comme » le disait un homme d'esprit, parce qu'ils n'ont » rien à dire. »

La conformité de l'angle facial du *callitriche* avec celui des *macaques*, donne lieu à l'auteur de penser que ces deux quadrumanes doivent être compris dans un même genre. Il prouve aussi, par un certain nombre de rapprochemens, qu'en général le décroissement graduel de l'angle facial ne peut servir constamment à mesurer le degré de férocité ou de stupidité des especes animales. Les exemples qu'il rapporte sont, en effet, autant d'exceptions à la regle, quoiqu'ils ne l'infirment pas, dans le plus grand nombre de ces especes.

Cet habile anatomiste n'a trouvé aucune cellule à l'os ethmoïde du singe vert, dont les narines sont aussi très-étroites. Cette circonstance paraît d'autant moins préjudicier à la finesse de l'odorat dans cet animal, que les autres mammiferes, dont les fosses nasales sont très-dilatées, n'en jouissent pas d'un odorat plus parfait; ce qui semble prouver que le siége de cette sensation réside exclusivement dans la cloison des narines (sans égard à son volume), et qu'il ne s'étend pas aux sinus de l'ethmoïde: telle est aussi l'opinion de Hamberger, à laquelle M. Lordat ajoute de nouveaux développemens.

Le péritoine du *callitriche* est de même structure que celui de l'homme, c'est-à-dire, selon notre anatomiste, qu'il présente, au moins à la partie postérieure, deux lames bien distinctes. Cette opinion particuliere sur l'enveloppe commune des intestins, a déjà été publiée par M. Vacca Berlinghieri, professeur à Pise. Ces recherches et l'assentiment de M. Lordat ne peuvent qu'y ajouter du poids.

Ce dernier physiologiste rend aussi raison de la mobilité des oreilles du singe; une dimension du muscle auriculaire postérieur, plus grande proportionnellement qu'elle ne l'est chez l'homme, permet au singe de porter en arriere le pavillon de l'oreille. Deux autres muscles opèrent, par leur action combinée, l'érection de l'oreille.

Enfin, il observe que les muscles de la face du singe vert, sont à-peu-près organisés comme ceux de la face humaine. On ne pourrait par conséquent attribuer uniquement à une direction particuliere des muscles de la face, cette facilité avec laquelle les singes semblent décomposer leur figure, et s'exercer aux grimaces. Cependant, il est probable qu'une telle aptitude est due à la mobilité de quelques portions musculaires de la face, qui peuvent se contracter successivement sans que le muscle, en son entier, participe au même mouvement. Par exemple, les parties musculaires les plus voisines de leurs attaches, pourraient entrer en contraction sans que le mouvement parût se communiquer plus loin.

Nous n'avons mentionné dans cet extrait qu'une partie des détails anatomiques que contiennent les Observations du docteur de Montpellier. Les physiologistes et les naturalistes y feront avec fruit la description savante des différentes parties de l'animal dont il s'agit. Ils pourront y remarquer, en outre, avec quelle sagacité l'auteur résout plusieurs problèmes physiologiques importans. Il est, selon nous, difficile d'expliquer mieux qu'il ne l'a fait le mécanisme du clignement des paupieres, celui de la déglutition, celui de l'émission de la voix, etc.

On ne doit pas s'étonner que le scalpel ait offert à l'anatomiste, des résultats quelquefois différens de ceux obtenus auparavant. Ici c'est une partie non encore décrite; là une autre partie signalée dans d'autres sujets, ou ne s'est pas rencontrée dans celui-ci, ou s'est trouvée y avoir une autre conformation. L'âge et le sexe des sujets, la différence de leurs especes, ou encore les particularités individuelles d'une même espece, doivent présenter un nombre prodigieux de variétés dans la dissection, jusqu'à ce qu'enfin on ait étendu l'examen à tous les âges, à toutes les especes et au plus grand nombre possible d'individus.

TOURLET.

(1) Un vol. in-8° de 100 pages. Prix 1 fr. 50 c. à Paris, et franc de port 1 fr. 80 c. — De l'imprimerie de Feugueray. — A Paris, chez Goujon, libraire, rue du Bacq, n° 264. — An 12 (1804).

COMMERCE.

Almanach portatif des commerçans de Paris pour l'an 13, contenant les noms et demeures des négocians, fabricans, banquiers, avec un tableau de la valeur des monnaies étrangeres en monnaie de France, et une table des jours de grâce des différentes places. (1)

Le rédacteur de cet utile Almanach s'est borné au commerce de Paris; il n'a pas prétendu faire connaître les négocians des villes de départemens, soit qu'il ait craint de ne pas donner des renseignemens assez exacts, ou bien de faire un ouvrage trop volumineux.

Tel qu'il est, celui-ci remplit parfaitement son objet, et jouit de l'estime du public par l'attention que le rédacteur a prise d'y faire bien connaître tous les changemens survenus pendant l'année dans les maisons de commerce de la capitale.

Son titre détermine la limite des matieres qu'il contient; et en s'y renfermant, le rédacteur a pu y donner plus d'exactitude.

On trouve à la fin de l'ouvrage deux tables intéressantes pour les personnes occupées de commerce.

L'une a pour objet de faire connaître les principales monnaies étrangeres, réduites en monnaie de franc, telle qu'elle est aujourd'hui fabriquée en France.

Les personnes qui savent combien il est difficile d'avoir des évaluations exactes de tant d'especes de monnaies circulantes en Europe, sauront apprécier l'utilité de ce travail d'autant plus recommandable, que nous avons une multitude de livres où les évaluations ne sont pas toujours très-justes.

(1) Un petit-in-12. Prix 2 francs.

A Paris, chez Bailleul, au bureau du Journal du Commerce, rue Grange-Batelliere.

Cette table des monnaies présente aussi l'estimation et la réduction des poids et mesures de chacune des villes de commerce de France et de l'étranger, en poids de gramme et mesures métriques.

Enfin le tableau des *jours de grace*, rédigé d'après le travail qu'a fait imprimer, en 1786, M. Gorneau, ancien juge au tribunal de commerce, un des commissaires-rédacteurs du *projet du Code de commerce*, termine l'Almanach des commerçans, et l'on ne pouvait y joindre une partie plus nécessaire.

En effet, comment, sans un tableau qui rappelle la multiplicité des usages sur les jours de grace, ne point s'y tromper?

A Paris, les effets, tels que lettres de change, billets à ordre, ont dix jours de grace, quand ils ne sont point payables à jours fixes. Ces dix jours de grace consistent en ce que si l'effet porte qu'on paiera le 15 du mois, par exemple, le paiement ne sera légitimement exigible que le 25; il ne peut pas être exigé avant: ainsi l'a reconnu la loi du commerce de 1673. Si le billet est pour valeur en marchandises, l'usage accorde à celui qui doit payer, un mois ou trois mois de grace, à la volonté du porteur.

A Marseille, c'est autre chose; les lettres de change et billets, valeur reçue comptant, ou en marchandises, n'ont pas précisément dix jours de grace; le porteur de l'effet, c'est-à-dire, de la lettre de change ou du billet, est libre d'accorder les dix jours ou de protester dans l'un de ces dix jours; comme il est le maître d'accorder trois mois pour un billet valeur en marchandises, sans perdre son droit de garantie et de protêt.

A Orléans autre usage, à Montpellier autre usage, et ainsi de suite. C'est cette bigarrure d'usages en matière de paiement des effets de commerce, et de tems accordé au porteur pour ne pas perdre son droit de garantie, qui a déterminé les commissaires-rédacteurs du Code de commerce à proposer la suppression de ces divers usages, et à les remplacer par l'obligation de payer au terme de l'échéance, en accordant au porteur la faculté de pouvoir faire le protêt dans les trois jours pour tout délai, après celui de l'échéance; et de rendre cette jurisprudence uniforme pour toute la France.

Mais la bigarrure des échéances et des délais subsistera toujours pour l'étranger; car ils ne sont point à Madrid comme à Londres, à Londres comme à Amsterdam.

Ce sera donc toujours une partie utile dans un almanach de commerce que la connaissance de ces diversités d'usages; sur quoi l'on peut citer celui que nous annonçons comme le seul qui les présente avec exactitude. PEUCHET.

INDUSTRIE NATIONALE.

Il est bien reconnu maintenant que les machines que l'on emploie dans les manufactures présentent deux avantages majeurs; le premier, une économie considérable dans le prix de la main-d'œuvre; le second, une plus grande perfection; une mécanique ayant une marche uniforme, toujours égale, et continuellement soutenue, offre nécessairement plus de régularité dans sa maniere d'opérer; les objets qui y sont travaillés acquierent par conséquent plus de qualité, et deviennent plus agréables à l'œil et au toucher.

Ces précieux avantages ont été sentis dès longtems par nos voisins, et les prodigieux succès qu'ils en ont obtenus ne permettent plus d'élever le moindre doute sur leur existence.

L'industrie française a chaque jour lieu de s'applaudir de l'introduction des mécaniques; l'empressement avec lequel on adopte particulièrement celles à filer le coton, et beaucoup d'autres, fait naître les plus grandes espérances sur les heureux résultats que notre commerce a droit d'en attendre.

On peut dire à l'avantage de M. Douglas que parmi les artistes et les mécaniciens qui emploient leurs talens à rompre les liens de l'ancienne routine, il est un de ceux à qui les fabricans devront le plus l'obligation de les en avoir affranchis. Ses ingénieuses machines présentent une telle simplicité, augmentent la quantité du travail d'une maniere si étonnante, et offrent une économie si considérable en réunissant tous les avantages de la perfection dans les produits manufacturés, qu'on ne saurait y donner assez de publicité.

Il nous a donc paru intéressant de mettre sous les yeux de ceux des fabricans qui ne connaissent pas encore tous les avantages des diverses mécaniques de M. Douglas, brevetés d'invention, dont les ateliers sont à l'île des Cignes, un petit tableau des opérations des machines de son invention, pour la fabrication des draps casimirs et autres étoffes en laine, comparées à la main-d'œuvre.

Machine à ouvrir la laine. Cette machine nettoye et ouvre une quantité égale à la main-d'œuvre de soixante personnes par jour.

Machine à mélanger les couleurs et à ouvrir. Le travail de cette machine est de plus de moitié de celui de la précédente.

Machine à carder. Une de ces machines carde 140 lb. de laine par jour; ce qui est égal à la main-d'œuvre de vingt-quatre personnes.

Machines à filer. Celle pour la premiere filature file jusqu'à 72 lb. de laine par jour. Celle pour filer en fin, fait l'ouvrage de vingt-quatre personnes par jour.

Métier à tisser à navette-volante. Ce métier, plus perfectionné que ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour, offre aussi plus d'économie. Une seule personne fait mieux et plus d'ouvrage que deux avec les métiers ordinaires.

Machine à lainer. Les résultats satisfaisans que donne cette machine aux fabricans des départemens qui l'ont introduite dans leurs fabriques, doivent la faire regarder comme une invention d'une très-grande importance pour la fabrication des draps; elle fait en un jour l'ouvrage de vingt personnes, le drap lainé ou garni à cette machine est plus soyeux, plus peuplé, et le nerf en est bien conservé; elle offre en outre, seulement dans l'emploi des chardons, une économie de 12 pour cent.

Machine à tondre les draps. M. Douglas a inventé deux machines de principes différens pour ce travail. L'une opere la premiere et seconde coupes sur une quantité égale à 30 aunes grande largeur, en deux heures de tems; l'autre sert pour la troisieme et quatrieme coupes; ce qui acheve la tonte.

Machine à brosser les draps pour la presse. Cette machine, employée pour la derniere opération, couche le poil et donne le lustre dans l'espace de 10 minutes à une piece de draps de 30 aunes, grande largeur; travail qui ne peut être égalé par un homme en deux heures.

(*Journal du Commerce.*)

ATHENÉE DE PARIS.

L'enseignement de la vingtieme année athénéenne, se composera, ainsi que celui de la dix-neuvieme, de deux grandes divisions, dans lesquelles onze cours suivis et complets seront distribués.

La premiere division comprendra les Cours de *Physique expérimentale*; de *Chimie*; d'*Anatomie et de Physiologie*; de *Zoologie*, ou *Histoire naturelle des animaux*; de *Géographie-Physique et Economique*; de *Botanique*; de *Technologie*, ou *application des Sciences aux Arts et métiers*.

La seconde comprendra ceux de *Littérature*, de *Grammaire générale*, de *Langue anglaise*, de *Langue italienne*.

Ire. DIVISION. — *Sciences.*

Physique expérimentale. — M. Biot, membre de l'Institut national.

Chimie. — MM. Fourcroy, membre de l'Institut national, et Thénard, professeur au Collége de France.

Anatomie et Physiologie. — M. Sue, médecin de l'hôpital de la garde impériale.

Histoire naturelle. — M. Cuvier, membre de l'Institut national, secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.

Cours de Géographie-Physique et Economique. — M. Coquebert-Montbret, associé-correspondant de l'Institut national.

Botanique. — M. Mirbel, directeur du Jardin Botanique de Malmaison.

Technologie, ou *application des Sciences aux arts et métiers.* — M. Hassenfratz, ingénieur des mines.

IIme. DIVISION. — *Belles-Lettres.*

Littérature. — M. Vigée, homme-de-lettres.

Grammaire-générale. — M. Sicard, membre de l'Institut national.

Langue anglaise. — M. Roberts, ancien professeur à l'école militaire et aux écoles centrales de Paris.

Langue italienne. — M. Boldoni, professeur aux Lycées de Paris.

La 20e année athénéenne commencera le 1er frimaire an 13, et finira le 30 brumaire an 14. Quelle que soit la date de la souscription, ces époques déterminent invariablement sa durée.

Une séance générale d'ouverture aura lieu le 1er frimaire, et tous les cours ouvriront successivement; ils se continueront sans interruption, le dimanche excepté, jusqu'à l'époque de leur expiration.

L'Athénée est ouvert tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir.

Les séances de chaque cours sont indiquées sur des tableaux placés dans les salles. Chaque souscripteur reçoit le dimanche à son domicile le bulletin des travaux de la semaine suivante.

Le prix de la souscription est de 120 fr. pour les hommes, et de 60 fr. pour les dames. Les anciens abonnés sont admis en acquittant cette somme. Les nouveaux souscripteurs sont invités à se faire présenter par un fondateur, ou deux souscripteurs qui signeront leur admission; quant aux étrangers, ils seront reçus en se présentant avec la recommandation du ministre de leur pays, accrédité auprès du Gouvernement, ou celle d'un de leurs correspondans, bien connu à Paris. Cette formalité, observée jusqu'à ce jour, est pour les souscripteurs une assurance de plus du mérite de l'association à laquelle ils s'agrégent.

Chaque abonné reçoit une quittance de souscription, qu'il est instamment prié de montrer à la porte des salles de l'Athénée, toutes les fois qu'il s'y présentera.

Cette espece de contrainte ne lui sera pas importune, s'il songe que c'est la seule garantie que puisse lui donner l'administration, que l'assemblée ne sera composée que de membres avoués par la Société.

C'est encore pour la même raison que cette quittance ne peut, sous aucun prétexte, se prêter à personne.

Il n'y a point de demi-souscription, ni aucune espece d'entrée gratuite.

Le bureau pour les abonnemens est ouvert tous les jours au secrétariat de l'Athénée, rue du Lycée, n° 1095, au coin de la rue Saint-Honoré et de la place du palais du Tribunat.

On reçoit, dès ce moment, les abonnemens pour l'an 13. Ils donnent immédiatement l'entrée dans les salles de lecture et de conversation.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

L'exécution du célèbre *Requiem* de Mozart, n'aura pas lieu, lundi 21 brumaire, ainsi qu'elle avait été annoncée, les dispositions relatives à l'arrangement du local ne pouvant être terminées à cette époque: elle aura lieu très-incessamment.

ERRATA.

Au n° d'hier, Astronomie, 2e page, 2e colonne, 3e avant-derniere ligne, au-lieu d'année spéciale, *lisez*, année sydérale; même colonne, 7e alinéa, au-lieu de 365 jours, *lisez*, 365.

5e colonne, au-lieu de que commence, *lisez*, qui commence.

LIVRES DIVERS.

Achille à Scyros, poëme en six chants, par J. Ch. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée impérial, membre de l'Athénée des Arts, de celui des Etrangers, et ci-devant professeur de belles-lettres dans l'université de Paris; avec cette épigraphe:

Nomen Achillis amant.

In-8°. Prix 1 fr. 80 c., et 2 fr. 20 c. franc de port.

De l'imprimerie de Gillé. — A Paris, chez le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42, vis-à-vis l'église.

Nous nous empresserons de publier quelques fragmens de ce poëme, en attendant qu'il puisse être dans cette feuille l'objet d'un examen littéraire et détaillé.

Les Aventures d'Alozan, dey d'Alger, ennemi juré des Anglais; 4 vol. in-12, avec figures.

Prix, 7 fr. 50 cent. pour Paris, et 10 fr. pour les départemens franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n° 188; et passage Feydeau, n° 24.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., le Misantrope, et l'Ecole des Bourgeois.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 3e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per. — Demain, les Trois Cousines.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et le Franc-Breton.

Théâtre du Vaudeville. Ziste et Zeste, les deux Peres, et les Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête Criminel, et Tippoo-Saïb, mélod.

Théâtre Molière. (Opéra-comique et Vaudeville.) le Billet de Logement, la Grand'Mere, op. en 2 actes, et la Servante Maîtresse.

Théâtre du Marais. La 1re représent. d'Idda et Kiberg, ou la Tendresse conjugale, mélodr. nouv. en 3 actes, prée. de l'Honnête criminel.

Théâtre de la Cité. Iphigénie en Aulide, trag., et Azémia ou les Sauvages, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 27 brumaire, à midi, l'ouverture des Concerts. — Samedi 26, la premiere représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet. — On pourra se procurer à l'avance des billets, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 52. *Mardi, 22 brumaire an 13 de la République* (*13 novembre 1804.*)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre particuliere de Leipsick, du 30 octobre (*8 brumaire.*)

Notre foire d'automne n'a pas eu le même sort que celle de Francfort. Elle a été fort mauvaise, et nous avons lieu de nous plaindre des affaires qui s'y sont faites. Un grand nombre de juifs polonais et de russes se trouvaient ici pendant tout le tems de sa durée; mais ils n'ont pas fait d'achats aussi considérables qu'autrefois. Ils sont bornés dans le choix des articles, attendu que plusieurs, et notamment les ouvrages de coton de fabrique étrangere, ont été prohibés d'une maniere très-sévere dans le cours de l'été dernier.

— La récolte a été médiocre dans l'électorat de Saxe, et la cherté de toutes les denrées y est très-grande. On en attribue la cause principalement à la disette absolue qui regne en Bohême et en Silésie, d'où les Saxons faisaient venir autrefois tout le blé dont ils avaient besoin, tandis qu'aujourd'hui, au contraire, et quoique l'exportation du blé soit séverement défendue chez nous, on en exporte une grande quantité par contrebande, surtout en Bohême. Les Silésiens ont le bonheur d'être approvisionnés par ordre du cabinet de Berlin, de la Prusse méridionale.

Notre électeur s'est adressé lui-même au roi de Prusse, pour l'engager à fournir à nos magasins une très-grande quantité de blé; S. A. veut, par cette mesure, mettre fin aux spéculations sordides des accapareurs qui retiennent le blé, dans l'espoir qu'il deviendra encore plus cher. Dans les circonstances actuelles, les habitans des campagnes sont les seuls qui gagnent et qui fassent même quelques dépenses de luxe. Aussi s'apperçoit-on que les villages deviennent de jour en jour plus beaux par la construction de nouveaux bâtimens et de belles maisons.

Les habitans des villes et des bourgs se ressentent d'une maniere très-alarmante de la triste situation dans laquelle se trouvent nos fabriques et manufactures, dont la plupart sont dans une stagnation totale; personne ne veut plus des marchandises qui en proviennent, depuis que celles des Anglais sont en circulation parmi nous. Les grands propriétaires des troupeaux vendent leur laine aux commissionnaires de cette nation. Autrefois on la fabriquait dans notre pays; mais l'introduction des marchandises anglaises a porté un tel préjudice aux nôtres, que nos fabricans ne peuvent plus soutenir la concurrence. Les étrangers paient, d'ailleurs, la laine saxonne un prix beaucoup plus élevé que nos fabricans. Par suite de cet état de choses, plusieurs milliers d'ouvriers se trouvent sans travail, et mendient leur pain. De nombreuses pétitions ont été adressées au ministere de Dresde, pour l'inviter à prohiber l'importation des marchandises étrangeres et l'exportation de nos matieres brutes.

(*Journal du Commerce.*)

INTERIEUR.

Metz, le 15 brumaire.

Un ecclésiastique de ce département, M. Clergici, a gagné dernierement une somme considérable à la loterie. Le premier usage qu'il en ait fait, a été de la partager avec les pauvres. Il vient d'en adresser une forte partie aux victimes d'un incendie qui récemment a éclaté à Hachery, près la Fère.

Paris, le 20 brumaire.

SÉNAT-CONSERVATEUR.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du jeudi 17 brumaire an 13.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions, en date du 22 frimaire an 8;

Vu la liste des candidats au corps-législatif, formée sur les procès-verbaux des colléges électoraux de département et d'arrondissemens du département de la Loire-Inférieure; ladite liste adressée au sénat par message de S. M. l'Empereur, du premier de ce mois;

Après avoir entendu, sur cette liste, le rapport de sa commission spéciale,

Procéde, en exécution de l'article XX de l'acte des constitutions du 22 frimaire an 8, et conformément à l'article LXXIII de celui du 16 thermidor an 10, à la nomination des quatre membres du corps-législatif, qui doivent être élus en l'an 13 pour le département de la Loire-Inférieure, d'après l'arrêté du sénat du 14 fructidor an 10.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité absolue des suffrages aux candidats ci-après désignés:

Gédouin (Félix-Guillaume), procureur-impérial près le tribunal civil de Nantes;

Dufeu (Jacques-Louis), conseiller de préfecture;

Kervégan (Daniel-Christophe-Clair), négociant, président de la chambre de commerce de Nantes;

Talhouet (Augustin-Marie-Gabriel), maire de Soudan.

Ils sont proclamés par M. le grand-électeur président, membre du corps-législatif pour le département de la Loire-Inférieure.

Le sénat arrête qu'il sera fait un message à Sa Majesté l'Empereur pour l'informer de ces nominations, lesquelles seront pareillement notifiées au corps-législatif, lors de sa rentrée, et au tribunat.

Les président et secrétaires,
Signé, J. Bonaparte, Porcher, Colaud.
Vu et scellé.

Le chancelier du sénat, signé, Laplace.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Le ministre de la guerre, à M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris. — Paris, le 21 brumaire an 13.

J'ai l'honneur de vous prévenir, M. le maréchal, que d'après les intentions de Sa Majesté, je donne des ordres pour faire passer une revue extraordinaire des députations de gardes nationales qui sont déjà arrivées.

J'ai confié cette opération à M. Denniée fils, commissaire des guerres, faisant les fonctions de sous-inspecteur aux revues. Je le charge de se rendre à cet effet à Pontoise le 25, à Meaux le 26, à Melun le 27, et à Versailles le 24.

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour lui faciliter les moyens de remplir sa mission.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, maréchal Berthier.

M. le maréchal gouverneur de Paris, en conséquence des dispositions de la lettre de M. le maréchal ministre de la guerre, invite MM. les officiers supérieurs, officiers et membres des députations de gardes nationales, à se rendre dans leurs cantonnemens respectifs pour les époques ci-dessus désignées.

Signé, Murat.

Pour copie conforme,
Le général chef de l'état-major-général du Gouvernement et de la 1re division militaire,
César Berthier.

POÉSIE.

Le poëme de M. Luce de Lancival, *Achille à Scyros*, paraît en ce moment. (1) On sait qu'il avait été, dans diverses réunions littéraires, l'objet de lectures entendues avec intérêt. Nous ne doutons point que l'ouvrage, dans son ensemble, ne mérite les éloges qui ont été donnés à quelques-unes de ses parties détachées. Avant qu'une premiere et rapide lecture peut permettre d'en juger, ce poëme offre une marche sage, un plan régulier, une action intéressante. Dans une préface où l'auteur paie au poëte latin qu'il a imité, un tribut dicté par le goût et la modestie, il annonce que son choix pour le sujet d'*Achille à Scyros* a été déterminé par le grand nombre de tableaux que ce sujet permettait à sa muse de placer dans un cadre étroit. Ces tableaux sont en effet brillans; ils semblent tous appeler le pinceau de l'artiste et le compas du chorégraphe.

(1) A Paris, chez le Normant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois (*Voyez l'annonce au n° d'hier.*)

En attendant que l'œil d'une critique impartiale, mais attentive, ait pu s'attacher sur l'ouvrage de M. Luce de Lancival, nous choisirons quelques-uns des fragmens de son poëme, qui peuvent nous donner l'occasion de citer de suite un certain nombre de vers, et par conséquent assurer au lecteur le moyen de juger les talens de l'auteur, sous le rapport du style et de la versification.

Thétis, alarmée en apprenant l'ordre du destin qui appelle au siége de Troye son jeune fils Achille, veut le soustraire, à l'aide d'une ruse, aux leçons du centaure Chiron, et à l'appel des rois grecs; elle feint de vouloir retremper son fils dans les eaux du Styx, et cette fois de l'y plonger tout entier. Avant de s'éloigner de son maître, Achille dépeint à sa mere les exemples qu'il a reçus du centaure, les dures leçons qu'il a subies, les périls qu'il a appris à braver:

« Quand, du sein maternel, porté dans ce séjour
Où mes premiers regards ont essayé le jour,
Ce vieillard vertueux, que votre fils révere,
Eut daigné m'accueillir, on dit qu'un soin sévere
De ma bouche écarta ce nectar nourricier,
Doux tribut qu'une mere aime tant à payer,
Et tous ces alimens, vulgaire nourriture,
Qu'offre aux faibles humains l'indulgente nature;
Au cri de mes besoins, sans cesse renaissans,
Ni Cérès, ni Baccus n'apportaient leurs présens,
Mais des lions, des ours, mes levres dévorantes
Suçaient le sang, pressaient les chairs encor vivantes;
Et ce repas sauvage, il fallait l'acheter!
Sur les pas du Centaure, il fallait affronter
D'une mer en courroux l'effrayante menace,
Le fracas d'un torrent qui, sur des monts de glace,
De rochers en rochers, tombe, écume et mugit,
Rire au tigre qui gronde, au lion qui rugit,
Ou, seul, d'une forêt profonde, spacieuse,
Contempler, sans pâlir, l'horreur silencieuse.
D'une armure, bientôt, mon corps soutint le poids,
Mon bras un bouclier, mon épaule un carquois;
Bientôt je marchai ceint de ma premiere épée,
Et je la rapportai d'un noble sang trempée;
Je bravais des saisons les outrages divers,
L'air brûlant des étés, la glace des hivers;
Sur un lit de duvet, bercé par la mollesse,
Jamais un doux concert n'endormit ma paresse;
Sur la pointe d'un roc j'aimais à sommeiller,
Et le bruit des torrens ne pouvait m'éveiller.
Ainsi coulaient, pour moi, les beaux jours de l'enfance,
Ainsi je préludais à mon adolescence,
J'appris alors à vaincre un coursier indompté:
Sur sa croupe rebelle, avec orgueil, monté,
Tantôt je devançais les cerfs, ou le Lapithe
Qui, d'un pas effrayé, précipitait sa fuite;
Et tantôt je suivais, d'un élan aussi prompt,
Le vol d'un trait ailé qu'avait lancé Chiron.
Souvent, dans la saison au repos consacrée,
Quand, du fleuve engourdi, le rigoureux Borée
A peine avait fixé le cristal frémissant,
Un regard de Chiron, sur ce miroir glissant,
M'ordonnait de courir, sans que mon pas agile
Blessât, en l'effleurant, son écorce fragile.
C'était-là mes plaisirs. Dirai-je mes combats,
Mes dangers; Pélion dépeuplé par mon bras,
Et ses bois étonnés de leur vaste silence?
Je n'aurais point ôsé déshonorer ma lance,
En frappant ou le linx qui me voit, tremble et fuit,
Ou le cerf innocent qu'effarouche un vain bruit;
Il fallait braver l'ours à la forme effrayante,
Le sanglier, armé de sa dent foudroyante,
D'un carnage récent le tigre ensanglanté;
Ce n'était rien, d'Alcide émule redouté,
Il fallait terrasser une lionne mere,
De son corps hérissé défendant son repaire,
Roulant, d'un air affreux, ses regards menaçans,
Epouvantant l'écho de ses rugissemens:
Le Centaure attendait, juge de mon courage,
Que du monstre expiré je lui fisse l'hommage;
Il fallait, d'un souris pour obtenir l'honneur,
Que ma lance sanglante attestât ma valeur.
Enfin l'âge m'ouvrit une digne carriere;
J'appris, je dévorai la science guerriere:
Tous les secrets de Mars furent bientôt les miens;
Bientôt je maniai l'arme des Péoniens,
Le dard que, d'un bras sûr, lancent les Massagètes,
Et le fer recourbé qu'ont inventé les Gètes,

Et l'arc, dont le Gélon marche toujours armé.
Aux jeux sanglans du ceste enfin accoutumé,
J'aurais pu défier le Sarmate intrépide.
J'appris jusqu'à cet art vulgaire, mais perfide,
De lancer un caillou, qui, trois fois balancé,
S'échappe, siffle, et vole au but qu'on a fixé.
Mais, tous récents qu'ils sont, à peine ma mémoire
Peut rappeler, vous-même à peine pourriez croire,
A quels travaux divers je me suis exercé.
Chiron parle, et soudain, d'un immense fossé
Mon vaste élan franchit et joint les deux rivages;
Chiron parle, et courant sur ces rochers sauvages
Où croît la ronce, où vit le reptile odieux,
Je m'élance au sommet d'un mont voisin des cieux,
Aussi rapidement que je rase une plaine.
D'un éclat de rocher, qu'il soulève avec peine,
Chiron arme sa main, me défie au combat,
Il le lance; j'attends, intrépide soldat,
Et sur mon bouclier solide, impénétrable,
Je reçois; en riant, le choc épouvantable.
J'arrête, seul, à pied, quatre coursiers fougueux
Faisant, d'un vol égal, rouler un char poudreux.
J'arrache, d'une main courageuse et prudente,
Les débris enflammés d'une chaumière ardente.
Il m'en souvient, grossi de cent tributs nouveaux,
Le Sperchius roulait plus rapide, et ses eaux
Jaillissaient en torrent: dans le lieu même où l'onde,
Avec plus de fureur, bondit, écumé, gronde,
Chiron veut que, debout, d'un pied victorieux,
Défendant le passage aux flots séditieux,
J'ose soutenir, seul, l'effort de la tempête....
Il est là, l'œil ardent, suspendu sur ma tête,
M'exhorte, m'applaudit, me gourmande à la fois,
Me défend de céder. J'obéis à sa voix,
Et du fleuve indigné, que l'obstacle tourmente,
Je repousse, vainqueur, la furie écumante.
Tant les plus grands périls offerts à ma valeur,
Sous les yeux d'un tel juge, ont d'attraits pour mon cœur!
Quand j'ai, par ces travaux, aguerri mon audace,
A des travaux plus doux ma vigueur se délasse;
D'une robuste main, quelquefois, vers les cieux,
Je m'amuse à lancer le disque ambitieux,
A l'aimable Hyacinthe amusement funeste!
Mes jeux sont les combats de la lutte et du ceste;
Sur ma lyre, je chante, en vers mélodieux,
Les exploits des héros ou les bienfaits des dieux.
Chiron, qui daigne aussi cultiver ma mémoire,
Aux talens d'un soldat ne borne point ma gloire;
Il m'explique le monde, et les ressorts divers,
Par qui tout est, se meut, agit dans l'Univers;
Des peuples, avec lui, déroulant les annales,
J'y vois leurs mœurs, leurs lois, leurs discordes fatales,
Leurs succès, leurs revers et leur chûte... j'apprends,
Mais pour les détester, les noms de leurs tyrans.
Sa prudence a voulu m'initier encore
Aux utiles secrets que le dieu d'Epidaure,
Pour le soulagement des malheureux humains,
A confiés, dit-on, à ses savantes mains.
Des simples, dont les dieux ont semé cette plage,
Il m'enseigne les noms, les vertus et l'usage;
Par quel art on endort le trait de la douleur,
Ou du sang trop actif on tempère l'ardeur;
Sur des yeux fatigués, par quel charme, on rappelle
Le sommeil qui les fuit, inconstant ou rebelle;
Comme on ferme une plaie; enfin quels accidens
Exigent des secours hasardés ou prudens;
De l'acier rigoureux ou le prompt ministère,
Ou des doux végétaux la lenteur salutaire.
Chiron me fraie ainsi le chemin du bonheur,
Mais il veut que j'y marche au flambeau de l'honneur.
Il m'apprend, et lui-même est mon premier modèle,
A consulter toujours la justice éternelle,
A dompter mon orgueil et mon ressentiment,
A ne trahir jamais les lois ni mon serment,
A choisir mes amis, à leur être fidelle,
A chérir ma patrie, à m'immoler pour elle,
Sur-tout à révérer, par de pieux tributs,
Le ciel qui fait, soutient, couronne les vertus.
Mon cœur n'a pas besoin des leçons du Centaure
Pour payer, avec joie, une autre dette encore;
Je regarde ma mere, et son auguste aspect
Me commande, à-la-fois, l'amour et le respect. »

Thétis, au lieu de conduire son fils aux bords du Styx, l'entraîne sur une rive plus dangereuse encore, vers Scyros, où l'amour et des liens de fleurs attendent à la cour de Lycomede le héros encore enfant. Achille,

Qui déjà tourmenté du besoin de la gloire,
Dévore l'avenir et rêve la victoire,

veut quitter sa mere et retourner vers le Centaure; déjà même il fuit.....

..... Il vois en ce moment
D'un pas religieux, sur deux lignes rangées,
S'avancer vingt beautés, de guirlandes chargées:
Filles de Lycomede, en ce jour solennel,
Un usage pieux, du palais paternel,
Leur permet de sortir, et, sous les pas de Flore,
Quand le premier bouton dans les champs vient d'éclore,
A Pallas, qui défend ces bords hospitaliers,
Elles vont présenter leurs tributs printanniers,
A la chaste déesse offrent un chaste hommage,
Et de fleurs et de vœux entourent son image.
Une égale fraîcheur anime tous leurs traits,
Une parure égale embellit leurs attraits;
Vierges, mais à cet âge, où l'ame se sent naître
A des plaisirs nouveaux, qu'elle craint de connaître,
Où contre le désir, qu'éveillent les amours,
La pudeur de l'hymen implore le secours;
Toutes charment les yeux, mais autant Cythérée
Brille parmi ses sœurs, à la cour de Nérée,
Ou Diane au milieu des nymphes des forêts,
De cet aimable essaim reine par les attraits,
Mais par ses tendres soins leur sœur et leur amie,
Autant, sans le savoir, brille Déidamie.
Les roses de son teint, l'or de ses blonds cheveux,
De douceur, de fierté font un mélange heureux,
Qui tempere l'éclat dont son œil étincelle,
C'est Pallas, ou plutôt on la prendrait pour elle,
Si Pallas, déposant son casque ensanglanté,
Laissait voir de son front la douce majesté,
Et, dépouillant son sein des serpens dont il s'arme,
De la beauté savait apprécier le charme.
Achille en un moment a connu son pouvoir;
Sur tant d'attraits divers, qu'il ne peut qu'entrevoir,
Il porte un œil avide, et déjà dans son ame,
De veine en veine, court une rapide flamme.
Le trait, c'est le premier dont amour l'a blessé,
Pénetre dans son cœur, tout entier enfoncé;
Par un contraire effet du feu qui le dévore,
Son visage enflammé soudain se décolore,
Il brûle, il tremble; en proie à ses desirs naissans,
Vers la beauté qui, seule, embrase tous ses sens,
Sans respecter la fête et le pieux cortège,
Et ces paisibles bords que Minerve protége,
Sans savoir ce qu'il veut, il voudrait s'élancer....
Sa mere seule a pu le faire balancer.
Tel, lorsque sur son front, armé par la nature,
S'arrondit le croissant qui fera sa parure,
Dans un riant vallon, tel un jeune taureau,
Présomptif souverain d'un superbe troupeau,
S'il voit une compagne, à la robe d'ébene,
Au front de neige, errer au bord d'une fontaine,
Il s'arrête, saisi d'un doux frémissement;
Son premier cri d'amour, en long mugissement,
Frappe l'écho; d'amour sa narine écumante,
avec l'air, qu'il embrâse, aspire son amante:
De ce présage heureux le laboureur charmé,
L'admire, et du troupeau le chef est proclamé.
Thétis contemple Achille, et s'applaudit de même
D'un changement qui va servir son stratagême;
Du rocher, qu'il venait de gravir en courant,
L'œil baissé, l'air pensif, incertain, soupirant,
Il descendait: sa mere en souriant s'avance,
Et sans lui reprocher sa désobéissance:
« Eh bien! est-ce à tes yeux le plus grand des malheurs,
» Que d'habiter parmi ces objets enchanteurs,
» De pouvoir, de plus près, admirer tant de charmes,
» De devenir leur sœur, et de porter leurs armes?
» Sur les sommets glacés d'Ossa, de Pélion,
» Est-il plus doux de vivre avec l'ours, le lion,
» Que de vivre en ces lieux, d'y revivre peut-être.....
» Peut-être un jour l'hymen..... Oh! si doublant ton être
» Un Achille nouveau, sous mes yeux alaité,
» Doublait pour moi les soins de la maternité! »

Ce dernier vœu le flatte: une rougeur soudaine
Trahit l'espoir secret que son orgueil enchaîne;
Ses yeux ardens, qu'il leve et baisse tour-à-tour,
Désarmés de courroux, étincellent d'amour;
Il ne fuit plus: sa main repousse, plus légere,
Les superbes atours présentés par sa mere;
Il veut, il ne veut plus: mais l'adroite Thétis
Sent bien qu'il faut vouloir, pour elle et pour son fils;
Sans lui rien demander, et sans qu'il en murmure,
Elle-même, avec art, ajuste sa parure,
En boucles, sur son front, assemble ses cheveux,
D'un voile transparent couvre ses bras nerveux,
Attache au cou d'un fils, qu'il pare mieux encore,
L'étincelant rubis dont son sein se décore,
Dégage mollement ses membres assouplis,
De sa robe flottante arrange tous les plis,
Enfin, d'une beauté douce, aimable et docile
Lui donne l'air, autant que peut l'avoir Achille.
Tel, sous ses doigts féconds, l'artiste créateur,
Quand il veut lui donner la vie et la couleur,
Façonne, étend, polit la cire obéissante.
On reconnait Achille, à sa fierté naissante,
Mais sa beauté se prête à son déguisement.
Et, dans lui, l'œil trompé peut confondre aisément
Un sexe qu'on soupçonne, et que lui-même ignore,
Ou, sans Déidamie, ignorerait encore.

Achille, reçu à la cour de Lycomede sous le nom et sous l'habit de la fille de Thétis, devint bientôt l'amant de Déidamie, et Thétis elle-même préside à leur hymen secret et à la naissance de Pyrrhus. Cependant les Grecs, prêts à fondre sur l'Asie, demandent que les arrêts du destin s'accomplissent. Ulysse et Diomede sont envoyés à la recherche d'Achille. Apollon les suit et pousse leur navire à Scyros: Lycomede prépare, pour les recevoir, les fêtes les plus brillantes. L'œil d'Ulysse ne cherche qu'Achille; quelques discours l'ont décelé: il faut un stratagême pour le forcer à se découvrir, et voici comment le poëte décrit l'artifice ingénieux d'Ulysse.

De Phœbus, qui s'éleve avec un front vermeil,
Déjà l'aspect brillant a fait fuir le sommeil;
Du doux balancement de son aile légere,
Des Vierges de Scyros caressant la paupiere,
Morphée à peine avait rafraîchi leurs attraits;
De leur nocturne asyle abandonnant la paix,
Elles vont d'un beau jour, suivant l'antique usage,
A leur auguste pere offrir l'heureux présage,
Et, sur son front chéri, d'un baiser virginal
Déposer tour à tour le tribut matinal.
Mais lui-même bientôt, à leur tête, s'avance
Vers le portique où brille avec magnificence
L'étalage nouveau de bijoux précieux,
Présens faits pour tenter un sexe curieux.
« De l'hospitalité c'est un bien faible gage, »
Dit Ulysse, et son geste à choisir les engage.
Lycomede y consent; plein de candeur, hélas!
Sous ce luxe frivole, il ne soupçonne pas
Que ses hôtes trompeurs cachent un artifice.
Par son cœur devait-il juger le cœur d'Ulysse?
D'un caprice enfantin ne suivant que les lois,
Parmi ces dons divers chacune fait un choix;
L'une saisit un thyrse et l'agite avec grâce;
L'autre dans ses cheveux avec art entrelace.
Une fleur, un rubis; l'une, d'un collier d'or
Cherchant à s'embellir, cache un plus beau trésor:
L'autre, d'un doigt léger, sur un luth qu'elle accorde,
Essaie, en souriant, de fixer une corde:
L'une apperçoit un glaive et s'écrie en tremblant:
« Que vois-je? ô ciel! mes sœurs! un fer étincelant!
» N'y touchons point: sans doute à notre auguste pere
» Les Grecs ont destiné cette offrande guerriere. »

Mais Achille, à côté d'un thyrse, d'un collier,
Voit briller une lance, un large bouclier
Où Mars est peint terrible! où, guidé par la rage,
Semble rouler un char dégoûtant de carnage;
Il frémit: des éclairs jaillissent de ses yeux:
Sur son front menaçant se dressent ses cheveux,
Superbe, plein d'audace, et respirant la guerre,
Il oublie et sa flamme et les pleurs de sa mere,
Mars dévore son cœur tout rempli d'Ilion.
Tel, et moins prompt encor, s'irrite un fier lion,
Qui, du sein maternel arraché sans défense,
Aux caprices d'un maître asservit son enfance:
Docile dans ses jeux et même en ses fureurs,
Il courbait sous sa main un front paré de fleurs;
De l'acier flamboyant la lumiere imprévue,
D'un oblique rayon, frappe-t-elle sa vue?
Il abjure le joug; et, d'un front révolté,
Menaçant à son tour celui qui l'a dompté,
Il fond sur lui, sur lui fait l'essai de sa rage,
Et de sa servitude efface ainsi l'outrage.
Achille qui s'éveille est plus terrible encor,
Lorsque, jetant les yeux sur le bouclier d'or,
Dans ce miroir fidele où se peint sa parure,
Il se voit tel qu'il est: de sa longue imposture
Rougissant, palissant, il reste confondu.
Mais se penchant vers lui, de lui seul entendu,
« Qui t'arrête? lui dit l'ingénieux Ulysse?
» De tes propres affronts cesse d'être complice;
» C'est toi, je te connais, illustre sang de dieux,
» Du centaure Chiron, toi l'élève fameux,
» C'est toi seul que des Grecs l'armée entiere appelle;
» De ses héros l'honneur, l'espoir et le modele,
» Viens, mon fils; souviens-toi d'Ossa, de Pélion;
» Viens remplir tes destins; déjà tremble Ilion;
» Du bruit de tes exploits réjouis ton vieux pere;
» De ses vaines frayeurs fais repentir ta mere. »

Il dépouillait ses bras et son sein demi-nu,
Lorsqu'Agyrtès, fidele au signal convenu,
De l'airain martial fit retentir l'enceinte;
A ces sons belliqueux, saisi, frappé de crainte,
Jetant thyses, colliers, épars de tous côtés,
Le jeune essaim s'enfuit à pas précipités,
Implore Lycomede, et dans son trouble extrême,
Croit qu'un affreux combat s'engage en ces lieux même.

Achille a déchiré ses vêtemens honteux;
Il a saisi la lance; à son bras vigoureux

Brille du bouclier la masse étincelante ;
Et sur son front s'agite une aigrette sanglante.
Il est armé ! terrible il marche, c'est un dieu,
C'est Mars ; l'air triomphant, le regard plein de feu,
Il s'avance à grands pas ; sa parure guerriere
Remplit tout le palais d'une affreuse lumiere,
Vers l'immortalité croyant prendre l'essor,
Son œil demande Troye, et son bras cherche Hector.

Ces citations nous ont connuit un peu loin ; leur rapprochement peut même avoir pour effet de donner une idée assez exacte de la marche du poëme : nous ne pensons pas toutefois, par les citations, avoir ôté au poëme de M. de Lancival, une partie de l'intérêt qu'il doit inspirer. Notre intention ne sera appréciée et notre vœu bien interprété, que si ces fragmens inspirent au lecteur le desir de connaître dans son entier le poëme : nous nous sommes empressés de lui indiquer.

SCIENCE. — ARITHMÉTIQUE.

L'Arithmétique découverte par un enfant de dix ans, ou *la Maniere d'enseigner l'Arithmétique aux enfans*; par M. J. B. Vuillier, ancien directeur des ingénieurs attaché à l'ancienne administration de la Corse (1).

Cet ouvrage n'est autre chose que des élémens de l'Arithmétique ordinaire, mis en dialogue entre une mere et son enfant que l'auteur appelle Adolphe.

Quimporte la forme sous laquelle on présente les principes d'une science abstraite; pourvu que l'on parvienne à en rendre l'intelligence et l'explication facile, la méthode que l'on emploie est toujours bonne.

Celle du dialogue a déjà été essayée plusieurs fois, pour l'enseignement des sciences mathématiques ; mais l'on ne voit pas que les bons auteurs lui aient donné la préférence sur toute autre.

Il semble qu'en effet une science dont la théorie a besoin de raisonnemens séveres et ininterrompus pour être bien saisie, n'est point susceptible du style coupé du dialogue ; parce qu'en définitif il faut toujours que l'interlocuteur qui instruit en vienne aux définitions et aux démonstrations qui n'en ont pas plus de clarté pour être dans la bouche d'une personne qui est censée parler.

La méthode du dialogue peut être très-bonne pour une science de mémoire comme l'histoire, la géographie, le droit positif, parce qu'elle offre des points de repos à l'aide desquels le maître qui interroge, facilite à l'éleve la reprise des idées qui rappellent des faits.

Mais qu'une démonstration géométrique soit la réponse à une interrogation, plutôt que d'être présentée tout uniment en style ordinaire, on ne voit point ce que l'intelligence peut y gagner ; peut-être même y perd-elle plus que dans un discours suivi.

La preuve de cette remarque se tire de l'ouvrage même de M. Vuillier.

Dès le commencement, il veut donner une idée au jeune Adolphe de l'unité ; et après quelques demandes et réponses entre la mere et l'enfant, la mere lui dit : « il ne faut pas avoir les yeux bien perçans pour voir des unités ; vous en êtes une ; vous en touchez plusieurs, et vous en êtes entouré. »

Adolphe. Moi, maman, je suis une unité ; en voilà la premiere nouvelle : on ne me l'avait pas encore dit.

La mere. On vous le répete tous les jours, et vous nous donnez souvent occasion de vous dire que vous êtes un enfant ; hé bien un enfant est une unité d'enfant.

Adolphe. Vous êtes donc une unité, maman ; car si un enfant est une unité d'enfant, une maman doit être une unité de maman.

Il faut convenir que pour être en dialogue et embelli de petits accessoires, tout ceci n'est pas plus clair que ce qui est dans tous les ouvrages de mathématiques, et ne laisse pas que d'être métaphysique ; l'est au moins beaucoup plus que de dire : l'unité est l'idée ou le mot dont on se sert pour désigner une seule chose, ou une seule personne.

Peu d'enfans de dix ans seraient capables de comprendre seuls l'arithmétique raisonnée et expliquée, comme l'a fait M. Vuillier : nous pensons néanmoins que son livre peut être très-utile aux personnes qui ont à l'enseigner aux enfans. Mais alors, n'eût-il pas été plus simple de l'écrire sans interlocuteurs ? l'auteur, avec le désir d'être utile, qui l'a dirigé dans son travail, eût pu faire de très-bons élémens d'arithmétique.

Tous les moyens qu'il présente pour faire sentir à un enfant les raisons des opérations de l'arithmétique, ont besoin de passer par la tête d'un maître instruit pour être simplifiés au point d'être saisis, non pas par un enfant de dix ans, mais par un éleve plus formé.

M. Vuillier dédie son ouvrage aux meres de famille ; il le leur présente comme un moyen d'occuper agréablement leurs loisirs, en contribuant à l'instruction de leurs enfans. C'est avec plaisir que l'on applaudit à cette maniere de voir de l'auteur, et l'on aime à penser que celles à qui il s'adresse sauront apprécier les raisons qu'il leur donne pour préférer ce soin à tant d'autres si frivoles, et cependant moins doux.

PEUCHET.

(1) Un vol. in-8°, chez l'auteur, rue Saint-Claude, au Marais ; et chez Obré, libraire, rue Mignon-Saint-André-des-Arts. — An 12.

AGRICULTURE.

SUR LES BLÉS MOUILLÉS.

Extrait d'une lettre de Guitry en Vexin, département de l'Eure, le 7 brumaire an 13.

« Je ne puis vous donner de nouvelles satisfaisantes. Nous avons malheureusement commencé à récolter avec la pluie, et elle nous contrarie cruellement pour achever nos semences. Aussi j'ai pris le parti d'arrêter les travaux à cet égard ; je veux laisser essorer nos terres. Quelque funeste que soit le retard pour la recolte prochaine, il ne le sera pas autant que si je semais dans la boue. J'épuiserais inutilement mes hommes et mes chevaux, et n'en serais pas plus avancé, bien au contraire.

» Ma sollicitude se partage également, tant sur la récolte présente, que sur celle qui est à venir.

» J'ai eu du seigle germé, ou du moins bien mouillé. J'ai différé, autant que je l'ai pu, de le faire engranger, ainsi qu'une partie du blé qui a été coupé avant les pluies. Je n'en ai pas une grande quantité, parce que j'ai lutté de toutes mes forces contre l'empressement des aoûteurs, qui ne demandent qu'à aller vite en besogne, sans calculer les risques du cultivateur qui les emploie.

» J'avoue que j'ai moins de blé mouillé que bien d'autres, mais j'en ai toujours trop. Je l'ai heureusement engrangé à part ; plût à Dieu qu'il ne le fût pas du tout ! Je crains que le grain ne se gâte, que la paille ne se pourrisse, ce qui me ferait une double perte. Aidez-moi, si vous le pouvez, de vos conseils, etc. »

Réponse.

Je partage, Monsieur, vos embarras, votre chagrin, et je ne les augmenterai pas par des réflexions inutiles, en vous disant, pourquoi vous êtes-vous tant pressé, et sur-tout pourquoi, lorsque vous avez fait engerber vos javelles, n'avez-vous pas laissé vos gerbes debout, bien éparpillées, pour qu'au retour du beau tems elles pussent se sécher, etc. ? De pareilles réflexions sont tout au moins inutiles, si elles n'étaient par trop ridicules. Je n'ai pas envie qu'on dise de moi :

Eh ! mon ami, tire-moi du danger,
Et puis tu feras ta harangue.

Je ne puis que vous indiquer de faibles palliatifs dans la crise où vous vous trouvez. Il est des circonstances où l'on est en quelque sorte moins malheureux, lorsqu'on peut diminuer le mal qu'on n'a pu prévenir.

Si vous avez entassé des gerbes humides et des blés mouillés, il n'y a pas à balancer, il faut les détasser de maniere que l'air les pénetre ; sans quoi vous courez le risque que votre grain ne s'échauffe, ne fermente, que la paille ne se pourrisse, et que vous ne finissiez par faire du fumier dans vos granges.

Si j'étais donc à votre place, je mettrais mes gerbes à l'air sous des hangards, etc., et je prendrais toutes les précautions possibles pour faire dissiper un excès d'humidité.

Ces gerbes sont sans doute les premieres qu'il faut battre, mais ne vous pressez que le moins que vous pourrez ; sans quoi, si le grain est trop humide, il se détachera moins facilement de la tige, une grande partie viendra avec la balle qui lui sert d'enveloppe, et vous n'aurez presque que du blé coiffé.

En vous conseillant même de le battre, j'entends de mettre le reste en *culot* à part, sans le trop tasser ; car si vous battez au fléau, vous risquez d'écraser une partie du grain trop détrempé et trop tendre, sur-tout s'il germe, ou s'il a une disposition très-prochaine à germer.

Plusieurs agriculteurs de ma connaissance, qui s'étaient hâtés de faire battre inconsidérément des grains de cette nature, ont senti le désavantage de précipiter ainsi cette opération.

Mettez à part le grain que vous retirerez, dans la partie la plus chaude et la plus aérée de votre grenier, et surtout faites le remuer et vanner souvent ; passez-le dans votre blutoir ou crible à vent, parce que l'air, agité par le moulin, ne peut que diminuer beaucoup l'humidité.

Si elle est excessive, et ne cede pas à l'action de l'air, sur-tout si le tems est humide, passez votre grain au four, lorsqu'il est extrêmement tiede.

La regle, à cet égard, est de le mettre dans le four lorsqu'on vient d'en retirer le pain ; mais cet avis n'est pas toujours sûr, principalement lorsque le pain a été brûlé dans le four, ce qui arrive lorsque les personnes qui sont chargées de cuire, l'ont trop échauffé. Ne bouchez jamais le four ; le grain contracterait une saveur désagréable et sécherait moins. Essayez, lorsque le grain est chaud au sortir du four, de le mêler avec un tiers, et même moitié d'autre blé. Ce premier communique sa chaleur à l'autre, ce qui suffit quelquefois pour le sécher assez ; le remuage fait le reste.

Quelque sec que vous paraisse votre grain, ne l'entassez pas, il reprendrait facilement l'humidité.

Ce que vous pouvez faire de plus avantageux à vos intérêts, est de faire consommer ce grain le premier, parce qu'il est de peu de garde, ainsi que sa farine ; mêlée avec un tiers d'ancienne, elle aura plus de qualité, elle sera moins difficile à pétrir, et elle vous donnera un pain plus abondant.

J'ai tout lieu de présumer que si vous mettez un fort levain détrempé avec une décoction suffisante de son fortement exprimé, votre pain sera plus savoureux, se tiendra plus frais ; il sera meilleur, si vous pétrissez avec cette même eau.

Au reste, vous trouverez à employer votre son, en le donnant aux poules, aux cochons, etc.

Voilà, je crois, le moins mauvais parti que vous pouvez tirer de la situation où vous êtes. Ce moyen consiste principalement à bien faire sécher vos gerbes avant de penser à les battre ; le reste est moins difficile.

(*Feuille du Cultivateur.*)

SPECTACLES.

Le retour de la saison favorable aux spectacles, rend au Théâtre-Français son éclat accoutumé. Les premiers sujets sont revenus des départemens où leur réputation les avait fait appeler ; et la réunion complettée paraît s'occuper à varier son répertoire et nos plaisirs. La terreur tragique a reparu avec Talma ; la majesté des reines, avec Mlle Raucourt ; le comique délicat et fin, avec Fleury ; et les graces, avec Mlle Contat. Les représentations de *Cinna*, de *Rodogune*, d'*Œdipe*, celles du *Philosophe marié*, du *Vieux Célibataire*, ont été très-brillantes : le public s'y était porté en foule, et les comédiens ont reconnu cet empressement flatteur en redoublant d'efforts et de talens. On peut particulierement faire mention de Saint-Phal, dans le rôle du *Vieux Célibataire*. Ce rôle n'est pas d'une grande difficulté : tout comédien intelligent, ayant le physique convenable, le jouera d'une maniere satisfaisante : il est assez bien tracé, et est assez comique en soi pour ne pas devoir, comme tant d'autres, son succès au talent du comédien : mais l'étonnante perfection avec laquelle Molé avait établi le rôle, le rendait une partie de son héritage dangereuse à recueillir. Saint-Phal qui déjà avait paru dans l'*Amant bourru*, et qui, sans doute, tentera de paraître dans le *Bourru bienfaisant*, nous a rendu Molé dans le *Vieux Célibataire*, autant qu'il était possible de nous le rendre. Il n'a point cherché à faire pour ce rôle une étude nouvelle, certain que Molé en avait eu le sentiment le plus juste. Il a préféré faire bien en imitant, que de s'égarer en cherchant une route nouvelle. Cette modestie n'est point inséparable du talent : Saint-Phal le prouve, et les applaudissemens du public l'attestent. En général, cet acteur, très-bien placé dans ce rôle, n'y laissera rien à desirer, s'il lui donne un peu plus de couleur ; s'il en fait ressortir davantage les nuances. Molé ne le disait pas mieux, mais il y déployait plus de chaleur et d'abandon, et produisait un effet que Saint-Phal, avec plus de confiance, ne peut tarder d'obtenir lui-même.

Nous serions injustes si, parmi les motifs qui ramenent l'affluence au Théâtre-Français, nous n'établissions pas en ligne de compte les représentations d'une piece nouvelle, en trois actes et en vers, intitulée *la Leçon conjugale*, ou *l'Avis aux maris*. En rendant compte du succès de la *Jeune Femme colere* au théâtre de l'Impératrice, nous disions que trois auteurs s'étaient exercés sur le même sujet, fourni par Mme de Genlis, dans l'un de ses meilleurs contes moraux. Après la *Jeune Femme colere*, nous avons vu à l'Opéra-Comique l'*Avis aux Femmes*, ou le *Mari colere*. L'auteur, M. Cuilbert Pixéricourt, avait jugé à propos de prendre l'inverse, et de faire du *Mari instituteur*, la *Femme institutrice* : nous ne savons pas pourquoi cette inversion a paru peu naturelle et peu vraisemblable ; il y a peut-être tout autant de femmes capables de corriger leurs maris, que de maris propres à rectifier l'éducation de leurs femmes : mais cette idée qui, du moins a jeté quelque diversité dans la maniere de traiter le même sujet, n'a procuré à l'auteur qu'un faible succès. On en a pris l'occasion de l'inviter à retourner aux boulevards, où plusieurs mélo-

drames et pieces à spectacle de cet auteur, ont fait connaître son nom. Il semble qu'une autre conséquence eût été plus juste : l'inviter à quitter un genre facile où le succès n'est pas très-éloigné de l'obscurité, à se placer sur une scene plus élevée, et à redoubler d'efforts pour s'y maintenir, était plus raisonnable peut-être, et, à coup sûr, plus encourageant.

M. Pixéricourt, quoiqu'il en soit, avait associé à la fortune de sa petite piece l'un de nos compositeurs les plus propres à la faire réussir, M. Gaveaux. La musique de ce dernier a paru agréable ; mais elle n'a pas paru et ne pouvait paraître saillante. Nos bons opéra comiques, ceux qui sont particuliérement remarquables sous le rapport de la musique, sont d'une autre coupe, offrent d'autres situations, d'autres personnages, et surtout un autre dialogue que l'*Avis aux Femmes*. La musique vit d'images. Sur la conversation qui peut s'établir dans un salon, le compositeur trouvera rarement autre chose qu'un chant vague, et presque le même pour tous ses personnages. Tous ses moyens lui sont ravis : c'est ce qu'avaient bien senti les auteurs de *Félix*, de *Rose et Colas*, du *Droit du seigneur*, du *Jugement de Midas*, de *Zemir*, de *Nina*, et plus récemment celui d'*Euphrosine* et de l'*Irato*, celui même de *l'Amour filial*, en faveur duquel nous faisons ce rapprochement.

Mais revenons au Théatre-Français, à la *Leçon conjugale*, c'est-à-dire à la troisieme piece à laquelle le conte de Mme de Genlis a donné le jour ; et d'abord nous ferons quelque reproche aux auteurs MM. Chazet et Sewrin, de porter sur la scene française l'habitude de ces sortes d'associations, que le besoin de faire vîte a fait naître, et qui rarement garantissent que l'on a bien fait. Que pour une bluette conçue dans un souper, et écrite à la hâte, pour une circonstance quelconque, *inter syphos et pocula*, la gaîté s'alimente, et l'esprit s'anime du concours de quelques chansonniers, et de la tournure piquante des refrains qu'ils se rappellent, voilà ce qui se conçoit ; mais qu'une comédie soit l'ouvrage de quelques semaines, le résultat du travail de deux personnes qui ne peuvent avoir une maniere absolument semblable de voir le monde, d'envisager la société et ses rapports, les caracteres, les mœurs et les ridicules, c'est ce qui se conçoit moins facilement, c'est ce qu'on ne voit que depuis fort peu de tems, et ce qu'aucun succès marquant n'a encore justifié. Nous appliquons sur-tout cette observation au premier des auteurs que nous avons nommés, M. Chazet : en effet, nous n'entendons personne nier qu'il n'ait un esprit facile, de l'imagination, un talent aimable ; mais tout le monde se demande pourquoi il dépense ainsi, en communauté, ce même esprit dont il pourrait, avec une culture plus soignée, recueillir des fruits moins précoces, mais plus précieux, et qui lui appartiendraient à lui seul. C'est l'intérêt qu'il inspire qui fait ainsi parler ses amis, tandis que ses rivaux inquiets, ou ses ennemis l'abusent peut-être par un tout autre langage.

La Leçon conjugale pêche essentiellement par le plan, par la distribution des scenes ; en y réfléchissant bien, un seul homme eût reconnu qu'un tel sujet ne fournissait qu'un acte, ou entraînait l'introduction de personnages inutiles dans des scenes oiseuses ; et deux auteurs ne l'ont pas senti. Cette piece nous offre donc elle-même une preuve du danger des associations pour une comédie ; et si ensuite nous avons à y louer quelques détails gracieux, des tableaux bien faits, des tirades élégamment écrites, des réparties heureuses, et des vers bien tournés, nous nous plaignons encore de la manie des associations, en ne pouvant désigner auquel des associés on doit plus particuliérement rendre grace. Nous croyons naturellement devoir jetter les yeux sur celui des deux qui le plus souvent a pû se louer de la faveur du public ; mais alors nous blessons à-la-fois et la modestie de l'un, et l'amour-propre de l'autre. Mettons donc en commun pour *la Leçon conjugale* et la critique pour la contexture de l'ouvrage, et l'éloge pour la maniere dont en général il est écrit. L'ouvrage est joué avec beaucoup d'ensemble et de talent. Michaut fait dans un emploi nouveau des pas qui veulent être soutenus. Damas conserve sa chaleur, et s'attache chaque jour à être moins maniéré ; Mlle Mars semble n'étudier et ne jouer rien ; elle est chez elle, dit ce qu'elle pense, et agit comme elle parle. C'est un des plus précieux talens que la Comédie française ait à ménager.

S....

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS.

La présidence de M. Chaptal étant terminée, la Société de l'école de Médecine, dans sa séance du 11 de ce mois, a nommé pour son président M. Corvisart, premier médecin de Sa Majesté l'Empereur.

GRAVURES.

Sixieme livraison des Vues pittoresques de l'Italie, dessinées d'après nature, et publiées par Bourgeois, peintre.

Cet ouvrage, gravé à l'eau forte, formera un volume de 72 planches petit *in-folio*.

Il paraîtra exactement chaque mois une livraison de cet ouvrage ; la livraison est composée de six feuilles.

Le prix de l'abonnement est de 12 fr. pour trois livraisons, 24 fr. pour six, etc.

Les exemplaires sur papier vélin, premieres épreuves, se paieront double.

On souscrit, à Paris, chez l'auteur, au Musée des artistes, rue de Sorbonne ; au bureau des Annales du Musée, quai Bonaparte, n° 23, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes de l'Europe.

Les souscripteurs des départemens ajouteront 50 cent. pour frais de port.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

AVIS.

Dans l'assemblée générale des actionnaires des trois ponts sur la Seine, il a été arrêté, le 17 courant, que le lundi 21 et jours suivans, il sera payé au bureau de l'administration, rue neuve des Capucines, n° 3, pour intérêts et dividende du 4e trimestre de l'an 12, un pour cent par mois, à compter des époques des paiemens faits par les actionnaires dans le cours du même trimestre.

LIVRES DIVERS.

Recueil général des Lois, Arrêtés et Instructions, concernant la perception des droits réunis, imprimé par ordre de M. le conseiller-d'état, directeur-général de la Régie des droits réunis, 1 vol. in-8° de 360 pages, petit-romain sans interlignes, avec modeles et tableaux.

Prix, 3 .

A l'imprimerie, rue de l'Échiquier, n° 18.

Mémoires sur la chaleur, par le comte de Rumford, V. P. R. S., associé étranger de l'Institut national, etc. 1 vol. in-8° broché. Prix 4 fr. 75 c., et 5 fr. 45 c. franc de port.

A Paris, chez Firmin Didot, rue de Thionville, libraire pour les mathématiques, l'architecture, la marine et les éditions stéréotypes.

Grammaire italienne de Veneroni, simplifiée et réduite à 20 leçons, avec de nouveaux thêmes, de nouveaux dialogues, et un nouveau recueil de traits d'histoire, par Vergani, professeur au collége de la Marche, et auteur de la *Grammaire anglaise simplifiée*, et d'autres ouvrages élémentaires troisieme édition, corrigée et considérablement augmentée.

Prix, 1 fr. 50 cent. pour Paris, et 2 fr. par la poste.

A Paris, chez l'auteur, quai de l'Horloge du Palais, n° 28, près l'arcade de la Cour Lamoignon.

Les Chevaliers du Lyon, roman traduit de l'allemand sur la 10e édition, 6 vol. in-12, jolie figure. Prix, 10 fr. 50 cent. pour Paris, et 14 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 188, et passage Faydeau, n° 24.

La Trisection et la Multisection de l'Arc, par la règle du compas seulement, géométriquement et complètement démontrée sans algèbre ni calcul quelconque ; problème fameux et regardé solide jusqu'à présent, c'est-à-dire, dont la solution était démontrée impossible par les voies usitées de la géométrie ; par le cit. P.

A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire pour les Mathématiques, quai des Augustins, n° 11.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 ½
—— Courant.	57	57 ⅛
Londres	24 fr. 70 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	190 ½	186 ½
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 37 c.	14 fr. 15 c.
Lisbonne	450	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 70 c.
Livourne	5 fr. 25 c.	5 fr. 17 c.
Naples		
Milan	71. 19s 6d. p. 6f.	81. 18. 6 d.
Basle	pair	1 ⅛ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 50 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	2 fr. 70 c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France	1145 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj. Iphigénie en Aulide, et le Ballet de Télémaque. M. Vestris remplira le rôle de Télémaque. Mlle Victoire Saulnier continuera ses débuts par le pas du prix de la danse, avec M. Henry. Mlle Favre-Guiardelle dansera celui des filles de Lesbos. — Mercredi 30, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, et la reprise de la Dansomanie. — Incessamment, bal paré et masqué.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Briséis, la Leçon conjugale.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la 1re repr. des Trois Cousines, et les Conjectures. — Demain, au bénéfice de M. Dupont, acteur retiré de la comédie française, Phedre, tragédie de Racine. *Acteurs :* MM. Saint-Prix, Damas, Desprez ; Mmes Thénard, Bourgoin, Duchesnois, Gros, Patrat. L'Habit du chevalier de Grammont, opéra-comique. *Acteurs :* MM. Dozainville, Martin, Jausserand, Granger, Kammerer ; Mmes Crétu, Rosette, Pingenet cadette, Simonet. Un Divertissement, dans lequel danseront MM. Duport, Beaupré, Saint-Amand ; Mmes Delisle, Riviere, Fanni, Florine, Boilay.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Aline, reine de Golconde, et les Deux Journées.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, Edouard et Adele, et les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Amant pourru, Guerre ouverte, et le Dragon de Thionville.

Théâtre Moliere. Relâche, pour les dernieres répétition du Gascon ; gascon malgré lui, op. nouv. en deux actes.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Samedi, la 1re repr. des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc. par M. Thiémet. — Dimanche, à midi, l'ouverture des Concerts.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Arrêts constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 53. *Mercredi, 23 brumaire an 13 de la république* (*14 novembre 1804.*)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 18 octobre (*26 vendemiaire.*)

En conséquence de la convention conclue entre Bekir-Pacha et les chefs des insurgés serviens, ces derniers ont levé le camp qu'ils avaient devant Belgrade; la plupart se sont retirés dans leurs foyers; le reste, au nombre de 3000 hommes, forme un corps de réserve, qui doit veiller à l'exécution des articles du traité, et s'opposer à toute infraction de la part des Turcs. Ce corps a pris des quartiers dans les villages voisins de Belgrade, et a occupé tous les passages et défilés. Le général en chef Czerni-Georges et les autres principaux chefs se tiennent aussi à proximité. Le plénipotentiaire de la Porte, Bekir-Pacha, qui s'était rendu, le 12, au camp des Serviens, pour signer la paix, est revenu le 15 à Belgrade. C'est d'après une stipulation particulière que les insurgés ont la faculté de tenir sur pied le corps susmentionné. On dit qu'ils doivent se rassembler de nouveau au printems prochain. Ainsi leur dissolution ne peut être regardée comme absolue, et tout paraît dépendre de la conduite que les Turcs tiendront ultérieurement à leur égard.

Le firman publié, le 4 de ce mois, et qui rappelle tous les sujets serviens qui se sont éloignés durant les troubles, a déjà produit de l'effet. La plupart des Turcs de Belgrade qui s'étaient réfugiés ici, sont retournés dans leurs foyers; les autres se disposent à partir. Le passage des marchandises d'une rive à l'autre, est aussi très-fréquent.

Du 19 — Il vient de survenir un incident qui a répandu de nouveau l'inquiétude à Belgrade. Bekir-Pacha voulait quitter hier cette ville pour se rendre à Constantinople. Les Kersales se sont opposés à son départ; ils ont exigé que ce plénipotentiaire leur payât les arrérages de leur solde et pourvût à leur entretien pour tout l'hiver. D'après son refus prononcé avec énergie, ils l'ont arrêté en le menaçant des plus mauvais traitemens. Bekir-Pacha a fait, dit-on, demander du secours à Czerni-Georges, et l'on croit que ce dernier va rassembler de nouveau ses troupes pour marcher contre Belgrade, et délivrer enfin cette ville de la tyrannie d'une milice qui ne connaît aucun frein. Plusieurs habitans de Belgrade ont pris la fuite la nuit dernière, craignant qu'il n'arrive quelque fâcheux événement.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 6 novembre (*15 brumaire.*)

Plusieurs Etats de l'Empire se préparent déjà à envoyer des députés à Mayence, pour traiter avec le conseiller-d'état français Jollivet, qui y est attendu dans une quinzaine de jours, sur les dettes autrefois affectées sur la rive gauche du Rhin, et qui sont aujourd'hui à la charge des princes de l'Allemagne, d'après l'arrangement conclu à cet égard à Ratisbonne.

— Les séances de la diète de Ratisbonne y ont recommencé lundi dernier.

— Les dernieres lettres de Vienne annoncent que S. M. l'empereur n'était pas encore arrivé dans cette ville, mais qu'il y était attendu dans la huitaine. On ne croit plus que S. M. se rende à Salzbourg.

— On attend dans quelques jours à Augsbourg le prince électoral de Baviere, qui commence son cours de voyages. S. A., après avoir visité cette ville, entrera en Italie par le Tyrol; elle se propose, dit-on, de passer une grande partie de l'hiver à Rome et à Naples.

TOSCANE.

Florence, le 27 octobre (*5 brumaire.*)

Les nouvelles de Livourne continuent à être d'un contenu assez tranquillisant. Il y a eu, le 25, une seconde assemblée et délibération de médecins sur la nature et l'état de la maladie, qui a itérativement été jugée n'être pas contagieuse, et ne demander aucunes mesures extraordinaires. On s'est assuré en outre d'une méthode de traiter la maladie à laquelle elle cede facilement, de maniere que le plus petit nombre de ceux qui en sont attaqués meurent, et qu'en général la mortalité est actuellement moins grande à Livourne, qu'on le remarque ordinairement quand il y regne des maladies as.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 6 novembre (*15 brumaire.*)

Le froid est si violent depuis avant-hier, que plusieurs de nos canaux sont gelés; ce changement de température contribuera à faire cesser les fievres malignes qui s'étaient déclarées dans quelques contrées de la République.

Pour prévenir les maux occasionnés presque tous les hivers par les inondations, une commission du gouvernement doit se rendre, dans le courant de cette semaine dans le département de la Gueldre pour examiner les digues, écluses et autres ouvrages hydrauliques, et ordonner les améliorations et réparations nécessaires, afin d'assurer par-là la situation des rivières.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 novembre (*11 brumaire.*)

Tous nos papiers sont remplis de discussions sur la capture des frégates espagnoles; et les journaux ministériels se donnent beaucoup de peine pour justifier cette mesure sur des principes de droit public. Il faudrait à ces apologistes plus d'esprit et plus d'éloquence qu'ils n'en ont pour faire goûter leurs argumens à tout homme de bon sens. Quoique jusqu'à présent le cri de *guerre avec l'Espagne* ait toujours été très-populaire, il ne paraît pas que, dans cette occasion, le peuple soit très-disposé, malgré son goût pour les trésors des galions, à voir entreprendre une nouvelle guerre. On commence à croire que les mines du Mexique et du Pérou, qui sont si nécessaires à l'Espagne, pourraient bien ne pas être un grand avantage pour nous. Nous nous sommes déjà emparés dans cette guerre de plusieurs de ces établissemens ennemis, et jusqu'à présent ces acquisitions ne nous ont valu qu'un accroissement d'impôts pour subvenir aux nouveaux frais qu'elles ont occasionnés.

— Les dernieres élections ont donné lieu à plusieurs procès, dans lesquels on est obligé de vérifier par serment la validité des votes qui ont été donnés; et dans cette occasion, comme dans toutes celles de ce genre il s'est rencontré un grand nombre de témoignages argués de faux. Pour la seule élection de Westminster, il y a déjà eu quatorze plaintes pour crime de parjure, portées devant le grand-juré et reconnues fondées.

— Le vaisseau *the Ganges*, de 74 canons, arriva lundi dernier du Ferrol à Portsmouth. Suivant le rapport des officiers, on attendait à Cadix le vaisseau *le Silence*, venant de Vera-Cruz, avec un chargement de 5,500,000 dollars.

— L'on apprend que si John Ordre, qui a arboré son pavillon à bord du vaisseau *the Glory*, sera le successeur de lord Nelson, qui, à cause de l'affaiblissement de sa santé, a dû demander un congé pour revenir en Angleterre.

INTERIEUR.

Nice, le 9 brumaire.

Lundi 7 courant, il est arrivé dans ce port un bâtiment nolisé à Malaga par quelques familles françaises qui ont voulu se soustraire aux dangers de la maladie qui afflige cette malheureuse cité. Ce bâtiment partit pour Marseille ers le milieu de fructidor; mais contrarié par les vents, il fut forcé de se réfugier à Almérie, où il passa un mois sans qu'on permît à personne de mettre pied à terre; reparti au bout de ce tems pour continuer sa route, il était enfin au terme de son voyage, lorsqu'un coup de vent l'ayant fait dépasser la rade qui est en avant de Marseille, l'a chassé jusqu'ici où il est venu prendre des provisions, attendu qu'il ne lui restait plus de viennes qu'un peu de pain. La déclaration, tant de l'équipage que des passagers, est que, pendant soixante-dix jours qui se sont écoulés depuis leur départ de Malaga, et malgré les incommodités ordinaires dans les voyages de mer, ils n'ont eu dans leur bord aucune espece de maladie, et que tous y ont joui d'une parfaite santé, sans en excepter même une femme enceinte, qui est accouchée heureusement et au terme ordinaire.

Cette déclaration, appuyée du serment, n'a pas empêché les officiers de santé de prendre toutes les précautions que méritait une pareille circonstance; des gardes ont été placées et par terre et sur mer pour empêcher toute communication; et le lendemain, hier matin, on a fait repartir ce bâtiment, après lui avoir fourni les provisions dont il avait besoin.

Paris, le 22 brumaire.

DECRETS IMPERIAUX.

22 fructidor an 12. — Décret portant fixation du costume des professeurs des Ecoles de pharmacie.

Ce décret est conçu en ces termes:

Art. Ier. Les professeurs des Ecoles de pharmacie porteront un costume dans l'exercice de leurs fonctions; il sera ainsi qu'il suit:

Habit noir à la française.

Robe noire d'étamine avec des devants de soie, couleur rouge foncé.

Toque en soie, même couleur; cravatte de batiste tombante.

II. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

---

22 fructidor an 12. — Décret conçu en ces termes:

Art. Ier. Le sieur Levieux, fils, est nommé commissaire impérial près la monnaie de Rouen, en remplacement du sieur Levieux son pere, élu membre du corps-législatif.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

---

22 fructidor an 12. — Décret portant autorisation au sieur Renaty, médecin de l'université de Padoue, d'exercer la médecine en France.

Ce décret est conçu en ces termes:

Art. Ier. Le sieur Renaty, docteur-médecin de l'université de Padoue, et qui a servi avec distinction dans les armées d'Italie, d'Orient et de Saint-Domingue, est autorisé à exercer la médecine en France.

II. Le présent décret lui tiendra lieu de diplôme pour être présenté aux autorités locales de son domicile, conformément à l'art. XXIV de la loi du 19 ventose an 11, sur l'exercice de la médecine.

III. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

2e jour complémentaire an 12. — Décret conçu en ces termes:

Art. Ier. Le sieur Hostallier est nommé aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du département de l'Aude, en remplacement du sieur Sizaire, décédé.

II. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

---

2 complémentaire an 12. — Décret conçu en ces termes:

Art. Ier. M. Reboul, censeur des études au lycée de Nîmes, est nommé proviseur du lycée de Marseille, en remplacement de M. Roman, démissionnaire;

M. Reydellet, censeur des études au lycée de Marseille, passe en cette qualité à celui de Nîmes;

Et M. Raynal, professeur au lycée de Marseille, est nommé censeur des études au même lycée, en remplacement de M. Reydellet.

II. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

---

3 vendemiaire an 13. — Décret portant fixation d'un droit de 15 centimes pour cent, pour la sortie des cotons filés et ouates de coton; ce décret est conçu en ces termes:

Art. Ier. Les cotons filés et ouates de coton ne seront assujettis à la sortie qu'au droit de balance de 15 centimes par 100 fr. de valeur.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Le 5 vendemiaire an 13, un décret conçu en ces termes :

M. Govon de Matignon est nommé auditeur près le ministre et la section de la guerre, en remplacement de M. d'Arberg.

---

23 vendemiaire an 13. — Décret portant délivrance et promulgation de brevets d'invention, etc. Ce décret est conçu en ces termes.

Art. Ier. Le 13 germinal de l'an 12, il a été délivré par le ministre de l'intérieur, à M. Pierre Jandeau, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 28, une attestation de demande d'un certificat de perfectionnement du métier à bas, pour l'invention duquel il a été expédié un brevet de cinq années, le 24 ventose de l'an 11, sous le n° 210.

Le même jour, il a été délivré à MM. François Leblanc, machiniste demeurant à Reims, une attestation de demande d'un certificat de perfectionde la machine nement à tondre les étoffes, pour l'invention de la machine de laquelle il lui a été expédié un brevet de cinq années, le 2 brumaire dernier, sous le n° 228.

Le même jour, il a été délivré à MM. Callias, freres, une attestation de demande d'un certificat d'additions et changemens à leurs procédés de carbonisation de la tourbe, pour l'invention desquels il leur a été expédié un brevet de quinze années, le 7 nivose de l'an 11, sous le n° 203.

Le même jour, il a été délivré à M. Jacques-Charles Duval, marchand miroitier, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint Eustache, n° 37, un certificat de demande d'un brevet de cinq années, pour l'invention d'un polyedre à lampe, ou miroir concave à glace plane.

Le 16 prairial suivant, il a été délivré à M. Lange, demeurant à Paris, rue Saint-Avoye, n° 140, un certificat de demande d'un brevet de dix années, pour l'invention de procédés propres à élever les fluides, même les gaz, et notamment l'huile dans les lampes à courant d'air, de son invention.

Le même jour, il a été délivré à M. Charles Joly, fabricant de lampes, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain l'Auxerrois, n° 11, près la colonade du Louvre, une attestation de demande d'un certificat de perfections et d'additions à la lampe à double courant d'air, pour laquelle il avait obtenu un brevet d'invention, le 27 frimaire de l'an 10.

Le 30 du même mois, il a été délivré à M. Henri Henory, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue de l'Ecole de Médecine, n° 1er, un certificat de demande d'un brevet de cinq années pour l'invention d'une maniere perfectionnée de préparer un fluide propre à rendre toute espece de cuir, vieux ou neuf, imperméable et élastique.

II. Il sera adressé à chacun des brevetés une expédition du présent décret. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de cette disposition.

III. Le présent décret sera inséré au Bulletin des lois.

---

23 vendemiaire an 13. — Décret portant délivrance et promulgation de brevet d'invention.

Ce décret est conçu en ces termes :

Art. Ier. Le 21 messidor de l'an 12, il a été délivré par le ministre de l'intérieur, à M. Lange, demeurant à Paris, rue Saint-Avoye, n° 140, une attestation de sa demande d'un certificat de perfectionnement et d'additions aux six procédés pour lesquels il lui avait été expédié un brevet d'invention le 16 prairial précédent; procédés qui consistent à élever graduellement les fluides, même les gaz, et notamment l'huile dans les lampes à courant d'air.

Le même jour, il a été délivré à M. Jean-Henri Wathier, mécanicien, demeurant à Charleville, département des Ardennes, une attestation de sa demande d'un certificat de perfectionnement de sa machine à tondre les draps, pour laquelle il lui avait été expédié un brevet d'invention, le 24 pluviose précédent.

Le même jour, il a été délivré à M. Rochon, demeurant à Paris, hôtel la Rochefoucauld rue de Seine, un certificat de demande d'un brevet de cinq années, pour l'invention de la maniere de fabriquer une chandelle économique avec la graisse des os et du suif de mouton.

Le 28 du même mois de messidor, il a été délivré à M. René le Guay, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, n° 124, un certificat de demande d'un brevet de cinq années, pour l'invention d'une nouvelle maniere de faire les perruques, qui consiste à tisser en même tems et les cheveux et l'étoffe à laquelle ils sont adhérens.

Le 5 thermidor suivant, il a été délivré à M. Samuel Hawkins, citoyen des États-Unis de l'Amérique, demeurant à Paris, hôtel de Richelieu, rue de la Loi, un certificat de demande d'un brevet de cinq ans pour l'importation d'une nouvelle maniere d'piquer et d'employer les canons et leurs af d'après les procédés de Gover.

Le 12 du même s, il a été délivré à M. Vincard, imprimeur des P. êtres Saint-Séverin, un certificat demande d'un brevet de cinq années, pour ention de nouveaux caractères d'impression c nomme *Hamapoly-grammatiques*.

Le même jour, été délivré à M. François-Revol, neveu, fabst de fayence, demeurant à Lyon, quai Mercise, n.° 116, un certificat de demande d'uevet de cinq années, pour l'invention d'un fopropre à cuire la fayence avec du charbon dre.

Le 6 fructidor sui, il a été délivré à MM. Oyon et compagnieabitans de Villabé, arrondissement de Corbi département de Seine et Oise, un certificat demande d'un brevet de dix années, pour l'ntion de nouveaux procédés de manipulatiole la tourbe.

Le 27 du même nde fructidor, il a été délivré à M. Claude Dny, demeurant à Soissons, département de l'Ai, un certificat de demande d'un brevet de cinq nées, pour l'invention d'un nouveau procédé ref à la carbonisation de la tourbe.

Le quatrieme jourplémentaire de l'an 12, il a été délivré à Marthelémi-Louis Cotte, propriétaire, demeurant ns la commune de Pouzols, arrondissement de Lève, un certificat de demande d'un brevet quinze années, pour l'invention d'un procédà l'aide duquel les bateaux peuvent remonte lecourant des rivieres et des fleuves, sans le secors d'aucun moteur animal.

II. Le présent déct sera inséré dans le plus prochain numéro duBulletin des lois.

III. Il sera adressé chacun des brevetés, une expédition de l'acte qui le concerne; le ministre de l'intérieur est chgé de l'exécution de cette disposition.

---

28 vendemiaire an 13. — Décret conçu en ces termes :

Le sieur Barbance, receveur particulier de Ville Neuve-d'Agen est nommé receveur-général du département de Hautes-Pyrénées, en remplacement du sieur Chapuis, décédé.

---

3 brumaire an 13. — Décret dont la teneur suit :

Art. Ier. Le sieur Cheminant, actuellement maire de Mayenne, t nommé aux fonctions de membre du conseil d préfecture du département de la Mayenne, en emplacement de M. Dalibourg, nommé à d'ares fonctions.

II. Le ministre d l'intérieur est chargé de l'exécution du préset décret.

---

2 brumaire an 1 — Décret conçu en termes :

Art. Ier. M. Fabregittes, maire actuel de Lodève, département de l'Hérult, est nommé sous-préfet de l'arrondissement e Lodève, en remplacement de M. Fabreguettes son frere, retiré pour cause d'infirmité.

II. Le ministre de intérieur est chargé de l'exécution du présent décet.

---

3 brumaire an 1. — Décret conçu en ces termes :

Le sieur Chazaud, ils aîné, est nommé receveur-général des contributions du département de la Vienne, en remplacement du sieur Chazaud, pere, démissionnaire.

Le sieur Chazaud fils, se rendra auprès du préfet pour prêter son serment et être installé.

---

5 brumaire an 1. — Décret concernant le costume des commissaires de la comptabilité nationale; ce décret est conçu en ces termes :

Art. Ier. Le costume des commissaires de la comptabilité nationale, sera désormais ainsi qu'il suit :

Habit violet, à la française, veste blanche, brodés en plein, ensoie verte, du dessin actuel de la comptabilité, culotte noire, épée française, écharpe de soie verte à franges d'or, chapeau français à ganses d'amer.

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

---

9 brumaire an 13. — Décret portant déchéance des droits résultans des brevets d'invention, perfectionnement, etc., délivrés à divers particuliers qui n'ont point rempli les obligations exigées; ce décret est conçu en ces termes :

Art. Ier. Les seize particuliers dont les noms suivent, et qui n'ont pas satisfait aux dispositions de l'article IV du titre II de la loi du 25 mai 1791, sont déchus des droits résultans des brevets d'invention, perfectionnement ou importation, qui leur ont été délivrés.

Le sieur Focard-Château, breveté le 12 thermidor de l'an 9, pour l'invention d'un appareil nommé *retardateur des fermentations*.

Les sieurs Georges et Duplat, brevetés le 7 frimaire de l'an 10, pour l'invention de procédés relatifs à l'impression de la musique.

Le sieur Olivier, breveté le 22 nivose de l'an 10, pour l'invention de procédés concernant la fabrication de tableaux en fayence, terre vernissée, etc.

Le sieur Vallon, breveté le 22 germinal de l'an 10, pour l'invention des moyens de convertir l'étoupe en charpie vierge et en ouate.

Le sieur Odiorne, breveté les 5 et 12 prairial de l'an 10, pour l'importation d'un lock perpétuel et d'un instrument nommé *horison artificiel*.

Le sieur Mons, breveté le 6 fructidor de l'an 10, pour l'invention d'une liqueur qui rend les draps, les papiers, etc. impénétrables à l'eau.

Les sieurs Brun, Berneval et Magnan, brevetés le 20 vendemiaire de l'an 11, pour l'invention d'une charrue propre à la culture des cannes à sucre.

Les sieurs Smith et Thomas, brevetés le 2 frimaire de l'an 11, pour l'invention de procédés propres à rendre les cuirs imperméables à l'eau.

Le sieur Marguerie, breveté le 30 frimaire de l'an 11, pour l'invention des moyens relatifs à la fabrication d'un papier pour tenture, imitant le satin et l'argent.

Le sieur Boudier, breveté le 4 nivose de l'an 11, pour l'invention de procédés concernant une fabrication de carreaux servant à construire les âtres des fours des boulangers.

Le sieur Nazo, breveté le 17 nivose de l'an 11, pour l'importation d'un procédé relatif à la fabrication de l'eau-de-vie avec des raisins secs.

Le sieur Bercy, breveté le 21 nivose de l'an 11, pour l'invention de procédés dans la préparation des cuirs propres à la confection des *schakos*.

Le sieur Prungnaud, breveté le 17 pluviose de l'an 11, pour des procédés relatifs à la préparation et à l'impression des cuirs corroyés.

Le sieur Auger breveté le 26 pluviose de l'an 11, pour la fabrication du chocolat avec le seul cacao de nos îles.

Le sieur Dauberte, breveté le 10 ventose de l'an 11, pour l'invention de procédés tendans à conserver les huîtres de Marennes, et à les amener fraîches à Paris.

Le sieur Girard, breveté le 1er germinal de l'an 11, pour l'invention d'un nouveau mécanisme applicable aux lampes à double courant d'air.

II. Les mémoires descriptifs et les dessins fournis par les brevetés en déchéance, seront remis à l'administrateur du conservatoire des arts et métiers, pour être livrés au public, par la voie de l'impression et de la gravure.

III. Le présent décret sera inséré au Bulletin des lois.

---

9 brumaire an 13. — Décret conçu en ces termes :

M. Aronio, premier adjoint au maire de Lille, département du Nord, est nommé aux fonctions de membre du conseil de préfecture du département du Nord, en remplacement de M. Varlet, démissionnaire.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

---

5 brumaire. — Avis du conseil-d'état, relatif à l'usage que l'on doit faire de l'épée et des armes d'honneur des militaires, après leur décès.

Cet avis est conçu en ces termes :

Le conseil-d'état, qui, en exécution d'un renvoi qui lui a été fait par S. M. L'EMPEREUR, a entendu la section de la guerre, sur un rapport du ministre de ce département, ayant pour objet de déterminer si, conformément à l'ordonnance de 1768, l'épée d'un officier décédé doit être donnée à l'officier chargé du soin de ses obsèques, et quel usage on doit faire des armes d'honneur des militaires décédés;

Considérant que les armes d'honneur, toujours méritées par des actions éclatantes, et l'épée des officiers décédés après avoir bien servi leur pays, sont une propriété sacrée et la portion la plus pré-

cieuse de leur héritage ; que l'aspect de ces armes peut inspirer aux descendans de ceux qui les ont obtenues ou portées, le desir de suivre leurs glorieux exemples,

Est d'avis

1.° Que, dans aucun cas, les officiers de service pour des obsèques n'ont, à ce titre, aucune prétention à former sur l'épée, ni moins encore sur les armes d'honneur des militaires décédés ;

2.° Que les militaires qui ont obtenu des armes d'honneur ont incontestablement le droit d'en disposer par testament ; que lorsqu'ils n'en auront pas disposé ainsi, ces armes doivent être envoyées par le commandant de la place ou du lieu, au maire de la commune du domicile du décédé, pour être, par ce magistrat, remises avec solennité, et en présence du conseil municipal, à ses héritiers ;

Qu'il doit en être de même de l'épée de tout officier mort sur le champ de bataille ou des suites de ses blessures, et que celle des autres officiers, doit être remise à leurs héritiers avec les autres parties de leur héritage.

---

5 brumaire an 13. — Avis du conseil-d'état, relatif au rang que doivent occuper, dans les cérémonies publiques, les généraux de division et de brigade et les autres officiers du génie d'artillerie du génie, employés dans les divisions et dans les places.

Cet avis est conçu en ces termes :

Le conseil d'état qui, en exécution d'un renvoi qui lui a été fait par S. M. l'EMPEREUR, a entendu la section de la guerre sur un rapport du ministre de ce département, relatif au rang que, dans les cérémonies publiques, doivent occuper les généraux de division et de brigade d'artillerie et du génie, ainsi que les autres officiers de ces deux corps employés dans les divisions et dans les places, est d'avis :

1°. Que les officiers-généraux et supérieurs de l'artillerie et du génie, qui seront attachés à une division militaire, doivent, dans les cérémonies publiques, marcher avec l'état-major de la division, et prendre, parmi les officiers qui le composeront, leur rang en raison de leur grade et de leur ancienneté dans ledit grade ;

2°. Que les officiers de ces corps qui ne seront attachés qu'à un seul département, doivent marcher avec l'état-major dudit département et prendre, parmi les officiers qui le composeront, leur rang en raison de leur grade et de leur ancienneté dans ledit grade ;

3°. Enfin que les officiers desdits corps qui ne seront attachés qu'à une place, doivent marcher avec l'état-major de ladite place et prendre, parmi les officiers qui le composeront, leur rang en raison de leur grade et de leur ancienneté dans ledit grade.

MINISTÈRE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 12 fructidor an 12, sur la requête d'Edmée-Madelaine-Angelique Grasson, fille majeure, demeurant à Saint-Florentin, arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, demanderesse en déclaration d'absence d'Edme-Joseph-Gabriel et Vast-Edme-Toussaint Grasson, ses frères, qui ont quitté la commune de Saint-Florentin, lieu de leur domicile ; le premier, depuis plus de 20 ans, et le second, depuis plus de 11, sans qu'on ait eu de leurs nouvelles ;

Le tribunal de première instance, séant à Auxerre, a ordonné qu'il serait procédé à enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'époque et les motifs de l'absence desdits sieurs Grasson, frères de la demanderesse, et sur les causes qui ont pu empêcher d'avoir de leurs nouvelles.

Sur la demande de Pierre Bucaille, cultivateur à Remilly, département de la Manche ; le tribunal de première instance de Saint-Lô a ordonné, par jugement du 4 vendemiaire an 13, que l'absence de Jean-Pierre Bucaille, neveu du pétitionnaire, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Nicolas-Roch Freschard, le tribunal de 1re instance de Saint-Mihiel, département de la Meuse, a ordonné, par jugement du 3 fructidor an 12, que les demandeurs feraient preuve, contradictoirement avec le procureur impérial, afin de constater l'absence dudit Nicolas-Roch Freschard qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande des consorts Pesson, le tribunal de première instance de Vendôme, département de Loir-et-Cher, a ordonné, par jugement du 30 thermidor an 12, que l'absence du sieur Julien-Joseph Pesson, de la commune de Villedieu, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de François et Jean Lefas, cultivateurs à Papillon, commune d'Ercé, en déclaration d'absence de Joseph Derquer, parti comme réquisitionnaire pour Nancy, au mois de floréal an 2 ;

Le tribunal de première instance à Rennes, département d'Ille et Vilaine, a ordonné que les parties informeraient devant M. Lemoulle, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph Derquer.

Par jugement du 14 fructidor an 12, le tribunal de première instance de Murat, département du Cantal, après avoir pris connaissance de l'enquête ordonnée par son jugement du 4 fructidor an 11, et après avoir entendu le procureur impérial, a déclaré absent le sieur Nazaire Raboisson, et a renvoyé les mariés Malarauche en possession des portions à eux revenant dans les biens par lui délaissés.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Lavaur, département du Tarn, a ordonné, par jugement du 14 fructidor an 12, que l'absence d'Antoine Artigue, qui a quitté la commune de Saint-Germier au mois de floréal de l'an 1er, serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial et reçue par le président du tribunal.

Par jugement du 9 fructidor an 12, sur la requête de Jean-François Guilhem, cultivateur ; demeurant à Saint-Martin-de-Villereglan, arrondissement de Limoux, département de l'Aude, dans laquelle il expose que Jean-Pierre Guilhem, son frère, est absent de ladite commune depuis environ cinq ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles ;

Le tribunal de première instance à Limoux a ordonné qu'il serait procédé à une enquête sur l'absence dudit Jean-Pierre Guilhem en la forme ordinaire.

Par jugement du 13 fructidor an 12, le tribunal de première instance de Chinon, département d'Indre-et-Loire, se fondant sur le résultat d'une enquête précédemment ordonnée, a déclaré l'absence des sieurs René-Félix et Joseph Guidaré, et renvoie leurs héritiers présomptifs en possession provisoire de leurs biens.

Sur la demande de Joseph-Nicolas Carlier, le tribunal de première instance de Laon, département de l'Aisne, a ordonné, par jugement du 19 fructidor dernier, que l'absence d'Antoine-Michel Carlier, frère du pétitionnaire, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance d'Auxerre, département de l'Yonne, a ordonné, par jugement du 26 fructidor an 12, que l'absence d'Edme Puissant serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance — Paris, le 20 brumaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu l'article III de la section 2e de l'arrêté du Gouvernement du 12 messidor an 8 ;

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Tous militaires ou marins, de quelque grade et de quelqu'armé qu'ils soient, voyageant isolément et non avec leurs corps, sont tenus, en arrivant à Paris, de se présenter, dans les vingt-quatre heures, à la préfecture de police, pour y faire viser leurs congés ou permissions.

Les gardes-nationales appelées à la cérémonie du sacre et couronnement de S. M. l'EMPEREUR, devront également se présenter à leur arrivée à Paris, à la préfecture de police, et y faire viser leurs passeports ou permissions, sous les peines portées par les lois et réglemens de police.

Le tout indépendamment des formalités auxquelles ils sont tous tenus par les réglemens militaires.

II. La présente ordonnance sera imprimée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général du quatrième arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, et les autres préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PIS.

SCIENCES. — NOSOGRAPHIE.

Dissertation sur la Phthisie en général, ou les Maladies de consomption ; avec une nouvelle méthode de classification par ordres, genres et espèces de ces maladies ; présentée et soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris le 14 fructidor an 12, par Jean-Simon Neboux, de Préveranges (Cher), docteur en médecine, ex-officier de santé de la marine (1).

Quàm hæc genera tabis sint, animadvertere primùm oportet, quid sit in quo laboratur.

CORNEL. Cel. lib. 3, cap. 2, sect. 9.

On doit savoir gré à l'auteur de cette *Dissertation*, d'avoir pris pour sujet un cas pratique, dont la gravité fixe l'attention des hommes de l'art en même tems qu'il intéresse une très-grande portion de l'espèce humaine. La phthisie en général, et celles connues sous les noms de pulmonaire, de rachitique scrophuleuse, etc. etc., marquent dans les fastes médicaux par l'étendue et la cruauté de leurs ravages. On trouve beaucoup d'ouvrages écrits sur quelques-unes de ces espèces de phthisie, et bien peu sur le genre de cette affection morbifique. Il regne quelque confusion dans les définitions qu'on en a données ; les auteurs le désignent par des noms trop vagues, tels que sont le mot latin *tabes*, et les expressions francisées d'atrophie, de marasme, de consomption, d'émaciation, d'étisie, etc.

Cependant, il nous semble que le dissertateur a un peu exagéré le désordre apparent qu'on reproche à nos traités de médecine sur la pthisie en général. Le célebre Stoll a consacré une partie de ses aphorismes à caractériser le genre de cette maladie ; il a assigné les causes des différentes espèces, et les remedes qu'on doit leur opposer. Son travail, sous le titre de *Febris lenta cctica*, peut servir de base à une bonne classification. Il est facile de reconnaître aussi dans Thomas Willis, les principaux fondemens de la doctrine que nous allons analyser, et même un apperçu très clair de la nouvelle classification donnée par l'auteur. (Voyez dans le tome II, section Ière, chapitre V, des ouvrages de Willis, le titre *de Medicamentorum operationibus*.

La théorie de J. S. Néboux, peut se réduire aux propositions suivantes :

1°. L'excès ou le défaut d'embonpoint. La pénurie, ou la trop grande abondance des sucs nutritifs, donnent lieu à des maladies qui tiennent au même système, c'est-à-dire, à l'organe assimilateur. La fievre inflammatoire est le produit de la pléthore, et la fievre de consomption est la suite de l'affaiblissement de cet organe.

Voilà par conséquent deux maladies qui ne sont opposées que parce que chacune d'elles touche l'extrémité opposée de la même échelle. Tou·es deux sont essentielles, primitives.

2°. La fievre de consomption, envisagée dans son état de simplicité, se reconnaît dans celle qui accompagne la croissance précipitée, et dans la nostalgie.

3°. La fievre de consomption peut se compliquer d'affections nerveuses, muqueuses, bilieuses, adynamiques, ataxiques ; ces dernieres consument et détruisant rapidement le principe vital caracté, risent la peste.

De-là la classification des fievres de consomption en genres et en especes, comprenant les *fievres hectiques* causées par l'excès des secrétions ou des excrétions, les mêmes fievres causées par défaut dans la quantité ou dans la qualité des alimens ; celles dues au vice prédominant dans les humeurs, qui corrompt les sues nourriciers ; celles provenant de l'altération de quelqu'organe, plus ou moins essentiel à la vie, comme le foie, le poumon, la rate, etc., altération qui tourne, d'une maniere plus ou moins directe, au détriment du système nutritif.

De ces divisions, dont nous ne rapportons ici qu'une partie, l'auteur compose un tableau de classification, dans lequel figurent trois ordres, dont le premier contient cinq genres ; les especes du premier ordre sont dues, les unes à la pléthore, et de ce nombre est le *spleen* des Anglais ; les autres, telles que le diabète, la diarrhée, les leucorrhées, etc. sont justement attribuées à l'augmentation des excrétions. D'autres enfin recon-

(1) In-4° de 69 pages. — A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, imprimeur de l'Ecole de Medecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 406. — An 12 (1804).

naissant pour cause l'irritation de l'estomac et des intestins, par la présence des vers, d'un poison âcre, etc., ou la déperdition des forces résultant des vices du tempérament, d'affections morales, de travail excessif, etc. Le second ordre contient, sous deux genres, les espèces de cachexies qu'amène la non assimilation des principes nutritifs, par l'organe assimilateur, soit que le défaut vienne de l'organe lui-même, soit qu'il faille l'attribuer à la nature des substances alimentaires.

Le troisième et dernier ordre renferme six genres sous lesquels se placent toutes les espèces de phthisie, d'étisie ou de consomption, auxquelles donnent lieu l'altération d'un système ou d'un organe, par obstruction, embarras, induration, suppuration, ulcère, atrophie ou dessèchement, par amollissement ou décomposition, par *sucomposition* comme il arrive dans certaines affections arthritiques; enfin par déviation dans les secrétions comme dans la pique polonaise; l'étisie produite par le rachitisme, par l'hydropisie, ne se rapportent également qu'à des altérations d'organes, ou à des déviations dans leurs fonctions.

On peut juger, d'après cet apperçu, que le principal mérite de l'auteur de cette dissertation est d'avoir recueilli et réduit en un seul faisceau les traits de lumière qui étaient disséminés dans un grand nombre d'ouvrages sur une maladie qu'on ne peut trop étudier, parce qu'elle se reproduit sous des formes très-variées, et qu'il importe de ne pas se tromper sur la cause particulière qui l'a fait naître.

Si l'auteur n'a eu pour but que de préciser et de déterminer des notions et des définitions trop vagues, certes il a rempli ce but, ou du moins il a bien fait voir la marche qu'il faut prendre pour y arriver. Mais, plein de son sujet, il a trop souvent négligé le style; et quoiqu'une dissertation médicale n'ait pas besoin d'ornemens étrangers, du moins la diction doit-elle en être correcte, et sur-tout claire. Rien ne dépare plus un travail méthodique que le défaut de clarté; l'auteur l'évitera sans doute plus soigneusement, s'il se résout à traiter en grand la matière qu'il vient d'ébaucher. TOURLET.

AGRICULTURE.

M. Andriveau, notaire à Saint-Pourçain (Allier), vient de faire une découverte qui paraît offrir des avantages assez précieux pour l'agriculture et l'industrie française.

L'apocin ou herbe de la houette, en latin *apocynum*, paraît s'être naturalisée à Saint-Pourçain, du moins elle y existe depuis plus de vingt ans; on la voyait comme une plante rare, mais on n'en connaissait, ni on n'en cherchait à connaître les produits et les propriétés. M. Andriveau l'a examinée avec soin, et c'est convaincu que c'est la même plante dont Valmont-de-Bomare a parlé dans son Dictionnaire, sous les noms d'*apocin*, *tue-chien*, et *herbe à la houette*; Linnæus l'a aussi décrite sous le nom de l'*apocynum*. Cette plante est originaire d'Egypte; elle s'élève à la hauteur de près d'un mètre; ses feuilles sont larges et épaisses; ses fleurs forment une espèce de cloche; elles sont découpées et purpurinées; les abeilles viennent les chercher de très-loin; il paraît qu'elles contiennent un suc extrêmement mielleux. Les fruits sont un peu plus gros que les gousses de poivre rouge, et ont la même forme; ils sont oblongs et couverts de deux écorces; la première est verte, membraneuse et couverte d'une espèce de duvet qui se sèche par degrés, et qui ne paraît plus lorsque le fruit a acquis toute sa maturité; la seconde écorce est fort mince, lisse et de couleur safranée; ces écorces renferment la graine et une espèce de soie ou coton très-fin, très-mollet et très-blanc, que l'on connaît généralement sous le nom de *houette* ou *houette*. On a filé de cette houette soyeuse, et l'on en a fabriqué des gilets qui ont duré assez long-tems. Valmont-de-Bomare dit aussi que M. Latouvière, bonnetier du roi, en a fait filer pour fabriquer des velours, molletons et flanelles supérieures à celles d'Angleterre. On pourrait l'employer de plusieurs autres manières, et très-avantageusement. La graine a beaucoup de ressemblance avec celle du houblon; la tige est grosse comme le doigt; elle est couverte d'une première écorce chanvreuse et grossière, et d'une seconde, dont les filamens très-fins pourraient aussi être employés utilement dans les filatures,

Cette plante est très-laiteuse; il sort de la moindre cassure que l'on fait, soit à l'une des tiges, soit aux feuilles, beaucoup de lait gluant et aqueux; elle est vivace, et l'on a beaucoup de peine à la détruire; elle ne produit qu'après trois ans; elle vient dans toutes sortes de terres, pourvu qu'elles soient humides; elle n'exige point d'engrais; sa culture est infiniment simple. Il suffit de lui donner un labour tous les ans; elle fleurit au commencement de prairial; son fruit se cueille dans les premiers jours de brumaire: chaque pied donne communément 12, 15 et 20 gousses, et chaque gousse donne environ 8 grains pesant de soie ou coton soyeux; la soie est attachée après la graine.

M. Andriveau a donné de la soie à carder; il en conserve d'autre pour la montrer aux amateurs; il offre de la graine aux habitans de son département, qui lui en demanderont. Il leur conseille de faire des essais dans plusieurs endroits du département de l'Allier, pour voir si cette plante y viendra aussi bien qu'à Saint-Pourçain, où il espère la faire cultiver en grand. Il pense qu'un are de terre peut produire plus de trois kilogrammes de houette.

HISTOIRE. — BEAUX-ARTS.

Fastes militaires des Français, pendant la guerre de la révolution.

Les auteurs de l'ouvrage que nous annonçons, ont cru travailler efficacement à la gloire de leur nation, et rappeler les arts à leur destination la plus honorable, en les associant aux faits militaires les plus glorieux du 18e siècle. Leur but est de transporter, pour ainsi dire, le lecteur sur les lieux qui ont été le théâtre des combats et des victoires. Pour atteindre ce but, on a décrit tous les sites, on a retracé tous les mouvemens caractéristiques d'actions mémorables; on n'a négligé ni la vérité des costumes, ni la fidélité des portraits, ni l'intérêt des épisodes,

Ce monument, élevé à la gloire de nos armées, intéressera également l'ami des arts, qui trouve des jouissances dans l'imitation fidèle de la nature; le guerrier, à qui ses actions et celles de ses frères d'armes inspirent de si glorieux souvenirs; et l'étranger même, qui sait honorer ce qui est grand, admirer ce qui est sublime.

Chaque campagne sera composée de quatre estampes de 30 pouces de largeur sur 24 de hauteur, gravées au lavis; d'une carte générale des mouvemens, marches et opérations des armées, et d'un texte explicatif, et se vendra séparément. Celle de l'*Armée de réserve* sous les ordres de NAPOLÉON BONAPARTE, vû son influence sur les destinées de l'Europe a paru devoir être mise au jour la première. Les sujets des quatre tableaux sont:

Le passage du mont Saint-Bernard;
Le passage et le combat du Tesin;
La bataille de Montebello;
La bataille de Marengo.

On souscrit, dès à présent, à Paris, chez Gide, libraire, éditeur-propriétaire, rue Christine, n.o 3.

Les amateurs sont invités à souscrire le plutôt possible pour la campagne de l'Armée de réserve; les premières épreuves devant être scrupuleusement délivrées par ordre de numéro. On ne paye qu'en retirant l'ouvrage; le prix est de 100 francs. Les personnes qui ne se seront pas fait inscrire avant le premier janvier 1805, jour où elle paraîtra irrévocablement, la paieront 120 francs. *Les épreuves avant la lettre coûteront le double.*

LIVRES DIVERS.

Troisième livraison du *Cornelius Nepos français*, ou Notices historiques sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la révolution, par Châteauneuf. Prix pour douze cahiers 15 fr., et 19 fr. franc de port.

A Paris, rue Neuve des Bons-Enfans, n° 16; les directeurs des postes et les principaux libraires.

MM. les souscripteurs de Paris et ceux qui n'ont point affranchi, sont priés de faire retirer cette nouvelle livraison.

Almanach des ambassades, ou Liste générale des ambassadeurs, envoyés, ministres, résidens, chargés d'affaires, conseillers et secrétaires de légation, drogmans, consuls, commissaires des relations commerciales, et agens diplomatiques et commerciaux près les puissances et dans les villes et ports de toute l'Europe; par A. C. Wedekine.

On trouve dans cet ouvrage, composé avec tous les soins nécessaires, et sur les notes les plus authentiques, l'indication des postes diplomatiques, occupés antérieurement par les diplomates respectifs; celle des traités remarquables que quelques-uns d'entre eux ont conclus; celle de leur affiliation aux Sociétés savantes, etc. etc. L'auteur y a joint plusieurs matières biographiques; il est suivi d'un petit code des traités et des réglemens relatifs aux droits des légations et des consulats.

Un vol. pet. in-8°. — Prix, 3 fr., et 3 fr. 80 c. franc de port.

A Paris, chez Henriehs, libraire, rue de la Loi, n° 1231.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 ⅛ à ⅜
—— Courant.	57	57 ⅛
Londres	24 fr. 70 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	190 ⅛	186 ⅛
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 60 c.	14 fr. 35 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 45 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif.	4 fr. 80 c.	4 fr. 70 c.
Livourne	5 fr. 25 c.	5 fr. 17 c.
Naples		
Milan	7 l. 19 s 6d. p. 6 f.	8 l. 1 s. 6 d.
Basle	pair	1 ⅛ perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	⅛ p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 65 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France	1150 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., le Séducteur, et la Gageure imprévue. Mlle Contat jouera dans les deux pièces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, au bénéfice de M. Dupont, acteur retiré de la comédie française, Phedre, tragédie de Racine. *Acteurs:* MM. Saint-Prix, Damas, Desprez; Mmes Thénard, Bourgoin, Duchesnois, Gros, Patrat. L'Habit du chevalier de Grammont, opéra-comique. *Acteurs:* MM. Dozainville, Martin, Jausserand, Granger, Kammerer; Mmes Gréiu, Rosette, Pingenet cadette, Simonet. Un Divertissement, dans lequel danseront MM. Duport, Beaupré, Saint-Amand; Mmes Delisle, Riviere, Fanni, Florine, Boilay.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et.....

Théâtre du Vaudeville. Les deux Jambes, Scarron, et J. Monnet. — Demain, la 1re représent. de l'Original et le Portrait.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Cid, tragédie, et Guerre ouverte.

Théâtre Moliere. Relâche. — Demain, la 1re repr. du Gascon, gascon malgré lui, op. nouv. en deux actes.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Samedi, la 1re repr. des Proverbes, scènes d'imitation, ventriloque, etc. par M. Thiemet. — Dimanche, à midi, l'ouverture des Concerts.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 54. *Jeudi*, 24 *brumaire an* 13 *de la République* (15 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 30 *octobre* (8 *brumaire.*)

Sa Majesté vient de rendre un édit, par lequel le libre commerce du bois de construction est entièrement permis dans cette capitale. Un second édit enjoint à tous les capitaines danois, et particulièrement à ceux qui naviguent dans la Méditerranée, de ne pas omettre dans leur pavillon le chiffre de S. M., cet oubli pouvant occasionner des méprises fâcheuses.

— A peine le vaisseau de ligne, *le Prince Christian Friedrich*, a-t-il été lancé à la mer, qu'un vaisseau de 74 canons, a été mis en construction dans le nouveau chantier, où l'on travaille présentement à trois vaisseaux à-la-fois.

— Quelques pilotes du village de Hornbeck, ayant contrevenu en dernier lieu aux ordonnances, en introduisant à Eisenoer deux vaisseaux qui venaient de la mer Méditerranée, ont été mis en prison au château de Kronenbourg, et S. M. a ordonné de placer des postes d'infanterie et de hussards pour faire des patrouilles le long des côtes, et empêcher que personne puisse descendre à terre clandestinement, de crainte de porter quelque maladie contagieuse.

— Le nouvel établissement de quarantaine formé en Suède, à Karso, près de Gothembourg, a été terminé dans un très-court délai.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 *novembre* (11 *brumaire.*)

On a déjà parlé d'un nouveau démêlé qui s'est élevé en Amérique entre l'Espagne et les Etats-Unis. On connaîtra l'objet précis de cette contestation par la note suivante, adressée, par le gouverneur espagnol de la Floride, au représentant du gouvernement des Etats-Unis dans la Louisiane :

« Les Etats-Unis prétendent que les limites du pays qu'ils ont acquis, s'étendent vers l'est, aussi loin que le cours du Perdido, fondant leur prétention sur ce que cette rivière a été précédemment la limite de la province de la Louisiane dudit côté; mais comme la Grande-Bretagne a obtenu, par le traité de 1763, toute la contrée depuis l'embouchure de la rivière d'Iberville jusqu'à la rivière du Perdido, laquelle contrée a été conquise par les armes de S. M. catholique, dans la guerre de 1779, il s'ensuit évidemment que les Etats-Unis sont beaucoup moins fondés à réclamer le territoire en question, que ne l'était sadite majesté, lorsqu'elle reçut la Louisiane de la France, à demander la contrée entière depuis Pittsbourg (précédemment Fort-Duquesne) jusqu'au confluent de l'Ohio et du Mississipi, cédée dans ledit traité par la France à la Grande-Bretagne, maîtresse alors de ces colonies appelées aujourd'hui les Etats-Unis. Je répète que les Etats-Unis ont moins de droit pour réclamer ce territoire, puisque, ainsi qu'il est connu à votre excellence, le droit de conquête est toujours préférable à celui résultant de quelque cession.

» Le présent cas est parfaitement semblable; et, si les Etats-Unis, par les raisons qu'ils alléguent, jugent que leurs limites s'étendent jusqu'à la rivière du Perdido, ils établissent un exemple qui peut autoriser S. M. C. à faire valoir ses droits sur les territoires ci-dessus mentionnés; droits dont elle ne fit point usage lorsqu'elle prit possession de la Louisiane, parce qu'elle ne les croyait point valables alors, comme elle ne les regarderait point comme tels jusqu'à ce moment, ne fût-ce qu'à cause de leur conformité avec les présentes réclamations des Etats-Unis.

» Par les mêmes argumens, dont les Etats-Unis se servent pour obtenir ce qui leur convient, c'est-à-dire, pour demander la province de la Louisiane, telle qu'elle était précédemment, et non pas telle qu'elle est à présent; par ces mêmes argumens, on pourrait leur prouver que Ponce-de-Léon, qui le premier des Européens mit pied à terre sur la côte de la Floride, en prit possession au nom de S. M. catholique, conformément à l'usage suivi à l'égard d'autres pays découverts. Il est de même très-bien connu, que dans le tems qui a suivi immédiatement cette découverte, toute la contrée, depuis la baie du Mexique jusqu'à l'extrémité septentrionale du territoire occupé à présent par les Etats-Unis, était connue sous la dénomination de *la Floride*. S'il faut, par conséquent, que des provinces soient réclamées telles qu'elles ont été autrefois, l'Espagne aura sans doute à céder la Floride occidentale; mais en même principe, les Etats-Unis devront, en revanche, abandonner à l'Espagne la Georgie, la Caroline méridionale et septentrionale, etc. etc. Maintenant, je demande à V. Exc., comment les Etats-Unis qualifieraient une réclamation de cette espèce, faite par l'Espagne? Qu'on la qualifie comme on voudra, la même qualification sera applicable aux prétentions formées aujourd'hui par les Etats-Unis.

« Votre excellence se rappelera que par le traité de Saint-Ildephonse, en date du 1er octobre 1800, et par celui de Madrid, en date du 21 mars 1801, la cour d'Espagne a rétrocédé au Gouvernement français la province de la Louisiane; et, comme le mot de rétrocéder renferme un sens précis, qui doit être connu de votre excellence aussi bien que de moi, il faut que votre excellence juge que la rétrocession de la Louisiane ne peut s'entendre de la Floride occidentale, conquise par S. M. C., plusieurs années après qu'elle a été en possession de la Louisiane, à moins d'une clause qui le stipulât expressément; cette clause n'existant point, il ne peut y avoir aucune base sur laquelle les prétentions que je viens de développer, et conformément aux obligations que m'impose ma place, je proteste formellement et solennellement contre l'acte du congrès mentionné ci-dessus, et je déclare à votre excellence, et, en votre personne, au gouvernement des Etats-Unis, que je crois de mon devoir, et qu'en conséquence c'est ma résolution de m'opposer, même par la force des armes, s'il était nécessaire, contre tout acte d'autorité que les Etats-Unis, ou toute autre personne agissant en leur nom, entreprendraient d'exercer dans des pays soumis à la domination de S. M. C., de même que contre tout acte dérogatoire aux droits de souveraineté de sadite majesté; laissant responsable des suites celui qui, par des mesures précipitées ou par des prétentions mal fondées, troublera ou rompra la bonne intelligence subsistant actuellement entre les deux nations respectives. Dieu vous conserve pendant une longue suite d'années. »

Signé VIZENTE TOLCH.

(*Extrait du Journal des Débats.*)

INTÉRIEUR.

Paris, le 23 *brumaire.*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de première instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande de Michelle Mercier, épouse autorisée de Louis Cutty, imprimeur à Lyon, place et maison de la Charité; Jeanne Mercier, épouse autorisée de Jean-Pierre Racin, marchand de laine à Lyon, et autres, en déclaration d'absence de Henry Mercier leur frère et beau-frère,

Le tribunal de première instance à Lyon, département du Rhône, admet les parties à faire, contradictoirement avec le procureur-impérial, et devant M. Durand, l'un des juges, l'enquête tendante à constater l'absence de Henri Mercier.

Par jugement du 14 fructidor an 12, sur la requête d'Annet Lafage, premier du nom; autre Annet Lafage, second du nom; Pierre Jarry, Hélène Lafage, sa femme, de lui autorisée, et autres, demandeurs en déclaration d'absence de Pierre Peschaud, absent depuis plusieurs années de la commune de Virargues, lieu de son domicile,

Le tribunal de première instance de Murat, département du Cantal, a déclaré ledit Pierre Peschaud absent, et a envoyé les demandeurs en possession de la part qui revient à chacun d'eux dans les biens de cet absent, le tout en se conformant à la loi.

L'enquête avait été ordonnée par jugement du 4 fructidor an 11, et avait eu lieu le 13 du même mois.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérèse Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Eperonniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de première instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant des mesures à prendre avant l'époque du couronnement de S. M. l'EMPEREUR. — Paris, le 22 *brumaire an* 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4me. arrondissement de la police générale de l'Empire,

Informé qu'un grand nombre de propriétaires et locataires de maisons, situées sur les boulevards par lesquels passera le cortege, le jour du couronnement de S. M. l'EMPEREUR, se proposent d'établir, au-devant desdites maisons, des amphithéâtres, estrades et autres saillies;

Desirant leur faciliter les moyens de jouir du spectacle de cette auguste cérémonie et répondre à leur empressement;

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Il pourra être établi des amphithéâtres, estrades et autres saillies sur les boulevards depuis la porte Saint-Denis jusques et compris le boulevard de la Madeleine, dans les parties retranchées par des barrieres ou palissades.

II. Les constructions de ce genre ne pourront être faites qu'en vertu d'une permission spéciale du préfet de police.

Pour obtenir cette permission, on sera tenu de présenter une pétition, et de produire à l'appui le consentement du propriétaire, avec le plan de la construction.

La permission sera délivrée au bureau de l'architecte-commissaire de la petite voirie, d'après l'avis du commissaire de police.

III. Les constructions devront être faites de maniere à ce qu'elles ne puissent causer aucune dégradation aux arbres du boulevard. Elles devront être terminées cinq jours au moins avant le couronnement.

IV. Ceux qui auront obtenu des permissions, seront tenus de se conformer aux conditions y portées, à peine de voir leurs constructions démolies.

V. Toute construction faite sans permission, sera détruite à l'instant, aux frais de celui qui l'aura établie.

VI. Il est défendu d'établir des amphithéâtres, estrades et autres saillies sur la voie publique, dans les rues, sur les quais et places par lesquels passera le cortege.

VII. L'architecte-commissaire de la petite voirie est responsable de la solidité des constructions et de l'exécution de la présente ordonnance.

VIII. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

IX. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police l'inspecteur-général de la police du 4me arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, les préposés de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général. Signé PUS.

BIENFAISANCE.

SOCIÉTÉ DE LA CHARITÉ MATERNELLE.

Il est peu d'institutions qui ayent un but aussi essentiellement utile, qui soient conduites d'une manière plus respectable que celle de la Société de la Charité Maternelle. Paris doit cette institution à des dames, meres de famille, qui, quelques années avant la révolution, sentirent quelles devaient être les peines, les privations des femmes indigentes, au moment de leurs couches; quel pouvait être le dénuement qui les empêcherait de remplir le plus saint des devoirs, celui d'allaiter leurs enfans.

Les malheurs de la révolution s'étendirent sur un établissement fait en faveur de ceux même qui le détruisirent. Quelques-unes de ces dames ont survécu aux ravages qui firent périr plusieurs de leurs respectables compagnes; leur charité, le souvenir du bien qu'elles avaient eu la satisfaction de faire, les rapprocherent dès le moment que le pacte social des Français eut repris une assiette réguliere. Cette société se renouvella; la bienfaisance se communique sitôt aux ames sensibles, que ces dames trouverent aisément de nombreuses associées à leurs travaux, et la classe indigente se ressentit bientôt des effets de leur douce sollicitude.

On ne se formerait pas une idée juste de cette Société respectable, si on pensait qu'elle se borne à procurer des secours aux femmes indigentes en couche. La charité de ces dames est plus active. Elles vont voir, connaître elles-mêmes l'état des femmes et des familles chez lesquelles il faut porter des secours: l'aspect de la misere, de la malpropreté ne les rebute pas; elles entrent dans tous les détails des besoins des indigens. Leur ame compatissante y porte d'abord la consolation. C'est une premiere satisfaction à laquelle tout malheureux est si sensible! Eh! qui peut mieux présenter cette consolation, que des tendres meres qui ont éprouvé elles-mêmes les maux inévitables de la maternité!

Après ces premiers soins, ces dames ont celui de procuter aux femmes qui sont près du terme de leur grossesse, des vêtemens, si elles en manquent; une layette complette pour l'enfant; des alimens, des médicamens, suivant les besoins; elles pourvoyent aux frais des couches, et assurent aux meres qui allaitent leurs enfans, le salaire que l'on paierait à des nourrices mercenaires.

Tout se fait immédiatement par les dames de la Société Maternelle, et sans aucun intermédiaire. Elles ont la satisfaction de voir quel bien on peut faire avec de petits moyens distribués directement et à propos.

Pour parvenir à porter ces secours immédiats où il existe des besoins, ces dames se sont formé des divisions dans Paris: elles se sont réparti ces divisions de quartiers; de cette maniere, la Société a comme la carte, si on peut ainsi dire, des familles indigentes qui ont besoin de secours.

Un établissement qui mérite autant d'être soutenu, n'est peut être pas assez connu. Il n'est aucune mere de famille sensible et jouissant de quelqu'aisance, qui ne fût enchantée de contribuer à tant de bien. Cependant les dames qui composent cette Société voyaient avec douleur les moyens leur manquer, au moment même où les besoins étaient les plus pressans; elles voyaient environ trois cents femmes à secourir inscrites sur leurs registres; elles voyaient le terme des accouchemens arriver successivement pendant la saison la plus rigoureuse. Leur ame sensible éprouvait de vives allarmes.

Le conseil-général de l'administration des hospices civils et des secours à domicile de Paris, toujours empressé de venir au secours de l'indigence, averti par un de ses membres de la position de la caisse de la Société de la Charité Maternelle, s'est empressé de venir à son secours. Il a arrêté que la somme de 6000 francs serait mise à la disposition de cette Société, et que son président écrirait à l'administration de la société pour la prévenir de cette disposition.

M. Bigot de Préameneu, conseiller-d'état, membre et vice-président du conseil-général des hospices, et mad. Adélaïde Pastoret, chargée de la caisse de la Société de la Charité Maternelle, ont écrit les lettres dont copie est ci-après: ces lettres intéressantes mettront dans la plus grande évidence le bon esprit, la douce humanité qui servent de liaison entre deux administrations de bienfaisance dont le zele et la philantropie concourent si puissamment au soulagement de l'humanité souffranse.

Le vice-président du conseil-général d'administration des hospices civils de Paris, aux dames composant la Société de Charité-Maternelle. — Paris, le 27 vendemiaire an 13.

Le conseil-général des hospices a reconnu que, dans le plan général qu'il s'est formé pour le soulagement de la classe indigente, il n'est point d'établissement qui puisse le seconder avec plus d'efficacité que celui de la Société maternelle; il n'en est point qui se soutienne avec cette harmonie et ce dévouement qui ne peuvent être inspirés que par la sainteté d'aussi belles fonctions; les meres sont conservées au milieu de leurs familles; elles sont mises à l'abri des causes qui trop souvent alterent les sentimens de tendresse, et font manquer à des devoirs sacrés; on assure l'existence de l'enfant, en donnant à la mere les moyens de remplir le vœu de la nature. C'est dans le sein même des familles, plutôt que dans les hospices, qu'il est à desirer que de pareils secours soient versés; c'est là seulement qu'ils peuvent être à-la-fois consolans et, sous tous les rapports, utiles. C'est aussi dans cette charité ardente, qui caractérise la Société maternelle, que l'on trouve l'empressement à reconnaître, et même à découvrir les vrais indigens. Ce sont les démarches et soins journaliers de chacun de ses membres, qui peuvent prévenir les abus dans les distributions et dans leur emploi.

Le conseil-général des hospices instruit des besoins qu'éprouve la Société de Charité-Maternelle, n'a pas cru devoir se borner à arrêter, comme il l'avait fait il y a deux ans, le versement de 6000 fr. dans la caisse de cette Société, il a aussi regardé comme un devoir de la féliciter sur ses succès, et de lui donner ainsi un gage de la reconnaissance qu'il partage avec tous les habitans de la capitale. La Société maternelle est devenue l'un des points d'appui et l'un des modeles de la charité publique: c'est là sa récompense et son éloge.

Le conseil-général a encore eu dans la même séance une autre occasion de rendre hommage à cette respectable institution. — Les comités de bienfaisance ont été consultés sur le meilleur emploi que l'on pourrait faire d'une somme qui provient du loyer des chaises sur le Pont-des-Arts, à la derniere fête publique, et qui a été l'objet d'une générosité en faveur des pauvres. Au nombre des emplois proposés par les comités, celui de venir au secours des femmes en couche a été regardé comme le plus utile, et il a été délibéré que la somme serait distribuée aux bureaux de bienfaisance, qui, pour remplir cette destination, se concerteront avec la Société maternelle.

Signé, BIGOT-PRÉAMENEU.

Paris, le brumaire an 13.

Monsieur le président,

Les dames de la Société maternelle ont été pénétrées de reconnaissance en recevant le don de 6000 fr. que vous avez la bonté de leur annoncer, au nom du conseil-général des hospices. Cet accroissement de secours va leur donner les moyens de subvenir à des malheurs pressans, qu'il leur était bien pénible de ne pouvoir secourir. Graces à vous, cinquante familles honnêtes et pauvres seront préservées du découragement et du désordre; elles conserveront leur enfant nouveau né, leur union domestique et leurs mœurs. Puisse cette pensée, et leurs bénédictions, être une récompense digne du conseil-général des hospices! Permettez, monsieur, que les dames de la Société maternelle vous parlent aussi des sentimens qu'elles ont éprouvés à la lecture de votre lettre. Sans doute des femmes et des meres, que leur situation n'appelle point à d'autres devoirs, trouvent dans le soin qu'elles donnent aux pauvres enfans, le plus doux emploi de leur vie; elles obéissent au vœu de la nature qui les a rendues compatissantes: mais pour être vraiment utile, le sentiment a besoin d'être éclairé, et vous nous avez fait ce bien, monsieur; l'approbation des hommes les plus respectables, exprimée par vous, nous rend nos devoirs plus chers, nos fonctions plus honorables: elle nous tient compte d'un bon mouvement de nos cœurs, comme d'une vertu que nous ne pouvons plus abandonner.

Veuillez bien recevoir, monsieur, et faire agréer au conseil-général des hospices, l'hommage des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-obéissante servante,

Signé, ADÉLAIDE PASTORET.

LITTÉRATURE.

DE LA SATYRE.

Qu'est-ce que la satyre? c'est un art si universellement répandu, qu'on ne s'apperçoit pas, même en l'exerçant, qu'on l'exerce.

Chacun le cultive selon sa force, son état ou ses moyens. L'écrivain, par exemple, et l'homme de robe qui se dit aussi écrivain, se servent tous deux, dans cet art, de leur langue et de leur plume; le guerrier de sa langue et de son épée. Il n'y a que l'homme de société qui ne puisse se servir que de sa langue.

Dans tous les tems, les peuples ont été, sans le savoir, et quelquefois sans le vouloir, la satyre l'un de l'autre. On en peut dire autant des gouvernemens, des professions, des arts de toute espece, et des grands et petits hommes de tout genre. La Grece fut, durant quelques siecles, la satyre des barbares qui l'environnaient: ces siecles une fois passés, ceux-ci devinrent la sienne. Nous dirons la même chose de Rome, et successivement de toutes les autres nations.

L'homme vertueux est la satyre vivante du méchant; et de toutes les satyres, celle-ci est la plus efficace, en ce que l'exemple est plus puissant que le précepte.

Après cette censure que j'ai dû placer au premier rang, je parlerai de celle qu'exerce l'historien ou le publiciste qui fait contraster les mœurs des différens peuples, leurs vices, leurs ridicules, les erreurs ou les crimes de leurs gouvernemens, les différentes causes de leur dissolution, de leur décadence, de leur chute. Celui-ci traite la satyre en grand. Voilà le satyrique utile, s'il est vrai qu'on puisse citer une seule nation qui ait su profiter des leçons de l'histoire; ce dont il est permis de douter quand on la lit: car malheureusement les hommes, comme les enfans, ne croient qu'à leur propre expérience; et, pour mon compte, je ne connais pas, dans les Anuales du Monde, un seul peuple qui se soit corrigé d'après l'exemple d'autrui. Notre vie étant bornée, nous cédons tout à l'illusion du présent, et même les jouissances plus réelles qu'un peu de sagesse ou de patience nous assure dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, des avantages plus ou moins généraux de la censure historique, avantages qu'on peut contester, il résultera toujours des efforts de l'historien, un but d'utilité incontestable, but qu'il faudrait toujours respecter, quand il serait vrai de dire qu'il n'a jamais été atteint par aucuns lecteurs; car ce serait alors la faute de ceux-ci, non celle de l'historien.

Sous ce nom d'historien, je n'entends pas la tourbe des compilateurs de faits controuvés, d'anecdotes équivoques, et d'autant plus avidement recueillies par eux, qu'elles sont plus invraisemblables; le tout écrit comme l'auteur l'a conçu, en vrai style de journal: j'entends, sous ce nom, cette élite de moralistes peu nombreux, dignes, par leur génie, d'être les instituteurs des peuples.

Dans ses Annales immortelles, Tacite a fait, par exemple, *la Satyre des mœurs de Rome;* mais différent de Suétone et de Dion qui en ont tracé le roman, Tacite en a tracé l'histoire. Ses préceptes sont d'autant plus puissans, que ce n'est point la malignité qui les dicte. Il n'ambitionne pas le triste rôle d'un méchant; il peint le mal, tel qu'il est, sans l'aggraver; il sait que le crime est assez hideux de soi-même, sans qu'il soit nécessaire de lui prêter une laideur supposée. Il n'a pas la folie d'exagérer, comme Dion et Suétone, jusqu'aux cruautés de Néron. Il pense que cet empereur, pour être un monstre, n'a pas besoin de quelques monstruosités d'emprunt. En rapportant celles que Néron a commises, Tacite dissimule tout ce qu'il y trouve d'invraisemblable, quoique raconté par d'autres; s'estimant assez soi-même pour ne rien produire, et assez son lecteur pour ne lui rien présenter au-delà du vrai.

Qu'en résulte-t-il? le voici: Ce lecteur aura remarqué dans Tacite un historien discret qui, craignant de compromettre sa raison et celle d'autrui, tremble de trop dire, et alors il croira tout ce qu'il dit: il aura remarqué, au contraire, dans Dion et dans Suétone, deux gazetiers, souvent impertinens, qui craignent de n'avoir jamais dit assez; et de tout ce qu'ils disent, il ne croira rien.

Après la satyre historique, vient la satyre (proprement dite); or, comment tous les bons esprits de tous les tems ont-ils conçu celle-ci, ou ont-ils dû la concevoir? Le voici, je crois.

Elle doit tout embrasser:

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas, Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.

Tout ce qui porte atteinte aux mœurs, au goût, à la foi publique, est de son ressort. Le poëte généreux, entraîné par une sainte indignation, dénonce à la cité les corrupteurs de la morale et du goût; mais toujours par des sorties générales, non sous des denominations individuelles qui, n'attaquant que des exceptions, n'éveilleraient point l'alarme des citoyens honnêtes, et ne prouveraient rien, quand même ces attaques seraient fondées, si ce n'est qu'il est bien rare de ne pas rencontrer quelques brins d'ivraie dans un champ de gerbes pures.

La satyre, ainsi envisagée, peut devenir une école d'instruction pour le législateur qui doit connaître les faiblesses du cœur humain, non pas pour les réduire par les voies coercitives (ce qui serait perdre son tems); mais pour les prévenir, en ramenant l'homme par le sentiment de son propre intérêt vers l'amour de la vertu.

C'est ainsi qu'elle a été conçue chez les anciens. (J'en écarte pourtant tout ce qui tient aux personnalités; et à cet égard, aucun de ces anciens n'est exempt de reproches.)

Chez les Grecs, la satyre fut presque toujours dialoguée. Le théâtre était l'atelier où elle forgeait ses traits. C'est de là qu'Aristophane, devenu une

puissance, faisait trembler, jusques dans leur cour, les satrapes du grand-roi. Quoiqu'il ne fût pas, comme on l'a dit, le poëte le plus licencieux; quoiqu'il fût encore bien moins, comme on l'a dit, l'auteur de la mort de Socrate, qui mourut vingt-deux ans après la représentation des *Nuées* (ce qui eût été s'y prendre un peu trop d'avance pour tuer un homme); il faut convenir qu'en devenant l'effroi du crime, il devint souvent le fléau de la vertu. Il peignait les vices de son tems; mais, malheureusement, il nommait les vicieux. Les sages eux-mêmes et les gens de bien étaient en proie à ses fureurs. Qu'aurait-il respecté, puisqu'en descendant à ces excès, il ne respectait pas même son génie?

Cependant, en purifiant ses pieces des souillures qui les déshonorent, on est contraint d'avouer, contre le sentiment de quelques hommes sans doute très-profonds qui affectent de le dédaigner sans l'avoir lu, ou pour s'exempter de le lire, que ses pieces sont, en général, une excellente et fidelle satyre des mœurs de son tems.

Ce genre de satyre, où excellait Aristophane, est ce qu'on appelle chez nous *la satyre théâtrale*; genre que Molière, le premier des satyriques, parce qu'il est le premier des moralistes, a porté depuis à une perfection jusqu'à lui inconnue, et désespérante après lui.

Casaubon, en parlant de la satyre chez les Grecs et chez les Romains, assure que ce sont deux genres qui n'ont entre eux aucun rapport. Pour se convaincre de la fausseté de cette assertion, il suffit de comparer la seule satyre de Simonide contre les femmes, à celles d'Horace et de Juvenal; on verra que ceux-ci ont conçu ce genre comme leurs devanciers, et que les Romains, dans ce même genre, comme dans beaucoup d'autres, ont encore imité les Grecs; car, à l'exécution près, c'est le même plan et les mêmes formes. Dussaulx a partagé à cet égard l'erreur de Casaubon.

Les écrivains les plus connus comme poëtes satyriques chez les Grecs, sont Eupolis, Cratinus, Archiloque l'inventeur de l'*iambe*, Phérécrate, Hermippe, Apollonius d'Alexandrie, Sophon de Syracuse, etc. etc.

Ils sont moins nombreux chez les Romains; mais plus cités et plus dignes de l'être. il en est quatre sur-tout dont les noms se retrouvent souvent dans nos écrits: Lucilius, Horace, Juvénal et Perse. Lucilius vainqueur, dans son art, de ses devanciers, vaincu à son tour par Horace, qui garda à jamais depuis les avantages de la victoire.

Les Grecs que je viens de nommer n'ayant laissé que peu de monumens, je ne parlerai que des Latins.

La satyre latine ou romaine fut imitée de ces poëmes auxquels les Grecs donnaient le nom de *Silles* ou celui de *Mimes*, sorte de petit ouvrage dont Platon faisait (à ce qu'on dit) ses délices, et presque toujours composé en vers *iambes*.

Cette satyre s'était glissée originairement à Rome dans ce qu'on appelle les vers ou *chants Saturniens*, *Fescennins*; puis, dans un petit poëme connu sous le nom d'*Exode*, mauvaise farce qui succédait à des farces plus grossieres.

Varron débrouilla le premier ce chaos, et en fit sortir ses *Ménippées*, genre de production mélangée de vers et de prose, qu'il avait imitée de *Ménippe*. Nous avons, dans notre langue, quelques satyres conçues dans ce genre, et, entr'autres, notre trop fameux *Catholicon* d'Espagne, fort inférieur à l'*Hudibras* de Butler, et à la satyre de Pétrone qui est aussi une *Ménippée*.

Chez les Romains, les essais de la satyre furent donc presqu'aussi informes que l'avaient été ceux des Grecs. Mais chez ceux-ci, ils ne furent point perfectionnés et roulerent constamment dans un cercle de personnalités et d'injures: triste et vain aliment dont se repaît la malignité! jouissance passagere, et aussi fugitive que la circonstance qui la fit naître! On ne saurait dire la même chose de la satyre romaine, faible long-tems dans son enfance; mais qui tout-à-coup annonçant sa vigueur adolescente, développa dans l'âge mûr une force pour ainsi dire *athlétique*.

Lucilius lui traça la vraie route qu'elle devait suivre; route après lui largement frayée par Horace, suivie encore par Juvénal, et presqu'abandonnée par Perse.

Pour qui s'est fait une habitude d'étudier le génie des siécles dans celui de leurs écrivains, il sera aisé de reconnaître la différence des tems où vivaient ces poëtes dans celle de leur style. Je parle sur-tout ici des trois derniers, Lucilius ne nous ayant laissé que des fragmens. Quoique mon but ne soit pas de me livrer à de longs développemens, cette observation va devenir frappante, à mesure qu'on va me suivre.

Caius Lucilius, grand-oncle de Pompée, ne fut pas l'inventeur de la satyre chez les Romains, comme on pourrait le croire d'après Horace, et d'après ces vers de Boileau:

« L'ardeur de se montrer et non pas de médire,
Arma la vérité du vers de la satyre.
Lucile le premier osa la faire voir;
Aux vices des Romains présenta le miroir;
Vengea l'humble vertu de la richesse altiere,
Et l'honnête homme à pied, du faquin en litiere. »

Précédé dans la carriére par Ennius et par Pacuvius, neveu de ce dernier, Lucilius perfectionna seulement ce que ceux-ci avaient ébauché, et donna au poëme satyrique la forme que nous lui connaissons. Des trente satyres qu'il paraît avoir composées, il ne nous est resté que des fragmens qui confirment la sentence d'Horace sur ce poëte. Sa versification est dure et seche, quoiqu'il semble avoir pris à plaisir de tout noyer.

Je me hâte de quitter Lucilius, pour passer à Horace et à Juvénal; c'est-à-dire, au philosophe aimable qui, sans trop haïr le vice, prêcha la sagesse et quelquefois la vertu; et au moraliste un peu morose qui, adorant la vertu, détestant le vice, prêcha moins l'amour de l'une, que la haîne de l'autre.

S'il s'agissait ici de juger la moralité de ces deux Romains, d'accord avec Dussaulx, le traducteur de Juvénal, je donnerais le prix de vertu à ce dernier: mais il est question ici de deux poëtes; c'est donc d'après leur génie ou d'après leur talent qu'il faut décider. Je crois qu'à cet égard l'opinion était faite avant Dussaulx; et je n'ai pas appris qu'elle eût changé après lui.

Quand même la vertu deviendrait le premier besoin des hommes, Juvénal ne serait pas encore (ainsi que l'affirme son traducteur) le premier des satyriques: car, pour être le premier des satyriques, il ne suffit pas d'en être le plus vertueux, mais le plus habile. Ce n'est pas la meilleure intention qui produit le meilleur ouvrage. Si, pour prononcer sur le mérite littéraire d'un écrivain, le grand-jury des lecteurs devait toujours consulter la question intentionnelle, l'art d'écrire ne serait plus alors que l'art de bien vivre, ou si l'on veut, l'art de penser à bien, ce qui n'est pas la même chose que celui de bien penser. Cela n'en vaudrait que mieux peut-être; mais il en résulterait pour beaucoup d'ouvrages ce que nous voyons qu'il en résulte pour tant de milliers de traités sur la morale, composés tous dans les meilleures intentions du monde, et auxquels, pour opérer la réforme complète des mœurs, il ne manque qu'un avantage, celui de se faire lire.

Dans l'écrivain, il est deux hommes très-dissemblables qu'il faudrait pourtant s'accoutumer à séparer, comme on sépare en justice l'intention du fait. Malheur, sans doute, à celui qui déshonore son talent; qui, dans l'asyle des lettres, ainsi qu'en ces laboratoires où l'on compose les poisons, s'exerce aux secrets de Locuste! Un tel homme est un monstre; mais heureusement ce monstre est rare, et il n'en peut être question quand on parle d'Horace et de Juvénal.

Il faut donc distinguer dans l'écrivain l'homme qui conçoit et l'homme qui exécute. Tel a mal exécuté le plan qu'il avait bien conçu; cela arrive: tel autre qui avait mal conçu son plan, a passablement exécuté ses mauvaises conceptions, et cela arrive encore et plus souvent. De ces deux écrivains, le premier a de l'imagination, un jugement sain, et peu, ou point de talent, ou, si l'on veut, de correction; le second, privé de jugement ou d'imagination, a de la correction ou du talent.

Je ne m'arrête pas à celui qui conçoit et exécute mal, parce que celui-là ne mérite pas qu'on s'y arrête. Disons donc: qu'avoir écrit, c'est n'avoir rien fait, si d'avance l'on n'a été doué des qualités qui vous font lire: que ces qualités plus ou moins brillantes dans un auteur, fondent le plus ou le moins d'estime qu'il inspire; et que l'écrivain le plus éminemment pur d'intention, peut être, de fait, le plus éminemment ennuyeux.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BOTANIQUE.

Prodrome des cinquieme et sixieme familles de l'Æthéogamie, les Mousses et les Lycopodes; par A. M. F. J. Palisot de Beauvois, associe correspondant de l'Institut national, etc. (1).

Les mousses sont des plantes dont l'organisation est différente de celle des autres végétaux connus, et d'autant plus essentielles à bien déterminer, que l'opinion des physiciens est partagée sur la nature et sur les fonctions des organes, qu'ils regardent comme étant ceux qui concourent à la multiplication des especes; c'est ce qui fait desirer depuis long-tems par les botanistes une histoire complette des mousses, rangées d'après une méthode simple et facile pour l'étude.

Le célebre observateur (Hedewig) est un des premiers qui a entrepris de combattre l'opinion de Micheli et de Linnæus. L'un et l'autre reconnaissent dans les mousses deux especes de fleurs; l'une qui contient les organes mâles, et l'autre les organes femelles; mais ce que celui-ci et ses partisans ont envisagé comme l'anthere ou l'organe mâle, est regardé par Hedewig comme une capsule, et *vice versâ*.

M. Palisot de Beauvois, qui étudie les mousses et toutes les plantes dites *cryptogames*, depuis plus de 25 ans, émet aujourd'hui une troisieme opinion qu'il avait présentée à l'académie des sciences, dès l'année 1782. Elle lui paraît plus naturelle; elle réunit, dit-il, une masse de probabilités et d'analogies du plus grand poids. Sa théorie est applicable à toutes les especes; elle ne souffre aucune exception, et s'explique d'après les expériences mêmes citées par Hedewig, pour établir son système. L'organe que Linnæus nomme *anthere*, et Hedwig, *capsule*, est, selon l'auteur de l'*Æthéogamie*, une fleur hermaphrodite, uniformément organisée dans toutes les especes, quant aux parties essentielles que l'on rencontre dans toutes. Sous ce rapport, la théorie de M. Palisot de Beauvois nous semble mériter toute l'attention des botanistes.

Les bornes d'un journal ne nous permettent pas d'entrer dans de plus longs détails sur la théorie et la méthode de l'auteur. Son ouvrage est peu volumineux, mais il est le résultat de plus de 25 ans de travaux et de recherches. Les naturalistes regretteront sans doute que l'auteur ne publie qu'un Prodrome sans additions de figures, mais ils en seront dédommagés par une table synonymique très-bien détaillée, et qui a dû lui coûter beaucoup de peine. Il est à desirer qu'il convertisse bientôt ce Prodrome en un ouvrage complet, dans lequel il décrira lui-même toutes les especes qu'il ne fait que nommer, en renvoyant aux auteurs pour leurs descriptions.

Nous finirons cet article, en observant que M. Palisot de Beauvois a supprimé le mot *cryptogamie*, que Linnæus a appliqué aux plantes de sa vingt-quatrieme et derniere classe, parce que leurs organes sexuels étaient cachés ou inconnus. Aujourd'hui que cette découverte est faite et constatée par plusieurs botanistes, cette dénomination ne peu plus convenir. M. Palisot de Beauvois la remplace par le mot *æthéogamie*, *nuptiæ insolitæ*, qui signifie que ces plantes ne se régénerent pas comme les autres végétaux connus.

Nous ne pouvons qu'engager l'auteur à publier promptement les autres familles de plantes *æthéogames*, et nous ne doutons pas que son travail et ses recherches ne soient, complettement couronnés du succès par l'empressement que les botanistes et tous les hommes instruits mettront à se procurer son ouvrage.

V.

SCIENCES ET ARTS.

Annales des sciences, de la littérature et des arts, faisant suite au Journal des Savans; *par une société de gens de lettres* (1).

Ces Annales, format in-8°, avec estampes, paraissent par livraisons; elles doivent avoir au moins 72 feuilles par an. Les dix premieres livraisons qui sont terminées, forment le premier vol. La onzieme et les suivantes contiendront au moins trois feuilles chacune. La premiere sera consacrée aux sciences, la seconde à la littérature, et la troisieme aux arts.

Le prix de la souscription rendue franche de port dans toute la France, est, pour l'année, de 36 fr.; rendue également franche de port en Hollande, en Suisse, en Italie et en Allemagne, pour l'année, 45 fr.

Le but de cet ouvrage est de donner un exact apperçu des écrits nouveaux que ses auteurs jugeront dignes d'enrichir le domaine des sciences et des lettres, de mettre le public au courant des nouvelles découvertes dans les arts de toute espece, de l'entretenir des principaux ouvrages de peinture, de gravure, de sculpture et d'architecture; de les décrire de maniere que les lecteurs puissent s'en former une juste idée; enfin de publier les inventions nouvelles dans les arts mécaniques, et ceux qui appartiennent au genre civil et militaire.

Lorsqu'il s'agira de la description d'un monument ou d'une machine nouvelle, on joindra une estampe qui en offrira le plan géométral ou en perspective; et quelquefois l'un et l'autre, selon qu'il paraîtra convenable pour faciliter l'intelligence du texte.

On ajoutera un feuilleton particulier pour l'annonce des livres nouveaux des objets d'arts de toute espece, et de tout ce qui peut intéresser le commerce en général.

(1) Un vol. in-8° broché, sur papier vélin. Prix 3 fr. — A Paris, chez l'auteur, rue du Parc, n° 511, au Marais; et Fournier fils, imprimeur, rue des Rats, n° 3.

(1) A Paris, chez Maillard, libraire, rue du pont de Lodi, n° 1.

SPECTACLES.

L'infatigable et ingénieux Picard, auteur fécond, acteur franc, naturel et gai, directeur d'une intelligence rare, et d'une activité soutenue, avait encore de nouveaux rapports sous lesquels il pouvait se faire connaître et se faire applaudir : qui le croirait ? hier, il était *maître de ballets* et *maître des chœurs* à son théâtre ; dans *les Trois Cousines*, de Dancourt, pièce qui depuis très-long-tems n'a été jouée à la Comédie française, il s'était chargé du rôle de Delorme, qu'il a joué avec un naturel précieux. Les intermedes ont été animés par sa gaieté, sa vivacité, l'à-propos de quelques couplets heureux, qui ont fait beaucoup de plaisir ; sur-tout celui du premier acte. *Les Trois Cousines*, dans lesquelles, par parenthese, Mme Molé joue parfaitement le rôle de la Meuniere, sont d'un ton comique qui n'est plus à la mode ; mais le dialogue en est si vif, si saillant et si spirituel, les traits libres dont cette pièce abonde ont un tour si piquant, que la représentation en est toujours amusante.

On a remarqué que Picard avait remis avec beaucoup de succès une assez grande quantité d'ouvrages de Dancourt, et on a cherché à établir entre eux un parallele ; nous l'adopterions volontiers, si Picard n'avait fait que certaines pieces du genre de celles qu'on nomme *Dancourades*. Mais l'*Entrée dans le monde*, le *Mari ambitieux* et *Médiocre et Rampant*, malgré les défauts que ces ouvrages peuvent offrir à la critique, sont certainement au-dessus de la plupart des pieces de Dancourt : le rapport sous lequel ces deux auteurs offrent des traits d'une grande ressemblance, c'est l'art avec lequel tous les deux ont su peindre les ridicules du moment, et les mœurs du tems où ils écrivaient, avec cette différence que Dancourt a presque toujours choisi pour ses personnages des paysans, de vieilles femmes dupées et des chevaliers d'industrie, et que Picard a pris les siens dans toutes les classes de la société. On doit en exempter celle qui tient le rang le plus élevé ; mais c'est ici l'âge de l'auteur, et le tems où il a écrit la plus grande partie de ses ouvrages, qu'il faut en accuser, plus encore que son talent. Pouvait-il peindre ce qu'il ne lui était plus possible d'observer ? et ce qu'il n'a pu faire jusqu'ici, ne le pourra-t-il jamais ? Qui pourrait, sans injustice, prononcer contre sa muse comique cette décourageante assertion ?

Mais Dancourt et Picard ont d'autres rapports encore : Dancourt, après de bonnes études, embrassa la profession du barreau, mais bientôt une passion irrésistible l'entraîna vers le théâtre. Ce fut aussi la destinée de Picard. Dancourt fut un comédien distingué. On rapporte qu'il jouait à merveille *les Paysans* et *le Misanthrope*, chose étrange qu'on a peine à concevoir aujourd'hui. Picard joue-bien, non-seulement les rôles qu'il a composés, mais ceux encore de l'ancien répertoire, dans lesquels il essaie successivement de paraître. Enfin, l'un fut comblé des faveurs du monarque, et l'autre redouble d'efforts pour se montrer digne de la protection qui l'honore, et des auspices augustes sous lesquels il consacre au public ses travaux et ses études dramatiques.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochemens, on doit savoir gré au Dancourt moderne, de faire revivre l'ancien : il semble exploiter son domaine, et l'on serait tenté de croire qu'il dit, comme Moliere : *Je prends mon bien où je le trouve*. Nous ne terminerons pas cette note, sans nous étonner qu'il n'ait pas pensé à remettre *le Chevalier à la mode*, pièce que le théâtre français paraît négliger.

Il est encore remarquable que *l'opéra-buffa*, depuis qu'il est placé sous la direction de Picard, a obtenu dans l'opinion du public plus de faveur qu'auparavant : peut-être faut-il l'attribuer à une influence salutaire sur le choix des ouvrages.

Le succès de *la Camilla* se soutient, et cette grande production musicale, dans laquelle on remarque une connaissance plus exacte de la scene, et une observation plus constante des effets dramatiques, que dans la plupart des opéra italiens, est de plus en plus appréciée. Des coupures ont été faites dans la partie du récitatif où elles étaient possibles, sans retrancher du dialogue rien qui soit nécessaire au développement de l'action. Comme ce dialogue est une traduction française de l'opéra de M. Marsollier, ces coupures ne pouvaient être faites qu'avec une certaine réserve, et elles ont paru satisfaisantes. Quant à la musique, elle rallie chaque fois un plus grand nombre d'amateurs : les intentions du compositeur deviennent plus sensibles ; les richesses qu'il développe sont détaillées ; et l'on reconnaît, à quelques exceptions près, qu'il est difficile d'écrire plus dramatiquement pour la scene, en trouvant des chants plus neufs, et des effets d'orchestre plus harmonieux. La représentation de *la Camilla* aura de plus pour nous cet avantage, de faire reparaître *la Camille* de Daleyrac, sur laquelle nous avons déjà essayé d'émettre quelques idées qui ne pouvaient résulter que d'un souvenir assez éloigné. Cette fois, deux écoles célebres, et deux maîtres distingués dans la leur, seront en présence ; et ce dont on sera peut-être le plus étonné, c'est qu'avec un grande différence dans le style, les deux opéra peuvent plaire également, parce que leurs deux auteurs l'un et l'autre d'un talent supérieur, ont senti que pour traiter un pareil sujet, il fallait surtout s'attacher à la scene, à la situation, au drame. Per ne nous a paru inhabile à cette obligation que dans un très-petit nombre de passages. Il est inutile d'ajouter que Daleyrac ne l'aura jamais oubliée. S....

GRAVURES.

Les amis des arts se rappellent sans doute un tableau d'une très-heureuse composition, et d'un effet très-agréable, qui fut exposé au Salon de l'an 9, et qui fixa constamment la foule. Ce tableau était de Bailly, et avait pour objet une réunion d'artistes chez Isabey. On ne devait point chercher dans cette réunion tous les artistes connus, ni mêmes tous les artistes les premiers dans leur art ; mais, on y reconaissait tous ceux que le peintre y avait placés, et particulierement Talma, Baptiste, Isabey, Vernet, Girodet, Swebach, Mehul, Lethiers, Chenard, Hoffman, de Marne, etc. etc. Des circonstances particulieres n'ont pas permis de graver ce tableau tel qu'il fut exposé, et tel qu'on avait dès-lors manifesté le vœu de le voir gravé ; mais son auteur a réuni dans un seul cadre, et en se bornant à les grouper, toutes les têtes qui composaient son tableau. Il n'y a donc plus d'ordonnance, plus de disposition, d'intention et de plan, mais seulement une foule de personnages agglomérés, et dont on reconnaît parfaitement les physionomies. C'est ce tableau que M. A. Clément vient de graver avec beaucoup d'exactitude et de fidélité. Le mérite essentiel, celui de la ressemblance, est parfaitement conservé ; et c'est une gravure que nous croyons pouvoir recommander à tous ceux qui ont le goût des arts. Il n'est pas sans intérêt de réunir sous un seul cadre trente portraits d'hommes qui tous ont acquis dans l'art qu'ils cultivent, une juste célébrité. A cette gravure est joint un dessin au trait et numéroté, qui contient l'indication des noms des personnages.

Cette gravure se vend à Paris, chez l'auteur, cloître des Bernardins, n° 136, division des Plantes ; et à l'entrepôt, rue des Fossés-Montmartre, n° 6.

Prix, 9 fr., et 18 fr., avant la lettre.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 23 brumaire.

MONSIEUR,

On confond journellement mon nom avec celui de plusieurs princes de *Salm-Salm* ou de *Salm-Kyrbourg*, qui sont connus à Paris. J'ai relevé dans différentes circonstances cette erreur qui en entraîne beaucoup d'autres ; mais comme elle continue d'avoir lieu, je crois devoir moi-même apprendre au public, par la voie de votre Journal, que mon nom est *Salm-Dyck*, que le titre que je portais n'était point celui de prince, et que, jusqu'à présent, je n'ai point habité Paris.

J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur, et de vous prier de vouloir bien insérer ma lettre dans l'un de vos plus prochains numéros.

SALM-DYCK, *membre du corps-législatif, et chancelier de la 4e cohorte de la Légion d'honneur.*

AVIS.

Stalles de l'église des ci-devant Jacobins de Paris de la rue Saint-Dominique, à vendre, rue du Bacq, n° 637.

Ces Stalles sont connues par la beauté du travail.

LIVRES DIVERS.

Tableau comparatif de l'Histoire moderne, ouvrage adopté par le Gouvernement comme classique et élémentaire pour les Lycées ; par M. le Prévost d'Iray, censeur des études du Lycée impérial, ci-devant professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris.

Il paraît sous différens formats, ainsi distribués :

1° Petit *in-folio*, en tableaux particuliers, offrant le synchronisme général. Prix, 4 fr.

2° Offrant l'Histoire de chaque peuple séparément sur un seul tableau, en cinq époques et en cinq colonnes. Prix, *idem*.

3° En feuilles, pouvant reproduire la totalité du tableau fait pour être exposé dans les classes. Prix, 5 fr.

4° Divisé par grandes époques, présentant chacune un grand tableau séparé. Prix, cartonné, 6 fr.

A Paris, chez Roudonneau, au dépôt des Lois ; Léopold Collin, rue Git-le-Cœur, n° 18 ; Levrault et Schœl, rue de Seine ; le Normand, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, et Bernard, quai des Augustins.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 3/8
——courant	57	57 1/2
Londres	24 fr. 70 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	190 1/2	187
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 62 c.	14 fr. 35 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 45 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 70 c.
Livourne	5 fr. 25 c.	5 fr. 17 c.
Naples		
Milan	71 19s 0d p. 6£	81. 1 s. 6 d.
Bâle	pair.	1 1/4 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 1/4 p.
Marseille	pair à 30 j.	1 3/8 p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 1/4 p.
Montpellier	1/2 p. à 15 j.	
Genève		150
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 13.	58 fr. 50 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13	fr. c.
Provisoires	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Coupures	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France	1132 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 16e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 5 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Brisés, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 4e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per. — Demain, les Trois Cousines.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. La 1re repr. de l'Original et le Portrait, Arlequin afficheur, et les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, les Jeux d'Eglé, ballet d'action, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre Moliere. Les Trois Sultanes, et le couronnement de Roxelane ; suiv. de la Lanterne Magique. — Demain, la 1re repr. du Gascon, gascon malgré lui, op. en 2 actes.

Théâtre du Marais. Au bénéfice de M. Basile, le Déserteur, opéra, et la 2e représent. des Expériences de physique expérimentale de M. Pernetti.

Théâtre de la Cité. Mélanie, Azélie et Laurence, et la Piété filiale.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 27 brumaire, à midi, l'ouverture des Concerts. — Samedi 26, la premiere représentations de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet. — On pourra se procurer à l'avance des billets, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 55. *Vendredi, 25 brumaire an 13 de la République* (16 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 novembre (11 *brumaire.*)

Les régimens autrichiens qui s'étaient portés sur les frontières de la Turquie, ont rétrogradé dans l'intérieur du royaume de Hongrie, après avoir consommé les approvisionnemens pour lesquels il avait été établi des magasins dans ces contrées. Le général Jellachich lui-même, qui commande le cordon de troupes qui s'étend le long des frontières de la Turquie, a adressé à l'archiduc Charles un rapport pour lui exposer l'inutilité de la continuation des mesures adoptées jusqu'à présent, attendu que la guerre civile de la Servie étant terminée, la violation du territoire autrichien n'était plus à craindre.

On écrit qu'à l'exception des Croates et des régimens dits frontieres, la plus grande partie des troupes formant ce cordon prendront des cantonnemens dans l'intérieur de la Hongrie, et que le reste se rendra dans la Croatie et l'Esclavonie, et de là probablement sur les côtes de la Mer-Adriatique.

On assure que plusieurs des criminels d'Etat renfermés depuis un certain nombre d'années dans les forteresses et autres prisons, ont recouvré la liberté, sous la condition de quitter les Etats autrichiens, et de s'en tenir éloignés jusqu'à ce qu'ils aient reçu une autorisation spéciale pour rentrer dans leurs foyers.

On vient encore de découvrir, dans les environs de cette ville, une fabrique de faux billets de banque. On assure qu'un homme d'un état et d'une naissance élevée était à la tête de cette spéculation criminelle. Tous ceux qui y ont participé sont arrêtés, et ne tarderont pas à être mis en jugement. En outre les prisons se remplissent d'individus plus ou moins prévenus de tentatives pour mettre en circulation des portions de ces faux billets de banque.

ITALIE.

Rome, le 2 novembre (11 *brumaire.*)

Le pape est parti aujourd'hui. Avant son départ Sa Sainteté a assemblé un consistoire secret qui s'est tenu le 29 octobre, et dans lequel elle a prononcé l'allocution suivante :

Sanctissimi Domini Nostri Pii divinâ Providentiâ Papæ VII allocutio habita in consistorio secreto, feriâ secundâ, die 29 octobris 1804.

Venerabiles Fratres,

Hoc ipso ex loco, Ven. Fratres, initum à nobis concordatum cum Majestate Imperatoris Francorum, tunc Primi Reipublicæ Consulis, cum vobis annuntiaremus, gaudium quo Deus totius consolationis cor nostrum perfuderat ob rerum conversionem ad religionis catholicæ bonum in vastissimis illis, et populosissimis regionibus ex eodem concordato secutam, vobis communicavimus. Sacra enim templa indè patefacta, atque ab iis, quas miserè subierant, profanationibus mundata, excitatæ aræ, elatum denuò salutiferæ crucis vexillum, verus Dei cultus revocatus, augusta religionis mysteria liberè et publicè rursùs celebrata, pastores legitimi populis dati, qui suam pascendo gregi operam navare possent, catholica religio ex latebris, in quibus delitescere coacta fuerat, feliciter emersa, atque in mediâ illius inclytæ nationis luce iterum constituta, tot denique animæ à deviis itineribus in sinum unitatis reductæ, sibique, et Deo reconciliatæ, justissima cordi nostro exultantis, effusæque in Domino lætitiæ argumenta subministrarunt.

Tantum hoc, tamque mirificum opus quemadmodum gratissimos animi nostri sensus tunc excitavit erga Potentissimum Principem, qui ad illud ope concordati perficiendum omnem suam auctoritatem exeruit; ita ejusdem operis recordatio perpetuòs cordi nostro stimulos admovet, ut, quoties occasio sese obtulerit, iisdem omninò sensibus nos erga eum affectos esse reipsâ ostendamus.

Jam verò idem Potentissimus Princeps Carissimus in Christo Filius Noster Napoleo Francorum Imperator, qui de catholicâ religione ob ea, quæ diximus, tam præclarè meritus est, significavit nobis valdè se cupere sacrâ unctione perfundi, et imperialem coronam à nobis accipere, ut solemnis hujusmodi cæremonia religionis characterem eminentiori quo fieri potest gradu induat, et cælestes latè benedictiones arcessat.

Hujusmodi petitio his expressa sensibus non modò luculentum religionis, et filialis erga sanctam hanc sedem reverentiæ testimonium per se ipsa nobis exhibuit, sed manifestis quàm declarationibus conjuncta fuit, quibus Imperator de constanti suâ voluntate nos certiores fecit juvandæ quotidiè magis sanctissimæ fidei, cujus cladibus in florentissimis illis regionibus reparandis adeò collaboravit.

Videtis itaque, Ven. Fratres, quàm justas, quàmque momentosas habeamus hujus itineris suscipiendi causas. Sanctissimæ enim religionis nostræ utilitas, gratiique erga potentissimum Imperatorem sensus nos movent, qui cum omnem suam, uti diximus, auctoritatem explicuerit, ut catholicam religionem liberè in Galliâ profiteri, et publicè exercere liceret, nunc etiam animum nobis ostendit ad procuranda ejusdem religionis incrementa adeò proclivem.

Magnam itaque in spem erigimur nos hoc iter ejus invitatu suscipientes, et eos ad os cum ipso loquentes, talia ad bonum ecclesiæ catholicæ, quæ unica salutis arca est, ex ejus sapientiâ esse consecuturos, ut sanctissimæ religionis negotium perfectum denique fuisse lætari possimus. Hujusmodi verò spes non tam verborum nostrorum infirmitate, quàm illius, cujus vicem immerentes in terris gerimus, gratia fulciatur, quæ precibus, et sacris ritibus invocata largè effunditur in corda principum, qui ad percipiendos hujus sacræ cæremoniæ effectus rectè dispositi, cum sint patres populorum, de æternâ salute solliciti, vivere, et mori volunt veri catholicæ ecclesiæ filii.

His de causis, Ven. Fratres, prædecessorum nostrorum exempla sequentes, qui aliquandò etiam pro certo tempore propriâ relictâ sede sese in longinquas regiones contulerunt, ut religionis bonum procurarent, et principibus bene de ecclesiâ meritis gratificarentur, hoc iter aggredimur, quamquam ejus longitudo, et minus idoneum anni tempus, et inclinata jam ætas, et parum firma, quâ utimur, veletudo, nos omninò deterrere debuissent. Sed nihili hæc facimus, modo Deus det nobis petitiones cordis nostri.

Neque verò quæ præ oculis habenda erant, antequàm gravem adeò deliberationem caperemus, animum nostrum ullo pacto fugerunt, sed ea quidem omnia et vidimus, et seriò consideravimus. In quâ quidem multiplici consideratione cum variæ nobis difficultates obortæ essent, quarum aliquibus conscientia nostra anceps, incertaque reddebatur, tales nobis Imperatoris jussu responsiones, atque declarationes datæ sunt, ut, rebus omnibus perpensis, de itineris nostri opportunitate ad bonum religionis, quod nobis proponimus, consequendum nos omninò persuaserint. Hæc tamen fusiori sermone singillatim persequi opus non est, cum tota hujus tractationis ratio vobis explorata sit, quorum sententias, antequàm in re tanti momenti quidquam à nobis statueretur, et sciscitati sumus, et, uti par erat, plurimi fecimus.

Ne verò illud, quod in maximis deliberationibus suscipiendis ante omnia necessarium est, prætermitteremus, probè conscii quam semper sint, juxta divinæ sapientiæ effatum, cogitationes mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ, ab hominibus morum integritate et pietate præstantibus, quorum orationes sicut incensum diriguntur in conspectu Dei, juges, enixasque preces fieri curavimus ad Patrem luminum, ut, eo dirigente, id solum à nobis ageretur, quod placuisset oculis suis, et bono, incrementoque Ecclesiæ cessurum esset.

Testis est nobis Deus, coram quo cor nostrum humiliter effudimus, ad quem crebrò manus nostras ereximus in templo sancto suo, ut exaudiret vocem deprecationis nostræ, essetque adjutor noster, nos nihil aliud nobis proposuisse, quam quod in omni re gerendâ proponere nobis debemus, majorem scilicet ipsius gloriam, catholicæ religionis utilitatem, animarum salutem, et apostolici muneris implementum; quod nobis, licet immerentibus, ab eo creditum est. Testes vos ipsi estis, Ven. Fratres, quibus, ut vestris consiliis adjuvaremur, omnia cognita, et perspecta esse voluimus, atque intimiores animi nostri sensus plenissimè communicavimus. Itaque, tam gravi negotio divinâ ope ad exitum hâc ratione perducto, fiducialiter agentes in Deo salvatore nostro, alacri animo nos itineri committimus, cujus suscipiendi causis adeò gravibus incitamur. Pater misericordiarum Deus gressibus nostris, ut speramus, benedicet, atque hanc epocham religionis, gloriæque suæ incremento etiam illustrabit.

Exemplo prædecessorum nostrorum, ac præsertim novissimo recolendæ memoriæ Pii Papæ VI, qui hoc idem decrevit cum Vindobonam esset profecturus certiores vos facimus, Ven. Fratres, nos ea jam disposuisse, et ordinasse omnia, quibus cautum est, ut curia, et causarum audientia unà cum nostris, et sanctæ hujus sedis administris post discessum nostrum ab urbe, ad quam, regimine totius ecclesiæ ac ditionis nostræ ita portulante, redire maturabimus, in eo, in quo nunc sunt, statu, actuque permaneant. Cumque omnibus moriendi necessitatem imposuerit, et incertum mortis diem animo agitemus, illud quoque iisdem prædecessorum nostrorum exemplis inhærentes, ac novissimo Pii VI Vindobonam proficiscentis, præcavendum et prævidendum duximus, ut pontificia comitia Romæ habeantur, si nos Deus ab urbe absentes humanis rebus eripere voluerit. Postremò hoc à vobis vehementer petimus, et flagitamus, ut quâ semper in nos fuistis voluntate, eamdem perpetuò retineatis. Nosque absentes multò magis commendetis omnipotenti Deo, ac Domino nostro Jesu Christo, ejusque gloriosissimæ Matri Virgini, ac beato Apostolo Petro, ut prosperum ac fortunatum sit iter nostrum, ac felicem exitum consequatur. Quod si, ut speramus, ab auctore omnium bonorum Deo impetrabimus, vos, Ven. Fratres, quos in partem vocavimus consiliorum nostrorum, rerumque omnium, magnam etiàm habebitis in communi gaudio partem, cunctique exultabimus, et lætabimur in misericordia Dei.

Sa Sainteté couche, aujourd'hui 2, à Viterbe, le 3 à Radicofani, le 4 à Sienne, le 5 à Florence, le 6 séjour à Florence, le 7 à S.-Marcello, le 8 à Paule, le 9 à Parme, le 10 à Plaisance, le 11 à Alexandrie, le 12 à Turin, le 13 à la Novalaise; le 14 à Lans-le-Bourg, le 15 à Saint-Jean-de-Maurienne, le 16 à Chambéry, le 17 au Pont-Beauvoisin, le 18 à Lyon, le 19 à Roanne, le 20 à Moulins, le 21 à Cône, le 22 à Nemours, le 23 à Paris.

TOSCANE.

Florence, le 5 novembre (14 *brumaire.*)

Le pape, qui était parti de Rome le 2 novembre, a couché le 3 à Radicofani. Ce lieu étant déjà sur les terres d'Etrurie, Sa Sainteté y a été reçue par le prince Corsini, et d'autres personnes de marque qui étaient venues au-devant d'elle.

INTERIEUR.

Beauvais, le 22 brumaire.

Dimanche dernier, un jury, composé de MM. le préfet, Lemaire d'Arion, membre du corps-législatif; Vualon et Fouquier, riches propriétaires, et Serpe, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Beauvais, a désigné la jeune personne qui, pour l'arrondissement de la sous-préfecture du chef-lieu, doit être dotée par le Gouvernement et mariée en cette ville le jour de la fête qui aura lieu à l'occasion du couronnement et du sacre de Sa Majesté. Le jury avait à choisir entre six jeunes filles également vertueuses, et qui présentaient au concours les plus honorables témoignages de leurs cantons respectifs.

Avant de prononcer, il a communiqué à ces jeunes personnes les attestations reçues sur leur compte, et les a fait juges elles-mêmes de leur propre cause. Celle qui a été préférée, l'a été, parce qu'à l'intérêt qu'inspire la vertu, elle réunissait celui que commandent le malheur et les sacrifices faits à la patrie. Elle se nomme Constance Morin, est âgée de 21 ans, et ouvriere en dentelles dans la commune de Flavacourt, canton du Coudray-Saint-Germer. Constance Morin a perdu son pere; elle est sœur d'un militaire actuellement en activité de service, d'un autre qui a obtenu un congé, et d'un troisieme qui est de la réserve des grenadiers : sa mere a onze enfans vivans. Celles à qui, pour cette raison, elle a été préférée, recevront chacune une croix d'or de 50 fr., qui leur sera envoyée par M. le préfet, tant en son nom qu'en celui des autres membres du jury. Les maires de leurs communes sont invités à les engager à célébrer leur mariage le jour de la fête générale qui aura lieu dans le département, et de faire accompagner la cérémonie de toute la solennité qui dépendra d'eux.

Les six jeunes filles ont dîné à la préfecture avec ceux de leurs parens qui les avaient accompagnées.

Caen, le 13 brumaire.

Un grand nombre de navires est entré à Caen depuis le blocus des autres ports. Aucun n'a fait d'avaries. Tout annonce que ce port est un des plus commodes pour la réception des marchandises destinées pour Paris, Rouen, et les pays les plus éloignés dans la même ligne de direction. Les postes du port sont sur vase. Les bâtimens n'y souffrent pas.

Paris, le 24 brumaire.

L'École de Médecine de Paris, tiendra, lundi prochain 28 brumaire, sa séance publique pour l'ouverture des cours et la distribution des prix de l'école pratique, à une heure précise.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Strasbourg, du 21 brumaire.

45. 27. 42. 64. 62.

Tirage de Bordeaux, du 22 brumaire.

25. 70. 16. 33. 28.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ramonage. — Paris, le 25 brumaire an 13.

AVIS.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, recommande aux propriétaires, locataires et sous-locataires des maisons, de faire ramoner souvent leurs cheminées, et sur-tout celles des cuisines, fours et fondoirs qui exigent plus de précautions.

Il les prévient qu'indépendamment des amendes auxquelles ils s'exposent, par le défaut de ramonage, ils peuvent être passibles des dommages-intérêts, lorsque le feu s'est manifesté par leur négligence.

Le conseiller-d'état, préfet, Dubois.

LITTÉRATURE.

DE LA SATYRE (suite.)

Non-seulement (à l'exemple de Dussaulx), je ne placerai pas Juvénal au-dessus d'Horace. N'ayant imité, ni traduit l'un ni l'autre, je n'ai à cet égard aucune dette à payer dont pourrait s'inquiéter ma raison ou ma bonne foi. Mais je me garderai même encore de les comparer l'un à l'autre, parce que mon goût, bon ou mauvais, me le défend.

Je suis donc bien éloigné de penser (comme Dussaulx (que c'est parce que la vertu sans alliage n'a plus de cours, dans notre siecle, qu'Horace est préféré à Juvénal; d'abord, parce que depuis Juvénal jusqu'à nous, les hommes de goût de tous les siecles ont, à quelques exceptions près, porté le même jugement; et alors ce serait décider que, depuis environ dix-sept cents ans, la vertu n'a plus de cours sur la terre. Ce serait ou justifier notre siecle, ou calomnier les autres.

J'aime mieux croire que la cause de cette conspiration universelle en faveur d'Horace, est toute entiere dans les écrits de ce dernier. Génie, raison, esprit, délicatesse, grace, philosophie, voilà ce qui distingue constamment Horace, et ce qui ne distingue qu'accidentellement Juvénal. Voilà ce que tous les hommes de goût, qui ne sont pas hommes de parti, ont remarqué. Juvénal trouvera des prôneurs dans la décadence des Empires; dans ces tems de corruption, où les déclamateurs de son genre et de celui de Sénèque font toujours fortune. Horace sera lu et admiré dans tous les siecles, et sur-tout dans les siecles policés.

Veut-on, pour bien apprécier Juvénal, le soumettre à la pierre de touche? Rapprochons-le de Tacite; de Tacite qui, comme lui, n'a, pour ainsi dire, peint que des crimes. Que d'or pur ici! là, que d'alliage!

Le poëte, même alors qu'il se croit le plus d'énergie (le tout parcequ'il en a voulu montrer), est toujours plus faible que le prosateur qui n'eut point la prétention d'être fort, mais seulement d'être vrai. L'un est simple, et l'est naturellement; le travail le plus pénible de l'autre, c'est de le devenir. Tacite peint la chose ce qu'elle est. Juvénal au-delà de ce qu'elle est; aussi celui-ci en exagérant la cause, affaiblit-il l'effet; tandis que celui-là augmente l'effet, précisément parce qu'il n'a pas grossi la cause. Exemple: Quand Tacite a dit, *tout était crime alors, hors le crime*, il a exprimé tout ce qu'on pouvait penser de plus fort. Pourquoi? parce qu'il a dit tout ce qu'il y avait à dire de plus juste, dans un tems où il fallait se faire délateur pour n'être pas dénoncé. dans un tems où (comme il le remarque ailleurs) le citoyen *avait plus à souffrir des lois, qu'autrefois du crime.*

Ces deux images qui sont du sublime de simplicité, faites le germer dans la tête de Juvénal ou dans celle de Sénèque; vous les y verrez se gonfler en hyperboles, et en sortir sans chaleur, comme une épaisse fumée.

Il y a cette différence, quant à la force, entre Juvénal et Horace, que celui-ci, comme Tacite, sait être fort quand il faut l'être, et d'autant plus fort, qu'il ne l'est pas plus qu'il ne doit l'être. Je ne connais rien de moins utile que de se roidir à contre-tems. Quand se persuadera-t-on, enfin, que rien ne ressemble moins à la force que l'exagération, à l'embonpoint que l'enflure?

Si Juvénal eût été, comme Horace, plein de goût, de raison, de mesure, presque toutes ses satyres ne seraient pas une redite l'une de l'autre.

Je prie les puristes de ne pas prendre ce mot à la rigueur, et de m'entendre. Ces satyres sont des redites, non pas quant à l'expression, mais quant à l'impression qu'elles laissent dans l'ame du lecteur; et à cet égard, qui en a lu trois, les a lues toutes. De tous les défauts, voilà le pire. Juvénal compose dans un état habituel d'indignation: sentiment généreux, puisque c'est contre le vice qu'il l'éprouve; mais si Juvenal, comme homme, est louable parce qu'il s'indigne contre les méchans, est-il louable, comme écrivain, parce qu'il s'indigne toujours? L'impulsion uniforme qu'il ressent lui fait voir tout uniformément: les nuances se dérobent sur sa palette; et ses pinceaux, amis des couleurs tranchantes, ne retracent plus que des images quelquefois fausses, souvent colossales, assez souvent aussi monstrueuses ou repoussantes. Ce poëte est véritablement le peintre des excès. Horace tombe bien aussi dans cette licence, ouvrage de son siecle et des suivans; mais tant de beautés couvrent ses taches! et d'ailleurs, Horace glisse, quand Juvénal s'appesantit. Ce dernier se permet quelquefois le langage qu'aurait pu tenir, chez nous, un élève de Saint-Côme.

Les satyres de Juvénal ne sont pas non plus des redites, quant à ce qui tient au plan; car, comme il se s'en trace aucun ou presqu'aucun, on ne peut dire, à cet égard, qu'il se répete. L'absence du plan est tellement frappante dans les poëmes de Juvénal, que ce qui en est la fin en pourrait être le commencement, et le commencement la fin, sans qu'il y eût de dérangement sensible dans la gradation des idées qui rarement y suivent une marche progressive. Au reste, il partage ce tort avec tant d'auteurs, et sur-tout tant d'auteurs modernes; au reste, un plan dans nos productions littéraires est devenu une chose si rare, qu'on regardera peut-être comme un trait de satyre de ma part, d'avoir fait cette remarque.

Horace (nous disent ses détracteurs) ne cesse de vous entretenir de lui; Juvénal, jamais. Eh! qu'importe, s'il fait jouir toujours notre esprit et notre raison? Je ne suis pas fâché qu'un homme d'esprit m'entretienne d'un homme d'esprit. Il y a toujours quelque chose à gagner dans cet entretien. J'aime à descendre avec lui dans son ame. J'aime à le voir s'interroger et se répondre; contester ou reprendre ses défauts; gourmander sa paresse ou s'y complaire. Je vois ses pensées encore dans leur germe, et je les suis dans leur développemens: cela m'instruit pour la conduite et la direction des miennes. Il me fait connaître ses forces et ses faiblesses, et je songe quelquefois aux unes pour me consoler des autres que je n'ai pas.

Pourquoi donc reprocher à Horace ce qu'on n'a pas reproché à Montaigne? Si nous trouvons, en les lisant, autant de plaisir à nous occuper d'eux, qu'ils en prirent l'un et l'autre à s'occuper d'eux-mêmes, nous n'avons plus rien à leur demander (1).

Comme je sais qu'on a vu et qu'on peut voir encore de ces esprits exclusifs qui, pour n'épouser qu'un seul auteur, font divorce avec tous les autres, et que je respecte toutes les jouissances, même dans ceux qui s'en font les martyrs, je dois avouer comme moyen d'atténuation auprès de ceux qui me feraient un crime de ma prédilection pour Horace, que ce n'est que comparativement à ce dernier que j'ai rabaissé Juvénal; que ma rigueur apparente, dont ils pourraient se plaindre, n'est donc qu'une rigueur relative: j'avouerai que, parmi les satyriques latins, Juvénal me semble digne du second rang; et qu'il n'en est aucun, parmi les Grecs, que je lui compare; mais, avec la même franchise, je placerai, au-dessus de lui, Boileau, et sur-tout Pope (2) qui quelquefois s'est placé lui-même au-dessus d'Horace.

Je dirai donc que Juvénal, écrivain souvent (3) énergique, quand il n'est point exagéré; impétueux, mais par cela même peu réglé, se montre constamment enflammé de l'amour de la vertu, et que c'est à ce noble sentiment qu'il doit ses excès mêmes; qu'irréconciliable ennemi du vice, il n'écrit jamais sans verve. Il s'est peint lui-même en disant:

Facit indignatio versum;

qu'il fut bien plus vertueux qu'Horace qui, de son côté, fut bien plus poëte que lui. J'avouerai encore qu'Horace compose souvent avec les mauvaises mœurs de son siecle; que Juvénal attaque sans relâche celles du sien; et qu'enfin Horace est, si j'ose ainsi parler, le Philinte de la cour d'Auguste, Juvénal l'Alceste de celle de Domitien.

Me voilà arrivé à Perse, dont j'aurais dû parler sans doute avant Juvénal, en suivant l'ordre des époques; mais j'ai mieux aimé suivre celui du talent.

Perse fut, comme on sait, le contemporain de Néron qu'il compara au roi Midas. (Du moins on le conjecture.) Si cela est, je ne sais ce que nous devons le plus admirer ou de l'indulgence du fils d'Agrippine ou du courage de l'ami de Cornutus.

Au reste, en reprochant à Néron sa manie de versificateur, Perse ne l'a pas dégoûté du métier. (Cette observation, je la fais ici, par anticipation. Elle se rattachera plus bas à mes raisonnemens sur l'inutilité de la satyre.)

Si Néron avait la manie des vers, Perse avait celle d'être plaisant; et en vérité, ils n'y réussissaient pas mieux l'un que l'autre.

Perse a laissé sept cents vers: ce serait beaucoup s'ils étaient excellens. Dans ces mêmes sept cents vers, on en trouve environ deux cents imités d'Horace (4). Ce ne sont ni les moins bons, ni les moins bien tournés de cet héritage poëtique.

Il faut être doué d'un grand fond de patience pour lire les satyres de Perse, non qu'il soit précisément sans beautés; mais ces beautés, presque toujours mal placées, ne peuvent être senties que par l'homme de lettres qui unit à tout le courage qu'il faut pour les chercher, toute la sagacité nécessaire pour les reconnaître. Elles ressemblent à ces pierres mal enchassées, et qui ne jettent qu'un reflet terne, grace à la mal-adresse de l'artiste qui les a serties.

Perse est sans génie, sans feu sacré (reproche qu'on ne saurait faire à Juvénal); il compose à froid; ses plaisanteries sont lourdes; ses saillies indécentes et de mauvais goût; ses railleries sans effet, parce qu'elles sont forcées. Heinsius qui avait senti tous ces défauts, disait des poésies de Perse: elles sont édentées (*edentulum poëma.*)

Ce qu'on pardonne le moins à un écrivain, c'est l'obscurité. Vice capital qui prouve qu'il ne s'est pas entendu, et qui dispense son lecteur de l'entendre. Or, de tous les écrivains latins, Perse est peut-être le plus obscur. On dit que saint Jérôme, impatienté de ne pouvoir le comprendre, le jeta au feu. Parmi ses apologistes, on en trou-

(1) Horace (nous dit-on encore) était flatteur. On a fait depuis le même reproche à Boileau et à tant d'autres! Ceci est un tort de l'ame: une ame élevée ne s'abaisse point à la flatterie. Mais il est bien question, quand il s'agit de prononcer sur le talent d'un ecrivain, de mettre en avant les vices ou les vertus de son ame! Il fut flatteur!.... mais est-il bien prouvé que ce Juvénal qui, dans sa quatrieme satyre, flétrit Domitien, ne l'ait pas célébré dans sa septieme, comme un protecteur déclaré des lettres?

Et spes et ratio studiorum in Cæsare tantum.

Est-ce à Trajan, l'ennemi des satyriques, que ce poëte satyrique adresse cet éloge? Est-ce à Adrien, à Domitien, à Néron? Tout cela est très-équivoque.

Sans vouloir justifier un tort par l'autre (sorte de récrimination qui ne prouve rien, si ce n'est qu'il y a deux coupables au lieu d'un), je rappellerai seulement, en faveur d'Horace, qu'ayant dans sa jeunesse embrassé le parti de Brutus, il avait pris les armes contre Auguste; que celui-ci, après lui avoir accordé un pardon généreux, le remit dans ses biens confisqués au profit du fisc, et le combla de faveurs et de presens. Ainsi, en reprochant à Horace sa flatterie, c'est presque lui reprocher sa reconnaissance. Quand nous avons vu, de nos jours, louer tant de crimes et tant de bassesses, ne pouvons-nous pas pardonner au favori d'Auguste et à celui de Louis XIV, d'avoir célébré des bienfaits, et quelquefois de grandes actions?

(2) Voici comme Voltaire s'exprime en parlant d'abord d'Horace et de Boileau, puis de Pope.

Quelques traits échappés d'une utile morale,
Dans leurs piquans écrits brillent par intervalle;
Mais Pope approfondit ce qu'ils ont effleuré;
D'un esprit plus hardi, d'un vol plus assuré,
Il porta le flambeau dans l'abîme de l'être;
Et l'homme avec lui seul apprit à se connaître.

(3) Beaucoup de vers de Juvénal sont restés proverbes: ce qui n'arrive jamais qu'aux bons auteurs.

(4) Perse qui a imité Horace, a été à son tour imité par Boileau. Lisez entr'autres les vers sur l'avarice.

verait beaucoup qui l'admirent sur parole, n'ayant pu jamais se décider à le lire.

Les endroits, sur-tout dans ses satyres, où il emploie le dialogue, sont presqu'inintelligibles. C'est-là qu'il confond tous les tons, tous les langages, toutes les convenances. C'est-là qu'il faut être assez habile pour deviner que c'est quelquefois l'auteur qui parle, quand la raison ou l'ordre de la narration devrait faire croire que c'est un interlocuteur; ou, quelqu'autrefois, que c'est l'interlocuteur, quand c'est au poëte à parler. C'est-là que Perse est véritablement, comme l'appelle Bayle, le *Lycophron des Latins*.

On peut juger jusqu'à quel point l'obscurité regne dans ses écrits, et est en quelque sorte son caractere distinctif, puisque, parmi ses commentateurs même, il n'est pas encore décidé s'il existe bien réellement un dialogue dans les satyres de Perse, et que plusieurs pensent que l'auteur s'y fait seulement des objections auxquelles, par conséquent, il répond lui-même.

Qu'est-ce donc qu'un écrivain (5) qui nous force à nous mettre à la torture pour le comprendre?

Après avoir parlé des satyriques grecs et latins, je pourrais m'occuper de ceux des autres nations, et sur-tout des satyriques modernes; mais mais cela me mentrait à faire un livre, et je n'ai annoncé qu'un précis.

Quant aux modernes, j'observerai qu'ils ont volé les Latins, comme les Latins avaient volé les Grecs (6).

La France a compté peu de poëtes satyriques. Avant Boileau, Regnier était le plus célebre. Rousseau succéda à Boileau; mais il fit plutôt des épigrammes que des satyres, à moins qu'on ne mette au rang des satyres, ses allégories. De nos jours, on cite le poëte Gilbert qui a fait ce qu'on appelle des *vers bien tournés*, très-souvent de beaux vers, quelquefois des tirades supérieures, mais jamais un ouvrage.

Ces auteurs qui sont dans les mains de tout le monde, étant depuis long-tems appréciés, je me hâte d'arriver au but que je me suis proposé, et à la fin de ma tâche.

« La satyre a-t-elle produit plus de bien que de » mal? est-elle utile ou nuisible? »

« S'il est un genre de satyre utile, quel est-ce » genre? »

Si je satisfais à ces questions, j'aurai rempli ma tâche, et atteint mon but.

Commençons par écouter Voltaire.

« La satyre est presque toujours injuste (dit-il); » et c'est-là son moindre défaut. Son principal » mérite, qui amorce le lecteur, est la hardiesse » qu'elle prend de nommer les personnes qu'elle » tourne en ridicule. Bien moins retenue que la » comédie, elle n'en a pas les difficultés et les » agrémens. Otez les noms de *Cotin*, de *Chapelain*, de *Quinault*, et un petit nombre de » vers heureux, que restera-t-il aux satyres de » Boileau? Mais le *Misantrope*, le *Tartuffe*, qui » sont des satyres encore plus fortes, se soutiennent » sans ce triste avantage. »

On comprend qu'il n'est ici question que de la satyre qui s'adresse aux personnes; et ce genre est déjà jugé dans ce peu de mots. Non-seulement un tel genre ne saurait être utile, puisqu'il est injuste (et que c'est-là son moindre défaut); mais l'expérience a prouvé qu'il est nuisible dans ses effets. Moliere hâta les jours de Cotin; Cassaigne mourut sous les traits de Despréaux; et peut-être ne citerait-on pas une seule nation policée qui n'ait eu à gémir sur de pareils excès.

« Il n'est permis (dit encore Voltaire) de critiquer (7) par écrit que de la même façon dont » il est permis de contredire dans la conversation. »

J'ajouterai à cette idée de Voltaire, et à l'appui des leçons de l'expérience, ce peu de réflexions:

C'est qu'un satyrique ne pourrait dire en face à un homme la moitié de ce qu'il en dit quelquefois dans ses écrits, à moins qu'il n'eut à faire au plus lâche de tous les hommes. Comment donc se croit-on permis d'imprimer ce qu'on n'oserait pas dire? Comment s'est-on persuadé qu'un homme de lettres doive être assez patient pour endurer de son semblable, en public, ce qu'il n'endurerait pas de lui tête-à-tête?

Le législateur n'a pas encore posé la borne où doit s'arrêter la satyre. Or, je le demande: dans le silence des lois, que dire à l'homme outragé, qu'un premier mouvement, dont il n'est pas maître, aura porté à des excès envers un coupable agresseur? Les lois séviront-elles contre cet homme? Ces lois alors seront injustes, puisque, ne statuant pas de peines contre l'offenseur, et ne pouvant par conséquent être invoquées par celui qui a reçu l'offense, ce dernier rentre dans ses droits naturels, et peut-être est excusable de chercher dans sa force (8) un secours qu'il ne peut trouver dans la loi. Quelle jurisprudence que celle où la loi, qui doit à tous égale protection, n'accorderait de sauve-garde qu'à celui qui attaque, c'est-à-dire qu'à celui qui a tort, et serait sourde aux cris de celui qui est attaqué, c'est-à-dire à la voix de la raison! Quelle jurisprudence que celle où une, deux, trois professions pourront être impunément en butte à tous les outrages: où l'homme de lettres, le savant, l'artiste seront insultés, pour ainsi dire, par privilège, et comparés, en ce point, à ces restes d'antiques monumens abandonnés, où il est permis aux reptiles les plus impurs de venir déposer leurs venins et leurs souillures!

A Rome, l'horreur qu'inspiraient les satyriques était si forte qu'on ajouta à la loi des douze tables, un réglement commoratoire portant: peine de mort » contre quiconque, dans ses écrits, outragerait » un citoyen. »

Sans y apporter autant de rigueur que les Romains, et en revenant au jugement de Voltaire sur la satyre personnelle, disons, quant à celle-ci, qu'elle a souvent produit du mal et jamais de bien; et quant à la satyre de mœurs (dégagée de toutes personnalités), qu'elle n'a produit ni bien ni mal; que l'une et l'autre sont par conséquent inutiles, que la premiere, de plus, est nuisible. Chez un peuple vertueux, en effet, où s'adresseront les traits du satyrique de mœurs (9)? J'apperçois bien leur but chez un peuple corrompu; mais je ne vois pas que les blessures faites par les poëtes y aient jamais corrigé un citoyen. Je ne vois pas que Néron, en lisant Perse, ou Domitien en lisant Juvénal, y aient, l'un ou l'autre, acquis une vertu, ou s'y soient purgés d'un seul vice.

Les satyriques de mœurs prétendent aussi traiter l'histoire: malheureusement ce n'est que pour nous en dérouler, et presque toujours pour en grossir la chronique scandaleuse.

En fait de satyres de mœurs, la premiere (après la satyre théâtrale) est celle que renferment les apologues. La Fontaine est un de nos plus profonds satyriques. Je n'ai pas besoin de remarquer que nous n'en avons point de plus ingénieux.

Remettre à sa place le sot qui veut usurper le rang de l'homme d'esprit; lui faire entendre (mais toujours sous une dénomination générale), qu'avoir de la prétention ou des moyens, ce sont deux choses très-différentes; rappeler au nain que sa taille n'est pas celle d'un géant, et que la gaucherie de sa démarche trahit ses échasses: à l'impuissant, qu'il a beau s'agiter, et se dépiter et vomir son venin sur les pas d'Alcide, qu'il n'imitera jamais ses douze travaux; voilà quel doit être le but de la satyre. Le fabuliste a atteint ce but dans la fable du *Bœuf et de la Grenouille*.

Les satyriques de nos jours s'en proposent un contraire. La satyre n'est plus même, chez eux, l'art de médire, c'est l'art de calomnier. A la vérité elle ne s'attache plus aux mœurs, mais à l'esprit. On dirait que nous sommes arrivés à ce point de corruption où tout est permis, hors d'être un sot; et, d'autre part, où tout est permis, hors d'avoir quelque mérite. Eh! je le demande: les Horace et les Juvenal, sur qui épuisaient-ils leurs traits? Etait-ce sur les Pollion, les Lucile, les Varius, les Virgile? C'était sur les *Fannius*, les *Codrus*, les *Crispinus*, etc. Or, de nos jours, est-ce sur la sottise ou sur l'ignorance presomptueuse que nos satyriques vident leurs carquois? Non, c'est sur l'homme vraiment célebre ou sur celui qui aspire à l'être. Boileau leur a donné l'exemple (10) de cette injustice, et ils l'imitent: ils feraient mieux d'imiter un plus digne exemple qu'il leur a aussi donné, *celui du talent*.

Qu'on leur reproche leur inconséquence, ils répondent par un sourire, et par cette phrase: « Qui me lira si j'attaque *un sot*? »

Ainsi, ils ne pensent rien de ce qu'ils écrivent; et ce n'est pas pour corriger un travers, mais pour calomnier agréablement, qu'ils ont pris la plume.

O utilité de la satyre!

Je suis né pour elle (vous disent-ils). On pourrait se contenter de leur répondre: « Tant pis pour vous; » mais il est un autre argument invincible à leur opposer, et je le tire de leurs œuvres mêmes. Vous n'êtes pas plus nés pour ce genre que pour un autre. Horace et Boileau disaient d'eux ce que vous dites de vous. Eh bien, lisez Horace et sur-tout Boileau; vous verrez qu'ils se surpassent dans leurs épîtres; et que dans leurs satyres même, tout ce qui tient à la censure des mœurs en général, est beaucoup au-dessus de ce qui tient à la critique des particuliers. Cela doit être: le satyrique qui n'attaque ou qu'un homme, ou qu'un travers, rétrécit l'enceinte dans laquelle il se renferme; mais qu'il embrasse un plan plus vaste, vous voyez grandir son génie à mesure que son sujet s'éleve. Vous n'êtes donc pas nés exclusivement pour ce genre, puisque vous montrez plus de talent dans un autre.

A présent il faut s'entendre.

Veut-on rappeler ces jours où le Parnasse fut une arêne? Si nous n'en sommes pas encore aux fameux couplets imputés à Saurin, et qui ont déshonoré J. B. Rousseau, un peu de patience, laissons aller, cela viendra. N'a-t-on pas déjà commencé à injurier des femmes? On appelle cela imiter Juvénal. Imitez tant qu'il vous plaira:

C'est par les beaux côtés qu'il faut lui ressembler.

Dites-moi donc: faut-il que ceux qui cultivent ce qu'on appelle si improprement *littérae humaniores*, souffrent les divisions et la guerre, quand, par la nature même de leurs fonctions, ils sont appelés au rôle de pacificateurs du genre humain? N'obtiendrons-nous pas enfin un petit coin de terre à l'abri des perturbateurs et du trouble? Eh! bon Dieu! postérité dégénérée des grands-hommes, héritiers ruinés (11) d'une si riche succession, de quoi sommes-nous donc heis? Les prétentions du

---

(5) Les apologistes de Perse; (mais dans ce nombre, je ne citerai que Quinctilien, qui tantôt nous dit que le style de ce satyrique est sec et sans substance (*Aridus et Jejunus*), et tantôt lui donne des éloges. Ce savant rhéteur ayant surnommé Domitien, *le plus grand des poëtes*; les éloges qu'il donne à Perse ne tirent point à conséquence, et n'ont pu faire à la postérité un devoir d'admirer ce qu'elle n'entend pas.) Les apologistes de Perse, donc, s'y prennent ainsi pour justifier leur oracle (et c'en est un.)

« Il vous paraît inintelligible (disent-ils) est-ce sa faute? » Il n'écrivit pas pour vous. »

S'il est ainsi, partisans et adversaires de ce satyrique, vous voilà tous d'accord: car, s'il n'a dû être compris que de son siecle, pourquoi exigerait-on qu'il l'eût été des siecles suivans, ou condamnerait-on ceux-ci à l'admirer sans le comprendre? et s'il n'écrivit pas pour la postérité, la postérité peut se dispenser de le lire. Plaisante maniere de justifier un écrivain, que de dire à ceux qui se dépitent en le lisant: « Il est tout simple que vous n'entendiez pas » cet auteur; il n'écrivit pas pour vous! » Eh! pourquoi donc entendons-nous Horace et Juvénal, tous deux pourtant, et sur-tout ce dernier, remplis, comme Perse, d'allusions et de personnalités?

Après cela, ses commentateurs (aux yeux desquels tous les admirateurs d'Horace, et qui ne le sont point de Perse, sont ce qu'Horace appele *profanum vulgus*, ont donc le privilege de le comprendre? En écrivant pour son siecle, Perse écrivit donc pour eux? ou bien ils sous-entendent que ce n'est qu'après les plus longues études qu'on parvient à pénétrer cet auteur énigmatique: auquel cas, il fallait tout simplement le dire, et non pas admettre généralement qu'il est inintelligible; car si eux-mêmes ne l'entendent pas, comment se déclarent-ils ses partisans? S'ils l'entendent, comment le déclarent-ils inintelligible?

(6) Tous les hommes se sont volés depuis le commencement du monde. Le peuple des écrivains fut de tous les peuples le plus pirate. Qu'importe? au milieu de ce pillage, tout le monde jouit. Qui nous dit d'ailleurs qu'il n'en est pas des richesses de l'imagination, ce qu'il en est des métaux précieux? La fécondité de l'esprit humain a peut-être ses bornes comme celle de la terre. Les mines de l'une, comme celles de l'autre, ne sont pas inépuisables. Peut-être ne peut-il y avoir qu'une certaine quantité d'idées, comme une certaine quantité d'or en circulation? Après cela, qu'est-ce qui prouve que l'idée, neuve d'aujourd'hui, aura plus de valeur intrinsèque, que l'idée connue et devenue commune depuis des siecles, comme la piece d'or nouvellement frappée, qui n'a (à poids égal) rien de plus précieux que l'ancienne? — Mais c'est une idée de plus (dira-t-on?) — Eh! bon Dieu! contentons-nous de faire valoir sagement ce que nous possédons; nous serons encore assez riches. Une fortune honnête, bien administrée, vaut mieux qu'un immense patrimoine dans les mains d'un dissipateur. L'esprit d'ordre doit présider à la distribution des idées comme à celle de l'argent. Sachons bien le peu que nous savons, cela est préférable à savoir mal beaucoup de choses. N'aspirons pas, en un mot, à être plus savans, mais à l'être mieux. L'humanité est bornée, et l'homme veut être infini! Et cette faible existence de quelques heures a l'orgueil d'embrasser le monde! de s'étendre encore au-delà! d'y saisir ce qui peut-être n'y est pas! stérile présomption! nous roulons toujours dans notre cercle, meme alors que nous croyons en sortir. — J'ai enfanté une idée neuve! — Eh! non, il n'y a plus d'idées neuves: il n'y a que desidées nouvelles pour celui qui ne les connait pas.

(7) Un modele, en fait de critique (modele tous deux points de vue), c'est Vaugelas: utile et jamais offensant; critique sévere, mais toujours poli, toujours renfermé dans les bornes de la décence. Ce n'est point à l'auteur, c'est à l'ouvrage qu'il fait la guerre. Il porte même la délicatesse jusqu'à déguiser souvent l'ouvrage qu'il attaque, ne cherchant qu'à éclairer, jamais à nuire.

(8) *Bellum est in eos qui judiciis coërceri non possunt* (Cic.)

(9) La meilleure satyre, comme la plus profitable (et je l'ai remarqué), c'est celle de l'histoire. La censure qu'elle exerce ne blesse personne, en ce qu'elle est le produit de la narration des faits et du contraste des événemens, plus que des réflexions ou des insinuations de l'écrivain qui d'ailleurs n'attaque jamais qu'une mémoire.

(10) Boileau injurie Quinault, et il loue Segrais; et il ne dit pas un seul mot de La Fontaine; et après avoir donné de justes éloges à Moliere, dans sa seconde satyre, voici comme il s'exprime sur ce grand homme dans son art poétique:

C'est par là que Moliere, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eût pas fait souvent grimacer ses figures,
Quitté, pour le bouffon, l'agréable et le fin,
Et sans honte à Terence allié Tabarin, etc.

N'a-t-on pas vu un Rufus traiter Cicéron d'Allobroge? Calvus disait que Cicéron avait un style mou et sans vigueur (*Solutum et enervem.*)

(11) Voulons-nous un remede infaillible contre l'amour-propre? songeons à Pascal, à Fenelon, à Corneille, à Racine, à Moliere, à Voltaire, à Rousseau, à Montesquieu, etc. et à tous les grands-hommes de l'antiquité; faisons après cela un retour sincere sur nous-mêmes ..... nous serons guéris.

plus habile de nous tous font pitié! Il n'a d'élévation que comparativement à notre petitesse, et tout son éclat se réduit à être un peu moins obscur que ses rivaux.

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que le moindre inconvénient de la satyre (proprement dite) c'est, quand elle n'est pas nuisible, d'être inutile. (12)

Vingt bonnes satyres n'ont jamais enfanté un bon ouvrage; un seul bon ouvrage en a souvent produit plus de cent autres. Presque tout ce qu'il existe de beaux poëmes fut inspiré par la seule *Iliade*. La Melpomene française est redevable à celle des Grecs de tout son éclat. Les lords Shaftesbury et Bolingbroke ont fourni à Pope son *Essai sur l'Homme*. Si ces deux lords n'avaient fait que des satyres, Pope n'eût point songé à élever cet édifice à la philosophie. A quelles œuvres remarquables les satyres de Pope ont-elles donné naissance? à quelles (dans tout ce qui a rapport aux personnalités), les satyres d'Horace même, de Juvénal et de Boileau? On conçoit qu'un ouvrage utile et bien pensé développe en nous de belles idées, et nous fasse éprouver le besoin de les produire: mais quelles idées généreuses peut provoquer en nous un auteur purement satyrique qui n'est pas lui-même contraint à penser; qui n'est tenu à rien qu'à montrer plus ou moins de malignité, et qui, fût-il le premier de son siècle dans l'art de manier le sarcasme et l'injure, les laissera à ce siècle pour tout héritage, et emportera avec lui, pour toute gloire, celle d'avoir été (*et c'est tout*) inutilement méchant en beaux vers?

ARCHITECTURE.

FONTAINE DES INVALIDES.

Ce monument, d'ordre dorique, a été élevé d'après le plan de M. Trepsat, architecte des Invalides, qui en a aussi dirigé l'exécution. Sa hauteur générale est de trente-neuf pieds, et sa largeur de trente. Ses quatre faces forment un carré parfait; celle qui regarde la Seine offre l'inscription suivante:

NAPOLÉON BONAPARTE,

EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A ORDONNÉ

QUE CE MONUMENT FUT PLACÉ

SOUS LES YEUX DES GUERRIERS

DONT IL ATTESTE LES EXPLOITS.

L'AN 1er DE SON REGNE, 1804.

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, *A. CHAPTAL.*

Du milieu d'un bassin circulaire, de dix pieds de hauteur, et de cinquante de diametre, s'élève un socle haut de quatorze pieds, qui supporte un piédestal, dont l'entablement a huit pieds de hauteur; sur la corniche on voit, en amortissement, un socle de neuf pieds d'élévation, supportant un lion ailé, qui s'élevait autrefois au faîte de l'obélisque de la place Saint-Marc de Venise. La figure de ce lion est de bronze; elle était très-mutilée. Les ailes, les quatre pieds et la queue manquaient, ainsi que le livre sur lequel le pied droit antérieur est appuyé; ils ont été restaurés par M. Moitte. Les ailes prennent naissance un peu en arriere des épaules.

Cette figure ne peut être rangée, comme on en l'a cru, dans la classe des sphynx; toutes celles à qui on a donné cette dénomination, ont la tête d'une jeune femme ou d'un homme, et leur corps offre un mélange bizarre de parties empruntées de divers animaux. Celle-ci représente un lion dans toute la beauté et la vigueur qui appartiennent à cet animal; l'imagination de l'auteur n'a fait qu'ajouter à ses facultés en lui donnant des ailes. Le livre sur lequel un de ses pieds est appuyé, semble cependant indiquer ce sphynx si célebre par les énigmes qu'il proposait, et par la férocité avec laquelle il dévorait ceux qui ne pouvaient les deviner; cependant on ne sait trop que penser de cette figure. L'imagination des anciens était si féconde en chimeres et en monstres de cette espece, que jamais on ne pourra en déterminer le nombre ni les formes; il serait même ridicule d'y prétendre; mais sans nous arrêter à d'autres conjectures, ne pourrait-on pas la regarder comme un emblême admirable par sa simplicité: qu'on suppose que le livre soit celui des lois; le lion sera celui de la force qui les protege, et ses ailes celui de la promptitude avec laquelle elles doivent être exécutées. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette figure, elle est un monument des victoires et de la gloire des armées françaises. Placée sous les yeux des braves vétérans de la patrie mutilés au champ d'honneur, elle les console par de nobles souvenirs.

La fontaine est d'une architecture simple et sévere; ce monument prouve qu'on est revenu de la frivolité luxurieuse des siecles précédens, et qu'on veut encore qu'à l'éclat des arts se joigne l'utilité publique.

(*Extrait des Annales des sciences et des arts.*)

(12) Après avoir lu ces sortes d'ouvrages, on est toujours tenté de dire comme ce géomètre: « qu'est-ce que cela » prouve? »

GRAVURES.

Machine infernale dirigée par les Anglais contre Saint-Malo, en 1693, avec une note descriptive et explicative. — A Paris, chez Beaublé fils, graveur, rue des Anglais, n° 8, division du Panthéon.

On trouve à la même adresse la gravure de la machine dirigée, le 11 vendemiaire dernier, contre le port de Boulogne.

Les Monumens antiques du Musée NAPOLÉON, gravés par Thomas Piroli, avec une explication par Louis Petit-Radel; publiés par F. et P. Piranesi freres, à Paris, dans un établissement calcographique à l'ancien collége de Navarre, 8e livraison.

On souscrit chez les freres Piranesi, à leur dépôt, Palais du Tribunat, rue Saint-Honoré, n° 1354; et au bureau des monumens antiques, rue de Grenelle Saint-Germain. S'adresser à M. Colas, à l'imprimerie de madame veuve Panckoucke.

Antiquités d'Herculanum, gravées par Thomas Piroli, et publiées par F. et P. Piranesi freres, 7e livraison, tome 2.

A Paris, chez les freres Piranesi, place du Tribunat, et Le Blanc, imprimeur-libraire, place et maison abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, n° 1121.

LIVRES DIVERS.

Le Miroir de l'ame ou *la Bienfaisance en action*, recueil de Poésies sur différens sujets, par M. Dugrandmesnil, avec cette épigraphe:

Justice et vérité, voilà mon caractere

Prix, 1 fr. 20 cent. pour Paris et 1 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Langlois, passage Saint-Roch, n° 35, et chez les marchands de nouveautés.

Description et usage de la regle à miroir, ou Essai sur la théorie et la pratique d'un nouvel instrument d'arpentage, très-commode et très-simple, qui pourrait remplacer l'astrolabe ou le sextant, dans les cas où l'on n'a pas besoin d'une exactitude particuliere, par J. B. Sandifort, un vol. in-8° orné de trois planches.

Prix, 1 franc 50 centimes, et 2 francs par la poste.

Principes nouveaux de tactique élémentaire, par un général au service de la République batave, brochure in-8°. Prix 80 cent. — 1804.

Ces deux articles se trouvent chez Gabriel Dufour, libraire, rue des Mathurins, au coin de la rue de Sorbonne.

ERRATA.

Moniteur du 18 brumaire an 13, article HISTOIRE NATURELLE.

Page 172, colonne 1, ligne 2, convenable qui, *lisez:* convenable de style qui; ligne 53, alumineuse, *lisez:* albumineuse; ligne 59, transposez le 7e et 8e alinéa; ligne 69, emeric, *lisez:* emeri; ligne 84, balarm, *lisez:* Balarac.

Même page, colonne 2, ligne 1, Schal, *lisez:* Schorl; ligne 14, creuses, *lisez:* porreuses; ligne 40, lithonia, *lisez:* Tithonia; ligne 45, protifer, *lisez:* prolifer; ligne 74, erica, *lisez:* erica; ligne 82, la petunia, *lisez:* le petunia; ligne, 85, crantua, *lisez:* cantua; ligne 86, polemonicés, *lisez:* polemoniées; la paullinia, *lisez:* le paullinia; ligne 87, l'opecularia, *lisez:* l'opercularia; ligne 100, jamerosade, *lisez:* jamrosade.

Même page, colonne 3, ligne 14, variétés dans l'école, *lisez:* variétés; l'école; ligne 23, vieusseuxia, *lisez:* vieusseuxia; ligne 29 et 30, la Thouiniaua, *lisez:* la Thouinia; la stevensia, *lisez:* le stevensia; ligne 35, d'Amérique, *ajoutez:* à Saint-Domingue.

Page 173, colonne 1, ligne 73, les animaux, *lisez:* ces animaux; ligne 83, bulles, *lisez:* bullées; ligne 93, les anatomies, *lisez:* ces anatomies.

Même page, colonne 2, ligne 56, le quatrieme jusqu'en, *lisez:* le quatrieme va jusqu'en.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 1/8
—— Courant.	57 f.	57 1/2 c.
Londres.	24 fr. 75 c.	24 f. 55 c.
Hambourg.	190 1/2	187 1/4
Madrid vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 60 c.	14 f. 35 c.
Cadix vales.	f. c.	f. c.
—— Effectif.	14 f. 45 c.	14 f. 25 c.
Lisbonne.	475	480
Gênes effectif.	4 f. 80 c.	4 f. 70 c.
Livourne.	5 f. 25 c.	5 f. 17 c.
Naples.		
Milan.	71. 18 gd p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle.	pair.	1 1/2 p
Francfort.		
Auguste.	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c
Vienne.	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend.	58 fr. 25 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la banque de France...	1147 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 16e repr. des Bardes. — Mercredi, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, et la reprise de la Dansomanie, suiv. du Retour de Zéphire.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, les Horaces; Défiance et Malice.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Trois Cousines; l'Acte de naissance; Jacques Damont.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Lodoïska; le Maréchal ferrant.

Théâtre du Vaudeville. Ossian cadet; Une journée de Ferney; Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, mélod.; l'Amant bourru.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Samedi, la 1re repr. des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc. par M. Thiémet. — Dimanche, à midi, l'ouverture des Concerts.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

Le samedi 26 brumaire an 13, M. Thiémet donnera une premiere représentation de l'Incrédule, proverbe dans lequel il jouera quatre rôles de caricature: ce proverbe sera précédé de la scene des Derviches, et suivi de l'Embarras comique, dans lequel il jouera plusieurs rôles différens, imitera divers instrumens de musique, plusieurs acteurs célebres, etc., etc. Le spectacle sera terminé par le Départ de Nicaise, scene de ventriloque.

On pourra se procurer à l'avance des billets de places qui seront gardées, chez M. Thiemet, rue de Choiseuil, n° 9. Prix des loges et sofas loués, 9 francs; premieres, 6 fr. 60 centimes; secondes, 3 fr. 30 centimes; troisiemes, 2 fr. 20 centimes.

Cette représentation aura lieu à sept heures et demie précises, rue de Grenelle-Saint-Honoré, salle des Redoutes et Concerts, n° 40.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 56. Samedi, 26 brumaire an 13 de la République (17 novembre 1804.)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 20 octobre (28 vendemiaire.)

M. de Sudjenkoff vient d'envoyer au département de l'instruction publique, une somme de 40,000 roubles pour le perfectionnement des écoles. — Le lieutenant-colonel prince Urussoff a fait présent au gymnase du gouvernement de Porchow, d'une belle bibliothèque et d'un cabinet de minéraux russes; et à l'université de Moscow, d'un cabinet de minéraux étrangers et d'une collection complette de mosaïques. S. M. I. l'a décoré de l'Ordre de Wlodimir de la quatrieme classe.

— Dans le courant du mois d'août dernier, on a embarqué à Pétersbourg pour la valeur de 2,635,373 roubles de marchandises étrangeres, dont 3.357 puds café, 58,000 dito sucre, 1,300 dito fromage, 8,300 bouteilles vins de Champagne, 1,828 muids d'autres vins de France, 1,294 dito vin de Porto, 137,000 arschines de draps, etc.

SUEDE.

Stockholm, le 26 octobre (4 brumaire.)

M. le professeur Afzeluis est parti d'Upsal pour Kansen, situé à deux lieues de la forteresse d'Elfsborg, pour y établir un lazaret où les vaisseaux arrivant d'Espagne, de Livourne et d'Amérique, feront quarantaine.

DANEMARCK.

Copenhague, le 3 novembre (13 brumaire.)

Tous les généraux commandant en Danemarck, en Norwège et dans le Holstein, ainsi que le gouverneur de cette capitale, les commandans de Kronenbourg, de Corsoer, etc. ont reçu ordre de prêter main-forte aux différentes commissions de quarantaine, dès qu'ils en seraient requis par elles.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 7 nov. (16 brum.)

Le froid est si vif depuis quelques jours, que les canaux et les petites rivieres sont déjà pris par les glaces.

— Sur le rapport du capitaine Fischer, commandant de la frégate danoise *la Nayade*, le collége de l'amirauté a donné des témoignages de reconnaissance à chacun des matelots français qui, au fort de la tempête et au risque de leur vie, porterent si heureusement des secours aux matelots danois qui, le 31 juillet, s'étaient hasardés à traverser la rade de Marseille pour se rendre à bord de leur frégate.

— Le gros tems a jeté, le 3, dans la rade de Copenhague deux vaisseaux de transport, avec des troupes suédoises, destinées pour la Poméranie.

INTÉRIEUR.

Nice, le 12 brumaire.

M. F. Polion, négociant de cette ville, vient de recevoir la nouvelle que le corsaire *le Téméraire*, dont il a fait l'armement dans notre port, s'est emparé, le 27 vendemiaire dernier, à la hauteur du port Génois, sur les côtes d'Espagne, d'un brick anglais chargé d'environ 3,400 quintaux de morue. Cette prise est évaluée à 250,000 fr.; elle a été conduite dans un port neutre.

Sables-d'Olonne, le 15 brumaire.

Il est entré dans ce port, pendant l'an 12, 771 bâtimens, malgré la croisiere anglaise.

Paris, le 25 brumaire.

La Société médicale de Paris a tenu, le 15 brumaire dernier, une assemblée générale à l'école de Médecine, lieu ordinaire de ses séances, dans laquelle elle a renouvellé son bureau.

Les membres nommés sont : MM. Larrey, président; Levacher-de-la-Feutrie, vice-président; Therrin, secrétaire général; Tartra, secrétaire particulier; Sue, bibliothécaire de l'école, archiviste, et Bouvier, trésorier.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 28 brumaire au samedi 3 frimaire an 13; savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé le mardi 29 brumaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1. A, P.....	*A tous numéros.*
	2. D, du n° 7718 à.....	*Idem.*
	3. G, H.....	*Idem.*
	4. M, N, O.....	*Idem.*
	5. C, K.....	*Idem.*
	6. L.....	*Idem.*
	7. Q, R, U, V, W.....	*Idem.*
	8. B.....	*Idem.*
	9. E, I, J, S.....	*Idem.*
	10. F, T, X, Y, Z.....	*Idem.*
	11. D, du n° 1 à.....	7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 28, et mercredi 30 brumaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9	Civiles, du n° 1 à.....	6000
	Ecclésiastiques, du n° 1 à.....	8999
10	Civiles, du n° 6001 à.....	la fin.

Les lundi 28, et mercredi 30 brumaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 28, et mercredi 30 brumaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere et Pensions civile et ecclésiastique.

1er et 2e Semestres an 10, et 1er Semestre an 11, par les bureaux nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, pour le viager; et par les bureaux 9 et 10 pour les pensions.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

Dette viagere.

1er semestre an 12, lettre D, deux, trois et quatre têtes, par le bureau n° 11.

Ces paiemens auront lieu le samedi 3 frimaire.

N. B. Le jeudi 1er et vendredi 2 frimaire, sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

ANTIQUITÉS.

Remarques sur des inscriptions trouvées à Sisteron, département des Basses-Alpes.

Sur le revers nord du Moulard ou Mulart, montagne qui domine Sisteron, ville située sur la Durance, se trouvent des vestiges d'anciens monumens, tels que murs, voûtes, souterreins. C'est là que M. Jeannui de la Plane a cru qu'en dirigeant ses recherches il parviendrait à découvrir quelques restes d'antiquités qui jetteraient du jour sur l'histoire de cette partie de la Provence et de son état sous les Romains.

Ses travaux ont déjà été couronnés de quelque succès : il a trouvé deux inscriptions latines et une grecque, dont les copies viennent d'être imprimées par les soins de M. Mevolhon, qui a en même tems essayé d'en donner une explication plus détaillée que celle de M. de la Plane.

C'est aux savans et aux personnes versées dans la connaissance de l'histoire, à juger de l'exactitude des explications données par M. Mevolhon; elles ne nous ont pas paru répondre à toutes les difficultés, et laissent plusieurs choses à desirer. Ce qu'il dit cependant peut servir de premieres données pour parvenir à un sens plus clair et plus satisfaisant de ces inscriptions.

« Elles sont en lettres majuscules, longues de 24 lignes; en caracteres romains, bien arrondis; sur deux pierres, dont l'une a 29 pouces de long sur 11 de large, et l'autre, 24 sur 10; leur épaisseur est de 7 pouces.

» La pierre qui a été découverte la premiere, était placée au-dessus de la voûte de l'entrée d'un petit caveau, qu'on ne peut pas dire de construction bien ancienne; elle est écrite des deux côtés, de maniere que partie de l'inscription devait être lue en se plaçant au-dessus du caveau, tandis qu'il fallait être sous la voûte pour déchiffrer l'autre moitié.

» Sur la surface extérieure, l'on trouve les caracteres suivans :

HEROPHIL. MAX. SACERDOS. DEO
MERCU. S. CL. V. HOPIL. FILIUS

» On lit sur la surface intérieure :

POST. CI ANN. EXP. H. M.
ER. A. U. ROM. C.
DI

» La seconde pierre a été trouvée à quelques toises de la premiere, mais elle n'était liée à aucune *bâtisse*; on en remarque seulement sur les bords quelques taches de rouille qui peuvent faire soupçonner qu'elle a été attachée à un monument. Voici l'inscription que cette pierre porte :

K. MARII EQUES. H. N
EXE. C. CIM. E TV. BEL
EX SVP. TM. MA. HER
PHILI. STET. P. MOE
E. CXL. ROM. C. IDCLII

» Les deux bouts de la pierre sont endommagés, écornés, et les lettres qui commencent les quatre lignes de l'inscription sont plutôt indiquées que marquées.

» Il vient d'être trouvé plus récemment encore, une marbre noir portant une inscription grecque de la plus belle conservation; elle n'était recouverte que par deux pieds de terre.

« La tradition du pays veut que les décombres qui couvraient ces inscriptions proviennent d'une maison de Templiers. On y a trouvé quelques bagues d'argent, avec le monogramme du Christ; des éperons, des briquets, des fers de lance et de fleches, la poignée en os d'un sabre; mais ces objets ne prouvent rien pour les tems anciens. Ces décombres occupent un espace trop considérable pour n'avoir appartenu qu'à une simple maison religieuse : on connaît le dénombrement des biens que les templiers possédaient en Provence, et l'on n'y trouve point la maison de St.-Etienne. »

Avant de chercher à donner l'explication de ces inscriptions, l'auteur de la dissertation observe que non loin de St.-Etienne, est le quartier des *Combes* ou *Tombes*, mot provençal qui signifie tombeaux; que l'on y a souvent déterré des vases, des urnes de terre qui paraissent appartenir à la plus haute antiquité.

Après ces observations; l'auteur cherche à fixer l'époque et à déterminer le sens des inscriptions.

« La principale difficulté qui se présente, dit-il, vient de la maniere dont le millésime est marqué dans la premiere inscription; on n'y voit que ces deux caracteres DI, que signifient-ils? ne faut-il pas supposer une barre avant le D pour avoir un D; l'ouvrier peut l'avoir négligée, le tems peut l'avoir effacée; mais avec cette addition on n'a encore que le millésime DI, c'est-à-dire 501 de Rome. N'est-ce pas faire remonter cette inscription bien haut? L'invasion des romains en Provence est de beaucoup postérieure. La seconde inscription semble cependant autoriser à fixer le millésime de la premiere à 501. En effet, cette seconde inscription porte non-seulement les caracteres ROM. C. IDCLII. c'est à-dire 652 de Rome; mais encore ceux-ci POST. MOR. E. CXL, c'est-à-dire 140 après la mort d'Hérophile.

» Les faits rappelés dans la seconde inscription sont d'accord avec les indications, et leur servent de preuves. Il y est question de Marius et de la fin de la guerre contre les Cimbres et les Teutons; cette guerre fut en effet terminée, l'an 652 de Rome, par la fameuse bataille que Marius livra à ces peuples, auprès d'Aix, sur les bords du *Cenus* ou de l'Arc; si vous ajoutez les 140 ans après la mort d'Hérophile avec 501 de la premiere inscription; vous avez 641 qui est une nouvelle preuve de l'époque déterminée dans la premiere inscription.

« Il n'est pas extraordinaire, continue M. Mevolhon, que l'an 652 de Rome, un chevalier romain se soit trouvé à Sisteron; que voulant y ériger

un monument: ou y laisser simplement le souvenir de la visite qu'il fait au tombeau d'un grand homme, il se serve de la langue latine, et emploie les caractères romains ».

M. de la Plane, qui a fait la découverte de ce monument, s'est donc cru autorisé d'après ces considérations, et d'autres appuyées sur des analogies ou des conjectures, à lire ainsi la première inscription.

Herophilus maximus sacerdos, deo mercurio, segurstoer, classimi viri Hopili filius, post cent esimum unum annum expletum hoc monumentum erexit anno urbis Romæ conditæ, 501.

« Nous remplissons l's par Segurstoer, dit M. Mevolhon, d'après M. de la Plane, parce que c'est le nom ancien et celtique de la ville de Sisteron, qui peut se rapporter à Mercure comme à Herophile, parce qu'il est indéclinable. Si cette interprétation paraissait trop locale, on pourrait la suppléer par celle de *Senex*, qui caractérise Herophile; enfin par *Sospiti*, *Salvatori*, qui serait un hommage rendu à Mercure; l'inscription grecque prouve, il est vrai, qu'Herophile était grand prêtre à Melsikas, mais il pouvait avoir rempli quelque fonction à Sisteron, il pouvait y être né; il pouvait, après avoir rempli des fonctions à Melsikas, être revenu dans son pays natal....

« L'abréviation de l's, dans la première inscription, pourrait être remplie par *sacellum deo mercurio erexit*; alors c'est un temple. Si ces deux mots, *deo mercurio*, sont à l'ablatif absolu, ils nous donnent à entendre que Mercure, première divinité des Gaulois, recevait d'Herophile, son grand prêtre, un hommage particulier; que ce vieillard se mettait sous sa protection à son vingtième lustre. L'intention de rappeler dans l'inscription la circonstance des cent et un an, indique que cette époque séculaire est le motif du monument. »

Jusqu'à présent, l'auteur de la dissertation a cherché à expliquer la première inscription; il passe maintenant à la seconde; il remplit dans celle-ci l'H par le mot Honoratus, parce que tout chevalier romain qui s'était distingué à la guerre, prenait ce titre, et l'ajoutait à ses noms et prénoms; c'est aussi par cette raison que le caractère qui vient après l'H paraît à M. Mevolhon, le premier jambage d'une M, et la lettre initiale du nom de Marcellus. L'histoire rapporte, dit-il, que la nuit qui précéda la bataille contre les Cimbres et les Teutons, Marius avait détaché Marcellus avec un corps d'infanterie, et au lieu de la cavalerie, il lui avait donné tous les valets de l'armée, montés à nud sur des bêtes de somme; les barbares furent bien étonnés d'être chargés par une troupe aussi étrangement montée, qui, au reste, mit la déroute parmi eux: ce succès, et la singularité qui l'avait préparé, a dû donner de la célébrité à Marcellus, et lui mériter le nom *d'eques Honoratus*.

Voici donc comment l'auteur rétablit la seconde inscription :

Caii Marii eques honoratus Marcellus in exercitu contra Cimbros et Tutones, bello exacto, super Tumulum Maximi Herophili stetit, post mortem ejus 140, *Romæ conditæ* 652.

« La troisième inscription grecque paraît devoir être lue ainsi :

Erophilos archiereus poleos Melsikas, Kai Emphanes nios opitou okodomese Kai upisosen ton taphon tou patros Kai ekalese tous paidas autou tois exdoxois legon autois, ...

» C'est-à-dire, mot à mot,

Herophilus pontifex Maximus urbis Melsikas et illustris filius Hopili struxit et extulit sepulchrum et vocavit filios suos honorabiles ipsis dicens.....

» Rapprochant ensuite le sens de ces trois inscriptions, et le rendant en français, on pourrait dire :

» Le grand Hérophile, fils de l'illustre Hopilus, » était né à Sisteron; il avait été grand-prêtre à » Melsikas et à l'âge de 101 ans, il éleva à Mer» cure un monument; il bâtit aussi un tombeau » pour son père, le plaça dans le lieu élevé (de » Saint-Etienne); il y réunit ses honorables en» fans, et leur tint ce discours: ....

» Marcellus, chevalier romain, un des chefs » de l'armée de Marius, visita le monument du » grand Hérophile, 140 après sa mort, et lorsque » la guerre contre les Cimbres et les Teutons » venait d'être terminée. »

Il résulte de-là qu'il n'y a de conjecture et d'arbitraire dans cette explication que pour le nom du chevalier romain, et pour celui de Sisteron, et qu'il reste à trouver la ville de Melsikas; mais n'est-il pas constant qu'il est question du tombeau d'un personnage illustre par sa naissance et par les emplois qu'il a occupés? Que ce tombeau a été élevé à Saint-Etienne, près Sisteron? Or, comment se fait-il que ce personnage écrivît en latin, et datât de la fondation de Rome, dans une partie des Gaules, et bien avant la domination des Romains dans cette contrée? voilà la principale difficulté.

L'auteur, pour en donner une explication qui ait quelque vraisemblance, observe que Marseille étant à peu de distance, Herophilus et Hopilus, dont les noms sont grecs, pouvaient avoir pris naissance dans cette ville, y avoir appris le latin, s'en être servi dans leurs inscriptions.

Il n'est pas plus aisé d'expliquer ce qu'était cet Herophile. On en connaît deux de ce nom dans l'antiquité: l'un, médecin grec, célèbre dans l'anatomie, vivait vers l'an 570 avant Jésus-Christ; l'autre fut un imposteur qui parut à Rome du tems de Jules-César, et se disait petit-fils de Marius; le sénat le fit tuer dans la prison où il était renfermé. Ce ne peut évidemment être ni l'un ni l'autre de ces deux hommes. Mais qu'Hérophilus ait été célebre à Sisteron ou à Melsikas, il n'en est pas moins vrai que c'est près de cette première ville que son tombeau existe; les inscriptions déjà trouvées doivent faire espérer de le déterrer.

Peut-être que ces vestiges d'antiquités seront suivies de plus grandes découvertes, à mesure que les recherches s'étendront dans les environs, où l'on trouve plus d'une preuve de l'existence de monumens ensevelis sous terre par l'action des siècles.

Les inscriptions que MM. de la Plane et Mevolhon viennent de faire connaître au public et dont ils essayent de donner l'explication, peuvent fournir l'objet d'un examen utile et propre à jetter quelque lumière sur l'histoire assez obscure des origines gauloises. PEUCHET.

MÉDECINE.

Programme sur les divers cours qui auront lieu dans le courant de l'an 13, *à l'École spéciale provisoire de Médecine à Mayence.*

G. L. Kœler, docteur en médecine et en chirurgie, professeur d'histoire naturelle médicale, enseignera l'histoire naturelle des plantes usuelles, puis l'anatomie et la physiologie des végétaux, et pendant le courant de l'été prochain, il herborisera avec ses élèves dans les environs de Mayence.

Mégelé, professeur de l'art vétérinaire, annoncera lui-même ses leçons à son retour à Mayence.

A. Méternich, docteur en médecine et en philosophie, professeur de pathologie et de thérapeuthique générale, enseignera d'abord la pathologie et la nosologie, et puis la thérapeutique générale, ainsi que la sémiotique et la manière d'examiner les malades.

N. Ch. Molitor, docteur en médecine et professeur de Chimie et de pharmacie, donnera un cours de chimie; il traitera ensuite de la pharmacie, du formulaire, ainsi que de l'hygiène et de la diététique.

G. Wédekind, docteur en médecine et en chirurgie, professeur de thérapie spéciale et de clinique, enseignera la thérapeutique générale et spéciale; il instituera aussi des exercices pratiques auprès du lit des malades.

Weidmann, docteur en médecine et en chirurgie, professeur d'accouchement, donnera des leçons sur cette matière; il est prêt à ouvrir un cours privé de chirurgie, ou un cours sur les maladies des yeux.

J. Wenzel, docteur en médecine et en chirurgie, professeur d'anatomie et de physiologie, donnera pendant l'hiver un cours complet d'anatomie. Il s'empressera, conjointement avec M. Thiel, professeur à l'amphithéâtre anatomique, d'instruire les élèves dans l'art de disséquer.

MUSIQUE.

Tous les amateurs se sont empressés de connaître les pseaumes mis en musique par M. Martini. Ces belles compositions seront long-tems un objet d'étude très-utile. Un artiste très-avantageusement connu dans cette capitale, comme professeur de harpe, M. Vernier, vient de se livrer à un travail qui ne sera pas moins recherché. Il a mis en musique les belles poésies sacrées de Malherbe, Racine, Rousseau et Lefranc de Pompignan. On conçoit combien le choix d'un instrument tel que la harpe, pour ces sortes de chants, doit ajouter à leur effet. La harpe est la lyre du psalmiste: ce magnifique instrument, trop négligé pendant quelques années, mais auquel on paraît revenir particulièrement depuis qu'il a été si habilement employé dans l'opéra *des Bardes*, est ici consacré à sa véritable destination. S. M. l'impératrice a daigné agréer la dédicace de cet ouvrage, et cette faveur doit lui donner déjà un degré d'intérêt, que sa publication n'affaiblira certainement pas. Cette publication doit avoir lieu le mois prochain.

Collection de morceaux de chants, airs, duo, trio, romances, etc., extraites des œuvres des plus célebres auteurs italiens, français et allemands, le tout arrangé pour le piano ou harpe, et quelquefois pour les instrumens, en parties séparées. Nos 26, 27 et 28.

Ces livraisons contiennent un grand duo de *l'Enlevement du Serail*, de Mozart, paroles françaises; le beau duo de la Grizelda, *Veder so sol bramo*; un air de *Don Juan*, de Mozart; un duo très-agréable de Paësiello, et quelques airs italiens, romances, etc.

La souscription est toujours ouverte chez MM. Olivier et Godefroy, brevetés du Gouvernement pour l'invention des caractères mobiles, boulevart Saint-Martin; et les jours de représentation, à leur magasin d'instrumens de musique.

Le prix de la souscription pour 12 nos de douze à quinze pages de musique chacun est de 15 fr. pour Paris, et de 18 fr. pour les départemens et l'étranger, franc de port. Chaque no séparément se vend 2 fr. 50 cent.

ERRATUM.

Dans quelques exemplaires du no d'hier, on a omis d'insérer à la suite de l'article littéraire, *de la Satyre* le nom de son auteur, M. LAVA,

LIVRES DIVERS.

La Fugitive de la Forêt, traduit de l'anglais de Lavinia Maria Smith; troisième édition: 2 vol. in-12. Prix 3 fr., et 4 fr. franc de port.

Le Revenant de Bérézule, imité de l'anglais par le traducteur de *la Fugitive de la Forêt*; 4 vol. in-12. Prix 6 fr., et 8 fr. 25 c. franc de port.

Le nombre des éditions du premier de ces romans atteste assez son intérêt, et le choix que son rédacteur a fait du second semble être en sa faveur un présage également favorable.

Ces deux romans se trouvent chez Plassan, imprimeur-libraire, rue de Vaugirard, derriere l'Odéon.

Miroir de l'ancien et du nouveau Paris, avec treize voyages en velocifères dans ses environs, ouvrage utile aux étrangers et même aux Parisiens, et qui indique tout ce qu'il faut connaître et éviter dans cette capitale, 2 vol. petit in-18. Prix, 6 fr.; et 7 fr. franc de port.

A Paris, chez Prudhomme fils, rue des Marais-fauxbourg-Saint-Germain; et Debray, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens.

Cet ouvrage est orné d'un plan de Paris et de 18 gravures.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr.	60 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., le Séducteur, et le Cercle. Mlle Contat jouera dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la Jeune Femme colere, Duhautcours, le Vieux Comédien. Mlle Emelie-Leverd continuera ses débuts dans la seconde piece.

Opéra-Comique. La 1re représentation du Chevalier d'industrie, et..... .....

Théâtre du Vaudeville. Edouard et Adele, le Prix, et la 2e représent. de l'Original et le Portrait.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Bourru bienfaisant, et le ballet pantom. du Déserteur.

Théâtre Molière. La 1re repr. du Gascon, gascon malgré lui, op. nouv. en deux actes, et la Lanterne Magique. — Lundi, par extraord.; une représ. au bénéfice de Mme Leblanc.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, no 20. La 1re repr. de l'Incrédule, proverbe, précédé de la scene des Derviches, et suivi de l'Embarras comique. M. Thiémet jouera plusieurs rôles différens, imitera divers instrumens de musique, plusieurs acteurs célebres, etc. etc. Le spectacle sera terminé par le Départ de Nicaise, scene de ventriloque. — Prix des loges et sophas loués, 9 fr.; premieres, 6 fr. 60 cent.; secondes, 3 fr. 30 cent.; troisiemes, 2 fr. 20 cent. On commencera à sept heures et demie précises. — Les travaux que nécessitent l'embellissement de la salle des Concerts ne pouvant être achevée, l'ouverture en est remise irrévocablement au dimanche 4 frimaire.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, no 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N 57. *Dimanche, 27 brumaire an 13 de la République* (18 *novembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 26 brumaire.

Il y aura demain dimanche, à 11 heures du matin, grande parade dans la cour des Thuileries et sur la place du Carouzel.

Le navire anglais *le Stert de Cardiff*, de 120 tonneaux, chargé de fer, capitaine William Pettinger, a été pris le 20 de ce mois sur les côtes d'Angleterre, par le corsaire de Boulogne *le Prosper*, capitaine Hennin, et est entré à Calais.

RAPPORT du grand-procureur-général-impérial.

Paris, le 24 brumaire an 13.

Deux frères, Daniel et Charles Thum, avaient, pendant la dernière guerre contre l'empereur d'Allemagne, entretenu des correspondances avec des personnages marquans sur l'autre rive du Rhin, comme chefs d'une prétendue conspiration cisrhénane.

Ils la supposaient de plus de 120 mille hommes.

Ils désignaient les chefs; ils avaient un tableau de l'organisation de l'armée; ils présentaient des moyens d'attaque et des plans de campagne.

La paix avec l'empereur d'Allemagne a imposé silence un moment à ces artisans de crime et de mensonge; et ils ont cessé de correspondre avec ceux dont ils voulaient mettre à contribution l'imbécille crédulité.

Mais lorsque la guerre s'est rallumée avec l'Angleterre, il a paru à Daniel et Charles Thum que l'occasion était favorable pour enlacer une correspondance nouvelle avec ces instrumens d'assassinats et de complots dont le gouvernement anglais avait fait, sous le nom d'agens diplomatiques, une espèce de cordon autour des frontières de l'Empire français.

Ils se sont adressés, le 29 mai 1803, à M. Taylor, ministre du roi d'Angleterre près l'électeur de Hesse, auquel ils ont fait parvenir la lettre ci-jointe cottée A.

Ils y annoncent des correspondances antérieures avec le chevalier de Varicourt et M. Louis Wikham, et ils offrent au gouvernement anglais les services de la prétendue confédération.

Ils lui proposent de faire soulever treize départemens au moins sur les rives du Rhin; d'étendre l'incendie, d'un côté, dans une partie de l'ancienne France; de l'autre, dans la République batave.

Ils ne demandent, pour prix de ces services, qu'une avance modique de 20 mille liv. sterling, pour la réorganisation et l'armement des confédérés.

Le 17 juin suivant, M. Taylor, par une lettre officielle où il prend ou plutôt prostitue le titre de ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique près l'électeur de Hesse, accuse réception de la lettre que je viens d'analyser, en annonce l'envoi à son gouvernement en exprimant le regret de ne pouvoir, avant six semaines, obtenir de réponse.

Mais, en attendant, il sollicite la continuation de l'honorable correspondance à laquelle il se prête avec tant d'empressement, et, pour en assurer le secret, il transmet aussi la recette bannale du gouvernement anglais, de l'encre sympathique, composée, comme celle de son compagnon Dracke, d'une solution de sucre de Saturne dans huit parties d'eau.

La composition qui peut faire paraître cette écriture n'étant pas, dit le prudent Taylor, généralement connue, il croit que son honnête confident peut, sans danger, y confier ses secrets. (Voyez la lettre ci-jointe cottée B.)

On conçoit que le délai de six semaines indiqué pour obtenir une réponse, ne devait pas être perdu, et que, d'après l'invitation de M. Taylor, l'agent prétendu de la fédération devait fournir de l'aliment à sa curieuse impatience: en conséquence, et toujours sous le nom de Ihler, la correspondance a continué avec M. Taylor.

Le 12 juillet, on lui a accusé réception de sa lettre du 19 juin, reçue seulement le 9 juillet.

On lui propose des moyens de correspondance plus prompts: on lui promet, après l'assemblée du conseil général, des renseignemens plus étendus.

Enfin on lui annonce l'arrivée de Sa Majesté l'EMPEREUR dans les départemens réunis; et on promet, si le gouvernement anglais veut mettre la confédération à même de hâter ses préparatifs, la possibilité *de finir par un seul coup* tous les désastres. (Voyez la lettre cottée C.)

Le 8 août, on fabriqua une lettre à M. Taylor, au nom des chefs de la confédération cisrhénane. On y joignit une lettre pour le roi d'Angleterre, et une pour son conseil où sont développés, dans le plus grand détail, les prétendus moyens de la confédération et le plan adopté pour les mettre en activité.

Deux lettres, sous le même nom d'Ihler, adressent ces trois pièces à M. Taylor: les 11 et 19 août. (Voyez les pièces cottées D, E, F, G.)

Le 1er septembre, M. Taylor répond moins officiellement, mais cependant par une lettre entièrement de sa main, au fédéré supposé M. Ihler;

Il l'informe que son paquet parviendra par une voie sûre et prompte à sa destination;

Il donne l'adresse pour la continuation provisoire de la correspondance;

Il annonce qu'en cas de réponse favorable de son gouvernement, on trouvera les moyens d'*établir la correspondance sans être assujetti à tant de risques et de délais.*

Ainsi tout souriait à M. Taylor, depuis le projet *de terminer par un seul coup*, frappé sur la personne de Sa Majesté lors de son voyage, jusqu'à celui moins prompt, mais plus vaste, de mettre en feu les rives du Rhin, les départemens voisins et les Etats bataves.

Malheureusement l'espoir flatteur de voir réaliser tant de crimes et de malheurs, s'évanouit pour l'agent anglais; et la correspondance cessa par l'arrestation de Charles Thum, trahi par son frère.

Tous les papiers ont été saisis.

Le prévenu Charles Thum a été interrogé.

Il est convenu de tous les faits démontrés d'ailleurs jusqu'à l'évidence, par toutes les minutes écrites de sa main et reconnues par lui, par les lettres originales de M. Taylor, par les imprimés, cachets, devises et autres instrumens de la prétendue confédération.

Le procureur-général de la cour criminelle de Mayence, aux termes de l'acte des constitutions de l'Empire du 28 floréal dernier, m'a renvoyé les pièces et le prévenu.

Le grand procureur-général-impérial,
REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

(A)

Elsimbourg, le 29 mai 1803.

Jean Damien Ihler, chef de correspondance de la confédération cisrhénane, à M. Taylor, ministre de S. M. le roi de la Grande-Bretagne, près son altesse l'électeur de Hesse.

Monsieur,

Les chefs supérieurs de la confédération cisrhénane, qui a l'honneur d'être connue non-seulement par M. le colonel Durel à Weimar, mais aussi par M. le chevalier Waricourt et M. Wikham lui-même, m'ont chargé, monsieur, de m'adresser à vous, afin de vous donner connaissance que cette confédération, les desseins et forces de laquelle doivent être connus par la correspondance qu'elle avait par mon organe avec M. Wikham, ministre près les armées des puissances alliées en Allemagne, moyennant l'entremise de MM. les barons d'A—i de Radenhausen, à la fin de l'an 800 et au commencement de 801, existe encore; que les chefs, ainsi que tous les individus qui la composent, soupirent encore aujourd'hui après leur délivrance du joug qui les opprime, et qu'ils n'ont d'autre souhait plus ardent que celui de briser les fers qui les enchaînent, et les empêchent de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres.

La guerre entre S. M. le roi votre souverain et le Gouvernement français, réallumée par l'arrogance et la perfidie du dernier, a réveillé leurs espérances que, par le secours de votre gouvernement, ils puissent contribuer à dompter l'orgueil français, et de rétablir le bonheur de près de six millions d'individus qui, à la partie majeure, ne sont animés que par le même désir.

Je vous prie en conséquence, monsieur, de vouloir bien, au plus vîte, instruire votre gouvernement de cette ouverture, et joindre vos efforts pour obtenir une prompte réponse de sa part sur la question si le soulevement de treize départemens au moins pourra aider ses plans; s'il voudra daigner aider la confédération de ses subsides, risquer sur la bonne foi de ceux qui, sans la paix malheureuse de Lunéville, se seraient déjà montrés dignes de sa protection, une avance modique de vingt mille liv. sterl. qui sera nécessaire à la confédération pour sa réorganisation et pour l'armement des confédérés, armement qui a déjà été négligé depuis la conclusion de paix de Lunéville et d'Amiens.

Il n'est pas nécessaire de peindre les avantages qui devront résulter pour les opérations de votre gouvernement de cette division de forces ennemies; il me suffira de vous dire qu'entre les quatre départemens de la rive gauche et une partie de ceux limitrophes de l'ancienne France, tous les Pays-Bas, ci-devant autrichiens, sont à nous; que nous pouvons compter sur une grande partie du peuple dans les Provinces-Unies de la Hollande, et que par conséquent l'attaque tombera sur la partie la plus délicate de l'ennemi, et servira à couvrir les Etats d'Hanovre, ou à les faire évacuer si l'ennemi osait effectivement les occuper.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette lettre par une réponse que je vous prie d'adresser, poste restante à Hattersheim, près Francfort, où un agent d'un des chefs supérieurs qui est en tournée pour préparer les dispositions pour la réorganisation de la confédération, viendra la prendre le 13 juin prochain.

Je suis chargé de vous donner préalablement tous les renseignemens qui, sans nuire au secret, vous pourraient être nécessaires. Si toutefois vous étiez à même d'aviser à une voie de correspondance plus sûre que la poste, veuillez bien m'en instruire par votre réponse.

Agréez l'assurance de l'estime extrême avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

M.

(B)

Lettre de M. Taylor à M. d'I...r.

Cassel, 17 juin 1803.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date *du 29 mai*, qui ne m'est pourtant parvenue que jeudi passé. Je m'empresse de vous informer que j'ai immédiatement transmis cette lettre à mon gouvernement par une voie sûre; mais l'occupation de Cuxhaven par les troupes françaises, ayant rompu la communication directe avec l'Angleterre, je crains d'être au moins six semaines avant d'y pouvoir obtenir une réponse.

Pendant cet intervalle, je serais charmé de recevoir de votre part quelques renseignemens sur l'objet important de votre communication, vous priant de m'adresser à l'avenir vos lettres simplement *à Monsieur Taylor*, sous une enveloppe, *à Monsieur, Monsieur Doerfeld à Hesse-Cassel.*

Pour plus grande sûreté, je vous prierai de vous servir pour les matières les plus importantes de vos lettres, d'une encre sympathique composée d'une solution d'une partie de sucre de saturne (saccharum saturni) dans huit parties d'eau. La composition qui seule peut faire paraître cette écriture, n'étant pas généralement connue, je crois que vous pourrez sans danger y confier vos secrets.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
BROOK TAYLOR, *ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique, près l'électeur de Hesse.*

A Monsieur, Monsieur d'I—R.

(C)

J. D. Ih...r, à M. Taylor.

Elsimbourg, 12 juillet 1803.

Monsieur,

Ce ne fut que le 9 du courant que j'ai eu le plaisir de recevoir la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 17 du mois passé; car l'agent en chef auquel elle a été adressée, ne l'a reçue que le 5 de ce mois, où elle est arrivée à la poste de Hattersheim.

J'en ai donné sur le champ communication aux chefs supérieurs, et elle sera également proposée au conseil général de la confédération lors de son assemblée qui aura lieu vendredi prochain.

Immédiatement après cette assemblée, j'aurai l'honneur de vous transmettre les renseignemens dont j'ai parlé dans ma dernière lettre ; en attendant, je vous observe que tout chez nous est dans la plus grande activité à preparer les dispositions.

L'agent du chef auquel la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire a été adressée, ne l'a reçue que le 5 de ce mois, jour où elle arriva à la poste de Hattersheim, et je n'ai en conséquence eu le plaisir de la recevoir que le 9 du courant. J'en ai sur le champ donné connaissance aux chefs supérieurs dans leur séance d'hier, et la proposerai également au conseil-général dans son assemblée qui aura lieu vendredi prochain. Pour obvier à ce que les lettres suivantes n'éprouvent le même retard, les chefs ont résolu de proposer au conseil-général, qu'un d'eux se transportera dans un endroit plus prochain de la frontiere, d'où il pourra avec moins de difficulté, et plus de promptitude, recevoir vos lettres, et vous faire parvenir les siennes.

Les travaux multipliés auxquels l'espérance réveillée de voir briser les fers qui nous enchaînent a donné lieu, et principalement ceux que m'occasionne le conseil-général, m'empêchent, Monsieur, de vous envoyer avec cette lettre, les renseignemens dont j'ai parlé dans ma derniere ; mais je m'en occuperai immédiatement après l'assemblée du conseil, et vous les ferai parvenir vers le 25 ou 27 du présent mois.

En attendant, je vous observe que le Ciel même paraît favoriser notre entreprise. L'homme duquel ses partisans ont coutume de dire, qu'il tient dans ses mains les destinées de l'Univers, va nous rendre une visite. Si votre gouvernement nous mettait dans l'état de hâter davantage nos préparatifs qui, après ceux que nous avons fait, ne demanderont pas trop de tems, nous pourrions peut-être par un seul coup finir tous les désastres auxquels ce génie infernal a jusqu'à présent donné lieu. Je vous laisse à réfléchir sur ce point, et attends votre opinion là-dessus.

Provisoirement, et jusqu'à ce que le conseil-général ait pris une résolution à cet égard, je vous prie de vouloir bien adresser votre lettre *à M. Gelbschmitt, chez M. Rudinger, brasseur à Worms.* Elle me parviendra sûrement par cette voie. Je vous rends mes graces pour la communication de la solution dont vous parlez dans votre derniere. Mais comme il est à prévoir que vous-même serez dans le cas de vous en servir, j'ai l'honneur de vous prier de nous communiquer également la seconde dont il y est fait mention, pour servir en cas de besoin.

J'espere que vous aurez reçu la réponse à ma derniere proposition, ou qu'au moins elle ne tardera pas à arriver ; et je vous prie en ce cas de nous instruire le plus tôt possible ; car tous les nôtres soupirent après elle, et en attendent leur salut.

Agréez, je vous en prie, l'assurance de l'estime extrême avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, IHLER.

(D)

Très-haut et très-puissant Georges III, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Audaces fortuna juvat.

Au quartier-général de la confédération cisrhénane, le 1er août 1803.

Le conseil-général et les chefs supérieurs de la confédération cisrhénane, au très-haut et très-puissant Georges III, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

SIRE,

Daignez permettre que le peuple cisrhénan, supprimé par un vainqueur arrogant et cruel, abandonné de l'Univers, se jette aux pieds de votre majesté, et la supplie par notre organe de venir à son secours, afin de l'aider à secouer le joug tyrannique qui l'opprime.

Plus de cent soixante et dix mille individus, ont juré de briser, à la premiere occasion favorable, les fers qui les enchaînent, ou de s'ensevelir avec tout ce qui leur est le plus cher, sous les débris de leur fortune, avant que de fléchir les genoux devant l'idole détesté, lequel on veut les forcer d'adorer.

Tranquilles jadis sous le régime de nos princes légitimes, jouissant des douceurs de la paix, le commerce et tous les métiers fleurissans, les contributions publiques modiques, le cours de la justice prompt et sans empêchement, l'exercice de la religion libre, et ses ministres vénérés, le chemin aux charges et dignités ouvert aux talens, telle était notre situation avant qu'un destin cruel nous eût arraché du sein de la Germanie, qui nous avait tant de siecles allaité, pour nous attacher au char de triomphe d'un ennemi cruel et orgueilleux qui nous est odieux par sa langue et la perversité de ses mœurs, et plus encore par l'antipathie innée qui regne entre lui et nous.

Maintenant ruinés par les suites d'une guerre sans exemple, le commerce détruit dans ses sources fondamentales, les arts et les métiers sans pain par l'expulsion de la noblesse et du clergé, les contributions publiques poussées sous mille noms différens à des sommes exorbitantes, le cours de la justice traînant, à la merci de la chicane, les fonds religieux, bâtis par la piété de nos peres, dévorés, les ministres de l'autel réduits à l'indigence et dégradés, toutes les charges d'honneur et lucratives occupées par des étrangers inconnus qui, sans talens, ignorant la situation du pays, méconnaissent ses intérêts ; telle est, Sire, la parallele dessinée d'après la nature de notre ci-devant esclavage et du bonheur tant de fois vanté de la liberté française ; elle justifiera devant l'Univers la résolution désespérée d'arborer le pavillon de l'insurrection contre un gouvernement illégal en soi-même, perfide dans ses promesses et opprimeur dans ses actions.

Nous étions déja résolus à éclater pendant la derniere guerre, au commencement de l'an 1801 ; mais à peine avions-nous fini notre organisation et parachevé les préparatifs nécessaires, qu'au moment même où nous avions déjà fixé le jour de l'insurrection générale de tous les pays entre la mer, le Rhin et l'ancienne frontiere de la France, la conclusion des paix de Lunéville et d'Amiens détruisit nos projets et presque nos espérances.

La guerre réallumée par la perfidie du gouvernement français, nous offre l'occasion la plus favorable de réaliser nos desseins, attendu que l'attention de l'Etat est fixée exclusivement sur cet objet, et que la division de ses forces le rend moins puissant et formidable. Mais les préparatifs des années 1800 et 1801 ont épuisé nos moyens, et nous nous voyons actuellement hors d'état d'exécuter nos projets si V. M. ne daigne pas venir à notre secours.

Et c'est pour cette raison que nous nous jetons, au nom des peuples cisrhénans, aux pieds de V. M., la suppliant qu'elle veuille avoir pitié du malheur d'un peuple supprimé, gémissant dans les fers de ses oppresseurs, et de nous accorder quelques subsides modiques, moyennant lesquels nous pourrons en peu de tems rétablir nos moyens, parachever nos préparatifs, et entrer dans la lice contre notre ennemi mortel, qui l'est également de V. M.

Les bénédictions de huit millions d'hommes que V. M. aura rendus au bonheur, et qui, par l'attachement invariable à la personne de V. M. et aux intérêts de ses couronnes, s'efforceront à lui démontrer la gratitude qui les anime, lui seront la douce récompense du bienfait distingué que V. M. va rendre aux peuples cisrhénans, et lui prouveront qu'elle n'a prodigué ses graces à des indignes.

SIRE, de votre majesté,

Les très-humbles, très-obéissans et très-fideles serviteurs.

Le président et les secrétaires du conseil-général.

Signé, LACK, 3re : J. B. GILSON, *p.* ; MARTIN, 3re ; GILLET, 3re ; GÉCÉ ; *et les chefs supérieurs*, BLANDRY, NEUVILLE, GAUDIN ; *le chef de la correspondance*, IHLER.

(E)

6 août 1803.

L. C. G. et L. C. S.

Milords et messieurs composant le conseil-d'état de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Milords et messieurs,

Ce fut déjà à la fin de l'an 800, que la confédération cisrhénane dont nous avons l'honneur d'être les chefs, découvrit son existence à M. le baron d'Albini, ministre d'état de son altesse le prince électeur de Mayence, lui dévoilant en même tems son intention d'opérer un soulevement général de tous les pays entre l'ancienne frontiere de la France, la mer et le Rhin, afin de coopérer par cette insurrection à l'expulsion des Français et au rétablissement de l'ancien ordre de choses. Sur la promesse d'en instruire le ministre plénipotentiaire de S. M. le roi près les armées coalisées, afin d'émouvoir par son intercession S. M. le roi de nous accorder quelques secours pécuniaires, pour nous mettre en état de presser nos préparatifs avec plus de vigueur, nous nous préparâmes à effectuer l'insurrection au même jour dans tous les pays conquis, et avions d'abord, et dans l'espérance que les secours que nous avions sollicités nous seraient accordés, fixé la nuit du 1er au 2 février 1801, pour le soulévement général ; mais n'ayant reçu de réponse à tems, nous fûmes contraints d'ajourner notre entreprise, pour parachever les préparatifs qui nous restaient encore à faire, et qui, faute de moyens, ne pouvaient être faits à l'instant. Nous parvînmes cependant, en sacrifiant presque tout notre bien, et contractant des dettes considérables, à nous mettre en état de pouvoir, sans aucun obstacle majeur, opérer l'insurrection dans la nuit du 7 au 8 mars, lorsque tout d'un coup nous reçûmes, non-seulement la nouvelle de la conclusion du traité définitif de paix entre S. M. l'empereur et le Gouvernement français, qui avait eu lieu le 9 février à Lunéville, mais aussi une lettre de la part de M. d'Albini, du 20 février, par laquelle il nous annonça qu'il n'était plus à même de se charger dorénavant du travail que nous lui avions confié. En même tems nous fûmes avertis que l'existence de la confédération commençait à être soupçonnée par le Gouvernement français, et que celui-ci mettait tout en œuvre pour en découvrir les traces, afin de parvenir à une découverte entiere. Dans cette situation, il ne nous resta de choix que d'être toujours aux aguets, et de veiller avec toute la circonspection possible à ce que nos liaisons ne soient dévoilées, ce qui infailliblement aurait entraîné et notre perte et celle de nos compatriotes. Notre situation était d'autant plus critique et désespérée, que la seule espérance qui nous restait, celle d'un secours de la part de S. M. le roi, s'évanouit en même tems, attendu qu'une lettre que nous avions écrite, en date du 3 mars, à M. le colonel Durel, à Weimar, et dans laquelle nous lui demandions simplement si M. d'Albini l'avait chargé de nos affaires, resta sans réponse, et que nous devions nous croire abandonnés de l'Univers, et par conséquent trop faibles à commencer seuls la lutte contre nos tyrans. Nous résolûmes donc de nous tenir tranquilles, et d'attendre du tems à venir des circonstances plus favorables pour nos desseins ; mais d'entretenir toujours les liaisons entre nous, et d'employer tout moyen qui s'offrirait, sans être dangereux, pour irriter davantage le peuple contre le regime actuel, afin qu'à la premiere occasion favorable, nous puissions réaliser nos projets et délivrer notre patrie de ses oppresseurs.

La guerre déclarée de nouveau entre S. M. le roi et le Gouvernement français, paraît nous offrir cette occasion favorable à secouer le joug que nous n'avons supporté jusqu'à présent qu'à regret, et, en contemplant les circonstances du tems, il nous paraît qu'en vérité tout l'avantage soit de notre côté. Nous croyons être fondés dans cette supposition par les motifs suivans :

1°. Les forteresses du pays, quoique bien pourvues en munitions, artillerie et armes, sont presque entierement dégarnies de troupes ; en sorte que, si on en excepte les forteresses de la côte, on ne trouvera pas huit mille hommes de toutes les garnisons du pays conquis, ce qui nous rendra leur expulsion et l'occupation de toutes les places fortes plus facile et moins dangereuse, sans faire mention que les approvisionnemens à ces places nous fourniront au commencement tout ce qui nous sera besoin en artillerie, armes et munitions.

2°. Les forces de terre de la France sont aujourd'hui dispersées depuis les extrémités d'Italie jusque dans le nord de l'Allemagne, et ne pourront en conséquence être réunies sitôt, pour nous opposer d'abord une force suffisante à étouffer l'insurrection dans son berceau.

3°. Le peuple de ces pays est on ne peut plus irrité contre les Français, en sorte que nous avons lieu de nous flatter que non-seulement la majorité, mais la généralité de tous les peuples cisrhénans se rangera de notre côté, d'autant plus que, même ceux qui étaient autrefois les partisans de la révolution se voyant frustrés dans leurs espérances, reconnaissent leur erreur et la perfidie des promesses françaises, et soupirent après leur premier état.

4°. La force de la confédération est beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était en 1801, vu qu'alors nous ne comptions qu'environ 120,000, au lieu qu'aujourd'hui nous sommes au-dela de 172,000 ; et que nous pouvons être certains que, par les autres mécontens qui se reuniront à nous, le nombre excédera 300,000, avant que dix jours soient écoulés après le soulevement ; outre cela, notre pays abonde en grains et subsistances de toute nature, en sorte que nous n'avons pas besoin d'en acheter ailleurs, au moins dans les premiers mois.

5°. Il existe dans l'intérieur de la France, et principalement dans les départemens limitrophes de notre pays, une autre confédération qui s'appelle *les unistes*, et n'attend qu'un moment favorable pour se soulever également, afin de bouleverser le gouvernement actuel et de rétablir la république et la constitution de 1795 ou de l'an 3 ; cette confédération qui étend ses ramifications par toute la France, est infiniment plus nombreuse que la nôtre, mais trop dispersée pour pouvoir se reunir, si un choc de dehors ne lui en fournit l'occasion ; elle compte beaucoup de partisans parmi les troupes mêmes, en sorte que nous avons lieu de croire que l'ennemi, occupé par les troubles de l'intérieur qui, ainsi qu'il a été convenu avec les chefs des Unistes a Maubert-Fontaine, près Rocroy en Champagne, le 15 février 1801, éclateront immédiatement

après l'insurrection des pays conquis, ne pourra nous opposer des forces très-considérables.

6°. La Hollande maltraitée comme nous par son vainqueur impitoyable, réduite du rang d'un État souverain à celui d'une province tributaire, ruinée dans son commerce, soupire également après sa délivrance, et nous sommes sûrs qu'au moment de notre insurrection, tout ce pays s'unira à nous pour se soustraire à la tyrannie française, et pour ramener son ancienne prospérité.

Ces motifs, l'importance desquels est aisée à reconnaître, nous font espérer que la guerre actuelle entre S. M. le roi et le Gouvernement français, puisse nous fournir l'occasion tant desirée de briser enfin les fers qui nous ont enchaînés depuis huit à neuf ans, et de mettre un terme aux calamités dont la liberté française nous a comblés; et ce fut dans cette espérance, que nous avons en date du 29 mai de cette année, fait faire la première ouverture de nos projets à M. Taylor, ministre de S. M. le roi près le prince-électeur de Hesse, qui nous a fait savoir qu'il en avait instruit son gouvernement, promettant de nous en faire tenir la réponse. Dans l'attente de cette réponse, nous avons recommencé nos opérations et avons réorganisé la confédération, afin qu'en cas que cette réponse fût favorable, comme nous nous flattons, nous puissions, sans aucun délai ultérieur, nous mettre en activité, en sorte que l'insurrection pourrait avoir lieu avant l'hyver.

Les deux tableaux que nous avons l'honneur de joindre à la présente, contiennent, le premier, l'état détaillé de nos forces, et le second, l'aperçu de l'organisation militaire projettée. En nous rapportant sur le mémoire que notre chargé d'affaires d'alors a transmis à M. d'Albini, en date du 19 décembre 1800, et qui, selon l'assurance du dernier, a été envoyé à M. Wickam, ministre plénipotentiaire près les armées coalisées, ces deux tableaux suffiront sans doute pour vous mettre à même de connaître la situation actuelle de la confédération.

Il ne nous reste qu'à vous donner l'esquisse de la manière de laquelle nous avons le dessein de faire éclater l'insurrection, et des opérations militaires qui la devront suivre.

Le soulevement devra s'opérer dans tous les pays dans une même nuit encore à fixer: on commencera par surprendre dans cette même nuit, par différentes divisions, la force desquelles sera proportionnée à celles des garnisons, toutes les places fortes, telles que Landau, Bitche, Mayence, Luxembourg, Maestricht, etc. En même tems, les autres fédérés restés dans leurs foyers, arrêteront indistinctement tous les magistrats et autres adhérens des Français, ainsi que tous les individus qui sont Français de naissance, qui seront alors renfermés en des lieux sûrs, pour servir d'ôtages. Le lendemain on publiera et affichera une proclamation aux habitans, par laquelle on leur donnera connaissance de l'existence et du but de la confédération, les sommant de s'unir aux confédérés, sous peine d'être traités en ennemis. On proclamera en même tems l'abolition de toutes les impositions indirectes, telles que le droit de l'enregistrement, du timbre, de la douane, des patentes, du droit de passe, et de toutes les rentes foncieres, et ne conservera que les contributions directes qu'on emploiera à la solde des troupes et aux frais de la guerre, ainsi qu'à ceux de l'administration intérieure. Immédiatement après cette opération, les fédérés se rendront aux endroits désignés pour l'organisation des différens corps, d'où ils partiront sans délai aux lieux de rassemblement des différentes armées. D'après le plan projetté, tous ces mouvemens pourront être effectués et les armées formées, dans l'espace de quinze jours au plus tard, à compter du jour de l'insurrection, en sorte que l'ennemi approchant, trouvera une résistance assez forte. On divisera les forces de la confédération en quatre corps: savoir un de 25,000, qui prendra position dans les environs de Landau, et gardera les gorges qui descendent de ce côté; le second, de 30 à 35,000, occupera le pays des deux côtés de la Moselle; le troisieme de 60,000 hommes, commencera à investir les frontieres de la France depuis Namur jusqu'à Dunkerque; et le quatrieme de 50,000 hommes, ira à la rencontre du général Moitier, recupérera la Hollande, et tâchera de battre et de ruiner cette armée. Comme il est convenu que les mécontens de l'intérieur se mettront également en mouvement, aussitôt que l'insurrection des pays conquis sera déclarée, l'ennemi ne pourra s'approcher de nous, et nous devra laisser le tems d'aguerrir nos troupes par la destruction de l'armée d'Hanovre, et de perfectionner notre organisation. Si alors une flotte de S. M. le roi paraissait avec un corps suffisant de troupes, pour occuper toutes les places fortes de la côte, on les mettrait volontiers entre ses mains, pour en employer les garnisons contre l'ennemi.

Il est aisé de reconnaître quels grands doivent être les avantages de ces opérations, qui, par le soulevement des mécontens de l'intérieur, ne pourront être empêchées en aucune maniere, et que non-seulement l'ennemi devra perdre l'armée qui s'est avancée dans l'électorat d'Hanovre, à laquelle toute retraite sera coupée, mais qu'aussi il ne pourra si-tôt remettre le pied dans notre pays, attendu que l'insurrection de l'intérieur, à laquelle nous ne joindrons qu'un corps proportionné de nos troupes, lui fera assez de travail pour lui faire oublier nos affaires, et pour nous laisser assez de tems à les consolider.

Quant à l'organisation future de ces pays, nous croyons qu'il serait le mieux d'en faire un État séparé, l'indépendance duquel serait garanti par les autres puissances, et servirait de barriere à l'Allemagne. N'étant de l'absurdité de toute idée démocratique, nous voulons la monarchie, et supplions alors S. M. le roi de nous accorder pour souverain S. A. R. le prince d'Yorck, les qualités sublimes duquel lui ont, pendant son séjour dans une partie de ce pays, gagné tous les cœurs.

Tels sont, mylords et messieurs, les projets des fédérés composans la confédération cisrhénane, l'approbation ou correction desquels nous avons l'honneur de soumettre à votre sagesse.

Mais quoique après avoir effectué l'insurrection, la confédération aura, en maintenant les contributions directes telles qu'elles existent aujourd'hui, jointes au produit net des biens domaniaux, un revenu annuel de 41,997,000 francs, ou dix neuf millions et demi de florins, et que la solde de ses troupes ne demandera, d'après la fixation des appointemens, qu'une somme de douze millions environ, d'où il résulte qu'avec quelques subsides de la part de S. M. le roi, ces revenus pourront suffire aux dépenses de la guerre, il n'est cependant que trop vrai que par les préparatifs des années 1800 et 1801, nous avons tellement épuisé, non-seulement les fonds que les fédérés avaient mis à notre disposition, mais aussi notre propre bien, eusorte que, tout ardemment que nous soupirons après la réalisation de nos souhaits, nous nous trouvons dans un tel état de détresse que nous ne saurions entreprendre la moindre chose, si S. M. le roi ne daigne nous accorder quelques secours provisoires. Nous n'avons l'intention d'abuser de la grâce de S. M. en demandant une somme trop forte, avant que nous ne lui ayons démontré que nous en sommes dignes; nous ne la supplions que de nous accorder la somme, en comparaison aux dépenses que nous devons faire indispensablement, très-modique de vingt mille livres sterling, qui suffira à payer à chacun de nos créanciers un à-compte de sa prétention, et de revivifier notre crédit par ce moyen. Nous sommes persuadés et entierement convaincus que par ce subside provisoire qui n'est certainement pas d'une trop grande conséquence, nous pourrons rétablir notre crédit, et exécuter les projets que nous méditons, et le résultat desquels ne sera vraisemblablement que l'humiliation de l'arrogance du Gouvernement français, et la délivrance de ces pays supprimés.

Nous n'entrons point dans le détail des avantages qui doivent résulter de nos opérations pour celles des armes de S. M. le roi; nous ne parlons pas de la division que l'ennemi devra faire de ses forces, du bonheur des Etats d'Hanovre qui seront délivrés d'un ennemi brigand qui les ruine; nous vous rappellons seulement, mylords et messieurs, la gloire éminente dont le gouvernement britannique se couvrira, si lui seul dompte cet homme orgueilleux qui se vante de tenir entre ses mains les destinées, et dicter ses lois à toute l'Europe, et les bénédictions que vous mériterez d'un peuple supprimé en le délivrant des fers sous lesquels il gémit.

Nous espérons que S. M. le roi daignera agréer notre priere en nous accordant le subside que nous demandons, et vous prions en conséquence de vouloir bien faire parvenir le plus tôt possible la résolution que vous aurez prise à cet égard, et de la quelle dépendra pour jamais le bonheur ou malheur du peuple cisrhénan, à M. Taylor à Hesse-Cassel, qui nous la fera tenir.

Agréez, mylords et messieurs, l'assurance du dévouement extrême qui nous anime pour la cause de tous les souverains et l'estime suprême avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Mylords et Messieurs,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs.

Le président et les secrétaires du C. G.

Et les chefs sup. de L. C. S.

(F) *L. C. S. D. L. C. en.*

A M. Taylor, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, près S. A. le prince de Hesse. — Du 8 août 1803.

Monsieur,

Le sieur Ihler vous a instruit par sa lettre du 29 mai, de cette année, de l'existence de la confédération, et vous a prié de vouloir bien en donner connaissance à votre gouvernement, afin de savoir si le soulevement des treize départemens conquis puisse en quelque maniere entrer dans ses plans, et s'il voulait nous aider de quelques subsides provisoires, à l'effet de réaliser les projets que nous méditons. Vous lui fîtes l'honneur de lui répondre par votre lettre du 17 juin, que vous aviez fait cette communication, mais ne pouviez obtenir de réponse avant six semaines: et, par conséquent, vers la fin de juillet ou commencement de ce mois.

Par sa lettre subséquente du 12 juillet, il vous a, en outre, instruit qu'il devait proposer votre lettre au conseil général, afin d'obtenir sa décision sur la maniere de la correspondance: sa lettre ultérieure du 24 juillet, vous donnait connaissance de la résolution que le conseil-général a prise à cet égard; savoir, de s'adresser à S. M. le roi et au conseil-d'état, pour leur déclarer ses projets, et les prier de vouloir nous accorder leurs secours. Il vous a dit, en même-tems, que le conseil-général, pour plus grande exactitude dans les renseignemens, avait ordonné un nouveau dénombrement des fédérés, afin de savoir au juste la force de la confédération, et vous a promis toutes les pieces qui devaient tenir lieu des renseignemens qu'il vous avait promis vers le commencement de ce mois.

Nous avons, en conséquence, l'honneur, Monsieur, de vous adresser ci-joint les deux lettres, dont l'une est destinée à S. M. le roi, et la seconde, qui renferme tout ce qui est nécessaire pour connaître notre situation actuelle, adressée au conseil-d'état; et vous prions de vouloir bien les faire parvenir par une voie sûre à leur destination.

N'ayant et ne voulant point avoir de mystere devant vous, dans la loyauté duquel nous mettons une confiance sans bornes, vous recevrez les lettres décachetées, afin d'en prendre lecture, mais vous voudrez, avant de les faire partir, les recacheter.

Les détails que la seconde de ces lettres, et les deux tableaux y joints, renferment, vous mettront à même de connaître la force et l'organisation militaire de la confédération; quant à son organisation intérieure, elle se trouve détaillée dans le mémoire du 19 décembre 1800, sur lequel nous nous avons rapporté à cet égard, et qui, d'après ce qu'on nous a assuré alors, doit être connu par votre gouvernement.

Quant à notre correspondance future, nous vous prions, pour plus grande sûreté, d'adresser les lettres qui contiennent quelque chose d'important, à *M. Ihler, poste restante, à Munheim*, et de les recommander, et de nous donner, sous l'adresse de Gelbischmitt, chez M. Rudinger, brasseur à Worms, l'avis qu'il y ait quelque lettre, afin que nous puissions charger un homme de confiance d'aller les prendre. Par ce moyen, nous croyons obvier à toute découverte fortuite qui pourrait avoir lieu à la poste.

Veuillez bien nous accuser la réception de la présente, et nous donner connaissance de ce que votre gouvernement a decidé sur notre premiere, en cas que sa réponse vous parvienne.

Au reste, nous vous prions d'être persuadés que nous sommes, avec la plus parfaite estime,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(G) *A M. Taylor.*

Du 11 août. — Partie de Munich le 19 du même mois.

Monsieur,

Les chefs supérieurs m'ont chargé de vous faire parvenir la lettre ci-jointe qui vous est adressée ensemble les autres décachetées, l'envoi desquelles ils vous prient d'accélérer le plus possible. En me rapportant sur ma derniere du 24 du mois passé, les détails qu'elle renferme vous tiendront lieu des renseignemens que je vous avais promis.

Je profite en même tems de cette occasion pour vous faire passer deux lettres; l'une desquelles appartient à S. M. le Roi de France, et l'autre à Monsieur son frere à Wunstedthouze, et vous prie de vouloir bien vous charger de les faire parvenir à leur adresse. Il me paraît que vous serez plus à portée de cet envoi, attendu que les espions du gouvernement obsedent tous les bureaux de poste, tant de notre pays que des provinces limitrophes de l'Allemagne.

Vous voudrez en même tems m'accuser la réception de ces pieces, sous l'adresse que les chefs vous ont indiquée dans leur lettre.

Je vous prie, au reste, d'être persuadé de l'estime extrême avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Du 19 août.

Monsieur,

Depuis huit jours le paquet que vous recevrez avec la présente, parcourt toute la frontiere, sans

qu'aucun de nos agens ait pu trouver la possibilité de le faire passer sur l'autre rive, sans risquer qu'il soit saisi par les préposés à la douane ou par la gendarmerie, qui tous ont reçu les ordres les plus précis de veiller à ce qu'aucun piéton ou voiturier ne passe sans être scrupuleusement visité. Dans la circulaire du ministre, à la gendarmerie, circulaire que j'ai lue, il est expressément dit que la découverte que le gouvernement ait faite de certaines liaisons que les mécontens de l'intérieur entretenaient avec l'étranger, en est le motif; il ne nous reste donc d'autre moyen que de vous faire passer ces lettres par la poste française, et de nous servir de la marque de *pièces de procédure*, pour éloigner les soupçons que le volume pourrait entraîner.

La présente devra arriver le 21 à Worms où elle sera mise à la poste le matin. Elle arrivera en conséquence le 22 au soir à Francfort, et vous pourra parvenir le 25 au plus tard.

Veuillez nous instruire sous l'adresse que je vous ai indiquée dans ma lettre du 12 juillet, et que les chefs ont également adoptée, du reçu de la présente. En même tems je vous dois faire la proposition de vous indiquer une adresse pour Francfort, sous laquelle nous pourrons vous faire parvenir nos lettres, vu que la correspondance à Francfort étant plus fréquente, et qu'il n'y a pas d'agent de votre gouvernement; cette adresse ne sera assujétie à autant de soupçons que la présente, attendu que ce n'est que très-rarement que l'on reçoit à la poste des lettres adressées à Cassel.

Je vous prie, au reste, de ne perdre aucun moment de nous accuser la réception de ces lettres, afin que nous ne soyons trop long-tems dans l'inquiétude.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime.

(H)

Lettre de M. Taylor, à M. I...r.

C...., 1er septembre 1803.

Monsieur,

J'ai reçu par la dernière poste de Francfort vos deux lettres, du 11 et 19 août, avec le paquet ci-joint : celle du 24 juillet, dont vous me parlez, ne m'est point parvenue; c'est avec plaisir que je vous informe que votre paquet parviendra par une voie sûre et promptement à sa destination.

Ne connaissant personne à Francfort, auquel je puis entièrement me fier, je vous prie de m'adresser encore vos lettres sous une enveloppe, à M. D...., et en cas que je reçoive une réponse favorable de mon gouvernement, nous trouverons sans doute des moyens d'établir notre correspondance, sans être assujétis à tant de risque et de delai.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

B. L.

Monsieur, Monsieur I...r.

Au dos de la lettre est écrit : *arrivée à Worms, lundi, le 5 septembre.*

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le jour de l'exécution du *Requiem*, de Mozart, au bénéfice des familles des artistes décédés membres du Conservatoire de musique, est invariablement fixé au 2 frimaire à midi.

Le Gouvernement daigne favoriser cet acte utile à l'art musical et à l'humanité, et les principaux artistes de Paris s'empressent d'y concourir.

L'orchestre sera composé de 200 musiciens, et l'église sera garnie de tapis.

Les personnes qui désirent entendre cette production de l'un des plus grands compositeurs de l'Ecole allemande, sont invitées, pour faciliter les dispositions d'ordre qui doivent être établies, à faire prendre leurs billets d'avance au Conservatoire de musique.

Un avis ultérieur indiquera l'ordre pour l'arrivée des voitures aux portes par où devront entrer les billets du chœur et de l'église.

ATHÉNÉE DE PARIS.

Un grand nombre de personnes arrivées dans la capitale pour assister aux cérémonies du sacre et du couronnement, ayant manifesté le désir d'obtenir leurs entrées à l'Athénée, et d'assister à ses séances pendant le tems de leur séjour à Paris, l'administration de cet établissement vient d'autoriser, en leur faveur, des abonnemens par trimestre, moyennant 60 fr., et par mois, moyennant 24 fr. S'adresser au secrétariat de l'Athénée de Paris, rue du Lycée, au coin de la rue Saint-Honoré et de la place du Palais du Tribunat, n° 1095.

BEAUX-ARTS.

Manuel du Muséum français, ou Description analytique et raisonnée de chaque tableau figuré au trait par une gravure à l'eau-forte, tous classés par *écoles* et par *œuvres* des grands maîtres; par F. E. T. M. D. L. J. N.; format in-8°, sixième livraison, contenant l'œuvre de Van-Ostade, de Gérard-Dow et Van-Dyck, avec 49 gravures.

Prix, pour Paris, 9 fr.; et 10 fr. 50 cent., franc de port, par tout l'Empire.

A Paris, chez Treuttel et Wurtz, libraires, rue de Lille, n° 703; et à Strasbourg, même maison de commerce.

Cet ouvrage, qui a pour objet d'indiquer dans chaque tableau les beautés qui le rendent supérieur, embrassera tous les chefs-d'œuvre dont se compose le Muséum national. Il se publie par livraisons successives de plus ou moins d'étendue, dont chacune comprend l'œuvre d'un grand maître, avec une notice sur la vie et une copie au trait de ses divers tableaux.

Les cinq premières livraisons, qui se vendent séparément, ont donné l'œuvre du Poussin, du Dominiquin, de Rubens, de Raphaël et de Ch. Lebrun.

La sixième nous donne dans un même volume l'œuvre de Van-Ostade, de Gérard-Dow, et de Van-Dyck, de l'école flamande.

Cette intéressante collection se continue toujours avec un égal succès. Le style du texte annonce dans l'auteur un sentiment délicat, un goût exquis et une profonde connaissance de l'art.

La septième livraison de l'ouvrage, sous presse, donnera l'œuvre de Vernet, de l'Ecole française.

LIVRES DIVERS.

Œuvres de Boileau Despréaux, nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur sa vie et de son éloge, par d'Alembert, dans laquelle il n'a été absolument conservé que les notes et les remarques de l'auteur; grand in-8°, 2 vol. publiés par J. Fr. Bastien.

Cet ouvrage, orné de sept figures gravées à l'eau-forte, par M. Saint-Aubin, et dont le prix est de 12 fr. papier ordinaire, et de 24 fr. papier vélin, broché en carton et étiqueté, se trouve à l'imprimerie de Boiste, rue Hautefeuille, n° 21, et chez Arthur Bertrand, libraire, quai des Augustins.

On souscrit et on distribue, aux mêmes adresses, le prospectus de la première édition complète des Œuvres philosophiques, historiques et littéraires de d'Alembert, en 14 vol. grand in-8° de 4 à 500 pag. chacun, tirée à un très-petit nombre d'exemplaires, dont le premier volume, annoncé pour pluviose, paraîtra en frimaire, époque de la clôture de la souscription.

Abrégé de la Nouvelle Géographie universelle, descriptive, historique, industrielle et commerciale, de William Guthrie; 4e édition, soigneusement revue, corrigée, et considérablement augmentée, avec les derniers changemens survenus en France, en Europe et dans les autres parties du Monde, ornée de 11 cartes enluminées; ouvrage à l'usage des Lycées et Ecoles secondaires; 1 fort vol. in-8° de 715 pages en petit-romain et petit-texte, avec un grand nombre de tableaux qui offrent au premier coup-d'œil les divisions de chaque pays; prix, br., 7 fr. 50 c. et 9 fr. 50 c., port franc, par la poste. A Paris, chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la géographie, l'histoire, les belles-lettres, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf. On trouve chez le même libraire, la troisième édition de la Géographie complète, du même auteur; 9 vol. in-8° et un Atlas in-fol.; prix, 39 fr. br. et 45 fr. port franc.

Panorama de Paris et de ses environs, ou Paris vu dans son ensemble et dans ses détails; son origine, la description de ses monumens, avec l'indication des jours où le public y est admis; l'état de son industrie, de son commerce, des arts et manufactures qu'il renferme : le tout enrichi de notes curieuses et historiques. Deux vol. in-12.

Prix, 4 fr. et 5 fr. 25 cent. franc de port.

A Paris, chez Antoine Bailleul, imprimeur-libraire, rue Neuve-Grange-Batelière, hôtel de Choiseul, n° 3; Latour, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 189; et Renard, libraire, rues Caumartin, n° 750, et de l'Université, n° 922.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 1/8
—— Courant.	57	57 3/8
Londres	24 fr. 80 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	191	187 1/2
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 55 c.	14 fr. 30 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 45 c.	14 fr. 25 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 71 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 30 c.
Naples		
Milan	71. 18s 9d. p. 6f.	81. 1s. 3d.
Basle	pair	1 1/2 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 80 c.
Idem. Jouis de germinal	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la Banque de France	1135 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Panurge dans l'Isle des Lanternes, opéra en trois actes. M. Saint-Amand et Mme Gardel, danseront le pas russe au troisième acte. — Mercredi 30, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, et la reprise de la Dansomanie. — Incessamment, bal paré et masqué.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd. Briséis, et la Leçon conjugale.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. les Trois Cousines, le Voyage interrompu, et le Vieux Comédien.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Déserteur, opéra. M. Elleviou remplira le rôle d'Alexis, M. Gavaudan celui de Montauciel, et Mme Scio-Messié celui de Louise.

Théâtre du Vaudeville. Honorine, et les Deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Bourru bienfaisant, les Ruses déjouées, et la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. (Opéra-comique et Vaudeville.) La Belle Arsène, et la Servante Maîtresse.

Théâtre du Marais.....

Théâtre de la Cité. Eugénie, et le Sourd.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Zémire et Azor, et l'Epreuve villageoise.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd'hui Redoute. — Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts, retardés par les travaux que nécessitent l'embellissement de la salle.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 58. *Lundi, 28 brumaire an 13 de la République* (19 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

New-Yorck, le 15 *septemb.* (28 *fructidor.*)

Les deux vaisseaux anglais qui se sont établis à poste fixe, dans notre baie, continuent de se comporter à l'égard de notre marine marchande, avec la dernière insolence. Ils recrutent sans cesse leurs équipages aux dépens des nôtres; et lorsqu'il arrive à un de nos bâtimens de ne pas se soumettre aussi vite que la parole à ces outrages et à cette tyrannie, ils sont poursuivis à coups de canon, et souvent exposés au plus grand danger. C'est ce qui vient encore d'arriver aux navires *l'Actress*, *l'Indépendance* et *le John*. Ce dernier sur-tout a été fort maltraité dans sa mâture et ses agrêts, et c'est presque un miracle qu'il n'ait pas péri avec son équipage; car il a reçu pour sa part, cent six coups de canon en détail, et plusieurs bordées en gros, tant de la part du vaisseau *le Cambryan*, que de celle du *Léandre*; le tout à boulet et à mitraille.

— Le colonel Burr s'étant soustrait par la fuite aux conséquences qui devaient résulter pour lui de la mort du général Hamilton, on a fait dans les journaux beaucoup de versions sur sa disparution. On a notamment accusé le commodore Teuxton, d'avoir favorisé son évasion; et celui-ci a cru devoir répondre à cette inculpation par la lettre suivante, datée d'Amboy, le 27 juillet, dans laquelle il rend compte du rôle qu'il a joué dans cette affaire:

« Dimanche matin, 22 de ce mois, entre neuf et dix heures, j'étais occupé dans mon cabinet, lorsqu'un domestique vint me dire qu'un *gentleman* demandait à me voir. Supposant que c'était un de mes voisins, je lui dis d'inviter la personne à s'asseoir pendant quelques minutes dans le salon, où j'allais me rendre. Bientôt après madame Truxton vint me dire que c'était le vice-président. Je descendis à l'instant, et je vis avancer vers moi un negre que je ne reconnus pas dans le moment. Il me dit que le colonel Burr était dans un bateau, et desirait de me voir. Je sortis et apperçus le bateau qui avait débarqué le negre, en station à peu de distance du rivage, et les bateliers appuyés sur leurs rames, dans une position opposée à celle de ma maison. Aussitôt que je fus assez près du bateau, nous nous saluâmes reciproquement le vice-président et moi. Le bateau alors approcha, et le vice-président prit terre immédiatement ainsi que M. Swartwout, qu'il me présenta, comme quelqu'un de sa connaissance, attendu que je n'avais jamais vu cette personne.

» En cheminant vers ma maison, le vice-président me dit qu'ils avaient passé la plus grande partie de la nuit sur l'eau, et qu'une tasse de bon café ne serait pas hors de saison. Je lui répondis que je la leur procurerais avec plaisir, et aussitôt que nous fûmes arrivés, j'ordonnai le déjeûner. Après le repas, M. Swartwout retourna à New-Yorck, et le vice-président me demanda si l'on pouvait lui procurer des chevaux pour continuer son voyage vers le midi des Etats-Unis. Ne croyant pas, attendu le jour qui se trouvait être le dimanche, et comme j'en fus ensuite informé, qu'il fût facile de lui procurer ce qu'il desirait, je le lui dis; et en même tems je l'invitai à rester où il était pour le moment. Le lundi matin, cependant, je fis préparer ma voiture et mes propres chevaux, et le conduisis à Cramberry, environ 20 milles du lieu de ma résidence. Là, il loua des chevaux et une voiture pour le conduire jusqu'à Delaware, et je revins chez moi. Pendant le tems que le colonel Burr était avec moi, il fut très-peu question du duel. Un sentiment de delicatesse, tant de sa part que de la mienne, empêcha cette conversation d'avoir lieu. Il me parut ressentir beaucoup de chagrin et de regret à ce sujet. Dans la conversation, j'eus lieu de manifester mes propres sentimens sur ce duel. Je ne dissimulai pas que j'estimais le général Hamilton, comme un ami precieux, un grand-homme d'Etat, un bon militaire, que je l'admirais toujours comme un politique accompli, enfin que je l'aimais comme un frere. Ces expressions m'échapperent involontairement, et je regrettai de les avoir émises, en remarquant qu'elles excitaient une grande emotion dans l'ame du colonel Burr, à qui j'aurais dû, moins que tout autre, causer ce désagrément. Mais il n'y avait plus moyen de l'éviter; j'ajoutai donc que j'avais toujours eu une estime aussi vraie que sincere pour le colonel Burr, et que, tout en regrettant l'événement passé, je faisais des vœux pour son bonheur, comme j'en aurais fait pour le général Hamilton, si la chance du combat eût été l'inverse du résultat qu'elle avait eu, et qu'il fût venu me visiter. J'ai pris le tems et la peine de me rappeler et de rapporter presque mot pour mot, autant que possible, la substance de la conversation que j'ai eue avec le vice-président au sujet de cette malheureuse catastrophe, et de ce qui s'est passé entre nous. J'espere que cette attention préviendra toute mauvaise interprétation, au moins autant qu'il est en mon pouvoir d'en empêcher. »

RUSSIE.

Pétersbourg, 26 *octobre* (6 *brumaire.*)

On a eu ici, hier au soir, une aurore-boréale d'une vivacité et d'une clarté telles, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu, en ce genre, un aussi brillant spectacle.

— Un grand feu souterrain, qui existait auprès de la forteresse de Phanagofia, dans la presqu'isle de Taman, vient de faire explosion. Il y a quelques années qu'un pareil phénomene a eu lieu dans la même presqu'isle.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de la Haute-Souabe, du 10 *novembre* (19 *brumaire.*)

Les réclamations et les efforts des négocians de Trieste et des autres places de commerce situées sur les bords de la Mer-Adriatique, pour empêcher jusqu'à présent l'exécution de la mesure adoptée par la cour de Vienne en faveur de Venise, c'est-à-dire, d'accorder à cette ville tous les droits et prérogatives d'un port franc, ont été assez heureux jusqu'à présent; car quoique l'ordonnance impériale, rendue à cet égard, ait été signée par sa majesté, il y a plus de trois mois, les Vénitiens n'ont pu en obtenir encore l'expédition et la publication. Toutes les spéculations qu'ils ont faites en comptant sur les effets de la franchise de port n'ont pas réussi, et leur ont occasionné au contraire une grande perte. Une nouvelle députation est partie de Venise pour Vienne, à l'effet de représenter à l'empereur les suites malheureuses qui résulteront nécessairement de cette incertitude; mais on assure que les adversaires de Venise, et particulierement les Triestains font tout leur possible pour faire rapporter la susdite ordonnance; on doute toutefois qu'ils puissent y réussir.

— Après bien des démarches infructueuses, la sûreté du commerce et des communications entre les habitans de la Turquie et de la monarchie autrichienne a été rétablie. Les injonctions les plus fortes ont été faites par le divan au pacha de Belgrade et aux commandans de toutes les forces turques dans les provinces frontieres, pour qu'ils aient à protéger ces communications. Aussi, depuis peu les affaires ont repris leur cours accoutumé, et la stagnation dans laquelle tout était plongé depuis six à huit mois, commence à cesser.

Des bords du Mein 12 *nov.* (21 *brumaire.*)

La solennité qui doit avoir lieu à Vienne, au sujet de la dignité impériale dans la maison d'Autriche, est décidément fixée au 8 décembre. La haute noblesse déployera à cette occasion une magnificence telle qu'il n'y en a pas encore eu d'exemple. Il se fait depuis un mois de grands préparatifs.

Hambourg, le 7 *novembre* (16 *brumaire.*)

Le gros tems a jeté, le 3, dans la rade de Copenhague, deux vaisseaux de transport, avec des troupes suédoises destinées pour la Poméranie.

— Un navire arrivé le 3 à Elseneur, venant de Gothembourg, a apporté la triste nouvelle que cette ville était devenue la proie des flammes. Au moment où le vaisseau levait l'ancre, 300 maisons étaient déjà brulées, et les autres d'autant plus menacées, qu'elles sont construites presque toutes en bois.

— Des lettres de Vienne assurent que plusieurs des criminels d'état renfermés depuis un certain nombre d'années dans les forteresses, ont recouvré la liberté, sous la condition de quitter les Etats autrichiens, et de s'en tenir éloignés jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'autorisation d'y rentrer.

— On a découvert depuis peu, dans les environs de Vienne, une nouvelle fabrique de faux billets de banque, et l'on dit qu'un homme d'une naissance élevée était à la tête de cette criminelle spéculation.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 8 *novembre* (17 *brumaire.*)

La convention qui abolit réciproquement le droit de traite foraine entre l'Autriche et la Suisse, a été échangée le 29 du mois dernier entre S. Exc. M. le landamman de la Suisse et M. le baron de Crumpipen.

— Sur l'invitation du gouvernement de Zurich, il a été décrété dans le canton de Schaffhouse une imposition en faveur du village zuricois de Feuerthal, sur les frontieres de Schaffhouse, qui a été incendié en 1799 par les troupes autrichiennes. Cet impôt a produit environ 1000 fr. qui ont été remis au gouvernement de Zurich.

— Le conseil de santé de notre canton étant en correspondance au sujet de l'épidémie qui regne en Espagne et en Toscane, avec les conseils de santé des autres cantons, et après y avoir été autorisé par le petit conseil, a jugé convenable de prescrire les mesures suivantes, sur les frontieres du canton de la république du Valais: 1° les laines, cotons, pelleteries venant de la Toscane et de Livourne, ainsi que les peaux tannées et non tannées, et généralement toutes les marchandises emballées, sont soumises à une quarantaine de six semaines. Les marchandises espagnoles, venant par Gênes, sont soumises à la même quarantaine; 2° toutes les personnes venant du Valais, particuliérement de l'Italie, devront produire des passeports authentiques, à défaut de quoi elles seront renvoyées.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 *novembre* (11 *brumaire.*)

Le lord Cornwallis est rentré avant-hier à Torbay avec la flotte du canal, pour éviter les effets de la tempête qui s'annonçait, et qui s'est élevée immédiatement après.

— Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, les députés des villes manufacturieres, engagés dans le commerce pour l'Espagne, conjointement avec les négocians de Londres, ont présenté plusieurs fois des pétitions aux ministres, relativement aux réclamations qu'ils avaient à faire auprès du gouvernement espagnol. On leur a tantôt répondu qu'on enverrait, tantôt qu'on avait envoyé des instructions à M. Frère, notre ministre près la cour de Madrid, pour passer la conclusion des affaires avec ce gouvernement. Mais M. Frere, à Madrid, a déclaré n'avoir point reçu les instructions que nos ministres lui avaient envoyées. Ainsi, ceux-ci ont trompé les négocians qui sont restés dans l'erreur jusqu'à ce moment, où il arrivera infailliblement que leurs propriétés en Espagne seront saisies, à titre d'indemnité, pour balancer d'autant la perte des vaisseaux et marchandises que notre gouvernement vient de leur enlever, sous le faux prétexte d'un armement prêt à faire voile pour le Ferrol.

Il est avéré que depuis deux ans l'on n'a pas vu l'ombre d'un armement de vaisseaux de guerre espagnols au Ferrol. Mais le fait dont les ministres se sont appuyés pour avoir un motif plausible de faire la guerre à l'Espagne, c'est que ce gouvernement désirant transporter des troupes dans la Biscaye ou en Amérique, avait, deux jours avant la mise à la voile de la frégate *la Nayade*, qui eut lieu vers le 9 septembre, ordonné de conduire, du bassin en riviere, deux vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer depuis environ deux ans. Lorsque ces vaisseaux sortirent du bassin, tout habitant du Ferrol regardait comme impossible qu'ils dussent aller en mer, parce qu'il n'y avait pas assez de farine dans la place et dans les environs pour les approvisionner. Mais que ce soit par cette raison, ou parce que l'on n'avait plus besoin de troupes dans la Biscaye, les vaisseaux espagnols sont restés dans la place où ils étaient. Le nombre ne peut pas en être accru, car les arsenaux d'Espagne manquent de tous les articles nécessaires à l'équipement des vaisseaux. En Espagne, d'ailleurs, on regardait comme d'une politique sage de la part du gouvernement, de désarmer tous ses vaisseaux, et de ne pas remplir ses arsenaux; car cette mesure lui a constamment fourni une excuse valable auprès du Gouvernement français, dans le cas où il réclamerait les secours de la marine espagnole.

Il ne paraît pas douteux que la guerre avec l'Espagne n'ait lieu, cependant nos ministres accor-

dent encore protection aux bâtimens espagnols, en ce moment dans la Tamise, chargeant des marchandises anglaises, qui coûtent un droit de vingt guinées, payées d'avance. A la vérité, cette protection n'a été accordée qu'à la requête des négocians; mais les ministres qui savent que leur conduite passée et présente, à l'égard de l'Espagne, excitera l'indignation de ce gouvernement, et donnera lieu à des représailles, n'auraient pas accordé de telles permissions, si les négocians ne leur avaient insinué que les mesures injustes, dernièrement prises, autoriseraient le gouvernement espagnol à confisquer ce qu'ils possédaient en Espagne.

INTÉRIEUR.

Bayonne, le 20 brumaire.

Voici un extrait des nouvelles les plus récentes d'Espagne.

A la date du 24 vendemiaire, la maladie perdait de sa force à Cadix; cependant il était encore mort les trois derniers jours, 59, 54 et 5 personnes par 24 heures. On craignait pour Xérès et Algésiras.

Les équipages des bâtimens français de l'Etat qui sont dans la baie de Cadix, continuent à jouir d'une bonne santé; ils ne communiquent plus avec la terre.

Le 20 il y avait eu 8 à 10 morts à Malaga, et 35 aux hôpitaux. Le 28, il n'y en avait eu que 10 en tout.

Du 14 au 18, il était mort à Gibraltar 650 individus; la garnison et les habitans sont campés hors de la ville.

A l'époque du 26 du même mois, la maladie était moins forte; mais quelques jours auparavant, il y avait eu jusqu'à 240 victimes dans 24 heures. Le commissaire français y est décédé le 24; sa maladie n'a pas duré trois jours.

A Alicante, les ravages de l'épidémie étaient moins forts le 27. On ne connaissait pas au juste le nombre des morts.

Paris, le 27 brumaire.

S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, a présenté le dimanche 13 de ce mois, à S. M. l'Empereur, les députations des collèges électoraux des départemens de l'Eure, du Cantal, et des Hautes-Alpes. La députation de l'Eure était présidée par M. Barbé-Marbois, ministre du trésor-public, président du collége; celle du Cantal, par M. Coffinhal, membre de la cour de cassation, président du collége; et celle des Hautes-Alpes, par M. Dhauterive, chef de division aux relations extérieures, président du collége.

Le dimanche suivant, 20 de ce mois, S. A. I. le grand-électeur a présenté la députation du collége électoral de la Creuse, présidée par M. Cornudet, sénateur, président du collége.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la police de la riviere et des ports, pendant l'hiver, et dans les tems de glaces, grosses eaux et débâcles. — Paris, le 25 brumaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles II. XXIV et XXXII de l'arrêté du 12 messidor an 8, et l'article Ier de l'arrêté du 3 brumaire an 9, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. A compter de ce jour, jusqu'au tems où il n'y aura rien à craindre des glaces, toute la partie de la riviere fermée par les *estacades*, est destinée à servir de gare aux bateaux chargés de denrées et marchandises, aux boutiques à poisson et spécialement aux bateaux de charbon.

En conséquence, les marchands, les voituriers par eau, ou les gardiens des bateaux chargés, sont tenus de les y garer de la maniere qui leur sera indiquée par l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et d'y attendre leur tour de mise à port et en décharge, suivant leur numéro d'arrivage.

Il est défendu de fermer aucuns bateaux sur les pieux et autres pieces de bois des *estacades*.

II. Il est enjoint aux marchands, aux facteurs et triqueurs de poisson, de ranger leurs boutiques de maniere qu'il reste un passage suffisant pour le lâchage des bateaux qui descendent par le Pont-Marie, de retirer du port les boutiques vides, et de les placer dans des endroits où elles ne puissent gêner la navigation.

III. Lorsque la riviere commence à charier, les marchands, les voituriers par eau, ou les gardiens des bateaux qui se trouveront dans les ports de Paris et aux environs, ailleurs que dans la gare indiquée par l'art. Ier, doivent faire décharger et enlever leurs marchandises, ou les ranger sur les ports, de la maniere qui sera indiquée par l'inspecteur-général de la navigation et des ports, sinon il y sera pourvu à leurs frais et risques.

IV. Il est ordonné aux marchands, aux voituriers par eau et aux gardiens des bateaux, ainsi qu'à ceux qui tiennent les bateaux à lessive ou à bains, les moulins, les usines ou autres, de les fermer et amarrer avec bonnes et suffisantes cordes, aux anneaux et pieux placés le long des ports et quais, de faire, deux fois par jour, casser les glaces autour desdits bateaux, moulins et usines; sinon il y sera pourvu à leurs frais et risques.

Il est fait défense de planter aucuns pieux le long des quais, sans autorisation.

V. Les marchands, les voituriers par eau ou gardiens sont tenus, en tout tems, de faire retirer des ports les bateaux aussitôt après leur déchargement, de les faire remonter ou descendre dans les gares, de les y fermer et amarrer solidement; sinon il y sera pourvu à leurs frais et risques.

Les bateaux qui seront jugés hors d'état de servir, seront déchirés sur place, ou dans les endroits qui seront désignés par le préfet.

Les bateaux vides qui pourraient faire craindre quelqu'accident, seront également déchirés sur un ordre du préfet.

VI. Il est défendu de déposer et laisser séjourner sur les ports, sur les berges et aux bords de la riviere, aucuns matériaux, comme pierres, moëllons, pavés, pieces de charpente, bois, fer et autres, qui pouvant être submergés par la crue subite des eaux, exposeraient les bateaux à être endommagés, et à périr avec leur chargement. Les matériaux qui s'y trouveraient déposés, seront enlevés aux frais et risques des contrevenans.

VII. Il est enjoint à tous ceux qui auront repêché des bois, des débris de bateaux, des marchandises ou autres objets naufragés, d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures, savoir:

Dans Paris, aux commissaires de police, à l'inspecteur-général, à l'inspecteur-général-adjoint, ou aux inspecteurs particuliers de la navigation et des ports;

Et dans les communes riveraines du ressort de la préfecture de police, aux maires ou à la gendarmerie qui en donneront connaissance au préfet de police.

Les personnes qui ne feraient pas de déclaration dans le délai fixé, seront privées de tout salaire pour le repêchage.

Celles qui s'attribueraient, cacheraient ou vendraient tout ou partie des objets repêchés, seront, ainsi que les acheteurs ou receleurs, poursuivies suivant la rigueur des lois.

VIII. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux, pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens de police qui leur sont applicables.

IX. La présente ordonnance sera imprimée, *publiée* et affichée.

Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police à Paris, l'inspecteur-général de la police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PIS.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'inauguration du Lycée d'Orléans a été remarquable par l'empressement des magistrats et des citoyens à assister à cette intéressante cérémonie, et par la solennité qui lui avait été donnée dans toutes ses parties.

M. Chaussard, professeur de belles-lettres au Lycée, a prononcé un discours d'inauguration, qui a produit l'impression la plus satisfaisante sur tous les esprits, et qui a complétement rempli le but que se proposait son auteur. Son but était de développer les principes de l'institution des Lycées, de faire répartir les avantages qui en doivent résulter pour la jeunesse qui y est appelée par les encouragemens les plus nobles et les espérances les plus flatteuses; de peindre sous ses véritables rapports l'union des sciences et des lettres, fondement essentiel de l'institution. Cette intention seule était assez louable et assez utile pour tenir lieu de talent; mais l'auteur en a développé un très-réel dans ce tableau rapide de l'état de l'instruction en France, et alors on doit un double tribut d'éloge, et à l'idée premiere d'après laquelle il a tracé son plan, et à la maniere dont il a su le mettre à exécution. Nous ne croyons, ni sans interêt, ni sans utilité, de mettre sous les yeux du lecteur quelques fragmens de ce discours, dont l'auteur paraît avoir été déjà récompensé au-delà de ses espérances par l'assentiment des peres de familles, et le témoignage de la satisfaction du premier magistrat du département.

L'orateur croit pouvoir examiner l'institution des Lycées, abstraction faite des circonstances brillantes dont elle a été entourée, et sans examiner jusqu'à quel point la gloire de son fondateur rejaillit sur elle; il veut prouver que l'estime qu'elle mérite, elle la tient de ses propres principes, de son organisation même. Il lui suffit de l'esquisser.

« Un Lycée est d'abord un asyle ouvert par la reconnaissance nationale aux enfans de ceux qui ont su mériter de la chose publique; c'est ensuite un temple ouvert aux muses: enfin, c'est un gymnase où la jeunesse est à-la-fois façonnée aux devoirs qui dérivent pour elle de la constitution politique, et préparée à toutes les fonctions sociales.

» Ainsi le mode actuel d'instruction embrasse tout ce qui peut perfectionner les facultés de l'homme, tout ce qui doit accélérer ses destinées.

» Les Lycées, si on examine leur organisation, empruntent leurs principes de ceux de toutes les autres institutions, et s'en approprient les lumieres; notre régime se compose avec choix de tout ce qu'il y avait de recommandable dans celui, soit des écoles militaires, soit des écoles centrales; dans celui des collèges, soit de l'université, soit de deux congrégations aussi opposées que fameuses.

» Le choix de nos livres classiques, déterminé par une commission éclairée, confirme cette observation. A côté de ceux que nous devons aux lumieres du savant Gueroult et du modeste l'Homond, sont placés les ouvrages du spirituel Jouvency, du naïf et simple Fleury; d'Olivet et Dumarsais se mêlent aux grammairiens pour les diriger. Enfin, tous les grands-hommes qui, dans des genres différens, ont illustré la France, sont appelés en partage de notre admiration avec les grands-hommes de l'antiquité. »

L'orateur s'applaudit en voyant régner enfin dans nos écoles l'étude de la langue française et de ses chefs d'œuvre. « Eh, quoi! dit-il, lorsque cette langue est devenue souveraine en Europe, elle serait une esclave dédaignée dans nos collèges, et subordonnée à deux idiômes dont la connaissance féconde n'est qu'un degré pour s'élever jusqu'à l'idiôme national, en définitif, seul usuel, seul nécessaire.

» On a dû regretter cependant que la langue grecque qui a tant de rapports par sa construction et par ses tours avec la langue française, paraisse abandonnée par un peuple dont les mœurs, les arts, les conquêtes, le génie et le caractere même rappellent le peuple d'Athenes. Mais les professeurs du Lycée n'oublieront pas que les langues s'éclairent, s'enrichissent, s'étendent par leur rapprochement, et répondant au vœu de la commission des livres classiques et au signal de plusieurs de leurs collégues, ils propageront, autant qu'il sera en leur pouvoir, l'étude de cette langue harmonieuse et riche, la plus belle que les hommes aient parlée; de cette langue dont les expressions peignent les nuances les plus délicates, déterminent les transitions les plus imperceptibles, dévoilent les mouvemens les plus secrets, et fixent en quelque sorte les formes les plus volatiles de la pensée; de cette langue que les graces semblent elles mêmes avoir formée pour être le miroir de l'esprit et l'interprête du cœur. »

Ici l'auteur passe en revue les connaissances principales dont se compose l'instruction dans les Lycées, et s'attache ensuite à établir combien les lettres et les sciences s'étendent et s'affermissent par leur union.

« Une observation constante, dit-il, démontre que les lettres n'ont jeté un grand éclat que dans les siecles où la culture des sciences et celle des arts ont marché d'un pas égal.

» En effet, si nous parcourons rapidement les grandes époques de la gloire littéraire des différentes nations, nous verrons les savans et les grands-hommes en tout genre s'avancer à l'immortalité de front et en se donnant la main. »

« Parmi ceux de la Grèce, vous distinguez Phidias, Sophocle et Aristote: tournez les yeux vers Rome, voici Varron, Cicéron et Virgile: abaissez-les sur la moderne Italie, et voyez se toucher Galilée, le Tasse et Michel-Ange: relevez vos regards vers la France, elle vous montre tour-à-tour Descartes et Corneille, Mallebranche, Racine et le Sueur, Voltaire, Vien et Buffon: la Tamise étale à-la-fois Shakespeare, Bacon, Holbein, et plus tard Newton, Addisson, Hoggarth et Handel: la Suisse est fiere de son Haller que l'Allemagne place au rang des grands poëtes, et l'Europe parmi les savans les plus illustres: enfin la Germanie unit et rapproche le subtil Wolf, le sublime Klopstock, le profond Herder, la gracieuse Angelica Kauffmann, le mystérieux Kant et l'ingénieux Vieland. »

Plus loin, l'orateur cherche d'autres preuves et établit d'autres rapprochemens.

« Les génies qui ont fondé l'empire des sciences, dit-il, et qui en ont reculé les bornes, ont également cultivé les lettres, et n'ont jamais séparé ces deux moyens de succès. Aristote, en écrivant son immortel Traité sur les animaux, commenta l'art des Sophocle et celui des Démosthènes; les hymnes de ce sage sur l'amitié et sur la vertu sont encore célèbres. Son rival, poëte et philosophe, de la même main dont il traça les propriétés du carré de l'hypothénuse, écrivait des vers charmans sur la beauté qui l'inspirait, et dont il a divinisé le culte. Pythagore composait à-la-fois la table des nombres, ses vers dorés, un code de législation et un traité de musique. Le véritable créateur de l'Encyclopédie, Bacon, fut orateur et historien; Leibnitz sacrifia à toutes les Muses; Descartes a laissé des lettres pleines de grâces et de fraîcheur; les écrits de Buffon ne sont pas moins le manuel de l'orateur que du naturaliste. L'oracle de la législation, Montesquieu, n'a pas dédaigné de joncher la route de l'érudition de quelques fleurs; et lorsqu'il laisse échapper de ses mains savantes ces productions légères et immortelles, je crois voir Phidias qui, en sculptant le Jupiter Olympien, parseme son atelier de fragmens d'or et d'ivoire.

» Fontenelle en France, et Algarotti en Italie, cueillirent avec avantage les fleurs de la littérature et les fruits des sciences exactes. Ils les rendirent, en quelque sorte, plus populaires; ils contribuèrent à en étendre le goût.

» Ils furent surpassés dans ce dessein comme dans leurs talens par les d'Alembert et les Condorcet, effacés à leur tour par les savans dont s'honore cet âge, par MM. Lagrange, Laplace, Monge, Fourcroy, Delambre, qui ont réconcilié les muses divisées, et dont les écrits sont des monumens qui rendront à jamais témoignage de ce que peut l'alliance auguste et nécessaire des lettres et des sciences. »

M. le professeur Chaussard examine ensuite l'influence qu'elles exercent sur elles-mêmes, sur le bonheur et les facultés de l'individu, sur la prospérité nationale; et partant de ce principe, que l'étude de la nature est à-la-fois l'objet des sciences, et celui des lettres et des arts, il rappelle que l'art auquel les sciences devraient paraître, en quelque sorte, étrangeres, est celui qui leur doit le plus.

Il appuie cette idée du témoignage du sage et vertueux Rollin. « A mesure, dit-il, que les sciences passent chez de nouveaux peuples, elles les transforment en d'autres hommes; et, en leur donnant des inclinations et des mœurs plus douces, des lois plus humaines, elles les tirent de leur obscurité et de leur grossiereté de mœurs. Ce qui prouve évidemment que selon que les sciences sont cultivées ou négligées, elles élevent ou rabaissent les nations, elles les tirent des ténebres ou les y replongent. C'est ce qu'on voit par l'exemple des Athéniens et des Romains, de l'Egypte et de l'Afrique. »

L'orateur apporte ici une preuve plus irrécusable encore, c'est le tableau du développement simultané de la culture des sciences et de la gloire française dans le 18e siècle ?

« La science de la nature, disait notre illustre d'Alembert, acquiert de jour en jour de nouvelles richesses; la géométrie, en reculant ses limites, a porté son flambeau dans toutes les parties de la physique qui se trouvaient le plus près d'elle; le vrai système du Monde a été connu, développé et perfectionné; la même sagacité qui s'était assujetti les mouvemens des corps célestes, s'est portée sur les corps qui nous environnent; en appliquant la géométrie à l'étude de ces corps, ou en essayant de l'y appliquer, on a su appercevoir et fixer les avantages et les abus de cet emploi; en un mot, depuis la Terre jusqu'à Saturne, depuis l'histoire des cieux jusqu'à celle des insectes, la physique a changé de face : avec elle presque toutes les sciences ont pris une nouvelle forme.

» Que dirait aujourd'hui ce rival du grand Euler, en contemplant les mathématiques sous le double rapport de leurs progrès et de leur enseignement : la publication de la *Mécanique céleste*; écrit qui, dans son exposé plus encore que dans son objet, paraît dépasser la mesure des intelligences même supérieures; la rigueur précise des nouvelles démonstrations; la création de la géométrie descriptive; le champ de l'astronomie étendu par des découvertes récentes et par des instrumens perfectionnés; la géographie sur le point d'être fixée; la géologie et toutes les sciences naturelles, enrichies par l'exacte et laborieuse observation qui multiplie ses forces avec ses lumieres; l'art de la navigation devenu l'allié, le tributaire des sciences; l'art de la guerre rendu plus humain, ennobli et sanctifié, pour ainsi dire, par tout ce qu'il a fait en faveur de la civilisation; les beaux-arts s'élevant, dans leur régénération rapide, au niveau de ceux de la Grèce et de Rome; le développement des idées libérales dégagé des orages; les bienfaits d'une éducation nationale, les rapports de la politique extérieure déterminés par ceux de la nature et du commerce; les rapports de la politique intérieure établis sur la base du contrat social reconnu; la législation ramenée, ainsi que les mesures publiques, à un type uniforme et précis; la religion embrassant la morale et la tolérance; la philosophie éclairant tous les objets de son flambeau; la politique évoquant les prestiges du siecle de Périclès; nos cités peuplées de chefs-d'œuvre, de temples érigés aux lettres, aux sciences et aux arts; des trésors épars dans plusieurs siecles et dans plusieurs Empires, rassemblés par le siecle du génie dans l'Empire français, sous l'œil et l'égide de la puissance; les merveilles de l'antiquité effacées par celle de nos édifices publics, et sur-tout de nos constructions maritimes, le commerce agrandi par ses moyens de circulation; des travaux qui égalent ceux des géans; des routes ouvertes à travers des montagnes et des précipices, et, en faveur de l'agriculture et de l'industrie; ces canaux multipliés qui sont les liens et, pour ainsi dire, les bras de ces vastes corps; enfin une magnificence nationale, un luxe patriotique; d'un autre côté, les arts industriels et les manufactures recevant de l'application des théories scientifiques un nouvel éclat, un développement rapide et une opulence miraculeuse; l'essor de la philosophie chimique, son histoire, ouvrage immortel; ses résultats féconds, universels; la révolution très-remarquable qui s'est opérée dans la science médicale; les immenses travaux de l'anatomie comparée à la voix de laquelle semblent ressusciter des especes perdues et rayées de la surface du globe; l'histoire de la nature s'achevant sous les pinceaux d'un autre Buffon; les principes de l'histoire morale et politique fixés pour la premiere fois; les progrès passés et futurs de l'esprit humain tracés, dans un tableau raccourci, par un génie égal à celui d'Aristote; l'influence de toutes les sciences sur tous nos genres de succès; ces inventions qui tiennent du prodige, l'aérostatique et l'art télégraphique associés aux victoires nationales; le galvanisme saisissant la puissance de l'irritabilité au-delà de la tombe, et se rattachant à l'électricité comme un anneau qui semble unir la vie et la mort; l'atmosphere, si souvent le ministre de la contagion, cédant à des fluides rivaux et régénérateurs. Enfin une peste hideuse, qui, plus terrible que celle de l'Orient, décimait l'espece humaine, arrêtée dans ses ravages, neutralisée dans ses foyers par le bienfait d'une découverte qui surpasse toutes les découvertes connues.... Telle est, messieurs, l'esquisse rapide et abrégée du développement des sciences dans le dernier siècle. Leurs lumieres, ainsi que leurs bienfaits, atteignent et enveloppent les malheureux qui osent les calomnier. Ce mouvement les entraîne, malgré leurs efforts pour rétrograder, ou du moins pour rester stationnaires : c'est ainsi que, dans sa révolution, la terre emportait l'insensé qui lui commandait d'être immobile. »

L'orateur continuant l'histoire des progrès des sciences et des arts, en suit la marche rapide jusques dans nos camps, où le soldat place sous son chevet un livre et une épée : dans les universités d'Allemagne où des professeurs vieillis sous la toge, s'étonnent de voir de jeunes guerriers français assis parmi leurs élèves; dans la Belgique, où les illustres bataillons de la Côte-d'Or occupaient glorieusement à l'étude du commerce et de l'agriculture un repos momentané; en Italie, où les chefs-d'œuvre des arts enthousiasmaient notre jeunesse belliqueuse; sur les côtes de la Sicile, de l'Archipel, de l'Asie-Mineure; sur les débris du théâtre d'Athènes, dans les champs où fut Troye, où des Français allerent évoquer l'ombre d'Homere; dans cette Egypte enfin, où l'on vit des soldats dessiner des ruines, et des savans soutenir un siége.

« Ainsi, dit-il en finissant, de quelque côté que l'on tourne les yeux, hors des camps, dans les camps, vous retrouvez écrite par-tout, en caracteres lumineux, l'histoire de l'influence des sciences, des lettres et des arts; par-tout le développement de l'instruction générale vous frappe.

» Jeunes élèves, soyez dignes d'une telle patrie ! elle vous regarde.

» N'oubliez jamais qu'elle vous a laissé un grand héritage de gloire et d'instruction. Puissiez-vous l'augmenter un jour !

» Méritez du Gouvernement qui vous adopte. Il a beaucoup fait pour vous; il fera plus encore. Ses bienfaits naissent de ses bienfaits. Ils vous attendent au bout de la carriere.

» Pour nous, forts de notre zele, entourés de l'indulgence publique, fiers et reconnaissans du choix qui nous honore, protégés de l'égide de vos magistrats, inspirés par leur exemple et, vous proposant leur caractere pour modele, nous jurons devant eux, et entre leurs mains, de consacrer, avec un dévouement sans bornes, nos faibles talens à former des hommes éclairés, utiles et vertueux. »

INDUSTRIE NATIONALE.

Notice sur la manufacture d'horlogerie, du pays de Porentruy, dans les montagnes et les vallées du Jura.

Le ci-devant évêché de Bâle ou principauté de Porentruy, qui a été réuni à la France, par la loi du 23 mars 1793, et qui forme aujourd'hui les troisieme et quatrieme arrondissemens du département du Haut-Rhin, occupe toute l'extrémité septentrionale du mont Jura, depuis Neufchâtel et le lac de Bienne, jusqu'aux portes de Bâle, dans une étendue de vingt-deux lieues, sur une largeur inégale de huit à quatorze lieues.

C'est un pays ingrat et stérile, couvert de montagnes, de rochers, et hérissé de forêts. Ses défilés, ses cols, ses passages, connus sous le nom de *gorges de Porentruy*, le rendent inabordable, et en font la clé et le plus sûr rempart de la France, du côté du Rhin et de la Suisse, sur une ligne arquée d'environ 36 lieues.

Il renferme 70,000 individus, dont les habitations sont tantôt éparses dans les vallées, tantôt juchées sur la cime des montagnes. Cette population, qui peut sans doute paraître inférieure à celle des autres parties de la France, en ne la jugeant que d'après la superficie du territoire, est cependant très-considérable pour un pays envers lequel la nature a été si avare, et où l'on ne trouve que des rocs, des forêts, des landes, des friches et des pâturages. Ses productions communes et très-bornées, à l'exception toutefois des environs de Porentruy et Bienne où le sol est moins aride, sont bien loin de suffire à la consommation locale, et les habitans, dont les besoins sont toujours pressans, succomberaient bientôt sous le poids de leur infortune, si l'industrie n'était venue à leur secours; mais malheureusement elle ne répand pas également ses bienfaits sur toutes les parties de ce pays : le Jura semble être la ligne fatale qui sépare son empire, ou la barriere qui s'oppose à ses progrès. En-deçà on trouve une population manufacturiere, industrieuse, active, tandis que les habitans du revers occidental ne possedent que quelques forges et quelques misérables fabriques de poterie. Ils végetent et languissent, pour ainsi dire, dans l'inaction et la misere, tandis que leurs fortunes voisins travaillent et s'enrichissent.

Parmi les branches d'industrie auxquelles cette partie du pays de Porentruy doit son existence actuelle, l'*horlogerie* occupe le premier rang. Des dispositions naturelles, l'exemple de Neufchâtel, où un gouvernement guidé par le génie du grand Frédéric, ce monarque philosophe, encourageait les arts, et où l'horlogerie, sur-tout, versait ses trésors, leur indépendance, enfin, furent les causes particulieres qui déterminerent les habitans de cette contrée, vers le milieu du siecle dernier, à appeler chez eux, de préférence, cette intéressante manufacture.

Ils commencerent d'abord par être ouvriers des Neufchâtelois, c'est-à-dire à fabriquer pour leur compte des ébauches, des rouages, des boîtes et les différentes autres parties de la montre : ceux-ci s'enrichissaient pendant qu'eux ne trouvaient encore dans ce genre d'occupation qu'une ressource médiocre; mais bientôt après on les vit devenir *établisseurs* à leur tour.

Ces établisseurs ou finisseurs sont des horlogers qui ne font aucune partie de la montre en particulier; mais qui s'occupent à la composer de toutes celles que chaque ouvrier fabrique, dans la branche qui lui est la plus familiere. Cent ouvriers différens en fournissent à la fois à un nombre de finisseurs proportionné au tems qu'exige la confection de la piece qu'il s ont choisie.

C'est dès ce moment que l'horlogerie commença à faire des progrès chez eux, et procura des avantages réels à ceux qui s'y livrerent : le goût de cet art ne tarda pas à se répandre, et dans quelques années on vit cette bienfaisante manufacture multiplier ses ateliers, convertir des hameaux en villages, occuper et vivifier à-la-fois cinquante à soixante communes.

Ce n'est pas seulement à l'aisance et aux commodités de la vie qu'on destine les produits de l'horlogerie; on les applique aussi à l'amélioration de l'agriculture, soit en faisant des essais, des expériences et des mélanges d'un résultat utile, soit en se procurant de meilleurs engrais, de meilleurs instrumens, de meilleures races, ou en faisant des défrichemens. C'est un fait reconnu, que dans les cantons où l'on s'adonne à l'horlogerie, la culture présente un aspect bien plus satisfaisant que dans ceux où cet art est inconnu. Ici elle végete; tandis que là où le commerce fournit les avances nécessaires pour en rendre la pratique moins incertaine, moins coûteuse, elle fleurit.

Le sol aride et montagneux de cette contrée n'appelle pas, comme celui des pays de plaine, les soins du laboureur pendant l'année entiere. Les neiges, durant six à sept mois qu'elles couvrent les terres, commandent la suspension des travaux agricoles, et le laboureur, confiné dans sa chaumiere jusqu'au retour du printems, au lieu de croupir dans une corruptrice inertie, consacre toute la mauvaise saison à l'horlogerie, et devient ainsi tour-à-tour

artiste et agriculteur. L'exercice de cet art si précieux entretient chez lui, pendant l'hiver, le goût de l'occupation, cette activité salutaire, cette habitude du travail, sans lesquels on ne remplit bien aucun état; et, lorsque le retour du printems commande la reprise des travaux des champs, loin de lui paraître pénibles, il y trouve au contraire un genre agréable de diversion, et une espece de récréation.

On voit des villages entiers dans les cantons de Courtelary et Saignelegier, dont les habitans sont laboureurs pendant l'été, et horlogers pendant l'hiver. Hommes, femmes, enfans, vieillards, chacun y travaille à la partie qui lui est propre; personne n'y reste dans l'inaction. C'est un spectacle bien digne de fixer les regards de l'observateur philosophe, que celui que présente dans leurs huttes étroites et obscures ces familles d'artisans. Mais si la solitude, si l'humilité de ces lieux, contrastent avec les ateliers brillans des artistes de nos grandes villes, les ouvrages précieux et délicats qui sortent des mains de ces modestes montagnards, peuvent soutenir la comparaison avec ceux que produisent les fabriques les plus renommées.

Dans les autres cantons, ceux qui embrassent l'horlogerie en font leur état habituel, et s'y livrent exclusivement à toute autre profession.

Je vais maintenant parler des produits effectifs de l'horlogerie. Afin que mes calculs ne puissent être révoqués en doute, je les puiserai dans les tableaux authentiques et officiels, fournis vers la fin de l'an 7, à l'administration centrale du département, à Porentruy.

La manufacture d'horlogerie du pays de Porentruy, diminuée d'un quart depuis la révolution, s'élève encore en ce moment sa fabrication annuelle, à 80,000 montres d'argent, et 3000 d'or.

Parmi celles-ci se trouvent des répétitions, des montres composées et astronomiques, des montres à secondes, à automates, etc. toutes plus précieuses les unes que les autres. Je ne les porterai néanmoins qu'au prix moyen de 120 fr. piece, prises à la fabrique, ci pour 3000..... 360,000 fr.

Le quart des montres d'argent se fabrique au prix de 21 fr.; mais le plus grand nombre de 24 à 30; un cinquieme environ de 30 à 40 fr., et une certaine quantité de composées, à un taux beaucoup plus élevé. Je les fixe, l'une compensant l'autre, à 27 fr. piece, ci pour 8000..... 2,160,000

Total..... 2,520,000 fr.

Les boîtes d'or sont travaillées à 750 milliemes, ou 18 karats, et pesent communément 20 à 22 grammes (5 gros à 5 gros $\frac{1}{2}$.) Ainsi, 3000 montres en consom. pour environ 160,000 fr.

Celle d'argent, à la valeur moyenne de 5 fr., ci pour 80,000..... 400,000

Les autres matieres premieres de chaque montre, valent, à un taux moyen approximatif, et avant d'avoir reçu une main-d'œuvre quelconque d'ouvriers attachés à l'horlogerie, 2 fr. 50 cent. par montre, ci pour 83,000.. 207,500

Le pays de Porentruy tire de Genêve, de Neufchâtel, de la fabrique du sieur Japy (1), les ébauches, les cadrans fixes, les ressorts et les aiguilles. Il faut, pour la partie industrielle de ces objets, diminuer encore 4 fr. par montre, ci pour 83,000.. 332,000

1,099,500

Ci-contre..... 1,099,500

Il convient encore de diminuer, pour la marque des boîtes, et pour les droits d'entrées sur les objets ci-dessus, à raison de 50 cent. par montre d'argent, pour 80 000... 40,000

Et à raison de 4 fr. par montre d'or..... 12,000

Total à diminuer... 1,151,500 ci 1,151,500 fr.

Le produit net de la manufacture d'horlogerie est donc de..... 1,368,500 fr

Mais on peut, à la rigueur, ajouter à cette somme 10 pour 100 de benéfice que font les négocians en horlogerie, sur la totalité de ces montres prises aux fabriques, c'est-à-dire, sur la premiere somme de 2,520,000 fr., ci. 252,000

La manufacture d'horlogerie rapporte donc annuellement une somme de..... 1,620,500 fr.

La population réunie des communes qui s'occupent de l'horlogerie, ne s'éleve cependant qu'à 15000 ames; et celles des ouvriers qui font ces montres, y compris les femmes et les enfans qui travaillent avec le chef de la famille à laquelle ils appartiennent, et qui n'ont pas de patente, n'est gueres que de 4000 individus. Dans cette proportion, ils gagneraient chacun 405 fr. par an; mais comme le talent d'aucun d'eux n'est le même, il en est qui gagnent beaucoup plus, et le grand nombre au contraire beaucoup moins.

J. T. Verneur, *membre de la Société d'émulation du Haut-Rhin, sous-chef à la préfecture de la Seine.*

(1) M. Frédéric Japy, artiste aussi modeste qu'ingénieux, a établi depuis six ans, dans le village de Beaucourt, à trois lieues de Porentruy, une fabrique d'ébauches de montres. Le mécanisme de ses machines est tellement perfectionné, qu'à l'aide d'une simple manivelle, les femmes, enfans, vieillards, et même les aveugles, peuvent confectionner, d'un seul coup, toutes les principales pieces qui composent le mouvement d'une montre. L'invention de ce procédé a fait diminuer de deux tiers le prix des ébauches qu'avant cette découverte on était obligé de faire faire par des ouvriers piece par piece, ce qui était fort long et fort dispendieux. M. Japy livre ses mouvemens complets d'une montre, ébauchés, à 2 fr. 50 cent. piece. Il en fabrique plus de 200 douzaines par semaine. Cet artiste a obtenu un brevet d'invention le 27 ventose an 7. Le jury des arts lui a décerné une médaille d'encouragement à l'exposition de l'an 10.

COMMERCE.

Les directeurs et administrateurs de l'association établie à Amsterdam, au domicile de MM. Buys et Kerchoven, pour procurer à leurs concitoyens des actions de la Banque de France, aux conditions énoncées dans leur *Prospectus*, n'ont pu ni dû annoncer au public que leur bureau fût établi par la Banque de France, puisqu'en effet il est indépendant de cette administration. Ils démentent donc formellement en ce sens la rédaction de l'article qui concerne leur établissement, tel qu'il a été inséré dans plusieurs Journaux français, article qui a donné lieu à la réclamation et au désaveu public par la Banque de France. (Voyez *le Moniteur* du 10 de ce mois.)

LIVRES DIVERS.

Etrennes Impériales, contenant la situation, l'étendue et la superficie de la France; un précis de son origine et des mœurs de ses habitans; sa population; le nom et la description de ses montagnes, fleuves, rivieres, lacs, canaux et forêts; ses ports, et les lieux où ils sont situés; ses possessions lointaines et ses relations commerciales avec les quatre parties du Monde; le nom de ses animaux domestiques et sauvages; ses institutions civiles et honorifiques; les grandes charges de l'Etat, et les attributions de chaque autorité; l'évaluation des revenus et dépenses annuelles de la France; ses monnaies, poids et mesures, ses productions, son commerce, ses forces de terre et de mer, etc.; par M. Et. Gérard. Un vol. in-32 de près de 200 pages, orné du calendrier pour l'an 13, et d'une jolie gravure représentant le sceau de l'Empire. — Prix, 1 fr.

A Paris, chez Mme Cavanagh, libraire, nouveau passage du Panorama.

Sixieme livraison des *Vues pittoresques d'Italie*; dessinées d'après nature, et publiées par E. Bourgeois, peintre.

Cet ouvrage, gravé à l'eau forte, formera un vol de 72 planches, petit in-folio.

Il paraît exactement chaque mois une livraison de cet ouvrage. La livraison est composée de six feuilles. Le prix de l'abonnement est de 12 fr, pour trois livraisons, 24 fr. pour six, etc.

Les exemplaires sur papier vélin, premieres épreuves, se paieront double.

On souscrit chez l'auteur, au Musée des Artistes, rue de Sorbonne; au bureau des Annales du Musée, quai Bonaparte, n° 23; et chez les principaux libraires et marchands d'estampes de l'Europe.

Les souscripteurs des départemens ajouteront 50 c. pour frais de port. Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

Le nouveau Ferrière, ou *Dictionnaire de droit et de pratique, civil, commercial, criminel et judiciaire*; contenant l'explication de tous les termes du droit, anciens et modernes, et à la suite de chaque mot,

1°. Sous le titre *Droit ancien*, les principes du droit écrit et coutumier en vigueur avant 1789;

2°. Sous le titre *Droit intermédiaire*, l'analyse raisonnée des lois rendues depuis 1789 jusqu'à la promulgation du Code civil;

3°. Sous le titre *Droit nouveau*, les dispositions du Code civil;

Avec les arrêts et jugemens du tribunal de cassation et autres tribunaux de la République qui ont éclairé la jurisprudence sur les questions auxquelles ses lois ont donné naissance; par C. H. Dagar, jurisconsulte: 6e librairon.

A Paris, chez l'Auteur, rue Honoré-Chevalier, fauxbourg Saint-Garmain, n°. 930; Garnery, libraire, rue de Seine, hôtel Mirabeau; Levrault, Schoell et compagnie, libraire, rue de Seine, fauxbourg Saint-Germain, hôtel de Larochefoucault. Et à Strasbourg, chez Levrault et compagnie. An 13 (1804.)

Tableau analytique de la diplomatie française, depuis la minorité de Louis XIII jusqu'à la paix d'Amiens, par M. Ferdinand Bayard, ancien capitaine d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, tome Ier, an 13, in-8o.

Prix, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. pour les départemens.

A Paris, chez Prault, imprimeur-libraire, rue Taranne, à l'Immortalité, n° 749; et chez Rondonneau, au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, hôtel de Boulogne.

La messe de Sainte-Cécile sera célébrée jeudi prochain, 1er frimaire, dans l'église de Saint-Roch.

Les artistes de l'académie impériale de musique et du théâtre de l'Opéra comique réunis, exécuteront la musique de l'*Oratario* D'haydn, à laquelle M. Bertin a adapté les paroles latines de la messe.

L'exécution de ce chef-d'œuvre aura lieu à onze heures très-précises, et sera dirigée par M. Rey, chef de l'orchestre de l'académie impériale de musique.

L'entrée de l'église sera par la rue Saint-Honoré.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., l'Orphelin de la Chine, et Moliere avec ses Amis.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 5e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. La 2e repr. de l'Original et le Portrait, les deux Jambes, et Pellegrin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Guerre ouverte, les Jeux d'Eglé, ballet d'action, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre Moliere. la 2e représent. du Gascon, gascon malgré lui, opéra en 2 actes, et la Jambe de bois.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, précédé de la Mere coupable. — Incessam., au bénéfice de M. Barsy, une repr. de la Mort d'Abel, et Misantropie et Repentir.

Théâtre de la Cité. Phedre, tragédie, et la Belle Arsene, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 59. *Mardi, 29 brumaire an 13 de la République* (20 *novembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 28 brumaire.

HIER dimanche 27 brumaire an 13, S. E. M. le général de Knobelsdorf, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, près la sublime Porte Ottomane, chargé d'une lettre de S. M. Prussienne pour S. M. l'EMPEREUR, a eu une audience particulière de S. M. au palais des Tuileries, avant la messe. Il a été introduit par S. E. le ministre des relations extérieures.

Cette audience a été suivie de celles que S. M. a données, aussi en particulier, d'abord à S. A. le prince régnant d'Isembourg, et ensuite à S. A. le prince régnant de Solm-Lich, qui ont été introduits par S. E. le grand-maître des cérémonies.

S. É. M. le comte de Lima a ensuite présenté, avec les formes accoutumées, ses lettres de créance, en qualité d'ambassadeur de S. A. R. le prince régent de Portugal. Des voitures impériales, dans lesquelles étaient un maître et un aide des cérémonies, sont allées le chercher, et l'ont reconduit à son hôtel. Il a été introduit par le grand-maître des cérémonies, et présenté par le grand chambellan.

Ont été introduits pareillement, et successivement :

S. E. M. Livingston, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, qui a remis ses lettres de recréance, et a pris congé;

S. E. M. le chevalier Armstrom, qui a présenté ses lettres de créance en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique;

Quatre députations envoyées pour féliciter S. M. sur son avénement au trône; savoir :

Une députation suisse, composée de

M. l'avoyer d'Affry, de Fribourg, président;
M. le landammann Heer, de Glaris;
M. le bourguemestre Reinhardt, de Zurich;
M. le conseiller Salis, des Grisons;
M. le conseiller Jenner, de Berne;
M. le landammann Zelveger, d'Appenzel;
M. le conseiller Reding, d'Argovie;
M. le secrétaire-général Gady, de Fribourg.

Une députation batave, composée de

M. Brantzen, membre du gouvernement-d'état;
M. Van-Haersolte, *idem;*
M. Van-der-Goes, secrétaire-d'état pour les affaires étrangeres;
S. E. M. Shimmelpenninck, ambassadeur extraordinaire près S. M. l'EMPEREUR.

Une députation génoise, composée de

S. E. M. Ferreri, ministre plénipotentiaire près S. M. I.;
M. d'Aste, sénateur;
M. Ferreri, *idem;*
M. Bonelli, secrétaire-d'état.

Et enfin une députation lucquoise, composée de

M. Belluomini, envoyé extraordinaire près S. M. I.;
M. Giorgini.

Le même jour, à trois heures, après la revue, il y a eu au palais des Tuileries cercle diplomatique.

Ont été présentés à S. M., avec les formes accoutumées;

Par S. E. M. le cardinal-légat :

M. le marquis Théodore Ciccolini, Romain, chevalier de l'Ordre de Malte.

Par S. E. M. le comte de Cobenzl, ambassadeur de S. M. l'empereur d'Allemagne et d'Autriche :

M. le prince Auguste d'Aremberg;
M. le général Frossart;
M. le prince de Reuss-Lobenstein.

Par S. E. M. Shimmelpenninck, ambassadeur de la République batave :

M. Guillaume Six, membre de la commission de la République batave pour les Indes-Orientales;
M. J. M. Behr, capitaine de chasseurs au service batave;

Par S. E. M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. Sicilienne :

M. le comte Tour de Montemiletto.

Par S. E. M. l'amiral Gravina, ambassadeur de S. M. catholique :

M. le marquis de Casatabarès, majordôme de S. M.
M. le chevalier Landaburn, capitaine commandant les dragons du Pérou;
M. de Las Héral, conseiller de S. M. catholique dans le conseil suprême des Indes;
M. le chevalier Pignatelli, colonel des hussards au service de S. M. catholique;
M. le chevalier Montalvo.

Par S. E. M. le comte de Lima, ambassadeur de S. A. R. le prince régent de Portugal :

M. le chevalier de Mello, conseiller d'ambassade;
M. le chevalier de Mendonça.

Par S. E. M. le baron de Dreyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Danemarck :

M. le comte de Rantzau, chambellan de S. M. le roi de Danemarck.

Par S. E. M. le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse :

M. le comte de Wengersky, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean et chambellan;
M. le baron d'Hardenberg, commandeur de l'Ordre Teutonique;
M. le baron de Schack, major de cavalerie à l'armée prussienne;
M. le comte de Haake, capitaine de cavalerie à l'armée prussienne;
M. le comte de Goltz, capitaine et adjudant-général à l'armée prussienne;
M. le comte de Schloberndorff;
M. le comte de Finkenstein;
M. le comte de Dohna;
M. le baron de Poser;
M. le comte de Pojadowsky, chambellan de sa majesté prussienne;
M. le baron de Bardeleben de Grunsberg;
M. de Plotho, officier de dragons.

Par S. E. M. de Cetto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur palatin de Baviere :

M. de Vergez, lieutenant-colonel, et ministre de S. A. S. électorale de Baviere;
M. le baron de Drechsel, chambellan et conseiller à la direction provinciale de Baviere;
M. le baron de Mettingh, lieutenant-colonel au service de Baviere;
M. le baron de Taulphæus, conseiller à la direction provinciale de Baviere;
M. le comte de Seibelsdorff;
M. le comte de Westerhalt;
M. le comte de Spee.

Par S. E. M. de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Confédération suisse :

M. de Castella, de Fribourg en Suisse.

Par S. E. M. le comte de Bunau, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Saxe :

M. de Richter, conseiller de cour de S. A. E.,
Et M. de Rheinbold.

Par S. E. M. le baron de Sappenheim, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. A. S. le landgrave de Hesse-Cassel :

M. le baron de Zwierlein, gentilhomme de la chambre de S. A. S. le landgrave.

Au cercle diplomatique, M. Kiessling, envoyé de la ville libre et impériale de Nuremberg, et MM. Humbracht et Metzler, envoyés de la ville libre et impériale de Francfort, ont présenté à S. M. les lettres de félicitations dont ils étaient porteurs.

M. Camus, membre du conseil d'administration des hospices et hôpitaux de Paris, est mort le 11 brumaire; il a été inhumé le 13 du même mois. Son cercueil était accompagné de sa famille, d'une députation de l'Institut, des membres du conseil des hospices, de ceux de la commission et de l'agence des secours à domicile, d'une députation des indigens, des incurables, des vieillards et des orphelins. Au moment de l'inhumation, le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, président du conseil des hospices, a prononcé le discours suivant :

« Femmes, vieillards, orphelins, vous tous que la piété publique recueille dans les hôpitaux de la capitale, donnez des regrets éternels à l'administrateur, au pere que la mort vient de vous enlever!

» Ses vertus domestiques seront célébrées par ses fils, par sa famille; son inflexible équité, son inébranlable fidélité, par ceux qui ont traversé avec lui la carriere des assemblées publiques; son courage et sa résolution, par les honorables compagnons de sa longue et mémorable captivité dans une terre alors ennemie; son amour pour les sciences et pour les lettres, l'étendue et la variété de ses connaissances, par le corps illustre auquel il était attaché; l'austérité de sa morale, la parfaite conformité de ses actions avec ses principes par ses amis, par ses concitoyens, par ceux-là mêmes qui, tout en croyant avoir à se plaindre de sa sévérité, n'ont pu se défendre d'admirer et d'estimer le caractere de cet homme trop rare, qui ne comprit jamais qu'il pût exister un moyen terme entre le juste et l'injuste; et qui, libre en tout le reste, fut seulement esclave de sa conscience et de ses devoirs.

» Mais son ardent amour de l'humanité, son dévouement absolu à la cause du pauvre, cette activité infatigable qui semblait le multiplier dans les diverses parties de l'administration des secours publics; ce desir ou plutôt cette passion du bien, qui sans cesse tenait son esprit à la recherche des améliorations à introduire dans le régime général de nos institutions de bienfaisance, cette généreuse inquiétude qui lui faisait embrasser à la fois dans l'hospice de la Maternité dont il était chargé plus spécialement, et les soins du premier ordre et les détails les plus minutieux; en un mot, toutes les grandes qualités par lesquelles il était devenu l'un des plus recommandables administrateurs des hôpitaux de Paris, qui les louera, si ce n'est vous? vous! qui étiez l'objet particulier de ses pensées et de ses affections, vous qu'il avait ajoutés à sa famille, vous enfin qui jouissez chaque jour des améliorations qu'il a suggérées, recueillies ou produites!

» Ses travaux, ses succès seront publiés; l'administration qui s'honore d'avoir compté parmi ses membres ce vertueux citoyen, doit cet hommage à sa mémoire, elle se le doit à elle-même; mais le jour du deuil et de la douleur n'est pas celui où l'on peut louer par des écrits; et l'affliction qui regne dans cette fatale cérémonie la remplit mieux que ne feraient de plus longs discours. Heureux celui qu'accompagnent au tombeau les regrets et les pleurs du pauvre! il reçoit dans ce bel éloge le plus digne prix d'une bonne vie.

» Femmes, vieillards, orphelins, encore un moment et ces tristes dépouilles de votre ami vont disparaître. Alors retournant dans vos pieux asyles dites à ceux parmi lesquels vous avez été choisis pour orner cette pompe funebre; « Nous avons » vu reposer en paix pour toujours celui qui, » vivant, ne se reposa jamais, lorsqu'il pût croire » que quelque chose lui restait à faire pour nous » servir! Nous avons pleuré sur sa tombe! ses » collegues ont mêlé leurs pleurs aux nôtres, et » ces pleurs nous ont dit que le ciel ne nous a » pas tout enlevé! »

Le jugement du tribunal de premiere instance, dans l'affaire Baudelocque, a été conforme aux conclusions du procureur-impérial. Les écrits de M. Sacombe sont déclarés injurieux, calomnieux, et rédigés dans le dessein de nuire. Il est tenu de reconnaître, dans les trois jours de la signification du jugement, par un acte authentique au greffe, M. Baudelocque comme un homme d'honneur et de probité; faute de quoi le jugement tiendra lieu de cet acte. Il lui est fait défense de composer à l'avenir des libelles semblables; il est condamné en 3,000 fr. de dommages et intérêts envers les pauvres, à l'impression et affiche du jugement au nombre de 300 exemplaires, et aux dépens. M. Tardieu, la femme Bridif et l'imprimeur Lefevre, sont mis hors de cause; les

deux premiers comme n'ayant agi que par la suggestion et les sollicitations du docteur Sacombe ; le troisième comme n'étant point responsable d'un ouvrage dont il indique et représente l'auteur.

SCIENCES. — GRAMMAIRE.

Sur les participes français.

Les sens différens que l'on peut vouloir attacher à cette modification du verbe, employée si fréquemment dans la langue française, rendent fort difficile de l'assujétir à toute la sévérité des règles grammaticales. Par sa nature, le *participe* semble se refuser à un joug absolu ; tantôt il prétend s'associer aux différens états du substantif, tantôt il veut rester uni au caractère du verbe, et en faire les fonctions. En vain les esprits les plus déliés s'épuisent en raisonnemens pour combattre cette humeur indépendante, et déterminer en principe quel rôle il sera tenu de remplir suivant les circonstances et les rapports dans lesquels on peut l'employer comme élément du langage : véritable Protée, il échappe à tous les liens. Ces circonstances, ces rapports varient et se compliquent tellement, qu'il ne laisse pas de figurer parfois à son gré dans le mécanisme de la phrase. Si les grammairiens le condamnent, il en appellera soit à la pensée, soit au goût, et se présentera souvent protégé par l'autorité des plus grands écrivains. Le *goût*, qui résulte presque toujours de l'exacte observation des règles et des principes d'un art quelconque, n'a pas toutefois de lois positives ni bien précises ; comme la *grace*, qu'on ne saurait définir, et que la Mythologie des Grecs nous représente sous l'emblême ingénieux d'un groupe de divinités aimables, pour faire mieux sentir qu'il est aussi impossible d'en isoler que d'en simplifier les traits.

Il y a tant de nuances dans les idées, tant de différences dans les intentions qu'expriment les mêmes termes, tant de bizarrerie dans la composition de certains mots, et leur alliance forcée avec quelques autres ! si l'intérêt de la pensée vient s'unir à l'intérêt du goût pour motiver une déviation à la règle, il faut bien alors transiger avec elle, admettre ou tolérer d'heureuses hardiesses, reconnaître le succès de quelques acceptions insolites (1) ; delà les exceptions admises, leur nécessité même. C'est un grand avantage que le génie des langues puisse se prêter de la sorte à la variété des combinaisons de l'esprit, à la richesse de ses points de vue ; en un mot à tous ses besoins. Les principes généraux n'en sont pas moins indispensables. Si les grammairiens *s'obstinent à les défendre*, même contre les auteurs les plus célèbres, il faut leur savoir gré de ce zèle pour la pureté du langage. Les beautés qui peuvent naître de quelques exceptions aux règles établies, produisent souvent plus d'abus que de beautés nouvelles. Le tort de ceux qui s'occupent de grammaire, est plutôt de vouloir tracer un ordre fixe d'exceptions, de les prévoir en quelque sorte, pour les classer parmi les règles générales, ce qui n'est ni raisonnable ni possible. Fixe-t-on des bornes à l'arbitraire ? voit-on d'un seul regard toutes les difficultés, tous les exemples ? des solutions hazardées, des explications erronées ou insuffisantes, ne font qu'ajouter aux incertitudes. En fait de nuances délicates, chacun a sa manière de les sentir et de les juger. Si la loi grammaticale n'a pas été suivie, qui triomphera de l'écrivain ou du critique ? Voltaire, tout en plaidant pour la règle transgressée, ne peut s'empêcher de louer ces deux vers de Corneille :

Il devait de son sang le compte à la Patrie,
Chaque goutte épargnée à sa gloire *flétrie*.

La construction lui paraît irrégulière ; mais, ajoute-t-il, elle offre une beauté qu'on serait fâché de perdre.

Quoique depuis fort long-tems on disserte sur la nature des participes pour généraliser, proscrire ou restreindre leur déclinabilité, il ne paraît pas que les sentimens soient bien d'accord, et il reste des difficultés plus ou moins embarrassantes qui font naître de nouvelles discussions.

Deux auteurs viennent tout récemment de traiter d'une manière bien différente cette question si épineuse.

L'un, dans des *Réflexions* (anonymes) *sur les difficultés de l'orthographe du participe passif, joint au verbe de secours AVOIR*, (2) élude ces difficultés à-peu-près comme Alexandre sut trancher le nœud gordien, c'est-à-dire, qu'il se borne à la proposition de rendre dans tous les cas ce participe indéclinable. Ses motifs, il les trouve

1°. Dans l'autorité de plusieurs écrivains distingués, tels que Duclos, Condillac et l'abbé d'Olivet, qui lui paraissent avoir penché en faveur de cette opinion.

2°. Sur l'exemple des latins qui, faisant usage d'un tems simple dans la même circonstance où nous employons un tems composé, n'établissent aucun rapport entre le verbe et le régime qui le précede ou qui le suit.

En français, dit l'auteur, un tems composé de deux mots (faute d'un terme simple), ne représente toutefois que la même idée représentée plus simplement dans les autres langues : ainsi, dans le latin, *dedi*, pour *j'ai donné*, est aussi simple à l'esprit et aux yeux que les autres tems du même verbe, *do*, *dabam*, *dabo*. Si les Français se servent de deux mots pour un, ces deux mots n'en doivent pas moins être considérés comme un seul, sans égard à la division matérielle qu'il présente ; et de même qu'on dirait en latin : *res quas tibi dedi — epistolæ quas tibi scripseram*, il pense que par analogie on peut dire en français : les choses que je vous *ai donné* — les lettres que je vous *avais écrit*. Aussitôt que cette invariabilité ou indéclinabilité aurait été convenue, ajoute l'auteur, que nous ne souffrons pas dans tous ses developemens, on s'y ferait bien vîte, comme on s'était habitué depuis François Ier, à ne plus décliner le participe placé avant son régime.

Mais, d'abord, l'anonyme paraît oublier que le génie de la langue française diffère essentiellement du génie de la langue latine, puisque celle-ci peut exprimer d'un seul mot une proposition que le français ne saurait rendre qu'avec deux et même trois ; car, *j'ai donné*, outre le tems composé de deux verbes, offre encore le pronom *je*, que le latin sous-entend presque toujours : de plus, l'auteur aurait pu se demander si, pour quelques cas embarrassans dans l'emploi du participe et quelques difficultés d'orthographe, on ferait bien de sacrifier les avantages et les beautés dont sa déclinabilité le rend susceptible, soit en variant les combinaisons du style en général, soit en étendant les richesses et multipliant les ressources de la poésie, mais sur-tout pour l'inappréciable clarté du discours. Quels motifs puissans d'écarter un système qui aurait déjà contre lui les inconvéniens mêmes de l'innovation ! Nous ne pouvions donc parler de ces Réflexions que pour les combattre.

L'autre dissertation traite sommairement des différens participes déclinables et indéclinables : elle est de M. Daru, à qui nous devons une traduction d'Horace estimée, et quelques poésies fugitives.

Les difficultés qu'on éprouve dans l'emploi des participes, viennent, suivant lui, de l'inconvenance des dénominations données primitivement par les grammairiens, et de ce qu'on a voulu assimiler aux modifications des verbes latins, les équivalens par lesquels on les remplace ou on les supplée dans notre langue. Il en est résulté, dit-il, une confusion d'idées, que des subtilités métaphysiques obscurcissent au lieu de les éclaircir. Il réduit donc la règle à ses termes les plus simples :

Si le participe n'est tel que parce qu'il tient ou du nom ou du verbe, il suffit de savoir s'il peint une action, un état ou une qualité, pour qu'il soit considéré comme adjectif ou comme modification du verbe ; — le participe ne prend pas la nature du verbe ou du nom, parce qu'il a le régime de l'un ou de l'autre ; mais il exige ce régime suivant qu'il est verbe ou suivant qu'il est nom.

Cette règle est précise. La seule extension que lui donne M. Daru, est que le participe peut exprimer à-la-fois une action et un état ; alors c'est à la volonté et au goût de l'écrivain à peindre plus particulièrement l'un que l'autre.

Si cet exposé fondamental ne résoud pas toutes les difficultés qui tiennent à une infinité de circonstances, elle est du moins un ralliement certain aussi clair à l'esprit que conforme à la saine logique, et ce n'est pas sans surprise que dans l'application de ces mêmes principes à plusieurs exemples, nous nous sommes aperçus que l'auteur les avait en quelque sorte oubliés.

En reléguant avec juste raison dans la pratique judiciaire ces formules barbares, la *rendante compte*, une femme *usante* et *jouissante* de ses droits, M. Daru ne craint pas de rapprocher d'un pareil style cette phrase de Pascal :

« Je les lui offris tous ensemble comme ne *faisans* qu'un même corps et n'*agissans* que par un même esprit. »

Il nous semble qu'en reprochant à l'auteur des *Provinciales* d'avoir mis les deux participes au pluriel, c'est vouloir qu'il eût affaibli sa pensée, tandis qu'au contraire il cherchait à faire image. Celles, ce n'est point sur l'idée abstraite et collective du corps des molinistes, mais sur leur nombre dans ses individualités, que porte ici l'intention de leur adversaire ; il veut qu'on les *voie tous*, et tous ensemble ne *faisans* qu'un même corps, n'*agissans* que par un même esprit. On peut du moins supposer une pâtelle vue plurielle qu'un défaut de jugement à un homme d'un esprit aussi fin, et d'un goût si remarquable que ses lettres, qui font époque dans le perfectionnement de la langue, offrent à peine deux expressions qui aient vieilli.

Tous les exemples que l'auteur de la dissertation puise dans Racine, sont analysés avec infiniment de justesse ; il n'y relève qu'une seule erreur, qui même pourrait bien n'en être pas une. Nous aurons occasion de la désigner.

Boileau et Voltaire ne sont pas traités aussi favorablement. Les vers suivans du premier lui paraissent contenir autant de fautes contre la règle qu'il a posée :

On chassa ces docteurs *prêchans* sans mission. (*Art poét.*
Entendra ces discours sur l'amour seul *roulans*. (*Sat.* 10.)
Cent mille faux zélés le fer en main *courans*. (*Sat.* 12.)
Infâmes scélérats, à la gloire *aspirans*..... (*Idem.*)

Prêcher, *rouler*, *courir*, *aspirer*, tout cela, dit notre auteur, est plutôt une action qu'un état. Sans doute à l'infinitif, et n'est même absolument qu'une action ; mais modifiés et placés comme ils le sont dans les vers qu'on vient de lire, ils peignent l'action et les acteurs tout ensemble. Il est vrai que M. Daru paraît n'admettre que l'alternative.

Boileau avait trop de goût pour écrire :

Entendra ces discours sur l'amour seul *roulant*.

Ce participe, qui, mis au singulier, eût eu l'air de se rapporter à l'amour, aurait produit un assez mauvais effet. Ainsi, relativement aux exemples cités, la vieillesse de Boileau pourrait bien être exempte du reproche de négligence que lui adresse son critique.

Voltaire serait-il plus répréhensible dans ces vers :

De deux alexandrins côté à côte *marchans*,
Dont l'un est pour la rime et l'autre pour le sens ?

Il lui importait sans doute qu'un pluriel servît à mieux représenter cette allure, qui n'est que trop celle des poëtes auxquels le Ciel n'a pas accordé le vrai génie poétique. Pourquoi n'aurait-il pas eu la liberté d'employer simultanément les deux modes dans cet autre exemple, critiqué par M. Daru :

Mais voilà, dîtes-tu, des phrases mal sonnantes,
Sentant le philosophe, au vrai même *tendantes* ?

Racine a pu éprouver aussi, non-seulement pour la rime, mais pour la pensée, le besoin du pluriel en composant ce vers :

Dans leur fureur de nouveau s'*oublians* (*Idylle sur la Paix.*)

Si nous ajoutons ces autres vers si pittoresques du fabuliste par excellence :

Et les petits en même tems
Voletans, se *culbutans*,

Il se trouvera que nous aurons réuni, pour se justifier respectivement, Voltaire, Racine, Boileau, Pascal et la Fontaine.

Cependant M. Daru qui s'est trompé, à notre avis, dans les exemples que nous venons de citer, est lui-même un homme de beaucoup de goût et un poëte distingué ; mais il a été conséquent à lui-même, en se renfermant dans la règle absolue qu'il avait *fixée*.

M. Caminade, auteur des *Premiers Elemens de la langue française* (3), est un de nos grammairiens qui peut se flatter d'avoir le plus approfondi la question des participes. Il n'écarte ni les droits de l'intention dans l'expression de la pensée, ni les besoins de l'euphonie, ni le résultat des inversions ; il reconnait jusqu'à l'empire de l'usage, comme dans ces exemples sur lesquels les meilleurs écrivains diffèrent, et dont il n'est pas facile de rendre une raison bien satisfaisante.

« Il a plus achevé de guerres que les autres n'en ont *faits*. (D'Ablancourt.)

» Ils diront de Louis-le-Grand, qu'il a fait lui seul plus d'exploits que les autres n'en ont *lu*. (Boileau.)

» Vous décriez nos pieces de théâtre avec l'avantage non-seulement d'en avoir *vues*, mais d'en avoir *faites*. (d'Alembert à J. J. Rousseau.)

(1) Un homme de mérite prononçait devant une assemblée de gens de lettres, un discours philosophique avant pour but de démontrer que toute action doit avoir sa réaction, quelque éloignée qu'en puisse être l'époque ; son opinion était terminée par cette phrase : et et l'avenir prouvera que les sacrifices de la vertu ne sont point *insolvables*. » Il n'y eut qu'une voix contre l'adjectif souligné, pris dans un sens tout opposé à l'acception reçue, il nous paraît une hardiesse heureuse digne de Bossuet ou de Corneille. Notre langue fournit plus d'un exemple de mots à qui l'usage accorde les deux acceptions contraires.

(2) A Paris, chez Bertrand Pottier, rue Galande, n° 56 ; et chez Chenu, l'alais du Tribunat, près le grand escalier. Prix 15 centimes.

(3) Ou *Grammaire usuelle et complette*. 2 vol. in-8vo.

A Paris, chez H. Agasse, rue des Poitevins, n° 18 ; et chez Garnery, rue de Seine, vis-à-vis celle Mazarine.

Malgré l'autorité de d'Alembert, comme écrivain pur et correct, rien ne motive à nos yeux l'emploi de ces participes au pluriel; ils présentent même quelque chose de choquant que l'on ne remarque pas dans les autres citations. Il y a quelque chose de plus désagréable encore dans cette tournure que M. Caminade trouve pourtant régulière :

« De deux filles qu'elle avait, elle en a *faite* une religieuse. »

Selon nous c'est *une* qui se rapporte à *en*, et non pas le verbe. L'application de la règle donnée par M. Caminade nous paraît tout-à-fait erronée.

Fontenelle a dit aussi :

« J'en ai beaucoup *vus* poussés à bout sur cette matière. »

Le pluriel se motive ici par l'adverbe, beaucoup. Placé après, il eût fallu le singulier (j'en ai vu beaucoup); mais l'idée de quantité qu'il exprime, ayant déjà frappé l'esprit et la vue, et le participe se trouvant sans intermédiaire tout près d'un adjectif pluriel, le mot *vu* au singulier aurait nécessairement produit au moins à l'œil un effet désagréable. « J'en ai beaucoup *vu* poussés à bout, » n'est peut-être pas précisément une faute; le goût préférera la version de Fontenelle. Combien de nuances délicates et d'autant plus difficiles à exprimer par un instrument si simple que la langue doit offrir la peinture abstraite ou positive de tant d'objets, de sentimens, de conceptions, qui viennent se combiner dans l'intelligence humaine!

M. Caminade, en citant ce membre de phrase

« Le peu d'exactitude qu'il a *mise* dans ses envois. »

déclare que le participe doit se rapporter à exactitude, parce qu'on ne saurait supposer qu'il puisse se rapporter à un adverbe. Mais si l'on disait :

« Le peu de bienveillance qu'il a mis dans ce procédé, lui doit être compté pour beaucoup. »

aurait-on fait une faute? La phrase de M. Caminade présente l'idée de reproche; c'est le contraire de celle-ci : pour que l'opposition qu'elle offre dans les adverbes *peu* et *beaucoup* puisse avoir tout son effet, il convient d'éviter que le participe prenne le féminin de *bienveillance*. Car après tout il faut pouvoir ne pas mépriser par une forme trop positive l'idée négative, à peu de chose près, que l'on a eu l'intention de présenter.

Comme grammairien, M. Caminade ne pouvait justifier l'auteur d'*Emile* d'avoir dit (lettre à milord Maréchal) :

« Je reverrai ce beau lac où se sont *fait* de si douces promenades. »

C'est une véritable licence en prose; de même que Voltaire s'est permis de dire à la manière des latins et suivant l'opinion de notre anonyme :

O mon fils! que de pleurs ton destin m'a *coûté!*

Ainsi que Crébillon fait dire à Electre :

« Qui m'a fait ton esclave? et de qui suis-je née? »

L'*Euphonie*, maîtrisait l'oreille délicate de Jean-Jacques. Elle eût été blessée de la correction même de cette forme plus régulière :

« Je reverrai ce beau lac où se sont *faites* de si douces promenades, » et il se serait bien gardé d'écrire « où de si douces promenades se sont faites; » ce n'était point du participe *faites* que sa pensée était émue, ni sur cette image qu'elle aimait à se reposer.

M. Caminade avoue que la délicatesse de la langue s'oppose à ce qu'on dise « la mort que » j'ai crainte, » sans doute à cause de l'identité du participe avec le même mot substantif. Il y a donné des licences en prose comme en poésie. Il vaut mieux reconnaître cette vérité qui conservait à la règle toute sa force : on fera grâce à la nécessité impérieuse; les beautés sauront bien s'absoudre d'elles-mêmes.

Sans doute le goût ne peut jamais s'élever contre la règle, mais il a besoin, nous le répétons, de n'être pas invinciblement resserré dans ses chaînes. La lettre de la loi fléchit quelquefois devant son esprit. Elle laisse aux juges une sorte de pouvoir discrétionnaire pour atteindre l'équité, compagne inséparable de la justice. La grâce et le goût sont à la correction du langage, ce que l'équité et la justice sont l'une à l'autre; que ni les principes, ni des abus ne puissent servir à les séparer!

J. S. LACHAPPELLE.

AGRICULTURE.

L'Observateur forestier, ou Observations sur l'ordonnance de 1669, comme cause principale du dépérissement des forêts, et sur les moyens pratiques de les améliorer; avec des réflexions sur les plantations particulières; par M. Fanon, propriétaire. (1) An 13 (1804).

Cet écrit manque d'ordre et de précision dans la manière dont l'auteur y présente ses idées sur les causes de la cherté des bois et de la détérioration des forêts; cette confusion, ce manque de méthode dans une matière aride par elle même, ajoûte encore à l'éloignement que le public et les hommes occupés sont naturellement portés à avoir pour les écrits qui en traitent.

Nous n'entendons pas juger le fond de l'ouvrage de M. Fanon; c'est aux propriétaires qui ont pu faire des expériences, et examiner les causes du dépérissement des bois, à décider si l'auteur a encontré juste dans celles qu'il en donne.

La première, il la trouve dans la nature même les propriétés forestières. « La propriété des forêts avant toujours été réservée, dit-il, aux souverains et les plantations de moindre étendue à leurs vassaux et aux grands propriétaires, le reste des citoyens, dont la plupart ne tenaient les terres la bourable à titre précaire, ne se sont jamais occupés que de la culture des productions annuelles, telles que le blé, la vigne, que l'intérêt personnel a trouvé moyen de perfectionner.

» Les bois au profit desquels ils se regardaient comme étrangers, n'ont jamais été envisagés par eux que comme un objet nuisible à leurs récoltes, soit par l'ombrage des grands arbres, soit par les ecrues, soit enfin par le gibier qui dévorait leurs moissons à de grandes distances.

» La culture du bois a donc dû être considérablement négligée, et par conséquent peu connue; cette ignorance et ces préjugés existent encore dans toute leur force.

» Dans les tems les plus reculés de la monarchie, moins de consommation en tout genre, laissant toujours les forêts immenagées au-delà des besoins, il n'y avait à cet égard aucun sujet d'inquiétude; aussi les premiers réglemens bien connus ne datent-ils que du 13e siècle, et ce ne fut que sous Philippe-le-Bel que les administrations forestières ont été créées sous la dénomination de maîtrises des eaux et forêts, mais sans autre but, a ce qu'assure l'auteur, que d'augmenter les revenus de la couronne, et de se conserver exclusivement les plaisirs de la chasse.

» Depuis cette époque, les administrations ont toujours conservé le même titre, et les réglemens ont été seulement modifiés d'après des circonstances particulières, par le caprice des ministres ou l'intérêt particulier. »

M. Fanon expose ensuite que l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, n'ayant fait que renouveler en quelque sorte les dispositions de celle de 1573, et ayant principalement pour objet de fournir du bois pour la marine, contribua au dépérissement des grands arbres, en ordonnant de réserver la majeure partie des forêts en massifs de futaie, sans aucun tems limité pour les couper; ce qui entraîna un vice dans l'aménagement des forêts, les grands arbres y tombant de vétusté et empêchant la reproduction des jeunes baliveaux.

D'après ce principe, l'auteur présente plusieurs méthodes qu'il croit propres à améliorer les bois et à les multiplier; comme le choix du terrein convenable à chaque espece d'arbre, la coupe réguliere des taillis, ou plutôt mesurée sur l'âge où le taillis cesse de pousser; l'usage de former, non des massifs de futaies, mais des futaies sur taillis; enfin différens soins qu'il faut prendre dans les coupes, afin de donner aux grands arbres une distance proportionnée à leur croissance, à l'étendue de leurs racines, de leurs branches, à la nature du sol, etc.

L'auteur cite plusieurs observations qu'il a faites sur tous ces points, dans les forêts de Senlis, de Villers-Cotterets, de Fontainebleau, d'Orléans, etc.; elles pourront être utiles aux personnes chargées du soin des forêts, qui manquent souvent de l'instruction nécessaire à leurs fonctions, et sur-tout de celle qui se rapporte à l'art des plantations.

Mais ce n'est pas pour ces personnes qu'a écrit M. Fanon : c'est pour celles qui voudraient méditer sur la législation forestière; alors il n'en eût pas moins dû, pour être plus utile et mieux atteindre son but, donner plus de développement, d'ordre et de suite à ses réflexions.

PEUCHET.

(1) Brochure in-8°. — Chez Petit, libraire, au Palais du Tribunat, galerie vitrée.

GÉOGRAPHIE.

Atlas des Commençans, admis par la commission d'instruction publique, pour l'enseignement de la Cosmographie et de la Géographie, dans les Lycées et les écoles secondaires. Géographie moderne; par Edme Mentelle, membre de l'Institut national, professeur suppléant aux Lycées du département de la Seine, membre de l'Académie de Rouen; et P. G. Chanlaire (pour la France), l'un des auteurs de l'*Atlas national*, directeur du cours de géométrie pratique, ouvert dans le département de la Seine, pour le cadastre. (1)

Si le plan de cet ouvrage n'est pas absolument neuf, c'est du moins le plus exact quant aux connaissances géographiques; l'extrait que nous en donnons ici justifiera cette assertion.

L'enseignement de la géographie, dit l'auteur en commençant son explication, se compose de connaissances générales ou cosmographiques, et de connaissances particulières ou géographiques, c'est-à-dire, consacrés à l'étude seule du globe terrestre; tel est aussi le plan que je vais suivre dans cet extrait.

COSMOGRAPHIE. Définition de ce mot, dont le sens est *Description de l'Univers*; viennent ensuite les définitions et les explications des mots et des objets dont la connaissance entre dans la cosmographie, tels que *sphere*, *point*, *ligne*, *cercle*, *ellipse*, *angles*, *triangles*, *etc.* Ces explications sont rendues très-sensibles au moyen des figures tracées sur la planche qui l'accompagne le livre. On y voit aussi les figures des spheres de Ptolemée et de Copernic, dont l'auteur fait connaître les cercles. Il passe ensuite à l'usage de ces deux machines, etc.

C'est en parlant de la sphère de Copernic que M. Mentelle donne avec beaucoup de précision une juste idée du système planétaire, c'est-à-dire, de ce qu'il convient de savoir des corps célestes, assujettis dans leurs mouvemens à faire leurs révolutions autour du soleil. On trouve successivement, à partir de la page 13, le nom des neuf planètes, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Piazzi, Olbers, Jupiter, Saturne, Herschell ou Uranus, leurs distances en nombres ronds, tels que 13 millions de lieues, 25, 34, etc. puis le tems qu'elles emploient, chacune, à leurs révolutions autour du Soleil. L'auteur ne dit que quelques mots des satellites en général, des comètes, des étoiles fixes; mais il s'arrête à quelques détails importans sur la Terre et sur la Lune.

En parlant de la Terre, M. Mentelle, donne la différence des deux saisons. Cet article est traité avec beaucoup de clarté, et ne peut être que très-intelligible, au moyen des figures qui se trouvent sur la planche. D'autres figures aident également pour l'intelligence de ce qui est dit des phases de la Lune, des éclipses, etc. Tels sont les objets traités dans cette partie cosmographique; ils nous ont paru indispensables dans de bonnes études.

GÉOGRAPHIE. Cette partie commence de même; définitions, soit des mots, soit des choses; l'auteur a saisi l'occasion de parler du méridien, pour faire en même tems connaître les nouvelles mesures; ce qui en fait mieux sentir le rapport avec ce cercle. Une carte de l'atlas aide les élèves à concevoir les définitions des mots *détroits*, *îles*, *golfes* etc., puisque ces objets y sont représentés particulièrement.

L'auteur donne ensuite la mesure de la surface totale du globe en lieues carrées de 25 à degré; la mesure des parties des terres habitables et de celles que couvrent les eaux; enfin celles estimées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Les cartes que renferme l'atlas, viennent à l'appui de ce que l'auteur dit des royaumes d'Angleterre, du Danemarck, de la Suède, de la Russie d'Europe. Ces quatre Etats septentrionaux de l'Europe renferment tout ce qu'il suffit d'enseigner, dans la jeunesse, sur la géographie de ces pays, puisque l'on y traite de leur situation, de leurs provinces, des principales villes, des principales époques de leur histoire, du gouvernement, de la religion, etc.

Les parties du milieu de l'Europe commencent par la France; mais M. Mentelle s'y arrête peu, parce que cette partie est traitée à part.

Je passe les républiques batave et helvétique dont on donne la géographie actuelle pour arriver à l'Allemagne. Cette partie est traitée d'une manière nouvelle et très-instructive; on peut assurer que d'autres personnes même que des élèves y trouveraient de quoi satisfaire leur juste curiosité, sur la constitution du corps germanique et les forces des principaux membres de cette grande puissance.

Après avoir fait connaître les colléges dont la réunion forme le corps germanique, et nommé particulièrement les dix électeurs actuels, M. Mentelle traite des Etats, de chacun d'eux en particulier, après ceux de l'empereur. Toutes les autres parties de l'Europe sont traitées avec le même soin; et à la fin de chaque article, l'auteur donne le nom du souverain régnant.

L'Asie est traitée avec moins de détails; mais tout ce que l'on y trouve est instructif, et ne se trouve dans aucune géographie élémentaire, dans le même ordre, avec la même précision. On ignore le véritable état de l'Asie, si l'on ne connaît pas l'Empire des Afghans à l'E. de la Perse; les conquêtes des Marates et des Anglais, dans l'Inde; l'Empire des Birmans, dans la presqu'île au-delà du Gange; et enfin les conquêtes de l'Empire chinois, renfermant sous la puissance de l'empereur, non-seulement la Chine proprement dite, mais aussi le pays des Mantchoux, le Thibet, le Boutan, et même une grande partie de la Mongolie. On sent bien que l'auteur a parlé des îles de l'Inde, de

(1) Prix, 3 fr. 50 cent. — A Paris, chez Ed. Mentelle, rue des Orties du Louvre, aux galeries n° 19; P. G. Chanlaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 328; Arthus Bertrand, libraire, quai des Augustins. — An 13 (1805.)

celles du Japon, etc. C'est toujours la même marche, et la même économie dans les détails aussi instructifs que précis.

M. Mentelle a profité de tous les voyages les plus modernes pour l'Afrique, et des descriptions les plus exactes pour l'Amérique. Il finit ces descriptions par un coup-d'œil général sur le grand-océan. Cette première partie se termine à la page 155. Viennent ensuite les détails particuliers sur la France; cette partie est de M. Chanlaire.

M. Chanlaire annonce, en commençant sa description de la France, qu'il fera connaître par la France entière, et ensuite par chaque département, 1° l'ancien pays dont son territoire est formé; 2° la situation; 3° les bornes et l'étendue; 4° l'origine du nom; 5° la disposition des montagnes; 6° les forêts et leur distribution sur le territoire; 7° les eaux, ce qui comprend les mers, lacs, fleuves, rivieres et canaux; 8° les grandes routes; 9° les productions et le commerce; 10° la division; 11° les villes principales. Ce cadre est rempli avec une exactitude et une précision qui ne laisse rien à desirer pour l'avantage des élèves. Les forêts, les bassins des grands fleuves, les canaux et les routes sont présentés d'une maniere à enrichir un ouvrage qui sortirait de la classe des livres élémentaires.

Je puis dire autant de l'article *Population*; l'auteur y a fait très-bien sentir de quelle importance il peut être pour le Gouvernement de savoir comment est disséminée la population dans chaque département, puisque dans quelques-uns elle abonde plus dans les villes, et que dans d'autres elle est plus répartie dans des habitations isolées: un petit tableau rend cette idée sensible. Il en résulte que la population en France des chefs-lieux de communes monte à 23,000,000 d'individus; et que la population des lieux isolés, au nombre de 550,000, qui se trouvent principalement dans les parties de l'Ouest et du Sud, monte à..... 12,000,000.

Ce qui donne pour la population.. 35,000 000.

Cette maniere de considérer l'état de la population, n'avait encore été présentée dans aucun ouvrage; aussi suis-je très persuadé que cet atlas, offert *aux commençans*, pourra être recherché avec fruit par des personnes déjà instruites.

LE PRÉVOST-D'IRAY, *censeur des études du Lycée impérial, ci-devant professeur aux Ecoles centrales de Paris.*

LIBRAIRIE.

Malte ancienne et moderne, contenant la description de cette île, son histoire naturelle, celle de ses différens gouvernemens, la description de ses monumens antiques, et l'histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'an 1800; par Louis de Boisgelin, chevalier de Malte; édition française publiée par A. Fortia (de Pilles), auteur du Voyage de deux Français au nord de l'Europe, et autres ouvrages, 3 vol. in-8° de 75 à 80 feuilles d'impression.

Le premier volume comprendra l'histoire de Malte ancienne. L'auteur y donne les plus grands détails sur la position géographique des îles de Malte et du Goze, leurs monumens, leur climat et leurs productions. La constitution de l'Ordre, le gouvernement et les lois qui ont régi cette île fameuse, forment une des parties les plus remarquables de l'ouvrage. On trouvera en tête le catalogue des principaux ouvrages sur Malte et l'histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, classés méthodiquement d'après l'ordre des matieres traitées dans celui-ci.

Le second et le troisieme volume sont consacrés à Malte moderne, c'est-à-dire, à l'histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis la création de l'Ordre jusqu'à la prise de Malte par les Anglais. Le lecteur y trouvera un tableau chronologique et critique des grands-maîtres, depuis Gérard jusqu'à l'Isle-Adam, avec les dates des principaux événemens de leur regne, dont plusieurs sont inexactes dans les historiens les plus estimés, etc. etc. etc.

On ne paiera rien en souscrivant: on s'engagera seulement à retirer les volumes à mesure qu'ils paraîtront (dans le mois de leur publication dans chaque ville désignée ci-après), et à payer, savoir: 4 fr en retirant le premier volume, 4 fr. en retirant le second, et 4 fr. 50 c. en retirant le troisieme, avec lequel seront livrées la carte de Malte et du Goze, et la liste des souscripteurs.

La souscription sera fermée pour la France le 10 janvier 1805, et pour l'extérieur le 1er février suivant: le premier volume paraîtra du 10 au 15 février 1805, et les deux autres de mois en mois.

L'ouvrage sera du prix de 16 fr. pour ceux qui n'auront pas souscrit; savoir, de 5 fr. le premier volume, 5 fr. le second, et 6 fr. le troisieme.

On souscrit à Paris, chez Hocquart, rue de l'Eperon, n° 1; Batillior, rue du Cimetiere-Saint-André-des-Arts, n° 15; Desenne, palais du Tribunat, n° 2; Levrault, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld; et chez les principaux libraires des départemens et de l'étranger.

Le Paradis perdu, traduit en vers français par M. Delille, sera mis en vente à Paris le 12 frimaire.

LIVRES DIVERS.

Alphonse de Beylarie, histoire réelle, arrivée vers les derniers tems de la monarchie; par Mlle Gaëtan: 2 vol. in-12. Prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. franc de port.

A Paris, chez Marchand, libraire, palais du Tribunat, galerie de Bois, n° 188; et passage Feydeau, n° 24.

Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse, ou Instructions générales et particulieres sur les divers genres de correspondances, suivies d'exemples puisés dans nos meilleurs écrivains; par L. Philipon-la-Madelaine, associé honoraire de l'Académie de Lyon. Seconde édition, corrigée et considérablement augmentée; ouvrage adopté pour les Lycées, un gros volume in-12. Prix 2 fr. 50 cent pour Paris, et 3 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue Jean-Jacques Rousseau.

Précis historique de la Révolution française, assemblée législative; par Lacretelle, jeune. Seconde édition; un fort vol. in-18, de l'imprimerie de Didot jeune; avec deux gravures, par Duplessi-Bertaux.

Prix, 5 fr., et 6 fr., franc de port; pap. velin, 7 fr. 50 cent.; et 8 fr. 50 cent., franc de port.

A Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille, n° 703; et à Strasbourg, même maison de commerce.

On trouve aux mêmes adresses le *Précis historique de la convention nationale*, par le même auteur, en 2 vol. in-18 avec 4 gravures.

Prix, pour Paris, 10 fr. pap. ordin., et 15 fr. pap. velin.

Lettre sur l'organisation de la défense judiciaire, où l'on voit l'origine et les inconvéniens de l'ancienne incompatibilité des fonctions d'avocat et de procureur, et les avantages publics attachés à la liberté du *cumul*; que la derniere loi confirme; par M. Demeaux, avocat, ex-professeur de législation, avoué à la cour d'appel de Metz.

> Pour apprécier avec justesse ce qui, dans une institution, paraît peu raisonnable, il ne faut le plus souvent que remonter à son origine.
> *Mirabeau.*

Se trouve à Metz, chez Devilly, libraire, rue du Petit-Paris. — An 12 (1804.

Le petit Livre de Poste pour l'an 13, ou *Départ de Paris des couriers de la poste aux lettres*, imprimé avec autorisation de l'administration-générale des postes. — Prix, 1 fr.

A Paris, chez Lecousturier l'aîné, rue J. J. Rousseau, n° 9 ou 358, en face la Poste aux lettres, au Pélerin-Blanc. Dans les départemens, s'adresser aux directeurs des postes.

Le petit Livre de poste indique les endroits où sont établis les bureaux de poste aux lettres, en les dénommant par leurs véritables noms, les départemens dans lesquels ils sont situés, et les jours de départ de Paris.

On trouvera à la suite les jours de départ pour les villes et pays étrangers avec la distinction:

De ceux pour lesquels il faut affranchir;
De ceux pour lesquels on est libre d'affranchir;
Et de ceux enfin pour lesquels on ne peut affranchir.

Vient après un état des communes et de tous les endroits de la banlieue de Paris qui sont servis par la poste de Paris.

Nota. On trouve aux mêmes adresses le *Dictionnaire géographique des Postes aux lettres de tous les départemens de l'Empire français*, contenant les noms de toutes les villes, communes et principaux endroits, l'indication des départemens où ils sont situés, et leur distance en kilometres du plus prochain bureau de poste par lequel il faut adresser les lettres: 3 vol. in-8°. Prix, 18 fr.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	55	55 1/4
——courant.....	57	57 1/8
Londres.....	24 fr. 80 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg.....	191 1/2	187 3/4 c.
Madrid vales....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 40 c.	14 fr. 20 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif...	4 fr. 80 c.	4 fr. 71 c.
Livourne.....	5 fr. 30 c.	5 fr. 20 c.
Naples.....		
Milan.....	71 18s 9d p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle.....	pair.	1 1/8 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 20 j.	1 1/4 p.
Marseille.....	pair à 35 j.	1 3/8 p.
Bordeaux.....	pair à 25 j.	1 3/8 p.
Montpellier.....	1/2 p. à 15 j.	
Genève.....		160
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de germ. an 13.	58 fr. 80 c.
Idem. Jouiss. de vendem. an 13....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1140 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., la 17e représentation d'Ossian, ou les Bardes, opéra en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. Mithridate, et la Leçon conjugale.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. les Trois Cousines, la Petite Ecole des Peres, et le Premier Venu. — En attendant i Zingari in in Fiera (les Bohémiens à la Foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique. Zémire et Azor, et la Dot.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, René Lesage, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Relâche, pour les répétitions générales du Désastre de Lisbonne, dont la premiere représentation aura lieu jeudi 1er frimaire.

Théâtre Moliere. (Opéra-comique et Vaudeville.) .....

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Redoute jeudi. — Dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts, retardés par les travaux que nécessitent l'embellissement de la salle.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 60. *Mercredi*, 30 *brumaire an* 13 *de la République* (21 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 26 *octobre* (4 *brumaire.*)

PLUSIEURS chefs des insurgés serviens, et quelques-uns des turcs les plus distingués de Belgrade, ont passé le 22 sur notre rive, et se sont réunis dans la maison de santé (où se fait la quarantaine.) L'objet de cette réunion était de se concilier sur plusieurs points qui étaient encore en litige, et particulièrement au sujet de l'emploi qui a été fait des sommes d'argent que les insurgés ont remises successivement à Bekir-Pacha. Ce dernier, au lieu de satisfaire complettement les Kersales (d'après le vœu des chefs serviens), en acquittant leur solde courante, ainsi que l'arriéré, a employé une grande partie de ces sommes à d'autres usages: tout est maintenant arrangé, et les députés respectifs sont retournés chez eux entièrement satisfaits. Il paraît aussi que Bekir-Pacha va sortir de l'espece de captivité dans laquelle les Kersales le retenaient, et qu'il va se rendre à Constantinople pour rendre compte à la Porte du résultat de sa mission.

— Le 23, il est venu ici de Belgrade quelques muselmi-effendi (gens de loi), pour tenir une conférence sur une affaire juridique. On leur avait permis de se faire escorter chacun par dix hommes, mais comme cette escorte se trouve forte du double, on refusa de les admettre.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 11 *novembre* (19 *brumaire.*)

Les séances de la diete germanique sont ouvertes depuis le 4. Tous les ministres accrédités près de cette assemblée, à l'exception de trois, sont rendus dans cette ville. La premiere des affaires importantes qui doivent être soumises à ses délibérations, pendant le cours de l'hiver, est l'octroi de navigation du Rhin. Le traité relatif à cet objet a déjà été communiqué officiellement au collége des électeurs; le collége des princes et celui des villes impériales ne pouvant s'en occuper, d'après la teneur du recès général de la députation de l'Empire. Le collége électoral devra, en terminant la délibération, arrêter un avis, lequel vaudra ratification. L'affaire étant en cet état, sera soumise à l'homologation de S. M. I. Du reste, ce traité ayant déjà été communiqué confidentiellement aux principaux Etats de l'Empire; savoir, la Prusse, l'Autriche, la Saxe, la Baviere, etc., et en ayant été approuvé, la ratification du collége électoral et de l'empereur ne devient plus qu'une formalité. Les points qui seront soumis ensuite à la délibération de la diete sont, 1° les indemnités pour l'électeur archi-chancelier et les autres princes qui n'ont pas été suffisamment indemnisés, 2° la nouvelle matricule que nécessitent les changemens survenus dans l'Empire, 3° l'affaire de l'Ordre équestre.

— L'anniversaire de la naissance de l'électeur archi-chancelier a été célébré ici avec la plus grande solennité. Tous les ministres et résidens se sont rendus auprès de S. A. pour lui faire leurs complimens, et il y a eu à cette occasion une fête très-brillante.

Carlsruhe, 9 *novembre* (18 *brumaire.*)

Hier matin, S. M. la reine-douairiere de prusse est revenue de Baden dans cette résidence, d'où elle a continué l'après-midi sa route pour retourner à Berlin.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 15 *novembre* (24 *brumaire.*)

Il est arrivé ici de Batavia, sous la date du 7 février dernier, les nouvelles suivantes: « Nous avons reçu la nouvelle que le roi de Candy a chassé les Anglais de l'île de Ceylan, à la suite de plusieurs affaires dans lesquelles ils avaient été battus. Les garnisons anglaises de plusieurs villes de l'île ont été passées au fil de l'épée. — Parmi les militaires nouvellement arrivés d'Europe, nous avons à regretter le capitaine Allunte et trois autres officiers. La mortalité est en ce moment plus considérable ici que dans les années même où elle a fait le plus de ravages; la malignité de la fievre a plus d'énergie. En même tems la cherté des vivres passe toute idée.; une livre de beurre de Hollande coûte 4 à 5 rixdalers (le rixdaler d'argent d'Hollande vaut 5 liv. 6 s.); une bouteille de vin rouge en coûte 4, celle de Madere 3; un chapeau rond, 20 à 30 rixdalers. Le café et le sucre (productions de ce pays), sont beaucoup plus chers qu'en Europe. »

— Nous venons de recevoir des bords de l'Elbe, sous la date du 9 novembre, des nouvelles qui confirment celle de l'incendie de Gothembourg, où le feu s'est manifesté le 1er du mois, et n'a cessé que le 3, après avoir consumé environ 800 maisons, la moitié de la ville.

Amsterdam, 14 *novembre* (23 *brumaire.*)

Des lettres de Londres, reçues hier à Rotterdam, annoncent qu'une flotte marchande anglaise, composée de 300 voiles, revenant des Indes et chargée de marchandises coloniales, venait d'essuyer une tempête terrible, et que beaucoup de bâtimens avaient péri: on évalue la perte à plus de vingt millions.

— L'ouragan qui a été si funeste à l'Amérique septentrionale, a causé à la ville de Charles-Town un dommage qu'on évalue à 16 millions de dollars. La perte qu'il a occasionnée à celle de Savanna, n'est pas moindre. Ce rapport a fait hausser à Londres le prix du sucre et du café de 10 pour cent et plus, et celui du coton de 20 pour cent. Cet ouragan s'étant fait sentir au-delà des Antilles, on avait des craintes pour les îles de Cuba et de la Jamaïque; on n'a cependant encore aucune nouvelle de ces contrées. On sait aussi qu'un ver destructeur a occasionné de grands dégâts aux plantations du coton, situées sur les hauteurs dans les Etats-Unis méridionaux, et l'on s'attend à une plus grande hausse sur cet article.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 *novembre* (19 *brumaire.*)

(*Morning-Chronicle.*)

Il paraît qu'une autre frégate espagnole a été détenue par *la Medusa*. Elle était chargée de vif argent, et avait fait voile de Cadix pour Rio de la Plata. Cette prise a sans doute eu lieu en conséquence d'anciens ordres, et elle ne peut rien nous faire préjuger sur le résultat probable de la dispute avec l'Espagne.

On dit actuellement que l'*événement extraordinaire* qui a eu lieu en Espagne, est que le prince des Asturies, l'héritier présomptif de la monarchie espagnole, a été mis en arrestation, et le fils cadet déclaré héritier du trône. Nous ne savons que penser de ces bruits qui ont été répandus par les gazettes ministérielles. Un journal français, qui s'imprime à Londres, après avoir fait un éloge pompeux de M. Pitt, publie l'article suivant:

« Le bruit s'est répandu ces jours-ci qu'un grand personnage, en Espagne, avait été arrêté. On a parlé de l'héritier du trône, et l'on ajoute que, conjointement avec BONAPARTE, une *personne* qui a une grande influence à la cour de Madrid, se propose de donner la couronne au second fils du roi » (1).

— Une gazette ministérielle d'hier contient une lettre sur la situation de l'Irlande, d'après laquelle on donne à entendre que des réunions de mécontens continuent d'avoir lieu dans ce pays, et que le gouvernement a besoin d'exercer la plus grande vigilance pour y maintenir la tranquillité. L'opinion publique a été tellement agitée par des lettres particulières d'Irlande, et on a fait des récits si contradictoires sur sa situation réelle, qu'il est impossible de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. Nous sommes actuellement dans une ignorance absolue sur la vraie situation de cette partie du royaume-uni; et nous sommes forcés de nous en rapporter aux bruits qu'il plaît aux ministres de faire circuler. Tantôt on témoigne les plus vives inquiétudes, tantôt on assure que tout est tranquille dans ce pays. Mais le tems est venu où M. Pitt doit faire connaître le système de gouvernement qu'il veut adopter pour l'Irlande. Il peut oublier la promesse qu'il a faite aux catholiques de ce pays; mais ce corps respectable n'a pas oublié combien il a été amusé, bafoué et trompé. M. Pitt sera enfin obligé d'expliquer la conduite mystérieuse qui a accompagné sa résignation, attendu que le parti catholique est résolu de provoquer une discussion sur cet objet important.

— On n'a parlé ces deux jours-ci, dans les grandes assemblées, que de changemens partiels qui doivent avoir lieu dans l'administration. On dit que lord Harrowby se retire du ministere, en raison de sa mauvaise santé, et qu'il aura une pension en récompense de ses services. Il sera remplacé par M. Canning. Mais le public verra avec beaucoup d'indifférence tous ces changemens, tant qu'on persistera dans le système d'exclusion qui tend à écarter des fonctions publiques des hommes recommandables par leurs vertus, par leurs grands talens, et par les éminens services qu'ils ont rendus à l'Etat.

— On assure de nouveau que plusieurs réunions de mécontens ont eu lieu dernierement dans les comtés de Carlow et de Kildaire en Irlande.

— On dit à Dublin que M. Tierney doit succéder au chevalier Evan Nepean comme principal secrétaire en Irlande.

— Samedi dernier, il y eut à Dublin une réunion considérable de catholiques romains, pour préparer une pétition qu'ils doivent présenter au parlement impérial au sujet de leur émancipation. Lord Fingall occupa le fauteuil. Le lendemain, il dîna avec sir Evan Nepean, et mardi il instruisit l'administration irlandaise de cette mesure.

— Voici la disposition de toutes nos forces navales sous les ordres de l'amiral Rainier, et formant la station de Madras.

A Madras. — *Le Lancaster* de 64 canons; *Sheerness* de 44, *Wilhelmina*, armé en flûte; les frégates *la Caroline* et *le Phaëton*, et *le Victor* et un autre sloop de guerre. L'amiral Rainier était attendu chaque jour à bord *du Trident* avec le vaisseau de guerre *le Tremendour*, la frégate *la Terpsycore* et le sloop de guerre *le Dasher*.

Les vaisseaux suivans étaient dispersés pour la protection du commerce, savoir: les vaisseaux de guerre *l'Arrogant*, *le Rupel*, *l'Albion*, *le Swept-e*, *le Centurion* et *le Grampus*; les frégates *Saint-Fiorenzo*, *le Fox*, *la Dédaigneuse* et *la Concorde*; et le sloop de guerre *le Rattlesnake*.

— Trois pour cent consolidés, 58 ¼. — Omnium, 8 ¾.

INTÉRIEUR.

Lyon, le 23 *vendemiaire.*

D'après une lettre de Gênes, du 6 novembre (15 brumaire), le cordon qui existait sur la frontiere de la Ligurie et du ci devant Piémont, vient d'être levé.

Metz, le 25 *brumaire.*

Le comité de bienfaisance vient de répartir entre les quarante familles réduites à l'indigence par l'incendie du 4 de ce mois, la produit d'une quête générale faite dans la ville, et qui ne pouvait manquer d'être très-productive. En ajoutant à cette quête une somme de 6000 fr., déposée par M. le préfet, et les dons particuliers des administrations, de l'octroi, des militaires, des corps du génie et de l'artillerie, des officiers de la garnison, de la loge maçonique, des jeunes gens du lycee, le comité a vu à sa disposition une somme de 20,000 fr., qui n'est sans doute qu'un faible dédommagement pour tant d'infortunés, mais qui du moins les met, pour un tems, à l'abri de la misere.

(1) *Note du rédacteur.* — C'est une chose assez curieuse à observer, que l'astuce et la constante habileté avec lesquelles les Anglais donnent le change à l'opinion. Se sont-ils attirés de nouveaux ennemis? se sont-ils couverts d'un nouvel opprobre? ont-ils tari de gaîté de cœur une des sources de leur prospérité? enfin, leur conduite a-t-elle excité une telle horreur, un tel mépris, que l'Anglais même le plus prévenu en faveur de la politique de son cabinet, trouve que M. Pitt a été trop loin; aussitôt on répand *qu'un evenement extraordinaire a eu lieu en Espagne.* On ne laisse pas la curiosité long-tems incertaine: on ajoute bientôt que le fils aîné du roi est arrêté, que le second fils est porté au trône par un prince qu'on accusera ensuite de vouloir y monter lui-même.

De tels récits obtiennent d'abord peu de confiance à Londres, mais les papiers anglais les portent sur le Continent, mais les papiers du Continent les rapportent en Angleterre, et ils y reviennent alors avec un autre caractere. On ne songe plus à leur origine: ce qui n'est qu'un écho paraît une confirmation, et au moyen de ces contes jetés au milieu des plus graves circonstances, la diversion s'opere dans les esprits, deux mois s'écoulent, et le public a cessé de parler des choses qu'on voulait lui faire oublier.

Beauvais, le 24 brumaire.

On ressent toujours les funestes effets de la dégradation des forêts, le bois continue d'être très-cher, trop cher sur-tout pour nos manufactures; il faut donc leur chercher d'autres ressources. C'est sous ce rapport que les tourbieres méritent une attention particuliere; mais des exploitations irrégulieres détruisent ces ressources, et ont en outre l'inconvénient grave d'enlever souvent une grande étendue de terrein aux pâturages. Les riches tourbieres de Bresles, à deux lieues de Beauvais, présentent à cet égard un exemple remarquable: elles peuvent fournir au chauffage des pauvres du pays: et alimenter abondamment les manufactures de cette ville pendant un siécle; et si l'on eût continué à les exploiter avec aussi peu de soin qu'on l'a fait jusqu'à ce jour, cinq à six années eussent suffi pour détruire tous les secours qu'on peut en tirer.

Des fouilles faites, çà et là; sans ordre et sans précautions, y avaient rassemblé des masses d'eau qui noyaient les tourbieres, et répandaient l'insalubrité dans le pays.

Il fallait un canal de desséchement pour l'épuisement de ces eaux: il vient d'être creusé par ordre de M. le préfet de l'Oise, sur 30 pieds de largeur, et les tourbes qu'on a extraites sur le fonds même, en ont couvert les frais.

478 arpens de biens communaux, sondés avec beaucoup de soin, à des distances très-rapprochées, contiennent 460,600 cordes de tourbes, dont 430,900 de premiere qualité, qui réparties sur 60 années, fourniront annuellement 7,170 cordes pour la consommation, et donneront à la commune, en portant le prix de la corde de tourbe seulement à 5 fr., le revenu inattendu de 35,850 fr. par an.

Il reste 222 arpens appartenans à des particuliers, et contenant encore plus de 100,000 cordes de tourbes.

Ces tourbieres ont cela de particulier, que le combustible laisse sous une couche de glaise d'environ six pouces, une terre végétale susceptible des meilleures productions.

Il se trouve aussi dans deux communes voisines de Bresles d'abondantes tourbieres qui ont subi la loi du partage des biens communaux. Il en est encore de plus considérables dans le département; on ne négligera rien pour les mettre en valeur, s'il y a lieu.

La tourbe de Bresle a été carbonisée avec succès, mais comme elle se consomme sur les lieux, la carbonisation ne présente pas les mêmes avantages que si elle était transportée au loin.

Paris, le 29 brumaire.

M. l'abbé Denina, de Turin, auteur des *Révolutions d'Italie*, et de plusieurs autres ouvrages, vient d'être nommé bibliothécaire de l'Empereur.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande de Joseph-Nicolas Carlier, le tribunal de premiere instance de Laon, département de l'Aisne, a ordonné, par jugement du 19 fructidor dernier, que l'absence d'Antoine-Michel Carlier, frere du pétitionnaire, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance d'Auxerre, département de l'Yonne, a ordonné, par jugement du 26 fructidor an 12, que l'absence d'Edme Puissant serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 13 fructidor an 12, le tribunal de premiere instance de Chinon, département d'Indre-et-Loire, se fondant sur le résultat d'une enquête précédemment ordonnée, a déclaré l'absence des sieurs René-Félix et Joseph Guidaré, et renvoie leurs héritiers présomptifs en possession provisoire de leurs biens.

Par jugement du 9 fructidor an 12, sur la requête de Jean-François Guilhem, cultivateur; demeurant à Saint-Martin-de-Villereglan, arrondissement de Limoux, département de l'Aude, dans laquelle il expose que Jean-Pierre Guilhem, son frere, est absent de ladite commune depuis environ cinq ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles;

Le tribunal de premiere instance à Limoux a ordonné qu'il serait procédé à une enquête sur l'absence dudit Jean-Pierre Guilhem en la forme ordinaire.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Lavaur, département du Tarn, a ordonné, par jugement du 14 fructidor an 12, que l'absence d'Antoine Artigue, qui a quitté la commune de Saint-Germier au mois de floréal de l'an 1er, serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial et reçue par le président du tribunal.

Par jugement du 14 fructidor an 12, le tribunal de premiere instance de Murat, département du Cantal, après avoir pris connaissance de l'enquête ordonnée par son jugement du 4 fructidor an 11, et après avoir entendu le procureur impérial, a déclaré absent le sieur Nazaire Raboisson, et a renvoyé les mariés Malarauche en possession des portions à eux revenant dans les biens par lui délaissés.

Sur la demande de Pierre Bucaille, cultivateur à Remilly, département de la Manche; le tribunal de premiere instance de Saint-Lô a ordonné, par jugement du 4 vendemiaire an 13, que l'absence de Jean-Pierre Bucaille, neveu du pétitionnaire, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la demande des héritiers présomptifs de Nicolas-Roch Freschard, le tribunal de 1re instance de Saint-Mihiel, département de la Meuse, a ordonné, par jugement du 3 fructidor an 12, que les demandeurs feraient preuve, contradictoirement avec le procureur impérial, afin de constater l'absence dudit Nicolas-Roch Freschard qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande des consorts Pesson, le tribunal de premiere instance de Vendôme, département de Loir-et-Cher, a ordonné, par jugement du 30 thermidor an 12, que l'absence du sieur Julien-Joseph Pesson, de la commune de Villedieu, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Bruxelles, du 27 brumaire an 13.

10. 15. 28. 85. 75.

MUSÉE NAPOLÉON.

Le directeur-général du Musée Napoléon prévient le public et les artistes, que l'ordre qui existe dans l'exposition des tableaux au salon, sera changé dix jours après le couronnement. Les tableau qui n'auront pas été aussi bien vus par la nécessité de les placer trop haut ou à un mauvais jour, seront descendus et mis à portée d'en faire jouir le public.

Les artistes qui desireront retirer leurs tableaux à cette époque, devront en faire avant ce tems la déclaration à l'administration du Musée, et ils leur seront rendus.

Le public est averti en même tems que ce mouvement exigeant un travail considérable, le salon et le Musée seront fermés à cette époque pendant une semaine.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Les commissaires chargés de la direction de l'exécution du Requiem *de Mozart, au rédacteur. — Paris, le 29 brumaire an 13.*

Monsieur,

Veuillez informer le public, que le Conservatoire de musique se trouve dans l'impossibilité absolue d'exécuter, vendredi 2 frimaire, le *Requiem* de Mozart. Le desir de donner à cette exécution toute la solennité convenable, a déterminé l'établissement à profiter du zele obligeant des principaux artistes de la capitale qui se sont réunis à lui pour cette œuvre de bienfaisance; mais les travaux relatifs aux fêtes du couronnement de S. M. l'Empereur, ne permettant plus que les membres du Conservatoire et ces artistes puissent disposer de leur tems jusqu'à cette époque, ce ne pourra être que dans les premiers jours qui suivront les cérémonies du sacre, qu'ils seront libres de se livrer au double plaisir de faire entendre au public la célebre composion de Mozart, et de coopérer par leurs talens à la fondation d'une utile institution.

Une nouvelle annonce indiquera au public l'époque très-précise de l'exécution.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Cherubini, Méhul, Gossec.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION.

Sur le rapport de M. l'administrateur de l'Académie, Bruguiere, du Gard, la commission présidée par M. le tribun Koch, en l'absence de M. le conseiller-d'état Fourcroy, a arrêté dans sa séance du 25 de ce mois, que les cours d'enseignement seraient ouverts jeudi prochain, sept heures du soir, 1er frimaire, par un discours de M. Gallais, professeur d'éloquence, dont la premiere leçon suivra immédiatement.

Elle a aussi arrêté le nombre de ses cours pour l'an 13, dans l'ordre suivant:

1°. Cours du Droit de la Nature et des Gens, professé par M. Perreau, ex-tribun, inspecteur des Ecoles de droit,

2°. Cours d'Economie publique, et de Statistique, professé par M. Morisse, ancien ordonnateur à la Guyane.

3°. Cours de Législation criminelle, professé par M. Moiand, ex-professeur de législation, et administrateur aux Ecoles centrales.

4°. Cours de Procédure civile, professé par M. Pigeau, auteur de la *Procédure du Châtelet*.

5°. Cours de Droit civil français, professé par M. Bernardi, ex-législateur, chef de la division civile au ministere du grand-juge.

6°. Cours de Droit civil dans ses rapports avec l'administration publique, professé par M. le conseiller-d'état Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

7°. Cours de Droit romain dans ses rapports avec le Code civil, professé par M. le sénateur Lanjuinais.

8°. Cours des Antiquités du droit et des Institutes, professé par M. Salivet, docteur en droit.

9°. Cours de Droit public positif français, professé par MM. les tribuns Challan et Gillet de Seine-et-Oise.

10°. Cours de Droit commercial et maritime, professé par M. Boucher, auteur des *Institutions commerciales*.

11°. Cours de Notariat, professé par M. Massé, notaire à Paris.

12°. Cours de Questions medico-légales, professé par M. Verdier, docteur médecin, ancien jurisconsulte.

13°. Cours de Logique morale et Eloquence, professé par M. Gallais, ancien professeur d'éloquence.

14°. Conférences sur les Questions de droit, pour apprendre la consultation, dirigées par MM. Grenier, tribun, et président; Bonnemet, notaire; Mailhe, ex-législateur, et Target, membre de la cour de cassation.

15°. Cours de Barreau pour les plaidoiries, dirigé par M. l'administrateur Bruguiere, du Gard.

Nota. La séance générale et d'ouverture du corps académique, sera annoncée dès que le jour en aura été fixé.

VOYAGES.

Fragment d'un Voyage dans le Pays de Galles.

..... Nous arrivâmes dès le commencement de juin à Shrewsbury, d'où nous nous dirigeâmes vers l'occident, sur Poole. Le premier endroit qui excita notre attention fut le petit village de Butington, sur la Severn. On y voit un pont de pierre remarquable pour avoir été le lieu où les Anglais remporterent une sanglante victoire sur les Danois, commandés par Hesten, l'an 894. Après avoir ravagé une grande partie de l'île, les Danois furent atteints et enveloppés par les généraux du brave Alfred. Ceux-là bloquerent les Païens dans leur camp, et les réduisirent à une telle détresse, qu'ils furent obligés de manger leurs chevaux. Poussés enfin au désespoir, les Danois essayerent de se faire jour au travers de l'armée saxonne; mais ils furent accablés par le nombre, et il en échappa à peine quelques-uns pour rendre compte de ce désastre.

Je remarquai que la plante nommée *Arthemisia absynthium*, que l'on emploie dans le pays pour faire la biere au lieu du houblon, croissait en abondance le long de la route. Le docteur Stocks indique une qualité précieuse dans cette plante, c'est d'ôter la douleur des contusions, lorsqu'on en applique la feuille après l'avoir trempée dans l'eau bouillante. Ce procédé prévient également l'enflure, et l'altération de la couleur de la peau.

Nous allâmes loger à Poole, au chêne royal, très-bonne auberge, dont les prix sont modérés. On nous servit un saumon de trois ans, que l'on nomme *morts*. Le nom de ce poisson change pendant les cinq premieres années de sa vie. Dans la premiere année on l'appelle *smeltz*; dans la seconde, *sprods*; dans la troisieme, *morts*; dans la quatrieme, *forktails*; dans la cinquieme, *halfish*; et enfin dans la sixieme année c'est un saumon.

Ce poisson nous parut excellent ; et il est très-abondant dans toute la partie septentrionale du pays de Galles.

J'eus occasion d'observer un petit trait de cet amour-propre national, qu'on trouve dans le peuple de presque tous les pays. Le domestique qui nous servait à l'auberge savait à peine quelques mots d'anglais. Je tâchai de lui faire comprendre combien j'étais satisfait de l'échantillon qu'il nous offrait de la politesse des Gallois. Il me répondit d'un air piqué, qu'il n'était point Gallois. Je vis que nous n'avions pas fait encore assez de chemin vers l'ouest pour trouver des gens fiers de leur pays, de leurs mœurs, de leur langage, et même de leur accent. J'appris ensuite que ce domestique était né dans un petit village situé moitié dans le Shropshire, et moitié dans le pays de Galles.

Poole est une jolie ville, ou plutôt un gros bourg, considéré comme le principal des cinq du comté de Montgommery, qui, réunis entre eux, envoient un député à la chambre des communes. Cette ville tient son nom d'un étang ou petit lac qui en est voisin, et qu'autrefois on croyait sans fond : on s'est assuré, par diverses épreuves, que sa profondeur était d'environ trois cents pieds. Il n'est pas improbable qu'il existe une communication souterraine entre ce lac et la Severn. Le peuple répète encore aujourd'hui, qu'on n'a jamais pu en trouver les fond.

La ville est bien bâtie. Les maisons, qui sont en briques, forment une longue et belle rue, au milieu de laquelle on voit une nouvelle maison commune, ou un hôtel-de-ville élevé par souscription. Les magistrats y siégent, les négocians s'y rassemblent, et il s'y donne des bals. La façade de cet édifice est élégamment ornée, et donne une idée très-avantageuse du goût des habitans et de leur aisance.

La fabrique généralement répandue dans la ville et les villages environnans, est celle des flanelles. Les tisserans des montagnes font aussi d'autres lainages grossiers. C'est à Poole qu'est le marché principal. Les marchands de Liverpool et Shrewsbury s'y rendent pour faire leurs achats en argent comptant.

Nous fûmes agréablement frappés de l'activité mercantile de cette place. Les femmes jouent un grand rôle dans le commerce : les ventes se font presque toutes par elles, et il en est de même dans toutes les villes du pays de Galles.

Il est très-satisfaisant de voir aussi toutes les femmes d'un canton occupées d'objets utiles, et servant la prospérité de leur pays, dans une branche essentielle d'industrie. L'avantage qui résulte, pour les maris, de la manière dont leurs femmes les secondent, donnent à celles-là beaucoup de crédit sur eux. Le grand obstacle au mariage, la difficulté d'élever une famille, n'existe point dans ce canton du pays de Galles. Les ressources sont plus que doublées par le dévouement des femmes au travail : on desire des familles nombreuses, et on les élève dans les mêmes habitudes, ensorte qu'elles ne sont jamais à charge. Ces faits me conduisirent à des comparaisons peu avantageuses pour les femmes anglaises élevées dans les principes de la belle éducation du jour ; et je déplorai qu'on ne s'occupât, dans cette éducation, que des grâces, des talens et de l'art de plaire, au lieu d'y réunir ce qui assure les mœurs et le bonheur des familles, en donnant aux femmes les moyens d'une occupation habituelle et utile.

La Severn est navigable pour de petites barques jusqu'à trois-quarts de mille de Poole, dans un endroit où un petit ruisseau vient s'y jeter. Cette rivière s'accroît ensuite des eaux de deux autres, et après avoir arrosé les comtés de Salop, de Worcester et de Glocester, vient se jeter dans la mer au-dessous de Bristol. Mais quoique la Severn soit un facile moyen de transport, on fait actuellement un canal qui prend une branche de l'Ellesmere, passe par Lanymynech Poole, et Berhiw, et va jusqu'à Newtown ; de cette manière, on ouvre une communication avec Chester et Liverpool d'un côté, et avec les mines du Denbyshire de l'autre.

Le château de Powis est situé à un mille de la ville de Poole. La route qui y conduit, est une promenade très-agréable. Ce château placé sur un roc resserré a un aspect très-imposant. On entre dans la cour du centre, en passant entre deux tours rondes et massives. D'autres tours flanquées de bastions demi-circulaires subsistent encore. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le château, est une galerie de cent dix-sept pieds de long sur vingt de large. Cette galerie était plus longue encore ; mais on y a pris un appartement, car il y a une partie du château qui est habitable. Il y a des jardins placés sur une succession de terrasses qui se dominent les unes les autres, et auxquelles on parvient par des escaliers taillés dans le roc.

Lord Lyttleton prétendait qu'avec trois mille liv. sterling on ferait du château de Powis le plus bel endroit de l'Angleterre. Il est certain que la situation est extrêmement imposante, et que la vue depuis la terrasse est une des plus magnifiques qu'on puisse imaginer. On découvre, du côté du nord, le triple sommet d'un roc qui s'eleve verticalement à plus de mille pieds de hauteur.

On découvre les vallées de Montgommery et de Shrewsbury, dans lesquelles la Severn serpente avec majesté au milieu des prairies. On voit, dans les plaines de Salop, le Mont-Wrekin s'élever comme un pain de sucre. On apperçoit la vaste chaîne des montagnes de Freiden, les sommets de Snowdon vers le nord, et la haute montagne, nommée le Géant *Cader Idris*, du côté de l'ouest.

Le parc est très-vaste, et offre des aspects variés. Les arbres, particulierement les chênes, les ormes et les châtaigners y sont de la plus grande beauté.....

Le propriétaire actuel de ce château est le comte Georges de Powis. Quoique le domaine du château soit extrêmement réduit, le comte possede encore dix-sept terres qui en dépendent.

Le château lui-même est en ruines. Ses jardins sont négligés, et les arbres magnifiques qui font l'ornement du parc, tombent successivement sous la cognée pour être vendus comme bois de construction. Ainsi le tems et l'avarice concourent à la destruction de cette propriété, et il ne se passera pas beaucoup d'années avant le moment où les habitans voisins montreront au voyageur le lieu où existait jadis le château de la race royale de Bleddyn.....

Nous avions le projet d'aller de Poole à Montgommery directement ; mais nous apprîmes qu'on avait fait une superbe route du côté de Newtown : nous fûmes curieux de la voir. Nous traversâmes d'abord un pays montueux et bien cultivé, dans lequel l'on fait un grand usage des turneps, et du parc des moutons, et nous arrivâmes à l'Anvair, sur la riviere de Wirnwy. Cette riviere mérite bien le nom d'*Amnis Pisrosus* qu'elle portait anciennement. Le nombre et la variété des poissons qu'on y pêche sont incroyables, et c'est une grande ressource pour les habitans. Ceux-ci sont singuliérement adroits pour harponner le poisson. Ils se servent pour cela de deux instrumens différens l'un de l'autre, et dont l'un se nomme le simple harpon, et l'autre le double harpon. Le premier est destiné aux plus gros poissons, le second aux plus petits. Lorsque les eaux sont hautes, le poisson remonte en abondance, et s'engage dans les sinuosités de la riviere, où il se trouve renfermé dans de petits étangs, si les eaux baissent rapidement. Les harponneurs choisissant les momens où l'eau est bien limpide, et se plaçant sur une éminence qui domine les étangs, lancent leur instrument avec une adresse très-remarquable. On fait aussi la pêche au saumon pendant la nuit : on les harponne lorsqu'ils s'approchent des torches allumées sur les bateaux pour les attirer.

J'allai visiter le cimetiere de l'église principale, et j'y observai pour la premiere fois la coutume généralement pratiquée dans la partie septentrionale du pays de Galles, de cultiver des arbustes et des fleurs sur les tombeaux des morts. Les parens mettent beaucoup de soin à cette culture, et ils choisissent les plantes et les fleurs selon l'âge de l'individu qu'ils regrettent. La violette et la primevere sont les emblêmes de l'enfance ; la rose et le chevrefeuille appartiennent à la jeunesse et à la maturité de l'âge. Les arbres et les arbustes toujours verts croissent sur tous les tombeaux, comme un emblême de l'état qui ne change plus. Ces arbres et ces plantes reçoivent la culture la plus soignée et la plus assidue. Chaque samedi soir, les plus proches parens des morts se réunissent au cimetiere pour donner leurs soins à cette culture. C'était précisément à l'heure où l'on était occupé de ce devoir, que je me présentai pour voir ce lieu. Un sentiment de respect pour la douleur, et de ménagement pour une faiblesse aimable, me retenait, et je n'osais avancer. La curiosité l'emporta néanmoins. Je m'approchai doucement d'une jeune personne qui paraissait absorbée par son travail, et je lui demandai quel était le but de cette occupation. Elle ne me répondit pas d'abord, et sembla vouloir éviter d'entrer en conversation avec un étranger. Cependant comme j'insistai, elle tourna la tête vers moi ; elle avait les plus beaux traits, et une profonde impression de tristesse ; ses larmes coulaient ; et d'une voix à laquelle la conscience de mon indiscrétion prêta l'accent du reproche, elle me dit : « Je viens ici chaque samedi soir pour » enlever les herbes qui croissent sur la tombe de » mon frere bien-aimé.... Je n'avais que lui.... » Hélas ! et quel frere !.... Ah ! il était trop » bon, trop vertueux pour ce Monde !.... » Elle s'arrêta pour sanglotter quelques momens, et je n'avais point de voix pour prendre la parole. « Je ne sais, dit-elle, si je fais bien : on me dit » que je ne dois pas prier pour les morts ; mais je » ne puis m'empêcher d'adresser au ciel mes vœux » pour ce frere chéri. Je prie pour qu'il fleurisse » dans le paradis, comme cette rose sur sa tombe ; » et quand j'ai achevé ma priere, j'éprouve un » plus grand desir d'avancer dans la sainteté, afin » de pouvoir me joindre plus tôt à lui dans le ciel. »

Je sentais mes larmes couler, et eussé-je été bien certain que la doctrine de cette intéressante jeune fille était erronnée, je n'aurais pas eu le courage de le lui dire.

Je remarquai un tombeau dont les plantes venaient d'être cultivées avec une propreté recherchée. Au milieu du terre qui marquait la tombe, un autre plus petit s'élevait, de même forme. J'appris qu'une jeune femme morte en couches y était ensevelie avec l'enfant qui lui avait coûté la vie, et ne lui avait survécu que de peu d'heures. Des fleurs aromatiques étaient l'emblême de cet enfant qui à peine avait vu la lumiére. Son pere venait d'accomplir la tâche triste et douce que le jour l'appelait à remplir. Sans doute qu'il emportait un sentiment consolant, après avoir fait pour l'amie de son cœur tout ce que leur séparation lui permettait de faire.

Vivre dans le souvenir de ceux que nous laissons, est un desir que la nature même a mis en nous. Ce devoir qu'on se prescrit envers les amis, les parens qui nous sont enlevés me semble bien propre à rappeller à notre mémoire les vertus, les qualités que nous avons peut-être méconnues, et à porter notre attention vers ce jour qui s'approche pour nous, et qui est déjà arrivé pour ceux que nous aimons.

Les plaisans et les moqueurs riront de ma bonhommie. Les philosophes appelleront superstition cet usage des Gallois. Quant à moi, il m'a paru avoir un caractere touchant et sacré. Je pense que tout ce qui nous rappele les vertus de ceux que nous pleurons, tout ce qui porte nos vœux et nos espérances sur une vie à venir, produit sur nous l'effet moral le plus salutaire.....

.....

La ville de Newtown est placée agréablement sur les bords de la Severn, qui l'entoure presque tout à-fait. Les maisons sont bâties moitié en bois, moitié en plâtre ; ce qui nuit à l'apparence de la ville. Il y a une fabrication de flanelles extrêmement active dans Newtown et les environs. Elle y est très-perfectionnée, et emploie un grand nombre d'individus.

Les flanelles de Galles ont depuis long-tems l'avantage sur les mêmes étoffes qui se font ailleurs : il y a deux bonnes raisons de cette supériorité : la premiere, c'est que les moutons de la race des montagnes des comtés de Montgommery, de Radnor et de Merioneth, portent une laine fine et courte, très propre à cette fabrication : la seconde raison qu'on donne de l'avantage de ces flanelles, c'est qu'elles se blanchissent uniquement par l'action de l'air, après une lessive de potasse. Il en résulte une grande différence dans la douceur et le moëlleux des flanelles. Tout se file à la main dans le pays de Galles : les machines n'y ont pas encore pénétré. MM. Cooke et Mason ont adopté l'usage des filatures à mécaniques dans leur grande manufacture voisine de Shrewsbury : il est probable que cela gagnera bientôt en belles : il y a certainement lieu à économiser beaucoup encore sur cette fabrication.

Il n'y a que très-peu de tems qu'on a appris dans ces cantons à assortir les laines selon leurs qualités : on n'y mettait pas d'autre recherche que de séparer la toison en deux parts ; savoir, le haut et le bas. On a bien perfectionné cette branche du travail des manufactures, car aujourd'hui l'on distingue six ou sept qualités différentes dans les laines du même genre. Il en a résulté le grand avantage de varier les qualités des flanelles : au lieu d'une seule, qui était assez commune, et qui se vendait de 8 à 11 deniers la verge (16 à 22 sous de France), ce pays là fournit maintenant des flanelles qui se vendent depuis 11 deniers jusqu'à 4 shellings la verge. Il faut remarquer qu'à mesure que les distinctions de cette espece se sont introduites, les flanelles grosses ont monté de prix : il ne s'en fait point au-dessous de 11 den. Cet effet doit être principalement attribué à l'usage récent d'employer des facteurs pour les achats. Ces facteurs parcourent le pays. Ils y achetent tout ce qu'ils peuvent rassembler, et se rendent ensuite à Poole ou à Shrewsbury, pour les ventes publiques. Le nombre de ces marchands ambulans ou commissionnaires des négocians s'est fort accru, et le prix des flanelles a monté dans la proportion. C'est une marchandise qui se vend toujours comptant, et l'acheteur paie le transport.

L'exportation des flanelles de Galles pour les Etats-Unis et les îles d'Amérique, est beaucoup plus considérable que la consommation intérieure. Il est difficile d'estimer au juste la quantité à laquelle monte la fabrication totale. M. Pennant dit que l'on apporte annuellement à Poole près de 800 mille verges de flanelle fabriquées ; mais il ne dit pas sur quelles bases il a établi son calcul. Le nombre des individus employés par la fabrication des flanelles, monte à trois mille sur lesquels on compte cinq cents tisserands. En calculant que chacun de ceux-ci fabrique trois cents verges par semaine, la totalité annuelle de la fabrication s'élevera à 750,000 verges.

Avant appris que nous n'étions pas éloignés de l'ancienne ville romaine de *Caer sus* : nous allâmes la visiter, ou plutôt le lieu qu'elle occupait. Ce n'est plus qu'un hameau sur les bords de la Severn. Les champs voisins qui sont disposés à angles droits, les uns relativement aux autres, représentent, dit-on, les quartiers et les rues tels qu'ils existaient jadis. Les traces des fossés d'enceinte sont encore marquées. Sur la hauteur qui domine l'église de Landinam, on voit les restes d'une forteresse qui paraît avoir été d'une construction bretonne. En remontant le long de la rivière vers sa source, nous évitâmes le passage difficile du Mont-Carno, et l'obligation d'avoir un guide, compagnon ordinairement gênant pour les admirateurs de la nature.

Rien n'est plus beau que cette route. Les aspects doux et les beautés terribles se trouvent placés comme pour se faire valoir réciproquement. Le bas de la vallée est couvert de beaux pâturages, de riches vergers, de champs bien cultivés et de jolies maisons : de tems en tems un pont d'une construction négligée ajoute à la variété des aspects. Des deux côtés de cette vallée étroite, s'élèvent des escarpemens de rochers que couronnent des bois. Il y a sur la montage un petit lac, nommé *le lac des Castors*, d'où il paraît que ces animaux ont été autrefois communs dans le pays, ainsi que les loups et les chevreuils dont on ne rencontre plus aucun.

A Glynn-Avren, la vallée se resserre tout-à-fait, et la rivière n'a plus que la largeur d'un ruisseau. Les saumons remontent son courant rapide, jusqu'à cette hauteur pour déposer leur frai. Les truites, les brochets, et d'autres poissons, remontent également jusques-là.

Notre marche devenait difficile : les montagnes étaient de plus en plus élevées ; et nous étions obligés de grimper le long des pentes sans aucun sentier. De tems en tems nous découvrions un chalet sans habitans. Il y a beaucoup de moutons sur les maigres pâturages des hauteurs : ils y viennent passer les mois de l'été, comme cela se fait dans l'Estramadure. La montagne de Plynlimon, était directement devant nous, et s'élevait à une grande hauteur, ce qu'elle a de plus remarquable, c'est de donner naissance à quatre rivières. Tout ce canton montueux est garni de pâturages, et le pays a de la réputation pour la race de ses chevaux. Il ne la mérite cependant gueres aujourd'hui, du moins quant à la figure de ces animaux. Ils sont d'ailleurs très-vîtes.

AGRICULTURE.

Description de quelques nouvelles fermetures pour les barrieres dites à l'anglaise.

Studium quibus arva tueri. VIRG.

Quoique la clôture des propriétés rurales ne soit pas généralement adoptée en France, il y a cependant une grande partie de son territoire où cet usage est pratiqué, telle que la ci-devant Normandie, la Flandre, la Belgique, etc. Les Anglais, plus qu'aucune autre nation, ont adopté ce principe de clôture, si avantageux pour le cultivateur. Nous avons cru que la description d'une de ces barrieres, avec de nouvelles fermetures, ne serait pas vue avec indifférence par nos lecteurs.

M. Parker à publié en Angleterre une brochure sur cet objet d'économie rurale ; c'est lui qui nous fournit la description qui fait l'objet de ce mémoire.

Une barriere peut-être regardée comme un levier de second ordre, lorsquelle est suspendue par des gonds ou des pivots exactement perpendiculaires l'un à l'autre ; la barriere est en repos, mais la moindre déviation des gonds de leur position perpendiculaire, donnera à la barriere une ligne déterminée de repos et une ligne opposée d'équilibre, pourvu toutefois que les déviations précitées soient assez grandes pour vaincre le frottement : donc, telles parties d'un cercle qu'on fasse parcourir à cette barriere, elle aura toujours une tendance à revenir à la ligne de repos.

Lorsqu'une barriere se trouve dans sa ligne de repos ou sa ligne opposée d'équilibre, les gonds et le centre de gravité de la barriere seront dans un seul et même plan vertical ; et lorsque les gonds seront perpendiculaires l'un à l'autre, nul doute qu'ils ne doivent être dans le même plan vertical avec le centre de gravité de la barriere.

La vîtesse requise pour la chûte d'une barriere qui ne s'ouvre que d'un côté, est obtenue par une augmentation de longueur du piton à œil inférieur ; ou, pour parler correctement, par la distance horizontale entre deux perpendiculaires qu'on laisse tomber de chacun des gonds des pivots ou des pitons sur lesquels la barriere est suspendue ; et la proportion dépend moins de la longueur et de la pesanteur de la barriere, que de la distance des deux gonds l'un de l'autre. Il faut, au reste, ajouter un quart de pouce pour ce qu'on perd par l'inexactitude de l'exécution des pièces, outre la distance perpendiculaire entre les deux pivots, telle que nous la donne le calcul.

Une barriere de neuf pieds de longueur doit s'élever du côté de la tête, six pouces plus haut, en l'ouvrant, que lorsquelle est fermée ; ce qui lui donnera assez de tendance pour avancer à sa ligne de repos : et en supposant que les gonds supérieur et inférieur soient éloignés de quarante pouces, il suivra que comme la longueur de la barriere est à la différence de hauteur à sa plus grande élévation ; telle sera la différence des deux gonds pour gagner la longueur extraordinaire du piton inférieur, ou en réduisant le tout en pouces $108 : 6 :: 40 : 2 + 2/12$ (1) ; donc cette longueur extraordinaire du piton inférieur est 1 pouce 4 lig., y compris 3 lig. pour le défaut déjà cité. Prenons un autre exemple : si l'éloignement des gonds est de 30 pouces, l'augmentation de longueur sera de $1 + 1/12$; parce que $40 : 1 + 1/12 :: 30 : 10/12$, et $10/12 + 3/12 = 1 + 1/12$; il est donc bien entendu qu'on présume la barriere être un parallélograme rectangulaire ou à-peu-près.

Une barriere ainsi suspendue ne tombera pas avec un mouvement accéléré, d'une maniere uniforme, comme on aurait pu l'imaginer, mais bien avec une vitesse tant soit peu augmentée vers le milieu de sa course semi-circulaire : elle est retardée encore en approchant de sa ligne de repos, et toujours en rapport avec l'élévation qu'a prise le battant ou tête de la barriere : la moitié de cette élévation ou 3 pieds, est gagnée dans la premiere moitié de sa course semi-angulaire, et les autres 3 pouces en comptant le demi-cercle.

(*Extrait des Annales des arts.*)

Le Manuel du Galvanisme de M. Izarn, professeur au LYCÉE BONAPARTE, a été désigné par M. le conseiller-d'état, directeur de l'instruction publique, pour être mis au nombre des livres qui doivent composer les bibliothèques des Lycées.

Cet ouvrage, dont nous avons parlé dans nos numéros du 20 fructidor et 30 thermidor dernier, se trouve, à Paris, chez Gabon, Place de l'Ecole de Médecine, et Lebouc, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 229.

LIVRES DIVERS.

La Civilité puérile et honnête, à l'usage des enfans des deux sexes, nouvelle édition, augmentée 1° d'un syllabaire simplifié pour la prononciation des lettres, voyelles et syllabes, adopté par l'Institut national ; 2° de plusieurs chapitres sur la civilité adaptés aux caracteres et aux mœurs des enfans de ce siècle ; 3° d'une seconde partie où sont exposés tous les défauts des enfans qui ne sont pas élevés conformément aux régles de la civilité, par Dubroca, 1 vol. in-12.

Prix, 75 cent. pour Paris, et 1 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue de Thionville, n° 1760.

Sacre et Couronnement de Louis XVI, précédé de recherches sur le sacre des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, et suivi d'un journal historique de ce qui s'est passé à cette cérémonie ; enrichi de 49 figures en taille douce, gravées par Pattas, avec leurs explications ; in-8°.

Prix, 9 fr. ; il y en a quelques exemplaires in-4°, prix, 15 fr.

A Paris, chez Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n° 25 ; Brigitte Mathé, Cour des Fontaines, Palais du Tribunat.

Table générale des matieres, composant le premier volume du Recueil polytechnique des ponts et chaussées ; canaux de navigation, ports maritimes, desséchement des marais, agricultures, arts mécaniques.

Cette Table contient plus de 300 articles explicatifs des objets dont ce volome est composé.

Nota. Le Recueil polytechnique est un ouvrage format in-4°, avec gravures traitant de tout ce qui a rapport aux ponts et chaussées.

Il se trouve à Paris, rue Bar-du-Bec, n° 2, et rue de la Monnaie, n° 15 chez Delaville, et les principaux libraires.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	55	55 1/4
—— Courant.	57	57 2/5
Londres	24 fr. 80 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	191 1/2	187 1/2
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.	14 fr. 40 c.	14 fr. 20 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif.	4 fr. 80 c.	4 fr. 71 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 20 c.
Naples		
Milan	7 l. 18 s 9 d. p. 6 f.	8 l. 1 s. 3 d.
Basle	pair	1 1/2 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1/4 p.
Marseille	pair 35 j.	1/8 p.
Bordeaux	pair 25 j.	1/8 p.
Montpellier	1/8 p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 90 c.
Idem. Jouis de germinal	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1145 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, au bénéfice de Mlle Coulon, Bajazet, tragedie de Racine, précédé du Retour de Zéphire, et suivie de la reprise de la Dansomanie. — Incessamment, bal paré et masqué.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Préjugé à la mode, et les deux Pages. Mlle Contat jouera dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, comédie nouvelle en un acte et en prose, le Trésor, et les Précieuses ridicules.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et une Aventure de Sainte-Foix.

Théâtre du Vaudeville. La 4e repr. de l'Original et le Portrait, une Journée de Ferney, et Ziste et Zeste.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Guerre ouverte, le Bourru bienfaisant, et Ricco. — Demain, la 1re représentation du Désastre de Lisbonne.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.)

.....

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts. — Samedi 3 frimaire, la 2e représentation de proverbes, scenes d'imitations et de ventriloque, par M. Thiémet. — On pourra se procurer à l'avance des billets, chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

(1) Il eût été ridicule de pousser le calcul avec une rigueur mathématique ; un pouce divisé en lignes est une fraction assez petite pour les constructions pratiques.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 61. *Jeudi, 1er frimaire an 13 de la République* (22 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 12 *novembre* (21 *brumaire.*)

Le premier vaisseau qui, arrivant de Gothembourg à Elseneur, y donna la nouvelle de l'incendie qui avait éclaté dans cette ville, l'accompagna de détails si inexacts et si contradictoires, qu'en général personne n'y ajouta foi. Aujourd'hui, malheureusement, on ne peut plus douter de cet événement : la moitié de la ville a été la proie des flammes, en y comprenant les magnifiques casernes qui avaient coûté au gouvernement plus de dix-huit tonnes d'argent de Suède. C'est de la rue Royale où le feu s'est d'abord manifesté, qu'il s'est répandu dans les quartiers environnans avec une violence qui n'a pas permis de s'en rendre maître.

— La liste des morts à Copenhague, pour cette année, avant encore présenté dix personnes mortes de la petite-vérole naturelle, la commission de la vaccine en a pris occasion de recommander de nouveau aux habitans la pratique de cette méthode salutaire, pour laquelle la bienfaisance du gouvernement a formé un établissement qui remplit avec le plus grand zele le vœu de son institution.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 *novembre* (19 *brumaire.*)

Les bruits qui s'étaient répandus des désastres occasionnés par la tempête aux Isles-sous-le-Vent, n'étaient malheureusement pas exagérés. Cette tempête a commencé le 4 septembre et a duré trois jours entiers : tout ce qu'il y avait de vaisseaux et de bâtimens à Saint-Kilt a péri : on en porte le nombre à cent vingt. A Antigoa : il a péri cinquante-huit bâtimens et un paquebot.

A Saint-Barthélemy, cinquante bâtimens ont été brisés. On dit qu'une frégate a péri à la Dominique. A Saint-Thomas, on compte quarante-quatre bâtimens de perdus, dont cinq étaient anglais. Ainsi, en récapitulant toutes ces pertes, il se trouve que cette tempête a englouti ou brisé deux cent soixante-quatorze vaisseaux ou bâtimens appartenans à diverses nations, mais sur-tout aux Etats-Unis d'Amérique.

— On a reçu des nouvelles de Gibraltar, du 8 octobre. La maladie, à cette époque, avait un peu perdu de sa malignité ; mais la garnison et le nombre des habitans étaient considérablement diminués par les ravages qu'elle avait exercés dans les trois semaines qui ont précédé le 8, et pendant lesquelles il mourait régulièrement de 50 à 60 personnes.

— On assure que le parlement, qui était convoqué pour le 27 novembre, sera prorogé de nouveau jusqu'au 27 janvier.

— Une lettre de Dublin, du 25 octobre, donne les détails suivans sur les résultats de la derniere conspiration :

« Quatre individus arrêtés dans le comté de Karlow, ont été conduits hier, sous escorte, au château de Dublin. Les noms de trois d'entre eux sont : Murphy, Moran et Kinchela ; le premier, très-riche fermier ; le second, brasseur, jouissant aussi d'une grande fortune ; le troisieme, jeune homme d'une famille distinguée, à Karlow ; le quatrieme est aubergiste. La conspiration dans laquelle on les suppose enveloppés est toute récente, absolument étrangere à celle de 1803. Elle a été découverte par deux de ses membres ; elle paraît avoir des ramifications étendues. On suppose aux chefs de cette conjuration des desseins plus dangereux pour la sûreté de l'Etat. Les papiers de ceux qui sont arrêtés ont été saisis, eux-mêmes ont été interrogés. Il ne transpire rien du résultat de ces interrogatoires ; mais comme le projet a été éventé, on n'a aucune raison d'en redouter les suites. »

— Une dame qui avait été blessée à bord de la frégate espagnole *la Fama*, dans l'action du cap Sainte-Marie, est morte et a été enterrée samedi dernier.

INTÉRIEUR.

Nantes, le 24 *brumaire.*

Des négocians de cette ville viennent de recevoir d'un habitant de la Guadeloupe, qui était parti d'ici il y a huit mois, à bord d'un navire neutre, des lettres qui contiennent, sur la situation de cette colonie, les détails les plus satisfaisans : il s'y fait beaucoup de sucre, et la culture y est en vigueur comme en pleine paix.

Il s'était formé à Saint-Thomas, île danoise voisine de la Guadeloupe, un rassemblement qui menaçait la tranquillité de cette derniere île : deux corsaires français sont allés enlever les mal-intentionnés, et les ont conduits à la Guadeloupe, où ils ont été mis à la disposition du gouvernement de la colonie.

Le navire neutre à bord duquel le colon qui écrit s'était embarqué à Nantes, a été visité par les Anglais en se rendant à sa destination ; les passagers ont été pillés.

On sait encore, par une autre voie, que la Guadeloupe est approvisionnée pour long-tems ; que les Anglais ont été obligés d'en lever le blocus, et qu'elle aura ainsi le moyen d'augmenter facilement ses munitions de guerre et ses provisions de bouche. (*Extrait du Bulletin de l'Europe.*)

Paris, le 30 *brumaire.*

Extrait de deux lettres écrites de Cadix pendant la contagion (*communiqué à l'Institut national par M. Monge*).

« *Cadix*, 12 *octobre.* — Nous nous portons tous » bien. Notre maison est la seule qui n'ait pas été » affligée du terrible fléau. Notre régime et nos *fu-* » *migations* nous en ont garantis jusqu'à présent. » Nous sommes dix-sept personnes. Marchais, mon » domestique, a été dans beaucoup de maisons » pour enseigner la maniere de faire usage de l'a- » cide muriatique oxigéné. On est persuadé que » nous devons notre salut à ce remede innocent. »

« 16 *octobre.* — Nous jouissons encore tous de » la meilleure santé. C'est vraiment une chose ex- » traordinaire. Toute la ville en parle comme d'un » miracle. Marchais court les maisons pour ensei- » gner la maniere de faire les fumigations. »

La personne qui a écrit ces lettres avait reçu de Paris, l'année derniere, l'ouvrage de M. Guyton-Morveau, sur les fumigations par l'acide muriatique oxigéné.

(*Extrait de la Revue philosophique et littéraire.*)

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de François et Jean Lefas, cultivateurs à Papillon, commune d'Ercé, en déclaration d'absence de Joseph Derquer, parti comme réquisitionnaire pour Nancy, au mois de floréal an 2.

Le tribunal de premiere instance à Rennes, département d'Ille et Vilaine, a ordonné que les parties informeraient devant M. Lemoulle, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph Derquer.

Par jugement du 12 fructidor an 12, sur la requête d'Edmée-Madelaine-Angelique Grasson, fille majeure, demeurant à Saint-Florentin, arrondissement d'Auxerre, département de l'Yonne, demanderesse en déclaration d'absence d'Edme-Joseph-Gabriel et Vast-Edme-Toussaint Grasson, ses freres, qui ont quitté la commune de Saint-Florentin, lieu de leur domicile ; le premier, depuis plus de 20 ans, et le second, depuis plus de 11, sans qu'on ait eu de leurs nouvelles ;

Le tribunal de premiere instance, séant à Auxerre, a ordonné qu'il serait procédé à enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'époque et les motifs de l'absence desdits sieurs Grasson, freres de la demanderesse, et sur les causes qui ont pu empêcher d'avoir de leurs nouvelles.

Par jugement du 4 messidor an 12, vu la demande de Louis Troudet, fils de feu Louis et de Marguerite Desprez, originaires de la commune de Sionville, domicilié à Cherbourg, arrondissement de Valognes, département de la Manche, en déclaration d'absence de Jean Troudet, son frere, parti il y a vingt ans pour les colonies,

Le tribunal de premiere instance à Valognes, a ordonné qu'une enquête serait faite contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Jean Troudet.

Sur la demande d'Edouard Piveteau-Fleury, le tribunal de premiere instance d'Angoulême, département de la Charente, a ordonné, par jugement du 13 fructidor, que l'absence de Pierre et de Jean Piveteau-Fleury-Font-Claire, serait constatée par enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

COLLÉGE DE FRANCE.

Premier semestre de l'an 13 *de la République française.*

Les cours s'ouvriront le 1er frimaire.

Astronomie.

M. de Lalande, de l'Institut national, ancien directeur de l'Observatoire, doyen du Collége de France, expliquera l'Astronomie dans toutes ses parties, et spécialement son usage dans la marine, pour se conformer à la loi de l'établissement du Bureau des longitudes, le mardi, jeudi et samedi, à midi et demi.

Mathématiques.

M. Mauduit, expliquera les Principes généraux de l'analyse algébrique appliquée aux équations et à la théorie des lignes courbes, les mardi, jeudi et samedi, à onze heures.

Physique générale et mathématique.

Ce cours sera divisé en deux parties en faveur des éleves de la premiere et de la seconde année.

Premier cours. — M. Biot, de l'Institut national, enseignera les Principes de la Mécanique analytique, les jeudis à trois heures.

Second cours. — Le professeur exposera la Théorie du système du Monde, et l'application de l'analyse à la Mécanique céleste, les mardi et samedi, à trois heures.

Physique expérimentale.

M. le Fevre Gineau, de l'Institut national, inspecteur-général des études, traitera des Propriétés générales des corps, du calorique, du mouvement et de l'équilibre des solides et des fluides ; de l'électricité, du magnétisme et de la lumiere, les lundi, mercredi, vendredi, samedi, à neuf heures.

Médecine.

M. Corvisart, premier médecin de l'EMPEREUR, officier de la légion d'honneur, professeur de l'Ecole de Médecine de Paris, expliquera les Maladies chroniques, les mardi, vendredi, samedi, à trois heures.

Anatomie.

M. Portal, de l'Institut national, traitera des siéges et des causes des maladies, les mardi, jeudi, samedi, à six heures.

Chimie.

M. Thenard traitera des substances minérales, les lundi, mercredi, vendredi, à deux heures.

Histoire naturelle.

M. Cuvier, de l'Institut national, professeur.

M. Delamétherie, adjoint, continuera pendant trois mois le Cours de minéralogie et de géologie, les lundi, mercredi, vendredi, à onze heures.

Ensuite M. Cuvier, reprendra son Cours de Philosophie de l'Histoire naturelle, et s'attachera particulierement à la Physiologie ou à l'Art d'expliquer les Phénomenes.

Droit de la nature et des gens.

M. Pastoret, de l'Institut national, traitera des Principes du Droit de la Nature, appliqués à la Législation criminelle, les lundi, mercredi, vendredi, à midi.

Histoire et Philosophie morale.

M. Charles Levesque, de l'Institut national, lira un Cours d'Histoire ancienne et d'Histoire grecque, les mardi, jeudi, samedi, à une heure et demie.

Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque.

M. Audran exposera d'abord la grammaire hébraïque, dans un petit nombre de tableaux. Ensuite il expliquera le texte hébreu des deux Livres des Rois, les lundi, mercredi, vendredi à midi. — Les leçons de chaldaïque et de syriaque, n'auront lieu que dans le second semestre.

Langue arabe.

M. Caussin donnera *les Principes de la Langue arabe*, et continuera l'*explication du Coran*, les lundi, mercredi, vendredi, à trois heures et demie.

Langues persane et turque.

M. Perille, interprète national pour les langues orientales, donnera *les Principes de la Langue persane et ceux de la Langue turque*, les lundi, mercredi, vendredi, à deux heures et demie.

Philosophie grecque.

M. Bosquillon, docteur-régent de la ci-devant faculté de médecine de Paris, ancien professeur de chirurgie et de matière médicale, expliquera *les dits mémorables de Socrate et de Xénophon*, et terminera chaque leçon par *les Pronostics d'Hippocrate*, les mardi, jeudi, samedi, à une heure.

Littérature grecque.

M. Gail expliquera *Théocrite*, ensuite *Euripide*, les mardi, jeudi, samedi, à neuf heures.

Eloquence latine.

M. Dupuis, de l'Institut national, expliquera *les Harangues de Cicéron, et le Traité de l'Orateur*, les mardi, jeudi, samedi, à dix heures.

Poésie latine.

M. Delille, de l'Institut national, professeur.

M. Legouvé, de l'Institut national, *suppléant*, expliquera le quatrième *Livre de l'Enéide*, et les suivans, les lundi, mercredi et vendredi, à une heure. *Il commencera le 5 nivose.*

Littérature française.

M. Cournand traitera *des grands Ecrivains en prose française*, en les comparant avec les anciens, et donnera des principes sur l'*Art de la tragédie*, les mardi, jeudi et samedi, à cinq heures du soir.

MUSÉE NAPOLÉON.

Le directeur-général des Musées a l'honneur de prévenir le public que la partie de la grande galerie du Musée Napoléon, récemment terminée, sera ouverte le vendredi, 2 frimaire.

Pour faciliter aux étrangers qui sont en ce moment à Paris, la connaissance des précieux tableaux qui y sont exposés, le directeur a fait imprimer une notice de ceux nouvellement placés. Les personnes qui desireront se la procurer, la trouveront dans l'intérieur de l'établissement, avec la notice des tableaux de cette galerie.

ART MÉDICAL.

HYGIÈNE ET THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALE.

Moyens infaillibles de conserver sa vue en bon état jusqu'à une extrême vieillesse, et de la rétablir et la fortifier lorsqu'elle s'est affaiblie; avec la manière de s'aider soi-même dans des cas accidentels qui n'exigent pas la présence des gens de l'art, et celle de traiter les yeux pendant et après la petite-vérole; traduit de l'allemand de M. G J. Beer, docteur en médecine, et ex-président de l'université de Vienne. — Avec une planche indicative. — Auxquels on a ajouté quelques observations sur les inconvéniens et dangers des lunettes communes. — Seconde édition, revue et corrigée (1).

Le titre que nous venons d'exposer, n'annonce point une théorie savante, comme celles de Lecat et des hommes de l'art, qui ont marché sur ses traces. On n'y trouvera que de simples aphorismes de médecine oculaire, bien précieux, il est vrai pour les hommes de lettres, pour les artistes et pour le public, en général, mais qui le seraient beaucoup plus s'ils étaient plus étendus, et si l'auteur les avait accompagnés, d'un plus grand nombre de prescriptions thérapeutiques, là surtout, où la présence et les soins d'un oculiste ne sont pas strictement nécessaires, et dans les cas où, les premières précautions étant une fois négligées, les secours tardifs, de l'homme le plus expert, deviennent superflus.

Malgré la réputation méritée du docteur Beer, nous préférons de reconnaître, dans une telle omission, un défaut de son ouvrage, plutôt que d'imaginer avec le traducteur, qu'un professeur célèbre ait craint, en donnant ses conseils, de divulguer quelques formules, dont la publicité aurait pû diminuer les ressources pécuniaires des praticiens ses collègues. Un semblable soupçon ne cadre, ni avec les idées libérales du professeur Béer, ni avec la juste considération, dont jouissent en Allemagne, et dont devraient jouir, par-tout, les médecins, dignes d'exercer leur honorable profession.

L'ouvrage est divisé en trois sections, où l'auteur se propose de tracer les moyens propres à conserver la vue bonne, depuis l'enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, et à améliorer, ou du moins à soutenir celle qui est faible, soit naturellement, soit par suite de maladies graves; enfin, à remédier aux accidens imprévus qui peuvent affecter les yeux, sans exiger pour cela ni l'opération, ni la présence de l'oculiste. On a placé à la fin quelques réflexions détachées, les unes sur le traitement des affections oculaires qui surviennent à la suite de la petite-vérole (car on n'y fait nulle mention de la vaccine); les autres sur la confection et l'usage des lunettes. Ce dernier article manque des développemens les plus nécessaires et aux malades, et aux opticiens qui doivent avoir l'oculiste seul pour guide.

Nous observerons en outre que si le plan offre quelque apparence de régularité, il est encore bien loin d'être complet; car les préceptes oculaires ne peuvent se borner à la conservation de la vue, bonne ou faible, et à la réparation de quelques accidens imprévus, causés par l'introduction d'un corps étranger, ou par la piqûre d'un insecte. L'œil est un organe si délicat et si susceptible de toute sorte de lésions ou de maladies dues à des erreurs de régime, aux variations de l'atmosphère, à l'influence des objets extérieurs, qu'il est inquiété et menacé continuellement par des inflammations plus ou moins graves, par des picotemens, par mille incommodités qui n'appartiennent point aux accidens imprévus, dont parle l'auteur. Il existe aussi des symptômes qui sont à peine perceptibles, et qu'il est cependant très-important de signaler dès leur origine, parce qu'ils sont les rapides précurseurs de maladies souvent incurables.

Mais, comme nous avons moins l'intention de critiquer l'ouvrage que d'en donner une idée, il suffira que nous fassions remarquer un petit nombre de maximes ou d'observations dont se compose ce recueil, sans trop nous arrêter à l'ordre dans lequel elles s'y trouvent consignées. Les six premiers chapitres sont presqu'entièrement consacrés à des détails qu'on pourrait regarder comme minutieux, s'ils ne concernaient un organe aussi important que l'est celui de la vue; on y recommande la plus sévère attention, sur le jour et le degré de clarté qu'on doit admettre, dans les appartemens, où l'on couche, où l'on travaille; sur le passage d'un endroit obscur, à un lieu très-éclairé; sur le genre et la durée du travail auquel il est permis de se livrer, soit le jour, soit la nuit, sans craindre la détérioration de la vue; sur le genre d'éclairage qui fatigue le moins les yeux. Le professeur ne manque pas de nous prémunir contre les dangers de quelques excès, de quelques occupations ou genres de vie habituels, des vapeurs de substances animales, de l'influence d'une chaleur trop forte, et de beaucoup d'autres causes capables d'offenser la vue, sur-tout dans l'âge tendre. Il défend aussi, comme très-dangereux, tout ce qui peut exercer quelque frottement, ou compression, sur le globe de l'œil. Enfin il prescrit une lotion ou bain de l'œil, à l'eau froide, quelquefois même à la glace, au moins une fois par jour, à l'aide d'un instrument dont il donne la description, et qu'il a mis en vogue à Vienne. D'après son expérience les bains tièdes relâchent et affaiblissent considérablement l'organe. Nous n'en faisons ici la remarque que parce que l'auteur s'y montre en opposition avec les Browniens qui regardent l'eau froide, comme un principe débilitant, et l'eau chaude comme un véritable tonique.

» L'eau avec laquelle il faut se laver les yeux, doit être pure et froide. C'est pourquoi l'on donnera la préférence à l'eau de fontaine ou de rivière.... L'eau tiede rend les yeux rouges, larmoyans et trop sensibles à la lumiere.... Beaucoup de personnes pensent faire un grand bien à leurs yeux en leur faisant prendre un bain tiede dans un œil de verre ou de porcelaine fait à cet usage. Combien de fois ne me suis-je pas déclaré ouvertement contre cette pratique, ne leur ai-je pas demontré, dis je, le thermometre à la main, et en présence des médecins, le degré de chaleur que peut acquérir l'eau la plus froide, après qu'elle a approché l'œil pendant quelques minutes!... Les bains tiedes sont utiles pour les yeux dans bien peu de cas, mais, on ne peut pas plus nuisibles dans tous les autres. » L'auteur donne ailleurs l'exception qui confirme la règle ci-dessus; car l'eau froide, étant tonique, est contre-indiquée toutes les fois qu'il y a danger d'inflammation. Nous allons transcrire le passage qui peut éclaircir cette théorie; le voici.

« La demande est maintenant, comment ceux qui ne sont pas de l'art, sont en état de juger quand ils doivent se laver les yeux avec de l'eau froide? cela est bien aisé à déterminer; car quand on éprouve une grande difficulté à ouvrir et fermer les yeux, que les paupieres sont si fortement attachées, qu'elles pressent la prunelle et y causent une contraction douloureuse, dans ce cas, l'œil faible ne peut supporter l'eau froide sans être exposé au danger d'une inflammation opiniâtre et maligne. Si donc cette faiblesse d'yeux n'est pas accompagnée d'accidens douloureux, l'usage de l'eau froide apportera toujours un heureux effet, de même que l'éprouvent les yeux sains qui ont souffert quelque tension. »

Les germanismes, que le traducteur laisse subsister dans les phrases que nous venons de citer, et dans celles qui vont suivre, n'empêchent point qu'on y distingue très-bien le sens du texte original. « Pourquoi rencontre-t-on tant de vues courtes parmi les citadins riches, et pourquoi s'en trouve-t-il beaucoup moins dans la classe moyenne, et presqu'aucune parmi les gens de campagne? »

« Ces questions, répond le professeur, m'ont été faites tant de fois, que je crois de mon devoir d'y répondre ici. Par une expérience que j'ai faite sur les sujets atteints de myopie, je me suis convaincu qu'il existe une foule de circonstances plus ou moins influentes, qui attaque particulièrement les personnes de la première et seconde classe, et chez qui le principe en est déjà posé dès les premières années; car l'espace resserré des chambres à coucher, les petits joujoux, le peu d'exercice au grand air dispose déjà l'enfant à la myopie.... On s'étonne, il est vrai, et l'on considere comme un phénomene qu'un enfant de six ans puisse babiller pendant des heures entieres sur l'histoire des Grecs et des Romains, sans connaître l'histoire même de son pays, non plus que de sa famille: pourvu qu'il ait le talent prématuré de pouvoir souhaiter la bonne année à ses parens en jolis termes qu'il ne comprend pas, on l'abandonne entierement à ses volontés et à ses hochets, souvent même on lui remplit les mains d'argent, etc. L'on peut aisément juger de là que les enfans étant forcés de trop bonne heure à tendre leur vue, ainsi qu'à s'occuper de petits objets, s'accoutument insensiblement à regarder de près. L'homme du commun (au contraire) envoie ses enfans aux écoles publiques où, peu surchargés de travail, ils jouissent souvent du grand air et passent la plus grande partie de leurs jeunes ans *parmi* les rues et les places publiques, etc. »

Le juste reproche que le professeur Beer fait ici aux peres et meres de mettre entre les mains de leurs enfans des hochets trop petits ou trop brillans de clarté, tels que sont pour l'ordinaire les métaux et les pieces de monnaie, nous rappelle l'observation assez piquante de cet homme aisé qui avait retranché du nombre de ses repas, le souper dont il se trouvait incommodé; mais dont il reprit impunément l'usage, dès que M. Beer lui eut fait appercevoir que ce n'étaient point les alimens, mais qui l'argenterie et le luxe des nombreuses bougies qui fatiguaient sa vue. Nous mentionnerons une observation d'un autre genre, qui tient particulierement à la physiologie de l'œil, et qu'il est de notre devoir de consigner, précisément parce qu'elle vient d'un homme versé dans l'art dont il traite. Voici ses propres paroles:

» Quiconque a pendant plusieurs années *pris plaisir* à remarquer les différens degrés de force de la vue, chez un grand nombre de personnes, avouera avec moi cette incontestable vérité. Après un rapprochement exact de toutes les circonstances, il trouvera, ainsi que j'ose l'assurer, que les yeux bleus et gris, toute autre considération à part, peuvent supporter une bien plus forte et plus longue tension que les yeux bruns ou noirs, et que même la vigueur et la durée de la vue *consiste, strictement parlant*, dans la couleur différente des yeux, et que même *elle tire* sa bonté de la couleur plus ou moins claire de la prunelle, comme au contraire *elle prend* ses défauts de la couleur plus ou moins foncée. Ainsi, par exemple, les yeux bleus foncés souffriront une tension moins considérable de la vue que les gris, et les yeux bruns encore moins que les yeux bleus foncés; et, ce qui est d'une vérité reconnue, c'est premièrement qu'à peine, parmi cent personnes qui ont les yeux bruns, on en rencontre une seule qui en soit pleinement *satisfaite*. Secondement, que les yeux de couleur foncée sont très-souvent et très-aisément sujets à des cataractes dont les yeux plus clairs sont exempts, quand bien même les circonstances qui y donnent *atteinte*, seraient parfaitement semblables. »

Les conseils pratiques donnés par l'auteur en différens endroits de son ouvrage, sont d'un intérêt plus marquant et plus général. Dans l'impossibilité où nous sommes de les retracer, sous la forme d'un simple extrait, nous ajouterons seu-

(1) A Paris, chez Monnot, libraire, Palais national des Sciences et Arts, porte du Coq-Saint-Honoré; Antoine, Palais du Tribunat, au bas du grand escalier. — 1804.

lement à ceux déjà mentionnés, l'avis aux personnes déjà affligées de la perte d'un œil. Il arrive souvent à ces personnes d'éprouver des douleurs lancinantes dans l'œil détruit, lorsqu'elles veulent faire usage de l'œil sain. M. Beer a soin de les prévenir que de tels symptômes doivent faire sentir la nécessité d'interrompre tout travail capable de fatiguer l'œil sain; la communication qui existe entre les nerfs optiques donne lieu de présumer qu'une semblable précaution devient nécessaire lors même qu'un des yeux, sans être détruit, est seulement en état de souffrance; l'œil le plus sain doit alors être couvert et tenu en repos comme celui qui est malade. Nous dirons à cette occasion, qu'ici comme dans presque tous les chapitres de cet ouvrage, ce sont les développemens qui manquent, et que des explications plus longues et moins énigmatiques, accompagnées d'un plus grand nombre de prescriptions médicales, auraient rendu le traité que nous venons d'analyser, plus utile au public et plus digne des talens de l'auteur. TOURLET.

LITTÉRATURE. — MÉLANGES.

Le Panorama de Paris et de ses environs, ou Paris vu dans son ensemble et dans ses détails; son origine, la description de ses monumens, l'état de son commerce et de ses arts; enrichi de notes historiques; an XIII (1).

Trois villes partagent l'étonnement et l'admiration du Monde entier: Paris, Londres, Constantinople; celle-ci par sa magnifique situation entre l'Europe et l'Asie, qu'elle semble dominer, était appelée à devenir un jour la métropole de l'Univers, si la domination musulmanne n'y eût pas étouffé les germes du génie et de la civilisation; Londres attire par son commerce les vaisseaux de tous les points du globe; Paris, centre de la politesse, du goût et des sciences, capitale du plus puissant empire connu par le courage de ses habitans et ses immenses richesses: est, depuis l'ancienne Rome, la ville du Monde la plus remarquable par la splendeur de ses monumens publics, le luxe et la magnificence dans les maisons des particuliers.

Constantinople, resté en arrière de dix siècles, dans les moyens de puissance et d'industrie, conserve néanmoins un caractère de grandeur, qui tient aux souvenirs qu'il fait naître. Londres semble être parvenu à ce point de richesse et d'accroissement politique qui ne peut manquer de décroître, quelle que soit l'ambition ou la puissance de ceux qui y dominent. Paris, sorti d'une crise qui a ébranlé la société jusque dans ses racines, reprend chaque jour une force intrinseque, si l'on peut se servir de cette expression, que la plus rebelle incrédulité ne peut s'empêcher de regarder comme le signe d'une prospérité croissante.

L'intérêt constant qui attire à Paris les étrangers de toutes les nations, et sur-tout ceux qui éprouvent de l'attrait pour les arts et les agrémens de la société, doit en même tems donner du prix, à leurs yeux, aux ouvrages qui ont pour objet de le faire connaître.

Un grand nombre ont été publiés de tout tems dans cette vue; mais tous n'ont pas rempli leur but avec un égal succès. Nous ne nous occuperons pas à les faire connaître; il suffit de dire que parmi ceux qui ont précédé la révolution, les ouvrages de M. Dulaure, et, antérieurement, de Piganiol de la Force, sont les plus généralement estimés, ou au moins ceux, le dernier sur-tout, qui ont fourni aux autres auteurs le fond de leur travail.

Mais les augmentations, les embellissemens de Paris, les riches monumens, et les établissemens qui s'y sont formés depuis la révolution, rendaient inutiles la plupart des livres imprimés avant cette époque; ceux de l'année passée n'offrent déjà plus le tableau des objets qui intéressent aujourd'hui l'instruction ou les goûts du voyageur,

Un nouveau Tableau de Paris devenait donc utile; c'est ce qu'a entrepris l'auteur du *Panorama* que nous annonçons. Le titre de cet ouvrage fait connaître que l'on a eu pour objet d'offrir le coup-d'œil général et les détails de la ville et de ses riches et brillans environs.

L'exposé rapide de l'origine et des accroissemens de Paris, qui précede le corps de l'ouvrage, offre des faits que sans doute on connaît déjà, mais qu'on aime toujours à retrouver dans un livre de la nature de celui-ci.

C'est dans la nuit des tems que se perd la naissance de Paris; l'étymologie de son nom n'est pas même bien connue. Cependant, à travers les opinions des historiens, on voit, dit M. Bailleul, que Lutece ou *Lutetia*, nom latin de Paris, dérive du mot *Lutum*, qui signifie *boue*, à cause de sa situation dans un terrein marécageux.

M. de Saint-Foix en rapporte une autre étymologie. On prétend, dit-il, que dans la langue celtique, *Luth* signifie rivière; *tonez*, au milieu, et *y*, une habitation; et qu'ainsi le nom de Lutece ou *Lutetia* venait de *Luthonesy*, habitation au milieu de la rivière, parce qu'en effet cette ville fut originairement bâtie et concentrée dans la partie appelée aujourd'hui l'île Notre-Dame ou du Palais.

Quant au mot Paris, on le fait dériver de *Para-Isis*, près ou aux environs d'Isis, nom qui lui fut donné par les Romains lorsqu'ils pénétrèrent dans les Gaules, parce que la déesse Isis y était adorée.

César s'étant rendu maître de Lutece après avoir éprouvé une vigoureuse résistance de la part de ses habitans, choisit cette ville pour sa capitale. Ce prince en trouva le séjour si agréable, qu'il y transféra le conseil ou assemblée générale des Gaules. Les Romains y restèrent pendant 504 ans; ce fut un des derniers postes d'où ils furent chassés par les Francs, nos ancêtres, en l'an 452 de l'ère chrétienne.

On adorait dans les Gaules les mêmes divinités qu'à Rome, mais sous des noms différens. Les Parisiens avaient trois temples près de leur ville; le premier dédié à leur déesse tutélaire, Cérès ou Isis, dans le lieu où sont aujourd'hui les restes de l'abbaye de Saint-Germain-des Prés, faubourg Saint-Germain; le second à Mithra, ou Mercure, sur le Mont-Leucotitius, qui est aujourd'hui le faubourg Saint-Jacques; et le troisième à Heus ou Mars, dans un bois sur la montagne qui en portait le nom, et qui est aujourd'hui Montmartre. Il y avait aussi un second temple d'Isis à Issi, près Paris, qui en a tiré son nom.

Les Romains ne changerent en rien la religion des Gaulois; mais plus doux et plus sages que ces derniers, ils leur interdirent les sacrifices humains qui entraient dans le système religieux des Druides, princes, prêtres et ministres chez ces peuples à demi barbares.

Ce ne fut que vers le milieu du 3e siècle que les Parisiens se firent chrétiens.

L'an 358, Julien, nommé gouverneur des Gaules par l'empereur Constantin, dont il était parent, vint s'établir à Paris. Les légions qu'il commandait l'y proclamerent empereur l'an 360, et la mort de Constantin lui laissa le trône libre.

Il avait une maison de campagne dehors la ville, où il fit construire des bains qui porterent le nom de *Thermes de Julien*; on en voit encore les restes dans une maison rue de la Harpe, à *la Croix de-Fer*.

Un siècle après, les Francs firent la conquête des Gaules sur les Romains; Merovée, le troisième de leurs rois, s'empara de Paris en 451, et en chassa Aëtius, dernier gouverneur des Romains; enfin Clovis, après avoir achevé la conquête des Gaules, déclara Paris la capitale de ses Etats en 508.

Dès le tems où cette ville était sous la puissance romaine, elle avait déjà reçu quelqu'aggrandissement. Ce fut César qui la fit entourer de murailles et fortifier de tours de distance en distance, au-delà de l'Isle-Notre-Dame qui la contenait. Ces fortifications subsistaient encore en 884, lorsque les Normands assiégerent Paris.

Julien et les autres gouverneurs pour les Romains, aggrandirent suffisamment la ville par des édifices qu'ils firent construire au-delà de son enceinte, et par la population qui s'accrut aux environs. Mais les ravages des Francs, les désordres qui suivirent la conquête retarderent les progrès de son accroissement; sous Dagobert, en l'an 640, l'église de Saint-Paul, que fit construire ce prince, était encore au-delà des murs de Paris.

Au commencement du regne de Philippe Auguste, c'est-à-dire en 1180, Paris était ainsi distribué: une petite ville composée de deux parties, l'une renfermée dans l'île de la Seine, ou île Notre-Dame, et qui prit et retint le nom de *Cité*; l'autre bâtie sur le bord de la riviere, du côté du nord, que l'on nomma *la Ville*, parce qu'elle occupait une plus grande étendue; cinq autres îles, deux au levant, qui étaient alors en prés, et deux au couchant, en jardins et vignes; ce sont aujourd'hui les îles Louvier et Saint-Louis; l'île du Palais, composée de deux parties séparées par un bras de la Seine, et qui furent réunies pour former la place Dauphine, et enfin l'île des Cygnes, réunie aussi depuis quelques années, au rivage.

Philippe Auguste forma le dessein de réunir ensemble ces diverses parties et de les entourer de murailles. L'occasion du voyage de la Terre-Sainte, qu'il entreprit en 1190, lui parut favorable pour persuader aux Parisiens, sous prétexte de leur propre sûreté, d'entreprendre cette clôture. Le roi, pour soutenir cette dépense, aliéna à la ville les péages et autres droits domaniaux dont elle a joui jusqu'en 1638. Ce travail dura vingt ans.

Les guerres de 1356, contre les Anglais, firent penser à la sûreté de la capitale; on prit le parti de l'entourer de fossés et contre-fossés. Ceux du côté de l'Université furent creusés au pied du mur de l'ancienne enceinte, sans y comprendre les faubourgs, qui étaient peu de chose.

Il n'en fut pas de même du côté de la ville. On renferma une partie des faubourgs dans l'enceinte des fortifications. Charles V, régent du royaume, entreprit, en 1367, d'accompagner ces fossés, de murs du côté de la ville, ce qui donna lieu à la troisième enceinte que nécessita l'aggrandissement progressif de Paris.

Une enceinte nouvelle fut formée sous Henri II, du côté du midi; l'on y renferma les faubourgs: enfin, sous Louis XIII et Louis XIV, Paris fut aggrandi, embelli, et de magnifiques monumens construits dans son enceinte. On ne doit point oublier que ce fut en partie au génie de Colbert, qu'une grande partie des monumens publics durent leur existence: ce ministre aimait les arts, et singuliérement tous ceux qui pouvaient contribuer à leur perfection. On abattit les murs, les courtines, les bastions; on construisit de belles promenades, de beaux édifices, les boulevards, le jardin des Tuileries, la place Vendôme, celle des Victoires, et Paris dès-lors devint une des plus belles capitales de l'Europe par son luxe, et la première par sa politesse, le nombre et le mérite des gens de lettres qui y faisaient l'agrément de la société.

Le palais des Tuileries, aujourd'hui le palais impérial, fut augmenté et embelli sous Louis XIV.

La duchesse d'Angoulême, mere de François Ier, qui habitait le palais des Tournelles, en ayant trouvé l'air mauvais, était venue loger dans l'hôtel de Neuville, secrétaire des finances. Cet hôtel occupait à peu près la place où sont aujourd'hui les Tuileries; le roi en fit l'acquisition, et Catherine de Medicis le dota, en 1564, à faire son palais. Henri IV l'aggrandit, et fit commencer, en 1600, la grande galerie qui le joint au Louvre. Il fut occupé par la cour jusqu'au jour où Louis XIV prit possession du château de Versailles. Depuis cette époque il paraissait en quelque sorte abandonné et avait éprouvé de nombreuses dégradations par le laps de tems et les événemens qui s'y étaient passés.

Il a été réparé, embelli, aggrandi, orné d'une d'une superbe place; et il faut être habitué à une si grande magnificence pour ne pas en être étonné; le palais impérial est, de l'aveu de tous les hommes de goût, un des plus beaux, et le mieux situé peut-être, de tous ceux que l'on peut lui comparer en Europe.

Le Louvre qui semble ne former qu'un seul palais avec les Tuileries, et que le Gouvernement a consacré aux arts, est un superbe édifice commenté en 1528 sous François Ier, et continué successivement par Henri II et Charles IX.

Originairement le Louvre était un château situé hors de Paris, et qui ne s'y trouva enclos que par l'enceinte commencée sous Charles VI en 1382; mais ni ce prince, ni ses successeurs n'en firent leur demeure ordinaire; ils le laisserent pour les monarques étrangers qui venaient à Paris. Mais Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII l'habiterent le Louvre, construit sur l'ancien, et y firent des embellissemens.

Le Palais du Luxembourg est un autre monument d'architecture remarquable par sa beauté. Il fut construit en 1615 par ordre de Marie de Médicis, sur les dessins de Desbrosses.

Nous ne quitterons pas cet extrait du Panorama de Paris, sans dire un mot de l'Hôtel des Invalides, monument qui honore la civilisation de l'Europe et le cœur du héros qui en conçut le premier le projet, de Henri IV; il fut bâti en 1671.

Le livre que nous annonçons fait très-bien connaître Paris et ses établissemens; nous n'avons pu en parcourir que quelques-uns, quoiqu'ils méritent presque tous une égale attention.

PEUCHET.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Rondonneau, imprimeur-libraire, propriétaire de l'établissement connu sous le titre de *Dépôt des lois*, établissement consacré dès son origine, comme il l'est encore aujourd'hui, à la publication des actes formant la législation nationale, a saisi l'occasion que lui offrait le séjour à Paris de MM. les députés au couronnement, et des étrangers que cette solennité y attire, pour donner aux collections précieuses qu'il possede en législation, en jurisprudence et en matériaux pour l'histoire de la révolution, un développement qu'elles reçoivent des dispositions de son nouveau local.

Quatre salles sont préparées à cet effet. Une décoration, hommage d'un citoyen ami de son pays, à celui qui en est le libérateur, se retrou-

(1) Deux volumes petit in-12, chez M. Bailleul, au bureau du *Journal de Commerce*, rue Neuve-Grange-Batelière, nº 3.

rgent, et le chef glorieux, les inscriptions, les tableaux dont cette décoration se compose, rappellent les événemens et les actes que les fastes militaires et les annales de la législation de cette époque, transmettront à la postérité.

Nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard; nous nous bornons à indiquer sommairement l'intention du propriétaire de cet utile établissement, et à désigner l'établissement lui-même à l'attention de ceux pour lesquels il a été particulièrement préparé.

La premiere salle est destinée à la lecture des papiers-nouvelles.

La seconde à la collection des rapports, discours, opinions et écrits divers, publiés sous les auspices des diverses assemblées nationales depuis 1789, où auxquels les événemens qui se sont succédés, ont donné lieu à la collection du Moniteur, du Logographe, du Journal des Débats, à celle de l'Encyclopédie et d'un choix de bons ouvrages d'histoire, littérature, sciences et arts, etc. etc.

La troisieme salle renferme une bibliotheque de législation et de jurisprudence, tant ancienne que moderne.

La quatrieme et cinquieme salle forment le magasin de vente, contenant tous les objets du fonds de l'établissement.

Le sallon des conférences est particulierement destiné à l'exposition de tableaux, gravures, sculptures et objets d'art que des artistes d'un talent reconnu y ont déposé.

Les conditions de la souscription pour l'entrée journaliere au dépôt dont il s'agit, sont detaillées au Prospectus qui se délivre au lieu même où le dépôt est établi, rue Saint-Honoré, hôtel de Boulogne, près St. Roch,

BEAUX-ARTS.

Empreintes de médailles grecques et romaines, de M. Mionnet.

Cette collection, qui montait à 1500, est actuellement de 20.000; elle n'est plus susceptible que d'une légere augmentation, et le catalogue sera très incessamment à l'impression. On peut dans ce moment se procurer, en outre des empreintes déjà décrites, les médailles suivantes:

1°. Un supplément aux peuples, villes et rois;

2°. Les familles romaines; or, argent, et bronze;

3°. Impériales; or et argent;

4°. Impériales, en médaillons d'or, d'argent et de bronze;

5°. Impériales; grand, moyen, et petit bronze.

Les personnes qui voudront acquérir cette collection, en totalité ou en partie, s'adresseront directement à M. Mionnet, rue des Petits-Champs, n° 46, au coin de la rue de la Loi sans avoir égard au domicile qu'il avait précédemment indiqué sur son catalogue.

On voudra bien affranchir les lettres.

LIBRAIRIE.

Calixte-Volland, libraire, quai des Augustins, n° 25, à Paris, vient de mettre en vente la premiere livraison des Portraits des Hommes illustres du siècle de Louis XIII et Louis XIV, dessinés d'après nature, et gravés par Edelink, Lubin et et Van-Schuppen, contenant les dix portraits in-f°. du cardinal de Richelieu, de Godeau, évêque de Vence, du cardinal de Betulle, de Senault, général de l'Oratoire; Sponde, évêque de Pamiers; Thomassin, de l'Oratoire; Marca, archevêque de Paris; Sirmond, jésuite; Camus, évêque de Bellay; Petau, jésuite: accompagnée d'une courte notice.

Prix pour les souscripteurs, 4 fr.; franc de port par la poste, 5 fr. Ceux qui ne souscriront pas paieront la livraison 7 fr. 50 c. On donnera en souscrivant 4 fr.. qui seront imputés pour le paiement de la derniere livraison.

Cet ouvrage, qui aura dix livraisons, contiendra 108 portraits in-fol., paraîtra le 25 de chaque mois, sera complet dans dix, et se vendra 40 fr. pour MM. les souscripteurs, et 75 fr. pour ceux qui n'auront pas souscrit.

MM. les souscripteurs ne paieront donc que 40 cent. les portraits de Racine, Corneille, Senteuil, Pascal, Poussin, Mignard, Colbert, Sully, Luxembourg, Condé, Turenne, etc.; de plus, deux planches in-fol. contenant 40 portraits des personnages les plus illustres, du 18 et 19e siècles, tels que Malherbes, Bailly, Hoche, Desaix; enfin de ceux dont la patrie s'honorera toujours, leur seront délivrés *gratis* à la 10e livraison.

LIVRES DIVERS.

Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec désignation des lieux où on les a découvertes; par M. J. de Bast, chanoine de la cathédrale de St. Bavon, et recteur de l'église St. Nicolas à Gand.

Prix 3 fr. pour Paris, et 4 fr. franc de port.

A Gand, chez A. B. Stéven; et à Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille, n° 703, ancien hôtel Lauraguais.

Cornelius Nepos français, ou *Notices historiques* sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la révolution; par A. Châteauneuf. — Prix des trois volumes, 4 fr. 50 cent.; et 5 fr. par la poste.

A Paris, chez l'auteur, rue Neuve-des-Bons-Enfans, n° 16, vis-à-vis le jardin de Penthievre, chez tous les directeurs des postes et les principaux libraires de Paris, des départemens et de l'étranger.

Le volume qui vient de paraître, contient des Notices sur MM. les généraux Beurnonville, Marceau, Ney, Reynier, Baraguey-d'Hilliers, Debelle, le colonel Franceski, Garnier jeune marin, et des Traits militaires.

Notes et additions aux trois premieres sections du Traité de navigation de Bezout; par le citoyen Antoine Reboul, ci-devant professeur de mathématiques, de physique et d'astronomie à l'Ecole militaire de Sorèze, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, et professeur de physique au Muséum de la même ville.

A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n° 71. An 12. — 1804.

Dissertation sur les élémens de la langue française, contenant les définitions des différentes parties du discours avec des développemens nouveaux, notamment sur le pronom, le participe et les mots indéclinables, et servant de base à un ouvrage destiné aux écoles; qui a pour titre: *Elémens raisonnés de la langue française*; par Gl. Gaillard. Prix 1 fr. 25 centimes.

A Paris, chez Goujon, fils, rue Taranne, n° 737; Debray, rue Saint-Honoré, près la Barriere des Sergens; et chez l'auteur, rue Rousselet, n° 935.

Jeu de cartes mythologiques, contenant un Abrégé élémentaire de la fable, orné des figures et des attributs des Dieux, à l'usage de la jeunesse des deux sexes, et pour servir de suite aux jeux de cartes historiques de l'Histoire romaine, l'Histoire de la monarchie française, l'Histoire grecque et ancienne, qui ont déjà été publiés par E. J.

Prix, 1 fr. 50 c.; *idem*, dans un étui élégant, 2 francs.

A Paris, chez Mérigot, libraire, quai de l'Ecole, n° 15; Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 42; Batilliot jeune, libraire, rue Hautefeuille.

A Lille, chez Vanackere, libraire-éditeur.

L'Improvisateur Français, par S.... (de l'Oise). Tome IX. Prix 3 fr., et 4 fr. franc de port; les neuf volumes ensemble 27 fr., et 36 fr. franc de port. En papier fin satiné, 25 cent. de plus par volume.

En tête de ce volume est un avis signé de l'éditeur, qu'il convient de rendre public; nous le rapportons ici littéralement:

Le nombre des volumes qui doivent composer cet ouvrage, est aujourd'hui calculé, et demeure fixé, en comprenant tout l'alphabet, à 21. On offre, et on délivrera à ceux qui souscriront pour l'édition entiere, la promesse par écrit de l'éditeur (Goujon de la Somme), de fournir, en cas que le nombre excede 21, les volumes excédans, *gratis*.

La souscription qui n'a d'autre objet que d'assurer cette garantie, ne nécessitera aucune avance.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	55	55 1/4
—— courant	57	57 1/4
Londres	24 fr. 80 c.	24 fr. 60 c.
Hambourg	191 1/4	187 1/4 c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 40 c.	14 fr. 20 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 71 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 20 c.
Naples		
Milan	71 18s 9d p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle	pair.	1 1/4 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.

CHANGES.

Lyon	pair à 20 j.	1 1/4 p.
Marseille	pair à 30 j.	1 1/8 p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 1/4 p.
Montpellier	1/4 p. à 15 j.	
Genève		160 1/4
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	59 fr.	5 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13	56 fr.	60 c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Coupures	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la Banque de France	1145 fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre - Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj. le Préjugé à la mode, et les Deux Pages. Mlle Contat jouera dans les deux pieces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 5e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les Deux Journées, et Ma Tante Aurore.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, Scarron, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représent. du Désastre de Lisbonne.

Théâtre de Moliere. (Opéra-comique et Vaudeville.)
.....

Théâtre du Marais. Au bénéfice de M. Barsy, une repr. de la Mort d'Abel, et Misantropie et Repentir.

Théâtre de la Cité. Le Tartuffe, une Matinée de la place Maubert, vaud. pois., et Rose et Colas, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Auj. Redoute. — Dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts. — Samedi 3 frimaire, la 2e représentation des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc. par M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 62. *Vendredi, 2 frimaire an 13 de la République* (23 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 26 octobre (*4 brumaire.*)

Les Serviens irrités de la conduite violente que les Kersales ont tenue envers Bekir-Pacha, se sont rassemblés de nouveau (d'après la demande de celui-ci) sous les ordres de leurs commandans de districts. Ils occupent maintenant les villages aux environs de Belgrade, et arrêtent tous les transports de vivres destinés pour cette ville. Ces mesures de vigueur paraissent avoir engagé les Kersales à montrer des dispositions plus pacifiques.

On vient d'être informé que ces derniers ont rendu la liberté à Bekir-Pacha, et que ce plénipotentiaire de la Porte est parti inopinément de Belgrade. Il est arrivé de Constantinople, pour le remplacer, un autre pacha qui est porteur d'un nouveau firman du grand-seigneur, et dont on ignore le contenu. Les Serviens sont très-irrités du départ secret de Bekir-Pacha, et l'on craint que les hostilités ne recommencent sous peu. Deux mille Turcs bien armés suivent, dit-on, de près le nouveau pacha.

Suivant les nouvelles de la Bosnie, les Monténégrins ont fait une irruption dans cette province, et se portent sur Novi; on croit que leur projet est de se réunir au corps des insurgés Serviens, campé sur les frontières de la Bosnie, et de marcher ensuite de concert sur Belgrade.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 16 novembre (*25 brumaire.*)

Les protestans du duché de Berg viennent d'obtenir pleine liberté d'exercer leurs métiers et tous les genres d'industrie les jours de-fêtes catholiques, conformément à la liberté que le gouvernement bavarois en avait déjà laissée dans quelques districts de ce duché.

INTÉRIEUR.

Nancy, le 24 brumaire.

M. d'Osmond, notre évêque, communique à tous les cœurs le zele ardent qui l'anime, pour la restauration des établissemens pieux et de charité. Les citoyens secondent, à l'envi, ses dispositions, et s'empressent de concourir à l'accomplissement de ses plans réparateurs.

Déjà, par les soins de ce vertueux prélat, nous avons vu se réunir et rendues à leurs utiles fonctions les sœurs de charité, connues à Nancy sous le nom de *Waltelottes*. Ces pieuses filles se consacrent au soulagement des malades et à l'instruction des enfans des indigens. Une somme de 12,000 fr. a été procurée pour leur établissement, par la charité des fideles.

Précédemment un don de quinze mille fr. avait été fait en faveur du séminaire. Un ancien militaire, distingué depuis long-tems par sa bienfaisance et des qualités éminentes, M. de Malartic, autrefois major de place à Nancy, vient encore de déposer entre les mains de M. l'évêque, cinquante mille fr., pour la premiere dotation du même établissement. Cette maison est en état aujourd'hui de recevoir les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique.

D'un autre côté, les hospices reçoivent des dons abondans. Le bien s'opere promptement sous un EMPEREUR qui donne l'exemple, et avec un clergé qui jouit du respect des peuples.

Paris, le 1er frimiaire.

Au Palais de Saint-Cloud, le 29 brumaire an 13.

Message au Corps-Législatif.

Législateurs,

L'EMPEREUR, vu le message en date du 1er germinal an 12, par lequel le Cors-Législatif, conformément aux art. IX et X de l'acte des constitutions de l'Empire, du 28 frimaire an 12, présente MM. Fontanes, Ramond, Labure et Duranteau comme candidats pour la présidence,

Nomme M. Fontanes président du Corps-Législatif.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Mardi 29 brumaire, S. M. l'Impératrice a reçu à 3 heures, à Saint-Cloud, le corps diplomatique, les ambassadrices, les femmes des ministres envoyés, et messieurs les étrangers qui avaient été présentés, dimandre dernier, à S. M. l'EMPEREUR.

Dans cette même audience, madame la marquise de Santa-Cruz, et madame la marquise de Montehermoso, ont été présentées à l'Impératrice par madame de la Rochefoucauld, ainsi que madame la baronne de Knobelsdorff, madame Van-der-Goes, madame Castella de Berlens, et madame Saladin, génevoise.

A l'article sur la présentation diplomatique qui a été faite dimanche dernier à S. M. l'EMPEREUR d'une députation luquoise, chargée de le féliciter sur son avénement au trône, et composée de son excellence M. Belluomini, ministre plénipotentiaire de la république de Lucques, et de M. Giorgini, il a été omis de dire que ce dernier est membre du gouvernement de Lucques.

Il s'est glissé, à l'article des autres présentations, deux fautes d'impression à corriger. Au lieu de Armstrom, *lisez* Armstrong; au lieu de Pappenhuin, *lisez* Pappenheim.

La *coupe*, dite *de Ptolémée*, faisant partie du vol fait à la Bibliotheque Impériale, vient d'être retrouvée enfouie dans un jardin à Rozoi-sur-Serre. Elle est dépouillée du pied de vermeil et des diamans qui l'ornaient. Cela seul avait tenté la cupidité des voleurs, trop ignorans sans doute pour apprécier le monument dont ils s'étaient emparés.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE LYON, du 29 brumaire an 13.

57. 30. 1. 21. 59.

ACADÉMIE DE LEGISLATION.

Les nouvelles fonctions que le Gouvernement vient de confier à M. Perreau, comme l'un des inspecteurs-généraux des écoles de droit, ne lui permettront pas de continuer à professer à l'académie de législation; le directeur s'empressera de faire connaître son successeur dès qu'il aura été agréé par la commission de l'académie.

MÉDECINE.

Observations sur un moyen nouveau de guérir l'épilepsie, par M. Alphonse Leroy, ancien docteur régent de la faculté et professeur à l'Ecole de médecine de Paris.

Une partie de mes travaux ayant été dirigée vers l'art de conserver, de fortifier et de guérir les enfans, je me suis occupé d'une maladie très-fréquente chez eux dans le nord de l'Europe: je veux parler de l'épilepsie.

En Russie, en Danemarck, en Suede, on compte chaque année, sur-tout parmi le peuple, des milliers d'enfans épileptiques, et qui le sont devenus au sein de leurs nourrices.

Je crois que, dans le nord, cette maladie est due à l'effet du lait des nourrices sur les enfans, lorsqu'elles usent ou même abusent de l'eau-de-vie de grains que l'on fait dans ces climats avec le seigle récent. Cette eau-de-vie, plus que celle faite avec le vin, est propre à faire naître l'épilepsie, comme on le verra ci-après, et l'usage de l'eau-de-vie est plus fréquent parmi les peuples septentrionaux que chez ceux d'un climat plus tempéré. Le défaut de transpiration vers le Nord peut concourir encore à retenir dans l'économie le principe gazeux qui produit cette terrible maladie.

Les fermentations récentes ainsi que les esprits que l'on en distille, contiennent, comme les grains nouvellement recueillis, un méphitisme funeste qui se dissipe ou se combine à mesure que ces grains et ces boissons vieillissent. Le pain même fait avec des grains récens et recueillis dans des années humides, n'a que trop souvent occasionné, par ce méphitisme, des maladies épidémiques. La suette qui eut lieu en France, le prouva en 1742.

Pour faire l'eau-de-vie de grains, on se sert autant que l'on peut des seigles récens, parce qu'ils donnent plus de spiritueux. C'est ainsi que pour avoir plus d'eau-de-vie on emploie les vins nouveaux. Mais ces fermentations récentes contiennent un méphitisme, sur-tout celle de grains. — Ce méphitisme peut des nourrices passer aux enfans, et leur donner l'épilepsie.

J'ai eu occasion, dans une manufacture d'eau-de-vie de seigle, de voir trois hommes forts et bien portans, devenus épileptiques pour avoir bu plusieurs fois, jusqu'à l'ivresse, de cette eau-de-vie, lorsqu'on la distillait. Je pense donc que cette eau-de-vie, dans le Nord, fournit au lait des nourrices un gaz qui se transmet aux enfans et détermine chez eux l'épilepsie.

Mais chez les adultes ce sont encore d'autres causes. J'ai observé souvent qu'une maladie vénérienne ancienne et la galle pouvaient dégénérer en épilepsie.

Je puis assurer avoir guéri beaucoup d'enfans devenus épileptiques par une foule de causes différentes de celles auxquelles je l'attribue dans le Nord. J'ai guéri aussi beaucoup d'individus aux approches de la puberté, plus rarement des adultes, jusques à 45 ans, et aucun dans un âge avancé.

J'ai recueilli sur cette maladie un grand nombre d'observations; j'ai rassemblé une infinité de faits bien constatés, et en abdiquant tout préjugé, je n'ai négligé aucun des moyens empyriques, même les plus bisares, et j'ai tâché de les rendre rationels et théoriques.

J'ai conféré de cette maladie avec plusieurs de mes collegues, et je me suis éclairé par leurs observations.

Un jour que j'en conférais avec le Nestor de la chirurgie française, M. Sabatier, il me parla d'une pierre verte qui avait guéri des épileptiques. Il m'annonça que je trouverais à cet égard quelque chose dans l'histoire de l'Académie royale des sciences: il me rapporta ce que je vais énoncer ci-après.

Je courus à ce précieux recueil, et j'appris qu'en 1721, M. de Mairan avait écrit à M. d'Hauterive, procureur-général au conseil de la Martinique, pour avoir quelques renseignemens sur divers objets, spécialement sur une guérison de l'épilepsie faite par des sauvages. Il le priait de s'en éclaircir exactement pour l'Académie. Je vais rapporter les paroles de l'historien de l'académie, page 18, année 1724:

« Les sauvages auportent quelquefois de la Terre-» Ferme ou de la riviere de l'Orenoque une pierre » verte qui est un remede étonnant contre le mal » caduc. Il n'en faut que la grosseur d'une tête » d'épingle; mais il y a deux menieres de s'en » servir: on la porte dans une bague percée en » dessous, de sorte que la pierre touche la chair; » cela suffit: ou bien on la fait entrer par une » légere incision entre cuir et chair. Dans quelque » partie du corps que ce soit, elle exerce tou-» jours sa vertu. M. d'Hauterive a vu l'expérience » de la pierre appliquée de cette seconde maniere » à une personne sujette au mal caduc, et qui, » depuis quinze ans, n'a eu aucune attaque. » M. d'Hauterive en a un petit morceau en une » bague, qu'il garde pour en secourir quelqu'un » dans l'occasion. »

Ces faits extraordinaires m'ont été confirmés par ce que m'a dit d'à-peu-près semblable M. Sabatier, et par une expérience que je rapporterai ci-après. M. Sabatier m'a rapporté que M. le Lievre, qui a connu et qui avait fait une grande fortune à la vente de son baume, dont la composition est aujourd'hui connue, avait eu deux ou trois de ces pierres qui avaient été appliquées avec le même succès, et que la troisieme lui fut demandée pour un illustre étranger, qui fut guéri comme les autres.

Plein de ces observations singulieres, rapportées par l'historien de l'Académie des sciences et par un savant aussi distingué que M. Sabatier, j'ai fait une étude de toutes les pierres vertes qu'on trouve dans le lit des rivieres occidentales. j'en ai demandé de tous côtés, et enfin je crois avoir obtenu assez de pierres vertes de l'Orenoque pour faire un assez grand nombre d'expériences. Je vais offrir une observation qui prouvera que ce moyen extraordinaire mérite une attention que son merveilleux semble écarter.

Depuis bientôt trois ans j'ai donné, par des consultations fréquentes, mes soins conjointement avec le docteur Sentex, un de mes plus anciens éleves, médecin alors à Provins, et à présent à Meaux, à M....., âgé de 27 à 28 ans, devenu épileptique par suite des fatigues de la guerre et de maladies acquises aux armées. Ce malade était en un état déplorable; il avait des rechûtes d'épilepsie jusqu'à plusieurs fois par jour, sur-tout par les tems humides et vers la pleine lune. Par des

remedes assidus, nous sommes parvenus à diminuer la violence et la fréquence de ces accès. J'ai employé beaucoup de remedes anti-épileptiques. Le moxa appliqué sur diverses parties du corps, sur la tête, et sur les lieux d'où partait la vapeur épileptique, a le plus réduit la maladie. Le malade s'est prêté avec une grande résignation à toutes ces opérations. Mais néanmoins chaque mois, aux approches de la pleine lune, il avait encore un ou deux accès, sur-tout pendant la nuit. Vers le milieu de prairial dernier, je lui proposai une incision à la partie moyenne et interne du bras droit, pour y placer une de mes petites pierres vertes. Il y consentit, et voici quel en a été l'effet : depuis bientôt sept mois il n'a plus éprouvé d'accès. Je dis sept mois, parce qu'il y avait près de six semaines qu'il n'en avait eu, et qu'il était près d'en éprouver un très-fort, comme on le verra ci-après. Il vint à Paris il y a quelque tems ; mais ne m'ayant pas trouvé, il rendit compte à mon fils du succès merveilleux de ce moyen. Je lui ai fait écrire pour lui demander compte de son état, et voici sa réponse, dont je peux offrir l'original :

« Je ne puis répondre avec autant de détail que je le desirerais à la lettre que vient de m'écrire M. votre fils, étant dans ce moment chargé d'un travail dont l'assiduité influe même sur ma santé et ne me permet pas de vous exprimer mes idées comme je le desirerais pour seconder le zele avec lequel vous cherchez à soulager l'humanité. Au premier moment de relâche, j'en profiterai pour aller vous voir et vous exprimer de vive voix ce que j'ai ressenti depuis l'application de cette pierre.

» Il y avait six semaines que je n'avais eu d'attaque lorsque vous me fites l'incision au bras et que vous m'apposâtes la petite pierre, je ressentais à cette époque des mal-aises qui me faisaient craindre une prochaine attaque, et j'attribue à l'opération que vous me fites l'exemption de cette attaque. Je vous ai instruit dans le tems de l'impossibilité où j'ai été de faire rester la petite pierre que vous m'aviez apposée sous la peau, qui est refermée. Depuis j'ai toujours laissé cette pierre appliquée au même endroit, par le moyen du petit emplâtre de poix.

» Depuis le moment de son application, dont vous avez la date, je n'ai pas eu de véritable attaque j'ai seulement eu assez souvent des avant-coureurs, des mal-aises. Entre autres, un jour dans la nuit mon bras s'est paralysé un instant, ce qui m'annonçait une attaque complete, d'autant que ma tête se prenait aussi ; mais il me survint une sueur abondante, qui est le point où se terminent mes attaques, et je n'eus point de convulsions. Depuis ce tems je suis livré à un travail sédentaire qui me fatigue beaucoup, j'éprouve des malaises, des avant-coureurs dont j'appréhende toujours les suites, mais je n'ai point de véritable attaque. J'espere toujours beaucoup de vos conseils ; obligez-moi de m'écrire ce que vous croyez nécessaire que je fasse en attendant que j'aie le plaisir de vous voir.

» Je vous prie d'agréer la reconnaissance et l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être. »

Cette pierre n'est à présent qu'appliquée sur la peau, et je pense que le malade n'éprouverait pas les accidens légers qui se manifestent, si elle était dans une incision plus profonde. Le principe de l'épilepsie semble exister encore, mais ne pouvoir se manifester.

Qu'on ne croie pas que ce soit l'effet d'un cautere ; le malade en portait un sans être soulagé.

Je me propose une suite d'autres observations ; je tâcherai d'expliquer ce phénomene en apparence merveilleux. Je crois que la nature de la pierre, sa forme et le lieu où elle doit être placée est important. Je ne crois pas que ce moyen singulier doive faire négliger une méthode rationelle, mais je le crois très-propre à la seconder, et je crois que des remedes appropriés détruiront même les avant-coureurs des attaques.

J'entrevois déjà les mille et une objections que l'on va faire ; mais le fait existe. Je donnerai suite à mon travail sur l'épilepsie, et j'en rendrai compte dans un ouvrage, ainsi que des observations ultérieures que je ferai sur l'effet de cette pierre.

ALPHONSE LEROY.

HISTOIRE. — BEAUX-ARTS.

Histoire des Empereurs romains, représentée par figures, accompagnées d'un Précis historique; par M. Mirys.

Le grand intérêt que présente l'histoire romaine, les grandes époques et les hommes célebres qu'elle rappelle à notre souvenir, rendent son étude indispensable à la jeunesse. Pour lui faire trouver cette étude plus facile et plus attrayante, pour lui en graver plus profondément les principaux faits dans la mémoire, on sait qu'il n'y a pas de plus sûr moyen que celui des tableaux ; aussi Locke, dans son excellent Traité de l'éducation, recommande-t-il d'orner de figures les livres destinés à l'éducation des enfans.

Les estampes de la collection que nous annonçons, gravées par les plus habiles artistes, font suite à celles de l'Histoire de la République romaine du même auteur, ouvrage entièrement terminé. La composition en est riche, les effets piquans ; en général les sujets en sont bien choisis. On peut juger par l'Histoire de la République ce que sera celle des Empereurs, puisque les 15 cahiers que contient ce premier ouvrage, sont tous exécutés avec le même soin, depuis le premier jusqu'au dernier ; tant pour le dessin que pour la gravure. Nommer MM. Delaunay, Deghendt, Baquoy, Lingée, etc. qui ont gravé une partie des estampes de cette collection, c'est assez en faire l'éloge.

La maniere de M. Mirys, noble et grandiose, est éloignée de ce genre mesquin, qui a caractérisé si long-tems les dessins destinés à orner les livres. Ses compositions, quoique renfermées dans un assez petit espace, ont l'air grandes, parce qu'elles sont traitées dans le véritable genre de l'histoire. Cependant la sévérité de leur style ne nuit point au précieux fini des gravures, qui sont exécutées d'une maniere agréable, et produisent un effet harmonieux.

L'Histoire des empereurs romains sera composée de dix livraisons de douze estampes chacune, imprimées sur papier vélin.

Le prix de chaque livraison est de 18 fr. Il en paraîtra une tous les trois mois.

On trouve ces deux ouvrages chez l'auteur, rue des Postes, n° 6. PONCE.

BANQUE TERRITORIALE.

AVIS.

Les propriétaires d'*actions au porteur*, de la Banque territoriale, sont prévenus qu'en raison de l'impossibilité de les connaître par leurs noms et domiciles, ils ont été assignés *a cri public*, conformément à l'article 9, du titre 2, de l'ordonnance de 1667, à la requête du directeur-général de cette Banque, suivant exploit de Masson fils huissier, du 29 brumaire an 13, à comparoir le vendredi 9 frimaire prochain, au tribunal de commerce, séant à Paris, heure d'audience, et autres jours d'audience subséquens auxquels la cause pourrait être continuée et rappellée, pour d'après semblable demande formée à domicile, contre les sociétaires de ladite Banque, voir statuer, sur les mesures et dispositions, relatives à sa liquidation, lesquelles sont énoncées dans l'exploit précité, dont un double signé de l'huissier susdit, est déposé au greffe dudit tribunal, afin que tous les actionnaires puissent à leur gré en prendre connaissance, et ne puissent l'ignorer.

COURS.

M. Libes, professeur au Lycée Charlemagne, ouvrira, le 5 frimaire prochain, un Cours d'électricité en douze leçons, dont plusieurs seront consacrées à faire et à expliquer des expériences nouvelles qui n'ont pas encore été publiées.

Ce Cours aura lieu dans le local des séances de la Société galvanique, hôtel d'Aligre, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 12, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à midi.

Les cartes d'entrée se distribuent chez M. Libes, au Lycée Charlemagne.

M. Tremery ouvrira un Cours de Physique expérimentale et théorique, mercredi 7 frimaire an 13, à une heure précise, dans son cabinet de physique, quai Saint-Bernard, n° 30, près la rue de Seine.

Ce Cours sera composé de quarante-huit leçons ; il aura lieu tous les jours impairs de chaque mois, à la même heure.

Les personnes qui voudront souscrire pour ce cours, se feront inscrire à la demeure ci-dessus indiquée.

LIVRES DIVERS.

Les Fastes d'Ovide, traduction en vers, avec des remarques d'érudition, de critique et de littérature, dédié à l'EMPEREUR DES FRANÇAIS ; par F. Desaintange ; 2 vol. in-8°, imprimés en caractere philosophie interligné, sur grand carré blanc, le texte et la traduction en regard.

Prix, 12 fr., et franc de port 15 fr. — Papier vélin d'Annonay, 24 fr., et franc de port 27 fr.

A Paris, chez Levrault, Shoell et compagnie, rue de Seine, n° 1395.

Manuel impérial ou *Répertoire historique*, contenant : 1° les sénatus-consulte et décrets impériaux relatifs à la dignité impériale ; 2° un précis des époques célebres de la révolution ; 3° le mémorial alphabétique des autorités constituées, des administrations, monumens et établissemens publics et particuliers, qui doivent attirer l'attention des étrangers, et piquer leur curiosité ; avec les adresses très-exactes des personnes et des choses.

Prix, 2 fr., et franc de port 2 fr. 50 cent.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

Bibliotheque géographique et instructive des jeunes gens, ou Recueil de voyages intéressans dans toutes les parties du Monde, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse ; traduits de l'allemand et de l'anglais, avec des notes, et ornés de cartes géographiques et de gravures.

Deuxieme livraison de la troisieme année, contenant les Voyages en Grèce, en Turquie et en Hongrie ; 2 vol. in-18, avec figures.

Le prix de l'abonnement est de 18 fr., et 20 fr. 50 cent. franc de port, pour l'année composée de douze volumes.

On peut acquérir séparément :

La premiere année, 12 vol. 18 fr.

La deuxieme année, 12 vol. 18 fr.

A Paris, chez Gabriel Dufour, libraire, rue des Mathurins, au coin de la rue de Sorbonne.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	59 fr.	10 c.
Idem. Jouis de germinal	fr.	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France	1142 fr.	50 c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Œdipe à Colonne, suivi du ballet de Psyché.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., l'Orphelin de la Chine, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, comédie nouvelle en un acte et en prose, les Tracasseries, et le Pacha de Surêne.

Théâtre de l'Opéra-Comique......

Théâtre du Vaudeville. Emilie ou les Femmes, René Lesage, et les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Bourru bienfaisant, les Intrigans, et les Jeux d'Eglé, ballet d'action. — Demain, sans remise, la 1re représentation du Désastre de Lisbonne.

Théâtre Moliere. (Opéra-Comique et Vaudeville.) .....

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Dimanche 4 frimaire, à midi, l'ouverture des Concerts.

Samedi, 3 frimaire an 13, M. Thiémet donnera, pour seconde représentation, les Derviches ou les Moines gourmands, scene dans laquelle il changera de figure et de voix huit fois ; le Célibataire ou l'Omelette, scene d'imitation ; les plus courtes folies sont les meilleures, proverbe dans lequel il donnera le Dîner manqué, scene de ventriloque, à quatre voix, imitera plusieurs acteurs célebres, différens instrumens de musique, et sa petite Tante ; le Départ de Nicaise, intermede, dans lequel il fera entendre un malade dans un lit et Nicaise sur le devant de la scene, un ramoneur dans la cheminée, un tondeur de chiens dans un cabinet, le crieur de journaux dans la rue, etc. ; et la Chasse ou le Moulin, scene de parâvant, que M. Thiemet a faite en 1780, dans laquelle il imite les corps, les coqs, les chiens, etc. Mlle Stéphanie Navoigille exécutera sur la harpe différens morceaux de musique.

On pourra se procurer à l'avance des billets de places qui seront gardées, chez M. Thiemet, rue de Choiseuil, n° 9. Prix des loges et sofas loués, 9 francs ; premieres places, 6 fr. 60 c. ; secondes, 3 fr. 30 c. ; troisiemes, 2 fr. 20 c.

Cette représentation aura lieu à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 63. *Samedi, 3 frimaire an 13 de la République* (24 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Philadelphie, 22 *septembre* (5e *jour compl.*)

La commission de santé ayant reçu la nouvelle qu'une fievre maligne s'étoit manifestée dans les villes de Charlestown, de Dexlen en Géorgie et de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisianne, a ordonné à tous les pilotes et marins, de faire ancrer à l'établissement de quarantaine, auprès du lazareth, tous les vaisseaux qui viendraient desdites villes, et de les y retenir jusqu'à nouvel ordre.

Cette fievre s'est manifestée également à Yorck-town.

RUSSIE.

Pétersbourg, 28 *octobre* (6 *brumaire.*)

Le froid commence à se faire sentir, et il tombe fréquemment de la neige.

— La gazette de la cour vient de publier une lettre adressée à l'académie des sciences, par le ministre de l'intérieur, qui confirme qu'une éruption a eu lieu le 4 juillet, près la forteresse de Fanagoria; sa durée a été d'une heure et demie. Elle s'est annoncée par un éclair et une détonation semblable à un coup de tonnerre; des pierres ont été lancées à une hauteur immense. Depuis ce moment, une partie du lac situé à côté de la montagne se trouve à sec.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 14 *novembre* (23 *brumaire.*)

On a reçu quelques nouveaux détails sur l'incendie de Gothembourg. C'est dans la maison du marchand juif Heyman, rue Royale, qu'il a d'abord éclaté. Toutes les maisons situées entre les ports de l'ouest et du nord furent consumées dans un espace de huit heures, à l'exception de la chancellerie, de la résidence du gouvernement, de l'hôpital et d'un ou deux magasins de la couronne, situés près des remparts. Dans le nombre des édifices publics, détruits par les flammes, outre les casernes, se trouvent les deux grands magasins de la couronne avec tout le blé qu'ils contenaient, la maison des orphelins, celle des franc-maçons, la prévôté, l'hôtel des postes, etc. On ne peut encore évaluer au juste le nombre des maisons consumées; mais le quartier de la ville qui a éprouvé ce ravage, contenant les deux tiers des habitans, on ne s'éloigne guere de la vérité, en annonçant que le nombre de malheureux privés d'habitations est de 7 à 8000.

TOSCANE.

Florence, *le* 7 *novembre* (16 *brumaire.*)

On lit dans la gazette de cette ville, du 3, ce qui suit :

« Nous avons la nouvelle certaine que, d'après les observations les plus exactes sur la maladie aiguë qui s'est manifestée à Livourne, cette maladie n'a fait aucun progrès vers l'intérieur du pays, et qu'elle n'est pas de nature à se communiquer autrement que par des relations et un commerce très-étroit; cependant, pour appaiser les alarmes trop généralement répandues et accréditées, et pour empêcher toute propagation possible de la maladie, il a été pris les mesures de précaution les plus convenables; il a été tiré entr'autres, par ordre du gouvernement, un cordon qui sépare les deux provinces de Livourne et de Pise du reste du royaume. — On a en même tems les nouvelles les plus consolantes de la ville et des environs de Pise, où malgré la présence de tant de familles qui, saisies de frayeur, s'y sont rendues de Livourne, pas un seul individu n'a été attaqué jusqu'ici de la maladie. — Dans la ville de Livourne, la maladie se borne à quelques quartiers des plus habités; aucun jour le nombre des morts ne s'est élevé au-delà de 27; et dans les trois derniers jours, il n'est pas allé au-delà de 11. — On peut espérer avec raison que le mal aura bientôt entièrement cessé, vu que notre gouvernement prend les mesures et les précautions les plus efficaces, parmi lesquelles on remarque l'établissement d'un hôpital dans un endroit éloigné et isolé, ainsi que cela avait été pratiqué avec le meilleur succès en 1767. »

ANGLETERRE.

Londres, *le* 10 *novembre* (19 *brumaire.*)

Les nouvelles de Gibraltar donnent les détails les plus désastreux sur les progrès effrayans de la maladie contagieuse qui regne dans cette place. La presque totalité des habitans l'a abandonnée. De 10 à 12,000 personnes que l'on y comptait, il n'en reste pas 1000. Les troupes ont perdu environ 500 hommes; l'artillerie est de tous les corps celui qui a le plus souffert. Le général Barnett est mort victime des soins qu'il donnait aux malades; son aide-de-camp, lord Pelham, a également succombé. Un des régimens n'a plus que cinq hommes en état de faire le service. Le gouvernement vient d'y envoyer, à bord de la frégate *Lively*, un certain nombre de médecins et de chirurgiens, parmi lesquels on compte MM. Pinkard et Henderson, qui ont été en Egypte.

— M. M'Donough, consul de S. M. britannique à Tripoly, avait donné au pacha de cette ville l'assurance que les vaisseaux américains respecteraient le pavillon et les passe-ports britanniques. Le pacha envoya en conséquence, sous ce pavillon, un vaisseau richement chargé à Malte; mais il fut pris par la frégate américaine *la Syrene*, à la vue du port, et conduit à Syracuse. Le pacha ordonna aussitôt à M. M'Donough de quitter ses Etats; celui-ci s'embarqua à bord d'un petit navire pour se rendre à Malte; mais il fut arrêté par les Américains et conduit aussi à Syracuse.

— Une lettre de Dublin dit : « Pour ajouter » nos embarras, il vient de se faire un embar- » quement considérable de nos meilleures troupes » pour les Indes-Occidentales, si défavorable à » la sûreté publique; et les discords *matériels* exis- » tant entre les membres qui composent notre » gouvernement, ne servent pas à dissiper les » nuages qui s'élevent sur notre horison poli- » tique. »

— Il paroît que la manie de guerroyer, dans les Indes-Occidentales, est incurable dans certaines gens. On s'est plaint dernièrement de la lenteur avec laquelle l'armée se recrute; mais il ne faut pas s'étonner, après l'expérience de la dernière guerre de Saint-Domingue, que nos compatriotes ne soient pas fort ardens pour aller assiéger un cimetière. Les conquêtes que nous avons faites, dans la dernière guerre, de ces côtes, nous ont coûté beaucoup plus d'argent qu'elles ne valent, sans compter la perte des hommes et le découragement qui est résulté de ces expéditions dans le service militaire.

(*Morning-Chronicle.*)

— Trois vaisseaux espagnols richement chargés, venant de Montevideo et la Havane, ont été arrêtés dans le détroit de Gibraltar par nos frégates *Narcissus* et *Maidstones*, et sont arrivés à Portsmouth.

INTERIEUR.

Paris, *le* 2 *frimaire.*

S. A. S. l'électeur archi-chancelier de l'Empire germanique est arrivé à Paris le 30 brumaire, vers six heures; S. A. S. E. habite rue d'Anjou, dans la maison particulière de M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures.

— S. E. M. le maréchal Murat fera entériner ses lettres de gouverneur de Paris, dimanche prochain à midi, à la commune, où il sera reçu par le préfet du département et les maires et adjoints. Le cortége sera à cheval, composé de son état-major, des généraux et autres officiers qui se trouvent à Paris, et partira de son hôtel à midi, suivra la rue Cérutti, celles de la Loi, du Roule, et les quais jusqu'à l'hôtel-de-ville, et reviendra par les boulevarts.

— M. l'abbé Pradt, aumônier ordinaire de S. M. l'EMPEREUR, est nommé maître des cérémonies du clergé, pour le jour du couronnement.

— Les travaux considérables qui se poursuivent dans ce moment avec le plus d'activité, aux frais du Gouvernement, sont le quai Bonaparte, les réparations du Louvre, le portail de l'Hôtel-Dieu, la fontaine située en face de l'Ecole de Médecine; le soubassement qui doit supporter la grille de clôture du jardin du Luxembourg; le pont du Jardin des Plantes, et la démolition de quelques maisons condamnées depuis long-tems par la police de la voirie. Les autres travaux viennent se fondre dans les préparatifs des fêtes du couronnement.

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir MM. les fonctionnaires appelés à la cérémonie du sacre, qu'à dater du lundi 5 frimaire le bureau d'inscription sera ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Il les invite à s'y rendre sans délai pour que l'enregistrement soit terminé à tems.

Rapport fait à S. M. Impériale par le ministre de l'intérieur, le 30 brumaire an 13.

SIRE,

Votre Majesté a desiré connaître avec exactitude les causes de l'incendie survenu à Metz le 17 du courant, et les obstacles qui ont empêché de l'arrêter à sa naissance.

Il résulte des informations détaillées que M. le préfet de la Moselle vient de me transmettre, et de l'examen très-attentif qu'il a fait de toutes les circonstances de ce désastre, que ce n'est point à la dégradation des pompes qu'il faut principalement attribuer l'extension de l'incendie; elles avaient été passées en revue et essayées huit jours auparavant.

Quoique plusieurs aient été mises hors de service, il en est resté un nombre suffisant pour fournir à tous les besoins; mais l'activité de la flamme était telle que l'eau ne produisait aucun effet et qu'on n'a pu arrêter les progrès du feu qu'en sappant les maisons voisines.

Ce sont les bras qui ont essentiellement manqué. Les anciens réglemens des corporations obligeaient les ouvriers dont le secours pouvait être utile, à se rendre en corps au lieu de l'incendie. Ces réglemens, quoique pouvant sans doute se détacher du système des corporations, sont tombés en désuétude. Mais M. le préfet de la Moselle s'occupe de réunir celles de leurs dispositions qui peuvent être remises en vigueur.

Je ne pense donc pas qu'on puisse adresser au maire de Metz des reproches sur sa négligence en cette occasion; et les détails dans lesquels est entré M. le préfet n'indiquent rien qui puisse l'en accuser.

Je supplie S. M. d'agréer l'hommage de mon profond respect et de ma fidélité.

Signé, CHAMPAGNY.

Dans une ville composée de près de 40 mille habitans, le zele de tous devait suppléer aux corporations qui n'existent plus. Le ministre de l'intérieur fera connaître aux habitans de Metz que j'aurais attendu d'eux plus d'activité dans une circonstance où elle était commandée par des intérêts qui les touchaient de si près et par des sentimens si naturels.

Au palais de Saint-Cloud, le 30 brumaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 5 *frimaire au samedi* 10 *frimaire an* 13; *savoir* :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé le mardi 6 frimaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après :

Bur. n°s	1.	A, P..... *A tous numéros.*
	2.	D, du n° 7718 à..... *Idem.*
	3.	G, H..... *Idem.*
	4.	M, N, O..... *Idem.*
	5.	C, K..... *Idem.*
	6.	L..... *Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W..... *Idem.*

8. S..... *Idem.*
9. E, I, J, S..... *Idem.*
10. F, T, X, Y, Z..... *Idem.*
11. D, du n° 1 à..... 7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 5, et mercredi 7 frimaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9 Civiles, du n° 1 à..... 6000
Ecclésiastiques, du n° 1 à..... 8999
10 Civiles, du n° 6001 à..... la fin.

Les lundi 5, et mercredi 7 frimaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 5, et mercredi 7 frimaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere et *Pensions civiles et ecclésiastiques.*

1er et 2e Semestres an 10, 1er et 2e Semestres an 11, et 1er sémestre an 12, par les bureaux nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, pour le viager; et par les bureaux 9 et 10 pour les pensions.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, et 1er semetre an 12, par le bureau n° 11.

Dette viagere.

1er semestre an 12, lettre D, deux, trois et quatre têtes, par le bureau n° 11.

Ces paiemens auront lieu le samedi 10 frimaire.

N. B. Le jeudi 8 et vendredi 9 frimaire, sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

ŒUVRES D'HORACE, traduites en vers par Pierre Daru, de l'Institut de Bologne, de la Société philotechnique, de celle des sciences, lettres et arts de Paris, et des Académies de Montpellier, d'Aix-la-Chapelle et de Dijon. — Nouvelle édition, corrigée. — Premiere partie (1).

Si l'on a dit, si l'on a pu dire que le siécle de Corneille, de Racine, de Boileau (il n'est ici question que de poésie) fut un siécle d'invention, l'on ne dira pas avec moins de justesse que le nôtre est un siécle d'imitation, et l'on en devra conclure, non pas que l'esprit humain dégénere, conséquence calomnieuse que peuvent tirer tous ceux qui ne voient rien au-delà du fait que le fait même; mais qu'ayant touché les derniers degrés du cercle où la nature veut qu'il roule incessamment, il le rebrousse, si j'ose le dire, reprend, retravaille les idées d'autrui, n'en ayant plus ou presque plus à mettre en œuvre qui lui soient propres. L'intelligence humaine est forcée à se replier sur elle-même: pour que cela fût autrement, il faudrait qu'elle n'eût point de bornes. La fable de Pénélope, qui fait, défait et refait chaque jour la même tâche, voilà, dans un seul emblême, l'histoire du Monde.

Au siécle de Corneille, de Racine, de Boileau, où tout était à créer, l'on traduisait peu; ou ceux-là seuls traduisaient qui ne pouvaient faire mieux. Nos trois grands poëtes frayaient la carriere qui est aujourd'hui tellement battue qu'elle est usée, on peut le dire. Or, l'esprit de l'homme aujourd'hui, comme de leur tems, comme en tous les tems, tourmenté du besoin de produire, quand tout est à-peu-près produit, que peut-il faire? Revenir sur ce que d'autres ont fait, c'est tout, ou à-peu-près tout. L'imagination n'est pas moins active; seulement, elle n'a plus pour s'exercer que des objets déterminés et connus; pour s'entretenir, que des alimens préparés d'avance. Ne pouvant plus avancer dans l'avenir, elle retourne sur ses pas; et c'est pour avancer encore qu'on la voit ainsi rétrograder; car l'entraînement est le même, il n'y a rien de changé que la direction.

Telle a été, à toutes les époques de la civilisation, à toutes celles par consequent de la renaissance des arts et des lettres, telle a été de même, à celles des siécles qu'on nomme siécles de décadence, la marche constante, invariable de l'intelligence humaine qui ne s'arrête jamais. Ce n'est pas parce qu'elle manque d'élan pour avancer, qu'elle n'avance plus, c'est seulement parce qu'elle manque de terrein; toutes les routes commençant à se fermer, les ressources sont épuisées; les peres *ont dérobé* leurs petits-fils. Il est un terme que ne sauraient dépasser, toutes les imaginations réunies en une seule, et ce terme est fixé à ces siécles. L'impuissance n'est donc ici que relative. Cette impuissance n'est que l'impossibilité toute naturelle où l'on se trouve de faire ce qui a déjà été fait, par la seule raison que cela est fait, ou ce qui n'a pas été fait encore, parce que cela n'a pu ni ne peut l'être. Dans tous les siécles, heureux ceux qui naissent à tems! c'est ce qu'il y a de plus raisonnable à conclure.

Heureux donc nos devanciers qui ont moissonné dans le champ des idées, où nous ne pouvons plus que glaner. Ils ont été créateurs; ils devaient l'être: nous ne sommes, nous, qu'imitateurs, sans que cela prouve que nous ayons moins d'imagination que nos peres. Ce qui est prouvé, c'est que nous avons bien surement moins de ressources (*væ tarde venientibus.*) Que nos peres deviennent nos contemporains; et peut-être tout aussi embarrassés que nous, ne trouvant presque rien en eux, ni autour d'eux, se mettront-ils comme nous à défricher les terres de l'antiquité.

Ne calomnions donc pas notre âge. N'accusons pas le présent qui n'est et ne sera jamais qu'une répétition du passé. Plaignons-nous seulement d'être venus trop tard, et de n'avoir plus rien à exploiter que le fond d'autrui: car, voilà le malheur! en l'exploitant, nous ne pouvons que le détériorer, ou bien le dénaturer. Le talent fait de vains efforts: le talent ne remplace pas le génie. Que d'épreuves, depuis un demi-siecle, propres à désiller les yeux des moins clair-voyans! je ne parle pas de ces innombrables essais publiés par des muses novices, essais qui ne prouvent rien si ce n'est que la médiocrité est toujours présomptueuse; mais que d'épreuves qui presque toutes auraient été heureuses, si elles avaient pu l'être, c'est-à-dire si le succés couronnait toujours le vrai mérite! où le vrai mérite n'a pu réussir concluons donc que la réussite était impossible. Nous devons cet hommage à plusieurs modernes qui en s'efforçant de faire revivre parmi nous les grands poëtes de l'antiquité, et d'importer, pour ainsi parler, leur génie dans notre langue, nous ont convaincus qu'il leur eût été plus facile de les égaler que de les imiter, nous ont forcés enfin (je tranche le mot) à ne plus croire aux, *traductions*, si l'on entend par ce même mot, comme je pense que c'est ainsi qu'on doit l'entendre, *une reproduction parfaite* de l'ouvrage qu'on traduit.

Cette reproduction où la trouverai-je? voilà le seul et vrai point de la question; et le fait a répondu d'avance. Le fait qui de soi-même, en beaucoup de circonstances, ne prouve rien, prouve tout en celle-ci, soutenu, comme il l'est, de l'autorité des grands talens qui ont échoué dans la tentative. Ici, la conséquence est forcée, il faut l'admettre, d'abord par estime pour ces mêmes talens reconnus, au rang desquels j'aime à placer le nouveau traducteur d'Horace; et il faut l'admettre encore, parce que la vérité l'exige, et qu'il est toujours tems, quelque tardif que soit le retour, de revenir à la vérité; ou bien, il faut hautement et franchement avouer la protection qu'on accorde contre elle à quelques préjugés accrédités par l'irréflection, et qui se dissipent, comme autant d'ombres légeres, aux lueurs des plus simples raisonnemens. Eh! qu'on me permette d'aller aux preuves.

Qu'est-ce qu'un traducteur? Un traducteur (ne parlons que des plus habiles) est un homme plein de talent qui succede à un homme plein de génie: l'un compose à froid, l'autre a composé d'enthousiasme; l'un rend ou cherche à rendre, et l'autre a créé; l'un enfin est un auteur inspiré par un autre auteur, qui n'eut, lui, d'autre Apollon que lui-même. Celui-ci fut libre; il n'est pas permis à celui-là de ne se point faire esclave. Veut-il secouer ses chaines? alors, il cesse d'être traducteur; le texte qui est sous ses yeux n'est plus alors pour lui qu'une matiere donnée qu'il traite à sa guise. On ne s'en plaindra pas, si l'écrivain qui fournit la matiere, n'est qu'un écrivain médiocre; mais s'il est au contraire compté parmi les modeles, vous ne pourrez, vous traducteur, qu'être fort au-dessous de lui (ce qui est déjà un inconvénient), et ensuite vous ne serez pas lui, et ce qui est le pis de tout, vous ne serez pas vous-même.

Les grandes images, les beaux mouvemens du style ont la même source que les grandes idées; tout cela sort de l'ame. Ces grandes images, et ces beaux mouvemens peuvent-ils donc être le résultat du seul travail de l'esprit? Je dis du seul travail de l'esprit, car le cœur ni l'ame n'ont ici rien à produire; tout existe: il ne s'agit que de copier, c'est-à-dire qu'il faut commencer par faire tout le contraire de ce qu'a fait l'artiste créateur, pour réussir, dit-on, à faire tout ce qu'il a fait. Mais voyons: la copie est elle servile? elle rendra les traits, et ne rendra pas l'ensemble. Le peintre copiste s'est-il donne plus de liberté; a-t il plus songé à l'ensemble qu'aux traits? Alors, nous aurons à regretter les détails; et nous aurons à regretter de plus, dans l'exécution générale, ce que ce peintre n'a pu se donner, l'enthousiasme de la premiere inspiration, la seule vraie, la seule naturelle, la seule créatrice, et féconde en prodiges, cette flamme qui embrâse le génie dans l'un de ces momens si heureux, mais si rapides, qui, une fois passés, ne reviennent plus, que du moins nous ne retrouvons pas deux fois pour le même morceau d'ensemble.

Nous aurons à regretter ces liens imperceptibles que le génie n'a pas cherchés, et qui rattachent l'une à l'autre toutes les parties de sa composition, ensorte qu'elles forment un tout parfait et plein d'harmonie. Vous les chercherez, vous traducteur, et c'est parce que vous les chercherez que vous ne les trouverez pas. Vous ne me rendrez pas ce charme indicible qui naît de tout ce qui est naturel et naïvement inspiré par l'ame; et vous ne pourrez en effet le rendre, parce que vous n'éprouvez qu'une chaleur transmise, qu'une inspiration secondaire. Vous allumez votre cœur au foyer de ces grandes idées; mais pour en faire revivre toute la force, et je puis dire toute la flamme, il faudrait que le foyer fût en vous-même.

Eh! d'abord l'expression, signe immédiat de la pensée, sera toujours ce que sera la pensée elle-même, quand l'une naîtra immédiatement de l'autre, ou plutôt quand toutes deux naîtront ensemble; car qu'on ne s'y trompe pas: encore que le poëte semble chercher quelquefois les signes de ses idées, il n'est pas moins vrai que ces signes, d'abord inapperçus, viennent d'eux-mêmes s'offrir à lui, lorsqu'il cherche à représenter ce qu'il sent. Ces signes sont des couleurs qu'il lui faut employer, s'il veut peindre aux autres ses idées; car, pour se les peindre à soi-même, il n'en a pas besoin. La pensée, avant qu'il la mît au jour, était toute formée dans son esprit, comme Pallas était toute armée dans le cerveau de Jupiter. Comme ce Dieu, il l'enfante, et la revêt de signes qui la rendent présente aux yeux d'autrui, comme elle a commencé de l'être aux yeux de son intelligence. Tous ces signes qui vont l'offrir toute vivante et toute parée, existaient donc en elle-même au moment où elle fut conçue dans l'imagination. Ainsi que la feuille et les branches d'un bel arbre qui doit un jour nous couvrir de son ombre; ils étaient cachés dans le germe. La nature, d'une part, le génie, de l'autre, n'ont fait que développer les formes des deux conceptions. Il y a conséquemment ici unité et simultanéité d'inspiration et dans la pensée et dans l'expression qui la figure: accord et concours impossible chez vous, traducteur, puisque, n'étant que l'interprète des pensées des autres, vous ne les avez point procrées, ni leurs signes avec elles et en même tems qu'elles. Vous les cherchez, vous, ces signes; mais le poëte créateur les cherche aussi, direz-vous? Quelle différence! Ici c'est dans la chaleur même de la création; c'est durant l'accès plus ou moins prolongé de la fievre poétique, que les deux opérations s'exécutent: là ce n'est d'abord qu'une seule opération qui elle-même est subsidiaire; c'est le travail, non plus de l'inspiration, mais de la réflexion; non plus de l'ame, mais de l'esprit; c'est une execution que j'oserais dire mécanique, puisqu'enfin il faut manier phrase à phrase et mot à mot l'œuvre d'autrui, pour faire concorder avec elle chacune des phrases et chacun des mots dont la réunion doit, selon vous, former ce tout admirable, cette œuvre jumelle que vous aspirez à produire.

A ces considérations qui ont bien, je crois, quelque valeur, ajoutez les suivantes.

En se subrogeant au lieu et place des anciens, leurs traducteurs sont les premiers à reconnaître comme à confesser leur propre infériorité: conduite noble autant que franche, mais implicite aveu de leurs vains et stériles efforts; argument de plus à l'appui de la doctrine, toute nouvelle peut-être, que j'ose professer en ce moment. Je dirai donc, reconnaissant comme eux la légitimité de leurs scrupules, que pour se faire l'interprète d'un homme de génie, il faudrait, non-seulement avoir son génie, mais plus que son génie même, puisqu'on a d'abord bien incontestablement de moins que lui, cette inspiration premiere qui ne saurait se transmettre, qui ne saurait se remplacer, présent des Dieux, personnel à celui auquel ils l'accordent; puisque, après cela, l'on compose dans des circonstances où le désavantage est évident: eh! ne faut-il pas, en effet, retracer des mœurs, des coutumes, des lois, des particularités, mille observations d'intérêt local que nous recherchons dans les auteurs originaux, parce qu'en les lisant, nous aimons à nous faire leurs contemporains; mais qui, dans notre langue où elles ne peuvent également se teindre de la couleur antique, ne sauraient avoir pour nous le même charme, en supposant même qu'elles n'offrent pas (ce qui arrive presque toujours) quelque chose d'étrange, d'insolite, de discordant.

Il y a ici deux écueils. Ou l'on se transportera tout-à-fait dans le siecle de l'auteur qu'on traduit; ou bien, c'est cet auteur qu'on transportera dans son propre siecle: l'on risque, d'une part, en trempant toujours ses idées dans une source antique, d'y tremper trop ses expressions, et de

(1) Deux vol. in-8°. — A Paris, chez Levrault, Schoell, et compagnie, rue de Seine, faubourg Germain. — An 12 (1804).

détourner alors de leur première et vraie source les tours particuliers à sa langue ; d'autre part, l'on ramenera trop souvent à ces mêmes tours ceux des langues anciennes, et l'on n'aura fait, de cette manière, ni un ouvrage tout-à-fait ancien, ni un ouvrage tout-à-fait moderne. J'avoue que le premier de ces inconvéniens n'est point à craindre : aucun de nos traducteurs du moins n'y est tombé ; mais ils n'ont pas de même évité le second, et, en les accusant, je les justifie : ils ne l'ont point évité, parce qu'il est inévitable. Quel qu'ait été leur désir de faire revivre en leurs personnes ou des Grecs ou des Latins, ils sont restés Français : il a bien fallu qu'ils respectassent la barrière insurmontable, posée entre les siècles ; ces siècles que la nature elle-même a voulu distinguer par des caractères différens. La nature, dans ses règnes, considérés à part ou collectivement, n'a jamais engendré deux objets semblables. Il n'est pas, dans tout ce vaste Univers, deux abeilles, deux aigles, deux éléphans, deux grains de sable, deux feuilles d'arbres qui se ressemblent : et l'homme croirait pouvoir ce que n'a pas pu la nature, ou ce qu'elle n'a pas voulu, et c'est ici la même chose.

Qu'on me dise comment l'on conçoit qu'on puisse reproduire l'œuvre d'un homme de génie, sans posséder son génie, et comment encore l'on conçoit qu'on le possède, sans être cet homme de génie lui-même ? Mais, le fût-on (je veux tout accorder afin d'ôter tout refuge à ceux qui voudraient me combattre), fût-on Virgile, fût-on Horace ; eh bien, Horace, Virgile, en supposant qu'ils pussent renaître parmi nous, devenir français, et qu'il leur prît fantaisie de transporter, dans notre langue, l'un ses odes, et l'autre son Enéide ; etc. ; j'ose l'avancer, parce que telle est ma conviction, Horace et Virgile ne se reproduiraient eux-mêmes qu'imparfaitement. Ils pourraient faire ce qu'a fait le traducteur des *Géorgiques*, un fort bon ouvrage, mais qui ne serait pas à proprement parler leur premier ouvrage, parce qu'il y aurait alors pour eux, comme il a pour nous, cette malheureuse contrainte, ces chaînes éternelles qui garottent tous ceux qui cherchent leurs modèles sur les chevalets.

Eh ! prenons un exemple dans nos grands peintres. Quelques-uns d'eux ont cru multiplier leurs chefs-d'œuvre en les répétant : eh bien ! où est celle de ces seconde, troisième, quatrième épreuves, etc., qui ne laisse voir la touche incertaine du copiste ? Un tâtonnement général vient le trahir : le trait n'est plus assuré ; les couleurs sont moins franches, les nuances moins heureusement fondues entr'elles : comparez ces copies à l'original ; ce n'est pas la même vie qui les anime ; on sent ici le travail, on sent que l'imitation a passé par-là.

Eh ! pourquoi donc s'en étonner ? Ces peintres dans leurs tableaux originaux, comme ces poëtes divins dans leurs inimitables poëmes, ont moins composé que créé, ou, si vous voulez, ont créé et composé en même-tems. Voilà le mot : « Virgile, Horace n'étaient point auteurs, et vous l'êtes, vous, dès que vous les imitez. Virgile, Horace, faisant des vers, n'étaient pas plus auteurs que ne l'est l'abeille, lorsqu'elle pétrit son miel, et qu'elle élève ses palais de cire : c'est en elle, comme c'était en eux, comme c'est en tous les vrais poëtes, un impérieux besoin auquel il faut bien qu'ils cèdent. La nature a dit à l'abeille : « des sucs que tu auras extraits des fleurs, tu composeras ton salutaire et délicieux nectar ; » et elle a dit aux poëtes qu'on peut aussi comparer aux abeilles : « de ces images qui frappent si vivement vos sens et votre ame, vous composerez, ô poëtes, le miel de votre douce éloquence. »

N'était-il donc qu'*auteur* ce Pindare en qui nous croyons voir la Pythonisse sur le trépied d'Apollon ? Et n'était-il qu'auteur cet Horace simple, gracieux, sublime et toujours avec une égale facilité, sans doute parce qu'il faut être tout cela naturellement, et qu'on ne l'est jamais quand on travaille, ou seulement quand on songe à l'être ? Après cela, venez donc faire effort pour imiter le sublime et pour imiter la simplicité, et pour imiter la grâce ! Prenez donc par imitation tous les tons, toutes les couleurs, toutes les nuances ; par imitation, montrez-vous plein de goût, de finesse, de délicatesse, d'urbanité, d'élégance ; traitez, par imitation, tous les sujets sans paraître jamais, sans être en effet au-dessous d'aucun ; par imitation encore, chantez les dieux, les héros et les belles ; soyez dans leur société toujours à votre aise, et comme chez vous, pour ainsi dire, dans l'olympe, dans les palais, dans les boudoirs ; devenez vous-même un génie divin, un demi-dieu par imitation ; que vos chants, ces chants imités, impétueux comme ceux d'Alcée, sublimes comme ceux de Pindare, tendres comme ceux de Sapho, gracieux comme ceux d'Anacréon, etc. ne sentent jamais la gêne, l'embarras, la servilité ! ..... Alors, je l'avouerai, une pareille imitation vaudra une création : alors vous aurez ressuscité Horace et tous les grands poëtes qui lui ressemblent..... Mais voilà la chose impossible.

De tout ce que dessus il résulte (et ceux qui auront bien voulu lire ces réflexions, admettront leur conséquence) ; il résulte qu'il n'y a pas, à proprement parler, de traductions, ou, comme je l'ai dit, de véritable reproduction des ouvrages, ce qu'en effet tout ouvrage traduit devrait être. Qu'en conclure, dira-t-on, qu'il ne faut pas traduire ? Je n'ai fait que poser et discuter un fait qui n'avait pas, ce me semble, été jusqu'à ce jour suffisamment éclairci : j'ai cherché la vérité de bonne foi, comme il la faut chercher quand on veut mériter de la trouver ; et je l'ai cherchée, parce que, dût-elle détruire d'agréables erreurs, elle doit toujours être préférée aux illusions les plus chères. Mais je pense avec autant de bonne foi, et je dirai avec autant de franchise, qu'il faut traduire, c'est-à-dire, puiser dans le fond d'autrui, quand la nature ou seulement les circonstances ne nous laissent pas l'espoir de trouver, dans notre propre fond, assez de richesses pour vous mettre vu-dessus des emprunts. Il faut traduire, non pas avec la prétention d'imiter ce qui est inimitable, mais avec cette raisonnable confiance permise au vrai talent, qu'on pourra remplacer des beautés par des beautés ; composer, si ce n'est le même bon ouvrage, du moins un autre bon ouvrage (comme il vient d'arriver au nouveau traducteur d'Horace) ; avec l'espoir même de créer, en traduisant, de produire une œuvre originale, comme on sait que cela est arrivé à M. Delille que j'ai déjà nommé : voilà pour les traductions en vers.

Quant aux traductions en prose d'ouvrages poétiques, si leurs auteurs prétendent qu'on peut faire revivre un poëte, sans être poëte, ou qu'ils sont poëtes, quoiqu'ils secouent le double joug de la césure et de la rime, je n'ai, à cet égard, rien à dire, ne voulant pas remettre en question ce qui n'en est une qu'aux yeux de ceux qui n'ont jamais fait de vers ; mais les traductions en prose (je parle des meilleures), ne servissent-elles qu'à faire évanouir les ombres qui souvent obscurcissent le texte, qu'à porter la lumière dans l'intelligence de celui qui cherche à le pénétrer, qu'à multiplier ses connaissances, et par conséquent ses jouissances, en les complettant ; l'utilité de ces traductions serait par cela seul insontestable.

Ainsi, je répéterai encore une fois qu'il faut traduire ; et que, soit qu'on traduise en vers, soit qu'on traduise en prose, l'entreprise est louable des deux parts, quand le succès la justifie ; quand, ici, le prosateur aura donné une version fidèle, non du génie du poëte (ce que j'ai soutenu impossible), mais du sens de chacune de ses pensées, pour le faire sentir à ceux qui, sentant déjà son génie, peuvent ne pas comprendre tous les tours et tous les termes dans leurs diverses acceptions : là, quand le versificateur aura regardé son entreprise comme une heureuse occasion, que lui vient offrir un grand poëte de s'exercer sur ces traces : occasion qu'il doit saisir avec l'espoir, non pas d'opérer une seconde création, mais de faire un nouvel ouvrage non moins original quelquefois que celui qui l'inspire, ou tout au moins une de ces productions recommandables, pareille à celle que j'ai sous les yeux en ce moment.

Je ne dirai donc pas de M. Daru, qu'il a traduit les odes d'Horace : on ne me croirait plus d'après ces explications ; mais je puis dire que, sans les avoir traduites, quoique sa version soit souvent plus fidelle que plusieurs des versions en prose qu'on nous a données de ce poëte, il a mis au jour une production qui respire le bon goût de son modèle, et qui mérite les suffrages des connaisseurs.

Les odes d'Horace offrent des beautés d'une telle élévation, qu'il faut à cet égard prendre son parti, et se bien persuader d'avance qu'on ne saurait y atteindre. Un homme né avec le génie d'Horace, aura bien plutôt fait d'en composer d'aussi sublimes que d'imiter celles qui sont composées. Sans compter les difficultés qu'on rencontre toutes les fois qu'on veut opérer un rapprochement, former une alliance entre deux langues qui se combattent, se repoussent, et dont on ne vaincra jamais l'antipathie ; sans compter ces autres difficultés, non moins insurmontables, qu'offre le genre en lui-même de l'ode, où, comme j'ai eu occasion de le remarquer ailleurs, le poëte ne s'appartient pas, mais appartient au Dieu qui le domine ; où les développemens sont supprimés ; où il n'y a pas de nuances intermédiaires ; où tout est couleur ; où le trait touche au trait, l'idée à l'idée ; où il faut que le poëte sente et ne raisonne pas, frappe en même tems qu'il est frappé, soit entraîné et entraîne en même tems ; qu'il fasse, en un mot, passer dans toutes les ames l'enthousiasme qui l'anime, la fureur qui le transporte, l'horreur divine qui le remplit : le démon qui le possède : *Fervet immensusque ruit profundo ..... ore.....* C'est ainsi qu'Horace lui-même nous représente Pindare : sans compter, dis-je, tant de nombreuses difficultés inséparables de la vraie poésie lyrique, difficultés plus fréquentes pourtant dans Pindare que dans Horace, il s'en joint de nouvelles, toutes particulières à ce dernier, qu'on espérera d'autant moins de vaincre, qu'on serait en effet plus digne d'en triompher ; car alors on comprendra qu'Horace ne peut pas plus être reproduit, non-seulement dans notre langue, mais dans toutes les langues, que ne peut l'être, en quelque langue du Monde que ce soit, notre inimitable La Fontaine. Ces deux hommes ont une telle flexibilité de génie, qu'ils vous échappent, alors que vous croyez les saisir. Tous deux sont nés ce qu'ils sont, c'est-à-dire qu'ils doivent à la nature les qualités dont ils brillent. C'est une richesse qu'elle leur a transmise, que d'eux-mêmes ils n'auraient pu acquérir. Ce sont, on peut risquer ce mot, presque autant de *bonnes fortunes* que leurs vers, et ces heureuses faveurs n'admettent pas le partage.

L'originalité de leur esprit a fait d'eux des êtres à part : je ne sais pas s'il plaira quelque jour à la nature de recommencer ce double ouvrage qui l'honore ; mais j'avoue que je croirai qu'ils peuvent renaître, avant de croire qu'ils puissent jamais être représentés.

M. Daru pense comme moi, et je suis porté à le croire, moins d'après les excellentes réflexions que j'ai lues dans sa préface et dans ses notes, moins d'après l'aveu qu'il fait de la perfection désespérante de son modèle, que d'après le talent qui brille dans ses vers. Qui pourrait être plus pénétré du talent d'autrui, que celui qui possede lui-même un véritable talent ? Qui peut mieux sentir le génie d'Horace que M. Daru, lui qui a fait de ce poëte une étude approfondie, lui à qui il n'a manqué peut-être, pour réussir dans sa grande entreprise, que la possibilité du succès ?

Toutefois, si M. Duru n'a pas fait revivre, dans ses vers, les vers du premier des lyriques ; s'il ne revêt ni ses couleurs, ni ses formes ; s'il est lui-même, au lieu d'être Horace, ce n'est que comparativement à son modèle qu'on pourra le lui reprocher. Sa versification où l'on desire un coloris plus poétique, a toujours de l'élégance, du nombre, et, ce qui est assez rare aujourd'hui, de la correction.

Si j'osais porter par avance un jugement sur la nouvelle édition qu'il nous promet des satyres et des épîtres (je ne connais pas la première), je ne craindrais pas d'assurer que là, le poëte et le traducteur auront entr'eux un plus grand rapport, le ton des épîtres et des satyres étant nécessairement plus près du nôtre, moins discordant avec nos mœurs ; ce ton étant moins exalté que dans l'ode, moins perdu dans les hauteurs d'une nature extraordinaire, gigantesque ; plus rabaissé, si l'on veut, au niveau de notre humble nature ; la marche de ces poëmes étant moins heurtée que celle de l'ode qui procede par ellipses, s'élance par saccades et par bonds ; les liaisons intermédiaires, supprimées dans celle-ci, existant toujours ou presque toujours dans ceux-là, ou s'y devinant aisément, lorsqu'elles n'y existent pas.

Et ce qui me fait hasarder cette conjecture, c'est que j'ai observé que M. Daru est en général plus heureux dans sa version des odes galantes ou familières, que dans celle des odes héroïques. Je vais citer, comme preuve, la quatorzième du second livre, adressée à Postume :

Postume, cher Postume, hélas !
Les tems ont des ailes rapides.
Tes vœux ne retarderont pas
L'affreuse vieillesse et les rides,
Ni l'inexorable trépas.

Quand, chaque jour, ta main timide
Immolerait trois cents taureaux,
Pluton serait toujours avide,
Lui qui des infernales eaux
Environne l'ami d'Alcide.

Tous les mortels que de ses dons
Nourrit la terre libérale,
Riches, pauvres, méchans ou bons,
Un jour, dans la barque fatale,
Cher Postume, nous descendrons.

Envain de Mars et de Bellone
Éviterons-nous les combats,
Les vents funestes de l'automne,
Et le son rauque et le fracas
De l'onde amere qui bouillonne :

Il faudra voir ces bords fumans,
Où se traîne une onde engourdie,
Les Belides aux bras sanglans,
Le pâle Sisyphe et Tythie,
Livrés à d'éternels tourmens.

Il faudra bientôt disparaître,
Cher Postume, et le noir cyprès
Des beaux arbres qui t'ont vu naître
Reste seul fidele à jamais
Au *passager* qui fut son maître.

Il faudra, cher Posthume, un jour
Il faudra quitter ta patrie,
Ta maison, tes prés d'alentour,
Et même l'épouse chérie,
Objet de ton fidele amour.
Ton héritier beaucoup plus sage
Tendra aux paniers fastueux,
En répandant ce vin fumeux
Que cent clefs gardaient d'âge en âge
Pour la table des demi-dieux.

Pour donner maintenant au lecteur une idée des odes héroïques, transcrivons les premieres strophes de cette ode si connue, *Jam satis terris*, etc. l'une de celles qui offre le plus de ces expressions, de ces tours, de ces rapprochemens que j'ai soutenus intraduisibles, comme *uxorius amnis : nova monstra questæ*... et cette terminaison de strophe : *æquore damæ*, qui met en relief le dernier trait du prodige, et comme en perspective, sous l'œil du lecteur, *les daims* où l'on s'attend à ne voir que des poissons.

Assez et trop long-tems désolant ce rivage,
Jupiter *envoya* les torrens et l'orage;
Assez sur *les lieux saints* son bras puissant tonna :
Rome en fut alarmée, et l'Univers encore
Craignit de voir éclore
Les prodiges affreux du siecle de Pirrha.

Protée et ses troupeaux franchirent les montagnes.
Tous les peuples de l'onde, errant dans les campagnes,
Arrêterent leur course au faîte des ormeaux;
Là, jadis la colombe avait chanté ses peines.
La mer couvrit les plaines
Et *les hôtes des bois nagerent dans les flots*.

Nous avons vu le Tibre écumant dans sa course,
Du rivage des mers remonter vers sa source,
Menacer d'engloutir palais, temple, rempart,
Et malgré Jupiter, *dans sa fureur jalouse*,
Venger sa tendre épouse
Des pleurs que lui coûta le meurtre de César.

Ces vers sont d'un homme de goût, mais ceux d'Horace sont d'un poëte.

Si Poinsinet de Sivry vivait encore, il reprocherait peut-être à M. Daru, comme il le reproche aux commentateurs d'Horace, d'avoir fait, dans l'ode 9, un nom propre de *Thaliarchum*, en grec président du banquet (de θαλία et d'ἄρχομαι); d'avoir de même métamorphosé en nom propre, dans l'ode 36, le mot grec *Damalis* (δάμαλις), poétiquement latinisé, qui signifie une génisse (*juvenca*), et métaphoriquement *une jeune fille*. Comme ces remarques, et quelques autres faites par Poinsinet, me semblent un peu minutieuses, je ne fais que les rapporter, sans y attacher d'ailleurs une très-grande importance.

LAYA.

AVIS.

L'Ecole secondaire de Deux-Ponts ouvre un concours pour la place de professeur de langue française. Le traitement de ce professeur sera de 1800 fr.

Les concurrens doivent présenter des certificats de bonne conduite. Ils doivent s'adresser au directeur de l'Ecole secondaire de Deux-Ponts, département du Mont-Tonnerre.

LIBRAIRIE.

Œuvres complettes de Voltaire, édition de Kehl. La vente publique, annoncée pour le 24 brumaire courant, a eu lieu maison Silvestre, rue des Bons-Enfans, n° 12.

Le propriétaire de ces ouvrages a dû, pour l'agrément des amateurs, se borner à cette seule vacation; mais le public n'en jouira pas moins de tous les avantages auxquels il a pu s'attendre, et l'on s'engage à fournir jusqu'au 30 frimaire prochain toutes les éditions qu'on demandera, aux mêmes prix qu'elles ont été adjugées à la vente publique, savoir :

70 vol. in-8°, grand papier vélin, fig. brochés, pour 370 fr. au-lieu de 738 fr.

92 vol. in-12, grand vélin papier fig. brochés, 319 fr. au-lieu de 660.

70 vol. in-8°, beau papier, à 6 fr. fig. id. 264 fr. au-lieu de 528.

70 vol. in-8°, papier moins beau, à 4 fr. sans fig. 160 fr. au-lieu de 280.

92 vol. in-12, papier ordinaire, 110 fr. au-lieu de 184.

Comme il n'est pas douteux qu'à ces prix tout ne soit bientôt enlevé, et qu'il est des éditions (notamment celle in-8° grand papier vélin) dont il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires, les personnes qui voudront jouir du marché avantageux qui leur est offert, n'ont pas un moment à perdre pour faire leurs demandes au dépôt des *Œuvres de Voltaire*, rue Montmartre, n° 5, près le Boulevard.

L'ouvrage annoncé dans le n° du 28 brumaire, sous le titre de *Panorama de Paris et de ses environs*, formant 2 vol. in-12, se vend 4 fr. pour Paris, et 5 fr. 25 cent. franc de port par la poste.

A Paris, chez Ant. Bailleul, imprimeur-libraire, rue Neuve-Grange-Batelière, n° 3; Latour, libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n° 189, et Renard, libraire, rues Caumartin, n° 750 et de l'Université, n° 922.

LIVRES DIVERS.

Détails sur quelques-uns des événemens qui ont eu lieu en Amérique pendant les années XI et XII, publiés par un officier de l'état-major de l'armée, in-8° de 56 pages d'impression.

Prix, 1 fr. 25 cent. pour Paris, et 1 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Desprez, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 44, vis-à-vis le petit portail.

Géographie moderne, précédée d'un petit Traité de la Sphere et du Globe, ornée de traits d'Histoire naturelle et politique : d'une *Géographie sacrée*; d'une *Géographie ecclésiastique*, où l'on trouve tous les archevêchés et évêchés de l'église catholique, et les principaux des églises schismatiques; avec une table de longitudes et latitudes des principales villes du Monde, et une autre des noms des lieux contenus dans cette Géographie; par M. l'abbé Nicolle de la Croix. Ouvrage adopté par la commission d'instruction publique, à l'usage des lycées et des écoles secondaires. Nouvelle édition, corrigée, considérablement augmentée, et ornée de cartes géographiques; par M. Fontenai. Deux vol. in-12 br.

Prix, 7 fr.; franc de port par la poste, 10 fr. 50 cent.

A Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, n° 38. An 13. (1805).

On trouve chez le même libraire l'Abrégé de la présente Géographie, in-12 parchemin, prix 1 fr. 50 c.

Dictionnaire géographique de Vosgien, derniere édition, revue par Fontenai, br. Prix, 7 fr. 50 cent.

Principes de lecture détaillés, par demandes et par réponses; suivis d'un *Traité d'Orthographe*, qui leur est exactement adapté pour l'apprendre plus promptement.

Les sciences seraient mieux cultivées, si on les enseignait avec des termes familiers, (sur-tout aux enfans). CONDILLAC.

Par Oger. — Deuxieme édition. — Prix, 18 sous relié, 16 broché.

A Paris, chez Cretté, libraire, rue Saint-Martin, n° 45; Chenu, libraire, Palais du Tribunat, galerie neuve du Lycée, n° 11, premiere cour à droite, près le grand escalier; l'auteur, rue Saint-Martin, n° 301, maison de M. Tiphaine, poëlier, devant celle Aumaire. — An 12.

Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais, à M. de Voltaire; 6e édition, revue et corrigée d'après les manuscrits de l'auteur; 3 vol. in-12, broché, 7 fr. 50 cent.; ou 3 vol. in-8°, br.; 10 fr. 50 cent.

A Paris, chez Méquignon junior, libraire, rue de la Harpe, au coin de la rue de Sorbonne.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{1}{4}$
—— Courant...	57 c.	57 $\frac{1}{2}$ c.
Londres.....	24 fr. 80 c.	24 f. 60 c.
Hambourg.....	191 $\frac{1}{2}$	188
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 35 c.	14 f. 15 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 80 c.	4 f. 71 c.
Livourne.....	5 f. 31 c.	5 f. 21 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18 9d p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle.....	pair.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{4}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{2}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend.	59 fr.	c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Id. Non réclamées dans les départ..	fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Bal paré et masqué.

Théâtre-Français. Les Préjugés à la mode; Mlle Contat remplira le rôle de Constance; et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Les Trois Cousines; Malice pour malice; le Jaloux malgré lui. — Mardi, la 1re représent. d'Isabelle de Portugal (ou l'Héritage), com. nouv. hist. en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Incessamment Milton, op. nouv. en un acte.

Théâtre du Vaudeville. Les Deux-Jambes; Ossian cadet; le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re repr. du Désastre de Lisbonne.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain et lundi, Redoute.

Aujourd'hui, la 2e représent. de M. Thiémet. (*Voyez* la feuille d'hier.) — Les bureaux seront ouverts à six heures.

Demain, à midi, premier Concert.

Premiere partie. — 1° Ouverture du jeune Henry, par M. Mehul; 2° Rondeau de Cimarosa, chanté par Mme Rosine-Quesney; 3° Concerto de violoncelle, de M. Platel, exécuté par M. Levasseur fils, artiste de l'académie impériale de musique.

Deuxieme partie. — 1° Symphonie d'Hayn, en mi-b; 2° Cavatine d'el maistro Mayer, chantée par Mme Rosine-Quesney; 3° Symphonie concertante, pour cor et basson, de la composition de M. Guebaüer, exécutée par MM. Bareux et l'auteur, tous deux de l'académie impériale; 4° Rondeau en polonaise, de M. Bouffey : *Tout finit, tout se renouvelle*, chanté par l'auteur.

Nota. Les étrangers qui ne seront pas abonnés, trouveront, chaque fois à la porte, des coupons à raison de 6 fr. par personne.

I. L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

II. Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

III. Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

IV. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

V. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

5. cen.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 64. *Dimanche, 4 frimaire an* 13 *de la République* (25 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 17 *novembre* (26 *brumaire.*)

Une vingtaine de juifs des environs d'Augsbourg avaient été arrêtés par des troupes autrichiennes, et conduits dans les prisons de Gunzbourg, comme prévenus d'avoir falsifié des billets de la banque de Vienne, et d'avoir mis ces billets falsifiés en circulation. La régence autrichienne séante à Gunzbourg, après avoir examiné cette affaire, a rendu un jugement favorable à ces individus, et les a acquittés de l'accusation. Sur l'appui de la partie publique, un jugement de la cour d'appel supérieure de Vienne est intervenu; il a pleinement confirmé le jugement de première instance. Les prévenus viennent d'être mis en liberté. Leur dénonciateur, également juif, a été arrêté et sera poursuivi criminellement.

— Des lettres de Venise et de Trieste annoncent que dans ces deux grandes places de commerce, on a cru devoir prendre les mesures les plus sévères pour se préserver de maladies contagieuses.

INTÉRIEUR.

Metz, le 29 *brumaire.*

En creusant la terre à Lagranville, à quelques lieues de cette ville, on a découvert une grande quantité d'ossemens humains, des casques, des sabres et des armes qui, à juger par leurs formes, ont appartenu aux Gaulois avant l'invasion des Romains. La lame d'un de ces sabres a six pouces de large.

Caen, le 29 *brumaire.*

M. Hervieu-Duclos, délégué consul à Caen par le gouvernement prussien, a reçu la nouvelle qu'un navire de cette nation, capitaine Jennis Rinder, destiné pour ce port, s'était perdu corps et biens non loin d'Ostende, il y a environ vingt jours.

Paris, le 3 frimaire.

La classe de littérature française de l'Institut national, a décidé, dans sa séance de mercredi dernier, qu'elle ne donnerait pas cette année le prix de poésie. Parmi les ouvrages envoyés au concours, ceux que la classe a distingués ne lui ont paru mériter que la mention honorable.

Le quai Bonaparte est sur le point d'être terminé, et le passage en sera ouvert au public le 11 frimaire. Il en est de même du quai Desaix. On y élève en ce moment une cloison en charpente qui, depuis le Pont-au-Change jusqu'à celui Notre Dame, sépare la voie publique des terreins sur lesquels on bâtira de nouvelles maisons à la place des masures qui ont été démolies.

Des lettres d'Arles annoncent qu'à la suite des pluies continuelles qui ont tombé depuis près d'un mois, le Rhône est sorti de son lit près de Tarascon, et a submergé une portion étendue et précieuse du territoire d'Arles.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant la vente des veaux provenant des vaches nourries dans Paris. — Paris, le 28 *brumaire an* 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les articles XXXII et XXXIII de l'arrêté du 12 messidor an 8, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Les veaux provenant des vaches nourries dans Paris, et qui n'auront pas l'âge requis pour être livrés à la consommation, ne pourront être vendus qu'à des nourrisseurs établis dans des communes rurales.

Ces veaux seront exposés en vente, à la halle, dans l'emplacement qui sera désigné.

La vente s'en fera les mardis et vendredis, en même tems que celle des veaux destinés à la boucherie.

II. Il est enjoint aux nourrisseurs de vaches laitières dans Paris, de faire aux commissaires de police de leurs divisions respectives, la déclaration de celles qui seront pleines.

Les veaux seront visités quelques jours avant d'être exposés en vente.

Cette visite sera faite par le commissaire des halles et marchés.

III. Il sera pris envers les contrevenans aux dispositions ci-dessus, telles mesures de police administrative qu'il appartiendra sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

IV. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police l'inspecteur-général de la police du 4me arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, le commissaire des halles et marchés, les autres préposés de la préfecture, et les syndic et adjoints des bouchers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé PIS.

SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

Essais de philosophie, ou *Etude de l'esprit humain.* Premier essai : *Analyse des facultés de l'esprit humain;* deuxième essai : *Logique;* par Pierre Prévost, correspondant de l'Institut national, professeur de philosophie à l'académie de Genève, de l'académie de Berlin, de la société royale d'Edimbourg, et de quelques autres sociétés savantes; suivis de quelques opuscules de feu G. L. Lesage, correspondant de l'académie des sciences, de l'Institut national, etc. etc. (1).

L'étude de la philosophie, faite pour occuper les loisirs du sage, offre beaucoup moins d'attraits à l'homme dont la profession est de l'enseigner. Le mercenaire s'occupera moins d'embellir de fleurs un terrein, que ne le ferait un propriétaire, un amateur, pour qui l'agriculture et le jardinage ne sont que plaisir et délassement. Aussi n'est-ce pas toujours à des professeurs que nous sommes redevables des meilleurs traités de philosophie. Cicéron, Bacon, Rousseau, et ceux parmi les modernes qui ont developpé avec autant de succès que d'étendue, des sujets philosophiques de la plus haute importance, ne furent pas précisément des philosophes de profession.

Cette réflexion, qui d'ailleurs recevra son application dans la suite de cet extrait, serait déplacée si elle avait pour but de jetter quelque défaveur sur les cours de philosophie, rédigés par des professeurs. Il est seulement permis d'en conclure que c'est moins l'art ou l'exercice, que la nature et le génie qui nous rendent philosophes, poëtes, orateurs, etc.; et si les écoles française, allemande et écossaise ont enrichi la philosophie, c'est plutôt par la sublime fécondité de l'esprit, que par les titres de leurs professeurs.

Genève, où la science est depuis longtems naturalisée, et dont le souvenir retrace des noms chers à la philosophie, voit sa renommée se soutenir par les travaux des savans qui l'habitent. Les *Essais philosophiques* du professeur génevois Pierre Prévost, doivent aussi honorer et leur auteur et son école, par le talent, la méthode, et par l'esprit de modération et d'impartialité, qu'il est autant difficile de méconnaître que d'imiter.

Il a soin d'indiquer dans une préface, les sources où il a puisé tous ses matériaux; il se fait même un mérite d'avoir à citer Fergusson, Smith, Hutcheson, Dug-Stewart, Loke, Condillac, Bonnet, etc.: il en aurait cité bien d'autres, s'il n'eût pas restreint beaucoup trop son sujet. Son ouvrage n'est cependant point une simple compilation; le fond semble lui appartenir par la marche qu'il a suivie, par la liaison qu'il a su mettre entre toutes les vérités éparses dans les livres dont il emprunte et s'approprie les principes; par l'ensemble de la doctrine qu'il en fait ressortir, en élaguant à propos les questions oiseuses et abstraites; enfin, par ce discernement qui caractérise l'homme, dont le but est d'éclairer et de se rendre utile.

On l'accuserait à tort d'être indifférent aux progrès de notre école française actuelle; il a mis à contribution nos meilleurs écrits modernes, ceux de MM. Dégérando, Maine-Biran, Destutt-Tracy : il reprend même, dans ce dernier, l'opinion qui tend à confondre entièrement la faculté de penser, avec celle de sentir. Il est également loin de convenir, avec cet idéologiste, que le jugement ou la proposition ne soit composé que de deux élémens, d'un sujet et d'un attribut, dont le mot, *est*, faisant l'office de *lien*, est partie essentielle et unique, en sorte qu'il ne puisse exister que des propositions affirmatives. Si ce sont-là des défauts dans la doctrine de M. Destutt-Tracy, nous les avons signalés dans le compte rendu de la seconde partie de ses *Élémens d'idéologie*, sous le titre *Grammaire.* (Voyez la feuille du Moniteur du 20 fructidor an 12). Le critique génevois ajoute, pour faire sentir la conséquence de l'un de ces défauts, que, selon cet auteur, la proposition, *Vitznou n'est pas*, équivaudrait à celle-ci, *Vitznou est non existant.* Ainsi, l'on dirait d'abord, qu'il *est*, qu'il *existe*, pour ajouter que son existence est revêtue de la qualité *de ne point exister.* « Il est visible que l'analyse commune de cette phrase est de la plus parfaite clarté, puisqu'en la suivant on voit deux termes comparés avec le signe de la disconvenance. Qu'est-ce encore cette phrase affirmative : *le vide est le néant?* Son analise offrira précisément la même difficulté dans le nouveau système, la même simplicité dans l'ancien. »

Nous devons remarquer ici que le plan du professeur de Genève ne ressemble point du tout à celui du savant auteur dont il combat les opinions, ni même au plan sur lequel ont travaillé la plupart de nos idéologistes; le nom d'idéologie ne paraît pas lui avoir convenu, quoique la signification en soit inséparable de la matière qu'il traite. Nous taxerions le professeur d'une affectation puérile, s'il ne nous apprenait lui-même, qu'il avait rédigé presque tout son travail, long-tems avant ces innovations dans le langage philosophique. Son objet particulier est l'étude partielle de l'homme intellectuel. Nous disons, l'étude *partielle*; car la morale qui devait y figurer principalement et qui occupe une place si distinguée dans les écrits d'Aristote et des grands-hommes qui ont traité de la science de l'*homme*, la morale, disons-nous, n'entre dans les nouveaux *Essais de philosophie* que sous le rapport très-borné de l'analyse de la *volonté*, du desir, des actes spontanés, etc. L'ouvrage entier ne roule que sur deux branches de la science, dont la première est l'*analyse de l'esprit humain*; la seconde, la *logique.*

Les divisions du premier livre sont consacrées à l'examen des phénomenes généraux qui ont quelque analogie avec les procédés de l'esprit humain; tels sont la sensibilité, ses organes et ses signes comparés à ceux qui paraissent communs aux autres êtres organisés, les signes et indices de quelques affections personnelles, sociales, philantropiques, qu'on a cru remarquer dans certaines classes d'animaux ou dans des individus de ces classes, leur industrie comparée à celle de l'homme. Il résulte de ses rapprochemens, que l'homme seul est doué d'une perfectibilité indéfinie, due à sa conformation particulière, à une raison moins circonscrite dans son étendue et dans ses moyens, au langage qui lui sert de voie de communication, à la faculté de comparer et d'échanger avec connaissance des objets qui présentent le plus d'appas à ses spéculations et à son industrie active.

Ces causes réunies doivent le faire passer, tôt ou tard, de l'état purement sauvage, à celui d'une barbarie moins grossiere et de ce second état à la civilisation, à la culture des sciences, des arts industriels et du commerce.

Le deuxieme livre comprend la théorie des élémens de la pensée. Selon l'auteur, nos idées, venues des sens, revêtent la forme, au moyen de laquelle elles ont dû naître. Elle se montrent constamment sous un rapport dépendant des dispositions naturelles et primitives de l'esprit. Les idées acquises nous font placer nécessairement, dans l'*espace*, l'objet sensible que nous avons apperçu, et dans le *tems*, l'impression qu'il a faite sur nous. Le tems et l'espace sont donc les deux formes nécessaires de notre pensée; et ces deux formes ne sont point des idées acquises, et ce ne sont point des idées abstraites détachées des objets sensibles; ce sont des dispositions primitives de notre esprit, dont on s'occupait envain le dépouiller, et dont envain on rechercherait l'origine. »

(1) Deux vol. in-8°. — A Genève, chez J. J. Paschoud, libraire; et se vend à Paris, chez MM. Lenormand, Treuttel et Wurtz, Levrault, Schœll et compagnie, Dentu, Renouard, Debray, et autres principaux libraires.

Telle est la doctrine de Kant, expliquée et adoptée, par le professeur génevois, qui paraît en conclure que l'idée d'étendue est une forme primitive de notre sensibilité. Cependant il reproduit, pour remonter à l'origine de cette idée, de celle des objets extérieurs, du discernement de l'odorat, de l'ouïe, du toucher, etc., l'hypothese, imaginée par Condillac, et employée par Bonnet, d'une statue douée de toutes les facultés que nous reconnaissons en nous-mêmes, mais qui n'a eu encore aucune occasion de les exercer : il est à remarquer 1° qu'il ne mentionne point les modifications données à cette hypothese par M. Dégérando, dans son dernier ouvrage ; 2° qu'il évite à dessein l'application des formes de la raison kantienne.

Le troisieme livre est destiné à l'analyse de la sensation et de son mécanisme. Les phénomenes de la vue, du tact, etc., y sont expliqués d'après les saines lois de la physique, et de maniere à ce qu'aucun des sens ne puisse induire en erreur que les hommes irréfléchis et sans expérience.

Dans les trois livres suivans qui terminent le premier volume, l'auteur traite des facultés intellectuelles, tant simples que composées et actives. Parmi les facultés simples, figurent la mémoire et l'imagination ; l'une retrace un objet absent, ou d'une maniere mécanique et purement servile, ou par un effet de l'attention, dirigée sur des connaissances déjà acquises, et par voie d'association entre les idées. L'imagination s'attache plus aux tableaux ; elle charge leurs couleurs, et plus libre dans sa marche, elle porte plus arbitrairement aux objets des formes étrangeres ou exagérées. L'abstraction nous fait isoler de l'idée d'une chose des qualités qui en font naturellement partie, pour les considérer séparément, et par-là décomposer et refaire les mêmes idées. Elle peut également se diriger à-la-fois sur plusieurs idées, afin d'y distinguer ce que les objets de ces idées peuvent avoir de commun entre eux. Telle est l'origine des idées de genre, liée à celle du langage. « Car une idée générale n'a point de modele dans la nature. Son objet, ou ce que l'on saisit en elle d'unique, ne peut être qu'un signe, presque toujours un mot..... Dès les tems les plus anciens, quelques phisosophes ont reconnu que les idées abstraites n'ont qu'une existence nominale. Et dans les ténebres du moyen-âge, cette opinion soutenue et attaquée tour-à-tour, a servi d'enseigne à deux sectes rivales. »

Le signe d'une idée générale est parfait, selon l'auteur, lorsqu'il ne conserve plus aucune ressemblance, même éloignée, avec les traits d'un individu quelconque. Alors l'idée est bien généralisée, purement abstraite, et c'est dans son emploi que consiste principalement la faculté de raisonner ; car le raisonnement exclut toute image. « L'algébre en est le plus bel exemple. Partout où les mots sont employés, il y a difficilement un raisonnement pur. Cependant il peut exister même par les mots. Lorqu'un même jugement s'offre souvent à notre pensée, les signes qui l'énoncent nous deviennent familiers, et leur association nous paraît nécessaire. C'est le cas de certaines formules mathématiques. Cette association ne supporte-t-elle point en quelques cas une suite inapperçue de raisonnemens rapides ? Quoi qu'il en soit, il y a aussi des formules de discours qui passent inapperçues ; moyen de progrès, moyen d'erreurs... Ce n'est point sans quelque risque, qu'on contracte l'habitude de présenter toutes les vérités, sous une forme générale. »

De ces données, l'auteur passe à la suite ou liaison que donne l'esprit aux idées, et qui résulte du plus ou moins d'efforts et d'étude, selon qu'il est profond ou superficiel. Dans cette action, l'habitude seconde la volonté, en hâtant le retour de certaines séries d'idées les plus familieres. L'attention, ses rapports avec la mémoire, les passions qui la troublent, les habitudes qui l'affaiblissent, fournissent aussi matiere à quelques chapitres très-abrégés. Viennent enfin le goût et le génie, facultés bien plus composées que les précédentes, et que l'auteur analyse très philosophiquement, si toutefois l'un et l'autre peuvent se prêter à l'analyse ou à la décomposition des élémens dont ils se combinent.

Le tome second n'offre qu'un précis de logique où le professeur enseigne l'art de raisonner pour arriver à la connaissance de la vérité.

Les caracteres immédiats de la vérité sont, dit-il, l'évidence ou la persuasion résultant de notre sentiment intime, du témoignage de nos sens, de notre souvenir ; et en effet, il faut bien mettre hors de doute ce qui n'a pas besoin de preuve, ce qui emporte notre assentiment, dès qu'il se présente clairement à notre esprit. Nos connaissances intuitives sont de ce genre. L'auteur ne balance pas d'y faire aussi entrer les axiômes ou propositions universelles évidentes par elles-mêmes, parce qu'elles ne sont pas déduites d'autres propositions. Le mot *évidentes* se prend ici dans son sens le plus rigoureux. « S'il n'y a point d'axiôme il n'y a point de vérité certaine d'aucune espece ; car toute démonstration ne procédant que par voie de répétition ou de retournement de nos propres pensées, n'est finalement qu'un cercle vicieux, si elle ne repose sur une proposition réputée certaine. » Les caracteres que l'auteur exige dans les axiômes sont d'ailleurs assez bien prononcés pour ne laisser aucune prise à l'erreur des dogmatistes qui ont trop abusé du droit que chacun doit avoir de sentir et de reconnaître l'évidence.

Les caracteres médiats de la vérité, ou plutôt les moyens secondaires de la reconnaître, sont le témoignage de nos semblables, notre propre expérience, et l'analogie, à l'aide de laquelle nous comparons divers objets, afin de prononcer sur leur ressemblance.

En examinant et les axiômes et les définitions que chacun invoque pour la démonstration d'une vérité, le professeur parle des différens degrés de certitude, et ensuite des probabilités et de l'art de les apprécier, du doute, de l'erreur, de l'emploi utile de nos facultés actives, enfin de la méthode et des applications qu'on en peut faire. Ces dernieres sections embrassent tout ce qui a été dit par Descartes, Newton, Bacon, Condillac, etc., et tout ce qu'on peut raisonnablement y ajouter. C'est une des parties les plus complettes des *Essais de Philosophie*. Cependant l'auteur en a écarté la théorie des formes du syllogisme, de l'enthymême, etc., auxquelles sans doute il attachait trop peu d'importance. Il a préféré de s'étendre, en général, sur les regles d'où l'on peut partir pour raisonner juste, et pour procéder utilement aux discussions qui peuvent répandre quelque jour sur les vérités qu'on enseigne aux autres, ou dont on veut s'instruire soi-même.

Tel est l'apperçu des matieres qui sont développées, avec plus ou moins d'étendue, par le professeur génevois ; mais son genre d'écrire est beaucoup plus aride que ne le comporte son objet. Certes, l'entendement humain, la mémoire, l'imagination, la volonté, en un mot, l'homme intellectuel et moral, semblent appeler l'inspiration du génie et les charmes de l'élocution : comment passer froidement en revue des matieres de si haute importance, qui tiennent de si près à la source commune des êtres sensibles qui intéressent la plus noble partie de l'existence de l'homme, sa vie intérieure et son organisation sociale ! Nous croyons donc devoir reprocher à l'auteur des *Essais*, à moins que ce titre ne lui tienne lieu d'excuse, sa méthode aphoristique dans laquelle aucun ornement accessoire ne fait ressortir la pensée. L'analyse, dit-on, doit être sévere ; il faut en exclure tout ce qui ne parle pas à l'esprit, tout ce qui peut l'éblouir, sans le convaincre. D'accord ; mais ne faut-il pas compter aussi au nombre des devoirs d'un écrivain celui d'attacher ses lecteurs au sujet qu'il traite ? Dans des choses déjà obscures et rebutantes, l'extrême briéveté n'est-elle pas un défaut ? N'est-ce pas en s'étendant qu'on peut devenir clair, et donner plus d'exactitude à des énoncés sur lesquels on dispute faute de se bien expliquer ? Des aphorismes qui ne soutiendraient pas un certain développement, seraient des vérités bien équivoques ; et ce serait, selon nous, un tour de force bien déplacé, que de vouloir restreindre au plus petit nombre de mots possible, l'exposition des vérités les plus abstraites.

Le laconisme outré que nous venons de reprocher à l'estimable professeur, n'est point du tout corrigé par quelques détails renvoyés à la fin du premier volume de ses *Essais*, et qui ne font point corps avec l'ouvrage. Il ne plaira tout au plus qu'à des mathematiciens, et à des esprits qui se piquent d'une extrême rigueur dans l'analyse ; et ceux-là mêmes l'entendront difficilement, à moins qu'ils ne s'appliquent exclusivement à bien peser chaque terme de ses définitions dans lesquelles consiste la plus grande richesse de son travail.

TOURLET.

ARTS MÉCANIQUES.

Traité de l'art du charpentier, approuvé et adopté par l'Institut national, pour faire suite aux Arts et Métiers, *publiés par l'academie des sciences* ; par J. H. Hassenfratz. — Premiere partie (1).

MM. Lagrange, Cousin, Prony, et Lefebvre-Gineau, ont été chargés par la classe des sciences de l'Institut national, de lui rendre compte de la premiere partie d'un ouvrage sur l'art de la charpenterie, par M. Hassenfratz, et ils lui ont fait le rapport suivant :

Cette premiere partie a pour objet l'examen du bois, depuis sa croissance dans les forêts jusqu'à son transport dans les lieux de consommation ; elle est divisée en cinq chapitres.

1°. De la croissance et des qualités particulieres et distinctives des bois.
2°. De l'exploitation des bois.
3°. De la courbure des bois.
4°. Du transport des bois.
5°. Du toisé des bois.

Le premier chapitre comprend la croissance, la pesanteur, la résistance, l'élasticité, la corruptibilité, et la combustibilité des bois.

Après avoir réuni les observations et les expériences décrites dans les ouvrages qui ont été publiés sur la culture et la croissance des arbres, l'auteur a recherché quels étaient les arbres nouveaux acclimatés en France, et qui pouvaient être employés avec succès dans la charpente. Il en a formé un tableau contenant 168, tant especes que variétés. Ce tableau présente leurs noms français et latins, la hauteur moyenne de chaque arbre, avec leurs branches ; la hauteur moyenne et ordinaire de leurs troncs, enfin l'espece de terrein, et l'exposition qui leur conviennent. Ce tableau qui, d'après ce que nous a dit M. Hassenfratz, a été examiné et corrigé même par MM. Thouin, Cels et Villemorin, est un des plus complets qui ait encore été publié. Les botanistes ont fait connaître la hauteur moyenne des arbres, mais la hauteur moyenne des troncs n'avait pas encore été indiquée. On peut regarder cette partie du travail, composée en commun par MM. Thouin et Hassenfratz, comme entiérement neuve.

Quelques cultivateurs, botanistes et physiciens, parmi lesquels on place les deux Duhamel, ont publié le rapport de croissance annuelle de quelques arbres ; mais ce nombre se réduisait à 15 ou 16, tant especes que variétés ; M. Hassenfratz profitant des facilités que lui ont procurées les professeurs du Muséum d'histoire naturelle, a rassemblé un grand nombre d'observations sur des arbres vivans et sur des arbres morts ; il y a réuni celles qui lui ont été communiquées par MM. Fougeroux, Richard, Villard, Prædérlé, Gonan, et il est ainsi parvenu à former un tableau de croissance annuelle de 108 arbres, tant especes que variétés, qui n'avait pas encore été donné, et qu'il présente comme le commencement d'un travail destiné à être complété par les personnes livrées à la culture des arbres.

Mussembroch, les Duhamel, Cossigni, Varennes-Fenilles avaient réuni un grand nombre d'observations sur la pesanteur des bois ; à ces observations, M. Hassenfratz en a réuni près de 600 nouvelles, et a formé un tableau de 88, tant especes que variétés d'arbres qui peuvent être employés en charpente. Ce tableau présente, dans des colonnes séparées, les résultats de Mussembroch, des Duhamel, Cossigni, Varennes-Fenilles, Hassenfratz ; et dans une colonne nouvelle, la moyenne de tous les résultats.

Passant à la résistance des bois, l'auteur a mis à profit les formules et les expériences publiées par ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de cette question, et a construit une table de résistance moyenne, du bois de chêne, dont les longueurs varient de 5 en 5 décimetres, et les grosseurs de centimetres en centimetres. L'étendue de cette table comprend depuis les pieces d'un metre de long, sur deux centimetres de côté, jusqu'à celle de 15 metres de long, sur 40 centimetres de cale.

Comme les expériences faites jusqu'à présent n'ont été appliquées qu'au bois de chêne et de sapin, et qu'il peut être intéressant pour les constructeurs, les entrepreneurs et les charpentiers, de connaître les rapports de résistance des bois entr'eux ; à quelques expériences faites par les Duhamel et Perronet, sur cinq à six bois particuliers, M. Hassenfratz en a réuni plusieurs qu'il a faites lui-même, avec lesquelles il a formé un tableau qui présente le rapport de résistance de 40 especes ou variétés d'arbres, les plus communs et les plus faciles à employer.

Les articles de la corruptibilité et de la combustibilité des bois ont été traités par M. Hassenfratz, tant en physicien et chimiste, qu'en praticien qui s'est occupé manuellement de la charpente pendant plusieurs années. Il rapporte les moyens, les méthodes et les procédés employés, soit pour diminuer, soit pour retarder la corruption ; il parle aussi de quelques tentatives faites pour empêcher la combustion des constructions en bois.

Le second chapitre comprend les différens modes d'exploitation des forêts, l'âge auquel les arbres doivent être abattus, les détails de l'abattage, de l'équarissage, de la refente des bois.

L'auteur détaille les cinq moyens d'exploitation pratiqués. L'exploitation en taillis-bas, l'exploitation en taillis-haut, ou par *étêtement*, l'exploitation par ébranchage, l'exploitation en haute-futaie totale, et l'exploitation en haute-futaie par éclaircie. Il examine les produits annuels des bois, par chacune de ces méthodes, les avantages et les désavantages que chacune présente, d'où il déduit les circonstances et les especes de bois, pour lesquelles chacune des méthodes doit être préférée.

(1) In-4° avec planches. — Prix, br., 18 fr. — A Paris, rue de Thionville, chez Firmain Didot, libraire pour les mathématiques, l'architecture, la marine, et les éditions stéréotypes.

Les Duhamel, qui avaient recherché les rapports annuels des taillis de bois de chêne, n'avaient pas fait entrer l'intérêt de l'argent dans leur calcul. M. Hassenfratz y a introduit cet élément, au moyen de quoi il est parvenu, avec les mêmes données, à des résultats différens de ceux des deux Duhamels.

L'époque à laquelle chaque espece d'arbres doit être coupée, l'a conduit à faire des recherches et des expériences sur l'augmentation de valeur annuelle des bois, en raison de leur augmentation de solidité, ce qui l'a mis à même de distinguer la différence de croissance des grands bois conservés comme balivaux dans les taillis, et des grands bois crûs en haute futaie, ainsi que des différences de valeur provenant de ces croissances; il présente la loi d'augmentation de solidité du chêne, jusqu'à l'âge de trois cents ans, déduites d'observations faites sur vingt-quatre chênes de différens pays.

La question de l'écorcement du chêne, avant d'être abattu, a aussi été examinée avec soin et sagacité par M. Hassenfratz.

Quant à l'abattage et à l'équarissage du bois, c'est autant en praticien qu'en théoricien qu'il a traité la question; après avoir fait voir que chaque espece de variété d'arbres devait être abattue de l'une des trois manieres employées, c'est-à-dire, en déracinant, en pivotant ou en taillant, M. Hassenfratz décrit les différens procédés qu'il faut employer pour retirer de chaque piece la plus grande quantité de bois, ou la piece de la plus grande valeur, en raison de la destination qu'elle peut avoir; il fait encore voir dans quelle circonstance il est plus avantageux pour le marchand exploiteur de faire équarrir à la scie de long.

La refente du bois à la scie de long peut être exécutée pour équarrir les grosses pieces, pour obtenir des madriers, ou débiter le bois en planches. Ces trois considérations ont déterminé M. Hassenfratz à considérer la refente à la scie sous le rapport des bois obtenus, et sous celui des moyens employés pour refendre le bois.

Sous le rapport des bois obtenus, il a comparé les différentes méthodes de débiter les troncs, la bonte et la défectuosité des planches obtenues, l'influence hygrométrique qu'éprouvent les bois, en raison de la direction dans laquelle ils ont été refendus; il a comparé entr'elles la méthode des Hollandais et celle des Français, tant pour la quantité des planches obtenues que par leur qualité. Il est entré dans les détails du sciage sur moëlle, et il a fait connaître une méthode imaginée par un marchand français, qu'il dit être préférable aux deux autres.

Sous le rapport des moyens employés pour refendre le bois, on peut faire usage, pour mouvoir la scie, de la force des hommes, de celle des animaux, de l'eau, du vent et de la vaporisation de l'eau par le calorique.

Dans les pays montagneux où les cours d'eau sont abondans, où les bois s'exploitent par éclaircie, on débite les bois avec des scieries à eau. Les Hollandais achetent les gros chênes des forêts qui bordent le Rhin, les transportent chez eux, et les débitent dans des scieries mues par le vent. Par-tout ailleurs ou ne fait usage que des scies de long, mues à bras d'hommes.

La refente des bois à bras d'hommes n'est pratiquée que par la difficulté d'établir, dans le centre d'exploitation, des scieries mues par tout autre moteur; M. Hassenfratz a proposé deux scieries, l'une mue par des chevaux ou des bœufs, l'autre par la vapeur de l'eau, et qui sont construites de maniere à pouvoir être transportées. Il entre dans des détails fort étendus sur la comparaison et les effets des différens moteurs entre eux, tant ceux employés communément que ceux qu'il propose; sur les proportions des principales pieces des machines à vapeur, et sur les avantages de ces machines.

Le troisieme chapitre, de la courbure des bois, contient les méthodes employées pour courber les bois vivans et les bois morts. Toute la théorie de la courbure des bois morts est fondée sur leur amollissement par le calorique: soit que l'on emploie directement la chaleur comme les tonneliers, pour courber les douves des tonneaux; les charpentiers de bateaux, pour courber leurs planches; soit que l'on emploie l'eau bouillante; soit enfin que l'on emploie la vapeur d'eau comme dans la courbure des grosses pieces de bois destinées à la construction des vaisseaux. M. Hassenfratz discute chaque méthode, et décrit les appareils, les machines et les chaudieres dont il faut se servir.

Le quatrieme chapitre, du transport des bois, comprend le tranport par terre et le transport par eau.

Le transport par terre varie suivant la situation des forêts et d'autres localités. Les forêts marécageuses, celles qui sont dans les plaines seches, dans des pays montueux, et enfin sur des montagnes escarpées, ont des modes de transport différens. Les voyages et les observations multipliés de M. Hassenfratz lui ont été fort utiles pour décrire tous les modes de transport sur la neige, par des traineaux, sur des couloirs, par des charettes, des chevaux, des fardiers, etc. Le détail en est concis, et des dessins facilitent l'intelligence du texte.

Quant au transport par eau, M. Hassenfratz décrit le transport à bois perdu, le transport par rigoles, le transport par train, et par bateau. Ici il entre dans quelques détails sur la construction des canaux de navigation, et décrit les précautions nécessaires, essentielles, pour empêcher les bois de se détériorer, soit dans le transport par eau, soit par suite de ce transport.

Le cinquieme chapitre contient la cubature des bois.

Après avoir exposé les méthodes de cubature, de maniere à être entendu par les ouvriers, l'auteur indique les méthodes de toiser les bois, usitées en différens pays, qu'il compare à la cubature simple, nouvellement adoptée, et généralement employée en France; il présente la méthode de Paris, selon ce qu'on appellait *us et coutumes*; développe les principes sur lesquels elle est établie, fait connaître les variations qu'elle éprouverait, si l'on voulait l'appliquer à la nouvelle cubature, et termine ce chapitre par des tables de réduction des anciennes en nouvelles mesures cubiques.

Cette premiere partie de *l'Art du Charpentier*, est accompagnée de 26 planches dessinées avec soin, qui doivent être gravées au lavis et au trait. On voit par l'extrait que nous en avons donné, qu'elle mérite d'être distinguée parmi toutes les productions de même genre publiées jusqu'à présent, qui, en général, ou ne contiennent rien, ou ne présentent que des notions très-incomplettes des divers objets que M. Hassenfratz a traités avec soin et détail. Nous pensons que les cinq chapitres qu'il a présentés à la classe, méritent son suffrage, et qu'elle doit l'engager à terminer promptement, et à publier la totalité de l'ouvrage.

VOYAGES.

Voyages sur les côtes de l'Arabie-Heureuse, sur la Mer-Rouge et en Egypte; par Henri Rooke, major d'infanterie, traduit de l'anglais. Deuxieme édition an 13. (1)

Le major Rooke fut embarqué en 1781 sur la flotte du commodore Johnston en qualité de major d'infanterie, et eut occasion de faire quelques remarques intéressantes sur quelques îles de la mer des Indes et plusieurs ports situés à l'est de la Mer-Rouge, actuellement golfe Arabique.

Ce qu'il dit des îles de Comores où la flotte alla prendre des provisions après l'inutile tentative qu'elle fit (en août 1781) pour s'emparer du Cap-de-Bonne-Espérance, nous a paru renfermer quelques détails instructifs.

Elles sont en général peu connues, quoiqu'elles aient été visitées par beaucoup de navigateurs, et qu'elles soient sur la route que l'on tient lorsque l'on veut aller à la côte de Cambaye en remontant le canal de Mozambique, ou que l'on veut se rendre de la Mer des Indes à l'orient de l'Afrique dans la Mer-Rouge.

Elles sont au nombre de cinq; Joanna, Mayotta, Mohilla, Angazeia et Comora. Leur longitude est par les 45 degrés est du méridien de Greenwich, et 12 degrés latitude sud. De toutes ces îles celle qui est la plus fréquentée, est celle de Joanna ou Johanna; c'est aussi celle ou réside le souverain de ce petit Archipel, au moins celui qui prétend à ce titre, qu'il est obligé de soutenir quelquefois avec l'épée; il leve un tribut sur les peuples qui habitent les îles Comores; c'est à lui que les vaisseaux qui s'arrêtent dans le port de Johanna, font des présens qui consistent en armes, poudre et autres objets qu'il demande de préférence lorsqu'il vient à bord des vaisseaux qui arrivent, comme il ne manque jamais de faire. Lorsque les Anglais arriverent en septembre 1781 à Joanna, ils s'excuserent de saluer le roi de Comore sur ce que leurs canons étaient chargés à boulets; le prince accepta l'excuse à condition que l'on lui donnerait autant de cartouches qu'on aurait dû tirer de coups de canon.

Ce roi habite une ville située à environ une lieue de France du port de Joanna, à la côte orientale de l'île. Sa famille est nombreuse, et les princes qui la composent, habitent différens endroits de l'île, mais particulierement la ville de Joanna qui donne son nom à l'île. Il y a aussi beaucoup de nobles dans ce petit Etat; ils portent le titre de *duc*, et n'ont point de fonction particuliere qui les distingue dans le gouvernement.

(1) Un vol. in-8°. — A Paris, chez Royez, libraire, rue du Pont-de-Lodi, près la rue Dauphine.

Les peuples des îles Comores sont actifs et bons navigateurs. Ils font usage de canots creusés dans des troncs d'arbre. Chacun de ces canots contient trois ou quatre hommes; la face tournée vers la pointe du canot, armés d'une rame courte et large comme une pelle, ils coupent l'eau et s'agitent avec beaucoup de vitesse; mais pour tenir ces petites barques en équilibre, et les empêcher de renverser, ils ont deux perches placées en travers, à la pointe du canot, et qui excedent les deux bords de quelques pieds; elles sont jointes à leurs extrémités par deux pieces de bois plattes; ce qui forme une espece de chassis quarré, qui entoure le canot.

Le prix des marchandises est réglé à Joanna, et lorsqu'on arrive, il se présense ordinairement un duc qui offre ses services, et se charge d'approvisionner le vaisseau des objets que l'île peut fournir. On y trouve en général des veaux, des chevres, des poules, des oranges, et les fruits des pays chauds, ainsi que de bonne eau.

On trouve parmi les habitans de Joanna une politesse qui étonne dans un peuple isolé du monde civilisé. Leur gouvernement a une forme réguliere; ils professent la religion mahométane, mêlée d'un reste d'ancien paganisme indien, ou plutôt une partie du peuple a conservé ce dernier. La religion actuelle et le gouvernement y ont été établis par les Arabes, qui dans le 8e siecle passerent du Continent dans ces îles, et les soumirent. Les naturels de Joanna n'ont pas encore pardonné à leurs dominateurs, et les regardent toujours d'un mauvais œil. La couleur de ces deux races d'hommes n'est guere moins différente que leurs sentimens. Le teint des Arabes n'y est pas si brun que celui des indigenes; ceux-ci sont un peu cuivrés, ils ont la figure mieux taillée et l'air plus noble que les Arabes. Une raie noire sur la paupiere, est pour eux un ornement distingué; elle fait partie de leur toilette. Ils se rendent les levres d'un rouge vermeil en mâchant du betel. Cette coutume semble répandue dans tout l'Orient.

Leur religion permet la pluralité des femmes aux termes de l'islamisme, c'est-à-dire que tout homme peut avoir quatre femmes civiles ou légitimes, et autant de femmes naturelles ou concubines que sa fortune lui permet d'en soutenir. Les hommes y sont très jaloux, comme dans tous les pays où l'ardeur du climat et le système religieux tendent à exalter l'imagination et à tourmenter les sens. Il y a des harems dans les archipels de la mer des Indes, comme dans les villes les plus opulentes de la Perse et de la Turquie. Les femmes de Joanna ont en abondance des joyaux d'or, d'argent, des grains enfilés en forme de colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles; elles en portent une demi-douzaine de chaque côté; elles sont grandes, belles, douces, et adonnées entierement à la volupté; leur teint, comme celui des hommes, est d'un brun cuivré, mais plus clair et plus délicat.

La ville de Joanna est située au pied d'une montagne au bord de la mer. Elle peut avoir une demi-lieue française de circuit. Les maisons sont enfermées au milieu d'une enceinte de murailles de pierres, ou de palissades faites avec des roseaux. Les rues sont étroites, extrêmement tortueuses, et font une sorte de labyrinthe, dit le voyageur anglais. Les maisons les plus agréables sont bâties en pierres, avec une cour et un portique pour garantir du soleil; on y trouve une chambre très-vaste destinée à recevoir les amis; les autres pieces sont consacrées aux femmes.

Ce peuple est loyal dans les affaires de commerce; le vol y est souverainement puni; le coupable a les deux mains coupées; c'est le punir par l'instrument de son péché; mais cette peine est trop rigoureuse et barbare, si elle s'étend à d'autres vols que ceux qui se sont faits aux dépens ou au danger évident de la vie de celui qui a été volé.

Cette île n'est pas moins belle que fertile. La campagne y offre un aspect pittoresque et agréable; c'est un lieu de relâche plein de délices. Des montagnes majestueuses, revêtues de forêts jusqu'à leur cime; des vallées profondes, entrecoupées par des cataractes et des cascades nombreuses; des bois et des rochers bornent de tous côtés le paysage. Des bosquets couvrent la plaine, et sont formés principalement de cocotiers, dont les troncs élevés et dégagés laissent un libre passage à l'air, tandis que leurs têtes larges et touffues donnent une ombre épaisse et forment un abri contre les rayons dévorans du soleil.

Dans l'intérieur de l'île, à-peu-près à cinq lieues de Joanna, on voit un *lac sacré*, dont la circonférence est d'environ quatre à cinq cents toises. Les montagnes voisines couvertes d'arbres immenses, la solitude profonde de cet asyle inspirent aux habitans une terreur religieuse, qui est en quelque sorte consacré par des canards sauvages, que l'on y adore, et à qui on attribue le don surnaturel de rendre des oracles: on les consulte dans les affaires importantes, et l'on leur fait même des sacrifices. Les étrangers obtiennent difficilement d'approcher de ce lieu; ceux qui

l'on y conduit sont obligés de laisser leurs armes à feu à une lieue et demie du lac. La vénération dont jouissent ces oiseaux assure leur tranquillité et leur sert de sauvegarde; ils sont si familiers qu'ils viennent sans méfiance vers ceux qui leur font visite. Les Arabes, sectateurs zélés de Mahomet, qui habitent l'île, ont ces usages religieux en horreur, cependant ils n'osent les interdire, de crainte d'un soulevement parmi le peuple.

L'île de Joanna mériterait d'être visitée plus souvent par les navigateurs qui vont aux Indes; peut-être même pourrait-on établir un commerce d'entrepôt avec ses habitans, ainsi que ceux des autres îles Comores; au moins peut-on croire que le point de relâche qu'elles offrent aux navires qui remontent le canal Mozambique au nord, rend la connaissance précise de leur situation, et des avantages qu'on y trouve, un objet important pour la navigation. Il paraît que les Anglais sont plus dans l'usage d'y aborder que les Français, parce que nous avons à l'est de l'Afrique les îles de France et de la Réunion qui nous présentent un point d'arrivée moins détournée de la route; mais dans le cas où nous voudrions naviguer à la côte orientale d'Afrique, il importerait que nous eussions l'habitude des atterages des Comores, et particulièrement de Joanna.

Nous ne suivrons pas maintenant M. Rooke dans les détails qu'il donne sur Moka et quelques autres ports de la Mer-Rouge; nous pourrons faire de cette partie de son voyage l'objet d'un autre extrait où nous placerons tout ce qui résulte d'utile de ses observations pour la connaissance des lieux et de la navigation dans ces parages. PEUCHET.

BEAUX-ARTS.

Notice sur la gravure en médailles.

L'assertion qui termine l'article de la gravure, dans le compte rendu à l'assemblée publique de l'Institut, du 7 vendemiaire dernier, excite des réclamations qui paraissent assez fondées.

Il y est dit (*Moniteur* du 11 vendemiaire an 12): « Warin, sous Louis XIII, rendit digne d'admiration nos monnaies si déchues de cette premiere » gloire; après ce graveur, l'art dégénere, il n'a » plus aucun éclat après Louis XIV. »

Il est vrai que Warin est le premier qui ait donné à nos monnaies un éclat qu'elles n'avaient jamais eu.

Mais à l'égard de cette prétendue déchéance de la gravure en médailles, depuis cet artiste, et sur tout depuis Louis XIV, il ne faudrait que parcourir quelques médaillers, et comparer ses ouvrages avec ceux de ses contemporains et de ses successeurs, et particulierement avec ceux de Duvivier, pere, qui, sorti du même pays que Warin, a relevé l'honneur de cet artiste, et l'a ensuite sans contredit beaucoup surpassé. L'on verrait, pieces en main, que pour le nombre, le style, le travail, l'exécution, par Duvivier, cet art, non-seulement depuis Louis XIV, n'a pas perdu tout son éclat, mais qu'il n'en a jamais eu de plus grand que depuis cette époque.

On connaît plus de 70 médailles de Duvivier le pere, dont 10 sont de 32 à 25 lignes de diametre, et les autres de 18 lignes, pour la suite de l'hisoire; sans parler d'une quantité de jetons précieux. J'invite les artistes et amateurs, à considerer, avec la loupe même la plus scrupuleuse, celles que je vais indiquer: sa premiere médaille, la figure équestre de Louis XIV à Lyon; on verra ce qu'il promettait dès-lors: le sacre de Louis XV; le Saint-Michel pour la Baviere de 32 lignes; le maréchal de Villars; le czar Pierre, gravé à l'improviste; M. le Duc, premier ministre; la place de Bordeaux; l'Acquisition de la Lorraine; la Pacification de Genève; le Commerce de Rouen; le cardinal Dubois; le Régent; des têtes du roi de toutes grandeurs; et parmi ses jetons, ceux des doyens de médecine, du clergé, etc. Les amateurs pourront, en les comparant avec Warin, juger si les têtes n'égalent pas les plus belles de cet artiste, et si les revers des figures ne surpassent pas ceux de ce maître si vanté, parce qu'il a été le premier, et parce qu'il vivait dans un siècle où l'on ne prenait pas à tâche de rabaisser l'honneur des artistes français.

Les ouvrages de M. Duvivier ont assuré à son siècle, et lui ont acquis, et lui conserveront, indépendamment de la négligence de ses contemporains, une gloire que l'expérience nous a montré être la plus durable.

Mais n'y a-t-il eu aucun graveur célebre du tems de Louis XIV, autre que Warin? et ne doit-on pas distinguer Mauger qui, après avoir fait plusieurs grandes médailles, fut chargé de réduire à 18 lignes toute la suite qui est de plus de 300, lesquelles, accompagnées de dix têtes de différens âges, ont établi la réputation de cet artiste.

Et depuis Louis XIV, MM. Boettiers et Marteau n'ont-ils pas produit plusieurs médailles estimables? enfin, sur les traces de M. Duvivier le pere, ne s'est-il pas élevé un fils qui s'est fait un nom par un grand nombre de médailles de toutes grandeurs?

On pourrait citer les têtes d'Henri IV, de Louis XV, Louis XVI, de la reine, de Washington et autres; les têtes données par la ville de Paris à la naissance du dauphin, l'alliance des Suisses, les canaux de Bourgogne et de l'Yonne, la cathédrale d'Orléans, l'Ecole militaire, la caisse d'escompte, le 10 août, enfin, quelques médailles sur les premieres campagnes en Italie, de l'EMPEREUR BONAPARTE, et une grande quantité de jetons. Je demanderais, si tant d'ouvrages distingués n'ont pas jeté dans cette partie quelque éclat sur le siècle de Louis XV, s'ils ne méritaient pas quelque mention honorable.

Doit-on encore oublier quelques graveurs qui, sans avoir produit beaucoup de médailles, se sont assez fait connaître pour ne pas déshonorer leur art? Lorthier, Gatteaux et Dupré, dont quelques médailles et les modeles qu'il a exposés au public, pouvaient faire connaître le talent qu'il n'a pas toujours pu montrer dans les monnaies; car qui ne sait quel désagrement éprouve un graveur de monnaie, la précipitation avec laquelle on exige les travaux de cette partie, la négligence avec laquelle on fabriquait quand il fallait monnayer nuit et jour sur des matieres mal préparées, etc. l'insoucian e des graveurs particuliers. C'est cependant sur tant de pieces mal frappées, froissées, boissées dans les sacs, que l'on juge le graveur des monnaies; il est blâme de tout ce dont il gémit le premier, et dont il serait justifié si l'on revoyait les pieces d'épreuves.

Mais enfin, heureusement dans ces derniers tems, quelques personnes, M. Droze, M. Gingembre et autres élèves dans des travaux mécaniques, ont appliqué leurs connaissances à la fabrication des monnaies et des médailles, et il faut espérer des épreuves déjà si intéressantes de leurs balanciers, que les graveurs travailleront avec plus de sécurité, et que l'on verra se renouer cette chaîne d'artistes et de talens, qui n'a pas été si interrompue qu'on le croit, et que les nouveaux encouragemens dans cette partie, feront reparaître des sujets capables de consacrer dignement à la postérité les exploits si brillans du monarque, né pour le bonheur et la gloire de notre nation. R. D. V.

(*Journal de Paris.*)

ADMINISTRATION DES HOPITAUX DE LYON.

Concours public.

Les élèves en chirurgie sont prévenus qu'en exécution d'une délibération du conseil-général d'administration des hôpitaux de Lyon, en date du 25 vendemiaire dernier, il sera ouvert, le 28 frimaire prochain, à neuf heures du matin, dans la salle ordinaire des séances administratives de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et en présence des médecins, chirurgiens-majors et aides-majors des deux hôpitaux, un concours public pour l'admission des élèves en chirurgie qui devront faire, pendant trois années, le service de chirurgiens internes dudit hôpital.

Ceux qui desirent concourir sont tenus de se faire inscrire, avant le jour fixé pour le concours, au secrétariat de l'administration établi à l'Hôtel-Dieu.

MUSIQUE.

La premiere livraison des Poésies sacrées de Malherbe, Racine, J. B. Rousseau, mises en musique par Vernier, avec accompagnement de harpe ou piano, et dédiées à S. M. l'Impératrice, paraîtra le 20 de ce mois.

Le prix de la souscription, sur papier vélin, composée de trois livraisons de quatre morceaux chacune, est de 12 fr. pour Paris, et de 15 fr. pour les départemens, exigible en souscrivant. Le nom des souscripteurs sera donné à la suite de la derniere livraison.

On souscrit, à Paris, chez l'auteur, rue de la Convention, ci-devant cul-de-sac Dauphin, n° 579; chez Auguste Leduc, marchand de Musique, rue de la Loi, près celle de Faydeau, n° 267; aux adresses ordinaires de Musique et dans les principales villes de l'Empire français.

L'ouvrage entier sera livré dans le mois.

LIVRES DIVERS.

XXVIIe et derniere livraison de la Sainte Bible, contenant l'ancien et le nouveau testament, traduite en français sur la vulgate par M. le Maistre de Saci, nouvelle édition, ornée de 300 figures, gravées d'après les dessins de Marillier et Monsiau, sous la direction de Ponce; vingt-sept livraisons, formant 12 volumes in-4°, papier vélin, brochés en carton. Prix, 970 fr.

La même, 12 vol. in-4°, papier d'Angoulême, brochés en carton, 750. fr.

La même, 12 vol. in-8°, papier grand raisin, brochés en carton, 324 fr.

Les personnes qui n'ont pas retiré les dernieres livraisons de chacun de ces formats, sont priées de les faire retirer de suite, l'ouvrage étant entierement terminé.

A Paris, chez Gay, libraire, rue de la Harpe, n° 467, au bureau de la Bible; Ponce, graveur, rue du faubourg Saint-Jacques, n° 223, et Belin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n° 22.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ⅛	55 ⅛
—— Courant...	57 f.	57 ⅛ c.
Londres.....	24 fr. 80 c.	24 f. 60 c.
Hambourg.....	191 ½	188
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 35 c.	14 f. 15 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 80 c.	4 f. 71 c.
Livourne.....	5 f. 31 c.	5 f. 21 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 18 gd p. 6 f.	8 l. 1 s. 3 d.
Bâle.....	pair.	1 ½ p
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 90 c.	1 fr. 89 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 j.	1 ¼ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier.....	½ p. 15 j.	
Genève.....		160 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend.	59 fr.	c.
Idem. Jouis. de germ. an 12.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 70	c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, ...

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Médée; Mlle Raucourt remplira le rôle de Médée.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la Jeune Femme colere, la Prison militaire, et l'Acte de Naissance. — Mardi, la 1re repr. d'Isabelle de Portugal ou l'héritage, com. nouv. historique en un acte et en prose.

Opéra-Comique. Aline, reine de Golconde, et l'Ami de la Maison.

Théâtre du Vaudeville. Pauline, le Major Frank, et l'Original et le Portrait.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre Moliere. La 3e repr. du Gascon, gascon malgré lui, op. nouv. en deux actes, et le comte d'Albert et sa suite. — Demain, par extraordinaire, au bénéfice de Mme Leblanc, Henri de Baviere, opéra en 3 actes, à grand spectacle, et le Gascon, gascon malgré-lui.

Théâtre du Marais. La Mort d'Abel, et le Château du Diable.

Théâtre de la Cité.....

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Les Trois Fermiers, et Azémia ou les Sauvages, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. A midi, l'ouverture des Concerts. Les étrangers non abonnés trouveront à la porte des coupons à 6 liv. par personne. — Le soir, Redoute. Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 65. *Lundi, 5 frimaire an 13 de la République* (26 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-York, le 28 sept. (*6 vendemiaire,*)

Des nouveaux détails que l'on reçoit relativement à l'ouragan qui vient de dévaster une partie des Indes-Occidentales, il résulte que, sur le seul rivage de l'île Saint-Thomas, il y a échoué, indépendamment des petits bâtimens, cinquante gros navires, dont onze sont entièrement perdus, et parmi ceux-ci, les équipages de quatre ont péri. Tous les vaisseaux européans ont échappé, à l'exception d'un brick et d'un vaisseau anglais contenant 280 esclaves.

Tous les navires qui se trouvaient dans la rade de Saint-Pierre, à la Martinique, ont été chassés sur le rivage, et sont perdus entièrement, à l'exception de cinq. L'ouragan a duré trois jours et trois nuits, et le capitaine Connel, du brick *l'Agenora*, arrivé de Surinam et de Saint-Thomas à Neuw-Yorck, a navigué durant trois jours, environné d'une innombrable quantité de débris des naufrages. Cet ouragan a été très-destructif à la Martinique, à Saint-Kitt, à Nevis, à Saint-Barthélemy et à Saint-Thomas. Il s'est fait sentir depuis le 2 jusqu'au 5, à Sainte-Croix, sans cependant y causer aucun dommage remarquable. Curaçao ne s'en est nullement ressenti.

A la Barbade, un orage épouvantable, mêlé d'éclairs et de coups de tonnerre, fut le précurseur de la tempête. Le dernier coup de tonnerre tomba sur un moulin à eau, qu'il détruisit. Une sentinelle en faction à quelques pas de-là vit son mousquet enlevé de son bras, et la monture de son fusil en partie brûlée, sans éprouver lui-même aucune blessure. Au même moment, le mauvais tems parut plus sensible dans la baie, et l'on conçut de fortes craintes pour le salut des vaisseaux marchands, ainsi que pour *le Centaure*, vaisseau de guerre, et pour le brick *la Curieuse*. Six bâtimens, la plupart américains, ont été jetés sur la côte où ils ont péri.

Il est impossible, dit une lettre de Savannah, du 10 septembre, de donner le détail des pertes et la description des objets détruits. On ne voit que bâtimens renversés, corps d'hommes et d'animaux morts. Les ruines présentent un spectacle qui fait pitié, la détresse des négocians ne peut se décrire; on en compte un grand nombre qui n'ont pas sauvé un registre ou aucun papier de quelque valeur. La ville n'a pas éprouvé une aussi grande perte, quoique cependant elle ait beaucoup souffert. On ne voit que des cadavres étendus, des maisons, des cheminées, des arbres renversés, et la ville est remplie de gravats et de décombres. Les îles d'alentour et les marais sont totalement inondés, et des milliers d'habitans sont noyés, principalement des negres, mais plusieurs familles respectables se trouvent comprises dans ce désastre.

L'orage a commencé à Savannah dans la nuit du vendredi. Le samedi matin il a paru s'appaiser; mais sur les neuf heures il a redoublé de violence, et a continué avec la plus grande fureur jusqu'à la nuit. Tous les quais ont été détruits, et les magasins qui s'y trouvaient établis ont éprouvé le même sort. Tous les vaisseaux rangés dans le port ont été renversés ou jetés contre les quais. Des parties de l'eglise épiscopale, de celle des presbytériens, de la trésorerie, de la banque, du palais, de la prison, etc., ainsi que beaucoup de maisons particulières, ont été abattues. La chûte des maisons a causé la mort à un grand nombre de personnes.

Dans l'île d'Hutchinson, et dans les autres plantations de riz, voisines de Savannah, le peuple a singuliérement souffert: tous les bâtimens, presque sans exception, ont été renversés, souvent même avec ceux qui les habitaient; plus de mille personnes ont été noyées. Le fort Green, dans l'île de Cockspur, a été entièrement détruit, et la plupart des hommes qui l'occupaient ont été noyés.

La perte qu'on a éprouvée à Savannah et dans les environs, en objets mobiliers, en bétail, en maisons, etc., est évaluée à cinq millions de piastres.

ALLEMAGNE.

Des frontieres de la Souabe, le 17 novembre (26 *brumai e.*)

Le général autrichien dans les provinces autrichiennes de la Dalmatie et de l'Albanie (le comte de Brady), a envoyé un courier à l'empereur d'Autriche, pour lui donner connaissance de quelques combats qu'il a été obligé de livrer aux insurgés de la Turquie, qui ont fait une incursion dans un district réuni aujourd'hui aux Etats de S. M. I. et R. On ne connaît pas encore avec exactitude les détails de cette affaire; mais on attendait journellement des rapports plus circonstanciés. Le courier dont nous venons de parler s'était d'abord rendu à Vienne, dans la persuasion que l'empereur y était de retour; ne l'y ayant point trouvé, il s'est rendu avec beaucoup de précipitation à Salzbourg, pour remettre ses dépêches entre les mains de S. M. On infère de cette circonstance et de quelques autres nouvelles, que les dépêches de ce courier sont de la dernière importance; c'est probablement aussi cette affaire qui a accéléré le départ de l'empereur pour Vienne. S. M. est partie de Salzbourg il y a six jours pour retourner dans sa capitale, dont elle était absente depuis trois mois environ.

La chambre impériale de Wetzlar a lancé des *mandats, sive clausula*, contre plusieurs princes et comtes de la Souabe (ainsi que contre d'autres Etats de l'Empire), pour les astreindre au paiement des sommes qu'ils doivent pour l'entretien de ce tribunal supérieur de l'empire.

(*Journal du Commerce.*)

Hambourg, 14 *novembre* (23 *brumaire.*)

L'on vient de terminer la voûte sur le canal de Krukou à Pétersbourg, et, par ce moyen, la place Isaac se trouve réunie à celle du Sénat, sur laquelle se voit la statue de Pierre-le-Grand. Cet ouvrage contribue beaucoup à l'embellissement de la ville. Il paraît décidé que l'on va démolir toute la partie supérieure de l'église d'Isaac que Paul Ier avait fait construire en brique pour la rebâtir toute en marbre.

— M. le docteur Brehmer, de Lubeck, a découvert un nouveau moyen de distiller l'eau de la mer, et de la rendre potable à moindres frais que par les procédés imaginés en Angleterre, et par la machine de M. Poissonnier.

— On écrit d'Augsbourg que la fête de Sainte-Afra a duré huit jours; plus de 100,000 ames sont venues rendre hommage à la châsse de cette Sainte. Beaucoup de femmes se sont empressées à la parer de diamans et de perles; mais la prudence a mis quelque réserve à cette dévotion. Ces pieuses dames ont stipulé qu'elles ne faisaient don de leurs joyaux à la Sainte, que sous la condition qu'ils leur seraient fidelement restitués dans le cas où le monastere serait sécularisé. Les offrandes ont été si abondantes, que les moines ont été obligés de vider, plusieurs fois le jour, le grand bassin d'argent qui avait été placé à cet effet devant la châsse. Tous les soirs il y a eu sermon. Un des prédicateurs s'est attaché à décrire les terribles souffrances qu'a endurées la sainte pénitente, pour expier les plaisirs dont elle avait abusé. Le pere Placide Brann avait fait imprimer un discours, dans lequel se trouvaient quelques traits injurieux au gouvernement bavarois et aux protestans d'Augsbourg, auxquels il reprochait de n'avoir point fait aussi leurs cadeaux à Sainte Afra. Cet écrit a été supprimé.

— S. A. l'électeur de Wirtemberg a convoqué une nouvelle diete. Les lettres de convocation, adressées le 10 de ce mois aux autorités compétentes, indiquent son ouverture pour le 26. La diete se tiendra à Stuttgard.

ESPAGNE.

Gibraltar, le 7 brumaire (29 *octobre*).

La peste a fait ici les plus grands ravages. Douze mille hommes en ont été déjà les victimes, et si les quatre vaisseaux qui sont en commission pour nous apporter des renforts ne se hâtent pas d'arriver, notre place se trouvera sans garnison à la merci des Espagnols.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 18 *novembre* (27 *brumaire.*)

La commission nommée par le gouvernement pour la rédaction des codes civil et criminel, vient de lui adresser tout ce qu'elle en a rédigé jusqu'ici sur le code criminel, qui est sur le point d'être terminé. On l'imprimera avec la lettre de la commission au gouvernement.

— Voici un exemple de la rigueur qu'on met à l'exécution des ordres donnés pour prévenir la contagion que pourraient apporter des vaisseaux venant d'Espagne. Le patron d'une barque d'Arnemuiden, ayant servi de pilote à un vaisseau suédois parti de Séville, pour le faire entrer dans le port de Veère, a été condamné, outre la quarantaine, à la perte de son bâtiment, qui sera vendu au profit des pauvres d'Arnemuiden, ou brûlé même, s'il s'élève le moindre soupçon de contagion.

INTERIEUR.

Nice, le 3 frimaire.

Hier au soir vers les cinq heures, un coup de vent a forcé trois bâtimens espagnols venant de Livourne et destinés pour l'Espagne, à demander l'entrée dans le port de Villefranche. On les a forcés de mettre sur-le-champ à la voile pour leur destination.

— En conséquence d'informations reçues de M. le préfet, la mairie de cette ville fait publier l'avis suivant:

Il a été reconnu qu'il circule dans ce département des louis d'or faux, qu'on suppose avoir été versés en France par les Anglais du côté du cidevant Languedoc, sur tout dans les environs d'Aigues-Mortes, en achat de bétail. Ces louis faux portent le millésime de 1786; ils sont plus larges que les vrais; l'empreinte est mieux soignée; la fleur de lys supérieure qui est dans l'un des écussons, touche la barre qui le sépare de l'autre. La lettre F majuscule du mot *Franciæ*, qui est du côté de la tête, est mieux faite, et la branche du milieu de cette lettre est plus distante de la branche supérieure que dans les louis ordinaires; ils contiennent environ neuf francs d'or.

Toulouse, le 27 brumaire.

Les dernieres lettres d'Espagne annoncent que les ravages de l'épidémie ont cessé tout-à-fait dans certains endroits, et diminué sensiblement dans d'autres; on y conserve l'espérance d'être entièrement délivré de ce fléau dans le cours de cet hiver. C'est peut-être dans ce moment que les Etats voisins doivent être davantage sur leurs gardes; des rapports favorables, qui ont quelquefois leur exagération comme les relations opposées, pourraient inspirer une sécurité dangereuse: la prudence veut que l'on ne se relâche de la rigueur des précautions et des mesures de sûreté, qu'après qu'un laps de tems assez considérable aura suffisamment constaté la non-existence de la contagion. L'interruption de toute communication entre les Etats de S. M. C. et les départemens adjacens, paralyse, il est vrai, le commerce avantageux et lucratif que nous faisons avec ce royaume; mais un intérêt de cette nature doit le céder à celui de la santé et de la vie même des habitans de la France. Quelques lettres d'Espagne se plaignent de la rigueur des moyens que le gouvernement autorise pour détruire la contagion, et vont jusqu'à dire qu'il est douteux s'ils ne sont pas un plus grand mal que la fievre jaune. Quand les remedes sont très-douloureux, on ne considere pas toujours s'ils sont nécessaires; et l'on aime mieux accuser l'art que la nature. Une cause permanente d'insalubrité et d'épidémie dans cette contrée, c'est la misere affreuse qu'on assure y régner presque par-tout; aujourd'hui le travail est devenu la véritable mesure de l'aisance et des richesses des peuples, et le moins actif est essentiellement le plus pauvre. Des saisons malheureuses et l'épidémie elle-même, ont contribué à la pénurie qu'on remarque sur-tout dans les deux Castilles.

(*Journal du Commerce.*)

Paris, le 4 frimaire.

Aujourd'hui dimanche 4 frimaire, Sa Sainteté est arrivée à Fontainebleau à midi et demi.

S. M. l'Empereur, qui était sortie à cheval pour chasser, ayant été avertie de l'approche du Pape, a été au devant de Sa Sainteté, et l'a rencontrée à la Croix de Saint-Herem.

L'Empereur et le Pape ont mis pied à terre à la fois; ils ont été l'un au devant de l'autre, et se sont embrassés.

Six voitures de S. M. se sont alors approchées; l'Empereur est monté le premier en voiture pour placer Sa Sainteté à sa droite, et ils sont arrivés au château au milieu d'une haie de troupes et au bruit des salves d'artillerie.

S. Em. Monseigneur le cardinal Caprara et les grands Officiers de la Maison de l'Empereur les ont reçus au bas du perron.

L'Empereur et le Pape sont allés ensemble par l'escalier doré, jusqu'à la piece qui sépare leurs appartemens.

Là, Sa Sainteté ayant quitté l'Empereur, a été conduite par le grand Chambellan, le grand Maréchal du Palais et le grand Maître des cérémonies, dans l'appartement qui était préparé pour elle.

Après s'être reposée quelque tems, Sa Sainteté est venue faire visite à l'Empereur; elle a été conduite dans son cabinet par les grands officiers de S. M. l'Empereur a reconduit le Pape jusques dans la salle des grands-officiers. Sa Sainteté est allée immédiatement chez l'Impératrice: la dame d'honneur qui avait été au-devant de Sa Sainteté, l'a introduite dans le cabinet de l'Impératrice. S. M. a reconduit le Pape jusqu'à la seconde piece de son appartement.

Le Pape étant rentré dans le sien, les ministres et les grands-officiers de l'Empire ont eu l'honneur d'être présentés à Sa Sainteté.

A quatre heures, S. M. l'Empereur a fait prévenir le Pape qu'elle allait lui rendre visite, et elle s'est rendue dans le cabinet de Sa Sainteté, précédée par les grands-officiers et les officiers de sa maison. Les choses se sont passées de la même manière que pour la visite du Pape à l'Empereur. A chacune de ces visites, le Pape et l'Empereur sont restés seuls ensemble pendant plus d'une demi-heure.

Le prince Louis, qui se trouvait à Fontainebleau, a également fait sa visite à Sa Sainteté.

L'Empereur a présenté au Pape l'archi-chancelier et l'archi trésorier.

S. Em. le cardinal Fesch, arrivé avec Sa Sainteté, a été présenté le même jour à l'Empereur.

Sa Sainteté se reposera pendant quelques jours à Fontainebleau, et se rendra à Paris avant le sacre, qui aura lieu dimanche prochain.

L'électeur archi-chancelier de l'Empire est arrivé à Fontainebleau aujourd'hui dimanche à trois heures. Il occupe dans le château l'appartement qui lui avait été destiné. Il a été présenté, le même jour, à LL. MM. Impériales.

Dans sa séance du 2 de ce mois, la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut national, a procédé à la nomination à la place vacante par la mort de M. Camus. La majorité des suffrages s'est réunie en faveur de M. Millin, conservateur du Cabinet des Antiques de la Bibliotheque impériale.

On dépouille les papiers contenus dans les trois malles trouvées chez M. Rumbold. Ces pieces, ainsi que la correspondance de deux agens de cet Anglais, déjà détenus l'un et l'autre au Temple, seront communiquées en original aux Cabinets du Continent. Elles acheveront de faire connaître ce que l'Angleterre attend de ses ministres, et offriront un développement complet de la célèbre circulaire de lord Hawkesbury.

SCIENCES — BEAUX-ARTS.

Anatomie du Gladiateur *combattant.*

Les anciens avaient l'anatomie pour principe fondamental, sur lequel ils élevaient leurs chefs-d'œuvre de sculpture qui sont aujourd'hui la base du dessin pour le goût, la forme et la vérité.

Ce principe fondamental est 1° l'*ostéologie*, qui compose le squelette, ou la charpente osseuse qui détermine par la longueur de ses os, les proportions de l'homme dans les différens âges de la vie; 2° la *miologie*, ou l'ensemble des muscles qui, par leur contraction ou relâchement que nécessite la volonté de l'ame, établit le mouvement des membres qui les porte à toutes les opérations des sens.

L'un et l'autre, revêtus de la peau, présentent à l'extérieur des plans plus ou moins sensibles, selon l'action de l'individu que l'on observe. Par exemple, ils sont fort saillans lorsque l'action du muscle tend à vaincre quelque résistance; ils le sont moins lorsque l'action n'a pas besoin d'employer toute sa force musculaire. Le concours de cette force se passe du dedans au dehors; car, comme les muscles sont distribués en plusieurs couches, il résulte que celle de la surface est quelquefois soulevée par la couche moyenne, d'où dérivent des plans mêlés de détails, qui présentent des difficultés sans bornes à l'artiste qui n'a pas une connaissance particuliere de la structure animale.

Pénétré de ce sentiment, M. Salvage a pris la résolution de faire l'anatomie du mécanisme physique de l'homme dans l'attitude du *Gladiateur* combattant. Il a consacré plusieurs années dans l'hôpital militaire de Paris, à mouler différens sujets disséqués, de maniere à pouvoir trouver sur ces modeles moulés et coloriés d'après nature, de quoi analyser le *Gladiateur*, une des plus belles figures antiques, et à faire un ouvrage qui, quoique relatif à l'art d'imitation, ne laisse pas que de présenter un grand intérêt à la médecine, en soumettant sous des rapports exacts, ce qu'on peut appeler le *mécanisme de l'individu* sous plusieurs aspects.

Cet ouvrage a été présenté à l'Institut national: un rapport honorable garantit son succès (1). Il est proposé par souscription; la gravure en sera terminée à la fin de l'an 13.

Il sera composé de seize planches coloriées; les quatre premieres contiendront des parties séparées; telles que les principes en os et en muscles; la tête de l'*Apollon du Belvedere*, disséquée de face et de profil, des pieds et des mains; celles-ci seront exécutées en proportion demi-nature, pour disposer l'élève à profiter du reste de l'ouvrage. Les autres représenteront le *Gladiateur* écorché, sur quatre points de vue, ainsi qu'il en est fait mention dans le rapport; de sorte que chacun d'eux aura un développement progressif depuis le squelette jusqu'à la peau.

Quoique la majeure partie de cet ouvrage soit gravée, il sera néanmoins distribué par quatre livraisons, dont chacune sera composée de quatre planches.

La premiere livraison est composée du point de vue du côté gauche, qui comprend le squelette, la couche de la superficie des muscles, la couche moyenne, et la couche profonde du point de vue du côté droit.

La deuxieme contiendra le point de vue du côté droit; savoir le squelette, la couche de la superficie des muscles, la couche moyenne, et le points de vue pris de face, qui ne comporte qu'une seule planche, à cause des racourcis dont les détails sont très-difficiles à rendre en anatomie sans présenter un grand intérêt.

La troisieme sera composée du point de vue du dos, qui, comme celui de gauche, a trois planches; de plus les principes en os et en muscles.

A la quatrieme, il sera distribué la tête de l'*Apollon*, les pieds, les mains, la gravure du frontispice, et le texte, qui comprend un précis d'anatomie, une dissertation sur les mouvemens, et un aperçu du physique de l'homme dans les quatre âges de sa vie.

Le prix de l'exemplaire, sur papier colombier ordinaire de la plus belle qualité, pour les souscripteurs seulement, est de 36 fr.

Chaque livraison est de 9 francs pour Paris, et 10 francs pour les départemens.

Le prix de l'exemplaire, sur papier vélin grand-raisin de la plus belle qualité, est de 72 francs.

Chaque livraison est de 18 francs pour Paris, et 19 francs pour les départemens.

Ceux qui desireront obtenir des exemplaires avec les contre-épreuves, donneront 12 francs de plus pour le papier colombier, et 24 francs pour le papier vélin.

Les habitans des départemens recevront leur livraison dans un étui en carton, franc de port par la poste. Ceux des pays étrangers s'adresseront aux directeurs de leur poste pour recevoir leur envoi fait de Paris jusqu'aux frontieres.

Quant au plâtre, les amateurs pourront s'inscrire particulièrement chez l'auteur, rue de Lille, n° 688.

Chez M. Cussac, imprimeur-libraire, éditeur des *Œuvres de Plutarque*, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 33.

Nota. Dès que cet ouvrage sera terminé, l'auteur s'occupera de l'*anatomie du cheval*, dans le même genre que celle de l'*homme*.

La gravure de cet ouvrage, qui se recommande de lui-même, et aux savans et aux artistes, est confiée à M. Bosq.

(1) Voyez le rapport fait à l'Institut national, le 5 brumaire an 13 (*Moniteur du 11 brumaire*).

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 1er frimaire.

Si l'œil curieux du voyageur s'arrête avec plaisir sur ces monumens superbes qui attestent la grandeur nationale, s'il admire les produits de ces hautes conceptions, qui, en multipliant les sources du commerce et de l'industrie, assurent la prospérité du peuple et le bonheur public, avec quel intérêt ne doit-il pas considérer ces travaux utiles qui offrent des avantages précieux à l'agriculture et à la salubrité du pays? telle est l'entreprise que j'ai été à portée d'observer la semaine derniere près de Carcassonne, à l'étang de Marseillette, dont le desséchement, commencé depuis deux mois, occupe déjà plus de deux cents ouvriers qui doivent progressivement augmenter en nombre.

Cette importante entreprise avait été exécutée sous le regne de Louis XIV; mais par suite des contestations réitérées élevées par les riverains, les entrepreneurs furent dégoûtés, les travaux discontinués, l'étang se remplit de nouveau, malgré le vœu manifeste des parlemens, qui chaque fois *démirent lesdits habitans de leurs prétentions.*

En 1760, un capitaliste se présenta pour mettre en exécution le projet de desséchement. Sur l'avis des Etats de Languedoc et des propriétaires du canal des Deux Mers, qui certifierent l'importance et l'utilité d'une pareille proposition, et solliciterent des privileges pour les entrepreneurs, Louis XV rendit la même année deux arrêts, portant « que, depuis quatre-vingts années, toutes ces terres anciennement desséchées étant de nouveau submergées, et que depuis cette nouvelle submersion, l'étang de Marseillette étant devenu une source fatale de mort et de misere pour plusieurs villages des environs, l'utilité générale et la cessation des maux publics dont le desséchement de l'étang qui les cause, est le remede assuré, rend l'entreprise juste et nécessaire;

» Que les différentes facultés et privileges accordés ne devaient pas être regardés comme des concessions purement gratuites, puisque les avantages infinis que l'entreprise procurerait à l'Etat en seraient le prix». Le desséchement cependant ne fut pas entrepris; mille obstacles se succéderent: l'exécution de cet utile plan était réservé au Gouvernement actuel.

Il appartenait à l'Empereur de réaliser un projet arrêté depuis plusieurs regnes, de consacrer et de mettre en pratique cette loi que Louis XV désignait comme la plus sage et la plus juste; il appartenait, dis-je, à son génie bienfaisant de rendre à l'agriculture 4000 arpens de terre, de salubrer sur-tout ce pays, et d'arracher aux maladies les plus cruelles tous les villages circonvoisins.

J'ai l'honneur de vous saluer. B.....

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, les Horaces, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, Il Matrimonio secreto, — Mercredi, la 1re repr. d'Isabelle de Portugal (ou l'Héritage), com. nouv. hist. en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Zoraïme et Zulnar, Ma Tante Aurore. — Incessamment, Milton, op. nouv. en un acte.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et Allez voir Dominique.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 2e repr. du Désastre de Lisbonne. — Demain, la 3e représentation.

Théâtre Molière. (Opéra-Comique et Vaudeville.) Au bénéfice de Mme Leblanc, Henri de Baviere, et le Gascon, gascon malgré-lui.

Théâtre du Marais. Les Amours de Bayard, et Misantropie et Repentir

Théâtre de la Cité......

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 66. *Mardi*, 6 *frimaire an* 13 *de la République* (27 *novembre* 1804.)

EXTERIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 30 *octobre* (8 *brumaire.*)

MALGRÉ la pacification, l'animosité qui regne entre les Turcs et les Chrétiens de la Servie continue de se manifester. Le 24 de ce mois, trois Turcs de distinction qui se rendaient à Belgrade furent assaillis par quelques Serviens qui les massacrerent et s'emparerent de tous leurs effets. Les Turcs de Belgrade porterent aussitôt des plaintes au général en chef Czerni Georges, en demandant satisfaction. Ce dernier n'a pas encore répondu; mais d'après les preuves qu'il a données de son humanité et de son amour pour la justice, l'on croit qu'il fera punir de mort les individus qui se sont permis cet acte de cruauté, et qui ont ainsi violé le traité de paix intérimistique qui existe. — Les deux mille hommes de troupes turques, attendus à Belgrade, ne sont pas encore arrivés.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 18 *novembre* (27 *brumaire.*)

Le comte d'Arco est maintenant installé comme gouverneur-général de l'électeur de Baviere en Souabe. Sa résidence reste fixée à Ulm.

— La diete germanique est maintenant en pleine activité pour traiter les divers objets qui ont déjà été portés à la dictature. Il y a eu le 11 novembre une séance très-longue dans les deux colléges supérieurs de cette assemblée à laquelle tous les ministres qui y exercent des votes, ont assisté. La veille, le baron de Seckendorff avait remis à M. d'Albini, ministre directorial, ses lettres de créance en qualité de ministre badois dans le collége électoral et dans celui des princes.

INTÉRIEUR.

Niort, le 25 *brumaire.*

L'état civil de notre département, pendant le cours de l'an 12, offre, sous le rapport des mœurs, des résultats satisfaisans, ainsi qu'on peut le voir par cet apperçu.

	An 11.	*An* 12.
Mariages	1570	1863.
Divorces	8	0.
Enfans naturels	104	59.
Enfans abandonnés	81	43.

Sous le rapport de la population, les calculs sont moins heureux. Sur une population de 240,000 ames, on compte 7,148 décès, et seulement 7,070 naissances. Nous avons eu des fièvres dans les campagnes, et des mortalités dans les villes.

Poitiers, le 18 *brumaire.*

Le Lycée de cette ville a été installé avec solennité. Toutes les autorités civiles et militaires se sont fait un devoir d'assister à cette cérémonie. M. de Barral, administrateur du diocèse et archevêque de Tours, a célébré la messe. M. le préfet du département a prononcé un discours, dans lequel il s'est particulierement attaché à développer les avantages du nouveau système d'instruction publique.

Dijon, le 30 *brumaire.*

Le canton d'Arnay est ravagé par les loups, qui vont par bandes jusques dans les villages et jusques dans les étables, enlever les moutons et les chèvres. On a fait un appel à tous les chasseurs du pays pour une battue générale.

Paris, le 5 *frimiaire.*

Le ministre de l'intérieur, par arrêté du 30 brumaire a enjoint à tous les directeurs, administrateurs ou conservateurs des établissemens publics dépendans du ministere, d'admettre dans lesdits tablissemens, depuis neuf heures du matin jusqu'à éuatie heures du soir, sur la seule présentation de leurs passeports, tous les fonctionnaires appelés à la fête du couronnement, ainsi que les étrangers, sujets des puissances qui sont en paix avec la France.

Lesdits fonctionnaires et étrangers jouiront de cette prérogative pendant tout le mois de frimaire.

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir MM. les fonctionnaires publics qui se sont présentés à son bureau, le samedi 3 brumaire, que plusieurs d'entr'eux ont oublié de donner leurs adresses au commis chargé de les recevoir, il les prie de réparer le plus tôt possible cette omission, en envoyant leur demeure exacte à son bureau, rue des Saussayes, n° 12.

Les fonctionnaires publics appelés à la cérémonie du couronnement, trouveront au dépôt des lois, dans les salles destinées à la réunion de MM. les députés, les notes officielles, avis, instructions et programmes relatifs aux cérémonial et aux fêtes.

A compter de mardi 6 frimaire, les galeries du sénat seront ouvertes, afin de mettre à portée de connaître les précieuses collections qu'elles renferment, MM. les députés au couronnement, et les étrangers que cette auguste cérémonie y a attirés.

DECRETS IMPERIAUX.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS; à tous présens et à venir, salut:

Le sénat ayant déclaré ce qui suit:

Extrait des registres du sénat-conservateur. — Du mardi 15 *brumaire an* 13.

SÉNATUS-CONSULTE.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de la constitution;

Délibérant sur le message de S. M. Impériale, du 1er de ce mois;

Après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale, chargée de vérifier les registres des votes émis par le Peuple français, en exécution de l'article CXII de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 28 floréal an 12, sur l'acceptation de cette proposition:

« Le Peuple français veut l'hérédité de la dignité » impériale dans la descendance directe, naturelle; légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE, et dans la descendance directe, » naturelle et légitime de JOSEPH BONAPARTE et de LOUIS BONAPARTE, ainsi qu'il est réglé par » le sénatus-consulte de ce jour (28 floréal » an 12.) »

Vu le procès-verbal fait par la commission spéciale, et qui constate que 3,524,254 citoyens ont donné leurs suffrages, et que 3,521,675 citoyens ont accepté ladite proposition,

Déclare ce qui suit:

La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de JOSEPH BONAPARTE et de LOUIS BONAPARTE, ainsi qu'il est réglé par l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 28 floréal an 12.

Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message à S. M. l'EMPEREUR.

Les président et secrétaires,

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau), *président.*

PORCHER, COLAUD, *secrétaires.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, LAPLACE.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues des sceaux de l'Etat, soient publiées et insérées au Bulletin des lois, et le grand-juge, ministre de la justice, chargé d'en surveiller la la publication.

Donné au Palais de Saint-Cloud le 1er brumaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Vu par nous, archi-chancelier de l'Empire.

Signé, CAMBACÉRÈS.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du mardi 15 *brumaire an* 13.

Procès-verbal du recensement des votes émis par le Peuple Français, sur l'hérédité du pouvoir impérial, dressé en execution de l'arrêté du Sénat, du 2 *brumaire an* 13.

Le 3 brumaire an 13, les sénateurs soussignés, membres de la commission spéciale, chargée par délibération du sénat, en date du jour d'hier, de l'examen du projet de sénatus-consulte, que S. M. I. a fait remettre le même jour au sénat par des orateurs du Gouvernement, ainsi que du recensement des votes émis par le Peuple Français sur la proposition suivante: « Le Peuple veut l'hérédité de » la dignité impériale dans la descendance directe, » naturelle, légitime et adoptive de NAPOLÉON » BONAPARTE, et dans la descendance, directe, » naturelle et légitime de JOSEPH BONAPARTE et de » LOUIS BONAPARTE, ainsi qu'il est réglé par le » sénatus consulte organique du 28 floréal an 12 », ayant considéré que si les registres, contenant lesdits votes, se trouvent à la disposition du Sénat, le transport et le déplacement d'une quantité aussi considérable de papier, entraîneraient des lenteurs, ont arrêté, pour la célérité de l'opération, de se transporter au dépôt provisoire où sont ces papiers;

Et de suite ils se sont transportés dans une des maisons occupées par la premiere division du ministere de l'intérieur, où la remise desdits papiers leur a été faite.

Ils ont trouvé les registres de chaque département réunis en un ou plusieurs dossiers, et le tout classé et disposé dans un ordre très-régulier.

Conformément au décret du 29 floréal, ces registres ont été ouverts au secrétariat de toutes les administrations et de toutes les municipalités, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les juges de paix et chez tous les notaires. Chaque dépositaire d'un registre l'a arrêté, et après avoir porté au bas le relevé des votes et certifié le tout, l'a adressé au maire de sa municipalité; celui-ci les a fait passer au sous-préfet de son arrondissement avec un relevé de lui certifié, et conforme au modele qui avait été envoyé: chaque sous-préfet a transmis au préfet les registres de son arrondissement avec un relevé de lui certifié et conforme aussi à un second modele imprimé. Chaque préfet a ensuite envoyé au ministre de l'intérieur les registres de son département avec un relevé général de lui certifié et conforme à un troisieme modele également imprimé.

Les votés émis dans le département de la Seine ont été adressés, soit au préfet du département, soit au préfet de police, soit directement au ministre de l'intérieur. Les chefs de chaque établissement en corps ont certifié le contenu de ces registres.

Plusieurs maires ne s'étant pas conformés aux instructions qu'ils avaient reçues, ont adressé directement au ministre de l'intérieur les registres de leur commune; on les a renvoyés aux préfets qui les ont transmis de nouveau, après les avoir légalisés et certifiés.

Tous les départemens, sans aucune exception, ont envoyé leurs registres.

Il est parvenu quelques votes isolés: on n'en a point tenu compte.

Le ministre des relations extérieures a envoyé à celui de l'intérieur les votes des des Français employés ou résident momentanément en pays étrangers; quelques-uns de ces votes lui ont été adressés immédiatement par les votans; d'autres ont été consignés sur des registres ouverts à cet effet chez nos agens diplomatiques qui les ont certifiés.

Un grand nombre de supplémens de votes étant parvenus au ministre de l'intérieur, depuis la confection du tableau annexé au projet du sénatus-consulte, ces supplémens ont été représentés aux commissaires qui ont arrêté, 1° de former deux résultats; le premier, du nombre des votes, tel qu'il était à l'époque où ledit tableau a été dressé; et le second, où l'on ajouterait le nombre total des votes, tel qu'il est aujourd'hui, d'après les registres et les supplémens; 2° d'annexer au présent procès-verbal un tableau *par département*, où les derniers supplémens ne seraient pas compris; 3° de faire dresser, pour être annexé également au procès-verbal, un second tableau par arrondissemens de sous-préfectures, qui contiendrait la totalité des votes actuels.

De la vérification et du recensement opérés de la manière susdite, il résulte 1° que sur la proposition de l'hérédité du pouvoir impérial, telle qu'elle est énoncée en l'article CXLII du sénatus-consulte, du 28 floréal dernier, et rapportée au commencement du présent acte, le nombre des votans, tel qu'il était parvenu peu de jours avant la rédaction du projet de sénatus-consulte, en y comprenant les 400,000 votes de l'armée de terre et les 50,000 des armées navales, se trouve de 3,524,254, et le nombre des registres de 60,870, que le nombre des votes affirmatifs est de 3,521,675, et celui des votes négatifs de 2,569.

Il résulte, 2° que le nombre des votans, tel qu'il se trouve aujourd'hui, d'après la totalité des pieces représentées aux commissaires, est de 3,574,898 votans, et le nombre des registres de 61,968; que le nombre des votes affirmatifs est de 3,572,329, et celui des votes négatifs de 2,569; qu'ainsi le nombre des votes affirmatifs excede aujourd'hui de 50,654 la quantité des mêmes votes énoncée au projet de Sénatus-consulte.

Le procès-verbal ci-dessus arrêté et clos le 12 brumaire an 13, et signé de chacun des membres de la commission.

Signé à la minute : Lacépède, Boissi-d'Anglas, Jaucourt, Rœderer, Lenoir-Laroche, Démeunier et Vernier.

Pour copie conforme,
Le chancelier du Sénat, signé, Laplace.
Certifié conforme,
Le secrétaire-d'état, signé, H. B. Maret.

N° I.

Relevé général, *par départemens, des votes émis par le Peuple français sur la proposition présentée à son acceptation par le Sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12.*

Le Peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le Sénatus-consulte du 28 floréal an 12.

N. B. Ce tableau ne contient pas les votes exprimés aux registres qui sont arrivés en dernier lieu.

DÉPARTEMENS.	NOMBRE des REGISTRES.	NOMBRE DES VOTES. POUR OUI.	POUR NON.	TOTAL.
1 Ain	545	27390	17	27407
2 Aisne	1089	24546	34	24580
3 Allier	430	23603	3	23606
4 Alpes (Basses)	303	15534	1	15535
5 Alpes (Hautes)	281	25013	"	25013
6 Alpes-Maritimes	173	8590	5	8595
7 Ardèche	496	19416	12	19428
8 Ardennes	734	21656	18	21674
9 Arriège	441	23514	3	23517
10 Aube	641	30804	25	30829
11 Aude	"	13829	3	13832
12 Aveyron	487	20412	4	20416
13 Bouches-du-Rhône	274	14043	4	14047
14 Calvados	959	24362	19	24381
15 Cantal	241	6276	3	6279
16 Charente	670	21482	18	21500
17 Charente-Inférieure	768	23245	25	23270
18 Cher	409	37802	2	37804
19 Corrèze	411	28973	"	28973
20 Côte-d'Or	854	19702	27	19729
21 Côtes-du-Nord	580	18242	19	18261
22 Creuse	455	15982	13	15995
23 Doire	252	7505	41	7546
24 Dordogne	826	40659	32	40691
25 Doubs	722	15197	78	15275
26 Drôme	494	18998	9	19007
27 Dyle	659	73523	6	73529
Ecole de Rome	1	19	"	19
28 Elbe (Isle d') (1)	"	4487	100	4587
29 Escaut	851	41986	14	42000
30 Eure	841	24867	6	24873
31 Eure-et-Loir	629	23931	11	23942
32 Finistère	388	12066	1	12067
33 Forêts	476	23740	32	23772
34 Gard	530	20984	"	20984
35 Garonne (Haute)	883	38325	7	38332
36 Gers	841	24224	19	24243
37 Gironde	763	20517	21	25038
38 Golo	348	28864	1	28865
39 Hérault	494	23185	7	23192
40 Ille-et-Vilaine	562	20769	11	20780
41 Indre	364	10013	"	10013
42 Indre-et-Loire	510	18734	6	18740
43 Isère	773	82084	12	82096
44 Jemmapes	559	18038	19	19057
45 Jura	858	17275	74	17349
46 Landes	460	45767	6	45773
47 Léman	239	10114	43	10157
48 Liamone	196	16153	"	16153
49 Loir-et-Cher	423	10733	8	10741
50 Loire	417	14227	5	14232
51 Loire (Haute)	425	21865	"	21865
52 Loire-Inférieure	390	24503	3	24506
53 Loiret	534	22990	"	22990
54 Lot	581	39783	6	39789
55 Lot-et-Garonne	653	19985	10	19995
56 Lozère	293	12007	4	12011
57 Lys	376	18223	8	18231
58 Maine-et-Loire	602	40579	10	40589
59 Manche	809	48430	8	48438
60 Marengo	382	25348	18	25366
61 Marne	871	18990	17	19007
62 Marne (Haute)	707	19280	25	19305
63 Mayenne	397	15712	2	15714
64 Meurthe	860	32316	41	32357
65 Meuse	722	21152	17	21169
66 Meuse-Inférieure	354	30227	11	30238
67 Mont-Blanc	350	22649	12	22661
68 Mont-Tonnerre	576	39299	131	39430
69 Morbihan	372	19535	1	19536
70 Moselle	1031	54975	26	55001
71 Nèthes (Deux)	251	11387	9	11396
72 Nièvre	469	26654	8	26662
73 Nord	898	65088	31	65119
74 Oise	860	34236	17	34253
75 Orne	763	26573	10	26583
76 Ourthe	462	29359	10	29369
77 Pas-de-Calais	1123	56542	17	56559
78 Pô	595	23571	204	23775
79 Puy-de-Dôme	789	30974	13	30987
80 Pyrénées (Basses)	759	41059	18	41077
81 Pyrénées (Hautes)	611	22461	17	22478
82 Pyrénées-Orientales	243	9451	17	9468
83 Rhin (Bas)	755	53406	18	53424
84 Rhin (Haut.)	795	53673	127	53800
85 Rhin-et-Moselle	340	36382	88	36470
86 Rhône	384	15247	7	15254
87 Roer	440	93685	161	93846
88 Sambre-et-Meuse	560	11739	3	11742
89 Saône (Haute)	784	32113	74	32187
90 Saône-et-Loire	861	54659	14	54673
91 Sarre	260	38909	68	38977
92 Sarthe	593	26154	6	26160
93 Seine	432	120947	70	121017
94 Seine-Inférieure	1107	64208	10	64218
95 Seine-et-Marne	711	33549	13	33562
96 Seine-et-Oise	881	52906	9	52915
97 Sesia	359	14071	90	14161
98 Sèvres (Deux)	507	27548	"	27548
99 Somme	1042	19869	26	19895
100 Stura	320	17568	65	17633
101 Tanaro	495	33853	32	33885
102 Tarn	519	38626	7	38633
103 Var	480	10585	"	10585
104 Vaucluse	346	17780	"	17780
105 Vendée	420	16632	7	16639
106 Vienne	488	16591	7	16598
107 Vienne (Haute.)	334	19822	"	19822
108 Vosges	654	20480	107	20587
109 Yonne	681	31106	14	31120
TOTAUX	60816	3069911	2558	3072479
Armée de terre	"	400000	"	400000
Armée navale	"	50000	"	50000
Agence politiq. et commerc.	54	1764	11	1775
TOTAUX GÉNÉRAUX	60870	3521675	2579	3524254

(1) Y compris les militaires au nombre de 2312, dont 60 votes négatifs.

Pour copie conforme, *Le chancelier du Sénat, signé*, Laplace.

Certifié conforme, *Le secrétaire-d'état, signé*, H. B. Maret.

N° II.

RELEVÉ GÉNÉRAL *des votes émis par le Peuple français sur la proposition présentée à son acceptation par le Sénatus-Consulte organique du 28 floréal an 12.*

Le Peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE; et dans la descendance directe, naturelle et légitime de JOSEPH BONAPARTE et LOUIS BONAPARTE, ainsi qu'il est réglé par le Sénatus-Consulte organique du 28 floréal an 12.

Nota. Ce tableau, par arrondissement de sous-préfecture, offre le résultat de la totalité des registres qui ont été examinés par les commissaires du Sénat, et donne les 50,634 votes affirmatifs au-delà du nombre relaté dans le Sénatus-Consulte du 15 brumaire.

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS. NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES Pour oui.	Pour non.	TOTAL.	RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS. NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
1 Ain	Belley	144	7016	10	7026				
	Bourg	178	10496	2	10498	545	27390	17	27407
	Nantua	81	3259	2	3261				
	Trévoux	142	6619	3	6622				
2 Aisne	Château-Thiéry	169	3440	7	3447				
	Laon	372	7833	10	7843				
	Quentin (Saint-)	159	2262	4	2266	1089	24546	34	24580
	Soissons	206	4544	5	4549				
	Vervins	183	6467	8	6475				
3 Allier	Gannat	83	4278	"	4278				
	Montluçon	124	6916	3	6919				
	Moulins	130	7902	"	7902	430	23603	3	23606
	Palisse (la)	93	4507	"	4507				
4 Alpes (Basses)	Barcelonnette	43	2020	"	2020				
	Castellanne	71	2500	"	2500				
	Digne	145	5375	"	5375	434	16588	1	16589
	Forcalquier	92	3854	1	3855				
	Sisteron	83	2839	"	2839				
5 Alpes (Hautes)	Briançon	54	4341	"	4341				
	Embrun	54	4148	"	4148	281	25013	"	25013
	Gap	173	16524	"	16524				
6 Alpes-Maritimes	Monaco	42	2284	"	2284				
	Nice	67	3488	2	3490	173	8590	5	8595
	Puget-Theniers	64	2818	3	2821				
7 Ardèche	Largentieres	154	6940	"	6940				
	Privas	163	6481	1	6482	496	19416	12	19428
	Tournon	179	5995	11	6006				
8 Ardennes	Mézieres	125	3710	2	3712				
	Rhétel	157	4978	11	4989				
	Rocroy	138	4947	2	4949	734	21656	18	21674
	Sédan	138	4149	1	4150				
	Vouziers	176	3872	2	3874				
9 Arriége	Foix	206	9744	1	9745				
	Girons (Saint-)	122	8068	1	8069	462	23514	3	23517
	Pamiers	134	5702	1	5703				
10 Aube	Arcsi-sur-Aube	113	4103	4	4107				
	Bar-sur-Aube	117	6622	5	6627				
	Bar-sur-Seine	127	6480	6	6486	621	30804	25	30829
	Nogent-sur-Seine	80	4374	1	4375				
	Troyes	184	9225	9	9234				
11 Aude	Carcassonne	168	5389	"	5389				
	Castelnaudari	72	2563	2	2565	296	13829	3	13832
	Limoux	"	3799	1	3800				
	Narbonne	56	2078	"	2078				
12 Aveyron	Afrique (Saint-)	51	3086	1	3087				
	Espalion	85	4001	1	4002				
	Milhau	80	4149	2	4151	487	20412	4	20416
	Rodès	108	5319	"	5319				
	Villefranche	163	3857	"	3857				
13 Bouches-du-Rhône	Aix	92	5022	1	5023				
	Marseille	90	5068	3	5071	274	14045	4	14047
	Tarascon	92	3953	"	3953				
14 Calvados	Bayeux	144	3930	3	3933				
	Caen	223	5578	8	5586				
	Falaise	145	3822	5	3827				
	Lizieux	176	3488	1	3489	959	24362	19	24381
	Pont-l'Evêque	157	3337	"	3337				
	Vire	114	4207	2	4209				
15 Cantal	Aurillac	142	6384	3	6387				
	[illegible] (Saint)	121	5169	"	5169	434	18897	3	18900
	[illegible]	124	4780	"	4780				
	[illegible]	47	2564	"	2564				
16 Charente	[illegible]	232	6840	10	6850				
	[illegible]	123	3556	1	3557				
	[illegible]	107	2407	5	2412	670	21482	18	21500
	[illegible]	110	2782	2	2784				
	Ruffec	98	5897	"	5897				
	Report	.....	.....	.....	.....	8385	334047	169	334314

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS.				RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS.			
		NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES			NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES		
			Pour oui.	Pour non.	TOTAL.		Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
	Ci-contre	.....	.....	.....	.....	8385	334047	169	334314
17 Charente-Inférieure	Jean-d'Angely (Saint-)	169	4680	4	4684	768	23245	25	23270
	Jonsac	164	5420	5	5425				
	Marennes	56	2087	1	2088				
	Rochefort	106	3410	5	3415				
	Rochelle (la)	104	3206	4	3210				
	Saintes	169	4442	6	4448				
18 Cher	Amand (Saint-)	162	12009	,,	12009	409	37792	2	37794
	Bourges	144	18099	,,	18099				
	Sancerre	103	7684	2	7686				
19 Corrèze	Brives	140	11198	,,	11198	411	28973	,,	28973
	Tulle	163	10207	,,	10207				
	Ussel	108	7568	,,	7568				
20 Côte-d'Or	Beaune	232	5632	5	5637	854	19702	27	19729
	Châtillon	132	2924	6	2930				
	Dijon	301	7032	9	7041				
	Semur	189	4114	7	4121				
21 Côtes-du-Nord	Brieuc (Saint-)	152	4884	5	4889	580	18242	19	18261
	Dinan	119	4328	5	4333				
	Guingamp	119	3325	2	3327				
	Lannion	100	2386	4	2390				
	Loudéac	90	3319	3	3322				
22 Creuse	Aubusson	159	5666	11	5677	455	15982	13	15995
	Bourganeuf	90	1865	1	1866				
	Boussac	84	3846	,,	3846				
	Gueret	122	4600	1	4606				
23 Doire (la)	Aoste	86	3504	3	3507	252	7505	41	7546
	Chivas	56	2079	31	2110				
	Yvrée	110	1922	7	1929				
24 Dordogne	Bergerac	221	8606	7	8613	826	40659	32	40691
	Nontron	125	7095	1	7096				
	Perigueux	179	8908	9	8917				
	Riberac	127	5395	14	5409				
	Sarlat	174	10655	1	10656				
25 Doubs	Beaume	229	4234	17	4251	722	15197	68	15265
	Besançon	249	5617	12	5629				
	Hyppolite (Saint-)	133	2671	30	2701				
	Pontarlier	111	2675	9	2684				
26 Drôme	Dye	139	6063	2	6065	494	18998	9	19007
	Montelimart	97	3317	4	3321				
	Nyons	101	3491	,,	3491				
	Valence	157	6127	3	6130				
27 Dyle	Bruxelles	265	31258	3	31261	639	73523	6	73529
	Louvain	217	26501	2	26503				
	Nivelles	257	15764	1	15765				
28 Elbe (Isle d')	.....	.....	.....	.....	Y compris les militres, au nombre de 2312, dont 60 votes négatifs.	16	4487	100	4587
29 Escaut	Oudenarde	163	10600	2	10602	551	41986	14	42000
	Ecloo	101	3476	1	3477				
	Gand	160	15976	5	15981				
	Termonde	127	11934	6	11940				
30 Eure	Andelys (les)	163	3805	,,	3805	841	24867	6	24873
	Bernay	163	4104	3	4107				
	Evreux	219	9958	2	9960				
	Louviers	138	2469	,,	2469				
	Pont-Audemer	158	4531	1	4532				
31 Eure-et-Loir	Chartres	233	6983	6	6989	629	23931	11	23942
	Châteaudun	223	6904	4	6908				
	Dreux	183	5835	1	5836				
	Nogent-le-Rotrou	90	4209	,,	4209				
32 Finistere	Brest	116	2445	,,	2445	428	13622	1	13623
	Châteaulin	67	2525	,,	2525				
	Morlaix	111	2137	1	2138				
	Quimper	95	3213	,,	3213				
	Quimperlé	39	3302	,,	3302				
33 Forêts	Bittbourg	84	6830	28	6858	476	23740	32	23772
	Dieckirch	91	4228	,,	4228				
	Luxembourg	142	6997	4	7001				
	Neufchâteau	159	5685	,,	5685				
34 Gard	Alais	149	4878	,,	4878	590	20984	,,	20984
	Nismes	146	5642	,,	5642				
	Uzès	165	4853	,,	4853				
	Vigan (le)	130	5611	,,	5611				
35 Garonne (Haute-)	Castel-Sarrasin	126	4508	,,	4508	882	38325	7	38332
	Gaudens (Saint-)	257	14007	3	14010				
	Muret	168	7597	,,	7597				
	Toulouse	206	8888	1	8889				
	Villefranche	125	3325	3	3328				
	Report	.....	.....	.....	.....	19208	825717	562	826387

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS.				RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS.			
		NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES			NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES		
			Pour oui.	Pour non.	TOTAL.		Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
	Ci-contre	.....	.....	.....	.....	19208	825717	562	826587
36 Gers	Auch	179	4388	8	4396	841	24224	19	24243
	Condom	144	3200	5	3205				
	Lectoure	147	5320	3	5323				
	Lombez	124	4202	1	4203				
	Mirande	247	7114	2	7116				
37 Gironde	Bazas	83	3011	1	3012	764	20527	21	20548
	Blaye	82	1641	,,	1641				
	Bordeaux	245	6600	16	6616				
	Lespare	53	2213	1	2214				
	Libourne	174	3534	2	3536				
	Réole (la)	227	3528	1	3529				
38 Golo	Bastia	148	12500	1	12501	348	28864	1	28865
	Calvi	60	4785	,,	4785				
	Corté	140	11579	,,	11579				
39 Hérault	Béziers	168	8405	,,	8405	494	23185	7	23192
	Lodève	98	5400	2	5402				
	Montpellier	163	7317	5	7322				
	Pons (Saint-)	65	2063	,,	2063				
40 Ille-et-Vilaine	Fougeres	88	2057	,,	2057	562	20769	11	20780
	Malo (Saint-)	114	4480	5	4485				
	Montfort	70	4244	,,	4244				
	Redon	75	2097	,,	2097				
	Rennes	119	3926	4	3930				
	Vitré	96	3965	2	3967				
41 Indre	Blanc (le)	91	2278	,,	2278	367	10078	,,	10078
	Châteauroux	114	3561	,,	3561				
	Châtre (la)	95	2338	,,	2338				
	Issoudun	67	1901	,,	1901				
42 Indre-et-Loire	Chinon	177	6576	2	6578	510	18734	6	18740
	Loches	121	3883	2	3885				
	Tours	212	8275	2	8277				
43 Isère	Grenoble	294	26837	10	26847	773	82084	12	82096
	Marcellin (Saint-)	123	16762	,,	16762				
	Tour-du-Pin (la)	167	16674	2	16676				
	Vienne	189	21811	,,	21811				
44 Jemmappes	Charleroy	179	5324	6	5330	559	19038	19	19057
	Mons	182	8127	4	8131				
	Tournay	198	5587	9	5596				
45 Jura	Claude (Saint-)	137	3395	23	3418	858	17275	74	17349
	Dôle	188	3404	5	3409				
	Lons-le-Saulnier	336	5958	20	5978				
	Poligny	197	4518	26	4544				
46 Landes	Dax	145	11445	1	14446	460	45767	6	45775
	Mont-de-Marsan	158	15828	3	15831				
	Sever (Saint-)	157	15494	2	15496				
47 Léman	Bonneville	51	2830	6	2836	339	10114	43	10157
	Geneve	114	5223	36	5259				
	Thonon	64	2061	1	2062				
48 Liamone	Ajaccio	80	6882	,,	6882	196	16153	,,	16153
	Sartene	65	5576	,,	5576				
	Vico	51	3695	,,	3695				
49 Loir-et-Cher	Blois	193	5236	4	5240	423	10733	8	10741
	Romorantin	82	2251	2	2253				
	Vendôme	148	3246	2	3248				
50 Loire	Etienne (Saint-)	110	4944	2	4946	417	14291	5	14296
	Montbrizon	148	4209	,,	4209				
	Roanne	159	5238	3	5241				
51 Loire (Haute-)	Brioude	162	7775	,,	7775	425	21865	,,	21865
	Puy (le)	185	9780	,,	9780				
	Yssengeaux	78	4310	,,	4310				
52 Loire-Inférieure	Ancenis	52	1932	,,	1932	390	24503	3	24506
	Châteaubriant	62	1946	1	1947				
	Nantes	132	15868	,,	15868				
	Paimbœuf	51	1654	1	1655				
	Savenay	93	3103	1	3104				
53 Loiret	Gien	72	3339	,,	3339	534	22990	,,	22990
	Montargis	134	4329	,,	4329				
	Orléans	190	9207	,,	9207				
	Pithiviers	138	6115	,,	6115				
54 Lot	Cahors	172	15600	1	15601	581	39783	6	39789
	Figeac	158	6680	,,	6680				
	Gourdon	97	6517	5	6522				
	Montauban	154	10986	,,	10986				
55 Lot-et-Garonne	Agen	208	6139	4	6143	655	20062	10	20071
	Marmande	198	7187	2	7189				
	Nérac	91	2704	1	2705				
	Villeneuve-d'Agen	158	4031	3	4034				
	Report	.....	.....	.....	.....	2613	1316655	813	1317776

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS. NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES Pour oui.	Pour non.	TOTAL.	RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS. NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
	De l'autre part.....	.....	.....	.....	.....	2613	1316655	813	1317776
56 Lozere.....	Florac.....	91	3233	3	3236	293	12007	4	12011
	Marvejols.....	114	4428	,,	4428				
	Mende.....	88	4346	1	4347				
57 Lys.....	Bruges.....	123	6508	4	6512	376	18223	8	18231
	Courtray.....	100	4259	3	4262				
	Furnes.....	80	2999	,,	2999				
	Ypres.....	73	4457	1	4458				
58 Maine-et-Loire.....	Angers.....	105	6600	6	6606	602	40579	10	40589
	Beaugé.....	93	5105	,,	5105				
	Beaupreau.....	96	7118	,,	7118				
	Saumur.....	195	10681	3	10684				
	Segré.....	113	11075	1	11076				
59 Manche.....	Avranches.....	155	7017	,,	7017	809	48430	8	48438
	Coutances.....	170	19400	4	19404				
	Lô (Saint-).....	154	7524	,,	7524				
	Mortain.....	97	4447	,,	4447				
	Valogne.....	233	10042	4	10046				
60 Marengo.....	Alexandrie.....	52	7158	,,	7158	382	25348	18	25366
	Bobio.....	35	2218	,,	2218				
	Casale.....	111	6595	16	6611				
	Tortone.....	89	5012	1	5013				
	Voguere.....	95	4365	1	4365				
61 Marne.....	Châlons-sur Marne.....	101	2833	1	2834	871	18990	17	19007
	Epernay.....	269	4922	10	4932				
	Menehould (Sainte-).....	97	1663	,,	1663				
	Reims.....	241	7128	3	7130				
	Vitry-sur-Marne.....	163	2445	3	2448				
62 Marne (Haute).....	Chaumont.....	243	6472	4	6476	707	19280	25	19305
	Langres.....	276	6902	7	6909				
	Wassy.....	188	5606	14	5920				
63 Mayenne.....	Château-Gonthier.....	102	4863	1	4864	397	15712	2	15714
	Laval.....	120	4193	1	4194				
	Mayenne.....	175	6656	,,	6656				
64 Meurthe.....	Château-Salins.....	158	5640	10	5650	860	32316	41	32357
	Lunéville.....	245	6787	15	6802				
	Nancy.....	172	9200	5	9205				
	Sarrebourg.....	139	5366	5	5371				
	Toul.....	146	5323	6	5329				
65 Meuse.....	Bar-sur-Ornain.....	162	4063	2	4065	723	21152	17	21169
	Commercy.....	215	7108	6	7114				
	Montmédy.....	160	4519	,,	4519				
	Verdun.....	186	5462	9	5471				
66 Meuse-Inférieure.....	Hasselt.....	115	12221	7	12228	354	30227	11	30238
	Maëstricht.....	155	13656	,,	13656				
	Ruremonde.....	84	4350	4	4354				
67 Mont-Blanc.....	Annecy.....	75	4115	2	4117	350	22649	12	22661
	Chambery.....	138	8968	3	8971				
	Jean-de-Maurienne (Saint-).....	60	4500	,,	4500				
	Moutiers.....	71	5006	7	5073				
68 Mont-Tonnerre.....	Deux-Ponts.....	69	6860	4	6864	576	39299	131	39430
	Kaisers-Lautern.....	127	4959	102	5161				
	Mayence.....	187	12615	5	12650				
	Spire.....	193	14835	20	14855				
69 Morbihan.....	Lorient.....	95	2952	,,	2952	372	19535	1	19536
	N.-poléonville.....	65	2814	,,	2814				
	Ploërmel.....	101	7742	,,	7742				
	Vannes.....	111	6027	1	6028				
70 Moselle.....	Briey.....	186	7129	1	7130	1031	54975	26	55001
	Metz.....	311	22243	7	22250				
	Sarguemines.....	224	11275	9	11284				
	Thionville.....	310	14328	9	14337				
71 Nèthes (Deux).....	Anvers.....	86	2995	5	3000	251	11387	9	11396
	Malines.....	87	1672	3	1675				
	Thurnhout.....	78	6720	1	6721				
72 Nièvre.....	Château-Chinon.....	95	6105	,,	6105	469	26634	8	26642
	Clamecy.....	127	6262	1	6263				
	Cosne.....	98	6873	,,	6873				
	Nevers.....	149	7414	7	7421				
73 Nord.....	Avesnes.....	202	12899	11	12910	898	65088	31	65119
	Cambray.....	132	5280	,,	5280				
	Douay.....	194	14934	6	14940				
	Dunkerque.....	89	9181	2	9183				
	Hazebrouck.....	77	11623	1	11624				
	Lille.....	204	11171	11	11182				
74 Oise.....	Beauvais.....	280	12103	4	12107	858	34261	17	34278
	Clermont.....	194	7422	1	7423				
	Compiegne.....	201	9474	8	9482				
	Senlis.....	183	5262	4	5266				
	Report.....	.....	.....	.....	.....	12792	1872747	1208	1864284

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMEMS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS.				RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS.			
		NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES			NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES		
			Pour oui.	Pour non.	TOTAL.		Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
	Ci-contre	.....	.....	.....	.....	12792	1872747	1208	1864284
75 Orne	Alençon	133	4487	1	4488	763	26573	10	26583
	Argentan	284	7741	5	7746				
	Domfront	137	5652	4	5656				
	Mortagne	209	8693	,,	8693				
76 Ourthe	Huy	169	6150	,,	6150	462	29359	10	29369
	Liége	183	12737	3	12740				
	Malmédy	110	10472	7	10479				
77 Pas-de-Calais	Arras	259	14376	3	14379	1123	56542	17	56559
	Béthune	176	8101	9	8110				
	Boulogne	133	7475	,,	7475				
	Montreuil	171	5163	1	5164				
	Omer (Saint)	163	12317	2	12319				
	Pol (Saint-)	221	9110	2	9112				
78 Pô	Pignerol	198	7857	68	7925	595	23862	204	24066
	Suse	197	7890	63	7353				
	Turin	200	8715	73	8788				
79 Puy-de-Dôme	Ambert	109	4396	,,	4396	789	30974	13	30987
	Clermont	210	9603	3	9606				
	Issoire	178	5351	5	5356				
	Riom	208	8758	4	8762				
	Thiers	84	2866	1	2867				
80 Pyrénées (Basses)	Baïonne	86	8152	,,	8152	759	41059	18	41077
	Mauléon	171	8450	5	8455				
	Oléron	101	6292	9	6301				
	Orthès	186	7487	2	7489				
	Pau	215	10678	2	10680				
81 Pyrénées (Hautes)	Argelez	124	4903	,,	4903	611	22461	17	22478
	Bagnères	234	7338	13	7351				
	Tarbes	253	10220	4	10224				
82 Pyrénées-Orientales	Ceret	56	4445	1	1446	243	9451	17	9468
	Perpignan	61	4259	11	4270				
	Prades	126	3747	5	3752				
83 Rhin (Bas)	Barr	144	13369	3	13372	755	53406	18	53424
	Saverne	192	8805	3	8808				
	Strasbourg	214	16298	6	16404				
	Wissembourg	205	14834	6	14840				
84 Rhin (Haut)	Altkirch	184	15770	41	15811	795	53673	127	53800
	Béfort	217	8680	12	8692				
	Colmar	181	17563	7	17370				
	Delemont	127	5270	50	5320				
	Porentruy	86	6590	17	6607				
85 Rhin-et-Moselle	Bonn	146	13274	19	13293	340	36382	88	36470
	Coblentz	113	12518	29	12547				
	Simmern	81	10590	40	10630				
86 Rhône	Lyon	218	17231	6	17237	396	23938	7	23945
	Villefranche	178	6707	1	6708				
87 Roer	Aix-la-Chapelle	159	28132	57	28189	442	94404	161	94565
	Cleves	72	18505	6	18511				
	Cologne	96	22680	8	22688				
	Creveldt	115	25087	90	25177				
88 Sambre-et-Meuse	Dinant	154	2486	2	2488	560	11739	3	11742
	Hubert (Saint-)	95	1676	,,	1676				
	Marche (la)	135	3565	,,	3565				
	Namur	176	4012	1	4013				
89 Saône (Haute)	Gray	228	9043	33	9076	784	32113	74	31872
	Lure	263	11454	25	11479				
	Vésoul	293	11616	16	11632				
90 Saône-et-Loire	Autun	125	10022	2	10024	861	54659	14	54673
	Châlons-sur-Saône	215	12447	8	12455				
	Charoles	198	11706	1	11707				
	Louhans	121	7940	,,	7940				
	Mâcon	202	12544	3	12547				
91 Sarre	Birckenfeld	60	12147	46	12193	260	38969	68	38977
	Prum	61	6099	7	6106				
	Sarrebruck	65	9742	,,	9742				
	Trèves	74	10921	15	10936				
92 Sarthe	Calais (Saint-)	95	3199	,,	3199	593	26154	6	26160
	Flèche (la)	118	4701	2	4703				
	Mamers	197	9209	4	9213				
	Mans	183	9045	,,	9045				
93 Seine	Denis (Saint-)	56	1678	2	1680	432	120947	70	121017
	Paris	319	117504	66	117570				
	Sceaux	57	1765	2	1767				
94 Seine-Inférieure	Dieppe	239	13601	4	13605	1107	64208	10	64218
	Havre (le)	180	9103	,,	9103				
	Neufchâtel	220	8881	3	8884				
	Rouen	241	19613	3	19616				
	Yvetot	227	13010	,,	13010				
	Report	.....	.....	.....	.....	25069	2723560	2160	2615834

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	RELEVÉ PAR ARRONDISSEMENS.				RELEVÉ PAR DÉPARTEMENS.			
		NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES			NOMBRE de registres.	NOMBRE DES VOTES		
			Pour oui.	Pour non.	TOTAL.		Pour oui.	Pour non.	TOTAL.
	De l'autre part	.....	.....	.....	.....	25062	2723560	2160	2615834
95 Seine-et-Marne	Coulommiers	142	6713	2	6715	711	33549	13	33562
	Meaux	142	6709	2	6711				
	Melun	143	6709	2	6711				
	Provins	142	6709	5	6714				
	Fontainebleau	142	6709	2	6711				
96 Seine-et-Oise	Corbeil	119	4152	1	4153	886	52906	9	52915
	Etampes	137	7383	1	7384				
	Mantes	156	10827	"	10827				
	Pontoise	209	15554	1	15555				
	Versailles	210	14990	6	14996				
97 Sezia	Bielle	120	4692	32	4724	359	14071	90	14161
	Santhia	120	4690	30	4720				
	Verceil	119	4689	28	4717				
98 Sevres (Deux-)	Melle	227	12609	"	12609	728	53140	"	53140
	Niort	229	12839	"	12839				
	Parthenay	157	18875	"	18833				
	Thouars	115	8819	"	8819				
99 Somme	Abbeville	223	7232	3	7235	1042	19869	36	19895
	Amiens	315	4491	3	4494				
	Doulens	108	19010	"	1910				
	Montdidier	175	2596	"	2596				
	Péronne	221	3640	20	3660				
100 Stura	Côni	82	5102	18	5120	320	17568	65	17633
	Mondovi	80	4380	16	4396				
	Saluces	80	4104	16	4120				
	Savilian	78	3982	15	3997				
101 Tanaro	Acqui	164	10999	9	11008	495	33853	32	33885
	Alba	166	11570	13	11583				
	Asti	165	11284	10	11294				
102 Tarn	Albi	142	8703	5	8708	519	38626	7	38633
	Castres	158	5835	"	5835				
	Gaillac	125	17977	"	17977				
	Lavaur	94	6111	2	6113				
103 Var	Brignolles	117	2226	"	2226	480	10585	"	10585
	Draguignan	152	3245	"	3245				
	Grasse	124	3452	"	3452				
	Toulon	87	1662	"	1662				
104 Vaucluse	Apt	97	3489	"	3489	346	17780	"	17780
	Avignon	65	3887	"	3887				
	Carpentras	80	4733	"	4733				
	Orange	104	5671	"	5671				
105 Vendée	Fontenay	210	7133	2	7135	420	16632	7	16639
	Napoléon	90	3957	2	3959				
	Sables d'Olonne (les)	120	5542	3	5545				
106 Vienne	Chatellerault	95	3361	6	3367	490	16591	7	16598
	Civray	74	3444	1	3445				
	Loudun	83	2177	"	2177				
	Montmorillon	90	3005	"	3005				
	Poitiers	148	4604	"	4604				
107 Vienne (Haute)	Bellac	125	4741	"	4741	334	19822	"	19822
	Limoges	99	6548	"	6548				
	Rochechouart	51	4256	"	4256				
	Yrieix (Saint)	59	4277	"	4277				
108 Vosges	Dié (Saint-)	138	3721	27	3748	554	20480	107	20587
	Epinal	139	5684	40	5724				
	Mirecour	179	3612	15	3627				
	Neufchâteau	157	1996	13	3009				
	Remiremont	49	4467	12	4479				
109 Yonne	Auxerre	202	10750	6	20756	681	31106	14	31120
	Avalon	96	5081	2	5083				
	Joigni	146	6827	2	6829				
	Sens	117	4370	2	4372				
	Tonnerre	120	4078	2	4080				
						33422	3120138	2537	3012789
	Totaux des départemens					61913	3120546	2558	3123104
	Armée de terre					"	400000	"	400000
	Armée de mer					"	50000	"	50000
	Agences politiques et commerciales					54	1764	11	1775
	Ecole de Rome					1	19	"	19
	Totaux généraux					61968	3572329	2569	3574898

Pour copie conforme,

Le chancelier du Sénat, *signé*, LAPLACE.

Certifié conforme,

Le secrétaire-d'état, *signé*, H. B. MARET.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 67. Mercredi, 7 frimaire an 13 de la République (28 *novembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 6 frimaire.

HIER 5 frimaire, S. A. I. le prince Joseph, arrivé à Fontainebleau, est allé faire visite au Pape. M. le prince Borghèse a fait visite à Sa Sainteté le même jour. La veille, les ministres de la guerre, des cultes, de la police générale, et le secrétaire d'Etat, ainsi que les grands-officiers de la couronne avaient été présentés à Sa Sainteté. Le lendemain ont été présentés le grand-juge, les ministres de l'intérieur, des finances, du trésor public et de l'administration de la guerre, les conseillers-d'état, présidens de section, Bigot-Préameneu, Defermon, Lacuee et Fleurieu, et le conseiller d'état Crétet.

Ont été présentés aujourd'hui au Pape les maréchaux de l'Empire, Augereau, Moncey, Masséna, Lefebvre, Soult, Ney, d'Avoust, Lannes, Bessières, et les colonels-généraux Junot et Baraguey-d'Hilliers.

Hier, le Pape a fait une nouvelle visite à l'EMPEREUR et à l'Impératrice; il a dîné avec Leurs Majestés.

Aujourd'hui, l'EMPEREUR est allé chez le Pape. A ces différentes visites, le Pape et l'EMPEREUR se sont entretenus ensemble durant un long espace de tems.

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir tous les membres du clergé qui sont ou qui seront invités à la cérémonie du sacre, qu'ils trouveront tous les jours, le matin à 9 heures et le soir à 5 heures, les avis relatifs aux fonctions qu'ils auront à remplir dans cette cérémonie, chez S. E. le ministre des cultes, au secrétariat de l'archevêché de Paris, et chez M. l'abbé Depradt, aumônier de Sa Majesté, maître des cérémonies pour le couronnement, rue de Courty, n° 327.

Le grand-maître des cérémonies prévient qu'à compter de demain, mercredi, personne ne pourra plus entrer à Notre-Dame, excepté ceux dont la présence sera nécessaire pour les préparatifs de la cérémonie du sacre.

Extrait du cérémonial relatif au Couronnement de Leurs Majestés Impériales.

SECTION PREMIERE.

De la marche et du cortège.

Art. Ier. Le 8 frimaire, à cinq heures du matin, des piquets des six bataillons des grenadiers et chasseurs de la garde à pied, et des piquets de la gendarmerie d'élite à pied et à cheval, prendront les postes de l'archevêché, de la cathédrale, et en occuperont toutes les avenues.

II. Le 11, à la pointe du jour, une salve d'artillerie annoncera la fête; cette salve sera répétée d'heure en heure jusqu'au soir.

III. Le grand maréchal du palais aura la police de la métropole et de l'archevêché: rien ne s'y fera que par ses ordres, et d'après les instructions que lui transmettra le grand maître des cérémonies. Ils prendront, tous deux de concert, toutes les mesures nécessaires à l'ordre intérieur de cette solennité.

IV. Les députations militaires et de la garde nationale se réuniront à la place Dauphine, à six heures. Les membres de ces députations qui seront désignés pour être placés dans l'église, y seront rendus à sept heures; les autres se mettront en marche pour border la haie dans les lieux qui leur seront indiqués par le gouverneur de Paris.

V. La cour de cassation, la comptabilité nationale, les membres des tribunaux et des administrations, et ceux des députations électorales, ainsi que tous autres fonctionnaires appelés par lettres closes, seront réunis à sept heures au palais de justice, d'où ils iront à pied à l'église; ils doivent y être rendus à huit heures.

VI. Le sénat partira de son palais, le conseil-d'état des Tuileries, le corps-législatif de son palais, et le tribunat du sien, à huit heures précises: chacun de ces corps aura une escorte de cent hommes à cheval.

Le préfet de police désignera les rues par lesquelles doivent passer les cortèges de ces autorités; il se concertera, pour cet objet, avec le gouverneur de Paris et le grand-maître des cérémonies.

VII. Le Corps diplomatique sera invité à se réunir chez un de ses membres pour aller à l'église, et y être rendu à neuf heures dans la tribune qui lui sera destinée; il sera escorté par cent hommes de troupes à cheval.

VIII. Le préfet de police est chargé de donner les ordres et de prendre les mesures nécessaires pour faire filer, sans confusion, toutes les voitures qui n'appartiennent pas au cortège de l'EMPEREUR et à celui du Pape. Il fera placer convenablement, d'abord les voitures du Corps diplomatique, ensuite celles du Sénat, du Conseil-d'Etat, du Corps-législatif et du Tribunat; il se concertera, pour cet effet, avec le grand-écuyer et le grand-maître des cérémonies.

IX. Le cortège du Pape partira des Tuileries à neuf heures. L'ordre et la marche de ce cortège seront réglés séparément; le grand-écuyer et le grand-maître des cérémonies se concerteront pour cet objet.

X. A dix heures du matin, l'EMPEREUR partira du Palais des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame, au milieu d'une haie de troupes. Une salve d'artillerie annoncera son départ. L'EMPEREUR ira à Notre-Dame par le Carrousel, la rue Saint-Nicaise, la rue Saint Honoré, la rue du Roule, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, la rue du Marché-Neuf et celle du Parvis-Notre-Dame.

XI. La marche du cortège impérial sera ouverte par huit escadrons de cuirassiers, huit de carabiniers, et par les escadrons des chasseurs de la garde, entremêlés de pelotons de mameluks. M. le maréchal gouverneur de Paris se placera avec son état-major à la tête de ces troupes.

XII. Le cortège impérial marchera dans l'ordre suivant:

Les hérauts d'armes à cheval;

Une voiture pour les maîtres et aides des cérémonies;

Quatre voitures pour les grands-officiers militaires de l'Empire;

Trois voitures pour les ministres;

Une voiture pour le grand-chambellan, le grand-écuyer, et le grand-maître des cérémonies;

Une voiture pour LL. AA. SS. l'archi-chancelier et l'archi-trésorier;

Une voiture pour les princesses;

La voiture de l'EMPEREUR, dans laquelle seront LL. MM. II. et LL. AA. II. les princes Joseph et Louis;

Une voiture pour le grand-aumônier, le grand-maréchal du palais et le grand-veneur;

Une voiture pour la dame d'honneur, la dame d'atours, le premier écuyer et le premier chambellan de l'Impératrice;

Deux voitures pour huit dames du palais;

Une voiture pour deux autres dames du palais et deux chambellans;

Trois voitures pour les officiers civils de l'EMPEREUR et de l'Impératrice;

Quatre voitures pour les dames et officiers de LL. AA. II. les princes et princesses.

XIII. La voiture de l'EMPEREUR sera attelée de huit chevaux; toutes les autres voitures du cortège seront à six chevaux; les maréchaux colonels-généraux de la garde seront à cheval, près des deux portieres de l'EMPEREUR;

Le maréchal commandant la gendarmerie sera à cheval, derriere la voiture;

Les aides-de-camp, à la hauteur des chevaux;

Les écuyers, aux roues de derriere.

XIV. Le cortège sera fermé par les grenadiers à cheval de la garde, entremêlés de pelotons de canonniers à cheval, et par un escadron de la gendarmerie d'élite.

XV. Le cortège impérial, en arrivant sur la place de Notre-Dame, tournera à gauche du portail par la rue du cloître. LL. MM. et leur cortège descendront de voiture à la petite porte de l'archevêché; se rendront de là, par l'intérieur des bâtimens, dans les appartemens qui seront préparés pour les recevoir. L'EMPEREUR s'y habillera; ensuite il en partira avec son cortège, dans l'ordre ultérieurement indiqué, pour se rendre à pied à la grande porte de Notre-Dame, par une galerie décorée, qui traversera les cours de l'archevêché, en longeant l'église, et aboutira au portail.

XVI. Les écuyers de S. M. veilleront à la marche et à l'emplacement des voitures du cortège impérial, d'après les ordres qu'ils recevront du grand-écuyer.

XVII. Après la cérémonie, l'EMPEREUR retournera à l'archevêché par la même galerie, et sortira par la petite porte de l'archevêché pour se rendre aux Tuileries, avec le même cortège et dans le même ordre.

XVIII. Le cortège impérial, pour revenir aux Tuileries, suivra la rue du Parvis Notre-Dame, la rue du Marché-Neuf, la rue de la Barillerie, le Pont-au-Change, la place du Châtelet, la rue Saint-Denis, les Boulevarts, la rue et la place de la Concorde, le Pont-tournant et le jardin des Tuileries.

Dispositions générales.

Aucune voiture, hors celles des cortèges de l'EMPEREUR et du Pape, ne sera attelée de plus de deux chevaux.

Les fiacres ne pourront pas circuler sur les routes des cortèges. A huit heures du matin, aucune voiture, hors celles des cortèges, ne pourra circuler dans les rues par où passeront ces cortèges.

Lorsque le Pape sera rendu dans l'église, aucune personne, hors celles qui font partie du cortège impérial, ne pourra y entrer.

Cinq cents torches seront distribuées par ordre de M. le grand maréchal, pour éclairer le cortège impérial et celui du Pape, à leur retour.

Le palais, le jardin des Tuileries, les principaux édifices de la ville et les boulevarts, seront illuminés. Des flammes de Bengale seront allumées sur les édifices les plus élevés.

Le grand maître des cérémonies,

L. P. SÉGUR.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Saint-Cloud, le 14 brumaire an 13.

Décret portant nouvelle répartition des contributions personnelle, mobiliaire de la ville de Paris.

Ce décret est conçu en ces termes:

Art. Ier. Le tarif qui suit est substitué à celui prescrit par l'arrêté du 13 vendemiaire an 12, pour la répartition de la contribution personnelle et de la contribution somptuaire de la ville de Paris:

Loyers de		Loyers de	
100 à 149	néant.	1500 à 1700	50 fr.
		1600	
		1800	
		1900	
150 à 200 à 300	5 fr.		
		2000 à 2200	60
		2100	
		2300	
		2400	
400 à 500	10		
600 à 700 à 800	20	2500 à 2800	80
		2600	
		2700	
		2900	
		3000 et au-dessus.	
900 à 1000 à 1100	30		
1200 à 1300 à 1400	40		

II. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Saint-Cloud, le 10 brumaire an 13.

Décret conçu en ces termes:

Nous avons nommé et nommons inspecteurs-généraux des Ecoles de Droit:

MM.

Jaubert, tribun, (Poitiers et Toulouse.)

Viellard, président à la cour de cassation, (Paris et Dijon.)

Perreau, ex-tribun, (Rennes et Caen.)

Sédillès, ex-tribun, (Aix, Grenoble et Turin.)

Beyts, procureur-général de la cour d'appel de Bruxelles, (Bruxelles, Coblentz et Strasbourg.)

Le grand-juge est chargé de l'exécution du présent décret.

Du 28 brumaire an 13.

Décret concernant les troupes d'artillerie de marine. Ce décret est conçu en ces termes :

Les troupes d'artillerie de marine, créées par l'arrêté du 13 floréal an 11, porteront à l'avenir le titre de *Corps impérial d'artillerie de marine*. Tous les officiers de ce corps seront désignés par leurs grades respectifs, et par la dénomination commune d'officiers audit corps impérial.

Le ministre de la marine et des colonies, est chargé de l'exécution du présent décret.

Du 4 brumaire an 13.

Décret conçu en ces termes :

Le département de la Roër fera partie de la 25e division militaire.

Du 18 brumaire an 13.

Décret conçu en ces termes :

Le sieur Clerget Saint-Leger (Emmanuel) est nommé aux fonctions de membre du conseil de préfecture du département du Jura, en remplacement de M. Champion, décédé.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Du 9 brumaire an 13.

Décret portant fixation de jouissance commune des biens communaux.

Ce décret est conçu en ces termes :

Art. Ier. Les communautés d'habitans qui, n'ayant pas profité du bénéfice de la loi du 10 juin 1793, relative au partage des biens communaux, ont conservé, après la publication de cette loi, le mode de jouissance de leurs biens communaux, continueront de jouir de la même maniere desdits biens.

II. Ce mode ne pourra être changé que par un décret impérial, rendu sur la demande des conseils municipaux, après que le sous-préfet de l'arrondissement et le préfet auront donné leur avis.

III. Si la loi du 10 juin 1793 a été exécutée dans ces communes, et qu'en vertu de l'art. XII, section III de cette loi, il ait été établi un nouveau mode de jouissance, ledit mode sera exécuté provisoirement.

IV. Toutefois les communautés d'habitans pourront délibérer, par l'organe des conseils municipaux, un nouveau mode de jouissance.

V. La délibération du conseil sera, avec l'avis du sous-préfet, transmise au préfet qui l'approuvera, rejettera ou modifiera en conseil de préfecture, et sauf le recours, de la part du conseil municipal, et même d'un ou plusieurs habitans ou ayant droit à la jouissance, devant le conseil-d'état.

VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Nouvel avis.

A compter du 10 frimaire prochain, les cinq bureaux conservés pour l'inscription des ouvriers et apprentis, et pour la distribution des livrets, seront réduits à trois.

Les trois bureaux conservés, sont ceux établis près les commissaires de police des divisions Lepeletier, des Marchés, du Panthéon.

Ces commissaires continueront de distribuer des livrets aux ouvriers des professions désignées dans les avis qui ont été publiés et affichés pour indiquer l'établissement et la conservation de leurs bureaux.

Indépendamment de l'inscription des ouvriers des diverses classes portées dans les avis précités, les commissaires ci-après seront chargés de l'inscription des ouvriers des professions suivantes, ci-devant attribuées aux commissaires des divisions de l'Unité et des Quinze-Vingts, savoir :

1°. Le commissaire de police de la division Lepeletier, rue de Grétry, n° 440, distribuera des livrets aux ouvriers,

Arquebusiers, fourbisseurs, joailliers, bijoutiers, lapidaires, orfèvres, fondeurs, horlogers, doreurs sur métaux, ciseleurs sur métaux, graveurs, couteliers, batteurs d'or, tireurs d'or, laveurs de cendres, fabricans d'eau-forte;

Metteurs en œuvre, polisseurs sur métaux, fabricans de châsses ou ressorts de lunettes, lamineurs et plaqueurs.

2°. Et le commissaire de police de la division du Panthéon, rue de Bievre, n° 37, distribuera des livrets aux ouvriers,

Tapissiers, miroitiers et batteurs d'étain pour les glaces, couleurs et fondeurs de glaces, layetiers, coffretiers et gainiers, fabricans de parasols, brossiers, ébénistes et menuisiers en meubles, scieurs de long et à la presse;

Fabricans de fayence, fabricans de verrerie, fabricans de cristaux, fabricans de porcelaine, potiers de terre;

Luthiers, fabricans de toutes sortes d'instrumens de musique, facteurs d'orgues, tabletiers, éventaillistes, tourneurs en bois et en métaux, fabricans de cannes;

Fabricans de peignes, matelassiers, vanniers.

Les ouvriers des diverses classes comprises dans les avis publiés et affichés jusqu'à ce jour, qui ne sont point encore pourvus de livrets, sont tenus de s'en procurer avant le 1er pluviose prochain, terme de rigueur.

Paris, ce 30 brumaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire. DUBOIS.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Strasbourg, du 1er frimaire.

85. 67. 82. 60. 50.

Tirage de Bordeaux, du 2 frimaire.

73. 62. 71. 37. 51.

Tirage de Paris, du 5 frimaire.

45. 47. 53. 51. 80.

LITTÉRATURE. — ANTIQUITÉS.

Recueil d'Antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre, proprement dite, avec la désignation des lieux où on les a découvertes; par M. J. de Bast, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon, et recteur de l'église de Saint-Nicolas, à Gand (1).

La Flandre était habitée du tems de César par les Morins et les Ménapiens. Ceux-ci occupaient la rive gauche de l'Escaut, et les Morins les bords de l'Océan. Ils formaient, l'un et l'autre, une nation à demi-sauvage, nomade, errant dans les bois et les forêts, et vivant du produit de ses champs et principalement de la chasse. Ils n'avaient point de villes; quelques chaumieres éparses et les forêts leur servaient de retraite, et c'est dans ces lieux qu'ils bravaient les rigueurs d'un climat froid, humide et mal-sain. César tourna ses armes contre les Morins et les Ménapiens l'an 58 avant J. C. Persuadé que le bruit de ses conquêtes avait jeté la terreur parmi eux, il se flattait de les subjuguer sans éprouver de résistance. Les Romains commencerent par ravager la campagne des Ménapiens; ils couperent les bleds dont les champs étaient encore couverts, et mirent le feu à tout ce qu'ils rencontrerent; mais ces peuples, idolâtres de leur liberté, ne voulurent point se soumettre à César. Une partie se retrancha dans les marais, et l'autre se retira dans les forêts épaisses de la Flandre. Les Romains n'osant les y poursuivre, César prit le parti d'abattre ces immenses forêts, afin que le pays étant à découvert, il pût y étendre ses troupes et envelopper les ennemis; mais lorsqu'après en avoir abattu quelques-unes, il en découvrit d'autres plus épaisses encore, dans lesquelles les fugitifs trouvaient un asyle impénétrable, désespérant de venir à bout de l'entreprise avant l'hyver, il l'abandonna ou plutôt il l'ajourna. Pendant ce tems les Morins, qui avaient à leur tour essuyé les attaques des soldats romains, se liguerent avec les Ménapiens pour les repousser. Ils mirent sur pied 25 mille hommes, et les Ménapiens 9 mille. Mais ils se flatterent vainement de vaincre leurs aggresseurs. Comment résister à des guerriers qui avaient subjugué les Gaules, et que la résistance rendait plus terribles encore? Ils furent domptés, les uns et les autres, à la cinquieme campagne de César dans la Belgique. Dispersés et abattus ils se virent contraints de subir le joug que ce fier conquérant venait d'imposer à tous les peuples voisins. C'est de cette époque que date le séjour des Romains dans la Flandre, et l'établissement d'un grand nombre de villes qui ont été ruinées et dont les noms sont perdus. En général, l'histoire de la Flandre, pendant la période romaine, est enveloppée de nuages que plusieurs historiens ont vainement tenté de dissiper. M. de Bast ne prétend pas faire ici ce que tant d'autres ont entrepris, sans succès, avant lui. Il ne veut pas écrire l'histoire de son pays: son but principal a été de fournir des matériaux à ceux qui voudraient s'occuper de cette tâche importante, et de prouver, par les monumens qu'il a recueillis, que les Romains y ont dû faire un séjour très-prolongé, c'est-à-dire jusqu'au milieu du 5e siècle, époque commune où toutes les colonies romaines quitterent les Gaules pour aller à Rome soutenir le trône chancelant d'Honorius.

Le recueil que M. de Bast publie aujourd'hui est le fruit de plusieurs années de recherches et de soins. Il a rassemblé les différentes médailles, les divers objets qu'on a découverts, et les a décrits avec la plus grande exactitude. Il a accompagné toutes ses descriptions de dissertations historiques et d'une infinité de notes qui prouvent une très-grande érudition.

La presque totalité des antiquités dont il parle consiste en médailles ou en pieces de monnaie des empereurs romains et des premiers rois de France, dans le nombre desquelles il en est de très-rares; telles, par exemple, que celle de l'empereur Pescenninus-Niger, dont M. de Bast donne l'empreinte; celle de Faustine la jeune, et une troisieme de Crispine, épouse de l'empereur Commode, trouvées entre Bornhem et Hingene, etc.

Parmi les autres monumens, on remarque des vases, des statues, des bas-reliefs en briques, des outils, des armures, etc.; les diamans trouvés à Appels, village à une demi-lieue de Termonde, ont beaucoup excité l'attention de M. de Bast. Ecoutons-le lui-même nous rendre compte de cette découverte :

« Sur la fin du 17e siècle, un laboureur de cet endroit (Appels) trouva dans son champ une chaine et plusieurs pierres luisantes. La chaine lui servit de crémaillere pour les menues marmites, et les pierres de jouets à ses enfans. Un jour que ceux-ci s'en amusaient, il passa un Juif ou autre personne inconnue, qui demanda à acheter ces objets; mais attachés à ces pierres, dont l'une, fort grosse, les charmait particuliérement par son éclat, ils refuserent de les vendre. L'inconnu s'adressa aux parens, qui céderent la plus grande, et prirent en échange de la crémaillere une autre de fer et une quantité de drap qui suffit pour les habiller, eux et leurs enfans. Cette aventure fit du bruit dans le pays; le laboureur disait qu'il avait déterré ce dépôt en telle partie de son champ; mais rien n'en pouvait faire soupçonner la valeur.

» Deux ou trois ans après, on apprit par les feuilles publiques, que l'empereur turc avait fait l'acquisition d'un diamant incomparable et d'une valeur au-dessus de l'expression; le vendeur était un Juif hollandais, qui assurait l'avoir acheté dans la Flandre.

» Le gouvernement général des Pays-Pas à cette nouvelle, et se rappelant ce que le bruit public en avait répandu dans le tems, ordonna à l'office fiscal de Flandre de prendre des informations juridiques à ce sujet sur les lieux. Le premier vendeur de ces objets et ses voisins ont été appelés, et ont déposé le fait tel que je le raconte, ajoutant qu'ils avaient tous cru que la chaine était de cuivre, tandis que problablemem elle était d'or. Ensuite on sut avec certitude par les ambassadeurs à Constantinople que cette pierre, acquise par le sultan pour plusieurs cent milliers de piastres, venait de la Flandre, et on jugea que c'était celle-là même que le cultivateur d'Appels avait découverte; mais on ne put rien savoir des autres pierres ni de la chaine. Le procès-verbal de ces dépositions existe en original dans les archives du ci-devant conseil de Flandre. »

Un objet d'une bien plus grande importance, puisqu'il appartient à l'histoire, est le tombeau du roi Childéric que l'on trouva à Tournai le 27 mai 1653, près de l'église paroissiale de Saint-Brice. « En creusant les fondemens d'une maison à la profondeur d'environ de sept pieds, on trouva d'abord, dit M. de Bast, une boucle d'or et une espece de nid pourri où il y avait plus de cent monnaies ou médailles d'or; on y rencontra aussi deux cents monnaies ou médailles d'argent fort frustes; des pieces de fer rouillées; deux crânes dont l'un était plus grand que l'autre, un squelette étendu; auprès de-là une épée si gâtée de rouille qu'elle s'en allait en pieces dès qu'on la touchait. Mais ce qui était plus considerable, le pommeau de cette épée, la poignée, le fourreau, des parties d'un baudrier, un instrument qu'on a pris pour un stylet à écrire, une petite tête de bœuf, plus de 300 petites figures, une aiguille, des boucles, un croc, de petits crochets, des cloux, des filamens, des bulles, le tout d'or; et toutes ces pieces ornées d'un très-grand nombre de petites pierres précieuses. Il aurait été impossible de dire en quel tems tout cela avait été mis dans cet endroit, et à qui ce trésor avait appartenu, si l'on n'y avait trouvé deux bagues en or, dont l'une portait une tête en creux, avec l'inscription: *Childerici regis.* On y déterra aussi une hache qui était sous la tête de Childéric, et un des fers de son cheval. »

L'auteur donne de cette maniere la description de plusieurs autres monumens; mais celui qui paraît avoir exercé sur-tout son imagination, est la *Pierre-Brunehaud*, qu'on voit à une lieue et demie de Tournai. Ce monument est une pierre informe et brute, haute d'environ 15 pieds sur 10

(1) Un volume in-8°; prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. franc de port. — A Gand, chez A. B. Steven, imprimeur, marché aux Grains; et a Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille, n° 703.

de largeur et 2 d'épaisseur, placée isolément au milieu de la campagne.

M. de Bast s'applique à en rechercher l'origine et la cause avec un zele tout particulier. Après avoir rapporté les opinions de différens historiens qui en ont parlé, il conclut par en faire remonter l'origine à une époque bien antérieure à l'arrivée des Romains dans la Belgique. Son ardeur à vouloir démontrer que les anciens peuples faisaient usage de pierres semblables pour perpétuer quelque fait mémorable, l'a conduit beaucoup trop loin sans doute, puisqu'il va chercher des preuves de cette proposition jusques dans les tems fabuleux et mystiques. Il nous cite la pierre qu'Hercule posa après avoir vaincu les Orchoméniens; celle sur laquelle Jacob se reposa la nuit où il eut sa fameuse vision, et qu'il érigea en monument; celle sur laquelle Apollon déposa sa lyre pour aider Thésée à bâtir les murs d'Athènes; et enfin les douze pierres que Josué, en passant le Jourdain à pied sec, ramassa au fond de ce fleuve et assembla ensuite à Galgala, en mémoire de ce miraculeux événement.

C'est réellement prendre beaucoup trop de peine pour si peu de chose, et nous ne voyons pas la nécessité où était M. de Bast d'ouvrir la Bible et le dictionnaire de la Fable pour y recueillir ces récits qui, dans le cas particulier, ne peuvent en vérité servir de démonstrations. Quoi qu'il en soit, le monument dont il s'agit n'est pas le seul de cette espece; il en existe un tout-à-fait semblable pour les dimensions auprès de Porentrui. Il ne differe de la pierre *Brunehaud* qu'en ce qu'il est troué au milieu; ce qui l'a fait nommer la *Pierre percée*. Nous en avons donné la description dans le *Moniteur* du 3e jour complémentaire dernier, et nous y renvoyons le lecteur. L'opinion commune dans le pays veut que cette pierre soit le signe de la victoire remportée par Arioviste sur les Eduens et les Séquanais, auprès d'Amagetobrie (Porentrui), l'an 72 avant J. C. Mais, de ce que cette opinion est la plus repandue, il ne s'ensuit pas qu'elle soit la plus raisonnable. Il nous semble, au contraire, que celle de certains historiens qui prétendent que cette pierre servit de borne, doit prévaloir. En effet, chacun sait que les Romains limitaient les Empires, les provinces et les grandes possessions par des masses de pierre de même forme et dimensions que celle-ci.

Le trou qui s'y trouve peut avoir été pratiqué après, pour donner à ce monument, soit une autre origine, soit une destination particuliere ou locale. *La pierre percée* ne porte aucune espece d'inscription, et elle offre encore en ceci un nouveau point de ressemblance avec *la pierre Brunehaud*, sur laquelle on n'apperçoit également aucun vestige d'inscription. Il était fort rare cependant que les Romains et même les peuples de l'antiquité élevassent des monumens sans en faire connaître l'objet par un nom, par un mot, par une date ou par un signe quelconque; et, pour que l'on s'en dispensât, il fallait que ces monumens eussent une forme particuliere qui ne pût laisser de doute sur la véritable cause de leur érection. Par quelle raison aurait-on dérogé à une coutume aussi constamment observée, en faveur des deux masses insignifiantes dont nous parlons? Il faut l'avouer, le motif d'une semblable exception échappe à nos recherches, et jusqu'à ce que nous l'ayons deviné, nous croirons, n'en déplaise à M. de Bast, que *la pierre Brunehaud*, sur laquelle il s'épuise en raisonnemens et en conjectures, ne fût autre chose qu'une borne placée par les Romains pour séparer quelque canton, ou quelque pays limitrophe. Revenons à l'ouvrage.

L'auteur, comme nous l'avons dit, l'a entrepris dans le dessein d'épargner beaucoup de recherches à ceux qui voudraient écrire l'histoire de la Flandre-Hollandaise, et de prouver que les Romains ont fait de fréquens séjours dans ce pays, et qu'il a dû être le théâtre de grands événemens dans les premiers tems de la monarchie gauloise. Il nous paraît avoir atteint son but, et certes on lui doit des éloges pour la constance, l'application, l'ardeur avec lesquelles il s'est attaché à recueillir, à se procurer, à classer, à étudier et à décrire tous les objets dont il nous parle. Il serait à desirer que M. de Bast trouvât des imitateurs parmi les hommes instruits de quelques parties de la France actuelle dont l'histoire a été négligée. Des monumens, des découvertes, sont une histoire parlante. Ils prouvent les faits bien mieux que de vagues dissertations entassées sur des conjectures incertaines qui tirissent d'ordinaire par devenir insipides et par jeter plus d'obscurité que de lumiere sur les événemens qu'on cherche à éclaircir.

Le style de l'ouvrage, comme on a pu l'observer par les passages que nous en avons transcrits, est en général peu soigné. On y reconnaît la plume d'un écrivain auquel la langue française n'est pas très-familiere. L'auteur s'est plutôt appliqué à dépeindre exactement les objets dont il parle, qu'à chercher le mot propre et des tours harmonieux. Au reste, il prend soin d'en avertir le public et de lui faire remarquer « que les occupations importantes et indispensables de son ministere, » l'ont empêché de travailler à ce mémoire avec » toute l'assiduité qu'il desirait y mettre; que » n'ayant pu y employer que quelques momens » de loisir, il lui a été impossible de repasser la » lime sur un ouvrage de cette importance. » Le lecteur sentira, comme nous, que M. de Bast a plus d'un titre à son indulgence; qu'un ouvrage, dans le genre du sien, peut, sans cesser d'être intéressant, pecher quelquefois contre les regles rigoureuses du goût, et que son premier et principal mérite doit consister dans l'exactitude des descriptions qu'il renferme. Il nous paraît que l'auteur n'a rien négligé pour atteindre ce degré de perfection, et, sous ce rapport, nous pensons que son ouvrage est indispensable à tous les antiquaires, à tous ceux qui étudient la numismatique, et enfin à tous ceux qui possèdent des cabinets de médailles.

J. T. Verneur.

LITTÉRATURE. — ROMANS.

Irons-nous à Paris? Comme cette question a été faite dans ces derniers tems, en Allemagne, en Italie, dans le Nord et dans le Midi de l'Europe, et sur-tout dans toutes les parties de la France, il n'est pas étonnant que l'observateur aimable dont nous annonçons le récit, l'ait entendu s'élever au sein d'une paisible *famille du Jura*. Depuis très-peu de jours cette famille a paru parmi nous, et elle a une physionomie si originale, les figures en sont si franches, si naturelles, si plaisantes, et en même-tems si bonnes que tout le monde a voulu faire connaissance avec elle, et qu'on ne s'aborde plus sans se dire: avez-vous vu *la famille du Jura*, a peu-près comme La Fontaine disait: *avez-vous lu Baruch?* Voici quelle est cette famille, comment et pourquoi elle est venue à Paris. Elle se compose de huit personnes, qui toutes ont un air de ressemblance et dont voici le dénombrement.

M. François Lombert, chef de la famille, bon mari, bon pere, bon ami, cultivateur zelé, par fois victime des conseils des agriculteurs de cabinet, et ne se défiant plus que des gazettes économiques.

Madame Lombert, femme excellente sans caractere, soumise sans murmure, traitant les détails de son ménage, et sur-tout de celui de ses voisines, avec une abondance et une profondeur dont on ne se peut faire une idée.

M. Lombert-Desrochers, tête ardente, demi orateur, demi penseur, déteste sur parole, aime quand on le connaît; patriote tellement sujet à des distractions que, président d'un comité, dans le tems où les comités régnaient, il fit construire une prison terrible, et n'oublia qu'une chose, c'est-à dire, d'y enfermer quelqu'un.

Mlle Agathe, sœur du précédent, arrivée à l'état de vieille fille avec une réputation intacte, et une résignation peu commune.

M. Hector Lombert, connu dans la maison sous le titre de *M. le chevalier*, vieux militaire, cœur excellent, tête faible, plein de franchise, de noblesse et de simplicité. Il avait embrassé une cause qu'il croyait légitime, et la quitée aussitôt qu'elle n'eut plus rien de français dans ses chefs, ses soutiens et ses moyens de combattre. Il a rapporté d'Allemagne un goût décidé pour la fumée de tabac et la philosophie de Kant.

Mlle Charlotte, fille du précédent: 17 ans, blonde et vive, dans la quatrieme période de ce qu'on appele l'amour des jeunes filles, c'est-à-dire celle où leur intelligence éclairée leur donne le secret des mouvemens de leur cœur. Bien de provincial.

M. de Maison-Gauche, oncle de Mlle Charlotte, avocat, qui, il y a 35 ans, avait de M. le bailli la parole d'être entendu dans une cause importante: sans femme et sans passions, antiquaire et entêté.

Ne voilà, de bon compte, que sept personnes; le huitieme n'est point encore de la famille, mais il en sera bientôt. Son nom est Ferdinand; son état, artiste. Il aime Mlle Charlotte dès l'enfance; il est à Paris; c'est une lettre de lui, lettre pressante autant qu'intéressée, qui a invité *la famille du Jura* à se rendre dans la capitale.

M. Ferdinand parlait dans sa lettre des fêtes prochaines du couronnement, de l'immense concours des Français et des étrangers, dans les murs trop étroits de la capitale, des embellissemens dont l'œil est à chaque pas frappé, de ces ponts, de ces quais, de ces canaux construits avec une célérité sans exemple; des monumens qu'on éleve, de ceux qu'on restaure; monumens tellement nombreux, que la ville qui les renferme est elle-même le plus beau monument de l'Univers: il parlait sur-tout (un artiste pouvait-il l'oublier) de cette immense galerie où l'admiration est accablée à la vue de tant de chefs-d'œuvre, et de l'exposition moderne, où se distinguent des noms dont il faudra bien aussi quelque jour avouer et reconnaître la juste célébrité: il se plaignait de n'y pas voir ceux des maîtres, mais trouvait leur excuse dans la gloire de leurs élèves: il croyait que Richard, nouveau Moïse, avait reçu le don de créer la lumiere; il a parlé, disait-il, à des portraits de Girodet, de Robert Lefebvre, d'Isabey, d'Augustin, *et a cru que ces portraits* lui avaient répondu; il a vu fidellement retracés les champs honorés par les plus grands faits d'armes; il a reconnu Lodi, Arcole, Aboukir, mais il a réservé toute son admiration pour le sublime tableau des pestiférés de Jaffa. « Ce ciel embrâse, disait-il, ces vapeurs de la contagion, cette architecture des déserts me transportent bien sur les sables dévorans de la Syrie; mais la présence du grand général, mais cette action admirable exprimée par le peintre, me transportent encore mieux devant les belles pages de Plutarque et de Quinte-Curce, et je n'applaudis de voir un héros qu'aucune renommée ne surpasse. »

Cette lettre de M. Ferdinand méritait bien une délibération: la question fut ainsi posée, après qu'on se fut bien assuré qu'elle n'était pas complexe: *Irons-nous à Paris?* M. Lombert vota le premier pour l'affirmative.

Une action dramatique doit avoir un nœud, un obstacle, autrement elle irait toute seule, et *il n'y aurait pas de piece*, comme dit Beaumarchais. Le voyage à Paris éprouva donc un obstacle, et notre histoire a son nœud tout comme une autre. Ce nœud est la jalousie d'une madame Durenard, femme d'un ancien receveur des tailles, qui, desirant secrettement sa fille à Ferdinand, veut rompre un voyage dont elle prévoit le résultat heureux pour Charlotte. Elle confere donc avec le chevalier, la tante et l'avocat, en s'adressant à la loyauté de l'un, à la religion de l'autre, à l'érudition du troisieme: elle dissimule avec Charlotte, mais comment s'adresser au patriote, au républicain Desrochers? Peut-être n'est-il pas d'avis de ce qui se fait; il faudra l'armer contre le projet de voyage, de sa conduite passée et de ses souvenirs. Madame Durenard engage en ce sens l'entretien: les argumens de la dame étaient captieux, les réponses de Desrochers sont franches et naturelles; c'est en ces termes qu'il ferme la discussion: « En 1789, madame, nous demandâmes des choses justes, et on nous les refusa: alors nous voulûmes tout parce qu'on n'accordait rien; nous voulûmes trop pour avoir assez: nous exagérâmes le bien et le mal, et le Gouvernement républicain fut inventé comme machine de guerre; mais enfin un homme extraordinaire est venu qui a calmé les esprits, rappelé les exilés, fait justice à tous: son Gouvernement a été un concordat où chaque parti a retrouvé ce qu'il y avait de raisonnable dans ses prétentions. Rien de ce que nous desirions en 1789 n'a été omis, abolition de la féodalité, de la dîme, des privileges de naissance, des coutumes et des douanes intérieures; établissement d'autorités nationales, corps représentatif, égalité des droits et des contributions. Il faudrait être maniaque pour se dire encore mécontent..... » Madame Durenard sortit très-mécontente de n'avoir rien à répondre.

Le chevalier de son côté raisonnait sur le voyage, mais il raisonnait seul. Le passé se retraçait à ses yeux, il reconnaissait dans les événemens actuels l'ordre immuable des destinées, l'irrésistible force des choses, l'intérêt bien entendu de la Patrie, et il s'applaudissait de voir son opinion soutenue par une foule de suffrages illustres; mais du raisonnement, conduit à la rêverie, il rencontre par malheur un de ces fantômes de perfection chimérique, dont les sectes allemandes avaient meublé quelques cases de son cerveau, et Charlotte, qui l'écoutait en cachette, entendit notre philosophe trembler sur les destinées du genre-humain, si dans quelques mille ans la dynastie Napoléonne possede encore l'Empire. « Le chef de cette race, disait-il, a dans les idées un positif désespérant: il ne veut raisonner que là où la raison commence; il préfere les leçons de l'expérience aux promesses de l'imagination, et je le soupçonne d'aspirer à rendre le peuple heureux, plutôt qu'à le refaire à neuf sur les plans de Platon, de Thomas Morus ou d'Harrington; n'a-t-il pas déjà approuvé que les Français s'habillassent à la française? ne nous a-t-il pas donné un code adapté à nos vieilles habitudes et à nos vils besoins, mais qui n'eût convenu ni aux Perses, ni aux Crétois, ni aux Spartiates? Avec un tel guide on se trouve assez bien sur la terre, mais on ne s'éleve pas dans les nuages, on ne plonge pas dans le dernier avenir; le transcendantisme perd son tems, et la mélancolie son crédit. »

Ce rêve ne pouvait durer; le chevalier se réveille; l'idée de la guerre jusqu'alors inconnue que l'Angleterre fait à la France, rarime notre vieux guerrier..... « Oui, oui, dit-il, j'ai vu poser la couronne sur le front du nouveau Guillaume, et si le général des grenadiers veut me recevoir, la victoire ne séparera pas nos destinées, partons..... »

Le départ était résolu: un très-beau sermon, tel sans doute que, dans toutes les églises de France on ont entendu les députés au couronnement recevant leurs drapeaux; une consultation d'un homme très-expert sur les matieres du droit public, confirment encore la famille dans

ses dispositions ; quelques ruses nouvelles de madame Durenard sont en pure perte ; la charette légere de Franche-Comté est préparée, en un clin-d'œil, à l'heure indiquée, la famille est en place ; on part.

Nul accident dans le voyage, si ce n'est qu'à la premiere couchée, le cheval qui trainait la cariole était hors d'état de se relever ; mais déjà, à une excellente table d'hôte, *la famille du Jura* avait trouvé des amis dans de joyeux et bons convives : ce repas offrit un débat assez piquant, pour en donner ici une idée. Il s'agissait de porter la santé de l'Empereur. A une table d'égaux, qui méritait cet honneur ? on expose ses droits, et le tribunal de la table d'hôte juge sans déplacement.

Je suis manufacturier, dit le premier qui obtint la parole ; je suis de Lyon ; je dois tout à Napoléon : il a relevé nos murs abattus, consolé nos veuves et nos orphelins, fait expirer la vengeance dans nos cœurs ; gloire au restaurateur de Lyon et du commerce !

Doucement, M. le fabricant, dit un soldat mutilé, et portant à sa boutonniere une effigie et une devise gravées dans son cœur, avez-vous vu comme moi notre Empereur entre la flamme, le fer, les neiges de la Carinthie et les feux de l'Egypte ? L'avez-vous vu brillant dans les combats, calme dans les dangers, regarder comme l'aigle, voler comme l'éclair, frapper comme la foudre, être par-tout le maître de la fortune et le pere de ses troupes ? ....

La paix a aussi ses conquêtes, dit un ingénieur. Nous sommes quatre mille qui n'avons plus de repos ; j'arrive des Alpes où j'ai vu achever des travaux que la postérité attribuera aux géans. J'ai cherché vainement les traces du passage d'Annibal. Napoléon ne laissera pas à nos neveux le même embarras.

Et moi, dit un Breton petit, sec et noir, je vois dans l'Empereur l'ennemi de l'Anglais et le vengeur de notre pavillon. Je l'ai vu à Boulogne : son petit canot portait la victoire : n'a-t-il pas créé une tactique navale qui déconcerte les tyrans de la mer ? Cette ceinture de fer qu'il a tendue de Brest à Flessingue, enfermera tôt ou tard l'île des pirates.

Beaucoup d'autres prirent la parole : un censeur de Lycée parla de l'instruction publique renaissante ; un rentier célebra l'exactitude impériale avec la reconnaissance de l'infortune consolée ; un courier diplomatique parla politique presque aussi bien qu'un journaliste ; un Vendéen fit le tableau de ses infortunes et parla du repos actuel et de la fidélité de sa patrie : .... un Suisse alors se leva : il eût bien plaidé sa propre cause ; mais il ne voulait qu'être médiateur. Il concilia tous les avis en désignant Mlle Charlotte, dont le vœu timide fut suivi d'une bruyante et générale acclamation.

C'est dans la compagnie de ces bons convives et en partageant quelques places de leurs voitures, que *la famille du Jura* est heureusement arrivée à Paris où Ferdinand l'attendait, où, le même jour, si l'on en croit ses vœux, Mlle Charlotte verra couronner son amour et son empereur.

L'observateur qui nous raconte toutes ces choses, les tient, à ce qu'il dit, de la famille elle-même ; son récit est plus étendu que le nôtre, mais le nôtre est la substance du sien ; nous aurions voulu pouvoir n'omettre aucun détail, car ils sont tous piquans ; aucun trait, car ils sont tous de caractere ; même aucune digression, car elles sont très-plaisantes. Si les personnages étaient d'invention, on pourrait les attribuer à Fielding, comme la maniere de les observer à Sterne ; mais ces personnages existent, notre narrateur les a vus ; on dit même que, plein d'estime et d'amitié pour eux, il les suit, les accompagne, leur fait tout observer, pour les observer eux-mêmes à son aise, et qu'il racontera à ses amis ce que *la famille du Jura* aura fait à Paris pendant son séjour, ce qu'elle y aura vu, dit et pensé. Cependant devons-nous abuser nos lecteurs et faire un grand fond sur les récits même que nous rapportons ? On prétend qu'avant *la famille du Jura*, notre observateur avait déjà fait venir *Sparte à Paris*, et qu'avec la plume de *la folie*, il a souvent, sous la dictée de *la raison*, bercé l'imagination de ses lecteurs au gré des reves charmans de la sienne. Ainsi Voltaire s'égayait en répandant le doute ; ici du moins, c'est à l'appui de la vérité qu'une gaieté douce et une philosophie véritable se sont unies. Attendons au retour *la famille du Jura*.

S....

BEAUX-ARTS.

Monument élevé en l'honneur de la Religion ; à dédié S. S. Pie VII.

L'exposition de cet édifice aura lieu immédiatement après l'arrivée de S. S. Elle se fera dans le pavillon de Montmorency, Boulevard Montmartre, nº 147 et 157.

Les personnes qui desireront se procurer à l'avance des billets, en trouveront chez M. Dulfoy, décorateur de S. M. Impériale, rue de l'Arbre-Sec, nº 230, et chez M. Dehodeneg, audit pavillon de Montmorency.

Le prix du billet est de 3 fr.

Nota. On trouvera aux adresses susdites le *Prospectus* de cet édifice.

Collection de Fleurs et de Fruits, peints d'après nature et tirés du porte-feuille de S. L. Prevost, avec l'explication des planches par Ant. Nic. D.... de Versailles, ouvrage composé de plusieurs planches, destiné à l'usage des artistes, des fabricans, des amateurs, et pouvant servir aux personnes qui se livrent à l'étude du dessin et de la peinture.

Prix de la souscription, par livraison, en couleur, avec le texte, 24 fr. et en noir, 12 fr.

A Paris, chez Vilquin, éditeur et marchand d'estampes, grande cour du Palais du Tribunat.

Galerie de Rubens dite *du Luxembourg*, faisant suite aux galeries de Florence et du Palais-Royal, gravée, de format in-folio, en noir et en couleur, par les plus habiles artistes en ce genre, imprimée avec le plus grand soin par M. Finot, et accompagnée d'un texte explicatif pour servir à l'intelligence des tableaux allégoriques, et donner en même tems l'histoire de la vie de Marie de Médicis.

Le texte sera rédigé par M. Castel, auteur du *Poëme des Plantes*, et professeur de belles-lettres au Lycée impérial, et imprimé par M. Crapelet, sur papier vélin de la fabrique de Desgranges.

Ce texte sera précédé de la vie entiere de Rubens, qui, jointe avec deux estampes, formera la premiere livraison, et paraîtra à la fin de frimaire présent mois, et les autres successivement de mois en mois.

Le prix de la livraison est de 7 fr. 50 c. en noir, et de 15 fr. en couleur.

L'on souscrit dès à présent chez Desève, dessinateur et graveur, éditeur de cette galerie, rue des Fossés St. Jacques, au coin de celle du faubourg Saint-Jacques, nº 1 ; et chez Deterville, libraire, rue du Battoir, nº 16.

L'on distribue le prospectus *gratis* à la demeure de l'éditeur.

Le jeune Conscrit, de 10 pouces de hauteur sur 12 pouces de large, peint par Leroy, gravé par Jacques Lavallé. — L'idée de cette gravure est ingénieuse et piquante et l'exécution très-agréable. — L'artiste l'a mis à un prix qui en facilite l'acquisition, elle se vend chez l'auteur, 3 fr. et 6 fr. avant la lettre. A Paris, rue de la vieille Bouclerie, nº 27.

LIVRES DIVERS.

Nouvelle Géographie à l'usage des deux sexes, contenant un précis historique de l'origine des divers peuples de la terre, de leur maniere de se gouverner ; avec des observations sur la population, les produits du sol, l'industrie et le commerce ; sur l'extraction d'une grande quantité d'objets employés dans les arts et les manufactures, les mines et leur exploitation, ainsi que sur les canaux qui existent et ceux projetés, etc. le tout rédigé d'après les voyageurs modernes et les géographes les plus célebres, par M. Munier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant de diverses Sociétés savantes, etc. 2 vol. in-8º de chacun 700 pages, belle impression et beau papier.

Prix, 12 fr. pour Paris, et 16 fr. 50 cent. pour les départemens.

A Paris, chez A. Bailleul, imprimeur-libraire, rue Grange-Batelicre, nº 3, et Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/2	55 1/2
—— Courant...	56 1/4	57 1/4 c.
Londres.....	24 fr. 30 c.	24 f. 60 c.
Hambourg.....	191 1/2	188
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 50 c.	14 f. 20 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 35 c.	14 f. 15 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 80 c.	4 f. 71 c.
Livourne.....	5 f. 31 c.	5 f. 21 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18 9d p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle.....	pair.	1/2 p
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne.....	1 f. 90 c.	1 f. 89 c.
Pétersbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend.	58 fr. 60 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Id. Non réclamées dans les départ.	fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1147 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui le Séducteur, et la Belle Fermiere. — Mlle Contat jouera dans les deux pièces.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui la 1re repr. d'Isabelle de Portugal ou l'héritage, com. nouv. historique en un acte et en prose ; les Deux Meres, et les Menechmes. — Incessamment la 1re représ. di Zingari in fiera (les Bohémiens à la foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Avis aux Femmes, ou le Mari colere, et le Déserteur, opéra.

Théâtre du Vaudeville. Emilie ou les Femmes, l'Original et le Portrait, et Florian.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 4e repr. du Désastre de Lisbonne. — Demain, Tippoo-Saïb, pour le début de M. Spitaillier, premier danseur à ce théâtre.

Théâtre de la Cité. Demain, la 1re représ. de Guillaume-le-Conquérant, pièce histor. à gr. spect. en 3 actes, mêlée de chants ; combats, marches et évol. milit. ; suivie d'une Allégorie en vers, terminé par un artifice en transparens.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, nº 40. Aujourd. M. Thiémet donnera, pour 3e représentation, les Derviches ou les Moines gourmands, scene dans laquelle il changera de figure et de voix huit fois ; le Célibataire ou l'Omelette, intermede : ensuite différentes scenes d'imitation ; le Diner manqué, scene de ventriloque, à quatre voix ; l'Arracheur de dents, scene italienne de Carlin ; il imitera plusieurs acteurs célebres, différens instrumens de musique, etc. ; l'Assemblée départementale, dans laquelle il imitera 40 voix et idiômes différens ; et la Chasse ou le Moulin, scene de paravent, que M. Thiémet a faite en 1780, dans laquelle il imite les cors, les coqs, les chiens, etc. Mlle Stéphanie Navoigille exécutera sur la harpe différens morceaux de musique. — On pourra se procurer à l'avance des billets chez M. Thiémet, rue de Choiseul, nº 9. Prix des loges et sophas loués, 9 francs ; premieres places, 6 fr. 60 c. ; secondes, 3 fr. 30 c. ; troisiemes, 2 fr. 20 c. Cette représentation aura lieu à sept heures et demie précises. — Jeudi, 8 frimaire, Redoute et Bal masqué. — Le Concert n'aura pas lieu Dimanche, à cause du couronnement.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; nº 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, nº 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, nº 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, nº 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 68. *Jeudi, 8 frimaire an 13 de la République* (29 *novembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 7 frimaire.

Le dimanche 27 brumaire, ont été présentées à S. M. l'EMPEREUR, par S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, les députations des colléges électoraux de département des Ardennes, de Loir-et-Cher, de la Lozere, et de la Haute-Marne.

La députation des Ardennes, presidée par le colonel Bacciochi, président du collége, portant la parole, était composée de

MM.

De Neuflize, maire de Sédan;
Lemoine-Desmares;
Desliards;
Charles Bruyeres, manufacturier;
François Chardron, manufacturier;
Paris, procureur impérial;
Bodson-Noirfontaine, président du canton;
Mollet, receveur-général du département;
Louis Labauche, président du canton de Flize;
Hannotin, pere.
Linotte;
Delatude, président du canton;
Piet, procureur impérial près le tribunal de Rocroy.

La députation de Loir-et-Cher, présidée par M. Eugene Beauharnais, colonel-général des chasseurs, président du collége, portant la parole, était composée de

MM.

Marescot, premier inspecteur-général du génie;
Tacher la Pagerie, sénateur;
Marchant, président du tribunal criminel de Loir-et-Cher;
Turpin;
Lefebvre (Laurent), receveur-général de Loir-et-Cher;
Calmelet, administrateur-général des meubles de la couronne;
Gauvillier;
Bonvallet, propriétaire;
Pardessus;
Bernard;
Devereaux de Rancongne, président de canton;
Foulon-Descotiers;
Josse Beauvoir;
Thilorier;
Bucheron-Bois-Richard, maire de Vendôme;
Bagieu;
Risse, juge de la cour criminelle;
Le Mercier.

La députation de la Lozere, présidée par M. Pelet, conseiller-d'état, portant la parole, était composée de

MM.

Barrot, membre du corps-législatif;
Laporte-Belviala,
Dupont-Ligonnes;
Cayla-d'Aumont;
Paradan;
Chirac du Chambon;
André aîné;
Theret;
Malafosse;
Eymard-Jabrun;
Langlade-Montgros;
Bonel-Labarthe;
Vincens;
Cabot-Lafarre;
Combet;
Payan-du-Moulin;
Lanondès-Laborie.

La députation de la Haute-Marne, présidée par S. Ex. le vice-amiral Decrès, ministre de la marine, président du collége, portant la parole, était composée de

MM.

Duport;
Lebrun, ingénieur en chef;
Defontenai;
Besancenet;
Degestas;
Baudel Martinet;
Pinot des Marts;
Roset;
Henryon;
Larcher;
Tous électeurs et propriétaires.

Ont été ensuite admis à l'audience de S. M. I. des députés extraordinaires du Golo, chargés par les habitans de ce département de présenter à l'EMPEREUR leurs félicitations respectueuses.

A l'article VI de la Ire section du *Cérémonial du Sacre*, qui a pour objet la marche et le cortége, *après ces mots :* chacun de ces corps aura une escorte de 100 hommes à cheval, *ajoutez ceux-ci :* la cour de cassation aura une escorte de 80 hommes à pied.

M. l'évêque de Rennes, ci-devant évêque de Saint-Papoul, est mort avant hier, et a été enterré hier, en grande cérémonie, à la paroisse de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Extraits de décrets impériaux rendus à Saint-Cloud.

Du 21 brumaire an 13.

Le legs de 300 fr. une fois payés, fait à chacun des hospices de Laon, département de l'Aisne, par M. Henri-François-Joseph Ferrand, prêtre, sera accepté par la commission administrative desdits hospices.

Les administrateurs des hospices de Lons-le-Saulnier et d'Orgelet, département du Jura, sont autorisés à accepter, chacun pour moitié, la somme de 14,000 fr., léguée à ces établissemens par la dame Arbel, veuve Brocard.

Du 9 brumaire an 13.

La donation faite par le sieur Etienne-Louis-Jacques Lecomte-Debievre, à l'hospice de Romorentin, département de Loir-et-Cher, d'une somme annuelle de 30 fr., qu'il s'oblige de payer sans aucune retenue, pendant le cours de sa vie seulement, se réservant la faculté d'amortir cette créance annuelle, en payant la somme de 600 fr., sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

La donation faite au bureau de bienfaisance de la même commune, par le sieur Philippe Vallois-Duvivier, 1° d'une rente de 44 liv. 8 s. 6 d. tournois, due par divers particuliers; 2° d'une autre rente de 50 fr., inscrite sur le grand-livre de la dette publique, sera acceptée par ledit bureau.

Les marguilliers de la fabrique de Rouxeville, département de la Manche, sont autorisés à accepter la donation de 4600 fr., que le sieur Delon-celles, prêtre, a faite à ladite fabrique.

L'acceptation faite par les membres du bureau de charité de la commune de Corzé, département de Maine-et-Loire, d'une donation faite aux pauvres de ladite commune par demoiselle Louise Crespy, suivant et par acte entre-vifs du 22 frimaire an 12, est confirmée, sous les clauses et restrictions stipulées par ledit acte.

Le bureau de bienfaisance du canton de Goron, département de la Mayenne, est autorisé à accepter, au nom des pauvres de la commune de Colombiers, la somme de 600 fr., offerte par une personne qui veut rester inconnue, et destinée au rachat de la maison des filles de charité, laquelle maison sera rendue à sa destination primitive.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS.

Le public est prévenu que dimanche prochain, 11 frimaire, la derniere levée des boîtes aux lettres de la ville sera faite à dix heures précises du matin, et que celle de la boîte de l'Hôtel des Postes se fera à midi.

Fait à Paris, en l'Hôtel des Postes, le 6 frimaire an 13.

Le conseiller-d'état, directeur-général des postes,

Signé, LAVALLETTE.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société académique des sciences a tenu dimanche dernier, 4 frimaire, une séance publique, sous la présidence de M. J. Et. Michel d'Eygnieres. L'auditoire était nombreux et choisi. M. le président a retracé, en peu de mots, l'influence des Sociétés savantes, sous un Gouvernement protecteur des sciences et des arts. M. le secrétaire perpétuel, en rendant compte des travaux des membres de la Société, a payé de justes éloges à la mémoire de ses collegues, MM. Mulot, Gautherot et Ballois, et a fait partager à l'assemblée les regrets que laisse leur perte.

M. Ponce a assigné les causes générales de la perfection des arts d'imitation chez les Grecs; il a placé, parmi les plus influentes, la nature du climat de la Grèce, le patriotisme, et les institutions libérales établies chez les peuples qui l'habitaient.

M. Lancelin a présenté, sous un coup-d'œil général, l'historique de la science navale, et en a fait sentir les rapports avec les autres connaissances humaines.

M. Sobri a fait lecture d'une notice littéraire et historique sur d'Ami, fabuliste persan, rédigée par M. Marcel, et de quatre fables, aussi traduites par ce dernier.

M. Donnant a lu un *Précis* sur la théorie de la statistique, dans lequel il a déterminé le but et les limites de cette science utile et trop récemment cultivée.

M. Moulon de la Chesnaye a défendu, dans une dissertation sur un passage de Pomponius Méla, le texte de ce géographe, relatif à l'envoi d'une troupe d'Indiens à Marcellus, proconsul dans les Gaules, par le roi des Suèves (Germains), et non des Boctes ou Bataves, comme l'a prétendu Vossius.

M. Nauche, vice-président de la Société, a lu, pour M. Dudanjon, un fragment sur la chirurgie militaire.

M. Constant-Dubos a terminé l'ordre des lectures par une idylle sur l'*Hortensia*. Il a été vivement applaudi.

M. le président a levé la séance après avoir annoncé le sujet d'un prix qui sera adjugé par la Société, dans l'an 14, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelle serait l'influence de la réduction des forces maritimes de l'Angleterre dans la proportion de celles des autres puissances, sur la situation politique et commerciale des Etats de l'Europe?

Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er germinal de l'an 14 : ils peuvent être écrits en toutes langues, et doivent être adressés, *franc de port*, à M. Donnant, secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences, rue de Sèves, hôtel de Lorges, n° 1264, à Paris.

STATISTIQUE.

Annuaire historique et statistique du département du Bas-Rhin, pour l'an 13; par M. Fargès de Méricourt, l'un des secrétaires de la préfecture et membre de la Société des sciences et arts de Strasbourg (1).

L'auteur de cet *Annuaire* débute par un précis historique sur le département du Bas-Rhin, dans lequel il a recueilli plusieurs faits intéressans sur l'origine et les premiers établissemens de cette partie de l'Empire français.

(1) Un vol. in-12. — A Strasbourg, chez Levrault, ou à Paris, chez le même, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault.

Les deux départemens formés dans l'Alsace, étaient compris dans les Gaules lorsque les Romains en firent la conquête. Celui du Haut-Rhin était habité par les Sequanois et les Rauraques. La capitale des premiers était *Vesontis*, aujourd'hui Besançon; celle du second était *Raurium*, appellée sous les Romains *Augusta Rauracorum*, aujourd'hui Augst, près Bâle. Le département du Bas-Rhin était compris dans la *Mediomatricie*, dont la capitale était *Divodurum*, que les Romains appellerent *Mettis*, et qui, au commencement du 5e siècle, prit le nom de *Metz*. César, après la conquête des Gaules, comprit le Bas Rhin dans la Gaule-Belgique; le Haut fit partie de la Gaule-Celtique.

Vers l'an 705 de Rome, 49 avant l'ère-chrétienne, les Triboques, peuples de la Germanie, vinrent s'y établir. Ils prirent les mœurs et les habitudes de ceux dont ils vinrent partager le pays, et ils formerent avec les indigenes une cité particuliere, sous le nom de *Civitas Triboco rum*.

Sur quoi il est utile de remarquer que dans Jules-Cesar et les auteurs latins qui ont écrit sur cette époque de l'histoire des Gaules, le mot *civitas* ne désigne pas seulement une ville, mais bien le territoire d'un peuple entier. Ce qui est prouvé par ce passage du T. Liv. des *Commentaires : omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est;* « la cité des Helvetiens est divisée en quatre cantons. »

Les Triboques éleverent en l'honneur de Valérien, proclamé empereur en 253 de l'ère chrétienne, une colonne dans la ville de Brumath, qui était au centre de leur République; en 1736, cette colonne fut découverte à Brumath, entre Strasbourg et Hagueneau; elle est maintenant à la Bibliotheque de Strasbourg.

L'établissement des Triboques dans la Médiomatricie, aujourd'hui le Bas-Rhin, fut l'époque où la croyance des peuples de cette contrée perdit sa pureté primitive. L'idée que les Gaulois avaient de leur Divinité s'altéra insensiblement, et bientôt après leur entiere soumission aux Romains, ils en adopterent les dieux.

Mercure fut celui qu'ils adorerent le premier; ils avaient pour lui une vénération particuliere, et l'appelaient *Teutates* : on lui faisait des sacrifices humains, usage barbare conservé de l'ancien culte des Druides, et qui, malgré les efforts des empereurs, ne fut abandonné que sous Adrien en 170, après la naissance de Jésus-Christ.

Les statues que l'on a découvertes en Alsace, représentent ce dieu; les uns nud, et les autres presque nud avec un leger manteau qui lui couvre à peine les épaules; celles-ci ayant le sexe bien marqué; celles-là n'en ayant aucun; toutes sous la forme d'un jeune homme bien fait. Elles tiennent, la plupart, une bourse de la main droite et un caducée de la gauche. On voit que le dieu du négoce était bien marqué par la bourse. Ces figures ont presque toutes le chapeau à ailes, avec lequel on désigne ordinairement le messager des dieux; mais elles n'ont point celles que quelques statues de la Grèce et de Rome leur representent aux talons.

On a trouvé à diverses époques, en Alsace, des statues en bronze, de Mars, Jupiter, Minerve, Cybele, ce qui prouve évidemment qu'ils y étaient adorés.

Le Rhin offrait aussi un objet d'adoration aux peuples habitans de ses rives. Ils voyaient dans la rapidité et l'écoulement perpétuel de ses eaux, l'image d'un Dieu éternel, dont un des attributs était, suivant eux, de punir l'injure faite à la pureté du lit conjugal, ou de faire reconnaître l'innocence d'une épouse faussement accusée d'infidélité. Cette superstition, qui tient aux idées théocratiques attachées de tous tems à la pureté virginale et à la chasteté, rappelle les épreuves de l'eau et celle du tambour runique, dont se servent encore les peuples de la Finlande et de la Laponie.

Grandidier, dans son *Histoire d'Alsace*, raconte que, parmi les Triboques, et autres habitans des rives du Rhin, lorsque les maris soupçonnaient la fidélité de leurs femmes, ils exposaient les enfans nouveaux-nés à la merci de ce fleuve. Il engloutissait dans les eaux ceux qui n'étaient pas légitimes, et il portait doucement les autres au rivage.

Le paganisme disparut, lorsqu'après le passage du Rhin par Clovis les Gaules furent soumises à sa puissance et aux lois du christianisme. Cette grande époque de l'histoire moderne fit cesser la domination des Romains dans ces contrées, où elle avait subsisté pendant 550 ans.

Ils y avaient établi les formes de leur gouvernement, dont les vestiges se font encore apercevoir dans la législation de beaucoup d'Etats modernes.

Les Gaulois étaient divisés, sous la domination romaine, en hommes libres et en esclaves. Ces derniers formaient eux-mêmes deux classes; la premiere comprenait, sous le nom de *Serfs de corps*, ceux attachés à la maison et à la personne du maître; la seconde se composait des esclaves attachés à la culture des terres; ceux-ci s'appelaient *Serfs d'héritage*.

Trois ordres distinguaient les hommes libres; le premier était composé des familles sénatoriales. Comme chaque cité, dit l'abbé Dubos, avait son sénat particulier, qui gouvernait le district et y rendait la justice, les citoyens les plus considérables de chaque district étaient élus pour remplir les fonctions de sénateur, et l'on appelait familles sénatoriales celles qui sortaient de l'un de ces sénateurs. Le second ordre de citoyens libres était formé des propriétaires des terres; et le troisieme ordre se composait des citoyens qui exerçaient quelque métier ou profession pour vivre.

Les cités avaient leurs revenus publics qui provenaient des subsides que payait chaque citoyen et du produit des biens-fonds dont les communes étaient propriétaires. Outre les milices bourgeoises qu'entretenaient les villes sur le produit de leurs revenus, les délégués de l'empereur y commandaient deux autres especes de troupes; la premiere de soldats destinés à se porter par-tout, et que l'on nommait *milites prætentales*; la seconde formait les garnisons des villes ou des frontieres, on les nommait *milites limitanes vel riparenses*. Ces soldats étaient stables dans les quartiers qui leur étaient assignés. On leur concédait des terres à titre de bénéfice militaire, et ils pouvaient les laisser à leurs héritiers, en leur imposant l'obligation de servir dans les troupes romaines.

Les revenus que les empereurs retiraient des Gaules, étaient considérables. Ils étaient composés 1° du produit des terres appartenant à l'Etat; 2° d'un impôt foncier que l'on croit être du 20e du revenu, on l'appellait *jugeratio* (du mot *juger* ou *jugerum*, arpent); 3° de la contribution personnelle, par tête, *capitatio*; 4° des gabelles, des droits sur les fleuves et des peages, des droits de douanes et de marché; 5° enfin des confiscations, des amendes, dons gratuits et corvées.

Clovis conserva cette forme d'administration fiscale et militaire, qui s'altera par le tems, et éprouva de nombreuses métamorphoses, sans cependant avoir subi une destruction entiere : l'Alsace fut une des provinces qui en conserverent le plus long-tems les usages et les institutions, parce qu'y ayant eu autrefois des villes impériales et beaucoup de noblesse princiere, elle avait plus de biens qui l'attachaient à cet ancien ordre de choses.

Cette province était distinguée dès-lors par son commerce sur le Rhin; elle ne l'est pas moins aujourd'hui; c'est une des plus riches et des mieux situées pour cela. La partie dont le département du Bas Rhin est formé offre tous les genres de productions propres à l'entretenir; on y cultive et l'on y recueille en abondance des grains, de la garance, du tabac, du chanvre, des vins; les pâturages y sont abondans, et les bestiaux que l'on y éleve, donnent un produit considérable.

Des recherches faites avec soin portent à près de 3000 arpens la quantité de terres cultivées en garance, et un arpent peut donner douze quintaux pesant de garance seche; en tabac, 2000 arpens; la récolte qu'ils donnent, année moyenne, s'éleve à 120,000 quintaux. Celle en grains propres à la nourriture, c'est-à-dire, blé, seigle, orge, s'éleve, année moyenne, à 1,415,054 quintaux de cent livres pesant, poids de marc; ce qui donne un excédent de 112,875 quintaux, année moyenne, sur la consommation.

La population du Bas-Rhin est de 450,238 habitans. Cette population a donné 11,638 conscrits qui ont été fournis effectivement depuis l'an 7 jusques et compris l'an 12. Les levées militaires avant l'an 7 et depuis 1792, avaient donné 15000 hommes; ces deux quantités réunies donnent 27,000 hommes de guerre fournis en douze ans par le département du Bas-Rhin.

L'influence du climat et la nourriture abondante que la population y trouve, sont sans doute le principales causes de l'organisation physique des hommes qui y naissent. Ils sont en général grands, robustes et bien proportionnés; cette forte constitution les rend propres aux travaux de tout genre; ils supportent également ceux de la guerre et de l'agriculture.

L'annuaire de M. de Mericourt, qui nous a donné l'occasion de rapporter les observations historiques que l'on vient de lire et les faits qu'il nous a fournis lui-même, ne nous a pas paru aussi complétement instructif qu'il pourrait l'être, et que le savoir de l'auteur donnait lieu de l'espérer.

Nous croyons qu'avec les secours qu'il eût trouvés dans les bureaux de l'administration et avec les renseignemens locaux qui sont à sa portée, il eût pu donner plus d'étendue à la partie statistique; il s'est borné en grande partie à extraire le Mémoire de M. Lhomond. Au reste, il nous fait espérer pour l'an 14 un travail plus complet qui ne peut être que très-bien fait, à en juger par l'Essai historique que l'auteur a mis en tête de celui de cette année.

PEUCHET.

SCIENCES.

Essai de statique chimique, par C. L. Berthollet, membre du sénat-conservateur, de l'Institut, etc. (1).

Peu de sciences ont éprouvé, sur la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci, un mouvement plus rapide et un plus grand perfectionnement que la chimie. Livrée pendant long-tems à une routine aveugle, à quelques opérations inordonnées, à l'exécution de quelques recettes; elle n'était pratiquée que pour des préparations de médicamens, ou par des adeptes dans leurs recherches de la pierre philosophale.

L'idée de Geoffroy, de rapporter à l'affinité des substances tous les résultats de la chimie, fut un trait de génie dont les chimistes qui le suivirent profiterent. On distingua dans les expériences les faits constans, on les ordonna, et l'on forma des tables d'affinité qui se perfectionnerent successivement.

Pendant long-tems tous les résultats de la chimie furent attribués aux affinités seules, c'est-à-dire à la tendance que les molécules ont à se porter l'une vers l'autre. Les faits mieux observés, présentant plusieurs anomalies, on fut obligé, pour les soumettre à la loi générale, de distinguer différentes affinités ou attactions : on les divisa d'abord en deux classes : *affinité d'agrégation et affinité de composition*; cette derniere fut ensuite sous-divisée en *affinité simple, affinité double, affinité intermede, affinité réciproque, etc.*

Bergmann, à qui la chimie est redevable d'une partie de ses progrès, par l'esprit philosophique qui le dirigeait, rapportant tous les phénomenes à l'attraction, parvint, à la suite d'un travail exact et laborieux, à porter les tables d'affinité à un degré de perfection telles qu'elles font époque dans la science.

Qu'étaient ces affinités ou attractions? comment agissaient-elles? Tous les phénomenes d'attractions bien connus, étaient asujétis à la loi de l'action directe des masses et inverses du carré des distances. L'attraction chimique suivait-elle la même loi? Le raisonnement conduit à n'admettre qu'une loi générale applicable à tous les phénomenes d'attractions; les expériences chimiques semblaient s'en écarter : que conclure?

On doit au célebre Lavoisier l'introduction des méthodes exactes et rigoureuses dans les expériences chimiques. Il considérait les analyses comme une équation dans laquelle toutes les matieres employées devaient former le premier membre, et les matieres obtenues le second; une expérience n'était bien faite pour lui que lorsqu'il y avait égalité entre les deux membres de l'équation.

Cette exactitude fit mieux observer les faits et augmenta la perturbation dans la théorie des affinités. Cependant tous les chimistes paraissaient vouloir s'arrêter au grand pas que Geoffroy et Bergmann avaient fait faire à la chimie; tout leur esprit, toute leur persévérance étaient employés à ramener les faits à l'action des affinités seules.

La chimie devenait stationnaire, les phénomenes s'expliquaient difficilement par l'action seule des affinités; plusieurs même paraissaient échapper à cette explication, lorsque M. Berthollet, à la suite de son cours de l'école normale, voulant faire des Elémens de chimie, examina plus attentivement chaque phénomene, rassembla en classes différentes des suites de résultats analogues, et réunit ces classes pour former un ensemble de tous les faits connus. Ce travail difficile et vaste le conduisit à remarquer différens principes d'action des molécules des corps.

Il distingua ces principes en trois grandes classes : 1° affinités des molécules des corps; 2° masse des molécules qui agissent; 3° état sous lequel sont les substances agissantes, et état sous lequel elles arrivent après l'opération; et comme les corps se présentent sous trois états différens, solide, liquide et gaseux; il en résulte cinq principes d'actions différentes des molécules des corps. Les actions qui résultent de ces principes peuvent s'exercer dans des sens opposés, avec des forces différentes; elles se continuent jusqu'à ce qu'il s'établisse une équilibre entre elles toutes. C'est ce résultat d'équilibre, auquel toutes les opérations tendent, qui a déterminé M. Berthollet à donner à son ouvrage le titre de *Statique chimique*.

Voilà donc la chimie sortie des bornes étroites que l'action isolée de l'affinité des molécules leur traçait; voilà un nouveau champ ouvert aux chimistes par M. Berthollet. A l'aide de ces nouvelles considérations, les faits bien observés, et qui étaient regardés comme des anomalies, s'expliquent naturellement. Une opération chimique est, d'après M. Berthollet, produite par le concours de cinq sortes de principes qui agissent ensemble ou séparément; et le résultat et l'équilibre entre toutes les forces qui agissent. L'opération cesse

(1) A Paris, rue de Thionville, n° 116, chez Firmin Didot, libraire pour les mathématiques, l'architecture, la marine, et les éditions stéréotypes. — An 13 (1803.)

lorsque l'équilibre est établi ; elle continue tant que l'équilibre est rompu. La réunion ou le concours de tous ces principes prend le nom d'*action chimique*.

Toutes les sciences ont leur mouvement et leur repos ; elles se forment de l'ensemble des principes et des conséquences qui s'en déduisent. Tant que les principes et ces conséquences n'éprouvent pas de variations, la théorie de la science se fixe, elle devient base de l'enseignement : elle est consignée dans les livres élémentaires ; si des principes ou des faits nouveaux se présentent, il faut, avant de les faire participer à la théorie, avant de les établir comme base de l'enseignement, qu'ils soient examinés, discutés et adoptés.

M. Berthollet, en considérant les faits comme le résultat de l'équilibre des forces qui agissent, a dû présenter sa découverte aux savans, avec cette réserve qui caractérise l'homme de génie ; il a dû discuter avec eux les faits particuliers et l'ensemble des phénomenes sur lesquels il a fondé son opinion. L'ordre qu'il a suivi est donc celui qui est le plus propre à cette discussion.

La *Statique chimique* est divisée en deux grandes parties : dans la premiere, l'auteur considère séparément chacune des actions qui agissent sur les molécules des corps ; dans la seconde, il passe en revue les substances qui exercent cette action et qui contribuent le plus aux phénomenes chimiques, en les classant par leurs dispositions ou par les rapports qui existent entre leurs affinités.

Dans la premiere partie, M. Berthollet « examine l'action réciproque d'un solide et d'un liquide, la dissolution et la force de cohésion, l'action réciproque des substances qui sont en dissolution, la combinaison, l'acidité et l'alcalinité considérées comme propriétés antagonistes qui se saturent mutuellement, et qui représentent par-là les autres combinaisons dans lesquelles il se fait une saturation des propriétés ; les effets du calorique, ses différens états, l'action de la lumiere et du fluide électrique, les propriétés que les substances acquierent par l'état de dissolution ou de condensation, l'affinité résultante qui est dérivée de la condensation des élémens d'une combinaison, la propagation de l'action chimique, l'intervention de l'atmosphere dans les phénomenes chimiques. »

Dans la seconde partie, ce savant « classe les différentes substances pour en déduire les phénomenes qui sont dus à leurs affinités, sans oublier les affinités secondaires qui donnent naissance à d'autres propriétés moins énergiques ; il traite aussi des substances oxigenables, dont les propriétés caractéristiques sont une conséquence de leur rapport avec l'oxigène et des phénomenes de l'oxigénation ; des propriétés des acides binaires et ternaires qui dépendent de leur composition, des alkalis, des terres et des substances métalliques. Il tâche non-seulement de déduire les affinités de ces substances, les propriétés qui caractérisent leur classe et les différences qui distinguent, chaque espece entr'elles ; mais il suit les effets de la saturation et de l'affinité réciproque dans les combinaisons qu'elles forment, de maniere à en dériver les propriétés des combinés même.

La Statique de M. Berthollet exige, pour être lue avec fruit, toute l'attention du chimiste exercé ; elle est remplie de faits qui ont besoin d'être profondément médités. L'optique de Newton, écrite avec clarté et élégance, donna lieu à d'innombrables discussions ; elle détruisait des opinions reçues et adoptées depuis long-tems, apportait de nouveaux élémens dans la théorie de la lumiere. Les physiciens d'aujourd'hui s'étonnent des difficultés qu'on lui a opposées. Toutes vérités qui exigent de nouvelles études, sont d'abord repoussées. Quel combat la chimie moderne n'a-t-elle pas supporté !

La chimie de laboratoire devant comprendre l'ensemble de tous les faits, doit nécessiter un travail long et persévérant avant d'arriver à un haut degré de perfection. La chimie des ateliers n'embrassant, dans chaque art, qu'une très-petite division de la science, a dû faire des *progrès pratiques* beaucoup plus rapides ; aussi ce chimiste éclairé remarque-t-il souvent, dans ces ateliers, des résultats que l'état de la science ne lui aurait pas fait prévoir. Une des meilleures épreuves qu'une théorie chimique puisse subir, c'est de l'appliquer aux travaux des arts, et nous pouvons assurer, d'après les diverses applications que nous en avons faites, qu'il n'en est pas qui expliquent et qui prévoient mieux les faits que la *Statique chimique* de M. Berthollet.

J. H. Hassenfratz.

MÉDECINE. — ÉDUCATION.

Elémens d'éducation physique des enfans et de médecine domestique infantile, ou des moyens de conserver les enfans en santé, en les élevant conformément aux vues de la nature, et de guérir leurs maladies par le régime et les remedes simples, y compris un résumé de l'histoire et de l'inoculation de la vaccine ; ouvrage spécialement destiné aux peres de famille, utile à toute personne bienfaisante qui, retirée à la campagne, se plaît à donner des secours aux indigens ; par Ed. Protat, docteur en médecine, ancien chirurgien-major d'un hôpital militaire, membre de l'Académie de Dijon, associé-correspondant de la Société libre des belles-lettres, sciences et arts de Strasbourg, de Nancy, etc. (1) avec cette épigraphe :

Ou façonne les plantes par la culture,
et les hommes par l'éducation.
(Emile.)

L'objet de l'éducation en général est de procurer au corps de l'homme la force qu'il doit avoir, et à l'ame la perfection dont elle est susceptible. La premiere de ces deux éducations est toute entiere du ressort de la médecine, et nous ne craignons pas d'affirmer que cette science contribue puissamment à la seconde. *Mens sana in corpore sano.*

L'ouvrage que nous annonçons, particuliérement destiné à donner des préceptes sur l'éducation physique des enfans, peut donc en même tems être considéré comme un premier pas fait vers la perfection de l'éducation morale du jeune âge. L'auteur l'a divisé en deux parties. L'une consacrée aux premiers soins qu'exige l'enfant, l'autre aux maladies du premier âge.

Persuadé que la santé de l'enfant dépend nécessairement de celle de la mere, l'auteur fixe d'abord son attention sur l'état des femmes en couche ; il leur prêche hautement le devoir de l'allaitement, et ne les en dispense que dans les cas d'une impossibilité absolue, ou d'un danger certain pour l'enfant. Il donne des regles sur le choix d'une nourrice, sur son régime, sur les premieres évacuations de l'enfant, son emmaillottement, et le suit dans son sommeil, sa veille, ses vêtemens, ses affections morales, jusqu'à l'époque du sevrage et de la dentition. Toute cette premiere partie, fondée sur des connaissances exactes de l'hygienne, est d'une sagesse qui suppose dans son auteur une observation longue et éclairée.

Dans la seconde partie, l'auteur n'a pas montré moins de lumieres que dans la précédente. Sans vouloir transformer tous les peres de famille en médecins, il les met à portée de surveiller eux-mêmes leurs enfans, de les soulager dans une foule de petites incommodités journalieres, et de discerner les maladies qui exigent les soins d'un homme de l'art. Il leur recommande de ne jamais hasarder aucun remede actif. C'est le cas d'appliquer le précepte du pere de la médecine, *Optima interdum medicina medicinam non facere.* Il divise toutes les maladies de l'enfance en trois classes ; savoir : les maladies externes, les aiguës et les chroniques. Cette division, qui n'est pas celle de la nosographie moderne, et que des rigoristes pourraient trouver vicieuse, comprend cependant tout ce qu'il est nécessaire de connaître ; les notions les plus simples, des descriptions exactes, des connaissances sur l'état actuel de la science, l'application de ces connaissances à la guérison des maladies de l'enfance, rendent cette partie médicale très-intéressante et plus utile que certains livres où le luxe des mots, l'emphase de la classification semblent dispenser d'être clair et utile.

Au mérite du fond, l'ouvrage de M. Protat réunit celui de la forme. Son style est naturel et facile. Il n'est point surchargé par un vain étalage de la science, et encore moins hérissé de mots obscurs et barbares. Les officiers de santé des campagnes, peuvent le consulter avec fruit, les meres de famille le lire sans dégoût et sans danger ; et les médecins instruits y trouveront des préceptes qu'ils connaissent, des leçons qu'ils donnent souvent ; et une preuve du discernement et de la justesse d'esprit de l'auteur. Husson.

(1) A Paris, chez Gabon et compagnie, libraires, place de l'Ecole de médecine, un vol. in-8°. Prix, broché, 4 fr. 25 cent., et 4 fr. 50 cent. franc de port.

ARTS INDUSTRIELS.

Rapport sur les lampes hydrostatiques de MM. Girard, de l'Académie de Marseille et de diverses autres Sociétés savantes ; fait à la Société d'Encouragement, par M. Molard.

MM. Girard ont présenté au conseil d'administration de la Société d'Encouragement, deux lampes hydrostatiques, où le réservoir d'huile se trouve placé au-dessous de la mèche ; au lieu d'être situé au-dessus ou latéralement, comme dans la plupart des lampes à courant d'air ordinaires ; l'huile s'éleve jusqu'à la mèche, à mesure qu'elle se consomme, par une combinaison très-simple de tuyaux, et d'après les seules lois de l'équilibre des fluides.

Le nom d'hydrostatique leur a été donné d'après cette propriété ; il dérive de l'acception qu'on est convenu de donner au mot grec qui, signifiant littéralement la science de l'équilibre de l'eau, s'applique cependant aux fluides en général.

Cette situation du réservoir d'huile procure à ces lampes une plus grande solidité, les débarrasse de l'ombre incommode que porte latéralement le réservoir des lampes ordinaires, et rend inutile le godet de verre, qui, destiné à recevoir les écoulemens de ces lampes, finit si souvent par répandre l'huile sur les meubles.

La principale difficulté qui se présentait dans la construction de cet appareil, était de combiner tellement les diverses forces, que l'huile s'élevât toujours dans le bec à la même hauteur, quel que fût son niveau dans le corps de la lampe ; car on conçoit facilement qu'il faut que la force qui lui est appliquée s'accroisse à mesure que le niveau baisse dans le réservoir, et pour peu qu'on y réfléchisse, on voit encore que toute force tirée d'un fluide qui s'écoule d'un réservoir supérieur, doit diminuer à mesure que l'écoulement a lieu. Or, comme c'est une force de cette nature que les auteurs emploient à l'élevation de l'huile, il semble que cette double cause devait s'opposer à ce qu'ils obtinssent dans le bec de la lampe un niveau constant.

MM. Girard ont complettement levé cette difficulté, et sont parvenus à composer une lampe aussi simple qu'ingénieuse, dont le mécanisme differe entiérement de tous ceux des lampes connues, dont le réservoir d'huile est placé au-dessous de la mèche, et qui réunit à la belle lumiere de la lampe à courant d'air l'élégance des formes, la propreté et la commodité.

Expériences.

Il résulte, de plusieurs expériences faites avec soin, que le niveau de l'huile qui s'éleve à la hauteur du bec de la lampe, demeure invariable pendant tout le tems de la combustion ; que l'intensité de la lumiere s'y soutient jusqu'à la fin de la combustion, aussi bien que dans les lampes à courant d'air ordinaires ; que l'on peut les transporter aisément et les incliner jusqu'à 45 degrés et au-delà, sans que l'huile se répande ; et que, dans le cas où la dilatation de l'air, produite par un changement de température, éleverait momentanément une quantité d'huile plus grande que celle qui se consomme habituellement, cette quantité surabondante retombe dans la capacité inférieure de la lampe, et ne peut conséquemment produire aucun inconvénient.

Pour juger de l'intensité de la lumiere et de la quantité d'huile consommée, il a été fait plusieurs essais, d'où il résulte que les plus petites lampes hydrostatiques, dont les mèches ont dix-sept millimetres (sept lignes) de diametre, produisent une lumiere égale à celle de sept bougies, et consomment par heure vingt grammes (quatre gros $\frac{7}{16}$). La lumiere de celles dont la mèche a vingt à vingt-deux millimetres (huit à neuf lignes), est égale à celle de neuf bougies ; la consommation est de trente-deux grammes (sept gros $\frac{1}{8}$).

MM. Girard ont fait construire des lampes hydrostatiques d'un plus grand diametre, que nous n'avons pas soumises aux mêmes expériences que les précédentes, mais qui produisent tout l'effet que les auteurs s'en étaient promis.

Ils adaptent à leurs lampes, pour modérer la lumiere, soit des globes de gaze, tels que ceux qui ont été en usage jusqu'à présent, soit des globes de crystal, qui réunissent à une plus grande élégance l'avantage de procurer une lumiere plus douce et d'une intensité plus grande que celle que transmet la gaze. Les gravures faites sur ces globes ajoutent encore à l'effet, en adoucissant la lumiere, et deviennent un ornement agreable.

En général, ils n'ont rien négligé pour rendre cet appareil ingénieux d'un usage extrêmement facile ; rien de plus aisé, en effet, que de remplir d'huile les réservoirs supérieurs, et de retirer ensuite celle écoulée dans la capacité inférieure, pour la faire servir de nouveau.

Enfin, s'agit-il de nettoyer les tuyaux et les réservoirs de la lampe ? il suffit, lorsqu'elle est encore à moitié pleine, de fermer toutes les issues, de l'agiter en tous sens pendant quelques secondes, et d'en retirer l'huile qui a servi à la rincer (1).

LÉGISLATION.

Nouveau Code des Prises, dédié à S. A. S. Mgr. l'archi-chancelier de l'Empire Cambacérès, par le jurisconsulte F. N. Dufriche-Foulaines, membre de l'Académie de législation, et de l'Athénée des arts.

Un ouvrage qui réunit dans un seul cadre toutes les lois anciennes et modernes, les arrêtés, messages, traités, décisions, rapports et consultations sur la course et les prises, depuis 1400, semble, au premier apperçu, n'être qu'une de ces compilations indigestes, qui surchargent inutilement la législation de toutes les nations civilisées.

(1) Les lampes hydrostatiques se vendent au passage du Panorama, rue Saint-Marc, n° 16.

Le premier *Code des prises*, par M. Chardon, finit au 16 janvier 1784; celui de M. Lebeau est terminé au 3 pairial an 8; et celui de M. Guichard ne s'etend pas au-delà du 13 du même mois. Le Code qu'on annonce comprend toutes les lois et arrêtés du Gouvernement, et principalement les décisions les plus importantes du *Conseil des prises*, jusques et compris vendemiaire an 13. Aucune collection n'avait offert ce faisceau de lumieres que l'on doit à M. Berlier, conseiller-d'état, président du conseil des prises; à M. Calmelet, secrétaire-général de ce conseil, et à feu M. Camus, archiviste, membre de l'Institut.

Après le célebre commentateur de l'ordonnance de 1681 (Valin), la matiere sut les prises paraîtrait épuisée; cependant elle n'a pas été traitée d'après les principes généraux ou particuliers qui dirigent les puissances maritimes. En ne considérant les prises que relativement à nos mœurs, à nos lois et à notre jurisprudence, les commentateurs ont répandu un grand jour sur une partie de la législation controversée du moins sous les rapports particuliers à la France. Mais en se renfermant dans ce cercle, ce n'était pas atteindre le but principal. Un *Code des prises* doit être *pour toutes les nations*. Les publicistes anciens et modernes n'ont parlé que des actes émanés de l'autorité française; ce Code présente le système général et l'analyse complette de tout ce que les peuples maritimés ont écrit sur cette matiere, qu'il a fallu retremper et étendre, afin de l'exposer dans un plus grand jour. Plusieurs commentaires exigeaient des modifications, des additions et des correctifs essentiels, celui-ci renferme beaucoup de pieces inédites, qui forment le complément des ouvrages publiés, dont on rapporte sommairement les décisions.

Le Gouvernement, après avoir médité les avantages de l'ordonnance de 1681, a fait sortir du chaos des commentaires, des contradictions et des hypotheques, la concision, la clarté et les grandes maximes sur les armemens en course, telles qu'elles pouvaient s'adapter à nos usages, à notre gloire et à notre nouvelle législation. Le réglement du 2 prairial an 9, ayant force de loi en matiere de prise, l'auteur a cru devoir en parler avec le plus grand développement. Un discours préliminaire, en forme d'épître dédicatoire, qui sert d'introducton historique au corps de l'ouvrage, fait connaître l'origine et les progrès de la législation maritime, les causes des guerres et des divers traités de paix depuis 1659. Après avoir relevé la dignité du commerce, et réfuté les préjugés enfantés par l'orgueil, l'auteur a analysé les observations utiles des cours d'appel, des tribunaux et des chambres de commerce sur le projet de MM. Vignon, Gorneau, Coulomb, Legras, Boursier, Mourgue et Vital-Roux.

Il a fait précéder les textes des lois et arrêtés par une seconde introduction, dans laquelle il établit la coïncidence des principes de la législation maritime avec ceux de la tactique navale; il cite les publicistes qui ont écrit sur les prises. et donne la véritable définition des prises maritimes.

L'auteur traite, dans le plus grand détail, de la navigation des neutres, de l'essence de la déclaration des devoirs, et des diverses especes de neutralité, du prétendu droit des gens sur la neutralité, des droits et du commerce des neutres en général, de la collision et des droits entre neutres et belligérans, de la prise des marchandises ennemies, couverte par un pavillon neutre, et de celle des marchandises neutres sur navire ennemi, de la propriété légitime des prises, des juges compétens de la légitimité des prises, du recouvrement et rachat des prises, de l'asyle que peuvent exiger les belligérans dans les ports neutres, des pirates, de la législation moderne, de l'ancienneté et de l'origine de l'armement en course. Il démontre que la course doit être conforme aux lois de la guerre, et qu'elle n'a été désapprouvée que par une fausse philosophie; il fait valoir les services que rendent à l'État les armateurs en course, qui ont toujours été favorisés et assujettis à des regles. Il indique enfin quels sont et quels doivent être les non-participans aux prises.

Au milieu d'une aussi grande masse de matériaux, on n'a pu suivre que l'ordre chronologique; chaque piece est précédée d'un n°, qui en renvoyant aux diverses autorités, est suivie de notes qui établissent le rapport entre toutes les pieces.

Cet ouvrage n'a été entrepris que dans la vue de seconder les rédacteurs que le Gouvernement chargera de refondre, dans un seul système, tant de lois et de décisions contradictoires.

La largeur des marges a pour objet de faciliter les moyens de transmettre, à l'auteur, les observations dont on jugera son travail susceptible; la reconnaissance le portera à offrir un exemplaire en échange, et à nommer, dans une seconde édition, ceux qui l'honoreront d'une critique décente.

L'Auteur a terminé son *Code des prises*, par deux ouvrages précieux que M. Groult l'a autorisé à y consigner. Ce jurisconsulte s'occupe depuis plus de 30 ans, avec un zele aussi infatigable que désintéressé de l'étude spéciale du droit maritime, de la législation des prises et des neutres.

Les ouvrages profonds de M. Groult sur ces diverses matieres, lui avaient mérité le titre de *docteur en droit maritime*. Ceux dont il a bien voulu enrichir ce code, justifient une réputation méritée, et ajouteront à l'intérêt de ce recueil, précédé d'une table chronologique, et terminé par une table raisonnée des matieres.

Cet ouvrage forme deux volumes in-4°. Prix, 33 fr.

A Paris, chez Dufriche Foulaines, rue Neuve-des-Augustins, n° 738; Duprad-Verger, rue des Augustins, n° 24; et Valade, imprimeur, rue Coquilliere.

TOPOGRAPHIE.

Nouveau Plan de Paris, en forme d'atlas portatif, par Maire, ingénieur-géographe. Prix, 12 fr. en noir, et 24 au lavis.

A Paris, chez Debray, Lenormant et Dezauche.

Depuis long-tems on desire un plan géométral de Paris, qui réunisse à l'exactitude mathématique l'avantage d'être portatif, et de présenter cette vaste cité avec sa nouvelle clôture, et le détail de ses édifices les plus remarquables, tant anciens que modernes. Celui que nous offrons aujourd'hui au public, est fait d'après celui de Lagrive, et sur la même échelle : or, personne n'ignore combien le plan de cet habile géographe est exact; sur-tout pour le placement des grandes masses, et la direction des rues.

Ce nouveau Plan est d'ailleurs d'une très-belle exécution, et d'un burin très-pur. Son format est commode et portatif; c'est un petit atlas in-12, ayant en tête un tableau d'assemblage. On peut, ce petit volume à la main, parcourir les rues et les promenades de Paris, sans être obligé de dérouler une longue et embarrassante carte. Les exemplaires au lavis doivent sur-tout fixer l'attention des amateurs. Ils sont non pas enfumés (l'expression serait impropre), mais lavés d'une maniere presque pittoresque.

Les hôtels, les maisons, les jardins, les champs y ont chacun la teinte qui leur est propre, de maniere que tout s'y développe sans confusion.

Il se vend aussi réuni en une seule et même feuille. Sous verre, il produit un très-bel effet. On en trouve ainsi montés, ou bien sur taille à charniere ou en atlas, chez l'auteur au cabinet topographique, rue Charlot, hôtel Winzel.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 1er frimaire an 13.

Monsieur,

J'ai lu l'article qui me concerne dans votre feuille du 29 brumaire, dernier, et je l'ai lu avec plaisir, à cause du ton d'honnêteté et de franchise qui y regne : M. Lachappelle me permettra pourtant de lui faire observer que l'application de la regle qu'il trouve *tout-à-fait erronnée* (1) dans mon ouvrage, ne l'est pas à beaucoup près autant qu'il se l'imagine; car, tout en convenant ici que le participe *fait* est indéclinable dans cette façon de parler, « de deux filles qu'elle avait, » elle en a *fait* une religieuse, » parce que l'adjectif *une*, joint au pronom *en*, est ce qui forme le régime, il ne s'ensuit pas que la faute que j'ai commise altere en rien le principe que j'ai posé. Si chacun était libre de consulter, à sa guise, le goût, l'euphonie; ou d'autres convenances aussi délicates pour parler ou pour écrire, nous n'aurions plus besoin de grammaire; et d'Alembert aurait eu tort de nous dire : « qu'un des plus » grands efforts de l'esprit humain est d'avoir assu- » jetti les langues à des regles. » Ayons donc le bon esprit d'admettre celles qui sont invariables, et regardons sur-tout comme une vérité fondamentale que le vers à des licences, mais que la prose n'en a point. Ce peu de mots suffira sans doute pour convaincre M. Lachappelle que la critique dont il a bien voulu m'honorer, porte sur une doctrine qui est elle-même *tout-à-fait erronnée*. C'est la seule réponse que j'aurai à lui faire tant que les infirmités qui m'accablent me mettront, comme en ce moment, hors de combat.

Recevez, je vous prie, monsieur, mes salutations très-humbles, CAMINADE.

LIVRES DIVERS.

Fondation de la 4e Dynastie, ou *de la Dynastie impériale*; avec cette épigraphe :

Tibi serviat ultima, Thule! HORAT.

in-8° de 102 pages. — A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

(1) En nous servant de cette expression critique, nous ne l'avons appliquée absolument qu'à la faute dont M. Caminade convient avec franchise, et non à la regle qu'il avait posée. M. Caminade a pu remarquer d'ailleurs que nous reconnaissons l'importance et la nécessité des regles, comme nous estimons les travaux et l'utile sévérité des gammairiens.

Formule de cérémonies et de prieres pour le sacre de Leurs Majestés Impériales Napoléon Ier, Empereur des Français, et l'Impératrice Joséphine; in-8° en in-12.

A Paris, chez la veuve Nyon, rue du Jardinet, n° 2, quartier Saint-André-des-Arts.

Mémoires d'un pere pour servir à l'instruction de ses enfans, œuvres posthumes de Marmontel, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'académie française; imprimés sur le manuscrit autographe de l'auteur; 4 vol. in-12.

Prix, 12 fr., et 15 fr. par la poste : ou 4 vol. in-8°, papier fin; prix 20 fr, et 24 fr. 50 cent. par la poste. On a tiré quelques exemplaires en vélin, dont le prix est double.

A Paris, chez Xhrouet, rue des Moineaux, n° 423; Déterville, rue du Batoir, n° 16; Lenormant, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42; Petit, palais du Tribunat, galerie de pierre, près celle vitrée, n° 229; et Dentu, même palais, galeries de bois, n° 240, et quai des augustins, n° 22.

La gravure du *Jeune Conscrit*, annoncée au numéro d'hier, se vend chez l'Auteur, rue de la Vieille-Bouclerie, n° 127; et non pas n° 27, comme nous l'avons indiqué par erreur.

AVIS.

Joli cheval de selle et de cabriolet, bai clair, âgé de cinq ans et demi, très-bien dressé; à vendre.

S'adresser rue des Poitevins, n° 18, au bureau du Moniteur.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	58 fr.	40 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les départ.	fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1145 fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Machbet, tragédie, et Moliere avec ses Amis, ou la Soirée d'Auteuil.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Serva innamorata. — Demain, la 2me repr. d'Isabelle de Portugal (ou l'Héritage), com. nouv. hist. en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La 2e représent. de Milton, op. nouv. en un acte, et.....

Théâtre du Vaudeville. Chapelain, Bertrand du Guesclin et sa sœur, M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame à grand spect., pour le début de M. Spitailler, premier danseur à ce théâtre, et Crispin rival de son maître.

Théâtre du Marais. Rhadamiste et Zénobie, et Crispin médecin.

Théâtre de la Cité. Relâche, pour les répétitions de Guillaume-le-Conquérant, dont la 1re repr. aura lieu demain.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle, Saint-Honoré, n° 20. Redoute, et Bal masqué, depuis six heures jusqu'à une heure du matin. — Le Concert n'aura pas lieu dimanche, à cause du couronnement.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

TIVOLI D'HIVER OU VEILLÉE DE LA CITÉ.

Incessamment l'ouverture des fêtes et bals de *Tivoli d'hiver* ou *Veillée de la Cité*, attenant le Théâtre, vis-à-vis le Palais-de-Justice.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 69. *Vendredi*, 9 *frimaire an* 13 *de la République* (30 *novembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 1er *novembre* (10 *brum.*)

On mande du Caire, à la date du 15 septembre, que les eaux du Nil se sont élevées à une belle hauteur, et que les opérations militaires se trouvent interrompues. La situation intérieure de la ville n'en est cependant pas moins déplorable, à raison des désordres et des excès que les Albanais ne cessent d'y commettre.

La réconciliation qui s'était opérée entre les mameloucks n'a pas été de longue durée, et déjà ils se sont divisés. Mais on n'est pas éloigné de croire que cette désunion est une feinte concertée entre eux, pour attirer les Albanais dans la Haute-Egypte, et les y tailler en pièces. Si tel est le dessein des mameloucks, il semble devoir réussir; car l'on rassemble au Caire beaucoup de barques pour envoyer des troupes dans le Saïd.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 19 *novembre* (28 *brumaire.*)

La plupart des marchands anglais qui se trouvaient dans cette ville en sont partis.

— La formation d'un établissement de quarantaine auprès de Tonningen, est définitivement arrêtée. Il a été envoyé dans tous les ports du Danemarck, ainsi que dans ceux de Suede, les ordres les plus précis de n'y recevoir ni vaisseaux ni marchandises qui ne seraient pas munis de certificats les plus rassurans contre la crainte de la contagion.

— Un particulier de Drontheim vient de construire un canot pour sauver les naufragés, tout différent de celui des Anglais. Il lui est supérieur, et ne coûte que 17 rixdales; ainsi on pourra en fournir toute la côte de Norvège.

— Un placard du collége de commerce de Danemarck défend l'établissement de toutes fabriques particulieres de café de chicorée; il ne devra en exister qu'avec l'autorisation et la permission expresse du gouvernement.

— On vient de publier le procédé de M. le professeur Palmer, de Hambourg, pour préserver d'incendie toutes matieres inflammables, bois, papier, toile, etc. etc. Il se compose d'une poudre résultant d'une partie de soufre, d'une d'ocre rouge, et de six onces de solution de couperose (sulfate de fer ou de cuivre.)

ANGLETERRE.

Londres, *le* 17 *novembre* (26 *brumaire.*)

L'amiral Cornwallis est encore retourné à Torbay, avec quinze vaisseaux de ligne. Il a été forcé de quitter sa station devant Brest, par la force des vents contraires: on suppose qu'il est rentré dans le port, d'après le plan que l'on dit avoir été adopté. On a pensé qu'aulieu de lutter contre la fureur des élémens, en continuant le blocus, la flotte servirait mieux nos intérêts en l'abandonnant, et en laissant quelques vaisseaux légers pour veiller aux mouvemens de l'ennemi.

(*Morning-Chronicle.*)

— Le Gouvernement françaisa tiré un grand parti de l'affaire des frégates espagnoles; cela n'est pas étonnant, puisqu'il ne connaît pas plus que nous les motifs de cette démarche; mais il est à craindre qu'il ne réussisse beaucoup mieux à irriter la cour d'Espagne, que nous à l'appaiser. *Idem.*

— Conformément au plan de défense générale adopté par le ministere, on construit des magasins dans plusieurs places de l'intérieur du pays, dans des positions centrales, pour y placer des munitions de guerre et des provisions. Des constructions très-considérables de cette espece se font à Hungerford, dans le Berkshire, où déjà l'on voit cinq vastes magasins presque achevés. La place où ils sont élevés est à environ trois quarts de mille de la grande route. Les deux qui occupent les extrémités sont avancés; les trois autres, au centre, sont sur une même ligne; mais ils sont si éloignés les uns des autres, que la totalité s'étendra à un mille de droite à gauche. Une partie du neuvieme régiment de dragons est déjà employé à la garde de ces magasins.

— On a fait, et l'on fait encore, en ce moment, de grands changemens dans la citadelle de Hull. L'artillerie a été considérablement augmentée, et une partie de celle qui s'y trouvait a été démontée, pour faire place à des canons qui se croiseront, et pourront pointer, dans toutes les directions. L'intention du gouvernement est, dit-on, de faire construire un rang d'écuries dans la garnison, pour y loger les chevaux de l'artillerie qui y sont déjà, ainsi que ceux que l'on pourra y envoyer dans la suite.

— Un autre conseil du cabinet a été tenu, le 16, à l'issue d'une conférence de trois heures que l'ambassadeur d'Espagne a eue avec le lord Harrowby, ministre des affaires étrangeres.

— L'amirauté a reçu, le 16, des dépêches de lord Nelson, dont on n'a pas publié le contenu. La réponse à ces dépêches a été expédiée hier à Portsmouth, d'où elle sera envoyée à sa seigneurie sur le meilleur voilier de ce port.

— On a reçu les papiers d'Amérique jusqu'à la date du 21 septembre. A cette époque, on y parlait beaucoup d'une rupture entre les Etats-Unis et l'Espagne. Cependant les personnes les mieux instruites ne croyaient point à cette rupture, attendu que la plupart des différends qui s'étaient élevés entre les deux Etats, étaient en grande partie applanis.

— On a reçu à Boston, le 20 septembre, la nouvelle importante de la prise du vaisseau de guerre anglais *le Centaure*, de 74 canons. Le rapport qui est arrivé, porte que *le Centaure* s'étant mis à la poursuite d'un corsaire français qui désolait le commerce anglais dans les parages de la Martinique, et s'étant engagé jusqu'à la portée des batteries du Cap-Salomon, près le Fort-Royal, il fut tout-à-coup saisi d'un calme plat, à la faveur duquel le feu des forts le força d'amener.

— Le vaisseau du roi *le Ruyter* a été entierement brisé à Antigoa par la tempête du 3 septembre. Le paquebot anglais qui a péri dans le même port, est *le Lawrence*.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 18 *novembre* (27 *brumaire.*)

Toutes nos feuilles rapportent des lettres de Batavia, qui annoncent l'expulsion totale des Anglais de l'île de Ceylan, par les troupes du roi de Candi. La mortalité et la cherté font d'effrayans progrès à Batavia: une bouteille de vin ordinaire y coûte 4 à 5 fr.; un chapeau rond, 40 fr.

— La municipalité de Rotterdam a pris des mesures si séveres, pour prévenir la contagion de la fievre jaune, que les paysans qui apportent du poisson au marché, ne peuvent y vendre aucun autre article. L'objet de cette défense est d'empêcher la vente des marchandises naufragées.

INTERIEUR.

Nice, *le* 25 *brumaire.*

Le 18 au soir, un coup de vent força trois bâtimens espagnols, venant de Livourne, à se réfugier à Villefranche; on leur refusa l'entrée du port.

— Le prince de Saxe-Gotha, qui voyage pour raison de santé, est arrivé ici, le 21, et doit y rester quelque tems.

Marseille, *le* 28 *brumaire.*

Les vaisseaux qui viennent de la riviere de Gênes, sont assujettis à une rigoureuse quarantaine.

Bordeaux, *le* 1er *frimaire.*

De la récapitulation qui a été faite des naissances, décès, mariages et divorces qui ont eu lieu dans cette ville pendant l'an 12, il résulte qu'il est né 3414 individus, dont 1734 garçons et 1680 filles, qu'il est mort 3877 personnes; savoir: 2056 hommes et 1821 femmes; 617 mariages ont été célébrés, et on a prononcé 17 divorces.

Boulogne, *le* 5 *frimaire.*

Le corsaire *le Wimereux*, armé dans le port de Wimereux, vient de faire trois prises anglaises qui sont entrées dans le port de Calais. L'un des bâtimens capturés était sur son lest, les deux autres étaient chargés de pierres de taille pour une valeur considérable. Cette capture est la dixieme faite par le capitaine Paillet.

Paris, *le* 8 *frimaire.*

S. M. l'Impératrice, partie de Fontainebleau hier à 9 heures du matin, est arrivée à Paris à 3 heures après midi. Mme de la Rochefoucauld, dame d'honneur, et Mme d'Arberg, dame du Palais, étaient dans sa voiture.

S. M. l'EMPEREUR est parti le même jour de Fontainebleau à deux heures après midi avec Sa Sainteté. Le Pape était dans la voiture de S. M.; ils sont arrivés à Paris à 8 heures du soir.

Le Saint-Pere a passé tout le jour dans son appartement, pour se reposer des fatigues du long voyage qu'il vient de terminer.

Chacune des journées de Sa Sainteté est distribuée d'une maniere uniforme et constante. Elle se leve avant le jour et demeure jusqu'à dix heures en prieres et en méditations. Ce n'est qu'à cette heure que les officiers de sa maison entrent dans son intérieur.

M. de Vitry, chambellan de l'EMPEREUR; M. de Luçay, premier préfet du Palais, et M. Durosnel, écuyer cavalcadour, font auprès du Pape le service de chambellan, de préfet et d'écuyer.

EXTRAIT du cérémonial relatif au sacre et au couronnement de leurs Majestés Impériales.

SECTION III.

De la réception du Pape à Notre-Dame.

Art. Ier. Sa Sainteté descendra de sa voiture dans la grande cour de l'archevêché. S. E. le cardinal archevêque de Paris se trouvera au bas du grand escalier, revêtu des habits cardinalitiaux, c'est-à-dire, de la soutane, du rochet, du manteau et de la mosette, pour recevoir le souverain pontife et le conduire dans la grande salle de l'archevêché.

II. Les cardinaux, archevêques et évêques français se trouveront réunis dans cette même salle, revêtus de leurs ornemens pontificaux, savoir: les cardinaux, de l'amict, du rochet et d'une chasuble, sans étole et sans manipule, avec leur mitre blanche (1). A l'exception du cardinal évêque, assistant qui sera seul en chape, les archevêques et évêques porteront le rochet, la chape et la mitre blanche.

Tous les autres ecclésiastiques qui doivent servir à la cérémonie se trouveront également dans cette salle, revêtus des ornemens convenables aux fonctions qu'ils doivent exercer.

III. Quatre tables seront dressées dans cette même salle.

La premiere, plus grande que les autres, et revêtue d'un tapis qui descendra jusqu'à terre, servira à déposer les ornemens de Sa Sainteté, ses deux mitres et sa tiare.

Sur une seconde table, placée à peu de distance de la premiere, seront placés les ornemens du cardinal diacre et du prélat sous-diacre.

Sur une troisieme seront déposés les ornemens du diacre et du sous-diacre grecs.

Enfin la quatrieme recevra les sept chandeliers qui doivent servir aux sept acolytes.

On préparera en outre des banquettes revêtues de tapis, pour les cardinaux, archevêques et évêques.

IV. Pendant que Sa Sainteté recevra les ornemens des mains des prélats qui l'entoureront, le cardinal archevêque de Paris, revêtu de la chape cardinalitiale, se rendra dans son église pour recevoir Sa Sainteté et le clergé de France, à la tête de son chapitre.

V. Sa Sainteté s'étant revêtue de ses ornemens, se rendra à l'église; elle sera précédée de sa croix, portée par un sous-diacre (2) apostolique, revêtu d'une tunique. Deux chapelains secrets du Pape porteront ses deux mitres, et marcheront devant la croix; le thuriféraire portera devant la croix l'encensoir et la navette.

(1) Il serait à desirer que les cardinaux et évêques eussent la mitre de drap d'or, pour ajouter à l'éclat de la cérémonie.

(2) Cette fonction est remplie par un des prélats de la suite de Sa Sainteté.

Sept acolytes (3) porteront des chandeliers avec leurs cierges à côté de la croix ; quatre seront à droite et trois à gauche.

Le sous-diacre latin marche après les acolytes ; il se place au milieu du diacre et du sous-diacre grecs.

Après lui viennent sur deux lignes, dans l'ordre de leur institution canonique, et la mitre sur la tête, d'abord les évêques, ensuite les archevêques, puis les cardinaux, vêtus ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Sa Sainteté ferme la marche ; elle sera revêtue d'une chape, la tiare sur la tête, et placée au milieu des deux cardinaux diacres assistans, qui soutiendront de chaque côté les bords de sa chape. Devant elle marcheront le cardinal évêque assistant, en chape, et le cardinal diacre de l'évangile, en dalmatique.

Une garde d'honneur l'entourera, et lui rendra les honneurs convenables.

VI. Dès que la procession sera arrivée à la porte de l'église, le clergé entrera, et ira, sans s'arrêter, prendre les places qui lui seront destinées.

VII. Le cardinal archevêque de Paris présentera l'aspersoir au Souverain Pontife, qui fera une aspersion sur le clergé et sur le peuple ; Sa Sainteté passera ensuite au milieu du Chapitre rangé sur deux lignes, et se rendra au sanctuaire, conduite sous un dais qui sera porté par les chanoines ou par les indults qui servent à l'autel. On chantera en chant figuré ou en musique, pendant l'entrée de Sa Sainteté dans l'église, l'antienne *Tu es Petrus*. Cette antienne se répétera, si besoin est, jusqu'à ce que Sa Sainteté ait terminé sa prière au pied de l'autel (4).

Le Chapitre ne rentrera dans le chœur que lorsque Sa Sainteté sera rendue à son trône.

VIII. Sa Sainteté, en sortant de l'église, après la cérémonie, sera reconduite dans le même ordre qu'elle sera venue.

Section IV.

Des cérémonies du sacre et du couronnement.

Art. Ier. Le Pape partira des Tuileries à neuf heures du matin, et l'Empereur à dix.

II. Une salve d'artillerie annoncera le départ de S. M. du Palais des Tuileries, et une seconde son arrivée à l'Archevêché.

III. Deux heures avant son arrivée dans l'église, tous les Corps et fonctionnaires désignés pour assister à la cérémonie, seront rendus à l'église et occuperont les places qui leur seront indiquées par les maîtres et aides des cérémonies.

IV. Pendant que l'Empereur se revêtira à l'Archevêché de ses habits et ornemens impériaux, Sa Sainteté fera les prières accoutumées et dira les tierces.

V. Les dames du Palais, les dames des princesses, les officiers civils des princes et ceux des princesses, qui ne les suivront pas dans la nef, se rendront de l'Archevêché dans les tribunes qui leur seront destinées.

VI. Lorsque l'Empereur sera revêtu de ses ornemens impériaux, il reviendra de l'Archevêché par la galerie au portail de l'église, à l'entrée de laquelle il sera reçu par les cardinaux, archevêques et évêques français, précédés du maître des cérémonies ecclésiastiques et de ses adjoints.

VII. Dans cette marche de l'archevêché à l'église, on observera l'ordre suivant, avec dix pas de distance entre chaque groupe :

Les huissiers, sur quatre de front ;

Les hérauts d'armes, sur deux de front ;

Le chef des hérauts d'armes ;

Les pages, sur quatre de front ;

Les aides des cérémonies ;

Les maîtres des cérémonies ;

Le grand-maître des cérémonies ;

Le maréchal Sérurier, portant l'anneau de l'Impératrice sur un coussin ;

Le maréchal Moncey, portant la corbeille qui doit recevoir le manteau de l'Impératrice ;

Le maréchal Murat, portant, sur un coussin, la couronne de l'Impératrice ;

A la droite et à la gauche de chacun de ces trois grands-officiers, un chambellan ou un écuyer de l'Impératrice ;

L'Impératrice avec le manteau impérial, mais sans anneau et sans couronne ;

Les princesses soutenant son manteau ;

Le premier écuyer et le premier chambellan de l'Impératrice, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et un peu en arrière de la princesse, qui marchera la première ; le manteau de chaque princesse sera soutenu par un officier de sa maison ;

La dame d'honneur et la dame d'atours de l'Impératrice ;

Le maréchal Kellermann, portant la couronne de *Charlemagne* ;

Le maréchal Pérignon, le sceptre de *Charlemagne* ;

Le maréchal Lefebvre, l'épée de *Charlemagne* ;

Le maréchal Bernadotte, le collier de l'Empereur ;

Le colonel-général Beauharnais, l'anneau de S. M. ;

Le maréchal Berthier, le globe impérial ;

Le grand-chambellan, portant la corbeille destinée à recevoir le manteau de l'Empereur ;

A la droite et à la gauche de chacun de ces grands-officiers, un chambellan ou un aide-de-camp de S. M. ;

L'Empereur, portant dans ses mains le sceptre et la main de justice, et la couronne sur la tête ;

Les princes et dignitaires soutenant le manteau de l'Empereur ;

Le grand-écuyer, le colonel-général de la garde, de service, et le grand-maréchal, tous les trois de front ;

Les trois autres colonels-généraux de la garde prendront place, pendant la marche et autour du trône, parmi les maréchaux de l'Empire ;

Les ministres, sur quatre de front ;

Les grands-officiers militaires, *idem* ;

VIII. Lorsque LL. MM. seront arrivées au portail, un cardinal présentera l'eau bénite à l'Impératrice ; le cardinal archevêque la présentera à l'Empereur : ils complimenteront LL. MM., et les conduiront, chacune processionnellement, sous un dais porté par des chanoines, jusqu'à la place qu'elles doivent occuper dans le chœur.

IX. La marche, depuis le portail jusqu'à l'entrée du chœur, en tournant à la droite du trône, continuera dans le même ordre ; mais les ministres et les grands-officiers militaires qui suivent l'Empereur, tourneront à gauche du trône, et iront se placer sur les gradins, près de ce trône, dès que le cortège de LL. MM. sera passé.

X. En arrivant à la porte du chœur, les huissiers, et successivement les hérauts d'armes, les pages, les aides et un maître des cérémonies, et les officiers civils, s'arrêteront et borderont la baie à droite et à gauche dans la nef.

XI. Lorsque le cortège impérial sera entré dans le chœur, la partie qui sera restée dans la nef, se rangera en ordre inverse par la contre-marche, de manière à se trouver placée dans l'ordre ci-dessus détaillé, pour accompagner LL. MM. lorsqu'elles iront au grand trône.

XII. Le reste du cortège continuera sa marche depuis la porte du chœur jusqu'aux degrés du sanctuaire.

XIII. Avant d'arriver à ces degrés, les grands-officiers qui précèdent l'Impératrice, se rangeront à gauche, et ceux qui précèdent l'Empereur, se rangeront à droite, pour laisser passer LL. MM. dans le sanctuaire ; ces grands-officiers reprendront ensuite les places qui seront plus bas indiquées.

XIV. L'Empereur et l'Impératrice iront se placer sur leurs fauteuils, dans le sanctuaire, sous le dais ; l'Impératrice à la gauche de l'Empereur.

XV. Les places autour des trônes de LL. MM. seront disposées ainsi qu'il suit :

Derriere l'Empereur, les deux princes et les deux grands dignitaires ;

Derriere les princes, le colonel-général de la garde, le grand-maréchal et les deux grands-officiers qui portent l'anneau et le collier de l'Empereur ;

A droite des princes, et en obliquant en avant, le grand chambellan et le grand-écuyer ;

Derriere eux, deux chambellans ;

Derriere l'Impératrice, les princesses ;

Derriere les princesses, les trois grands-officiers qui portent l'anneau, le manteau et la couronne de l'Impératrice ;

A gauche des princesses, et en obliquant en avant, la dame d'honneur, la dame d'atours, le premier écuyer et le premier chambellan de l'Impératrice ;

Le grand-maître des cérémonies à la droite près de l'autel ;

Le maître des cérémonies à gauche près du trône du Pape et de l'autel.

XVI. Lorsque LL. MM. seront ainsi placées, les grands officiers qui portent le globe impérial et les honneurs de *Charlemagne*, iront se ranger de front en face de l'autel, au bas de la dernière marche du sanctuaire.

XVII. Au moment où LL. MM. entreront dans le chœur, le Pape descendra de son trône, ira à l'autel, et commencera le *Veni Creator*.

XVIII. Pendant cette hymne, l'Empereur et l'Impératrice feront leur prière sur leur prié-dieu, et se leveront ; l'archi-chancelier passera à la droite de l'Empereur, saluera successivement l'autel et S. M., s'approchera assez pour que l'Empereur lui remette la main de justice ; et sans tourner le dos ni à S. M. ni à l'autel, il reculera à droite et en avant du grand chambellan.

L'archi-trésorier suivra la même marche, recevra le sceptre, et ira se placer à gauche et au-dessous de l'archi-chancelier, entre lui et le grand chambellan.

Après lui, le grand-électeur ôtera la couronne, et ira se placer à la droite de l'archi-chancelier.

Le grand-officier qui doit porter le collier, s'approchera du grand chambellan, qui ôtera le collier, et le lui remettra.

Le grand chambellan, le grand écuyer, et deux chambellans s'approcheront ensuite, détacheront le manteau, le ploieront sur leurs corbeilles, et iront reprendre leurs places.

Le connétable s'approchera de même, l'Empereur tirera son épée et la lui remettra ; le connétable ira se placer à gauche du grand électeur, entre lui et l'archi-chancelier.

Enfin, le grand-officier qui doit porter l'anneau, ira le recevoir des mains du grand chambellan, et se placera à sa gauche et à celle du grand écuyer.

Pendant ce tems, le grand officier qui doit porter la couronne de l'Impératrice, s'approchera à sa gauche ; la dame d'atours ôtera la couronne, et la donnera au grand officier, qui ira se placer à la gauche de la dame d'honneur.

La dame d'honneur, la dame d'atours et l'officier qui porte la corbeille du manteau de l'Impératrice, s'approcheront, détacheront le manteau de l'Impératrice, le ploieront sur leurs corbeilles, et iront reprendre leurs places.

Enfin, le grand officier qui doit porter l'anneau, s'approchera pour le recevoir des mains de la dame d'honneur, et ira se placer à sa gauche et à celle de la dame d'atours.

XIX. Les grands-dignitaires et les grands-officiers ci-dessus désignés, iront successivement porter sur l'autel les ornemens impériaux, dans l'ordre suivant :

La couronne de l'Empereur,
L'épée,
La main de justice,
Le sceptre,
Le manteau de l'Empereur,
Son anneau ;
La couronne de l'Impératrice,
Son manteau,
Son anneau.

Ces grands-officiers iront reprendre ensuite successivement leurs places derriere le fauteuil de LL. MM.

Les grands-officiers qui portent le globe impérial et les ornemens de Charlemagne, resteront toujours à leurs places.

XX. Lorsque le souverain pontife aura chanté le *Veni Creator*, il fera à l'Empereur la demande, *Profiteris ne*, etc. : l'Empereur, en touchant des deux mains le livre des Evangiles que le grand-aumônier lui présentera, répondra, *Profiteor*.

XXI. On chantera les prières et litanies, pendant lesquelles LL. MM. resteront sur le petit trône ; seulement elles se mettront à genoux en s'inclinant pendant que Sa Sainteté récitera les trois versets *Ut hunc famulum tuum*, etc

Sacre.

XXII. Le grand-aumônier de France, le premier des cardinaux français archevêques, le plus ancien archevêque et le plus ancien évêque français, se rendront auprès de LL. MM., leur feront une inclination profonde, et les conduiront au pied de l'autel pour y recevoir l'onction sacrée ; personne ne les suivra dans cette marche.

XXIII. LL. MM. se mettront à genoux au pied de l'autel sur des carreaux.

XXIV. Sa Sainteté fera à l'Empereur et à l'Impératrice une triple onction, l'une sur la tête, les autres aux deux mains.

XXV. Après cette cérémonie, LL. MM. seront reconduites sur leur petit trône par les mêmes cardinaux, archevêques et évêques qui les auront été chercher.

XXVI. Les onctions de l'Empereur seront essuyées sur le petit trône par le grand-chambellan,

(3) Ces fonctions, ainsi que celle de thuriféraire, sont remplies, à Rome, par des prélats de la signature ; et hors de Rome, par les chanoines des cathédrales, qui pendant la cérémonie, demeurent assis sur les marches du trône de Sa Sainteté.

(4) Si le Pape faisait sa prière dans la sacristie, on placerait au pied du Christ un autel portatif.

qui remettra au grand-aumônier le linge dont il se sera servi ; la dame d'honneur qui essuiera les onctions de l'Impératrice, remettra de même au premier aumônier de S. M. le linge qui aura essuyé cette onction.

XXVII. Pendant ce tems, Sa Sainteté commencera la messe et la continuera jusqu'au Graduel inclusivement.

Couronnement.

XXVIII. Sa Sainteté bénira les couronnes de l'EMPEREUR et de l'Impératrice, l'épée, les manteaux et les anneaux, et prononcera les prieres qui accompagnent ces bénédictions ; pendant cette cérémonie, Leurs Majestés resteront assises sur le petit trône.

XXIX. Les bénédictions étant faites, Leurs Majestés se rendront de nouveau au pied de l'autel, conduites par les mêmes cardinaux, archevêques et évêques qui les auront accompagnées aux onctions : l'archi-chancelier, l'archi-trésorier, le grand-chambellan, le grand-écuyer et deux chambellans suivront l'EMPEREUR à l'autel, et se placeront derriere lui ; la dame d'honneur et la dame d'atours suivront l'Impératrice à l'autel, et se placeront derriere elle ; toutes les autres personnes du cortège resteront chacune à leurs places.

XXX. La tradition des ornemens de l'EMPEREUR se fera dans l'ordre suivant :

L'anneau,
L'épée,
Le manteau,
La main de justice,
Le sceptre,
La couronne.

Le pape fera successivement la priere analogue à chacun d'eux.

XXXI. La tradition des ornemens de l'Impératrice aura lieu dans l'ordre suivant :

L'anneau,
Le manteau,
La couronne.

Le Pape prononcera la priere analogue à chacun de ces ornemens.

L'Impératrice recevra à genoux la couronne que l'EMPEREUR placera sur sa tête.

Chacun des princes, dignitaires et grands-officiers recevra ultérieurement des instructions détaillées sur cette partie du cérémonial.

XXXII. Le Saint-Pere se levera de son siége ; et assisté de ses cardinaux, il conduira solennellement l'EMPEREUR et l'Impératrice au grand trône au fond de l'eglise.

XXXIII. L'Impératrice quittera l'autel pour aller au grand trône ; les grands-officiers qui la précedent, les princesses, les dames et les officiers qui la suivent, reprendront le même ordre dans lequel ils étaient venus du portail au chœur ; les princesses soutiendront son manteau.

A la porte du chœur, les officiers civils, le maître, les aides des cérémonies, les pages, les hérauts d'armes, les huissiers, reprendront aussi leur ordre, et marcheront jusqu'au trône, bordant la haie à mesure qu'ils en approcheront.

Les grands-officiers qui portent les honneurs de l'Impératrice, et les officiers civils qui les accompagnent, monteront les degrés du trône en passant par le couloir de la droite, et se placeront derriere le trône dans l'ordre qui sera indiqué ci après.

XXXIV. L'EMPEREUR, entouré des princes et dignitaires, précédé des grands-officiers qui portent ses honneurs et ceux de *Charlemagne*, et suivi par le colonel-général de la garde, le grand-écuyer, le grand-chambellan et le grand-maréchal, prendra des mains des grands dignitaires, le sceptre et la main de justice, et marchera également au grand trône ; les princes et dignitaires soutiendront son manteau ; les grands-officiers qui portent ses honneurs se placeront, en arrivant, derriere le trône, ainsi que les officiers civils qui les accompagnent ; les aides-de-camp borderont la haie à droite et à gauche, sur les degrés du trône ; le grand-chambellan et le grand-écuyer se placeront sur des coussins au pied du trône ; les princes et dignitaires passeront à la gauche du trône pour occuper les places qui leur sont destinées ; le grand-maréchal et le colonel-général de la garde passeront par le couloir de la gauche pour se placer derriere l'EMPEREUR.

XXXV. Enfin, le Pape, précédé par le maître des cérémonies et par des cardinaux, et suivi par des cardinaux, suivra l'EMPEREUR jusqu'au grand trône.

XXXVI. Lorsque Sa Sainteté y sera montée, que l'EMPEREUR sera assis, et que chacun aura pris sa place à droite et à gauche autour de lui, le Pape dira la priere *In hoc Imperii solio*, *etc.* Après avoir prononcé ces paroles, Sa Sainteté baisera l'EMPEREUR sur la joue ; et se tournant vers les assistans, dira à haute voix : *Vivat Imperator in aternum !* Les assistans diront : *Vivent l'EMPEREUR et l'Impératrice !*

XXXVII. Sa Sainteté sera reconduite alors à son trône avec son cortège par le grand-maître des cérémonies, précédée des huissiers, des hérauts d'armes, des maîtres et aides des cérémonies.

XXXVIII. Dès que Sa Sainteté sera descendue du trône de l'EMPEREUR, les pages iront se placer sur les marches du trône.

XXXIX. Les places autour du trône de l'EMPEREUR seront disposés dans l'ordre suivant :

L'EMPEREUR sur le trône ;

Un degré plus bas à sa droite, l'Impératrice sur un fauteuil ;

Un degré plus bas à la droite de l'Impératrice, entre les deux colonnes, les princesses sur des chaises ;

Derriere elles, la dame d'honneur et la dame d'atours ;

A gauche de l'EMPEREUR, et deux degrés plus bas, entre les deux colonnes, les deux princes et les deux dignitaires à leur gauche ;

Derriere l'EMPEREUR, le colonel-général de la garde, le grand maréchal du palais, les quatre grands officiers portant les honneurs de l'EMPEREUR, à la droite du grand maréchal, et les trois grands officiers portant les honneurs de *Charlemagne* ; à la gauche du colonel-général, s'étendant derriere les princes, les officiers civils de l'EMPEREUR et des princes derriere ces grands officiers, tous debout.

XL. Le Pape entonnera le *Te Deum*, après lequel il continuera la messe.

XLI. A la fin de l'évangile, le grand-maître des cérémonies invitera le grand aumônier, par une inclination, à se rendre à l'autel ; il y recevra du diacre le livre des évangiles ; accompagné par les aumôniers de l'EMPEREUR et les aumôniers de l'Impératrice, précédé par le grand-maître, les maîtres et aides des cérémonies, il portera l'évangile à baiser à leurs Majestés, et le reportera ensuite à l'autel entre les mains du diacre, toujours accompagné de la même maniere.

XLII. A l'offertoire, le grand-maître des cérémonies fera une inclination profonde à leurs majestés, pour les avertir de se rendre à l'offrande.

M..... devant porter un cierge où seront incrustées treize pieces d'or ;

M..... devant porter un autre cierge, avec même nombre de pieces d'or,

M..... devant porter le pain d'argent ;

M..... devant porter le pain d'or,

M..... devant porter le vase ;

Quitteront successivement leurs places par le couloir de droite, pour prendre, au bas des degrés du trône, ces diverses offrandes qui leur seront presentées.

Ceux d'entr'eux qui se seraient trouvés placés derriere le trône, passeraient par les deux couloirs de droite et de gauche.

L'EMPEREUR et l'Impératrice descendront en même tems du trône : l'Impératrice, suivie par les princesses qui portent son manteau, par la dame d'honneur, la dame d'atours et par le grand-officier destiné à recevoir sa couronne, accélérera sa marche de maniere à précéder l'EMPEREUR au bas de l'escalier ; l'EMPEREUR marchera plus lentement, suivi par les princes et dignitaires qui soutiennent son manteau, par son colonel-général, par son grand-maréchal, et précédé par son grand-chambellan et son grand-écuyer ; ainsi, en partant du bas des degrés du trône, la marche jusqu'au chœur se fera dans l'ordre suivant :

Les huissiers,
Les hérauts d'armes,
Les pages,
Les aides des cérémonies,
Les maîtres des cérémonies,
Le grand-maître des cérémonies,
Les offrandes dans l'ordre ci-dessus indiqué,
L'Impératrice, suivie comme il a été dit ci-dessus,
Le grand-chambellan et le grand-écuyer de l'EMPEREUR,
L'EMPEREUR et sa suite, telle qu'on l'a dit plus haut.

XLIII. En approchant de la porte du chœur, les mêmes personnes qui, dans la premiere marche, avaient bordé la haie, la borderont encore : l'Impératrice et l'EMPEREUR continueront, avec le reste du cortège, leur marche jusqu'au pied de l'autel ; l'Impératrice se placera à gauche de l'EMPEREUR, à genoux sur des coussins ; les personnes qui portent les offrandes se rangeront à leur droite et un peu en arriere en bordant la haie, le grand-maître des cérémonies à droite, un maître des cérémonies à gauche. Les suites de l'EMPEREUR et de l'Impératrice, en entrant dans le sanctuaire, quitteront les manteaux de Leurs Majestés, et iront prendre dans le sanctuaire la place qu'elles occupaient pendant les cérémonies de l'onction et du couronnement. Leurs Majestés garderont leurs couronnes sur leurs têtes ; prendront les offrandes, dans l'ordre indiqué pour la marche, des mains de ceux qui les portent, et les presenteront à Sa Sainteté ; elles retourneront ensuite s'asseoir sur le grand trône dans le même ordre qu'elles seront venues.

XLIV. A l'élévation, le grand-électeur ôtera la couronne de l'EMPEREUR, et la dame d'honneur, celle de l'Impératrice.

XLV. A l'*Agnus Dei*, le grand-aumônier ira recevoir le baiser de paix de Sa Sainteté, *cum instrumento pacis* ; et le portera à LL. MM.

XLVI. La messe finie, le grand-aumônier, averti par le grand-maître des cérémonies, apportera de nouveau à l'EMPEREUR le livre des Evangiles, et se tiendra debout à la gauche de S. M. Le président du sénat, ayant à sa droite le président du corps-législatif et à sa gauche celui du tribunat, apportera à S. M. la formule du serment constitutionnel : après la lui avoir présentée, ils se rangeront à la gauche du trône sur les trois premieres marches, le grand-maître des cérémonies se tenant de l'autre côté de l'escalier, vis-à-vis le président du sénat.

XLVII. L'EMPEREUR, assis, la couronne sur la tête et la main levée sur l'Evangile, prononcera le serment.

XLVIII. Le chef des hérauts d'armes, averti par l'ordre du grand-maître, dira ensuite d'une voix forte et élevée : *Le très-glorieux et très-auguste EMPEREUR NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, est couronné et intronisé ; vive l'EMPEREUR !* Les assistans répéteront le cri de *vive l'EMPEREUR !* en y joignant celui de *vive l'Impératrice !* Une décharge d'artillerie annoncera le couronnement et l'intronisation de LL. MM.

XLIX. Pendant ces acclamations, les présidens du sénat, du corps-législatif et du tribunat, iront reprendre leurs places ; le grand-aumônier retournera au chœur.

L. Le secrétaire-d'état dressera le procès-verbal de la prestation du serment de l'EMPEREUR. Ce procès-verbal sera ensuite signé par les princes et les grands dignitaires, les ministres, les grands-officiers et les présidens du sénat, du corps-législatif et du tribunat ; la signature des autres assistans devra avoir lieu les jours suivans, à des heures indiquées, chez le secrétaire-d'état.

LI. Après cette formalité, le clergé reviendra au pied du trône avec le dais pour reconduire LL. MM. Lorsque le clergé sera en marche pour arriver au trône,

Les huissiers,
Les hérauts d'armes,
Les pages,
Les aides des cérémonies,
Les maîtres des cérémonies,
Le grand-maître des cérémonies,

s'avanceront par la droite du trône pour rejoindre le portail et la galerie ; les grands-officiers portant les honneurs de l'Impératrice, passeront successivement par le couloir de la droite, descendront l'escalier et iront reprendre leur ordre devant le dais de l'Impératrice. L'Impératrice descendra du trône, suivie des princesses, de sa dame d'honneur, de sa dame d'atours, de ses dames du Palais, et des officiers des princesses.

Ensuite elle se mettra sous son dais, et continuera la marche jusqu'à l'archevêché.

Les sept grands-officiers qui porteront les honneurs de l'EMPEREUR, passeront successivement par le couloir de gauche ; et iront reprendre devant son dais le rang qu'ils occupaient en venant de l'Archevêché à l'église.

L'EMPEREUR reprendra des mains de l'archi chancelier et de l'archi trésorier le sceptre et la main de justice, et descendra du trône, suivi par les princes et dignitaires qui portent son manteau, et par les grands-officiers qui le suivaient en venant à l'église : lorsqu'il sortira de la nef, les ministres et les maréchaux reprendront pareillement leur rang dans le cortège pour retourner à l'Archevêché.

LII. Lorsque LL. MM. seront rendues à l'Archevêché, le Pape y sera reconduit aussi sous le dais par le clergé.

LIII. Personne ne pourra sortir de l'église qu'après le départ du cortège de LL. MM. et de celui du Pape, excepté les personnes qui sortiront des tribunes de la famille impériale pour rejoindre LL. MM. à l'Archevêché.

Le grand-maître des cérémonies, L. P. SÉGUR.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le 27 brumaire, le vaisseau anglais *le Romney*, de 60 canons, commandé par le capitaine Jolines, et monté par 350 hommes, a échoué sur le banc de Zuiderhachs, à l'entrée du Texel. L'équipage a été fait prisonnier de guerre. Le vaisseau est perdu, mais on pourra parvenir à en sauver l'artillerie.

SPECTACLES.

Bertrand du Guesclin, au Vaudeville; *Milton*, à l'Opéra-Comique; *Isabelle de Portugal*, au théâtre de l'Impératrice, ont presqu'en même tems attiré la foule qui se presse dans les différens spectacles de la capitale, devenus trop étroits, quel que soit leur nombre, pour contenir les étrangers qui les assiégent.

Du Guesclin a paru déplacé au Vaudeville. Celui qui occupe une grande place dans l'histoire figure mal dans le cadre étroit d'un petit théâtre. Un simple flageolet convient mal à un nom qui a rempli les trompettes de la Renommée. Le trait historique choisi par les auteurs est la défense du château de du Guesclin absent, par l'abbesse sa sœur. Ce trait était-il bien choisi, était-il théâtral? En occupant tout le premier acte des éloges que du Guesclin reçoit, et que même il se donne, en imaginant une intrigue qui offre peu d'intérêt, en introduisant des personnages peu convenables à la scène, enfin en peignant trop à nud peut-être la déloyauté, la félonie de l'ennemi des Français, qui à toutes les époques s'est montré le même dans la guerre et le même dans la paix, les auteurs ont-ils toujours consulté le goût dont ils ont donné tant de preuves? Le public n'a pas reconnu leur délicatesse accoutumée dans la maniere dont le sujet est traité, leur entente de la scène, dans l'intrigue qu'ils ont imaginée, la tournure piquante de leur esprit dans les couplets qu'ils ont fait entendre. La piece a faiblement réussi.

Milton a été plus heureux. La piece qui porte ce titre est de MM. Dieu-Lafoy et Jouy: elle offre un tableau touchant de la situation dans laquelle se trouva ce grand poëte après le rétablissement de Charles II, lorsque craignant d'être du nombre des Anglais, *mis hors de la paix du roi*, il fut obligé de se soustraire aux poursuites de ses ennemis. Ici il doit son salut à la piété de sa jeune fille, au dévouement d'un quaker, à l'amitié d'un jeune lord qui aspire à devenir son gendre. Le caractere de Milton dans la piece dont il s'agit, est tracé avec art; il est attachant, théâtral; l'idée de son nom rapprochée de celle de son infortune; celle de son génie se rattachant à celle de son péri répandent beaucoup d'intérêt sur l'ouvrage; l'intrigue est faible et n'a rien de neuf: elle rappelle un peu la fable dramatique de l'Ecossaise; mais cette intrigue donne place à des tableaux frais et gracieux, à des scenes dont l'idée est ingénieuse, et qui sont écrites avec goût.

Cet ouvrage répare en faveur d'un jeune compositeur distingué, M. Spontini, l'échec que lui avait fait essuyer la chûte si bruyante de la *Petite Maison*. Ici l'auteur de la *Finta Phisosopha*, et l'élève de Cimarosa, se fait bien reconnaître. Cet élève abuse peut-être un peu de la richesse de son talent, et de la fertilité de son imagination. Il prodigue les fruits de sa verve et ne connaît pas encore assez bien le grand art de les distribuer. Heureux défaut, digne d'être envié à l'âge de M. Spontini, puisque ses excès même ont du charme, que le tems le corrige, et que l'expérience le fait disparaître.

Le sujet de la troisieme piece que nous avons nommée est un trait de bienfaisance d'*Isabelle de Portugal*, épouse de Charles-Quint: sur tous les théâtres, on eût aimé cette peinture de la délicatesse embellissant un bienfait, et de la générosité faisant un noble emploi de la puissance; mais elle devait plaire sur-tout au théâtre de l'Impératrice. Le tableau était là placé sous son jour véritable, et l'on doit des éloges à MM. Etienne et Nanteuil pour le goût avec lequel ils ont disposé un cadre ingénieux pour cet intéressant tableau.

La piece est jouée avec beaucoup d'ensemble, de chaleur et de sensibilité: elle a eu le plus grand succès. S....

GÉOGRAPHIE.

Il est peu de connaissances qu'il soit plus nécessaire de répandre que celle de la Géographie et sur-tout celle des principes qui servent à l'intelligence des cartes et à la lecture des relations de voyages. Un assez grand nombre de personnes ont besoin de suppléer au vide de leur premiere instruction à cet égard, même celle qui ont étudié des élémens de Géographie, dans leur enfance; car la plupart de ces ouvrages ne présentent gueres que des développemens plus ou moins considérables de la division administrative des contrées et la nomenclature de leurs principales villes, détails qui s'effacent le plus souvent de la mémoire et que les événemens politiques changent, mais qui n'aident que très-peu ceux qui veulent lire avec fruit les voyages, en suivant, sur une carte, la route parcourue par l'auteur, ou les connexions qu'il décrit.

Ce sont sans doute ces vues qui ont engagé M. Gisors à rédiger les *Rudimens de la Géographie* qu'il vient de publier (1).

Dans les notions d'astronomie qu'il a cru devoir donner, il s'en est tenu au système de Ptolomée, c'est-à-dire à la description des apparences que présente le mouvement diurne des astres, et les révolutions du soleil et de la lune.

Il a cherché à rendre palpables ces apparences, en indiquant de la maniere la plus intelligible comment on pourrait les produire avec les spheres et les globes, montés convenablement, et il nous a semblé qu'il avait bien atteint ce but. Peut-être aurait-il pu aller un peu plus loin, et donner plus de précision à quelques-unes des définitions préliminaires; mais ceux qui n'ont aucune teinture des sciences abstraites, s'arrangeront mieux de sa maniere, et c'est principalement à ce genre de lecteurs qu'il a destiné son ouvrage. Ils y trouveront ensuite l'explication des graduations marquées sur le cadre des cartes, des lignes qui les traversent, de la maniere dont elles sont orientées, des échelles pour mesurer les distances, des signes usités pour indiquer les principales circonstances géographiques. Enfin un vocabulaire des termes de marine qui se rencontrent le plus fréquemment, achève de rendre ce petit ouvrage très-propre à servir d'introduction à la lecture des relations géographiques et nautiques. LACROIX.

(1) *Les Rudimens de la Géographie*, ou Traité de la sphere armillaire du globe terrestre, artificiel, et des cartes géographiques, auquel on a joint un vocabulaire des termes les plus usités dans la géographie, l'hydrographie et la navigation; 1 vol. in-12. Ouvrage destiné à servir d'introduction, soit à une étude méthodique de la géographie, soit à la lecture des relations de voyages; par Alphonse Gisors, sous-chef au ministere de l'intérieur.

A Paris, chez Mme veuve Richard, libraire, rue Hautefeuille, n° 11,

HISTOIRE. — BEAUX-ARTS.

Fastes de la Nation française, ou *Tableaux pittoresques*, gravés par d'habiles artistes, accompagnés d'un texte, ouvrage destiné à perpétuer la mémoire des hauts faits militaires, des traits de vertus civiques, ainsi que des exploits de la Légion d'honneur; par Ternisien-d'Haudricourt, ouvrage honoré de la grande souscription du Gouvernement; 4e livraison, contenant les nos 13, 14 15 et 16.

On souscrit pour cet ouvrage, à Paris, chez Pottier, rue de Seine, fauxbourg Saint-Germain, n° 1434, près l'hôtel de la Rochefoucauld, au bureau de l'hôtel, même maison; et chez les principaux libraires de l'Europe. — De l'imprimerie de Gillé, fils.

Plan gravé de la *Galerie* NAPOLÉON, destiné à l'usage de MM. les députés au couronnement, avec la description des écussons, contenant les inscriptions en style lapidaire, qui font connaître les lois, les actes du Gouvernement, les batailles, les siéges, les combats, etc., qui illustrent la mémoire du premier Empereur héréditaire des Français, depuis l'an 8.

Prix, 1 fr. en noir, et 1 fr. 50 cent. enluminé.

Se trouve à Paris, chez Rondonneau, au Dépôt des lois, hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près S. Roch.

AVIS.

Collection complette du Moniteur, précédée de l'Introduction; exemplaire de souscripteur, parfaitement conservé, broché (sans être rogné); 30 volumes in-fol; les six derniers et le trimestre courant sont en feuilles. Prix, 1800 fr.

S'adresser, rue du Faubourg du Temple, à gauche, n° 22, au premier, en face du costumier, à Paris.

Jean-Marie Farina, vis-à-vis la place de Juliers, à Cologne, le plus ancien distillateur de la véritable eau de Cologne, continue toujours de faire distribuer cette eau en son dépôt-général à Paris, chez M. Emch, portier aux messageries, rue Notre-Dame-des Victoires, n° 11 et 83.

L'on y trouve aussi les vulnéraires suisses des Hautes-Alpes, et l'eau d'Arquebusades.

LIVRES DIVERS.

Œuvres complettes de Buffon, contenant 1° l'histoire naturelle mise en ordre d'après le plan tracé par lui-même, et dans laquelle on a conservé religieusement le texte de l'auteur; 2° ses œuvres diverses, etc.; nouvelle édition, ornée de 185 fig. en taille douce; augmentée 1° de la vie de Buffon; 2° de la table analytique de ses Œuvres; 3° d'une notice sur Monbeillard; et adoptée par le Gouvernement pour l'instruction publique; 11 volumes in-8°, papier fin grand-raisin.

Prix des 11 vol., fig. noires..... 72 fr.

Les mêmes, fig. enluminées..... 100

Les mêmes, papier vélin, fig. avant la lettre..... 150

Les mêmes, papier vélin, fig. coloriées.. 200

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, les libraires consentent à couper le paiement en trois parties égales, payables de mois en mois, à la charge par l'acquéreur de souscrire pour l'ouvrage entier, et de ne recevoir, à chacun des deux premiers paiemens, que trois vol. à-la-fois.

Les exemplaires seront expédiés par diligence.

A Paris, chez Grapart, Caille et Ravier, libraires, rue Pavée-Saint-André, n° 12.

(Nous rendrons compte de cette édition nouvelle.)

Analyse fondamentale de la puissance de l'Angleterre, ou l'*Angleterre considérée dans son commerce, sa marine, sa situation dans l'Europe et ses ressources contre la France*; ouvrage rédigé d'après les matériaux du chevalier Ricard, ancien colonel d'infanterie; par le traducteur de l'*Histoire britannique*, de Plouwden; 1 vol. in-8°, papier carré fin.

Prix, 3 fr., et 3 fr. 75 cent., franc de port.

A Paris, chez Huber et compagnie, libraires, rue du faubourg Montmartre, n° 83.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 ⅛	55 ⅛
—courant	56 ⅛	57 ⅛
Londres	14 fr. 80 c.	14 fr. 60 c.
Hambourg	191 ⅛	188 ⅛ c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 20 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 30 c.	14 fr. 15 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 72 c.
Livourne	5 fr. 31 c.	5 fr. 21 c.
Naples		
Milan	7f 18s 9d p. f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle	pair.	1 ⅛ p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 54 c.	2 fr. 51 c.
Vienne	1 fr. 90 c.	1 fr. 89 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 ⅛ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 ⅛ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		160 ⅛
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 40 c.
Idem. Jouis de germinal	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1147 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravanne du Caire, suiv. du ballet de Psyché. M. Duport dansera, avec Mlles Duport et Taglioni, les Folies d'Espagne, et la Gavote de Panurge, au 2e acte de l'opéra. — Très-incessamment la 1re représ. d'Achille à Scyros, ballet pant. en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Jaloux désabusé, et les Trois Sultanes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. Isabelle de Portugal, la Petite Ville, et le Vieux Comédien. — En attendant i Zingari in Fiera (les Bohémiens à la Foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et Folie et Raison.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 5e représent. du Désastre de Lisbonne. — Dem. le Désastre de Lisbonne.

Théâtre de la Cité. La 1re rep. de Guillaume-le-Conquérant, piece hist. en 3 actes et en prose, à gr. spect., mêlée de chants, combats, marches et évol. milit.; suivie d'une Allégorie en vers, terminée par un artifice en transparens. Le spectacle commencera par la Servante Maîtresse, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Demain, la 4e représent. des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc. par M. Thiémet.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 70. *Samedi*, 10 *frimaire an* 13 *de la République* (1er *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

EGYPTE.

Alexandrie, le 17 *septemb.* (30 *fructidor.*)

La situation du Caire est affreuse et impossible à dépeindre : la plupart des malheureux habitans émigrent, les autres sont errans, et la culture est entièrement abandonnée.

Les mamelouckes tiennens depuis le Fagoum jusqu'à Syout ; ils attendent que les eaux soient retirées pour bloquer le Caire. Rien ne pouvant venir de la Haute-Egypte dans la Basse, cette malheureuse ville manquera bientôt de tout. Alexandrie serait dans la même position si les étrangers n'apportaient des grains et d'autres provisions.

Au Caire, la viande vaut en ce moment 16 parats le rotle, une poule 60 medines, et le beurre 40. Si les mamelouckes n'avaient été divisés en plusieurs factions ils se seraient inévitablement rendus maîtres de cette ville dans la dernière campagne.

Mahamet-Pacha est encore à Rhodes. On croit que sous quelque mois il sera fait capitan-pacha : on dit que c'est un homme très-distingué, sans préjugé, étudiant les mœurs des Européans, et préférant les Français dont il admire le courage et la fidélité.

Du Caire, le 15 *septembre* (23 *vend.*)

L'état des affaires d'Egypte n'a pas changé d'une maniere sensible. La crue du Nil qui a été très-belle, a interrompu toutes les opérations militaires. Les mamelouckes, toujours divisés entre eux, ne se sont point encore emparés du Caire ; on croit généralement que la campagne qui va s'ouvrir les en rendra maîtres.

L'insubordination des Albanais est à son comble, et l'autorité de la Porte absolument nulle.

En Syrie, le pacha d'Alep s'est emparé de Side et de Beyrut. Le rebelle Ismael, enfermé dans Acre, continue à négocier avec le Capitan-Pacha, qui est mouillé à la pointe du Mont-Carmel.

Le pacha Kourchid est un homme faible, mais ses intentions sont bonnes, et il est juste lorsqu'il n'est poussé par aucune impulsion étrangere. Son autorité est absolument nulle. Il n'est que l'organe des volontés des chefs albanais, lorsqu'il ordonne des contributions chaque jour répétées, et qui sont bien loin de satisfaire la cupidité des Arnaouts. Ceux-ci ne connaissent plus de chefs : ils ont manqué en dernier lieu d'assassiner Mahomet-Aly, dont la valeur avait jusqu'ici commandé leur respect. Chaque jour ils emprisonnent ou se défont de leurs officiers, qui tremblent pour leur vie et n'osent maintenir aucune discipline ; aussi les rues du Caire sont-elles moins sûres que les forêts les plus peuplées de brigands. Si la nécessité force les habitans à sortir de chez eux et à se rendre seulement à Boulac, ils revêtent les livrées de la plus affreuse misere, et se trouvent heureux quand les haillons les plus dégoûtans les mettent à l'abri d'un coup de pistolet ou d'atagan. Retirés chez eux, la main de la tyrannie vient encore les y saisir, s'ils ne paient pas les fortes sommes exigées journellement ; et si la vente des bijoux de leurs femmes ne produit pas le prix de la taxe imposée, ils sont traînés à la citadelle, où sont maintenant détenus les principaux habitans, et dont ils ne sortent que complettement ruinés et réduits à la misere. Les Grecs, les Juifs et les Chrétiens sont horriblement opprimés. Malheur à celui qui oserait se montrer dans les rues ; les quartiers des Grecs et des Juifs ont été tellement imposés, que les nattes même, leurs seuls meubles, ont été vendues pour payer leur quote-part de la contribution. Le patriarche grec a fui du Caire. L'apathie de ces malheureux habitans, journellement vexés et massacrés sur le seuil de leurs portes, dépouillés de tout, et manquant des objets nécessaires à la vie, est incroyable. Les cheiks se contentent d'appeler du haut de leurs minarets la colere du ciel sur leurs tyrans, et lui demandent à grands cris la fin de leurs maux ; mais jusqu'ici le ciel a été inexorable.

La conduite des Albanais serait très-favorable aux mamelouks, si les habitans de l'Egypte n'avaient pas essuyé, pendant leur courte domination, les plus grandes vexations. Ils préféreraient cependant leur gouvernement à l'état de choses sous lequel ils gémissent, si le nombre des mamelouks et leur réunion sincere pouvaient faire espérer qu'ils chercheraient à se maintenir dans la capitale, et non pas à achever d'en causer la ruine.

Dans la capitale, aujourd'hui toutes transactions commerciales sont nulles. L'anarchie complette qui regne, paralyse et détruit tous les liens de la société. Le droit du plus fort y est l'unique loi.

Les projets politiques des Albanais ne peuvent avoir aucune réussite à cause de l'insubordination des troupes, pour qui le présent est tout. Il est certain que si Mahomed-Aly avait pu compter sur les siennes, il aurait voulu faire succéder à l'ancien régime des mamelouks un gouvernement à peu de chose près semblable, mais qui eût été dans les mains des Albanais. L'éloignement et la faiblesse de la Porte lui auraient laissé toute la latitude nécessaire pour l'accomplissement de son dessein ; mais l'indiscipline de ses soldats, leur désunion, et la haine qu'ont conçue pour eux tous les habitans du Caire, ont déconcerté toutes ses mesures. Il se contente en ce moment de préserver, autant que possible, sa tête de la fureur des Albanais, et d'amasser des richesses pour s'échapper quand il le pourra. Il paraît que les autres chefs albanais n'ont également aucun autre but.

Tous les villages de l'Egypte ruinés, et même sans semences pour leur terres, voyent avec douleur que leurs tyrans leur aient enlevé jusqu'aux moyens de seconder la faveur du Ciel, qui leur a accordé cette année un si beau Nil, et la perspective de réparer leurs pertes, si leurs divers dominateurs n'avaient pour axiôme qu'il vaut mieux égorger que régner.

HONGRIE.

Semlin, le 2 *novembre* (11 *brumaire.*)

Bekir-pacha, en quittant Belgrade, ne s'est point rendu à Constantinople, comme on l'avait annoncé, mais dans les environs de Zarkovre, où il a établi son camp. La meilleure intelligence paraît régner entre ce plénipotentiaire de la Porte et le général en chef des insurgés ; ils s'occupent maintenant de concert des moyens de délivrer Belgrade du joug des Kersales. Dans cette vue, les insurgés viennent de tirer un cordon depuis cette place jusqu'à Morava ; ils arrêtent tous les transports de vivres, et ne laissent passer que les marchandises. Les Kersales éprouvent déjà une grande disette des objets de premiere nécessité ; ils manquent sur-tout de chauffage, et ont été obligés d'arracher les palissades et autres ouvrages en bois des fortifications. Cette soldatesque effrénée s'est opposée au départ de l'ancien gouverneur, et elle exige de lui une somme considérable.

La nouvelle de l'arrivée d'un nouveau pacha, porteur d'un firman du grand-seigneur, est entiérement dénuée de fondement.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 21 *novembre* (29 *brumaire.*)

Un violent incendie a éclaté à Ueltzen, dans le duché de Lunebourg, en Hanovre ; plusieurs maisons avaient déjà été réduites en cendres avant qu'on pût y porter des secours ; le major Courtois, commandant le 76e régiment de ligne, s'y rendit, et par les dispositions promptes et bien entendues qu'il fit prendre par les troupes qu'il y conduisit, parvint à sauver le reste de la ville. Personne n'y a péri ; mais plusieurs militaires français ont été blessés, entr'autres le major Courtois.

— M. Olivarius, teneur de livres de la banque de Copenhague, et pere du célebre professeur de ce nom, est mort dans cette ville, à l'âge de 89 ans. Ce vieillard n'avait jamais été malade, et jouissait encore de toute sa santé la veille du jour de son décès.

— Les nouvelles directes reçues à Copenhague de l'île de Sainte-Croix, sur l'ouragan du 9 septembre, annoncent qu'il a causé plus de ravages encore dans les terres que dans le port ; les plantations de sucre ont sur-tout beaucoup souffert.

Stutgard, le 23 *novembre* (2 *frimaire.*)

LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés le 14 à Vienne, de retour du voyage qu'ils ont fait dans diverses provinces de la monarchie autrichienne.

— La cour de Munich vient, par diverses ordonnances, de procéder à une nouvelle division territoriale de la Baviere, et de la province bavaroise de Souabe. Il doit en résulter que les villes de Noerdingen, de Donawerth et leur territoire, la prévôté de Lietzheim, le bailliage du Ries, etc., sont détachés de la province de Souabe pour être réunis au duché de Neubourg. Le comté de Cham a été joint au Haut-Palatinat. La partie du ci-devant évêché de Passau, échue à l'électeur de Baviere, ainsi que la principauté de Fruysingen et la ville de Muhldorff, feront désormais partie intégrante du duché de Baviere.

(*Extrait du Publiciste.*)

Augsbourg, 22 novembre (1er *frimaire.*)

Les nouvelles désastreuses de Livourne ont engagé la cour de Vienne à prendre des mesures de précaution pour prévenir la propagation de la fievre jaune dans ses Etats. Un courier dépêché par le ministere autrichien au gouvernement du Tyrol, et qui est arrivé il y a quelques jours à Inspruck, lui a porté l'ordre de défendre sur-le-champ toute communication avec le royaume de Toscane. Cet ordre a été de suite envoyé dans le Tyrol italien, d'où on entretenait sur-tout beaucoup de liaisons avec Livourne. Aucun voyageur ne peut passer par le Tyrol, à moins d'être muni d'une attestation légale qui constate que depuis deux mois il n'a point été dans la Toscane. L'introduction de toutes les marchandises venant de ce pays, est séverement prohibée ; celles qui viennent d'autres provinces de l'Italie, sont sujetes à la quarantaine. Un régiment autrichien a reçu l'ordre de se mettre en marche pour occuper la frontiere du Tyrol italien, et veiller à l'exécution rigoureuse des mesures adoptées.

On assure que de semblables injonctions sont parvenues de Vienne aux gouverneurs-généraux de Venise, de Trieste, de la Dalmatie autrichienne etc., et qu'on a particuliérement recommandé la surveillance la plus exacte aux magistrats et officiers de police des villes et endroits situés sur les bords du golfe Adriatique.

ITALIE.

Livourne, le 31 *octobre* (9 *brumaire.*)

Nos médecins ne peuvent plus nier que la maladie contagieuse qui regne dans cette ville ne soit la fievre jaune. Il meurt de 25 à 35 personnes par jour. Le nombre de ceux qui se sont réfugiés à Pise ou à la campagne est de 6000. Depuis hier, on parfume les rues d'heure en heure. Le célebre docteur Palloni est arrivé de Florence avec de pleins-pouvoirs pour organiser tous les établissemens de santé.

Du 5 *novembre.*

La maladie commence à perdre de sa malignité ; depuis plusieurs jours le nombre des morts a considérablement diminué ; il varie de 16 à 11, et hier il n'a pas excédé 8 personnes. Parmi les malades, 17 étaient en état de convalescence.

Les dernieres nouvelles de Pise et des environs continuent à assurer qu'aucun signe de la maladie ne s'est manifesté parmi le grand nombre d'habitans de Livourne qui s'y sont retirés.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 *novembre* (27 *brumaire.*)

Le maire de Hull a été informé, le 12 novembre, par le maître d'équipage d'un vaisseau étranger, arrivé la veille d'Amsterdam, d'où il était parti le 5, que trois corsaires sous pavillon français, dont deux bricks et un lougre, étaient partis de Ulie, à l'effet de croiser, trois jours avant son départ d'Amsterdam ; qu'ils paraissaient devoir faire route ensemble ; mais que, dans l'après-midi du samedi, entre Flamborough-Head et le Spurn, il fut abordé par une goëlette sous pavillon français, et bientôt après par un croiseur anglais. Un des pilotes de ce port a pareillement informé le maire qu'il avait rencontré en mer le maître d'un brick, qui lui avait dit avoir vu cinq vaisseaux anglais pris par un lougre corsaire, trois desquels avaient péri, et que, dans la même nuit, il avait entendu en mer une forte canonnade.

Des lettres de Douvres, du 13 novembre, disent que les lougres français (corsaires) continuent de gêner beaucoup le commerce entre l'île de Wight et Beachy-Head. Il est bien à désirer que des bâtimens de guerre soient envoyés promptement au secours de notre commerce, dans les parages infestés, et qu'on nous délivre de ces corsaires qui

deviennent, de jour en jour, plus audacieux. Dernièrement, ils se sont approchés de Brighton assez près pour s'exposer au feu des batteries placées sur le rivage.

— Il n'est pas du tout surprenant que nos ministres mettent tant de lenteur à rassembler le parlement. Jamais on n'a vu d'hommes moins disposés à convoquer ceux à qui la constitution donne le droit de juger leur conduite. Jamais on n'a trouvé d'hommes moins disposés à rendre compte de leurs mesures administratives, soit à leurs partisans, soit à ceux dont ils craignent d'éprouver de l'opposition. Ils n'ont rien à présenter qui puisse répondre à l'attente des uns, ou écarter les objections des autres. L'administration n'a offert, sous leurs ministères, qu'une masse d'opérations de banque; on y remarquerait difficilement le moindre trait de vigueur, on un seul événement, une seule mesure qui tendent à donner l'espérance de poursuivre la guerre avec quelque succès. M. Pitt a entrepris de recruter l'armée, et la mesure qu'il a employée à cet effet, est aujourd'hui complettement regardée comme dérisoire. M. Pitt a assuré qu'il réparerait les sottises de ses prédécesseurs, et qu'il conduirait les affaires de manière que l'issue de la guerre serait tout à-la-fois honorable et profitable à son pays. Que M. Pitt convoque maintenant le parlement, et qu'il lui mette sous les yeux les opérations propres à donner lieu d'espérer que ces assurances seront réalisées. Quelles preuves donnera-t-il de cette habileté supérieure, de ce génie transcendant qui devait conduire les affaires de la manière la plus heureuse? Pourra-t-il présenter un seul acte de son administration, qu'on puisse mettre au-dessus de ce que les hommes de la capacité la plus ordinaire ont projeté ou exécuté? Nous a-t-il rendu plus tranquilles? A-t-il ramené l'espérance de voir rétablir le rôle important que nous avons joué long-tems dans la balance de l'Europe? Ces questions et quelques autres également intéressantes se présentent naturellement aux représentans du peuple, et l'on n'est plus étonné de voir M. Pitt et ses collègues si mal disposés à leur répondre d'une manière satisfaisante.

— Les feuilles ministérielles regardent comme une chose qui fait le plus grand honneur à M. Pitt, les ajournemens continuels du parlement. Elles inferent de cette circonstance, qu'il regne une grande économie dans les dépenses, puisque le gouvernement n'a point de subsides à demander. Pour nous, qui n'avons pas oublié que les ministres, avant de congédier le parlement, s'étaient fait accorder 40 millions sterling, puis le droit de puiser dans la banque, nous ne sommes pas du tout surpris que le gouvernement se sente la force de marcher sans le secours du parlement.

(*Morning-Chronicle.*)

Du mercredi 21 *novembre.*

Les négocians de la cité ont été, hier, très-allarmés d'une nouvelle répandue à la Bourse, que l'introduction des marchandises anglaises en Hollande venait d'être prohibée, et que les bâtimens seraient confisqués. Nous avons lieu de croire que cette nouvelle est bien fondée. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS est actuellement courroucé plus que jamais contre l'Angleterre. D'ailleurs ce commerce se faisait d'une manière si publique, au mépris de prohibitions qui étaient si formelles, qu'il suffisait que l'EMPEREUR DES FRANÇAIS fût averti par un agent secret pour entraver les dispositions du Gouvernement hollandais à donner des facilités à un trafic avantageux pour les deux pays.

— Le prix du pain a subi une nouvelle augmentation. Le pain de quatre livres se vend actuellement 16 deniers (32 sous).

INTÉRIEUR.

Paris, le 9 *frimaire.*

MM. les archevêques et évêques de France, et autres ecclésiastiques appellés à la cérémonie du Sacre, sont prévenus que leur réunion aura lieu dimanche, 11 de ce mois, à sept heures précises du matin, dans la grande galerie de la préfecture de police, près le palais de justice, d'où ils se rendront à la Métropole.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Extrait de décrets impériaux.

Au Palais de Saint-Cloud, le 19 brumaire an 13.

L'adjoint au maire d'Alonnes (Sarthe) est autorisé à accepter, au nom de la commune, la donation qui lui a été faite du presbytere et de l'église, par le sieur Félix Pain, maire du lieu.

La commune d'Avoise (Sarthe) est autorisée à accepter la donation gratuite de l'église, que lui a faite la dame Bastard-Fontenay.

La commission administrative de l'hospice de Bar-sur-Seine (Aube) est autorisée à accepter la donation offerte à cet hospice d'une somme de 1200 fr., par la demoiselle Malo, veuve Delanoue, tant en son nom que pour remplir les intentions de ses père et mere.

L'établissement fondé dans la ville de Baugé (Maine-et-Loire), sous le titre d'hospice d'incurables, par Anne-René-Felix de Hardouin de la Girouardiere, pour recevoir, nourrir, entretenir, soigner et gouverner les pauvres vieillards, les épileptiques, les aveugles, les insensés, les scrophuleux et autres indigens affectés de maladies incurables, de l'un et l'autre sexe, de la ville, faubourg et banlieue de Baugé, et du territoire de la ci-devant sénéchaussée de la ville, est confirmé.

La donation offerte par ladite dame, de la maison, emplacement et dépendances affectés par elle au service de l'établissement, ensemble d'une piece de terre et du mobilier dont elle est parvenue à l'enrichir, sera acceptée, par le sous-préfet, au nom des pauvres de l'arrondissement.

La dame Hardouin de la Girouardiere continuera, comme par le passé, d'administrer l'établissement, et, à son décès, il sera régi à l'instar des autres établissemens de charité.

Dans le cas où, à cette époque, l'établissement n'aurait pas acquis de revenus suffisans pour ses besoins, le préfet du département, par un arrêté qui sera soumis au Gouvernement, fixera les fonds de supplement à lui donner, et designera les communes qui devront y contribuer.

Le legs de 1000 florins ou 1814 fr. 5 cent., fait aux pauvres de Belcele (Escaut), par le sieur Jean Desmet, ancien curé de la commune, pour être placé sur hypotheque suffisante et à la charge d'un service annuel et perpétuel, sera accepté par le bureau de bienfaisance de ladite commune.

L'administration de l'hospice de Fougerolles (Mayenne) est autorisée à accepter la cession faite, par acte de donation, à cet hospice, par demoiselle Marie Jourdain, fille majeure, résidant à Colombiers, des droits à elle appartenans, tant dans une rente de 150 liv. due par madame veuve Denantray ou la demoiselle Thérese Jourdain, veuve Lemerchand, sa niece, et dans les arrérages qui en sont échus, que dans la succession mobiliaire et immobiliaire d'Amable-Louis Jourdain, son neveu, réputé mort pour cause d'absence depuis plus de onze années; lesdits droits évalués à la somme de 2000 fr.

L'administration de l'hospice de Fougerolles (Mayenne) est autorisée à accepter la donation offerte à cet hospice, par le sieur Jean Richard, d'une maison, d'une portion de jardin, de pieces de terres et prés, de deux douzaines de chemises et des hardes et linges à son usage.

La commune de Graffigny-Chemin (Haute-Marne) est autorisée à accepter la donation des terres que lui a faite la dame veuve Cantin, à charge, entr'autres choses, d'établir une école d'instruction publique.

La commission administrative des hospices de Lille (Nord) est autorisée à accepter definitivement la donation faite auxdits hospices par Dlle Marie-Madeleine Mercher, de deux rentes; l'une de 12 florins au capital de 300 florins, due par Michel Joseph Payen et Henriette-Josephe Ghesquière son épouse; l'autre de 60 florins, au capital de 1200 florins, due par Louis-Joseph Fruits et Marie-Thérese Oudart son épouse; le tout sous la condition de l'admission de la donatrice dans celui desdits hospices, dit Gantois, pour y être logée, nourrie et entretenue sa vie durant.

La commission administrative de l'hospice civil de Melun (Seine et Marne) est autorisée à accepter le legs fait à cet hospice par Dlle Marie-Elisabeth Mercier, sous la réserve de l'usufruit en faveur du sieur Maurevert, d'une rente de 250 livres tournois à elle due, franche de retenue.

L'administration générale des pauvres de Nivelles (Dyle) est autorisée à accepter la donation faite pour l'établissement d'un atelier de travail pour les pauvres, par la dame Marie-Anne-Thérese-Françoise Debiseau-Decarville, épouse de M. Bernard Deprelle, de la maison dite le Refuge d'Orival et ses dépendances, située rue de Bruxelles, dans ladite ville de Nivelles.

Le bureau de bienfaisance de Thorigny (Manche) est autorisé à accepter les legs faits par le sieur Nicolas-Joseph-François Deloncelle, prêtre, sur le produit de la vente de son mobilier, non compris les rentes qu'il réserve à ses héritiers, laquelle vente s'est élevée à la somme de 9657 francs 7 centimes; 1° d'une somme convenable pour l'établissement d'une maîtresse d'école dans la paroisse de Rouxeville, pour son logement et pour lui faire une rente; 2° d'une somme de 50 francs une fois payée, aux pauvres de chacune des communes de Sallen et de Vidouville.

Ledit bureau de bienfaisance réglera, de concert avec les héritiers, la somme qui sera jugée convenable et suffisante pour être affectée au logement de la maîtresse d'école et à la fondation de la rente qui lui est attribuée.

Le legs de 1000 fr. fait aux pauvres de la commune de la Vacquerie (Calvados) par le même Deloncelle et assigné sur le produit de son mobilier, sera accepté par le bureau de bienfaisance de l'arrondissement, résidant à Caumont.

Le bureau de bienfaisance de Saint-Germain sur l'Arbresle (Rhône) est autorisé à accepter la délégation faite aux pauvres les plus nécessiteux de cette commune, par la dame, Anne Françoise Desozzi, d'une somme de 500 liv. pour leur être distribuée dans l'année de son décès, et payable sur le prix d'un domaine par elle vendu à la dame Simonet, veuve Collin.

Le bureau de bienfaisance de la ville de Lyon est autorisé à accepter la délégation de 1000 liv. faite par la même dame en faveur des pauvres les plus nécessiteux de la paroisse Saint-Georges de cette ville; ladite somme payable de la même maniere que la précédente, et destinée à un même emploi.

Le bureau de bienfaisance de la commune de Saint-Nom-Labretèche (Seine-et-Oise) est autorisé à accepter definitivement la donation faite par acte entre-vifs aux pauvres de cette commune, par le sieur Jean Spement et dame Claude Madeleine Mahieu, son épouse, d'une rente de 70 liv. tourn., au capital de 1400 liv., exempte de toute retenue et hypothéquée sur une maison et terres attenantes, sises audit Saint-Nom.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 12 *au samedi* 17 *frimaire an* 13, *savoir:*

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé le mardi 13 frimaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après:

Bur. n°s	1.	A, P.....	*A tous numéros.*
	2.	D, du n° 7718 à.....	*Idem.*
	3.	G, H.....	*Idem.*
	4.	M, N, O.....	*Idem.*
	5.	C, K.....	*Idem.*
	6.	L.....	*Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W.....	*Idem.*
	8.	B.....	*Idem.*
	9.	E, I, J, S.....	*Idem.*
	10.	F, T, X, Y, Z.....	*Idem.*
	11.	D, du n° 1 à.....	7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 12, et mercredi 14 frimaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n°	9	Civiles, du n° 1 à.....	6000
		Ecclésiastiques, du n° 1 à.....	89996
	10	Civiles, du n° 6001 à.....	la fin.

Les lundi 12, et mercredi 14 frimaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 12, et mercredi 14 frimaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere et *Pensions civiles et ecclésiastiques.*

1er et 2e Semestres an 10, et 1er Semestre an 11, par les bureaux n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, pour le viager; et par les bureaux 9 et 10 pour les pensions.

2e Semestre an 8, et 1er et 2e Semestres an 9, par le bureau n° 11.

Dette viagere.

1er semestre an 11, lettre D, deux, trois et quatre têtes, par le bureau n° 11.

Ces paiemens auront lieu le samedi 17 frimaire.

N. B. Les jeudi 15 et vendredi 16 frimaire, sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, du 7 *frimaire an* 13.

5. 86. 21. 55. 39.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant des mesures relatives au couronnement de Leurs Majestés Impériales, et aux fêtes et réjouissances qui doivent avoir lieu.

Paris, le 8 frimaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu les programmes relatifs au couronnement de Leurs Majestés Impériales, aux fêtes et réjouissances qui doivent avoir lieu,

Ordonne ce qui suit :

SECTION PREMIERE.

Art. Ier. Les fossés des boulevards, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Honoré, seront comblés avant dimanche prochain, 11 frimaire.

II. Le samedi, 10 frimaire, veille du jour fixé pour le couronnement de Leurs Majestés Impériales, il sera fait, de quatre à cinq heures du soir, un balayage extraordinaire ;

1°. Sur la place du Carrousel, dans les rues Saint-Nicaise et Saint-Honoré, à partir de celle de l'Echelle jusques et compris la rue du Roule, dans la rue de la Monnaie, sur la place des Trois-Maries, le Pont-Neuf, la place Dauphine, le quai des Orfèvres, dans la rue Saint-Louis, le Marché et la rue du Marché-Neuf, la rue Neuve Notre-Dame, le Parvis et le ci-devant Cloître Notre-Dame ;

2°. Sur la place du Palais de Justice, dans les rues de la Barillerie, de la Calendre et Saint-Christophe ;

3°. Dans les rues de Tournon, du Brave, des Quatre-Vents, de l'Egalité, des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, sur le carrefour de Bussy, et dans la rue de Thionville ;

4°. Sur la place du Corps-Législatif, dans la rue de Bourgogne, à partir de cette place jusqu'au pont de la Concorde, sur les quais Bonaparte, Voltaire, Malaquais, des Quatre-Nations et de la Monnaie ;

5°. Dans la rue de Lille, depuis la rue de Bourgogne jusqu'à celle du Bac, et dans la rue du Bac, à partir de la rue de Lille jusqu'au pont des Tuileries ;

6°. Sur le Pont-au-Change, la place du Châtelet, dans la rue Saint-Denis, sur le boulevard du Nord, à partir de la porte Saint-Denis jusques et compris la porte Saint-Honoré, dans la rue et sur la place de la Concorde.

III. Les habitans des rues désignées en l'article précédent, sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de faire effectuer ce balayage.

IV. Depuis l'heure fixée pour ce balayage extraordinaire, jusqu'au lundi matin, 12 frimaire, il est défendu de déposer aucunes ordures, et de jetter ou de laisser couler aucunes eaux ménageres sur les parties de la voie publique ci-dessus désignées.

V. Les spectacles donneront *gratis* ; ils commenceront tous à la même heure.

SECTION II.

VI. Le dimanche, 11 frimaire, à compter de huit heures du matin, aucunes voitures, autres que celles des cortéges, ne pourront circuler ni stationner dans les rues Planche-Mibrai, des Arcis, Saint-Martin, sur les boulevards depuis la porte Saint-Martin jusques et compris la porte Saint-Honoré, dans les rues Basses qui longent cette partie des boulevards, la rue du faubourg Saint-Honoré jusques et compris celle des Champs-Elysées, la place de la Concorde, le pont de la Concorde, la rue de Bourgogne jusques et compris la place du Corps-Législatif, la rue de Lille depuis la rue de Bourgogne jusqu'à celle des Saints-Peres, la rue des Saints-Peres, la Croix-Rouge, la rue du Vieux Colombier jusques et compris la rue Cassette, la rue de Vaugirard depuis la rue Cassette jusqu'à la rue de l'Egalité, la rue de l'Egalité, la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, la rue Saint-André-des-Arts, les rues de la Huchette, de la Bucherie et des Grands-Degrés, les quais des Miramionnes, de la Tournelle et Saint-Bernard jusqu'à la rue de Seine, le pont de la Tournelle, l'Isle-Saint-Louis, le Pont-Marie, les quais Saint-Paul, de la Grève et Pelletier.

La circulation des voitures est interdite sur toutes les parties de la voie publique qui se trouvent dans l'enceinte ci-dessus déterminée.

Sont néanmoins exceptées jusqu'à neuf heures, les voitures qui se rendront au Palais Impérial.

VII. Il est défendu de traverser la riviere pour s'introduire dans la Cité.

Le passage d'eau de la Grève au port Saint-Landry sera fermé.

VIII. Le cortége du sénat-conservateur se rendra à la Métropole, par les rues de Tournon, des Quatre-Vents, de l'Egalité, des Fossés-Saint-Germain, la rue de Thionville, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf, la rue Neuve-Notre-Dame et le Parvis.

Le cortége du conseil-d'état s'y rendra par le Carrousel, les rues Saint-Nicaise, Saint-Honoré, du Roule, le Pont Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf, la rue Neuve-Notre-Dame et le Parvis.

Le cortége du corps-législatif s'y rendra par la rue de Bourgogne, les quais Bonaparte, Voltaire, Malaquais, des Quatre-Nations, de la Monnaie, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf, la rue Neuve-Notre-Dame et le Parvis.

Le cortége du tribunat s'y rendra par la rue Saint-Honoré, du Roule, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, le Marché-Neuf, la rue Neuve-Notre-Dame et le Parvis.

IX. La cour de cassation, la comptabilité nationale, les membres des tribunaux et des administrations, et ceux des députations électorales, ainsi que tous autres fonctionnaires publics appellés par lettres closes, qui se réuniront au Palais de Justice, se rendront à la Métropole par le grand escalier du Palais de Justice, la rue de la Barillerie à droite, les rue de la Calendre, Saint-Christophe et le Parvis.

X. Il est défendu de traverser les cortéges.

XI. Les boulevards, les rues, quais, places et ponts, par où passeront les cortéges, seront sablés.

XII. Aussitôt après leur arrivée à la Métropole, les voitures du sénat, du conseil-d'état, du corps-législatif et du tribunat, fileront par le pont de la Cité et les quais de l'Egalité, de la Liberté, et de l'Union, jusqu'au Pont-Marie.

Elles seront rangées sur les quais de l'Union et de la Liberté sur une ligne perpendiculaire aux parapets.

Les voitures du corps diplomatique fileront par le pont de la Cité et la rue Saint-Louis jusqu'à celle des Deux-Ponts ; elles suivront la rue des Deux-Ponts à gauche jusques sur le quai de la République où elles stationneront, en tête des voitures du sénat.

XIII. Les voitures des autorités qui doivent se réunir au Palais de Justice, pourront y arriver jusqu'à sept heures du matin ; elles fileront ensuite par la rue de la Vieille-Draperie, de la Lanterne, le pont Notre-Dame, le quai Pelletier, et pourront stationner sur le Port-aux-Blés, et le quai des Ormes jusques au Pont-Marie.

XIV. Il est défendu aux cochers de quitter les rênes de leurs chevaux.

XV. Les voitures du corps diplomatique, du sénat, du conseil-d'état, du corps-législatif, du tribunat et des différentes autorités, se mettront en mouvement après le départ du cortége impérial.

Elles reviendront charger à la Métropole, dans l'ordre de leur stationnement.

XVI. Le soir du dimanche, 11 frimaire, les habitans de Paris illumineront la façade de leurs maisons.

XVII. Aucune voiture ne pourra circuler dans Paris, le dimanche 11 frimaire, depuis six heures du soir jusqu'au lendemain matin.

Sont exceptées les voitures des personnes qui auront obtenu des escortes.

Sont également exceptés les courriers de la malle et les diligences.

SECTION III.

XVIII. Le lundi 12 frimaire, à compter de huit heures du matin, aucune voiture ne pourra circuler ni stationner sur la place et dans la rue de la Concorde, sur les boulevards du Nord, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à l'Arsenal, et dans les rues basses qui longent cette partie des boulevards.

Néanmoins les voitures pourront traverser les boulevards en suivant les rues Saint-Martin, faubourg Saint-Martin, Montmartre et faubourg Montmartre, mais seulement jusqu'à quatre heures du soir.

XIX. Le même jour 12 frimaire, depuis cinq heures du soir jusqu'à minuit, les voitures ne pourront circuler ni stationner, savoir :

1°. Sur les quais de la rive droite de la Seine, depuis la barriere de Versailles jusqu'au Pont-Neuf exclusivement ;

2°. Sur les quais de la rive gauche de la Seine, depuis la pompe à feu du Gros-Caillou jusqu'a la rue de Thionville, aussi exclusivement.

XX. Il est défendu de se placer sur les berges des deux rives de la Seine, et spécialement depuis le pont des Tuileries jusqu'aux pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou.

Il sera établi une barriere à chacun des trois passages par lesquels on descend à la riviere, au-dessus et au-dessous du pont de la Concorde.

Il en sera placé une autre depuis le trotoir d'aval du pont de la Concorde, rive gauche, jusqu'au-dessous de l'égoût ; et à l'extrémité, une petite barriere en retour jusqu'au bord de l'eau.

Les bateaux, batelets ou trains seront éloignés de 200 metres au moins, du pont de la Concorde.

XXI. Des bachots seront placés dans les bassins près le pont de la Concorde, pour interdire l'entrée desdits bassins, et porter du secours au besoin.

Ces bachots seront montés par des mariniers nageurs.

Dispositions générales.

XXII. Les dimanche 11 et lundi 12 frimaire, aucunes voitures dites des environs de Paris, ne pourront stationner sur le quai de la Conférence, que depuis la demi-lune qui borde ce quai jusqu'à la barriere de Versailles.

XXIII. Il est défendu de monter sur les monumens et édifices publics, sur les toits des maisons, les entablemens, les auvens et les barrieres au-devant des maisons, sur les trains et bateaux, et sur les théâtres et piles de bois dans les chantiers.

Il est également défendu de monter sur les arbres des boulevards et des autres promenades publiques, ou de les dégrader.

XXIV. Il est défendu de tirer des fusées, pétards, boites, bombes et autres pieces d'artifice, dans les rues, promenades, places publiques, cours et jardins, ou par les fenêtres des maisons.

XXV. Les peres et meres et les chefs de maisons, sont civilement responsables des faits de leurs enfans et de leurs ouvriers ou domestiques.

XXVI. Il sera placé des pompes, tonneaux et sceaux à incendie en nombre suffisant, dans tous les endroits qui seront jugés convenables.

Il est défendu aux pompiers de quitter leurs pompes.

XXVII. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

XXVIII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4me arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, le commandant et les ingénieurs du corps des pompiers, l'architecte-commissaire de la petite voierie, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, l'inspecteur-général de la salubrité et les autres préposés de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général. signé PUS.

STATISTIQUE.

Le Mémoire statistique de la Meurthe vient de paraître. Cet ouvrage, rédigé par le préfet, M. Marquis (septieme volume de la collection publiée par le Gouvernement), sera immédiatement suivi par quatre autres actuellement sous presse.

Voici quelques détails sur le département de la Meurthe, qui feront juger de l'interêt du Mémoire qui les fournit.

Formé par une partie de l'ancien duché de Lorraine et de Bar, par le midi des Trois-Evêchés et par le comté de Dabo, le département de la Meurthe comprend une superficie de 6,435 kilometres.

Quatre rivieres qui coulent en diverses directions, la Sarre, la Moselle, la Meurthe et la Seille, le partage en quatre bassins. Le terrein, coupé de côteaux et de vallons plus ou moins larges, est en partie calcaire, en partie argileux ou sabloneux.

Par-tout la terre est facile à cultiver, et généralement elle est assez fertile. Toutes les especes d'arbres et de plantes y croissent spontanément ou peuvent s'y acclimater, grace à la variété des qualités du sol, et à la différence des expositions.

Un quart du territoire est couvert de forêts, dont 186,363 arpens appartiennent à l'Etat, 128,849 aux communes, et 129,608 à des particuliers.

D'immenses tourbieres, trop négligées encore, assurent au département d'inépuisables ressources, et lui permettraient, si la tourbe devenait plus en usage, de reserver ses forêts pour la construction.

La pierre calcaire et le plâtre sont très-communes dans ce pays, et le séparent en deux grandes zones. Le grès de diverses couleurs, le marbre, l'ardoise, la marne se trouvent dans ses carrieres.

Après avoir décrit avec soin la topographie de la Meurthe, M. Marquis se livre à d'intéressantes recherches sur sa population.

Elle était en 1780, d'après les calculs de M. Necker, de 300,417 individus. En 1789, elle s'élevait à 319,000, non compris 4,703 militaires en activité de service. Depuis cette année, elle a

augmenté progressivement : elle était en l'an 9 de 33,000, non compris 12,000 militaires absens.

Dans ce pays les naissances des mâles sont à celles des femelles : : 9 : 8, tandis que le nombre des femmes vivantes surpasse celui des hommes d'un $\frac{1}{14}$.

Aucun département n'a fourni plus de défenseurs à l'Etat. 25,000 hommes ont marché à différentes époques depuis 1791 jusqu'à l'an 9. Un tiers a péri, le reste est à l'armée ou de retour dans ses foyers.

Le nombre des propriétaires a beaucoup augmenté par la vente de biens nationaux d'une valeur en numéraire de 59 millions. On en compte 69,743, au lieu de 56,501, qui existaient en 1789. Le nombre des individus vivans de leurs biens-fonds ou soldés par l'Etat, s'est également accru, tandis que les personnes vivant uniquement d'un revenu en argent, sont moins nombreuses.

Les naissances ont été, en l'an 9, de 12,489; les morts, de 9,471; les mariages, de 2,546; et les enfans naturels, de 409.

La bienfaisance du duc Léopold et du roi Stanislas avaient préparé de nombreux asyles à l'indigence. La description de ces hôpitaux, de leurs ressources passées et présentes; celle des prisons, des établissemens d'instruction publique, non moins nombreux, non moins protégés par ces souverains, remplissent le chap. III, *Etat des Citoyens*. Le lecteur se reposera avec plaisir sur la description des mœurs de ces Lorrains, qui, toujours fideles à leurs princes, quoique toujours malheureux par eux, n'ont joui d'un repos assuré que depuis le regne de Stanislas, qui a commencé la réunion de leur pays à la France. La mémoire de ce prince est encore dans tous les cœurs, comme sa bienfaisance est dans tous les monumens qu'il a créés.

L'agriculture n'a rien de remarquable que son amélioration progressive. Elle se montre sur-tout par l'augmentation des prairies artificielles. Au reste, on cultive dans la Meurthe les mêmes plantes céréales, graminées, oléagineuses, etc., que dans tout le nord-ouest de l'Empire.

Le seul établissement considérable d'agriculture est le haras de Rosieres, qui contient 62 étalons et 43 jumens poulinieres de la plus belle race.

Les produits territoriaux exportables, sont un peu de vin, du blé et de la navette.

Les manufactures les plus considérables du département, sont celles de sel de Moyenvic, Dieuze et Château-Salins.

Les sources salées, qui jaillissent en abondance dans toute la vallée de la Seille, ont jusqu'à 16 degrés de salure. L'eau, conduite par des tuyaux dans d'immenses poëles de tôle, s'y évapore lentement à l'aide d'un feu constamment entretenu. Le sel y parvient à la cristallisation en 24 ou 48 heures, suivant qu'on entretient le feu avec du bois ou de la houille. Retiré de la poële en gros bloc, le cristal de sel est desséché dans de vastes bâtimens et livré au commerce.

Ces salines ont produit en l'an 9, 771,482 quintaux, dont près du quart a été exporté en Suisse et le huitieme en Allemagne, au prix de 5 fr. 50 c. sur place. Elles ont occupé cinq mille ouvriers, et donné lieu à une circulation de plusieurs millions.

Les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre sur les autres manufactures du département, telles que la verrerie de Saint-Quirin, qui rivalise avec Saint-Gabin pour la fabrication des glaces; celle de Boccarat qui, fabricant de la verrerie de toute sorte, occupe trois mille deux cents ouvriers; des manufactures de poterie, de fayence, de papiers, de toiles peintes et de coton, qui occupent un grand nombre de bras, et font entrer une masse considérable de numéraire.

La fabrique de draps fins et communs est encore plus importante, et les produits passent en grande partie à l'étranger.

Par tout ce que nous venons de dire, on pourra juger du mérite de l'ouvrage de M. Marquis, et en considérant les progrès de la population et ceux de l'agriculture, l'impulsion donnée à toutes les espèces d'industrie, on se formera une idée du dégré de prospérité que peut atteindre le département de la Meurthe.

Chaque nouveau Mémoire qui paraît, doit ajouter à l'orgueil national, à la satisfaction de tout bon Français, et à la reconnaissance pour celui qui a mis tant de biens à l'abri de la tourmente révolutionnaire et des attaques extérieures.

GRAVURES.

Portrait de Sa Sainteté dessiné d'après nature par Joannes-Baptiste Wicard, et gravé à Rome, par Alexandre Coutardi. Les noms de ses deux auteurs dispensent autant de faire l'éloge de cet ouvrage qu'ils doivent rassurer les amateurs sur sa perfection. Il n'existe à Paris que 50 épreuves de cette gravure. Le prix est de 24 fr. avant la lettre et de 12 fr. après. Elles sont en vente chez Ravault, rue de la Loi, n° 889 et 890, au magasin de crayons, où se trouve réuni tout ce qui est relatif au dessin.

MUSIQUE.

Exercice pour se perfectionner dans l'art du chant, par Righini, maître de chapelle de S. M. le roi de Prusse. Prix, 7 liv. 10 s.

La réputation du maître dont nous annonçons le nouvel ouvrage, est déjà établie sur un grand nombre de productions du plus grand mérite, et notamment par l'opéra de Tigranez, mis au rang des chefs d'œuvre par les compositeurs allemands. Cette production peut être regardée comme un supplément très-utile aux solfeges, qui jusqu'à ce moment ont été l'objet de l'étude des élèves.

Cet Exercice se trouve chez Simrock, professeur et éditeur de musique, rue du Mont-Blanc, n° 373.

GÉOGRAPHIE.

Le fonds de cartes géographiques de d'Anville se trouve à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, maison de la Bibliotheque-Impériale, chez le sieur Demanne, l'un des premiers employés de ladite Bibliotheque, propriétaire des cuivres originaux, gravés sur les dessins et sous les yeux de l'auteur. Ces cartes sont les seules que les professeurs des Lycées mettent entre les mains des élèves; elles sont aussi dans tous les cabinets des savans.

Le sieur Demanne vient d'ajouter à sa collection, déjà très-précieuse, toutes les cartes que le célebre géographe a composées pour le recueil de l'Académie des inscriptions, et les met en vente séparément, pour la premiere fois. Le catalogue qui se distribue gratuitement à l'adresse ci-dessus, indique le prix détaillé de la collection, la notice des ouvrages de d'Anville, précédée de son éloge, servant de prospectus à la nouvelle édition de ses ouvrages par écrit, et des cartes qui en dépendent, proposées par souscription, sans aucune avance de fonds.

Cette brochure in-8°, se vend 1 fr. 80 c.

A Paris, chez Goujon, rue du Bacq, près celle de Lille, et chez les libraires des galeries de bois du Palais du Tribunat.

LIVRES DIVERS.

Precis historique sur Sa Sainteté Pie VII, contenant son élévation au trône pontifical; les cérémonies de son couronement à Venise; son entrée à Rome; ses travaux apostoliques; son Concordat avec le Gouvernement français et son arrivée à Paris, par S.... , brochure de 48 pages, grand in-8° imprimée sur papier carré fin d'Auvergne, et ornée du portrait de Sa Sainteté, gravé en taille-douce.

Prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. par la poste, franc de port.

A Paris, chez Arthus Bertrand, libraire, quai des Augustins, n° 35; Lenormand, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-de-l'Auxerrois; Mongie l'aîné et Delaunay, libraires au Palais du Tribunat.

Œuvres choisies de Saint-Evremont, faisant suite aux *Œuvres choisies de Saint-Réal*, et précédées d'une notice sur la vie, les ouvrages et le caractere de Saint-Evremont; par N. L. M. Desessarts. 1 vol. in-12. Prix, papier ordinaire, 2 fr.; papier fin, 3 fr., et papier vélin, 4 fr.

A Paris, chez N. L. M. Desessarts, libraire et éditeur, rue du Théâtre-Français, n° 9, près la place de l'Odéon.

On trouve chez le même éditeur les *Œuvres choisies de Saint-Réal*, 2 vol. in-12. Prix, 4 fr.

Petite Encyclopédie poétique, ou *Choix de Poésies dans tous les genres*, par une société de gens de lettres; neuvieme volume, contes. Un fort vol. in-18 d'environ 300 pages, imprimé avec soin, sur caracteres neufs et sur beau papier façon de vélin, par Brasseur aîné.

Il contient 58 contes, parmi lesquels on remarque : *Peau d'Ane*, par Perrault; *Camille* ou l'Art de filer le parfait amour, par Sénecé; *le Doyen de Badajoz*, par Andrieux; *les deux Mariés et le Faget*, par Régnier-Desmarets; *la Bégueule*, par Voltaire, etc. etc.

Le prix de la souscription est de 18 fr. pour Paris, et de 22 fr. 50 c. pour les départemens, franc de port.

La souscription sera fermée aussitôt que le dixieme volume paraîtra.

Les volumes se vendront séparément, pour Paris 1 fr. 80 c., et 2 fr. 25 c. franc de port.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair 25 j.	1 ¼ p.
Montpellier	¼ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 50 c.	
Idem. Jouis. de vend. an 13	fr.	c.
Bons de rembourssment	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr.	c.
Actions de la banque de France	1145 fr.	c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, *Gratis*, le Connétable de Clisson, suivi du ballet de Psyché. MM. Vestris et Duport danseront dans le ballet. — On commencera à quatre heures et demie précises.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, *Gratis*, le Festin de Pierre; et Sganarelle.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. *Gratis*, Isabelle de Portugal ou l'héritage, com. nouv. historique en un acte et en prose; et le Collatéral. — Incessamment, la 1re repris. d'i Zingari in fiera (les Bohémiens à la foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique. Spectacle *Gratis*.

Théâtre du Vaudeville. Aujourd., *Gratis*, le Muet mitoyen, Duguai-Trouin, et Réné Lesage.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Auj., *Gratis*, l'Hermite de Saverne, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre du Marais. Auj.. *Gratis*, Gabriel de Vergy, et le Tambour nocturne.

Théâtre de la Cité. Spectacle *Gratis*.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Spectacle *Gratis*.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. M. Thiémet donnera, pour 4e et dern. repris., les Derviches ou les Moines gourmands, scene dans laquelle il changera de figure et de voix huit fois; le Célibataire ou l'Omelette, intermede: ensuite différentes scenes d'imitation; le Départ de Nicaise, scene de ventriloque, à huit voix; il imitera plus. acteurs célebres, différens instrum. de musique, etc.; l'Assemblée départementale, dans laquelle il imitera 40 voix et idiômes différens; et la Chasse ou le Moulin, scene de paravent, que M. Thiémet a faite en 1780, dans laquelle il imite les cors, les coqs, les chiens, etc. Mlle Stéphanie Navoigille exécutera sur la harpe différens morceaux de musique. — On pourra se procurer à l'avance des billets chez M. Thiémet, rue de Choiseul, n° 9. Prix des loges et sophas loués, 9 francs; premieres places, 6 fr. 60 c.; secondes, 3 fr. 30 c.; troisiemes, 2 fr. 20 c. Cette représentation aura lieu à sept heures et demie précises. — Dem., 11 frimaire, Redoute et Bal masqué. — Le Concert n'aura pas lieu à cause du couronnement.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., à la demande de plusieurs étrangers, Spectacle, à sept heures et demie precises.

☞ Attendu l'avis publié par M. le conseiller-d'état directeur-général des postes, le *Moniteur* ne paraîtra pas demain dimanche, jour du Couronnement.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 72. *Lundi, 12 frimaire an 13 de la République* (3 *décembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 11 frimaire.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui à nos lecteurs, sur l'auguste cérémonie du sacre et du couronnement, les détails qu'ils attendent de nous, et que nous nous proposons de leur offrir. La grandeur de ces solennités, l'ordre, l'éclat et la pompe avec lesquels elles ont été célébrées, ont imprimé dans tous les cœurs une émotion profonde qui ne laisse pas à l'esprit la liberté nécessaire pour peindre, en si peu de momens, un si magnifique spectacle.

Il faudrait montrer en même tems l'astre du jour échappant, contre toute espérance, à l'empire d'une saison ténébreuse, pour éclairer une si belle journée, et ces mille et mille feux portant la clarté dans le sein d'une nuit joyeuse et paisible; donner une juste idée du cortège le plus noble et le plus imposant, de cette cérémonie religieuse, de cet acte civil, qui ont à-la-fois réuni tout ce que les choses divines et humaines peuvent présenter de plus sublime et de plus célebre; de ce concours immense de peuple accouru de toutes les parties de l'Empire, et des contrées européennes les plus éloignées, pour admirer dans l'enceinte de la même cité les vertus apostoliques les plus vénérables, et le génie le plus étonnant couronné par les plus hautes destinées; il faudrait enfin rendre sensible pour tous ceux des Français qui n'ont pas eu le bonheur d'en être les témoins, cet enthousiasme pieux et civique, cet amour, cette reconnaissance de tout un peuple dont les transports ont fait retentir, dans un même jour, la voûte du temple et toutes les parties de la capitale. Nous nous occupons du travail nécessaire pour satisfaire, autant qu'il nous sera possible, la juste impatience de nos lecteurs.

Vendredi dernier 9 frimaire, le président, les questeurs et douze membres du corps-législatif ont été présentés à Sa Sainteté. M. Fontanes, président du corps-législatif, a porté la parole en ces termes :

Très-Saint-Pere,

« Quand le vainqueur de Marengo conçut au milieu du champ de bataille le dessein de rétablir l'unité religieuse, et de rendre aux Français leur culte antique, il préserva d'une ruine entiere les principes de la civilisation. Cette grande pensée survenue dans un jour de victoire enfanta le Concordat, et le corps-législatif dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de Votre Sainteté, convertit le Concordat en loi nationale.

» Jour mémorable, également cher à la sagesse de l'homme d'état et à la foi du chrétien! c'est alors que la France, abjurant de trop grandes erreurs, donna les plus utiles leçons au genre humain. Elle sembla reconnaître devant lui que toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques, et que tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société.

» Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands Etats, et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable comme Dieu même. C'est la religion qui policait autrefois les sociétés sauvages; mais il était plus difficile aujourd'hui de réparer leurs ruines que de fonder leur berceau.

» Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires qui sont envoyés de loin en loin au secours des Empires qui sont prêts à tomber, tandis que Rome en même tems a vu briller sur le trône de St. Pierre toutes les vertus apostoliques du premier âge.

» Leur douce autorité se fait sentir à tous les cœurs. Des hommages universels doivent suivre un Pontife aussi sage que pieux, qui sait à-la-fois tout ce qu'il faut lai ser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion.

» Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'Empire français, et prend le même appareil qu'au siecle des Clovis et des Pepins.

» Tout a changé autour d'elle; seule elle n'a point changé.

» Elle voit finir les familles des rois comme celles des sujets; mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les dégrés des trônes qui s'élevent, elle admire toujours la manifestation successive des desseins éternels, et leur obéit avec confiance.

» Jamais l'Univers n'eût un plus imposant spectacle, jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions.

» Ce n'est plus le tems où le sacerdoce et l'Empire étaient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale. Puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique reunies! Ce vœu sans doute ne sera point trompé; jamais en France la politique n'eut tant de génie; et jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien un modele plus respectable et plus touchant. »

Mercredi dernier, 7 frimaire, M. Melzi, vice-président de la république italienne, étant arrivé à Fontainebleau, a été présenté à LL. MM. Impériales.

Vendredi dernier, 9 frimaire, ont été présentés, par le grand-maître des cérémonies, à Sa Majesté l'Empereur, le prince régnant de Nassau-Weilbourg et le prince héréditaire de Hesse-Hombourg.

Ils ont, le même jour, été présentés à S. M. l'Impératrice par Mme de Larochefoucault, dame d'honneur.

Le lendemain, samedi 10 du courant, ont aussi été présentés à S. M. l'Empereur, le prince de Hesse-Darmstadt et le prince Louis de Bade.

MINISTERE DU GRAND JUGE.

Par jugement du 22 brumaire an 13, vu la demande d'André Sageret, voiturier, demeurant à Vaugirard près Paris, rue de Sevres, Dominique Jolly, jardinier fleuriste, et Marie-Catherine Sageret, son épouse, domiciliés à Paris, rue des Fossés-Saint-Marcel, sur l'absence de Jean-Julien Sageret;

Le tribunal de premiere instance du département de la Seine (1re section) a, d'après une enquête, déclaré l'absence dudit Jean-Julien Sageret, et envoyé les sieurs Sageret, Jolly et la femme Jolly, en possession provisoire de ses biens, à la charge par eux de donner caution et de satisfaire aux dispositions du Code civil.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Bruxelles, département de la Dyle, a ordonné, par jugement du 21 brumaire dernier, que l'absence des freres Chrétien-François, Gilles, Nicolas, Nicolas-Joseph, Paul-Joseph, Étienne et Charles-Alexandre Prévost, tous domiciliés à Bruxelles, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 19 vendemiaire an 13, sur la requête de Louis Kann, demeurant à Manheim, et Philippe-Daniel Kann, capitaine au service de l'électeur de Baviere, énonçant que Georges et Théodore Kann, leurs freres, sont absens de Grunstadt, lieu de leur domicile; le premier, depuis 20 ans; et le second, depuis 18, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Spire, département du Mont-Tonnerre, a ordonné que, pardevant le sieur Lasche, juge commis à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, il serait procédé à l'enquête sur l'absence desdits Georges et Théodore Kann.

Par jugement du 17 brumaire an 13, vu la demande du sieur Adrien Noëns, domicilié au Doël, en déclaration d'absence de Corneille-Emmanuel Deleeuwe, son beau-frere, disparu depuis dix ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Termonde, troisieme arrondissement du département de l'Escaut, a ordonné l'enquête contradictoirement avec le procureur impérial et devant le sieur Dekeyser, l'un des juges, pour constater l'absence de Corneille-Emmanuel Deleeuwe.

Par jugement du 5 brumaire an 13, vu la demande de Guillaume-Gilles Jamet, domicilié à Rimon, arrondissement de Fougeres, en déclaration d'absence de Gilles Jamet et de Louis Jamet, ses deux freres, qui, avant leur départ pour l'armée, comme réquisitionnaires, étaient domiciliés à Romazy, et depuis n'ont donné de leurs nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, a ordonné l'enquête contradictoire avec le procureur impérial devant le sieur Moulle, l'un des juges, pour constater l'absence des freres Gilles et Louis Jamet, sans qu'on ait reçu de leurs nouvelles depuis plus de quatre ans.

Par jugement du 16 brumaire an 13, sur la demande de Julie Schmeising, épouse de Nicolas Kohn, fileur de laine, demeurant à Deux-Ponts, de lui autorisée,

Le tribunal de premiere instance à Coussel, département de la Sarre, considérant qu'il résulte de l'enquête faite le 22 frimaire an 12, contradictoirement avec le procureur impérial, que Jean-Nicolas Schmeising est absent depuis 29 ans, et que depuis cette époque il n'a point donné de ses nouvelles, a déclaré l'absence dudit Jean Nicolas Schmeising.

Par jugement du 19 fructidor an 12, sur la requête de Jacques-Philippe Zambault, musicien, Henri Mouton, et Rose-Hubertine-Zambault, son épouse,

Le tribunal de premiere instance séant à Lille, département du Nord, considérant qu'il résulte de l'enquête faite le 13 fructidor an 11, que Félix Zambault a cessé depuis plus de quatre ans, de paraître au lieu de son domicile, et qu'il n'a point donné de ses nouvelles, a déclaré le fait d'absence constant, et ce en conformité des articles CXV, CXVI, CXVIII et CXIX du Code civil.

Par jugement du 12 vendemiaire an 13, vu la demande de Charles-Etienne Lasliers, ci-devant agent de change, et de la dame Lenfant son épouse, Louis-Auguste-Joseph Longuepeh, et de la dame Bottin son épouse, et Jean-Baptiste Bottin, majeur, domiciliés à Lille, en déclaration d'absence de Louis-Placide-Joseph Lenfant,

Le tribunal de premiere instance, séant à Lille, 3e arrondissement du département du Nord, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Louis-Placide-Joseph Lenfant.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Wissembourg, département du Bas-Rhin, a ordonné, par jugement du 23 frimaire an 12, que l'absence de Bernard et Jacques Humbert de Hatten, serait constatée par une enquête faite en présence de M. Meyer, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur impérial.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande des sieur et dame Cheureux, domiciliés à Louviers, département de l'Eure, Jean-Pierre Pierre, et Marie-Barbe Cauchoix son épouse et autres, en déclaration d'absence d'Antoine-Augustin Cauchoix, parti comme réquisitionnaire en 1793 et incorporé dans le premier bataillon de la Meurthe,

Le tribunal de premiere instance à Louviers a ordonné qu'il serait fait enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Antoine-Augustin Cauchoix.

Par jugement du 16 vendemiaire an 13, sur la requête de François Aurian, et Julie Pages son épouse, demeurans à Toulouse, énonçant que Jean-Baptiste Gaubert, leur oncle maternel, propriétaire à Grainchet, a disparu de cette commune depuis environ 20 ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles, ainsi qu'il résulte de l'acte passé le 22 fructidor an 2, entre Jacques et Pierre Gaubert, freres dudit Jean-Baptiste, et Renne Gaubert, sœur de ce dernier, d'une part, et le sieur Fabre Bourrelier d'autre part,

Le tribunal de premiere instance à Lavaur, département du Tarn, a ordonné qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater que ledit Jean-Baptiste Gaubert est absent de la commune de Grainchet, son dernier domicile depuis le 22 fructidor an 2, sans aucunes nouvelles.

Sur la demande des sœurs Fatelet, duement autorisées, le tribunal de premiere instance de Pontarlier, département du Doubs, a orddonné par jugement du 7 vendemiaire an 13, que l'absence de Claude-Antoine Fatelet, de la Chapelle d'Huin, serait constatée par une enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 26 thermidor an 12, vu la demande de Gabriel-Urbain-Marin Métayer, propriétaire à Saumur, et de Métayer son épouse, en déclaration d'absence de Jacques Métayer Chauvelliere, leur frere et beau-frere,

---

Le tribunal de premiere instsnce à Chinon, 3e arrondissement du département d'Indre et-Loire, a ordonné qu'il serait procédé à enquête pour constater l'absence de Jacques Métayer, disparu depuis 13 ans sans qu'on ait reçu de ses nouvelles.

Par jugement du 13 fructidor an 12, vu la demande de Louis Damarin, chef de brigade, comme mari et légitime administrateur des biens de Catherine-Thérese Joossens son épouse, domiciliée à Bruxelles, rue des Epéronniers, section 8, n° 480, en déclaration d'absence de Nicolas-Josse Joossens, oncle paternel de cette dame,

Le tribunal de premiere instance à Bruxelles, département de la Dyle, considérant qu'il résulte de l'enquête ordonnée par le jugement du 12 fructidor an 11, que l'absence de Nicolas-Josse Joossens est notoire, déclare constante cette absence.

Par ordonnance en date du 6 novembre 1804, les bourguemestres et magistrat de la ville d'Osnabruck en Westphalie, ont cité le nommé *Juste-Bartholomée-Henry Zierenberg*, né en ladite ville d'Osnabruck, en 1756, qui en est parti pour l'étranger, et notamment pour Strasbourg et Nancy, et avait pris du service dans un régiment de dragons français, mais qui depuis plus de vingt ans n'a point donné de ses nouvelles, et, en cas de mort, les héritiers présomptifs à comparaître dans le délai de six mois devant la commission pupillaire, ou personnellement, ou en produisant des personnes suffisamment autorisées, à l'effet de se déclarer pour la prise de possession de biens assez considérables qui, après le décès des pere et mere et des ayeuls dudit Zierenberg, ont été mis sous curatelle ordonnée judiciairement; et à défaut de présentation ou de revendication dans ledit délai de la part dudit Zierenberg ou de ses héritiers, la curatelle sera levée, et tous les biens dont il s'agit seront remis aux parens les plus proches connus à Osnabruck, à la charge par eux de fournir caution suffisante.

HOSPICES CIVILS.

Notice sur l'état actuel de l'Hospice de la Salpêtrière.

(Extrait de la deuxieme édition de la *Médecine clinique, etc., par Ph. Pinel.*)

Je ne puis encore déterminer l'influence qu'auront dans la suite sur le nombre, les especes et les variétés des maladies, l'heureuse réforme et le système général d'amélioration introduits depuis deux ans dans l'hospice par le conseil d'administration, ou plutôt par un de ses membres, M. Richard d'Aubigny, chargé spécialement de remplir cette tâche honorable. Je me bornerai ici à donner une notice succincte des principaux objets de cette réforme, autant remarquable par le zele et l'esprit d'ordre et d'économie qui l'ont dirigée, que par une heureuse application de la physique et de la chimie à la préparation des alimens, à la buanderie et aux autres objets de salubrité publique (1). Je réduis cette esquisse à quatre points principaux dont les détails seraient infinis.

1°. *Ordre général établi dans la distribution des infirmes.* Renvoi des enfans et des jeunes filles dans des hospices consacrés aux orphelins, éloignement des sexagénaires, maris et femmes, sous le nom de *ménages*, qu'on ne devait plus souffrir dans une hospice uniquement consacre aux femmes; distribution générale du même hospice en plusieurs divisions, suivant l'âge, les infirmités ou les maladies chroniques, et isolement par conséquent des filles dans l'âge adulte qui sont propres au travail, des septuagénaires, des personnes réduites au repos après une longue suite d'années de service, des paralytiques, des épileptiques, des aliénées, des femmes attaquées de cancer sous le nom *d'incurables*, chacune de ces divisions ayant ses corps de logis propres et ses cours séparées; établissement des ateliers pour la couture, le tricot, la dentelle et autres ouvrages des femmes valides; enfin celui des réfectoires pour les employées. Que de témoignages authentiques d'un ordre général et invariable établi désormais dans un lieu où regnaient autrefois des abus sans nombre et une confusion extrême!

2°. *Choix et préparation des alimens.* Attention singuliere d'avoir une viande de bonne qualité par l'établissement d'une boucherie dans l'hospice; surveillance assidue sur les approvisionnemens, le vin, les légumes, les plantes et racines potageres, et construction de fournaux économiques dans la cuisine pour mettre la plus grande économie dans la consommation du bois, pour graduer à propos le volume d'air introduit sur le combustible, établir un courant d'air échauffé autour des marmites, et mettre à profit tout le calorique qui se dégage, moyen sagement combiné par là pour pousser d'abord avec force l'ébullition de la viande, puis pour la modérer et agir sur la fibrine sans la durcir et la dépouiller trop de ses sucs nutritifs; établissement par les mêmes principes de marmites plus petites pour y préparer des substances végétales ou animales qui servent d'assaisonnemens aux légumes, au potage et à la viande qu'on fait cuire dans de plus grandes; préparation uniforme des alimens, et concentration des cuisines des infirmeries et des loges dans la cuisine générale, où l'on prépare cependant isolément le bouillon pour les malades; enfin distribution réguliere de deux repas alternativement en-gras et en maigre les divers jours de la semaine. L'amélioration générale de la nourriture paraît avoir influé sur la diminution des maladies accidentelles des infirmes, et a fait disparaître une foule d'abus introduits autrefois par la nécessité de nourrir sur l'infirmerie les personnes les plus débiles.

3°. *Restauration générale du linge et des vêtemens des infirmes, et les travaux de la buanderie regularisés.* Fourneaux économiques pour échauffer les chaudieres de la lessive, établissement d'une pompe pour élever la lessive préparée dans un réservoir commun, d'où elle est amenée par des conduits dans quatre cuviers en bois de chêne, qu'on peut facilement remplir de linge au moyen d'une estrade peu élevée; nouvelle pompe pour ramener dans les chaudieres le fluide qui a pénétré le linge renfermé dans les cuviers; communication ouverte entre l'estrade qui sert aux cuviers, et le lavoir, qui est un vaste bassin d'eau couvert et disposé commodément pour les travaux des blanchisseuses; pressoir pour exprimer l'humidité superflue du linge, au moyen d'une piece de bois horisontale d'un poids énorme, qu'on fait facilement mouvoir avec des crics établis dans l'intérieur des deux montans du pressoir; étuves disposées avec beaucoup d'art pour une prompte et facile évaporation de l'humidité du linge, par l'établissement de deux poëles économiques aux deux extrémités de l'étuve; distribution uniforme et active du calorique par une triple série de tuyaux conducteurs, les uns propres à faire circuler l'eau en vapeur, les autres propres à transmettre la fumée, les troisiemes destinés à pénétrer de la matiere de la chaleur une colonne d'air atmosphérique. L'étuve remplace, par un tems humide et pluvieux, le dessèchement naturel du linge, qui se fait dans tout autre tems, par l'action absorbante de l'air atmosphérique, dans un local vaste, qu'on appele *étendoir*.

4°. *Réforme générale dans les objets de propreté et de salubrité de l'hospice.* Démolition d'une foule d'échoppes ou de masures propres à gêner la libre circulation de l'air dans les dortoirs ou dans les cours; soin de multiplier dans les mêmes cours les plantations d'arbres et de pourvoir à leur entretien; mesures prises pour faire enlever toute sorte de saletés dans l'intérieur des corps de logis de l'hospice, comme au-dehors, sous la surveillance et la responsabilité d'un inspecteur; blanchiment et restauration générale de la surface intérieure des murs des salles des infirmeries, des corridoirs et des dortoirs; établissement des poëles economiques dans les salles des infirmeries, pour y entretenir, aux moindres frais, une chaleur égale et constante par un tems froid; construction d'un paratonnerre sur le clocher, d'autant plus nécessaire que, par cette négligence, la chûte du tonnerre avait menacé, l'année derniere, l'église et plusieurs quartiers de l'hospice d'un incendie général. C'est assez indiquer qu'aucun objet important de salubrité et de propreté n'a échappé à la vigilance active de l'administrateur éclairé qui a dirigé la réforme générale de l'hospice.

Je me plais à opposer au souvenir des abus invétérés, et de l'état de désordre et de négligence qui régnaient autrefois dans l'hospice, le tableau frappant des changemens heureux et des améliorations dont on a à se féliciter depuis la derniere édition de mon ouvrage sur la Clinique. Toujours étranger aux affaires administratives et concentré dans les objets de salubrité, je me suis exprimé autrefois avec énergie contre tout ce qui s'opposait au bien, et c'est aujourd'hui pour moi une vive jouissance que le spectacle de celui qui s'est opéré avec autant de célérité que de lumieres et de prudence.

(1) Je ne parle point ici des améliorations qui ont eu lieu dans la division des aliénées, me proposant de rendre compte incessamment de ce qui s'est passé ces deux dernieres années dans cette partie de l'hospice.

GRAVURES.

Le portrait de Napoléon, premier Empereur des Français, gravé en couleur par Levachez fils, se vend, à Paris, chez Levachez pere, boulevard des Capucines, n°. 6, et chez Blaisot, marchand d'estampes, palais du Tribunal. Prix, 5 francs.

L'auteur prévient qu'il fera paraître incessamment le portrait de S. M. l'Impératrice, gravé aussi en couleur par le même.

LIVRES DIVERS.

Dictionnaire universel de Botanique, contenant l'explication détaillée de tous les termes français et latins de botanique et de physique végétale, par J. C. Philibert; 3 vol. in-8.° d'environ 1800 pages, en petit romain et en petit texte, imprimés par Crapelet, et ornés de figures.

Prix des 3 vol. brochés et étiquetés, 19 francs 50 centimes, et franc de port par la poste, 25 francs.

Se vend à Paris, chez Merlin, libraire, rue du Hurepoix, n.° 13, près du Pont St.-Michel.

(Nous renderons compte de cet ouvrage).

Nouvelle méthode, contenant en abrégé tous les principes de la langue espagnole, avec des dialogues familiers; par Bertera. Nouvelle édition, à laquelle on a ajouté un Tableau des conjugaisons des verbes réguliers (1804); 1 vol. in-12.

Prix, broché, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 50 cent., franc de port.

A Paris, chez Théophile Barrois fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3.

Guide de l'Officier particulier en campagne, par M. Cessac-Lacuée, conseiller d'Etat, président de la section de la guerre, membre de l'Institut national et de plusieurs sociétés savantes, grand officier de la légion d'honneur, gouverneur de l'école polytechnique. Nouvelle édition, revue et augmentée, avec l'agrément de l'auteur, par M. Mellinet, adjudant-commandant, et sous-inspecteur aux revues. Deux vol. in-8°, avec 18 planches. Prix, 12 f.; franc de port par la poste, 15 f.; papier vélin 24 f.; franc de port par la poste, 27 f.

A Paris, chez Barrois l'aîné, et Fils, libraires pour l'art militaire, rue de Savoie, n° 23.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Zaïre, et la Leçon conjugale, ou l'Avis aux Meres.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 6e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Milton, et.....

Théâtre du Vaudeville. Colombine manequin, Dugueselin, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 6e repr. du Désastre de Lisbonne.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à sept heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur; rue des Poitevins, n°13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 73. *Mardi, 13 frimaire an 13 de la République* (4 *décembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 12 frimaire.

Samedi dernier, ont été présentés à S. M. l'Impératrice, par Mme. de la Rochefoucauld, LL. AA. SS. le prince Louis de Baden, et le prince de Lœwenstein.

Le prince de Lœwenstein était du nombre des princes qui le matin avaient été présentés à S. M. l'Empereur.

La seconde journée des fêtes du couronnement ne pouvait avoir le caractère de celle à jamais mémorable qui l'avait précédée; mais elle a eu celui qui lui était propre; celui d'une réjouissance publique.

Le mouvement d'un peuple qui courait de plaisirs en plaisirs, avait succédé à la pompe des solennités, l'habit de ville à l'éclat des costumes, les jeux populaires, aux cérémonies, et à la place des brillans cortèges de la veille, on avait le spectacle d'une immense population répandue sur les quais, les places publiques, les promenades et les boulevards de la ville, où toutes sortes de divertissement avaient été disposés.

Le temps le plus serein, le ciel le plus pur et le plus beau soleil éclairaient cette réunion qui s'étendait sur les principaux points de cette grande cité, depuis le Palais impérial jusqu'à l'extrémité du Boulevard Saint-Antoine; l'affluence était partout, il n'y avait de foule nulle part. La multitude était attirée dans le même moment sur des points divers, et l'immense étendue des boulevards n'offrait, quelque fût le nombre des spectateurs, d'autre coup-d'œil que celui d'une longue promenade, animée, riante et variée.

Dans la matinée, des hérauts d'armes avaient parcouru les places principales de la ville, et avaient distribué, sur leur passage, une quantité énorme de médailles de diverses grandeurs, destinées à commémorer l'époque du couronnement. Voici quelle est la composition de ces médailles. D'un côté on voit la figure de l'Empereur portant la couronne des Césars, avec cette légende: *Napoléon, Empereur*; sur le revers, on lit: *Le Sénat et le Peuple*; ces mots expliquent le sens du dessin allégorique gravé sur ce revers où l'on voit une figure revêtue des ornemens de la magistrature, et celle d'un guerrier élevant sur un bouclier un héros revêtu des attributs impériaux. L'empressement à rechercher ces médailles était extrême.

Sur la place de le Concorde s'élevaient quatre salles formant des quarrés longs d'architecture antique, destinées à la danse et aux walses: de cette place jusqu'à l'extrémité du boulevard, régnait un long et brillant cordon d'illumination en guirlandes, en feux de couleurs; les portes Saint-Denis et Saint Martin, derrière lesquelles des illuminations brillantes terminaient le point de vue, offraient un très-beau coup-d'œil: la place de la Concorde, l'Hôtel de la marine et les bâtimens parallèles, les Palais du Corps-législatif et de la Légion d'honneur étincelaient de feux.

Pendant toute la journée, des jeux de toute espece, distribués sur toute la longueur du boulevard, avaient singulierement amusé les spectateurs. Ici l'on rencontrait un nombreux corps de musiciens exécutant des fanfares et des marches militaires; là, des groupes de chanteurs se faisaient entendre; ailleurs, des réunions grotesques attiraient autour d'elles une foule nombreuse; plus loin des mâts de cocagne exerçaient de jeunes hommes souples et vigoureux; plus loin encore, des théâtres placés de distance en distance fixaient un moment les regards par des pantomimes, et des lazzi bouffons. Ainsi l'attention et la joie étaient partout excitées à la fois.

Le soir, le concours s'est insensiblement replié sur la place, aux Champs-Elysées, aux Thuileries, sur tous les ponts et les quais d'où on a vu aisément et sans confusion un beau feu d'artifice tiré sur le pont de la Concorde.

Aucun accident n'a troublé cette agréable journée; l'ordre et la plus parfaite tranquillité ont regné par-tout où le joyeux concours s'est porté, et par-tout il a montré cette gaieté franche et paisible, cette innocente liberté qui caractérise un Peuple heureux.

Cérémonie de la distribution des Aigles, au Champ-de-Mars.

Art. Ier. Mercredi 14 frimaire, S. M. l'Empereur fera la distribution des drapeaux aux corps de toutes les armes de l'armée, et aux gardes nationales des 108 départemens de la République, et recevra leurs sermens.

II. L'Empereur partira à dix heures des Tuileries, dans l'ordre qui a été observé, et avec le cortège qui l'a accompagné le jour du couronnement. Les chasseurs à cheval de la garde et les mamelouks ouvriront la marche; les grenadiers à cheval et la gendarmerie d'elite la fermeront.

III. Le cortège traversera le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, suivra le pont de la Concorde, la place du Corps-Législatif, la rue de Bourgogne, celle de Grenelle, les boulevards neufs, et entrera à l'Ecole Militaire par la grille méridionale.

IV. Le départ de Leurs Majestés sera annoncé par une salve d'artillerie; elles seront saluées de même à leur passage devant les Invalides, par l'artillerie des Invalides. Elle le seront encore à leur arrivée par la batterie du Champ-de-Mars.

V. Les membres du corps diplomatique seront admis à faire leur cour à Leurs Majestés dans les grands appartemens de l'Ecole militaire; en conséquence ils seront invités à se réunir dans le salon des ambassadeurs qui sera au rez-de-chaussée.

VI. Immédiatement après cette audience, Leurs Majestés prendront les ornemens impériaux et paraîtront sur leur trône.

VII. Au moment où elles monteront sur le trône, elles seront de nouveau saluées par les batteries des Tuileries, des Invalides et du Champ-de-Mars.

VIII. Les princes et dignitaires, les princesses, les ministres, les maréchaux et les grands officiers civils et militaires de la maison de l'Empereur, auront leur place à la droite, à la gauche du trône et derriere le trône, suivant l'usage.

Les dames et officiers de l'Empereur, de l'Impératrice, des princes et des princesses seront placés derriere LL. MM.

IX. Des places seront destinées à droite et à gauche du trône, sur la façade de l'Ecole Militaire, aux princes étrangers, au corps diplomatique, au sénat, au conseil d'état, au corps législatif, au tribunat, à la cour de cassation et aux membres de la comptabilité nationale.

Les présidens des colléges électoraux et des assemblées de canton seront placés sur les gradins qui se trouvent au-dessous de la gallerie.

X Ils partiront tous à neuf heures pour se rendre à l'Ecole Militaire, dans le même ordre et avec la même escorte que le jour du sacre.

XI. M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, et M. le général Duroc, grand maréchal du palais, se concerteront pour diriger leur marche et pour les faire conduire aux places qui leur sont destinées.

XII. Les escortes de tous ces cortèges iront ensuite prendre leur ordre de bataille, où toutes les troupes seront rangées en ligne faisant face au trône.

XIII. Les députations de toutes les armes de l'armée seront placées sur la droite et sur la gauche en colonnes serrées par pelotons.

XIV. Les députations de la garde-nationale seront placées en colonnes serrées dans l'intervalle du centre de la ligne.

XV. Les Aigles seront tous rangés sur les dégrés du trône.

XVI. Chaque Aigle sera porté par un colonel ou, en son absence, par celui qui commandera la députation.

XVII. Les 108 drapeaux de département seront portés par les présidens des colléges électoraux de département; à leur défaut, par un préfet.

XVIII. Tous les tambours et la musique des corps seront placées à la tête de la premiere ligne.

XIX. Le grand-maître des cérémonies, placé sur la premiere marche au bas et près du trône, prendra les ordres de Sa Majesté, et les fera transmettre à M. le maréchal, gouverneur de Paris, qui fera sur-le-champ avancer, au son de la musique, les trois colonnes des députations militaires.

Ces colonnes s'approcheront le plus possible du trône; alors l'Empereur, adressant la parole à l'armée, dira:

Soldats, voilà vos drapeaux; ces Aigles vous serviront toujours de point de ralliement; ils seront par-tout où votre Empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple.

Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire.

XX. Dans ce moment, les colonels qui tiennent les Aigles, les éleveront en l'air et diront: *Nous le jurons.* Ce serment sera répété par toutes les députations militaires et départementales, au bruit des salves d'artillerie.

XXI. Les soldats présenteront les armes et mettront leurs chapeaux au bout de leurs bayonnettes; ils resteront dans cette situation jusqu'à ce que les drapeaux aient rejoint leurs armes.

La musique exécutera et les tambours battront la marche des drapeaux.

XXII. Les drapeaux arrivés à leurs corps, on fera faire demi-tour à droite aux colonnes, les députations défileront par pelottons, et toute l'armée par division.

La musique des corps restera constamment à la même place pendant tout le tems qu'on défilera.

XXIII. Leurs Majestés retourneront dans leurs appartemens et remontront en voiture.

XXIV. Le cortège impérial, à son retour, prendra le même chemin qu'il aura suivi pour venir à l'Ecole militaire.

Aucune voiture ne pourra passer par ce chemin qu'après le départ de Leurs Majestés.

Tous les autres chemins seront libres.

XXV. Leurs Majestés, à leur retour, seront saluées par les différentes batteries, comme elles l'avaient été à leur départ et à leur arrivée.

XXVI. Sa Majesté charge M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, de toutes les dispositions extérieures de cette fête, et M. le général Duroc, grand-maréchal du palais, de tout ce qui concerne l'intérieur des bâtimens de l'Ecole militaire.

Le grand maître des cérémonies,

L. P. Ségur.

MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Les personnes qui ont des rapports, de quelque nature qu'ils soient, avec le ministere des affaires étrangeres, doivent être informées qu'il faut qu'elles s'adressent directement, et uniquement, au ministre de ce département.

Les réglemens anciens et nouveaux prescrivent rigoureusement aux chefs, sous-chefs et employés de ce ministere, de s'abstenir de toute relation directe ou indirecte avec toute personne ayant des intérêts d'office ou privés à traiter au département.

Ils ne doivent voir que chez le ministre seulement les agens de tout grade et de toute dénomination, accrédités, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, par les puissances étrangeres; à moins que, dans des circonstances déterminées, ils n'en reçoivent l'ordre spécial du ministre.

Ils ne doivent recevoir, ni chez eux, ni dans leurs bureaux, que d'après un tel ordre, les personnes qui sont chargées de commissions et de pouvoirs, soit par des nationaux, soit par des étrangers, et qui, par le fait de leurs pouvoirs, et commissions, sont dans le cas de recourir au ministere. La même défense a lieu à l'égard de toutes les classes de pétitionnaires.

Enfin, ils ne peuvent accepter aucune invitation des agens diplomatiques étrangers, et encore moins en faire; et ils ne doivent répondre à aucune visite et à aucune lettre ayant un objet d'intérêt public ou d'intérêt individuel relatif au service.

Signé Ch. Mau. Talleyrand.

A Paris, le 9 frimaire an 13.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Lyon, du 9 frimaire an 13.

1. 48. 90. 14. 71.

VOYAGES.

Sur Moka et ses environs.

La partie la plus au nord de la mer des Indes, située entre la presqu'île de l'Inde et l'Arabie, portait autrefois le nom de Mer Erythrée; on l'appelle aujourd'hui Mer d'Arabie. Lorsque l'on fait voile du golfe de Perse vers l'est, on trouve sur la droite par le 51e degré de longitude du méridien de l'Isle-de-Fer, l'entrée de la Mer-Rouge qui sépare l'Abyssinie et l'Egypte de l'Arabie. Les naturels de la côte Erythrée naviguent dans de petits bâtimens dont les plus grands peuvent contenir trente à quarante hommes. Ces vaisseaux marchands ont la proue très-pointue, voguent avec vitesse, quoiqu'ils n'ayent qu'une voile; ils sont construits avec des planches minces cousues ou plutôt lacées ensemble; leurs cordages sont faits des filamens qui couvrent la noix de coco; leurs voiles sont tissues de coton. Ces bâtimens arabes naviguent encore comme dans les premiers tems; ils longent la côte qui est nue et escarpée, ou du moins ils s'en éloignent peu. On ne prend assez ordinairement de l'eau que pour trois ou quatre jours; ce qui oblige à en aller souvent chercher à terre, rend la navigation ennuyeuse et exige quinze jours pour faire un trajet qui n'en devrait occuper que la moitié. Les maîtres de ces vaisseaux portent le nom de neokhodah. On n'y trouve aucune des commodités pratiquées dans les vaisseaux d'Europe; mais en général ceux qui les conduisent sont bons marins et connaissent bien les parages.

Quand l'on a doublé la pointe sud-ouest de l'Arabie et que la mousson est propice, on arrive en peu de tems à Moka, port de l'Arabie situé vers le 11e degré de latitude nord.

Il offre de loin une perspective charmante au rapport des voyageurs et particulièrement du major Rooke dans la relation de son voyage à la Mer-Rouge, dont nous avons rendu compte dans un précédent numéro. La ville est bien bâtie sur le bord de la mer; les maisons très-belles sont couvertes, aussi bien que les murailles et les forteresses, d'une espece de stuc qui leur donne une grande blancheur. Le hâvre est formé en demi-lune par des pointes de terre qui s'avancent également dans la mer: à chaque extrémité est un fort; les murailles ont trois quarts de lieue de circuit; on voit dans la ville de belles mosquées, on distingue sur-tout la mosquée et la tour bâties en l'honneur de Chadely qui fonda cette ville et apporta le café dans les environs.

Les Anglais, les Français et les Hollandais ont des comptoirs à Moka. Le climat y est beau, plus doux, c'est-à-dire moins brûlant que le long des côtes sud de l'Arabie heureuse; la ville ne renferme point de source d'eau vive, mais on en trouve quelques-unes d'excellente qualité dans un bois de palmiers, à environ un demi-quart de lieue; on y trouve des fruits, des végétaux, des provisions de toute espece en abondance.

Le commerce de Moka était autrefois très-considérable, sur-tout en café; mais depuis que l'Europe tire cette précieuse denrée des Antilles et de quelques parties du Continent de l'Amérique méridionale et des îles de France et de la Réunion, il est très-sensiblement diminué. C'est la principale marchandise de cette partie de l'Arabie; on la cultive sur-tout dans les environs d'un lieu appelé *Betel-Fagui*, ou mieux, *Brit-el-Fakih*, situé à trois lieues à l'est ou levant de Moka. On l'apporte dans ce port sur des chameaux.

Cet animal docile et patient partage les travaux de l'homme dans ces contrées, il sert à transporter les marchandises; il ploie les genoux au commandement de son maître pour recevoir la charge; il la porte d'un pas tranquille et égal à travers des déserts arides, supportant la faim et les tourmens de la soif dans ces climats brûlans; enfin cette excellente créature nourrit encore de sa chair l'homme qu'il a servi, et qui ne craint point d'ôter la vie à ce fidele compagnon de ses travaux et de ses dangers; cruauté qui nous rappelle ces beaux vers d'Ovide, où le poëte applique au bœuf la même réflexion que nous faisons ici sur le chameau.

Quid meruere boves, animal sine fraude dolisque,
Innocuum, simplex, natum tolerare labores?
Immemor est demum, nec frugum munere dignus
Qui potuit, curvi dempto modo, pondere aratri
Ruricolam mactare suum; qui trita labore
Illa, quibus toties durum renovaverat aruum,
Tot dederat messes, percussit colla securi.

OVID., *Metam.*, *lib.* 15.

Quoique le commerce de Moka soit diminué par la raison que nous venons d'en donner, il arrive néanmoins habituellement encore dans la rade deux navires du Bengale, trois ou quatre de la côte de Coromandel, autant de celle de Malabar, et assez souvent il en arrive davantage. Ces navires sont en général chargés de productions de l'Inde, ils prennent en retour les marchandises qui se trouvent à Moka.

La compagnie anglaise y envoie aussi tous les deux ans un vaisseau chargé de marchandises d'Europe, assorties pour le pays, et ne prend en retour que du café; son chargement est de 3 à 400 balles. Il arrive aussi également chaque année à Moka plusieurs bâtimens de la côte d'Arabie, mais sur-tout de Mascate et de Bassora. Il en vient plus de ce premier endroit que du second; ils apportent beaucoup de dattes seches, des noix de galles, de la garence, un peu de soie; ils prennent en retour des marchandises d'Europe, et beaucoup de café de la seconde qualité.

Le commerce de Moka pourrait être beaucoup plus étendu qu'il n'est, le débit des cargaisons y est à-peu-près sûr quand elles sont assorties; l'on y porte d'Europe des draps de Carcassonne, ou lendrins, du corail, du fer, de l'acier, du cuivre rouge, de la cochenille, du safran, du vif-argent, du plomb de l'Inde, du poivre, du gingembre, du gérofle, du safran des Indes, des sucres des Indes, du bois d'aigle, du calin ou bel étain de Malaca, de la toutenague (autre espece d'étain), du cardanum, des soies écrues de Bassora, du tabac, des toileries de la côte de Coromandel, des guinées ou toiles de coton écrues, enfin du riz du Bengale.

L'on exporte de Moka, du café, de la mirrhe, de l'encens, de la gomme arabique, du senné, de l'aloës, des noix de galles qui y ont été apportées par les petits navires qui viennent de Mascate.

La race des chevaux que l'on trouve à Moka, est une des meilleures especes; c'est de celle-là quesont sortis les bons coursiers anglais qui sont, comme on sait, le produit du croisement d'un cheval arabe et d'une jument anglaise. Les habitans du pays en ont le plus grand soin, et le gouverneur entretient un haras toujours bien monté. Il donne souvent au public le spectacle de manœuvres de cavalerie, qui ont quelque rapport avec nos anciens tournois; ces chevaux sont superbement caparaçonnés et de la plus énergique vigueur dans leurs mouvemens.

Le royaume de Sannaa dont Moka dépend, est situé dans la plus belle partie de l'Arabie, appelée *Heureuse*. L'iman, c'est-à-dire, le roi ou prince militaire et religieux à-la-fois, réside dans la capitale de ce nom, située à environ 80 lieues du port de Moka, dans l'intérieur du pays. Elle est au milieu des montagnes sous un climat tempéré. Ce royaume a, dit-on, 200 lieues de circuit. L'iman solde une armée assez considérable; il a un grand état de maison; son haras est monté de superbes et excellens chevaux.

Ce prince, soumis à la loi de Mahomet, a un harem de plus de 150 femmes; ces femmes, à l'exception de trois ou quatre qui sont légitimes, ne sont que des concubines ou maîtresses achetées des marchands qui font ce commerce.

Le genre de la beauté de ces femmes ne ressemble point à celui des beautés de Constantinople et d'Europe; plus une femme est noire à Moka, et plus on la trouve belle; un nez plat, des levres épaisses, une taille remplie sont des attraits recherchés dans ce pays. Aussi les femmes d'Ethiopie, dont le pays est à l'opposé de cette côte, se vendent-elles très-cher, parce qu'elles possedent ces perfections à un haut degré. Chaque année, on en amene à Moka un grand nombre que l'on transporte ensuite dans différentes contrées de l'Arabie.

Ici, la même jalousie, les mêmes défiances, les mêmes passions qui dominent les hommes dans leurs rapports avec les femmes, en Orient, se montrent dans toute leur force. Cette pénible organisation explique pourquoi la possession des femmes et les loix domestiques qui les concernent, sont un des objets principaux de l'attention des hommes et du gouvernement; mais, pour diminuer les résultats tourmentans de cet ordre violent dans la morale et les passions des Orientaux, il ne leur est donné d'autre moyen que de rendre les femmes à la société, et sur-tout de proscrire la polygamie qui, donnant à un seul la possession d'un grand nombre de femmes, en prive plusieurs hommes, et en accroît d'autant plus, chez eux, le desir et la nécessité d'en avoir.

Moka contient beaucoup de Gentoux, qui composent une secte particuliere dans l'Inde. Ils sont simples dans leur maniere de vivre, et humains dans leur conduite. Divisés en plusieurs castes ou classes, qui chacune se mêle des mêmes occupations, ils ont soin de ne point laisser les individus d'une caste vivre ou s'allier avec les individus d'une autre.

Un des articles de leur religion est de ne verser le sang d'aucun être vivant, et de ne manger rien de ce qui a eu vie; c'est le dogme de Pythagore et des premiers philosophes, si bien développé par Ovide, dans le 15e livre des *Métamorphoses*.

Le gouvernement est despotique et absolu sur toute cette côte, où les productions, les parfums, les facilités pour un grand commerce d'échange, semblent appeler les arts de la civilisation que l'islamisme bannit de tous les lieux où il étend son empire.

Nous parlerons dans un autre article, des ports plus septentrionaux de la côte orientale de la Mer-Rouge, aujourd'hui troublée par les nouveaux dogmes d'un sectaire qui domine dans ces contrées.

PEUCHET.

ERRATA.

Dans le discours du Président du Corps-législatif à Sa Sainteté, au-lieu de ces mots: abjurant de trop grandes erreurs, *lisez*: abjurant de trop longues erreurs; au-lieu de, au secours des Empires qui sont prêts à tomber, *lisez*: au secours des Empires prêts à tomber.

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 1/2	55 1/2
—— Courant...	56 1/4	57 1/2 c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 f. 55 c.
Hambourg.....	191 1/2	188 1/2
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 50 c.	14 f. 20 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif....	14 f. 30 c.	14 f. 15 c.
Lisbonne.....	475	480
Gênes effectif....	4 f. 80 c.	4 f. 71 c.
Livourne.....	5 f. 31 c.	5 f. 21 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18 sd p. 6f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle.....	pair.	1 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 93 c.	1 fr. 90 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 30 jours.	1/4 p.
Marseille.....	pair 30 j.	1/4 p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1/4 p.
Montpellier.....	1/4 p. 15 j.	
Genève.....		160 1/2
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend..,	58 fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1145 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj.....

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Jaloux désabusé, et Amphitrion.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui la Jeune Femme colere, Isabelle de Portugal, et le Vieillard et les Jeunes Gens. — Jeudi, au Théâtre Moliere, une représent. au bénéfice de M. Chevreuil.

Théâtre de l'Opéra-Comique......

Théâtre du Vaudeville. Les Vélociferes, Duguai-Trouin, et Adele ou les Métamorphoses.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 7e représ. du Désastre de Lisbonne, et Crispin rival.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, précédé de Rhadamiste et Zénobie. — Incessamment, la 1re repr. des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers.

Théâtre de la Cité. La 2e représentation de Guillaume-le-Conquérant, piece histor. à grand spect. en 3 actes, mêlée de chants; combats, marches et évol. milit.; suivie d'une Allégorie en vers, terminé par un artifice en transparens, et Azélie et Laurence, com. en 3 act. et en vers.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Dimanche 18 frimaire, à midi, second Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 28.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendem. Les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

*N*ᵒ 74. *Mercredi, 14 frimaire an 13 de la République (5 decembre 1804.)*

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 22 novembre (1ᵉʳ frimaire.)

On travaille toujours avec ardeur à peupler les universités russes, de professeurs habiles; mais il semble que, malgré le sort avantageux qu'on leur propose, plusieurs de ceux qu'on y appelle refusent de s'y rendre. Il s'est trouvé à-la-fois dix-sept chaires vacantes à l'université de Wilna. Parmi les savans qui doivent les remplir, on nomme déjà trois Allemands, MM. Langsdorf, Abicht et Bojanus; et deux Italiens, MM. Copelli et Tarenghi, que l'on fait venir, le premier de Pise, et le second de Rome. On ne dit pas encore s'ils ont accepté. Ces choix font honneur à l'université de Wilna; mais on prétend que les autres universités russes, moins délicates, ont souvent admis au nombre de leurs professeurs, de jeunes Allemands qui n'étaient en état de soutenir ni la gloire littéraire de leur pays, ni le fardeau que leur imposait celui qui les adoptait. Au reste, tous les cours des universités de Moscow, de Charkof et de Wilna, se feront en latin, vu, dit-on, que la langue allemande n'est pas assez répandue pour servir à l'enseignement public.

Extrait d'une lettre particuliere écrite de Wurtzbourg, le 25 nov. (2 frimaire.)

La nouvelle organisation des possessions de l'électeur bavaro-palatin, en Franconie, vient d'être publiée ici et dans les principautés de Wurtzbourg et de Bamberg avec beaucoup de solennité.

Le département de la justice et de la police sera séparé dans toutes ses parties, des départemens de l'administration publique et des finances (Jusqu'à présent ces deux attributions étaient presque par-tout réunies, de telle sorte que le bailli était, ainsi que cela a lieu dans la plus grande partie de l'Allemagne, premiere autorité judiciaire et administrative, et même, en beaucoup d'endroits, percepteur des contributions). Des juges provinciaux seront préposés à l'administration de la justice, et des officiers particuliers à celle des finances. Les anciens bailliages wurtzbourgeois de Ebern, Eltmann, Gontzendorff, Seslach, Schlispelfeld, etc., sont incorporés à la principauté de Bamberg, dans laquelle ils sont enclavés; et le bailliage hambourgeois de Zeil, les anciennes villes impériales de Schweinfurth et de Rotzenberg (sur le Tauber), avec leurs territoires, et les districts autrefois immédiats de Seunfeld et de Gorhsheim, sont définitivement réunis à la principauté de Wurtzbourg.

Cette même principauté de Wurtzbourg est divisée en vingt-sept cantons, dont chacun aura une justice provinciale et une recette financiere. La même organisation s'appliquera à la principauté de Bamberg.

L'université de cette ville acquiert tous les jours plus de célébrité, et attire dans son sein une plus grande affluence d'éleves; le nombre de professeurs, qui n'est pas même au complet où on se propose de le porter, passe déjà 50. Quand cette ville est échue à S. A. l'électeur de Baviere, à peine y comptait-on 400 étudians; leur nombre aujourd'hui passe 1800, et il augmente de jour en jour comme celui des professeurs. On cite avec éloge la police de cette académie, perfectionnée dans toutes ses parties, et sa discipline est mise bien au-dessus de celle de la plupart des autres universités d'Allemagne. Cependant on voit avec regret que les professeurs se divisent déjà en sectes, et se font entre eux une guerre sourde, et qui éclate même quelquefois avec assez peu de bienséance.

On remarque que les professeurs de philosophie se distinguent d'une maniere particuliere dans cette lutte scientifique. Le fameux Schelling enseigne les diverses parties de la philosophie d'après un système qui lui est absolument propre; on voit clairement qu'il aspire à se faire chef d'une nouvelle secte philosophique et créateur d'un nouveau système; mais les dogmes de la secte et le fond de la doctrine sont encore bien obscurs. M. Wagner suit, dans ses cours philosophiques, le système de M. Fichte, et M. Metz celui de Kant, qui déjà a vieilli et n'excite plus le même enthousiasme que dans sa nouveauté. Ces savans s'attaquent tous avec une grande véhémence.

(*Extrait du Publiciste.*)

Francfort, le 26 novembre (5 brumaire.)

On lit, dans la gazette qui paraît à Ulm, l'article suivant, inséré par ordre de la régence électorale :

« Comme il n'existe plus de doute que la vaccine ne préserve de la petite-vérole naturelle, et que l'inoculation de cette derniere a toujours des suites plus ou moins dangereuses; que d'ailleurs elle contribue à propager cette maladie, il est défendu, sous les peines les plus sévères, aux médecins et chirurgiens d'inoculer la petite-vérole naturelle. »

Carlsruhe, le 23 novembre (2 brumaire.)

S. A. S. E. ayant accompli hier sa 76ᵉ année, ce jour a été célébré ici par un service divin dans toutes les églises. Pendant que dans l'église principale de cette résidence le *Te Deum* a été chanté, il a été tiré une triple salve d'artillerie. Il y eut ensuite grand gala et dîner à la cour.

INTÉRIEUR.

Paris, le 13 frimaire.

Aujourd'hui à dix heures, S. A. S. E. le prince héréditaire de Bade a été présenté à S. M. l'Empereur.

A midi, S. M. a admis à son audience le vice-président et la députation de la République italienne.

S. Em. le grand-aumônier a ensuite présenté à Sa Majesté tous les archevêques et évêques de l'Empire.

Les ministres, les grands-officiers, les sénateurs et les conseillers-d'état étaient présens à ces audiences en grand costume de cérémonie.

Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, a reçu le serment des maréchaux, colonels-généraux et inspecteurs grands-officiers de l'Empire, généraux, adjudans-généraux, colonels et capitaines de vaisseaux qui se trouvent au couronnement à Paris, qui n'avaient pas encore été admis à prêter serment entre ses mains.

Ont été présentés à ce serment par S. A. I. le prince Louis, connétable :

Messieurs :

Jourdan, maréchal d'Empire, général en chef en Italie.

Lannes, *idem*, ambassadeur en Portugal.

Soult, *idem*, commandant en chef le camp de Saint-Omer.

Bruix, amiral.

Junot, colonel-général.

Marmont, général de division, général en chef en Batavie.

Andréossi, *idem*, chef de l'état-major au camp de Saint-Omer.

Bourcier, *idem*, division de cavalerie de réserve.

Bonnard, *idem*, 22ᵉ division militaire à Tours.

Belliard, *idem*, 24ᵉ division militaire à Bruxelles.

Cervoni, *idem*, 8ᵉ divis. milit. à Marseille.

Durutte, *idem*, 10ᵉ divis. milit. à Toulouse.

Delaborde, *idem*, 13ᵉ divis. milit. à Rennes.

Dufour, *idem*, 21ᵉ divis. milit. à Bourges.

Duhesme, *idem*, 19ᵉ divis. à Lyon.

Dupont-Chaumont, *idem*, 27ᵉ div. mil. à Turin.

Friant, *idem*, 2ᵉ divis. d'infanterie, au camp de Bruges.

Férino, *idem*, 3ᵉ division militaire à Metz.

Grouchy, *idem*, 2ᵉ div. milit. au camp d'Utrecht.

Gilot, *idem*, 4ᵉ div. milit. à Nancy.

Gobert, *idem*, 20ᵉ divis. à Périgueux.

Kellermann, *idem*, commandant la cavalerie à Hanovre.

Leval, *idem*, 5ᵉ division militaire à Strasbourg.

Laroche, *idem*, 14ᵉ division militaire à Caen.

Lagrange, *idem*, commandant le cantonnement de Saintes.

Loison, *idem*, 2ᵉ division d'infanterie au camp de Montreuil.

Molitor, *idem*, 7ᵉ division militaire à Grenoble.

Ménard, *idem*, 6ᵉ division militaire à Besançon.

Mathieu, *idem* 2ᵉ division militaire au camp de Brest.

Montchoisy, *idem*, 18ᵉ division militaire, à Dijon.

Oudinot, *idem*, 1ʳᵉ division d'infanterie, au camp de Bruges.

Ollivier, *idem*, République italienne.

Saint-Hilaire, *idem*, 1ʳᵉ division, au camp de Saint-Omer.

Suchet, *idem*, 4ᵉ division, *idem*.

Tilly, *idem*, division de cavalerie, au camp de Montreuil.

Vandamme, *idem*, 2ᵉ division, au camp de Saint-Omer.

Thévenard, vice-amiral.

Amey, général de brigade, 2ᵉ division militaire, à Mézieres.

Avril, *idem*, commandant par intérim la 11ᵉ division militaire, à Bordeaux.

Aubugeois, *idem*, 3ᵉ demi-brigade de vétérans, à Nantes.

Bisson, *idem*, 1ʳᵉ division d'infanterie, au camp de Saint-Omer.

Bertrand, *idem*, du génie, *idem*.

Bucquet, *idem*, chef d'état-major de gendarmerie, à Paris.

Bédos, *idem*, 7ᵉ demi-brigade de vétérans, à Toulouse.

Compans, *idem*, 4ᵉ division d'infanterie, au camp de Saint-Omer.

Debilly, *idem*, 1ʳᵉ division d'infanterie, au camp de Bruges.

Démont, *idem*.

Dutaillis, *idem*.

Darmagnac, *idem*, 13ᵉ division militaire, dép. du Finistere.

Espagne, *idem*, 21ᵉ division milit., à Limoges.

Faultrier, *idem*, directeur-général des parcs, grand état-major.

Girard, dit Vieux, *idem*, 16ᵉ division militaire, à Lille.

Hudelet, *idem*, au camp de Bruges.

Lamarque, *idem*.

Lucotte, *idem*, 1ʳᵉ division militaire, à Beauvais.

Lasalcette, *idem*, 7ᵉ div. milit., à Grenoble.

Lacroix, *idem*, camp d'Utrecht.

Lacour, *idem*, 18ᵉ division milit., à Auxerre.

Lapisse, *idem*, au camp d'Utrecht.

Morangié, *idem*, 8ᵉ div. milit., départ. des Bouches-du-Rhône.

Musnier, *idem*, 15ᵉ divis. milit., à Rouen.

Marcognet, *idem*, 2ᵉ division d'infanterie, au camp de Montreuil.

Ménard, *idem*, au camp de Brest.

Piston, *idem*, 1ʳᵉ brigade de cavalerie, de la réserve.

Rouyer, *idem*, 1ʳᵉ division d'infanterie, au camp de Montreuil.

Saudeur, *idem*.

Serras, *idem*, 3ᵉ division d'infanterie, au camp de Bruges.

Schiner, *idem*, à l'armée d'Hanovre.

Saligny, *idem*, 2ᵉ division d'infanterie, au camp de Saint-Omer.

Villate, *idem*, 2ᵉ division d'infanterie, au camp de Montreuil.

Lecamus, adjudant-commandant.

Gerard, *idem*.

Autier, colonel, 8ᵉ de ligne, en Hanovre.

Arnaud, *idem*, 58ᵉ *idem*, de la réserve.

Bardet, *idem*, 27ᵉ *idem*, au camp de Montreuil.

Barrié, *idem*, 45ᵉ *idem*, en Hanovre.

Boutroue, *idem*, 56ᵉ *idem*, de la réserve.

Brun, *idem*, 69ᵉ *idem*, à Montreuil.

Barrois, *idem*, 96ᵉ *idem*.

Cassagne, *idem*, 25ᵉ *idem*, au camp de Bruges.

Cassine, *idem*, 48ᵉ *idem*, à Bruges.

Conroux, *idem*, 17ᵉ *idem*.

Curial, *idem*, 88ᵉ *idem*, à Saint-Omer.

Dufour, *idem*, 21ᵉ *idem*, au camp de Bruges.

Dumoutier, *idem*, 34e *idem*, à Saint-Omer.
Delachasste, *idem*, 47e *idem*, à Brest.
Dorsenne, *idem*, 61e *idem*, a Bruges.
Dumoulin, *idem*, 103e *idem*, en Hanovre.
Edighoffen, *idem*.
Ficatier, *idem*, 72e *idem*, à Saint-Omer.
Graindorge, *idem*, 36e *idem*.
Legendre, *idem*, 40e *idem*.
Lanchantin, *idem*, 46e *idem*.
Ledruc, *idem*, 55e *idem*.
Latuée-Gérard, *idem*, 59e *idem*, à Montreuil.
Lhuillier, *idem*, 75e *idem*, à Saint-Omer.
Mouton, *idem*, 3e *idem*.
Méjan, *idem*, 31e légere.
Maucune, *idem*, 39e *idem*, à Montreuil.
Marion, *idem*, 24e légere, à Saint-Omer.
Mezin, *idem*, 64e de ligne.
Pécheux, *idem*, 95e *idem*, en Hanovre.
Rey, *idem*, 57e *idem*, à Saint-Omer.
Raymond-Vivier, *idem*, 43e *idem*.
Razout, *idem*, 94e *idem*, en Hanovre.
Schreiber, *idem*, 22e *idem*, à Saint-Omer.
Semelé, *idem*, 24e *idem*, à Brest.
Schramm, *idem*, 2e légere.
Sencey, *idem*, 84e de ligne, au camp d'Utrecht.
Vergès, *idem*, 12e *idem*, à Bruges.
Viala, *idem*, 85e *idem*, *idem*.
Boyer, *idem*, 7e d'infanterie légere, à Brest.
Godinot, *idem*, 25e *idem*, à Montreuil.
Laplane, *idem*, 6e *idem*, *idem*.
Meunier, *idem*, 9e *idem*, *idem*.
Praeke, *idem*, 28e *idem*, de la réserve.
Pernin, *idem*, 9e demi-brigade vétérans, à Dijon.
Vedel, *idem*, 17e infanterie légere, à Saint-Omer.
Cochois, *idem*, 1re carabiniers, à Lunéville.
Morin, *idem*, 2e *idem*, *idem*.
Doumerc, *idem*, 9e cuirassiers, à Mayence.
Yvendorff, *idem*, 2e *idem*, à Caen.
Briant, *idem*, 23e *idem*, à Lyon.
Dupré, *idem*, 30e *idem*, à Moulins.
Privé, *idem*, 2e *idem*, de la réserve.
Reynaud, *idem*, 20e *idem*, de la réserve.
Sicard, *idem*, aide-de-camp du maréc. Augereau.
Boudet, *idem*, 14e chasseurs, en Italie.
Brüe, *idem*, 19e chasseurs, côtes du Var.
Berruyer, *idem*, 21e *idem*, de la réserve.
Soult, *idem*, 25e *idem*, côtes des 9e et 10e div.
Lasalle, *idem*, 10e *idem*, de la réserve.
Marx, *idem*, 7e *idem*, à Bruges.
Marulaz, *idem*, 8e *idem*, à Saint-Omer.
Pajol, *idem*, 6e *idem*, au camp d'Utrecht.
Schwartz, *idem*, 5e *idem*, en Hanovre.
Séaarmont, *idem*, 6e d'art. à pied, à Boulogne.
Charbonnel, *idem*, 6e d'art. à cheval, à la Ferre.
Evers, *idem*, Légion hanovrienne.

Boissauveur, Vignot, Castagnier, Garreau, Trulet, Maureau, Morel-Beaulieu et Bergevin, capitaines de vaisseau, ayant rang de colonels.

Baudry, Edmond, Thirion, colonels. — Artillerie-marine.

Bergeron, colonel, 6e légion à Tours.
Cavalier, *idem*, 3e à Alençon.
Guérin, *idem*, 2e à Caen.
Gaultier-Brulon, *idem*, 16e à Bruxelles.
Le Coq, *idem*, 11e à Rhodès.
Sirugue-Maret, *idem*, 14e à Tours.

Une députation de la cour de cassation à été présentée ce matin à Sa Sainteté.

M. Muraire, premier président, a porté la parole en ces termes :

Très-Saint Pere,

« Le premier corps de la magistrature française, la cour de cassation, nous députe vers vous pour vous offrir ses hommages. Mais, comment vous exprimerai-je les sentimens dont nous sommes pénétrés !

» Sous tous les rapports religieux, moraux et politiques, tant d'avantages réels, tant d'avantages espérés sont et seront le fruit du voyage de Votre Sainteté, de ce voyage qu'animé du saint zele de l'apostolat et sans calculer les difficultés et les distances, vous n'avez pas hésité d'entreprendre, qu'il seroit difficile de vous dire quelle reconnaissance s'unit dans nos cœurs à la vénération qui déjà y était acquise à celui que ses vertus ont placé sur le Saint-Siége et appelé au gouvernement souverain de l'Eglise !

» Mais ce qui laissera sur-tout, je ne dis pas seulement dans nos ames, mais dans l'avenir et d'âge en âge, des traces profondes, des souvenirs ineffaçables d'admiration, de gratitude et de respect, c'est le spectacle à-la-fois majestueux et touchant dont hier nous avons été les témoins, et dont toute la vie nous conserverons l'impression la plus vive. . . . . NAPOLÉON, très-glorieux et très-auguste EMPEREUR DES FRANÇAIS, au pied des autels qu'il a relevés, environné de toute la solennité, de toute la pompe du culte qu'il a rétabli, recevant l'onction sainte des mains du souverain pontife, Dieu lui-même intervenant, par votre entremise, pour ratifier et sanctionner le choix libre de la nation qui lui a décerné l'Empire. . . . . Quel tableau et quels rapprochemens !

» Très-Saint-Pere, si ces rapprochemens appartiennent à l'histoire, croyez qu'ils appartiennent encore plus à notre sensibilité ; et dire à Votre Sainteté quel prix nous attachons au bienfait, c'est lui dire quels sentimens sinceres, profonds, immortels, il nous fait éprouver pour elle. »

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir Mrs. les Présidens des colleges électoraux de départemens ; les présidens d'arrondissement, et les préfets qui se trouvent à Paris, qu'ils seront présentés à S. M. les premiers, à 10 heures, les seconds, à midi, les Préfets, à une heure.

MM. les présidens et les procureurs-généraux des cours d'appel, seront présentés à 2 heures ; ils sont en conséquence invités à se réunir, jeudi matin, au Palais des Tuileries, dans le salon des ambassadeurs.

Dans le programme de la fête qui aura lieu demain au Champ-de-Mars, il a été omis de dire que tous les fonctionnaires publics appelés au sacre, autre que les corps désignés dans le programme, trouveront des places aux gradins inférieurs, et que M. le maréchal Murat a chargé des officiers de les y conduire.

MM. Hector Chaussier, Alphonse le Roi, Desgenettes, le Clere et Duméril viennent d'être nommés par ordre de l'EMPEREUR, pour former une commission chargée de se rendre à Livourne et ensuite à Malaga, à l'effet d'étudier le caractere de l'épidémie qui regne dans ces deux villes, et d'aviser aux moyens propres à en prévenir le retour et les effets.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 13 frimaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire ;

Vu le programme relatif à la cérémonie de la distribution des Aigles au Champ-de-Mars, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Le mercredi 14 frimaire les rues, quais et places par où passeront les cortéges, seront débarrassés et balayés avant huit heures du matin.

II. A compter de neuf heures du matin, aucunes voitures ne pourront circuler ni stationner dans les rues, sur les quais, places et ponts par où passeront les cortéges.

La circulation n'y sera rétablie qu'après le retour des cortéges.

III. Les routes que parcourront les cortéges, seront sablées.

IV. Les habitans casseront les glaces devant leurs maisons, et les releveront le long des murs. Il leur est défendu de jeter ou répandre aucunes eaux.

Ils jetteront des cendres dans tous les endroits qui n'auront pas pu être sablés.

V. Il est défendu de traverser les cortéges.

VI. Il est défendu de monter sur les arbres des boulevards et autres promenades publiques, ou de les dégrader.

Il est également défendu de monter sur les parapets des ponts et quais, ainsi que sur les piles de bois dans les chantiers.

VII. Le passage de la riviere en bachots ou bateaux ne pourra avoir lieu depuis le pont de la Concorde jusqu'à la barriere des Bons-Hommes, qu'aux trois endroits ci-après, savoir :

Au port des Invalides, à Chaillot et à la Barriere.

Les adjudicataires des droits de ces passages sont tenus de se pourvoir de bachots en nombre suffisant, pour que le service se fasse avec sûreté et célérité.

VIII. Il ne pourra être admis dans chaque bachot plus de douze personnes.

Il est enjoint aux passeurs d'eau d'y maintenir l'ordre, et même de désigner aux officiers de police ou à la garde, les individus qui, par des imprudences, exposeraient la sûreté des passagers.

A quatre heures du soir, tous les passages par eau seront interdits.

IX. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

X. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de police du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, l'inspecteur-général de la salubrité, et les autres préposés de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUS.

INSTITUT NATIONAL.

Dissertation sur la diversité du génie et des moyens poétiques des différens arts ; extraite d'un Essai de théorie sur le système imitatif des arts, et le génie poétique de chacun d'eux ; lue à la séance publique de l'Institut, le 7 vendémiaire an 13, (29 septembre 1804) ; par M. Quatremere de Quincy, membre de la 3e classe de l'Institut.

Il y a long-tems qu'en considérant la communauté de principes qui unit les beaux-arts et celle de la fin à laquelle ils tendent, on les a comparés à une famille, et leur liaison à des rapports de parenté. En suivant la comparaison plus loin, on y trouverait peut-être encore quelques rapprochemens assez justes. Ceux qui sont curieux de pénétrer dans l'intérieur de cette famille, savent en effet que la meilleure intelligence n'y regne pas toujours ; ils savent que là aussi il y a des querelles intestines, et ils croyent avoir remarqué encore que là, comme dans beaucoup de familles, c'est entre les plus proches qu'il s'éleve le plus de contestations.

La nature a sans doute assigné à chaque art un patrimoine inaliénable. Nul empiétement ne peut avoir lieu sur ce qui est le propre de chacun : des limites insurmontables fixent leur domaine réel ; ces barrieres se trouvent naturellement dans la diversité des organes auxquels chaque art est forcé de s'adresser, des instrumens respectifs qu'ils emploient, et des signes qui forment leur langage.

Considérés ainsi, sous le simple rapport élémentaire, les beaux-arts devraient être sans démêlé, puisqu'ils seraient sans contact entr'eux ; cela n'est vrai toutefois que lorsqu'on les envisage dans leurs élémens abstraits, plutôt que dans leur action. Ici commence le débat. Comme quelques-uns s'adressent au même organe, sans s'adresser à la même partie de l'ame ; comme d'autres affectent le même sens, mais avec des signes différens ; comme quelques-uns encore dirigent leurs impressions vers la même faculté sensitive ou intellectuelle, mais par des chemins distincts, il n'est pas rare de les voir, dans l'emploi de leurs facultés respectives, se heurter entr'eux, soit qu'ils se méprennent de route, soit qu'ils se trompent sur leur but, soit qu'ils méconnaissent la propriété des signes ou des instrumens qui leur appartiennent.

Disons aussi qu'entre ces arts, s'il y en a de séparés par l'incompatibilité même de leurs élémens et de leurs instrumens, comme la musique et la sculpture, par exemple, il y en a aussi qu'une simple ligne plus ou moins sensible sépare ; telles sont encore, sous plus d'un aspect, la peinture et la poésie ; telles aussi la sculpture et la peinture. Or, c'est entre ces arts limitrophes qu'il arrive (comme de coutume entre voisins) des usurpations ou des confusions de propriété.

Elle me paraissent provenir de trois causes : 1° de ce que chacun voit avec une sorte d'envie les moyens et les effets des autres arts ; 2° de ce que l'on se persuade que parce qu'il y a communauté de principe entre tous les arts, il peut y avoir aussi communauté d'effets, et que les ressources de l'un peuvent devenir les ressources de l'autre ; 3° de ce que chaque artiste n'approfondit pas assez la nature de son art, pour connaître ce qui est analogue et ce qui répugne à ses moyens naturels.

Es pour parler d'abord de cette convoitise, que je regarde comme une des causes de discorde entre les arts, je dirai qu'il ne faut pas entendre par-là cette émulation qui tend à faire trouver à chacun,

dans ses propres ressources, le supplément à celles qu'il n'a pas, mais bien cette prétention mal fondée de rendre des effets, de traiter des sujets qui sont spécialement du ressort d'un autre. Il est bon, sans doute, de connaître le côté faible de son art. C'est ainsi qu'il nous est avantageux de connaître nos défauts, non pas pour nous prévaloir du côté précisément qui nous manque, mais pour d'autant mieux compenser ce manque par les qualités d'un autre genre, dont la nature nous aura indemnisés.

Chaque art, sans doute, a son côté faible, et cela doit être, puisque chaque art n'est et ne peut être en rapport qu'avec une partie du modèle universel, et qu'un art n'est rien autre chose qu'une maniere de représenter une des faces de la nature, au moyen des signes qui qui lui sont analogues.

Ainsi les arts de l'esprit ne représentent les corps que par idées, et les arts du dessin ne peuvent rendre leurs idées qu'avec le secours des corps. Parmi les arts du dessin, l'un donne la couleur des objets, et l'autre n'en présente que la forme. Tel art ne saurait faire entendre ses personnages, tel autre ne saurait les faire remuer. La peinture et la sculpture ont le défaut de l'immobilité, même lorsqu'elles font croire au mouvement. La danse est condamnée au mouvement même pour exprimer le repos, comme la musique, bornée à l'effet des corps sonores, ne peut rendre le silence qu'avec du bruit.

Il y a donc toujours quelque chose d'incomplet dans les moyens de chaque art. Il y a un *déficit* d'imitation dans chaque mode d'imiter, il manque toujours quelque chose à la représentation que chacun nous donne.

Cet incomplet, ce *déficit*, tiennent à la nature des choses, c'est la condition nécessaire de toute espece d'imitation, qu'il lui manque une portion de réalité; mais c'est de cela même que chaque art tire la principale vertu de son imitation, et le défaut de chacun est précisément le principe de sa force et la source de plaisir qu'il nous procure.

Quand je dis que le défaut de chaque art est le principe du plaisir qu'il nous donne, ce n'est pas que ce soit par ce défaut-là qu'il nous plaise. Non. Ce qui fait son charme et notre jouissance, c'est qu'il nous plaise nonobstant ce défaut; ce qui fait sa force, c'est que nous ne nous apperce-vions pas de sa faiblesse; ce qui fait son triomphe, c'est que concentrés que nous sommes dans le point de vue qui lui est propre, il nous y arrête et nous y tient attachés si pleinement que nous ne soupçonnons pas même qu'il puisse y avoir autre chose au-delà du tableau qui nous captive.

Et qui n'a point dans chaque genre éprouvé cet empire de chaque art? Qui n'a point appris que chacun a un pouvoir égal sur notre ame, et que ce pouvoir est précisément en raison directe de l'impuissance qu'il doit déguiser?

Est-ce que le prestige des tableaux du poëte ne consiste pas à les rendre visibles et sensibles, sans formes, sans couleur et sans matiere? Le mérite de la poésie n'est pas de manquer de couleur, mais de n'en avoir pas besoin pour peindre. S'est-on jamais plaint que les figures des grands poëtes fussent invisibles ou impalpables? Qui jamais, au récit de la mort d'Hypolite, à la description du printems de Milton ou des jardins enchantés du Tasse, s'est apperçu que ces tableaux manquaient de réalité ou de couleurs? Qui donc a jamais douté de les avoir vus?

Est-ce que le *Stabat* de Pergolese ne se compose que de sons et d'accords? Qui est-ce qui n'y a pas vu le plus touchant spectacle des plus touchantes douleurs? Qui donc a jamais remarqué qu'il y eût de la matiere dans les beaux ouvrages de la peinture et de la sculpture, qu'ils étaient bornés par un cadre, que leurs sujets n'avaient qu'un instant, que leurs figures ne se voyaient que d'un côté, qu'elles restaient à la même place? Quoi! est-ce qu'ils ne volent pas ces deux ministres de la vengeance céleste sur le spoliateur Héliodore? Est-ce qu'on ne tourne pas autour de la Vénus du Titien ou de l'Antiope du Corrège? Manque-t-il des cris aux tourmens de Laocoon, ou l'accent de la plainte aux angoisses de Niobé? Qui jamais s'est douté que la pantomime fût muette? ou qui voudrait lui rendre la voix?

Il est vrai que c'est à réparer, par la perfection qui lui est propre, l'imperfection qui lui est naturelle, que consiste le devoir et l'intérêt de chaque art; mais il sera vrai, dès-lors que la vertu de chaque sorte d'imitation naîtra précisément du défaut qui l'empêche d'être complette.

Le résultat de cette théorie, qu'à peine j'ai pu effleurer, contribuerait donc à rétablir la bonne intelligence entre tous les arts; il persuaderait aux artistes que l'un n'a rien à envier à l'autre, que la nature a établi la plus juste égalité entr'eux, puisque, par une exacte compensation, leurs richesses dérivent de leurs privations.

Cela étant, c'est une grande maladresse à chacun, que de viser à completter son effet imitatif par des larcins ou des emprunts faits indiscrettement à d'autres, et de remplir son *déficit* naturel, autrement que par la perfection de ses propres moyens.

A cet égard, il y a des emprunts grossiers auxquels on serait honteux d'avoir recours, et ce n'est pas aujourd'hui, contre de semblables erreurs qu'il faut avertir les artistes d'être en garde. Tout le monde connaît et méprise, par exemple, ces jeux puérils de l'imitation de la sculpture, lorsque cet art vise à completter, par le coloris, l'effet de son action sur les sens, et tout le monde peut se convaincre aussi, par cet exemple, que ce qui tend à completter l'illusion, loin de renforcer, annulle l'imitation.

Mais il y a entre les arts limitrophes des méprises moins apparentes, quoiqu'aussi contraires au génie de l'imitation; et ce sont celles qui, comme je l'ai dit, procedent de l'opinion que, puisqu'il y a communauté de principes entre les arts, il peut y avoir communauté d'effets, de ressources, de sujets et de maniere de traiter les mêmes objets.

On n'est pas toujours assez persuadé que chaque art ayant des moyens particuliers, des instrumens spéciaux et un vocabulaire distinct, les mêmes sujets peuvent être en rapport avec l'un et en contradiction avec l'autre. Ainsi il y a un beau physique, dont la poésie ne peut donner que de faibles équivalens, et il y a une sorte de beau moral, qui tient à des abstractions et à des circonstances si indépendantes des corps, que la peinture ne saurait les rendre sensibles. Il n'est pas vrai que ce qui fait la beauté de tout trait d'histoire en soi-même, ou dans le récit du narrateur, doive produire le même effet dans la narration du peintre.

Le spartiate Eudamidas n'avait pour tout bien que sa mere, sa fille et un ami. Il meurt, et en mourant il legue au survivant, sa mere pour la nourrir, et sa fille pour la doter. Le Poussin a fait, du sujet de ce testament, un tableau pathétique, sans doute. Mais était il au pouvoir de la peinture d'en rendre sensible le beau moral? Je ne le pense pas; et cela, parce qu'ici la beauté du fait repose sur des qualités qu'aucune action extérieure ne pouvait manifester; et telles sont celles qui tiennent au sublime de l'amitié pure et du désintéressement. Il eût peut-être été plus disconvenant de prétendre expliquer ce sujet par une pantomime plus parlante. Je ne crois pas que l'action de donner d'une part, et que de l'autre, l'action de recevoir le double legs du mourant, eût mieux révélé l'héroïsme du donateur et du légataire. J'ai pris cet exemple pour montrer comment un beau tableau peut cependant ne pas rendre un beau sujet.

Un des moyens que les peintres et les sculpteurs emploient le plus volontiers pour rendre les idées morales qui sont rarement de leur ressort, consiste dans l'emploi des allégories et des images familieres à la poésie. Pour continuer de prendre quelques exemples chez le Poussin, qui fut appelé le peintre des gens d'esprit, son beau tableau de Coriolan va nous fournir quelques observations relatives à la matiere que je traite.

Comme il y a un beau moral de sentiment qu'aucune action ne peut rendre, il y a aussi un beau moral qui tient au discours, que le poëte et l'historien mettent en scene, et que le peintre ne saurait faire passer dans ses compositions. Leur sujet où les personnages doivent nécessairement être représentés parlans, est rarement heureux dans la peinture qui est, comme on l'a dit, une poésie muette; son langage étant celui du geste ou de la pantomime, elle doit choisir les sujets qui sont en action, ou ceux dans lesquels l'éloquence de l'action peut remplacer l'éloquence de la parole. C'est ce qu'a fait le Poussin avec un rare succès dans le tableau de Coriolan. L'attitude expressive de Véturie et de son cortége; l'action si parlante du guerrier vaincu par les supplications de sa mere, et remettant avec émotion le glaive dans le fourreau, disent plus que le discours de Tite-Live. Je n'entends pas, à la vérité, les paroles des acteurs; mais je fais mieux que de les entendre, puisque j'en vois l'effet.

Il y a peut-être, dans cette belle harangue du Poussin, une phrase qui me semble sortir de la sphere de la peinture, et qu'il pourrait avoir abusivement empruntée au génie poétique de l'art d'écrire. Que Véturie et les dames romaines, pour attendrir Coriolan sur le sort de la patrie, lui montrent Rome, et la lui peignent dans la désolation et dans les larmes; cette touchante image ne peut que terminer dignement la partie dramatique de leurs discours. Le Poussin l'a traduite en une figure de femme visible, et accompagnée des symboles de Rome; et cette figure que quelques-unes des dames romaines indiquent de la main à Coriolan, termine aussi la composition.

Avant de prononcer sur la justesse et la convenance de cette figure prise à l'art d'écrire, il faut se rendre compte de la nature et de l'objet des figures poétiques qui peuvent être communes aux deux arts.

Les plus ordinaires de toutes les figures poétiques sont la métaphore, la comparaison et l'hyperbole, qui n'est elle-même qu'une sorte de comparaison.

La métaphore, considérée dans son effet, est une fiction au moyen de laquelle l'écrivain transporte l'objet qu'il veut représenter, dans un ordre de choses différent de celui qui lui est propre, soit en déplaçant l'objet lui-même, comme lorsqu'on dit, *ses yeux sont des éclairs*, soit en appliquant à un objet les propriétés d'un autre, comme lorsqu'on dit; *les ailes du génie*.

Le langage, même ordinaire, est tout rempli de métaphores. Nous disons fort peu de chose, et nous ne dirions presque rien sans leur secours.

D'où vient l'usage continuel de cette figure? du seul besoin de nous faire comprendre, parce que nous ne nous faisons comprendre qu'en produisant dans l'esprit d'autrui l'image des objets.

L'art de la poésie est celui qui tend à produire ces images avec le plus d'énergie et de vivacité. Voilà pourquoi c'est l'art qui emploie le plus les figures de la métaphore, de la comparaison et de l'hyperbole; et s'il en use si fréquemment, c'est parce que, manquant des moyens visuels de la peinture, il est forcé, pour nous rendre sensible un grand nombre d'objets, de chercher des équivalens aux moyens qu'il n'a pas.

La métaphore est donc le moyen le plus pittoresque de la poésie. C'est parce qu'elle ne peut nous faire voir l'homme en fureur, qu'elle fait sortir des éclairs de ses yeux; c'est parce qu'elle ne peut nous faire voir ni l'éclat ni la blancheur d'un beau teint, qu'elle réunit sur de belles joues les lys et les roses; c'est parce qu'elle ne saurait nous montrer l'homme effrayé qui fuit, qu'elle donne des ailes à sa peur.

(*La suite à un prochain numéro.*)

AGRICULTURE. — ÉCONOMIE.

Le *Journal d'Economie rurale et domestique*, ou *Bibliotheque des Propriétaires ruraux*, ouvrage périodique publié régulièrement le 1er de chaque mois, par cahier de 6 feuilles in 8°, et des gravures (prix de la souscription 24 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois, franc de port par la poste), forme une collection de numéros, qui ont paru jusques et compris le 1er frimaire de l'an 13, de 7 vol. in-8° de 300 pages chacun, et se vend, prise à Paris, 31 fr. 50 cent., et francs de port par la poste 40 fr. — Toutes demandes et envois relatifs à ce journal doivent être adressés à M. Colas, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n° 321, vis-à-vis la rue des Saints-Peres.

On a pu voir dans le compte que nous avons précédemment rendu de cet ouvrage qu'il est un de ceux que l'opinion publique a le plus favorablement accueillis. Cette opinion s'est de plus en plus justifiée, et la Bibliotheque des propriétaires ruraux est à juste titre classée parmi les productions les plus utiles. Neuf numéros ont paru depuis que nous avons sommairement indiqué dans cette feuille les matieres contenues dans le recueil de la premiere année. Il nous serait difficile de choisir, dans la quantité d'articles intéressans qu'ils contiennent, ceux qui méritent d'être le plus particuliérement désignés. La plupart appartiennent à des matieres que les rédacteurs traitent successivement sous une forme didactique; ceux même qui ne sont pas rangés dans le cadre des premiers, viennent ou s'y rattacher ou les completter.

Nous nous bornerons à répéter que dans chacune des six grandes divisions de cet ouvrage qui sont: *l'économie rurale*, *l'économie domestique*, *l'économie animale*, *l'éducation physique*, *l'éducation morale et les variétés*, on trouve des sujets intéressans, et dont le propriétaire rural peut faire une heureuse application pour la prospérité, comme pour la jouissance de sa famille et le bonheur de ce qui l'entoure.

Nous ne terminerons cependant pas cet article, sans rapporter ici quelques passages pris dans différens numéros sur un sujet de la plus grande importance, les plantations.

« Tous les siécles ont proclamé l'agriculture le premier des arts: on l'a considérée comme le pivot sur lequel roule toute la prospérité publique. Rien sans elle ne peut exister, et c'est de son aggrandissement que dépend la stabilité des Empires.

» Il n'est point d'hommes, dit le sage Socrate, qui puissent se passer de l'agriculture. En excitant l'activité et l'ardeur pour le travail, elle y répand les voluptés les plus douces, elle augmente nos richesses. Non-seulement la terre rapporte à ceux qui la cultivent tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie, elle leur fournit encore tout ce qui sert à l'ornement de nos personnes, de nos maisons, de nos temples. C'est donc à juste titre que l'on a nommé l'agriculture la mere nourrice de toutes les autres professions. Dès que l'agriculture fleurit, tous les autres arts fleurissent avec elle.

» Ces vérités si dignes d'un sage, ont été senties par tous les gouvernemens; les Sociétés d'agriculture les ont répandues; la culture des terres s'est améliorée. Quelques cultivateurs plus éclairés commencent à s'élever, au-dessus des anciens préjugés sur les jacheres. Les prairies artificielles et les plantes légumineuses sont devenues une source d'abon-

dance pour la nourriture des bestiaux et pour la fertilité des terres. Les bêtes à laine de race d'Espagne deviennent indigènes; leur éducation est parfaitement connue. . . . . Cette belle partie de l'agriculture a donc fait quelques progrès; Mais que de préjugés encore à vaincre ! La routine est un vice enraciné qui ne peut s'extirper que par l'exemple du mieux. Il ne suffit pas de répandre l'instruction, il faut que les cultivateurs éclairés entraînent, par leur exemple et leurs succès, les cultivateurs routiniers. Les propriétaires qui sont devenus cultivateurs, peuvent, par leur exemple, introduire dans leurs cantons plusieurs genres de culture propres à faire perdre l'usage des jacheres, etc. Il doit en être de même des plantations. Cette partie, non moins intéressante sous les rapports de l'utilité publique, est encore fort éloignée des progrès dont elle est susceptible. Les bois, cette belle portion de la richesse nationale, qui excitait l'envie des peuples voisins, sont devenus, en partie, la proie du vandalisme le plus effrayant. La hache, aiguisée par la cupidité, s'est hâtée d'abattre ce que les siecles avaient respecté; le mal s'est accru par l'incertitude de la possession. Par-tout on a défriché, on a changé la culture.

» Quelles circonstances se présentent plus favorables à l'amélioration et aux progrès de l'agriculture en général, et particulièrement aux plantations des bois, que celles qui assurent aux propriétaires la jouissance paisible de leurs propriétés. . . . . Il en est temps enfin, le sol français ne doit plus mériter les reproches d'Arthur Yung.

» Nous ne craignons pas d'être accusés d'exagération, en avançant qu'il existe en France plusieurs milliers d'arpens condamnés à une culture presque stérile, et rapportant à peine les frais d'exploitation. Delà, les jacheres, les terreins en friche, les propriétaires de grands domaines, et de peu de rapport. C'est le cas de dire : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.*

» La richesse d'un domaine ne consiste pas dans son étendue, mais dans les moyens de le mettre en valeur, et de le rendre plus productif. Combien n'accroîtra pas son revenu celui qui saura tirer parti d'une terre de mauvaise qualité, et qui, au lieu de se livrer à une pernicieuse routine, usera des moyens que lui présente la nature pour la fertiliser?

» Les jacheres n'ont lieu que par le manque d'engrais : il est aussi la cause de la médiocrité des récoltes dans les sols arides. C'est-là précisément le terrein qu'il convient de boiser, en y appropriant les arbres qui peuvent y prospérer. Un moyen certain de fertiliser les mauvais terreins, c'est de les boiser.

» Propriétaires, peres de famille, c'est à vous que je m'adresse. Considérez le modique revenu que vous produisent les mauvaises terres qui font partie de votre domaine, évaluez les non-valeurs, calculez les dépenses que nécessite leur plantation; balancez les avantages d'un terrein productif avec les modiques récoltes de votre sol ingrat, et vous n'hésiterez pas à faire quelques sacrifices pour jouir vous-mêmes du produit des avances, et laisser à vos enfans une source de richesse qui leur attestera votre sollicitude paternelle.

» L'introduction de quelques especes d'arbres exotiques dans les plantations forestières, les soins que l'administration apporte à la replantation et à l'aménagement des forêts, l'empressement de quelques propriétaires à replanter leurs bois ou à faire des plantations nouvelles, des lois justes et un impôt sagement déterminé engageront sans doute les possesseurs de vastes terres incultes à se convaincre que les plantations sont pour eux d'un intérêt particulier, et que le sol, tant ingrat qu'il soit, peut être utilisé en y appropriant le genre d'arbres qui lui convient. Le propriétaire intelligent renoncera à ces maigres récoltes de seigle, dont le produit couvre à peine les frais de culture, et que la moindre sécheresse rend nulle.

» Les plantations forestières d'un intérêt éminent, pour l'Etat, contribuent en même tems à la prospérité individuelle. Là où il y a de grandes plantations, les manufactures, les usines s'établissent; elles vivifient le canton, augmentent la population et fournissent de nouveaux moyens d'industrie. Que produisent au contraire les terreins incultes? la misere et l'émigration.

» Pour remplir la tâche que nous impose le desir manifesté par un grand nombre de propriétaires de connaître les arbres propres à former des plantations utiles, nous parlerons successivement des arbres forestiers, des arbres fruitiers et des arbres d'agrément. »

A la suite de cette espece d'introduction, dont nous avons extrait les passages qu'on vient de lire, l'auteur de cet article traite de chaque arbre en particulier, de ses avantages et de sa culture. Nous terminerons cet article en y ajoutant ce qu'il dit du mélèze et de l'érable.

« Parmi les arbres qui sont susceptibles d'utiliser les mauvais sols, le meleze est un de ceux qui mérite d'être cultivé en grand.

» Sous le rapport des plantations d'alignement, il est très-propre à celle des routes et des avenues. Sa tige s'élève à plus de cent pieds. Sa belle forme pyramidale, son feuillage léger, d'un vert agréable; les fleurs purpurines ou blanches dont il se couvre au mois de mai (prairial), et qui donnent aux rameaux l'aspect le plus riant, lui ont mérité à juste titre, une place distinguée dans les plantations paysagistes; mais des avantages d'une utilité plus générale doivent engager à le cultiver en grand.

» Les expériences faites depuis quelques années n'ont laissé aucun doute sur les qualités du melèze et sa propriété pour la mâture. La beauté de son jet sans nœuds, sa dureté, l'élasticité de son bois, la finesse du grain, sa durée éprouvée, soit dans l'eau, soit à l'air, le rendent comparables au pin du Nord, et supérieur au sapin des Pyrénées. Son bois, excellent pour la charpente, a la durée du chêne sans en avoir la pesanteur. Son écorce est employée à tanner les cuirs.

» Le melèse n'est point délicat sur la nature du sol à l'exception des terres crétacées et celles trop humides; il prospere par-tout. Un terrein léger, sablonneux, même aride, lui convient. Sa croissance est très-prompte; il se transplante facilement; il résiste à toutes les intempéries des saisons, et rien ne s'oppose à ce qu'il fasse partie de nos arbres forestiers, étant un de nos arbres indigènes les plus rustiques.

« Depuis que nous avons recommandé la culture de l'érable à feuilles de frêne, nombre de propriétaires nous ont fait des demandes de jeunes plants pour essais. La réussite, les progrès étonnans de cette espece d'érable dans le sol le plus ingrat, où l'acacia même prospere difficilement, les ont décidés à en multiplier les plantations.

» L'Amérique septentrionale qui nous a enrichis d'un grand nombre d'especes utiles et précieuses, nous a procuré l'érable à feuilles de frêne. Il est originaire de Virginie et naturalisé en France, au point d'être au nombre de nos arbres indigenes. La culture de cet arbre mérite de fixer l'attention des propriétaires qui ont des terreins à utiliser; je dis plus, elle mérite particuliérement celle de l'administration forestiere et celle des ponts et chaussées. Il s'acclimate dans tous les sols; celui même qui est nuisible à l'acacia lui convient. Il fait des progrès étonnans dans les terreins humides, et prospere même dans ceux de la plus mauvaise qualité.

» L'érable à feuilles de frêne forme un arbre agréable par son port. Il s'élève à une grande hauteur. Ses ramifications étendues se parent d'un feuillage élégant, d'un vert gai, qui procure un ombrage impénétrable aux rayons du soleil. Son bois est d'une bonne qualité, très-uni, d'un très-beau blanc veiné. Il se prête à toutes les coupes et n'est point sujet à éclater. On en forme de très-beaux placages, et il s'emploie avec avantage en panneaux assemblés, etc. etc. »

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner plus d'étendue à cet extrait d'un travail que nous regardons comme très-utile.

Son auteur, M. Descemet, cultivateur, pépiniériste et botaniste, membre de la société d'agriculture du département de la Seine, possède à Saint-Denis de vastes pépinieres, dans lesquelles il a rassemblé de nombreuses collections de tous les arbres tant indigenes qu'exotiques, même les plus rares, fruitiers ou d'agrément, propres à former des massifs, ou des plantations.

On trouve à la même adresse le catalogue des arbres qu'il cultive; on peut se le procurer aussi au bureau du Journal d'Economie rurale et domestique.

BEAUX-ARTS.

Cours historique et élémentaire de peinture, ou Galerie complette du Musée Napoleon, publié par Filhol, graveur, et rédigé par Joseph Lavallée, secrétaire perpétuel de la société phylotechnique, des académies de Dijon et de Nanci, de la société royale des sciences de Gottingue.

Dédié à S. M. l'Empereur des Français.

Vingt-septieme livraison, contenant S. Romuald et ses disciples (Sacchi, élève de l'Albane); Jupiter enlevant Ganymede (Lesueur); la Dinée des voyageurs (Miel); Le torrent (Vernet); le Tombeau des Muses (Antique).

A Paris, chez Filhol, graveur et éditeur, rue des Francs-Bourgeois, place Saint-Michel, n° 785.

AVIS.

Plumes élastiques qu'on ne taille jamais et portant l'encre, approuvées par le Lycée des arts, et admises, pour le jury d'examen des objets d'art, à l'exposition publique de l'an 10, au Louvre. Elles se vendent à l'essai au prix de 6 fr. piece, et 6 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez l'auteur (M. Barthelot), rue du Brave, au bas de la rue de Tournon, n° 673, maison du mercier; Bridoux-Auguet, marchand tablettier, au palais du Tribunat, galerie de pierre, n° 36, près le café des Mille-Colonnes; et au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

Ces plumes sont d'argent préparé exprès, infiniment supérieur pour la durée et pour son élasticité à l'argent ordinaire; elles ne sont pas plus volumineuses qu'un petit porte-crayon. Quoique depuis sept ans elles aient un grand succès, tant en France que dans les pays étrangers, elles viennent encore de recevoir un degré de perfection qui ajoute beaucoup à leur utilité, à leur solidité et à leur élégance.

On trouvera aussi, chez les mêmes, des plumes d'argent et de platine (or blanc), sans porter l'encre, pour toutes sortes d'écritures, le dessin, la musique et les langues étrangeres. Celles d'argent sont du prix de 3 fr., et celles de platine sont de 6 fr.; on ajoutera 50 cent. pour le port de chaque piece.

LIVRES DIVERS.

Le Chansonnier de Bacchus ou les Etrennes du Jour de l'An. 1 vol. in-18, orné d'une très jolie gravure. Prix, 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Pillot, jeune, libraire, place des Trois-Maries, n° 2, au bout de la rue de la Monnaie, vis-à-vis le Pont-Neuf.

On trouve chez le même libraire un assortissement de chansonniers.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 ½	55 ½
—— courant	56 ¼	57 ¼
Londres	24 fr. 73 c.	24 fr. 53 c.
Hambourg	191 ½	188 ½ c.
Madrid vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 20 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 30 c.	14 fr. 15 c.
Lisbonne	475	480
Gênes effectif	4 fr. 80 c.	4 fr. 71 c.
Livourne	5 fr. 31 c.	5 fr. 21 c.
Naples		
Milan	7 l 18 s 9 d p. 6 f.	81. 1 s. 3 d.
Bâle	pair.	1 ½ p
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 93 c.	1 fr. 90 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair à 25 j.	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. à 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 80 c.
Idem. Jouis de germinal	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1145 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Cinna, et Shakespéar amoureux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Provinciaux à Paris, Isabelle de Portugal, et le Pacha de Surêne. — Lundi, au Théâtre Moliere, une représentation au bénéfice de M. Chevreuil.

Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et le Trente et Quarante.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la vielleuse, et le Major Franck.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélod., et les Ruses déjouées.

Théâtre de la Cité. La 3e repr. de Guillaume-le-Conquérant, et les Trois Fermiers.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain, Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Dimanche 25 frimaire, à midi, second Concerts.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle les dimanche, lundi, mercredi et jeudi, à 7 heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 75. *Jeudi*, 15 *frimaire an* 13 *de la République* (4 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

SUÈDE.

Stockholm, *le* 13 *novemb* (22 *brumaire.*)

Nous avons reçu, hier, la triste nouvelle que la ville de Christinhamn, en Wermeland, a été aux deux tiers réduite en cendres par un violent incendie. Celle de Skara, en Westgothie, a couru les mêmes risques, et n'a été sauvée que par la promptitude des secours. Trois maisons seulement ont été brûlées.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, *le* 23 *novemb.* (2 *frimaire.*)

Nous apprenons de Friedberg, que l'entrée en Bavière est interdite à tout étranger venant de cette partie de l'Italie où regne la fievre jaune, et que les étrangers venant des autres pays ne pourront y entrer sans être munis d'un certificat de santé en bonne forme.

Weimar, *le* 10 *novembre* (19 *brumaire.*)

Le prince héréditaire et son épouse sont arrivés hier ici, et ont été reçus avec les plus vives démonstrations de joie.

ESPAGNE.

Madrid, *le* 15 *novembre* (24 *brumaire.*)

La cour a quitté Saint-Ildefonse le 2 de ce mois, et s'est rendue au château royal de San Laurenzo. Par ordre exprès du roi, toutes les personnes qui arriveront, soit à ce château, soit à Madrid, sont tenues d'être munies d'un certificat de santé.

La fievre jaune n'existe plus qu'à Carthagène et à Gibraltar; à la vérité, elle enleve encore beaucoup de monde, sur-tout dans la premiere de ces places. A Cadix, elle a été moins destructive qu'elle ne le fut il y a trois ans: on peut même cette fois l'appeler bénigne, au moins par comparaison avec les effets qu'elle produisit alors; en effet, d'après le relevé qu'on vient de faire, sur 100 hommes des classes les plus aisées, il n'en est mort que 15; sur le même nombre pris dans les conditions les plus pauvres, par exemple parmi les soldats, les matelots et les artisans, il en a péri 35; et, ce qui est remarquable, sur 100 femmes attaquées, on n'en a perdu ordinairement que 2. Les personnes d'un tempérament faible ont été plus rarement et moins grièvement atteintes que celles dont la constitution était robuste; la maladie a généralement respecté les nègres, les Americains, les créoles de toutes les nuances, les Espagnols qui ont séjourné dans le Nouveau-Monde, et ceux qui avaient déjà passé par cette épreuve, soit au-delà des mers, soit en Andalousie, il y a quatre ans. On vient de voir que le sexe a été singuliérement épargné; les vieilles femmes sur-tout semblaient avoir une vertu répulsive, et pouvoir braver impunément ces miasmes pestilentiels. Serait-ce qu'au milieu de tant de maux, la nature ait voulu au moins laisser intactes les personnes qui, dans ces momens terribles, donnerent toujours à l'humanité souffrante les secours les plus utiles et les plus empressés? On n'a pas le moindre doute que, dans quelques semaines, ce fléau ne cesse entierement par-tout; mais on en craint beaucoup le retour. Les individus qui ont quitté les villes contagiées, ne se pressent pas d'y rentrer; une impression de terreur, qui n'est que trop naturelle, les retient éloignés de leurs foyers, et il est à-peu-près certain que Malaga, en particulier, perdra pour toujours un grand nombre de ses habitans.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, *le* 21 *novembre* (30 *brumaire.*)

Une nouvelle taxe des émolumens pour les tribunaux a été décrétée, le 11 de ce mois, par le petit conseil.

— Nous apprenons qu'à Coire, à Arau, à Berne et à Frauenfeld, on prend toutes sortes de précautions contre tout ce qui vient de la côte occidentale d'Italie.

INTÉRIEUR.

Coutances, *le* 4 *frimaire.*

Avant-hier 2, à cinq heures du soir, un bateau français, chargé d'huitres, a été rencontré vis-à-vis Blainville par deux cutters anglais et a été pris; mais au moment où l'un des cutters remorquait ce bateau, ce cutter a touché sur un rocher et a péri.

Paris, *le* 14 *frimaire.*

Le troisieme jour des fêtes du couronnement était consacré aux armes, à la valeur, à la fidélité. L'EMPEREUR a distribué à l'armée et aux gardes nationales de l'Empire, les Aigles qu'elles doivent toujours trouver sur le chemin de l'honneur.

Cette imposante et auguste cérémonie a eu lieu au Champ-de-Mars; nul autre lieu n'était préférable; ce vaste champ, couvert de députations qui représentaient la France et l'armée, offrait le spectacle d'une valeureuse famille réunie sous les yeux de son chef.

La façade principale de l'École militaire était décorée d'une grande tribune, représentant plusieurs tentes à la hauteur des appartemens du premier étage du Palais. Celle du milieu, fixée sur quatre colonnes qui portaient des figures de victoires exécutées en relief et dorées, couvrait le trône de l'EMPEREUR et celui de l'Impératrice. Les princes, les dignitaires, les ministres, les maréchaux de l'Empire, les grands-officiers de la couronne, les officiers civils, les princesses, les dames de la cour et le conseil-d'état étaient placés à la droite du trône.

Les galeries qui occupaient la façade principale de l'édifice, étaient divisées en huit parties de chaque côté; elles étaient décorées d'enseignes militaires, couronnées par des Aigles. Elles représentaient les seize cohortes de la Légion d'honneur.

Le sénat, les officiers de la Légion d'honneur, la cour de cassation et les chefs de la comptabilité nationale étaient à la droite. Le corps législatif et le tribunat étaient à la gauche.

La tribune impériale, destinée aux princes étrangers, occupait le pavillon à l'extrémité du côté de la ville.

Le corps diplomatique et les étrangers étaient placés dans l'autre tribune, faisant pavillon à l'extrémité opposée.

Les présidens de canton, les préfets, les sous-préfets et le conseil municipal se trouvaient au-dessous des tribunes, sur le premier rang des gradins dans toute la façade.

On descendait au Champ-de-Mars par un grand escalier dont les gradins étaient occupés par les colonels des régimens et les présidens des colléges électoraux de département, qui portaient les aigles impériales. On voyait aux deux côtés de cet escalier les figures colossales de la France donnant la paix, et de la France faisant la guerre. Les armes de l'Empire, répétées par-tout sous différentes formes, avaient fourni les motifs de tous les ornemens.

A midi, le cortége de LL. MM. II., dans l'ordre observé pour la cérémonie du couronnement, s'est mis en marche du palais des Tuileries, précédé par les chasseurs de la garde, et l'escadron des mamelucks, et suivi des grenadiers à cheval et de la légion d'élite; il marchait entre deux haies de grenadiers de la garde, et de pelotons de la garde municipale.

Des décharges d'artillerie ont salué LL. MM. à leur départ, à leur passage devant les Invalides, à leur arrivée au Champ-de-Mars.

Les membres du corps diplomatique, introduits dans les grands appartemens de l'École-Militaire, ont été admis à présenter leurs hommages à leurs majestés.

Après cette audience, LL. MM. ont revêtu les ornemens impériaux, et ont paru sur leur trône, au bruit des décharges réitérées de l'artillerie, et des acclamations unanimes des spectateurs et de l'armée.

Les députations de toutes les armes de l'armée, celle de la garde nationale, étaient placées conformément au programme; les Aigles, portés par les présidens des colléges électoraux pour les départemens, et par les colonels pour les corps de l'armée, étaient rangés sur les degrés du trône.

Au signal donné, toutes les colonnes se sont mises en mouvemens, se sont serrées, et se sont approchées au pied du trône.

Alors, se levant, l'EMPEREUR a prononcé d'une voix forte, expressive et accentuée, ces paroles qui ont porté dans toutes les ames la plus vive émotion et l'enthousiasme le plus noble.

« Soldats, voilà vos drapeaux; ces Aigles vous » serviront toujours de point de ralliement: ils » seront par-tout où votre EMPEREUR les jugera » nécessaires pour la défense de son trône et de » son peuple.

» Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment, par » votre courage, sur le chemin de la victoire: » vous le jurez. »

Nous le jurons! ont à la fin répété avec un cri unanime les présidens des colléges et tous les chefs de l'armée, en élevant dans les airs les Aigles qu'ils allaient confier à leur vaillance.

Nous le jurons! ont répété l'armée entiere par ses envoyés d'élite, et les départemens, par les députés de leurs gardes nationales, en agitant leurs armes, et en confondant leurs acclamations avec le bruit des instrumens et des fanfares militaires.

Après ce mouvement, qui s'était rapidement communiqué aux spectateurs pressés sur les gradins qui forment l'enceinte du Champ-de-Mars, les Aigles ont été prendre la place qui leur était assignée; l'armée formée par division, les députations formées par pelotons ont défilé devant le trône impérial.

Le cortége est rentré au Palais à cinq heures, au milieu d'acclamations qui l'ont accompagné dans tous les lieux de son passage.

Le tems qui subitement avait tourné au dégel et à la pluie, a constamment été défavorable à cette cérémonie, à laquelle l'éclat d'un beau soleil eût donné une magnificence et une solennité inexprimables. Les troupes étaient sous les armes depuis six heures du matin, et un concours extraordinaire de spectateurs assiégeait toutes les issues, les avenues, les gradins du Champ-de-Mars et les terrasses des Tuileries, depuis l'heure du départ du cortége impérial jusqu'à celle de son retour. La situation des spectateurs était pénible, et il n'en est pas un qui ne trouvât un dédommagement dans le sentiment qui l'y faisait demeurer, et dans l'expression des vœux que ses acclamations manifestaient de la maniere la plus éclatante.

S. M. l'Impératrice a reçu, hier, leurs éminences MM. le cardinal Bajana, le cardinal Braschi, le cardinal Bràschi, le cardinal de Pietro, ainsi que S. E. M. le cardinal Cambacérès, et les archevêques et évêques présentés par S. E. M. le grand aumônier.

Sa Majesté a reçu aussi LL. AA. sérénissimes M. le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, et M. le prince héréditaire de Bade.

A la même audience ont été présentés, M. le vice-président, et MM. les membres de la consulta de la république italienne, par M. de Marescalchi, et madame la duchesse de Brunswic-Bévern, par madame de la Rochefoucauld.

Sa Majesté a reçu ensuite LL. EE. messieurs les maréchaux de l'Empire, messieurs les colonels-généraux, M. le président du sénat.

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir MM. les fonctionnaires désignés ci-après, qu'ils seront présentés à Sa Majesté vendredi 16 frimaire:

Les présidens des conseils-généraux de départemens, les sous-préfets, les députés des colonies, à 11 heures.

Les présidens de cantons, les présidens de consistoires, les maires des 36 principales villes, les vice-présidens des chambres de commerce, à midi.

Ils sont en conséquence invités à se réunir au Palais des Tuileries, dans le salon de Diane, avant l'heure indiquée pour leur présentation.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 11 *frimaire.*

32. 35. 21. 83. 63.

INSTITUT NATIONAL.

Suite de la Dissertation sur la diversité du génie et des moyens poétiques des différens arts ; extraite d'un Essai de théorie sur le système imitatif des arts, et le génie poétique de chacun d'eux ; lue à la séance publique de l'Institut, le 7 vendémiaire an 13, (29 septembre 1804) ; par M. Quatremere de Quincy, membre de la 3e classe de l'Institut.

La force de la métaphore vient particulièrement de la vertu comparative qui l'accompagne toujours. L'effet de la comparaison est de nous aider à bien saisir les qualités d'un objet moins connu et moins sensible, en portant notre esprit vers la perception des qualités d'un objet plus sensible et mieux connu. Voilà pourquoi les comparaisons se puisent ordinairement dans le domaine physique pour s'appliquer au regne intellectuel, et le plus souvent encore dans le cercle des choses vulgaires, et à la portée du plus grand nombre.

Le courage se compare au lion ; la prudence, au serpent ; la douceur à l'agneau ; les passions du du cœur sont des orages et des tempêtes ; les connaissances de l'esprit des lumieres. La colere est un bouillonnement, la discorde s'arme de flambeaux. Le chef d'un état est un pilote. Les rois s'appellent des pasteurs d'hommes.

Mais comme, sur-tout à l'égard du matériel, le moyen qu'a la poésie de nous en retracer l'image, reste toujours fort au-dessous de l'image réelle qui est celle du peintre, le poëte se trouve contraint d'employer souvent l'hyperbole ou l'exagération. C'est que le poëte a éprouvé que ses images n'arrivant aux sens que par l'imagination au lieu d'arriver à l'imagination par les sens, elles resteraient souvent en-deçà du degré de force nécessaire, si l'hyperbole ne contraignait l'imagination d'agrandir l'idée, ou de renforcer l'image de l'objet. De là les comparaisons prises des chênes, des montagnes, de l'océan, du soleil, des tempêtes, pour donner la plus grande énergie possible aux idées de grandeur, d'étendue, de puissance.

Mais pousquoi la peinture envierait-elle ces ressources à la poésie? Ce n'est pas par choix, c'est par nécessité que celle-ci y a recours. Ce ne sont que les équivalens d'une monnaie qu'elle n'a pas ; ce ne sont que des supplémens à une réalité qui est hors de son domaine.

Il en sera donc de même aussi des images métaphoriques qui, quoique bien moins nombreuses, sont propres à la peinture. Cet art ne devra les mettre en œuvre que pour donner à ses sujets un surcroit de force ou de clarté. Et telle est, en effet, la vertu de l'allégorie, malgré l'obscurité de quelques-uns de ses signes ; tel est le pouvoir des moyens poétiques de la peinture, lorsqu'ils parviennent à ajouter à la propriété de l'objet les propriétés de ses attributs, ou à opérer la métaphore et la transposition du sujet, en le faisant passer de l'ordre des choses naturelles à l'ordre idéal ; c'est ou de rendre sensibles des qualités morales que la simple représentation de l'action ou de l'individu ne pourrait manifester, ou de donner aux individus et aux actions une existence plus relevée, et d'un ordre supérieur à l'ordre ordinaire des choses.

Ainsi, l'art de peindre par les paroles, et l'art de parler par les corps, n'employent le moyen de la métaphore et des autres figures poétiques, que pour exprimer mieux et pour exprimer plus. Voilà ce qu'ils ont de commun en ce genre.

Maintenant ils doivent différer, et dans le choix et dans l'emploi des métaphores, autant que diffèrent entr'elles des idées exprimées par des signes conventionnels, et des idées exprimées par des signes naturels. Et d'abord il est clair que le plus grand nombre des métaphores du langage, que celles sur-tout qui ont pour objet de rendre perceptibles des objets que l'art de la parole est inhabile à faire voir, ne seront plus ni des métaphores, ni des comparaisons, mais vont devenir des prénoms et des redondances dans les représentations d'un art qui a spécialement la propriété de faire voir ces choses.

Pourquoi donner des ailes à cet homme que je vois courant, à ce vaisseau dont les voiles sont enflées? Pourquoi des serpens sur la tête de cet envieux? Les qualités positives et visibles des objets, la peinture les rend sans aucun secours étranger. Quel besoin a-t-elle de cumuler, dans leur représentation, la chose visible et celle qui supplée à la visibilité? Pourquoi m'expliquer ce qui s'entend de soi-même, sur-tout quand l'explication est moins intelligible que la chose?

Que le poëte, pour exciter dans mon imagination les sensations délicieuses d'un beau matin, le compare à une jeune beauté parée de fleurs, et semant des perles; qu'il lui donne des doigts de rose, ou que réciproquement il compare la toilette et le lever de la nouvelle épouse au charme de l'aurore et à la fraîcheur d'un beau matin, je comprends que chacune de ces métaphores est, respectivement pour chacun de ces objets, le remplacement d'une réalité qui est hors de son pouvoir. Que le poëte opere encore de semblables échanges entre les qualités physiques et les propriétés morales, on y applaudira, sans doute : on trouvera bon que la vierge modeste et la rose matinale se prêtent leur maintien pudique et leurs feuilles non écloses.

Mais qui ne tirait de la méprise du peintre de paysage, ce rival de la nature dans l'art de répandre le charme de la couleur, la fraîcheur de la rosée, l'éclat voilé d'une douce lumiere sur cette contrée, sur ces montagnes légerement teintes d'un feu naissant, et qui croirait ajouter à l'effet de ces images par celle d'une jeune fille dont les mains auraient la couleur de la rose, et dont les doigts laisseraient échapper des perles? Cette figure allégorique, avec tous ces emblèmes, ne serait là que comme un signe de toutes les sensations d'un beau matin ; mais à quoi bon le signe quand on a la chose signifiée sous les yeux?

Le Poussin, dira-on, a peint ainsi l'aurore dans un paysage. Oui, mais, ne nous y trompons pas, cette figure n'y est ni comme indication, ni comme supplément de l'effet d'un soleil levant. Ce n'est ni le motif ni le sujet du tableau, puisque dans sa région supérieure, le soleil sur son char paraît immédiatement après l'aurore. Le tableau est tout allégorique et métaphorique dans toutes ses parties. C'est une image emblématique de la vie humaine, dont le peintre a voulu représenter les vicissitudes par la succession des conditions sociales, dansant en cercle au son de la lyre du tems ; la vanité par ces bleuettes, qui servent de jouet à l'enfant, et la brièveté par le passage rapide de la révolution diurne. L'aurore, le soleil dans son plein, et les dernieres heures à demi enveloppées déjà des ombres de la nuit, ne sont-là que pour faire entendre, *que la vie n'est qu'un jour.*

Ici le peintre a placé son sujet dans une région toute métaphorique ; tout y est d'accord, rien n'y contredit la nature de ses images ; il n'y a ni pléonasme, ni association d'élémens incohérens.

Et en effet, le défaut le plus ordinaire des figures empruntées à la poésie du style, dans les tableaux du peintre, est ce désaccord inévitable pour les yeux et la raison, entre ce qui est réel et ce qui n'est que fictif. Cela arrive dans les sujets où l'allégorique se trouve indiscrettement et maladroitement joint à l'historique. Comme le peintre n'a que des corps pour exprimer même les êtres incorporels, on conçoit comment les métaphores du poëte cessent bien souvent de l'être, lorsqu'elles se trouvent traduites en figures visibles.

Le poëte a un privilége spécial dans l'emploi de ses métaphores ; c'est qu'il n'est tenu de donner à aucun des êtres qu'il transporte, ou qu'il transforme, ni dimensions réelles, ni rapports nécessaires, ni proportions déterminées. Qui a jamais su la mesure des héros, des dieux, et des personnages allégoriques d'Homere? Le poëte peut tout associer, tout comparer, parce que ses rapports n'admettent ni mesure, ni compas.

Comme il fait du soleil un géant qui parcourt sa carriere, il fait des yeux de sa belle autant de soleils ; il réunit tous les extrêmes : il n'y a point d'impossible pour lui, il ne connait rien de démesuré.

Au contraire, si le peintre veut s'approprier de semblables images, il se trouve mesuré partout, limité dans tous les sens, et par la grandeur de sa toile, et par la vraisemblance des proportions, et par les convenances de l'optique, et par celles des rapports qu'établissent nécessairement entre eux tous les objets de la scene. Voilà que la métaphore acquiert tout de suite une mesure déterminée, et sur-tout une mesure des plus bornées; voilà qu'elle cesse d'être sensible, parce qu'elle est devenue visible ; et pour avoir pris un corps elle a disparu.

Le tableau de Coriolan va nous en fournir la preuve. Que l'orateur, comme je l'ai dit, pour émouvoir le général irrité, corporifie la ville de Rome, qu'il la représente dans le deuil et dans les larmes, l'image de cette ville personnifiée se peint à l'imagination sous d'immenses proportions, ou tout au moins sous des proportions arbitraires. Que fera le peintre en empruntant cette image? Quelle taille lui donnera-t-il? une stature colossale? Les autres figures deviendront Pygmées, ou le colosse sera monstrueux. Une taille de géant? sans être beaucoup plus grande, sa figure aura le ridicule de tout individu qui, dans la société, sort de la mesure ordinaire. Le Poussin a, je crois, mieux fait de donner à sa Rome la proportion des autres figures du tableau ; mais aussi elle n'est là qu'une femme égale à toutes les autres. La métaphore a perdu son effet, parce que l'image a trouvé sa mesure. Le génie poétique de la peinture eût peut-être demandé que le peintre restât ici simple historien.

C'est cette ambition réciproquement mal entendue d'être poëte en peinture et peintre en poésie, qui produit le plus grand nombre de ces mépris. L'un veut traduire en figures corporelles des abstractions que sa représentation matérielle dépouille de leur qualité poétique, et l'autre s'imagine que par la description minutieuse des attributs des corps, et de leur matiere, il va rivaliser avec le peintre, et rendre ses compositions pittoresques. Vains efforts!

Les divers arts ressemblent à des langues différentes qui ont chacune leur génie. Ne sait-on pas que ce qui est poétique dans une langue, devient souvent prosaïque ou burlesque dans une autre? Il en va de même de la transposition des images, et des moyens poétiques d'un art à un autre art.

Il n'y a point d'art qui, plus que la poésie, ait la facilité de généraliser ses conceptions. Il n'y a point d'art au contraire qui, plus que les arts du dessin, aient la propriété de particulariser.

Qu'Anacréon comparant l'amour à l'abeille, le fasse voltiger autour de la rose, qu'il l'endorme sur son sein, mille idées charmantes viennent prêter leurs pinceaux et ajouter leurs couleurs à la métaphore du poëte ; car de combien de manieres ne peut-on pas voir cette image, tant qu'elle reste invisible! Un peintre, je crois, l'a empruntée de la poésie, et il nous fait voir un petit enfant blotti dans le calice d'une rose. Je laisse à penser ce qu'a de puéril, et peut-être de bizarre, cette rose servant de couche à l'enfant. Le poëte l'a fait, c'était-on. Sans doute, son amour peut se nicher dans le calice d'une fleur, comme dans le sourire de sa maîtresse. C'est que la rose d'Anacréon n'est pas une substance ; c'est que son amour n'a point de corps.

Si le poëte fait descendre un homme au tombeau, il n'y a rien de précis dans l'action de descendre, rien de palpable dans le sujet, rien de sensible dans les attributs, ni dans le lieu où il le conduit. Comment y va-t-il? Où est le tombeau? Est-ce un souterrein? est-ce un sarcophage? Rien n'est fini dans cette image, tout y reste sous le voile et le vague indéfini de l'abstraction. Un simple changement d'article, en particularisant l'image, la rendrait ridicule. Au lieu de dire descendre *dans le tombeau*, il ne s'agirait que de dire descendre *dans un tombeau*. Je ne sais ; mais il me semble que ce ridicule est celui de l'artiste qui, forcé de particulariser l'image généralisée du poëte, me fait voir un homme descendant *lui-même* trois ou quatre marches pour entrer dans un cercueil. La poésie a disparu avec l'abstraction ; ce qui était au sens figuré chez le poëte, se trouve redescendu au sens simple chez le sculpteur ; l'abstrait est devenu du matériel, et l'artiste qui crut faire de la poesie, n'a fait que de la prose sans s'en douter.

(La suite à un prochain numéro.)

LIVRES NOUVEAUX.

La jeune Femme colère, comédie en un acte et en prose, par C. G. Etienne ; représentée à Paris, sur le *Théâtre de l'Impératrice*, le 28 vendémiaire an 13. Prix, 1 fr. 20 cent.

A Paris, chez Masson, éditeur de pieces de théâtre, rue de l'Echelle, n° 558, au coin de celle Saint-Honoré.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 17me représent. d'Ossian, ou les Bardes. — Samedi 17, Bal paré et masqué. — Très-incessamment la 1re représ. d'Achille à Scyros, ballet pant. en 3 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, la Surprise de l'Amour, et les Femmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Griselda.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Aline, ou la reine de Golconde, et Milton.

Théâtre du Vaudeville. Duguai-Trouin, une Soirée de deux Prisonniers, et l'Original et le Portrait.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête Criminel, et Tippoo-Saïb, mélodrame.

Théâtre du Marais. Les Mineurs Suédois, et Crispin médecin. — Lundi, la 1re représ. des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers.

Théâtre de la Cité. Gaston et Bayard, tragédie, et les Trois Fermiers.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Auj. Redoute et Bal masqué, Prix du billet, 2 liv. 4 s. — Samedi, représ. redemandée des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc par M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudire, carrefour Gaillon. — Spectacle auj. à 7 heures et demie. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux le 8 vendemiaire. Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 76. *Vendredi*, 16 *frimaire an* 13 *de la République* (7 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Barcelonne, (*du* 29 *brumaire*) 20 *novembre*.

Enfin le voile est tombé, notre situation politique n'est plus douteuse; les Anglais ne sont pas contens des millions pris à la hauteur du cap Sainte-Marie, ils veulent détruire notre commerce. Depuis quatre jours le lord Nelson commet des hostilités atroces à la vue de notre port, qui peut être considéré comme très-étroitement bloqué. Le régiment de volontaires de Castille se rendant à Mahon sur des petits bâtimens, et six vaisseaux marchands sont déjà capturés par ces barbares insulaires qui, au moment où notre malheureuse patrie luttait contre la famine, l'épidémie, la peste et les tremblemens de terre, viennent l'attaquer sans une préalable déclaration de guerre; et quelle guerre! la plus atroce et la plus abominable qu'on ait encore vue. Nelson a communiqué officiellement à notre capitaine-général que les ordres qu'il a reçus de l'amirauté, portent de couler bas tous les bâtimens espagnols de la portée de 100 tonneaux ou au-dessous, d'envoyer les autres à Malte, et d'incendier les ports et rades d'Espagne, et cela au moment où notre patrie se reposant sur la foi des traités, rassemblait le peu de forces qui lui restent pour combattre les fléaux dont elle est affligée. D'après une pareille conduite, on peut croire avec raison que l'Angleterre soulevera tout le Continent contr'elle, que l'Europe entière embrassera la cause de l'humanité si indignement foulée aux pieds par les Anglais. Enfin que les mots de forbans seront biffés de tous les dictionnaires pour y substituer celui d'anglais, qui en est le plus parfait synonyme.

On se souvient que lors de la dernière déclaration de guerre par la régence d'Alger à la république d'Hollande, le dey signifia d'avance au consul d'Hollande, que si dans l'espace de quarante jours, les présens n'étaient pas arrivés, il ferait donner ordre à ses croiseurs de courir sur les bâtimens hollandais; les présens n'arriverent point, et la guerre fut déclarée; avant que les 40 jours ne fussent expirés, quatre vaisseaux hollandais avaient été pris et emmenés à Alger, mais le dey les fit relâcher; un de ces navires, à sa sortie d'Alger, fut repris et reconduit à Alger; les 40 jours étaient alors expirés, le dey ordonna qu'il fût relâché de nouveau, et fit donner la bastonnade au commandant de son corsaire, pour avoir mal interprété ses ordres, la limite de 40 jours ne pouvant être applicable à ce bâtiment, qui déjà avait été détenu à Alger. Brigands anglais, apprenez des nations que vous nommez barbaresques à respecter le droit des gens.

Ce matin, l'escadre de Nelson a capturé à la vue de notre port la goëlette de la marine royale, qui avait conduit 100 artilleurs à Mahon, on vient d'apprendre qu'elle a fait brûler un bâtiment espagnol qui se croyait en sûreté dans le port de Palamos, ce qui confirme l'ordre que Nelson annonce avoir reçu, et qui a été publié ici, d'incendier tous les bâtimens dans les rades et ports d'Espagne. Il n'y avait que deux ou trois jours qu'une de ses frégates était venue prendre des provisions dans notre port, et on ne lui fit aucune difficulté, tant on croyait pouvoir se reposer sur la foi des traités. L'on ne saurait trop donner de publicité aux infamies que se permettent les marins de cette détestable nation, et les autorités qui les font agir.

(*Journal du Commerce.*)

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Soleure, *le* 29 *novembre* (8 *frimaire.*)

M. Eggenschviler, statuaire, né suisse, mais naturalisé français (élève du célebre statuaire Dejoux), ayant remporté à Paris le grand prix, de sculpture, a desiré en se rendant à l'académie de France à Rome, où il est nommé pensionnaire, revoir la ville qui la vu naître. Les magistrats de Soleure lui ont fait l'accueil le plus distingué, et en reconnaissance du don qu'il a fait à la ville du bas-relief sur lequel il a été couronné par l'Institut, et qui a été placé au palais de la régence, le grand-avoyer lui a remis à l'issue d'un dîné où se trouvaient réunis tous les notables du canton, une médaille d'or représentant les armes de l'Etat, avec cette inscription: *Monumentum Benevolentiæ*, et sur le revers, le décret du conseil, rédigé dans les termes les plus flatteurs pour l'artiste qui en était l'objet.

INTÉRIEUR.

Lyon, *le* 7 *frimaire.*

S. E. Mgr. le cardinal Borgia partit de Rome, à la suite du Très-Saint-Pere, en bonne santé. Il n'avait point été incommodé des fatigues de la route jusqu'au pont de Beauvoisin, où il passa la nuit du dimanche au lundi sans pouvoir dormir. Le matin, il se leva, monta en voiture, et continua sa route sans indisposition. Arrivé à Lyon le même jour, sur les quatre heures, il se sentit oppressé; il se mit au lit, au palais archi-épiscopal, où son logement était préparé, et il y est resté malade jusqu'au jour de son décès, vendredi 9 frimaire, à cinq heures et demie du soir. On expédia de suite un courier extraordinaire au Saint-Pere, pour lui annoncer ce triste événement, auquel il aura été d'autant plus sensible, qu'il chérissait particulièrement le cardinal Borgia.

S. E. a conservé, pendant sa maladie, la plus grande présence d'esprit, et a rempli ses devoirs religieux avec une résignation et une piété dignes des plus grands éloges. La veille de sa mort, elle a fait son testament. Son corps a été ouvert samedi et embaumé le même soir, et pendant trois jours, il est resté exposé aux regards des fideles sur un lit de parade, dans la chambre ardente de l'archevêché, vis-à-vis duquel il y a un autel où l'on a célébré continuellement les saints mystères pour le repos de son ame: les fideles s'y sont rendus en foule pour y assister.

Aujourd'hui mercredi, le corps de S. E. sera transporté avec pompe à l'église cathédrale, où il sera célébré, à dix heures du matin, un service solennel. Le clergé de Lyon, les autorités civiles et militaires sont invités d'y assister. M. Bonnevie, chanoine de ladite cathédrale, prononcera l'éloge funebre de S. E.

Etienne Borgia était né à Veletry le 3 décembre 1731, il fut élevé dans un des principaux colléges de Rome. Après avoir terminé ses premieres études il passa à l'académie ecclésiastique, où il fit un cours de jurisprudence et de diplomatie. Il fut chargé dans la suite du gouvernement de Benevent, et le Saint-Siége n'eut qu'à se louer de sa sage administration.

Pie VI, digne appréciateur des talens et du savoir, ne tarda pas à lui donner des preuves plus distinguées de sa confiance, en le nommant à l'emploi de secrétaire de la congrégation de *propaganda fide*, emploi qui le mettait dans le cas d'exercer des fonctions extrêmement avantageuses à la religion et à la société. Dix-neuf années de sa vie ont été consacrées à l'exercice de cette place importante. Elevé à la pourpre romaine, il devint membre de différentes congrégations, et, dans toutes, il remplit la tâche qui lui fut départie avec le même zele et la même habileté; mais c'est principalement à celle de la propagation de la foi, qu'il consacra ses soins, ses ardentes veilles et une partie des revenus de sa fortune: ses études, ses recherches, les fouilles qu'il faisait faire n'avaient d'autre but que ce grand œuvre de l'humanité. Il ne comptait pour rien ses peines et les sommes considérables qu'il dépensait, pourvu qu'il en fût dédommagé par un heureux résultat.

Devenu préfet de cet établissement, qui honorera à jamais les fastes du christianisme, en montrant à l'Univers l'esprit qui le dirige, son zele, les fatigues, ses dépenses, rien ne fut épargné pour son plus grand avantage. Naturellement laborieux, il ne sortit jamais de son palais que par devoir ou par nécessité. Doué du plus heureux caractere, on remarquait en lui l'affabilité, la bonté de l'ami de ses semblables. Son savoir ne lui inspira jamais le moindre sentiment d'orgueil; et si, dans la discussion, il montrait de vastes connaissances, ce n'était que pour faire ressortir davantage celles des hommes de lettres dont il était entouré. Les étrangers, les savans, dont il faisait sa société ordinaire, étaient accueillis chez lui avec la plus grande bonté.

Modeste dans ses discours avec les hommes à talens de tous les pays, de toutes les nations, il montrait encore plus de desir d'acquérir de nouvelles connaissances que de plaisir à communiquer celles dont il était rempli.

Pour terminer cette courte ébauche, et la rendre intéressante aux yeux des nations, il suffira de dire que le cardinal Borgia meurt en laissant tous ses biens à la Propagande, à l'exception de son mobilier et d'un très-beau muséum, qu'il a légués à sa famille. Il emporte en mourant le regret de n'avoir pu mettre la derniere main à l'établissement des missions étrangeres de France, le principal objet de ses vœux dans son voyage de Paris.

Sedan, 12 *frimaire.*

Hier les manufacturiers de cette ville ont célébré la fête du couronnement de l'Empereur, en donnant toute la pompe possible au mariage de la fille vertueuse dotée par la bienfaisance de l'auguste chef des Français.

La Rosiere habitante du village de Floing, s'était rendue à la sous-préfecture, accompagnée des maires et adjoints de sa commune, de sa famille, de douze jeunes filles vêtues de blanc, et de douze jeunes garçons qui leur donnaient la main. A quatre heures après midi le président du tribunal de commerce et un conseiller de la sous-préfecture, accompagnerent la Rosiere, et conduisirent les époux à l'église, précédés d'une musique nombreuse, et suivis des autorités civiles et militaires, de la chambre de commerce, des manufacturiers et d'une foule considérable de citoyens. Après la célébration du mariage on a chanté un *Te Deum*.

Tous les lieux par lesquels le cortége a passé retentissaient d'acclamations et des expressions de la reconnaissance pour le héros qui, au milieu des grands intérêts de l'Etat, n'a pas oublié ceux de l'industrie nationale, et n'a négligé aucun moyen de relever nos manufactures, de raviver nos ateliers, et d'assurer du travail à la classe indigente.

Paris, *le* 15 *frimaire.*

Aujourd'hui, à onze heures, les présidens des colléges électoraux de départemens ont été introduits par le grand-maître des cérémonies dans la salle du trône, où étaient présens les princes, les grands dignitaires, les ministres, les grands-officiers de l'Empire, les sénateurs, et les conseillers d'Etat, et présentés à Sa Majesté par S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur.

S. M. l'Empereur, après s'être entretenu pendant quelques instans avec chacun d'eux, a terminé cette audience en disant qu'il voyait avec plaisir autour de lui les présidens des colléges électoraux de départemens, et qu'il espérait que ces corps, qui doivent être complettés dans le cours de cette année, seraient un des principaux appuis du trône, et donneraient dans toutes les circonstances des témoignages de leur attachement à sa personne et à la patrie.

A midi, les présidens de colléges électoraux d'arrondissemens ayant été introduits de la même maniere, S. M. l'Empereur s'est entretenu avec la plupart d'entr'eux, et en terminant l'audience qu'il leur avait accordée, a aussi témoigné la satisfaction avec laquelle il les voyait autour de lui, et leur a dit qu'il espérait que ces corps, qui doivent être successivement complettés, seraient constamment animés d'un bon esprit, et se réuniraient à lui dans toutes les circonstances pour tout ce qui pourrait être utile au trône et à la patrie.

A une heure, les préfets ayant été introduits par le grand-maître des cérémonies, ont été présentés par l'archi-chancelier de l'Empire: S. M. l'Empereur après les avoir aussi tous entretenus pendant quelques instans, leur a fait connaître qu'il a vu avec plaisir les préfets des 108 départemens de l'Empire; qu'il est satisfait du zele qu'ils ont apporté dans l'exercice de leurs fonctions, et avec lequel ils l'ont aidé pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, à soutenir le fardeau du gouvernement; il leur a recommandé spécialement l'exécution de la loi sur la conscription, dont on a rendu successivement les dispositions plus faciles et moins onereuses. Sans la conscription, a-t-il dit, il ne peut y avoir ni puissance ni indépendance nationales..... Toute l'Europe est assujétie à la conscription..... Nos succès, et la force de notre position, tiennent à ce que nous avons une armée nationale; il faut s'attacher avec soin à conserver cet avantage..... L'Empereur a ensuite ajouté qu'il espérait que les préfets continueraient à porter le même zele dans l'administration qui leur est confiée, et qu'ils auraient toujours le même attachement pour sa personne et pour la patrie.

A deux heures, les présidens des cours d'appel et les procureurs-généraux des cours d'appel, et criminelles avant aussi été introduits par le grand-maître des cérémonies, et présentés par S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire, S. M. l'Empereur leur a donné une audience qu'il a terminée en exprimant la satisfaction avec laquelle il voyait ces magistrats, et la confiance qu'il mettait en leur attachement à sa personne et à la patrie. J'espere, a-t-il ajouté, que les cours continueront à rendre bonne, sévere et impartiale justice; car c'est l'une des principales obligations que j'ai contractées avec le Peuple français.... S. M. a daigné les entretenir ensuite des discussions qui ont eu ce moment lieu au conseil-d'état, au sujet de l'organisation de la procédure criminelle.

Après ces audiences, S. M. s'étant retirée dans son cabinet, a admis au serment:

M. Caffarelli, conseiller-d'état, préfet maritime du 3e arrondissement, présenté par S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur;

Les présidens et procureurs-généraux des cours d'appel, les préfets, les présidens et procureurs-généraux des cours criminelles qui ont été présentés dans l'ordre ci-après indiqué par S. A. S. l'archi-chancelier de l'Empire, et dont les noms suivent:

Présidens des cours d'appel.

Noms des présidens.	*Siéges des cours d'appel.*
MM. Baffier	Aix.
Lacuée	Agen.
Varlet	Amiens.
Mesnard	Angers
Louvot	Besançon
Sallé	Bourges.
Latteur	Bruxelles.
Schirmer	Colmar.
Lemenuel	Caen.
Guillemot	Dijon.
D'Aubersart	Douai.
Réal	Grenoble.
Brun, 1er présid.	Grenoble.
Dandrimont	Liége.
Pêcheur	Metz.
Mainaud	Nismes.
Henry	Nancy.
Chabrol	Orléans.
Claverie	Pau.
Leydet	Poitiers.
Desbois	Rennes.
Thieullen	Rouen.
Redon	Riom.
Garreau	Trèves.
Bottion	Turin.

Préfets.

Noms des préfets.	*Noms des départemens.*
MM. Deconinck-Outrive	Ain.
Mechain	Aisne.
Lacoste-Messelieres	Allier.
Lameth (Alexandre)	Alpes (Basses.)
La Doucette	Alpes (Hautes.)
Robert	Ardêche.
Frain	Ardennes.
Brun	Arriège.
Bruslé	Aube.
Trouvé	Aude.
Saint-Horent	Aveyron.
Caffarelly	Calvados.
Riou	Cantal.
Bonnaire	Charente.
Belloc	Cher.
Milet-Mureau	Correze.
Riouffe	Côte-d'Or.
La Salcette	Creuse.
Gandolfo	Doire.
Rivet	Dordogne.
Faipoult	Escaut.
Masson-St.-Amand	Eure.
Rudler	Finistere.
Lacoste	Forêts.
Dalphonse	Gard.
Richard	Garonne (Haute.)
Balguerie	Gers.
Charles Delacroix	Gironde.
Nogaret	Hérault.
Mounier	Ille-et-Vilaine.
Pommereuil	Indre-et-Loire.
Fourier	Isere.
Garnier	Jemmappes.
Poncet	Jura.
Duplantier	Landes.
Barante	Leman.
Corbigny	Loir-et-Cher.
Imbert	Loire.
Lamothe	Loire (Haute.)
Belleville	Loire-Inférieure.
Maret	Loiret.
Bailly	Lot.
Pieyre	Lot-et-Garonne.
Florens	Lozère.
Chauvelin	Lys.
Nardon	Maine-et-Loire.
Costaz	Manche.
Campana	Marengo.
Bourgeois Jessain	Marne.
Jerphanion	Marne (Haute.)
Haimand	Mayenne.
Marquis	Meurthe.
Loysel	Meuse-Inférieure.
Poitevin Messemy	Mont-Blanc.
Jean-Bon St. André	Mont-Tonnerre.
Jullien	Morbihan.
Colchen	Moselle.
Herbouville	Nèthes (Deux.)
Adet	Nievre.
Dieudonné	Nord.
Belderbusch	Oise.
Lamagdelaine	Orne.
Desmousseaux	Ourthe.
Lachaise	Pas-de-Calais.
Laville	Pô.
La Tourette	Puy-de-Dôme.
Chazal	Pyrénées (Hautes.)
Felix Desportes	Rhin (Haut.)
Chaban	Rhin-et-Moselle.
Bureau de Pusy	Rhône.
Perès	Sambre-et-Meuse.
Hilaire	Saône (Haute.)
Kepler	Sarre.
Beugnot	Seine-Inférieure.
La Garde	Seine-et-Marne.
Quinette	Somme.
Arborio	Stura.
Roland de Villarceau	Tanaro.
Gary	Tarn.
Fauchet	Var.
Bourdon	Vaucluse.
Merlet	Vendée.
Cochon	Vienne.
Texier-Olivier	Vienne (Haute.)
Himbert	Vosges.
Rougier la Bergerie	Yonne.

Procureurs-généraux impériaux près les cours d'appel.

Noms des procureurs-généraux.	*Nom des siéges.*
MM.	
Peise	Aix.
Mouysset	Agen.
Petit	Amiens.
Hatteau	Bordeaux.
Forest	Bourges.
Reyts	Bruxelles.
Antonin	Colmar.
Lautour-Duchâtel	Caen.
Legoux	Dijon.
Michel	Douay.
Royer-Deloche	Grenoble.
Rambaud	Lyon.
Ballet	Limoges.
Danthine	Liége.
Colchen	Metz.
Fabre	Montpellier.
Giraudy	Nimes.
Demetz	Nancy.
Baron	Rennes.
Fouquet	Rouen.
Favard	Riom.
Dobsent	Trèves.
Corbiere	Toulouse.

Présidens des cours de justice criminelle.

Noms des présidens.	*Noms des cours.*
MM. Thomas Ribou	Ain.
Veysset	Aveyron.
Scard	Ardennes.
Legrand de la Leu	Aisne.
Gamon	Ardêche.
Parisot	Aube.
Dunin	Allier.
Morizot	Côte-d'Or.
Gourlay	Côtes-du-Nord.
Chevalier	Cher.
Garnier	Charente-Inférieure.
Bonaventure	Dyle.
Spiernaël	Doubs.
Fayolle	Drôme.
Dupont	Eure.
Blemont	Escaut.
Pastoret	Forêts.
Kerineuff	Finistere.
Desmirail	Gironde.
Tartanac	Gers.
Cavalier	Hérault.
Paganon	Isere.
Jaymebon	Indre.
Touée	Jemmappes.
Gacon	Jura.
Dekermaker	Lys.
Bertora	Liamone.
Bruyas	Loire.
Maussion	Loire-Inférieure.
Lebœuf	Loiret.
Bory	Lot-et-Garonne.
Mutelle	Marne.
Guyardin	Marne. (Haute)
Mangin	Meurthe.
Stourm	Moselle.
Perret	Morbihan.
Moullin	Mayenne.
Delaunay	Maine-et-Loire.
Membrede	Meuse-Inférieure.
Lefollet	Manche.
Grison	Meuse.
Filliard	Mont-Blanc.
Van Kutsem	Nethes. (Deux-)
Laurent	Nievre.
Delaitre	Nord.
Delaunay	Orne.
Demontchy	Oise.
Boubert	Pas-de-Calais.
Figarot	Pyrénées. (Hautes)
Dufau	Pyrénées. (Basses)
Meller	Roër.
Cozon	Rhône.
Froneisen	Rhin. (Bas)
Wicka	Rhin. (Haut)
Bruges	Sarre.
Carel	Seine-Inférieure.
Veaugeois	Sambre-et-Meuse.
Garnier	Saône. (Haute)
Rubat	Saône-et-Loire.
Gaillard	Seine-et-Marne.
Briault	Sèvres. (Deux)
Balue	Somme.
Mauche	Var.
Bouron	Vendée.
Debaune	Vienne. (Haute)
Picault	Vienne.
Paradis	Yonne.

Procureurs-généraux des cours de justice criminelle.

Noms des procureurs-généraux.	*Noms des départemens.*
MM. Puthod	Ain.
Praveusal-Lompré	Alpes (Hautes.)
Perrier	Ardêche.
Jaillant	Aube.
Delauro du Bais	Aveyron.
Espariat	Bouches-du-Rhône.
Redoche	Corrèze.
Ropartz	Côtes-du-Nord.
Baucheton	Cher.
Teillard	Cantal.
Demortieux	Calvados.
Savary	Charente-Inférieure.
Lauxade	Dordogne.
Devals	Dyle.
Guillemet	Doubs.
Hortal	Drôme.
Deshayes	Eure.
Guillard	Eure-et-Loire.
Meaulle	Escaut.
Delecluse	Finistere.
Clément	Forêts.
Cavalier	Gard.
Roque	Garonne (Haute.)
Lahens	Gers.
Buhan	Gironde.
Thourelle	Hérault.
Jumelais	Ille-et-Vilaine.
Calmelet	Indre-et-Loire.
Poya l'Herbay	Indre.
Mallein	Isère.
Rosier	Jemmappes.
Febre	Jura.
Vandewalle	Lys.
De Brioude	Loire.
Giot	Loir-et-Cher.
Clavier	Loire-Inférieure.
Russeau	Loiret.
Mavaud	Lot-et-Garonne.
Moudin	Lot.
André	Meurthe.
Humblot	Marne (Haute.)
Bourgeois	Mozelle.
Lucas Bourgerel	Morbihan.
Chaix	Marne.
Lesueur	Mayenne.
Gazeau	Maine-et-Loire.
Pouret Rocqueries	Manche.
Montbrisset	Marengo.
Bazoche	Meuse.
Bouvier	Mont-Blanc.
Tissot	Mont-Tonnerre.
Ranson	Nord.
Buisse	Nèthes (Deux.)
Blandin Valiere	Nièvre.
Royer la Tourniere	Orne.
Danjou	Oise.
Hacot	Pas-de-Calais.
Laporte	Pyrénées (Hautes.)
Casebonne	Pyrénées (Basses.)
Tixador	Pyrénées-Orientales.
Hanne	Roër.
Nugue	Rhône.
Horrer	Rhin (Bas).
Gattermann	Rhin-et-Moselle.
Mathieu	Rhin (Haut.)
Maisnel	Somme.
Birck	Sarre.
Chapais de Mariveau	Seine-Inférieure.
Balardelle	Sambre-et-Meuse.
Jeangérard	Saône (Haute).
Juteau	Sarthe.
Despatys	Seine-et-Marne.
Le Blois	Sèvres (Deux).

Etienne la Riviere...	Vienne (Haute).
Mercier Vergerie....	Vendée.
Derazey.....	Vosges.
Moreau.....	Vienne.
Le Bois des Guays...	Yonne.

Le grand-maître des cérémonies a l'honneur de prévenir de nouveau MM. les présidens des conseils-généraux de départemens, MM. les sous-préfets, les députés des colonies, MM. les présidens de cantons, les maires des 36 villes principales, les présidens des consistoires, et les vice-présidens des chambres de commerce, qu'ils doivent se réunir vendredi 16 frimaire, à dix heures précises dans la galerie de Diane, pour être présentés à Sa Majesté, et qu'ils doivent s'y rendre par la galerie du Musée Napoléon.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Bordeaux, du 12 frimaire.

5. 83. 34. 47. 72.

Tirage de Paris, du 15 frimaire.

5. 77. 63. 87. 83.

VARIÉTÉS.

On lit la note suivante dans diverses feuilles publiques :

« La plupart de nos peintres d'histoire assistaient à la cérémonie du sacre et du couronnement. Le plus célèbre de tous était dans une tribune particulière où il jettait les premiers traits d'un tableau. J'oserais affirmer que, dans ce choix de scènes importantes, son imagination se sera fixée sur le moment où l'Empereur a prononcé, avec l'ame d'un héros et l'ame d'un bon roi, ces mots : *Je jure d'employer mon pouvoir pour le bonheur et la gloire de la Nation.*

» Quel transport de joie et de reconnaissance éclata à ces paroles dans la famille des *braves* et dans tous les magistrats de la grande famille ? L'imagination, par un charme subit, transportait tous les trophées suspendus au dôme des Invalides, sous les voûtes de l'antique cathédrale, sous ces voûtes où se prolongeaient en échos les cris de *vive l'Empereur!* Que le tableau du serment de l'Empereur occupe long-tems et profondément le génie des artistes ! qu'il ne paraisse qu'à une époque reculée ! Ceux qui le contempleront un jour diront : *ce serment est rempli*, avec la même ivresse qu'on se rappellait tous les gages que Napoléon avait donnés avant de prononcer un tel serment.

» Etait-il là ce Richard, ce peintre créateur d'un nouveau genre de prestiges, qui donne pour scène à des tableaux pleins de fraîcheur et de grâces, d'antiques voûtes, de sombres vitraux ? Etait-il là ? Ses pinceaux nous rendront-ils la dignité et tous les mouvemens aimables de l'Impératrice ?

» Vous, brillans coloristes, peignez-nous le moment où le soleil perce la nue, et couvre de l'éclat subit de ses rayons l'Empereur qui s'avance vers son trône. Gérard, Girardet, avez-vous saisi cet effet de lumière ?

» On dit avoir vu Charles Verney occupé, sur la place du Carrousel, à peindre tant de brillans escadrons, et cette garde d'élite envoyée par les départemens, dans le moment où ils attendaient l'Empereur.

> It portis jubare exorto delecta juventus. ..
> Stat sonipes, ac frena ferox fumantia mandit.

Guérin est absent ; la gloire l'appelle ailleurs. O Guérin, c'est sous d'autres couleurs qu'il faut peindre aujourd'hui *le Retour du Proscrit !* Combien de milliers de proscrits n'étaient-ils pas témoins et acteurs de cette auguste cérémonie ! C'est près de leur femme, c'est dans les bras de leur famille que je les ai vu applaudir au passage de celui qui leur a rendu une patrie, une famille. Voici un triomphe sans captifs, sans larmes, sans trophées ; voici un triomphe où revit toute la gloire de Rome ancienne, et que Rome nouvelle sanctifie. Quel concours immense de peuple ! quel accord, quelle harmonie entre ces longues haies de soldats, ces allées où circulent sans confusion tant de spectateurs, de Français, de Parisiens, qui connaissent pour la première fois l'ordre au milieu même de la plus avide curiosité ; entre ces gradins, ces amphithéâtres, ces balcons, ces croisées où tant de jolies femmes se consolent de ne pouvoir aujourd'hui fixer les regards ! Voyez-vous passer entre ces pyramides et ces guirlandes lumineuses, ces guerriers qui combattirent près d'autres pyramides que celles-ci ? Quelle joie, quelle vivacité ! Comme le coursier orgueilleux est animé par tous les sons d'une musique militaire ! Mais elle s'avance, et mille cris l'annonce cette voiture où toutes les merveilles du luxe sont rassemblées et occupent moins l'attention qu'un héros dont la vie est si fertile en prodiges !

» Peintres de l'école française, que votre art nous dédommage de la rapidité de tant de scènes augustes et touchantes. Prolongez dans nos souvenirs des heures, des instans qui rappelaient tant d'années : vos pinceaux ne purent s'exercer avec le même succès sur les fêtes nombreuses qui furent données au milieu des orages de la révolution, et dans lesquelles souvent ces orages se préparèrent. La toile avait à peine reçu les traits des triomphateurs de l'une de ces fêtes, que déjà sa popularité, qui avait été exagérée par un parti, lui était enlevée par ce parti même dans sa fougueuse inconstance. On y vit quelquefois briller toute la joie de l'espérance ; on a vu ici l'admiration confondue avec la gratitude, et l'espoir des bienfaits mêlé avec leur souvenir. Tout Paris accru de l'élite de la France, n'a pas fait entendre un seul cri, ni même un dernier soupir de faction.

» Peintres de l'école française, ne dédaignez pas les fêtes aimables du lendemain de ce beau jour. Vous tous, heureux rivaux de l'école flamande, rendez-nous quelques-unes de ces scènes où le grotesque n'était qu'en imitation ; ou la gaîté ne s'alimentait point des douleurs d'un parti qu'on croyait abattu. Sacrifiez aux graces dans ces légères esquisses ; les yeux n'ont point été affligés par le déplorable contraste qu'offraient jadis des fêtes somptueuses, c'est-à-dire, les vils lambeaux, la demi nudité de la classe la plus active du peuple, mis en opposition avec les costumes splendides des grands et l'élégante propreté des soldats. Tout était vêtu avec cette décence qui annonce le regne du travail et de l'industrie : c'est la propreté du peuple qui justifie le luxe.

» Mais un autre spectacle se prépare au Champ-de-Mars. Les Français fédérés y offrirent un noble aspect : les Français unis dans de mêmes vœux en préparent un et bien noble et bien consolant. C'est là que la victoire fut jurée ; c'est là qu'aujourd'hui s'assemblent les soldats victorieux autour d'un héros qui triomphe toujours. »

INSTITUT NATIONAL.

Fin de la Dissertation sur la diversité du génie et des moyens poétiques des différens arts, extraits d'un Essai de théorie sur le système imitatif des arts, et le génie poétique de chacun d'eux, lue à la séance publique de l'Institut, le 7 vendemiaire an 13, (29 septembre 1754) par M. Quatremere de Quincy, membre de la 3e classe de l'Institut.

Ce que chaque artiste doit donc s'étudier à connaître avant tout, c'est la nature propre de son art, autrement dit ses moyens naturels, et les effets comme les sujets qui sont en rapport avec ses moyens.

Par exemple, la poésie du style met presque toujours les corps en action ; parce qu'elle n'a que ce moyen de nous les montrer. La poésie linéaire ne peut au contraire nous représenter l'action que par les corps ; aussi a-t-on remarqué que les scènes de mouvement conviennent autant à la poésie que les scènes de repos sont favorables à la peinture, et sur-tout à la sculpture. La poésie vous promene d'images en images ; la peinture vous arrête sur un point ; vous êtes forcé de marcher avec l'une, et de rester avec l'autre. L'une peint en développant, et l'autre en concentrant le sujet. L'une effleure tous les rapports d'une action ; l'autre n'en donne qu'un, mais elle l'approfondit. Ce n'est pas de beaucoup de figures qu'il s'agit en peinture, mais de figures qui disent beaucoup.

On ne saurait dire à quel point le système des arts modernes differe en cela de celui des anciens. Nous observons qu'autant les Grecs ont su dans leur sculpture représenter avec énergie et vérité le mouvement et l'action lorsque le sujet l'exigea, autant ils ont été réservés à cet égard et avares de mouvemens dans leurs compositions. Rien ne prouve mieux la justesse de leur goût ; car tout le monde sent que l'expression du mouvement est nécessairement l'expression la moins propre à des arts dont les images sont essentiellement immobiles.

C'est une chose remarquable aussi, combien les figures des modernes, et leurs compositions, ont toujours été ambitieuses d'action, de mouvement, de motifs animés, contrastés, tourmentés. Il n'y a pas jusqu'à des portraits en buste qu'on n'ait eu la prétention de rendre dramatiques. La simple et naïve représentation d'un personnage paraît froide dans une statue. On veut que l'homme soit en scène ; on veut qu'il ait l'air de jouer un rôle, c'est-à-dire, qu'on en fait un comédien. On lui fait faire de l'esprit au lieu de lui en donner ; on le force de dire ce qu'on ne saurait entendre, et de faire ce qu'on ne saurait voir. Ce qu'on appelle le poétique de ces compositions là, est toujours en-dehors de la figure, ou dans des circonstances qui, au lieu de l'expliquer, ont besoin d'un commentaire elles-mêmes.

Cette vaine ambition de poésie persuade aux artistes qu'il leur faut pour être poëtes, ou de vastes sujets, ou des sujets extraordinaires, ou des motifs nouveaux, ou des attitudes inusitées.

Mais qu'on jette un coup-d'œil sur les statues de l'antiquité, soit celles qui nous sont restées, soit celles que leurs descriptions nous permettent de restituer ; à peine en compte-t-on deux ou trois dont le motif ou la composition sortent de ce naturel d'attitudes ordinaires, qui, à force d'être simples, paraissent n'avoir jamais été composées.

Ils n'avaient rien d'extraordinaire dans leur motif et leur attitude, ces miracles de l'art antique, dont les souvenirs font encore aujourd'hui tressaillir notre imagination. Phidias, pour son Jupiter Olympien, fut mis à l'égal d'Homere. Mais ce Jupiter, dont nous connaissons la composition, était simplement assis sur un trône, tenant un sceptre d'une main et une victoire de l'autre. Ce fut le sublime de la plus haute poésie sculpturale, et toutefois si Homere inspira Phidias, le statuaire n'avait pas dérobé la moindre image au poëte.

Est-ce que toute la poésie de la grâce et de la volupté n'avait pas formé avec Praxitele cette Vénus de Gnide, dont quelques répétitions nous ont perpétué l'image ? Tous les poëtes ont porté envie à la création de l'artiste ; nous ne voyons pas qu'un seul lui ait prêté la moindre de ses ressources. Mais n'était-ce donc pas de la poésie que ce sourire enchanteur, qui enivrait les spectateurs, et ce charme indescriptible qui fit oublier qu'elle était de marbre.

Quel besoin a donc de faire des invasions sur le domaine des autres arts, l'art qui opere de tels prodiges par ses seuls moyens ? Quel besoin a-t-il de multiplier ses ressources par des conceptions et un choix d'idées hors de sa sphere, d'envier à la peinture la magie des lointains, dans des bas-reliefs qui se prétendent des tableaux, d'étendre le cercle de ses compositions en donnant à l'art des groupes plus de complication que sa nature n'en comporte ?

Le domaine de la sculpture paraît le plus rétréci de tous, parce qu'il se borne à rendre la forme des corps. Oui : mais aussi par compensation, il n'y en a point qui rende les corps avec autant de vérité, d'étendue, de détails, et d'une maniere aussi absolue. Cela nous explique aussi pourquoi cet art est si jaloux de sa prérogative ; pourquoi il répugne à tous les usages, à toutes les opinions qui prétendent la restreindre en lui contestant le droit de représenter le corps humain.

On croit que les Grecs n'avaient accordé à cet art tant de liberté dans la représentation du corps de l'homme, et l'imitation du nud, que parce que leurs mœurs permettaient plus la nudité dans l'usage de la vie civile. Je ne le pense pas, et à l'exception de quelques pratiques particulieres, que tout le monde connaît, je crois que l'usage de l'habillement était aussi rigoureusement observé chez eux que chez toutes les nations policées ; je crois seulement qu'ils connurent beaucoup mieux que d'autres, les convenances et les besoins de tous les arts, et que, passionnés pour tous les genres d'imitations, ils permirent à la sculpture l'emploi habituel d'une métaphore sans laquelle cet art cesserait d'être imitatif.

J'ai dit que la nudité était une métaphore de l'art ; c'est-à-dire, que dans tout objet où la représentation nue du corps humain n'est pas commandée par la nature du sujet, par les mœurs, ou les usages des personnes qu'on représente, telles, par exemple, que les figures gymnastiques des anciens, l'on doit regarder la nudité, non comme une licence de l'art, mais comme un de ses moyens poétiques ; non comme une exception tolérée en faveur de l'artiste, mais comme une figure métaphorique, ou autrement une transposition du genre de toutes celles qui appartiennent à la poésie de chaque art.

On sait que tout est réciproque dans la métaphore ; c'est-à-dire, que dans tout objet où la représentation nue du corps humain n'est pas commandée par la nature du sujet, par les mœurs, ou les usages des personnes qu'on représente, telles, par exemple, que les figures gymnastiques des anciens, l'on doit regarder la nudité, non comme une licence de l'art, mais comme un de ses moyens poétiques ; non comme une exception tolérée en faveur de l'artiste, mais comme une figure métaphorique, ou autrement une transposition du genre de toutes celles qui appartiennent à la poésie de chaque art.

On sait que tout est réciproque dans la métaphore ; c'est-à-dire, que l'art peut aller indistinctement, selon le besoin qu'il a d'expliquer les sujets, du physique au métaphysique, du simple et du positif, au composé et à l'abstrait, et *vice versâ*.

Ainsi, quoique la nudité paraisse être le mode le plus simple de représenter les individus, elle devient souvent le mode le plus idéal de leur représentation, et la raison m'en paraît être que la véritable poésie des arts du dessin consiste essentiellement à rendre les images abstraites ou généralisées. Je m'explique : faire voir les hommes tels qu'ils sont, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre social, c'est le langage simple et prosaïque de ces arts ; les faire voir tels qu'ils ont pu être, tels qu'ils peuvent être, ou tels que des convenances étrangeres à l'ordre ordinaire des choses permettent de les feindre, c'est ce qui constitue le langage poétique de l'imitation des corps. La nudité, dans la représentation des personnages historiques des contemporains, ou de ce qu'on appelle l'homme social, doit donc se mettre sur la même ligne, et est une convention du même genre que celle qu'on appelle le style idéal, dans la représentation des corps.

Je ne parlerai pas ici de la répugnance naturelle de la sculpture, à imiter des modes de vêtement qui n'ont rien d'imitable, puisque leurs formes, nécessairement symétriques, géométriques et compassées, n'offrent aucun choix dans la manière d'être imitées, et peuvent l'être avec la regle, l'équerre et le compas.

Je ne dirai pas que si une statue pouvait être exactement faite sur le patron d'un homme habillé comme nous le sommes aujourd'hui, ainsi que quelques personnes étrangeres au principe des arts le desirent, cette statue serait à la vérité un marbre travaillé, mais ne serait pas pour cela de la sculpture.

Je ne dirai pas que dans l'immense multiplicité de manieres d'être, que comportaient les développemens variés de l'ample étoffe qui formait l'habillement des anciens, il y avait, au contraire, des milliers de manieres d'en combiner et d'en varier les motifs; que rien dès-lors ne fut plus imitatif que ce système de vêtemens.

Ce parallele, et bien d'autres considérations analogues sortiraient du sujet que je traite, et qui consiste à connaître les propriétés poétiques de chaque art. Je n'ai prétendu prouver autre chose, sinon que la nudité, contre laquelle l'opinion sociale paraît quelquefois se soulever, est cependant un des principaux moyens poétiques des arts du dessin, et sur-tout de la sculpture, et je veux dire encore, en finissant, ce qui fait que le public ne comprend pas toujours ce qu'il y a de poetique dans ce langage.

Tel habillement et tel mode de vêtement, scrupuleusement copié, est ce qui particularise l'homme, comme étant l'individu de tel âge, de telle ville, de tel pays. La nudité et avec elle j'entends aussi toute espece d'ajustement, ou de draperies idéales et arbitraires, est ce qui tend le plus possible à généraliser l'image de la personne représentée.

Qu'est-ce que fait l'art qui emploie, à l'égard d'un contemporain, ce dernier moyen? Il répete ce que proclame sur son compte l'opinion publique.

Est-ce que la célebrité qu'acquiert un homme, par son génie ou par ses actions, ne le fait pas sortir du cercle étroit de la société dont il est ou dont il fut membre?

Le système de la nudité ou de l'ajustement idéal, produit, à l'egard de sa représentation, le même effet. Il transporte à l'homme physique cette existence générale que la renommée avait acquise à l'homme moral. Dans l'opinion publique, c'est une maniere de dire aux contemporains, de dire aux âges futurs, que tel individu a cessé d'être l'individu de telle ville, de tel tems, et qu'il est devenu l'homme de tous les âges et de tous les pays.

Voilà la métaphore, et en voilà le sens.

Il en va de même des sujets historiques que le peintre préfere de traiter nuds, au lieu de les traiter selon le costume du tems et du pays. L'effet de ce changement tend à changer aussi tous les rapports des personnages et les circonstances de l'action. Le peintre déclare qu'il abandonne le champ de la vérité positive et historique dans la représentation du fait, et qu'il transporte sa scene dans une autre sorte de région.

Qui peut s'opposer à ces métaphores?

Je le dirai; c'est souvent l'artiste lui-même qui y met obstacle, en ce que, ne comprenant pas bien l'étendue de l'obligation qu'il contracte, il donne quelquefois lui-même le démenti à sa propre métaphore, soit par un manque d'accord dans le système qu'il a établi librement, soit par un défaut de style analogue au genre poétique et métaphorique dans lequel il s'est placé.

Un poëte célebre, on s'en souvient, fut représenté nud, il y a quelques années, par un statuaire célebre. Mais on se souvient aussi de l'extrême maladresse de l'artiste, qui s'était plu à faire de cette statue d'un grand-homme une sorte de démonstration anatomique.

Il y a en ce genre mille convenances à observer dont je ne dirai rien ici; mais il en est une qui peut s'exprimer en un mot. Le genre de la nudité dans les especes d'imitation que je viens de désigner, étant un des genres poétiques des arts du dessin, il faut qu'un genre poetique soit traité avec un style poétique; et le style poétique ici, soit quant aux compositions des peintres, soit quant aux figures iconiques des statuaires, est le style idéal.

Qu'on néglige les deux sortes d'accords dont je viens de parler, quelque mérite qu'ait l'artiste, quelque talent qu'il mette dans ses figures, il n'aura pas fait des figures nues, mais des figures deshabillées.

Cette dispute sur l'emploi de la nudité ou de l'ajustement idéal dans la représentation d'un contemporain, repose donc sur un mal-entendu entre l'artiste et le public, entre l'art et l'artiste. Pour faire cesser toute controverse en ce genre, il ne faudrait qu'un exemple donné par un artiste consommé dans son art, digne d'oser et capable de le faire avec jugement.

LIVRES DIVERS.

Du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce, par Mr. F. L. A. Ferrier, sous-inspecteur des douanes à Bayonne, 1 vol. in-8°. Prix, broché, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. 25 cent. par la poste.

A Paris, chez Perlet, libraire, rue de Tournon, n° 1133.

Le Parisium, ou *Tableau de Paris* en l'an 12 (1804), ouvrage indispensable pour connaître et visiter en peu de tems ce qu'il y a de curieux: antiquités, édifices, musées, cabinets, manufactures, spectacles; avec les noms et les adresses des artistes et des littérateurs; la notice des ouvrages publiés sur Paris, les postes, les monnaies, les lieux mémorables, l'indication des rues, et un Panorama qui offre au premier coup-d'œil la position et la destination des objets les plus intéressans. Par J. F. G. Blainvillain, orléanais; dédié à M. le baron Pierre de Fircks.

Prix 2 fr. 40 cent. pour Paris, et 3 fr. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi, n° 1231; le Normand, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois; Petit, Palais du Tribunat, n° 229; Debray, place du Muséum, n° 9; Mongie, cour des Fontaines, n° 1, et Palais du Tribunat, n° 224.

Itinéraire parisien, ou *petit Tableau de Paris*, contenant 1° une notice sur l'ère républicaine, la description topographique du département de la Seine, la division de Paris, l'état alphabétique de toutes les rues, enclos, places, ponts, etc. etc. et un plan de Paris; 2° l'état des membres de la famille impériale, les noms des grands dignitaires et grands officiers de l'Empire, les administrations, les établissemens publics, promenades, spectacles, etc.; par M. Alletz, commissaire de police à Paris, division de la place Vendôme; 2e édition, formant deux parties en un seul volume considérablement augmenté.

A Paris, chez Bertrand Pottier, et Félix Bertrand, imprimeur-libraire, rue Galande, n° 56, à l'Abeille.

DÉTAILS sur quelques-uns des événemens qui ont eu lieu en Amérique pendant les années 11 et 12, publiés par un officier de l'état-major de l'armée, brochure in-8°. Prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port par la poste.

A Paris, chez Desprez, libraire, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis le petit portail.

Manuel de santé et d'économie domestique, ou Exposé des découvertes modernes, parmi lesquelles on trouvera sur-tout le moyen de prévenir les effets du méphytisme, de désinfecter l'air, de purifier les eaux corrompues, de revivifier une partie des alimens, etc. etc.; suivi d'observations et recherches, et de procédés utiles à toutes les classes de la société, recueillis par A. C. D. in-18. Prix 1 fr. 50 cent., et 2 fr. franc de port.

A Paris, chez A. G. Debray, rue Honoré, Barrieredes-Sergens.

Mes Enfans ou *moins que rien*, recueil de prose et de vers, in-8°. — Prix 2 fr. 25 cent., et 3 fr. 25 cent. par la poste.

A Paris, même adresse.

Elémens de physique expérimentale, de chimie et de minéralogie, suivis d'*un abrégé d'astronomie*; par P. Jacotot, proviseur du lycée et professeur d'astronomie à Dijon, membre de l'académie de cette ville, et de plusieurs autres sociétés littéraires.

Seconde édition, totalement refondue, et augmentée de plus d'un tiers. Deux vol. in-8°, en caracteres petit-romain neuf, et un vol. in-4° de planches, gravées par Tardieu.

Prix, broché, 15 fr., et 18 fr., franc de port.

Ces Elémens contiennent la physique expérimentale et la chimie, qui n'avaient pas encore été réunies dans un traité particulier.

L'auteur a cru devoir y ajouter, 1°. un Abrégé d'Astronomie, qui est extrait des écrits de M. de Lalande; 2°. un Précis de Minéralogie, qui renferme les principes et la nomenclature de M. Haüy.

Cet ouvrage est à la portée des éleves qui n'ont pas étudié la géométrie. Ceux qui sont plus avancés trouveront dans les Notes un grand nombre de Problèmes intéressans.

On vend séparément le vol. de Physique, avec l'Atlas, in-4.°, 12 fr.

Le vol. de chimie, avec 3 planches, 6 fr.

Le Guide des Enfans, ou l'Art de leur apprendre à lire en trois mois, suivant les principes de la langue française; par Deforis, instituteur. Ouvrage qui a mérité l'approbation de la commission des livres classiques pour l'enseignement des écoles primaires. Un vol. in-12 bien imprimé sur beau papier. Prix 75 cent., et 1 fr. franc de port.

A Paris, chez Pillot jeune, libraire, place des Trois-Maries, n° 2, vis-à-vis le Pont-Neuf, au bout de la rue de la Monnaie.

Dictionnaire hydrographique de la France, ou Nomenclature des fleuves, rivieres, ruisseaux et canaux, les lieux où ils prennent leur source, leurs embouchures et confluens, leur étendue eu égard à leurs sinuosités, leur commerce flottable ou navigable, avec les communes qu'ils arrosent; suivie d'une division hydrographique de la France et d'une description de ses ports; enrichi d'une carte de la France, relative à ces divers objets; par M. Moithey, ingénieur-géographe et ancien professeur de mathématique, et aujourd'hui premier suppléant de la justice de paix de Limours. Nouvelle édition.

A Paris, chez Blanchon, libraire, rue et hôtel Serpente, près la rue Hautefeuille.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant...	56 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$ c.
Londres.....	24 fr. 73 c.	24 f. 53 c.
Hambourg.....	191 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 50 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 35 c.	14 f. 15 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif....	4 f. 83 c.	4 f. 73 c.
Livourne.....	5 f. 30 c.	5 f. 20 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18 9d p. 6f.	81. s. 6 d.
Bâle.....	pair.	1 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 f 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 95 c.	1 fr. 92 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 jours.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Bordeaux.....	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{4}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend...	57 fr. 40 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Coupures.....	fr. c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1145 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 18me représent. d'Ossian, ou les Bardes. — Demain 17, Bal paré et masqué. — Très-incessamment la 1re représ. d'Achille à Scyros, ballet pant. en 3 actes.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Jaloux désabusé, et le Barbier de Séville.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, M. Musard, et Médiocre et Rampant. — Lundi 19, au Théâtre Moliere, une représentation au bénéfice de M. Chevreuil.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Maréchal, Maison à vendre, et le Calife de Bagdad.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la Vielleuse, et Duguesclin,

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 8e représ. du Désastre de Lisbonne, et les Etourdis.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Samedi 17, représentation redemandée des Proverbes, scenes d'imitation, ventriloque, etc par M. Thiémet. — Dimanche, à midi, second Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 28.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudire, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 77. *Samedi*, 17 *frimaire an 13 de la République* (8 *decembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 24 *novembre* (3 *frimaire.*)

Jeudi prochain, S. M. quittera le château de Friedrichsberg, pour fixer sa résidence dans la capitale.

— On mande de Saint-Thomas, en date du 10 septembre : « Les lettres destinées pour Saint-Thomas, qui arrivent par le paquebot anglais à Tortola, nous parviennent ordinairement par un canot anglais, à l'adresse d'un négociant de cette nation, nommé Linde, établi ici. Nous apprenons avec indignation que le dernier canot était à peine sorti de Tortola, qu'un corsaire anglais se mit à sa poursuite, ouvrit la malle, en prit les lettres adressées aux négocians danois de Saint-Thomas, et laissa le canot continuer sa route avec le reste des lettres adressées, la plupart, à des maisons anglaises.

— On a recueilli si peu de sel cette année à Saint-Ubès, qu'on n'a pu en vendre aux vaisseaux étrangers. A Lisbonne, le sel est monté au prix énorme de 6000 reès, le mayo.

HONGRIE.

Semlin, *le* 9 *novembre* (18 *brumaire.*)

La disette des vivres se fait sentir de plus en plus à Belgrade. Les Kersales cherchent par tous les moyens à s'en procurer, mais jusqu'à présent ils n'ont pu y parvenir; les détachemens qu'ils ont envoyés pendant la nuit dans les villages voisins, ont été constamment repoussés avec perte par les Serviens. Ces derniers ont pris de nouvelles mesures pour couper toutes les communications; cependant on n'appreud pas que les Kersales se soient déterminés à évacuer la place, comme le bruit en avait couru. Un grand nombre de Turcs ont quitté Belgrade depuis quelques jours, et se sont retirés les uns dans les villages occupés par les insurgés, les autres sur le territoire autrichien.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, *le* 26 *novemb.* (5 *frimaire.*)

Notre sénat ayant été informé par le gouvernement autrichien du Tyrol, que la fièvre jaune continuait à régner à Livourne et dans les environs de cette ville, a cru devoir ordonner, jusqu'à nouvel ordre, que toutes les lettres, gazettes, etc., venant d'Italie, seront, avant leur distribution, percées, trempées dans le vinaigre et exposées à la fumigation.

S. A. l'électeur de Baviere a rendu en même-tems une ordonnance, portant que toutes les marchandises venant d'Italie, seront assujetties à une quarante de six semaines. L'entrée ne sera permise à aucun voyageur venant d'Italie, que sur l'exhibition de passeports et certificats de santé parfaitement en regle. Pour l'exécution stricte de ces mesures, il a été formé un cordon de troupes qui s'étend tout le long de la frontiere méridionale de Baviere.

Des mesures de précaution contre le même danger ont été prises, non-seulement dans le Tyrol, mais encore dans toutes les autres provinces autrichiennes qui avoisinent l'Italie. A Venise sur-tout elles sont d'une grande rigueur. La reine d'Etrurie avait fait des démarches auprès du gouvernement de la république italienne et auprès de celui de Venise, pour obtenir le rétablissement des communications avec celles des provinces de la Toscane qui ne sont pas infestées de la maladie épidémique; mais elles ont été sans succès. Les couriers toscans, chargés du transport des lettres, sont même obligés de les déposer sur la frontière.

Hambourg, 28 *novembre* (7 *frimaire.*)

L'université russe de Charkow a reçu en don, d'un village de Cosaques libres, une étendue de terrein considérable au voisinage de la ville, avec invitation, de la part des Cosaques, d'y bâtir pour son établissement. Cet acte de donation est signé de plus de 200 Cosaques.

— On a placé sur les remparts de Copenhague, de distance en distance, des fanaux de nouvelle invention, qui produisent le meilleur effet.

— Les dernieres lettres de Batavia donnent les détails les plus affligeans des désastres qui ont eu lieu en Chine, sur la côte de Tonquin. Plus de vingt vaisseaux ont coulé bas dans la baie, et environ soixante ont été jetés sur les côtes. Le rivage était couvert de cadavres et de débris de navires. Plusieurs villages ont disparu presqu'en entier, et il ne reste que des vestiges de quelques autres. On estime que ce fléau a coûté la vie à plus de vingt mille ames.

Stutgard, *le* 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

La nouvelle diete de Wirtemberg a été ouverte le 27 de ce mois. S. A. l'électeur placé sous un dais, entouré des ministres, de toute sa cour, et d'un grand nombre de fonctionnaires, en a fait l'ouverture avec solennité. Le ministre, M. Normann-d'Eurenïels, dans un discours qu'il adressa aux Etats, leur donna connaissance des propositions électorales sur lesquelles ils auraient à délibérer. Le consulent, M. Stockmaier, y répondit: après la célébration du service divin dans la chapelle électorale, il fut servi un dîner splendide. Les prélats, les membres du grand-comité et du comité particulier, et les députés des trois villes principales, dinerent avec l'électeur; les autres députés furent servis à des tables particulieres.

Francfort, *le* 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

Une gazette de Hongrie rapporte qu'un émissaire de Passwan-Oglou, se rendant à Jassy avec des dépêches secrettes, a été enlevé par ordre de la Porte-Ottomane, qui se trouve ainsi en possession des plans de ce pacha factieux. L'émissaire, ajoute la gazette, a été décapité et sa tête envoyée à Constantinople.

— On vient de recevoir la nouvelle positive qu'un corps de troupes autrichiennes a été concentré dans les environs de Cattaro, pour s'opposer aux projets hostiles des Monténégrins, et que plusieurs bataillons sont en marche pour occuper la frontiere autrichienne de l'Albanie.

PRUSSE.

Berlin, *le* 24 *novembre* (3 *frimaire.*)

LL. MM. quitteront-Postdam le 28, pour venir habiter Berlin.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, *le* 22 *novembre* (1er *frimaire.*)

Les dernieres nouvelles de la Toscane, arrivées ici, sont toujours plus tranquillisantes. Un hôpital a été établi en mer, dans une île où sont transportés tous les malades; on fait des fumigations dans les maisons; les vêtemens et les meubles de tous ceux qui sont morts de la maladie, sont aérés ou même brûlés; les lettres venant de Livourne sont toutes passées au vinaigre, et son territoire est entièrement séparé de Florence et du reste de la Toscane, au moyen d'un fort cordon de troupes.

Le 15, vingt-trois hommes et dix-sept femmes furent transportés à l'hôpital. La totalité des malades était, le 14, de quatre-vingt-quatre, dont cinquante éprouvaient régulierement le cours de la maladie; vingt-un étaient dans un état dangereux, et treize convalescens. Le lendemain, il n'y en avait plus que soixante-cinq; quarante-huit dans le cours de la maladie, neuf en danger et huit convalescens.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 17 *novembre* (26 *brumaire.*)

Hier matin, le sénat a reçu en séance publique le nouvel évêque de Sarzane, Mgr. César Pallavicini, qui s'y est rendu pour prendre congé avant de se rendre dans son diocese.

— Il ne s'est manifesté nulle part, dans l'étendue de la République, aucun symptôme de la maladie qui regne à Livourne. Les mesures de précaution ordonnées par la commission de santé, s'exécutent par-tout avec le plus grand zele et la plus grande exactitude.

— Lundi, à onze heures du matin, le fameux brigand Joseph Musso, dit *le Diable*, a terminé sa criminelle carriere. Sa funeste célébrité avait excité à un tel degré la curiosité de le voir, que depuis l'aube du jour, la rue qui conduit de la prison au lieu des exécutions, était couverte de monde. Il est mort avec résignation, mais sans faiblesse, et si sa jeunesse (il n'avait que 26 ans) et sa bonne mine lui ont obtenu quelque compassion, le souvenir de tant d'actes de cruauté qu'il a exercés n'a point perdu ses droits sur les amis de la justice conservatrice et vengeresse de l'ordre public. La sentence du tribunal où sont récapitulées les principales actions pour lesquelles il a été condamné, contient quatre pages d'impression; la plume se refuse à les retracer, et on les connaît pour la plus grande partie. Ce qu'on sait moins, c'est que dans la derniere guerre, sous les ordres et avec une commission de capitaine, de l'infâme général Assereto, combattant contre les Français et contre ses compatriotes, il a facilité les succès de l'ennemi autant qu'il a été en son pouvoir, et a servi d'escorte aux ingénieurs qui ont levé le plan de la forteresse de Gênes.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

Il ne se passe presque pas de jour qu'il n'échoue quelque vaisseau sur nos côtes; heureusement on parvient à sauver les équipages en partie ou en totalité.

— Le gouvernement d'Etat s'assemble de tems en tems, mais ses délibérations n'offrent rien d'intéressant.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 21 *novembre* (30 *brumaire.*)

Comme, d'après les dernieres nouvelles, la fievre jaune régnait à Charles-Town, à Darie en Géorgie, et à la Nouvelle-Orléans, tous les vaisseaux arrivant de ces contrées en Angleterre, sont obligés, d'après une ordonnance insérée hier dans la gazette de la cour, de faire au moins une quarantaine de quinze jours.

Le général-major Durlope est mort à Antigue, de la fievre jaune.

— Parmi les trésors trouvés à bord de la frégate espagnole *la Fama*, on remarque un petit autel en perles, dont le royaume de Pérou faisait présent au roi d'Espagne.

— Quatre corsaires hollandais ont paru auprès de Fizmboroug-Head; ils ont déjà pris dix navires anglais.

— La gazette de Boston, *the Sentinel*, du 10 octobre, contient un ordre du secrétaire de la marine américaine, qui enjoint à tous les marins à bord des vaisseaux, de porter à l'avenir des chapeaux à trois cornes, des pantalons étroits et des bas rouges.

— Les brasseurs se sont réunis et sont convenus de vendre la bierre *porter* au prix ordinaire.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, *le* 12 *frimaire.*

La journée d'hier a été consacrée à célebrer par des rejouissances publiques, le couronnement de l'Empereur. Après le *Te Deum* solennel, le maire a fait distribuer cinq mille pains et cent mille livres de houille aux pauvres.

— M. Pochon a fait avec succès, le 10 de ce mois, l'expérience du navigateur aérien en présence des autorités constituées de cette ville, et il a prouvé qu'on pouvait obtenir un point d'appui dans l'air libre, par deux moteurs différens.

Metz, *le* 12 *frimaire.*

Les fêtes relatives au couronnement, n'auront lieu qu'au retour de nos autorités. Cependant, pour ne pas laisser passer ce jour mémorable sans le signaler par des rejouissances, il y a eu ici spectacle gratis, bal et feu d'artifice.

Nancy, *le* 11 *frimaire.*

L'époque glorieuse du couronnement est aussi celle que la ville a choisie pour donner à la principale de nos places, jusqu'ici Place du Peuple, le nom de *Place de Napoléon*, et offrir à l'auguste chef de l'Empire ce témoignage durable de son amour et de sa fidelité.

Paris, le 16 frimaire.

Aujourd'hui, les présidens des conseils-généraux des départemens, les sous-préfets, les députés des colonies, les maires des trente-six principales villes, les présidens de cantons, les présidens de consistoires et les vice-présidens des chambres de commerce, se sont réunis dans le Musée Napoléon, et se sont ensuite successivement rendus au palais des Tuileries, dans la pièce appelée la galerie de Diane, où ils ont été introduits par le grand-maître des cérémonies. L'EMPEREUR, après avoir parlé individuellement au plus grand nombre de ces fonctionnaires, a adressé à chacune de ces autorités des discours d'autant plus faits pour produire une impression profonde, qu'ils étaient moins préparés et qu'ils partaient de l'ame; aussi ont-ils excité les plus vives acclamations et un enthousiasme universel.

L'EMPEREUR s'est assis ensuite sur son trône, entouré de ses ministres, de ses grands-officiers, ayant à sa droite le sénat, à sa gauche le conseil-d'état; et tous les divers fonctionnaires qui avaient été admis dans la galerie de Diane, ont passé devant lui dans la salle du Trône, introduits par le grand-maître des cérémonies, et présentés successivement à S. M. par S. A. I. Mgr. le grand-électeur.

Le même jour, le grand-maître des cérémonies a présenté à Sa Majesté,

MM.

Gavotti, majordôme de Sa Sainteté;

Altieri, maître de la chambre de Sa Sainteté;

Tenaja, archevêque de Filippi, vice-gérent de Rome.;

Bertazzoli, archevêque d'Edessa, aumônier de Sa Sainteté;

Devoti, archevêque de Carthage, secrétaire des brefs aux princes;

Menochio, évêque de Porphirio, sacriste de Sa Sainteté;

Testa, secrétaire des lettres latines de Sa Sainteté;

Mancurti, camerier secret et échanson de Sa Sainteté;

Calderini, camerier secret et secrétaire chargé des messages de Sa Sainteté;

Zucchi, maître des cérémonies de Sa Sainteté;

Mazzio, maître des cérémonies de Sa Sainteté, et secrétaire de la congrégation cérémoniale;

Le duc de Braschi, grand d'Espagne et commandant de la garde-noble de Sa Sainteté;

Le prince Altieri, commandant de ladite garde;

Le marquis Sacchetti, forier et sur-intendant du voyage de Sa Sainteté;

Praga aumônier de Sa Sainteté;

Speroni, porte-croix;

Frediani, caudataire;

L'abbé Mauri, chef de la secrétairerie de Sa Sainteté.

Aujourd'hui à midi et demi, MM les préfets des départemens ont été admis à l'audience de S. M. l'Impératrice.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

On prévient MM. les procureurs-généraux des cours d'appel et de justice criminelle, ainsi que MM. les présidens des mêmes cours appelés pour le couronnement, qui n'ont pas donné chez le grand-juge l'adresse de leur demeure à Paris, de l'envoyer de suite au bureau des fonds dudit ministere, place Vendôme, n° 18.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 10 frimaire an 13.

Le conseil-général du département de la Seine faisant les fonctions de conseil municipal, pénétré d'une sensibilité profonde pour l'acte spécial de bonté de S. M. l'EMPEREUR, qui dans le sentiment d'affection particuliere dont il honore *sa bonne ville de Paris*, a daigné appeller, par une lettre close, le corps municipal à l'auguste cérémonie de son sacre; interprête d'une cité glorieuse de reconquérir un titre que lui meriteront toujours son amour et sa fidélité pour Sa Majesté; voulant perpétuer le souvenir et du bienfait et de la reconnaissance, et dans cette circonstance solennelle y joindre l'expression des sentimens de respect et d'admiration que la ville de Paris partage avec toute la France pour le héros qui en fait le bonheur et la gloire, arrête:

« La lettre suivante, de S. M. l'EMPEREUR, sera transcrite en entier dans ses registres, et elle y demeurera annexée comme monument d'une faveur honorable pour la ville de Paris.

» La présente délibération sera portée, par le président et le secrétaire du conseil-général, à M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, qui sera supplié de la mettre sous les yeux de Sa Majesté.

» Cette délibération sera adressée à M. le préfet du département. »

Signé à la minute : PETIT, *président*.
QUATREMERE, *secrétaire*.
Pour copie conforme,
PETIT, *président*.

« Messieurs les membres du corps municipal de notre bonne ville de Paris, la divine Providence et les constitutions de l'Empire, ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le onzieme du présent mois de frimaire et l'église métropolitaine de Paris pour le jour et le lieu de notre sacre et de notre couronnement: nous aurions voulu pouvoir dans cette auguste circonstance rassembler dans une même enceinte, non-seulement tous les habitans de la capitale de l'Empire, mais encore l'universalité des citoyens qui composent la nation française; dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur, desirant que ces solennités reçoivent leur principal éclat de la réunion d'un grand nombre de citoyens distingués par leur dévouement à l'Etat et à notre personne, et voulant donner à notre bonne ville de Paris un témoignage particulier de notre affection, nous avons pour agréable que le corps municipal entier assiste à ces cérémonies.

» Nous vous faisons, en conséquence, cette lettre, pour que vous ayez à vous rendre le dit jour, 11 frimaire, dans l'église métropolitaine, à l'heure et dans l'ordre qui vous seront indiqués par notre grand-maître des cérémonies.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde; écrit à Paris, le 9 frimaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.
Pour copie conforme,
Le secrétaire-général, signé, ET. MÉJAN.

SCIENCES.

PHYSIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE.

Considérations sur les Etres organisés;
par J. C. Delamétherie. (1)

Nec eadem calum, mare, terras, flumina, solem
Significant, eadem fruges, arbusta, animantes.
LUCRET., *lib.* II, *v.* 1012.

C'est avec cette méfiance, inséparable de la modestie, que M. Delamétherie aborde une théorie abstraite, épineuse, avec laquelle cependant de grands et habituels travaux l'ont depuis long-tems familiarisé. Il publia, dès 1780, ses excellentes *Vues physiologiques*, d'où l'on peut partir pour suivre la progression de ses idées sur la nature *des Etres organisés*. Il étendit ces *Vues* dans chacun de ses ouvrages subséquens; dans sa *Géologie*, dans sa *Théorie de l'air pur*, dans un grand nombre de numéros de son intéressant *Journal de Physique*.

Riche aujourd'hui de son propre fonds, et ayant aussi mis à contribution le travail de tous les savans, il poursuit avec une ardeur nouvelle sa vaste carriere. Rien, ce semble, ne peut donner une idée plus juste de l'étendue de ses efforts, que l'exposé même de la question, qu'il s'agit de résoudre, et l'apperçu des obstacles qui se présentent à surmonter, pour y parvenir.

Le savant auteur, désespérant de reconnaître le principe vital, par l'analyse des parties élémentaires des corps doués de ce principe, parties dont la ténuité échappe à nos recherches et à nos instrumens anatomiques, essaye de le découvrir dans quelques-uns des organes de ces mêmes corps. Et en effet, si l'on cherche le principe de la vie humaine, par exemple, il est naturel qu'on examine quel est l'organe ou quel est le système d'organes dont s'accompagne toujours la vie, quel est l'organe ou le système d'organes dont la destruction cause infailliblement la mort de l'homme; enfin, quels agens, soit internes, soit externes, peuvent amener l'existence ou la destruction de cet organe ou de ce système d'organes.

Si l'organe, sans lequel l'animal cesse de vivre, est constamment celui qui suffit seul pour le faire vivre, alors il offre les conditions exigées, et le problême est résolu. Mais en connaissons nous de ce genre? non; il en est seulement dont la privation est instantanément suivie de la mort. Encore voyons-nous assez fréquemment que l'homme et tout autre animal peuvent, sans cesser de vivre, perdre par degré, et d'une maniere insensible, un organe d'ailleurs essentiel, et dont l'absence subite leur causerait une mort infaillible. C'est qu'alors la nature prévoyante s'empresse de suppléer à cet organe, en établissant, avec un autre centre ou foyer de vitalité, une voie de communication, laquelle remplace celle affectée aux fonctions de l'organe qui menace de se détruire; c'est ce centre et son appareil que nous croyons pouvoir nommer, dans le sens de notre physiologiste, *système d'organes de la vitalité*.

Ajoutons maintenant que les fluides animaux sont le principe créateur des organes, et en général de tous les solides dont se compose l'économie animale. Cette vérité résulte des données que nous avons acquises sur le développement du germe dans l'œuf, dans l'embryon, et sur l'accroissement successif dû à la nutrition opérée par le système assimilateur. Voilà donc deux genres de phénomenes vitaux qui, à raison de leur importance, méritent d'être considérés, ensemble et séparément, puisqu'ils s'éclairent mutuellement, par la nature des fonctions de l'organe où ils se passent et concourent au même but. L'animal périt dès qu'il cesse de se nourrir; il périt encore dès qu'il n'existe plus de communication entre un organe essentiel et le foyer de vitalité correspondant à cet organe.

Mais ce qui complique étrangement l'examen du siége où réside le principe vital, c'est que certains animaux se passent commodément, ou même manquent par leur constitution particuliere, de quelques organes absolument nécessaires à la vie d'autres especes d'animaux. C'est encore que plusieurs d'entre eux ne meurent pas de suite lorsqu'on leur a coupé la tête ou arraché le cœur. Leur vie ne paraît donc pas consister dans un organe, ou un appareil d'organes exclusifs et bien déterminés.

Les derniers et les plus simples appareils de l'animalité, remarquables dans les mollusques et dans les polypes, dans les rhizostomes et les tardigrades, et ensuite les végétaux, reconnus pour tels, et qu'il faut bien classer au nombre des êtres vivans, viennent enfin mettre le comble aux difficultés, déjà trop nombreuses, sur l'origine et sur la nature du foyer de vitalité dans les êtres organisés qui jouissent de la vie.

Y a-t-il donc plusieurs sortes de vie proprement dite? ou la vie est-elle absolue, une et identique dans une infinité d'êtres qui en sont pourvus? ou enfin existe-t-il une vie ou une ame universelle à laquelle participent tous les êtres organisés? Dans le premier cas, la vie est particuliere à tous les individus compris sous un même genre; dans le second, la vie existe par-tout où il se trouve des êtres, animaux ou végétaux, qui réunissent à un centre commun un appareil d'organes déterminés et propres à soutenir l'énergie des forces vitales; dans le troisieme, la vie n'est point ailleurs que dans l'Univers, c'est-à-dire dans la nature, qui la prodigue, et qui, essentiellement active, tend à vivifier tous ses ouvrages. La nature est cette force motrice, cette ame universelle qui cherche à s'étendre, et à refluer dans tous les couloirs accessibles à son incroyable diffusibilité. C'est l'ame de l'Univers, par laquelle vit tout ce qui respire. Cette derniere opinion fut celle des plus célebres philosophes de l'antiquité. C'est encore aujourd'hui celle des Brames et des savans de l'Inde; on doit aussi l'attribuer à ceux qui assignent la Divinité comme source de tout mouvement; mais l'auteur est loin de la partager; il n'en fait même aucune mention. Il est donc réduit à chercher la vie, non dans les élémens des parties organisées, (nous avons déjà observé que l'analyse en était impossible); mais dans l'ensemble des organes dont se composent les corps vivans, soit végétaux, soit animaux, et à travers les fréquentes anomalies que présente l'échelle des êtres organisés.

Dans cette persuasion, le laborieux écrivain s'est résigné à passer en revue et à décrire, avec la plus scrupuleuse exactitude, l'immense série des phénomenes vitaux, dont on peut découvrir les traces dans les différens degrés de végétabilité et d'animalité que la nature laisse appercevoir; et puisqu'en derniere analyse, on peut demander en quoi consiste précisément la vie, tant animale que végétale, il a cru devoir examiner, et les animaux, et les végétaux de toute espece, et leurs organes, et même les parties constituantes de ces organes, toutes les fois qu'il espere en tirer quelqu'analogie pour éclaircir la question.

Afin de ne se point perdre dans un tel labyrinthe, il marque chaque pas qu'il y fait par un anneau du chainon, qui lui sert à attacher les uns aux autres tous les êtres organisés, pour des-

---

(1) Deux forts volumes in-8°, avec planches et gravures, de l'imprimerie de H. L. Perronneau, an 13 (1804.) — Prix, 12 fr., et franc de port 15 fr.

A Paris, chez Courcier, libraire pour les Mathématiques, quai des Augustins, n° 71.

cendre, des plus parfaits aux plus informes, et remonter de ceux-ci aux premiers. Sa marche tres tracée dans un tableau méthodique placé en tête de l'ouvrage, et représentant, sous quinze grandes classes, vingt-cinq ordres d'animaux et de végétaux. Les animaux qui réunissent les appareils de vitalité les plus sensibles et les plus réguliers, y figurent au premier rang; viennent ensuite les reptiles, les poissons, les mollusques, les crustacés, les insectes, les vers, les astéries, les méduses, les hydres, les polypes, les vermicules, les rotifères, etc., et enfin ceux en qui l'on remarque à peine quelques appendices de l'animalité. Tous les ordres de végétaux y sont distingués, à l'aide d'une semblable gradation, qui contribue éminemment à faire ressortir les especes et les individus des deux regnes.

D'après ce plan, M. Delamétherie examine d'abord la structure générale des êtres vivans; et jettant un coup-d'œil sur les qualités qui sont communes à tous, il observe que tous sont plus ou moins irritables, que tous ont du mouvement, que tous absorbent de l'air et du gaz, que tous se nourrissent et se reproduisent; qu'enfin la formation ou la composition de leurs parties s'opere par *de petites lames ou molécules régulieres qui, par les lois des affinités, viennent se ranger suivant certaines lois, conformément à la théorie de la cristallisation.* (2) De là il passe aux généralités des organes dont on connaît bien les fonctions, dans les êtres qui jouissent de la vie; et après avoir signalé ces differens systèmes d'organes, il cherche à rendre raison du degré de perfection qu'on trouve dans les individus. La charpente osseuse, qui donne la forme particuliere à chaque animal, paraît à l'auteur une des principales causes qui déterminent la perfection des cinq premieres classes d'animaux, parce qu'elle fixe leurs organes essentiels, et en permet le développement.

Le défaut du système osseux, dans toutes les autres classes d'animaux, leur donne une maniere d'être absolument différente. « Nous voyons également, ajoute l'auteur, que les crustacés, les insectes dont le corps est revêtu d'une enveloppe coriace, solide, à laquelle sont attachées les antennes et les pattes, sont supérieurs aux animaux *inosseux* qui ont le plus de perfection.

» Enfin les vers, les hydres, les vermicules.... qui ont le corps absolument mou, sont, de tous les animaux, les plus imparfaits.

» On voit les mêmes différences chez les végétaux. Les conferves, les ulves, les fucus... dont le corps est entierement mou, paraissent de tous les végétaux avoir le moins de perfections. Les plantes herbacées leur sont supérieures. Enfin les végétaux, dont la tige ligneuse a beaucoup de solidité, paraissent supérieurs à tous les autres, et par leur organisation, et par leur longue vie. »

La description physiologique de tous les systèmes d'oganes connus, dans les végétaux et dans les animaux, est ce qu'il y a de plus détaillé et de plus important pour la question: pour procéder avec ordre dans ces savantes descriptions, notre auteur adopte les divisions des grands systèmes de l'économie animale, telles que les a proposées Bichat; il les multiplie au besoin, et les étend toutes à l'organisation des végétaux, afin que l'anatomie végétale soit assujettie à la même méthode, et se trouve aussi avancée que l'est l'anatomie animale. Voici donc les systèmes qu'il reconnaît et qu'il décrit, dans les végétaux, après avoir analysé les systèmes analogues dans les animaux: systèmes du tissu cellulaire; systèmes des membranes séreuses, muqueuses, fibreuses kératiques, fibro-séreuses, fibro-muqueuses et séro-muqueuses; système nucléen; système des membranes, des cicatrices, et des membranes des gales; systèmes épidermoïde, dermoïde, dermoïde coloriant, pileux, épineux...; système des trachées; système médullaire; système fibreux, ou des vaisseaux séveux; système glanduleux; système exhalant; système inhalant, ou absorbant; système moteur, qui remplace le système musculaire; système des forces vitales; système de la nutrition; système pneumateux, ou des organes de la respiration; systèmes des organes de la circulation, de la reproduction, et enfin de la sensibilité.

Ici notre physiologiste infatigable semble s'être plu à épuiser les détails infinis, dont chaque système d'organes est susceptible, et que nous sommes forcés de supprimer dans notre extrait, parce qu'ils ne peuvent plaire qu'aux botanistes et aux anatomistes de profession; il a eu le talent et la patience, non moins rares que le talent, d'accumuler une masse prodigieuse de faits, tous tendant à faciliter et à faire naître des rapprochemens plus ou moins heureux entre les deux regnes, dont les individus portent les attributs de la vitalité. Le public savant ne lui refusera pas la gloire d'avoir enrichi la physiologie tant animale que végétale, de vues à la fois nouvelles, ingénieuses, utiles et applicables aux phénomenes de la vie. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier plusieurs chapitres, où il traite de l'*influence du fluide reproductif*, sur les plumes, les poils, les écailles, les ongles, les cornes, les andouillers, etc.; du système dermoïde colorant, chez les animaux et les végétaux, du système inhalant soit interne, soit externe, dont une infinité d'expériences montre les produits, dans tous les êtres vivans; nous nous contenterons de mentionner son opinion sur la nature des vaisseaux qu'on doit, selon lui, regarder comme particuliers, au système exhalant.

Il y a, dit-il, une exhalation interne et assez considérable dans les grandes cavités du corps des animaux, telles que l'abdomen, le thorax, les ventricules du cerveau.... Les vaisseaux par lesquels s'operent ces exhalations à l'intérieur, doivent être de même nature que ceux qui opérent la transpiration à l'extérieur. Or, l'humeur de la transpiration externe, ainsi que celle de la sueur, sont de véritables sécrétions. « Nous verrons, ajoute-t-il, que les sécrétions ne peuvent se passer dans le système artériel; tout paraît, au contraire, prouver qu'elles se font hors de ce système, et dans des espaces intermédiaires, entre les arteres et les veines, où des vaisseaux particuliers sont destinés à recevoir l'humeur secretée, ainsi qu'on le voit dans les glandes salivaires, dans le foie, dans le rein. Ces vaisseaux sont les vrais vaisseaux exhalans, qu'on ne peut par conséquent regarder comme dépendant des systèmes artériel, veineux, lymphatique, etc. » L'auteur, fondé sur l'expérience et sur l'analogie, a également supposé, chez les végétaux, des vaisseaux exhalans faisant fonction de vaisseaux *sécrétoires* particuliers. Il tire ainsi ses argumens, à défaut de faits bien constatés, tantôt de l'analogie, tantôt de la méthode, dite d'*exclusion*. Nous nous hâtons d'exposer le résultat de ses vastes recherches sur l'organisation des végétaux et des animaux. Il conclut que la nature emploie une sorte de *formule générale* pour organiser la vie; nous empruntons ses propres expressions:

« Les faits que nous venons d'exposer sur la structure des animaux et sur celle des végétaux confirment une vérité apperçue depuis long-tems, et qui n'avait point encore été développée avec les preuves nécessaires; cette vérité est que *les êtres organisés sont construits sur un seul et même plan*, qui subit seulement différentes modifications dans les diverses especes. Dès-lors on ne peut se refuser à cette autre vérité, confirmée par toutes les analogies; c'est que *tous les êtres organisés jouissent également de la sensibilité*. Mais cette sensibilité et ces facultés intellectuelles sont proportionnées à l'organisation » (plus ou moins parfaite, dans les especes dont se composent les regnes, tant animal que végétal).

C'est sur-tout dans les six dernieres sections de son ouvrage, que le laborieux auteur rassemble tous ses moyens et concentre toutes ses forces; c'est là qu'il saisit, pour ainsi dire corps-à-corps, tous les phénomenes de la vitalité, et qu'il cherche à dérober à la nature le plus impénétrable de ses secrets. Il la suit pas à pas; il l'épie dans l'organisation des forces vitales et des ressources où elle puise l'élasticité, l'excitabilité, la chaleur et le ton des parties qu'elle réunit pour établir un foyer de vie; il l'étudie dans le mécanisme compliqué de la nutrition, de la respiration, de la circulation, des sécrétions, et enfin de la reproduction des êtres organisés; il a jusqu'ici fait paraître successivement les deux grandes classes de ces êtres; maintenant il les confronte et les interroge ensemble; il les met continuellement en regard l'une de l'autre, il les compare, il rapproche la fibre animale de la fibre des végétaux, la circulation du sang de la circulation de la seve, les organes sexuels des animaux du pistil, des étamines et de la matiere seminale des plantes. En un mot, cette seconde partie de son ouvrage offre tout ce qu'on peut écrire de plus curieux et de plus instructif sur une matiere aussi obscure et aussi ingrate que l'est celle traitée par ce savant physiologiste.

Maintenant si l'on demande à quoi ont enfin abouti toutes ses recherches, et quels résultats il a obtenus d'un si long travail, peut-être serons-nous forcés de convenir que la question proposée demeure encore insoluble, ou du moins que la solution qu'en donne M. Delamétherie laisse subsister de grandes difficultés et permet des objections aussi fortes que plausibles. Examinons préalablement son opinion, c'est-à-dire les conséquences qu'il tire de tous les faits consignés dans ses deux volumes.

Il conclut donc que la vie des êtres organisés n'existe exclusivement dans aucun des organes que lui ont assignés les physiologistes modernes. «Elle n'est, dit-il, ni dans le cerveau, ni dans le cœur, ni dans le système nerveux. Certains animaux sont dépourvus de ces organes, ou vivent encore quelque tems après en avoir été privés, et les végétaux ne jouissent d'aucun de ces systèmes. « Mon opinion, ajoute-t-il, est que *la vie des animaux et des végétaux réside toute entiere dans leur excitabilité*; ils périssent aussitôt que leur excitabilité est détruite..... Le vrai principe vital est donc le fluide galvanique, qui en passant d'une partie des êtres organisés dans une autre, en sollicite l'excitabilité..... » L'auteur se refuse également à croire que les visceres, ou les glandes puissent avoir leur vie propre et particuliere, quoique leurs fonctions puissent être plus ou moins liées à la puissance qui entretient la vie. Du reste, il regarde la vie comme une puissance susceptible de certains degrés, au-dessus et au-dessous desquels elle peut très-bien subsister. La vie de l'œuf des ovipares et de la graine végétale fécondée, lui paraît être le dernier terme de la vie. » Car ces individus ont un principe de vie réelle, mais il n'a encore jamais pu être développé. »

Sans prétendre réfuter cette théorie, nous observerons seulement qu'on concevra difficilement comment l'action et la réaction galvaniques, ou un genre d'excitation quelconque, pourraient constituer la vie, indépendamment d'un appareil d'organes, d'un centre ou foyer auquel soient subordonnées l'excitabilité ou l'irritabilité animales; il est vrai que ce centre correspondant n'est pas le même chez tous les individus, et qu'il varie chez eux à raison de leur organisation particuliere; mais on est conduit nécessairement à en admettre un, et quelquefois plusieurs; l'embarras est de les reconnaître et d'en déterminer le siége. Le cerveau semble être dans l'homme le centre des facultés intellectuelles, et le cœur un autre centre de facultés morales; le cœur s'épanouit dans la joie, et fait tressaillir tous les visceres abdominaux. Ceux-ci semblent, au contraire, se resserrer dans la tristesse, dans les contentions d'esprit, dans l'effort, dans la colere, etc.

Nous objecterons aussi que l'excitabilité est souvent suspendue, et paraît même anéantie dans certaines affections morbifiques, telles que *la léthargie cataleptique* où les scarifications, la brûlure, etc. ne produisent aucune sensation, où les veines ouvertes ne laissent point couler de sang, où les pulsations mêmes des arteres sont nulles, où le malade enfin ne conserve l'usage d'aucune de ses facultés physiques et intellectuelles; il vit et cependant il a déjà cessé d'être excitable.. Dans d'autres circonstances, l'homme ou tout autre animal ont cessé de vivre, et cependant demeurent encore, plusieurs heures après leur mort, sensibles à l'excitation galvanique. La vie n'est donc pas *toute entiere* dans l'excitabilité.

Enfin l'excitabilité, quel rôle qu'on lui fasse jouer, n'est jamais qu'une faculté accidentellement inhérente à un corps organisé; ce n'est donc qu'une puissance radicale que la vie peut employer, mais qui ne constitue pas la vie. Ce sera, si l'on veut, *la vie en puissance*, mais non *la vie dans son état positif*, c'est-à-dire, dans l'excitation actuelle résultant d'un mode d'organisation individuelle, ou d'un ensemble d'organes qu'il est possible de déterminer.

Mais si l'auteur n'a pas atteint le but, il a du moins frayé les voies qui peuvent y conduire. Son travail est tellement riche qu'il ne laisse rien à desirer à ceux qui pourront après lui traiter le même sujet. M. Delamétherie a donc payé avec usure son honorable dette à la science qu'il cultive.

TOURLET.

(2) Les pierres, les chaux, les sels, les métaux se forment, dit-il ailleurs, dans l'Economie animale, par la nutrition et l'assimilation, comme le natron s'organise dans les nitrieres naturelles et artificielles.

PHYSIQUE ET MATHÉMATIQUES.

Recherches physico-mathématiques sur la théorie des eaux courantes; par R. Prony, membre de l'Institut national et de la Légion d'honneur, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées. — A Paris, de l'imprimerie impériale.

Le nouvel ouvrage de M. Prony complette les idées sur la théorie des canaux navigables. La théorie du mouvement des eaux, qui en est l'objet, est aussi curieuse qu'utile; et les recherches qui tendent à la perfectionner intéressent autant la physique que l'art de l'ingénieur.

Pour voir clairement le but que M. Prony s'est proposé, et pour sentir en même tems l'utilité de son travail, il est nécessaire de prendre une idée précise de l'état de la question.

Les géometres ont trouvé des formules qui renferment les lois générales du mouvement des fluides; c'est-à-dire qu'en considérant ces corps comme composés d'une infinité de particules parfaitement libres et mobiles les unes sur les autres, ils ont déterminé certaines conditions auxquelles leurs mouvemens sont assujétis, et ces conditions renferment les rapports qui doivent exister entre les positions des particules pour que le mouvement soit possible.

Il semble, d'après cela, que ces formules générales devraient donner comme de simples conséquences tout ce qui concerne l'art des canaux; mais il faut savoir aussi que les formules des géometres ne sont pas toutes aussi simples qu'on pourrait le desirer. Elles ne sont jamais que des transformations de la question proposée; et ces transformations ne sont pas toujours poussées assez loin pour donner explicitement la valeur des quantités inconnues qui y sont comprises. Le but de l'analyse est de les réduire à ce degré de simplicité;

c'est l'objet constant de ses efforts et le résultat de ses progrès ; mais il s'en faut bien que la théorie mathématique du mouvement des fluides soit encore arrivée à ce point de perfection.

Ne pouvant en faire usage, on a pris une autre marche. Au lieu de chercher à déduire tous les phénomenes, comme conséquences de quelques formules générales, ou les a considérés en eux-mêmes et isolément. On a déterminé, par expérience, ceux qui paraissaient principaux, et l'on a tâché de découvrir, autant qu'il a été possible, leur dépendance mutuelle et leurs applications. C'est ce qui a produit la partie expérimentale de l'art des canaux, la seule qui ait été jusqu'à présent employée dans la pratique.

Cet art est né en Italie, et cela devait être. L'Italie est formée par une langue de terre fort étroite, que traverse dans toute sa longueur la haute chaîne des Apennins. De ces montagnes découlent sur des pentes très-rapides une multitude de rivieres, de ruisseaux, de torrens qui inonderaient les campagnes s'ils n'étaient resserrés dans de justes bornes et dirigés avec art. Les Italiens ont donc été, en quelque sorte, forcés par la nature à chercher l'art de conduire les eaux, et cette nécessité a produit tous les beaux ouvrages d'hydraulique qu'on admire dans leur pays.

En voyant les résultats de ces ouvrages, on est étonné des difficultés qu'il a fallu vaincre. On observe le fracas de ces eaux qui roulent ou se précipitent avec mille mouvemens divers, et l'on a peine à croire que jamais les géometres puissent calculer de pareilles agitations. Je sais même que cette opinion est celle de plusieurs ingénieurs très-recommandables ; mais si l'on veut bien remarquer que la marche des sciences est essentiellement et indéfiniment progressive, on sera, ce me semble d'un autre sentiment. Il n'y a pas 200 ans que nous connaissons le véritable système du Monde : qui nous eût dit, à cette époque, que les mouvemens si variés et si compliqués des astres seraient un jour exactement calculés et prévus ?

Il en sera de même sans doute de la théorie mathématique du mouvement des fluides : elle est encore imparfaite, mais le tems l'achevera.

Dans cet état actuel de nos connaissances, quelques bons esprits ont pensé que l'on ne tirerait pas des expériences tout le parti possible en les laissant isolées ; ils ont senti qu'il serait utile de les enchaîner les unes aux autres par des lois mathématiques, déduites de leur comparaison. Les phénomenes ainsi représentés, par des formules suffisamment exactes, offrent à la pratique des secours assurés, et qui peuvent suppléer jusqu'à un certain point à la théorie elle-même. C'est ainsi qu'avant les découvertes de Newton, on avait représenté par des formules mathématiques, quelques-uns des mouvemens de la lune.

Plusieurs ingénieurs français, MM. Dubuat, Chézy, Girard, avaient déjà cherché à exprimer de cette maniere les phénomenes du mouvement des eaux. M. Prony a repris leurs travaux en entier ; il a rassemblé toutes leurs expériences, celles du moins qui pouvaient fournir des données précises, et il a les a représentées par des formules plus simples et plus exactes qu'on ne l'avait fait avant lui.

Il a dû ce dernier avantage à une méthode analytique dont il a fait usage, et qui a été imaginée par M. Laplace. L'effet de cette méthode est de *serrer* les expériences d'aussi près qu'il est possible, de maniere à trouver la loi mathématique qui les représente, avec la plus petite erreur. On l'emploie, par exemple, en astronomie pour trouver l'orbite qui satisfait le mieux aux observations d'une comete. A mesure que les sciences s'étendent, elles font ainsi des conquêtes les unes sur les autres.

Les formules de M. Prony, déterminées par ces procédés, sont donc comme autant de termes moyens entre toutes les expériences. Les résultats que l'on en déduit ne comportent jamais que de très-petites erreurs, et l'on peut en faire usage, avec assurance, dans la pratique. Aussi a-t-on déjà commencé à les employer.

M. Prony a fait précéder ces recherches par des considérations générales sur la théorie mathématique du mouvement des fluides ; en ayant égard à la cohésion des particules entr'elles et avec les rivages, ainsi qu'aux autres causes mécaniques qui peuvent modifier le cours des eaux ; mais cette partie de son ouvrage étant purement mathématique est peu susceptible d'extrait ; c'est pourquoi je me bornerai à y renvoyer les lecteurs.

Ce nouvel ouvrage assure à son auteur un nouveau titre à la reconnaissance des amis des sciences. Ils lui sauront gré des efforts constans qu'il fait pour éclairer la pratique par la théorie, alliance utile et même nécessaire, mais extrêmement difficile, et pour laquelle on a peut-être, à cause de cette difficulté même, marqué jusqu'ici trop d'éloignement. Mais on doit espérer que ces préjugés vont disparaître, maintenant sur-tout que la connaissance de la haute analyse est plus généralement répandue. Les jeunes ingénieurs trouveront dans l'ouvrage de M. Prony un nouveau sujet de s'exercer à ces applications ; ils y trouveront aussi d'utiles secours pour les conduites d'eaux dont ils sont chargés ; et en jetant les yeux sur l'histoire du canal du Midi, ils remarqueront sans doute avec plaisir cette succession si prochaine de deux ouvrages importans, sur une partie de la physique où il reste encore beaucoup de recherches à faire et de résultats à découvrir.

BIOT, *membre de l'Institut national.*

COURS.

Cours de Physique expérimentale et théorique.

M. Tremery commencera ce cours lundi 19 frimaire an 13, à une heure précise, dans son cabinet de physique, quai Saint-Bernard, n° 30, près la rue de Seine, et le continuera tous les jours impairs de chaque mois à la même heure.

Il traitera des propriétés générales des corps, de l'équilibre et du mouvement des solides et des fluides, du calorique, de l'eau, de l'air, de l'électricité, du galvanisme, du magnétisme et de la lumiere.

Ce cours sera composé de quarante-huit leçons.

AVIS.

Treize cents empreintes en soufre de médailles antiques de la Grece et de l'Italie, à vendre avec leurs cartons. On y trouve les plus belles de Philippe, d'Alexandre-le-Grand, un grand nombre de Syracuse, etc.

S'adresser au bureau de la Décade, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 321, vis-à-vis la rue des Saints Peres.

Cabinet de Lecture à vendre.

Ce Cabinet, composé de plus de 4000 volumes, en partie reliés, et en très-bon état, est situé dans un des beaux quartiers de Paris, et très-propice à la tenue d'un pareil établissement ; il est bien achalandé en abonnés, tant à l'année, qu'au mois et au volume, et donne une recette journaliere, tant pour la vente des plumes, encre, papier, cire à cacheter, etc., que pour celle des livres, abonnemens aux journaux, et toutes commissions relatives à la librairie.

Le propriétaire ne l'abandonne que parce qu'il est forcé de se tenir à la campagne pour des intérêts particuliers.

Cet établissement, tout formé, présente à son acquéreur un avantage réel.

S'adresser, pour plus amples éclaircissemens, et pour traiter, à M. Laurisset, rue de la Harpe, n° 172, entre la rue Serpente et la rue Percée, maison du clincailler, à Paris.

LIVRES DIVERS.

Histoire de l'Empereur Charlemagne, traduction libre de l'allemand, par le professeur Hegewisch ; avec un avant-propos, quelques notes, et un supplément du traducteur. 1 vol. in-8° ; de l'imprimerie de Crammer.

Prix, 5 fr., et 6 fr. 20 c. franc de port.

A Paris, chez Henrichs, libraire, rue de la Loi, n° 1231.

L'ouvrage dont on annonce ici la traduction, est connu avantageusement en Allemagne depuis plusieurs années, et justifie la réputation de son auteur, professeur à l'université de Kiel. Il ne pouvait pas avoir plus de titres qu'en ce moment à être lu en France avec intérêt. Nous en donnerons le plutôt possible un analyse détaillée.

Mémoires sur la Louisiane et la Nouvelle-Orléans, accompagnés d'une Dissertation sur les avantages que le commerce de l'Empire doit tirer de la stipulation faite par l'article VII du Traité de Cession, du 30 avril 1803 ; par M*** ; suivis d'une traduction de diverses notes sur cette colonie, publiées aux Etats-Unis peu de tems après la ratification du traité ; terminés par un écrit traitant cette question :

« Est-il avantageux à la France de prendre possession de la Louisiane ? »

Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. par la poste.

A Paris, chez Ballard, imprimeur-libraire, rue J.-J. Rousseau, n° 14, et chez le Normand, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Coup-d'œil d'un ami de sa patrie sur les grandes actions de l'Empereur Napoléon, depuis ses premieres opérations militaires jusqu'à son avénement au trône ; par M. J. Chas.

Prix, 1 fr. 50 cent.

A Paris ; chez Brochot, pere et compagnie, libraires-éditeurs, rue de l'Eperon, n° 5.

Recueil complet des motifs d'adoption des lois du Code civil qui ont été exposés au Corps-législatif, par les conseillers-d'état, lors de la présentation de chacune de ces lois à sa sanction, 2 vol. in-12. Prix, 5 fr. pour Paris, et 7 fr. pour les départemens.

A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J.-J. Rousseau ; Brasseur, imprimeur, rue de la Harpe, n° 477.

Nota. Ce recueil fait suite à l'édition in-18, contenant le texte des lois du Code, publiée par les mêmes libraires, et que nous avons annoncée ainsi qu'il suit :

ERRATUM.

Dans le n° du 15 frimaire, article Paris, *au lieu de ces mots :* Nous le jurons ont à la fin répété ; *lisez :* Nous le jurons, ont à-la-fois répété.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ETRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{8}$
——courant.....	56 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{16}$
Londres.....	24 fr. 73 c.	24 fr. 53 c.
Hambourg.....	191 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$ c.
Madrid vales....	fr. c	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 48 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif.....	14 fr. 35 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif...	4 fr. 84 c.	4 fr. 74 c.
Livourne.....	5 fr. 30 c.	5 fr. 20 c.
Naples.....		
Milan.....	71 18s 9d p. 6f.	81. s. 6 d.
Bâle.....	pair.	1 p.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 96 c.	1 fr. 93 c.

CHANGES.

Lyon.....	pair. à 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair à 30 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux.....	pair à 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{4}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 20 c.
Idem. Jouis de germinal.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Ordonnances pourrescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1140 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Bal paré et masqué.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, la 1re repr. de Cyrus, tragédie nouvelle, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Isabelle de Portugal, la Prison militaire, et Marton et Frontin. — Lundi 19, au Théâtre Moliere, une représentation au bénéfice de M. Chevreuil.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Milton, et.....

Théâtre du Vaudeville. Scarron, M. Guillaume, et Edouard et Adelle.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Bourru bienfaisant, et le Désastre de Lisbonne.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. M. Thiémet donnera pour 5e repris. redemandée, les Derviches, le Célibataire on l'Omelette, le Départ de Nicaise, la Chasse ou le Moulin, etc. etc. — Demain, Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s. — Dimanche 25 frimaire, à midi, second Concert.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 78. *Dimanche*, 13 *frimaire an* 13 *de la République* (9 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 25 *octobre* (3 *brumaire.*)

Les Monténégrins ont arboré le drapeau russe. Le grand-seigneur a ordonné que M. l'envoyé de Russie fût invité à une conférence avec le reïs-effendi.

— L'Egypte présente toujours l'image de la plus profonde anarchie.

ALLEMAGNE.

Carlsruhe, 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

L'électeur de Bade, notre souverain, vient de recevoir un décret du conseil aulique de l'Empire, qui fixe à S. A. électorale un délai péremptoire de deux mois, pour prendre de S. M. impériale l'investiture de plusieurs fiefs impériaux qui lui sont échus d'après le recès général de l'Empire. De ce nombre sont plusieurs fiefs situés dans l'ancien évêché de Spire; les abbayes de Péteshausen et de Salmansweiller, dans la principauté supérieure de l'électorat de Bade; la seigneurie d'Unterberg; la ville de Wimpfen, etc.

— S. A. l'électeur de Bade vient d'accorder à l'université d'Heidelberg une augmentation considérable de fonds. Il a de plus fait pour elle l'acquisition de la superbe bibliotheque de feu M. le conseiller Wildde Müllheim, ainsi que de sa belle collection d'instrumens de physique. On s'occupe en même tems d'un réglement pour lui donner une nouvelle organisation; c'est M. le référendaire intime Kleiber, ancien professeur en droit public à l'université prussienne d'Erlangen, qui est chargé de le rédiger. Il devra être soumis ensuite à l'approbation de S. A. électorale.

— Notre électeur vient de publier une ordonnance relativement à la célébration des jours de fête, dont le nombre se trouve réduit. Cette ordonnance, outre la publication qui aura lieu de la maniere usitée, sera lue en chaire par les ministres des cultes, après le service divin.

— Depuis quelque tems s'était introduit l'usage de donner des bals d'enfans qui duraient toute la nuit, et non-seulement on menait les enfans à ces bals, mais aussi aux redoutes, etc. S. A. l'électeur, dont la vigilance paternelle s'étend à tout, vient, par une ordonnance, de défendre les bals d'enfans; à moins qu'ils n'aient lieu sous la surveillance des instituteurs; et en les bornant pour l'heure, à onze heures du soir. En outre, il est défendu, sous des peines portées dans l'ordonnance, de mener les enfans aux bals ordinaires. Les parens raisonnables bénissent, d'une commune voix, cette mesure de notre auguste souverain.

— Le gouvernement de Salzbourg a invité, par une publication qu'il vient de rendre, les habitans de l'électorat à faire vacciner leurs enfans, et a accompagné cette piece d'une instruction sur les avantages de cette méthode et la maniere de la pratiquer. Une faculté de médecine, qui manquait à l'université de Salzbourg, vient d'y être créée par S. A. l'électeur, et y a été installée avec une grande solennité. (*Extrait du Publiciste.*)

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Soleure, *le* 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

Le canton de Schwitz à fait de nouveau les fonds d'une somme très-considérable, pour être employée à poursuivre avec la plus grande activité les travaux de la nouvelle grande route depuis Brunnen jusqu'au lac de Zurich. De son côté le canton de Zug, pour ne point perdre le transit des marchandises destinées de Zurich, Saint-Gall, etc. pour Lucerne et l'Italie, a pris le parti de réparer avec un redoublement de travaux la grande route de Zug au pont de la Sihl, et de-là à Horgen. En même-tems il a fait au commerce de Zurich les offres les plus avantageuses pour l'engager à se servir exclusivement de cette derniere route, comme offrant de grands avantages, etc., etc.

INTÉRIEUR.

Melun, 12 *frimaire.*

La fête du couronnement a eu lieu hier dans cette ville. M. le maire a choisi cette solennité pour faire l'inauguration du buste de l'EMPEREUR, qui a été placé dans la principale salle de l'hôtel-de-ville, aux cris répétés de *vive l'EMPEREUR!* Après l'inauguration du buste, une jeune fille, dont le pere est un ancien militaire, a été mariée et a reçu, pendant la cérémonie, la dot du Gouvernement. Après la cérémonie à la municipalité, les fonctionnaires publics qui y avaient assisté se sont rendus à l'église pour assister aussi à la bénédiction du mariage au pied des autels. La fête s'est terminée par un dîner, des danses et des illuminations.

Paris, *le* 17 *frimaire.*

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 19 *au samedi* 24 *frimaire an* 13, *savoir :*

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé le mardi 20 frimaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux n°s ci-après :

Bur. n°s	1.	A, P..... *A tous numéros.*
	2.	D, du n° 77 18 à..... *Idem.*
	3.	G, H..... *Idem.*
	4.	M, N, O..... *Idem.*
	5.	C, K..... *Idem.*
	6.	L..... *Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W..... *Idem.*
	8.	B..... *Idem.*
	9.	E, I, J, S..... *Idem.*
	10.	F, T, X, Y, Z..... *Idem.*
	11.	D, du n° 1 à..... 7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 19, et mercredi 21 frimaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n°	9	Civiles, du n° 1 à..... 6000
		Ecclésiastiques, du n° 1 à..... 8999
	10	Civiles, du n° 6001 à..... la fin.

Les lundi 19, et mercredi 21 frimaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 19, et mercredi 21 frimaire.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Cinq pour cent consolidés.

1er et 2e Semestres an 10, 1er et 2e Semestres an 11, et 1er Semestre an 12, par les bureaux n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, et 1er Semestre an 12, par le bureau n° 11.

Pensions des veuves des défenseurs de la patrie.

2e Semestre an 8, 1er et 2e Semestres an 9, 1er et 2e Semestres an 10, et 1er Semestre an 11, par le bureau n° 11.

Ces paiemens auront lieu le samedi 24 frimaire.

N. B. Les jeudi 22 et vendredi 23 frimaire, sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

MUSÉE NAPOLÉON.

M. le directeur-général du Musée Napoléon prévient MM. les artistes qui ont exposé au Salon, que le lendemain de la fête que la ville de Paris donne à S. M. l'EMPEREUR, le changement annoncé dans les journaux aura lieu. Il invite donc ceux dont les productions ont été vues, depuis l'ouverture du Salon, à un jour favorable, de venir les retirer, afin de laisser la possibilité de descendre celles que la grande quantité d'ouvrages apportés à l'exposition, a forcé de placer trop haut, et pour laisser au public et aux artistes eux mêmes la facilité de les observer et d'en jouir.

STATISTIQUE.

Précis sur la théorie de la Statistique, lu à la Société académique des sciences, dans la séance publique du 4 *frimaire an* 13.

Dans le nombre des études vraiment solides qui ont fixé l'attention des savans de l'Europe, depuis environ 50 ans, la *Statistique* sera un jour regardée comme une des plus interessantes et des plus utiles.

Cette science, qui a été peu cultivée par les anciens, et qui n'était pas connue sous d'autre nom que celui de *Géographie*, doit sa premiere dénomination à un professeur de Goettingue, ainsi que nous le dirons par la suite.

Il est vrai qu'on trouve dans Hérodote, Pausanias, Strabon et quelques autres historiens et géographes de l'antiquité, des renseignemens sur la population, sur le dénombrement des troupes, sur les moyens de les faire subsister, sur les revenus et les dépenses des Etats; mais on ne trouve dans aucun ouvrage, soit des anciens, soit des modernes, jusques vers le commencement du 18e siecle, des tableaux précis, des inventaires exacts de tout ce qui constitue les richesses et les forces d'une nation.

Les premiers tableaux de cette espece qui peuvent être considérés comme des notions préliminaires de statistique, sont ceux qu'envoyerent les intendans aux ministres de Louis XIV, lorsque ce prince, toujours grand dans ses vues, demanda des renseignemens positifs sur l'état de la France, pour qu'ils servissent à l'instruction du duc de Bourgogne.

Quelque tems avant cette époque, un Anglais nommé Williams Petty, médecin du roi Charle II, avait publié un ouvrage sous le titre d'*Essai d'arithmetique politique*, dans lequel il traite de l'état de la population en général, de celle des grandes villes, du prix des terres, de l'industrie, des manufactures, du commerce, de la pêche, des banques, des compagnies, du prix du travail, de l'accroissement et du décroissement des forces de terre et de mer.

Cet ouvrage, qui fit une grande réputation à son auteur, et qui lui attira la bienveillance du roi, fut suivi d'une foule d'autres du même genre. Tels que ceux de Halley, Davenant, King, Grant, la Dixme royale de M. de Vauban, etc. qui tous ont eu pour but de fonder un système de finance basé sur des calculs politiques.

C'est ainsi que la statistique s'établissait avant même que son nom ne fût connu.

Le Grand-Frédéric n'a pas peu contribué à la formation de cette nouvelle branche des connaissances humaines. Il possédait parfaitement la géographie de ses Etats; mais n'ayant pas une idée exacte des ressources qu'ils pouvaient lui offrir, il fit faire un inventaire de la population et des richesses de la Silésie, et successivement de ses autres provinces. On sait le parti avantageux qu'il tira des nouvelles lumieres qu'il s'était promises.

Plusieurs princes d'Allemagne imiterent son exemple, et en obtinrent les mêmes résultats. Bientôt le goût de cette science se propagea dans le nord de l'Europe et en Angleterre.

Mais le premier savant qui ait enseigné publiquement cette science, est M. Herman Courring, professeur de droit public à l'université d'Helmstadt. Il ne donnait alors d'autre titre à ses leçons que *Noticia rerum publicarum*. Ce cours remonte à la fin du 17e siecle. Il ne tarda pas à être imité par M. Bove, qui établit une chaire pour la même étude à Jena, et par M. Becman, qui en créa une pareille à Francfort sur l'Oder. Cependant il faut dire que le système d'enseignement de ces professeurs était encore très-incomplet. Le mérite d'embrasser tous les objets qui constituent la science, appartient tout entier à M. Achenwal, professeur d'histoire moderne à Goettingue. C'est cet écrivain distingué qui établit une chaire spéciale de statistique à la célebre université de cette ville, vers l'année 1743. Six ans après, il publia un ouvrage dans lequel il exposa les principes de cette science.

C'est lui aussi qui créa le mot *statistique*, expression un peu dure à la vérité, parce qu'elle est formée d'un mot latin, et d'une terminaison tirée du grec. Mais comme ce mot rend parfaitement l'idée que l'on doit se faire de la science, il a été généralement adopté. Son étymologie vient de *status*, qui signifie état, situation. On a formé de *status* l'adjectif *statisticus*, qui veut dire celui qui s'occupe de situation. Il a une con-

séquence nécessaire, on a employé le mot *statistica*, en sous-entendant *scientia*, et en supprimant l'*a* du latin, il est resté *statistique*. C'est ainsi que du mot grec *polis*, qui signifie ville, est venu l'adjectif *politicos*, qui s'occupe de ce qui regarde les villes, et l'expression française *politique*, connue de tout le monde.

Il est aisé de remarquer par ce que nous venons de dire, que l'ordre des analogues a été suivi dans la formation de ce mot: ainsi il n'y a donc point à se récrier contre sa barbarie et sa tournure étrangere.

Refuser de l'admettre dans notre langue, parce qu'il a quelque chose de dur, ce serait commettre une injustice à son égard, ce serait nous priver d'une expression utile, par une fausse susceptibilité. C'est comme si l'on rejettait un homme de la société, parce qu'il aurait une figure moins agréable que les autres.

Les résultats qu'on peut espérer de cette science ont paru tellement avantageux, que dans le pays où elle est le plus cultivée, c'est-à-dire en Allemagne, il y a dans chaque université une chaire de statistique, et c'est ou le professeur de l'histoire moderne des principaux Etats de l'Europe, ou le professeur des sciences politiques qui est chargé de faire ce cours. La plupart de ces professeurs ont publié des ouvrages élémentaires sur cette science. Nous n'en citerons que quelques-uns, tels que M. Scheatzer à Goettingue, M. Remer à Helmstadt, M. Luder à Brunswick, M. Sprengel à Halle, M. Meuzel à Erlangen. Nous invitons ceux qui s'occupent de traductions allemandes, à faire passer ces ouvrages dans notre langue, ils ne peuvent manquer d'être couronnés par le succès peut-être tardif, mais assuré, qui est dû à toute chose utile.

Il est important de bien fixer nos idées sur les objets dont s'occupe la statistique: c'est une science qui a pour but de faire connaître les forces physiques, morales et politiques d'un pays quelconque.

La statistique peut être comparée à l'anatomie. C'est l'art de disséquer un corps social pour en examiner séparément toutes les parties.

Nous croyons que, pour mettre plus de précision dans sa marche, il faut la diviser en trois branches principales.

La premiere embrasse tout ce qui concerne la balance des différens Etats d'une partie du Monde, telle que l'Europe, l'Asie, etc. Celle-ci est destinée à présenter un grand ensemble de faits; elle n'offrira que des résumés généraux; elle doit aussi donner des tableaux comparatifs de toutes les nations européannes; en conséquence, nous la distinguerons des deux autres branches par le nom de *Statistique analytique*.

La seconde comprend les recherches sur la situation topographique, la nature des ressources, l'étendue et le développement des forces physiques et morales d'un seul pays, tel que la France, la Prusse, la Russie, etc. Cette seconde branche a pour but de faire connaître tous les faits qui sont particuliers à l'Etat dont elle traite.

La troisieme, enfin, regarde les faits tant particuliers que généraux qui distinguent chaque division d'un grand Etat; tel qu'un département, un district, un comté, une province, etc. Cette derniere, sans être minutieuse, ne doit négliger aucun des détails susceptibles de quelqu'intérêt; c'est celle-ci qui doit servir de base aux deux précédentes; nous l'appellerons *Statistique intérieure*.

Il suffirait presque toujours de donner une définition exacte des mots dont on se sert pour terminer les plus longues discussions. Essayons à employer ce moyen pour combattre les géographes qui refusent de reconnaître l'existence de la statistique, et qui réclament la culture de cette science comme étant du domaine de la géographie? Que signifie l'expression géographie? Une description de la terre. Qu'entend-t-on par géographie-mathématique? Une science qui s'occupe de mesurer la terre, pour faire connaître ses dimensions et son étendue. Que veut dire géographie physique? C'est la description de ce qui compose la substance du globe. Enfin, que doit-on entendre par géographie politique? C'est la connaissance de la division des Etats. Mais il n'y a rien là dedans qui fasse connaître les revenus, les dépenses, l'industrie, le commerce, les forces, la population, etc., d'un pays. Tout cela n'est donc point du ressort de la statistique.

Pourquoi confondre ainsi toutes les idées, et prétendre faire d'un ouvrage de géographie une véritable encyclopédie? tandis que nous voyons que le seul moyen d'acquérir des connaissances exactes dans toutes les sciences est de classer les objets dont elles traitent, de les diviser, de les sous-diviser, suivant leur importance. Mais, dira-t-on, les anciens géographes remplissaient autrefois les fonctions qui sont confiées aujourd'hui aux statisticiens. Pourquoi leur ôter ce travail? Pourquoi? parce qu'à mesure que les connaissances s'étendent, il faut plus de savans pour les cultiver; parce que la géographie elle-même a fait des conquêtes nombreuses sur l'histoire naturelle, sur l'astronomie, sur la géométrie, sur la physique; parce qu'enfin la géographie ne se contente plus d'examiner la surface de la Terre, et les limites des Etats; mais qu'elle pénetre dans son sein, examine les productions des trois regnes, et s'éleve dans les cieux pour mesurer la hauteur des astres, et pour décrire les différens corps qui planent dans l'immensité des airs. Il est donc facile de sentir que si la géographie perd une branche hétérogene qui n'était que greffée sur son tronc, jusqu'à ce qu'on pût l'en séparer, il lui reste d'assez belles possessions pour en faire une science importante et indispensable dans toute éducation libérale. Si l'on vient m'objecter que Busching a publié, sous le titre de *Géographie universelle*, une vraie statistique de l'Europe; je répondrai qu'à l'époque où ce célebre auteur fit paraître son ouvrage, cette derniere science était encore trop peu connue et trop peu cultivée parmi les nations européannes, pour qu'il osât donner à son livre le véritable titre qui aurait dû lui appartenir; que d'ailleurs la statistique était encore trop nouvelle pour que Busching, auteur géographe déjà âgé, voulût la reconnaître; et ensuite que ses seize volumes sur l'Europe embrassent la géographie et la statistique de cette intéressante partie du Monde; qu'ainsi il pouvait également choisir le titre qui lui convenait le mieux.

Les premiers savans qui ont séparé ces deux sciences l'une de l'autre, n'ont fait que se conformer à la marche de l'esprit humain, qui augmente le nombre des sciences à mesure qu'il avance vers la perfection. Par exemple, l'histoire naturelle ne faisait autrefois qu'une seule science: aujourd'hui, c'est un faisceau de sciences particulieres, dont l'étude de chacune est plus que suffisante pour la vie d'un homme.

C'est ainsi que sont sorties de son sein la géologie, la minéralogie, la physiologie, la botanique, la zoologie, etc., etc. On pourrait dire la même chose de l'art d'Hypocrate, qui comprend une foule de connaissances qui sont toutes cultivées séparément par des hommes célebres auxquels la société est redevable d'excellens ouvrages sur chaque branche distincte.

Toutes les sciences se lient dans la nature; mais le peu de durée de notre vie, le peu de momens que nous pouvons donner à l'étude, nous forcent de les séparer, afin que ceux qui veulent les cultiver puissent se livrer à celles qui conviennent le mieux à la tournure de leur esprit.

C'est d'après ces considérations que les gouvernemens, convaincus que la statistique est une des bases fondamentales de la vraie politique, ont senti combien il importait de fixer l'attention sur cette nouvelle étude, et ont encouragé la culture de cette science par tous les moyens les plus actifs, tels que de fonder des chaires spéciales de statistique, de protéger les associations qui s'occupent de cette science, de soutenir les journaux destinés à en propager le goût et les élémens, et enfin de faire faire la statistique des provinces soumises à leur domination.

D. F. Donnant, *secrétaire perpétuel*.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

Notice historique et littéraire sur Djâmy, fabuliste persan; par M. Marcel, directeur-général de l'imprimerie impériale, membre de la Légion d'honneur: lue à la séance publique de la Société académique des sciences, le 4 frimaire an 13.

On convient assez généralement que c'est dans l'Orient qu'il faut aller chercher l'antique berceau de l'apologue, et cette opinion paraît maintenant suffisamment fondée en preuves pour ne pouvoir plus être facilement contestée.

En effet, les mœurs des peuples de l'Asie, le génie métaphorique de leurs langues, les descriptions figurées et les récits paraboliques qui ont pour eux un si grand attrait, et sur-tout le despotisme absolu des princes, au joug desquels ils ont toujours été soumis; tout doit faire croire que c'est dans ces climats que l'humble vérité a dû, pour la premiere fois, emprunter de la fable les voiles allégoriques, sans lesquels elle n'eût osé paraître devant des maîtres fiers et ombrageux toujours prêts à la repousser, et à détourner de son éclat importun leurs yeux accoutumés dès l'enfance aux couleurs fades et séduisantes de la basse flatterie et de l'adulation:

> Fabularum cur sit inventum genus
> Brevi docebo; servitus obnoxia,
> Quia quæ volebat non audebat dicere,
> Affectus proprios in fabellas transtulit,
> Calumniamque fictis eluit jocis.
>
> Phæd. *lib. III, prolog. ad Eutychum.*

Parmi les peuples orientaux chez lesquels la fable a été le plus en honneur, on doit surtout remarquer ceux de la Perse, tant ancienne que moderne.

Les historiens nous apprennent, en effet, que leurs philosophes ont connu, dès la plus haute antiquité, l'usage de renfermer et de cacher sous des apologues ingénieusement présentés, les leçons d'une sagesse sévere, et les maximes austeres de la morale qui doit retenir la conduite humaine dans les strictes bornes du devoir.

Strabon et les autres historiens grecs qui ont parlé des peuples de ces contrées, assurent que l'habitude d'employer des paraboles et des apologues leur était familiere; et Hérodote rapporte dans son *Euterpe* que Cyrus ayant reçu des ambassadeurs envoyés par les Ioniens et les Etoliens, se servit de fables et d'allégories dans le discours qu'il leur adressa.

Les Persans n'ont pas cessé depuis de cultiver l'apologue, et plusieurs écrivains de cette nation attribuent même à Huchenk, second successeur de Kaioumarath sur le trône de Perse, les fables élégantes et instructives qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui nous sont connues sous le nom de *Bidpay*.

J'avoue que cette opinion, loin d'être partagée par le plus grand nombre des auteurs persans, est formellement contredite par les plus instruits d'entr'eux, et qu'elle est manifestement opposée à tout ce que nous savons de positif sur cet ouvrage. Quoiqu'il en soit, cette assertion, toute erronée qu'elle est, peut toujours servir à faire voir en quelle estime est l'apologue parmi les Persans, puisque plusieurs de leurs écrivains ne croient pas pouvoir en trop relever l'origine en l'attribuant à un des premiers souverains qui ont gouverné leur Empire.

La publication des livres sacrés de la religion des anciens Persans, entre autres du Ssad-der, que le savant docteur Hyde nous a fait connaître, nous prouve aussi que les préceptes de leur culte, ainsi que leurs rites et leurs cérémonies religieuses, étaient enseignés aux peuples par le moyen de paraboles et de fictions qui tenaient au goût général de l'Orient, pour la fable et pour l'allégorie.

Nous retrouvons également ce même goût et ce même usage, dans les livres originaux de Zordast, que nous nommons *Zoroastre*, monumens si intéressans et si singuliers, inconnus pendant tant de siecles à l'Europe savante.

L'illustre Saady, le prince des poëtes Persans n'a point dédaigné de s'exercer sur l'apologue; j'ai eu occasion dans l'édition que j'ai donnée des *Fables de Loqman*, de citer trois fables de lui tirées, l'une de son *Bostan*, l'autre de son *Gulistan*; elles prouvent quel goût, quelle grâce et quelle élégance il savait allier à la naïveté simple, naturelle et sans apprêts des recits de l'apologue.

On y remarque particuliérement la sagesse et la saine philosophie qui brillent dans tous ses ouvrages, précieux sur-tout par les leçons utiles de morale qu'il se plaît à y donner.

Moula-Hhosseyn-Wayz s'est aussi occupé de la Fable, et son ouvrage intitulé *Ekhlâq-él-Mohhasenyn*, nous en fournit la preuve.

On rencontre également plusieurs fables dans les ouvrages du célebre Nizamy.

Le livre des conseils du moraliste Attar, intitulé *Pendattar*, est aussi écrit, en plusieurs endroits, dans un style allégorique qui approche souvent de l'apologue.

Mais de tous les auteurs par lesquels la Perse s'est illustrée, celui qui a le plus brillé dans ce genre, et qui mérite d'une maniere plus spéciale le titre de fabuliste persan, est Moula-Djâmy, trop peu connu parmi nous, quoiqu'il soit l'un des poëtes de cette nation les plus estimés, et celui d'entr'eux qui suit de plus près les traces du célebre Saady; il s'est distingué lui-même par un grand nombre d'ouvrages à-la-fois agréables et instructifs, et il passe avec raison pour être un de ceux qui ont écrit le plus élégamment en prose et en vers.

J'ai suivi pour l'extrait historique que je vais presenter de la vie de Djâmi, ainsi que pour les particularités qui peuvent concerner ou sa personne, ou ses ouvrages, ce qu'en rapporte Sâm-Myrzâ, biographe persan, son contemporain, qui en parle avec assez d'étendue dans le livre intéressant que nous avons de lui, sous le nom de *Tezkerehi-Sammyrza*.

Sâm-myrzâ a renfermé dans son ouvrage écrit en langue persane la vie des principaux poëtes de l'Orient qui vivaient de son tems, et il ne fait aucune difficulté de regarder Djâmi comme le plus élégant des poëtes modernes qu'ait produits la Perse.

Djâmi qui porte aussi souvent le prénom de Moulâ, naquit l'an 817 de l'hégire (1414 de l'ère vulgaire), le 23e jour du mois de chaaban.

Il eut pour pere Moula-Mohhammed, natif de Derdecht, près d'Ispahan; sa mere était née à Kherdjerd, dans le Khorassan, province sur les frontieres de la Perse et de l'Inde, qui répond à l'ancienne Transoxiane.

Doué par la nature des dispositions les plus heureuses, il cultiva de bonne heure les belles-lettres pour lesquelles il se sentait un goût décidé, et se livra avec la plus grande ardeur à l'étude.

Il embrassa l'ordre des religieux nommés *Mewlewy*; c'est de-là que lui viennent les surnoms de *Moulá* et de *Moulona* qu'on trouve souvent en tête de ses ouvrages. Il put alors s'occuper uniquement et entièrement de la littérature; et il y fit des progrès si rapides, que bientôt il obtint une estime assez générale pour mériter, d'un aveu unanime, la palme de la poésie parmi ses contemporains.

Cette estime était d'autant mieux fondée, qu'il n'était pas moins recommandable par ses vertus que par ses talens littéraires, et qu'aux connaissances brillantes de l'esprit et du savoir, il joignait les qualités plus solides et plus utiles du cœur et de la raison. Il se distinguait autant par une probité sévère que par une générosité et une bienfaisance à laquelle il ne donnait point de bornes.

Djâmy se faisait également remarquer par l'élégance et les agrémens de son style, et par la pureté de sa diction. Mais ce qui le caractérisait sur-tout, c'était la grande facilité de sa composition. Il possédait même à un tel degré ce dernier avantage, que personne ne passait en Perse pour pouvoir l'y égaler, et que les plus célèbres improvisateurs furent obligés de reconnaître sa prééminence.

A tous ces dons précieux de la nature et de l'étude, Djâmy réunissait une profonde érudition et une parfaite connaissance des ouvrages des meilleurs poëtes persans qui l'avaient précédé, dont il nourrissait habituellement son esprit en y épurant son goût et en les prenant pour modèles.

La réputation de sa sagesse éminente et de son mérite littéraire se répandit bientôt dans tout l'Orient, et les princes eux-mêmes de ces contrées se plurent à l'accueillir avec distinction, et à lui donner publiquement toutes les marques d'honneur et de considération qu'ils purent lui décerner. Il fut même en peu de tems admis dans leur familiarité la plus particulière, et plusieurs d'entr'eux n'eurent point de faveur qui leur fût plus chère.

Le sultan qui régnait alors en Perse, nommé *Abou-Sayd*, sachant apprécier son mérite, daigna lui accorder toute sa confiance et son amitié, et Djâmy parvint bientôt à sa faveur la plus intime.

Ce prince se plaisait beaucoup à le voir auprès de lui et à jouir de sa conversation. Il ne voulut jamais lui permettre de s'éloigner de sa cour; bien plus, il daigna lui-même, plus d'une fois, l'honorer de ses visites, tant il était singulièrement épris et charmé de son instruction étonnante et de l'agrément de son commerce.

Djâmi demeura dans ce degré éminent de faveur pendant toute la vie du sultan Abou Sæyd, et après sa mort il jouit de la même influence auprès de son successeur le sultan Hossein-Mirza : il conserva constamment son amitié et sa bienveillance dont il ne fut redevable qu'à ses connaissances multipliées, aux charmes de son entretien et à la douceur, ainsi qu'à la variété singulière et étonnante de sa littérature qui se multipliait, pour ainsi dire, d'elle-même.

Je ne puis donner ici de témoignage plus irrécusable de ses nombreux travaux et de l'heureuse fécondité de son génie, que l'abondance même de ses productions dont je ne pourrais donner une idée qu'en présentant la liste de ses divers ouvrages dont les titres s'élèvent au nombre de 46.

Après avoir ainsi passé une vie heureuse et tranquille au milieu de l'étude et de la considération qu'elle lui avait méritée, une mort douce et presque sans maladie ni douleur l'enleva à l'âge de 81 ans, l'an 898 de l'hégire (1492 de l'ère vulgaire) au mois de mohharrem.

Les fables de Djâmy, que je suis sur le point de publier en entier, font partie d'un grand ouvrage moral qu'il avait intitulé *Beharistan*, c'est-à-dire Printems, ou plutôt le Séjour du printems.

Cet ouvrage qu'il regardait avec raison comme une de ses plus belles productions, est celle par laquelle il s'est le plus illustré et qu'il préférait lui-même aux autres. Il contient des contes, des traits d'histoires, des fables, des sentences morales, des anecdotes intéressantes, tantôt en vers, tantôt en prose.

Djâmy y a inséré aussi la vie de plusieurs poëtes persans, tant anciens que modernes, dont il rapporte les fragmens les plus précieux.

Le Beharistan ou Séjour du printems est dédié au sultan Hosseyn-Bai-Kæra, et il est divisé en huit parterres ou chapitres; il a été composé l'an de l'ère vulgaire 1486 (de l'hégire 892) ce que l'auteur nous indique dans les vers qui terminent son ouvrage.

Djâmy avoue lui-même qu'en le composant il avait voulu marcher sur les traces du célèbre Saady, et qu'il avait eu sur-tout en vue d'imiter son Gulistan; c'est ce qu'il nous apprend dans quatre vers remplis d'élégance qui font partie du préambule du Beharistan.

Il est fâcheux pour notre auteur d'avoir eu à lutter contre le chef-d'œuvre de la littérature persanne; mais en donnant à l'ouvrage de l'illustre Saady la palme du mérite poétique, les Orientaux ne refusent pas à Djâmy l'admiration qui lui est due, et lui assignent la seconde place après lui.

AGRICULTURE.

Notice sur le troupeau de race espagnole de Lancy près de Genève, par Ch. Pictet.

Je publie pour la cinquième fois, dans notre Recueil, le rapport annuel concernant mon troupeau de race pure, dont le noyau a été formé par des brebis de Rambouillet.

Il est pleinement constaté aujourd'hui, par l'expérience d'un grand nombre d'agriculteurs, que les mérinos réussissent facilement et sans dégénération. Cette belle conquête de l'industrie que la France doit sur-tout aux commissaires-inspecteurs de Rambouillet, est pleinement assurée. Les mérinos se soutiendront par la nature même des choses, qui fait que les cultivateurs emploient leurs fonds de la manière la plus profitable. Il devient beaucoup moins nécessaire de publier des faits qui, à quelques légères différences près, sont la répétition de ce qui s'est passé dans les années précédentes. Cependant, comme les préjugés des agriculteurs sont extrêmement opiniâtres, il ne faut point se lasser de redire, en offrant aux incrédules tous les moyens de s'éclairer. Il y a d'ailleurs toujours quelques détails, et quelques points-de-vue nouveaux.

Cent quatorze brebis portières de race pure m'ont donné cent onze agneaux réussis, dont cinquante-six mâles et cinquante-cinq femelles. Il y eut dans les premiers jours du part, c'est-à-dire dans la première quinzaine de décembre, dix avortemens. J'étais absent alors; et mes bergers n'ont su trouver d'autre cause probable de cet accident, ordinairement rare dans les troupeaux bien soignés et bien nourris, que l'habitude prise par les brebis de sauter un petit fossé de clôture dans une des pièces de leur parcours. Quoiqu'il en soit, le déficit s'est trouvé à-peu-près comblé; car dix brebis ont fait deux agneaux, et sur le nombre de vingt, dix-neuf de ces agneaux ont réussi (1).

J'ai vendu soixante-quatorze bêtes de mon troupeau; savoir :

14 brebis portières de réforme, au prix moyen de	276 livres
32 agnelles, au prix moyen de	192
26 agneaux mâles, au prix moyen de	108
2 beliers adultes, au prix moyen de	576
74 bêtes.	

Je n'avais pas des beliers adultes pour répondre aux demandes qui m'ont été faites. Je n'en ai vendu que deux de quatre ans, qui n'avaient point encore servi à la monte, et qui étaient les moins beaux des quatre dont j'ai parlé dans mon rapport de l'année dernière.

Quoique Pierrot soit dans sa neuvième année, qu'on m'en ait offert jusqu'à 960 livres, je n'ai point voulu le réformer. J'ai eu cinquante agneaux de lui, et j'en attends au moins soixante cette année. Il est celui de mes beliers que la monte a le moins éprouvé, quoiqu'il ait eu beaucoup plus de brebis que les autres. Le berger de Croissy m'a dit n'avoir jamais vu un belier d'une constitution plus vigoureuse : il était, disait-il, le maître du troupeau des beliers, et ne cédait jamais sa place à aucun. C'est encore la même chose chez moi. Cet animal si fort est d'une extrême douceur. Il ne frappe jamais. Il n'attaque point les autres beliers; et il ne combat que lorsque cela est devenu nécessaire pour le rétablissement de l'ordre. J'ai remarqué que depuis qu'il est dans le troupeau, les combats sont devenus rares; il est craint de tous les autres, et ils n'osent point se battre devant lui, de peur qu'il ne s'en mêle. J'espère que les qualités très-remarquables de cet animal se communiqueront à sa race, et que les élèves lui ressembleront, non-seulement par la beauté des formes, mais par la vigueur de la constitution (2).

La quantité de laine n'a pas été aussi considérable cette année que l'année précédente, ce qui a dépendu apparemment de la température, ou de quelques dispositions particulières de l'atmosphère et des pâturages, puisque la même chose a été observée dans d'autres troupeaux bien soignés, et que le mien a toujours été dans le meilleur état possible.

Le poids moyen des toisons des brebis portières a été de 7 livres 1 once (poids de marc.)

Celui des toisons des beliers, 11 livres 4 onces.

Celui des toisons d'antenois et d'antenoires, (première tonte, laine de dix-huit mois), 12 liv. 10 onc.

J'ai perdu dans le courant de l'année quatre bêtes adultes, savoir, deux brebis du tournis, une d'un coup de sang, et une d'un abcès dans les reins. Une des brebis morte du tournis, a été traitée pendant deux mois avec l'absynthe en injection dans le nez, et prise intérieurement. Ce remede, qui m'en a sauvé une, ainsi que je le dirai tout-à-l'heure, a paru retarder les progrès du mal, et lui a procuré des intervalles de deux ou trois jours, pendant lesquels elle marchait et pâturait comme les autres. La maladie de cette brebis a duré 61 jours. Elle fut trépanée trois jours avant sa mort; et elle avait des hydatides dans le cerveau. La deuxième brebis morte du tournis, n'a été malade que douze jours. La maladie s'est annoncée d'abord avec beaucoup de violence, et le traitement de l'absynthe n'a paru avoir aucune influence. L'ouverture de la tête a montré un dépôt séreux qui comprimait le cerveau. Il n'y avait pas d'hydatides; mais nous nouvâmes dans les sinus frontaux cinq vers de même espece, et de différentes grosseurs. Le plus gros était à-peu près du volume d'une petite larve de hanneton, de couleur brune, façonnée en cône applati d'un côté. A la base du cône, qui paraissait être la partie antérieure du ver, on remarquait deux petites ouvertures égales. Au sommet du cône, c'est-à-dire, à la partie postérieure du ver, on voyait deux pointes noires en fourche, et immobile. Le vers paraissait mort. Les quatre autres vers étaient en différens degrés de développement. Le plus petit n'avait pas la moitié du volume du plus gros; et il était blanc. Ils donnerent des signes de vie pendant plusieurs heures. Dix heures après la mort de la brebis, un de ces vers blancs se contractait encore lorsqu'on le touchait, et il faisait sortir et rentrer l'aiguillon fourchu placé à sa partie postérieure et inférieure. Il paraît que la cause prochaine de la mort de la brebis fut une hydropisie de cerveau : mais la présence des vers dans les sinus frontaux, suffit peut-être pour donner le tournis : et dans ces cas-là, il est possible que les injections d'absynthe opèrent la guérison. Je présume que c'était le cas d'une troisième brebis attaquée du tournis, et que nous avons guérie par des injections répétées trois fois le jour, avec une décoction d'absynthe, et trois verres par jour de cette même décoction (3) administrés intérieurement pendant cinq semaines. La maladie, qui était parfaitement caractérisée, parut céder au traitement dès le 13e jour; mais je le fis continuer pendant trente-six jours, pour assurer la guérison. Il y a huit mois de cela, et la brebis n'a plus eu aucun symptôme du tournis.

Il paraît donc que ce remede, que nous devons à M. de Gingint-Chevilly, peut guérir le tournis dans certains cas. C'est déjà beaucoup, pour une maladie réputée incurable, et qui dans certaines situations emporte de cinq à dix pour cent des jeunes bêtes. On ne saurait trop répéter les expériences sur l'usage de l'absynthe, dans les cas de tournis; et il importe d'en publier les résultats.

J'ai déjà eu occasion de dire que l'emploi du parc pour fumer les terres, doit être subordonné à la santé des animaux, lorsqu'il s'agit d'une race aussi précieuse que celle des mérinos. Je parque toutes les années, mais seulement dans les nuits les plus chaudes, et quand la terre est parfaitement seche : cela fait tout au plus deux mois dans notre climat. J'ai parqué dans les terres graveleuses et dans les terres argileuses. Dans les premieres, le parc convient mieux aux moutons, mais leur engrais fait peu d'effet. Dans les dernieres, l'effet du parc est très-marqué; mais dès que le sol est humide, les troupeaux en souffrent. J'ai éprouvé que, pour que le parc fît dans nos terrains le même effet qu'une fumure ordinaire, il fallait laisser le parc deux nuits de suite à la même place, en donnant dix pieds carrés par bête : c'est quatre fois plus que la formule de Daubenton. Il a fait apparemment ses expériences dans des terres plus ferules que les nôtres. Le résultat que j'indique se rapproche de celui que donne Arthur Young, et à l'occasion duquel j'avais déjà remarqué la grande différence qui existait entre les formules des deux auteurs. J'essayai, l'année dernière, de laisser le parc jusqu'à trois nuits sur le même terrain. Le sol était une argile d'une nature si ingrate, que de tems immémorial la piece était en friche, et ne donnait presque point de pâturage. Le blé semé sur le parc a trois nuits a été trop beau : il a versé avant que d'être mûr.

(1) Les doubles réussissent aussi bien que les agneaux qui viennent seuls, lorsqu'on a des bergers très-soigneux, et qui leur donnent le biberon plusieurs fois le jour. Quand les meres sont jeunes et vigoureuses, elles nourrissent très-bien leurs deux agneaux, sans être trop éprouvées. Quand ce sont de vieilles brebis, il convient d'en ôter un.

(2) La race de Croissy est en général plus élevée que celle de Rambouillet, mais moins renforcée. Pierrot a la perfection des formes de Rambouillet, c'est-à-dire, qu'il est bas sur jambes, extrêmement long, large et profond de corsage. Lorsqu'on viendra à engraisser des moutons de cette race précieuse pour la consommation des boucheries, on devra rechercher cette conformation comme la plus avantageuse à l'entretien, et la plus favorable pour prendre la graisse.

(3) Deux onces d'herbe seche dans deux bouteilles d'eau réduites à une par l'ébullition, sont la dose de trois jours.

Je ne saurais trop recommander, d'après mon expérience, l'usage de faire passer beaucoup de terre légere ou de sable sous les brebis, dans les bergeries. Il en résulte, 1° que les brebis sont toujours couchées au sec; 2° qu'il n'y a jamais d'odeur dans les bergeries; 3° que la quantité de l'engrais peut être plus que doublée, sans que la qualité en soit moins bonne. Voici comment je pense qu'on doit s'y prendre. Sur une aire pavée ou d'argile battue, qui forme le fond de la bergerie, il convient de répandre deux ou trois pouces de terre meuble et seche, qu'on recouvre de paille. Dès qu'il commence à y avoir de l'odeur dans la bergerie, le matin, en y entrant, on range la paille non pourrie le long des crêches; on répand une nouvelle couche de terre d'environ un pouce, puis on remet de la paille fraîche par-dessus. Cette opération fait absolument cesser l'odeur: il en résulte donc l'absorption de l'ammoniaque qui se dégageait. Cet ammoniaque nuisait aux brebis, et était perdu pour l'engrais: il se trouve fixé dans le sable ou la terre qu'on vient de répandre. Cette simple opération a donc rempli trois objets importans: il n'y a plus d'humidité sous les brebis, il n'y a plus d'odeur nuisible, et il n'y a plus de déperdition d'engrais par la volatilisation de l'alkali.

Toutes les fois que l'odeur se manifeste, on répete l'opération; et lorsque le sol de la bergerie commence à s'élever trop, relativement aux crêches et aux rateliers, on enleve la totalité de cette terre engraissée, et mélangée avec le fumier ou la paille pourrie. Lorsqu'on a formé le tas, il faut avoir soin de l'arroser. La fermentation s'y établit bientôt, et la masse entiere se convertit en une substance noire grasse et homogene, qui est le meilleur des engrais. Il a principalement sur les prés un effet extraordinaire, pour tuer la mousse, donner de la force aux bonnes plantes et de l'activité à la végétation.

J'ai hiverné cent quarante-cinq bêtes adultes. A compter deux agneaux pour une bête adulte, c'est environ deux cents bêtes, pour moyenne de la force de mon troupeau depuis neuf mois; et à prendre l'année entiere (depuis le 1er vendemiaire an 12 au 1er vendemiaire an 13), ce n'est guere que cent quatre-vingt bêtes. En évaluant le parc au plus bas, c'est-à-dire, à raison de quinze chars de fumier par arpent, mon troupeau m'a rendu dans l'année qui vient de finir, *deux cent soixante-cinq chars* de fumier, aussi forts que deux bœufs de la plus grosse taille puissent les traîner. Ceux qui savent qu'en agriculture on ne fait rien sans les engrais, et qu'avec beaucoup d'engrais on peut faire réussir toutes les cultures, apprécieront l'avantage d'en créer une quantité aussi considérable, aux moindres frais possibles.

Avant que j'eusse adopté l'usage de garnir mes bergeries de terre, il est souvent arrivé que le fumier de mes moutons prenait dans le tas ce qu'on appelle *le blanc*, c'est-à-dire, qu'après une fermentation vive et rapide, il perdait de sa qualité, s'il n'était pas immédiatement employé. Cela n'arrive plus maintenant: après trois mois de séjour en tas, ce n'est plus qu'un terreau noir et homogene. Il m'est arrivé aussi de le faire charrier frais, et sortant des berberies: son effet a été également très-actif. Je l'ai éprouvé en particulier sur une piece de luzerne semée il y a dix-huit mois, et que j'ai fait couvrir au printems dernier, de fumier de mouton frais. Aujourd'hui (18 septembre) la cinquieme coupe de cette luzerne a environ 8 pouces de hauteur moyenne. Les quatre coupes précédentes ont été de la plus grande abondance, et coupées pour sécher en foin. Si je compare la végétation de cette piece avec celle de mes autres luzernes, et avec les luzernes les mieux soignées chez mes voisins, je trouve une différence sensible dans la promptitude de la croissance.

Il est inutile de répéter ce que j'ai dit dans les années précédentes sur la consommation du fourrage. Il faut compter quatre quintaux et demi de foin par brebis pour l'année, y compris la nourriture de l'agneau pendant l'hiver et le printems. Les luzernes et les trêfles de deuxieme ou troisieme coupe sont les meilleurs fourrages pour les brebis nourrices et les agneaux. La feuillée et la paille peuvent servir à varier la nourriture des brebis, mais il ne faut pas compter dessus, en supplément du foin. La balle de blé fait un fort bon effet en addition à l'avoine et au son pour la provende. En général, on ne doit point chercher à épargner sur la nourriture des brebis mérinos. La quantité de fourrage qu'elles consomment est déterminée par leur instinct, lorsqu'on ne leur en laisse point manquer: elles s'arrêtent quand leur ventrée est faite. Mais si on les laisse avoir faim, elles mangent ensuite jusqu'à se gonfler; leur appétit se dérange, leur corsage en souffre, et l'on perd de toutes les manieres à cette économie mal-entendue. (*Bibliothèque britannique.*)

MUSIQUE.

En annonçant la premiere représentation et le succès brillant et soutenu *de la Camilla*, nous avons indiqué la plus part des morceaux de ce bel opéra de Paër, qui avaient obtenu le plus d'applaudissemens, et méritaient le mieux d'être placés sur le pupitre des amateurs. La collection des airs, duo, trio et quatuor de ce grand ouvrage vient de paraître. On y trouve le duo *ô che tempo indiavolato*, qui ouvre le premier acte d'une maniere si vive et si originale; l'air du duo *Luci crudeli e amante*; l'air de Lorédan *In quel gentil sembiante*; la cavatine chantée par Colas; le beau quatuor *Zio amato! siete voi*; le duo que le public redemande toujours, *Acudiam va avanti*; le terzetto entre le duc, sa femme et son fils; le trio qui a réuni tous les suffrages par son originalité, *Una campana antica*; le dramatique duo *No crudel tu non m'amasti*; l'air parrionique du troisieme acte, *Pietoso ciel*, et tous les petits morceaux dont l'ouvrage est semé.

Cette collection est gravée, avec les paroles italiennes et allemandes. C'est à Bonn qu'elle a paru, et elle est mise en vente en totalité ou par parties séparées, chez Simrock, marchand de musique, rue du Mont-Blanc, n° 373, Chaussée d'Antin.

On trouve également chez lui la partition complette de l'ouvrage; et très-incessamment, il pourra aussi mettre en vente la partition de l'*Achille*, du même auteur, et les morceaux détachés de cet opéra, qui jouit en Allemagne d'une grande réputation.

On trouve à la même adresse, du même auteur, six ariettes avec accompagnement de forte-piano, dédiées à la princesse Czartoriska, avec des paroles italiennes et françaises. Prix, 3 fr. 50 cent.

LIVRES DIVERS.

Galerie militaire ou *Notices historiques sur les généraux en chef, généraux de division, etc. vice-amiraux, contre-amiraux, etc.*, qui ont commandé les armées françaises depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'an 13, ouvrage orné de portaits; par MM. Barbié et Beaumont, 7 vol. in-12.

Prix, 24 fr. pour Paris, et 31 fr. pour les départemens.

A Paris, chez Barba, libraire, palais du Tribunat, galerie derriere le Théâtre-Français, n° 51. — An 13.

Code civil des Français, précédé des réflexions générales sur le titre préliminaire, émises au Corps-législatif par le conseiller-d'état Portalis, suivi des lois transitoires, de l'arrêté du Gouvernement, et du tableau des distances de Paris à tous les chefs lieux des départemens, évalués en kilomètres, myriamètres et lieues anciennes, pour servir de régulateur et d'indicateur du jour où la promulgation de chaque loi est réputée connue dans chacun des départemens, et d'une table raisonnée par ordre de matieres, avec l'indication des changemens faits par le Corps-législatif, et consignés dans l'édition originale; un très-gros volume in-12. Prix, 3 fr. pour Paris, et 4 fr. 50 cent. pour les départemens, franc de port.

Premiere Eglogue française, imitée de Virgile; précédée d'une épître en vers à S. M. l'Empereur des Français. Broch. in-8° avec le texte. Prix 1 fr.; vélin, 2 fr. 50 c.

A Paris, chez Hubert et comp.e, libraires-éditeurs, rue du faubourg Montmartre, n° 83; Léopold Collin, rue Git-le-Cœur, n° 18; Martinet, rue du Coq Saint-Honoré, n° 114; et chez tous les marchands de nouveautés.

Dithyrambe sur l'avénement de Bonaparte au trône des Français; brochure in-12. — Prix, 60 centimes.

Chez les mêmes libraires.

Monument élevé en l'honneur de la religion, dédié à Sa Sainteté Pie VII.

L'exposition de cet édifice se fera demain 10 décembre 1804, dans le pavillon de Montmorency, boulevard Montmartre.

On entrera à couvert par le passage du Panorama. Les voitures pourront entrer par le boulevard Montmartre, n° 147 et 157, à côté du Panorama de Londres.

Nota. Le prix du billet est de 4 fr.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{8}$	55 $\frac{1}{8}$
—— Courant....	56 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{12}$
Londres.....	24 fr. 73 c..	24 fr. 53 c.
Hambourg.....	191 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 48 c.	14 fr. 25 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 35 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif....	4 fr. 84 c.	4 fr. 74 c.
Livourne.....	5 fr. 27 c.	5 fr. 18 c.
Naples.....	...	...
Milan.....	7 l. 18 s. 9 d. p. 6 f.	8 l. s. 6 d.
Basle.....	pair	1 perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 96 c.	1 fr. 93 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux.....	pair 20 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier.....	$\frac{1}{8}$ p. 15 j.	
Genève.....		160 $\frac{1}{4}$
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 20 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13.....	fr. c.
Bons de remboursment.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép,.	fr. c.
Actions de la banque de France....	1142 fr. 50 c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 19e repr. d'Ossian, ou les Bardes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, le Préjugé à la mode, et la Belle Fermiere.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. la Petite Ville, et les Provinciaux à Paris.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et.....

Théâtre du Vaudeville. Auj., Folie et Raison, les deux Peres, et les Hazards de la guerre.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille mal gardée, ballet; les Jeux d'Eglé, ballet d'action, et les Roses déjouées.

Théâtre Moliere. Pour l'ouverture de la nouvelle Administration, Crispin tout seul, le Billet de Logement, et le Sourd ou l'Auberge pleine.

Théâtre du Marais. Abelino, et le Château du Diable. — Demain, la 1re représent. des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers.

Théâtre de la Cité. La 3e représentation de Guillaume-le-Conquérant, piece histor., préc. d'Eugénie, drame en 5 actes.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. L'Intrigue épistolaire, Frontin tout seul, et le Dépit amoureux.

Théâtre des Délassemens. La Petite Revue, Que de bruit pour un Ane, le Malade par Amour, la Vestale et l'Amour, suivi d'un ballet.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., Redoute et Bal masqué. — Dimanche 25, irrévocablement, le second Concert.

Théâtre pittoresque et méchanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 79 — *Lundi*, 19 *frimaire an* 13 *de la République* (10 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 26 *novembre* (5 *frimaire.*)

UN décret impérial, qui vient d'être publié, ordonne qu'à commencer du 1er janvier 1805, les officiers civils et militaires de la monarchie autrichienne seront payés en tiers en numéraire, un tiers en billets de banque, et le troisième tiers en petite monnaie de cuivre.

— On a reçu des avis officiels de Trieste, qui représentent la situation de cette ville comme très-florissante. Son commerce est très-florissant, et gagne encore tous les jours davantage depuis que le port de Livourne est fermé. La meilleure santé continue à régner à Trieste. On y surveille très-sévèrement tous les navires étrangers, et on renvoie sans pitié tous ceux qui ne peuvent justifier qu'ils ne viennent pas d'un port d'Espagne ou de Livourne, etc. Depuis un mois, 299 navires sont entrés à Trieste; 230 étaient sous pavillon autrichien.

Ratisbonne, le 29 *novembre* (8 *frimaire.*)

Tous les ministres accrédités près la diete sont arrivés. M. de Rheden, ministre de Brunswick-Lunebourg, et M. de Dieden, ministre du roi de Danemarck, pour le duché de Holstein, ont été les derniers de retour. Il y a à peu-près tous les trois jours assemblée générale de la diete; mais jusqu'à présent aucun des objets importans qu'on s'attend qui y seront traités, n'ont été portés à la dictature.

Francfort, 3 décembre (12 *frimaire.*)

On lit dans la gazette de Bude, à l'article *Pest*, que la multitude de bœufs gras qui ont été conduites cette année au marché de cette ville, principalement de la Moldavie, a surpassé tout ce qu'on avait encore vu. Il s'y est trouvé 80,000 vaches, dont on n'a pu vendre que 8000, il a fallu remmener les autres. On sent qu'une pareille concurrence a dû faire tomber les prix; une paire de bœufs qui se vendait ordinairement 300 flor., a été donnée pour 150.

— M. le pasteur Kaester a donné récemment à Leipsick un spectacle *mnemonique*, qui a fait la plus grande sensation. Ses efforts de mémoire l'ont fait regarder par une grande partie de l'assemblée, comme égal ou même supérieur à M. le licencié Duchet, qui, comme on sait, professe aujourd'hui cette nouvelle science.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 *novembre* (30 *brumaire.*)

On a vu, hier, le roi et le prince de Galles se promener ensemble à une course de chevaux, et avec l'air de l'affection et de la cordialité; ce qui prouve que la plus parfaite intelligence regne maintenant dans toute la famille royale.

Le roi fait faire des réparations et des embellissemens considérables au château de Windsor, qui sera désormais le lieu et la résidence habituelle de la famille royale.

— Le gouvernement s'est déterminé à élever un nouvel Hôtel des Monnaies.

— On dit que les ministres sont occupés à opérer une expédition secrette; mais tel est le secret observé en cette occasion, qu'on ne sait rien touchant sa destination. Indépendamment des troupes destinées à renforcer la garnison de Gibraltar, dix régimens sont prêts à partir pour un service étranger.

— On annonce que la fievre contagieuse qui a fait tant de ravages à Malaga, s'est manifestée à Malte, où elle a déjà fait quelques progrès.

— Des lettres de Saint-Domingue, du 11 octobre, annoncent l'arrivée à Santo-Domingo de deux frégates françaises ayant à bord 350 hommes de troupes régulieres qui vont renforcer l'armée du général Ferrand. Ces frégates conduisaient une frégate anglaise qu'elles avaient prise dans la traversée.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 2 *décemb.* (11 *fructidor.*)

Des lettres de Malaga, du 27 octobre, arrivées ici, annoncent que la maladie y a entièrement cessé; le 25, il n'était mort personne, ni dans la ville, ni dans les hôpitaux. Un *Te Deum* devait être chanté, au commencement de novembre, en actions de graces pour la cessation du terrible fléau qui a désolé cette ville.

INTÉRIEUR.

Paris, le 18 *frimaire.*

Hier 17 frimaire, les députations de tous les corps des armées de terre et de mer, celles des gardes d'honneur et celles des gardes nationales, au nombre de plus de sept mille hommes, se sont reunies dans la grande galerie du Louvre, sous les ordres de M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris. Le grand-maître des cérémonies ayant informé l'EMPEREUR que M. le maréchal avait réuni toutes les députations, S. M. s'est rendue dans la grande galerie précédée par le grand-maître, par M. le maréchal Murat, par S. A. I. Mgr. le connétable, et suivie par S. A. I. Mgr. le prince Joseph, par les grands dignitaires et les grands officiers de sa maison.

L'EMPEREUR a parcouru tous les rangs des députations depuis la porte de la galerie de Diane, jusqu'à la salle des antiques, où il est descendu. En allant et en revenant, il s'est arrêté long-tems à chaque députation qui lui était présentée par le connétable; l'EMPEREUR parlait à tous les guerriers, acceptait leurs pétitions, les entretenait et de leurs anciens exploits, et de leur position actuelle. Rien n'était plus nouveau, plus grand, plus fait pour exciter l'enthousiasme que le spectacle de cette représentation de toute la nation armée rassemblée au milieu des monumens des arts de tout l'Univers. Dans cette collection nombreuse des tableaux les plus célebres, le tableau le plus noble et celui qui fixait toutes les attentions était aujourd'hui notre armée et son noble chef.

Après avoir passé sa revue, l'EMPEREUR est allé se placer au milieu de la grande galerie, et il a harangué les députations avec le noble langage et le ton animé d'un soldat vieilli dans les camps. Cette voix si connue de ces braves, a excité l'enthousiasme de toutes les ames, et porté l'attendrissement dans tous les cœurs.

L'EMPEREUR étant rentré dans ses appartemens, s'est ensuite assis sur son trône, entouré de ses ministres et de ses grands officiers; le sénat était à la droite, le conseil-d'état à la gauche du trône; l'armée, ayant à sa tête le maréchal Murat, introduite par le grand-maître des cérémonies et présentée à l'EMPEREUR par Mgr. le connétable, a défilé devant le trône.

Aujourd'hui, 18 frimaire, à midi, la consulta d'état de la République italienne, composée de MM. Caprara, Paradisi, Fenaroli, Lerosi, Cosrabi, Containi et Guicciardi, conduite par les maîtres et aides des cérémonies, ont été introduits à l'audience de l'EMPEREUR, et présentés à S. M. par le grand-maître des cérémonies.

Après cette audience, MM. les membres de la cour de cassation, conduits également par les maîtres et aides des cérémonies, ont été introduits à l'audience de l'EMPEREUR, par M. le grand-maître des cérémonies, et présentés à S. M. par S. A. S. Mgr. l'archi-chancelier. M. Muraire, premier président de la cour, a adressé à S. M. le discours suivant:

SIRE,

« La circonstance à jamais mémorable qui, à l'occasion du sacre et du couronnement de Votre Majesté, réunissant autour de vous tous les grands fonctionnaires de l'Etat, et une immensité de citoyens de tous les points de l'Empire, signale d'une maniere si éclatante l'adhésion publique à votre glorieux avénement au trône; cette circonstance qui, en vous environnant de la touchante expression de l'amour des Français, de leur reconnaissance, atteste et proclame si solennellement la volonté générale; cette circonstance qui se lie à une cause et à des motifs qui nous sont si chers, n'ajoute cependant rien; eh! que pourrait elle ajouter aux sentimens d'admiration et de respect que les membres de la cour de cassation ont voués à Votre Majesté depuis que sa main habile et puissante tient les rênes du Gouvernement!

Témoins plus rapprochés de votre zele infatigable pour le bonheur et la gloire du Peuple français, de votre intention prononcée et de vos efforts soutenus pour que les lois soient exécutées, la justice bien administrée, la magistrature honorée, et, par un ensemble heureux de moyens et de volontés, l'ordre constamment maintenu; SIRE, si le jour de votre couronnement a comblé tous nos vœux; s'il a réalisé toutes nos espérances, il était impossible qu'il accrût et notre dévouement et notre fidélité.

» Mais venir dans ce grand jour en porter à Votre Majesté un nouveau et plus solennel hommage; venir nous ranger autour du trône dont les lois et la justice sont aussi deux fermes appuis, venir vous offrir nos félicitations, nos vœux, nos respects, c'était un devoir qui pressait nos cœurs, et ce devoir nous le remplissons aujourd'hui avec le même zele, avec la même sincérité que nous remplissons toujours ceux que nous imposent, bien moins l'empire des lois et le vôtre, que notre invariable amour pour elles, pour la patrie et pour Votre Majesté. »

Sa Majesté a répondu à ce discours, et a témoigné sa satisfaction des sentimens de respect, d'amour et de fidélité que M. le premier président de la cour de cassation lui a exprimée au nom de sa cour.

A une heure, MM. les membres de la comptabilité nationale ont été conduits et introduits de la même maniere et présentés à Sa Majesté par S. A. S. Mgr. l'archi-trésorier. M. le président de la comptabilité nationale a adressé à Sa Majesté un discours auquel Sa Majesté a répondu par les mêmes témoignages de bonté et de satisfaction.

Le 14 frimaire, après la fête de la distribution des drapeaux au Champ-de-Mars, il y a eu banquet au Tuileries dans la galerie de Diane. Les personnes invitées à ce banquet se sont réunies dans le salon du trône. Le grand-maréchal du Palais ayant averti Leurs Majestés qu'elles étaient servies, elles se sont rendues dans la galerie avec le Pape, l'électeur souverain de Ratisbonne, les princes, les princesses, les grands dignitaires, le corps diplomatique et toutes les personnes invitées.

Au milieu de la galerie, sur une estrade et sous un dais, la table de Leurs Majestés était dressée.

L'EMPEREUR était à la droite de l'Impératrice, et le Pape à sa gauche; au retour de la table était l'électeur de Ratisbonne; le colonel-général de la garde, le grand-chambellan et le grand-écuyer se tenaient debout derriere l'EMPEREUR; à droite et en avant de la table, le grand-maréchal du Palais, et plus bas, le premier préfet; vis-à-vis de lui, à gauche de la table, le grand-maître des cérémonies, et plus bas, un maître des cérémonies, se tenaient aussi debout; les pages servaient.

Des deux côtés de la table de LL. MM., était la table des princes et princesses; une table qui n'était occupée que par les membres du corps diplomatique, celle des ministres et grands-officiers, et celle de la dame d'honneur et des dames et officiers de LL. MM. et des princes et princesses.

Le dîner fini, LL. MM. se sont rendues dans la sallé où se trouvaient les personnes invitées au cercle; elles ont été de-là dans la salle du concert.

Le concert fini, Sa Sainteté s'est retirée chez elle, et a été reconduite par l'EMPEREUR jusqu'à la galerie de Diane. Après le concert, on a exécuté un ballet; Leurs Majestés sont ensuite rentrées dans le salon, et des parties de jeu ont terminé la soirée.

Une dépêche télégraphique, écrite de Calais aujourd'hui à 3 heures après-midi, annonce que l'ennemi a tenté cette nuit de faire sauter le Fort-Rouge de Calais, avec un brûlot, et que l'explosion a eu lieu sans causer aucun mal.

LÉGION D'HONNEUR.

Le grand-chancelier de la légion d'honneur, à M. le maire de Barfleur.

Monsieur le maire,

Vous vous êtes conduit en digne magistrat et en brave Français, dans la journée du 16 prairial, où la division de la flottille impériale, commandée par le capitaine de frégate l'Ecolier, attaquée et bombardée dans le hâvre de votre ville, contraignit à une fuite honteuse, trois frégates, une bombarde et deux corvettes anglaises.

Dès la pointe du jour, monsieur le maire, vous vous êtes établi à la batterie gauche de l'entrée du port, et vous n'avez cessé, pendant toute

l'action, d'y donner l'exemple de la vigilance et du courage.

Les sacrifices que vous vous êtes empressé de faire, ont procuré les ouvriers, les matériaux, et même le terrein nécessaires au perfectionnement des torrefications de la droite de votre port.

Sa Majesté Impériale, qui ne laisse aucune belle action sans récompense, vous a nommé membre de la Légion d'honneur.

Elle m'ordonne, monsieur, de vous écrire qu'elle est sensible à votre dévouement généreux. Quel plus beau prix pourriez-vous recevoir de votre conduite distinguée!

Je m'empresse d'exécuter les ordres de Sa Majesté Impériale.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, B. G. E. L. LACÉPÈDE.

AGRICULTURE. — SOCIÉTÉS.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise — Premier recueil, années 8, 9 et 10 (1).

La société d'agriculture de Versailles est une des premieres qui se soient formées, depuis qu'avec plus de réflexion on s'est apperçu qu'on avait été beaucoup trop loin à une certaine époque de la révolution, dans le système de détruire toute espece d'association qui rappelât les anciens corps ou les anciennes corporations. On en doit la formation à quelques savans et gens de lettres qui, repoussés de Paris par les orages du tems, chercherent par le bien qu'ils faisaient en secret, à se venger du mal qu'une persécution aveugle leur faisait éprouver.

Ce furent principalement MM. Leblond, Duchesne, Benoist, Challan, Chevalier, Albert de Luynes, Jumillac, Deshayes qui en jetterent les bases; la société s'accrut depuis, et aujourd'hui forme une association nombreuse et recommandable par les noms et les talens de ceux qui la composent.

On voit par le compte qu'en a rendu M. Duchesne, dans la séance du 10 messidor an 7, que ce fut sur une invitation du ministre (M. François de Neuchâteau) et par arrêté de l'administration centrale du 6 frimaire de la même année, que la Société s'assembla, pour la premiere fois le 5 nivose an 7, dans une des salles de la Bibliotheque à Versailles.

Les Mémoires que nous annonçons justifient l'utilité de cet établissement; il est, comme ceux de la même espece répandus dans presque tous les départemens, un grand moyen d'instruction, de lumieres et d'encouragement pour l'agriculture. Les Sociétés propagent les bonnes méthodes, distribuent des prix, donnent des récompenses, indiquent au ministre les objets qui pourraient lui échapper dans ses nombreuses attributions, l'éclairent quelquefois et le secondent toujours avec zele. Le peu de reproches qu'on pourrait leur faire sur l'inutilité de certains projets et l'importance oiseuse donnée quelquefois par elles à de prétendues découvertes agricoles, sont amplement compensés par le bien qu'elles font et les services qu'elles rendent aux administrateurs et à l'agriculture.

La Société d'agriculture de Seine-et-Oise est encore une de celles qui se sont le plus attachées à leur objet, et ont fait le moins d'incursions sur le domaine de l'histoire naturelle et de la physique systématique; toute composée de propriétaires instruits ou d'hommes habitués à l'étude des faits et de l'agriculture, elle a les conditions qu'exigeait le célebre Arthur Young pour la composition de ces assemblées; c'est aussi ce que l'on peut appercevoir par la nomenclature seule des matieres traitées dans ce premier recueil de ses travaux.

On y trouve un Mémoire de M. Duchesne, sur une charrue à déraver les champs ensemencés, dont la terre, avec peu de pente, est portée sur un fonds argileux imperméable à l'eau; un autre de M. Jumilhac, sur la fabrication et le cuvage du vin; un rapport de M. Richard, sur les *pavillons de primeurs*, inventés par M. Benard. Ce sont, comme on sait, des constructions en bois, garnies de grands carreaux de verre, sous lesquelles, à l'aide d'une chaleur artificielle, l'on hâte la végétation et l'on mûrit les fruits; un autre rapport de M. Cubieres aîné, sur des ruches d'une nouvelle construction, imaginée par M. la Blancherie.

Le discours que M. Challan, membre du tribunat, a prononcé à l'ouverture de la séance du 10 messidor an 8, nous a paru bien écrit; il y détermine bien le but d'une Société agricole, et le moyen de rendre ses travaux utiles aux agriculteurs, éloignés par habitude, et quelquefois par raison, de toute idée d'innovations. Il fait une description vraie et intéressante d'un fermier attentif à ses intérêts, et des détails d'une grande culture. Il applique ensuite à la Société les connaissances qu'il exige du laboureur, et fixe ainsi d'une maniere ingénieuse le but de son institution, le nombre et l'espece de ses travaux. Il est vrai de dire cependant que l'auteur semble aller trop loin, et donne à la Société plus d'attributions que son nom d'agricole ne le comporte. Ce qu'il dit ensuite des projets ridicules, ou enfantés par l'intérêt, des chimeres en richesse, en produits, est fort juste et fort sensé; les sociétés ne sauraient être trop séveres pour les créateurs d'inventions et de méthodes repoussées vingt fois, et à l'aide desquelles on devait centupler, suivant les inventeurs, le revenu des fonds et les récoltes.

Telle est aussi la doctrine des auteurs du rapport sur les prix proposés par la Société, et dont les fonds furent faits par le consul Lebrun, aujourd'hui archi-trésorier de l'Empire.

« Quelques personnes, dit M. Benoist, séduites par l'éclat des systêmes, admirent ces combinaisons ingénieuses qui expliquent tout, qui soumettent la nature même à des lois impérieuses; d'autres se rappellent cette foule d'erreurs produites par des doctrines trop vantées, redoutent jusqu'au nom de principes, et ne balancent pas à préférer aux plus savantes théories une routine qui, pour elles, a du moins la sanction de l'habitude. Il est sans doute un milieu raisonnable entre ces opinions extrêmes. Des Sociétés qui comptent parmi leurs membres et des savans et des cultivateurs, doivent également se défendre des préventions de l'ignorance et des illusions de l'enthousiasme; elles ne se hâteront pas d'adopter comme résultats généraux, des conclusions hasardées, des conséquences tirées de faits peu nombreux ou légèrement observés; mais elles ne perdront pas de vue que si la science s'enrichit du tribut de l'expérience, elle doit à la pratique, des méthodes calculées sur l'explication des causes et le rapprochement des faits. La méditation mûrit et combine dans le cabinet les matériaux dus aux observations du cultivateur, comme l'industrie du fabricant ourdit ou façonne dans les ateliers les produits de nos campagnes. »

Nous n'examinerons pas si, dans cette comparaison qui termine ce passage du rapport très bien écrit de M. Benoist, toutes les regles de l'analogie sont bien observées; nous nous contenterons d'y opposer ce qu'il ajoute sur les défauts des théories en matiere de culture, qu'il faut bien distinguer de toute autre théorie. »

« Cependant, ajoute donc M. Benoist, les conjectures du théoriste ne sont point des découvertes; il faut que, constatées ou vérifiées par l'expérience, elles passent ainsi de l'état de suppositions à celui de vérités positives. Quelques faits présentés par le hasard ne suffisent pas même pour appuyer certaines opinions; tant de circonstances se mêlent aux moindres particularités, qu'on ne peut regarder comme faits probans que ceux qui résultent d'expériences entreprises avec intention et scrupuleusement observées dans tous leurs détails; nul moyen d'instruction n'appartient plus particulierement aux Sociétés d'agriculture. »

A la suite des pieces que nous venons d'indiquer, se trouve un petit travail simple et fort bien fait, de M. Albert de Luynes; c'est une description agricole du canton de Chevreuse, où ce membre de la Société d'agriculture a des propriétés considérables. Viennent ensuite un Mémoire sur la fabrication du vin, par M. Chevalier, cultivateur à Argenteuil; un Essai sur la vaccine, par M. Chailly; une Notice biographique sur M. Creuzé-la-Touche, membre du Sénat-conservateur et de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, par M. Challan; notice intéressante écrite avec correction, et qui peint bien l'homme estimable qui en est l'objet; un Mémoire sur l'*exploitation des carrieres*, du même membre, où l'auteur entre dans de grands détails sur la partie législative, la police et l'administration des carrieres. C'est un travail rempli de connaissances sur la matiere, et que nous indiquons aux personnes qui auraient à s'en occuper, comme entrepreneur, administrateur ou écrivain.

En considérant son objet du côté de la sûreté publique, M. Challan s'attache à rendre justice au talent, au zele et aux lumieres de M. Guillaumot, inspecteur-général des carrieres sous Paris. Les travaux que cet habile architecte y a fait faire; les constructions admirables qui soutiennent le ciel de ces vastes souterrains, sur lesquels repose en sécurité une population immense, sont des modeles à suivre et des monumens dignes des éloges qu'il leur donne. Dans un autre rapport sur un Mémoire de M. Dettemar-Basse, relatif à la culture de l'acacia, M. Challan fait connaître l'importance pour le chauffage et l'agrément de ce bel arbre, qui croît vite, dans les terreins ingrats, et donne un magnifique et épais feuillage.

Un rapport sur la nomenclature des poids et mesures, par M. Leblond, nomen latore déjà si compliquée, si multipliée, si obscurcie par les ouvrages contradictoires qui en traitent, qu'il vaut mieux peut être s'en tenir à ce qui est bien à cet égard, que chercher à créer ce qui peut être mieux. Un mémoire, rapport et observation sur la culture de la vigne, dans le département, par MM. Dussieux, Jumilhac, Lussy et Serres, membres de la société; un procès-verbal de la fabrication du vin, laquelle a obtenu le prix de supériorité relative, dans la séance publique du 10 messidor an 9, par M. Caillaut, propriétaire à Vaux, et membre du conseil du département; rapport de M. Challan, sur les moyens de perfectionner les charrues.

Cette liste de travaux utiles, prouve ce que nous avons dit plus haut, que la société de Versailles est une de celles qui s'occupent le plus utilement des objets qu'elles embrassent, et tout donne lieu de croire qu'elle continuera de le faire avec constance et succès. PEUCHET.

(1) Un vol. in-8°. A Versailles, chez Jacob, imprimeur de la Société d'agriculture; et à Paris, chez Mme Huzard, rue de l'Eperon, n° 11.

SCIENCES.

NOSOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALE.

De l'épilepsie en général, et particulièrement de celle qui est déterminée par des causes morales;

Intùs et in cute novi.
PERS. sat. 3, v. 30.

par J. L. Doussin-Dubreuil, docteur en médecine, membre de la Société académique des sciences de Paris, de celle des inventions et découvertes, de la Société centrale et du comité de vaccine, près S. Exc. le ministre de l'intérieur, de la Société de médecine pratique de Montpellier. — Nouvelle édition revue et corrigée (1).

La véritable cause des maladies, particuliérement de celles du genre des chroniques, doit être cherchée d'abord dans l'altération des organes digestifs ou assimilateurs; et secondairement dans les virus ou dans les agens extérieurs, à proportion de leur influence sur ces organes. Si l'on considere, en effet, que la nutrition s'opere par les alimens, dont les sucs élaborés s'assimilent à la substance même des os, des visceres, des membranes, des muscles, etc., se sanguifient, fournissent la lymphe et tous ces fluides destinés à vivifier les divers systêmes de l'économie animale, on est conduit naturellement à penser que la privation d'alimens, que quelques défauts, soit dans leurs quantité et qualité, soit dans les visceres qui les reçoivent, impriment à toute l'habitude du corps une altération ou subite et passagere, ou plus durable; d'où résultent les maladies, tant aigues que chroniques.

L'air atmosphérique vicié, introduit, avec les alimens, ou par l'organe de la respiration; les virus absorbés par la peau; les matieres excrémentielles, celles transpirables, mais repercutées, dans la masse humorale, sont autant de principes, destructeurs des fonctions du systême assimilateur, ou glanduleux.

Certes, nos organes se détérioreront par des principes opposés à ceux qui les ont formés et constitués tels: si donc les parties élémentaires et constituantes de ces organes sont dues à l'assimilation des alimens, c'est aussi dans le dérangement des fonctions assimilatrices qu'il faut voir la cause des dégénérations humorales et des affections morbifiques qui en résultent; c'est pour cette raison que le scorbut, par exemple, les fievres putrides, adinamiques, pestilentielles, etc. sont généralement attribuées, soit à la privation, soit à la mauvaise qualité des substances alimentaires, de l'air respirable, en un mot, à tous les miasmes, plus ou moins délétères, qui peuvent s'introduire ou être absorbés et répercutés dans l'intérieur du corps.

D'où nous conclurons que non-seulement les maladies contagieuses, mais celles mêmes qui ne le sont pas, que l'épilepsie, ou du moins les causes prédisposantes à cette affection, peuvent passer de la mere à l'enfant nourri dans son sein, et se propager par une sorte d'hérédité.

Outre les maladies humorales, causées par le dérangement des fonctions assimilatrices, il en existe d'autres produites seulement par quelques lésions organiques plus ou moins dangereuses, à la suite d'une chute, d'une blessure, d'un ulcere, etc.

Enfin, nous voyons tous les jours des affections purement morales, suivies du désordre le plus effrayant, et de la destruction ou subite ou lente et graduée de tout le systême animal.

Voilà donc trois causes générales et essentielles des maladies tant aigues que chroniques. Ces causes, M. le docteur Doussin-Dubreuil nous paraît les avoir très-bien signalées, pour remonter par elles à l'origine de l'épilepsie, et pour y trouver les remedes propres à la combattre. L'épilepsie peut donc, ainsi que toute autre affection morbifique, avoir son principe: 1° dans une humeur prédominante que la vitalité des organes assimilateurs ne puisse vaincre et expulser, sans le secours de l'art; 2° dans la lésion de quelques autres organes qui intéressent un foyer de sensibilité vitale;

(1) Un vol. in-8°. — Prix 3 liv., et 4 liv. franc de port. — A Paris, chez Moreau, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 11.

3° enfin, dans les passions vives et dans les violentes affections de l'ame.

Chacune de ces causes peut s'isoler ou se compliquer l'une de l'autre; car l'épilepsie n'adopte point de siége exclusif, et l'auteur prouve fort bien que ce siége existe indifféremment, dans le cerveau, dans les visceres, dans le système nerveux, dans les intestins, dans les extrémités mêmes du corps, des bras, des jambes, où de simples congestions et concrétions ont plus d'une fois déterminé les plus violens symptômes de cette maladie. Souvent on l'a vue occasionnée par la compression du cerveau, par la fêlure du crâne, par la carie, la luxation des os.

Parmi les causes physiologiques ou humorales de l'épilepsie, l'auteur n'a pas manqué de placer le calcul des reins et de la vessie, la suppression des regles, du flux hémoroïdal, des dartres, des croutes laiteuses, de la matiere transpirable, et l'usage de quelques boissons ou alimens nuisibles. En cela il est d'accord avec l'expérience qui nous montre une infinité d'accidens épileptiques, qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'à l'une des causes particulieres, dont nous venons de faire l'énumération.

Les affections morales forment encore et entretiennent, ou seules, ou compliquées de quelques-unes des causes précédentes, d'autres foyers d'épilepsie. Au nombre de ces affections sont principalement la colere, la peur, l'amour contrarié, la peine et le chagrin concentrés, l'épuisement des forces, par une trop longue contention de l'esprit. Nous devons remarquer ici, que l'auteur, qui s'est spécialement occupé de l'épilepsie, due à des causes morales, a constamment observé, dans les maladies de ce genre qu'il a eu occasion de traiter, un mouvement rétrograde de la matiere transpirale, de la surface au centre du corps, mouvement qui laisse la peau dure et dans un état habituel de sécheresse, et qui porte sur les premieres voies les humeurs qu'auraient dû expulser les pores exhalans. Cette circonstance, digne de fixer l'attention du praticien, paraît avoir guidé le docteur Doussin-Dubreuil dans le choix des médicamens qu'il a employés avec succès contre l'espece d'épilepsie dont il s'agit. Deux indications, dit-il, se présentent à remplir; la premiere est de diriger vers les pores de la peau, la partie de l'humeur transpirable, qui est encore mobile, et d'évacuer par les selles la partie de cette humeur qui a déjà acquis trop de viscosité pour pouvoir reprendre ses premiers couloirs; la deuxieme indication est d'écarter avec soin tout ce qui est capable d'entretenir les affections pénibles auxquelles le malade doit sa situation: ainsi l'auteur simplifie beaucoup la méthode de guérir les épileptiques, en montrant que la prédominance des humeurs joue, du moins consécutivement, un grand rôle dans l'épilepsie, due à des causes morales. Dès-lors, les évacuans doux, les bains, les diaphorétiques conviendront éminemment dans les deux ordres d'affections épileptiques, où se trouve une accumulation d'humeurs, vers les premieres voies.

Les remedes qu'il faudra opposer au troisieme genre d'épilepsie, dû à des causes, tantôt purement mécaniques, tantôt physiologiques, seront analogues au genre de lésion que ces causes auront occasionné, ou à l'influence du virus qui a détruit l'harmonie des organes; ainsi, d'une part, le régime; de l'autre, le retranchement de la cause physique par l'opération; ailleurs, l'emploi des revulsifs ou des vesicans, pour rappeler à la surface de la peau des vices psoriques qui en auraient été déplacés mal-à-propos et sans un traitement préalable, seront les remedes les plus sûrs contre l'epilepsie.

« Qu'on ne dise plus, conclut notre auteur, que l'épilepsie, qu'elle qu'en soit, l'origine, puisse se guérir avec un seul remede; pour moi, qui suis convaincu par l'observation, que le traitement doit autant varier que les causes, je ne proposerai, pour celle déterminée par des causes physiques, d'autres moyens curatifs que ceux que j'ai notés dans les citations précédentes. C'est à la sagacité du praticien à tâcher de découvrir le siége que le mal occupe et la nature de sa cause immédiate.... à observer la force et la durée du paroxisme, à étudier les causes accidentelles qui viennent quelquefois l'aggraver ou en précipiter les retours; enfin, à ajouter à ses propres données les observations de tous ceux qui l'ont précédé dans la même carriere.

Rien donc ne nous semble moins arbitraire, que le choix des remedes anti-épileptiques. Nos lecteurs auront sans doute remarqué (voyez le *Moniteur* du 2 frimaire présente année) que quelle confiance que M. le professeur Alphonse Leroy paraisse accorder aux vertus de la *petite pierre verte de la riviere d'Orénoque*, contre l'épilepsie, il est loin d'exclure de son traitement la *méthode rationelle*; les recettes empiriques et bizarres ne peuvent être hasardées que là où l'on ne connaît point de causes probables de maladie, et lorsque la cause bien connue résiste à tous les efforts qu'on a faits pour la détruire.

Dans ces deux cas, il serait cruel et inconséquent d'interdire des secours que l'art et l'expérience peuvent rendre utiles. Aussi, en parlant du premier de ces cas, M. le docteur Doussin-Dubreuil ne prétend pas qu'on doive refuser de traiter l'épilepsie, dont la cause serait inconnue. « Je veux même, dit-il, avec le savant Meckren, qu'on entreprenne ce traitement, et qu'on suive alors le précepte d'Hippocrate: *qu'il vaut mieux, dans une maladie dont on ignore la cause, tenter des remedes douteux, que d'abandonner la nature à elle-même.*

L'ouvrage que nous venons d'extraire renferme un grand nombre de faits médicaux, et de réflexions propres à répandre du jour sur le sujet important que l'auteur a eu le courage de traiter. Ses vues sont d'ailleurs saines, ses prescriptions sages et bien motivées: si son style n'est pas toujours pur, il annonce au moins un zele éclairé, des intentions droites, et une sensibilité toujours louable dans ceux qui exercent l'art de guérir.

Cette nouvelle édition contient, outre les corrections, des notes intéressantes et d'autres détails qui ne se trouvent point dans la premiere.

TOURLET.

THÉATRE FRANÇAIS.

La tragédie de Cyrus était depuis long-tems attendue, et tout concourait à faire desirer la représentation de cet ouvrage annoncé comme l'un des mieux écrits de son auteur M. Chénier. La premiere représentation a eu lieu hier. Le concours qu'elle avait attiré était prodigieux. Les deux premiers actes ont excité de vifs applaudissemens. Les belles scenes des troisieme et quatrieme actes n'ont pu dissimuler les vices que nous avons cru reconnaître dans la disposition du plan, et peut-être aussi dans le choix du sujet: le spectacle imposant du cinquieme acte a reconquis les suffrages; mais au total l'ouvrage n'a pas obtenu un succès complet. En voici une analyse aussi exacte qu'a pu le permettre une seule représentation d'une piece dont l'intrigue ne laisse pas que d'être compliquée.

Astyage occupe le trône: il regne sur les Mèdes; Mandane, sa fille, vient de perdre dans les combats Cambyse, son époux, roi de Perse: elle ne le pleure pas seul; elle déplore aussi la perte, ou du moins l'absence et l'exil de son fils, de Cyrus proscrit même avant d'être né, et condamné par son ayeul, redoutant, sur la foi d'un songe, que Cyrus appelé au trône par les destinées, ne vienne s'y asseoir à sa place.

Harpage, général de l'Empire, a été chargé du soin odieux de faire périr Cyrus: un trône lui a été promis pour prix de sa complicité. Mais fidele à l'honneur, à Cambyse et à Mandane, Harpage a sauvé le jeune rejeton, espoir de l'Orient. Par son ordre, Mithradate, un pasteur a laissé dans les forêts, et sans sépulture, son propre fils, mort en naissant, et l'a revêtu des langes de Cyrus. L'enfant du pasteur est descendu dans les tombeaux des rois; et Cyrus, échappé à la mort, ignorant son nom, son rang, sa destinée future, a été élevé secrettement par Harpage. Il est devenu fameux sous le nom d'Elénor; il a été instruit dans l'art de vaincre, par Harpage lui-même; et lorsque sa mere le pleure, le jour de la fête du soleil doit éclairer, à Ecbatane, les honneurs rendus à son courage.

Harpage, dans ce jour solemnel, s'ouvre au grand prêtre Memnon, sur ses dispositions et celles des mages, à l'égard de Cyrus: le grand prêtre parle du jeune héros, comme du souverain promis par les dieux éternels, et jure qu'au moment où il paraîtra, les mages obéiront aux oracles qui l'ont annoncé; c'est sous ces auspices que la fête séculaire du soleil et le triomphe d'Elénor vont être à-la-fois célébrés.

Elénor paraît devant le roi, les mages, les grands, et devant Mandane; il ordonne à ses guerriers la remise des dépouilles des ennemis vaincus, mais pour prix de sa victoire, il demande de conserver l'armure d'un héros qu'il a vengé, l'armure de Cambyse qu'il a arrachée au Scythe qui venait de tuer le prince. A la vue de ce glaive, Mandane éperdue, se plaint qu'il ne soit pas entre les mains de son fils; mais elle-même le remet à Elénor en recevant les sermens de sa fidélité, et les vœux qu'il fait pour le bonheur de l'empire.

Memnon saisit cette occasion pour prononcer de nouveau le nom de Cyrus, pour le promettre au nom des dieux, pour proclamer les hautes destinées qui l'attendent. Astyage se trouble, et la fin de la cérémonie le laisse en proie à une agitation violente. Demeuré seul avec Elénor, il lui avoue ses terreurs, il a connu l'artifice d'Harpage et ne s'en est point vengé; il sait que Cyrus existe et le redoute plus que jamais. Il invoque Elénor contre Cyrus, demande au jeune héros la tête du petit-fils qu'il proscrit; Elénor frémit, ne promet que de désobéir, et conjure Harpage de l'arracher à une odieuse cour.

Au troisieme acte, Mandane interroge Elénor sur le sort de Cyrus: aux lieux qu'il a parcourus: en vainqueur, n'en a-t-il eu aucune nouvelle? Ce nom n'est-il jamais parvenu à son oreille? Malheureux lui-même, orphelin, et sans appui: Elénor avoue que les malheurs de Cyrus et de Mandane sont parvenus jusqu'à lui; que son pere, un pasteur.... A ces mots, Mandane s'émeut, mais le pasteur se nommait Arbaces, et Mithradate n'est ainsi que Cyrus, connu d'Elénor, que de nom seulement; Mandane est donc forcée à implorer seulement la protection d'Elénor. Ce guerrier lui engage sa foi, et en sa présence, déclare à Astyage qu'il est prêt à remplir ses ordres, mais alors seulement que ses ordres seront dignes de lui.

Sûre d'Harpage, de Memnon, et d'Elénor, la mere de Cyrus tente un dernier effort sur Astyage; ses pleurs touchent enfin son pere; Astyage pardonne, et consent que Cyrus le représente aux murs de Babylone, lorsqu'un vieillard paraît: c'est Mithradate, qui long-tems compagnon de Cyrus, et veillant sur lui, s'est tout-à-coup vu délassé par le jeune héros, et qui, citant le témoignage du Scythe et de l'armée, prétend que Cyrus est tombé sous les coups d'Elénor lui-même; et qu'Elénor a ravi l'armure que Cyrus avait reçue de Cambyse. Astyage abandonne le meurtrier à la vengeance d'une mere.

Au bruit de la déclaration de Mithradate, Elénor accusé se présente, et s'étonne que le soupçon puisse s'élever contre lui: par l'ordre même d'Harpage, il a combattu un Scythe meurtrier de Cambyse; ce Scythe pouvait-il être Cyrus? Mais Mandane poursuivant à regret sa vengeance contre un guerrier dont les traits lui rappellent son époux, cite le témoignage de Mithradate lui-même: à ces mots, Elénor confondu ne peut plus qu'accuser le destin, et proteste de son innocence; il demande la mort due à son erreur; il l'attend de Mandane elle-même; il la supplie de frapper, lorsque Mithradate paraît, reconnaît Cyrus et le fait reconnaître à sa mere. Astyage interrompt cette scene en venant insister sur le supplice d'Elénor: Harpage se déclare pour le guerrier, et sans quitter le voile mystérieux dont il s'enveloppe, obtient qu'Elénor sera jugé devant le peuple, les grands et les mages, sur le témoignage de Mithradate lui-même.

Au cinquieme acte, Harpage rassure Mandane tremblante sur le sort de son fils, sous quelque nom qu'il paraisse devant Astyage: il lui fait le détail de sa conduite et de son artifice, de ses desseins; il lui avoue que lui-même a séparé Cyrus de Mithradate pour déconcerter Astyage dans ses recherches, et former la vaillance du jeune héros; que lui-même avait fait courir le bruit de son trépas, et qu'il avait mandé au même jour Elénor et Mithradate, pour faire reconnaître Cyrus. Ainsi s'explique le double changement de nom du vieillard et de Cyrus, la fuite de ce prince, ses exploits et son apparition à Ecbatane. Harpage promet d'accomplir son ouvrage, de sauver et de couronner Cyrus: de son côté, Memnon promet à Mandane la voix des oracles et l'appui du Ciel, lorsque des cris élancés de la place publique se font entendre: Mithradate accourt et les explique. En présence du peuple assemblé, Harpage élevant la voix pour Elénor, a déclaré qu'il était Cyrus; il a invoqué les témoignages et les sermens de Mithradate, et sur-tout les larmes de Mandane: à ces mots, deux partis furieux prêts à en venir aux mains, allaient faire parler les dieux pour Astyage ou son fils, lorsque Cyrus s'élançant lui-même au-devant de ses ennemis, les a fait pâlir à l'aspect de son dévouement, et a force de générosité, a désarmé la colere d'Astyage.

Bientôt, en effet, l'ayeul de Cyrus s'avance avec son fils: cédant à la voix du destin et aux vœux de l'Empire, il dépose sur la tête du jeune héros une couronne trop chancelante sur la sienne.

On voit par cette analyse ce que l'auteur a pris dans l'histoire, quel historien il a suivi, et quelle fable tragique déjà connue il a imitée; on voit qu'au merveilleux répandu par Hérodote sur les premieres années de Cyrus, à l'histoire de sa proscription et des terreurs d'Astyage, l'auteur a cru devoir lier la situation de Mérope presqu'entiere, et que cette imitation s'étendant jusqu'au changement du nom du héros et du pasteur, jusqu'à la supposition du meurtre dont le héros est accusé, jusqu'aux moyens de reconnaissance entre Mérope et son fils, nous disons même jusqu'aux détails de quelques parties du dialogue, n'a pu permettre au spectateur d'accorder au poëte le mérite de l'invention dans le sujet qu'il a traité.

Ce même spectateur a pu trouver aussi l'exposition un peu longue, quoique, dirai-je à remarquer, le premier acte n'ait que deux scenes, il a pu s'étonner de voir cette exposition nécessairement reprouvée à la fin du 4e acte et encore au commencement du 5e, et accuser dès-lors l'ouvrage entier de manquer de clarté et d'une sage distribution. Ajouterons-nous qu'en imitant le sujet si intéressant de Mérope, l'auteur ne nous semble pas lui avoir donné tout l'intérêt qu'il pouvait comporter. Il n'y a d'intérêt que là où il y a un péril certain, évident, imminent; il n'y a d'action intéressante que là où se trouve un nœud fortement conçu, un obstacle que le spectateur doit croire invincible; or dans Cyrus où est l'imminence du péril, où est la force du nœud dramatique? Ce péril, ce nœud existent dans Mérope et dans

Athalie ; ils résultent du caractere de Polyphonte et d'Athalie, de l'isolement d'Egyste, de la faiblesse des défenseurs de Joas. Ici Cyrus a pour lui la voix des Dieux, sa mere, le général de l'Empire, le peuple et l'armée ; contre lui, un monarque faible, irrésolu, qui conspire lui-même à sa perte, qui, dès le 3e acte, accordait le pardon de Cyrus. Le péril n'est donc qu'imaginaire, et il l'est d'autant plus que celui qui a fait mouvoir tous les fils de l'intrigue, que Harpage qui abuse Astyage sur sa situation, sans éclairer Cyrus sur la sienne, et qui tient en effet dans sa main les destinées de l'Empire, n'a d'autre dessein que de détrôner Astyage, et de couronner le petit-fils de ce prince.

Ce caractere d'Harpage répand de l'obscurité sur l'ouvrage, et son ton mystérieux n'intéresse point. Astyage lui avait pardonné son artifice ; on n'aime point à voir le même guerrier abuser encore le monarque, et lui peindre comme un banni le successeur qu'il tient prêt à paraître. Cette dissimulation tient de la perfidie. Les dieux appellent Cyrus, mais est-ce du vivant d'Astyage ? A cet égard, les oracles sont muets, et Mennon est sans voix. Tout serait justifié peut-être, si l'auteur eût donné au caractere d'Astyage la couleur décidée que l'intérêt semblait commander ; si Astyage eût été inflexible dans sa sévérité, dans sa haine, s'il n'eût point pardonné. Cela est si vrai, que Mandane, au cinquieme acte, dit que *ses larmes auraient pu tout réconcilier*, et le dit au grand-prêtre, qui lui tient à-peu-près le discours par lequel Joad ranime le courage de Josabeth.

Cet ouvrage peut donc être reprochable sous le rapport du plan, de la conduite, et du défaut de liaison de quelques scenes ; mais on en aurait une idée bien fausse, si l'on croyait que l'on n'y trouve pas l'empreinte d'un grand talent et le cachet d'un génie tragique. Le style est partout remarquable par son élévation, son abondance, sa pompe et sa couleur locale. Cet ouvrage compte une foule de vers et de nombreuses tirades qui ne seraient point désavouées par les maîtres de l'art ; seulement la nature du sujet et le lieu de la scene ont entraîné l'auteur à quelques répétitions, à l'emploi des mêmes figures, et à quelque prodigalité de sentences et de préceptes : le rôle de Mandane, écrit avec force, tombe quelquefois dans la déclamation et fait languir des scenes que l'amour maternel devrait seul animer. Le rôle de Cyrus est aussi bien tracé que bien écrit ; il est toujours noble, généreux, intéressant : celui d'Astyage est trop complettement sacrifié pour que son style puisse être particuliérement caractérisé : Mennon a bien l'accent prophétique qui convient à son auguste ministére.

Parmi les tirades qui ont été le plus vivement applaudies, on doit remarquer la poétique invocation au dieu des Perses ; les vœux que Cyrus exprime au nom du peuple, l'imitation de la prophétie de Daniel mise dans la bouche de Mennon, la peinture du regne d'Astyage,

Craintif et sanguinaire,
Ignoré dans les camps où l'on meurt pour lui plaire.

les refus d'Elénor aux ordres d'Astyage, le récit du combat d'Elénor contre le Scythe, dont Elénor décrit ainsi la fin :

Il tombe, fier encor, avide encor de gloire ;
Ses regards expirans menaçaient ma victoire.

Enfin le récit de Mithradate.

La piece n'a pas été jouée avec ensemble : Talma a déployé dans le rôle de Cyrus un très-grand talent de diction ; Mlle Duchesnois a été très-inégale dans le rôle de Mandane, et en a fait ressortir les défauts par une déclamation trop souvent traînante, en dénaturant et en forçant son organe, en substituant les cris à l'expression. Lafond mérite, sous le même rapport, un éloge au lieu d'une critique : la chaleur de son débit et de son jeu ont à peine laissé appercevoir qu'au 5e acte il ramenait le spectateur à l'exposition. Quant à Monvel, chargé du rôle du nouveau Narbas, éloigné depuis long-tems du théâtre par une maladie grave, il a été revu avec satisfaction, et les applaudissemens ont été assez prolongés pour l'empêcher de se faire entendre, et pour lui permettre d'offrir au public les signes modestes de sa reconnaissance.

Cette tragédie est établie avec une magnificence digne du sujet et du lieu de la scene : les costumes sont d'une exactitude sévere et de la plus grande beauté ; la décoration parfaitement adaptée au sujet et habilement disposée sur les dessins de M. Peyre neveu, architecte du Théâtre français, d'après les monumens et les usages du tems, produit un très-bel effet.

S....

JURISPRUDENCE.

L'ouvrage que publie M. Bousquet, docteur en droit, ancien jurisconsulte ; ci-devant syndic de la ville de Montpellier, juge de paix de la premiere section de la même ville, associé à l'athénée de Vaucluse ; ouvrage intitulé : *Explication du Code civil d'après les motifs exprimés dans les discours prononcés par les orateurs du Gouvernement et du tribunat, avec la solution des questions qui peuvent naître du texte des articles* (1), atteint entiérement le but proposé.

On y trouve le rapprochement des discussions et des motifs qui ont préparé et déterminé la sanction du corps-législatif, la solution d'un grand nombre des questions de droit et de forme, relatives à l'exécution de la loi, et qui n'ont pas été traitées dans les discussions et les discours qui naturellement avaient plutôt pour objet l'admission du Code que son exécution.

On y trouve la conciliation de plusieurs articles qui paraissent présenter des contrariétés, les jugemens rendus par les divers tribunaux, la comparaison de l'ancienne législation avec la nouvelle, et les motifs qui ont nécessité ces changemens. Ces observations sont présentées avec tant de sagacité et de clarté qu'il est facile, même à ceux qui ne sont pas versés dans l'étude de lois et des formes, de se faire une juste idée des questions qu'elles ont pour objet.

Sous ces divers rapports, cet ouvrage paraît l'un des meilleurs qu'on puisse publier sur un aussi important objet. La table des matieres ne laisse rien à desirer ; elle annonce un jurisconsulte exercé et un esprit habitué à bien analyser ses idées.

C..... *avocat.*

BEAUX-ARTS.

MUSÉE FRANÇAIS, par MM. Robillard-Péronville et Laurent ; 20e livraison contenant :

1° Sainte Marguerite et la Vierge, par le Parmesan, gravées à Bologne par Rosaspina ;

2° Le Joueur de Cornemuse, par Téniers, gravé par Helman ;

3° Chevet de l'Eglise de Delft, par Deville, dessiné par Schewabach, et gravé par Rivelle et Caquet ;

4° Vue de Dinant, par Vander Meulen, dessinée par Swesach, gravée à l'eau forte par Duplessis, Bertaux, et terminée par Daudet ;

5° Uranie antique, dessinée par Sugre, et gravée par Romenet.

Les éditeurs du Musée Français saisissent l'occasion que leur offre cette 20e livraison pour donner le plan de leur ouvrage.

Pour en faciliter l'exécution, ils l'ont divisé en plusieurs séries.

Chaque série sera composée de quatre volumes ;

Chaque volume contiendra un discours et vingt livraisons.

Dans le cours de chaque série, on annoncera la suivante.

Les éditeurs auraient desiré pouvoir annoncer au public avec la vingtieme livraison la confection du premier volume ; mais ils observent qu'ayant prévenu par un avis inséré dans la dixieme livraison et renouvelé dans la douzieme, qu'il n'y aurait qu'un seul texte pour *les cinq tableaux de le Sueur* representant *les Muses*, il faut que les cinq gravures soient dans le même volume.

L'Apollon Musagète entrant dans la composition du premier volume, il doit y figurer avec les *neuf Muses* ; sept seulement ont paru ; il faut que les deux muses *Euterpe* et *Erato* soient mises au jour.

Les éditeurs invitent en conséquence MM. les souscripteurs à différer de quelques mois pour faire relier ou brocher le premier volume.

(1) On peut s'adresser à l'auteur, à Montpellier. Le prix de chaque volume, caractere cicéro, le texte des articles en petit-romain, la table analytique en petit-texte, le tout de plus de 700 pages d'impression, est de 20 fr. reçu franc de port, et de 16 fr. 80 c. pris à Montpellier.

Le premier volume, contenant le premier livre du Code, est complet ; le second, contenant le second livre, les successions, et partie des donations et des testamens, est bien avancé. L'auteur fait passer les cahiers à fur et à mesure qu'ils sont imprimés. Ils sont chacun de 48 pages. Il faut affranchir les lettres et l'argent.

N. B. Les abonnés en retard de satisfaire à leurs engagemens, sont invités à les remplir. L'auteur tient à leur disposition les cahiers qui ont déja paru, et qu'ils n'ont pas encore reçu faute d'envoi de fonds.

TOPOGRAPHIE.

Plan routier de la ville de Paris et de ses faubourgs, où se trouvent indiqués, avec tous les changemens opérés jusqu'à ce jour, les projets d'embellissement arrêtés par le Gouvernement ; dédié et présenté à monseigneur le maréchal de l'Empire, Murat, grand-officier de la Légion d'honneur, membre du corps-législatif et gouverneur de Paris ; par Charles Picquet, géographe-graveur, quai Voltaire ou Malaquais, petit-hôtel de Bouillon ; en deux feuilles et demie, grand-aigle.

Prix, en feuilles, papier d'Hollande, 12 fr. ; papier ordinaire, 9 fr.

LIVRES DIVERS.

Notice historique sur les voyages des Papes en France, sur le sacre de nos rois, et sur leurs relations avec la cour de Rome ; par L. B. de R....., président de canton ; in-8°.

A Paris, chez Fain, jeune, imprimeur, aux ci-devant Ecoles de droit ; la veuve Tilliard et fils, libraires, rue Pavée Saint-André-des-Arts ; Debray, libraire ; Desenne, libraire, Palais du Tribunat.

AVIS.

La vente dernierement annoncée des différentes parties du cabinet de feu M. Gigot-d'Orcy, consistant en minéraux, madrépores, coquillages, etc. et en divers objets d'art ou de curiosité, aura definitivement lieu les 26 frimaire et jours suivans. On rappelle aux amateurs que la minéralogie surtout est très-remarquable par la quantité et la beauté des morceaux qu'elle renferme. Ce cabinet, situé place Vendôme, n° 11, est ouvert au public tous les jours depuis dix heures jusqu'à quatre. On y trouve des catalogues.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, les Prétendus, et la Dansomanie. — Incessamment, la 1re représ. d'Achille à Scyros.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Iphigénie en Aulide, et le Florentin.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Matrimonio secreto. — Le même jour, au théâtre de Moliere, rue Saint-Martin, les comédiens de S. M. l'Impératrice donneront une représentation au bénéfice de M. Chevreuil, leur ancien camarade.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Zoraïme et Zulmar, et Milton.

Théâtre du Vaudeville. Auj., Emelie, la 1re rep. de la Reprise des préventions, la Danse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 10e représ. du Désastre de Lisbonne, et Guerre ouverte.

Théâtre de Moliere. Les comédiens ordinaires de S. M. l'Impératrice donneront auj., au bénéfice de M. Chevreuil, leur camarade, la 20e représ. de la Jeune Femme colere, le Collatéral, et M. Musard. — Prix des places, pour cette représ., loges d'avant-scene et premieres en face, 6 fr. ; 1res et orchestre, 3 fr. 30 cent. ; secondes et baignoires, 2 fr. 20 cent. ; parquet et troisiemes, 1 fr. 65 cent. ; paradis, 1 fr. 20 c. — S'adresser, pour la location des loges, à M. Huet, au théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois.

Théâtre de la Cité. Gaston et Bayard, trag., et les Petits-Savoyards.

Théâtre du Marais. La 1re représentation des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers, Cephise, com. en 1 acte.

Théâtre des Délassemens. La Petite Revue. Que de bruit pour un Ane, le Malade par Amour, la Pojectomanie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd'hui, Redoute et Bal masqué. — Dimanche 25, irrévocablement, le second Concert.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 80. *Mardi*, 20 *frimaire an* 13 *de la République* (11 *décembre* 1804.)

INTERIEUR.

Paris, le 19 *frimaire.*

HIER dimanche ont été présentés à S. M. par M. Mareschalchi, ministre des relations extérieures de la République italienne :

MM.
Caprara,
Fenaroli,
Costabile,
Luosi,
Paradisi,
Guicciardi, membres de la consulte-d'état.

Le même jour, S. A. S. l'archi-chancelier a présenté les membres de la cour de cassation; et S. A. S. l'archi-trésorier, les membres de la comptabilité.

Ont ensuite été présentés par S. A. I. le prince Joseph, grand électeur, les députations des colléges électoraux, désignés ci-après :

Députation du collége électoral du département de la Haute Saône.

MM.
Remusat, président du collége et de la députation;
D'Esclans, propriétaire;
Crestin, sous-préfet de Gray;
D'Hennezet, propriétaire;
Martin fils, *idem*;
Perchet, juge-suppléant;
Verbois, receveur des domaines;
Cochard, juge en la cour de cassation;
Bressand, membre du conseil-général;
Fournier, *idem*;
Vuillers, *idem*;
Fallot, médecin;
De Rochetaillée, propriétaire;
Junot, receveur-général;
Hilaire, préfet;
Vaignedroye, commissaire des guerres;
Mermet, propriétaire;
Vigneron, Nourrisson, Bardenet, législateurs.

Députation du collége électoral du département de la Corrèze.

MM.
Treilhard, président du collége et de la députation;
Milet-Mureau, préfet;
Gauthier, législateur;
Malès, tribun;
Bedoch, procureur-général de la cour criminelle;
Rivet, préfet de la Dordogne;
Couloumi, chef de bataillon.

Députation du collége électoral du département de l'Aude.

MM.
Andréossy, général de division, président du collége et de la députation;
Fabre, président du tribunat;
Denatte, membre du corps-législatif;
Buisson, procureur-général impérial, près la cour criminelle;
Salaman, avocat;
Debosque, négociant;
Rambaud, propriétaire;
Varnier, propriétaire;
Trouvé, préfet.

Députation du collége électoral du département du Cher.

MM.
De Luçay, président du collége et de la députation;
Dufour, général de division, commandant la 21e division militaire;
Sallé, président de la cour d'appel;
Demercy, archevêque de Bourges;
Belloc, préfet du département;
Macdonald, général de division;
Gourdon-Desbruns, membre du conseil du département;
Callande-Clamecy, maire de la ville de Bourges;
Fouquet, ex-législateur;
Defranciere, propriétaire;
De Barmond, *idem*;
Faraud, *idem*;
Lubin, *idem*:
Musnier, *idem*;
De Mazieres, législateur;
Trotier, législateur;
Dumont-Verville, juge à la cour d'appel;
Chevalier, président de la cour de justice criminelle;
Forest, procureur-général impérial près la cour d'appel;
Saint-Georges, sous-préfet de Saint-Amand;
Naudin, président de canton;
Ballard, juge à la cour d'appel;
Petit, sous-préfet de Sancerre.

Députation du collége électoral du département d'Indre-et-Loire.

MM.
Villemanzy, président du collége et de la députation;
Marchant, ordonnateur en chef;
Villeneuve;
Calmelet, procureur impérial près la cour criminelle;
Moreau, président de la cour criminelle;
Saint-Martin, général de brigade;
Lemaistre, sous-préfet de Chinon;
Sénécal, secrétaire-général de préfecture;
Charitte, maire de Marçay, ancien chef d'escadron;
Dalençon, maire de Verrier, ancien colonel;
Briancourt, ancien colonel;
De la Grandière, membre du conseil-général;
Roze (Abraham), vice-président du tribunal de commerce;
Saint-Romain, ancien magistrat;
La Mardelle, propriétaire;
Puy-Rosny, *idem*.
Latouche, *idem*.

Députation du collége électoral du département du Gard.

MM.
Esteve, trésorier-général de la couronne, président du collége et de la députation;
Pelet (de la Lozere), conseiller d'Etat;
Reynaud Lascour, membre du corps-législatif;
Rabaud, *idem*.
Berthezen, *idem*.
Chabaud Latour, tribun;
Deluze,
St. Paul,
H. Lacoste,
Chaselles,
Cabrieres,
Froment Castille,
Moynier,
Defages Chazeau,
Hostalier Servas,
Plantier,
Chambon Larouviere,
Lapeyrouse,
Valabris,
Dampmartin.

Députation du collége électoral du département des Deux-Sèvres.

MM.
S. Exc. M. le maréchal Murat;
Lacoste-Messeliere, président du collége électoral et de la députation;
Le sénateur Garan de Coulon;
Jard-Panvilliers, questeur du tribunat.
Auguis, membre du corps-législatif;
Guérin, *idem*;
Dupin, préfet du département;
Chauvin-Hersant, secrétaire-général de la préfecture;
Jard-Panvilliers, sous-préfet de Melle;
Leblois, procureur-général impérial;
Duval, général de brigade;
Sevret, commissaire des guerres;
Chavin aîné, président du tribunal civil de Niort;
Aymé, président de celui de Melle;
Briault, président de la cour criminelle;
Gaillard, président de canton;
Chauvin Boissavary, *idem*;
Chauvin Lenardiere, *idem*;
Robouam, *idem*;
Laubier, *idem*;
Labouterie, *idem*;
Guerineau, *idem*;
Coussault-Belande, *idem*;
Morisset, *idem*;
Alex. Aymé, secrétaire du maréchal Murat;
La Fontenelle;
Heri-Gallot;
Avrain, juge au tribunal criminel;
Gouttiere, contrôleur des domaines.

Une députation de la ville d'Ajaccio a ensuite été introduite : elle était composée de

MM.
L'évêque d'Ajaccio, président de la députation;
Arrighi, vicaire-général;
Bertora, président de la cour d'appel;
Chiappe, juge à la cour d'appel;
Neciani,
Casamatte,
Moltedo, membre de la cour d'appel;
Appietto, membre du conseil municipal;
Barbieri, *idem*.

Le 17 frimaire à midi S. M. l'Impératrice a reçu MM. le majordôme, le maître de la chambre, les aumôniers, le chef de la secrétairerie et les secrétaires, le sacriste, les cameriers secrets et échansons, maîtres des cérémonies, commandans de la garde noble, surintendant du voyage, porte-croix et caudataire de Sa Sainteté, qui avaient été présentés hier à S. M. l'EMPEREUR.

Il a été présenté aussi à S. M. l'Impératrice M. le comte héréditaire de Lœwenstein Wertheim.

Le 18 frimaire à une heure, ont été présentés à S. M. l'Impératrice, par M. Marescalchi,

MM.
Caprara,
Fenaroli,
Luosi,
Guicciardi,
Costabile-Containi,
Paradisi, membres de la consulte-d'Etat de la République italienne; ainsi que M. Soncino Stompa, préfet du palais à Milan; et M. Corradini, aide-de-camp de S. M. l'EMPEREUR des Français, en sa qualité de président de la République italienne.

A une heure et demie S. M. I. a reçu MM. les membres de la comptabilité nationale, les généraux de division et les colonels.

Extrait du programme de la fête publique qui sera donnée jeudi prochain par le sénat-conservateur, dans le jardin, à l'occasion du couronnement de S. M. l'EMPEREUR.

A une heure après-midi, plusieurs pelotons de tambours et trompettes, après avoir parcouru le quartier du Luxembourg, viendront se placer sur les terrasses des deux côtés du dôme du Palais du Sénat, sur la rue de Tournon : et y exécuteront de quart-d'heure en quart-heure des airs de triomphe.

A une heure et demie, deux corps de musiciens militaires arrivant par la rue de Tournon, entreront dans le jardin en jouant des airs de fête; une partie se placera dans le parterre, et l'autre parcourera le jardin en jouant les mêmes airs.

A trois heures, concert d'harmonie, sous les fenêtres de S. A. I., le prince Joseph, grand-électeur.

A quatre heures, danses et walses dans les salles disposées à cet effet sous les grands arbres.

A cinq heures, illumination générale dans le jardin, et sur les façades du Palais.

A six heures, concert d'harmonie en écho sur les deux terrasses du Palais, en face du parterre.

A sept heures, les trompettes, les tambours et les boëtes annonceront le feu d'artifice, dont le sujet sera analogue au motif de la fête. Il sera tiré devant la grille principale du jardin, en face du Palais. Les danses et concerts continueront jusqu'à la fin de l'illumination.

Toutes les personnes qui ont été appelées pour assister au sacre et au couronnement par lettres closes de S. M., et qui desirent être admises à signer le procès-verbal de cette solennité, sont invitées à se présenter à la secrétairerie-d'état mardi, mercredi, vendredi ou samedi, entre dix heures du matin et quatre heures de l'après-midi.

POÉSIE.

ACHILLE A SCYROS, poëme en six chants ; par J. Ch. J. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée impérial, membre de l'Athénée des Arts, de celui des Etrangers, etc., ci-devant professeur de belles-lettres dans l'Université de Paris (1).

Nomen Achillis amant.

STACE.

Stace, qui se montra constamment l'un des admirateurs de Virgile, ne pouvant aspirer à l'honneur de l'égaler, tentait du moins, en l'imitant, de se faire remarquer comme un des élèves de son école. Sous ce rapport, l'on ne peut nier que Stace ne s'annonçât comme un très-bon esprit, et ne fît preuve de beaucoup de goût ; mais cet homme de goût, mais ce bon esprit, que devient-il dès qu'il s'agit ou de pratiquer les leçons du maître qu'il s'est choisi, ou d'apprécier le génie du premier de tous les maîtres, d'Homère, ce modèle même de Virgile ? Comment concevoir dans un même homme ce sentiment éclairé du beau qui le lui fait, ici, découvrir et admirer ; et là, cette cécité morale qui le frappe comme soudainement ? Stace, admirateur du génie de Virgile, méconnaît le génie d'Homere jusqu'à songer à refaire son *Iliade* !

Mais si nous avons droit de juger Stace avec toute rigueur, lorsqu'il affecte une rivalité risible avec le pere de l'épopée, nous devons aussi nous garder de verser à pleines mains le mépris, ainsi que l'a fait Laharpe, sur un poëte qui, dans l'ensemble de ses œuvres, est bien loin sans doute de devoir être considéré comme un modele, mais qui, dans ces mêmes œuvres et dans son ébauche de l'*Achilléide*, offre des parties que le plus inflexible des critiques pourrait louer sans se compromettre. Sous ce point de vue, M. Luce est donc plus qu'excusable, lorsqu'il cherche à infirmer l'arrêt de proscription porté trop dogmatiquement peut-être par l'auteur du *Cours de Littérature* contre l'auteur des *Silves*, *de la Thebaïde*, etc. ; ses réflexions, à cet égard, sont justes et ingénieuses.

Je ne pense pourtant pas, comme l'insinue M. Luce, qu'une œuvre soit digne de nos suffrages ou seulement de notre attention, par cela seul qu'elle s'est conservée jusqu'à nous. Il y a pour les écrivains, dans la traversée orageuse des siécles, comme pour les navigateurs dans celle des fleuves et des mers, beaucoup de hazard. Nous savons que les plus habiles qui ne sont pas toujours les plus heureux, ont trop souvent fait naufrage, ou qu'ils n'ont d'autrefois sauvé qu'une partie de leur riche cargaison ; tandis que les moins expérimentés sont entrés dans le port, avec tout leur équipage. Les commentateurs, ici les seuls et vrais pilotes qui sauvent les passagers, disons le maintenant sans figures, ont fait le destin des ouvrages, à mesure, non pas qu'ils les choisissaient, mais qu'ils les découvraient. En accordant même qu'ils eussent eu la liberté du choix, peut-être eussent-ils prouvé qu'ils possédaient toutes les sciences, excepté celle de bien choisir. Interpréter et commenter, voilà leur unique but. A leurs yeux, le meilleur ouvrage devait donc être celui qui n'existait pas encore : et si le hasard, divinité très-aveugle, exhumait du sein des ruines l'œuvre de quelque obscur écrivain, ils travaillaient dans leurs nocturnes et laborieuses recherches, à lui créer une célébrité posthume dont se réjouissait son ombre, peu préparée à tant d'honneurs. Ceci n'est pas applicable à Stace, sous ce rapport qu'il fût un des illustres de son siécle (siécle à la vérité de décadence) ; mais ceci me ramene à ma premiere induction qu'il n'y a pas plus à conclure ici en faveur de Stace, qu'il n'y aurait à conclure contre Platon, Tacite, Ovide, etc., parce que les ouvrages de l'un ont traversé la nuit des siécles, parce qu'une partie de ceux des autres s'y est engloutie. M. Luce sait tout cela comme moi, et mieux que moi ; mais c'est un motif surabondant, si l'on veut, qu'il a cru devoir ajouter à tous les motifs valables qui forment, dans son discours préliminaire, la justification de son auteur. La meilleure justification de Stace est, à mon sens, le poëme même de M. Luce.

Ce poëme, comparé en effet aux deux chants de Stace, offre un tout habilement ordonné et resserré dans de sages bornes, à la place d'une composition tronquée, divagante, et qui, achevée, n'eût formé jamais qu'une conception bisarre et monstrueuse. M. Luce, en s'arrêtant à une seule époque, celle où Thétis, pour conserver son fils, l'a transporté à Scyros, etc., a d'abord ramené le plan au but de tout bon ouvrage, à cette précieuse unité, toujours religieusement observée par les anciens, trop négligée quelquefois par les modernes, entierement oubliée ou dédaignée par l'auteur de l'*Achilléide* qui, voulant embrasser la vie entiere du vainqueur d'Hector, *ire per omnem heroa*, comme il le dit dans un latin barbare, n'eût fait, au lieu d'un poëme, qu'un long, lourd et insipide roman. Au style assez généralement dur, âpre, sec et contraint de Stace, a succédé un style qui, sans être par-tout irréprochable, est celui d'un versificateur exercé auquel il ne manque quelquefois, pour qu'il eût fait mieux, que d'avoir voulu mieux faire. Ce style est encore celui d'un homme d'esprit et de goût, qui sait user, non abuser des ressources qu'il trouve dans le poëte qu'il imite ; qui ajoute à ce qui lui manque, et rejette ce qui a de trop ; qui regle avec économie l'emploi de ses richesses, les distribue et ne les entasse pas. Nous retrouvons dans l'*Achille à Scyros* de M. Luce, toute l'*Achilléide* de Stace, moins ses défauts. Ajoutez un dénouement qui n'existe ni ne peut exister dans l'auteur latin, d'heureuses idées de détail, habilement liées aux idées quelquefois heureuses de Stace ; puis, une foule de traits qui modifient et embellissent ceux que cet auteur gâte en les exagérant ; puis, des transitions naturelles et des mouvemens de verve qui font d'un ouvrage, annoncé comme imitation, une œuvre en quelque sorte originale. En abrégé, voilà, quant aux éloges qu'il mérite, ce qu'on peut dire de ce nouveau poëme qui offre, après cela, des fautes assez nombreuses, mais faciles à corriger ; fautes qu'il est toujours du devoir d'un critique de relever, et avec une sévérité d'autant plus grande, que l'auteur l'aura provoquée par plus de talent.

Je puis en deux mots faire connaître la nature de ces fautes : presque par-tout l'on y remarque le double caractere de l'inattention et de la précipitation. Pour amener un ouvrage, non pas à l'entiere perfection (ce qui est impossible), mais à cette perfection relative qui n'est pas au-dessus des efforts humains, c'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas tout que le talent ; il faut de plus que le travail qui l'a mis en œuvre, le soutienne et l'affermisse :

Nec studium sine divite venâ,
Nec rude quid possit video ingenium. Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amicè.

Horace veut, comme on voit, qu'ils se prêtent une aide mutuelle, et, depuis lui, comme avant lui, nous n'avons pas vu de grands poëtes qui le soient devenus sans de grands efforts. Dans notre langue sur-tout, outre les efforts qui lui sont communs avec les autres langues, pour arriver à l'entier développement de la pensée, nous en avons besoin de particuliers et de continus, pour varier les tons du rithme poétique qu'il nous faut chercher et trouver dans les combinaisons d'un méchanisme artificiel, lequel ne s'obtient lui-même que comme on obtient une récompense, par de longues fatigues et des sueurs multipliées : *Multa tulit fecitque..... sudavit et alsit.....*

C'est en ce sens que Moliere a dit : *le tems ne fait rien à l'affaire* ; que Boileau pensait et prouvait, par son propre exemple, que *les vers faciles sont ceux qui sont faits difficilement*. Prouvons donc à notre tour à M. Luce qu'il n'a pas assez attentivement veillé sur lui-même, ni suivi assez scrupuleusement ce bon exemple de Boileau.

Pour démontrer, moins la justesse de mes remarques critiques, que la droiture de mes intentions, j'aurai soin d'opposer à celles-là, des citations qui donneront, je le pense, à tout lecteur éclairé le droit dont je vais user d'abord, de montrer quelque sévérité envers un auteur qui trouvant toujours le mieux, quand il veut le trouver, c'est-à-dire quand il le cherche, nous force à conclure, toutes les fois qu'il ne le trouve pas, qu'il ne l'a pas cherché obstinément, ni constamment.

Jettons un coup-d'œil sur le début.

« Je chante ce héros, à qui les destinées
Promirent une gloire immense et peu d'années ;
Dont l'éclat même au roi du céleste séjour,
Fit redouter l'honneur de lui donner le jour,
Héros né d'un mortel, demi-dieu par sa mere,
Mais au-dessus des dieux élevé par Homère. »

Le dernier de ces six vers est très-brillant ; mais il serait mieux placé, ce me semble, par-tout ailleurs qu'en cet endroit, en ce que, suivant le précepte des législateurs du goût, le début doit être simple et ne rien offrir qui ne soit pour ainsi dire palpable pour l'intelligence des lecteurs les moins exercés et les moins érudits. Or, ici il faut savoir, et même, quand on le sait déjà, il faut se rappeler que le plus grand des poëtes a chanté Achille, devenu, par cette seule faveur, le plus grand des guerriers, et par cette seule faveur encore, placé au-dessus des Dieux eux-mêmes, parce que ces Dieux n'ont pu trouver un autre Homere qui les consacrât dans l'admiration des hommes, à l'égal du fils d'un simple mortel. Ce vers, sous ce rapport, peut être comparé à celui qu'on lisait dans les premieres éditions de la *Henriade*.

Je chante les combats et ce roi généreux
Qui força les Français à devenir heureux.

et l'on peut dire à M. Luce ce qu'on dit alors à Voltaire, qu'il ne faut pas offrir une sorte d'énigme dès le début. J'ajouterai qu'*élevé* n'est point le mot propre ; que *divinisé* ou *immortalisé* serait la véritable expression, si elle pouvait entrer dans ce vers. Je passe à des remarques plus importantes.

..... A qui les destinées
Promirent une gloire immense, et peu d'années, etc.

Il y a une intention poétique dans la coupe de ce vers ; mais ce n'est pas, dès le second vers d'un poëme qu'il faut risquer ces coupes que les maîtres de l'art ne se permettent que lorsqu'elles sont naturellement amenées, ou même expressément commandées, soit par la situation, soit par un mouvement de passion violente et toujours dans l'intention et la presque certitude de produire un grand effet. L'art alors les instruit à braver l'art. Hors de ces cas qui sont rares, ils s'étudient à varier, mais sans les rompre, leurs formes poétiques : c'est cette seconde attention que n'a point assez observée M. Luce, ainsi qu'on le va voir bientôt.

Mais ici la véritable faute est moins l'inutile violation des lois de l'harmonie, que cette *promesse de peu d'années* faites par les Destins au fils de Thétis. Ce *peu d'années* à côté *de la gloire immense* est une peine à côté d'une faveur. Or, *promettre* qui se lie très-bien au premier membre de phrase, ne peut se lier de même au second : on *promet* une faveur, on *menace* d'une peine. Pour faire mieux sentir ce point de critique, il suffira de rappeler les vers de Racine où cette même idée se trouve si heureusement exprimée.

Les parques à ma mere, il est vrai, l'ont *prédit*....
Prédit et non pas *promis*.
Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit :
Je puis *choisir*, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire, etc....

Remarquons, en passant, qu'ici l'opposition est plus complette, et qu'elle est aussi plus juste : *beaucoup d'ans sans gloire*, d'un côté ; de l'autre, *peu de jours*, mais qui laisseront un *long* souvenir. La gloire est ici bien clairement le prix du sacrifice : du sacrifice, car Achille a *le choix*, et ce mot *je puis choisir* est un trait de génie qui releve encore le héros

Le troisieme et le quatrieme vers sont pénibles ; et, dans le cinquieme, il fallait éviter la répétition de *héros* qui revient trois fois quelques vers plus plus bas. Ceux qui suivent, jusqu'à l'exposition, ont des taches, mais légeres. Ne citons qu'un exemple.

D'Achille *aux pieds légers*, tu chantas la vengeance....

Ahille *aux piés légers*, nous dit M. Luce, est une expression d'Homere ; d'accord : mais M. Luce me citera-t-il un vers de *l'Iliade* où cette idée de *la légéreté* se trouve associée par un rapprochement tel que celui-ci, à l'idée de *la vengeance*, où ces deux expressions s'entre-regardent comme dans ces deux hémistiches ? J'en doute. Sans blâmer donc en elle-même l'épithète *aux piés légers*, qui partout ailleurs pourrait être caractéristique, je pense que la véritable était d'Achille *furieux*... *implacable*... ou toute autre équivalente.

L'auteur qui s'adresse à Homere, termine son invocation par ces deux vers :

Place-le sur un char poudreux, ensanglanté,
Et volez *l'un par l'autre* à l'immortalité, etc.

Cette idée est grande sans être emphatique ; car elle est vraie. Le premier vers est bien ; le second est incorrect. On ne vole pas *l'un par l'autre*. Si l'auteur n'avait pas tenu à la double idée d'une réciprocité de gloire entre le chantre et le héros, entre Homere et Achille, n'aurait-il pas pu finir ainsi son invocation ?

..... Saisis, sublime Homere
Ce héros.....
Et tous deux sur un char poudreux, ensanglanté,
Volez d'un même essor à l'immortalité.....

Ou bien :

Placé-le sur un char poudreux, ensanglanté,
Et conduis-le toi-même à l'immortalité.....

LAYA.

(La suite demain.)

(1) Prix, 1 fr. 80 c., et 2 fr. 20 c. par la poste. — A Paris, de l'imprimerie de Gille. Se vend chez Leaormant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42, vis-à-vis l'église. — An 13 (1805).

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13. 57 fr. 20 c.
Ordon. pour rescript. de domaines..... 91 fr. — c.
Actions de la banque de France... 1142 fr. 50 c.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n°. 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 81. *Mercredi*, 21 *frimaire an* 13 *de la République* (12 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 23 *novembre* (2 *frimaire.*)

Le poste de ministre impérial d'Autriche près la cour de Suede restera vacant, tant que le roi n'aura pas reconnu la nouvelle dignité impériale de Sa Majesté.

Hambourg, 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

Au grand froid qui s'est fait ressentir au commencement de ce mois, a succédé tout-à-coup un tems pluvieux et doux, qui a prodigieusement grossi l'Elbe. Un des effets malheureux de cette crue subite, a été la perte de deux grands bateaux chargés de sucre et de café, qui ont péri auprès du pont.

— L'entrée de S. A. I. de Russie, Mme la princesse héréditaire de Weimar, dans la résidence de ce nom, a été fort brillante. Un arc de triomphe du meilleur goût avait été élevé à l'entrée de la ville. A son approche, toutes les cloches ont été mises en mouvement. Le corps des hussards du duc ouvrait la marche; il était suivi de seize postillons donnant du cor. Marchait ensuite le corps des musiciens de Rudelstadt, magnifiquement habillé, le corps des marchands et celui des artistes de Weimar, le corps des marchands de Jena, quelques centaines de métayers, de fermiers et de gens de la campagne. La compagnie de l'arquebuse avec sa musique, et tous les officiers de chasse, à cheval, précédait le carrosse de parade des nouveaux époux, attelé de huit chevaux. Le duc régnant suivait à cheval près la portiere. Le lendemain, vers midi, douze jeunes demoiselles, parmi lesquelles on a remarqué la plus jeune fille de Wieland, présenterent des pieces de vers. Mademoiselle Klauer prononça un discours composé par Wieland. Le soir, toute la bourgeoisie de Weimar, à la lumiere de plusieurs centaines de flambeaux, vint donner une superbe sérénade sous les fenêtres du château.

Francfort, *le* 5 *décembre* (14 *frimaire.*)

La commission des subdélégués de l'électeur archi-chancelier de l'Empire et de l'électeur de Hesse, séante en notre ville, est parvenue enfin à engager les nouveaux possesseurs du Palatinat du Rhin à conclure une convention préliminaire. Par cet arrangement, dont on attend la ratification, est réglée la répartition des dettes affectées sur ce territoire. Leur totalité, sur le pied de la liquidation qui vient d'en être faite, s'éleve à cinq millions et demi de florins d'Empire. Les quatre propriétaires actuels du Palatinat en sont chargés solidairement, comme d'une créance dont le capital et les intérêts doivent être acquittés sur le produit des revenus de ce pays. La distribution en a été faite de la maniere suivante : l'électeur de Bade, 3, 662.300 flor.; le prince de Linanges, 1.312.500; le landgrave de Darmstadt, 425.000; et le prince de Nassau-Usingen, 100.000. On a fait le calcul que l'électeur de Bade est grevé d'une somme annuelle de 600,000 florins pour pensions affectées sur ses pays d'indemnité.

— Le prince héréditaire de Danemarck s'est décidé à acheter du prince Charles de Hesse la belle fonderie de canon établie à Frédéric Hall. S. A. R. est allée visiter son acquisition le 17 de ce mois. (*Extrait du Publiciste.*)

— Les dernieres lettres d'Hambourg, Brême et autres places commerciales de l'Allemagne septentrionale, donnent des détails extrêmement affligeans sur les dégats que les grandes tempêtes, qui ont duré pendant trois jours consécutifs, ont occasionnés dans les Indes-Occidentales. Cet événement a déjà produit des suites funestes au commerce. Les prix des denrées coloniales ont haussé tout-à-coup, et beaucoup de spéculateurs qui avaient spéculé dans l'hypothese de la baisse prochaine de ces produits coloniaux, ont fait des pertes très-considérables. Il y a en général rareté de sucre dans ce moment; les Anglais qui en ont connaissance, et dont les magasins sont remplis, en profitent pour les tenir à des prix exorbitans. Il en est de même à l'égard du café et des épiceries.

ITALIE.

Crémone, 15 *novembre* (24 *brumaire.*)

Le professeur Valérian-Louis Bréra, vient de publier le discours qu'il avait prononcé à l'ouverture des cours du Gymnase de cette ville. Il a présenté une série de considérations très-intéressantes sur les rapports de la matiere avec la vie; et il a payé à cette occasion un juste tribut d'éloges à MM. Haüy, Nauche, Ebenhard et autres savans français et allemands, qui ont fait une application raisonnée des lois de la physique à l'économie animale.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 6 *décembre* (15 *frimaire.*)

Les troupes bataves et françaises, sous les ordres du général Vignolle, qui les commande dans l'absence du général en chef, ont célébré à Utrecht et dans tous les endroits où il y en a en garnison, le jour du couronnement, par des salves d'artillerie et autres réjouissances. Il y aura dimanche, chez M. l'ambassadeur de France, en l'honneur de ce jour mémorable, une brillante réunion; tout le corps diplomatique et un grand nombre de personnes de distinction y sont invitées.

Le général-major van Heay, nommé gouverneur-général des colonies bataves sur la côte de Guinée, est parti pour s'y rendre.

— On sait maintenant que *le Romney*, vaisseau anglais qui a échoué sur le Zuiderhaasks, avait à bord des provisions de bouche pour l'approvisionnement de trois autres vaisseaux, et une somme considérable pour la solde de leur équipage. Cet argent avait été mis avec un certain nombre de matelots dans un petit canot dans l'espoir de le sauver; mais cette embarcation n'a pu résister à la tourmente et a chaviré.

INTÉRIEUR.

Verdun, 13 *frimaire.*

La fête du 11 de ce mois, à l'occasion du couronnement de l'Empereur, a été très-brillante. A la pointe du jour une salve de 21 coups de canon a été tirée, et toutes les cloches de la ville ont sonné. A neuf heures du matin une grande réunion a eu lieu à l'hôtel-de-ville, pour le mariage de la demoiselle dotée par Sa Majesté.

Les autorités civiles et militaires se sont rendues de là, avec les nouveaux époux, escortées par un détachement de la garnison, à l'ex-cathédrale, où, après la bénédiction nuptiale, un *Te Deum* a été chanté en actions de graces du couronnement de Sa Majesté.

Le cortége est allé sur la roche, à midi précis; il y a trouvé la garnison sous les armes, dans la plus grande tenue et formant un carré. Après avoir fait battre un ban, le général de brigade Roussel, commandant le département de la Meuse, a prononcé un discours, suivi des cris plusieurs fois répétés de *vive l'Empereur! vive la famille impériale!*

La ville de Verdun a donné un dîner auquel ont assisté les autorités civiles et militaires, les chefs de corps de la garnison, et la famille des deux époux. Les toasts de LL. MM. I. ont été portés avec enthousiasme, et des couplets en leur honneur ont été chantés.

A Commercy, la solennité a reçu tout l'éclat que les localités pouvaient permettre.

Niort, *le* 15 *frimaire.*

La Société d'agriculture a décerné deux prix, le 11 de ce mois, aux propriétaires qui ont élevé le plus beau poulain et la plus belle pouliche, provenans des étalons placés dans ce département par M. le préfet. Ces deux propriétaires sont : MM. Benoist, maire de Faye-sur-Ardin, et Lezai, à la Revétison. Les deux animaux qu'ils ont présentés au concours, ont mérité la préférence sur tous les autres par la beauté des proportions et l'élégance des formes.

— Le concours ouvert pour l'éloge de Laquintinie, né à Saint-Loup, en ce département, sera fermé le 15 germinal prochain.

M. Main a été nommé président de la Société pour l'an 13.

— La fête du couronnement de S. M. l'Empereur a été célébrée avec toute la pompe que pouvaient permettre les localités. Elle a commencé par une distribution générale d'alimens à tous les pauvres de la ville. Le mariage de la jeune fille qui a obtenu la dot de bienfaisance, promise par le décret impérial du 13 prairial an 12, s'est fait avec solennité; le soir la ville a été illuminée, et des danses publiques ont terminé la journée.

Paris, *le* 20 *frimaire.*

Aujourd'hui, à midi, les membres de l'Institut ont été admis à l'audience de S. M. l'Empereur. M. Desfontaines, président, a porté la parole.

Le 19 frimaire, à midi, une députation des gardes nationales de l'Empire a été admise à l'audience de S. M. l'Impératrice.

Aujourd'hui, à une heure, une députation de MM. les colons de Saint-Domingue a été admise à l'audience de S. M. l'Impératrice.

Le corsaire *l'Hirondelle*, capitaine Hallemis, de Dunkerque, a fait entrer le 13 et 14 de ce mois à Helvoet-Sluys, deux prises anglaises.

L'une est le navire *le John de Hull*, sa cargaison consiste en fer et planches de sapin; l'autre est *l'Entreprise*, de Houll, en Angleterre, avant à bord 116 lastes de froment et autres marchandises venant de Pillau, destiné pour Londres.

MM. les curés de Paris, desirant exprimer publiquement leur vénération pour la personne de feu Mgr. Jean-Baptiste-Marie de Maillé, ci-devant évêque de Saint-Papoul, décédé évêque de Rennes, feront chanter, mercredi prochain, 12 décembre, un service solennel en l'église paroissiale de Saint Eustache, à dix heures du matin. L'intention du clergé de Paris, en célébrant ce service, est de donner un témoignage public de ses regrets et de sa reconnaissance à ce vénérable pontife qui, pendant des tems désastreux pour la religion, a rendu les plus grands services à ce diocese, qu'il a servi avec un zele infatigable, et qu'il a sanctifié par ses eminentes vertus et édifié par la mort la plus sainte.

M. Roze dirigera lui-même l'exécution des contrepoints et musique pendant la messe.

ALMANACH IMPÉRIAL.

Avis à messieurs les députés au couronnement de l'Empereur, et aux étrangers.

Cet ouvrage, qui fait suite à l'Almanach *National et Royal*, dont l'origine remonte à plus d'un siecle, a toujours mérité la confiance du public.

On peut compter sur l'exactitude des renseignemens contenus dans cet ouvrage, sur l'administration civile et militaire de l'Empire, puisque l'éditeur a l'unique avantage de puiser dans les sources officielles.

MM. les députés au couronnement de l'Empereur et les étrangers qui desireraient souscrire pour l'Almanach Impérial, pourront s'adresser au bureau, rue Haute-Feuille, n° 14, qui le leur fera passer dès qu'il pourra être publié.

La souscription est de 7 francs, et 9 fr. 50 cent. franc de port.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Bruxelles, *du* 27 *frimaire an* 13.

28. 8. 65. 1. 86.

POÉSIE.

Achille à Scyros, poëme en six chants; par J. Ch. J. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée impérial, membre de l'Athénée des Arts, de celui des Etrangers, etc., ci-devant professeur de belles-lettres dans l'Université de Paris. — (*Fin.*)

A l'imitation des maîtres, M. Luce a tenté de rompre l'uniformité de notre rythme. Ses efforts, toujours louables, ne sont pas toujours heureux, parce qu'il se trompe quelquefois dans le choix des moyens qui peuvent assurer le succès.

Il soumet, par exemple, la mesure à des coupes qui, s'éloignant des divisions systématiques, commandées par l'art, ne doivent entrer dans nos vers que comme des exceptions. M. Luce, d'une part, les a trop multipliées; mais, de l'autre, la variété de la phrase métrique dépendant de celle de ses coupes, c'est-à-dire des tours, des chutes, des repos introduits dans le tissu du style, M. Luce devait observer de les différencier; c'est à quoi il n'a pas ou assez songé, ou assez réussi. Tâchons de nous faire comprendre :

. . . . . .
Où croît la ronce, où vit le reptile odieux. . . . .
. . . . . .
Suçaient le sang, pressaient les chairs encor vivantes
. . . . . .
L'affreux caillou qu'attend son immobile élève
. . . . . .
Le crédule Centaure
L'accompagne, il est loin de soupçonner encore
. . . . . .
Son premier cri d'amour, en long mugissement
Frappe l'écho. . . . . .
. . . . . .
Il descendait : sa mère en souriant s'avance,
. . . . . .
Il ne fuit plus : sa main repousse plus légère. . . . .
. . . . . .
Lui donne l'air autant que peut l'avoir Achille
. . . . . .
Du rivage sur-tout qu'une défense austère
L'écarte. . . . . .
. . . . . .
A vos soins maternels, c'est moi qu'une déesse
A confié. . . . . .

Ces vers sont, comme on voit, brisés presque tous au second pié, et le sont inutilement, puisqu'il n'en résulte aucun effet d'harmonie imitative. Toute coupe qui s'éloigne de celles ordinaires, devient par cela seul une sorte de hardiesse qui a dès-lors plus ou moins besoin d'une excuse : or, l'excuse est ce même effet subit qui nous frappe; cette beauté inattendue qui nous force à pardonner au poëte de s'être mis, par *une heureuse faute*, au-dessus des regles. Par exemple, M. Luce parlant ailleurs des arbres qui couronnent les sommets de l'Aonie, rejette ainsi ce vers :

Le lâche sacrilége ôse éclaircir vos fronts. . . .
Plus d'ombrages ! . . . . . !

Il rejette ainsi cet autre, pour terminer son tableau de la nuit :

De l'airain fatigué, le dernier son expire. . . .
Tout se tait etc. . . . . .
. . . . . .

Ces coupes ressemblent aux premieres; mais elles sont ici justifiées par l'intention bien marquée et bien rendue du poëte qui a voulu nous montrer, qui nous montre en effet d'abord toute la nudité d'une forêt dépouillée de sa parure; qui peint ensuite à notre imagination la marche silencieuse de Phœbé, et le repos de la Terre; mais en donnant au poëte, pour ces intentions poétiques, les éloges qu'elles méritent, j'ajouterai que s'il leur veut conserver toute leur valeur, il ne faut pas qu'il les prodigue.

Ces fautes ne sont pas de celles que j'ai qualifiées *négligences*; c'est ici l'erreur au contraire d'un esprit qui a le sentiment du beau, qui a la volonté de le produire, mais qui n'accorde pas toujours ses moyens avec la fin qu'il se propose.

Quant aux négligences, et j'entends par ce mot les vers faits trop vîte, le rappel trop fréquent des mêmes figures, des mêmes tours, des mêmes expressions, les impropriétés dans les uns et dans les autres, les constructions équivoques ou forcées, tout ce qui fait juger enfin qu'il y a eu dans le travail défaut de soin, d'étude ou de de tems : quant aux négligences donc, je n'en remarquerai que quelques-unes, bien convaincu qu'il suffira de quelques traits de lumiere échappés du flambeau de la critique, pour les éclairer toutes aux yeux de l'auteur.

D'abord je reprocherai à M. Luce d'avoir fait un usage trop répété du gérondif et du participe présent dont les terminaisons sourdes sont inharmonieuses et impoétiques. Il ne faut rien proscrire sans doute, mais il ne faut abuser de rien. Exemple :

Et leur croupe *en nageant* efface derriere eux
Le sillon, etc. . . . . .
. . . . . .
Thétis, *en l'abordant* : « ô toi des mers profondes, etc.
. . . . . .
En lui parlant ainsi, tremblante, désolée. . . .
. . . . . .
L'onde du Sperchius gémit en *s'enfuyant*, etc. . .
. . . . . .
Bondissant, *se roulant* et *plongeant* tour-à-tour.
. . . . . .
Immolant sa patrie à sa flamme adultere.
. . . . . .
Enfantant, *immolant* des milliers de héros, etc. etc. . .
. . . . . .

On dira bien au propre, comme l'a dit M. Luce,

De ses forêts en deuil *rembrunit* le feuillage . . .

Mais au figuré,

Rembrunissaient le front de la sombre Thétis. . . .

est une mauvaise expression. Celle-ci, en parlant du jeune taureau :

Avec l'air qu'il embrâse *aspire son amante*. . . .

est à-la-fois maniérée et néologique. Et cette autre encore, à la suite de la même comparaison du taureau :

. . . . . Du rocher qu'il *gravit en courant*. . . .

ne prouve-t-elle pas ce que j'ai dit, qu'il y a eu précipitation dans le travail? *Courir* et *gravir* sont de ces mots étonnés d'être ensemble, à peu-près comme *poids* et *légéreté* : on ne saurait *gravir* sans effort, puisque gravir n'est autre chose que monter avec effort; comment supposer donc, ainsi que l'a fait l'auteur, qu'on *gravisse en courant*?

M. Luce sait, mais il n'a pas pris le tems de se rappeler que, depuis Corneille qui a dit :

M'ordonner du repos, c'est *croître* ma douleur,

croître ne s'est plus employé activement pour *accroître*; il n'aurait pas dû dire par conséquent :

Thétis ingénieuse à *croître* son tourment.

Cette faute, au surplus, est légere en comparaison de la suivante : il est question des dauphins *amis de l'homme*. C'est (dit l'auteur),

C'est cet aimable instinct sur-tout qui les *renomme*.

Renomme, non précédé du verbe *faire*, ne peut rien signifier si ce n'est que *nommer deux fois* : il faudrait donc *qui les a fait renommer*; et *qui les a fait renommer* ne rendrait qu'impoétiquement l'idée de l'auteur.

Le chant troisieme commence ainsi :

Déjà le Dieu du jour sur les flots colorés
Laissait *poindre* l'éclat de ses rayons dorés, etc. . . .
. . . . . .

Comme on dit *la pointe du jour*, on a pu dire : *le jour commence à poindre*, parce qu'il s'annonce par des rayons qui percent l'horison, comme autant de flèches; l'on peut alors en entrevoir l'extrémité ou *la pointe*; mais ce dernier mot est impropre, dès que vous l'appliquez à l'*éclat* qui est un reflet de lumiere non équivoque; étendu, complet. *Un éclat* qu'on voit *poindre* n'est d'aucune langue; les vers qui suivent seraient bien dans toutes :

Aux rives de Scyros, où l'attendait l'amour,
L'inquiete Thétis a devancé le jour;
Ses dauphins, las du joug, mais fiers de leur *fatigue*,
Fiers des remercimens que sa voix leur prodigue,
Vont, libres et joyeux, se perdre au sein des flots.
Achille, de Morphée écartant les pavots,
S'agite, il sent le jour glisser sous sa paupiere,
Il l'entrouvre, ébloui de sa vive lumiere :
Quels bords! quels flots! son œil demande Pélion,
Demande Ossa, Tempé, Sperchius et Chiron,
Tout a fui, etc. . . . . .

Ces derniers vers ont de la rapidité. J'ai souligné dans le troisieme une expression qui n'y existe que par la contrainte de la rime : *fiers de leur fardeau*, et même de leur *doux fardeau*, était la veritable.

Encore quelquess remarqnes, et je m'arrête.

Je lis page 22 du poëme :

Ces mots, accompagnés du plus charmant sourire,
Pour le cœur de Thétis sont comme un doux *Zéphire*
Succédant tout-à-coup aux autans furieux. . . . . .

Et je me dis : ici, il est question du *vent d'ouest*, non du dieu, amant de Flore; l'auteur a donc dû écrire *Zéphyr*, non *Zéphire*, comme je le lis et comme la rime l'exige en cet endroit; mais, plus loin, page 48, je vois :

Sachez. . . . . mais elle a fui, comme *Zéphyr* légere. . . . .
. . . . . .

Et alors, remarquant qu'il est cette fois question du vent personnifié, du dieu lui-même; du rapprochement des deux exemples, je conclus que l'auteur, qui bien certainement a commis deux fautes en sens inverse, n'en aurait commis aucune, si les deux mots, changeans de place, allaient reprendre chacun celle qui lui convient.

M. Luce, égaré par Stace, quitte quelquefois ce ton de franchise qui est son ton naturel, et qu'il conserve toujours quand il est lui-même. Comment, avec son goût, s'est-il permis cette image maniérée à-la-fois et fausse :

C'est *un lion captif* dans des *filets de gaze*?

Et ces vers prononcés par Achille, lorsqu'il s'exhorte à vaincre, auprès de Déidamie, cette timidité puérile, seul obstacle à son bonheur?

Que pour toi le bonheur soit *fils de la victoire* :
S'il faut que, plus long-tems infidelle à la gloire,
Ton courage captif sommeille en ce séjour,
Vierge encore pour Mars, sois *homme pour l'Amour*.

On a reproché à M. Luce des rimes négligées; j'ai voulu les découvrir et, après avoir bien cherché, j'avoue que j'en ai trouvé deux : c'est trop peut-être; mais ce n'est pas assez, ce me semble, pour motiver une accusation générale; peut-être n'est-ce pas même assez pour le remarquer.

Maintenant, comme je l'ai promis, dédommageons le lecteur de l'aridité de mes critiques, et l'auteur, de leur sévérité, par quelques citations de morceaux pris au hazard dans le poëme d'*Achille à Scyros*. En voici un que j'extrais du récit que fait Achille à sa mere, lorsque la déesse s'informe du genre d'éducation qu'il reçoit chez le Centaure.

J'appris alors à vaincre un courtier indompté :
Sur sa croupe rebelle, avec orgueil, monté,
Tantôt je devançais les cerfs, ou le Lapithe
Qui, *d'un* pas effrayé, précipitait sa fuite;
Et tantôt je suivais, *d'un élan* aussi prompt,
Le vol *d'un* trait ailé qu'avait lancé Chiron.
Souvent, dans la saison *au repos consacrée*,
Quand, du fleuve engourdi, le rigoureux Borée
A peine avait fixé le cristal frémissant,
Un regard de Chiron, sur ce miroir glissant,
M'ordonnait de courir, sans que mon *pas agile*
Blessât, en l'effleurant, son écorce fragile.
C'était-là mes plaisirs; dirai-je mes combats,
Mes dangers, Pélion dépeuplé par mon bras,
Et ses bois étonnés de leur vaste silence?
Je n'aurais point *osé* déshonorer ma lance,
En frappant ou le Lynx qui me voit, tremble et fuit,
Ou le cerf innocent qu'effarouche un vain bruit;

Un peu plus loin, il continue :

Sa prudence a voulu m'initier encore
Aux utiles secrets que le dieu d'Epidaure,
Pour le soulagement des malheureux humains,
A confiés, dit-on, à ses savantes mains.
Des simples, dont les dieux ont semé cette plage,
Il m'enseigne les noms, les vertus et l'usage;
Par quel art on endort le trait de la douleur,
Ou du sang trop actif on tempere l'ardeur;
Sur des yeux fatigués, par quel charme, on rappelle
Le sommeil qui les fuit, inconstant ou rebelle;
Comme on ferme une plaie, etc. . . . . .
. . . . . .

La facture de ces vers est naturelle; elle est simple, ainsi que doit l'être tout ce qui compose une narration. Si des yeux exercés y découvrent encore quelques défectuosités, n'oublions pas qu'une premiere publication est une épreuve, et que telles fautes qui frappent la vue à l'impression, sur le manuscrit sont souvent inapperçues : celles qu'on peut d'ailleurs remarquer ici, sont des ombres si légeres qu'elles n'affaiblissent point, ou que bien peu, l'éclat des passages qu'on vient de lire.

J'ai rapporté plus haut des vers où l'auteur, pour peindre la rapidité des émotions qui troublent l'ame d'Achille à la vue de cette terre inconnue de Scyros, a comme précipité son style; en voici quelques-uns qui offrent un autre mérite, celui de la précision. C'est le moment où les Grecs tiennent conseil : quels bords recelent le fils de Thétis? Voilà ce qu'il faut qu'ils découvrent; car les dieux ont promis Troie aux armes d'Achille.

Tous les cœurs, tous les vœux sont pour Achille absent;
A l'entendre louer le plus brave consent;

Achille est le héros qu'a choisi la victoire ;
Le nom d'Achille plaît, c'est celui de la gloire ;
Au seul penser d'Hector, tel qui se sent troublé,
Nomme Achille, et soudain rougit d'avoir tremblé.
Ainsi, contre le Dieu qui lance le tonnerre,
Quand l'orgueil souleva les enfans de la Terre,
C'est en vain que Bacchus, à leur rebellion,
Opposait et la griffe et la dent du lion ;
Pallas, de ses serpens la tresse épouvantable ;
Mars, sa lance, Apollon sa flèche inévitable ;
La nature troublée et muette d'effroi,
De l'Olympe désert n'implorait que le roi, etc....

Achille est en ce moment caché sous des habits de femme, dans le palais du vieux Lycomède : il a vu Déidamie, et déjà (dit l'auteur) :

Il en fait sa compagne, il en fait son amie.

Ce mot amene la peinture naïve et pleine de charme des premiers mouvemens du cœur d'Achille. Le voilà tout prêt d'une vierge timide qui ne voit en lui qu'une autre vierge, qu'une innocente compagne, fille d'une auguste déesse.....

Il ne voit que les traits de celle qu'il adore :
Son regard enflammé la cherche, la dévore ;
Elle sort ; il la suit, inquiet, agité ;
Elle revient s'asseoir ; il est à son côté ;
Epiant un regard, appelant un sourire :
Tantôt muet, pensif, en extase il l'admire ;
Tantôt vif, enjoué, d'un geste caressant,
Il effleure sa joue, où d'un doigt agaçant ;
Prompt à la ramasser, fait tomber sa navette ;
Il saisit une main, qu'aussitôt il *rejette*,
Ou, d'un thyrse fleuri, qui craint de la blesser,
La frappe, et s'en punit en courant l'embrasser.
Sa compagne jouit de cette préférence ;
Elle chérit ses sœurs ; mais une différence,
Qu'elle ne conçoit pas, l'avertit que *son* cœur
L'aime un peu plus, ou l'aime autrement qu'une sœur.
En s'adorant, tous deux sont innocens encore.
Quelquefois, saisissant une lyre sonore,
Achille à son amie enseigne un de ces airs
Qui du sauvage Ochry égayaient les déserts ;
Il lui dit sur quels bords le Pélion s'élève ;
Quel est Chiron, combien doit l'aimer son élève ;
Vante sur-tout Patrocle ; il se nomme, et se tait :
Déidamie, alors, achève son portrait,
Le peint fier, intrépide, impétueux, agile,
Et chante Achille, enfin, en présence d'Achille.
Elle chante : il admire, il applaudit, vingt fois
Sur ses lèvres imprime, *en traitant* sa voix,
D'un baiser prolongé la brûlante caresse :
L'éloge sert ainsi de voile à la tendresse,
Et l'admiration d'interprète à l'amour.

Son élève devient sa maîtresse à son tour.
Pour ses sœurs, elle exige un peu de complaisance,
Veut qu'à ses mouvemens il donne plus d'aisance,
Moins d'éclat à sa voix, moins d'audace à ses yeux ;
A tourner un fuseau, d'un *doigt* plus gracieux,
Elle instruit cette main qui *doit* venger la Grèce,
Et sans cesse rejoint les fils qu'il rompt sans cesse.
.....

Maintenant, pour m'assurer de terminer, au gré du lecteur et de l'auteur, cet examen du poëme d'Achille à Scyros, je crois que je ne puis mieux faire que de transcrire une comparaison charmante, imitée de Stace, mais embellie, quoiqu'elle soit paraphrasée. Pour qu'on en sente toute la grace et toute la justesse, je rappelerai la situation de Thétis, de cette mere à qui les destins ont annoncé que les champs de Troie seraient le tombeau de son fils. Si elle ne peut s'opposer à l'accomplissement de leurs décrets, peut-être elle peut le retarder. C'est dans cet espoir qu'elle songe aux moyens de cacher Achille ; mais quelle retraite assez ignorée des hommes le soustraira aux recherches des Grecs ligués contre Troye ?.... Après avoir parcouru en imagination les îles les plus solitaires, elle se décide pour la tranquille Scyros. *Voilà*, dit le poëte,

Voilà l'asile heureux qu'elle implora long-tems !
Tel un oiseau qui cherche, au retour du printems,
Pour sa tendre couvée, un abri tutélaire,
De bosquets en bosquets, voltige solitaire ;
Des fruits, douteux encor, d'un hymen *clandestin*
A quel arbre doit-il confier le destin ?
Sur quel rameau faut-il que son amour bâtisse
De leur frêle berceau le mobile édifice ?
Il craint des noirs Autans le souffle impétueux ;
Il craint l'assaut furtif du serpent tortueux,
Il craint l'homme ; un buisson, dans un lieu bien sauvage,
D'un rempart verdoyant lui présente l'ombrage,
Et ce buisson, déjà confident de ses feux,
Fixe son choix, son vol, son espoir et ses vœux.

LAYA.

SCIENCES.

NOSOGRAPHIE ET HYGIENE SPÉCIALES.

Mémoires sur le scorbut, précédés d'une introduction, dans lesquels l'on détermine quand il est chronique, contagieux, aigu ; ses causes, ses accidens, ses complications avec diverses maladies, leurs traitemens différens à la mer et à terre, etc. ; par J. G. Goguelin, docteur-médecin (1).

Les *Mémoires* récueillis sous le titre que nous venons de transcrire, n'ont plus, il est vrai, le mérite de la nouveauté. Le premier fut couronné, dès 1781, par l'ancienne Société royale de médecine de Paris ; les autres, ou partagerent le prix dans les années subséquentes, ou furent mentionnés honorablement par cette même Société. Mais ils n'ont rien perdu de leur importance. L'auteur qui les publie aujourd'hui, accompagnés d'une introduction servant de précis, n'y a changé ni sa théorie, ni ses prescriptions médicales sur les maladies scorbutiques. Il avait dès-lors atteint le but, ou du moins nous pensons qu'il en avait approché de très-près : comment n'a-t-on pas continué la réforme de cette partie de l'art de guérir, en l'analysant d'une maniere plus claire et plus juste ? Le scorbut est une maladie qu'on a eu tant d'occasions d'observer et de traiter ! Pourquoi n'a-t-on pas, depuis vingt ans, examiné plus en détail une théorie accueillie par des juges compétens, appuyée par des faits et des expériences qu'il était d'ailleurs facile de multiplier ? Pourquoi les praticiens ne sont-ils point sortis de leur méthode routiniere, d'essayer la cure du scorbut par l'usage presque exclusif du beccabunga, du cresson, du cochléaria, et des autres plantes dites *anti-scorbutiques*, données en infusion, en décoction, en syrop ?

Le traitement, annoncé depuis si long-tems par le docteur Goguelin, est basé sur deux vérités que l'on ne peut gueres contester, sur-tout de nos jours.

1°. Le scorbut est l'effet nécessaire de l'altération du sang, dès que celui-ci a été, par un air insalubre, par le manque ou la mauvaise qualité des alimens, privé de la fibrine qui fait sa richesse et sa force vitale.

2°. Le mucoso-sucré contenu dans la plupart des végétaux frais et récens, dans le miel, dans le sucre, et dans beaucoup d'autres substances fermentescibles, est l'élément le plus propre à la nutrition, à l'assimilation, et par conséquent à la régénération de la fibrine du sang.

On voit par-là que cet auteur n'a dû reconnaître qu'une seule cause générale du scorbut, et un seul remede à ce mal.

Nous entendons ici, par cause générale, celle existante au moment de la maladie, et non la cause éloignée où déterminante, l'air froid et humide, par exemple, la privation de nourriture saine, etc. Il ne prétend pas pour cela que le scorbut ne puisse présenter des caracteres différens chez l'homme robuste, chez le valétudinaire, dans un sujet pléthorique, bilieux, etc. Sans doute il retiendra, comme toute autre maladie, les nuances particulieres à chaque tempérament ; mais ce sera toujours une seule et même affection primitive, essentielle, *sui generis*.

Il n'y aura donc point, ainsi que l'ont cru et enseigné Willis, Boerrhave, Hoffman et tant d'autres, un scorbut de terre, un scorbut de mer, un scorbut froid, un scorbut chaud..... Toutes ces distinctions ne pourraient être que frivoles dans la théorie et embarrassantes dans la pratique.

En effet, pour peu qu'on recherche les causes du scorbut, qu'on en examine les symptômes et les remedes, on le verra toujours accompagné d'un sang appauvri, d'une grande débilité dans toute l'économie, d'une sorte d'épuisement des forces physiques et morales ; on trouvera qu'il a été précédé de l'usage d'alimens malsains qui n'ont pas la qualité principalement requise pour la nutrition, de l'habitation dans un local insalubre, du contact habituel d'un air froid et humide. Les symptômes pathognomoniques paraîtront constamment les mêmes : haleine fétide, gencives sanguinolentes, bouffissure, couleur terne et plombée du visage, altération de la partie fibreuse du sang, taches livides à la peau, douleurs vagues ou plus prononcées dans quelque système, faiblesse générale, apathie, découragement, etc. Voilà des caracteres univoques qu'on observe par-tout et sur tous les sujets ; ils sont tellement palpables que le vulgaire même ne peut s'y méprendre.

Les remedes sont aussi soujours les mêmes, excepté qu'il est plus facile de se les procurer dans des endroits libres et découverts, que sur mer, dans des camps, des villes bloquées ou assiégées. Les végétaux frais et récens, l'air pur, les alimens qui contiennent le plus de mucose-sucré, guérissent toujours infailliblement le scorbut.

Il serait donc peu philosophique de distinguer plusieurs genres de scorbut. Seulement il se complique souvent avec d'autres maladies, avec l'hydropisie dans le ci-devant département de la Vendée, ailleurs avec l'asthme, ou avec des fievres de différente nature. Dans ces cas particuliers on le traite soit avant, soit après la maladie dont il se complique. Mais ces diverses complications n'empêchent pas que le scorbut soit primitivement ; et dans son genre, une seule et unique maladie.

Les browniens n'ont pas manqué de faire valoir leur méthode excitante, leurs *stimulans* tant *diffusibles* que *permanens*, pour rétablir le ton des organes et empêcher la perte totale des forces. Mais leur théorie est encore ici en défaut ; car il s'agit moins d'exciter que de régénérer ; les excitans trop forts ou trop multipliés, ne pourraient qu'allumer l'incendie et amener la consomption. Les viandes et les substances les plus animalisées ne sont pas toujours les plus propres à la nutrition. Ce sont au contraire celles qui ont besoin, pour être animalisées, d'une sorte de fermentation qui les élabore et les rend plus susceptibles d'être assimilées à la substance de l'individu qui s'en nourrit. Les enfans, par exemple, se nourrissent beaucoup mieux de substances muqueuses et fermentescibles que d'autres plus animalisées. Les viandes contiennent sans doute du gluten et des parties gélatineuses ; mais, ou ces parties sont encore trop voisines de l'animalisation qu'elles ont subies, ou les autres parties avec lesquelles elles sont aggrégées ne contiennent pas d'autres principes en proportion nécessaire pour la sanguification. Nous disons *d'autres principes*, parce que le principe nutritif ne peut être simple et indécomposable, puisque les alimens qui en sont chargés ont besoin de se décomposer pour remplir le but de la nature : ils doivent donc contenir, en proportion suffisante, le principe mucoso-sucré, sur lequel ils agissent, pour le décomposer, et le faire passer de la fermentation à l'assimilation. Or, si les viandes peuvent soutenir les forces vitales dans un certain équilibre, et lorsque le sang est déjà riche en parties fibreuses, il n'est pas également sûr qu'elles puissent régénérer la fibrine. D'ailleurs, l'expérience, contre laquelle il ne faut jamais argumenter, a prouvé sans réplique que l'usage des viandes était constamment pernicieux aux scorbutiques.

Il suit de ce que nous avons dit précédemment, 1° que le scorbut n'est, de sa nature, ni une fievre, ni une maladie aiguë, quoiqu'il puisse se compliquer de l'une ou de l'autre ; 2° qu'il n'est de sa nature ni héréditaire, ni contagieux ; mots synonymes, selon nous, au moins dans le cas dont il s'agit. Car un vice qui pourrait se propager par la voie de génération serait nécessairement contagieux. C'est ainsi que beaucoup d'auteurs prétendent que la pulmonie, la goutte, la manie, l'épilepsie passent des peres aux enfans. Mais jusqu'à ce que nous ayions des faits plus positifs, il est bien permis de douter de la transfusion de ces sortes de maladies. Nos connaissances physiologiques nous font soupçonner seulement que les enfans peuvent recevoir de leurs peres et meres, une prédisposition à certaines maladies organiques, et encore cette disposition préexistante peut-elle cesser d'elle-même, ou par une foule de circonstances qu'il serait difficile d'apprécier. Ajoutons que le scorbut n'est, à proprement parler, ni un vice, ni un virus, mais seulement une privation ou un appauvrissement de la masse humorale ; comment concevra-t-on qu'un être négatif puisse être contagieux ou se propager par la génération ?

La théorie du scorbut, par M. Goguelin, est donc encore la plus plausible qu'on ait donné ; nous ne manquerions pas de bonnes raisons pour la reproduire et la faire valoir ; nous ne doutons pas que le tems et l'expérience ne la sanctionnent un jour. Le traitement du scorbut deviendra par elle plus facile et plus heureux.

On croira difficilement qu'une maladie maintenant si vulgaire, et dont l'origine tient à des causes qui ont dû exister de tout tems, n'ait été ni connue ni décrite par les anciens. Il est vrai que ceux-ci ne faisaient pas, comme nous, des voyages maritimes de long cours ; ils fréquentaient peu ces climats froids, disgraciés par la nature, où les alimens sont rares et de mauvaise qualité. Cependant notre auteur cite des passages tirés d'Hippocrate, de Celse, etc., qui contiennent la description frappante de la maladie connue aujourd'hui sous le nom de scorbut. Des causes analogues ont pu la reproduire sous différentes latitudes, et jusque sous la zone torride. Mais la facilité de s'y procurer des végétaux frais ont dû la faire disparaître, et il n'est pas étonnant qu'on l'y ait peu observée.

L'ouvrage que nous venons d'analyser contient beaucoup de faits et d'expériences personnels à l'auteur, et que tous les hommes de l'art peuvent consulter. De fréquens voyages sur mer ont mis cet auteur à portée d'observer et de traiter particulierement la maladie sur laquelle il écrit. Le défaut de style est racheté chez lui par beaucoup d'érudition et de méthode, et ce qui est plus louable encore, par un grand zele pour l'intérêt de la science et pour le soulagement de l'humanité.

TOURLET.

(1) Un vol. in-8°. — Prix, 1 fr. 25 cent., et 3 fr., franc de port.

Se vend à Saint-Brieuc, chez l'auteur ; et à Paris, chez Croulebois, libraire, rue des Mathurins, n° 398. — An 12.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

M. François, médecin des armées, a publié dans un des nos de la *Revue philosophique et littéraire* une réclamation contre un passage du discours préliminaire du *Manuel du galvanisme* (1). J'y ai fait toute l'attention que mérite l'importance de son objet, et je me félicite d'y avoir donné lieu, parce qu'elle me paraît devoir être utile. Ce passage en effet demande une rectification : pour le rendre de la plus sévere exactitude, il fallait dire : « Des médecins espagnols avaient chassé » devant eux, par le procédé de Guyton, la fievre » jaune qui dépeuplait Séville, lorsque la même » maladie a détruit nos armées à Saint Domingue » sans qu'on l'ait opposé à ses ravages. » C'est donc *Séville* au lieu de *Cadix*, et *sans qu'on l'ait opposé*, au lieu de *sans qu'on songeât à l'opposer*.

Le passage ainsi rétabli est rigoureusement vrai, et comme la chose est la même pour le fond, je présume qu'on me demandera quels sont les faits qui m'autorisent à parler de la sorte. Les voici :

J'avais entendu lire à l'Institut, il y a plus de deux ans, des extraits de quelques lettres de médecins espagnols, envoyés de Madrid dans l'Andalousie pour arrêter les ravages de la fievre jaune. Cette lecture avait laissé dans ma mémoire le souvenir de ces médecins arrivant dans la ville qui était le foyer de la contagion, commençant leur fumigation dans la premiere maison qu'ils rencontreront à l'entrée du faubourg, et allant ainsi avec beaucoup d'activité de l'une à l'autre pour produire le même effet sur le plus grand nombre de points, à-peu-près dans le même tems. Ils annonçaient que dès ce jour-là même la maladie avait cessé ses ravages comme par enchantement. Une des lettres se terminait par ces mots : « Nous en » voilà totalement délivrés par la miséricorde de » Dieu, et nous l'attribuons aux fumigations mi» nérales que nous avons faites avec la plus grande » activité. »

Quand j'écrivis le discours préliminaire du *Manuel du galvanisme*, il n'y avait pas long-tems que j'avais entendu lire à l'Institut, un rapport très-détaillé sur l'ouvrage intitulé : *Histoire médicale de l'armée française à Saint-Domingue*, par M. Gilbert, médecinen chef de cette armée. Ce rapport contenait bien certainement tout ce que l'ouvrage pouvait avoir de remarquable, car personne ne met plus d'intérêt que M. Désessarts à bien analyser et faire ressortir le mérite des ouvrages qu'il se charge de faire connaître à sa classe. Quand le savant rapporteur eut terminé sa lecture, M. Laplace prit la parole pour témoigner sa surprise de ce que dans tous les détails contenus dans cet ouvrage sur les moyens qu'on avait employés pour arrêter les ravages de de la fievre jaune, il n'était point parlé des fumigations dont on s'était si bien trouvé en Espagne dans de semblables désastres. Je ne suis pas médecin, dit-il, mais je voudrais pouvoir me rendre raison de ce silence. Cette remarque était déjà dans l'esprit du plus grand nombre de ses collègues, s'il faut en juger par la discussion à laquelle elle donna lieu, et que l'on termina par nommer des commissaires pour rédiger une instruction, que l'on devait répandre de maniere à forcer les plus indifférens à ne pas l'ignorer.

Tout cela étant présent à mon esprit, pouvais-je parler autrement que j'ai fait dans mon discours préliminaire, lorsque, traçant le tableau des découvertes les plus marquantes, je recherchais les caractères qui en déterminent le sort ? J'y étais, je crois, bien autorisé, et le motif qui guida ma plume, ne peut être incertain.

Mais à présent que j'ai lu la réclamation de M. François, dois-je tenir le même langage ? J'ai indiqué les changemens à faire ; ils sont les seuls, et cette fois ce n'est pas d'après ce que j'ai ouï dire, mais d'après ce que j'ai vu par moi-même.

J'ai cherché à connaître la source des assertions données à l'Institut, il y a près de trois ans, sur le succès des fumigations faites en Espagne. M Guyton-Morveau m'a remis et j'ai sous les yeux un petit ouvrage espagnol dont la premiere partie, publiée à Séville en 1800, a pour titre : *Medios propuestos por don Joseph Queralto, fisico de Camera de S. M., etc. para que el pueblo sepa desinfeccionar*, etc. Ce petit ouvrage contient des mesures générales les mieux entendues pour opérer les fumigations ordonnées par le gouvernement, sur l'avis du docteur Queralto. La seconde partie, publiée aussi à Séville en 1801, est un recueil de lettres de don Miguel Cabanellas, médecin des armées ; de don Alphonse de Roxas et de don Juan Gutierres de Rosas, sur la maniere dont ils ont mis à exécution l'instruction du docteur Queralto, et sur les merveilleux effets qu'ils en ont obtenu. « *Los publica*, est-il dit au frontispice, *en obsequio de la humanidad un amante del rey y de la patria.* » Dans toutes ces lettres, j'ai vu la confirmation de ce que j'avais entendu dire à l'Institut en 1801. Ma mémoire ne m'avait mal servi que pour le nom du théâtre, ce qui ne fait rien pour le fait.

J'ai lu, d'un autre côté, l'ouvrage du docteur Gilbert, et j'ai vu que la fumigation guytonienne ne s'y trouve que dans une citation des moyens de salubrité contenus dans l'instruction du conseil de santé du département de la guerre, et dans une observation où l'on dit l'avoir employée dans un des hôpitaux du Cap. Mais on ne l'y voit pas comme ayant fixé spécialement l'attention, comme ayant été employé en grand, par mesure générale, avec un but précis et déterminé ; en un mot, elle est là comme un accessoire et parmi la foule des moyens, et non pas en premiere ligne comme elle devrait l'être, comme elle le fut pour les médecins de Séville, comme elle l'a été pour le docteur Desgenettes.

Que M. François me demande maintenant par quelle fatalité il se fait que les médecins espagnols n'aient point employé ces moyens à Malaga, je lui dirai qu'il entre entierement dans mon texte, et que telle est précisément la question que je me faisais, et que je discutais en écrivant le passage contre lequel il réclame. C'est la même fatalité qui empêcha de l'employer à Saint-Domingue, et qui empêchera plus d'une fois encore de l'employer lorsque les mêmes circonstances se présenteront. Le zele et la constance de quelques savans accoutumés à éclairer le public presque malgré lui sur ses intérêts les plus chers, amèneront avec le tems de meilleurs résultats ; mais nous n'y sommes pas encore, et la distinction que fait M. François lui-même des cas où l'on peut employer le neutralisant de Guyton et de ceux où il lui paraît inutile, prouve bien que même parmi les hommes instruits, il en est encore qui ont quelques pas à faire à cet égard.

Tout ceci ne dit en aucune maniere que les médecins de l'armée française, à Saint-Domingue, n'aient pas connu l'utilité des fumigations du gaz muriatique oxygéné. Je n'ai besoin de lire ni la these que m'indique M. François, ni le bulletin des médecins de cette armée, pour leur rendre la justice qui leur est due ; car, d'un côté, je ne pouvais les soupçonner d'ignorance, puisque l'instruction du conseil de santé, qu'ils ont tous entre les mains, ne laisse rien à desirer sur l'utilité du neutralisant de M. Guyton et sur les manieres de l'employer ; d'un autre côté, peut-il entrer dans l'esprit de quelqu'un que les médecins d'une armée puissent voir indifféremment l'origine et les progrès d'un fleau dont ils savent bien qu'ils seront les premieres victimes ? Mais il n'était pas *oisif spectateur* de ces mêmes ravages, le médecin de Malaga, qui écrivit dernierement à l'Institut, pour lui faire part du moyen qu'il employait ou proposait d'employer ; et qui consistait *à brûler beaucoup de matieres animales* ! ! Ce médecin ignorait-il ce qu'on avait fait à Séville en 1800 ? Cela peut-être ; mais par quelle fatalité ne le savait-il pas ?

Au reste, ce qu'on n'a pas fait à Malaga, on le fait maintenant à Cadix, grace au correspondant de M. Mongez et à l'envoi de l'ouvrage de M. Guyton. On le fait aussi dans plusieurs autres points, car notre fabricant d'appareils à désinfection, (M. Dumotiez, rue du Jardinet), qui leur a donné toute la perfection desirée par l'illustre auteur de la découverte, ne peut suffire aux demandes qu'on lui fait tous les jours pour l'Espagne. Les résultats que les étangers obtiennent viendront quelque jour nous éclairer nous-mêmes sur un moyen aussi sûr que facile de nous préserver des contagions ; peut-être même l'auteur ou les propagateurs de la découverte en verront-ils faire honneur aux étrangers qui en auront établi l'usage ; mais enfin elle ne sera pas perdue.

J'ai l'honneur de vous saluer, JH. IZARN.

(1) Nous avons dit que cet ouvrage venait d'être mis, par M. le conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique, au nombre des livres qui doivent composer les bibliotheques des Lycées.

GRAVURES.

Portrait de Sa Majesté l'Empereur des Français, en costume de colonel de sa garde, dessiné et gravé, à mi-corps, par L. Jehotte, de Liége.

Au bas du portrait est une vue d'un des faubourgs de Liége, avec cette inscription :

Napoléon Bonaparte visite et releve le faubourg d'Amercœur, de la ville de Liége, incendié par les Autrichiens en 1794.—Estampe de 18 pouces de hauteur, et de 11 pouces de largeur.

Prix, 6 fr., et 12 fr. avant la lettre.

A Paris, chez Jean, marchand d'estampes, rue Jean-de-Bauvais, n° 32 ; et se vend chez Vilquin, marchand d'estampes, grande cour du Palais du Tribunat, n° 20.

Cette estampe est remarquable dans le grand nombre de celles qui ont le même objet, par un degré de ressemblance que peu d'artistes ont obtenu. La pose est naturelle, et le sujet placé au bas du portrait, est d'un très-bon effet.

AVIS.

Eau de Marquette.

Cette eau, ainsi nommée de l'Abbaye des Bernardines de Marquette, près Lille, est connue depuis long-tems pour son efficacité dans l'apoplexie, l'épilepsie, la paralysie, les attaques de nerfs, etc. ; on l'emploie aussi pour les maux d'estomac, les coliques d'indigestion, maux de tête et migraines. On la trouve aujourd'hui chez madame Dubuisson, ancienne religieuse, qui, ayant été à la tête de la pharmacie de l'Abbaye de Marquette, en a conservé le secret.

Mme Dubuisson demeure rue des Juifs, n° 28, au coin de celle des Droits de l'Homme, à Paris.

Il y a des bouteilles à 2 fr. 25 c., 1 fr. 50 c., et 75 centimes.

LIVRES DIVERS.

Les monumens religieux, ou *Description critique et détaillée des monumens religieux, tableaux et statues des grands maîtres* ; gravures sur pierres et sur métaux, ouvrages d'orfévrerie, églises de toutes les sectes de la religion chrétienne, tombeaux, monasteres, cimetieres, grottes, hermitages remarquables, etc. qui se trouvent maintenant en Europe et dans les autres parties du monde ; ouvrage fait pour les jeunes artistes, pour les voyageurs, et pour servir à l'éducation de la jeunesse ; par madame de Genlis. Un vol. in-8°.

Prix, 3 fr. 60 c. pour Paris, et 4 fr. 50 c. franc de port par la poste.

A Paris, chez Maradan, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 29, vis-à-vis celle du Pont-de-Lodi.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 ¼	55 ⅛
—— Courant.	56 ⅛	57 5/16
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	191 ½	188 ½
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 47 c.	14 fr. 25 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 35 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 85 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 26 c.	5 fr. 17 c.
Naples		
Milan	71. 18s 6d. p. 6f.	81. s. 6d.
Basle	pair	1 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 96 c.	1 fr. 93 c.
Saint-Pétersbourg		

CHANGES.

Lyon	pair 20 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair 30 j.	1 ½ p.
Bordeaux	pair 15 j.	1 ¼ p.
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ¼
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 85 c.
Idem. Jouis de germinal	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Ordonnances pour recript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1142 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Macbeth, et l'Epreuve nouvelle.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere ; le Vieux Comédien, et le Trésor. — Samedi, la 1re représent. de la Reconciliation normande, comédie de Dufresny, remise au théâtre. — Incessam., la 1re représ. d'i Zingari in fiera (les Bohémiens à la foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Oncle et le Valet, Maison à vendre, et l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Bertrand Duguesclin, les Préventions, et Frosine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, les Jeux d'Eglé, et Crispin rival, au bénéfice de Mme Quériau.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. M. Thiémet donnera uen 6e représ.

Théâtre pittoresque et méconique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 82. Jeudi, 22 frimaire an 13 de la République (13 décembre 1804).

EXTÉRIEUR.

ETATS-UNIS-D'AMERIQUE.

New-Yorck, 15 octobre (23 vendem.)

Le gouvernement a reçu les dépêches de Madrid. On dit qu'elles contiennent des choses très-importantes, mais on en ignore la nature positive, et le but où elles tendent. Néanmoins, certaines circonstances donnent lieu de croire qu'elles portent des dispositions pacifiques. Il y a plus de deux mois que certains bruits qui nous sont parvenus, ont fait présumer qu'on avait ouvert une négociation dont le résultat serait de céder la Louisiane aux Espagnols, en échange de la Floride et de l'île de la Nouvelle-Orléans, moyennant une somme d'argent quelconque que les Etats-Unis recevraient en compensation. Il pourrait se faire que les dépêches espagnoles eussent rapport à une négociation de cette nature.

(Extrait du Washington fédéralist.)

— Des lettres du pays des Natchès, annoncent que toute la province de Louisiane, depuis la Balise jusqu'aux Nachitoches, Apeluza, etc., est presqu'en état de rebellion. Les habitans de cette contrée sont si mécontens du mode de gouvernement qui les régit, qu'ils ont déclaré qu'ils formeraient désormais un Etat indépendant, se donneraient des lois, et nommeraient eux-mêmes leur gouverneur.

(Extrait du Journal des Débats.)

AFRIQUE.

Alger, le 1er novembre (10 brumaire.)

Le rebelle de Gigeri n'excitait plus ici d'inquiétude; sa mort même était regardée comme certaine: il vient de ressusciter d'une manière très-allarmante pour ce pays. Osman, bey de Constantine, l'a attaqué dans ses montagnes, mais, après un combat très-sanglant, il a été environné par les rebelles, et il est tombé, avec tout son camp, en leur pouvoir; la caisse militaire, contenant au-delà de 100 mille piastres fortes, tous les drapeaux, les tentes magnifiques, une quantité considérable de chevaux, mules, chameaux, poudres, canons, armes de toute espece, sont devenus la proie de l'ennemi. Tous ceux qui avaient échappé aux horreurs du combat, qui a duré plusieurs jours, les esclaves chrétiens même appartenant au gouverneur, ont été massacrés. La tête du malheureux Osman et celles de ses principaux officiers, ont été présentées au maraboult.

Cette nouvelle a jetté la consternation ici. Un nouveau bey a été nommé; il est parti de suite avec l'aga et quelques troupes rassemblées à la hâte. Des munitions de guerre et des vivres ont été expédiées par mer et par terre. Il importe que les navigateurs français soient avertis de nouveau de n'approcher qu'avec la plus grande circonspection des côtes de Gigeri, où le rebelle paraît être plus puissant que jamais.

TURQUIE.

Constantinople, 1er novembre (10 brum.)

Ismaël-Pacha se maintient toujours en possession de Saint-Jean-d'Acre. Il feignit, il y a peu de tems, de vouloir entrer en arrangement avec Ibrahim-Pacha. Ce dernier crut à la sincérité de ces démonstrations; mais, au moment où il s'y attendait le moins, Ismaël-Pacha fit une sortie, fondit sur ses troupes, et les repoussa avec une grande perte. Le fils d'Ibrahim n'a pas été plus heureux dans ses tentatives pour se mettre en possession du pachalik d'Alep, qui lui a été déféré par la Porte. Il a cherché plusieurs fois à s'emparer de vive force de cette place, mais il a été constamment repoussé par les habitans.

DANEMARCK.

Copenhague, le 24 novembre (3 frimaire.)

La Gazette de commerce de cette ville rend compte, aujourd'hui, de la capture du vaisseau norvégien *le Benedict*, capitaine Madreu, qui, se rendant en Hollande, chargé de poisson, fut arrêté et conduit en Angleterre par un corsaire. Les réclamations contre cette conduite violente et injuste ont fait porter l'affaire à l'amirauté, qui a ordonné la restitution du vaisseau et de sa cargaison aux propriétaires, mais qui a refusé les dommages et intérêts que ceux-ci réclamaient également. La raison donnée par l'amirauté, est qu'il s'était trouvé parmi les papiers du capitaine norvégien un certificat d'un commissaire français, concernant l'état et l'origine de la cargaison, et que l'existence de ce papier parmi les autres avait justifié l'arrestation du bâtiment. La gazette ajoute que de pareils certificats sont inutiles aux neutres, lorsque leurs cargaisons sont évidemment composées de marchandises du nord, et en général de toutes marchandises qui ne peuvent être le produit ni des royaumes britanniques, ni de leurs colonies.

HONGRIE.

Semlin, le 15 novembre (24 brumaire.)

La saison a suspendu les hostilités entre les insurgés serviens et les Kersales. Cependant les premiers continuent d'occuper toutes les routes et passages qui conduisent à Belgrade, interceptant les transports de vivres destinés pour cette place. Le bruit court de nouveau que le chef des Kersales a entamé des négociations avec Czerni-George, et qu'il se montre disposé à évacuer la place sous certaines conditions.

Beckir-Pacha, plénipotentiaire de la Porte, s'est rendu à Schabatz où il se propose de passer l'hiver. L'ancien pacha de Belgrade s'est retiré à Chotim, où il attendra sa destination ultérieure. Le nouveau gouverneur Soliman-Pacha a fait quelques tentatives pour reprendre l'autorité; mais les Kersales ne font pas plus de cas de ses ordres que de ceux de son prédécesseur.

Les habitans de la Servie qui se sont retirés sur notre frontière, viennent d'être invités à revenir dans leurs foyers: mais il en est très-peu qui soient disposés à se rendre à cette invitation.

Depuis quelque tems, il arrive assez fréquemment à Belgrade des caravanes avec des cargaisons de la Turquie.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 30 novembre (9 frimaire.)

Les fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion de l'établissement de la dignité impériale, héréditaire dans la maison d'Autriche, sont remises au mois de janvier, par ordre particulier de S. M.

— Onze régimens, tant infanterie que cavalerie, doivent être envoyés sur les frontières du côté de la Mer-Adriatique, pour y renforcer le cordon qui est déjà formé. On annonce qu'à l'exemple d'autres Etats de l'Europe, la conscription militaire comprendra les individus de toute classe, sans exception pour les nobles, qui seront obligés de servir un certain nombre d'années. A l'avenir, nul ne pourra être admis à un emploi civil quelconque, sans avoir fait le service militaire prescrit.

Munich, le 20 novembre (29 brumaire.)

Ces jours derniers, le ministre plénipotentiaire de France à Salzbourg, M. de Lézai, y a donné une fête très-brillante à l'occasion du séjour du prince électoral de Bavière dans cette ville. S. A. E. Mgr. l'électeur de Salzbourg s'y est rendu avec le jeune prince. Il y eut illumination, jeu, concert, grand souper, et bal toute la nuit. Trente-deux personnes, au nombre desquelles était la princesse de Latour-Taxis, ont soupé à la table des princes, et soixante autres à de petites tables.

ESPAGNE.

Barcelonne, le 30 novembre (9 frimaire.)

Depuis dimanche matin 27 brumaire, le port de Barcelonne est bloqué par une forte division de l'escadre de l'amiral Nelson. On distingue très-bien, à la distance de 3 lieues, quatre vaisseaux à trois ponts et trois grosses frégates, lesquelles s'avancent même quelquefois jusques à la portée du canon. Le capitaine-général de la Catalogne a fait insérer dans le journal d'hier, mardi, un avis portant que les commandans anglais ont ordre de couler bas tous les bâtimens espagnols ou alliés des Espagnols, d'une portée inférieure à celle de 100 tonneaux; de prendre ceux de 100 tonneaux et au-dessus, et de brûler tout ce qui serait embossé, ancré ou mouillé à la côte. Ces ordres commencent déjà à s'exécuter.

Un bâtiment qui avait été expédié pour Mahon avec une compagnie d'artilleurs, a été pris à son retour. Les Anglais se sont également emparés de trois bâtimens sur lesquels étaient embarqués, avec la même destination, 1000 hommes du régiment des volontaires de Castille. Les femmes ont été renvoyées à Barcelonne.

On s'attend à Barcelonne à éprouver un bombardement, surtout depuis qu'on a appris qu'indépendamment des sept bâtimens de guerre qui bloquent le port, il y en a une grande quantité d'autres qui croisent sur toute la côte, et parmi lesquels on a cru reconnaître quatre bombardes. Et tout ceci se passe pendant que l'ambassadeur d'Espagne est encore à Londres, où le gouvernement anglais a l'impudence de négocier avec lui.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Bâle, le 29 novembre (8 frimaire.)

Les nouvelles qu'on reçoit de la députation extraordinaire de la Suisse, à Paris, sont très-satisfaisantes. S. M. a reçu les députés, le 18, avec la plus grande bonté.

INTÉRIEUR.

Nice, le 9 frimaire.

Une corvette française a dégagé, il y a quelques jours, trois pinques liguriennes attaquées par deux corsaires anglais.

Le 1er de ce mois, une felouque s'approcha du golphe de Maïtola, faisant mine de tenter un débarquement; des troupes qui étaient sur la côte la forcèrent de s'éloigner.

Bordeaux, le 13 frimaire.

Le commerce de cette ville, qui languissait depuis trois mois, vient de se ranimer depuis quelques jours, par l'arrivée de plusieurs vaisseaux richement chargés de denrées coloniales. Nous avons perdu quelques bâtimens dans le terrible ouragan qui a ravagé les côtes de Charles-Town.

Saint-Malo, le 16 frimaire.

La Sorcière, de Saint-Malo, a pris et conduit au Conquet deux bâtimens anglais chargés de salaisons, et estimés 300,000 fr.

Les Sables, le 10 frimaire.

Le corsaire *le Téméraire*, de Nice, capitaine Jérôme Costa, armateur M. F. Pollon, s'est emparé, le 27 vendemiaire dernier, sur les côtes d'Espagne, d'un brick anglais chargé d'environ 3400 quintaux de morue. Cette prise est évaluée 200,000 fr.; elle est en sûreté.

Paris, le 21 frimaire.

Hier 20 frimaire, S. M. l'EMPEREUR a reçu l'Institut national des sciences et des arts, qui a été conduit et introduit dans la salle du trône par le grand-maître des cérémonies.

Le président de l'Institut, M. Desfontaines, a porté la parole en ces termes:

SIRE,

« L'Institut des sciences et des arts vient avec empressement féliciter Votre Majesté Impériale, et lui renouveller dans cette auguste circonstance les sentimens d'amour et de respect qu'il lui a voués à jamais. Ces sentimens, communs à tous les bons Français, sont inaltérables, parce qu'ils ont pour base vos vertus, la gloire de vos armes, et les grands services que vous avez rendus, et que vous ne cessez de rendre à la patrie. Vos victoires ont agrandi le nom Français; vous avez calmé les factions, rétabli l'ordre et la paix, et nous respirons enfin après tant de discordes et de malheurs; que de titres à notre reconnaissance et à notre dévouement! Poursuivez, SIRE, votre glorieuse carrière; tous les amis de la tranquillité publique n'auront qu'une volonté, qu'une seule ame pour seconder vos vastes projets, et la France gouvernée par vous, deviendra la plus puissante comme la plus heureuse des nations. Puisse son génie tutélaire veiller sur vos destinées, et vous accorder de longs jours! c'est l'unique vœu qu'il nous reste à former. Tout ce qui est beau, grand et juste sera protégé, encouragé par vos lois, et celui qui a voulu que son nom restât inscrit sur la liste des membres de l'Institut, sera le plus ferme appui des sciences et des lettres; elles fleuriront sous votre empire,

dont elles ont déjà ressenti les bienfaits ; leur génie se ranimera à votre voix ; elles reprendront encore un nouvel essor. Elles consacreront vos grandes actions dans la mémoire des hommes, et les beaux-arts ajouteront des guirlandes à vos trophées. »

Sa Majesté a répondu de la maniere la plus honorable pour l'Institut, et s'est long-tems entretenu avec la presque totalité de ses membres, auxquels elle a témoigné une bienveillance particuliere.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Lyon, du 19 frimaire an 13.

20. 60. 72. 35. 82.

LITTÉRATURE.

Suite des Observations de Métastase sur les tragédies et comédies grecques qui sont parvenues jusqu'à nous.

(Voyez le *Moniteur* du 29 brumaire, et la *note du rédacteur* relative] à ces observations. — Nous invitons le lecteur à ne pas perdre de vue l'intention qui nous engage à les publier d'après l'excellent recueil des *Archives littéraires*, où elles sont très-bien placées (1). Cette intention ne peut être que de servir l'histoire des lettres, en faisant connaître, quelle qu'elle soit, l'opinion d'un grand poëte moderne, sur ceux de l'antiquité. Il ne faut pas oublier non plus qu'a ce qu'il paraît, Métastase ne considérait ces observations que comme des notes particulieres propres à le guider peut-être dans ses imitations du théâtre des Grecs.)

EURIPIDE.

I. — *Hécube.*

La scene est dans la Thrace, devant la maison destinée à Hécube, esclave d'Agamemnon. C'est là que se passe toute la tragédie (2) ; là qu'on fait venir Polyxène, qu'on fait voir Agamemnon, Ulysse, Talthibius, Polymnestor, et qu'on réunit aussi toutes les Troyennes qui viennent dans ce lieu former le chœur, et ne le quittent pas un seul instant.

L'ombre de Polydore ouvre la scene. Elle apprend aux spectateurs son nom, son surnom, son pays, l'histoire de Troye, la sienne, et non contente de les instruire du passé, leur confie tout ce qui doit arriver dans le courant de la piece.

Le sacrifice de Polydore, la découverte de l'assassinat de Polydore et la vengeance d'Hécube, forment évidemment multiplicité d'action (3), et partagent d'une maniere sensible l'intérêt du spectateur.

Les mouvemens de la nature sont bien exprimés dans la scene où Hecube se sépare de sa fille Polixène, qui part pour être sacrifiée. Du reste, le caractere d'Hécube n'est ni dans la vraisemblance, ni dans la décence. (4) Au milieu des accès de sa douleur, elle monte en chaire pour débiter des sentences ; elle exige que Talthibius lui raconte, dans le plus grand détail, toutes les circonstances du sacrifice de sa fille. Sa plus profonde affliction s'exprime par les figures et les lieux communs de la rhétorique. Pour obtenir d'Agamemnon, non pas même qu'il sauve sa fille, mais qu'il lui donne les moyens de la venger, elle s'abaisse jusqu'à lui rappeler qu'il passe toutes les nuits avec son autre fille, Cassandre, et n'oublie pas cette maxime, *que c'est par ce moyen qu'on vient à bout des hommes.* Il y a des scenes où elle se jette par terre tout de son long au milieu de la rue, et y reste ainsi pendant un assez long espace de tems. Lorsqu'elle veut trahir Polymnestor, elle le comble de témoignages d'amitié avec une fausseté indigne de qui que ce soit, mais sur-tout d'une reine. Mais comme elle ne peut prendre sur elle de le regarder en face, elle attribue cet effet de sa haine à la pudeur, qui défend aux femmes de fixer les yeux sur le visage d'un homme ; plaisante modestie pour une femme de près de quatre-vingt ans.

Cette tragédie a 1295 vers.

II. — *Oreste.*

Cette tragédie est remplie de mouvement et de sensibilité. L'amitié y est peinte avec force, mais tous les caracteres ont de la scélératesse. Hélène, Ménélas, Tindare, Electre, Oreste et Pilade sont fourbes, traîtres, parricides, perfides et sanguinaires. L'action se complique tellement, qu'à la fin elle ne peut plus se dénouer sans le secours d'une divinité qui, pour la satisfaction des méchans, fait le bonheur de toute la bande.

A l'ouverture de la scene, on voit Electre toute en larmes auprès du lit de son frere Oreste, endormi d'accablement à la suite d'un accès que lui ont fait souffrir les furies qui le persécutent. Les femmes d'Argos, qui composent le chœur, viennent rendre une visite à Electre. Celle ci leur fait observer un profond silence, et prend toutes les précautions dont on doit user dans la chambre d'un malade. Dans toutes les scenes suivantes, ce même lieu se trouve être une rue ou place publique, devant la porte du palais d'Agamemnon. A moins que l'usage ne fût à Argos, de poser les lits des malades dans la rue, il faut nécessairement que le lieu de la scene soit changé.

La tragédie a 1690 vers.

III. *Les Phéniciennes.*

On ne sait pas pourquoi, dans cette tragédie, dont le sujet n'est autre chose que celui de la Thébaïde, au lieu du chœur de Thébains et de Thébaines, il s'en trouve un de Phéniciennes qui donnent leur nom à la piece. C'est peut-être en mémoire de Cadmus, de qui descendent les Labdacides.

La reine Jocaste vient toute seule sur la place, qui est devant le palais des rois, pour y raconter aux spectateurs toute l'histoire de sa maison. Son récit fini, elle se retire et laisse la scene vide.

Antigone, venant on ne sait trop d'où, arrive accompagnée d'un vieux pédagogue. Elle le prie de lui donner la main pour l'aider à monter un escalier qui conduit sur une tour d'où l'on découvre le camp des Argiens. C'est ainsi, élevés au haut de la tour, que ces deux personnages récitent leur scene, et font connaître à l'auditoire les principaux personnages de l'armée ennemie. Cela est clairement imité d'Homere, qui réunit Hélene et Priam sur une tour d'où l'on voit le camp des Grecs. Mais dans Homere, la chose est en récit : ici elle se représente ; et tout ce qui est propre à la narration, n'est pas également susceptible d'être représenté.

L'épisode de Menecée, le jeune fils de Créon qui se sacrifie pour la patrie, est très-peu nécessaire à la fable principale ; et en même-tems une action aussi grande est placée trop peu dignement dans un petit épisode.

Les personnages de Socrate, de Polinice et sur-tout d'Antigone, sont éminemment intéressans. Toute la piece est remplie de mouvement et de péripéties.

Un messager qui vient annoncer la nouvelle d'un avantage remporté par les Thébains, lorsqu'il arrive devant le palais, appelle à haute voix la reine Jocaste, pour qu'elle vienne dans la rue écouter ce qu'il a à lui apprendre, et elle accourt aussitôt sans façon. Cette sublime simplicité des Grecs ne serait plus aujourd'hui possible à imiter.

La piece a 1754 vers.

IV. — *Médée.*

La barbare tyrannie de Créon, l'énorme ingratitude de Jason, produisent un effet très-naturel, mais très-pernicieux, c'est de rendre presque excusable l'horrible vengeance de Médée. Mais pour qu'on puisse concevoir que celle-ci soit capable d'égorger ses enfans, il aurait fallu la montrer entiérement dominée par les fureurs de la jalousie, et non pas touchée de la tendresse maternelle autant qu'Euripide a jugé à-propos de le faire, il fallait que la fureur, la jalousie, le dépit, la vengeance, fussent le fond du caractere de Médée, et que les sentimens de la nature n'y parussent que comme des lueurs passageres et momentanées.

Le chœur est composé de femmes Corinthiennes sujettes de Créon, ce qui n'empêche pas que Médée, étrangere, ne vienne sans aucune nécessité leur confier ses horribles projets d'empoisonner la princesse royale, et d'égorger ses propres enfans ; et ces femmes ne se donnent aucun soin pour empêcher tant d'atrocités, si ce n'est de dire froidement à Médée qu'elle ne fait pas bien.

Egée, roi d'Athènes, dont on n'a pas encore dit un seul mot, apparaît tout d'un coup au vers 663, comme s'il tombait du ciel. Il vient uniquement pour débiter une scene avec Médée, à laquelle il promet un asyle dans Athènes, séduit par la promesse qu'elle lui fait de son côté, de lui communiquer une recette efficace qu'elle a, dit-elle, pour faire avoir des enfans, ce roi Egée avait déjà consulté sur ce sujet l'oracle d'Apollon, et en avait reçu une réponse assez comique. Le conseil du Dieu pouvait être fort sage, et sa métaphore est assez claire, mais non pas assez décente pour en donner la traduction. — (Voyez v. 679 et 681.)

Tout cela n'a d'autre but que d'assurer à Médée un asyle après ses forfaits, circonstance très-peu nécessaire à l'action qu'on représente, et encore moins intéressante pour les spectateurs.

La tragédie a 1420 vers.

Jason offre de l'argent à Médée pour les frais de son voyage. (V. 461.)

V. — *Hypolite.*

La scene se passe à Trezene, et comme à l'ordinaire sur la place qui est devant le palais du roi. C'est Vénus qui fait le prologue de la piece, et qui instruit le peuple présent au spectacle de tout ce qui va se passer dans la tragédie.

Le chœur est composé de dames de Trezene, qui viennent sur cette place faire une visite à la reine Phedre qui est malade, et y restent sans remuer tout le tems de la piece.

La reine mourante sort de son palais pour venir prendre l'air sur cette place. L'auteur a divinement peint les mouvemens orageux qu'éleve dans son ame la violence d'un amour incestueux aux prises avec la pudeur et la vertu. Mais cette personne qui a montré une répugnance invincible à dire même à sa nourrice son horrible secret, le confie à toutes ces femmes qui composent le chœur.

Hypolite, furieux contre la nourrice qui lui a proposé d'avoir de la complaisance pour l'amour de Phedre, se répand en invectives contre les femmes, pendans l'espace de 53 vers. Il dit que le mieux serait qu'on pût aller acheter des enfans dans les temples ; que les filles coûtent tant à leurs parens qu'on les dote pour s'en débarrasser ; que celui qui les reçoit chez lui, est obligé à mille dépense pour les habiller ; qu'elles sont toutes méchantes, et que si par hasard une d'entre elles se trouve l'être un peu moins, le beau-pere et la belle-mere le seraient à sa place ; mais sur-tout il abhorre les femmes savantes et celles qui ont un génie élevé (v. 641.)

Au vers 1101, Hypolite se sépare de son pere pour aller en exil (5), et après une cinquantaine de petits vers que débite le chœur, le messager vient raconter sa mort, dont les diverses circonstances n'ont pu se succéder que dans un espace de tems beaucoup plus considérable.

Pendant tout le cours de la tragédie, Phedre est si vertueuse qu'elle veut mourir plutôt que de céder à une passion qu'elle déteste ; et à la fin elle pousse le crime jusqu'à la scélératesse, lorsqu'elle fait trouver dans ses mains la lettre mensongere dans laquelle elle représente Hypolyte comme son ravisseur.

Il ne paraissait pas nécessaire qu'on fît intervenir une divinité pour dénouer cette intrigue.

La tragédie a 1467 vers.

VI. — *Alceste.*

Le lieu de la scene est à Phere en Thessalie, sur la place située devant le palais du roi. Apollon informe le peuple de tous les faits antérieurs au commencement de la tragédie. Arrive la Mort qui vient pour prendre Alceste, et le dialogue des deux divinités est tout-à-fait comique ! Elles se retirent, et font place au chœur composé d'habitans de Phere, inquiets de l'état d'Alceste. Une femme du palais vient rendre compte au chœur des actions et des mouvemens d'Alceste qui se dispose à mourir. Ce récit très-détaillé est plein de vérité, de chaleur et de sensibilité, et bien digne en tout de la réputation de son auteur.

Au vers 244, Alceste languissante, sort de son palais soutenue par Admète et par ses femmes. Elle vient pour voir le coucher du soleil, faire son testament et mourir sur la place (6), toutes choses, que l'on ferait plus commodément dans sa chambre Admète, son mari, pour lequel elle meurt, la console en lui promettant généreusement de porter son deuil toute la vie, de haïr jusqu'à la mort son propre pere et sa propre mere, de ce qu'ils ne se sont pas dévoués à la mort au lieu d'elle pour le sauver ; et enfin de faire faire par un excellent artiste la statue d'Alceste, qu'il mettra dans son lit et recevra dans ses bras à la place de sa femme. Hercule arrive et trouve Admète en deuil : celui ci dissimule la mort de sa femme pour ne pas attrister son hôte, qu'il fait conduire dans un appartement séparé ; mais on ne conçoit pas comment Hercule peut faire pour ne se pas appercevoir de la mort d'Alceste.

Il y a une scene entre Admete et Phérès, son pere, qui serait scandaleuse dans quelque siecle qu'on voulût la placer ; c'est celle où le fils dit des injures à son pere, sur ce que celui-ci n'a pas voulu mourir pour lui. Le pere Brumoy a beau dire que l'auteur est excusé par les usages de son siecle, qui ordonnaient que le plus vieux mourût pour le plus jeune ; Euripide lui-même a renoncé à cette excuse en faisant dire à Phérès, au vers 686 : je n'ai jamais connu cette loi de notre patrie, qui veut que les peres meurent pour leurs enfans, et ce n'est point un usage des Grecs.

Au vers 717, le chœur qui va suivre le convoi d'Alceste abandonne la scene, qui s'est toujours

---

(1) *Archives littéraires de l'Europe*, ou *Mélanges de Littérature, d'Histoire et de Philosophie* ; par MM. Suard, Morellet, Ségur l'aîné, Pastoret, Malouet, Bourgoing, Garat, Mathieu Dumas, Degérando, Savoye-Rollin, Lasteyrie, Depradt, Lechevallier, Villers, Vassalli, Blessig, Correa-de-Serra, Paroletti, Stapfer, Schweighauser, Pfeffel, Fischer, Butenschoen, etc. Suivis d'une Gazette littéraire universelle. N° XI.

Il paraît à la fin de chaque mois, à compter du mois de janvier 1804, un cahier de cet ouvrage périodique.

Le prix de l'abonnement est de 30 fr. par an, de 16 fr. par semestre, et 9 fr. pour trois mois.

On s'abonne chez les libraires-éditeurs de cet ouvrage : Henrichs, à Paris, rue de la Loi, n° 1231. Cotta, à Tubingue ; ainsi que chez les principaux libraires de l'Europe.

(2) Inconvénient de fixer le lieu de la scene.

(3) Unité d'action violée.

(4) Caractere invraisemblable et indécent.

(5) Tems mal observé.

(6) Inconvénient de fixer le lieu de la scene.

passée sur la place devant le palais, et l'on voit le domestique destiné à servir Hercule à table, qui à part se récrie sur l'intempérance et l'indiscrétion d'Hercule, qui se donne du bon tems dans une maison affligée par des funérailles (7). Hercule se scandalise de la tristesse du domestique; il l'invite à boire avec lui, le reprend, lui fait une leçon épicurienne sur la brièveté et l'incertitude de la vie, et lui conseille de se livrer à Bacchus et à Vénus. Certainement Hercule ne dînait pas sur la place; la scène est donc changée.

Les inconvéniens qu'on a remarqués tiennent, dans les tragédies grecques, à la présence perpétuelle de ce chœur oisif qui empêche les changemens de lieu; mais quand les auteurs grecs, eux-mêmes, trouvent par hasard quelque moyen de se débarrasser du chœur, on voit clairement alors que la scène change, comme nous l'avons observé ici et dans l'*Ajax Flagellifère*, de Sophocle, et dans les *Euménides* d'Eschyle. Qu'ensuite la scène paraît effectivement changée, ou qu'on laissât à l'imagination des spectateurs le soin de ce changement, cela ne fait rien à la regle.

Cette tragédie a 1163 vers.

VII. — *Andromaque.*

La scène est à Phthie, et comme à l'ordinaire, devant le palais de Pyrrhus. Sur un des côtés, l'on voit une petite chapelle de Thétis, qui sert d'asyle à Andromaque, persécutée par Hermione dans l'absence de Pyrrhus, le mari d'Hermione et le maître d'Andromaque; celle-ci, de veuve d'Hector, est devenue la concubine de Pyrrhus, et en a déjà un fils nommé Molossus. Hermione paraît, et commence par dire que c'est de chez elle qu'elle a apporté les bijoux, l'or et les riches vêtemens qu'elle possede, et qu'elle ne les tient pas de la famille de son mari; qu'Andromaque, par des philtres infâmes, lui ôte l'amour de son mari, et la rend stérile. Elle lui ordonne de sortir de la chapelle, parce qu'elle veut la tuer, et déclare que si elle la laissait vivre, ce serait pour n'avoir d'autre emploi que de laver et balayer la maison. La veuve d'Hector répond que ce n'est par l'effet d'aucun philtre, mais par ses propres manieres, qu'Hermione est devenue odieuse à son mari, ne pouvant souffrir que personne s'approche de lui. « Que ferais-tu, dit-elle, si tu étais mariée à l'un des rois de la Thrace, chez qui un grand nombre d'épouses vont tour-à-tour passer la nuit avec le même mari? Voudrais-tu les tuer toutes? Montrerais-tu une avidité insatiable pour les caresses d'un homme, ce qui est une chose honteuse? Il est vrai que nous autres femmes sommes plus tourmentées que les hommes de cette maladie, mais nous savons bien le cacher » (vers 214 à 220).

Et qu'on ne s'avise pas de s'élever contre cette adorable et naturelle simplicité; comment pourrait-on la blâmer, puisqu'elle plaisait aux Grecs qui faisaient de si belle statues? L'argument est du P. Brumoy.

Arrive Ménélas, le pere d'Hermione, qui prend le parti de sa fille: il a, avec lui, le petit Molossus, et menace Andromaque de le tuer, si elle n'abandonne pas son asyle. La scène est théâtrale, et pleine de sentimens vifs. C'est le modele d'où l'on a tiré beaucoup de mauvaises copies modernes: la mere en balance, se résout enfin à se sacrifier pour sauver Molossus; elle sort du temple, et Ménélas ajoute à sa cruauté un trait de perfidie, en refusant de délivrer Molossus.

Survient alors le vieux Pélée, ayeul de Pyrrhus, qui, en qualité de maître de la maison pendant l'absence de Pyrrhus, délivre Andromaque et son fils, et dit à Ménélas des choses véritablement à la grecque, comme, par exemple, qu'il est un poltron; que lui seul, parmi les Grecs, est revenu de Troye sans blessure, et en a rapporté ses armes brillantes, que s'il parle, il lui donnera de son sceptre sur la tête; qu'il a été un imbécille de laisser Hélene seule et sans autre défense que sa seule chasteté. Qu'aucune lacédémonienne ne peut être chaste, puisqu'elles s'accoutument, dès leur enfance, à aller demi-nues lutter avec les jeunes garçons; que lorsqu'Hélene fut retombée en son pouvoir, ce qu'il avait à faire, c'était de la tuer, mais qu'il n'avait pas plutôt porté les yeux sur elle, que, jetant son épée, il avait couru *aux baisers et aux caresses*. (Voyez 630, 331.)

Au vers 1008, Hermione et Oreste partent ensemble de Phthie pour aller à Delphes (8). Au vers 1070, arrive de Delphes un messager qui raconte l'assassinat de Pyrrhus, exécuté par Oreste dans le temple de Delphes, et cela avec des circonstances qui demandent beaucoup de tems. Le tems qui s'est passé ne suffisait pas pour qu'Hermione et Oreste eussent pu faire la route de Delphes, à plus forte raison ne peut-il pas contenir la longue suite d'événemens que l'on raconte. Cette invraisemblance est rendue impardonnable par la présence du chœur qui donne la mesure du tems. Si la scène restait vide un moment, tout pourrait s'exécuter. Mais Euripide, non content de l'invraisemblable du récit, fait arriver de Delphes, et apporter sur la scène le cadavre de Pyrrhus déchiré et meurtri. Spectacle vraiment délicieux pour ce peuple si délicat, et qui faisait de si belles statues. Tout cet *imbroglio* est dénoué par Thétis qui arrive dans une machine. Ressource favorite d'Euripide quand il ne sait que faire.

La tragédie a 1289 vers.

(7) Changement de scene.

(8) Invraisemblance de tems.

VIII. — *Les Suppliantes.*

Les suppliantes qui composent le chœur et donnent leur nom à la tragédie, sont les meres et les sœurs des sept héros argiens morts devant Thebes. Guidées par le vieil Adraste, roi d'Argos, elles viennent à Eleusis implorer de Thésée, roi d'Athènes, les secours qui leur sont nécessaires pour obtenir les cadavres de leurs maris et de leurs fils, que leur refuse Créon, roi de Thebes.

Le lieu de la scène paraît être la partie intérieure du temple de Cérès (9). Mais à la fin de la tragédie, on y voit un bûcher enflammé sur lequel Évadué se jette du haut d'une roche. D'où il résulterait que la scène se pase en plein air.

Au vers 597, Thésée part d'Eleusis avec une armée, pour aller à Thebes redemander les cadavres (10). Au vers 634, paraît un messager de Thebes, qui apprend que Thésée y est arrivé, a donné et gagné une bataille long-tems douteuse; qu'il a repris les cadavres des Argiens; qu'il a solennellement célébré leurs obseques; qu'il les a tous enfermés dans la tombe du Cythéron; qu'il a réservé les corps des plus illustres chefs, et qu'il les rapporte avec lui en Eleusis. Tout cela s'est fait pendant le tems que le chœur, qui n'a pas un instant quitté la scène, a récité 37 vers. En sorte que l'action n'étant point interrompue devient une mesure trop incontestable de l'étonnante brièveté du tems.

Au vers 837, Thésée est revenu avec les cadavres (11), on a terminé tous les chants funebres; ainsi l'action est finie. Il reste pourtant encore environ 400 vers pour terminer la tragédie, qui en a 1234.

Au vers 990, *novus rerum nascitur ordo* (12), tout-à-coup, au haut d'une roche qui domine le bûcher enflammé dans lequel brûle le corps de Capanée, on voit paraître la veuve Évadué, dont on n'avait pas encore parlé, et qui couverte de ses habits de gala, paraît déterminée à se jeter dans le bûcher, et à confondre ses cendres avec celles de son mari. Au pied du bûcher, on voit Iphitus, le vieux pere d'Évadué, qui tente en vain de l'arrêter, et par de bonnes raisons, et par l'autorité paternelle. Elle exécute son généreux dessein, s'élance avec intrépidité dans les flammes à la vue de tout le peuple, et donne ainsi la plus terrible preuve de sa fidélité conjugale. Une action de cette importance, sans contredit la plus grande de toute la piece, la plus digne de l'attention des spectateurs, méritait bien d'être amenée, et d'occuper la premiere place, au lieu de s'attacher comme une suite postiche à la recouvrance des cadavres pourris des Argiens.

La tragédie a 1234 vers.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(9) Le lieu de la scene douteux.

(10) Invraisemblance de tems.

(11) Action terminée.

(12) Action double.

SCIENCES.

ÉLÉMENS DE L'HISTOIRE.

Tableau comparatif de l'Histoire moderne, ouvrage adopté comme classique ou élementaire par le Gouvernement, pour les lycées, les écoles secondaires, faisant suite au Tableau comparatif de l'Histoire ancienne, *du même auteur*; par Ch. S. Leprevost d'Iray, censeur des études du Lycée impérial, ci-devant professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris (*).

La connaissance de l'histoire se compose d'une série de faits qu'on se représente ou coexistans et correspondans les uns aux autres, ou arrivés successivement dans des lieux et à des époques déterminés. Si nous en croyons les plus habiles idéologues, l'esprit humain n'est point tel qu'il puisse s'occuper de plusieurs choses à-la-fois; mais la rapidité avec laquelle son attention se porte d'un objet à l'autre, semble équivaloir à une simultanéité: il croira donc saisir d'un seul coup-d'œil tout ce qui se présentera à lui dans un intervalle si court, que rien n'en marque la durée; le tems cesse en effet d'exister dès qu'il n'est ni mesurable ni divisible.

Quoiqu'il en soit, on comprend bien, et l'on s'accorde assez à dire que le jeu de la mémoire n'est qu'une facilité plus ou moins grande de rappeler successivement ses idées l'une par l'autre. Cette liaison entre les idées est d'autant plus heureuse que la premiere amene plus promptement la seconde, et ainsi de suite jusqu'à celle qui fermant la chaîne, complette l'image de l'objet qu'on a voulu examiner.

Cette marche qui est nécessairement celle de l'esprit humain, dans toutes les connaissances, même raisonnées, qu'il est capable d'acquérir, est beaucoup plus apparente, et s'observe mieux dans les opérations presqu'entierement mécaniques de la mémoire. Là une idée n'est que le signe d'une autre idée; et si ce premier signe est naturel ou bien choisi, le rappel des idées se fait sans effort, l'habitude de passer de l'une à l'autre se forme, et l'esprit se prépare aux plus étonnans progrès. Voilà pourquoi, dans l'enseignement des sciences qui demandent le plus de mémoire, il importe d'adopter des procédés uniformes et des nomenclatures invariables.

Les réflexions que nous venons de faire, sont sur-tout applicables à la science de l'histoire, ou, pour parler plus exactement, à la partie matérielle de cette science. Le mode tabulaire, dont Bacon et Condillac avaient depuis long-tems pressenti les avantages, groupe ensemble un certain nombre de faits arrivés à une même époque, et semble ainsi offrir à la mémoire des cases toutes disposées pour y graver le souvenir de ces mêmes faits. Lenglet-Dufresnoy a tiré de ce mode un excellent parti dans la rédaction de ses *Tablettes chronologiques*, etc.; lui-même avait été précédé par d'autres écrivains; il eut bientôt de nouveaux imitateurs. Plusieurs professeurs distingués, et entr'autres, MM. Chantereau et le Prévost-d'Iray viennent de publier des Tables d'histoire, où les principaux événemens, les personnages qui y eurent le plus d'influence, et même les hommes célebres qui, quoiqu'étrangers à ces événemens, en illustrerent les époques, sont appelés à figurer dans un même cadre, sous la couleur qui, faisant mieux ressortir chacun d'eux, rend plus durable l'impression qui résulte de leur assemblage.

Mais ce qui allege de beaucoup le travail de la mémoire, c'est que, dans les ouvrages dont nous parlons, les tableaux de divers ordres sont tellement disposés, que d'abord un tableau général embrasse la masse entiere des événemens, et l'attache ensuite à un petit nombre de fils principaux, fils que l'esprit a occasion de ressaisir dans des tableaux subséquens, ampliatifs des premiers; en sorte qu'après avoir parcouru chacun d'eux pour se les rendre familiers, il descend et remonte l'échelle des tems historiques avec une extrême facilité.

Douze époques remarquables, auxquelles viennent s'intercaler quelques époques intermédiaires, partagent en deux grandes parties l'histoire ancienne et moderne, développée, à l'aide de deux vastes tableaux comparatifs, par Ch. S. le Prévost-d'Iray. Les six premieres époques embrassent tous les faits importans connus avant le siècle d'Auguste. « Ce beau siècle, malheureusement borné à un petit nombre d'années, est, dit l'auteur, comme le lien des deux histoires. » Les six dernieres époques retracent d'une maniere sommaire, les faits écoulés depuis Auguste jusqu'à nos jours. Toutes ces époques, formant ensemble quarante-deux siècles, servent à encadrer, et les événemens remarquables dans l'une ou l'autre histoire, et les hommes célebres sur lesquels des tableaux consécutifs appellent l'attention et fixent la mémoire. Un texte court et rapide sert de liaison aux faits et de mouvement à ces divers tableaux: ainsi tout se touche, pour ainsi dire, et s'enchaîne dans le monde connu, depuis l'origine présumée des choses, ou du moins depuis les premiers monumens historiques, dont il reste des traces, jusqu'au traité de Lunéville, en 1801.

M. Prévost-d'Iray a fait exécuter en feuilles détachées, comme les cartes particulieres d'une seule mappemonde, ses deux tableaux comparatifs; c'est en effet ce qu'il avait promis, en publiant le premier. Ses intentions ont été parfaitement secondées par le zele du directeur de l'imprimerie impériale, et nous pouvons citer ces tableaux, comme des modeles d'élégance et de correction typographiques.

Ceux qui voudront apprécier le mérite des deux tableaux comparatifs de M. le Prevost-d'Iray, auront sans doute égard à l'âge des éleves pour qui ils ont été composés; aussi avons nous dit ailleurs que les tableaux de cet auteur parlent principalement *à la mémoire*, et ceux de M. Chantereau *au jugement* et à la raison; les premiers sont en quelque sorte la mécanique, les seconds la philosophie de l'histoire; le travail de l'un sert naturellement d'introduction au travail de l'autre.

Au reste, une sévere exactitude, jusques dans les plus minces détails historiques, géographiques, etc., peut manquer dans l'un comme dans l'autre ouvrage, sans que leurs auteurs aient de très-graves reproches à se faire. Nous pensons même qu'une géographie ou une histoire universelle, absolument irréprochables du côté de l'exactitude, ne seraient possibles qu'autant qu'il régnerait un accord parfait entre tous les souverains, et une émulation égale entre tous les savans du Monde: car s'il est si difficile d'avoir des renseignemens parfaitement

(*) A Paris de l'imprimerie impériale. — An 12. (1804.)

exacts sur des contrées voisines de la nôtre, comment se flattera-t-on de connaître bien la topographie et l'organisation politique des Empires très-éloignés, et des peuples qu'à peine le navigateur le plus intrépide a osé aborder? Depuis qu'on fait des histoires de la Chine, de l'Inde, de l'Amérique et de certaines régions de l'Afrique, avons-nous des notions bien positives sur toutes les parties de ces vastes pays, et sur les mœurs des peuples qui les habitent?

Concluons; ce qui fait la bonté intrinsèque et la richesse solide des ouvrages du genre de ceux dont nous venons de parler, c'est le plan et la méthode philosophiques sous lesquels se rangent quand on le veut, tous les détails dont on a besoin pour remplir le cadre; tandis que tous les détails du monde ne peuvent, en aucun cas, tenir lieu de méthode. Les faits les plus multipliés et les plus intéressans d'ailleurs, ne deviennent instructifs que lorsqu'ils sont classés par des hommes en état de les distinguer et d'en faire ressortir les conséquences. TOURLET.

BEAUX-ARTS.

Cours élémentaire de peinture, ou *Galerie complette du Musée* NAPOLÉON, *publiée par Filhol, graveur, et rédigé par Joseph Lavallée, de l'académie royale des sciences de Gottingue, etc., dédié à Sa Majesté l'Empereur.*

L'aspect d'un monument tel que le Musée NAPOLÉON, où le génie de la victoire a réuni ce que les arts ont produit de plus précieux dans l'antiquité comme dans les tems modernes, dut nécessairement inspirer le desir d'en perpétuer le souvenir et la gloire par le secours de la calcographie et par les descriptions littéraires; et ce n'était guère qu'au sein de Paris, devenu la capitale du Monde et le centre de tous les talens, qu'il appartenait de concevoir un semblable projet et de posséder des hommes assez habiles et assez courageux pour en réaliser l'exécution tout à-la-fois si importante et si difficile. Dans le nombre des entreprises de ce genre, inspirées par l'amour des arts, et plus encore par la gratitude nationale pour le héros à qui la France doit tant de chefs-d'œuvre. Le public paraît en avoir spécialement distingué deux par le succès dont elles jouissent: celle de MM. Robillard-Péronville et Laurent, et celle dont nous nous occupons dans cet article. Nous avons parlé de celle de M. Robillard, en nous servant des expressions dues à ce magnifique ouvrage; nous rendons une égale justice à celui de M. Filhol, et nous remarquerons d'abord à l'avantage du public, que ces deux ouvrages, quoiqu'également bien exécutés chacun dans leur genre, ne peuvent nullement rivaliser ensemble et ne peuvent se nuire réciproquement. Celui de M. Robillard, par la grandeur de son format et de ses planches, semble plus particulièrement destiné aux bibliothèques, soit des souverains, soit des particuliers possesseurs d'une fortune considérable; celui de M. Filhol, quoiqu'également digne d'y trouver sa place par la matière précieuse dont il est exécuté, mais conçu dans de plus petites proportions, se rapproche davantage des fortunes ordinaires, et met par conséquent une plus grande portion d'individus en Europe à portée de connaître l'un des plus beaux monumens dont la France puisse s'honorer.

Bien différent de certains ouvrages qui se publient par souscription, et que l'on voit si souvent tromper les espérances qu'ils avaient données à leur origine, on doit à la justice de convenir que celui-ci acquiert toujours plus de mérite à mesure que les livraisons se multiplient. Vingt-huit ont déjà paru; et si l'homme de goût, si le véritable connaisseur dans les arts du dessin se donne la peine de comparer les plus nouvelles avec les premières, il reconnaîtra combien cet ouvrage a gagné.

Outre le mérite de l'exécution, nous pensons que ce qui a du contribuer encore au succès de cet ouvrage, c'est la variété que les éditeurs ont adoptée dans la classification des tableaux dont ils donnent les gravures. Les partisans des méthodes auraient pu desirer peut-être, ou qu'ils divisassent leur travail par école, ou qu'ils épuisassent de suite toutes les productions appartenantes au même maître; mais, sans discuter longuement un semblable système, on sent quelle monotonie cette manière de procéder eût répandue sur un ouvrage destiné aux amateurs des arts. Les éditeurs ne se sont point asservis à cette méthode; ils ont pensé que leur premier soin devait être de plaire, et que l'on ne plaît que par la diversité. En donnant par chaque livraison deux tableaux d'histoire, un tableau dit de genre, un tableau de paysage, un portrait et une statue ou bas-relief antique; en les prenant indifféremment dans toutes les Ecoles, ils croient avoir peut-être servi l'art très-efficacement: ils facilitent en effet les moyens de comparer les différentes manières des célèbres maîtres, dont ils passent en revue les productions.

M. Filhol paraît unir l'intelligence nécessaire pour la conduite d'une entreprise aussi importante à la réputation méritée d'un artiste distingué: il a lui-même, comme graveur, enrichi de plusieurs planches charmantes l'ouvrage qu'il dirige comme éditeur. Il a eu le bon esprit de ne choisir pour collaborateurs que des hommes d'un mérite reconnu. MM. Bourdon-Vauthier, Séb. Leroy, comme dessinateurs; Bertaux, Niquet, Chatsigner, Borinet, Urbain, Manard, etc. comme graveurs; ces artistes n'ont rien produit dans ce bel ouvrage qui ne soit digne d'ajouter à l'estime dont ils jouissaient déjà.

Depuis le départ de M. Caraffe pour un voyage qui lui-même ne sera pas sans utilité pour les arts, l'éditeur a donné une nouvelle preuve de discernement en choisissant M. Lavallée pour rédiger le texte intéressant dont les planches sont accompagnées. Pour une telle rédaction, deux talens qui ne sont pas toujours inséparables doivent se trouver réunis dans la même personne, celui de l'homme de lettres et celui de l'artiste; à une connaissance exacte des productions des arts, à l'habitude de les apprécier sainement, de les classer avec impartialité, il faut unir le langage qui leur est propre, et cependant conserver cette pureté de style et cette clarté sans laquelle on ne trouverait point de lecteurs. M. Lavallée, dans de nombreux ouvrages estimés des artistes et des littérateurs, a prouvé qu'il possédait ce double talent. Depuis la dixième livraison, c'est lui qui tient la plume, et qui l'associe, pour cette entreprise intéressante, au burin des artistes que nous avons nommés.

Ce serait ici une omission coupable que de ne pas reporter une partie du succès mérité de l'entreprise aux encouragemens, aux facilités qu'a données M. Denon, directeur-général des Musées, avec ce zèle pour les arts, cette affection pour les artistes, et cette ardeur pour leur illustration qu'il est inutile désormais de louer une fois qu'on l'a nommé. Son nom, en effet, dit tout à cet égard, et l'on sait que pour se recommander dignement auprès de lui, il suffit de lui montrer que le but qu'on se propose est utile aux arts, et qu'il se rattache sous ce noble rapport à la gloire nationale et à l'intérêt public.

Nous ajouterons en terminant que, pour donner plus de facilité aux acquéreurs, l'éditeur se propose d'entrer dans les arrangemens qui pourraient leur convenir, avec les personnes qui, n'ayant pas encore souscrit, se trouveraient effrayées du nombre de livraisons à retirer en ce moment.

LIVRES DIVERS.

Cours élémentaire et raisonné d'Histoire, contenant les époques de l'Histoire sainte; Notions sur la Chronologie et l'explication des dénominations des livres de l'Ecriture sainte; époques de l'Histoire ancienne, notions préliminaires sur les Babyloniens, les Assyriens et autres peuples anciens; Abrégé historique et chronologique de toutes les révolutions générales arrivées depuis la fondation des Empires de Babylone et d'Assyrie, jusques et y compris les Etats nés des débris de l'Empire romain; Dénominations des siècles prises des événemens les plus remarquables, des découvertes et des institutions les plus utiles à l'humanité, précédées de notions préliminaires sur l'Histoire et ses différentes divisions, à l'usage des jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, par M. Mir, auteur du *Cours de Géographie ancienne, du moyen âge et moderne*, 4 gros volumes in-12. Prix, 9 fr. et 12 fr. par la poste, franc de port.

A Paris, chez Capelle et Renaud, libraires-commissionnaires, rue J. J. Rousseau, et à Toulouse, chez Despaze, imprimeur-libraire.

La Vie de J. J. Dessalines, chef des Noirs révoltés de Saint-Domingue, avec des notes très-détaillées sur l'origine, le caractère, la vie et les atrocités des principaux chefs des Noirs, depuis l'insurrection de 1791, ornée du portrait de Dessalines, par l'auteur de la *Vie de Toussaint-Louverture*. 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 20 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue de Thionville, n° 1760, et Rondonneau au dépôt des Lois, rue Saint-Honoré, hôtel de Boulogne, n° 75.

Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le Code civil, par Chabot (de l'Allier) ancien juris-consulte, membre de la section de législation du tribunat, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. et 2 fr. 60 c. franc de port, par la poste, pour les départemens.

A Paris, chez Artaud, libraire, quai des Augustins, n° 42.

Commentaire sur la Loi du 13 floréal an 11 relative aux donations et aux testamens, par J. E. D. Bernardi, ex-législateur, chef de la division civile du ministère du grand-juge, 1 vol. in-8°. Prix, 4 fr. et 5 fr. par la poste, pour les départemens. Même adresse.

Commentaire sur la Loi du 20 pluviose an 12, promulguée le 30 du même mois, relative au Contrat de mariage et aux droits respectifs des époux, avec les formules principales des conventions dont ce Contrat est susceptible, par J. E. D. Bernardi, 1 vol. in-8° Prix, 3 fr. et 4 fr. par la poste, pour les départemens. Même adresse.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 $\frac{7}{8}$	55 $\frac{1}{8}$
—— courans	56 $\frac{7}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
Londres	24 fr. 73 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	191 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$ c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 47 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 35 c.	14 fr. 17 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 85 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 26 c.	5 fr. 17 c.
Naples		
Milan	7 l. 18 s. 6 d. p. ℔.	81. s. 6 d.
Bâle	pair.	p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 96 c.	1 fr. 93 c.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la banque de France	1142 fr. 50 c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Surprise de l'Amour, et la Belle Fermière.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 7e représent. de la Camilla, opéra en 3 actes, musique de Per.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les trois Hussards, la Jeune Prude, et Maison à vendre.

Théâtre du Vaudeville. Les Vélociferes, Ida, et la Veillée villageoise.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 13e représ. du Désastre de Lisbonne, mélod., et les Ruses déjouées.

Théâtre Molière. Crispin tout seul, la Servante maîtresse, et Crispin médecin.

Théâtre de la Cité. Le Glorieux, comédie, et le Milicien, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le Concert n'aura lieu que le Dimanche 2 nivose.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

Le Moniteur se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 83. *Vendredi, 23 frimaire an 13 de la République (14 décembre 1804.)*

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 13 novemb. (22 brumaire.)

Plusieurs négocians de cette ville qui avaient obtenu sous le dernier regne le titre de conseillers de commerce, qui les mettait dans la 8e classe de la noblesse, sollicitaient du ministere qu'il consentît à la suppression de la qualité de négociant dans leur diplôme, espérant sans doute par-là être par suite confondus avec la noblesse sans distinction d'origine. Mais loin d'obtenir ce qu'ils demandaient, ils ont même perdu de leurs premieres prétentions, et ont vu, par un ukase du 30 octobre dernier, leur qualité déclarée personnelle, et non héréditaire, comme ils s'en étaient flattés.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 novembre (7 frimaire.)

On a reçu ici des lettres, portant en substance, que le divan avait été prévenu, depuis quelque tems, que le pacha de Widdin, Passwan Oglou, tramait de nouveaux complots contre la Porte, et qu'il était disposé à profiter des circonstances pour se rendre tout-à-fait indépendant. Il était même question de liaisons intimes qui s'étaient formées entre lui et les insurgés de la Servie, de la Bosnie et ceux de la Romélie. Ces divers rapports ont engagé le divan à prendre diverses mesures pour se rendre maître de quelques-unes des dépêches que les agens de Passwan-Oglou portaient aux insurgés. Ce projet a complettement réussi. On a saisi ces dépêches, et arrêté plusieurs confidens de Passwan.

Hambourg, le 3 déc. (12 frim.)

Le fanatique Hans-Hauge, norwégien, qui a acquis de la célébrité en Danemarck, continue ses voyages secrets dans les différentes parties de cet Etat, et y multiplie le nombre de ses prosélytes. On le croit en Jutland, et sans doute il forcera le gouvernement à se saisir de lui pour arrêter le cours de ses prédications, non moins factieuses qu'irréligieuses.

— Du 23 au 26 novembre, quarante navires ont passé le Sund. Ce détroit ne tardera pas, selon les apparences, à être fermé par les glaces.

— La grande carte hydrographique de la mer Blanche, à laquelle on travaille depuis plusieurs années, sous l'inspection du lieutenant-général russe Golenischtscheff-Kutusoff, doit paraître incessamment. M. de Tschitschagoff a été chargé par S. M. l'empereur de témoigner au général Kutusoff combien son travail lui était agréable et lui donne de titres à la reconnaissance nationale.

Stutgard, le 5 décembre (14 frimaire.)

La bonne intelligence entre la cour et les Etats provinciaux commence à se rétablir, et tout annonce qu'elle ne sera pas troublée pendant le cours de la session actuelle de la diete. On assure même que la suspension de plusieurs membres du comité particulier des Etats provinciaux va être rapportée, et que ces membres seront réintégrés dans leurs fonctions. En même tems tout fait espérer une prochaine et entiere reconciliation entre S. A. l'électeur et le prince électoral son fils, qui est toujours à Naples. Un officier supérieur, qui jouit de la confiance la plus entiere de l'électeur, et également estimé du prince, lui a été envoyé, et on se promet le meilleur succès de son voyage.

— Les lettres de Munich nous apprennent que l'électeur de Baviere vient de confier la direction générale du département ecclésiastique dans tous ses Etats, à M. de Mastiaux, chargé auparavant de l'administration supérieure de la province de Souabe de la Baviere.

— L'organisation de l'institution pour former des maîtres d'école et de bons instituteurs pour les Etats bavarois, est terminée; cette institution doit être placée à Bamberg, et sera en activité au 1er janvier 1805. Un nouveau lycée, établi dans la même ville, a eu lieu, il y a environ huit jours, avec la plus grande solennité.

— Le cordon de troupes salzbourgeoises, chargé de garder la frontiere méridionale de cet electorat, est déjà organisé. Un grand nombre de troupes disponibles a reçu l'ordre de s'y rendre, pour relever les différens bataillons qui sont en activité. Divers membres du collége médical de Salzbourg parcourent les communes pour y établir un bureau de police de santé. (*Publiciste.*)

Francfort, le 5 décembre (14 frimaire.)

Tous les libraires de cette ville ont été obligés de se présenter devant une commission extraordinaire du sénat. Ils y ont prêté serment de ne publier aucun ouvrage contre les mœurs, la religion, ou qui serait dirigé contre une puissance étrangere ou contre son gouvernement; ils ont pareillement prêté serment de ne point débiter de semblables ouvrages.

ESPAGNE.

St.-Sébastien, le 30 novembre (9 frimaire.)

On célébra hier dans notre église principale un service funebre en mémoire du capitaine de vaisseau don Joseph Manuel de Goycoa, natif de cette ville, et commandant de la frégate de S. M. C. *la Mercedes*, qui eut le malheur de sauter dans le combat du cap Santa-Maria, le 5 octobre dernier. L'imposante majesté de cette pieuse cérémonie, présidée par M. le commandant-général de la province de Guypuscoa, le concours immense de militaires de tous les grades et de citoyens de tous les états, la touchante sensibilité qui se manifestait chez tous les assistans, furent autant de témoignages rendus au mérite et aux services distingués du brave officier qui en était l'objet. A l'âge de 45 ans, et dans la plus brillante carriere, il a péri victime de la perfidie des Anglais, qui plus d'une fois éprouverent sa valeur, et notamment dans le dernier blocus de Cadix. Il laisse après lui une jeune veuve livrée à la plus juste douleur.

INTÉRIEUR.

Périgueux, le 15 frimaire.

La fête consacrée à célébrer l'époque du couronnement, a reçu dans cette ville tout l'éclat et toute la solennité desirables. L'affluence des habitans des cantons voisins était extrême, et les témoignages de l'allégresse publique ont éclaté de la maniere la plus vive. Le général de brigade Prévost, commandant par intérim la 20e division militaire, a prononcé un discours qui a fait une vive sensation, et que des acclamations unanimes ont accueilli. Un banquet, des jeux publics et des danses, ont succédé à la cérémonie qui avait réuni au temple les magistrats et les habitans.

Paris, le 22 frimaire.

Aujourd'hui jeudi, à deux heures, le sénat-conservateur, en corps, a présenté son hommage à S. M. l'Impératrice.

On continue à se porter en foule chez le ministre secrétaire-d'état, pour signer le procès-verbal du couronnement. Les présidens des colléges électoraux et de canton, reçoivent, en signant, une médaille d'argent du double plus épaisse et plus grande qu'une piece de 5 fr., très-bien frappée, d'un relief très-saillant, et représentant parfaitement la tête de S. M. Les autres fonctionnaires ont été prévenus qu'ils en recevraient une en or des ministres dans le département desquels ils sont placés par leurs fonctions. Il en a été frappé de pareilles, aussi en or, pour les députations militaires.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 26 au vendredi 30 frimaire an 13, savoir :

CINQ POUR CENT CONSOLIDÉS.

2me Semestre an 12.

Ce semestre sera payé le mardi 27 frimaire, depuis le n° 1er de chaque lettre, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1.	A, P..... *A tous numéros.*
	2.	D, du n° 7718 à..... *Idem.*
	3.	G, H..... *Idem.*
	4.	M, N, O..... *Idem.*
	5.	C, K..... *Idem.*
	6.	L..... *Idem.*
	7.	Q, R, U, V, W..... *Idem.*
	8.	B..... *Idem.*
	9.	E, I, J, S..... *Idem.*
	10.	F, T, X, Y, Z..... *Idem.*
	11.	D, du n° 1 à..... 7717

DETTE VIAGERE.

Semestre de nivose à messidor an 12, 2e Semestre an 11, et 1er Trimestre an 12.

Seront payés à toutes lettres et à tous numéros, le lundi 26, et mercredi 28 frimaire, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n°	9	Civiles, du n° 1 à.....	6000
		Ecclésiastiques, du n° 1 à.....	8999
	10	Civiles, du n° 6001 à.....	la fin.

Les lundi 26, et mercredi 28 frimaire.

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n°. 1 à la fin, par le bureau n° 11, les lundi 26, et mercredi 28 frimaire.

N. B. Les jeudi 29 et vendredi 30 frimaire, sont réservés pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

SCIENCES.

Nouveau thermomètre, par M. de Lalande.

Depuis 54 ans, dit M. de Lalande, je fais des observations du thermometre, et je me suis plaint souvent de ne point trouver dans les divisions les caracteres naturels et essentiels qu'elles doivent avoir. Depuis Drebbel, hollandais, qui fit un thermometre vers 1630, on en a fait de vingt especes; j'ai cru qu'il me serait permis d'en ajouter encore une.

Il y en a où les degrés n'expriment rien qui soit dans la nature : le point de départ à l'eau bouillante est un point que nous n'observons jamais. Fahrenheit s'est servi d'un degré de froid tout-à-fait arbitraire. Réaumur a divisé l'intervalle de la glace à l'eau bouillante, en 80 parties; Capi, guidé par le raz de Lantenay, en 85; Celsius, en 100 : mais on ne sait plus aujourd'hui ce que c'est que le thermometre de Réaumur. Tous les nombres sont également insignifians et destitués de fondement. Le thermometre ordinaire nous donne des degrés de chaud, lorsque nous avons très-froid; dans le tems où Horace dit :

Matutina parum cautos jam frigora mordent :

il nous donne des degrés de froid très-petits, lorsque nous les trouvons très-aigus.

Le moment où les physiciens ne peuvent convenir de rien sur l'échelle de leur thermometre, m'a paru favorable pour en proposer un nouveau, et il me semble qu'on remedie aux inconvéniens par les deux données du nouveau thermometre que je propose.

Je commence ma division comme Micheli, à la température qui tient le milieu entre tous les degrés observés pendant plusieurs années dont on a calculé les nombres, c'est 9 degrés et demi du thermometre ordinaire (Journal de Physique 1785 Déc., p. 433), et c'est aussi celle des caves de l'Observatoire; c'est l'état naturel du globe. Je prends pour degrés les dix millièmes du volume du mercure, à l'exemple de mon ancien et respectable maître Joseph de Lisle. On a reconnu le mercure comme étant la substance la plus propre à mesurer la dilatation par une marche uniforme; il avait trouvé, dès 1738, la mesure de cette dilatation. (Mém. pour servir à l'Hist. et aux progrès de l'Astronomie. Saint-Pétersbourg 1738.) Je fis avec lui beaucoup de thermometres en 1750; nous remplissions un tube mis dans la glace, nous pesions exactement ce qui en sortait, dans l'eau bouillante, et c'était toujours une once sur 66 et demie, ce qui donne 150 deux tiers, en supposant dix mille pour le total du mercure. (Mém. de l'Acad. 1749. Phil. Trans. 1776, p. 377.) Ces 150 font les degrés de mon thermometre; par-là, ces degrés sont tirés de la physique, c'est-à-

dire, de la nature, et rentreront dans le système décimal, le plus simple de tous. J'y trouve encore une simplification remarquable, qui donnera la facilité de comprendre ce qui ne signifioit rien pour le public. Par exemple, le degré de chaleur dans nos étés ordinaires, et le degré de froid dans nos hivers moyens (Mém. 1765) seront également 30; le nombre 40 indique un été chaud et un hiver rude; 50 répond également à la grande chaleur du Sénégal et au grand froid de 1709, 1776 et 1788. Cela est aisé à retenir, et donne une notion distincte du froid et du chaud d'une saison, ou d'une année extraordinaire: 26 exprime le plus grand froid et le plus grand chaud en 1757, année la moins inégale, et où le thermomètre changea le moins de l'hiver à l'été. Enfin, 30 et 40 sont des nombres dont on ne parle que trop dans la société, et ils y seront ennoblis en servant à une notion de physique à laquelle chacun prend plus ou moins d'intérêt.

Ma division a encore l'avantage de donner des degrés moitié plus petits, ce qui dispensera de recourir aux fractions dans la plupart des observations.

Je crois donc avoir atteint une méthode qui réunit tous les avantages, et qui remédie à tous les inconvéniens.

Mossy (quai Pelletier, n° 36), m'a promis d'exécuter ces nouveaux thermomètres aussitôt qu'ils seront annoncés, et je joins ici une table de comparaison avec le thermomètre ordinaire, pour ceux qui auraient besoin de réduire les observations faites jusqu'à présent.

Le 14 novembre dernier, on m'a objecté à l'Institut.. qu'il fallait conserver des termes fixes, comme l'eau bouillante et la glace: sans doute, il ne faut point les abandonner pour construire, j'en conviens; mais on ne sait comment diviser cet intervalle, et j'y ai remédié. Les uns ont commencé en haut, les autres en bas; il est plus naturel et plus commode de prendre le milieu; c'est ce que j'ai fait: il faut bien les abandonner pour compter, puisqu'aujourd'hui l'on veut compter 100 au lui de 80, et que l'un n'a pas plus de fondement que l'autre.

On m'a dit qu'en Égypte l'intérieur de la terre était beaucoup plus chaud; mais puisque la température que nous éprouvons à Paris, tient le milieu entre les plus grands froids et les plus grands chauds dans les pays où l'on observe, cela suffit bien pour l'adopter comme point de départ de notre numération: ce point est d'ailleurs, dans tous les pays, celui où l'on n'a ni froid, ni chaud, il convient à tout le monde.

Il me paraît étrange de partir du point de l'eau bouillante que l'on n'éprouve jamais dans aucun pays, ou de la glace qu'on n'a jamais dans la plus grande partie de l'Univers.

UTILITÉ PUBLIQUE.

De la désinfection de l'air.

Nous avons donné précédemment l'indication des vrais préservatifs de la contagion, découverts par M. Guyton-Morveau; nous ajouterons quelques détails à ce que nous avons déjà rapporté sur un sujet aussi important.

La modicité du prix des matières employées (le sel marin et l'acide sulfurique ou esprit de vitriol) met ces sortes de fumigations à la portée de tout le monde, et l'on serait coupable de ne pas faire usage d'un moyen aussi simple, aussi utile et si peu dispendieux, dans les cas où l'on aurait quelques mauvais effets à redouter de l'insalubrité de l'air. (1)

Les fumigations d'acide muriatique peuvent être faites aussi dans des endroits habités, sans aucun inconvénient pour les personnes qui y séjournent. Afin de répandre également le gaz salutaire et sans la moindre incommodité pour les assistans, on peut se servir d'une méthode très-avantageuse, mise en pratique par le professeur Chaussier dans un grand hospice militaire. Elle consiste à promener l'appareil d'où partent les vapeurs, à ne verser que successivement l'acide sulfurique sur le sel; ce qui donne la facilité de rendre à volonté les vapeurs plus ou moins abondantes, suivant qu'on le juge nécessaire. On a pour cela un réchaud portatif, sur lequel on place à feu nud une capsule de terre cuite en grès, ou ce qu'on appelle dans le commerce *creuset de Hesse*; on y met une quantité de sel marin proportionnée à l'espace que l'on a à parcourir; lorsqu'il commence à être échauffé, on verse dessus quelques gouttes d'acide, et on n'en ajoute de nouveau que quand les vapeurs cessent de s'élever.

Il est des circonstances où l'appareil d'un réchaud pourrait donner quelques craintes; dans ce cas, on peut très-bien obtenir le dégagement de l'acide muriatique à froid: la fumigation réussira également; seulement il sera employé une plus grande quantité de sel: mais la modicité du prix de cette substance ne doit être prise en aucune considération.

Il est un moyen d'obtenir des fumigations muriatiques encore plus efficaces; c'est d'ajouter aux substances indiquées ci-dessus une certaine proportion d'oxide noir de manganèse (manganèse noire); par cette addition on obtient sur-le-champ un gaz acide muriatique oxigéné, qui doit être préféré. Mais, comme ces sortes de mélanges peuvent causer de l'embarras à ceux à qui ces objets ne seraient pas familiers, M. Boullay, pharmacien de Paris, dès la première publication de l'ouvrage de M. Guyton-Morveau, intitulé: *Traité des moyens de désinfecter l'air*, s'empressa de donner au public la facilité de jouir de la méthode désinfectante, en préparant, sous le nom d'*acide muriatique oxigéné extemporané*, des flacons portatifs, d'après les doses et sous la surveillance de M. Guyton Morveau, qui, après s'être assuré de l'exactitude avec laquelle ce pharmacien remplissait ses vues, autorisa l'annonce de ces flacons dans le 41e volume des *Annales de Chimie*, où ils se trouvent décrits. Nous en avons un sous les yeux, tel que M. Boullay les prépare aujourd'hui, et nous y trouvons divers perfectionnemens qui semblent ne rien laisser à désirer, et qui doivent beaucoup multiplier leur usage. Ces flacons sont de la capacité de deux centilitres, remplis au tiers d'un mélange combiné de manière à fournir en abondance des émanations gazeuses d'une égale intensité, même au bout de plusieurs années. Destinés à être portés en voyage, ils sont renfermés dans un étui de buis, fermant à vis, et dont la partie supérieure est surmontée d'une vis du même bois, qui, pouvant être abaissée à volonté, pose immédiatement sur le bouchon de cristal, et sert à le fixer dans le goulot du flacon. Au reste, voici comment s'exprime à ce sujet M. Guyton-Morveau, page 397 de la seconde édition de son ouvrage.

« Les flacons anti-contagieux se trouvent actuellement tout préparés avec leurs étuis, à la pharmacie de M. Boullay, rue des Fossés-Montmartre, n° 33, à Paris. J'en conserve un depuis plus d'un an sur la cheminée de la chambre que j'habite; je l'ai porté sur moi en différentes occasions, je n'ai pas remarqué qu'il pût en résulter la moindre incommodité; et chaque fois que je l'ai débouché, comme je ne le portais pas imprudemment jusque sous le nez, je n'en ai reçu qu'une sensation agréable. » Le prix de ces flacons avec l'étui est de trois francs; et M. Boullay, étranger à tout autre considération que celle de propager l'emploi d'un moyen utile et salutaire, renouvellera les matières contenues dans les flacons, lorsque des émanations successives auraient rendu le dégagement peu marqué.

Le même artiste, dont l'honnêteté égale le savoir, vient de préparer des flacons plus grands, dont l'étui de buis est percé vers le haut de deux ouvertures, par lesquelles, si l'on desserre la vis qui pose sur le bouchon de cristal, s'échappe une petite portion d'émanations gazeuses, suffisante dans les cas où l'on n'a pas besoin d'en répandre une grande quantité. Le prix de ces flacons est de 6 fr.

Ces flacons sont composés de manière à fournir en abondance, pendant au moins l'espace d'une année, des émanations gazeuses d'acide muriatique oxigéné extemporané.

Destinés à être portés dans la poche et en voyage, ils sont enfermés dans des étuis de buis très-forts, et surmontés d'une vis du même bois, qui sert à fixer d'une manière très-solide le bouchon de cristal dans le goulot du flacon.

Il suffit de les déboucher dans un lieu suspect, pour s'envelopper rapidement d'une atmosphère gazeuse, qui a la propriété de détruire les miasmes délétères.

Il faut avoir la précaution de desserrer la vis supérieure avant d'ouvrir l'étui, de même qu'il est bon, sitôt que l'étui se trouve refermé, d'abaisser cette même vis jusqu'à ce que la résistance annonce qu'elle comprime suffisamment le bouchon.

Il est également essentiel de les déboucher à quelque distance du nez, afin d'éviter toute impression désagréable.

L'emploi de ces flacons suffit certainement pour l'usage ordinaire et habituel; mais s'il s'agit de désinfecter des lieux vastes, tels que prisons, hôpitaux, vaisseaux, ceux où un grand nombre de personnes réunies, même en santé, altèrent toujours la pureté de l'air, il faut un appareil plus considérable, dont nous avons donné la description, page 122 du tome I de la seconde année de souscription.

M. Boullay prépare aussi ces appareils permanens, ou réservoirs de désinfection, avec le plus grand soin, la plus grande économie, et d'après la description exacte de leur célèbre inventeur. Ils se composent d'un seau de cristal épais, recouvert par un obturateur formé d'un disque de glace, qui les ferme complettement au moyen d'une vis de pression. Ils sont accompagnés de deux flacons, remplis d'un acide nitro-muriatique, et l'autre d'oxide noir de manganèse, dans les proportions convenables. Avec ces appareils, on a l'avantage de pouvoir maîtriser l'effet de la fumigation en arrêtant ou prolongeant à volonté le dégagement du gaz purificateur.

Au moment d'en faire usage, on introduit dans le seau de cristal l'oxide du manganèse et l'acide nitro-muriatique, et on le referme exactement. Il suffit ensuite de l'ouvrir seulement pendant quelques minutes, pour obtenir un dégagement considérable des vapeurs salubres. La durée de ce dégagement répété chaque jour avec modération est au moins d'une année. Il suffit, après ce tems, de renouveler les matières dont la valeur est peu considérable.

Le prix de chaque appareil avec les objets qui en dépendent, est de 24 francs.

Les avantages que l'on peut retirer des fumigations d'acide muriatique et de l'usage des flacons et appareils préparés par M. Boullay, ne se bornent pas à désinfecter l'air, à prévenir la contagion, ou à en arrêter les progrès; l'on peut encore s'en servir utilement pour se débarrasser d'insectes incommodes. Le dégagement du gaz fait autour des lits et des meubles, fait tomber les punaises en asphyxie, et l'on nous assure que des habitans de l'Amérique sont parvenus, par ce moyen, à chasser de leurs chambres les moustiques et les maringoins, qui sont un vrai fléau dans cette partie du globe.

(1) L'usage de ces préservatifs ne saurait être trop recommandé aux médecins ou chirurgiens, chargés de constater les décès.

(Extrait de la Bibliotheque économique.)

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{16}$
—— Courant...	56 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{16}$ c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 f. 55 c.
Hambourg.....	191	188 $\frac{1}{2}$
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 47 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 35 c.	14 f. 18 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif.....	4 f. 86 c.	4 f. 75 c.
Livourne.....	5 f. 27 c.	5 f. 17 c.
Naples.....		
Milan.....	7 l. 18 s 6d p. 6 f.	8 l. s. d.
Bâle.....	pair.	p
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 f. 96 c.	1 fr. 93 c.
Strasbourg.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouiss. de vend...	58 fr.	10 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1147 fr.	50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la 20me représent. d'Ossian, ou les Bardes. — Mardi 27, la 1re représent. d'Achille à Scyros, ballet pant. en 3 actes. — Le public est prévenu de ne point acheter des billets hors des bureaux, parce qu'on n'en rendra point la valeur.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Andromaque, et les Héritiers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Isabelle de Portugal, Duhautcours, et l'Acte de Naissance. — Mardi, la 1re représ. de la Réconciliation normande, com. de Dufresny, remise au théâtre. — En attendant i. Zingari in Fiera (les Bohémiens à la Foire).

Opéra-Comique. L'Ami de la Maison, et.....

Théâtre du Vaudeville. L'Un pour l'Autre, les deux Pères, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. du Mari instituteur, comédie en un acte, les Etourdis, et le ballet de la Fille mal gardée.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 84. *Samedi*, 24 *frimaire an* 13 *de la République* (15 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 1er *novemb.* (10 *brum.*)

Le rebelle Aly, qui s'était emparé du port de Lataquie, a été fait prisonnier par le gouverneur de Giebale, et mis à mort; de manière que ce port est de nouveau libre pour tous les vaisseaux.

— Les troubles de la Romélie étant appaisés, ou considérés comme tels, la Porte a retiré la plus grande partie des troupes de cette province, et les a envoyées en Asie; cependant elle y a laissé par précaution un corps de troupes régulieres.

— L'argent devient toujours plus rare et le change baisse considérablement; le cours sur la Hollande est tombé, depuis quelques jours, de 8 pour cent.

DANEMARCK.

Copenhague, le 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

La frégate anglaise *l'Amythyste*, qui a transporté à Pétersbourg l'ambassadeur lord Lewison Gower, en est revenue le 28 novembre, et a continué sa route pour l'Angleterre, sans s'arrêter. Sir John Borlase Warren et le ministre d'Hanovre, baron de Munster, sont à bord de cette frégate.

— A la réquisition de la commission de quarantaine, le collége de l'amirauté vient de faire placer à l'entrée du port d'Elseneur, un canot de pilote, qui est chargé de veiller à ce qu'aucun individu appartenant à un vaisseau étranger ne puisse débarquer de nuit, sans en avoir préalablement obtenu la permission. Ce canot conservera sa station quand ce vaisseau de garde quittera son poste du Sund.

SUEDE.

Stockholm, le 23 *novembre* (2 *frimaire.*)

Deux bricks suédois destinés pour Marseille, ont été arrêtés par les Anglais, et conduits à Plymouth.

— L'incendie de Christineham a consumé cinquante-cinq maisons et plusieurs magasins. La presque totalité des provisions de grain pour l'hiver, et beaucoup d'autres marchandises ont été la proie des flammes; 400 personnes restent sans asyle par suite de ce désastre.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 5 *décembre* (14 *frimaire.*)

La navigation de l'Elbe est entiérement interrompue depuis trois jours par les glaces.

Ratisbonne, le 28 *novembre* (7 *frimaire.*)

Les membres de la diete, faisant partie du *Corpus Evangelicorum*, ont tenu ces jours-ci une conférence, dans laquelle ils ont résolu de demander des instructions de leurs cours respectives sur l'emploi futur des fonds connus sous le nom de caisse de Germersheim. L'avis préalable de la majorité est qu'un tiers du produit de ces fonds, consistant en 64,425 florins de capital, doit être mis en réserve pour des cas imprévus; les deux autres tiers doivent être employés d'après leur ancienne destination, savoir au soulagement des églises et écoles luthériennes du ci-devant Palatinat du Rhin et des villes de Wetzlar et de Ratisbonne; l'église réformée de Wetzlar recevra, une fois pour toutes, un secours de 500 florins. On se réunira de nouveau le 23 janvier, où l'on compte avoir reçu les instructions demandées.

Augsbourg, le 5 *décemb.* (14 *frimaire.*)

Par ordre de l'empereur d'Allemagne, toute communication sera entierement fermée entre le Tyrol, le duché de Venise d'une part, et les Etats de l'Italie d'autre part. Un cordon sera tiré le long des frontieres autrichiennes; des sentinelles seront placées à une petite distance l'une de l'autre. Tous les individus qui chercheraient à forcer le cordon, seront repoussés par la force des armes, et fusillés sur-le-champ s'ils font la moindre résistance. Une commission de santé permanente sera établie dans chaque district sur les frontieres.

— La gazette de Florence, du 19, annonce que les nouvelles qu'on reçoit de Livourne deviennent de plus en plus consolantes. Elle assure qu'à l'exception de Livourne, il n'y a pas dans tout le pays un individu qui ait été attaqué de la maladie. La ville de Pise est toujours remplie de fuyards de Livourne. L'université est fermée.

PRUSSE.

Berlin, le 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

LL. MM. ont quitté Potsdam, le 28 novembre, pour se fixer en cette capitale.

— La chambre des finances de Marienwerder a fait publier qu'il y avait en circulation, dans la Prusse occidentale, de faux ducats d'Hollande, portant l'empreinte des années 1764 et 1774. Ils sont plus forts que les autres, et se plient difficilement.

— Un de nos libraires vient de publier la traduction d'un ouvrage anglais qui a excité vivement la curiosité publique. C'est le *Voyage en Chine*, par Barrow. L'auteur était secrétaire privé de lord Macartney pendant son ambassade à la cour de Pékin. Staunton a déjà donné, il est vrai, une description de ce Voyage; mais il est manifeste qu'il l'écrivit simplement dans l'intention de prouver que l'ambassadeur anglais n'avait rien négligé pour atteindre le but indiqué par sa cour. Du reste, il se trouve dans son ouvrage, tant relativement à la topographie qu'aux mœurs et usages de ce vaste Empire diverses lacunes que tout lecteur éclairé se félicite de voir remplies par les intéressans Mémoires de Barrow, déjà connu si avantageusement par son excellent Voyage dans l'intérieur de l'Afrique méridionale. Le Voyage en Chine de Barrow est en deux volumes, et orné de gravures très-soignées.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Saint-Gall, 2 décemb. (11 *frimaire.*)

On lit, dans le Bulletin de Santé, que le gouvernement continue de publier des notices authentiques sur le régiment Réding qui se trouvait, lorsque l'épidémie a commencé, à Malaga. Il paraît, d'après ce rapport, que ce régiment a perdu 300 hommes par l'épidémie; que, comparativement à d'autres régimens, il a eu un nombre moins considérable de malades, et qu'on incline à croire que les frictions d'huile y ont contribué, quoi qu'elles ne puissent nullement être considérées comme un remede sûr et suffisant.

Bellinzona, 29 novembre (8 *frimaire.*)

C'est sous la date du 25 que le petit-conseil a pris un arrêté pour modérer l'interdiction du commerce avec l'Italie; par ce nouvel arrêté, on permet l'introduction des hommes et des marchandises qui ne viennent pas de la Toscane.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 7 *décembre* (16 *frimaire.*)

La fête du couronnement de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS a été célébrée le 2, au Helder, par des salves multipliées d'artillerie, tant des batteries que des vaisseaux de guerre qui se trouvent en rade et dans le Nieuve-Diep.

INTÉRIEUR.

Paris, le 23 *frimaire.*

Un corsaire est entré hier matin dans la rade de Calais avec un bâtiment anglais de 400 tonneaux, armé de huit canons, et chargé de bois de construction.

Le même jour après-midi, un autre bâtiment anglais, en partie chargé de coton, s'est approché du Fort-Rouge, qui a tiré sur lui plusieurs coups de canon. Les soldats de la garnison sont montés dans cinq bateaux pêcheurs et sont allés aborder ce bâtiment dont ils se sont emparés.

Le conseil de santé a visité ces deux prises, et quoiqu'il n'y ait rien trouvé de suspect, il les a, par mesure de sûreté, assujetties à la quarantaine.

Dimanche 25 frimaire LL. MM. l'EMPEREUR et l'Impératrice partiront du palais des Tuileries à trois heures pour se rendre à l'hôtel-de-ville dans l'ordre qui a été observé et avec le cortége qui les a accompagnées, le jour du couronnement et celui de la distribution des Aigles au Champ-de-Mars.

Les chasseurs à cheval de la garde et les mamelucks ouvriront la marche; les grenadiers à cheval et la gendarmerie d'élite la fermeront.

Le cortége marchera au milieu d'une haye de troupes, traversera la place du Carrousel, suivra les rues St.-Nicaise, Saint-Honoré, du Roule et les quais jusqu'à l'hôtel-de-ville.

A son retour, il suivra les quais et rentrera aux Tuileries par le grand guichet du Carrousel.

Le départ de LL. MM. des Tuileries sera annoncé par une salve d'artillerie, elles seront saluées de même à leur arrivée à l'hôtel-de-ville.

L'article inséré dans notre feuille de ce jour, et qui est relatif à la signature du procès-verbal du couronnement, chez le secrétaire-d'état, et aux médailles distribuées aux présidens de colléges et de cantons, a été extrait d'un journal de la veille. Les détails sont fort inexacts.

Les médailles du couronnement représentent d'un côté la tête de l'EMPEREUR couronné de lauriers. Cette tête, d'une ressemblance frappante, est d'un grand caractere, et d'un très-beau relief. Le champ du revers est occupé par trois figures debout. La figure supérieure, revêtue des ornemens impériaux est élevée sur un pavois soutenu par un magistrat revêtu d'une toge, et par un citoyen armé. La légende offre ces mots: *le sénat et l'armée.*

Les médailles qui sont distribuées aux présidens de colléges et de cantons, ainsi qu'aux fonctionnaires publics appellés par lettres closes, sont les mêmes pour les uns que pour les autres. Elles sont en argent et du plus grand modele. Celles qui sont destinées aux députations militaires, sont du petit modele, et semblables à celles qui ont été distribuées par des héraults d'armes le lendemain du couronnement; mais on les a frappées en or.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de première instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

Sur la requête des héritiers présomptifs de Jean Grandin, le tribunal de première instance à Saint-Lô, département de la Manche, a rendu, le 23 vendemiaire an 12, un jugement qui ordonne qu'il sera fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence dudit Jean Grandin, parti depuis sept à huit ans pour le service de l'Etat, et dont on n'a point eu de nouvelles,

Le tribunal a autorisé, en outre, les demandeurs à gérer et administrer tous les biens de la succession de feu Jean Grandin, pere de l'absent, à la charge par eux de donner bonne et suffisante caution; il les a pareillement autorisés à faire tous actes conservatoires, ainsi qu'à faire liquider les droits de la veuve Jean Grandin.

Par jugement du 19 thermidor an 12, sur la requête des héritiers présomptifs d'Antoine Poulain, chirurgien, ci-devant domicilié à Romagny, le tribunal de première instance à Mortain, département de la Manche, considérant qu'il résulte de l'enquête faite le 1er fructidor an 11, que Antoine Poulain a quitté la commune de Romagny depuis plus de dix ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles, a déclaré constant le fait d'absence, et a envoyé les demandeurs en possession provisoire des biens de toute nature qui appartenaient audit Poulain, au jour de sa disparition, ou qui lui sont échus depuis, à la charge par eux de donner valable caution.

Le tribunal a, en outre, nommé le sieur Guy-Deschamps-Leterrre, expert, aux fins de procéder à la visite des immeubles délaissés par l'absent, pour son rapport être homologué, s'il y a lieu, avec le procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de première instance de Béziers, département de l'Hérault, a ordonné, par jugement du 14 vendémiaire an 13, que l'absence de François Touchy, de la commune de Florensac, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 11 brumaire an 13, vu la demande de Pierre-Louis Thery, ménager, et Marie-Louise Langlet sa femme, domiciliés à Guines, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, Pierre-Louis Delplenne et Marie-Charlotte Langlet sa femme, François Binvoisin, cultivateur, et Marie Louise Jacqueline Leducq, sa femme, tous domiciliés à Guines, en déclaration d'absence de Pierre-Louis Langlet, leur frère et beau-frère,

Le tribunal de première instance à Boulogne-sur-Mer, en conformité des articles CXV, CXVI, CXVII et CXVIII du Code civil, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial et devant M. Leriche, l'un des juges à ce commis, pour constater l'absence de Pierre Louis Langlet.

Par jugement rendu le 2 brumaire an 13, sur les conclusions du procureur impérial,

Le tribunal de première instance de Turin, vu les enquêtes faites et rapportées, en exécution de son jugement du 8 fructidor an 11, a déclaré l'absence de Julien-César Reynone, de la commune de Macello; et faisant droit sur la demande de la commission administrative des hospices civils, pour l'intérêt de l'orpheline Thérèse Reynone, nièce de l'absent, et son héritière présomptive, a accordé à cette dernière l'envoi en possession provisoire des biens appartenans audit absent; à la charge, par la pétitionnaire, de fournir caution au greffe du tribunal, pour la sûreté de son administration, en conformité de l'art. 120 du Code Civil.

Par jugement du 5 fructidor an 12, le tribunal de première instance de Lille, département du Nord, vu le résultat d'une enquête précédemment ordonnée, a déclaré absens, aux termes de la loi, Dominique-Louis et Alexandre-Aimable Wallaert.

Par jugement du 13 fructidor an 12, le tribunal de première instance de Chartres, département d'Eure-et-Loir, après avoir pris connaissance de l'enquête précédemment ordonnée, a déclaré l'absence de Jean-Noël-Jacques et d'Etienne-François-Michel Bastin, frères-germains, et a renvoyé leurs héritiers présomptifs en possession provisoire de leurs biens.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

Les amis des lettres ont lu avec un très-vif intérêt, et ont jugé digne de tous les encouragemens la traduction des quatre premiers livres de l'Enéide, par M. Gaston, aujourd'hui proviseur du Lycée à Limoges. Ce littérateur estimable continue le grand travail qu'il a entrepris, et il y a lieu d'espérer que, dans cette année même, une seconde livraison, c'est-à-dire, les 5e, 6e, 7e et 8e livres de l'Enéide seront mis au jour. Il promet pour l'année prochaine les quatre derniers livres.

Parmi les titres que l'ouvrage de M. Gaston s'est acquis à l'attention publique, nous croyons pouvoir placer au premier rang le suffrage que vient de lui donner M. le conseiller-d'état Fourcroy, directeur de l'instruction publique. « Vous me témoignez, » dit-il, dans une lettre adressée à M. Gaston, » le désir de voir votre traduction des premiers » livres de l'Enéide adoptée dans toutes les bibliothèques des Lycées : j'avais prévenu votre vœu » à cet égard, et vous pouvez compter qu'il sera » rempli. Je saisis avec plaisir cette occasion pour » vous féliciter du succès mérité de ce premier » volume, et pour vous exhorter à poursuivre » courageusement une vaste entreprise dont vous » tirez déjà tant d'honneur. »

Ce suffrage n'a pas besoin d'être justifié; nous trouvons cependant une occasion de prouver qu'il est mérité, et nous le saisissons en publiant un fragment de la traduction du 6e livre : *la Description des enfers.*

..... Sous un rocher lointain
Le prince voit des murs qu'entoure un triple airain ;
Le Phlégéton, roulant des roches tournoyantes,
Bat de ses flots de feu ces voûtes flamboyantes ;
En colonne arrondi, le plus dur diamant
Porte une haute tour, éternel monument
Que l'Univers armé ne saurait mettre en poudre,
Et qui de Jupiter peut défier la foudre.
Tisiphone sanglante y veille nuit et jour ;
On entend retentir dans cet affreux séjour
Les fouets sifflans ; le fer de la pesante chaîne
Qui s'allonge en criant, et lentement se traîne.

Enée en frémissant s'arrête : « oh ! dites-moi
Quels crimes on punit dans ces lieux pleins d'effroi ?
Pourquoi ces longs tourmens et ces voix lamentables ? »
Digne chef des Troyens ! c'est le cri des coupables :
Ces prisons où le Ciel se venge des forfaits,
A de chastes regards ne s'ouvrirent jamais ;
Mais Hécate à mes soins confiant ses victimes,
Dans leur immensité me montra ces abîmes.
Rhadamante y punit et les larcins cachés,
Et les aveux tardifs par la crainte arrachés.
Tisiphone agitant sa torche vengeresse,
Insulte le coupable et le frappe sans cesse,
Et provoque à grands cris, pour servir ses fureurs,
Ses fouets et ses serpens, et ses horribles sœurs. »

Sur ses gonds gémissans la porte inexorable,
Roule en tonnant. « Vois-tu cette garde effroyable ?
Les vois-tu sur le seuil tous ces monstres hurlans !
Que ne puis-je t'ouvrir les souterrains brûlans
Où l'hydre, hérissant ses têtes verdoyantes,
Lance son noir venin par cent gueules béantes ?
Le Tartare est deux fois aussi loin de nos yeux
Que le séjour de l'homme est éloigné des cieux.
Par la foudre abattus les enfans de Cybele,
Dans ce gouffre sans fond cachent leur front rebelle.
Là, je vis d'Aloüs les fils audacieux
Qui, des monts entassés pour assaillir les dieux,
Furent précipités sous ces roches énormes
Qui pesent à jamais sur leurs têtes difformes ;
Là, j'ai vu Salmonée ; au roi des immortels
L'insensé prétendit dérober ses autels,
Et sur un pont d'airain, dans l'Elide tremblante,
Roula d'un char tonnant la roue étincelante ;
De flambeaux et de feux incessamment armé
Par le bruit des coursiers, de l'Olympe enflammé
Il pensait imiter le bruit inimitable ;
Il voulut être un dieu : mais un dieu véritable
L'atteignit d'un seul trait lancé du haut des airs,
Et son char embrâsé roula dans les enfers.
Le front cicatrisé par les coups du tonnerre,
Titius est couché sur neuf arpens de terre ;
Là, son cœur, d'un vautour aliment immortel,
Renaît sans s'épuiser d'un supplice éternel ;
Une fibre succede à la fibre rongée,
Et, féconde en douleurs, sa vie est prolongée.
Le monstre tout entier habite dans son sein,
Et ce festin pour lui recommence sans fin.

Des Lapithes cruels dirai-je les tortures,
Et, du lit conjugal expiant les injures,
Pirithoüs en proie au courroux de Pluton ?
Dirai-je à quels tourmens il dévoue Ixion ?
Sur eux pend à jamais une roche pesante
Toujours prête à tomber, et toujours menaçante.
A leurs yeux étalés sur des lits somptueux
Brille des vases d'or l'appareil fastueux,
Et d'un banquet royal la prodigue opulence
Des mets les plus exquis leur promet l'abondance ;
Mais Alecton se leve, une torche à la main,
Et défend à grands cris l'approche du festin.
Dans ces lieux est le frere ennemi de son frere,
L'ingrat qui sans remords osa frapper un pere,
L'orateur qui vendit le droit de ses clients,
L'avare dont le cœur repoussa ses parens
Et seul accumula leur richesse commune ;
Quels forfaits enfanta la soif de la fortune !
Celui-ci du serment a violé la foi,
L'un a trahi l'Etat, l'autre a frappé son roi,
L'un remplit de poison la coupe hospitaliere,
L'autre a péri frappé dans la couche adultere.
Ne me demande point, prince, quel est leur sort ;
L'un roule un roc qui tombe, et trompe son effort
Les autres aux rayons de la roue infernale
Pendent, abandonnés à sa chûte inegale ;
Thésée est pour toujours au repos condamné
Et répete à grands cris, sur sa pierre enchaîné,
« Mortels, aimez les dieux, et craignez leur justice ! »

Vous êtes dans l'abîme, ô vous dont l'avarice
A l'or de l'étranger vendit votre pays ;
Vous qui mîtes les loix et les têtes à prix,
Et toi qui sans pudeur, de ta flamme effrénée,
Osas souiller ta fille et son chaste hymenée !
O forfaits ! ô vengeance ! oui, j'aurais à-la-fois
Une langue de fer, cent bouches et cent voix,
Je ne pourrais jamais te dire tous leurs crimes,
Ni compter les tourmens dont ils sont les victimes.
Hâtons-nous d'accomplir la volonté des dieux,
Dit la prêtresse ; au loin ces murs audacieux
Entourent de Pluton le palais redoutable,
Des enfans de Lemnos ouvrage inimitable ;
Là tu déposeras le précieux rameau.

Ils marchent aussitôt dans un sentier nouveau ;
Le héros s'avançant sous une voûte obscure,
Fait jaillir sur son corps les flots d'une onde pure,
Et du sacré portique embrassant le fronton,
De la branche divine y consacre le don.

Ils parviennent enfin à ces rians bocages
Dont la rose et le lys parfument les ombrages.
Un air plus épuré circule en ces beaux lieux,
Le pourpre sans nuage y teint l'azur des cieux ;
C'est un autre soleil, ce sont d'autres étoiles,
La nuit à leurs rayons laisse éclaircir ses voiles ;
Les uns chantent en chœur, et leurs pieds bondissans,
Du rythme cadencé marquent tous les accens.
D'autres sur le gazon exercent leur souplesse,
Ou luttent sur le sable et de force et d'adresse.
Le chantre de la Thrace, en longs habits de lin,
Prend son luth, le parcourt de son archet divin,
Et sous ses doigts errans sur la corde magique,
De sept tons différens, forme un accord unique.

Là sont du grand Teucer les enfans généreux,
Héros des premiers tems, de ces tems plus heureux,
Ilus et Dardanus le fondateur de Troye,
Leur fils est devant eux ; il contemple avec joie
Leurs chars vides, leurs traits dans la terre enfoncés,
Et leurs coursiers sans frein autour d'eux dispersés.
Ils aimerent vivans les coursiers et les armes,
Morts, à ces jeux guerriers ils trouvent mille charmes.

Sur des tapis de fleurs, d'autres dans les festins,
De l'hymne de Bacchus entonnent les refreins ;
L'Eridan orgueilleux de baigner ce rivage,
D'un bosquet de lauriers éterniſe l'ombrage.
Les prêtres vertueux, les fideles guerriers,
Qui verserent leur sang pour sauver leurs foyers ;
Les inventeurs des arts, les sages, les poëtes,
Et des lois et des dieux sublimes interprètes,
Tous ceux qui des humains furent les bienfaiteurs,
Portent un voile blanc, symbole de leurs cœurs, etc.

Suite des Observations de Métastase sur les tragédies et comédies grecques qui sont parvenues jusqu'à nous. (Voyez le N° d'avant-hier.)

IX. — *Iphigénie en Aulide*

Il suffirait de cette seule tragédie pour faire connaître la supériorité du talent dramatique d'Euripide. La continuelle fluctuation de l'esprit d'Agamemnon, la situation digne de pitié où se trouvent Clytemnestre et sa fille, le caractere d'Achille, l'art avec lequel l'auteur fait se succéder alternativement les craintes et les espérances, doivent être regardés comme des traits de main de maître.

Si Euripide avait pu changer le lieu de la scene (1), il n'aurait pas gâté l'admirable commencement de son drame par une invraisemblance, qui est de faire sortir Agamemnon dans la rue pour remettre à son confident la lettre qu'il veut envoyer à Clytemnestre, ce qu'il pouvait faire dans le lieu le plus reculé de sa tente, où il était sûr de n'être ni vu ni entendu de personne, et où son confident avait été présent pendant tout le tems qu'il avait écrit, le roi ayant à lui confier des choses qui exigeaient le plus profond secret.

Iphigénie, au vers 1368, change tout-à-coup de caractere (2). Elle avait été jusques-là excessivement effrayée, et abattue au point de dire.

Il vaut mieux mal vivre que de bien mourir.

Et en un moment, sans aucun motif apparent, elle devient une héroïne courageuse, elle ne veut pas qu'Achille la défende, et va volontairement s'offrir à l'autel pour l'honneur de la Grèce. Aristote, et par conséquent Dacier, accusent Euripide de lui avoir donné dans la même pièce deux caracteres differens; mais il me paraît qu'ils ont tort,

(1) Inconvéniens d'une scene fixe.

(2) Changement de caractere justifié.

parce qu'une ame inspirée s'élève au-dessus de sa portée ordinaire.

Au vers 1509, Iphigénie part pour se rendre au lieu du sacrifice (3), et au bout de vingt-deux petits vers, pas davantage, c'est-à-dire au vers 1531, arrive le messager, qui de la rue appele la reine Clytemnestre, pour qu'elle vienne entendre le récit de toute la cérémonie qui est déjà accomplie, et du miracle de l'enlévement d'Iphigénie.

Il y a des gens qui font un reproche à Achille de ce qu'il n'a pas continué à empêcher le sacrifice d'Iphigenie : mais c'est à tort, parce que, selon les dogmes religieux des Grecs, il n'était pas permis de retenir une victime volontaire. Achille a recours aux prieres pour faire changer la résolution d'Iphigénie ; et espérant que la vue du couteau sacré pourra l'ébranler, il va se placer tout armé auprès de l'autel, afin d'être prêt au moindre signe qu'elle pourra lui faire, à la délivrer de vive force.

La tragédie a 1629 vers.

X. — *Iphigénie en Tauride.*

Il y a dans cette fable le fond d'une situation vraiment tragique, par l'attente qu'excite dans les spectateurs la crainte de voir une sœur sacrifier, sans le savoir, son propre frere. Mais quant au caractere d'Oreste, parricide, ravisseur, tout prêt à assassiner Thoas qui ne l'a jamais offensé, et à la fourberie d'Iphigénie qui n'épargne pas les mensonges pour tromper Thoas, abusant de la bonne foi et de la religion, ce sont là, à mon gré, des défauts qui détruisent le premier avantage. La reconnaissance est naturelle ; le débat des deux amis pour obtenir que chacun des deux soit réservé à la mort au lieu de l'autre, est devenu le modele d'un grand nombre d'imitations. Il y a en tout de grandes beautés, mais elles ne suffisent pas pour l'emporter sur la répugnance qu'on a à tolérer les caracteres des principaux personnages.

On remarque dans cette tragédie plus que dans aucune autre, l'inconvénient de faire venir le premier personnage pour raconter au peuple l'histoire de sa vie, de confier ses plus dangereux secrets à une troupe de femmes qui forment le chœur, et d'avoir recours à une divinité pour délier un nœud qui n'en a pas besoin.

La tragédie a 1499 vers.

XI. — *Rhésus.*

Les critiques se fatiguent à chercher quel peut être l'auteur de cette tragédie : les uns la croient de Sophocle, les autres d'Euripide ; quelques-uns en regardent l'auteur comme plus ancien, d'autres comme plus moderne. Mais la piece ne mérite pas toute cette peine, soit qu'on la considere du côté du sujet, de la conduite ou des caracteres. Le sujet est un stratagême, ou plutôt un assassinat de nuit. La conduite en est remplie d'invraisemblances et vide d'intérêt. Les caracteres en sont ignobles, sans excepter celui de la divinité. Rhésus le protagoniste est un brave capitan, Hector ne lui cede guéres. Diomede et Ulysse ont l'air de deux bandits. C'est Minerve qui les excite à une entreprise aussi peu glorieuse, qui se charge de la conduire, et ne rougit pas de tromper Pâris d'une maniere perfide et prenant la figure de Vénus (4). En un mot, toute cette tragédie fait peu d'honneur au théâtre grec.

Elle a 999 vers.

XII. — *Les Troyennes.*

Les Troyennes faites esclaves par les Grecs à la prise de Troye, composent le chœur et donnent leur nom à la tragédie. La scene est dans le camp des Grecs, près de Troye, et devant la tente d'Agamemnon. Le sujet de la piece est difficile à déterminer ; ce sont plusieurs actions qui, par une espece d'unité aboutissent toutes à Hécube, qui ne quitte pas la scene de toute la tragédie, et dans toutes ces actions est toujours le personnage le plus intéressant. Mais l'attention du spectateur n'a pas d'objet fixe. Le partage des captives entre différens maîtres, le sacrifice de Polixene, la violation du sacerdoce de Cassandre donnée pour concubine à Agamemnon, ainsi qu'Andromaque à Néoptoleme : la mort d'Astianax précipité du haut des murs de Troye ; la sépulture donnée à son cadavre que l'on apporte sur le bouclier d'Hector, l'arrêt du sort qui donne Hécube pour esclave à Ulysse, et l'incendie des restes de Troye, voilà les actions qui se succèdent et donnent lieu à des lamentations non interrompues, parmi lesquelles d'ailleurs se rencontrent des beautés distinguées ; particulierement l'enthousiasme de Cassandre qui, agitée par la divinité, prédit toutes les horreurs qui doivent avoir lieu dans la famille des Atrides, et l'excès de douleur dans lequel tombe Andromaque, et qui devient une sorte de rage lorsqu'on lui arrache Astianax pour le conduire au lieu d'où on doit le précipiter.

Il y a un prologue entre Neptune et Minerve qui parlent de ce qui précede l'action, de ce qui doit la suivre, mais très-peu de ce qui fait le sujet du drame.

La tragédie a 1334 vers.

(3) Invraisemblance de tems.

(4) Au vers 563 le chœur se retire, ce qui fait que la scene reste vide.

XIII. — *Les Bacchantes.*

La scene se passe comme à l'ordinaire, devant le palais de Penthée, roi de Thèbes. Une troupe de Bacchantes forme le chœur, et donne son nom à la tragédie. Le sujet de la piece est le funeste châtiment de Penthée, déchiré par sa propre mere dans la fureur des orgies. Penthée dit que toutes ces cérémonies des fêtes de Bacchus ne sont qu'un prétexte qui autorise la liberté dissolue des femmes, et, pour cela, il est universellement traité d'impie. Mais le bon de l'affaire, c'est que les Bacchantes qui forment le chœur ne soupirent dans leurs strophe et antistrophe, que Chypre, Paphos, Vénus, l'Amour et les Graces, ce qui donne assez de fondement aux soupçons de Penthée. Celui-ci n'en devient pas moins victime de Bacchus, qui, sous la figure d'un étranger, le trahit d'une maniere barbare, le joue, et le conduit enfin au milieu des Ménades, pour le faire déchirer par elles.

Cette tragédie se sent plus qu'aucune autre de son origine ; car on n'y parle que de Bacchus, on n'y chante que ses louanges, comme cela se faisait quand la tragédie n'était qu'un simple chœur ; mais on y voit plus que dans toute autre, que lorsque la tragédie fut mise en action, ce chœur toujours présent, que le poëte avait cru devoir conserver par respect pour les anciens usages religieux, était pour eux d'un grand embarras, et la source inévitable d'une infinité d'invraisemblances.

Par exemple, dans cette tragédie, toutes les Bacchantes sont sur le mont Cythéron à se donner du bon tems. Il n'y a que celles qui forment le chœur qui restent comme planées sur la scene sans aller avec les autres, par cette seule raison qu'il faut qu'elles fassent le métier de chœur. De plus, la premiere fois que Penthée paraît sur la scene, irrité de l'effronterie des Bacchantes, il déclare qu'il a fait mettre en prison toutes celles qu'il a rencontrées ; mais il ne dit pas un seul mot à celles qui sont sur la scene. En effet, il faut bien qu'il y ait un chœur, et ce n'est pas la faute de ces pauvres femmes, si le poëte les a fait Bacchantes.

La tragédie a 1391 vers.

XIV. *Le Cyclope.*

Si le tems n'avait pas épargné cette piece, nous n'aurions aucun modele du drame satyrique, dont Horace parle tant dans sa poétique, à moins que le précédent, celui des Bacchantes, ne fût aussi de ce genre. Ce qui pourrait le faire croire, ce sont les scenes où Penthée en habit de femme est joué et cruellement trahi par Bacchus. Le drame satyrique est en somme une courte action théatrale, mêlée de sérieux et de plaisant, et destinée à réjouir les spectateurs, et à les faire sortir de la tristesse que devait inspirer le ton sombre et funeste de la tragédie. Considéré sous ce point de vue, le drame du Cyclope est bien digne de son auteur. L'action est une ; elle n'est point prise dans la vie ordinaire ; elle est grande et importante, c'est l'entreprise de rendre le Cyclope aveugle. Les épisodes qui sont les dangers d'Ulysse et de ses compagnons, paraissent naturels et nécessaires ; les caracteres sont vraisemblables d'après les préjugés des spectateurs pour lesquels ils etaient faits ; ils sont d'ailleurs peints avec vivacité. Le Cyclope est épouvantable dans sa figure, ses mœurs, ses pensées. Ulysse est adroit, prévoyant, éloquent. Silène, tendre jusqu'à l'excès par l'effet du doux jus de la treille, et les jeunes satyres ses fils, sont agités, inquiets, vifs, timides et pétulans. La conduite de l'action est simple, mais sans reproche, et le ridicule naît de la nature du sujet et des caracteres. Je ne sais pas pourquoi le très-docte pere Brumoy se déchaîne tant contre ce pauvre poëme. Il est vrai que la nécessité de faire rire ce peuple d'Athènes, assez mal élevé, a quelquefois engagé Euripide à s'abaisser jusqu'à des bouffonneries indécentes. Mais je ne sais quel droit peut avoir le pere Brumoy de condamner Euripide pour avoir commis cette faute dans un ouvrage plaisant, lui qui s'est montré si indulgent pour le même poëte, lorsqu'il a rencontré de semblables irrégularités dans ses tragédies les plus séveres. Dans l'Hécube, comme nous l'avons déjà observé, cette royale veuve de Priam voulant persuader à Agamemnon de l'aider dans une vengeance qu'elle veut entreprendre, n'a pas honte de lui dire qu'il doit se rappeler que *sa fille Cassandre est la concubine d'Agamemnon ; que toutes les nuits il s'endort dans ses bras, et que les hommes, en pareille circonstance, ont coutume d'être faciles et complaisans.* Et comme nous l'avons déjà fait remarquer, et comme il est nécessaire de le répéter, Andromaque, veuve d'Hector, dans la tragédie qui porte son nom, n'a nulle répugnance à dire à Hermione, pour l'engager à calmer sa jalousie, *que des manieres semblables la feront regarder comme trop avide des caresses des hommes ;* (5) qu'il est très-*vrai que les femmes sentent plus que les hommes l'aiguillon de ce desir ! mais qu'elles savent très-bien le dissimuler*, puisque ces passages et d'autres semblables ne sont dans la tragédie que des traits de la simplicité et du naturel des siecles que n'avaient pas corrompu nos mœurs modernes, pourquoi seraient-ils regardés comme sacrilèges dans un poëme comique ?

Ulysse entre dans la caverne de Polipheme ; et après qu'on a dit un petit nombre de vers, le messager sort de la caverne, et vient raconter comme quoi l'entreprise s'est exécutée. Cette invraisemblance de tems si marquée est fréquente dans Euripide.

Cette piece a 705 vers.

XV. — *Les Héraclides.*

Le sujet de cette piece est la délivrance des enfans d'Hercule, persécutés par Euristhée, qui finit par être vaincu et emprisonné. On y remarque le caractere d'Iolas, qui a été durant la vie d'Hercule, son ami et son allié, et qui maintenant vieux et caduc, accompagne, conseille et défend les Héraclides persécutés, avec une tendresse plus que paternelle, et qu'il porte jusqu'à vouloir s'offrir librement à mourir pour eux. Mais je ne sais par quelle inadvertance, ou par quel caprice l'auteur a paru se plaire à jetter sur un caractere aussi excellent, une teinte de ridicule, comme il le fait, lorsque dans une scene où il s'agit d'aller combattre, il le représente voulant courir comme les autres, tâchant de s'armer quand il peut à peine se soutenir sur ses pieds, et se livrant à toutes les singeries d'un Vieillard de comédie, qui veut faire le jeune homme sans en pouvoir venir à bout.

Au vers 475, comme on apprend que le parti des Héraclides ne peut obtenir la victoire sur Euristhée, que par le sacrifice d'une vierge d'un sang illustre, il sort tout-à-coup d'un temple une fille d'Hercule, nommée Macarie, dont on n'avait jamais parlé, dont on ne connaissait pas même l'existence. Elle s'offre volontairement pour victime, en exprimant des sentimens élevés, héroïques ; dignes d'admiration. Son offre est acceptée, elle part au vers 600, après quoi on ne voit plus personne qui en parle, qui la loue, qui la plaigne, ou seulement qui la rappelle, quoiqu'elle ait fait l'action la plus brillante de la piece, l'action qui amene la défaite d'Euristhée et la délivrance des Héraclides.

On trouve dans cette tragédie les invraisemblances de tems accoutumées. Elle a 1055 vers.

XVI. — *Hélene.*

Euripide suppose dans cette tragédie, qu'Hélene n'est pas allée à Troye avec Pâris, mais qu'il a enlevé au lieu d'elle un fantôme qui lui ressemble, et que pour elle Mercure l'a transportée en Egypte. Le fantôme peut être une invention d'Euripide ; mais Hérodote, dans l'Euterpe du second livre de son histoire, rapporte une tradition d'après laquelle Pâris, après avoir enlevé Hélene et les trésors de Sparte, aurait été jeté par un coup de vent en Egypte, où Protée, roi du pays, lui aurait repris Hélene pour la rendre à Ménélas, ainsi que les richesses qu'avait emportées Pâris.

Après la premiere scene, dans laquelle Hélene instruit très-patiemment les spectateurs de tout ce qui la regarde, on voit arriver Teucer, frere d'Ajax, qui, jetté par la tempête en Egypte, s'y rencontre avec Hélene. Elle lui apprend que dans ce pays on fait mourir les Grecs sur les autels ; il lui rend grace de l'avis, et s'en va très-prudemment ; ensuite de quoi on ne le voit plus, on n'entend plus parler de lui de toute la tragédie. Ce personnage, amené là d'invention, est tout-à-fait inutile. Il n'a d'autre emploi que d'annoncer à Hélene la mort de Leda, et celle de Castor et Pollux, ses freres ; il n'était pas nécessaire pour cela de déranger un héros. Elle pouvait l'apprendre de mille autres manieres, et en particulier par la science de Théonoé, prophétesse de ses amies, qui lui découvre des choses plus importantes.

Hélene, au désespoir, dit qu'elle veut se tuer ; elle n'est incertaine que sur le choix d'un genre de mort. « Mais comment m'y prendre pour mourir d'une maniere honorable ? Il est déshonorant de mourir suspendue à un lacet ; c'est une honte même pour les esclaves (vers 305 à 307. »

Si le lacet était un genre de mort si honteux, pourquoi donc Euripide l'emploie-t-il quelquefois pour ses héroïnes ?

Les artifices qu'emploie Hélene pour tromper Théoclimene, roi d'Egypte, qui voulait l'épouser, sont, d'après le caractere qu'on lui a donné, très-inconvenans. Et l'auteur ménage peu la curiosité des spectateurs, en les prévenant de la catastrophe par la bouche d'Hélene, qui les instruit d'avance de tout ce qu'elle doit faire.

Malgré ces observations, malgré les imprudentes confidences qui se font au chœur, selon la coutume, et malgré plusieurs invraisemblances de tems, cette piece offre de très belles situations ; et fait connaître que l'auteur était né pour le théâtre.

Elle a 1708 vers.

XVII. — *Ion.*

Cette tragédie a de grandes beautés : on y voit une tendre mere et un fils prêts à se tuer l'un l'autre sans se connaître ; une reconnaissance si sin-

(5) *dvida domini.*

dressante, naturelle, inattendue, et différentes situations qui engagent la curiosité du spectateur. On y trouve aussi des morceaux d'une éloquence remarquable; et cependant on ne la supporterait pas actuellement. Apollon est d'abord un brutal ravisseur, et ensuite un imposteur. Créuse et son vieux confident sont deux empoisonneurs. Minerve une bonne amie qui conduit une intrigue d'amour, et Xutus est le mari paisible qui accepte pour sien le fils de l'amant de sa femme. Il y a des invraisemblances de tems, et des récits extrêmement déplacés.

La tragédie a 1622 vers.

XVIII. — *Hercule furieux.*

Cette tragédie contient deux actions également importantes, et tout-à-fait différentes, si bien qu'elles font en quelque sorte comme deux tragédies, et qu'on pourrait effectivement les séparer. Jusqu'au vers 814, la pièce a pour sujet le retour d'Hercule et la délivrance de sa famille, qu'il effectue en tuant le tyran Lycus. Depuis le vers 815 jusqu'au vers 1428, où finit la tragédie, il n'est plus question que du massacre de la femme et des fils d'Hercule, tués par lui-même dans un accès de fureur que Junon a excité en lui.

Au vers 1028 une porte s'ouvre (6), et l'on voit au-delà Hercule étendu par terre, dans le désespoir, ayant autour de lui les cadavres de sa femme et de ses fils. Amphytrion et Thésée vont à lui pour l'engager à se lever et à découvrir son visage. Ils ont ensemble une longue scène, où Hercule et Thésée argumentent l'un contre l'autre comme sur les bancs; Hercule soutient qu'il doit mourir, et Thésée qu'Hercule doit vivre. Je voudrais seulement qu'on me dît comment les spectateurs peuvent voir et entendre tout cela par l'ouverture d'une porte, et à une distance double de la distance ordinaire.

Pour supporter le caractere d'Amphitrion, qui se vante à tout instant d'avoir eu Jupiter pour second auprès de sa femme, il faudrait avoir le secret de ces illustres savans qui savent se transporter au siecle d'Euripide. Cependant, ce même Amphitrion, quand il se trouve dans l'embarras, reproche à Jupiter de savoir bien venir en secret occuper sans permission le lit des gens, et de ne savoir rien faire pour secourir des amis, ce qui prouve qu'il est injuste ou mal instruit.

La tragédie a 1428 vers.

XIX. — *Electre.*

Quoiqu'Euripide et Sophocle aient traité différemment cette tragédie, le sujet des deux pieces est le même. L'héroïne est aussi cruelle dans l'une que dans l'autre. Sophocle va jusqu'à lui faire crier, au moment où Oreste frappe sa mere, qui lui demande grace :

Redouble, si tu peux, tes coups.

Et dans Euripide, elle dit : « Puissé-je mourir après avoir versé le sang de ma mere! (vers 281).

On voit que les deux poëtes se sont laissés entraîner hors des limites par leur desir de s'accorder au goût de leurs spectateurs.

Il y a dans cette tragédie un très-beau caractere, c'est celui d'un villageois rempli d'honneur et de probité, à qui le tyran a donné Electre pour femme, afin d'avilir cette princesse et de ne pas craindre les enfans qu'elle peut avoir; mais celui-ci, par respect pour le sang royal et pour ne pas se rendre complice de la tyrannie d'Egiste, s'abstient de toucher à Electre, bien que d'ailleurs il vive en apparence avec elle comme son mari. Cette tempérance du bon villageois est exprimée à plusieurs reprises d'une maniere peu décente.

Oreste tue Egiste dans un sacrifice public. La nouvelle en est apportée par un messager qui fait à Electre un long récit de cet événement. Oreste vient lui-même le confirmer. Le frere et la sœur, dans une scene prolixe, conviennent de la maniere dont ils tueront leur mere, qui, sur une imposture d'Electre, doit venir la trouver; et Clytemnestre arrive à la fin sans savoir un mot de la mort d'Egiste.

1359 vers.

(6) Inconvéniens de la scene fixe.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 22 frimaire an 13.

Monsieur,

Je lis dans la feuille du *Moniteur*, en date du 10 de ce mois, le paragraphe suivant, article *Agriculture du département de Seine-et-Oise*, où il est question des Mémoires qui forment le premier volume publié par la Société. Voici ce paragraphe contre lequel je réclame :

« On y trouve (dans ce premier recueil) un » Mémoire de *M. Duchesne*, sur une charrue à » dérayer les champs ensemencés, dont la terre » avec peu de pente est portée sur un fond argi » leux, imperméable à l'eau. »

Il y a erreur de nom. — Ce n'est pas M. Duchesne qui est l'auteur du Mémoire; *c'est moi*, propriétaire-cultivateur, qui ai trouvé ce moyen de doubler les récoltes du pays, à l'aide de ma charrue à dérayer, et c'est d'après l'expérience de 15 ans que je l'ai fait graver et décrire; elle est connue dans plusieurs départemens, qui me l'ont demandée. M. Tessier, membre de l'Institut, l'a insérée dans ses *Annales d'agriculture*; et ce modele est déposé aux archives de la Société de Seine-et-Oise, ci-devant potager de la cour, à Versailles, où l'on peut le voir.

Votre journal jouit de la confiance générale, et je serais flatté que vous voulussiez bien rectifier cette erreur de nom.

Agréez mes salutations,

DESHAYES, *propriétaire, membre de la Société d'agriculture du département de Seine-et-Oise.*

AVIS.

Ecole de Mathématiques, par M. Peyrard, professeur de mathématiques du Lycée Bonaparte, et ci-devant bibliothécaire de l'école polytechnique; auteur de la traduction littérale des *Elemens de géométrie d'Euclide*, avec un supplement, ouvrage approuvé par l'Institut, et adopté pour les bibliotheques des Lycées; éditeur du *Cours de Bezout*, avec des changemens et des additions à l'usage des aspirans à l'école polytechnique, etc.

Cette école, qui s'ouvrira le 15 nivose prochain, sera divisée en deux classes, dont chacune ne renfermera jamais plus de dix éleves. Dans la premiere classe, on enseignera l'arithmétique, la géométrie et la trigonométrie; et dans la seconde, l'algebre, les sections coniques, et les élémens de statique. L'enseignement sera en tout conforme au programme de l'école polytechnique; les éleves qui auront suivi les deux classes auront pu acquérir toutes les connaissances exigées pour être admis à cette école.

Les éleves entreront en classe à neuf heures du matin, et n'en sortiront qu'à deux; les dimanches et les jeudis seront des jours de congé. M. Peyrard sera secondé par un géometre habile.

Le prix est de 30 fr. par mois.

On s'inscrit chez M. Peyrard, place du Corps-Législatif, depuis deux heures jusqu'à quatre.

LIVRES DIVERS.

Le Paradis perdu de Milton, traduit en vers français par J. Delille, avec les remarques d'Addisson.

In-18, *sans texte*, 3 *vol.*

Papier fin grand-raisin, avec 3 figures.....	10 f.
——— vélin superfin, br. en cart., 3 fig....	24
——— le même, sat. et cart., fig. av. la lett.	30
Papier carré fin, sans fig.....	6

In-8°, *avec le texte*, 3 *vol.*

Papier fin grand-raisin, 3 fig.....	18
——— vélin superfin, br. en cart. 3 fig....	42
——— Le même sat. et cart., fig. av. la lett.	48

In-4°, *avec le texte*, 3 *vol.*

Papier blanc sans fig.....	48
——— vélin superfin, br en cart., 3 fig....	200
——— Le même sat. et cart., fig. av. la lett.	250

(Pour recevoir franc de port, on doit ajouter 50 cent. par vol. in-18; 1 fr. par vol. in-12; 1 fr. 50 cent. par vol. in-8°, et 3 fr. par vol. in-4°.)

Le papier vélin de ces différentes éditions provient de la manufacture de M. Johannot d'Annonay, et la partie typographique en est très-soignée. Les caracteres ont été gravés exprès pour la poésie, par M. Vibert. Les dessins ont été confiés à MM. Lebarbier et Monsiau, et les gravures exécutées par des artistes non moins distingués.

A Paris, chez Giguet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfans, n° 6.

Des Faits et non des Mots sur NAPOLÉON, *premier* EMPEREUR DES FRANÇAIS; brochure in-8° de 30 pages, dans laquelle l'auteur trace avec rapidité et précision les actions mémorables du nouveau Monarque français; par P. C. Lecomte, auteur de plusieurs ouvrages.

Prix 50 cent., et 60 cent. par la poste.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch.

Le Jardin des Enfans, ou bouquets de famille, et compliments propres à exprimer l'amour et le respect des enfans envers leurs parens, dans différentes circonstances, telles que fêtes, anniversaires, etc. suivis de quelques modeles de lettres convenables à cet âge; 4e édition revue et augmentée, un vol. in-18 avec fig. — Prix, 1 fr., et 1 fr. 50 c. franc de port.

Le Fablier des Enfans, choix de fables analogues aux goûts du premier âge, avec des notes grammaticales, mythologiques et historiques; 3e édition; un vol. in-12 avec fig. — Prix, 1 fr., et 1 fr. 50 c. franc de port.

Méthode amusante pour enseigner l'A, B, C, ou Abécédaire récréatif, orné de 26 gravures, propres à piquer la curiosité des enfans; 41e édition, 1 vol. in-12. — Prix, 75 c., et franc de port 1 fr.

La Petite Maison rustique, ou Cours théorique et pratique d'économie rurale et domestique, etc. 2e édition; 2 vol. in-8°, orné de 12 gravures. — Sous presse.

Ces ouvrages se trouvent, à Paris, chez la veuve Devaux, libraire, rue de Malthe, n° 382.

Annuaire forestier pour l'an 13 (1805), contenant l'état, tant au personnel qu'au matériel, de toute la partie forestiere au 1er nivose an 13 (fin de l'année 1804.)

Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 cent., franc de port.

A Paris, chez l'éditeur du *Mémorial forestier*, maison de Goujon fils, rue Taranne, n° 737.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco.	54 ⅛	55 3/16
—— Courant...	56 ⅛	57 ⅛ c.
Londres.....	24 fr. 75 c.	24 f. 55 c.
Hambourg.....	191	188 ½
Madrid vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 47 c.	14 f. 25 c.
Cadix vales.....	f. c.	f. c.
—— Effectif.....	14 f. 35 c.	14 f. 18 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif....	4 f. 86 c.	4 f. 75 c.
Livourne.....	5 f. 30 c.	5 f. 18 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18s 6d p. 6f.	8 l. s. d.
Bâle.....	pair.	1 p.
Francfort.....		
Augsbourg.....	2 f 55 c	2 fr. 52 c
Vienne.....	1 f. 97 c.	1 fr 95 c.
Pétersbourg.....		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 jours.	1 ¼ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ⅛ p.
Bordeaux.....	pair 12 j.	1 ¼ p.
Montpellier.....	¼ p. 15 j.	
Genève.....		160 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend...	58 fr. 40 c.	
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Coupures.....	fr.	c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France....	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Femme juge et partie, et .....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Portrait de Michel Cervantes, M. Musard, et les Conjectures. — Lundi, la 1re représent. d'i Zingari in Fiera (les Bohémiens à la Foire.) — Mardi, la 1re représ. de la Réconciliation normande, comédie de Dufresny, remise au théâtre.

Théâtre de l'Opéra-Comique. L'Habit de Grammont, Milton, et les Confidences.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la vielleuse, et Bertrand Dugueselin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 14e repr. du Désastre de Lisbonne, et la 2e repr. du Mari instituteur.

Tivoli d'Hyver, ou Veillée de la Cité. Demain, pour l'ouverture, grande fête; et bal masqué ou non masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 85. *Dimanche*, 25 *frimaire an* 13 *de la République*, (16 *décembre* 1804.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Cadix, *le* 2 *décembre* (11 *frimaire.*)

LES nouvelles de Barcelonne, du 21 de ce mois, donnent des détails sur la prise du convoi espagnol destiné pour Port-Mahon, et qui avait mis en mer sur la déclaration positive des Anglais qu'il naviguerait en sûreté.

Le régiment de volontaires de Castille avait quitté Barcelonne le 14, embarqué sur trois vaisseaux marchands espagnols, qui furent pris par l'escadre anglaise le 16, à quatre lieues de Port-Mahon. Les vaisseaux et la troupe du régiment furent immédiatement envoyés à Malte. Les officiers, au contraire, au nombre de quatre-vingt, les femmes qui accompagnaient le transport et les équipages des trois vaisseaux, furent retenus à bord du vaisseau de ligne *le Spencer*, pour être renvoyés à terre. On accorda aux officiers leurs effets, et on leur restitua, sur les représentations qu'ils firent pour cet effet, les drapeaux du régiment et les billets royaux ou valès qui se trouvaient dans la caisse militaire, dont cependant on garda le numéraire, montant à quinze mille piastres.

Toute l'escadre, consistant en huit vaisseaux de ligne et plusieurs frégates, fit voile ensuite pour la côte de l'Espagne, où elle rencontra le 18, à deux lieues de terre, le vaisseau suédois *la Médée*, capitaine Lundberg, sortant du port de Barcelone sur son lest. Ayant été arrêté par l'escadre, on lui signifia l'ordre de prendre à son bord et de reconduire à terre les prisonniers espagnols qui se trouvaient à bord des vaisseaux anglais. Il obéit à cet ordre, mais il fut obligé de faire à son arrivée, ainsi que ceux qu'il ramenait à Barcelonne, passant cent individus, une quarantaine de dix jours pour avoir communiqué avec la flotte anglaise, malgré une attestation de santé que l'amiral Nelson avait signé de main propre.

Quelques lettres ajoutent à ce récit la circonstance, que le capitaine-général de la Catalogne ayant, avant de faire partir ledit transport, fait demander au commandant de la frégate anglaise en croisière devant le port, si les vaisseaux de transport pouvaient faire voile sans rien craindre de la part de la flotte anglaise, ledit commandant répondit qu'ils pourraient partir en toute sûreté. Ce trait de mauvaise foi, qui rendait la violence qui le suivit encore plus odieuse, augmenta l'indignation générale qui a été provoquée par les procédés de l'amiral Nelson.

Non content d'agir hostilement contre des forces armées dont la destination pouvait être contraire aux intérêts de l'Angleterre, dans le cas probable d'une guerre, cet officier s'est permis depuis de sévir contre tous les vaisseaux espagnols, même marchands, sans distinction. Il a, comme on le sait par les officiers qui ont été ses prisonniers, donné les ordres d'amener tous les bâtimens portant pavillon espagnol, d'envoyer à Malte ceux au-dessus du port de cent tonneaux, de couler à fond ceux d'une moindre grandeur, et de brûler les vaisseaux qu'on trouverait à l'ancre sur toute la côte orientale d'Espagne. Les ordres ont déjà été exécutés envers plusieurs embarcations espagnoles. Deux vaisseaux marchands destinés pour Barcelonne, venant de Livourne, ont été pris. Trois, dont un des Indes, ont été brûlés dans le voisinage de ce port, et l'équipage a à peine obtenu le tems nécessaire pour se sauver à terre.

Le détachement d'artillerie destiné pour le Port-Mahon ne consistant qu'en vingt canonniers, ayant fait voile de Barcelone en jour avant le régiment de ligne, dans une corvette servant de garde-côtes et très-bonne voilière, a eu le bonheur d'arriver à sa destination; mais la corvette, en retournant à Barcelone, a été prise par les Anglais qui l'ont conservée, et s'en sont servi le lendemain 21 novembre pour donner la chasse et pour capturer le paquebot de Mayorque à la vue du port même de Barcelone.

A la suite de ces procédés, cette ville se regarde avec raison comme bloquée du côté de la mer, et on y craint en conséquence une disette d'autant plus forte raison, que les nombreux transports de bétail destinés pour son approvisionnement, sont retenus par le cordon rigoureux qui existe aussi du côté de Perpignan.

Jusqu'au 22 de ce mois, la neutralité de Cadix était encore respectée par l'escadre anglaise, qui croisait devant le port. On avait expédié pour l'Amérique le 18 et le 19 deux frégates espagnoles avec la nouvelle du commencement des hostilités et des instructions pour les gouverneurs des colonies. La première des deux, *l'Amphitrite*, à la faveur d'un vent très-fort, échappa à la vigilance des Anglais.

La seconde frégate, *la Madeleine*, fut arrêtée par eux le 19, et retenue pendant vingt-quatre heures; mais sur la réquisition du gouverneur de Cadix, elle fut renvoyée le lendemain avec avertissement de ne pas tenter une seconde sortie; le commandant de l'escadre anglaise ayant déclaré en même-tems avoir l'ordre de son gouvernement de ne laisser entrer ni sortir aucun bâtiment du roi, des ports d'Espagne. En même-tems le pavillon marchand espagnol n'éprouvoit, de la part de cette escadre aucune exaction quelconque; les plus riches cargaisons des Indes même, étant entrées les derniers jours dans le port après avoir été visitées par les Anglais.

Les dernières nouvelles de Valence nous apprennent l'exécution de l'embargo ordonné contre les vaisseaux et propriétés anglaises. On n'y a trouvé que trois bâtimens de peu d'importance. A Bilbao on n'en a saisi que deux, et il paraît que dans les autres ports, où la lenteur avec laquelle on exécute cette mesure, a donné le tems aux négocians anglais de prendre leurs précautions, les saisies ne seront pas plus considérables. Il est certain, entr'autres, qu'on n'avait encore rien ordonné à cet égard à Saint-Ander: quant à Bilbao on mit l'embargo sur les vaisseaux anglais, et on s'y porta à des mesures de rigueur aussi peu réfléchies que celle de défendre aux négocians espagnols l'acceptation et le paiement des lettres-de-change tirées d'Angleterre, démarche qui doit plutôt tourner au désavantage et à la ruine des particuliers espagnols, qu'au détriment de la nation à laquelle on veut faire la guerre. Aussi faut-il ajouter qu'elle ne paraît pas jusqu'ici partir d'un système général du gouvernement, mais avoir été à Bilbao un effet du zele que le juge commissaire du roi pour les troubles de la Biscaye, a mis dans l'exécution des ordres royaux.

A Madrid on n'a jusqu'ici inquiété en rien les sujets britanniques; mais on croit que l'ordre de quitter le royaume, et la saisie de leurs propriétés sera la suite immédiate de la déclaration formelle de guerre, qui doit avoir été signée le 27 novembre par S. M., et à la publication de laquelle nous nous attendons chaque jour.

La Gazette de Commerce, du 29, publie une lettre de S. G. M. de Cavallos au ministre des finances, l'avertissant, en faveur des commerçans, que le dey d'Alger a fait sortir ses corsaires, avec ordre d'amener tout bâtiment quelconque chargé de blés dans ses ports où la cargaison sera achetée aux prix courans du pays; qu'un bâtiment impérial, quoique muni d'un firman du grand-seigneur, a déjà été amené, et qu'il est à prévoir que les corsaires algériens s'empareront de tout bâtiment chargé de provisions, et le forceront à vendre sa cargaison à un très-bas prix, sans égard à la nation à laquelle il appartient. Les lettres particulières d'Alger expliquent cet étrange procédé, par la disette qui regne actuellement à Alger à la suite de la récolte manquée de cette année.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

Les 18 et 19 de ce mois, il s'est tenu de grandes conférences au département de la guerre, chez S. A. R. l'archiduc Charles; tous les ministres et conseillers-d'état y ont assisté.

— M. Arthur Paget, ministre d'Angleterre, a eu hier une audience de l'empereur, pour remettre à S. M. les nouvelles lettres de créance par lesquelles la cour de Londres reconnaît le nouveau titre d'Empereur héréditaire d'Autriche.

— Sur la proposition de la chambre des finances, S. M. a ordonné l'établissement d'une imprimerie de la cour, ainsi que d'une fabrique de papier. A l'avenir toutes les patentes et ordonnances impériales, et tout ce que les diverses administrations auront à publier, devront être imprimés dans cette imprimerie. La fabrique fournira aussi tout le papier nécessaire à l'imprimerie, ainsi que celui qui sert pour le timbre et les billets de banque, et enfin celui qui s'emploie dans les bureaux des départemens.

— S. M. l'empereur vient d'arrêter que toutes les dettes provenant de feu le roi Stanislas Auguste et de la ci-devant république de Pologne, qui ont été reconnues par la commission de liquidation de Varsovie, et que S. M. s'est chargée de payer, y compris les liquidations arriérées, doivent être payées avec des obligations de la chambre des finances, datées du 1er janvier 1804, et que les intérêts échus jusqu'au dernier décembre 1803, doivent être joints au capital; de cette disposition sont exceptées les créances qui originairement n'ont pas excédé la somme de 500 florins, et qui n'ont aucune liaison avec les masses des maisons de banque de Tepper, Cabrit et Schulz à Varsovie, qui ont fait faillite; ces créances devant, d'après la décision de S. M., être payées argent comptant.

(*Extrait de la Gazette de la Cour.*)

Des bords du Rhin, 8 *décem.* (17 *frimaire.*)

Depuis que le conseil aulique supérieur de l'Empire à Vienne, presse avec tant de sollicitude l'investiture de la part des princes d'Allemagne, à l'égard des fiefs qu'ils ont nouvellement acquis, ces princes, à leur tour, fixent à leurs nouveaux vassaux, dont les biens sont situés dans les pays d'indemnité, des délais péremptoires, pour remplir à leur égard les mêmes formalités, sous peine de déchéance. Plusieurs ordonnances des électeurs de Wurtemberg, Bade, Hesse, du landgrave de Darmstadt, des princes de Nassau, etc., viennent d'être publiées à cet effet.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Milan, *le* 30 *novembre* (9 *frimaire.*)

Le nombre des morts à Livourne est, chaque jour, à-peu-près dans la même proportion. Il en est mort neuf le 23, dix le 24 et douze le 25. Le nombre des malades est un peu augmenté, parce que plusieurs personnes se sont cachées crainte d'être transférées à l'hôpital. Les habitans du reste de l'Etrurie, Florence et Pise, sont exempts de la maladie.

Des avis officiels parvenus de Rome, nous apprennent que la fievre jaune s'est manifestée à Raguse.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

Un grand nombre de familles qui abandonnent Gibraltar à cause de la peste et de la fievre jaune, se réfugient journellement sur les côtes d'Afrique. On a eu beaucoup de peine à déterminer le dey d'Alger à prendre quelques précautions, parce qu'il prétend que cette maladie n'attaque que les chrétiens, et qu'elle respecte les musulmans.

Par un décret de S. M. la reine d'Etrurie, du 15, les privilèges accordés aux malades des lazarets de Livourne, pour les testamens, sont étendus provisoirement à ceux qui se trouvent attaqués de l'épidémie qui y regne, et qui voudront établir leurs dernieres volontés.

INTERIEUR.

Mayence, *le* 16 *frimaire.*

La fête du couronnement de l'EMPEREUR a été célébrée avec la plus grande pompe dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin.

Bruges, *le* 24 *frimaire.*

La fête en l'honneur du couronnement a été célébrée dans cette ville avec beaucoup de pompe, et elle a excité parmi les nombreux habitans qu'elle avait attirés, le plus vif enthousiasme. A Furnes et à Courtray, tous les moyens que les localités pouvaient offrir, ont été employés pour donner à cette fête le caractere de solennité qu'elle devait avoir.

Montmédy, *le* 12 *frimaire.*

La fête du couronnement et du sacre de S. M. I. a été regardée par nos concitoyens comme celle du bonheur. Nos magistrats se sont distingués par le zele qu'ils ont mis dans les apprêts de la fête, et par le bon goût qui a présidé à tout. On avait établi, dans le chœur de notre église, un trône au-dessus duquel quatre colonnes élégamment formées soutenaient une couronne impériale. Deux

sièges revêtus d'étoffe de soie, sur chacun desquels on avait posé une couronne, étaient sur ce trône. Au bas de ses gradins, on voyait deux fauteuils couverts en velours cramoisi, destinés aux époux dotés par l'EMPEREUR. Les deux côtés du trône furent occupés par les autorités civiles et militaires. Les grenadiers du dépôt du 111e régiment d'infanterie étaient sur deux rangs dans la nef. Cette disposition ajoutait à l'éclat et à la majesté de la cérémonie religieuse.

Nancy, le 20 frimaire.

Les élèves du Lycée de Nancy desirant consacrer, par la priere et l'aumône, la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour leur auguste bienfaiteur, ont entendu une messe le 11 de ce mois, pour remercier le ciel de l'avenement de l'EMPEREUR, et ont fait entr'eux une collecte dont le montant, selon l'intention de MM. les administrateurs du Lycée, a de suite été remise, par M. le second aumônier, au bureau de bienfaisance.

Paris, le 24 frimaire.

La fête donnée jeudi par le Sénat-Conservateur, dans les jardins de son palais, a été très-brillante: le programme que nous en avons publié a été suivi dans toutes ses dispositions, et il n'est pas une de ses parties qui dans l'exécution n'ait répondu à l'attente des ordonnateurs de la fête.

Quoique le palais du Sénat soit situé dans un quartier qui n'est plus le centre de la capitale, un concours immense d'habitans s'étaient portés vers ses jardins de toutes les parties de la ville. L'affluence était extrême dès quatre heures de l'après-midi. Le plus grand ordre était établi, la plus parfaite sécurité a régné; et dans le nombre immense de réunions de familles que l'on voyait affluer par toutes les issues, on n'en cite aucune qui ait éprouvé le moindre accident.

Nous essaierons de donner une idée exacte de la disposition générale de la fête, et des décorations préparées avec autant de célérité que de goût, d'après les dessins de M. Chalgrin, architecte, et sous la direction de MM. les préteurs du sénat.

Une riche illumination régnait sur toutes les lignes d'architecture du palais, et des quatre pavillons qui accompagnent le corps principal. Les grilles de fer qui ceignent les élégans parterres du jardin, étaient, à hauteur d'appui, garnies de pots à feu, qui répandaient la plus brillante clarté. Au milieu du parterre, est un bassin creusé en forme de canal, entre deux prairies; ce bassin était illuminé avec beaucoup d'art; une île enflammée semblait sortir des eaux, et y produisait les plus brillants reflets.

Les terrasses qui s'élevent en amphithéâtre autour des parterres, étaient garnies d'orangers figurés par l'illumination, tels qu'ils sont établis sur les mêmes terrasses dans la belle saison. Dans les allées chaque arbre était illuminé, et dans diverses parties du jardin étaient disposées de vastes salles de danse, où le concours a été constamment aussi nombreux qu'animé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Devant la façade du palais, près de la grille qui sépare l'ancien clos des Chartreux, était élevée une charpente d'une prodigieuse hauteur, représentant une montagne hérissée de rochers; au bas, de riantes prairies émaillées de fleurs et arrosées par des ruisseaux; en avant de cette décoration était le feu d'artifice, composé par Ruggiéri.

A sept heures précises, le feu a été tiré, et, répandant au loin une grande clarté, a laissé voir cette belle décoration. Bientôt, à un signal donné, la montagne faisant éruption, les rochers volerent en éclats, et aussitôt parut sur leurs débris l'effigie de NAPOLÉON. Sur sa tête brillait une flamme caractéristique du génie; à sa gauche, la victoire lui offrant une palme; à sa droite, la paix lui présentant l'olivier; à ses pieds, les riches productions de la terre, et des groupes de villageois sur le front desquels se peignait le sentiment du bonheur.

Tel est le tableau qu'a éclairé un des plus beaux bouquets d'artifice dont on puisse se figurer la richesse de la composition.

Après le feu, le jardin est redevenu, pendant plusieurs heures, une promenade brillante et animée; le tems n'a contrarié les divertissemens que par intervalle, et la foule ne s'est totalement écoulée que fort tard, au son des instrumens qui avaient été réunis pendant la soirée, et dont les accords, se répétant dans les différentes parties du jardin, avaient produit l'effet le plus heureux.

MINISTERE DE L'INTERIEUR.

S. E. le ministre de l'intérieur est informé que tous les préfets ont reçu une circulaire, par laquelle un M. Antoine, se disant fondé de pouvoirs de l'auteur de trois projets de monumens à élever à S. M. l'EMPEREUR, les invite à lui adresser les délibérations qui pourront être prises au sujet de ces monumens, dans leurs départemens respectifs.

Le ministre déclare que ces projets ne lui ont point été communiqués, et qu'il est entièrement étranger aux vues de leur auteur.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant des mesures de police relatives à la fête qui sera donnée à Leurs Majestés Impériales, par la Ville de Paris, le dimanche, 25 frimaire.

Paris, le 22 frimaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Le dimanche, 25 frimaire, la voie publique sera balayée et débarrassée, avant huit heures du matin.

II. Les places Saint-Jacques-la-Boucherie, du Parvis-Notre-Dame et du Marché-Saint-Jean, seront débarrassées avant midi.

III. A la même heure, les places Beauvau, de Vendôme, des Victoires, du Marché des Innocens, du Marché-Neuf, de la Rotonde du Temple, de la Bastille, des Vosges, de la Fidélité à Saint-Laurent, de l'Estrapade, de l'Odéon et du Corps-Législatif, disposées pour des réjouissances publiques, seront également débarrassées.

IV. Les personnes invitées au déjeûner du Corps municipal, se rendront à l'hôtel-de-Ville, par le quai Pelletier. Leurs voitures longeront les décorations en face de l'Hôtel-de-ville, pour venir s'arrêter au pied du grand escalier, et fileront ensuite par l'arcade Saint-Jean, les rues du Martroy, du Monceau, la place Baudoyer et la rue Saint-Antoine.

Elles seront rangées depuis le corps-de-garde de la place Birague, en remontant la rue Saint-Antoine. La tête de la file des voitures sera près du corps-de-garde.

V. A compter de trois heures de l'après-midi, aucunes voitures ne pourront circuler ni stationner sur les quais de l'Ecole, des galeries du Louvre, sur la place du Carrousel, dans les rues Saint-Nicaise et Saint-Honoré, à partir de celle de l'Echelle jusques et compris la rue du Roule, dans la rue de la Monnaie, sur la place des Trois-Maries, le Pont-Neuf, le quai de la Mégisserie, la place du Châtelet, le Pont-au-Change, le quai de Gêvres, le pont Notre-Dame, le quai Pelletier et la place de l'Hôtel-de-ville.

VI. Les rues, quais et places ci-dessus désignés seront sablés.

Il est défendu d'y déposer aucunes ordures, et d'y jeter ou laisser couler aucunes eaux ménageres, à compter de huit heures du matin, jusqu'au lundi 26 frimaire.

VII. Il est défendu de traverser les cortéges.

VIII. Indépendamment des rues, places et quais où la circulation est interdite par l'article V, aucunes voitures, à compter de trois heures après midi, ne pourront circuler ni stationner sur le port au Bled, le quai des Ormes jusqu'au pont Marie exclusivement, dans les rues du Mouton, des deux Portes-Saint-Jean, du Coq, des Coquilles, de la Coutellerie, de la Poterie, de la Vannerie, Jean de l'Epine, de la Tacherie, Saint-Bon, de la Lanterne et Jean-Pain-Mollet, jusques et compris celle des Ecrivains et la place Saint-Jacques-la-Boucherie.

IX. Les voitures des personnes qui, des quartiers situés sur la rive droite de la Seine, se rendront au bal donné par la ville, ne pourront y arriver que par les rues de Turenne, Culture-Sainte-Catherine, Saint-Antoine, la place Baudoyer, les rues du Pourtour, du Monceau-Saint-Gervais et du Fourniquet-Saint-Jean.

Les voitures des personnes qui, des quartiers situés sur la rive gauche de la Seine, se rendront au bal, y arriveront par l'Isle-Saint-Louis, le Pont-Marie, les rues des Nonaindieres, de Fourcy, Saint-Antoine à gauche, la place Baudoyer, la rue du Pourtour, du Monceau-Saint-Gervais et du Fourniquet-Saint-Jean.

A partir de la rue de Fourcy, toutes ces voitures ne formeront qu'une seule file jusqu'à la rue du Fourniquet.

Aussitôt après le déchargement, les voitures fileront par les rues des Vieilles-Garnisons, de la Tixéranderie, à droite, le Marché Saint-Jean, la rue Bourtibourg, la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à droite, la Vieille rue du Temple, à gauche, et le boulevard jusqu'à la rue Saint-Antoine, où elles stationneront à la suite des voitures des personnes invitées au déjeûner du corps-municipal.

X. Les personnes qui se rendront en voitures à l'Hôtel-de-Ville, présenteront leurs billets d'invitation par-tout où elles en seront requises.

XI. Il est défendu aux cochers de quitter les rênes de leurs chevaux.

XII. Les voitures stationnées dans les lieux désignés par les articles IV et IX, ne pourront être mises en mouvement qu'après le départ du cortége impérial, pour reprendre à l'hôtel-de-ville les personnes qu'elles auront amenées.

Ces voitures fileront par les rues Saint-Antoine, du Pourtour, du Monceau-Saint-Gervais, du Martroy et l'arcade Saint-Jean jusqu'au perron de l'hôtel-de-ville, où le chargement aura lieu: elles suivront les quais.

XIII. Pendant toute la journée du 25 frimaire, le passage par eau de la Grève au port Saint-Landry sera interdit.

XIV. Tous les bateaux, tant chargés que vides, placés depuis le pont Notre-Dame jusqu'à la pointe occidentale de l'île de la Fraternité et la rue de Long-Pont, seront remontés.

Les bateaux à lessive du bas-port de la Grève seront descendus près le pont Notre-Dame.

Il est enjoint aux propriétaires de ces bateaux de faire placer sur chacun deux mariniers munis de sceaux.

XV. Les marchandises, les sous-traits, les barraques et tous les bureaux qui sont sur le port au Bled, seront enlevés.

XVI. Il est défendu de laisser aucun baquets, charrettes et autres voitures sur les ports et quais de la rive droite de la Seine, depuis l'Arsenal jusqu'au pont des Tuileries.

XVII. Des barrières seront placées au bord de la riviere le long du port au Bled, et au passage qui communique de la place de Grève à la rue du Mouton, derriere les constructions élevées pour la fête.

Il en sera également placé dans la Cité, à l'extrémité des rues et passages qui aboutissent à l'emplacement sur lequel sera tiré le feu d'artifice.

XVIII. Des pompes, des tonneaux et sceaux à incendie seront placés, en nombre suffisant, partout où il sera jugé convenable.

Il est défendu aux pompiers de quitter leurs pompes ou leur poste.

XIX. Des bachots seront placés sur la riviere au-dessus et au-dessous du lieu où sera tiré le feu d'artifice, pour porter du secours au besoin, et faciliter le service des pompiers.

Ces bachots seront montés par des mariniers-nageurs.

XX. Il est défendu de monter sur les monumens et édifices publics, sur les toits des maisons, les entablemens, les auvens, sur les trains et bateaux, les parapets des quais et des ponts, et sur l'échafaud élevé au-devant du portail Saint-Gervais.

Il est également défendu de s'introduire sur les terreins et dans les maisons en démolition sur le quai NAPOLÉON.

XXI. Le soir du dimanche 25 frimaire, les habitans de Paris sont invités à illuminer la façade de leurs maisons.

XXII. La circulation des voitures, autres que celles des personnes invitées à la fête, sera interdite pendant la nuit du 25 au 26 frimaire.

Sont exceptés les courriers de la malle et les diligences.

XXIII. Les commissaires de police veilleront à ce que l'ordre soit maintenu pendant le tirage des loteries qui aura lieu sur les différentes places disposées pour les réjouissances publiques, et désignées en l'article III, ci-dessus.

Dans le cas où il y aurait du trouble, les commissaires de police feront suspendre le tirage jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli.

XXIV. Il est défendu à tous particuliers de tirer des fusées, pétards, boites, bombes et autres pieces d'artifice dans les rues, promenades, places publiques, cours et jardins, ou par les fenêtres des maisons.

XXV. Les peres et meres et les chefs de maisons sont civilement responsables des faits de leurs enfans, et de leurs ouvriers ou domestiques.

XXVI. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur seront applicables.

XXVII. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de la police du 4me arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, les commandans et les ingénieurs du corps des pompiers, l'architecte-commissaire de la petite voirie, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, l'inspecteur-général de la salubrité et les autres préposés de la préfecture de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé PUIS.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

L'exécution du *Requiem* de Mozart, par le Conservatoire de musique, aura lieu dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, le vendredi 30 frimaire (21 décembre); à midi précis.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le Commerce, par Fr.-Louis-Aug. Ferrier, sous-inspecteur des douanes à Bayonne. — An 13. (1)

Jamais nation n'a fait une aussi dure épreuve de l'abus des systèmes et des idées fausses, que la France, lorsqu'elle se vit livrée aux principes des économistes : quelques esprits droits chercherent, à la vérité, à en arrêter l'effet; mais la défaveur et le mépris qui accompagnaient leur maniere de penser dans le public, assuraient le triomphe des novateurs. En vain l'expérience parlait, en vain l'exemple des nations les plus ulcérées sur leurs intérêts fiscaux et de commerce démentaient les nouveaux principes, rien ne pouvait dissiper l'aveuglement des esprits et diminuer l'influence de la nouvelle doctrine.

Il a fallu que la force des choses mît enfin un terme à cette illusion, qui, si elle eût continué, eût fait du plus bel Empire du Monde un pays sans commerce, sans industrie, composé de propriétaires ruinés, de fabricans sans moyens et de commerçans courtiers des maisons de Londres et d'Amsterdam.

Il n'était pas aisé néanmoins de renverser cette doctrine étrange, soutenue de noms recommandables et de talens distingués.

MM. Necker et de Calonne en avaient reconnu la fausseté et les dangereuses conséquences; mais dominés par la multitude d'économistes qui siégeaient au conseil, ils ne purent que faiblement en atténuer l'influence, et leur conduite se ressentit de l'incertitude et de l'irrésolution qui régnaient alors.

Sous les premières assemblées nationales, les économistes eurent les plus grands succès; ils abolirent les derniers vestiges de l'administration de Colbert; et par une contradiction bien remarquable, ils se plaignirent en même-tems de l'état fâcheux de l'industrie, de la perte du commerce et de l'affaiblissement de la marine, dont ils attribuaient la cause à toute autre que la véritable.

Enfin, depuis quelques années, las de suivre des guides aussi trompeurs, on a prêté l'oreille à des opinions fondées sur l'expérience, sur l'exemple de nations éclairées, et l'on a préféré les erremens du siecle de Colbert, siecle de prospérité, aux axiômes souvent faux d'une théorie contestée.

C'est dans ces principes qu'est écrit l'ouvrage de M. Ferrier; il y développe avec une clarté et une grande correction de style, les erreurs de la secte qu'il combat; il s'attache surtout à celles de Smith, dans lequel il distingue deux écrivains, l'un observateur, et par conséquent clair et instructif; l'autre systématique, et par conséquent contradictoire et peu sûr dans ses résultats.

La théorie des capitaux, sur laquelle les économistes ont répandu tant de nuages, est sur-tout l'objet qui attire l'attention de M. Ferrier. Il la développe avec d'autant plus de soin que c'est de l'idée fausse qu'en ont donné quelques écrivains modernes que résultent les objections que chaque jour on fait contre les plus sages mesures d'administration, quoique confirmées par l'expérience.

Suivant les économistes, l'argent n'est point un capital, l'argent ne constitue point dans l'Etat une richesse nationale; la fortune publique en est indépendante; ils ne veulent point qu'une nation qui en reçeuille, par suite de son commerce extérieur, s'enrichisse, et ils ne le veulent point, parce qu'ils regardent l'argent comme une marchandise qui se change, se donne, se reçoit, tout ainsi qu'une piece de drap ou qu'une barrique d'eau-de-vie.

Pour appuyer ce système, dont on sent tout de suite l'influence sur le régime des douanes, les prohibitions, les traités de commérce, les lois protectrices de l'industrie intérieure, les économistes employent la comparaison suivante :

« Des marchands accoumés à se retirer chaque soir dans leurs boutiques, et à y compter avec empressement la quantité d'argent comptant ou de bonnes créances que leur a produit la vente de la journée, ont naturellement pensé que les affaires de leur nation ne pouvaient pas suivre une autre marche, et ils se sont affermis dans cette idée avec cette imperturbable confiance que donne une expérience dont on s'est bien trouvé pour son propre compte, et qui ne s'est jamais démentie; de-là ces opinions exagérées sur l'importance de l'argent, et la nécessité de l'attirer et de le préférer à toute autre chose dans les ventes à l'étranger. »

Pour réfuter la mauvaise application que font les économistes de cette comparaison des moyens de fortune d'un marchand, à celle de l'Etat, M. Ferrier observe que l'argent n'est point seulement une valeur, mais un moyen productif de richesse; puisque plus une nation a de ce moyen, plus elle étend sa culture, son commerce, sa marine; et ce négociant que l'on voudrait rendre ridicule, parce qu'il juge des affaires publiques d'après les siennes, montre ici un grand bon sens. Plus un manufacturier, en effet, a d'argent, plus il peut produire, par conséquent plus il est riche; et comme il n'y a point de nation qui ne soit manufacturiere, et par conséquent productive, il est évident que plus une nation possédera d'argent, plus elle aura de moyen de produire et d'étendre ses relations de commerce et d'industrie.

Les personnes qui ne connaissent point les étranges paradoxes soutenus par les économistes, trouveront sans doute extraordinaire que l'on ait besoin de prouver que l'argent soit une richesse réelle, et que plus une nation abonde en numéraire, plus elle puisse produire de valeur, c'est-à-dire de choses qui ont un emploi et une destination qui les font desirer et rechercher.

A la vérité, une nation n'est point riche à la maniere d'un particulier; que celui-ci ait cent mille francs d'argent comptant, cela ne signifie autre chose, sinon qu'il peut dépenser annuellement le revenu de 100 mille fr. Mais quand on dit d'un pays qu'il est riche de deux milliards de numéraire, on n'entend pas que ce pays peut dépenser le revenu de deux milliards, ce qui n'aurait aucun sens; on entend qu'il a les moyens d'entretenir avec ces deux milliards, une circulation en valeurs, dix fois, vingt fois, trente fois, plus considérable, ou, ce qui revient au même, qu'il peut produire ces valeurs; or, ces moyens de produire qu'il doit à l'argent, on les appelle *richesse*.

Quand donc un gouvernement cherche à prévenir l'écoulement du numéraire, quand il considere comme désavantageuse une exportation de numéraire qui donne en retour des marchandises; s'il regrette la perte de ce numéraire, ce n'est point pour sa valeur qui rentre nécessairement, c'est parce que cette valeur qui rentre ne peut pas produire dans la circulation les mêmes effets que l'argent; c'est parce qu'elle ne peut pas faire l'office de monnaie, c'est-à-dire passer en un jour dans quatre-vingt mains, et y opérer à chaque transition une production nouvelle.

Ce dernier caractere distingue particuliérement l'argent, et c'est aussi à cause de cette qualité, que M. Ferrier prouve parfaitement que le numéraire seul mérite le nom de *capital*; que l'argent n'est point marchandise, et que l'obscurité que les économistes ont jetée sur cette matiere, tient à ce qu'ils se sont entêtés à vouloir qu'une piece de draps, ou la somme d'argent effectif qu'elle représente, soient absolument la même chose par rapport à leurs effets sur la richesse d'une nation.

L'aridité de ces matieres, à la connaissance desquelles cependant est attaché souvent le destin des Empires et le bonheur d'un peuple, cette aridité ne nous permet pas d'entrer, pour le présent, dans de plus grands développemens sur toutes les questions traitées dans cet ouvrage recommandable.

Nous engageons nos lecteurs à en lire attentivement le chapitre Ier du livre II; c'est là que l'auteur pose les fondemens de l'économie politique suivie aux époques glorieuses du commerce de la France, c'est-à-dire, pendant le ministere de ce Colbert, que l'on était parvenu à présenter, depuis un demi-siécle, comme un administrateur incapable, lorsque c'est à lui que nous devons ce qui nous reste encore de solide et de grand dans le régime du commerce et de la marine marchande.

L'auteur nous paraît avoir traité avec une égale supériorité la question de savoir lequel, de l'agriculture ou du commerce, un Gouvernement doit protéger de préférence; ou plutôt, il a fait voir qu'en protégeant le commerce et les fabriques, le Gouvernement protégeait et encourageait la culture, puisqu'elle ne peut atteindre que du commerce et de l'industrie, l'emploi, et par conséquent la valeur des productions qu'elle fait naître.

M. Ferrier n'a pu examiner à fond cette importante question, sans reconnaître avec les hommes les plus éclairés en administration, qu'un nombre des causes qui peuvent affaiblir le commerce, diminuer les salaires de l'industrie dans un grand Etat agricole, on doit compter la stagnation et l'accumulation des capitaux entre les mains des cultivateurs qui dépensent peu, et rendent par conséquent lentement à la circulation l'argent que la consommation journaliere verse à torrens dans les campagnes.

La question des douanes, de la balance du commerce est presentée d'une maniere claire; M. Ferrier y repousse par les raisonnemens les mieux fondés; et par l'exemple des nations qui ont opéré le plus de prodiges par les moyens de leur commerce ces doctrines paradoxales, dont il n'est pas donné à tous les esprits de saisir le faux; mais que le bon sens désavoue et que l'expérience dément.

Un des chapitres qui offrent encore beaucoup d'instruction et jettent de la lumiere sur la question, c'est celui où l'auteur parle du système commercial dans son rapport avec la marine; il est difficile de mieux faire sentir l'état de pauvreté et d'impuissance où un empire finirait par être réduit, si, adoptant les principes qui font de l'argent une marchandise indifférente à importer ou à exporter, et livrant les marchés intérieurs à la concurrence absolue de l'étranger, on ne soutenait l'industrie nationale d'aucune prohibition modifiée, et si l'on ne suivait dans le régime commercial qu'un abandon absolu de toute règle et de toute faveur.

Ce livre a un mérite peu commun dans les ouvrages de cette espece; il est écrit avec chaleur, avec correction; l'auteur varie son style, et soutient l'attention par des applications judicieuses et des faits propres à la théorie qu'il traite.

Il y expose les suites fâcheuses de la doctrine des économistes, doctrine qui doit paraître d'autant plus dangereuse qu'un petit nombre de personnes peuvent la juger, et que souvent l'administrateur lui-même est entraîné dans les matieres qui s'y rapportent, par l'autorité de noms imposans, mais qui souvent n'ont été qu'un lustre ajouté à des opinions repoussées déjà par l'expérience des siecles et la conduite de très-grands hommes d'Etat.

Nous reviendrons sur l'ouvrage de M. Ferrier; nous n'avons cherché seulement qu'à le faire connaître cette fois, comme un des plus importans et des mieux écrits qui aient paru depuis long-tems sur l'économie politique.

PEUCHET.

(1) Un vol. in-8°. Prix, 4 fr. 50 c. — A Paris, chez Perlet, libraire, rue de Tournon, n° 1123.

HISTOIRE NATURELLE.

De la Pintade; par M. Parmentier, membre de l'Institut national.

Cet oiseau, ainsi nommé à cause de l'agréable disposition de son plumage, est d'origine africaine. On l'élevait autrefois en Italie avec des soins recherchés; il faisait, chez les Grecs et les Romains, les délices de la table; mais il semble que l'espece s'en est anéantie en Europe, car on ne la voit plus reparaître qu'au seizieme siecle: ce n'est même que depuis fort peu de tems qu'elle a été admise dans nos basses-cours ordinaires, peut-être à cause de son cri aigu et perçant qui la fait appeler par Browne, *gallus clamosus*; elle est en effet tellement pétulante et querelleuse, que, malgré la délicatesse de sa chair, la plupart des économes, qui ont tenté d'adoucir son humeur irascible et de la rendre sociable avec les individus de sa grande famille, les gallinacés, paraissent renoncer aux espérances qu'ils avaient conçues d'abord, attendu la difficulté de l'entreprise: cependant, sans vouloir disculper tout-à-fait la pintade des justes reproches qu'on lui fait, j'observerai, relativement au cri dont on se plaint, qu'il paraît toujours provoqué par des causes qui réclament véritablement en faveur de cet oiseau une sorte d'indulgence: la pintade crie, mais c'est à l'époque de quelques variations dans l'atmosphere; elle crie lorsqu'elle demande à couver, ou conduit ses petits, pour appeler le mâle et se réunir à lui; quand par un événement quelconque, elle a besoin de secours pour se défendre contre leurs ennemis communs; et si une de ces dernieres est poursuivie et blessée, toutes les pintades d'alentour prennent part à l'événement, et se font entendre sur le même ton; aussi ne leur arrive-t-il pas le moindre chose, que le maître n'en soit averti sur-le-champ.

La pesanteur de son corps et la trop petite envergure de ses ailes ne permettent pas à la pintade de prendre facilement son vol de dessus les arbres où elle aime néanmoins à se percher; — is en domesticité, elle se tient sur le faîte des édifices, se rend maître de la basse-cour; et, quoique plus petite que les dindons, elle leur en impose par sa pétulance, de maniere que, comme dit le pere Margat, la pintade a plus tôt fait dix tours et donné vingt coups de bec, que ces gros oiseaux n'ont pensé à se mettre en défense; enfin, excepté le paon, toutes les volailles sont forcées de lui céder.

Des pintades de Saint-Domingue, transportées dans l'Amérique méridionale par les Gomez, en 1508, s'y sont parfaitement acclimatées dans les possessions espagnoles. Elles errent en liberté au sein des bois et des savanes: curieux de connaître l'influence qu'avait pu produire sur leurs mœurs et leur caractere cette partie du Nouveau-Monde, je chargeai un jeune naturaliste, M. Dumarl, que j'avais fait employer par le Gouvernement aux Isles-du-Vent, de prendre sur les lieux tous les éclaircissemens dont j'avais besoin pour asseoir mon opinion à cet égard. Il vient de décamper après avoir échappé à la fievre jaune qui a désolé des

negres. Voici les résultats des observations qu'il m'a communiquées.

La pintade est parfaitement naturalisée à Saint-Domingue, elle y vit sous deux états, domestique et sauvage. Cette derniere condition paraît être celle qui convient le mieux à son tempérament.

Le pintadeau sauvage est un gibier délicieux, dont le goût est infiniment préférable à celui des pintades domestiques; il existe également une différencé physique entre l'un et l'autre; les sauvages se reconnaissent à la tête qui est presque noire; et le Creol qui achete au marché de ces pintades tuées, s'y trompe rarement; c'est sous le nom de *pintades marrones* que sont désignées les pintades sauvages; elles multiplient considérablement, sur-tout dans les bois de la partie espagnole de Saint-Domingue; on les rencontre par troupes, elles courent extrêmement vite, et ne volent pas volontiers, à moins que ce ne soit pour se jucher.

Le chasseur créol, dans le dessein de les atteindre et les tuer facilement, doit d'abord les faire percher; il y parvient au moyen de chiens dressés à cet effet; dès qu'elles se sentent poursuivies et apperçues, elles courent d'abord, et ensuite ne tardent pas à prendre leur essor pour se percher; le chien les suit; et tout le tems qu'il demeure au pied de l'arbre à attendre son maître, les pintades, inquiètes, y restent aussi jusqu'à ce que le chasseur, arrivant, trouve la facilité d'en tuer souvent plusieurs d'un seul coup: c'est assez ordinairement le soir qu'on chasse les pintades sauvages, parce qu'alors elles se décelent pour se réunir et se jucher, comme font les perdrix. Mais si les habitans de la partie espagnole négligent l'éducation de ces oiseaux, c'est parce qu'ils sont extrêmement communs dans les bois; car, dans la partie française où il n'y a presque point de pintades marrones, il s'adonnent davantage à en élever dans les basses-cours; elles exigent peu de soins, on les abandonne pour ainsi dire à elles-mêmes, elles courent les champs, et reviennent assez souvent se percher près de la maison: elles vont pondre dans les halliers, elles y couvent, élevent leurs petits, mais la plupart sont perdus pour la maison: la mere, étourdie, vive, et s'enfuyant au moindre bruit, les abandonne; ils s'égarent, meurent, ou sont la proie des animaux carnassiers. Pour remédier à cet inconvénient, les ménageres, qui s'occupent de la multiplication de ces oiseaux, cherchent à découvrir les nids des pintades pour enlever leurs œufs et les donner à couver à des poules ordinaires; on pourrait favoriser cette recherche par les chiens de chasse, de même qu'on le fait pour les chiens destinés à la chasse de la pintade sauvage; ils auraient d'autant plus de succès, qu'ils feraient lever la couveuse, qui se décélerait ainsi par son cri.

Ces oiseaux ont toujours un caractere sauvage, quoique dans la domesticité; on les voit plus souvent à l'écart dans les savanes, que parmi les oiseaux de la basse-cour; ils trouvent leur subsistance dans les graines et les insectes, peut-être la nature de cette nourriture les sollicite-t-elle à s'éloigner pour trouver et choisir ces substances. J'ai dit que les pintades allaient assez volontiers en troupes; elles sont toujours précédées par un chef, qui est mâle; c'est le surveillant, il s'agite et crie dès qu'il apperçoit un oiseau de proie planant sur elles; les pintades aussitôt poussent des cris perçans, se mettent à courir pour se tapir, soit sous quelque hallier, soit sous les hangards de la basse-cour si elles en sont à portée; là, toute la peuplade volatile répete la même chose, la terreur devient générale, les oies crient, les poules volent pour accélérer leur retraite, la mere cache ses poussins, que l'instinct porte déjà à se soustraire à la serre meurtriere; toutes les ménageres négresses, en un mot, averties par cette espece de tintamarre, se mettent aussi à faire *chorus* pour épouvanter la buse qui est détournée par ce vacarme qu'elle occasionne, mais dont elle n'est pas toujours épouvantée, puisqu'elle surprend souvent les poules dans leurs courses. M. Damart ajoute avoir été témoin d'un combat d'un de ces fameux coqs espagnols qui, après quelques assauts, força une buse à la retraite.

Lorsque les pintades domestiques, comme les sauvages, crient le soir avant de se percher, ce cri paraît exprimer l'embarras où les met cet essor pénible, apparemment à cause de la constitution de l'envergure de la pintade; mais il arrive souvent que, dans le cours de la journée, cet oiseau crie; ce qui annonce d'une maniere certaine de la pluie ou quelque mauvais tems, ce que les ménageres observent très-bien. D'après ces détails que M. Damart m'a fournis, il paraît démontré que la pintade, en domesticité, n'a rien perdu de ses goûts naturels; appartenant à l'ordre des oiseaux pulvérateurs qui cherchent dans la poussiere où ils se vautrent, un remede contre l'incommodité des insectes, elle gratte aussi la terre comme nos poules ordinaires. Ce n'est qu'à la saison des amours qu'elles se séparent de la troupe et manifestent la disposition d'aller deux à deux. Il n'est pas facile au premier coup-d'œil de distinguer le mâle d'avec la femelle; cependant chez le premier, la peau des paupieres est bleue; elle est rouge chez la femelle.

(*Extrait de la Bibliotheque économique.*)

MUSIQUE.

Musique de chapelle, par W. Mozart. Souscription ouverte jusqu'au 25 nivose prochain, d'une Messe en partition, à quatre voix, grand chœur et parties d'orchestre séparées, composée par le célebre W. Mozart.

Prix, pour les souscripteurs, 13 fr. 50 cent. franc de port; passé l'époque fixée, 21 fr. Les livraisons se feront exactement le 26 nivose prochain, avant midi.

On souscrit à Paris, chez P. Porro, rue Beaurepaire, n° 16.

N. B. Il ne recevra que des lettres affranchies. On trouve toujours chez lui son Journal de guitare ou de lyre. Prix, 26 fr. 50 cent.; ainsi qu'une nouvelle collection d'harmonies à 6 et 8; et celle des airs avec piano et orchestre, chantés dans les concerts de Paris.

En attendant que nous donnions une notice succincte sur cette composition, elle peut être recommandée aux amateurs exercés, et aux maîtres de musique de nos cathédrales. Le nom de son auteur justifie d'avance cette recommandation.

AVIS.

Superbe pendule à vendre.

Cette pendule a appartenu à feu M. de Montmartel, conseiller-d'état, et est une production de l'art, très-remarquable.

L'extérieur est magnifique; l'intérieur répond parfaitement aux talens du grand maître qui l'a executée; le mouvement est de Stolleverk pere, habile mécanicien, excellent horloger.

Le mouvement est à secondes naturelles, à équation, à deux aiguilles, dont l'une indique le tems vrai et l'autre le tems moyen, à sonnerie. Le moteur de cette pendule est un poids.

Au dessous est un cadran représentant la terre faisant sa révolution diurne et indiquant l'heure qu'il est dans ses différens méridiens.

Le soleil faisant sa révolution autour de la terre indiquant son lieu dans l'écliptique, son passage dans chaque signe; sa révolution est tellement combinée, qu'il les parcourt avec plus ou moins de vitesse, au moyen de la forme élliptique de l'orbite de la terre.

La lune faisant sa révolution autour de la terre, indiquant son âge, son lieu dans l'élliptique, les éclipses et les nœuds.

Au dessous sont deux autres cadrans, indiquant le levé et le couché du soleil et de la lune, leur passage au méridien.

Cette pendule indique aussi le jour de la semaine, le quantième du mois et les mois, ce quantieme est combiné de maniere à operer les mois de 30, 31 et 28, sans être obligé d'y toucher.

Il faut s'adresser pour la voir, chez M. Anglebert, quai Voltaire, hôtel de la Briffe, n° 2.

LIVRES DIVERS.

Mémoires sur les fievres de mauvais caractere du Levant et des Antilles, avec un apperçu physique et médical du Saïd, et un essai sur la topographie de Sainte-Lucie, dédié à S. M. l'Empereur; par J. F. Pugnet, D. M., membre de la Légion d'honneur, medecin de l'armée d'Egypte et chargé du service de santé à Sainte-Lucie, etc. etc. in-8°. Prix 4 fr., et 5 fr. 25 cent. franc de port.

A Lyon, chez Reymann et compagnie, libraires, rue Saint-Dominique, n° 63;

Et à Paris, chez Brunot, libraire, rue de Grenelle-Saint-Honoré; et chez la veuve Périsse, libraire, quai des Augustins.

Quelques Observations sur la procédure criminelle, par un magistrat.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, ci-devant place du Carrousel, maintenant hôtel de Boulogne, rue Saint-Honoré, n° 75, près Saint-Roch. An 13. — 1804.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 $\frac{1}{4}$	55 $\frac{1}{16}$
——courant	56 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	191	188 $\frac{1}{2}$ c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 47 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 86 c.	4 fr 75 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	71 18s 6d p. 6f.	81. s. d.
Bâle	pair.	1 p
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 97 c.	1 fr. 95 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux	pair à 12 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{8}$ p. à 15 j.	
Genève		160 $\frac{1}{2}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 70 c.
Idem. Jouis. de vend. an 13	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la banque de France	fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui.....

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui, Isabelle de Portugal, la Jeune Femme colere, et les Tracasseries. — Demain, i Zingari in fiera. — Mardi, la Réconciliation normande.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La Jeune Prude, et l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Colombine mannequin, Rêné Lesage, et la Veillée villageoise. — Dem. la 1re repr. de la Nouvelle Nouveauté, com. épisodique en un acte.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, le ballet d'Annette et Lubin, et la Fille mal gardée, ballet.

Théâtre du Marais. Médée, trag., et le Dépit amoureux.

Théâtre de la Cité. Relâche, à cause de la fête. — Demain, la 1re représ. des Deux Epouses, com. en 5 actes et en prose, et la Jambe de bois, opéra.

Théâtre des Délassemens. La Vestale et l'Amour, la Perruche, la Projectomanie, et la Rente viagere.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le Concert n'aura lieu que le Dimanche 2 nivose.

Tivoly d'hiver, ou veillée près le Théâtre de la Cité. Aujourd'hui, pour l'ouverture, Bal paré et masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres d'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 86. *Lundi, 26 frimaire an 13 de la République* (17 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Des bords du Mein, le 8 dec. (17 *frimaire.*)

ON parle beaucoup depuis quelques jours des formalités rigoureuses qui ont été ordonnées en Danemarck, dans le Holstein, à Hambourg, et généralement sur les côtes de la mer du Nord, à l'egard de tous les bâtimens venant de la Méditerranée, et particulierement de Livourne, etc. Une quarantaine sévere y est introduite partout, pour se garantir de la fievre jaune qui exerce tant de ravages dans le Midi de l'Europe.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 10 décembre (19 *frimaire.*)

Vendredi passé, l'administration départementale de la Hollande s'est ajournée jusqu'au 5 février 1805.

— Depuis trois jours, nos canaux sont débarrassés de la glace. La navigation de l'intérieur a recommencé.

— Le corps-législatif terminera, à ce qu'on apprend, sa session ordinaire d'automne le 15 de ce mois. L'on est encore incertain si cette autorité aura une session extraordinaire pendant le courant de cette année.

INTÉRIEUR.

Le Hâvre, 13 décembre.

Depuis un mois on avait appris, par la voie de Londres, les nouvelles d'un ouragan qui a dévasté, dans les premiers jours de septembre, les Carolines, la Géorgie et les Antilles; on n'en avait pas eu la confirmation depuis ce jour, quoiqu'il fût arrivé des navires américains dans tous nos ports et dans ceux de la Hollande. Enfin, on vient de recevoir ici des lettres de l'Amérique septentrionale, qui ne laissent plus aucun doute sur cet événement. Il y a eu beaucoup de mal à Charlestown, mais infiniment moins qu'on ne l'avait annoncé d'abord. On a aussi la certitude que des bâtimens américains, à la Martinique, ont été jetés à la côte. On attend avec impatience des détails circonstanciés de ces désastres, qui doivent avoir plus ou moins d'influence sur les marchés de l'Europe. On sait déjà que les cafés, à la Guadeloupe, étaient montés à 1 fr. 90 cent.

Paris, le 25 frimaire.

La fête donné aujourd'hui à Leurs Majestés Impériales, par la ville de Paris, a eu dans toutes ses parties l'éclat et la magnificence dignes de son objet. Nous nous disposons à en mettre très-incessamment sous les yeux de nos lecteurs une notice exacte et détaillée.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 21 frimaire.

69. 51. 39. 58. 19.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 22 frimaire.

49. 67. 66. 20. 40.

TIRAGE DE PARIS, du 25 frimaire.

18. 17. 85. 5. 51.

SCIENCES. — BIBLIOGRAPHIE.

Traité élémentaire de Bibliographie, contenant la maniere de faire les inventaires, les prisées, les ventes publiques, et de classer les catalogues; les bases d'une bonne bibliotheque, et la maniere d'apprecier les livres rares et précieux: ouvrage utile à tous les bibliographes: et particulierement aux bibliothécaires et aux libraires qui commencent; pouvant servir d'introduction à toutes les bibliographies qui ont paru jusqu'à ce jour. — Par M. S. Boulard, imprimeur-libraire (1).

Quoique les révolutions du globe et la barbarie des hommes aient enlevé au monde littéraire une immense portion de ses trésors, celle qui lui reste est encore si grande et s'accroît d'une maniere si rapide, qu'elle ne peut être aisément reconnue et exploitée. Plus d'une fois on a essayé de faire un appel général de tous les monumens du génie; mais plus d'une fois aussi on les a dépareillés en les classant mal, ou on les a isolés faute de trouver leurs analogues. Ici, il y a eu omission; là, erreur, le plus souvent ignorance ou préjugé; autant d'obstacles qui ont empêché qu'on ait pu juger sainement d'une infinité d'ouvrages qui dès-lors sont restés dans l'oubli, ou qui n'ont pas été appréciés d'après leur juste valeur.

En effet, le mérite d'un livre ne s'estime pas toujours par le nom de son auteur, par la date de l'impression, par l'élégance de la forme, par la vogue qu'il a eue autrefois, ou qu'il plaît au caprice de lui continuer. Distinguons donc soigneusement les livres, de la librairie, c'est-à-dire, la théorie *bibliologique*, d'avec la *bibliographie* mercantile.

Si l'on suit bien l'esprit de cette division très-simple, la bibliologie proprement dite, sera un traité complet sur la partie scientifique des livres et leur collection; elle embrassera leur classification générale, dans l'ordre des connaissances diverses dont ils ont été le sujet. Une telle classification dépendra nécessairement du système qu'auront embrassé l'amateur ou le bibliologue, qui pourront, à leur choix, ou suivre l'ordre dans lequel il serait à propos qu'on fût les livres pour s'instruire, ou grouper ensemble tous ceux qui traitent d'une même science; qu'ils commencent par l'histoire, par la philosophie, etc., peu importe, pourvu qu'ils n'oublient rien, et que sous chacune des classes qu'ils auront formées, se trouvent toutes les productions anciennes ou modernes qui méritent d'être recueillies et consultées au besoin. Ici la critique saine des ouvrages sera préférée à l'indication stérile des dates de l'impression, du format, etc.; car le bibliologue ne peut se dispenser de faire remarquer le jugement qu'ont porté les savans sur le mérite littéraire. Il doit même au public le compte rigoureux de toutes les sources dans lesquelles il a pu puiser; et dans son rapport entrent nécessairement l'histoire et les élémens de la bibliologie qui fait la base de son travail, c'est-à-dire l'origine de l'écriture, de l'imprimerie, des inscriptions et des monumens lapidaires, la connaissance des archives ou dépôts, des écritures et abréviations et des manuscrits de tous les âges. En un mot, toutes les langues, les annales de tous les peuples, les richesses de tous les savans doivent être mis à contribution par le bibliologue, et l'on a droit d'attendre de lui le tableau encyclopédique des connaissances humaines.

Nous n'avons encore en ce genre que des essais bien imparfaits: il est très-peu d'hommes qui puissent embrasser l'universalité des sciences qu'exige un tel travail. Une bibliologie parfaite sera donc l'ouvrage du tems. Les savans des derniers siecles en ont rassemblé déjà beaucoup de matériaux; mais il en reste aussi beaucoup d'autres à recueillir et à classer. Les catalogues bien faits fourniront quelques renseignemens qui auront cependant besoin d'être revus par le *bibliologue*, puisque le *bibliographe* ne peut emprunter que de ce dernier des notions justes sur le mérite des livres.

La *bibliographie* restreinte à son véritable objet, a pour but la description du matériel des ouvrages de science et de littérature: elle regarde exclusivement quelques amateurs, et sur-tout les personnes intéressées au commerce de la librairie; et c'est uniquement sous ce point de vue, que M. S. Boulard vient d'écrire son *Traité élémentaire de Bibliographie*. Dans les quatre premiers chapitres il donne des conseils sur le nombre, la qualité et le choix des volumes qui doivent composer une bibliotheque; il examine, dans les trois chapitres suivans, les circonstances qui peuvent augmenter ou diminuer la valeur des livres.

(1) A Paris, chez Boulard, imprimeur-libraire, rue Saint-Louis-Saint-Honoré, n° 547. — An 13 (1804).

Telles sont leur rareté, la célébrité du typographe, l'élégance de la reliure, l'intérêt de la matiere ou du sujet de l'ouvrage, et par une raison contraire, l'absence de cet intérêt, la détérioration des ornemens, quoiqu'accessoires, et la facilité de retrouver les mêmes éditions. Il désigne, comme curieux par leur excessive rareté, tous les ouvrages imprimés avant 1460, époque à laquelle on ne connaissait encore que l'usage des caracteres immobiles, gravés sur des planches de bois; depuis cette époque jusqu'à 1470, parurent quelques ouvrages imprimés en caracteres mobiles, et qui sont encore très recherchés.

Le reste du traité de M. S. Boulard est consacré aux spéculations de librairie, sur l'achat et la vente des livres, à la confection mécanique des catalogues, ou notices nécessaires, avant de procéder aux inventaires et aux prisées de ces objets de commerce.

Ces détails, quoique minutieux, ne sont pas totalement étrangers aux amateurs et aux hommes de lettres; mais ils sont principalement du ressort des libraires qui s'occupent de préparer et d'exécuter les ventes publiques, de maniere à ménager les intérêts des possesseurs de livres ou ceux de leurs héritiers, et à prévenir en même tems toute erreur préjudiciable aux acquéreurs. L'auteur ne présente, d'ailleurs, ses moyens et ses réflexions que comme le fruit de trente années d'experience dans la librairie, et n'annonce pas d'autre but que celui d'être utile à ceux qui se destineront à fournir la même carriere que lui. Beaucoup d'autres personnes pourront aussi profiter de ses observations sur les éditions estimées sur celles contrefaites, sur les gravures, et en général sur tout ce qui tient au luxe et à l'art typographiques.

TOURLET.

UTILITÉ PUBLIQUE.

Notice sur l'utilité dont peuvent être les fumigations d'acide muriatique oxigéné, pour purifier l'air des ateliers de vers à soie.

L'éducation des vers à soie mérite aujourd'hui plus que jamais de fixer l'attention. Le produit précieux que ces animaux fournissent, étant devenu pour ainsi dire de premiere nécessité, puisque, sans lui, plusieurs manufactures considérables seraient anéanties, il devient indispensable de s'occuper des moyens qui peuvent contribuer à entretenir les vers à soie dans un état de santé qui leur permette de donner beaucoup de soie, et de la fournir de bonne qualité. Le moyen le plus sûr pour arriver à ce but, est de veiller à ce que l'air des ateliers dans lesquels ils vivent, ne soit pas imprégné de miasmes putrides qui, agissant sur eux comme sur tous les animaux, les exposent à éprouver des maladies qui, ou les font périr promptement, ou les affaiblissent d'une maniere si marquée, que la soie de leurs cocons ne vaut pas la peine d'être exploitée.

M. Paroletti, membre de l'Académie de Turin, convaincu de l'avantage qui pourrait résulter de recherches faites d'après ces vues, s'y est livré tout entier; et, après avoir multiplié les essais, il est parvenu à obtenir des résultats si heureux, qu'il a cru devoir consigner son travail dans un mémoire qu'il a communiqué à la Société d'agriculture du département de la Seine.

L'auteur, né dans un pays où les vers à soie forment une des branches principales du produit agricole, et qui s'est particulierement appliqué à l'étude de cette partie de l'économie rurale, a observé qu'il y avait des années où des circonstances imprévues détruisaient en peu de jours les plus belles espérances des cultivateurs. L'expérience l'ayant ensuite convaincu que l'air souvent vicié des salles dans lesquelles on éleve les vers à soie était la cause la plus commune des maladies qu'éprouvaient ces animaux, il a cherché à le purifier en le renouvelant, ou en le privant des gaz délétères dont il était chargé.

Les premiers moyens auxquels il a eu d'abord recours, se sont réduits à allumer du feu dans les ateliers, à y brûler des parfums, à y pratiquer des ventilateurs; mais bientôt il s'est apperçu que ces moyens étaient sujets à de graves inconvéniens, d'abord parce qu'ils changeaient tout-à-coup cette température douce qui convient au progrès de l'éducation des vers, et ensuite parce que l'odeur des plantes qu'on brûlait, incommodait sensiblement ces animaux.

Instruit qu'on avait obvié à la plupart des inconvéniens dont on vient de parler, en immergeant les vers malades dans le vinaigre, il a essayé ce moyen dont il a obtenu quelque succès,

mais dont l'effet ne lui a pas paru assez constamment certain pour pouvoir l'employer exclusivement; c'est alors que, se rappelant les procédés indiqués par M. Guyton-Morveau, pour la désinfection de l'air, il se détermina à les mettre en usage.

L'acide muriatique oxigéné, comme le plus prompt et le plus energique dans ses effets, fut celui auquel il crut devoir donner la préférence; sans être arrêté par la crainte de son action trop vive qui, dans tous les cas, n'affecte desagréablement que ceux qui ne prennent pas assez de soins pour régler les doses de cet acide.

Ce fut en prairial an 10, que M. Paroletti fit le premier essai du moyen dont il s'agit. Il s'était apperçu que, dans l'un de ses ateliers, qui ne recevait d'air que par deux fenêtres pratiquées au sud, les vers à soie qui avaient passé la quatrieme mue devenaient languisans, refusaient la feuille; que plusieurs rendaient les excrémens liquides, gluans, et de couleur olivâtre; que d'autres avaient des taches rouges sur la peau; qu'il en mourait beaucoup; que leurs cadavres se durcissaient, se couvraient d'une moisissure cotonneuse, et prenaient la forme d'un morceau de plâtre. La maladie faisait des progrès rapides, les symptômes devenaient plus graves; les vers qui, au commencement, avaient de petites taches rougeâtres, perdaient peu-à-peu leur couleur naturelle; leurs cadavres étaient noirs, et passaient promptement à la putréfaction.

Tel était l'état où se trouvaient les vers à soie lorsque M. Paroletti entreprit de les sauver en faisant usage des fumigations.

A cet effet, il mit dans une capsule de verre une once d'oxide noir de manganèse pulvérisé (3 décagrammes); il versa dessus de l'acide nitro-muriatique, et remua le tout avec une spatule de verre. Bientôt le gaz se fit sentir par une odeur très-vive et très-pénétrante. Il promena la capsule, posée sur une planche, dans tous les angles de la salle, en prenant la précaution de verser un peu d'acide à mesure que les vapeurs diminuaient. Il continua cette opération pendant près d'un quart-d'heure, avec l'attention de contenir le développement du gaz oxigéné dans les bornes que la nature délicate de l'insecte paraissait exiger, et en donnant lieu, le plus qu'il était possible, à la circulation de l'air par l'ouverture des portes et fenêtres. Dans deux jours, dit M. Paroletti, la maladie disparut; les vers de mon atelier monterent heureusement, et eurent un succès parfait. On remarqua même que la récolte y fut plus abondante, proportion gardée des qualités des vers. Plusieurs cocons d'un autre atelier, mieux exposé, où il s'était cependant manifesté une maladie au moment de la monte, se trouverent teints en noir, et les chrysalides tomberent en putréfaction, tandis qu'il n'y eut rien de semblable dans l'atelier désinfecté par les fumigations; cette premiere expérience acheva de convaincre M. Paroletti de l'effet salutaire de ces fumigations, soit pour purger l'air des miasmes méphytiques, soit pour ranimer les forces vitales des vers qui étaient malades.

Un second essai fut fait l'année suivante avec le même succès dans une chambre où il n'y avait qu'une centaine de vers à soie attaqués d'une maladie qui les faisait devenir luisans et d'une couleur jaune. On se borna à tenir ouvert près d'eux, un de ces flacons portatifs, dont M. Guyton-Morveau a indiqué la préparation; tous les vers monterent et donnerent d'excellens cocons.

On peut juger de là combien il serait utile, dans les ateliers où on éleve des vers à soie, d'avoir toujours à sa disposition un ou plusieurs de ces réservoirs de gaz désinfectant qu'on a recommandés pour des salles d'hôpital de trente lits, et tels que ceux dont on trouve la description dans le tome XLVI des *Annales de chimie*, pag. 124 et suivantes.

D'après de semblables succès, nous devons dire, avec les auteurs du *Bulletin des sciences de la Société philomatique*, qu'il est à desirer que les expériences de M. Paroletti soient répétées par des cultivateurs; et si les résultats qu'elles donneront sont aussi heureux que ceux qu'a obtenus l'auteur que nous venons de citer, elles ameneront immanquablement une pratique, qui, non-seulement aura une grande influence sur une branche importante de nos richesses territoriales, mais qui même encore préviendra, et on fera cesser les fievres dangereuses dont sont souvent attaqués les hommes qui se livrent à l'éducation des vers à soie et dont aussi souvent ils deviennent la victime.

Cette derniere considération est d'une grande importance; et on en sera bientôt convaincu, lorsqu'on saura que, depuis quelques années, plusieurs établissemens considérables où on élevait des vers à soie, et qui étaient en plein rapport, ont été entierement abandonnés; et les plantations de mûriers, remplacés par d'autres arbres, à cause des maladies graves dont étaient fréquemment attaqués les gens de service attachés à ces établissemens, et même ceux qui ne faisaient que les surveiller. D.

(*Extrait de la Bibliotheque économique.*)

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre numéro du 4 frimaire un extrait de mes *Essais de Philosophie*; dans cet extrait, signé de M. Tourlet, on présente comme mon opinion celle de Kant, relative aux formes de la sensibilité et de l'intelligence. Permettez-moi de faire observer que je n'ai pas adopté cette opinion, mais que je me suis contenté de l'exposer historiquement.

J'ai l'honneur de vous saluer,

P. Prevost.

Après ces mots, qui terminent la troisieme colonne: « Le tems et l'espace sont les deux formes nécessaires de notre pensée; et ces deux formes ne sont point des idées acquises, ce ne sont point des idées abstraites détachées des objets sensibles, ce sont des dispositions primitives de notre esprit dont on voudrait en vain se dépouiller, et dont en vain on chercherait l'origine; » nous avons ajouté: *Telle est la doctrine de Kant, expliquée et adoptée par le professeur genevois, qui paraît en conclure que l'idée d'étendue est une forme primitive de notre sensibilité*, etc.

Pour l'intelligence de ce paisage, nous aurions pu rappeler le texte entier de l'auteur, M. P. Prevost, section II de la Ire partie. Cette section a pour titre:

Elles (les idées) *revêtent la forme de l'esprit qui les conçoit.*

Voici le texte, page 43:

« Si la matiere de notre pensée est fournie primitivement à l'esprit par les objets qui frappent nos sens, il faut nécessairement que ces idées prennent dans chaque intelligence qui les conçoit une forme relative à sa constitution, et les idées de l'esprit humain ne peuvent manquer de dépendre de ces dispositions primitives. Cette remarque qui n'avait point échappé aux autres philosophes, a été développée avec plus de soin par M. Kant, » etc.

M. Prévost vient de poser ici des principes à lui, dont M. Kant va, selon lui, donner les développemens; et en effet, il fait parler M. Kant, dans les deux chapitres suivans, sur les formes propres à la sensibilité, et sur les formes de l'intelligence. Nous avons donc pu penser que, selon l'opinion des deux auteurs, *l'idée d'étendue est une forme primitive de notre sensibilité*. Cependant nous avons dû aussi remarquer, au même endroit, que M. Prévost *evite à dessein l'application des formes de la raison kantienne*, parce qu'il se défend en même-tems de l'application de ces formes. Nous laissions donc l'auteur s'accorder avec lui-même dans cette apparente contradiction.

Mais comme M. Prévost annonce ne point partager cette partie de l'opinion de M. Kant, au lieu de ces mots qu'on lit dans l'extrait: « telle est la doctrine de Kant *expliquée et adoptée* par le professeur genevois, il faudra lire: *la doctrine de Kant développée par le, ect.* »

Au reste l'observation que nous venons de faire ne confirme que trop l'extrême concision que nous avons reprochée à l'auteur, précision qui ne laisse pas toujours le moyen de discerner la théorie qui lui est propre, d'avec celle qui appartient à d'autres écrivains, et qu'il se borne à exposer.

(*Note de M. Tourlet.*)

GRAVURES.

Pyramide élevée à l'auguste Empereur des Français, Napoléon Ier, par les troupes campées dans la plaine de Zeyst, faisant partie de l'armée française et batave, commandée par le général en chef Marmont; dessinée par le chef de bataillon du génie Bouzet, et gravée par Baltard.

Les journaux ont souvent parlé de la pyramide élevée par les troupes du camp d'Utrecht, à la gloire de l'Empereur Napoléon; mais ils n'en ont donné jusqu'ici qu'une idée très-imparfaite. Au moment où vient de paraître la gravure de ce monument, quelques détails sur sa construction ne pourront être lus sans intérêt.

Les soldats, après avoir en quelque sorte changé la nature du terrein sur lequel ils campaient, s'étaient empressés d'élever devant leurs tentes des colonnes, des obélisques à l'Empereur. Ces petits monumens suffisaient pour prouver les sentimens de chacun; mais ce n'était pas assez pour la masse des troupes, il fallait un grand travail, qui, en réunissant tous les vœux, éternisât par sa durée l'amour et la reconnaissance de l'armée entiere. La premiere pensée en appartenait à son chef, le général en chef Marmont, conçut le projet d'une pyramide, et à l'instant où cette idée fut connue de l'armée, elle fut celle de tous; on ne pensa plus qu'à l'exécuter. Un emplacement fut reconnu en avant de la droite du camp; et l'on y traça une pyramide quadrangulaire de 150 pieds de côté.

Le jour de la distribution des aigles de la Légion d'honneur, fut aussi celui de l'inauguration de ce grand monument. Sur le terrein même où il allait s'élever, l'armée se réunit; et formée en quatre colonnes serrées, elle vit sortir de ses rangs les braves qui reçurent des mains de leur général cette étoile, gage honorable de la gratitude de la patrie et de l'Empereur.

Après cette cérémonie militaire, le général en chef détermina solennellement la base et les dimensions de la pyramide; on manœuvra le reste du jour, et le lendemain les travaux commencerent.

Il faut avoir été témoin de l'enthousiasme des troupes, pour s'en former une idée juste; il fut tel qu'en 32 jours, cette masse énorme fut terminée. Généraux, officiers, soldats y concouraient avec une activité infatigable; les bataillons arrivaient au travail avec leurs drapeaux, que l'on réunissait en faisceau au centre du monument: les tambours battaient la charge, les musiques jouaient continuellement; et ces 32 jours de travaux ne furent vraiment qu'une fête militaire.

Ces ateliers de guerriers de tous les grades, travaillant ensemble et n'ayant tous que le même but, celui d'offrir à l'Empereur un témoignage de dévouement et de fidélité, présentaient le spectacle le plus imposant. On voyait sans cesse des pelotons d'officiers et de soldats ayant à leur tête des généraux, venir porter des terres au son de la charge. Cette ardeur ne se ralentit pas un moment; là, il ne fut jamais question de service ou de corvée; ce qu'on faisait était la volonté de tous; et les troupes bataves, fieres de s'associer à ce grand ouvrage, partageaient l'enthousiasme général.

Lorsqu'on se fut élevé à 30 pieds environ, on plaça au centre de la masse une boîte cylindrique en plomb, contenant les contrôles nominatifs de tous les corps de l'armée; on y joignit un précis de l'état politique de la France, et un tableau de sa prospérité et de sa gloire à l'avénement de l'Empereur Napoléon au trône.

Cette pyramide est entierement formée de terre végétale, ce qui assure sa solidité et qui attestera à la postérité la plus reculée qu'elle fut l'ouvrage des hommes. Elle est revêtue sur ses quatre faces d'un gazonnage de sept pieds d'épaisseur, disposé en gradins de 18 pouces de retraite sur 18 pouces de hauteur, et surmontée d'un obélique de cinquante pieds d'élévation, dans l'intérieur duquel on a pratiqué un escalier. Du haut de cet obélisque, c'est-à-dire à 150 pieds au-dessus du sol, l'œil embrasse un horison immense; on découvre à la vue simple, les villes d'Amenfoort, Utrecht, Amsterdam, Harlem, Lahaye, Dordrecht, Leyde, Gorcum, Bréda, Arahem, Nimègue, Bois-le-Duc, Clèves, Zutphen, Deventer, Zwoll, le Zuidersée, et quelques points des frontieres de France.

Le général en chef a établi, comme gardiens de la pyramide, deux soldats français et un batave, pris parmi ceux que leurs blessures ne rendent plus propres au service; on leur a construit des maisons et un puits qui seul est un fort bel ouvrage, il a 82 pieds de profondeur.

Ce qui distingue le plus ce monument de tous ceux qu'aient jamais exécutés les armées modernes, c'est qu'il est entierement et uniquement l'ouvrage de l'armée qui le créa; c'est que, pour l'élever en si peu de tems, il fallait une armée entiere et cet accord unanime de toutes les volontés, de tous les sentimens d'admiration et de respect que Napoléon inspire à tous les Français.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 1re représ. d'Achille à Scyros.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Ariane, et l'Avis aux Maris.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 1re représ. d'i Zingari in fiera (les Bohémiens à la Foire.) — Demain, la 1re représentation de la Réconciliation normande, comédie de Dufresny, remise au théâtre.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Une Folie, et Milton.

Théâtre du Vaudeville. Auj., la 1re représ. de la Nouvelle Nouveauté, comédie épisodique en un acte, Ziste et Zeste, et Cassandre aveugle.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 15e représ. du Désastre de Lisbonne, précédé du Mari instituteur, et Crispin rival.

Théâtre du Marais. La 3e représentation des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers, précédé de l'Ivrogne toxt seul.

Théâtre de la Cité. La 1re représent. des Deux Epouses, com. en 5 actes et en prose, qui n'a jamais été jouée sur aucuns théâtres, et la Jambe de Bois, opéra.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., Redoute et Bal masqué. — Dimanche 2 nivôse, irrévocab., le second Concert. — Mercredi, 7e et avant derniere représent. de M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie precises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8. les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 87. *Mardi, 27 frimaire an 13 de la République* (18 *décembre* 1804.)

INTERIEUR.

Givet, le 19 frimaire.

Le dimanche 11 frimaire, les villes des deux Givet et Charlemont ont célébré avec pompe et enthousiasme le sacre et le couronnement de NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS. Un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'église paroissiale, tous les fonctionnaires civils et militaires y assisterent, l'affluence des habitans était considérable; la quête et les distributions aux indigens, très-abondantes. Le soir, l'illumination a été générale et remarquable par des allégories ingenieuses et des inscriptions délicates. Un bal nombreux et des danses publiques ont terminé la journée.

Besançon, le 15 frimaire.

Le 11 de ce mois, jour du couronnement de l'EMPEREUR, a été fêté ici d'une maniere très solemnelle. Au jour levant, il fut tiré 21 coups de canon. A 10 heures du matin, la garnison prit les armes. Les autorités civiles et militaires assisterent au *Te Deum*, qui fut chanté en l'église cathédrale; pendant ce tems, 21 autres coups de canon furent tirés; après le *Te Deum*, il y eut grande parade sur la place des casernes.

Le soir il y eut illumination, et jeux publics.

Niort, le 16 frimaire.

Pendant l'an 12 notre bureau de bienfaisance a tenu en apprentissage 105 enfans des deux sexes, et a fourni à chacun d'eux les vêtemens et les outils nécessaires à sa profession. Il a secouru 450 familles indigentes; 95 malades doivent la sante et la vie à ses soins, qu'accompagnent la délicatesse et la discrétion que l'on doit au malheur: il a, en outre, distribué deux fois par semaine aux infirmes, des secours en vivres et en argent. Il a encore payé les mois de nourrice de 20 enfans. Ainsi, secourir l'enfance, le malheur, la vieillesse, la maladie, telle est l'honorable tâche qu'il s'est imposée, et on doit voir qu'il sait la remplir. Aussi, vous pouvez vous promener tout le jour et tous les jours dans Niort sans trouver un seul mendiant.

Paris, le 26 frimaire.

Les gardes d'honneur de l'EMPEREUR se sont réunis, le 21 frimaire, pour célébrer entr'eux l'époque mémorable du sacre et du couronnement.

Voici quelques-uns des toasts portés dans cette réunion.

A S. M. l'EMPEREUR: Puisse-t-il compter autant d'années qu'il compte de jours de gloire!

A l'Impératrice: Puisse-t-elle faire long-temps le bonheur de son auguste époux, comme il fait celui de tous les Français!

A la famille impériale: Puisse t-elle ne s'éteindre jamais!

Au souverain Pontife, Pie VII: Puisse l'onction sainte, imprimée par S. S. sur le front de l'EMPEREUR, rendre le ciel toujours propice aux sublimes desseins du nouveau Charlemagne!

Les gardes d'honneur ont aussi porté un toast à leur colonel, M. Beaumont, premier aide-de-camp du maréchal Murat, qui leur a répondu par le toast suivant:

Aux gardes d'honneur que j'ai l'honneur de commander; à leur dévouement éternel pour le Gouvernement.

A ces mots, tous les convives se sont levés simultanément et ont renouvelé leur serment de fidelité à l'EMPEREUR.

— Les maires et adjoints des douze municipalités de Paris ont donné hier à dîner, dans la salle du Théâtre Olympique, aux maires et adjoints des départemens venus à Paris pour la cérémonie du sacre et du couronnement. M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, et M. Frochot, préfet de la Seine, y ont assisté.

(*Extrait du Journal des Débats.*)

— Demain mardi, à midi précis, l'administration des hospices et secours publics, distribuera des prix aux éleves sages-femmes des départemens, à la Maison de la Maternité, rue d'Enfer. La séance sera publique.

— Le célebre Haydn vient de mourir à Vienne; et les beaux-arts ont fait en lui une perte irréparable. Voici ce qu'a écrit à ce sujet un homme enthousiaste de son talent, et digne de l'apprécier.... « Oui, monsieur, le type de la meilleure musique instrumentale est brisé, Haydn n'est plus. Dans ses œuvres, presqu'innombrables, chaque morceau a toujours un coin d'originalité, quand il n'est pas un chef-d'œuvre, chaque mesure, chaque note est utile: tel est le talent de l'homme bien né pour les arts. Il est mort à Vienne, entouré de musiciens et d'amateurs; chacun voulait lui prodiguer des soins. *Non*, a-t-il dit, *laissez faire ma vieille gouvernante: soutiens-moi, ma bonne, j'ai un peu de mal à l'épaule.* Elle a pris Haydn dans ses bras, il a penché sa tête sur elle, et, tel qu'un son mélodieux qui s'échappe d'une lyre d'or, son ame a volé dans les cieux: Il était âgé de 79 ans. (*Journal de Paris.*)

MESSAGE AU SÉNAT.

SÉNATEURS,

Les constitutions de l'Empire ayant statué que les actes qui constatent les naissances, les mariages et les décès des membres de la famille impériale seront transmis, sur un ordre de l'EMPEREUR, au Sénat, nous avons chargé notre cousin l'archi-chancelier de l'Empire de vous présenter les actes qui constatent la naissance de NAPOLÉON-CHARLES, né le 18 vendemiaire, an 11, et de NAPOLÉON-LOUIS, né le 19 vendemiaire, an 13, fils du prince Louis, notre frère, et nous invitons le Sénat à en ordonner, conformément aux constitutions, la transcription sur ses registres, et le dépôt dans ses archives. Ces princes hériteront de l'attachement de leur père pour notre personne, de son amour pour ses devoirs, et de ce premier sentiment qui porte tout prince appelé à de si hautes destinées à considérer constamment l'intérêt de la patrie et le bonheur de la France comme l'unique objet de sa vie.

Au Palais des Tuileries, le 21 frimaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

M. François de Neufchâteau, président du Sénat, voulant donner un témoignage de notre satisfaction aux habitans de notre bonne bonne ville de Paris, dans la personne de M. Béviere, l'un de ses maires et doyen d'âge du corps municipal, et desirant, en même temps, honorer les vertus publiques et privées dont ce magistrat a donné l'exemple durant tant d'années, nous l'avons nommé à une place de sénateur. Nous ordonnons, en conséquence, qu'expédition de notre décret de nomination vous soit transmise, afin que vous en donniez connaissance au Sénat. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. A Paris, le 26 frimaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

Au palais des Tuileries, le 26 frimaire an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, conformément à l'art. LVII de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 28 floréal an 12;

Nous avons nommé et nommons membre du Sénat, M. Beviere, maire du quatrieme arrondissement de la ville de Paris.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les constitutions de la République, EMPEREUR DES FRANÇAIS,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Le corps-législatif ouvrira ses séances, pour la session de l'an 13, le jeudi 6 du mois de nivôse prochain.

Mandons et ordonnons que les présentes soient insérées au Bulletin des lois.

Donné aux Tuileries, le 26 frimaire an 13.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

LITTÉRATURE. — HISTOIRE.

Histoire de l'Empereur Charlemagne, traduction libre de l'allemand de M. Hegewich, professeur dans l'université de Kiel, an 13. (1)

La littérature allemande est aujourd'hui l'une des plus riches de l'Europe en écrits profonds sur l'histoire et les recherches d'érudition; ses nombreuses universités, la nature particulière des études que l'on y cultive et le savoir des professeurs, y multiplient chaque jour les ouvrages dans ce genre de connaissances. Celui dont nous annonçons la traduction était avantageusement connu depuis plusieurs années en Allemagne et dans le Nord. Son auteur, M. Hegewich, professeur à l'université de Kiel, capitale du duché de Holstein, passe pour un des savans qui honorent le plus cette partie de l'Europe, par son bon esprit et sa sage érudition.

Nous avions plusieurs ouvrages sur le même sujet, entr'autres, la *Vie de Charlemagne*, par M. Gaillard; mais sans vouloir rien ôter au mérite de celui-ci, nous croyons que l'on lira avec plaisir la nouvelle histoire de M. Hegewich. Placé sur un des théâtres où se sont passés les plus grands évenemens militaires de la vie de Charlemagne, il a pu consulter des documens que peut-être l'écrivain français ne connaissait pas. Aussi remarque-t-on que les particularités de la guerre des Saxons y sont développées avec plus d'étendue et de clarté que dans M. Gaillard. On en peut dire autant de plusieurs circonstances relatives à la tenue des assemblées et aux usages politiques admis alors entre les peuples de cette partie de l'Europe.

L'ouvrage de M. Hegewich est donc nouveau et méritait que l'on en enrichît la littérature française.

L'auteur de la traduction qui a gardé l'anonyme, sans doute pour laisser le public prononcer plus impartialement sur le mérite même de l'ouvrage, l'a retouché en quelques endroits, fondu une partie des notes dans le texte, supprimé quelques longueurs d'érudition que la vivacité française aurait peut-être moins goûtées que le phlegme germanique; enfin il a ajouté une préface qui contient quelques récits accrédités en Allemagne, sur la naissance de Charlemagne dont, comme on sait, Eginhard écrivain de sa vie et son secrétaire, ne parle pas.

Le style de la traduction est clair, correct et se soutient généralement bien au niveau du sujet.

Au reste, l'on sentira mieux le mérite de cette nouvelle production littéraire par l'extrait même que nous en allons donner, et que nous abrégerons autant qu'anmoins qu'un sujet aussi intéressant pourra le permettre.

L'on ignore les particularités et le lieu de la naissance de Charlemagne; ce que l'histoire nous apprend de certain, c'est qu'il était fils de Pépin-le-Bref, maire du palais sous Childeric III, et parvenu au trône en 751; qu'il naquit au mois d'avril 742, fut sacré roi et déclaré patrice de Rome, c'est-à-dire protecteur du Saint-Siége, du vivant de son pere, par Etienne III; qu'il fut reconnu roi de France par la nation à l'âge de 26 ans; couronné empereur d'Occident, à Rome, par le pape Léon III, le 1er janvier 801, le jour de Noël; qu'il regna quarante-sept ans, et mourut de pleurésie dans sa soixante-onzieme année, le 28 janvier 814.

Les grandes actions de ce prince, les établissemens utiles qu'il forma, ses conquêtes, ses victoires, son grand caractere ont jeté un tel éclat sur sa personne et sur son regne, qu'il est avec justice regardé comme le plus illustre des monarques qui ont regné sur les Francs depuis leur établissement dans les Gaules. Il fut le législateur de ses peuples, le défenseur de ses lois et le plus ferme appui des droits de la nation contre les usurpations des premiers ordres de l'Etat.

Les plus séveres écrivains en ont porté le même jugement, et peu de princes ont reçu aussi unanimement le nom de Grand, parcequ'aucun peut-être ne l'a mérité à aussi juste titre.

Lorsqu'il monta sur le trône, il avait à soutenir la gloire de ses ancêtres, grands hommes d'Etat comme lui, et dont l'élevation tenait au talent de juger les hommes et sur-tout les circonstances où ils se trouvaient. L'impulsion était donnée, le Franc marchait vers l'agrandissement, et Charlemagne vit, qu'à moins de réunir sur sa tête et dans sa personne tous les moyens de puissance et de respect, il ne pourrait jamais se rendre maître des évènemens et assurer la gloire de son regne.

---

(1) Un vol. in-8°; chez Hourichs, rue de la Loi, n° 1235.

Au-dehors, des peuples nombreux, guerriers et conduits par des chefs habiles, menaçaient les frontières; au dedans, un système politique sans harmonie, et des droits successivement méprisés ou reconnus, étaient une barrière à toute réforme qui pût concourir à l'accroissement de la richesse et des forces intérieures; l'ignorance d'une grande partie de la nation, le manque d'ordre dans les assemblées nationales, la confusion ou l'empiétement des pouvoirs étaient autant d'objets qui appelaient sa vigilance, et sur lesquels il ne cessa de porter ce coup-d'œil du génie et du talent, qui distingue les principales actions de sa vie.

Lorsque l'on ne voit le règne de Charlemagne, ses lois, ses institutions, qu'à travers dix siècles de civilisation croissante, l'on est étonné qu'il en soit resté là, et que ses réformes portent en tant de parties encore le cachet de la superstition ou de la barbarie. Cependant, quand on y regarde plus attentivement, on voit que ce qui paraît si imparfait, était alors un grand pas vers la civilisation, ou peut-être même qu'en certaines choses on a dépassé depuis, le point de la perfection vers lequel il faut retourner par la seule force des choses.

Mais c'est en offrant le tableau même de la vie de Charlemagne que l'on fera mieux sentir le mérite de ce qu'il a fait, les difficultés qu'il a surmontées, et les titres au nom de Grand que la postérité lui a conservé. C'est dans ses Capitulaires, c'est dans ses lois qu'il faut aller chercher les uns et les autres; parce que ce prince semblait n'ambitionner la gloire des conquêtes que pour en être plus puissant et plus tranquille dans l'administration intérieure de son Empire.

Les Etats qui le composaient lorsqu'il commença de régner, comprenaient une grande partie de l'Allemagne et toute la France; ils s'étendaient du côté du nord à la Mer-Baltique, au pays des Frisons et celui des Saxons, c'est-à-dire, les Provinces-Unies, la Westphalie et la Basse Saxe. A l'Orient, ses voisins étaient les Thuringiens qui demeuraient depuis les bords de la Fulde jusqu'au delà de la Saal, et les Bavarois dont le territoire embrassait alors, outre la Bavière, le pays de Salzbourg et la plus grande partie de l'Autriche. Vers le midi, se trouvait la Méditerranée, et, depuis la soumission de l'Aquitaine, les Pyrénées. A l'Occident, l'Océan Atlantique et la Bretagne de nos jours, qui déjà avait reconnu plus d'une fois la suprématie du monarque français. Parmi les peuples que nous venons de nommer, les Thuringiens avaient déjà été subjugués par les Francs et étaient gouvernés par des comtes; telle était aussi la situation politique des Frisons. Les Saxons s'étaient soumis à un tribut envers Pepin; enfin la Bavière avait un duc particulier qui était souvent obligé de reconnaître l'autorité souveraine des rois francs.

L'ancienne France était habitée par deux peuples principaux. Dans la moitié occidentale, qui était séparée de l'orientale à-peu-près par la même limite qui sépare aujourd'hui l'Empire français tant de ses provinces allemandes que de l'Allemagne proprement dite, les Gaulois étaient le peuple le plus nombreux; mais les Francs, le plus puissant. La moitié orientale n'était habitée que par des peuples Allemands. Depuis la Mer du Nord jusque vers l'Alsace et la Lorraine, des deux côtés du Rhin, c'est-à-dire ce qu'on a appelé depuis les Pays-Bas autrichiens, et ce qui compose les cercles du Haut et du Bas-Rhin, formaient le royaume proprement dit des Francs. C'était ce qu'ils avaient conquis dans leurs guerres contre les Romains, au commencement desquelles ils étaient encore établis entre le Bas-Rhin et le Weser. L'Alsace, et la Souabe de nos jours, étaient occupées par des Allemands, qui portaient aussi le nom de *Souabes*, et les Bourguignons demeuraient dans ce qui forme aujourd'hui la Bourgogne, la Franche-Comté et la Suisse. Les Gaulois, quoique nombreux, vivaient dans la dépendance des Francs. Il y avait, quant aux mœurs et aux coutumes, quelques légères différences entre les Bourguignons, les Allemands et les Francs; mais sous le rapport politique, ils ne composaient qu'une seule nation, à-peu près comme les Anglais et les Ecossais aujourd'hui, ou les Prussiens et les Brandebourgeois.

Ces détails nous ont paru nécessaires avant d'entrer dans l'exposé des faits qui ont mérité à Charlemagne cette réputation de sagesse et de puissance que dix siècles n'ont fait qu'affermir.

Un des premiers événemens de sa vie militaire fut la conquête de l'Aquitaine, en 770, sur Hunold, le dernier duc souverain de cette province, qui était composée en grande partie des pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, et dont Toulouse était la capitale. Il n'en confia pas le gouvernement à un nouveau duc; il eût été difficile de le tenir dans la dépendance, mais il partagea la province en différens comtés qui eurent chacun un comte pour gouverneur; il fit aussi construire un fort pour protéger sa conquête, placé au bord de la Garonne, et appelé *Castellum Franciacum*; c'est le Fronsac d'aujourd'hui.

Ses guerres contre les Saxons, qui durèrent trente-trois ans, ont été regardées par les uns comme le résultat d'une ambition tyrannique et d'un fanatisme aveugle; par d'autres, comme une démarche nécessaire pour assurer la tranquillité de ses frontières en Allemagne et détruire une source toujours renaissante d'hostilités.

L'auteur de l'*Histoire de Charlemagne* les attribue sur-tout à un motif religieux qui domina ce prince; et ce motif est justifié, suivant cet auteur, par l'esprit de son siècle, sans qu'on puisse prétendre par là approuver les rigueurs excessives qu'il exerça contre ces peuples vaincus. « Charlemagne a montré, en cent endroits de sa vie, qu'il aspirait, par dessus tout, à acquérir la réputation de protecteur de l'Eglise; et il voyait dans la guerre qu'il allait faire aux Saxons, un moyen de servir ce projet, puisqu'elle lui fournissait une occasion de convertir à la religion chrétienne ces peuples encore dans l'idolâtrie. A l'époque où il vivait, il n'y avait pas un livre, pas un individu peut-être, qui eût fait naître en lui l'idée que c'était plutôt un crime qu'une œuvre méritoire, de forcer les hommes à reconnaître comme une vérité ce qui leur paraît une erreur. »

On peut ici appliquer à Charlemagne le reproche que les vainqueurs de Carthage et de Tyr ont mérité pour la conduite cruelle qu'ils ont tenue envers ces deux villes, après que leurs courageux habitans se furent soumis à leur puissance; les Saxons avaient eux-mêmes fait éprouver des cruautés aux troupes de l'empereur, dont ils avaient massacré plusieurs détachemens, par suite d'une sédition armée, et contre les promesses et les sermens qu'ils avaient faits.

Quoi qu'il en soit, ce fut dans une assemblée générale tenue à Worms, en 772, que cette guerre fut décidée; elle ne se termina d'une manière définitive qu'après que Witikind, général des Saxons, qui avait battu les troupes de Charlemagne, vaincu lui-même, se fut converti à la foi chrétienne; mais ce prince, pour punir la révolte des Saxons, fit trancher la tête à près de 4000, força le reste à recevoir le baptême, et le dispersa quelques années après dans la Suisse et dans la Flandre. Leur pays fut occupé ensuite par des Vandales venus du Mecklembourg.

La conquête du royaume des Lombards est un autre événement remarquable de la vie de Charlemagne. Didier, dernier roi de ces peuples qui, depuis 200 ans, formaient un Etat riche et puissant, ayant essayé de s'emparer de l'Italie, le monarque passe le Mont-Cenis, bat Didier, le fait prisonnier, et est couronné roi des Lombards, en 774.

La guerre contre le duc de Bavière, appelé Tassillon, ne dura qu'autant de tems qu'il en fallut pour arrêter le duc et son fils, et les mettre dans un couvent; ce qui eut lieu en 787, époque où la Bavière fut réunie à l'Empire français.

L'année suivante, les généraux de Charlemagne battent les Huns et les Abares, qui étaient entrés dans l'Italie par le Frioul. Ce succès assura la tranquillité des frontières de ce côté de l'Empire, et laissa à Charlemagne plus de loisirs pour s'occuper de l'administration intérieure de ses Etats.

Ce fut en effet vers cette époque, c'est-à-dire dans les années 789 et 790, qu'il forma plusieurs établissemens utiles pour dissiper l'ignorance et encourager les études. Il introduisit dans les églises le chant grégorien; il forma dans son palais une sorte d'académie ou d'école, composée de personnes distinguées par leurs connaissances ou leur goût pour les lettres. Sur le modèle de cette institution, il s'en établit d'autres que ce prince encouragea. On voit par divers traits de sa vie et ses Capitulaires, qu'il aima toujours les gens de lettres autant que ce nom peut s'appliquer à ceux qui avaient alors quelqu'instruction. Il ne cessa de leur donner des marques d'estime et de confiance; il les appela à ses conseils, et leur confia l'administration de ses immenses domaines, de ses provinces; lui-même s'occupait d'études et travaillait avec ses secrétaires. Comment donc un de nos grands écrivains, Voltaire, qui semble d'ailleurs avoir méconnu le grand caractère de Charlemagne, peut-il assurer, d'après Eginhard, qu'il ne savait point signer son nom? allégation mensongère qui ne se trouve point dans Eginhard, et que cependant des gens du monde peu instruits, répètent avec assurance et sans jugement.

Les événemens militaires du règne de Charlemagne ne sont point ce que la postérité en a le plus estimé, quoique ce prince ait été sans contredit un des plus grands capitaines que nous présentent les annales de l'histoire; c'est comme législateur, comme fondateur d'un magnifique Empire qu'il est sur-tout recommandable, c'est en cela que consiste sa principale gloire.

Il connaissait trop bien la force des institutions religieuses et l'empire qu'elles exercent sur les esprits, pour ne pas s'en appuyer dans l'exécution de ses vastes projets; et sans doute on doit attribuer à cette cause la résolution qu'il prit de recevoir à Rome, des mains du pontife de l'Eglise, la couronne impériale, qu'il aurait également obtenue du suffrage des peuples et de l'autorité dont il était déjà revêtu.

M. Hegewich s'est fort étendu dans son ouvrage, sur cette partie de la vie de Charlemagne; il la mêle, ainsi que presque toutes les autres, de beaucoup de recherches et de considérations qui peuvent jeter de l'intérêt sur le sujet qu'il traite.

« Depuis la chûte de l'Empire d'Occident, dit-il, la considération des évêques de Rome s'était accrue dans la même proportion, que l'autorité des empereurs grecs en Italie avait diminué. Dès le lendemain de la mort d'Adrien, le 26 décembre 795, Léon III, né romain, avait été élu pour son successeur. A peine l'élection fut-elle terminée, qu'il députa à Charlemagne pour l'en informer, Eginhard, secrétaire de Charlemagne, qui a écrit sa vie, et qui, mieux que personne, a dû être informé des événemens politiques de son tems, rapporte que les députés de Léon III remirent de sa part au prince, les clefs du tombeau de Saint-Pierre et le drapeau de la ville de Rome, et prièrent le monarque d'envoyer un de ses principaux officiers pour recevoir le serment de fidélité du peuple romain. Cette dernière partie de leur message ne doit laisser aucun doute sur son objet; il était impossible d'exprimer plus clairement que Rome était dans la dépendance de Charlemagne. L'envoi du drapeau de cette ville peut avoir été, comme quelques-uns le prétendent, un emblême de sa soumission, ou seulement, suivant d'autres, une marque de considération, attendu, disent ceux-ci, qu'un pareil envoi a été fait à d'autres princes qui, certainement, ne pouvaient être considérés comme seigneurs de Rome. Quant à l'envoi des clefs du tombeau de Saint-Pierre, on est plus embarrassé d'en déterminer l'objet. Il pouvait fort bien, d'après les mœurs du tems, n'être de la part du Pape qu'un témoignage d'estime. »

Léon III, qui siégeait sur le trône pontifical en 800, ayant été exposé à une conspiration qui manqua de lui faire perdre la vie, Charlemagne se rendit à Rome, convoqua une assemblée nombreuse d'évêques et d'ecclésiastiques de différens ordres. Là il entendit les griefs qui pouvaient exister de part et d'autre. On remarqua dans sa conduite, en cette occasion, ce mélange de respect pour l'église dont il donna par-tout des preuves, et de son amour pour la justice, et le maintien des lois. Ce fut à la suite de cet acte de souveraineté envers le clergé de Rome, que Charlemagne reçut non le droit d'Empire, mais la couronne impériale des mains du pape.

Ce monarque avait un attachement particulier pour son habillement de France et ne le quittait qu'à regret. Cependant il se laissa persuader par Léon III, de porter son vêtement de patrice de Rome, et ce fut avec ce vêtement qu'il se rendit à l'église, le jour de Noël, pour assister à la grand-messe.

Après qu'il eût pris place vis-à-vis de l'autel, et qu'il eût fait sa prière, le pape s'approcha de lui et lui mit la couronne sur la tête, en présence du peuple et d'une nombreuse assemblée de citoyens de tous les ordres. Tout le monde s'écria aussitôt. *Vive et triomphe Charles, Auguste, le Grand, l'Empereur pacificateur des Romains.* Ce cri fut répété trois fois; ensuite le pontife *adora* le monarque et le sacra empereur. (1er janvier 801.)

« Anastase, dit M. Hegewich, ne parle point de l'*adoration*. Eginhard, au contraire, en fait mention expresse; mais le mot *adoration* n'avait pas alors l'acception rigoureuse que nous y attachons aujourd'hui. C'était un usage antique. Il consistait en ceci, que l'on portait une de ses mains à ses lèvres (*ad ora*), comme pour signifier que l'on envoyait un baiser à l'objet de son hommage; avec l'autre main on touchait respectueusement son habit, et si c'était une idole chez les payens, ou une image chez les catholiques, on touchait son autel. Cette espèce de culte était donc empruntée du paganisme, et c'est pour cela qu'il était rejeté par les iconoclastes, comme étant un acte d'idolâtrie. Mais par la suite, en adoptant ces mots *adoration*, *adorer*, on y a attaché différens sens suivant les tems, les lieux et la disposition des esprits. Leur acception n'a été bien déterminée que lorsque les idées ont été fixées sur la différence immense qu'il doit y avoir entre le culte qui n'appartient qu'à Dieu seul, ou celui qu'on pourrait rendre aux Saints, ou à leurs images. Lorsqu'Eginhard a écrit que le pape adora Charlemagne après lui avoir mis la couronne sur la tête, il n'a pu vouloir dire que le vicaire de Jésus-Christ ait rendu à un homme, quelqu'élevé qu'il fût en dignité, un hommage qu'il savait mieux que personne appartenir exclusivement à la divinité. »

» Ni Eginhard, ni aucun des anciens historiens, continue M. Hegewich, ne font mention du serment prêté par Charlemagne en sa nouvelle qualité d'Empereur. Anastase lui-même, l'historien des Papes, n'en parle pas. Sigonius, savant professeur à Padoue dans le 16e siècle, qui, entr'autres ouvrages, a écrit un traité *de Regno Italiæ*, plein de recherches et dicté par une sage critique, est le premier qui ait découvert, dans un vieux rituel romain, la formule du serment que Charlemagne doit avoir porté lors de son couronnement à Rome, et qui était conçu en ces termes :

» Au nom du Christ, je promets et jure, moi » Charles, comme Empereur, devant Dieu et le » saint apôtre Pierre, que je veux être le pro- » tecteur et le défenseur de cette sainte Eglise » romaine dans toutes ses affaires, suivant mes » lumieres et mon pouvoir, en tant que Dieu me » prêtera son secours. »

Après la conquête du royaume des Lombards par Charlemagne en 744, nous avons vu que ce prince fut, par un décret d'Adrien Ier, reconnu roi d'Italie et, de nouveau, patrice de Rome; que Charlemagne confirma les dons faits au saint-siége par son prédécesseur, en se réservant la suzeraineté sur les Etats cédés; qu'enfin il était dès-lors reconnu souverain d'Italie, comme on peut l'inférer des monnaies qu'il fit frapper à Rome, datées de l'année de son regne, et portant ces mots: *Imperante Domino nostro Carolo.*

Cependant, ce n'est que de l'époque de son couronnement qu'il exerça la plénitude de la souveraineté impériale à Rome et dans le reste de l'Italie. Il déposa dès-lors le titre de *Patrice*, et prit celui d'*Imperator et d'Augustus*. Ce grand événement établit de nouveaux droits, de nouvelles relations entre Rome et la France, et l'Empire en prit plus de grandeur et de dignité.

Charlemagne et ses contemporains paraissent avoir envisagé le couronnement sous un rapport encore plus important. La conduite du prince prouve qu'il croyait fermement avoir, pour ainsi dire, hérité de la place et des droits des anciens empereurs romains; en effet, il ne se contenta pas du simple titre d'Empereur, il y ajouta ces mots, qui gouverne l'*Empire des Romains* (*Imperator Romanorum gubernans imperium*). Il fit expédier ses actes dans la forme usitée à la cour de Constantinople; et en conséquence le comput de l'indiction, établie par les empereurs de Rome pour déterminer le mode de perception des droits renouvelé tous les quinze ans, fut ajouté à la date des titres conforme à l'ère vulgaire, quoique les indictions romaines n'aient jamais été établies dans ses Etats.

Enfin, sur les pieces qui furent frappées à Rome depuis l'époque de son couronnement, et en mémoire de cet événement l'on lit: *Renouvellement de l'Empire romain* (*Renovatio Imperii romani.*)

Nous remarquerons à cette occasion que lorsque Charlemagne revint de son voyage d'Italie, où il fut couronné empereur, dans ses Etats en France, il fit ajouter aux instructions que recevaient ordinairement ses commissaires, l'ordre de faire prêter aux habitans des provinces, aux ecclésiastiques et sujets de tous les ordres, un nouveau serment de fidélité que l'on exigerait de tous ceux qui auraient plus de douze ans. Voici les expressions du capitulaire où cet ordre est exprimé:

Ut omnis homo in toto regno qui antea fidelitatem nobis Regis nomine promisisset, nunc ipsum promissum, Cæsari faciat. Que tout homme dans le royaume qui auparavant nous avait promis fidélité en qualité de Roi nous fasse à présent la même promesse en qualité de César.

Voltaire, qui ne paraît pas avoir vu ce grand prince sous ses véritables traits, et qui n'a esquissé sa vie que d'une maniere incomplette, blâme Charlemagne de n'avoir pas établi sa résidence à Rome, après avoir obtenu la dignité impériale. Mais cette idée qui paraît d'abord s'accorder avec les vues d'une politique ordinaire, aurait peut être dans son exécution livré l'Empire des Francs à une destruction, ou au moins à des démembremens inévitables, et ce que ce grand-homme prévit, la suite le confirma parfaitement. C'est à la sagesse qu'il eût de rester au centre de ses premiers Etats, qu'est due la longue durée et l'accroissement successif de la monarchie, malgré les fautes des rois de plusieurs races, les guerres extérieures et les révolutions du dedans.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Hegewich les personnes qui voudraient connaître les diverses opinions qui se rapportent aux motifs du couronnement et du sacre de Charlemagne, comme empereur d'Occident, et aux circonstances qui les accompagnerent. Nous n'avons dû présenter ici que la masse des faits, en y ajoutant les rapprochemens ou les traits qui pouvaient intéresser le lecteur et éclaircir le sujet que nous traitons.

Nous ne suivrons pas non plus Charlemagne dans ses guerres avec les Danois, les Slaves; dans ses expéditions et ses entreprises militaires en Espagne; tous ces faits, quelque glorieux qu'ils soient pour le prince qui les a exécutés, nous intéressent peut-être moins que les actes de son gouvernement, que la connaissance de ses vues et de ses institutions politiques. Nous tâcherons donc, dans un article qui suivra celui-ci, de faire connaître avec plus de détail son administration intérieure, l'esprit de sa législation, son caractere; enfin ses femmes et les derniers événemens de son regne.

PEUCHET.

SCIENCES.

Œuvres de Vicq-d'Azyr, recueillies et publiées avec des notes et un discours sur sa vie et sur ses ouvrages, par J. L. Moreau (de la Sarthe), docteur médecin, sous-bibliothécaire de l'Ecole de Médecine, membre-adjoint de la Société de cette Ecole, membre de la Société philomatique, des Sociétés de Médecine de Paris, de Montpellier, etc. (1).

PREMIER EXTRAIT.

Les médecins, les naturalistes philosophes, les gens de lettres, et même les gens du monde, desiraient depuis long-temps un recueil des ouvrages de Vicq-d'Azyr.

Ce médecin a fait, pour les sciences physiologiques et médicales, ce que Buffon avait exécuté pour l'histoire naturelle. Il a écrit, comme lui, pour toutes les classes de lecteurs, du moins pour toutes celles qui cultivent leur esprit, et qui savent apprécier les ouvrages où les secours de la nature et les richesses du style sont appliquées à la recherche et à la propagation des vérités les plus importantes. Il mourut sans avoir pu rassembler lui-même les diverses productions qui, avant l'édition que nous annonçons, étaient éparses dans d'immenses collections académiques, et placées ainsi hors de la portée des lecteurs qui ont le plus d'intérêt à les consulter. M. Moreau, qui est lui-même auteur de plusieurs ouvrages estimés (2), n'a rien négligé pour appliquer au recueil dont il s'est fait éditeur, tout ce qui pouvait contribuer à son succès; il en a lié toutes les parties avec beaucoup de méthode; l'a enrichi, avec circonspection, de notes, de remarques indispensables, et sur tout d'un discours sur la vie et les ouvrages de Vicq-d'Azyr, dans lequel cet illustre médecin est loué comme il le mérite; c'est-à-dire, avec une admiration éclairée, un enthousiasme vrai et une profonde émotion.

M. Moreau a d'ailleurs été très-économe de toutes ces additions dont tant d'éditeurs se plaisent à surcharger leur texte. Je n'ai jamais, dit-il lui-même avec une grande modestie, fait usage de ces pieces de rapport que par nécessité, et toujours avec autant de crainte que de circonspection, persuadé que les faibles esquisses de l'élève ne doivent pas être placées à côté des tableaux du maître.

L'exécution de l'ouvrage est très-soignée.

Le vol. *in*-4° de planches qu'on y a joint ne laisse rien à desirer pour l'exactitude. La description du cerveau, qui en fait partie, a été faite d'après les planches *in-fol.* de Vicq-d'Azyr, que l'on ne peut se procurer qu'à grands frais, et que les planches nouvelles que M. Moreau publie remplacent avec avantage, du moins sous le rapport de la science, le seul qui puisse intéresser dans de semblables travaux.

L'idée du frontispice de l'ouvrage qui est un véritable tableau appartient à Vicq-d'Azyr. Elle convient à la nature de ses travaux: c'est la médecine éclairée et secondée par l'anatomie et la peinture. M. Girodet qui a bien voulu rendre cette pensée, l'a développée, en ajoutant dans cette composition allégorique, une indication des trois grandes époques de la médecine, celle d'Hypocrate, de Galien et de Stahl, et le génie des beaux arts et des lettres dont le flambeau rappelle la lumiere, que le style brillant et pur de Vicq-d'Azyr a su répandre sur les sujets les plus séveres et les plus difficiles.

Les principaux ouvrages de Vicq-d'Azyr, que l'on a réunis et coordonnés dans l'édition de ses œuvres, sont ses éloges historiques, tout-à-la-fois plus instructifs et plus agréables que ceux de Fontenelle et de Condorcet; ses beaux discours sur l'anatomie, qu'il faut placer à côté des préambules de Pline et des discours et des vues générales de Buffon; ses mémoires sur les points les plus importans de l'anatomie comparée; ses recherches, si curieuses et si piquantes sur la dissection de l'œuf et sur les phénomenes de l'incubation; enfin, un grand nombre d'articles et de réflexions sur presque toutes les parties de la philosophie médicale, de la médecine proprement dite, et même de la chirurgie.

Ces riches matériaux sont distribués dans deux grandes divisions, savoir: 1° les éloges historiques, dont le recueil forme les trois premiers volumes de l'ouvrage; 2°. la division consacrée aux travaux de Vicq-d'Azyr, sur les différentes parties des sciences physiologiques et médicales.

Nous rendrons compte successivement, et dans deux extraits de quelqu'étendue, de ces deux parties, qui ont un droit égal à notre attention et à celle de nos lecteurs.

Nous nous bornerons, dans cette notice, à quelques remarques sur Vicq-d'Azyr, ou plutôt à l'extrait de son éloge par l'estimable éditeur de ses œuvres.

Vicq-d'Azyr, docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, etc., naquit à Valognes, en 1748. Il fit ses premieres études avec distinction, et lorsqu'elles furent terminées, il voulut se consacrer à l'état ecclésiastique, espérant sans doute qu'il pourrait plus facilement se livrer aux belles-lettres, dans les loisirs de cette profession. Son pere blâma ce projet, et pour ne point lui déplaire, Vicq-d'Azyr consentit à étudier la médecine; il se rendit à Paris dans ce dessein, en 1765. « Alors, dit M. Moreau, un changement remarquable dans la marche et les progrès de l'esprit humain se manifestait depuis quelques années.

» L'éloquence et la poésie, si florissantes dans le dix-septieme siecle et au commencement du dix-huitieme, n'avaient plus, à la vérité, autant d'éclat, et, selon l'expression de La Harpe, leur flambeau commençait à pâlir. Mais la perfectibilité humaine ne s'était pas ralentie dans son développement; ce n'était pas une décadence, ainsi que l'ont prétendu quelques observateurs superficiels, mais un changement de direction. S'appliquant à des objets moins frivoles, les esprits s'éloignaient d'une carriere où les grands succès devenaient plus rares ou plus difficiles, et par une révolution que l'on pouvait prévoir en admirant les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine, les sciences et la philosophie, d'abord si négligées, étaient généralement cultivées, et faisaient les progrès les plus rapides.

» Toutes ces routes, tracées par l'immortel Bacon, avaient enfin été parcourues: l'expérience et l'observation succédant aux spéculations stériles, on avait consulté la nature; des faits importans, des observations utiles étaient chaque jour recueillies avec soin dans les mémoires de l'Académie des sciences de Paris, les transactions de la Société royale de Londres et les autres annales les plus célebres des Académies. Les mathématiques, la physique et les diverses branches de l'histoire naturelle, voyaient rapidement leurs limites reculées, et leurs applications perfectionnées ou étendues par tant de recherches et de travaux.

» Newton avait analysé la lumiere; Loke et Condillac la pensée; le génie de Franklin allait incessamment reconnaître et maîtriser la foudre; l'astronomie perfectionnait ses instrumens, agrandissait le champ de ses observations, et multipliait ses découvertes. Plus étonnante et plus admirable, peut-être, la chimie pneumatique était sur le point de naître, et quelques recherches déjà faites avec le plus grand succès sur l'air fixe préparaient l'époque où cette science pourrait analyser des corps regardés jusqu'alors comme des élémens, trouver dans l'air l'aliment de la flamme et de la vie, décomposer et composer l'eau à son gré, en tirer un fluide élastique beaucoup plus léger que l'air de l'atmosphere, distinguer d'autres corps aériens de l'air atmosphérique, les peser, les comparer, les classer, les employer dans les arts, fournir à l'industrie humaine le moyen de guérir plusieurs maladies, attaquer, détruire même les causes des contagions et de la peste; enfin, réaliser la fiction d'Icare, dans l'invention des aérostats, et buriner d'une maniere invisible l'émail des cristaux.

» En même tems, la maniere d'observer et de décrire les différentes productions du globe s'était perfectionnée; Linné, ministre d'un nouveau culte, répandait sa doctrine et ses éleves jusque dans des lieux où la nature n'avait jamais été observée. Buffon jetait les fondemens d'une véritable philosophie de l'histoire naturelle dans ses beaux discours, et, transformant sa plume en pinceau, était tout-à-la-fois naturaliste et peintre. Les sciences physiologiques et médicales avaient eu part à ces progrès. Boë haave, à la vérité, régnait encore, mais Stahl commençait à être apprécié, et la célebre école de Montpellier en épurait et propageait la doctrine. On sentait enfin que la médecine, et en général la science des corps vivans, forme une science, une doctrine particuliere; que leur appliquer les méthodes et les résultats des autres sciences physiques, c'est s'exposer aux erreurs les plus dangereuses. On calculait et on raisonnait moins, mais on comparait et l'on observait mieux les maladies; on faisait même d'heureux essais dans la recherche de leurs causes; et, marchant sur les traces de Galien et de Bonnet, Morgagny élevait en Italie, un de ces monumens que l'on ne cessera jamais de consulter.

---

(1) Six gros vol. in-8° imprimés sur papier superfin, en caracteres philosophie, petit-romain, gaillarde et petit-texte; ornées d'un frontispice allégorique, dessiné par M. Girodet, et gravé par M. Delaunay, avec un volume de planches grand in-4°, dont parties sont in-folio, et formant une nouvelle édition du Traité du Cerveau, par Vicq-d'Azyr; en tout 7 vol. étiquetés et brochés, 48 fr., et franc de port par la poste, 57.

Il a été tiré de cet ouvrage un très-petit nombre d'exemplaires sur papier vélin, avec figures avant la lettre.

Les *Eloges historiques* qui font partie de l'édition des *Œuvres de Vicq-d'Azyr* que nous annonçons, tenant plus particuliérement à la littérature, et pouvant faire suite à ceux de Fontenelle, Condorcet, Thomas, se vendront séparément; 3 gros vol. in-8° brochés et étiquetés, 18 fr.

A Paris, chez L. Duprat-Duverger, rue des Grands-Augustins, n° 24, près le quai des Augustins.

(2) Un grand nombre de recherches philosophiques sur la médecine, son Traité historique et pratique de la vaccine, l'esquisse d'un cours d'hygiène, un excellent ouvrage sur l'histoire naturelle de la femme et sur son régime physique et moral aux différentes époques de la vie.

« L'anatomie qui pouvait seule favoriser de semblables travaux, ne laissait presque plus rien à désirer pour sa partie descriptive, et s'enrichissait déjà par le résultat des expériences physiologiques. L'anatomie des animaux était moins avancée : cependant, Daubenton, Collins et Perrault avaient étudié avec succès la structure des grands animaux, et Grew, Malpighi, Duhamel, celle des plantes. Swammerdam, Réaumur, Lyonnet avaient soumis à l'analyse anatomique des animaux et des organes que leur ténuité et leur délicatesse semblaient dérober à tout moyen d'expérience et d'observation ; enfin, l'étude des lois vitales acquérait insensiblement plus de régularité et d'étendue ; et ce Haller que l'Allemagne compte parmi ses grands poètes, et l'Europe parmi ses savans les plus distingués, Haller avait non-seulement avancé l'anatomie et la physiologie par une foule de découvertes, mais préparait leurs progrès ultérieurs en réunissant ces deux sciences pour en former une histoire générale de la structure et des phénomènes de l'organisation.

« Vicq-d'Azyr considère ce grand tableau avec détail, et sans en être effrayé, son ardeur et son activité parurent s'augmenter à la vue de tant d'objets d'étude, et on le vit interrogeant à-la-fois tout ce qui pouvait l'instruire, embrasser dans ses travaux toutes les parties de la science de la nature ».

Il subit toutes ses épreuves médicales avec le plus grand éclat, et fut professeur célèbre, et membre de l'Académie des sciences à un âge où, dans les sciences physiques, on se trouve honoré d'être compté parmi les élèves qui se sont rendus recommandables par leur zèle et leurs progrès.

M. Moreau suit Vicq-d'Azyr au milieu de tous ces événemens de sa vie littéraire et rattache à chacun de ses pas, dans la carrière des sciences, les détails et les remarques les plus dignes de fixer l'attention de tout lecteur philosophe.

En 1794, Vicq-d'Azyr fut envoyé comme commissaire de l'Académie des sciences, dans les provinces méridionales de la France, alors ravagées par la plus cruelle épizootie. Il remplit cette auguste mission avec un zèle infatigable, et ne revint à Paris qu'après avoir appliqué toutes les ressources qui étoient en sa puissance, au soulagement d'un pays où il n'avoit trouvé que l'image du malheur et du désespoir.

A son retour, il fit établir, pour les épizooties, une Académie de médecine qui ne tarda point à embrasser dans ses travaux toutes les parties de l'art de guérir, et dont son fondateur fut nommé secrétaire perpétuel.

A cette époque, M. Moreau quitte le fil des événemens, et considérant successivement Vicq-d'Azyr comme anatomiste, comme médecin et comme littérateur philosophe (3), ne cherche dans son histoire particulière que les traits qui appartiennent à l'histoire générale des sciences.

Relativement à l'anatomie, les travaux de Vicq-d'Azyr sont immenses, et toujours présentés avec une clarté et un intérêt qui leur donnent un grand prix, même pour les personnes les plus étrangères à l'étude de la philosophie naturelle. Nous ne suivrons pas son éloquent panégyriste dans l'exposition de ses travaux, qui mérite les plus grands éloges, et dans laquelle on trouve réunis à des recherches très-étendues, une foule de résultats piquans, de vues générales et de conséquences morales et philosophiques.

La même observation s'applique à l'histoire des travaux de Vicq-d'Azyr sur la médecine ; on pourra en juger par le passage suivant ; il s'est amené par quelques détails sur les travaux de Vicq-d'Azyr relativement à cette anatomie que l'on appelle *pathologique*, par ce qu'elle se propose seulement de chercher la cause et les traces des maladies dans les diverses altérations des organes. M. Moreau, après avoir rappelé les principaux résultats des observations de Vicq-d'Azyr sur cette partie importante de la médecine, et les recherches cadavériques qu'il a faites, ou recueillies, ajoute : Cette suite de faits nécrologiques et de méditations sur la mort, a d'ailleurs quelque chose d'imposant, si on en considère le côté moral et philosophique. On la prendrait pour la preuve et le développement de cette pensée de Racine sur le trépas ;

Mille chemins ouvert y conduisent toujours.

En effet, la vie qui, en dernière analyse, finit, dans tous les cas, par une expiration, s'éteint et s'achève de mille manières différentes. L'art d'interroger, après la mort, les entrailles de l'homme et ses autres organes, nous éclaire sur ces diversités, et fut connaître les causes des maladies physiques, celles de plusieurs maladies morales, et d'une foule d'altérations du sentiment et de la pensée : il nous conduit, pour ainsi dire, sur les voies nombreuses et variées du trépas, montre ce qu'elles ont de commun et de particulier dans les affections aigues et dans les affections chroniques et lentes ; nous éclaire sur la marche des morts long-temps préparées et successives ; sur la marche des morts subites, et par l'extinction prompte et soudaine de quelques grands foyers de vitalité, tels que le poumon, le cœur et le cerveau, peut enfin retrouver les causes des morts paisibles et douces, des morts violentes et tumultueuses, des diversités des degrés et des nuances de l'agonie ; spectacle effrayant sans doute pour le vulgaire, mais digne des regards et des méditations du sage, susceptible d'une foule d'applications utiles, et plus propres à éloigner de vaines terreurs et à familiariser avec l'idée du trépas, que toutes les déclamations des moralistes.

En parlant, dans une quatrième partie de son discours, des éloges historiques de Vicq-d'Azyr, M. Moreau se tient également au niveau de son sujet, qu'il présente dans un point de vue général et philosophique. Il fait apprécier d'abord le mérite littéraire de Vicq-d'Azyr, le caractère de son style, et surtout de la vérité de ses connaissances et de ses tours, dans les éloges de Buffon, de Linné, de Duhamel, de Scheel, de Pringle, de Maret, de Lorry, de Vergennes, de Vatelet, tous dignes d'éloges, sans doute, mais d'une manière différente, et par des titres qu'il était difficile de faire valoir, sans en avoir soi-même de très-nombreux et de très-variés à l'estime de la postérité.

M. Moreau ne craint pas d'appliquer à Vicq-d'Azyr ce passage si connu de Thomas, sur Fontenelle : « Tous les objets dont il s'occupe sont grands, et en même temps ils sont utiles ; c'est l'empire des connaissances humaines. . . . . c'est-là que vous voyez paraître toutes les sciences, etc., etc. »

» A toutes ces belles considérations succèdent quelques rapprochemens, d'abord entre Fontenelle et Vicq-d'Azyr, et ensuite entre Vicq-d'Azyr et Condorcet.

» Ces deux derniers sont l'objet d'un parallèle plus étendu, dont voici quelques traits.

» Condorcet cherche rarement à plaire et à émouvoir. Presque toujours négligé dans sa diction, et peu occupé des effets oratoires, il paraît n'avoir d'autre objet que l'application des résultats scientifiques et des détails sur la vie des savans, aux progrès de la philosophie et de la saine métaphysique ; Vicq-d'Azyr veut intéresser et donner des émotions. Sa pensée est moins séparée du sentiment. Vicq-d'Azyr et Condorcet ont loué Buffon ; dans cet éloge, Vicq-d'Azyr a plus d'enthousiasme, d'éloquence et de sensibilité ; Condorcet a moins de chaleur, mais plus d'analyse ; il ne loue pas, il apprécie, il juge, il est impartial comme la postérité ».

Nous regrettons que les bornes de cet extrait ne nous permettent pas de rendre compte des remarques et des faits que M. Moreau a réuni à la fin de son discours et dans une espèce de péroraison, sur la vie privée de Vicq-d'Azyr, l'occasion de ses travaux les plus importans, les traits les plus remarquables de son caractère, ses habitudes littéraires, et sur-tout sa manière de travailler, la marche de son esprit et le mode de ses études ; enfin tout ce que le moraliste et le philosophe cherchent dans l'histoire du savant célèbre, et dont la vie offre, en même temps, des leçons utiles et des motifs nombreux de reconnaissance et d'admiration.

ALIBERT, *médecin de l'hôpital Saint-Louis, et membre de la Société de l'Ecole Médecine, à Paris.*

(3) Relativement à ses Eloges historiques.

LIVRES DIVERS.

La Navigation, poëme didactique en trois chants ; par M. Esménard ; 2 vol. in-8° avec fig. et des notes historiques et littéraires.

A Paris, chez Giguet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfans.

HOMERE grec, latin, français, ou *Œuvres complettes d'Homere*, accompagnées de la traduction française, et de la version latine, et suivies d'observations littéraires et critiques ; par J. B. Gail, professeur de littérature grecque au Collège de France, place Cambray. A Paris, chez l'Auteur. Six vol. in-12, 11 fr., et franc de port 14 fr. ; *idem*, format in-8°, 14 fr., et franc de port 18 fr. ; *idem*, papier vélin, 36 fr., et franc de port 41 fr. — Le texte grec seul, en un seul vol., 5 fr., et franc de port 6 fr. 50 cent. — On n'a tiré de l'édition en trois langues que 40 exemplaires pap. vélin. Ces 6 vol. font suite à la collection, soit in-12, soit in-8° des Œuvres du même auteur. En faveur des écoles publiques, chacun des volumes du format in-12 se vend séparément.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage utile aux progrès des langues anciennes, dont l'étude est aujourd'hui si fortement recommandée. Nous croyons pouvoir dire d'avance qu'il atteint bien le but que son titre annonce, et qu'il est digne de la réputation méritée du savant helléniste auquel il est dû.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{16}$
—— courant	56 $\frac{3}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$ c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 47 c.	14 fr. 25 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 86 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	7 l. 18 s. 6 d. p. 6 f.	81. s. d.
Bâle	pair.	1 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 97 c.	1 fr. 95 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux	pair à 12 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève		160 $\frac{1}{2}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 50 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13	fr. c.
Bons de remboursement	56 fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la banque de France	1145 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des Rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., la 1re représ. d'Achille à Scyros, ballet pantomime en 3 actes, précédé des Prétendus.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Misantropie et Repentir, et Caroline ou le Tableau.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représentation de la Réconciliation normande, comédie de Dufresny, remise au théâtre ; le Cousin de tout le Monde, et le Pacha de Surène.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La Jeune Prude, le Prisonnier, et le Calife de Bagdad.

Théâtre du Vaudeville. Le major Franck, les deux Prisonniers, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 16e représ. du Désastre de Lisbonne, précédé des Intrigans. — Samedi, une représentation au bénéfice de M. Morand.

Théâtre Moliere. Andromaque, l'Amateur, et la Gageure inutile.

Théâtre des Délassemens. La Vestale et l'Amour, la Perruche, la Projectomanie, et la Rente Viagere.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. la 7e et avant derniere représentation de M. Thiémet. — Premieres, 6 fr. 60 c. ; secondes, 3 fr. 30 c. ; troisiemes, 2 fr. 20 c. ; troisiemes, 1 fr. 50 c.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie precises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres d'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 88. *Mercredi*, 28 *frimaire an* 13 *de la République* (19 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 22 novembre (1er *frimaire.*)

Tout est maintenant tranquille dans la Servie, et suivant toute apparence le calme se prolongera jusqu'à la fin de l'hiver; mais on a lieu de croire qu'au printems prochain le feu de la guerre se rallumera entre les Turcs et les Chrétiens de cette province. Comme Belgrade est toujours entre les mains des Kersales, les insurgés auront un motif suffisant pour reprendre les armes; aussi ont-ils maintenu toutes leurs dispositions, et la répartition des différens corps dans leurs cantonnemens est telle qu'ils peuvent se réunir promptement au premier signal et avec tous leurs attirails de guerre. Czerni-Georges, leur commandant en chef, se trouve avec son état-major dans un bourg situé à quelques lieues de Belgrade. Il donne des ordres à tous les Chrétiens de la province, qui continuent d'ailleurs à se conformer aux lois civiles existantes. Czerni-Georges ne néglige aucun moyen de rendre au commerce son activité; il fait escorter les caravanes, et procure aux voyageurs toutes les sûretés qu'ils peuvent desirer; mais jusqu'à présent nos négocians n'ont pu se résoudre à faire passer des marchandises en Servie.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 décembre (11 *frimaire.*)

On lit aujourd'hui, dans la gazette de la cour, l'article suivant:

« La fièvre jaune contagieuse qui s'est manifestée dans plusieurs contrées des Etats méridionaux de l'Europe, et l'expérience que l'on a malheureusement faite que c'est uniquement par les mesures les plus promptes et les plus rigoureuses qu'on peut se garantir de cette maladie, ont mis sa majesté impériale et royale dans la nécessité d'établir, à l'exemple des autres Etats, un fort cordon de troupes sur les frontieres et côtes maritimes, afin de préserver, tandis qu'il en est encore tems, ses royaumes héréditaires et Etats de ce fléau; en conséquence, S. M. a ordonné qu'il sera formé un tel cordon le long des côtes de la mer Adriatique, depuis la province de Cattaro jusqu'à l'embouchure de l'Adige, et de là le long de l'Adige et des frontieres du Tyrol vers l'Italie, et qu'il sera également tiré une ligne non interrompue par les troupes qui se trouvent dans la partie des Etats héréditaires voisins de l'Italie; mais comme le petit nombre de troupes qui sont dans les provinces de l'Autriche antérieure et dans le Tyrol ne suffiraient pas pour former le cordon et faire en même tems le service de garnison, quatre à cinq régimens de la Moravie et de la Bohême devront se rendre aussitôt dans les susdites provinces: un régiment de la Haute-Autriche et les chasseurs tyroliens qui se trouvent dans le Worarlberg et la Souabe autrichienne passeront également dans le Tyrol, sans que ces corps aient besoin de rappeler leurs semestriers. »

—S. M. l'empereur vient d'établir un nouvel ordre pour ses audiences. Le samedi est destiné aux ministres de S. M., et le dimanche aux ambassadeurs étrangers. Les autres jours de la semaine, tous les sujets de S. M., sans distinction, pourront être admis à l'audience du souverain.

—Comme d'après la derniere patente relative à la conscription militaire, il doit être congédié tous les ans certain nombre de soldats, et que, pour les remplacer, il est nécessaire de faire aussi chaque année une levée de recrues, S. M. vient d'ordonner qu'il sera formé, tant à Vienne que dans les provinces, une commission de recrutement qui sera composée d'officiers de l'état-major et de membres des autorités civiles.

Ratisbonne, le 8 décembre (17 *frimaire.*)

Le collége électoral de la diete s'est occupé jusqu'à présent de la discussion préparatoire sur la convention d'octroi de navigation du Rhin; les délibérations formelles n'ont pu s'entamer encore, la plupart des ministres étrangers n'ayant pas reçu jusqu'ici leurs instructions; ils les attendent d'un jour à l'autre. Parmi les ministres dont les instructions sont encore attendues, sont MM. les comtes de Stadion et de Goertz, ministres de Bohême et de Prusse. Les seuls qui les aient reçues jusqu'ici, sont ceux de monseigneur l'électeur archi-chancelier et des électeurs de Bade, Bavière et Wirtemberg, tous autorisés de voter pour la ratification de la convention.

Le ministre directorial, M. le baron d'Albini, a communiqué, il y a deux jours, à ses collégues, le supplément du traité de navigation, arrêté, ainsi que la convention, entre le Gouvernement français et l'électeur archi-chancelier, et signé à Mayence pendant le séjour de l'empereur dans cette derniere ville. Les changemens les plus essentiels que ce supplément apporte au traité primitif, sont relatifs au déplacement des bureaux d'octroi de Griethausen, de Thal et de Wellmich, transférés à Lobitz, Coblentz et Caub.

Augsbourg, le 9 décemb. (18 *frimaire.*)

L'électorat de Bavière était en proie à une nombreuse bande de brigands qui y avait pénétré de l'intérieur de l'Empire d'Allemagne. Un gros détachement de troupes y a été envoyé et est déjà parvenu à arrêter le chef principal de la bande, un nommé Grégoire Bauer, et neuf de ses complices, qui ont été saisis sur la frontiere de la principauté d'Eichstett; le reste est dispersé. Bauer et les neuf autres ont été amenés à Munich, où leur procès leur sera fait.

Francfort, le 11 décembre (20 *frimaire.*)

Il a été publié à Wurtzbourg, par le gouverneur-général bavarois, comte de Thureim, une ordonnance par laquelle il déclare, au nom de son souverain, que quoique la grande augmentation des étudians, qui y affluent aujourd'hui de toutes les parties de l'Allemagne et même des pays étrangers, soit vu d'un œil favorable de la part de la cour de Munich, l'électeur ne veut y tolérer que ceux qui se conduisent d'une maniere décente et honorable, et qui se soumettent aux lois et ordonnances, et que tous ceux qui commettront des désordres, seront sévérement punis et renvoyés même de l'université. Cependant, malgré cette publication, il y a eu, deux jours après, un fameux duel, dans les environs de Wurtzbourg, où un jeune homme, qui avait donné les plus belles espérances, a été tué; une information a été ordonnée à cet égard; on en attend, sous peu, le résultat. L'électeur a ordonné que les élèves du séminaire, qui en avaient été chassés par ordre de l'évêque, pour n'avoir pas cessé de suivre les cours d'instruction de plusieurs des nouveaux professeurs protestans qui ont été appelés, depuis peu, à Wurtzbourg, seront réintégrés dans leurs places; ce qui a causé une joie universelle à Wurtzbourg.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, le 9 décembre (19 *frimaire.*)

M. Maillardoz qui se trouve à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de la confédération helvétique, et qui a dû retourner dans ses foyers, restera à son poste, et n'aura pas de successeur comme on l'avait répandu depuis peu.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 12 décembre (21 *frimaire.*)

— Le vice-amiral Kikkert, commandant l'escadre du Texel, se trouve depuis quelques jours dans cette résidence.

Le contre-amiral Basch, a été déchu de ses fonctions par le tribunal militaire. Il a été condamné en même tems aux frais de procédures.

— Les nouvelles de Londres, du 10, que l'on a reçues à Amsterdam, ne contiennent, à ce que l'on apprend, rien de remarquable: celles du 4, que nous avons depuis hier au soir, portent en substance que le parlement s'assemblera le 15 janvier, pour voter sur l'adresse de remercîment à présenter au roi, au sujet du discours ordinaire qu'il prononcera sur le trône. Le parlement s'ajournera ensuite jusqu'au 22 janvier, pour commencer ses opérations politiques.

— Le bruit se répand, depuis hier, que la flotte de l'amiral Cornwallis a été rencontrée dans le canal, faisant voile vers Torbay, où elle aurait de nouveau été forcée de se réfugier. Une partie des escadres qui étaient stationnées devant les côtes de la Hollande, vient de rentrer dans nos ports, après une croisière de sept mois. La plupart des vaisseaux qui les composent, se trouvent singulièrement fatigués de ce long service. Ils vont être remplacés par d'autres, et mis en réparation.

INTÉRIEUR.

Royan, le 15 frimaire.

Nous venons d'éprouver ce matin un furieux coup de vent de sud-ouest; heureusement pour les navires de la rade, il a tourné au nord-ouest. Il en résulte des avaries à beaucoup de bâtimens.

Cet ouragan a été des plus violens. Un grand nombre de gros arbres ont été déracinés; la couverture de plusieurs maisons et des cheminées ont été emportées. Les personnes qui se trouvaient en ce moment dans les rues de Royan, n'ont eu d'autre moyen de se garantir que de se coucher à terre.

Paris, le 27 frimaire.

La fête donnée par la ville de Paris à Leurs Majestés Impériales, a été le digne complément de celles qui ont eu lieu pour le couronnement: capitale de la France, capitale des sciences et des arts, Paris, centre du goût, et de tout tems l'arbitre de tout ce qui appartient aux convenances et à l'urbanité, devait offrir, dans ce jour solemnel, et l'ensemble des plus belles dispositions, et la réunion brillante de ses principaux habitans, et le concours immense de sa population, et l'expression de ses vœux reconnaissans, et l'éclat de l'allégresse publique: tel est, en effet, ce que Paris a offert dans ce beau jour, spectacle magnifique qui lié aux plus grands souvenirs, éveillait toutes les imaginations et devait émouvoir tous les cœurs; journée solemnelle, alliance touchante du monarque et d'une grande section du peuple, dans laquelle se sont confondus les sentimens qui tiennent à l'admiration, ceux qui naissent d'une affection profonde, ceux sur lesquels repose une immuable fidélité.

Le génie des arts avait conçu l'ensemble de la fête; une imagination fertile en avait calculé les dispositions; le goût le plus ingénieux la politesse la plus délicate en avaient embelli tous les détails.

Essayons de donner d'abord une idée des dispositions générales et des décorations.

L'Hôtel-de-Ville de Paris, situé sur la rive droite de la Seine, n'a point de façade sur la riviere. Le bâtiment regne sur un des côtés de la place, et n'a point de construction parallele qui le continue et l'accompagne. M. Molinos, architecte du département, auquel on doit le dessin général de la fête, avait élevé dans la place de Grève deux édifices en charpente, destinés à prolonger l'ordre d'architecture du bâtiment, à former deux ailes nouvelles; l'une en face de la Seine, et l'autre faisant face à l'Hôtel-de Ville. Le dessin de cet édifice était absolument semblable à celui du bâtiment principal, avec cette exception que les ornemens et les accessoires en étaient peut-être d'un goût plus moderne. L'intérieur de l'hôtel avait pris une face toute nouvelle; on n'y pénétrait plus que par de belles galeries fraîchement décorées, dans de vastes vestibules, et de magnifiques salles decorées avec le luxe le plus recherché.

La salle du trône offrait le plus beau coup-d'œil: elle forme un immense quarré long, à l'extrémité duquel s'élevait un trône placé sous un dais. A la gauche, se trouvait le fauteuil de l'Impératrice; sur une des marches du trône était un guéridon sur lequel était placé un volume figuré, avec ces mots: CODE NAPOLÉON, emblême ingénieux et l'un des titres les plus puissans de l'EMPEREUR à la reconnaissance des Français, et particuliérement à celle des mombreuses familles qui allaient se réunir au pied du trône. Toute cette salle était drapée, avec autant de richesse que d'élégance. Tous les panneaux garnis de glaces de la plus haute dimension, réfléchissaient une illumination brillante, dont un lustre énorme, élégant, malgré la richesse et le poids de ses crystaux, attirait et multipliait l'éclat.

La salle destinée au festin offert à Leurs Majestés était nommée la salle des Victoires, et la nature de ses décorations, des attributs, des tableaux et des inscriptions dont elle était chargée, justifiait moins encore cette dénomination que le nom des personnages appelés à y prendre place sous les yeux de L'EMPEREUR.

Sur la porte on lisait: *FASTI NAPOLEONEI*, et de distance en distance, séparées par des trophées militaires et des figures armées, les inscriptions que nous croyons devoir rapporter ici.

Elles ont été composées par M. Petit-Radel, attaché au bureau de statistique du département de la Seine, et elles honorent son érudition et son goût.

I.
Ovans
Ex . Monte . Noli
III . Id . April .
Ex . Millesimo .
XVIII
Ex Pollentia
XVI . Kal . Maï .

II.
Ad . Stvram .
Tanarvm . Q.
Cepit . Arces . plvres
Cvm . Alba . Pompeia
VII . Kal . Maï .
III.
Ceba . Dertona .
Receptæ .

III.
Ad
Confluentem
Trebiam
T. Sempronio . ominosam
Traiectvs . Padi
Non . Maï
Certamen . Fombi
VIII . Id.

IV.
Pvgna
Ad . Lavdem . Pompeiam
V. Id . Maï
Prid . Id .
Cepit . Cremonam
Vnde
P . Corn . Scipio . Cos
Hannibalem
Vix . Evasit.

V.
Mincio
Traiecto
Cepit . Ardelicam
Kal . Ivn.
Possessa
Ipso , transity
Verona
III . Non . Ivn.

VI.
Foro . Allieni
Felsina . Ancona
Receptis
Picentes . Senones
Boï. Lingones
Ad . Obseqvivm
Redacti
VI Kal. Qvintil.

VII.
Hostis
Per . Tridvvm
Fvsvs
Ad . Clevsim . et . Benacvm.
IV . Non.
III . Non.
Prid . Non . Sextil.

VIII.
Pvgna.
Ardelicensis
VII . Id . Sextil.
Ad . Athesim
Edrvm . Q.
Arces . IV . Captæ
III . Id.
Prid . Id . Sextil.

IX.
Ad
Faveces. Evganeas
Defectione . Scavsi
Fuga.
Catvli . Procos.
Infames
Praelivm . Roveredi
VIII.
Bassani . Ad . Medoacvm.
VI . Id . Sept.

X.
Castris . Caecinae
Ad . Tartarvm
Pvgnatvm
Id . Sept . XVIII . Kal . Octob.
Possessa . Q . Praelio.
Sybvrbia Mantvae.
Omni . Commeatv
Interclvsae.
VIII . Id . Octobr.

XI.
Ad
Arcvlvm
Ponti . Obsesso
Proposvit . Signvm
Signifer : Ipse
Mox . Victor
XIII . Kal . Dec.

XII.
Pvgna . Ad . Rivvlos
XVIII . Kal . Febr.
Mantvam . Capit
Andes . Virgilio
Servat
IV . Non . Febr.

XIII.
Rvbicone
Transgresso
Abstinet . Roma
VI . Kal . Mart.
Codices . tabvlae
Signa . pacta.

XIV.
Traiectvs
Tilaventi
XVII . Kal . April.
It. atq. Itervm
Hoste . ad . vndecimvm
Profligato
Gradisca . capta
XIV . Kal . April.

XV.
Ad . svmmas
Alpes . Carnicas
Praelivm . Tarvisii
X . Kal . April.
Capta. Tergeste
IX.

XVI.
Noricvm
Vltra . Drabam
Progressvs
Sistit
VII . Id . April.

XVII.
In
Aegyptvm
Traiiciens
Cepit Melitam
Id. Ivn.
Alexandriam
Kal . Qvint.

XVIII.
Ad Pyramides
Praeliatvm
XII . Kal . Sextil.
Cepit . Alkairam
Totam . Q.
Aegyptvm inferiorem
X . Kal . Sextil.

XIX.
Infesto . mari
Libvrna . traiecto
Forvm . Ivli
Octavanorvm
Regressvs
VI . Id . Octobr.
Fata . Galliarvm
Vertit.

TRADUCTION.

I.

Vainqueur
A Monte Notte
A Millesimo
A Mondovi
Les XI, XIV, XV.
Avril.

II.

Sur les rives
De la Sture et du Tanaro
Prise d'Albe
Et de plusieurs citadelles
Le XXV avril
Reddition de Ceva
Et de Tortone
Le XXIX avril.

III.

Au confluent
De la Trebia
Où Titus Sempronius
Combattit
Sous des auspices funestes
Passage du Pô
Le VII
Combat de Fombio
Le VIII mai.

IV.

Bataille de Lodi
Le XI mai.
Le XIV
Il prend Crémone
D'où le consul P. Corn. Scipion
Put à peine échapper
Des mains d'Annibal.

V.

Il passe le Mincio
Prend Peschiera
Le premier juin
Fait son entrée
Dans Véroue
Le III.

VI.

Ferrare
Ancône Bologne
Etant livrées
Les descendans
Des Picentins des Senoniens
Des Boïens et des Lingoniens.
Sont réduits
A l'obeissance
Le XXVI juin.

VII.

Trois jours de suite
Il met l'ennemi
En déroute
Aux bords de la Chiese
Et du lac de Garda
Les II, III et IV
Août.

VIII.

Bataille de Peschiera
Le VI août
Vers l'Adige
Et le lac d'Edro
Prise de IV forteresses
Les X et XI août

IX.

Aux gorges
Des monts Euganéens
Fameux
Par la désertion de Seaurus
Et la fuite
Du proconsul Catulus
Bataille de Rovérédo
Le VI
De Bassano sur la Brenta
Le VIII septembre.

X.

Où combattit
Dans les camps de Cécina
Près le Tartaro
Les XIII et XIV septembre
Le blocus de Mantoue
Fut complet le VIII octobre
XXII jours après la bataille
De Saint-George.

XI.

A Arcole
L'ennemi occupant
La tête du pont
Il y porte l'enseigne
Et la victoire
Le XIX novembre.

XII.

Bataille de Rivoli
XV janvier
Il prend Mantoue
Protège Andes
En mémoire de Virgile
Le II février.

XIII.

Le Rubicon passé
Il marchait sur Rome
Il la respecte
Le XXIV février
Le même jour on stipule
La remise
Des manuscrits des tableaux
Et des statues.

XIV.

Passage
Du Tagliamento
Le XVI mars
L'ennemi
Est plusieurs fois battu
A XI milles d'Aquilée
Et Gradisca prise
Le XIX mars.

XV.

Sur les sommets
Des Alpes Carniques
Combat de Tarvis
Le XXIII
Prise de Trieste
Le XXIV mars.

XVI.

Avancé
Dans la Norique
Au - delà
De la Drave
Il s'arrête
Le VII avril.

XVII.

Dans son trajet d'Egypte
Il prend Malte
Le XIII juin
Alexandrie
Le PREMIER juillet.

XVIII.

Bataille
Des Pyramides
Le XXI juillet.
Prise du Caire
Et de toute
La basse Egypte
Le XXIII.

XIX.

Sur une frégate
Il traverse
Une mer
Infestée d'ennemis
Aborde à Fréjus
Le X octobre
Et change
Les destins des Gaules.

XX.

Superatis
Alpibvs . Peninis
Instavrat
Castra . Hannibalis
Ad . Ticinvm
C. Marii
Ad . Campos . Ravdios
XVII . Kal . Ivn.

XXI.

Eporedia
Vercellae
Novaria . recvperatae
Brixiae
Cremonae . Placentiae
Hostis . horrea
Intercepta
VII . Id . Ivn.

XXII.

Ad
Clastidivm
Vbi
M . Clavdivs . Marcellvs
Spolia . opima . rettvlit
Per . diem . integrvm
Pvgnat
V . Id . Ivn.

XXIII.

De
Faeseratis
Germanis . Boxolanis
Italis . Britannis
Egit
Ex . Marengo
XVIII . Kal . Quintil.

XXIV.

S . C.
Plebis . Q. Scito
Cos . Perpetvvs
Ambiani
Pace . parta
Ianvm . clvsit
VI . K . April.

XXV.

Imperator
Senatvs . consvlto
Salvtatvs
Lavreatvs
Processit
IV. Non. Decemb.

TRADUCTION.

XX.

Il franchit les sommets
Des Alpes Penines
Renouvelle
Les camps d'Annibal
Vers le Tessin
Ceux de Marius
Aux champs Raudiens
Le XVI mai.

XXI.

Ivrée Verceil Novare
Sont reprises
On s'empare
De tous les Magasins
De l'ennemi
Près de Brescia
De Cremone et de Plaisance
Le VII juin.

XXII.

A Casteggio
Où
M. Claud. Marcellus
Remporta
Les dépouilles opimes
Il combat
Durant un jour entier
Le IX juin.

XXIII.

Le XIV juin
Il triomphe
A Marengo
Des Germains des Russes
Des Italiens
Des Anglais
Confédérés.

XXIV.

Consul perpétuel
Par un décret du Sénat
Sanctionné par le peuple
Il ferme
Le temple de Janus
Et conclut à Amiens
Le XXVII mars
La paix
Qu'il avait conquise.

XXV.

Salué
EMPEREUR
Par un Sénatus-Consulte
Il est couronné
Le II décembre.

Les autres salles de banquet offraient également des décorations analogues à l'objet de la fête ; celle des tableaux avait pour décoration naturelle, les belles productions des arts dont elle est enrichie.

Dans les appartemens, les regards s'attachaient sur-tout sur deux bustes de l'Empereur et de l'Impératrice, à la ressemblance desquels on ne peut rien ajouter.

La toilette et le service offerts par la ville de Paris à leurs Majestés Impériales, chefs-d'œuvre de ciselure, dont la matiere, toute précieuse qu'elle est, cède encore au mérite du dessinateur et de l'artiste, étaient placés dans un cabinet particulier.

Des invitations de deux sortes avaient été adressées au nom de la ville de Paris. L'une comprenait la journée entiere et la cérémonie que devait occuper la réception de Leurs Majestés, l'autre le bal qui devait suivre cette cérémonie. Les avenues étaient libres, faciles, et l'ordre le plus parfait établi.

Vers midi, l'assemblée a commencé à se former dans la salle du thrône. Chaque personne invitée était reçue au haut de l'escalier par un des maîtres des cérémonies, introduite dans le vestibule, annoncée, et admise dans la salle : une partie des fonctionnaires publics étaient revêtus de leur costume ; les autres, ainsi que tous les hommes invités, portaient l'habit français et l'épée. Les femmes étaient toutes mises avec cette décence qui embellit les grâces, cet éclat qui ne se sépare pas de l'élégance et la richesse qui appartenaient à une telle circonstance et à une telle réunion. Elles portaient toutes de belles étoffes françaises la plupart magnifiquement brodées ; le costume le plus général se rapprochait beaucoup de celui des deux Médicis.

Vers une heure, l'assemblée complétée se trouvait composée de ce que Paris renferme de familles distinguées dans les sciences, les lettres, les arts, et le commerce, des fonctionnaires publics et des chefs de toutes les parties de l'administration de Paris, d'une partie des fonctionnaires civils et militaires des départemens appelés à la fête du couronnement, des maires des 36 principales villes de l'Empire, d'une partie des députés des gardes nationales, et des gardes d'honneur qui se trouvaient encore dans la capitale.

A une heure, les dames ont été conduites dans la salle du déjeûner, elles étaient au nombre de six cents, et seules assises, les honneurs de ce banquet étaient faits par MM. du corps municipal, et par les hommes invités qui pouvaient circuler derriere les dames, les servir, et prendre ensuite les places qu'elles avaient quittées, où se réunir à des buffets préparés dans d'autres salles.

Pendant ce déjeûner, M. le maréchal-gouverneur de Paris est arrivé : il a été reçu au bas du grand escalier par MM. les membres du corps municipal.

Bientôt après convoqué à haute voix, le conseil municipal s'est formé dans une salle voisine de celle du banquet, et s'est mis en marche pour aller au-devant de Leurs Majestés, ayant à sa tête, M. le maréchal gouverneur de Paris, M. le préfet du département, M. le préfet de police et les secrétaires-généraux de l'une et l'autre préfecture.

Ce cortege s'est rendu à pied jusqu'à la descente du Pont-Neuf où il a attendu Leurs Majestés. A l'arrivée de leur voiture, M. le maréchal-gouverneur a pris les ordres de l'EMPEREUR, et le corps municipal s'est remis en marche, et s'est trouvé sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pour recevoir Leurs Majestés au moment où elles sont descendues.

L'assemblée était depuis peu d'instans rentrée et réunie dans la salle du thrône, lorsque les décharges d'artillerie, et les cris *Vive l'Empereur !* qui s'élançaient de toutes les parties de la place, annoncerent l'arrivée de LL. MM. Bientôt, en effet, elles ont paru, précédées des personnes de leurs familles, des grands-dignitaires, des ministres, des grands-officiers de l'Empire, de ceux de la couronne, et du cortége qui avoit été à leur rencontre.

L'assemblée était debout, les acclamations les plus vives faisaient retentir la salle, lorsque LL. MM. prirent leurs places, et, sur les degrés du thrône, les princes et les dignitaires, tous revêtus de leur grand costume de cérémonie.

M. le maréchal-gouverneur a pris alors les ordres de l'EMPEREUR, et aussitôt M. le conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, a adressé le discours suivant à LL. MM.

SIRE,

« Dans cette solemnité, dans ce lieu, l'aspect seul des objets qui vous environnent, est peut-être le plus éloquent de tous les discours.

» Au dehors, sur votre passage, vous avez entendu les vœux du peuple ; ses acclamations vous ont accompagné jusque dans cette enceinte, redevenue le chef-lieu de sa magistrature municipale, et V. M. a pu connaître combien il s'apprêtait à jouir de l'honneur qu'il y recevait en ce moment par votre auguste présence.

» Ici, au milieu de cette assemblée, où la gravité des sages aime à se trouver unie, en ce jour de fête, aux agrémens d'un sexe qui vous doit la renaissance de l'urbanité française, vous voyez les anciens de la cité, ses chefs, ses magistrats ; et dans leurs regards, V. M. peut découvrir quels nobles sentimens les occupent, et combien chacun d'eux voudrait être en cet instant l'interprète de tous, pour déposer en hommage au pied du thrône, le dévouement, l'amour, les respects de la famille entière.

» Enfin, dans ce lieu, antique témoin de l'union de nos peres avec les chefs de la nation, dans ce lieu long-tems abandonné à la destruction durant nos troubles, vous le voyez, SIRE, il n'est pas, jusqu'à ces murs eux-mêmes, qui ne semblent chercher à se faire entendre, et qui, relevés tout-à-coup de leurs ruines pour former un nouveau temple de concorde et d'amour, n'aient en effet, dans ce jour de lustration solennelle, une sorte d'éloquence impossible à suppléer.

» SIRE, ce peuple, cette assemblée, ces magistrats, ces murs, tout vous dit : Paris est retrouvé. Oui, SIRE, Paris est retrouvé, et non pas seulement tel qu'il fut autrefois, aimant presqu'à son insu, dévoué par tradition fidele, par habitude, mais aimant, dévoué, fidele par reconnaissance ; non pas tour-à-tour ardent et insouciant, présomptueux et servile, mais éclairé par votre gloire sur le caractere de la véritable grandeur, mais éprouvé par de longues calamités, mûri par sa propre expérience, modifié par la force de vos institutions, recréé en quelque sorte par cette influence supérieure que le génie d'un grand-homme exerce sur son siecle. Oui, SIRE, Paris est retrouvé, Paris, non le rival, mais l'émule et l'ami des provinces de l'Empire, mais Paris, cette ville hospitaliere que le voyageur ne quitte plus sans se promettre d'y revenir encore : cette Athènes de nos jours où les grâces elles-mêmes s'embellissent par le luxe des arts ; cette capitale du monde policé où les sciences profondes ont su se rendre aimables comme elles l'étaient autrefois dans l'Attique ; enfin, cette héritiere de Rome où le génie d'un seul a rassemblé, pour les surpasser encore tous les siecles de grandeur, et qui, à l'avénement de NAPOLÉON appelle déjà sur elle les regards du monde vivant, le burin de l'histoire, l'œil de la postérité.

» SIRE, voilà vos bienfaits, voici nos vœux :

» D'autres ont régné, mais au commencement de leur règne, le vague espoir de quelque soulagement, ou de timides supplications pour l'obtenir, étaient presque les seuls desirs à leur exprimer. Certes, il n'en est pas ainsi envers Votre Majesté, et la France se plaît à montrer à l'Europe, que jamais prince ne vit, comme vous, célébrer son glorieux avénement à l'Empire par ces vives acclamations de tout un peuple qui, dès longtems gouverné par vous, sait déjà tout ce qu'il doit attendre de son EMPEREUR, et pense après avoir formé des vœux pour Votre Majesté, n'en avoir plus à former pour lui-même.

» Également présentes à votre pensée, toutes les parties de ce vaste Empire, doivent à Votre Majesté, une égale reconnaissance, et pourtant, SIRE, tel est l'effet de vos soins que chacune d'elles croyant avoir été l'objet particulier de votre affection, pense aussi vous devoir davantage et vous chérir mieux. Ce sont là, SIRE, de ces prétentions nationales difficiles à réprimer, plus douces à tolérer, mais que, surtout, il faut permettre à cette capitale, qui, glorieuse en effet de ce beau titre, le compterait bientôt pour rien, s'il ne lui assurait le droit d'aspirer à la protection spéciale du chef de l'Empire, de donner en France l'exemple du dévouement à sa personne, et d'offrir même à l'émulation de l'Europe entière, le modèle du caractère français régénéré.

» Que ce Paris rendu à lui-même par vous, SIRE, que cette antique Lutèce, chère à César, chère à Julien, chère aux grands-hommes d'entre vos prédécesseurs, le soit donc toujours à Votre Majesté et à vos descendans, et qué toujours aussi Paris soit digne de vous et de votre postérité.

» Comme magistrats, en notre nom et au nom de la grande cité, déjà nous vous avons juré obéissance et fidélité ; aujourd'hui, SIRE, c'est Paris lui-même, Paris tout entier, qui célébrant la fête de ce serment, jure à son tour de l'accomplir. Que le bronze frappé pour consacrer la mémoire de cette fête, soit moins durable que cet engagement, et s'il est vrai que le souvenir de nos agitations politiques ne puisse échapper à nos derniers neveux, que du moins ceux-ci n'en séparent jamais les vertus qui illustrerent cette époque orageuse de notre histoire ! que sur-tout ils nous louent d'avoir su prévoir en vous le sauveur de la patrie, et de vous avoir imploré les premiers ! Puissent-ils, fideles héritiers de leurs peres, être jusqu'à la génération la plus reculée, les plus fermes appuis du thrône légué à vos descendans ; et puisse aussi ce thrône être toujours alors comme à son origine, fondé sur la justice et sur la bienfaisance !

» A ce mot, Madame, tous les regards se tournent vers Votre Majesté, et tous les cœurs se partageant aussitôt entre vous et votre auguste époux, vous reportent les mêmes hommages de dévoûment et de respect que sa présence a réclamés d'abord.

» Ici, Madame, comme au jour où vous fûtes couronnée, c'est moins l'éclat du rang suprême qui fixe sur vous tous ces regards, qui appelle à vous tous les cœurs, que cette inépuisable bienveillance dont vos traits portent l'empreinte, dont vos actions offrent le caractere, et dont la recon-

naissance publique est pour Votre Majesté le plus doux et le plus glorieux témoignage.

Heureux le peuple, heureuse la France, qui voient assises sur un même trône les vertus qui font respecter le pouvoir, les graces qui le font aimer. »

Ce discours a été suivi des applaudissemens réitérés de toute l'assemblée.

L'EMPEREUR a prononcé d'une voix que l'émotion et la sensibilité paraissaient avoir altérée, mais d'un ton paternel, et avec la plus touchante expression, une courte réponse dont voici le sens :

Messieurs du corps municipal, je suis venu au milieu de vous pour donner à ma bonne ville de Paris l'assurance de ma protection spéciale ; dans toutes les circonstances je me ferai un plaisir et un devoir de lui donner des preuves particulières de ma bienveillance ; car je veux que vous sachiez que dans les batailles, dans les plus grands périls, sur les mers, au milieu des déserts même, j'ai eu toujours en vue l'opinion de cette grande capitale de l'Europe, après toutefois le suffrage tout puissant sur mon cœur de la postérité.

Sa Majesté ayait à peine fini de parler, que les acclamations les plus vives ont éclaté à-la-fois de toutes parts, et que les signes les plus éclatans de l'allégresse ont retenti jusques dans la place, et y ont été répondus. C'est alors que les médailles frappées en mémoire de la fête ont été présentées à Leurs Majestés par M. le maréchal gouverneur.

LL. MM. étant descendues du trône, se sont rendues chacune dans son appartement, en traversant la salle au milieu des cris VIVE L'EMPEREUR, VIVE L'IMPERATRICE. Un instant après, S. M. l'Impératrice est passée dans l'appartement de l'EMPEREUR, où M. le maréchal-gouverneur a fait à Leurs Majestés les présentations du corps municipal dans l'ordre suivant :

1°. MM. les conseillers-d'Etat préfets de département et de police ; MM. les secrétaires généraux des deux préfectures ; MM. les membres du conseil de préfecture, et MM. les deux sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Seaux.

2°. MM. les maires et adjoints des douze arrondissemens de Paris.

3°. MM. les membres du conseil-général municipal ; M. de Villeneuve, receveur-général de la ville, et M. Bourdois, médecin du département et des prisons.

4°. MM. du conseil-général d'administration de la commission du comité consultatif des hôpitaux, et MM. les administrateurs et directeur du Mont-de-piété.

5°. MM. de la chambre du commerce.

6°. MM. le directeur, les commissaires répartiteurs, le receveur-général, les receveurs particuliers, percepteurs des contributions et les régisseurs de l'octroi.

7°. MM. du bureau d'administration et proviseurs des lycées de Paris.

8°. MM. les colonels de la garde nationale de Paris.

Au moment de la présentation du conseil municipal, M. Petit, président, a porté la parole en ces termes :

SIRE,

« Les siècles qui nous ont précédés nous ont laissé des usages, et ne nous offrent point de modèles. La France n'avait pas encore vu monter sur le trône un héros qui fût en même tems le restaurateur des autels, un sage législateur, un guerrier invincible, un habile et généreux négociateur, en un mot, qui fût couvert de tous les genres de gloire. Au moment où nous avons le bonheur de posséder Votre Majesté dans l'Hôtel-Commun de la capitale de l'Empire français, nous croyons voir dans un seul homme tous les hommes illustres qui se sont rendus célèbres à ces différens titres. Dans des solennités pareilles à celles de ce jour, nos ancêtres ne pouvaient qu'embrasser des espérances. Votre Majesté a placé, pour nous, dans le passé, l'infaillible garantie de l'avenir. Lorsque le tems aura vieilli le présent, nos descendans verront, dans toutes les pages de l'histoire, dans tous les monumens du dix-neuvième siècle, que vous fûtes grand parmi les grands-hommes ; il y verront encore que les bons, les fidèles, les loyaux Parisiens environnèrent sans cesse le trône de NAPOLÉON de cet amour et de ce respect que vos sublimes vertus commandent à tous les cœurs, et qui sont les plus fermes soutiens des empires. »

MADAME,

« Les acclamations que vous venez d'entendre ont été précédées, et seront suivies de bénédictions plus calmes, et, peut-être, plus précieuses. Les Parisiens, qui savent si bien reconnaître ce qui est bon, délicat et noble, pouvaient-ils ne pas rendre hommage à cette sensibilité si profonde, à ces graces si touchantes, à cette dignité si vraie qui distinguent V. M. L'heureuse influence de ces rares qualités se fait déjà sentir dans toutes les classes de la société, et tandis que votre auguste époux élève la nation française au faîte de la gloire, vous lui faites reprendre le premier rang parmi les peuples les plus renommés pour l'urbanité. »

S. M. a accueilli les fonctionnaires qui lui étaient présentés avec la plus touchante bienveillance, et elle l'a portée jusqu'à annoncer elle-même à M. Méjan, secrétaire-général de la préfecture, qu'elle avait donné l'ordre que l'aigle de la légion d'honneur lui fût remise. La même faveur a été accordée à M. Rouillé-de-l'Etang, doyen du conseil-général, et à M. Champagne, proviseur du Lycée impérial de Paris.

S. M. a daigné de plus annoncer à MM. les maires de Paris qu'elle était très-satisfaite de leur administration depuis quatre années, et qu'elle ne croyait pouvoir leur en donner un témoignage plus authentique et plus flatteur, qu'en leur annonçant qu'elle nommait au sénat M. Béviere, actuellement doyen des maires de la ville.

C'est à ce moment que les nefs du service de vermeil offert par la ville de Paris à LL. MM. II. leur ont été présentées.

Leurs Majestés ayant été informées qu'elles étaient servies, ont alors passé dans la salle des Victoires, en traversant dans celle du Trône, la haie formée par les membres du corps municipal et les dames invitées.

La table qui leur était destinée était élevée sur une estrade et placée sous un dais.

Les grands officiers de la couronne occupaient la place qui leur est assignée en raison de leurs fonctions : les pages servaient.

Une seconde table était placée dans la même salle sous les yeux de Leurs Majestés. Elle était occupée par les personnes de la famille Impériale et les grands dignitaires.

Une troisième table, placée parallelement à la seconde, était occupée par les ministres, les grands officiers de l'Empire, maréchaux, colonels et inspecteurs-généraux ; M. François (de Neufchâteau), président du Sénat ; M. Defermont, le plus ancien président de section du Conseil-d'Etat ; M. Fontanes, président du Corps législatif, M. Fabre (de l'Aude), président du Tribunat.

Dans une salle voisine, était une autre table occupée par les dames du palais, les chambellans, maîtres des cérémonies, et autres officiers du palais.

Pendant le dîner, et sans interruption, l'assemblée a été admise à défiler dans la salle, en entrant par l'extrémité voisine de la table de LL. MM., et en ressortant par l'autre extrémité, pour se rendre dans la salle du trône.

Un orchestre étoit placé dans le vestibule faisant face à LL. MM. Cet orchestre a exécuté, sous la direction de M. Plantade, membre du conservatoire, une symphonie d'Haydn, et un chœur dont les paroles sont de M. Prépiac, archiviste du département de la Seine, et la musique de M. Plantade. Le voici :

D'un plaisir pur, en ce beau jour,
Heureux Français, goûtons les charmes !
Que l'éclat imposant des drapeaux et des armes
N'arrête pas les chants de notre amour !
Si d'un héros la sagesse divine
De la discorde appaisa les fureurs ;
Par ses bienfaits l'auguste JOSEPHINE
De l'infortune adoucit les rigueurs.
On la chérit, on la révere,
A la ville, à la cour, aux champs :
Elle est l'appui des indigens,
De l'orphelin, elle est la mere.
D'un plaisir pur, etc. etc.
De tout mortel, en entrant dans ce temple,
L'œil est ravi, le cœur est satisfait :
Plein de respect, il admire, il contemple
Ce que la terre offre de plus parfait ;
Les graces près de la vaillance,
Les sages avec les guerriers,
Les myrtes unis aux lauriers,
La force jointe à la prudence.
D'un plaisir pur, etc. etc.

Après le dîner Leurs Majestés et leur suite sont descendues dans le salon élevé sur la place de l'Hôtel-de-Ville en face du quai : là ont été admises la presque totalité des femmes invitées, et beaucoup d'hommes y ont aussi trouvé place.

C'est au milieu même de ce concours que Leurs Majestés se sont assises pour voir le feu d'artifice.

L'orchestre établi dans la place en avant de ce salon, et composé d'un nombre immense de musiciens s'est fait entendre en ce moment : on y a chanté des strophes, dont nous citons la dernière.

Que dans nos temples l'encens fume !
Que l'air brille de mille feux !
Que le salpêtre qui s'allume
Jusques au ciel porte nos vœux !
Que l'amour, la reconnaissance
A nos enfants disent son nom ;
Que partout on répete en France
Vive à jamais NAPOLÉON !

Au moment où les acclamations du peuple immense répandu sur la place se mêlaient aux dernieres paroles de ce chœur, l'EMPEREUR a mis le feu au dragon qui traversant la place avec la rapidité de l'éclair, est allé de l'autre côté de la rivière communiquer l'étincelle à l'artifice.

Le feu était en effet établi sur la rive gauche de la Seine. Là, d'immenses préparatifs avaient été faits ; un vaste amas de charpentes couvertes de toiles peintes, et placées les unes sur les autres, donnait une idée du Mont St-Bernard, de ses sommets élevés, de ses affreux précipices, de ses routes difficiles et glacées. Le feu éclairait une troupe de guerriers gravissant paisiblement à travers les abymes. On croyait voir un volcan, vomissant des flammes du milieu d'une montagne de glace. Au moment du bouquet, l'effigie de l'EMPEREUR a paru éclatante de lumiere. Il était à cheval, franchissant le sommet escarpé du Mont. Au même instant des flammes du Bengale éclairaient un vaisseau, emblême de la ville de Paris, qu'un artifice brillant dessinait régulierement avec tous ses agrès. L'effet de ce feu a été aussi beau que le dessin en était heureusement conçu.

Au feu d'artifice devait, suivant l'ordre général de la fête, succéder un concert dans l'intérieur ; mais on avait rapproché la ligne formée autour de l'orchestre de la place, afin qu'il pût être mieux entendu du peuple : les issues se sont trouvées interrompues, et il a été impossible aux musiciens de rentrer à l'hôtel-de-ville. Leurs Majestés ont bien voulu témoigner que ce défaut d'exécution d'une des dispositions de la fête ne leur paraîtrait nullement sensible ; que même elles s'en félicitaient, puisque, pour dédommagement, elles trouvaient l'occasion de s'entretenir plus long-tems avec les personnes invitées, qui se pressaient autour d'elles. En effet, l'EMPEREUR a adressé la parole au plus grand nombre des dames qu'il a rencontrées sur son passage dans toutes les salles où il s'est longtems promené, questionnant comme s'il cherchait l'occasion d'un bienfait, conversant avec bienveillance, et conservant dans tous ces entretiens la plus constante affabilité.

C'est après avoir ainsi plusieurs fois parcouru les diverses salles occupées pas l'assemblée, que Leurs Majestés, rentrées dans celle du trône, ont permis que le bal s'ouvrît en leur présence.

Le premier quadrille était ainsi composé :

S. A. I. la princesse Louis, et M. Méjan, fils du secrétaire-général de la préfecture ; S. A. I. la princesse Caroline, et M. Germain, fils de l'ancien régent de la Banque de France ; S. E. M. le maréchal d'Empire gouverneur du Palais, et madame Daviliers, épouse du négociant de ce nom, membre du conseil-général du département ; madame la maréchale Ney, et M. Edouard de Galtz, l'un des jeunes gens qui, choisis par le prince pour remplir les fonctions de maîtres des cérémonies, s'en sont constamment acquittés avec une grâce parfaite, et une exquise politesse.

Les acclamations de l'assemblée et le bruit de l'artillerie ont annoncé le départ de Leurs Majestés. Elles ont été reconduites jusqu'au delà de la porte extérieure de l'Hotel-de-Ville par M. le maréchal-gouverneur et par le corps municipal. Il était plus de neuf heures.

Après le départ de Leurs Majestés, le bal a continué dans les salles du trône de la victoire, et du commerce, et il est devenu extrêmement nombreux et fort animé ; les quadrilles étaient composés d'une manière très-brillante : M. le Maréchal-gouverneur, à dans éplusieurs contredanses, et ne s'est retiré qu'à deux heures du matin. Le bal s'est prolongé jusqu'à cinq, et pendant toute sa durée, tout ce qui pouvait concourir à rendre cette partie de la fête digne de toutes les autres, avait été déployé avec une abondance, une variété et une recherche telles, qu'il était sous ce rapport réellement impossible d'avoir quelque chose à desirer et de ne l'obtenir pas à l'instant.

Tel était l'ordre de la fête dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville : au dehors, tous les moyens avaient été pris pour attirer l'attention sur tous les points. L'illumination de la Ville et du nouvel édifice était magnifique à la fois et élégante ; mais d'autres illuminations avaient été préparées, d'autres feux d'artifices étaient dispersés. Sur les quais qui conduisent du Palais impérial à la place de l'Hôtel-de-Ville, étaient placées, de distance en distance, des colonnes parfaitement illuminées, qui faisaient, de cette avenue de près d'une demi-lieue, une vaste galerie de feux, entre les arcades de laquelle s'élevaient des gradins de fleurs, d'arbustes et d'orangers.

Sur douze places principales appartenant à chacun des douze arrondissemens, et sur-tout sur celle dite des Innocens, des jeux publics avaient été disposés, des orchestres se faisaient entendre, les feux d'artifices éclataient, les refreins populaires passaient de bouche en bouche, des danses se formaient, les fontaines faisaient jaillir des flots de vin, et par une idée ingénieuse, établissant l'ordre le plus parfait au milieu du mouvement et de l'empressement le plus vif, des loteries donnaient pour lots des bons au porteurs acquittés sur-le-champ par des restaurateurs dont les buffets immenses semblaient inépuisables.

Les édifices publics et une grande quantité de maisons particulieres étaient illuminés. L'empressement à obtenir des places pour le passage du cortége, était presqu'égal à celui du jour du couronnement, et les acclamations n'ont point été moins vives. Le tems le plus serein a constamment favorisé cette belle journée, qu'aucun accident n'a troublée, et dont Paris gardera le souvenir au nombre de celles qui, le faisant bien connaître, donnent une idée juste du bon esprit qui l'anime, et des sentimens dont il s'honore.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr.	30 c.
Ordon. pour rescript. de domaines.	91 fr.	c.
Actions de la banque de France....	1145 fr.	c.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 89. *Jeudi*, 29 *frimaire an* 13 *de la République* (20 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 *décembre* (15 *frimaire.*)

On avait dit que le parlement serait prorogé de nouveau; mais on assure aujourd'hui qu'il est décidément convoqué pour le 15 janvier, et on s'attend à des communications importantes de la part du gouvernement à son ouverture.

— On a fait partir, le 3, par un courier extraordinaire, des dépêches pour l'amiral Nelson.

— Le vaisseau de ligne *le Vénérable*, de 74 canons, commandé par le capitaine Hunter, en venant de devant Brest, a échoué contre des rochers qui l'ont brisé en pièces. On n'est parvenu qu'avec beaucoup de peine à sauver une partie de l'équipage.

— Leurs Majestés ont quitté Windsor, le 5, et sont arrivées à deux heures au palais de la reine, où le roi a donné audience à différens seigneurs de sa cour et à quelques ministres.

Le roi, la reine et les princesses ont annoncé qu'elles feraient, le 7, une visite à la princesse de Galles.

Fonds publics du 8 *à une heure.* — Trois pour cent consolidés, 58 $\frac{5}{8}$, $\frac{1}{4}$; *omnium*, 9 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$; actions de la banque, 168 $\frac{1}{2}$.

— Il est certain à présent que le gouvernement anglais a reçu l'*ultimatum* de l'Espagne. Il est arrivé à-la-fois par un messager du roi adressé par M. Frere au ministre des affaires étrangeres, et par un courier espagnol adressé à l'ambassadeur d'Espagne à Londres. Les dépêches du premier furent immédiatement portées, hier 7, au secrétaire-d'état ministre des affaires étrangeres; mais on ne publie rien encore de la teneur de cet *ultimatum*, et il est probable que les ministres ne le feront connaître au public qu'après l'arrivée de M. Frere, qui a dû quitter Madrid le 9 ou le 10 novembre. On dit que les dépêches arrivées hier au gouvernement apportent des nouvelles postérieures de trois jours à celles reçues par la voie de Lisbonne.

— On annonce officiellement la rentrée du parlement pour le 15 janvier; il s'occupera incessamment des grandes affaires qui vont être mises sous ses yeux, et le 17 il sera ajourné jusqu'au 21, pour laisser le tems de célébrer l'anniversaire de la naissance de la reine, qui tombe le 18.

Les ministres ont adressé une circulaire à leurs amis pour les engager à se trouver, le 15, au parlement.

— Le prix du pain a été fixé, hier 7, par ordre du lord maire, à 16 $\frac{1}{2}$ d. st. (environ 33 sous) pour quatre livres.

— On fait à Douvres, sous la direction de sir Home Popham, des préparatifs considérables pour une expédition secrete. Le 4 décembre, on avait publié dans la cité un avis du gouvernement, par lequel il déclarait qu'il était prêt à traiter pour l'achat de tous les bâtimens actuellement disponibles, du port de 150 à 300 tonneaux. On suppose que ces vaisseaux sont destinés à servir de bâtimens de transports pour l'expédition qu'on prépare.

— Des lettres de Jersey, du 22 novembre, annoncent que plusieurs régimens qui y étaient nouvellement arrivés, ont reçu dans le même jour deux fois l'ordre de s'embarquer à bord des bâtimens qui y étaient préparés pour les recevoir, et que deux fois ils ont reçu contre-ordre. On se perd en conjectures pour expliquer ces variations qui fatiguent les troupes et les font murmurer.

— Les marchands de blé et les principaux boulangers de Londres ont eu, il y a quelques jours avec M. Pitt, une conférence qui a duré depuis onze heures du soir jusqu'à deux heures du matin. La disette effrayante du blé et la cherté inouie du pain ont été l'objet de cette conférence.

— Des lettres de la ville de San-Domingo, en date du 27 août, annoncent qu'à cette époque les brigands n'avaient encore pu entamer la partie espagnole de la colonie, gardée par le général Ferrand.

— Le paquebot *the Chesterfield*, venu de la Jamaïque en quarante-quatre jours, et parti le 13 octobre, nous a appris que la tempête qui a ravagé les parages de l'Amérique septentrionale au mois de septembre dernier, ne s'est presque pas fait sentir à la Jamaïque. Cependant les vaisseaux de S. M., *le Theseus* et *l'Hercule*, qui croisaient au nord de Saint Domingue, en ont éprouvé les atteintes; ils ont été tous deux démâtés, et *le Theseus* n'est parvenu à se sauver qu'en jettant tous ses canons à la mer.

— L'amiral Cornwallis a encore été forcé ces jours derniers de céder aux ouragans qui ont régné dans les parages de Brest, et de rentrer à Torbay.

— Le prince de Galles continue à recevoir de fréquentes visites de ses amis de l'opposition à Carleton-House.

— Le fameux corsaire français *le Contre-amiral Magon*, commandé par M. Blackman, la terreur du commerce de Londres, et qu'on assure avoir pris à lui seul 40 bâtimens anglais, a été amené à Yarmouth le 24 novembre. On dit qu'on a trouvé sur ce corsaire environ 40 pavillons anglais, monumens glorieux des prises faites par le capitaine Blackman. Plus de 2000 personnes s'étaient portées sur le rivage pour le voir débarquer; mais il n'a mis pied à terre que le lendemain, et c'était pour le conduire dans une prison, à bord du *Monmouth*, où il est étroitement gardé, sous le prétexte qu'il est Irlandais d'origine, malgré les témoignages honorables rendus par les marins anglais qui se trouvaient à Yarmouth, et qui avaient été témoins de la bravoure, de l'humanité et de la loyauté de cet ennemi généreux.

— Le jeune Roscius, acteur dramatique du plus grand talent et d'une espérance plus grande encore, fait en ce moment à Londres une sensation qui tient presque du délire. La cour a voulu le voir au milieu d'elle; il a été présenté au prince de Galles, et telle est l'importance qu'on attache à ce personnage, que le chancelier de l'échiquier n'a pas dédaigné d'interposer sa médiation ministérielle pour régler le prix de son engagement au théâtre qui le possede.

INTERIEUR.

Bordeaux, le 21 *frimaire.*

Nous avons eu le 15 de ce mois, un ouragan qui a fait perdre, au bas de notre riviere, outre le navire prussien *le Friendchift*, quatre autres bâtimens caboteurs, qui ont chaviré et chassé à la côte. On dit que tous ont péri corps et biens; un seul homme a été sauvé; il était monté au haut du mât, et a dû son salut à un navire américain qui naviguait auprès du bâtiment au moment qu'il a chaviré.

Plusieurs bâtimens qui étaient au large, se sont échappés et ont vu en mer des débris de vaisseaux et des cadavres.

La corvette *la Topageuse*, stationnée à Royan, a été chassée à la côte sur ses cables et ses quatre ancres. Le danger qu'elle a couru était si imminent, que les haches étaient prêtes pour abattre les mâts.

Un petit brick, capitaine Roturier, a péri corps et biens.

Le moulin situé sur la hauteur du Verdon, vis-à-vis Royan, a été porté par l'ouragan à près de vingt-cinq toises plus loin. Les maisons du Verdon ont été presqu'entièrement découvertes. Beaucoup de bâtimens ont été forcés de couper leurs mâts, et de remonter pour les réparer.

Il paraît que l'ouragan ne s'est pas fait ressentir au large. Plusieurs bâtimens entrés en riviere les 16, 17 et 18, ont rapporté à bord du *Stationnaire* n'avoir point éprouvé ce coup de vent; ce qui fait espérer que le mal aura porté seulement sur les bâtimens qui étaient en riviere.

Paris, le 28 *frimaire.*

Les présidens des conseils-généraux de tous les départemens de l'Empire se sont réunis le lundi 26 dans un banquet auquel la plus touchante cordialité a présidé. Les santés que l'on a portées l'ont été avec cette unanimité de sentimens qui existe du pied des Alpes aux rives du Rhin.

1°. *A. S. M. l'Empereur*: Puisse sa vie se prolonger assez pour le faire jouir de la reconnaissance de nos descendans!

2°. *A. S. M. l'Impératrice*: Que l'union touchante des vertus et des graces dont elle est le modele, fasse long-tems le bonheur de son auguste époux!

3°. *A la famille impériale*: Qu'elle regne éternellement sur le peuple français!

4°. *A Sa Sainteté*: Que le pacte solennel formé sous ses auspices, entre la religion et l'Empire, demeure à jamais inébranlable!

5°. *A la prospérité de la France*: Les conseils-généraux en trouvent la garantie dans le génie du chef suprême de l'Etat!

6°. *Aux armées de terre et de mer*: Qu'elles soient toujours l'effroi de nos ennemis, comme elles font l'honneur et la gloire de la patrie!

7°. *A M. le maréchal Murat*: Les présidens des conseils-généraux reporteront avec une joie bien vive dans leurs départemens le souvenir reconnaissant de son bienveillant accueil!

8°. *Aux conseils-généraux des départemens do la France*: Que leur dévouement à la chose publique et leur fidélité soient pour eux le gage de la confiance du Gouvernement!

9°. *Au département de la Seine et à la ville de Paris*: Que plus rapprochés du trône, ils veuillent bien confondre dans l'expression de leurs vœux et de leur amour pour le héros de la France, les conseils-généraux qui demandent à ne faire avec eux qu'une seule famille!

Circulaire adressée par S. Ex. M. le maréchal Murat, gouverneur de Paris, à MM. les colonels députés au sacre et au couronnement de S. M. l'Empereur.

Monsieur le colonel, S. M. l'Empereur vous a appelé à Paris pour assister à son sacre et à son couronnement. Il a voulu s'environner, dans une circonstance aussi mémorable, de l'armée entiere. Ce grand œuvre est consommé. Après avoir rempli la mission honorable dont vous étiez chargé, celle de représenter l'armée, vous retournez à votre corps: maintenez-y le bon esprit qu'a manifesté, dans la capitale de l'Empire, la députation que vous y aviez amenée. S. M. m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction particuliere: j'y joins l'expression de la mienne, et je partage avec tous les habitans de Paris le regret de ne pouvoir vous y posséder plus longtems.

Signé, J. Murat.

Hier mardi, vers midi et demi, Sa Sainteté a visité l'hôtel impérial des Invalides. Le S. P., arrivé dans la grande cour, avec une garde et quelques carrosses de suite, a été reçu à la descente de sa voiture, par S. Ex. M. le maréchal gouverneur et l'état-major. S. S. ayant été introduite dans l'église, et conduite à l'autel par le clergé des Invalides, y a fait sa prière sur un prie-dieu qui lui avait été préparé. De-là elle est passée au dôme, et s'est arrêtée devant le tombeau de Turenne. Dans une des chapelles attenantes, S. Ex. M. le maréchal gouverneur lui a présenté diverses dames qui s'étaient rendues dans l'église.

En sortant du dôme, S. S. est allée dans les magnifiques infirmeries de l'hôtel, qu'elle a parcourues dans leur totalité, et paru voir avec un vif intérêt. Partout elle a donné des marques de sa bonté paternelle et de sa touchante affabilité. Lorsqu'elle s'est retirée, elle a été suivie par un grand concours de monde, et accompagnée jusqu'à sa voiture par M. le maréchal gouverneur.

La Classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national, a renouvellé son bureau. M. François (de Neufchâteau) a été nommé président pour le trimestre de nivôse, et M. de Boufflers, vice-président.

L'Athénée des arts tiendra jeudi prochain, 29 frimaire, sa 73e séance publique, sous la présidence de M. Frochot, conseiller-d'état, préfet du département de la Seine, dans la salle des Concerts de la rue Grenelle-Saint-Honoré, à midi précis.

Le public est prévenu que toutes les lettres concernant la régie des droits réunis, doivent être adressées à M. le directeur-général, et que toutes celles à l'adresse de MM. les administrateurs ou du secrétaire-général, ne seront pas reçues si elles ne sont affranchies.

MINISTERE DU GRAND JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance d'Issoudun, département de l'Indre, a ordonné, par jugement du 29 brumaire, que l'absence de François Moëlleron, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la requête du sieur Guignon, commissaire près l'hôtel des Monnaies à Marseille, le tribunal de première instance séant en cette ville, a ordonné, par jugement du 22 brumaire, qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Joseph George, de Seillans, département du Var, parti pour Saint-Domingue en 1792, et qui depuis n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande de Jeanne-Josephe Vanhoolandt, veuve de Benoît Blancquart, le tribunal de première instance d'Oudenarde, département de l'Escaut, a ordonné, par jugement du 25 brumaire, que l'absence d'Amand Treits, serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial.

Par jugement du 8 frimaire an 13, sur la requête de Charles Blondeau, et Angélique Bourdoiseau sa femme, demeurans commune de Membrolles, demandeurs en déclaration d'absence de Léon Bourdoiseau, parti, il y a plus de dix ans, pour la défense de la patrie, sans que depuis il ait donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Blois, département de Loir-et-Cher, a ordonné que, par enquête qui sera faite contradictoirement avec le procureur impérial, l'absence dudit Léon Bourdoiseau serait constatée, et cependant a commis Charles Blondeau à l'effet de régir et administrer les biens, meubles et immeubles appartenans audit Léon Bourdoiseau.

Par jugement du 16 brumaire an 13, sur la requête d'Antoinette et de Léonard Nadal, demeurans à Brives;

Le tribunal de première instance de Brive, département de la Corrèze, considérant qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu, que Jean Nadal, cordonnier de profession, a quitté ladite commune depuis environ onze ans, et que depuis cette époque on n'a point reçu de ses nouvelles, a homologué ladite enquête et déclaré l'absence dudit Jean Nadal.

Par jugement du 15 brumaire an 13, vu la demande de Nicolas Besson, boulanger à Angers, fauxbourg Bressigny, en déclaration d'absence de Pierre Perdreau, 2me du nom, parti en 1775 pour une expédition de la compagnie des Indes, et servir à l'Isle-de-France;

Le tribunal de première instance à Angers, département de Maine-et-Loire, ordonne que pardevant le sieur Barbot, l'un des juges, enquête sera faite contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Pierre Perdreau, et provisoirement envoie en possession Nicolas Besson, en fournissant caution pour gérer et administrer les biens dudit Pierre Perdreau, présumé absent, commet le sieur Audiot, notaire en cette ville, pour représenter le présumé absent, dans les inventaire, compte, partage et liquidation, dans lesquels il peut être intéressé.

Par jugement du 23 brumaire an 13, vu la demande de Marie Noalhac, veuve Janols, propriétaire, domiciliée à Montauban, département du Lot, en déclaration d'absence d'Antoine Janols, son beau fils,

Le tribunal de première instance à Montauban, a ordonné que la demanderesse prouverait, tant par actes que par témoins, dans le délai de l'ordonnance, et ce, contradictoirement avec le procureur impérial, que ledit Antoine Janols est absent de cette ville depuis 1793.

Par jugement du 25 fructidor an 12, sur la requête de Thimothée Besson, propriétaire à Montauban, énonçant que Jean Besson, son frère aîné, parti de cette commune en 1791, pour aller joindre le régiment de Champagne, dans lequel il s'était engagé, et que depuis ce tems, il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance à Montauban, département du Lot, a ordonné qu'il serait procédé, en la forme ordinaire, à l'enquête contradictoire avec le procureur impérial, à l'effet de s'assurer si ledit Jean Besson est absent depuis plus de quatre ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles.

Par jugement du 2 brumaire an 13, sur la requête de René Souchard, cultivateur à Morannes, et autres intéressés, demandeurs en déclaration d'absence de Jean-Pierre Souchard, ci-devant domestique à la métairie de Baraisc, commune de Chemiré-sur-Sarthe, et qui a quitté cette commune le 23 fructidor an 2, en qualité de réquisitionnaire pour la marine, sans que, depuis cette époque, on ait eu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance séant à Segré, département de Maine-et-Loire, a ordonné, qu'en conformité de l'article CXVI de la loi du 24 ventose an 11, il serait procédé à enquête contradictoire avec le procureur impérial, sur l'absence dudit Jean-Pierre Souchard.

Par jugement du 29 brumaire an 13, vu la demande de Pierre-François Picau, Marie-Monique Mesnildrey, veuve Thomas Picau, tutrice de leurs enfans mineurs, Jacques Vastel, Marie-Anne Picau, son épouse, et Catherine Picau, tous domiciliés à Soullès, arrondissement de Saint-Lô, département de la Manche, en déclaration d'absence de Jean-Baptiste Picau, frère et beau-frère des parties,

Le tribunal de première instance à Saint-Lô, en exécution des articles CXV et CXVI du Code civil, a ordonné qu'il serait fait enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Baptiste Picau.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le corsaire *le Général-Pérignon*, de Saint-Malo, s'est emparé de deux navires anglais qu'il a conduits dans les ports de France.

Le premier (le brick anglais *l'Aurora*), du port d'environ 200 tonneaux, chargé de charbon de terre, a mouillé le 14 frimaire dans la baie de Morgate.

Le second (le brick anglais *le Courrier*, de Belfort), d'environ 250 tonneaux, chargé de toiles et de salaisons, est entré à Audierne.

POÉSIE.

Fragmens des quatre premiers livres du poëme de la Navigation, par M. J. Esménard.

DESCRIPTION DE L'ANCIENNE EGYPTE.

Mere antique des arts et des fables divines,
Toi dont la gloire, assise au milieu des ruines,
Etonne le génie et confond notre orgueil;
Egypte vénérable où du fond du cercueil
Ta grandeur colossale insulte à nos chimeres;
C'est ton peuple qui sut à ces barques légeres,
Dont rien ne dirigeait le cours audacieux,
Chercher des guides sûrs dans la voûte des cieux.
Quand le fleuve sacré qui féconde tes rives,
T'apportait en tribut ses ondes fugitives,
Et, sur l'émail des prés égarant les poissons,
Du limon de ses flots nourrissait tes moissons;
Les hameaux dispersés sur les hauteurs fertiles
D'un nouvel Océan semblaient former les îles;
Les palmiers réfléchis par le cristal des eaux
Dans les champs inondés nageaient sur les côteaux;
Par les feux du Cancer, Syène poursuivie
Dans les sables brûlans sentait filtrer la vie;
Et des murs de Péluse aux lieux où fut Memphis,
Mille canots flottaient sur la terre d'Isis.
Le faible papyrus de ses rameaux utiles
Formait les flancs étroits de ces barques fragiles,
Qui, des lieux séparés conservant les rapports,
Réunissaient l'Egypte en parcourant ses bords.
Mais lorsque dans les airs la Vierge triomphante
Ramenait vers le Nil son onde décroissante;
Quand les troupeaux belans et les épis dorés
S'emparaient à leur tour des champs désaltérés;
Alors d'autres vaisseaux à l'active industrie
Ouvraient des aquilons l'orageuse patrie;
L'acier retentissant sur la rive des mers
Fendait l'acacia durci par cent hivers,
Et ses rameaux, courbés par un sage artifice,
D'un mobile château composaient l'édifice;
Bientôt lancé sur l'onde, il portait dans ses flancs
Du Delta moissonné les produits bienfaisans;
Et quand la nuit couvrait l'Olympe de ses voiles,
Le pilote, attentif à l'éclat des étoiles,
Voguait, les yeux fixés sur un ciel de saphir,
Du port d'Arsinoé jusqu'aux rives d'Ophir.
Ses vaisseaux fortunés, dans leur longue carriere,
Des portes de la mort franchissaient la barriere,
Et, du golfe arabique échangeant les trésors,
De l'Indus étonné reconnaissaient les bords.
Enfin, chargés des fruits qu'aux climats de l'aurore,
Sous un ciel toujours pur la terre voit éclore,
Ils venaient apporter dans le temple d'Isis,
Au trône de Néchos, aux genoux d'Amasis,
Et la myrrhe odorante, et la gomme légere,
Et l'éclatant ivoire, et le suc salutaire
Qui, mûri par les feux d'un éternel été,
Coule dans le désert pour l'Arabe indompté.
Ils venaient présenter à des maîtres avides,
Les trésors de l'Habex et ses vierges timides,
L'aromate exhalant ses piquantes odeurs;
Et l'or, environné de ses dons corrupteurs,
Des plaisirs et des maux source antique et féconde,
L'or, pere des besoins et des crimes du monde.

Alors, mille cités que decoraient les arts,
L'immense pyramide et les palais épars,
Du Nil énorgueilli couronnaient le rivage.
Dans les sables d'Ammon, le porphyre sauvage,
En colonne hardie élancé dans les airs,
De sa pompe étrangere étonnait les déserts;
D'un commerce prudent la féconde sagesse
De l'Egypte éclairée assurait la richesse!
L'orgueil de l'opulence, et le sceptre des rois,
N'osaient point y braver la majesté des lois.
Là, quand la voix du Tems, ou l'inflexible Parque,
Du trône chez les morts appelait un monarque;
Avant d'ouvrir pour lui ces pompeux monumens
Que l'orgueil réclamait à ses derniers momens,
Tout le peuple assemblé, composant son histoire,
Interrogeait son regne, et jugeait sa mémoire;
Si l'abus du pouvoir, de soupçons agité,
Ou la mollesse impure au regard effronté,
De leur souffle profane avaient flétri sa vie;
Si, toujours attentif aux discours de l'Envie,
Il avait immolé, dans ses lâches erreurs,
La vertu courageuse à d'indignes flatteurs,
Des pontifes divins l'autorité sacrée
Exilait du tombeau sa dépouille abhorrée;
Son ombre était bannie, et ses mânes errans
D'un murmure vengeur poursuivaient les tyrans.
Ainsi l'antique Egypte éclaira tous les âges;
Les peuples attirés sur ses heureux rivages,
Nourris par ses bienfaits, instruits par ses leçons,
Y puisaient tour à tour des lois et des moissons.

O grandeur des mortels! ô tems impitoyable!
Les destins sont comblés: dans leur course immuable,
Les siecles ont détruit cet éclat passager
Que la superbe Egypte offrit à l'étranger.
Plus de mœurs, plus de lois: le sanglant despotisme
L'ignorance, l'orgueil, l'absurde fanatisme,
Un bandeau sur les yeux, un poignard à la main,
Ecrasent le Delta sous un sceptre d'airain.
Philosophes trompés, dont la vaine science
Célebre des climats la suprême influence,
Contemplez aujourd'hui ces lieux jadis sacrés:
Les enfans d'Osiris, dans la poudre ignorés,
Languissent à genoux dans leurs viles entraves,
Et le Nil indigné coule pour des esclaves:
Les arts n'habitent plus ses rivages flétris.
L'Egypte voit envain, dans ses vastes débris,
Des héros et des rois les monumens funebres,
Briller comme la flamme au milieu des ténebres;
L'orgueil de leurs tombeaux étonne envain nos yeux:
La plus noble ruine est son nom glorieux.

Et toi, reine des flots domptés par ton courage,
Rivale de Memphis et mere de Carthage,
O Tyr! toi qui soumis à l'empire des mers
Le Numide et l'Ibere, enrichis dans tes fers!
Oh! qui peut sans effroi contempler sur tes rives
Tes remparts écroulés dans les ondes captives,
Tes arsenaux détruits, tes temples avilis,
Sous le sable entassé tes ports ensevelis,
Les filles de Sidon pleurant sur tes ruines,
Et sous un Scythe obscur, dont les longues rapines
Précipitent le cours des siecles triomphans,
Ton nom même oublié par tes lâches enfans!
Eux qui, guidant au loin leurs poupes couronnées,
Asservissaient jadis les ondes mutinées,
Et, de l'Afrique entiere embrassant le contour,
Portaient ce nom célebre aux lieux où naît le jour!
Par des ressorts nouveaux leur utile industrie
Unissait les humains, fécondait leur patrie;
Sur son rivage aride, au sein de ses remparts,
Fixait la liberté, l'abondance, les arts,
Des métiers producteurs l'élite salutaire;
Et toi, par qui les dieux ont sécouru la terre,
Sévere bienfaiteur des mortels corrompus!
Travail! pere des mœurs et garant des vertus.

DESCRIPTION DE LA FAMINE DE ROME.

..... Aux jours du malheur et sous le poids des fers,
Les doux bienfaits des champs, l'heureux tribut des mers,
Soutenaient des Romains l'existence avilie,
Et dans ses longs revers, consolaient l'Italie.
Les destins ennemis, épuisant leur courroux,
Lui ravirent des biens si féconds et si doux.
D'un Ciel noir et brûlant les voûtes s'entrouvrirent;
Les nuages épais en torrens se fondirent;
Et des ruisseaux fangeux, dans la plaine arrêtés,
Flétrirent tout-à-coup les germes infectés.
Le grain meurt en naissant sous son réseau fragile;
Une herbe parasite, abondamment stérile,
De la sève égarée épuise l'aliment;
L'ivraie usurpatrice étouffe le froment;

Et Cérès, balançant sa faucille divine,
Dans les sillons trompeurs moissonna la famine.

Bientôt glacé d'effroi, le triste laboureur
Des vaisseaux nourriciers accuse la lenteur;
Trahi dans ses travaux par la Terre infidèle,
Il implore la Mer, bien plus perfide qu'elle;
Et cependant ses vœux par la crainte dictés;
Conjurent vainement le faste des cités.
La stupide richesse, à sa perte acharnée,
Consume dans un jour les trésors d'une année;
Et le luxe énervé dans ses lâches plaisirs,
De l'infortune en pleurs dédaigne les soupirs.
Malheur à l'homme altier qu'irrite sa présence!
Pour elle dans le Ciel naquit la bienfaisance;
Divinité propice, au front toujours serein,
Qui soutient la faiblesse et lui cache sa main;
Sa gloire est de servir, son art d'être ignorée:
Nil sacré! C'est ainsi que ta nymphe adorée
Par des bienfaits constans mérite des autels,
Et dérobe sa source aux regards des mortels.
Chargés de ses trésors, et bravant les orages,
Déjà mille vaisseaux ont quitté ses rivages,
Des Romains consternés vainement attendus:
La Sicile y joignait ses fertiles tributs.
La flotte avait franchi ces bouches mugissantes
D'où, repoussant au loin les vagues menaçantes,
Les monstres de Scylla font pâlir le nocher;
Du triste Palinure elle a vu le rocher.
Elle arrive: elle touche à la plage inégale
Où des premiers Césars la puissance fatale,
Au milieu des tombeaux, grave encore sur l'airain
Leurs traits défigurés, l'effroi du genre humain:
L'ancre à peine en tombant a fait jaillir les ondes,
Les Hérules, cachés dans les grottes profondes
Qui dans ses longs détours suivent le flot amer,
Des torches à la main, s'élancent sur la mer.
Soudain sur les vaisseaux la flamme tourbillonne;
Borée au loin mugit; l'onde s'enfle, bouillonne;
Les cables sont rompus, ses cordages brûlans;
Et la flotte embrâsée errant au gré des vents,
Qui vient périr au port de la ville affamée.
Engloutit son espoir dans des flots de fumée.

O spectacle d'horreur! implacables destins!
Des rives de l'Averne au milieu des Romains
La Mort s'élance aux cris de la famine avide,
Et suit, la faulx en main, son ministre homicide.
Le monstre ouvre ses yeux, pareils aux noirs flambeaux
Qui dans l'ombre des nuits veillent sur les tombeaux:
Il regarde: soudain la nature est flétrie:
Ces rejetons naissans, l'espoir de la patrie,
Ces vieillards, épargnés par le fer du vainqueur,
Qui d'un trépas facile imploraient la faveur,
Expirent, confondus sous sa dent meurtrière;
Et le malheur commun ravit à leur poussière
De la tendre amitié les pleurs religieux;
Bientôt, de ces remparts où le Tibre orgueilleux
Apportait le tribut des campagnes fécondes,
La Mort impitoyable a volé sur les ondes:
Jusqu'aux bouches du fleuve elle suit en courroux
Les pâles fugitifs échappés à ses coups,
Arrête les vaisseaux dans leur course écumante,
Seche sur l'aviron la main qui le tourmente,
Et roule dans les flots, l'un sur l'autre expirans,
Le vaincu, le vainqueur, l'esclave et les tyrans.
L'homme juste, du moins, frappé dans son asile,
S'endort dans le sommeil de la vertu tranquille;
Mais toi qui des plaisirs esclave impérieux,
Défendais au malheur de pleurer à tes yeux,
Qui sur l'or et les fleurs bravant les dieux propices,
Fatiguais la vertu du succès de tes vices,
Ton heure sonne enfin; tes lares profanés,
Des dépouilles du monde autrefois couronnés,
Dont l'orgueil repoussait la timide indigence,
N'arrêtent pas du ciel la tardive vengeance;
Elle approche. Déjà de ses cris inhumains
La famine remplit ton palais, tes jardins;
Tout fuit; tout t'abandonne, et seul, dans la nature,
La malédiction autour de toi murmure;
Et ta douleur envain réclame un souvenir;
Dans le cœur des mortels tu n'as point d'avenir.
Toi qui de la pitié sens les douces alarmes,
A d'autres malheureux, Muse, garde tes larmes!
Suis plutôt cette mere à l'œil cave, égaré,
Qui presse dans ses bras son enfant expiré;
Ce jeune homme éperdu, dont l'haleine mourante
Se ranime et s'éteint sur le sein d'une amante.
O Dieux! sur quel objet tombe votre courroux!
L'inexorable faim les a réunis tous:
Déjà l'accent plaintif de la douleur qui veille
Cesse au milieu des nuits de frapper mon oreille;
Rome dort au tombeau: plus d'espoir, plus de cris;
Le silence et le deuil planent sur ses débris:
Le Tibre, descendu des monts de l'Etrurie,
Ne voit plus que des morts sur sa rive flétrie;
Il fuit épouvanté sous ses pâles roseaux;
Les cadavres impurs font reculer ses eaux;
Il s'arrête: il frémit, et l'onde empoisonnée
Remonte en murmurant vers sa source étonnée.
Abandonnant enfin ces rivages déserts,
Tous les fléaux unis parcourent l'Univers;
Sous les hordes du Nord par-tout mugit la Guerre:
Foulant aux pieds l'Europe et ravageant la Terre,
L'ignorance s'éleve un trône audacieux;
Uranie et Cérès révolent dans les cieux.
Bientôt le soc rouillé du laboureur timide
Coule en dards enflammés dans la forge homicide;
La voile transportée au milieu des sillons,
Des camps tumultueux blanchit les pavillons;
L'aviron voyageur languit sur le rivage;
Et, courbé sous le joug du honteux esclavage
Dont frémit vainement l'Univers indigné,
L'art des navigateurs, méconnu, dédaigné,
Attend qu'un jour plus doux, par sa chaleur féconde,
Vienne enfin ranimer le commerce et le Monde.

DÉCOUVERTE DE LA BOUSSOLE. INVENTION DE L'IMPRIMERIE, DE LA POUDRE A CANON, etc.

Dans les glaces du Nord, où loin de nos climats,
L'Europe s'engloutit sous d'éternels frimats,
Où le vieux Océan et repousse et resserre
Deux continens rivaux qui partagent la terre,
Et sépare à jamais de ses flots suspendus
Ces mondes si long-tems l'un à l'autre inconnus,
Est un détroit fameux, où l'art et le courage
Impuissans et vaincus, sont forcés au naufrage.
Là, regnent les hivers et les vents orageux;
Là, retenu six mois sur l'horison neigeux,
Le dieu du jour, banni de ses douze demeures,
Sur son char enflammé ne conduit plus les heures;
Et, six mois sur le pôle arrêtée à son tour,
La déesse des nuits tient le sceptre du jour;
Mais de son triple front la pâleur toujours sombre,
Et ses rayons tremblans dans les masses de l'ombre,
Colorent les frimas de sa morne splendeur.
Dans ce jour imparfait, l'œil du navigateur
Cherche envain du détroit les limites glacées:
Sous l'immense fardeau des neiges entassées,
La terre et l'océan, unis et confondus,
Se dérobent ensemble aux nochers éperdus;
Et du trône des airs, quand l'Hercule céleste
Brisant ses traits de feu sur cette mer funeste,
De ses monts de cristal a pénétré les flancs;
Quand leur masse amollie à ses rayons brûlans,
S'écroulant à grand bruit sur les vagues grondantes,
Rouvre au loin du détroit les bouches mugissantes;
Soudain, pour le fermer à nos hardis vaisseaux,
Un énorme géant, dominateur des eaux,
De haut de ces rochers qui flottent sur les ondes,
Garde d'un bras de fer les confins des Deux-Mondes.
La Nature expirante y gémit sous ses lois,
Les orages fougueux s'y forment à sa voix,
Et les nymphes des mers, sous son joug homicide,
Ferment à la pitié leur oreille timide.
Une seule, jadis, aux accens du malheur
Vint du tyran du pôle affronter la fureur,
Viola son Empire, et, trompant sa puissance,
Au Dieu prêt à frapper déroba sa vengeance.
Verd le nord de l'Asie, et sous un Ciel nouveau,
Les vents impétueux poursuivaient un vaisseau
Qui des bords du Cattay jusqu'aux astres de l'ourse
Sur les flots soulevés précipitait sa course;
Le pilote entraîné, sans guide, sans appui,
Dans ce gouffre inconnu qui s'ouvre devant lui,
De son art impuissant fatigue envain l'audace;
L'air mugit, la mer gronde, et la terre menace;
La terre, dont les bords gardés par les hivers,
De mobiles rochers et de frimats couverts,
N'offrent dans tous les tems aux nautonniers avides
Que des ports orageux et des plages perfides.
Ces bords ont retenti du cri des matelots,
Qui, repoussés au loin sur l'abyme des flots,
Entre le Ciel qui tonne et la Mer en furie,
Appellent vainement les Dieux de leur Patrie,
Ces rivages si doux, ces fortunés climats,
Et leurs foyers chéris qu'ils ne reverront pas.
Cris impuissans! Déjà soulevant son empire,
Le géant formidable a touché le navire;
Il s'entr'ouvre, il échappe aux matelots tremblans;
Le flot tumultueux bouillonne dans ses flancs;
Le timon s'est brisé sous la vague écumante,
Et sur les mâts rompus la voile frémissante
A la fureur des vents dispute ses lambeaux.
Tout-à-coup, ô prodige! et de l'air et des eaux
Le tumulte est calmé par des mains invisibles;
Un nuage étendu sur les ondes paisibles,
Entourant le vaisseau d'un voile officieux,
Cache, protege et suit son cours silencieux.
Au milieu du détroit, dans une nuit obscure,
Il glisse sur le flot qui retombe et murmure;
Sur ce gouffre écumant qu'il tremblait d'approcher,
Une jeune immortelle apparaît au nocher,
Et d'un timon plus sûr arme ses mains timides:
Telles, sortant jadis de leurs grottes humides,
Pour ces proscrits fameux, peres du peuple-roi,
Vers le camp des Troyens frappés d'un long effroi,
Les Nymphes de la mer sur l'onde mutinée
Guidaient le fils d'Evandre et la flotte d'Enée.
Enfin, vainqueur des vents et d'un tyran jaloux,
Loin des climats glacés que garde son courroux,
Le vaisseau fugitif échappait à sa vue;
Soudain, d'un cri terrible il déchire la nue;
Le navire paraît à ses yeux menaçans
Et les vents déchaînés leur portent ses accens:
« Pilote audacieux! le destin qui t'entraîne,
» Pour la premiere fois triomphant de ma haine
» T'ouvre ces bords sacrés soumis à mon pouvoir,
» Et que l'œil des mortels ne doit jamais revoir.
» Va jouir des faveurs qu'il vend à ton courage;
» Aux rives d'Amalfi, sauvé par un naufrage,
» Va de ta course impie épuiser le bonheur;
» J'attache à ton vaisseau l'arrêt de ma fureur.
» Je veux que l'art fatal dont il étend l'empire,
» Des conquêtes par-tout enflamme le délire;
» Que deux Mondes ouverts à ses vastes desseins
» Reçoivent ses présens teints du sang des humains,
» Et ne crois pas qu'un jour chez les races futures
» Du tems et de l'oubli repoussant les injures,
» Guide des nautonniers par des chemins nouveaux,
» Ton nom victorieux consacre tes travaux:
» Ton sort est de périr sans honneur et sans gloire
» Et loin de ces climats témoins de ta victoire,
» Dans un asyle obscur à jamais retenu,
» De changer l'Univers sans en être connu.
» Et toi qui, dirigeant ta voile audacieuse,
» Crois soumettre aux efforts d'une race odieuse
» Ces mers dont la colère obéit à ma voix,
» Tu n'échapperas point au prix que je te dois.
» Déjà malgré le sort qui t'enchaîne à la vie,
» La lumiere du jour à tes yeux est ravie,
» Vis au sein d'une pierre inconnue aux mortels,
» Divinité sans nom, sans forme et sans autels.

Il dit, et tout-à-coup la nymphe fugitive,
Sous l'aimant qui l'enferme immobile et captive,
Disparaît aux regards des nochers éperdus;
L'œil cherche vainement les traits qu'elle a perdus;
Sous la pierre muette une main vengeresse,
D'un voile impénétrable a couvert la déesse.
Cependant l'Aquilon, ministre du destin,
Dirigeant, malgré lui, le pilote incertain,
A rempli du vaisseau les voiles égarées.
Le pilote franchit ces mers hyperborées
Où regne la baleine, et dont l'ours dévorant
Dispute le rivage au Scandinave errant:
Vers des climats plus doux l'arrêt du sort l'appelle.
Déjà s'offre aux nochers sur une mer nouvelle,
Du triple Gérion l'empire fabuleux.
Enfin vers Parthenope au pied du mont fameux
Où trompant tout-à-coup la nature flétrie,
Les élemens rivaux confondent leur furie,
Où des flancs du Vésuve élancé dans les airs,
Le bitume enflammé retombe sur les mers,
Et sillonne de feu le sol qui se déchire,
La vague bouillonnante emporte le navire,
Le brise; et sur ces bords fixés par le destin
Roule l'aimant sacré qu'il portait dans son sein.
Du vaisseau submergé le déplorable guide,
Echappé seul aux flots de ce gouffre homicide,
Courut dans Amalfi raconter son malheur,
Et révéla comment un dieu persécuteur
De la nymphe captive étouffant le génie
Dans une pierre obscure emprisonnait sa vie.
On dit qu'un vieux pilote à ces mots indiscrets
De l'aimant méconnu soupçonna les secrets:
Sur les divers métaux éprouvant sa puissance,
Il découvrit du fer la prompte obéissance:
Unis et suspendus bientôt leur mouvement
Frappa la Néréide; et depuis ce moment,
Par une injuste loi vainement opprimée,
La nymphe respirant sous la pierre inanimée,
Fidele à son instinct guide encor les vaisseaux.
Mais à peine emporté sur l'abime des eaux,
Vers le sombre horison le navire s'élance;
La faible déité s'inquiete, balance;
Et toujours aux nochers par des signes certains,
Montre l'astre du pôle et ses dieux inhumains.
A ce guide caché quand l'Europe séduite
De ses legers vaisseaux confia la conduite,
Déjà de tous côtés, l'orgueil, l'ambition,
De l'or et du pouvoir l'ardente illusion,

Prodiguaient aux marins leurs promesses fécondes.
Cet âge était marqué pour agrandir les Mondes :
Le moteur éternel qui dispense les jours
Des siècles d'ignorance avait fini le cours.
Aussitôt la Nature au sein de l'Ausonie,
D'un sommeil de mille ans réveilla le génie ;
Les talens et les arts naquirent à sa voix :
Le marbre de Paros respira sous ses doigts ;
Appelles fut vaincu sur la toile fragile ;
Le Tasse ranima la lyre de Virgile !
Et d'un jour imprévu tout-à-coup éclairé,
Le commerce agrandi prit un vol assuré.
Mais au milieu des mers, sur les vagues rebelles,
C'était peu de s'ouvrir des routes infidelles ;
Il fallait qu'égaré dans ces nouveaux chemins,
Le pilote en suivit les détours incertains ;
Que de ses vastes mers sillonnant la surface,
Il apprît à la toile à conserver sa trace,
Et qu'il soumît aux lois qui dirigent son art,
La tempête et les flots, les vents et le hasard.
Déjà l'acier trempé dans les flammes dociles,
Par des signes divers et des lettres mobiles,
D'une immobile empreinte éternisant les traits,
Du génie et du tems conservait les secrets ;
Cet art ingénieux, confident de l'histoire,
Des vieux navigateurs ressuscita la gloire ;
Bientôt de leurs rivaux il dirigea les pas.
O divine Uranie ! armé de ton compas
Sur la feuille azuré il imprime, il resserre
Les bords de l'océan, les contours de la terre ;
Il a su nous tracer par des signes constans,
Et la route des flots et la course des vents ;
Et le pilote assis sur l'abime des ondes
Embrasse d'un regard la surface des mondes.
Enfin pour accomplir un oracle fatal,
Pour qu'aux dieux irrités l'homme offrit un rival,
D'un art usurpateur les secours trop fideles
Vinrent du feu du ciel armer ses mains mortelles ;
Dans ses mouvans châteaux sur les flots suspendus,
Le soufre et le salpêtre unis et confondus,
S'allumant tout-à-coup à la voix de la guerre,
Par cent bouches d'airain vomirent le tonnerre ;
La Toscane pleura le premier Médicis,
Si grand par ses travaux et plus grands par ses fils,
Qui vit l'airain tonnant sur la flotte surprise
Charger de ses débris les marais de Venise ;
Et ce jour asservit par des calculs certains,
Le trident à la foudre, et la foudre aux humains.

HISTOIRE NATURELLE.

M. Noël, de Rouen, agent de la navigation de la basse Seine, et connu par plusieurs ouvrages sur l'économie maritime, s'occupe d'en terminer un, aussi curieux qu'intéressant, ayant pour titre : *Histoire naturelle et économique des poissons utiles.*

Cet Ouvrage comprend vingt-trois genres, dans dans lesquels l'auteur n'a fait entrer jusqu'à présent, pour obéir au plan et au but de son travail, que quatre-vingt-sept espèces de poissons, dont l'utilité est la plus reconnue, et qui principalement appartiennent aux genres salmone, clupe, gade, acipenser, cyprin, etc.

Sans doute, il sera difficile d'ajouter rien de remarquable à l'intérêt que présente l'histoire des mêmes poissons dans la savante Ichthyologie qu'a publiée, depuis quatre ans, l'illustre continuateur de Buffon; mais les détails de la pêche, l'apperçu des procédés, l'exposé des résultats, le tableau statistique des ayantages qu'en retire chaque nation, n'ont pu entrer dans ce magnifique travail. Le naturaliste applaudit à la science du système, à la vérité des descriptions, à l'éloquence, à la poésie du style; mais le pêcheur, le commerçant, l'homme d'état desirent encore connaître et comparer les produits des pêches, s'assurer des moyens de leur donner une meilleure direction, d'en varier l'utilité, d'en multiplier les débouchés, et de faire ainsi tourner ces divers avantages au profit de la force du Gouvernement, en augmentant le nombre des bras que réclame le service de mer.

Nous possédons, il est vrai, le *Traité des pêches*, du savant Duhamel, mais si on se reporte aux temps où il a écrit, aux mémoires qu'il a été forcé de consulter, au plan même de son travail, on est obligé de convenir que ce traité laisse beaucoup à desirer. L'ouvrage que nous annonçons y suppléera pour une grande part. L'auteur trace l'histoire des pêches de ceux des poissons les plus renommés, soit dans la consommation journalière, soit dans les arts industriels; et, depuis l'able brillante de la Seine, qui procure la matière dont on fabrique les fausses perles, jusqu'à l'énorme ichyocole des fleuves d'Asie; depuis le thon qui voit expirer sa force dans les madragues de la Sicile, jusqu'à l'humble mais utile hareng des sables de la Baltique, il a recueilli et rassemblé tout ce que leur histoire pouvait offrir d'instructif. C'est le fruit de ses recherches, de ses veilles, de ses voyages : beaucoup de mémoires lui ont été adressés par les agens diplomatiques du Gouvernement dans les cours étrangeres, notamment par MM. Noël, Caillard et Bourgoing. L'*Histoire naturelle et économique des poissons utiles* se compose donc des faits les plus authentiques, des observations les mieux constatées; elle offrira le tableau exact du perfectionnement où la pêche des mers et des fleuves est parvenue en Europe, au commencement de ce siecle, à cette époque si mémorable par les grands événemens dont nous sommes témoins.

L'ouvrage annoncé contiendra 5 vol. *in*-4°. Le premier sera publié dans le cours de l'an 13.

On a l'honneur de prévenir les personnes qui se rendront vendredi 30 frimaire à Saint-Germain-l'Auxerrois, pour assister à la Messe de *Requiem* de Mozart, que la file des voitures entrera par la place et par la rue du Cloître à gauche, et que les personnes à pied, entreront par la rue des Prêtres.

On trouvera des billets au Conservatoire de Musique, rue Bergere, et chez M. Ponthieu, ou chez M. Pigoreau, libraires, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

La Messe commencera à midi.

LIVRES DIVERS.

Collection très-précieuse de pieces sur la révolution de France, depuis son origine jusqu'au 18 brumaire an 7.

Cette collection, classée avec soin, comprend environ 1500 volumes brochés et reliés, plusieurs volumes in-folio et plus de 40 vol. in-4°, formant environ 2500 pieces. Tous les volumes in-8° sont brochés par ordre de matieres, avec une table manuscrite à chacun et des étiquettes sur le dos; un grand nombre de pieces sont enrichies de notes manuscrites très-authentiques, et plusieurs sont revêtues de la signature des auteurs ou d'hommes en place. On y a joint neuf portefeuilles de pieces manuscrites, la plupart importantes, et toutes revêtues des signatures.

S'adresser pour la voir, et prendre des renseignemens plus étendus, chez M. Boulard, libraire, rue Saint-Louis-Saint-Honoré, n° 547, à Paris, chargé de la vendre en gros.

Critique raisonnée des Tableaux du Salon, dialogue entre Pasquino, voyageur romain, et Scapin; disposée selon l'ordre du livre de l'exposition, avec le catalogue de 129 auteurs cités; petit volume in-12. Prix, 1 fr. pour Paris, et 1 fr. 25 c. franc de port.

Se trouve à Paris, chez Debray, libraire, rue Saint-Honoré, barriere des Sergens; Delaunay, libraire, Palais du Tribunat, galerie des bois; et chez tous les marchands de nouveautés.

Le Miroir de l'enfance et de la jeunesse, ou Conversations instructives et amusantes d'une bonne mere avec ses enfans, pour les disposer de bonne heure à la pratique des vertus les plus utiles à la société; nouvelle imitation libre de l'anglais, de Mme Trimmer; suivies de fictions ingénieuses et morales. 1 vol. in-12; orné d'une jolie gravure. Prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. franc de port.

A Paris, chez Bertin, freres, libraires, rue de Savoie, n° 4, quartier Saint-André-des-Arts.

Méthode pour entendre grammaticalement la langue latine, sans connaître les regles de la composition; par L. Gaultier; 2 petits vol. in-18.

Prix, cartonnée, 3 fr., et 3 fr. 60 cent., franc de port.

Ce volume est le 11e du *Cours complet des jeux instructifs* du même auteur.

A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 1121, et chez A. Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arts.

Les Châteaux de cartes, ou Aventures de M. de Prosiniac; avec des notes par M. Cousin d'Avallon; 3 vol. in-12, orné du portrait de M. Prosiniac. Prix, 6 fr. pour Paris, et 6 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Frechet, libraire, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, n°. 718.

Essai sur les Elémens du Langage, in-12 de 60 pages. Prix, 2 fr. et 2 fr. 25 c. franc de port.

De l'Imprimerie de Crapelet. — A Paris, chez Maradan, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n°. 16.

Les Veillées de la Pension, ouvrage dédié à la jeunesse des deux sexes, et traduit de l'Anglais, par Louis, deux vol. in-18 bien imprimés sur beau papier et ornés d'une jolie gravure. Prix, pour Paris, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Ancelle, libraire, rue du Foin S.-Jacques, collége de Mc Gervais, n° 265.

On trouve aussi chez le même libraire, *Bibliotheque portative* pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse des deux sexes. Dix vol. in-18 ornés de fig. Les deux vol. annoncés ci-dessus en font partie. Prix, pour Paris, 10 fr. et 12 fr. 50 c. franc de port.

Le Père Lantimèche, ou Paris en caricature, par L.-M. H***. Un vol. in-12 de 250 pag. sur beau carré fin. Prix, 1 fr. 50 c pour Paris, et 2 fr. franc de port pour les départemens.

Cet ouvrage se vend à Paris, chez MM. Debray, libraire rue S.-Honoré, barriere des Sergens, n° 27; Galland, libraire, palais du Tribunat, galerie de bois, n°. 223; Cocheris, libraire, quai Voltaire, n° 10; Pigoreau, lib., place S.-Germain-l'Auxerrois, n°. 28; Capelle et Renand, libraires-commissionnires, rue J.-J. Rousseau, n° 346. On trouve chez les mêmes libraires, *Causes célebres*, par R. Carondeley, jurisconsulte et ancien magistrat. Premier cahier, nos 1, 2, et 3. Prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port pour les départemens.

Au n°. du 24 frimaire, page 301, troisieme colonne, neuvieme alinéa, dixieme ligne, *au lieu de ces mots*, Et l'armée, *lisez* Et le peuple.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 ⅛	55
—— Courant....	56 ⅛	57 ⅛
Londres.....	24 fr. 70 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg.....	190 ½	188 ½
Madrid.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 47 c.	14 fr. 25 c.
Cadix.....	fr. c.	fr. c.
—— Effectif...	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne.....	480	485
Gênes effectif....	4 fr. 86 c.	4 fr. 75 c.
Livourne.....	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples.....		
Milan.....	71. 18s 6d. p. 6f.	8 l. s. d.
Basle.....	pair	1 perte.
Francfort.....		
Auguste.....	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne.....	1 fr. 97 c.	1 fr. 95 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon.....	pair 20 j.	1 ⅛ p.
Marseille.....	pair 30 j.	1 ⅜ p.
Bordeaux.....	pair 15 j.	1 ¼ à ⅜ p.
Montpellier.....	⅛ p. 15 j.	
Genève.....		160 ½
Anvers.....		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1145 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, la 2e représ. d'Achille à Scyros, ballet pantomime en 3 actes, précédé d'Œdipe à Colone.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Macbeth, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 2e représ. d'i Zingari in fiera (les Bohémiens à la Foire.)

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. Sophie, et les deux Peres.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mélodrame, et Guerre ouverte.

Théâtre du Marais. Zaïre, et la Belle Fermiere.

Théâtre de la Cité. La 2e représent. des Deux Epouses, com. en 5 actes et en prose, qui n'a jamais été jouée sur aucun autre théâtre, et l'Epreuve Villageoise.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le Concert n'aura lieu que le Dimanche 2 nivose.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'Imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 90. *Vendredi*, 30 *frimaire an* 13 *de la République* (21 *décembre* 1804.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 29 *frimaire.*

AUJOURD'HUI, à midi, S. A. I. le prince Louis, connétable de l'Empire, a présenté au serment, qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR,

MM. les généraux de division :

Dessolles ;
Dambarère ;
D'Hautpoul ;
Lamarche ;
Lorge ;
Miollis ;
Dumuy.

Les généraux de brigade :

Léry ;
Bonardi-Saint-Sulpice ;
Gardanne ;
Guérin-d'Etoquigny ;
Le Grand.

Les adjudans-commandans Rewbell et Dambrousky.

Les colonels :

Carbonnel, directeur d'artill. au Hâvre ;
Bizot-Brice, du génie ;
Kergener, *idem* ;
Mutel, *idem* ;
Touzard, *idem* ;
Martin-Charly, de la 8e légion de gende.
Blanchard, de la 12e, *idem* ;
Almain, de la 13e, *idem* ;
Lafond, de la 15e, *idem* ;
Perrier, du 1er régiment suisse.

L'inspecteur en chef aux revues, Villemanzy ;

Les inspecteurs aux revues commissaires-ordonnateurs en chef, Arcambal et Lambert ;

Le sous-inspecteur aux revues, Julien.

S. A. I. faisant les fonctions de grand-amiral, a aussi présenté au serment, qu'ils ont prêté entre les mains de l'EMPEREUR,

MM. le vice-amiral Martin ;

Les capitaines de vaisseau :

L'Héritier ;
Richer ;
Faure ;
Krohnn ;
Le Gouardin ;
L'Hermite ;

Le colonel du 2e régiment d'artillerie de marine, l'Herculais.

S. A. S. le prince électoral Charles de Bade ; S. A. le prince Louis, margrave de Bade ; M. le baron de Knobelsdorff, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la sublime Porte, ont chassé avec l'EMPEREUR le 26 frimaire.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande de Charles Claude Susson, propriétaire à Apremont, arrondissement de Senlis, département de l'Oise ; sur l'absence de Louis-Charles-Marie Susson son neveu ; vu l'enquête en exécution d'un premier jugement du 23 thermidor an 11,

Le tribunal de première instance à Senlis, attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été observées, a déclaré constante l'absence de Louis-Charles-Marie Susson, diparu depuis plus de vingt ans de la commune d'Apremont.

Par jugement du 14 fructidor an 12, vu la demande des sieurs Guenot, avoué : Bieul Meslée, Pierre Berge et Françoise Meslée sa femme, Nicolas Bastard et Geneviève Meslée son épouse, domiciliés à Gouvieux, arrondissement de Senlis, département de l'Oise, Nicolas Mottot, maréchal des logis en chef de la première compagnie du 6e régiment d'artillerie à cheval, et autres, sur l'absence de Jacques Gesseaume fils,

Le tribunal de première instance à Senlis, vu l'enquête faite en exécution du jugement du 23 thermidor an 11, et attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies, a déclaré constante l'absence de Jacques-Gesseaume, natif de Gouvieux, et disparu depuis plus de vingt ans sans qu'on ait reçu de ses nouvelles.

Par jugement du 6 fructidor an 12, le tribunal de première instance d'Auxerre, département de l'Yonne, se fondant sur une enquête précédemment ordonnée, faite contradictoirement avec le procureur impérial, a déclaré l'absence des sieurs Edme-Germain et Lazare Joussot, et a renvoyé leurs héritiers présomptifs en possession provisoire des biens qu'ils possédaient à l'époque du mois d'avril 1793, à la charge de donner caution.

Par jugement du 15 brumaire an 13, sur la requête de Pierre et Jean Pinard, propriétaires, demeurans au Tronchet : commune de Saint-Leger-sur-d'Heme, arrondissement d'Autun, département de Saône-et-Loire, demandeurs en déclaration d'absence de Philippe Gaudillot, qui a quitté la commune de Saint-Sernin-Duplain depuis plus de dix ans sans qu'on ait reçu de ses nouvelles,

Le tribunal de première instance, à Autun, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, à l'effet de constater l'absence dudit Ph. Gaudillot.

Sur la demande de Christophe-Charles Giron, le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Avranches, département de la Manche, a ordonné, par jugement du 17 brumaire, que l'absence d'André-Marie, Maria-Jeanne et Pierre-Jean-Baptiste Delaunay serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 10 fructidor an 12, vu la demande de Pierre Delâge, de Luget, propriétaire, et Anne-Marguerite Faure son épouse ; de Pierre Faure Lerigot Cloroze, aussi propriétaire, Marie Faure son épouse, et de Jeanne Hyppolite de Brassac-Dulac, veuve de Pierre Bertrand Faure, tutrice de leurs enfans, sur l'absence de Guillaume et de Bertrand Faure, partis de la Rochefoucault depuis plus de 20 ans,

Le tribunal de première instance, arrondissement d'Angoulême, département de la Charente, ayant égard aux preuves résultantes de l'enquête, déclare l'absence desdits Guillaume et Bertrand Faure certaine, envoye en conséquence en possession provisoire de leurs biens les parties demanderesses, en donnant caution.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du samedi 1er *au samedi* 8 *nivose an* 13, *savoir* :

DETTE VIAGERE.

Semestre échu le 1er nivose an 13.

Ce semestre sera payé les samedi 1er, lundi 3, Mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 nivose, depuis le n° 1er de chaque lettre et de chaque tête, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1. A, I, J, P.....	200
	2. D, *une tête*.....	700
	3. E, G, H.....	200
	4. F, M, N, O.....	200
	5. C, K, S, Y, Z.....	200
	6. L, T.....	400
	7. Q, R, U, V, W, X.....	200
	8. B.....	600
	11. D, 2, 3 *et* 4 *têtes*.....	150

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9	Civiles, du n° 1 à..... les 6, 7 et 8 nivose.	500
	Ecclésiastiques, du n° 1 à..... les 1er, 3 et 5 nivose.	400
10	Civiles, du n° 6001 à..... les 1er, 3, 5, 6, 7 et 8 nivose.	7000

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 jusqu'à 1200, par le bureau n° 11, les 1er, 3 et 5 nivose.

N. B. Il n'y aura pas de paiement mardi 4 nivose à cause de la fête.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

TRIBUNAT.

SÉANCE DU 29 FRIMAIRE.

Présidence de M. Fabre (de l'Aude.)

Le maire de la ville de Caderoussse, département de Vaucluse, expose que l'hospice de cette ville est propriétaire d'un revenu de 3500 fr. en rentes foncieres, que lors de la création de ces rentes, l'administration de l'hospice ayant suivi l'usage établi dans ce pays, de faire la réserve d'un cens, les débiteurs prétendent, d'après la loi du 17 juillet 1793, et d'après la décision du conseil-d'état du 3 pluviose an 11, que ces rentes sont supprimées sans indemnité.

Le pétitionnaire observe que ces rentes ne peuvent être considérées comme féodales, puisque l'hospice n'a jamais été regardé comme seigneur foncier ni haut-foncier ; il demande en conséquence une nouvelle interprétation de la loi du 17 juillet 1793.

Plusieurs citoyens de l'arrondissement de Maestrecht (Meuse-Inférieure), exposent que les représentans des ci-devant seigneurs de cet arrondissement les poursuivent en paiement de redevances seigneuriales ; ils réclament contre ces poursuites, et demandent en outre que restitution leur soit faite de ce qui a été perçu illégitimement.

La commune d'Aus (Basses-Pyrénées), propriétaire des Eaux-Bonnes, réclame contre la proposition faite au Gouvernement pour l'exproprier ; elle observe qu'elle n'a d'autres revenus que ceux qu'elle retire de cet établissement.

Ces diverses réclamations sont renvoyées au Gouvernement

M. Gillot, magistrat de sûreté de l'arrondissement d'Etampes, adresse au tribunat des réflexions sur la feuille indicative des ventes d'immeubles, soit en justice, soit à l'amiable ; des ventes par licitation ; des séparations de corps et de biens ; des interdictions ; des jugemens rendus contre les prodigues ; des cessions ; des décès ; des scellés, etc. dont les rédacteurs du projet du Code de procédure civile desirent l'établissement par département.

Le tribunat ordonne le dépôt de cet ouvrage au secrétariat.

M. Dayzac, juge en la cour de justice criminelle du département des Bouches-du-Rhône, fait hommage d'une ouvrage ayant pour titre : *Analyse du projet de Code criminel*, proposé par la commission nommée par le Gouvernement.

M. Figarol, président de la cour de justice criminelle du département des Hautes-Pyrénées, adresse au tribunat des observations sur le projet de Code criminel.

M. Laclede, ancien maître particulier des eaux et forêts, membre du conseil-général du département des Basses-Pyrénées, président du canton d'Acous, adresse au tribunat des observations sur quelques articles du projet de Code de procédure civile, relatifs à l'instruction par écrit devant les tribunaux de première instance.

Le tribunat ordonne la mention de ces différens ouvrages au procès-verbal, et le dépôt au secrétariat.

Des habitans de la ville de Castres (Tarn) exposent au tribunat que cette ville a obtenu, par une loi, la concession d'un terrein appartenant aux ci-devant dominicains pour agrandir la place publique ; que cette loi n'a point encore reçu son exécution, sous prétexte que la place ne serait pas assez vaste ; que la municipalité demande aujourd'hui l'autorisation d'acquérir plusieurs maisons donnant sur cette place.

Le tribunat ordonne le dépôt de cette pétition au secrétariat, pour être représentée lorsque le projet de loi relatif à cet objet sera communiqué à la section de l'intérieur du tribunat.

M. Ladoucette, préfet du département des Hautes-Alpes, adresse au tribunat des exemplaires du procès-verbal de la fête relative à l'inauguration de l'obélisque élevé sur le Mont-Genevre, par le département des Hautes-Alpes, à la gloire de S. M. I. NAPOLÉON Ier.

Le tribunat ordonne la mention au procès-verbal et le dépôt à la bibliotheque.

M. Fréville obtient la parole.

Messieurs, dit-il, je suis chargé de présenter au tribunat un ouvrage ayant pour titre : *Leçons*

élémentaires de chimie à l'usage des lycées. Pour le recommander auprès de vous, il suffit d'en nommer l'auteur, M. Adet, qui a laissé de si honorables souvenirs dans cette enceinte.

Il était convenable à tous égards que la rédaction d'un ouvrage nécessaire pour faciliter l'enseignement de la chimie fût confiée à un des savans qui s'engageront les premiers, et avec le plus de succès, dans la route ouverte par le genie de l'illustre Lavoisier. Vous ne saurez être étonnés, messieurs, que les soins de l'administration n'aient pas détourné le préfet de la Nièvre de se charger d'un travail si intéressant pour l'instruction publique. Il avait l'honneur d'être choisi par le Gouvernement; on lui offrait un nouveau moyen de se rendre utile. Notre ancien collegue a dû être déterminé par son zele, par son dévouement, par tous ces sentimens enfin qu'il a constamment manifestés parmi vous, messieurs, et dont votre exemple l'aurait pénétré, s'il avait eu besoin qu'on les lui inspirât.

J'ai l'honneur de vous proposer d'ordonner la mention de cet hommage au procès-verbal, et le dépôt de l'ouvrage à la bibliotheque.

Ces propositions sont adoptées.

Un secrétaire fait lecture de cinq messages du sénat-conservateur.

Le premier annonce qu'il a nommé membres de la *commission sénatoriale de la liberté individuelle*, les sénateurs Lenoir-Laroche, Boissy-d'Anglas, Emery, Abrial, Vernier, Sers et Vimar.

Le second annonce que les sénateurs Garat, Jaucourt, Rœderer, Démeunier, Chasset, Porcher et Davous, composent la *commission sénatoriale de la liberté de la presse.*

Le troisieme transmet la nomination de M. Lamarque à l'une des places vacantes au tribunal de cassation.

Les deux derniers messages du sénat contiennent les procès-verbaux de nominations des membres du corps-législatif qui devaient être élus en l'an 12 pour les départemens de la Doire, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Drôme, Hérault, Indre, Landes, Léman, Loire (Haute), Lot, Pyrénées, (Basses), Rhône, Roër, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Inférieure et Seine-et-Oise.

Ces divers messages seront insérés au procès-verbal, et déposés aux archives.

Un secrétaire lit les procès-verbaux des diverses sections du tribunat relatifs à la présentation de candidats pour la nomination du président de chaque section.

Cette lecture est suivie de celle de l'arrêté du président du tribunat, qui nomme pour présider les sections de législation, de l'intérieur et des finances, MM. Faure, Girardin et Arnould.

Le tribunat ordonne l'insertion de cet arrêté au procès-verbal.

M. Savoye-Rollin, au nom d'une commission spéciale, soumet au tribunat le projet d'arrêté suivant.

Articles additionnels au réglement pour l'organisation du Tribunat.

CHAPITRE Ier.

Tenue des Séances.

Art. Ier. Le tribunat élit tous les mois deux secrétaires, qui ne sont point renouvellés pendant la durée des ajournemens du tribunat.

II. En l'absence du président, il est remplacé par le secrétaire le plus ancien d'âge.

III. Les jours où le tribunat tient ses séances, les huissiers sont à la porte de la salle, pour en donner l'entrée aux membres du tribunat et aux messagers d'Etat.

CHAPITRE II.

Sections.

IV. Les sections sont formées chaque année d'après les tableaux sur lesquels les membres du tribunat sont inscrits.

V. Chaque section nomme tous les ans au scrutin, et à la majorité absolue des voix, ses candidats pour la présidence, et les deux secrétaires sont rééligibles. En l'absence du président, le secrétaire le plus ancien d'âge préside.

VI. Le président du tribunat préside également les sections lorsqu'il croit devoir s'y rendre; mais il n'a voix délibérative que dans la section dont il est membre.

VII. Les membres des trois sections ont réciproquement la liberté d'assister à leurs conférences particulieres, sans voix délibérative.

VIII. Tous les réglemens du tribunat subsistent provisoirement en ce qui n'est pas contraire aux articles ci-dessus et au sénatus-consulte du 28 floréal an 12.

Le tribunat adopte cet arrêté.

Aux termes de l'arrêté ci-dessus, le tribunat procede sur-le-champ à la nomination de deux secrétaires. MM. Daciер et Albisson ayant réunis la majorité des suffrages, sont proclamés par le président secrétaires du tribunat.

La séance publique est levée.

LITTÉRATURE ITALIENNE.

Tacito volgarizzato da B. Davanzati riveduto e corretto da Biagioli. In Parigi al negozio di libri italiani di L. Fayolle, strada Saint-Honoré, nº 1442. — Prezzo de' tre volumi 12 fr. per Parigi, e 15 fr. franchi di porto.

Tacite est celui de tous les anciens historiens dont la célébrité est la mieux établie. Les ouvrages qui nous restent de lui sont presqu'aussi connus que les noms de plusieurs autres historiens vaguement cités comme ses émules ou ses égaux, beaucoup plus sur parole que par conviction. Il n'en est aucun dont le texte ait été réimprimé aussi souvent, aucun que l'on ait essayé aussi fréquemment de reproduire dans les langues modernes, aucun enfin qui ait eu pour commentateurs autant d'hommes qui ne fussent pas incapables de penser par eux-mêmes. Il me semble que cette circonstance suffirait seule au besoin, pour attester la supériorité d'estime accordée à celui de tous les historiens qui a possédé au degré le plus éminent le talent de flétrir le crime décoré de toutes les apparences de la prospérité et de la gloire, et de faire aimer la vertu au milieu de ses revers.

Il n'est point de nation moderne ayant cultivé les lettres avec quelque succès, qui ne possede des traductions de Tacite. Plusieurs de ces traductions sont estimées, et quelques-unes sont regardées comme des chefs-d'œuvre qui ont contribué à la richesse et à la perfection des langues dans lesquelles elles ont été écrites. Telle est particuliérement, chez les Italiens, celle de Bernardo Davanzati.

Bernardo Davanzati serait compté parmi les meilleurs prosateurs italiens du 16e siécle, quand même il n'aurait pas traduit Tacite. Son Histoire du schisme d'Angleterre, ses Discours académiques, et quelques autres de ses ouvrages relatifs au commerce et à l'agriculture, sont regardés comme classiques.

Ayant fait dans sa jeunesse une étude particuliere de Tacite, il en commença d'assez bonne heure la traduction; mais sans intention de la continuer et de la completter. Il n'en traduisit d'abord que le premier livre des Annales, et uniquement pour prouver par cet essai que la langue italienne, et sur-tout le dialecte florentin, était susceptible d'autant de concision que le latin dans le plus concis des écrivains de cette langue, et pour réfuter ainsi par le fait l'assertion d'un jésuite français qui avait accusé la langue italienne d'être diffuse et traînante. Il fit ensuite la réflexion que la traduction d'un morceau qui n'excede pas une cinquantaine de pages, pourrait bien n'être regardé que comme un effort impossible à prolonger au-delà d'un certain terme, et par conséquent comme une simple exception à l'opinion qu'il voulait détruire, plutôt que comme une preuve suffisante de celle qu'il voulait établir. Ce fut alors qu'il se détermina à poursuivre et à terminer la traduction de tous les ouvrages historiques de Tacite.

Dans trois lettres qu'il a mises en tête de cette traduction, et qui lui servent de préface, Davanzati a rendu compte du système qu'il avait suivi et du but qu'il s'était proposé dans son travail. Ces lettres qui contiennent le germe de plusieurs idées remarquables, et qui annoncent un esprit vif et original, doivent être lues avec attention par tous ceux qui se proposent de faire de son ouvrage une étude aussi sérieuse qu'il le mérite. Il y déclare que la brièveté est ce qu'il a eu en vue par dessus tout; qu'il a employé par goût et par réflexion plusieurs mots vieillis et inusités, et sur-tout les locutions proverbiales et populaires du dialecte de Florence, sa patrie, toutes les fois qu'il les a jugées propres, par leur vivacité ou leur énergie, à exprimer les idées de son auteur, mieux que ne l'eussent fait, selon lui, les périphrases ou les expressions de la langue commune à toute l'Italie.

Les Italiens peuvent seuls juger de la validité et de la justesse de quelques-uns des motifs de ce plan. Il en est d'autres que peut apprécier quiconque possede la langue italienne aussi passablement qu'un étranger peut la posséder, en leur appliquant ces règles de goût, qui, si elles ne sont pas universelles dans un sens rigoureux, sont du moins assez générales pour que les diverses nations puissent sentir et juger réciproquement leur littérature.

Des Italiens ont reproché à Davanzati l'emploi des mots inusités et vieillis. Il me semble qu'il est très-facile de s'assurer que ce reproche est exagéré. Outre que le glossaire particulier que l'on s'est cru obligé de faire pour l'intelligence de Davanzati, n'est pas considérable, les deux tiers des mots qui y sont compris, sont reconnus appartenir à la langue usitée, et se trouvent dans d'autres écrivains réputés classiques.

Un reproche fait plus généralement à Davanzati par ses compatriotes est d'autant plus sérieux, qu'il se trouve à-peu-près nécessairement confirmé par le sentiment des littérateurs de tous les pays; c'est l'usage fréquent d'expressions triviales et familieres, pour rendre des expressions de Tacite frappantes par la noblesse et la gravité. C'est encore l'habitude de traduire, toutes les fois que l'occasion et la possibilité s'en présente, des mots qui peignent des mœurs, des usages et des idées propres au tems de Tacite, par des mots spécialement consacrés à exprimer des usages, des mœurs et des idées propres aux tems modernes.

C'est ainsi, par exemple, qu'il traduit aussi souvent qu'il le peut les dénominations de plusieurs emplois civils et militaires de l'ancienne Rome, par des dénominations tirées de la constitution de la République de Florence. Veut-il traduire *infernas umbras elicere*, il dit : *far per incanti venir diavoli.* Pour rendre cette sentence : *nihil in vulgo modicum*, il adopte un proverbe tiré de la langue des joueurs : *il popolazzo o asso, o sei.* Quand Tacite fait dire aux soldats révoltés de Germanicus : *... Venisse tempus quo sævitiam centurionum ulciscerentur* Davanzati leur fait dire : *... Tempo essere venuto da rendere pan per foccaccia a questi cani centurioni. Adolescebat lex majestatis* devient en florentin : *La lege di stato allungava i denti.* Si Tacite dit : *ferro invadere*, Davanzati répète : *fare un vespro siciliano.*

Rien ne serait plus aisé que de multiplier ces exemples, et même d'en trouver de plus frappans; mais cela n'est point nécessaire. Il suffit d'en indiquer l'existence, et de remarquer que ce n'est point faute de pouvoir s'exprimer toujours avec noblesse que Davanzati s'est permis assez souvent des locutions si contraires, non seulement au ton de Tacite, mais encore au ton qui convient généralement à l'histoire. C'est pour avoir préféré par intervalle le naturel, même quand il est bas, à une élégance qui, par la seule continuité, lui eût paru trop étudiée; c'est pour avoir pensé que l'énergie et la vivacité du langage familier pouvaient être quelquefois avantageusement substituées à cette force ou à cette majesté d'expression qui tiennent à certaines lois particulieres, à certains secrets du langage, et à la personnalité de l'écrivain.

Mais ce qui distingue éminemment Davanzati comme traducteur de Tacite, c'est la qualité par laquelle il a voulu l'être : la concision. Qui aurait soupçonné, avant que Davanzati en eût donné la preuve, qu'une traduction italienne de Tacite pouvait être notablement plus courte que l'original? Mais, il faut en convenir, il y a des considérations qui ôtent à ce phénomene quelque chose de ce qu'il a de frappant au premier aspect.

Tacite est peut-être, sans aucune exception, celui de tous les écrivains qui a réuni le plus constamment à la force et à la profondeur de la pensée, l'énergie, la grandeur, et l'originalité de l'expression. Pour être réellement aussi concis que lui en le traduisant, il faut donc non-seulement traduire sa pensée avec toutes ses nuances et dans toute son extension, mais encore rendre ou du moins indiquer le caractere et le genre de force ou de beauté de son expression : or, c'est à quoi n'a pas toujours réussi Davanzati; son secret pour être aussi concis et même plus concis que Tacite, consiste habituellement à mutiler tantôt quelques-uns des accessoires et des détails de ses idées, tantôt la richesse ou l'exactitude de son expression; avec cette distinction néanmoins que ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce défaut tient évidemment bien plus à la résolution obstinée d'être plus court que son auteur, qu'à l'impuissance d'en indiquer ou d'en rendre plus fidellement toutes les beautés. C'est ainsi qu'il rend aussi souvent qu'il le peut, par une expression unique et simple, des expressions dont la beauté ou la justesse consistent chez Tacite dans une association de mots. C'est ce dont on se convaincra facilement en comparant avec soin et avec scrupule Davanzati et son original. Je ne citerai que deux exemples, moins encore pour justifier que pour préciser davantage mon observation.

Tacite fait dire aux Romains, qui murmurent du peu d'honneurs rendus par Tibere à la mémoire de Germanicus : *Ubi..., laudationes et lacrimæ, vel doloris imitamenta?* Davanzati se contente de traduire : *Dove sono se lagrime i triboli.* Quand même *triboli* signifierait exactement la même chose que *doloris imitamenta* (ce qui n'est point), qui ne sent combien il y a plus de force, plus de reproche et d'ironie dans l'image de Tacite, que dans le mot propre qui la remplace chez son traducteur? Parlant de Tibere, tourmenté de l'inquiétude qu'on ne lui attribuât la mort de Cn. Pison, Tacite dit : *Cæsar, flexo in mastitiam ore.... Crebris interrogationibus exquirit. etc.* Cette belle expression, qui représente si énergiquement l'hypocrisie d'un tyran qui cherche à détourner de lui le soupçon du crime qu'il a commis, Davanzati l'absorbe sans scrupule dans une épi-

thète vague et même impropre : *Cesare maninconoso demandave*, *etc.* Traduire ainsi Tacite, peut bien s'appeler l'abréger, mais non pas être aussi concis que lui.

Après avoir insisté sur ces observations, parce qu'elles m'ont paru nécessaires pour expliquer le secret de la supériorité de Davanzati sur son auteur, sous le rapport de la concision, il est pourtant vrai de dire qu'il a souvent réussi à être aussi serré que lui, sans nuire ni à l'expression, ni au sens, et qu'il s'est habituellement tenu assez près de cet extrême degré de mérite. C'est même sous ce point de vue que son travail mérite le plus d'être étudié : il est curieux et instructif d'observer la variété, la continuité et les résultats divers de ses efforts pour venir à bout de la tâche aussi difficile que singulière qu'il s'était imposée.

On n'aurait qu'une idée imparfaite du genre et du mérite du travail de Davanzati, en se bornant à le considérer sous le petit nombre de rapports sous lesquels je viens de l'envisager superficiellement. C'est quand on l'a comparé d'un bout à l'autre à l'original, quand on a vu que les plus beaux morceaux de Tacite sont ceux où il s'est le plus rapproché de lui, c'est quand on s'est accoutumé à remarquer la souplesse, la vivacité et l'énergie de sa manière d'écrire, qu'on peut sentir les motifs de l'admiration et de l'estime singulière des meilleurs juges d'Italie pour ce bel ouvrage. Plus on l'étudiera, et plus il me semble qu'on sera disposé, malgré les reproches qu'on peut lui faire, à lui accorder, ou plutôt à lui conserver la palme sur tous les traducteurs de Tacite.

Il me semble que l'on est en droit de conclure avec justice de tout ce qui vient d'être dit, que la publication parmi nous d'une nouvelle édition de cet ouvrage, est un véritable service rendu à ceux qui cultivent ou qui se proposent de cultiver sérieusement la littérature italienne. Il est à désirer que cet ouvrage soit substitué pour l'étude de l'italien à une foule de livres, où l'inconvénient de la frivolité du sujet n'est pas même ordinairement compensée par la bonté et la pureté du style.

L'édition que vient de publier M. Fayolle, de la traduction de Davanzati, est très-propre à remplir ce but. Elle est correcte, portative et bien exécutée. F.

POÉSIE.

La littérature française s'enrichit chaque jour des trésors de l'antiquité, et s'approprie ceux des nations voisines. Les traductions se multiplient, d'heureux essais se lient à de longs travaux, et déjà nous possédons Virgile, Horace, Ovide et Milton traduits dans la langue poétique, aussi bien peut-être qu'il est possible de les reproduire. Traduire l'Iliade, est une tâche bien effrayante, quoiqu'elle le soit peut-être moins que celle que vient de remplir le traducteur de l'Enéide : aussi n'est-ce point de cet ouvrage dans son entier, ouvrage susceptible d'occuper toute la vie d'un homme, que nous voulons parler ici, mais des essais en ce genre d'un littérateur connu par des productions qui décelent du savoir et du goût. M. Aignan, auteur de *Polixene*, avait prouvé dans cette tragédie, au style de laquelle nous avons payé un juste tribut d'éloges, qu'il était familier avec les écrits des anciens, et que le pere de la poésie grecque sur-tout lui était particulièrement connu. Nous apprenons qu'il s'occupe d'une traduction de l'Iliade; et à l'exemple de beaucoup de littérateurs modestes, il paraît desirer sonder l'opinion des amis de la poésie sur quelques-uns de ses essais. Ce but nous paraît être rempli par la publication du fragment que l'on va lire.

Discours d'Ulysse à Achille, pour le ramener au camp d'Agamemnon.

..... Illustre fils des Dieux,
Dans tes prospérités que le Ciel t'entretienne !
De la table d'Atride en passant à la tienne,
L'abondance nous suit, nous retrouvons ces soins
Qui savent prévenir ou flatter les besoins.
Mais l'éclat des banquets n'a plus rien qui nous touche.
Près de tomber aux mains d'un ennemi farouche,
Les Grecs sont dévorés d'une sombre douleur.
C'en est fait d'eux, ami, si ta noble valeur
Ne se réveille enfin pour sauver la patrie.
Les Troyens, secondés des forces de l'Asie,
Sont aux pieds de nos tours, et leurs feux allumés
Eclairent nos vaisseaux près d'être consumés.
Jupiter les soutient; pour nous réduire en poudre,
Il lance ses éclairs et fait gronder sa foudre.
Ivre d'un tel secours, Hector audacieux
Défie, en sa fureur, et la Terre et les Cieux.
Il appelle l'Aurore; il veut, à sa lumiere,
Embrâser nos vaisseaux, et de la Grèce entiere
Sous leur cendre fatale ensevelir le nom.
Ah! sans doute les Dieux que n'arme plus Junon,
Vont permettre à son bras d'accomplir sa menace.
Un barbare demain, dans sa cruelle audace,
Sur les rives du Xante et loin des champs d'Argos,
Des Grecs déshonorés creusera les tombeaux.
Guerrier, si dans ton sein bouillonne le courage,
D'un vainqueur insolent punis enfin la rage.
Plus tard, nous périssons; alors tu gémiras
Et tes regrets tardifs ne nous sauveront pas.
Que la Grèce, ô mon fils, revive en ta pensée!
Ecarte les malheurs dont elle est menacée.
Ton pere.... Ah! souviens-toi, généreux sang des Dieux,
De ses derniers conseils, de ses derniers adieux.
A la voix de l'honneur, sa vieillesse intrépide
Précipita tes pas sous les drapeaux d'Atride.
« Mon cher fils, » disait-il, te pressant dans ses bras,
« A la reine des Dieux, à la sage Pallas
» Abandonne le soin d'honorer ta vaillance;
» Toi, de tes passions dompte la violence;
» Foule aux pieds ces tyrans par ton bras abattus;
» La Modération est reine des vertus.
» Fuis la Discorde impie et sa funeste rage,
» La Grèce admirera ton superbe courage;
» Mais la seule bonté, par ses charmes vainqueurs,
» A tes nobles destins enchaînera les cœurs. »

Ce tendre pere ainsi s'occupait de ta gloire,
Achille, et ses conseils ont fui de ta mémoire!
Ah! du moins aujourd'hui, désarme ton courroux,
Triompher de soi-même est un plaisir si doux!
A nos affreux malheurs Agamemnon sensible
Fléchit, pour t'appaiser, son orgueil inflexible;
Il te prodiguera les plus riches présens;
Je vais te les nommer : vingt vases, dix talens,
Douze vaillans coursiers de qui le vol rapide
Fut couronné vingt fois dans les champs de l'Elide;
Voilà par quels tributs il honore un héros.
Il y veut joindre encore sept femmes de Lesbos
Qui furent son partage, alors que ta vaillance
Soumit ces champs fameux à notre obéissance,
Et dont Helene seule efface les attraits.
A leur front marchera la fille de Briseis;
Il a juré des Dieux la puissance attestée
Que sa pudeur par lui fut toujours respectée.
Tels sont, en ce moment, les présens qu'il te fait.

Aux Dieux si, par sa chûte, Ilion satisfait,
Que d'immenses trésors tes poupes soient chargées;
C'est peu, que sous tes lois vingt captives rangées
Deviennent l'heureux prix de tes nobles travaux.
Et si nous revoyons les campagnes d'Argos,
Il t'adopte pour gendre; qui, sa bouche l'atteste,
Tu tiendras près de lui le rang que tient Oreste,
Oreste, enfant si cher à son cœur paternel.
Trois filles, doux présent qu'il a reçu du Ciel,
Croissent dans son palais; que ton amour choisisse
La jeune Iphianasse, Electre ou Laodice.
Sept cités, Cardamyle, Anthée, Enope, Hira,
Et Phiris et Pédare et la verte Epéa,
Tous ces fertiles bords deviendront tes domaines.
La mer qui de Pylos baigne les vastes plaines
A leurs champs portés aussi le tribut de ses flots,
Et pasteurs fortunés des plus riches troupeaux,
Leurs nombreux habitans, soumis à ta puissance,
Verseront à tes pieds les dons de l'opulence.
Voilà, s'il te fléchit, quels seront ses présens.
Ah! si l'affreux courroux maîtrise encor ses sens,
Prens du moins en pitié notre horrible détresse,
Suis-nous, sois le vengeur et le dieu de la Grèce.
Viens, la Gloire à ton front prépare ses lauriers.
Ton glaive immolera le plus grand des guerriers,
Ce redoutable Hector, dont la rage effrénée
Semble être une victime à tes coups amenée,
Et qui, d'un vain orgueil follement aveuglé,
Ne croit pas en courage être encore égalé.

SCIENCES. — HISTOIRE NATURELLE.

Ménagerie des animaux du Muséum d'histoire naturelle de Paris, dessinés d'après nature et gravés en taille douce, avec l'histoire et la description de chaque sujet, format in-folio. (1)

Nous avons fait connaître les livraisons de cette belle collection à mesure qu'elles ont paru. Celles que nous annonçons est la dixieme, et comprend le lama, la genette, le zebre sans cornes, le zebre, tous dessinés d'après nature par MM. Maréchal et de Wailly, et gravés par M. Miger.

Ce travail a tout le mérite qu'on a droit d'exiger; la correction du dessin, la ressemblance avec les sujets naturels, le fini, le moëlleux de la gravure distinguent la partie des planches; la beauté des caracteres, la netteté de l'impression annoncent les soins que l'on a donnés à l'exécution typographique.

Un autre mérite de cet ouvrage, qui fait honneur à la librairie française, c'est que le texte est rédigé par les hommes du plus grand savoir en histoire naturelle, MM. Lacepede, Geoffroi, Cuvier, etc, et que les entrepreneurs n'ont rien négligé pour le rendre digne de ces noms illustres, et en faire un ouvrage propre à répandre le goût des beaux-arts et des sciences naturelles.

Chaque gravure est dans une proportion déterminée avec le sujet, et indiquée en bas de la planche; le zebre y est au sixieme de sa grandeur; le lama au septieme, etc. ensorte que l'on peut se faire une idée exacte de la grandeur de l'animal en se figurant le développement de l'echelle de proportion.

Nous transcrirons ici une partie des détails que l'on trouve dans la description du lama, en ajoutant, d'après les auteurs, que S. M. l'Impératrice a bien voulu que ceux qui sont dans les jardins de la Malmaison, fussent dessinés pour servir à cette collection, ainsi que tous les autres animaux qui se trouvent réunis dans le même lieu.

Le lama est une espece de chameau qui n'a rien de féroce, et ne se refuse point à la domesticité. Son climat naturel n'est pas plus chaud que le nôtre; il n'exige ni soins particuliers, ni nourriture extraordinaire : la seule difficulté de son acclimatement chez nous consisterait dans le transport, disent les auteurs que nous citons, et puisqu'on l'a une fois vaincue, tout doit faire attendre des succès ultérieurs.

Les deux individus lama, mâle et femelle, envoyés à S. M. l'Impératrice, par le préfet colonial de Saint-Domingue, avaient été amenés dans cette colonie de Santa-Fé-de-Bogota, dans le nouveau royaume de Grenade, partie espagnole de l'Amérique méridionale, par le général d'Alvimar; ils venaient originairement de la chaîne des Cordillieres.

Ils ont supporté sans accident la chaleur du climat de Saint-Domingue, où ils ont séjourné plusieurs semaines jusqu'en floréal an 11; la mer, ni le trajet de Brest ici ne les ont point trop fatigués, et ils n'ont eu aucune maladie depuis leur séjour dans les jardins de la Malmaison.

C'est un exemple à ajouter à celui du lama qui a vécu 5 ans à l'École vétérinaire d'Alfort, depuis 1773 jusqu'en 1778, dont M. de Buffon a donné l'histoire et la figure; et qui prouve, ajoutent les savans auteurs de l'ouvrage, que cet animal docile et fort pourrait s'acclimater en France et y être utile.

Gessner parle aussi d'un lama qui fut débarqué à Middelbourg en Zélande, en 1558, et que l'on conduisit à l'empereur Charles-Quint; il donne la copie d'une gravure qu'on en avait faite à Nuremberg. Mathiole qui vit, à ce qu'il paraît, le même individu, en donne une bonne description. Des écrivains des 16e et 17e siécles parlent bien d'animaux amenés en Espagne peu après la conquête du Pérou; mais, à l'exception de ces trois exemples, il ne paraît pas que l'espece ait été vue ailleurs qu'en Amérique, et décrite que par des voyageurs ou habitans de ce pays-là.

Aussi n'a-t-on que des notions confuses sur le nombre des especes voisines du lama, et sur les moyens de les distinguer entr'elles.

Selon les recherches les plus récentes, le lama, ou plutôt llama, (qu'il faut prononcer en mouillant l), serait un nom générique par lequel les Péruviens auraient même désigné nos brebis d'Europe lorsqu'ils les virent arriver avec les Espagnols; il signifie, selon les uns, *bêtes à laine*; selon d'autres, *animal brut*; mais l'on varie beaucoup sur le nombre des especes américaines comprises sous ce nom.

Buffon et plusieurs autres naturalistes en admettent deux, le lama guanaco et le lama paco, qui dans l'état sauvage porte aussi le nom de vignogne; ces deux especes sont du nombres des ruminans, très-près de l'espece du chameau, ce qui fait que Linnée l'a appellé *camelus llacma*.

Le lama ne surpasse pas beaucoup en grandeur la taille du cerf, et la vignogne celle du mouton.

Le plus grand des deux individus qui se trouvent aux jardins de la Malmaison, et qui est la femelle, avait, quand les naturalistes l'ont mesuré, 0,96 de longueur du tronc, à prendre du poitrail à la croupe, et 0,68 de hauteur au garrot (1), son

(1) Prix de chaque livraison composée de quatre belles gravures et du texte supérieurement imprimé, sur beau papier, in-folio, 8 francs.

A Paris, de l'imprimérie de M. Patris, et se trouve chez Gilbert et compagnie, rue Hautefeuille, n° 19.

(1) C'est-à-dire 2 pieds 9 pouces 5 lignes et demie de longueur du tronc, 1 pied 10 pouces 5 lignes et demie de hauteur, également 1 pied 10 pouces 5 lignes et demie de hauteur du cou; enfin, 3 pieds 8 pouces 7 lignes de circonférence.

Qu'il nous soit permis d'observer à l'occasion de cette note, qu'il serait à desirer que les écrivains donnassent toujours la traduction des calculs décimaux en mesures vulgaires, 1° afin d'être intelligibles à un plus grand nombre de lecteurs; 2° afin d'éviter les erreurs d'appreciation que le défaut d'intelligence des calculs fait faire; 3° parce que les livres qui ont été faits jusqu'à présent pour expliquer les calculs décimaux, sont des grimoires peu intelligibles, et par conséquent à-peu-près inutiles pour la traduction des mesures décimales en mesures connues.

cou avait aussi 0,68 de haut, et son ventre 1,28 de circonférence.

Le mâle, qui est plus jeune que sa femelle, est aussi plus trapu, plus laineux; sa couleur est un gris-brun pâle, uniforme avec un peu de brun-foncé à l'extremité des poils; la tête est d'un brun plus foncé que le ventre.

Ces animaux, dans l'état sauvage, habitent la chaîne des Cordillieres, ces immenses montagnes, les plus hautes du globe, et qui traversent l'Amérique-Méridionale depuis l'isthme de Panama jusque près le détroit de Magellan; ils y vivent en grandes troupes; ont des mœurs très-sociables qu'ils conservent jusque dans l'état de domesticité.

Les deux animaux nourris dans les jardins de la Malmaison s'aiment beaucoup; ils vivent toujours ensemble; si l'on en retient un dans une cabane, l'autre s'en approche, tourne tout autour et appelle son camarade par toutes les ouvertures.

Ils sont d'une extrême douceur, à peine ruent-ils lorsque l'on les frappe violemment; leur plus grand signe de colere est de cracher sur ceux qui les tourmentent, mais leur salive n'a aucun mauvais effet sur la peau, comme quelques voyageurs l'ont prétendu.

On sait que les lamas et les pacos étaient les seuls animaux domestiques des Péruviens, avant l'arrivée des Espagnols; les premiers leur servaient de bêtes de trait et de somme, ils les employaient même au labourage; les autres n'étaient nourris que comme des moutons, pour leur toison et pour leur chair.

Les principaux avantages du lama sont sa sobriété et la sureté de son pied, qui lui fait parcourir sans danger les rochers les plus escarpés; mais ces avantages sont balancés par un inconvénient de sa faiblesse: il ne porte que 150 à 200 livres pesant, poids de marc; il ne fait, ainsi chargé, que 4 à 5 lieues ordinaires par jour, encore faut-il qu'il se repose à chaque lieue. Si l'on veut le forcer à faire plus de chemin ou à porter davantage, il se couche et rien ne peut le faire relever; si on l'excede de mauvais traitemens, il se tue en se frappant la tête contre les roches; il refuse aussi absolument de marcher la nuit: aussi son usage, comme bête de somme et de trait, a-t-il beaucoup diminué au Pérou, depuis que les chevaux, les mulets et les ânes s'y sont multipliés.

Il est donc à croire que, sous ce rapport, l'espece serait peu utile en France, si l'on en excepte quelques départemens comme les Alpes et les Pyrénées, où ils pourraient servir à cause des montagnes.

Mais son poil conserverait chez nous toute son utilité; car nous ne pouvons ajouter avec les auteurs de qui nous tenons ces détails intéressans; que sa chair, qui ressemble à celle du mouton par le goût et la qualité, serait en même tems employée à la nourriture; le contraste des mœurs douces de ces animaux, avec l'idée de les élever pour les égorger, a quelque chose de farouche et de barbare que la sensibilité repousse avec empressement.

Les personnes qui ont vu les lamas des jardins de l'Impératrice, assurent qu'ils sont parfaitement rendus dans l'ouvrage de M. Paris, et dans la description qu'y s'y trouve, et que l'on doit à M. Cuvier.

Les entrepreneurs de cette riche collection promettent au public la suite des autres animaux qui sont dans les jardins de la Malmaison, et que S. M. l'Impératrice leur a bien voulu permettre de dessiner sur les lieux mêmes.

PEUCHET.

MÉLANGES. — PHILOSOPHIE.

Jugement d'un philosophe allemand, sur l'histoire comparée des systèmes de philosophie, par M. Degérando.

Les nos 132 et 140 du Journal de la Société royale de Gœttingue renferment un jugement fort détaillé de *l'Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1), publiée à Paris par M. Degérando. Le rédacteur de cet article est M. Bouterwek, l'un des savans les plus estimables de Gœttingue, qui professe à l'Université le *cours d'Histoire de la philosophie*.

Voici quelques traits de ce jugement, qui nous montreront au moins avec quels égards, quelle impartialité et quelle attention les étrangers prononcent sur les productions de notre littérature.

« Nous nous croyons obligés, dit le rédacteur, d'annoncer avec des développemens étendus un ouvrage qui est le premier de son genre dans la littérature française, et qui est le plus important des écrits de cet auteur, qui sont venus à notre connaissance.... C'est une chose presqu'incroyable que l'exactitude avec laquelle M. Degérando a véritablement approfondi notre littérature allemande, quoique ses premiers ouvrages en eussent à peine annoncé de sa part quelque teinture. Tout ce qui se trouve digne d'attention dans les écrits presque innombrables, publiés dans ces derniers tems en Allemagne, se trouve ici indiqué avec une sage critique, et souvent résumé de la maniere la plus rigoureuse. Nous ignorons quelles circonstances favorables ont pu conduire M. Degérando à se familiariser aussi intimement avec notre langue et nos productions; mais on peut supposer que le prix qu'il a remporté à l'Académie royale de Berlin, l'a porté à l'exécution d'une entreprise qui lui assigne une des places les plus distinguées parmi les esprits profonds et les historiens de la philosophie.

» L'idée seule de cette entreprise qui n'a point effrayé le zele de M. Degérando, est déjà une conception d'un très-grand mérite. Il a rassemblé et comparé tous les systèmes anciens et modernes, en les rapportant constamment aux théories qui ont pour objet d'assurer le fondement des connaissances humaines, et il a tiré de chaque système, presque toujours le choix le plus heureux, les vues qui peuvent se rattacher précisément à cette considération principale. Il a en même tems subordonné tous ces systèmes et toutes ces vues à ce qu'il appelle *la philosophie de l'expérience*; mais il a porté dans le jugement et l'appréciation de toutes les opinions, et particuliérement de celles qui sont opposées à la sienne, une telle impartialité, un tel amour de la vérité et une telle modération, à un petit nombre d'exceptions près, que si un ouvrage au monde peut montrer aux *empyristes français*, ce qui manque à leur philosophie, dite *expérimentale*, c'est assurément, nous croyons pouvoir l'assurer, l'ouvrage que nous annonçons.... Essayons de combler ce vide. M. Degérando se porte en quelque sorte pour médiateur entre l'école française et les écoles étrangeres, et pour ramener les deux partis vers ce but de réconciliation, il leur présente une sorte de carte géographique de toutes les anciennes et nouvelles opinions, disposée d'après cette perspective, idée neuve sans doute pour les empyristes; mais quelque excellente qu'elle soit par elle-même, quelque sage que soit le plan, on voit que M. Degérando, pressé entre les deux partis, penche souvent même comme historien, en faveur des doctrines françaises. »

Ici le rédacteur fait en détail l'analyse critique de chacun des chapitres qui composent les trois volumes. Bornons-nous à indiquer les principales réflexions avantageuses ou défavorables que cette analyse lui suggere. La premiere partie historique obtient en général, de la part du juge allemand, des éloges répétés. Le tableau des historiens de la philosophie, tracé avec une scrupuleuse exactitude, les équivoques prévenues, l'état de la question bien défini, les époques de l'histoire philosophique assignées avec sagacité, la doctrine des Grecs, particuliérement celle des Eleutiques, de Platon, d'Aristote, etc., exposées d'une maniere aussi fidelle que précise, l'éclectisme d'Alexandrie bien défini, les Scholastiques et les Arabes présentés sous un jour nouveau, les progrès de la philosophie de Locke, exposées d'une maniere judicieuse; les trois chapitres sur Descartes, Leibnitz, leurs écoles, offrant surtout un modele de sagesse, de vérité, et quelquefois d'éloquence : voilà les principaux mérites que le rédacteur trouve dans cette premiere division. Écoutons ce qu'il pense du chapitre sur Kant et son école.

« Aucun des admirateurs impartiaux et éclairés de notre Kant, dit-il, n'a parlé de son génie philosophique avec plus d'estime que M. Degérando. Le rédacteur de cet article a été étonné de l'exactitude avec laquelle l'auteur a détaché des écrits de Kant, toujours d'après des citations, ses vues les plus importantes, et en a formé un tout, etc. »

Quant aux censures, elles roulent principalement, 1°. sur le vide que l'auteur paraît avoir laissé dans l'origine de la philosophie, en omettant de placer au premier rang de ses causes, la direction de l'esprit humain *vers l'identité de l'absolu*; vide qui paraît, à M. Bouterwek, avoir étendu son influence sur l'ouvrage tout entier, et lui donne souvent occasion de renouveler la même critique. 2°. Sur la singularité d'une réflexion qui fait commencer à Hypocrate, la philosophie de l'expérience. 3°. Sur l'injustice du reproche fait à Aristote, d'avoir manqué d'énergie et de courage dans l'esprit. 4°. Sur la trop grande brièveté avec laquelle l'auteur a traité le scepticisme de Pyrron et celui de Montaigne. 5°. Sur le peu de développement donné au panthéisme de Jordan-Bruno; 6°. Sur l'exagération des éloges de Bacon, que le rédacteur appelle le favori de M. Degérando, pendant que Bacon, (ce sont les expressions du rédacteur, « n'a presque rien fait pour la philosophie spéculative, et ne pouvait même faire beaucoup pour elle, puisque, ainsi que M. Degérando lui-même, *il ne s'est jamais orienté d'après l'idée de l'absolu, cet astre polaire de la philosophie spéculative.* 7°. Sur la prééminence accordée à l'école de Bacon, ce qui paraît au rédacteur très-*extraordinaire*. 8°. De n'avoir pas accordé une assez grande part à l'influence de la réformation dans les nouvelles destinées de la philosophie, etc. etc. L'attention du rédacteur s'est portée jusques sur les fautes d'impression, et en a relevé plusieurs.

Le rédacteur trouve dans la seconde partie, la partie critique, *des réflexions profondes et instructives, le caractère d'un zele infatigable pour la vérité, d'une raison sereine et pacifique, d'une pénétration qui n'a rien*, dit-il, *des subtilités du bel esprit ou de la dialectique*; mais il en est en général moins satisfait que de la premiere. Il lui fait deux reproches principaux : la préférence décidée que M. Degérando accorde à la philosophie de l'expérience; un défaut d'unité dans le but, et le plan de ces comparaisons qui ne lui paraissent qu'un recueil, ou plutôt un amalgame de réflexions détachées.

Quant aux argumens que M. B. oppose au système de M. Degérando, sur la philosophie de l'expérience, nous ne nous engagerons point dans une discussion qui nous menerait trop loin. Mais nous croyons pouvoir assurer que la seconde de ces deux censures ne sera point partagée par ceux qui chercheront à résumer cette partie de l'histoire comparée des systèmes philosophiques, et qui méditeront sur-tout le premier et le dernier chapitre. Il nous semble que le but de l'auteur se découvre manifestement, et que, ce qui fait précisément le mérite de cette recherche, c'est l'unité et l'harmonie du dessein qui y préside. L'auteur a voulu montrer, par le spectacle même des divisions, des variations, des incertitudes et des révolutions de la philosophie, qu'il est une base nécessaire pour elle, et dont la privation la jette nécessairement dans ce cercle de vicissitudes. Il trouve tout ensemble, dans un petit nombre de questions fondamentales sur les principes des connaissances humaines, la méthode pour classer les systèmes, une explication pour rendre raison de leur opposition et des destinées qu'ils ont éprouvées, une maniere simple pour juger leurs caractères. Et il arrive ainsi à ces deux vérités, qui acquierent d'autant plus de solidité, qu'elles ne sont que la conséquence de ces grandes expériences; il arrive à ces deux vérités, que les philosophes se sont sur-tout égarés pour avoir voulu placer ou demander de nouveaux raisonnemens, en avant des vérités primitives que renferme l'acte de la conscience, et que le développement de ces vérités primitives suffit à tous les besoins de la raison et de la science.

Si M. Bouterwek rend à l'auteur français cette justice, qu'il a toujours traité les écrivains allemands avec les égards de l'estime, nous devons dire aussi qu'il y a peu d'exemples d'un jugement porté sur un étranger, et sur un philosophe d'un système contraire, avec autant de politesse, de droiture et même de bienveillance, que le rédacteur allemand en a mis dans sa notice. Espérons que ces honorables exemples acheveront de détruire entiérement parmi nous ce ton de déclamation amère et injurieuse contre les écrivains qui appartiennent à une autre nation, ou qui professent des opinions opposées; langage indigne des hommes vraiment distingués, et qui n'est qu'une suite des funestes habitudes contractées dans des tems d'orages et d'intolérance.

(*Extrait des Archives littéraires.*)

(1) A Paris, chez Henricks, 3 vol.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr.	70 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	1145 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd. Œdipe à Colone, et la 2e représ. d'Achille à Scyros, ballet pant. en 3 actes.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, l'Orphelin de la Chine, et la Leçon conjugale, ou l'Avis aux Maris, com. en trois actes et en vers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, Une heure d'absence, et la 2e repr. de la Réconciliation normande, comédie de Dufresny.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. Folie et Raison, la Nouvelle Nouveauté, comédie épisodique, et Ossian cadet, parodie des Bardes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 18e représ. du Désastre de Lisbonne, précédé du Pessimiste. — Demain, une représentation au bénéfice de M. Morand.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, no 40. Dimanche, à midi, second Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, no 28.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, chez H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 91. *Samedi*, 1er *nivôse an* 13 *de la République* (22 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 23 *novemb.* (2 *frimaire.*)

C'est le 1er de ce mois que la Dwina, ainsi que toutes les branches de ce fleuve, ont été prises auprès d'Archangel. Le froid s'y est donc fait sentir huit jours plus tôt qu'à Pétersbourg.

— Il y a eu à Odessa, dans la nuit du 12 octobre, un ouragan violent qui a fait échouer deux gros vaisseaux russes, quatre vaisseaux de transport et vingt-deux barcasses. L'équipage de tous ces vaisseaux a été sauvé, à l'exception de 60 bulgares arrivées de Constantinople, à bord d'un de ces vaisseaux.

— Il a été importé à Pétersbourg, pendant le mois de septembre, pour 3 millions de roubles de marchandises étrangeres, dont 7142 puds de café, 51.100 puds de sucre, 50,730 bouteilles de vin de Champagne, 2943 muids de vins de France, etc. Il a été exporté pour 4,600,000 roubles de marchandises russes. Il est entré par la douane de Polangen jusqu'au 18 octobre, 55 lb. d'or et 1025 lb. d'argent en toutes sortes de monnaies étrangeres.

DANEMARCK.

Copenhague, *le* 8 *décembre* (17 *frimaire.*)

Notre gouverneur a fait faire des représentations à Londres pour reclamer le vaisseau que les Anglais ont pris dernierement auprès d'Helgoland.

— La commission de quarantaine a adressé à MM. les grands-baillis une circulaire qui leur enjoint de prendre, à l'égard des vaisseaux venant de Livourne, les mêmes précautions que pour ceux qui arrivent de Malaga.

— D'après le dernier dénombrement, la population d'Islande monte à 47,207 ames.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 8 *décembre* (17 *frimaire.*)

Sa majesté l'empereur des Romains et d'Autriche s'est rendu ce matin à l'église cathédrale de Saint-Etienne dans la plus grande pompe, pour y remercier le Ciel du nouveau lustre qui vient d'être ajouté à la monarchie. Le cortége était composé des conseillers intimes, des chambellans et des officiers de la couronne. Chacun d'eux avait une voiture de gala attelée de six chevaux et suivie de laquais revêtus de livrées magnifiques. La famille impériale occupait les voitures dont elle se sert dans les grandes cérémonies. Après avoir entendu un *Te Deum* en musique, composé par le célebre Salieri après la paix de Lunéville, mais que les circonstances d'alors ne permirent pas d'exécuter, LL. MM. sont retournées au château.

Le cortége est parti à 10 heures du matin du palais impérial, et s'est rendu, au son de toutes les cloches de la ville et des fauxbourgs, à la cathédrale, en passant par la place Saint-Michel, la rue des Seigneurs, la place de la Fregung, celle de la Chancellerie de guerre, la rue des Archers, le Grabe et la place de Stockameisen. Toutes ces rues et places étaient occupées par les troupes de ligne et la milice bourgeoise.

La marche était ouverte par un détachement de cavalerie. Suivaient deux postillons, précédant dans leurs voitures de gala attelées de six chevaux et accompagnées de leurs domestiques à pied et en grandes livrées,

MM. les chambellans :

Ferdinand, comte de Palfy ;
Jean, comte de Trautmansdorf ;
Nicolas, comte d'Estherazy ;
Jean, comte de Palfy ;
Rodolphe, comte de Collorédo-Mansfeld ;
Prosper, prince de Zinzendorf ;
Aloïs, prince de Bathiany ;
Paul, prince d'Estherazy,
Et Joseph, prince de Lobkowitz.

MM. les conseillers intimes :

Edouard, comte de Collalto ;
Rodolphe, comte de Wrbna ;
Antoine, comte d'Appony ;
Joseph, comte de Palfy ;
Antoine, comte de Cohary ;
Joseph, comte de Dietrichstein ;
Joseph, comte d'Erdody ;
François, comte d'Estherazy ;
Joseph, comte de Seilern ;
Charles, comte de Zichy ;
Aloïs, comte d'Ugarte ;
Ferdinand, comte de Trautmansdorff ;
François, comte de Zichy ;
Charles, comte de Zinzendorff ;
Charles, comte de Palfy,
Antoine, comte de Schaffgotsche ;
Léopold, comte de Kollowrath ;
Et Adam, prince de Starhemberg.

Venait ensuite la livrée de la cour, en gala et à pied ;

Les employés des quatre grandes charges de la cour, les pages et les échansons, tous en gala et à pied ;

LL. AA. RR., les archiducs se trouvant à Vienne, dans leurs voitures à six chevaux, et accompagnés de leurs grands maîtres et de chambellans à cheval ;

La voiture à six chevaux de LL. MM. II. et royale ;

Derriere la voiture de LL. MM., suivaient à cheval M. le prince de Ligne, représentant le grand-chambellan ; le prince de Kaunitz, vice-grand-écuyer ; le landgrave de Furstemberg, représentant le grand-maître des cérémonies de S. M. l'impératrice ; et ensuite le prince Charles d'Auersperg, commandant la garde des archers ; le prince Nicolas d'Esterhazy, de la garde hongroise ; et le comte Venceslas de Colloredo, de la garde des trabans ;

Les gardes trabans, portant leurs hallebardes, marchaient à droite et à gauche des voitures de la famille impériale.

Suivait un détachement de la garde noble des archers en uniforme de gala, et commandé par un officier supérieur de la garde.

Idem, de la garde noble hongroise.

Venait ensuite dans une voiture de la cour, attelée de six chevaux, S. E. madame la comtesse de Wratislau, grande maîtresse de la cour de S. M. l'impératrice, et après elle, en deux voitures de la cour à six chevaux, les huit dames du palais,

Mesdames :

Comtesse Cohary, née comtesse de Waldstein ;
Comtesse Zermin, née comtesse de Schonborn ;
Comtesse Altham, née comtesse de Bathiany ;
Comtesse Colloredo-Mansfeld, née comtesse d'Oettingen ;
Comtesse Pod-Tazky, née comtesse Kollowrath ;
Comtesse Esterhazy, née comtesse de Voisin ;
Princesse Odescalchy, née comtesse de Keglevics ;
Comtesse Trautmansdorff, née landgrave de Furstenberg.

La marche était fermée par une compagnie de grenadiers et un détachement de cavalerie.

Lorsque S. M. est arrivée à l'église, le *Te Deum* a été entonné, et le bataillon de grenadiers, qui était rangé devant l'église, a exécuté pendant la cérémonie trois salves, auxquelles ont répondu les canons du rempart.

Le cortége s'en est retourné dans le même ordre au palais impérial, en passant par la place du Stockameisen, le Grabe, le Kollmarck et la place Saint-Michel.

PRUSSE.

Berlin, *le* 8 *décembre* (17 *frimaire.*)

S. M. a envoyé à Posen le conseiller des finances Woldermann, pour examiner la conduite de plusieurs employés à la chambre des finances de cette ville. On dit que différentes injustices commises dans le tems qu'en y a formé une colonie, ont donné lieu à l'envoi de M. Woldermann.

— Le ministre d'état, comte de Stein, est arrivé de Munster.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, *le* 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

On apprend du golfe *della Spezzia*, qu'il se trouve actuellement au lazareth de Varignano plus de cent bâtimens qui y font quarantaine. Deux d'entre eux étaient chargés d'une forte somme d'argent pour le compte de l'Espagne ; mais on en a retiré ces richesses, pour les transférer dans cette ville, où elles viennent d'arriver sous l'escorte de trente hommes de nos troupes.

ANGLETERRE.

Londres, *le* 23 *novembre* (2 *frimaire.*)

Morning-Chronicle.

On a reçu hier la nouvelle qu'il y a eu une réunion de catholiques irlandais à Dublin, pour prendre en considération les moyens de présenter une pétition au parlement britannique, au sujet de l'émancipation des catholiques. Lord Fingall a présidé cette assemblée, qui était composée de presque tous les catholiques qui ont de l'influence par leur rang et leur fortune. On a nommé un comité de vingt-cinq membres qui doit faire son rapport le 14 décembre. On compte parmi les membres de ce comité, les lords Fingall et Gormanstown, les chevaliers Patrick Bellew et Thomas French, et MM. O'Brien, Byrne et Rhyan. Quelques personnes prétendent que cette mesure est autorisée par le gouvernement. Dans le cas contraire, cette démarche hardie pourrait jeter M. Pitt et quelques-uns de ses collegues dans un grand embarras.

Extrait de l'Observer, *du* 25 *novembre* (4 *frimaire.*)

On dit que le gouvernement est sur le point d'acheter un terrein à South-Town, près d'Ipswick, pour y faire construire un arsenal pour 10,000 assortimens d'armes, et de vastes magasins pour le district de l'Est. On doit pareillement construire à Bury un arsenal pour 20,000 assortimens d'armes.

Extrait du Morning-Post, *du* 28 *novembre* (7 *frimaire.*)

L'amiral Cornwallis ayant donné samedi dernier à sa flotte, en rade à Torbay, le signal de faire voile pour reprendre la station de Brest, ses ordres furent obéis ponctuellement ; mais le vent souffla avec une telle violence, et la soirée devint si obscure, que le vaisseau *le Vénérable*, capitaine Hunter, toucha contre un rocher et périt sur-le-champ. On a sauvé la plus grande partie de l'équipage.

— On mande de Dublin, en date du 22 novembre : « Vous pouvez regarder comme positifs les détails suivans. Un certain nombre de Français sont arrivés dernierement dans ce pays-ci, mais on a fait inutilement des recherches pour les découvrir. On sait que la plupart se sont réfugiés dans le comté de Dublin. On assure même qu'Arthur O'Connor, ou quelques-uns des siens, sont actuellement cachés à Dublin. Je vous assure qu'il est urgent qu'on prenne en Angleterre quelque mesure, et qu'il n'y a pas de tems à perdre. »

Extrait du Morning-Post, *du* 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

Le bruit s'est répandu hier que BONAPARTE était mort subitement en se rendant à Fontainebleau. On n'a pu s'assurer si cette nouvelle avait quelque fondement ; mais elle s'est répandue avec une grande promptitude, et on a fait éclater une grande joie à cette occasion.

— On annonce, d'après le rapport d'un maître de bâtiment marchand, qu'on a embarqué dernierement à Brest 18,000 hommes de troupes, et qu'il en restait 12,000 dans les environs. On ajoute que la flotte de Gantheaume est composée de 21 vaisseaux de ligne, 29 frégates et cottres, et 20 transports.

Extrait du Times, *du* 5 *décembre* (14 *frimaire.*)

On parle depuis quelques jours du prochain départ d'une grande expédition, dont on ignore l'objet.

— Quelques-unes de nos gazettes assurent qu'on prépare trois expéditions qu'on dit être destinées pour Majorque, Minorque, les îles Canaries et les établissemens espagnols en Amérique.

Extrait du Morning-Post, *du* 10 *décembre* (19 *frimaire.*)

Dublin, le 4 novembre.

Hier soir on a conduit dans les prisons du château deux individus qui ont été arrêtés dans le

comté de Carlow. Ils étaient escortés d'un fort détachement de dragons.

— On assure que les ministres ont pris samedi dernier la résolution de faire une augmentation considérable dans nos forces de terre.

Nous espérons être à même, sous peu de jours, de communiquer une nouvelle très-importante à nos lecteurs.

— On mande de Cork, en date du 3 du courant, que les 15e et 96e régimens qui devaient partir pour les Indes-Occidentales, sont actuellement destinés à aller occuper Madere, et qu'à cet effet ils devaient s'embarquer mardi à Monkstown.

— La princesse de Galles habitera désormais le palais de Kinsington.

— On assure, disent aujourd'hui nos journaux, que le plan pour l'établissement d'une régence a été communiqué au roi, et que S. M. l'a approuvé. Il paraît que la réconciliation du roi avec le prince de Galles, s'est opérée au moyen des conditions suivantes : 1° que la bonne intelligence sera rétablie entre tous les membres de la famille royale ; 2° que les amis du prince, dans le parlement, ne prendront aucun parti contre les ministres ; 3° que la régence, dans le cas où il le sera jugé à propos, pourra être installée, moyennant le consentement des deux partis. — Il ne paraît pas douteux que le plan de cette régence ne soit communiqué au parlement dans ses premieres séances, et qu'il ne soit approuvé.

— Le marquis de Wellesley, gouverneur de nos possessions dans l'Inde, vient d'envoyer en présent à la reine, douze chaises superbes en ivoire massif, richement incrustées en or. Ces chaises, qui sont d'une grande beauté, sont arrivées à la cour mardi dernier.

INTÉRIEUR.

Nice, le 19 frimaire.

Les bruits qui s'étaient répandus, il y a quelque tems dans cette ville, que des maladies contagieuses s'étaient manifestées à Savone, Loano et autres villes de la république ligurienne sont dénués de fondement. Les habitans de ces pays jouissent de la meilleure santé, et ces bruits alarmans n'ont été enfantés que par la malveillance.

— Dans la nuit du 14 au 15, la mer furieuse a enlevé quelques pierres qui soutiennent le grand mole ; le dommage est peu considérable.

— La récolte des oranges a été belle et bonne cette année ; le millier ne coute ici que 12 francs.

Paris, le 30 frimaire.

Hier 29, M. de Malsburg, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Hesse a été introduit par le grand-maître des cérémonies dans le cabinet de S. M l'Empereur, qui lui avait accordé une audience particuliere.

MM. les princes de Hesse-Darmstadt, de Hesse-Hombourg, de Solms, de Loewenstein, et le comte de Loewenstein-Wertheim, ont été ensuite successivement introduits par le grand-maître des cérémonies, et admis à l'audience de S. M. l'Empereur.

Le vaisseau anglais *le Ruyter*, de 74, s'est perdu à Antibes le 3 septembre.

La classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national, a élu à la place d'associé étranger, vacante par la mort de Klopstock, S. A. S. l'électeur archi-chancelier de l'Empire germanique.

La France vient de perdre un de ses plus habiles statuaires, M. Julien, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Institut national et de la Légion d'honneur. Il était d'un âge très-avancé, et cependant travaillait encore. On voit au Sallon de cette année son dernier ouvrage, c'est la statue en marbre du Poussin ; elle n'est terminée que depuis peu de tems, et doit compter parmi les plus belles productions de son auteur. On citera toujours de lui, comme des chefs-d'œuvre de l'art, *la Baigneuse*, en marbre blanc, qui est aujourd'hui placée dans un pavillon du palais du Luxembourg ; la statue de la Fontaine, qui est placée dans la salle des séances de l'Institut.

Les obseques de M. Julien ont eu lieu mardi dernier ; son convoi était précédé d'un détachement de cavalerie, et suivi d'un nombreux cortège de parens, d'amis et d'artistes. L'Aigle de la Légion d'honneur reposait sur un coussin de velours noir, placé sur le cercueil.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AVIS.

Leurs Majestés Impériale ayant permis que le service et la toilette, dont la ville de Paris leur a fait hommage, fussent montrés au public, l'Hôtel-de-Ville est ouvert aux personnes qui desireront voir ces objets précieux, depuis jeudi, et de 9 heures du matin jusqu'à 4 ; il sera fermé dimanche.

— Ceux des ouvriers que la rigueur de la saison prive d'ouvrages ou force de quitter leurs occupations ordinaires, peuvent se rendre sur le canal de l'Ourcq, au lieu appelé la Redoute de la Villette, où il leur en sera fourni.

Le travail sera fait et payé à la tâche.

LITTÉRATURE.

Mémoires d'un Pere pour servir à l'instruction de ses Enfans. Œuvres posthumes de Marmontel, historiographe de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; imprimé sur le manuscrit autographe de l'auteur (1).

On peut faire de ces Mémoires trois divisions bien marquées : la premiere qui est la plus simple et qui n'est pas la moins attachante, comprend toute la jeunesse de l'auteur jusqu'à son entrée dans le monde ; la seconde, ses relations avec les hommes du monde, les gens de lettres et les personnages du tems, les plus recommandables par leur rang, leur renommée ou leur mérite ; la troisieme enfin est le croquis du grand tableau de la révolution, durant ses dix ou douze premieres années. Ainsi : 1° la vie privée de l'auteur ; 2° sa vie littéraire ; 3° (je ne puis dire sa vie politique, car il n'est presque plus question de lui dans le dernier tiers de cet ouvrage.) 3° donc, un coup d'œil historique très-superficiel, dès-lors assez inutile, sur une suite d'événemens gravés à jamais dans le souvenir des hommes, dont chacun de nous peut dire : *quorum pars magna fui*, dont chacun de nous pourrait donc, comme l'auteur, faire sa relation, c'est-à-dire répéter ce qui l'a été déja tant de fois, qu'à cet égard tous les faits sont connus, toutes les réflexions usées.

L'auteur (puique j'en suis à cette troisieme partie, et pour n'y plus revenir), l'auteur nous donne ses conjectures sur les causes présumées de nos longs déchiremens. A cet égard, tout le monde peut encore donner les siennes, et tout le monde, en les donnant, avoir tort ou raison, sans que rien puisse être prouvé. Nous cherchons quelquefois bien loin, quand souvent elles sont bien près ; dans les siecles antérieurs, quand elles sont contemporaines, les causes premieres des événemens ; d'autrefois nous accusons le présent, et le passé seul est coupable, ou, pour mieux dire, il n'y a de coupable que le tems qui ne souffre rien d'éternel ; qui place au sein des Empires, comme au sein de l'homme, comme au sein des fruits et des plantes, les germes de leur destruction. Puisque tout commence, tout doit finir : ici

> Reconnaissons le sort, immuable Puissance,
> Qui des gouvernemens agite la balance ;
> A son gré les éleve, ou les brise à son gré :

mais ne nous flattons pas que l'œil humain puisse entrevoir, dans la nuit des siecles, ces mêmes germes de ruine presque toujours lentement formés avant que d'éclore, non plus qu'il n'a pu découvrir les premieres vapeurs que le vent du sud souffle des extrémités de l'horison, qu'il roule et qu'il grossit en orage sur nos têtes.

Cette troisieme partie des Mémoires de Marmontel est très-incomplette. Sa derniere moitié n'est qu'un journal ou *mémorial* qui n'offre gueres que des dates ; mais la premiere, c'est-à-dire, la fin du troisieme volume et une partie du quatrieme ne sont pas sans intérêt. Elles offrent du moins celui qui résulte naturellement de considérations sagement énoncées et d'inductions, sinon irréfutables, non dénuées du moins de probabilité ou de vraisemblance ; de pensées puisées aux sources d'une saine raison ; d'apperçus ingénieux, quelquefois seulement pris de trop loin, mais où l'on reconnaît le caractere d'un bon esprit, d'un esprit trop long-tems exercé par l'habitude de l'observation, éclairé par une étude approfondie de l'homme et des passions humaines. Je reviens aux deux premieres parties des mémoires.

Dans l'une, l'auteur intéresse notre ame : aussi, ai-je commencé par dire qu'elle est la plus attachante ; dans l'autre, presque toute anecdotique, il parle à notre curiosité. Il y a donc dans ces quatre volumes de quoi satisfaire tous les goûts.

D'abord, on y réveille en nous les souvenirs de notre enfance et ceux de notre jeunesse, cet âge d'or de notre vie. *Qui n'aime à voir*, comme a si bien dit M. Légouvé :

> Qui n'aime à voir, devant son ame recueillie,
> Comme un mouvant tableau, repasser lentement
> Ces instans de plaisirs et même de tourment !
> Il semble que du tems on arrête la trace ;
> Ou croit joindre à ses jours tous ceux qu'on se retrace ;
> Et de leur cours rapide on se sent consolé.

Nous retrouvons l'image de nos familles dans celle des parens de Marmontel, et dans ses instituteurs nous croyons voir revivre ceux qui éleverent notre jeunesse : ainsi, nés à peine à la vie, nous le sommes déjà à la reconnaissance, puisque nous ne marchons qu'entourés de bienfaiteurs, et sur un sol pour ainsi dire semé de bienfaits.

Suivons un moment notre auteur de chez ses parens au petit collége de Mauriac, où il fait ses études. Après avoir décrit la sagesse de l'administration intérieure de ce collége, il continue en ces termes :

« Cependant, je voyais dans une classe au-dessus de la mienne un écolier dont la sagesse et la vertu se conservaient inaltérables, et je me disais à moi-même que le seul bon exemple à suivre était le sien ; mais en le regardant avec des yeux d'envie, je n'osais croire avoir le droit de me distinguer comme lui. Amalvy était considéré dans le collége à tant de titres, et tellement hors de pair au milieu de nous, qu'on trouvait naturel et juste l'espece d'intervalle qu'il laissait entre nous et lui. Dans ce rare jeune homme, toutes les qualités de l'esprit et de l'ame semblaient être accordées pour le rendre accompli. La nature l'avait doué de cet extérieur que l'on croirait devoir être réservé au mérite. Sa figure était noble et douce, sa taille haute, son maintien grave, son air sérieux mais serein. Je le voyais arriver au collége ayant toujours à ses côtés quelques-uns de ses condisciples, qui étaient fiers de l'accompagner. Social avec eux sans être familier, il ne se dépouillait jamais de cette dignité que donne l'habitude de primer en ses semblables. La croix qui était l'empreinte de cette primauté, ne quittait point sa boutoniere, pas un même n'osait prétendre à la lui enlever. Je l'admirais, j'avais du plaisir à le voir, et toutes les fois que je l'avais vu, je m'en allais mécontent de moi-même. Ce n'était pas qu'à force de travail je ne fusse, dès la troisieme, assez distingué dans ma classe ; mais j'avais deux ou trois rivaux, Amalvy n'en avait aucun. Je n'avais point acquis dans mes compositions cette constance de succès qui nous étonnait dans les siennes, et j'avais encore moins cette mémoire facile et sûre dont Amalvy était doué. Il était plus âgé que moi, c'était ma seule consolation, et mon ambition était de l'égaler lorsque je serais à son âge. En démêlant autant qu'il m'est possible ce qui se passait dans mon ame, je puis dire avec vérité que dans ce sentiment d'émulation ne se glissa jamais le malin vouloir de l'envie : je ne m'affligeais pas qu'il y eût au monde un Amalvy, mais j'aurais demandé au ciel qu'il y en eût deux, et que je fusse le second. »

Marmontel acheve ses études, fait sa philosophie à Clermont, bientôt après devient à Toulouse professeur de philosophie. C'est ici la premiere époque de ses liaisons avec Voltaire. Je vais le laisser parler lui-même.

« En feuilletant par hasard un recueil des pieces couronnées à l'académie des jeux floraux, je fus frappé de la richesse des prix qu'elle distribuait : c'étaient des fleurs d'or et d'argent. Je ne fus pas émerveillé de même de la beauté des pieces qui remportaient ces prix, et il me parut assez facile de faire mieux. Je pensais au plaisir d'envoyer à ma mere de ces bouquets d'or et d'argent, et au plaisir qu'elle aurait elle-même à les recevoir de ma main. De là me vint l'idée et l'envie d'être poëte. Je n'avais point étudié les regles de notre poésie. J'allai bien vite faire emplette d'un petit livre qui enseignait ces regles, et par le conseil du libraire, j'acquis en même tems un exemplaire des odes de Rousseau. Je méditai l'une et l'autre lecture, et incontinent je me mis à chercher dans ma tête quelque beau sujet d'ode. Celui auquel je m'arrêtai fut l'invention *de la poudre à canon*. Je me souviens qu'elle commençait par ces vers :

> Toi qu'une infernale Euménide
> Pétrit de ses sanglantes mains.

Je ne revenais pas de mon étonnement d'avoir fait une ode si belle. Je la récitais dans l'ivresse de l'enthousiasme et de l'amour-propre, et en la mettant au concours, je n'avais aucun doute qu'elle ne remportât le prix. Elle ne l'eut point ; elle n'obtint pas même le consolant honneur de l'accessit. Je fus outré, et, dans mon indignation, j'écrivis à Voltaire, et lui criai vengeance en lui envoyant mon ouvrage. On sait avec quelle

(1) Quatre volumes in-12 ; prix, 12 fr., et 15 fr. par la poste ; ou 4 vol. in-8°, papier fin, 20 fr., et 24 fr. 50 cent. par la poste. On a tiré quelques exemplaires en velin, dont le prix est double.

A Paris, chez Xhrouet, rue des Moineaux, n° 423 ; Detterville, rue du Battoir, n° 16 ; Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 40 ; Petit, Palais du Tribunat, galerie de pierre, près celle vitrée, n° 229 ; et Dentu, même Palais, galerie de bois, n° 240, et quai des Augustins, n° 22.

bonté Voltaire accueillait les jeunes gens qui s'annonçaient par quelque talent pour la poésie : le Parnasse français était comme un Empire dont il n'aurait voulu céder le sceptre à personne au monde, mais dont il se plaisait à voir les sujets se multiplier. Il me fit une de ces réponses qu'il tournait avec tant de grâce, et dont il était si libéral. Les louanges qu'il y donnait à mon ouvrage me consolerent pleinement de ce que j'appelais l'injustice de l'académie, dont le jugement ne pesait pas, disais-je, un grain dans la balance contre un suffrage tel que celui de Voltaire. Mais ce qui me flatta beaucoup plus encore que sa lettre, ce fut l'envoi d'un exemplaire de ses Œuvres, corrigé de sa main, dont il me fit présent. Je fus fou d'orgueil et de joie, et je courus la ville et les colléges avec ce présent dans les mains. Ainsi commença ma correspondance avec cet homme illustre, et cette liaison d'amitié qui, durant trente-cinq ans, s'est soutenue jusqu'à sa mort sans aucune altération. »

Il quitte enfin Toulouse et vient à Paris courir les hasards. La connaissance de Voltaire, qu'il a grand soin de cultiver, lui procure celle de plusieurs hommes de-lettres. Voltaire lui a conseillé de tenter la carriere dramatique ; il lui a fait obtenir ses entrées au Théâtre-Français. Le premier travail du jeune Marmontel est donc l'*étude de l'art du théâtre* : Voltaire lui prête des livres. Il dévore, en quelques mois, la poétique d'Aristote, les discours de Pierre Corneille, sur *les trois unités*, le théâtre des Grecs ; et, à peine initié dans les premiers secrets de l'art, il ne songe à rien moins qu'à composer une tragédie.

Ce fut dans ce tems-là, dit-il, que je vis chez lui l'homme du Monde, qui a eu pour moi le plus d'attrait, le bon, le vertueux, le sage Vauvenargues. Cruellement traité par la nature du côté du corps, il était, du côté de l'ame, l'un de ses plus rares chefs-d'œuvre ; je croyais voir en lui Fénélon infirme et souffrant. Il me témoignait de la bienveillance, et j'obtins aisément de lui la permission de l'aller voir. Je ferais un bon livre de ses entretiens, si j'avais pu les recueillir. On en voit quelques traces dans le recueil qu'il nous a laissé de ses pensées et de ses méditations. Mais tout éloquent, tout sensible qu'il est dans ses écrits, il l'était, ce me semble, encore plus dans ses entretiens avec nous. Je dis *avec nous*, car le plus souvent je me trouvais chez lui avec un homme qui lui était tout dévoué, et qui, par là, eut bientôt gagné mon estime et ma confiance. C'était ce même Beauvin qui depuis a donné au théâtre la tragédie des Chérusques, homme de sens, homme de goût, mais d'un naturel indolent ; épicurien par caractere, mais presque aussi pauvre que moi.

Comme nos sentimens pour le marquis de Vauvenargues se rencontraient parfaitement d'accord, ce fut pour tous les deux une espece de sympathie. Nous nous donnions tous les soirs rendez-vous après la comédie, au café Procope, le tribunal de la critique et l'école des jeunes poëtes, pour étudier l'humeur et le goût du public. Là, nous causions toujours ensemble ; et les jours de relâche au théâtre, nous passions nos après-dîners en promenades solitaires. Ainsi, tous les jours nous devînmes plus nécessaires l'un à l'autre, et nous éprouvions tous les jours plus de regret à nous quitter. »

Intimément lié avec Beauvin, ils conçoivent le projet de faire à eux deux (car il fallait vivre) une feuille périodique : « mais ce ne fut pas une aussi bonne affaire, ajoute-t-il, que Beauvin l'avait espéré : nous n'avions ni fiel, ni venin ; et cette feuille n'étant ni la critique infidelle et injuste des bons ouvrages, ni la satyre amere et mordante des bons auteurs, elle eut peu de débit. »

Dans les passages qu'on vient de lire, on peut prendre une idée du ton de franchise et même de candeur, qui regne souvent dans cette partie des Mémoires. L'auteur revient avec complaisance sur les premieres années de sa vie. Il n'a pas voulu trop déguiser ses torts qui ne sont, au surplus, que ce qu'on appelle des torts de jeunesse, c'est-à-dire, des torts toujours excusables. N'ayant pas dissimulé ses bonnes qualités, il fallait bien qu'il ne dissimulât pas ses défauts : accuser ceux-ci, c'est le plus sûr moyen de faire croire à celles-là, puisqu'il est très-vrai que nous avons toujours les défauts de nos qualités, qui sont comme autant d'ombres indispensables à côté d'autant de traits de lumiere.

L'auteur n'use pas moins de bonne foi dans la seconde partie ; mais sa bonne foi prend un tout autre caractere. Là haut c'est de la candeur ; ici c'est souvent de l'amour-propre ; et, ce qui est au-dessous, quelquefois de la vanité. On est tenté souvent ici de lui reprocher sa franchise, dont le motif secret n'est rien moins que pur. Une fois, dans le monde, il se montre en effet très-ouvertement homme du monde. Ce n'est plus le bon jeune homme de Mauriac, de Clermont, ni même encore de Toulouse. En quelques années, il s'est étrangement formé dans les cercles de la capitale.

» Le monde instruit bien mieux que ne font tous les livres. Admis dans la société des grands seigneurs et des belles ; devenu le rival des uns, parce qu'il est l'amant des autres, le professeur de philosophie se fait en quelque sorte professeur de galanterie, et semble en ce genre tenir école pour ses enfans, puisque c'est pour ses enfans qu'il annonce avoir rédigé ses mémoires.

C'est pour les garantir, dira-t-on, des fautes dont il n'a pu se garantir lui-même, qu'il les retrace ces fautes ; c'est le flambeau de sa propre expérience qu'il rallume devant leurs yeux ; en pilote habile il leur marque l'écueil pour les empêcher de s'y briser. C'est fort bien, si réellement l'écueil n'était pas, comme il l'est ici, paré de fleurs ; si les fautes n'y étaient pas, comme on les y voit, embellies, et présentées sous ce vernis dont on les revêt dans le monde, sous cet attrait qui semble inviter à les commettre, comme des actes tout simples d'homme aimable que la société tolere, auxquels l'usage applaudit ; si ce pere qui rappelle ses torts, ne paraissait pas plutôt s'en glorifier, que s'en repentir ; si le sourire de l'amour-propre ne se remarquait pas sur la physionomie de l'écrivain.

Eh ! soyons vrais : Marmontel, dans cette partie sur-tout de ses Mémoires, oublie son rôle d'instituteur, pour ne plus songer qu'à son ancien rôle d'homme du monde, on peut même dire d'homme à bonnes fortunes ; car celles qu'il n'avoue pas, souvent il les laisse soupçonner. Quelques-uns de ses chapitres dégénerent, et fort inutilement pour l'instruction de ses fils, en chronique scandaleuse : je dis fort inutilement ; car les intrigues du boudoir qu'il expose, il les expose sans aucun correctif. Eh ! pour ne citer qu'un exemple : que Marmontel qui descend de sa dignité d'homme de lettres, jusqu'à se faire le confident, le conseil et peut-être le secrétaire de la jeune madame de Séran, lorsque celle-ci n'aspire à rien moins qu'à succéder à madame de Pompadour dans les bonnes grâces du roi ; que Marmontel, dis-je, rappelle cette particularité pour en tirer la conséquence morale qu'il nous laisse tirer à nous-mêmes, *que le commerce du grand monde nous entraîne, comme malgré nous, quelquefois à des complaisances dont nous avons à rougir* ; je verrais en effet ici le vieux pilote qui....

> .... Connait les écueils, et veut de leur danger
> Garantir l'imprudent et jeune passager
> Qui, sur la foi d'une onde et brillante et limpide,
> Fait courir sur les flots son aviron rapide, etc.

Mais quand je lis, au contraire, ces mots :

« *Jeus le plaisir* de voir les châteaux en Espagne de l'ambition s'élever : la jeune comtesse, toute puissante, le roi et la cour à ses pieds, tous ses amis comblés de graces, de faveurs ; *moi-même honoré de la confiance de la maîtresse*, et par elle inspirant et faisant faire au roi tout le bien que j'aurais voulu, etc.... »

Quoiqu'il soit aisé de voir dans ces derniers mots l'intention bien formelle de déguiser une inconvenance de conduite, l'inconvenance n'existe pas moins ; et, ce qu'il y a de pis, elle existe sans que celui qui l'a commise s'en repente, s'en accuse, ou, tout au moins, la remarque ; c'est-à-dire qu'elle existe en pure perte, et sans aucun profit pour ses enfans qui la liront. Cette critique, au surplus, n'est, comme on le pense bien, que relative au but moral d'un ouvrage qui a pour titre : *Mémoires d'un pere, pour servir à l'instruction de ses enfans*. On en peut conclure qu'il n'y a presque aucun accord entre le titre et l'ouvrage ; que le titre en est seulement le prétexte, et l'on conclura bien. Le desir d'exposer au grand jour, à l'exemple de Rousseau, et, quoique décriant l'homme, en imitant sa maniere, les circonstances oubliées ou ignorées de sa propre vie, fut l'intention secrette, le vrai mobile qui conduisit la plume de l'auteur ; et comme il y a toujours une apparence de vaine gloire à se remettre soi-même sous les regards du public, il voulut couvrir cette apparence du louable motif de l'instruction de ses fils ; se concilier enfin l'estime que mérite tout acte de modestie, ou, si l'on veut, de bonhomie, sans rien perdre d'aucunes des jouissances que peut procurer l'amour-propre. Voilà quel fut l'état vrai de l'auteur, lorsqu'il composa ses mémoires. Mais qu'importe au surplus, pour le public ? Avec un but moral plus décidé, l'ouvrage pourrait être plus utile, sans contredit ; mais il ne serait pas plus attachant, et peut-être serait-il moins amusant. Il faut le considérer comme un fidele tableau des mœurs du tems, comme un miroir magique où l'on voit se reproduire toute l'ancienne société de la cour et de la ville. Les peintures offrent en général des traits bien saisis : ne citons que le portrait du ministre Maurepas.

« Après trente ans de ministere, un long exil et un plus long tems de disgrace sous le feu roi, pour une faute assez légere, et dont la famille royale ne lui avait jamais su mauvais gré, Maurepas avait acquis dans sa retraite la considération que donnent la vieillesse et un malheur peu mérité, soutenu avec bienséance. Son ancien ministere n'avait été marqué que par le dépérissement de la marine militaire ; mais comme la timide politique du cardinal de Fleury avait frappé de paralysie cette partie de nos forces, la négligence de Maurepas avait pu être commandée ; et dans une place fictive, dispensé d'être homme d'État, il n'avait eu à déployer que ses qualités naturelles, les agrémens d'un homme du monde et les talens d'un homme de cour.

Superficiel et incapable d'une application sérieuse et profonde, mais doué d'une facilité de perception et d'intelligence qui démêlait dans un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils par l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait d'étude et de méditation. Aussi accueillant, aussi doux que son pere était dur et brusque, un esprit sauple, insinuant, flexible, fertile en ruses pour l'attaque, en adresse pour la défense, en faux-fuyans pour éluder, en retour pour donner le change, en bons mots pour déconcerter le sérieux par la plaisanterie, en expédiens pour se tirer d'un pas difficile et glissant ; un œil de lynx pour saisir le faible ou le ridicule des hommes ; un art imperceptible pour les attirer dans le piége, ou les amener à son but ; un art plus redoutable encore de se jouer de tout, et du mérite même quand il voulait le dépriser ; enfin l'art d'égayer, de simplifier le travail du cabinet, faisait de Maurepas le plus séduisant des ministres ; et s'il n'avait fallu qu'instruire un jeune roi à manier légérement et adroitement les affaires, à se jouer des hommes et des choses, et à se faire un amusement du devoir de régner, Maurepas eût été sans aucune comparaison l'homme qu'on aurait dû choisir. Peut-être avait-on espéré que l'âge et le malheur auraient donné à son caractere plus de solidité, de consistance et d'énergie ; mais naturellement faible, indolent, personnel ; aimant ses aises et son repos ; voulant que sa vieillesse fût honorée, mais tranquille ; évitant tout ce qui pouvait attrister ses soupers ou inquiéter son sommeil : croyant à peine aux vertus pénibles, et regardant le pur amour du bien public comme une duperie ou comme une jactance ; peu jaloux de donner de l'éclat à son ministere et faisant consister l'art du gouvernement à tout mener sans bruit, en considérant toujours les considérations plutôt que les principes, Maurepas fut dans sa vieillesse ce qu'il avait été dans ses jeunes années, un homme aimable, occupé de lui-même, et un ministre courtisan.

Une attention vigilante à conserver son ascendant sur l'esprit du roi, et sa prédominance dans les conseils, le rendait aisément jaloux des choix même qu'il avait faits, et cette inquiétude était la seule passion qui, dans son ame, eût de l'activité. Du reste, aucun ressort, aucune vigueur de courage, ni pour le bien ni pour le mal ; de la faiblesse sans bonté, de la malice sans noirceur, des ressentimens sans colere, l'insouciance d'un avenir qui ne devait pas être le sien ; peut-être assez sincerement la volonté du bien public, lorsqu'il pouvait le procurer sans risque pour lui-même ; mais cette volonté aussitôt refroidie dès qu'il y voyait compromis ou son crédit ou son repos : tel fut jusqu'à la fin le vieillard qu'on avait donné pour guide et pour conseil au jeune roi. »

Le style des mémoires est celui d'une plume exercée. Marmontel est ici moins tendu, mais il est aussi moins correct que dans ses élémens littéraires : j'en excepte pourtant la plupart de ses portraits et ses réflexions sur la morale, la littérature, les arts en général, qu'il a écrites avec assez de soin ; les traits suivans, extraits du 3e volume, peuvent, avec ce que j'ai déjà cité, donner une idée exacte du style de cet ouvrage, dont je ne releverai pas les fautes, parce qu'il n'est pas destiné à devenir classique ; qu'il n'est et ne sera jamais lu que comme on lit un roman, sorte de production avec laquelle il a peut-être plus de rapport qu'on ne pense. Je transcris donc encore ce morceau sur Thomas, et je termine par lui cet article.

« *L'intégrité*, l'égalité d'une vie irrépréhensible, le rare éloge, mes enfans ! et qui l'a mérité cet éloge mieux que Thomas ? Il est bien vrai qu'une partie était due à la nature. Il était né sage et il eut la sagesse de tous les âges de la vie. Temperant, sobre et chaste, aucuns des vices de la mollesse, du luxe et de la volupté n'eût accès dans son ame. Aucune passion violente n'en troubla la tranquillité ; il ne connut des plaisirs sensuels que ce qui en était innocent, encore n'en jouissait-il qu'avec une certaine réserve. Toute la force et la vigueur qu'avait en lui l'organe de la pensée et du sentiment s'étaient réunies en un point ; l'amour du vrai, du juste et de l'honnête et la passion de la gloire, ce fut-là le mobile, le ressort de son ame, le foyer de son éloquence.

Il vécut dans le monde sans jamais s'y livrer ni à des goûts frivoles, ni à de vains amusemens : il ménageait toutes les faiblesses ; il n'en avait aucune. Sensible à l'amitié, il la cultivait avec soin ; mais il la voulait modérée ; il en chérissait les biens ; il en aurait redouté la chaîne : elle occupait les intervalles de ses travaux, de ses études ; mais elle ne lui en dérobait rien ; et une solitude silencieuse avait pour lui des charmes qu'il préférait souvent au commerce de ses amis. Il se laissait aimer, et autant qu'on le voulait, mais il aimait à sa mesure.

Dans la société commune il paraissait timide ; il n'y était qu'indifférent ; rarement l'entretien y fixait son attention. Était-il tête à tête, on dans un petit cercle, lorsqu'on lui cédait la parole sur quelqu'un des objets qu'il avait médités, il étonnait par l'élévation et l'abondance de ses idées, et par la dignité de son élocution ; mais dans la foule il s'effaçait, et son ame semblait alors se retirer en elle-même. Aux propos légers et plaisans, il souriait quelquefois, il ne riait jamais. Il ne voyait les femmes qu'en observateur froid, comme un botanicien voit les fleurs des plantes. jamais en amateur des graces et de la beauté ; aussi les femmes disaient-elles que ses éloges les flattaient moins que les injures passionnées et véhémentes de Rousseau

Thomas était, par complexion et par principe, un stoïcien, à la vertu duquel il n'aurait fallu que de grandes épreuves. Il aurait été, je crois, un Rutilius dans l'exil, un Thraséas ou un Soranus sous Tibère, mieux qu'un Sénèque sous Néron, un Marc-Aurèle sur le trône. Mais placé dans un tems de calme et sous des regnes modérés, la fortune lui refusa et ses hautes faveurs et ses rigueurs extrêmes : sa sagesse et sa modestie n'eurent à se garantir d'aucunes des séductions de la prospérité ; aucune adversité n'éprouva sa constance. Libre, exempt des inquiétudes auxquelles on s'expose en devenant époux et pere, il ne fut éprouvé par aucun des grands intérêts de la nature. Isolé autant que peut l'être dans l'état social un simple individu, il n'eut pas même un ennemi qui fût digne de sa colere.

Ce n'est donc que par ses écrits que l'on peut se former une haute idée de son caractere. C'est là qu'on trouve partout l'empreinte d'un cœur droit d'une ame élevée ; c'est là que se montrent le courage et la vérité, l'amour de la justice, l'éloquence de la vertu. » LAYA.

BOTANIQUE — BEAUX-ARTS.

JARDIN DE LA MALMAISON, avec figures coloriées, par E. P. Ventenat, de l'Institut de France, l'un des conservateurs de la bibliotheque du Panthéon. — 12e livraison (1).

Les livraisons déjà publiées de ce bel et grand ouvrage attestent à-la-fois le talent de l'auteur, et les richesses végétales du jardin de la Malmaison, qui sera désormais placé sur la ligne des plus précieux établissemens botaniques de l'Europe. Les graines arrivées de toutes les parties du Globe, spécialement celles qui ont été rapportées par les naturalistes de l'expédition du capitaine Baudin, et en dernier lieu par le célebre et infatigable Humboldt, etc., promettent une ample moisson au savant que S. M. l'Impératrice a honoré de son choix pour publier les plantes rares cultivées, pour ainsi dire, sous ses yeux.

M. Ventenat ne se borne point dans son ouvrage à décrire avec exactitude chaque plante, à discuter les synonymes de celles qui ont été déjà mentionnées ; il fait aussi connaître les différences qui existent avec les especes les plus analogues dans le même genre ; et ce qui est plus essentiel encore, ce qui constitue réellement la science de la botanique, il détermine habilement les rapports que le genre dont il décrit une espece, peut avoir avec les genres voisins, ainsi qu'avec la famille d'où dépendent ces genres. Les botanistes doivent aussi savoir gré à M. Ventenat d'avoir présenté une courte description et une phrase spécifique des especes nouvelles contenues dans la riche collection qu'il possede en son particulier, ou dans les autres herbiers qu'il a eu occasion de consulter.

Les figures des plantes du jardin de la Malmaison sont toutes faites sur des objets vivans, et non sur des échantillons desséchés dont le plus souvent le peintre et le botaniste sont réduits à deviner ou même imaginer les caracteres. Elles sont d'une perfection dont on ne trouve d'exemple que dans les liliacées de M. Redouté (2).

La premiere plante de cette douzieme livraison que nous annonçons, porte le nom de *Josephinia Imperatricis*. L'honneur de dédier un genre à S. M. l'Impératrice appartenait à celui qui publie par ses ordres et sous ses auspices, la Flore de la Malmaison. L'époque de l'établissement de ce genre sera une des plus heureuses. Elle rappellera à la postérité la plus reculée, le grand et glorieux avénement de NAPOLÉON au trône de l'Empire français.

La *Josephinia Imperatricis*, originaire de la Nouvelle-Hollande, est remarquable par la beauté de son feuillage et par ses fleurs d'un blanc de perle, nuancées de pourpre en-dehors, et marquées de points rouges en dedans. Le vrai mérite d'un genre en histoire naturelle, c'est d'être formé de caracteres essentiels qui le distinguent des autres genres avec lesquels il a le plus d'analogie. M. Ventenat, après avoir démontré que la *Josephinia Imperatricis* appartient à la superbe famille des Bignones qui comprend des plantes remarquables, sur-tout par la beauté de leurs fleurs, la compare avec les genres de cette même famille, dont elle se rapproche par un plus grand nombre de caracteres. Il fait voir que les fleurs du *Josephinia* ressemblent assez exactement à celles du *Sesamum*, plante qui est d'une aussi grande ressource dans l'Orient que l'olivier l'est parmi nous ; mais il démontre aussi qu'il existe une différence très-marquée entre les fruits de ces deux genres. Celui du *Sesamum* est une capsule à deux loges, s'ouvrant en deux valves relevées d'une cloison sur le milieu de leur face antérieure, et contenant un grand nombre de semences insérées à un placenta central, tandis que le fruit du *Josephinia* est une noix ligneuse qui est divisée intérieurement en quatre ou cinq loges monospermes. La *Josephinia* a également beaucoup d'affinité avec le *Pedalium* ; mais elle en diffère, 1° par son calice dont les divisions sont égales ; 2° par sa corolle parfaitement labiée, et dont le lobe de la lèvre inférieure est très-prolongé ; 3° par son stigmate à quatre divisions ; 4° par la structure de son fruit ; 5° enfin par l'attache de ses semences. Ainsi la *Josephinia* constitue un genre parfaitement tranché. Il est probable que la Nouvelle-Hollande produit plusieurs especes de ce nouveau genre, qui feront, ainsi que la plupart des Bignones, l'ornement de nos jardins. Ces plantes conserveront à jamais le souvenir de la premiere Impératrice des Français, et son zele éclairé pour les progrès de la botanique.

La deuxieme plante de la livraison que nous annonçons, est originaire de l'Afrique. C'est un joli arbuste de la famille des Chicoracées, et qui appartient au genre *Picridium*. La forme de son feuillage lui a fait donner le nom de *Ligulatum*. Ses fleurs d'un jaune doré, sont solitaires, terminales et portées sur de longs pédoncules.

La troisieme est la *Solenandria cordifolia*. Elle a été cultivée de semences rapportées de l'Amérique septentrionale par M. Michaux. Cette plante qui appartient évidemment à la famille des Bruyeres, a beaucoup de rapports avec la Pyrole. Mais elle se distingue essentiellement de tous les genres avec lesquels elle a le plus d'affinité, par le tube qui est situé en-dedans de la corolle, et qui est divisé à son limbe en dix dents alternativement stériles et staminifères. Cette plante est très-différente du *Vittella* de Mitchell, qui avait été néanmoins réuni au *Belvedera* de Clayton, par Linnæus, Jussieu, Lamarck, Michaux, etc. Ces botanistes croyaient en effet que ces deux plantes ne formaient qu'un seul et même genre qu'ils désignaient par le nom de *Galax*.

La quatrieme espece *Volkameria fragrans* est une des plus belles plantes qui soient cultivées dans nos jardins. Elle le dispute par la beauté de son feuillage et par l'éclat de ses fleurs disposées en un corymbe large et serré à l'*Hortensia* ; mais elle l'emporte par l'odeur extrêmement suave que répandent ses fleurs. Cette belle espece est originaire de l'Inde. Il paraît que le premier individu transporté en Europe était à fleurs doubles, puisque ceux qui existent dans les jardins d'Allemagne, d'Angleterre, de France, etc., ne produisent que des fleurs de cette nature. Cette monstruosité n'avait pas permis aux botanistes d'étudier les vrais caracteres de cette plante, et de la rapporter à son véritable genre. Elle est cultivée depuis quatre ans dans les jardins de Paris, sous le nom *Clerodendrum fragrans* Un cultivateur, en suivant les avis de M. Ventenat, est parvenu à ramener cette plante à son état primitif et naturel. Il a fait le contraire de ce qu'on pratique pour obtenir des fleurs doubles ; et il s'est procuré des individus qui ont présenté un grand nombre de fleurs simples auxquels ont succédé des fruits cueillis par inadvertance avant leur maturité.

La cinquieme espece est une des plus belles du genre *Echium*. C'est un arbrisseau originaire de Madere, assez élevé, et dont les feuilles, presque drapées et blanchâtres, sont relevées d'une côte saillante, et de plusieurs nervures de couleur rouge ; ses fleurs, d'un blanc lavé de bleu, forment au sommet de chaque rameau un bouquet assez serré, et long de 3 à 4 décimetres. Cet arbrisseau mérite d'être cultivé, puisqu'il fleurit dans toutes les saisons de l'année. M. Ventenat fait connaître toutes les especes de ce genre cultivées à la Malmaison, et il observe que celle qui a été décrite et figurée par M. Jacquin, sous le nom d'*Echium candicans*, n'est point celle que M. Ayton avait publiée sous le même nom.

La sixieme espece, *Diosma hirta*, est un joli asbrisseau, originaire du Cap de Bonne-Espérance, et remarquable par ses feuilles, qui ressemblent à celles des Bruyeres, et par la belle couleur pourpre de ses fleurs disposées en ombelle au sommet des rameaux.

Je desirerais pouvoir transcrire les observations intéressantes placées à la fin de chaque description des especes de cette livraison ; mais les détails dans lesquels je suis entré doivent prouver que l'ouvrage annoncé ici doit être rangé parmi les entreprises littéraires les plus utiles aux progrès des sciences et des arts, et qu'il répond dans toutes ses parties à la confiance dont S. M. l'Impératrice a honoré M. Ventenat.

(1) Les plantes sont peintes par Redouté, qui dirige et surveille l'exécution des figures de cet ouvrage. — Le texte est imprimé par Herhan.

A Paris, chez l'auteur, à la bibliotheque du Panthéon.

(2) S. M. l'Impératrice a prouvé son estime particuliere pour les ouvrages de MM. Ventenat et Redouté, lorsqu'elle les a donnés en présent à plusieurs souverains d'Allemagne qui étaient venus jouir de sa présence et de celle de son auguste époux, pendant le dernier voyage que Leurs Majestés ont fait dans les départemens du Nord.

LIVRES DIVERS.

Essai historique sur les honneurs rendus par tous les peuples aux citoyens morts dans les combats ; pour servir d'introduction à l'éloge des guerriers français, morts pour la patrie, dans les campagnes de la liberté. Par M. l'adjudant-général La Reynie-la-Bruyere, administrateur des hôpitaux militaires.

N. B. La souscription pour l'*Eloge des guerriers français*, fort volume de 700 pages, orné de gravures, etc., étant à-peu-près remplie et cet ouvrage ne devant pas être mis en vente, on prie les personnes qui desireraient se le procurer, de former leur demande le plus promptement possible, afin qu'il soit *tiré* un nombre suffisant d'exemplaires. Le prix du volume, en papier carré d'Auvergne, est de 6 fr. pour Paris, et de 7 fr. 50 cent. pour les départemens franc de port ; de 9 fr. en papier vélin superfin, et 11 fr. pour les départemens. On ne donne l'argent qu'en recevant le volume. La liste de MM. les Souscripteurs sera imprimée à la tête de l'ouvrage.

On souscrit à Paris, chez M. de la Bruyere, rue S. Dominique, n°. 180, fauxbourg S. Germain.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	34 $\frac{5}{8}$	35
——courant	36 $\frac{1}{4}$	37 $\frac{1}{4}$
Londres	24 fr. 70 c.	24 fr. 50 c.
Hambourg	190 $\frac{1}{4}$	188 $\frac{1}{4}$ c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 27 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 86 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	71 18s d p. 6f.	81. s. d.
Bâle	pair.	1 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 52 c.
Vienne	1 fr. 97 c.	1 fr. 95 c.

CHANGES.

Lyon	pair à 20 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair à 30 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux	pair à 12 j.	1 $\frac{1}{4}$
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. à 15 j.	
Genève		160 $\frac{5}{8}$.
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vénd. an 13.	58 fr. c.
Idem. Jouis. de germinal	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1150 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, l'Homme à bonnes fortunes, et la Maison de Moliere.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Entrée dans le Monde, Marton et Frontin, et l'Acte de naissance.

Théâtre de l'Opéra-Comique — Lundi, Camille ou le Souterrain.

Théâtre du Vaudeville. Boursault, Scarron, et les Vélociferes.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro, et les Jeux d'Eglé. — Lundi, le Désastre de Lisbonne, mélod., et le ballet du Déserteur, au bénéfice de M. Morand.

Théâtre de Moliere. Phedre, et les Jeux de l'Amour et du Hazard.

Théâtre des Délassemens. La 1re repr. de Lise-Bonne, parodie du Désastre de Lisbonne ; l'Amour et la Vestale, et la Rente Viagere.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain, Redoute et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 92. *Dimanche, 2 nivose an* 13 *de la République* (23 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 20 novembre (9 *frimaire.*)

S. M. l'empereur voulant favoriser de plus en plus l'Institut des arts, a permis l'ouverture d'une redoute dont le produit doit être appliqué aux pensions des artistes infirmes, ou de leurs veuves et orphelins. Cette ouverture a eu lieu le 25 de ce mois : on y a vu avec enthousiasme presque toute la famille impériale. Le nombre des masques a été de plus de 4000, et la recette s'est élevée à plusieurs milliers de florins.

— Il est question d'augmenter considérablement les privileges de la ville de Lindau, que sa position au milieu du lac de Constance appelle à être bientôt une des villes les plus intéressantes de la monarchie autrichienne.

Inspruck, le 15 novembre (24 *brumaire.*)

Vers la fin de septembre, un chasseur de Camosci fut engagé par M. Gebhard à tenter de gravir jusqu'au sommet de la fameuse montagne d'Ortles, située entre les vallées de Sulden et Drofny, dans le Vintschgau. Ce mont gigantesque, enveloppé de glaces éternelles, est cité dans l'atlas d'Anich comme le plus haut du Tyrol ; nul mortel jusqu'alors n'avait osé entreprendre d'y monter. D'après le baromètre de M. Gebhard, sa hauteur est de 14,406 pieds de Paris au-dessus du niveau de la Méditerranée. Ainsi, à l'exception du Mont-Blanc, qui, suivant de M. Saussure, a 14,556 pieds d'élévation, l'Ortles est la plus haute montagne de l'ancien Continent. Jusqu'à ce moment, le mont Grossglockner avait été regardé comme le plus élevé du Tyrol ; et cependant il n'a pas plus de 12,000 pieds.

Francfort, le 14 décembre (23 *frimaire.*)

Le commerce de Hambourg est de nouveau gêné par le cordon de troupes nombreux, que le gouvernement danois a cru devoir tirer le long de ses côtes et le long de l'Elbe, pour se préserver de la contagion de la fievre jaune. Comme on est extrêmement sévere à l'égard de l'importation des marchandises, le commerce de Hambourg doit nécessairement éprouver des entraves par suite de cette rigueur. Le conseil de santé de Copengague a engagé le gouvernement danois à prohiber de la maniere la plus rigoureuse toute importation de laine, de drap, etc.

— Le gouvernement autrichien a pris le parti de faire construire une nouvelle route commerciale depuis Carlstadt en Croatie jusqu'à Zara, en Dalmatie. La direction des ouvrages que cette construction nécessite, a été confiée à M. Boxich.

— La tranquillité publique étant rétablie, du moins pour le moment, en Servie, les relations commerciales entre les habitans de ce pays et ceux du Bannat et de la Hongrie, ont déjà recommencé. Elles s'étendent particulièrement sur les produits des fabriques autrichiennes et sur les denrées. Mais le commerce de bestiaux qui était autrefois extrêmement lucratif, a tout-à-fait cessé ; les Serviens leur ont promis toute la protection possible ; ils ont même escorté ceux qui ont eu la hardiesse de faire des tournées commerciales dans différentes parties de la Servie.

— La récolte en blés, pommes-de-terre, etc., a été extrêmement abondante en Norwége. La pêche des harengs sur les côtes de ce royaume a été très-avantageuse. Il n'en a pas été de même sur celles de Suède, où la pêche n'a pas eu autant de succès que les années précédentes.

— La résolution de la commission de liquidation helvétique, siégeante à Fribourg, vient de paraître imprimée sur six feuilles in-folio, sous la date du 1er novembre. On y voit que la dette nationale helvétique qui reste à éteindre, est fixée à la somme de 3,757,031 fr. 3 batz 7 rap., dans laquelle le canton de Vaud est pour 503,289 fr. 5 batz. On y indique les sources dans lesquelles on doit puiser pour payer dans trois mois le 17 pour cent, et le reste trois mois après la paix entre la France et l'Angleterre ; en attendant, il sera bonifié un intérêt de 4 pour cent.

— Les gazettes de Hongrie, du 23 novembre, annoncent que Bekir-Pacha s'est établi dans les environs d'Osropitz, où il négocie avec les Serviens, en même tems qu'il a fait signifier à tous ceux des habitans de Belgrade qui sont restés fideles au grand-seigneur, de quitter au plutôt cette ville, s'ils ne voulaient s'exposer à des scenes désastreuses ; elles ajoutent que cet avis a fait impression sur les Kersales mêmes, et qu'ils quittent journellement Belgrade par bandes de trente et quarante. Toutefois on sait si peu à quoi s'en tenir sur tous ces imbroglio de Belgrade, qu'en même tems que les gazettes de Hongrie en donnent les nouvelles que nous venons de rapporter, les derniers avis de la Turquie annoncent que l'ordre et la tranquillité sont rétablis dans la Servie, au moins pour le moment. Il y a eu, disent ces nouvelles, une espece de nouvel arrangement entre Bekir-Pacha, Czerni-Georges et le chef des Kersales à Belgarde. Une nouvelle garnison turque occupera la forteresse de Belgrade, et le nouveau pacha y sera reconnu dans la qualité que la Porte lui a donnée. Il n'est pas aisé de reconnaître où se trouve la vérité dans ces rapports si opposés.

La Porte, selon les mêmes nouvelles de Turquie, a donné l'ordre au pacha commandant en Romelie, de se rendre en Bosnie pour réduire les insurgés qui s'y trouvent réunis.

Hambourg, le 5 décembre (14 *frimaire.*)

L'université de Gottingue qui, depuis peu d'années, a perdu, par la mort, plusieurs de ses plus illustres professeurs, tels que le jurisconsulte Boehmer, le mathématicien Kœstner, le physicien Lichtemberg, etc., vient de faire une nouvelle perte fort sensible dans la personne de M. Gmelin, professeur de chimie et de médecine, éditeur des Œuvres de Linnée, et auteur d'une *Histoire de la Chimie*, faisant partie de l'*Histoire des Sciences et des Arts*, entreprise par les professeurs de Gottingue. On lui doit, en outre, la découverte de plusieurs bonnes teintures extraites des végétaux et des minéraux. M. Gmelin était né à Tubingen, en Suabe, le 8 août 1748. Comme homme, il fut d'une probité sans tache, doux, modeste et laborieux ; il fut bon époux, bon pere et bon ami.

Nuremberg, 12 décembre (21 *frimaire.*)

La diete du cercle de Franconie, réunie en cette ville, est occupée de l'organisation d'une meilleure police générale à l'égard des brigands dont cette partie de l'Allemagne est depuis quelque tems infestée. On attend prochainement, à ce sujet, un arrêté de cette diete, qui sera proclamé ensuite dans toutes les parties de la Franconie. La nouvelle matricule de ce cercle a été unanimement adoptée. Mais l'objet le plus important qui ait occupé cette assemblée, est sans contredit la délibération sur les mesures de précation à prendre dans les circonstances actuelles, pour garantir la Franconie de la contagion d'Espagne et de Livourne. Voici quelques dispositions de l'arrêté qu'elle a pris à ce sujet :

» Tous les étrangers et voyageurs d'une classe supérieure, sont tenus de presenter, à l'entrée du cercle, leurs passeports de santé ; s'ils ne peuvent pas donner satisfaction à cet égard, ils devront être renvoyés sans aucune exception. Il en est de même quant aux couriers. Les négocians et marchands venant d'Italie ou des foires des frontieres de Suisse et d'Italie, devront en outre être munis d'une attestation particuliere, portant qu'au moment de leur départ de ces endroits, il y régnait la plus parfaite santé, et qu'ils n'ont pas d'autres effets que ceux qu'ils avaient à leur arrivée dans ce même lieu. Les maîtres de poste sont tenus de se faire représenter les attestations de santé des voyageurs qui leur demandent des chevaux ; il leur est formellement enjoint d'en refuser aux voyageurs qui ne pourraient pas remplir cette formalité. Les étrangers qui seront rencontrés sur des chemins de traverse, seront ramenés aux frontieres, à moins qu'ils ne soient munis d'une permission spéciale des magistrats du pays. Tous les colporteurs étrangers, marchands forains, juifs et piétons étrangers, ne peuvent provisoirement pénétrer dans la Franconie, fussent-ils même pourvus de passe-ports. Il en sera agi de même à l'égard des compagnons et garçons de métier, à moins qu'ils ne puissent produire une attestation de quelque pays voisin d'Allemagne, dont toutefois la date ne remonte pas au-delà de quinze jours, etc. »

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 15 décembre (24 *frimaire.*)

La direction départementale de la Hollande a arrêté pour la commodité des voyageurs, de faire paver la grande route entre la Haye et Harlem ; de sorte que ce chemin sera une des plus belles chaussées de l'Europe. La chaussée qui existe entre Harlem et Amsterdam est connue de tous les voyageurs qui ont fréquenté ce pays.

— Le corps-législatif a terminé aujourd'hui sa session ordinaire ; il a nommé président pour la session extraordinaire, M. Vos van Steenwyk. Cette session extraordinaire commencera vendredi prochain.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 décemb. (18 *frimaire.*)

Nous n'avons pas la prétention de nous croire compétens, pour prononcer un jugement irrévocable sur les avantages ou désavantages du système adopté et suivi jusqu'à présent ; de bloquer les ports ennemis. Cependant les fréquens accidens qu'ont éprouvés nos vaisseaux par l'effet des mauvais tems, doivent nous conduire naturellement à examiner cette question sous tous ses rapports. Il est évident que le service ordinaire des navires, indépendamment de la destruction occasionnée par les batailles, doit contribuer à la décadence de notre marine, et qu'il faut autant d'activité que d'attention pour la conserver à-peu-près dans le même état. L'opinion de la plupart des marins est que les vaisseaux exposés à la fureur des vents et des tempêtes, éprouvent des échecs terribles, qu'ils se dégradent d'une maniere sensible, et qu'ils sont beaucoup plus tôt hors d'état de service qu'ils ne devraient l'être, suivant les calculs de leur durée ordinaire. S'il arrivait qu'un ouragan violent assaillît notre flotte tandis qu'elle bloque le port de Brest, après les secousses qu'elle a déjà essuyées de tant de vents contraires, les vaisseaux se trouveraient en si mauvais état (sans compter ceux qui seraient perdus), qu'il serait impossible de les mettre en mer pendant quelque tems, et par la même raison, d'empêcher l'ennemi de profiter de ce désastre pour mettre à la voile, et peut-être de se diriger vers l'Irlande. D'autres considérations plus sérieuses se présentent relativement au système des blocus. Mais nous nous abstiendrons de traiter un sujet aussi délicat. Les ministres doivent connaître tout ce qui peut y avoir rapport, et ils prendront sans doute toutes les mesures propres à affaiblir la cause du mécontentement et du danger.

(*Morning-Chronicle.*)

— Les piastres d'Espagne émises par la banque circulent en grand nombre ; elles ont été refrappées sans refonte à un coin particulier. L'effigie du roi d'Espagne et les armes d'Espagne en ont entièrement disparu par l'effet du nouveau coin.

D'un côté est l'effigie du roi d'Angleterre avec les mots suivans : *Georgius III, Dei gratiâ rex.*

Au revers, on voit une femme assise appuyée sur l'écusson d'Angleterre, tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une pique. A ses pieds est une corne d'abondance et devant elle un rocher ; une couronne murale est au-dessus de sa tête. Une premiere légende porte en langue anglaise : *Cinq shellings pièce* ; une seconde légende est ainsi conçue : *Banque d'Angleterre*, 1804.

Cette monnaie ayant à peine la valeur réelle de quatre shellings, on la considere comme une sorte de billets qui vaut cependant mieux que les nôtres.

INTÉRIEUR

Paris, le 1er nivose.

Les colléges électoraux de département des départemens de la Manche, de la Meuse-Inférieure, du Mont-Tonnerre et de la Lys, ont été convoqués par décrets des 24 et 26 brumaire, date de Saint-Cloud. Ces départemens font partie de la 1re série.

Les opérations de ces colléges ont pour objet la présentation de candidats au sénat conservateur.

COLLÉGES.	DATE du DÉCRET.	DATE de L'OUVERTURE.	DATE de LA CLOTURE.	NOMS des PRÉSIDENS.	FONCTIONS ACTUELLES.
Manche.....	24 brumaire.	25 nivose.....	1er pluviose....	Sivard-Beaulieu.....	Président du tribunal de 1re instance.
Meuse-Inférieure.....	26 *idem*...	25 *idem*.....	1er *idem*.....	Declermont.....	Membre du conseil-général.
Mont Tonnerre.....	26 *idem*...	25 *idem*.....	1er *idem*.....	Mapps (Henri).....	Négociant.
Lys.....	26 *idem*...	25 *idem*.....	1er *idem*.....	Depellaert (Anselme)..	

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 7 brumaire an 13, vu la demande de Jean Douillac, domicilié à Soloniac, en déclaration d'absence de Pierre Douillac, son cousin-germain, parti pour l'armée,

Le tribunal de premiere instance de Castel-Sarrazin, 1er arrondissement, département de la Haute-Garonne, a ordonné qu'il serait procédé à enquête par-devant le sieur Maze, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Pierre Douillac.

Par jugement du 18 brumaire an 13, sur la requête de Catherine Blum, femme de Nicolas Hermann, laboureur à Stolzheim, de lui assistée et autorisée, demanderesse en déclaration d'absence de Sébastien et Ignace Blum, ses deux freres absens, le premier depuis 14 ans, et le second depuis 1793,

Le tribunal de premiere instance de Barr, département du Bas-Rhin, a déclaré lesdits Sébastien et Ignace Blum absens.

Par jugement du 22 brumaire an 13, vu la demande de Julien Pedrono; cultivateur à Trigadoret, commune de Loyat, arrondissement de Ploërmel, département du Morbihan, en déclaration d'absence de Perrine Guillemoire, veuve de Jacques Courtel,

Le tribunal de premiere instance à Ploërmel a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à enquête pour constater l'absence de Perrine Guillemoire, veuve de Jacques Courtel.

Par jugement du 15 brumaire an 13, vu la demande de Françoise Chopin, femme autorisée de Joseph Pivert son mari, en déclaration d'absence d'Hilarion, d'Augustin Pierre et de Marguerite Chopin,

Le tribunal de premiere instance à Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, a nommé les notaires Prodhomme, Hévin et Pihier, pour représenter les trois absens dans les inventaires, comptes, partages et liquidations de la succession de Pierre-Joachim Chopin, pere commun; a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Hilarion, d'Augustin Pierre et de Marguerite Chopin, et enfin qu'il serait procédé à cette enquête pardevant le sieur Billon, l'un des juges.

Par jugement du 13 fructidor an 12, le tribunal de premiere instance de Chartres, département d'Eure-et-Loir, après avoir pris connaissance de l'enquête précédemment ordonnée, a déclaré l'absence de Jean-Noël-Jacques et d'Etienne-François-Michel Bastin, freres-germains, et a renvoyé leurs héritiers présomptifs en possession provisoire de leurs biens.

Par jugement du 5 fructidor an 12, le tribunal de premiere instance de Lille, département du Nord, vu le résultat d'une enquête précédemment ordonnée, a déclaré absens, aux termes de la loi, Dominique-Louis et Alexandre-Aimable Wallaert.

Par jugement rendu le 2 brumaire an 13, sur les conclusions du procureur impérial,

Le tribunal de premiere instance de Turin, vu les enquêtes faites et rapportées, en exécution de son jugement du 8 fructidor an 11, a déclaré l'absence de Julien-César Reynone, de la commune de Macello; et faisant droit sur la demande de la commission administrative des hospices civils, pour l'intérêt de l'orpheline Thérese Reynone, niece de l'absent, et son héritiere présomptive, a accordé à cette derniere l'envoi en possession provisoire des biens appartenans audit absent; à la charge, par la pétitionnaire, de fournir caution au greffe du tribunal, pour la sûreté de son administration, en conformité de l'art. 120 du Code Civil.

Par jugement du 11 brumaire an 13, vu la demande de Pierre-Louis Thery, ménager, et Marie-Louise Langlet sa femme, domiciliés à Guines, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, Pierre-Louis Delplenne et Marie-Charlotte Langlet sa femme, François Bonvoisin, cultivateur, et Marie-Louise Jacqueline Leducq, sa femme, tous domiciliés à Guines, en déclaration d'absence de Pierre-Louis Langlet, leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Boulogne-sur-Mer, en conformité des articles CXV, CXVI, CXVII et CXVIII du Code civil, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, et devant M. Leriche, l'un des juges à ce commis, pour constater l'absence de Pierre Louis Langlet.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Béziers, département de l'Hérault, a ordonné, par jugement du 14 vendemiaire an 13, que l'absence de François Touchy, de la commune de Florensac, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 29 thermidor an 12, sur la requête des héritiers présomptifs d'Antoine Poullain, chirurgien, ci-devant domicilié à Romagny, le tribunal de premiere instance à Mortain, département de la Manche, considérant qu'il résulte de l'enquête faite le 1er fructidor an 11, que Antoine Poullain a quitté la commune de Romagny depuis plus de dix ans, sans qu'on ait reçu de ses nouvelles, a déclaré constant le fait d'absence, et a envoyé les demandeurs en possession provisoire des biens de toute nature qui appartenaient audit Poullain, au jour de sa disparition, ou qui lui sont échus depuis, à la charge par eux de donner valable caution.

Le tribunal a, en outre, nommé le sieur Guy-Deschamps-Letertre, expert, aux fins de procéder à la visite des immeubles délaissés par l'absent, pour son rapport être homologué, s'il y a lieu, avec le procureur impérial.

Sur la requête des héritiers présomptifs de Jean Grandin, le tribunal de premiere instance à Saint-Lô, département de la Manche, a rendu, le 23 vendemiaire an 12, un jugement qui ordonne qu'il sera fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial près le tribunal, pour constater l'absence dudit Jean Grandin, parti depuis sept à huit ans pour le service de l'Etat, et dont on n'a point eu de nouvelles.

Le tribunal a autorisé, en outre, les demandeurs à gérer et administrer tous les biens de la succession de feu Jean Grandin, pere de l'absent, à la charge par eux de donner bonne et suffisante caution; il les a pareillement autorisés à faire tous actes conservatoires, ainsi qu'à faire liquider la veuve Jean Grandin.

Par jugement du 15 thermidor an 12, vu la demande de Jean-François Gardes-Trusse, homme de loi à Albi, département du Tarn, en présence du procureur impérial et de Marguerite Bousicol, épouse de Pierre Hervieux, dit Versailles, serrurier, disparu d'Albi depuis 1771, en déclaration d'absence dudit Pierre Hervieux, dit Versailles,

Le tribunal de premiere instance à Albi a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial et les parties intéressées, il serait procédé, dans le délai d'un mois, à l'enquête pour constater l'absence de Pierre Hervieux, dit Versailles.

Par autre jugement du 6 fructidor suivant, du même tribunal, l'enquête tendant à justifier l'absence du sieur Pierre Hervieux, dit Versailles, a été reçue.

MINISTERE DE L'INTERIEUR.

La Société centrale de vaccine, établie près son excellence Mgr. le ministre de l'intérieur, pour l'extinction de la petite-vérole en France, a tenu, le 24 frimaire, une séance générale, à laquelle ont été invités MM. les préfets, archevêques et évêques qui se trouvaient à Paris.

Son excellence n'ayant pu présider l'assemblée, M. Guillotin, président du comité, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé rapidement l'introduction de la vaccine en France, et la protection spéciale accordée par le Gouvernement à cette nouvelle méthode.

M. Husson, médecin de l'hôpital de vaccination, et secrétaire de la Société, a fait un rapport détaillé sur les états de vaccination envoyés au ministre par MM. les préfets. Il résulte de ce rapport sur lequel nous nous proposons de revenir, que déjà 67 préfets ont répondu à l'arrêté du ministre; que MM. les archevêques et évêques ont donné des preuves du zele le plus actif, qu'en six mois, 67,676 individus ont été vaccinés avec succès, et que par-tout où la nouvelle inoculation a été pratiquée, les épidémies varioleuses ont été fort peu meurtrieres, souvent même qu'elles ont respecté des villages entiers, et particulierement les maisons dont tous les habitans avaient été vaccinés.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Glaces et neiges.

Paris, le 29 frimaire an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, vient d'ordonner des travaux extraordinaires pour faire casser et enlever les glaces dans les rues de Paris. Il compte sur le zele des habitans à seconder ses efforts, et à coopérer à l'exécution de ces travaux, en prenant les mesures prescrites par son ordonnance du 20 brumaire an 12, concernant le balayage des rues, et notamment par les articles ci-après:

Art. X. Dans les tems de neige et de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige et de casser les glaces, au-devant de leurs maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacemens jusques et compris le ruisseau.

Ils mettront en tas ces neiges et glaces; et en cas de verglas, ils jeteront des cendres, du sable ou des gravois, pour obvier aux accidens.

XI. Ils ne pourront déposer, dans les rues, aucunes neiges et glaces provenant de leurs cours, ou de l'intérieur de leurs habitations.

XII. Les concierges, portiers et gardiens des maisons nationales et de tous établissemens publics, chacun en ce qui le concerne, sont personnellement responsables de l'exécution des dispositions ci-dessus.

XIII. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et réglemens de police.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

SCIENCES.

Histoire du Canal du Midi (Canal de Languedoc), considéré sous le rapport d'art, d'invention, d'administration, etc.; par le général d'artillerie Andréossy, grand-officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut d'Egypte, etc. (1)

Le canal qui joint l'Océan à la Méditerranée, en traversant l'ancienne province de Languedoc, est devenu si célebre en Europe par les avantages qu'il procure depuis plus d'un siecle au commerce et à l'agriculture d'une partie de la France, que publier l'histoire de ce canal, c'est en quelque sorte satisfaire la curiosité générale sur un objet du plus grand intérêt pour les nations civilisées.

Le général Andréossy avait déjà fait paraître il y a environ cinq ans une Histoire du Canal du Midi, en un seul volume in-8°; mais ce format ne permettait pas de joindre au texte toutes les planches nécessaires à la parfaite intelligence des différentes constructions hydrauliques dont il donnait la description; d'un autre côté, l'auteur ayant depuis cette époque continué ses recherches sur le Canal du Midi, a rassemblé des observations plus nombreuses, donné plus de développement à ses premieres idées, ce qui lui a fourni la matiere d'un nouvel ouvrage beaucoup plus étendu.

Dans une introduction placée à la tête de ce dernier ouvrage, M. Andréossy fait l'énumération des différentes especes de canaux qui servent à l'agriculture et au commerce. Il remonte aux tems qui ont précédé l'invention des écluses, et s'appuyant de divers témoignages historiques, il prouve que cette invention est due aux Italiens, que les deux freres Denis et Pierre-Dominique, de Viterbe, ingénieurs de la république de Venise, l'employerent, pour la premiere fois, en 1481, sur un canal dérivé de la Brenta, près Padoue. Il prouve enfin que les écluses à sas ont été portées d'Italie successivement en Hollande, en France, et dans différentes parties de l'Europe.

L'auteur, après avoir développé tous les avantages que les peuples commerçans doivent attendre de cette découverte, rend compte dans le premier chapitre de son ouvrage des tentatives qui avaient été faites pour joindre l'Océan à la Méditerranée, en traversant les provinces méridionales de la France. Ce projet de jonction, auquel on avait déjà pensé sous le regne de Charlemagne, paraît avoir été repris sous celui de Henri-le-Grand; mais quoique la possibilité en eût été dès-lors reconnue, les circonstances ne permirent point de s'en occuper. Ce ne fut qu'en 1662 qu'on revint sur ce projet, et qu'on proposa de joindre la riviere d'Aude à celle d'Agoût, en établissant un point de partage à Graissens.

Vers ce tems-là, F. Andréossy, fixé en Languedoc auprès de M. Riquet, lui communiqua les notions qu'il avait eu occasion de recueillir en Italie sur différentes parties de l'hydraulique, et lui proposa de les appliquer à l'exécution du canal dont il s'agit.

M. Riquet, doué d'un excellent esprit, fut frappé de l'utilité et de la grandeur du projet. Il accueillit les propositions de F. Andréossy, qui, après avoir étudié avec le plus grand soin la topographie de cette portion de la France par laquelle le bassin de l'Océan est séparé de celui de la Méditerranée, eût achevé, en 1664, le projet général du canal de Languedoc.

Ce projet se composait essentiellement d'un profil sur toute la longueur du canal, de la recherche et du jaugeage des eaux qui devaient l'alimenter, de la détermination du lieu où l'on devait les réunir; enfin, de l'indication des différentes retenues, et des écluses servant à les lier entre elles. Il fut remis à M. Riquet avec tous les détails, et présenté par lui au ministre Colbert, qui chargea une commission d'en faire l'examen.

Cet examen, terminé au mois de janvier 1665, ne laissa aucun doute sur la possibilité d'exécuter le canal projeté. Il fut ordonné, en conséquence, au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications de France, de s'occuper du devis du canal de jonction de l'Océan à la Méditerranée. Mais comme cette formalité exigée par le ministre tendait à faire passer sous le nom de cet ingénieur le projet du canal de Languedoc, et à priver son véritable auteur des avantages qu'il était en droit d'en attendre, MM. Andréossy et Riquet se concerterent pour que les changemens reconnus nécessaires pendant l'exécution des ouvrages portés au devis du chevalier de Clerville fussent tels que la gloire de l'invention et du perfectionnement de ce grand ouvrage leur demeurât en entier.

Ce fut donc véritablement le projet présenté à Colbert par Riquet et dirigé par F. Andréossy, que Louis XIV fit exécuter, et qui, commencé en 1667, fut totalement achevé en 1681.

Si l'on jette les yeux sur la carte d'un pays d'une certaine étendue et baigné par deux mers différentes, on s'apperçoit que les eaux qui l'arrosent, partant de sa sommité la plus élevée au-dessus du niveau de ces mers, se rendent dans leurs bassins respectifs suivant les lignes de plus grande pente. Ainsi la riviere d'Aude, grossie des eaux du Fresquel et du Tréboul, qui prennent leur source au pied des Corbiéres, coule de l'ouest à l'est, et se jette dans la Méditerranée, à quelque distance de Narbonne; tandis que sur le revers de la montagne Noire, le Sor et le Laudot descendent dans le bassin de la Garonne, et de là dans l'Océan. Ainsi le point de partage devait nécessairement être placé entre ces cours d'eau. Il faut lire dans le second chapitre de l'histoire du Canal du Midi, la description topographique de cette portion de la France; elle y est exposée avec une précision qui peut servir de modele, et les considérations que l'auteur y a ajoutées sur la recherche des points de partage en général, et les conditions de localité qui les caractérisent, doivent être méditées par les ingénieurs appelés à former des projets de canaux de jonction entre deux bassins différens.

Mais ce n'était pas assez de déterminer le point culminant entre le bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée, il fallait y amener une quantité d'eau suffisante aux besoins de la navigation projettée. C'est à quoi l'auteur du projet est parvenu en réunissant dans un immense réservoir, connu sous le nom de bassin de *Saint-Ferréol*, une partie des eaux fournies par l'Alzau, la Bernassonne, le Lampi, etc., ruisseaux qui prennent tous leur source dans la montagne Noire.

Une portion de la vallée du Laudot, fermée par une digue de 800 metres de long sur 30 de hauteur, forme le bassin de Saint-Féréol. Un canal presque de niveau, appelé *Rigolle de la montagne*, et dont l'exécution a exigé des escarpemens considérables, y conduit les eaux supérieures; à la sortie de ce grand réservoir, les eaux qu'on en tire suivent l'ancien lit du Laudot jusqu'à sa réunion avec un second canal appelé *Rigolle de la plaine*; celle-ci est une dérivation de la riviere de Sor, qui coule sur le versant septentrional de la montagne Noire. Au moyen de ces deux rigolles, les eaux destinées à alimenter le canal sont conduites au bassin de Naurouse.

Outre les eaux amenées à ce point, le canal, en descendant du côté de la Méditerranée, en reçoit encore un certain volume fourni par les rivieres de Fresquel, d'Orbiel, d'Ognon, de Cesse, d'Orb et d'Hérault. Du côté de la Garonne, il n'est alimenté par aucune prise intermédiaire.

Pour bien apprécier le mérite de François Andréossy dans le choix qu'il fit du col de Naurouse comme point de partage, et de la montagne Noire comme devant fournir des eaux à ce point, il faut se reporter au tems où il vivait. Les notions sur la géographie physique, qui ne sont pas encore assez généralement répandues aujourd'hui, l'étaient alors beaucoup moins. Ce que le succès a rendu évident aux yeux de tous depuis l'exécution du canal du Midi, était alors problématique pour le plus grand nombre; l'idée de rassembler des eaux abondantes sur une montagne aride parut un projet chimérique: enfin, F. Andréossy n'eut pas seulement à surmonter les difficultés réelles de son entreprise, il eut encore à vaincre les préjugés à l'aide desquels l'ignorance et l'intérêt particulier le combattirent.

L'auteur du projet voulant établir une grande navigation, a su, comme on voit, tirer le meilleur parti possible de toutes les eaux qui descendent de la montagne Noire, et qui sont susceptibles d'être reçues sans inconvénient dans le canal; mais comme quelques-uns de ces cours d'eau, à raison de la grande inclinaison de leur lit, sont sujets à se déborder, et forment alors des torrens qui auraient bientôt détruit les ouvrages du canal, si on les y avait reçus, il a fallu prendre autant de précautions pour s'en garantir, qu'on avait mis de soins à se procurer des eaux pures et abondantes au point de partage. Ainsi le canal traverse le torrent de Répudre, et un grand nombre d'autres sur des ponts, aqueducs, et le Libron, lors de ses crues, traverse lui-même le canal sur une espece de radeau d'une construction particuliere.

Lorsqu'on reçoit des eaux courantes dans un canal de navigation, il faut pouvoir en régler la quantité qu'on en prend suivant les besoins qu'on en a; ce qui exige l'établissement de déversoirs, d'épanchoirs, d'aqueducs et d'autres ouvrages de cette nature, qui sont en quelque sorte les régulateurs de tout le système. Le général Andréossy a décrit tous ces ouvrages avec beaucoup de détails dans le troisieme chapitre de son Histoire du Canal du Midi; les planches, dont la collection forme le second volume de cette histoire, se rapportent particulièrement à ce chapitre. L'auteur y a joint plusieurs tableaux, dans lesquels il a indiqué par ordre les dimensions du bassin de Saint-Féréol, rapporté quelques observations importantes sur les quantités d'eau reçues au point de partage pendant plusieurs années, enfin présenté l'énumération de tous les ouvrages existans sur le Canal du Midi.

Après avoir décrit ce canal dans toute son étendue, le général Andréossy fait connaître ses débouchés actuels dans l'une et l'autre mer; ce qui le conduit à traiter l'importante question de savoir s'il ne serait pas avantageux de substituer au port de Cette un nouveau port que l'on formerait dans la rade de Breseon. Il fait précéder cet examen d'une description topographique des côtes de la Méditerranée comprises entre le Rhône et les Pyrénées orientales. Il indique la marche des alluvions fluviales et marines qui depuis une longue suite de siècles ont converti en lagunes et en terres cultivables, sujettes à des inondations accidentelles, les baies et les anses des côtes primitives du golphe de Lyon. Il indique comment les ensablemens qui comblent chaque année le port de Cette sont le résultat naturel du courant littoral de la Méditerranée et de l'action des vents qui soufflant dans des directions variables, poussent dans ce port les sables détachés de la plage lorsque la mer est agitée, sables que ne peuvent chasser les eaux de l'étang de Tehau, lorsqu'elles s'écoulent à la mer en traversant le port de Cette, et qui par conséquent s'amoncelant dans ce port y forment des dépôts plus ou moins considérables qu'on est obligé d'enlever à grands frais chaque année. Ce grave inconvénient de la localité devait disposer l'administration de l'ancienne province de Languedoc, intéressée à faciliter les abords du canal qui la traverse, à multiplier sur ses côtes les points par lesquels on peut y aborder. Le port d'Agde, placé à l'embouchure de l'Hérault, qui communique avec le canal, est un de ceux dont on s'est le plus occupé. On y a exécuté des ouvrages dont on a obtenu quelques succès; mais ce débouché ne présente pas tous les avantages qu'on en attendait. Il en est de même des travaux entrepris à l'embouchure du canal de Narbonne, pour faciliter l'entrée du Grau-de-la-Nouvelle dont notre commerce avec l'Espagne rend la position très-importante.

C'est sur la rade de Breseon que le général Andréossy fixe particuliérement l'attention. Ce point étant le seul du golphe de Lyon qui soit à l'abri des effets du courant littoral, et par conséquent des alluvions marines: il pense que pour en faire le principal débouché du canal de Languedoc dans la Méditerranée, et assurer la durée des établissemens qu'on y formerait, il suffirait d'arrêter, par des moyens connus et pratiques ailleurs, les alluvions terrestres auxquelles cette rade est exposée, comme tous les points de la même côte.

Les débouchés du canal du Languedoc dans la Garonne doivent exciter le même intérêt que ses débouchés dans la Méditerranée. Leur indication conduit le général Andréossy à proposer des vues nouvelles sur la navigation fluviale; et ce qu'il dit à cet égard ajoute un nouveau poids aux considérations d'après lesquelles on se déterminera tôt ou tard à tirer des courans d'eau qui sillonnent la France, tous les avantages qu'ils offrent au commerce, à l'industrie, à l'exploitation et aux améliorations du sol.

Ici se termine la partie purement descriptive du canal du Midi. Le chapitre cinquieme a pour objet l'aménagement et la manœuvre des eaux qui servent à son entretien. L'auteur y développe les principes et les formules nécessaires pour en évaluer la dépense, tant celle occasionnée par le mouvement des bateaux que celle provenant des filtrations et de l'évaporation. Il y indique le volume d'eau strictement nécessaire aux besoins de la navigation; et comparant ce volume au produit total des sources de la montagne Noire à des prises intermédiaires, il détermine aisément la quantité d'eau que l'on peut dériver du canal pour l'employer à des usages particuliers.

Ce chapitre qui rentre tout-à-fait dans le domaine de l'architecture hydraulique, n'est point susceptible d'analyse; c'est dans l'ouvrage même que les ingénieurs apprécieront le travail du général Andréossy, et le soin qu'il a mis à présenter des faits intéressans ou des observations utiles. Nous pouvons ajouter qu'ils y reconnaîtront l'exactitude et les talens des différentes personnes employées au Canal du Midi, et citées par l'auteur pour lui avoir fourni une partie des matériaux qu'il a mis en œuvre.

Quoique le volume d'eau au moyen duquel on alimente ce canal, suffise aux besoins de la navigation, telle qu'elle a existé de nos jours dans son état le plus florissant, il peut cependant arriver que des besoins extraordinaires nécessitent, d'un instant à l'autre, une consommation d'eau plus

(1) Un vol. in-4° de 526 pages, et un atlas de 28 planches, précédées de l'analyse de leur contenu.

Prix, 42 francs. — A Paris, chez Bourrier et Dentu, libraires.

considérable que celle sur laquelle on compte actuellement ; il contenait donc, dans la supposition de cet ordre de choses, de rechercher comment on pourrait ajouter de nouvelles ressources à celles dont on peut déjà disposer.

Le général Andréossy les trouve dans quelques ruisseaux qui coulent sur le versant septentrional de la montagne Noire, aux environs de Sorèze. Il les trouve dans un nouveau réservoir projeté au dessus de la prise d'Argeau, et proposé dans ces derniers tems par l'ingénieur en ch-f Clausade, sous le nom de *réservoir de Cals*. Il les trouve encore dans le grand étang de Marseillette, placé à une très-petite distance du canal, et dont les eaux sont élevées de trois mètres environ au-dessus de la retenue la plus voisine. Enfin, regardant avec raison les déboisemens et les défrichemens du versant méridional de la montagne Noire, comme une des causes principales du débordement des courans d'eau qui en descendent, et de la diminution de leurs sources, il pense que l'on contribuerait à les conserver dans un état à-peu-près permanent, si l'aménagement des bois devient enfin l'objet d'une surveillance active.

Dans les différentes descriptions du Canal du Midi, publiées jusqu'à présent, on s'est borné à le considérer comme canal navigable. Cependant si l'on fait attention qu'il traverse un pays abondant, dont la fertilité pourrait être encore augmentée par des arrosemens bien dirigés, on reconnaît bientôt que les eaux surabondantes à son objet principal, pourraient être avec avantage distribuées sur la surface des terres cultivées à ses abords.

On doit au général Andréossy d'avoir indiqué le premier comment ce grand ouvrage pouvait remplir ce but important, ou du moins d'avoir donné à quelques idées de feu l'ingénieur Lespinasse sur cet objet la publicité qu'elles méritent. Suivant le projet de cet ingénieur, le Canal du Midi grossi de toutes les eaux qu'on pourrait conduire au point de partage, servirait à l'irrigation des terres entre Toulouse et l'écluse du Fresquel. L'étang de Marseillette fournirait les ressources suffisantes, tant pour dédommager la navigation de la perte des eaux employées aux arrosemens, que pour abreuver les propriétés du Bas-Languedoc jusqu'à Béziers exclusivement. A l'occasion de ce projet, le général Andréossy entre dans des détails curieux sur les procédés d'irrigation pratiqués par les peuples anciens et les nations modernes. Ses voyages en Italie, en Egypte et en Angleterre, lui ont permis de recueillir les observations qu'il rapporte, et qui servent de base à son opinion.

Il restait au général Andréossy à considérer le Canal du Midi dans ses rapports avec les étangs de l'intérieur des terres qui l'avoisinent. Il remonte au desséchement de l'étang de Montadi, entrepris dans le 13e siècle ; il traite ensuite la question débattue depuis long-tems du desséchement de l'étang de Marseillette par l'aqueduc de l'Aiguille, et pense ici, contre l'avis de l'ingénieur Lespinasse, que dans le cas où le desséchement de cet étang ne serait point impossible, cette opération entraînerait avec elle tant d'inconvéniens et de dépenses, qu'il serait plus avantageux de substituer à ce projet, celui de transformer l'étang dont il s'agit, en réserve d'eau qui réunirait les moyens d'assainir ses bords, d'alimenter le Canal du Midi dans les cas de pénurie, et d'entretenir le système d'irrigation développé précédemment.

Ces observations sur le desséchement de quelques étangs du Languedoc par écoulement, et en particulier de celui de Capertang par atterissement, sont suivies de détails aussi intéressans que peu connus sur l'administration du Canal du Midi. Il fallait, comme le général Andréossy, trouver dans sa propre famille des titres aussi anciens que le canal, et avoir comme lui conservé des relations avec la plupart des personnes employées dans son administration pour en écrire l'histoire depuis 1684 jusqu'à présent. On sait qu'avant la révolution le canal était érigé en fief en faveur de la famille Riquet, laquelle était chargée d'en entretenir les ouvrages au moyen des droits de navigation perçus à son profit d'après un tarif établi immédiatement après son achevement. Rien de relatif à cette partie de l'histoire du canal n'avait été publié jusqu'à présent. L'auteur y a joint un tableau progressif des recettes, des dépenses et du produit net du canal du Midi pendant cent six années consécutives.

Un autre point de cette histoire dont la discussion n'est pas moins nouvelle, et que le général Andréossy a traité avec un intérêt dont tout autre à sa place serait animé, est la question relative au véritable auteur du projet et de la construction du Canal du Midi. Quand on croit avoir des droits fondés à réclamer la priorité d'une conception dont la patrie a retiré de si grands avantages, il est permis sans doute de les revendiquer, et de produire à l'appui de ses prétentions les témoignages authentiques qui en justifient la légitimité (1). Au reste, le général Andréossy, en réclamant pour son ancien grand-père la première idée du Canal de Languedoc, n'a fait qu'imprimer ce qui l'avait été avant lui. Il s'est plu en outre à rappeler le concert qui régna entre M. Riquet et son bisayeul, pour déterminer l'exécution de ce projet tel qu'il avait été conçu, et le zèle avec lequel le premier seconda cette entreprise de son crédit et de sa fortune, moyens puissans qui en ont indubitablement assuré le succès.

Le onzième chapitre renferme les dimensions des différentes parties du canal et de ses dépendances, et le douzième une notice historique sur l'ancienne province de Languedoc que l'on ne lira pas sans intérêt.

L'ouvrage est terminé par des notes et pieces justificatives, et par une table raisonnée des matières qui est tout-à-la-fois une analyse de l'ouvrage, et en quelque sorte un dictionnaire de l'art des canaux.

Telle est l'analyse succincte de l'histoire du Canal de Languedoc que le général Andréossy vient de publier, et dont la belle exécution fait autant d'honneur à la typographie qu'à la gravure française : cet ouvrage est écrit d'un style pur, clair et précis : le choix du sujet, l'excellente méthode avec laquelle il est traité, les discussions relatives à l'art qui y sont répandues, les vues sages dont il est rempli le rendent recommandable à toutes les classes de lecteurs, et en font un ouvrage classique pour ceux que leurs fonctions appellent à l'étude de l'hydraulique et à la construction des canaux à point de partage, auxquels le canal du Midi servira long-tems de modele.

GIRARD, *ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Institut d'Egypte.*

(1) Examen du projet de 1664. — Carte du canal, par F. Andréossy, publiée en 1669. — Lettre écrite de Castelnaudary, et imprimée en 1681. — Description de la France, par Piganiol de la Force, 1714. — Nouvelle édition du précédent ouvrage, plus circonstanciée, 1753. — Zendrini, lois et phénomenes des eaux courantes. Venise, 1741. — Frisi, Traité des rivieres et des torrens, 1761. — Lenglet du Fresnoi, Tablettes chronologiques, 1778. — Expilli, Dictionnaire historique et géographique, 1763. — Encyclopédie in-folio, art. *Languedoc*, 1765. — Le P. Le Long, Bibliotheque historique de la France, 1768. — Supplément à l'Encyclopédie in-folio, art. *Canal de Languedoc*, signé M. de Lalande, 1776. — Encyclopédie méthodique, art militaire, au mot *Canal*, le même article de M. de Lalande, remanié par M. de Kéralio, 1784. — Busching, Géographie de la France, 1791. — etc. etc.

(1) Un vol. in-8°. Prix, broché, 1 fr, 50 c., et port franc par la poste, 2 fr. — A Paris, chez Méquignon l'aîné, libraire de l'Ecole et de la Société de Médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 3, vis-à-vis celle Hautefeuille.

SCIENCES. — PHARMACIE.

Formulaire pharmaceutique à l'usage des hôpitaux militaires, présenté par les inspecteurs-généraux du service de santé des armées de terre, et approuvé par le ministre-directeur de l'administration de la guerre (1).

Le Gouvernement, qui fit publier l'année derniere un nouveau Code pharmaceutique qu'il fit adopter dans tous les hospices civils, a voulu qu'à l'instar de celui-ci il en fût fait un autre spécialement consacré au service des hôpitaux militaires. MM. les inspecteurs-généraux du service de santé des armées de terre qui ont été chargés de la rédaction de ce nouveau *Formulaire*, ont eu soin, pour en généraliser l'utilité et obvier à la difficulté de se procurer certains médicamens, d'en indiquer et substituer de plus faciles à trouver, et que l'on puisse employer avec le même succès. La précision et la simplicité avec lesquelles cet ouvrage est rédigé le rend absolument indispensable à tous les officiers de santé de l'armée.

BEAUX-ARTS.

On vient de nettoyer, par les ordres du préfet du département de la Seine, les belles sculptures de la fontaine de la rue de Grenelle. MM. Quatremere de Quincy, Molinos et le Grand, chargés de cette opération, y ont employé le procédé décrit par Vitruve et par Pline, pour passer les sculptures antiques à l'encaustique. Ce moyen, qui consiste à boucher tous les pores du marbre par une mixtion d'huile d'œillet et de cire vierge, appliquée à chaud sur le marbre échauffé lui-même, le préserve dans la suite de ces taches noires que l'humidité y produit, et qui ne sont autre chose qu'une végétation de *lichen*, dont les racines s'implantent dans les pores du marbre, les écartent à la longue, et en corrodent la surface.

Le succès de cette premiere expérience sur des figures d'une grande proportion, a parfaitement répondu à l'attente du préfet. Les figures n'ont éprouvé aucune altération par le chauffage du marbre, au moyen des réchauds à main faits exprès, et commodes pour communiquer la chaleur à toutes les parties d'une figure ou d'un groupe, avant de l'enduire de la mixtion d'huile et de cire, pour répéter ensuite ce chauffage, et faire fondre la couche de cire qui reste figée sur le marbre lorsqu'il est refroidi.

Une telle opération, faite avec précaution, remplit parfaitement les pores du marbre, et les bouche à une certaine profondeur. On cire ensuite à froid la superficie, et on la frotte avec un linge fin : ce qui achève de former une espece de vernis sur lequel l'eau glisse sans s'arrêter, et ne permet plus au *lichen* de placer ses racines.

Il n'y a pas de doute que les figures antiques les plus précieusement exécutées, telles que l'*Antinoüs* et l'*Apollon* et d'autres, n'aient été ainsi polies à la cire ; et l'on doit savoir gré au magistrat, au savant antiquaire et aux artistes zélés qui ont concouru, par cette utile expérience, à faire parmi nous l'application d'un procédé inutile jusqu'alors, et auquel on devra, s'il est généralement adopté, la conservation de nos plus belles sculptures.

GRAVURES.

Le Triomphe de la Religion en France, estampe de 24 pouces sur 16, gravée au lavis en noir par Morrel, d'après Mounet, de la ci-devant Académie de peinture.

A Paris, chez Drouhin, éditeur, rue de Condé, n° 6, faubourg Saint-Germain.

Prix, 16 fr., non compris la boîte qui doit contenir les épreuves demandées, et pour laquelle il faut ajouter 1 fr. 20 cent.

Cette estampe a été présentée à Sa Sainteté qui en a agréé l'hommage.

LIVRES DIVERS.

Nouveau Dictionnaire Universel de Géographie ancienne et moderne, contenant les nom, description et production de tous les lieux connus sur le globe jusqu'à ce jour, leurs longitudes et latitudes, leurs distances respectives, exprimées en *milles* français ou kilomètres, etc. ; les mœurs des peuples, leurs manufactures, rapports de commerce, monnaies et changes, les principaux événemens de leur histoire, etc., etc. ; le tableau comparatif du monde ancien et moderne, et diverses tables soit chronologiques soit explicatives ; rédigé et mis en ordre par F. D. Aynès, 3 gros vol. in-8°.

A Lyon, chez Rusand et compagnie, imprimeurs-libraire, rue Mercière. — 1804.

ERRATUM.

Au n° d'hier, article Paris, 2e alinéa, au-lieu de à Antibes, *lisez* : à Antigues.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend...	57 fr. 60 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13.....	55 fr. 5 c.
Ordon. pour rescrip. de dom.....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1150 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, la Caravanne du Caire, et les Nôces de Gamache.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Ariane, et Caroline ou le Tableau.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. Isabelle de Portugal, la Jeune Femme colere, et le Vieillard et les Jeunes Gens. — Mercredi, la 1re représ. du Susceptible, comédie nouv. en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Milton, et Camille ou le Souterrain.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Prisonniers, la Nouvelle Nouveauté, com. épisodique en un acte, et la Veillée villageoise.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 18e repr. du Désastre de Lisbonne, et Ricco. — Dem. au bénéfice de M. Morand.

Théâtre Molière. L'Amateur, l'Habitant de la Guadeloupe, et la Gageure inutile.

Théâtre du Marais. La 4e représentation des Persécutions diaboliques, ou la Descente d'Arlequin aux Enfers, précédé de la Veuve du Malabar.

Théâtre de la Cité. Mérope, et le Menteur.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Paul et Virginie, et le Valet à deux Maîtres.

Théâtre des Délassemens. La Vestale et l'Amour, la Projectomanie, et Lise-Bonne.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., Redoute et Bal masqué. — Dimanche 9 nivôse, irrévocab., le second Concert.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 93. *Lundi, 3 nivose an* 13 *de la République* (24 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE-SEPTENTRIONALE.

New-Yorck, 16 *octobre* (24 *vendemiaire.*)

Voici le discours adressé dernièrement par le président Jefferson, à la députation des guerriers et chefs indiens de la *tribu des Osages*. En voici la traduction :

« Je vous réitere l'assurance de la satisfaction que j'ai éprouvée en vous recevant ici ; indépendamment des fatigues qu'a dû vous causer un pareil voyage, la confiance que vous mettez dans l'amitié et l'honneur de mes compatriotes, ajoute un nouveau prix à votre démarche. Je me flatte que vous n'avez pas eu à vous repentir d'avoir ainsi placé votre confiance, et qu'après avoir traversé le Mississipi, vous vous êtes trouvés parmi des freres et des amis, avec lesquels vous étiez aussi en sûreté que dans le sein de votre famille.

» Mes enfans, je verse des larmes bien sinceres sur les tombeaux de nos chefs et de nos amis, morts de la main de nos ennemis, en défendant la riviere d'Osage. S'ils eussent été faits prisonniers, et qu'ils fussent vivans, nous aurions travaillé à reconquérir leur liberté ; mais aucune voix ne peut éveiller les morts, aucune puissance ne peut rendre la vie à celui qui l'a perdue. De ce côté du Mississipi où notre gouvernement est organisé depuis long-tems, et notre autorité reconnue, nos amis peuvent venir nous visiter sans crainte. Nous espérons que notre voix ne tardera pas à être entendue, et que nos armes seront bientôt respectées par ceux qui méditent d'insulter nos alliés de l'autre côté de cette riviere. Le gouverneur Harrison recevra immédiatement l'ordre de prendre les mesures convenables, pour s'enquérir des circonstances de cet arrangement, et nous les transmettra, afin que nous puissions prendre de nouvelles mesures, si le cas l'exige.

» Mes enfans, au moyen des derniers arrangemens entre la France et l'Espagne, nous devenons vos voisins, vos amis, vos peres, et nous espérons que vous n'aurez aucune raison de regretter le changement qui vient d'avoir lieu. Il y a si long-tems que nos aïeux ont franchi la grande riviere pour venir ici, que cette époque est sortie de notre mémoire, et qu'ils semblent être originaires de cette contrée aussi bien que vous. Vous n'aurez plus désormais de changemens à éprouver. Nous ne sommes maintenant qu'une seule famille, née sur le même sol, intéressés à vivre en freres ; les peuples établis au-delà de la riviere, ont pris naissance parmi nous. L'Etre-Suprême vous a donné, ainsi qu'à nous, la vigueur nécessaire pour défendre nos vies et nos fortunes, mais non pas pour l'employer les uns contre les autres. Nous devons, autant qu'il est en notre pouvoir, travailler au bien général. Nos habitations sont, à la vérité, éloignées, mais elles ne le sont pas assez pour empêcher que nous ne formions des liaisons de commerce et d'utilité réciproque.

» Vous avez des fourrures et des pelleteries qui nous manquent ; nous avons des draps et des laines, et autres objets dont vous avez besoin ; employons nos moyens en services réciproques. Pour commencer cette opération de notre côté, il était nécessaire que nous prissions connaissance des nations qui habitent la grande contrée appelée Louisianne, qui embrasse toutes les eaux du Mississipi et du Missouri. Nous avions besoin de connaître la quantité de pelleteries qu'elles pourraient nous fournir, quelles qualités et especes de marchandises leur conviendraient, où seraient les dépôts les plus convenables pour elles ; et enfin, de dresser une carte de toutes les rivieres. Pour parvenir à ce but, j'ai envoyé un homme généralement estimé, le capitaine Louis, l'un des officiers de ma maison, afin de prendre connaissance du peuple avec lequel nous sommes maintenant amis, pour vous faire connaître que nous sommes vos amis, vous inviter à venir nous visiter, et vous dire combien nous pouvons vous être utiles. Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à vous rendre à son invitation, et de l'estime que vous lui avez témoignée lorsqu'il a passé le Missouri. Je me flatte que vos compatriotes favoriseront et protégeront sa marche dans toute l'étendue du pays qu'ils occupent. A son retour, il nous fera part de ce qu'il aura vu et appris, et nous établirons des maisons de commerce dans le lieu que nos freres de la riviere Rouge croiront le plus avantageux, et nous pourrons faire avec eux des échanges des objets réciproquement nécessaires, à des conditions dont ils seront satisfaits.

» Dans les mêmes vues, j'ai conçu également le dessein de remonter la riviere Rouge jusqu'à sa source, et de-là à la source des Arkansas, et de redescendre à son embouchure. Mais je donnerai en ce moment des ordres de remonter la riviere Rouge, à une petite distance seulement, dans cette saison, et de revenir nous dire ce que l'on aura vu, et de ne pas aller plus loin avant le printems prochain, époque où vous serez dans vos habitations. J'espere servir de guide dans ce voyage. Je me propose aussi de faire parcourir la riviere Kansas, en remontant jusqu'à sa source, et de-là à celle de la riviere Pinis, et de redescendre jusqu'à son embouchure, et de-là jusqu'à la riviere, du côté du nord du Missouri. Mais pour avoir des guides qui facilitent les moyens de côtoyer ces rivieres, il faut que nous prenions des arrangemens avec les nations établies dans le pays qui les avoisine. Mes enfans, je suis fâché d'apprendre qu'un schisme s'est élevé parmi vous, et qu'une partie de vos compatriotes a divisé ses intérêts des vôtres. Nous leur enverrons un agent, et nous emploierons nos bons offices pour les engager à revenir à la cause commune, et à vivre avec vous en bonne union. Nous desirons aussi qu'ils deviennent nos alliés, et que notre liaison soit également utile à vous et à nous.

» Nous nous proposons, mes enfans, de faire résider au milieu de vous, un représentant, qui vous transmettra nos intentions, et nous fera connaître vos sentimens ; qui maintiendra la paix et l'amitié qui doivent exister entre nous ; qui fera connaître aux deux parties la vérité, et dissipera tous les faux rapports qui pourraient tendre à aliéner et diviser votre nation de la nôtre, et conservera l'union et l'amitié entre nous. Comme l'éloignement ne vous permet pas de venir nous exposer vos plaintes ou vos besoins, vous les adresserez à notre résident, qui nous en fera part, de maniere que nous serons certains que les réclamations, s'il y a lieu d'en faire, viendront directement de vous. L'intervention d'un tel agent sera un garant sûr de la conservation de notre amitié réciproque ; et il veillera à ce que vous n'éprouviez aucune sorte d'injustice, de la part de notre nation, comme nous nous flattons de n'en jamais essuyer de votre part. Si des individus mal-intentionnés commettent des injustices, soit de votre côté, soit du nôtre, qu'ils soient également punis ; s'ils échappent, donnons-nous réciproquement la meilleure satisfaction possible, et que la paix ne soit jamais altérée entre nous, par les manœuvres des méchans ; car il est chez tous les peuples des hommes qu'aucune loi ne peut retenir dans le devoir. Comme vous avez fait un très-long voyage pour visiter vos peres, nous desirons que vous ne retourniez pas dans vos foyers, sans avoir parcouru notre pays, nos villes situées sur les côtes de la mer. Ce spectacle sera aussi nouveau qu'agréable pour vous ; il vous donnera la connaissance des pays situés en deçà du Mississipi, connaissance que nous cherchons à acquérir de ceux de l'autre rivage, en envoyant des personnes de confiance les reconnaître. Nous nous proposons de faire, dans votre pays seulement, ce que nous desirons que vous fassiez dans le nôtre. Nous pourvoirons à ce que vous ne manquiez de rien de ce qui vous sera nécessaire dans votre voyage, ainsi qu'à ce que vous retourniez sains et saufs dans votre contrée, emportant avec vous les preuves de l'estime que nous témoignons à nos amis, et de la maniere distinguée dont nous vous avons accueillis. Lorsque vous serez de retour dans vos foyers, dites à vos compatriotes que je prends le plus grand intérêt à leur bonheur ; que dans la suite je deviendrai leur pere ; qu'ils regarderont notre nation comme leur amie et leur bienfaitrice ; que nous n'avons d'autres vues, à leur égard, que d'établir un commerce qui nous soit réciproquement utile et avantageux ; de les maintenir en paix avec leurs voisins ; afin que leurs enfans puissent se multiplier, croître et vivre long-tems, et que leurs femmes n'ayent plus à redouter les vexations d'aucun ennemi ».

Signé, TH. JEFFERSON.

Le secrétaire-d'état a remis en même tems à cette députation, la piece suivante écrite sur parchemin :

« Le président des Etats-Unis vous prend sous sa protection, et vous invite, ainsi que toutes les nations du peuple Rouge, qui habitent le territoire des Etats-Unis, à le regarder comme leur pere et leur ami, et à se reposer, avec une confiance entière, sur l'intention qu'il a de les diriger et de les maintenir dans les voies de la paix et de l'harmonie ; il les invite à cultiver l'amitié de leurs freres de la même couleur, ainsi que des citoyens des Etats-Unis.

» Nous avons maintenant établi entre nous une chaîne d'amitié qui nous lie ainsi que vous. Pour l'amour de vous, pour l'amour de vos enfans, nous devons préserver cette chaîne de la rouille. Aussi long-tems que les montagnes de nos contrées existeront, aussi long-tems que nos rivieres couleront, puissent les peuples rouges et blancs qui habitent ce pays, vivre dans les liens de la fraternité et de l'amitié !

» Afin que cette amitié soit perpétuelle, et le prévenir autant que possible toute cause capable de l'interrompre, il est annoncé et déclaré, par l'autorité des Etats-Unis, que toutes les terres qui vous appartiennent, dans le territoire des Etats-Unis, seront et demeureront propriétés de votre nation, à moins qu'il ne vous plaise les abandonner ou en disposer. Il est défendu à toutes personnes et à tous citoyens des Etats-Unis, de vous troubler ou votre nation dans la possession desdites terres.

» Le président des Etats-Unis vous envoie par vos chefs bien aimés, une chaîne, qui est d'or pur, à l'épreuve de la rouille ; puisse le Grand-Etre nous aider à conserver cette chaîne d'amitié, dont celle d'or, que voici, est l'emblême, pendant une longue suite de siécles. ».

TURQUIE.

Constantinople, 10 *novembre* (19 *brum.*)

Il n'a point encore été conclu de capitulation entre le capitan-pacha et le rebelle Ismaël, qui, comme l'on sait, s'est emparé du gouvernement d'Acre ; cette derniere ville est toujours investie par terre et par mer. Ismaël demande, entre autres conditions, que la Porte le confirme dans le pachalik. On croit que le grand-seigneur n'est pas éloigné d'adhérer à cette demande, pourvu qu'Ismaël remette fidellement les trésors de feu Dgezzar pacha, qui s'élevent à plusieurs millions de piastres, et qu'il prête un serment particulier de fidélité et d'obéissance à la Porte. Si l'arrangement a réellement lieu à ces conditions, Ibrahim-Pacha, qui avait été nommé au gouvernement d'Acre, se trouvera dans une position très-précaire, puisque les habitans de Damas ne veulent plus le recevoir comme gouverneur.

— Suivant les lettres d'Alep, du 22 octobre, les négociations entamées entre le nouveau pacha et les habitans de cette ville sont à-peu-près terminées. Ces derniers consentent à admettre ce gouverneur, pourvu qu'il s'engage à ne point établir de nouveaux impôts. Cependant au départ des lettres, la communication n'était pas encore rétablie entre la ville et les troupes du pacha.

En Egypte, les Arnautes et les Mamelucks continuent de se faire la guerre ; il y a souvent des engagemens entre les deux partis, mais jusqu'à présent il ne s'est livré aucun combat décisif.

— Il s'est manifesté, dans un quartier de Constantinople, une maladie épidémique, qui a déjà enlevé des familles entières. On attribue cette épidémie à l'extrême chaleur qui a régné à la fin de l'été dernier, et à laquelle a succédé subitement un tems humide et froid. Comme les préjugés des Turcs les empêchent de prendre toutes les mesures nécessaires en pareil cas, il est à craindre que cette maladie ne fasse des progrès, à moins que l'hiver ne la fasse cesser naturellement.

ALLEMAGNE.

Stuttgard, *le* 16 *décemb.* (25 *frimaire.*)

Toutes les personnes détenues à la suite des démêlés entre S. A. l'électeur et les Etats de Wirtemberg ont été relâchées, et les membres du comité particulier sont déjà même réintégrés dans leurs fonctions, ainsi que leurs consuleurs, syndics et autres fonctionnaires des Etats. En outre, les procédures intentées à raison des comptes, sont annulées, et la commission extraordinaire, établie pour informer dans toute cette affaire, est dissoute.

— M. Kerner, consulent des Etats, et l'un de ceux qui ont joué un rôle principal dans les derniers événemens, est mort hier d'une attaque d'apoplexie, dont il a été subitement frappé dans l'assemblée de la diete.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 8 décembre (17 frimaire.)

La gazette de Florence, du 1er, publie ce qui suit :

Les dernieres nouvelles de Livourne sont des plus consolantes. Avant-hier un seul individu y est mort. Le nombre des malades n'y a pas augmenté d'un seul, et beaucoup de convalescens y ont été jugés rétablis au point qu'on leur a permis de quitter l'hôpital. A Pise et dans les environs, ainsi que dans le district de Livourne, on jouit toujours d'une santé parfaite.

— On écrit de Naples qu'une nouvelle éruption du Vésuve a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre. Ce volcan, dont il ne sortait plus que de loin en loin quelques colonnes de feu peu considérables, tout-à-coup vers quatre heures de la nuit, et après un craquement subit qui précéda et annonça l'éruption, jeta à une grande hauteur une flamme éclatante, bientôt suivie d'une lave abondante qui se précipita avec une telle rapidité et une telle violence, qu'en trois heures elle outrepassa les limites dans lesquelles elle s'était renfermée dans les éruptions arrivées il y a trois mois, et dont il a été rendu compte. On peut se figurer la surprise et la terreur des habitans de ces lieux, et sur-tout de ceux de *la Torre del Greco*, vers laquelle la furie du volcan semblait sur-tout se diriger. Mais l'intrépidité de la cour royale qui se trouvait alors à Portici, a extrêmement contribué à rassurer les esprits contre l'appréhension d'un plus grand péril. En effet, le cours de sa lave est déjà un peu ralenti, et on croit qu'elle n'étendra pas plus loin ses ravages.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Bâle, le 16 décembre (25 frimaire.)

La résolution de la commission établie à Fribourg pour la liquidation de la dette de la Suisse, vient de paraître sous la date du 1er novembre. On y voit que la dette nationale helvétique qui reste à éteindre, est fixée à la somme de 3,757,031 fr. 5 batz 7 rap., et que le canton de Vaud y est compris pour 503 fr. 6 batz. On y indique les sources dans lesquelles on doit puiser pour payer dans trois mois le 17 pour cent, et le reste trois mois après la paix entre la France et l'Angleterre; en attendant, il sera bonifié un intérêt de 4 pour cent.

INTÉRIEUR.

Bayonne, le 15 frimaire.

On a célébré le 11 frimaire, dans la ville du Saint-Esprit, près Bayonne, la fête du sacre et couronnement de l'EMPEREUR.

A dix heures, les autorités civiles et militaires et la garnison de la citadelle se sont rendues sur la principale place de la ville. M. le maire et M. Crouzet, commandant d'armes de la citadelle, ont prononcé des discours analogues à la circonstance.

Les troupes firent ensuite de grandes évolutions de ligne. Un ballon s'éleva aux cris de *vive l'EMPEREUR!* Le reste de la journée se passa en bals, feux d'artifices et autres divertissemens, qui se prolongerent jusqu'au lendemain. L'enthousiasme était général; la joie rayonnait sur tous les visages, et de toutes parts retentissaient les cris de *vive l'EMPEREUR!*

MM. les officiers supérieurs de la garnison du Saint-Esprit et de celle de Bayonne se réunirent pour un banquet, dans lequel on porta des toasts à S. M. l'EMPEREUR, à S. M. l'Impératrice, à la famille impériale, à la prospérité de l'Empire français.

Vannes, le 12 frimaire.

La fête du couronnement a été célébrée ici avec toute la solennité possible. Les autorités civiles et militaires ont assisté à la cérémonie du mariage de la fille dotée par l'EMPEREUR, à la bénédiction nuptiale, et au *Te-Deum* qui l'a suivi. Des vivres ont été distribués aux pauvres.

D'autres distributions ont été faites aux hospices et aux prisons.

Dès la veille, les sous-officiers et soldats du 37e régiment d'infanterie de ligne avaient fait le don d'un jour de leur paye pour les pauvres.

Une petite guerre, un banquet fraternel, offert à la garnison, un repas entre tous les fonctionnaires publics, deux spectacles *gratis*, un bal pendant toute la nuit, une illumination générale, ont occupé toutes les classes de citoyens; l'allégresse, la gaîté la plus franche, peintes sur toutes les figures, ont caractérisé chaque circonstance de cette fête. Le public s'est porté avec empressement dans tous les lieux où on lui procurait des amusemens. Il y a pris toute la part possible, et a témoigné, d'une maniere bien sensible, sa vive reconnaissance pour celui qui a rétabli le calme dans ces contrées naguères si malheureuses, et auxquelles nous devons aujourd'hui la paix et le bonheur.

Mortagne, le 28 frimaire.

Le 10 de ce mois, un jury a décerné les prix d'encouragement accordés par S. Ex. le ministre de l'intérieur aux propriétaires-cultivateurs qui ont présenté à la foire de Mortagne, qui a eu lieu ledit jour, les plus belles poulinieres et les plus beaux poulains mâles.

Le premier prix de 450 fr. pour les poulinieres, a été décerné au sieur Villereau, propriétaire à Eperrais, département de l'Orne; le second prix de 350 fr., au sieur Jean-François Hentiet, cultivateur à Saint-Julien-sur-Sarthe, même département; le troisieme de 300 fr., au sieur Jean Roussel, cultivateur à Pervencheres, même département; le premier *accessit* au sieur René Garnier, de la commune de Pervencheres, même département; le second *accessit* au sieur Puysaye, propriétaire à la Mesnieres, même département.

Il n'a point été décerné de premier prix pour les poulains mâles; le second prix de 200 fr. l'a été au sieur Jean Fux, notaire de la commune de Roullée, département de la Sarthe; le troisieme prix de 150 fr., au sieur Gabriel Trostet, cultivateur à Hauterives, département de l'Orne.

Ces prix ont été solennellement et publiquement proclamés. Les poulinieres et les poulains furent ensuite conduits en triomphe au champ de foire, couverts de rubans, précédés de tambours et d'un détachement de la gendarmerie.

Paris, le 2 nivose.

Aujourd'hui 2 nivôse, S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, a présenté à S. M. une députation du collége électoral du département de l'Herault. Les membres de cette députation étaient :

MM.

Belmond, juge d'appel de Montpellier, président du collége et de la députation;

H. Carrion-Nisas, tribun, chancelier de la 9e cohorte de la légion d'honneur;

Aug. Fabregueties, sous-préfet de Lodéve;

Jean Girouard, président du conseil d'arrondissement de Lodéve;

Jean-François Granal;

Amédée Turenne, membre du conseil-général du département,

Vaquier, président de canton;

Lajard, membre du corps-législatif;

Fabre, procureur-général impérial près la cour d'appel de Montpellier;

Cavallier, président de la cour de justice criminelle de l'Hérault;

Grenier, membre du corps-législatif;

Fournier, avocat;

Bernard Nattes, président du canton de Beziers;

Ant. Pyhls aîné, président du canton de Servian;

Curée, membre du tribunat;

Le général de brigade Lacroix;

H. Reynaud, colonel du 15e régiment de ligne.

Dans le N° du 20 frimaire, en rendant compte de l'audience accordée par S. M. à la députation du collége électoral du département des Deux-Sèvres, nous avons omis de nommer M. Girault, maire de Saint-Maixent, parmi les personnes qui composaient la députation.

A la même audience, avaient été également présentés, par S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, une députation du collége électoral du département des Pyrénées-Orientales, composée de MM.

La Mer, général de division, président de la députation;

Ammanrih;

Crozat;

Palmérole, général;

Montboscan;

Verges;

Tissador;

Bardés;

Deleros-Rodor

MAIRIE DU XIme ARRONDISSEMENT.

La mairie du 11e arrondissement de Paris, prévient le public que ses bureaux sont transférés rue du Vieux-Colombier, n° 765, division du Luxembourg.

Ils seront ouverts, pour l'état civil, le 1er nivose; pour les veuves-pensionnées, le 3; et pour les rentiers et autres, le 5.

COLLÉGE DE FRANCE.

Mercredi 5 nivose, M. Legouvé, membre de l'Institut, suppléant de M. Delille à la chaire de poésie latine, ouvrira son cours, et continuant l'explication de l'*Enéide*, traitera du IVe livre, et des Livres suivans.

ATHÉNÉE DES ARTS.

L'Athénée des Arts a tenu, le 29 frimaire dernier, sa 73e séance publique, sous la présidence de M. le conseiller-d'état, Frochot, préfet du département de la Seine.

MM. Clavavrau et Fayolle, secrétaires, ont rendu compte des encouragemens accordés à divers savans et artistes.

Il a été fait mention honorable 1° d'un ouvrage de M. Voisin, docteur en médecine, demeurant à Versailles, sur la vaccination des bêtes à laine.

L'auteur y rend compte de diverses expériences qu'il a faites, tendantes à prouver que le virus vaccin, pris sur un sujet dont les humeurs sont atteintes de différens vices, ne transmet aucun de ces vices par la vaccination, quand il a été recueilli dans sa pleine maturité.

2°. D'un ouvrage de MM. Chabert et Fromage, traitant de *la garantie des animaux*, et indiquant les différens cas où les marchés peuvent être nuls, à cause de l'état de maladie des animaux qui ont été vendus.

M. Desmarets, membre de l'Institut national, a fait un rapport sur une machine inventée par M. Biard, de Rouen, avec laquelle on fabrique des toiles de 3 metres (2 aunes et demie de large), par la seule impulsion d'une roue qu'un enfant peut faire mouvoir. Il a été donné à M. Biard une médaille et une couronne.

M. le Blond a fait un rapport sur un moyen inventé par M. J. F. Brullée, pour faire franchir à sec, aux bateaux, la pente et la contrepente des écluses, en conservant aux bateaux leur position horizontale.

Le président, en félicitant M. Brullée sur son invention, a fait sentir combien elle peut être utile à la navigation intérieure, et a donné à l'auteur la médaille et la couronne que l'Athénée lui avait décernées.

On a lu une fable de M. du Trembley, intitulée : *le Moineau et la Tourterelle*. Cette piece a paru pleine de sentiment et de délicatesse.

La Société avait exposé dans la salle de sa séance, une statue équestre de l'EMPEREUR, grande comme demi-nature, exécutée par M. Gois fils, membre de l'Athénée.

M. Léger a lu une *Epitre* en vers, qu'il adresse à ce sujet à M. Gois. Il a su rendre hommage au talent de l'artiste, et exprimer son admiration pour le sujet que celui-ci a choisi.

M. Caille a lu une notice historique sur feu F. V. Mulot, membre de la Société, dont il a dignement honoré les talens littéraires, et rappelé les qualités sociales.

M. Constant Dubos a lu une idylle intitulée : *la Rose*. Il fait naître cette fleur d'une goutte de sang, sortie d'une piqûre que l'Amour a faite à sa mere.

M. Desmarets a fait un rapport sur une machine à filer, appelée *le file-fil*, que les femmes de la campagne peuvent attacher à leur ceinture, de maniere à filer en gardant les troupeaux.

M. Emeric-David, vice-président de la Société, a lu un fragment d'un ouvrage intitulé : *de l'influence des arts du dessin sur la richesse des nations*.

M. Taillasson a lu des observations sur *Joseph Vernet*, faisant suite à ses *Observations sur quelques grands peintres*. Cet éloge d'un de nos plus grands artistes, a paru digne de tous ceux que le même écrivain a déjà composés.

M. Luce de Lancival a lu une piece de vers imitée de Pope, intitulée : *La Soirée d'Automne*. Cette piece lue avec autant de grace que de chaleur, a été plusieurs fois interrompue par les applaudissemens de l'assemblée.

L'heure a fait remettre à une autre séance la lecture d'une *Notice historique sur feu M. Pouman*, architecte, par M. Goulet, et celle d'un fragment de M. Ponce, *sur les causes de la perfection de la sculpture chez les Grecs*.

La séance a été terminée par l'exécution de divers morceaux de musique.

VOYAGES.

Voyage dans les quatre principales Isles des Mers d'Afrique, fait par ordre du Gouvernement, pendant les années 9 et 10 de la République (1801 et 1802); avec l'Histoire de la traversée du capitaine Baudin jusqu'au Port-Louis de l'Isle-Maurice; par J. B. G. M. Bory de Saint-Vincent, officier d'état-major; naturaliste en chef sur la corvette *le Naturaliste*, dans l'expédition de découvertes, commandée pas le capitaine Baudin (1).

Si rendre compte d'un ouvrage était l'analyser complettement et parler de tout ce qu'il renferme de remarquable, cet article sur la relation de M. Bory de Saint-Vincent deviendrait extrêmement étendu. Obligés de faire un choix, il ne nous est guere possible de suivre l'auteur dans une foule de détails curieux, d'idées neuves et de faits importans qui n'avaient pas encore été recueillis.

La premiere observation que nous nous permettrons sur l'ouvrage dont il s'agit, portera sur le titre qui n'est pas parfaitement exact; l'auteur décrit, il est vrai, de maniere à ne plus rien laisser à desirer, les îles de Ténériffe, de France, de la Réunion et de Sainte-Hélene; mais sont-ce là les quatre *principales* isles des mers d'Afrique? Quel rang assigne-t-il donc à Madagascar? Madagascar qui tient le premier rang, non-seulement parmi les isles africaines, mais peut-être parmi celles de tout l'Univers. M. de Saint-Vincent a-t-il voulu par le mot *principales* faire entendre les colonies européennes de l'océan éthiopique? C'est ce qui me paraît le plus vraisemblable; quoi qu'il en soit, le voyage dont il est question est assez intéressant par lui-même pour n'avoir pas besoin d'un titre plus étendu que le sujet.

La seconde observation porte sur une sorte de négligence de style que l'on remarque en très-peu d'endroits, à la vérité, mais qui est d'autant plus sensible, que ces taches légeres se font remarquer auprès de passages concis, animés et écrits, avec un talent remarqueable.

Ce défaut, au reste, n'est pas habituel à M. de Saint-Vincent; cet officier nous a déjà donné un ouvrage sur les Isles Fortunées et l'antique Atlantide (2), dont le style noble, élégant et soutenu, lui a déjà mérité des éloges comme bon écrivain. Nous avons cru d'ailleurs entrevoir la cause des négligences qu'on pourrait lui reprocher.

Il y a lieu de croire que l'auteur n'a pas écrit son livre dans le cabinet; tout doit avoir été tracé rapidement, et presqu'improvisé sur les lieux: selon que les sites étaient âpres ou rians, majestueux ou tristes, le style de l'auteur a tout-à-fait pris la teinte de ce dont il était environné, et l'inégalité que nous venons de reprocher à la touche de M. Bory, est peut être une preuve que l'on puisse donner de sa véracité parfaite.

L'auteur, aujourd'hui officier de d'état-major, était dans un corps de l'armée de l'Ouest, quand il reçut sa nomination à l'emploi de naturaliste sur une des corvettes de l'expédition commandée par M. Baudin. Cette expedition partit du Havre le 27 vendemiaire an 9, et arriva à Sainte-Croix de Ténériffe le 11 brumaire suivant.

C'est dans la partie de l'ouvrage où il est question des Canaries, qu'on est étonné que l'auteur ait pu dire encore quelque chose d'attachant sur cet Archipel, après avoir écrit sur les îles Fortunées un traité si complet. Dans ses Essais, il a écrit en historien impartial, en philosophe éclairé; dans son voyage, au contraire, tout ce dont il parle est mis en scene: l'auteur conduit le lecteur partout où il trouve quelque chose d'intéressant dont il puisse s'entretenir avec lui. Ces deux manieres de présenter les mêmes choses marquent la véritable nuance qui doit exister entre deux ouvrages de genre différent, dont l'un est fait pour les savans, et l'autre est destiné à toutes les classes de lecteurs.

Quand l'expédition quitte Ténériffe, le vaste Océan que M. de Saint-Vincent traverse, devient l'objet d'une foule d'observations; il y découvre plusieurs animaux qui avaient échappé aux naturalistes, et il les figure ou les décrit. Il ne peut voir sans admiration le phénomene lumineux qu'il nomme *phosphorescence de la mer*... « Sur toutes les parties de l'Océan, dit-il, dès que le jour disparaît, une nouvelle lumiere semble jaillir du sein des eaux, et fait diversion à la tristesse lugubre dont est frappée l'immense étendue. Dans la crête des vagues élevées qui retombent sur elles-mêmes; dans le remoux continuel, opéré autour du gouvernail des grandes comme des petites embarcations; dans les lames que dirige le tailleur d'un vaisseau; enfin dans les flots tumultueux qui se brisent sur les rochers des côtes et des recifs, les parties agitées et écumeuses brillent d'une multitude de points lumineux qui varient par leur volume. Ces points sont souvent presqu'imperceptibles, mais leur éclat est quelquefois très-vif. Un navire impétueusement poussé par les vents laisse au loin derriere lui une trace lumineuse qui ne s'efface que lentement. Des plages sablonneuses, mouillées par les vagues, des *algues*, ou d'autres productions de la mer qu'on vient de retirer de son eau, paraissent tout-à-coup lumineuses dans l'obscurité pour peu qu'on les touche; de sorte que le pied ou la main posées sur l'arene ou sur les *varecs* humides, y impriment des vestiges qui brillent d'une lumiere semblable à celle des vers luisans. »

M. Bory rapporte, sur la *phosphorescence de la mer*, ses expériences et les diverses opinions que les savans ont portées à ce sujet; mais il s'abstient de rien prononcer; il pense qu'un voyageur doit se borner à recueillir des faits et à les exposer.

Une digression sur l'île de Tristan-d'Acunha, dans le voisinage de laquelle on passe, vient au milieu d'une pénible traversée faire oublier un instant les flots et l'horison sans limites, qui attristent l'ame du navigateur. L'avanture du savant du Petit-Thouars, ami de l'auteur, qui, en 1797, fut sur le point d'être abandonné au milieu de ces rochers solitaires, est le sujet d'un intéressant épisode.

C'est le 27 ventose, dix-neuf jours après une horrible tempête, que l'expédition découvrit la terre de l'Isle-de-France. Les privations de tout genre, la longueur du voyage et le dernier mauvais tems, avaient tellement affaibli la santé de l'auteur, qu'il ne put poursuivre son voyage avec l'expédition, et qu'il se décida, sur l'avis des médecins, à demeurer dans nos colonies orientales pour s'y rétablir. M. de Saint-Vincent profite donc de son premier séjour à l'Isle-de-France, pour faire connaître la situation politique de cette colonie durant toute la révolution, et la maniere dont ses habitans, secondés par leurs gouverneurs, MM. des Malartie et Magallon de la Morliere, sont parvenus à éviter les malheurs dont Saint-Domingue était la proie.

Après un séjour suffisant à l'Isle-de-France pour en faire connaître le sol, les principales productions, et tout ce qui peut intéresser l'habitant, l'agriculteur, le négociant et le naturaliste, l'auteur partit pour l'île de la Réunion, où il arriva le 24 thermidor an 9. L'idée qu'il donne des sites qu'offre cette belle contrée, et des mœurs hospitalieres de ses habitans, fait naître l'envie de la visiter.

La Réunion fut découverte, en 1545, par les Portugais; ils la nommerent *Mascareigne*, du nom de leur chef don Mascarenhas. Il paraît qu'ils n'y formerent aucun établissement. C'est seulement en 1649, que M. de Flacourt, gouverneur de Madagascar, en prit possession au nom de la cour de France. Il appela sa nouvelle propriété, Isle de Bourbon, et y trouva douze malheureux européans qu'on y avait abandonnés plusieurs années auparavant. Ces exilés se portaient à merveille, étaient nus comme des sauvages, et vivaient du produit de leur chasse.

M. Bory de Saint-Vincent, après avoir donné une description détaillée du chef-lieu de l'Île (St.-Denis), ne perd pas de tems, et, profitant du rétablissement de ses forces, il s'enfonce dans l'intérieur du pays, dans les endroits où l'on a le moins pénétré; il gravit des sommets considérés jusqu'alors comme inaccessibles. Le détail des préparatifs de ses voyages a paru minutieux à quelques lecteurs; l'auteur l'avait probablement prévu, et a voulu se justifier d'avance par cette phrase: « Comme j'écris pour ceux qui voudront voyager » après nous dans les mêmes lieux, ils pourront » se trouver fort bien de mes avis ». En effet, M. de Saint-Vincent n'ayant pas eu d'avis pareils, eut à supporter les plus grandes privations et les plus cruelles fatigues. Tantôt avec son ami Jouvancourt, qui ne le quitte pas; il est exposé au froid le plus aigu; tantôt les brumes ne lui permettent point de distinguer les points sur lesquels il se dirige; il égare sa troupe dans des forêts obscures, ou s'expose sur des précipices dont l'œil ne peut apprécier la profondeur. Ailleurs, des scories désunies et tranchantes coupent la chaussure de nos voyageurs, les forcent à marcher pieds nus; une autrefois ils sont réduits à partager la charge de leurs esclaves qui ne peuvent plus se soutenir sur leurs pieds déchirés et sanglans. Dans ces courses difficiles, quelques ossemens humains, et des débris de squelettes d'animaux, leur apprennent que des infortunés ayant tenté la même route qu'eux, y ont trouvé la mort.

Dans le cours de ses observations, M. de Saint-Vincent s'arrête pour décrire un végétal nouveau, une lave curieuse, la coupure perpendiculaire de quelque rempart volcanique; et il mêle souvent à ses descriptions des idées de géologie et de physique générale que lui suggerent les lieux.

L'histoire naturelle du *palmiste*, dont la cime donne un excellent mets; le *vacoi*, arbre nouveau, dont les feuilles sont très-utiles pour former des nates et des sacs; des observations sur la culture et sur le commerce du café, l'introduction des arbres aromatiferes dans nos colonies, la culture du girofle, la greffe du muscadier et la façon de changer son sexe, la maniere de former une muscaderie, des expériences sur la chaleur prodigieuse qu'exhalent les organes sexuels de plusieurs végétaux, particulierement d'un *gouet* jusqu'ici inconnu, etc. etc. fournissent des articles très-intéressans. On voit avec plaisir que l'auteur ne cherche jamais à usurper les découvertes d'autrui, assez riche de son propre fonds; il rend à chacun la justice qui lui est due; il a toujours soin d'indiquer les sources où il a puisé. Entre les personnes qu'il cite avantageusement, on remarque M. Patu de Rosemond, habitant de l'Isle-Bourbon, qui lui a fourni plusieurs des vues qu'il n'avait pas eu le tems de bien dessiner sur les lieux, et M. Hubert l'aîné, agriculteur de Saint-Benoît. Ce M. Hubert, fort riche, et encore plus instruit, paraît un véritable patriarche au milieu d'une grande colonie, qu'il regarde comme sa famille. Il s'applique à perfectionner la culture et se hâte de répandre les procédés qu'il découvre. La description de la fête qu'il donne en mémoire de M. Poivre, ancien intendant dans nos colonies orientales, est extrêmement touchante.

L'île de la Réunion n'est qu'un amas de débris volcaniques: elle se forme de deux grands monts. Le plus vaste et plus élevé est le septentrional; le feux souterrains ne le bouleversent plus: l'autre vomit chaque année des matieres fondues; à peine ses racines sont-elles habitées; la privation des sources; sur-tout son sol scorieux et pénétrable à l'eau, la rendra pour long-tems encore un désert stérile.

Sur ce volcan brûlant, un espace considérable, appelé l'*Enclos* et le *Pays brûlé*, offre sur-tout un spectacle sinistre. Le tableau qu'en trace notre jeune voyageur, est trop frappant pour être omis. « Rendu à une égale distance des deux remparts du Brûlé et vers la moitié de cet espace aride, le lieu où l'on est parvenu se présente dans toute son horreur. Comme séparé du reste du Monde par la mer toujours agitée, par la fournaise fumante et par les monts à pic qui bornent la vue à droite et à gauche, le voyageur pensif se traînant dans les scories est saisi d'admiration et de terreur, quand, levant les yeux de dessus le sol contre lequel il lutte, il promene ses regards sur le tableau sinistre qui se présente. Tout porte un caractere surnaturel de grandeur: mais à l'idée confuse de ruines et de désolation qui s'y mêle, on est involontairement tenté de se croire transporté au séjour que des flammes éternelles calcinent sans cesse. La description du Tartare et des Enfers se presente d'elle-même à l'imagination; on se demande si les poëtes sont venus puiser l'idée de ces lieux de supplice dans les débris que l'on parcourt.

» Le vaste espace que l'on peut mesurer de l'œil, n'est point égayé par la verdure; quelques bouquets d'arbres échappés aux incendies, ne semblent avoir subsisté dans l'enclos où ils sont disséminés que pour ajouter à la tristesse du lieu l'idée plus triste encore, que rien n'existe dans le monde que pour haïr et disparaître.

» Des nuages errans à différentes élévations, animent seuls par le mouvement qu'ils reçoivent des vents, ces lieux solitaires; la voix de l'homme, le chant des oiseaux, les cris des bêtes sauvages et le murmure des eaux n'en troublent la paix que dans quelques cas rares et particuliers; les tempêtes, les ouragans, le bruit des cascades de feu et les mugissemens de la montagne sont seuls en possession de rompre habituellement le silence effrayant qui regne dans ces déserts. »

M. Bory de Saint-Vincent venant visiter l'île de la Réunion en naturaliste, fut assez heureux pour arriver au moment d'une eruption terrible; il observa attentivement toutes les parties et tous les rapports de ce phénomene, visita les courans des laves, les issues dont ils s'échappaient et leurs bouches brûlantes. A deux reprises différentes, il gravit sur la cime de la montagne, en dessina les cratères, mesura leur étendue, coucha sur les bords de précipices enflammés, et s'en rapprocha tellement, que personne de sa troupe ne voulut le suivre.

Cette fournaise, depuis la découverte du pays, a vomi des laves au moins une fois, souvent deux et trois fois par an, d'une fournaise toujours en travail et sans cesse menaçante. L'esprit est épouvante par l'idée de la masse arrachée au sein de la terre dans la seule île de Bourbon, et par un

---

(1) Trois vol. in-8° de 1350 pages imprimées sur carré superfin d'Auvergne; avec un vol. grand in-4° de 58 planches, dont plusieurs sur grand-aigle, dessinées sur les lieux par l'auteur, et gravées en taille-douce par Adam, Blondeau, Fortier, Dorgez, B. Tardieu, etc., contenant des cartes géographiques et physiques, des vues-marines, sites, animaux, plantes, minéraux, volcans. — Prix, 48 fr. avec l'atlas cartonné, et 56 fr. franc de port. En papier vélin, 96 fr. sans le port.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

(2) Essais sur les Isles fortunées, etc. un vol. de 500 pag. avec planches et cartes, chez Baudouin (Paris, an 11).

petit nombre d'éruptions. Si cette masse ne venait des dernieres cavités du globe, la contrée où se voient de pareils désastres, ne tarderait pas à disparaître sous ses propres ruines. L'éruption de 1708 a vomi sur la paroisse de Saint-Rose 3,150,000 toises cubiques de laves; celle de 1787, dans le Pays Brûlé, 11,700,000 en sept jours; celle de la Ravine-Kriaise, 14,190,000; celle de 1774, au même lieu, 4,500,000; celle de 1791, observée par M. Berth; 2,150,000; celle de 1800, suivie par M. Hubert, a été encore plus considérable; enfin celle de 1777, qui forme un vaste cap nommé *Pointe de la Table*, 9,350,000.

« Je ne crois pas, dit M. Bory, qu'il y ait une montagne ardente dont les effets soient plus continus, et dont les éruptions soient plus fréquentes que le volcan qui nous occupe. S'il n'est pas aussi célebre que le Vésuve et que l'Etna, c'est qu'il n'est pas assez connu. Ses fureurs ne se sont exercées que sur les forêts solitaires d'une île long-tems ignorée; fussent-elles encore plus épouvantables, elles n'auraient pas pour les hommes le même degré d'intérêt que les moindres secousses des volcans d'Italie. Les racines de ceux-ci supportent une population nombreuse, qui éleve avec sécurité des villes florissantes et des monumens pompeux. »

Nous ne ferons pas mention ici des formes bisares et variées que prennent les laves, ni des explications qu'en donne M. de Saint-Vincent. Il revient blesse de son premier voyage au volcan; il y était monté par un côté où l'on n'avait jamais soupçonné qu'il y eût un passage, et malgré les conseils de tous les habitans qui ne croyaient plus le revoir. Nous passerons à son ascension sur le *Piton des Neiges* et sur le *Morne des Salases;* le froid y est rigoureux la nuit, et la chaleur insupportable le jour. Le trajet du *Côteau-Maigre*, lieu réputé impraticable fait frémir le lecteur. Enfin notre voyageur arrive, au milieu des nuées et de la pluie, sur un sommet qu'on distingue à plus de trente lieues en mer; il y habite le premier une grotte à laquelle les créoles donnent son nom, ainsi qu'à plusieurs autres endroits qu'il avait visités aussi le premier.

En revenant en France, M. Bory relâche à Sainte-Hélene.

Sainte-Hélene fut découverte par les premiers navigateurs qui cinglerent vers le Cap-de-Bonne-Espérance; les Hollandais et les Anglais s'y établirent tour-à-tour; ces derniers en sont demeurés possesseurs et s'y sont fortifiés. Ce n'est qu'un rocher volcanique; on n'y trouve presque pas de végétaux indigènes; tout y est cultivé dans de la terre de rapport.

Au talent d'écrire et d'observer, M. de Saint-Vincent joint celui de dessiner avec goût. On remarque dans le magnifique atlas qui accompagne son ouvrage, des paysages charmans. L'auteur y a saisi sur-tout cette nuance qui caractérise le pays. Les rochers n'y sont point de grès ni de pierre à chaux, ce sont des laves. Le feuillé des arbres n'y rappelle pas les chênes et les ormeaux, c'est une végétation étrangere bien marquée; jusqu'à la maniere dont les ombres sont portées, tout dit que c'est dans la zône torride que la scene est établie. La vue de Sainte-Hélene et celle de Sainte-Croix de Ténériffe ont été reconnues par des marins comme parfaitement exactes. Nous citerons sur-tout la carte de l'île de la Réunion comme très-bien exécutée. On y suit les moindres ravins, les ressauts des monts, les plis des vallées, les courans de laves, la minéralogie des lieux est même indiquée par la différence des hachures et du pointillé. M. Bory nous apprend que les talens de MM. Chysni et Lilet-Geofroi, ingénieurs, l'ont secondé dans la confection de sa belle carte.

Ayant visité des lieux absolument inconnus, l'auteur a donné des noms aux points les plus remarquables qui s'y rencontrent. On y trouve avec plaisir ceux de Commerson et de M. Aubert du Petit-Thouars, qui ont voyagé à la Réunion, et ceux de MM. Dolomieu, Faujas, Ramond et Haüy, qui sont toujours bien placés par-tout où il est question de sciences, de découvertes, et de travaux utiles.

Il est à desirer que la carriere que parcourt l'auteur, ou son goût pour les voyages, le conduise encore dans des pays peu connus; sans doute il ne négligerait rien pour en donner une idée exacte. Il a prouvé qu'il était parfaitement en état d'écrire sur les diverses matieres qui peuvent donner de l'intérêt et de l'utilité à la relation d'un voyage.

L. D.

VACCINE.

Le comité central de vaccine établi à Bordeaux, vient de faire imprimer un mémoire intitulé : *Manuel des vaccinateurs*, rédigé par M. Grassi, l'un de ses membres, et son président.

L'auteur de cet ouvrage y établit la distinction entre la vaccine vraie et la fausse, le caractere de la maladie sous ces deux rapports et suivant ses époques successives, les signes auxquels on peut reconnaître le bon vaccin et la maniere d'en faire l'insertion sur le sujet que l'on veut vacciner. Il termine par des observations aphoristiques, qui peuvent servir à diriger dans la pratique de la vaccine les personnes mêmes les plus étrangeres à l'art de guérir.

Ce mémoire doit être avec raison regardé comme le manuel du vaccinateur, et la maniere claire et précise avec laquelle il est écrit le met à la portée de tout le monde, et fait desirer qu'il puisse être répandu même dans les plus petites communes.

TOPOGRAPHIE.

Plan routier de la ville de Paris et de ses fauxbourgs, où se trouvent indiqués, avec tous les changemens opérés jusqu'à ce jour, les projets d'embellissement arrêtés par le Gouvernement; dédié et présenté à monseigneur le marechal de l'Empire, Murat, grand-officier de la Légion d'honneur, membre du corps législatif et gouverneur de Paris; par Charles Picquet, géographe-graveur, quai Voltaire ou Malaquais, petit-hôtel de Bouillon; en deux feuilles et demie, grand-aigle.

Prix, en feuilles, papier d'Hollande, 12 fr.; papier ordinaire, 9 fr.

LIVRES DIVERS.

Les Géorgiques de Virgile, traduites en vers français, avec le texte latin à côté, accompagnées de notes relatives à l'agriculture, à l'astronomie, à la géographie, à l'histoire, à la mythologie et à la poesie, propres à faciliter l'intelligence du texte original; par A. Cournand, professeur de littérature française au Collége de France, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Paris, et de la Société libre d'émulation de Rouen.

Prix, 3 fr. 50 cent., et franc de port 5 fr.

A Paris, chez Bernard, libraire de l'École polytechnique, et de celle des ponts-et-chaussées, quai des Augustins, n° 31. — 1805.

Cet ouvrage sera, dans cette feuille, l'objet d'un examen littéraire.

La Navigation, poëme en huit chants, avec des notes historiques et géographiques, par J. Esmenard, 2 vol. in-8°, fig. Prix, 9 fr. et 12 fr. franc de port. Pap. vélin fig. avant la lettre, broché en carton, 21 fr.

A Paris, chez Giguet et Michaud, rue des Bons-Enfans, n°. 6.

Cérémonies et fêtes du sacre et du couronnement de Leurs Majestés impériales; contenant les cérémonies qui ont eu lieu à Notre-Dame, le 11 frimaire an 12; les fêtes du 12 du même mois, sur la place de la Concorde et les Boulevards; la cérémonie de la distribution des Aigles au Champ-de-Mars, le 14 frimaire; enfin les cérémonies et fêtes qui ont eu lieu au palais du Sénat conservateur et à l'Hôte-de-Ville de Paris, les 22 et 25 frimaire.

Prix, 1 franc.

A Paris, à la Librairie Economique, rue de la Harpe, n° 117, ancien collége d'Harcourt; et chez tous les marchands de nouveautés.

Essais historiques sur Paris, pour faire suite aux Essais de M. Poullain de Saint-Foix; par Aug. Poullain de Saint-Foix. Deux vol. in-8°, 9 fr., et 11 fr. 50 cent. franc de port.

Le même, in-12, 5 fr. et 6 fr. 75 cent. aussi franc de port.

Le Portefeuille, ou *Historiette de la famille D***; par A. P. de S. F.

Prix 3 fr. 60 cent., et 4 fr. 80 cent. franc de port.

Ces deux ouvrages se trouvent chez Debray, libraire, rue Saint Honoré, barriere des sergens; et chez Philibert Lenoir, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 1280, vis-à-vis la trésorerie.

Nouveau Siécle de Louis XIV, ou *Poésies-Anecdotes du regne et de la cour de ce prince*; avec des notes historiques et des éclaircissemens : 4 vol. in 8° de 1900 pages; seconde édition. Prix 18 fr. brochés, et 23 fr., franc de port.

A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

Ier., IIe. et IIIe. Cahiers de la troisième Année de la *Bibliotheque physico-économique*, instructive et amusante, à l'usage des Villes et des campagnes; publiée par cahiers, avec des planches, le premier de chaque mois, à commencer du premier brumaire an 11, par une Société de savans, d'artistes et d'Agronomes; et rédigée par C. S. Sonnini, de la Société d'agriculture de Paris, etc. Ces trois cahiers, de 216 pages, avec des planches, contiennent, entr'autres articles intéressans et utiles : Des effets pernicieux du voisinage des marais sur les grains et les vignes; moyens d'obtenir deux récoltes successives de pommes-de-terre sur le même terrein; Moyen d'augmenter l'étendue des terreins cultivés; Moyen de faire pousser promptement la vigne; Du lin, de sa culture dans l'Indoustan, de ses diverses propriétés; Education des volailles à Saint-Domingue; Observation sur le duvet et les plumes des oiseaux de basse-cour, par M. Parmentier; Moyen de donner de la force aux vinaigres trop faibles; procédés pour conserver les haricots verts; Moyens très-simples de conserver les grains, de les préserver des calandres, des charençons et autres insectes. Fumigations pour purifier l'air des ateliers des vers à soie; Sirop contre l'asthme, par M. Rouch, Pharmacien; Succès du bélier hidraulique de M. Mongolfier; Procédés pour dorer le fer ou l'acier; Nouveau Thermomètre par M. de Lalande, etc.

Le prix de l'abonnement de cette troisieme année est, comme pour chacune des deux premieres, de 10 fr. pour les douze cahiers, que l'on reçoit mois par mois, franc de port par la porte.

La lettre d'avis et l'argent doivent être affranchis et adressés à F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20, à Paris.

ERRATA.

Au numéro d'avant-hier, article BOTANIQUE, BEAUX-ARTS, 4e alinéa, au lieu de *du Josephinia*, lisez *de la Josephinia*. — Dernier alinéa, *au lieu de* doivent prouver, *lisez* suffisent pour prouver.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Femme juge et partie, et le Bienfait anonyme.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Matrimonio segreto. — Mercredi, la 1re représ. du Susceptible, comédie nouvelle en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Camille ou le Souterrain, et.....

Théâtre du Vaudeville. Les Deux Peres, la Nouvelle Nouveauté, comédie épisodique, et Chapelain.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 19e représ. du Désastre de Lisbonne, précédé des Ruses déjouées. — Mercredi, une représentation au bénéfice de M. Morand.

Théâtre Moliere. La 1re représ. de Il faut un Mariage, vaud. en un acte, et le Sourd.

Théâtre du Marais. La 1re repr. d'Adele et Colin, ou les Métamorphoses de l'Amour, ballet pant. en 2 actes, précédé de la Jeunesse de Richelieu.

Théâtre de la Cité. La 3e représ. des Deux Epouses, com. en 5 actes et en prose, et Rose et Colas, opéra.

Théâtre des Delossemens Lise-Bonne, la Petite Revue, et Que de bruit pour un Ane.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd'hui et demain Redoutes et Bals masqués. — Mercredi, la clôture des Soirées de M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au redacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 94. *Mardi*, 4 *nivose an* 13 *de la République* (25 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hanovre, le 10 *décembre* (19 *frimaire.*)

L'armée a célébré hier, avec la plus grande pompe, le sacre et le couronnement de S. M. l'Empereur des Français. Cinquante coups de canon tirés la veille, à quatre heures du soir, avaient annoncé la fête. Une seconde décharge a eu lieu le 18, à sept heures du matin.

A dix heures, la garnison s'est réunie sur la place d'armes. Une compagnie de grenadiers, la musique du 94e régiment, deux compagnies du 5e régiment de chasseurs à cheval, la compagnie des gardes du général en chef et la gendarmerie, sont venus se mettre en bataille devant le quartier-général.

MM. les officiers-généraux, officiers supérieurs et officiers de l'état-major, les chefs des différentes administrations, se sont réunis chez le général Eblé, commandant l'armée par *interim*.

A onze heures, le cortège s'est mis en marche pour se rendre au temple. Une salve d'artillerie a annoncé son entrée. Des places distinguées avaient été désignées pour les autorités militaires, les autorités civiles du pays, et les citoyens les plus distingués, qui s'étaient empressés de prendre part à la cérémonie.

Après l'office divin, il a été chanté un *Te Deum* annoncé par le canon et la mousqueterie de la garnison.

Au sortir du temple, chacun, à l'envi et à l'exemple du général commandant en chef par *interim*, manifesta son allégresse par les cris répétés de *vive l'Empereur! vive Napoléon Ier!* Ces cris retentirent aussitôt parmi les troupes rangées en bataille devant le temple.

Les militaires détenus pour faits de discipline, ont été mis en liberté.

A quatre heures du soir, il y a eu chez le général commandant en chef, un banquet où ont été réunies les autorités françaises et celles du pays. Des santés ont été portées par le général en chef, et le général faisant fonctions de chef de l'état-major-général :

A Napoléon, Empereur des Français!

A l'Impératrice Joséphine!

A la famille impériale!

Toutes exprimaient la reconnaissance de l'armée, et son dévouement sans bornes. Ces santés ont été accueillies avec enthousiasme par tous les convives.

A six heures, le spectacle a été donné *gratis* à la garnison.

Le soir, il y a eu illumination au quartier-général, au château, aux principaux édifices. Les habitans d'Hanovre se sont empressés d'illuminer leurs maisons, sans y avoir été invités. Parmi les transparens, on a particulièrement remarqué, au quartier-général, les armes de l'Empire Français, portant dans l'écusson la lettre *N*, ayant au-dessus une étoile brillante. Cet écusson était surmonté de l'Aigle français.

Un feu d'artifice a été tiré sur la place de l'Esplanade.

La fête a été terminée par un grand bal chez le général commandant en chef.

Un grand nombre d'officiers prussiens ont assisté à cette fête.

Des bords du Rhin, le 16 *dec.* (25 *frimaire.*)

La nouvelle organisation constitutionnelle du cercle de Souabe, sera bientôt achevée. Les députations des divers princes et Etats qui en font partie, s'occupent de cet objet avec la plus grande activité. On a conservé les anciennes formes jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit entièrement terminée et décrétée. Il en résulte quelques inconvéniens. A l'appel des villes impériales, par exemple, ce sont toujours des ministres et députés de princes, aujourd'hui souverains de ces anciennes villes immédiates, qui n'existent plus comme telles depuis 1802, qui émettent leurs suffrages à leur place. Il en est de même à l'égard des prélats de la Souabe, qui n'ont plus aucune existence constitutionnelle. D'après le projet qu'on discute maintenant, tous ces divers Etats ne formeront plus qu'une seule masse, divisée en députations. Chaque député donnera autant de suffrages que son souverain a de votes à exercer. C'est donc une espece de nouvelle constitution, adaptée à la derniere loi fondamentale de l'Empire, qu'on rédige actuellement pour le cercle de Souabe. Le directoriat sera conservé aux électeurs de Bade et de Wurtemberg, quoique des princes plus puissans, tels que l'empereur d'Autriche et l'électeur bavaro-palatin, aient maintenant leurs représentans dans cette assemblée, avec laquelle communiquent aussi les ministres de divetses grandes puissances; savoir, celui de l'empereur d'Allemagne (M. de Schlaut), conseiller aulique; celui du Gouvernement de France, M. Didelot; le chargé d'affaires de Prusse, etc. Un autre objet très-important, dont cette assemblée s'occupe, est la confection de la nouvelle matricule du cercle de Souabe. L'ancienne étant devenue tout-à-fait inutile à cause des changemens importans qui ont eu lieu.

La fameuse contestation entre l'Ordre de Malte et les Chapitres immédiats du Brisgaw et des environs va être maintenant décidée à l'amiable. Les principaux membres de la diete souabe insistent sur l'exécution pleine et entiere du *conclusum* de l'Empire, adopté sous la médiation de la France et de la Russie.

(*Journal du Commerce.*)

ESPAGNE.

Cadix, le 24 *novembre* (3 *frimaire.*)

Depuis quelques jours on a éprouvé ici et dans les environs un très-gros tems, accompagné de froid et d'une forte grêle. Ce changement dans l'atmosphere a produit pour nous les plus heureux effets, puisqu'il a tellement contribué à diminuer la maladie contagieuse qui a régné dans nos murs, que, dimanche dernier, il a été chanté un *Te Deum* dans toutes nos églises, en action de grâces de ce que nous sommes enfin délivrés de cet affreux fléau. Il paraît aussi que les spectacles ne tarderont pas à être rouverts.

— Le 15 du courant, est entré dans notre port le vaisseau *l'Union*, venant de la Vera-Cruz, ayant à son bord une somme de 125,116 piastres, outre une riche cargaison en cacao, indigo, sucre, cochenille et autres marchandises. *L'Union* était accompagnée de deux autres bâtimens marchands richement chargés et venant de la Havanne; ils sont entrés dans notre port à la vue du vaisseau de ligne anglais *le Triomphe* et d'une frégate de la même nation, qui croisent dans ces parages. Le 16, on a signalé six vaisseaux de ligne qui, immédiatement après, ont disparu. On présume qu'ils avaient à bord des troupes fraîches venant d'Angleterre, et destinées à renforcer la garnison de Gibraltar.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 18 *décembre* (27 *frimaire.*)

Un officier de la garnison batave de Curaçao, qui vient d'arriver de cette colonie, rapporte que le 27 août, jour de son départ, tout y était préparé contre l'attaque dont les Anglais l'ont menacée; une force respectable, composée de troupes de ligne et d'habitans, s'y trouvaient sous les armes.

— Un froid rigoureux a succédé au dégel qui avait inondé une partie des contrées voisines de nos rivieres.

Paris, le 3 nivose.

Hier dimanche 2 nivose, le prince de Nassau-Weilbourg a eu une audience particuliere de S. M. dans le cabinet de laquelle il a été introduit par le grand-maître des cérémonies.

M. de Souza, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire de S. A. R. le prince régent de Portugal, a eu pareillement une audience de S. M., pour lui présenter ses lettres de recréance. Il a été conduit à cette audience par un maître et un aide des cérémonies, et introduit par le grand-maître.

S. S., dont la visite à l'église Saint-Sulpice avait été annoncée, y est arrivée hier à dix heures. Pendant qu'elle entrait à l'église, précédée du clergé, on a chanté le verset : *Tu es Petrus.* Le S. P. a dit une messe basse, assisté de ses prélats : à la fin de la messe, S. S. a donné sa bénédiction pontificale, après laquelle deux ecclésiastiques ont proclamé, l'un en latin, l'autre en français, les indulgences attachées à cette bénédiction.

Le S. P. revenu au bas de l'autel, s'est mis à genoux sur un prie-dieu, et a assisté à une messe qui a été célebrée pendant son action de graces. M. le sénateur de Viri, chambellan de S. M. Impériale, remplissant les mêmes fonctions auprès de S. S., et M. le prince Braschi, neveu de Pie VI, commandant de la garde-noble du pape, étaient près de S. S.

A onze heures un quart, le S. P. a été conduit à une très-grande chapelle qui est près de l'église, et y a admis à lui baiser les pieds le clergé, les administrateurs de la paroisse et des membres de diverses autorités civiles et militaires. Ce même hommage de respect filial a été rendu aussi à S. S. par un grand nombre de jeunes gens, au nombre desquels on a remarqué plusieurs distingués par leurs talens dans les différentes branches des sciences et des arts, et quelques-uns par des noms qui décorent notre histoire. L'un d'eux (M. Maximilien Séguier), a prononcé, à genoux, un discours latin, dont S. S. a paru vivement satisfaite, et auquel elle a daigné répondre, dans la même langue, à-peu-près en ces termes : « Rien ne m'a été plus agréable que ces sentimens de religion exprimés par des jeunes gens; je prie Dieu qu'il les conserve dans vos cœurs, qu'il vous y fasse trouver votre félicité dès cette vie, et qu'il vous en récompense par la couronne d'immortalité. »

A midi trois quarts, le S. Pere est sorti de l'église : la foule immense qui la remplissait a reçu de nouveau ses bénédictions avec les marques les plus sensibles de piété et de vénération : la joie de voir le Pere commun des fideles était peinte sur tous les visages; lorsqu'il a paru au haut des degrés, le peuple, qui remplissait aussi la grande place qui est devant l'église, a fait retentir les airs des cris : *Vive le S. Pere.*

S. S. a été un moment à la galerie du Luxembourg; elle a été ensuite visiter la principale maison des filles de S. Vincent de Paule. M. Brunet, vicaire-général de la Mission, la reçue à la porte de l'église : le S. Pere, après avoir encensé le Saint-Sacrement et fait sa priere, est monté dans une des salles de la maison, où la supérieure-générale lui a présenté les sœurs de la Charité des diverses paroisses de Paris et des villes voisines, ainsi que ses novices. Les sœurs hospitalieres de S. Thomas, dont le rétablissement est aussi un des bienfaits de S. M. I., ont reçu en même tems la bénédiction du S. Pere.

S. S. a fait ces visites *in privato.* Le jour de Noël elle dira la messe à l'église métropolitaine; mercredi à Saint-Thomas-d'Aquin; vendredi à Saint-Eustache; et dimanche à Saint-Roch. Le jour de Noël elle donnera sa bénédiction solennelle, à laquelle est attachée l'indulgence plénière.

(*Extrait de la Gazette de France.*)

MINISTERE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine et des colonies, instruit que le sieur Villain de Lainville, agent d'affaires, a exigé de divers particuliers des rétributions de 30 fr. et 36 fr. pour prix d'envoi d'extraits mortuaires de militaires décédés aux colonies, informe le public que ces pieces, et toutes celles qui sont expédiées de ses bureaux, sont délivrées *gratis.*

Ire DIVISION MILITAIRE.

Service des fourrages.

Avis.

Conformément à la décision de son excellence le ministre-directeur de l'administration de la guerre, en date du 22 frimaire an 13, les soumissionnaires du sieur Fraineau, ex-entrepreneur du service des fourrages militaires de la 1re division, et tous autres individus, à quelque titre que ce soit, détenteurs, en tout ou en partie, des pieces relatives audit service, pendant les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire an 11, sont prévenus qu'ils doivent en faire le dépôt avant l'époque du 1er pluviose prochain, pour tout délai, dans le bureau du commissaire-ordonnateur de ladite division, 18, rue de Varennes, maison Roban-Rochelort, qui leur en donnera un récepissé : faute de quoi, ils seront déchus de tout droit à réclamation.

Ils sont également informés que, passé le terme de rigueur ci-dessus indiqué, le cautionnement fourni par le sieur Fraineau, et dont main-levée ne lui a point été donnée, sera définitivement

employé par le Gouvernement pour le couvrir des avances faites audit entrepreneur, et non justifiées, à défaut de la rentrée desdites pieces.

A Paris, le 27 frimaire an 13.

Le commissaire-ordonnateur de la 1re division militaire. DUBRETON.

LITTÉRATURE. — MÉLANGES.

Œuvres complettes d'Hamilton; nouvelle édition, revue, corrigée, précédée d'une notice historique et littéraire, disposée dans un meilleur ordre, et augmentée de plusieurs pieces en prose et en vers, avec trois portraits (1).

Hamilton est un des génies les plus extraordinaires de notre littérature. Anglais de nation, élevé en France à la vérité, mais au sein de sa famille et de ses compatriotes, ayant ensuite habité l'Angleterre pendant vingt-huit ans, il est revenu faire parmi nous, et dans notre langue, l'ouvrage où brillent avec le plus d'éclat ce badinage fin et léger, ce ton de la bonne plaisanterie, ce mélange de malice et de grâce qui semblaient appartenir exclusivement aux hommes spirituels de notre nation. Enfin, le livre d'Hamilton est tel qu'on aurait pu l'attendre du courtisan le plus enjoué et le plus aimable des belles années du regne de Louis XIV.

Cet ouvrage, qui a valu à Hamilton une place honorable parmi les écrivains les plus distingués du siècle de Louis XIV, est peut-être le seul qui échappe à toute analyse, à tout jugement littéraire. En effet, il est impossible, ou au moins très-difficile, de disserter gravement sur un livre dont les grâces légeres, les plaisanteries enjouées repoussent toute idée d'examen sérieux et approfondi. Au reste, qu'est-il besoin de vouloir examiner un ouvrage dont la réputation est faite depuis un siècle, et qu'on lira toujours avec délices tant qu'il y aura des hommes de goût? Tout ce que nous en pourrions dire n'ajoutérait rien aux suffrages universels qu'il a obtenus de tous les littérateurs célebres; nous nous bornerons à retracer ici le jugement que Laharpe en a porté dans le 7e volume de son *Cours de Littérature*.

« Il n'y a personne, dit-il qui n'ait lu et relu les *Mémoires de Grammont*. C'est de tous les livres frivoles, le plus agréable et le plus ingénieux; c'est l'ouvrage d'un esprit léger et fin, accoutumé dans la corruption des cours, à ne connaître d'autres vices que le ridicule, à couvrir les plus mauvaises mœurs d'un vernis d'élégance, à rapporter tout au plaisir et à la gaîté. Il y a quelque chose du ton de Voiture, mais infiniment perfectionné. L'art de raconter les petites choses de maniere à les faire valoir beaucoup, y est dans sa perfection. L'histoire de l'habit volé par Termes est en ce genre un modele unique. Ce livre est le premier où l'on ait montré souvent cette sorte d'esprit qu'on a depuis appelé persifflage, que Voiture avait mis quelquefois en usage avant qu'il fût connu sous ce nom, et qui consiste à dire plaisamment les choses sérieuses, et sérieusement les choses frivoles. Lorsque le comte de Grammont dit, en parlant de son valet-de-chambre Termes: *Je l'aurais infailliblement tué, si je n'avais craint de faire attendre mademoiselle d'Hamilton*, il dit une chose très-folle du ton le plus sérieux, et n'en est que plus gai.... »

Nous céderions volontiers à la tentation de remettre sous les yeux des lecteurs le récit entier de cette espiéglerie; mais il n'en est pas un qui ne la connaisse, et c'est à l'éditeur seul qu'il appartient de rafraîchir ainsi la mémoire des personnes qui aiment le plus les écrits d'Hamilton.

On ne trouve nulle part des écrits d'un badinage plus enjoué et d'une originalité plus comique. Ces Mémoires sont un recueil amusant d'aventures toutes plus piquantes, plus gaies les unes que les autres. Celle de l'auberge de Lyon où le chevalier de Grammont, jeune et novice, faisant son entrée dans le monde, mais dévoré par la passion du jeu, se laisse escamoter au trictrac, par le suisse Cerise, les 400 louis que sa mere lui avait remis pour les dépenses de sa premiere campagne au siége de Turin; les piteuses lamentations de Brinon, son valet-de-chambre, en apprenant ce fâcheux événement; la partie de quinze avec le comte de Caméran, piémontais, soutenue par le sergent Laplace et un détachement d'infanterie; les amusements du quartier d'hiver, à Turin; les amours de Matta avec madame la marquise de Senantes; son souper silencieux tête-à-tête avec le mari, dans sa maison de campagne; la maniere dont celui-ci rompt le silence et dont Matta lui répond; le fameux toast que Matta porte *aux trois belles connaissances* du présomptueux de Senantes; les réponses faites par Matta à son hôte; l'issue de cette singuliere conversation; les entretiens du comte de Grammont avec Saint-Evremont qu'il appelait son petit fquin de philosophe de Normandie; l'équipée de madame de Muskerry, qui vint, travestie en Babylonienne, se faire huer dans un bal de la cour à Londres, etc. etc., sont des traits qui ne le cédent en rien à l'histoire de l'habit, et où brillent tous les charmes de l'esprit le plus fertile en saillies et de l'imagination la plus spirituelle et la plus originale.

Cependant, quoique les Mémoires soient un livre d'une lecture continuellement agréable, on s'apperçoit aisément que l'endroit le plus gai et le plus franchement comique de tout l'ouvrage, est la campagne de Trin, et le quartier d'hiver de Turin; et pour peu que l'on en veuille rechercher la raison, on trouve bientôt qu'elle est due au caractere de ce Matta « dont l'esprit, dit l'auteur de la notice, ne devait rien à l'étude, n'était gâté par aucune prétention, en qui le *naturel* dominait, et plaisait à tel point que tous ceux de ses contemporains qui ont parlé de lui, se sont tous servis de ce terme pour le dépeindre et le louer à-la-fois. Les Mémoires nous le représentent comme subjugué par le génie du chevalier de Grammont, et admirant de la meilleure foi du monde ses inventions neuves et plaisantes, ses ressources variées et ingénieuses; soumettant toute sa conduite à sa décision, et dépendant de lui au point de se sentir amoureux d'une femme parce qu'il lui a conseillé de le devenir ». On a de ce Matta beaucoup de bons mots et de reparties originales. Ils dénotent tous un caractere naïf, relevé par des saillies de l'esprit le plus fin et le plus enjoué, enfin, ce qu'on appelle un vrai caractere français. On a consigné quelques-uns de ses mots dans la notice qui précede cette édition, et dont nous parlerons tout à l'heure. Nous ne pouvons qu'approuver cet hommage rendu à la mémoire d'un homme qui fut l'ami et le camarade le plus intime du comte de Grammont, et qui fut en quelque sorte son émule pour l'originalité et la plaisanterie.

L'*Epitre* en vers et en prose *au comte de Grammont*, si connue, et qui commence par ces mots:

Honneur des rives éloignées.....

celle dont Voltaire fit tant de fois l'éloge, et où il trouva le modele d'un genre qu'il a si bien perfectionné depuis, est en tête des *Memoires*. Chacun s'accorde à la regarder comme le chef-d'œuvre d'Hamilton, qui en ceci ne s'est pas montré inférieur à ses amis Chapelle et Chaulieu.

Les Contes d'Hamilton forment le second volume de cette collection. Ils sont comme les *Mémoires*, remplis de grace, de légéreté, de comique et d'enjouement, mais ils n'ont pas le même mérite aux yeux de certaines gens qui les accusent d'être remplis d'extravagances. Ce reproche cessera dès que l'on aura appris le motif qui a déterminé Hamilton à les écrire. Ecoutons encore Laharpe à ce sujet; son jugement doit assurément suffire pour désarmer les détracteurs de ces contes, et pour leur concilier de nouveaux partisans s'ils en avaient besoin. « Hamilton, dit Laharpe, pressé par les dames de la cour de faire des contes dans le goût *des Mille et une nuits*, qui étaient alors en grande faveur, prit le parti d'en faire, comme Cervantes avait fait un livre de chevalerie, mais pour s'en moquer. Il affecta d'enchérir sur la bisarrerie des fictions, et de la pousser jusqu'à la folie; mais cette folie est si gaie, si piquante, si bien assaisonnée de plaisanteries; relevée par des saillies si heureuses et si imprévues, que l'on y reconnaît à tout moment un homme très-supérieur aux bagatelles dont il s'amuse. Il va plus loin dans *Fleur-d'Epine*: il y a des traits d'une vérité charmante, et de l'intérêt dans les caracteres et les situations. L'objet en est moral et très-agréablement rempli; c'est de faire voir qu'avec beaucoup d'esprit, de courage et d'amour, un homme sans figure et sans fortune peut vaincre les plus grands obstacles; et que dans les femmes la grace l'emporte sur la beauté. Hamilton devait en effet vanter la grace; son style en est plein. Il suffirait pour le prouver de se rappeler le tableau de Tarare, emmenant avec lui sur la jument sonnante, la jeune Fleur-d'Epine, qu'il a tirée des mains de la fée Dentue, et qui ne le connaît encore que pour son libérateur; mais qui, à ce titre, commence déjà à sentir de l'inclination pour lui. On ne trouve point ici de ces conversations de roman mille fois répétées dans des situations pareilles. Hamilton sait s'y prendre autrement pour faire lire dans le cœur de Fleur-d'Epine. Tarare lui raconte, chemin faisant, comment il a été choisi pour peindre la belle Luisante, dont les yeux faisaient mourir tant de monde. — Vous l'avez donc souvent regardée, dit Fleur-d'Epine? — Oui, dit-il, tout autant que j'ai voulu; et sans aucun danger, comme je viens de vous le dire. — L'avez-vous trouvée si merveilleusement belle qu'on vous l'avait dit? — Plus belle mille fois, répondit-il. — On n'a que faire de vous demander, ajouta-t-elle, si vous en êtes d'abord devenu passionnément amoureux; mais dites m'en la vérité. Tarare ne lui cacha rien de ce qui s'était passé entre lui et la princesse, pas même l'assurance qu'elle lui avait donnée de l'épouser en cas qu'il réussît dans son entreprise. Fleur-d'Epine ne l'eût pas plutôt appris, que repoussant les mains dont il la tenait embrassée, elle se redressa au lieu d'être penchée sur lui comme auparavant. Tarare crut entendre ce que cela voulait dire, et continuant son discours sans faire semblant de rien. — Je ne sais; dit-il, quelle heureuse influence avait disposé le premier penchant de la princesse en ma faveur; mais je sentis bientôt que je n'en étais pas digne par les agrémens de ma personne, et que je le méritais encore moins par les sentimens de mon cœur; car je ne me suis que trop apperçu depuis que l'amour que je croyais avoir pour elle, n'était tout au plus que de l'admiration. Chaque instant qui m'en éloignait, effaçait insensiblement son idée de mon souvenir; et dès les premiers momens que je vous ai vue, je ne m'en suis plus souvenu du tout. Il se tut, et la belle Fleur-d'Epine, au lieu de parler, se laissa doucement aller vers lui comme auparavant, et appuya ses mains sur celles qu'il remit autour d'elle pour la soutenir.

» Dans la foule des peintures que l'amour a fournies, je ne crois pas, ajoute Laharpe, qu'il y en ait une plus vraie, plus douce et plus gracieuse. Elle remplit le cœur de l'idée d'un de ces momens délicieux qui sont faits pour lui, et qui sont d'un prix d'autant plus grand, qu'il semble que tout ce que l'amour promet soit encore au-dessus de tout ce qu'il peut donner. »

Le *Belier* est un autre conte d'Hamilton. Il n'est point pour objet, comme *Fleur-d'Epine*, les *Quatre-Facardins* et *Zénéyde*, de ridiculiser la folie des contes de Fées. Voici quelle fut la cause de son origine, à ce que nous apprend l'auteur de la notice: « Le roi avait fait présent au comte de Grammont d'un terrein, appelé le *Moulineau*. La comtesse de Grammont, sœur d'Hamilton, se plut à l'embellir; et trouvant le nom de *Moulineau* trop peu digne d'un lieu qu'elle avait rendu charmant, elle changea ce nom en celui de *Pontalie*. Hamilton fut chargé de fabriquer des titres pour ce nouvel anobli. Il imagina un géant Moulineau, antique possesseur du terrein, un vieux druide son voisin dont la fille jeune et belle, nommée *Alie*, était aimée du géant qu'elle abhorrait, et d'un prince de Noisy, amoureux d'elle aussi, mais de plus, tendrement aimé. Il prêta ensuite à tous ces personnages les aventures les plus extraordinaires; et, comme dans ces aventures, certain pont joue un rôle assez considérable, il feignit qu'on l'avait appelé Pont-d'Alie, en mémoire de l'héroïne, et que dans la suite des siecles, la tradition des événemens s'étant perdue parmi les hommes, de Pont-d'Alie on avait fait *Pontalie*. »

Le commencement du *Bélier* est en vers. La Harpe nous apprend que Voltaire citait souvent ce début comme un morceau charmant. Voltaire a dit plusieurs fois que les vers d'Hamilton étaient pleins de feu et de légereté; dans son conte des *Trois manieres*, entre autres, il représente l'enjouée et vive Théone

..... Contant son avanture
En vers moins alongés et d'une autre mesure,
Qui courent avec grace et vont à quatre pieds,
Comme en fit Hamilton, comme en fait la Nature.

Le troisieme volume contient les épitres, les lettres en vers et en prose, et les chansons d'Hamilton. On trouve dans chacune de ces pieces ce même mélange d'esprit, de naturel et de gaîté qui distingue ses autres ouvrages. Ses chansons étincelent souvent de saillies; on y remarque généralement du tour, de la facilité et de la grace. Enfans de l'ivresse et de la galanterie, les couplets d'Hamilton sortaient improvisés de son cerveau; leur principal mérite était l'à-propos et les allusions.

La seule édition prétendue complette des *Œuvres d'Hamilton*, qui existât avant celle que nous annonçons, était en 6 vol. petit in-12, auxquels, en 1776, on adjoignit un vol. de supplément. Cette édition que nous avons sous les yeux avait été faite avec si peu de soin, qu'on y trouve souvent des mêmes pieces répétées, telles que l'*Epître au comte de Grammont*, et sous le nom d'Hamilton des poëmes qui appartiennent à d'autres, comme l'*Allégorie sur les roches de Salisbury*, qui est de Rousseau, et qui est imprimée dans toutes les éditions de ses ouvrages; de plus, on avait confondu les pieces de prose et de vers, les épitres, les lettres, les poésies galantes, morales et chrétiennes, etc. Il résultait de ce désordre que, par exemple, plusieurs épitres adressées à une même personne, au lieu d'être rassemblées et de former une correspondance à-peu-près suivie, se trouvaient éparses dans cinq volumes différens, et perdaient ainsi tout l'intérêt que des lettres qui se succédent se prêtent réciproquement. On n'avait pas mis moins de négligence à recueillir les chansons, les madrigaux et les rondeaux, ou plutôt on s'était borné tout simplement à rassembler sans ordre et sans méthode tout ce qui était tombé sous la main, et à le placer à la fin de chaque volume pour les rendre à-peu-près égaux. On doit sentir tout ce que cette confusion avait de

(1) Trois vol. in-8° de près de 1500 pages, beau papier, belle impression. — Prix brochés, 12 f.. pour Paris, et 16 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Colnet, libraire, au coin du quai Voltaire et de la rue du Bacq; et Fain jeune et compe, imprimeurs rue Saint-Hyacinthe, no 19.

désagréable pour le lecteur, et le tort qu'elle faisait à Hamilton lui-même.

On ne pourra faire le même reproche à la nouvelle édition que nous annonçons ; non seulement l'éditeur s'est attaché à classer par ordre de personnes et des dates toutes les pièces fugitives, les épîtres, les chansons, les lettres en prose et en vers ; à éclaircir plusieurs passages par des notes historiques, littéraires et grammaticales, et à rétablir des lacunes et des noms propres supprimés ; mais il a rendu à Hamilton plusieurs pièces que les autres éditeurs n'avaient point connues, et que lui offraient des recueils authentiques.

Pour les *Mémoires de Grammont*, on a suivi la belle édition donnée à Strawberry-Hill, en 1772, par Horace Walpole ; et c'est d'après elle qu'on a rendu aux noms propres leur véritable orthographe, défigurée dans les autres éditions, qu'on a corrigé le texte, altéré dans plusieurs endroits, qu'on a rétabli plusieurs passages omis, et qu'enfin on les a enrichis d'une foule de notes historiques très-intéressantes.

La notice qui précede la nouvelle édition dont nous parlons, nous a paru très-bien faite. Elle donne sur l'auteur, sur le comte de Grammont et sur son camarade Matta, des détails qui plairont à toutes les classes de lecteurs. On y trouve rassemblés une foule de bons mots du comte de Grammont, qu'Hamilton n'avait pas jugé à propos de consigner dans les Mémoires, parce que sans doute ils étaient connus de tout le monde dans le tems qu'il fit cet ouvrage. Cette notice est de M. Auger, littérateur estimable qui a écrit la notice qui précede la belle collection des *Œuvres de mesdames de la Fayette, de Tencin et de Fontaines* (2), et qui vient de remporter le prix de l'*Eloge de Boileau*, proposé par la classe de littérature de l'Institut.

Nous pensons donc que cette nouvelle collection des *Œuvres d'Hamilton* doit être distinguée et recherchée ; que, faite avec soin et méthode, elle doit plaire au public et occuper une place dans les bibliotheques choisies : ajoutons encore, pour la satisfaction des amateurs de quelque luxe typographique, qu'elle est ornée des portraits d'Hamilton, du comte de Grammont et de mademoiselle Hamilton ; qu'elle est imprimée sur très-beau papier et avec de très-beaux caracteres, par M. Fain, aux presses duquel elle fait honneur.

J. T. Verneur.

BEAUX-ARTS. — MUSIQUE.

Le Conservatoire de France ne se borne pas à propager les principes d'une école excellente, à former dans tous les genres des sujets de la plus rare habileté, à multiplier de bons ouvrages élémentaires et théoriques, à faire entendre dans des réunions générales les belles productions des anciens maîtres italiens, allemands ou français, il veut atteindre à-la-fois un double but d'utilité, et il paraît avoir pris les dispositions nécessaires pour, qu'à certaines époques, on exécutât une des productions les plus célebres et les plus desirées, au profit des veuves et enfans des artistes décédés membres du Conservatoire.

C'est à ce titre que, vendredi dernier, la fameuse *Messe des morts*, de Mozart, a été exécutée ; un nombreux concours d'amateurs s'était porté à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : une fatale circonstance ajoutait à l'intérêt de cette réunion ; on venait d'apprendre la nouvelle de la mort de Joseph Haydn.

Mozart fut l'élève, l'émule et l'admirateur constant de ce grand maître : mort dans la force de l'âge et dans la force de son talent, il a dû causer des regrets plus vifs encore que ceux inspirés par la perte d'Haydn lui-même, mort au terme d'une longue carriere, dont tous les momens ont été si glorieusement employés pour l'art musical : avant de parler trop superficiellement, sans doute, de la *Messe* dont il doit être ici question, nous croyons pouvoir saisir l'occasion où nous prononçons le nom de Mozart, pour rappeler et réunir quelques anecdotes qui le peignent au naturel, et donnent une idée non moins juste de sa personne et de son caractere, que de son talent. Ces anecdotes ont été recueillies et publiées (*) par M. Cramer, compatriote de Mozart, helléniste profond, littérateur plein de connaissances, auquel on doit un excellent livre, intitulé *Manuel de la littérature grecque*, divers autres écrits, et plusieurs éditions d'ouvrages estimables. Dans ce recueil, il n'a observé aucun autre ordre que celui des faits, tels qu'ils se trouvent placés dans la vie de Mozart. Son recueil n'en est pas pour cela moins digne d'être recherché, les traits qu'il cite portant presque tous avec eux beaucoup d'intérêt.

(2) Cinq vol. in-8° avec portraits. Prix, broché, 18 fr. pour Paris, et 24 fr. franc de port.

A Paris, chez Colnet, libraire, au coin du quai Voltaire et de la rue du Bacq ; et Fain, jeune, et compagnie, rue Saint-Hyacinthe, n° 19.

(*) Un volume in-8°. A Paris, chez Henrichs, libraire, rue de la Loi.

Dès ses plus jeunes années, Mozart montra pour la musique un goût extraordinaire et un talent précoce plus extraordinaire encore. Il improvisait sur le piano d'une maniere surprenante, ou retenait avec une fidélité prodigieuse les morceaux qu'il avait entendus. Ses succès furent rapides et brillans, comme pianiste et comme compositeur. Attaché à la chapelle de l'empereur à Vienne, sa réputation l'avait dévancé dans un voyage à Berlin ; tout le monde, jusqu'au roi Frédéric Guillaume, lui fit le plus grand accueil. On sait que ce prince, non-seulement récompensait magnifiquement les musiciens, mais qu'il pouvait même passer pour un virtuose ou au moins pour un amateur distingué sur le violoncelle. Mozart fut obligé, tant qu'il fut à Berlin, de venir improviser tous les jours à la cour ; souvent même le roi l'engagea à faire sa partie dans les quatuor que l'on exécutait dans son cabinet. Un jour qu'il était seul avec lui, Frédéric lui demanda ce qu'il pensait de la chapelle de Berlin. Rien n'était plus étranger au caractere de Mozart que la flatterie ; il répondit au roi : « Sire, votre chapelle possede une foule de virtuoses distingués, et nulle part je n'ai entendu exécuter des quatuor comme ici ; mais ces messieurs réunis pourraient faire beaucoup mieux encore. » Frédéric fut charmé de sa franchise, et il lui dit en souriant : « eh bien ! restez avec moi ! vous seul pouvez effectuer ce que vous avancez. Je vous offre par an un honoraire de 3,000 rixdalers. » (environ 12,000 fr.) — « Quoi ! il faudra donc que je quitte mon bon empereur », répondit Mozart pensif et attendri, et il garda le silence. On saura qu'alors l'empereur laissait ce grand artiste dans le dénuement le plus absolu. Le roi fut touché de son embarras, et ajouta : « eh bien ! pensez-y, mes offres subsistent toujours, quand même vous ne viendriez ici que dans un an. » Depuis, le roi a raconté lui-même cette anecdote à la veuve de Mozart, lorsque, quatre ans après la mort de son mari, elle se rendit à Berlin où elle fut généreusement aidée par ce prince.

Plein de cette idée, Mozart partit pour Vienne, où il savait que l'envie, l'intrigue de tout genre, l'ingratitude et l'indigence l'attendaient ; car il n'avait presque rien d'assuré auprès de l'Empereur. Ses amis le pressererent, il chancela. Enfin, une certaine considération le détermina. Il alla donc trouver Joseph II, et lui demanda sa démission. Ce prince aimant la musique, et sur-tout goûtant beaucoup celle de Mozart, il le laissa parler tant qu'il voulut, puis il lui répondit : « Mon cher » Mozart, vous savez ce que je pense des Ita- » liens, et cependant vous voulez me quitter ! » Mozart le regarda avec attendrissement, et lui dit : Eh bien, Majesté. . . . Je me recommande à vos bontés. . . . Je me recommande à vos bontés. . . . Je reste à votre service. Il revint chez lui. « Comment, » lui dit un ami à qui il raconta cette audience : » pourquoi donc n'as-tu pas profité de la circons- » tance pour demander au moins des appointe- » mens fixes ? » — « Qui diable pense à cela dans » un moment pareil ? » reprit Mozart, presqu'indigné.

De tous ses opéra, *Idoménée* et *Don Juan* étaient ceux dont Mozart faisait le plus de cas ; il disait à M. Cramer, en parlant de *Don Juan* : « Cet opéra n'est pas fait pour Vienne ; je l'ai écrit pour moi et mes amis ». Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il a composé l'ouverture de cet opéra, qui passe pour la plus excellente de toutes celles qu'il a faites, dans l'espace d'une seule nuit, celle qui précéda la premiere représentation. Il attendit pour la faire jusqu'à cette extrémité, au point que les copistes eurent bien de la peine à achever de la transcrire pour la premiere représentation, et qu'il fallut que l'orchestre l'exécutât, sans avoir pu faire la moindre répétition. *Don Juan*, d'abord, fit peu d'effet à Vienne. Après une ou deux représentations, le prince R**, connu par son amour pour les beaux-arts, voulut en donner une répétition devant une nombreuse compagnie. La plupart des connaisseurs de la capitale y étaient présens ; entr'autres le célebre Haydn. Mozart n'y vint pas. On parla beaucoup de cette nouvelle production. Les connaisseurs convinrent tous que cet ouvrage était de la plus grande richesse, que c'était la production d'un génie et d'une imagination inépuisables ; mais l'un le croyait trop plein, l'autre le trouvait confus, un troisieme y desirait plus de mélodie, un quatrieme plus de contraste, etc., etc. Chacun avait émis son jugement, mais le célebre Haydn n'avait pas encore prononcé. Enfin, on lui demanda son avis. Haydn répondit, avec sa réserve ordinaire : « Messieurs, il me serait difficile de rien décider sur vos différentes opinions. Mais . . . mais . . . ce que je sais, ajouta-t-il avec beaucoup de vivacité, c'est que Mozart est le plus grand compositeur que l'Univers possede aujourd'hui ! »

Mozart montrait pour Haydn la même estime. On sait qu'il lui a dédié un des Recueil de ses *quartetti*, qui passe non-seulement pour ce que ce compositeur a fait de plus par ait, mais même pour ce qui existe de plus beau dans ce genre.

Un autre compositeur de Vienne, assez habile et savant, mais sans génie, et qui n'a acquis quelque réputation qu'après la mort de Mozart, se plaisait, dans toute rencontre, à déprécier Haydn : il venait souvent importuner Mozart, en lui apportant des symphonies et des quartetti de ce compositeur, qu'il s'était donné la peine de mettre en partition pour les éplucher ; il montrait à Mozart avec complaisance toutes les petites négligences de style, qui avaient pu échapper à ce grand maître. Mozart détournait ou interrompait toujours la conversation à ce sujet. Cependant un jour il perdit patience et lui repliqua avec la plus grande vivacité : « sachez, monsieur, que si l'on nous fondait tous » les deux ensemble, il n'en résulterait pas encore » un Haydn.

Mozart, dit encore son compatriote M. Cramer, fut un de ceux qui contribuerent le plus à déraciner en Allemagne le préjugé que le siége de la vraie musique est encore en Italie. Il se gendarmait souvent contre la plupart des compositeurs modernes de cette contrée ; encore plus contre les chanteurs, qui parcourent l'Allemagne ; et sur-tout contre la frivolité du goût qui regne maintenant en Italie, telle qu'il l'avait remarquée dans le pays même. Cependant, rien de plus faux que ce que disent ses critiques ; savoir, qu'il ne faisait cas, dans la musique, que d'une harmonie savante et recherchée. Il rendait justice à la musique la plus simple, pourvu qu'il s'y trouvât quelques traits de génie et d'originalité. C'est ainsi que je l'ai entendu parler très-avantageusement de Paësiello, dont il savait apprécier les ouvrages.

Parmi les compositeurs italiens, il estimait singuliérement les anciens tels que Durante, Léo, Porpora, Scarlati, mais par-dessus tous notre compatriote le célebre Hændel. Il savait par cœur les ouvrages principaux de ce grand compositeur, que dans plusieurs genres on n'a pas encore égalé ; il semblait qu'il eût été toute sa vie directeur de la Société établie à Londres pour *le maintien de l'ancienne musique*. « De nous tous, disait-il, Hændel sait le mieux ce qui est d'un *grand effet*. Lorsqu'il le veut, ajoutait-il, il va et frappe comme la foudre ! » Cette prédilection pour Hændel était chez lui si forte que, malgré le soin qu'il prenait à se déguiser, il écrivait souvent dans son style et dans sa maniere. On en trouvera des preuves dans ses ouvrages posthumes. Je dirai même qu'il portait cette vénération pour Hændel bien plus loin encore que la plupart de nos artistes et compositeurs d'aujourd'hui ; il aimait non-seulement ses *chœurs*, mais encore beaucoup de ses *airs* et de ses *solo*.

« Si quelques fois, disait-il, ce grand maître se laisse aller à la mode et aux formes de son tems, *il y a toujours là quelque chose d'excellent*, au point que nous autres nous ne réussirons jamais à le faire oublier de tous ceux qui savent *ce que c'est que la musique*. » Il a fait l'honneur à Hændel d'écrire un air de *Don Giovanni* dans son style, et de le marquer dans l'intitulé de cet air, quoique dans la suite il le fit presque toujours passer à la représentation de cet opéra. Il faisait un peu moins de cas de Hasse et de Graun que ces deux maîtres ne le méritent ; mais peut-être ne connaissait-il pas la plus grande partie de leurs ouvrages. Il estimait encore beaucoup Jomelly. « Cet artiste, disait-il, a certaines parties où il brille et brillera toujours ; seulement il n'aurait pas dû en sortir, et vouloir faire de la musique d'église dans l'ancien style. » Quant à Martini (auteur de la *Cosa rara*, qui alors enchantait l'universalité des amateurs), il disait : « Il a bien des choses fort jolies ; mais dans vingt ans d'ici, personne n'y fera attention ; » et la prédiction ne s'est déjà que trop accomplie. « Mais, ajoutait-il, personne n'a en même tems le don de badiner et d'émouvoir, de produire les ris et l'attendrissement comme Joseph Haydn ! »

En parcourant ainsi les anecdotes recueillies sur Mozart, par M. Cramer, nous arrivons à celle qui a trait à la grande composition dont nous desirons entretenir nos lecteurs. Depuis quelque tems Mozart, dont le système nerveux était très-irritable, et qui naturellement était craintif, s'abandonnait à des idées lugubres et à une noire mélancolie. Un jour, tandis qu'il était assis absorbé dans ses tristes idées, une voiture s'arrête à sa porte, et on lui annonce un étranger. Un homme d'un certain âge, que ni lui ni sa femme ne connaissaient, entrant d'un air imposant, « je viens, lui dit-il, de la part d'une personne de grande distinction. . . . . — De qui reprend Mozart ? — Je ne puis vous le dire, répond il ; elle ne veut pas être connue. — Eh bien ! monsieur, que veut-elle de moi ? — Elle a perdu une personne qui lui était très-chere, et qu'elle n'oubliera jamais ; elle voudrait célébrer annuellement le jour de sa mort d'une maniere convenable et solennelle, et desirerait que vous lui fissiez un *Requiem*. » — Mozart fut singuliérement frappé du mystere que l'inconnu mettait à cette visite, et dont l'objet avait tant de rapport à l'état actuel de ses sensations. Cela fit le plus grand effet sur son esprit ; il consentit

sur-le-champ à la demande de l'étranger. Celui-ci écrivit : « Travaillez-y avec tout le soin possible, car cette affaire m'envoie est un très-grand connaisseur. — Fait ! mieux ! — On ne vous fixe aucun tems. — A merveille ! — Mais combien à-peu-près vous en faudra-t-il ? — Mozart qui calculait rarement son tems, répondit : « J'y mettrai à-peu-près un mois. — Bon ! je reviendrai alors chercher la partition. Combien demandez-vous pour vos honoraires ? — Cent ducats, répondit Mozart sans grande réflexion. — Les voilà, dit l'étranger. » Il mit la somme sur la table et disparut.

Enseveli dans ses idées sombres, Mozart ne fit aucune attention aux observations de sa femme sur cette avanture ; au bout d'un quart-d'heure il demande, plume, encre et papier, et se met à l'ouvrage. A chaque mesure, son intérêt semble augmenter ; il travaille jour et nuit. Ses forces ne pouvaient suffire à cette fatigue ; plusieurs fois, pendant cette composition, il tomba en faiblesse. Tout ce qu'on put lui dire pour modérer son ardeur fut inutile ; la seule chose que son épouse put obtenir, fut de l'engager à faire une petite promenade en voiture. Il était toujours muet et renfermé dans lui-même. Enfin, il finit par se mettre tout de bon dans l'esprit, qu'en travaillant à cet ouvrage, il composait l'hymne de ses propres funérailles. Cette idée, ne le quittait pas ; il travaillait à cet ouvrage, comme Raphaël, absorbé dans le sentiment de sa mort prochaine, croyait exprimer sa propre transfiguration en peignant celle du Sauveur. Il s'abandonnait aux réflexions les plus singulières sur la mission de cet inconnu, qu'il regardait comme un être fantastique. Quand on s'efforçait de lui faire entendre le contraire, il se taisait, mais il restait dans sa persuasion.

Le tems qu'il avait fixé étant écoulé, l'inconnu revint chez lui. « Je n'ai pas pu vous tenir ma parole, lui dit Mozart. — Je le sais.... Vous avez bien fait de ne pas vous y asservir ; mais quel terme mettez-vous désormais à votre travail ? — Encore un mois ; ce travail est plus que jamais intéressant pour moi, et je m'y livrerai avec plus d'ardeur que je n'ai encore fait jusqu'ici. — Bien ; mais alors il vous faut un nouveau témoignage de reconnaissance : voici encore cent ducats. — Mais..... monsieur, vous me cacherez donc toujours quel est celui qui vous envoie ? — La personne veut rester inconnue. — Eh bien ! qui êtes-vous donc vous-même ? — Ceci importe encore moins à l'objet dont il s'agit ; dans un mois, je reviendrai vous trouver..... »

Mozart ne put rien savoir, et il demeura plus que jamais persuadé que cet homme lui venait de l'autre Monde, et que c'était l'ange de sa mort. Cette idée l'exalta encore plus ; il voulut ériger à sa mémoire un monument immortel ; il poursuivit sa tâche. On ne s'étonnera plus qu'il ait produit un chef-d'œuvre. Cependant, tout en travaillant, il s'affaiblissait et déclinait visiblement. Au bout du mois il avait terminé l'ouvrage, mais en même tems fourni sa carrière.... Il était dans le tombeau !

En étudiant cet admirable ouvrage, ajoute M. Cramer, peut-être que Mozart, comme tant d'autres hommes célèbres, pendant toute sa vie a été hors de sa véritable destination. C'était bien à lui qu'il appartenait de donner un nouvel éclat à la musique la plus sublime, je veux dire à celle qui s'occupe à célébrer dans nos temples les grandeurs de Dieu et les mystères de la Religion ; genre presqu'entièrement perdu par la dégradation et l'abatardissement de l'art. C'était là le champ où d'après le sentiment unanime des connaisseurs, même des détracteurs de ses compositions théâtrales, il a brillé dans tout son lustre, et qu'il a laissé un monument qui est le dernier effort et le chef-d'œuvre de la musique moderne. Il existe de lui des antiennes d'un tems antérieur ; mais il n'en faisait pas grand cas, et il disait quelquefois qu'il était à désirer qu'on les oubliât.

M. Cramer nous laisse peu de choses à dire sur la *Messe de Mozart* ; il se livrerait volontiers, dit-il, à l'analyse de ce chef-d'œuvre, que l'on peut regarder comme le chant du Cygne, si de telles analyses pouvaient être intelligibles, si elles ne demandaient pas l'emploi continuel des termes de l'art, si elles pouvaient donner au lecteur une idée exacte des sensations que l'auditeur a reçues et éprouvées.

Nous avons beaucoup plus de raison que M. Cramer de garder cette réserve ; il avait fait une étude approfondie de la *Messe de Mozart*, et n'osait point essayer d'en détailler les beautés ; le pourrions-nous après avoir entendu une seule fois cette production, remarquable sur tout par son étonnante richesse, par les combinaisons harmoniques qui y regnent, par l'originalité, la hardiesse de ses effets, et la difficulté qu'offre son exécution ? C'est, sans doute, une des compositions les plus fortes qui existent ; elle annonce la tête musicale la plus vaste, la plus féconde, la plus savante. Nous ajouterons toutefois que l'expression n'y est point sacrifiée à la recherche des combinaisons, mais qu'au contraire cette composition est conçue avec tant d'art, que c'est de cette recherche même que nait la grande et forte expression qui la caractérise.

Sans entrer dans les détails que nous devons éviter, nous pouvons cependant indiquer les morceaux qui ont produit le plus d'effet, et nous citerons d'abord le premier : *Requiem æternam dona eis, Domine*, où la prière a un caractere de ferveur très-marqué ; le *Kyrie* qui suit, fugue d'un travail étonnant, morceau d'école du premier rang, plus propre à fixer l'admiration qu'à émouvoir et à devenir un sujet d'étude pour les élèves, qu'à être senti d'un nombreux auditoire. Le *Dies iræ* a une expression bien plus fixe et plus déterminée. Le ton en est menaçant, solennel. Ces mots *quantus tremor est futurus* ne peuvent être entendus sans une émotion profonde. Le solo *tuba mirum spargens sonum* a tout l'éclat que ce début exige. Un effet d'harmonie imitative très-heureux se fait remarquer à ces mots : *coget omnes ante thronum*, et il est difficile de donner à ceux-ci : *cum vix justus sit securus* une expression plus parfaite, un motif de chœur mieux adapté. Les trois morceaux qui suivent, ont un droit égal aux éloges ; mais celui-ci, *lacrymosa dies illa* ne peut être passé sous silence, tant ce morceau porte l'empreinte de la tristesse, de l'abattement et de la résignation. Le compositeur, dans les parties qui suivent, déploie encore tout son talent harmonique : mais on le retrouve avec un charme inexprimable, sacrifiant à la mélodie, à une douce et enchantéresse expression dans son *Benedictus*. L'Italie respire dans ce quatuor admirable, d'un ton suave, d'un chant vraiment divin, d'une simplicité soutenue, où toutes les parties se succèdent par la plus heureuse liaison, ou se confondent dans le plus mélodieux ensemble. L'*Agnus Dei* a le même caractere ; un morceau d'éclat termine cette brillante composition, que l'auditeur le plus exercé ne peut apprécier dignement une première fois, et que les symphonistes paraissent bien mieux goûter, parce que les répétitions les ont familiarisés avec elle.

Cette Messe a été exécutée avec la plus étonnante supériorité. Les symphonistes se sont surpassés, les chants ont eu le plus parfait ensemble ; madame Branchu a fait admirer sa belle méthode ; mademoiselle Pelet a été entendue avec le même intérêt. M. Bertin est en possession des suffrages en ce genre. Quant à MM. Richer et Guichard, indépendamment de leurs talens comme chanteurs, ils en ont développé un qui devient de jour en jour plus rare, celui d'une exacte et nette prononciation.

M. Chérubini dirigeait l'exécution du chef-d'œuvre de Mozart : alliance heureuse de noms, qui garantissait à-la-fois et la beauté de la composition et l'ensemble des concertans. Cette Messe sera, dit-on, exécutée une seconde fois pour le service solennel que le Conservatoire de France doit faire célébrer en mémoire de Joseph Haydn. On y entendra en outre quelques morceaux choisis de Haydn (peut-être les sept dernieres paroles de J. C.), et un *De Profundis* de Gluck.

S....

GÉOGRAPHIE.

Carte des rivieres et ruisseaux du bassin de la Seine, qui servent à l'approvisionnement de Paris ; divisée en départemens, avec indication des bureaux de l'octroi, la navigation des flottages en train et à bois perdu, des pertuis, écluses, vannes, portes marinieres, ponts, bacs, et principales parties de bois qui servent à l'approvisionnement de la capitale ; dédiée à M. Magin, commissaire-général des approvisionnemens, par Thibault le jeune.

On a joint à cette carte le tarif des droits d'octrois de navigation que payent chaque espece de bateau et train, aux différens bureaux placés dans l'arrondissement de ce bassin.

Cette carte, qui est actuellement en usage dans les bureaux de MM. les conseillers-d'état Cretet et Dubois, convient essentiellement aux personnes qui font le commerce de bois, de charbons, de vins, aux mariniers, et en général à ceux qui veulent connaître l'état de la navigation des rivieres affluentes à Paris. Elle est d'une très-belle exécution.

Deux feuilles papier colombier. — Prix, en feuilles, et coloriées, 12 fr.

A Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, maison du notaire ; Goujon, marchand de géographie, rue du Bacq, près le Pont ; Vignon, marchand de géographie, rue de Thionville ; Piquet, marchand de géographie, quai Voltaire ; Gosset, libraire, au palais du Tribunat, galerie de bois, n° 234 ; Badin, agent-général du commerce de bois flotté, quai Saint-Bernard ; et à l'Atlas national, rue de la Harpe, n° 26.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. b°	54 ⅛	54 ⅜	54 ⅝
— Courant.	56 ¼	57	57 ⅜
Londres....	24 70	24 60	24 50
Hambourg.	190 ¼	189 ¼	188 ⅛
Madrid			
— Effectif..	14 50	14 37	14 27
Cadix			
— Effectif..	14 34	14 24	14 16
Lisbonne...	480	482	485
Gênes effec.	4 86	4 80	4 75
Livourne...	5 30	5 25	5 18
Naples.....			
Milan.....	7 l 18 s. d. p. 6 f.	7 l 18 s 9 d. p. 6 f.	8 l » d. p. 6 f.
Basle.....	pair.	½ p.	1 perte.
Francfort...			
Auguste ...			
Vienne			
St.-Pétersb.			

CHANGES.

Lyon..	pair 20 j.	⅛ p.	1 ¼ p.
Marseille...	pair 30 j.	¼ p.	1 ⅜ p.
Bordeaux..	pair 10 j.	1 p.	1 ¼ p.
Montpell...	½ p. 15		
Genève....			160 ½
Anvers			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr.	80 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Act. de la Banque de France,.....	1150 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Saül. — Incessamment, la 2e repr. d'Achille à Scyros, ballet pantomime, retardé par indisposition.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Médée, et la Fausse Agnès.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, la Petite Ville, et M. Musard. — Demain, la 1re représ. du Susceptible, com. nouv. en un acte et en prose.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Une Folie, et Montano et Stephanie.

Théâtre du Vaudeville. Folie et Raison, la Nouvelle Nouveauté, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Honnête criminel, le Mari instituteur, et le ballet de la Fille mal gardée. — Demain, au bénéfice de M. Morand, le Désastre de Lisbonne, et le ballet pantom. du Déserteur. MM. Aumer et Goyon, artistes de l'Académie impériale de Musique, rempliront les principaux rôles.

Théâtre Molière. La Gageure imprévue, l'Habitant de la Guadeloupe, et Il faut un mariage.

Théâtre du Marais. Fénélon, et Adele et Colin, ou les Metamorphoses de l'Amour.

Théâtre de la Cité. Phedre et Hyppolite, et les Jeux de l'Amour et du Hazard.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Alexis et Justine, et les Visitandines.

Théâtre des Délassemens. La Vestale et l'Amour, Lise-Bonne, et la Projectomanie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s. — Le Concert aura lieu irrévoc. Dimanche prochain.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N° 95. *Mercredi, 5 nivose an* 13 *de la République* (26 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 11 *décembre* (20 *frimaire.*)

DANS la séance de la diete d'hier, on est convenu d'ouvrir le protocole le 7 du mois de janvier prochain, dans l'affaire de divorce entre M. le comte de Linange (Guntersblum) et madame son épouse.

Augsbourg, le 16 *décemb.* (25 *frimaire.*)

Les derniers rapports qui nous parviennent de l'Italie annoncent que la nouvelle de la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne y a produit la plus grande sensation. Depuis ce moment, tous les bâtimens espagnols ont reçu des ordres de leur cour de ne point quitter les ports dans lesquels ils se trouvent actuellement, jusqu'au moment où ils y seront autorisés de la part de leur gouvernement. Comme les Espagnols avaient fait jusqu'à présent presque exclusivement le commerce du Levant, beaucoup de navires de cette nation se trouvent dans les ports de la Turquie. Un aviso, expédié de Barcelonne, par ordre de la cour de Madrid, s'y est rendu, pour les prévenir de la situation actuelle des choses. Par-tout la plus grande indignation a éclaté contre les Anglais.

(Journal du Commerce.)

Hambourg, 15 *decembre* (24 *frimaire.*)

On apprend de Posen, dans la Pologne prussienne, que deux fonctionnaires publics, dont l'un est d'un rang supérieur, y ont été arrêtés pour concussions et traduits devant les tribunaux.

— Parmi quelques conseillers privés que le duc de Saxe-Weimar vient de décorer du titre d'*excellence*, on remarque M. de Goëthe, le célebre auteur de *Werther*.

— On apprend de Copenhague qu'il sera formé au printems prochain une escadre de quelques frégates et de plusieurs autres bâtimens de moindre grandeur, qui servira aux exercices de la marine. Les ordres pour l'équipement de cette escadre doivent avoir déja été donnés.

— Le conseiller-d'état danois, M. Schirac, connu par plusieurs écrits historiques, principalement par le *Journal Politique* dont il était auteur et éditeur, est mort le 6 à Altona, après une courte maladie, à l'âge de 60 ans.

— On a reçu de Pétersbourg la nouvelle que le fameux virtuose Jarnowich y est mort d'un coup de sang, en jouant au billard. La brillante exécution de cet artiste sur le violon et la supériorité de son talent, sont connus de tout le monde.

Francfort, le 18 *décembre* (27 *frimaire.*)

Il a été frappé à Vienne une très-grande quantité de médailles d'or et d'argent, à l'occasion du mémorable événement du 8 décembre. Elles seront distribuées aux membres de tous les dicastères; à tous les employés civils, ainsi que parmi le militaire.

— On mande de Vinterberg, pays de Darmstadt, que le 22 novembre, entre midi et une heure, à la suite d'une petite pluie très-froide, il éclata un orage assez violent et accompagné de grêle. Deux coups de tonnerre, peu forts, se firent entendre. La foudre tomba sur le clocher; on vit le sillon de feu et une épaisse vapeur. Les circonstances de ce phénomene météorologique exciterent parmi les habitans un vif sentiment d'effroi, en leur rappelant la triste nuit du 21 février 1798, dans laquelle ce même clocher fut à demi renversé par le tonnerre.

— Le Gouvernement de Baviere, informé des bruits qui circulent à l'égard de négociations entamées entre la cour de Munich et le grand-maître teutonique, et que l'on dit sur le point d'être terminées, vient de faire publier officiellement par le comte de Thierheim, commissaire-général de Baviere en Franconie, « qu'il existe en effet dans ce moment des négociations préliminaires entre l'électeur de Baviere et l'ordre teutonique, relativement à un traité d'échange et de purification; que cependant l'état de ces négociations n'est pas de nature à ce qu'elles se terminent sitôt; mais qu'il n'y est point question de cessions territoriales considérables, moins encore d'une cession de la ville de Wurtzbourg ou de districts voisins de cette ville. » La cour de Baviere a trouvé urgent de faire cette publication, vu que les habitans de Wurtzbourg, ajoutant foi aux bruits qui s'étaient répandus, en avaient conçu des craintes sur leur sort futur, et qu'il était du devoir de les tranquilliser à cet égard.

(Extrait du Publiciste.)

ANGLETERRE.

Londres, le 12 *décembre* (21 *frimaire.*)

On a déjà dit que le gouvernement traite avec le commerce, pour se procurer un certain nombre de bâtimens armés ou susceptibles de l'être. On remarque que, dans les stipulations relatives à cet objet, il est statué que lesdits bâtimens ne seront pas envoyés au-delà de Gibraltar. Si un tel article existe, en effet, comme on le prétend, dans les marchés dont il s'agit, il s'ensuivrait que les expéditions que le gouvernement paraît avoir en vue dans ce moment, se borneraient à l'Europe, et à des opérations dans les mers voisines de l'Angleterre.

— Le cutter *le Duc-de-Clarence* s'est perdu, la semaine derniere, contre la côte de France, en donnant la chasse à un corsaire français.

— Il est question d'adopter quelques nouvelles mesures relativement aux étrangers qui se trouvent ou pourront arriver dans ce pays-ci. Entr'autres articles du réglement dont il s'agit, on en cite un qui obligerait toutes les personnes arrivées en Angleterre depuis le commencement de la guerre actuelle, à rendre un compte particulier de leur conduite, et des affaires qui peuvent avoir motivé leur séjour dans le royaume.

REPUBLIQUE DU VALAIS.

Sion, le 5 décembre (14 *frimaire.*)

Notre diete vient d'exprimer par une loi les sentimens dont tous les Valaisans sont animés.

LOI.

La diete de la République, sur la proposition préalable et consitutionnelle du conseil-d'état,

Voulant consacrer par un monument éternel la reconnaissance de la République du Valais, pour NAPOLÉON BONAPARTE, restaurateur de son indépendance;

Considérant qu'il ne peut être choisi à cet effet une époque plus mémorable et en même tems plus chere à la République, que celle du couronnement de cet illustre EMPEREUR, ordonne:

Il sera érigé sur le Mont-Saint-Bernard, ainsi que sur celui du Simplon, un monument à la gloire de NAPOLÉON, PREMIER EMPEREUR DES FRANÇAIS, avec cette inscription:

NAPOLEONI PRIMO FRANCORUM IMPERATORI
SEMPER AUGUSTO
REIPURLICÆ VALESIANÆ RESTAURATORI
SEMPER OPTIMO
ÆGIPTIACO BIS ITALICO
SEMPER INVICTO
IN MONTE JOVIS ET SEMPRONI
SEMPER MEMORANDO
RESPUBLICA VALESIÆ GRATA.
II DECEMBRIS, ANNI MDCCCIV.

Donné en diete, à Sion, le 1er décembre 1804.

Le président de la diete, signé, IRGRISTER.

Au nom de la diete,

Les secrétaires de la diete,
Signé, DUFOUR et DE SEPIBUS.

Le conseil-d'état de la République du Valais, arrête que la présente loi sera signée en son nom, munie du sceau de la République, et promulguée selon sa forme et teneur.

Sion, le 2 décembre 1804.

Le grand baillif de la République,
Signé, AUGUSTINI.

Par le conseil-d'état,

Le secrétaire-d'état, signé, PREUX.

INTERIEUR.

Strasbourg, 1er nivose.

A l'occasion du couronnement de S. M. l'EMPEREUR, il a été donné au nouveau pont du Rhin qui doit être construit, le nom de *Pont Impérial*; à l'orangerie dans le Rupprechtsau, qui y a été transportée de Buchsweiller, celui d'*Orangerie Joséphine*; au nouveau théâtre qu'on construit, celui de *Théâtre Napoléon*, et à une nouvelle promenade qui doit être établie, celui de *Boulevart Joseph.*

Paris, le 4 nivose.

Dimanche 2 nivose, S. M. l'EMPEREUR a donné une audience individuelle aux préfets de département qui se trouvaient à Paris.

Le même jour, Sa Majesté a reçu successivement S. A. S. le prince électoral de Bade, et S. A. S. le margave de Bade, qui ont pris congé;

S. A. S. le prince électoral de Würtemberg, arrivant;

Et S. Exc. M. le général Knobelsdorff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse près la sublime Porte, qui a pris congé.

Ils ont été introduits dans le cabinet de Sa Majesté par S. E. le grand-maître des cérémonies.

Le grand-maître a introduit pareillement:

Son Exc. M. le marquis de Gallo, ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi de Naples, qui a présenté une lettre de sa cour, annonçant la naissance d'une princesse, fille du prince héréditaire;

Son Exc. M. le comte de Bunau, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'électeur de Saxe, qui a remis une lettre du duc de Saxe-Gotha;

Et enfin les membres de la députation suisse, qui ont pris congé.

Dimanche 2 nivose, M. Delalande a eu l'honneur de présenter à S. M. *la Connaissance des tems de l'an* 15, que le bureau des longitudes vient de publier. Cet ouvrage annuel, indispensable pour les astronomes et les navigateurs, contient cette année un recueil précieux de mémoires, d'observations, de tables, par MM. Laplace, Delambre, Messier, Vidal, Flaugergues, Burckhardt, Olbers, Thulis, Duc-la-Chapelle, Conti, Guerin, Mongin, Chompré; la Vie de l'astronome Bernier, et l'Histoire de l'Astronomie en 1803, par M. Delalande, pour servir de suite à celle de sa Bibliographie astronomique, terminée en 1802.

Cérémonial pour l'ouverture de la session du corps-législatif.

Art. Ier. Jeudi 6 nivose, à 6 heures du matin, la Garde impériale occupera tous les postes du palais du corps-législatif, sous le commandement de M. le grand maréchal de la cour, qui aura la police de ce palais.

II. L'EMPEREUR partira du palais des Tuileries le même jour, à midi, pour se rendre au corps-législatif.

III. La marche sera ouverte par les Chasseurs à cheval de la Garde; les grenadiers à cheval et la Gendarmerie d'élite la fermeront.

IV. Le cortége marchera au milieu d'une haie de troupes, traversera le jardin des Tuileries, la place et le pont de la Concorde, la rue de Bourgogne, la place du palais du corps-législatif, entrera dans ce palais par la porte des Acacias, et Sa Majesté descendra au perron du président du corps-législatif.

V. Le cortége impérial marchera dans l'ordre suivant:

Les Héraults d'armes à cheval;

Une voiture pour les maîtres et aides des cérémonies;

Trois voitures pour onze grands officiers militaires désignés par S. M.;

Trois voitures pour les ministres;

Une voiture pour le grand chambellan, le grand écuyer, et le grand-maître des cérémonies;

Une voiture pour les deux grands dignitaires;

La voiture de Sa Majesté, dans laquelle seront l'EMPEREUR et les princes ses freres: les colonels-

généraux de la Garde, les aides-de-camp de S. M. et les écuyers cavalcadours seront à cheval autour de la voiture ;

Une voiture pour le grand maréchal, le grand veneur et deux chambellans de S. M.

VI. Une salve d'artillerie annoncera le départ de S. M. des Tuileries, et son arrivée au palais du corps législatif.

VII. Le président et vingt-cinq législateurs iront à la porte extérieure du palais recevoir S. M.

VIII. Le tribunat partira de son palais à dix heures et demie ; le conseil-d'état, des Tuileries, à onze heures et demie ; et une députation du sénat, composée de douze sénateurs, partira du palais du sénat à onze heures et demie pour se rendre au corps-législatif dans les salles qui leur seront destinées, et où deux législateurs nommés à cet effet conduiront chaque corps ainsi que la députation du sénat. Cette députation, ainsi que le conseil-d'état et le tribunat, auront chacun une escorte de cent hommes de troupes à cheval.

IX. Lorsque le cortége impérial arrivera, le tribunat, puis le conseil-d'état, et enfin la députation du sénat, entreront successivement dans la salle des séances du corps-législatif : les conseillers-d'état occuperont les deux premiers rangs de banquettes du côté de leurs places accoutumées ; les tribuns, les deux premiers rangs de banquettes vis-à-vis les conseillers-d'état ; les douze sénateurs seront placés dans le parquet, en face du trône, sur douze chaises richement ornées, devant les conseillers-d'état et les tribuns.

X. L'EMPEREUR, après s'être reposé dans les appartemens préparés pour le recevoir, se mettra en marche par la bibliotheque et la galerie ; son cortége marchera dans l'ordre suivant :

La députation des législateurs avant le cortége,
Les huissiers,
Les héraults d'armes,
Les pages,
Les aides des cérémonies,
Les maîtres des cérémonies,
Les aides-de-camp de l'EMPEREUR,
Les onze grands-officiers militaires,
Le grand-maréchal et le grand-maître des cérémonies,
Les dignitaires,
Les princes,
L'EMPEREUR,

Les deux colonels-généraux de la garde de service, ayant à leur droite et à leur gauche le grand-chambellan et le grand-écuyer ; si les deux colonels-généraux qui ne seront pas de service accompagnent l'EMPEREUR, ils suivront les deux de service ;

Derriere eux les chambellans et les écuyers,
Les ministres.

XI. Lorsque le cortége arrivera dans la salle des séances, tous les législateurs se leveront ; ceux de la députation iront prendre leurs places : le président se placera en face du trône, au milieu de son corps, sur une chaise, ayant deux huissiers derriere lui. Les huissiers de S. M. se placeront aux deux extrémités de l'escalier ; deux héraults se placeront à une entrée du parquet, et deux à l'autre, le chef au milieu devant la balustrade, entre les messagers d'Etat du corps-législatif ; les aides des cérémonies au milieu du parquet, des deux côtés de l'estrade ; les pages se rangeront en haie dans le parquet, jusqu'à ce que l'EMPEREUR soit placé ; le reste du cortége montera l'escalier, et, en montant par le couloir de droite, chacun ira prendre sa place ordinaire autour du trône ; les princes et dignitaires à droite et à gauche sur leurs chaises ; les onze ministres à droite ; les onze grands-officiers à gauche sur leurs bancs ; les colonels-généraux de la garde, le grand-maréchal et grand-veneur, derriere le trône ; le grand-chambellan et le grand-écuyer, sur des tabourets devant les ministres ; le grand-maître des cérémonies, sur un tabouret devant les grands-officiers militaires ; les maîtres des cérémonies, au haut des escaliers latéraux ; les aides-de-camp, les deux chambellans et les écuyers, se tiendront derriere les princes et dignitaires ; les pages se partageront sur les marches des escaliers latéraux.

XII. L'EMPEREUR étant assis, tout le monde se couvrira ; le grand-maître des cérémonies prendra ses ordres et les transmettra au grand-électeur ; celui-ci, descendant par le couloir, et s'avançant près de la balustrade, au bas des cinq marches du trône, dira à haute voix qu'il demande à Sa Majesté la permission de lui présenter successivement les membres du corps-législatif, et de les admettre à prêter serment ; cela fait, le grand-maître dira à un maître des cérémonies d'avertir un questeur pour indiquer successivement les législateurs.

XIII. Un aide des cérémonies appelera le questeur, qui montera sur l'estrade au milieu du parquet.

XIV. Le questeur appelera lentement et successivement les législateurs, par ordre alphabétique.

XV. Dès qu'un législateur sera appelé, il se levera, se découvrira ; le grand-électeur répétera son nom à Sa Majesté ; le législateur prêtera debout et à haute voix le serment.

XVI. L'appel terminé, et tous les législateurs ayant prêté serment, l'EMPEREUR prononcera un discours ; pendant que l'EMPEREUR parlera, tous les législateurs se découvriront.

XVII. Le discours de Sa Majesté étant fini, Elle se levera, et tout le cortége retournera dans les appartemens d'où il était sorti, en suivant le même ordre qui avait été observé pour arriver.

XVIII. L'EMPEREUR remontera en voiture, et prendra avec le même cortége le même chemin qu'il avait suivi pour venir au palais du corps-législatif.

XIX. Il sera de même précédé et reconduit par la députation de vingt-cinq législateurs, jusqu'à la porte extérieure.

XX. Le départ de S. M. du palais du corps-législatif, et son arrivée aux Tuileries, seront pareillement annoncés par des salves d'artillerie.

XXI. Lorsque le cortége impérial sera sorti du palais du corps-législatif, les douze sénateurs en partiront pour se rendre à leur palais, et successivement le conseil-d'état et le tribunat en partiront pareillement pour retourner, le premier aux Tuileries, et le second au palais du tribunat.

Le grand-maître des cérémonies,
L. P. SÉGUR.

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

Procès-verbal de la distribution des prix, faite par M. Duquesnoy, maire du 10e arrondissement, membre du conseil des hospices, dirigeant celui de la Maternité, aux élèves sage-femmes de cette maison, le 27 frimaire an 13.

Nous soussignés docteurs en médecine et en chirurgie professeurs à l'Ecole de Médecine de Paris, médecin, chirurgien ordinaire, chirurgien accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité, commissaires nommés par le conseil-général d'administration des hospices civils, et par l'Ecole de médecine, conformément à l'article XXIV de l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 11 messidor an 10, concernant l'établissement d'un cours d'accouchement théorique et pratique par chaque semestre de l'année dans l'hospice de la Maternité, pour l'examen des élèves sage-femmes qui ont terminé le cours de leurs études, avons procédé à cet examen, les 19, 20, 22, 24 et 25 frimaire an 13 ; avons interrogé sur les diverses parties de l'art des accouchemens, et dans l'ordre suivant, les trente élèves dont les noms suivent : seize de celles qui avaient suivi le cours ne s'étant pas présentées à l'examen, parce qu'elles ont obtenu de la bienfaisance des préfets de leurs départemens ou de leurs parens, la faculté de rester un second semestre à l'hospice.

Noms des élèves qui ont subi l'examen.

1. Gallair (Catherine Dubuisson, femme), âgée de 40 ans, née à Issoudun, domiciliée à Buzançai, département de l'Indre.
2. Vaury (Marie-Anne), âgée de 23 ans, née à Bousac, département de la Creuse.
3. Béridez (Marie-Adélaïde), âgée de 29 ans, née au Rœulx, département de Jemmappes.
4. Loison (Marie-Françoise Brichet, veuve), âgée de 44 ans, native de Braux, département des Ardennes.
5. Desmoulieres (Louise), âgée de 19 ans, née à Aubusson, département de la Creuse,
6. Brutel (Julie-Désirée), âgée de 18 ans, née à Rosay, département de Seine-et-Marne.
7. Noise (Marie-Jeanne Bouvard, femme), âgée de 47 ans, née à Morsan, demeurant à Fleury, département de Seine-et-Oise.
8. Mazy (Marie-Philippine), âgée de 25 ans née à Framerie, département de Jemmappes.
9. Marcelat (Marie-Alexandrine), âgé de 24 ans, de Melun, département de Seine-et-Marne.
10. Bernardin (Marie-Anne-Reine), agée de 20 ans, née à Ouaine, département de l'Yonne.
11. Samson (Marie-Madeleine Peters, femme), âgée de 38 ans, native de Weissembourg, département du Bas-Rhin, domiciliée à Paris.
12. Gravet (Julie-Sophie Aubry, femme), âgée de 28 ans, née à Paris, domiciliée à Mennecy, département de Seine-et-Oise.
13. Dumont (Catherine-Angelique), âgée de 20 ans, née à Belleville, domiciliée à Franconville, département de Seine-et-Oise.
14. Gilbert (Elisabeth Régnier, femme), âgée de 48 ans, née à Sainvrain, domiciliée à Vert-le-Grand, département de Seine-et-Oise.
15. Desme (Marie), âgée de 22 ans, née à Penne, département de Lot-et-Garonne.
16. Gilson (Jeanne-Catherine-Justine) âgée de 26 ans, née à Mézieres, département des Ardennes.
17. Durfort (Marguerite-Agathe), âgée de 21 ans, née au Luart, département de la Sarthe.
18. Montreuil (Adelaïde) âgée de 19 ans, née à Saint-Germain-en-Laye, département de Seine-et-Oise, domiciliée à Paris.
19. Mabile (Marie-Jeanne), âgée de 23 ans, née à Charleville, département des Ardennes.
20. Guéroux (Jeanne-Victoire), âgée de 37 ans, née à Boulogne, département de la Seine.
21. Faugas (Jeanne-Marie Suères, femme), âgée de 34 ans, née à Agen, département de Lot-et-Garonne.
22. Pradon (Marie-Jeanne), âgée de 21 ans, née à Guéret, département de la Creuse.
23. De Béthune (Augustine-Félicité), âgée de 25 ans, née à Wailly, département de la Somme.
24. Barrayre (Marie-Josephe-Judith), âgée de 22 ans, née à Dourlens, département de la Somme.
25. Colin (Marie-Genevieve Brocheton, veuve), âgée de 35 ans, née à Paris, y demeurant, département de la Seine.
26. Zimmer (Marie-Anne Boyer, femme) âgée de 26 ans, née à Verlay, département de l'Yonne.
27. Surréno (Marie Bonnet, femme), âgée de 24 ans, née au Dorat, département de la Haute-Vienne.
28. Gervais (Marie-Anne), âgée de 20 ans, née à Valence, département de la Drôme.
29. Petitbon (Catherine), âgée de 18 ans, née à Nantes, et domiciliée à Paris.
30. Pacaud (..... femme), âgée de.... ans, née à.....

Ayant été très-satisfaits des réponses de mesdames Gallair, Bernardin, Pradon, Desme, Samson, Petitbon, Durfort, Vaury, Béridez, Gervais, Mazy, Montreuil, et satisfaits de celles des autres élèves ; considérant que si quelques-unes de ces dernieres ont annoncé moins de talens que les premieres par leurs réponses, elles ont manifesté de l'intelligence et du jugement, les commissaires composant le jury, ont arrêté qu'il serait fait un rapport de cet examen à l'Ecole de Médecine de Paris, et qu'elle serait invitée, d'après l'article XXV de l'arrêté du ministre de l'intérieur, cité plus haut, à délivrer à chacune de ces trente élèves, un certificat de capacité qu'elles échangeront dans leurs départemens respectifs, contre un diplôme de sage-femme, sans examen et sans frais, conformément à un autre arrêté du ministre de l'intérieur, faisant suite au premier.

A l'hospice de la Maternité, ce 25 frimaire an 13. Et ont signé :

Thouret, Antoine Dubois, Auvity, Chaussier, Baudeloque.

Cejourd'hui, 25 frimaire, à onze heures du matin, ont été appelées à un nouvel examen en forme de concours, pour les prix dus à la bienveillance du ministre de l'intérieur et du conseil-général d'administration des hospices civils du département de la Seine,

Mesdames :

1. Gallair (Catherine-Dubuisson), femme.
2. Vaury (Marie-Anne.)
3. Béridez (Marie-Adelaïde.)
4. Bernardin (Marie-Anne-Reine-Adelaïde.)
5. Samson (Marie-Madeleine-Peters), femme.
6. Desme (Marie.)
7. Durfort (Margueritte-Agathe.)
8. Pradon (Marie-Jeanne.)
9. Mazy (Marie-Philippine.)
10. Petitbon (Catherine.)
11. Gervais (Marie-Anne.)

Il leur a été proposé deux questions sur un fait de pratique, des plus importans, quoique rare, auxquelles elles ont répondu successivement, sans qu'aucune d'elles ait pu avoir communication, ni profiter des réponses de celles qui avaient été appelées les premieres.

Après ce nouvel examen, et une mûre délibération (dérogeant à l'arrêté de feu M. Camus, qui voulait que les prix fussent partagés entre les élèves qui ont suivi deux cours et celles qui n'en avaient suivi qu'un seul, comme cela a eu lieu dans le concours précédent), les commissaires composant le jury, sont convenus unanimement que le premier prix, consistant en une médaille d'or, serait donné à mademoiselle Bernardin (Marie-Anne-Reine-Adélaïde.)

Le second prix consistant également en une médaille d'or, à madame Gallair (Catherine Dubuisson, femme.)

Le troisieme prix, consistant en une médaille d'argent, à mademoiselle Pradon (Marie-Jeanne.)

Le quatrieme prix, consistant aussi en une médaille d'argent, à mademoiselle Desme (Marie.)

Que le premier accessit serait accordé à madame Samson (Marie-Madeleine Peters, femme.)

Le second accessit, à mademoiselle Petisbon (Catherine.)

Le troisieme accessit, à mademoiselle Durfort (Marguerite-Agathe.)

Le quatrieme accessit, à mademoiselle Vaury (Marie-Anne.)

Qu'il serait fait mention honorable de mesdames Béridez, Gervais, Mazy et Montreuil.

A l'hospice de la maternité, ce 25 frimaire an 13, une heure de relevé, et ont signé :

Thouret, Antoine Dubois, Auvity, Chaussier, Baudelocque.

Le 23 frimaire an 13, en exécution de l'arrêté du conseil-général d'administration des hospices civils, en date du 3 du mois de prairial an 12, portant qu'à l'expiration des cours des élèves sage-femmes de l'hospice de la Maternité, il sera accordé un prix à celle des élèves qui, faisant alors son premier cours, se sera distinguée dans toute sa conduite, et aura montré le plus d'assiduité, d'exactitude, de zele, pour assister tant aux leçons qu'aux visites, et de vigilance sur les femmes en couche confiées à sa sollicitude; que ce prix sera donné à la majorité absolue des suffrages, tant de la maîtresse sage-femme que des élèves; que le prix consistera dans le droit d'être admise à un second cours de six mois, gratuit et sans aucuns frais; et que, si les frais de ce cours étaient ordonnés ou payés, le montant du fonds fait pour cet objet sera délivré à l'élève;

Nous, membres du conseil-général d'administration des hospices et de la commission administrative chargés de la surveillance particuliere de cet hospice, nous y sommes transportés, à l'effet de faire procéder au choix de l'élève digne du prix, dans la forme prescrite par l'arrêté du conseil : en conséquence, les élèves ayant été réunis dans la salle du cours, il en a été fait un appel nominal; et il s'est trouvé quarante-neuf votantes, y compris Mme Lachapelle, sage-femme en chef. Lecture faite de l'arrêté susdaté, les dames Gilson et Despès ont été choisies scrutatrices par leurs campagnes, et il a été procédé à la nomination par la voie du scrutin.

Le scrutin de Mme Lachapelle, sage-femme en chef, a été d'abord reçu, et successivement ceux des quarante-huit élèves présentes.

Tous les scrutins déposés et comptés, ils se sont trouvés en nombre égal à celui des votantes, et il a été reconnu qu'il fallait avoir vingt-cinq voix pour obtenir la majorité absolue des suffrages.

Les scrutins dépouillés, il en est résulté que

Mme Boucheron, du département de l'Allier, a obtenu vingt-cinq voix..... 25 voix.

Mme Pacaud, du département de la Seine, a obtenu seize voix..... 16

Mme Loison, du département des Ardennes, a obtenu une voix..... 1

Mlle Malherbe, du département du Morbihan, a obtenu une voix..... 1

Il s'est trouvé en outre six bulletins blancs.

En conséquence, il a été reconnu que Mme Boucheron ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle avait droit au prix accordé par l'arrêté du conseil.

En égard au témoignage d'estime que Mme Pacaud a obtenu de ses compagnes, il lui sera donné publiquement un exemplaire du grand ouvrage de M. Baudelocque sur l'art des accouchemens.

Fait à l'hospice de la Maternité les jour, an et heures que dessus.

Signés, *Duquesnoy, Alhoy, Gilson, Despès.*

Le secrétaire-général de l'administration des hospices, Signé, MAISON.

La distribution des prix a été faite à la Maternité le 27 frimaire, par M. Duquesnoy, maire du 10e arrondissement et membre du conseil des hospices, et M. Alhoy, membre de la commission administrative, chargés de la surveillance spéciale de cette maison, en présence de M. Thouret, membre du conseil de la commission administrative des hospices, du secrétaire-général du conseil, du jury, des médecins et chirurgiens de cet établissement, de plusieurs préfets, et d'un grand nombre de personnes qui s'étaient réunies pour assister à cette distribution.

S. E. le ministre de l'intérieur et M. le conseiller-d'Etat, Frochot, préfet du département de la Seine, ayant témoigné leur regret de ne pouvoir assister à la distribution et la présider.

Voici le discours prononcé dans cette circonstance par M. Duquesnoy, présidant l'assemblée;

Messieurs,

« La Providence qui a placé l'homme sur cette terre de passage, semble avoir dispensé d'une main égale et les maux qui affligent l'humanité, et les vertus qui la consolent; à côté de l'être malheureux et souffrant, se trouve l'homme bienfaisant et sensible, qui soulage, qui pose l'appareil sur ses blessures, et nulle misere humaine ne reste sans secours dans une société bien ordonnée que ne tourmente pas les dissentions civiles; l'homme a tant besoin d'aimer et d'aider ses semblables, qu'il ne peut supporter le spectacle de la douleur sans éprouver le besoin de la soulager; et la *compassion*, ce sentiment exquis qui nous associe aux peines de nos semblables, qui nous les rend propres et personnelles, la compassion est peut-être le plus fort lien de la société. Combien sont égarés par une fausse sensibilité, ou entraînés par le désir trop ardent de la renommée, ceux qui déclamant sans cesse sur les vices de notre ordre social, semblent se plaire à tracer l'affligeant tableau des maux qui l'accompagnent, et ne parlent jamais de la compensation que reçoivent ces maux mêmes! Combien se trompent ceux qui croient qu'une société subsisterait long-tems, où le nombre des hommes durs, égoïstes, insensibles serait le plus grand! Heureusement, Messieurs, il n'en est point ainsi; heureusement la société subsiste plus encore par la force des vertus privées, par le besoin réciproque qu'ont les hommes de s'entr'aider, que par l'énergie des lois ou par la puissance des institutions. Qui d'entre nous n'a pas été plusieurs fois dans sa vie l'objet de ces sentimens de bienveillance qu'il est aussi doux d'inspirer que de sentir? Et qui de nous n'a remarqué que la société n'existe que par un commerce mutuel et ininterrompu de service et d'obligeance?

« C'est ici, Messieurs, sur-tout où ce langage doit être entendu; dans cet asyle ouvert à l'enfance abandonnée, par la piété bienfaisante et éclairée d'un des plus dignes ministres d'un Dieu de bonté, qui ne vient que pour faire du bien, pour aider ses freres, qui n'employa la puissance irrésistible de la religion que pour consoler les pauvres et pour exciter le riche à la bienfaisance; de tels hommes sont la véritable image de la divinité sur la terre, l'image de ce Dieu qui *fait luire son soleil sur les bons comme sur les méchans*, et qui n'a voulu que personne fût repoussé de lui. Nous devions notre premier hommage au vraiment saint instituteur de cette maison; honorons le, s'il nous est possible, d'une maniere digne de lui, en nous efforçant de suivre ses traces, en nous le proposant pour modele; et si malheureusement il est donné à peu d'atteindre à cette perfection, ayons du moins le courage de la desirer et de ne nous détourner jamais du but.

« Le créateur de cette école mérite de partager notre reconnaissance et notre sensibilité; elle a été fondée, soutenue, encouragée par M. Chaptal; il a su vouloir fortement, et il a réussi; il a appliqué à cet acte de bienfaisance nationale, cette constance à laquelle il doit des succès si honorables dans la carriere des arts utiles, et son exemple n'est pas resté sans imitateurs. MM. les préfets ont répondu à sa voix; ils étaient dignes de l'entendre. Ils se sont empressés d'envoyer ici des éleves qui, formées à l'école du plus habile maître, reportent dans les départemens l'exercice du plus utile, du plus nécessaire des arts; MM. les préfets, en s'associant à tout ce qui est bon, veulent aussi recueillir leur part des bénédictions du pauvre; qu'elles s'élevent donc vers le ciel, et qu'elles soient, avec la satisfaction de leur propre cœur, avec le témoignage de leur conscience, la récompense éternelle de leurs vertus, le vrai prix de leurs bontés! oui, Messieurs, *les bénédictions du pauvre;* elles sont si douces au cœur de l'homme de bien, elles sont si bien reçues de celui qui n'a fait ni pauvre ni riche, mais qui a fait des hommes, et qui leur ordonne de l'aimer!

» Je suis autorisé, au reste, à vous dire que M. de Champagny veut bien continuer la même bienveillance, accorder les mêmes bontés à cette école. La parfaite justesse de son esprit, l'exquise sensibilité de son cœur, nous garantissent assez l'intérêt qu'il porte à un établissement si digne de l'attacher.

» Tant de secours, tant de bienfaits ne seront pas perdus; la protection tutélaire du Gouvernement, le soin paternel qu'il accorde à cette école, ne seront pas sans fruit. Vous en profiterez, Mesdames, vous reporterez dans les lieux qui vous ont vu naître, et les leçons que vous avez reçues et les exemples qui vous ont été donnés. Il ne m'appartient pas de parler de ce que vous devez savoir; un maître habile, et qu'on honore assez en le nommant, vous a instruites; les témoignages que rendent de vous les savans professeurs qui vous ont examinées, sont la plus belle récompense de votre application, la plus sûre garantie de votre capacité; il est beau, il est honorable d'être estimé par de tels hommes, d'être présenté par eux à l'estime publique; certes, aucun travail ne peut être pénible qui produit un tel fruit; mais que des hommes si dignes d'estime et de reconnaissance, nous permettent du moins de leur témoigner les sentimens qui nous inspirent. Je les supplie d'en agréer l'hommage.

» Les maîtres vous ont appris, Mesdames, ce que vous devez savoir; mais la bonté touchante et toujours inaltérable, l'inaltérable patience de Mme Lachapelle, si douce et que rien n'altere, vous ont appris ce que vous devez savoir. Le savoir est acquis sans doute, la bonté ne l'est pas moins; c'est à vous surtout, Mesdames, qu'elle a été donnée par la Providence, cette premiere de toutes les vertus, celle qui embellit tout, qui console de tout, qui rend le bonheur plus aimable, et qui allège le fardeau du malheur. Dieu a fait l'homme fort, il a fait la femme bonne; il l'a fait douce, aimante et sensible: combien vous avez d'occasion d'exercer cette bonté, cette patience qui vous appartiennent, et qui distinguent votre sexe? vous serez dignes, sans doute, de voir souffrir, car vous saurez soulager et sur-tout consoler celles qui souffrent; vous êtes dignes de partager et la tendre inquiétude des meres, et leur joie si pure, à laquelle rien sur la terre ne peut être comparé. Vous mériterez et la reconnaissance de ceux dont vous aurez sauvé les femmes, et des meres à qui vous aurez conservé les enfans, et des enfans qui vous devront la vie.

» Ah quelle plus noble, quelle plus sainte mission peut être donnée à une femme! Combien vous devrez être heureuses du bien que vous ferez! Combien vous jouirez de ce concert d'amour et de reconnaissance qui s'élevera autour de vous; mais pardonnez-moi, si je vous le répete (j'ose même supplier vos maîtres de me pardonner de l'avoir dit), c'est sur-tout la plus douce, la plus patiente, celle qu'anime le plus une vraie bonté, celle qui sait le mieux compatir aux souffrances auxquelles hélas! elle n'est plus étrangere; celle qui sait le mieux aimer et la mere et l'enfant, qui sait aussi se faire le mieux aimer.

» Allez, Mesdames, que celles d'entre vous qui ont fini leur cours, retournent dans leur pays; soyez toutes heureuses dans le touchant, dans le saint exercice de vos fonctions. Honorez votre profession pour qu'elle vous honore; n'oubliez jamais que vous êtes envoyées de la Providence pour conserver des meres et des enfans; soyez dignes de cette mission, soyez dignes de l'école où vous avez été formées.

» Pour moi, Messieurs, s'il m'est permis de le dire, un sentiment pénible se mêle à l'émotion que j'éprouve. Ce n'est pas sans un chagrin bien vrai que je me vois appelé à cette place honorable. Elle devrait être occupée par M. Camus, à qui cette maison, à qui les pauvres, les gens de bien, les amis des lettres, les amis des mœurs publiques et privées doivent tant de regrets; je les éprouve aujourd'hui plus amerement encore, en songeant qu'il ne peut jouir du fruit de ses soins. Sans doute ses vertus lui ont mérité une plus durable récompense dans un lieu où il n'est pas donné aux hommes de la lui ravir. »

Cette notice doit être terminée par un exposé sommaire de l'état de situation et des progrès de l'établissement.

L'école des éleves sage-femmes prend chaque jour un nouvel accroissement, et l'instruction s'y repand et s'y fortifie d'une maniere sensible. Le nombre des eleves est en ce moment de plus de quatre-vingt, et au moyen des dispositions bienfaisantes et vraiment paternelles prises par le conseil, et celles qui se préparent, toutes les éleves seront convenablement logées et à portée de suivre sans distraction leurs intéressantes études. Tous les moyens d'instruction leur sont assurés, et le résultat de l'examen qui vient d'avoir lieu prouve qu'ils ne le sont pas en vain, et que cet utile établissement, remplissant parfaitement l'objet auquel il est consacré, répandra de plus en plus les lumieres et les talens nécessaires dans une classe dévouée à aider la nature dans le plus étonnant de ses phénomenes, et à soulager au milieu de ses cruelles douleurs un sexe qui ne peut trouver la force de les supporter que dans le sentiment ineffable de la maternité.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE LYON, du 29 frimaire an 13.

5. 10. 34. 67. 13.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 1er nivose.

66. 79. 70. 83. 29.

VARIÉTÉS.

Plusieurs Journaux ont déjà annoncé la fête que les maires et adjoints de Paris ont donnée, samedi 24 frimaire, dans la salle de la Société Olympique, rue de la Victoire, à MM. les Maires des départemens, appellés à Paris pour le couronnement de LL. MM. II.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur ce qui s'est passé dans cette réunion municipale, ordonnée avec le goût et les graces qui appartiennent à l'urbanité française.

Une table ovale, était ornée d'un plateau en forme de parterre entouré de figures qui représentaient chacune des villes dont les Maires étaient invités. Au centre s'élevait le buste de l'EMPEREUR sur un piedestal carré, avec cette inscription sur chacune des faces : *Quelle que soit la distance qui vous sépare de moi, vous êtes tous également présens à mon cœur.*

Discours de S. M. aux Présidens de cantons et aux Maires des 36 villes de France, appellés au couronnement.)

M. le Maréchal, gouverneur de Paris, avait bien voulu honorer cette fête de sa présence. Il était placé à la droite de M. le doyen des Maires de Paris, qui avait à sa gauche M. le Préfet de la Seine. M. le Préfet de Police était en face à droite de M. l'Ordonnateur de la fête. Chacun des maires et adjoints de Paris était assis entre deux maires invités.

Le fond de la salle représentait un jardin élevé en amphithéâtre, sur lequel était placé un orchestre composé des meilleurs musiciens des théâtres et de la Garde impériale. Ils ont exécuté pendant le dîner des morceaux choisis et une cantate dont les paroles sont de M. de Ferriere, et la musique de M. Blangigny, et qui a été traduite en italien par le maire de Nice, et en allemand par le maire de Cologne.

Des santés portées à Leurs Majestés ont été accueillies par les cris répétés de *vive l'EMPEREUR! vive l'Impératrice!* Tous les convives se sont réunis dans un sallon où ils ont passé la soirée se donnant des témoignages réciproques d'amitié et d'estime, se félicitant de l'heureux accord qui regne entre la capitale et les départemens, qui n'ont plus à se disputer que d'amour pour le prince et d'efforts pour la prospérité de la nation.

MÈLANGES. — BEAUX-ARTS.

Fragment d'un recueil d'observations sur quelques grands peintres.

VERNET.

De tous les hommes illustrés par la peinture, aucun ne fut mieux organisé pour elle que Vernet : à peine sorti de l'enfance, il a imité la nature en grand maître. Allant en Italie pour l'étude de son art, il fut retenu en mer par le calme et les vents contraires ; il s'occupa pendant ce tems à dessiner ce qu'il voyait, les vaisseaux, la mer, les côtes de la Méditerranée. Arrivé à Rome, il peignit un tableau de marine, qu'il vendit beaucoup plus qu'il n'eût osé l'espérer ; ce début l'encouragea, et l'entraîna vers ce genre de peinture où les plus grands succès le fixerent. Peut-être n'eût-il pas été peintre de marine, s'il eût fait son voyage par terre. Une maniere de composer, originale, grande, poétique, est principalement ce qui le caractérise. Voltaire a dit que le grand mérite d'Homere était d'être un peintre sublime ; le grand mérite de Vernet est d'être un poëte sublime. Il est encore distingué par une couleur locale tout-à-fait à lui, par une touche vive, spirituelle qui lui est toute particuliere. Son originalité est si frappante, qu'elle est apperçue par les gens les moins instruits.

Pour prouver combien il avait cet enthousiasme dévorant qui fait sentir et saisir la grande beauté de la nature, il suffit de dire que dans un de ses voyages sur mer, au plus fort d'une violente tempête, ne connaissant d'autre danger que celui de ne pas bien jouir d'un si magnifique spectacle, il se fit attacher à un mât, pour mieux contempler, pour mieux étudier l'imposante majesté du désordre des élémens. Il est généralement regardé comme le peintre de marine qui approche le plus de la perfection ; d'autres ont eu des tons de couleur plus exactement vrais, ont mieux rendu quelques détails ; Claude le Lorrain a mieux rendu la couleur de l'air et de la lumiere, a fait des ciels, des mers d'une plus grande vérité de ton. Bacchusen et d'autres Hollandais ont dessiné des vaisseaux plus correctement que lui, en ont mieux connu les différentes manœuvres ; mais Vernet a réuni plus de grandes parties de son art qu'aucun d'eux ; il a plus de chaleur, plus d'enthousiasme et d'élévation qu'eux tous ; l'ordonnance de ses ouvrages a une unité si parfaite, qu'on ne pourrait en ôter la moindre partie sans leur nuire. Il a si bien fait les figures que, par la maniere dont elles sont composées, et par celle dont elles sont peintes, elles contribuent toujours beaucoup à l'effet général de ses tableaux.

Il a bien saisi l'ensemble des tons que la nature présente aux différentes heures du jour ; il est admirable aussi dans un grand nombre de détails, et l'on peut en nommer beaucoup que personne n'a faits comme lui : qui a fait des rochers plus vrais, d'un plus belle forme, et qui les a peints avec plus d'esprit et de chaleur ? Il a rendu mieux qu'aucun peintre la belle forme des nuages, de ces corps immenses et légers, éblouissans, ténébreux, montagnes flottantes, élevées, renversées, dissipées par les vents. Nul autre n'a exprimé comme lui le fracas de l'épouvantable ouragan par la distribution sublime de l'ombre et de la lumiere. Eh! qui a donné, comme lui, aux flots de la mer la beauté, la grace, l'énergie, et, pour ainsi dire, l'expression ? Il a saisi avec la plus grande justesse toutes les formes qu'ils prennent, soit dans leur cours majestueux, soit dans leur terrible courroux, soit lorsqu'ils baignent mollement la rive, ou qu'en masses blanchissantes, impétueux, ils frappent, parcourent les rivages et les rochers, et s'élancent jusqu'aux cieux.

Il a bien rendu l'aspect noble des vaisseaux ; si d'autres leur ont donné tous leurs cordages, lui seul leur a donné toute leur ame : quelle autre touche autant que lui, en les peignant tourmentés par la fureur des vents et des flots ? leurs agrès, leurs mâts brisés, leurs voiles déchirées, leurs tristes débris ont l'intérêt le plus attachant.

Quel peintre de genie a mis dans ses tableaux des scenes aussi vraies et aussi pathétiques ? Avec quelle justesse et quelle force d'expression il a présenté les malheureuses victimes du choc épouvantable des ondes !

Souvent l'astre du jour, le front voilé, ne lance qu'à regret les traits de sa lumiere sur ces funestes scenes ; souvent aussi éblouissant de tout l'éclat de sa magnificence et de sa pompe, il les remplit de toute l'immensité de ses feux ; quelquefois elles ne sont éclairées que par quelques rayons pâlissans de la lune, quelquefois elles le sont par les éclairs et par la foudre.

Autant dans les tempêtes il a bien employé des lignes tourmentées, des formes orageuses, pour rendre le désordre des élémens, autant dans les jours sereins il en a su choisir qui peignent le charme et l'enchantement de la nature. Quoique ses tableaux de tempête soient ce qu'il a fait de plus sublime, il en a peint aussi d'admirables représentant des tems calmes, en différentes heures du jour. C'est un bras de mer dont les ondes azurées se balancent et brillent dans un paysage délicieux ; ce sont des mers tranquilles, sillonnées par des vaisseaux poussés par un vent léger ; ce sont de paisibles rivages sur lesquels des pêcheurs fortunés, au milieu de leurs douces occupations, semblent chanter leurs amours et leur liberté.

Il a peint les vues imposantes des Alpes et des Appennins, les brillantes cascades et les sites pittoresques de Frascati et de Tivoli, qu'il a rendus avec tout l'enthousiasme de la jeunesse du génie. Tantôt peignant la fraicheur et la douce clarté du matin, il présente le soleil s'élançant du sein d'une mer immobile ; tantôt il le peint s'y plongeant environné d'or, de pourpre et de feux, et paraissant embrâser à-la-fois la terre, les cieux et les mers ; quelquefois il l'offre presque effacé sous l'épaisseur d'un brouillard qui donne un nouvel intérêt à la nature en la laissant à peine appercevoir. Les incendies au milieu de la nuit, ces spectacles ravissans, déchirans, épouvantables, sur-tout dans un port de mer, il les a rendus avec une effrayante vérité. Souvent il peint la lune éclairant des rives heureuses ; les feux allumés par les matelots font un contraste piquant avec des rayons argentés ; on aime à les voir se jouer sur la sombre immensité des flots ; on se plaît à découvrir au loin d'ambitieux mortels en de frêles asiles, traversant l'Univers dans le calme des nuits.

Sa belle suite des ports de France suffirait seule pour faire à un autre une grande réputation : quoique son ardente imagination fût bien plus à son aise au milieu des écueils et des flots en courroux, que dans un chantier ou un arsenal, et devant une longue suite de maisons, il a rendu les ports avec la plus grande vérité, et chaque habitant y reconnaît sa demeure : mais il a mis dans ces grands portraits tout l'intérêt que met toujours le génie, même lorsqu'il copie. Il en a enrichi les devans par des figures dont les grouppes font des sujets, et qui sont pleines d'esprit dans la pensée et dans l'exécution. Ce précieux et intéressant travail, continué par un habile moderne (1), est un des plus beaux monumens que les arts puissent offrir au patriotisme des Français et à la curiosité des étrangers.

Chéri des hommes puissans et de tous les hommes célebres de son tems, estimé de toute l'Europe, Vernet a joui pendant sa vie de la grande réputation qu'il méritait ; elle s'est soutenue après sa mort, et son nom sera toujours un de ceux qui feront le plus d'honneur aux arts et à sa patrie.

TAILLASSON.

(1) M. Hue.

AU RÉDACTEUR.

En rendant compte dans votre feuille du 26 frimaire de la fête donnée, dimanche dernier, à LL. MM. II. dans l'Hôtel-de-Ville, vous dites, en décrivant la décoration des différentes salles, « que » celle des tableaux avait pour décoration naturelle » les belles productions des arts dont elle est » enrichie. »

Cette phrase m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle porte à croire que ces tableaux sont de véritables peintures, tandis qu'ils sont fabriqués en tapisserie aux Gobelins ; ces tapisseries tendues sur des chassis et encadrées, produisent toujours cette illusion. C'est donc ainsi qu'il faut présenter aux yeux des connaisseurs ces précieuses productions d'une industrie vraiment nationale, et particuliere à la France.

Je joins ici une petite notice explicative des sujets représentés dans ces tableaux. Je souhaite que vous la trouviez digne d'occuper quelques lignes dans votre journal.

GUILLAUMOT.

Notice de quelques-uns des tableaux en tapisseries de la manufacture impériale des Gobelins, qui décoraient la salle de la préfecture du département de la Seine.

En entrant dans la salle, à droite et à gauche de la porte :

1. *L'Enlevement d'Orithye* par Borée, d'après le tableau de M. Vincent. C'est le premier morceau de tapisserie exécuté dans le sens où le tableau est vu ; tout en laine, sans aucun mélange de soie, et de la seule main du sieur Claude pere, un des premiers et des plus habiles artistes fabricans des ateliers de haute-lisse.

2. *Sylvie* sauvée de la fureur d'un monstre par le berger Amynthe. Sujet tiré du Tasse, d'après le tableau de feu Boucher.

Sur un des côtés de la salle :

3. *Léonard de Vinci*, célebre peintre italien, expirant dans les bras de François Ier ; d'après le tableau de M. Ménageot.

4. *Un Combat de femmes Spartiates* contre des militaires qui viennent les insulter dans une fête ; d'après le tableau de M. Barbier l'aîné : Les femmes restent victorieuses.

5. *L'Automne*, sous l'emblême d'une fête à Bacchus, d'après le tableau de M. Callet.

Sur l'autre côté :

6. *Zeuxis*, choisissant parmi les belles filles de Crotone, un modele pour peindre Hélene, d'après le tableau de M. Vincent.

7. *Créuse* consumée par la robe empoisonnée que lui a envoyée Médée ; d'après le tableau de feu de Troy.

8. *Briseis* enlevée de la tente d'Achille ; d'après le tableau de M. Vien, membre du sénat-conservateur.

LIVRES DIVERS.

Principes d'Arithmétique décimale, avec le calcul des nombres complexes, à l'usage et à la portée des enfans, par E. M. J. Lemoine (d'Escoies) chef d'école secondaire, et membre du jury d'instruction publique, nouvelle édition.

Prix, 1 fr. 80 c. pour Paris, et 2 fr. 40 c. pour les départemens, franc de port.

A Paris, chez Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n° 25.

Isidore et sa belle Marraine, par J. B. Gauriet. Prix, 1 fr. 80 c.

Chez le même.

Et à Riom, chez Salles, libraire.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Tancrede, et les Fourberies de Scapin.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représ. du Susceptible, les Deux Meres, et les Voyageurs.

Opéra-Comique. La Prude ; Milton, op. en un acte, et le Calife de Bagdad.

Théâtre du Vaudeville. La Veillée villageoise, Duguai-Trouin, et la Bonne aubaine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au bénéfice de M. Morand, le Désastre de Lisbonne, et le ballet du Déserteur. MM. Goyon et Aumer, artistes de l'Académie impériale de musique, rempliront les principaux rôles.

Théâtre des Délassemens. Lise-Bonne, la Vestale et l'Amour, et la Projectomanie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. la 7e et derniere représentation de M. Thiémet. — Premieres, 6 fr. 60 c. ; secondes, 3 fr. 30 c. ; troisiemes, 2 fr. 50 c. ; tribunes, 1 fr. 65 c. — Dimanche 9, irrévoblemeut le second concert.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 96. *Jeudi*, 6 *nivose an* 13 *de la République* (28 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 1er *décembre* (10 *frimaire.*)

La disette des vivres est extrême à Belgrade, et les Kersales abandonnent cette place pour ne pas éprouver les horreurs de la famine. Le 21 du mois dernier, environ cent hommes de cette milice arrivèrent à Tirepria pour demander des comestibles aux habitans. Un détachement de Serviens qui se trouvait dans cet endroit, fondit sur eux à l'improviste et les tailla tous en pièces. Les Serviens ont fait des dispositions pour surprendre aussi tous les Turcs et Kersales qui sortiront de Belgrade. Leur animosité a encore augmenté depuis que les préposés du pacha exigent des habitans de la Servie le paiement de l'*harat* (impôt territorial) pour deux années. Cette demande est d'autant plus injuste, que les Serviens ont consenti sans difficulté à acquitter les impôts d'après l'ancien ordre établi, et et que tout récemment ils ont fourni 500 bourses pour la solde des Kersales qui retenaient Bekir-Pacha prisonnier. Il va être tenu, dit-on, un congrès à Semendria, pour l'applaudissement de ces nouvelles difficultés; mais on est fondé à croire que les députés qui seront envoyés de part et d'autre ne parviendront pas rétablir l'harmonie.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 19 *décembre* (28 *frimaire.*)

La principauté de Bamberg vient, comme celle de Wurtzbourg, de recevoir une nouvelle organisation, et d'être divisée en trois districts territoriaux, dont les chefs-lieux sont Bamberg, Vorchheim et Kronach. Le district de Bamberg contient huit justices et administrations; celui de Vorchheim six, et celui de Kronach le même nombre.

Les membres exclus du séminaire de Wurtzbourg, par ordre direct du ci-devant prince-évêque, pour avoir suivi les cours de théologie du professeur de la religion réformée, M. Vaulus, et ceux du professeur de philosophie, M. Schelling, devaient, d'après une décision particulière de S. A. l'électeur bavaro-palatin, y être réintégrés; mais l'évêque s'étant adressé à la cour de Munich pour demander la suppression de cet ordre, il a été rendu une décision nouvelle et définitive, par laquelle il est ordonné aux ecclésiastiques qui se sont mis dans ce cas, de se rendre au nouveau séminaire qui vient d'être établi à Bamberg, où ils suivront leurs cours.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 *décembre* (21 *frimaire.*)

Une action criminelle pour cas de libelle vient d'être intentée au banc du roi, contre les imprimeurs et éditeurs d'un journal intitulé : *The True-Briton*, où l'on a publié un libelle scandaleux, portant sur le caractere du comte de Saint-Vincent, et sur sa précédente administration comme ministre de la marine. On y reconnaît, a dit M. le procureur-général, une tentative maliciesue pour diffamer le noble comte, et par conséquent avilir le gouvernement naval de ce pays, en propageant des faits controuvés et incroyables. Il n'est pas nécessaire d'examiner par quelles actions le comte de Saint-Vincent s'est élevé à l'emploi éminent dont il est revêtu; il suffit d'observer qu'à l'époque où le libelle a été composé, il jouissait dans l'opinion d'une nation reconnaissante, d'une aussi riche portion de l'estime publique, qu'aucun des plus grands-hommes de notre histoire navale. M. le procureur-général, après avoir lu des fragmens du libelle, a remarqué que l'objet de la poursuite n'était pas d'empêcher une discussion sage, franche et légitime des mesures du gouvernement; mais que la présente publication était d'un genre qui lui faisait présumer que le jury y imprimerait le sceau de la fausseté et de l'infamie qu'elle méritait.

Le jury a déclaré les accusés coupables. Le tribunal a remis à une autre séance l'application de la peine.

— La Société qui s'est formée en cette ville en 1750, pour la propagation des principes religieux parmi les pauvres, a tenu dernièrement une séance publique. Cette Société compte au nombre de ses membres des personnes de toutes les sectes chrétiennes et de toutes les professions. Il n'y regne cependant aucune espece d'esprit de parti. D'après le relevé qui vient d'être fait, depuis l'époque de son institution, elle a distribué plus de 179,000 bibles ou nouveaux testamens, et plus de 500,000 ouvrages de piété.

— On mit avant-hier en vente une brochure qu'on attribue à M. Fox, intitulé : *Appel à l'honneur et à la conscience de la nation britannique, sur la nécessité de restituer, sans délai, les vaisseaux et les galions espagnols.* Il en fut vendu 10,000 exemplaires dans la journée.

— L'amiral Cornwallis remit à la voile jeudi pour aller reprendre sa station devant Brest. En sortant de la rade, deux de ses vaisseaux, *l'Impetueux* et *le Dragon*, toucherent et furent endommagés.

INTÉRIEUR.

Mezieres, le 3 *nivose.*

Dimanche 2 nivose, la remise des drapeaux donnés par Sa Majesté l'EMPEREUR a été faite solennellement à la garnison de cette ville.

A dix heures et demie du matin, les troupes s'étant réunies sur la place d'armes, dans la plus grande tenue, le préfet du département, la cour de justice criminelle, la cour de premiere instance, les municipalités et les députations de la grade nationale de Mezieres et de Charleville, les autorités et administrations civiles et militaires s'y sont également rendus en grand costume.

L'ajudant-commandant Molard, commandant le département des Ardennes, a rappelé les paroles adressées par l'EMPEREUR aux députations militaires en leur décernant les drapeaux.... *Ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement; ils seront par-tout où votre* EMPEREUR *les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple.*

Vous le jurez.....

Le serment ayant été prononcé, tous les militaires composant la garnison, répéterent : *nous le jurons!* avec cet enthousiasme qui se manifeste toujours lorsqu'il s'agit du chef de l'Empire.

Ensuite les drapeaux furent remis aux corps respectifs aux cris de *vive l'*EMPEREUR ! et au bruit des salves d'artillerie, qui se firent également entendre pendant le *Te Deum* qui fut chanté en actions de graces du couronnement, à l'église paroissiale, où tout le cortège s'est rendu.

Paris, le 5 *nivose.*

Le Saint-Père a officié hier à Notre-Dame. S. S. est arrivée à dix heures et demie avec un nombreux cortége et des carosses de suite. Elle a été reçue au grand portail sous le dais par S. E. Mgr. le cardinal-archevêque, plusieurs évêques et le chapitre de la cathédrale.

Après avoir célébré les saints mystères, elle est montée sur son trône, et a donné solennellement la bénédiction apostolique.

L'église avait encore les magnifiques décorations du jour du sacre. Les tribunes, les galeries, la nef étaient garnies d'un peuple immense, sans néanmoins que de cette nombreuse multitude, il résultât aucun désordre et rien qui ne répondît à la majesté du lieu, au respect dû au sanctuaire, et au chef de la religion.

Après la messe, le S. P. est passé dans les appartemens de l'archevêché. On lui a présenté sur un plat de vermeil, un léger déjeûner. A la suite il a bien voulu admettre à lui baiser les pieds le concours nombreux de fidèles qui s'étaient empressés de le suivre, et qui remplissaient les vastes salles du palais archiépiscopal. Un grand nombre de dames, d'hommes de toutes les conditions, une reunion pieuse de jeunes filles vêtues de blanc, et précédées de leurs bannières, des enfans même venaient tomber aux pieds de S. S. et lui offrir leur hommage religieux. Nous l'avons vue accueillir ces enfans avec des caresses particulières et le sourire d'un bon pere.

Pendant cette touchante cérémonie, un artiste est venu faire à S. S. l'hommage de son talent, et l'a supplice de lui permettre de l'employer à consacrer un événement aussi memorable que le voyage de S. S. en France. Le docteur Lepreux a aussi harangué le S. P. et sollicité la faveur de le voir à l'Hôtel-Dieu, cet antique et respectable monument élevé par nos peres à la charité chrétienne, et où les secours sont infiniment améliorés par les soins de l'EMPEREUR. Le docteur Lepreux a ensuite adressé à S. S. des vers latins qu'elle a écoutés avec intérêt et reçus avec bonté.

(*Extrait du Journal de Paris.*)

Errata pour l'article du numéro de ce jour, intitulé : Cérémonial pour l'ouverture du corps-législatif.

Page 344, 1re col., art. X, 9e alinéa; après ces mots :

« Les onze grands-officiers militaires » ajoutez :

« Les ministres. »

Derniere ligne du même article, supprimez ces mots :

« Les ministres. »

SENAT CONSERVATEUR.

SÉANCE DU JEUDI 22 FRIMAIRE.

Discours de S. A. S. M. l'Archi-Chancelier de l'Empire.

MESSIEURS,

Le message de Sa Majesté l'EMPEREUR (1) vous a fait connaître la mission qu'elle a daigné nous confier, et qu'il nous est si doux de remplir.

Nous venons remettre entre vos mains les actes qui constatent la naissance des deux princes fils de S. A. I. Mgr. le prince LOUIS, et satisfaire ainsi à nos lois constitutionnelles qui ont commis à votre vigilance la garde des monumens et des titres de filiation de la dynastie impériale.

Quel jour pouvait offrir de plus favorables auspices pour le dépôt de ces actes importans, que celui où, de l'ordre de S. M., l'on publie votre décret contenant le recensement des votes émis par le Peuple français, et constatant sa volonté authentique pour l'hérédité de la dignité impériale dans la famile de l'EMPEREUR NAPOLÉON.

Ainsi, le même jour rappelle à la nation ses droits, et affermit ses espérances.

Ainsi, les deux jeunes princes ne pourront jeter les yeux sur les titres de leur descendance sans y trouver réunis les témoignages de l'affection du peuple, et le souvenir des services éclatans qui ont inspiré ce sentiment.

Puissent ces enfans précieux, dans la carriere qu'ils auront à parcourir, se proposer sans cesse pour modele le chef auguste de leur race, et à l'exemple du prince LOUIS leur pere, et du prince JOSEPH leur oncle, être dignes par leurs vertus de la gloire qui environne leur nom!

Je remets, messieurs, entre les mains de M. le président, les actes de naissance duement légalisés des deux princes, ainsi que le procès-verbal que j'ai dressé le 19 vendemiaire dernier, en exécution de l'article XL de l'acte des constitutions, du 28 floréal an 12, lors de la naissance du prince NAPOLÉON-LOUIS. L'absence du secrétaire-d'état ne lui a point permis de concourir à cet acte; mais le vœu de la loi a été rempli par le procès-verbal que je remets sous vos yeux.

Je requiers qu'il me soit donné acte du dépôt de ces pieces, dont je demande, au nom de l'EMPEREUR, la transcription sur les registres du sénat, et le dépôt dans ses archives, ainsi qu'il est réglé par l'article XIII du susdit acte des constitutions.

Réponse de S. E. M. FRANÇOIS (*de Neufchâteau*), *Président du Sénat.*

MESSIEURS,

Le premier organe des lois vient siéger parmi vous pour un objet bien important; mais, après ce qu'a si bien dit Son Altesse Sérénissime, j'ai peu de chose à ajouter sur les considérations qui vous frappent, messieurs, dans cette grande circonstance.

Les lois ont pris avec raison des précautions infinies pour regler de races en races la distribution des fortunes particulières; mais si le droit de succéder dans les cas ordinaires est une portion assez considérable du code purement civil, le droit de succéder au trône est le premier objet de ces lois d'un ordre majeur qui composent le droit public. Cette grande magistrature, qu'on nomme collectivement la couronne ou l'Empire, n'est pas un de ces héritages auxquels sont appelés sans aucune distinction tous ceux qui se tiennent d'ailleurs par

(1) Voyez ce message au 87 de cette feuille.

la communauté du nom et par les nœuds du sang. L'ordre de succéder au trône ne peut être réglé que par les lois fondamentales, ou ces lois qu'on appelle lois de l'Etat par excellence.

Ces dispositions sont de votre ressort, messieurs, en votre qualité de législateurs politiques. Conformément à ces principes, dans le sénatus consulte du 28 floréal dernier, vous avez proposé au peuple, et il a adopté pour la transmission du trône de l'Empire français, la succession agnatique, qu'on a nommée aussi française, et qui est proprement la consanguinité par les mâles, différente de l'ordre de la succession cognatique, appelée aussi castillane, ou ceux qui sont nés de femelles parviennent au défaut des mâles. Dans l'ordre qu'ils ont préféré, le senat et le peuple ont eu un double objet : le premier d'éviter que par le droit de la naissance une femme fût appelée à gouverner la France, et d'empêcher, en second lieu, qu'à la faveur des mariages, le trône impérial fût dans le cas d'être jamais occupé par des étrangers. Ce sont eux surtout que repousse une prévention véritablement invincible. De tout tems, messieurs, le grand peuple dont vous gardez les droits fut jaloux de voir naître au sein de la patrie et de voir élever sous les yeux de la nation ceux qui devaient un jour présider à ses destinées. Quant aux femmes, jamais la France n'admit leur empire ; et quelque séduisantes ou quelqu'ingénieuses que semblent à certains égards les réclamations élevées contre cet usage, l'expérience malheureuse que le peuple français a faite trop souvent des régences des femmes suffit pour confirmer l'aversion insurmontable qu'il a conçue contre leur regne.

On ne saurait argumenter du succès que des reines ou des impératrices ont obtenus sans peine en des contrées fort différentes. C'est sur l'opinion sur-tout que les gouvernemens se fondent, et celle des Français est formée sur ce point. Elle tient à leur sol et à leur caractère : par sa position la France doit rester intacte, afin d'être toujours la sauve-garde de l'Europe. Heureusement aussi la nation est belliqueuse et l'armée est nationale. C'est un esprit qu'il faut soigneusement entretenir : c'est lui qui a sauvé notre chere patrie d'être la proie des étrangers. Nous ne voulons pas envahir, mais nous ne voulons pas risquer d'être envahis : plus nous aimons la paix, plus nous devons nous attacher à la science de la guerre. On en conçoit la conséquence ; des guerriers veulent un héros pour les conduire à la victoire : ils ne marcheraient pas sous une autre banniere. Ainsi l'on sent la différence qu'on a dû établir entre le droit de partager les héritages ordinaires et la maniere d'assurer la transmission d'un Empire, vrai boulevard du Continent. On ne peut le considérer comme un immeuble de famille ou un patrimoine privé. C'est ici que le droit public est séparé du droit civil, et qu'il a dû s'en écarter sous plusieurs points de vue, parce qu'on n'aurait pu, sans exposer l'Empire à sa destruction, morceler le Gouvernement entre les fils d'un même pere, ni le livrer aux étrangers qui auraient épousé ou sa fille ou sa veuve. D'après ces considérations, vous n'avez pas voulu que l'Empire pût être démembré de nouveau comme il le fut jadis par les enfans de Charlemagne, ni que la France pût revoir les régences sinistres des Catherine et des Marie qui ont si tristement éternisé dans nos annales le nom de Médicis.

Dans son immortelle réponse à la démarche du sénat, la veille de son sacre, le GRAND-NAPOLÉON a promis aux Français dans tous ses successeurs des soldats et des magistrats. Ces deux mots disent tout. Le caractere du génie est de n'avoir besoin que de peu de paroles pour rendre des idées qui peuvent exiger de longues méditations.

Messieurs, vous n'avez en sénat que de grandes choses à faire. Vous êtes les conservateurs des intérêts nationaux. La hauteur de vos fonctions doit élever vos vues ; et c'est à vous qu'il appartient de discuter et de peser ces grandes questions, ces lois de majesté, auxquelles tiennent à-la-fois les besoins du peuple et du prince, et l'existence même comme la durée de l'Empire.

Puisque l'Empire est déféré successivement aux seuls mâles dans un ordre d'adoption ou de naissance légitime, fixe et déterminé, ceux qui doivent entrer dans cette série successive doivent être connus d'avance d'une maniere incontestable.

Les titres de l'état des hommes sont consignés par-tout sur des registres authentiques. La place qu'un individu doit occuper dans sa famille influant plus ou moins sur celle qu'il aura dans la société, cette place est déterminée et attestée par ces registres. La révolution nous a rendu un grand service quand elle a fait rentrer cette partie essentielle de l'ordre social dans le domaine de la loi, où le Code Napoléon l'a fait heureusement rester ; mais ce qui est si important pour de simples particuliers le devient davantage quand il s'agit des princes, qui sont les fils de la patrie : aussi, pour assurer l'état des membres de la famille impériale, le sénatus-consulte du 28 floréal a-t-il réglé, avec raison, que le sénat-conservateur serait dépositaire des actes de naissance auxquels est attaché le droit éventuel d'héritier de l'Empire.

C'est la premiere fois, messieurs, que l'occasion s'offre à vous de constater l'état des princes du sang impérial, et tout s'est réuni pour donner à vos fonctions dans cette grande circonstance la splendeur et la gravité dont elles étaient susceptibles. Vous prenez aujourd'hui séance dans la nouvelle salle de votre grand palais : l'inauguration pouvait-elle s'en faire sous des auspices plus heureux ? La prise de possession du temple dédié aux lois constitutionnelles est l'exécution d'un article important de ces constitutions même. Votre entrée dans ce sanctuaire sera consacrée à jamais par le dépôt dans vos archives des actes de naissance des deux princes français, tous deux nés à Paris, et tous deux tenant doublement au fondateur de cet Empire par la réunion heureuse qui confond dans leur origine le premier Empereur et la premiere Impératrice.

Nous nous félicitons aussi de ce que ce beau jour est encore celui où S. A. I. monsieur le grand électeur s'installe dans le logement que le sénatus-consulte du 28 floréal lui avait assigné au palais du Sénat. Ainsi donc successivement tout ce que vous avez voulu dans ce grand sénatus-consulte reçoit son exécution. Cette arrivée au Luxembourg de M. le prince JOSEPH est pour nous une circonstance particuliérement heureuse. Elle rend plus touchante et plus belle à nos yeux la fête que nous avons cru devoir donner au peuple pour célébrer la grande époque du sacre et du couronnement. Rien ne manque peut-être à notre satisfaction dans cette séance importante que la présence même de celui qui la cause. Mais S. A. I. M. le prince JOSEPH n'a pu y assister. Vous connaissez sa modestie : il a craint les expressions et les marques de notre joie ; mais s'il peut ôter à ma bouche le plaisir de les rendre, il ne saurait jamais interdire à nos cœurs le sentiment dont ils se plaisent à lui faire un si juste hommage.

Vous, illustre archi-chancelier de l'Empire français, dont la dignité éminente vient d'exercer en ce moment une de ses prérogatives constitutionnelles en déposant entre nos mains, de la part de S. M. l'EMPEREUR, les actes de naissance de LL. AA. II. les princes français NAPOLÉON CHARLES et NAPOLÉON LOUIS, Votre Altesse Sérénissime est témoin de l'empressement avec lequel le sénat-conservateur reçoit ce dépôt solennel. Nous l'accueillons dans nos registres ; nous le garderons dans nos cœurs : veuillez en rendre compte à S. M. I. Nous aimerons à vous avoir cette obligation nouvelle. Les membres du sénat, glorieux de compter votre nom sur leur liste, s'applaudiront toujours de vous voir dans leur sein ; et il m'est sur-tout agréable de me trouver en ce moment l'interprète publie de la pensée de mes collégues.

Délibération qui ordonne la transcription et le dépôt des actes.

Extrait des registres du sénat-conservateur, du jeudi 22 brumaire an 13.

Le sénat-conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 22 frimaire an 8 ;

Vu le message de S. M. l'EMPEREUR, en date du jour d'hier ;

Délibérant sur la remise qui lui a été faite, en conséquence dudit message, dans la présente séance, par M. l'archi-chancelier de l'Empire, au nom de l'EMPEREUR, des actes de naissance des princes français NAPOLÉON CHARLES, et NAPOLÉON LOUIS, fils de M. le prince LOUIS, frère de S. M. l'EMPEREUR, ensemble du procès-verbal dressé lors de la naissance dudit prince NAPOLÉON LOUIS par M. l'archi-chancelier de l'Empire, en exécution de l'art. XIII de l'acte des constitutions, en date du 28 floréal an 12 ; lesdits actes et procès-verbal paraphés lors de leur remise par M. l'archi-chancelier,

Arrête,

1°. Que les actes dont il s'agit seront paraphés par M. le président et par les secrétaires du sénat ;

2°. Que ces actes ainsi paraphés seront transcrits dans tout leur contenu, sur le registre des délibérations ;

3°. Qu'immédiatement après la transcription desdits actes, ils seront déposés par le bureau dans les archives du sénat ;

4°. Qu'il sera dressé procès-verbal de ce dépôt, et ledit procès-verbal rapporté au sénat, et pareillement transcrit sur ses registres ;

5°. Qu'extrait du procès-verbal de la présente séance sera délivré à M. l'archi-chancelier pour sa décharge ;

6°. Qu'il sera fait un message à S. M. l'EMPEREUR pour lui donner connaissance de la délibération du sénat ;

7°. Que le message de S. M. l'EMPEREUR, le discours de M. l'archi-chancelier, la réponse de M. le président du sénat, ensemble la présente délibération, et les actes dont elle ordonne le dépôt seront imprimés.

Suit la teneur desdits actes transcrits à l'instant sur les registres du sénat.

Extrait du registre des actes de naissance du deuxieme arrondissement de Paris, du 23 vendemiaire an 11.

Acte de naissance de NAPOLÉON CHARLES, né le 18 du présent mois à neuf heures du soir, rue de la Victoire, n° 16, division du Mont-Blanc, fils de LOUIS BONAPARTE, chef de brigade, et de madame HORTENSE-EUGÉNIE BEAUHARNOIS, son épouse, demeurant à Paris susdites rue et division.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle. Premier témoin NAPOLÉON BONAPARTE, Premier Consul de la République française, demeurant à Paris, palais national des Tuileries ; second témoin madame MARIE-JOSEPHINE-ROSE TASCHER, épouse du Premier Consul.

Sur la réquisition à nous faite par M. LOUIS BONAPARTE, pere de l'enfant, présent, et ont signé : *Signé* BONAPARTE, TASCHER BONAPARTE, et LOUIS BONAPARTE.

Et plus bas est écrit.

Constaté suivant la loi, par moi Isidore-Simon Briere-Mondetour, maire du deuxieme arrondissement municipal de l'arrondissement communal de Paris, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné. *Signé*, BRIERE MONDETOUR.

Collationné et délivré par moi, soussigné secrétaire en chef du deuxieme arrondissement de Paris, le présent extrait. A Paris, le 20 frimaire an 13, premier du regne de S. M. l'EMPEREUR NAPOLÉON.

Signé MORICEAU.

Vu pour légalisation de la signature du sieur Moriceau, secrétaire en chef, par nous maire du deuxieme arrondissement municipal de Paris ; ce 20 frimaire an 13, premier du regne de S. Majesté l'EMPEREUR NAPOLÉON.

Signé, BRIERE MONDETOUR, maire.

Plus bas est écrit *ne varietur*, l'archi-chancelier de l'Empire,

Signé, CAMBACÉRÈS.

Est encore écrit, paraphé par nous président et secrétaires du sénat, en vertu de son arrêté de ce jour. A Paris, ce jeudi 22 frimaire an 13.

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau), *président*. PORCHER, COLAUD, *secrétaires*.

L'an treize, le premier du regne de l'EMPEREUR NAPOLÉON ; et le dix-neuf vendémiaire, deux heures et demie après-midi, nous soussigné, archi-chancelier de l'Empire français, avons été invité au nom de S. A. I. Mgr. le prince LOUIS, et par M. de Caulaincourt, son premier écuyer, de nous rendre au palais du prince, pour, en conformité de l'art. XL de l'acte des constitutions de l'Empire du 28 floréal dernier, être présent à la naissance de l'enfant dont S. A. I. madame la princesse LOUIS allait être délivrée. Déférant à la susdite invitation, nous nous sommes transporté au palais de S. A. I., où, ayant été reçu par les premiers officiers de sa maison, nous avons été introduit dans la chambre où la princesse était couchée, et dans le moment même de sa délivrance ; le sieur Baudelocque, chirurgien-accoucheur, nous a représenté un enfant vivant, du sexe masculin, qu'il nous a déclaré être celui dont S. A. I. venait d'être délivrée, et qu'il avait reçu.

Notre mission étant terminée, nous nous sommes retiré de la chambre à coucher de la princesse ; et en foi de ce que dessus, avons rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été pareillement signé par S. M. l'Impératrice, par S. A. I. Mgr. le prince LOUIS, par les sieurs Baudelocque, chirurgien-accoucheur, et Corvisart, premier médecin de S. M. l'EMPEREUR, de ce par nous requis.

Suivent les signatures : JOSÉPHINE, LOUIS BONAPARTE, CORVISART, BAUDELOCQUE.

Ainsi procédé par nous archi-chancelier de l'Empire, *signé* CAMBACÉRÈS.

Certifié conforme, le secrétaire-d'état, *signé* HUGUES B. MARET.

Plus bas est écrit, *ne varietur*, l'archi-chancelier de l'Empire, *signé* CAMBACÉRÈS.

Est encore écrit, paraphé par nous président et secrétaires du Sénat, en vertu de son arrêté de ce jour. A Paris, ce jeudi 22 frimaire an 13.

Extrait du registre des actes de naissance du deuxieme arrondissement de Paris, du mercredi 2 brumaire an 13.

Acte de naissance de S. A. I. Mgr. NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE.

L'an treize, la premiere année du regne de NAPOLÉON Ier, EMPEREUR DES FRANÇAIS, le deux brumaire, heure de midi ; nous Isidore-Simon Briere-Mondetour, maire du deuxieme arrondissement, membre de la Légion d'honneur, nous sommes transporté au palais de S. A. I. Mgr. le prince LOUIS BONAPARTE, frere de S. M. I., connétable de l'Empire ; auquel lieu sadite A. I. nous a représenté un enfant du sexe masculin, né le jeudi dix-neuf vendémiaire dernier à deux heures et demie après midi de S. A. I. mondit seigneur prince LOUIS, et de S. A. I. madame la princesse LOUIS, son auguste épouse, née HORTENSE EUGÉNIE BEAUHARNOIS.

Lequel enfant a été nommé NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE par S. M. I. NAPOLÉON Ier, et par S. A. I. madame BONAPARTE, mere de S. M., représentée par madame la princesse JOSEPH, épouse de S. A. I. Mgr. le prince JOSEPH BONAPARTE, frere de S. M., grand-électeur de l'Empire.

Le tout en présence de M. Eugène Beauharnois, général des hussards, oncle maternel du prince nouveau né, demeurant à Paris, rue de Lille, division de Grenelle.

Et de S. A. I. Mgr. le prince Joseph Bonaparte, oncle paternel du prince nouveau né, grand-électeur de l'Empire, demeurant en son palais, grande rue du faubourg S. Honoré, division des Champs-Elysées;

Tous réunis avec nous, maire, au palais susdit de mondit seigneur prince Louis, rue Cérutti, division du Mont-Blanc, dans l'étendue de notre arrondissement;

Et ont, S. M. I., S. A. I. Mgr. le prince Louis, père du prince nouveau né, S. A. I. madame la princesse Joseph, et MM. de Beauharnois, et Joseph Bonaparte, *signé* le présent acte avec nous Maire, après lecture faite; et à S. M. l'Impératrice Joséphine, auguste épouse de S. M. l'Empereur, et aïeule maternelle du prince nouveau-né, *signé* aussi le présent acte; ainsi signé: Napoléon, Joséphine, Louis Bonaparte, Julie Bonaparte, Joseph Bonaparte, Eugène Beauharnois, et Brière Mondetour, maire.

Collationné et délivré par moi soussigné secrétaire en chef du second arrondissement municipal de Paris le présent acte de naissance, à Paris, le 20 frimaire an XIII, premier du règne de Napoléon Ier.

Signé, Moriceau.

Vu pour la légalisation de la signature du sieur Moriceau, secrétaire en chef de notre mairie, par nous Isidore Simon Brière de Mondetour, maire du second arrondissement de Paris, ce 20 frimaire an 13, premier du regne de Napoléon Ier.

Signé, Brière Mondetour, *maire.*

Plus bas est écrit, *ne varietur*, l'archi-chancelier de l'Empire;

Sigé, Cambacérès.

Est encore écrit, paraphé par nous président et secrétaires du sénat, en vertu de son arrêté de ce jour. A Paris, ce 22 frimaire an 13.

Signé, François (de Neufchâteau), *président.*
Porcher et Colaud, *secrétaires.*

Les président et secrétaires. Signé, François (de Neufchâteau), *président*; Porcher et Colaud, *secrétaires.*

Vu et scellé,

Le chancelier du sénat, signé, Lacépède.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant l'ouverture de la Session du Corps-législatif. — Paris, le 5 nivose, an 13.

Le conseiller d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, vu le cérémonial pour l'ouverture de la session du corps-législatif, ordonne ce qui suit:

Art. Ier. Le jeudi 6 nivose, les rues, ponts, quais et places par où passeront les cortèges, seront débarrassés et balayés avant huit heures du matin.

II. A compter de dix heures du matin, aucunes voitures ne pourront circuler, ni stationner dans les rues, sur les quais, places et ponts par où passeront les cortèges.

La circulation n'y sera rétablie qu'après leur retour.

III. Il est défendu de traverser les cortèges.

Il est également défendu de monter sur les parapets des ponts et des quais.

IV. Il sera pris envers les contrevenans, telles mesures de police administrive qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux, pardevant les tribunaux, conformément aux lois et réglemens qui leur sont applicables.

V. La présente ordonnance sera imprimée publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de police du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la salubrité et les autres préposés de la Préfecture sont chargés, chacun en ce qui leur concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, Dubois.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général. signé Pils.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Bordeaux, du 2 nivose.

77. 42. 33. 16. 12.

Tirage de Paris, du 5 nivose.

19. 78. 30. 24. 75.

POÉSIE.

Fragmens des quatre derniers Livres du Poëme de la Navigation.

PARALLELE DE L'AGRICULTURE ET DE LA NAVIGATION.

Oui, je reviens encore au spectacle des flots;
Un charme douloureux m'attache à ces tableaux:
Leur sombre majesté dans mon ame oppressée,
Attendrit les regrets, élève la pensée,
Mobile comme l'onde au sein des vastes mers:
Que de fois, du sommet de ces rocs entr'ouverts,
Dont les flancs caverneux semblent vomir l'orage,
Contemplant à mes pieds les débris du naufrage,
Sur un tronc dépouillé de ses rameaux mouvans;
Au cri des alcyons, au murmure des vents,
Pleurant de mes beaux jours l'illusion ravie,
La tempête m'offrit l'image de ma vie!
Et quand des flots calmés le miroir ondoyeux
D'un soleil bienfaisant réfléchissait les feux,
Quand l'onde était sans trouble et l'azur sans haleine,
Le fragile canot qui, sur l'humide plaine,
Dans ce calme trompeur élancé loin du port,
A la foi du Zéphyr abandonnait son sort,
Errant sur mille écueils sans crainte et sans défense,
A mon cœur agité rapelait mon enfance,
Et d'un âge trop court les souvenir touchans.

Sans doute il eût plus doux de féconder les champs:
Je connais tes bienfais, divine agriculture,
Seul art dont les présens soient ceux de la nature!
L'homme te doit des jours purs comme tes trésors,
Des plaisirs sans dangers, des succès sans remords,
Des conquêtes de paix que la vertu révere.
Ah! que n'ai-je un asyle obscur et solitaire,
Où par la raison même amené dans tes bras,
Je goûte enfin l'oubli du monde et des ingrats!
Quand pourrai-je, affranchi de mes pénibles chaines,
Dérober ma faiblesse aux passions humaines,
A l'ombre des forêts retrouver le sommeil,
Et contempler encore, à l'instant du réveil,
L'aurore goutte à goutte arrosant les campagnes,
Le nuage fumant sur le flanc des montagnes,
Les bosquets rajeunis au souffle du printems;
Et, loin du bruit des cours, de leurs flots inconstans
Admirer ces tableaux, ces scenes de Virgile,
Qu'ont embellis pour nous Saint-Lambert et Delille!
Muses, qui m'inspirez, tels sont mes derniers vœux.

L'art des navigateurs, plus fier et moins heureux,
A des plaisirs si doux ne borne point sa gloire.
Des maux les plus cruels effaçant la mémoire,
A peine a-t-il touché des rivages chéris,
Qu'il ramene aux dangers ses ardens favoris.
Je les ai vus trembler au milieu des tempêtes,
Quand le vent du midi, mugissant sur nos têtes,
D'un ciel tumultueux nous cachait les flambeaux,
Et forçait le pilote à fuir devant les flots:
Un deuil morne et profond accablait son courage;
Il jurait dans son cœur qu'échappé du naufrage
Il allait, abjurant ses projets insensés,
Consacrer un autel à ses lares fixés:
Eh bien! il a revu le sol de sa patrie;
Ses amis, son vieux pere, une épouse attendrie,
Ont par des soins touchans accueilli son retour;
Déjà ses vœux secrets ont trompé leur amour:
Dans le calme des nuits, son ame impatiente
Entend le gouvernail et sa trace bruyante,
Qui fuit en bouillonnant sur les flots divisés;
Il lui semble que l'onde et le ciel appaisés,
Témoins de ses plaisirs, condamnent sa tendresse;
Les succès d'un rival accusent sa paresse;
Il se leve, il s'éloigne, et renonce au bonheur.

LA HOLLANDE. — SES TRAVAUX. — SA NAVIGATION.

J'en atteste tes champs et tes marais sauvages,
Batave industrieux: Quel Dieu vint sur tes plages
De la mer mugissante enchainer les fureurs?
Quel art d'un sol impur dissipa les vapeurs,
Et, de mille canaux affermissant la rive,
Fit circuler leur onde épurée et captive?
Qui remplit ces déserts d'un peuple courageux?
Qui creusa ces bassins, et d'un limon fangeux,
Où le roseau stérile osait à peine éclore,
Fit des ports à Neptune et des jardins à Flore?

Art des navigateurs! Protée audacieux!
Seul, sous des traits divers, tu fécondes ces lieux:
C'est toi qui vas chercher, aux bornes de la Terre,
Des travaux nourriciers l'aliment salutaire:
Ta main fournit le fer au soc agriculteur;
Le sucre au loin jauni sous l'ardent équateur,
Transporté par tes soins sur ces rives humides,
S'épure et se blanchit dans des flammes liquides.
Etrangere autrefois dans ces champs inparfaits,
Cérès, à leurs moissons, reconnait tes bienfaits.
Le sol même y naquit de ta riche industrie;
Le Batave te doit ses vertus, sa patrie:
Et ton puissant génie, en fondant ses remparts,
Y créa la nature et la soumit aux arts.

O vous dont les travaux et l'active sagesse
D'un Etat chancelant supportent la faiblesse,
Voyez comme, en ces lieux, par d'utiles efforts
La misère occupée enfante des trésors!
Visitez cet asile ouvert à l'indigence,
Où, sous l'œil des vieillards, sous les doigts de l'enfance:
La matiere s'anime, et doublant sa valeur
Varie à chaque instant sa forme et sa couleur.
Là mariant ses fils pour braver les orages,
Le chanvre frémissant se roidit en cordages:
Ici; le lin moëlleux flotte sous le ciseau;
Je le vois tour à tour composer ce réseau
Qui couvre les attraits d'une amante adorée,
Et la voile ondoyante où mugira Borée.
Plus loin de l'Ibérie on réunit les dons,
Et l'azur mexicain colore les toisons:
L'œil sans cesse arrêté sur des beautés utiles,
Vous admirez l'esprit qui dessina ces villes;
Cet ensemble imposant de régularité,
Riche d'économie et de simplicité,
Dont la grâce uniforme et la grandeur austere
D'un peuple sage et froid peignent le caractere.
Eh bien, quel Dieu puissant anima ce grand corps?
Ne le voyez-vous pas? Il plane sur ces ports;
De ces châteaux mouvans il dirige la course;
Sous les feux du Cancer, sur les glaces de l'Ourse,
Du Batave intrépide il conduit les vaisseaux;
L'Amazone en grondant les reçoit sur ses eaux;
Ils vont porter des fers sur les bords du Zaïre:
En vain de ces travaux l'humanité soupire,
Et détournie un moment ses yeux accusateurs;
Bientôt elle pardonne à des navigateurs
Dont la voile hardie et la rame docile
Fécondent sur les flots une terre stérile.
Batave! ne dis plus que de tous les trésors
Les élémens jaloux déshéritent ces bords,
Monumens et témoins de ta longue victoire:
Un seul fut ta conquête: il suffit à ta gloire,
Et prévient tes besoins par ses tributs chéris.
L'arbre aux clous parfumés dans Amboine mûris,
L'arbuste de Ceylan à l'écorce odorante,
Et des noix de Banda la liqueur enivrante,
(Fruits divins qui des sens excitent le réveil:)
Ne croissent que pour toi dans les champs du soleil.
Bacchus de tes cités dédaignait l'indigence;
Il y vole aujourd'hui des rives de Constance,
Ceint du pampre fameux dont la tige autrefois
Naquit, comme Ariane, aux rivages crétois.
Eh! qui pourrait compter par combien de miracles
L'art des navigateurs bravant tous les obstacles,
De ces lieux méprisés ennoblit les destins!
Tout ce qui les décore est sorti de ses mains.
Il n'est pas un bosquet, sous ce ciel triste et sombre,
Qui n'ait reçu de lui son feuillage et son ombre:
Il nourrit ces jardins de l'or des Japonais;
Harlem lui doit ses fleurs, Amsterdam ses palais;
Et dans ce sol factice, usurpé sur les ondes,
Un arbre est en naissant le produit des Deux-Mondes.

Mais avant que ce peuple, inconnu sur les eaux,
Du fond de ses marais fit sortir des vaisseaux,
Et forçât d'admirer sa puissante industrie,
Il lui fallut aux flots disputer sa patrie;
Il fallut que le sol créé par ses efforts
Vit le courroux des mers se briser sur ses bords.
Souvent jusqu'au milieu de ses froids pâturages,
L'Océan mutiné se creusait des rivages;
Le Batave enchaina ce monstre menaçant.
Des arbustes unis par un lien vivant;
Joignant au fond des eaux leurs flexibles racines,
Et le sable entassé qui s'élevé en collines
Entre l'onde agitée et le sol affermi,
Ont fermé la Hollande à son fier ennemi:
Des joncs entrelacés, défiant la tempête,
Repoussent l'Océan qui mugit et s'arrête.
Le voyageur, frappé de ces hardis travaux,
Sur sa tête alarmée entend grouder les flots,
Tandis que, sous ses pieds, l'art trompant la nature
Fait naître autour de lui les fleurs et la verdure.

Poursuis, peuple intrépide: accomplis ton destin;
Tes fleuves prisonniers roulent dans leur bassin;
Et Neptune, vaincu sur ses propres rivages,
Te défie et t'appelle au milieu des orages.
Où flottait le roseau sur des marais impurs,
Déjà trente cités ont élevé leurs murs.
Sur le chantier bruyant déjà les pins gémissent.
Voyez-vous balancer dans les airs qui frémissent
Les fardeaux suspendus par le chanvre tremblant?
Là des sucs résineux l'assemblage brûlant,

Qui de ses flots épais couvre l'orme et l'érable,
S'étend et se durcit en gomme impénétrable.
Ici, d'un chêne altier le tronc majestueux
Qui portait jusqu'au ciel ses rameaux tortueux,
Avant que sous les eaux un art puissant le plonge,
Par un art plus savant se recourbe, s'allonge,
Embrasse d'un vaisseau tous les contours divers
Et le soutient debout sur ses flancs entr'ouverts.
Alors ces noirs sapins, enfans de la Norwège,
Nourris sous les glaçons, endurcis sous la neige,
Unissant leurs vieux troncs que le fer a brisés,
Rapprochent du vaisseau les membres divisés.
Un compas à la main, l'immortelle Uranie
Preside à ses travaux, conçus par son génie;
Change la pompe informe en un château léger;
Accoutume Thétis à ce luxe étranger;
Veut qu'un angle qui fuit sous les vagues profondes,
Au tranchant de la proue ouvre le sein des ondes;
Dessine le timon qui doit régler leur cours,
Et des flancs prolongés arrondit les contours:
Les vaisseaux, à sa voix, s'élancent, et la Meuse
Blanchit ses flots d'azur sous leur course écumeuse.

Episode du vieillard de Toulon.

Cependant, ô douleur! dans nos rades guerrieres
Albion triomphante a montré ses bannieres:
A la fausse pitié de ses jaloux rivaux
Toulon livre ses ports, ses murs, ses arseaux,
Ses flottes, qui des mers gardaient l'indépendance.
O delire fatal! tout ce que la puissance
Du génie et des rois, des siècles et des arts,
Réunit ou créa dans ces vastes remparts;
Les trésors de l'Etat, les fruits de la victoire,
Ce hardi monument, l'honneur de notre histoire,
Où les flots prisonniers à Vulcain sont soumis;
Le malheur confiant l'ouvre à nos ennemis;
L'Anglais jouit de tout: protecteur téméraire,
Dans nos foyers, honteux de sa gloire étrangere,
Il entre: il a juré qu'au sein de nos remparts
La victoire et la paix suivraient ses étendards;
Qu'il rendrait le bonheur à nos villes calmées....
Dieu! d'où partent soudain ces vapeurs enflammées?
Qui fait tonner le bronze en éclats inégaux?
Que vois-je! un peuple entier sur l'abime des eaux
S'élance, au bruit confus de l'orage et des armes!
Et l'Anglais, dont l'orgueil condamnait ses allarmes,
Perfide défenseur de ce peuple réduit,
Appelé dans ses murs, les embrase.... et s'enfuit.
La flamme dévorante éclaire son passage:
Dissous par le salpêtre et lancés sur la plage,
Fument de nos vaisseaux les débris confondus:
Des nuages brûlans, sur l'onde suspendus,
S'élevent jusqu'au ciel, et sous un voile immense
Cachent aux malheureux leur derniere espérance.
Voyez-vous ces canots que le flot menaçant
Pousse, enleve, repousse, emporte en mugissant;
Là, quittant pour jamais une terre chérie,
Des peres, des époux, citoyens sans patrie,
Esperent vainement un asyle à leurs maux.
La mort est dans nos murs, la honte sur les flots;
Les flots sont asservis par l'Anglais inflexible,
Nos murs par des tyrans; et dans ce jour terrible,
Nul ne peut, du destin désarmant la rigueur,
S'affranchir à-la-fois du crime et du malheur.

Un seul homme, un vieillard, que son mâle courage,
Ses souvenirs, sa gloire, attachaient au rivage,
Sur une ancre brisée appuyant sa douleur,
Contemplait d'un œil sec ce spectacle d'horreur.
Aux portes de Toulon, dans ce combat rapide,
Comme un roseau frappé par la foudre homicide,
Son fils était tombé dans ses bras paternels:
Déchiré, mais fidele à ses devoirs cruels,
Le vieillard étouffant un intérêt si tendre
Ne pleura point son fils dans sa patrie en cendre;
Il frémit, indigné de survivre à tous deux.
Bientôt de son asyle à travers mille feux,
Entraîné vers le port dans la foule éperdue,
Sur ce vaste incendie il arrête sa vue;
Il cherche ces vaisseaux qu'il guidait autrefois,
Quand, de Suffren vainqueur accomplissant les lois,
Son courage, ennemi des rivaux de la France,
Allait au Gange esclave annoncer la vengeance;
Ces vaisseaux ne sont plus: nos remparts ébranlés,
Dans la flamme et le sang nos chantiers écroulés,
Nos pavillons captifs traînés sur la Tamise,
L'airain tonnant encor sur la ville soumise,
Et, pour combler l'horreur de ces tristes succès;
Les Français expirans sous les coups des Français;
Tel est l'affreux tableau qui par-tout l'environne.
Du vieillard citoyen la force l'abandonne;
L'avenir sur son ame a perdu son pouvoir:
Accablé du fardeau d'un âge sans espoir,
Il implorait du moins un trépas sans outrage;
D'avides étrangers délassés sur la plage,
Insultant dans leur fuite au vœu qu'il a formé,
Frappent d'un fer vainca ce vieillard désarmé.
Il tombe; et tout-à-coup, à son heure derniere,
Un prodige éclatant vient frapper sa paupiere.
Soit que le ciel voulût, touché de son destin,
Par un songe flatteur en adoucir la fin;
Soit qu'aux yeux des mourans, comme l'ont cru des sages,
S'offrent de l'avenir les fidelles images;
De ses derniers regards attachés dans les airs
Il perce le nuage étendu sur les mers,
Et de nos vieux marins, ses guides, ses modeles,
Il croit voir devant lui les ombres immortelles.
Il reconnaît ce Paul, si long-tems redouté;
Ce Forbin, dont Venise admira la fierté;
Nesmond, Château-Renaud, Valbelle, d'Amfreville,
Et le sage d'Etrée, et le vaillant Tourville;
Duquêne, la terreur du rivage Africain;
Cassard, que ses exploits recommandaient envain,
Quand sur lui d'un rival l'estime courageuse
Appela les regards d'une cour dédaigneuse;
Duguay-Trouin, ce rival si modeste et si grand,
Des trésors du Brésil généreux conquérant;
Et Bart, qui tant de fois alarma l'Angleterre:

.....
.....
.....
.....

Soudain brille à ses yeux une flamme céleste;
Et les manes guerriers qui planent sur les eaux
Lui découvrent au loin deux rapides vaisseaux
Qui, des rives du Nil, ont volé vers la France.
Assise sur nos bords, la timide Espérance
Attendait un héros promis à nos malheurs.
Il paraît; et déjà ses pavillons vainqueurs
Ont touché ces débris consacrés par la gloire,
Qui gardent de César le nom et la mémoire.
O prodige! un moment a vu changer l'Etat:
L'honneur rentre au conseil, la prudence au sénat:
Le héros a parlé: la Victoire fidelle
Entend et reconnaît la voix qui la rappelle;
Soumise, elle s'élance, et fixe le destin:
La paix la suit de loin des palmes à la main;
Elle dicte des lois à l'Europe docile;
Et, seule dans le fond de ce tableau mobile,
On voit au sein des mers la jalouse Albion
Rallumer les flambeaux de son ambition,
Craindre pour sa grandeur le repos de la Terre,
Et confier encore au démon de la guerre
Son destin, qui dépend, dans ces funestes jeux,
D'une nuit sans étoile ou d'un jour orageux.....
Alors tout disparaît: un voile favorable
Couvre de l'avenir l'arrêt inexorable;
Le vieillard qui l'entend, perd la voix et le jour;
Dans la nuit éternelle il tombe sans retour.
Il expire; et ses yeux fermés par l'espérance,
Ont du moins entrevu le vengeur de la France.

LIVRES DIVERS.

Théorie des langues française et latine ou *procédés neufs et analytiques*, suivis d'un abrégé de syntaxe latine, comprenant de nouvelles formes conjugatives et déclinatives par racine, avec nombre d'observations très-instructives sur les deux langues. Elle renferme l'avantage de connaître parfaitement l'origine des verbes composés, soit français, soit latins, dans la forme la plus simple et la plus intellectuelle. Elle connent aussi la parfaite connaissance des mots dérivés, étymologiques et synonymes, suivis d'une observation générale et très-avantageuse sur les adjectifs provenus des verbes; ouvrage utile aux maisons d'éducation, aux parens qui instruisent leurs enfans, aux jeunes gens pont les études ont été négligées, et généralement aux personnes qui voudraient se remettre d'elles-mêmes aux principes de leur langue; par Jean-Marie Buffet, membre de la Société d'instiution, maître de pension, rue des Boucheries-Saint-Germain, n° 73.

Un vol. in-8°. papier carré fin d'Angoulême. Prix, broché, 2 fr. 50 c., demi-reliure, 3 fr.

A Paris, chez l'Auteur, rue des Boucheries, n° 73; Levrault, Schoell et compagnie, libraire, rue de Seine, St.-Germain, grand hôtel de la Rochefoucault; Lenormand, rue des Prêtres S.-Germain-l'Auxerrois, n° 42.

Des Passions, et de leur expression générale et particuliere sur le rapport des beaux-arts. Quatrieme livraison. Prix, 7 fr.

On souscrit à Paris, chez Tassaer, rue Saint-Hyacinthe, n° 688; Dufour, rue des Mathurins, près celle de Sorbonne; Perlet, rue de Tournon, n° 1133; Maillard, rue du Pont de Lodi, n° 13; Delance et Le Sueur, rue de la Harpe, n° 133.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 $\frac{3}{8}$	55 $\frac{1}{4}$
—— Courant.	56	57 $\frac{1}{4}$
Londres	24 fr. 65 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$.
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 27 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 85 c.	4 fr. 85 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	71. 18s p. 16f.	81. s. d.
Basle	pair	1 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 55 c.	2 fr. 54 c.
Vienne	fr. 97 c.	fr. c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille	pair 25 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux	pair 12 j.	1 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève		160
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 10 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1152 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, le Devin du Village, suiv. de la 2e représentation d'Achille à Syros.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Sertorius, trag., et le Séducteur amoureux.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. l'Eté de Coquettes, la Jeune Femme colere, les Provinciaux à Paris.

Théâtre du Vaudeville. Colombine mannequin, Edouard et Adele, la Danse interrompue.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Désastre de Lisbonne, et le Ballet d'Annette et Lubin.

Théâtre Moliere La Belle Fermiere, Il faut un Mariage, l'Amateur.

Théâtre des Délassemens. Lise-Bonne, la Vestale et l'Amour, et la Projectomanie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute et Bal masqué. — Dimanche 9, irrévocablement, le 2e concert, retardé jusqu'ici à cause des fêtes du couronnement.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 97. *Vendredi, 7 nivose an* 13 *de la République* (28 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 15 *décembre* (24 *frimaire.*)

On apprend de Weimar que le prince héréditaire a remercié les Etats du pays, qui lui avaient offert un don gratuit de 20,000 écus d'Empire, à l'occasion de son mariage avec la grande-duchesse de Russie. — La moitié de la dot de cette princesse, qui se monte à un million de roubles, a été placée sur la chambre des finances ducale.

Du 17. — M. Ermann, ministre de l'église française à Berlin, a célébré, le 9 de ce mois, la cinquantième année de son ministere. Le roi lui a écrit à cette occasion une lettre très-flatteuse, accompagnée d'un magnifique service de thé; S. M. la reine lui a aussi fait présent d'une très-belle boëte d'or. Le lendemain de cette fête, les princes, fils du roi, conduits par leur instituteur M. Delbrück, se rendirent chez lui pour le féliciter.

— Un incendie a éclaté avec beaucoup de violence à Copenhague, dans la nuit du 8 au 9 du courant; il avait son foyer dans une rafinerie située sur le pont, entre les casernes et les magasins de la marine, et non loin des magasins de la compagnie asiatique; mais les soins qu'on y porta sur-le-champ, et la présence du prince royal, en arrêterent assez promptement les progrès. On porte cependant à plus de 100,000 rixdallers le dommage qu'il a occasionné.

REPUBLIQUE DES SEPT-ISLES.

Corfou, le 15 *novembre* (24 *brumaire.*)

Le général Ivrelich, montenegrin au service de Russie, a fait prêter serment de fidélité à la Russie par l'évêque et les principaux habitans de Montenegro. L'acte de cette prestation de serment a été passé dans la chancellerie de l'agent russe, aux bouches de Castaro. Les habitans sont armés et prêts à se mettre en marche. Les Grecs de l'Albanie s'arment aussi pour les Russes, qui peuvent facilement tirer de ces trois provinces 50 à 60 mille hommes. L'évêque de Sarta est toujours à Corfou. Une frégate anglaise arrivée de Malte et de Zante a dû repartir le soir même pour croiser dans le golfe. On a supprimé à Zante trois couvens latins et deux couvens grecs; six couvens, deux latins et quatre grecs ont aussi été supprimés à Céphalonie. L'évêque latin de Zante est mort. On a nommé un conseil d'administration pour gérer les affaires du clergé, jusqu'à ce que la cour de Rome ait pourvu à son remplacement. (*Journal des débats.*)

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

Le corps législatif a ouvert aujourd'hui sa session extraordinaire, sous la présidence de M. Vos Van Stenwick. Cette premiere séance n'a rien offert d'intéressant.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 8 *décembre* (17 *frimaire.*)

La commission centrale de santé, informée que plusieurs nationaux et étrangers, guidés par une cupidité infâme, se proposent de spéculer sur les circonstances malheureuses du tems, et de se rendre en Toscane, pour y acheter des vêtemens et d'autres effets, les plus propres à communiquer le venin des maladies épidémiques, a rendu avant-hier une ordonnance, par laquelle l'importation d'objets de cette nature est défendue sous les peines les plus graves, celle de mort y comprise. Tous ceux qui auront coopéré à de pareilles importations, même ceux qui en auront eu connaissance, et n'en auront pas fait la dénonciation sur-le-champ, seront assujettis aux mêmes peines. Les bâtimens et voitures qui auront servi au transport de ces objets, seront confisqués avec leur cargaison et brûlés, d'après les circonstances. Les coupables seront jugés militairement par une commission extraordinaire.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 *décembre* (23 *frimaire.*)

L'attaque dirigée, dimanche dernier, contre la jetée de Calais n'ayant pas réussi, les journaux ministériels prétendent que ce n'était qu'un petit essai que l'on voulait faire, comme pour s'assurer, par cette répétition, de ce qui sera de la piece lorsqu'on voudra la representer en grand. Les mêmes journaux traiterent aussi d'essai l'expédition des brûlots qu'on envoya dernierement contre Boulogne. Il paraît que c'est un parti pris de représenter comme des essais toutes les entreprises folles qui ne réussiront pas. Il est bien à craindre que le colonel Pitt ne se trouve en état, à la fin de la guerre, de publier un gros volume d'essais.

(*Morning-Chronicle.*)

— On continue d'assurer que les troupes actuellement réunies à Portsmouth, sont destinées à s'embarquer prochainement, sous les ordres du général Moore, pour une expédition que l'on suppose devoir être dirigée contre l'île de Madere.

— Les nouvelles de l'Amérique septentrionale du 16 novembre, nous informent que le congrès s'est assemblé à Washington le 5 du même mois. Le président des Etats-Unis a présenté un message, auquel était annexée la convention conclue entre la cour de Madrid et les Etats-Unis. Le gouvernement espagnol, est-il dit dans le message, s'est désisté de toute prétention sur la Louisiane; ainsi la cession qui en a été faite par la France aux Etats-Unis n'éprouve plus d'obstacle.

INTERIEUR.

Paris, le 6 *nivose,*

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 7 brumaire an 13, vu la demande de Jean Douillac, domicilié à Soloniac, en déclaration d'absence de Pierre Douillac, son cousin-germain, parti pour l'armée,

Le tribunal de premiere instance de Castel Sarrazin, 1er arrondissement, département de la Haute-Garonne, a ordonné qu'il serait procédé à enquête par-devant le sieur Maze, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur-impérial, pour constater l'absence de Pierre Douillac.

Par jugement du 18 brumaire an 13, sur la requête de Catherine Blum, femme de Nicolas Hermann, laboureur à Stolzheim, de lui assistée et autorisée, demanderesse en déclaration d'absence de Sébastien et Ignace Blum, ses deux freres absens, le premier depuis 14 ans, et le second depuis 1793,

Le tribunal de premiere instance de Barr, département du Bas-Rhin, a déclaré lesdits Sébastien et Ignace Blum absens.

Par jugement du 22 brumaire an 13, vu la demande de Julien Pedrono, cultivateur à Trigadoret, commune de Loyat, arrondissement de Ploërmel, département du Morbihan, en déclaration d'absence de Perrine Guillemoire, veuve de Jacques Courtel,

Le tribunal de premiere instance à Ploërmel a ordonné que, contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à enquête pour constater l'absence de Perrine Guillemoire, veuve de Jacques Courtel.

Par jugement du 15 brumaire an 13, vu la demande de Françoise Chopin, femme autorisée de Joseph Pivert son mari, en déclaration d'absence d'Hilarion, d'Augustin Pierre et de Marguerite Chopin,

Le tribunal de premiere instance à Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, a nommé les notaires Prodhomme, Hévin et Pihier, pour représenter les trois absens dans les inventaires, comptes, partages et liquidations de la succession de Pierre Joachim Chopin, pere commun; a ordonné qu'il serait fait enquête, contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence d'Hilarion, d'Augustin Pierre et de Marguerite Chopin, et enfin qu'il serait procédé à cette enquête pardevant le sieur Billon, l'un des juges.

Par jugement du 13 fructidor an 12, le tribunal de premiere instance de Chartres, département d'Eure-et-Loir, après avoir pris connaissance de l'enquête précédemment ordonnée, a déclaré l'absence de Jean-Noël-Jacques et d'Etienne-François-Michel Bastin, frères-germains, et a renvoyé leurs héritiers présomptifs en possession provisoire de leurs biens.

Par jugement rendu le 2 brumaire an 13, sur les conclusions du procureur impérial,

Le tribunal de premiere instance de Turin, vu les enquêtes faites et rapportées, en exécution de son jugement du 8 fructidor an 11, a déclaré l'absence de Julien-Cesar Reynone, de la commune de Macello; et faisant droit sur la demande de la commission administrative des hospices civils, pour l'intérêt de l'orpheline Thérese Reynone, nièce de l'absent, et son héritiere présomptive, a accordé à cette derniere l'envoi en possession provisoire des biens appartenans audit absent; à la charge, par la pétitionnaire, de fournir caution au greffe du tribunal, pour la sûreté de son administration, en conformité de l'art. 120 du Code Civil.

Par jugement du 11 brumaire an 13, vu la demande de Pierre-Louis Thery, ménager, et Marie-Louise Langlet sa femme, domiciliés à Guines, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais, Pierre-Louis Delplenné et Marie-Charlotte Langlet sa femme, François Bonvoisin, cultivateur, et Marie-Louise Jacqueline Leducq, sa femme, tous domiciliés à Guines, en déclaration d'absence de Pierre-Louis Langlet, leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Boulogne-sur-Mer, en conformité des articles CXV, CXVI, CXVII et CXVIII du Code civil, a ordonné qu'il serait procédé à l'enquête, contradictoirement avec le procureur impérial et devant M. Leriche, l'un des juges à ce commis, pour constater l'absence de Pierre Louis Langlet.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Deux bricks de guerre anglais prenant, dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, la tour de Wissant pour un bâtiment marchand, en ont approché jusqu'à ce qu'ils aient touché le fond. L'équipage de l'un de ces bricks l'a évacué après y avoir mis le feu: mais l'autre qui tentait de se déséchouer, n'a pu y parvenir, et son équipage composé de 48 hommes s'est rendu au feu des batteries mobiles de cette partie de la côte. Ce dernier se nomme *le Mallard*; il est armé de 10 caronnades du calibre de 18. Sa coque n'a point souffert, et il sera relevé.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 10 *nivose an* 13, *au samedi* 15; *savoir:*

DETTE VIAGERE.

Semestre échu le 1er nivose an 13.

Ce semestre sera payé les lundi 10, mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 nivose, depuis le n° 1er de chaque lettre et de chaque tête, jusqu'aux n°s ci-après:

Bur. n°s	1.	A, I, J, P.....	700
	2.	D, *une tête*.....	1700
	3.	E, G, H.....	700
	4.	F, M, N, O.....	700
	5.	C, K, S, Y, Z.....	700
	6.	L, T.....	900
	7.	Q, R, U, V, W, X.....	700
	8.	B.....	1200
	11.	D, 2, 3 *et* 4 *têtes*.....	500

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n°	9	Civiles, du n° 1 à..... les 10, 12, 13, 14 et 15 nivose.	900
		Ecclésiastiques, du n° 1 à..... les 10, 12 et 13 nivose.	1000
	10	Civiles, du n° 6001 à..... les 10, 12, 13, 14, et 15 nivose.	8000

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 jusqu'à 1800, par le bureau n° 11, les 10, 12 et 13 nivose.

N. B. Il n'y aura pas de paiement mardi 11 nivose, à cause de la fête.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

OUVERTURE DE LA SESSION.

SEANCE DU 6 NIVOSE.

A onze heures du matin, les membres du corps-législatif, revêtus de leur grand costume, se réunissent dans la salle ordinaire des séances.

La cérémonie de l'ouverture de la session de l'an 13, par S. M. Impériale, avait nécessité quelques changemens dans l'ordonnance intérieure de la salle.

L'estrade du trône avait été établie sur et en avant de la tribune ordinaire du président, des orateurs et des secrétaires du corps législatif, à la hauteur du soubassement. On y montait par deux rampes placées aux extrémités latérales. Le trône, élevé de cinq marches au-dessus de l'estrade, était placé sous un palmier, à la tige duquel étaient suspendues les armes de l'EMPEREUR.

Le trône était composé de deux accotoirs formant piédestaux, et portant deux génies, symboles de la justice et de la force, qui soutenaient une couronne au-dessus de la tête de Sa Majesté. Le trône était surmonté d'un dais semé d'abeilles et d'étoiles, et d'un aigle reposant sur son foudre.

On avait aussi préparé vis-à-vis du trône, dans la tribune des autorités constituées, un dais pour S. M. l'Impératrice, et des places que les princesses occupaient.

Le corps-législatif avait nommé hier, dans une réunion particulière, une députation de 25 membres, pour aller recevoir, aujourd'hui, Sa Majesté l'EMPEREUR.

A onze heures et demie, on introduit successivement les membres du tribunat, ceux du conseil-d'état et les douze députés du sénat-conservateur. Ils prennent place.

A midi, une salve d'artillerie ayant annoncé l'arrivée de l'EMPEREUR au corps-législatif, la députation, le président à sa tête, se met en marche pour aller au-devant de Sa Majesté.

Bientôt le cortège, au son d'une musique guerrière, entre dans la salle des séances. Tous les législateurs se levent. Ceux de la députation vont reprendre leurs places. L'EMPEREUR monte sur son trône, et toutes les personnes qui l'accompagnent vont occuper, à sa droite et à sa gauche, les rangs qui leur sont assignés.

De chaque côté du trône, sur une marche plus bas, sont placés les princes et les dignitaires; sur les deux rangs de gradins, au-dessous à droite, les ministres; à gauche, les grands officiers de l'Empire; en avant des gradins, sur des tabourets, le grand-chambellan et le grand-écuyer; à droite, le grand-maître des cérémonies; et derrière l'EMPEREUR et debout, le grand-maréchal, le grand-veneur, les colonels généraux de la garde et les aides-de-camp. En avant et aux deux angles de la balustrade sont les deux maîtres des cérémonies; les pages sur les marches des deux escaliers latéraux, et au bas de l'estrade, les hérauts d'armes.

En face, dans la partie circulaire, formant le premier rang de l'amphithéâtre est placée la députation composée de douze sénateurs; sur les deux banquettes suivantes sont, à droite, les conseillers-d'état, et à gauche les tribuns. Sur le reste des banquettes de l'amphithéâtre siégent les membres du corps-législatif, au centre desquels, et en face du trône, est placé le président sur un siége particulier; à ses côtés les questeurs, et derrière lui deux huissiers.

Tous les assistans étant assis et couverts, le prince Joseph, grand-électeur, quitte la droite de l'EMPEREUR, s'avance près de la balustrade et demande à Sa Majesté la permission de présenter au serment les membres du corps-législatif.

Un questeur appelle les législateurs, qui, successivement, prononcent debout, à haute voix: *Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire, et fidélité à l'EMPEREUR.*

L'appel terminé, l'EMPEREUR se lève, les législateurs se découvrent, et Sa Majesté prononce le discours suivant:

« Messieurs les députés des départemens au » corps-législatif, messieurs les tribuns et les » membres de mon conseil-d'état, je viens » présider à l'ouverture de votre session. C'est » un caractère plus imposant et plus auguste que » je veux imprimer à vos travaux. Prince, ma- » gistrats, soldats, citoyens, nous n'avons tous » dans notre carrière, qu'un seul but, l'intérêt » de la patrie. Si ce trône, sur lequel la Pro- » vidence et la volonté de la nation m'ont fait » monter, est cher à mes yeux, c'est parce que, » seul, il peut défendre et conserver les intérêts » les plus sacrés du Peuple français. Sans un gou- » vernement fort et paternel, la France aurait à » craindre le retour des maux qu'elle a soufferts.

» La faiblesse du pouvoir suprême est la plus af- » freuse calamité des peuples. Soldat ou Premier » Consul, je n'ai eu qu'une pensée; Empereur, » je n'en ai point d'autre: les prospérités de la » France, j'ai été assez heureux pour l'illustrer par » des victoires, pour la consolider par des traités, » pour l'arracher aux discordes civiles, et y pré- » parer la renaissance des mœurs, de la société et » de la religion. Si la mort ne me surprend pas » au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la » postérité un souvenir qui serve à jamais d'exem- » ple ou de reproche à mes successeurs.

» Mon ministre de l'intérieur vous fera l'exposé » de la situation de l'Empire. Les orateurs de mon » conseil-d'état vous présenteront les différens besoins de la législation. J'ai ordonné » qu'on mît sous vos yeux les comptes que mes » ministres m'ont rendus de la gestion de leur » département. Je suis satisfait de l'état prospère » de nos finances. Quelles que soient les dépenses, » elles sont couvertes par les recettes. Quelqu'é- » tendus qu'aient été les préparatifs qu'a nécessités » la guerre dans laquelle nous sommes engagés, » je ne demanderai à mon peuple aucun nouveau » sacrifice.

» Il m'aurait été doux, à une époque aussi solennelle, de voir la paix régner sur le Monde; » mais les principes politiques de nos ennemis, » leur conduite récente envers l'Espagne, en font » assez connaître les difficultés. Je ne veux pas » accroître le territoire de la France, mais en » maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition » d'exercer en Europe une plus grande influence, » mais je ne veux pas décheoir de celle que j'ai » acquise. Aucun Etat ne sera incorporé dans » l'Empire; mais je ne sacrifierai point mes droits, » les liens qui m'attachent aux Etats que j'ai créés.

» En me décernant la couronne, mon peuple » a pris l'engagement de faire tous les efforts que » requéreraient les circonstances, pour lui con- » server cet éclat qui est nécessaire à sa prospérité et » à sa gloire comme à la mienne. Je suis plein » de confiance dans l'énergie de la nation et dans » ses sentimens pour moi. Ses plus chers intérêts » sont l'objet constant de mes sollicitudes.

» Messieurs les députés des départemens au » corps-législatif, messieurs les tribuns et les mem- » bres de mon conseil-d'état, votre conduite pen- » dant les sessions précédentes, le zèle qui vous » anime pour la patrie, pour ma personne, me » sont garans de l'assistance que je vous demande, » et que je trouverai en vous pendant le cours de » cette session. »

Ce discours est écouté dans le plus profond silence. Mais à peine Sa Majesté a-t-elle cessé de parler, que les applaudissemens et les cris de vive l'EMPEREUR éclatent de toutes parts! et se répètent jusqu'après le départ de Sa Majesté.

Le cortège est reconduit jusqu'à la porte extérieure du Palais, par la même députation qui l'avait été recevoir.

Les douze Sénateurs, les membres du Tribunat et du Conseil-d'Etat se retirent successivement.

La séance est ajournée à demain à midi.

INSTITUT NATIONAL.

La classe de la langue et de la littérature française a tenu le 5 de ce mois une séance publique, consacrée à la distribution des prix proposés au concours de l'an 14.

La séance était présidée par M. François (de Neufchâteau).

M. Suard, secrétaire perpétuel, a fait un rapport sur les décisions de la classe, relatives aux prix proposés et aux ouvrages envoyés au concours.

La classe avait proposé, en l'an 12, trois prix: l'un de poésie, les deux autres de prose.

La classe n'a pas cru devoir adjuger le prix de poésie. Elle a jugé dignes de mentions honorables deux épîtres: l'une, sur *l'Amour maternel*; l'autre, d'*un Habitant de la campagne à un habitant de la ville*. Elle a aussi jugé dignes d'être nommées avec éloge deux autres pièces; l'une est un poëme intitulé *François Ier*; l'autre, une *Epître à Forlis, jeune médecin*.

Le sujet du prix de prose, proposé pour la seconde fois, était *l'Eloge de Boileau*.

Ce prix a été décerné au discours enregistré sous le n° 21, ayant pour épigraphe:

Tout reconnut ses lois, et ce guide fidele,
Aux auteurs de ce tems sert encor de modele.

L'auteur est M. Pierre-Auger attaché au ministère de l'intérieur.

La classe a accordé une mention honorable à deux autres Eloges de Boileau, n° 6 et 10.

L'examen des pièces envoyées au concours pour l'Eloge de Dumarais, est renvoyé aux séances prochaines de la classe.

M. Collin-d'Harleville a fait un rapport sur les pièces de vers qui ont obtenu une mention honorable.

M. le président a fait lecture de *l'Eloge de Boileau*, qui a été couronné.

M. le secrétaire perpétuel a fait l'annonce des prix proposés au concours de l'an 13.

Le prix de poésie sera adjugé à une pièce de vers qui sera composée, au choix des auteurs, sur un des trois sujets suivans:

Le voyageur;
L'indépendance de l'homme de lettres;
L'influence du théâtre sur les mœurs et le goût.

Tout ouvrage destiné au concours doit être composé de cent vers au moins.

Le prix d'éloquence a eu pour sujet le tableau littéraire de la France dans le 18e siècle.

Voici les conditions du concours.

Toute personne, à l'exception des membres de l'Institut, est admise à concourir.

Aucun ouvrage envoyé au concours ne doit porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise: on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'auteur; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la pièce aura remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés au secrétariat de l'Institut, en affranchissant le paquet qui les contiendra; le commis au secrétariat en donnera des récépissés. On peut aussi les adresser, franc de port, au secrétaire perpétuel de la classe de la langue et de la littérature française.

Les concurrens sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours.

Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

La commission administrative de l'Institut délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé; et, dans le cas où il n'y aurait point de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au porteur de sa procuration.

M. Morellet a lu des observations sur les sujets proposés pour les prix.

M. Arnault a lu plusieurs fables.

ASTRONOMIE.

Si les astronomes mettent beaucoup d'empressement à déterminer les orbites des astres nouvellement découverts, leur but principal est de prévoir leur route, afin de pouvoir les retrouver lorsque le mauvais tems ou une autre cause quelconque a produit une longue interruption des observations. Cette circonstance vient d'avoir lieu pour la nouvelle planete découverte par M. Harding; pendant un mois nous n'avions pas pu la voir, et il aurait été impossible de la retrouver, vu l'extrême faiblesse de sa lumiere, si l'on n'avait pas su d'avance sa position. Cette observation a enfin réussi le 20 et le 21 décembre: elle est d'autant plus importante, que la planete se trouve dans la position la plus favorable pour déterminer sa distance au soleil. Elle a parcouru actuellement un douzieme de son orbite; elle n'avait fait que la moitié de ce chemin lors de mes recherches précédentes: ces nouveaux élémens méritent donc beaucoup plus de confiance; ils différent pourtant peu des premieres, car je n'ai rien trouvé à changer à la moyenne distance et à la révolution qui est de 4 années 4 mois, presqu'égale à celle de deux autres petites planetes, Cérès et Pallas. Mais j'ai augmenté l'excentricité de la soixante-dixieme partie, de sorte qu'il est décidé que cette nouvelle planete a la plus grande excentricité de toutes les planetes connues: le périhélie a été avancé de 24 minutes; le nœud et l'inclinaison n'ont changé que de très-peu de minutes.

L'effet de cette grande excentricité, est si sensible que le tems employé par la planete à parcourir la premiere partie de son orbite, celle dont le milieu est occupé par l'aphélie, est le double de celui qu'il lui faut pour achever la seconde moitié. De même sa plus grande distance au soleil, est presque double de la moindre distance; en mesures absolues la différence entre ces deux distances est de 45 millions de lieues, ou égale à une fois et un tiers la distance de la Terre au soleil.

La planete s'approche du soleil, et ne passera par son périhélie que le 15 février. Cette circonstance donne quelque espoir de pouvoir l'observer encore. J'ai donc cru faire une chose utile et agréable aux

astronomes en calculant une éphéméride, que voici avec les nouveaux élémens.

ÉLÉMENS:

Nord ascendant.....	171° 6' 0"
Inclinaison.....	13° 5' 0"
Périhelie en 1805.....	52° 49' 33"
Époque en 1805.....	42° 17' 23"
Excentricité.....	0,25096
Demi grand axe.....	2,657
Révolution.....	1582 jours.

ÉPHÉMÉRIDE:

	Longitude.	Latitude.	
1804. 21 décemb.	0° 43'	9° 40'	A
—— 31 décemb.	4 32	9 45	
1805. 8 janvier..	7 47	9 52	
—— 16 janvier..	11 18	9 57	
—— 23 janvier..	14 33	10 0	
—— 31 janvier..	18 27	10 0	
—— 8 février...	22 28	9 9	
—— 15 février...	26 8	9 58	

Ce 3 nivose an 13.

BURCKHARDT, *membre de l'Institut national.*

LITTÉRATURE. — MÉLANGES.

Œuvres complettes d'Hamilton, nouvelle édition, revue, corrigée, précédée d'une notice historique et littéraire, disposée dans un meilleur ordre, et augmentée de plusieurs pièces en prose et en vers, avec trois portraits (1).

SECOND EXTRAIT.

En annonçant dans le *Moniteur* du 4 de ce mois cette édition des Œuvres d'Hamilton, nous avons dit qu'elle était précédée d'une notice de M. Auger, sur la vie et les ouvrages de cet ingénieux écrivain. Cette notice nous a paru assez intéressante pour nous inspirer le desir d'en donner ici une analyse dans laquelle nous emprunterons, le plus souvent possible, les expressions même de M. Auger.

Antoine-Hamilton, d'une ancienne et illustre maison d'Ecosse, naquit en Irlande, vers l'année 1646, du chevalier Georges Hamilton et de Marie Butler, sœur du duc d'Ormond, vice-roi d'Irlande, et grand maître de la maison de Charles Ier. Après la mort de ce monarque, la famille d'Hamilton passa en France, où s'étaient réfugiés le prince de Galles et le duc d'York son frere. Elle y resta jusqu'en 1660, époque à laquelle le prince de Galles fut rétabli sur le trône de ses ancêtres, sous le nom de Charles II. Antoine Hamilton, qui ne faisait pour-ainsi dire que naître quand on l'amena en France, était âgé de près de 14 ans lorsqu'il en sortit. Il est vraisemblable que pendant le séjour qu'il y fit, il se rendit notre langue familiere par l'usage et par la lecture de nos grands écrivains. Il ne pouvait perdre entiérement les fruits de cette étude à la cour d'Angleterre. La plupart de ceux qui la composaient, avaient accompagné leur roi dans son exil, et en avaient rapporté le goût de nos usages, de nos manieres et de notre littérature; et ce goût était continuellement entretenu par la fréquentation des Français que les relations des deux Etats, les alliances entre particuliers, ou la seule curiosité conduisaient en Angleterre; enfin on parlait français à Saint-James presqu'aussi habituellement qu'à Versailles.

Près de deux ans après le rétablissement de Charles II, arriva à Londres, le fameux chevalier de Grammont, exilé de France pour avoir voulu disputer à Louis XIV le cœur de Mlle La Mothe-Houdancourt. Après avoir inutilement adressé ses hommages à deux ou trois des nombreuses beautés qui brillaient à la cour d'Angleterre, il vit Mlle Hamilton et en devint plus sérieusement amoureux qu'il ne semblait appartenir. S'il en faut croire le portrait qu'Hamilton a fait de sa sœur, c'était une personne accomplie, et le miracle de fixer l'inconstant Grammont lui était bien dû. Quoi qu'il en soit, la maison des Hamilton fut ouverte au chevalier, et dès-lors tous les instans qu'il n'employait pas au jeu, furent consacrés à celle qu'il aimait. On sait combien il était fertile en bons mots et en contes divertissans. Antoine, très-jeune encore mais doué d'une extrême facilité d'esprit, se forma sans doute sous ce grand maître dans l'art de donner un tour plaisant aux choses les plus sérieuses, et de l'importance aux plus frivoles par les graces piquantes de la narration. Ce fut ainsi qu'il mérita de devenir l'historien du chevalier; mais on peut croire que si le panégyriste dut au héros le fond de quelques avantures assez réjouissantes et des modeles pour la maniere de les raconter, il s'est acquitté avec usure envers lui, en embellissant encore les sujets et les récits, et sur-tout en les immortalisant.

Le chevalier de Grammont avait pris des engagemens sériceux avec Mlle Hamilton, qui sans cela n'eût peut-être pas souffert ses assiduités; mais, dès qu'il se vit rappelé de son exil, il ne songea plus à sa promesse, ou plutôt il perdit l'envie de la tenir. Déjà il avait repris le chemin de la France. Antoine Hamilton et Georges, son frere, coururent après lui, bien déterminés à tirer raison de ce défaut de mémoire. Ils l'atteignirent à Douvres. — *Chevalier de Grammont*, lui crierent-ils du plus loin qu'ils l'apperçurent, *chevalier de Grammont, n'avez-vous rien oublié à Londres?* — *Pardonnez-moi, messieurs, j'ai oublié d'épouser votre sœur.* Il retourna sur ses pas, épousa Mlle Hamilton et l'emmena aussi-tôt avec lui en France.

Hamilton fit de fréquens voyages à Paris pour voir sa sœur et son beau-frere. Il y a lieu de croire cependant que la tendresse qu'il portait à tous les deux n'en était pas le seul motif, et que son attachement pour un pays où il avait passé les premieres années de sa vie, y entrait pour quelque chose. Enfin lorsque Jacques II, ayant entiérement renoncé à son royaume, vint se retirer à Saint-Germain, Hamilton fut du nombre de ceux qui l'y suivirent. Mais, les tems étaient bien changés: Saint-Germain n'était plus comme auparavant l'asyle des plaisirs et de la volupté. Hamilton attaché à un prince dont les malheurs avaient accru la dévotion déjà très-grande, et qui toujours traité en roi voyait, comme de raison, son exemple suivi et même surpassé par les serviteurs qui l'entouraient, Hamilton ne dissimulait pas avec tout le monde l'ennui qu'une pareille cour lui inspirait. En envoyant à madame de P..... son conte de *Zenéide*, il lui fait de ce séjour une description peu attrayante, et se plaint de n'y voir que des jésuites (2). Il fallait pourtant que la tristesse et la contrainte des autres n'étassent à son esprit rien de sa liberté ni de son enjouement, car ce fut à Saint-Germain qu'il composa la totalité de ses charmans ouvrages.

Le siécle de Louis XIV fut celui des *Mémoires*; ordinairement chacun les écrivait pour son propre compte. Mais le chevalier de Grammont, si fertile et si brillant dans la conversation, n'avait point les mêmes avantages la plume à la main. Hamilton, qui lui servait de secrétaire dans les grandes occasions, crut que les aventures singulieres de sa jeunesse et les récits plaisans que lui-même en avait faits, méritaient de passer à la postérité; ou plutôt sentant son talent pour la narration vive et enjouée, il vit dans l'histoire de son beau-frere un sujet très-propre à mettre ce talent en évidence. Il composa donc les *Mémoires de Grammont*, moitié sous la dictée de celui qui en était le héros; mais, selon toute apparence, ajoutant beaucoup d'ornemens de son invention à ce que lui fournissait sa mémoire ou celle du chevalier. Un article sur lequel la vérité paraît avoir été respectée, c'est celui de l'escroquerie au jeu; témoin le récit de la partie de quinze avec Caméran, soutenue par un détachement d'infanterie. C'est sans doute à cause de cette anecdote et de quelques autres du même genre que Fontenelle, alors censeur royal, croyant voir dans cet ouvrage un libelle diffamatoire contre le comte de Grammont, lui refusa son approbation. Celui-ci informé du refus court chez le censeur, lui demande de quoi il se mêle de vouloir être plus soigneux que lui-même de sa réputation, et lui déclare qu'il prend à son compte tout ce que son historien a débité sur lui.

Nous avons déjà dit que la conversation du chevalier était fertile en bons mots; nous ne nous piquerons point de recueillir tous ceux qui lui sont échappés, mais nous en rapporterons quelques-uns qui contribueront d'autant plus à faire connaître la tournure de son esprit.

Pendant son exil en Angleterre, il assistait au dîner de Charles II, et, conformément à l'étiquette de cette cour, les officiers de ce prince le servaient à genoux. Le roi lui fit remarquer cet usage, comme une marque de respect que ne recevait aucun autre souverain. *Sire*, lui dit Grammont, *j'ai cru que vos gens vous demandaient pardon de la mauvaise chère qu'ils vous font faire.*

On sait que dans la malheureuse guerre de la succession, presque tous les emplois furent donnés à des hommes sans talens, parens ou amis des ministres incapables dont Louis XIV s'était alors entouré. Un jour que ce prince s'étonnait de la profonde stupidité d'un ambassadeur qu'on avait envoyé à sa cour: *Vous verrez, sire*, lui dit Grammont, *que ce sera le parent de quelque ministre.*

Tout le monde connaît sa lettre de compliment à M. de Rochefort, qui venait d'être fait maréchal.

« Monseigneur,

» La faveur l'a pu faire autant que le mérite (3),

» c'est pourquoi je ne vous en dirai pas davantage.

» Le comte de GRAMMONT.

» Adieu Rochefort. »

Cette épigramme épistolaire ne peut se comparer, pour le laconisme, qu'à la réponse qu'il fit un jour à certain marquis dont l'âge et la noblesse étaient d'assez fraîche date. — *Bon jour, vieux comte*, lui dit celui-ci d'un ton leste. — *Bon jour, jeune marquis.*

On ne peut parler du comte de Grammont sans penser à Matta, qui joue un si grand rôle dans les *Mémoires*. Toujours docile aux conseils de Grammont, et comme subjugué par son génie, si quelquefois son bon sens ou sa paresse se révoltent contre la bisarrerie ou la gêne des obligations que son ami lui impose, sa résistance ne dure pas long-tems. Le seul point sur lequel il lui soit impossible de se rendre, c'est qu'il faille absolument faire à Turin la cour à un mari, peut plaire à sa femme.

« *Ce Matta*, » dit madame de Caylus, dans ses » *Souvenirs*, page 12 (4), *était un garçon d'esprit*, » *infiniment naturel, et par-là de la meilleure compagnie du monde.* » Ainsi que ceux du comte de Grammont, les bons mots de Matta avaient fait fortune.

Madame la maréchale d'Albret, quoique pleine de mérite et de piété, avait le défaut d'aimer un peu trop le vin. Un jour, se regardant au miroir, et se trouvant le nez rouge, elle se dit: *Mais, où est-ce que j'ai pris ce nez-là?* — *Au buffet*, répondit Matta.

Cette même maréchale venait de perdre son père; dans sa douleur elle refusait toute nourriture: *Avez-vous résolu, madame*, lui dit Matta, *de ne manger de votre vie? S'il est ainsi, vous avez raison; mais si vous avez à manger un jour, croyez-moi, il vaut autant manger tout-à-l'heure.* Ce discours la persuada, et elle se fit apporter un gigot.

Dans un tems d'hiver rigoureux, quelqu'un remarqua que Matta était habillé fort peu chaudement: *Comment faites-vous*, lui dit-il, *pour être si légérement vêtu?* — *Comment je fais? je gêle.*

Tels sont les deux principaux personnages qui figurent dans les *Mémoires*.

Les bornes de cette feuille nous empêchent de parler des autres personnages qui jouent un rôle dans les *Mémoires*, tels que le comte de Rochester, etc.

On prétend qu'Hamilton n'était rien moins que gai, quoique ses ouvrages le soient beaucoup. Peut-être a-t-on pris en lui pour du sérieux ce flegme qui est particulier aux hommes de sa nation, et qui, dans tout pays, sert à rendre la plaisanterie plus piquante. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 6 août 1720, âgé de 74 ans.

Nous osons croire que cet extrait suffira pour justifier le jugement avantageux que nous avons porté de la notice de M. Auger. Elle ajoute singuliérement au mérite de la nouvelle édition des Œuvres d'Hamilton, déjà recommandable sous beaucoup de rapports.

J. T. VERNEUR.

MUSIQUE.

Ecole d'Orgue, divisée en trois parties, résumé d'après les ouvrages des plus célebres organistes de l'Allemagne, et dédiée à S. M. l'Imperatrice Joséphine, par Martini (1).

Avant d'entretenir le lecteur de ce nouvel ouvrage de M. Martini, il n'est peut-être pas sans intérêt de donner après lui un précis historique sur l'origine de l'orgue.

« Les Grecs, dit-il, appelaient l'orgue, *organon*, pour indiquer un instrument de musique qui, en réunissant plusieurs tuyaux, peut imiter plusieurs voix; et pour distinguer l'orgue des autres instrumens de musique, les Latins l'appelaient, *organum pneumaticum*, instrument de l'air, pour dire que l'air est l'ame de l'orgue.

» Nous ne trouvons chez les anciens peuples aucune trace qui nous apprenne qu'il y avait de leur tems un instrument qui puisse être assimilé à notre orgue, si ce n'est chez les Hébreux qui, du tems de David et de Salomon, se servaient dans leurs cérémonies religieuses, entr'autres instrumens, d'un qu'ils nommaient *huggab*, composé de plusieurs tuyaux de différentes grandeurs, méthodiquement arranges.

» Mais depuis que les Juifs furent entraînés dans la captivité de Babylone, et sur-tout depuis la destruction du temple de Jerusalem, sous Titus,

(1) Trois vol. in-8° d'environ 1300 pages, beau papier, belle impression. Prix, brochés, 12 fr. pour Paris, et 16 fr. 50 c. franc de port.

A Paris, chez Colnet, libraire, au coin du quai Voltaire et de la rue du Bacq, et Fain jeune et compe, imprimeur, rue Saint-Hyacinthe, n° 19.

(2) Voyez les pages 1 et suivantes du tome III de cette nouvelle édition.

(3) Vers du Cid.

(4) *Souvenirs de madame de Caylus*, nouvelle édition, revue, corrigée et accompagnée d'une notice de M. Auger; 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr., franc de port. A Paris, chez Colnet, éditeur des *Œuvres d'Hamilton*.

(1) Prix, 36 francs; propriété de l'éditeur.

A Paris, chez Imbault, professeur et editeur de musique au Mont-d'Or, rue Saint-Honoré, n° 209, près celle de Poulies, et pérnille du Théâtre Italien, rue Favart, n° 461.

il n'est plus question ni de leurs instrumens, ni de leur musique.

« On attribue à Archimede, qui vivait 200 ans avant notre ère, l'invention de l'orgue. Il faisait agir les soufflets par une machine hydraulique; mais on ignore ce qui tenait lieu de clavier, et de combien de tons son orgue était composé. On s'est servi de la même mécanique organique jusqu'au 6e siècle; ce n'est que depuis cette époque qu'on a perfectionné et agrandi cet instrument; mais jusqu'au 8e siècle, le clavier ne contenait que deux octaves. Avant ce tems, les Orientaux seuls faisaient des orgues. Le premier que l'on ait vu en France, fut envoyé à Pepin-le-Bref, qui était alors à Compiégne, par Constantin Copronyme, empereur d'Orient, en l'an 757 (2).

» Dans le 10e siècle, il y a déjà eu d'habiles facteurs d'orgues en Italie, et dans le 11e, on construisit des orgues dans les églises des monasteres. Depuis le 12e jusqu'au 15e siècle, l'art de construire les orgues gagna infiniment en Allemagne. Le clavier contenait déjà trois octaves, et le nommé Bernard inventa le pédale en 1480. Dans le 16e siècle, on faisait des orgues avec deux claviers, de l'étendue de quatre octaves, et avec un plus grand nombre de registres. Depuis ce tems, cet instrument est devenu non-seulement un des principaux ornemens des églises, mais aussi il a contribué à l'agrandissement de l'art musical. Il est donc vrai de dire que cet art, ainsi que la poésie, la peinture, l'architecture, l'éloquence et la littérature en général, doit à la religion son maintien et ses progrès. »

L'exposé du mécanisme de l'orgue est l'objet de la premiere partie de l'ouvrage de M. Martini. Il y a autant de variétés, selon lui, dans la forme et la distribution d'un orgue, qu'il y en a dans la construction des batimens. Chaque facteur d'orgue travaille suivant ses connaissances et suivant la place dont il peut disposer; l'organiste de talent qui voyage, a-t-il le tems de se livrer à l'examen de toutes les parties de l'instrument qu'il va toucher? Il était donc nécessaire, par un exposé rapide du mécanisme de l'orgue, de donner aux organistes le moyen de vérifier eux-mêmes l'ensemble de leur instrument.

La seconde partie est consacrée à la pratique de l'orgue; en livrant cette seconde partie aux élèves, on leur suppose déjà une très-grande habitude du clavier, et on ne leur parle point des premiers principes. Ils doivent être seulement prévenus de l'énorme différence qu'il y a entre le toucher de l'orgue et celui du piano.

La troisieme partie offre la théorie-pratique de l'orgue, et contient l'exposé des talens de l'organiste, et la définition du style qui appartient à l'orgue. La sainteté du lieu, dit M. Martini, l'étendue du local et la nature de l'instrument, indiquent assez que le style de l'orgue differe en tout de celui qui est adopté par le théâtre et les concerts; il doit être toujours grave, sévere et majestueux, puisque l'organiste est, pour ainsi dire, l'interprète de la solennité de l'office divin. Tout ce qu'il exécute doit avoir un caractere noble et fier: est-ce avec de petites romances ou des walses qu'un organiste peut prétendre remplir dignement son emploi? Non; ce n'est qu'en suivant les grands principes, en se pénétrant du style des grands maîtres. Sa principale étude doit être celle du contrepoint et de la fugue. Les fugues de Handel et de Bach, écrites pour l'orgue, sont d'excellens modeles. Ici, M. Martini indique toutes les épreuves qu'un organiste est obligé de subir en Allemagne, avant d'obtenir une place, soit chez quelque souverain, soit dans les cathédrales, soit dans un grand chapitre. Ces épreuves sont extrêmement difficiles, et l'auteur ne craint pas de les déclarer aussi indispensables qu'elles sont rigoureuses.

Un tel ouvrage devait être le résultat des études et des travaux d'un savant compositeur. Il était réservé à M. Martini de le produire en France. Né en Allemagne, il a pu consulter tous les auteurs allemands qui ont écrit sur l'instrument de l'orgue; et desirant de donner à cet ouvrage toute la perfection possible, et de le rendre digne d'être offert à la Nation française, il a tiré la plupart de ses exemples des productions de Samber, de Matheson, de Heinichen, de Bach, de Marpourg, de Kimberger, de l'abbé Vogler, et principalement de Knecht, tous auteurs fondateurs de l'école allemande de musique, et créateurs de l'art de toucher de l'orgue. Cet instrument exige au plus haut degré le talent de la composition et de l'exécution. Il est tellement la clef de la science musicale, que les plus fameux maîtres de chapelle en Allemagne, et même plusieurs en Italie, ont été d'abord de savans organistes. Cet instrument, qui est en lui-même une des plus belles mécaniques, est sans contredit le plus majestueux, le plus riche en ses effets, et le plus scientifique de tous les instrumens de musique. L'expérience a prouvé qu'il était en même tems le plus propre de tous à développer l'organisation musicale d'un peuple: c'est sur-tout en Allemagne que cette expérience s'est acquise.

Les ouvrages que M. Martini a donnés depuis trente ans au public, peuvent répondre du mérite de celui-ci. Il faut une production théorique de ce mérite, pour nous dédommager et nous consoler un peu du silence que garde au théâtre, l'auteur justement célèbre du *Droit du seigneur*, de *l'Amoureux de quinze ans*, de *Sapho*, et de tant d'autres ouvrages qui ont rendu son nom classique dans son art. S....

(2) Mezeray, *Histoire de France*, vol. 1er, page 371, édition in-fol. — Matheson, dans son *Parfait Maître de Chapelle*, dit que les Anglais ont eu leur premier orgue en 660, page 459, édition in-fol. Hambourg, 1739.

LITTÉRATURE.

Faerni Cremonensis Fabulæ centum, notis illustratæ, nec non partim interjectâ versibus interpretatione gallicâ, accommodatæ in gratiam tyronum qui Phædri Fabulas interpretaturi sunt; studio et operâ J. S. J. S. Boinvilliers, ex Instituto gallico, etc. *recentissima editio Pontifici maximo dicata.* — On desirait depuis long-tems la réimpression des Fables de Faërne, avec la correction du texte trop souvent altéré par les éditeurs.

M. Boinvilliers, censeur des études au lycée d'Orléans, à qui l'on doit une édition soignée de *Phædre*, a fait un véritable présent à la littérature et aux écoles publiques, en faisant réimprimer avec des notes grammaticales et une version interlinéaire, le *Poëte de Crémone*, dont il a dédié l'ouvrage au souverain Pontife. On doit lui savoir d'autant plus gré de la publication des poésies latines de Faërne, que cet écrivain est peu connu de la plupart des nouveaux humanistes.

M. Boinvilliers a composé en latin une *Vie de Faërne*, qu'il a placé à la tête de son édition; elle doit être accueillie de tous les biographes instruits. Pie IV accueillit avec une extrême bonté, et fit imprimer à grands frais *les Fables de Faërne*; c'est ce qui a engagé le nouvel éditeur à faire hommage de son travail à Pie VII, qui l'a honoré de son suffrage. Nous aimons à croire que les personnes chargées de l'enseignement, s'empresseront d'adopter ce nouveau Faërne. Le gouvernement l'a placé au nombre des livres de choix qui doivent composer la bibliothèque des lycées. A Paris, chez Hocquart, rue de l'Eperon, n° 1. Prix, 1 fr 20 c.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Les exercices annuels des élèves du Conservatoire de Musique commenceront le dimanche 16 nivose, à une heure après midi, dans la salle du Conservatoire, et ils auront lieu deux fois par mois.

Dans ces exercices, les élèves exécuteront, comme de coutume, des morceaux capitaux des grands maîtres des diverses écoles.

GRAVURES.

Le Portrait du pape Pie VII, dessiné par Wicar, et gravé par Contardi. Prix, 9 fr.

A Paris, chez Fatou, marchand d'estampes, Boulevard italien, n° 338.

On trouve chez le même un assortiment de bonnes estampes tant françaises qu'étrangeres.

LIBRAIRIE.

En rendant compte dans le n° du 20 frimaire, du Tableau comparatif de l'Histoire moderne de M. le Prevost d'Iray, ouvrage adopté comme classique pour les lycées et écoles secondaires, et faisant suite au Tableau d'Histoire ancienne du même auteur, nous avons omis d'indiquer les noms des libraires, chez lesquels se vend cet ouvrage.

A Paris, chez Rondonneau, au dépôt des lois, Collin, rue Git-le-Cœur, n° 18; Levrault et Schoel, rue de Seine; Petit, au Palais du Tribunat; Bernard, quai des Augustins, et chez le Normand, rue des Prêtres Saint-Germain-de-l'Auxerrois.

LIVRES DIVERS.

Essai historique sur les honneurs rendus par tous les peuples aux citoyens morts dans les combats; pour servir d'introduction à l'éloge des guerriers français, morts pour la patrie, dans les campagnes de la liberté. Par M. l'adjudant-général La Reynie-la-Bruyere, administrateur des hôpitaux militaires.

N. B. La souscription pour l'*Eloge des guerriers français*, fort volume de 700 pages, orné de gravures, etc., étant à-peu-près remplie et cet ouvrage ne devant pas être mis en vente, on prie les personnes qui désireraient se le procurer, de former leur demande le plus promptement possible, afin qu'il soit *tiré* un nombre suffisant d'exemplaires. Le prix du volume, en papier carré d'Auvergne, est de 6 fr. pour Paris, et de 7 fr. 50 cent. pour les départemens franc de port; de 9 fr. en papier vélin superfin, et 11 fr. pour les départemens. On ne donne l'argent qu'en recevant le volume. La liste de MM. les Souscripteurs sera imprimée à la tête de l'ouvrage.

On souscrit à Paris, chez M. de la Bruyere, rue S. Dominique, n°. 180, fauxbourg S. Germain.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	A 90 jours.
Amsterdam banco	54 3/8	54 3/8
—— courant	56 1/4	57 1/4
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	190 1/2	188 1/2 c.
Madrid vales	fr. c	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 50 c.	14 fr. 27 c.
Cadix vales	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 85 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	71 18e d p. 6e.	81. s. d.
Bâle	pair.	1 p.
Francfort		
Auguste	2 fr. 56 c.	2 fr. 54 c.
Vienne	1 fr. 97 c.	1 fr. 95 c.

CHANGES.

Lyon	pair. à 15 j.	1/8 p.
Marseille	pair à 25 j.	1/2 p.
Bordeaux	pair à 8 j.	1/4.
Montpellier	1/2 p. à 15 j.	
Genève		160 3/4.
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. 20	c.
Idem. Jouis. de germinal	fr.	c.
Provisoire	fr.	c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Ordon. pour rescript. de domaines	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr.	c.
Actions de la Banque de France	1155 fr.	c.
Actions des Ponts	fr.	c.
Caisse des Rentiers	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, le Devin du Village, suiv. de la 2e représentation d'Achille à Scyros.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 2e représ. du Susceptible, comédie nouv. en un acte et en prose, Isabelle de Portugal, les Bourgeoises à la mode.

Théâtre du Vaudeville. Bertrand-Dugueselin, la Nouveauté, la Veillée.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. L'Hermite de Saverne, le Mari instituteur, et les Intrigans.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Dimanche, lundi et mardi, Redoute et Bal masqué.

Dimanche 9 nivose à midi, 2e Concert.

Premiere partie. — 1°. Ouverture de Démophon;
2°. Scene de Cimarosa, chantée par Mme Perreau;
3°. Concerto de violon exécuté par M. Chol, artiste de l'académie impériale de musique.

Seconde partie. — 1°. Simphonie d'Haydn;
2°. Ronde de Paësiello, chantée par Mme Perreau;
3°. Concerto de cor exécuté par M. Baneux, artiste de l'académie impériale et Feydeau réunis;
4°. L'hymne au Soleil, chantée par les chœurs de l'académie impériale et Feydeau réunis.

Premieres places, 6 liv. 12 sous; secondes, 3 liv. 12 sous; et troisiemes, 2 liv. 4 sous, y compris l'impôt.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Montmartre. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 98. *Samedi*, 8 *nivose an* 13 *de la République* (29 *décembre* 1804.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, *le* 15 *novembre* (4 *frimaire*.)

M. le lieutenant-général baron de Mack est arrivé ici. On croit qu'il sera chargé de visiter le cordon de troupes qui a été tiré le long des frontières de l'Italie pour garantir ces provinces de la contagion.

— Depuis le 15 juin jusqu'au 31 septembre 1803, 65,266 enfans ont été vaccinés dans les Deux-Galliciés.

— Le jour de la fête du 8 de ce mois, à l'occasion de l'hérédité de la dignité impériale dans la maison d'autriche, des députations des principales provinces allemandes de cette monarchie se présenterent à l'empereur pour le féliciter et prêter le serment de fidélité des habitans qu'ils étaient chargés de représenter. La plus brillante de ces députations était celle des Etats provinciaux de la Basse-Autriche. Les royaumes de Bohême, de Hongrie; les provinces de Moravie, Silésie autrichienne, Transylvanie, Venise devront aussi envoyer des députations particulieres, aussi-tôt qu'elles en auront reçu l'agrément de S. M. impériale.

— Les nouvelles de la Dalmatie ne sont pas encore entierement rassurantes. Le général Brady, qui se trouve avec un corps de troupes sur les frontieres de la province de Cattaro, a envoyé un officier supérieur à Zara, pour demander à la hâte des renforts contre les Monténégrins qui, dit-on, ont remporté quelques avantages. On assure qu'un corps de troupes autrichiennes est en marche pour Raguse, pour y occuper les forts dont les Anglais qui croisent dans ces parages, ont voulu, dit-on, s'emparer.

(*Extrait du Publiciste.*)

Hambourg, 19 *decembre* (28 *frimaire*.)

Le vaisseau commandé par le capitaine Bendt, venant de Malaga, et arrivé à Tonningen, vient, après avoir fait une quarantaine, d'être envoyé à deux lieues de ladite ville, sur la côte; on profitera du tems froid pour le décharger. Tout ce qui est cuirs et peaux sera jeté à la mer, et le reste sera débalé pour qu'il prenne l'air.

— Le président de la chambre des finances de Pozen, ainsi qu'un conseiller de guerre, qui ont été arrêtés dernièrement, viennent d'être provisoirement privés de leurs emplois, et on a établi une commission qui est chargée de les juger.

— La commission chargée, par S. M. l'empereur de Russie, de réviser le nouveau code de lois, fait imprimer en six langues le travail qu'elle a fait à ce sujet, en latin, russe, français, anglais, allemand et polonais.

— On apprend que les deux premiers volumes des ouvrages de Gustave III sont imprimés.

Francfort, *le* 21 *décembre* (30 *frimaire*.)

On apprend que l'électeur de Hesse-Cassel, après avoir fait examiner les réclamations de notre ville touchant la levée du séquestre apposé sur les biens, revenus et autres redevances de cette ville impériale dans le comté hessois de Hanau, les a trouvé fondées, et en conséquence a ordonné la levée du séquestre. Cette nouvelle a répandu une grande joie parmi les habitans de cette ville.

Les craintes qu'on avait conçues au sujet de la maladie de l'électeur de Hesse, sont dissipées; S. A. est beaucoup mieux, et tout fait espérer son entier et prompt rétablissement.

— On s'attend que l'arrangement convenu entre les cours de Vienne et de Berlin, relativement à l'admission des nouveaux votes virils catholiques dans le collége des princes, ne tardera pas à être communiqué officiellement à la diete de Ratisbonne.

— La cour de Carlsruhe vient aussi de rendre, à l'instar de plusieurs autres gouvernemens voisins, une ordonnance contre la maladie contagieuse de Livourne et d'Espagne; les dispositions en sont assez généralement conformes à toutes celles dont il a été rendu compte.

ESPAGNE.

Mahon, *le* 28 *novembre* (7 *frimaire*.)

Le 16 novembre un vaisseau anglais de 64 canons, s'est emparé, au sortir de Mayorque, d'un navire mahonnais, sur lequel se trouvait Mme Fernandès, dont le mari remplace à Mahon M. Duran, ministre principal d'Hacienda.

Huit jours après, le même vaisseau de guerre prit, à l'entrée du port de Mahon, une petite barque venant de Valence, avec un chargement de riz. Le capitaine anglais a fait porter à son bord toute la cargaison.

Toutes les dépêches officielles trouvées à bord de ces deux prises, ont été exactement retenues par le capitaine anglais.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, *le* 16 *décembre* (25 *frimaire*.)

M. le conseiller Fellenberg vient d'être nommé président du consistoire suprême à la place de M. le conseiller Graffenried.

Fribourg, *le* 18 *décembre* (27 *frimaire*.)

La commission de liquidation a terminé ses travaux. Elle vient d'en publier le résultat sous le titre d'*Arrêté définitif*. Voici le commencement de cette piece importante :

« Nous, le président et les membres de la commission de liquidation de la Suisse, avons arrêté irrévocablement et déclarons par les présentes, tant à S. Exc. le landammann de la Suisse, qu'à chacun des gouvernemens des dix-neuf cantons de la confédération, et à tous ceux qui sont créanciers de l'Etat : — Art. Ier. Qu'en accomplissement des devoirs qui nous ont été prescrits par l'acte de médiation, et après avoir terminé la dotation des villes ci-devant souveraines, nous avons fixé la dette nationale helvétique, restante après les paiemens extraordinaires qui ont eu lieu, à la somme de trois millions sept cent cinquante-sept mille trente-un francs trois batz et sept rappes; savoir : suivant les tableaux cantonnaux fermés sous la date du 25 mai, et suivant les tableaux supplémentaires fermés sous la date du 29 septembre dernier, et les bons expédiés aux divers gouvernemens cantonnaux pour chacun des créanciers. Pour le canton d'Appenzell, Rhode extérieur, 34,080 fr. 1 batz 8 rap.; Rhode intérieur, 8715 fr. 7 batz 7 rap.; Argovie, 279,188 fr. 7 batz 8 rap.; Basle, 221,437 fr. 1 batz 9 rap.; Berne, 458 991 fr. 2 batz 5 rap.; Fribourg, 275,807 fr. 4 batz 8 rap.; Glaris, 60,555 fr. 7 batz; Grisons, 1309 fr. 5 batz 3 rap.; Lucerne, 268,245 fr. 1 batz 6 rap; Schaffhouse, 113,673 fr. 6 rap.; Schwitz, 60,365 fr. 9 batz 2 rap.; Soleure, 145,220 fr. 5 batz; Saint-Gall, 234,557 fr. 6 batz 8 rap.; Tessin, 146,321 fr. 8 rap.; Thurgovie, 240,421 fr. 4 batz 3 rap.; Unterwalden, 53,709 fr. 2 batz; Ury, 37,443 fr. 6 batz 4 rap.; Vaud, 503,269 fr. 5 batz; Zug, 73,569 fr. 2 batz 9 rap.; Zurich, 509,485 fr. 8 batz 1 rap.; Valais, 30,663 fr. 2 batz 2 rap. — Total 3,757,031 fr. 3 batz 7 rap., etc. etc.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 7 *nivose*.

Aujourd'hui vendredi, M. le marquis de Souza, et M. le général Knobelsdorf, ont obtenu de S. M. l'Impératrice une audience de congé; et S. A. S. le prince électoral de Wirtemberg, une audience de présentation.

La visite de S. S. à l'église de Saint-Thomas-d'Aquin a eu lieu hier matin à dix heures. Après le compliment latin de M. le curé, remarquable par les pensées et les sentimens dont il était rempli, et la reponse du saint-pere, une belle musique a exécuté le *Tu es Petrus*, de Lesueur, et a continué pendant la messe de S. S. Le pain béni a été présenté par Mlles de Montmorenci, de Luxembourg, de Sainte-Aldegonde et de Séran : S. S., en leur donnant sa bénédiction, leur a offert à baiser l'anneau de S. Pierre.

S. S. a admis les fidelles à lui baiser les pieds depuis onze heures un quart jusqu'à midi et demi. Lorsqu'elle a reparu dans l'église, la partie du peuple qui n'avait pu pénétrer jusqu'à elle, s'est précipitée sur les pas, se prosternant à ses pieds, lui baisant les pans de sa robe et les mains que le saint-pere tendait avec bonté à cette foule empressée, au milieu de laquelle il avait été comme porté jusqu'au milieu de l'église.

La Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon avait proposé en l'an 12, pour sujet de prix : *Quelle est la meilleure maniere de cultiver la vigne dans le département du Rhône?* Elle avait invité les concurrens à indiquer : 1° le choix des plants; 2° la maniere de planter; 3° la la taille, 4° les accidens auxquels la vigne est sujette, et les moyens d'y remédier; 5° les engrais qui conviennent le mieux à la vigne. Elle avait développé, dans un programme très-détaillé, les questions principales dont elle desirait la solution. Elle n'a reçu que quatre mémoires : chacun contient d'excellentes choses; mais aucun n'a résolu les questions proposées. La Société a continué le même sujet pour l'an prochain. Le prix, qui est d'une médaille d'or de 600 fr. ou de pareille somme en numéraire, au choix de l'auteur, sera adjugé dans dans la séance du dernier mercredi de fructidor an 13.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 7 NIVOSE.

Le président, après l'ouverture de la séance, présente au corps-législatif l'hommage des écrits suivans :

Au nom de M. Dufriche-Foulaines, *le Code des prises*, ouvrage posthume de Dufriche-Valazé, son frere; et l'*Histoire médicale de l'Orient*, par M. Dufriche-Desgenettes;

Dissertation historique et critique sur l'origine des francs Saliens et de la loi salique, par J. F. Peppe, membre du corps-législatif;

Une Ode latine de M. Maron, président du consistoire des protestans de Paris, sur le sacre et le couronnement de NAPOLÉON;

Et les trois premiers volumes du *Dictionnaire universel, géographique, minéralogique, hydrographique, statistique, historique et politique de la France ancienne et moderne*, ouvrage aussi intéressant que difficile, ajoute le président.

M. Bassange (*de l'Qurthe.*) Législateurs, en l'an 2 la victoire ramenant les troupes de la République à Liége, aussitôt les habitans de cette cité célebre, par son amour pour la liberté, par son attachement à la France, et dont le sort est depuis 1792 inséparable de celui de ce puissant Empire, se confondent dans les rangs de leurs libérateurs; ils s'empressent à l'envi d'élever des obstacles sur tous les points où l'ennemi peut essayer de rentrer dans leurs murs; en une nuit leurs travaux sont achevés. La vengeance de l'ennemi est prompte et terrible : ils lancent sur la ville des bombes qui font un grand ravage; ils courent la torche à la main mettre le feu au faubourg d'Amercœur, dont il est encore le maître. Ce faubourg considérable est entiérement consumé; les habitans fuyent et se dispersent. Durant 9 ans il ont espéré envain de voir rétablir leurs foyers; mais au mois de thermidor de l'an 11, paraît au milieu de nous celui qui a déjà réparé tant de ruines; il est reçu avec des acclamations spontanées, vives, universelles; on se précipite en foule sur ses pas. Le respect, l'amour, l'espoir animent tous les cœurs; l'enthousiasme est au comble. Quel beau jour pour les Liégeois que celui où l'auguste chef de l'Etat peut juger par lui-même de leurs vrais sentimens! Il va visiter le faubourg incendié, et il en trouve les décombres couverts des anciens habitans, hommes, femmes, enfans, vieillards. Heureux de voir le héros, ils oublient leurs malheurs : ces malheurs, NAPOLÉON les connaît, ils ne peuvent plus durer : rentré dans son palais, BONAPARTE dicte lui-même un arrêté qui accorde des secours donnés avec munificence, l'exemption de toute imposition fonciere, pendant dix ans, aux habitans d'Amercœur qui feront rétablir leurs maisons. Les indigens, là comme par-tout, objet pour lui d'une sollicitude particuliere, sont favorisés par une disposition spéciale; ceux dont les maisons ne valaient pas 2000 fr., sont entiérement indemnisés. Un jeune artiste de Liége, M. Schoute, a senti le besoin de retracer cet événement par le burin; sa gravure, estimée des connaisseurs, a sur-tout le mérite d'offrir d'une maniere très-ressemblante l'image du bienfaiteur des Liégeois, du bienfaiteur de tous les Français.

Il m'a chargé de vous en présenter, en son nom, un exemplaire ; je vous prie, mes collègues de l'agréer, et d'ordonner qu'il soit placé dans une des salles du corps-législatif.

L'assemblée adopte la proposition de M. Bassange, et ordonne l'impression de son discours.

Le président annonce que le corps-législatif va se former en comité général. — Les étrangers se retirent.

La séance rendue publique, le président prononce que le corps-législatif a voté à l'unanimité un projet d'adresse à Sa Majesté.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Plusieurs membres font observer que la liste de tous les députés qui composent la session actuelle n'est pas encore imprimée, et qu'on ne pourrait s'occuper en ce moment de cet objet sans faire porter en quelque sorte les suffrages sur les anciens membres seulement.

L'ajournement du scrutin est adopté.

Le président. Je suis instruit que l'exposé de la situation actuelle de l'Empire sera incessamment communiqué au corps-législatif. Les nouvelles dispositions locales ne permettant pas de recevoir d'une manière convenable les orateurs, je pense que vous devez ajourner votre séance à lundi.

Cet ajournement est décrété.

La séance est levée.

LITTÉRATURE. — HISTOIRE.

Histoire de l'empereur Charlemagne, traduction libre de l'allemand. (1)

(SECOND EXTRAIT.)

Nous avons, dans le premier extrait de l'Histoire de Charlemagne, fait connaître d'une manière générale comment M. Hegewich, son auteur, qui la publia en 1791, avait traité ce sujet intéressant ; mais nous nous sommes réservé de présenter quelques particularités de la vie de ce monarque dans un article suivant, et c'est ce que nous allons faire.

Nous observerons d'abord que l'auteur de cet ouvrage n'a point fait de chapitres séparés des événemens de la vie privée de Charlemagne ; il en traite lorsque quelque circonstance lui donne occasion d'en entretenir le lecteur.

On voit, par ce qu'il en dit et par ce que l'histoire en apprend, que ce prince s'est rendu particulièrement recommandable par ses talens militaires, son génie législateur et sa prédilection pour les lettres et ceux qui les cultivent.

Nous nous attacherons à ces trois points sur lesquels M. Hegewich nous fournira d'intéressantes anecdotes, à l'aide desquelles on pourra juger le monarque et les mœurs du siècle qu'il éclaira, et au bonheur duquel il consacra tous les momens d'une vie très-active.

« Le but auquel tendait au moins Charlemagne, s'il ne l'a point atteint, dit M. Hegewich, était de faire prospérer l'agriculture dans chacun des pays qu'il avait conquis, d'y établir de bonnes lois, d'y jeter des semences de bonheur pour ses nouveaux sujets.

» Pour remplir ce but, il fallait qu'il connût non-seulement la véritable situation de tout son Empire en général et de toutes ses provinces, mais encore qu'il fût rapidement informé de tous les faits particuliers qui pouvaient influer sur l'ensemble, et que de sa résidence, il fît passer avec la même rapidité ses ordres aux extrémités les plus reculées de son Empire. Mais, au tems où il vivait, comment cette communication était-elle possible ? Il y avait en général peu de commerce. L'établissement des postes et des couriers était encore à naître ; l'écriture n'était familière qu'à un petit nombre d'ecclésiastiques. Il n'y avait que très-peu d'affaires qui pussent être traitées par écrit ; et ceux qui savaient écrire dans la seule langue alors en usage, n'étaient pas assez exercés pour le faire avec clarté et précision.

» Pour suppléer à cet ordre imparfait de choses, Charlemagne voyageait beaucoup lui-même. Il n'y avait peut-être pas une province de ses États qu'il ne connût par ses propres yeux. Plusieurs passages de ses Capitulaires sont visiblement le résultat de ses observations paternelles.

» Le second moyen qu'il employait pour communiquer ses ordres, faire connaître les lois, inspirer l'amour des sciences aux habitans de son Empire, était le secours des assemblées nationales. Il ne fit jamais rien sans les consulter, sans en obtenir le suffrage. Hincmar qui en était bien instruit, ajoute, que c'était par les diverses questions qu'il faisait aux membres de ces assemblées que ce prince recueillait les lumières dont il pouvait avoir besoin. Chacun des assistans était obligé de l'informer de tout ce qui s'était passé de remarquable dans sa province ; et lorsque l'assemblée se séparait, il recommandait expressément à chacun d'eux de lui rapporter à son retour les détails les plus exacts.

» Dans les mêmes circonstances, les évêques, les abbés et les comtes recevaient des copies des nouvelles ordonnances et des lois. On examinait d'abord dans l'assemblée quel était le véritable esprit des lois, et comment elles devaient être exécutées ; en sorte que les comtes qui ne savaient pas lire l'écriture, et qui étaient incapables de comprendre des lois concises rédigées dans une langue qui ne leur était point familière, ne s'éloignaient pas sans savoir très-bien ce qu'ils avaient à faire pour exécuter ces lois. A son retour dans son district, chaque évêque, chaque abbé, chaque comte, convoquait une assemblée particulière pour faire connaître les nouvelles dispositions qui avaient été arrêtées en sa présence.

» Outre ces moyens pour établir des lois du consentement national, et les faire exécuter d'une manière libre et régulière, Charlemagne avait encore une institution très-propre à le seconder : il choisissait autour de lui, parmi les ecclésiastiques et les laïcs les plus distingués, ceux qui lui paraissaient avoir le plus de mérite ; il les envoyait voyager dans les provinces. Ces commissaires sont connus dans l'histoire sous le nom de *missi dominici*. Le monarque leur indiquait lui-même les objets sur lesquels leur attention devait se porter ; ils avaient des pleins pouvoirs pour réformer certains abus, et les comtes ou gouverneurs des provinces étaient en cela soumis à leur autorité. Quelques-unes des instructions données à ces commissaires sont venues jusqu'à nous, et l'on y voit des traits de sagesse et d'habileté dans l'art de gouverner, que peu de princes ont su imiter depuis.

» Un quatrième moyen dont Charlemagne fit usage pour s'éclairer, communiquer avec ses peuples et administrer d'une manière équitable, c'était la permission accordée aux habitans des provinces de venir à la cour ; il les y invitait, en quelque sorte ; en leur procurant tous les moyens d'y arriver commodément et en sûreté. Dans chaque province, le comte avait ordre de veiller à la sûreté des sujets qui venaient auprès du prince pour quelque chose que ce fût ; ils devaient être nourris et défrayés aux dépens des terres de la couronne, ainsi qu'on peut le voir par la disposition des Capitulaires de l'année 802. »

Mais si Charlemagne est parvenu à introduire dans l'administration civile, et même dans l'église, des ressources et une subordination régulière, il n'en fut pas de même du régime militaire ; et M. Hegewich attribue avec beaucoup de vraisemblance, au désordre qui y subsista, une des causes principales du bel empire des francs.

« Il est assez connu, dit-il, que la réunion des vassaux formait, dans le moyen âge, une espece d'armée toujours subsistante. Ce système féodal n'était point une invention des Allemands. Il a dû exister par-tout où l'on faisait souvent la guerre, où, par conséquent, on devait avoir beaucoup de gens de guerre toujours prêts, et où l'on n'était pas encore en état de leur donner une solde en argent ; comment y suppléait-on ? C'était en leur donnant des portions de terre pour prix de leurs services. Les guerriers ainsi salariés s'appelaient, du tems de Charlemagne, les *fidèles* du monarque.

» Or, ces fidèles ou vassaux étaient obligés de se fournir eux-mêmes des armes, des vivres et des fourrages dont ils avaient besoin pour l'expédition à laquelle ils étaient appellés. Dans les anciens documens, ces *fidèles*, qui étaient proprement des soldats enrôlés, sont constamment mis en opposition avec les hommes libres (*homines liberi*), c'est-à-dire avec ceux qui n'étaient pas tenus à un service militaire. Cependant Charlemagne persuada à ceux-ci de prendre aussi les armes, du moins dans une proportion déterminée et dans certaines circonstances.

» Cette constitution militaire, continue M. Hegewich, obligeait les propriétaires à de fréquentes absences, qui ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup d'inconvéniens. Ils fallait qu'ils emmenassent quelques-uns de leurs valets, quelques chevaux, des vivres, des fourrages au moins pour quelques mois. Les pertes étaient pour eux ; ils n'étaient remboursés ni indemnisés de rien, ou les seules indemnités qu'ils pouvaient espérer, ils le devaient aux prisonniers ou butin qu'ils pouvaient faire. Cependant tant qu'il y eut à conquérir des pays où le chef des conquérans pouvait trouver des terres à partager entre ses compagnons d'armes, l'espérance d'acquérir quelque fief d'une grande valeur, balançait tout ce que ce service avait de pénible et d'assujettissant. Mais lorsqu'il n'y eut plus de ces pays qui offrissent une perspective séduisante à la cupidité, ces guerriers forcés sentirent enfin toute la pesanteur du fardeau, et l'on vit l'empressement des Allemands à prendre part aux expéditions des empereurs en Italie, diminuer dans la même proportion que l'espoir d'y obtenir des fiefs pour prix de leurs services.

» C'est dans ces services militaires si onéreux, et exposés au découragement et aux pertes dont nous venons de parler, qu'il faut chercher la dissolution de cette belle monarchie, formée par Charlemagne. Les gens de guerre avaient toutes sortes de motifs pour désirer le morcellement de ce vaste Empire. Ils prévoyaient que se trouvant au service d'un prince d'un petit État, ils n'auraient plus à craindre d'être convoqués pour des expéditions lointaines. Dans ce nouvel ordre de choses, les garçons ne devaient plus être forcés de marcher jusqu'aux bords de l'Elbe, ni les Saxons d'aller franchir les Alpes ou pénétrer au fond de la Hongrie. Aussi dès que les successeurs de Charlemagne ne purent plus surveiller les ducs qui étaient leurs lieutenans dans les provinces, et que ceux-ci furent tentés de regarder ces provinces comme des pays qui leur appartenaient, les gens de guerre, dans chacune d'elles, se sentirent plus d'inclination pour les gouverneurs que pour le roi, et bientôt naquirent ces nombreuses souverainetés indépendantes dont une partie a été successivement réunie à la couronne, et dont plusieurs forment encore des États séparés en Europe. »

Charlemagne n'en fit pas moins de très-grandes choses avec des armées aussi imparfaitement organisées. Deux qualités se font remarquer en lui comme guerrier, l'étonnante rapidité de ses mouvemens et l'art avec lequel il savait faire concourir à un même but les opérations de plusieurs corps.

« Dès qu'une expédition était arrêtée dans l'assemblée du peuple, dit M. Hegewich, en automne ou au printems, chaque comte dans son comté annonçait à ceux qui étaient tenus au service militaire, pour cette année, qu'ils devaient se trouver à certaine époque au lieu du rassemblement, c'était, ce qu'on appelait dans le langage du tems, *la convocation du ban*. Les vassaux qui possédaient une terre d'une grande étendue, étaient obligés de paraître en personne. Les vassaux, possesseurs de terres plus médiocres, devaient, dans une proportion déterminée, fournir ou équiper complettement un ou plusieurs d'entr'eux. Les hommes qui n'étaient point enchaînés par les obligations féodales, n'étaient tenus à aucun service militaire, hors les cas où la défense du pays exigeait leur concours ; et alors, suivant les circonstances, ils prenaient parmi eux un nombre plus ou moins grand d'hommes armés. Chacun devait, outre ses armes, apporter une provision de vivres pour trois mois sur une des frontières de l'empire qui lui était indiquée ; cette frontière, que l'on appelait *March* dans le langage alors usité, était le Rhin, pour ceux qui, établis dans les Gaules, devaient servir depuis les bords de la Loire jusqu'à la rive gauche du Rhin ; c'était la Loire pour ceux qui, venant d'Allemagne, étaient destinés à agir au-delà de la Loire. Si l'expédition regardait l'Espagne, c'étaient les Pyrénées ; si on devait agir contre les Danois, c'était l'Elbe. Le transport des bagages se faisait par des voitures, mulets et chevaux que fournissaient les vassaux. Mais Charlemagne ne pouvant s'accommoder des lenteurs qu'entraînait ce roulage, employa la navigation des fleuves, et l'on sait qu'il conçut plusieurs projets pour la faciliter surtout par la réunion du Danube au Rhin, qui aurait établi la communication des États d'Allemagne avec ceux des Gaules. ».

Il n'excellait pas moins dans l'art de faire concourir plusieurs armées à un même but que dans celui de les organiser avec une grande célérité, malgré les difficultés que lui offrait la forme de gouvernement d'alors. On en a une preuve particulière dans son expédition contre les Huns. Il ouvrit la campagne avec trois armées qui entrèrent en Hongrie par trois côtés différens. La première, formée de Thuringiens, de Saxons, en partant de la Bohême, longea la rive septentrionale du Danube, et pénétra dans le pays des Huns ; une autre, commandée par lui-même, et composée de Francs, suivit le bord méridional du fleuve, sur lequel il fit transporter dans de grands bateaux les provisions et les ustensiles de guerre ; la troisième arriva d'Italie, et marcha la première à l'ennemi. Une conspiration tramée contre ses jours par un de ses enfans, appellé Pepin, qu'il avait eu d'une de ses maîtresses, et la séparation des troupes à l'expiration du terme de leur engagement, l'empêchèrent de terminer en une campagne la soumission des Huns, qu'il effectua deux années plus tard.

Charlemagne a donné tant de preuves de son talent militaire, que nous croyons superflu d'en citer un plus grand nombre d'exemples, et nous n'avons rapporté celui de la guerre contre les Huns, que pour faire connaître les deux traits principaux qui le caractérisent sous ce rapport, l'activité avec laquelle il levait ses armées, et l'art avec lequel il savait des différens points, et par diverses routes, les faire marcher au même but.

Mais, au milieu de ces travaux, il semblait avoir plus particulièrement à cœur la civilisation intérieure

(1) Un vol. in-8°. — A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi.

de ses Etats, le progrès des lettres, et la destruction de la barbarie.

C'est pour cela qu'on le retrouve si souvent présidant les assemblées nationales, les conciles, les dietes, qui furent les grands instrumens de sa gloire et de sa puissance, parce qu'ils sut les conduire et les éclairer par son génie et son inaltérable zele pour le bonheur des peuples soumis à ses lois.

C'est encore par les mêmes motifs qu'il attira près de lui; et combla de toutes sortes d'honneurs et de biens ce qu'il put trouver d'hommes instruits, qui répondirent, en effet, à son attente, en lui disant toujours la vérité, et l'éclairant sur les questions qu'il leur soumettait, comme on peut le voir dans la correspondance qu'il entretint avec eux, et qui est parvenue presqu'en totalité jusqu'à nous.

Charlemagne s'était fait de bonne heure instruire dans la langue latine, par un prêtre nommé Pierre, natif de Pise, dont il avait fait la connaissance en Italie, lorsqu'il y alla pour la premiere fois.

L'aspect des monumens des Romains avait étendu ses notions sur les arts, et fait naître en lui cet amour des lettres qui en sont les soutiens et les compagnes inséparables. Il y vit Alcuin, homme que l'histoire nous peint comme très-propre à diriger un monarque avide d'instruction et à former son goût pour les sciences et les études.

Alcuin, disciple du vénérable Bede, avait été envoyé à Rome par l'archevêque d'Yorck, pour y recevoir des mains du Saint-Pere, le *pallium* que le pape envoyait aux métropolitains comme la marque de leur dignité. Charles le vit à Pavie en 781, s'entretint avec lui, et fut si frappé de la sagesse de ses discours, qu'il l'engagea à se fixer à sa cour après qu'il aurait rempli sa mission auprès de l'archevêque d'Yorck. Il revint en effet en France en 793, et y resta jusqu'en 804, qu'il retourna en Angleterre.

Alcuin paraît avoir été versé dans toutes les connaissances que l'on cultivait alors. Ce qui le rendit sur-tout intéressant à Charlemagne, c'est qu'il possédait l'heureux don de saisir toutes les occasions pour présenter ses connaissances multipliées sous les formes les plus propres à les faire goûter. Certaines réponses non préparées que reçut de lui Charlemagne, font preuve de sa présence d'esprit, et ses écrits, ses lettres en particulier, attestent qu'il avait l'art de gagner le cœur du monarque, sans s'avilir par l'adulation, et celui de n'user de l'ascendant qu'il avait sur lui que pour porter son attention vers les objets d'utilité et de bienfaisance.

Il enseigna à Charlemagne la rhétorique; il lui donna des leçons sur la dialectique, que le prince aimait beaucoup, et qui devait naturellement plaire à son esprit juste et pénétrant; enfin il l'instruisit dans l'astronomie à laquelle le monarque et sa cour se livrerent avec assiduité. Eginhard a consigné dans sa Chronique plusieurs observations astronomiques très-bien établies, qui doivent leur origine à ce goût de Charlemagne.

Les amateurs des sciences, qui, à l'exemple et par les encouragemens que ce prince leur donna, s'étaient formés en grand nombre à sa cour, érigerent une espece de société savante qu'ils nommerent *academie*, et qui a donné lieu de penser que l'université devait sa naissance à cette institution. Alcuin paraît en avoir été le créateur et le président. On ne sait presque rien de son organisation intérieure, si ce n'est que ses membres étaient distingués par des noms particuliers.

Un de ces académiciens que Charlemagne honorait particulièrement, que même il employait aux affaires d'Etat, était Théodulphe, qui n'était pas un Italien, comme quelques personnes l'ont cru, mais un visigoth né en Espagne, puisque dans un de ses poëmes il appelle les visigoths *consanguineos suos*. A l'académie, ce Théodulphe, qui fut depuis évêque d'Orléans, portait le nom de *Pindare*, soit qu'il eût une affection particuliere pour ce poëte lyrique, soit à cause des hymnes qu'il composa. Il est en effet l'auteur de celle qui se chante encore en France à la procession du dimanche des Rameaux, et qui commence par ce vers:

Gloria, laus tibi sit, Rex Christe redemptor.

Parmi ses ouvrages relatifs à la religion, on trouve une espece d'instruction pour ses ecclésiastiques, dans laquelle il s'éleve contre l'usage d'enterrer dans les églises. Après la mort de Charlemagne, il paraît s'être livré aux intrigues du monde et avoir encouru la disgrace de Louis-le-Débonnaire. (2)

(2) Trithême, dans son ouvrage de *Scriptoribus ecclesiasticis*, rapporte, sous l'année 840, que Théodulphe ayant été innocemment condamné à mort par l'empereur Louis et envoyé en prison, composa l'hymne *Gloria laus*, et que le prince passant, le jour des Rameaux, près de la prison, Théodulphe la chanta très-haut. Le prince l'ayant entendue et admirée, fit mettre sur-le-champ l'évêque en liberté.

Les ouvrages de Théodulphe se trouvent avec les lettres d'Hincmar et de plusieurs savans de ce tems, ainsi que les *Constitutions de Charlemagne*, réduites en abrégé par son neveu Lothaire I, roi d'Italie en 855, dans un recueil imprimé à Mayence en 1602, par les soins du jésuite Jean Busæus, avec des notes.

Le célebre Eginhard, secrétaire de Charlemagne et intendant de ses bâtimens, portait comme académicien le nom de *Calliopius*, mot grec qui signifie celui qui a une belle voix, soit à cause de son talent pour le chant, soit peut-être et plus probablement parce qu'il s'était consacré à la muse de l'histoire.

Riculfe, archevêque de Mayence, avait le surnom de *Damœtas*, probablement parce qu'il avait un goût particulier pour les poésies pastorales. L'abbé de Corbie, Adelard, parent du monarque, reçut le nom d'*Augustin*, soit comme admirateur des œuvres de ce pere de l'église, soit comme doué des qualités qui l'avaient fait distinguer.

Enfin Charlemagne avait choisi pour lui le nom de *David*, ou parce qu'il prenait pour modele ce roi, ou parce qu'Alcuin le lui avait proposé comme le plus digne de lui. Ce prince savait par cœur les pseaumes et aimait à les chanter.

Il y avait encore un savant que Charles considérait beaucoup, et qui ne paraît cependant pas avoir été membre de son académie; c'est le célebre historiographe des Lombards, Paul Diacre.

Elevé à la cour des rois Lombards, ami et chancelier du dernier de ces princes, il résista d'abord aux instances que lui fit Charlemagne, pour qu'il vînt se fixer auprès de lui. Il y céda enfin, mais ce fut pour peu de tems. Bientôt après il retourna dans son monastere, d'où il entretint des relations avec le monarque français. On trouve dans les Œuvres d'Alcuin, deux poëmes pleins d'expression d'amitié, que lui fit adresser Charlemagne.

Il paraît que Paul Diacre, trempa dans les complots du duc de Frioul et de Benevent, en faveur de Didier, dernier roi des Lombards, ou de son fils Adelgise. Charlemagne en ayant eu connaissance, voulut savoir de lui-même la vérité. Paul Diacre lui répondit avec courage et fermeté, avouant le fait, et le regardant comme le devoir d'un fidele lombard. Dans un premier mouvement de colere, Charlemagne ordonna que l'on coupât les deux mains à l'ingrat; mais bientôt sa grande ame reprenant le dessus, la clémence l'emporta dans son cœur. Il aimait dans Paul Diacre l'homme instruit, d'un caractere au-dessus des faveurs de la fortune, et méprisant les richesses pour se livrer à l'étude dans la retraite d'un cloître.

L'académie de Charlemagne avait aussi son *Homere*, c'était Angilbert, jeune homme d'une famille distinguée. Ses talens, son esprit, sa sagesse, lui avaient acquis l'amitié du monarque; il lui donna une place parmi les ecclésiastiques de sa cour: il voulait même le faire archevêque, mais l'amour trompa les intentions du prince.

Angilbert devint épris de Berthe, une des filles de Charlemagne, jeune et aimable; il fut payé de retour: il l'épousa vers l'an 787; c'est ainsi du moins que le rapporte son biographe; mais le célebre historiographe des saints, Bolland, prétend que le pieux monarque n'a pu donner les mains au mariage de sa fille avec Angilbert; et cependant il est forcé de convenir que ces deux jeunes gens, quoique non mariés, vivaient dans la même familiarité que s'ils l'avaient été. Il lui eût été effectivement difficile de le nier, puisqu'il est historiquement prouvé qu'Angilbert eut deux fils de la princesse Berthe. L'un de ces fils, Nithard, qui est connu comme historien, le dit formellement dans son ouvrage de *Dissentionnibus filiorum Ludovici Pii*, qu'il avait écrit sur la demande de Charles-le-Chauve, et qu'il dédia à ce prince.

Eginhard, qui connaissait bien le cœur et la conduite privée de Charlemagne, s'exprime ainsi sur ce fait singulier.

« Son cœur tenait si fortement à ses filles, dit-il, qu'il ne pouvait se passer de leur société ni à table, ni dans ses voyages. Comme ses filles étaient d'une grande beauté, et qu'il les aimait tendrement, on peut s'étonner qu'il n'ait voulu jamais laisser aucune d'elles se marier, soit qu'elles fussent demandées par des Francs ou par des étrangers. Il les garda toutes auprès de lui jusqu'à sa mort. Il assurait qu'il ne pouvait vivre sans leur société. Par-là il s'attira, lui qui d'ailleurs était si heureux, des événemens malheureux et affligeans; cependant il se conduisit de façon qu'il ne parut pas en être informé ni même les soupçonner. »

Ce passage d'Eginhard contredit le biographe Angilbert, et néanmoins, le récit de celui-ci peut avoir été conforme à la vérité. Eginhard dit seulement que Charlemagne ne voulut jamais laisser marier ses filles, qu'il n'avait jamais voulu consentir à leur mariage; mais ne pouvaient-elles pas avoir contracté à son insu ou malgré lui? ce qui explique ce que dit Eginhard, que son refus eut des suites fâcheuses. Une de ces suites est connue; car il est avéré que Berthe fut deux fois mere. Il ne nous reste à choisir qu'entre Berthe sensible, amoureuse et faible, mais cependant attachée à l'honneur, et par conséquent mariée contre la volonté de son pere, ou Berthe libre dans ses opinions comme dans ses mœurs.

Rotrude, autre fille de Charlemagne, eut aussi un fils, quoique son mariage avec l'empereur d'Orient n'ait pas été effectué, après avoir été négocié quelque tems; ce fils s'appelait Louis; il mourut abbé de Saint Denis en 867. Son pere n'est nommé nulle part.

Il ne nous est resté d'Angilbert qu'un petit poëme qui porte son nom; c'est une félicitation qu'il adresse à Pépin, second fils légitime de Charlemagne, avec lequel il était étroitement lié. Cette production n'est pas dénuée de sentiment; mais l'on pense bien qu'elle ne pouvait qu'être un titre insuffisant au nom d'*Homere*, que l'on donnait à son auteur à la cour de Charlemagne.

Ce grand prince était extrêmement bon dans son intérieur. Il aimait ses enfans avec une tendresse extrême; la mort de Louis qui devait lui succéder, le rendit inconsolable; il passa les trois dernieres années de sa vie dans une tristesse continuelle que lui causa cet événement. Il faisait de leur éducation son occupation la plus agréable et la plus importante; il les faisait instruire dans les sciences, et lui-même, au milieu de ses glorieux travaux, leur donnait l'exemple de l'étude. Ses filles étaient pour lui l'objet d'une attention plus agréable, mais moins près peut-être du cœur de ce grand-homme, que ses fils qui étaient ses amis, ses appuis et l'espérance de son regne.

Sa vie domestique était comme celle des hommes vraiment grands.

Il mourut au milieu de ses nobles projets à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814. Il n'appela point les médecins; il avait une extrême aversion pour la médecine, telle au moins qu'on l'exerçait de son tems. Son regne de 47 ans est un des plus célebres dans l'histoire des nations: il jetta les germes de la civilisation qui s'est accrue depuis lui, malgré les tems de troubles et de guerres civiles.

Prodigieusement actif et entreprenant, mais prévoyant et doué du jugement le plus sain, il agit toujours sur des plans vastes, mais sûrs; son amour pour la gloire était ennobli par la grandeur des objets qu'il aspirait à remplir; son génie, la connaissance qu'il avait de l'histoire, l'aspect des monumens des anciens Romains; la comparaison qu'il fit de l'état de leur pays à son époque brillante, avec ce qu'il était de son tems; lui firent connaître ce que pouvait être une nation éclairée et civilisée, et lui inspirerent le projet de réaliser au sein de Vienne l'idée qu'il s'en était formée.

Il était d'une haute stature, et fortement constitué: habituellement sans faste dans ses vêtemens comme à sa table; mais il déployait de la magnificence dans les cérémonies publiques; il fit construire plusieurs monumens, sur-tout des églises, qu'il regardait comme des édifices où toute la magnificence nationale devait particuliérement se faire remarquer. Ordinairement il se faisait lire des morceaux d'histoire pendant ses repas, et aussi du livre de S. Augustin, intitulé: *de la Cité de Dieu*, livre où, si toutes les idées n'entraînent pas une conviction parfaite, du moins élevent la pensée au-dessus des intérêts passagers qui tourmentent si péniblement les hommes.

Charlemagne a eu plusieurs femmes légitimes, il en a eu plusieurs aussi à qui l'on ne saurait donner ni le nom de concubines, ni de celui de maîtresses, parce que ni l'un ni l'autre ne les présentent sous leur véritable aspect.

Il s'est marié quatre fois; sa premiere femme était une princesse Lombarde; la seconde, Hildegarde, d'une maison distinguée de Souabe; la troisieme, Fastrade, d'une famille de la France orientale; la quatrieme, Luitgarde, était de la noblesse allemande. Il n'a eu des enfans que de la seconde et de la troisieme; de Hildegarde, trois fils et trois filles; de la troisieme, deux filles. Avant d'épouser sa premiere femme, il vivait dans l'union conjugale avec une femme d'un rang inférieur; après la mort de Lutgarde, qui arriva en 800, il forma encore une union semblable.

Il eut aussi plusieurs enfans naturels; savoir, de Régine, l'abbé Hugues, Drogo, évêque de Metz; d'Adalinde, Thieri; de Gersuinde, Hadeltrude. Il eut encore une fille naturelle, nommée *Emma*, qu'il fit épouser à son secrétaire et ami Guihard, après qu'il eut découvert le commerce que ce seigneur entretenait avec la princesse depuis assez long-tems.

Plusieurs écrivains, entr'autres l'auteur de *l'Esprit des lois*, ont tracé le portrait de Charlemagne; mais nulle part il n'est plus beau et plus grand que dans sa vie même. PEUCHET.

THÉATRE DE L'IMPÉRATRICE.

M. Picard continue de jetter sur la société le coup-d'œil observateur qui est son partage, et d'y saisir avec fidélité quelques-uns de ces demi-caractères qui ne sauraient fournir le sujet d'un grand ouvrage, mais qui, placés dans un cadre étroit, peuvent paraître et sont en effet des esquisses habilement touchées et fort agréables.

Cependant on croira difficilement que le caractère d'un homme susceptible ait pu fournir le sujet d'une comédie. M. Picard l'a traité, et il a réussi; aussi n'est-ce qu'un acte qu'il nous offre, aussi le défaut de son homme susceptible ne ressort-il qu'à l'aide des personnages qui, groupés autour de lui, lui sont opposés avec art.

L'homme susceptible est peut-être celui dont le défaut est le plus insupportable dans la société. La susceptibilité chez quelques personnes ne dérive ni de l'orgueil, ni d'une vaine prétention, ni d'un défaut d'éducation; elle est souvent le résultat d'une manie, d'une mauvaise habitude contractée de bonne heure, et qu'aucune leçon sévère n'a corrigée. L'homme susceptible en ce sens ne s'irrite presque jamais du fond, mais de la forme; un procédé désobligeant lui paraîtra moins sensible qu'un simple défaut de politesse; il croit toujours reconnaître l'intention de lui manquer d'égard; enfin, selon l'expression de M. Picard, *il est plus piqué de ce qu'on veut dire que de ce qu'on dit.* L'homme susceptible est donc dans la force de l'expression l'homme difficile à vivre, parce que son défaut est de tous les instans, son irritation continue, sa défiance sans cesse éveillée, et son injustice égale pour tout le monde.

Un tel personnage était très-difficile à présenter à la scène. On a paru reprocher à l'auteur de n'avoir pas assez mis son Susceptible en première ligne; c'est, nous le croyons, une preuve d'habileté; M. Picard sentait que ce personnage ne pouvait occuper assez l'attention, qu'il ne pouvait donner le mouvement à la pièce, mais qu'il fallait qu'il le reçût; aussi le personnage du négociant franc, brusque et impoli, qu'il a opposé au Susceptible, est-il d'un bon comique: il est dommage que ce rôle rentre dans plusieurs autres conçus d'après la même combinaison; il est plus fâcheux que l'idée de ce contraste ait amené une scène qui n'est en diminutif que la répétition d'une de celles du *Glorieux*. Le Susceptible est en effet une sorte de parodie du *Glorieux*, et le négociant Courval porte un peu loin l'imitation de la brusquerie, de la franchise et des manières du bonhomme Lisimon.

L'action est peu intéressante; elle est faiblement liée, sans doute, et c'est un aveu qu'il faut s'empresser de faire pour toutes les petites pièces du même auteur: si quelque chose peut lui servir d'excuse à cet égard, c'est son dialogue, ce sont les traits comiques, les idées heureuses, les saillies naturelles, les vives reparties dont ce dialogue est semé. Ici notre auteur a paru mettre quelque soin à éviter cette abondance un peu stérile dont son style a quelquefois mérité le reproche; il a de la concision plus que de coutume, et toujours de la franchise et du naturel.

M. Picard joue parfaitement bien le rôle du négociant, qui ne croit pas qu'on puisse se formaliser de quelque chose. M. Vigny ne joue pas avec moins de talent le rôle de celui qui se formalise de tout. L'un a dans son jeu toute la rondeur, la vivacité et la bonhomie convenables; l'autre a très-bien saisi le ton de réserve, d'inquiétude, et même de sécheresse que son rôle exigeait. Les autres rôles sont aussi fort bien distribués.

Quelques jours avant la représentation du *Susceptible*, le même théâtre avait remis *la Réconciliation normande* de Dufresny: le comique fin et le style soigné de cet ouvrage, n'ont pas empêché qu'on en sentît la froideur, et la pièce faiblement jouée a eu peu de succès. S....

AVIS.

Collection complette du Moniteur, précédée de l'Introduction: exemplaire de souscripteur, parfaitement conservé, broché sans être rogné; 30 volumes in-folio; les six derniers et le trimestre courant sont en feuilles. Prix 1800 francs.

S'adresser rue du faubourg du Temple, à gauche, n° 92 au premier, en face du costumier, à Paris.

LIVRES DIVERS.

Mémoires sur les fièvres de mauvais caractère du Levant et des Antilles, avec un aperçu physique et médical du Saïd, et un essai sur la topographie de Sainte-Lucie, dédié à S. M. l'EMPEREUR; par J. F. Pugnet, D. M., membre de la Légion d'honneur, médecin de l'armée d'Egypte et chargé du service de santé à Sainte-Lucie, etc. etc. in-8°. Prix 4 fr., et 5 fr. 25 cent. franc de port.

A Lyon, chez Reymann et compagnie, libraires, rue Saint-Dominique, n° 63;

Et à Paris, chez Brunot, libraire, rue de Grenelle-Saint-Honoré; et chez la veuve Périsse, libraire, quai des Augustins.

Vie de la très-sainte vierge Marie, mère de Dieu, ornée de onze gravures en taille-douce, représentant les principales circonstances de cette vie glorieuse. Seconde édition, revue, corrigée et dédiée à sa sainteté Pie VII, par C. Chaisneau, desservant d'Antony près Paris, de l'Athénée des Arts, et de la Société académique des Sciences de Paris, 1 vol. in-18.

Prix, 2 fr. 50 cent. broché, et 3 fr. relié; en ajoutant 50 cent. on le recevra franc de port, broché.

A Paris, chez Dubroca, libraire, rue Thionville, n° 1760.

Contes indiens traduits du persan, extraits du Bahar Danich.

Every woman is at heart a rake.

Prix 1 fr. 80 cent., et 2 fr. 20 cent. franc de port.

A Paris, de l'imprimerie de J. M. Eberhart, et se trouve chez Barrois l'aîné et fils, rue de Savoye, n° 23. An 13. — 1804.

Calixte Volland, libraire, quai des Augustins, n° 25, vient de mettre en vente la seconde livraison des portraits des hommes illustres du 17e siècle, gravés par Edelink, Lubin et Van-Shuppen, contenant le Grand-Condé, Turenne, le comte de Pagan, maréchal de camp; Séguier, chancelier; Duvair, garde-des-sceaux; le président Jeannin, le secrétaire-d'état Pont-Chartrain; le ministre Colbert et Morin de l'Oratoire.

Prix, 4 fr., et 5 fr. franc de port par la poste, pour les personnes qui souscriront, et 7 fr. 50 c. pour celles qui ne souscriront pas.

Cet ouvrage qui aura dix livraisons dont la totalité ne coûtera que 40 fr. aux souscripteurs, contiendra 103 portraits *in-folio*, accompagnés d'une courte notice; ce qui met à moins de 40 cent. les portraits de Racine, Corneille, Santeuil, Pascal, Mignard, Poussin, Sully, Luxembourg, etc., qu'il serait difficile de se procurer isolés, et d'une facture très-inférieure, à 6 et 9 fr.

De plus, on délivrera, *gratis* aux souscripteurs, deux planches in-folio, contenant les portraits des personnages les plus illustres du 18e siècle, tels que Malesherbes, Bailly, Voltaire, Montesquieu, Buffon, Jean-Jacques et Jean-Baptiste Rousseau; enfin, de ceux dont la patrie s'honorera toujours.

Le prix de la souscription est de 4 fr. à imputer sur la dernière livraison: les épreuves seront fournies selon la date des souscriptions, avantage inappréciable pour les premiers inscrits.

On distribue la liste des portraits qui doivent composer cette collection qui sera terminée dans huit mois, puisqu'il paraîtra une livraison le 25 de chaque mois.

Edition stéréotype, d'après le procédé de L. E. Herhan.

Chefs-d'Œuvre de P. et Thomas Corneille, 5 vol. in-18, brochés, 5 fr. 50 cent.; les mêmes, 5 vol. in-12, papier fin, brochés, 10 fr. 75 cent.; les mêmes, 5 vol. in-12, papier vélin, brochés, 21 francs.

A Paris, chez H. Nicolle et compe, à la librairie stéréotype, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 9.

Cours d'Instructions religieuses faites en forme de conférences pendant le carême de l'an 1802, dans l'église cathédrale de Dijon, par M. l'évêque de cette ville; un vol. in-8°.

A Dijon, de l'imprimerie de Bernard Defay.

Mémoires de Physiologie et de Chirurgie-pratique; par A. Scarpa, professeur d'anatomie et de chirurgie clinique à l'université de Pavie; et par J. B. F. Léveillé, docteur-médecin de l'Ecole de Paris. — I. *de penitiori ossium Structurâ Commentarius.* II. Des pieds-bots et de la manière de corriger cette difformité congénitale. III. Des Luxations du fémur en devant. IV. Considérations générales sur les nécroses. Un vol. in-8° de 350 pages, avec 8 planches, format in-4°, gravées en raille-douce. Prix, 5 fr. 50 c., et 6 fr. 25 c. franc de port par la poste.

A Paris, chez Fr. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n° 20.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	A 30 jours.	*A 90 jours.*
Amsterdam banco.	54 $\frac{1}{4}$	54 $\frac{1}{4}$
—— Courant.	56 $\frac{1}{4}$	57 $\frac{1}{4}$
Londres	24 fr. 75 c.	24 fr. 55 c.
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 48 c.	14 fr. 22 c.
Cadix	fr. c.	fr. c.
—— Effectif	14 fr. 34 c.	14 fr. 16 c.
Lisbonne	480	485
Gênes effectif	4 fr. 86 c.	4 fr. 75 c.
Livourne	5 fr. 30 c.	5 fr. 18 c.
Naples		
Milan	71. 18s. p. 6f.	81. s. d.
Basle	pair	1 perte.
Francfort		
Auguste	2 fr. 56 c.	2 fr. 54 c.
Vienne	fr. 97 c.	1 fr. 93 c.
Saint-Pétersbourg.		

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Marseille	pair 25 j.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux	pair 8 j.	1 $\frac{1}{4}$
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.	
Genève		160 $\frac{3}{5}$
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	58 fr. c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France	1160 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., le Séducteur amoureux, et les Femmes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 3e repr. du Susceptible, la Réconciliation normande, et la Comtesse d'Escarbagnas.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Lisbeth, et le Prisonnier.

Théâtre du Vaudeville. Le poëte satyrique, les Femmes, et Honorine.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mari instituteur, comédie en un acte, les Ruses déjouées, et le ballet de la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. La Belle Fermière, et le Chaudronnier de Saint-Flour.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Dimanche, à midi, second Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 28.

Tivoli d'hiver ou *Veillée de la Cité*, attenant le Théâtre, vis-à-vis le Palais de Justice. Demain, grande fête, et bal masqué et non masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Machodière, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 99. *Dimanche*, 9 *nivôse an* 13 *de la République* (30 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 21 *décembre* 30 *frimaire.*)

On prend en ce moment, dans plusieurs Etats d'Allemagne, des mesures sévères contre les brigands qui infestent ces pays. Quelques gouvernemens se sont même mis en correspondance officielle, pour prendre à cet égard des mesures combinées. Tous les jours on acquiert de plus en plus la preuve que ces bandes, qui désolent divers cercles de l'Empire, entretiennent des liaisons suivies entr'elles, et deviennent ainsi beaucoup plus dangereuses pour la société. Il est bien à désirer que les cercles de Franconie, Souabe, Haut et Bas Rhin, Westphalie, etc., se concertent ensemble, et une telle réunion est nécessaire peut-être pour rétablir la sûreté dans toute cette partie de l'Allemagne. Grégoire Berrer, l'un des chefs de cette bande, et commandant les brigands en Franconie et en Bavière, est encore dans la ville de Klypfenberg, dans la principauté d'Eichstett, où il a été conduit par les paysans armés qui se sont saisis de lui. Les soldats bavarois, qui avaient été détachés contre lui, n'avaient pu l'atteindre. La cour de Bavière a fait auprès du gouvernement électoral de Salzbourg, dont dépend aujourd'hui le pays d'Eichstett, des démarches pour obtenir sa translation à Munich.

ITALIE.

Livourne, le 5 *décembre* (14 *frimaire.*)

La députation de santé a fait publier, sous la date du 1er de ce mois, ce qui suit :

« On ne peut entendre sans une extrême indignation et surprise les bruits faux et alarmans que des personnes mal-intentionnées répandent parmi le peuple sur notre situation actuelle, dans un moment où, graces à la providence divine, et aux mesures prises, les progrès et la force de la maladie qui nous afflige, ont diminué de maniere que nous pouvons espérer avec fondement une entiere guérison. Habitans de Livourne, il existe au milieu de vous des personnes ennemies de la patrie, qui cherchent à vous séduire, et à vous tromper en semant parmi vous la méfiance et l'incrédulité sur toutes les opérations, les résultats du jour. Comment est-il possible que, pendant que la députation fait tous ses efforts pour vous informer exactement du nombre et même des noms des malades, de ceux qui recouvrent leur santé et de ceux qui succombent, et cela afin que vous puissiez juger vous-mêmes de la diminution consolante du mal, et des progrès dans l'art de le guérir; pendant qu'elle vous démontre que, dès le moment où des précautions et mesures convenables ont été prises, le nombre de ceux qui ont été attaqués de la maladie, est devenu de jour en jour moins considérable; qu'actuellement il est réduit à 42, qui sont au fort de la maladie, et à 30, qui sont en convalescence; qu'hier il n'y a eu ni un nouveau malade, ni un mort; pendant que vous voyez retourner journellement, de l'hôpital provisoire au sein de leurs familles, un nombre considérable d'individus parfaitement rétablis, qui attestent par le fait même le bon traitement et l'assistance qu'ils y ont reçus; comment est-il possible qu'à la vue de tout cela, on puisse imaginer des maux qui n'existent point, et montrer de la défiance sur le bien opéré par nous? Si vous-mêmes vous êtes aveugles sur vos propres intérêts, si vous ne voulez pas reconnaître les résultats heureux de nos mesures, et en remercier la Providence, comment pourrez-vous jamais regagner la confiance si nécessaire des étrangers?

» Peuple de Livourne, les personnes qui cherchent à vous égarer, sont connues du gouvernement; elles seront punies sévérement comme ennemies de la patrie. Fiez-vous à ceux qui vous dirigent, et qui ne travaillent que pour votre bien-être et votre félicité. Secondez de votre mieux les mesures dont vous éprouvez déjà les effets bienfaisans, et soyez persuadés que le moment heureux approche où nous pourrons rendre grâces de la victoire obtenue au Tout-Puissant et à notre grande protectrice Sainte-Marie. »

— Une publication qui a paru aujourd'hui, donne la liste des morts depuis le 28 novembre jusqu'au 4 décembre inclusivement; leur nombre est de 17. Depuis la même époque jusqu'à ce jour, il est sorti de l'hôpital 61 individus parfaitement guéris : aujourd'hui le nombre des malades est de 34, parmi lesquels il y en a deux dont l'état s'est empiré; le nombre des convalescens est de vingt.

Naples, le 27 *novembre* (6 *frimaire.*)

On vient de publier le rapport officiel d'un combat qui a eu lieu dernierement entre le vaisseau de ligne *l'Archimede*, de 74 canons, sous les ordres de don Micheroux, et une escadre algérienne, composée de trois frégates, trois chebecks et un brigantin. Ledit vaisseau de ligne servait d'escorte à 22 bâtimens marchands qui se rendaient de Manfredonia à Messine. Arrivés le 27 octobre à la hauteur du Cap de Sainte-Marie, ils découvrirent l'escadre barbaresque, formée en trois divisions. Le commandant don Micheroux ordonna, dans ces circonstances, au convoi de se mettre en sûreté dans le port de Corfone, et se porta à l'attaque de la division ennemie la plus voisine. Le peu de vent qu'il faisait retarda le mouvement de *l'Archimede*, de maniere que l'escadre algérienne eut le tems de se réunir. Enfin l'attaque commença par un feu bien soutenu de l'artillerie, auquel succéda bientôt une vive fusillade. Les Algériens s'approchant de plus en plus, et une de leurs frégates tentant même l'abordage. Après une heure de combat, les Barbaresques se virent forcés de prendre la fuite. *L'Archimede* leur donna la chasse pendant toute la nuit et une partie de la journée suivante; mais il ne put les rejoindre. La perte de l'ennemi doit être assez considérable; celle de *l'Archimede* consiste en deux hommes morts et sept blessés, dont quelques uns le sont grièvement.

INTÉRIEUR.

Bordeaux, le 30 *frimaire.*

Le bruit public, à la bourse d'hier, était que la guerre avait été définitivement déclarée entre l'Espagne et l'Angleterre; plusieurs negocians ont reçu des lettres d'Espagne qui annoncent cette nouvelle; et que, en conséquence, tous les bâtimens de la côte avaient reçu du gouvernement l'ordre de décharger leurs cargaisons.

— On présume que les communications par terre avec l'Espagne, vont être rouvertes avant huitaine.

Paris, le 8 *nivose.*

Sa Sainteté s'est rendue vendredi dernier à l'église Saint-Eustache, et y a célébré les saints mystères. S. E. Mgr. le cardinal archevêque de Paris a reçu S. S. à la porte de l'église, et M. le curé lui a adressé un discours latin. S. S., dans sa réponse, a daigné témoigner sa satisfaction des sentimens contenus dans ce discours.

Il serait difficile de peindre la vénération profonde et respectueuse que la présence de S. S. a produit sur les habitans du 3e arrondissement.

Le souverain Pontife, après avoir célébré la messe, après avoir béni la chapelle de la Sainte-Vierge, où M. l'évêque de Coutances a dit la messe, s'est rendu dans la chapelle dite des Mariages, où il a admis au baiser des pieds le clergé, les magistrats composant la mairie, le juge de paix, la plupart des fonctionnaires publics de cet arrondissement, et un nombre considérable de personnes de tout âge et de tout sexe que la piété avait conduit dans l'église. M. Rousseau, maire, en tendant ses hommages au S. Pere, a prononcé un discours auquel S. S. a répondu avec bonté.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, du 7 *nivose an* 13.

42. 74. 41. 51. 10.

TRIBUNAT.

Présidence de M. Fabre (de l'Aude.)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 NIVOSE.

On donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 frimaire dernier; la rédaction en est approuvée.

Un secrétaire donne communication des adresses et pétitions ainsi qu'il suit :

M. Muzio, chef d'escadron, fait hommage d'un *Projet de monument* à élever, par la reconnaissance du Peuple français, à la gloire de NAPOLÉON Ier, sur la place de la Concorde, ou par-tout où il sera jugé plus convenable.

M. Delorme fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Idées sur la Conscription militaire et sur les Finances.*

M. Philippe d'Elleville, maire de Morlaix, président du canton et du collége d'arrondissement, adresse au tribunat des exemplaires du procès-verbal de la fête célébrée à Morlaix le 11 frimaire, à l'occasion du sacre et du couronnement de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Le tribunat accepte ces différens hommages, en ordonne la mention au procès-verbal et le dépôt aux archives.

M. Félix Desportes, préfet du département du Haut-Rhin, membre de la Légion d'honneur, adresse au tribunat le *Précis des travaux des comités de vaccine du département.*

M. Léger, professeur de belles-lettres, membre de l'Athénée des arts, fait hommage d'une piece de vers intitulée : *Epître à M. Gois fils, sur la statue équestre de l'EMPEREUR.*

M. Shée, conseiller-d'état, préfet du département du Bas-Rhin, adresse au tribunat une notice sur les solennités célébrées à Strasbourg, pour le département du Bas-Rhin, le jour du couronnement de NAPOLÉON Ier, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Le tribunat ordonne la mention de ces hommages au procès-verbal, et le dépôt des ouvrages à sa bibliotheque.

Un secrétaire donne lecture de plusieurs messages du sénat-conservateur, portant nomination au corps-législatif des députés des départemens du Tanaro, de Marengo et de la Loire-Inférieure, ainsi que de ceux portant nomination au sénat, de MM. Canclaux, Tascher, Saur et Rigal.

Le tribunat ordonne l'insertion de ces messages au procès-verbal, et le dépôt aux archives.

M. Challan, tribun, rend compte des détails de la fête qui a eu lieu à Meulan, département de Seine-et-Oise, pour la célébration du couronnement de S. M. l'EMPEREUR; il exprime l'enthousiasme qui y a présidé, et retrace les œuvres de bienfaisance dont elle a été l'occasion.

Le tribunat ordonne l'impression du discours de l'orateur, et la mention au procès-verbal.

M. Chabot (de l'Allier) a la parole.

Messieurs, il n'est aucun de nous qui n'ait entendu avec une profonde émotion le discours prononcé par S. M. l'EMPEREUR à l'ouverture de la session du corps-législatif.

Je ne chercherai point à rappeler l'impression qu'il a faite sur tous les esprits. Pour dépeindre cette bonté touchante, cette généreuse modération, cette attitude énergique, ce ton majestueux et paternel qui ont excité le plus vif enthousiasme, il faudrait rapporter les expressions mêmes prononcées du haut du trône, et ces expressions sont gravées dans votre mémoire, comme dans vos cœurs.

Mais nous éprouvons tous le besoin de manifester les sentimens de reconnaissance et d'amour dont nous sommes pénétrés. Nous voulons tous répondre d'une maniere solennelle au nouveau témoignage de confiance que nous a donné S. M. l'EMPEREUR, en nous appelant à seconder sa tendre sollicitude pour les prospérités de la France.

Je viens donc vous proposer, Messieurs, de faire une adresse qui sera un hommage pur et sincere, inspiré par les sentimens les plus généreux et avoué par la nation toute entiere.

Je demande 1° que le tribunat vote une adresse à S. M. l'EMPEREUR; 2° qu'il soit nommé une commission pour la rédiger; 3° qu'elle soit présentée à S. M. l'EMPEREUR par le tribunat en corps.

Ces propositions sont adoptées.

La commission est composée de MM. Fabre (de l'Aude), président; Dacier et Albisson, secrétaires; de MM. Faure, Girardin et Arnould, présidens des sections de législation, de l'intérieur et des finances, auxquels sont adjoints MM. Chabot (de l'Allier), Savoye-Rollin et Gallois.

La séance est levée.

POÉSIE.

La Navigation, poëme en huit chants, avec des notes historiques et géographiques, par M. J. Esménard (1).

L'art de la navigation n'avait jusqu'ici inspiré que quelques belles strophes à nos poëtes. Un poëme sur ce sujet exigeait de longues recherches, des études approfondies, la connaissance de l'histoire, des lois de la nature, une nombreuse suite d'observations et des notions exactes qu'on ne peut acquérir que dans de longs voyages sur mer. Quand on écrit sur un sujet quelconque, il est rare qu'on ne trouve pas des guides et des modèles; mais ici le poëte ne peut marcher sur les traces de personne; il a peu de chose à imiter des anciens et des modernes; il ne peut étudier tout son sujet dans les livres; il faut, pour ainsi dire, qu'il cherche ses matériaux épars sur le globe, et comme ces matériaux sont immenses, c'est déjà un mérite que de les avoir rassemblés. Nous allons voir si le mérite de l'exécution répond à celui des connaissances acquises, et si le poëte, si l'homme de goût se montre toujours dans ce long travail à côté du savant et de l'homme éclairé.

Il se présentait deux manieres de traiter le sujet qu'a choisi M. Esménard: la premiere consistait à employer le genre purement didactique; le poëte se serait borné à retracer les regles de l'art des navigateurs; mais cette maniere eut été trop aride; le goût et la raison s'opposaient également à ce qu'on introduisît dans un poëme des détails qui trouvent à peine leur place dans la prose; un poëte moderne l'a essayé, et il n'est resté de son ouvrage que quelques vers qui attestent le ridicule d'une pareille entreprise.

Un habile plongeur s'élance sous les eaux;
D'un chanvre enduit de suif, des boules fabriquées,
Dans les trous à fleur d'eau soudain sont appliquées;
Si du vaisseau penché l'on fait virer les bords,
Craignez sur-tout que l'eau n'entre par les sabords.

La seconde maniere de traiter le sujet dont nous parlons, et la seule autorisée par le goût, était de remonter à l'origine de l'art et d'en suivre les merveilleux progrès, depuis le plus simple canot formé d'un tronc d'arbre, jusqu'au vaisseau du premier rang. C'est là que le sujet se présente dans toute sa pompe, et qu'il se lie à tout ce que la poésie peut offrir de plus grand: l'Océan dompté, les élémens vaincus, et les obstacles que la nature avait opposés à la réunion des peuples les plus éloignés, transformés en moyens faciles de communication; l'échange des trésors et des lumieres, les progrès du commerce, ceux de la civilisation, tels sont les miracles de l'art des navigateurs, tels sont les tableaux que M. Esmenard a essayé de retracer dans son poëme. En envisageant de cette maniere le sujet qu'il a traité, il a mêlé heureusement les préceptes du genre didactique à tout ce que l'histoire a de plus intéressant; les progrès de l'art lui tiennent lieu d'action, et les effets de cet art qui a produit tant de miracles peuvent être regardés comme le merveilleux de son poëme. On pourrait reprocher à M. Esménard d'avoir confondu plusieurs genres; mais cette confusion ou plutôt ce mélange des genres est dans le sujet même. Il sera peut-être blâmé d'avoir choisi un pareil sujet; nous croyons même qu'au siècle de Louis XIV on n'aurait pas fait un pareil choix: tout alors était neuf encore pour la poésie; mais aujourd'hui qu'il reste si peu de choix à faire, que presque toutes les matieres sont épuisées, c'est une bonne fortune que d'avoir trouvé une idée neuve; plus un sujet est difficile à traiter, plus on doit encourager celui qui l'entreprend, sur-tout lorsque ce sujet a un très-haut degré d'importance; et si le poëte a eu le bonheur de réussir, il nous semble que les gens de goût ne devraient examiner le choix qu'il a fait, que pour lui tenir compte de toutes les difficultés vaincues.

L'histoire a marqué deux époques dans les progrès de la navigation; et ces deux époques forment, pour ainsi dire, les deux grandes divisions du poëme de M. Esménard. La premiere partie est consacrée à la marine des anciens; la seconde à la marine des modernes. M. Esménard, en parlant de l'origine de la navigation, adopte l'idée ingénieuse de Gesner; des censeurs sévères trouveront peut-être qu'il n'a pas conservé toute la grace du poëte allemand; mais il a employé des couleurs plus vraies, plus analogues à son sujet et à l'esprit général de son ouvrage; il a placé ses personnages dans une situation plus vraisemblable; son récit est beaucoup plus naturel dans les détails.

Dans le premier chant, le poëte attribue l'origine des voiles à Dédale; si cette idée n'est pas très-probable, elle est au moins très-poétique: cette fiction est présentée avec beaucoup d'intérêt; elle donne, dès l'entrée du poëme, la véritable mesure du talent de l'auteur. Il sait s'élever sans enflure, il a plus de sagesse que d'éclat, plus de talent que d'esprit, plus de raison que de faux brillant, et, pour nous servir d'une comparaison dont l'idée nous est fournie par le passage indiqué, il marche à travers son sujet comme Dédale à travers les flots et les écueils; et lorsqu'il prendra un plus grand essor, les lecteurs n'auront jamais à craindre pour lui le naufrage de l'imprudent Icare. Quelquefois il anime son sujet, et corrige la sécheresse de la poésie didactique par des traits de sentiment. En parlant de l'origine de Marseille sa patrie, il s'écrie avec une émotion touchante:

Lieux chers au dieu des vers comme au dieu des amours,
Où leurs jeux innocens charmerent mes beaux jours;
Ah! du moins recevez, en ces momens d'alarmes,
Mes plus doux souvenirs et mes dernieres larmes!
Hélas! si loin de vous, sur des bords inhumains,
Sous le voile sanglant qui couvre nos destins,
Dans la nuit du tombeau je dois enfin descendre,
Berceau de mes ayeux je vous légue ma cendre!
Recueillez du malheur les restes innocens.
O nature! ô patrie! ô mes tristes accens
Unissez tous les jours vi re voix plus touchante:
Que vainqueur et calme, le peuple que je chante
Eleve à la concorde un temple solennel;
Et toi dont si souvent il couronna l'autel!
Dieu des arts et du jour! dans ta vaste carriere
Verse sur lui les flots de ta double lumiere;
Que son ardent génie, image de tes feux,
Pur comme tes rayons, soit bienfaisant comme eux.

Après ce mouvement pathétique, l'auteur s'éleve à un ton plus noble, à de plus grandes images. Il avait à parler de la puissance de Carthage et de la guerre qu'Annibal fit aux Romains. L'histoire rapporte que le général carthaginois franchit les Alpes, et qu'il fut arrêté à son entrée en Italie par le débordement des fleuves et des rivieres. Le poëte a heureusement profité de ce trait historique, et il l'a revêtu des couleurs brillantes de l'épopée. Il fait paraître le génie des Alpes qui est effrayé de la marche du héros, et qui exhorte les fleuves d'Italie à défendre leurs rivages contre l'entreprise téméraire des Carthaginois.

Le dieu qu'irrite envain son inflexible audace,
S'entoure de frimats, se couronne de glace;
Son front chauve est chargé de douleur et d'ennui;
La tête des forêts s'abaisse devant lui;
Les fleuves, à ses pieds, et leurs urnes profondes,
En torrens écumeux, précipitent les ondes,
Et l'aquilon mugit dans le creux d'un sapin,
Sceptre antique et touffu dont il arme sa main.

Vous, dit-il, qui portez à la riche Ausonie
Le tribut de vos eaux, l'abondance et la vie,
Qui du haut de ces monts confiés à ma foi,
Versez sur les mortels l'espérance et l'effroi;
Torrens dévastateurs, vous fleuves salutaires,
Vous, du vieil océan les rivaux et les freres!
Vous souffrez qu'un barbare, un Numide odieux,
Dompte les élémens et triomphe des Dieux;
Est-ce à vous de servir de trophée à sa gloire!
Quoi! vos flots que jamais n'asservit la victoire,
Comme l'Ebre et le Tage indignement soumis,
Couleront désormais pour vos vils ennemis!
Ah! plutôt poursuivez ces cohortes avides,
Unissez vos efforts à que vos flots homicides,
Débordés, confondus, leur creusant un cercueil,
Courent aux champs romains engloutir leur orgueil.
C'est à vous de changer le destin des batailles;
Allez, et qu'étendus sous les nobles murailles,
Dont leurs yeux menaçans mesurent les contours,
Les soldats d'Annibal nourrissent les vautours.

Il dit, et jusqu'au ciel ses accens retentissent;
L'écho gronde, l'air sifle et les fleuves s'unissent;
Tous *du péril commun reconnaissant les droits*,
De leurs gouffres profonds s'élancent à-la-fois;
Et la Doire argentée, et la Sture écumante,
Et l'Eridan superbe, à la marche inconstante,
Fier d'avoir englouti dans son cours tortueux,
Des courriers du soleil le guide impétueux,
L'Adda qui d'un or pur voit enrichir ses ondes,
Et le Tésin, soffi des cavernes profondes
Qui du vaste Larius emprisonne les flots,
Poursuivent en grondant les traces du héros.
Vains efforts! la vengeance exaltant le courage
Montre les tours de Rome aux guerriers de Carthage,
Et vole, en secouant ses lugubres flambeaux.
On dirait que leur flamme à desséché les eaux;
Les fleuves confondus vont apprendre à Neptune
Qu'Annibal à son char enchaîne la Fortune;
Déjà de l'Appenin les sommets sont franchis;
Les alliés vaincus, les peuples affranchis,
L'Etrurie à genoux; et les aigles romaines
Couvrent de leurs débris les flots de Trasimenes....

On peut voir dans ce morceau la différence qui existe et qui doit exister entre les récits des historiens et les récits des poëtes. Tout ce tableau est d'une exactitude historique. Le poëte n'a fait que présenter des faits très-simples en eux-mêmes sous une forme allégorique; on ne pouvait pas tirer un plus grand parti d'un événement qui n'eut, d'après l'histoire, d'autre résultat que de faire perdre un œil à Annibal. On trouve dans ce morceau quelques taches légeres; on n'entend pas très-clairement l'idée exprimée dans ce vers:

Tous du péril commun reconnaissant les droits.

La vengeance agite ses flambeaux; cette image est prise et ne peut se prendre qu'au moral, et elle est transportée au physique dans le vers suivant:

On dirait que leur flamme a desséché les eaux.

Au reste, ces fautes légeres sont suffisamment rachetées par les beautés du premier ordre qui se trouvent dans les vers que nous avons cités.

Nous ne reviendrons point sur le tableau de l'Egypte ancienne et moderne, sur l'incendie de Carthage qu'on a fait connaître dans ce journal. Nous nous contenterons de faire une observation générale sur les deux premiers chants; ils sont les moins brillans du poëme. Le sujet n'a point encore tout l'intérêt qu'il doit avoir, et ce n'est point la faute de l'auteur. Si on entreprenait un poëme sur l'architecture, sans doute que le poëte aurait moins à dire sur la construction de la premiere cabane, que sur la construction des temples, des palais et des monumens qui font la gloire et l'admiration des hommes. Il en est de même de la navigation, dont les premiers essais fournissent plus de matiere aux conjectures du philosophe, qu'aux tableaux du poëte. Il en est de l'enfance des arts et des âges fabuleux comme des objets qui sont éclairés par la lumiere incertaine du crépuscule; l'horison est borné, et l'œil ne peut embrasser que des images confuses. Là, le peintre ne peut donner l'essor à son pinceau; ici, le poëte ne peut donner tout l'essor à son génie: on observera que nous ne parlons pas de l'épopée, qui a le droit de tout créer, de tout animer, de tout embellir; nous ne parlons que de la poésie didactique qui ne peut rien dire que de positif, qui ne peut jamais s'écarter de la stricte raison dans ses tableaux, et de la vérité historique dans ses récits.

Le troisieme chant de la navigation est beaucoup mieux rempli que les deux premiers. Le récit de la bataille d'Actium est très-beau. L'auteur avait à soutenir un parallele dangereux; Virgile avait traité le même sujet; ce morceau ne sera pas sans intérêt pour ceux même qui savent par cœur la fin du huitieme livre de l'Enéide. Nous nous contenterons d'en citer quelques vers où le poëte déplore le malheur des guerres civiles:

O champs de Thessalie! ô combats inhumains!
Deux fois vous avez vu ces farouches Romains,
Dans vos sillons déserts, privés de sépulture,
Des vautours de l'Hémus devenir la pâture.
Mais la haine survit à ces revers fameux;
Leurs mânes frémissans poursuivent leurs neveux;
Le même esprit les guide, et ces ombres fatales
Sur la mer d'Actium vont retrouver Pharsales.
Là, Rome en triomphant, anéantit ses lois;
Sa triste liberté périt par ses exploits.
Sur un vaisseau brisé la Victoire arrêtée,
Balance sur les flots son aile ensanglantée,
Repousse au loin la gloire et n'offre aux combattans
Que les lauriers du crime et le choix des tyrans.

Longtems des deux rivaux la fortune incertaine,
Suspendit tour-à-tour sa faveur et sa haine.
La Discorde attachée à ses pas inégaux,
Des torches à la main, planait sur les vaisseaux.
Poussés par sa fureur dans les partis contraires,
Des amis égarés, des citoyens, des freres,
L'un de l'autre chéris, l'un par l'autre blessés,
Intrépides, sanglans, à leur poste fixés,
D'un chef audacieux déplorables victimes,
Fidelles à sa voix, étrangers à ses crimes,
Invoquaient leur pays que déchiraient leurs mains,
Anéantissaient Rome et mouraient en Romains.

Il y a quelque chose de la maniere de Corneille dans la fin de ce morceau, et sur-tout dans le dernier vers. L'idée de la victoire qui balance son aile ensanglantée et qui repousse la gloire loin de son char, est une idée sublime, et elle caractérise d'un seul trait les crimes de la guerre civile.

Dans ce troisieme chant, le talent du poëte paraît s'élever encore et s'aggrandir avec son sujet. Quoique ce poëme, comme nous l'avons observé, n'ait pas précisément une action, cependant l'intérêt va toujours croissant. Le premier chant est moins intéressant que le second; le second, moins que le troisieme; le quatrieme l'emporte de beaucoup sur tous ceux qui précedent. Il commence par une belle invocation au Tems qui a détruit les vieux Empires, et qui doit en élever de nouveaux, qui a étouffé les progrès de l'art de la navigation, et qui va bientôt faire briller une lumiere plus éclatante. C'est-là que la navigation paraît avec tous ses miracles, et que le sujet choisi par le poëte est arrivé, si on peut parler ainsi, à son point de maturité. L'auteur dit dans sa préface

(1) Deux volumes in-8°, avec figures.

A Paris, chez Giguet et Michaud, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfans, n° 6.

que l'art des navigateurs est, pour ainsi dire, comme son héros ; c'est au troisième, et sur-tout au quatrième chant, que commencent à se déployer devant lui les scènes héroïques. Dans le troisième livre, la marine a donné le Monde à Auguste ; dans le quatrième, elle a reculé les limites de l'Univers ; elle a découvert de nouveaux Empires, et elle a révélé le Nouveau-Monde à l'ancien. La découverte de l'Amérique, le passage aux Indes, la création de Venise et de la Hollande, les navigations autour du globe, sont des merveilles dignes de l'Epopée ; jamais la muse épique n'a chanté rien de plus grand ; et souvent le poëte prend le ton de son sujet. On peut en juger par ces vers, dans lesquels M. Esmenard rappele la première expédition de Christophe Colomb.

Mais tandis que l'Europe à ses fureurs livrée,
Par des combats obscurs tous les jours déchirée,
Par-tout des arts naissans corrompait les bienfaits,
Un seul homme aggrandit leurs travaux imparfaits.
Un pilote éclaira les erreurs de l'histoire,
De vingt siècles éteints ranima la mémoire,
Et, devinant la Terre au sein des vastes mers,
Justifia Platon et doubla l'Univers.
O Muses qui, du haut des colonnes d'Alcide,
Mesurais d'un regard son essor intrépide,
Imite son audace, élève tes accords,
Et d'un Monde nouveau viens enchanter les bords.
Viens ; l'orage a cessé ; les îles fortunées,
Qu'aux ombres des héros la fable avait données,
N'arrêtent plus Colomb dans ses hardis travaux.
Il part, la terre fuit, et ses frêles vaisseaux,
Rappelés à sa voix dans leur vaste carrière,
Suivent à l'occident le dieu de la lumière.
Mais Zéphir vainement favorise leur cours ;
L'astre qui les conduit précipite les jours ;
Et l'horizon désert n'offre encore à la vue
Que la mer ondoyante et sa morne étendue.
Des plus vieux nautonniers déjà de toutes parts,
Mille objets imprévus étonnent les regards :
Des poissons fendent l'air de leurs ailes humides ;
L'herbe flotte et s'étend sur les plaines liquides ;
Du tropique enflammé l'oiseau silencieux,
De ses plumes d'argent vient éblouir les yeux ;
La nuit, d'un cours égal, roule au milieu des nues
Son char étincelant d'étoiles inconnues ;
Et chaque jour trompé, chaque jour plus ardent,
L'espoir cede à la crainte et s'irrite en cédant.
Enfin l'effroi commande au plus ferme courage ;
Il murmure, il s'agite, il pousse un cri de rage :
Dans ses vastes projets Colomb seul affermi,
Parmi ses compagnons envain cherche un ami ;
Tous liguent contre lui leur audace farouche ;
Tous, le fer à la main et l'injure à la bouche,
Accusant de leurs maux son génie immortel,
Redemandent l'Espagne et le toit paternel.
« Non, non, s'écria-t-il, mon cœur ne peut vous croire ;
» Castillans si vantés, favoris de la gloire,
» Vous voulez, renonçant à vos nobles desseins,
» Reculer devant elle et trahir vos destins !
» Non. Ce que j'ai promis, je le promets encore ;
» Je me livre à vos coups, si la troisième aurore
» Ne montre point la terre à vos yeux étonnés. »
Il dit, le courroux meurt, les bras sont enchaînés ;
Et déjà l'Espérance inquiète et tranquille,
Attache à l'horizon son regard immobile.

Nous finirons ce premier extrait par la citation d'un épisode dont le sujet est historique. La ville de Santo-Domingo, disent les historiens, fut originairement fondée sur la rive Est de l'Ozama. On assure que les Espagnols furent attirés dans ce lieu par une princesse indienne, qui s'était éprise d'un déserteur espagnol, nommé Michel Diaz, et qui, en l'épousant, lui donna le territoire dont elle avait la souveraineté. Voici comment M. Esménard a tiré parti de cet événement.

C'était le jeune Alvar : sur les rives de l'Ebre,
Les jeux et les combats l'avaient rendu célèbre ;
Triste, et fuyant alors des lieux remplis d'horreurs,
Où les peuples, vengés de leurs fiers oppresseurs,
Goûtaient l'affreux plaisir de la haine assouvie,
Il cachait dans les bois ses regrets et sa vie.
Près d'un ruisseau limpide il s'était arrêté :
La Pomone aux rayons d'un éternel été,
Mûrissait des trésors que nos climats ignorent,
Présens du Dieu du jour aux peuples qui l'adorent :
Le coco nourricier, salutaire aliment
Qui de la faim cruelle appaise le tourment,
Et présente, un lait pur à la soif irritée ;
Le plantain jaunissant sous la feuille agitée,
Sans cesse reproduit par un arbre nouveau,
Et la douce banane, et l'utile roseau
Que le feu change en miel dans l'urne bouillonnante ;
La pomme d'or, propice au vainqueur d'Atalante ;
L'ananas parfumé, dont les vives odeurs
Rappellent tous nos fruits et remplacent nos fleurs,
S'élevaient à la fois sur ce brûlant rivage.
Alvar en admirait la richesse sauvage ;
D'un vieux acacia les rameaux odorans
Font briller à ses yeux mille oiseaux différens,
Orgueilleux des couleurs que leur plumage étale.
Mais en les revêtant d'émeraude et d'opale
La Nature épuisée aux hôtes de ces bois
Prodigua la parure et refusa la voix.
Du bocage muet, Philomele bannie
Porte ailleurs de ses chants la plaintive harmonie ;
La jeune Flore aussi s'enfuit loin de ces bords.
Alvar n'y trouvait point ces fragiles trésors
Qui fleurissent pour nous jusqu'au sein des montagnes.
O combien leur émail, luxe de nos campagnes,
Embellirait encor la Terre du Soleil !
Que j'aimerais à voir un colibri vermeil,
Caresser l'anémone aux feux du jour éclose,
Ou suspendre son vol aux feuilles de la rose !
Toi qui servais jadis mes timides amours,
Douce fleur, dont Vénus couronne ses atours,
En ces climats ardens mon œil te cherche encore !
Eh ! qui peut oublier la fille de l'Aurore ?
Mais, comme la beauté dont tu pares le sein,
Tu fuis l'astre brûlant qui, sous un ciel d'airain,
Embrâse les vapeurs de l'aube matinale,
Et flétrit d'un regard ta couleur virginale ;
Tes sœurs qui du Caucase ont bravé les frimats,
Redoutent, comme toi, les feux de ces climats ;
Je n'y vois point fleurir sur sa tige élancée
Le lys, roi des jardins ; la timide pensée,
Chere aux amis absens, aux amans malheureux,
N'y réclame jamais un souvenir pour eux ;
Sur la couche enflammée, où languit l'amaranthe,
La jonquille s'éteint ; et Clytie expirante,
Des feux qu'elle adorait brûlée en un moment,
D'un regard douloureux n'y suit plus son amant.
Au milieu des bienfaits d'une terre nouvelle,
Le superbe Espagnol, à son pays fidele,
Par ses vœux impuissans accusait le destin.
Tout-à-coup un trait siffle, et du bosquet voisin
Des pas précipités ont troublé le silence ;
Alvar ému se leve, il écoute, il s'élance,
Le fer brille..... Une femme, en s'offrant à ses coups,
Du jeune homme étonné désarme le courroux ;
Elle-même s'arrête, et sa main suspendue
Retient un dard tremblant sur la corde tendue.
Cependant sur son front l'innocente candeur
S'anime par degrés d'une nouvelle ardeur :
Ce n'est plus des combats la fureur passagere ;
L'arc tombe de ses mains, et l'écharpe légere,
Qui de son sein timide effleure les attraits,
Accuse, en les suivant, ses mouvemens secrets ;
De son trouble ingénu ses charmes s'embellissent ;
Elle hésite, elle approche, et tous ses sens frémissent :
Telle on dit que Diane, au déclin d'un beau jour,
Pour la premiere fois séduite par l'amour,
Le cœur déjà brûlant d'une flamme inconnue,
Aux yeux d'Endymion se montra demi-nue.
Ozama fut plus tendre, Alvar fut plus heureux ;
L'Amour, en ces climats, sincere et généreux,
Ignorait de son art les finesses profondes :
Il fut un âge d'or pour chacun des deux Mondes.
La pudeur qui naquit en des tems criminels,
Vierge qui doit le jour aux vices des mortels,
Prêta longtems après son voile à l'innocence,
Et bientôt l'artifice imita la décence.
Ozama, plus naïve en ses vœux découverts,
Pure comme le ciel du naissant Univers,
D'un desir partagé ne cacha point la flamme :
Alvar, en un moment, connut toute son ame ;
Et, maître de son cœur, maître de ses appas,
Il monta sur son trône en sortant de ses bras.
Les peuples qui vivaient sous sa loi révérée,
Respecterent le choix d'une reine adorée ;
Alvar leur fit aimer son utile grandeur ;
D'une cité puissante il fonda la splendeur ;
Et l'hymen qui soumit ces terres étrangeres,
Bienfait trop inégal pour les deux hémispheres,
Du moins les réunit par les lois et les arts.
Deux fleuves confondus, non loin de ces remparts,
Peignaient des nations l'alliance nouvelle ;
L'un d'eux roula ses flots sous le nom d'Isabelle ;
L'autre garde à jamais le doux nom d'Ozama.
Là, des fiers Castillans l'orgueil se ranima ;
L'ardente ambition vint des rives du Tage,
D'un époux fortuné disputer l'héritage ;
Et dans ces murs nouveaux, aggrandis chaque jour,
Peupla de conquérans l'asyle de l'amour.

On a pu voir avec quel art la poésie descriptive est employée dans cet épisode ; tout le morceau sur les productions de Taïti et sur les fleurs, est plein de grace et de vérité. Les vers sur la pudeur et sur l'amour ingénu d'Ozama, font un contraste charmant avec le tableau des fureurs qui s'étaient emparées des guerriers espagnols ; mais ce qui repose encore plus, dans ce quatrième chant, l'ame du lecteur fatiguée par la peinture des malheurs attachés à la conquête du Nouveau-Monde, c'est le portrait du vertueux Las Casas, et le discours que cet apôtre de la religion et de l'humanité adresse à Charles Quint. Nous regrettons de ne pouvoir étendre nos citations jusqu'à la transcription de ce morceau. D.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE VACCINE.

Extrait du discours prononcé à l'assemblée générale de la Société pour l'extinction de la petite-vérole, à laquelle étaient présens plusieurs archevêques, évêques et préfets, le 24 frimaire an 13, par M. Guillotin, président, en l'absence de S. Exc. le ministre de l'intérieur. (Voyez le Moniteur du 2 nivôse, n° 92.)

MESSIEURS,

C'est sous le consulat de NAPOLÉON BONAPARTE que la nouvelle méthode de l'inoculation de la vaccine, inventée par le docteur Jenner, a été apportée en France par M. de la Rochefoucauld-Liancourt. Nous devons au patriotisme éclairé de cet excellent citoyen, la Société des souscripteurs qui a fait les frais des expériences, et le comité central qui les a dirigées.

Déjà, depuis un an, le comité avait, par des expériences multipliées, vérifié et constaté les observations des médecins anglais. Il s'était convaincu par lui même que la vaccine était une maladie légere, nullement contagieuse, et cependant préservative de la petite-vérole. Mais il lui restait encore des expériences à faire pour perfectionner la méthode d'inoculation, il fallait instruire et former des inoculateurs ; il fallait répandre cette pratique dans le peuple, et sur-tout avoir un foyer toujours subsistant, où le comité pût conserver le virus vaccin, soit pour les besoins de la capitale, soit pour en envoyer dans les départemens, et même dans les pays étrangers ; il fallait donc au comité un établissement central au milieu de Paris. Le préfet du département de la Seine, M. Frochot, dont le comité connaissait l'amour pour le progrès des lumieres, des sciences et des arts, et le zele pour tout ce qui intéresse l'humanité, avait les mêmes vues. Il s'empressa donc de prendre les mesures convenables pour former cet utile établissement.

Après trois ans de travaux assidus, pendant lesquels le comité était heureusement parvenu à démontrer l'excellence de la nouvelle méthode, à en perfectionner et en propager la pratique, à en régulariser et à en assurer à jamais la marche, soit en France, soit dans les pays étrangers, a paru son rapport, où il a rendu compte de ses observations, et fait le tableau de l'état actuel de la science.

Le rapport dans lequel on a vu avec quel zele, quelle constance, quelle impartialité, quelle circonspection, et nous osons le dire, avec quelle sage lenteur, avait procédé le comité, a inspiré la confiance. Il a fixé l'opinion publique en l'éclairant, et la vaccine n'a plus eu de contradicteurs parmi les gens sages et instruits.

A la vue de cet assentiment universel, un savant du premier ordre, que la France compte au nombre de ses premiers magistrats, M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, bien convaincu qu'il ne s'agissait plus de prouver l'excellence de la vaccine, qui était assez démontrée, mais de la pratiquer le plus possible, ne doutant pas que le Gouvernement, en influant par le moyen des préfets, des sous-préfets, des maires et des ecclésiastiques, n'accélérât la propagation de cette méthode, conçut l'idée d'une nouvelle société pour l'extinction de la petite vérole. Par son arrêté du 14 germinal, an 12, le ministre créa cette société sous sa présidence. Il la composa de personnages éminens, la plupart en dignité et en talens, y conserva l'ancien comité central de vaccine, et lui assigna le local que nous occupons.

Telle est aujourd'hui, messieurs, la composition de cette société. Son nom seul indique le but qu'elle se propose. Eteindre la petite vérole, sauver par ce moyen la vie à des millions d'hommes, qu'aurait infailliblement fait périr cette cruelle maladie ; les préserver de mille difformités hideuses, de mille affreuses incommodités ; conserver les individus, et embellir l'espece humaine ; telle est, messieurs, dans la plus exacte vérité, et sans craindre le moindre soupçon d'exagération, le bienfait de la vaccine. Voilà ce que, sur les traces de Jenner, nous avons cherché ; voilà ce que nous avons trouvé, voilà ce à quoi sous les auspices, et avec l'aide du Gouvernement, nous continuons de travailler : voilà ce que nous vous offrons.

Il ne s'agit point ici, Messieurs, de ces théories brillantes, ni même de ces vérités spéculatives qui font tant d'honneur à l'esprit humain, mais qui malheureusement font si peu quelquefois pour le bonheur ; il s'agit d'une vérité pratique, fondée sur mille et mille observations inconestables, vérifiées et reconnues aujourd'hui par

tous les savans de tous les pays. Jamais découverte ne fut donc plus sérieusement examinée, plus exactement constatée, plus rigoureusement démontrée, plus universellement adoptée. Jamais par conséquent découverte ne fut ni plus utile, ni plus belle. Quelle plus douce récompense pour nous que d'imaginer qu'en ce moment, c'est ce que répètent tous les Etats de l'Europe, et de presque toutes les parties du Monde, à Vienne, à Milan, en Baviere, en Russie, à Londres, à Berlin, en Amérique, dans les Indes, etc., et où tous se félicitent des mêmes succès.

Respectables magistrats, vénérables pontifes, savans illustres, daignez seconder nos efforts : nous vous en prions, nous vous en conjurons. Déjà plusieurs ont exaucé nos vœux ; mille graces leur en soient rendues. Vous jouissez, Messieurs, à juste titre de la confiance que vos talens, vos lumieres et vos vertus ont inspirée. Profitez de cet heureux ascendant pour faire le bien du peuple confié à vos soins. Dissipez les ténebres de l'ignorance, faites tomber le bandeau de l'erreur, arrachez le masque à l'intérêt hypocrite et à la mauvaise foi : soutenez la faiblesse, encouragez la timidité, stimulez l'insouciance : instruisez, exhortez, pressez, portez, en un mot, de toutes les manieres, et sur-tout par l'exemple, la conviction dans les esprits et la persuasion dans les cœurs ; et bientôt, soyez-en sûrs, délivrée de la petite-vérole, par vos soins, la France reconnaissante bénira votre nom, et la mémoire d'un si grand bienfait passera honorablement d'âge en âge, jusqu'à la postérité la plus reculée.

Messieurs, le comité central vous doit un compte de ce qu'il a fait depuis l'établissement de la nouvelle Société, et de ce qu'il se propose de faire encore par la suite. Outre les détails relatifs à la vaccine et à la petite-vérole, vous y verrez le projet d'étendre aux troupeaux le bienfait de l'inoculation de la vaccine, pour les préserver d'une maladie contagieuse, qui fait parmi les bêtes à laine les mêmes ravages que la petite-vérole dans l'espece humaine.

Extrait du Rapport fait le 24 frimaire an 13, à la Société centrale de Vaccine, établie près S. E. Mgr. le ministre de l'intérieur, par M. Husson, de la Société de l'Ecole de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de vaccination, et secrétaire du comité central de vaccine.

En rendant compte des travaux entrepris en France pour la propagation de la vaccine pendant les six derniers mois de l'an 12, le comité de la Société centrale établie près S. Exc. Mgr. le ministre de l'intérieur, pour l'extinction de la petite-vérole, remplit la tâche la plus honorable qu'ait pu lui imposer l'arrêté auquel il doit son existence.

Bien pénétré de l'étendue de ses obligations ; constant dans les principes d'impartialité qui depuis cinq ans caractérisent sa marche et son esprit de recherches, il offre aujourd'hui à tous les administrateurs de l'Empire, le résultat de leur propre ouvrage, l'ensemble de tous leurs efforts, la masse des faits qu'ils ont transmis au Gouvernement.

Déjà un premier rapport sur la découverte et les effets de la vaccine publiés en l'an 11, par la société des souscripteurs, et répandu par les soins du Gouvernement, avait, pour ainsi dire, justifié l'enthousiasme avec lequel elle avait été accueillie en France. Ce rapport établissait les caracteres exacts de la maladie, détruisait les objections dirigées contre ce préservatif par l'esprit de système et par des motifs trop souvent moins louables ; il accumulait les expériences répétées dans tout le monde savant, et commandait enfin la confiance générale.

La partie médicale de la vaccine était donc autant éclairée qu'il était permis, dans l'état actuel de nos connaissances, à l'esprit humain de le prétendre. Il ne s'agissait plus que de régulariser les efforts de tous les médecins qui s'occupaient de la nouvelle inoculation, de rendre générale et uniforme l'impulsion que plusieurs préfets, entr'autres ceux du Haut-Rhin, de la Somme, de l'Yonne, de la Gironde, de l'Ourthe, des Deux-Nethes, de la Drôme, de Jemmapes, avaient donnée dans leur département.

C'est pour parvenir à ce but qu'a été établie près le ministre de l'intérieur, une société forte de tous les genres de crédit, puissante de la bienveillance du Gouvernement, et au sein de laquelle le comité qui avait rendu tant de services à la société des souscripteurs, n'a cessé de se livrer aux recherches et aux travaux que sa longue expérience lui avait rendus familiers.

Le rapport qu'il vous présente aujourd'hui, est donc un tableau fidele de ce que vous avez fait pour la nouvelle inoculation ; c'est un procès-verbal général composé de tout ce que le ministere a reçu de pieces officielles sur la vaccine.

Deux grandes et principales divisions se partagent le compte que nous avons l'honneur de vous offrir.

La premiere, messieurs, vous rappellera tout ce que votre sollicitude vous a suggéré de grand, d'utile, pour propager dans vos départemens respectifs une méthode que nos premieres expériences vous avaient fait juger favorablement. Vous y trouverez rassemblées toutes les épreuves dont vous avez été témoins, et vous pourrez juger du bien que votre zele a produit, par le nombre des individus que vous avez arrachés aux épidémies, comparé à celui des victimes qu'elles ont enlevées dans certaines contrées ; vous jugerez ce bien sur-tout par la certitude de la diminution de la mortalité depuis l'adoption de la vaccine.

La seconde sera consacrée à la partie purement médicale de la vaccine, et vous présentera un intérêt non moins grand que la premiere, par les observations importantes qu'elle embrasse.

PREMIÈRE PARTIE.

Les mesures administratives eussent en général, produit un effet beaucoup moins sensible, si plusieurs préfets n'eussent donné un exemple de confiance qui a nécessairement entraîné beaucoup de peres de famille. Ainsi, MM. Colchen, à Metz ; Debry, à Besançon ; Quinette, à Amiens, ont concouru avec un grand avantage à répandre la vaccine parmi leurs administrés ; les deux premiers, en se soumettant à la nouvelle inoculation, et MM. Quinette et Debry, en faisant vacciner leurs enfans. Aussi, parmi les départemens qui ont le mieux répondu à l'attente du ministre, verrons-nous dans la suite de ce rapport reparaître souvent les expériences faites dans les départemens de la Moselle, du Doubs ; et ces deux départemens nous offriront-ils le plus grand nombre de vaccinés, le plus d'efforts généreux de la part des officiers de santé. Tant est forte la puissance de l'exemple ; tant il est vrai que dans certaines circonstances le succès d'une entreprise dépend du premier moteur et de la confiance qu'il inspire.

Mais tous les préfets n'étaient pas dans une position semblable à celle que je viens de désigner ; beaucoup n'avaient plus besoin de recourir à la vaccine qui paraît, en général, appartenir plus spécialement au premier âge : l'exemple n'a donc pas toujours été la leçon employée ; à son défaut, des instructions simples et faciles ont été profusément distribuées par MM. les préfets de la Meurthe, de la Côte-d'Or ; des proclamations ont été faites par MM. les préfets des Hautes-Pyrénées, les sous-préfets de Rochefort, de Pontivy, de Saint-Jean-d'Angely, lues dans chaque arrondissement, les jours de marché, à l'issue des offices divins ; des arrêtés sages, et tous rédigés dans l'esprit de celui du ministre, ont été pris par MM. les préfets de l'Ardêche, de l'Allier, des Alpes-Maritimes, des Ardennes, du Cantal, de la Charente-Infér., du Cher, de la Corrèze, de la Côte-d'Or, des Côtes-du-Nord, de la Creuse, de la Doire, de la Dordogne, du Doubs, de la Drôme, du Finistere, des Forêts, du Gers, du Golo, d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Jemmappe, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Meuse-Inférieure, de la Moselle, du Mont-Blanc, des Deux-Nethes, de la Nievre, du Nord, de l'Oise, de l'Orne, de l'Ourthe, du Pas-de-Calais, du Pô, des Hautes-Pyrénées des Basses-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Haut-Rhin, de Rhin-et-Moselle, du Rhône, de la Roër, de Sambre-Meuse, de la Haute Saône, de Saône-, de Saône-et-Loire, de la Sarre, de la Sarthe, de la Sésia, de la Somme, de la Seine, de la Seine-Inférieure, de la Stura, du Tanaro, du Tarn, du Var, de la Vendée, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de l'Yonne. M. Bernard, sous-préfet de Rochefort, s'est sur-tout distingué par les mesures sages et éclairées qu'il a consignées dans son arrêté du 14 floréal.

Dans les mesures générales adoptées pour populariser la vaccine, la société centrale a remarqué les dispositions prises par MM. les préfets de la Nievre, de la Sarthe, de Saône-et-Loire, des Landes, des Alpes-Maritimes, qui ont séverement exigé que tous les enfans abandonnés à la charge des hospices seraient vaccinés, et que toutes les nourrices des campagnes auxquelles on les confie, seraient obligées de justifier sous peine d'une retenue de leur salaire, que leur nourrisson avait été soumis à la nouvelle méthode.

Nous avons remarqué aussi que M. le préfet de l'Indre avait ordonné que toutes les administrations de bienfaisance auraient soin de faire vacciner tous les enfans qui dépendent de ces établissemens. Ainsi, dans certains départemens, la force de l'exemple ; dans d'autres la persuasion ; ailleurs la contrainte, ont opéré tout le bien qu'on eût peut-être vainement attendu d'un mode uniforme de conviction.

Mais c'est sur-tout dans les départemens où les ecclésiastiques ont secondé les vues bienfaisantes de l'autorité civile, que la vaccine a été le plus favorablement accueillie.

Le comité avait pressenti tout l'avantage que cette pratique retirerait de l'influence du clergé ; et ce fut pour lui une raison d'adresser à tous les archevêques et évêques de France, l'arrêté du ministre, en date du 14 germinal, en les priant de seconder ses efforts, et de concourir avec lui à l'extinction d'un fléau dont ils avaient sans doute plus d'une fois observé les ravages. Notre attente n'a point été trompée : MM. les archevêques de Besançon, de Bordeaux, de Malines ; MM. les évêques d'Agen, d'Arras, d'Autun, de Bayeux, de Bayonne, de Cambray, de Clermont, de Coutances, de Dijon, de Gand, de Liége, de Limoges, de Metz, de Mayence, de Nantes, de Séez, de Soissons, de Strasbourg, de Tournay, de Trêves, de Valence, de Vannes, de Versailles nous ont répondu qu'aucune circonstance ne leur était plus précieuse pour prouver au Gouvernement et leur zele, et le véritable intérêt qu'ils portaient à leurs diocésains. Plusieurs d'entr'eux, ceux de Soissons, de Vannes, de Nantes, de Versailles, ont sollicité auprès des préfets des mesures particulieres, capables de rendre leur bonne volonté profitable à leurs concitoyens ; d'autres, tels que ceux de Malines, Gand, Liége, redoutaient de ne pas trouver dans le clergé belge toutes les ressources qu'ils désiraient ; mais ils répondaient de leur empressement à proclamer les bienfaits d'une découverte dont ils remerciaient la divine Providence.

M. l'archevêque de Besançon, MM. les évêques de Metz, de Bayonne, publiaient en même-tems des lettres pastorales où respire l'amour de l'humanité, et la charité la plus éclairée. Dans les départemens du Doubs et de la Haute-Saône, qui composent le diocese du premier de ces prélats, plus de 800 curés, ou succursalistes, secondaient leur chef de tous leurs moyens ; et aujourd'hui ils reçoivent les bénédictions du peuple, qui a vu la petite-vérole respecter les villages où par leurs soins la vaccine avait été introduite.

(*La suite demain.*)

COURS DU CHANGE

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	⅛ p.	1/4 p.
Marseille...	pair 25 j.	¼ p.	1 ⅛ p.
Bordeaux..	pair 8 j.	1/4 p.	1 ⅛ p.
Montpell...	⅛ p. 15		
Genève....			160 ⅛
Anvers....			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	58 fr.	c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	2 fr.	70 c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	91 fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	45 fr.	c.
Act. de la Banque de France.....	1165 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Saül, oratorio mis en action, avec des additions à la 3e partie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Cinna, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Prison militaire, le Pacha de Surêne, et l'Acte de naissance. — Samedi, la 1re représ. des Bourgeoises de qualité, com. en 3 actes et en prose de Dancourt.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Camille ou le Souterrain, et.....

Théâtre du Vaudeville. Ida, la Nouveauté, et M. Guillaume.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Désastre de Lisbonne, mélodrame, précédé du Bourru bienfaisant.

Théâtre de Moliere. Le Mariage de Figaro.

Théâtre du Marais. La 1re représent. d'Ericie, ou la Vestale romaine, et les Trois Sultanes.

Théâtre de la Cité. Les Ménechmes, Frontin dans une malle, et le Milicien.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Les Visitandines, la Jambe de bois, et Rose et Colas.

Théâtre des Délassemens. Lise-Bonne, parodie du Désastre de Lisbonne ; la Vestale et l'Amour, la Rente Viagere, et la Petite Revue.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. A midi, 2me Concert (Voyez, pour le programme, le N° d'avant-hier.) — Le soir, Redoute et Bal masqué.

Tivoli d'Hyver, ou Veillée de la Cité. Grande fête ; et bal masqué ou non masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 100. *Lundi*, 10 *nivose an* 13 *de la République* (31 *décembre* 1804.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 14 *décembre* (23 *frimaire.*)

Son Ex. don Pedro Cavallos, premier secrétaire-d'Etat des affaires étrangères, a communiqué, par ordre royal, à tous les conseils, sous la date d'avant-hier, le manifeste suivant :

« Le rétablissement de la paix, que les puissances de l'Europe avaient vu avec tant de plaisir par le traité d'Amiens, a été malheureusement de courte durée pour le bien des peuples. Les réjouissances publiques, par lesquelles on célébrait de si grands succès, n'étaient pas encore finies lorsque la guerre a commencé de nouveau à troubler la tranquillité publique, et le bien que la paix offrait commença à s'évanouir.

» Les cabinets de Paris et de Londres tenaient l'Europe en suspens, et dans l'indécision entre la crainte et l'espoir, voyant chaque jour plus incertaine l'exécution de leurs négociations, jusqu'à ce que la discorde vint rallumer entr'eux le feu d'une guerre qui, naturellement, devait se communiquer à d'autres puissances, l'Espagne et la Hollande, qui traitèrent avec la France à Amiens, et que leurs intérêts et leurs relations politiques tiennent entr'elles si particuliérement unies, qu'il était très-difficile qu'elles ne pussent à la fin prendre part dans les aggressions et offenses faites à son allié.

» Dans cette circonstance, S. M., fondée sur les plus solides principes d'une bonne politique, a préféré le subside pécuniaire aux contingens de troupes et navires qu'elle devait fournir à la France, en vertu du traité d'alliance de 1796; ainsi, par le moyen de son ministre à Londres, comme par le moyen des agens anglais à Madrid, il donna à connaître, de la façon la plus positive, au gouvernement britannique, sa décisive et ferme résolution de demeurer neutre pendant la guerre, ayant, pour le moment, la consolation de voir que cette ingénue sécurité était, en apparence, bien reçue à la cour de Londres.

» Mais ce cabinet, qui avait prémédité d'avance le renouvellement de la guerre avec l'Espagne, aussitôt qu'il serait en état de la déclarer, non pas avec les formules et solennités prescrites par le droit des gens, mais par les moyens d'agression qui puissent lui être avantageux, chercha le plus frivole prétexte pour mettre en doute la conduite vraiment neutre de l'Espagne, et pour donner plus d'importance en même tems aux desirs de la Grande-Bretagne de conserver la paix: le tout afin de gagner du tems, en endormant le gouvernement espagnol, et maintenir dans l'incertitude l'opinion publique de la nation anglaise, sur ses desseins injustes et prémédités, qu'elle ne pourrait approuver d'aucune façon.

» C'est ainsi qu'à Londres on feignait artificieusement de protéger différentes réclamations faites par des Espagnols et ses agens à Madrid, exagérant les intentions pacifiques de leur souverain; mais jamais ils n'étaient satisfaits de la franche amitié avec laquelle on répondit à leurs notes, ils songeaient plutôt à exagérer qu'à supposer des armemens qui n'existaient pas, en supposant (contre les protestations les plus positives de la part de la cour d'Espagne) que les secours pécuniaires donnés à la France, n'étaient seulement que l'équivalent des troupes et navires qui se stipulèrent dans le traité de 1796, comme si une somme indéfinie et immense leur permettait de considérer l'Espagne comme partie principale dans la guerre.

» Mais comme il n'était pas encore tems de faire disparaître tout-à-la-fois l'illusion de ce qu'ils tramaient, ils exigèrent comme condition, pour considérer l'Espagne comme neutre, la cessation de tout armement dans ses ports, et la prohibition des ventes dans ces mêmes ports, des prises faites par les Français; et malgré que l'une et l'autre condition, quoique sollicitées avec un ton trop orgueilleux et peu en usage dans les transactions politiques, furent d'abord rigoureusement accomplies, ils insistèrent néanmoins à manifester des méfiances, et partirent à la hâte de Madrid, après avoir reçu des couriers de leur cour, sans avoir fait aucune communication de leur contenu.

» Le contraste qui résulte de tout cela entre la conduite des cabinets de Madrid et de Londres, suffirait pour manifester clairement à toute l'Europe la mauvaise foi et les voies occultes et perverses du ministère anglais, quoique lui-même ne l'eût pas manifesté avant l'attentat abominable de la surprise, combat et prise de quatre frégates espagnoles, navigant avec la sécurité que la paix inspirait, et qui furent artificieusement attaquées par un ordre que le gouvernement anglais avait signé au même moment dans lequel il avait exigé les conditions pour la prolongation, dans lesquelles il donnait les sécurités possibles, pendant que ses navires se pourvoyaient de vivres et d'autres rafraîchissemens dans les ports d'Espagne.

» Ces mêmes navires qui justifiaient de l'hospitalité la plus complette, y éprouvaient la bonne foi avec laquelle l'Espagne assurait à l'Angleterre la sincérité de ses engagemens, et la fermeté de ses résolutions pour maintenir la neutralité. Ces mêmes navires enveloppaient déjà dans le sein de ses commandans les ordres iniques du cabinet anglais pour envahir sur mer les propriétés espagnoles. Les mêmes ordres circulaient profusément, puisque tous ses navires de guerre, dans les mers d'Amérique et d'Europe, arrêtent et amènent dans leurs ports tous les navires espagnols qu'ils rencontrent, sans même respecter ceux qui sont chargés de grains qui viennent de toutes parts au secours d'une nation fidelle, dans une année de misere et de calamités.

» Ils ont donné les ordres barbares, car ils ne méritent pas d'autre nom, de faire couler bas tous les navires espagnols qui ne seraient pas du port de 100 tonneaux, de brûler ceux qui seraient échoués sur la côte, et d'arrêter et amener à Malte seulement ceux qui passeraient 100 tonneaux; c'est ainsi que l'a déclaré le patron d'une flûte valencienne de 54 tonneaux, qui se sauva dans sa chaloupe, le 16 novembre, sur la côte de Catalogne, lorsque cette flûte fût coulée bas par un navire anglais, après que le capitaine dudit navire lui eut pris ses papiers et son drapeau, et lui eut dit qu'il avait reçu ces ordres positifs de sa cour.

» Malgré des faits atroces, qui prouvent jusqu'à l'évidence les vues ambitieuses et hostiles que le cabinet de Saint-James avait préméditées, il veut encore mettre en avant son perfide système d'éblouir l'opinion publique, alléguant pour cela que les frégates espagoles n'ont pas été amenées en Angleterre en qualité de prises, mais comme ôtages, jusqu'à ce que l'Espagne donne les assurances qu'elle observera la plus stricte neutralité.

» Eh! quelle plus grande sûreté peut et doit donner l'Espagne? Quelle nation civilisée a fait usage, jusqu'à présent, de moyens aussi injurieux et aussi violens, pour exiger des sûretés d'une autre? Encore que l'Angleterre eût enfin quelque chose à exiger de l'Espagne, de quelle maniere s'excuserait-elle, après un semblable attentat? Quelle satisfaction pourra-t-elle donner pour la malheureuse perte de la frégate *la Mercedes*, avec toute la cargaison, l'équipage, et grand nombre de passagers de distinction, qui ont été victimes innocentes d'une politique aussi détestable.

» L'Espagne ne satisferait point à ce qu'elle se doit à elle-même, ni elle ne croirait maintenir son honneur parmi les autres puissances de l'Europe, si elle se montrait plus long-tems insensible à de semblables outrages, et si elle ne tâchait pas de les venger avec l'énergie et la dignité qui lui sont propres.

» Le roi, encouragé par ces sentimens, après avoir épuisé, pour conserver la paix, toutes les ressources compatibles avec la dignité de sa couronne, se trouve dans la dure nécessité de faire la guerre au roi de la Grande-Bretagne, à ses sujets et peuples, et de supprimer les formalités d'usage concernant la déclaration et la publication solennelles, puisque le cabinet anglais a commencé et continue à faire la guerre sans la déclarer.

» En conséquence, S. M., après avoir fait mettre l'embargo, par voie de représailles, sur toutes les propriétés anglaises qui se trouvent dans ses domaines, a ordonné qu'on fît passer aux vice-roi, capitaines-généraux et autres commandans, tant de mer que de terre, les ordres les plus convenables pour la défense du royaume et les hostilités contre l'ennemi; le roi a ordonné à son ministre de se retirer avec toute la légation espagnole. S. M. ne doute point que lorsque les sujets de ses royaumes seront informés de la juste indignation que la conduite violente de l'Angleterre a dû lui inspirer, ils n'épargneront aucun moyen de tous ceux que leur suggérera leur valeur pour contribuer avec S. M. à la plus complette vengeance de l'insulte faite au pavillon espagnol; il les autorise, à cet effet, à armer en course contre la Grande-Bretagne et à s'emparer avec courage de ses embarcations et propriétés, avec les pouvoirs de la plus grande étendue. S. M. offre en même tems la plus grande célérité pour l'adjudication des prises, pour lesquelles on ne sera tenu que de justifier seulement de la propriété anglaise. S. M. renonce expressément, en faveur des armateurs, à tous les droits que dans de semblables occasions elle se serait réservés sur de semblables prises, de maniere qu'ils en jouiront dans leur entier et sans aucun escompte.

» Enfin, S. M. a ordonné que tout ce qui a été rapporté ci-dessus soit inséré dans les papiers publics, pour qu'il puisse parvenir à la connaissance de tout le monde, et qu'on le fasse passer aux ambassadeurs et ministres du roi dans les cours étrangeres, afin que toutes les puissances soient informées de ces faits, et qu'elles s'intéressent à cette cause si juste, espérant que la divine Providence bénira les armes espagnoles, pour obtenir la juste et convenable satisfaction de ses injures. »

(*Extrait de la Gazette de Madrid.*)

L'épidémie est entiérement éteinte à Malaga. Le port reste néanmoins fermé et les communications ne sont pas encore rétablies par terre. On croit qu'avant tout il se fera une fumigation générale dans toute la ville; les médecins jugent cette précaution indispensable pour éviter le retour du fléau qui l'a si cruellement ravagée, attendu que l'épidémie a pénétré de toutes parts.

La ville de Malaga a perdu environ douze mille personnes de tout âge et de tout sexe par cette affreuse maladie. A Alicante, le nombre des habitans qui en ont été victimes, s'éleve à 3,600. A Cartagene, la perte est évaluée de 13 à 14,000 individus.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 *décembre* (23 *frimaire.*)

Suivant les dernieres nouvelles de Ceylan, un certain nombre de corsaires français qui croisait, l'été dernier, dans les parages de Trinquemalé, a fait une grande quantité de prises dans le courant de juin dernier.

Les mêmes avis ajoutent que l'île de Ceylan était loin d'être tranquille à la même époque. La partie de cette possession que nous occupons était le théâtre d'irruptions qu'y faisaient continuellement les Candiens. Il paraît que ces barbares ont choisi le moment où la guerre nous met hors d'état d'envoyer des renforts dans nos établissemens lointains, pour se livrer au pillage et harceler nos troupes. Ce calcul leur avait assez bien réussi jusqu'au mois de juillet. (On n'a pas de nouvelles d'une date plus récente), et à cette époque leur audace allait toujours croissant. A la vérité, les troupes anglaises étaient en force suffisante pour résister à l'invasion de ces peuplades; mais il ne fallait rien moins que des efforts continuels et une surveillance constante, pour préserver des effets de la barbarie et de la vengeance cette partie de nos établissemens.

— Jamais on n'avait vu, en fait de spectacle, rien de semblable à ce qui s'est passé, samedi dernier, au théâtre de Covent-Garden. Il s'agissait de voir débuter dans *Douglas* le jeune Rocius, cet acteur si extraordinaire, et à raison de son talent, et à raison de son âge, et que l'Ecosse et les principales villes de la province avaient successivement admiré depuis un an. Ce n'est pas que l'on ait à Londres une confiance aveugle dans les décisions de la province.

Toutes les loges étant louées à l'avance, et le nombre des billets à distribuer au public étant à peine égal à la trentieme partie des curieux qui en voulaient à toute force, la salle s'est trouvée assiégée par une foule tellement innombrable, et l'engorgement est devenu tel, intérieurement et extérieurement, que ceux qui étaient entrés et ceux qui voulaient entrer, ne formaient plus, dans les corridors, dans les escaliers et les avenues extérieures, qu'une masse immobile, où chacun courait le risque d'être étouffé, sans qu'il fût possible de changer de position. En vain a-t-on annoncé aux assiégeans qu'il n'y avait pas même moyen de trouver une place dans les vestibules, un torrent s'y est précipité. Alors tout est devenu désordre et confusion; par-tout la loi du plus fort a prévalu; les corridors n'ont plus été accessibles pour ceux qui avaient loué des loges: seulement on est parvenu à faire, au milieu des colonnes serrées d'assaillans, des trouées par lesquelles on a pénétré dans quelques loges; d'où l'on a ensuite passé dans les autres comme on a pu, au grand préjudice de la decence. D'un autre côté, on voyait

arriver par le théâtre, et monter, comme à l'assaut, aux places qui n'étaient pas encore occupées; d'intrépides spectateurs à qui le droit ou la force avait procuré cet accès. Cependant, le tumulte, la confusion et le danger augmentaient par-tout où la foule s'entassait; on s'y bouleversait, on renversait des femmes que l'on foulait aux pieds, sans pouvoir ensuite les relever; on se brisait, on s'estropiait; et les accidens de toute espece se multipliaient. Au moment où il commença à être possible de se reconnaître, on ne voyait que des jeunes gens qui se retiraient fort maltraités, que des hommes qui emportaient ou qui cherchaient leurs femmes sur le champ de bataille, que des jeunes personnes séparées de leurs meres, que des sociétés dispersées au loin par le flux et reflux, que des dames qui s'échappaient vers les premieres boutiques où elles pouvaient pénétrer. Voilà l'état où le jeune Roscius a mis la capitale pendant plusieurs heures. Qu'on juge combien il lui a fallu de talent pour justifier, comme il l'a fait, tant de curiosité, d'enthousiasme et de fureur.

INTÉRIEUR.

Verceil, le 27 frimaire.

M. Picco, conseiller de préfecture, faisant fonctions de préfet du département de la Sésia, a écrit au général Menou, la lettre suivante:

« J'ai l'honneur de vous informer que M. le préfet du département de l'Agogna vient de me prévenir que des notices officielles qu'il a reçues l'assurent que la maladie de Livourne diminue tous les jours, et qu'il est à espérer que bientôt elle cessera entiérement ses ravages.

» Il m'assure, en même tems, qu'aucun symptôme de la maladie contagieuse ne s'est jamais manifesté, ni dans son département, ni dans toute l'étendue de la République italienne, et que son gouvernement a fait toutes les dispositions nécessaires pour empêcher toute espece de communication avec le royaume d'Etrurie, en établissant de ce côté un fort cordon.

» J'ai cru de mon devoir de vous rendre compte aussitôt, et j'attendrai vos ordres pour faire continuer ou bien cesser les mesures que j'ai prises par mon arrêté du 20 frimaire, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer par ma lettre du 21 de ce mois. »

Mont-de-Marsan, 30 frimaire.

Une lettre authentique de Cadix, du 8 de ce mois, annonce que la maladie épidémique, dont cette ville a ressenti les effets, est atténuée au point de faire disparaître les craintes de sa progressive propagation. La mortalité avait déjà cessé ses terribles ravages, et les pluies et les frimats faisaient espérer que les faibles restes de cette maladie disparaîtraient incessamment.

Le terme de l'ouverture des communications avec l'intérieur du royaume est subordonné à l'entiere extinction de l'épidémie. Il n'est mort de l'épidémie, pendant les huit derniers jours, que 92 personnes dans les hôpitaux; la mortalité a cessé dans la ville.

Une lettre de Madrid, du 12, annonce que jamais l'état de la santé n'a été meilleur dans l'intérieur de l'Espagne et sur toute la côte septentrionale. La maladie a été confinée entre Alicante et Cadix, et n'a jamais quitté les bords de la mer. Il ne meurt plus personne à Alicante, à Cordoue, ni à Malaga: Carthagene est la seule ville qui souffre réellement encore.

La cour d'Espagne a établi un triple cordon, que ne peuvent gueres franchir les habitans des villes qui ont souffert de la contagion; et il n'y a pas, au surplus, de commune en Espagne, depuis Victoria jusqu'à Cadix, où il n'y ait un bureau de santé.

On ne peut trop non plus recommander à tous les propriétaires de s'approvisionner de flacons désinfectans que l'humanité doit au célebre Guyton-Morveau.

Paris, le 9 nivose.

Voici quelques détails sur la fête donnée mercredi, au Théâtre Olympique, à LL. AA. II. et aux grands dignitaires de l'Empire, par MM. les généraux de terre et de mer:

S. M. l'EMPEREUR, les princes et les princesses ont honoré cette fête de leur présence. L'Impératrice, qui est indisposée depuis plusieurs jours, daigna faire part des regrets qu'elle éprouvait de ne pouvoir se rendre aux vœux des premiers chefs de nos armées.

Cette fête se composait d'un banquet de près de deux cents personnes réunies à la même table; d'une cantate intitulée: *Trasybule*, de la composition de M. Beaunier, musique de M. Berton; d'une piece en vaudevilles, d'un très-beau ballet, et elle s'est terminée par un bal magnifique. Le local si élégant de la salle du Théâtre Olympique semblait s'être agrandi pour suffire à ces divers genres de spectacles.

La salle de réception était dans le foyer, qu'on avait transformé en salon militaire, au moyen de riches trophées dont on l'avait orné. Ce n'étaient pas de vaines peintures, mais des armes véritables, monumens des siècles de chevalerie conservés au Muséum de la guerre. Les noms de Duguesclin, de Bayard, de Montmorency, de Clisson, de Nemours, de Bouillon, de Vendôme, de Coucy, et plusieurs autres non moins célebres, se lisaient au pied de ses armures. Les boucliers, les lances, les épées de ces héros étaient appendus sur les murs; les drapeaux, monumens de nos dernieres victoires en Egypte, en Italie, etc. ornaient la voûte et flottaient au-dessus des bustes de Desaix, de Kleber, de Joubert, de Caffarelli et autres généraux qui les ont conquis au prix de leur sang et de leur vie. Le chef intrépide qui partagea leurs périls et les guidait à la victoire, était au milieu sur un cippe. Au bas de son buste, couronné de lauriers, on lisait: *Les généraux de terre et de mer à l'EMPEREUR.* La salle de spectacle et le théâtre réunis, et composant une salle immense pour le repas, était decorée des mêmes attributs.

Les princes Joseph et Louis assisterent au dîner; une musique militaire se faisait entendre à chacune des santés, qui ont été portées dans l'ordre suivant: A l'EMPEREUR! *le Pas-de-Charge*, une fanfare. A l'Impératrice! un air de *la Belle Arsene*, une fanfare. Aux princes de la famille impériale! une fanfare. A la prospérité de l'Empire! *le Champ du Départ*, une fanfare.

L'EMPEREUR arriva à huit heures, et partit à minuit, après avoir vu la représentation du vaudeville, dont Charlemagne était le héros. Plusieurs couplets ont été redemandés; ils faisaient tous allusion au grand-homme qui nous gouverne. Le spectacle fut terminé par le ballet dans lequel danserent les premiers sujets de l'Opéra. Jamais on ne vit de réunion plus nombreuse et plus brillante; toutes les femmes étaient d'une élégance remarquable. On ignorait qu'après le départ de l'EMPEREUR, il dût y avoir un bal; mais dans l'espace d'une demi-heure, un plancher fut établi sur le parterre, de niveau avec le reste du théâtre, et le bal s'ouvrit.

LITTÉRATURE.

Eloge de N. Boileau Despréaux; discours qui a remporté le prix d'éloquence proposé par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national, et décerné dans sa séance publique, du 5 nivose an 13; par L. S. Auger; avec cette épigraphe:

> Tout reconnut ses lois et ce guide fidele,
> Aux auteurs de ce tems, sert encor de modele.
>
> *Art. poët.*, Ch. Ier (1).

Ce sujet avait été remis deux fois au concours. La classe, justement sévere et sentant que dans cette circonstance elle ne pouvait couronner un ouvrage médiocre, se flattait, avec raison, que les concurrens redoubleraient de zele, d'efforts et de soins pour offrir au législateur du Parnasse un hommage digne de ce grand maître. Ses espérances n'ont point été trompées. Trente-deux discours lui ont été présentés cette année, et l'un d'eux, celui de M. Auger, a réuni tous les suffrages. Aux concours précédens, le même ouvrage avait obtenu la mention honorable; il était donc à présumer que l'auteur, en faisant disparaître quelques imperfections, en ajoutant de nouvelles beautés à son discours, en atteindrait le but. Ainsi la prudente sévérité de la classe, dont peut-être on lui a fait des reproches, a été tout-à-la-fois avantageuse à Boileau, à son panégyriste et au public.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer en entier ce discours dans cette feuille; mais nous espérons que les morceaux que nous en allons extraire, suffiront pour faire apprécier le talent de l'orateur.

Le début est à-la-fois noble et simple:

« La nation française sortait d'une révolution qui avait changé ses institutions, ses mœurs et presque son caractere. Sa langue n'avait pu rester seule inaltérable. Des choses nouvelles avaient nécessité de nouvelles expressions; le fanatisme des opinions avait engendré l'exagération du style; les crimes, les vertus, les pensées, les actions s'étaient élancés hors de la sphere commune: et la parole fidelle à les suivre, avait franchi toutes les barrieres que jusques-là l'usage et la raison lui avaient opposés.

» Durant cette époque terrible et mémorable, les Muses avaient vu leurs autels abandonnés par les uns, profanés par le culte sacrilege des autres. Tandis que leurs fideles interprêtes étaient presque tous condamnés au silence, d'indignes ministres de ces paisibles divinités leur faisaient parler le langage furieux des partis. Ils foulaient aux pieds les regles et les modeles, comme si les unes eussent été des préjugés ridicules, les autres des autorités tyranniques et avilissantes: le passage de la décadence à la barbarie semblait avoir été pour nous sans intervalle.

» L'orage avait cessé. Le temple des sciences et des lettres venait d'être reconstruit; l'Institut national était créé. Quel soin plus pressant, plus important pour lui que de remédier aux nombreux abus qui avaient corrompu l'art d'écrire!

» Dans un tems où notre littérature, presqu'au sortir du berceau, fallait être étouffée sous les mêmes efforts qui tentaient de la perfectionner, Boileau avait combattu et terrassé l'hydre du mauvais goût. Après un siecle de maturité et d'éclat, cette même littérature, parvenue tout-à-coup au terme de la plus affligeante dégradation, se voit attaquée de nouveau par tous les fléaux qui ont assailli son enfance. Où est celui qui doit l'en délivrer encore? L'Institut national évoque l'ombre de Boileau. A sa voix, ce grand homme reparaît au milieu de nous; *l'Art poétique* est dans sa main. Il va faire paraître les lois que jadis il a dictées, ces lois qui ont fait fleurir le Parnasse français, et dont l'oubli a précipité sa décadence. »

Ici l'orateur trace le tableau de la littérature au moment où Boileau entra dans la carriere. Il fait voir que les écrivains que l'on admirait le plus étaient soumis à l'influence du mauvais goût, et que les meilleurs même ne s'en étaient pas toujours préservés. « Moliere, il est vrai, ajoute-t-il, s'en affranchit bientôt, mais il n'en délivra pas son siecle; la réformation du parnasse ne pouvait être son ouvrage; il avait le monde à corriger.... Il fallait donc qu'un jeune auteur, plein de talent et de courage, passionné pour le vrai, ennemi par instinct du faux bel-esprit, fît son unique affaire de le poursuivre à outrance; qu'aussi sévere pour lui-même que pour les autres, il acquît par une pureté irréprochable de style et de goût, le droit de censurer ceux dont le style et le goût étaient dépravés; et qu'enfin, aussi empressé à admirer les beautés qu'ardent à blâmer les défauts, il fût tout-à-la-fois la terreur et le fléau des méchans poëtes, le défenseur et l'appui des bons écrivains. Cet auteur fut Boileau. »

M. Auger passe ensuite en revue les divers ouvrages de Boileau, et en étale les beautés. Il le représente émule d'Horace dans la satyre et dans l'épître, et enfin son vainqueur dans l'art poétique. Mais bientôt il s'arrête; « Non, dit-il, je ne dirai point sur ce qui doit être senti. Je ne flétrirai point en les touchant des beautés que ma main doit respecter. Les pages où la prose froide et inanimée analyse un poëme plein de chaleur et de mouvement, ressemblent trop à ces feuilles d'un herbier où s'étale desséchée, sans éclat et sans parfum, la fleur qui, sur sa tige, faisait les délices de la vue et de l'odorat.

» Qu'il me soit permis, dit-il ensuite, de jeter un moment les regards en arriere, et d'embrasser d'un coup-d'œil des chefs-d'œuvre que j'ai rapidement parcourus. Dans l'ordre où ils ont été produits je crois appercevoir une sorte d'enchaînement, je dirais presque de système, dont le hasard seul n'est pas la cause. En un mot, il me semble que la chronologie des ouvrages de Boileau (qu'on me pardonne cette expression) en renferme l'histoire, en complete l'éloge.

» La satyre veut toute la franchise, toute l'audace de la jeunesse: Boileau commence par des satyres. Bientôt les désordres littéraires n'ont plus seuls de l'importance à ses yeux; la sphere de ses idées s'agrandit par le commerce des hommes; son jugement se fortifie par l'observation; l'exercice donne à son esprit plus d'étendue et de profondeur, à son talent plus de nerf et de flexibilité; d'un autre côté, le succès qu'ont obtenu les satyres, peut se mettre en partie sur le compte de la malignité publique; il a besoin de légitimer cette gloire douteuse par des triomphes moins faciles: il composes ses Epîtres. Ce n'est point assez: après avoir signalé les auteurs qui ont échoué, il veut marquer les écueils de la carriere; après avoir pris parmi les premiers poëtes du siècle un rang qu'on ne peut plus lui disputer, il veut guider les autres de ses conseils, *et leur montrer de loin la couronne et le prix* (2): il publie *l'Art poétique*. Enfin celui qui d'une main si sûre et si hardie vient de tracer la théorie des plus vastes compositions, ne se croit pas quitte envers le public et envers sa gloire, si par un ouvrage de génie, il ne donne à ses préceptes la sanction de l'exemple: le *Lutrin* paraît. Cet accroissement successif qu'on remarque dans le mérite de ses sujets ne se fait pas moins sentir dans celui de son style. Quoique parti d'un point déjà trop avancé pour qu'il semblât permis d'espérer un grand progrès, nous le voyons d'année en année, de poëme en poëme, s'élever par degrés sensibles et réguliers. »

On sent bien que le panégyriste de Boileau n'a pu se dispenser de le justifier du reproche qu'on lui a fait souvent d'avoir manqué de sensibilité, et d'avoir été trop timide dans plusieurs occasions.

(1) Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 cent, pour Paris, et 1 fr. 80 cent., franc de port.

A Paris, chez Colnet, libraire, au coin de la rue du Bacq et du quai Voltaire; et chez Debrai, rue Saint-Honoré, Barriere des Sergens.

(2) Vers de *l'Art poétique*, chant IV.

« Boileau, dit M. Auger, ne put employer les ressources que lui refusait l'état de son siecle. Cependant quel écrivain dans ce même siecle, offrit plus que lui des traits libres et courageux ? J'en atteste ses ouvrages. Sous un roi victorieux et qui le comblait de ses faveurs, n'a-t-il pas vanté les douceurs de la paix, déploré les malheurs de la guerre et fait le procès aux conquérans? Qu'a fait de plus l'auteur de *Télémaque ?* Sous l'empire d'un religion toute-puissante et qu'il respectait sincerement, n'a-t-il pas attaqué l'hypocrise, détesté les fureurs de l'intolérance, et frondé les abus de l'Eglise? Qu'a fait de plus l'auteur du *Tartuffe?* Je rappellerai cette sayre où Boileau le premier, soutenant les droits de l'illustration personnelle contre les privilèges de la noblesse héréditaire, vengea l'*honneur en voiture* des dédains du *vice annobli*.....

»C'est encore à Boileau, ajoute M. Auger, qu'on doit tant de préceptes de morale pratique, renfermés dans les bornes d'un vers : sorte de monnaie qui, frappée au coin du poëte, est à l'usage de tous, circule avec facilité dans le commerce de la vie, et va grossir le trésor des proverbes, ce fonds riche et solide de la philosophie populaire. »

L'orateur examine ensuite les moyens que Boileau employa pour porter la versification à un degré de noblesse et d'élégance, tel que « l'apprécier, dit-il, c'est connaître l'art; en approcher, c'est réussir. » Il fait voir comment Boileau, maître de la rime qui lui obéit en esclave, varie au gré de sa pensée la période poétique; comment à l'aide de ces coupes heureuses et de ces combinaisons savantes, « sa phrase revêt toutes les formes, prend tous les mouvemens, produit tous les effets. » Comment enfin, « les entraves de la mesure et de la rime, lui donnent de l'essor au lieu de le gêner. »

» En même-tems que le travail perfectionnait les dons de son heureuse organisation, l'étude des grands écrivains de l'antiquité soutenait et guidait son talent. Leur style fut la regle du sien; les beautés de leurs écrits passerent dans ses ouvrages. La sphere des idées et des images poétiques est limitée; les Grecs et les Latins, venus les premiers, se sont emparés des grands traits, et des couleurs franches de la nature. Les modernes ont dû les leur emprunter ou renoncer à peindre; et ceux qui ont voulu se placer hors de cette alternative, travaillant sans modeles pour ne point se rencontrer avec les compositions antiques, n'ont dessiné que des formes imaginaires, n'ont étalé qu'un coloris factice. Ce sont les anciens, qui ont inspiré à Boileau ce goût pur et sévere, cette exécution ferme et correcte, qui conserve le caractere antique aux pensées qu'il a puisées dans leurs écrits, et le donne à celles qu'il a tirées de son pro pre fond. C'est en les imitant qu'il est devenu classique comme eux: »

Après avoir vengé Boileau de tous les reproches d'injustice qui lui ont été faits relativement à Corneille et à Quinault, l'auteur explique son silence à l'égard des *Fables de La Fontaine* : « Le mérite de La Fontaine, dit-il, paraît n'avoir frappé que faiblement ses contemporains. Le seul Moliere, plus observateur, plus pénétrant, a prédit que *nos plus beaux-esprits n'effaceraient pas le bonhomme.* Des compositions d'une étendue très-bornée, des sujets presque tous d'emprunt, un style agréable et facile, mais moins pur, moins précis que celui de Phedre, voilà peut-être tout ce que les autres ont apperçu dans le charmant livre des Fables. Ce qui est simple et naturel éloigne d'abord les idées de génie et de perfection..... La Fontaine lui-même, on le sait, se croyait inférieur à l'affranchi d'Auguste; son siecle le crut ainsi; et pour cette seule fois sans doute, on fut injuste envers un écrivain en l'estimant ce qu'il s'estimait lui-même.....»

L'orateur ne s'attache pas seulement à montrer dans Boileau le grand poëte, l'excellent versificateur et le judicieux critique. Il le fait voir exempt de bassesse et de mauvaise foi, écueils presqu'inévitables de la profession de satyrique. « Il ne faut pas envelopper, dit il, dans une même aversion la satyre et le libelle. N'y a-t-il aucune différence entre la sévérité éclairée d'Aristarque et la rage aveugle de Zoïle, entre les bons mots de Boileau et les injures de Gacon? O vous qui vous obstinez à confondre ce qui est si distinct, comparez un moment l'auteur de libelles et le satyrique, et revenez enfin de votre erreur. L'auteur de libelles n'écrit point pour les progrès de l'art; le plaisir de nuire, un vil intérêt dirige seul sa plume. Toujours aux gages d'un parti, il n'a d'opinions que celles qui lui sont payées. Dans les ouvrages il ne voit que des hommes, dans les hommes que des adversaires ou des soutiens de la cause à laquelle il s'est vendu. Il prône ceux-ci comme il dénigre ceux-là, sans justice et sans mesure. Il encense la médiocrité pour offenser le talent; s'il exhalte un homme de génie, c'est pour en ravaler un autre, flattant bassement l'autorité qui le méprise, il croit acheter par les louanges qu'il lui adresse l'impunité de ses diffamations criminelles. Tandis qu'il ménage l'écrivain puissant ou protégé, il poursuit avec un acharnement cruel celui qu'il voit dans la disgrace. Il rappelle des torts oubliés ou effacés; il insulte au malheur, à l'âge, aux infirmités. Homme odieux, il est encore écrivain misérable. Il déprime des chefs-d'œuvre, et le plus faible ouvrage est au-dessus de ses forces. C'est en mauvais vers, c'est le plus souvent dans quelques pages d'une prose incorrecte et grossiere, qu'il déchire des poëmes sublimes. Il se dit le vengeur du goût, et son style outrage sans cesse. L'injure est tout son talent. Puisse-t-il s'y renfermer! Ses éloges flétrissent quiconque en est l'objet, et sa bouche, qu'un long usage de l'insulte a comme défigurée, ne peut s'ouvrir pour la louange sans devenir mille fois plus difforme encore. Le satyrique, au contraire, n'a en vue que la gloire des lettres. Il y sacrifie tout. La séduction puissante de l'or, les timides suggestions de la crainte, l'empire des affections personnelles, rien ne peut lui faire taire une censure qu'il croit salutaire, lui arracher une louange qu'il ne croit pas méritée. Ce sont les écrits seuls qu'il juge. Le caractere de l'écrivain, son parti, ses liaisons n'en affaiblissent à ses yeux ni les beautés ni les défauts; il sait que l'autorité a sagement abandonné le monde littéraire à nos disputes; il irait frapper jusque sous ses regards le sot ou l'ignorant qui aurait surpris sa faveur, et l'homme de génie qui aurait eu le malheur de lui déplaire, n'en serait pas moins l'objet de son admiration et de ses éloges. A côté du trait malin qui punit les fautes, il place le précepte qui peut les faire éviter. Il critique les méchans ouvrages; mais il en compose d'immortels. Son vers imprime à ce qui est ridicule une flétrissure ineffaçable; mais il sait enfin, quand il le faut, éterniser la gloire des choses grandes ou utiles. Il possede au plus haut degré l'art de blâmer; mais nul ne loue avec plus de grace, et son suffrage est le plus sincere et le plus flatteur de tous. Les sots dont il se moque; les vicieux qu'il peut démasquer le craignent, le haïssent, et, pour s'en venger, l'appellent un méchant; mais il est chéri des gens éclairés et vertueux qui n'ont rien à redouter de sa sévérité, et qui trouvent en lui un homme de bien. »

Il était difficile de faire l'éloge de Boileau sans parler de Racine, son disciple et son ami. « Ici, comme dans son cœur, dit l'écrivain, Racine doit avoir une place à part. Boileau, ce maître d'une sévérité inflexible avait dans Racine un disciple de l'amour propre le plus ombrageux. Cependant une intimité confiante devint le caractere de leur attachement; le brusque ascendant de l'un et la timide déférence de l'autre, se confondirent dans une douce et vive affection. Quel fut donc le principe, le lien d'une amitié si tendre? les services et la reconnaissance.

» Boileau, dans l'auteur des *Freres ennemis* et d'*Alexandre*, devina l'auteur d'*Andromaque* et de *Britannicus*. Ses conseils et son exemple, plus profitables au jeune poëte que ne l'avait été jusque-là le commerce assidu des anciens, le ramenerent au bon goût et à la noble simplicité du style; il mit des entraves salutaires à sa facilité; il revoyait attentivement ses ouvrages, et plus d'une fois l'autorité du critique, secondée par le zele de l'ami, exigea, obtint d'utiles sacrifices. Des femmes..... qui le croirait? des femmes avaient conspiré contre leur poëte, contre celui qui les aima le plus, puisqu'il les connut le mieux. *Phedre* avait succombé sous les efforts de la cabale. Boileau, dans cette belle épître, source éternelle de consolation pour le génie persécuté, vengea son ami de l'ingratitude du siecle, *et soulva pour lui l'équitable avenir* (1). Plus tard Racine rappelé au théâtre par la piété qui l'en avait écarté, voit son *Athalie* reçue avec dédain. Le décri était universel, et l'opinion même de l'auteur était entraînée par celle du public. Boileau, seul contre le public et l'auteur, dit à Racine: *On en reviendra, Athalie est votre plus bel ouvrage.* et il obtint de lui qu'il ne regarderait point comme indigne de sa plume cette Athalie, qui est peut-être en effet son chef-d'œuvre. Voilà comment Boileau savait remplir les devoirs de l'amitié. Racine avait-il assez de tendresse pour s'acquitter avers lui? mais en mourant il lui dit : *Je m'estime heureux de ne pas vous survivre;* mot sublime, dit l'orateur; ce mot a tout payé. »....

Racine avait été loué par une bouche éloquente (Laharpe), et son ombre avait dû s'en réjouir; mais depuis long-tems elle s'affligeait sans doute de ce que la mémoire de Boileau restait privée d'un égal honneur. Qu'elle se console; Boileau vient d'être dignement loué, le plus honorable suffrage l'atteste.

J. T. VERNEUR.

(1) Vers de l'épître à Racine.

SOCIETÉ CENTRALE DE VACCINE.

Suite de l'extrait du Rapport fait le 24 frimaire an 13, à la Société centrale de Vaccine, établie près S. E. Mgr. le ministre de l'intérieur, par M. Husson, de la Société de l'Ecole de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de vaccination, et secrétaire du comité central de vaccine.

Le comité a appris aussi que, dans le département de l'Arriège, les vicaires de Reinten, Antras et Duchentein engagerent leurs paroissiens à recourir à un moyen que Dieu leur envoyait dans sa bonté; que bientôt chaque village et même chaque hameau eut son vaccinateur, et qu'en moins de deux mois 15 à 1600 individus, de tout âge et de tout sexe, étaient à l'abri de la contagion variolique. Nous payerons aussi un tribut d'éloges bien mérité au respectable M. Bassler, curé à Molau, arrondissement d'Altkirck que M. le préfet du Haut-Rhin nous a designé comme ayant lui-même pratiqué avec le plus grand succès 600 vaccinations.

Ainsi s'est réalisé en partie ce vœu de plusieurs sages qui desiraient que les mêmes hommes qui consolent l'humanité dans les afflictions de l'ame, fussent appelés pour adoucir leurs souffrances et guérir leurs infirmités. Ainsi s'est renouvelée pour cette pratique moderne l'alliance antique et auguste du sacerdoce et de la médecine.

Tant d'efforts ont été partagés par des associations de bienfaisance, et par des particuliers qui mettent leur jouissance à répandre autour d'eux le bonheur et la sécurité. Ainsi la Société philantropique, dont tous les actes ont pour but le soulagement de la classe indigente, a pris des mesures pour que la vaccine fût pratiquée deux fois par semaine dans chacun des dispensaires qu'elle a établis à Paris : en même tems, le bureau de bienfaisance de Coulomiers envoyait à Paris un de ses membres pour obtenir du comité qu'on lui confiât un enfant dont le vaccin pût servir aux inoculations qu'on se proposait de faire dans le département de Seine-et-Marne; à Turin, la Société des promoteurs de la vaccine, encouragée par l'administration générale, ne négligeait aucune démarche pour la répandre dans le Piémont; à Lille, l'administration des hospices ne trouvait pas de moyen plus puissant pour propager la vaccine, que d'accorder une gratification à chaque individu qui se la ferait inoculer. M. Lambert, substitut du procureur impérial près le tribunal de cette ville, nous instruisait que, peu de jours après la publication de cet arrêté, il y avait plus de trois mille personnes inscrites pour être vaccinées.

M. le préfet de l'Eure apprenait au ministre que, pendant une épidémie varioleuse, un cultivateur qui avait conduit à Caen sa fille unique pour y être vaccinée, avait, de retour chez lui, inoculé lui-même 400 personnes de tout âge et de tout sexe, et par là sauvé sa commune de la contagion qui dévastait les villages voisins.

M. le préfet du Cher annonçait, dans sa correspondance, qu'il avait distribué dans son département un avis aux peres et meres, ainsi qu'une lettre aux curés; que, depuis cette mesure, plusieurs dames retirées dans leurs terres vaccinaient elles-mêmes, et qu'une entr'autres, Mme Calande-Clamecy, épouse du maire de Bourges, fournissait du vaccin aux chirurgiens voisins de sa terre.

M. Fauveau de Feuilly, propriétaire à Bournevillé, près la Ferté-Milon, département de l'Aisne, écrivait au comité que, partisan zélé de la nouvelle inoculation, il avait, dans sa commune et celles qui l'entourent, fait adopter cette méthode qui avait préservé plus de 200 personnes d'une épidémie variolique qui avait eu lieu dans ces contrées.

M. Haudry de Soucy, propriétaire près Arpajon a pour la seconde fois, au mois de messidor dernier, réuni dans son château les enfans des villages voisins, et a lui-même, avec une bonté vraiment paternelle, assisté aux nombreuses vaccinations qu'il faisait pratiquer.

M. Lucas, administrateur de l'hospice de Vichy, département de l'Allier, et inspecteur des eaux minérales de cette ville, devant à ses talens autant qu'à sa place la considération dont il jouit, parcourait les campagnes avec un sujet vacciné, inoculait des villages entiers, et veillait lui-même à l'exécution d'un arrêté de l'administration des hospices, qui rendait les nourrices responsables des accidens que la petite-vérole pouvait causer aux enfans qu'elles allaitaient.

M. Barrey, chirurgien à Besançon, département du Doubs, dont nous ne pouvons trop louer le zele et l'activité, et à qui nous devons un très-bon Mémoire imprimé sur la vaccine, instruit que la petite-vérole menaçait plusieurs villages voisins de Besançon, proposa à M. le préfet du Doubs, de fixer plusieurs endroits de réunion pour cinq ou six communes; il s'y rendit à des jours fixés, vaccina en sept séances plus de 450 enfans, et empêcha la contagion de pénétrer à Besançon, où déjà il avait eu soin, conjointement avec MM. le préfet et l'archevêque, de multiplier le nombre de ceux qu'elle ne pouvait atteindre.

S'il entrait dans le plan du comité de vous entretenir des progrès de la vaccine dans les autres gouvernemens, vous verriez que par les soins du gouvernement espagnol, elle a été introduite aux Canaries et aux Indes-Occidentales; que M. Péron, qui accompagnait le capitaine Baudin, l'a portée au Cap-de-Bonne-Espérance; que Decarro l'a fait

pénétrer en Asie, en Moldavie et dans les Indes-Orientales.

Vous verriez aussi que les moyens que vous avez proposés pour vos départemens ont été mis en usage chez l'étranger.

Ainsi, le vice-président de la République italienne, après avoir fait vacciner tous les enfans des deux sexes des domestiques attachés au service du Palais national, a pris un arrêté où toutes les mesures de police qu'on retrouve dans les vôtres sont consignées. A Zurich, on a établi, sous l'autorisation du petit conseil, et aux frais de l'Etat, un établissement où doit être entretenu un foyer de matière de vaccine.

Mais c'est trop insister peut-être sur la marche de la vaccine; on ne doit plus espérer de la suivre: elle est adoptée par-tout, et par-tout on regrette de ne l'avoir pas connue plus-tôt.

Si la rapidité avec laquelle cette étonnante découverte a été adoptée en France est due aux soins des préfets, à l'activité du comité central, on ne doit pas se dissimuler que les contr'épreuves pratiquées sur tous les points de l'Empire, n'aient contribué d'une manière au moins aussi puissante à sa propagation. Ici, l'expérience a une force irrésistible; sa voix est plus puissante que celle du raisonnement; rien ne peut s'opposer à son pouvoir.

Dans les premiers tems que cette découverte fut apportée en France, nous ne pouvions nous défendre d'une vive inquiétude sur l'issue des contr'épreuves que nous pratiquions sur les enfans qui avaient été vaccinés. Nous cherchions la vérité, mais nous redoutions de trouver toutes nos espérances déçues. Aujourd'hui, nous voyons toutes ces expériences se multiplier sans crainte, parce que la certitude du succès nous soutient; et nous nous plaisons à les citer comme des témoignages nouveaux à ajouter à tous ceux que nous avons déjà recueillis.

Parmi celles dont la connaissance est parvenue au comité, nous rappellerons sur-tout la contr'épreuve très-frappante de l'Isle-de-France. Six enfans noirs, les premiers qui eussent été vaccinés dans l'Isle-de-la-Réunion, furent embarqués sur le navire *la Jeune-Caroline*, dans lequel il y avait au moins vingt individus dans l'état de petite-vérole confluente, et envoyés dans une île des Cinq-Echelles, où tout l'équipage resta trois mois en quarantaine; pendant ce tems, les six vaccinés, ont été deux fois inoculés de la petite-vérole par de grandes incisions aux deux bras; ils ont vécu quinze jours au milieu de vingt noirs varioleux, dont six sont morts, de vingt à vingt-cinq autres noirs crouteux en dessiccation, survivant à sept infectés morts avant l'arrivée du bâtiment, tous contenus sous l'entre-pont d'un petit navire, dans l'espace circonscrit de 8 pieds sur 10 à 12.

Nous ajouterons à cet exemple incontestable de la vertu préservative de la vaccine, d'autres faits qui nous sont également connus, moins dans l'intention d'ajouter de nouvelles preuves en faveur de la nouvelle méthode, que pour faire connaître la constante ardeur de nos collaborateurs.

M. Latour annonce, dans l'excellent rapport qu'il a présenté à M. le préfet de l'Arriège, qu'il a en même tems inoculé la petite-vérole à quatre enfans, dont un n'avait pas été vacciné; que celui-là seul a contracté la maladie, et que les trois autres, qui vécurent avec lui, restèrent intacts.

M. le préfet des Côtes-du-Nord nous apprend qu'un enfant vacciné fut frotté avec le virus variolique de sa sœur, sans en rien éprouver. Celui des Basses-Alpes fait mention de quatre contre-épreuves par inoculation; celui de la Mozelle, de 60; celui du Tarn, de 7, qui ont été faites en présence des autorités constituées; enfin, M. Manoury, médecin de l'hôpital de Vernon, département de l'Eure, a soumis à la même expérience trois enfans, parmi lesquels est celui de M. Soret, chirurgien de la même ville; à Laigle, département de l'Orne, M. Gallerou l'a répétée sur le même nombre d'enfans; MM. Dusaussoy, à la Tour-du-Pin; Saintours, à Venrey; Viardin, à Saint-Etienne, tous du département de l'Isere, ont renouvelé les mêmes essais; et toujours le résultat a confirmé la vertu anti-variolique de la vaccine.

Un autre genre d'épreuves, auquel il était peut-être plus difficile encore que les vaccinés résistassent, était, sans contredit, un commerce habituel établi entre eux et des malades sur lesquels la petite-vérole suivait toutes ses périodes, et tantôt avait une marche bénigne, tantôt, au contraire, était accompagnée de tous les symptômes de confluence et de malignité, qui la rendent si souvent dangereuse.

Ici, le virus variolique n'était plus porté dans une ou plusieurs piqûres, il n'était plus versé dans des incisions pratiquées sur un endroit particulier de la peau; tout le corps était, pour ainsi dire, plongé dans une atmosphère varioleuse; les miasmes infects, non-seulement en contact avec tout le système cutané, mais s'introduisant en même tems par les narines, les poumons, l'estomac, enveloppaient de toutes parts les individus soumis aux expériences.

La cohabitation offrait donc un moyen plus certain que l'inoculation de confirmer la propriété anti-variolique de la vaccine. Il ne fut négligé par aucun des médecins qui suivirent les effets de la nouvelle découverte; et souvent les parens eux-mêmes, n'étant pas intimidés par l'appareil de nouvelles piqûres, n'ont pas craint d'y soumettre leurs enfans, quoiqu'il soit bien constant que, si la petite vérole avait dû se développer, elle aurait eu des caractères plus dangereux que lorsqu'elle se manifeste en conséquence de l'inoculation.

Ainsi, MM. Garin, à Tourtuay; l'Homme, à Arcy-Sainte-Restitue; département de l'Aisne; Coupard, à Avranches; Couard, à Saint-Brieuc; Salelez, à Caussade; Demangeon, à Epinal; Bucciva, à Turin, ont impunément établi la communication la plus intime entre des vaccinés et des varioleux: plusieurs ont couché dans les mêmes lits, pris le sein de la même nourrice, porté des vêtemens infectés de virus variolique, mangé dans les mêmes vases, et jamais la contagion n'a atteint ceux qui avaient été soumis à la nouvelle inoculation. Enfin, M. Barey, que le comité aime toujours à rappeler, a vacciné, à Velote, village voisin de Besançon, dix-sept enfans qu'il avait éloignés de la contagion, et qu'il renvoya le 16e jour dans leur village. Tous résistèrent à la petite-vérole: dans une autre circonstance, quatre sont vaccinés en même tems, la vaccine se développe sur un seul; les trois autres contractent la petite-vérole, en meurent, et le vacciné reste intact.

Si à toutes ces preuves de l'effet préservatif de la vaccine, nous joignons celles qui résultent du séjour des vaccinés dans les lieux où les épidémies varioleuses exerçant la plus active, comme la plus funeste influence, les ont toujours épargnés, vous aurez, Messieurs, un degré de certitude qu'aucune découverte n'a pas encore obtenu.

M. Pillé, médecin de l'Hôtel-Dieu de Montargis, département du Loiret, nous affirme que 300 vaccinés ont été respectés dans une épidémie varioleuse. M. Paul, chirurgien à Fécamp, département de la Seine-Inférieure, nous annonce que 440 résistent aux mêmes dangers: le comité d'Anvers s'applaudit de voir 3000 vaccinés intacts au milieu de la contagion; M. Barthélemi, chirurgien à Savignier près Beauvais, s'assure que le même bienfait s'étend sur 30 vaccinés; M. Ravelet de Mont-Mirail, département de la Marne, sur 88; M. Perriere du Hâvre, sur 250; M. Oneil de Josselin, département du Morbihan, sur 150; MM. Moulinier à Limoges, Coupart à Avranches, Demangeon à Charme et Epinal, Plumet à Falaise, Barrey à Besançon, Fayolle à Guéret, Cabiran à Nérac, annoncent les mêmes résultats; en même tems, tous les médecins de Niort attestent que la petite vérole, qui paraissait dans le département de la Charente tous les sept ans, n'y a pas été observée depuis neuf années.

M. Rigal, médecin à Gaillac, département du Tarn, dont nous ne pouvons trop louer le zele et les lumieres, ne doute pas que ce soit à la vaccine que les habitans de Gaillac doivent de ne point avoir été frappés de la contagion variolique, qui désole plusieurs endroits circonvoisins.

M. le maire de Cherbourg nous faisait savoir par notre collègue, M. Duquesnoy, membre de la commission des hospices, qu'une épidémie varioleuse, qui depuis un an avait moissonné un grand nombre de personnes de tout âge et tout sexe, avait épargné les seul sujets vaccinés.

M. Rousseau, propriétaire de la manufacture établie dans l'ancienne abbaye de Clervaux, avait été assez heureux pour éloigner la petite vérole de ses ateliers, où il avait fait inoculer la vaccine à tous les enfans de ses ouvriers par la matière de son fils.

Enfin, MM. les préfets de la Moselle et du Haut-Rhin certifiaient au ministre que la petite vérole commençait à devenir fort rare dans leurs départemens, et qu'elle serait bientôt inconnue à Metz, à Colmar et à Mulhausen.

(La suite à demain.)

GRAVURE. — BOTANIQUE.

Napoléone impériale; *Napoleone imperialis*, premier genre d'un nouvel ordre de plantes, les *Napoléonées*, dédiées et présentées à S. M. l'Empereur des Français, par M. Palisot-Beauvois.

Cette plante, dessinée par J. G. Prêtre, et supérieurement gravée par Lambert, croît à Owaie, royaume d'Afrique, à peu de distance de la ville; elle a été trouvée en pleine fleur à la fin de décembre 1787.

A l'estampe que nous annonçons, M. Palisot-Beauvois a joint un précis descriptif de cette plante. L'opinion de M. Jussieu, sur ce genre qui, dit-il, présente des idées nouvelles pour les sciences, enfin, l'extrait du mémoire lu à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national dans sa séance du 15 vendémiaire an 13.

Le prix de cette estampe est de 9 fr. après la lettre, et de 18 fr. avant la lettre.

LIVRES DIVERS.

Jules et Ameline ou *l'Orphelin de Venise*, 2 vol. in-12.

Prix, 3 fr. et 4 fr. par la poste, franc de port.

A Paris, chez Lerouge, libraire, cour du commerce, maison de Rohan.

Voyage en Chine et en Tartarie à la suite de l'ambassade de lord Makartney, par M. Holme, sergent-major de sa garde, auquel on a joint les vrais costumes, etc. de la Chine, par M. W. Alexandre, les planches de l'Atlas original de cette ambassade, omise dans la traduction française et leur explication, ouvrage traduit de l'anglais par M. M***, revu et publié, avec des observations sur les rélations politiques et commerciales de l'Angleterre et de la France avec la Chine, et quelques notes par l'Anglès, de l'Institut national, 2 vol. in-8°, ornés de 52 planches, gravés par Simon.

A Paris chez Levrault, Schoel et compagnie, libraires, rue de Seine Saint-Germain, n° 1395.

Prix, sur papier ordinaire, 24 fr. et 27 fr. par la poste pour les départemens; sur papier vélin, 48 fr. et 51 fr. par la poste.

Collection de morceaux de chants, airs, duo, trio, romances, etc. n° 30, composée d'une aria *della feinta amante*, de Paësiello, et d'un duetto *nel placeto magico*, de Mozart.

La souscription est toujours ouverte chez MM. Olivier et Godefroy, brévetés du Gouvernement, pour l'invention des caractères mobiles de musique, Boulevard Saint-Martin, n° 68.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., le Philinte de Moliere, et Minuit, ou la Veille du Jour de l'An.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la Serva innamorata.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Jokey, Milton, et la Jeune Prude.

Théâtre du Vaudeville. L'Intendant, le Jour de l'An, et J. Monnet.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, mél. à grand spect., et le ballet d'Annette et Lubin.

Théâtre Moliere La Belle Fermiere, précédée de l'Espiegle.

Théâtre du Marais. Misantropie et Repentir, et le Mariage du Capucin.

Théâtre des Délassemens. La Vestale et l'Amour, Lise-Bonne, et la Projectomanie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd. Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 101. *Mardi*, 11 *nivose an* 13 *de la République* (1er *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 15 *décembre* (24 *frimaire.*)

D'APRÈS des avis officiels, reçus du Mecklenbourg, il navigue actuellement sur les côtes de la Baltique deux bâtimens venant de l'Espagne, qu'on a lieu de soupçonner d'être infectés de la fievre jaune. Cet avis a été communiqué aussitôt à la commission de quarantaine.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 21 *decembre* (30 *frimaire.*)

S. M. la reine douairiere de Prusse est passée, le 17, à Brunswick, se rendant à Berlin.

Les lettres de Gothembourg, du 3 du courant, annoncent que la pêche du hareng se fait maintenant sur cette côte avec le plus grand succès.

Augsbourg, le 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

Depuis une huitaine de jours, le froid est devenu très-vif dans nos contrées; toutes nos montagnes sont couvertes de neige. Nous nous félicitons de cette température, qui favorisera le transport des marchandises, qui n'a pu avoir lieu jusqu'à présent à raison de l'abondance des pluies.

Francfort, le 24 *décembre* (3 *nivose.*)

A l'occasion de la solennité du 8 décembre, il a été placé à Vienne, sur les deux fontaines du Graben, deux nouvelles statues en bronze, que le magistrat de cette résidence avait fait exécuter. Elles représentent comme celles qui y étaient auparavant, Saint-Joseph et Saint-Léopold.

— Le protocole sur le projet de convention de l'octroi de navigation du Rhin, avait dû s'ouvrir à la diète de Ratisbonne le 14 de ce mois; mais la plupart des ministres n'ayant point encore reçu d'instructions sur cet objet, la délibération en a été ajournée jusqu'après les vacances de Noël.

— Le gouvernement d'Autriche a conçu le projet d'ouvrir une nouvelle route commerciale de Carlstadt en Croatie, jusqu'à Zara en Dalmatie. Les plans et devis sont adoptés, les travaux commenceront avec la belle saison.

Le même gouvernement s'occupe de mesures efficaces pour retirer graduellement de la circulation la masse très-considérable de papier-monnaie qui l'encombre. C'est sur-tout dans cette intention qu'il continue à percevoir les taxes extraordinaires qui ont été imposées pendant le cours de la dernière guerre. Il est aussi question, dans le même but, de l'établissement d'une contribution plus forte sur les immeubles, et d'un nouvel emprunt hypothéqué sur les biens ecclésiastiques. Les Etats provinciaux de la partie allemande des Etats autrichiens, sont disposés à y donner leur consentement.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 25 *décembre* (4 *nivose.*)

M. Laurens Somps, consul de commerce à Alicante, y est remplacé par M. Adrianus Reyser.

— Les prisonniers de guerre bataves qui ont été échanges contre l'équipage du *Romney*, rapportent que trois cents de leurs compagnons d'infortune sont morts dans les prisons de l'Angleterre, dans un très court espace de tems.

INTÉRIEUR.

Paris, le 10 *nivose.*

Aujourd'hui à 2 heures, MM. les députés de la ville libre et impériale de Francfort ont été admis à prendre congé de S. M. l'Impératrice.

— Le Saint-Pere a visité le 8 l'église de Saint-Roch; là, comme dans tous les autres lieux où elle s'est rendue, Sa Sainteté a été l'objet de l'empressement religieux d'une foule innombrable accourue pour participer à ses bénédictions: le plus grand ordre a régné par-tout.

— Sa Sainteté a reçu, le 7 à midi, dans la grande galerie du musée Napoléon, douze cents personnes qui avaient demandé la faveur de lui être présentées; elle les a accueillies avec cette bonté patriarchale qui la caractérise, et les a admises à l'honneur de lui baiser la main.

— Son Em. le cardinal Antonelli est entiérement rétabli de sa maladie.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance d'Issoudun, département de l'Indre, a ordonné, par jugement du 29 brumaire, que l'absence de François Moëlleron, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Sur la requête du sieur Guignon, commissaire près l'hôtel des Monnaies à Marseille, le tribunal de premiere instance séant en cette ville, a ordonné, par jugement du 22 brumaire, qu'il serait fait une enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Joseph George, de Seillans, département du Var, parti pour Saint-Domingue en 1792, et qui depuis n'a pas donné de ses nouvelles.

Sur la demande de Jeanne-Josephe Vanhoolandt, veuve de Benoît Blancquart, le tribunal de premiere instance d'Oudenarde, département de l'Escaut, a ordonné, par jugement du 25 brumaire, que l'absence d'Amand Treits, serait constatée par une enquête faite contradictoirement avec le procureur impérial.

Par jugement du 8 frimaire an 13, sur la requête de Charles Blondeau, et Angélique Bourdoiseau sa femme, demeurans commune de Membrolles, demandeurs en déclaration d'absence de Léon Bourdoiseau, parti, il y a plus de dix ans, pour la défense de la patrie, sans que depuis il ait donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance séant à Blois, département de Loir-et-Cher, a ordonné que, par enquête qui sera faite contradictoirement avec le procureur impérial, l'absence dudit Léon Bourdoiseau serait constatée, et cependant a commis Charles Blondeau à l'effet de régir et administrer les biens, meubles et immeubles appartenans audit Léon Bourdoiseau.

Par jugement du 16 brumaire an 13, sur la requête d'Antoinette et de Léonard Nadal, demeurans à Brives,

Le tribunal de premiere instance de Brive, département de la Corrèze, considérant qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu, que Jean Nadal, cordonnier de profession, a quitté ladite commune depuis environ onze ans, et que depuis cette époque on n'a point reçu de ses nouvelles, a homologué ladite enquête et déclaré l'absence dudit Jean Nadal.

Par jugement du 15 brumaire an 13, vu la demande de Nicolas Besson, boulanger à Angers, fauxbourg Bressigny, en déclaration d'absence de Pierre Perdreau, 2me du nom, parti en 1775 pour une expédition de la compagnie des Indes, et servir à l'Isle-de-France,

Le tribunal de premiere instance à Angers, département de Maine-et-Loire, ordonne que pardevant le sieur Barbot, l'un des juges, enquête sera faite contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence dudit Pierre Perdreau, et provisoirement envoie en possession Nicolas Besson, en fournissant caution pour gérer et administrer les biens dudit Pierre Perdreau, présumé absent, commet le sieur Audiot, notaire en cette ville, pour représenter le présumé absent, dans les inventaire, compte, partage et liquidation, dans lesquels il peut être intéressé.

Par jugement du 23 brumaire an 13, vu la demande de Marie Noalhac, veuve Janols, propriétaire, domiciliée à Montauban, département du Lot, en déclaration d'absence d'Antoine Janols, son beau-fils,

Le tribunal de premiere instance à Montauban, a ordonné que la demanderesse prouverait, tant par actes que par témoins, dans le délai de l'ordonnance, et ce contradictoirement avec le procureur impérial, que ledit Antoine Janols est absent de cette ville depuis 1793.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 10 NIVOSE.

Le procès-verbal de la séance de vendredi, est lu et adopté.

Le président fait lecture du message suivant:

Extrait des registres de la secrétairerie d'Etat.

Au Palais des Tuileries, le 10 nivose an 13.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Nous avons nommé et nommons MM. Champagny, ministre de l'intérieur; Regnaud et Lacuée, conseillers-d'état, pour se rendre au corps-législatif aujourd'hui, 10 nivose, et y faire l'exposé de la situation de l'Empire.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le secrétaire-d'état, signé, H. B. MARET.

M. Champagny. Messieurs, en conséquence de la nomination dont il vient de vous être donné connaissance, je vais avoir l'honneur de vous faire l'exposé de la situation actuelle de l'Empire français.

La situation intérieure de la France est aujourd'hui ce qu'elle fut dans les tems les plus calmes; point de mouvement qui puisse allarmer la tranquillité publique; point de délit qui appartienne aux souvenirs de la révolution; par-tout des entreprises utiles, par-tout l'amélioration des propriétés publiques et privées attestent les progrès de la confiance et de la sécurité.

Le levain des opinions n'aigrit plus les esprits; le sentiment de l'intérêt général, les principes de l'ordre social, mieux connus et plus épurés, ont attaché tous les cœurs à la prospérité commune: C'est ce que proclament tous les administrateurs; c'est ce qu'a reconnu l'EMPEREUR dans tous les départemens qu'il a parcourus; c'est ce qui vient d'être démontré de la maniere la plus éclatante. Toutes les armées se sont vues à-la-fois séparées de leurs généraux; tous les corps militaires de leurs chefs; les tribunaux supérieurs, privés de leurs premiers magistrats; le ministere public, de ses premiers organes; les églises, de leurs principaux pasteurs; les villes, les campagnes, délaissées simultanément par tout ce qui a du pouvoir et de l'influence sur les esprits; le peuple par-tout abandonné à son génie; et le peuple par-tout s'est montré voulant l'ordre et les lois.

Dans le même moment, le souverain Pontife traversait la France. Des rives du Pô jusqu'aux bords de la Seine, par-tout il a été l'objet d'un hommage religieux que lui a rendu avec amour et respect cette immense majorité, qui, fidelle à l'antique doctrine, voit un pere commun et le centre de la commune croyance dans celui que toute l'Europe révere, comme un souverain élevé au trône, par sa piété et ses vertus.

Une trame ourdie par un gouvernement implacable, allait replonger la France dans l'abyme des guerres civiles et de l'anarchie. A la découverte de cette horrible trame, la France entiere s'est émue: des inquiétudes mal assoupies se sont réveillées, et dans tous les esprits à-la-fois se sont retrouvés des principes qui ont été ceux de tous les sages, et qui furent constamment les nôtres avant que l'erreur et la faiblesse eussent aliéné les esprits, et que de coupables intrigues eussent égaré les opinions.

On avait éprouvé que le pouvoir partagé était sans accord et sans force; on avait senti que, confié pour un tems, il n'était que précaire, et ne permettait ni les longs travaux, ni les longues pensées; que confié pour la vie d'un seul homme, il s'affaiblissait avec lui, et ne laissait après lui que des chances de discorde et d'anarchie; on a reconnu enfin qu'il n'y avait, pour les grandes nations, de salut que dans le pouvoir héréditaire; que seul, il assurait leur vie politique, et embrassait dans sa durée les générations et les siecles.

Le sénat a été, comme il devait l'être, l'organe de l'inquiétude commune. Bientôt a éclaté ce vœu d'hérédité qui était dans tous les cœurs vraiment français; il a été proclamé par les colléges électoraux, par les armées; le conseil-d'état; des magistrats, les hommes les plus éclairés, ont été consultés, et leur réponse a été unanime.

La nécessité du pouvoir héréditaire dans un Etat aussi vaste que la France, avait été depuis long-tems apperçue par le PREMIER CONSUL. Vai-

nement il avait résisté à la force des principes ; vainement il avait tenté d'établir un système d'élection qui pût perpétuer l'autorité, et la transmettre sans danger et sans trouble.

L'inquiétude publique, les espérances de nos ennemis, accusaient son ouvrage. Sa mort devait être la ruine de ses travaux. C'était à ce terme que nous attendait la jalousie de l'étranger, et l'esprit de discorde et d'anarchie. La raison, le sentiment, l'expérience disaient également à tous les Français qu'il n'y avait de transmission certaine du pouvoir que celle qui s'opérait sans intervalle ; qu'il n'y avait de succession tranquille que celle qui était réglée par les lois de la nature.

Lorsque de tels motifs appuyaient des vœux aussi pressans, la détermination du PREMIER CONSUL ne pouvait être douteuse. Il résolut donc d'accepter, pour lui et pour deux de ses frères après lui, le fardeau que lui imposait la nécessité des circonstances.

De ses méditations mûries par des conférences avec les membres du Sénat, par des discussions dans les conseils, par les observations des hommes les plus sages, s'est formée une série de dispositions qui fixe l'hérédité du trône impérial ;

Qui assigne aux princes leurs droits et leurs devoirs ;

Qui promet à l'héritier de l'Empire une éducation réglée par les lois, et telle qu'il sera digne de ses hautes destinées ;

Qui désigne ceux qui, dans le cas de minorité, seront appelés à la régence, et marque les limites de leur pouvoir ;

Qui place entre le trône et les citoyens, des dignités et des offices accessibles à tous, encouragemens et récompenses des vertus publiques ;

Qui donne aux hommes honorés de grandes distinctions, ou revêtus d'une grande autorité, des juges assez grands pour ne fléchir, ni devant leur autorité, ni devant leurs distinctions ;

Qui donne aux délits contre la sûreté publique et les intérêts de l'Empire, des juges essentiellement attachés à la sûreté de l'Empire et à ses intérêts ;

Qui met plus d'éclat et plus de poids dans les fonctions du législateur, plus de développement et plus d'étendue dans la discussion publique des lois ;

Qui rappelle les tribunaux et leurs jugemens à ces antiques dénominations qui avaient obtenu le respect des siècles ;

Qui garantit enfin les droits du prince et du peuple, par des sermens, gardiens éternels de tous les intérêts.

Ces dispositions ont été décrétées par le sénatus-consulte du 28 floréal dernier ; le Peuple français a manifesté sa volonté libre et indépendante ; il a voulu l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, légitime et adoptive de NAPOLÉON BONAPARTE, dans la descendance directe et légitime de JOSEPH BONAPARTE, dans la descendance directe et légitime de LOUIS BONAPARTE.

Dès ce moment, NAPOLÉON a été, au plus juste des titres, EMPEREUR DES FRANÇAIS ; nul autre acte n'était nécessaire pour constater ses droits et consacrer son autorité.

Mais il a voulu rendre à la France ses formes antiques, rappeler parmi nous ces institutions que la Divinité semble avoir inspirées, et imprimer au commencement de son regne le sceau de la religion même. Pour donner aux Français une preuve éclatante de sa tendresse paternelle, le chef de l'Eglise a voulu prêter son ministère à cette auguste cérémonie.

Quelles impressions profondes et durables elle a laissées dans l'ame de l'EMPEREUR et dans le souvenir de la Nation ! Quels entretiens pour les races futures ! et quel sujet d'admiration pour l'Europe !

NAPOLÉON prosterné au pied des autels qu'il vient de relever ; le souverain pontife implorant sur la France et sur lui les bénédictions célestes, et dans ses vœux, pour la félicité d'une nation, embrassant la félicité de toutes les nations !

Des pasteurs et des prêtres nagueres divisés, unissant à ses supplications leur reconnaissance et leurs voix !

Les sénateurs, les législateurs, les tribuns, des magistrats, des guerriers, les administrateurs du peuple et ceux qui président à ses assemblées, confondant ensemble leurs opinions, leurs espérances et leurs vœux ; des souverains, des princes, des ambassadeurs frappés par ce grand spectacle de la France r'assise sur ses anciens fondemens ; et par son repos, assurant le repos de leur patrie !

Au milieu de cette pompe et sous les regards de l'Eternel, NAPOLÉON prononçant le serment immuable qui assure l'intégrité de l'Empire, la stabilité des propriétés, la perpétuité des institutions, le respect des lois et le bonheur de la nation !

Le serment de NAPOLÉON sera à jamais la terreur des ennemis et l'égide des Français. Si nos frontieres sont attaquées, il sera répété à la tête de nos armées, et nos frontieres ne craindront plus l'invasion étrangere ;

Il sera présent à la mémoire des délégués de l'autorité ; il leur rappelera le but de leurs travaux et la regle de leurs devoirs ; et s'il ne garantit pas leur administration de quelques erreurs, il en assurera la prompte réparation.

Les principes qu'il consacre sont ceux de notre législation. Désormais, moins de lois nouvelles seront proposées aux délibérations du corps-législatif. Le Code civil a rempli l'attente publique, il est dans la mémoire des citoyens, il éclaire leur marche et leurs transactions, et partout il est célébré comme un bienfait.

Un projet de Code criminel, achevé depuis deux ans, a été soumis à la censure des tribunaux, et subit en ce moment les dernieres discussions du conseil-d'état.

Le Code de la procédure et le Code du commerce en sont encore où les avaient laissés les travaux de l'année précédente. Des soins plus pressans ont appelé l'EMPEREUR, et il est dans ses maximes de ne proposer aux délibérations des législateurs, que des projets de lois mûris par de longues et sages discussions.

Les écoles de législation vont s'ouvrir ; des inspecteurs sont nommés qui en éclaireront l'enseignement, et empêcheront qu'il ne dégénere en vaines et stériles épreuves ; les lycées, les écoles secondaires se remplissent d'une jeunesse avide d'instruction.

De Fontainebleau est déjà sortie une milice qui marque dans nos armées par sa tenue, par ses connaissances, par son respect pour la discipline.

L'école polytechnique peuple de sujets utiles nos arsenaux, nos ports et nos ateliers.

A Compiegne, l'école des arts et métiers obtient tous les jours de nouveaux succès. Celle qui se forme sur les limites de la Vendée, y est attendue avec impatience, et bientôt y sera en pleine activité.

Des prix ont été décernés aux sciences, aux lettres et aux arts, et dans une période de dix ans, assignée aux travaux que S. M. veut récompenser, elle a droit d'attendre que le génie français enfantera des chefs-d'œuvre.

Dans le département des ponts-et-chaussées, les ouvrages commencés ont été poursuivis avec constance, d'autres sont médités, et chaque année prépare aux années suivantes de nouveaux projets pour la prospérité de l'Etat. Mais l'intempérie des saisons a trompé la prévoyance et le zele de l'administration ; des pluies, des torrens ont dégradé les routes avec plus de rapidité qu'on a pu en mettre à réparer les ravages ; quelques travaux ont été détruits ; d'autres ont été un moment suspendus ; de grandes calamités ont affligé quelques départemens, et sur-tout celui de Rhin et Moselle. Un préfet judicieux, interprête des intentions de l'EMPEREUR, a porté les premiers secours aux malheureux qui en ont été les victimes. S. M. a relevé leur courage par sa présence, et les a consolés par ses bienfaits.

Le fléau de la contagion affligeait des contrées voisines, la vigilance de l'administration en a préservé notre territoire ; il s'appaise dans les lieux où il exerçait ses ravages. En maintenant les mesures que commandent encore la prudence et l'intérêt de la santé publique, on préviendra l'invasion du mal, sans interrompre la communication nécessaire à l'aliment de notre commerce et de nos manufactures.

Au centre de la Vendée s'éleve une nouvelle ville destinée à être le siége de l'administration. De là elle portera sur tous les points une surveillance active et sûre ; de là les lumieres et les principes se propageront dans tout ce département où l'ignorance et le défaut d'instruction a livré si souvent des ames simples et honnêtes aux intrigues de la malveillance.

Des décrets de l'EMPEREUR ont rappelé le commerce sur la rive gauche du Rhin, et donné à Mayence et à Cologne tous les avantages des entrepôts réels, sans les dangers des versemens frauduleux dans l'intérieur de la France.

Les manufactures se perfectionnent ; et tandis que, dans de vaines déclamations, les mercénaires soudoyés par le gouvernement britannique vantent les ressources lointaines et ses ressources précaires dispersées sur les mers et dans les Indes ; tandis qu'ils peignent nos ateliers déserts et nos ouvriers mourant de misere, notre industrie étend ses racines sur notre propre sol, repousse l'industrie anglaise loin de nos frontieres, est parvenue à l'égaler dans ce qui faisait sa gloire et ses succès, la perfection de ses machines, et s'apprête à lui disputer des consommateurs dans tous les lieux où elle pourra la rencontrer et l'atteindre.

Notre manufacture premiere, l'agriculture, s'aggrandit et s'éclaire ; un système d'exportation tellement combiné qu'il s'ouvre ou se ferme au gré de nos besoins, assure au cultivateur le prix de son travail et l'abondance à nos marchés.

De nouveaux encouragemens préparent l'amélioration de la race de nos chevaux ; nos laines se perfectionnent, nos campagnes se couvrent de bestiaux, et sur tous les points de l'Empire se multiplient ses véritables richesses.

Avec la richesse, la sécurité renaissante a donné un plus libre essor à l'active bienfaisance : excitée par la religion et par le souvenir de nos malheurs, celle-ci ne se borne plus à des charités du moment ; elle embrasse l'avenir et confie ses trésors au Gouvernement, qui lui en garantit un emploi conforme à ses vœux. Jamais tant de legs, de donations pieuses n'ont été faits en faveur des hospices et des établissemens de bienfaisance. Quelques-unes de ces institutions ont été créées ou rétablies par de simples particuliers ; jamais l'humanité souffrante n'a trouvé plus d'amis, ni l'indigence plus de secours. Ils sont distribués avec autant de lumiere que de zele, et les hospices de Paris dirigés avec une intelligence qui multiplie les soins en économisant les fonds, soulage tous les besoins, guérissent beaucoup de maux, et ne sont plus ces asyles meurtriers qui dévoraient leur nombreuse et misérable population. Aussi le nombre des indigens de la capitale est-il de trente-deux mille au-dessous de ce qu'il était en 1791, et de vingt-cinq mille de ce qu'il était en 10.

La religion a repris son empire ; elle ne l'exerce que pour le bien de l'humanité ; une sage tolérance l'accompagne, et les ministres des différens cultes, qui adorent le même Dieu, s'honorent par les témoignages d'un respect réciproque, et ne connaissent plus d'autre rivalité que celle des vertus.

Telle est notre position en-dedans ; au-dehors, le courage français, secondé par la loyauté espagnole, nous conserve Santo-Domingo ; la Martinique brave les menaces des ennemis, et, sous un gouvernement paternel, se rétablissent plus durables et plus forts les liens qui l'attachaient à la mere-patrie.

La Guadeloupe s'est enrichie des dépouilles du commerce britannique, et la Guyane prospere toujours sous une active et vigoureuse administration.

Les Isles-de-France et de la Réunion seraient aujourd'hui le dépôt des richesses de l'Asie, Londres serait dans les convulsions et le désespoir, si l'inexpérience ou la faiblesse n'avaient trompé le projet le plus habilement concerté. Du moins les Isles-de-France et de la Réunion s'alimentent encore des prises que nous avons faites sur nos ennemis.

Nos armées sont toujours dignes de leur réputation. Avec la même valeur et la même discipline, elles ont acquis cette patience qui attend sans murmurer les occasions, et se confie à la prudence et aux desseins du chef qui les conduit. Nos soldats, nos officiers, apprennent à maîtriser l'élément qui les sépare de cette île, objet de tous leurs ressentimens. Leur audace et leur adresse étonne les marins les plus vieux et les plus expérimentés.

Nos flottes, dans des manœuvres continuelles, préludent aux combats ; et tandis que celles de nos ennemis s'usent contre les vents et les tempêtes, les nôtres apprennent, sans se détruire, à lutter contre elles.

Enfin, depuis la guerre, nous avons gagné le Hanovre ; nous sommes plus en état que jamais de porter des coups décisifs à nos ennemis. Notre marine est en meilleur état qu'elle ne l'a été depuis dix ans ; sur terre, notre armée plus nombreuse et mieux tenue, plus approvisionnée de tout ce qui donne la victoire, qu'elle ne l'a jamais été.

Dans le département des finances, c'est toujours la même activité dans les recettes, la même régularité dans les régies, le même ordre dans l'administration du trésor ; et presque toujours la même fixité dans la valeur de la dette publique.

La guerre a nécessité des dépenses premieres, des dépenses extraordinaires ; mais elles ont été faites sur notre propre sol, et nous ont donné des vaisseaux, des ports, et tout ce qui est nécessaire au développement de nos forces contre nos ennemis.

Aujourd'hui, ces dépenses extraordinaires cessent ; et celles qu'exige notre attitude guerriere, seront dirigées désormais avec une économie que ne permettait pas l'urgence des préparatifs nécessaires à l'attaque et à la défense.

Les revenus de la couronne supporteront toutes les dépenses du sacre et du couronnement de l'EMPEREUR, et celles que demandera encore la splendeur du trône. L'éclat qui l'environne ne sera jamais une charge pour la nation.

La situation de l'Europe n'a éprouvé qu'un changement important.

L'Espagne reposait dans une neutralité que la France avait consentie et que le cabinet britannique avait avouée ; tout-à-coup ses vaisseaux ont été attaqués ; et le traité d'Amiens a été violé pour elle, comme il l'avait été pour la France. Sa Majesté Catholique a pris le parti que lui commandaient la dignité de son trône, la foi trahie, et l'honneur de la nation généreuse dont il dirige la destinée.

L'Empereur d'Autriche consacre à la restauration de ses finances, à la prospérité de ses provinces, aux progrès de leur commerce, le repos que lui conseillent la loyauté de son caractere et l'intérêt de ses sujets.

La République italienne administrée et gouvernée par les mêmes principes que la France, demande, comme elle, une organisation définitive qui assure à la génération présente et aux générations futures, tous les avantages du pacte social. Uni à cette République par les devoirs qui lui sont imposés, et comme Président et comme fondateur de cet Etat, l'Empereur répondra à la confiance qu'elle lui témoigne, et assurera ses destinées et son indépendance, en servant les intérêts du Peuple français, auquel aussi elle doit son existence, et en conciliant les intérêts des deux peuples amis avec les intérêts bien entendus des puissances limitrophes. Par ces changemens, que réclament la volonté d'une nation et l'intérêt de toutes, tomberont enfin d'absurdes calomnies, et la France, ayant elle-même élevé des barrieres, là où elle avait posé ses limites, ne sera plus accusée de vouloir les franchir.

L'Helvétie jouit en paix des bienfaits de sa constitution, de la sagesse de ses citoyens et de notre alliance.

La Batavie gémit encore sous un gouvernement oligarchique, sans union dans ses vues, sans patriotisme et sans vigueur. Ses colonies ont été vendues une seconde fois et livrées sans un coup de canon, à l'Angleterre; mais cette nation a de l'énergie, des mœurs et de l'économie; il ne lui manque qu'un gouvernement ferme, patriote et éclairé.

Le roi de Prusse, dans toutes les occasions, s'est montré l'ami de la France, et l'Empereur a saisi toutes celles qui se sont présentées, de consolider cette heureuse harmonie.

Les Electeurs et tous les membres du Corps germanique entretiennent fidellement les rapports de bienveillance et d'amitié qui les unissent à la France.

Le Danemarck suit les conseils d'une politique toujours sage, modérée et judicieuse.

L'esprit de Catherine-la-Grande veillera sur les conseils d'Alexandre Ier; il se souviendra que l'amitié de la France est pour lui un contrepoids nécessaire dans la balance de l'Europe; que placé loin d'elle, il ne peut, ni l'atteindre, ni troubler son repos, et que son grand intérêt est de trouver dans ses relations avec elle, un écoulement nécessaire aux productions de son Empire.

La Turquie est vacillante dans sa politique; elle suit par crainte un système que son intérêt désavoue. Puisse-t-elle ne pas apprendre aux dépens de sa propre existence, que la crainte et l'incertitude accélerent la chûte des empires, plus funestes mille fois que les dangers et les pertes d'une guerre malheureuse!

Quels que soient les mouvemens de l'Angleterre, les destins de la France sont fixés; forte de son union, forte de ses richesses et du courage de ses défenseurs, elle cultivera fidélement l'alliance des peuples amis, et ne saura ni mériter des ennemis, ni les craindre.

Lorsque l'Angleterre sera convaincue de l'impuissance de ses efforts pour agiter le Continent; lorsqu'elle saura qu'elle n'a qu'à perdre dans une guerre sans but comme sans motifs; lorsqu'elle sera convaincue que jamais la France n'acceptera d'autres conditions que celles d'Amiens, et ne consentira jamais à lui laisser le droit de rompre à plaisir les traités en s'appropriant Malte, l'Angleterre alors arrivera à des sentimens pacifiques; la haine, l'envie n'ont qu'un tems.

M. le président. M. le ministre de l'intérieur, MM. les conseillers-d'état, le corps-législatif vous donne acte de l'exposé que vous venez de lui faire; il va se former en comité général pour s'occuper de cette communication, et prendra une délibération digne de lui, et du Gouvernement qui vous envoie.

MM. les conseillers-d'état ayant quitté l'assemblée, les assistans sont invités à évacuer les tribunes.

Le corps-législatif ordonne l'impression à six exemplaires de l'exposé qu'il vient d'entendre.

Après le comité général, l'assemblée procede à un premier tour de scrutin pour la nomination de nouveaux vice-présidens.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant:

MM. Sapay	63
Reguinot	53
Lombard-Taradau	53
Ramond	39
Tardy	35
Massena	28
Lespérut	28
Rabaud	26
Reynaud Lascours	24
Duranton	23
Case-Labove	21

Cette premiere opération n'ayant point donné de majorité absolue, un second tour de scrutin aura lieu dans la séance prochaine.

M. le président tire au sort les noms de vingt membres, qui, avec ceux du bureau, et les quatre questeurs, doivent former la députation du corps-législatif pour porter à l'Empereur la délibération prise en comité général.

La séance est levée et ajournée à mercredi.

TRIBUNAT.

Addition à la séance du 8 nivose.

Le tribunat s'étant formé en conférence, est rentré en séance publique à 4 heures.

M. le président a donné lecture de la rédaction de l'adresse proposée par la commission, pour être présentée à S. M. l'Empereur.

Le tribunat a adopté la rédaction.

La séance a été levée.

SOCIETÉ CENTRALE DE VACCINE.

Fin de l'extrait du Rapport fait le 24 frimaire an 13, à la Société centrale de Vaccine, établie près S. E. Mgr. le ministre de l'intérieur, par M. Husson, de la Société de l'Ecole de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de vaccination, et secrétaire du comité central de vaccine.

Nous terminerons cet article des contr'épreuves par un fait dont l'authenticité nous est garantie par Mgr. l'archevêque de Besançon. Une jeune fille se rend à Vesoul, à l'insu de son pere, pour y être vaccinée: quelque tems après, la petite vérole pénetre dans la maison du pere; cinq autres de ses enfans en sont atteints; ils périssent; la jeune fille survit seule, sans que sa santé ait été altérée pendant la petite vérole meurtriere de ses cinq freres et sœurs.

Tous ces exemples, dont le comité a eu soin de vous offrir les plus saillans, suffiraient sans doute pour faire adopter avec une espece d'enthousiasme la nouvelle méthode. Un autre ordre de faits non moins importans achevera de compléter le tableau qu'il s'est proposé de vous offrir. Ce sont des calculs extraits de votre correspondance sur la mortalité par la petite vérole.

M. le préfet de la Drôme nous a adressé dans les premiers tems de la formation de la société un mémoire dans lequel on évaluait à 1100 le nombre des individus attaqués d'une épidémie varioleuse à Montélimart; sur ce nombre, 400 ont péri en cinq mois, et 100 ont survécu avec des ulceres, des dépôts, des ophtalmies rébelles.

M. le préfet des Basses-Alpes, en nous envoyant les tableaux des vaccinations pratiquées dans son département, portait à 13 le nombre des petites-véroles, dont 4 furent confluentes, et une mortelle.

Le comité de la Dordogne nous faisait savoir que le quart des varioleux périssait dans le canton d'Hautfort.

M. Courtet, médecin militaire à Toulon, en venant nous donner des renseignemens qui lui avaient été demandés sur un fait dont l'un de nous avait été témoin, nous certifiait que sur 39 individus attaqués de la petite-vérole dans cette ville, trente avaient succombé.

M. Bertin, chirurgien à Verneuil, département de l'Eure, nous écrivait que la petite-vérole avait été si meurtriere dans cette ville et les environs, qu'il périssait jusqu'à quatre et cinq personnes par maison.

Nous trouvons dans le tableau du département de l'Isere, qu'à Venissieux, sur 82 enfans morts, 70 périrent de la petite-vérole, et qu'à Saint-Geoine elle enlevait 6 ou 7 individus par maison.

Cette effrayante destruction s'est également observée en Suisse et en Suede. Des renseignemens certains nous ont appris que dans une seule commune de l'Oberland, sur 65 enfans attaqués de cette maladie, 64 périrent; que dans une autre commune, plus de 100 enfans subirent le même sort. Dans l'arrondissement de Barge, en Finlande, sur 12,549 morts, 3,576 ont péri par la petite-vérole.

Il est doux de passer de ces détails affligeans à des considérations qui reposent l'ame, et la consolent des pertes que produisent dans certains pays, l'aveuglement et l'insouciance.

Les résultats que nous allons avoir l'honneur de vous présenter, quoique n'embrassant que quatre départemens, suffiront pour que vous puissiez juger quelles ont été sous le seul point de vue de la statistique, l'utilité de l'adoption générale d'une pareille mesure.

M. le préfet de la Moselle, dans le rapport, dont nous avons déjà parlé, établit la proportion des morts et des naissances, et attribue l'excédent de ces dernieres, qui est de 15,425, à l'introduction de la vaccine dans son département.

M. le préfet de l'Oise, en annonçant au ministre qu'il allait s'empresser de remplir les intentions exprimées dans son arrêté du 14 germinal, transmettait un tableau de M. Langlet, médecin distingué à Beauvais. Ce praticien, qui en trois ans avait vacciné dans cette ville et les environs, 698 individus, a fait un état des petites véroles qu'il a eu à soigner en 1777, 1783, 1787, 1791, 1798, 1803 et 1804. Ces deux dernieres années seules ne lui ont présenté aucun varioleux, parce que la vaccine y est pratiquée depuis quatre ans.

M. le préfet du Pas-de-Calais, a adressé des tableaux dans lesquels il a établi la proportion des petites véroles survenues dans les années 10, 11 et 12. Il en résulte qu'à mesure que la vaccine a fait des progrès dans son département, la petite vérole a fait moins de victimes. Ainsi il y avait en l'an 10, 2020 varioleux, dont 128 moururent: en l'an 11, 1294, dont 67 succomberent à la maladie, et en l'an 12, on a compté 360 individus attaqués de la petite vérole, qui fut meurtriere pour 14 seulement.

M. le préfet des Landes, donnait au ministre des détails très-exacts, dans lesquels il attestait que 10,078 individus avaient été vaccinés dans son département, et qu'il n'y avait eu que 25 petites véroles, dont 7 furent mortelles.

Nous savions aussi qu'en Autriche, où par les soins du gouvernement et la vive sollicitude du prince Charles, la nouvelle découverte avait été répandue dans toutes les classes de la société, il y avait eu à Vienne un excédent de 3633 naissances sur le nombre des morts, et que dans le nombre total des décès, 209 individus seulement avaient été enlevés par la petite vérole.

C'est en publiant ces faits, en accumulant les autorités en multipliant les preuves de l'innocuité de la vaccine, que vous êtes en général parvenus à opérer tout le bien dont nous devons tous nous féliciter. C'est par ces moyens que, dans le cours des six derniers mois, la somme des vaccinations pratiquées dans les départemens du Loiret, de la Seine-Inférieure, des Bouches-du-Rhône, des Deux-Nethes, de l'Arriege, de la Haute-Saône, de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, de l'Orne, de l'Eure, de la Charente, du Morbihan, de l'Isere, des Côtes-du-Nord, du Jura, du Lot, du Haut-Rhin, des Basses Alpes, de Lot-et-Garonne, des Landes, de la Sesia, du Doubs, de la Haute-Marne, de l'Allier, de la Moselle, des Ardennes, de la Dordogne, du Var, des Hautes-Pyrénées, monte à 80,306.

Le comité doit à la justice, de désigner les départemens suivans, comme présentant le plus grand nombre de vaccinés; savoir, 3000 dans les Deux-Nethes; 1600 dans l'Arriege; 1130 dans l'Orne; 1166 dans le Doubs; 2000 dans Lot-et-Garonne; 4256 dans les Côtes-du-Nord; 728 dans l'Oise; 900 dans le Jura; 7201 dans le Haut-Rhin; 789 dans les Hautes-Pyrénées; 10,000 dans l'Isere; 10,000 dans la Moselle; 10,000 dans la Dordogne; 10,078 dans les Landes; 2552 dans le Pas-de-Calais.

Au milieu de cette grande quantité de vaccinations pratiquées par-tout avec un succès égal, de faux bruits se sont cependant répandus; le comité est remonté à leur source, et a obtenu les éclaircissemens qu'il demandait. Il avait su par M. Siméon, membre du tribunat, que deux demoiselles, vaccinées à la Ciotat, département des Bouches-du-Rhône, avaient eu depuis la petite vérole. Les détails qui nous ont été transmis par le comité des Bouches-du-Rhône, nous ont appris qu'elles avaient eu une fausse vaccine; et des procès-verbaux signés par des médecins même opposés à la nouvelle inoculation, ne nous laissent aucun doute à cet égard.

M. Daignan avait appris dans le département du Calvados, que le fils d'un propriétaire à Falaise avait eu la petite vérole après avoir été vacciné. Il résulte d'un procès-verbal qui nous a été adressé par des gens de cette ville, qu'une fausse vaccine s'était développée.

M. Cortez, que nous avons déjà eu occasion de citer, avait été témoin, avec l'un de nous, à Toulon, d'une petite vérole bien caractérisée, survenue à un enfant qui avait été vaccine. Des détails bien circonstanciés, qui nous ont été apportés par M. Cortez, dans un certificat du comité du Var, ne nous laissent aucun doute sur l'existence d'une fausse vaccine.

Des propos indiscrets tenus par une femme d'Orléans, avaient allarmé une famille dont M. Duchanois est le médecin; le comité demande à ses correspondans des détails sur cette affaire; il en obtient pour réponse que, des *oui-dire*, des *bruits vagues*, avaient pu seuls induire en erreur: mais que la personne qui les avait répétés, avait été déclarer à la municipalité qu'elle ne pouvait articuler rien de positif.

On avait répandu à Rochefort que des enfans vaccinés avaient eu la petite-vérole: les renseignemens que M. le sous-préfet de cette ville a bien voulu prendre, prouvent que six enfans ont eu

dans la saison des chaleurs de ces éruptions légères et fugaces, qu'il n'est permis qu'à la mauvaise-foi et à l'ignorance de considérer comme varioleuses.

Enfin, à Londres la confiance avait été momentanément ébranlée par la publication d'un pamphlet, où étaient rassemblés avec art et esprit tous les argumens défavorables à la nouvelle méthode, où certains faits étaient présentés avec cette réserve, et cet appareil d'impartialité, qui semblent si bien la vérité : le comité en fut instruit, et s'empressa de s'informer auprès des docteurs Jenner, Woodwille et Nowel, de la foi qu'on pouvait ajouter aux assertions de l'auteur. MM. Jenner et Nowel nous envoyèrent, avec leur réponse, un ouvrage où chaque fait est prouvé faux par une pièce authentique, où tous les argumens spécieux sont détruits, et où enfin on trouve la vérité toute entière.

C'est ainsi que toujours le comité est parvenu à détruire les fâcheuses impressions que l'esprit de système est si adroit à faire naître, et que notre activité a constamment prévenu le mal qui serait infailliblement résulté de la prolongation de l'erreur, ou du crédit que finissent par acquérir les fables qu'on ne se hâte pas de démentir.

STATISTIQUE.

Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure, par M. Huet, secrétaire-général de la préfecture (1).

Parmi les bons écrits sur les matières de l'économie politique, sur la topographie et l'industrie, on distingue l'ouvrage de M. Huet, secrétaire de la préfecture du département de la Loire-Inférieure. Il présente avec ordre des recherches intéressantes sur l'état physique, l'industrie agricole et manufacturière, l'état moral et politique, le commerce et les antiquités de cette partie de la Bretagne.

Sur chacun de ces objets, M. Huet ne se borne pas à faire connaître seulement les institutions et le tableau actuel du département ; il s'attache encore à donner une connaissance détaillée de ses progrès dans les arts, et des événemens qui ont influé sur sa prospérité. Nous en extrairons quelques faits propres à instruire nos lecteurs, et à donner une idée de cette estimable production.

Le département de la Loire-Inférieure, dont Nantes, ville de 75,000 ames, est le chef-lieu, présente une surface de 339 lieues $\frac{1}{25}$ carrées ; 742,233 hectares ou 1,526,492 journeaux de Bretagne.

Sur cette quantité, 260,000 hectares cultivés en grains, 102,627 en prairies et marais, 133,632 en terres incultes, donnent ensemble un produit brut de la valeur de 13,603,200 fr. par an.

80,014 hectares cultivés en vignes, donnent 13,335,500 fr.

78,000 hectares de forêts et bois, 705,931 fr.

3600 hectares de marais salans, 825,622 fr.

Le surplus du terrein, estimé de 84,360 hectares, est employé en routes, eaux, maisons qui donnent des revenus plus ou moins considérables, soit à l'Etat, soit aux particuliers.

Les recettes faites, tant sur l'exercice de l'an 10 que de l'an 11 pour le compte de l'Etat en l'an 11, en contributions foncière, mobiliaire, des portes et fenêtres, patentes, en douanes et droits perçus pour la régie de l'enregistrement, se sont élevés à la somme de 7,737,686 fr., laquelle perception a coûté 753,589 fr. en remises, frais de bureau, d'employés, de confection de rôles, etc.

Sur quoi nous remarquerons, d'après les tableaux donnés par M. Huet, qu'en 1791 les contributions personnelle, somptuaire et mobiliaire se sont élevées dans le département de la Loire-Inférieure à 1,231,360 fr., et qu'en l'an 12 elles ont été seulement à la somme de 596,436 fr.

Que la contribution foncière de 1791 a été de 2,542,750 fr., et en l'an 12 de 2,144,393 fr., laquelle somme se trouve augmentée de 279,000 fr. à cause de pareille somme votée par extraordinaire pour la guerre.

La population de ce département est de 362,645 ames, d'après le dénombrement fait en l'an 9 ; celui de l'an 4 avait donné 344,169 ames ; ce qui fait une augmentation de 18,476 individus en cinq ans.

Sur ces 362,645 individus, l'on en compte 166,269 du sexe masculin, et 196,376 du sexe féminin.

Le nombre des naissances d'enfans naturels à celles d'enfans légitimes, était, en l'an 11, dans les campagnes, comme 1 est à 176, et à Nantes, comme 1 est à 6.

L'on comptait dans le même département, en l'an 11, 47,940 bœufs, 94,593 vaches, 33,700 veaux et génisses, 14,251 chevaux, 9,624 jumens, 270,547 moutons, 29,168 cochons, 908 mules et mulets, 1,994 chevres.

(1) Un vol. in-4°. Chez Malassis, libraire, à Nantes. — An 12.

Le nombre des marchands, d'après le dénombrement de l'an 11, était de 975 ; celui des artisans, de 4,561 ; celui des agriculteurs, de 58,690.

Les mines et carrieres y forment un objet de richesse assez important.

Le produit de celles d'ardoises est estimé de 39,000 fr. ; de celles de pierres à chaux, 7,500 fr. ; les tuileries et briqueteries, 13,500 fr. ; les poteries, 17,940 fr. ; les pipes, fayences, porcelaines, 79,000 fr.

Les houillieres donnent 448,000 fr. ; les tourbieres, 162,350 fr. ; les salines, 897,000 fr. ; les mines de fer, 12,600 fr. ; les forges, 457,400 fr. ; les clouteries, 141,000 fr.

En résumant les divers produits en argent que donnent l'exploitation et manufactures des substances minérales, végétales, animales, les combinaisons et analyses de ces substances, on voit que l'industrie du département en retire un revenu annuel de 12,498,900 fr., réparti entre les propriétaires des matieres, les fabricans, entrepreneurs et les ouvriers employés aux travaux qu'elles exigent.

Le département de la Loire-Inférieure fait un grand commerce extérieur par Nantes ; et M. Huet a fait à ce sujet des recherches soignées sur l'antiquité, l'importance et la nature de ce commerce.

C'est par la riviere de Loire qu'il se fait principalement ; elle apporte de l'intérieur dans le département, des bois de construction, des chanvres, des grains, des fruits, des légumes secs et verts, des vins, des huiles, des merceries, de la quincaillerie, etc. ; elle exporte dans les départemens qu'elle arrose, des sels, des denrées coloniales, les produits du commerce étranger, et quelquefois des vins que les marchands de Paris emploient dans la composition des boissons sophistiquées qu'ils y débitent.

Nantes entretient un petit cabotage avec les côtes situées sur l'Océan ou la Manche, au nord et au midi de la riviere.

En 1790, il occupa 725 petits bâtimens, jaugeant 70,927 tonneaux. En l'an $10\frac{1}{2}$, il ne s'est élevé qu'à 588 bâtimens, jaugeant 43,915 tonneaux ; encore faut-il ajouter que dans ce second état se trouve le cabotage avec Ostende et Bruges, formant 6219 tonneaux, qui n'existait pas en 1790.

Il résulte du tableau du commerce extérieur de Nantes pendant l'an 10, que la navigation marchande de cette place, tant pour importation qu'exportation avec l'Angleterre, a été de 673 tonneaux ; avec le Danemarck, de 3035 tonneaux ; avec la Suede, de 1581 ; avec la Hollande, de 1860 ; avec la Russie, de 1969 ; avec la Prusse et l'Allemagne, de 6774 ; avec les Etats-Unis, de 7750 ; avec l'Espagne, de 1972 ; avec le Portugal, de 2406 ; avec l'Italie, de 200 ; avec la Guinée, de 1063, avec les Antilles, de 8469.

Ce commerce, en grande partie exécuté par les neutres, a formé un tonnage de 37,755 tonneaux ; il a employé 21,000,000 de francs en achats, ventes et frais d'expéditions.

Il résulte encore du tableau de la balance du commerce extérieur de Nantes, qu'en l'an 10, les exportations à l'étranger ont été de 3,415,114 fr., et les importations de 10,9304,351 fr. Dans cette somme se trouve 1,785,173 fr. de retour des Antilles.

Sur cette somme d'importations, il y a eu pour 6,358 836 fr. de café, sucre coton, tabac, chanvre tirés de l'étranger ; le sucre s'élève à 3,163,154. fr., et le chanvre à 1,129.240 fr.

Les recherches de M. Huet sur le département de la Loire-Inférieure ne sont point seulement intéressantes sous le rapport du commerce et de l'industrie ; elles le sont encore sous celui des antiquités ; des mœurs, de la littérature et de l'histoire.

On y trouve une notice très-bien faite des hommes célebres dans les arts et dans les sciences qu'a produits cette partie de la Bretagne ; plusieurs remarques sur les monumens et les lois anciennes qui méritent attention et peuvent éclaircir quelques points de l'histoire ; un abrégé historique des guerres civiles dans cette partie de la France.

On trouvera encore plusieurs réflexions sur quelques parties de l'économie politique dans ce travail, qui annoncent que son auteur a senti avec tous les bons esprits le vide des systèmes d'abstraction en matière d'administration ; sous tous ces rapports, l'ouvrage de M. Huet est donc un livre utile et recommandable.

PEUCHET.

LIVRES DIVERS.

Almanach des Dames pour l'an 13 (1805) enrichi de six charmantes gravures et de jolies vignettes, composé de divers morceaux choisis de prose et de vers, portraits, anecdotes, chansons, pensées, souvenirs, d'un agenda pour les deux calendriers, etc. in-8°.

Prix, broché, 5 fr. et relié, depuis 6 fr. 60 c, jusqu'à 18 fr.

A Paris, chez Henrichs, libraire, rue de la Loi, n° 1231 ; et à Tubingue, chez Cotta, libraire,

Cours de déclamation divisé en douze séances par la Rive, 1 vol. in-8°, beau papier, caracteres neufs, et édition très-soignée.

Prix, broché, 3 fr. 60 cent. et franc de port par la poste. 5 fr. ; il y en a quelques exemplaires en papier vélin, 7 fr. 50 cent. et franc de port par la poste, 9 fr.

A Paris, chez la veuve Tilliard et fils, libraires, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n° 17.

Nous avons donné une notice sur cet ouvrage ; mais nous n'en avons pas énoncé les prix avec exactitude, et nous croyons en devoir reproduire l'annonce : On sait qu'il a reçu l'accueil le plus favorable dans les séances publiques où il a été lu ; que la plupart des journaux en ont rendu un compte avantageux : il est inutile de rappeler qu'il est le fruit de l'expérience d'un tragédien distingué qui a beaucoup réfléchi sur son art, et qui a contribué long-tems aux plaisirs de la capitale.

L'auteur y discute quelles sont les qualités physiques et morales nécessaires à ceux qui se destinent au théâtre. Il traite des passions considérées dans leurs rapports avec l'art dramatique, de la voix et de ses effets, de la prononciation, de la sensibilité, de l'imagination, de quelques circonstances favorables ou défavorables au talent et au succès ; enfin des causes de la dégradation des talens, des inconvéniens à éviter dans les salles de spectacles, de la critique, de la nécessité et des moyens de conserver les théâtres.

L'auteur a eu même l'art de sauver la monotonie du genre didactique, en semant cet écrit d'un assez grand nombre d'anecdotes qui y répandent de l'agrément, et plusieurs de ces traits sont relatifs à le Kain et à Mlle Clairon.

On voit que cet ouvrage s'adresse non seulement à ceux qui se livrent à la carriere du théâtre et aux personnes qui sont dans le cas de parler en public, mais encore à tous ceux qui veulent se mettre en état de bien juger du talent des acteurs, et qui s'intéressent à la gloire du Théâtre français.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES.		
Lyon	pair 15 j.	1 ¼ p.
Marseille	pair 25 j.	1 ¼ p.
Bordeaux	pair 8 j.	1 ¼
Montpellier	½ p. 15 j.	
Genève		160 ⅝
Anvers		

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr.	85 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13	55 fr.	40 c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France	1166 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Iphigénie en Aulide, opéra, et la Dansomanie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Iphigénie en Aulide, tragédie, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Susceptible, les Tracasseries, le Vieux Comédien. — Samedi, la 1re représ. des Bourgeoises de qualité.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Lisbeth, et l'Ami de la Maison.

Théâtre du Vaudeville. L'Ecole des Meres, la Réunion de famille, et Duguai-Trouin.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Les Ruses déjouées, et le ballet de la Fille mal gardée.

Théâtre Molière. Les Etrennes, l'Amant Bourru, et Il faut un Mariage.

Théâtre du Marais. Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, précédé d'Aricie ou la Vestale romaine.

Théâtre de la Cité. L'Heureux Quiproquo, le Sourd, les Précieuses ridicules, et Frontin tout seul.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Silvain, et Azémia ou les Sauvages, opéra.

Théâtre des Délassemens. Kikiki, la Projectomanie, et Quel Mari prendra-t-elle ?

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Auj. Redoute.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 102. *Mercredi*, 12 *nivose an* 13 *de la République* (2 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

Les négocians de plusieurs parties de l'Allemagne font des réclamations auprès de leurs gouvernemens respectifs, au sujet des mesures rigoureuses qu'ils ont adoptées pour garantir leurs Etats de l'épidémie. Ces négocians demandent que les ordonnances rendues à cet égard soient modifiées, et que la prohibition ne frappe que les marchandises venant directement de Livourne et de ses environs.

Voici le bulletin officiel de la députation de santé de Livourne, du 12 décembre : « Depuis le 5 courant jusqu'au 11, il n'est mort aucun de ceux qui ont été affligés de la maladie régnante en cette ville et ses faubourgs; excepté le nommé François Bini, âgé de huit ans, qui a succombé à une attaque d'épilepsie à laquelle il était sujet. Dans ces sept derniers jours, une seule personne est tombée malade d'une fievre qui paraît avoir rapport à la maladie qui a causé tant d'alarmes. Il n'y a plus d'autres malades que deux individus, outre vingt-six convalescens qui finissent leur quarantaine. Ces heureuses circonstances mettent la députation dans le cas d'annoncer que la maladie sera sous peu entièrement éteinte.

On écrit de Gênes que les expéditions par mer ont un libre cours, et que, moyennant des certificats d'origine en regle, les marchandises peuvent également s'importer dans la Ligurie par la voie de terre.

INTERIEUR.

Coblentz, le 2 *nivose.*

On a pris sur toute la rive gauche du Rhin, des mesures de précaution contre le mal endémique qui a fait tant de ravages, l'été dernier, dans les pays méridionaux de l'Europe. Il est défendu d'admettre en douanes les laines non filées dont l'origine n'est pas authentique. On assure que le magistrat de Francfort a fait brûler une partie considérable de cette marchandise, plus propre que toute autre à conserver et à propager les miasmes morbifiques. Au reste, la saison devient pour nous une garantie plus sûre que toutes nos précautions de sagesse.

Rouen, le 7 *nivose.*

Le procès existant entre MM. Bossange et Moutardier, au sujet du Dictionnaire de l'Académie, se plaide depuis mercredi à la cour de justice criminelle de cette ville.

Paris, le 11 *nivose.*

Dimanche 9 nivose, les membres de la députation de la République italienne, présentée par S. E. M. Marescalchi, ministre des relations extérieures de cette République, ceux de la députation de la République ligurienne, et M. le sénateur Rodde, député du sénat de Lubeck, ont eu successivement de S. M. l'EMPEREUR leur audience de congé. Ils ont été conduits à cette audience par les maîtres et aides des cérémonies, et introduits par le grand-maître des cérémonies dans le cabinet de l'EMPEREUR.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE LYON, du 9 *nivose an* 13.

62. 19. 52. 17. 30.

SCIENCES. — LITTÉRATURE.

Cours complet de rhétorique, d'après les rhéteurs anciens et modernes, Aristote, Cicéron, Quintilien, Longin, Rollin, Blair, Laharpe (1), dans lequel on considere l'éloquence sous les rapports de son influence religieuse, politique et militaire, où l'on traite pour la premiere fois : 1° de la partie oratoire des historiens anciens; 2° de l'éloquence des livres saints; 3° de l'éloquence militaire, etc. destiné à l'usage des Pyrénées, Lycées et Ecoles secondaires; par un ancien professeur au collége de la Flèche.

Oratorem autem instituimus illum perfectum, qui esse nisi vir bonus non potest. (Quint. Inst. orat.)

Si l'estimable auteur du nouveau *Cours complet de Rhétorique* laisse ignorer son nom, ils se hâte de publier, dans une préface, l'intention et les motifs qui ont dirigé son travail : « il faut, dit-il, attaquer sans crainte et combattre sans relâche toutes les erreurs du goût, parce qu'elles sont devenues des erreurs de morale; toutes les hérésies littéraires, parce que l'esprit ne se trompe jamais qu'aux dépens du cœur, et que la corruption des mœurs est par-tout la conséquence inévitable de la dépravation du jugement. On ne tombe que parce qu'on ne voit plus où l'on marche.

» Comme on nous trouvera, dans le cours de cet ouvrage, souvent aux prises avec les philosophes et la philosophie, il est bon que l'on sache à quels philosophes et à quelle philosophie nous prétendons avoir affaire..... Comme les termes n'ont point varié pour nous, et qu'ils signifient aujourd'hui ce qu'ils ont constamment signifié dans la langue de la raison, nous ne pouvons voir dans la philosophie que ce qu'y ont vu les sages de tous les tems, l'amour et l'étude de la sagesse, de cette morale pure et universelle qui n'a pu être dictée que par un Dieu, et qui n'est bien sentie, bien appréciée que par le cœur; qui ne cherche et ne voit, dans les connaissances que l'homme peut acquérir, que des moyens de le rendre plus heureux en le rendant meilleur. Voilà notre philosophie, voilà la morale que respire notre ouvrage d'un bout à l'autre. »

« . . . Il s'agissait moins de faire une rhétorique nouvelle, que de consacrer un ouvrage absolument neuf, à démontrer l'accord indispensable et constant chez les véritables grands-hommes, de la vertu et de l'éloquence, des mœurs et des talens; à prouver . . . . qu'il y a l'immensité entre un *sophiste* et un *fanatique*, et que c'est précisément dans cet intervalle, que le *philosophe* choisit et prend sa place pour condamner également les deux extrêmes. »

Voilà sans doute une ligne bien tracée, mais notre rhéteur la dépassera bientôt : entre le zele et la partialité le chemin est si glissant! On passe si naturellement de la dispute à l'exagération, qu'il eût été bien étonnant que l'anonyme, fidèle à sa promesse, se fût tenu constamment entre les deux extrêmes qu'il avait pris soin de signaler; et, en effet, il impute trop souvent aux philosophes et à la philosophie des erreurs ou des maux qui leur sont étrangers : plus d'une fois il leur prête gratuitement le dessein de renverser la morale et la religion; delà, des déclamations fastidieuses, des sorties véhémentes, sans motif plausible.

Pour être juste, il fallait ne supposer que ce qui a existé réellement, deux partis nombreux qui se donnerent bien des torts. La religion, forte d'elle-même, de l'opinion dominante, de l'appui des lois, servit aux uns de prétexte pour persécuter ceux qui n'avaient pas la même croyance. La raison, la philosophie devinrent le signe de ralliement de beaucoup d'hommes recommandables par leurs lumieres, mais trop fiers de leur supériorité et devenus, par l'exemple de leurs antagonistes, exclusifs et intolérans. On vit donc les passions, et non le religion et la philosophie, se faire la guerre. Il serait absurde et impolitique d'imputer, soit à la philosophie, les troubles civils et religieux, soit à la religion les fureurs de la ligue. Des deux côtés, les hommes, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, furent emportés bien au-delà du but où ils voulaient parvenir. En morale comme en science, les extrêmes aboutissent toujours à l'erreur.

Un philosophe d'Abdere, exaspéré, dit-on, par quelques excès religieux de ses contemporains, tourna en ridicule le culte des divinités de son pays. De nos jours on eût moins disputé sur la religion, si les théologiens n'eussent les premiers violé la sainteté des mysteres, en les soumettant à l'analyse de la raison pour les expliquer ou les prouver. La religion et la morale ne se prouvent point; elles sont établies par le fait, dès qu'elles ont leur source dans le cœur de l'homme, dans sa constitution physique et intellectuelle.

Si nous avons dû blâmer le ton morose et déclamatoire qui dépare le travail de l'auteur, nous ne mettrons pas moins d'empressement à rendre à celui-ci la justice que méritent l'exactitude et la richesse de son plan, et les moyens d'exécution qu'il a su étendre et varier d'une maniere aussi savante qu'agréable. Il montre beaucoup de profondeur dans ses vues; il traite en grand toutes les questions qu'il regarde comme étant de son domaine : cependant il s'en faut bien qu'il ait épuisé le sujet principal. La déclamation, la mémoire et quelques autres parties de l'art oratoire n'entrent dans aucune des divisions qu'il s'est tracées. Nous dirons même que la rhétorique n'y est pas définie d'une maniere rigoureuse.

« L'éloquence, dit-il, est l'art de persuader, et la rhétorique est la théorie de cet art; l'une trace la méthode, et l'autre la suit; l'une indique les sources, et l'autre y va puiser; l'une enfin prépare les matériaux, et l'autre en fait le choix et les met en usage..... Le premier but de l'orateur est de persuader; et Quintilien a tort quand il condamne cette définition, et accorde à la beauté et aux larmes le don et le pouvoir de persuader : aussi M. Laharpe observe avec raison que la beauté *touche* et que les larmes *attendrissent*, mais que l'éloquence seule *persuade*. Or, pour persuader un auditoire composé d'hommes sensés, il faut d'abord commencer par le convaincre, etc. »

Quoiqu'il y ait beaucoup de justesse dans ces différentes notions, il est difficile d'y voir une définition claire de l'art oratoire, sans remonter aux sources que l'auteur ne fait ici qu'indiquer : pour y suppléer, il est nécessaire de partir de la définition de la rhétorique donnée par Aristote, que nous avons eu occasion de citer ailleurs. (Voyez le *Moniteur* du 5 fructidor an 12.) « L'art oratoire, dit ce grand maître, ne consiste pas plus à persuader que la médecine ne consiste à guérir. Mais il consiste à bien voir ce qui, dans quelque cause que ce soit, est de nature à persuader. Son objet ne se borne pas à un genre déterminé; il suppose, au contraire, dans l'orateur, l'habitude ou la facilité acquise de voir et de mettre en usage tous les moyens de convaincre, de persuader en quelque matiere que ce puisse être... » *Posse quæ in singulis credibilia sunt perspicere;..... sit ergo rhetorica, vis quâ quod in unaquâque re probabile est, perspicitur; etc.* (Aristot. Rhét. cap. 1, 2.)

Quintilien observe que cette définition de l'art oratoire, est indépendante du succès que peut avoir le discours de l'orateur; celui-ci peut échouer même après avoir rempli tous les préceptes de son art. *Quidam recesserunt ab eventu, sicut aristoteles, qui dicit, rhetorice est vis inveniendi omnia in oratione persuasibilia.* Ce n'est pas sous ce point de vue qu'il blâme la définition, mais principalement parce qu'elle lui semble n'embrasser que l'invention, qui seule, et indépendamment de l'élocution, ne peut constituer le talent oratoire : *Nihil nisi inventionem complectitur quæ sine elocutione non est oratio.* (Quint. Instit. orator. lib. 2.) Il veut donc que l'élocution, les ornemens accessoires, les gestes mêmes, et tout ce qui est capable d'émouvoir, entrent dans l'idée qu'on doit se former de la rhétorique. Mais ne peut-on pas dire que la définition donnée par Aristote n'exclut aucun de ces moyens? car le style, l'expression de la physionomie, etc. sont aussi des voies de persuasion qui n'échappent point à la vue de l'orateur; ils se trouvent donc compris dans la définition d'Aristote, qu'on peut encore regarder comme la plus belle et la plus complette qu'on ait donnée.

L'auteur du *Cours complet de Rhétorique* divise sa matiere en deux parties, dont l'une sert d'introduction à l'autre. Il semble, en effet, qu'avant d'enseigner à composer un discours, il faut avoir formé l'esprit et le goût. Le premier livre offre donc, en dix chapitres, toute la théorie du langage et de la perfection dont il est susceptible; on y remonte aux principes de sa formation, on le suit dans ses progrès et dans la construction des langues. On y établit des notions saines sur le goût, la critique, le génie, le beau et le sublime dans les compositions littéraires, le genre et les qualités du style, sur l'allégorie et les figures : par-tout des morceaux choisis des meilleurs écrivains appuient et étendent les leçons du professeur. « L'un des plus grands plaisirs que nous procure la poésie, dit-il, sa source à l'emploi des figures, à l'aide desquelles la nature entiere et les êtres mêmes inanimés semblent vivre et partager notre sort, se rejouir ou s'affliger avec nous. Témoin ce beau passage de Milton; c'est Adam qui parle :

.... *To the nuptial bowr*
.....
Lib. 8, v. 510.

« Je la conduisis au berceau nuptial : l'incarnat » de son teint effaçait les plus vives couleurs de l'au-

(1) Un vol. in-8°. 500 page. Prix 6 francs, et 7 francs 50 cent.

A Paris, chez Hyacinthe Langlois, libraire pour la géographie, l'histoire, les belles-lettres, sciences et arts, quai des Augustins, n° 67, près le Pont-Neuf. An 13. — 1804.

» tore. Le ciel et ses constellations verserent sur cette » heure leurs plus douces influences: la terre et les » montagnes tressaillirent; les oiseaux marquerent leur » joie; les zéphirs firent entendre aux bois leurs tendres soupirs, et de leurs ailes secouerent, en badinant, les roses et les parfums des arbrisseaux ».

» Quel charme ajoute à cette belle description le sentiment si heureusement prêté à la terre, aux oiseaux, aux fleurs, etc.!.... Milton imite et surpasse ici Homere lui-même, qui prête ce même sentiment à la terre, lorsque le maître des Dieux presse son auguste épouse entre ses bras.

La terre complaisante et sensible à leurs feux
D'un gazon doux et frais se couronne autour d'eux;
Le tapis émaillé s'éleve et se colore
Des plus riches présens sortis du sein de Flore;
Et la molle hyacinthe et les lis orgueilleux
Offrent aux deux époux un lit délicieux.
(Rochefort, liv. XIV, v. 345.)

« M. Delille a bien senti tout le charme du tableau de Milton et a essayé de le faire passer dans les vers suivans :

C'est-là que, les yeux pleins de tendres rêveries,
Eve à son jeune époux abandonne sa main,
Et rougit, comme l'aube, aux portes du matin.
Tout les félicitait dans toute la nature;
Le ciel par son éclat, l'onde par son murmure,
La terre en tressaillant ressentit leurs plaisirs;
Zéphir, aux autres vents redisait leurs soupirs,
Les arbres frémissaient, et la rose inclinée
Versait tous ses parfums sur le lit d'hymenée.
(Les Jardins, ch. 2.)

» Toutes les passions violentes font un usage fréquent de cette figure (de la prosopopée), et la raison en est bien simple: les passions cherchent naturellement à s'épancher au dehors, et au défaut d'autres objets, elles s'adressent aux bois, aux rochers, etc..... Milton nous offre un bel exemple de cette figure dans les adieux si touchans qu'Eve adresse au paradis d'Eden, au moment où l'arrêt et l'ange du ciel la forcent de l'abandonner à jamais :

..... O Flowers!
.....
Book. XI, v. 274.
Vous que je visitais le matin et le soir,
Vous qu'arrosaient mes mains de cette onde si pure,
Fleurs! dont j'entretenais la charmante parure!
Qui toutes receviez de moi des noms si doux,
Quelles mains désormais vont prendre soin de vous?
(*Racine fils.*)

« Il faut faire de cette figure un usage très-sobre dans les compositions en prose..... Plus cette figure est hardie, plus elle produit d'effet, et moins il faut la prodiguer: c'est un précepte que la nature nous trace, et qu'elle observe elle-même scrupuleusement: elle ménage les grands effets; et, soit dans le spectacle, soit dans le mouvement de ses ouvrages, elle laisse aux yeux le tems d'admirer, à l'ame celui de sentir, avant de les ébranler par de nouvelles secousses. »

Ces citations nous conduisent à faire remarquer à nos lecteurs que ce nouveau *Cours complet de Rhétorique* est en même tems un recueil, ou, si l'on veut, le dépouillement de tout ce qu'offrent de saillant les traits d'éloquence tant profane que sacrée, répandus dans les ouvrages anciens et modernes. Homère et Virgile, Voltaire et Milton, Cicéron et Démosthène, y sont appréciés et jugés selon les règles de l'art, dont ils offrent eux-mêmes de parfaits modeles; et cet éloge que nous donnons ici à l'auteur, serait encore plus facile à justifier, si nous pouvions, sans passer de beaucoup les bornes d'un seul extrait, rapporter de nombreuses citations où les défauts, échappés aux meilleurs poëtes et orateurs, sont rendus sensibles par des réflexions justes, et qu'accompagne toujours une critique saine et libérale; c'est peut-être là la partie la plus curieuse comme la plus utile de l'ouvrage. Dans cette revue, Fontenelle, Dorat, etc. sont traités avec quelque sévérité; Thomas sur-tout subit une censure à laquelle il nous paraît difficile de le soustraire; Delille n'en est pas toujours à l'abri. Le rhéteur, après avoir cité les vers du chant quatrieme, où le poëte des Jardins s'engage aux dépens de ces *rimeurs citadins* qui s'avisent de peindre les champs sans les *aimer*, et sur-tout sans les *connaître*, ajoute : « L'aimable traducteur ne s'est pas apperçu qu'il se faisait insensiblement son propre procès dans ces jolis vers; et que, si l'on ôtait à sa muse, toujours si élégante, si recherchée même autrefois dans sa toilette, les *ondes d'argent*, les *sables dorés*, les *doux gazons* et les *frais ombrages*, on lui retrancherait une grande partie de sa parure. Personne n'a porté plus loin que Delille cet art si difficile en poésie,

Qui dit, sans s'avilir, les plus petites choses,
Et des plus secs chardons fait éclore des roses. (Boileau.)

» Mais l'ambition de tout peindre harmonieusement, de tout exprimer avec élégance, l'a entraîné quelquefois dans une foule de détails qui ne méritaient point son pinceau, et qui ont fait gémir souvent les amateurs éclairés sur l'abus d'un vrai talent. »

La louange est aussi distribuée à propos, avec mesure, et mêlée souvent de traits de moralité qui honorent l'écrivain. En voici un exemple : c'est l'anonyme qui parle. « Le plus beau monument du talent oratoire de Pélisson, celui qui honorera à jamais l'éloquence et l'amitié, ce sont les mémoires qu'il composa pour la défense du célebre Fouquet, qui tombé en un moment du faîte de la puissance dans la disgrace la plus complette, inspirait, du fond de sa prison, de beaux vers à Lafontaine et des discours éloquens à Pélisson. C'est une époque bien glorieuse pour les lettres françaises, et qui justifie bien heureusement ce qu'un ancien a dit de l'étude des belles-lettres en général, qu'elles ne laissaient rien de barbare dans le cœur qui les aimait. »

Emollit mores, nec sinit esse feros. (Ovid.)

Ce que nous avons dit du choix des citations et de la justesse des réflexions qui les accompagnent, convient également aux deux parties du sujet traité par l'auteur. A la théorie générale du langage et des ornemens du style, succede dans son ouvrage, l'art de développer les ressources de l'éloquence les plus propres à persuader et à émouvoir : on y trouve d'excellentes idées sur les divers genres d'éloquence en honneur chez les Grecs, chez les Romains et parmi les peuples modernes; nous ajouterons même sur les causes les plus influentes et les plus remarquables des progrès ou de la décadence de cet art.

Ce qui distingue et enrichit ce nouveau *Cours complet de Rhétorique*, c'est le texte de tous les discours épars dans Hérodote, Thucydide, Tacite, Tite-Live, Salluste, Quinte-Curce, etc., et formant, avec des notes judicieuses, plusieurs chapitres, sous le titre neuf *de la partie oratoire dans les historiens anciens*. Une appendice sur l'éloquence militaire, réunit ailleurs des exemples tirés des *Harangues* de César, de Henri IV, du Grand-Condé et du général Bonaparte.

Le chapitre de l'*éloquence de la chaire* ne nous paraît rien ajouter à ce qu'en ont dit autrefois Guibert et quelques autres auteurs. Cependant on nous saura gré, peut-être, de citer un passage de ce chapitre, qui a pour but de réhausser la dignité de l'objet de cette sorte d'éloquence.

« L'homme qui parle est l'envoyé du ciel; la cause qu'il défend est celle de la vérité et de la vertu; ses titres, la loi de la nature empreinte dans tous les cœurs, et la loi révélée, écrite et consignée dans le dépôt des livres saints : ses cliens, la nature dont il défend les droits, l'humanité dont il venge l'injure, la faiblesse dont il protege le repos et la sûreté, l'innocence à laquelle il prête une voix suppliante pour désarmer la calomnie, ou des accens terribles pour l'effrayer; l'enfance abandonnée, pour qui il cherche dans son auditoire des cœurs paternels; la vieillesse souffrante, l'indigence timide, la grande famille de J.-C., les malheureux, en faveur desquels il émeut les entrailles du juste et du puissant. »

Enfin, l'*éloquence des livres saints* fournit le sujet de développemens nouveaux, dans lesquels l'auteur fait valoir les beautés poétiques, oratoires, sentimentales, philosophiques et morales répandues dans la Bible; il cite à l'appui de son jugement, un grand nombre de passages traduits ou imités par J. B. Rousseau, Racine, le Franc de Pompignan, Florian, Voltaire, Thompson, Young, etc. etc. A cette occasion, il rapproche et compare entr'eux les orateurs sacrés et profanes, et accorde, non sans quelqu'exagération, tout l'avantage aux premiers.

L'appeçu que nous venons de tracer à nos lecteurs n'embrasse pas la totalité des matieres traitées dans ce *Cours complet de Rhétorique*, par un ancien professeur au collége de la Fléche; mais il suffira sans doute pour faire connaître l'ouvrage sur lequel nous venons de dire notre opinion avec la plus stricte impartialité.

Tourlet.

NÉCROLOGIE.

L'Italie vient de perdre un de ses plus célebres compositeurs, le fécond Guglielmi, qui, pendant plus de 50 ans, a enrichi de ses productions, les théatres de Venise, de Rome, de Florence, et plus encore les théâtres de Naples, ville où il a presque toujours résidé. Il réussissait sur-tout dans le genre de l'*Opéra-Buffa*, et pourtant on a de lui des opéra sérieux, des messes, des *Te Deum*, etc., justement estimés. Il a aussi formé des éleves du plus grand mérite.

Guglielmi était né à Massa-Carrara, dans les Etats du duc de Modene, en 1728. Il est mort maître de la musique de la chapelle du pape, le 19 novembre 1804. Il laisse un fils qui marche sur les traces de son pere.

BEAUX-ARTS.

M. Fortin, statuaire, membre de la ci-devant Académie royale de peinture et de sculpture, n'ayant pas pu exposer au salon une figure en pied de S. M. l'Empereur, et désirant la soumettre aux yeux du public, a l'honneur de le prévenir qu'elle est exposée dans son atelier, enclos de la nouvelle Magdelaine, la porte vis-à-vis la rue de Surenne, n° 1043, depuis dix heures jusqu'à quatre.

MUSIQUE.

Etude pour le piano-forte, en quarante-deux exercices dans les différens tons calculés pour faciliter les progrès de ceux qui se proposent d'étudier cet instrument à fond; par J. B. Cramer. — Prix, 18 fr.

Dans cet œuvre vraiment classique, les difficultés sont progressives; le professeur habile auquel on le doit, y a su répandre la variété qui rend l'étude moins pénible. Ces morceaux, quoique destinés à former le talent de l'exécution, sont agréables, et ne sont pas dénués de chant.

Sixieme grand concerto, à grand orchestre, pour le piano, composé et dédié à M. et Mme Louis Vidal, de Hambourg; par J. L. Dussek, op. 49. — Prix, 12 fr.

L'Hymne chanté par Solié dans l'opéra de *Milton*, paroles de MM. Joui et Dieu-la-Foi, musique de G. Spontini, maître de chapelle du conservatoire de Naples, se trouve chez les demoiselles Erard, rue du Mail, n° 37, propriétaire du susdit opéra.

Tous les airs du même opéra, dont nous avons rendu compte dans un de nos numéros précédens, paraîtront successivement, ainsi que la partition, chez les mêmes éditeurs.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd'hui, Bajazet, et l'Avis aux Maris.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Tambour nocturne, la Jeune Femme colere, et le Susceptible, com. en un acte. — Samedi, la 1re représ. des Bourgeoises de qualité, com. en 3 actes et en prose de Dancourt.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Locataire, Gulnare, et l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la vielleuse, et Scarron.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Relâche, pour les répétitions générales de la Forteresse du Danube, dont la 1re représentation aura lieu demain.

Théâtre des Délassemens. Kikiki, la Perruche, et Quel Mari prendra-t-elle? — Demain, la 1re représ. du Grand Tremblement de Lisbonne.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain, Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv. 4 s.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste. Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 103. *Jeudi*, 13 *nivose an* 13 *de la République* (3 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 25 *décembre* (4 *frimaire.*)

La détermination qu'a prise la cour de Vienne, de nommer des consuls généraux à Odessa, Alexandrie et Alep, et des agens commerciaux à Acre et sur toutes les côtes de la Syrie, ainsi que dans l'Amérique septentrionale, est regardée comme très-propre à exciter l'industrie des habitans de la monarchie, et à diriger les spéculations du commerce du côté du Levant et de l'Amérique. Depuis le commencement de l'été dernier, il est passé un assez grand nombre de bâtimens chargés de riches cargaisons en produits autrichiens et en articles de manufactures, qui ont pris la route de ces contrées. La neutralité du pavillon autrichien dans la guerre maritime actuelle, est particulièrement avantageuse au commerce de Trieste et de Venise; et l'interruption de toute communication avec Livourne, qui dure depuis deux à trois mois, n'a pas peu contribué à favoriser ces villes. Les travaux pour agrandir le port de Trieste, se poursuivent avec la plus grande activité, ainsi que ceux de construction d'une nouvelle route directe et commode entre cette ville et celle de Vienne.

—Il a été frappé à Vienne une grande quantité de médailles d'or et d'argent, à l'occasion du mémorable événement du 8 décembre. Elles seront distribuées aux membres de tous les dicastères, à tous les employés civils, ainsi que parmi le militaire.

—Le commerce de Venise attend toujours avec une vive impatience l'établissement d'un entrepôt, qui lui est promis depuis long-tems, et celui de la banque pour laquelle il existe un fonds très-considérable.

ESPAGNE.

Cadix, le 11 *décembre* (20 *frimaire.*)

La frégate de S. M. C. l'*Amphitrite*, expédiée de ce port, le 28 brumaire, a été prise à la hauteur du Cap-Cantin; après avoir été chassée pendant 24 heures, elle a malheureusement démâté de ses perroquets, et le 14 de ce mois elle a été amenée à Gibraltar par le vaisseau anglais de 80, le *Donnegal*, qui l'a capturée; ce vaisseau était accompagné d'une frégate et d'un brick.

Dans cette occasion les Anglais viennent de montrer encore cette inhumanité, cette perfidie, cette absurde insolence qu'ils déploient depuis la guerre, et qu'ils semblent avoir affectée avec les Espagnols.

C'est en parlementant avec don Joachim de Varela, commandant la frégate l'*Amphitrite*, sur l'exécution des ordres de l'amiral Anglais, relativement aux bâtimens Espagnols, que le capitaine du vaisseau le *Donnegal* a fait commencer une fusillade dont le commandant de l'*Amphitrite* a été une des premieres victimes: cet officier est très-estimé, et sa mort a causé de justes regrets.

Cette atrocité a été suivie d'une démarche bien digne d'officiers qui paraissent mettre de la gloire, où pour toutes les nations civilisées il n'y a que honte et infamie.

Le capitaine du vaisseau Anglais le *Donnegal* en arrivant à Gibraltar, qui est démuni de subsistances, a invité le capitaine-général du camp de Saint-Roch à lui procurer des rafraîchissemens pour son équipage: au moment même où il venait de commettre un acte de barbarie, et de faire à la nation Espagnole le plus horrible outrage, il a osé colorer cette demande de l'espoir d'un prochain rapprochement entre les deux gouvernemens.

Cette audacieuse démarche a été repoussée avec l'indignation qu'elle devait exciter.

INTÉRIEUR.

Paris, le 12 *nivose.*

Aujourd'hui, à une heure après midi, les membres du corps-législatif et du tribunat se sont rendus au Palais des Tuileries. Ils ont été successivement conduits par les grand-maître, maîtres et aides des cérémonies, et introduits par le grand-maître dans la salle du trône, où étaient présens les princes et les grands dignitaires, les ministres, les grands officiers de l'Empire, et les membres du sénat et du conseil-d'état. S. A. I. le prince Joseph, grand-électeur, a présenté le corps-législatif et le tribunat à S. M. I.

M. Fontanes, et M. Fabre (de l'Aude), après avoir lu les adresses des corps qu'ils président, ont remis entre les mains de S. M. les délibérations et les adresses conçues en ces termes:

Extrait du registre des délibérations prises en comité général, conformément à l'article XXX *du sénatus-consulte organique, du* 28 *frimaire an* 12.

Du 7 nivose an 13.

A midi et demi, le corps-législatif se forme en comité général, d'après la proposition de M. le président.

Le président donne communication d'une lettre du secrétaire-d'état, qui transmet au corps-législatif le discours que Sa Majesté a prononcé à la séance impériale du 6 nivose.

Après la lecture de ce discours, le corps-législatif en ordonne l'impression et l'insertion en son procès-verbal. Le président propose une adresse à Sa Majesté, qui est votée à l'unanimité. Il demande que la rédaction en soit confiée à une commission.

Le corps-législatif, après avoir entendu plusieurs de ses membres, arrête que le président est autorisé à rédiger un projet d'adresse à Sa Majesté. Il la communiquera ensuite au corps-législatif, pour être discutée et approuvée par lui.

Un des questeurs propose un projet de réglement sur la manière de voter sur les lois soumises au corps-législatif. L'impression de ce projet de réglement est ordonnée, pour être ensuite discuté en comité secret.

A une heure et demie, la séance a été rendue publique.

Collationné par nous, président et secrétaires du corps-législatif.

Paris, ce 10 nivose an 13.

Extrait du registre des délibérations prises en comité général, conformément à l'article XXX *du sénatus-consulte organique, du* 28 *frimaire an* 12.

Du 10 nivose an 13.

M. le président, après la lecture faite par M. le ministre de l'intérieur, de l'exposé de la situation de l'Empire, ayant annoncé que le corps-législatif allait se former en comité général, suivant l'art. XXX du sénatus-consulte, du 28 frimaire an 12, les tribunes ont été évacuées, et le corps-législatif s'est formé en comité général à une heure et demie.

Le président donne lecture de l'adresse à Sa Majesté, qu'il a rédigée d'après l'arrêté pris par le corps-législatif, dans sa séance secrete du 7 nivôse.

Le corps-législatif l'approuve, et arrête qu'il y sera fait mention de ses remerciemens à Sa Majesté, pour l'exposé de la situation de l'Empire, dont M. le ministre de l'intérieur lui a donné lecture. Après avoir entendu plusieurs de ses membres, le corps-législatif, considérant que cette adresse contient l'expression de son vœu sur l'élection de S. M. NAPOLÉON BONAPARTE pour EMPEREUR DES FRANÇAIS, et ses félicitations sur cet heureux événement auquel ont concouru individuellement, comme citoyens français, tous les membres du corps législatif, arrête que le président témoignera à Sa Majesté le desir que le corps législatif éprouve de lui présenter en corps cette adresse, et de ne pas se borner, pour cette circonstance, à la simple députation réglée par l'article XXXIV du sénatus-consulte, du 28 frimaire an 12.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires du corps législatif.

Paris, ce 12 nivôse an 13.

Adresse du corps-législatif.

SIRE,

« Vos très-fidèles sujets, les membres du corps-législatif, viennent apporter aux pieds du trône l'adresse de remerciement et de félicitation qu'ils ont votée pour les sentimens contenus dans le discours de votre Majesté.

» L'ouverture de cette session sera une époque mémorable de notre histoire. Jamais le trône et la nation ne se prêtèrent l'un à l'autre tant d'éclat et tant d'appui.

» Les droits du chef de l'Etat se sont accrus de tout l'intérêt qu'il a témoigné pour ceux du Peuple français.

» Nous goûtons déjà les biens qu'assure la force du pouvoir suprême, et grace à vos soins, nous serons garantis des maux que son excès pourrait entraîner.

» Les ressources nationales se développeront avec d'autant plus d'énergie que Votre Majesté promet d'en ménager l'emploi avec plus de surveillance.

» Vous ne proposez point de nouveaux subsides, malgré les préparatifs immenses de la guerre. Vous méritez, SIRE, que les Français ne comptent jamais leurs sacrifices, puisque vous comptez si bien leurs besoins.

» Ce grand peuple, adorateur des grands hommes, se précipita toujours à leur suite; et quand des chefs illustres l'appellent au combat, on a besoin de retenir son courage plutôt que de l'exciter. Fidèle à vos grands desseins, il protégera les Etats que vous avez créés, et dont une sage politique doit assurer l'existence.

» Mais si, comme vous, ce peuple généreux est prêt à la guerre, comme vous, il ne desire que la paix; et trop prudent pour céder ses droits légitimes, il est trop fort pour exagérer ses prétentions.

» Votre Majesté déclare elle-même qu'elle ne veut point agrandir le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Ces paroles doivent ôter tout prétexte à nos ennemis. En effet, SIRE, vous n'avez plus besoin de la gloire des conquêtes. Vous serez aussi grand dans les détails de l'administration intérieure que sur le champ des batailles. On parlera de vos institutions autant que de vos victoires.

» Un long avenir est devant vous. Tout ce que votre Majesté médite pour le bonheur de la France aura son exécution. Le plus beau destin ne sera point interrompu; et d'ailleurs, il est un genre de gloire qui ne meurt jamais.

» Les traités peuvent être abolis par des traités nouveaux; le fruit des victoires est quelquefois perdu, la grandeur même des Empires finit à leur durée. Mais l'amour et l'admiration perpétuent les exemples de ceux qui ont fondé ou rétabli la société sur la triple base des lois, des mœurs et de la religion. L'ouvrage de ces hommes rares se conserve long-tems, et leur esprit gouverne la postérité.

» Cette gloire, SIRE, un jour sera la vôtre, et vos actions, comme vos paroles, nous en donnent l'assurance.

» Aujourd'hui la voix de tous les départemens se fait entendre à votre Majesté; ils sont réunis, en quelque sorte autour d'elle, dans la personne de leurs députés. Chacun de nous n'a pû concourir encore que par son opinion individuelle au grand acte qui vous a donné la couronne. C'est en corps maintenant que nous manifestons le même vœu. Le peuple et ses députés ne se repentiront jamais de l'avoir formé; ils serviront avec le même zele un pouvoir dont votre génie prouve de plus en plus tous les avantages, et dont votre sagesse a discerné toutes les limites. »

S. M. en répondant à ce discours, s'est exprimée à-peu-près en ces termes: Elle a dit qu'Elle agréait les sentimens du corps-législatif, que ces sentimens serviraient de guide aux discussions et aux délibérations de ce corps, de même que ceux qu'Elle avait fait connaître lorsqu'Elle est venue ouvrir la session, seraient la regle de son Gouvernement.....

Extrait du procès-verbal des séances du tribunat, du samedi 8 *nivose an* 13.

Un membre obtient la parole et dit:

Messieurs, il n'est aucun de nous qui n'ait entendu avec une profonde émotion le discours prononcé par S. M. l'EMPEREUR à l'ouverture de la session du corps-législatif.

Je ne chercherai point à rappeler l'impression qu'il a faite sur tous les esprits. Pour dépeindre cette bonté touchante, cette généreuse modération, cette attitude énergique, ce ton majestueux et paternel qui ont excité le plus vif enthousiasme, il faudrait rapporter les expressions mêmes prononcées du haut du trône, et ces expressions sont gravées dans votre mémoire comme dans vos cœurs; mais nous éprouvons tous le besoin de manifester les sentimens de reconnaissance et d'amour dont nous sommes pénétrés. Nous voulons tous répondre, d'une manière solemnelle, au nouveau témoignage de confiance que nous a donné S. M. l'EMPEREUR, en nous appellant à seconder sa tendre sollicitude pour les prospérités de la France.

Je viens donc vous proposer, Messieurs, de faire une adresse qui ne sera dictée ni par l'étiquette, ni par la politique; mais qui sera un hommage pur et sincère, inspiré par les sentimens les plus généreux, et avoué par la nation toute entière.

Je demande, 1°. que le tribunat vote une adresse à S. M. l'Empereur; 2°. qu'il soit nommé une commission pour la rédiger; 3° qu'elle soit présentée, à S. M. l'Empereur, par le tribunat en corps.

Ces propositions sont adoptées.

La commission est composée de M. Fabre (de l'Aude), président; Dacier et Albisson, secrétaires; de MM. Faure, Girardin et Arnould, présidens des sections de législation, de l'intérieur et des finances, auxquels sont adjoints M. Chabot, auteur des propositions faites, et MM. Savoye-Rollin et Gallois.

La séance est suspendue et reprise à quatre heures du soir.

M. le président du tribunat donne lecture de l'adresse à présenter à S. M. l'Empereur, rédigée par la commission nommée à cet effet.

Le tribunat en adopte la rédaction.

Collationné par nous, président et secrétaires du tribunat.

Fabre (de l'Aude), *président.*

Dacier, J. Albisson, *secrétaires.*

Adresse du tribunat à S. M. l'Empereur.

Sire,

« Vos très-fideles sujets les membres du tribunat, ont entendu avec émotion le discours que Votre Majesté a prononcé à l'ouverture de la session du corps-législatif: il a été vivement touché des dispositions que vous avez manifestées pour maintenir au-dehors l'honneur et la gloire de la Nation française, et assurer au-dedans sa tranquillité et son bonheur.

» Vous avez déclaré, Sire, que vous conserveriez l'intégrité de l'Empire, mais que vous ne vouliez point en accroître le territoire; cette déclaration solennelle sera pour l'Europe le gage assuré des sentimens de modération et de paix qui vous ont constamment animé.

» Votre Majesté a déclaré aussi qu'elle ne sacrifierait point ses droits ni les liens qui l'attachent aux Etats qu'elle a créés.

» Sire, la gloire du trône sur lequel vous êtes assis, l'honneur du Peuple Français, ses véritables intérêts, ceux-mêmes de l'Europe entière exigent que vous ne renonciez jamais à une influence qui est la garantie de la paix continentale.

» Vous avez encore annoncé que vous étiez satisfait de l'état prospère des finances, et qu'aucun sacrifice nouveau ne serait demandé à la Nation. Sire, en rendant un hommage public à la vigilante et sage administration qui a produit cet heureux résultat, le tribunat croit pouvoir assurer Votre Majesté qu'elle trouvera toujours, dans le dévouement de la Nation, les ressources nécessaires pour déconcerter des vues ambitieuses, et repousser d'injustes agressions.

» Votre Majesté a réclamé du tribunat la même assistance et le même zele qu'elle a trouvés en lui dans les sessions précédentes. Sire, en secondant Votre Majesté de tous ses moyens et de toute son influence, le tribunat ne fera qu'obéir au sentiment de ses devoirs, au vœu du Peuple français, et aux affections qui le lient irrévocablement à votre personne sacrée et à votre auguste famille. »

Collationné par nous, président et secrétaires du Tribunat.

Fabre (de l'Aude), *président.*

Dacier, J. Albisson, *secrétaires.*

On a retenu quelques passages de la réponse de l'Empereur.

S. M. après s'être rappelé les preuves du dévouement que le tribunat a données à la patrie et à sa personne, dans les circonstances les plus importantes, et qui lui ont fait connaître depuis long-tems les sentimens dont ce corps est animé, a dit qu'Elle ne pouvait rien ajouter aux sentimens qu'Elle a manifesté à l'ouverture de la session, si ce n'est l'expression de sa bienveillance particuliere pour chacun des membres du tribunat.

Mardi 11 nivôse (1er janvier 1805), il y a eu messe dans la chapelle des Tuileries; après la messe, l'Empereur s'est arrêté dans les appartemens, où il a trouvé les membres des premiers corps de l'Etat et ceux des principales autorités, ainsi qu'un grand nombre d'évêques, de généraux et d'officiers supérieurs.

Après cette audience, les ministres et les grands-officiers ont été admis à présenter leurs hommages à Sa Majesté dans la salle du trône.

A deux heures, les membres du corps diplomatique ont été conduits à l'audience de l'Empereur par les maîtres et aides des cérémonies, et introduits dans la salle du trône par le grand-maître des cérémonies, avec les formes accoutumées.

A cette audience ont été présentés,

Par S. E. monsieur le comte de Cobentzl, ambassadeur de S. M. l'empereur d'Allemagne et d'Autriche:

M. le lieutenant-général comte de Bellegarde, chambellan de l'empereur;

Et M. le comte Arsato, gentilhomme padouan.

Par S. E. monsieur le général Gravina, ambassadeur de S. M. catholique, et ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Etrurie;

M. le marquis de Tolosa, conseiller ordinaire d'Etat de S. M. catholique;

M. Ferdinandes Durand fils, de M. le marquis de Tolosa;

M. Joachim Montalvo-Tabarès, chevalier de l'Ordre de Malte:

M. Xavier Montalvo-Tabarès, *idem*;

M. le duc de Strozzi, chambellan de S. M. la reine régente d'Etrurie;

Et M. le chevalier Vives Echeverria, lieutenant-colonel au service de S. M. catholique.

Par S. E. monsieur de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Confédération helvétique:

M. Saladin de Craus, du canton de Vaud;

M. Muller d'Arrangen, du canton de Berne;

Et M. Muret, membre du petit-conseil du canton de Vaud.

MM. de Humbracht et Mezler, députés du sénat de Francfort, ont pris congé.

Après l'audience diplomatique, les ministres et les grands-officiers ont été présenter leurs hommages à S. M. l'Impératrice, à S. A. I. la mere de l'Empereur, et à LL. AA. II. les princes et princesses, et à LL. AA. SS. l'archi-chancelier et l'archi-trésorier.

Le docteur Portal a eu l'honneur de présenter à S. S. un exemplaire de son ouvrage sur l'anatomie médicale. S. S. a bien voulu le remercier de la maniere la plus affectueuse, et écouter avec une extrême bonté le discours latin que lui a adressé M. Portal. En nommant les médecins célebres dont les écrits ont été pour lui des sources précieuses, M. Portal a particulierement cité plusieurs médecins italiens attachés, dans les siecles derniers, aux souverains pontifes. S. S. a paru sensible au souvenir que lui retraçait cette intéressante partie du discours de M. Portal.

On assure que S. Em. le cardinal Caprara a reçu de Rome, en date du 18 décembre, une lettre par laquelle le cardinal secrétaire d'état lui annonce qu'un ballon ayant la forme d'une couronne impériale, et étant orné de verres de couleur, est tombé sur le lac Bracciano, à peu de distance de Rome. On pensait qu'il pouvait avoir été lancé à Paris, à l'occasion du sacre de S. M. I. Ce ballon est en effet celui qui est parti de l'Hôtel-de-Ville le jour de la fête donnée à LL. MM. II. Il a parcouru la distance de Paris à Rome en 46 heures. (*Journal de Paris*).

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 12 NIVOSE.

A midi, tous les membres qui se trouvaient rassemblés se réunissent à la députation nommée dans la derniere séance, pour porter à S. M. la délibération du corps-législatif, et se rendent au Palais des Tuileries dans leurs voitures, au milieu de deux rangs de gardes à cheval.

Le corps-législatif de retour, ouvre sa séance par la lecture du procès-verbal d'avant-hier, dont la rédaction est approuvée.

Le président croit devoir rendre compte de la démarche du corps-législatif, pour ceux de ses membres qui n'ont pu se réunir à leurs collegues, ainsi que pour ceux qui, ayant été admis à l'audience de l'Empereur, se trouvaient trop éloignés pour entendre la réponse de S. M., à l'adresse de MM. les députés au corps-législatif.

En conséquence M. Fontanes rappelle la substance de cette réponse. (Voyez l'article *Paris*).

Quelques membres témoignent le desir qu'en attendant l'arrivée de MM. les conseillers-d'état chargés par Sa Majesté de présenter dans cette séance un projet de loi, on s'occupe de la nomination des nouveaux vice-présidens et secrétaires.

M. Faublanc. Je propose à l'assemblée de procéder à cette nomination en suivant le mode de scrutin auquel elle a paru donner son assentiment dans une de ses conférences particulieres, afin de voir s'il remplit parfaitement le but que nous voulons atteindre.

M. Jaubert. Je ne m'oppose point à l'emploi du nouveau mode de scrutin; mais je pense qu'il serait plus convenable d'en faire l'expérience en comité secret.

On annonce l'arrivée de MM. les conseillers-d'état Laumond et Miot.

M. Laumond, rapporteur. Messieurs, nous venons, au nom de l'Empereur, fixer votre attention sur un abus dont les résultats peuvent devenir très-fâcheux, et qu'on ne saurait réprimer trop promptement.

Dans beaucoup de villes, des particuliers ont acquis des bâtimens nationaux, et en ont commencé la démolition; mais soit que ces acquéreurs ayent été des propriétaires insoucians, soit qu'ils n'aient été, au moment de l'acquisition, que des spéculateurs indiscrets, soit aussi que des circonstances imprévues leur aient ôté les moyens d'achever leurs travaux, les démolitions ont été suspendues, ou même entièrement abandonnées.

De graves inconvéniens ont été la suite de cet abandon.

La voie publique se trouve obstruée par les échaffaudages établis pour les démolitions.

Les restes de ces édifices à demi démolis, menacent la vie des citoyens, et les maisons voisines qu'elles peuvent écraser par leur chute.

Ouverts de toutes parts, sans gardiens, et entièrement abandonnés, ces bâtimens peuvent servir de retraite à la malveillance, et quelquefois au crime.

Enfin, ce qui reste à abattre présente des ruines désagréables, et rappelle de douloureux souvenirs.

Il faut l'avouer, messieurs, ces abus, et particulièrement ces images de destruction, contrastent d'une maniere bien étrange avec l'état prospere de la France, et avec l'ordre et l'harmonie qui regnent dans toutes les parties de ce vaste Empire. On est étonné, avec raison, qu'au milieu de plusieurs cités populeuses et florissantes, la main de l'homme, plus destructive que celle du tems, ait accumulé, avec un empressement inconsidéré, ces ruines dont l'aspect afflige l'œil du citoyen et celui de l'étranger: on regrette que là où devait s'élever un édifice majestueux, ou un établissement utile, on n'apperçoive que des décombres épars et de tristes débris. Les amis de l'ordre s'affligent sur-tout de ce qu'on n'ait pas ôté tout prétexte de plaintes au faux zele ou à la malignité, en cessant d'offrir aux regards des fideles les restes de nos temples abbatus, restes augustes et vénérables, parmi lesquels la piété craintive et allarmée va gémir encore sur les malheurs de la religion, tandis que la religion s'est relevée glorieuse et triomphante.

Sa Majesté a reconnu elle-même l'existence de ce désordre, dans un de ces voyages solennels où, allant au-devant des besoins et des vœux de son peuple, elle reçoit de lui, en échange de ses sollicitudes paternelles, des témoignages si touchans de l'admiration et de l'amour qu'elle inspire; et vous concevez, messieurs, que ce prince qui n'a combattu et qui ne veut régner que pour le rétablissement de l'ordre, a dû vouloir la prompte cessation d'un abus trop long-tems prolongé.

Quant aux moyens de répression à employer pour remplir les vues de Sa Majesté, vous n'ignorez pas, messieurs, que plusieurs lois, et notamment celle du 24 août 1790, dont les dispositions sont rappelées dans celle du 22 juillet 1791, ont confié à la vigilance municipale tout ce qui intéresse la sûreté du passage dans les rues, quais, places et voies publiques; ce qui comprend l'enlevement des encombremens, la démolition ou la réparation des bâtimens menaçans ruine; mais ces dispositions législatives, particulieres à la voierie et à la police des villes, n'ont pas une application positive aux cas que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer: il y aurait donc lieu de craindre que l'autorité municipale, incertaine sur la nature de ses attributions en pareille matiere, n'apportât encore involontairement des obstacles et des lenteurs inévitables à l'exécution des mesures répressives déjà existantes: d'ailleurs, ces mesures devant atteindre des acquéreurs de domaines nationaux, classe à laquelle Sa Majesté ne cessera jamais d'accorder une protection éclatante, il a paru convenable de diriger, contre ces acquéreurs, l'autorité d'une loi spéciale qui, sans nuire à leurs droits acquis par les contrats d'aliénation, subordonne néanmoins l'exercice de ces mêmes droits à la considération supérieure de la sécurité des citoyens et du maintien de l'ordre public.

Le projet de loi ne contient au surplus aucune disposition dont la rigueur ne soit tempérée par toutes les facilités que la justice peut réclamer ; car elle donne au plus grand nombre des propriétaires de bâtimens nationaux un terme plus que suffisant pour achever les démolitions commencées, et elle laisse à ceux que des circonstances imprévues mettraient dans l'impossibilité absolue de les terminer, tous les délais ultérieurement nécessaires, sous la seule condition de clore leurs propriétés ; mesure qui, en excluant toute idée de négligence et d'abandon, écarte encore ou diminue au moins les dangers qui peuvent résulter de l'interruption des travaux.

La loi soumise à votre sanction paraît donc, messieurs, avoir tous les caracteres d'utilité et de sagesse que vous pouvez desirer, et qui, sans doute, vous détermineront à en voter l'adoption.

L'orateur annonce que S. M. a fixé au 18 la discussion de ce projet de loi, dont voici le texte :

Art. 1er. Les propriétaires de bâtimens nationaux situés dans l'enceinte des villes, ou à distance d'un myriamètre de cette même enceinte, seront tenus de parachever, avant le 1er vendemiaire an 14, les démolitions qu'ils peuvent y avoir entreprises, ou d'entourer le terrein qu'occupent ces bâtimens de murs ou de cloisons en planches.

II. Faute par lesdits propriétaires de se conformer aux dispositions ci-dessus, il sera, indépendamment des peines de police qui pourront être prononcées contr'eux en vertu des lois, et notamment de celles des 24 août 1790, et 22 juillet 1791, pourvu aux démolitions, clôtures des terreins et transport des matériaux, aux frais desdits propriétaires ; et le paiement desdits frais s'effectuera, soit par la voie de contrainte, comme pour les contributions, soit par la vente d'une quantité de matériaux proportionnée au montant desdits frais.

MM. les conseillers-d'état quittent l'assemblée.

M. le Président. Comme le corps-législatif a à s'entretenir d'un objet qui exige un comité-général, j'invite les étrangers à se retirer.

Après le comité-général, M. le Président leve la séance, qu'il indique à demain à 11 heures.

ARCHÉOLOGIE.

Sur le Sphinx qui accompagne les Pyramides ; par L. Reynier.

L'obscurité dont les prêtres égyptiens avaient primitivement enveloppé les secrets de leur métier, s'étendait jusqu'aux monumens qui y avaient rapport, et insensiblement, ainsi que je l'ai déjà fait observer au sujet des Pyramides, cette caste, nantie de tous les pouvoirs, n'éprouvant aucune résistance qui la sortit de son heureuse léthargie, dédaigna de s'instruire ; car le peuple était toujours plus ignare qu'elle ; il ne lui fallait que cela pour le dominer. (1). C'est le point où, en dernier résultat, tombent les peuples livrés à l'influence du sacerdoce, qui parle toujours d'instruction, afin qu'elle lui soit confiée, et qui l'éteint ensuite par son influence. Aussi rien n'est plus difficile que de pénétrer dans les antiquités égyptiennes et d'en tirer quelques lumières certaines : il faut, à chaque pas, négliger les narrations des Grecs, qui déclarent eux-mêmes les avoir reçues des prêtres de l'Egypte. Or ces prêtres, à l'époque où les Grecs les ont interrogés, étaient déjà abrutis par une longue théocratie, où rien n'excitait en eux le besoin de savoir. Irai-je demander, avec l'espoir de m'instruire, à un gilong du Tibet, quelle est l'origine de la théocratie qui y existe ; quelle est l'allégorie cachée sous la renaissance du Lama ; à quoi servent ses vœux de chasteté, ses processions, ses couvens, ses cloches, ses méditations, etc. (2) ? Il me répondra : Je suis de l'ordre privilégié ; j'ai le pas sur les militaires et les administrateurs ; tout se meut par l'émanation divine qui s'éternise dans les grands Lamas ; taisez-vous et respectez. Telle était la position des Grecs qui voyageaient en Egypte, à ces époques où elle tendait vers son déclin, tandis que la Grèce développait dans son sein des hommes à talent. C'est d'après les circonstances où il a voyagé, que j'ai essayé de laver Hérodote du reproche de mensonge qui lui a été fait, et j'ai tenté de concilier son rapport avec ce que d'autres renseignemens, l'observation des lieux et la réflexion ont pu me fournir.

Diodore est postérieur aux premiers Ptolémées, qui donnèrent à l'Egypte une face nouvelle, par l'amalgame qu'ils eurent l'art de faire des deux culte égyptien et grec, en ménageant les intérêts des prêtres : aussi cet historien n'inspire pas la même confiance qu'Hérodote, lorsqu'il parle des antiquités, parce que les sources où il devait puiser étaient encore plus corrompues. Les prêtres, seuls annalistes du pays, avaient un siècle de plus d'abrutissement avant les Ptolemées, et près de trois siècles depuis la fondation de leur dynastie jusqu'aux tems de Diodore. Tous les autres écrivains sont plus modernes et donnent peu de renseignemens, épars et vagues, dont l'utilité n'est appréciée que par des rapprochemens.

D'après ces motifs, j'ai choisi Hérodote pour connaître l'opinion ancienne sur les Pyramides, non telle que les contemporains de leur construction auraient pu la donner, mais conforme aux traditions conservées au travers de la décadence. J'ai cru trouver dans la forme de ces monumens, leur nombre et leur réunion en des limites resserrées, des raisons de penser que leur édification tient à un système religieux particulier, qui s'étendit sur cette portion du pays et qui peut être lié avec la dynastie des Pasteurs ou Arabes. Leur nombre, dans une espace circonscrit, est une nouvelle preuve de leur double destination religieuse et sépulchrale (3).

J'ai cru, avant de parler du Sphinx, devoir rappeler, en abrégé, ce que j'ai développé dans mes observations sur les Pyramides, que vous avez insérées.

L'objection la plus fondée qu'il soit possible de me faire, peut être tirée de la statue colossale du Sphinx qui les accompagne, figure allégorique qu'on retrouve autour des temples dans la Haute-Egypte et jusques dans l'Abyssinie. Si les Pyramides ne tenaient pas au culte antique du pays, me dira-t-on, pourquoi le Sphinx se trouve-t-il rapproché, comme il l'est, d'elles et des temples que je viens de citer ? Ce effet, s'il y était en harmonie avec l'ensemble, j'aurais abandonné mon opinion avant de la publier ; mais un examen plus approfondi des lieux va nous donner quelques lumières.

Dans la Haute-Egypte, ainsi qu'en Abyssinie, comme on peut s'en convaincre en consultant les voyages de Bruce et de Denon, auxquels j'aime à renvoyer, les Sphinx forment, en avant de l'entrée des temples, des espèces d'avances, où ils sont alternés avec des obélisques. Telle est leur position que je vois répétée partout. Si la religion primitive n'est que la commémoration des phases de la nature, comme le savant Dupuis l'a démontré, ce rapprochement du Lion céleste et des obélisques, emblèmes des rayons solaires, se trouverait là en harmonie avec tout l'ensemble.

J'avoue qu'on a trouvé des Sphinx hors des avenues des temples ; mais ou ils avaient été déplacés, ou ils étaient des imitations faites par des artistes grecs, dont le ciseau peut aisément être distingué (4).

Le Sphinx qui accompagne les Pyramides n'a aucun rapport avec elles, pas même avec la grande, dont le double emploi religieux et sépulchral me paraît démontré. L'entrée de cette Pyramide, comme celle de toutes les autres qui sont ouvertes, est au nord, direction qui tenait aux opinions chaldéennes (5), et le Sphinx placé à l'écart, au sud des Pyramides, fait face à l'est ; il est même enfoncé dans un vallon qui descend vers la plaine. On voit très-distinctement qu'on s'est servi d'une saillie de rocher pour le sculpter : mais il y en a une autre semblable à l'état primitif de la premiere, du sud au nord, et qui est plus voisine de la grande Pyramide. Si le Sphinx avait dû se trouver en harmonie avec elle, rien n'aurait été plus naturel que de choisir, pour ce travail, la saillie de rocher la plus voisine, qui, se trouvant sur la même direction, l'aurait accompagnée et aurait été en rapport avec l'ensemble. Tel est mon premier motif pour douter que le Sphinx soit des mêmes époques que ces autres monumens.

Secondement, si le Sphinx tenait aux mêmes tems et aux mêmes circonstances que les Pyramides, les anciens auteurs qui ont parlé des dernieres en détail et avec soin, auraient-ils passé sous silence ce colosse également consacré ? J'ouvre Hérodote ; j'y trouve une description du site, puis une des Pyramides, que j'ai reconnues tellement exactes, étant sur les lieux, que je ne puis douter du voyage qu'y a fait cet historien. J'admets encore que le nom de Sphinx, mistérieux chez les Grecs (6), n'avait pas encore été appliqué, par eux, à ces statues emblématiques de l'Egypte ; mais Hérodote aurait du moins parlé du colosse sans le nommer, ou sous un autre nom, et on en trouverait la description dans son histoire ; cependant il n'en fait aucune mention. Au reste cette supposition n'est pas même admissible puisqu'il dit, en un autre endroit, qu'Amasis, l'un des derniers rois, a décoré la ville de Saïs, et notamment y a placé des Sphinx colossaux. — Ainsi cet historien les connaissait : et les nom d'*Androsphinges* qu'il leur donne ne permet pas d'y soupçonner quelque méprise (7).

Il faut encore observer que les Sphinx, unis au culte dans les allégories de la Haute-Egypte, furent remplacés, à Héliopolis, par des simples figures de lion (8), sans la face humaine qui distingue les premiers. Peut-être cette forme différente tenait-elle à une modification de la même idée, qui l'une et l'autre attachaient le signe du lion à l'époque des inondations annuelles, mais exprimée à Héliopolis, au moment de son développement et de sa force, exprimée ailleurs au moment de son repos et de sa décroissance, par le lion couché avec une face humaine où le jeu des traits exprime le calme, c'est une conjecture vague que je hasarde ici. Mais il résulte toujours de ces observations, qu'Hérodote a très-bien connu les Sphinx, et qu'il n'a point parlé de celui qui est voisin des Pyramides.

Diodore, quelques siècles après Hérodote, vint puiser des connaissances aux mêmes sources, et trouva l'ignorance accrue de tout cet intervalle de tems : aussi son histoire est-elle farcie de contes encore plus ineptes. Il y décrit avec soin les Pyramides, diffère sur quelques détails d'avec Hérodote, et, non plus que lui, ne fait aucune mention de ce Sphinx. Il y était conduit cependant, puisqu'il parle des Sphinx, animaux de l'Ethiopie (9), parfaitement semblables, dit-il, à la figure que les artistes lui donnent, et par conséquent fabuleux. C'est une nouvelle preuve de l'abrutissement qui, de son tems, existait dans la confrairie d'Héliopolis, où il borna ses recherches. Agatharchides a donné une description de ce Sphinx de l'Ethiopie, où il est aisé de reconnaître une espèce de singe (10) : Pline (11) et Strabon (12) ont évidemment copié cet auteur.

Le premier auteur qui, si je ne me trompe, a parlé du Sphinx colossal voisin des Pyramides, est Pline. Il dit qu'il était adoré comme divinité rustique, et que, d'après l'opinion commune, il avait été taillé dans le roc, au tems d'Amasis, pour lui servir de tombeau (13). Si ce conte avait existé au tems d'Hérodote, il en aurait fait mention, lui qui a parlé des sépultures présumées des autres rois. Il l'aurait pu d'autant plus facilement de celui-ci, qu'Amasis était mort vers le tems de l'invasion de Cambyse ; et tout au plus quatre-vingts ans avant le voyage de notre historien. Aurait-il parlé des Sphinx de Saïs placés par Amasis, et de la sépulture d'Amasis, dans un temple qu'il avait fait construire d'avance pour cela, si vraiment le Sphinx des Pyramides avait été le tombeau de ce roi ? Est-il croyable que les prêtres, qui en chérissaient la mémoire comme d'un de leurs bienfaiteurs, eussent ignoré son tombeau, ou l'eussent laissé ignorer à Hérodote ? D'où je conclus qu'Amasis n'est pas l'auteur de ce Sphinx, et à plus forte raison que ce n'est pas son tombeau. Le silence d'Hérodote et celui de Diodore prouvent donc que le conte, ainsi que le monument, sont d'une époque plus moderne.

Le mot de divinité rustique, dont Pline se sert, suffirait seul pour prouver que le Sphinx des Pyramides n'est pas un monument ancien ; car, chez les Egyptiens, le Sphinx n'était pas un objet de culte, mais un symbole allégorique placé en avant des temples (14). Les formes grossieres de celui font aussi présumer qu'il est du tems de la décadence des arts, et même l'ouvrage d'ouvriers médiocres. Je penchérais volontiers à croire que, vers la fin des Ptolémées, où le culte ancien tombait rapidement, quelques partisans des anciennes doctrines ont pu imaginer cette conversion d'un rocher en Sphinx, et l'avoir fait exécuter par des ouvriers du pays. Cet objet d'une dévotion locale et partielle peut très-bien répondre à l'expression de Pline *silvestre numen*, qui ne pourrait s'appliquer aux Sphinx des tems plus reculés.

Quelque attention que les savans français aient apportée à l'examen de ce colosse, ils n'y ont trouvé aucune ouverture qui pénètre dans l'intérieur ; ils ont fait enlever les sables qui l'obstruaient, et sont bientôt parvenus à la roche non taillée, qui en fait partie et qui lui sert de base. On a vide les ouvertures ménagées au-dessus, et on a reconnu leur peu de profondeur. Je croirais volontiers qu'elles n'ont n'ont pas eu d'autre motif que d'offrir un point d'ap-

(1) J'en citerai seulement une preuve. Quelques anciens philosophes grecs ont très-bien expliqué les causes de l'inondation du Nil, et les prêtres de Memphis, au tems de Diodore, en donnaient l'explication la plus absurde : lesquels par leur position, étaient le plus à même de la connaître ?

(2) Ambassade au Thibet par Turner.

(3) Dans mes observations sur les Pyramides, j'ai oublié de citer Clément d'Alexandrie, parmi les anciens qui attribuent aux Pyramides de l'Inde un motif religieux. (Clém. Alex. Strom. L. 3.

(4) On peut appliquer ce que je dis ici, aux deux belles statues égyptiennes du Muséum ; jamais avant les Ptolémées, il n'a été sculpté, à aucune statue, des jambes pareilles : à cette époque il se forma un genre mixte, plus correct que l'antique, dont il respecta les formes principales et consacrées, notamment les coiffures et les attributs.

(5) Exode. Ch. 40, v. 22.

(6) Hésiod. Theog., v. 33 et schol. Ath. deips. L. 6 *Suidas voce spingos.*

(7) Hérod. L. 2, c. 175.

(8) Plut. Symp. L. 4, q. 5.

(9) Diod. Sic. L. 3, c. 34.

(10) Phot. Myriob., cod. 250. c. 37.

(11) Pl. Hist. Nat. L. 8, c. 30. Edit. Bipont.

(12) Strab. Geogr. L. 16.

(13) Hérod. L. 3, c. 10.

(14) Clem. Alex: Strom. L. 5.

qui aux échafaudages suspendus, dont les ouvriers devaient se servir pour faire leur travail. Si vraiment il y a des excavations sous le Sphinx, comme plusieurs personnes le pensent, il faut en chercher l'orifice extérieur au loin. Mais ces excavations me paraissent difficiles à concevoir; car tous les rochers d'alentour sont criblés de cavités sépulchrales, plus ou moins spacieuses et ornées, dont aucune ne paraît s'étendre jusqu'au Sphinx, qui cependant intercepterait ses galeries. Deux seulement, par l'élégance de leur entrée, et par les peintures qui les décorent, annoncent des excavations un peu plus considérables: mais, autant que j'ai pu m'en assurer, au travers des sables qui les comblent en partie, elles n'aboutissent qu'à une chapelle où le puits sépulchral est ouvert, ainsi que dans toutes celles du même genre, que j'ai vues sur divers points de l'Egypte. Ces caveaux sont isolés les uns des autres, plus ou moins spacieux et ornés, suivant que l'individu ou la famille ont pu en faire la dépense, et ont destiné bien loger après la mort.

Les peintures des portails sont tellement conservées, qu'on peut en distinguer les sujets et la plupart des couleurs; elles représentent des scènes de vendange. J'y vois une confirmation de ce que j'ai dit sur la grossièreté du travail du Sphinx, qu'on attribue assez généralement à l'érosion des élémens: mais si l'humidité de l'atmosphère avait pu décomposer les surfaces, au point d'en dégrader les formes, les arrêtes vives de ces portails le seraient également, et les couleurs des peintures seraient entièrement effacées; car elles sont des mêmes tems que le Sphinx, et peut-être d'une date plus ancienne.

Tels sont les motifs qui m'ont décidé à regarder le Sphinx comme un ouvrage des tems modernes, imaginé et exécuté par des ouvriers bien inférieurs à ceux qui ont construit les pyramides, et à plus forte raison à ceux qui ont exécuté les monumens de la Haute-Egypte.

C'est la grossièreté des formes qui a induit en erreur le célèbre voyageur Volney, lorsqu'il a cru y voir une preuve de l'antique civilisation de l'Egypte par les Ethiopiens: dans un ouvrage aussi parfait que le sien, une légère imperfection, peut-être la seule qui y existe, ne nuit pas à la beauté de l'ensemble. Comme il n'avait pas eu occasion d'examiner des Ethiopiens, il a jugé qu'il n'en existait pas d'autres que les negres, et crut voir, dans le nez mal formé du Sphinx, la forme épatée du nez de cette race d'hommes. Mais s'il avait pu voir les Berberis, les Abyssiniens, tous ces peuples qui habitent les rives du Nil au sud des Cataractes, il aurait changé d'opinion, non sur l'antique civilisation de l'Egypte, mais sur la preuve qu'il croyait en trouver par le Sphinx; or, les negres du Sennaar et du Darfour n'y sont pas anciennement établis; et, lorsqu'ils occuperent ces pays, ils refoulerent devant eux les anciens habitans. Les Berberis, race d'hommes où je comprends les Dongoliens, les Abyssiniens, plusieurs des peuples qui bordent le Niger, et d'autres qui habitent les chaînes de l'Atlas, sont plus ou moins bazanés; mais, pour la régularité et la finesse des traits ils sont comparables aux belles formes européennes; ce sont leur traits qu'on voit, et même leur coiffure actuelle, dans les sculptures de la Haute-Egypte, et les peintures expriment la nuance de leur peau. Je n'aurais point relevé cette opinion, si je n'avais pas jugé nécessaire de répondre d'avance à une objection qui m'aurait sûrement été faite: car ce voyage, sanctionné par l'approbation et les éloges de toute l'armée française qui a fait les campagnes d'Egypte, est maintenant classique.

(*Extrait de la Revue littéraire.*)

SCIENCES. — MÉDECINE.

AU RÉDACTEUR.

Breda, le 15 frimaire an 13.

Monsieur,

Quoique des faits curieux et isolés ne semblent au premier coup-d'œil devoir exciter que la surprise, leur rapprochement avec des faits semblables, peut néanmoins éclairer sur leurs causes et leurs effets, et donner lieu à quelques inductions utiles. La connaissance de ces faits peut faciliter l'explication de ce qu'on appelle quelquefois un écart de la nature, lorsqu'on ne pénètre pas ses vues d'utilité, elle peut faire cesser l'étonnement, les jugemens erronés, les conséquences fausses ou hazardées que l'on tire d'après des notions inexactes sur un fait extraordinaire; c'est ce qui arriva dernièrement à l'égard du fœtus trouvé dans le cadavre d'un jeune homme aux environs de Rouen; le lumineux rapport des commissaires de l'Ecole de médecine de Paris, dissipa tous les doutes, éclaira et satisfit tous les bons esprits.

Un soldat faisant partie des troupes stationnées en Hollande, âgé de 22 ans, et d'une constitution peu forte, offre un cas aussi affligeant que difficile à déterminer, et sur-tout à attaquer dans son principe.

A l'âge de seize ans, il a essuyé une maladie longue et grave, à la suite de laquelle il a éprouvé par le canal de l'urètre une perte de sang qui depuis cette époque s'est constamment renouvelée tous les mois, et l'a obligé de garder le lit sept à huit jours.

Ce fait est constaté depuis qu'il est au régiment; les observations les plus sûres ont été faites, et il est démontré que cette affection est indépendante de toutes causes étrangères.

Je n'examinerai point ici si cette perte de sang doit être considérée comme une surcharge incommode dont la nature cherche à se débarrasser; si elle résulte d'un état de pléthore, de la rétropulsion d'une maladie de peau, d'excès ou d'une vie trop sédentaire, de l'équitation ou de l'usage des diurétiques âcres, ou enfin d'une aberration bizarre, d'une violation des lois générales, auxquelles la nature s'est asservie; je me borne à énoncer ce fait comme tant d'autres consignés dans les Mémoires savans et précieux qui appartiennent à l'histoire de l'art, et je le livre aux esprits éclairés qui peuvent en faire le sujet de leurs utiles méditations; je les invite à réclamer de moi les détails qui résultent à cet égard de mes observations continues, et qui ne sont pas de nature à trouver place dans votre journal.

J'ai l'honneur de vous saluer.

BRANDIN, *chirurgien au 11e régiment de ligne, de la Société médicale de Bruxelles.*

LIVRES DIVERS.

Traité élémentaire d'astronomie physique, par J. B. Biot, membre de l'Institut national, professeur au Collége de France, membre de l'Académie de Turin; en 2 vol. in-8°, caracteres petit romain, avec des notes à la fin de chaque livre, en petit texte, et 16 planches.

Prix, pour Paris, 10 fr.; franc de port, 12 fr. 50 c.

Le même *Traité*, en 2 vol. in-4°, 16 planches.

Pour Paris, 18 fr.; franc de port, 20 fr.

Le premier volume contient le premier et le second livres, avec onze planches; le second volume comprend les troisieme et quatrieme livres, avec la 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e planches.

On pourra faire relier les deux volumes en un seul, si on le veut.

Le premier livre renferme les phénomenes généraux du système du monde et les moyens qu'on a de les observer.

Le second livre contient l'application de ces méthodes à la théorie du soleil.

Le troisieme livre contient l'application des mêmes méthodes à la théorie de la lune.

Le quatrieme livre renferme de la même maniere, la théorie des planetes, des cometes et des satellites.

Ce livre est adopté par la commission d'instruction publique; il est à l'usage des lycées et des écoles secondaires; on peut le regarder comme une introduction au *Système du Monde*, par M. Laplace. C'est l'astronomie mise à la portée de tout le monde.

Il est enrichi de notes intéressantes pour ceux qui cultivent les sciences. Les marins y trouveront des connaissances nécessaires pour l'intelligence des traités d'hydrographie. L'auteur en a fait un livre neuf, élémentaire et instructif.

A Paris, chez Bernard, libraire, quai des Augustins, n° 32.

Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentée par figures, avec des explications tirées des saints Peres; par A. J. D. Bassinet, cidevant chanoine, archidiacre, prévôt des chapitres et administrateur du diocese de Verdun; ornée de six grandes cartes géographiques, pour servir à l'intelligence de l'histoire sainte; des portraits des personnages les plus célebres de la Bible, et de cinq cent-vingt estampes, représentant les principaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament, dessinés d'après les chefs-d'œuvre des plus grands maîtres, Raphaël, Rubens, Le Poussin, Le Guide, Le Clere, etc. etc., gravées au burin par Voysard, et autres graveurs célebres.

Ancien-Testament, contenant chacun six estampes et le texte, 21, 22 et 23e livraisons.

Parmi les estampes qui composent ces trois livraisons on remarquera,

1°. La carte générale du monde, ou description du monde terrestre et aquatique;

2°. La carte de la situation du paradis terrestre et des pays habités par les patriarches;

3°. La carte du voyage des enfans d'Israël dans le désert depuis leur sortie d'Egypte par la mer rouge, jusqu'au pays de Canaan.

Nota. Ces trois cartes, sur-tout la troisieme, outre leur utilité, sont d'une exécution si parfaite, que les amateurs seront jaloux de les posséder.

4°. Le portrait d'Abraham, d'après le chevalier Van-Dyck.

5°. Le portrait de Moïse, d'après Champagne.

Ces deux portraits sont d'un intérêt majeur, sur-tout celui de Moïse, qui est un chef-d'œuvre, à côté duquel sont gravés les commandemens de Dieu et les sommaires de la loi et des prophetes.

Le prix de chaque livraison, très-grand in-8°, est toujours de 2 francs 50 centimes. La Genèse est complette en 23 livraisons. Prix, 57 fr. 50 cent. La vie de Jésus-Christ est également complette en 13 livraisons. Prix 33 francs. En janvier prochain il paraîtra tout-à-la-fois 14 livraisons, ou 84 estampes, et le texte. Prix, 35 francs, alors les livres de Moïse seront complets.

On souscrit à Paris, chez Desray, Libraire, rue Haute-Feuille, n° 36, quartier Saint-André-des-Arcs.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	à 30 *jours.*	à 60 *jours.*	à 90 *jours,*
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. bo	54 ⅛	54 ⅜	54 ⅛
— Courant.	56 ¼	56 ½	57 ½
Londres. ...	24 75	24 65	24 55
Hambourg.	190 ¼	189 ¼	188 ¼
Madrid ...			
— Effectif..	14 48	14 34	14 22
Cadix			
— Effectif..	14 32	14 22	14 12
Lisbonne...	480	482	485
Gênes effec.	4 85	4 80	4 75
Livourne...	5 30	5 25	5 18
Naples.....			
Milan	7 l 18 s d.	7 l 18 s 9 d.	8 l 0 s d.
	p. 6 f.	p. 6 f.	p. 6 f.
Basle.....	pair.	½ p.	1 perte.
Francfort...			
Auguste	2 56	2 55	2 54
Vienne	1 97	1 96	1 95
St.-Pétersb.			

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	⅜ p.	1 ¼ p.
Marseille...	pair 25 j.	¼ p.	1 ⅜ p.
Bordeaux ..	pair 8 j.	1¼p.	1 ½ p.
Montpell...	¼ p. 15		
Genève....			160 ¼
Anvers			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr. 80 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	55 fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Act. de la Banque de France.....	1162 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., Nicomede, tragédie de P. Corneille, remise au théâtre, et.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, la 8e représent. de la Camilla, opéra en trois actes, musique de Per.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La 1re représ. des deux Oncles, Lucile, et Milton.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, la Nouveauté, et le Prix.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 1re représ. de la Forteresse du Danube, mélodr. nouv. en 3 actes à spectacle, préc. du Mari instituteur.

Théâtre de la Cité. Zémire et Azor, et Rose et Colas.

Théâtre des Délassemens. La 1re représent. du Tremblement de Lisbonne, tragédie en 5 actes de maître André Perruquier, et Que de bruit pour un Ane.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle, Saint-Honoré, n° 20. Redoute, et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 104. *Vendredi*, 14 *nivose an* 13 *de la République* (4 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK.

Copenhague, le 18 *décembre* (27 *frimaire.*)

Suivant ce qu'on apprend, les changemens suivans ont eu lieu au collége d'économie et du commerce. Son excellence le ministre d'état comte de Schimmelmann, jusqu'ici président de ce collége, a été nommé ministre-dirigeant du commerce. Le chambellan de Schestedt, chevalier de l'ordre de Dannebrog, a été nommé premier député; le colonel Ewald, second député; et les conseillers de justice Lungberg et Wendelboe ont été nommés 3e et 4e députés audit collége.

— S. A. S. le duc d'Augustenbourg et son épouse sont arrivés ici et se proposent d'y passer l'hiver. — Le comte de Grunne, ministre d'Autriche, est également arrivé en cette capitale.

— La frégate *Frederischsvaern*, vaisseau de garde dans le Sund, a quitté sa station et est rentrée dans notre rade. Tous les vaisseaux marchands anglais qui se trouvaient dans ce détroit, ainsi que trois vaisseaux de guerre de la même nation, ont mis à la voile il y a quelques jours.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 22 *décembre* (1er *nivose.*)

L'attente de ceux qui avaient cru que les divers objets relatifs aux affaires générales de l'Empire allaient s'arranger immédiatement et d'une maniere définitive, n'a pas été remplie dans le bref délai qu'y avait mis leur impatience. A l'exception de l'octroi de navigation du Rhin, aucune des grandes affaires qu'on croyait qui seraient décidées avant Noël, n'a été soumise à la délégation générale de la diete. Cette assemblée ne s'est occupée, depuis la derniere ouverture de ses séances, que d'objets particuliers. Toutefois les négociations entre les principales cours de l'Allemagne ont été suivies dans cet intervalle avec la plus grande activité, tant ici qu'à Berlin et à Vienne; et en ce moment la diete est entrée dans les vacances de Noël, qui doivent durer jusqu'au lendemain des Rois.

— Les dietes ou assemblées de canton, qui se sont toutes réunies presqu'à la même époque, sont convenues de plusieurs objets préparatoires, qui faciliteront beaucoup à la diete générale la confection de la nouvelle matricule de l'Empire.

Hambourg, le 20 *décembre* (19 *frimaire.*)

On a inséré, dans la Gazette de Bombay, un article assez curieux sur la vaccine. Il a pour auteur un prince indien qui démontre que ce nouveau genre d'inoculation était connu depuis long-tems de quelques braminès. Ils se servent pour leur opération d'un fil imprégné du virus vaccin, et n'accordent ce bienfait qu'aux enfans dont les parens adorent la déesse Bhowanny, patrone de la petite vérole. Cette divinité est ordinairement représentée sur un âne. Le pere ou le tuteur de l'enfant, qui doit être vacciné, est obligé d'apporter une offrande, c'est ordinairement du grain qu'il présente et fait manger à un âne dans son giron. Cette cérémonie se répete lorsque la vaccinne fait son éruption.

— L'université de Gœttingue a fait une perte sensible dans la personne du professeur Gmelin, mort le 1er novembre dernier. Il occupait une chaire de médecine et de chymie. Les secours qu'il a rendus à ces sciences, ainsi qu'à l'histoire naturelle, sont assez connus des savans: ses vertus particulières et son zele pour l'université dont il était membre, augmentent encore les regrets de ceux qui l'ont connu personnellement.

— Le célebre peintre Tischbein est mort à Hanau, dans la 75e année de sa vie active et glorieuse. Il était le doyen d'une famille d'artistes qui a illustré le nom qu'il portait.

— M. de Schirach est mort à Altona, le 7 décembre, dans sa 60e année. Il était connu par plusieurs ouvrages historiques, par une traduction des Vies de Plutarque, et sur tout par un *Journal politique* qu'il publiait depuis vingt-cinq ans.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 20 *décembre* (29 *frimaire.*)

L'Institut des Sourds-Muets établi à Gênes, sous la direction de P. Assarotti, a toujours le meilleur succès. Dans un examen public, les éleves furent interrogés sur 1660 questions, prises dans diverses branches des connaissances humaines, et deux d'entr'eux répondirent à toutes très-pertinemment. Ils résolurent aussi fort heureusement divers problèmes de géométrie et d'algèbre.

— Il n'a encore paru que les deux premiers volumes de la belle édition du Dante, qui s'imprime à Pise. Ils sont embellis du portrait du Dante, gravé par Morghen, et de celui du cardinal Despuig, que l'on regarde comme l'éditeur.

— On annonce à Florence un nouveau journal, intitulé: *Magazino di letteratura, scienze, arti, economia, politica e commercio: compilato da accademici italiani.* Le nombre et le mérite des collaborateurs font espérer que cette entreprise aura plus de succès que celles du même genre qu'on a déjà tentées en Italie.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

De différens prix que la Société des arts et des sciences d'Utrecht devait distribuer dans sa séance du 20 juin de cette année, un seul a été décerné. La question à traiter était le *duel*. Deux mémoires ont paru le mériter également; l'un était de M. de Voss Mennonite d'Amsterdam; l'autre d'un M. C. G. Heylus, qui habite la Suisse. La Société, au lieu de partager le prix, a laissé au sort à décider lequel des concurrens le remporterait en entier. La fortune a été favorable à M. de Voss qui, en conséquence, a reçu la double médaille d'or. On a envoyé à M. Heylus la double médaille d'argent, avec une inscription qui annonce et sa gloire et son malheur.

Voici les nouveaux prix proposés par la Société:

1°. Un prix de 30 ducats pour la solution de la question suivante: En quoi consistait principalement le luxe des habitans des Provinces-Unies, au tems de la fondation de cette république? On doit entendre ici, par le mot *luxe*, tout emploi de fonds qui a plutôt pour objet les plaisirs du propriétaire que ses besoins ou ceux des autres, dans le sens le plus étendu. Le concours est ouvert jusqu'au 1er octobre 1806.

2°. On a remis, à la même époque, le sujet de prix suivant: Quelle est la véritable essence du fluide électrique? est-il composé de divers élémens et quels sont-ils? Quels sont les changemens qu'il éprouve et qu'il produit lorsqu'il est uni à d'autres substances?

3°. Une médaille d'or de 10 ducats est promise au meilleur Traité sur un objet quelconque de l'architecture hydraulique. Le terme est le 1er octobre 1805.

Les mémoires doivent être adressés, francs de port, au professeur Rossyn, secrétaire de la Société, ou à son collégue, le docteur van Toulon, à Utrecht. La Société se réserve la propriété des mémoires couronnés, et le droit exclusif de les donner à l'impression.

— Le plus ancien plan de la Haye que l'on connût, était du 16e siècle. M. van Westreenen, ayant découvert un dessin qui représente cette ancienne résidence des comtes de Hollande, telle qu'elle était au 13e siècle, vient de le publier en onze feuilles, accompagnées d'éclaircissemens et de notes historiques. Son ouvrage se vend à la Haye, chez P. van Daalen-Wetters.

INTÉRIEUR.

Paris, le 13 *nivose.*

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 13 NIVOSE.

L'ordre du jour appelle la nomination des quatre vices-présidens.

On procede au second tour de scrutin qui ne donne point encore de majorité absolue.

On annonce l'arrivée de MM. les conseillers-d'état Bigot-Préameneu, Begouen et Lavallette.

M. Bigot-Préameneu porte la parole et donne lecture de deux projets de lois dont il développe successivement les motifs.

M. Bigot-Préameneu. Messieurs, l'établissement d'un tribunal de commerce à Bruges est l'objet de l'une des deux lois que nous sommes chargés de vous présenter aujourd'hui.

C'est sur-tout en matiere de commerce que la justice doit être rapide autant que ses formes doivent être simples: ce but serait manqué si les tribunaux n'étaient pas placés à portée de ceux qui ont besoin d'y avoir recours. A quelles dépenses, à quelles lenteurs, à quels dommages incalculables les commerçans ne seraient-ils pas exposés, si, pour contraindre au paiement d'une dette ou pour éviter une injustice particuliere, il s'étaient obligés, ou de livrer ces intérêts à un étranger, ou d'abandonner le cours général de leurs affaires. Il n'est personne qui ne sente la nécessité d'un tribunal de commerce dans tous les lieux où les transactions commerciales sont multipliées.

La ville de Bruges est dans cette classe. Elle est par sa population, qui s'éleve à 35,000 ames, au nombre des cités considérables de la France; son commerce la met au rang des premieres places, et ce commerce est encore susceptible de plus grands développemens.

On a la preuve de l'importance de cette ville dans les travaux immenses faits depuis plusieurs siecles, pour seconder ses relations extérieures et intérieures. De grands canaux de navigation ont été creusés; l'un d'eux communique à la mer, et porte aux pieds des murs de Bruges des navires de 300 tonneaux. Ces navires peuvent y être réunis au nombre de plus de cent dans un vaste bassin environné de magasins propres à recevoir toutes especes de cargaisons. On voyait avant la guerre entrer dans ce port et en sortir, chaque mois, des bâtimens de diverses grandeurs, au nombre de 30 à 40. Un autre canal sert de communication avec les villes de Gand, de Bruxelles, de Lille.

Cette heureuse situation au milieu d'une contrée qui de son propre fond est une des plus riches de la France en productions de tout genre, a dans tous les tems donné une très-grande activité à l'industrie de ses habitans.

A la fin du 15e siecle et au commencement du 16e, Bruges fut, après Anvers, l'un des plus grands entrepôts de l'Europe. Les marchandises du Levant et de la Méditerranée y étaient échangées avec celles de la Baltique et des ports septentrionaux. Les habitans de Bruges montrent encore comme des monumens de leur ancienne splendeur les maisons en grand nombre qui autrefois étaient spécialement destinées au commerce de chaque nation.

Anvers et Bruges, qui depuis la découverte du Cap de Bonne-Espérance avaient anéanti le commerce de Venise, ne purent se maintenir au milieu des révolutions qui, pendant près d'un siecle, agiterent la Belgique. Anvers fut remplacé par Amsterdam, et les superbes manufactures des draps de Bruges furent transportées à Londres avec d'immenses richesses. Sur ces ruines s'est élevé le colosse que nous voyons maintenant agité des convulsions qui annoncent une chûte prochaine. Tel est le sort inévitable d'une puissance qui, pour se maintenir, est réduite à l'abjuration de tous les droits, de tous les devoirs qui lient entr'elles les nations civilisées. Le plus terrible des fléaux dont la terre pût être désolée, serait la longue durée d'un gouvernement qui, ne connaissant plus ni la foi des traités, ni les regles les plus sacrées du droit des gens, ni les sentimens de l'humanité, pourrait, en usurpant la domination des mers, enchaîner tous les peuples.

L'histoire n'offre encore aucun exemple de cette absurde et cruelle ambition, dans laquelle des efforts impuissans sont autant de causes d'une prompte destruction.

Il est dans la nature un ordre immuable. C'est ainsi que sous le rapport du commerce, on peut être assuré qu'il se maintiendra, ou, s'il a été détruit par la violence, qu'il tendra toujours à se régénérer dans une contrée qui, par sa situation et par ses productions, peut subsister aux besoins des peuples qui l'environnent. Ainsi, l'Angleterre ne peut se comparer à la France, ni pour la commodité ou le nombre de ses ports, ni pour ses richesses territoriales. C'est de la nature elle-même que notre patrie a reçu sa supériorité: elle n'a besoin d'aucuns efforts pour la maintenir; aussi voit-on que, malgré les malheurs inséparables de la guerre, malgré l'interruption du commerce maritime, tous les arts, tous les genres d'industrie ne cessent dans aucunes parties de la France de se maintenir et de se perfectionner.

C'est ainsi que Bruges, privée pendant la guerre de son commerce maritime, conserve encore une grande activité. Plus de quarante mille pieces de toiles et trois cents mille pieces de draps communs ou autres étoffes de laine sont fabriquées chaque année dans cette ville et aux environs.

On y compte également plus de dix mille pieces de basins et futaines.

Les autres fabriques qu'elle renferme consistent en quinze taneries, quatre rafineries de sucre, huit de chapeaux, sept de savon, deux d'amidon, une de faïance, une de pipes à fumer, huit imprimeries de toiles et d'indiennes, trente blanchisseries de toiles et de fils, huit distilleries d'eau-de-vie : il s'y trouve enfin une fabrication considérable de dentelles.

De si grands moyens et l'espoir d'un nouvel accroissement ont fixé l'attention de Sa Majesté Impériale dans l'un de ces voyages qui deviendront autant d'époques à jamais mémorables pour les contrées où, portant l'œil de la prévoyance et du génie, il a joint à la sagesse de ses conseils l'emploi actuel de tous les moyens de prospérité que son autorité bienfaisante lui a suggérés.

A Bruges, un entrepôt réel pouvait encore entretenir le commerce de commission, qui avant la guerre était très-considérable. Un entrepôt réel lui a été accordé.

La navigation du magnifique canal qui communique avec Ostende était interrompue par le mauvais état des écluses de Slykens : ces écluses ont été réparées.

Les commerçans de Bruges ont aussi présenté comme un grand avantage l'établissement d'un tribunal de commerce, et le Gouvernement a pensé que cette mesure devient chaque jour plus utile. On pourrait même être surpris que dans l'organisation primitive des tribunaux de commerce, un seul ait été établi dans le département de la Lys, et qu'il l'ait été à Ostende plutôt qu'à Bruges, où les affaires du commerce d'Ostende se portaient autrefois.

Ostende ne peut être comparée à Bruges, ni par sa population, ni par le nombre ou les genres divers de ses transactions commerciales. Bruges est même dans son état actuel quatre fois plus considérable qu'Ostende, en population, en étendue de territoire, en fabriques, en établissemens. Il paraît que l'état de ruine dans lequel on laissait les écluses de Slykens, et qui causait au commerce de Bruges un très-grand préjudice, fut le principal motif de la préférence donnée à Ostende pour l'établissement du tribunal de commerce. Cette raison n'existe plus, et la ville de Bruges peut au contraire se prévaloir de ce que toutes ses communications intérieures sont rétablies.

Au surplus, il ne s'agit point ici de préférer l'une des villes à l'autre. Celle d'Ostende est assez considérable, et doit aussi espérer une assez grande prospérité pour qu'il soit convenable d'y conserver son tribunal de commerce.

Il faut procurer à chacune de ces deux villes le même avantage. Mais cette opération serait imparfaite, si on ne cherchait pas en même temps à régler le ressort de chacun de ces tribunaux, de manière qu'ils se trouvent les plus à la portée de tous les justiciables.

Le moyen d'atteindre ce but est de donner pour ressort au tribunal de commerce de Bruges, les cantons des justices de paix de Bruges, Ardoye, Ruysselede, Thourout et Thielt, et au tribunal de commerce d'Ostende, les cantons des justices de paix d'Ostende, et de Ghistelles, de l'arrondissement communal de Bruges, et des cantons de la justice de paix de Nieuport et de l'arrondissement communal de Furnes.

Par cette disposition il sera dérogé à l'article II de la loi du 3 vendemiaire an 7, qui assigne à chaque tribunal de commerce l'intégralité d'un arrondissement du tribunal de police correctionnelle; mais d'une part, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'un tribunal de commerce ait des parties de son ressort dans plusieurs arrondissemens, lorsque tous ces arrondissemens relèvent du même tribunal d'appel, et d'un autre côté la répartition de ressort entre les deux tribunaux, étant faite par cantons, ne peut, dans l'exécution, souffrir aucune difficulté.

Tels sont, messieurs, les motifs du projet de loi dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

Projet de loi.

Art. Ier. Il sera établi un tribunal de commerce dans la ville de Bruges, département de la Lys, conformément aux dispositions prescrites par les lois sur l'établissement des tribunaux de commerce de la république.

II. Les justices de paix des cantons de Bruges, Ardoye, Rousselede, Thourout et Thielt, formeront le ressort dudit tribunal.

III. Le tribunal de commerce établi à Ostende, par la loi du 1 vendemiaire an 7, aura pour ressort les justices de paix des cantons d'Ostende et Ghistelles de l'arrondissement communal de Bruges et de celle du canton de Nieuport de l'arrondissement communal de Furnes.

Messieurs,

La seconde loi que nous avons à vous présenter, concerne la translation du siége d'un tribunal de première instance d'un lieu en un autre dans le même arrondissement. Les motifs de cette mesure sont dans les circonstances de la localité qu'il suffit de vous exposer en peu de mots.

Le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Argelès, dans le département des Hautes-Pyrénées, a été établi dans la commune du même nom.

L'expérience a démontré que cette commune n'est pas propre à être siége de la justice de cet arrondissement.

Dès l'an 8, et successivement dans ses sessions des années 9, 10 et 11, le conseil-général de ce département a exprimé son vœu pour la translation de ce tribunal dans la commune de Lourdes.

Il est vrai que la commune d'Argelès a l'avantage d'être plus au centre; mais le tribunal y est sans activité, et ne saurait y jouir de la considération qu'exige la dignité de la justice. Cette inaction et la difficulté de trouver des logemens ont mis obstacle à ce qu'aucun avoué s'y fixât. Il y a même pendant l'hiver des époques où les denrées de première nécessité peuvent y manquer.

Ces inconvéniens ne seront point à craindre dans la commune de Lourdes, où il faut espérer que le cours de la justice se rétablira.

La mesure qui vous est proposée, et que vous jugerez sans doute indispensable, prouve avec quelle vigilance Sa Majesté s'occupe du bien public dans toutes les parties de l'Empire.

Projet de loi.

« Le siége du tribunal de première instance établi par la loi du 27 ventose an 8, dans la commune d'Argelès, sera transféré dans celle de Lourdes. »

L'orateur annonce que Sa Majesté a fixé au 19 l'ouverture de la discussion de ces deux projets de lois.

Après le départ de MM. les conseillers-d'état, le corps-législatif procede au scrutin de balotage entre les noms suivans, qui dans les précédens scrutins ont obtenu le plus de voix pour la vice-présidence; savoir :

MM.
Le général Beguinot,
Lombard-Taradau,
Sapey,
Ramon,
Tardy,
Rabaud,
Lesperut.

Le nombre des votans était de 229; majorité 115.

Le dépouillement des votes par les scrutateurs donne le résultat qui suit :

MM.		
Le général Beguinot.....	186	voix
Lombard-Taradau.....	151	
Duranteau.....	110	
Sapey.....	103	
Ramon.....	96	
Tardi.....	87	
Rabaud.....	73	
Lesperut.....	70	

Messieurs Beguinot et Lombard-Taradau, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, M. le président les proclame vice-présidens du corps-législatif.

Demain il sera fait un dernier scrutin, dont les bulletins ne devront contenir que les noms de MM. Duranteau, Sapey, Ramon et Tardy.

M. le président. Il est d'usage, lorsque le corps-législatif a perdu quelqu'un de ses membres, d'en informer officiellement le sénat-conservateur. Dans l'intervalle de la dernière session, la mort nous a enlevé le général Serviez, notre collegue. Le corps-législatif jugera sans doute convenable d'annoncer cette perte au sénat-conservateur, par un message.

Le corps-législatif arrête qu'il sera fait un message au sénat, pour lui annoncer la mort du général Serviez.

La séance est levée et indiquée à demain.

LITTERATURE.

AU RÉDACTEUR.

Paris, ce 7 nivose an 13.

Je ne connais que depuis quelques jours, *les Observations* que M. Ferlus a fait insérer dans le n° de *la Revue, en date du 20 frimaire*, je suis donc forcé d'y répondre un peu tard. Ces observations ont été provoquées par mon opinion sur Juvenal, insérée dans le n° du Moniteur (25 brumaire dernier) *Opinion*, dit M. Ferlus, *qui nous a paru peu conforme à l'idée qu'on doit se faire de ce poëte*. Comme dans les morceaux de littérature, signés de moi, qui sont insérés au Moniteur, je ne prétends en effet qu'établir des *opinions* et non des *décisions*, car mes jugemens eux-mêmes ne sont qu'une proposition plus affirmativement énoncée qui n'est, je ne l'ignore pas, obligatoire pour personne; comme je sais d'ailleurs qu'il est très-rare que les débats changent rien au premier arrêté des deux parties, parce qu'il est chez chacune d'elles un fruit, ou de ses propres réflexions, ou des réflexions d'autrui qui ont déterminé, dans les deux cas, la conviction; mon premier dessein avait été de n'en appeler qu'à moi-même de l'arrêt de M. Ferlus, c'est-à-dire, de me retrancher sans bruit dans ma première opinion, en respectant, bien entendu, celle d'un littérateur qui ne me doit, à qui je ne dois aucun sacrifice; mais j'ai pensé que ces sortes de discussions, prolongées presque toujours, si l'on veut, en pure perte pour les deux adversaires, ne sont pas sans quelqu'utilité pour le lecteur qui, constitué juge entre eux, se voit forcé de s'occuper du fond du débat, d'apprécier en conséquence, pour prononcer, les écrivains ou poëtes qui en sont le sujet.

Une autre réflexion d'ailleurs qui, je l'avoue, m'est toute personnelle, a dû se joindre à celle-ci pour me faire revenir sur ma première détermination. L'auteur des *observations*, auquel je dois des remercimens pour les marques d'estime qu'il me donne, auquel je ne puis par conséquent supposer une intention ennemie, a pourtant présenté quelques-unes de mes idées, détournées dans son extrait de leur vrai sens et de leur expression rigoureuse, de manière à appeler sur elles la juste critique du lecteur. Or, aux fautes que j'ai pu commettre, consentir qu'on ajoute des fautes que je n'ai point commises, ne serait-ce pas de ma part un peu trop de complaisance? Si l'on me condamne pour les premières, on me doit, en bonne justice, absoudre pour les secondes. Ma réclamation a donc ici un double but : 1° de me disculper de quelques prétendues erreurs qui n'existent que dans les phrases rapportées par M. Ferlus qui n'a pas toujours rapporté les miennes textuellement, qui, en les tronquant, les déplaçant ou les isolant, leur a donné une signification équivoque, contraire quelquefois à leur véritable signification ou assez voisine même du ridicule : 2° de prouver que je n'ai porté sur Juvenal qu'un jugement très-réfléchi; que, si je suis coupable à son egard, je suis doublement coupable; car c'est bien volontairement, après de sérieuses réflexions, en toute connaissance de cause, que je le suis.... Maintenant allons aux preuves.

« L'absence du plan (ai-je dit dans *l'Essai sur la satyre*, qui donne lieu à cette discussion); *l'absence du plan* est tellement frappante dans les poëmes de Juvenal, que ce qui en est la fin en pourrait être le commencement, ou le commencement la fin, sans qu'il y eût de dérangement sensible dans la gradation des idées *qui rarement y suivent une marche progressive.* »

M. Ferlus répond :

« Si cette observation était fondée, Juvenal serait un très-méchant écrivain. Il n'est pas de *bon* ouvrage sans une gradation marquée dans les idées. »

Ces deux phrases renferment, l'une une conclusion trop tranchante; l'autre une assertion pleine de justesse. Je suis, quant à l'assertion, entièrement de l'avis de M. Ferlus : aussi n'ai-je jamais cru que Juvénal eût fait, à proprement parler, de *bons* ouvrages; mais, ce que je crois, c'est que dans ses ouvrages, généralement défectueux, il y a des beautés du premier ordre qui les font lire.

« Or (continue l'auteur des Observations), puisque Juvénal est du petit nombre des poëtes qui, depuis dix-huit siècles, sont entre les mains des connaisseurs, il faut croire qu'ils n'ont point appelé le défaut qu'on lui *reproche* aujourd'hui pour la première fois; et certes, c'est venir *un peu tard.* »

Que ce soit *tôt* ou que ce soit *tard*, c'est ce qui est assez indifférent : ce qui ne l'est pas, c'est que *le reproche* soit fondé; et, alors, on pourra répéter ce qui l'a été dix mille fois, que la vérité, bien qu'elle arrive *tard*, arrive toujours *à propos*.

J'ai déjà fait un commencement de réponse à l'étrange conclusion qui précede ce dernier mot, *et certes, c'est venir un peu tard;* j'ajouterai que pour qu'un écrivain soit lu, il n'est pas nécessaire que cet écrivain soit irréprochable. Sans parler des ouvrages modernes, il y a beaucoup d'anciens ouvrages mal composés, qu'on voit encore tous les jours dans les mains *des connaisseurs*, dans celles de M. Ferlus lui-même. Ils lisent, et il lit les deux Sénèque, Lucain, Silius-Italicus, Stace, etc. et tant d'autres œuvres qui sont, sous quelques rapports, fort inférieures à celles de Juvénal; et pourtant il est très-avéré que ces connaisseurs *se sont apperçus* des défauts de ces écrivains; mais comme en eux ces défauts sont rachetés par de plus ou moins nombreuses qualités, sans s'aveugler d'une part, on jouit de l'autre. Il en est de même des productions de tous les arts, des productions de la nature où l'on se plaît à contempler quelquefois des formes très-irrégulieres et recon-

nues pour telles, parce que, dans ces formes, tout n'est point imperfection, parce qu'un charme plus ou moins puissant les relève, ou dédommage de leur désordre.

Sans doute, pour compléter les preuves de part et d'autre, il faudrait, comme dit très-bien l'auteur des *Observations*, *lire*, analyser toutes les satyres de Juvenal; ce qui ne menerait à rien moins qu'à faire un livre; mais enfin, M. Ferlus prend soin de lever ici lui-même tout embarras : « On ne conçoit pas, dit-il, de satyre où il y ait plus d'unité » et d'ensemble que dans la première. » — Soit : je prends M. Ferlus au mot. Jetons un coup-d'œil rapide sur ce chef-d'œuvre d'ensemble et d'unité : voyons jusqu'à quel point le poëte y a *suivi le fil des idées, le crescendo des développemens* : voyons enfin si *le sujet énoncé dès les premiers vers, est* en effet *reproduit tout entier* ET TOUJOURS PLUS VIVEMENT *dans chaque tableau jusqu'à la conclusion*. (Ce sont les propres expressions de mon adversaire que je rapporte.) Si toutes ces conditions de tout *bon* ouvrage sont remplies dans cette première satyre, il est très-clair que c'est moi qui ai tort; car j'ai dit, et je le rappelle, que les poëmes de Juvenal *manquent de plan et de gradation* : premier grief produit contre moi par son défenseur. Or, voici ma réponse que me fournit Juvenal lui-même ;

Semper ego auditor tantùm ? numquam ne reponam
Vexatus toties rauci Theseïde Codri ?
Impunè ergo mihi recitaverit ille togatas,
Hic elegos ?... etc.....

C'est-à-dire : (je me sers ici de la traduction de Dussaulx pour ceux des lecteurs qui n'entendent pas l'original.)

« Ecouterai-je toujours ? Tourmenté tant de fois » par la Théséïde de l'enroué Codrus, ne repli- » querai-je jamais ? L'un m'aura donc impunement » récité ses comédies ; l'autre ses élégies, etc. » Sa bile s'échauffe :

..... Stulta est clementia, quùm tot ubique
Vatibus occurras, perituræ parcere chartæ.

« Puisque cette engeance poétique fourmille ici de toute part, n'épargnons pas un papier qu'elle gâterait. »

Voilà qui est bien ainsi, nous allons sans doute voir le poëte s'armer du fouet vengeur de la satyre, pour mettre en fuite cet essaim bourdonnant de méchans auteurs qui assourdissent ses oreilles; ce qui nous promet des traits plaisans, du sarcasme, du sel attique, et, avant tout, *de l'unité* dans le plan du poëme?... N'y comptez pas, lecteurs; rien de tout cela. Ces méchans auteurs sont la première chose qu'il oublie.

Incontinent après ces mots : *n'épargnons pas un papier qu'elle gâterait* (cette maudite engeance poétique), « *pourquoi* se dit-il, ou se fait-il dire, *pourquoi choisir la carrière déjà parcourue par Lucilius* ? »

Il semble que s'il veut répondre conséquemment à son début, voilà ce qu'il doit répondre : — « Pourquoi ?.... C'est parce que je veux faire rentrer dans sa nullité la sottise, l'ignorance présomptueuse de tous ces prétendus beaux-esprits, que je viens de vous nommer, qui dans les bains, sous les portiques qu'ils assiégent, depuis le lever de l'aurore jusqu'au coucher du soleil, courent mendiant les suffrages des dupes qui les écoutent, etc.... » On s'attend donc qu'il va saisir corps à corps l'*enroué Codrus*, le prolixe auteur de *Télephe*, celui de l'interminable *Oreste*, etc.; qu'il va signaler tous ces misérables poëtes qui obstruent les avenues *du bois consacré à Mars, l'antre de Vulcain, voisin des roches éoliennes, les jardins* du riche patricien *Fronton*, etc. etc. Quel vaste champ à parcourir !... Rien, rien de tout cela ! A la première représentation qu'on lui fait, ou qu'il se fait, qu'il va donc *se jeter dans la carrière parcourue* par le précurseur d'Horace, par Lucilius ?... il répond par des déclamations contre *un Eunuque qui ose se marier*, contre *une Mævia qui, le javelot en main et le sein découvert, attaque un sanglier farouche*, etc.; et il en conclut qu'il est bien *difficile de se refuser à la satyre* (*difficile est satyram non scribere*). Soit; peut-on répliquer; mais ce n'est ni de *Mævia* ni de l'*Eunuque* qu'il s'agit; c'est de *Codrus l'enroué*, c'est de cette meute d'auteurs qui aboient à vos oreilles, à la satyre desquels vous consacrez *tout le papier qu'ils gâteraient*. Voilà le sujet, le vrai sujet : revenez-y; ou bien, laissez-nous prononcer que vous abandonnez fort légèrement *ce sujet énoncé dans les premiers vers* : ce qui est faire tout le contraire que *de le reproduire toujours plus vivement dans chaque tableau jusqu'à la conclusion*.

Ah! sans doute, telle n'est point la marche d'Horace, dans la satyre qu'il adresse à Trébatius; telle non plus, dans sa septième satyre, celle de Boileau. Dans l'une, Horace hésite : doit-il, ne doit-il pas renoncer au genre satyrique ? Il consulte son ami. Son irrésolution semblerait faire pressentir, et pourrait faire excuser une sorte d'irrégularité dans l'ordre du plan, et dans la distribution des idées. Non, les développemens, les questions, les réponses, tous les traits enfin de cet heureux *dialogue* qui vient donner encore à la narration plus de naturel et de vivacité, tout tend au but, sans déviation; le poëte y court sans distraction. Qu'on la relise cette satyre, qu'on relise aussi celle de Boileau, et de plus, dans ce dernier, celle *à mon esprit*, on se convaincra que le sujet n'est jamais perdu de vue, malgré l'étonnante variété d'idées, de tons, d'expressions qu'on y admire.

Revenons donc : Juvénal débute par une sortie contre les auteurs : or, après le *dix huitième vers*, il n'est plus question de ces auteurs, quant au *dix-septième*, l'on croit encore, et l'on doit croire, qu'il feront le sujet de la satyre. Tout ce début est donc un hors-d'œuvre. Le véritable, l'unique, celui qu'initiique le reste de la pièce, qui roule entièrement sur les mœurs de la société, devait donc être une sortie générale contre la dépravation des Romains : et ce début que j'indique, je le trouve au milieu de la satyre. Le seul début convenable en effet, le voici :

Ex quo Deucalion, nimbis tollentibus æquor,
Navigio montem ascendit etc. etc.

» Depuis que la barque de Deucalion fut soulevée par les eaux du déluge jusqu'au sommet du Parnasse; depuis que ce fils de Prométhée consulta l'Oracle de Thémis; que des cailloux amolis reçurent par degrés la chaleur du sentiment..... ..... : colère, volupté, joie, chagrin, projets, intrigues, tout ce qui meut les humains, sera la matière de mon livre. Quand le torrent du vice fut-il plus rapide ? le gouffre de l'avarice plus profond ? etc. etc. »

Remplacez les idées des dix-huit premiers vers par celles-ci; et il y aura du moins *unité de conception* dans cette satyre. Les déclamations qui suivent ces vers s'y rattacheront naturellement et nécessairement. Le projet du poëte d'embrasser le genre satyrique, sera une conséquence de ses premières plaintes. Eh ! conçoit-on au contraire rien de moins conséquent que cette soudaine détermination d'un écrivain qui s'en va dénoncer à la cité les coupables mœurs de son siècle; pourquoi ?.... parce qu'il est ennuyé d'entendre de méchans vers ! Le torrent des mauvais poëtes l'entraîne, à ce qu'il nous dit, au genre satyrique; et tout à coup il abandonne ceux qui ont déterminé sa vocation, pour tomber sur les courtisans, les débauchés et tous les mauvais sujets de Rome !..... Voilà pourtant le seul et vrai *fil* des idées qu'on saisisse ici ! Voyons maintenant l'admirable *crescendo des développemens*.

« De leur *marche progressive* (de ces développe- » mens) dépend tout l'intérêt d'un ouvrage. » .... C'est ce que nous dit M. Ferlus avec tous les hommes de goût : j'ose donc assurer, moi, qu'on ne trouve pas *cette marche progressive* dans les poëmes de Juvénal; mais c'est peut-être à l'assurer, il faut le prouver, et c'est ce qui ne me semble pas très-difficile.

Juvénal, après avoir abandonné aussi-tôt que tenté son attaque contre les auteurs, tombe à l'improviste sur ses concitoyens que, par malheur pour eux, il n'abandonne pas si promptement. Il nous déroule alors, quelquefois en beaux vers, je l'avoue, les annales de leurs débordemens et de leurs scandaleux excès. Passons-lui cette inconséquence : le voilà donc burinant, en traits profondement gravés, la plaie honteuse et secrète de Rome ! Il marque, on peut ici me pardonner cette expression[1], *du fer chaud* de l'infamie, *le ravisseur des biens d'un pupille réduit au dernier opprobre*, etc.... Ce *Marius qui, dans son exil, commence à boire dès la huitième heure, et jouit de la colère des dieux*..... etc. *Cet autre infâme qui vient de dormir*..... etc. (je n'ose achever)..... *Cette noble dame qui, pour appaiser la soif d'un époux, lui présente un vin dont la douceur perfide recèle le venin d'un reptile*, etc.... puis, *un petit qui corrompt la femme avare de son fils*..... puis, *des épouses infâmes et des adolescens déjà souillés par l'adultère*, etc.... et, après ce hideux tableau, il s'écrie : « Cela permet-il qu'en se livre au sommeil ? » — Non, sans doute, et je partage votre courroux..... Continuez donc, continuez de veiller, pour nous poursuivre les coupables.... Eh bien ! le croira-t-on ? c'est au milieu de ce généreux mouvement d'indignation; au plus fort accès de cette fièvre de la vertu, que sa fibre s'amollit, que son saint courroux se dissipe, s'affaiblit du moins en changeant d'objets. Les exactions, les concussions, le vol, l'adultère, le meurtre, le poison, etc., voilà ce qui était sous nos yeux ! Tout à-coup, c'est une autre scène : ce sont *les jeux de hasard, les soupers à sept services*, la distribution et les produits de *la sportule*, c'est-à-dire, des portions de comestibles que les riches faisaient délivrer à leurs clients, tous *les soins*, après cela, *qui partagent le reste de la journée*.

Ainsi, le poëte a commencé parce qu'il y a de plus fort, il continue parce qu'il y a de plus faible : il nous peint *les vices*, après nous avoir peint *les crimes* : c'est peu; par une de ces inconséquences que je ne me charge pas d'expliquer, il revient sur ses pas, comme par réminiscence, et retourne subitement à la peinture des crimes. Ces derniers traits, qui sont comme repoussés du milieu de l'ouvrage, où est leur (1) place naturelle, forment sa péroraison. En conscience, il faut renoncer à comprendre ce que c'est qu'un plan, ce que c'est qu'un ouvrage composé avec méthode, si l'on trouve de la méthode et un plan dans celui-ci.

Si je ne craignais pas que cette discussion m'entraînât au-delà de toutes bornes, je pourrais prouver qu'il n'y a plus de méthode dans la satyre *des Vœux*, que M. Ferlus trouve *méthodiquement composée jusqu'à la monotonie*. Passe pour la monotonie, je la trouve tellement inhérente à l'épiderme du poëte, si je puis m'exprimer ainsi, qu'elle m'en semble inséparable.

C'est encore là un de mes torts, selon M. Ferlus; mais comme, lorsque je lis un auteur, l'impression que j'éprouve n'est pas mon ouvrage, il me semble, en bonne logique, que ce doit être plutôt ici le tort de cet auteur que le mien propre. Quand je lis, par exemple, Young, et que je ne vois que la lune, des fantômes, des tombeaux : il me semble qu'il n'y a pas là de ma faute; et de même quand je lis Juvénal qui compose, comme je l'ai dit, comme tant d'autres l'on dit avant moi, qui ne l'ont pas plus que moi *imaginé* ou *répété sur parole*, qui compose dans un état habituel d'indignation, j'avoue que toute cette vertueuse colère, toujours la même, que toutes ces (2) transitions de fureur si peu variées, que ces flots (3) de bile si abondans, à la fin si nauséabonds, me poursuivent malgré moi; que je ne puis pas ne pas voir ce qui blesse mes yeux, ne pas sentir ce qui soulève mon âme, ne pas repousser ce qui répugne à mon goût.

« *L'égalité de l'impression qui résulte de chaque satyre*, ne paroît un très-grand défaut : M. Ferlus s'en étonne.

» Il est évident néanmoins, dit-il, que tout genre de poésie ayant un objet et un but bien marqués, doit, pour atteindre ce but, affecter l'ame d'une manière *déterminée*. »

D'une manière *déterminée* ! sans contredit : mais non d'une manière *uniforme*.

J'ai dit que quand à *l'uniformité d'impression* qu'elle laisse dans l'ame, les satyres de Juvenal sont à quelques exceptions près, *une redite l'une de l'autre*; et M. Ferlus me répond par ces paroles :

« De ce que les pièces de Racine *me laissent la même impression*, sont-elles une redite l'une de l'autre ? »

Vraisemblablement M. Ferlus n'a pas voulu faire ici l'éloge de Racine; mais ceci ne me regarde pas. Je réponds à mon adversaire que si les pièces de Racine *nous laissaient la même impression*, l'on pourrait dire qu'elles sont une redite l'une de l'autre *quant à leur effet*, comme le sont aussi, *quant à leur effet*, les satyres de Juvenal, et cela est palpable : mais ce jugement, porté par M. Ferlus *contre* les tragédies de Racine, n'est rien moins qu'un blasphème. Les spectateurs qui viennent d'assister à la représentation de *Britannicus*, bien sûrement n'emportent pas de ce spectacle l'impression qu'ils ont emportée la veille de celui d'*Iphigénie*, qu'ils emporteront demain de celui d'*Athalie* ou de *Phèdre*, etc. Tous ces tableaux sont bien différens de ton et d'effet, quoi que ce soit la même main, guidée par le même génie qui les ait coloriés.

D'après mes remarques sur les défauts de Juvénal qui, apparemment aux yeux de M. Ferlus, est sans défaut, puisqu'il le lave de ceux même qu'on lui a toujours reprochés; d'après ces réflexions, dis-je, il décide *qu'on ne devrait plus regarder ce satyrique que comme un* TRÈS-MAUVAIS *modèle, même quant au style*.

L'épithète est trop dure : M. Ferlus force ici, dont me cite quelques autres endroits, la conséquence qu'on peut déduire de mes remarques. Je me contenterais, moi, d'assurer, parce que je le pense, qu'avec ce *modèle*, comme avec Lucain, etc., l'on court risque de s'égarer : et *quant au style*, je rappellerai à M. Ferlus ce qu'il semble avoir voulu oublier que j'ai, dans cette même phrase qu'il re-

---

(1) Après le vers :
Si natura negat, facit indignatio versum.

(2) Voici quelques mouvemens, presque tous identiques, de la satyre que j'analyse.
Semper ego auditor tantùm ? Numquam ne reponam.....
Vexatus totiès.....
.....
Stulta est clementia,quùm tot ubique
Vatibus occurras, perituræ parcere chartæ
.....
.....Quis iniquæ
Tam patiens urbis, tam ferreus ut teneat se
.....
Quid referam quantâ siccum jecur ardeat iræ, etc.....
Hæc ego non credam, etc.....
Hæc ego non agitem, etc.....
.....
Non ne libet medio ceras implere capaces
Quadrivio : etc.....
Cum non audeo dicere nomen ?, etc.

(3) Quand Juvenal de sa mordante plume
Faisant couler des flots de fiel et d'amertume,
Gourmandait en courroux tout le peuple latin...
BOILEAU.

leve, pris la précaution de distinguer le style (4) de Juvénal; je veux dire son *expression*, dont les formes, non encore assez variées, le sont pourtant incomparablement plus que ne l'est, chez lui, le fond des sentimens et des images. « Les satyres, ai-je remarqué, sont des redites *non pas quant à l'expression, mais quant à l'impression* qu'elles laissent dans l'ame du lecteur. » Il me semble que c'est-là s'exprimer assez clairement; mais M. Ferlus qui veut qu'on tire de mes critiques la fausse conséquence que Juvénal est un *très-méchant auteur*, va jusqu'à chicaner l'intention de mes éloges.

« C'est envain, s'écrie-t-il, que M. Laya dit en finissant, que ce n'est qu'en le comparant à Horace qu'il parle ainsi de Juvénal. — Avec de tels défauts (l'exagération, l'enflure et la monotomie) on n'est pas mauvais *relativement*. »

Pardonnez-moi; l'on peut l'être, comme le sont (vous me forcez à me répéter) Lucain et les deux Sénèque, dans lesquels vous trouvez aussi, je n'en doute pas, de *l'exagération*, de *l'enflure*, *de la monotonie*, de grands défauts enfin, mais aussi des beautés. L'on est *bon*, ou l'on est *mauvais relativement*, selon qu'on est comparé à des hommes qui valent moins ou plus que soi, quand du reste l'on n'est pas soi-même dénué de toute valeur. Il ne fallait pas, si je l'ose dire, *fausser* ainsi mes bonnes intentions. Il ne fallait pas, pour prouver que je ne pense pas comme Boileau, faire parler Boileau autrement qu'il n'a parlé, lui faire presque dire le contraire de ce qu'il a dit.

A vous en croire, à-propos de Juvénal, Boileau disait :

> Ses ouvrages tout pleins d'affreuses vérités
> Etincelent *par-tout* de sublimes beautés.

Non, certes. Boileau n'a pas dit cela : d'abord, parce qu'il était loin de penser qu'il n'y eût rien que d'admirable dans Juvénal; ensuite, parce que cet éloge tranchant eût été un contre-sens ou un *non-sens*, après les deux vers critiques qui le précedent, et que voici :

> Juvénal élevé dans les cris de l'école,
> Poussa *jusqu'à l'excès* sa mordante hyperbole;

Boileau, pour être juste, ajouta aussitôt le correctif :

> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> Etincelent POURTANT de sublimes beautés.

Pourtant, observez bien, non *par-tout*. Boileau, après avoir dit que Juvénal *poussa l'hyperbole à l'excès*, n'a pas pu dire qu'il est *par-tout* plein de beautés; car notre judicieux satyrique savait trop bien qu'il n'y a plus *beauté* où il y a *hyperbole*, et surtout où l'hyperbole est poussée *à l'excès*.

Laharpe reconnaît dans Juvénal *une monotonie qui fatigue et qui révolte.*, etc. Il ajoute :

« Qu'est-ce qu'un écrivain qui ne sort pas de fureur, qui ne voit dans la nature que des monstres, qui ne peint que des objets hideux, qui semble *s'appesantir avec complaisance sur les peintures les plus dégoûtantes*, etc. »

Or, l'apologiste de Juvénal ne trouve rien que de tout simple dans ces peintures, où tout est grossièrement crû, où la seule éloquence consiste à nommer les choses par leur nom. M. Ferlus appelle cela *de saintes réclamations du poëte, pour écarter le scandale de la vue des adolescens.* Etrange procédé, pour éloigner le scandale, que de le mettre sous les yeux! *Réclamations*, tant qu'il vous plaira; ne pouvaient-elles du moins être exprimées avec plus de décence, de mesure et de goût, et faut-il désormais, afin de porter les jeunes-gens à l'amour de la vertu, écrire avec les images et dans le style de Robbé?

Si l'on en croit encore M. Ferlus, *j'ai mis Juvénal en parallèle avec Tacite!...* Eh bon Dieu! je n'y ai pas même songé. M. Ferlus n'aime pas les parallèles; je ne les aime pas plus que lui. Je sais qu'ils forcent presque toujours le jugement à composer avec l'esprit, à se dissimuler les distances, les disconvenances, pour laisser l'esprit établir tout à son aise les rapprochemens, prouver les prétendues conformités qu'il veut découvrir dans des objets ou des sujets souvent contraires. Pour donner une idée *de la force*, à laquelle *rien ne ressemble moins*, ai-je dit, *que l'exagération, comme rien ne ressemble moins à l'embonpoint que l'enflure*, j'ai pris, à la vérité, dans Tacite, ainsi que j'aurais pu les prendre dans tout autre modèle, deux exemples de cette *force* que je regarde, en effet, comme *de la force*, parce que l'écrivain n'a eu que la prétention d'être *vrai*, parce qu'en devenant *sublime*, il reste toujours *simple*, qu'il est l'un et l'autre *naturellement*, c'est-à-dire, sans faire effort pour le devenir; j'ai rapporté deux phrases très-courtes de Tacite, pensant que, par ce rapprochement, je rendrais plus sensible et plus claire ma définition : or, citer des exemples (j'interroge ici la bonne foi de M. Ferlus, autant que celle des lecteurs), est-ce là ce qu'on peut appeler faire des parallèles?

« La manie des rapprochemens, dit-il, en produit ici un autre qui pouvait prêter à la plaisanterie. *Si Horace est le Philinthe de Moliere, Juvénal en est l'Alceste.* On sent que la comparaison n'est pas à l'avantage d'Horace, et que M. Laya aurait pu exprimer sa préférence par un rapprochement plus heureux. »

J'avoue qu'en effet cette phrase « *Si Horace est le Philinthe*, etc. » ainsi estropiée par M. Ferlus, par conséquent dénaturée, et tombant inopinément à la suite d'une opinion sur Horace et Juvénal appréciés comme *poëtes*, non-seulement ne serait point *heureuse*, mais serait comme je l'ai dit en commençant, très-voisine du ridicule. Entendons-nous donc : cette phrase que je vais remettre sous les yeux des lecteurs, non telle que je la lis dans vos *observations*, mais telle que vous l'avez lue dans mon écrit; cette phrase n'est applicable à Horace et à Juvénal, qu'autant qu'on les veut considérer, ainsi que l'a fait Dussaulx, comme *citoyens* et non pas comme *poëtes*; et voici ma preuve, car voici le résumé de mon jugement :

» Je dirai donc que Juvénal, écrivain souvent énergique quand il n'est point exagéré; impétueux, mais par cela même peu réglé, se montre constamment enflammé de l'amour de la vertu, que c'est à ce noble sentiment qu'il doit ses excès même; qu'irréconciliable ennemi du vice, il n'écrit jamais sans verve, (il s'est peint lui-même en disant :

Facit indignatio versum);

qu'il fut bien plus *vertueux* qu'Horace qui, de son côté, fut bien plus poëte que lui. J'avouerai encore qu'Horace compose souvent avec les mauvaises mœurs de son siècle, que Juvénal attaque sans relâche celles du sien, et qu'enfin Horace est, *si j'ose ainsi parler, le Philinte de la cour d'Auguste, Juvénal l'Alceste de celle de Domitien.* »

Le lecteur peut à-présent se convaincre qu'il ne s'agit ici que des qualités morales, non du génie, non des talens de Juvénal; que si, comme écrivain, il doit être placé fort *au-dessous* d'Horace; comme citoyen, il m'a semble mériter *le premier rang*; je lui ai adjugé *le prix de vertu*. C'est donc à tort, et et détournant mes idées qu'on feint de s'étonner de ce que ma comparaison est ici à son avantage; car c'est précisément ce que j'ai voulu qui fût, et on le sait bien; et le lecteur sent, à son tour, qu'il n'y a, en cela, de ma part, nulle inconséquence, puisque Juvénal est ici l'*homo duplex*, qui l'emporte d'un côté sur son rival, et qui lui cède de l'autre.

Je m'arrête; quoique j'eusse encore quelques remarques à proposer sur les observations de M. Ferlus. Il traduit, m'a-t-on dit Juvénal. Si ce qu'on m'a dit est vrai, ses préventions en faveur de ce satyrique n'ont plus rien qui m'étonne; et peut-être est-il heureux sous ce rapport, qu'il s'exagere les qualités de son modèle. Au défaut de celles que nous cherchons dans celui-ci, nous aurons peut-être toutes celles que son traducteur lui suppose. Alors, il est possible que je partage toutes ses préventions favorables; mais en ce cas, ce sera au talent de M. Ferlus qui aura perfectionné le génie de Juvénal, et non encore à Juvénal, que je devrai cette heureuse révolution dans mes idées.

LAYA.

(4) Laharpe a été un peu moins indulgent que moi : il lui reproche *la dureté pénible de sa diction, son langage étrange, ses métaphores accumulées et bizarres, ses vers gonflés d'épithètes entassées, hérissés de mots grecs*, etc.

MUSIQUE.

Poésies sacrées de Malherbe, Racine, J. B. Rousseau, mises en musique, avec accompagnement de harpe ou piano, et dédiées à S. M. l'Impératrice, par Vernier, professeur de harpe; première livraison.

L'abonnement, composé de trois livraisons, est de 12 fr. pour Paris, et 15 fr. pour les départemens. Le nom des souscripteurs sera donné à la suite de la troisième livraison.

Nous avons annoncé à l'avance ce recueil dont l'idée annonçait un goût pur, et dont le talent de l'auteur garantissait le succès. Sa premiere livraison se compose de l'hymne de Racine, *tandis que le Sommeil reparant la nature;* de l'ode de J. Baptiste *les Cieux instruisent la Terre;* de l'ode de Racine le fils : *ô Dieu, sauvez-moi! je péris;* et enfin de la *captivité de Babylone*, de Lefranc de Pompignan.

Ces diverses productions sont remarquables par leur caractere grave, mélancolique, et leur expression. Le musicien s'y montre pénétré du sens des paroles, et il doit être intéressant de l'entendre exécuter lui-même ces morceaux sur l'instrument qu'il possede si bien. Une objection se présente ici : comment, sur le chant d'une premiere strophe, peut-on adapter les paroles des seconde et troisieme strophes? La coupe n'est pas la même si le rythme est égal; la prosodie exige des changemens. Ces changemens indispensables, mais légers, ont été faits avec goût. M. Vernier a fait graver toutes les strophes, avec la note qui leur est applicable. La difficulté tombe donc d'elle-même, et elle est levée autant qu'il était possible de le faire.

On souscrit, pour cet intéressant recueil, chez l'auteur, rue de la Convention, n° 579, et chez Auguste Leduc, éditeur de musique, rue de la Loi, et aux adresses ordinaires de musique.

COLLECTION de morceaux de chants, airs, duos, trios, romances, extraits des œuvres des plus célèbres maîtres italiens, Français et Allemands, avec paroles françaises et accompagnemens de harpe, ou piano.

N° 32. On voit que cette collection, qui deviendra précieuse, se continue avec un succès mérité. Cette livraison contient un duetto de Nicolini, tiré de la *Cosa Rara*, où il a été intercalé à l'Opéra-Buffa de Paris, et d'une cavatine de Ferdinando Orlando.

La souscription est toujours ouverte chez MM. Olivier et Godefroy, brévetés du Gouvernement pour l'invention des caractères mobiles de musique, boulevard Saint-Martin, n° 68.

LIVRES DIVERS.

Le Courier alphabétique, premier jeu élémentaire du jeune âge, suivi du *Courier des devises*, par A. F. J. Fréville, auteur de la Correspondance de Mylady Cécile, de la vie des Enfans célèbres, etc., avec cette épigraphe :

On peut, tout en jouant, apprendre bien des choses.

Grande feuille gravée et collée sur carton, avec une instruction, brochure in-12, prix, 1 f. 80 c.

Le Courier grammairien, second jeu élémentaire du jeune âge, pour donner les premieres notions de la grammaire française, par le même, avec cette épigraphe :

Lorsque l'on parle aux yeux, on instruit beaucoup mieux.

Grande feuille gravée et collée sur carton, avec une instruction, brochure in-12, prix, 1 f. 80 c.

Le Courier encyclopédique, ou le petit jeu de tout un peu; pour amuser utilement la jeunesse pendant les récréations pluvieuses, par le même, avec cette épigraphe :

Je veux que mon plaisir m'instruise encore un peu.

Grande feuille gravée et collée sur carton, avec une instruction, brochure in-12; prix, 1 f. 80 c.

La boîte contenant le pion, la pirouette, le dé, 25 jetons rouges et 25 jetons blancs; prix, 1 franc 80 centimes.

La même boîte sert pour les trois jeux.

Les articles ci-dessus se trouvent à Paris, chez Genets jeune, libraire, rue de Thionville, n°. 1846

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. jouis. de vend...	57 fr. 40 c.
Idem. Jouissance de germinal an 13.	fr. c
Bons pour rescript. de domaines....	91 fr. c.
Actions de la Banque de France...,	1160 fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd. vendredi 14 et dimanche 16, *Relâche.*

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, le Conciliateur, suivi des Bourgeois.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Susceptible, la Petite Ville, et le Pacha de Surene.

Théâtre de l'Opéra-Comique. La 1re représentation d'Adele et Dorsan; suivie de l'Irato.

Théâtre du Vaudeville. Le Jour de l'An, Florian, et le Moulin Sans-Souci.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 2e représ. de la Forteresse du Danube, et le Dragon de Thionville.

Théâtre des Delassemens. Le grand Tremblement de Lisbonne, Maître André perruquier, et le Malade par amour.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées contenus dans le MONITEUR sont officiels.

N° 105. Samedi, 15 nivose an 13 de la République (5 janvier 1804.)

EXTERIEUR.

RUSSIE.

Pétersbourg, 7 décembre (16 frimaire.)

M. de Novaros et de Rosenzweig sont maintenant ici chargés d'affaires; le premier, de la cour de Portugal, et le second, de la cour électorale de Saxe, jusqu'à l'arrivée du marquis de Souza et du comte d'Einsidel, nommés ministres de ces deux puissances.

— Le conseiller de collége Kohler est de retour ici d'un voyage qu'il a fait en Crimée, aux frais de S. M. I.

— M. de Guldenskiold, conseiller-d'état actuel, vient d'être nommé gouverneur civil du Caucase.

SUEDE.

Stockholm, le 14 décembre (23 frimaire.)

Il a été annoncé à tous les agens du commerce de Suede, résidans dans les pays étrangers, que les vaisseaux suédois qui arriveraient des contrées où regne l'épidémie, seraient forcés d'arborer le pavillon noir; dès qu'ils approcheraient des côtes de Suede, afin que les pilotes fussent prévenus sur-le-champ, et prissent les précautions nécessaires. — L'établissement de quarantaine à Kansoe, est entièrement organisé.

— Une petite baleine de douze aunes de long a été chassée sur les côtes, près d'Halmstadt, le 26 octobre, et prise par les habitans.

— On a exporté d'ici, dans le courant de cette année, 231,160 lb. de fer (poids de vaisseaux.)

DANEMARCK.

Copenhague, le 22 décembre (1er nivose.)

Le prince Henri de Prusse a envoyé à la princesse Louise Charlotte, sa fiancée, une très-belle parure en diamans. M. Darrest, nouveau chargé d'affaires de S. M. prussienne, et porteur de ce riche présent, a été reçu avec une distinction particulière par la famille royale. De son côté, la princesse Louise Charlotte a envoyé au prince de Prusse son portrait en miniature, parfaitement ressemblant, et peint par le célebre Hornemann.

— Le comte de Grune, ministre de S. M. l'empereur d'Autriche, a eu hier sa premiere audience du roi.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 26 décembre (5 nivose.)

Le froid est si violent à Tonningen que l'Eyder est gelé à une lieue vers son embouchure, et si fortement pris, qu'il porte des charriots chargés de 3000 pesant. Il n'y a donc pas d'espoir qu'il puisse y arriver des vaisseaux, tant que ce froid durera. Les 10 ou 12 qui étaient en vue du port, sont vraisemblablement retournés en Angleterre.

— On mande de Breslau que le 17 décembre deux familles juives, des plus considérables de cette ville par leur fortune et leur commerce, ont embrassé la religion chrétienne et reçu le baptême.

Cassel, le 25 décembre (4 nivose.)

S. A. S. E. vient d'établir trois prix de 100, 60 et 40 écus, qui seront décernés proportionnellement à ceux des médecins et chirurgiens qui, à la fin de l'année, pourront prouver qu'ils ont le plus contribué à la propagation de la vaccine.

Des bords du Mein, le 28 dec. (7 nivose.)

Voici ce qu'on écrit de Wisbade, sous la date du 22 décembre:

Depuis quelques semaines il se commettait ici presque journellement des vols avec effraction. Les voleurs portaient même l'effronterie jusqu'à afficher sur les portes des maisons volées, des écrits dans lesquels ils tournaient en dérision les propriétaires et bravaient la police. Enfin une servante reconnut deux de ces afficheurs; elle fit part de cette découverte à son maître, qui alla aussi-tôt dénoncer ces individus au tribunal criminel. On fit des recherches, et bientôt l'on découvrit qu'il existait à Wisbade une bande nombreuse de voleurs, composée de joueurs, tant étrangers que du lieu même. Comme on était sur leurs traces, on parvint à arrêter successivement plusieurs de ces brigands. Ayant été interrogés, ils avouèrent qu'ils avaient caché la plus grande partie des effets volés dans l'intérieur d'un siége ou banc d'une église de la ville, qui appartenait à l'un d'eux. On trouva en effet ces objets à l'endroit indiqué. Le plus adroit et le plus dangereux de ces voleurs (un garçon menuisier), avait échappé jusqu'à ce moment à toutes les recherches. Enfin, l'on découvrit qu'il s'était caché chez un confiseur, et l'on fut en même-tems informé que ce dernier faisait partie de la bande.

Les gens de la police se rendirent chez lui, et l'arrêtèrent; mais le garçon menuisier échappa des mains de la police, et chercha à se sauver par la cheminée. Un ramoneur qui monta après lui, le poussa jusqu'au haut; alors le menuisier s'établit sur le faîte de la cheminée, et repoussa à son tour le ramoneur en lui jetant des tuiles. On fit venir des couvreurs; ceux-ci placerent plusieurs échelles sur le toît, et tâcherent de saisir le voleur. Mais celui-ci fit la plus vigoureuse défense, et soutint pendant près d'une heure une espece de siége en faisant pleuvoir sur les couvreurs une grêle de tuiles et d'ardoises qu'il arrachait du toît. On lui signifia que s'il resistait plus long-tems, on tirerait sur lui à coups de fusil; il répondit que c'était ce qu'il désirait, qu'il mourrait plutôt que de se laisser prendre vif. Les couvreurs jeterent sur lui, à quatre reprises, des cordes à nœud coulant pour le saisir, et quatre fois il parvint à s'en débarrasser en les coupant. Enfin, après plus de trois heures d'efforts, on parvint à se rendre maître de ce furieux; il mordit à la main le premier qui le saisit, et lorsqu'on l'eut descendu, il était tellement affaibli, qu'il resta pendant long-tems étendu sur la terre sans donner presqu'aucun signe de vie. On le transporta à l'hôpital.

PRUSSE.

Berlin, le 18 décembre (27 frimaire.)

Il y a aujourd'hui deux cents ans que sous l'électeur Joachim Frédéric, le conseil et le ministere d'état fut régulièrement constitué. A cette occasion, l'archiviste royal vient de présenter à S. M. la nomenclature de tous les ministres et conseillers d'état, qui ont bien servi la maison de Brandebourg.

— S. M. la reine douairiere est de retour à Berlin, après une absence de six mois.

— LL. AA. RR. et SS. le prince et la princesse d'Orange-Fulde, sont en cette capitale, et se proposent d'y passer l'hiver.

— Le prince nouveau-né, et la reine sa mere, jouissent tous deux d'une parfaite santé.

ESPAGNE.

Cadix, le 16 décembre (25 frimaire.)

On connaît enfin la décision de la cour sur l'objet important qui tenait tous les esprits en suspens; la guerre est déclarée. Cette nouvelle n'a causé ici aucune surprise; la nouvelle contraire seule aurait étonné tout le monde, tant il paraît naturel que nous cherchions enfin à tirer vengeance de la conduite infâme de l'Angleterre à notre égard.

Sans doute les Anglais, avant de nous insulter avec la derniere impudence, avaient calculé qu'en nous surprenant entre la peste et la famine, ils nous trouveraient sans résistance et réduits, par la nature même de notre situation, à dévorer tous les affronts dont il leur plairait de nous accabler; mais peut-être n'avaient-ils pas assez prévu le degré de confiance et de force que nous pourrions retrouver dans l'alliance et l'amitié de la France.

— On pense toujours que Gibraltar sera sous peu l'objet d'une expédition combinée. La possession de cette place par les Anglais, est depuis long-tems une sorte de reproche continuel fait à notre faiblesse; et quand la guerre qui vient de se déclarer ne nous promettrait pour résultat que de devenir maîtres d'un point aussi important, et qui, dans l'état actuel des choses, ressemble à un membre amputé, nous aurions à nous réjouir de ce qui vient d'arriver.

(*Journal du Commerce.*)

RÉPUBLIQUE BATAVE.

Amsterdam, le 27 décembre (6 nivose.)

Malgré les obstacles que la guerre devait opposer, l'automne dernier, au succès d'une entreprise telle que celle d'aller jusque sur les côtes mêmes de l'Angleterre risquer la pêche du hareng, nos armateurs ont été assez hardis pour courir tous les périls attachés à cette expédition importante pour une grande partie de l'Europe, et un grand nombre d'entr'eux ont été assez heureux pour avoir tout sujet de se louer de leur audace et de leur dextérité.

C'est sur-tout dans les pêches qu'il entreprend dans les mers du Nord, que le Hollandais déploie ce caractere de bravoure et d'adresse qui d'abord a été le premier principe de sa liberté, de son indépendance et de sa gloire, et qui depuis a si efficacement contribué à l'accroissement de ses richesses et de ses conquêtes. Il n'y a que des marins exercés dès l'enfance aux plus rudes travaux, qui puissent ainsi aller affronter les mers les plus orageuses, les climats les plus rigoureux, les animaux les plus redoutables, et quelquefois les ennemis les plus cruels, pour entretenir une branche de commerce qui semble devoir leur appartenir comme exclusivement, et qu'ils ont les premiers rendue si féconde et si avantageuse. Il est vrai que l'appât du gain peut donner naissance à des entreprises hardies et dignes d'être admirées; mais il faut convenir que pour hasarder celle de la pêche dans le nord du grand océan, il faut nécessairement supposer des motifs plus puissans encore que la cupidité, et que ces parages ne seraient pas témoins d'autant d'exploits, si les pêcheurs hollandais qui les fréquentent n'étaient excités aussi par l'appât d'une certaine renommée qui convient à la profession qu'ils exercent, et par des sentimens d'orgueil national qui doit appartenir au peuple dont ils font partie.

Ce sont les pêcheurs de la Biscaye qui, anciennement, ont appris aux Hollandais à se livrer à la pêche de la baleine, et l'on sait combien ils ont surpassé en cette partie leurs maîtres qu'on a presqu'oubliés depuis. La République établit, en 1614, une compagnie chargée d'exploiter cette nouvelle branche de commerce; mais comme ses produits étaient très-irréguliers, étant quelquefois très-considérables et quelquefois peu avantageux, cette Société ne subsista que jusqu'en 1645, et depuis cette époque, la pêche de la baleine a eu des avantages peu soutenus, mais cependant assez certains pour qu'on ne songeât point à l'abandonner. Autrefois on employait à ces expéditions, de 160 à 200 bâtimens; dans les derniers tems, on en employait encore 150, dont l'armement coûtait pour chacun dix mille florins de Hollande. La baleine est par elle-même d'un produit si grand, qu'il suffit d'en prendre quatre pour subvenir aux frais de l'entreprise; il est vrai que la prise de quatre animaux de cette stature forme déjà un objet très-considérable.

La pêche du hareng a été, dans le principe, beaucoup plus brillante, et d'un avantage plus grand que ne l'était celle de la baleine. On a compté en 1601 jusqu'à 1500 bâtimens occupés à cette expédition; ces petits bâtimens ont encore aujourd'hui quatorze hommes d'équipage. Le nombre de ces bateaux pêcheurs est tellement diminué, qu'il s'est réduit en 1736 à 250; en 1747 à 200; en 1773, à 162. La pêche du hareng eût même entièrement cessé en 1775, si les Etats de Hollande, convaincus de la nécessité d'entretenir une branche d'industrie très-utile et très-lucrative dans ses détails, quoique d'un produit nul, et même quelquefois désavantageux pour ceux qui l'entreprennent, n'eussent accordé à propos une prime de 500 florins pour chaque bateau consacrée à la pêche du hareng. Cette mesure eut les résultats les plus heureux, et en 1776, il y eut encore jusqu'à 179 petits bâtimens qui partirent pour la pêche. On donna aussi des encouragemens à la pêche de la baleine, et tout homme qui se livre à ces expéditions, reçoit de l'Etat une récompense de 50 florins pour chacune d'elles.

Si ces expéditions ont eu besoin de ces encouragemens, ce n'est pas que les Hollandais n'y aient apporté toute l'industrie et toute l'activité qu'ils montrent dans l'exploitation d'autres branches de commerce; mais celles-ci ont cessé d'être aussi avantageuses, par une suite même de leur prodigieux succès: on sait que la pêche du hareng est sur-tout si féconde, et ce poisson si multiplié dans les parages où on va le chercher, qu'il est impossible de s'en procurer, à moins que ce soit en très-grande

quantité ; ce qui augmente les frais de l'entreprise et ajoute par conséquent au bénéfice des hommes qui n'y sont point employés pour leur compte, en même-tems que ceux qui en sont les chefs éprouvent des désavantages proportionnés.

INTÉRIEUR.

Versailles, le 3 janvier.

Le S. Pere est arrivé, aujourd'hui, à Versailles, à 11 heures. Il a été directement à l'église cathédrale, où il a été reçu et complimenté par M. l'évêque. S. S. a encensé le S. Sacrement, et M. l'évêque a donné le salut. L'église étant beaucoup trop petite pour contenir la population de cette ville, qui s'y est portée presqu'entiere, M. l'évêque a prié S. S. de donner sa bénédiction pontificale d'un des balcons de la galerie du château, et il a averti le peuple de se rendre sur la terrasse. Rien n'a été plus imposant que cette cérémonie : le Pape a paru, précédé de sa croix, avec ses habits pontificaux et la mitre en tête. A son aspect, le peuple, en recevant la bénédiction de S. S., a donné tous les signes de la foi et de la piété chrétienne ; il a fait ensuite éclater sa joie par les cris répétés *vive le S. P.*

Le S. P. a paru extrêmement satisfait des témoignages de religion des habitans de Versailles : et la bonté paternelle de S. S., la charité divine qui brille dans toutes ses actions, ont pénétré ceux-ci de vénération.

Le pape a dîné à l'Evêché, seul à sa table, suivant l'usage. M. l'évêque a donné ensuite à dîner à tout le cortège du S. P., et aux principales autorités de la ville et du département.

S. S. est partie de Versailles à quatre heures. M. le maire, qui l'avait complimentée à son entrée dans la ville, l'a saluée encore à sa sortie des barrieres, où il s'est trouvé avec le corps municipal et la garde nationale. Le pape était dans une voiture à huit chevaux, suivie de deux autres voitures de la cour, à six chevaux. Un corps très-nombreux de cuirassiers et de dragons, de la plus belle tenue, l'ont accompagné jusqu'au-dessus de Sèves ; un piquet de guides de la garde impériale l'a escorté jusqu'à Paris.

Le préfet de Seine-et-Oise a complimenté, ce matin, le S. P., à Sèves, pendant le relai, et il l'a accompagné tout le tems qu'il a été dans son département. (*Gazette de France.*)

Paris, le 14 nivose.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 17 nivose an 13, au samedi 22 ; savoir :

DETTE VIAGERE.

Semestre échu le 1er nivose an 13.

Ce semestre sera payé les lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 nivose, depuis le n° 1er de chaque lettre et de chaque tête, jusqu'aux nos ci-après :

Bar. nos	1. A, I, J, P	1300
	2. D, *une tête*	4000
	3. E, G, H	1300
	4. F, M, N, O	1300
	5. C, K, S, Y, Z	1400
	6. L, T	1700
	7. Q, R, U, V, W, X	1300
	8. B	3000
	11. D, 2, 3 *et* 4 *têtes*	1600

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. n° 9	Civiles, du n° 1 à	1500
	les 20, 21 et 22 nivose.	
	Ecclésiastiques, du n° 1 à	1600
	les 17, 18 et 19 nivose.	
10	Civiles, du n° 6001 à	9200
	les 17, 18, 19, 20, 21 et 22 nivose.	

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du n° 1 jusqu'à 2700, par le bureau n° 11, les 17, 18 et 19 nivose.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE STRASBOURG, du 11 nivose.

4. 34. 82. 50. 71.

TIRAGE DE BORDEAUX, du 12 nivose.

26. 47. 84. 73. 76.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 14 NIVOSE.

MM. Beaumont et Babié font hommage au corps-législatif d'un ouvrage en sept volumes, intitulé : *Galerie militaire* ou Notices historiques sur les généraux de terre et de mer, qui ont commandé les armées françaises depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'an 13.

Le corps-législatif ordonne la mention de l'hommage au procès-verbal et le dépôt de l'ouvrage à sa bibliotheque.

On procede au dernier scrutin qui doit terminer l'élection des vice-présidens.

Sur 214 votans, MM. Duranteau et Tardy obtiennent, le premier 134 suffrages, le second 108 ; en conséquence ils sont proclamés 3e et 4e vice-présidens du corps-législatif.

On introduit MM. les conseillers-d'état Ségur et Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), chargés de présenter, au nom de S. M. Impériale, deux projets de loi dont la discussion est indiquée pour le 24.

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). Messieurs, la communication entre le département de Vaucluse et celui du Gard, par Avignon, n'a lieu en ce moment que par le moyen d'un bac.

Souvent cette communication est interrompue, et le commerce, l'agriculture, l'administration même, éprouvent des pertes, des embarras, des retards.

La ville d'Avignon sur-tout ressentait vivement ces inconvéniens, et son maire avait pris des mesures pour les faire cesser par la construction d'un pont de charpente.

Il avait organisé une compagnie qui devait se charger de mettre à fin les travaux, moyennant la perception d'un péage.

Mais pour que le produit de ce péage pût fournir à-la-fois au remboursement des capitaux avancés, aux intérêts d'abord intégraux, ensuite décroissans de ces capitaux, et aux frais d'entretien du pont, la taxe devait être et était effectivement très-forte.

S. M. l'EMPEREUR a jugé qu'une construction effectuée avec des fonds qu'on se procurerait par une contribution sur les parties des départemens de Vaucluse et du Gard, qui profiteront le plus des avantages de la facile communication, serait plus convenable, et qu'il était digne de cette bienfaisance attentive qui veille aux besoins de toutes les parties de l'Empire, de faire contribuer le trésor public à l'ouverture d'une des plus utiles communications.

La quotité du péage alors sera modique, et ne paraîtra onéreuse, ni au négociant, ni au cultivateur, ni au simple voyageur ou citadin.

C'est d'après cette pensée de l'EMPEREUR qu'après avoir réglé au $\frac{17}{60}$ la part de dépense qui sera fournie sur les fonds généraux de l'Etat, on a fixé la portion de la contribution des pays et villes environnantes.

Le département du Gard supportera un quart ou $\frac{15}{60}$, et l'arrondissement seul d'Uzès une moitié de ce quart ou $\frac{7}{60}$.

Le département de Vaucluse supportera $\frac{18}{60}$, dont la ville d'Avignon paiera $\frac{12}{60}$.

Cette contribution, payable en cinq ans, sera presqu'inapperçue, et les avantages qu'elle produira exciteront long-tems la reconnaissance des habitans de ces contrées.

Il est impossible de se défendre en préparant ces utiles travaux, du regret de ne pouvoir les effectuer qu'en bois ; mais l'économie, autant que le besoin d'une prompte exécution, ont commandé de prendre ce parti.

Un jour sans doute, il s'élevera sur le Rhône, si utile et si redoutable, si précieux et si terrible aux contrées qu'il arrose, un monument qui répondra à la grandeur du fleuve, et ne craindra rien de sa fureur ; un monument nouveau digne d'être mis en parallele avec le monument antique qu'on admire non loin de ses bords, et dont le Gardon est orgueilleux.

Mais en attendant que nous voyons effectuer les travaux imposans qui parleront au grand peuple et à la postérité, il faut songer à ceux que l'utilité publique réclame actuellement, et ne pas douter que la nation française, avec le génie qui dirige sa puissance, n'aura bientôt aucun genre de gloire à envier au peuple qui éleva le pont du Gard.

Tels sont, messieurs, les motifs de la loi que l'EMPEREUR nous a ordonné de vous présenter.

L'orateur donne lecture du projet de loi dont voici le texte :

Art. Ier. Il sera construit un pont en charpente sur les deux bras du Rhône entre Avignon et Villeneuve.

II. Les frais de cette construction seront fournis partie par le trésor public, et le surplus par les départemens de Vaucluse et du Gard, et par la ville d'Avignon.

III. Les dépenses de construction de ce pont, évaluées à 600,000 fr., sont réparties de la maniere suivante :

Le département du Gard contribuera pour une somme de	150,000 fr.
dans laquelle l'arrondissement d'Uzès supportera la moitié ou 75,000 fr.	
Le département de Vaucluse contribuera pour une somme de 280,000 f.	
dans laquelle la ville d'Avignon supportera seule celle de 180,000 fr.	280,000
Le trésor public fournira la somme de	170,000
	600,000 fr.

IV. Les sommes à fournir par les départemens du Gard et de Vaucluse, seront levées par voie de centimes additionnels aux contributions directes, à raison d'un cinquieme par année, à compter de l'an 14.

V. Il sera perçu sur ce pont une taxe d'entretien, conforme au tarif qui suit :

	fr. c.
Une personne à pied, chargée ou non d'un fardeau	5
Un cheval ou mulet et son cavalier	15
Un cheval ou mulet chargé	10
Idem non chargé	5
Un âne ou ânesse chargé ou non chargé	5
Bœuf ou vache	5
Veau ou cochon	2
Dix moutons, brebis ou chevres	5
Cinq moutons ne paieront rien	
Six paieront comme dix	
Charrettes, charriots, traîneaux chargés à un cheval ou mulet, y compris le conducteur	25
Pour chaque cheval ou mulet, au-dessus	10
Les mêmes voitures non chargées, ne paieront que la moitié.	
Les mêmes voitures traînées par des bœufs ou des vaches, chargées, ne paieront que la moitié ; non chargées, que le quart.	
Voitures de voyage, suspendues, à deux et à quatre roues, à un cheval, voyageurs et conducteurs compris	1
Pour chaque cheval au-dessus	25
Pour chaque chaise à porteur ou litiere	20
Les militaires porteurs de route, et les personnes voyageant par ordre de S. M., sur passeport du secrétaire-d'état, seront exempts du paiement du péage.	

VI. La perception de la taxe d'entretien sera faite au profit de la ville d'Avignon, et administrée par le maire, à la charge de l'entretien perpétuel du pont, et à la charge aussi par la ville d'Avignon de fournir, dans tous les tems, les sommes suffisantes pour cet entretien, dans le cas où les produits de la taxe ne suffiraient pas.

VII. La construction du pont et son entretien seront dirigés par les ingénieurs des ponts et chaussées, sous la surveillance du préfet.

M. Ségur. Messieurs, il existe dans la Saône un passage dangereux qui rend la navigation difficile et longue ; souvent même elle se trouve interrompue pendant l'espace de plusieurs mois.

L'ancienne administration, et particulierement les Etats de Bourgogne, avaient entrepris de grands travaux pour faire une coupure au lit de la riviere ; cette opération devait abréger les communications, éviter aux navigateurs un détour de 2700 metres, rendre la marche du commerce plus sûre et plus active, et faire gagner à l'agriculture les terreins que couvrent actuellement les eaux. L'utilité de cette entreprise était évidente, mais elle ne fut point achevée ; et depuis, les obstacles croissant chaque jour, le mal est devenu plus grand et le remede plus souverain.

Sa Majesté l'EMPEREUR, dont la pensée vigilante est sans cesse occupée des moyens de rendre la vie et la prospérité à l'agriculture et au commerce, a examiné avec une active attention tous les plans qui avaient été présentés pour faire disparaître les obstacles qui embarrassent la navigation de la Saône, et il a cru devoir vous proposer d'adopter celui du sieur Chaumette, qui offre d'exécuter tous les travaux nécessaires à la coupure projetée ; il ne demande, pour prix de ce travail, que la concession des terreins habituellement couverts par les eaux moyennes, formant le lit de la riviere ; terreins dont personne ne réclame la propriété, et qui ne peuvent rien produire que par le travail de celui qui les demande.

Tous les propriétaires riverains consultés, ont donné, par acte, leur consentement à un projet qui, loin de leur nuire, garantit leurs propriétés, et rend leurs communications plus sûres et plus faciles.

On estime, par approximation, les travaux que le sieur Chaumette doit faire à ses frais, à 26,000 fr., et la valeur des terreins qui lui seraient concédés, à 32,000; il est vrai que la culture pourrait par la suite augmenter cette valeur, et lui donner une plus juste compensation de l'utilité de son entreprise.

Ces évaluations et les plans du sieur Chaumette ont subi tous les examens, toutes les vérifications nécessaires, et l'EMPEREUR a pensé qu'on ne pourrait rien adopter de plus utile et de moins dispendieux qu'un projet qui doit faire disparaître dans l'espace d'une année tous les obstacles de la navigation de la Saône dans ce passage dangereux, au moyen d'une concession de terres qui ne produisent rien, et qui donneront un jour des contributions, qui n'appartiennent à personne et qui deviennent la propriété de celui dont l'utile activité en fait pour ainsi dire la découverte et la conquête.

Tels sont les motifs du projet de loi que nous sommes chargés de présenter à votre sanction.

L'orateur donne lecture du projet dont voici le texte :

Art. I.er Le sieur Chaumette est autorisé à exécuter tous les travaux restant à faire pour opérer la coupure du lit de la Saône au retour d'Espervans, conformément à sa soumission du 9 ventose an 11.

II. Ces travaux seront exécutés sous l'inspection des ingénieurs des ponts-et-chaussées, qui veilleront à ce qu'il n'en résulte aucun dommage ou empêchement au service de la navigation sur cette riviere.

III. Le sieur Chaumette est tenu d'avoir terminé dans l'espace d'une année, au plus tard, tous les ouvrages nécessaires pour établir dans ce passage une navigation sûre, facile, invariable, lesquels seront reçus dans la forme prescrite pour tous les travaux publics.

IV. Aussitôt après la réception desdits ouvrages, il sera dressé, aux frais du sieur Chaumette, un plan des terrains provenant des attérissemens formés par cette opération dans l'ancien lit de la Saône, lequel ayant été visé par l'ingénieur du département, demeurera annexé à la présente loi, et formera pour le concessionnaire son titre de propriété, conformément à sa soumission susdatée, ainsi qu'aux conditions exprimées dans les délibérations des conseils municipaux des communes d'Espervans et de Varennes-le-Grand, en date des 8 et 11 pluviôse an 11, qui contiennent le consentement des propriétaires riverains.

L'ordre du jour appelle l'élection des quatre secrétaires du corps-législatif.

On procède à un premier tour de scrutin.

Sur 219 votans, M. Danel obtient 110 suffrages et est proclamé secrétaire.

Aucun autre concurrent n'ayant réuni la majorité absolue, la suite de cette nomination est remise à demain.

La séance est levée.

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Suite des observations de Métastase, sur les tragédies et comédies grecques qui sont parvenues jusqu'à nous. (Voyez les nos 82 et 84 du Moniteur.)

COMÉDIES D'ARISTOPHANE.

Plutus,

Il est difficile de déterminer quel est le véritable sujet de ce drame; ce ne peut être la guérison de Plutus aveugle. Il recouvre la vue si promptement, que la plus grande partie de la piece deviendrait alors inutile. Plutus se trouve ensuite placé derriere le temple de Minerve, pour veiller sur le trésor d'Athenes que l'on y conserve; mais on ne peut voir là-dedans qu'un incident amené fortuitement à la fin de la comédie, et ne tenant à rien de ce qui précede. D'où il résulte que Plutus, d'abord aveugle, puis recouvrant la vue, n'est là que pour fournir au poëte l'occasion de décharger sa bile amere sur toutes sortes de personnes, qu'il introduit selon son caprice et sans la moindre liaison, formant de tout cela des scenes isolées, dont on pourrait augmenter ou diminuer le nombre à volonté, sans faire aucun tort à l'ensemble. Au reste, le dialogue est naturel, plein de grâce et de saillies toujours piquantes; il fait bien connaître quelle source inépuisable de comique renfermait le génie d'Aristophane. Au milieu de l'excès des grossiéretés les plus basses et les plus indécentes qui fourmillent dans ses ouvrages, on y voit briller quelquefois des traits de la morale la plus solide; par exemple, la défense de la Pauvreté, par elle-même, est un morceau digne de Platon.

Au vers 626, Chremille part avec son ami, pour conduire Plutus au lieu où il doit se faire guérir (1); et immédiatement après, au vers 627, un esclave vient raconter toute la cure, accompagnée de circonstances infinies, et supposant l'intervalle d'une nuit toute entiere.

La comédie a 1210 vers.

Les Nuées.

On regarde cette comédie comme ayant été cause de la mort de Socrate. Elien, Diogene Laërce, et presque tous ceux qui ont écrit d'après ces auteurs, assurent qu'Anitus et Mélitus déterminés à accuser Socrate et à le faire condamner, séduisirent Aristophane, et l'engagerent, pour de l'argent, à indisposer le peuple contre lui; ce qu'il fit par le moyen de cette comédie, où le philosophe est représenté comme un homme impie, qui se refuse à croire aux Dieux antiques d'Athenes, néglige leur culte, et introduit à leur place des génies chimériques, enfans de son imagination; on l'y accuse aussi de corrompre la jeunesse, en lui enseignant une pernicieuse éloquence, capable de faire paraître juste ce qui ne l'est pas; et Aristophane cherche de plus à le tourner en ridicule, par une imitation outrée et maligne de sa maniere de raisonner.

Le savant pere Brumoy combat l'opinion de ceux qui veulent que cette comédie ait été une des premieres causes de la mort de Socrate, et démontre évidemment, par des passages d'Aristophane, que Socrate but la ciguë vingt-trois ans pour le moins, après la premiere représentation des Nuées. Cela suffit pour prouver que cette comédie n'eut pas à cet égard un effet immédiat, mais non qu'elle n'y ait aucune part. Le peuple d'Athenes peut avoir commencé, à cette époque, à haïr et mépriser le philosophe, et ses ennemis en auront profité dans l'occasion. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'accusation d'Anitus et l'arrêt des juges d'Athenes, chargent Socrate des mêmes crimes, qu'Aristophane lui imputait dans ses Nuées.

Le sujet de ce drame, si toutefois on veut qu'il y en ait un, est l'impiété de Socrate découverte. Tout tend à ce but par des scenes, pour la plupart isolées, spirituelles, comiques et quelquefois même morales, mais toujours souillées par la licence qui y regne; et la maniere dont elle était tolérée et même applaudie à Athenes, n'est pas une preuve de cette finesse de jugement et de goût délicat que nous attribuons aux Athéniens, et fait un peu douter de l'excellence des graces attiques. La comédie commence dans la chambre de Strepsiade, citoyen endetté, que la pensée de cette situation empêche de dormir (1). Il appelle un esclave, se fait apporter une lumiere, et revoit ses comptes; il se leve ensuite, va réveiller son fils, qui couche dans la même chambre, et lui dit de venir avec lui trouver Socrate, pour apprendre le moyen de tromper ses créanciers; le fils refuse d'y aller, et part. Strepsiade alors dit qu'il ira seul, et sans quitter la scene, il se trouve dans la rue à la porte de Socrate; il frappe, un esclave du philosophe sort, et se met en scene avec Strepsiade: celui-ci, sans jamais s'éloigner de l'endroit où il est, se trouve dans l'école de Socrate; tout ceci prouve, d'une maniere palpable, que les Grecs n'avaient point cette unité de lieu, nouvellement imaginée, et qu'ils laissaient, à la fantaisie de leurs spectateurs, le soin de changer la scene selon le besoin. Aristophane nous en fournit des exemples très-fréquens, et ils ne sont pas rares dans les tragiques. Dans cette comédie-ci et dans quelques autres, l'auteur et les chœurs parlent aux spectateurs.

Cette piece a 1512 vers.

Les Grenouilles.

L'objet de cette comédie est de rabaisser le crédit d'Euripide, que l'auteur met au-dessous de Sophocle et d'Eschile; elle doit son nom à un chœur de grenouilles du marais Stygien, qui ne se font entendre qu'une seule fois, et dont les strophes sont entremêlées de deux vers composés de mots imitant le croassement des grenouilles. Le chœur dominant est formé de personnes initiées aux mysteres de Bacchus. Bacchus commence la comédie; il est vêtu de la peau du lion de Némée, et porte les autres attributs d'Hercule, pour faire voir peut-être que la tragédie qui n'était d'abord qu'une hymne à Bacchus, s'était travestie peu-à-peu; il est suivi de son esclave Xanthias, personnage bouffon; le dieu masqué frappe à la porte de la maison d'Hercule; celui-ci paraît, se montre fort étonné, et on se mocque de lui. Bacchus dit qu'il veut aller aux enfers prendre Euripide, parce qu'il n'y a plus à Athenes de bons poëtes tragiques, et il desirerait qu'Hercule, qui y a déjà été, lui enseignât la route. Hercule, après quelques réponses plaisantes, la lui enseigne et se retire; alors notre bon pere Bacchus, sans bouger de la scene, se trouve avec son esclave sur les bords du marais Stygien (2); il voit Caron dans sa barque, et se fait passer à la rive opposée du marais: là, après avoir eu avec différentes personnes des dialogues piquans, spirituels, mais toujours très-libres, il demande Euripide: Eschile croit devoir être préféré: une dispute en regle s'éleve entre les deux tragiques, et à la fin leurs vers sont pesés dans la balance. Eschile est vainqueur; il repart avec Bacchus pour revenir dans ce monde, amuser et instruire de nouveau les Athéniens.

La comédie a 1381 vers.

Les chevaliers.

L'Ordre des chevaliers était le second des quatre que Solon avait établis en divisant les Athéniens selon leurs facultés. Aristophane en forma le chœur de sa comédie, parce qu'il croyait cet Ordre plus irrité que les autres contre Cléon, alors arbitre de la République, et qu'il attaque dans cette piece. Cléon avait su si bien flatter et tromper le peuple, que, bien que rempli des vices les plus détestables, de simple corroyeur il était devenu trésorier et général des Athéniens. Aristophane entreprit de le peindre tel qu'il était pour le faire prendre en horreur; mais n'ayant pu trouver de comédien qui voulût jouer le rôle sur la scene, ni d'artistes pour faire exécuter son masque, par la crainte qu'ils avaient de la vengeance de Cléon, il se peignit lui-même le visage d'une maniere bizarre, et remplaça sur le théâtre l'acteur qui lui manquait. Le peuple d'Athenes est figuré par un vieillard mou, paresseux, gourmand, et ne pouvant résister aux attaques de la flatterie. Cléon, son esclave, à force de supercherie et de scélératesse, devient le maître de son maître, et il conserve son pouvoir jusqu'au moment où il est renversé par un vendeur de saucisses et d'andouilles plus scélérat que lui. La liberté de la satyre contre les grands et les hommes les plus puissans est poussée dans cette comédie à un point monstrueux, et qui paraît incroyable. La suite des scenes est comme à l'ordinaire sans liaison; il y a beaucoup d'esprit et un sel très-piquant; mais la plus grande partie de ce mérite est aujourd'hui perdue pour nous. La connaissance des faits, des caracteres et des personnes n'étant pas parvenue jusqu'à nous, les plaisanteries qui y font allusion, et dont nous ne pouvons saisir l'application, deviennent par-là froides et insipides.

Cette comédie a 1405 vers.

Les Acarniens.

On voit, dans cette comédie, à quel point Aristophane sacrifie la vraisemblance à la causticité et à la raillerie. Toute fiction allégorique ou propre à l'allusion lui paraît bonne, quelque éloignée qu'elle soit du bon sens, pourvu qu'il puisse y trouver des moyens d'exercer son talent pour la satyre même la plus indécente. Aristophane, ennuyé de la guerre du Péloponèse qui durait déjà depuis six ans, entreprend dans cette comédie de montrer au peuple les avantages de la paix.

Il suppose qu'un Athénien, nommé Dicéopolis, ou le Juste Citoyen, essaie en vain, dans la place des assemblées publiques, de faire consentir les Athéniens à la paix. Désespéré, il cherche et trouve le moyen de faire avec les Lacédémoniens sa paix particuliere pour lui et sa famille. Quelques vieux habitans d'Acarne, bourg éloigné d'Athenes d'environ soixante stades, s'irritent de la paix que Dicéopolis a conclue avec les Lacédémoniens qui ont détruit leurs vignes, et ils veulent le lapider. Dicéopolis se défend en les menaçant de tuer leurs meilleurs amis, qu'il dit avoir renfermés dans un sac qui est à côté de lui; les Acarniens s'arrêtent, et le sac se trouve plein de charbon. Toute cette fiction n'a pour objet que de traiter de charbonniers les Acarniens qui forment le chœur, et de tourner en ridicule une scene de Téléphe, tragédie perdue d'Euripide. De même pour reprocher aux Mégariens la maniere dont ils vendaient leurs femmes, il feint qu'un d'entre eux vient sur la place publique vendre ses propres filles encore enfans; et de peur que cette raison ne l'empêche de trouver des acheteurs, il les met dans un sac, les oblige de grogner comme de petits cochons, et les vend pour des cochons de lait.

Dicéopolis, par plusieurs scenes aussi graves que celles-ci, d'ailleurs toutes détachées, et où l'on voit sans cesse de nouveaux personnages, démontre les désagrémens de la guerre et les avantages que la paix lui fait goûter; il triomphe alors de Lamachus, général des Athéniens, et chef du parti qui veut la guerre; il lui refuse tout ce que sa paix lui procure en abondance, et dont la guerre prive Lamachus. Enfin, pour mieux mettre en opposition les biens et les maux de ces deux situations, Aristophane fait arriver en même tems deux courriers, l'un à Lamachus et l'autre à Dicéopolis. Le premier invite le général à livrer bataille aux ennemis qui ont fait

(1) Regle du tems violée.

(2) Unité de lieu.

(3) Changement de lieu.

une incursion, et l'autre prie le pacifique Dicéopolis d'assister à un banquet solennel. Après un chœur très-court, Lamachus revient blessé grièvement, et trouve Dicéopolis au milieu du plus scandaleux transport de Bacchus et de Vénus. Les deux personnages font alors une alternative d'oppositions : l'un pousse des cris de douleur, l'autre se réjouit de la manière la plus indécente, tenant les propos les plus grossiers, et se livrant à la débauche la plus effrontée avec deux jeunes filles qui sont près de lui (4). Il faut remarquer que la scène se passe dans une place publique.

Cette comédie a 1232 vers.

La suite à un prochain numéro.

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

Les membres de la Société philantropique se sont réunis, samedi 8 nivose, à la Préfecture du département de la Seine, pour entendre les comptes rendus par le comité d'administration. Il résulte du rapport des travaux présenté par M. Deleuze, que depuis son établissement elle s'est occupée chaque année à fonder une institution utile aux pauvres, et surtout, à consolider celles qui avaient été fondées dans les années précédentes.

En l'an 8 et en l'an 9, elle s'est exclusivement attachée aux moyens de fournir aux indigens une nourriture saine et économique; elle a fait construire, dans les différens quartiers de Paris, vingt fourneaux, pour la distribution des soupes, et son exemple a été imité dans plusieurs départemens. Les distributions de cet hiver sont en pleine activité.

En l'an 10, la société s'est occupée des moyens de répandre la première instruction parmi les enfans de pauvres. Elle a accordé des secours aux écoles fondées par la charité particulière; mais elle a surtout donné ses soins à l'essai de nouvelles méthodes d'instruction, adaptée aux enfans des ouvriers, et principalement à celles de M. Choron et de M. Pestalezzi.

En l'an 11, la société a fourni les dispensaires, c'est-à-dire, des établissemens destinés à donner aux ouvriers malades, les secours de la médecine dans leur propre domicile, et sans les séparer de leur famille; cette institution, succursale des hôpitaux, a déjà distribué des secours à plus de 800 malades.

Enfin en l'an 12, la société a cherché les moyens de multiplier parmi les ouvriers les associations de secours mutuels qui préviennent l'indigence et favorisent l'ordre et l'économie; elle donne des primes d'encouragement à toutes les associations de ce genre, qui comptent 60 individus, et récompense ainsi le bien que les ouvriers se font à eux-mêmes.

M. Louyer Villemay a présenté le résumé des travaux des médecins et chirurgiens des dispensaires; ce rapport a prouvé la grande utilité de ces établissemens, aussi bien que le zèle et le talent des gens de l'art auxquels le comité a confié le soin des indigens, présentés par chacun des membres de la société philantropique.

M. De Kergorlai a rendu le compte annuel de l'état des finances. Grace au nombre des bons citoyens qui se sont empressés de souscrire, et aux secours considérables que sa M. I. n'a cessé d'accorder à la société philantropique depuis les premiers momens de son existence, il en résulte qu'en remplissant au-delà de ses engagemens, elle a pu encore économiser quelques fonds pour les tems où les pauvres auraient besoin de secours extraordinaires. L'assemblée a témoigné à son comité, et en particulier, à son trésorier la satisfaction qu'elle a éprouvé en apprenant le bien qui a été fait, et celui qui se prépare.

La Société a procédé ensuite à l'élection des membres du bureau et d'une partie du comité d'administration. Elle a renommé pour président, M. Pastoret; pour vice-présidens, M. le maréchal Serrurier et M. Parmentier; pour secrétaire, M. de Montmorency; pour vice-secrétaires, MM. Deleuze et Decandolle; et pour trésorier, M. Delessert.

Les personnes qui desireraient souscrire pour cette association de bienfaisance, doivent s'adresser à M. Baron, membre et agent-général de la Société, au bureau de la Société, rue des Filles-Saint-Thomas, au coin de celle de Richelieu.

Le prix de la souscription est de 25 fr.

THÉATRE FRANÇAIS.

Lorsqu'on se nourrit des écrits du grand Corneille, après le tribut d'admiration qui leur est dû, il reste un sentiment d'étonnement difficile à décrire, celui qu'inspire le ton de modestie avec lequel ce grand poëte recommande son ouvrage à l'indulgence de ses contemporains.

« Voici dit Corneille en parlant de *Nicomede*, » une pièce d'une construction assez extraordinaire; aussi est-ce la vingt-unième que j'ai fait » voir sur le théâtre; et après avoir fait réciter » quarante mille vers, il est bien malaisé de » trouver quelque chose de nouveau, sans s'écarter » un peu du grand chemin, et se mettre au hazard » de s'égarer. »

Ces mots pourraient servir de texte et d'excuse à bien des modernes, puisque Corneille crût devoir les employer pour la défense de *Nicomede*, sur-tout lorsqu'on le voit ajouter : « Il est bon » de hazarder un peu, et de ne s'attacher pas toujours si servilement aux préceptes de l'art; » ne fut-ce que pour pratiquer celui d'Horace :

» *Et mihi res, non me rebus submittère conor.* »

Il est vrai que Corneille ajoute aussi que l'événement, c'est-à-dire, le succès doit justifier une telle hardiesse. Cette sorte de justification a toujours été le partage de la tragédie de *Nicomede*, ou, comme quelques personnes ont cru devoir le dire, de la pièce héroï-comique intitulée : *Nicomede*.

On est forcé de convenir qu'il n'y regne pas un péril assez imminent pour exciter un grand intérêt; que Prusias joue un rôle peut-être indigne de la tragédie; qu'Arsinoë est un caractere faiblement soutenu; qu'Attale, sacrifié dans les premiers actes, ne se releve qu'au cinquieme avec une magnanimité qui plaît, mais qui étonne, parce qu'on y est peu préparé; que Flaminius soutient mal la dignité de son caractere. Mais on ne saurait trop admirer l'art avec lequel Corneille a su peindre la politique de ces Romains dont il avait si bien dépeint la grandeur : cette singularité, dit M. de Laharpe, prouve quelles sont les ressources d'un aussi grand talent, et quelles étaient en effet ces ressources, puisque peignant les mœurs romaines à toutes les époques avec des couleurs également vraies, le même pinceau nous a transmis les traits du vieil Horace et ceux d'Auguste, la même plume a tracé les discours de Pompée et ceux de Nicomede. On peut contre de tels monumens élever le reproche de quelques ornemens surannés, de quelques parties défectueuses, de quelques détails d'un goût qui n'est plus le nôtre, mais ces monumens sont d'une construction qui résiste au tems; c'est le privilège des productions du génie.

Lorsqu'on rejoua *Nicomede* en 1756, les comédiens n'annoncerent cette pièce, oubliée depuis plus de quatre-vingt-ans, que comme tragi-comédie : nos acteurs modernes ont donc une plus juste idée des ouvrages du Grand-Corneille; ils ont annoncé *Nicomede* comme tragédie, et ils viennent de justifier ces mots de M. Palissot : « *Nicomede* se » soutiendra avec éclat au théâtre, tant qu'il » restera des acteurs qui, comme le célebre le » Kain, réuniront à une grande supériorité d'intelligence et de talent, assez de noblesse pour rendre dans toute sa dignité le beau personnage de » *Nicomede*. »

Ce comédien existe; c'est M. Talma : il a, selon nous, saisi la véritable intention du rôle, celle qui pouvait le rendre à la fois tragique et théâtral : il a senti que donner à *Nicomede* le ton d'un rodomont et d'un capitan, était directement méconnaître ce personnage; que son ironie tient à sa position plus qu'à son caractere; que la plaisanterie chez *Nicomede* est le signe de l'impuissance du moment, et le signal d'une vengeance sûre et prochaine; que modéré envers son pere, moins contraint à l'égard d'Arsinoë impérieux devant son frere, et développant devant Flaminius toute sa fierté, toute son indépendance, il devait, dans ce rôle long et difficile, réunir la noblesse du prince héritier du trône, à cette ironie soutenue, seule arme qu'il puisse employer au sein d'une cour ennemie, dont le chef indécis et tremblant est son pere. M. Talma, en effet, a gardé, conservé avec une extrême habileté cette double nuance; sa diction a été imposante, sage, expressive et mesurée; il a conservé le ton de l'héroïsme à un personnage qui, quelquefois par la nature de ses discours, ne semblerait appartenir qu'à la haute comédie, et il a prouvé plus d'une fois que les expressions ne pouvaient vieillir quand elles étaient justes, fortes, et qu'elles servaient au développement d'une grande idée. Ce n'est pas qu'on ait conservé tous les vers de *Nicomede*; il en est que l'on a cru devoir rectifier, et qu'on a remplacés avec art; d'autres à l'égard desquels l'on nous semble avoir eu trop de rigueur : on ne les a point remplacés, mais affaiblis; on leur a ôté leur physionomie vieillie, mais caractérisée, pour leur donner des traits qui n'ont rien de choquant, mais aussi rien d'expressif; et au total on a dû acquérir la preuve que corriger Corneille était extrêmement difficile, et que tenter de le rajeunir était s'exposer à le défigurer.

La pièce a été en général bien jouée. M. Baptiste aîné, a fait preuve d'une grande intelligence dans le rôle de Prusias, précisément par les efforts qu'il a faits pour donner à ce faible personnage les dehors de la caducité. Il était difficile de tirer du rôle ingrat d'Arsinoë un meilleur parti que Mlle Georges : dans le rôle d'Attale, M. Damas n'avait qu'un moment heureux, celui où, dans la dernière scène, il développe son noble caractere, et il a su en profiter habilement. Cette représentation doit être comptée parmi celles qui établissent le mieux les comédiens modernes dans la possession de jouer l'ancien répertoire, et de varier celui que l'on suit trop habituellement au théâtre. Il est bon en effet de ne pas sans cesse reproduire cinq à six chefs-d'œuvre sur les beautés desquelles le public pourrait finir par fermer les yeux, si de tems en tems des ouvrages du second ordre ne paraissaient pour lui faire mieux apprécier le mérite et l'étonnante supériorité des premiers.

S . . . .

(4) Métastase cite ici deux vers grecs que leur indécence rend absolument impossible à traduire.

LIVRES DIVERS.

Tableau de l'Ecole botanique du Muséum d'histoire naturelle, par M. Desfontaines, membre de l'Institut, professeur de botanique, 1 vol. in-8°. en petit romain neuf, de 250 pages, à 2 colonnes, grande justification, beau papier.

Prix, broché, 3 fr. 75 c. et par la poste, 4 fr. 50 cent.

A Paris, chez J. A. Brosson, rue Pierre-Sarrazin, n° 6.

Cours d'instructions religieuses, faites dans l'église cathédrale de Dijon, par M. l'évêque de cette ville, pendant le carême de l'an 1802; 1 vol. in-8°.

A Paris, chez Brajeux, libraire, rue Saint-Séverin, n° 122; et à Dijon, chez Bernard Defay, imprimeur de M. l'évêque.

Minéralogie synoptique ou Tableau des substances minérales, spécifiées, caractérisées et décrites au moyen de signes conventionnels; par L. E. F. Héricart de Thury et L. C. Houry, ingénieurs des mines de France, 1 vol. in-8°. Prix 4 fr., et 4 fr. 50 c. franc de port.

Nouvel Itinéraire italien, contenant la description des routes les plus fréquentées, et qui conduisent aux principales villes de l'Italie, avec des notes littéraires; ouvrage composé par une société de Florentins en langue toscane, et traduit en français par C. L...., 1 vol. in-12. Prix 3 fr., et 3 fr. 60 c. franc de port.

A Paris, chez Allais, libraire, quai des Augustins, n° 44; Gosset, libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois, n° 234. An 13. — 1805.

Le Avventure di Telemaco figliuolo d'Uisse, composte da M. di Fenelon; precedute d'un discorso della poesia epica, ed arricchite d'annotazioni; traduzione dal francese. In questa nuova edizione si sono accentate tutte le voci, per facilitar agli stranieri il modo d'imparare la prosodia della lingua italiana (1804). Deux volumes in-12, brochés.

Prix, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. franc de port.

A Paris, chez Théophile Barrois, fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3, et à Avignon, chez Mme veuve Seguin, imprimeur-libraire.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 90 c.
Idem. Jouis. de germinal.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	2 fr. 60 c.
Ordon. pour rescript. de domaines..	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	92 fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép..	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1162 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Demain, relâche.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., Nicomede, et les Héritiers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la 1re représent. des Bourgeoises de qualité, le Premier Venu, et l'Acte de naissance. — Incessam., la 1re représ. della Ginevra di Scozia, opéra nouveau en 4 actes, tiré de l'Arioste, musique de M. Mosca.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les deux Oncles, et Adele et d'Orsan.

Théâtre du Vaudeville. Le Jour de l'An, et Fanchon la Vielleuse.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Pessimiste, et la 3e repr. de la Forteresse du Danube.

Théâtre des Délassemens. Kikiki, l'Enrolement supposé, et la Perruche.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour Guillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels*.

N°. 106. *Dimanche, 16 nivose an 13 de la République* (6 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 23 décembre (2 *nivose.*)

On assure que S. M. l'empereur a résolu de rendre héréditaire la dignité de prince dans toute la descendance du prince de Colloredo-Mansfield, vice-chancelier de l'Empire. S. M. a aussi résolu d'ériger en principauté le chapitre des dames nobles d'Edelstetten, situé en Souabe, qui avait été donné en indemnité au prince de Ligne, et que S. A. a cédé au prince d'Esterhazy.

— M. le baron de Hugel, co-commissaire impérial près la diète générale de l'Empire, est parti pour Ratisbonne dans la nuit du 19.

— La santé de S. A. R. le duc de Saxe-Teschen est toujours très-inquiétante. Quoique les médecins paraissent être venus à bout de guérir la maladie de ce prince, il n'a pu encore reprendre ses forces.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 29 décembre (8 *nivose.*)

Des lettres de Surinam, de la mi-septembre, nous informent que les vaisseaux neutres qui y sont arrivés d'Embden et de Copenhague, n'ont pu obtenir la permission d'y décharger leurs cargaisons. Les Anglais les ont forcés de remettre en mer.

— D'après les nouvelles officielles que le gouvernement a reçues d'Italie et d'Espagne, il a été donné au conseil de marine l'ordre de faire savoir aux commandans des ports qu'ils aient à y admettre les vaisseaux qui viennent de ces contrées, toutefois en les soumettant à une stricte quarantaine.

— Les nouvelles de Malaga confirment que, dès le 30 novembre, il a été donné aux équipages permission de se rendre à terre. Les vaisseaux qui étaient en rade avaient pu aussi arriver dans le port; mais l'entrée des vaisseaux venant de l'étranger ne devait avoir lieu qu'en décembre. A cette époque, le cordon sur terre était encore existant.

— La commission nommée par le gouvernement pour présenter un projet de loi sur l'amélioration de la perception des droits d'entrée et de sortie dans les ports et places frontieres de notre république, vient de proposer de maintenir tel qu'il existe, le tarif des impositions qui se paient au conseil des colonies américaines, pour les objets dont le commerce et la navigation se font directement avec les colonies des Indes-Occidentales et celles de la côte de Guinée.

— Nos grandes rivieres sont prises depuis hier, et demain ou après-demain des chevaux et des voitures pourront les traverser sans la moindre difficulté.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 décembre (25 *frimaire.*)

On sait enfin à quoi s'en tenir sur l'issue des négociations qui ont tant traîné entre l'Angleterre et l'Espagne : la rupture est décidée. A la maniere dont les journaux ministériels s'expriment sur cet événement, il est aisé de voir qu'il était entré dans le système des ministres, que la guerre fût déclarée par l'Espagne et non par eux. Ce n'est cependant là qu'une subtilité puérile, à moins qu'on ne prétende que *faire* la guerre, ce n'est pas la *déclarer*. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ordre d'exercer des hostilités contre l'Espagne, date encore de plus loin qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent; et il est très-possible qu'au premier jour on apprenne que cet ordre a été exécuté dans les mers d'Amérique en même tems qu'il s'exécutait devant le cap Sainte-Marie.

ITALIE.

Naples, le 13 décembre (22 *frimaire.*)

Les Anglais ne respectent pas plus le pavillon impérial d'Autriche que les autres neutres. Dernièrement ils ont capturé un bâtiment de cette puissance, chargé pour le compte d'une maison de Naples.

Un autre bâtiment autrichien a été pris en sortant de Messine, un suédois sur les côtes de Barbarie. Ces trois prises ont été conduites dans le port de Malte.

Palerme, le 29 novembre (8 *frimaire.*)

Les Anglais ont arrêté dans ces parages, et conduit à Malte un navire espagnol d'environ 250 tonneaux, allant de Mahon à Messine, avec un chargement de cuirs et de plombs, indépendamment d'une somme considérable d'argent, qu'il avait à bord. D'autres navires de la même nation ont aussi été conduits à Malte.

Les neutres eux-mêmes ne sont pas plus respectés par les Anglais. Deux bâtimens, l'un ragusois et l'autre impérial, chargés tout deux de grains pour l'Espagne, ont été arrêtés dans les mêmes parages.

On est d'ailleurs informé que douze bâtimens autrichiens, partis de Constantinople, Venise et Trieste, avec divers chargemens, et particulièrement des grains, destinés pour Livourne, Marseille et l'Espagne, ont été saisis par les vaisseaux de guerre anglais, et envoyés à Malte.

Le plus grand nombre de ces prises est déjà confisqué, le reste ne tardera pas à l'être.

INTERIEUR.

Paris, le 15 nivose.

MINISTERE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

La nuit du 25 frimaire dernier, le général de brigade Boyer, commandant sur les côtes du Morbihan, a fait arrêter au hameau de Kerdalée, et conduire dans les prisons de Vannes, le nommé Guillemot, le dernier des principaux affiliés de Georges, connu dès les premiers tems de la chouannerie sous le nom du *roi de Bignan*. Ce misérable, errant, caché depuis long-tems, avait enfin trouvé le moyen de s'embarquer pour se sauver en Angleterre, avec le nommé Debar et six autres complices, reste impur de ces bandes d'assassins que la solde du cabinet britannique a presque tous conduits successivement à l'échafaud. Le chasse-marée *la Victoire*, capitaine Louet, qui s'était chargé de les transporter n'ayant pu aborder la croisiere anglaise que le mauvais tems avait écartée, fut forcé de revenir à terre après avoir tenu la mer, ou côtoyé les îles pendant plus de quinze jours, Guillemot, Debar et leurs compagnons se firent mettre à la côte, où ils furent poursuivis. Les habitans du pays ont contribué avec empressement à l'arrestation de trois d'entre eux, et à la recherche des autres.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE PARIS, du 15 nivose.

23. 78. 14 24. 56.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 15 NIVOSE.

Après la lecture du procès-verbal, on annonce l'arrivée de MM. les conseillers-d'état Mollien et Cauchy. — Ces orateurs sont chargés de présenter un projet de loi relatif au remboursement des cautionnemens.

M. Mollien. Messieurs, quoique la sollicitude de l'EMPEREUR sur la législation des cautionnemens n'ait été provoquée par aucune réclamation particuliere, S. M. a cru devoir porter aussi ses regards sur cette législation, et elle l'a jugée susceptible de plusieurs améliorations importantes.

Tel est, messieurs, le but de la loi que nous sommes chargés de vous présenter.

Elle contient des mesures d'ordre et d'équité qui complettent les dispositions des lois rendues sur cet objet depuis l'an 8.

Elle assure d'une maniere plus précise la garantie des intérêts publics et privés dont les cautionnemens sont le gage. Cette intention, commune à toutes les lois antérieures, n'était en quelque sorte qu'implicite dans la plupart d'entr'elles; la nouvelle loi supplée à l'insuffisance de leur texte.

Une partie des fonds employés en cautionnemens, sont le produit d'emprunts; S. M. I. a pensé que le motif et la destination de ces emprunts devaient placer les prêteurs dans une classe particuliere; ce n'est évidemment qu'à la garantie de la gestion de leur débiteur, qu'ils affectent leur propriété; ce n'est que de la moralité de cette gestion qu'ils veulent répondre; la nature de leur contrat, les distingue des créanciers ordinaires; la loi doit donc établir une distinction entre leur droit *spécial* et le droit *commun* des autres créanciers; celle qui vous est proposée, messieurs, atteint ce but; en instituant, en faveur des prêteurs des fonds de cautionnement, un privilége de second ordre.

Elle regle enfin la forme des oppositions et les conditions des remboursemens; elle y a pourvu dans une mesure propre à concilier tous les intérêts qui se lient à l'institution des cautionnemens; elle facilite pour tous les citoyens l'exercice du recours qui leur est ouvert sur ce gage; elle ne fait dépendre la libération des agens publics, que de l'accomplissement de quelques formalités simples et faciles.

Le texte de cette loi, messieurs, vous fera mieux apprécier encore l'utilité de ses motifs.

L'orateur donne lecture du projet de loi dont voici le texte,

Art. Ier. Les cautionnemens fournis par les agens de change, les courtiers de commerce, les avoués, greffiers, huissiers, et les commissaires-priseurs, sont, comme ceux des notaires (art. XXIII de la loi du 25 ventose an 11), affectés par premier privilége à la garantie des condamnations qui pourraient être prononcées contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions; par second privilége, au remboursement des fonds qui leur auraient été prêtés pour tout ou partie de leur cautionnement; et subsidiairement au paiement, dans l'ordre ordinaire, des créances particulieres qui seraient exigibles sur eux.

II. Les réclamans, aux termes de l'article précédent, seront admis à faire sur ces cautionnemens des oppositions motivées, soit directement à la caisse d'amortissement, soit au greffe des tribunaux dans le ressort desquels les titulaires exercent leurs fonctions; savoir, pour les notaires, commissaires-priseurs, avoués, greffiers et huissiers, au greffe des tribunaux civils; et pour les agens de change et courtiers, au greffe des tribunaux de commerce.

III. L'original des oppositions faites sur les cautionnemens, soit à la caisse d'amortissement, soit au greffe des tribunaux, y restera déposé pendant vingt-quatre heures, pour y être visé.

IV. La déclaration au profit des prêteurs des fonds de cautionnemens, faite à la caisse d'amortissement à l'époque de la prestation, tiendra lieu d'opposition, pour leur assurer l'effet du privilége du second ordre, aux termes de l'article Ier.

V. Les notaires, avoués, greffiers et huissiers près les tribunaux, ainsi que les commissaires-priseurs, seront tenus, avant de pouvoir réclamer leur cautionnement à la caisse d'amortissement, de déclarer au greffe du tribunal dans le ressort duquel ils exercent, qu'ils cessent leurs fonctions. Cette déclaration sera affichée dans le lieu des séances du tribunal, pendant trois mois; après ce délai et après la levée des oppositions directement faites à la caisse d'amortissement, s'il en était survenu, leur cautionnement leur sera remboursé par cette caisse, sur la présentation et le dépôt d'un certificat du greffier, visé par le président du tribunal, qui constatera que la déclaration prescrite a été affichée dans le délai fixé; que pendant cet intervalle, il n'a été prononcé contr'eux aucune condamnation pour fait relatif à leurs fonctions, et qu'il n'existe au greffe du tribunal aucune opposition à la délivrance du certificat, ou que les oppositions survenues ont été levées.

VI. Les agens de change et courtiers de commerce seront tenus de remplir les formalités ci-dessus devant les tribunaux de commerce; ils feront en outre afficher, pendant le même délai, la déclaration de la cessation de leurs fonctions à la Bourse près de laquelle ils les exercent, et ils produiront à la caisse d'amortissement le cer-

tificat du syndic de cette Bourse, relatif à l'affiche de leur démission, joint au certificat du greffier, visé par le président du tribunal, motivé ainsi qu'il est prescrit par l'article précédent.

VII. Seront assujettis aux mêmes formalités, pour la notification de la vacance, ceux qui seront destitués, et les héritiers de ceux qui seront décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

La discussion de ce projet de loi est fixée au 25.

Le corps-législatif donne acte à MM. les orateurs de la présentation qu'ils ont faite du projet de loi et de l'exposé des motifs qui l'accompagne, et arrête qu'une expédition du tout sera communiquée sans délai au tribunat par un message.

Après le départ des orateurs, l'assemblée consacre la fin de la séance à l'élection des trois secrétaires qu'elle avait encore à nommer.

MM. Sieyes et Francia obtiennent seuls la majorité absolue des suffrages dans deux scrutins successifs.

Le corps-législatif arrête qu'il s'occupera lundi de l'élection de son quatrième secrétaire.

La séance est levée.

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Fin des observations de Métastase, sur les tragédies et comédies grecques qui sont parvenues jusqu'à nous. (Voyez les nos 82 et 84 du Moniteur.)

Les Guêpes.

L'auteur entreprend dans cette comédie de tourner en ridicule l'ardeur ou la manie qu'avaient les Athéniens d'être juges. Il suppose un d'eux entiché de cette folie, et que son fils tient comme en prison pour le guérir. Racine a transporté et imité dans ses *Plaideurs* ce qu'il peut y avoir d'honnête et de comique dans cette pièce. Mais l'auteur grec, au plus beau de la fête, fait changer de caractere à son principal personnage; ce vieux juge forcené s'habille en petit-maître, et se livre à toutes sortes de dissolutions, jusqu'à faire sur la scene les démonstrations anatomiques les plus minutieuses avec une joueuse d'instrumens; il danse ensuite en trépignant avec elle et le chœur. Ainsi se termine la comédie qui a 1525 vers.

Les Oiseaux.

L'allégorie que les critiques les plus pénétrans attribuent à cette comédie, a rapport à un trait de la vie d'Alcibiade, qu'il est bon de rappeler. Vers le milieu de la guerre du Péloponese, les Athéniens décidèrent d'attaquer la Sicile, et élurent Alcibiade l'un des chefs de l'entreprise. Celui-ci, accusé d'impiété par ses ennemis, voulait, avant de partir avec la flotte, que le peuple prononçât sur cette cause; mais ses ennemis, prévoyant que la circonstance le ferait absoudre, persuaderent au peuple que le succès de l'entreprise dépendait de la promptitude, et on obligea Alcibiade à partir, à condition qu'il reviendrait à la premiere sommation. Lorsqu'il fut parti, ses adversaires réussirent à indisposer le peuple contre lui, et à peine avait-il commencé avec succès la guerre en Sicile, qu'il se vit rappelé à Athenes pour se soumettra au jugement du peuple. Alcibiade, irrité, mais prudent, au lieu de prendre la route d'Athenes, prit celle de Sparte, et conseilla aux Lacédémoniens de fortifier Décélie, ville située sur les frontieres de l'Attique. Il leur démontra que par ce moyen ils tiendraient Athenes dans la dépendance; que, la privant de tout commerce, ils la réduiraient à l'extrémité, et l'obligeraient à leur rendre la souveraineté de la Grèce qu'elle avait usurpée depuis quelque tems. Ce conseil fut suivi, et produisit l'effet qu'on s'en était promis. Pendant que l'on commençait à fortifier Décélie, on représenta à Athenes la comédie des Oiseaux.

L'auteur feint allégoriquement qu'un Athénien, nommé Pisthétérus, ennuyé des jugemens du barreau d'Athenes, se trouve dans un désert avec un de ses compagnons, et qu'il y cherche le pays des oiseaux pour y transporter son domicile. Pisthétérus parvient à rencontrer Térée, autrefois roi de Thrace, mais à présent changé en hupe, et sa femme Progné, métamorphosée en rossignol, selon Arlstophane. A la voix de ces deux oiseaux, se rassemble une quantité innombrable d'autres oiseaux. Pisthétérus leur propose de reconquérir l'empire sur tous les hommes que les dieux leur ont usurpé, et leur dit que le moyen le plus sûr est de construire une ville bien fortifiée entre le ciel et la terre, pour empêcher les dieux de venir ici bas se divertir avec les Alcmene, les Europe et les Danaé, etc. D'ailleurs, cette ville empêchera le feu et la fumée des sacrifice de s'élever de la terre vers le ciel. Ce conseil est approuvé et on l'exécute. A ce dessein, on construit en l'air la grande ville de Nephelococcigia; on affame les dieux; ils envoient des agens pour demander la paix; et ils sont obligés d'accepter les conditions que les oiseaux leur imposent, entr'autres, de donner en mariage à Pisthétérus, roi de la cité aérienne, la belle déesse ou la domination; et la comédie finit par les chants de la noce. Dans Pisthétérus on retrouve évidemment Alcibiade, dans Térée et Progné, Agis, roi de Sparte, et Timée sa femme; la forteresse de Nephélococcigia est Décélie, et les dieux affamés sont les Athéniens; les Lacédémoniens sont les oiseaux triomphans; et le mariage de la déesse est la souveraineté qu'ils recouvrent. Une allusion aussi visible donne de l'importance à cette idée extravagante qui, sans une semblable clef, ne serait que le songe d'un cerveau malade.

Cette comédie a 1763 vers.

La Paix.

Le génie extravagant et fantasque qui a conduit la comédie précédente, regne aussi dans celle-ci, mais il y a moins d'esprit, et l'allégorie y est plus grossiere. Un riche vigneron, fatigué de la guerre qui dure déjà depuis treize ans, nourrit un énorme escarbot (1), pour s'en servir comme de monture, et aller demander la Paix dans le ciel. Il exécute son dessein, quitte la terre, et se trouve dans l'air avec Mercure; après différentes scenes toujours en l'air, il apprend que la Paix est renfermée dans une grotte, dont l'ouverture est murée par des rochers. Notre vigneron retourne sur la terre, et se mettant à la tête d'une troupe de paysans, il ouvre la grotte après bien des efforts, et la Paix en sort. Ceci arrive au milieu de la piece; le reste est rempli par des scenes qui ne servent qu'à la faire durer plus long-tems. C'est ici qu'il faudrait avoir le talent de l'abbé d'Aubignac, pour trouver les trois unités.

Il reste 1354 vers de cette comédie que l'on n'entend qu'imparfaitement.

Les Harangueuses.

L'objet de ce drame n'est pas, à mon avis, une satyre contre les femmes, comme le suppose le pere Brumoy, qui prétend que l'on n'a jamais rien écrit de plus mordant contr'elles; une seule scène de l'Hypolite d'Euripide les déchire plus que toute cette comédie-ci. Il est évident que, dans cette piece, la malignité d'Aristophane attaque plutôt la légéreté, l'inconstance et la folie que montre le peuple d'Athènes, en changeant à chaque instant de forme de gouvernement, et en adoptant les projets les plus extravagans, pourvu qu'ils soient nouveaux. L'auteur déclare son intention, en disant, dans plus d'un endroit, que le gouvernement des femmes est le seul projet que l'on n'ait pas encore essayé.

Au reste, voici la fable de cette piece. Praxagora, femme d'un des premiers magistrats, engage les femmes à tramer une conspiration entr'elles, pour s'emparer du gouvernement de la République; et l'excellent moyen qu'elles emploient est de s'adapter des barbes postiches, de mettre les manteaux de leurs maris, et, après s'être emparées avant le jour de la place des assemblées publiques, de proposer leur plan, et de le soutenir à la pluralité des voix. Ce beau dessein s'exécute, la forme du gouvernement est adoptée, ainsi que la communauté de biens et de mariage. Ce qui est étonnant, c'est que ce second article ne produise pas sur la scene cet excès d'obscénités que l'on pouvait attendre avec raison de la licence effrénée d'Aristophane. La querelle de deux vieilles femmes qui se disputent un jeune homme, est tout ce qu'il y a de plus libre. En un mot, cette comédie n'est pas, comme on le croit ordinairement, la plus indécente de notre auteur; mais elle est certainement la plus dégoûtante; il n'a pas eu honte de faire paraître un grave magistrat qui vient dans la rue satisfaire de très-pressans besoins; il le fait rester très-longt-tems dans cette agréable position aux yeux des spectateurs, et elle lui fournit matiere à faire briller toutes ces grâces attiques que l'on a tant célébrées. Le style est vif, quelquefois élevé, et toujours mordant. Les cinq vers 1099, 1103 ne peuvent se deviner qu'en les interprétant par des conjectures.

Cette comédie a 1173 vers.

Les femmes qui célebrent les fêtes de Cérès et de Proserbine.

Avec la permission du P. Brumoy, ce drame-ci l'emporte sur le précédent en obscénité et en malignité contre les femmes. On en peut être convaincu seulement par le très-long discours de Mnésiloche, commençant au vers 473. La causticité de l'auteur, dans cette piece, tombe précisément sur les femmes et sur Euripide.

Les femmes, réunies dans le temple de Cérès et de Proserpine pour y célébrer les mysteres, déliberent de quelle maniere elles se vengeront d'Euripide qui leur a fait tant de mal. Euripide ayant su d'avance leur projet, persuade à son parent Mnésiloche, de s'introduire, habillé en femme, dans cette assemblée, et de le défendre. Celui-ci y consent; mais il est découvert, et court risque d'être étouffé par ces femmes. Pour secourir son parent, Euripide revêt plusieurs personnages différens de son *Hélene en Egypte*, et de plusieurs de celles de ses tragédies que nous avons perdues. Profitant de cette circonstance amenée par force, Aristophane fait la parodie de plusieurs pieces d'Euripide qui n'ont rien de blâmable ni d'applicable en aucune maniere à la comédie que l'on représente. Euripide ne pouvant, malgré toutes ses métamorphoses, délivrer son parent, entre en composition avec les femmes, qui promettent de lui rendre Mnésiloche sain et sauf, si lui Euripide, veut s'engager à ne plus persécuter les femmes dans ses tragédies. Les parties sont d'accord, mais un soldat scythe, qui, par ordre du magistrat, gardait le prisonnier, ne veut pas le laisser aller. Alors Euripide, vêtu en vieille femme très-complaisante, vient avec une jeune fille aussi très-complaisante; celle-ci, par ses gestes et ses agaceries obscenes, enflamme le scythe, de telle sorte qu'il oublie sa faction et le prisonnier Euripide ou la vieille femme, délie son parent; celui-ci s'enfuit. Ainsi se termine la comédie, qui se passe partie au dehors et partie au-dedans du temple de Cérès et de Proserpine (1). Elle a 1243 vers.

Lysistrate.

Cette comédie-ci, ainsi que les précédentes, nous fait voir à quel point l'auteur desirait la fin de la guerre ruineuse du Péloponese, et à quel détestable excès le portaient sa licence effrontée et sa médisance sans bornes. Voici en peu de mots, la fable de la piece. Lysistrate, femme d'un des principaux citoyens d'Athènes, fatiguée de près de vingt-un ans de guerre, et soupirant après la paix, forme le dessein de forcer les Grecs obstinés à déposer les armes malgré eux. Elle traite l'affaire de vive voix avec les femmes Athéniennes, et par des émissaires avec les Lacédémoniennes; les dernieres envoient des ambassadrices; les conjurées s'assemblent secretement; Lysistrate propose un moyen qu'elle croit infaillible pour forcer les hommes à faire ce qu'elles desirent; et ce moyen est que, les femmes Athéniennes ou Lacédémoniennes, ne permettent en aucune façon à leur maris d'user de ce qu'ils appellent leurs droits; les femmes ne donnent leur consentement qu'avec beaucoup de difficulté; enfin, on est d'accord, elles s'emparent de la forteresse où l'on garde le trésor public. Les hommes y assiegent les femmes, qui se défendent avec vigueur, mais Lysistrate est très-occupée à retenir tantôt celle-ci tantôt celle-là, qui voudrait faire sa paix particuliere avec son mari. Cependant un aussi grand moyen commence à faire effet chez les Grecs. Arrivent des ambassadeurs de Sparte pour proposer la paix; les Athéniens choisissent des députés pour traiter avec eux; les uns et les autres pour expliquer ce grand empressement font connaître, de la maniere la moins équivoque, les souffrances que leur cause un célibat qu'ils ne peuvent plus supporter. Non-seulement les femmes ne se laissent pas séduire par des plaintes aussi touchantes, mais elles augmentent encore par leurs gestes et leurs paroles l'impatience de leurs maris, qui concluent la paix à la hâte.

Cette coménie a 1326 vers.

Aristophane florissait vers la 85e olympiade, 437 ans avant l'ère chrétienne, et 317 de la fondation de Rome. Socrate, Euripide et Démosthene illustraient alors Athènes: on ne sait pas bien s'il était Athénien, Eginete, Rhodien, ou de l'isle de Melos; mais il fut déclaré citoyen d'Athènes par un décret public. Des cinquante comédies qu'il a composées, il ne nous en est parvenu que onze. Poëte plein d'imagination et d'une éloquence singuliere, hardi, effronté, caustique, il sacrifie l'ordre, la vraisemblance, et même le bon sens, au desir de trouver des allégories et des allusions qui secondent sa médisance. Il persécuta cruellement sur le théâtre Euripide et Socrate. Plutarque, chez les anciens, et de nos jours le pere Rapin, se déchaînent avec justice contre Aristophane, et concluent que ce n'est pas un poëte supportable pour des personnes honnêtes et bien élevées. Plusieurs grands-hommes de l'antiquité, entr'autres Platon, Cicéron et Saint-Chrysostôme, lui ont donné des éloges, et le dernier l'avait toujours avec lui comme Alexandre avait Homere. Le pere Brumoy fait tous ses efforts pour paraître indifférent, mais il ne peut réussir à cacher sa partialité. Il paraîtrait d'abord impossible d'expliquer comment ces mêmes Athéniens, qui condamnerent Socrate pour avoir voulu changer les dieux de leur pays, purent louer, aimer et honorer Aristophane qui, dans ses comédies, tournait continuellement les dieux en ridicule. Mais

(1) Ce monstre, dans Aristophane, est moitié cheval, moitié escarbot.

(1) Duplicité de lieu.

il faut songer qu'il n'y a pas de maniere plus sûre de faire rire, que d'unir des idées basses et triviales, à des idées élevées et respectables; que le bon peuple d'Athènes aimait à rire, et savait bon gré à Aristophane de lui en fournir les occasions. Selon les Athéniens ses plaisanteries n'avaient pas pour objet la destruction de la religion, comme les argumens philosophiques de Socrate. On pourrait peut-être trouver la même différence entre la licence de nos poëtes et conteurs du quinzieme siècle, et celle qui regne dans les ouvrages des philosophes modernes. *Extrait des Archives littéraires.* (2)

VARIÉTÉS.

Réflexions philosophiques et critiques sur les couronnes; par Frid. W., traduites de l'allemand, avec des notes de l'éditeur (*).

Cette brochure n'est pas sans quelque intérêt, quoiqu'elle semble avoir été faite avec rapidité; mais nous n'y voyons rien qui puisse justifier le titre de *philosophique* et *critique* que l'on lui donne. L'auteur assure que c'est une traduction de l'allemand, et qu'elle est extraite d'un ouvrage plus considérable, composé dans cette langue en 1794 ou 1795: cela peut être.

L'on y remonte à l'origine des couronnes, et l'on y en distingue de quatre sortes: couronnes de plaisirs, de talens, de vertus, de pouvoir.

Sans examiner si cette division est bien complette et découle bien de la nature même de l'objet, nous rapporterons quelques passages de ce que l'auteur dit des couronnes de plaisirs, dont l'usage dans les fêtes de famille s'est conservé dans plusieurs de nos provinces méridionales.

« Aux tems anciens de la Grèce et de Rome, dit l'auteur, dans l'ivresse des festins, les convives animés de l'esprit de Bacchus ceignaient leur front de feuillages et de fleurs. »

Cet usage, au rapport de Clément d'Alexandrie, tient à une origine qui ne répond point aux idées qu'en donnent Anacréon ou Horace. Elle vient, suivant ce Pere de l'église, de l'habitude qu'avaient adoptée anciennement les buveurs effrenés, de se serrer la tête avec des bandelettes pour empêcher l'étourdissement produit par l'ivresse.

Des convives plus délicats sans doute auront substitué aux bandelettes des rameaux de diverses plantes dont la fraîcheur et les émanations balsamiques auront pu produire un effet salutaire dans le même cas.

Les couronnes de feuilles sont plus anciennes que les couronnes de fleurs; et si nous nous en rapportons à ce que dit Pline, un peintre de Sicyone nommé *Pausanias*, et une bouquetiere d'Athènes nommée *Glycera*, surent donner à ces dernieres une grande élégance, par le mélange des couleurs, qui les firent rechercher dans la Grèce.

La couronne de lierre est de la plus haute antiquité; c'était celle de Bacchus: on croit que ce conquérant déifié la porta le premier après la conquête de l'Inde.

Le lierre, symbole de la joie des festins, devint aussi celui de la tendresse, et passa des buveurs aux amans, sans doute à cause des triomphes que Vénus a dû plus d'une fois à Bacchus.

Mais plus souvent les couronnes des amans étaient de roses; ils en envoyaient à leurs maîtresses et les suspendaient à leurs portes.

Les poëtes s'emparerent aussi du lierre. Ils trouvaient dans la verdure perpétuelle de cette feuille le symbole de l'immortalité. Ovide exilé, s'écrie que le lierre ne convient qu'aux poëtes heureux, et qu'il n'est plus fait pour lui:

Si quis habes nostris similes in imagine vultus
Deme meis hederas, bacchica serta comis:
Ista decent latos felicia signa poetas
Temporibus non apta meis.

Ovib. Trist. L. 1.

Les grands-hommes ne dédaignerent pas les couronnes conviviales. On voit dans Euripide qu'Hercule, reçu pompeusement par Admete, se reproche, à la fin du repas, d'avoir la tête couronnée chez un ami plongé dans la douleur; car les couronnes, compagnes de la joie, devaient être brisées dans la douleur.

Un autre usage des couronnes était de caractériser la virginité, qui est une sorte de triomphe sur les sens et sur l'amour. Chez les anciens, la couronne virginale était celle des fiançailles et le gage d'un hymen prochain. « Je vous amene mon Iphigénie couronnée, dit Clytemnestre à Achille, vos desirs seront bientôt satisfaits. » (Eurip. *in Iphig.*)

La couronne des vierges était d'olivier, arbre consacré à la déesse de la Sagesse, ou de pin, arbre toujours vert. Le fenouil et le peuplier étaient au contraire l'attribut des filles débauchées, si l'on s'en rapporte à un passage de l'oraison de Démosthène, *pro corona*. On employait pour couronner l'épouse l'asperge, dont quelques especes offrent, dit-on, des épines à côté de leurs fruits; le myrthe agréable à Vénus, et la verveine, plante des sacrifices.

On peut mettre au rang des couronnes de plaisirs celles que les anciens portaient dans les fêtes publiques. Les Grecs paraissaient couronnés dans les Panathenées; les Romains se couronnerent après les victoires de César; ils se couronnerent encore quand ils furent délivrés de Néron, au rapport de Zanarès.

Les couronnes furent autant destinées à récompenser le talent, à en proclamer le triomphe, qu'à célébrer les plaisirs et les victoires de l'amour: mais celles-ci étaient de laurier, d'immortelles, d'or quelquefois, entrelacé de feuilles de chêne.

Tout le monde connaît les couronnes décernées aux poëtes, au orateurs; le nom de *poëte lauréat*, est resté depuis Pétrarque, pour désigner celui qui se trouve au jugement d'un corps digne de porter la couronne; de-là encore l'usage d'appeler *pièce couronnée* celle à qui l'on accorde la palme, où si l'on veut la couronne du talent.

Nous ne suivrons pas l'auteur de la brochure dans les autres détails qu'il donne sur les couronnes royales et impériales, de duc, de pape; sur les rites, les usages des couronnemens, pas plus que dans ce qu'il dit des cérémonies d'inauguration des princes, toutes choses qui tiennent au droit public, et ne peuvent, à cause de leur importance, faire l'objet d'un simple article littéraire tel que celui que nous présentons ici.

PEUCHET.

BEAUX-ARTS.

Suite des Observations sur quelques grands Peintres.

LÉONARD DE VINCI.

Ce n'est pas une question bien décidée de savoir si un homme naît avec un génie pour une chose seule, ou si avec une organisation qui le rend extraordinairement propre à une, il eût pu également réussir dans plusieurs. Il est probable qu'il y a des hommes nés pour exceller seulement dans une chose, et qui n'auraient pas eu la même supériorité dans une autre. On ne conçoit pas que Moliere eût pu faire des ouvrages de plusieurs genres, aussi étonnans que ses comédies. On n'imagine pas que Lafontaine eût pu faire rien au monde aussi bien que des contes et des fables. D'autres semblent avoir une organisation plus parfaite, ou distinguée par une autre espece de perfection qui les rend propres à réussir dans beaucoup de choses également. Jamais homme ne fut plus fait pour être mis au nombre de ces êtres privilégiés, que Léonard de Vinci.

D'une beauté rare, d'une force extraordinaire, il était extrêmement adroit à tous les exercices du corps. Il avait l'esprit si délié et si étendu, qu'on imagine qu'il eût été un génie dans tout ce qu'il eût entrepris. Il triompha de tous ses rivaux dans la musique, en tirant des sons enchanteurs d'une lyre d'argent qu'il avait faite lui-même, en forme de crâne de cheval. Personne n'improvisa plus facilement que lui en poésie, et n'acquit plus de réputation dans ce genre singulier. Il réussit dans la chimie, dans les mathématiques, dans l'astronomie et l'architecture. Parmi ses ouvrages de sculpture, on parle sur-tout d'un modele de cheval colossal fait pour la statue d'un duc de Milan, chef-d'œuvre brisé au milieu du tumulte des guerres civiles. On sait que mécanicien distingué, il fit un automate ingénieux et bizarre, pour l'entrée de Louis XII à Milan. Comme ingénieur et architecte, triomphant des plus grandes difficultés, il a fait le canal de Morte Sana, dont la longueur est de plus de deux cents milles, et qui porte les eaux de l'Adda jusque sous les murs de Milan. Cet ouvrage, qui pourrait seul rendre un nom immortel, doit être placé parmi les plus importans de ceux de Léonard de Vinci.

Avide de toute espece de science, à peine s'était-il profondément occupé d'une, qu'il en était détourné par le goût qu'il sentait pour une autre; il entassait des connaissances, bien moins pour le plaisir de les avoir, que pour celui de les acquérir; et il cherchait à tout savoir, non par ambition, mais entraîné par l'instinct vers tous les moyens que la nature lui avait donnés pour être heureux. Cependant, comme il s'était adonné davantage à la peinture, c'est par elle qu'il a principalement acquis sa grande reputation. Ce fut lui qui contribua le plus à ramener, étendre et fixer le bon goût dans les arts: géant glorieux, il en débarrassa la carriere de tout ce qui empêchait d'y courir; les génies de Michel-Ange et de Raphaël purent la parcourir sans peine; pour entrer dans la lice, le goût n'ouvrit la barriere qu'aux bons esprits et aux hommes éclairés; on n'y trouva d'autre but que la gloire; les seuls juges y furent la science, l'équité, et le prix des vainqueurs fut l'estime éternelle.

Un des caracteres distinctifs du talent de Léonard de Vinci est un dessin savant où il cherche la beauté dans la nature même, sans la prendre dans les statues antiques; il s'est approché du goût des anciens sans les copier, mais en s'y prenant comme eux; et comme eux, il a tout-à-la-fois la noblesse, la vérité, la grace et l'énergie. Terrible quand il peint les combats, il est rempli d'un charme céleste lorsqu'il offre des anges et des vierges. C'est dans la nature qu'il a cherché, qu'il a trouvé la véritable source de l'expression; et c'est par des observations profondes, comme anatomiste et comme philosophe, qu'il est arrivé au sublime de cette partie. S'associant dans ses études avec un célebre médecin de Pavie, il débarrassa l'anatomie des ténebres dont elle était enveloppée; ils publierent ensemble des traités qui avancerent prodigieusement cette science. La grande idée qu'il avait de son art et de toute sa puissance, l'a rendu difficile et long dans ses ouvrages; jamais ils ne lui paraissaient assez terminés; jamais il ne pouvait transporter sur la toile tout ce qui se presentait à son ame; il ne croyait pas que la grandeur, la beauté des pensées le dispensassent de la beauté du fini, et un de ses caracteres distinctifs est d'avoir réuni la chaleur de la composition et de l'expression au fini extraordinaire des détails: voila pourquoi un grand nombre de ses ouvrages n'ont point été terminés. Son corps, tout vigoureux qu'il était, ne pouvait supporter les efforts constans exigés par son esprit, pour arriver à la perfection qu'il cherchait. Le desir de terminer et d'arrondir les objets, lui fit prendre une maniere souvent un peu trop polie, et c'est un des caracteres de la physionomie de son talent. Une couleur trop également violette est encore une des choses qui le distinguent; comme elle est ménagée avec beaucoup d'art, elle a une harmonie imposante, et elle a trouvé des imitateurs (on chérit jusqu'aux défauts de ceux qu'on aime); elle n'est pas moins défectueuse, puisqu'elle est fausse. Peut-être le tems a-t-il enlevé à ses ouvrages une partie de leur fraîcheur; peut-être n'avait-on pas encore trouvé les moyens de rendre aussi durable qu'on l'a fait depuis, l'éclat de la peinture à l'huile, alors nouvellement inventée. Sans doute, les éloges donnés jadis à sa fameuse Gioconde, étaient bien exagérés, ou elle a perdu ce charme de coloris tant célébré par Vasari, ou l'art a gagné beaucoup depuis pour la vérité, pour la fraîcheur et la richesse de la couleur. On ne peut disconvenir cependant que ce ne soit un ouvrage admirable dans tout ce qui a du rapport au dessin: il étonne sur-tout par le fini extraordinaire de la dégradation de la lumiere. La tête, pleine de vie, à de la beauté et une expression qui entraîne; les mains sont d'une beauté parfaite: ni Raphaël, ni tous les modernes, ni les statues antiques n'offrent des mains d'un plus beau choix de formes.

Son tableau de *la Cêne* est la plus puissante preuve de la délicatesse et de la grandeur de son sentiment; c'est le plus renommé de ses ouvrages, celui qui donne une plus juste idée de ce que son génie sentait et de ce qu'il pouvait exécuter; là, on voit toujours la vérité unie à la beauté, les expressions les plus justes et les plus fortes; là, on est saisi par le sublime de l'ensemble et par celui des détails. Les personnages sont assis, à table, presque sur la même ligne; et la composition a du mouvement et de la variété. Il a choisi l'instant où Jésus-Christ annonce à ses apôtres, qu'il doit être trahi par l'un d'eux; ce fait est l'action du tableau: les traits du Christ sont les traits majestueux d'un Dieu. L'artiste a si bien donné aux apôtres la forme, l'expression, le caractere qui leur est propre, qu'on dirait qu'ils sont venus l'un après l'autre lui servir de modeles. Ils ont de la dignité, mais ce n'est que celle des hommes ordinaires; bien qu'ils soient affectés du même sentiment, ils s'expriment tous d'une façon différente. Cette admirable production a placé son auteur au rang des premiers génies de la peinture, quoique ceux qui occupent la même place, aient produit un plus grand nombre d'ouvrages que lui: on le révere par elle, on le révere encore par toutes celles qu'il était en état de créer. Ce chef-d'œuvre, altéré depuis long-tems, ne laissera bientôt que des restes difficiles à appercevoir; tant d'écrivains en ont parlé, qu'il sera également célebre lorsqu'il sera anéanti; il aura même un nouvel intérêt par les regrets qu'il inspirera; que dis-je? il ne sera point entièrement détruit; puisqu'on en conserve des copies, soit en peinture, soit en dessin, qui pourront le représenter encore. Une très-belle estampe, nouvellement gravée par un des plus grands artistes de l'Europe, en fera triompher du tems, les parties de la peinture qui ne tiennent pas à la couleur. Les ouvrages de Léonard de Vinci fussent-ils tous ef-

(2) A Paris, chez Henrichs, rue de la Loi.

(*) Un vol. in-8°. — A Paris, chez Merlin, libraire, rue du Hurepoix. An 13.

facés, cette estampe seule suffit pour soutenir sa réputation du plus savant peintre qui ait, sans doute, jamais existé.

Son traité sur la peinture, le plus estimé des livres de ce genre, est aussi un de ses plus fameux ouvrages; on ne saurait en faire mieux l'éloge qu'en disant que le Poussin a voulu lui-même en dessiner les figures, et que ce savant homme avouait qu'il lui devait une partie des connaissances qui l'ont rendu si célebre. Tout ce qui se pratique de bon dans nos Ecoles, se rencontre dans ce livre: parmi beaucoup de choses inutiles, impraticables même, on y voit qu'il faut peindre d'après nature autant qu'il est possible; qu'on doit choisir ce qu'elle a de plus beau; que ce beau doit être varié; que pour arriver à son imitation, il faut savoir la perspective, l'anatomie, connaître les effets de la lumiere, étudier l'histoire et les différentes passions des hommes. En apprenant plus de choses, peut-être d'immenses volumes pourraient devenir plus dangereux qu'utiles. Pourquoi faut-il que les hommes aient besoin qu'on leur répete des vérités si claires? Mais ils sont ainsi faits: il en est de si essentielles en tout, qu'on ne saurait trop les leur répéter; et on le doit d'autant plus, qu'ils les oublient si aisément.

Si quelques exemplaires de son livre peuvent échapper aux âges destructeurs, par lui les sources des arts seront conservées, et par lui l'avenir pourra les ranimer encore.

La mort même de Léonard de Vinci a beaucoup de célébrité: on sait qu'il termina sa longue carriere entre les bras de François Ier. Quoi de plus attachant, en effet, qu'un vieillard illustre expirant sur le sein d'un roi fameux; qu'un mourant vénérable, dont le dernier soupir est un acte de reconnaissance! Ce tableau a été décrit par tant d'écrivains, et peint avec tant de succès par un artiste moderne (1), qu'il ne pourra jamais être oublié.

TAILLASSON

HISTOIRE NATURELLE.

Histoire naturelle de Buffon, mise en ordre d'après le plan tracé par lui-même, et dans laquelle on a consevé religieusement le texte de l'auteur: nouvelle édition, ornée de 185 figures en taille-douce, augmentée 1° de la Vie de Buffon; 2° de la Table analytique de ses Œuvres; 3° d'une Notice sur Montbaillard, et adoptée par le Gouvernement pour l'instruction publique; par P. Bernard (*).

En mettant sous les yeux du public cette nouvelle édition de l'*Histoire naturelle de Buffon*, peut-on se dispenser de parler de cet écrivain célebre, qui aggrandit la sphere des connaissances humaines, et rendit l'homme orgueilleux de l'homme. En effet, quel mortel fut doué de plus d'avantages: génie, pénétration, finesse, tact sûr, jugement profond, imagination brillante, il reçut tout. On dirait que la Nature, après avoir traversé tant de siecles, s'est arrêtée tout-à-coup devant lui, pour lui confier tous les talens et tous les pinceaux, jaloux de le voir peindre ses merveilles. Aristote, Théophraste, Platon, Pline lui-même, malgré son énergique éloquence, semblent n'avoir fait que ramasser les matériaux qui devaient servir un jour à Buffon pour élever l'édifice de l'histoire naturelle. Il les combat, évite leurs erreurs, on quelquefois s'enrichit de leurs richesses. Les Nations les plus distinguées se disputent la prééminence dans divers genres de science; mais tous les peuples oublient leurs préjugés quand il s'agit de Buffon, et confondent avec joie leur culte avec le notre. Tous viennent puiser à la source de ce grand fleuve qui fertilise l'Europe.

L'avantage éminent qu'a Buffon, sur tous ceux qui l'ont précédé, c'est qu'en savant anatomiste il décompose d'abord l'objet qu'il veut décrire; il en parcourt toutes les ramifications, en compte toutes les fibres, puis avec le pinceau le plus fidele et le plus brillant il lui rend ses couleurs primitives. L'oiseau reprend son vol, l'animal son agilité et son instinct, et les plantes et les fleurs leurs parfums et leur végétation. Toutes les couleurs sont distribuées sur sa palette, et il n'a plus qu'à se décider pour le choix. C'est en cela qu'on peut dire que Buffon qui s'était prévenu contre la poésie, était poëte, en dépit de lui-même.

Avec quelle vigueur il s'éleve, quelle adresse il descend! Quelle énergie, soit qu'il imprime sur le front de l'homme le sceau de la Divinité, soit qu'il plonge dans les entrailles de la terre! quelle flexibilité quand il décrit l'oiseau mouche, Qu'il appelle *le bijou de la Nature!* Son style alors a la légéreté, la rapidité, la prestesse, la grâce de l'objet qu'il dépeint. Buffon joignait encore à ce talent de peindre avec autant de feu que d'ingéniosité, une touche philosophique et sentimentale. Des littérateurs distingués ont vanté, avec justice, l'article du lion, du cheval, et surtout celui du cigne, que Buffon, qui ne se cachait pas sous le voile d'une modestie orgueilleuse, regardait presque comme un chef d'œuvre. Mais aucun n'a cité, je crois, du moins particuliérement, l'article du héron. Je ne puis résister à l'attrait d'en tracer les premieres lignes.

» Le bonheur n'est pas également départi à tous les êtres sensibles; celui de l'homme vient de la douceur de son ame, et du bon emploi de ses qualités morales: le bien-être des animaux ne dépend au contraire que des facultés physiques, et de l'exercice de leurs forces corporelles. Mais si la nature s'indigne du partage injuste que la société fait du bonheur parmi les hommes, elle-même, dans sa marche rapide, paraît avoir négligé certains animaux qui, par imperfection d'organes, sont condamnés à endurer la souffrance, et destinés à éprouver la pénurie: enfans disgraciés, nés dans le dénuement pour vivre dans la privation, leurs jours pénibles se consument dans les inquiétudes d'un besoin toujours renaissant. Souffrir et patienter sont souvent leurs seules ressources, et cette peine intérieure trace sa triste empreinte jusque sur leur figure, et ne leur laisse aucune des graces dont la nature anime tous les êtres heureux. Le héron nous présente l'image de cette vie de souffrance, d'anxiété, d'indigence, etc. »

Les ouvrages de Buffon sont répandus depuis long-tems dans toute l'Europe, et font le charme de toutes les Sociétés; ils sont devenus classiques par l'attrait du style autant que par la finesse des observations et la profondeur des pensées; de quoi s'agissait-il donc dans une nouvelle édition de ses Œuvres? D'une classification plus naturelle des objets.

M. Bernard nous paraît avoir enchaîné de la maniere la plus convenable toutes les parties de ce vaste ouvrage: la vie de Buffon, augmentée et semée de nouveaux détails, ouvre le premier volume; c'est, pour ainsi dire, le vestibule qui conduit au palais magnifique de la Nature. On aime à voir dans un homme tel que Buffon, la dignité du caractere répondre à la hauteur du génie. Quelle que fût son opinion, il ne nous convient point d'en pénétrer les mysteres; mais il respectait les lois et le culte de son pays. Sensible, il aimait la louange; mais fier, il ne combattait ses ennemis qu'avec l'arme du silence.

Les Epoques de la Nature suivies des preuves de la théorie de la Terre, forment la premiere division de l'ouvrage; l'on voit que l'histoire des substances minérales devait marcher après.

L'histoire de l'homme s'offre ensuite. On a voulu marquer son rang sur tous les êtres de la création.

Après lui, les quadrupedes ont leur place, divisés suivant les climats qu'ils habitent.

A chaque subdivision de cette partie, s'attachent les animaux domestiques, amis et commensaux de l'homme.

La division des Oiseaux, en séparant toujours les oiseaux de mer des oiseaux de terre, et les especes domestiques des especes sauvages, est établie sur le même principe, l'application seulement en est différente.

L'éditeur n'a rien omis dans les Œuvres de Buffon qui pût servir à l'embellissement de l'Histoire naturelle, et à rendre plus illustre la mémoire de ce grand-homme, qui n'appartient ni à ses amis, ni à ses ennemis, mais à la postérité toute entiere.

Les planches et tous les ornemens typographiques nous semblent bien soignés. L'ouvrage est terminé par une notice sur Montbaillard, ce naturaliste aussi savant que modeste, que Buffon associa à sa gloire, ainsi qu'à ses travaux, et qui en fut digne par l'amitié et le talent.

Nous pensons que le public fera autant d'accueil à cette nouvelle Histoire naturelle que le Gouvernement, qui l'a honorée d'une distinction bien flatteuse en l'adoptant pour l'instruction publique.

D. P. D. S.

COURS.

M. Beaumes, professeur en Médecine à l'école de Montpellier, ouvrira, le mercredi 26 nivose, un cours de philosophie chimico-médicale, fondé sur la pathologie et la nosologie; il traitera de la nature de l'homme, et fera au développement des causes morbifiques et au perfectionnement de la thérapeutique, l'application des connaissances physiques et chimiques.

Ce cours durera trois mois au moins. Les leçons auront lieu à l'amphithéâtre de l'ancienne école de Médecine, rue de la Bucherie, n° 8, vis-à-vis le passage du pont du parvis Notre-Dame, les lundi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, à deux heures de l'après-midi. On changera cette heure si la majorité des souscripteurs le demande.

La souscription est de 36 fr. Elle est ouverte chez le professeur Baumes, rue des Fossés-Montmartre, n° 7, passage du Vigan; et chez M. Desrot, à l'Ecole de Médecine.

LIVRES DIVERS.

Almanach de Gotha, pour l'année 1805, 1 vol. in-18, avec portraits et gravures, relié et doré sur tranche, dans un étui. Prix, 4 fr. 50 cent.

A Paris, chez Treuttel et Wurtz, libraires, ancien hôtel Lauraguais, rue de Lille, n° 703, vis-à-vis les Theatins, et à Strasbourg, même maison de commerce.

L'Eleve d'Epicure, ou choix de chansons de L. Philipon-la-Madeleine, de l'académie de Lyon, précédé d'une notice sur Epicure et sur le Caveau; et de quelques contes en vers, in-18.

Prix, 1 fr. 80 cent. pour Paris, et 2 fr. 25 cent. pour les départemens.

A Paris, chez Hubert et compagnie, libraires-éditeurs, rue du Faubourg-Montmartre, n° 83, et rue des Petits-Augustins, n° 8; Léopold Collin, rue Git-le-Cœur, n° 18; Marlot, rue Serpente, n° 5; à Angoulême et chez tous les marchands de nouveautés.

ERRATUM.

Dans quelques exemplaires du numéro d'hier, ligne 16e du discours de M. Ségur, *le mal est devenu plus grand et le remede le plus souverain, il faut*: le mal est devenu plus grand et le remede plus nécessaire.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent, c. jouis. de vend.	57 fr.	85 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les d'part.	fr.	c.
Actions de la banque de France....	fr.	c.
Actions des Ponts.....	fr.	c.
Caisse des Rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, relâche.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., l'Homme à bonnes fortunes, et les Trois Sultanes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront auj. le Susceptible, Isabelle de Portugal, et le Collatéral.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, Boursault, et une Soirée de deux Prisonniers.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor., et le Soldat prussien. — Mercredi, au bénéfice de M. Rhenon, premier danseur, une représentation dans laquelle M. et Mlles Duport danseront.

Théâtre de Moliere. Gaston et Bayard, et l'Amant bourru.

Théâtre du Marais. Le Désespoir de Jocrisse, Robert le bossu, et le Sourd ou l'Auberge pleine.

Théâtre de la Cité. Tom-Jones à Londres, et les Visitandines.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Nicaise seul, le Barbier de Séville, et les Précieuses ridicules.

Théâtre des Délassemens. La 3e représent. du Tremblement de Lisbonne, tragédie en 5 actes de maître André Perruquier, et l'Enrôlement supposé.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 20. Redoute, et Bal masqué. — Mercredi, la reprise des Soirées de M. Thiémet.

Tivoli d'Hyver, ou Veillée de la Cité. Grande fête; et bal masqué ou non masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

(1) M. Monageot.

(*) A Paris, chez Crapart, Caille et Ravier, libraires, rue Pavée-Saint-André. — An 12, 1804.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 107. *Lundi*, 17 *nivose an* 13 *de la République* (7 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 *décembre* (25 *frimaire.*)

Il s'est formé dernièrement une secte à laquelle on avait dédaigné d'abord de faire attention, et qui insensiblement est arrivée au point de donner beaucoup d'occupation à la police. On a déjà dit dans le tems où elle a commencé à se montrer qu'elle avait à sa tête une espèce de prophétesse, nommée Johanna Southgale. Cette inspirée a trouvé peu-à-peu des partisans, jusque dans la classe la plus éclairée, et à présent elle compte des sectateurs par milliers. Sa doctrine mystérieuse consiste dans des communications qu'elle prétend avoir avec le ciel, et qui l'ont mise à même de connaître de la maniere la plus positive les resultats de l'expédition dont l'Angleterre est menacée par les Français. Suivant les révélations que cette prophétesse dit avoir obtenues du ciel à ce sujet, BONAPARTE ne saurait être arrêté dans l'exécution de son entreprise contre l'Angleterre par aucune force humaine; et ceux-là seuls seront préservés de sa vengeance; ceux-là seuls aussi sont destinés à mettre un terme aux calamités de la guerre, qui feront partie de la secte dont il s'agit. Pour y être admis, il suffit de recevoir de la prophétesse une lettre cachetée qu'il n'est permis d'ouvrir sous aucun prétexte, à peine de damnation.

Cette secte étant devenue très-nombreuse, excite dans ce moment la surveillance de la police, et on regarde ces illuminés comme d'autant plus dangereux, que leur doctrine tend à faire naître le découragement. Mais les poursuites que l'on exerce contre eux, ne paraissent pas les intimider. Ils déclarent hautement que la prophétesse Johanna est l'organe du ciel; qu'ils se croient plus en sûreté avec les lettres cachetées qu'elle leur remet, qu'avec toutes les batteries qu'on peut établir sur la côte; qu'enfin il n'est pas au pouvoir des hommes de lui arracher un seul cheveu de la tête. Ces jours derniers, il y a eu, à la campagne, une immense réunion de ces sectaires, qui paraissent déterminés à faire tête à la police.

INTÉRIEUR.

Nice, le 3 *nivose.*

Quatre muletiers, 6 mulets, 22 bêtes à cornes, 26 moutons et beaucoup de volaille ont été trouvés morts de froid, le 27 frimaire dernier, au col de Tende. Cet accident est inoui dans ce canton.

Nantes, le 10 *nivose.*

Le navire *la Providence*, de Nantes, s'est échoué, il y a quelques jours, sur le banc dit des *Mirmitons*, vis-à-vis Paimbœuf. L'eau étant entrée dans la calle, a mouillé des barriques pleines de chaux vive, qui ont mis le feu à bord. L'équipage s'est sauvé en courant mille risques par les glaces que le fleuve charriait alors.

Autrefois on embarquait de la chaux sur tous les navires destinés pour Saint-Domingue, mais c'était de la chaux éteinte; il était sévèrement défendu d'embarquer de la chaux vive. Il est bien connu que cette matiere est sujette à s'enflammer, lorsqu'elle est dans un endroit humide, et dans un bâtiment qui peut faire de l'eau, ou en recevoir, dans les mauvais tems, par les coups de mer. Il est assurément à desirer que cet exemple funeste qui coûte de l'argent à bien du monde, et qui a manqué de coûter la vie à tout l'équipage, fasse prendre la détermination irrévocable de ne recevoir à bord des bâtimens que de la chaux éteinte.

Paris, le 16 *nivose.*

M. Christophe-Félix Weisse, receveur électoral du cercle de Haute-Saxe, et l'un des doyens de la littérature allemande, est mort à Léipsick, le 15 décembre dernier, tout près de terminer sa 79e année. M. Weisse avait été l'ami ou le correspondant des gens de lettres les plus distingués de son pays; il les avait vu mourir l'un après l'autre, et il paraît que la perte récente de son ancien ami M. Teller, mort à Berlin le 9 décembre, a contribué à hâter sa fin. Il s'était exercé dans presque tous les genres de poésie dramatique et lyrique. Ses tragédies l'ont fait comparer pendant quelque tems à notre Racine; ses comédies ont eu beaucoup de succès; aujourd'hui les feuilles allemandes qui annoncent sa mort, parlent de préférence de ses opéra-comiques; mais il ne nous appartient pas de décider si le défaut de mérite réel ou l'inconstance du public allemand est cause de l'oubli où l'on paraît vouloir laisser ses plus importans ouvrages. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on loue aujourd'hui, comme par le passé, ses *Odes anacréontiques*, *ses chants des Amazones* et sa *traduction de Tyrtée*. M. Weisse a aussi publié des écrits très-estimés à l'usage de la jeunesse. Il était depuis long-tems rédacteur principal de la *Bibliothèque des belles-lettres (Bibliothek der schœnen wissensch-ften)*, journal littéraire fort accrédité. Ceux qui l'ont connu personnellement, s'accordent à faire l'éloge de son caractere, de sa conduite et de la douceur de ses mœurs.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Par décrets des 26 brumaire et 5 nivose an 13, une chaire pour l'enseignement du grec ancien et moderne a été établie au collège de France. M. Dansse-de-Villoison, membre de l'Institut national et de la Légion d'honneur, est nommé à cette place.

La chaire de grec moderne, créée provisoirement dans l'École spéciale des langues orientales, est et demeure supprimée.

Par décret du 30 brumaire, le produit du droit de sortie à l'exportation des grains, qui sera perçu en exécution du décret du 13 brumaire, présent mois, dans les ports de Bayonne et du Saint-Esprit, sera affecté à l'amélioration et au perfectionnement de la navigation de l'Adour.

Un décret rendu à Fontainebleau le 6 frimaire fixe l'époque à laquelle les budjets des communes ayant au-dessus de 20,000 francs de revenus, devront être soumis au ministre de l'intérieur. Il contient les dispositions suivantes :

1°. Les receveurs des communes ayant plus de 20,000 fr. de revenus, et dont le budjet n'aura pas été envoyé au ministre de l'intérieur avant le 1er pluviose prochain, pour leurs recettes et dépenses la présente année, pour ledit budjet être discuté et approuvé, s'il y a lieu, par le conseil-d'état, ne pourront, sans leur responsabilité personnelle, acquitter aucun traitement sur les fonds de ladite année.

2°. A l'avenir, les budjets des communes devront être adressés au ministre avant le 1er prairial de chaque année, pour, par lui, être régularisés conformément à l'article ci-dessus.

3°. Le ministre de l'intérieur présentera lesdits budjets à l'approbation de l'EMPEREUR avant le 1er thermidor de chaque année.

4°. Si, par la vérification de la caisse des receveurs, il est prouvé qu'ils aient donné des à comptes ou avances sur les traitemens et autres dépenses municipales, il en sera fait état, à l'effet de les rejeter de leurs comptes de l'année.

Un décret impérial relatif aux honneurs militaires dans les ports et arsenaux de la marine, a été rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, le conseil-d'état entendu le 6 frimaire dernier.

Ce décret contient les dispositions suivantes :

TITRE PREMIER.

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

Honneurs à rendre.

Art. Ier. Lorsque Sa Majesté Impériale devra faire son entrée dans une des villes où se trouve situé un arsenal maritime, toutes les troupes attachées au service de la marine prendront les armes, et seront mises en bataille depuis la porte de la ville jusqu'au logis de Sa Majesté; elles prendront, avec les régimens tenant garnison dans la place, leur rang d'ancienneté.

Les sous-officiers et soldats présenteront les armes, les officiers et les drapeaux salueront, les tambours battront aux champs.

II. Le préfet maritime, les officiers-généraux, les capitaines de vaisseaux, le chef militaire et les chefs des différens services du port, attendront Sa Majesté Impériale à la porte de la ville, et l'accompagneront jusqu'à son logis.

III. Il sera fait trois salves d'artillerie par toutes les batteries dépendantes de la marine.

IV. Les troupes de la marine fourniront, pendant le séjour de Sa Majesté Impériale, une garde composée d'un bataillon avec son drapeau, et commandée par un colonel du corps.

V. Dès que Sa Majesté sera arrivée, le colonel qui commandera ladite garde prendra les ordres et la consigne du grand maréchal de la cour, ou de celui qui en fera les fonctions.

Si Sa Majesté Impériale conserve tout ou partie de cette garde, elle sera particulierement destinée à fournir des sentinelles autour du logis de Sa Majesté, conjointement avec les troupes de terre composant également la garde de Sa Majesté.

VI. Pendant le tems que Sa Majesté Impériale restera dans la place, elle donnera le mot d'ordre pour la marine: si le ministre de la marine est présent, c'est lui qui recevra l'ordre et le rendra au préfet maritime; en l'absence du ministre, ce sera le colonel-général de la garde de service qui le rendra au préfet maritime, à moins que le corps de la marine ne soit commandé par un maréchal de l'Empire qui, dans ce cas, le recevra directement.

VII. Lorsque Sa Majesté Impériale recevra les officiers militaires et civils de la marine, chaque corps lui sera présenté, en l'absence du grand amiral et du ministre de la marine, par le colonel-général de la garde de service.

VIII. Lorsque Sa Majesté Impériale fera son entrée dans l'arsenal de la marine, le préfet maritime, le chef militaire, ceux des différens services et les officiers d'état-major du port, se trouveront à la grille de l'arsenal, pour en présenter les clefs à Sa Majesté.

Toutes les troupes de la marine seront mises en bataille dans l'intérieur de l'arsenal, à droite et à gauche de la porte par laquelle Sa Majesté devra entrer.

A l'arrivée de Sa Majesté dans l'arsenal, il sera fait trois salves de toute l'artillerie du vaisseau amiral et de toutes les batteries dépendantes du port; tous les vaisseaux qui seront dans le port déferleront leur pavois et arboreront leurs pavillons.

Les sous-officiers et soldats présenteront les armes, les officiers et les drapeaux salueront, les tambours battront aux champs.

IX. Lorsque Sa Majesté Impériale ira en rade, au moment où son canot sera apperçu, il sera fait trois salves de toute l'artillerie du vaisseau commandant en rade et de tous les vaisseaux armés qui s'y trouveront.

Toutes les batteries dépendantes de la marine feront également trois salves de leur artillerie.

Tous les vaisseaux seront pavoisés, et auront leurs marques de commandement, flammes et pavillons déferlés.

Le canot de Sa Majesté portera pavillon carré impérial au grand mât.

Toutes les troupes embarquées seront sous les armes, et les tambours battront aux champs.

Tous les équipages des vaisseaux devant lesquels Sa Majesté passera, salueront de sept cris de *vive l'EMPEREUR.*

Si Sa Majesté monte à bord du vaisseau commandant en rade, l'officier-général qui le commandera et son second attendront Sa Majesté au pied de l'échelle de commandement, monteront devant elle et l'accompagneront dans la chambre du conseil. Tous les officiers du vaisseau se tiendront sur les passe-avants du côté par lequel Sa Majesté entrera, et salueront de leur épée.

Dès que Sa Majesté sera à bord, le pavillon impérial sera arboré en tête du grand mât: il sera salué de sept cris de *vive l'EMPEREUR!* Les autres vaisseaux le salueront du même nombre de cris, en pliant leur pavillon de poupe.

Si Sa Majesté passe ensuite sur un autre vaisseau, les mêmes honneurs seront rendus.

Tous les vaisseaux à bord desquels Sa Majesté se sera transportée, feront une salve de toute leur artillerie, aussi-tôt que Sa Majesté sera descendue de bord.

Quand Sa Majesté Impériale quittera la rade pour retourner dans le port, il sera fait par le vaisseau commandant en rade, et par tous les vaisseaux armés qui s'y trouveront, le même nombre de salves d'artillerie que lorsque Sa Majesté aura paru en rade.

X. Lorsque Sa Majesté Impériale sortira du port, les troupes de la marine seront disposées ainsi qu'il est dit art. VIII. Sa Majesté sera saluée comme à son entrée dans l'arsenal, et reconduite jusqu'à son logis par les mêmes officiers désignés dans le susdit article.

XI. Lorrque Sa Majesté sortira de la place, les mêmes dispositions prescrites lors de son entrée (art. I, II et III), auront lieu.

XII. Les honneurs à rendre à l'Impératrice seront les mêmes que ceux qui seront rendus à l'EMPEREUR, à l'exception de la présentation des clefs, et de tout ce qui est relatif au commandement et au *mot d'ordre*.

TITRE II.

Prince impérial.

XIII. Un décret particulier fixera les honneurs à rendre au prince impérial, lorsqu'il n'accompagnera pas Sa Majesté l'EMPEREUR.

Il en sera de même des honneurs qui devront lui être rendus, quand l'EMPEREUR sera présent.

TITRE III.

Le Régent.

XIV. Le régent recevra les mêmes honneurs que les princes français.

TITRE IV.

Honneurs à rendre aux Princes français.

XV. Quand les princes iront dans un des ports et arsenaux de l'Empire, toutes les troupes dépendantes de la marine prendront les armes, et seront réparties de la même manière que les troupes tenant garnison dans la place.

Elles présenteront les armes au moment du passage des princes; les drapeaux et les officiers supérieurs salueront, les tambours battront aux champs.

XVI. Il sera fourni une garde de cent hommes, avec un drapeau, commandée par un capitaine, un lieutenant en premier et un lieutenant en second.

Cette garde se rendra au logis des princes, avant leur arrivée.

XVII. Si les princes passent devant un corps-de-garde ou poste de la marine, les soldats prendront les armes et les porteront; les tambours battront aux champs, les sentinelles présenteront les armes.

XVIII. Il leur sera fait des visites de corps, en grande tenue. Le préfet maritime, ou, en son absence, l'officier qui en remplira les fonctions, et l'officier supérieur commandant en rade, prendront leurs ordres pour la réception des corps qui sont sous leur autorité respective, et les présenteront.

XIX. Le mot d'ordre sera porté aux princes par le chef militaire de la marine.

XX. Lorsque les princes feront leur entrée dans l'arsenal de la marine, toutes les troupes dépendantes de ce département seront mises en bataille dans l'intérieur de l'arsenal, à droite et à gauche de la porte par laquelle ils devront entrer. Les drapeaux et les officiers supérieurs salueront, et les tambours battront aux champs.

Le préfet maritime, le chef militaire, ceux des différens services et les officiers d'état-major du port les y recevront, mais ne leur présenteront point les clés; cet honneur étant uniquement réservé à Sa Majesté Impériale.

XXI. A leur entrée et à leur sortie de l'arsenal, ils seront salués de vingt-un coups de canon.

XXII. Si les princes vont en rade, le vaisseau commandant les saluera du même nombre de coups de canon. Tous les vaisseaux auprès desquels ils passeront, les salueront de cinq cris de *vive l'EMPEREUR*.

S'ils montent à bord, le commandant du vaisseau les recevra au pied de l'échelle de commandement; les officiers de l'état-major seront sur les passe-avants et salueront de leur épée.

La garnison du vaisseau sera sous les armes, les tambours battront aux champs.

TITRE V.

Les grands dignitaires de l'Empire.

XXIII. Les grands dignitaires de l'Empire recevront, dans les mêmes circonstances, les mêmes honneurs que les princes.

TITRE VI.

Les ministres.

XXIV. Les ministres recevront les honneurs suivans :

Lorsque les ministres feront leur entrée dans un des arsenaux de la marine, ils seront salués par le vaisseau amiral, ou par les batteries du port, de quinze coups de canon.

Les troupes de la marine prendront les armes, elles seront mises en bataille, dans l'intérieur de l'arsenal, à droite et à gauche de la porte du port par laquelle les ministres devront entrer, et elles présenteront les armes au moment de leur passage. Les tambours battront aux champs, les officiers supérieurs et les drapeaux salueront.

Les postes devant lesquels les ministres passeront, prendront et porteront les armes; les sentinelles présenteront les armes, les tambours battront au champs. Ils auront une garde de soixante hommes, avec un drapeau, commandée par un capitaine et un lieutenant.

Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue.

XXV. Si les ministres vont en rade, ils seront salués par le vaisseau commandant, du nombre de coups de canon déterminé par le présent titre.

Tous les vaisseaux auront leurs marques de commandement, flammes et pavillons déferlés.

S'ils montent à bord, la garnison du vaisseau prendra les armes, et les tambours battront aux champs. L'officier commandant le vaisseau et les officiers de l'état-major les recevront sur les passe-avants, au haut de l'échelle de commandement.

XXVI. Le ministre de la marine recevra de plus les honneurs suivans :

Il sera tiré dix-neuf coups de canon; il aura une garde de quatre-vingts hommes, avec un drapeau, commandée par trois officiers.

Le ministre de la marine aura un officier d'ordonnance de chacun des corps militaires de la marine en service dans le port.

Il donnera le mot d'ordre en l'absence de l'EMPEREUR.

TITRE VII.

Les grands officiers de l'Empire.

XXVII. Les maréchaux d'Empire ayant des lettres de services dans la marine, recevront les honneurs suivans dans l'étendue de leur commandement.

Ils seront salués de treize coups de canon. Les troupes de la marine prendront les armes, et seront mises en bataille dans l'intérieur de l'arsenal, à droite et à gauche de la porte par laquelle ils devront faire leur entrée : elles présenteront les armes à leur passage, les tambours battront aux champs, les drapeaux et les officiers supérieurs salueront.

Ils auront une garde de cinquante hommes, avec un drapeau : elle sera commandée par un capitaine et un lieutenant.

Les postes devant lesquels ils passeront, porteront les armes; les sentinelles présenteront les armes, et les tambours battront aux champs.

Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue : ils donneront le mot d'ordre.

Lors de leur départ, ils seront salués du même nombre de coups de canon qu'à leur entrée.

XXVIII. Les maréchaux d'Empire en service dans le département de la guerre, et dont l'arrivée dans les ports aura été annoncée par le ministre de la marine, recevront dans les arsenaux maritimes situés dans l'étendue de leur commandement, les mêmes honneurs que les maréchaux d'Empire ayant des lettres de service dans la marine.

XXIX. Les maréchaux d'Empire tenant soit au département de la marine, soit au département de la guerre, se trouvant hors de leur commandement, et dont le voyage aura été annoncé par le ministre de la marine, recevront dans les ports les honneurs prescrits par l'art. XXVII, mais avec les modifications suivantes :

Ils ne seront salués, à leur entrée dans l'arsenal, que de onze coups de canon.

Le mot d'ordre leur sera porté par un officier de l'état-major du port.

XXX. Les grands officiers d'Empire, colonels ou inspecteurs-généraux, seront reçus dans les arsenaux de marine comme les maréchaux d'Empire se trouvant hors de leur commandement; avec cette différence que les troupes ne présenteront point les armes, que les officiers supérieurs et les drapeaux ne salueront point, et qu'il ne sera tiré que sept coups de canon.

XXXI. Les grands officiers civils seront reçus dans les ports et arsenaux de marine comme les grands officiers d'Empire, colonels ou inspecteurs-généraux; mais ils ne seront salués que de cinq coups de canon, et leur garde ne sera placée qu'après leur arrivée.

XXXII. Lorsque les grands officiers d'Empire, colonels ou inspecteurs-généraux, et les autres grands officiers civils, se trouveront en service dans un des ports et arsenaux de la marine, ils ne recevront plus, à dater du lendemain de leur arrivée et jusqu'à la veille de leur départ, que les honneurs affectés à leur grade militaire.

Ils recevront, le jour de leur départ, les mêmes honneurs qu'à celui de leur arrivée.

XXXIII. Les grands officiers d'Empire seront reçus à bord comme les ministres, mais ils ne seront salués que du nombre de coups de canon indiqué par le présent titre, et conformément aux dispositions qu'il renferme.

TITRE VIII.

Sénateurs.

XXXIV. Les sénateurs, lorsque leur arrivée aura été annoncée par le ministre de la marine, recevront, dans les arsenaux situés dans l'arrondissement de leur sénatoreries, et à bord des vaisseaux de l'Etat, les honneurs suivans :

Ils seront salués de cinq coups de canon à leur entrée dans l'arsenal.

Les troupes de la marine seront en bataille à la principale porte du port.

Les officiers supérieurs salueront.

Les tambours appelleront.

Les postes ou gardes devant lesquels ils passeront, prendront et porteront les armes, les tambours appelleront, les sentinelles présenteront les armes. Il leur sera donné une garde de trente hommes, commandées par un lieutenant. Le tambour rappellera.

Il leur sera fait des visites de corps.

S'ils se transportent à bord, ils seront salués de cinq coups de canon.

La garnison du vaisseau prendra les armes, le tambour appellera.

TITRE IX.

Conseillers d'Etat.

XXXV. Les conseillers d'état en mission recevront, dans les arsenaux et à bord des vaisseaux de l'Etat, les honneurs attribués aux sénateurs par le titre précédent.

TITRE X.

Grands officiers de la Légion d'honneur, chefs de cohortes.

XXXVI. Les dispositions du titre VIII sont applicables aux grands officiers de la légion d'honneur, chefs de cohortes.

Les sentinelles présenteront les armes aux grands officiers et commandans de la légion d'honneur, elles les porteront pour les officiers et les légionnaires.

TITRE XI.

Les ambassadeurs français et étrangers.

XXXVII. Il ne sera, sous aucun prétexte, rendu, dans les ports et arsenaux de marine, aucune espece d'honneurs militaires à des ambassadeurs français ou étrangers, sans l'ordre formel du ministre de la marine.

XXXVIII. Le ministre des relations extérieures se concertera avec le ministre de la marine pour les honneurs à rendre aux ambassadeurs français ou étrangers.

Le ministre de la marine donnera des ordres pour leur réception.

TITRE XII.

Grand-Amiral.

XXXIX. Le grand-amiral prend le rang et reçoit, dans les ports et arsenaux de la marine, et à bord des vaisseaux de l'Etat, les honneurs dus à sa dignité.

TITRE XIII.

Vice-Amiraux.

XL. Les vices-amiraux commandans en chef une armée navale, recevront dans toute l'étendue de l'Empire, les honneurs fixés, art. 30 du titre 7 du présent décret, pour les grands-officiers colonels ou inspecteurs-généraux; et dans les ports et arsenaux dans leur commandement, les honneurs fixés, art. 29 du même titre, pour les maréchaux d'Empire hors de leur commandement.

XLI. Les vices-amiraux non commandans d'armée, mais ayant des lettres de service de Sa Majesté Impériale, recevront, lors de leur première entrée dans l'arsenal, les honneurs suivans :

Il seront salués de cinq coups de canon.

Les deux tiers des troupes de la marine se mettront en bataille à la première porte du port.

Les officiers supérieurs et les drapeaux salueront, les troupes porteront les armes, les tambours appelleront.

XLII. On enverra à leur logis, après leur arrivée, une garde de cinquante hommes, commandée par un capitaine et un lieutenant.

Le tambour appellera.

XLIII. Ils auront habituellement deux sentinelles à la porte de leur logis.

XLIV. Les gardes des postes prendront les armes quand ils passeront devant eux.

Les tambours appelleront.

XLV. Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue, et le mot d'ordre leur sera porté par un officier d'état-major de la marine.

XLVI. Lorsque les vice-amiraux ayant des lettres de service, se transporteront, pour la première fois, à bord, ils seront salués de cinq coups de canon; la garnison du vaisseau prendra les armes.

Le tambour appellera.

XLVII. Les généraux de division commandant en chef une armée ou corps d'armée, recevront, dans les arsenaux et à bord des vaisseaux de l'Etat, les mêmes honneurs que ceux fixés par le présent titre pour les vice-amiraux commandant en chef une armée navale.

XLVIII. Les généraux de division commandant une division militaire territoriale, dans laquelle est situé un arsenal maritime, recevront les honneurs ci-dessus réglés pour les vice-amiraux ayant des lettres de service de Sa Majesté Impériale.

TITRE XIV.

Les Préfets maritimes.

XLIX. Les préfets maritimes jouiront, conformément à l'arrêté du 7 thermidor an 8, des honneurs accordés aux vice-amiraux ayant des lettres de service.

TITRE XV.

Contre-Amiraux.

L. Les contre-amiraux commandant en chef une escadre, recevront les honneurs ci-après :

Lors de leur première entrée dans l'arsenal, un bataillon de troupes d'artillerie de la marine se mettra en bataille à la principale porte du port.

Les officiers supérieurs salueront, les drapeaux ne salueront pas ; les troupes porteront les armes, les tambours seront prêts à battre.

Ils seront salués de cinq coups de canon.

Les gardes et postes prendront les armes quand ils passeront devant eux, et les porteront.

Ils auront une garde de trente hommes, commandée par un lieutenant ; le tambour, prêt à battre, ne battra point.

Les sentinelles présenteront les armes.

Ils auront habituellement deux sentinelles à la porte de leur logis.

Il leur sera fait des visites de corps en grande tenue, et le mot d'ordre leur sera porté par un officier de l'état-major de la marine.

Lorsque les contre-amiraux commandant une escadre se transporteront à bord pour la première fois, il seront salués de cinq coups de canon.

La garnison du vaisseau prendra les armes, le tambour appellera.

LI. Les contre-amiraux ne commandant point en chef une escadre, mais ayant des lettres de service, recevront à leur arrivée les honneurs suivans :

Ils auront quinze hommes de garde commandés par un sergent ; un tambour conduira cette garde, mais ne restera pas.

Les gardes prendront et porteront les armes ; le tambour, prêt à battre, ne battra pas.

Ils auront une sentinelle à la porte de leur logis.

Il leur sera fait des visites de corps ; le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

S'ils se transportent à bord, la garnison des vaisseaux prendra les armes, le tambour appellera.

LII. Les généraux de brigade commandant un département dans lequel est situé un arsenal maritime, y recevront, les mêmes honneurs que les contre-amiraux commandant en chef une escadre.

LIII. Les généraux de brigade employés au service de la marine, ou à celui des colonies, recevront les mêmes honneurs que les contre-amiraux ayant des lettres de service de sa Majesté impériale.

TITRE XVI.

Capitaines de vaisseaux.

LIV. Les capitaines de vaisseau commandant une escadre ou une division auront une garde de dix hommes, commandée par un caporal.

Cette garde et les postes, à leur passage, se mettront en bataille, et se reposeront sur les armes.

Le mot d'ordre leur sera porté par un sergent.

Toutes les sentinelles leur présenteront les armes. A bord, la garnison prendra les armes, et le tambour, prêt à battre, ne battra point.

LV. Les adjudans commandans qui auront des lettres de service de S. M. I. pour commander dans un département dans lequel est situé un arsenal maritime, y recevront les honneurs indiqués, par le présent titre, pour les capitaines de vaisseau commandant une escadre ou une division.

TITRE XVII.

Chefs militaires.

LVI. Les chefs militaires auront une sentinelle à la porte de leur logis.

Les postes, à leur passage, sortiront, se mettront en bataille et se reposeront sur leurs armes.

Il leur sera fait des visites de corps.

Les sentinelles leur présenteront les armes.

A bord, la garnison prendra les armes.

Si le chef militaire est officier général, il recevra les honneurs dus à son grade.

LVII. Les honneurs accordés aux chefs militaires seront rendus aux commandans d'armes ; les mêmes dispositions leur seront applicables s'ils sont officiers généraux.

TITRE XVIII.

Chefs des différens services des ports et arsenaux de marine.

LVIII. Le rang de l'inspecteur du génie maritime, des chefs des constructions navales, des parcs d'artillerie, des mouvemens du port et d'administration, ainsi que ceux des officiers sous leurs ordres, restent fixés tels qu'ils le sont par les arrêtés des 7 thermidor an 8, sur l'organisation et le service général de la marine, et du 25 frimaire an 9, relatif à la direction des parcs d'artillerie dans les ports.

Les sentinelles leur porteront les armes.

Le mot d'ordre sera porté par un sergent aux chefs des différens services.

Les chefs d'administration et commissaires principaux de la marine auront une sentinelle à la porte du lieu où se tiendra leur bureau, pendant le jour seulement.

TITRE XIX.

Inspecteurs, sous-inspecteurs de marine.

LIX. Le rang des inspecteurs et sous-inspecteurs de marine reste également fixé tel qu'il l'est par l'arrêté du 7 thermidor an 8.

Les sentinelles leur porteront les armes.

Le mot d'ordre sera porté par un sergent aux inspecteurs.

TITRE XX.

Dispositions générales.

LX. La correspondance entre les gardes du service de mer et de celui de terre, reste fixée telle qu'elle l'a été par les lois précédentes, et les mêmes honneurs seront réciproquement rendus dans les ports et arsenaux de la marine et dans les villes de garnison et places de guerre aux officiers des deux armées.

LXI. Les détachemens et postes destinés à la garde de Sa Majesté, ne prendront les armes pour rendre les honneurs militaires qu'à Sa Majesté elle-même, ou aux personnes à qui elle a accordé ou accordera cette prérogative.

LXII. On ne rendra point d'honneurs après la retraite ni avant la diane.

LXIII. Les gardes d'honneur ne rendront les honneurs militaires qu'aux personnes supérieures ou égales en grade ou en dignité à celles près desquelles elles seront placées ; et alors les honneurs resteront les mêmes.

LXIV. Les honneurs militaires ne se cumuleut point ; on ne reçoit que ceux affectés à la dignité ou grade supérieur.

LXV. Les officiers généraux qui ne commandent que par intérim ou que pendant l'absence des commandans titulaires, n'ont droit qu'aux honneurs militaires de leur grade et de leur emploi.

La même disposition est applicable à ceux qui remplacent momentanément les préfets maritimes.

LXVI. Dans le cas où les troupes de la marine ne seraient pas assez nombreuses pour fournir des gardes aux officiers généraux employés et préfets maritimes ;

Ou lorsque lesdits officiers généraux et préfets maritimes jugeront à propos de ne pas conserver leur garde en entier ; on mettra seulement des sentinelles à la porte de leur logis.

LXVII. Pour les visites de corps en grande tenue, les officiers de la marine, de tout grade, porteront leur uniforme complet, tel qu'il est déterminé par le réglement du 7 prairial an 12.

Les officiers attachés aux troupes de la marine seront en baudrier, hausse-col et bottes.

Pour les visites de corps non en grande tenue, ceux des officiers de la marine auxquels, par ledit réglement du 7 prairial an 12, il est accordé un petit uniforme, pourront le porter.

Les officiers des troupes de la marine seront sans hausse-col, mais en baudrier et bottes.

LXVIII. Le mot d'ordre dans les arsenaux, hors le cas prévu par le présent décret, sera toujours donné par le préfet maritime, ou, en son absence, par celui que Sa Majesté aura commis pour le remplacer.

LXIX. Défend Sa Majesté qu'il soit exigé d'autres honneurs que ceux prescrits par le présent décret.

LXX. Si des princes français, de grands dignitaires, des ministres, de grands officiers de l'Empire, des sénateurs et conseillers d'Etat en mission, se trouvent présens dans les ports, ils prendront, dans les cérémonies qui auront lieu, soit dans l'intérieur de l'arsenal, soit à bord des vaisseaux de l'Etat, le rang qui leur est dû ; le rang des autres fonctionnaires est réglé d'après l'ordre établi dans le présent décret, en observant seulement que, dans l'arsenal, la première place appartiendra au préfet maritime, et, à bord, à l'officier général ou supérieur qui y commandera.

A bord et dans l'intérieur de l'arsenal, les officiers généraux de l'armée de terre seront placés à la droite de l'officier général ou supérieur de la marine, ou à celle du préfet maritime, qui aura fait les invitations ; à sa gauche se placeront les officiers généraux de la marine et chefs des différens services du corps.

Dans les cérémonies hors de l'arsenal, la première place sera occupée par l'officier-général ou supérieur de l'armée de terre ; à sa droite seront placés le préfet maritime et les officiers-généraux de la marine et les chefs des différens services du port ; à sa gauche, les officiers supérieurs de l'armée de terre.

Les invitations seront faites par la personne à qui les ordres de l'Empereur seront adressés.

LXXI. Les visites d'obligation seront réglées ainsi qu'il suit :

La première visite sera toujours due par l'officier-général ayant des lettres de service : à l'officier-général d'un grade supérieur également pourvu de lettres de service ; celui-ci sera tenu de rendre la visite dans les vingt-quatre heures.

A grade égal, la première visite sera faite par celui qui arrivera, à moins que ce dernier ne soit conseiller-d'Etat, auquel cas la première visite lui sera due.

Ces dispositions sont réciproquement applicables aux officiers-généraux de mer et aux officiers-généraux de terre.

LXXII. Les honneurs qui, en vertu des dispositions contenues dans le présent décret, doivent être rendus aux princes, aux grands dignitaires, ministres, grands-officiers de l'Empire, sénateurs, conseillers-d'Etat et grands-officiers de la légion d'honneur, chefs de cohortes, ne le seront jamais qu'en exécution d'un ordre spécial adressé, par le ministre de la marine, aux préfets maritimes et aux officiers généraux commandant les forces navales.

TITRE XXI.

Des honneurs funèbres.

LXXIII. Il sera rendu des honneurs funèbres par les troupes de la marine aux personnes désignées dans les titres IV, V, VI, VII, VIII et IX du présent décret ; il en sera rendu aux militaires de tous les grades.

LXXIV. La totalité des troupes de la marine assistera au convoi de toutes les personnes pour l'entrée d'honneur desquelles elles se fussent mises sous les armes : pour les autres personnes, les troupes n'assisteront que par détachemens, dont la force et le nombre sont déterminés ci-après :

Pour un vice-amiral employé, la moitié des troupes de la marine prendra les armes ;

Pour un contre-amiral employé, le tiers des troupes de la marine prendra les armes ;

Pour un vice-amiral en non-activité, le tiers des troupes de la marine prendra les armes ;

Pour un contre-amiral en non-activité, le quart des troupes ;

Pour un vice-amiral en retraite ou réforme, le quart des troupes ;

Pour un contre-amiral en retraite ou réforme, le cinquième.

Dans aucun cas, il n'y aura néanmoins au-dessous de 200 hommes au convoi des vice-amiraux, et de 150 au convoi des contre-amiraux ;

Pour un chef militaire, la moitié des troupes de la marine ;

Pour un capitaine de vaisseau en activité, quatre détachemens de 50 hommes, commandés chacun par un capitaine ;

En non-activité, trois détachemens, chacun avec le même nombre d'officiers ;

En retraite ou réforme, deux détachemens.

LXXV. Les colonels des troupes d'artillerie de marine auront le même nombre de détachemens que les capitaines de vaisseau morts en activité de service.

LXXVI. Les capitaines de frégate auront deux détachemens ; en retraite ou réforme, un seul détachement ;

Les lieutenans de vaisseau en activité, retraite ou réforme, auront un détachement ;

Les enseignes de vaisseau, un demi-détachement ;

Les officiers attachés au mouvement du port ou parc d'artillerie, les officiers du génie maritime, ceux d'administration et les inspecteurs de la marine, auront un nombre de détachemens égal à celui des officiers avec lesquels ils prennent rang, conformément à l'arrêté du 7 thermidor an 8, et à celui du 25 frimaire an 9.

Les sous-officiers des troupes d'artillerie de marine auront un quart de détachement ;

Les caporaux, un huitième ;

Les grands officiers de la légion d'honneur auront le même nombre de détachemens que les vice-amiraux employés ;

Les commandans, que les capitaines de vaisseau ;

Les officiers, que les lieutenans de vaisseau ;

Les légionnaires, que les enseignes de vaisseau.

LXXVII. Les troupes qui marcheront pour rendre les honneurs funèbres, seront commandées, lorsque les troupes de la marine prendront les armes, par le chef militaire de la marine.

Quand il ne marchera que des détachemens, quatre seront commandés par un colonel, trois par un major, deux par un chef de bataillon ;

Un, par un capitaine ; un demi, par un lieutenant ; un quart, par un sergent ; et un huitieme, par un caporal.

LXXVIII. Pour les colonels des troupes de la marine qui mourront sous les drapeaux,

Le régiment entier marchera en corps au convoi ;

Pour les majors,

La moitié du corps avec deux drapeaux ;

Pour les chefs de bataillon,

Leur bataillon avec son drapeau ;

Pour un capitaine,

Sa compagnie ;

Pour un lieutenant ou sous-lieutenant,

Son peloton.

LXXIX. Les troupes qui seront commandées, feront trois décharges de leurs armes ; la premiere, au moment où le convoi sortira de l'endroit où le corps était déposé ;

La deuxieme, au moment où le corps arrivera au cimetiere ;

La troisieme, après l'enterrement, en défilant devant la fosse.

La poudre sera fournie par le magasin de la marine.

Les sous-officiers et soldats porteront l'arme la platine sur le bras gauche.

LXXX. On tirera pour les princes et les grands dignitaires un coup de canon de demi-heure en demi-heure, depuis leur mort jusqu'au moment du départ du convoi.

D'heure en heure pour les ministres et les grands officiers.

Pour les autres fonctionnaires, on tirera, pendant le tems de leur exposition, autant de coups de canon qu'il leur en est accordé pour leur entrée d'honneur.

Il sera de plus tiré, au moment où le corps sera mis en terre, trois décharges de canon, chacune égale à celle qui leur est attribuée au moment de leur entrée d'honneur par le présent décret.

LXXXI. Les coins du poêle seront portés par quatre personnes du rang ou du grade égal à celui du mort, ou, à défaut, par quatre personnes du grade ou du rang inférieur.

LXXXII. Il sera mis des crêpes aux drapeaux qui marcheront au convoi. Les tambours seront couverts de serge noire.

Les frais de funérailles seront faits par l'Etat, pour tout individu mort des blessures qu'il aura reçues en combattant pour la défense de l'Etat, ou dans les trois mois et des suites de ses blessures,

LXXXIII. A bord des vaisseaux de l'Etat, les honneurs funebres continueront à avoir lieu conformément aux dispositions du titre XVI de l'ordonnance de la marine, du 25 mars 1765 ; ces honneurs seront également rendus aux officiers de terre de toutes armes qui mourront à bord, en raison de la correspondance de leurs grades avec ceux des officiers de mer.

TITRE XXII.

Colonies.

LXXXIV. Dans les colonies françaises, les capitaines généraux jouiront des honneurs accordés, par le décret impérial du 24 messidor an 12, aux généraux de division commandant en chef une armée.

Les préfets coloniaux jouiront des honneurs accordés par le susdit décret, aux préfets du continent, et prendront rang immédiatement après les capitaines généraux.

Les autres officiers et fonctionnaires employés, jouiront également des honneurs attribués à leurs grades en France.

LXXXV. Sont au surplus applicables au service de la marine et des colonies, les dispositions prescrites par le décret impérial du 24 messidor an 12, relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires qui sont compatibles avec ledit service, et auxquels il n'est pas pourvu par le présent décret.

Un décret du 9 frimaire an 13, contient les dispositions suivantes :

1°. Il sera établi à Toulouse un des six entrepôts des feuilles de tabac étranger, accordés aux villes de l'intérieur par le décret impérial du 7 fructidor an 12.

2°. L'entrepôt sera formé dans un bâtiment fourni par le commerce de Toulouse, et reconnu propre à sa destination par le directeur de la régie des droits réunis.

3°. Les formalités prescrites par le décret impérial du 7 fructidor an 12, seront exactement remplis, tant à l'égard des tabacs qui seront expédiés des ports de mer pour l'entrepôt de Toulouse, que de ceux qui seront expédiés de cet entrepôt pour les manufactures.

Par décret du 21 frimaire an 13, le bureau de douane de Verceil est ouvert à la sortie des armes de luxe de la fabrique de Liége, sous les conditions prescrites par le décret du 9 vendemiaire dernier.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 24 frimaire an 13, M. Daunou, membre de l'Institut, est nommé archiviste, en remplacement de M. Camus, décédé.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 24 frimaire an 13, M. Depradt, premier aumônier de S. M. I., est nommé évêque de Poitiers.

M. Demandolx, évêque de la Rochelle, est nommé évêque d'Amiens.

M. Paillou, vicaire-général du diocèse de la Rochelle, est nommé évêque de la Rochelle.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 24 frimaire an 13, M. Ducolombier est nommé sous-préfet à Bressuires, département des Deux-Sèvres.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 26 frimaire an 13, le sieur Abrial fils est nommé auditeur près le grand-juge, ministre de la justice, et la section de législation ;

Le sieur Perregaux fils est nommé auditeur près les ministres des finances et du trésor public, et la section des finances ;

Les sieurs Doazan et Brigode sont nommés auditeurs près le ministre et la section de l'intérieur ;

Les sieurs Recamier fils et Reuilly sont nommés auditeurs près le ministre et la section de la marine.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 29 frimaire an 13, M. Chaillou fils est nommé receveur-général du département de l'Eure, en remplacement de M. Chaillou pere, démissionnaire.

Par décret rendu au palais des Tuileries, le 29 frimaire an 13, M. Coster fils est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Vouziers, département des Ardennes, en remplacement de M. Coster pere, décédé.

LIVRES DIVERS.

Mémoire sur les haras, considérés comme une nouvelle richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française. Par le feu baron de Bohan, colonel de dragons, aide-major-général de la gendarmerie, revus et publiés par Jérôme Delalande. In-8° de 90 pages.

A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n°. 7.

Traits et Etudes de Têtes exécutés à la plume, à main levée, par Bernard, de l'athénée des Arts ; gravés par Beaublé fils, de la Société libre d'Institution.

A Paris, chez Beaublé fils, graveur, rue des Anglais, n° 8, division du Panthéon ; et chez tous les marchands d'estampes.

La mort de Sapor, suivie de la Génésiade et de la destruction de l'Olympe, poëmes ; par M. Haly.

A Paris, chez Le Normant, imprimeur-libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42,

Et chez les marchands de nouveautés.

Revue politique de l'Europe, ou Réflexions sur les dispositions politiques de l'Europe, relativement à la France, à l'époque du couronnement de l'EMPEREUR des Français. Par M. C., homme de lettres. In-8° de 40 pages. Prix : 60 c.

A Paris, chez Mongie, libraire, palais du Tribunat.

Et chez les marchands de nouveautés.

Trente-huitieme Suite de la Grande Notice, contenant les découvertes, les inventions et les expériences nouvellement faites dans les sciences, les arts, les métiers, l'industrie, etc. Trente-huit ans d'existence déposent en faveur de ce recueil, remarquable par l'utilité et le grand nombre d'articles aussi curieux qu'intéressans qu'il contient. Brochure grand in-4°. Prix, 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. La collection complète, 28 f. 50 c. et 32 fr. par la poste.

A Paris, chez Demoraine, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n° 97.

Manuel des conseils de guerre spéciaux, créés par l'arrêté du 19 vendemiaire an 12, contre la désertion ; brochure in-12. Prix, 1 fr., et 1 fr. 30 cent., franc de port.

Manuel des commissions militaires spéciales, créées en vertu du décret impérial du 17 messidor an 12, pour juger les espions, les embaucheurs, ainsi que leurs complices ; brochure in-12. Prix, 60 cent., et 75 cent., franc de port.

Ces deux manuels, qui se trouvent à Paris, chez Cordier et Legras, imprimeurs-libraires, rue Galande, n° 50, renferment l'un et l'autre tout ce qui peut servir à éclairer la conscience des juges, d'après les lois, réglemens, arrêtés et circulaires relatifs à chaque espece de délits ; et ce serait en vain que l'on chercherait ailleurs des éclaircissemens qui ne se trouveraient pas dans chacun de ces manuels.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Brisés, et la Mere jalouse.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Re Theodoro. — Incessamment, la 1re représent. della Ginevra di Scozia, opéra nouveau en 4 actes, tiré de l'Arioste, musique de M. Mosca.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les deux Oncles, la Jeune Prude, et les Trois Hussards.

Théâtre du Vaudeville. Folie et Raison, Sophie, et la Nouveauté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Pessimiste, et la 4e repr. de la Forteresse du Danube.

Théâtre du Marais. Le Souterrain mystérieux, et Arlequin protégé par l'Amour et les Génies infernaux, mélodrame en 4 actes, orné de tout son spectacle.

Théâtre de la Cité. La 1re représent. de M. Lambin, l'Intrigue épistolaire, et Renaud d'Ast.

Théâtre des Délassemens. Le grand Tremblement de terre de Lisbonne, et Que de bruit pour un Ane.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd'hui, Redoute et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi ; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux ; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 108. *Mardi*, 18 *nivose an* 13 *de la République* (8 *janvier* 1805.)

INTÉRIEUR.

Paris, le 17 *nivose.*

MM. les maréchaux de l'Empire ont donné hier à S. M. l'Impératrice une fête dont elle avait bien voulu agréer l'hommage. Ils avaient choisi la salle de l'Opéra. Les réunions les plus brillantes s'y succèdent, les plus pompeux spectacles y sont établis, c'est le théâtre des enchantemens, le temple des prestiges : l'œil s'y est accoutumé à tout ce que l'art du décorateur peut enfanter de magique ; mais il était réservé à la fête ordonnée par MM. les maréchaux de produire dans ce lieu de merveilles une nouvelle surprise, d'y ménager des effets qui y étaient inconnus, d'y répandre un charme qu'on n'avait pas encore éprouvé, et enfin de placer la réalité au-dessous même des illusions de la scene.

La salle était disposée comme pour les jours de bal, mais elle était d'ailleurs peu reconnaissable. Toutes les loges étaient magnifiquement drapées, et à chaque rang d'une maniere différente. D'élégantes colonnades, de riches candelabres formaient leur séparation. A chacune d'elles une couronne de fleurs descendait sur la tête des femmes qui devaient y paraître ; des guirlandes et des festons unissaient les couronnes entr'elles : ici la draperie était semée d'étoiles ; là, l'aigle impérial déployait ses ailes sur un vaste cordon ; sur un autre rang des casques, des boucliers, des drapeaux décoraient le devant des loges ; par-tout les chiffres de NAPOLÉON et de JOSÉPHINE s'offraient aux regards.

Un ciel étoilé remplaçait le plafond. L'éclat éblouissant des lustres et des diamans des femmes se réfléchissait dans des glaces disposées avec art dans la plus part des loges. Au bas de l'orchestre réguaient des glaces de plein-pied, qui prolongeaient à perte de vue les lignes des femmes assises. Toutes les loges étaient occupées par les personnes étrangeres ou françaises, nominativement appelées à s'y placer.

Deux fauteuils étaient préparés pour Leurs Majestés, à l'extrémité supérieure de la salle. Près et derriere elles, étaient réservées des places pour les princes et princesses, les grands et les dames de leur cour.

Sur deux lignes paralleles et dans toute la longueur de la salle, étaient placées une partie des dames invitées ; les hommes circulaient derriere leurs siéges : un vaste quarré long, réservé aux quadriles, restait libre.

A neuf heures, on a annoncé Leurs Altesses Impériales les princesses Louis et Caroline ; elles sont entrées par une porte latérale, suivies de leurs dames. L'assemblée s'est levée ; un moment après, a été annoncée l'IMPÉRATRICE. Accueillie par les plus vifs applaudissemens, suivie de ses dames, de ses chambellans et de plusieurs pages, accompagnée de deux maréchaux de l'Empire, elle a été se placer sur un des fauteuils qui lui étaient préparés.

Au nom de l'EMPEREUR, on a battu aux champs, l'orchestre a fait entendre une fanfare, et les acclamations les plus vives ont éclaté de toutes parts. L'EMPEREUR, suivi des princes ses freres, de l'archi-chancelier et de l'archi-trésorier, de l'un des colonels-généraux de la garde, et de l'aide-de-camp de service, a été conduit à sa place par MM. les maréchaux de l'Empire.

Le concert a commencé par un beau chant de guerre, imité par M. Etienne, son auteur, de celui des Preux de Charlemagne. Plusieurs morceaux des Bardes ont été ensuite exécutés. Ils n'étaient nouveaux pour personne, et cependant n'ont jamais pu être mieux appréciés que dans cette circonstance ; ils étaient en effet chantés non par les artistes de l'Opera, qui réussissent le mieux comme acteurs, mais par ceux dont la belle voix et l'excellente méthode sont constamment admirées, MM. Laïs, Chéron et Roland. Ces morceaux ont fait une vive sensation, quoique personne n'ait cru convenable d'applaudir ; mais une émotion profonde a été générale, lorsque Laïs, Cheron et Roland, ont chanté, sans accompagnement, l'air à jamais célebre *Charmante Gabrielle*.

Le *Vivat Vivat*, exécuté le jour du couronnement, et déjà devenu célebre, a terminé le concert. L'EMPEREUR a témoigné alors à MM. les maréchaux combien l'ordonnance de la fête donnée à l'Impératrice lui paraissait parfaite en tout point, et de suite deux quadrilles ont été formés.

Après une seconde contredanse, formée d'un plus grand nombre de quadrilles, les walses ont commencé.

Pendant ce temps, l'EMPEREUR était descendu dans l'enceinte du bal, et adressait successivement la parole à toutes les femmes qu'il trouvait sur son passage. C'est en conversant ainsi avec chacune d'elles qu'il a fait deux fois le tour de la salle.

Le bal s'est alors entierement animé. Il est peu de femmes qui n'y ayent pris part : toutes, à la richesse de leur parure avaient su réunir l'élégance et la légereté de costume de bal. L'éclat de leurs attraits, leur grâce en dansant, la richesse des uniformes français, la variété qui naissait des uniformes étrangers et des costumes parés, l'empressement des danseurs, les mouvemens tumultueux des walses formaient un ensemble difficile à décrire. La circulation était libre par-tout, la plupart des personnes placées dans les loges, étaient descendues et répandues dans la salle. Le nombre des personnes invitées avait été calculé assez habilement pour qu'il y eût de l'affluence par-tout et de la foule nulle part.

Vers minuit, Leurs Majestés se sont retirées. Le bal s'est prolongé jusqu'à près de six heures du matin. Cette imparfaite notice ne peut être terminée sans rappeler que MM. les aides-de-camp des maréchaux de l'Empire en ont fait les honneurs et surveillé tous les détails avec cette exquise politesse, cette urbanité et cette galanterie qui est par-tout le propre des militaires distingués par leurs services, et l'appanage incontesté des militaires français.

Sa Sainteté a visité hier l'église de l'Assomption. Le pain béni a été rendu par madame Réguier, épouse de son Exc. Mgr. le grand-juge.

Après la messe de S. S., et celle qui a été célebrée pendant son action de graces, le S. P. a admis à lui baiser les pieds le clergé et les fideles. L'ordre et le recueillement le plus religieux ont régné dans cette église, et dans la chapelle où l'on avait placé le trône de S. S., malgré une grande affluence dans un local très-resserré.

Le corps municipal de l'arrondissement, et les administrateurs de la paroisse, ont été présentés au S. P.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Sur le rapport du ministre de la guerre, le conseil d'état entendu, S. M. a rendu, le 8 nivose, un décret impérial sur la conscription de l'an 13, contenant les dispositions suivantes :

TITRE PREMIER.

De la répartition.

Art. Ier. La répartition du contingent, fixé à chaque département par la loi du 3 germinal an 12, sera faite par les préfets entre les divers arrondissemens, d'après les bases de la population générale de chacun d'eux, ayant toutefois égard au nombre des individus compris dans l'inscription maritime.

II. Le contingent fixé par le préfet pour chaque arrondissement, sera réparti par le sous-préfet entre les divers cantons de justice de paix, d'après les bases de la population générale, ayant toutefois égard au nombre des individus compris dans l'inscription maritime.

III. Les répartitions faites par les préfets et sous-préfets seront rendues publiques par voie d'impression et affiche.

TITRE II.

De la confection des listes.

IV. Les sous-préfets seront, sous la surveillance des préfets, chargés de tout ce qui est relatif à la confection des listes des conscrits dont il sera parlé ci-après.

Le préfet pourra charger un membre du conseil de préfecture de ce travail, pour l'arrondissement du chef-lieu du département.

V. Il sera formé d'abord par les maires une liste pour chaque municipalité.

Cette liste comprendra le nom de tous les individus de la classe de l'an 13 qui auront leur domicile de droit dans la commune, soit que lesdits individus soient présens ou absens, mariés, garçons ou veufs, susceptibles ou non d'une exemption quelconque.

Cette liste sera par ordre alphabétique, et conforme au modele annexé au présent décret sous le n°. 1.

Il sera formé ensuite, sur le même modele, par les sous-préfets, d'après les listes fournies par les maires, une liste générale et alphabétique pour chaque canton. Cette liste devra être affichée dans toutes les municipalités du canton.

VI. Les sous-préfets étant responsables de tout ce qui est relatif à la formation des listes, ils prendront, pour les faire dresser et pour en assurer l'exactitude, tous les moyens qu'ils jugeront convenables.

Les listes générales seront terminées avant le 20 pluviose ; elles seront et resteront affichées dans chaque municipalité, du 20 au 30 pluviose. Il sera ouvert dans chaque municipalité un registre, pour y insérer les observations et réclamations qui pourront être faites sur chaque liste.

TITRE III.

Vérification des listes.

VII. Les opérations relatives à la vérification des listes, examen, visite et désignation des conscrits, seront faites par les sous-préfets, sauf l'appel au préfet et au conseil de recrutement, suivant les cas ; leurs décisions seront de suite et provisoirement exécutées.

Ces opérations commenceront dans tout l'Empire, le 1er ventose.

Les sous-préfets indiqueront, huit jours d'avance, par voie de publication et d'affiche, le jour où ils se rendront dans chaque chef-lieu de canton, et donneront ordre aux maires de faire signifier, par écrit, à chaque conscrit présent dans la commune, de se rendre au lieu, jour et heure prescrits, sans toutefois que les conscrits puissent se dispenser de se présenter, sous prétexte de la non-réception desdits ordres.

Les sous-préfets pourront ne faire qu'une seule opération dans les villes divisées en deux ou plusieurs justices de paix, lorsque la population desdites villes ne s'élevera point au-dessus de 30 mille ames.

Les sous-préfets pourront aussi, avec l'autorisation du préfet, réunir au chef-lieu de l'arrondissement les cantons dont la masse de la population ne se trouvera pas beaucoup plus éloignée du chef-lieu de l'arrondissement que du chef-lieu du canton.

Les officiers et sous-officiers du recrutement de tout l'arrondissement devront se trouver au chef-lieu de chaque canton, le jour où les sous-préfets opéreront. Celui du grade le plus élevé assistera à toutes les opérations, et pourra faire au sous-préfet toutes les réquisitions qu'il jugera convenables. Le sous-préfet prononcera sur chacune desdites réquisitions. Il devra s'y trouver aussi un officier de gendarmerie, et, suivant les circonstances, une ou deux brigades de ce corps ; à cet effet, il sera adressé par les sous-préfets telles réquisitions que de besoin.

Le maire ou un adjoint par commune, devra aussi se rendre, d'après l'ordre du sous-préfet, au chef-lieu indiqué pour la désignation des conscrits du canton.

VIII. Aux jour et heure indiqués, le sous-préfet procédera à la vérification de la liste générale. A cet effet, après avoir entendu les observations qui pourront lui être adressées, et avoir fait donner lecture de celles qui auront été faites dans chaque municipalité, il ordonnera les additions, changemens ou retranchemens qu'il croira justes ; il sera tenu note, par le secrétaire du sous-préfet, de toutes les décisions qu'il rendra.

TITRE IV.

Examen des Conscrits.

IX. Immédiatement après la vérification des listes, on procédera à l'examen des conscrits. On suivra pour cet examen l'ordre alphabétique de la liste générale du canton.

X. Un maire ou adjoint par commune, un officier de recrutement, l'officier de gendarmerie, un officier de santé ou docteur, nommé par le préfet pour chaque arrondissement, et pris hors de l'arrondissement, seront tenus d'assister à l'examen des conscrits.

XI. Chaque individu inscrit sur la liste sera appelé suivant l'ordre de son inscription.

Si le conscrit appelé est présent, il sera présenté à une toise à deux montans, dont la traverse sera fixée à un metre 544 millimetres (ou 4 pieds 9 pouces) ; si le conscrit n'atteint pas à la traverse, on inscrira vis-à-vis de son nom, dans la colonne des observations, qui alors portera le titre de *colonne des décisions du sous-préfet*, ces mots : *Incapable, à cause de sa taille, de soutenir les fatigues de la guerre.*

Si le conscrit a plus d'un metre 544 millimetres ; il sera inscrit comme *bon par la taille.*

On prendra une note précise de la taille de chacun d'eux.

XII. Dès qu'un conscrit aura été déclaré bon par la taille, on procédera à l'examen de ses autres qualités physiques.

Le sous-préfet demandera d'abord au conscrit s'il a des infirmités qui le rendent incapable de soutenir les fatigues de la guerre ; dans le cas de l'affirmative, il sera procédé à sa visite.

Le sous-préfet sera tenu de prévenir le conscrit, en lui faisant la question ci-dessus, que s'il vient ensuite à être réformé ou à demander à l'être pour cause d'infirmités qu'il n'aura pas déclarées, il sera tenu aux peines portées par l'art. XXIX ci-après.

Quoique le conscrit n'allegue point de raisons d'incapacité physique, l'officier de recrutement pourra demander qu'il soit visité.

Si le conscrit et l'officier de recrutement ne demande point que la visite soit faite, le conscrit sera noté comme devant concourir à la désignation.

Lorsqu'il y aura lieu à visite, elle sera faite par l'officier de recrutement, l'officier de gendarmerie, l'officier de santé et le maire d'une commune autre que celle du conscrit visité.

Si l'officier de recrutement et la majorité des autres commissaires déclarent le conscrit capable de servir, il sera inscrit comme tel dans la colonne des décisions.

Si l'officier de recrutement et la majorité des suffrages le déclarent incapable, il sera inscrit comme tel sur une liste à ce destinée.

Toutes les fois que l'officier de recrutement votera avec la minorité, soit pour l'admission ou pour la non-admission d'un conscrit, le sous-préfet prononcera le renvoi pardevant le conseil de recrutement. Les motifs donnés par les opinans seront inscrits dans la colonne des décisions.

XIII. S'il résulte de la visite que le conscrit a feint une incommodité pour se faire réformer, il sera inscrit pour être dénoncé au conseil de recrutement.

Il en sera de même de celui qui se sera volontairement rendu incapable de servir, par un acte ou une mutilation quelconque.

XIV. Le sous-préfet demandera à chaque conscrit admis à la désignation, s'il est dans un des cas prévus par les articles XIV et XV de l'arrêté du 29 fructidor an 11, ou si son père, vivant du travail de ses mains, a atteint l'âge de 71 ans, et s'il veut jouir du bénéfice accordé par ledit arrêté.

Il rayera les sous-diacres du rôle de la désignation, et placera les autres dans la réserve.

XV. Tout conscrit placé sur la liste comme présent dans le canton, qui ne se présentera point à l'appel, sans motif jugé légitime par le sous préfet, sera déclaré conscrit supplémentaire.

XVI. Si le conscrit appelé est absent, le sous-préfet interpellera la personne chargée de le représenter; si personne n'est chargé de ce soin, le sous-préfet prendra, soit auprès du maire de la commune, soit auprès des autres citoyens, toutes les informations qu'il jugera convenables pour s'assurer de l'existence et de la résidence actuelle du conscrit.

Tout conscrit absent de la commune avant la publication du présent décret, et qui ne s'y trouvera pas au moment de la désignation, sera inscrit comme capable de soutenir les fatigues de la guerre et devant concourir à la désignation.

XVII. Si le conscrit appelé est noté comme faisant partie de l'inscription maritime, et que les preuves de ladite inscription ne soient pas produites, le sous-préfet le déclarera conscrit du supplément.

Si les preuves de son inscription sont reconnues bonnes et valables, il ne concourra point à la désignation.

XVIII. Si le conscrit appelé est noté comme ayant refusé de se présenter pour se faire inscrire ou comme ayant produit des pièces fausses, il sera, après vérification, déclaré conscrit supplémentaire, et rayé du rôle de ceux qui doivent concourir à la désignation.

XIX. Lorsque tous les individus inscrits sur la liste générale auront été appelés, le sous-préfet fera signer cette liste par les individus désignés art. X; puis procédant au dépouillement de ladite liste, il formera autant de listes particulières que les circonstances l'exigeront; savoir:

1° Celle des individus qui doivent concourir à la formation du contingent;

2° Celle des individus déclarés conscrits supplémentaires, en vertu des art. XV, XVII et XVIII;

3° Celle des individus reconnus pour faire partie de l'inscription maritime;

4° Celle des individus qui, en exécution de l'art. XIII, devront être dénoncés au conseil de recrutement;

5° Celle des individus qui auront été définitivement reconnus insapables de supporter les fatigues de la guerre;

6° Celle des individus sur la capacité ou sur l'incapacité desquels le conseil de recrutement doit prononcer;

7° Celle des absens avec les motifs de leur absence et le lieu de leur résidence.

Ces différentes listes, qui comprendront entre elles tous les individus compris dans la liste générale, seront signées par les individus désignés art. X.

XX. Il sera accordé chaque année, sur la demande des préfets, une indemnité aux officiers de santé ou docteurs choisis par les préfets pour l'examen des conscrits. Cette indemnité ne pourra être moindre de 30 centimes par conscrit visité, ni excéder 50 centimes. Cette indemnité sera, d'après l'ordonnance du ministre de la guerre, soldée sur les fonds provenant des indemnités payées par les conscrits.

TITRE V.

De la Désignation.

XXI. Le sous-préfet procédera ensuite à la désignation, de la manière suivante:

On mettra dans une urne autant de bulletins, portant chacun un numéro différent, qu'il y aura de conscrits devant concourir à la désignation; chacun d'eux sera appelé pour tirer un billet: en cas d'absence du conscrit appelé, le billet sera tiré par le maire de sa commune.

Le sous-préfet observera de ne point mettre dans l'urne de bulletins pour les individus qui, en vertu de l'article XIV, doivent faire partie de la réserve. Avant la proclamation, il inscrira leurs noms dans le contrôle et à la fin de ladite réserve.

XXII. Le numéro que chaque conscrit aura obtenu, sera inscrit à côté de son nom; on inscrira en même tems ses prénoms, ceux de ses père et mère, son domicile, sa taille, et les grands traits de son signalement. Cette feuille sera signée par les individus désignés article X.

XXIII. Dès que l'ordre général des numéros aura été arrêté, le sous-préfet proclamera ceux qui doivent faire partie de l'armée active; ce seront ceux qui auront obtenu les premiers numéros,

Il proclamera ensuite le nom de ceux qui doivent faire partie de la réserve, et enfin le nom de ceux qui doivent rester en dépôt.

XXIV. Si les conscrits ont profité avant la désignation, de la faculté de faire des arrangemens de gré à gré entr'eux, le sous-préfet substituera, la désignation faite, aux noms des conscrits qui auront été désignés, ceux des conscrits qui auront consenti ou demandé à les remplacer; sans toutefois que cette substitution puisse influer sur l'ordre des numéros qu'auront obtenus ceux qui n'auront pas pris part audit arrangement. Ainsi, par exemple, si l'individu à qui le n° 10 sera échu, a fait un arrangement avec le n° 2, le n° 2 prendra le rang du n° 10, et devra le représenter constamment, soit dans l'armée active, soit dans la réserve, soit dans le dépôt. Aucune substitution ne pourra toutefois avoir lieu que parmi les conscrits admis pour concourir à la désignation.

XXV. Avant de quitter un chef-lieu de canton, le sous-préfet adressera au préfet copie du procès-verbal de ses opérations et de toutes les listes qu'il aura fait former; les originaux, signés ainsi qu'il est prescrit, resteront dans ses mains, pour y recourir en tant que de besoin.

TITRE VI.

Du Conseil de recrutement.

XXVI. Tous les conseils de recrutement s'assembleront le 6 ventose, et commenceront de suite leurs opérations.

Ces conseils seront composés du préfet, président, de l'officier-général ou supérieur commandant dans le département, du sous-inspecteur aux revues, de l'officier commandant la gendarmerie du département, et du capitaine de recrutement. S'il n'y a pas de sous-inspecteur aux revues dans le département, il sera remplacé par un commissaire des guerres.

Ils conserveront les attributions qui leur ont été données par les lois antérieures.

XXVII. Le conseil prononcera d'abord sur les réformes provisoires; il pourra faire appeler devant lui et visiter de nouveau, s'il le juge nécessaire, le conscrit provisoirement réformé.

Ce conseil prononcera à la majorité des suffrages. Toutes les fois que le capitaine de recrutement le requerra, il sera fait mention expresse de son opinion sur le registre des délibérations.

XXVIII. Toutes les fois que les conseils de recrutement reconnaîtront qu'un conscrit a manifestement voulu en imposer, en feignant des infirmités qu'il n'avait pas, ils le déclareront conscrit de supplément.

XXIX. Tout conscrit désigné, qui, au moment de la désignation, n'aura pas déclaré ses infirmités, qui demandera ensuite à être réformé ou le sera pour raison de ses infirmités, qu'il aura sciemment dissimulées, sera astreint par le conseil de recrutement à se faire remplacer à ses frais, ou à payer une indemnité double de celle à laquelle il eût été tenu, s'il eût fait sa déclaration au moment de la visite.

XXX. Tout conscrit qui sera convaincu de s'être volontairement rendu incapable de servir, par une mutilation ou tout autre acte de cette nature, sera tenu de se faire remplacer à ses frais, ou de payer une indemnité double de celle à laquelle il eût été tenu, et qui cependant ne pourra être moindre de 1500 fr.

XXXI. Dans le cas où, par leurs contributions, les conscrits dont il est question dans les deux articles précédens, ne devraient point payer d'indemnité et ne pourraient pas d'ailleurs se faire remplacer, ils seront mis à la disposition du Gouvernement, pour être employés à un service militaire quelconque de terre ou de mer, ou à la suite des armées.

XXXII. Les dispenses de service accordées aux conscrits réformés définitivement, continueront d'être délivrées par les conseils de recrutement; mais elles ne le seront qu'au vu de la quittance de l'indemnité à laquelle ils auront été taxés par le préfet.

XXXIII. Le conseil de recrutement formera pour chaque canton deux listes supplémentaires; l'une, composée des individus condamnés à servir, en exécution des art. XIII, XV, XVII, XVIII, XXVIII; l'autre, des individus qui, réformés provisoirement et ayant été jugés par lui capables de servir, auront été désignés pour faire partie du contingent.

Cette dernière liste fournira, tant pour l'armée active que pour la réserve, un contingent proportionnel à celui du canton entier. Les individus qui devront en faire partie, seront désignés ainsi qu'il a été prescrit par l'arrêté relatif à la conscription de l'an 12.

XXXIV. Le conseil de recrutement pourra, soit sur la réquisition du capitaine de recrutement, soit sur la pétition d'un citoyen, mander devant lui ceux des conscrits admis qui lui paraîtront susceptibles d'être réformés, et ceux des conscrits réformés définitivement, qu'il croira propres au service. Il prononcera ainsi qu'il est dit art. XXVII.

TITRE VII.

Des Indemnités à payer par les Conscrits réformés.

XXXV. Les préfets prononceront seuls sur tout ce qui concerne les indemnités que devront payer les conscrits réformés, et sur toutes les opérations relatives à la conscription, qui ne sont pas déléguées au conseil de recrutement.

XXXVI. Les préfets cumuleront, pour fixer le taux de l'indemnité, les contributions payées par le conscrit avec celles payées par ses père et mère, excepté dans le cas où ledit conscrit serait marié et vivrait hors de la maison paternelle.

Toutes les fois qu'un préfet jugera que la famille d'un conscrit qui paiera 50 fr. d'imposition et au-dessus, a des droits à la bienfaisance du Gouvernement, ou par le nombre d'individus qu'elle a au service militaire, ou par la quantité d'enfans dont elle est chargée, ou par l'état de détresse où elle est plongée, il en référera au ministre de la guerre, qui, au vu des pièces, pourra accorder un dégrevement ou une décharge au pétitionnaire.

XXXVII. Les préfets, à mesure qu'ils recevront le travail d'un canton, adresseront au préfet de la résidence actuelle du conscrit absent, qui aura été désigné, l'avis de la désignation, avec invitation de la lui faire signifier et de le faire partir de suite pour rejoindre son corps, s'il y a lieu.

Ils adresseront au ministre de la marine la liste des individus qui auront été reconnus comme faisant partie de l'inscription maritime, afin qu'il puisse les appeler dans les ports, si besoin est.

Ils adresseront enfin au ministre de la guerre les résultats des opérations des sous-préfets et du conseil de recrutement, et de celles qui leur sont personnellement confiées, ainsi que toutes les indications qu'ils auront recueillies sur les conscrits absens, qui auront été désignés pour servir, afin que le ministre prenne les moyens les plus sûrs pour les faire arrêter et conduire à leurs corps respectifs.

XXXVIII. Les contributions mobiliaire et somptuaire ayant été remplacées dans la ville de Paris par une addition à l'octroi municipal, la contribution personnelle décuplée servira de base à la fixation de l'indemnité; elle sera, à cet effet, réunie aux autres contributions directes.

TITRE VIII.

Des Conscrits supplémentaires et des Conscrits absens.

XXXIX. Les individus que le conseil de recrutement aura fait inscrire sur la première liste supplémentaire prescrite par l'art. XXXIII, seront, en exécution de ses ordres, arrêtés et conduits au chef-lieu de leurs arrondissemens, et feront partie du premier envoi que devront faire leurs cantons respectifs. Ainsi, en supposant que tel canton doive fournir 15 conscrits, et qu'il y ait trois conscrits arrêtés comme condamnés à servir, les n°s 13, 14 et 15 qui devaient faire partie du contingent, passeront à la réserve, et les trois derniers de la réserve au dépôt.

XL. Les individus qui, qui jugés capables de servir par le conseil de recrutement, auront été désignés par le sort pour servir, seront placés en tête de la réserve.

XLI. Le maire de la commune de tout conscrit qui aura été désigné, quoiqu'absent, sera tenu de lui donner, par écrit, dans les vingt-quatre heures, avis de sa désignation.

Le préfet du département, qui, en exécution de l'art. XXXVII, aura reçu d'un autre préfet avis qu'un conscrit qui aura été désigné quoiqu'absent, réside dans son département, lui fera donner par la gendarmerie avis, par écrit, de sa désignation et ordre de se présenter sous trois jours à la sous-préfecture, pour y être examiné et visité s'il y a lieu.

Tout conscrit désigné quoiqu'absent, sera tenu, au premier avis de sa désignation, de se présenter dans les trois jours au sous-préfet de l'arrondissement de sa résidence, pour y être examiné et visité, s'il y a lieu.

On procédera à cet examen et visite, ainsi qu'il est prescrit au titre IV du présent réglement.

Si le conscrit est jugé capable de soutenir les fatigues de la guerre, il lui sera délivré une route pour le corps auquel le département de son domicile devra fournir des recrues, et avis en sera donné par le sous-préfet au préfet du domicile du conscrit.

Si le conscrit est jugé capable de soutenir les fatigues de la guerre, avis de la décision et copie des motifs seront de même donnés par le sous-préfet au préfet du domicile, qui déterminera de suite l'indemnité que l'absent doit payer.

Copie de la décision rendue par le sous-préfet sera remise au conscrit.

Si le conscrit ne se présente pas dans la quinzaine, ou s'il n'est pas découvert et conduit par la gendarmerie, le préfet qui aura reçu l'avis prescrit par l'art. XXXVII, en préviendra le capitaine de recrutement et le préfet du domicile. Le capitaine dénoncera le conscrit comme réfractaire, et le préfet du domicile fera procéder de suite à son remplacement.

Tout conscrit désigné en son absence, qui, ne s'étant point présenté au sous-préfet de sa résidence, et n'ayant point obtenu un certificat de capacité de service, se rendra directement à son corps et y sera réformé, sera tenu de payer, outre l'indemnité voulue par la loi, les dépenses qu'il aura occasionnées à l'Etat pour les frais de route qu'il aura reçus.

TITRE IX.

Des Arrangemens de gré à gré, des Substitutions et des Remplacemens.

XLII. Le sous-préfet ne prendra connaissance, ainsi qu'il est dit art. XXIV, des arrangemens de gré à gré faits par la totalité ou une partie des conscrits, soit pour fournir la totalité, soit pour fournir une partie du contingent, qu'après que la désignation aura été faite.

XLIII. Les conscrits désignés pour former, soit l'armée active, soit la réserve, continueront à jouir jusqu'au moment de la revue de départ, de la faculté de fournir des suppléans, en se conformant aux dispositions de l'article suivant.

Après la revue de départ, les remplacemens ne

pourront être faits que sur la demande des conseils d'administration et l'autorisation du ministre de la guerre.

XLIV. Les suppléans pourront, à dater de l'an 13, être pris dans les cinq classes de la conscription, mais dans l'étendue du canton seulement.

Ceux qui se feront remplacer avant d'avoir été destinés pour une arme particulière, ne seront tenus qu'à fournir un suppléant qui ait un metre 651 millimetres (ou 5 pieds 1 pouce.)

Ceux qui se feront remplacer après avoir été destinés à une arme quelconque, devront fournir pour suppléant un homme d'une taille au moins égale à celle qu'ils ont eux-mêmes.

Tous les suppléans devront être d'une santé forte, d'une constitution robuste.

Ne pourront, dans aucun cas, être admis comme suppléans les individus qui, ayant été traduits en jugement, soit devant les tribunaux criminels, soit devant ceux de police correctionnelle, auront été condamnés à une peine quelconque.

Nul ne pourra non plus être admis comme suppléant, s'il n'est porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par sa municipalité.

XLV. Il est défendu aux officiers et sous-officiers de recrutement, sous peine de destitution et de plus forte peine s'il y a lieu, de se mêler, ni directement, ni indirectement, de fournir des suppléans; leur unique fonction se borne en cette partie à accepter ou refuser les suppléans qu'on leur présente.

XLVI. Les capitaines de recrutement sont seuls chargés de prononcer l'acceptation ou le refus des suppléans; ils seront responsables envers l'Etat et les corps, de toute admission qui ne sera point reconnue conforme aux dispositions de l'art. XLIV ci-dessus.

XLVII. En conséquence, les capitaines de recrutement prendront, avant de donner leur autorisation aux remplacemens qui leur seront demandés, tous les renseignemens qu'ils jugeront convenables pour s'assurer de la vérité des faits dont ils sont déclarés responsables.

Quand les capitaines de recrutement auront reconnu que l'objet et le but de la loi sont remplis, ils accepteront le suppléant par un écrit signé de leur main, lequel sera présenté au sous-préfet chargé de dresser la convention entre le suppléant et le remplacé. Copie de l'acceptation faite par le capitaine et signée de lui sera remise au remplaçant, qui devra la produire au corps à son arrivée.

XLVIII. Il sera passé par le chef du corps une revue spéciale des suppléans, à leur arrivée au corps; ils ne seront inscrits au contrôle du régiment et définitivement acceptés, qu'après ladite revue.

Si le chef du corps refuse d'accepter le suppléant, il devra en référer au général commandant la division, qui prononcera.

Toutes les fois que le suppléant sera réformé, parce qu'il ne réunira pas les conditions exigées dans l'article XLIV ci-dessus, le remplacé sera tenu de fournir un autre suppléant à ses frais et dépens ou de servir lui-même, et le capitaine de recrutement de rembourser à l'Etat, d'après la décision du ministre de la guerre, toutes les dépenses qui auront été faites en solde et route pour ledit suppléant.

XLIX. Toutes les fois qu'à dater de la conscription de l'an 13, le suppléant d'un conscrit désertera, avant d'avoir passé au corps deux ans accomplis le remplacé sera tenu de fournir un autre suppléant et de le faire conduire au corps à ses frais et dépens; ou bien il sera contraint de marcher, sauf le cas prévu ci-après article 52.

L. Les sous-préfets, seuls chargés par les réglemens de dresser tous les actes de substitution, exigeront, ainsi qu'il est prescrit par l'arrêté du 17 ventose an 8, la remise, par le conscrit remplacé, d'un récépissé du receveur-général du département, ou de l'un de ses préposés, constatant que ledit remplacé a déposé entre ses mains une somme de cent francs, pour être envoyée au corps dans lequel le remplacé devra servir, laquelle somme sera destinée à l'équipement et habillement du suppléant.

LI. Il est défendu, sous peine de destitution, tant aux officiers conducteurs qu'aux colonels ou conseils d'administration, d'autoriser aucun remplacement de conscrits, de les réformer ou congédier, sous quelque prétexte que ce soit, avant d'en avoir reçu l'autorisation, par écrit, du ministre de la guerre, sur le rapport que lui en fera le général commandant dans le département, sauf toutefois les conscrits qui, ayant été désignés quoiqu'absens, ne produiront pas le certificat de capacité exigé art. XLI; lesquels les colonels pourront réformer, de l'avis de l'inspecteur du corps. Ils en rendront compte au ministre de la guerre, et en préviendront le préfet du département, pour qu'ils soient remplacés de suite et soumis, s'il y a lieu, à payer l'indemnité voulue par la loi.

LII. Les suppléans qui ne rejoindront pas ou qui déserteront après avoir rejoint, seront dénoncés, par le colonel du corps pour lequel ils étaient destinés ou dont ils faisaient partie, au conseil de guerre spécial, et condamnés par ledit conseil à cinq ans de la peine du boulet.

A cet effet, le capitaine de recrutement préviendra particulièrement chaque colonel du départ des suppléans, et de l'époque présumée de leur arrivée aux drapeaux.

Lorsque le suppléant condamné pour n'avoir pas rejoint ou pour avoir déserté, sera arrêté dans le mois de sa condamnation, le remplacé, en en justifiant, sera dispensé de fournir un nouveau suppléant ou de marcher lui-même.

Toutes les fois qu'un suppléant désertera ou sera réformé, les engagemens contractés envers lui par le remplacé seront déclarés comme non-avenus, et il sera tenu à rembourser toutes les sommes par lui reçues du remplacé.

LIII. Les conscrits désignés ne pourront, sans une autorisation spéciale du ministre de la guerre, entrer dans aucun autre corps que celui qui leur sera assigné. Tout engagement volontaire contracté par un conscrit désigné sera nul. Le conscrit devra être rendu et conduit au corps pour lequel il aura été destiné.

Les engagemens volontaires contractés à la mairie d'une commune, conformément à la loi du 19 fructidor an 6, avant le jour de la désignation, sont valables.

Les cantons ne seront pas tenus de remplacer le conscrit désigné, qui aura obtenu du ministre l'autorisation d'entrer dans un autre corps que celui auquel il était destiné.

TITRE X.

De la manière de compléter les différens contingens.

LIV. Chaque canton sera responsable du complément de son contingent, jusqu'au moment où les hommes qui le formeront auront été passés en revue par le sous-inspecteur du corps. En conséquence, ils devront remplacer tout conscrit présent à la désignation, qui n'aura pas rejoint ses drapeaux, à l'époque qui lui aura été fixée; ils devront aussi remplacer les conscrits absens lors de la désignation, qui seront réformés; ils devront remplacer enfin les conscrits absens, qui n'auront pas rejoint leurs drapeaux dans les deux mois du jour où la désignation aura été faite.

Toutes les fois qu'il y aura lieu à un remplacement, le préfet en donnera l'ordre au sous-préfet, qui ordonnera au n° le premier à marcher pour le canton, de partir dans la huitaine, et lui délivrera une feuille de route.

Si un canton avait épuisé sa réserve et son dépôt, sans avoir complété son contingent, le préfet ordonnerait au sous-préfet de prendre, pour le complément dudit contingent, sur la réserve du canton de la classe immédiatement supérieure.

TITRE XI.

Des Officiers de recrutement.

LV. Les officiers et sous-officiers de recrutement actuellement employés dans les départemens, continueront leurs fonctions, à l'exception de ceux dont le ministre de la guerre jugera à propos d'ordonner le changement.

LVI. Dès que les désignations de l'arrondissement seront terminées, l'officier de recrutement dudit arrondissement passera en revue, par canton, au chef-lieu du canton, les conscrits de l'armée et ceux de la réserve; il en formera un contrôle par rang de taille et y inscrira leur signalement.

LVII. Le capitaine de recrutement, d'après l'avis qui lui en sera donné par l'officier de l'arrondissement, portera plainte contre tout conscrit qui, présent à la désignation, ne se rendra point à la revue de départ ou se sera absenté de la municipalité sans autorisation.

Il portera la même plainte contre tout conscrit absent désigné, qui ne se sera pas présenté dans les quarante jours de la désignation, ou n'aura pas fait admettre un suppléant, ou n'aura point envoyé au préfet de son département le certificat de son arrivée au corps, ou celui de son incapacité de servir, ainsi qu'il est prescrit article XLI.

Enfin, le capitaine portera la même plainte contre tout conscrit qui n'aura pas rejoint son détachement ou ses drapeaux, à l'époque qui lui aura été prescrite.

Cette plainte sera adressée par écrit au préfet, qui sera tenu d'exécuter les dispositions de la loi du 6 floréal an 11, dans le délai qu'elle a fixé.

LVIII. Si dans les vingt jours qui suivront sa plainte, le capitaine n'a pas reçu du procureur-impérial la copie du jugement que le tribunal doit prononcer, il en rendra compte au ministre de la guerre et au grand-juge chargé de connaître les causes de l'inexécution de la loi, et d'en faire poursuivre les auteurs.

LIX. Trente jours après celui où le jugement aura été rendu ou aurait dû l'être, le capitaine requerra le préfet de faire remplacer le conscrit condamné ou qui aurait dû l'être.

Le préfet, sous sa responsabilité, sera tenu d'ordonner ledit remplacement, sauf le cas prévu par l'article XII de la loi du 6 floréal.

LX. Les capitaines de recrutement ne pourront proposer, lors de la revue de départ, la réforme d'aucun des conscrits pour l'admission desquels ils auront opiné, à moins qu'ils ne prouvent que le conscrit avait alors dissimulé une infirmité secrète, ou que son incapacité de servir provient d'une maladie ou d'un fait postérieur à l'admission.

Le conseil de recrutement prononce sur les difficultés de cette nature.

LXI. Lesdits capitaines de recrutement ayant, d'après les dispositions du présent décret, soit les moyens de prouver leur opposition aux admissions, soit ceux de les empêcher, ils seront pécuniairement responsables envers l'Etat de toutes les dépenses de route et de solde qui auront été faites pour un conscrit qui aura été réformé, en arrivant au corps, par l'effet des infirmités ou autres causes que l'officier de recrutement aurait dû reconnaître; en conséquence, d'après l'avis qui sera donné au ministre-directeur, par le ministre de la guerre, des dépenses de ce genre, le ministre-directeur les fera liquider et imputer sur les appointemens desdits officiers.

TITRE XII.

De la Répartition des trente mille conscrits de l'an 13 entre les différens corps de l'armée.

LXII. Les conscrits de l'an 13 seront répartis entre les différens corps de l'armée, conformément aux tableaux annexés au présent décret, sous les n°s 2 et 3.

Le général commandant chaque division chargera un officier-général ou supérieur d'opérer la répartition des conscrits de chaque département, entre les corps qui doivent en recevoir.

Cet officier se rendra à cet effet au chef-lieu du département, où il fera réunir les officiers du recrutement de chaque arrondissement. Ces officiers porteront avec eux le contrôle des signalemens formés en exécution de l'art. LVI du présent décret.

L'officier général ou supérieur fera former un seul tableau, par rang de taille, de tous les conscrits du département.

Après avoir conféré avec les officiers de recrutement et pris tous les renseignemens qu'il jugera nécessaires, il déterminera quels individus devront entrer dans les différentes armes.

Il désignera d'abord un homme de choix pour les carabiniers, dix hommes ayant plus de 5 pieds 4 pouces, forts et bien constitués, pour l'artillerie, et dix hommes forts et bien constitués, ayant plus de 5 pieds 4 pouces, pour les cuirassiers. Ces vingt-un hommes seront envoyés par l'officier-général ou supérieur au chef-lieu de la division, conduits par des sous-officiers du recrutement.

Il désignera ensuite les hommes qui devront entrer dans les dragons, en choisissant les plus grands et les plus propres à ce genre de service; il en ordonnera la réunion au chef-lieu du département.

L'officier-général répartira ensuite proportionnellement entre l'infanterie, les chasseurs à cheval et les hussards, tous les hommes qui auront plus d'un mètre 678 millimetres (ou 5 pieds 2 pouces); si un département ne fournissait pas aux dragons, tous les hommes au-dessus d'un metre 678 millimetres (ou 5 pieds 2 pouces) seraient proportionnellement répartis entre les autres troupes à cheval et l'infanterie.

L'officier-général donnera ensuite à l'infanterie le reste des conscrits qu'elle devra recevoir, puis aux sapeurs, et enfin au train d'artillerie.

Si deux ou plusieurs corps d'infanterie doivent recevoir des conscrits du même département, l'officier général ou supérieur fera d'abord compléter le contingent attribué à chaque corps, en suivant l'ordre de leurs n°s; il donnera au premier régiment les conscrits ou des conscrits du premier arrondissement, puis ceux du deuxième, et ainsi de suite; il placera, autant que faire se pourra, les conscrits du même canton dans le même corps.

Si le même département doit fournir à des régimens d'infanterie de bataille et d'infanterie légère, on complétera d'abord les régimens de bataille, mais en s'assujétissant toujours aux dispositions ci-dessus, et particulièrement en donnant à chaque corps d'infanterie un nombre proportionnel d'hommes au-dessus d'un mètre 678 millimètres (ou 5 pieds 2 pouces).

LXIII. Les corps d'artillerie, les carabiniers et cuirassiers enverront, d'après l'ordre qui leur en sera donné par le ministre de la guerre, au chef-lieu de la division qui leur aura été indiquée, un sergent, un maréchal-des-logis, pour recevoir leurs recrues et les accompagner jusqu'aux drapeaux.

Ces sous-officiers auront pendant la route et le séjour, droit à l'indemnité accordée aux sous-officiers du recrutement.

Les détachemens destinés à ces corps seront, si bien est, escortés par des sous-officiers de recrutement, sous les ordres du sous-officier du corps pour lequel ils seront destinés.

Les autres corps de troupes à cheval enverront, d'après l'ordre du ministre de la guerre, des officiers et sous-officiers au chef-lieu du département qui devra leur fournir leurs recrues. Ces officiers et sous-officiers, dont le nombre sera déterminé par le ministre, auront droit pendant la route et le séjour, à l'indemnité accordée aux officiers de recrutement.

Les détachemens destinés à ces corps seront escortés, si besoin est, par des sous-officiers de recrutement.

Le ministre de la guerre déterminera pour chaque corps d'infanterie, si les conscrits qu'il doit recevoir, seront conduits par des officiers et sous-officiers de recrutement, ou s'il le corps les enverra chercher, et s'il les prendra aux chefs-lieux d'arrondissement, ou à celui du département.

TITRE XIII.

Du Départ et du Voyage des Conscrits.

LXIV. Le ministre de la guerre déterminera l'époque à laquelle les conscrits devront commencer à se mettre en route et celle où tout le contingent devra être fourni.

Il adressera cet ordre aux préfets et aux généraux commandant les divisions.

Les préfets se concerteront avec les généraux commandant les départemens, pour fixer l'époque de

chaque convoi, sa force, sa route et son escorte.

LXV. Les conscrits recevront, à compter du jour de leur réunion au chef-lieu de leur arrondissement, et pendant leur route pour rejoindre leurs corps, outre l'indemnité ordinaire de route, vingt-cinq centimes par jour, pour leur tenir lieu de solde.

TITRE XIV.

Des Conscrits en réserve.

LXVI. Les conscrits en réserve se rassembleront, en l'an 13, dans les lieux désignés à cet effet, en l'an 12, par le préfet de chaque département. Cette réunion remplacera celle par municipalité, prescrite par l'art. XLI de l'arrêté du 18 thermidor an 10; les conscrits ne recevront en conséquence aucune solde, lors desdits rassemblemens.

TITRE XV.

Des Conscrits en dépôt.

LXVII. Les conscrits en dépôt jouiront, jusqu'au moment où ils seront appelés à la réserve de la même liberté et des mêmes droits que le reste des citoyens. Toutefois, ils seront tenus, s'ils changent de résidence, d'en donner avis à leur maire et à l'officier de recrutement de leur domicile.

Tout conscrit du dépôt qui sera convaincu d'avoir omis de donner l'avis ci-dessus prescrit, sera, par ordre du sous-préfet, placé à la tête des conscrits du dépôt, et comme tel destiné à passer le premier dans la réserve.

LXVIII. Toutes les dispositions relatives à la conscription, qui ne sont pas contraires au présent décret, continueront d'être exécutées.

LXIX. Les ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

DÉPARTEMENT de

ARRONDISSEMENT de

COMMUNE de

Sont compris dans cette classe tous les jeunes gens nés depuis et compris le 24 septembre 1783, jusques et compris le 22 septembre 1784.

N° I.

CONSCRIPTION.

TABLEAU des Conscrits de l'an 13.

Les conscrits seront inscrits selon l'ordre alphabétique de leur nom de famille.

Le tableau comprendra tous ceux dont le père, à son défaut la mère, à leur défaut le tuteur ou le curateur, seront domiciliés dans la commune, bien que le conscrit lui-même fût absent ou résidant ailleurs.

Cependant les conscrits mariés, et ceux émancipés par acte spécial et légal, qui seraient domiciliés ailleurs que chez leurs père et mère, seront inscrits dans le lieu de leur résidence, s'ils y ont acquis domicile.

NUMÉROS.	NOMS de FAMILLE.	PRÉNOMS ou NOMS de baptême.	SURNOMS.	DATE DE LA NAISSANCE. Quantième du mois.	Nom du mois.	Quelle année.	TAILLE. Mètres.	Millimètres.	PROFESSION du Conscrit.	LIEU de la naissance du Conscrit.	RÉSIDENCE personnelle du Conscrit.	NOMS et PRÉNOMS des père et mère, et mention s'ils sont vivans ou morts.	DOMICILE des père et mère, lorsque le conscrit marié ou émancipé n'a pas son domicile chez eux.	OBSERVATIONS.
														Nota. On aura soin de noter dans cette colonne si tel conscrit est dans un cas d'exception comme marin, diacre ou anciennement militaire.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 17 NIVOSE.

Après la lecture du procès-verbal on introduit MM. les conseillers-d'état Lacuée et Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, chargés de présenter au nom de S. M. I. un projet de loi relatif à la conscription militaire de l'an 14, et d'en développer les motifs.

M. Lacuée. Messieurs, à l'ouverture de votre session, Sa Majesté l'Empereur a pris l'engagement solennel de maintenir l'intégrité du territoire de la France, et de conserver l'influence que son génie et la victoire lui ont donnée dans l'Europe.

Parmi les moyens qui doivent conduire Sa Majesté Impériale à ce but vraiment digne d'elle, et qui est en même tems l'objet des desirs et des vœux de la nation entière, on doit placer, sans doute, une armée bien complette et composée d'hommes qui, tous extraits du sein de la nation, aient un grand intérêt au bonheur de la patrie et à la gloire du nom français.

C'est pour avoir une telle armée que vos prédécesseurs créerent le système de la conscription militaire, et leurs espérances ne furent point trompées. C'est dans les mêmes vues que le Gouvernement, en exécution de la loi organique de l'an 6, vient aujourd'hui vous proposer de lever, en l'an 14, sur la classe conscriptionnaire de l'an 14, le nombre d'hommes qu'il a jugé devoir suffire aux besoins de la France.

Au moment où toutes les grandes puissances de l'Europe emploient, pour compléter leurs armées, un système de conscription plus ou moins perfectionné; après les essais heureux que nous avons faits de celui que vous avez adopté; après tout ce qui a été dit pendant vos précédentes sessions pour en développer la nécessité, il serait plus que superflu de vous entretenir aujourd'hui de ses avantages. Je vais donc passer à l'examen particulier de la loi qui vous est soumise.

A la simple lecture de cette loi, vous aurez sans doute reconnu, Messieurs, qu'elle est en tout semblable à celle qui obtint, l'année dernière, votre approbation: même nombre d'hommes pour l'armée active; même nombre pour la réserve; mêmes moyens d'exécution; mêmes dispositions générales.

La parfaite identité qui regne entre ces deux lois, étonnera peut-être au moment où nous sommes engagés dans une lutte très-animée avec une nation puissante; dans un moment où l'on pourrait peut-être trouver quelques motifs de donner un plus grand développement à nos forces de terre; mais cet étonnement cessera, si l'on considere les victoires que nous avons remportées avec des armées moins nombreuses; si l'on réfléchit au dévouement des Français pour la patrie, à leur amour pour la gloire, et à leur confiance dans le génie du héros qui les gouverne: cet étonnement cessera, si l'on daigne réfléchir aussi à la force imposante de l'armée, au renfort qu'elle va recevoir par la conscription de l'an 13, et aux cinq portions de la réserve qui, au premier besoin, entreraient dans nos rangs.

Ainsi, par un effet aussi heureux que naturel de notre système de conscription et de l'organisation de notre armée, nous pourrons avec la même facilité, ou réduire notre force militaire, si les destins prospères nous amenent une paix solide, ou la porter au pied le plus formidable, si la haine ou l'envie nous donnaient de nouveaux ennemis.

Le seul objet qui dans cette loi peut donc exiger de notre part quelques développemens, c'est la répartition du contingent général entre les 108 départemens. En effet, si ces développemens vous manquaient, Messieurs, vous pourriez être surpris de voir quelques départemens portés à un taux plus fort qu'ils ne l'étaient précédemment, et d'autres à qui on ne demande qu'un contingent plus faible que celui qu'ils ont fourni les années précédentes. Cette différence est l'effet des profondes réflexions que le Gouvernement a faites sur la nature de la conscription militaire, et des lumieres qu'il a réunies sur les élémens qui doivent servir de base à la répartition.

Lorsqu'en l'an 12, les orateurs du Gouvernement vous présenterent le tableau de la répartition pour l'an 13, ils ne vous dissimulerent point qu'une exactitude arithmétique n'avait pas présidé à sa confection; ils vous dirent qu'on avait fait éprouver aux départemens maritimes et littoraux une réduction considérable, mais que cette réduction n'avait pas été rigoureusement calculée; ils ajouterent que des considérations politiques avaient aussi influé sur cette répartition; ils vous annoncerent enfin que pour la session de l'an 13, une répartition fondée sur des élémens nouveaux vous serait soumise.

Ce que nous vous avions annoncé a été exécuté; le tableau le plus exact de la population générale de l'Empire a été formé; il a été fait avec un soin égal un tableau de sa population maritime; ces deux tableaux sont devenus les élémens d'un calcul arithmétique dont la population générale de l'Empire, diminuée de la population maritime, a été le premier terme; dont la population générale de chaque département, aussi diminuée de la population maritime, a été le second; dont le contingent général a été le troisieme. Ces trois facteurs ont produit le quatrieme terme, c'est-à-dire le contingent particulier de chaque département.

La population a été choisie pour base unique de la répartition du contingent, parce qu'elle fait connaître la véritable matiere contribuable de la conscription; parce qu'elle est la seule base qui ne puisse être contestée.

La population maritime a été déduite de la population générale, parce qu'il serait injuste d'exiger qu'une masse de population, diminuée déjà par l'inscription maritime, fût tenue du même contingent qu'une masse pareille qui n'aurait pas éprouvé cette même diminution.

Pour établir le rapport entre le nombre d'individus classés et la population maritime, nous avons choisi le nombre 4 pour facteur, parce qu'il nous a paru que le nombre 5, généralement usité dans les opérations de ce genre, donnerait un faux résultat, attendu que, dans chaque famille particulierement consacrée à la marine, il se trouve très-souvent deux personnes au moins inscrites dans le contrôle des classes.

Nous avions pensé d'abord devoir défalquer aussi en faveur des départemens maritimes les hommes compris dans les compagnies de canonniers de gardes-côtes; mais nous avons été détournés de cette pensée par l'incertitude sur le véritable domicile de plusieurs individus de ce corps, par l'idée vraie qu'ils sont pour la plupart engagés à prix d'argent et que ceux qui sont désignés par l'autorité ne sont considérés par la loi que comme gardes nationales en réquisition. Il est d'ailleurs évident que cette soustraction n'eût produit qu'une diminution presqu'insensible pour chaque département maritime. Toutefois lorsque les renseignemens que le Gouvernement a demandés, lui seront parvenus, il mettra de nouveau cet objet en délibération, et le résultat de son travail vous sera soumis dans l'une des plus prochaines sessions.

Aucune considération politique, aucune considération locale n'ont été admises comme élément de la répartition, parce que toutes peuvent être contestées; parce que toutes auraient ouvert la porte à des prétentions interminables et à un arbitraire plus effrayant encore pour ceux qui l'exercent que pour ceux qui l'éprouvent; parce que chaque département devant naturellement avoir, dans le cours d'un petit nombre d'années, quelques motifs de dégrèvement à faire valoir, il s'établira nécessairement entr'eux, dans un laps de tems très-peu considérable, une balance plus exacte que celle que nous aurions choisie.

Cette base une fois bien connue, une fois adoptée dans tous les degrés de la hiérarchie administrative, chaque département, chaque arrondissement, chaque canton pourra connaître si les agens du Gouvernement ont opéré avec justice, et, ce qui est encore plus important, on pourra prouver leur injustice, s'ils en commettent, et en obtenir le redressement. C'est dans les mêmes vues que nous avons annexé au tableau qui suit, le contingent de chaque département, les élémens qui ont servi à sa formation.

Tels sont, Messieurs, les motifs qui ont dirigé le Gouvernement dans la répartition du contingent pour l'an 14. Ces motifs seront sans doute approuvés par vous, parce qu'ils sont un véritable perfectionnement à la loi sur la conscription; parce que vous savez quels sont les dangers de toute répartition qui n'est pas assise sur des bases certaines; parce que celui à qui l'arbitraire procure aujourd'hui un léger avantage, peut demain en éprouver un immense détriment; et enfin parce que si une justice exacte, rigoureuse, invariable est le premier des biens pour les peuples, elle est en même tems le plus saint des devoirs pour les gouvernemens.

L'orateur donne lecture du projet de loi. L'ouverture de la discussion est fixée au 27.

Avant de se séparer, l'assemblée procede à l'élection du quatrieme secretaire définitif.

M. Musset ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé en cette qualité par le président.

La séance est levée.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 109. *Mercredi*, 19 *nivose an* 13 *de la République* (9 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, 4 *décembre* (13 *frim.*)

L'USURPATEUR Ismaël-Bacha est toujours en possession d'Acre. Dernièrement il feignit de vouloir entrer en accommodement avec Ibrahim-Bacha. Celui-ci eut le malheur d'ajouter foi à ses propositions; mais au moment le plus inattendu, Ismaël fit une sortie, prit les troupes d'Ibrahim à revers, et les repoussa avec une perte très-considérable.

Le fils d'Ibrahim n'a pas été plus heureux dans les tentatives de se mettre en possession du pachalic d'Alep, qui lui a été conféré par la Porte. Il a essayé plus d'une fois de pénétrer dans la place; mais les habitans s'y sont toujours opposés avec vigueur, et ils persistent à ne point vouloir de lui pour leur pacha.

— Les brigands de la Romélie sont heureusement détruits. Les routes sont sûres comme ci-devant. Le rebelle qui s'était emparé de la ville et du port de Lataquie, où il mettait à contribution les bâtimens étrangers, a été arrêté et condamné à mort par le gouverneur de Giebaia.

RUSSIE.

Pétersbourg, 11 *décembre* (20 *frimaire.*)

Le thermometre est aujourd'hui à 18 degrés au-dessous de zéro.

— Les comédiens russes vont jouer sur le théâtre de l'Hermitage, une tragédie de M. Oserow, qui a obtenu un brillant succès au théâtre russe de la ville.

— S. M. l'empereur vient d'assigner une somme de 553,000 roubles pour divers travaux à faire à Archangel, tels que la construction et l'entretien d'une clôture en bois des rives de la Dwina, le curage et la réparation des canaux; l'établissement d'un magasin pour le commerce, etc., etc.

— On vient de rendre public le rapport suivant du prince Zizianow, commandant en chef en Grusinie, sous la date du 30 septembre: « Le 25 de ce mois, à neuf heures dix minutes du soir, et le 24, à huit heures trente-cinq minutes du soir, on a ressenti, à Tiflis, deux secousses de tremblement de terre. Le 26, à une heure vingt-cinq minutes, on en a éprouvé une troisieme assez violente, mais qui, comme les deux premieres, n'a occasionné aucuns dommages. Le 29, à huit heures 40 minutes, et à dix heures du soir, elles se sont répétées et ont été suivies toute la nuit d'un léger mouvement d'ondulation. Ces secousses n'ont heureusement produit d'autre accident que la chûte d'un vieux mur de fortification, et d'un autre mur d'une maison abandonnée. »

ALLEMAGNE.

Hambourg, *le* 28 *décembre* (7 *nivose.*)

On apprend de Saint-Pétersbourg que le célebre chimiste Lowitz y est mort le 8 de ce mois d'une attaque d'apoplexie. Il était âgé de 49 ans.

— La servitude vient d'être entiérement abolie dans les duchés de Schleswig et de Holstein, par un édit royal rendu le 19 de ce mois.

Carlsruhe, *le* 28 *décembre* (7 *nivose*).

Madame la margrave de Bade est de retour, depuis hier, du voyage qu'elle a fait à Brunswick. Elle était accompagnée de la princesse héréditaire, sa fille.

Du 30. — Nos députés sont revenus d'Esslingen, à la suite de la dissolution de la diete du cercle de Souabe, qui a eu lieu à la fin de la semaine derniere, après qu'on y a eu terminé tous les divers objets soumis à sa délibération. Il n'y a encore rien d'officiellement publié sur ce qui s'y est traité. On attendra pour cela que tous les ministres et députés qui y ont assisté ayent présenté leurs rapports à leurs cours respectives. Après cela, le recès général des travaux de l'assemblée sera rédigé par les ministres de Bade et de Wirtemberg, en qualité de ministres directoriaux. On sait cependant d'une maniere assez positive qu'il y a été question de la fixation des rapports des divers Etats qui font actuellement partie du cercle, et de la maniere dont doit être établie la part des contributions respectives aux charges du cercle, etc. Un objet qui paraît avoir aussi beaucoup occupé cette assemblée, est l'adoption de mesures générales pour établir une police convenable dans l'intérieur du cercle, et en extirper entiérement les hordes de brigands qui s'y montrent par intervalles. Il a aussi été question de mesures combinées pour empêcher la propagation de la maladie contagieuse, au cas qu'elle fît de grands progrès en Italie: on y est à-peu près convenu de prendre dans ce cas pour modele des ordonnances qu'il ne s'agirait plus que de généraliser, celle de S. A. l'électeur de Wirtemberg, dont il a été déjà rendu compte.

(*Extrait du Publiciste.*)

ESPAGNE.

Madrid, *le* 17 *décembre* (26 *frimaire.*)

Huit régimens d'infanterie, et plusieurs compagnies d'artillerie sont en pleine marche pour le camp de Saint-Roch. Ces forces seront suivies par des renforts plus nombreux que l'on suppose devoir être ultérieurement dirigés contre Gibraltar.

Malgré ses pertes maritimes, l'Espagne possede encore une armée navale, composée de 65 vaisseaux de ligne, dont un certain nombre du premier rang; les frégates, corvettes et autres bâtimens de guerre sont proportionnés à cette quantité de vaisseaux de ligne, et l'on a tout lieu de croire qu'avec de l'activité et de l'énergie, il pourra bientôt être équipé une flotte capable, par sa force, de combattre, avec avantage, celle des Anglais dans la Méditerranée.

Les ambassadeurs et ministres étrangers qui se trouvent en cette capitale, ont expédié à leurs gouvernemens respectifs, par des couriers extraordinaires, le manifeste de l'Espagne contre l'Angleterre.

Une partie des troupes qui composent la garnison de Madrid, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir au premier signal; on ne sait pas encore quelle est sa destination. Il sera tiré de Ségovie une grande quantité de grosse artillerie qui en partira incessamment. Toutes les autres dispositions militaires se font avec une grande activité, et tout annonce que la guerre contre les Anglais sera poussée avec beaucoup de vigueur.

Des avisos ont été expédiés dans nos possessions d'Amérique, pour prévenir les gouverneurs de la guerre qui vient d'éclater.

Des prieres publiques auront lieu incessamment dans toutes les églises de cette capitale, ainsi que dans celles du royaume, afin d'invoquer les graces du ciel pour le succès des armes espagnoles dans cette juste guerre.

(*Extrait de la Gazette de France.*)

ITALIE.

Florence, *le* 15 *décembre* (24 *frimaire.*)

La gazette de cette ville publie aujourd'hui la pièce suivante, émanée de la députation de santé de Livourne:

« Nous pouvons annoncer, avec la plus grande joie, que si nous avons omis de publier la liste mortuaire de la derniere semaine, c'est parce que, depuis le 5, où la derniere liste a été publiée, jusqu'à la journée d'hier, il n'a pas péri un seul individu par la maladie qui a affligé cette ville et ses faubourgs, si on en excepte François Bini, âgé d'environ huit ans, qui, après avoir été en convalescence, a succombé à une attaque d'épilepsie, à laquelle il était sujet. Nous pouvons ajouter la nouvelle encore plus consolante, que dans le cours des sept derniers jours, un seul individu est tombé malade avec des symptômes propres à la maladie qui a régné, et que des anciens malades, il n'en reste que deux, outre vingt-six convalescens, qui font actuellement leur quarantaine. Ces circonstances heureuses font espérer avec certitude à la députation de santé, que dans peu elle se verra en état, d'annoncer l'entiere cessation de la maladie, qui, il est vrai, a dévasté cette cité, mais jamais à un degré tel que des malveillans et des calomniateurs ont voulu le faire croire à l'étranger par de faux rapports. Le ciel a exaucé les prieres ardentes de la députation et du bon peuple de Livourne, et les malveillans et calomniateurs doivent rougir actuellement, leurs impostures étant découvertes.

Signé ALEX. SPIGHI, *député et secrétaire du département de santé.*

D'après des nouvelles ultérieures de Livourne, on a fait des collectes depuis que les ravages de l'épidémie ont diminué, pour venir au secours des hôpitaux et des malades et convalescens qui s'y trouvent. Le produit de ces collectes est considérable. Le général Verdier, commandant de la division française, a souscrit entr'autres pour 4000 francs. (*Extrait de la Gazette de France.*)

Venise, 24 *décembre* (3 *nivôse*)

Le gouvernement autrichien a ordonné de distribuer gratuitement à toutes les administrations générales et particulieres, la traduction du traité de Guyton de Morveau, *sur les moyens de desinfecter l'air.* On y a joint une instruction au conseil de santé de Paris, et un procédé pour renouveler l'air des hôpitaux, par le moyen d'un ventilateur, proposé par le chirurgien-major de l'hôpital de Nancy, M. Salmon.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 18 *nivose.*

Dimanche 16 nivose, S. E. M. le général Gravina, ambassadeur de S. M. catholique, a eu de S. M. l'EMPEREUR une audience particuliere pour la présentation de ses lettres de recréance.

A midi et demi, trois voitures impériales dans lesquelles étaient un maître et un aide des cérémonies sont allées chercher à son hôtel M. l'ambassadeur, et l'ont amené au Palais des Tuileries. Il a été introduit par le grand-maître des cérémonies dans le cabinet de l'EMPEREUR.

LL. EE. MM. Brantsen, Vanhaersolk et Vandergoes, ambassadeurs de la République batave, ont eu ensuite de l'EMPEREUR une audience de congé. Ils ont été conduits du sallon des ambassadeurs au cabinet de S. M. par un maître et un aide des cérémonies, et introduits par le grand-maître dans le cabinet.

Le même jour, M. de Groenning, envoyé extraordinaire de la ville de Bremen, a pris congé. Il a été reçu par S. M. dans la salle du trône.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, *du* 17 *nivose an* 13.

85. 21. 79. 46. 6.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décrets du 26 brumaire an 13, le bureau central de bienfaisance d'Angers (Maine-et-Loire) est autorisé à accepter la donation faite aux pauvres de cette ville, par le sieur Jean-Baptiste-René Bouton, de deux parties de rente; l'une de 150 liv. tournois, au capital de 3000 liv.; l'autre de 32 liv. 10 sols, aussi tournois, au capital de 650 liv., franches de toute retenue, et pour le paiement desquelles il a affecté tous ses biens.

La commission administrative des hospices d'Apt (Vaucluse) est autorisée à accepter la donation d'un capital de 400 liv., ensemble de sept annuités d'arrérages, à 5 pour cent, faite à l'hospice de la charité de cette commune, par demoiselles Anne-Marguerite et Henriette Roux-Sainte-Croix.

Le legs de quinze hectolitres de blé, fait aux pauvres d'Avesnes-l'Egalité (Pas-de-Calais), par Marie-Isabelle Courtel, veuve Petit, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu, et la délivrance en sera faite annuellement aux pauvres par le maire et le bureau de bienfaisance.

La commune de Château-Renaud (Indre-et-Loire) est autorisée à accepter deux terreins, offerts par Mme Barrairon, pour servir l'un de cimetiere, l'autre de champ de foire.

Le legs de 800 fr. fait à l'œuvre de bienfaisance de Vaurèas (Vaucluse), par M. Esprit-François Tardieu, notaire, sera accepté par le bureau de bienfaisance de cette commune.

Par décrets du 6 frimaire an 13, le don de 1000 florins, fait à l'hospice des Garçons de la ville d'Anvers (Deux-Nèthes), par une personne

qui veut rester inconnue, et acquitté par le sieur Krul, de Rotterdam, en une rescription sur la République batave, produisant 3 pour cent d'intérêt, sera accepté par la commission administrative des hospices d'Anvers.

Le legs de 1200 fr. fait par M. Jacques-Isaac Barbier, pour être remis par ses légataires universels à celui des membres du conseil-municipal de Civray (Vienne), que ce conseil désignera, et employé par lui aux réparations du chemin qui conduit de cette commune à Lizant, lesquelles seront exécutées, autant que faire se pourra, par les pauvres des communes où ce chemin passe, sera accepté par le bureau de bienfaisance du canton.

Le maire d'Heid (Sambre et Meuse) est autorisé à accepter, au nom de cette commune, la donation faite par Jean-Denis Gilotel, d'une chapelle, d'une maison et de rentes, pour le logement d'un prêtre chargé d'instruire la jeunesse, et pour la célébration d'une messe, le jour du patron de l'Empereur régnant des Français, et d'une messe, par chaque mois, pour la conservation des jours de Sa Majesté.

Le legs de 1200 liv. fait aux pauvres de Lons-le-Saulnier (Jura), par Jeanne Bricard, dite Anne Gautier, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu.

La commission administrative de l'hospice de Montfaucon (Haute-Loire), est autorisée à accepter la donation faite par demoiselle Marguerite Garnier, à cet hospice, d'une maison et un jardin valant en principal 2200 fr., sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie, ou à condition qu'il lui sera fourni un logement convenable, et payé 100 fr. par an, sans retenue.

Par décret du 9 frimaire an 13, la commune de Bertre (Tarn) est autorisée à accepter de plusieurs propriétaires la donation d'un terrein destiné à l'établissement d'un nouveau cimetière et à la construction d'un presbytere.

Par décrets du 22 frimaire an 13, le conseiller de préfecture du département des Landes, chargé de remplacer le préfet pour cause d'empêchement, est autorisé à accepter, tant au nom de la société d'agriculture, commerce et arts de la ville de Mont-de-Marsan qu'en celui de l'hospice civil de cette ville, la rente de 150 fr., souscrite en faveur de ces deux établissemens, par le sieur Duplantier, membre de la Légion d'honneur, et préfet de ce département.

Le legs de 500 liv. fait à l'hospice de la Rochefoucauld (Charente), et celui de pareille somme fait à l'hospice de Montbron, même département, par le sieur Martial-Durousseau la Grange, seront acceptés par la commission administrative de chacun de ces hospices.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 18 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers-d'état Mollien et Berenger, chargés de présenter, au nom de S. M. Impériale, un projet de loi sur les consignations.

M. Mollien, rapporteur. Messieurs, il nous suffira de mettre en parallele l'ancienne législation sur les consignations, et les dispositions de la loi que nous sommes chargés de vous présenter pour vous faire apprécier les motifs de la loi nouvelle.

Long-tems des consignataires exclusifs, munis d'un brevet du prince, sont restés en possession de recevoir le dépôt de toutes les sommes dont la propriété était litigieuse. Nous ne rappelerons pas comment la mission qui les instituait simples dépositeurs des consignations, était devenue un droit pour en exiger et en poursuivre le recouvrement; comment quelques-uns d'entre eux exerçaient ce droit; quelle latitude de moyens restait en leur pouvoir pour retarder les remboursemens; ces abus dont il serait d'ailleurs injuste d'accuser la généralité de ces anciens comptables, n'étaient pas sans doute dans l'intention de la loi; mais un vice plus grave se trouvait dans la loi même. Les agens qu'elle avait établis *conservateurs*, percevaient un impôt sur le capital confié à leur garde; le privilége de leur charge était d'altérer le capital qu'ils devaient *conserver*; et lorsque le propriétaire rentrait dans l'exercice de ses droits, aux privations qu'il avait souffertes par la longue indisponibilité de son capital, venait se joindre l'impôt d'une prime de 5 pour cent, prélevée par le tuteur même que la loi lui avait donné.

Cette contradiction entre le but et les moyens indique assez que dans l'institution des receveurs des consignations l'intérêt de la *propriété* n'avait été que le prétexte; et le motif réel n'a pas besoin, messieurs, de commentaire auprès de vous.

Un décret de 1793 avait substitué les receveurs de districts aux receveurs des consignations, et modéré à 2 pour cent les droits de *garde*; un changement dans les agens n'était pas une amélioration dans le système; on ne soupçonnait pas encore que la *propriété*, retenue dans les liens de la consignation, devait être consolée par quelques dédommagemens; que ces dédommagemens n'étaient pas incompatibles avec le caractere des consignations, avec la sûreté des propriétaires, avec les regles de la comptabilité; et que, par une heureuse réciprocité, quelques combinaisons favorables au crédit public, pouvaient même s'associer à celles qui amélioreraient le sort des propriétaires des fonds consignés.

La propriété ne révele ses besoins qu'au pouvoir éclairé qui sait protéger ses droits.

La loi que S. M. I. nous a ordonné de vous présenter, substitue au droit de *garde*, précédemment prélevé au préjudice des propriétaires des sommes consignées, un intérêt annuel de 3 pour cent à leur profit.

Elle établit à la caisse d'amortissement le dépôt central des sommes consignées, parce que le service public dont cette caisse est chargée, peut seul admettre la combinaison d'une pareille indemnité; parce que d'ailleurs son institution qui, sous beaucoup de rapports, l'assimile aux devoirs des maisons de banque, donne pour gage de son exactitude l'intérêt de sa propre conservation; car la caisse d'amortissement perdrait son rang parmi les administrations publiques, aussi-tôt qu'un seul de ses paiemens exigibles éprouverait un atermoyement.

La caisse d'amortissement n'est dispensée de payer un intérêt que sur les sommes dont la consignation durerait moins de 60 jours; ce délai ne représente que le tems nécessaire pour le mouvement des fonds; et dans un terme aussi court, quel emploi le propriétaire lui-même pourrait-il faire d'un capital modique, tel que celui dont se composent en général les consignations?

Une double garantie est offerte aux *consignataires*, et dans la caisse d'amortissement, et dans la personne de ses agens.

Toute action, toute poursuite pour le recouvrement des consignations, lui sont interdites; ce n'est pas par l'autorité de la loi, ce n'est que par le choix libre des intéressés qu'elle peut devenir consignataire; l'emploi qu'elle fera des fonds consignés, aura donc reçu d'avance la sanction même des propriétaires, et cette observation répondrait à l'objection indirecte tirée de *l'inviolabilité des dépôts*, si aujourd'hui, et au milieu des lumieres de ce siécle, une pareille objection pouvait encore se reproduire.

Ainsi, ce qui était obligatoire pour les citoyens, devient en quelque sorte facultatif pour eux; la privation ess remplacée par une jouissance; l'autorité publique ne réduit pas le gage sous prétexte de le conserver; elle ne conserve que pour accroître.

Ainsi se marque la différence des tems et des regnes.

Il ne nous reste plus, messieurs, après vous avoir exposé les motifs de la loi nouvelle, qu'à vous en présenter les dispositions dans l'ordre de leur rédaction.

Projet de loi.

Art. Ier. A compter de la publication de la présente loi, la caisse d'amortissement recevra les consignations ordonnées, soit par jugement, soit par décision administrative; elle établira à cet effet des préposés par-tout où besoin sera.

II. La caisse d'amortissement tiendra compte aux ayans-droit, de l'intérêt de chaque somme consignée, à raison de trois pour cent par année; cet intérêt courra du soixantieme jour après la consignation jusqu'à celui du remboursement; les sommes qui resteront moins de soixante jours en état de consignation, ne porteront aucun intérêt.

III. Le recours sur la caisse d'amortissement pour les sommes consignées dans les mains de ses préposés, est assuré à ceux qui auront fait la consignation; à la charge par eux de faire enregistrer, dans le délai de cinq jours, les reconnaissances desdits préposés au bureau de l'enregistrement du lieu de la consignation.

Le droit d'enregistrement sur ces reconnaissances est fixé à un franc.

IV. Le remboursement des sommes consignées s'effectuera dans le lieu où la consignation aura été faite, dix jours après la notification faite au préposé de la caisse d'amortissement, de l'acte ou jugement qui en aura autorisé le remboursement.

Si la durée de la consignation donne ouverture à des intérêts, ils seront comptés jusqu'au jour du remboursement.

V. Les préposés de la caisse d'amortissement qui ne satisferaient pas au paiement après le délai fixé ci-dessus, seront contraignables par corps (sans préjudice du recours contre la caisse d'amortissement, conformément à l'art. III), sauf le cas où ils pourraient justifier d'oppositions faites dans leurs mains, auquel cas ils seront tenus de dénoncer immédiatement lesdites oppositions à ceux qui leur auraient fait connaître leur droit au remboursement, pour que ces derniers puissent en poursuivre mainlevée devant les tribunaux.

VI. La caisse d'amortissement et ses préposés ne pourront exercer aucune action pour l'exécution des jugemens ou décisions qui auront ordonné des consignations.

VII. La caisse d'amortissement est autorisée à recevoir les consignations volontaires aux mêmes conditions que les consignations judiciaires.

VIII. Tous les frais et risques relatifs à la garde, conservation et mouvement des fonds consignés, sont à la charge de la caisse d'amortissement.

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé au 28 l'ouverture de la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne aux orateurs du conseil-d'état acte de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi présenté le 12 de ce mois par MM. les conseillers-d'état *Laumont* et *Miot*, sur les démolitions de bâtimens nationaux dans l'enceinte des villes.

On introduit les orateurs du conseil-d'état et ceux du tribunat.

La parole est à ces derniers.

M. Challan, tribun. Messieurs, nous venons, au nom de la section de l'intérieur du tribunat, vous apporter son vœu sur un projet de loi d'après les dispositions duquel les propriétaires des bâtimens nationaux (dont la démolition est déjà commencée) situés dans l'intérieur des villes ou à la distance d'un myriametre, seront tenus de l'achever avant le 1er vendemiaire an 14, ou de clore l'espace qui les renferme.

Tolérer l'insouciance des propriétaires qui délaissent des ruines après avoir enlevé les matériaux d'un utile débit, et qui attendent pour le surplus que chacun vienne acheter d'eux la permission d'exploiter cette carriere d'un nouveau genre; c'est exposer le public à des accidens certains, ou parce que ces édifices dont l'équilibre est rompu et la liaison détruite, croulent sous leur propre poids, ou parce qu'ils offrent aux mal-intentionnés une retraite aussi favorable à la préméditation du crime que propre à en couvrir les suites.

Les précautions indiquées par le projet sont donc commandées par la nécessité. Toutefois elles ne sont relatives qu'à ceux qui ont manifesté leur intention en commençant la démolition. Les édifices encore entiers continuent d'être assujettis aux regles de la police municipale.

Cependant, l'exception qui vous est proposée, n'anéantit point ces regles même à l'égard des édifices dont il s'agit, elle ne fait qu'une application plus spéciale des anciens réglemens et des lois nouvelles: les anciens même étaient plus rigoureux, puisque l'ordonnance de 1609, par exemple, autorisait jusqu'à la vente de l'emplacement après trois publications *ne deformatur aspectus urbis*. Si cette raison suffisait pour contraindre dans un tems où les monumens publics étaient obstrués par d'hideuses constructions, combien plus doit-elle déterminer maintenant que chaque année voit changer l'aspect des villes et celui des départemens, que le coup-d'œil sûr et rapide de S. M., en parcourant les diverses parties de l'Empire, indique ce qui doit vivifier chacunes d'elles, et assurer à la France une splendeur d'autant plus durable qu'elle sera fondée sur la prospérité publique et le bonheur des particuliers. L'embellissement des cités, messieurs, est bien une des considérations du projet qui vous est proposé, mais la sollicitude de S. M. l'Empereur a été excitée par un motif plus puissant sur son cœur; celui que nous vous avons déjà indiqué, la sûreté publique; et c'est à raison de cette sûreté qu'il importe d'étendre les dispositions de la loi au-delà de l'enceinte des villes.

Un rayon d'un myriametre a paru suffisant, parce qu'en effet c'est dans cette circonférence que les routes sont plus multipliées, et qu'il convient davantage d'éviter les encombremens.

C'est dans cet esprit que toutes les lois de police ont été rendues. Si celles d'août 1790 et juillet 1791 ne s'expliquent pas aussi positivement, c'est qu'elles s'en rapportent à l'activité du magistrat municipal auquel les articles III du titre II de celle de 1790, et XVIII de celle de 1791, donnent le pouvoir de faire démolir les bâtimens menaçant ruine.

D'après cet apperçu, on sera peut-être disposé

à croire que la loi proposée n'est pas indispensable. Un peu de réflexion suffira pour faire concevoir son utilité, à cause de la nature des domaines et à cause des dispositions pénales.

En effet, le contrat administratif qui a transmis la propriété de ces biens, a pu faire hésiter les administrations municipales; les acquéreurs, d'ailleurs, ont invoqué la loi du 10 frimaire an 4, laquelle prononçant, à Paris, la suspension des démolitions, offre, par analogie, une excuse à leur retard, encore qu'elle soit restreinte aux aliénations faites en vertu de la loi du 13 fructidor an 3, et puisque toujours il faut éviter ce qui peut servir de prétexte à l'inexécution des lois; ici, rien n'est plus nécessaire et en même tems plus juste, que d'assimiler la propriété des domaines nationaux aux propriétés de toute nature, de les assujettir aux mêmes regles en les faisant jouir de la même protection. Celles qui résulteraient d'un privilége seraient un abus, et non un droit respectable.

Quant à la partie pénale, on conserve bien les peines prononcées par les lois. Ces lois punissent, il est vrai, la désobéissance à l'autorité administrative, qui prescrit les mesures à prendre; et, jusqu'à présent, les préfet et les préfets de police, où il y en a, chargés de se rapprocher, autant que possible, des formes voulues par l'ordonnance de 1729, il y a peu d'inconvénient à continuer ce mode jusqu'à ce que le Code de police soit créé.

Mais dans l'espece, il s'agit d'une opération à faire presque simultanément et relativement à un grand nombre d'édifices; ce qui exige une action prompte et peu coûteuse. Or l'article II du projet, en ordonnant que le remboursement des dépenses s'effectuera, soit par la vente proportionnelle d'une partie des matériaux jusqu'à due concurrence, soit par voie de contrainte comme pour les contributions publiques, est très-propre à accélérer le travail et à engager les propriétaires à ne pas s'y exposer.

Il a été fait une observation sur le délai accordé pour se conformer à la loi; quelques personnes auraient desiré qu'il fût moins rapproché, parce qu'il s'est déjà écoulé plusieurs mois depuis le commencement de l'an 13, et ensuite que c'est dans l'hiver que l'on se livre plus volontiers au travail des démolitions.

A cet égard on ne doit pas oublier que depuis long-tems le danger aurait dû disparaître, et que ce ne sera qu'après l'expiration du délai fixé au 1er vendemiaire an 14, que la contrainte pourra être exercée; que pour agir régulièrement, il faudra des actes préalables qui apporteront assez de retard, sans qu'il soit besoin d'en permettre de plus grands.

Nous croyons, Messieurs, avoir démontré que la loi est nécessaire; que malgré l'urgence commandée pour la sûreté publique, il sera procédé avec une telle maturité qu'aucun propriétaire ne pourra être lésé; que celui qui sera atteint par la loi ne pourra s'en prendre qu'à lui, puisqu'il aura lui-même provoqué la mesure en commençant la démolition et en ne prenant pas des précautions suffisantes; enfin que les dépenses seront réduites autant que possible, et qu'elles ne seront point aggravées par des frais judiciaires. Ces diverses considérations ont déterminé la section de l'intérieur du tribunat à vous proposer l'adoption du projet.

Les orateurs du conseil-d'état ne prenant point la parole, le corps-législatif ferme la discussion, et délibere sur le projet de loi, qui est décrété à la majorité de 246 boules blanches contre 3 noires.

La séance est levée.

ADMINISTRATION DES MONNAIES.

AVIS.

Le public est prévenu que, conformément à l'article VI du titre Ier de l'arrêté du Gouvernement du 10 prairial an 11, portant réglement sur l'administration des monnaies, le concours pour la place de vérificateur des essais, vacante par la démission du sieur Lecour, sera ouvert le 15 ventose prochain, à l'hôtel des Monnaies, à Paris, au laboratoire de l'inspecteur des essais.

Les personnes qui voudront concourir, sont invitées à se faire inscrire au secrétariat de l'Administration, d'ici au 10 ventose de la présente année.

Paris, le 1er nivose an 13.

Les Administrateurs des Monnaies,
Signé GUYTON, SIVARD et MONGEZ.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Aux termes du réglement du Conservatoire de Musique, les inspecteurs de l'enseignement procéderont, le jeudi 27 nivose an 13, à l'examen des aspirans aux places d'élèves en cet établissement.

Les aspirans doivent être préalablement inscrits au secrétariat du Conservatoire. Ils ne peuvent l'être que sur la présentation de leur acte de naissance duement légalisé.

HISTOIRE. — CHRONOLOGIE.

Epitome de l'Histoire de France; contenant l'origine des Francs, leurs mœurs, leurs institutions, leurs lois, leur commerce, leurs progrès dans les sciences, et beaucoup d'anecdotes propres à les caractériser, depuis l'établissement de la monarchie, jusqu'au couronnement de NAPOLÉON Ier, EMPEREUR DES FRANÇAIS; ouvrage destiné à l'enseignement des lycées, des écoles secondaires et des pensionnats des deux sexes; par A. Serieys, ex-bibliothécaire, professeur d'histoire au Prytanée français, actuellement censeur du lycée de Cahors (1).

Nos élémens d'histoire, tant ancienne que moderne, pêchaient, non-seulement par la méthode, mais souvent aussi par le défaut de but et d'utilité réelle. Ceux qui ont paru depuis quelques années, et que nous avons eu occasion de mentionner, se rattachent davantage à la morale, à la diplomatie, à la politique; ils font mieux connaître le génie et le caractere des différens peuples, leurs mœurs, leurs usages, leur organisation civile, leur puissance militaire et commerciale, etc.

A ce petit nombre de livres élémentaires sur l'histoire, nous croyons pouvoir ajouter le *Nouvel abrégé*, ou *Epitome de l'Histoire de France*, par A. Serieys, renfermant, en 600 pages d'une belle impression, tout ce qu'il y a de plus curieux et de plus important à savoir, dans notre histoire nationale, depuis l'origine des Francs et la fondation de leur monarchie, jusqu'au couronnement de NAPOLÉON Ier, EMPEREUR DES FRANÇAIS. Les faits y sont bien amenés et suffisamment développés. Les réflexions qui les accompagnent ne les altèrent jamais; elles sont le plus souvent propres à les faire ressortir et à les graver dans la mémoire. Enfin, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, regnent une élégance facile, une juste concision, une érudition vaste, une critique saine et impartiale.

L'auteur a bien peint les mœurs et les personnages de chaque siecle; il en a choisi les traits les plus caractéristiques qu'il a placés, soit à la fin de chaque regne, soit à des époques plus ou moins éloignées, selon que l'exigeaient ou le fil de sa narration, ou le but utile de faire des rapprochemens et des comparaisons instructives. Il s'est surtout attaché à marquer l'origine des lois, des coutumes, des monumens, et quelquefois des proverbes encore connus de nos jours; les progrès ou la décadence des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, et les causes qui ont eu le plus d'influence dans les variations de l'état politique et littéraire de la France. Son plan est d'autant mieux dessiné, qu'il est vaste sans le paraître, et que les détails se rattachent plus aisément au cadre principal. Son style est rapide; mais en même tems il a cet esprit de méthode qui enchaîne les faits sans laisser appercevoir le fil qui les réunit. Ici les événemens se pressent et s'accumulent sous la plume de l'écrivain, sans que le récit nuise à la clarté et à la concision: là brillent les ornemens de l'élocution, sans que l'historien puisse être taxé d'enthousiasme ou de partialité.

Il serait difficile de citer des passages où l'on ne pût remarquer l'ensemble des vues que nous venons de signaler; aussi ne nous embarrasserons-nous aucunement du choix; mais fideles à retracer le but utile de l'ouvrage, nous croyons devoir faire connaître plus particuliérement aux lecteurs le résultat de l'examen, et des hommes et des choses; c'est en effet tout ce qu'on peut recueillir de l'étude de l'histoire. Voyons d'abord comment l'auteur esquisse le portrait de nos anciens monarques et des grands-hommes qui ont illustré leur regne. Voici celui de Charlemagne et de quelques autres.

» .... Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les plus difficiles avec promptitude. Jamais prince ne sut mieux éviter ou braver les dangers; extrêmement économe, la maniere dont il fit valoir ses domaines pourrait servir d'exemple à tous les peres de famille. On voit dans ses Capitulaires la source d'où il tira ses richesses; etc. .... Charlemagne rassembla autour de lui des gens de lettres, et forma dans son palais une espece d'académie dont il était membre. »

» Les mœurs privées de Louis IX furent une leçon générale pour la nation; son exemple introduisit l'amour de l'ordre, de la justice, et surtout cette urbanité qui commença dès-lors à devenir une des qualités caractéristiques des Français... S'il eut quelques défauts, ils appartenaient à son siécle.

» Philippe de Valois mourut à Nogent-le-roi, en 1350, consumé par les chagrins et les soupçons. Il était âgé de cinquante-sept ans. Ses malheurs avaient fait oublier aux Français les belles qualités qui lui avaient obtenu le sceptre, et sur-tout cette noble affection du cœur qui lui faisait dire: *J'aime mieux être roi des français que roi de France.* On peut attribuer la plupart des fautes de ce prince, à son caractere dur et impétueux, et le succès d'Edouard, à sa prudence et à la bonne discipline qui régnait dans son armée.

» Charles V mourut en 1380.... Jamais roi ne se plût tant à demander conseil, et ne se laissa moins gouverner. Il rétablit tout par sa prudence, son économie et sa politique; il eut une flotte considérable; et jusqu'à cinq armées sur pied.... Charles V aima les lettres et les protégea; la bibliotheque royale lui dut son origine; il l'enrichit de 900 volumes; il ne tenait que vingt volumes de son pere. ... Malgré son bon esprit, il eut cependant le faible de croire à l'astrologie.

» Il n'est point de roi de France dont on ait dit plus de bien et plus de mal que de François Ier. Les gens de lettres qu'il combla de bienfaits l'ont mis au rang des dieux; les novateurs qu'il faisait brûler l'ont représenté comme un tyran. On ne peut se dissimuler que ce même grand prince, qui fit tant d'honneur à la France en protégeant les arts, la fit gémir sous le poids des impôts; qu'il souilla par la vénalité la magistrature; qu'il fomenta, par les persécutions contre les novateurs, les germes des divisions qui troublerent les regnes de ses successeurs; et qu'enfin il lassa sacrifier, par les mains de la superstition, plus de six mille Vaudois, dans les vallées de Cabrieres et de Mérindol.

» Henri IV est un des meilleurs et des plus grands rois qui aient existé. Il avait un jugement exquis, une extrême franchise, une simplicité aimable, des sentimens généreux, une adroite politique et un courage invincible.... Sa grande ambition était de rendre son royaume si florissant, que le moindre de ses sujets eût, suivant ses expressions, une poule à mettre le dimanche au pot. On lui reproche avec raison d'avoir eu trop d'inclination pour les femmes, dont il ne fut cependant jamais l'esclave. ... *J'aimerais mieux*, disait il, *avoir perdu dix maîtresses comme elles, qu'un serviteur comme Sully*, etc. etc. »

Les portraits de l'abbé Suger, du cardinal d'Amboise, de Bertrand Dugueselin, de Bayard, et de plusieurs autres personnages illustres, portent le même caractere de justesse et de vérité.

Rien ne ressent la déclamation, dans la maniere dont l'historien rend compte, et des guerres allumées par le fanatisme, et des dissentions entre les autorités séculieres et ecclésiastiques. Son récit n'est presque que l'extension du titre sommaire qui précede chaque article. Ainsi, sous le titre » *Fin des Guerres contre les Albigeois; cession du Comtat-Venaissin à la cour de Rome*, on lit: « La guerre contre le comte de Toulouse fut reprise; on la fit de part et d'autre avec la plus grande barbarie. Enfin, la brave défense de Raimond VII lui mérita la paix; mais à condition qu'il exterminerait les hérétiques, qu'il ferait amende honorable en chemise, et qu'il laisserait au pape et au roi, le Comtat-Venaissin. Dans le traité cependant, on arrêta le mariage de la princesse Jeanne, fille de Raimond et son héritiere, avec le comte de Poitiers, frere du roi.

» Ainsi furent terminées les guerres contre les Albigeois, guerres aussi barbares qu'odieuses. Innocent III en fut l'ame, saint Dominique l'apôtre, le comte de Toulouse et plusieurs milliers d'hommes, les victimes. »

Sous un autre titre analogue aux événemens de ce même regne (de Louis IX), nous lisons:

« L'archevêque de Rouen, et l'évêque de Beauvais, par un motif d'intérêt ou de vengeance, avaient excommunié les officiers royaux, et fait cesser l'office divin dans toute l'étendue de leur district. Louis ordonna la saisie de leur temporel, et la censure fut levée. Quelque pieux que fût ce prince, il n'en montra pas moins de fermeté contre les entreprises du Saint-Siége. La pragmatique sanction par laquelle il assura les libertés de l'Eglise gallicane en est la preuve.

» Il refusa même la couronne impériale, offerte au comte d'Artois, son frere, par le pape Grégoire IX. Le pontife voulait élever le comte sur le trône de Frédéric II, qu'il avait excommunié. »

L'auteur de l'*Epitome* n'omet jamais, à chaque regne, de faire connaître l'origine des charges, des lois, des institutions, etc., lorsqu'elles ont eu lieu, des costumes mêmes, des habits et des armes, particuliers aux monarques, aux guerriers, ou communs à tous les Français à diverses époques.

« A peine Charles IV eut-il pris les rênes du gouvernement, qu'il fit faire une exacte recherche des financiers enrichis par des prêts usuraires; c'étaient des lombards et autres italiens. Il les chassa du royaume, et confisqua leurs biens; ils habitaient les rues des Lombards et de Quincampoix. De là vient aussi qu'on nomma par la suite *Lombards* des maisons publiques de prêts sur gage.... Du

(1) Un vol. in-12. — Prix, broché, 3 fr.; et relié, 3 fr. 75 cent.

A Paris, chez Samson, libraire, quai des Augustins, n° 69, près le Pont-Neuf. — An 13 (1805.)

tems de Charles-le-Bel, et peut être auparavant, la coiffure des femmes était en pain de sucre d'une hauteur extraordinaire, chargée de dentelles qui flottaient en l'air; cette mode dura long-tems en France... . » Sous Charles VIII, elles se coiffaient en cheveux, et portaient des robes de satin blanc.... Les duchesses étaient coiffées d'un chapeau.... Charles VIII fit commencer la rédaction des différentes coutumes du royaume... Sous ce prince, la ville de Lyon fit frapper la première monnaie qui ait porté l'empreinte du souverain : avec le buste du roi, on y voyait celui d'Anne son épouse.

» L'université (de Paris), sous le règne de Charles VII, était composée de 25,000 écoliers; celle de Prague l'était de 40,000.. . Les empereurs et les rois se traitaient de sérénité.... On croit communément que ce fut du tems de Louis XI qu'on donna pour la première fois aux rois le titre de *majesté*, peu connu jusqu'alors. »

Souvent notre habile annaliste profite des recherches modernes, pour expliquer des monumens antérieurs; par exemple, les exhumations faites à Saint-Denis en 1793, dans la tombe de nos anciens rois, lui fournissent l'occasion de décrire l'appareil funéraire-usité dans la sépulture de Louis VIII et de François Ier; le corps du premier de ces deux monarques, enveloppé dans un drap ou suaire tissu en or, avait été recouvert, dit-il, et cousu dans un cuir fort épais qui avait conservé toute son élasticité.

» Ce fut le seul corps, parmi ceux exhumés à Saint-Denis, qui fut trouvé enveloppé de cuir. On ne connaissait point, à cette époque, le plomb laminé; il est probable qu'on enveloppa de cuir le corps de Louis VIII, pour le préserver de la putréfaction dans le transport qu'on en fit de Montpensier. L'usage d'envelopper les morts dans du cuir est fort ancien; en Colchide, on enterrait seulement les femmes; on enveloppait les hommes dans une peau de bœuf, et on les appendait à des arbres par de grosses chaînes.....

» Le caveau de François Ier était fort grand et très-bien voûté; il contenait six corps enfermés dans des cercueils de plomb, posés sur des bases de fer; savoir : celui de François Ier et ceux de, etc..... Tous ces corps étaient en pourriture et en putréfaction liquide, dont il se dégageait une odeur insupportable; une eau noire coulait à travers leurs cercueils de plomb, dans le transport qu'on en fit au cimetière. Le corps de François Ier était d'une taille extraordinaire et d'une structure très-forte; l'un des fémurs de ce prince portait 20 pouces de condiles à la tête de l'os. »

Quoique nous ayons multiplié les citations, nous devons observer qu'elles ne suffisent pas pour donner une idée de la variété et de la richesse des détails que renferme cet épitome. Le seul reproche qu'on pourrait adresser à l'auteur, est peut-être celui de n'avoir indiqué que rarement les sources où il a puisé la plupart des faits consignés dans son ouvrage. Ne pouvait-il pas citer, soit en marge, soit au bas de chaque page, les écrivains qu'il a consultés et les ouvrages dont il a fait le dépouillement? Au reste, cette faute, si c'en est une, est la plus facile à réparer. On peut donc dès-à-présent regarder l'ouvrage dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, comme un excellent manuel d'histoire de France.

Nous sommes loin d'avoir une opinion aussi favorable d'une autre collection du même auteur, sous le titre de *Précis de l'abrégé chronologique de l'histoire de France*, du Président Hénault. Un tel *Précis* ne devait servir qu'à fixer des dates importantes et, en même tems, contestées; autrement, à quoi bon séparer de l'histoire certaines époques qui n'ont d'intérêt que celui des événemens qu'elles rappelent? Si la chronologie doit éclairer l'histoire, certes, elle n'en peut être séparée que lorsqu'il s'agit de déterminer dans l'histoire une époque qui se rattache à l'origine d'un monument, d'une loi ou d'un usage de nature à fixer l'attention de l'histoire et celle des observateurs de l'homme ou des amateurs de l'antiquité.

Or, le *Précis* dont nous parlons, sous quelque nom qu'il paraisse, n'offrant point un tel intérêt, est, par cela même, frappé d'une stérilité dont rien ne peut le garantir. Ajoutons qu'un tel travail ne laisse aucune prise à la mémoire, que le style en est nécessairement obscur, amphybologique, incorrect et sans liaison. A chaque ligne figurent des personnages inconnus, ou la date de la mort d'autres personnages dont on n'a encore fait aucune mention antérieure. De tels ouvrages, quoique recommandables par le nom de leur auteur, ne peuvent que servir de guides ou de matériaux pour écrire l'histoire. Ce sont des dépôts à consulter au besoin.

M. Servicy, a joint à ce second recueil. 1° le texte du projet d'*une paix générale de l'Europe par Henri IV*; 2° un parallèle entre Auguste et Louis XIV, par le président Hénault; 3° un choix d'anecdotes militaires, politiques, littéraires : etc.

TOURLET.

POÉSIE.

Plus les amis des lettres qui s'adonnent à la poésie semblent se multiplier, plus les dispensateurs des lauriers doivent se rendre difficiles. Les couronnes ne doivent pas être des encouragemens, il faut qu'elles soient des récompenses. On ne peut donc qu'applaudir à la réserve de la classe de littérature de l'Institut qui, cette année, n'a pas adjugé le prix de poésie.

Elle avait reçu cent onze pièces de vers : elle en a mentionné honorablement une dont nos lecteurs nous sauront peut-être gré de les entretenir. Elle est intitulée : *l'Amour maternel*; et son auteur semble avoir retrouvé pour le peindre la palette de Colardeau.

L'épître sur *l'Amour maternel* commence par une courte invocation de l'auteur à sa mère.

O vous, qui par des soins assidus et chéris,
Du jour que je vous dois avez doublé le prix,
Dans cet écrit sans art vous lirez votre histoire :
Qu'il plaire à votre cœur.... c'est assez pour ma gloire.

Après ces vers le poëte entre ainsi dans son sujet :

Malheureux le mortel, en naissant isolé,
Que le doux nom de fils n'a jamais consolé!
Son œil autour de lui ne voit rien sur la Terre;
Le sombre ennui l'attend sous son toit solitaire.
A l'aspect d'une mère et de ses fils joyeux,
Il gémit, et des pleurs s'échappent de ses yeux.
Etrangère au bonheur son ame intimidée,
N'ose vers son printems remonter en idée :
Le tems blanchit sa tête, et les ans l'ont vaincu....
Hélas! il a vieilli, mais il n'a point vécu.

Voici quelques détails sur les premiers soins et les premiers plaisirs d'une mère :

Elle aime son enfant, même avant qu'il respire.
Après de longs tourmens, quand ce gage adoré
S'échappe avec effort de son flanc déchiré,
Avec quelle douceur son oreille ravie
Reçoit le premier cri qui l'annonce à la vie!
Je la vois, de Lucine oubliant la rigueur,
En embrassant son fils, sourire à la douleur.

Ah! loin de le livrer au sein de l'étrangère,
Devenant sa nourrice, elle est deux fois sa mère.
Elle écoute, la nuit, son paisible sommeil;
Par un souffle, elle craint de hâter son réveil;
Elle entoure de soin sa débile existence,
Avec celle d'un fils la sienne recommence :
Elle sait dans ses cris deviner ses desirs,
Et pour son inconstance invente des plaisirs.

Quand la raison précoce a devancé son âge,
Sa mère, la première, épure son langage;
De mots nouveaux pour lui, par de courtes leçons,
Dans sa jeune mémoire elle imprime les sons :
Soin précieux et tendre, aimable ministère,
Qu'interrompent souvent les baisers d'une mère!

Après d'autres tableaux de cette nature, l'auteur anime son sujet, en retraçant une coutume touchante des Canadiens : il les peint au tombeau de leurs enfans.

Que des Canadiens j'aime l'usage antique!
Nourrissant un long deuil, volupté des douleurs,
Ils cultivent la tombe, et l'arrosent de pleurs.
Un tendre souvenir, dans la saison nouvelle,
Vers ces enclos sacré doucement les rappelle.
Morne et silencieux, sur la pierre étendu,
Le pere croit revoir le fils qu'il a perdu.
Triste, les yeux fixés sur l'aride bruyère,
La mère adresse au ciel sa muette prière,
Et, prononçant le nom de cet enfant chéri,
Répand sur son tombeau le lait qui l'eut nourri!

Les deux traits suivans sont empruntés de la Bible; on jugera si le poëte a su conserver la noble simplicité de son modele.

Dans le vaste silence, une voix désolée,
Lugubre, retentit au fond de la vallée :
Rachel gémit et pleure.... O regrets superflus!
Ne la consolez point.... ses enfans ne sont plus,

De l'innocente Agar qui ne sait l'avanture?
Sur un sable brûlant, tombeau de la nature,
Elle a vu, d'un regard sombre et désespéré,
Le dernier aliment par son fils dévoré.
Sur les arides bords de la coupe épuisée,
Ismaël porte envain une levre embrâsée;
Agar cherche autour d'elle.... Elle appelle trois fois,
Et la voix du désert répond seule à sa voix;
« De l'eau, lui dit l'enfant, des fruits! ou que je meure. »
La triste Agar l'entend, et se détourne, et pleure.
Elle tombe à genoux : « Daigne le secourir,
» Grand dieu! je n'ai qu'un fils, et ce fils va mourir.
» Ne puis-je l'abreuver de mes larmes ameres? »
Agar-t-il-eut un dieu qui veille sur les meres!

L'auteur termine en s'adressant une seconde fois à sa mere, il rappelle la piété filiale de Pope.

Du chantre de Windsor, admirant l'harmonie,
J'aurai du moins son cœur, si je n'ai son genie.
Des ennuis d'une mere il charma le long cours;
Elle aida son enfance, il soutint ses vieux jours.
Dans ses yeux inquiets, ses yeux aimaient à lire,
Et pour servir sa mere il deposait sa lyre.

L'auteur de l'Epître sur *l'Amour maternel*, est M. Millevoye, qui, jeune encore, s'est déjà fait connaître par un petit poëme intitulé : *les Plaisirs du Poëte*, et une critique en vers des *Romans du jour*, piece couronnée par l'Académie de Lyon.

AU RÉDACTEUR.

J'ai lu, Monsieur, avec intérêt dans un de vos Nos l'annonce des *Œuvres de Vicq-d'Azir*, mon confrere et mon ami; mais j'ai vu avec quelque peine que l'éditeur ne faisait aucune mention de l'éloge que je publiai le premier dans la Décade du 30 frimaire et du 10 nivose de l'an 3, dans un tems où il y avait quelque danger à le faire. J'y fis connaître le mérite de cet illustre académicien, lorsqu'il semblait que personne ne s'y intéressait; j'y rapportai des anecdotes dont il semble que M. Moreau n'ait pas eu connaissance, et d'autres qu'il semble avoir tenues de moi; mais quoiqu'au bout de dix ans, je ne cesse pas de m'intéresser à la mémoire d'un grand homme, j'espere que vous voudrez bien me rendre la justice de rappeler que j'ai été le premier à lui rendre celle qu'il méritait.

DELALANDE.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. bo	54 1/2	54 4/8	54 3/4
— Courant.	56 3/8	56 3/8	57 1/4
Londres....	24 80	24 70	24 58
Hambourg.	190 1/2	190	189 1/2
Madrid			
— Effectif..	14 45	14 32	14 20
Cadix			
— Effectif.	14 30	14 20	14 10
Lisbonne...	478	480	482
Gênes effec.	4 86	4 81	4 76
Livourne...	5 30	5 25	5 18
Naples.....			
Milan.....	7 l 18 s d. p. 6 f. pair.	7 l 18 s 9 d. p. 6 f. 1/2 p.	8 l s d. p. 6 f. 1 perte.
Basle.....			
Francfort...			
Auguste...	2 57	2 56	2 55
Vienne....	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb.			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr. 75 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	33 fr. c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., la Coquette corrigée, et la Mere jalouse.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui la Jeune Femme colere, le Susceptible, et le Vieillard et les Jeunes Gens.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre du Vaudeville. Le Jour de l'An, Duguai-Trouin, et Edouard et Adelle.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Au bénéfice de M. Rhenon, le ballet de la Fille mal gardée, suivi d'une Fête asiatique. MM. Duport, Saint-Amand, Baptiste-Petit, Hulin; Mmes Duport, Taglioni, Caroline Soissons, de l'Académie impériale de musique, danseront dans les ballets. Le spectacle commencera par J'ai perdu mon Procès, et Crispin rival.

Théâtre des Délassemens. La Tragédie de maître André, perruquier.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., la reprise des Soirées de M. Thiémet.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pièces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 110. *Jeudi, 20 nivose an 13 de la République* (10 *janvier* 1805.)

INTERIEUR.

Paris, le 19 nivose.

DIMANCHE 16 nivose, S. E. M. l'amiral Gravina, ambassadeur d'Espagne, a été admis à prendre congé de S. M. l'Impératrice, ainsi que LL. EE. MM. Brantsen, Vanhaersolte et Vandergoes, ambassadeurs extraordinaires de la République batave.

Mercredi 19 nivose, M. le sénateur Groning, envoyé extraordinaire de la république de Bremen, a été admis à prendre congé de S. M. l'Impératrice.

Le pape a été, hier 18, visiter le Muséum d'histoire naturelle. Il a été d'abord introduit dans la bibliotheque où M. le conseiller-d'état, Fourcroy, directeur du Jardin des Plantes, accompagné de MM. les professeurs, lui a adressé un discours latin, dont voici à-peu-près la substance :

« T. S. P., un des jours les plus heureux qui » aient lui pour nous, est celui où V. S., après » avoir versé l'onction sainte sur le front de notre » auguste Monarque, après avoir visité les différens temples que cette ville renferme, en vient » visiter un d'un genre différent. Ce ne sont pas » seulement les cieux qui racontent la gloire de » Dieu, c'est la nature entiere : mais le voyageur » naturaliste rencontre séparément les divers objets de son étude ; tantôt en retirant de la terre » les minéraux que son sein resserre ; tantôt en » cueillant les plantes qui ornent sa surface ; tantôt en observant les divers animaux qui habitent la terre, l'air et les eaux : ici, ces objets » réunis sous un même point de vue, et disposés » avec méthode, proclament encore plus hautement la puissance du créateur. Qu'il est flatteur » pour nous, T. S. P., de pouvoir étaler à vos » yeux ces monumens de la sagesse d'un Dieu, » dont vous êtes ici bas une image si fidelle par » votre dignité et par vos vertus ! Daignez agréer » l'expression de notre reconnaissance, dont le » sentiment sera immuable comme la nature elle-» même. »

S. S. a témoigné, dans sa réponse latine, « combien ces sentimens religieux lui causaient une » vive satisfaction, sur-tout lorsqu'ils étaient exprimés par des savans d'un mérite si distingué. »

Le pape a parcouru ensuite les galeries : les différens professeurs ont fixé chacun l'attention de S. S. sur ce qu'il y a de plus remarquable dans la partie dont la direction lui est confiée. Le S. P. a tout considéré avec un vif intérêt, qu'il a souvent manifesté par des questions sur les objets qui le frappaient le plus ; et il a témoigné sa satisfaction, en donnant de nouvelles preuves de son affabilité et de sa bonté.

Le tems et l'humidité du terrein ayant empêché que S. S. ait vu le jardin, les serres et la ménagerie, elle reviendra un autre jour au Musée d'histoire naturelle.

S. S. est ensuite allée visiter la monnaie des médailles. Elle a examiné dans le plus grand détail toutes les opérations qui précedent le monnoyage des médailles, c'est-à-dire, les forges, les laminoirs, les découpoirs pour la préparation des flancs. Arrivée en présence des balanciers, la premiere médaille en or qui a été frappée, et qui lui a été présentée par M. Denon, directeur de la monnaie des médailles, représente S. S. coiffée de la tiare et revêtue des habits pontificaux, avec cette légende : *Pius VII, P. M. hospes* NAPOLEONIS, *Imp.* Au revers, on lit cette inscription : *En janvier* MDCCCV, *S. S. Pie VII a visité la monnaie des médailles.*

La seconde médaille frappée représentait de même le S. P., et au revers la cathédrale de Paris, avec cette légende : *Imperator sacratus*, et à l'exergue : *Parisiis*, 11 *déc.* MDCCCIV, 21 *frimaire an* XIII.

Le directeur a fait ensuite frapper la grande médaille du couronnement de S. M. l'EMPEREUR, qu'il a de même remise au S. P.

Le monnayage des deux premieres médailles a continué, et S. S. les distribuait à toutes les personnes de sa suite

Le directeur l'a conduite après dans le cabinet où sont placés tous les carrés et poinçons des médailles frappées en France depuis Louis XII jusqu'à l'EMPEREUR NAPOLÉON. S. S. a vu avec un vif intérêt cette riche collection, peut-être unique, ou du moins la plus considérable de l'Europe.

La médaille du S. P. exécutée par M. Droz, conservateur de l'établissement, joint à beaucoup de ressemblance, un travail très-précieux ; on doit espérer qu'il sera possible de se la procurer : tout ce qui se rapporte au grand événement dont nous venons d'être les témoins, devient un monument pour l'histoire.

MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Le 14 de ce mois, le corsaire de Boulogne *le Vimereux*, capitaine Paulet, étant mouillé sur la rade de Saint-Valleri-en-Caux, un lougre de guerre du roi d'Angleterre, s'empara dans la soirée d'un canot pêcheur ; à minuit, ce même canot, armé de vingt hommes, et commandé par le capitaine du lougre ennemi, se dirigea, avec deux péniches armées, sur le corsaire *le Vimereux*, et l'aborda des deux côtés et de l'avant.

L'équipage du *Vimereux* avait apperçu ces embarcations, et fut bientôt préparé à les recevoir ; dans trois quarts-d'heure, le pont du corsaire fut nétoyé de tous les anglais qui étaient montés à bord.

Tous furent tués ou noyés, à l'exception de huit hommes, qui sont restés prisonniers ; de ce nombre sont le lieutenant de la corvette *le Rattler*, et celui du corsaire *le Folkstone*, qui s'était joint à lui pour cette expédition, tous deux grièvement blessés.

On n'a pu rendre compte du nombre des anglais qui ont péri, attendu que, dans l'obscurité, on les jettait à la mer à mesure qu'ils montaient à bord, ou qu'ils étaient tués.

Le Vimereux a perdu deux hommes dans cette affaire, et a eu douze blessés.

Autant l'équipage *du Vimereux* a maltraité l'ennemi dans l'engagement, autant il s'est montré généreux dans les soins qui ont été prodigués à ses blessés, lorsque le combat a été fini.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 19 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers-d'état Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), et Miot, chargés de présenter au nom de S. M. I. un projet de loi tendant à autoriser un très-grand nombre de transactions qui intéressent des communes, des hospices, et de simples particuliers.

M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angely*). Messieurs, ces lois qui semblent d'un faible intérêt quand on les compare à celles qui régissent toutes les parties de ce vaste Empire, sont cependant l'objet des vœux et de l'attention des habitans ou des lieux qui les sollicitent. Elles ne sont pas indignes de vos réflexions ; et les années précédentes vous avez accueilli les changemens adoptés par le Gouvernement dans la maniere de vous les présenter.

A cette session, Sa Majesté a douté un moment si un nouveau mode ne vous serait pas proposé.

Le ministre de l'intérieur avait pensé que la loi pouvait autoriser à sanctionner les ventes, échanges, acquisitions des communes et impositions, par des décrets impériaux rendus en conseil-d'état.

Sa Majesté a renvoyé l'examen de cette question à son conseil, et il a pensé que, malgré les formes usitées et conservatrices dont on exige rigoureusement l'observation, malgré la nécessité de l'avis du conseil municipal, du sous-préfet, du préfet, du ministre, enfin du conseil même, il y avait des avantages à maintenir la solennité de la loi.

Il y a moins de promptitude et plus de travail dans l'expédition ; mais aussi il y a plus de sécurité pour l'administration, plus de garantie pour les administrés.

Si quelque passion locale, si quelque intérêt personnel a trompé la vigilance des agens de S. M., en a imposé à ceux qu'elle a chargés de l'examen des pieces, les députés réunis dans cette enceinte de toutes les parties de l'Empire, qui connaissent leurs intérêts et leurs besoins peuvent rectifier les erreurs, ramener aux véritables intérêts des villes ou des départemens les décisions qui les auraient blessées, et le tribunat veille de son côté à l'observation sévère des formes protectrices.

Ainsi on ne dépouille pas une ville de son bien pour satisfaire à la fantaisie ou à la commodité d'un individu ; on ne la charge pas d'une propriété inutile ou trop chere ; on ne la greve pas d'un impôt sans objet. Ces motifs ont décidé S. M. à maintenir la forme usitée les années précédentes, et qui ont été insérés dans la loi qu'elle nous a chargés de vous apporter et que je vais lire.

L'orateur fait lecture de tous les sommaires indicatifs des nombreux articles contenus dans le projet de loi, dont la discussion est fixée au 29 de ce mois.

Le corps-législatif donne acte aux orateurs du conseil-d'état, de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'une expédition sera adressée, sans délai, au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion des deux projets présentés le 13 nivose ; l'un relatif à la translation du tribunal de premiere instance d'Argelès à Lourdes ; le second portant établissement d'un tribunal de commerce à Bruges.

La parole est aux orateurs du tribunat sur le premier projet.

M. Bertrand de Greuille. Avant d'entrer dans l'examen des motifs qui ont engagé le Gouvernement à vous proposer de transférer à Lourdes le siége du tribunal du second arrondissement des Hautes-Pyrénées actuellement établi à Argelès, je dois, messieurs, vous faire part des observations que la discussion a fait éclore dans la section, et qui ont préparé et déterminé son opinion.

En général, le siége des tribunaux a été fixé d'après la centralité des lieux, et cette centralité est d'une grande considération, parce qu'elle semble offrir aux justiciables plus de facilité pour obtenir, sans des déplacemens trop gênans, la justice dont ils ont besoin et qu'ils réclament.

D'un autre côté, si l'on portait trop légérement atteinte aux dispositions de la loi du 27 ventose an 8, relatives au placement des autorités locales ; on verrait bientôt des villes rivales reproduire d'anciennes prétentions, réveiller d'anciennes jalousies, et troubler ainsi cette précieuse harmonie, premier besoin des hommes, qui ont entr'eux des relations nécessaires d'habitude et d'affaires.

Enfin, l'intérêt des fonctionnaires publics que l'on enleve à leurs amis, à leurs sociétés, à leurs occupations domestiques, par des changemens de domicile souvent désagréables et toujours dispendieux, mérite aussi quelqu'attention.

Ces réflexions ont conduit la section de législation à la conséquence, qu'il ne faut admettre aucun changement partiel dans le placement actuel des autorités, s'il n'est justifié par de puissantes raisons d'ordre public.

Ce principe une fois reconnu, la section a dû examiner avec la plus scrupuleuse attention, toutes les pieces que le Gouvernement a pris soin de joindre au projet, afin d'établir dans les intérêts de la justice la nécessité de la translation qu'il sollicite aujourd'hui de votre zele et de votre amour pour le bien public.

Il résulte de ces pieces, qu'Argelès est une très-petite ville, ou plutôt un bourg qui contient à peine 600 habitans. Elle est, à la vérité, placée au centre de son arrondissement ; mais c'est plutôt ici une centralité géométrique, qu'une centralité de population, d'affaires et de relations commerciales. Elle est environnée au sud de montagnes presqu'inhabitées, et d'où s'échappent en différens tems des torrens qui interceptent les communications de telle maniere qu'alors il est difficile de s'y procurer les objets les plus nécessaires à la vie. Les juges n'ont pu y fixer leur résidence avec leurs familles, parce qu'il n'y existe point de maisons propres à les recevoir. Sur six places d'avoués créées en ce tribunal pour faciliter l'instruction des affaires, il n'y en a que quatre d'occupées, et encore faut-il observer que deux d'entre eux qui en sont pourvus n'ont pu se loger à Argelès, d'où il suit que dans certaines affaires où l'intérêt de plusieurs se trouve compliqué, toutes les parties ne peuvent être également défendues.

Si l'on joint à ces inconvéniens déjà très-graves ceux qui naissent des petites querelles, des animosités, des préventions, des rivalités qu'enfante trop souvent l'oisiveté qui regne dans les petites villes, et dont les magistrats peuvent dévoiler l'objet et les victimes, on se convaincra facilement de l'impossibilité où se trouve un tribunal de se voir entouré, dans un endroit aussi peu considérable, de la force d'opinion, de la considération, et du

la dignité dont il a besoin pour remplir utilement les augustes fonctions qui lui sont attribuées.

Ces vérités ont été senties par les juges du tribunal d'Argelès, qui sollicitent eux-mêmes leur translation dans la ville de Lourdes ; de son côté, le conseil-général de département a émis dans trois sessions consécutives son vœu désintéressé sur la convenance et la nécessité de se transférement.

Le conseil-général représente la ville de Lourdes comme offrant tout ce qu'il est permis de desirer pour un pareil établissement. C'est un ancien chef lieu de district d'une population nombreuse, d'un commerce actif, où l'on trouve des communications faciles avec des villes importantes, où il se rencontre des hommes éclairés et animés d'un bon esprit ; enfin, Lourdes n'est éloigné d'Argelès que de deux lieues et demie, de sorte que les justiciables les moins rapprochés du nouveau chef-lieu, n'auront que cette distance de plus à parcourir pour s'y rendre.

Tant d'avantages d'un côté, tant d'inconvéniens de l'autre, n'ont pas permis à la section de législation d'hésiter un seul instant à donner son assentiment au projet de loi dont il s'agit ; et j'ai l'honneur, messieurs, de vous proposer en son nom de le sanctionner par vos suffrages.

Les orateurs du conseil d'état ne prenant point la parole, la discussion est fermée.

Elle s'ouvre de suite sur le second projet de loi. La parole est à un orateur du tribunat.

M. Perrin, rapporteur. Messieurs, la loi qui vous est présentée en ce moment et sur laquelle je viens vous exprimer le vœu de la section de législation du tribunat, a pour objet l'établissement d'un tribunal de commerce à Bruges, département de la Lys.

Ses dispositions doivent se ranger en deux classes, à raison des points sur lesquels elles prononcent.

La premiere statue sur l'établissement même, et ne donne d'autre question à examiner que celle de savoir si l'intérêt public sollicite en sa faveur.

Les autres dispositions s'occupent de la fixation du territoire sur lequel ce tribunal, et celui qui existe à Ostende, étendront leur juridiction ; elles donnent à examiner si cette démarcation concorde avec les lois antérieures sur l'ordre judiciaire, ou si l'exception particuliere qu'elle renferme n'offre pas des inconvéniens qui s'opposent à ce que l'on puisse la consacrer.

Je ne répéterai pas ici ce que l'orateur du Gouvernement vous a déjà dit des motifs puissans et multipliés qui militent pour la création d'un tribunal de commerce à Bruges. Une population nombreuse et particulierement remarquable par son industrie manufacturiere et commerciale, un entrepôt réel créé par la loi du 14 ventose an 11, des canaux qui d'un côté donnent à cette ville une communication directe avec l'Océan, et qui de l'autre, facilitent les transports, les relations de commerce dans l'intérieur des terres, et avec les places les plus importantes de la Belgique ; ces circonstances entretiennent nécessairement, à Bruges, une grande activité de transactions commerciales ; elles semblent impérieusement préférer l'établissement de l'un de ces tribunaux qui, fixé près des justiciables, les dispense de déplacemens ruineux, les affranchit des formes utiles, nécessaires mêmes dans les autres matieres, mais dont l'observation seroit infiniment préjudiciable au commerce, et qui prononce avec toute la promptitude que la nature des conventions peut exiger.

La réunion de ces motifs a tellement fixé la section de législation, dont j'ai l'honneur d'être en ce moment l'organe, qu'elle n'a pas hésité un instant d'appercevoir la très-grande utilité de l'établissement, qu'elle a reconnu dans la proposition qui en est faite par le Gouvernement, cette attention persévérante et paternelle à seconder de tout son pouvoir l'industrie nationale.

En donnant son assentiment à l'établissement de ce tribunal, il a été particulierement du devoir de la section de législation de s'attacher à l'examen des dispositions qui ont pour objet de fixer l'étendue du territoire sur lequel les tribunaux de Bruges et d'Ostende étendront leur juridiction.

Pour appercevoir les difficultés que cette partie de la loi a pu faire naître, je dois vous rappeler, Messieurs, que sous l'ancien régime les édits de création, les arrêts de réglemens avaient renfermé la juridiction des tribunaux de commerce dans le ressort des bailliages près desquels ils étaient érigés, et qu'il leur avait été constamment fait défense de franchir cette limite.

Que les lois particulieres qui, en exécution de l'art. 1er, titre XII du décret du 24 août 1790, ont créé des tribunaux de commerce, ont toutes fixé leur ressort dans celui du tribunal de district du lieu de leur établissement.

Que celle du 3 vendemiaire an 7, qui crée des tribunaux de commerce dans les départemens réunis, porte qu'ils connaîtront de toutes les affaires de commerce dans l'étendue de l'arrondissement du tribunal de police correctionnelle où il sont établis, ensorte que, si j'en excepte la Lorraine pour laquelle on avait adopté une organisation particuliere, le ressort des tribunaux civils a constamment déterminé celui des tribunaux de commerce, sans que jamais on ait autorisé aucun empiertement.

Cette regle si constamment observée n'est pas entierement dénuée de motifs qui tendent à la faire respecter ; la juridiction des tribunaux de commerce est essentiellement une distraction de celle des tribunaux civils ; et quelques soins que les législateurs ou les tribunaux supérieurs aient pris dans tous les tems de tracer les regles de la compétence des premiers, jamais ils n'ont pu parvenir à éviter les questions, les difficultés que cette compétence fait encore naître après une jurisprudence de près de trois siecles, et malgré la sagesse des ordonnances intervenues dans ce long intervale, particulierement de celle de 1673.

Dans les matieres mêmes qui sont attribuées avec le plus de précision aux tribunaux de commerce ; il a été nécessaire de laisser subsister des points de contact entre leur compétence et celle des tribunaux civils ; c'est ainsi qu'en cas de faillite, c'est au greffe des tribunaux de commerce que le bilan et les registres sont deposés, que les créanciers produisent leurs titres et affirment leurs créances ; mais c'est devant le tribunal civil que doit être portée la demande en homologation des attermoiemens, et que doivent être discutées toutes les questions qu'elle peut faire naître.

C'est ainsi que l'autorité du tribunal de commerce suffit pour l'exécution purement mobiliaire de ses jugemens ; mais qu'il faut renvoyer au tribunal civil dès qu'il s'agit d'une discussion immobiliaire, d'une expropriation forcée.

Il est aisé de s'appercevoir sans doute combien il importe de simplifier ces rapports qui existent nécessairement entre ces deux juridictions, et de prévenir ainsi la complication qui résulterait de la confusion des territoires. Telle est aussi la raison qui jusqu'à présent, dans notre ancienne et dans notre nouvelle jurisprudence, a fait éviter avec soin toute espece d'exception à cet égard.

Cet ordre paraît plus respectable encore dans l'état actuel des choses. On ne peut méconnaître les avantages qui résultent pour l'administration de cette division du territoire en parties homogenes dans l'étendue desquelles se concentrent toutes les autorités, et dont l'ordonnance simplifie les ressorts du Gouvernement, qui viennent sans aucun croisement se réunir dans la main qui doit leur communiquer le mouvement.

Cependant la loi qui vous est présentée porte une exception à cet ordre général ; d'abord elle établit deux tribunaux de commerce dans le même arrondissement communal ; le premier à Bruges, où siége également le tribunal civil et celui de police correctionnelle ; le second à Ostende, où il a été créé par la loi du 3 vendemiaire an 7 ; secondement, il attribue juridiction à celui d'Ostende sur un des cantons de l'arrondissement de Furnes, sur celui de Nieuport.

L'existence de deux tribunaux de commerce dans le même arrondissement, n'offre aucun danger, et se concilie parfaitement avec les regles que je viens d'invoquer. Ce n'est pour ainsi dire qu'un seul tribunal divisé en deux sections, ils sont l'un et l'autre une distraction du même tribunal civil, auquel ils sont obligés de renvoyer toutes les contestations qui excedent leur compétence. L'arrondissement de Montpellier, qui depuis long-tems comprend deux tribunaux de commerce sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient, justifie cette disposition.

Il n'en est pas de même de celle qui étend la juridiction d'un tribunal de commerce sur deux sections de deux arrondissemens différens, et ce que j'ai observé jusqu'à présent relativement à la compétence de ces tribunaux, montre assez que des circonstances impérieuses peuvent seules justifier une exception à la regle générale, qui serait encore confirmée par la solennité de la loi qui prononcerait l'exception.

La section de législation a rencontré ces motifs déterminans dans les rapports qui existent entre Bruges, Ostende et Nieuport.

L'utilité ou plutôt la nécessité d'un tribunal de commerce à Bruges, ne peut pas être méconnue, elle est telle, qu'ainsi que vous l'a dit l'orateur du Gouvernement, s'il y avait à prononcer entre Bruges et Ostende pour y placer un seul tribunal, la premiere de ces deux villes obtiendrait nécessairement la préférence. Cependant Ostende est un port de mer ; dans le calme de la paix, cette ville acquiert, par sa position seule, une activité de commerce maritime qui mérite aussi de l'attention

Le même motif sollicite en faveur de Nieuport les avantages d'une juridiction de commerce ; mais la petitesse de son enceinte, la faiblesse de sa population, qui n'atteint pas 3000 ames, ne permet de l'en faire jouir qu'en l'associant avec Ostende, et les moyens de navigation intérieure que l'art a pratiqué entre ces deux villes, sollicitaient cette réunion que l'ordre des juridictions semblait repousser.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui ont déterminé la section de législation à voter l'adoption de la loi. Nous devons espérer, sans doute, que les juges du tribunal d'Ostende dans leurs rapports avec les tribunaux civils de Bruges et de Furnes, sauront assez se pénétrer des principes qui reglent la compétence, pour éviter les conflits de juridiction toujours si nuisibles à l'intérêt des citoyens.

La discussion est fermée.

Le corps législatif délibere successivement sur les deux projets de lois.

Celui relatif à la translation du tribunal de premiere instance d'Argelès à Lourdes, est décrété à la majorité de 234 boules blanches contre 17 noires ;

Et celui concernant l'établissement d'un tribunal de commerce à Bruges, à la majorité de 256 contre 6.

La séance est levée.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le premier exercice des éleves aura lieu le dimanche, 23 nivose an 13, à une heure après midi, dans la salle du Conservatoire.

PROGRAMME.

1°. Symphonie d'Haydn ;

2°. Air de Demophoon de Vogel, chanté par Mlle Hymm ;

3°. Concertante de Devienne, pour hautbois, flûte, cor et basson, exécutée par MM. Wogt, Tulou, Petit et Judas ;

4°. Ouverture d'Anacréon, de M. Chérubini ;

5°. Le *Recordare du Requiem* de Mozart, chanté par mesdemoiselles Hymm et Percillier, MM. Roland et Despéramons ;

6°. Concerto de Viotti, exécuté par M. Mazas ;

7°. Terzetto de l'Italiana in Londra, de M. Chérubini, chanté par mesdemoiselles Hymm, Lelong et M. Roland.

Les cartes d'entrées aux exercices se délivrent au Conservatoire.

Prix des places.

Parquet et galerie du rez-de-chaussée, 3 fr. ; loges du rez-de-chaussée, 4 fr. ; premieres loges, 5 fr. ; premieres galeries, 4 fr.

Les personnes qui desirent faire réserver des loges ou prendre des abonnemens, sont invitées à se faire inscrire d'avance.

SCIENCES. — CHIMIE.

Curso de Quimica general, applicada à las artes, escrito por don Joseph Ettaria San-Cristobal, y don Joseph Garriga y Buach, tomo primero. Paris, en la imprenta de Crapelet. (1)

Cet ouvrage est imprimé aux frais de S. M. C. C'est une preuve nouvelle de l'impulsion favorable que les sciences viennent de recevoir en Espagne, et des efforts du gouvernement pour la soutenir. Cette double influence ne peut qu'amener de grands résultats ; car depuis long-tems on ne peut plus dire que les Espagnols sont peu propres aux bonnes études. S'il existe encore des dépréciateurs de ce peuple estimable à bien des égards, c'est qu'ils ignorent sans doute que c'est à lui que l'Europe a dû ses premieres connaissances ; ils ne se rappellent plus l'époque où les Arabes espagnols étudiaient la médecine et inventaient la chimie, où ces mêmes Arabes envoyaient recueillir de toutes parts les bons ouvrages des Grecs et des Romains. Les études, il faut l'avouer, prirent une direction différente en Espagne après l'expulsion des Sarrasins ; mais on doit bien moins l'attribuer au caractere propre du peuple espagnol qu'à une foule de circonstances trop connues pour qu'il soit besoin de les énumérer ici.

En publiant l'ouvrage que nous annonçons, MM. Garriga et J. M. de San Christobal viennent de rendre à leur pays un service réel, et dont il avait grand besoin ; ils ont réuni dans un cadre assez resserré les vérités chimiques les plus essentielles dans leur application aux arts industriels, et ont composé de cette maniere un Traité de chimie complet.

(1) Un vol. orné de planches en taille-douce. Prix, 7 fr., et franc de port, 8 fr. 50 cent.

A Paris, chez Déterville, libraire, rue du Battoir, n° 16.

L'ouvrage entier est divisé en quatre tomes, dont il n'a paru encore que le premier. En commençant celui-ci, les auteurs s'attachent à donner une idée précise de la chimie et de son objet; ils indiquent les moyens généraux qu'elle emploie pour parvenir à la connaissance des corps et de leurs propriétés; ils traitent ensuite de l'attraction, qu'ils considèrent comme embrassant sous ses lois tous les corps de la nature, depuis les masses les plus grandes jusqu'à leurs molécules les plus divisées.

L'examen des substances simples forment l'objet de la seconde section de cet ouvrage, et le chap. Ier de cette même section, est consacré à traiter de la lumière. Le calorique fait la matière du second, et les auteurs y discutent les différentes opinions qui ont été émises sur la nature de ce fluide.

MM. Gariga et S.-Cristobal traitent, dans le quatrième, de l'électricité et du fluide galvanique, qu'ils regardent comme des moyens chimiques. Le fluide électrique, en effet, joue un grand rôle dans les phénomènes dont la chimie s'occupe. Il détermine la combustion d'un très-grand nombre des corps; il opère la fusion et l'oxidation des métaux. Son action sur les corps doit être considérée, ainsi que le pense l'illustre M. Berthollet, comme produit d'une force opposée à celle de cohésion; car cette action tend essentiellement à écarter les molécules intégrantes les unes des autres, et favorise conséquemment leurs combinaisons.

L'air atmosphérique, son analyse, l'examen de ses propriétés chimiques et physiques, forment le sujet du IVe chapitre de cette section. L'eau fait la matière du Ve. Les auteurs en examinent les principes constituans, et les états différens sous lesquels elle se présente à l'observateur, savoir celui de solide, de liquide et de vapeurs; ils exposent à cette occasion les moyens par lesquels on détermine la pesanteur spécifique des corps, et ils donnent en même tems les principes de l'hygrométrie et de la théorie des météores.

Le carbone, le phosphore, le soufre, les terres, les alkalis, forment ensuite autant d'articles séparés; chacun de ces articles ou chapitres forme à lui seul un petit traité où chaque matière est développée avec toute l'étendue qu'un traité général de chimie peut permettre. Le chapitre XIII est consacré à l'*alfarería* ou poterie, en entendant ce mot dans sa plus grande acception. Cette partie de l'ouvrage de MM. Garriga et de San-Cristobal, ainsi que le chapitre suivant qui roule sur l'art de la verrerie, sont un travail réellement neuf par la méthode que les auteurs y ont introduite. Ils divisent tous les ouvrages de terre cuite en trois genres; le premier comprend les poteries non vernissées; le deuxième, celles qui sont enduites d'un vernis métallique, et le troisième, celles qui sont recouvertes d'un vernis terreux: à ce dernier genre appartiennent les hygrocérames de Fourmy; la poterie vernissée avec le muriate de soude, les pipes, et enfin la porcelaine. On ne pourra que lire avec le plus grand intérêt les détails relatifs à la préparation de cette dernière substance, et la manière d'y appliquer les couleurs, que nous admirons tous les jours; art pour ainsi dire nouveau, et qui vient de faire de si grands progrès entre les mains de M. Brogniard, directeur de la manufacture de Sèvres.

Le premier volume de la *Quimica général* est orné de planches très-bien gravées et dessinées, qui représentent les différens appareils nécessaires à la chimie et aux arts. Correction typographique, choix du papier et des caractères, rien, en un mot, n'a été épargné dans cet ouvrage, et tout doit faire attendre avec impatience les volumes qui doivent suivre celui que nous annonçons. P.

MÉLANGES.

Une lettre écrite de Gênes, le 13 décembre 1804, par le docteur Moriconé, et parvenue à M. Nauche, ex-président de la Société galvanique, par l'entremise de M. Casteberg, médecin de Copenhague, actuellement à Paris, contient, sur la maladie de Livourne, les détails qui suivent:

« Dès l'origine de ce fléau, les négocians de Livourne, pour prévenir l'interruption de leurs affaires commerciales, écrivirent beaucoup de lettres dans lesquelles ils affectaient la plus grande sécurité, et cherchaient à faire tomber tout soupçon d'un mal contagieux existant dans leur pays. Les médecins eux-mêmes s'accordaient peu entre eux sur la nature de la maladie; quelques-uns cependant assuraient que c'était la fièvre jaune d'Amérique; et de ce nombre était le docteur Brignole qui, dans le mois de septembre, à l'époque où cette fièvre enlevait 70 ou 80 habitans par jour, en fut atteint et succomba victime de son zèle.

» Le *calomelas*, l'acide nitrique à haute dose, et les lavemens d'eau de mer employés d'abord, ont paru de quelque utilité; mais bientôt le mal prit un caractère qu'aucun remède et aucun soin de la députation de santé ne purent dompter.

» Des médecins envoyés de Pise, de Florence et de Lucques ne furent pas mieux d'accord entr'eux que ne l'avaient été ceux du pays. »

L'auteur de cette lettre fait ensuite la description des symptômes qui accompagnent cette maladie. Nous ne les tracerons pas ici, parce qu'ils sont absolument les mêmes que ceux observés à Cadix par la commission médicale de Montpellier, et consignés dans le rapport des membres de cette commission.

Il est à remarquer que Pise et les pays limitrophes ont été préservés de cette fièvre, quoiqu'ils aient joui pendant plus de quinze jours de la plus libre communication avec le foyer de la maladie, qui semble s'être borné à la seule ville et campagne de Livourne.

Le docteur Moriconé termine cette lettre en nous apprenant que dans la première semaine de décembre, le nombre des morts diminuait sensiblement; que les simples boissons acidulées, et peu d'autres remèdes suffisaient déjà pour procurer la guérison à quelques individus; qu'on espérait enfin que le froid et les fumigations selon la méthode de M. Guiton-Morveau anéantiraient les restes de la contagion. Cependant on continuera encore plusieurs mois les mesures de précaution que le danger imminent a fait sagement établir.

POESIE.

L'AUTOMNE.

PASTORALE TRADUITE DE POPE.

Sous un hêtre touffu languissamment assis,
Deux bergers exprimaient leurs amoureux soucis;
De sa chère Délie, Hylas pleurait l'absence;
Ægon de sa Doris accusait l'inconstance;
Et par leurs sons plaintifs tour-à-tour attendris,
Les échos répétaient et Délie et Doris.

Vous nymphes de Mantoue, à ma muse rustique,
Prêtez de vos accens la mélodie antique;
Que je redise encore aux échos du vallon
Et les soupirs d'Hylas et les plaintes d'Ægon.

L'astre du jour naissait, ses rayons près d'éclore
D'une pourpre plus vive embellissaient l'aurore,
Quand le fidelle Hylas, aux rochers, aux forêts
En sons mélodieux exhala ses regrets;
Allez, tendres zéphirs, et portez à Délie
Les soupirs du berger que la cruelle oublie.

Semblable au tourtereau dont la tremblante voix
En longs roucoulemens se perdant dans les bois,
Redemande partout sa compagne égarée,
Ainsi loin de ta trace, ô bergère adorée
Je te demande aux vents, je pleure, mais hélas!
Tout est sourd, sans pitié, tout abandonne Hylas.
Allez, tendres zéphirs, et portez à Délie
Les soupirs du berger que la cruelle oublie.

Loin d'elle, tout languit: les habitans des airs
Suspendent leurs ébats, négligent leurs concerts;
Loin d'elle, le tilleul, resserrant son feuillage,
Aux troupeaux haletans refuse son ombrage.
Loin d'elle on voit le lys par dégrés se flétrir,
Se pencher tristement sur sa tige, et mourir.
Tendres fleurs, qui mourez, quand zéphire vous quitte,
Oiseaux, qui vous taisez, quand l'été dans sa fuite
Du dieu qui vous anime attiédit les rayons,
Arbres qui vous fanez, quand le dieu des moissons
Eteint, en s'éloignant, cette chaleur dernière,
Qui défendaient vos front d'une vieillesse entière.
N'est-il pas vrai, vous tous éprouvâtes mon sort,
Pour qui sait bien aimer l'absence est une mort.
Allez, tendres zéphirs, et portez à Délie
Les soupirs du berger que la cruelle oublie.

Que maudits soient les champs qui retiennent ses pas!....
Que le fruit s'y corrompe, ou n'y mûrisse pas.
Que le tilleul séché, que la rose flétrie
Meurre!... que tout périsse; oui tout...hors ma Délie!...
Qu'ai-je dit!.... dans ces lieux par toi-même embellis,
Que le printems te suive, et soudain que le lys,
Que la rose, ô Délie! embeaumant ton passage,
Parent de leurs festons l'arbre le plus sauvage!
Que l'épine y fleurisse, et de son tronc noueux
Que l'ambre parfumé découle sous tes yeux!
Allez, tendres Zéphirs, et portez à Delie
Les soupirs du berger que la cruelle oublie.

Les chantres du printems cesseront leurs concerts;
Les autans cesseront de regner sur les mers,
Les forêts d'agiter leur parure ondoyante,
Les ruisseaux d'épancher leur onde gazouillante,
Et ma Délie enfin cessera de charmer,
Avant que son berger puisse cesser d'aimer.
Aux bergers altérés une claire fontaine,
Morphée aux moissonneurs succombant dans la plaine,
L'ondée à l'alouette, à l'abeille un beau jour,
Sont moins doux qu'à mes yeux l'objet de mon amour.

Allez, tendres zéphirs, et portez à Délie
Les soupirs du berger que la cruelle oublie.

Viens, ma Délie, ô viens terminer mes regrets!
Je demande Délie aux autres, aux forêts;
Les autres, les forets me répondent Délie;
Tout répete ton nom, ô charme de ma vie!
C'est toi, toi que je veux;... Mais que vois-je grand Dieux!
Est-ce un songe?.... l'amour abuse-t-il mes yeux?....
Est-ce toi, ma Délie?.... Elle vient.... Oui, c'est elle...
Oui, je la reconnais, elle revient fidelle....
Ah! cessons par nos chants d'attrister ces vergers;
Et vous, de ma douleur témoins et messagers,
Cessez, tendres zéphirs, je vais, je cours moi-même
Porter tous mes soupirs aux pieds de ce que j'aime.

Apres Hylas, d'un chant plus lamantable encor,
Ægon fit retentir les bosquets de Windsor.
O vous, sœurs d'Apollon, sur vos lyses sacrées,
Répétez des chansons par vous-mêmes inspirées.
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix:
Ægon chante Doris pour la dernière fois.
Je pleure la parjure aux pieds de ces montagnes,
Dont l'orgueilleux sommet dominant nos campagnes,
S'éleve, et par degré lassant nos faibles yeux,
Se retrécit, s'efface, et se perd dans les cieux.
Je pleure quand le bœuf épuisé, hors d'haleine,
D'un pas pénible et lent abandonne la plaine;
Tandis que la fumée, au faite des maisons,
A flots précipités, roule ses tourbillons;
Et quand l'ombre glissant sur l'herbe rembrunie,
Comme un manteau léger couvre au loin la prairie,
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix:
Ægon chante Doris pour la dernière fois.

Souvent à nos amours qui cherchaient le mystere,
Ce peuplier prêta son ombre hospitaliere,
Souvent sur son écorce aussi fragile qu'eux,
Je gravai de Doris les sermens amoureux;
Tandis qu'avec des fleurs en guirlandes tressées,
Sa main courbait en arc ces branches enlacées:
Des fleurs qu'elle tressait tout l'éclat s'est perdu;
Des mots que j'ai gravés l'empreinte a disparu;
De l'infidelle ainsi j'ai vu mourir la flamme,
Et l'espérance ainsi s'est éteinte en mon ame.
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix:
Ægon chante Doris pour la dernière fois.

Propice à nos moissons, le rayonnant Areture,
De son éclat fécond, réjouit la nature;
Fier du poids qui l'oblige à courber ses rameaux,
L'arbre étale à nos yeux l'or de ses fruits nouveaux,
Des flots d'un doux nectar, s'enfle la grappe mûre:
Aux bosquets jaunissans pour derniere parure,
Ce rouge cornouillier apporte ses tributs;
Juste ciel! à nos vœux, à nos soins assidus,
Bois, vergers, tout répond, tout rend avec usure,
L'Amour seul est ingrat dans toute la nature.
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix:
Ægon chante Doris pour la derniere fois.

J'entends sur un côteau un berger qui me crie:
Veille, un loup s'est glissé près de ta bergerie.
Eh! que m'importe, en proie à ma brûlante ardeur,
De garder mon troupeau, quand je perds le bonheur!
Pan vient me demander par quel charme funeste
J'use dans les chagrins des jours que je déteste;
Ou bien quelle bergere a lancé dans mon sein
Le trait empoisonné d'un regard assassin?
Quelle autre que Doris eût allumé ma flamme,
Et quel autre qu'Amour a pu charmer mon ame?
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix:
Ægon chante Doris pour la derniere fois.

Je fuirai les bergers, les troupeaux, les prairies;
Oui, je veux renoncer à nos plaines fleuries,
Aux bergers, aux troupeaux, à la clarté du jour,
A l'Univers, à tout.... à tout.... hors à l'amour.
Je te connais, Amour, tes cruelles blessures,
Des monstres lybins surpassent les morsures;
Des gouffres bouillonnans que recele l'Ethna
Un tourbillon affreux dans les airs t'emporta,
Et de ses sombres flancs, qu'eux-ouvrit le tonnerre
Tu tortis tout armé pour tourmenter la terre.
Réponds, écho, réponds à ma mourante voix,
Ægon chante Doris pour la derniere fois.

Adieu, bosquets; adieu, flambeau de la nature;
Je ne résiste plus aux tourmens que j'endure:
Viens voir, Doris, l'amant que ton cœur a trompé,
Viens le voir, s'élançant de ce roc escarpé,
Se punir du malheur de t'avoir trop chérie!
Et toi que si souvent mes pleurs ont attendrie,
Echo, ne répouds plus à ma mourante voix:
J'ai prononcé Doris pour la dernière fois.

Ainsi nos deux bergers, dès l'aube matinale,
Chantaient aux doux accords de leur flute rivale;

Jusqu'au tems où la nuit par degrés vient ternir
La mourante clarté du jour qui va finir,
Quand, tombant sur nos prés, de ses perles liquides,
La rosée embellit les arbrisseaux avides;
Et quand Phœbus cédant l'horison à sa sœur,
De l'ombre qui s'allonge augmente l'épaisseur.

Par M. Luce de Lancival.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 9 nivôse an 13.

Monsieur,

Les feuilles publiques de cette semaine, font mention d'un incendie dont la femme Boyer a été la victime; mais, par le peu de détails qu'elles donnent sur cet événement, elles semblent le confondre dans la classe des incendies ordinaires.

Ayant été presque témoin de cette scene affligeante, je me crois fondé à la regarder comme comparable en toutes choses, à ces événemens dont on cite quelques exemples, et auxquels on a donné fort improprement le nom d'*incendies spontanés* (2).

Je me contenterai d'exposer les faits, tels qu'ils ont paru à mes yeux. Le mercredi 5 nivose vers midi, ayant ouï dire qu'une femme avait été trouvée presque entierement réduite en cendre, quoiqu'elle n'eût de feu dans sa chambre, que celui qu'elle avait allumé dans un pot de terre, je me doutai que cette femme avait pu être victime de la *combustion humaine*, et, les renseignemens que je pris ensuite, changerent bientôt en certitude cette opinion anticipée. La femme Boyer était âgée de 68 ans, d'un tel embonpoint, qu'elle pesait plus de 200 livres, et selon le plus grand nombre des personnes que j'ai questionnées, elle était fort adonnée à la boisson.

Il est à remarquer que ces circonstances ont jusqu'à présent caractérisé le phénomene des *combustions humaines*.

Voulant m'assurer du fait par moi-même, je me suis rendu rue du Doyenné, n° 292, où demeurait la femme Boyer. Ayant pris tous les renseignemens possibles, j'ai appris que plusieurs voisins, demeurant au même étage, et qui s'étaient retirés chez eux entre onze heures et minuit, n'avaient rien entendu; que ce n'était que vers les trois heures du matin que le portier de cette maison s'était apperçu du malheur dont il est question.

Etant entré avec lui dans la chambre de la femme Boyer, qui renfermait deux lits, et qui était encombrée d'autres meubles, j'ai remarqué avec surprise qu'à l'exception d'une petite table et d'une commode, aucun des autres objets *n'avait été endommagé* par le feu. La commode était même presqu'entierement conservée; le châssis de la fenêtre, quoiqu'atteint par la flame, n'avait pas été totalement détruit.

Une partie de la chambre était baignée d'une liqueur noirâtre et fétide. Tous les meubles, la porte, les vitres étaient enduits d'une suie grasse.

Les débris du cadavre de la femme Boyer ne présentaient que le bassin et l'extrémité inférieure droite.

Je n'ai rien vu qui puisse avoir appartenu à la tête, aux extrémités antérieures, à la partie supérieure du tronc et à l'extrémité inférieure gauche.

J'ai dit qu'on ne s'était encore apperçu de rien à minuit, quoique l'odeur d'un corps animal en combustion soit comme, tout le monde le sait, très fétide et très-pénétrante; et ce n'est qu'à trois heures du matin que les débris de la femme Boyer ont été trouvés dans l'état que je viens de décrire. Trois heures paraissent donc avoir suffi pour opérer la destruction presque entiere du corps de cette femme: peut on attribuer cet événement à l'action simple du feu? ou ne doit-on pas présumer qu'il a été causé par des circonstances particulieres, circonstances qui constituent le cas très-remarquable des *combustions humaines*? Je dois le dire, ce phénomene sur lequel la médecine légale n'a pas encore fait de recherches assez approfondies, mérite toute l'attention des légistes, des médecins et des physiologistes.

C'est ce qui m'engage, Monsieur, à vous prier d'insérer cette lettre dans un de vos plus prochains numéros, afin de faire connaître d'une maniere bien authentique, un fait plus commun qu'on ne pense.

Je l'honneur de vous saluer,

A. Desmarest, fils.

MUSIQUE.

Le public est prévenu que, depuis le 11 nivose an 10 (1er janvier 1802), il paraît une souscription de musique sous le titre de *Journal d'ariettes italiennes*, et qu'elle continuera en 1805 17e année, faisant suite à celui déjà avantageusement connu sous le même titre, publié par feu Bailleux, et dont les demoiselles Erard ont acquis le fonds.

Des airs de l'Opéra-Buffa et une collection nombreuse d'airs italiens, en manuscrits, des meilleurs auteurs, présentent successivement une musique aussi agréable par la nouveauté que par le choix.

La traduction française est gravée au-dessous des paroles italiennes, comme par le passé; mais on y a joint de plus un accompagnement de piano par le citoyen L. Adam, membre du Conservatoire de France; ensorte que cet ouvrage est aussi utile à l'étude qu'aux grands orchestres, puisque chaque ariette porte tous ses accompagnemens sur des feuilles séparées.

Ce Journal paraît les 1er et 15 de chaque mois.

Le prix de l'abonnement pour l'année est de 48 fr. pour Paris, et 54 fr pour les départemens, franc de port par la poste.

L'on peut aussi s'abonner pour six mois, moyennant 30 fr. pour Paris, et 33 fr pour les départem.

L'on s'abonne à Paris, au magasin de Musique des Dlles Erard, rue du Mail, n° 37, où l'on trouvera les années précédentes, ainsi que toute espece de musique.

Nota. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

Trois duos pour deux violoncelles, composés et dédiés à son ami Frédéric Rousseau, par Bernard Romberg; œuvre 9. — 9 fr.

Le public est prévenu que le *trio* chanté par MM. Gavaudan, Solié et Mme Cretu, dans l'opéra de *Milton*, paroles de MM. Joui et Dieulafoi, musique de G. Spontini, maître de chapelle du Conservatoire de Naples, se trouve chez les demoiselles Erard, rue du Mail, n° 37, propriétaire du susdit opéra. Tous les airs du même ouvrage sont gravés. La partition le sera incessamment, ainsi que les parties séparées.

LIVRES DIVERS.

Le Guide d'une mere ou *Traité d'éducation particuliere*, ouvrage également destiné aux chefs de famille qui veulent diriger ou surveiller l'éducation de leurs enfans, aux personnes qui se proposent d'instruire, et aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui desirent réparer les défauts d'une premiere éducation négligée et mettre de l'ordre dans leurs connaissances; par Ch. Bidon, 2e édition.

Prix 8 fr., et 9 fr. franc de port.

A Paris, chez Lenormand, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois; Moutardier, quai des Augustins; Debrai, rue Saint-Honoré, Barriere des Sergens; Crapart, Caille et Ravier, rue Pavée-Saint-André; l'auteur, cour abbatiale, n° 1129, ci-devant Abbaye Saint-Germain.

Almanach de la Littérature allemande pour 1805, avec les jours correspondans du nouveau calendrier; un vol. in-16 de 214 pages. Prix, 1 fr. 25 c. pour Paris, et 1 fr. 50 c. pour les départemens.

A Paris, chez Nepveu, libraire, rue Jacob, nos 23 et 1232; et chez les marchands de nouveautés.

Ce recueil offre des morceaux choisis de MM. de Rabenner, d'Auguste Lafontaine, etc. etc., et fera sans doute passer agréablement quelques heures aux amateurs de la litterature allemande.

Ballon perdu, ou Chansons et Poésies nouvelles d'Armand-Gouffé, faites depuis la publication du *Ballon d'essai*, du même auteur:

Amis, la gaité nous fait vivre,
Faisons donc vivre la gaité.

Un vol. in-18. — Prix, pap. ordin. 1 fr. 25 cent., pap. fin d'Ang. 1 fr. 50 cent., et pap. velin 2 fr.

A Paris, chez Nepveu, libraire, rue Jacob, nos 23 et 1232; Chomel, imprimeur-libraire, au cabinet de lecture, rue Jean-Robert, n° 21, et chez les marchands de Nouveautés.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

FRANCES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. bo	54 $\frac{5}{8}$	54 $\frac{3}{8}$	54 $\frac{13}{16}$
— courant.	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	57 $\frac{1}{8}$
Londres...	24 80	24 70	24 58
Hambourg..	190 $\frac{1}{2}$	190	189 $\frac{1}{4}$
Madrid.			
— Effectif.	14 45	14 32	14 20
Cadix.....			
— Effectif.	14 30	14 20	14 10
Lisbonne..	476	478	480
Gênes effect.	4 86	4 81	4 76
Livourne..	5 30	5 25	5 18
Naples....			
Milan.....	7l 17s 6d	7l 18s 6d.	7l 19s 3d.
	p. 6 fr.	p. 6 fr.	p. 6 fr.
Bâle.....	pair.	$\frac{1}{2}$ p.	1 perte
Francfort..			
Auguste ..	2 57	2 56	2 55
Vienne...	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb..			

CHANGES.

Lyon.....	pair à 15 j.	$\frac{1}{4}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Marseille...	pair à 25 j.	$\frac{1}{4}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Bordeaux ..	pair à 5 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Montpellier.	$\frac{1}{8}$ p. à 15 j.		
Genève			160 $\frac{1}{4}$
Anvers			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent. c. jouis. de vend.	57 fr.	75 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr.	c.
Provisoire.....	44 fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les 6 dépt.	fr.	c.
Actions de la banque de France....	1180 fr.	c.
Actions des Ponts.....	fr.	c.
Caisse des Rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., Sertorius, et les Héritiers.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Re Theodoro. — Incessamment, la 1re représent. della Ginevra di Scozia, opéra nouveau en 4 actes, tiré de l'Arioste, musique de M. Mosca.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Adele et d'Ossan, et.....

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, et Pauline

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 6e représ. de la Forteresse du Danube, mélodr. nouv. en 3 actes à spectacle, préc. d.....

Théâtre Moliere. Pour l'ouverture, Garton et Bayard, et l'Amant Bourru.

Théâtre de la Cité. Mérope, et la Fausse Magie. — Lundi, la 4e repr. des deux Epouses, comédie en 5 actes.

Théâtre des Délassemens. La 4e représent. du Tremblement de Lisbonne, tragédie en 5 actes de maître André, perruquier, et la Vestale et l'Amour.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 20. Redoute, et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

(2) Les *Essais sur les combustions humaines, produites par un long abus de liqueurs spiritueuses*, publiés par P. A. Lair, présentent l'histoire très-curieuse et fort bien exposée de ce phénomene. Cette brochure se trouve à Paris, chez Gabon, libraire, près l'école de Medecine.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et les Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 111. *Vendredi*, 21 *nivose an* 13 *de la République* (11 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE-SEPTENTRIONALE.

Washington, le 8 novembre (17 *brumaire.*)

Voici le discours qui a été prononcé par le président des Etats-Unis, à l'ouverture du congrès :

« Un peuple qui desire sincerement le bonheur et la prospérité des autres nations ; ceux qui ont assez de discernement pour sentir que leur propre bien-être dépend en quelque sorte de celui des nations qui lui sont alliées ; ceux-là, dis-je, observeront, avec une véritable satisfaction, que le flambeau de la guerre allumé en Europe, peu de tems avant la précédente session du congrès, n'a pas étendu ses ravages chez les autres nations ; ils remarqueront aussi que la guerre n'a pas été marquée par ces calamités qu'elle entraîne ordinairement à sa suite. Ils observeront pareillement que les irrégularités qui, dans l'Océan sur-tout, entravent généralement le commerce des nations neutres, ont moins troublé le nôtre, qu'il ne l'avait été dans des circonstances antérieures. Mais, dans les mers de l'Amérique, les entraves se sont plus fortement fait sentir en raison de causes particulières ; il a même été commis, jusques dans les ports soumis à notre juridiction, des infractions à l'autorité des lois, qui ont mérité une attention sérieuse. La conduite amicale des gouvernemens dont les officiers et autres sujets se sont rendus coupables de ces actes, a été telle, à d'autres égards, et dans les contrées plus immediatement placées sous leur direction, qu'il y a lieu d'espérer que nos représentations, relativement à ces griefs, seront reçues favorablement.

» En faisant remarquer les irrégularités commises sur l'Océan, par des peuples qui nous sont étrangers, il convient de ne point passer sous silence celles qui l'ont été par des individus de notre propre pays, et de ne pas souffrir qu'elles soient impunies. Il nous est parvenu des plaintes au sujet de divers particuliers qui se sont permis d'armer des vaisseaux marchands, et d'établir, par la force, un commerce dans certains ports et certaines contrées, en opposition aux lois y existantes. Que de simples individus osent entreprendre une guerre particuliere, au mépris de l'autorité de leur pays, une telle conduite ne saurait être tolérée dans une société bien ordonnée. Cette disposition à violer les lois des autres nations, conduira naturellement à violer les nôtres. Les résultats en sont si dangereux, que je ne doute pas que vous ne preniez les mesures les plus propres à les prévenir.

» Quelque tems après l'époque de la derniere session, dans laquelle fut passé l'acte qui autorisait l'établissement d'un district ; et la construction d'un port propre à faciliter la navigation sur les eaux de la riviere Mobile, nous avons appris que l'Espagne paraissait vouloir s'opposer à l'exécution de ce projet. Nous nous sommes empressés de donner des explications franches, et des assurances positives que, regardant nos droits dans cette contrée comme un sujet de discussion et d'arrangement avec l'Espagne, nous nous gardions bien de méditer aucun acte de nature à troubler la paix et l'amitié existantes entre les deux nations, et que la loi serait exécutée conformément à ces intentions. Néanmoins, ce gouvernement a cru devoir suspendre la ratification de la convention de 1802. Mais les explications qui lui sont parvenues depuis, et plus encore la communication qui lui a été donnée de la teneur de l'acte, qui autorise l'établissement du port et du district, le rappelleront, sans doute, aux dispositions et aux vues du véritable objet qui, originairement, a dicté la convention.

» J'ai la satisfaction de pouvoir vous apprendre que les objections que ce gouvernement avait faites contre la validité de notre titre à la possession de la Louisiane, ont été écartées. Cependant, il restera encore à établir, d'une maniere exacte, les limites qui doivent séparer nos possessions de celles de l'Espagne.

» Nous avons conservé jusqu'ici, sans trouble, nos liaisons amicales avec les autres nations de l'Europe. Les gouvernemens des puissances belligérantes sur-tout continuent de nous témoigner les égards dus à une franche neutralité, et aux bons offices que nous avons occasion de leur rendre, sans nous en écarter.

» L'activité et le succès du peu de forces employées dans la Méditerranée, au commencement de cette année, les renforts envoyés dans cette mer, et l'énergie des officiers chargés du commandement de nos vaisseaux, réduiront, je pense, les barbares de Tripoli, fatigués des calamités de la guerre, à desirer de faire la paix à des conditions honorables pour nous. Il résulte toutefois beaucoup d'inconvéniens pour le gouvernement des Etats-Unis, ainsi que pour les autres intéresses, de l'éloignement du lieu où l'on peut conduire les prises pour les mettre en vente, et de l'impossibilité de les amener ici, attendu que souvent elles ne dédommageraient pas des frais de navigation.

» Le bey de Tunis ayant fait des demandes auxquelles notre traité ne nous permettait pas d'acquiescer, il s'en est suivi, de sa part, des expressions de mécontentement. Peut être espere-t-il que nous calculerons s'il ne nous en coûterait pas moins d'accorder des demandes injustes, que de continuer la guerre ; mais nous le laisserons calculer de son côté, s'il ne lui sera pas plus avantageux de se désister d'injustes demandes que de soutenir une guerre. L'état de guerre peut être infiniment nuisible à l'une et à l'autre puissance, mais la paix peut produire de grands avantages à toutes deux : c'est toujours à ce parti qu'il faut en venir. La paix et nos liaisons avec les autres puissances sur la même côte, continuent de rester sur le pied où elles ont été établies par nos traités.

» En conséquence de l'acte relatif au gouvernement temporaire de la Louisiane, on a nommé les officiers nécessaires pour le territoire de la Nouvelle-Orléans ; ils ont commencé à exercer leurs fonctions à compter du 1er octobre.

» Quant aux tribus indiennes établies dans les limites de nos nouvelles possessions nous avons cru nécessaire d'ouvrir des conférences avec elles, à l'effet d'établir la bonne intelligence, et des relations amicales entre ces peuples et nous. Les rapports qui nous sont parvenus prouvent que nous avons eu raison de croire que leurs dispositions sont généralement favorables. Cette circonstance, jointe aux moyens que nous avons de leur être utiles, ne peut manquer d'entretenir la paix et l'amitié entre les deux peuples. En observant constamment la justice à leur égard, en les aidant de tout ce qui peut contribuer à améliorer leur condition, et sur-tout en établissant des relations de commerce qui puissent leur être avantageuses, sans nous être préjudiciables, et réglées de maniere que qui que ce soit ne puisse troubler les effets naturels de nos bons offices, nous pouvons nous rendre si nécessaires à la conservation de leur tranquillité et aux progrès de leur prospérité, qu'ils seront naturellement intéressés à s'opposer à ce qu'aucun des membres de leurs tribus ne se permette de vexer nos compatriotes. Ainsi, au lieu d'une augmentation de force militaire proportionnée à l'extension de nos frontières, je propose d'employer les fonds qu'elle nécessiterait, à établir des relations de commerce avec les Indiens. Ce moyen me paraît plus effectif, plus économique et plus propre que toute mesure coërcitive, à conserver la paix et le bon voisinage avec ces tribus.

» De ce côté du Mississipi, la peuplade voisine de la Delaware, nous cede volontairement ses droits naturels à une partie de territoire très-importante. Cette tribu desirant de faire perdre à ses habitans l'habitude de la chasse, et de convertir ses terres superflues en moyens de faire valoir celles qu'elle réserve, nous a cédé tout le pays situé entre le Wabash et l'Ohio, du côté du sud, en comprenant la route depuis le Rapide jusqu'à Vincennes. En compensation de cette cession, elle recevra des annuités en bétail, en instrumens aratoires, et en autres objets nécessaires à sa nouvelle maniere d'exister. Cette acquisition n'est pas seulement importante, en raison de son étendue et de la fertilité du sol ; elle l'est encore en ce qu'elle borde l'Ohio pendant une espace de trois cents milles, et le Wabash pendant près de cent cinquante milles ; en sorte que les produits de cette contrée descendant ces rivieres, ne passeront plus à la vue de la frontiere indienne, à l'exception d'une petite portion de ce territoire. Si l'on ajoute à cet important objet la cession que nous ont faite les Kaskaskins, nos possessions au nord de l'Ohio se trouvent consolidées, et dans une étendue considérable, depuis le lac Erié jusqu'au Mississipi. Les Piankeshaws ayant quelques prétensions à la contrée que nous ont cédée les Delawares, on a pensé que le meilleur moyen de s'assurer la tranquille possession, était d'entrer aussi en arrangement avec eux. Aussitôt que les traités qui doivent avoir lieu à ce sujet, auront reçu leurs formes constitutionnelles, ils seront mis sous les yeux des deux chambres.

» L'acte du congrès, du 28 février 1803, tendant à faire construire et employer un nombre de chaloupes canonnieres, est maintenant mis à exécution. Les obstacles qu'oppposeraient à une entreprise maritime contre nos ports, les vaisseaux de cette construction, leur utilité pour maintenir notre autorité dans nos rivieres, la promptitude avec laquelle ils seront manœuvrés par les marins et la milice de la place, au moment où l'on en aura besoin, la facilité de les rassembler des différentes parties de la côte sur le point qui demande le plus de force, l'économie de leur entretien, la facilité de les conserver intacts, quand ils ne seront pas en activité de service, l'état de nos finances pour l'établissement de cette mesure défensive, sans aucune nouvelle charge, sont autant de considérations que le congrès devra peser dans sa sagesse.

» Depuis la derniere session, il ne s'est présenté aucune circonstance qui puisse donner lieu à l'augmentation de notre force militaire. Il sera toujours tems de s'occuper de cet objet, si l'occasion présentait quelque amélioration à faire dans le système de la milice. Les comptes des recettes et des dépenses de l'année derniere, ainsi que l'évaluation approximative de celles de l'année suivante, seront mis sous vos yeux, comme de coutume. L'état de nos finances continue de répondre à notre attente. Onze millions et demi de dollars reçus dans le cours de l'année jusqu'au 30 septembre dernier (le dollar vaut 5 liv. 6 sous tournois), nous ont mis en état, après avoir pourvu à toutes les dépenses ordinaires de l'année, de payer plus de trois millions six cents mille dollars de la dette publique, outre les intérêts. Ce paiement qui, joint à celui des deux précédentes années, a éteint plus de douze millions de principal, et une plus forte somme d'intérêts, rend déjà presqu'insensible l'effet de l'accroissement de la somme annuellement applicable à la décharge du principal.

» Il est également reconnu que l'augmentation de revenu, durant l'année derniere, excede celle de la précédente, et les recettes sur lesquelles on peut compter pour l'année suivante, peuvent être regardées comme suffisantes, avec ce qui se trouve dans le trésor, pour faire face à tous les besoins de l'année, pour payer plus de trois millions et demi d'engagemens contractés tant avec l'Angleterre qu'avec la France, et pour éteindre la dette nationale aussi rapidement qu'on l'a espéré.

» Tous ces objets, mes concitoyens, sont ceux que j'ai cru devoir en ce moment soumettre à votre attention, afin que vous en fassiez un mûr examen. Quelques autres seront mis sous vos yeux dans le cours de la session. Mais pour remplir dignement les hautes fonctions qui vous sont confiées, vous examinerez toutes les branches de la législation. Vous verrez si les grands intérêts de l'agriculture, des manufactures, du commerce ou de la navigation peuvent, au moyen de vos pouvoirs constitutionnels, recevoir quelques améliorations ; s'il existe des lois pour tous les cas où elles sont nécessaires ; si celles existantes sont exactement telles qu'elles doivent être pour le bien général ; s'il ne s'est glissé aucun abus dans leur application, ou dans celle du revenu public ; si l'organisation des fonctionnaires publics, ou de la force nationale, a atteint la perfection dans toutes ses parties ; enfin, s'il reste encore quelque chose à faire pour la prospérité et le bonheur de tous. Ces grandes questions se rattachent d'elles-mêmes aux fonctions que vous exercez. Elles occuperont nécessairement votre attention. Pour ces objets comme pour tous autres, que vous croirez de votre sagesse de proposer pour l'avantage de votre pays, vous pouvez compter avec assurance que j'y coopérerai de tout mon zèle, et que j'exécuterai vos décisions avec la plus scrupuleuse fidélité. » *Signé*, THOMAS JEFFERSON.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 11 *décembre* (20 *frimaire.*)

On travaille avec tant d'activité à la nouvelle bourse, que, malgré un froid de 19 degrés, on n'a pas discontinué les travaux. La population augmente tellement ici, que l'on a construit cette année plus de 500 maisons.

Le commerce et la navigation d'Archangel augmentent toujours. Des négocians russes ont fait construire par des ouvriers de leur nation, dans le courant de cette année, 21 vaisseaux, dont deux de 360 lastes.

DANEMARCK.

Copenhague, le 25 décembre (4 nivose.)

D'après les nouvelles qu'on a reçues hier, on est parfaitement tranquille sur le compte des deux vaisseaux partis d'Espagne, et qui, disait-on, s'étaient glissés dans la mer Baltique, en échappant à la vigilance de la frégate qui garde le Sund. On sait maintenant qu'un de ces vaisseaux, nommé l'*Espérance*, qui, de Tonningen avait été envoyé à Christiansand, ne s'y est point rendu, et que sa cargaison étant pour Amsterdam, il a mis à la voile pour le Texel, où il s'est soumis à la quarantaine. Le second était un vaisseau poméranien, qui a été mis en quarantaine dans un port prussien.

ALLEMAGNE.

Hambourg, 31 decembre (10 nivose.)

D'après l'exemple de plusieurs autres villes, notre magistrat a ordonné la démolition de nos fortifications, d'ailleurs peu importantes. On emploie à cette démolition 500 hommes par jour. Les ouvrages extérieurs sont déjà tous rasés.

ESPAGNE.

Cadix, le 18 décembre (27 frimaire.)

Depuis quelques jours, il est arrivé au camp de Saint-Roch plusieurs régimens d'infanterie, deux régimens de dragons, quelques compagnies d'artillerie, bombardiers ou mineurs, ainsi que de la grosse artillerie et des munitions de guerre de toutes espèces. Ces renforts seront incessamment suivis de beaucoup d'autres forces, parmi lesquelles on désigne plusieurs bataillons des gardes espagnoles, et de celui des gardes walonnes, ainsi que quelques corps de troupes suisses. Le général en chef qui commande le camp de Saint-Roch, a défendu toute communication avec l'ennemi, et le service se fait avec autant de sévérité que d'exactitude. Les Anglais, qui craignent les surprises, allument, toutes les nuits, des feux ou des flambeaux, pour les éviter. Telle est la situation actuelle des choses devant Gibraltar.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 décembre (25 frimaire.)

Il y a ici un grand mécontentement dans le peuple à cause de la cherté du pain.

— On a commencé les travaux du grand canal projeté pour la navigation intérieure, et qu'on appelle le *canal Caledonien*; il servira à établir la communication la plus commode et la moins chere entre l'Ecosse, l'Angleterre et l'Irlande.

— Le célebre auteur de *Caleb Williams*, ouvrage qui annonce beaucoup d'esprit, mais une morale dangereuse et antisociale, vient de publier dans le même genre un roman nouveau intitulé *Fletwood*, dont l'édition a été épuisée en moins de quinze jours.

INTÉRIEUR.

Paris, le 19 nivose.

MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Le ministre des relations extérieures, à MM. les administrateurs-généraux des postes et messageries.

Paris, le 19 nivose an 13.

Messieurs, il est d'usage que les Français qui partent de Paris pour se rendre en pays étrangers, et généralement tous les étrangers, sans exception, qui voyagent dans l'intérieur ou sortent du territoire de l'Empire, fassent viser leurs passeports au ministere des relations extérieures. Faute d'avoir rempli cette formalité, des voyageurs se sont quelquefois trouvés exposés sur la route à des difficultés, des retards, et même dans le cas d'être arrêtés. Il arrive aussi très-fréquemment qu'ils retiennent leurs places, viennent ensuite apporter leurs passeports; et que, ne pouvant pas les leur rendre assez promptement, ils perdent l'argent qu'ils ont donné d'avance. Pour éviter ces inconvéniens, je vous prie, messieurs, de donner des ordres dans vos bureaux, pour que les personnes ci-dessus désignées ne puissent plus désormais être inscrites sur aucun livre de départ, si elles ne sont point munies de passeports délivrés ou visés par moi.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé, CH. M. TALLEYRAND.

Nota. Les entrepreneurs, directeurs, administrateurs ou chefs des bureaux particuliers des diligences, messageries ou autres voitures publiques, sont expressément invités à se conformer aux dispositions contenues dans la lettre ci-dessus. Les voyageurs sont également invités à se précautionner de leurs passeports toujours quelques jours avant l'époque fixée pour leur départ.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 20 NIVOSE.

M. Frochot, préfet du département de la Seine, fait hommage de plusieurs exemplaires des *fastes guerriers de S. M. I.*, rédigés en style lapidaire.

Le corps-législatif ordonne la mention de l'hommage au procès-verbal, et le dépôt des exemplaires dans ses archives.

Paul Marron, pasteur de l'Eglise réformée consistoriale de Paris, et membre de la Légion d'honneur, fait hommage de deux inscriptions en vers latins, pour la statue de S. M. I., qui doit être placée dans la salle des séances du corps-législatif.

L'assemblée ordonne la mention de cet hommage au procès-verbal et le renvoi au comité d'administration chargé des dispositions de la fête que prépare le corps-législatif, pour l'inauguration de la statue de Sa Majesté dans le lieu de ses séances.

M. Olbretchs fait, au nom de M. Latteur, sculpteur, né à Bruxelles, hommage du portrait de Sa Sainteté, dessiné au Palais des Tuileries, le 13 frimaire. Cet artiste desire que le corps-législatif veuille bien placer le tableau dans une des salles de son palais.

L'assemblée agrée l'hommage et la proposition qui lui est faite par l'organe de M. Olbretchs.

On introduit MM. les conseillers-d'état Collin, Deloe et Begouen, chargés de présenter, au nom de Sa Majesté Impériale, un projet de loi sur les douanes.

M. Collin, rapporteur. Messieurs, la loi que nous sommes chargés de vous présenter réunit les différens décrets impériaux qui ont été rendus sur les douanes depuis la derniere session du corps-législatif. Cette loi ne contient que des dispositions favorables au commerce et à l'industrie française. Les unes diminuent les droits d'entrée sur quelques matieres premieres nécessaires à nos fabriques, et les droits de sortie sur des objets manufacturés; les autres accordent à quelques villes des entrepôts que réclamait leur position. Toutes enfin sont les effets de la sollicitude et de la bienfaisance éclairée de S. M. l'EMPEREUR.

Le titre Ier concerne les importations.

L'écorce de chêne blanc moulue, connue sous le nom de *quercitron*, que l'on emploie dans les fabriques de toiles peintes, payait à l'entrée 5 fr. par cinq myriagrammes. Ce droit trop disproportionné avec la modique valeur de la marchandise, est réduit à 2 fr. 50 cent.

Les fabriques d'aiguilles du département de la Meuse-Inférieure rivalisent avec celles de l'Angleterre, et sont en possession d'approvisionner l'Allemagne. Les fils d'acier, comme matiere premiere de leur fabrication, ne sont plus soumis qu'au droit de balance.

L'intérêt de nos fabriques de couperose verte exigeait une augmentation de droits sur celle étrangere; il a été doublé.

La permission d'introduire les sels provenans des prises faites sur les ennemis de l'Etat est une exception à la prohibition absolue dont cette denrée est frappée à l'entrée; mais elle est nécessaire pour favoriser les armemens en course.

Les difficultés que les départemens du Golo et du Liamone éprouvent à s'approvisionner de sels de France pendant la guerre, ont déterminé l'EMPEREUR à leur accorder la facilité momentanée de les tirer de l'Isle-d'Elbe.

Les habitans de la rive gauche du Rhin possédent des vignes sur la rive droite: avant leur réunion à la France, ils pouvaient faire transporter dans leur domicile les produits de leurs récoltes en exemption de droits: il a paru juste de leur conserver cette facilité.

Les fabriques de tabacs des départemens qui composaient le ci-devant Piémont, ne pouvaient s'approvisionner de feuilles étrangeres que dans nos entrepôts maritimes. Les frais de transports en augmentant le prix de la matiere premiere nuisaient à ces établissemens.

Les bureaux de Verceil et Pozzolo seront désormais ouverts à l'introduction des tabacs en feuilles.

Le titre II traite des exportations.

Le tarif de sortie imposait sur tous les bois de teinture, sans distinction, un droit de 4 pour cent de la valeur. Cette disposition était contraire au principe général, qui veut que l'on favorise l'exportation des objets qui ont reçu une main-d'œuvre en France. Les bois de teinture moulus ne paieront que le droit de balance. Cet avantage est également accordé aux cotons filés et aux ouates de coton, qui, par une déviation du même principe, devaient acquitter à leur exportation, les uns 10 fr. par quintal métrique, et les autres 40 fr.

Les chèvres sont en si grand nombre dans les départemens des Pyrénées-Orientales, qu'elles dévastent les bois et nuisent à leur reproduction. L'exportation de ces animaux pour l'Espagne est permise pendant un an.

La sortie des cendres de toute espece est prohibée, parce qu'elles servent d'engrais pour les terres. Il a été reconnu que la nature du terrein des départemens du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle, ne permettait pas d'y employer les cendres lessivées provenant de la fabrication du savon. Les fabricans étaient obligés de les faire jeter dans le Rhin. On leur a donné un écoulement utile, en permettant de les exporter sur la rive droite.

Il existe dans les environs d'Andernach, sur les rives du Rhin, une carriere inépuisable de pierres propres à faire des meules à moulin. Des quantités considérables de ces meules étaient précédemment enlevées pour l'Allemagne et la Hollande; mais le droit auquel elles étaient assujetties en arrêtait l'exportation. Il a été diminué, et déjà l'étranger a renouvelé ses achats.

Il se fait à Mayence un commerce considérable de futailles. Les tonneliers n'emploient à leur confection que des bois merrains qu'ils tirent de la rive droite. Il leur sera permis de les exporter dans la même proportion.

Les planches qui ne sont pas propres aux constructions navales pourront, pendant la durée de la guerre, être expédiées de l'île de Corse pour l'Italie. Cette mesure est nécessaire pour ouvrir un débouché aux bois qui excedent la consommation des habitans.

Une sévere prohibition à la sortie sur les armes à feu est impérieusement commandée par les intérêts de l'Empire, dans un moment où nos ennemis, qui en manquent, ont des agens dans toute l'Europe pour s'en procurer à tout prix. Cette défense a été modifiée en faveur des fabriques de Liége, dont le principal commerce consiste en armes de luxe. La permission de les vendre à l'étranger est soumise à des conditions qui en éloigneront l'abus.

Le village de Putte, département des Deux-Nethes, est divisé en deux parties, dont l'une est située en France et l'autre en Hollande. Plusieurs habitans de la partie hollandaise ont des propriétés sur le territoire de la commune française. Il leur sera permis de faire enlever et transporter à leur domicile les grains en gerbes provenans de leurs terres, sous la condition qu'ils importeront en France, dans le délai de six mois, une quantité de grains calculée sur le nombre des gerbes exportées.

Le titre III défend l'importation des nankins. En vendemiaire dernier, l'EMPEREUR, qui ne néglige aucun moyen d'affaiblir les ressources de notre implacable ennemi, a été informé que la compagnie des Indes anglaise avait reçu des quantités considérables de nankins; que la vente allait s'ouvrir, et que, transportés dans les ports des puissances neutres, ils passeraient en France.

Le décret impérial, du 26 vendemiaire, qui les prohibe, a frappé le commerce des Anglais jusqu'au milieu de Londres, en faisant baisser le prix de cette marchandise.

La prohibition sera d'ailleurs utile à nos manufactures, dont les produits peuvent très-bien remplacer les nankins étrangers dans la consommation. Cependant le projet de loi présente une exception pour les nankins pris sur les vaisseaux ennemis. Cette prime accordée à ceux qui arment des corsaires dans les mers d'Europe, comme dans celles des Indes, est sans inconvénient, puisqu'alors le prix de la marchandise est totalement perdu pour l'Angleterre.

Le même titre assimile les chiffons de toile de coton et d'étoffes de laine à ceux de toile, parce qu'ils servent également à la fabrication des papiers.

Les villes de Nice, Cherbourg et Coblentz sont mises, par la Ire section du titre IV, au nombre de celles par lesquelles le tabac en feuilles peut entrer.

Cologne et Mayence, ces antiques cités, les métropoles du Rhin, depuis tant de siecles en possession de commander à la navigation de ce fleuve, attendaient la présence de l'EMPEREUR pour conserver un commerce prêt à leur échapper, et à se réfugier sur la rive droite.

Ce commerce d'économie est à jamais fixé dans leurs murs par l'entrepôt de toutes especes de marchandises qui leur est accordé. La position de ces deux villes sur un fleuve dont la navigation est libre aux puissances riveraines, demandait ces établissemens; mais les précautions contre la fraude ont été tellement calculées et combinées avec les localités, que les marchandises déposées sur la rive droite pénétreraient plus facilement sur la rive gauche, que celles renfermées dans l'enceinte des entrepôts.

Le commerce de Paris a demandé que les tabacs en feuilles étrangers pussent être expédiés de nos ports pour un entrepôt qui serait établi dans cette ville, sous la surveillance de l'administration des droits réunis. Cet entrepôt lui a été accordé ainsi qu'à Toulouse, et pourra l'être successivement à quatre principales villes de l'intérieur.

La loi du 8 floréal an 11 permet le transit par terre des sucres têtes et terrés, des cafés, cacao des colonies françaises, et des poivres, en sortant par différentes villes des frontieres qu'elle désigne. La situation de Coblentz sur le Rhin et la Moselle réclamait le même avantage.

Les départemens voisins du Rhin sont en partie couverts de bois auxquels il est nécessaire de donner un écoulement, en même-tems qu'ils serviront à approvisionner les départemens où la rareté de ce combustible le met à très-haut prix. La section II du titre V présente ce double avantage en permettant leur expédition par le Rhin et leur transit en Hollande, à la destination du territoire français.

Enfin le dernier article de la loi autorise l'importation des tabacs en feuilles sur des bâtimens de 50 tonneaux venant des ports de Hollande à Anvers. Cette modification à la loi du 29 floréal an 10, qui n'admet les tabacs que sur des navires de 100 tonneaux et au-dessus, est nécessitée par les circonstances actuelles, pour faciliter l'arrivée de cette matiere premiere par les canaux de la Hollande.

Tels sont, Messieurs, les motifs du projet de loi. C'est sur les lieux, c'est en visitant les départemens du Rhin, que Sa Majesté a reconnu l'utilité de ses principales dispositions. Nous ne sommes plus aux tems où les souverains circonscrits dans les douze lieues de rayon de leur capitale, ne voyaient ce qui se passait dans les provinces, que par les yeux des autres, et ne savaient que ce qu'on voulait bien leur apprendre. L'Empereur veut tout voir, tout examiner; il approfondit les causes, il prévoit les résultats; ses regards ainsi que sa pensée pénetrent dans l'intérieur des administrations comme dans l'intérieur des fabriques, effet extraordinaire de la puissance de son génie, de l'étendue de ses connaissances qui lui permettent d'entrer dans tous ces détails, au moment même où il veille sur les grands intérêts de l'Empire, pose et consolide les bases de ses hautes destinées, et a les yeux ouverts sur les mouvemens politiques du Monde.

Les premiers voyages de Sa Majesté annoncent assez quels seront les heureux résultats de ceux qu'il fera désormais dans son Empire; ils annoncent que chacune des sessions du corps législatif sera illustrée par les améliorations qui lui seront présentées sur toutes les parties de l'administration publique.

Projet de loi.

TITRE PREMIER.

Des importations.

Art. Ier. L'écorce de chêne blanc moulue, connue sous le nom de *quercitron*, paiera, à l'entrée sur le territoire de l'Empire, 2 fr. 50 cent. par cinq myriagrammes.

II. Les sels provenant de prises faites sur les ennemis de l'Etat, seront admis à l'entrée, en payant 50 cent. par cinq myriagrammes.

III. La couperose verte paiera 10 fr. par cinq myriagrammes.

IV. Les fils d'acier employés à la fabrication des aiguilles dans le département de la Meuse-Inférieure, ne paieront que le droit de la balance du commerce. Ils devront, ainsi que ceux destinés pour les fabriques du département de la Roër, entrer par le bureau de Cologne, où ils seront expédiés pour le lieu de la destination, sous la formalité d'un acquit à caution, qui sera revêtu d'un certificat de l'arrivée en fabrique, délivré par le maire, et visé par le préfet ou le sous-préfet.

V. Pendant la durée de la guerre, les départemens du Golo et du Liamone pourront s'approvisionner de sel dans l'île d'Elbe et ses dépendances, en payant le droit de balance; mais aussi longtems que lesdits départemens jouiront de cette faculté, il ne pourra y être fait aucune expédition de sel à la destination du territoire continental de l'Empire.

VI. Le bureau de Coblentz est compris au nombre de ceux par lesquels les toiles de fil et coton, les toiles de coton et mousselines, les cotons filés, peuvent entrer en payant les droits fixés par la loi du 22 ventose an 12.

VII. Les habitans de la rive gauche du Rhin qui possedent des vignes sur la rive droite, pourront y faire leur vin, et importer chaque année, jusqu'au 1er nivose, le produit de leur récolte. Ceux qui voudront jouir de la faculté accordée par l'article précédent, devront remettre aux directeurs des douanes un état des vignes qu'ils possedent sur la rive droite, et en justifier par la représentation des titres de propriété.

VIII. Les propriétaires de ces vignes seront tenus, quinze jours après la vendange, de faire, au bureau des douanes par lequel ils se proposeront d'introduire leur vin, une déclaration exacte de la quantité d'hectolitres qu'ils auront récoltée. Les extraits de ces déclarations seront envoyés par le receveur des douanes au directeur du département, qui prendra des renseignemens sur leur exactitude et sur le véritable produit des vignes dans chaque vignoble de la rive droite.

IX. S'il est reconnu que les quantités de vin présentées à l'introduction par un propriétaire, excedent les produits de ses vignes, ou qu'il ait substitué des vins vieux à ceux de la derniere récolte, ils seront saisis et confisqués, avec amende de 50 fr. par hectolitre.

X. Les dispositions des articles précedens, ne sont point applicables à ceux qui auraient acheté des vignes sur la rive droite postérieurement au 1er vendemiaire an 13.

XI. Les tabacs en feuilles venant de l'étranger pourront être introduits par les bureaux de Verceil et Pozzolo, où ils paieront immédiatement les droits d'entrée, et seront expédiés directement pour une fabrique, sous la formalité de l'acquit-à-caution.

TITRE II.

Des Exportations.

XII. Les bois de teinture moulus, les cotons filés et ouates de coton, ne paieront à l'exportation que le droit de balance.

XIII. L'exportation en Espagne des chevres du département des Pyrénées-Orientales, est permise pendant une année, en payant le droit d'un franc par tête.

XIV. Les fabricans de savon des départemens du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle, pourront exporter sur la rive droite du Rhin, les cendres lessivées provenant de leur fabrication, en payant le droit de balance.

XV. Les meules à moulins provenant des carrieres situées dans les environs d'Andernach, département de Rhin-et-Moselle, paieront à leur exportation par le Rhin; savoir:

Celles d'un metre 297 millimetres et au-dessus, 10 pour cent de la valeur; et celles au-dessous d'un metre 297 millimetres, 5 pour cent de la valeur.

XVI. Les tonneliers de Mayence pourront exporter un nombre de futailles proportionné à la quantité de bois merrain qu'ils tireront de l'étranger.

Les préposés des douanes tiendront un état exact du bois merrain qui entrera, et s'assureront que la quantité de futailles exportée n'excédera pas la proportion du bois merrain qui aura été introduit.

Le bois merrain qui sera importé, et les futailles qui seront exportées, ne paieront que le droit de balance.

XVII. Pendant la durée de la guerre maritime, les planches, bûches et rameaux, provenant des bois de l'île de Corse, qui ne seraient pas reconnus propres aux constructions navales, pourront être expédiés pour l'Italie.

XVIII. Les armes de luxe de la fabrique de Liége pourront être exportées, sous la condition qu'aucune arme n'excédera le calibre de 22 à la livre.

XIX. Les canons de ces mêmes armes, après avoir été alaisés, éprouvés, et avant d'être finis, seront soumis à la direction de l'artillerie établie à Liége, où ils recevront une empreinte sur le côté apparent de la culasse, portant les deux lettres *E. X.*; après quoi ils seront remis à leurs propriétaires.

XX. Les armes portant la marque de la direction de l'artillerie, pourront être exportées, sous les droits ordinaires, par les bureaux seulement d'Anvers, Venloo, Cologne et Verceil.

Pour assurer la vérification de la marque prescrite par l'art. XIX, il sera fourni des empreintes du poinçon dans les quatre bureaux précédemment désignés.

XXI. Les contrefacteurs de la marque seront poursuivis comme en matiere de plombs faux.

XXII. Les habitans de la partie batave de la commune de Putte, qui possedent des terres situées sur le territoire de la partie française de la même commune, ou de celles environnantes, pourront faire enlever et transporter à leurs domiciles les grains en gerbes provenant desdites terres, en se conformant aux dispositions suivantes.

XXIII. Lesdits habitans seront tenus, avant l'enlevement, de déclarer au bureau français de Putte, le nombre de gerbes qu'ils auront récoltées, et d'y souscrire une soumission valablement cautionnée d'importer par le même bureau, dans le délai de six mois, une quantité de grains qui sera calculée sur le nombre de gerbes exportées, et une quantité de fumier également proportionnée à celle des gerbes.

XXIV. Les voitures chargées du produit de ces récoltes ne pourront passer sur le territoire batave, qu'après avoir été conduites devant le bureau de Putte, où les préposés s'assureront de l'exactitude des déclarations.

XXV. La faculté accordée par les articles précédens n'est point applicable aux habitans de la partie française de Putte qui, à compter de la publication, auraient transféré leur domicile dans la partie batave de ladite commune.

TITRE III.

Prohibitions.

XXVI. L'importation des nankins, même de la Chine ou de l'Inde, est prohibée.

XXVII. Les nankins provenant de prises faites sur les ennemis de l'Etat sont exceptés de la prohibition: ils pourront entrer en payant les droits.

XXVIII. L'exportation des chiffons de toile de coton et de laine est prohibée comme ceux de toile, et les réglemens pour la circulation et le transport des derniers sont applicables aux premiers.

TITRE IV.

Des Denrées coloniales et des Entrepôts.

SECTION PREMIERE.

Tabacs.

XXIX. Les villes de Nice, Cherbourg et Coblentz seront comprises au nombre de celles désignées à l'art. III de la loi du 29 floréal an 10, par lesquelles le tabac en feuilles venant de l'étranger peut être introduit sur le territoire de l'Empire.

XXX. L'exercice de la faculté accordée par l'article précédent sera soumis aux conditions et formalités prescrites par ladite loi.

SECTION II.

Entrepôt de Cologne.

XXXI. Il y aura sur le port de Cologne un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangeres prohibées et non prohibées.

XXXII. L'entrepôt ne pourra être établi que dans une enceinte qui commencera à l'angle de la porte de la ville, dite *Markmansgasse*, et finira au bastion dit *Muhlengass*.

XXXIII. Les maisons et magasins compris dans cette enceinte ne pourront être employés qu'à recevoir les marchandises pour lesquelles on usera de la faculté de l'entrepôt.

XXXIV. Lesdites maisons et magasins n'auront aucune ouverture sur l'intérieur de la ville; celles qui existent seront immédiatement fermées, et tous les murs extérieurs de l'enceinte seront crépis et blanchis.

XXXV. Toutes les caves existantes actuellement sur la partie du quai qui sera affectée à l'entrepôt réel, seront comblées.

XXXVI. Les égoûts de la ville qui ont leur embouchure sur la partie du quai de l'entrepôt, seront fermées par deux grilles placées à quelque distance l'une de l'autre, et de maniere qu'elles se trouvent dans l'enceinte du port franc. Les clés des grilles seront remises au directeur des douanes, et les égoûts ne pourront être nettoyés qu'en présence des préposés.

XXXVII. Deux chaloupes stationnaires, montées par des préposés, seront placées aux deux extrémités de l'enceinte, afin d'empêcher toutes communications par le fleuve entre la partie franche et les autres parties du port.

XXXVIII. Il sera construit dans ladite enceinte un corps-de-garde pour les préposés des douanes, dont le service se bornera à tenir un état exact des bâtimens qui aborderont sur la partie franche, et à empêcher que l'on ne cherche à introduire dans la ville des marchandises, soit en pratiquant des souterrains, soit en les faisant passer par-dessus les murs. Les mêmes préposés s'assureront, chaque jour, de l'état des grilles qui fermeront les égouts.

XXXIX. La fische-porte qui conduit de l'intérieur de la ville sur le quai d'entrepôt, sera condamnée et fermée par un mur de trois pieds d'épaisseur.

XL. Le commerce prendra des mesures pour que la maison de Dusmann, commissionnaire des négocians, qui tient au mur de l'enceinte du port franc, et à la porte Markmansgasse, serve de corps-de-garde aux préposés des douanes qui seront chargés de garder l'extérieur de l'enceinte.

XLI. Le corps-de-garde placé à la porte de Markmansgasse, dans l'intérieur du port, près du mur d'enceinte, continuera d'être affecté au service des douanes; et celui construit près de la porte de sortie de la douane sera remis à la disposition du directeur.

XLII. Il sera établi un bureau de douane succursal sur la partie du quai servant à l'abordage du pont volant.

XLIII. Les marchandises arrivant par le pont volant ne pourront entrer que par la porte pratiquée dans le mur d'enceinte, vis-à-vis la porte Markmannsgasse; et les clefs de la porte resteront entre les mains des préposés des douanes.

Les marchandises destinées pour l'intérieur de la ville, ne sortiront de la partie franche que par la porte du bureau des douanes.

XLIV. Il sera établi à la porte du quai appelée *Saitzerchen*, un tourniquet pour le passage des gens de pied, et un corps-de-garde pour les préposés, lequel sera placé hors de l'enceinte.

XLV. Le maire de Cologne prendra les mesures nécessaires pour que le port franc ne soit ouvert qu'aux négocians, bateliers et ouvriers. Les préposés des douanes concourront à l'exécution de ces mesures.

XLVI. Toutes les dépenses auxquelles donneront lieu les dispositions prescrites par les articles précédens, à l'exception de celles relatives aux chaloupes stationnaires, seront supportées par le commerce de Cologne.

XLVII. La ville de Cologne ne jouira dudit entrepôt qu'après qu'il aura été constaté, par un procès-verbal rédigé par le directeur des douanes, et signé par le sous-préfet, le maire et un membre de la chambre du commerce, que toutes les conditions ont été strictement et rigoureusement remplies.

SECTION III.

Entrepôt de Mayence.

XLVIII. Il y aura à Mayence un entrepôt réel de marchandises et denrées étrangères prohibées et non prohibées.

XLIX. L'entrepôt sera établi dans les bâtimens du palais électoral. Les murs d'enceinte de l'entrepôt et de la partie franche du port seront; ainsi que les portes d'entrée, de sortie et de communication, élevés et placés suivant le plan annexé au décret qui affecte spécialement audit entrepôt le palais électoral.

L. Les bâtimens ne pourront aborder et décharger que sur le quai du port franc.

LI. Les marchandises venant de l'étranger par le pont du Rhin, seront conduites immédiatement à l'entrepôt, et ne pourront, pour y arriver, suivre d'autre chemin que celui pratiqué entre le fleuve et le parapet; il sera construit sur ledit parapet un mur ou une cloison en madriers, de la hauteur au moins de quinze pieds.

LII. Lorsque les débordemens du Rhin ne permettront pas aux voitures de se rendre à l'entrepôt par le chemin désigné en l'article précédent, elles pourront suivre la chaussée pavée qui est au-delà du parapet, et entreront dans l'entrepôt par une porte pratiquée dans le mur d'enceinte qui fera face à ladite chaussée pavée: elles seront accompagnées par des préposés jusqu'à leur entrée en entrepôt.

LIII. Les clefs des postes d'entrée et de sortie du port franc et de la cour de l'entrepôt, resteront entre les mains des préposés des douanes: un corps-de-garde sera placé à chacune desdites portes, où il sera nécessaire.

LIV. Il sera également établi un corps-de-garde à la porte qui sera construite dans la partie du bâtiment contiguë à la vieille chancellerie, pour le passage des marchandises dans la cour de l'entrepôt: les pièces qui se trouvent au-dessus de ladite porte, ne pourront être occupées que par des préposés des douanes.

LV. Les préposés de service dans le corps-de-garde intérieur, seront chargés de veiller à ce qu'on n'introduise des marchandises dans la ville, soit par des communications souterraines, soit en les faisant passer par-dessus les murs: ils pourront requérir l'ouverture et faire l'inspection des caves de l'entrepôt.

LVI. Toutes les fenêtres de la vieille chancellerie qui donnent sur la cour de l'entrepôt, seront fermées,

LVII. La douane sera placée dans l'aile du vieux palais qui fait face à la ville: une cour séparée par un mur de celle de l'entrepôt, et tenant immédiatement à la douane, sera affectée à son service. Cette cour sera divisée en deux parties, dont l'une servira pour la vérification des marchandises venant de l'intérieur, et l'autre pour celles venant de l'étranger: elle aura des portes de communication intérieures et extérieures.

LVIII. Le corde-de-garde actuellement existant sur la place qui formera la cour de l'entrepôt, sera occupé par les préposés des douanes. Il sera établi près de ce corps-de-garde un tourniquet pour le passage des gens à pied.

LIX. Le préfet prendra les mesures nécessaires pour que l'entrepôt ne soit ouvert qu'aux négocians et ouvriers: le directeur des douanes concourra à l'exécution de cette mesure.

LX. Deux pataches stationnaires, montées par des préposés des douanes, seront placées sur le Rhin, aux deux extrémités de l'enceinte du port franc, afin d'empêcher toute communication, par le fleuve, entre la partie franche et les autres parties du port.

LXI. La ville de Mayence ne jouira dudit entrepôt qu'après qu'il aura été constaté par procès-verbal rédigé par le directeur des douanes et signé par le préfet, que toutes les dispositions prescrites par les articles précédens ont été strictement et rigoureusement remplies.

SECTION IV.

Des Entrepôts dans l'intérieur.

LXII. Il sera établi à Toulouse, Paris et dans quatre autres villes, un entrepôt de feuilles de tabac étranger.

LXIII. Les tabacs ne sortiront des ports de mer qu'après avoir payé les droits d'entrée au bureau des douanes. Ils seront expédiés par les entrepôts de l'intérieur, sous plomb et avec acquits-à-caution.

LXIV. Le tabac étranger ne sera expédié des entrepôts de l'intérieur que pour les manufactures, et avec acquit-à-caution de la régie des droits réunis.

LXV. Les grains, farines et légumes venus de l'étranger, peuvent toujours être réexportés sans payer de droits, en justifiant de l'entrée.

TITRE V.

Du Transit.

SECTION Ier.

Du Transit des denrées coloniales.

LXVI. Les sucres têtes et terrés, les cafés, cacao des colonies françaises, et les poivres, qui seront tirés de l'entrepôt d'Anvers pour l'étranger, pourront y être envoyés en transit par terre, en passant par le bureau de Coblentz.

LXVII. Si les denrées coloniales déclarées en transit ont été soustraites, et qu'il en ait été substitué d'autres, il y aura lieu au quadruple des droits de consommation, et à une amende de 500 fr. contre les contrevenans, conformement à l'article LIV de la loi du 8 floréal an 11.

SECTION II.

Du Transit par la Hollande, des bois expédiés par le Rhin.

LXVIII. Les bois de toute espece pourront être expédiés par le Rhin, et transiter en Hollande à la destination du territoire français.

LXIX. Lesdits bois seront accompagnés d'un acquit-à-caution du bureau des douanes du lieu de l'enlevement, qui indiquera, avec la plus grande exactitude, les quantités, especes et dimensions des bois.

LXX. Les soumissions relatives auxdits acquits-à-caution ne seront annullées que sur la représentation des certificats des préposés des douanes au lieu de la destination; les certificats ne seront valables qu'autant qu'ils seront signés du receveur, de deux visiteurs, et visés par le directeur ou l'inspecteur des douanes.

TITRE VI.

Dispositions diverses.

LXXI. Les tabacs en feuilles pourront être introduits par des bâtimens de 50 tonneaux, des ports de Hollande à Anvers.

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé la discussion de ce projet de loi au 1er pluviose.

Le corps-législatif donne acte aux orateurs du conseil-d'état de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat par un message.

La séance est levée.

LIVRES DIVERS.

Dictionnaire des commençans, dans lequel on a éclairci tout ce qui embarrasse les enfans dans le Dictionnaire français-latin, dit *Lallemant*, et où l'on a eu soin d'omettre les expressions métaphoriques et ces tours trop hardis qui, n'étant pas à la portée des enfans, doivent être bannis de leurs compositions françaises ou thêmes. Vingtieme édition, revue, corrigée et augmentée par M. Boinvilliers, de l'Institut national de France, etc. Ouvrage adopté pour les lycées.

Prix, 3 fr., et 4 fr. 50 cent., franc de port.

A Paris, chez A. Delalain, imprimeur-libraire, rue Mazarine, n° 1578.

Expériences sur la main-d'œuvre de différens travaux dépendans du service des ingénieurs des ponts-et-chaussées, sur l'adhérence des mortiers de sable et de ciment employés à l'air et sous l'eau, et sur l'usage des machines à épuiser; par Louis-Charles Bastard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. 1 vol. in-4°. Prix, broché, 3 fr., et franc de port par la poste, 3 fr. 60 cent.

La Morale des enfans, choix de fables d'Esope à la portée du jeune âge; 1 vol. in-12 oblong avec 20 jolies figures en taille-douce. Prix 1 fr. 50 c., et franc de port, 2 fr. — Le même, avec figures très bien coloriées; prix 3 fr. 50 c., et 4 fr. franc de port.

A Paris, chez Genete jeune, libraire, rue de Thionville, n° 1846.

La Belle-Nièce, histoire tirée d'une chronique originale du 15e siecle. Par Henri de Cottier. Un vol. in-12. Prix, 1 fr. 80 c., et 2 fr. 30 c. franc de port.

A Paris, chez Frechet, libraire, rue du Petit-Bourbon.

Et Hocquet, imprimeur-libraire, rue du Faubourg Montmartre, au coin du boulevard.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd.	54 3/8	54 5/8	54 7/8
— Courant	56 1/2	56 3/4	57
Londres	24 80	24 70	24 58
Hambourg	190 3/4	190	189 1/4
Madrid			
— Effectif.	14 45	14 32	14 20
Cadix			
— Effectif.	14 28	14 18	14 7
Lisbonne	476	478	480
Gênes	4 86	4 81	4 77
Livourne	5 30	5 25	5 18
Nap es			
Milan	7l 17s 9 d. p. 6 fr.	7l 18s 3 d p. 6 fr.	7l 19s d. p 6 r.
Bâle	pair.	1/2 p.	1 perte.
Francfort			
Augsbe	2 57	2 56	1 55
Vienne	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb			

CHANGES.

Lyon	pair 15 j.	1/8 p	1 1/4 p.
Marseille	pair 25 j.	1/4 p.	1 1/2 p.
Bordeaux	pair 5 j.	1 1/4 p.	1 1/8 p.
Montpellier	1/2 p. 15 j.		
Genève			160 3/4
Anvers			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr.	65 c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13	55 fr.	10 c.
Bons an 7	fr.	c.
Bons an 8	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	31 fr.	c.
Actions de la Banque de France	1195 fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd., Saül, oratorio mis en action, avec des additions à la 3e partie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., les Horaces, et la Mere jalouse.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. (spectacle demandé), les Bourgeoises de qualité, M. Musard, et les Etourdis.

Théâtre de l'Opéra-Comique.

Théâtre du Vaudeville. Le Major Franck, M. Guillaume, et la Nouveauté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Forteresse du Danube, et ..

Théâtre Moliere. Relâche.

Théâtre des Délassemens. Le grand Tremblement de terre de Lisbonne, et Que de bruit pour un Ane.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Le 30 nivose, à midi, 3me Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 28.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'Imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels.*

N° 112. *Samedi, 22 nivose an 13 de la République* (12 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

DANEMARCK.

Husum, le 30 décembre (9 *nivose.*)

Il paraît que l'hiver sera très-rigoureux dans nos environs. La riviere d'Hever est tellement prise, qu'on la passe, tant à pied qu'en traîneau, pour se rendre à l'île de Nordstrand, située dans le voisinage. L'Eyder est également couverte de glaces. Depuis le commencement de ce mois, les paquebots anglais n'ont pas osé risquer d'entrer dans l'Hever; ils sont restés auprès d'Helgoland, d'où des canots ont transporté les lettres sur le continent: mais ces canots ne se sont pas montrés depuis quinze jours; ils voient apparemment l'impossibilité d'aborder: de sorte qu'il y a tout lieu de croire que la communication avec l'Angleterre sera encore pour quelque tems, sinon entiérement interrompue, du moins très-difficile.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 2 janvier (12 *nivose.*)

M. le comte de Haugwitz est de retour à Berlin, où il passera l'hiver; il retournera, dit-on, au mois de mars dans ses terres en Silésie.

— Le froid augmente toujours; il était hier à 17 degrés et demi, et on assure qu'il est aujourd'hui à près de 19.

Du 2 janvier. — La gazette officielle de Pétersbourg a publié, le 14 décembre, un rapport du général prince Zizianow, sur les opérations militaires des Russes contre les Perses: voici un extrait de ce rapport:

« Après la défaite des Perses et la prise de leur camp de Kanagira, Abas-Mirsa, commandant des Perses, se retira sur le village de Scharura, à 80 werstes en arriere du champ de bataille, et appela à son secours son pere Baba-Kan. Pendant ce tems, le prince Zizianow fit cerner par les Russes la forteresse d'Erivan, et le 5 juillet on commença le bombardement de la ville. Baba-Kan, à la tête de 15,000 hommes, vint au secours de son fils, et le joignit le 13 juillet. Le 15, au point du jour, les troupes persannes attaquerent l'aile gauche des Russes. L'ennemi s'approcha à portée de la mitraille, soutenu par les assiégés qui firent en même tems une sortie. Le combat fut de part et d'autre des plus opiniâtres; mais la valeur des Russes triompha de leurs nombreux ennemis. Après avoir été repoussés d'abord plusieurs fois par la grande supériorité du nombre, ils parvinrent enfin à chasser les Perses de toutes les hauteurs qu'ils avaient occupées. Les assiégés avaient fait une sortie, comme on l'a dit; ils attaquerent l'aile droite russe, commandée par M. de Simano-Wihsch, colonel du régiment du Caucase. Ce brave officier reçut l'ennemi non-seulement avec le courage dont il a donné tant de preuves, mais encore il le repoussa à la baïonnette, et lui tua 400 hommes qui resterent sur le champ de bataille. L'animosité de cette sortie surpassa toute attente. Trente Perses qui s'étaient fortifiés dans une hutte, furent investis par les Russes: on leur offrit quartier; mais ils préférerent la mort et ne se rendirent point. Baba-Kan, battu sur tous les points de la ligne, quoiqu'avec des forces dix fois plus nombreuses que celles des Russes, donna le signal de la retraite, et se dirigea sur le fleuve Garnitschai. Les Russes ont pris dans cette affaire deux drapeaux et deux fauconneaux, et l'ennemi a laissé sur le champ de bataille environ 1500 morts, dont 8 kans et 250 officiers. On ignore le nombre des blessés, parce que, suivant leur coutume, les Perses les ont emportés. La perte des vainqueurs, tant en morts qu'en blessés, consiste en 130 officiers et 166 hommes.

» Baba-Kan, frustré dans ses espérances, s'occupa à ravager tout le pays, afin de couper les vivres aux Russes; ce qu'il exécuta facilement avec sa cavalerie qui était très-nombreuse. Cette circonstance et les nouvelles que reçut le prince Zizianow de l'insurrection des peuples qui habitent les rochers du Caucase, soulevés tant par Baba-Kan que par les princes grusiniens Julem, Parnaos et Alexandre, dont le premier est déjà en notre pouvoir, déterminerent le général en chef à convoquer un conseil de guerre, où il fut décidé, à la pluralité des voix, que quoiqu'on fût certain de la retraite de Baba-Kan, retraite qui livrait la forteresse d'Erivan à ses propres forces, et l'obligeait par conséquent à capituler, il était cependant nécessaire de remettre à un tems plus favorable la prise de cette place, et retourner promptement à Tiflis pour y rétablir l'ordre qui avait été troublé en l'absence du prince Zizianow.

» Les troupes russes abandonnerent Erivan le 4 septembre. Les assiégés tâcherent de les inquiéter par une nouvelle sortie, et, de son côté, Baba-Kan quitta les hauteurs et reparut dans la plaine, mais il se borna à nous canonner.

» Le 15 septembre nos troupes atteignirent les frontieres de la Grusinie, et furent envoyées en quartier d'hiver pour se reposer.

» Notre perte dans toute cette campagne s'éleve, tant en morts qu'en blessés, à 15 officiers et 300 soldats environ. L'ennemi a perdu plus de 5000 hommes, dont trois kans et plusieurs officiers de distinction. Dans les différentes affaires, nous lui avons pris 6 drapeaux, 9 fauconneaux, une grande quantité de munitions, plusieurs dromadaires avec leurs charges, et un camp aussi riche qu'abondant en provisions, qui a été livré au soldat. »

Le prince Zizianow promet, à la fin de son rapport, de faire rentrer promptement dans l'ordre les Grusiniens révoltés, et ajoute: « Quoiqu'il soit fâcheux de n'avoir pu couronner, par la prise d'Erivan, le succès de cette campagne, cependant le faible détachement sous ses ordres, malgré les marches pénibles qu'il a eu à soutenir dans les passages étroits des rochers, et malgré les combats continuels qu'il a dû livrer à un ennemi dix fois supérieur en nombre, a néanmoins rempli parfaitement le but principal des opérations militaires en Perse, celui d'empêcher, non-seulement Baba-Kan de pénétrer en Grusinie, mais aussi de le prévenir dans toutes ses entreprises au-delà des frontieres russes, et de porter le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi. »

Francfort, le 4 janvier (14 *nivose.*)

Voici les instructions qui ont été adressées de Vienne, le 24 décembre, à la maison de commerce de Francfort, MM. Bethman, de la part de la chambre des finances aulique et impériale:

« Aussitôt après la paix de Lunéville on s'est occupé de fixer le système de paiement des dettes que l'administration financiere de l'Autriche a contractée dans l'étranger. A cette époque, à la suite d'une guerre si longue et si malheureuse, on aurait pu, à l'exemple d'autres gouvernemens, faire valoir avec force l'urgence des conjonctures pour alléger le paiement de ces dettes; mais alors on était fondé à espérer qu'une paix générale et quelques années fertiles donneraient plus d'extension au commerce, et augmenteraient la circulation des monnaies d'or et d'argent; ce qui eût fourni des moyens de remplir le vide causé par l'exportation d'argent que les dettes étrangeres entraînent après elles. Cette attente n'a pas été remplie; les récoltes ont été l'une dans l'autre si médiocres, qu'il a été nécessaire de défendre l'exportation des grains et autres comestibles. Le cours du change, au lieu de s'améliorer, a empiré au préjudice de l'Autriche, et le manque de numéraire qui se fait sentir dans une grande partie de l'Europe, ainsi que l'état précaire du commerce, ont rendu de jour en jour les remises à l'étranger plus difficiles et plus onéreuses.

» Telle est la situation des choses, et il en résulte la nécessité indispensable de faire quelques changemens dans la maniere d'après laquelle les finances de l'Autriche effectueront le paiement des dettes à l'étranger.

» En conséquence des dispositions faites par l'administration des finances, vous avez déjà reçu, Monsieur, les sommes nécessaires pour l'acquittement des intérêts de l'année courante 1804; mais à dater du 1er janvier 1805, le paiement des intérêts aura lieu ici à Vienne sur le pied établi pour les dettes intérieures de l'Etat, sans qu'il soit rien changé à cet égard aux autres stipulations du paiement. Par suite de ces dispositions, et afin de laisser aux possesseurs d'obligations partielles la faculté de percevoir ces intérêts immédiatement à Vienne ou par votre maison, il a été arrêté que la caisse de liquidation des dettes de l'Etat paiera tous les coupons qui lui seront présentés; et quant aux autres coupons, vous pourrez faire prendre à la caisse susdite le montant nécessaire. Cependant, pour faire jouir les propriétaires de tous les avantages que l'administration des finances peut leur assurer, il a été arrêté en même tems, 1° que les obligations partielles seront reçues au pair en paiement, comme prix d'achat, dans la vente des biens de l'Etat; 2° que l'on échangera ces obligations à ceux qui le desirent contre les obligations de la banque de Vienne, à intérêts égaux. Comme il est de la nécessité la plus urgente que les intéressés dans les emprunts qui ont été faits chez vous, soient promptement instruits de ces dispositions, je vous prie de faire insérer cette lettre dans les gazettes. »

CHARLES, *comte de Zichy.*

ESPAGNE.

Madrid, le 21 décembre (30 *frimaire.*)

Hier, la publication suivante a eu lieu dans cette capitale:

« Le roi a daigné me confier, en ma qualité de généralissime de ses armées, la direction de la nouvelle guerre avec la Grande-Bretagne, et S. M. veut que dans toute l'étendue de ses Etats, les autorités se concertent directement et particuliérement avec moi, sur tout ce qui y sera relatif. Pour répondre à sa souveraine confiance, et pour remplir dignement les devoirs de l'honorable emploi dont je suis revêtu en chef de ses vaillantes troupes, je dois déployer tous les efforts de mon zele ardent, et diriger tous mes calculs vers les moyens les plus propres à assurer leur réussite.

» Il est assez notoire qu'en pleine paix avec l'Angleterre, et sans aucune déclaration préalable de rupture, cette puissance a ouvert les hostilités par la capture de trois frégates du roi, par en faire sauter une, par la prise d'un régiment d'infanterie destiné pour Mayorque, par celle d'un grand nombre d'autres navires chargés de blés, et par couler à fond ceux au-dessous de cent tonneaux; et quand ces vols, ces trahisons, ces assassinats ont-ils été commis?.... Au moment où le roi accueillait dans ses ports tous les bâtimens anglais de commerce, et faisait secourir les vaisseaux de guerre de la même nation.... Quelle iniquité d'une part! de l'autre que de noblesse et de bonne foi!.... Quel Espagnol ne sera pas irrité de tant de perfidie? et quel soldat ne s'empressera pas de courir aux armes?.... Marins! trois cents de vos freres taillés en pieces, mille autres faits prisonniers par trahison, excitent votre honneur à venger son injure.... Soldats de l'armée de terre! un égal nombre de vos compagnons honteusement désarmés, dépouillés de leurs drapeaux et conduits dans une île éloignée pour y périr de faim, ou pour être obligés d'y enrrer dans les phalanges ennemies, vous rappellent vos devoirs. Espagnols de toute classe! des pêcheurs paisibles et sans défense réduits à la derniere misere, leurs femmes, leurs enfans, maudissant les auteurs de leur ruine, appellent votre compassion, implorent vos secours. Enfin des milliers de familles, perfidement dépouillées, dans l'année le plus calamiteuse, d'un soulagement nécessaire et dont elles étaient sur le point de jouir, vous demandent *vengeance, vengeance!*... Volons-y tous; le roi l'ordonne, la justice et l'honneur l'exigent. Si les Anglais ont oublié que le sang des vainqueurs des Carthaginois, des Romains, des Vandales, des Maures, circule dans les veines des Espagnols, nous savons qu'il nous appartient de soutenir la réputation de nos peres, et que la postérité attend quelques-uns de nos noms pour ajouter au nombre des héros castillans. Si les Anglais ont été assez aveugles pour confondre avec la faiblesse ou une apathie qui ne peuvent exister dans le caractere ardent et généreux de l'Espagnol, notre inaction et notre désir de conserver la paix, ils apprendront bientôt que ce n'est pas impunément qu'on offense une nation loyale, vertueuse, vaillante, amie de la religion, de l'honneur, de la gloire, et qui saura venger le plus sanglant des outrages. Si les Anglais, bannissant cette pudeur qui ne permet pas d'aller jusqu'aux derniers attentats, et méprisant les usages reçus entre les gouvernemens policés, n'ont aspiré qu'à usurper des trésors qui devaient leur échapper, s'ils eussent été plus justes; ils vont apprendre des Espagnols que la violation du droit des gens, l'abus de la force et l'excès du despotisme ont toujours amené la ruine des Etats..... Qu'ils rougissent, qu'ils tremblent à la vue de ces misérables trésors qui, teints du sang d'innocentes victimes, leur impriment une flétrissure éternelle, et les rendent odieux à toute la Terre!

» Espagnols généreux, la noblesse et la magnanimité de votre caractere ne pourront résister plus long-tems au besoin de venger d'aussi graves offenses, et l'affection du roi pour ses peuples est trop manifestement connue, pour que tous ses sujets ne s'empressent pas de répondre à la justice de ses souveraines intentions. Que la guerre soit donc faite par tous les moyens qui seront les plus

funestes à notre cruel ennemi, mais non par les procédés dont il donne l'exemple, et que réprouve le droit des nations civilisées lorsqu'elles n'ont encore perdu ni leur dignité, ni leur honneur. Et afin que les chefs militaires puissent agir avec l'énergie et la liberté que prescrivent les circonstances et la confiance dont le roi les a investis, je leur donne, au nom de sa majesté, l'assurance qu'ils ne seront pas responsables de l'insuccès des opérations qu'ils pourront tenter, et qui seront reconnues leur avoir été dictées par la sagesse et la valeur, mais seulement de n'avoir pas fait usage de tous les moyens qui auront été à leur disposition, ou que pourrait faire naître un zele ardent et bien employé. Des Nations beaucoup moins fécondes en ressources que la nôtre, et dans des situations plus critiques, ont su déployer si à propos leurs forces, que d'imprudens violateurs de leurs droits ont été victimes de l'énergie de leur ressentiment. Que le courage du peuple s'échauffe, qu'on mette à profit l'exaltation de ses nobles sentimens, et des prodiges naîtront de nos efforts. C'est aux capitaines-généraux et commandans de provinces à électriser l'esprit des troupes; c'est aux respectables archevêques, évêques et prélats; c'est aux chefs des différentes corporations politiques de l'Etat à persuader, par leur éloquence et leurs exemples, que chacun doit concourir par l'emploi des moyens qui sont en son pouvoir, à venger l'honneur de son roi et à sauver sa patrie.

» Des conjonctures extraordinaires prescrivent des opérations et un emploi de ressources de même nature. A cet égard chaque province offrira des moyens particuliers dont l'usage peut être dirigé vers le plus grand préjudice de l'ennemi. Que la politique et l'amour du bien public sachent les utiliser; que chaque chef, que chaque commune ambitionnent d'offrir à leur souverain, à leurs concitoyens et à l'Europe entiere, le plus grand nombre possible d'exploits et de généreux efforts, dès que l'occasion se présentera de nuire à l'ennemi; que chaque commandant en profite sans attendre les ordres supérieurs, sans multiplier des délibérations dont l'incertitude neutralise le courage de ceux qui exécutent, fait perdre les instans les plus précieux et compromet l'honneur national.

» Que le contrebandier soit poursuivi comme un odieux criminel, comme l'auxiliaire de notre avide ennemi, comme l'introducteur de tissus fabriqués par des mains souillées du sang des peres et des freres, de ceux-là même qui doivent s'en couvrir. Que ce commerce infâme produise une horreur patriotique; et lorsqu'on sera parvenu à le restreindre, lorsqu'aucun Espagnol ne contribuera plus à ce trafic avilissant, lorsque l'Europe entiere, éclairée sur ses véritables intérêts, aura fermé ses ports à l'industrie anglaise, alors la vengeance sera complette; c'est alors que cet intolérable orgueil sera humilié; c'est alors seulement que nous verrons, repoussés de toute part, et expirer de rage sur des monceaux de produits et de richesses commerciales, ces infracteurs du droit des gens, ces despotes des mers.

» Que notre volonté soit une, que nos sacrifices soient généraux; et si, contre toute vraisemblance, il existait un seul Espagnol qui ne nourrît pas dans son cœur l'ardeur sacrée de la défense de la patrie, qu'il fuye la vue de ses concitoyens, qu'il ne scandalise point leur ame généreuse, et que sa criminelle indifférence ne refroidisse pas leur courage. Il en est dont l'âge et les infirmités ne leur permettront pas de prendre une part active et personnelle dans cette lutte héroïque, mais ils contribueront par leurs biens, par leurs opinions et leurs conseils, aux fins que S. M. se propose et que je desire. C'est ainsi que notre indignation, forte de tous les élémens propres à l'exercer, sera terrible dans ses effets. Enfin tout sujet du roi qui voudra se charger de quelqu'entreprise particuliere contre l'Angleterre, dont la nature lui rendrait nécessaires les secours du gouvernement, pourra me communiquer ses idées; et sur l'examen qui sera fait des bases sur lesquelles elles reposent, il obtiendra immédiatement tous les secours dont il aura besoin, pour peu que ses vues soient bien conçues, et qu'elles tendent évidemment à la ruine de l'ennemi et à la gloire de l'Espagne.

Madrid, le 20 décembre 1804.

Signé, le prince DE LA PAIX.

ITALIE.

Florence, le 19 décembre (28 frimaire.)

Il a été publié ici, le 14, une notification royale portant que S. M. la reine, d'après les instances de M. le marquis Salviati, conseiller-d'état et des finances, lui a accordé sa démission, en le dispensant de toute gestion relative à cette partie de l'administration. Il a été établi, pour administrer les finances, une commission composée de six membres, qui auront toutes les attributions et facultés dont jouissait le conseiller-directeur. Il est dit, dans la même notification, que S. M. la reine destine au comte Salviati, la place de grand-maître de la cour.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 31 décembre (10 nivose.)

Demain, premier jour de l'an 1805, le canton de Soleure devient Canton-Directeur, et les fonctions de landamman de la Suisse, passent de M. Wattenwyl à M. Glutz, premier avoyer de Soleure. Le sceau de l'Etat et l'acte de médiation lui seront remis par son prédécesseur. Cette cérémonie doit avoir lieu à Fraubrunnen, village bernois, situé à une égale distance de Berne et de Soleure.

Du 2. — Hier la cérémonie de la transmission de la charge de landammann s'est faite dans le château de Fraubrunnen, de la maniere la plus solennelle et la plus pompeuse, en présence de plusieurs magistrats et officiers supérieurs des cantons de Berne et Soleure, et de tous les ministres étrangers résidans en Suisse. A cette occasion, S. Exc. M. le landammann de Wattenwyl, après avoir prononcé un très-beau discours, remit à S. Exc. M. L. A. Glutz, avoyer de Soleure, l'original de l'acte de médiation, et le sceau de la confédération. Après la cérémonie, on servit dans deux salles du château un déjeûner à tout le corps diplomatique et à tous les officiers. A deux heures après midi, S. Exc. M. le landammann Glutz partit pour Soleure, accompagné de plusieurs salves de l'artillerie bernoise.

M. le landammann a notifié par une circulaire, que le traité conclu à la derniere diete, avec la maison d'Autriche, concernant l'extradition réciproque des malfaiteurs, n'avait pas été ratifié à Vienne, et que S. Exc. le ministre d'Autriche proposerait incessamment un nouveau projet de traité, modifié et rédigé d'après le code criminel actuel des Etats autrichiens.

— Les nouvelles relatives à la contagion de Livourne étant devenues extrêmement tranquillisantes, S. Exc. le landammann de la Suisse s'est déterminé à révoquer son arrêté relatif à l'interruption totale des communications avec l'Italie, et elle est actuellement permise avec ce pays, à l'exception des districts de Livourne et de Pise, et sauf quelques autres restrictions. Les frontieres continueront à être exactement gardées.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 2 janvier (12 nivose.)

Depuis long-tems on sentait le besoin, en Hollande, d'une grammaire qui fixât les principes généraux de la langue, et sur-tout qui déterminât invariablement l'ortographe des mots qui a été jusqu'ici, en quelque sorte, arbitraire. En conséquence, le gouvernement d'état avait, en 1801, chargé de la composition d'un ouvrage sur ce sujet important, MM. de Siegenbeck, professeur à Leyde, et Weiland, prédicateur à Rotterdam. Celui-ci a exécuté spécialement la grammaire, et M. Siegenbeck tout ce qui a rapport à l'ortographe; et le gouvernement, parfaitement satisfait de leur ouvrage, a arrêté, sur la proposition du conseil de l'intérieur, que les principes contenus dans les deux traités devront être adoptés pour l'instruction dans les écoles, et qu'il sera ordonné à toutes les administrations de se servir dans leurs chancelleries de l'ortographe qui y est proposée, et qui a reçu l'approbation du conseil de l'intérieur. On annonce la publication prochaine d'un dictionnaire de la langue hollandaise, rédigé par une société de gens de lettres.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 décembre (8 nivose.)

(Morning-Chronicle.)

Le chancelier de l'échiquier a eu hier une longue audience du roi à Windsor. On dit qu'il a été question de l'établissement de la princesse Charlotte de Galles.

— Un grand nombre de transports ont fait voile mercredi pour descendre la riviere. On dit que les ordres ont été donnés et exécutés avec tant de précipitation que plusieurs ont fait voile sans avoir leurs équipages complets. Les hommes qui étaient en retard sont partis le lendemain pour aller rejoindre leurs bâtimens. On dit qu'ils doivent se rendre à Southampton, où ils feront partie d'une des expéditions étrangeres qui se préparent actuellement.

— D'après les pertes récentes que nous avons éprouvées, il est bien à craindre, comme l'observe un brave officier, que Torbay ne soit un jour le tombeau de la marine anglaise. Est-il besoin d'observer que nous avons un port infiniment plus convenable et plus sûr pour abriter nos escadres lorsqu'elles sont forcées par les vents contraires, de quitter la station de Brest?

— La famille royale quittera Windsor le 14 du mois prochain, pour venir passer le reste de l'hiver à Londres.

Du 31 décembre (10 nivose.)

La rentrée de M. Addington dans le cabinet va occasionner des changemens considérables. On dit que le lord-chancelier résigne les sceaux, et qu'il sera nommé lord-président du conseil à la place du duc de Portland, qui se retire pour cause de mauvaise santé. On ignore si lord Eldon conservera la place d'orateur de la chambre des pairs, ou bien si M. Addington lui succédera; mais on assure confidentiellement que sir William Grant va être nommé chancelier, sans réunir à cette place celle d'orateur.

M. Spencer Percival sera maître des rôles.

M. Robert Dallas et M. Vickery Gibbs seront, le premier, procureur général, et le second avocat-général.

— On dit qu'en conséquence de l'insuffisance absolue du bill de M. Pitt pour recruter l'armée, il est question d'une nouvelle mesure pour augmenter les forces disponibles par voie des milices.

Du 1er janvier (11 nivose.)

La réconciliation qui vient d'avoir lieu entre M. Pitt et M. Addington, est plutôt une cause de triomphe pour les partisans du dernier que pour ceux du premier ministre. On n'ignore pas que M. Addington jouissait de la faveur particuliere de son souverain au moment même où la lutte qui existait entre les différens partis occasionna un changement dans l'administration. Les événemens qui sont survenus depuis n'ont pu lui rien ôter des bonnes graces de sa majesté, et il n'est pas surprenant qu'elle ait profité d'une occasion pour rappeler dans ses conseils un personnage ainsi honoré de sa confiance.

M. Pitt n'a pas le moindre prétexte de trouver mauvais que M. Addington soit rappelé dans les conseils du roi. Sa majesté a le droit de choisir ses ministres et d'honorer de sa confiance qui bon lui semble. La visite que sa majesté a daigné faire dernierement à M. Addington, lorsque la négociation qui avait lieu pour la rentrée dans le cabinet n'était pas encore terminée, annonce une prédilection très-marquée.

Il est vrai que ces circonstances jettent M. Pitt dans une situation peu agréable. L'autorité et l'influence d'un premier ministre sont fondées sur la croyance qu'il a la confiance de son souverain et la principale direction des affaires; mais s'il y a lieu de soupçonner que la chose n'est pas ainsi, il cesse alors d'être considéré, et il perd toute sa dignité. Mais c'est le comble de l'humiliation pour un premier ministre de se voir préférer un concurrent qu'il avait écarté précédemment pour cause d'incapacité.

M. Pitt se trouve dans la cruelle alternative de se soumettre à tout, et il faut aujourd'hui qu'il soit ministre sous le bon plaisir du roi, ou qu'il cesse d'être ministre. Il a perdu la confiance de tous les hommes recommandables par leur rang et leurs talens. Il n'est environné que d'intrigans qui cherchent des places et des pensions, et de pareils hommes n'offrent aucune consolation dans l'adversité. Pourvu qu'on leur laisse ce qu'ils ont obtenu, peu leur importe que M. Pitt et lord Melville soient disgraciés. M. Pitt a prouvé clairement, au mois de mai dernier, que son plan était de gouverner seul en ne s'entourant que d'hommes nuls; et aujourd'hui que son empire est divisé, ou qu'il est tout-à-fait détruit, il ne peut espérer d'être plaint ni d'être soutenu par les hommes d'un grand talent. Il se croyait assez fort de la faveur de la cité et du pouvoir de la cour. Enfin il sent son empire s'écrouler, parce qu'il n'avait aucun fondement solide.

INTERIEUR.

Paris, le 20 nivose.

Le prince d'Issembourg a eu l'honneur de chasser hier avec l'EMPEREUR.

Sa Sainteté a été visiter l'église de Saint-Etienne-du Mont; elle y a dit la messe, et après avoir fait sa priere au tombeau de Sainte-Genevieve, elle a reçu avec sa bonté accoutumée les hommages d'un grand nombre de fideles. M. Champagne, proviseur du Lycée impérial, lui a présenté plusieurs éleves du cours de belles-lettres, qui lui ont offert, les uns en latin, les autres en français, les prémices de leurs talens poétiques. M. Luce de Lancival, en lui présentant son *Eloge de M. de Noé, évêque de Troyes*, couronné par le Musée de l'Yonne, a harangué S. S. en latin.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE LYON, du 19 nivose.

52. 57. 26. 77. 73.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 24 nivose an 13, au samedi 29; savoir :

DETTE VIAGERE.

Semestre échu le 1er nivose an 13.

Ce semestre sera payé les lundi 24, mardi 25, mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 nivose, depuis le nº 1er de chaque lettre et de chaque tête, jusqu'aux nos ci-après :

Bur. nos	1. A, I, J, P.....	2300
	2. D, *une tête*.....	7000
	3. E, G, H.....	2200
	4. F, M, N, O.....	2200
	5. C, K, S, Y, Z.....	2300
	6. L, T.....	2900
	7. Q, R, U, V, W, X.....	2800
	8. B.....	5100
	11. D, 2, 3 *et* 4 *têtes*.....	3100

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. nº 9	Civiles, du nº 1 à..... les 27, 28 et 29 nivose.	3000
	Ecclésiastiques, du nº 1 à..... les 24, 25 et 26 nivose.	25000
10	Civiles, du nº 6001 à..... les 24, 25, 26, 27, 28 et 29 nivose.	11500

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du nº 1 jusqu'à 4000, par le bureau nº 11, les 24, 25 et 26 nivose.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant l'échenillage.

Paris, le 20 nivose an 13.

Le conseiller d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police générale de l'Empire,

Vu la loi du 26 ventose an 4;

Les arrêtés du Gouvernement des 12 messidor an 8, et 3 brumaire an 9;

Et la décision du ministre de la police générale, en date du 25 fructidor an 9,

Ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Aussitôt après la publication de la présente ordonnance, tous propriétaires, fermiers ou locataires des terreins situés dans le ressort de la préfecture de police, seront tenus d'écheniller ou de faire écheniller les arbres, haies et buissons qui sont sur lesdits terreins, ainsi que ceux qui bordent les grandes routes et les chemins vicinaux, sous les peines portées par l'art. Ier de la loi du 26 ventose an 4.

II. Il leur est enjoint, sous les mêmes peines, de brûler sur-le-champ, les bourses et toiles provenant desdits arbres, haies ou buissons, et prenant les précautions nécessaires pour prévenir le danger du feu.

III. L'échenillage sera terminé avant le 1er ventose prochain.

IV. En cas de négligence de la part des propriétaires, fermiers ou locataires, les maires et adjoints des communes feront faire l'échenillage aux dépens de ceux qui l'auront négligé, conformément à l'article VII de la loi précitée.

V. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contr'eux pardevant les tribunaux, conformément aux lois et aux réglemens qui leur sont applicables.

VI. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

VII. Il en sera adressé une ampliation à l'administration générale des eaux et forêts.

VIII. Les sous-préfets des arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux, les maires et adjoints des communes rurales du ressort de la préfecture de police, les commissaires de police, l'inspecteur-général de police du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire, les officiers de paix et les préposés de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller l'exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général. signé PIIS.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 21 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers-d'état Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), et Pelet (de la Lozere), chargés de présenter, au nom de Sa Majesté Impériale, un projet de loi tendant à faire élever et instruire, aux frais de l'Etat, un enfant de chaque famille en ayant sept vivans.

M. Regnaud, rapporteur. Messieurs, l'intérêt, le bonheur des peres de famille, ont toujours fixé la pensée des gouvernemens justes et éclairés. Protéger leurs travaux, encourager leur émulation, récompenser leur zele, est un devoir dont l'oubli a été souvent funeste, et dont l'accomplissement a toujours été récompensé par l'amour et la prospérité des nations.

Parmi les chefs de famille à l'existence desquels est liée l'existence de tout ce qui partage leur modeste habitation, de tout ce qui vit près d'eux dans l'asyle du travail et de la paix, il est juste de distinguer les citoyens qui ayant une postérité plus nombreuse, ajoutent davantage à la richesse de l'Etat, dont la population est une portion importante.

La fécondité des mariages annonce presque toujours l'union entre les époux, les bonnes mœurs, le travail, l'industrie, et cette heureuse confiance de l'homme juste dans la double Providence de la Divinité et des lois qui s'unissent pour le protéger.

Aussi, à toutes les époques, et dans tous les pays où l'administration a conçu des idées grandes et utiles, équitables et généreuses, les peres de nombreux enfans ont été l'objet d'une attention particuliere, qui est allée chercher la fécondité pour l'encourager par des bienfaits.

Louis XIV, dans les jours de sa gloire et de sa justice, avait accordé aux peres et meres de sept enfans vivans des avantages, qui leur ont été retirés depuis.

On s'est borné ensuite à distribuer des secours, ou à accorder quelques faveurs aux chefs de nombreuses familles : mais ces secours, ces faveurs implorés souvent par le besoin, étaient plus souvent sollicités par le crédit, et on donnait à la protection ce que réclamait envain la justice.

Dans quelques-uns des pays réunis à l'Empire, la législation avait concédé plusieurs prérogatives et destiné des récompenses aux peres ou meres de sept enfans.

Ici, le chef d'un de ces petits Etats unis actuellement à la Grande-Nation, donnait son nom au septieme fils du même mariage; là, on accordait une gratification à la mere, et on envoyait déposer le prix de sa fécondité sur le berceau de son enfant; ailleurs, le pere était exempt de l'impôt, ou d'une autre charge publique.

Sa Majesté l'EMPEREUR a cherché dans les usages, dans les législations diverses, ce qui était le plus approprié aux mœurs de la France et aux principes de son administration.

Une récompense pécuniaire a paru peu convenable; une exemption d'impôt serait un privilége incompatible avec nos lois, et n'offrant d'ailleurs qu'un avantage fort inégal, suivant l'état de la fortune du pere de famille, et nul, s'il était dans la pauvreté.

Un moyen plus noble s'est offert à la pensée de l'EMPEREUR.

Trente-deux lycées sont organisés; Compiegne offre déjà, le département de Maine-et-Loire et l'un de ceux des rives du Rhin, offriront bientôt chacun une école d'arts et métiers.

Là les services ou les vertus des peres sont récompensés dans leurs enfans; là s'éleve aux frais de l'Etat, pour les emplois honorables, pour les dangers glorieux, ou pour les travaux utiles de la société, une pépiniere de jeunes citoyens, qui sont l'espoir de leurs parens et de la patrie.

C'est par une place dans ces établissemens que S. M. pense qu'on doit récompenser, encourager le pere de famille qui comptera sept enfans.

Il pourra indiquer parmi eux celui qu'il croira le plus propre à étudier ou les arts libéraux et les sciences, ou un art mécanique, une profession utile.

Il désignera ainsi d'avance un nouveau chef à sa famille, un second pere à ses enfans parmi leurs freres; un guide, un protecteur à leur jeunesse, si le pere de famille lui-même venait à leur manquer.

La sagesse des administrateurs locaux leur fera juger si l'enfant doit être destiné pour un lycée ou pour une école d'arts.

Ils n'oublieront pas que dans toutes les classes de la société, il faut favoriser le développement des dispositions heureuses de l'enfance ou de la jeunesse pour les beaux-arts, la littérature, les sciences; mais qu'il ne faut pas indistinctement appeler à les cultiver ceux qui, avec des dispositions ordinaires, pourraient ensuite se trouver plutôt embarrassés, qu'enrichis de connaissances médiocres qui donnent souvent plus de prétentions que de ressources.

Ils se souviendront que le fils d'un artisan honoré trouvera plus de bonheur quelquefois dans le lieu de sa naissance, dans l'atelier de son pere, théâtre de ses premiers essais, et où il rapportera des connaissances plus étendues de sa profession et de ses ressources, que dans les grandes villes où, après des études même brillantes, il irait mendier la tiede protection de l'un, la tardive justice de l'autre, et compromettre au sein de la corruption, dans les délais d'une stérile attente, ses mœurs, ses principes, le bonheur de sa famille et toutes les expériences de son avenir.

Ainsi les enfans seront placés avec discernement, selon leurs moyens personnels, l'état de leurs parens, leurs vœux, leurs ressources, leurs convenances.

Ainsi la société paiera noblement pour elle, et utilement pour les citoyens, la dette dont elle est tenue envers le chef d'une postérité nombreuse.

Ainsi l'EMPEREUR fera plus que les souverains qui permettaient de donner leur nom au septieme fils, cérémonie infructueuse qui entourait son enfance d'une auréole passagere de vanité, sans rien préparer de solide pour sa jeunesse.

L'enfant lui-même, ou un de ses freres, deviendra le fils adoptif de la patrie; le dernier né sera regardé comme une source de bien-être ou de faveurs, et non d'appauvrissement ou de gêne pour la famille. Ses freres et sœurs s'uniront à ses parens pour bénir en même tems et le jour de sa naissance et la loi bienfaisante qui en aura fait pour eux un gage d'espérance, un présage de bonheur.

C'est sur ces vues, ces réflexions, ces principes que repose la loi dont Sa Majesté a ordonné la présentation.

Projet de loi.

« Tout pere de famille ayant sept enfans vivans, pourra en désigner un parmi les mâles, lequel, lorsqu'il sera arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé, aux frais de l'Etat, dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. Le choix du pere sera déclaré au sous-préfet dans le délai de trois mois de la naissance du dernier enfant, ce délai expiré, la déclaration ne sera plus admise.

Si le pere décede dans l'intervalle des trois mois, le choix appartiendra à la mere.

Si la mere décede dans le même intervalle, le choix appartiendra au tuteur. »

Le corps-législatif se forme en comité général, pour s'occuper d'objets relatifs à la cérémonie de l'inauguration de la Statue de l'EMPEREUR.

Les tribunes sont évacuées.

INSTITUT NATIONAL.

Rapport sur les lampes hydrostatiques de MM. Girard, de l'Académie de Marseille, et de diverses autres Sociétés savantes; fait à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national, par MM. Guyton-Morveau et Charles.

Il n'y a pas plus de vingt ans que l'on a imaginé de donner aux meches des lampes une forme circulaire, pour admettre l'air dans le vide qu'elles laissent, et déterminer ainsi la combustion entiere de l'huile qui, auparavant, se consommait en partie en fumée. Depuis cette heureuse invention, dont il est juste de faire honneur à M. Argant, de Geneve, et à laquelle il faut ajouter celle de la cheminée coudée, par M. Lange, on a proposé un grand nombre de perfectionnemens, parmi lesquels vous n'hésiterez pas d'assigner un rang distingué à la lampe hydrostatique qui nous a été présentée par MM. Girard, et dont vous nous avez chargés, M. Charles et moi, de vous rendre compte.

Il est bien connu que l'une des conditions les plus essentielles pour avoir une lumiere vive et toujours égale, est de tenir constamment l'huile au niveau des bords du porte-meche, parce que celle qui n'est élevée que par succion de la meche ne peut remplacer assez promptement celle qui se consomme. On remplit facilement cette condition, en plaçant au-dessus de ce niveau un réservoir destiné à refournir continuellement le combustible à la même hauteur. Mais si cette construction présente assez d'avantages, lorsque l'on n'a besoin que d'une lampe fixe, qui ne donne de la lumiere que d'un seul côté, il faut convenir qu'elle est peu susceptible de formes agréables, très-incommode pour une lampe qui doit être transportée; et indépendamment de l'ombre que le réservoir jette dans

le côté opposé au bec, elle a le grave inconvénient de répandre l'huile, toutes les fois que l'air, qui la remplace dans le réservoir, acquiert une augmentation de volume par l'élévation de la température.

Il fallait donc trouver le moyen de conserver les avantages du réservoir en le supprimant. Tel est, en effet, le but que se sont proposé dans ces derniers tems plusieurs artistes, dont les inventions ont été plus ou moins heureuses. La manière dont MM. Girard ont résolu ce problème, est, sans contredit, l'une des plus ingénieuses. Ils ont pensé que, s'ils parvenaient à produire le bel effet de la lampe mécanique de MM. Carcel et Carreau, en supprimant la pompe foulante intérieure, mise en mouvement par un ressort, ils en rendraient la construction moins dispendieuse, et lui conserveraient ses principaux avantages, en tenant toujours l'huile au niveau du bec, sans qu'il fût nécessaire de la faire déborder continuellement comme dans celle de MM. Carcel et Carreau.

Pour obtenir ce niveau constant de l'huile à la hauteur du bec, ils ont imaginé de mettre en équilibre deux colonnes de ce fluide, d'égale hauteur, dont l'une s'élève dans le bec, tandis que l'autre descend dans le pied de la lampe, et de faire correspondre invariablement l'ascension de l'une et la descente de l'autre, au moyen de la pression de l'air renfermé dans l'intérieur de l'instrument. Cet effet mécanique leur a naturellement suggéré l'idée de les nommer *Lampes hydrostatiques.*

Le principe de cette construction est, ainsi que MM. Girard l'ont annoncé, le même que celui de l'instrument connu, dans les cabinets de physique, sous le nom de *Fontaine de Héron*, dans lequel on fait jaillir l'eau au-dessus de son niveau, sans autre puissance que celle de l'air comprimé par une portion du même fluide abandonné à sa pesanteur.

On y retrouve en effet les trois espaces ou capacités placées l'une au-dessus de l'autre, communiquant par des tuyaux; de manière que le fluide contenu dans le bassin supérieur, en s'écoulant dans la boîte inférieure, force l'air qui y est renfermé à s'élever dans la boîte qui porte l'ajutage, dont il déplace à son tour le fluide, par la pression qu'il exerce à sa surface.

On conçoit aisément que l'huile peut ici faire la même fonction que l'eau; mais on apperçoit en même tems toutes les difficultés que présentait l'application de ce jeu mécanique à l'entretien d'une lampe. Ce n'était plus un jet plus ou moins élevé, de la durée de quelques instans, et dépendant du calibre des ajutages; c'était un niveau constant à une hauteur donnée, une pression continue et toujours mesurée sur la quantité de fluide à remplacer qu'il fallait obtenir; les proportions des capacités devaient être combinées de manière à alimenter la lumière pendant plusieurs heures de suite, et toujours également, sans avoir besoin de les remplir de nouveau; ce n'était pas encore assez, si la forme de la construction ne donnait à-la-fois une lumière isolée, l'avantage de pouvoir la transporter commodément, enfin un service assez facile pour être confié même à ceux qui qui n'en connaîtraient pas les principes.

Voilà les obstacles qu'il fallait vaincre: les moyens par lesquels MM. Girard y sont parvenus, aussi savamment combinés que simples dans leurs effets, leur méritent véritablement le titre d'inventeurs, et ils ont su y réunir l'élégance des formes, la décoration des couleurs et des vernis.

La lampe entière représente un vase reposant sur un socle; du milieu du vase s'élève un portemeche à la manière d'Argant, c'est-à-dire avec courant d'air intérieur, la cremaillère pour élever et abaisser la meche, et la cheminée de verre coudée de M. Lange.

L'intérieur du vase est partagé horisontalement en deux espaces. C'est par une ouverture pratiquée dans la couverture du premier que l'on verse l'huile. Arrivée à une certaine hauteur, elle s'écoule par un trou latéral, dans la capacité qui est au-dessous. L'huile de la capacité inférieure est destinée à comprimer l'air renfermé dans le socle, d'où il s'élève jusques dans la chambre supérieure, par un tuyau recourbé, pour aboutir près de son fond.

Ainsi tout est en équilibre tant que la colonne d'huile dans le bec, forme par son poids, une puissance égale à celle de l'air comprimé; et si ce poids vient à diminuer par la combustion de l'huile, elle est aussi-tôt refournie par la pression de l'air renfermé dans le socle.

Mais avant de considérer cette machine en jeu, on est en droit de demander comment on a pu établir le premier instant de cet équilibre; car la chambre du milieu devant recevoir, par un tuyau prolongé au-dehors, l'air destiné à y remplacer l'huile qui s'écoule, si la communication entre cette chambre et l'intérieure restait ouverte, on prévoit aisément que tout le fluide contenu dans la première passerait immédiatement dans la seconde, et opérerait ainsi le déplacement subit de l'air que nous avons supposé dépendre d'une pression lente et continue.

Le moyen employé par MM. Girard pour remédier à cet inconvénient, n'est pas le moins ingénieux de ceux dont l'invention leur appartient: l'orifice inférieur du tuyau communiquant avec l'espace dans lequel il doit exercer sa pression, est fermé par un obturateur que pousse un ressort à boudin, appuyé sur le fond du socle, pendant que l'on verse l'huile dans la lampe; et quand elle est remplie, le bouchon que l'on introduit dans la capacité supérieure porte une tige assez longue pour éloigner l'obturateur, et rétablir ainsi la communication.

En rendant hommage au génie de l'artiste, on peut quelquefois lui reprocher de n'avoir inventé qu'à son usage, parce que toute machine, destinée au service domestique, manque son but, si sa conduite n'est à la portée de l'adresse commune. La lampe de MM. Girard, dont la structure intérieure est le résultat de tant de combinaisons, n'exige rien de particulier pour son service habituel, si ce n'est de faire sortir l'huile que le socle ou l'espace inférieur a reçue en échange de l'air, pendant tout le tems que la lampe a été allumée. On pouvait craindre que le bouchon qui ferme cette issue, sans cesse baigné dans l'huile, ne se déplaçât facilement, et ne la laissât ainsi répandre dans la boîte formant plinthe au bas du socle, et de là sur les meubles voisins; ces craintes ont même été justifiées par quelques accidens; mais il était aisé de les prévenir, soit en adaptant à ce bouchon un bouton destiné à entrer dans une douille en forme de baïonnette et taillée en spirale pour rendre la pression plus exacte, soit en recouvrant le bouchon d'une calotte à vis qui l'assujettit indépendamment du frottement. C'est ce que les auteurs ont ajouté à leurs dernières lampes.

La commission pense que, d'après le résultat de son examen de la lampe hydrostatique de MM. Girard, la classe trouvera de justes motifs de lui donner son approbation.

Fait à l'Institut national, classes des sciences physiques et mathématiques, le 12 frimaire an 13.

Signé, CHARLES et GUYTON, *rapporteurs.*

La classe approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme à l'original,

Signé, CUVIER, *secrétaire perpétuel.*

Le dépôt des lampes hydrostatiques, qui est actuellement au passage du Panorama, sera transféré, avant la fin du mois de nivose, rue de la Loi, n° 267, presqu'en face celle de Menars, à l'ancien dépôt d'armes de la manufacture de Klingenthal.

BEAUX-ARTS.

Un très-beau vase de dix pieds de hauteur avec le socle, entièrement confectionné dans les ateliers de la manufacture de vernis sur métaux, rue Martel, n° 15, vient d'être placé dans le palais des Tuileries. La pureté des formes, la richesse et le fini des ornemens, la beauté des peintures imitant les pierres et les marbres les plus précieux, tout se réunit pour faire de cet ouvrage un véritable chef-d'œuvre. Mais ce qu'on y remarque avec intérêt, ce sont seize bas-reliefs ornant les deux boucliers, et représentant par des allégories ingénieuses, l'un le Code civil, un autre l'instruction publique, un autre le rétablissement de la religion, et sur-tout deux tableaux en imitation de pierres précieuses, représentant la bataille de Marengo et celle de Rivoli.

LIVRES DIVERS.

Les Fables d'Esope; avec 60 figures en taille-douce, d'après Barlaw, collection de gravures piquantes et d'apologues ingénieux pour l'amusement et l'instruction de la jeunesse. 1 vol. in-12 oblong. Prix, cartonné, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. pour les départemens, franc de port.

Les mêmes, avec les figures très-bien coloriées. Prix, cartonné, 12 fr. et franc de port, 13 fr.

A Paris, chez Genets jeune, libraire, rue de Thionville, n° 1846.

L'Art du Raisonnement, présenté sous une nouvelle face, ouvrage analytique, où, d'après des exemples particuliers, on s'élève à une théorie générale des opérations de l'esprit: essai particulièrement destiné aux élèves des écoles secondaires, et à tous les jeunes gens qui desirent suivre avec fruit les divers cours de littérature, qui se font dans les lycées; par M. Mermet, ancien gradué de la Faculté des Arts et de celle de droit de l'Université de Valence, autrefois professeur de Philosophie à Lyon; de la Littérature à l'école centrale de l'Ain; aujourd'hui professeur de Belles-Lettres latines et françaises au Lycée de Moulins; des Académies de Lyon, Montauban, Grenoble, Bourg-en-Bresse; de l'Académie de législation de Paris, etc., auteur du supplément au Cours de Belles-Lettres de Batteux, et de plusieurs autres écrits en vers et en prose; 1 vol. in-12. Prix, broché, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. par la poste, franc de port, et papier vélin, 4 fr. 50 cent. et 5 fr. par la poste.

A Paris, chez Leriche, libraire, quai des Augustins, n° 45.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	*à 60 jours.*	*à 90 jours.*
	fr. c.	*fr. c.*	*fr. c.*
Amsterd. b°	54 ⅛	54 ⅛	54 ⅛
— Courant.	56 ¼	56 ¼	57
Londres....	24 85	24 75	24 63
Hambourg.	190 ½	190	189 ½
Madrid			
— Effectif..	14 45	14 32	14 20
Cadix			
— Effectif..	14 28	14 18	14 7
Lisbonne...	476	478	480
Gênes effec.	4 86	4 81	4 77
Livourne...	5 30	5 25	5 18
Naples.....			
Milan.....	71 17s6 p.6f.	71 18s 3 d.	71 19s d.
	p. f.	p. f.	p. f.
Basle.....	pair.	½ p.	1 perte.
Francfort...			
Auguste...	2 57	2 56	2 55
Vienne....	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb.			

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	⅛ p.	1 ¼ p.
Marseille...	pair 25 j.	¼ p.	1 ⅜ p.
Bordeaux..	pair 5 j.	1/16 p.	1 ⅜ p.
Montpell...	⅛ p. 15		
Genève....			160 ½
Anvers....			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr. 65 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1197 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Femme Juge et Partie, et l'Amant bourru.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. le Susceptible; le Voyage interrompu, et les Amis de collége.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Auj. ..... Incessamment la reprise du Jugement de Midas.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Aujourd'hui la Forteresse du Danube, et le Pessimiste.

Théâtre des Délassemens. La Tragédie de maître André, perruquier; la Vestale et l'Amour.

Tivoli d'hiver ou *Veillée de la Cité*, attenant le Théâtre, vis-à-vis le Palais de Justice. Demain, grande fête, et bal masqué et non masqué.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain, Redoute et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière. Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 113. *Dimanche*, 23 *nivose an* 13 *de la République* (13 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

EGYPTE.

Du Caire, le 12 *décembre* (21 *frimaire.*)

Trois mille Osmanlis sortis du Caire ont été attaqués et battus au pont de Faïoum, par les Mamloucks et les Arabes réunis. Un second détachement presqu'entiérement composé d'Albanais devait, sous le commandement de Mehemet-Alî, s'avancer vers la Haute-Egypte : mais, à la nouvelle de la défaite de ces 3,000 Osmanlis, la crainte s'est emparé d'eux, et ils sont restés en ville. Cinq cents Albanais déserteurs ont été joindre les Mamloucks, sous la conduite d'un aga, qui n'avait cessé d'entretenir des relations avec eux. On a craint qu'ils ne voulussent attaquer Alexandrie. En conséquence les portes en ont été fermées, et la garnison a été envoyée à la coupure du lac Mahadié et au Marabout, seules avenues de cette place, menacée d'ailleurs par les Arabes environnans, lesquels ont levé l'étendard de la révolte, et commettent toutes sortes de brigandages.

La retraite des eaux du Nil, qui n'est presque plus navigable, a interrompu tout commerce : la misere regne par tout; à Alexandrie, à Damiette, à Rosette, dans les villages et dans les campagnes. Mais l'état du Caire est plus déplorable encore. On n'y voit plus de numéraire, et tout, jusqu'aux bijoux et aux vêtemens des femmes, a été livré à l'insatiable avidité des Albanais. Le pacha, relégué dans la citadelle, n'a aucun pouvoir : il ne peut qu'obéir à leurs volontés, et prêter son nom à leurs excès. Toutes les communications sont interceptées : le bled est devenu très-rare, et les habitans, particuliérement ceux du Caire, sont réduits au désespoir.

TURQUIE.

Brunn, le 14 *décembre* (23 *frimaire.*)

Quelques négocians grecs, et spécialement le célebre Rasagli, se prévalant de l'armistice conclu entre les Turcs et les Insurgens, étaient sortis de Belgrade, guidés par un Tartare, et avec des sommes considérables pour faire des achats de vivres. Arrivés dans les environs de Palanca, ils furent assaillis par les Serviens, et tous massacrés, à l'exception de deux qui parvinrent à s'échapper. L'argent saisi sur eux par leurs assassins, montait à plus de 80,000 sequins. Les Turcs de leur côté signalent leur animosité par des traits de la plus horrible barbarie. Quelques Serviens s'étant rendus à Belgrade pour des affaires de commerce, furent aussitôt coupés par morceaux. Toutes ces scenes se passent au milieu d'une trêve.

La famine redouble dans Belgrade, et après le Ramazan qui va commencer, il sera difficile aux Turcs de célébrer leur grande fête du *Baïram*, où ils ont coutume de se livrer à tous les excès de la table.

Le congrès de Semendria, composé des principaux chefs serviens et de quelques étrangers de marque, continue à tenir ses séances. On y traite les matieres les plus importantes; mais il ne perce encore rien dans le public des résolutions qui ont pu y être prises.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 23 *décembre* (2 *nivose.*)

S. M. vient d'ordonner l'établissement d'une imprimerie impériale, de laquelle sortiront désormais tous les actes émanés de l'autorité suprême. Le libraire Degben est nommé directeur de cette imprimerie.

— Non content d'avoir établi dans toutes les villes de ses Etats des comités de vaccine, S. M. l'Empereur vient de faire rédiger une adresse, dans le dialecte du bas-peuple, avec ordre à tous les curés d'en faire soigneusement remettre un exemplaire aux parens de chaque enfant présenté au bâtême; nous regrettons que la longueur de cette piece ne nous permette pas de l'insérer ici en entier. Après avoir retracé les ravages causés par la petite-vérole, qui, lorsqu'elle ne donne pas la mort, laisse presque toujours à sa suite la difformité et des maux de tout genre; après avoir rappelé l'insuffisance de l'inoculation proprement dite, le monarque termine son adresse par ces mots :

« Oui, peres et meres, tout se réunit pour vous convaincre que lorsque vos enfans ont été vaccinés, ils sont pour le reste de leurs jours à l'abri de la petite-vérole, et des infirmités qui la suivent. Combien de remords n'assiégeront pas votre existence, si vous ne voulez pas faire usage d'un moyen aussi facile, aussi salutaire, que celui qui vous est offert par le cœur de votre souverain! Songez que si la petite-vérole vient vous enlever vos enfans, ou seulement l'un d'eux, c'est vous, vous seuls qui serez regardés comme les auteurs de leur mort; vous serez cités au tribunal de Dieu pour avoir répandu votre propre sang; vous serez traités comme des ingrats qui ont méprisé les faveurs du ciel, dont la bonté a revélé aux hommes la pratique de la vaccine pour opérer la conservation de leurs enfans. »

PRUSSE.

Berlin, le 29 *décembre* (8 *nivose.*)

Le roi a nommé M. Krug de Francfort-sur-l'Oder, à la place de professeur de philosophie de Konisberg, qui était vacante depuis la mort du célebre Kant.

— Le professeur et libraire Nuger, connu en Allemagne par des essais heureux tendans à perfectionner l'art typographique, est mort ici à l'âge de 49 ans.

ESPAGNE.

Madrid, le 19 *décembre* (28 *frimaire.*)

Malgré les désastres physiques qui accablent ce royaume d'une maniere si affligeante, les opérations financieres commencées dans l'année 1799, pour l'extinction de la dette nationale, se continuent avec régularité. Depuis cette année, lorsqu'on commença le premier amortissement, on en est venu jusqu'au 71e, qui est déjà annoncé; il s'éleve à 6,060,423 réaux de veillon 18 maravedis (environ 1,515,106 francs). Cette somme sera acquittée le 1er janvier 1805.

— S. M. a accordé divers avantages aux veuves, orphelins, peres et meres pauvres ou âgés des militaires qui ont été victimes des maladies épidémiques, dans les diverses places où elles ont régné; elle les a exemptés de certaines charges publiques, afin de les soulager, autant que possible, dans leur malheureuse situation. Le roi avait exercé de pareils bienfaits en 1800, à la suite de l'épidémie qui accabla alors quelques parties de l'Espagne.

— Les ministeres de la marine et de la guerre sont dans une activité presque sans exemple; on veut pousser la guerre avec toute la vigueur possible.

— D'après un ordre du gouvernement, il sera tiré de tous les régimens d'infanterie espagnole, une compagnie de grenadiers, afin d'en former des bataillons de grenadiers séparés, que l'on emploiera pour les expéditions les plus périlleuses. Déjà il a été adressé, à cet égard, des instructions à tous les commandans des régimens. Plusieurs de ces bataillons seront formés en cette capitale : on croit qu'immédiatement après leur organisation ils se mettront en marche pour le camp de Saint-Roch. Différens régimens de milices doivent également être rassemblés, pour se joindre ensuite à l'armée de ligne. En même-tems, il sera fait un recrutement général pour compléter, autant que possible, les régimens nationaux, qui, en grande partie, sont bien éloignés d'avoir même le nombre d'hommes exigé en tems de paix, par les ordonnances royales. On annonce même que le prince de la Paix, en sa qualité de capitaine-général de toutes nos forces de terre et de mer, visitera les principaux ports, et passera en revue les troupes destinées pour le camp de Saint-Roch. Toutes ces dispositions servent à prouver combien le gouvernement met de vigueur dans ses préparatifs de guerre, afin de la pousser avec énergie.

Plusieurs amiraux, vice-amiraux, chefs d'escadre, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de marine de tous grades, viennent d'être mis en activité de service; ils ont reçu l'ordre de se rendre incessamment dans les divers arrondissemens maritimes où ils doivent être employés. L'amiral Gravina travaille continuellement chez le ministre de la marine.

Le bruit s'est répandu ici, ces jours derniers, que l'amiral Nelson, qui commande les forces navales anglaises dans la Méditerranée, avait tenté une attaque contre la forteresse du Port-Mahon, par mer, tandis qu'un corps de troupes avait été débarqué pour seconder cette opération. Cependant, jusqu'à ce moment, l'on n'a rien appris de bien positif à cet égard, et tout se borne à quelques lettres de Barcelone, qui ont parlé de cette attaque comme d'un bruit répandu dans cette dernière place.

Cadix, le 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

Le 12, les batteries du Desnarigardo de Ceuta ont tiré sur un brigantin anglais, et l'ont obligé d'entrer dans le port. Son chargement qui était composé de comestibles, a de suite été vendu à l'enchere.

Le 15, un cutter anglais, armé de douze canons, a conduit à Gibraltar un navire espagnol venant d'Amérique.

Les autorités municipales de Cadix regardent l'épidémie comme ne présentant plus de danger, et les communications devaient, dit-on, se rouvrir très-incessamment pour tout le diocèse de cette ville.

A Algéziras, la maladie paraît également être à sa fin : on la dit aussi cessée à Gibraltar.

Ferrol, le 19 *décembre* (28 *frimaire.*)

La place de la Corogne a été mise dans le meilleur état de défense. Tous les forts sont garnis d'artillerie, de munitions, de fourneaux, et du nombre d'hommes nécessaires au service des piéces. M. Taranco, capitaine-général de cette province, a fait, en peu de jours, ce que ses prédécesseurs n'avaient pu faire pendant la durée de la dernière guerre.

M. le gouverneur du Ferrol, prend également des dispositions pour la sûreté de cette rade.

Malaga, le 8 *décemb.* (17 *frimaire.*)

On ne saurait se faire une juste idée de l'aspect que présente notre malheureuse ville. Elle ressemble à un désert. La mortalité y a cessé, il est vrai, mais c'est, en quelque maniere, faute de victimes. Sept mille personnes seulement ont échappé à ses atteintes; vingt-six mille ont succombé.

Les effets de ce grand désastre se font remarquer dans tout ce qui nous environne. Les raisins ont pourri sur la vigne, faute de mains pour les cueillir. De toutes parts on n'entend pousser que ce cri : *Du pain! du pain!* La famine succede pour nous à la peste; et c'est dans ce déplorable état que les Anglais nous surprennent et nous apportent la guerre.

Dans la plupart des endroits où l'épidémie a régné, on a fait les observations suivantes : Elle a été moins funeste aux femmes qu'aux hommes; et il paraît qu'elle n'a aucune influence sur les femmes âgées, puisqu'on les a vues donner continuellement des soins aux malades, sans qu'elles aient été attaquées. Les personnes d'un tempérament délicat ont aussi succombé en moins grand nombre que celles d'une constitution robuste. Quant aux negres, l'épidémie n'a produit presque aucun effet sur eux.

REPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 29 *décembre* (8 *nivose.*)

S. Ex. M. Salicetti a donné dimanche, à l'occasion de la grande solennité du couronnement de l'EMPEREUR, dont on a reçu de Paris la nouvelle, une fête brillante. Tout son palais était illuminé et orné d'inscriptions et d'emblêmes analogues à l'objet de la fête.

— La partie la plus importante du travail de la commission spéciale du sénat qui a pour objet, comme on l'a annoncé, un nouveau système de finances et le rétablissement de la banque de Saint-Georges, est terminée. On publiera incessamment les lois organiques nécessaires pour la mettre en activité.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 5 *janvier* (15 *nivose.*)

La direction départementale de Hollande a autorisé le bureau de santé de cette république à établir deux pilotes ambulans sur l'île du Texel, et en cas de besoin, d'en placer un sur les îsles voisines des côtes septentrionales de Hollande.

Des lettres officielles reçues en cette résidence, nous informent que les corsaires algériens qui sont sortis pour croiser, ont reçu ordre du dey de s'emparer de tout vaisseau chargé de grains et de le conduire à Alger, où sa cargaison sera vendue au prix courant. Déjà un brick autrichien, quoique muni d'un firman du grand-seigneur, y avait été amené, et la vente des grains qu'il avait à bord avait été effectuée.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 décembre (1er nivose.)

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

A l'Editeur du Morning-Chronicle.

MONSIEUR,

La farce diplomatique qui a eu lieu entre l'Angleterre et l'Espagne, étant enfin terminée par le départ de M. Frere, de Madrid, la seule question que l'on doive actuellement examiner est relative à la maniere dont nous devons faire la guerre à notre nouvel ennemi. Cette question est de la plus grande importance à cause de ses résultats. Si l'on doit s'en rapporter à ce qui a déjà été annoncé par les feuilles ministérielles, il y a tout lieu de craindre que le cabinet n'ait adopté un plan tout-à-fait contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne. On dit en effet qu'il ne s'agit rien moins que de s'emparer des possessions espagnoles aux Indes-Occidentales et dans l'Amérique méridionale; ce qui ajouteroit à nos richesses et à notre influence, tandis que nous verrions nos ennemis les Français périr de misere et d'inaction.

Je suis loin de partager à ce sujet l'opinion des écrivains ministériels, et je pense au contraire qu'un pareil plan peut avoir les résultats les plus funestes. Le système colonial de la Grande-Bretagne est déjà trop étendu, et nous nous rappellerons long-tems combien il nous en a coûté pour avoir voulu étendre notre domination en Amérique. C'est en effet ce système colonial qui nous a fait négliger nos intérêts européens et domestiques, et notre influence réelle a été diminuée à mesure que nous avons fait des conquêtes au-delà des mers. Je sens bien toute l'importance d'un système colonial pour une nation qui est essentiellement maritime; mais ce système doit être proportionné à la force réelle et à la population de la mère-patrie; et s'il s'étend plus loin, c'est une cause de dissolution,

Il paraît que tous les partis sont d'avis unanime, qu'il nous faut une force militaire imposante pour recouvrer notre ancienne considération à l'extérieur, et pour assurer notre sécurité intérieure. Mais n'est-il pas évident que le système colonial est le plus grand obstacle à cette mesure? Il nous faut actuellement près de cinquante mille hommes pour maintenir nos colonies orientales et occidentales sur le pied de guerre; ce qui fait une énorme diminution dans notre armée déjà si inférieure à celle de notre ennemi.

C'est pour cette raison que l'Angleterre a joué un si triste rôle dans ces derniers tems, ayant toujours été obligée d'avoir recours à des mercenaires qui l'ont servie pour son argent; de sorte que, comme puissance militaire, elle s'est montrée inférieure non-seulement aux états secondaires de l'Europe, mais même à certains Etats qui ont à peine des prétentions à la souveraineté et à l'indépendance. L'électeur de Hesse-Cassel, qui n'a guère qu'un demi-million de sujets, est un meilleur allié que le roi de la Grande-Bretagne en cas de guerre, et les électeurs de Baviere et de Saxe nous sont en ce cas infiniment préférables.

Ainsi, si l'on a résolu de s'emparer du Mexique, du Pérou, et même du Brésil (car il paraît que la détresse des Portugais, nos anciens alliés, n'est pas un titre qui doive nous arrêter), il faudrait pour de telles expéditions, augmenter de près de moitié nos forces coloniales. Mais encore sera-t-il douteux que nous réussissions dans nos projets. Il faudra continuellement remplacer les troupes que les chaleurs, les épidémies, les fatigues et la misère auront détruites, et le peu d'or que nous recueillerons sera un faible dédommagement de tant de maux. Lorsque nous aurons ainsi affaibli nos ressources, nous serons, pour ainsi dire, à la merci de la France, et forcés de nous soumettre aux conditions de paix qu'elle voudra nous dicter.

Les libertés de l'Europe offrent à l'Angleterre une source de richesse plus sûre et plus abondante que les mines du Mexique et du Pérou, et ce n'est pas en diminuant notre influence par des expéditions lointaines et incertaines, que nous pourrons espérer de rendre le Continent à son antique indépendance.

Du 21 décembre (30 frimaire.)

Une gazette ministérielle dit que le général Moore a été envoyé en Portugal pour s'assurer des forces qu'il serait nécessaire que nous envoyassions dans ce royaume, pour le mettre en état de résister à une attaque de la part de l'Espagne. Mais en supposant que 10,000 hommes seulement suffiraient pour garantir le Portugal d'une invasion, où pouvoir les trouver? Pense-t-on que les dangers d'une invasion soient moindres pour nous-mêmes qu'ils ne l'étaient il y a six mois ou un an? Cependant il est constant que M. Pitt avec son bill redoutable pour l'augmentation de l'armée, n'a rien ajouté à nos forces de terre; ce qui nous met dans l'impossibilité de pouvoir secourir le Portugal d'une maniere efficace.

Le 22 décembre (1er nivose.)

En vertu d'un ordre du conseil, en date du 19 décembre, l'embargo général a été mis dans tous les ports de la Grande-Bretagne sur les navires espagnols, et cet ordre a été motivé sur l'avis qu'on avait reçu que la cour d'Espagne avait pris la même mesure relativement aux bâtimens anglais dans ses ports.

— Le système du blocus a été fortement blâmé par plusieurs personnes instruites, comme pouvant détruire et user nos vaisseaux. Que diront ces mêmes personnes, dont les observations nous paraissent d'ailleurs très-fondées, aujourd'hui que nous allons être dans la nécessité d'étendre ce système aux ports d'Espagne et probablement du Portugal? En effet, cette mesure est indispensable pour garantir l'Irlande qui se trouvera ainsi plus exposée aux dangers d'une invasion.

— Une nouvelle guerre très-meurtriere a éclaté dans l'île de Ceylan. On a lieu de craindre que les troupes employées à la défense de cette colonie, ne soient pas en état de la conserver, ou que même elles n'y soient totalement détruites.

— *Cours des effets publics du 26 décembre* — Trois pour 100 consolidés, 57 ⅞ 58 ¼.

(*Extrait du Morning-Chronicle.*)

INTERIEUR.

Paris, le 22 nivose.

Samedi, 15 du courant, le souverain pontife alla visiter la manufacture impériale des porcelaines de Sèvres. Il parcourut ce grand établissement dans toutes ses parties, et vit avec intérêt les différens travaux qui ont été exécutés devant lui. S. S. trouva, à son arrivée, les femmes des artistes et des ouvriers de la manufacture, les dames de charité, etc. rangées avec ordre dans les salles du magasin, demandant pour elles et pour leurs enfans sa bénédiction. L'ordre était tellement établi, que S. S. a pu parcourir, ainsi que sa suite, toute la série des travaux, et on a remarqué sa satisfaction sur la pureté des formes et l'élégance des dessins et sur-tout des moyens employés pour la réussite des grandes pieces qui s'exécutent dans ce bel établissement.

— Jeudi 20, après avoir visité l'église de Saint-Etienne-du-Mont, le Saint-Pere se rendit à la manufacture des Gobelins, où il a été reçu et conduit dans les divers ateliers par MM. Fleurieu, intendant des bâtimens, et Guillaumot, administrateur de la manufacture. S. S. a vu travailler tous les ouvriers, depuis ceux qui teignent la laine jusqu'à ceux qui mettent la derniere main aux tapisseries. Elle a considéré ensuite avec attention quelques-uns de ces beaux ouvrages qui offrent des sujets religieux, ou qui rappelent des traits mémorables de notre histoire. Mais, quelqu'intérêt que mit le Souverain à observer ces belles productions des arts, le cœur du Pontife était sans cesse attiré par les fideles qui lui demandaient sa bénédiction.

La grande galerie sur-tout a offert un tableau auprès duquel pâlissait tout le génie des peintres: le côté opposé aux tapisseries était occupé par trois rangs de dames, ayant presque toutes leurs enfans sur leurs bras ou à genoux devant elles: S. S. n'a vu, dans cette galerie, que les enfans qu'on lui présentait. Rien n'est plus difficile à exprimer que la bonté, la satisfaction, la tendre charité du S. P. dans ces circonstances.

Nous avons annoncé que le ballon lancé le 25 frimaire, lors de la fête de l'Hôtel-de-Ville, était tombé à quelque distance de Rome. Voici la lettre qui fut écrite à cette occasion à S. Em. le cardinal Consalvi, d'Anguillara, fief du duc de Mondragone sur le lac de Bracciano.

Anguillara, 18 décembre.

« Hier soir 17, vers minuit, on vit passer dans les airs un globe d'une grandeur démesurée; bientôt après il tomba sur le lac. Pendant la nuit des barques furent envoyées pour le prendre et le conduire à terre; mais la neige et un vent contraire extrêmement impétueux, empêcherent de l'atteindre. Ce matin, de très-bonne heure, les barques sont parties de nouveau et ont conduit le globe sur le bord.

» Ce ballon est de taffetas verni, environné d'un gros filet de corde; il paraît avoir été destiné à une illumination, parce qu'il y a des lampions suspendus à la galerie qui est de fil de fer. Un écrit en langue française était attaché au-dessous de cette galerie, et contenait ce qui suit:

» Ce ballon porteur de cette lettre a été lancé à » Paris dans la soirée du 25 frimaire (16 décembre) » à l'occasion de la fête donnée à l'EMPEREUR » NAPOLÉON par la ville de Paris. M. Garnerin » prie les personnes qui le ramasseront, d'en avoir » soin, et de lui donner avis de sa chute, afin qu'il » se transporte dans le lieu où il sera tombé, si la » distance le permet. »

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 22 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers d'état Bigot-Préameneu et Berlier, chargés de présenter, au nom de Sa Majesté Impériale, un projet de loi relatif au ressort de la cour d'appel de la Roër.

M. Bigot Préameneu, rapporteur. Messieurs, Les pays situés sur la rive gauche du Rhin, et dont on a formé les départemens de la Roër, de Rhin et Moselle, du Mont-Tonnerre et de la Sarre, ont été en même tems soumis au pouvoir de la France: il a résulté de cette origine commune, relativement à notre gouvernement, que ces pays se sont trouvés réunis sous les diverses formes d'administration civile et militaires qui y ont été successivement établies.

Quant à la distribution de la justice, un tribunal de révision et ensuite une cour d'appel séant à Trèves, ont aussi eu pour ressort ces quatre départemens.

La ville de Trèves avait été choisie pour être le siège du tribunal supérieur, parce qu'elle semblait la moins éloignée du centre commun et que, placée à une certaine distance de la frontière, le cours de la justice ne serait point exposé à être troublé par des hostilités.

L'expérience a fait connaître que cette disposition entraîne des inconvéniens tellement graves, qu'il est indispensable d'y pourvoir: S. M. l'Empereur en a été convaincu, lorsqu'il a visité ces contrées, et il sera encore facile de reconnaître dans le moyen proposé d'établir un meilleur ordre, combien sont toujours grandes et sages ses vues d'administration.

Une réclamation générale lui a été faite dans le département de la Roër, sur ce qu'il était trop difficile à ses habitans, et souvent même impossible, de se transporter, pour la suite de leurs affaires, jusque dans la ville de Trèves. Il est vrai que le département de la Sarre, où cette ville est située, est à l'une de ses extrémités limitrophes du département de la Roër; mais c'est à l'extrémité la plus éloignée de Trèves, et les deux départemens ne sont même contigus que dans l'espace d'un petit nombre de lieues.

Les deux principales villes de la Roër sont Aix-la-Chapelle et Cologne; d'Aix à Trèves il y a deux routes de poste, l'une par Liége et Luxembourg, et l'autre par Cologne; la premiere est de 58 lieues, la seconde de 68; de Cologne à Trèves la distance est de 50 lieues, et si on se porte plus à l'extrémité vers le nord-ouest du département de la Roër, on trouve que Clèves est éloigné de 77 lieues du siége principal de la justice. Il faut même encore observer que tout le pays qui se trouve entre la ville de Trèves et le département de la Roër, est couvert de montagnes élevées toujours pénibles à parcourir, et dans certains tems de l'année, impraticables. Si à travers ces montagnes, il existe d'autres chemins moins longs, ils sont encore plus difficiles, et chaque année plus long-tems interrompus.

Ces communications eussent été moins gênantes, et les distances eussent en général été moins grandes en plaçant la cour d'appel à Coblentz; telle était aussi la mesure sur laquelle les habitans de ces contrées paraissaient s'accorder, et qu'ils proposaient d'adopter.

Mais S. M. I. s'est déterminée par des vues plus générales qui l'ont conduite à un résultat qui, sous tous les rapports est plus avantageux.

Si dans les premiers tems où la France a possédé le pays dont se composent les quatre départemens de la Roër, de Rhin-et-Moselle, de Mont-Tonnerre et de la Sarre, on ne pouvait se dispenser d'y former pour les différens pouvoirs une organisation commune, aujourd'hui leur administration est en tout semblable à celle de la France. Loin qu'il y ait quelque motif pour maintenir une démarcation entre ces pays et le reste du territoire français, on doit au contraire regarder comme favorables à la formation des mœurs et de l'esprit public, la multiplication des rapports entre ces départemens et ceux qui les avoisinent; il faut qu'une union resserrée par le plus grand nombre de liens entre tous les membres de la grande famille, fasse oublier que quelques-uns d'entr'eux ont eu une origine différente.

L'occasion d'appliquer d'une maniere efficace ces principes à la distribution de la justice se présentait d'autant plus naturellement, que c'était pour les habitans de la Roër un malheur réel d'être contraints à des déplacemens longs et pénibles; tandis que dans leur voisinage était le siége d'une cour d'appel où il leur serait facile et commode de porter et de terminer leurs différends.

La ville de Liége où est établie une cour d'appel n'est qu'à 10 lieues du chef lieu du département de la Roër, et de toutes les parties de ce département, les moyens de communication sont faciles; ainsi le besoin du peuple a indiqué ce qui d'ailleurs était si convenable, et il ne pouvait plus rester aucun doute sur ce que le parti le plus sage est de comprendre dans le ressort de la cour d'appel

séant à Liége, le territoire du département de la Roër.

L'adoption de cette mesure entraîne des changemens dans l'organisation des deux cours d'appel de Liége et de Trèves.

La cour d'appel séant à Trèves, a maintenant pour ressort les départemens de la Sarre, du Mont-Tonnerre, de Rhin et Moselle et de la Roër. On compte dans ces quatre départemens 1,280,900 ames.

Une aussi grande population et ce vaste territoire avaient rendu nécessaire de composer la cour d'appel d'un nombre de juges suffisant pour les diviser en deux sections, et pour fournir un président à la cour de justice criminelle de chacun de ces départemens.

Le territoire de la Roër, qu'il faut aujourd'hui retrancher du ressort de la cour de Trèves, compte 516,246 habitans. C'est à la fertilité du sol, c'est à l'industrie des habitans d'un pays aussi heureusement situé qu'il est fertile, qu'est due cette immense population; mais sa richesse et ses transactions commerciales sont en même tems des causes qui multiplient les différends.

C'est aussi dans ce département que naissent en grande partie les contestations soumises à la cour d'appel séante à Trèves, et qui dans la suite seront jugées à Liége.

D'une autre part, la cour d'appel séant à Liége a maintenant pour ressort les départemens de l'Ourte, de Sambre et Meuse et de la Meuse Inférieure. La population de ces trois départemens s'élève à 711,730 habitans. La cour de Liége fut mise, par la loi d'organisation générale des tribunaux, du 27 ventôse an 8, au nombre de ceux dont la division en sections n'était pas nécessaire. Elle ne fut composée que de treize juges dont trois étaient destinés à remplir les fonctions de présidens des tribunaux criminels.

La cour séant à Liége, se trouvant chargée de toutes les affaires du département de la Roër qui ne seront plus portées à Trèves, il se trouverait que, dans la proportion suivie pour les autres tribunaux de la France, le nombre des juges à Liége serait insuffisant, tandis que deux sections cesseraient d'être nécessaires à la cour d'appel séant à Trèves.

La cour d'appel, séant à Liége, aura dans son ressort 1,227,976 habitans; ce qui égale, à une petite différence près, le nombre de 1,280,900 ames que l'on compte dans le ressort de la cour de Trèves. Cette dernière cour n'aura plus, distraction faite des habitans de la Roër, que 764,655 justiciables; ce qui ne s'éloigne pas de l'état de population montant à 711,730 personnes, dans lequel est actuellement le ressort de la cour séant à Liége.

Ainsi, en supprimant à Trèves l'une des sections, et en augmentant à Liége le nombre des juges de manière qu'ils se divisent en deux sections, on assure le service en même tems que l'on se conforme au système général d'organisation suivi en l'an 8.

Mais en même tems on a voulu que cette suppression d'une section dans l'une des deux cours d'appel et la création d'une section dans l'autre, n'eussent, relativement aux magistrats de la cour de Trèves qui cesseront d'y exercer leurs fonctions, d'autre effet que celui d'une translation d'un siége dans un autre. Huit d'entr'eux seront désignés pour passer à la cour d'appel séant à Liége.

Je dois aussi, en cette occasion, rendre, au nom du Gouvernement, le témoignage de satisfaction le plus solennel aux magistrats de la cour de Trèves, qui ont si bien mérité de leur pays par de longs et utiles services, soit lorsqué, sous le titre de tribunal de révision, ils étaient élevés au plus haut degré de l'ordre judiciaire, soit dans leur qualité de juges d'appel, depuis que ces contrées ont été, comme le reste de la France, soumises à la juridiction de la cour de cassation.

Un substitut du procureur-général impérial était nécessaire dans la cour d'appel séante à Trèves, pour que le ministère public fût rempli auprès des deux sections. Par le même motif que ce magistrat cesse d'être utile à la cour de Trèves, il faut qu'il en soit établi un près le procureur-général impérial de la cour séante à Liége.

Les deux dernières dispositions du projet de loi contiennent des mesures d'exécution relativement à la suite des procédures et à la translation des actes judiciaires d'un greffe à l'autre.

Tous les procès civils jugés en première instance par les tribunaux du département de la Roër, dont l'appel serait interjeté ou pourrait l'être en la cour d'appel séant à Trèves, seront portés en la cour d'appel séant à Liége.

On a voulu prévenir tout abus dans les procédures, et les frais que des avoués croiraient nécessaires ou voudraient multiplier à l'occasion de ce changement de tribunal.

Les procès dont l'appel serait déjà interjeté, seront suivis à Liége sur une simple citation, et suivant les derniers erremens.

Quant aux minutes, arrêts, titres et pièces existans dans le greffe de la cour d'appel, séant à Trèves, et qui concernent les procès des habitans du département de la Roër, ils doivent être transférés dans le greffe de la cour d'appel séant à Liége, tant pour qu'ils se trouvent plus à la portée des justiciables, que par la nécessité relativement aux affaires non finies, de mettre ces actes et pièces sous les yeux des juges.

Tels sont, Messieurs, les motifs de la loi dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

Projet de loi.

Art. Ier. Le département de la Roër sera distrait du ressort de la cour d'appel séant à Trèves, et fera partie de celui de la cour d'appel séant à Liége.

II. La cour d'appel séant à Trèves, est réduite au nombre de treize juges, et n'aura qu'une section.

Il n'y aura plus de substitut du procureur-général impérial près cette cour.

III. Huit des juges de la cour d'appel séant à Trèves, seront désignés pour passer à la cour d'appel séant à Liége.

IV. Il y aura dans la cour d'appel séant à Liége, outre les huit juges tirés de la cour d'appel séant à Trèves, un juge de plus, et un substitut du procureur-général-impérial.

Cette cour se divisera en deux sections.

V. Tous les procès-civils jugés en première instance par les tribunaux du département de la Roër, dont l'appel serait interjeté ou pourrait l'être en la cour d'appel séant à Trèves, seront portés à la cour d'appel séant à Liége; ceux ou l'appel serait déjà interjeté, seront suivis à Liége sur une simple citation, et suivant les derniers erremens.

VI. Seront pareillement transférés au greffe de ladite cour, les minutes, arrêts, titres et pièces existant en celui de la cour d'appel séant à Trèves, qui concernent les justiciables du département de la Roër.

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé au 3 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne acte aux orateurs du conseil d'état de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé, sans délai, une expédition au tribunat par un message.

L'assemblée se forme en comité général, pour s'occuper d'objets d'administration intérieure.

SCIENCES. — DROIT PUBLIC.

Droit maritime de l'Europe; par M. D. A. Azuni, ancien sénateur et juge au tribunal de commerce et maritime de Nice, membre de plusieurs Sociétés savantes (1).

De tout tems, l'ignorance des principes a été la source des abus, comme l'absence des lois est devenue la cause première de l'arbitraire et de l'usurpation des droits de la nature et de la société: C'était donc bien mériter de l'une comme de l'autre; c'était sur-tout acquérir l'estime générale que de rechercher ces principes dans l'origine même de l'humanité, retrouver leurs traces dans les annales du Monde, et inscrire l'arrêt de leur transgression sur les ruines de tant d'Empires écroulés. Un mérite plus grand était de braver le despotisme du tems et des habitudes qui en avaient presque consacré l'oubli, en rassemblant ces principes épars, et les réunissant en un code définitif.

« Pour connaître, dit l'auteur au §. XIX du Discours préliminaire, les véritables limites de l'autorité et de la force obligatoire attachée aux usages et aux coutumes réciproques des nations, il a fallu m'élever au-dessus des explications et des incertitudes que les faux politiques propagent souvent sur les droits des peuples, en ne considérant que la pratique et les usages de l'Europe, sans en rechercher l'origine et les raisons de droit qui peuvent les distinguer des abus ou de l'infraction même du droit des gens. Pour arriver à ce but, je n'ai trouvé d'autre moyen que de consulter les principes inaltérables de la législation universelle; d'examiner avec sévérité les controverses des sociétés civiles, pour déterminer de cette manière la justice ou l'injustice, la légitimité ou l'illégitimité de leurs usages et de leurs coutumes. »

Tel est le but de l'ouvrage que nous annonçons. On verra qu'il a été rempli. A ce titre, il commande l'attention générale.

On doit de la reconnaissance aux écrivains qui se dévouent à des travaux de cette importance. Les circonstances politiques dans lesquelles se trouve l'Europe, semblent ajouter un nouveau prix à la publication d'un système législatif sur le droit maritime universel.

Les matériaux qui composent ce nouveau travail d'un auteur déjà connu par les travaux les plus recommandables, exigent de notre part un compte très-détaillé. Tous les ouvrages que M. Azuni a publiés jusqu'à présent, portent l'empreinte de la science et de l'érudition; son *Droit maritime de l'Europe* doit ajouter beaucoup à sa réputation. L'auteur avait déjà publié en italien un travail sur le même objet, sous le titre: *Sistema universale dei principii del diritto marittimo dell Europa*. Il en parut une traduction française à Paris en 1798, sur la seconde édition de Trieste de 1796; malgré les fautes innombrables et les contre-sens que le traducteur a commises, l'ouvrage ne manqua pas cependant d'obtenir le suffrage de toutes les autorités législatives. M. Azuni ayant acquis lui-même depuis l'habitude d'écrire en français, comme il l'a prouvé par son excellente *Histoire de Sardaigne*, ainsi que par plusieurs autres mémoires littéraires qu'il a donnés au public, s'est imposé le devoir de corriger le sens de la version de son travail primitif, conformément au texte de la partie de l'original qu'il a conservé, donnant un plus grand développement à ses idées; la refonte entière, le nouvel ordre des articles et les additions considérables de plusieurs autres que la situation actuelle de l'Europe lui a inspirés, l'ont déterminé à adopter un nouveau titre plus analogue au plan qu'il s'était tracé. Pour ne rien perdre de la précision avec laquelle l'auteur en donne une idée générale dans son discours préliminaire, nous nous servirons de ses propres expressions, §. XX et XXI.

§. XX. « J'ai cherché à développer les principes du droit maritime de l'Europe, à fixer en même tems les bornes de l'empire légitime qu'ont les puissances sur la pleine mer, et sur celle qui baigne les côtes de leurs territoires; à donner l'histoire des peuples anciens et modernes qui ont prétendu à l'empire des mers, et à analyser la législation maritime depuis son commencement jusqu'à ce jour. Ces matières composent la première partie de mon travail. »

§. XXI. « Je traite dans la seconde, de l'origine et des causes des guerres maritimes, de la neutralité et des devoirs des nations neutres en tems de guerre, ainsi que de ceux des belligérans envers ces nations. En appliquant les principes développés dans la première partie, à la jurisprudence des prises maritimes et des recousses des vaisseaux, je formerai un corps de doctrine élémentaire, fondée sur les droits positifs et les principes de l'équité naturelle, qui pourra servir de guide sûr pour résoudre tous les doutes dans les matières relatives à la navigation et au commerce maritime, soit en tems de paix, soit en tems de guerre. »

M. Azuni a augmenté la première partie d'un article très-intéressant sur l'origine de la navigation et la liberté de la mer; on jugera plus particulièrement de son style par l'extrait suivant de son premier article.

§. Ier. « Il n'est pas de spectacle plus majestueux et plus capable de fixer l'attention de l'homme, que la vue d'un vaisseau à voiles déployées, se frayant une route paisible sur la vaste étendue des mers. Il n'en est pas de plus affreux, et en même tems de plus admirable, que l'aspect de ce vaisseau attaqué ensuite par la tempête, luttant à-la-fois contre les vents impétueux et l'agitation convulsive des vagues, mais surmontant, par la constance du courage et l'habilete de la manœuvre, tous les obstacles que la nature en courroux avait opposés à sa marche: il échappe enfin aux dangers, et l'œil satisfait le voit entrer triomphant dans le port. L'histoire ancienne, couverte de ténebres et de traits fabuleux sur l'origine de la navigation, ne peut être d'aucun secours pour éclaircir cette époque qui intéresse si essentiellement l'histoire de la marine. Des conjectures puisées dans les ressources que la nature a offertes à l'homme à chaque pas qu'il a tracé sur la terre, et dans les progrès de l'esprit humain qui a su dans tous les tems s'emparer des secrets qu'elle renferme dans son sein, pourront, j'ose le dire, répandre des lumières sur ce sujet: elles me conduiront à des résultats certains, pour appuyer les fondemens du droit que tous les hommes ont également à la navigation maritime et à la participation commune de tous les avantages dont ils peuvent jouir par le libre exercice de leurs facultés. »

Cette maniere de traiter ces matieres fait en même tems l'éloge du cœur et de la philosophie de l'auteur. L'article second est destiné à passer en revue tous les peuples anciens qui ont prétendu à l'empire des mers, depuis Tyr jusqu'à Rome. L'article troisieme comprend les puissances qui ont prétendu à l'empire de la mer jusqu'à la découverte du Nouveau-Monde. Le quatrieme donne l'histoire des puissances qui ont prétendu à l'empire de la mer, depuis la découverte du Nouveau-Monde jusqu'à nos jours. Il a consacré l'article cinquieme à un parallele entre l'Angleterre

(1) Deux vol. in-8°, imprimés par Charles. — A Paris, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, n° 38. Se vend chez l'auteur, rue du Colombier, n° 34, et chez Renouard, libr., rue Saint-André-des-Arts, n° 42. Prix, 12 fr., et 16 fr. franc de port.

et la France. En parlant des usurpations du gouvernement anglais sur les mers, M. Azuni a puisé dans l'histoire tous les faits qui caractérisent la politique permanente du cabinet britannique. Il en prouve l'illégalité par des principes du droit de la nature et des gens, que les Anglais ont toujours méconnu ou foulé aux pieds, et cite leurs infractions continuelles au pacte social et au droit conventionnel de l'Europe : il fait ressortir en même tems la modération de la France, et la légitimité des moyens qu'elle a constamment opposés à sa rivale : cette disposition lui a fourni des rapprochemens historiques dont les résultats sont frappans et très-curieux.

« Le chapitre deuxieme expose les opinions des publicistes sur l'étendue de l'empire que peuvent avoir légitimement les puissances maritimes sur les mers adjacentes à leurs États ; ce qui conduit l'auteur à analyser, dans le chapitre troisieme, les effets de l'empire de la mer, la propriété de la mer territoriale et ses dépendances, les droits maritimes et les droits imposés à leur passage, les ports, les baies et les golphes, les droits d'encrage, ceux d'angaries, la retenue des vaisseaux amis, la juridiction intérieure, le commerce et la pêche maritime.

Le quatrieme chapitre est destiné à analyser l'origine et le progrès du droit et de la législation maritime. L'auteur commence par démontrer de quelle maniere les besoins de la navigation et du commerce maritime ont provoqué de tous tems les lois des peuples qui fréquentaient les mers ; il dit à ce sujet que, quelques-unes de ces lois, soit par la vénération qu'on a pour les anciens, ou par le caractere d'équité dont elles sont empreintes, ou enfin à raison de la puissance et de la réputation de la nation qui les a promulguées, sont devenues dans la suite des lois communes, telles que les lois rhodiennes et les romaines ; les autres au contraire sont restées comme dans leur naissance, lois particulieres. En parcourant avec rapidité, mais avec une grande précision, les époques, le tems de leur origine avec le secours de l'histoire et de la critique, en parlant des lois rhodiennes, après une discussion très-profonde, M. Azuni s'explique en ces termes :

« Nous n'avons le vrai texte des lois rhodiennes, ni dans les abrégés grecs recueillis par Leunclavius et copiés par Peckius, ni dans le titre *ad legem rhodiam de jactu*, ni dans aucun autre code découvert jusqu'à présent. La collection de Pithou ne contient que des fragmens du droit maritime que les empereurs avaient établis après la mort de Justinien, d'où il faut conclure que les prétendues lois des Rhodiens comprises dans les collections grecques de Michel Attaliates, de Psellus et autres ouvrages du Bas-Empire, qui font partie du *Jus græco romanum*, recueilli par Leunclavius, et par conséquent la collection supposée, si vantée par les jurisconsultes modernes, ne peuvent être considérées que comme apocryphes, et qu'elles ne contiennent nullement les véritables lois nautiques de Rhodes. »

Après cette discussion il passe en revue les lois maritimes des Romains contenues dans le Digeste, dans le Code théodosien, dans celui de Justinien, dans les Basiliques, et celles promulguées par l'empereur Léon. Les lois du consulat de la mer, qu'on avait jusqu'à présent cru être l'ouvrage des Catalans, ne sont plus entre les mains de notre auteur qu'une production de l'ancienne république de Pise. Nul doute sur la vraie origine de ces lois, d'après les observations critiques de M. Azuni, que les Pisans furent les premiers législateurs du commerce maritime de la Méditerranée à l'époque qu'il indique ; en combattant les autorités des écrivains qui l'avaient précédé, l'auteur continue à passer en revue les lois maritimes publiées, tour-à-tour, par toutes les puissances de l'Europe jusqu'à nos jours, et met fin au premier volume de son ouvrage.

Le second volume de l'ouvrage de M. Azuni est encore plus intéressant et mêmes plus particulierement l'attention des publicistes et des gouvernemens. Cette seconde partie est destinée à traiter toutes les questions du droit maritime en tems de guerre. M. Azuni commence en conséquence à parler, dans l'article Ier, de l'origine et des causes des guerres maritimes. En remontant aux premiers élemens qui ont servi de base à l'institution de la société civile, il croit (nous rapportons ici un de ses passages) « que la premiere guerre qui a troublé le calme du genre humain, n'a pu être qu'une rencontre de peuples chasseurs, également avides et jaloux de posséder les endroits les plus fréquentés par des bêtes sauvages, des hordes exercées dans le metier de tuer, qui avaient déjà les armes à la main et la fierté dans le cœur, ont pu passer bientôt du massacre des animaux à celui des hommes. L'intérêt excita les combattans ; la victoire termina le conflit ; le champ de bataille resta au plus fort, et la chasse devint la premiere conquête. Depuis cette malheureuse découverte, poursuit-il, que les hommes firent sur le résultat de la supériorité des forces, les passions et l'intérêt ne manquerent pas de subvertir et de séduire ceux d'entr'eux qui étaient les plus hardis à en répéter l'exemple.

Voilà, selon M. Azuni, la vraie origine de la guerre, et le premier moment où les hommes devinrent cruels et homicides. En traçant ensuite le tableau effrayant des maux que la guerre entraîne après elle, il parle des guerres maritimes :

« Comme si la terre, dit-il, n'offrait pas un champ assez vaste à la destruction des hommes, on y a joint la mer dont on a fait un immense cimetiere. Il semble que faute de pouvoir tenter d'autres conquêtes on veuille se disputer les élemens. La mer a toujours inspiré une fierté naturelle aux hommes qui la parcourent habituellement. Le commerce maritime, ce lien général des nations séparées par l'immensité de l'Océan, n'est plus qu'un instrument d'ambition et de tyrannie ; aussi voyons-nous que, depuis plus d'un siècle, on ne se bat guere que pour le commerce dont les bénéfices ne sont plus fécondés que par le sang des peuples. »

Il passe ensuite à l'examen de la neutralité, de l'essence de la neutralité, de ses différentes especes, de sa déclaration positive par la puissance qui veut se mettre à l'abri des ravages de la guerre, et il développe en cet endroit les principes lumineux du droit de la nature et des gens, ainsi que ceux qui émanent du droit conventionnel de l'Europe qui, selon lui, doit être l'unique régulateur dans la décision de ces matieres.

Le chapitre deuxieme, est destiné à traiter de la liberté du commerce maritime en tems de guerre ; il commence par parler du commerce des peuples neutres en général, et développe ensuite les principes du droit compétent aux belligérans de limiter le commerce actif et passif des nations qui ont adopté la neutralité, pour établir définitivement le système déjà reconnu, conformément au droit conventionnel de l'Europe, touchant le commerce des neutres en tems de guerre, et fixer les principes reçus pour déterminer quelles sont les marchandises connues sous la dénomination de *contrebande de guerre*.

Dans le chapitre troisieme, il discute avec beaucoup d'érudition, en s'appuyant sur le droit public et sur les traités de toutes les puissances européennes, la collision des droits entre les belligérans et les neutres. Le droit conventionnel de l'Europe, sur la prise des marchandises ennemies trouvées à bord d'un vaisseau neutre ; le droit des belligérans sur les marchandises des neutres trouvées sur des navires ennemis, ainsi que la visite des bâtimens neutres en pleine mer.

Le droit des belligérans sur la mer et ses effets forment la matiere du chapitre quatrieme. Les prises maritimes, leur légitime propriété, le juge compétent capable de prononcer sur la légitimité de celles qui appartiennent aux puissances neutres, y sont discutées d'une maniere précise et complette, au point de ne rien laisser à désirer sur cette partie intéressante de droit public. Il y a ajouté même un précis du mode de les juger dans les différentes nations maritimes de l'Europe ; la législation particuliere de chacune d'elles, sur la recousse ou reprise des vaisseaux et sur leur rachat.

Les autres différens droits que les puissances peuvent exercer sur mer, sont traités avec la même méthode dans le chapitre cinquieme, qui est le dernier du second volume. Ici, le droit d'asile en faveur des belligérans dans les ports et mers des neutres, est discuté avec beaucoup de sagesse, et développé conformément aux principes du droit de la nature et des gens.

Cet article a donné lieu à l'auteur de parler avec étendue des représailles, de la course, des armateurs et des pirates ; ce qui rend l'ouvrage absolument complet sur cette matiere.

Cet ouvrage qui a obtenu la sanction du conseil des prises de France, et des témoignages de la satisfaction de son président, peut donc être considéré comme un travail de la plus grande utilité, aux publicistes, aux législateurs, aux marins et à tous ceux qui, dans la science importante du droit maritime, et dans ses rapports avec le droit universel des gens, ainsi qu'avec le droit conventionnel de l'Europe, trouvent un complément nécessaire aux études de l'homme d'État.

KASIMIR DELAROCHE, *ancien secrétaire de légation.*

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	*à 60 jours.*	*à 90 jours.*
	fr. c.	*fr. c.*	*fr. c.*
Amsterd. b°	54 ¼	54 ¼	54 ¼
— courant	56 ½	56 ¼	57
Londres	24 85	24 78	24 65
Francfourt	190 ¾	190	189 ¼
Madrid.			
— Effectif	14 45	14 32	14 20
Cadix			
— Effectif.	14 28	14 17	14 7
Lisbonne	476	478	480
Gênes effect.	4 86	4 81	4 77
Livourne	5 30	5 25	5 18
Naples			
Milan	7l 17s 6d	7l 18s 3d.	7l 19s d.
	p. 6 fr.	p. 6 fr.	p. 6 fr.
Bâle	½ b.	¼ p.	⅜ erte
Francfort			
Auguste	2 57	2 56	2 55
Vienne	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb.			

CHANGES.

Lyon	pair à 15 j.	¼ p.	1 ¼ p.
Marseille	pair à 25 j.	¼ p.	1 ½ p.
Bordeaux	pair à 5 j.	1 ¼ p.	1 ¾ p.
Montpellier	⅛ p. à 15 j.		
Genève			160 ¾
Anvers			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent, c. jouis. de vend.	57 fr. 80 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13	fr. c.
Provisoire	fr. c.
Bons de remboursement	fr. c.
Bons an 7	fr. c.
Bons an 8	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les d'part.	fr. c.
Actions de la banque de France	1200 fr. c.
Actions des Ponts	fr. c.
Caisse des rentiers	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Œdipe à Colonne, et le ballet de Psyché.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Gouvernante, et la Mere jalouse.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront aujourd'hui les Bourgeoises de qualité, la Jeune Femme colere, et Malice pour malice.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Le Déserteur, et Une Folie.

Théâtre du Vaudeville. Fanchon la vielleuse, et une Soirée de deux Prisonniers.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Désastre de Lisbonne, précédé de l'Honnête Criminel.

Théâtre de Moliere. Iphihénie en Aulide, et M. de Pourceaugnac.

Théâtre du Marais. Alexis et Justine, et le Château du Diable.

Théâtre de la Cité. Claudine de Florian, com., et Azémia ou les Sauvages, opéra.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. M. Lambin, Un prêté rendu, et les Deux Freres. — Incessamment l'ouverture des fêtes et bals.

Théâtre des Délassemens. Le Grand Tremblement de Terre, tragédie de Maître André, perruquier, et Lise-Bonne, parodie.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s.

Tivoli d'Hyver, ou Veillée de la Cité. Grande fête ; et bal masqué ou non masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

Il abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18, le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.

Il faut adresser les lettres d'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renferment des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 114. *Lundi*, 24 *nivose an* 13 *de la République* (14 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Férol, le 26 *décembre* (5 *nivose.*)

Les marins français composant l'escadre réunie dans ce port, ont été privés par leur éloignement d'avoir une députation prise dans leur sein, appelée à assister à l'auguste cérémonie du couronnement de LL. MM. Impériales; mais ils n'en ont pas moins partagé et fait éclater la joie que ce glorieux événement a inspirée au Peuple français. Ils ont saisi avec empressement cette occasion de renouveler le serment de fidélité à la personne de l'EMPEREUR, qu'ils avaient déjà prêté avec tant d'enthousiasme, et une adresse votée par acclamation a porté aux pieds du trône l'hommage de leur respect et de leur inaltérable dévouement.

INTÉRIEUR.

Paris, le 23 *nivose.*

Hier samedi 22 nivose S. S. a visité l'Hôtel-Dieu.

A l'instant de son arrivée au-devant du nouveau portail de cet hôpital, le conseil-général d'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris, la commission administrative de ces mêmes établissemens, l'agence des secours à domicile, les agens et économes, les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, sont descendus pour recevoir S. S. à la sortie de voiture, et dès ce moment ont composé son cortège.

A l'entrée de S. S. sous le premier péristyle, le préfet de la Seine, président du conseil-général d'administration, lui a adressé la parole en ces termes :

T. S. Pere,

« Comme pontife suprême de la religion chrétienne, vous venez visiter ceux que le fondateur de cette religion nommait ses freres; vous venez leur dire qu'ils sont aussi les vôtres, vous venez les consoler par votre présence.

» Comme souverain législateur et providence visible des Etats que vous gouvernez, et où V. S. entretient de si nombreux et de si beaux modeles de toutes les institutions charitables, un pieux intérêt vous portera sans doute aussi à desirer de connaître de quelle maniere s'exerce dans cette autre contrée de l'Europe le ministere de la bienfaisance publique, et portant alors sur nous des regards de bienveillance, V. S. ne refusera pas de nous donner pour récompense de nos soins des encouragemens ou des leçons. »

Le S. P. a témoigné, dans sa réponse, qu'il voyait toujours avec un égal intérêt les pauvres, et ceux qui se consacrent à leur service.

S. S. a été conduite dans la chapelle qui avait été préparée dans le bâtiment neuf. Elle y a été reçue par S. E. le cardinal archevêque de Paris, son clergé et les chapelains de l'Hôtel-Dieu.

Après la priere, S. S. s'est placée sur son trône; et a reçu les présentations qui lui ont été faites de tous les membres et agens de l'administration des hôpitaux. S. S. a particulierement accueilli avec beaucoup de bonté les sœurs hospitalieres, tant de l'Hôtel-Dieu que celles des autres maisons qui s'y étaient réunies pour jouir du bonheur de voir le souverain Pontife.

Pendant ces présentations, plusieurs demandes ou adresses ont été remises à S. S.

Le S. P. a ensuite commencé sa visite dans l'intérieur de l'hôpital; les grandes salles Saint-Charles, du Rosaire, Saint-Côme, Sainte-Marthe, Sainte-Jeanne sont les seules que S. S. ait eu le tems de visiter; elle était attendue dans une autre établissement de cette capitale. S. S. a été vue par tous les malades qui habitaient ces salles; tous ont reçu ses bénédictions. S. S. a paru satisfaite de la bonne tenue des salles, de la propreté et du bon ordre qui y regnent.

Après la visite, S. S. est venue se reposer un instant dans la salle d'administration, d'où elle a été reconduite jusqu'à sa voiture de la même maniere qu'elle avait été reçue à son arrivée.

Nous avons annoncé dans cette feuille (Voyez le Moniteur du 23 pluviose an 11, art. Dannemarck) que M. le docteur Castberg avait reçu de son gouvernement la mission de visiter tous les Instituts des sourds-muets qui existent en Europe, et de prendre connaissance des expériences et applications du galvanisme à la surdité. Ce savant, après avoir parcouru l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la France, est sur le point de terminer sa mission; par-tout, et principalement à Paris, il a été accueilli avec la distinction que méritent ses talens et l'honorable but de son voyage. Il se propose de retourner incessamment à Copenhague, où S. M. danoise va fonder un Institut pour les sourds-muets.

MINISTERE DU GRAND-JUGE

Par jugement du 17 brumaire an 13, vu la demande de Pierre-Jean Hignard, laboureur; Nicolas Hignard, tailleur; Charles Hignard, Pierre-Adrien Gy et Victoire Hignard son épouse, pannetiers, domiciliés à Comteville, arrondissement de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, en déclaration d'absence de Jacques-François Hignard, leur frere et beau-frere, qui est parti en l'an 2 comme réquisitionnaire pour la défense de la patrie,

Le tribunal de premiere instance à Neufchâtel a ordonné, en exécution des articles CXV et CXVI du Code civil, qu'une enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial et devant le sieur Daupeby, président du tribunal, pour constater l'absence de Jacques-François Hignard.

Par jugement du 7 frimaire an 13, sur la requête de Jean-Antoine Maurel, propriétaire; Félicité Maurel, Jeanne Maurel, épouse en secondes noces de Louis Jaubert, jardinier, de lui autorisée, et Madeleine Maurel, épouse du sieur Mauriac, instituteur, tous demeurant à Aix, énonçant que Joseph Maurel leur frere, partit, en 1779, pour l'Isle-de-France, et que depuis plus de dix ans, il n'a point donné de ses nouvelles,

Le tribunal de premiere instance à Aix, département des Bouches-du-Rhône, a ordonné que pardevant le sieur Tassy, juge que le tribunal commet à cet effet, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Joseph Maurel.

Sur la requête de Jean Gervais Chamineau, Marie Gervais, femme d'Etienne-Blaise Sellier, de lui autorisée et autres, énonçant que Jean Gervais, ex-dragon au régiment de Ségur, devenu 5e de chasseurs à cheval, se retira, après avoir été congédié de ce corps, à Langon, où il passa quelque tems, qu'il partit ensuite pour Dunkerque, d'où il donna de ses nouvelles, vers la fin de 1791, et que depuis on en a plus reçu,

Le tribunal de premiere instance séant à Bazas, département de la Gironde, a ordonné, par jugement du 30 fructidor an 12, que pardevant le sieur Lierron, juge à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit Jean Gervais.

Par jugement du 21 frimaire an 13, vu la demande de Pierre Chefdeville l'aîné, vigneron; Marie-Claude Vairon sa femme, Jean-Antoine Gronier, tisserand, et Marie-Antoinette Vairon sa femme, et autres domiciliés à Parfondru, arrondissement de Laon, département de l'Aisne, en déclaration d'absence de Jean-François-Joseph Vairon, réquisitionnaire parti en l'an 3,

Le tribunal de premiere instance à Laon, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial, devant M. Carriere, l'un des juges commis *ad hoc*, pour constater l'absence de Jean-François-Joseph Vairon;

Au surplus, a nommé le sieur Dieu, notaire à Bruyeres, pour représenter ledit Jean-François-Joseph Vairon, dans les inventaire, compte, partage et liquidation, dans lesquels l'absent peut être intéressé.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

MM. les membres de la Société d'encouragement résidans à Paris, ou qui s'y trouvent momentanément, sont prévenus que, conformément à l'art. II du titre VI de son réglement, la Société se réunira en assemblée générale le mercredi 26 courant, à une heure précise de relevée, dans son local, rue du Bacq, hôtel de Boulogne, n° 249, vis-à-vis le passage de Saint-Thomas-d'Aquin.

Cette séance sera consacrée, 1° à la distribution des prix proposés dans la séance générale du 13 pluviose an 12;

2°. A la nomination de deux censeurs pour la vérification des comptes de l'année courante.

SOCIÉTÉS DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

Athénée du Gers.

Dans sa derniere séance publique, les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Mémoire sur l'emploi du quinquina, par M. Lantrac, docteur-médecin, membre du jury médical.

Le Sens, ode anacréontique, par M. Heurtaut-Lamerville, ex-constituant, membre correspondant.

Rapport sur la constitution météorologique et maladive de l'an 11, par M. Destieux, docteur-médecin, membre du jury médical.

Du siége de l'ame, par M Barthe, ex-professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale.

Epître à un Anglais, par M. Toulouzet, secrétaire.

Rapport sur une observation précieuse, relative à une sueur partielle de la tête, par M. Roques, de Valence, ex-chirurgien-major des armées.

Imitation d'une Epître d'Horace; par M. Chaudruc, secrétaire de correspondance, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Rapport sur la derniere maladie du docteur Pardiac, par M. Destieux.

Rapport sur quelques ouvrages adressés à l'Athénée, et soumis à l'examen de la Classe de littérature et beaux-arts, par M. Chaudruc.

Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockolm.

L'académie a proposé pour l'année 1805, les prix suivans :

I. *Prix d'histoire.* — Un rapport sur l'administration des finances de la Suède dans le moyen âge. Prix, une médaille d'or de 26 ducats.

II. *Prix d'Inscriptions et d'Emblêmes.* — Projets d'épitaphe du roi Charles VIII Knutson; Projets de médailles sur les événemens intéressans de la Suède, sous les regnes de Gustave II Adolphe, ou de Charles X Gustave. Prix, une médaille d'or de 12 ducats.

III. *Prix d'Antiquités.* — Un recueil complet des traditions islandiques qui ont rapport à l'histoire du Nord, avec l'indication de leur âge et de leurs auteurs. Prix, une médaille d'or de 15 ducats.

IV. *Prix de Philologie.* — Parallèle philosophique entre la tragédie et la comédie grecque et romaine et celles des nations modernes. Prix, une médaille d'or de 26 ducats.

Les mémoires seront envoyés avant le 30 janvier 1805.

Société batave du bien public. (Bataasche-Maatschappy; Tot nut vant Algemen.)

Dans sa séance générale des 14 et 15 août, cette Société a proposé pour l'année 1806, les prix suivans :

I. La vie d'un chrétien, ou le voyage d'un chrétien à l'éternité.

II. Un tableau des jouissances de la vie de famille.

III. Une description détaillée des productions des trois regnes que l'homme emploie, et de celles dont il pourrait faire usage.

IV. Une physique populaire propre à combattre la superstition et les préjugés.

Le prix de chaque mémoire couronné, est la médaille d'or de la Société, et le terme de l'envoi est fixé à la fin de janvier 1806, à l'exception du prix n° 3, dont le terme est prolongé jusqu'au 1er février 1807.

AGRICULTURE.

Essai historique sur l'état de l'agriculture en Europe au seizieme siècle; par M. Grégoire, membre du sénat-conservateur (1).

Lorsque toutes les écoles de l'Europe vont puiser dans l'admirable chantre d'Enée des modeles de

---

(1) Un vol. in-4°. A Paris, chez madame Huzard, rue de l'Eperon.

la plus sublime comme de la plus douce poésie ; quand les amis des Muses s'empressent d'aller entendre le charmant auteur des *Souvenirs* et du *Mérite des Femmes*, expliquer les beautés de *l'Enéide* et nous rendre présens les malheurs de Didon, comment se fait-il que les *Georgiques*, ce code de l'agriculture romaine, ne deviennent pas aussi le texte de leçons sur l'art de cultiver la terre que semble dédaigner notre superbe délicatesse ?

Ce n'était point ainsi que pensait le prince de la poésie latine ; il voyait dans l'état du laboureur la plus heureuse des conditions, et la faisait marcher de front avec celle du sage, c'est-à-dire du philosophe, nom qui, chez les anciens, avait un sens que nos malheureuses querelles ont manqué peut-être de lui faire perdre.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari?
Fortunatus et ille, Deos qui novit agrestes
Panaque, Sylvanumque senem, Nymphasque sorores,
Illum non Populi fasces, non purpura Regum
Flexit, et infidos agitans discordia fratres;
Aut conjurato descendens Dacus ab Istro,
Non res Romanæ, peritura regna, neque ille
Aut doluit miserans inopem, aut invidit habenti.
(VIRG. *Georg. lib. II.*)

Si l'agriculture n'a pas obtenu chez nous la même place qu'elle avait chez les Grecs et chez les Romains, celle qu'elle a encore dans plusieurs Empires de l'Asie, ce n'est sûrement pas la faute des écrivains de notre Europe moderne ; ce n'est pas non plus celle des grands princes qui ont régné sur-tout en France, malgré ce qu'en ont dit quelques personnes passionnées. Charlemagne, Henri IV, et leurs successeurs, ont incontestablement publié des lois et formé de nombreux établissemens en faveur de l'agriculture.

Des prix, des récompenses, des distinctions personnelles, des Sociétés ont été et sont encore des moyens employés par eux et leurs successeurs, pour répandre les lumières, les honneurs et les encouragemens dans les campagnes.

Mais il semble que l'assujettissement à des travaux journaliers, l'amour du gain, très-actif dans l'homme des champs, l'éloignement des jouissances de l'esprit, retiennent nos cultivateurs à une très-grande distance des classes éclairées de la société, pour que l'on puisse leur appliquer ces idées de bonheur et de dignité que nous trouvons dans la lecture des anciens auteurs.

Peut-être aussi que nous nous faisons illusion sur la condition des cultivateurs de la Grèce et de Rome.

Une foule d'esclaves étaient destinés aux travaux agricoles, dont de riches propriétaires recueillaient les fruits. L'industrie manufacturière comme celle des champs, semblait être le partage de l'esclavage que le christianisme a banni de l'Europe. Cincinnatus, labourant la terre, ne ressemblait très-probablement point à un colon de nos provinces ; et Caton, le plus austere des Romains, avait en propre 3 à 4000 cultivateurs enchaînés au soc de ses charrues, et fertilisant la terre à son profit.

C'est donc plutôt à ces maîtres du monde qu'à leurs esclaves que s'appliquent ces images du bonheur et de la noble indépendance des occupations champêtres, que nous retracent ces beaux vers des Géorgiques et les écrivains de l'ancienne Rome.

Toutefois le grand nombre d'affranchis à qui les propriétaires donnaient la liberté, les domaines moins étendus cultivés par des mains libres ; cet orgueil national qui respirait dans toutes les actions d'un Romain, pouvaient et ont dû produire aussi des exemples propres à justifier, même pour la classe inférieure, les idées que nous nous sommes faites de l'état moral de l'agriculture romaine.

Ne croyons pas que cet art ait été en Europe, et particulièrement en France, totalement privé des accessoires nobles et intéressans qu'a chantés Virgile ; ils ont fourni à l'auteur des *Géorgiques Françaises*, ces peintures attachantes et vraies dont nous avons chaque jour des modeles sous les yeux.

Cependant, en général, l'agriculture s'offre presque toujours en Europe, aujourd'hui, sous les dehors et avec les attributs d'un art destiné à fournir aux besoins de la vie, aux consommations et aux contributions publiques, sans lesquelles la société ne pourrait avoir ni force ni soutien.

Il paraît que ses progrès ont été très-lents et peut-être peu sensibles dans la réalité. L'estimable auteur qui nous fait connaître ce qu'elle était au 16e siecle, M. Grégoire, semble partager cette maniere de voir. Mais c'est moins à l'établir qu'à faire connaître les auteurs qui ont écrit sur l'agriculture et sur son état à l'époque où Olivier de Serres donna son *Théâtre d'Agriculture*, qu'est destiné le travail plein d'érudition qu'il vient de publier, et qui tient lieu d'introduction à l'ouvrage de cet agronome.

L'auteur y trace le tableau des écrivains qui s'en sont occupés jusqu'au 16e siècle chez toutes les nations de l'Europe, et l'on a tout lieu d'être étonné de la quantité de livres, archives et recueils qu'il a fallu consulter ou lire pour remplir aussi bien un pareil cadre.

Ce sont sur-tout les ouvrages français et l'histoire des innovations utiles, des découvertes et des méthodes de culture pratiquées en France, qui occupent M. Grégoire.

Cette partie est intéressante pour les arts et pour la connaissance des objets de commerce introduits dans la consommation. Ces faits sont toujours intéressans, parce qu'ils font pour ainsi dire remonter le cours de la vie en nous montrant la série d'événemens, de travaux, de recherches, à l'extrémité de laquelle nous nous trouvons après plusieurs siècles.

De toutes les connaissances, celles des choses qui entrent dans les moyens de satisfaire nos besoins, d'augmenter nos jouissances, ou d'accroître nos richesses, paraissent avoir été le plus généralement négligées ; il semble que, livré presque entièrement dans sa conduite privée à l'empire des sens et aux soins de les satisfaire, l'homme ait rougi de transmettre à la postérité l'exposé des tentatives, des inventions, des succès obtenus pour y parvenir ; ou, pour parler plus positivement, parce que les hommes occupés des arts productifs, de la culture et du commerce, pensent bien moins à rendre compte des moyens qu'ils emploient, qu'à en profiter pour accroître leur fortune.

C'est à cela que tient sans doute le peu de connaissance que l'on a des anciennes pratiques agricoles, et de l'époque où chaque espece de production a été cultivée ou introduite parmi nous.

M. Grégoire est parvenu cependant à jeter quelques lumieres sur les premieres époques des plus importantes cultures ; et comme cette matiere mérite une attention particuliere, qu'elle peut faire l'objet d'un article très-instructif ; nous nous réservons d'en entretenir nos lecteurs dans un des numéros qui suivront celui-ci ; nous en ferons d'autant mieux connaître par-là, le mérite de l'ouvrage que nous annonçons.

PEUCHET.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, vous avez rendu compte de la visite que S. S. a faite dernierement de la manufacture impériale des Gobelins. Permettez-moi d'ajouter quelques détails relatifs aux travaux auxquels ce grand établissement doit une célébrité si bien méritée.

L'intendant général de la maison de l'EMPEREUR, M. le conseiller-d'état Fleurieu, qui sait allier à de si profondes connaissances un goût si épuré pour les beaux-arts, avait voulu vérifier par lui-même d'avance les dispositions qui avaient été faites pour la réception de S. S.

S. S. a été conduite d'abord dans les ateliers de basse-lisse ; on lui a fait connaître tous les détails que présente ce genre de fabrication, et les améliorations apportées, soit par le célebre Vaucanson pour faire mouvoir ces métiers, soit par le chef d'atelier Neilson pour déterminer les contours et conserver aux arts des tableaux précieux. Divers metiers disposés verticalement lui ont prouvé que si cette partie avait, dans l'enfance de l'art, dégradé, détruit en quelque sorte les aimables productions des Desportes et des autres peintres de ce genre, elle pouvait actuellement nous consoler de leur perte, en les reproduisant avec autant de vérité que de fraîcheur. Pour mettre S. S. en état de juger parfaitement des couleurs qui servent à former la palette de l'artiste tapissier, on avait préparé dans les ateliers de teinture plusieurs nuances en soie et en laine, qui ont été terminées sous ses yeux, et dont elle a paru examiner avec plaisir la beauté des couleurs et la parfaite harmonie de leur dégradation. Dans les magasins de laine et de soie teintes, elle a été étonnée de cette prodigieuse variété de nuances qui, disposées dans le meilleur ordre, offrent, par la seule opposition des clairs aux bruns, des effets de coloration très-piquans et très-curieux. Mais c'était sur-tout dans les ateliers de haute-lisse que le S. P. devait trouver des résultats plus étonnans encore, que n'avaient pu deviner les Soufflot, les Lebrun, les Mignard, et qu'il était réservé au génie de M. Guillaumot d'obtenir et de concentrer dans ce célebre établissement.

On a fait voir à S. S. les métiers qui existaient sous la direction de ces artistes célebres, et on lui a offert ensuite les changemens successifs qui y ont été apportés jusqu'à la construction de ces derniers métiers qui semblent être le dernier degré de la perfection, soit pour les avantages qu'ils offrent dans le travail, soit pour la conservation du tableau.

Parmi les nombreux sujets exposés dans la galerie et dans les sallons, S. S. a paru remarquer avec plus de plaisir *l'Enlevement d'Orythie*, d'après M. Vincent, par M. Claude pere, un des plus habiles artistes de cette manufacture, tableau qu'il a consenti le premier a exécuter entièrement en laine et dans le sens droit ; *Xeuxis choisissant des modeles*, d'après M. Vincent, et *la Mort de Léonard de Vinci*, d'après M. Ménageot, sujets d'une grande importance par le nombre des figures et la perfection des détails. Quoique le S. P. ait vu avec beaucoup de soin toutes les pieces en exécution, il a paru s'arrêter avec une attention et une complaisance particuliere devant le *Méléagre entouré de sa famille*, d'après M. Ménageot ; on y trouve en effet tout ce que cet art peut apporter de plus parfait dans la traduction d'une chose aussi belle ; finesse dans les tons, pureté dans les formes, éclat, fraîcheur, transparence dans les chairs, tout se trouve réuni dans ce tableau, qui fait le plus grand honneur à M. Laforêt, premier artiste - ouvrier de la Manufacture des Gobelins.

La vive satisfaction qu'a éprouvée S. S. pendant toute cette visite, a été bien partagée par les personnes dont elle était accompagnée ; elles ne pouvaient se lasser d'admirer ce genre d'industrie vraiement nationale, qui portée au plus haut point de perfection par les soins de M. Guillaumot, ne doit plus prétendre qu'à l'honneur de transmettre à la postérité les hauts faits et les actions mémorables qui caractérisent la grande époque où nous vivons.

J. IL. R.

LIVRES DIVERS.

Mémoires sur les Haras, considérés comme une nouvelle richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française ; par feu M. Lebaron, de Rohan, capitaine de dragons, aide-major-général de la gendarmerie, revus et publiés par Jérôme de Lalande, in-8°.

A Paris, chez Courcier, imprimeur-libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, n° 71.

Eloge de Mr. A. de Noé, ancien évêque de Lescar mort évêque de Troyes et désigné cardinal, ouvrage qui a été couronné par le Musée de l'Yonne et la Société académique de l'Aube réunis, par J. Ch. J. Luce de Lancival, professeur de belles-lettres au Lycée Impérial, membre de l'Athénée des Arts, de celui des étrangers, etc. avec cette épigraphe :

Pectus est quod facit disertos.

Prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 60 cent. par la poste.

A Paris, de l'imprimerie de Gillet, et se trouve chez le Normand, libraire, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Exámen analitico del Quadro de la Transfiguracion de Rafaël de Urbino ; seguido de algunas observaciones, sobre la pintura de los Griegos, por don Benito Pardo de Figueroa. Paris, 1804 ; 1 vol. in-8° supérieurement imprimé sur papier fin par Crapelet.

Prix 3 francs pour Paris, et 4 fr. rendu franc de port.

A Paris, chez Théophile Barrois fils, libraire pour les livres étrangers, quai Voltaire, n° 3.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, Cinna, et les trois Freres rivaux.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les deux Oncles, Milton, et la Jeune Prude.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa, il Re Theodoro. — Incessamment, la 1re repr. della Ginevra di Scozia, opéra nouveau en 4 actes, tiré de l'Arioste, musique de M. Mosca. — Samedi, la 1re repr. du Petit-Francaleu, ou le procureur poëte, comédie nouvelle en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. La 1re représ. de Sophie Arnould, comédie en trois actes, précédée d'Arlequin afficheur.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 8e représ. de la Forteresse du Danube, mélodr. nouv. en 3 actes à spectacle, préc. de J'ai perdu mon Procès.

Théâtre du Marais. Le Mariage de Figaro, terminé par un feu d'artifice.

Théâtre de la Cité. Le Mariage du Capucin, et Renaud d'Ast. — incessamment, la 4e repr. des deux Epouses, comédie en 5 actes.

Théâtre des Délassemens. La 7e représent. du Tremblement de Lisbonne, tragédie en 5 actes de maître André, perruquier, le Malade par Amour, et l'Absinthe.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 20. Redoute, et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et méchanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Auj., Spectacle, à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 115. *Mardi, 25 nivose an 13 de la République* (*15 janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Semlin, le 25 décembre (*4 nivose.*)

SUIVANT les derniers avis de Semendria, le congrès qui s'est tenu dans cette ville entre les chefs Serviens et les députés des Turcs de Belgrade a été très-orageux, et ce n'est qu'après une discussion très-vive qu'on est parvenu à s'entendre. On dit même qu'il y a eu des voies de fait, et que quelques Turcs ont été fort maltraités. Au reste, on ne croit pas que la nouvelle convention qui a été le résultat de ce congrès, reçoive son entière exécution. Les Turcs n'ont employé les voies de la négociation que par crainte et par nécessité. Les Serviens, de leur côté, montrent qu'ils ont peu de confiance dans cet arrangement. A l'ombre de cette paix momentanée, ils paraissent faire des dispositions et prendre des mesures contre les Turcs pour l'avenir; en un mot, ils agissent d'après un système régulier qui prouve presque jusqu'à l'évidence, que leur insurrection a une cause majeure.

C'est en conséquence de ce système que les chefs des insurgés ont sur-tout à cœur de détruire ou au moins de neutraliser la force de leurs ennemis dans son premier boulevard. Aussi voit-on que dans la paix comme dans la guerre, ils cherchent à s'assurer de Belgrade; et le premier moyen pour y réussir, c'est d'en éloigner entièrement cette soldatesque effrénée (les kersales ou anciens janissaires) qui, quoique rebelle en apparence aux ordres du grand-seigneur, agit cependant dans le fait d'une manière conforme aux intérêts de la Porte, puisque jusqu'à ce moment elle a seule empêché que les chrétiens de Servie n'obtinssent un triomphe complet sur les Turcs, et ne se rendissent entièrement indépendans.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 4 janvier (*14 nivose.*)

L'Elbe est maintenant si fortement gelé qu'on peut expédier en traîneau, de notre ville pour Harbourg, les charges ses plus pesantes.

Le Sund est couvert de glaces depuis le 28 décembre; deux vaisseaux de guerre anglais, qui escortaient un convoi, ont eu de la peine à en sortir; mais il y reste encore six navires anglais et un suédois pris dans les glaces.

La gazette du commerce de Copenhague contredit formellement tous les bruits que l'on avait répandus touchant l'arrivée de plusieurs coffres venant de Malaga, et contenant les effets de gens morts de la fièvre jaune.

La chancellerie danoise ayant donné connaissance au roi que le peintre Lange, habitant de Faabourg en Fionie, avait retiré chez lui le fils d'un pauvre homme sourd-muet de naissance, lui avait appris à lire et à dessiner, et lui avait procuré toutes les connaissances nécessaires pour lui donner le moyen de gagner sa vie, S. M. a récompensé cette bonne action de la décoration de la médaille d'or qu'elle lui a envoyée.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 21 décembre (*30 frimaire.*)

M. Van Hooy qui a servi dans les troupes du prince d'Orange, à la solde de l'Angleterre, sur l'île de Wight jusqu'à l'époque de leur dissolution, et en touchait encore son traitement de réforme au mois d'août dernier, avait été nommé, par le gouvernement batave actuel, commandant militaire et commissaire-général des colonies bataves sur les côtes de Guinée, avec 24,000 flor. d'appointemens; et en cas de mort, l'assurance d'une pension à sa veuve: la mort du général Barlets aurait mis dans ses mains toutes les rênes du gouvernement batave sur ces côtes.

Les véritables Hollandais ne doutent pas qu'une nomination aussi déloyale ne soit immédiatement revoquée.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 décembre (9 nivose.)

L'ordre de mettre un embargo sur tous les bâtimens espagnols qui se trouvent ou pourront se trouver dans les ports de la Grande-Bretagne, est ainsi conçu:

« Sa majesté britannique, informé de l'ordre donné par le roi d'Espagne, de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglais qui se trouveraient ou entreraient dans les ports du royaume catholique, ordonne, d'après l'avis de son conseil-privé, qu'il soit fait défense à tous vaisseaux ou navires appartenant à ses sujets, de faire voile pour aucun des ports d'Espagne, jusqu'à nouvel ordre. S. M. ordonne, en outre, de mettre un embargo ou sequestre général sur tous navires ou vaisseaux espagnols quelconques, qui se trouvent maintenant, ou arriveraient par la suite dans les ports, havres ou rades dépendans des Royaumes-Unis de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; comme aussi de se saisir de toutes personnes et de tous effets, à bord desdits vaisseaux: néanmoins elle a recommandé de prendre le plus grand soin des objets formant les cargaisons desdits bâtimens, afin qu'elles ne souffrent aucun dommage ou avarie quelconque.

— On prétend que l'expédition dont on parle depuis si long-tems, est destinée contre le Ferrol, et que sir James Pulteney est investi du commandement. Il a reçu des instructions, d'après lesquelles il doit courir le risque de prendre possession de la ville, si une députation vient lui en présenter les clefs. (*Morning-Chronicle.*)

— Le vaisseau de ligne anglais *le Texel*, de 64 canons, qui, pendant l'été dernier, était en station pour garder les rades de Margate, a été jetté à la côte, vendredi dernier, par un coup de vent, et l'on s'attendait, à chaque moment, à le voir mis en pieces. L'équipage a heureusement été sauvé. Les matelots de Margate ont montré, pendant cette tempête, beaucoup de zele et d'humanité; ils ont amené sur le rivage treize personnes, tant femmes qu'enfans, arrachés au naufrage.

— La frégate anglaise *la Blonde*, qui était depuis quelque tems en station devant Needless, vient également de périr. Reduite, par le mauvais tems, à couper tous ses mâts, elle a été jettée sur la côte de Torbay, non loin de l'endroit où le vaisseau *le Venerable* s'est perdu dernierement, et elle y a éprouvé le même sort.

— On mande de la Barbade, qu'une grande partie des troupes anglaises qui se trouvaient dans cette isle, y a été moissonnée par la fièvre jaune. Lord Proby et la plupart des officiers qui étaient sous ses ordres, sont du nombre des victimes.

— Nous avons annoncé qu'on avait appris, par les dernieres nouvelles de Ceylan, qu'une guerre meurtriere avait éclaté dans cette colonie. Voici quelques détails publiés à ce sujet par nos journaux. Il paraît que, dans le mois d'avril dernier, l'un des principaux Adigars rassembla un nombreux corps de troupes sur les frontieres de Matura, et que bientôt après il déclara que ses intentions étaient de chasser les Anglais de Candy. Il s'empara de plusieurs forts, qu'il fournit abondamment de toutes provisions et munitions de guerre. Le capitaine anglais Magde, informé de ces mouvemens, rassembla toutes les forces disponibles de son district, traversa les frontieres, et, au moyen d'une marche forcée, il attaqua l'ennemi au moment où il s'y attendait le moins. Le chef des insurgens, après une légere résistance, prit le parti de se retirer avec son armée. Nos troupes le poursuivirent, enlevant à la bayonnette tout ce qui s'opposait à la poursuite des fuyards. Nombre de villages furent incendiés et réduits en cendres. La désolation se répandit de tous côtés dans le pays. Les routes se trouverent jonchées de cadavres. Au départ de ces nouvelles, on ne connaissait point encore la résultat des opérations du capitaine Magde, quoique l'on cite quelques lettres qui parlent de son retour à Matura. Mais, en somme, il n'est que trop constant que l'insurrection s'est annoncée d'une maniere formidable; et comme ce n'est pas en brûlant des villages, comme l'ont fait nos troupes dans cette occasion, qu'on appaise des révoltes et qu'on désarme des ennemis, il est à craindre que les premieres nouvelles qui arriveront de Ceylan, ne nous apprennent des événemens très-fâcheux.

INTÉRIEUR.

Paris, le 24 nivose.

Hier dimanche, le président et les bureaux de l'Institut ont été admis à l'audience de S. M., dans la salle du trône. S. Exc. M. François (de Neufchâteau), président, a parlé en ces termes:

SIRE,

« Les bureaux réunis des quatre académies ou des quatre classes qui forment le corps de l'Institut, viennent présenter en son nom, à V. M. impériale, les trois derniers volumes du Recueil des Mémoires de cette compagnie, un pour les Sciences exactes; un pour les Sciences morales, un pour les Lettres et les Arts. Ces volumes complettent la collection générale, en quinze tomes in 4°, des Mémoires donnés par l'Institut national, avant qu'il eût reçu une forme nouvelle par votre décret de l'an 11.

» Ces ouvrages sont imprimés; ils appartiennent au public, et ce n'est pas à nous de prononcer sur leur mérite. Quel qu'il soit, nous devons nous féliciter, SIRE, d'être admis à vous adresser cette respectueuse offrande. Dans le protecteur de nos veilles, il est doux pour nous de trouver le meilleur de nos juges.

» C'est un devoir pour l'Institut, appelé à représenter plusieurs Académies célebres, de déposer aux pieds du trône impérial les preuves annuelles du zele qui l'anime pour conserver en France le dépôt des lumieres, et pour en accroître la masse en la réunissant dans un foyer commun. Mais combien ce devoir nous devient-il plus cher encore, lorsque les fruits de nos travaux sont offerts à un Prince qui s'honore sur-tout de l'intérêt qu'il prend aux progrès de l'esprit humain! C'est sur des hommes éclairés qu'il est beau de régner. SIRE, voilà la vraie grandeur! C'est un des caracteres qui distinguera votre Empire. Fondateur d'une ère nouvelle, ayant les yeux sur l'avenir, NAPOLÉON sera toujours l'ami le plus fidele de la raison publique. Quel sujet d'espérance et d'émulation pour tous les bons esprits! quel bonheur pour notre patrie! Autour de Votre Majesté, tout doit briller de son éclat. Tout sera libéral, comme votre pensée. Qu'un seul rayon de votre gloire se réfléchisse sur nos muses, et leur reconnaissance doublera leurs efforts, pour répondre à vos vues sublimes et soutenir l'honneur d'un siècle qui doit porter un si grand nom.

» En même tems qu'il vous présente le tribut des nouveaux volumes qu'il vient de publier, l'Institut croit devoir faire connaître aussi à son auguste protecteur ceux des académiciens qu'il a nommés depuis un an pour réparer ses pertes. SIRE, à ce titre, nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté:

1°. M. Burkardt, nommé dans la classe des sciences physiques et mathématiques, qui remplace l'académie des sciences. (M. Burkardt étant indisposé n'a pu être présenté à cette audience).

2°. MM. Quatremere, Visconti, Boissy-d'Anglas et Millin, élus par la classe d'histoire et de littérature ancienne, qui est substituée à l'Académie des belles-lettres.

3°. S. A. électorale M. Darberg, électeur archi-chancelier de l'Empire germanique, nommé par cette même académie comme associé étranger à la place du célebre auteur de la Messiade (M. Klopstock).

» SIRE, c'est un beau jour pour les sciences et les lettres, que celui où un souverain vient se confondre dans les rangs de ceux qui les cultivent. Ce souvenir fera époque dans l'histoire de l'Institut. Ce trait honore les savans, et, aux yeux de l'homme qui pense, il ne dégrade pas les princes.

» La classe de la langue et de la littérature françaises destinée à remplir les fonctions de l'académie française, a fait aussi trois choix, approuvés par V. M. I. pour remplacer MM. de Saint-Lambert, de Laharpe, et de Boisgelin; mais les nouveaux élus ne peuvent être présentés à V. M. avant d'avoir été reçus en séance publique, suivant l'usage de cette Académie.

» La classe des beaux-arts, remplaçant les Académies de peinture et d'architecture, a récemment perdu un sculpteur distingué, M. Julien. Dans sa séance d'hier, elle a nommé son successeur, dont le choix est soumis à l'approbation de V. M. I.

» Enfin, SIRE, les académiciens qui ont publié séparément quelques ouvrages, ont l'honneur d'en faire l'hommage à V. M. I.: M. Rochon lui présente son *Voyage à Madagascar*, et M. Olivier son *Voyage dans le Levant*.

» Ce jour, SIRE, est un jour de fête pour les académies. Puissent les tributs de leur zele justifier toujours l'accueil flatteur et distingué que leur fait Votre Majesté Impériale! et puisse durer à jamais ce renouvellement de l'alliance heureuse que les bea

La Fontaine dit avoir existé jadis entre l'Olympe et le Parnasse ! »

Les députés de la république de Lucques ont ensuite eu leur audience de congé.

Le *Courrier du Bas-Rhin* publie, sous la date de *Strasbourg* 13 *nivose an* 13, l'article suivant :

« Une lettre de Paris, en date du 1er nivose, » que nous a communiquée M. le conseiller-d'état » préfet du département du Bas-Rhin, et qu'il nous » engage à porter sur nos feuilles, doit détruire » tous les faux bruits qui s'étaient répandus sur le » compte de M. Saurine, notre évêque.

» M. l'évêque de Strasbourg a eu une audience » particuliere du souverain pontife, en présence du » cardinal-légat : je vous annonce avec joie qu'il a » été reçu avec le plus grand intérêt : non-seule- » ment le S.-Pere ne lui a parlé d'aucune rétrac- » tation, comme on en a répandu le bruit, il » l'a félicité, au contraire, sur la solidité et la » droiture de ses principes. Après une longue » conversation, dans laquelle M. Saurine soutint » avec force ses opinions, S. S. l'embrassa ten- » drement, lui serra les mains, et lui promit une » protection particuliere. Le cardinal Caprara lui » témoigna aussi beaucoup d'attachement et d'in- » térêt durant cette conversation dont j'ai cru de- » voir vous faire le récit : elle honore M. Saurine, » et gagnera de plus en plus, au chef éclairé de » l'Eglise romaine, le cœur de tous les fideles ».

Rien ne saurait être aussi inconséquent qu'un tel article qui ne peut avoir été rédigé que par les ennemis de M. l'évêque de Strasbourg.

Ce prélat et tous les évêques de France ont manifesté par leur conduite à l'égard du Saint-Pere un respect profond pour le Saint-Siege centre de l'unité catholique, et une entiere soumission à ses décisions, comme principe de foi dans toute la chrétienté. Ainsi donc, parler encore aujourd'hui de constitution civile du clergé et de toutes ces idées qui ont disparu avec les circonstances qui les avaient vu naître, c'est manifester une malveillance qui ne peut avoir d'autre but que de susciter de nouveaux troubles. Toute l'Eglise, tous les divers partis politiques se réunissent désormais dans une seule opinion. Au milieu des agitations, des révolutions et de la guerre, que chacun écrive sur ses drapeaux un passage de Saint-Paul ou de Saint-Augustin, un décret du concile de Trente, ou un vers de Voltaire, un trait de Tacite, ou de J.-J. Rousseau, cela est dans l'ordre des choses. On n'a pour guide alors que les opinions et les passions de son parti. Mais ces tems sont déjà loin de nous. La loi de l'Etat régit l'Etat : la loi de l'Eglise régit l'Eglise, depuis que l'expérience a démontré les inconvéniens des conciles généraux. Quel mal, en effet, les dissentions théologiques n'ont-elles pas produit ? que de provinces ont été dévastées, que de peuples ont vécu dans les larmes pour les subtilités d'esprits exaltés par le jeûne et échauffés par les passions de chaire ou de tribune ? Ce sont ces calamités qui ont porté les princes et les nations de la chrétienté à préférer, d'un consentement unanime, les décisions du Saint-Siége aux disputes théologiques.

Eh ! comment des préfets laissent-ils publier de telles rapsodies? voudrait-on nous ramener aux tems des restrictions mentales et de ces débats scandaleux aussi contraires à la religion qu'à l'ordre public, et qui ont été tour-à-tour ridicules ou funestes ?

Les évêques sont institués par le Saint-Siége, et le Saint-Siége ne donne assurément l'institution qu'à ceux qui vivent dans l'unité de sa foi. Or, tous les évêques de France ont reçu l'institution canonique. On ne pourrait donc que par une insigne calomnie, prétendre qu'il en est parmi eux qui suivent encore des principes contraires à la foi du Saint-Siege.

La classe des beaux-arts de l'Institut avait à remplacer M. Julien. Les concurrens présentés dans l'ordre suivant, étaient MM. Giraud, Chaudet, Lemot, Bridan pere, Gois pere, Cartelier, Boichot, Lecomte, Masson, Foucou, Monnot, Blaise.

Après avoir obtenu à deux scrutins successifs le même nombre de suffrages, MM. Lemot et Chaudet ont été balottés, et le premier l'a emporté de cinq voix. Les principaux titres de M. Chaudet sont la statue du jeune Cyparisse, celle du Berger exposant Œdipe, une petite statue de l'Amour, un charmant bas-relief représentant la Peinture, la Sculpture et l'Architecture sous la figure de trois femmes, placé au Musée Napoléon, le buste et la statue de l'Empereur.

Les principaux titres de M. Lemot, sont le bas-relief placé au-dessous de la tribune du corps-législatif; une belle statue de Lycurgue, placée dans la même salle; celle non moins belle de Léonidas, placée dans la salle du sénat; celle de Cicéron, dans la salle du tribunat.

Après ces deux premiers concurrens, ceux qui ont eu le plus de voix, sont M. Giraud dont le morceau de réception à l'ancienne Académie royale est très-estimé. Cet artiste a aussi servi les arts avec beaucoup de zele et d'activité, en faisant mouler à Rome, à grands frais, il y a environ vingt ans, les plus beaux morceaux de sculpture pour servir à l'étude et aux progrès de l'art en France; et M. Cartelier, qui a fait une charmante statue de la Pudeur, exposée il y a quelques années au salon; la statue d'Aristide qu'on y a vu cette année, et un beau bas-relief dans la salle de Diane, que l'on prépare au Musée Napoléon.

Dans le n° du dimanche 23 nivose, article INTÉRIEUR, ligne 4e et 5e, *au lieu de* : M. Fleurieu, intendant des bâtimens ; *lisez* : intendant général de la maison de l'Empereur.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décret du 29 frimaire an 13, sont nommés pour se rendre en Espagne, à l'effet de constater la nature et les caracteres de l'épidémie qui s'y est manifestée, d'indiquer les moyens curatifs les plus efficaces et les préservatifs les plus sûrs ;

MM. Chaussier et Leclerc, professeurs de l'école de médecine de Paris, et M. Bailly, ex-médecin en chef de l'armée de S.-Domingue.

Sont nommés adjoints auxdits professeurs, pour les accompagner dans leur voyage et les seconder dans leurs travaux,

MM. Husson, membre de l'Ecole de médecine et secrétaire de la Société de vaccine, établie près le ministre de l'intérieur ;

Nysten, prosecteur de l'Ecole ;

Hamel, bibliothécaire ;

Et M. Etcheverry, médecin espagnol, pensionné par S. M. le roi d'Espagne.

Un décret du 3 nivose ordonne la translation à Bressuire, de la sous-préfecture de Thouars, département des Deux-Sèvres.

Par décret du 5 nivose, M. Serrin, maire de Brignolles, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Brignolles, département du Var, en remplacement de M. Philibert, décédé.

Par décret du 5 nivose, M. Roujoux est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dole, département du Doubs, en remplacement de M. Angrer.

Par décret du 5 nivose M. Lejeune fils est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lunéville, département de la Meurthe, en remplacement de M. Lejeune pere, décédé.

Par décret du 5 nivose, M. Chiappe, juge en la cour d'appel séant à Ajaccio, est nommé procureur-général impérial près ladite cour.

D'après un décret du 5 nivose, M. Corvisart, premier médecin de Sa Majesté impériale et professeur en activité au Collége de France, et à l'Ecole de Médecine de Paris, restera attaché à ces deux établissemens en qualité de professeur honoraire.

Il jouira, près de l'Ecole de Médecine, du droit d'assister aux séances et assemblées publiques et privées des professeurs; et conservera, à titre de retraite, les traitemens, droits et prérogatives dont jouissent les professeurs du Collége de France.

D'après un décret du 13 nivose, le département de la Roër, qui a fait jusqu'à ce jour partie du 28e arrondissement forestier, en est distrait, et est réuni au 23e arrondissement.

Par décret du 19 nivose, M. Ventenat est nommé bibliothécaire administrateur perpétuel de la bibliotheque du Panthéon, à la place de M. Daunou, passé à d'autres fonctions.

Et M. Joseph Flocon est nommé conservateur de ladite bibliotheque.

Par décret du 19 nivose, M. Brocard est nommé membre du conseil de préfecture du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Laloi, décédé.

Par décret du 19 nivose, M. Faydel, ex-constituant, est nommé membre du conseil de préfecture du département du Lot, en remplacement de M. Raynal, nommé à d'autres fonctions.

Un décret du 19 nivose an 13 confirme la nomination de M. de Chabert, ancien navigateur, à la place de membre du bureau des longitudes.

Par décret du 19 nivose, M. le Balleur est nommé membre du conseil de préfecture du département de la Sarthe.

Un décret du 19 nivose, relatif à l'administration des biens et revenus du Prytanée de Saint-Cyr, contient les dispositions suivantes :

1°. A compter du 1er germinal prochain, le Prytanée de Saint-Cyr, et les biens et les revenus formant sa dotation, seront administrés comme les lycées.

2°. Le conseil d'administration des biens et revenus du Prytanée de Saint-Cyr, sera composé du proviseur du Prytanée, du censeur des études et du procureur gérant.

3°. Le bureau d'administration sera composé du préfet de Seine-et-Oise, du président et du procureur-général près la cour criminelle, du proviseur, du procureur gérant et d'un membre du conseil-général du département, désigné par le ministre de l'intérieur.

Les séances du bureau auront lieu au moins une fois par mois, à l'hôtel de la Préfecture.

4°. Les comptes de la gestion de l'agent comptable et du caissier de l'administration actuelle, seront rendus pardevant le bureau de l'administration, dans le délai de trois mois.

5°. Les titres, papiers et documens seront remis au procureur gérant, qui les recevra sur inventaire et en restera responsable ; il remettra au préfet du département de Seine-et-Oise, pour être envoyés aux préfets de la situation des biens et pour effectuer les ventes, les titres qui seront nécessaires à cet effet.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 19 brumaire an 13, vu la demande de Jean Hayer l'aîné, aubergiste ; Anne-Marie Hayer, majeure, Marie-Barbe Hayer, veuve Chandell, et Jean-François Bertrand, propriétaire à Saint-Avold, et Nicolas Haver, négociant à Bouzonville, arrondissement de Sarreguemines, département de la Moselle, en déclaration d'absence de Henri Hayer, leur frere et beau-frere,

Le tribunal de premiere instance à Sarreguemines, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial, devant le sieur Grillot, l'un des juges nommé commissaire à cet effet, pour constater l'absence de Henri Hayer.

Par jugement du 10 frimaire an 13, vu la demande de Jean Buchler, manœuvre, demeurant à Rorbach, arrondissement de Sarreguemines, département de la Moselle, en qualité de pere et tuteur de Jean Buchler son fils, absent, en déclaration d'absence dudit Jean Buchler,

Le tribunal de premiere instance à Sarreguemines, a ordonné qu'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean Buchler.

Par jugement du 20 vendemiaire an 13, sur la requête des héritiers présomptifs de François Gallay, énonçant que ledit Gallay a quitté la commune de Chassenard, au mois de thermidor an 2, en qualité de réquisitionnaire, et qu'il n'a point donné de ses nouvelles depuis le 20 brumaire de l'année suivante,

Le tribunal de première instance séant à la Palisse, département de l'Allier, a ordonné que pardevant son président, ou en cas d'empêchement, devant tout autre juge dans l'ordre du tableau, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête sur l'absence dudit François Gallay.

Par jugement du 29 brumaire an 13, vu la demande de dame Marion, née Gavard ; autorisée de Pierre Coudurier son mari, domicilié à Thy, arrondissement de Bonneville, département du Léman, en déclaration d'absence de Georges Gavard son frere, qui est parti en l'an 2 comme réquisitionnaire pour la défense de la patrie,

Le tribunal de première instance à Bonneville, a ordonné l'enquête devant le sieur Gerdil, l'un des juges, pour constater l'absence de Georges Gavard.

Le 7 frimaire suivant, l'enquête a été reçue en présence du procureur impérial.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

Tirage de Strasbourg, du 21 nivose.

81. 33. 83. 15. 5.

Tirage de Bordeaux, du 22 nivose.

84. 50. 65. 78. 36.

MÉLANGES.

De M. de Paw, et sur son opinion sur la beauté des femmes de la Grèce.

On sait trop aujourd'hui, car on le sait par l'expérience, quelle fut dans le dernier siecle la manie des nouveautés et des opinions extraordinaires en tout genre. Quelques hommes célebres avaient donné ce ton. Ils furent bientôt suivis par des écrivains qui enchérirent sur eux, et il y eut à la fin un moment où non-seulement on n'écrivait que pour dire des choses inouies, mais où il fallait en imaginer pour avoir le droit d'écrire. L'étude de l'antiquité et l'érudition elle-même se ressentirent de cette contagion. On traita de pédanterie ces recherches laborieuses qui, dissipant les ténèbres du passé, agrandissant l'espace de tems et de lieu où l'homme accomplit sa courte carriere, multiplient ses idées et ses rapports, réunissent tous les siecles à un seul, et nous rendent en quelque sorte contemporains et compatriotes de tous les âges et de tous les pays. On négligea tout ce dont se compose la fabrication de ce fil délié et ferme tout-à-la-fois, qui doit unir le passé au présent. On oublia qu'avant de former ces beaux ouvrages qui deviennent les tableaux durables des mœurs, des institutions, des actions de l'antiquité, ce fil historique doit avoir été long-tems élaboré par l'érudition, long-tems tissu par la critique. Quelques écrivains ont voulu rendre l'érudition vulgaire; ils ont cru étendre son empire en multipliant le nombre de ses lecteurs; et pour y parvenir, ils ont essayé de lui ôter ce qu'elle a de repoussant et d'épineux.

C'est se méprendre, à mon avis, sur la nature de l'érudition.

L'érudition qu'il ne faut jamais séparer de la critique, n'est pas la science, quoique sans doute elle suppose et exige beaucoup de savoir. La science, de quelque genre qu'elle soit (en entendant ce mot comme il doit l'être), est l'ensemble de toutes les vérités acquises dans une matiere quelconque, et en fait d'histoire, par exemple, ou d'antiquité, de toutes les vraisemblances qui, à défaut de vérité reconnue, approchent le plus de ce caractere.

Qu'est-ce que l'érudition, et qu'est-ce que la critique? Je les regarde comme des sentinelles placées à l'entrée du temple de la science. Leur devoir est de ne laisser passer que des vérités. Mille sortes de moyens de séduction et de tromperie sont mis en œuvre par cette foule d'opinions qui se pressent à la porte et qui présentent à-la-fois leur titre d'admission. Qu'on dégage les accès du temple de tout cet attirail de formes séveres, d'examens rigoureux, de discussions hérissées, dont les opinions doivent subir l'épreuve, et bientôt le sanctuaire de la science est profané. La place de l'érudition et de la critique sera occupée par le bel esprit et l'impudence. Rien ne sera plus agréable que leur abord. Ils ouvriront toutes les portes, élargiront toutes les voies, les semeront de fleurs, la foule entrera. Mais la vérité et la science fuiront, et cet édifice élevé à si grands frais, ne sera plus qu'un amas de ruines.

Un des écrivains du dernier siècle qui, en fait d'antiquité, a le plus hardiment secoué le frein de l'érudition et de la critique, est sans contredit M. de Paw, dans ses diverses recherches philosophiques sur les anciens peuples. Il n'y a point d'antiquaire toutefois qui se soit fait lire, et plus, et avec plus d'intérêt en France. Quoique son style soit peu français, et que sa maniere d'écrire soit des plus incorrectes; quoiqu'il y regne une grande monotonie de tournures et de formules toujours les mêmes; quoiqu'on voie que ses ouvrages sont un composé de morceaux détachés, liés seulement après coup par un plan sans système, cependant on ne peut se dissimuler qu'il a répandu de l'attrait sur des matieres qui ne sont pas ordinairement en possession du don de plaire au grand nombre.

Une discussion légere et toujours traitée sur le ton philosophique, une certaine maniere facile, *capable* et tranchante, de disserter sur les points les plus obscurs et les moins connus, une grande aisance de transitions et de rapprochemens, une grande hardiesse de citations, voilà ce qui le distingue, et ce qui lui a valu ici des admirateurs.

On ne peut en effet s'empêcher d'admirer cette confiance imperturbable d'assertion, cette intrépidité d'allégation au moyen desquelles il excite et soutient l'attention. On le prendrait pour un voyageur arrivé récemment de Sparte et d'Athènes. Il vous parle de leurs mœurs, de leur politique, de leurs arts, de leurs démêlés intérieurs, de leur vie domestique, comme un homme qui a tout vu, qui est dans la confidence de tous les secrets et de toutes les affaires. Il vous entretient des petites choses comme des grandes avec une familiarité, avec un je ne sais quoi de négligé qui fait illusion.

J'ai partagé pendant quelque tems, ainsi que beaucoup d'autres, le sentiment d'intérêt avec lequel les ouvrages de cet écrivain ont été accueillis en France. Je crois encore qu'il y a de quoi dire en sa faveur; je crois que c'était un homme de beaucoup d'esprit, et dont le mérite assez rare est de faire penser son lecteur. Je lui accorde aussi des connaissances variées; mais je me suis bientôt persuadé qu'elles étaient légeres, inconsistantes; sans grande liaison, et enfin que sa passion dominante était le goût du paradoxe et la manie de dire des choses nouvelles.

Ce que je puis affirmer, c'est que je n'ai jamais eu occasion de vérifier une seule de ses assertions sur quelque point d'antiquité, sans trouver ou qu'elles manquent d'autorité, ou que ses autorités sont douteuses, équivoques et souvent contraires même au résultat qu'il en tire. Comme j'ai entendu porter sur son compte le même jugement par divers savans, qui, sur d'autres matieres d'érudition, avaient aussi été tentés de vérifier les sources où cet écrivain avait puisé, je me suis convaincu que la partialité n'entrait pour rien dans l'opinion que les érudits se sont formée des recherches de M. de Paw. Enfin, il me paraît qu'il regne actuellement, tant en France qu'en Allemagne, une assez grande unanimité de sentiment à son égard, parmi ceux qui font profession de la recherche du vrai dans l'étude de l'antiquité.

Cependant, on le cite encore dans les journaux, et le Moniteur a publié depuis peu quelques articles de littérature et d'érudition dans lesquels on s'appuyait sur des passages et des chapitres de M. de Paw pour prouver que M. de Paw a eu raison.

Ce genre de critique lui appartient particuliérement, et voici en quoi il consiste. C'est à avancer hardiment, comme de soi, et en le paraphrasant, ce qu'a dit un écrivain sans le nommer; et puis à le citer brièvement comme autorité. Par ce moyen, on fait nombre, on passe pour être plusieurs du même avis. Cela en impose au lecteur.

C'est parce que M. de Paw a trouvé, comme je l'ai dit, le secret d'avoir beaucoup de lecteurs, que je crois utile de mettre en garde la génération nouvelle contre son genre d'érudition. Les erreurs des érudits en *us* ne vont pas très-loin, et l'on sait que les sottises *in-folio* ne sont pas contagieuses. Toutes celles qui ont fait tourner les têtes à la fin du dernier siècle, ne se sont si fort répandues, que parce qu'il s'est trouvé des débitans à la portée de tout le monde, et qui s'étaient chargés de l'emploi de les faire circuler en petite monnaie.

Une de ces sottises devenues vulgaires par ce genre de moyen, fut de s'imaginer que nous devions prendre pour modele le gouvernement et les institutions des Grecs. Non qu'on connût leurs lois et leurs mœurs; mais le plus grand nombre en jugeait par leurs statues et par leurs vers. Il a régné long-tems une sorte d'enchantement à leur égard, et M. de Paw n'a pas été un des écrivains qui ont le moins contribué à nous éblouir sur leur compte.

Pour peu que dans le silence des passions on étudie le caractere et le génie de ce peuple si justement célebre, et la nature de ses institutions, on se persuade qu'avec peu de moyens, c'est celui qui, proportion gardée, a fait le plus de grandes choses. Mais on ne tarde pas à se convaincre aussi, qu'aucun des moyens et des ressorts de cette machine politique ne pouvait s'ajuster à la nôtre. Les corps politiques se composent et s'élevent sur des plans indépendans les uns des autres. Leur diversité résulte de causes infinies et innombrables. Mais ces plans une fois constitués par la nature des choses, c'est-à-dire, par la nécessité et par l'habitude, il est beaucoup plus aisé de renverser les gouvernemens sans les changer, que de les changer sans les renverser.

Je doute aussi qu'en fait d'institutions nous ayons autant à envier aux Grecs, que quelques personnes ont paru le croire, sur-tout quand on songe à quelles étranges perversités quelques-unes de ces institutions doivent l'éclat qui nous séduit.

Par exemple, les institutions grecques tendaient à séparer constamment, dans l'usage de la vie civile, un sexe de l'autre. Ce ne fut pas ici la jalousie qui produisit l'isolement des femmes, comme dans l'Orient. Les Grecs ne connurent ni les grilles, ni les clôtures de l'Asie. Mais leurs mœurs firent à-peu-près la même chose. L'éducation, dès le bas âge, séparait les mâles et les réunissait exclusivement entr'eux jusqu'à vingt ans. A cet âge, les exercices militaires, ceux du gymnase, les conférences philosophiques, les réunions politiques, les sociétés mystiques, habituaient les hommes à rester toujours entre hommes. Ce que nous appelons le plaisir de la société, c'est-à-dire, l'art de s'entr'aider à passer le tems, chez les Grecs n'admettait point les femmes. La décence les excluait de la plupart des fêtes et des spectacles. Ce sexe n'avait que faire aux assemblées de la place publique. Et quand on sait comment se passait la journée d'un Grec, on voit qu'il n'y avait presqu'aucun moment qui ne fut employé hors de la maison.

Dans ce genre de mœurs, au lieu d'être comme elles le sont chez nous, l'ornement naturel de toutes les fêtes et de toutes les réunions, la parure des divertissemens privés ou publics, l'embellissement de tous les lieux où l'on va chercher des passe-tems, les femmes vivaient fort retirées, ayant leurs fêtes et leurs cérémonies à elles, habitant un lieu séparé dans la maison, où elles avaient bien une sorte d'empire, mais non pas celui qui les flatte le plus, je parle de cet empire moral pour lequel elles sont si bien faites.

Les femmes, leur suffrage, leur opinion, n'étaient en Grèce le prix d'aucun effort, le but d'aucun vœu public, le centre d'aucune espece d'émulation ou d'ambition de plaire. Les institutions avaient créé aux hommes d'autres couronnes, d'autres prix, d'autres juges, un autre tribunal enfin, très-différent de celui qu'en d'autres tems l'amour a su placer dans le cœur et dans les yeux des belles. Un desir de gloire poussé jusqu'à la puérilité, commandait aux Grecs des choses incroyables, des fatigues sans nombre. On endurait tout pour une branche de laurier obtenue au milieu de ses rivaux.

La contre-partie de ces mœurs, sous le rapport social, on la trouve, ce me semble, dans les siècles de la chevalerie. C'est-là que l'empire des femmes et de leur beauté a toute sa force et son éclat. Alors, un seul regard de l'objet aimé, l'espoir de la plus légere faveur, l'ambition d'une préférence publique, exaltaient toutes les têtes, embrâsaient tous les cœurs, faisaient entreprendre et exécuter les choses les plus hardies. L'amour de la patrie et de la gloire, le sentiment de l'humanité et du devoir, la pratique de toutes les vertus, tout devint tributaire de cette passion impérieuse, qui, subordonnant l'empire de la force à celui de la beauté, parvint à établir entre les sexes le seul équilibre de puissance qu'il soit facile de concevoir.

Ce fut une bizarrerie contre nature, que le régime de Sparte et le rêve de Platon sur l'éducation des femmes, ainsi que le projet de les associer aux exercices et aux fatigues du métier des armes. Malheureusement, ce n'est pas la seule chose contre nature qui se retrouve dans les mœurs des Grecs. Il n'y a personne qui, sur le point dont il s'agit, ne préfere le romanesque des institutions chevaleresques. Ce qui paraît y être hors de la nature, n'est tel que parce qu'il s'éleve au-dessus d'elle. C'est une sorte de beau idéal, comparé au beau naturel; et je ne dirai pas ici combien, au contraire, cet enthousiasme de gloire, favorisé par les institutions grecques en isolant un sexe de l'autre, s'écarta souvent du vœu de la nature, et combien furent factices certains sentimens qui, tout en produisant par l'héroïsme de l'amitié, des prodiges dans les rangs des guerriers, enfanterent aussi des monstres dans l'ordre des affections et des passions.

Il me semble que M. de Paw savait toutes ces choses, et pouvait les développer aussi bien que qui que ce soit. Et il me semble que les mœurs et les institutions politiques des Grecs pouvaient lui rendre raison de cette espece d'état d'infériorité où le sexe fut effectivement abaissé en Grèce, sans qu'il fût nécessaire d'imaginer ce paradoxe étrange sur le manque de beauté des femmes. Ce paradoxe ayant été reproduit dans un article du Moniteur (1er novembre 1804), sur la foi et la seule autorité de M. de Paw qui n'a cité aucune autorité à l'appui de son assertion, il m'a pris fantaisie de me rendre le champion des dames de la Grèce.

A entendre M. de Paw, il n'y avait rien de plus rare qu'une belle femme en Grece. Quand il en paraissait une (*Voy*, *art* 1er. *sect.* 2 *des Recherch. philos. sur les Grecs*), c'était une espece de phénomène. Alors toutes les têtes étaient perdues. La Grece entiere s'agitait pour contempler cette rareté.... C'est à cette rareté qu'il faut attribuer les folies que la beauté fit faire aux Grecs dans tous les tems; *car*, ajoute-t-il, *il serait impossible d'expliquer cet enthousiasme avec un nombre tant soit peu remarquable de femmes d'une beauté ordinaire.*

Il y a d'abord, selon moi, un défaut dans cette maniere de poser, si l'on peut dire, la question sur la beauté des femmes grecques, et ce défaut est assez ordinaire à ceux qui traitent de ce sujet. C'est de vouloir établir le jugement sur le nombre des femmes belles ou laides. Cette maniere de procéder pourrait être bonne à l'égard d'une assemblée de femmes; elle n'est pas admissible à l'égard d'une nation. Quand on demande si le sexe est beau ou non dans un pays, la question du nombre, si jamais elle peut avoir lieu, ne doit venir qu'après celle du genre. Il faut, sur-tout dans des *recherches* qu'on appelle *philosophiques*, examiner le type général, se rendre compte de la constitution générique des formes et des proportions, de la conformation ostéologique, d'où dépend la régularité des traits; il faut chercher à connaître la couleur de la peau d'où dépend aussi cette fraîcheur de teint, qui n'est pas la beauté, mais qui en est le vernis. Cette recherche, je l'avoue, n'est pas facile à faire, même chez une nation existante. Il y a si peu de voyageurs qui aient les connaissances requises en ce genre, et tant de circonstances influent sur leurs jugemens, qu'il n'est pas rare de les trouver en contradiction sur ce point. Qu'on pense à la difficulté qu'il doit y avoir d'établir une semblable mesure de critique à l'égard d'un peuple qui n'existe plus.

M. de Paw n'aurait pu donner quelques probabilités à son assertion, qu'en rapportant des passages des auteurs anciens, qui eussent reproché aux femmes grecques ces vices de conformation qui établissent la privation de la beauté. Il fallait tout au moins, citer quelques allégations générales, en

opposition par exemple à celle d'Anacréon, où ce poète dit : *Corinthe est en Achaïe où les femmes sont belles.* Mais notre critique n'a rien cité à l'appui de son opinion.

Il est tout aussi curieux de voir sur quoi il fonde la prééminence qu'il accorde en Grèce au sexe masculin : car, selon lui, les *hommes* dans cette contrée *sortaient des mains de la nature douées de toutes les graces... qui avaient fait de plusieurs personnages des mortels accomplis.* Or, quelles sont ses preuves? Ce sont ces inscriptions banales qui se répétaient sur les murs, et au coin des rues, et qui attestaient la beauté de ceux qui en étaient le sujet. *Calos Demos, calos Pantarces* (Démos est beau, le beau Pantarces). Mais on voit tout de suite que cela ne prouve que ce que j'avançais tout-à-l'heure. Dans un pays où les femmes, paraissant peu en public, ne pouvaient être l'objet de l'entretien habituel; dans un pays où toutes les institutions dirigées en faveur des qualités corporelles qu'exigeait le métier des armes, avaient mis la beauté au rang des dons les plus précieux, et lui avaient adjugé des prix, il fut naturel aux hommes d'en tirer vanité, et à ceux qui y prétendaient d'en célébrer le mérite. Mais rien de tout cela ne prouve ni que les femmes grecques n'étaient pas belles, ni que leur beauté le cédât à celle des hommes.

Mais ensuite quelle inconséquence de raisonnement? Tout-à-l'heure les folies des Grecs occasionnées par la beauté de quelques femmes, les guerres, les enlevemens, les monumens élevés en leur honneur, l'enthousiasme qu'elles excitèrent, tout cela prouvait que les belles femmes étaient rares. Et pourquoi donc maintenant ces éloges affectés de quelques beaux hommes, ces inscriptions à la louange d'un Démos, d'un Charmides, d'un Pantarces, et d'autres traits de folie dus à ce genre d'avantage, ne prouveraient-ils pas aussi la rareté des beaux hommes? Ne devrait-on pas dire également que *si leur nombre eût été tant soit peu considérable*, ce genre d'enthousiasme n'eût pas eu lieu?

Il me semble qu'à consulter le simple bon sens, cet enthousiasme excité par les belles femmes en Grèce, ne prouve autre chose sinon que les Grecs eurent des passions très-vives. Toute autre conclusion est sophistique et absurde. Car si l'on voulait appliquer à d'autres sujets la maniere de raisonner de M. de Paw sur celui-ci, on conclurait que plus un peuple, par exemple, vante les grandes actions, plus elles y sont rares, et que plus on y a exalté les vertus héroïques et les exploits guerriers, moins nécessairement il y a eu d'héroïsme et de courage militaire.

Selon M. de Paw, les belles femmes qui eurent de la célebrité en Grèce, étaient des courtisanes..... Je ne m'amuserai pas à lui citer toutes celles qui furent belles, sans avoir cette sorte de célébrité; je ne citerai pas Hélene, qui, sans être courtisane au moins de profession, eut la plus grande de toutes les célébrités. Mais j'ai d'avance répondu à cette prétendue objection. C'est que, d'après les mœurs du pays, les courtisanes étaient les seules femmes qui parussent, ce qu'on doit appeler librement, en public. Elles étaient par conséquent les seules dont il fût permis de vanter librement la beauté.

On objecte encore que quelques unes de ces courtisanes célebres par leur beauté, n'étaient point Grecques, n'étaient point de l'Attique.... D'où venaient-elles donc? Des isles Ioniennes. Comme si les isles Ioniennes n'étaient point de la Grèce; comme si elles n'étaient pas toutes peuplées par des Grecs; comme si l'Ionie et les isles n'étaient pas des colonies de l'Attique.

Je n'entends pas, au reste, réfuter toutes les assertions de M. de Paw sur cet objet. Elles ne présentent rien de saisissable. Elles ont un vide de preuves qui les fait échapper à la critique. Que répondre de sérieux à un écrivain qui avance sérieusement : *Les savans ont cru jusqu'à présent, que les Athéniennes portaient des vêtemens étroits qui leur serraient le corps d'une maniere cruelle uniquement pour se redresser la taille.* Or, quels sont ces savans? c'est ce que M. de Paw nous laisse ignorer. Il eût cependant été curieux de connaître quels sont ces savans, plus savans que les monumens eux-mêmes qui ont imaginé de donner aux *Athéniennes des corps de baleine* apparemment.

Telle était, selon notre critique, la difformité des femmes grecques, qu'il fallut que la puissance publique vînt au secours de l'attrait impuissant de la nature. Il s'érigea, si on l'en croit, une juridiction de parure, un tribunal de modes, qui, sans doute pour la premiere et l'unique fois dans la durée des siecles, força les femmes à se parer. Ce tribunal imposait de terribles amendes à celles qui ne voulaient point faire de toilettes, ou *qui se coiffaient sans goût.*

Pour répondre à ceci sans rire, je dirai qu'il existait effectivement à Athènes un tribunal de vingt magistrats, appelés *Gyneconomes*, qui exerçaient la censure sur les mœurs des femmes, et probablement aussi sur le luxe de la parure qui en fait une partie assez essentielle. Tout le monde connaît cette institution, et Montesquieu en a parlé dans ce sens. Mais, dit M. de Paw, Montesquieu s'est trompé; il y était outre les *Gyneconomes*, les *Gynecocosmes* qui ne se mêlaient que de la parure des femmes. Il ne faut pas savoir deux mots de grec pour s'appercevoir que cette distinction est vaine, que ces mots sont synonymes et expriment une seule et même chose.

Le mot de *Cosmos* dont se compose le second de ces noms, ne veut dire embellissement que parce qu'il signifie ordre. — *Cosmos* est ici l'équivalent de *Nomos*. Le *Gyneco-Cosme* ou le *Gyneco-Nome* était un magistrat chargé de veiller au bon ordre et à l'exécution des lois dans cette partie des mœurs publiques. On peut apprécier par ce seul trait le genre d'érudition de notre critique, et juger en-même tems à quoi une pareille érudition est bonne.

Je l'ai dit : ce n'est pas sérieusement qu'on doit réfuter de tels paradoxes. Si la chose en valait la peine, il ne serait pas question non plus d'aller consulter les lieux eux-mêmes, ni d'interroger les voyageurs modernes sur la beauté des Grecques de nos jours, qui n'ont pas plus de rapport avec les anciennes que leurs maris n'en ont avec Alcibiade et Xénophon.

Quelques personnes s'imaginent plus facilement que, parce que les qualités physiques sont nécessairement modifiées dans l'homme par le sol et le climat, la beauté est comme un fruit propre à certaines températures et qui s'y produit spontanément, et l'on ne pense pas que les fruits eux-mêmes changent de vertu quand la culture change sur le même sol.

Mais, en fait de beauté, il me semble qu'avant de livrer à l'érudition et de compulser des textes sur celle des femmes de l'antique Grèce, il faudrait commencer par établir l'idée de ce qu'on entend par beauté; ce qui, comme l'on voit, ne serait pas encore une petite affaire.

Cependant, à ne pas trop étendre la question, je crois qu'il y a aujourd'hui en Europe (et je me borne là) une idée de beauté assez généralement reçue, et sur laquelle tout le monde, c'est-à-dire, tout le monde cultivé, est d'accord, comme on l'est par exemple sur Homere. On doit cette unanimité de sentiment en ce genre à ces statues de ces mêmes Grecques *si disgraciées de la nature.* Je veux dire que la même tête de Minerve, de Junon et de Vénus est, depuis Stockholm jusqu'à Malte, depuis Moscou jusqu'à Dublin, et si l'on veut passer la mer jusqu'à Philadelphie, le type autour duquel se rallient tous les imitateurs, amateurs, ou admirateurs de la belle nature, et cela indépendamment des nuances locales du caractere particulier de chacune de toutes les nations qui se trouvent dans cette grande circonférence.

Cela étant posé et je pense incontestable, ne serait ce pas d'abord une grande singularité que ce qui nous sert de regle et ce qui en servait également à M. de Paw, comme on peut le conclure de ses écrits, pour apprécier la beauté, et nous en faire l'idée, se trouve être des têtes de femmes faites en Grèce; de sorte qu'on refuserait à la Grèce l'existence d'une beauté dont nous ne devons cependant et le type et l'idée qu'à la Grèce?

Comment imaginer ensuite que les types de cette beauté, que les artistes grecs nous ont transmis dans quelques faibles copies échappées aux ravages du tems, auraient été imaginés, fixés et exécutés par un peuple où le sexe eût été déshérité du plus précieux de ses avantages?

Comment se persuader que ce sexe à qui la nature, au dire d'Anacréon, avait, dans le partage de ses dons, réservé la beauté comme le complément de tous, n'aurait pu fournir en Grece, à l'imitation de l'art, que des formes repoussantes, que des tailles comprimées par artifice, que des proportions corrompues par une exubérance d'embonpoint, que des traits sans grâces, et des attraits factices, empruntés à l'abus même des cosmétiques, et que cependant, au milieu de femmes ainsi disgraciées, seraient nés tous ces miracles de l'imitation de la beauté féminine?

Certes, un tel problème mériterait bien qu'on en cherchât la solution. Mais comme ce problème n'est qu'un paradoxe qui doit sa naissance à de pures visions, je me garderai bien de lui donner gratuitement une consistance imaginaire. Il vaut beaucoup mieux laisser rentrer le tout dans le néant de l'oubli, où vont se perdre journellement toutes les bizarreries des sophistes et des faux érudits de la fin du dernier siecle,

QUATREMERE DE QUINCY.

(*Extrait des Archives littéraires.*)

MÉDECINE.

Les élémens de Médecine du D. J. Brown, professeur à Edimbourg, ont donné lieu à une multitude d'écrits pour et contre; mais il n'en a point paru jusqu'à présent aucune traduction française, ni une analyse complette.

C'est pour atteindre ce double but que M. Moran, libraire, à Turin, en offre au public un nouvel ouvrage en deux volumes, dont le premier a pour titre : *Traduction des élemens de Médecine* du D. J. Brown, d'après la seconde édition latine, imprimée à Edimbourg l'an 1784, chez Dénovan. Cette traduction tiendra scrupuleusement à la lettre, et sera précédée de quelques notions historiques sur la vie de ce célebre auteur. Le second volume aura pour titre : *Analyse et Réfutation de la doctrine Brownienne* et sera divisé en trois parties : la premiere présentera un abrégé très-fidele des élémens du docteur Brown, tracé autant que possible avec ses mêmes expressions; dans la seconde, on trouvera la réfutation des points principaux de ses dogmes; un recueil de notes relatives aux différens articles de l'abrégé formera la troisieme partie, et servira à compléter la réfutation.

Le premier volume, qui contient la traduction, sera de 450 pages environ; son prix est de 4 fr. broché; il paraîtra dans le mois prochain de pluviose (février 1805). Le second sera de 400 pages environ; le prix est de 3 fr. 50 c., et il sera achevé dans le trimestre suivant. Ceux qui voudront s'abonner auront les deux volumes pour 6 fr. 50 c; dont 4 fr. 50 c. payables à la émise du premier, et 2 fr. à celle du second.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	*à 60 jours.*	*à 90 jours.*
	fr. c.	*fr. c.*	*fr. c.*
Amsterd. b.°	54 $\frac{1}{4}$	54 $\frac{1}{2}$	54 $\frac{3}{4}$
— Courant.	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{3}{4}$	57
Londres....	24 85	24 78	24 65
Hambourg	190 $\frac{1}{2}$	190	189 $\frac{1}{2}$
Madrid....			
— Effectif.	14 43	14 30	14 15
Cadix.....			
— Effectif.	14 25	14 14	14 4
Lisbonne...	476	478	480
Gênes.....	4 86	4 81	4 77
Livourne...	5 34	5 30	5 25
Naples.....			
Milan.....	7^{l} 17^{s} d	7^{l} 17^{s} 9 d	7^{l} 18^{s} d.
	p. 6 fr.	p. 6 fr.	p. 6 r.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ b.	$\frac{1}{4}$ p.	$\frac{1}{4}$ perte.
Francfort..			
Augusta....	2 57	2 56	2 55
Vienne....	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr. 95 c.
Bons de remboursement.....	91 fr. 80 c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Actions de la Banque de France....	1197 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, les Prétendus, Une demi-heure de caprice, divertissem. en un acte, suivi du Devin du Village.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui, la Femme juge et partie, et les Trois Sultanes.

Théâtre de l'Opéra-Comique......

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui le Trésor, la Comtesse d'Escarbagnas, et le Pacha de Surêne. — Incessamment, la 1re représentation della Ginevra di Scozia, opéra nouveau en 4 actes, tiré de l'Arioste, musique de M. Mosca. — Samedi, la 1re repr. du Petit-Francaleu, ou le procureur poëte, comédie nouvelle en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville.....

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Le Mariage de Figaro.

Théâtre Molière. Relâche.

Théâtre des Délassemens. La 7e représent. du Tremblement de Lisbonne, tragédie en 5 actes de maître André, perruquier, l'Entôlement supposé, et l'Absinthe.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 40. Le 29 nivose, à midi, 3me Concert, sous la conduite de M. Blasius. On s'abonne chez M. Bagneux, rue d'Orleans Saint-Honoré, n° 28.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michodiere, carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 116. *Mercredi*, 26 *nivose an* 13 *de la République* (16 *janvier* 1805.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

Livourne, le 24 *décembre* (5 *nivose.*)

La publication suivante a eu lieu aujourd'hui :

« La députation de santé annonce enfin au public l'heureuse nouvelle que le but auquel ont tendu ses vœux et ses soins depuis son installation, est rempli. La calamité publique, la cruelle maladie qui nous affligeait, grace à la divine Providence, a enfin cessé.

» Habitans de Livourne, éloignez toute crainte; qu'une entiere confiance rentre dans vos cœurs; que ceux qui, dans un moment d'effroi, quitterent leurs foyers, y reviennent et reprennent le cours de leurs affaires. Ce ne sont pas des causes accidentelles, ni un changement de saison, qui ont fait cesser la maladie; mais c'est la dégénération naturelle du mal, ce sont les précautions et les mesures énergiques qu'on a prises, qui l'ont arrêtée et détruite. Que la crainte de l'avenir ne trouble point la joie présente; que ce que la députation a fait pour éloigner ce fléau, vous rassure pleinement. D'ailleurs : les précautions déjà prises, et sa vigilance, qui resteront en pleine activité pendant un long espace de tems, s'opposeront efficacement à ce que le germe du mal vienne jamais se manifester.

» La députation se flatte que les Livournois, dociles et confians, la seconderont avec le zele qu'exigent leur santé et leurs intérêts, dans toutes les mesures qu'elle saura adopter et maintenir pour parvenir à ce but important. Les professeurs en l'art de guérir, auxquels sont confiés la santé des individus et le bien-être de la population entiere, y veilleront attentivement, et n'auront jamais en vue d'autre objet que la santé publique.

» Que la joie que vous éprouvez ne vous fasse jamais oublier que vous en êtes redevables à la miséricorde divine.

» A Livourne, le 24 décembre 1804. »

Signé. ALEXANDRE SPIGHI, *député et secrétaire du département de la santé.*

RÉPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 10 *janvier* (20 *nivose.*)

M. le baron de Selz, ministre de S. M. l'empereur des Romains et d'Autriche près du gouvernement batave, est arrivé le 7 à Amsterdam avec deux commissaires de la cour de Vienne, chargés d'une mission relative à la liquidation des emprunts faits par la maison d'Autriche en Hollande; ils sont attendus en cette résidence.

Par un message du corps-législatif, le gouvernement demande que la chambre de la comptabilité nationale soit autorisée par une loi à enregistrer, pendant trois mois, les dépenses de l'Etat, conformément au budjet de l'année derniere; le budjet de 1805 n'ayant pas encore été sanctionné.

Dans la séance de demain, le corps-législatif s'occupera de la demande qui lui a été faite de décréter une imposition d'un pour cent; en attendant que l'on adopte un nouveau système de finance. Cette imposition rapporterait environ neuf à dix millions de florins.

INTÉRIEUR.

Paris, le 25 *nivose.*

Le corps-législatif a consacré hier une séance solennelle et une fête très-brillante à l'inauguration de la statue de l'EMPEREUR, dont l'érection avait été votée à la fin de la session derniere, comme un témoignage de la reconnaissance nationale pour le bienfait du Code civil terminé dans cette session.

Après la séance (*voyez* l'article CORPS-LÉGISLATIF) l'assemblée qui y avait assisté s'est rendue dans les appartemens de M. le président, en traversant les grandes salles et les vestibules qui servent d'approche au lieu des séances. Ces salles, d'un bel ordre d'architecture et d'une très-grande proportion, étaient décorées d'attributs allégoriques, d'emblêmes et d'inscriptions.

La premiere de ces salles était ornée de figures représentant les plus grands hommes de l'antiquité.

La seconde représentait le sallon de Mars.

La troisieme, destinée à recevoir Leurs Majestés, était décorée de couronnes dans lesquelles se trouvaient inscrites les principales victoires de l'EMPEREUR.

La quatrieme salle, dédiée à Flore, était décorée d'une maniere analogue.

Et la cinquieme était ornée de trophées de musique.

Dans la salle dite des Conférences, était un dais, et au-dessous sur une estrade, une table couverte d'un riche service. Il y avait aussi dans cette pièce quatre autres tables pour les dames. Cette grande salle dite de la Légion d'honneur, était ornée de guirlandes dans tout son pourtour, et des croix de la Légion y étaient suspendues. Aux deux extrémités, des armures de chevaliers, formaient avec des drapeaux, deux beaux trophées d'armes. Aux côtés du dais et en face, étaient placées des bannieres et des aigles.

D'une seconde salle, dont les bas-reliefs représentaient les neuf Muses, on passait dans celle de Lucrece, où étaient d'autres tables. Le pourtour de cette salle était aussi décoré de guirlandes et de trophées analogues à la fête.

L'illumination à l'intérieur et à l'extérieur, était magnifique; et par ses oppositions, produisait les plus heureux effets : celle de la cour des Acacias et en dehors de la galerie du Président, ainsi qu'au devant de son pavillon, formées de guirlandes et de colonnes en verres de couleurs, offrait le plus agréable coup-d'œil.

Les fleurs naturelles et les arbustes distribués en grand nombre dans toutes les pieces susceptibles de cette décoration, donnaient à la fête un ton de fraîcheur qu'on ne semblait devoir attendre que dans une autre saison.

Un trône était élevé dans la pièce destinée à recevoir Leurs Majestés.

L'Impératrice, conduite par M. le président, y était depuis quelques momens placée, ayant près d'elle les princesses et les personnes de sa cour; et un premier quadrille était formé sous ses yeux, lorsque les acclamations élevées dans les salles voisines ont annoncé l'EMPEREUR. Il est entré précédé de la députation qui avait été au-devant de lui, et accompagné de plusieurs maréchaux de l'Empire et des grands-officiers de sa cour. Le bal a continué sous ses yeux pendant plus d'une heure : Leurs Majestés se sont alors retirées, accompagnées des députations qui les avaient précédées, en répondant avec la plus touchante affabilité aux expressions de dévouement et de respect qu'elles recevaient sur leur passage.

A minuit, les dames ont été invitées à passer dans les salles du banquet : les hommes étaient admis à circuler derriere elles. Pendant le souper, un orchestre nombreux et les principaux chanteurs de l'Opéra se sont fait entendre.

Après le banquet, le bal a recommencé; il avait alors une vivacité et un ensemble très-agréables. Il a continué jusqu'à près de 6 heures du matin. Pendant toute sa durée, M. le président, MM. les questeurs et les membres chargés des fonctions de maîtres des cérémonies, n'ont cessé de rendre les dames invitées, les objets des hommages et des soins les plus empressés.

Samedi, Sa Sainteté, après avoir visité l'Hôtel-Dieu, se rendit à la manufacture de vernis sur métaux, rue Martel, n° 15. Elle y examina avec le plus grand intérêt : le jeu des balanciers, la forge, la fonderie, l'atelier des ciseleurs, les vernisseurs, les peintres, les marbriers. Sa Sainteté a paru étonnée de la quantité des ouvrages fabriqués et de la perfection d'imitation des marbres de toute espece. Les administrateurs de cet établissement ont eu l'honneur de lui offrir son portrait gravé en or sur un vase imitant le porphire.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE PARIS, du 25 *nivose an* 13.

50. 14. 4. 24. 69.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décret du 30 frimaire an 13, l'offre faite par monsieur Claude Lamoureux, frere, négociant d'Agen, département de Lot-et-Garonne, de transporter aux hospices de cette ville, la propriété d'un terrein estimé 330 francs, sous la condition que lesdits hospices accepteront, sans garantie de sa part, la délégation d'une rente de 240 liv. tournois, dont il est débiteur envers eux, sur M. Jean Matthieu Cassaigneau, juge au tribunal de premiere instance d'Agen, sera acceptée par la commission administrative desdits hospices.

Les dispositions contenues au testament olographe du sieur Pierre Adhéma, prêtre, par lesquelles il a institué pour ses héritiers généraux et universels, l'hospice de S.-Bertrand de Comminges, département de la Haute-Garonne, et les pauvres de la succursale de Sauveterre, même canton, et a légué, savoir : audit hospice, une partie de son bien, composé d'immeubles, de créances sur l'Etat et sur des particuliers, le tout evalué 6,900 francs, et l'autre partie aux pauvres de Sauveterre, estimée 4000 fr. consistant en contrat de rentes et obligations, seront acceptées par la commission administrave du susdit hospice, et par le bureau de bienfaisance du canton, chacun pour ce qui le concerne.

Le legs de 400 liv. tournois fait aux pauvres de Juliennas, département des Bouches-du-Rhône, sur la dame Claudine Blondel, veuve de Mathieu Viven, payable, aussi-tôt après son décès, entre les mains des membres du bureau de bienfaisance, sera accepté par ledit bureau.

Par décrets rendus le 3 nivose an 13, la commission administative de l'hospice de Tonneins, département de Lot-et-Garonne, est autorisé à accepter le legs de 2000 fr., fait audit hospice par le sieur Jean-Baptiste Tastes-Lilancourt.

La même commission est autorisée à accepter le legs de 400 fr. fait audit hospice par la demoiselle Marie-Eléonore Lescun.

Le montant de ces deux legs sera employé en acquisitions de rentes sur l'Etat.

Le legs de 6000 fr., fait par M. Jean-Baptiste Breschet, curé de Pierrefort, département du Cantal, pour l'établissement d'une école de charité en faveur des enfans pauvres des deux sexes de ladite commune, et sous la condition que les revenus de ladite fondation, dans le cas où elle ne pourrait avoir lieu, ou cesserait d'exister, seront employés en achats de blé, pour être distribué aux pauvres mendians, sera accepté par le bureau de bienfaisance du canton de Pierrefort.

Le legs de 4000 fr. contenu au même testament pour une semblable institution dans la commune de Chaudesaigues, sera accepté par le bureau de bienfaisance du canton de Chaudesaigues, aux mêmes conditions que le legs ci-dessus.

Par décrets du 19 nivose, le legs de 7000 liv. tournois fait à l'hospice de Barjols, département du Var, par le sieur Jacques Vassal, payable après le décès de la dame son épouse, établie par lui usufruitiere de ses biens, en immeubles ou en capitaux à 4 pour cent, ou en argent, au choix de son héritier, suivant son testament du 29 octobre 1779, reçu par Maurel, notaire à Marseille, sera accepté par la commission administrative dudit hospice, aux charges et conditions prescrites par le testateur.

L'institution faite à titre universel à l'hospice de la charité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, département de la Drôme, par le sieur Laurent Laffont, suivant son testament du 23 pluviose an 12, reçu par Rocher, notaire, sera acceptée, sous bénéfice d'inventaire, par la commission administrative dudit hospice; sera acceptée au même titre et par ladite administration, la renonciation faite par le conseil municipal de ladite commune, suivant sa délibération du 24 prairial dernier, aux dispositions du même testament contenant un legs en faveur de l'école secondaire de cette commune, consistant dans la maison d'habitation du testateur et dans une rente annuelle de 400 fr., payable par moitié à deux prêtres faisant les fonctions de professeurs.

La donation faite à l'hospice de Verneuil, département de l'Eure, par Marie-Françoise Bely, suivant un acte en date du 1er thermidor an 12, passé devant Borville, notaire, laquelle donation consiste, 1° en une maison évaluée à 74 fr. de produit annuel; 2° en une somme de 240 fr. d'argent comptant; 3° en effets mobiliers, estimés 260 fr. dans un état joint à l'acte de donation, sera acceptée par la commission administrative de cet hospice, aux charges, clauses et conditions imposées par la donatrice.

Le legs de 1000 francs, fait aux hospices de Lyon, par M. Louis Rambaud-Lasabliere, payable trois mois après son decès, sera accepté par l'administration desdits hospices.

Le legs fait aux pauvres de la commune de Bacourt, département de la Meurthe, par le sieur Sürel-de-Lawanstein, et consistant dans le produit de la vente qui doit être faite par son executeur testamentaire, du château de Bacourt, estimé en principal à la somme de 3,287 fr. 50 centimes, sera accepté par le bureau de bienfaisance de ladite commune.

Le legs de 1,875 francs, fait aux pauvres de la commune de Marcy-en-Bazoul, département du Nord, par la demoiselle Marie-Michelle-Prudence Courouble, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu.

Le legs d'un capital de 1,800 francs, avec les intérêts qui en sont dus, fait aux pauvres de la commune de Neukirch, département de la Roër, par la demoiselle Jeanne-Béatrix Debock, provenant d'une reconnaissance faite à son profit par le sieur Van-de-Mortel-de-Grevensvort, sera accepté par le bureau de bienfaisance de l'arrondissement.

Le legs à titre universel fait à l'hospice général de Cherasco, département de la Stura, par M. Maurice Brizio-Veglia, prêtre, montant à 2,404 francs 39 centimes, et le legs particulier de 500 francs faits à l'hospice de la charité de ladite ville, seront acceptés par la commission administrative de Cherasco.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 29 brumaire an 13; vu la demande de Joseph-Marie Perroud, cultivateur à Saint-Gervais, arrondissement de Bonneville, département du Léman, en déclaration d'absence de Jean Marie Perroud son frère germain, qui est parti au mois de nivose an 7 comme réquisitionnaire pour l'armée française en Italie, et a été fait prisonnier par les autrichiens, le tribunal de premiere instance à Bonneville a ordonné l'enquête devant le sieur Gerdil, l'un des juges, pour constater l'absence de Jean-Marie Perroud;

L'enquête a été reçue le 7 frimaire suivant, en présence du procureur impérial.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Châteaudun, département d'Eure et Loir, a ordonné par jugement du 15 frimaire an 13, que l'absence de Louis Dufoye, qui est parti comme réquisitionnaire, et a servi dans la 138e demi-brigade, serait constatée par une enquête contradictoirement faite avec le procureur impérial.

Par jugement du 3 germinal an 12, vu la demande de Jacques Durand aîné, ferblantier à Villefranche, département du Rhône, Paschal Coux, aubergiste à Lyon, île Perrache, et Marguerite Durand son épouse, en déclaration d'absence d'Elisabeth Durand, leur sœur et belle-sœur,

Le tribunal de premiere instance séant à Villefranche, a ordonné que l'enquête serait faite contradictoirement avec le procureur impérial, le 23 germinal lors courant, pour constater l'absence de ladite Elisabeth Durand.

Sur la demande de Thomas Tourel et de Marie Grosbois son épouse, le tribunal de premiere instance de Saint-Amand, département du Cher, par jugement du 16 brumaire an 13, a nommé le sieur Daubanton, notaire à Sancoins, pour représenter Jean et Jean-Baptiste Grosbois dans toutes les opérations relatives aux droits de ces deux absens dans les successions de leurs pere et mère, à la charge néanmoins par les exposans, avant tous autres actes, de justifier de leurs diligences soit auprès de son excellence le ministre de la guerre, soit auprès des corps dans lesquels servaient les absens.

Par jugement du 18 brumaire an 13, vu la demande de Hugues-Joseph Mesguin de Porentruy, département du Haut-Rhin, en déclaration d'absence de César-Auguste Lafosse, de la même ville,

Le tribunal de premiere instance à Porentruy, a ordonné que l'enquête seroit faite contradictoirement avec le procureur impérial, et devant le sieur Baillif, l'un des juges, nommé commissaire à cet effet pour constater l'absence de César-Auguste Lafosse.

Par jugement du 22 frimaire an 13, vu la demande de Marie Anne Legros, femme divorcée de feu Pierre Godart, timonier, et tutrice légale de Jean Godart son fils, et Jean Montel fils, ferblantier, et Marie-Suzanne Godart son épouse, domiciliés à Rochefort, département de la Charente-Inférieure, en déclaration d'absence de Jean-Baptiste Godart, marin,

Le Tribunal de premiere instance à Rochefort, a ordonné l'enquête contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Jean-Baptiste Godart, marin.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 24 NIVOSE.

L'assemblée se réunit à sept heures du soir pour la cérémonie de l'inauguration de la statue de l'EMPEREUR. Tous les membres sont en grand costume. Des trophées d'armes et des emblêmes décorent la salle richement illuminée.

Une statue voilée s'élève dans la partie circulaire établie entre les premiers gradins et la tribune.

Les membres de l'assemblée sont placés sur les gradins les plus voisins de la tribune; sur les bancs les plus élevés sont assises les dames invitées, et conduites par MM. les membres du corps-législatif, faisant les fonctions de maîtres des cérémonies.

Derriere les derniers bancs regne une tribune destinée aux membres du corps diplomatique, aux personnes de leur famille, et aux étrangers de marque invités.

Une partie de cette tribune est réservée à S. M. l'Impératrice, aux princes et princesses, aux grands dignitaires, et aux personnes de sa cour.

Autour de la statue sont des siéges réservés aux ministres, aux maréchaux de l'Empire, aux colonels généraux, aux sénateurs, aux conseillers-d'état, tribuns, généraux, et aux officiers civils et militaires invités à la cérémonie.

M. le président monte au fauteuil; un corps de musique, placé dans une salle voisine, exécute une simphonie d'Haydn.

S. A. I. la princesse Louis, S. A. I. la princesse Caroline entrent dans la tribune qui leur est destinée, et prennent place avec les dames de leur suite.

L'Impératrice paraît: l'assemblée entiere est débout; les cris *vive l'Impératrice!* s'élevent de toutes parts. Le corps de musique fait entendre le beau chœur de Gluck *que d'attraits! que de majesté!* ... Les premières mesures de ce chœur sont à peine reconnues, que les applaudissemens éclatent de nouveau.

L'Impératrice prend place: près d'elle sont assis LL. AA. II. les princes Joseph et Louis, leurs excellences l'archi-chancelier et l'archi-trésorier de l'Empire, les dames et les officiers de sa cour.

M. le président Un de MM. les secrétaires va donner lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 3 germinal an 12.

Extrait du procès-verbal des séances du corps-législatif, du 3 germinal an 12 de la republique.

Le corps-législatif voulant éterniser l'époque à laquelle le code-civil devient la règle générale du Peuple français, et l'hommage de sa reconnaissance envers le chef suprême de l'Etat, arrête ce qui suit:

Art. Ier. La statue en marbre blanc, de l'EMPEREUR NAPOLEON BONAPARTE, sera placée, à l'ouverture de la session prochaine, dans le lieu des séances du corps-législatif.

II. Les queseurs du corps-législatif sont chargés de donner, à cette inauguration, toute la solennité qui convient à la dignité de son objet.

Des applaudissemens réitérés se font entendre.

M. le président. J'invite messieurs les maréchaux de l'empire Murat et Masséna à s'approcher de la statue, et à lever le voile qui la couvre..... .

Tous les regards se portent à-la-fois sur les deux maréchaux que le président a nommés. Ils descendent des places qu'ils occupent comme membres du corps-législatif, passent derrière la statue, et font tomber le voile.....

L'assemblée toute entière se leve à-la-fois, aux cris de *VIVE L'EMPEREUR!....*

Le *Vivat in æternum* se fait entendre, les acclamations les plus vives l'accompagent.

M. le président. M. Vaublanc a la parole.

M. Vaublanc. Messieurs, vous avez signalé l'achevement du Code civil des Français par un acte d'admiration et de reconnaissance. Vous avez décerné une statue au prince illustre, dont la volonté ferme et constante a fait achever ce grand ouvrage, en même tems que sa vaste intelligence a répandu la plus vive lumiere sur cette noble partie des institutions humaines. PREMIER CONSUL alors, EMPEREUR DES FRANÇAIS aujourd'hui, il paraît dans le temple des lois la tête ornée de cette couronne triomphale, dont la victoire l'a ceinte si souvent en lui présageant le bandeau des rois, et couvert du manteau impérial, le noble attribut de la premiere des dignités parmi les hommes.

Sans doute, dans ce jour solennel en présence des princes et des grands de l'Etat, devant la personne auguste que l'Empire désigne par son penchant à faire le bien, plus encore que par le haut rang dont cette vertu la rendait si digne, dans cette fête de la gloire, où nous voudrions pouvoir réunir tous les Français, vous permettrez à ma faible voix de s'élever un instant, et de vous rappeler par quelles actions immortelles NAPOLÉON s'est ouvert cette immense carriere de puissance et d'honneurs. Si la louange corrompt les ames faibles, elle est l'aliment des grandes ames. Les belles actions des héros sont un engagement qu'ils prennent envers la patrie. Les rappeler, c'est leur dire, qu'on attend d'eux encore ces grandes pensées, ces généreux sentimens, ces faits glorieux, si noblement récompensés par l'admiration et la reconnaissance publiques.. . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Comment se fait-il qu'au milieu des préparatifs d'une guerre terrible, dont les soins pouvaient accabler le génie le plus vigoureux, la vigilance sur les lois n'ait pas été un instant fallentie? Comment la France a-t-elle vu terminer le plus grand ouvrage de législation dont aucun peuple puisse encore s'enorgueillir, demandé depuis tant de siécles, si long-tems, et si vainement desiré jusqu'à NAPOLÉON? enfin paraît ce code qui regle l'état des personnes, organise les familles, assure la propriété, et fixe l'ordre des successions. Préparé par les méditations et les travaux d'un illustre magistrat que sa haute dignité place au rang mérité par ses lumieres, établi sur les bases de la législation ancienne et moderne, enrichi des idées que les siécles nous ont transmises après la longue épreuve des tems, augmenté des observations que présentaient de nouveaux rapports, de nouvelles lumieres et de nouveaux besoins, ce code, dépositaire de ce que l'esprit de l'homme a conçu de plus simple et de plus convenable en législation, porte à-la-fois l'empreinte du génie et du bon sens des législateurs les plus célebres de l'antiquité, et des plus renommés jurisconsultes de la France. Long-tems séparés par des coutumes bizarres et différentes, les Français reçoivent, par ces lois nouvelles, le lien le plus fort, qui, des peuples divers d'un empire immense, puisse former un seul peuple. C'est sur ce grand ouvrage, messieurs, que vous ayez principalement arrêté vos regards, et vous avez voulu voir dans cette enceinte l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, tenant dans sa main puissante, si souvent et si glorieusement armée, ce code que vous avez sanctionné avec tant d'empressement.

Victorieux dans trois parties du monde, pacificateur de l'Europe, législateur de la France, des trônes donnés, des provinces ajoutées à l'Empire, est-ce assez de tant de gloire pour mériter à-la-fois et ce titre auguste d'EMPEREUR DES FRANÇAIS, et ce monument érigé dans le temple des lois? Eh bien, je veux effacer moi-même ces brillans souvenirs que je viens de retracer. D'une voix plus forte que celle qui retentissait pour sa louange, je veux vous dire: cette gloire du législateur, cette gloire du guerrier, anéantissez-la par la pensée, et dites-vous: avant le 18 brumaire, quand des lois funestes étaient promulguées, quand les principes destructeurs, proclamés de nouveau, entraînaient déjà les choses et les hommes avec une rapidité que bientôt rien ne pourrait plus arrêter, quel fut celui qui parut tout à coup, comme un astre bienfaisant, qui vint abroger ces lois, qui combla l'abîme entr'ouvert? Vous vivez, vous tous menacés par les malheurs des tems, vous vivez, et vous le devez à celui dont vous voyez l'image. Vous accourez, infortunés proscrits, vous respirez l'air si doux de votre patrie, vous embrassez vos peres, vos enfans, vos épouses, vos amis, vous le devez à celui dont vous voyez l'image. Il n'est plus question de sa gloire, je ne l'atteste plus; j'invoque l'humanité d'un côté, la reconnaissance de l'autre; je vous demande à qui vous devez un bonheur si grand, si extraordinaire, si imprévu..... Vous répondez tous avec moi: C'est au grand-homme dont nous voyons l'image.

L'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissemens reitérés de l'assemblée.

L'orchestre fait entendre une seconde fois le *Vivat* et un chant guerrier.

M. le président. La gloire obtient aujourd'hui la plus juste récompense, et le pouvoir en même tems reçoit les plus nobles instructions. Ce n'est point au grand capitaine, ce n'est point au vainqueur de tant de peuples que ce monument est érigé; le corps-législatif le consacre au restaurateur des lois. Des esclaves tremblans, des nations enchaînées ne s'humilient point aux pieds de cette statue; mais une nation généreuse y voit avec plaisir les traits de son libérateur.

Périssent les monumens élevés par l'orgueil et la flatterie! Mais que la reconnaissance honore toujours ceux qui sont le prix de l'héroïsme et de bienfaits. Eh! quel bienfait plus mémorable que celui

d'un Code uniforme, donné à trente millions d'hommes ! Le jour où le Code civil reçut dans cette enceinte la sanction nationale, fut le premier jour qui fixa nos destinées. On n'a pu croire à la stabilité du nouveau Gouvernement de la France que lorsque toutes les factions désarmées ont été contraintes d'obéir aux mêmes lois.

Les trophées guerriers, les arcs de triomphe, en conservant des souvenirs glorieux, rappellent les malheurs des peuples vaincus. Mais dans cette solennité d'un genre nouveau, tout est consolant, tout est paisible, tout est digne du lieu qui nous rassemble.

L'image du vainqueur de l'Egypte et de l'Italie est sous vos regards ; mais elle ne paraît point environnée des attributs de la force et de la victoire. Ce héros ne porte ici dans sa main tant de fois triomphante, que le livre de la loi qui doit commander à la force et à la victoire elle-même.

Malheur à celui qui voudrait affaiblir l'admiration et la reconnaissance que méritent les vertus militaires ! Loin de moi une telle pensée ! Pourrais-je la concevoir devant cette statue, et l'anniversaire même du jour où le vainqueur de Rivoli (1) défit en quelques heures deux armées ennemies qui se croyaient sûres de l'envelopper, et décida ce grand succès par une de ces heureuses inspirations qui sont envoyées aux grands capitaines sur le champ de bataille, en présence de tous les dangers et de tous les obstacles ? Comment ne pas honorer la valeur au milieu des guerriers qui ont vaincu sous lui, et de ses plus illustres lieutenans ? Mais j'ose le dire devant eux, et je suis sûr qu'ils ne me démentiront point : car l'intérêt de la patrie leur est plus cher que celui de leur propre renommée. Les talens militaires pouvaient tout contre les ennemis du dehors et ne pouvaient rien contre les ennemis du dedans. Invincibles sur la frontière, nos plus vaillans généraux succombaient quelquefois sous l'audace des factions qui déchiraient la France. Ce n'était point assez pour notre salut de ces légions victorieuses qui nous protégeaient contre l'Europe. Il était tems qu'on vît paraître un législateur qui nous protégeât contre nous-mêmes. Ce législateur est venu, et nous n'avons respiré que sous son empire. Que d'autres vantent ses hauts faits d'armes, que toutes les voix de la renommée se fatiguent à dénombrer ses conquêtes ! Je ne veux célébrer aujourd'hui que les travaux de sa sagesse. Son plus beau triomphe dans la postérité, sera d'avoir défendu, contre toutes les révoltes de l'esprit humain, le système social prêt à se dissoudre. Il a vaincu les fausses doctrines ; elles commencent à s'éloigner devant son génie, et bientôt il achevera leur défaite entière, en prouvant que la liberté publique n'est bien garantie que par un monarque premier sujet de la loi.

Dans le chaos de tant d'opinions et sous les ruines de tout un Empire, combien il était difficile de retrouver le principe conservateur qui l'anima pendant quatorze siècles ! La première place était vacante, le plus digne a dû la remplir. En y montant il n'a détrôné que l'anarchie qui régnait seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes.

La fête qui nous rassemble est donc, s'il m'est permis de le dire, celle de la renaissance de la société. Les lois civiles l'ont en effet raffermie sur ses fondemens, et c'est alors que le caractère national s'est hâté de reparaître. Lorsqu'un peuple longtems séduit par de faux guides, se rallie autour de la gloire, lorsqu'il recommence à honorer les grandes actions par des monumens durables, les sentimens du juste et du beau rentrent dans tous les cœurs et l'ordre social est rétabli. Les statues qu'on érige à ces hommes privilégiés qui sont faits pour conduire la foule, indiquent à tous les autres le chemin du véritable honneur. Autour de ces monumens dressés par la reconnaissance publique, on voit se manifester les affections les plus douces et les plus nobles du cœur humain. L'enthousiasme de la gloire et de la vertu se communique à toutes les âmes, élève toutes les pensées, aggrandit tous les talens et peut enfanter tous les prodiges. Tel est l'état de la société réparée.

Au contraire, quand le corps politique tombe en ruines, tout ce qui fut obscur attaque tout ce qui fut illustre. La bassesse et l'envie parcourent les places publiques en outrageant les images révérées qui les décorent. On persécute la gloire des grands hommes jusques dans le marbre et l'airain qui en reproduisent les traits. Leurs statues tombent, on ne respecte pas même leurs tombeaux. Le citoyen fidele ose à peine dérober en secret quelques-uns de ces restes sacrés. Il y cherche en pleurant l'ancienne gloire de la patrie, et leur demande pardon de tant d'ingratitude. Cependant il ne désespere jamais du salut de l'Etat ; et même au milieu de tous les excès, il attend le réveil de tous les sentimens généreux.

Ces sentimens se sont ranimés de toutes parts, mais leur retour fut préparé par l'homme supérieur qui nous rendit peu-à-peu toutes nos anciennes habitudes. C'est lui qui, dans les premiers jours de son gouvernement, honora les cendres de Turenne et fit placer dans son Palais les bustes de tous ces héros dont il égale la renommée. Déjà les artistes animés pas sa voix se préparent à relever sur nos places désertes les statues des plus grands hommes français. Celui qui montra tant de respect pour leur mémoire, mérite que la sienne vive à jamais. Que ses leçons et ses exemples se perpétuent ; que ses successeurs, formés par des frères dignes de lui, obtiennent un jour les mêmes honneurs ! Le souvenir de cette solennité peut former une race de héros. Il nous sera toujours présent, il se confondra pour nous avec celui du jour solennel où L'EMPEREUR ouvrit notre session. Quand son trône s'élevait à cette même place, quand sa grande âme s'exprimait toute entière dans des paroles si dignes de ses actions, rien ne manquait sans doute à notre gloire, mais il manquait quelque chose à notre bonheur. Celle dont la présence embellit toutes les fêtes n'était point dans cette enceinte ; aujourd'hui nos yeux peuvent la contempler. les émotions de son cœur en ce moment répandent un nouveau charme sur elle, et chacun de nous en la regardant aime encore mieux celui dont elle partage la grandeur et dont nous venons d'inaugurer l'image.

Ce discours avait été fréquemment interrompu par les applaudissemens de l'assemblée. Les acclamations les plus vives se renouvellent au moment où M. le président le termine.

L'Impératrice se lève, et est de nouveau saluée en se retirant avec les personnes qui l'accompagnent, par les acclamations de l'assemblée et les cris de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vivent les princes français !*

L'assemblée, invitée à passer dans les appartemens de M. le président, quitte, pour s'y rendre, la salle des séances, qui demeure fermée.

SÉANCE DU 25 NIVOSE.

Après l'adoption du procès-verbal de l'avant-dernière séance, on introduit MM. les conseillers-d'état Treilhardet Siméon, chargés de présenter, au nom de Sa Majesté Impériale, un projet de loi et d'en développer les motifs.

M. Treilhard, rapporteur. Messieurs, le projet de loi soumis en ce moment à votre sanction, a pour objet la diminution des frais de justice, à la charge du trésor public, en matière criminelle ou de police correctionnelle.

De toutes les manieres d'accroître le revenu public, la plus naturelle et la plus convenable est, sans contredit, la diminution des dépenses abusives ; s'il faut ne rien épargner pour soutenir l'éclat du trône et la prépondérance nationale, il n'est pas moins juste de soulager la nation, autant qu'il est possible, de toute charge qui ne serait ni nécessaire, ni utile.

Il en existe plusieurs de cette espece dans l'administration de la justice en matiere criminelle ou de police correctionnelle : pourquoi faut-il que les efforts obscurs, mais continus, de l'intérêt et de la cupidité parviennent insensiblement à corrompre les plus saintes institutions ?

Un citoyen malheureusement enveloppé dans une procédure criminelle doit, sans doute, éprouver une protection spéciale de la loi jusqu'à ce qu'il soit condamné : tous les moyens de défense lui sont permis ; la société doit même lui en faciliter l'emploi : elle est partie dans toutes les affaires de cette nature ; si elle gagne sa cause quand un coupable est condamné, elle en gagne une bien plus douce lorsqu'un innocent est absous.

C'est par une conséquence de ces considérations puissantes que les témoins indiqués par un accusé doivent être assignés aux frais du trésor public ; mais cette maxime, si pure dans son principe, est devenue funeste par l'abus qu'on en fait tous les jours.

On assigne une foule de témoins, complices quelquefois du délit, et dont la déclaration se borne à dire qu'ils connaissent l'accusé, et qu'ils ne le croient pas capable d'un crime.

Il arrive même que quelques personnes ont le secret de se faire assigner dans presque tous les procès criminels, encore qu'on sache bien qu'elles n'ont rien à déposer. Mais on croit faire un acte de bienfaisance en procurant à un citoyen, intéressant peut être sous quelques rapports, le bénéfice d'un salaire qu'on ne peut refuser au témoin qui comparaît, quoiqu'il n'ait rien à dire.

D'un autre côté, les huissiers chargés de porter les exploits à des distances considérables de leur résidence, se font taxer d'énormes frais de transport ; et quoiqu'ils donnent plusieurs assignations le même jour et dans la même commune, ils ne rougissent pas d'exiger ces frais extraordinaires pour chaque citation, comme s'ils n'en avaient donné qu'une.

Les copies de pieces qu'on doit délivrer aux accusés, sont une autre source d'abus également préjudiciables. Chaque accusé veut pour lui seul une copie entiere ; il veut une copie de toutes les pieces, non-seulement de celles qui constatent le délit ou qui en signalent l'auteur, mais encore une copie de chaque acte de la procédure, même des actes nécessairement connus de l'accusé, soit parce qu'ils émanent de lui comme ses interrogatoires, soit parce qu'il en a déjà reçu copie, comme de l'acte d'accusation qui toujours est transcrit en entier dans l'ordonnance de prise de corps déjà signifiée.

Il n'est pas de procès criminel dans lequel ces abus ne se renouvellent, non peut être que les copies aient été réellement données ; leur inutilité pour l'accusé nous permet de croire qu'il ne les a pas toujours exigées ; mais ils avaient la faculté de les demander, et les personnes intéressées en requierent la taxe comme si elles avaient été fournies.

Enfin il existe une lutte éternelle entre les parties civiles et le trésor public ; personne ne veut faire les avances des frais les plus légitimes, et, dans ce choc, toute la charge retombe sur le domaine.

Il est tems de mettre un terme à ce désordre.

C'est l'objet des quatre articles du projet qui vous est présenté.

Toutes les significations à la requête de la partie publique seront faites par les huissiers audienciers du lieu, ou par l'huissier du juge de paix, ou par les gendarmes ; il ne pourra jamais être alloué de frais de transport.

Une seule exception est établie, elle sera infiniment rare : c'est pour le cas où la partie publique jugera convenable de donner à un huissier dont le zele et l'intelligence lui sont particulierement connus, l'ordre exprès de se transporter, pour quelque opération délicate, hors du lieu de sa résidence.

Nous ne devons pas supposer que la partie publique abuse de la faculté qu'on a dû lui laisser ; l'abus serait bientôt découvert et réprimé.

Les témoins que l'accusé peut indiquer sont l'objet du deuxieme article du projet : ici la difficulté semble plus sérieuse. S'il est hors de doute que le trésor public ne doit pas payer une foule de témoins inutiles pour l'instruction, il est aussi constant que des témoins dont la délation peut éclairer la justice ne doivent pas être écartés. Nous devons concilier une sage économie avec une autre espece d'intérêt social qui réclame la lumiere la plus grande sur une instruction criminelle.

Nous pensons avoir atteint le but en imposant à la partie publique l'obligation de faire entendre ceux des témoins indiqués par l'accusé qui peuvent avoir la connaissance des faits, et en laissant à la charge des parties les frais d'audition des autres témoins.

On dira peut-être qu'on peut craindre que la partie publique ne néglige de faire entendre quelque témoin important. Cette inquiétude ne serait pas raisonnable.

Quand on supposerait de la négligence, de la légereté, de la mauvaise volonté même, de la part du magistrat de sûreté, pourrait-on croire que le directeur du jury, dans l'examen qu'il fait des pieces, n'appercevrait pas cet oubli, et ne s'empresserait pas de le réparer ? Il y est autorisé, et c'est un de ses devoirs.

Dira-t-on que ces deux magistrats pourraient être également négligens ou prévaricateurs ? On n'ira pas peut-être jusqu'à supposer le même oubli, la même prévarication de la part du procureur-général qui instruit l'affaire à la cour de justice criminelle, et de la part du président de cette cour qui doit interroger l'accusé à son arrivée et se mettre au fait de toutes les pieces de l'affaire avant l'ouverture des débats.

Enfin, le magistrat de sûreté, les directeurs du jury, le procureur-général et le président de la cour auraient négligé leurs premiers devoirs, sans que le sort de l'accusé fût pour cela compromis.

Ce n'est pas sur un rapport clandestin et dans une discussion secrette que s'examine et se juge l'affaire : c'est sous les yeux des conseils, des amis, des parens de l'accusé, en présence de tous les citoyens dont l'œil surveille le magistrat, et si (ce qui n'est pas possible) un témoin nécessaire ou utile avait été laissé à l'écart, sa présence serait universellement réclamée au grand jour du débat, et le tribunal ne manquerait pas de suspendre l'instruction, et d'ordonner, comme il en a incontestablement le droit, que ce témoin serait entendu.

On a donc pourvu à tous les intérêts en laissant les témoins de l'accusé à sa charge, et en obligeant néanmoins la partie publique à faire entendre aux frais du trésor public les témoins indiqués par l'accusé, lorsque leur déposition sera jugée utile pour la manifestation de la vérité.

(1) La bataille de Rivoli a été gagnée le 24 nivose an 5.

Le troisième article du projet est relatif aux copies de pièces qu'on doit fournir aux accusés.

Dans le nombre des pièces du procès il en est qui tendent à constater le fait et à en indiquer les auteurs : quelques-unes sont déjà à la connaissance personnelle de l'accusé ; il peut ignorer le contenu des autres.

Par quel motif serait-on obligé de donner à un accusé copie des pièces qui sont émanées de lui ou qui déjà lui ont été communiquées ?

C'est le procès-verbal constatant le corps du délit ; ce sont les déclarations des témoins qu'il lui importe de connaître.

Le projet porte qu'une copie de ces pièces sera donnée pour tous les accusés. Leurs conseils, s'ils en ont plusieurs, se concerteront facilement pour les examiner : voilà tout ce que peut exiger la raison. Si les accusés veulent de secondes copies elles seront à leur charge ; la mesure proposée pourvoit également au vœu de l'humanité et à l'intérêt de la société et du trésor public.

Enfin, le dernier article du projet distingue les crimes qui intéressent la société entière plus que les particuliers, et les délits plus légers qui attaquent l'intérêt particulier plus que la société entière.

Les premiers sont de la compétence des tribunaux criminels. La partie publique est chargée plus spécialement de leur poursuite, soit que son zèle soit ou ne soit pas excité par les actes de citoyens qui se rendent parties civiles : les autres délits sont portés aux tribunaux de police correctionnelle.

C'est dans la nature même des choses qu'on a cherché la mesure des devoirs respectifs des officiers publics et des parties civiles.

Dans tous les cas, le citoyen qui veut se rendre partie doit, en cette qualité, supporter les frais de l'instruction ; mais en matière criminelle, le domaine doit être tenu de l'avance des frais de poursuite. Il ne faut pas qu'une instruction de cette gravité soit exposée à languir, et que l'intérêt de la société entière puisse être compromis par la tiédeur ou par le défaut de moyens d'une partie : c'est assez qu'elle soit responsable des frais légitimes qui auront été faits.

Ces considérations ne s'appliquent pas aux simples affaires de police correctionnelle ; la société est ici moins intéressée que le particulier qui poursuit la réparation de son tort personnel. On a dû par conséquent laisser à celui-ci la charge de l'avance des frais.

C'est par l'application de ces règles bien simples et bien naturelles que nous verrons disparaître des abus dont on se plaint depuis long-tems : mais nous ne pouvons pas nous dissimuler combien la cupidité est ingénieuse ; une issue n'est pas plutôt fermée pour elle, qu'elle s'efforce d'en ouvrir une nouvelle, et nous ne pouvons trop solliciter ici la vigilance des magistrats.

Tous leurs devoirs ne sont pas remplis quand ils ont instruit une procédure avec impartialité, quand ils ont discuté avec sagesse, quand ils ont prononcé avec justice ; ils ont encore une surveillance importante à exercer sur les agens ministériels qui les entourent ; qu'ils sachent se défendre de cette excessive confiance qu'il est si difficile de refuser à des hommes qu'on voit tous les jours, qui sont nos collaborateurs, et qui font d'autant plus d'efforts pour usurper quelque empire sur nos esprits, qu'ils ont eux-mêmes plus besoin de notre indulgence. Que les magistrats enfin se pénètrent fortement de cette vérité, qu'on se rend complice d'un écart quand on a dû l'empêcher et qu'on ne l'a pas fait, et que sous un prince à qui rien n'échappe, on peut à chaque instant leur demander compte des suites désastreuses d'une négligence que rien ne pourrait excuser.

Projet de loi.

Art. I. Les citations, notifications, et généralement toutes les significations à la requête de la partie publique, en matière criminelle ou de police correctionnelle, seront faites par les huissiers audienciers des tribunaux dans les lieux où elles seront données, ou par les huissiers des tribunaux de paix ; en conséquence, il ne sera jamais alloué de frais de transport aux huissiers, à moins toutefois qu'ils n'aient été chargés, par un mandement exprès du procureur général, ou du procureur impérial, ou du directeur du jury, chacun en ce qui le concerne, de porter, hors du lieu de leur résidence, lesdites citations, notifications ou significations ; elles pourront aussi être données par les gendarmes.

II. Les citations et significations faites à la requête des prévenus ou accusés seront à leurs frais, ainsi que les salaires des témoins qu'ils feront entendre ; sauf à la partie publique à faire citer à sa requête les témoins qui lui seraient indiqués par les prévenus ou accusés, dans le cas où elle jugerait que leur déclaration pût être nécessaire pour la découverte de la vérité, sans préjudice encore du droit de la cour de justice criminelle, d'ordonner, dans le cours des débats, lorsqu'elle le jugera utile, que de nouveaux témoins seront entendus.

III. Il ne sera délivré gratuitement aux accusés, en quelque nombre qu'ils puissent être, et dans tous les cas, qu'une seule copie de procès-verbaux constatans les délits, et des déclarations écrites des témoins. Les accusés ne pourront requérir d'autres copies de ces actes ou des copies des autres pièces de la procédure, qu'à leurs frais.

IV. En matière de police correctionnelle, ceux qui se constitueront parties civiles seront personnellement chargés des frais de poursuite, instruction et signification de jugement.

En toute affaire criminelle, la partie publique sera seule chargée des frais d'exécution ; elle fera l'avance des frais d'instruction, expédition et signification des jugemens, du remboursement desquels ceux qui se seront constitués parties civiles seront personnellement tenus ; sauf, dans tous les cas, le recours des parties civiles contre les prévenus ou accusés qui auront été condamnés.

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé au 5 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne acte aux orateurs du conseil-d'état de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, présenté le 15 par MM. les conseillers-d'état Mollien et Dauchy, sur *le remboursement des cautionnemens*.

La parole est aux orateurs du tribunat.

M. Daru, rapporteur de la section des finances. Messieurs, l'orateur du conseil-d'état, en vous présentant la loi qui est en ce moment l'objet de la délibération du corps-législatif, vous a annoncé qu'aucune réclamation ne l'avait provoquée. En effet, les dispositions de cette loi sont par leur justice évidente de la nature de celles qui existent, qui sont reconnues avant même d'être écrites. C'est vous dire que le tribunat ne les a jugées susceptibles d'aucune objection, et s'il y en avait une à proposer, ce serait celle que je vous ai déjà fait pressentir ; mais le législateur ne peut qu'être loué de sa prévoyance, lorsqu'il a le soin de convertir en loi positive un principe qui peut enfin être contesté, quoique juste. C'est ôter à la mauvaise foi un moyen de prolonger les contestations, de les faire naître ; c'est coordonner les droits de tous les intéressés.

Divers fonctionnaires sont assujettis à fournir un cautionnement pour la garantie de leur gestion. La première destination de ce cautionnement est donc de couvrir les intérêts qui pourraient être lésés par les fautes ou l'infidélité de ces fonctionnaires.

Cette première destination une fois remplie, il est naturel que ces fonds, déclarés libres après que la gestion des comptables aura été reconnue exacte et légale, soient affectés spécialement à la sûreté des prêts faits à ces fonctionnaires pour fournir leur cautionnement. Dans ce cas, le prêteur exercera le droit de se ressaisir de sa chose ; mais il ne pourra pas se plaindre de ne pouvoir la ressaisir qu'après que le cautionnement aura été déclaré libre et affranchi de sa première hypothèque, puisqu'en prêtant ses fonds il aura été prévenu du privilège réservé à cette première destination.

Enfin, après la responsabilité résultant de la gestion, après l'hypothèque réservée aux prêteurs de fonds employés en cautionnemens, d'autres créanciers peuvent avoir des prétentions à élever sur ces fonds, la loi qui est présentée au corps législatif ne détermine rien sur les droits réciproques de ces divers créanciers, elle porte que leurs réclamations seront réglées dans l'ordre ordinaire.

Cette disposition, qui ne fait que renvoyer ces créanciers pour leur collocation aux lois déjà existantes, ne peut donc être le sujet d'une délibération dans ce moment. Ainsi, les cautionnemens fournis par les agens de change, courtiers de commerce, avoués, greffiers, huissiers, et commissaires-priseurs, seront affectés premièrement à répondre de leurs gestion, secondement au remboursement des prêts qui leur auraient été faits spécialement pour ces cautionnemens, enfin au paiement de leurs autres créanciers pour l'ordre ordinaire

Les autres dispositions de la loi déterminent les formalités à remplir, par les créanciers, pour la sûreté de leur créance, et par ces fonctionnaires eux-mêmes pour se mettre en droit de réclamer la restitution de leur cautionnement. Ces formalités ne sont que les plus simples, et par conséquent celles dont l'exécution est la plus facile pour les parties intéressées.

La section des finances nous a chargés de vous porter son vœu pour l'adoption de ce projet de loi.

Aucun des orateurs du conseil-d'état et du tribunat ne prenant la parole, la discussion est fermée.

Le corps-législatif délibère sur sur le projet de loi, qui est décrété à la majorité de 203 boules blanches contre 2 noires.

Les orateurs du conseil-d'état et du tribunat ayant quitté la salle, un membre du corps-législatif obtient la parole.

M. Cattouard. Mes collègues, si la cérémonie d'hier a été auguste, brillante et majestueuse, c'est sans contredit au héros qui en était l'objet que tout le mérite en est dû, mais nous devons des remerciemens au président, dont la bouche éloquente a aussi dignement exprimé les sentimens du corps-législatif, dans cette circonstance à jamais mémorable. Je pense que nous ne pouvons mieux lui manifester notre reconnaissance qu'en ordonnant l'impression de son discours, au nombre de six exemplaires, et j'ai l'honneur de vous en faire la proposition.

Cette proposition mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée.

LIVRES DIVERS.

Mémoires du Lycée du département de l'Aube, 1er volume, composé des cinq premiers numéros de ce recueil ; in-8°.

A Troyes, de l'imprimerie de Sainton père et fils, imprimeur de la Préfecture.

Nous nous proposons de faire connaître par un extrait, les pièces principales dont ce recueil se compose, et qui intéressent l'agriculture, les sciences, le commerce et les arts.

Théorie élémentaire de la Statistique, par D. F. Donnant, secrétaire perpétuel de la Société académique des sciences de Paris, membre de l'Athénée des arts, du conseil d'administration de la Société d'encouragement, de la Société de Statistique, etc.

Un volume in-8°. ; prix : un franc 80 centimes, et franc de port par la poste, 2 francs 20 centimes.

A Paris, chez Obré, libraire, rue Mignon, n°. 1, quartier St.-André-des-Arcs, et quai des Augustins, n°. 66.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES.

Lyon.....	pair 15 j.	$\frac{1}{8}$ p	1 $\frac{1}{8}$ p.
Marseille...	pair 25 j.	$\frac{1}{8}$ p.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Bordeaux...	pair 5 j.	1 $\frac{1}{4}$ p.	1 $\frac{1}{8}$ p.
Montpellier	$\frac{1}{2}$ p. 15 j.		
Genève....			160 $\frac{1}{2}$
Anvers.....			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour 100 cons. jouis. de vend.	58 fr.	c.
Idem. Jouiss. de germ. an 13.....	55 fr.	50 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem, non réclamées dans les dép	fr.	c.
Actions de la Banque de France...	1195 fr.	c.
Actions des ponts.....	fr.	c.
Caisse des rentiers.	fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront auj., la Gouvernante, et la Mère jalouse.

Théâtre de l'Opéra-Comique.....

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colère, com. le Susceptible, les Provinciaux à Paris. — Samedi, la 1re repr. du Petit Francaleu (ou le Procureur poëte), com. nouv. en 1 acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. Chapelain, Sophie Arnould.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 9e repré. de la Forteresse du Danube, mélodr. nouv. en 3 actes à spectacle, préc. du Pessimiste.

Théâtre des Délassemens. Le grand Tremblement de Lisbonne, trag. de Maître André, perruquier, l'Enrôlement supposé, l'Absinthe, et le ballet des Sabottiers.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 20. Dem., Redoute, et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudière, carrefour Gaillon. M. Pierre prévient que, pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle, il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

De l'Imprimerie de Agasse, H., rue des Poitevins, n°. 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N° 117. *Jeudi*, 27 *nivose an* 13 *de la République* (17 *janvier* 1805.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Cadix, *le* 25 *décembre* (4 *nivose.*)

L'on apprend, par les dernieres nouvelles de Lima, que le 16 août dernier, la frégate *la Gertrude*, appartenant à la compagnie des Philippines, était prête à faire voile de ce port pour l'Espagne, avec un chargement d'environ 1500 mille piastres. On attend également de la même place plusieurs autres vaisseaux richement chargés. On est ici dans la plus vive inquiétude sur le sort de tant de richesses.

Peu avant que les croiseurs anglais eussent reçu l'ordre de s'emparer des vaisseaux espagnols, un assez grand nombre, revenant du Nord avec des cargaisons plus ou moins considérables, étaient entrés dans notre port; d'autres sont parvenus à l'atteindre nuitamment, depuis le commencement des hostilités, ou ont été prévenus en pleine mer par des pêcheurs.

ITALIE.

Rome, *le* 21 *décembre* (30 *frimaire.*)

Les couriers de France ne nous avaient apporté de nouvelles de Paris que jusqu'au 4 frimaire. Nous ne savions pas positivement l'arrivée de S. S. à Fontainebleau, encore moins la nouvelle du sacre et du couronnement de S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, lorsque tout-à-coup, par une sorte de prodige, nous avons appris que, le 25 frimaire, la ville de Paris avait donné une fête pour le couronnement de LL MM. Un ballon lancé à Paris, par M. Garnerin, le 25 frimaire au soir, est venu descendre aux portes de Rome, vingt-deux heures après son départ. Sans une très-forte pluie qui l'a précipité dans le lac d'Anguillara, il serait arrivé à Rome même, où le vent semblait le diriger.

M. le cardinal, secrétaire-d'état, s'est empressé de publier la lettre datée d'Anguillara, le 18 décembre, qui constatait ce singulier événement.

Ce ballon avait traversé, en moins d'un jour, l'espace de trois cents lieues, qui separe Rome et Paris. Sa direction, sa vitesse, tout concourait à exciter l'admiration; mais les sentimens qui dominaient sur tous les autres, étaient des vœux pour la prospérité du regne de Sa Majesté Impériale, et un mélange d'affection et de respect pour Sa Sainteté.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, *le* 9 *janvier* (19 *nivose.*)

Les mesures adoptées par la cour de Vienne, relativement aux emprunts faits dans ce pays, ont causé ici une grande sensation. Les effets autrichiens ont baissé subitement samedi dernier. La masse de ces emprunts est d'environ 40 millions de florins. On annonce que les intéressés s'assembleront demain, pour aviser aux moyens à prendre à l'égard de la derniere déclaration impériale, concernant ces emprunts. On dit que les intéressés feront des représentations à ce sujet à la cour de Vienne.

—Les lettres de la Méditerranée annoncent qu'une tempête violente y a fait périr, au commencement du mois de décembre, un grand nombre de vaisseaux et des bâtimens de guerre anglais sur la côte de Maroc.

INTÉRIEUR.

Paris, *le* 26 *nivose.*

La garde impériale s'est réunie ce matin sous les armes aux Tuileries. Sa Majesté a distribué les décorations à ceux des militaires de la garde, membres de la Légion d'honneur, qui étaient à l'armée lorsque la distribution des Aigles d'honneur a eu lieu au Temple des Invalides.

La statue de l'EMPEREUR, votée par le corps-législatif, a produit toute la sensation que l'on devait attendre de cette belle production de l'art. Elle est aussi bien pensée que bien composée: l'artiste, M. Chaudet, que l'Institut national vient d'honorer, en l'admettant parmi ses membres, s'est élevé à la hauteur de son sujet par la noblesse, la simplicité de la pose, et la dignité des formes de cette statue. Sans aucune exagération dans son mouvement, elle est le résultat de la plus heureuse inspiration; grave dans son caractere, comme la loi dont elle rappelle l'idée, c'est la sûreté, c'est la confiance qu'elle semble inspirer.

On a généralement rendu justice à l'habileté avec laquelle l'artiste a su réunir la décence à la nudité; aucun habit ne pouvait vêtir aussi noblement l'EMPEREUR que le simple manteau, dont une partie de cette statue est couverte, et quoique ce morceau précieux de sculpture n'ait pu être placé d'une maniere avantageuse au moment de son inauguration, l'assentiment général qu'a obtenu M. Chaudet a justifié la confiance distinguée que lui a accordée le corps-législatif, en le chargeant de l'exécution d'un monument auquel il attache tant de prix.

Sa Sainteté a visité aujourd'hui la bibliotheque impériale: elle a été reçue par M. Gosselin, administrateur et conservateur de la bibliotheque, qui lui a adressé un discours.

Le S. P., après avoir témoigné sa satisfaction des sentimens qui y étaient exprimés, a commencé à parcourir les premieres salles; mais ses pas ont été bientôt retardés par un grand nombre de fideles, rangés en haie, qui se mettaient à genoux à mesure qu'il avançait; S. S. a continué sa marche, en leur donnant son anneau à baiser, jusqu'à la porte du cabinet des médailles, où S. S. a été reçue par M. Millin, conservateur, qui lui a présenté les objets les plus précieux. S. S. a examiné avec beaucoup d'intérêt plusieurs pierres gravées et un grand nombre de médailles.

S. S. a continué ensuite de parcourir les grandes salles; elle y a encore trouvé des fideles, principalement des dames, qui attendaient sa bénédiction. Arrivée à la derniere salle des livres imprimés, MM. Caperonier et Van-praet, conservateurs, lui ont présenté plusieurs livres rares. Ceux qui ont fixé le plus l'attention de S. S., sont la Bible, sans date, imprimée à Mayence, en 1456; la Bible, imprimée dans la même ville et portant la date de 1462: le Pline, imprimé à Venise en 1469, remarquable par la beauté de l'exécution typographique; les premieres édition de César, de Virgile, d'Apulée, d'Aulugele, publiées à Rome en 1469; le Saluste, premier ouvrage imprimé à Paris, de l'année 1471; la premiere édition d'Homere, imprimée sur du magnifique [illegible], à Florence, 1486. Les Mysteres de la Passion, avec des personnages en belles miniatures, imprimés à Paris, à la fin du quinzieme siecle; *Il Monte Santo di Dio*, imprimé à Florence, en 1477, dans lequel se trouvent les premieres gravures en taille-douce. Le *Lactance*, imprimé en 1465, dans l'abbaye des Bénédictins de Soubiaco, premier ouvrage imprimé en Italie, a offert un double intérêt à S. S.: elle a aussi considéré avec beaucoup de plaisir un exemplaire de la *Cité de Dieu*, de S. Augustin, imprimé à Rome en 1467, sur lequel on lit ces mots: *Ce livre appartient au roi François*, *Ier de ce nom*, écrit de la main de ce prince.

Le pape a passé ensuite dans les salles des manuscrits. MM. Langlès, Dutheil et Dacier, conservateurs des manuscrits orientaux, grecs, latins et français, ont présenté successivement au S. P. ce qu'il y a de plus curieux dans les dépôts qui leur sont confiés. S. S. a remarqué particuliérement la copie d'une inscription chinoise, trouvée par le P. Ricci, qui prouve que le christianisme avait été introduit à la Chine au 7e siécle; un Pentateuque hébreu, du 8e au 9e siécle; le poëme composé par le dernier empereur de la Chine, en tartare-mantchoux; les Epitres de S. Paul, en grec, du 9e siécle; la Bible latine, de Charles-le-Chauve, avec des figures coloriées, seul monument qui donne une idée de la pourpre antique. S. S. a examiné avec un plaisir particulier les Heures d'Anne de Bretagne, ayant à chaque page une plante coloriée, avec ses fleurs ou ses fruits, et ses insectes parasites: les Heures de Louis XIV, d'une très-riche exécution, ont fixé aussi l'attention de S. S. Elle l'a aussi portée sur le manuscrit du *Télémaque*.

Le pape a terminé sa visite dans cet immense dépôt des connaissances et de l'industrie humaines, par les cabinets des estampes et planches gravées. M. Joly, conservateur, a montré à S. S. ce que nous avons de plus remarquable dans cet art, où la France s'est particuliérement distinguée.

S. S., en quittant la bibliotheque, a témoigné une bienveillance et une satisfaction particulieres à MM. les administrateurs et conservateurs; ils se sont présentés successivement au S. P., et ont eu l'honneur de baiser son anneau.

Sa Sainteté est allée, le 25 nivose, visiter l'établissement des mines. Elle a examiné avec intérêt les belles collections de minéralogie.

Le conseil des mines a présenté au Pape les ingénieurs en ce moment à Paris, une collection du Journal des mines, et la médaille de Hartz, frappée de l'argent des mines de ce pays en l'honneur de l'EMPEREUR, d'après le vœu de l'armée française de Hanovre; et celui de vingt-cinq mille mineurs du Hartz, en reconnaissance de la protection dont S. M. a daigné honorer leurs industrieux travaux.

Sa Sainteté a bien voulu témoigner sa satisfaction au conseil des mines de la réception qui lui a été faite.

DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Par décrets du 30 frimaire an 13, le legs de 1000 florins, ou 1,814 fr. 5 cent, fait à la table des pauvres d'Ardoye, département de la Lys, par M. Pierre-Louis Dubuisson, curé de cette commune, sera accepté par le bureau de bienfaisance du lieu.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Cognac, département de la Charente, est autorisé à accepter, au nom des pauvres de cet arrondissement, la donation offerte par M. Guillet-Duplessis, du domaine appelé le Prieuré de Saint-Léger, commune de Saint-Martin, consistant en plusieurs corps de bâtimens et environ 34 hectares de terres labourables, le tout évalué à la somme capitale de 70,000 fr.

L'offre que le sieur Bourgouin a faite au nom de feu Nicolas Leroy, de céder aux pauvres de la commune de Nanterre, département de la Seine, et de faire à leur profit le tranfert d'une inscription sur l'Etat, de 200 francs de rente perpétuelle, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de cette commune.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 5 thermidor an 12, vu la demande du sieur Bourguignon, marchand tanneur à Saint-Affrique, et Jean-Pierre Ber, marchand à Lacanne, en déclaration d'absence de Jean Cros, cordonnier, leur débiteur;

Le tribunal de premiere instance à Castres, département du Tarn, a admis les sieurs Bourguignon et [illegible], à prouver dans la forme ordinaire, devant un des juges du tribunal, et contradictoirement avec le procureur impérial, l'absence de Jean Cros.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Pont-Audemer, département de l'Eure, a ordonné, par jugement du 9 frimaire an 13, que l'absence de Pierre Haron serait constatée par une enquête contradictoirement avec le procureur impérial.

Par jugement du 2 fructidor an 12, sur la requête de Catherine Combelles, épouse du sieur Pradiez, demeurant à Castres, et de lui autorisée, demanderesse en déclaration d'absence de Jean Fulcran, et Jean-Pierre Combelles, ses freres, qui ont quitté depuis longues années la commune de Lastrivalle, lieu de leur domicile, et qui depuis cette époque n'ont point donné de leurs nouvelles;

Le tribunal de premiere instance séant à Castres, département du Tarn, a ordonné que pardevant un des juges à ces fins commis, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à enquête sur l'absence desdits Jean Fulcran et Jean-Pierre Combelles.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 26 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers d'état Regnaud (de St-Jean d'Angely) et Segur, chargés de présenter, au nom de S. M. I. un projet de loi sur *la forme du sceau de l'Etat.*

M. Regnault en expose les motifs, et donne lecture du texte.

Projet de loi.

Art. Ier. Le sceau de l'Etat portera, pour type, d'un côté l'EMPEREUR assis sur son trône, revêtu des ornemens impériaux, la couronne sur la tête;

tenant le sceptre et la main de justice ; de l'autre côté, l'aigle impérial couronne reposant sur la foudre, suivant le modele joint à la présente loi.

II. Le sceau de toutes les autorités publiques portera pour type l'Aigle impérial, tel qu'il formera un des côtés du grand-sceau de l'État, et pour legende le titre de l'autorité publique par laquelle il sera employé.

L'orateur annonce que S. M. I. a fixé au 6 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps législatif donne aux orateurs du conseil d'état acte de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera, sans délai, adressé une expédition au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion de deux projets de lois, présentés, le 14 nivose, par MM. les conseillers d'état Segur et Regnaud (de Saint-Jean d'Angely) présens à l'assemblée.

On introduit les orateurs du tribunat, chargés de porter et de défendre au corps-législatif le vœu d'adoption émis par la section de l'intérieur, dont MM. Chassiron et Daugier sont les organes.

La parole est à M. Daugier, sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un pont entre Avignon et Villeneuve sur les deux bras du Rhône.

M. Daugier. Messieurs, depuis long-tems l'agriculture et le commerce réclamaient pour les départemens du Midi, mais particulièrement pour ceux de Vaucluse et du Gard, la construction d'un pont sur le Rhône auprès d'Avignon. Les communications n'ont lieu sur ce point que par un bac, et elles sont tellement incertaines, que la crue des eaux oblige souvent à les suspendre, et qu'elles sont également interrompues pendant la durée de ces vents impétueux si fréquens sur les bords du Rhône. Dans ces circonstances, le cours du commerce est ralenti, les cultivateurs perdent des momens souvent bien précieux, et l'administration publique elle-même voit ses opérations paralysées.

Ces inconvéniens vivement sentis, avaient à différentes époques, mais principalement depuis la réunion du ci-devant Comtat à la France, donné lieu à divers projets qui, souvent prêts à être effectués, n'ont cependant jamais reçu d'exécution. Il était réservé à l'Empereur d'ajouter ce nouveau bienfait à ceux qui déjà ont rendu son nom si cher aux habitans de ces contrées; et tandis que par ses ordres un pont construit sur la Durance unira les deux rives de ce torrent dévastateur, et facilitera les communications de Lyon et de Marseille, les produits de l'industrie du département de Vaucluse et de ceux qui l'avoisinent, parvenus sans détour au canal du Midi, seront transportés avec rapidité jusques sur les bords de l'Océan.

Encouragés par des avantages semblables, les départemens de la rive droite du fleuve formeront aussi de plus vastes spéculations, et les cultivateurs certains de ne plus trouver d'obstacles dans le transport de leurs denrées, s'attacheront à perfectionner leurs travaux, et à profiter des leçons de leurs voisins. Ainsi, les habitans des points les plus éloignés de l'Empire, comme ceux que les localités rapprochent, joindront bientôt de nouveaux liens à ceux qui les unissaient déjà, et la prospérité générale s'accroîtra par leurs succès.

Mais, messieurs, comme les avantages généraux qui doivent résulter de la construction proposée se feront plus particulièrement sentir dans les départemens de Vaucluse et du Gard, ces deux départemens sont seuls appelés à concourir aux dépenses qu'elle doit occasionner; et la loi, comme vous avez pu le remarquer, en déterminant les quotités particulieres, a balancé avec justice les avantages qui résultent des positions respectives. Ainsi dans la dépense totale, évaluée à 600,000 fr., le département du Gard est compris pour 150,000, dont l'arrondissement d'Uzès, qui occupe le littoral du Rhône, fournira la moitié. Par une suite des mêmes considérations, le département de Vaucluse, pour lequel les avantages que promet l'établissement du pont sont encore plus immédiats, sera imposé dans la dépense générale à 280,000 fr., dont la ville d'Avignon devra fournir 180,000.

Enfin, le chef de l'État, déterminé par cette active sollicitude qui s'étend également sur tous les points de l'Empire, et y porte l'encouragement et l'espérance, a pensé que le trésor public devait aussi concourir à cette dépense d'une utilité générale, en fournissant le complément de la somme fixée par le devis d'estimation, et s'élevant à celle de 170,000 fr.

Le Gouvernement a également jugé, messieurs, que le moyen le moins onéreux pour lever les sommes nécessaires à la construction proposée, était celui des centimes additionnels sur les contributions directes, à raison d'un quinzieme par année. Les contribuables, l'on ne saurait en douter, feront avec plaisir ce léger sacrifice, s'élevant à peine au vingt-sixieme de leur contribution annuelle pour le département de Vaucluse, et à moins du cinquantieme pour l'arrondissement d'Uzès. Cette surtaxe momentanée leur assure pour l'avenir une source de prospérité qu'ils ne peuvent méconnaître.

Le tarif du droit de passe, ainsi que vous l'avez sans doute remarqué, messieurs, est extrêmement modéré; il réduit de plus de moitié celui qui se perçoit aujourd'hui pour le passage du bac. Cette réduction est aussi un des avantages que présente la construction du pont, puisqu'elle assure aux commerçans et aux cultivateurs une économie considérable, en même tems que la communication nouvelle leur garantit et plus de sûreté et plus de rapidité dans leurs opérations.

La ville d'Avignon étant destinée par sa position à devenir un entrepôt considérable, et ses manufactures et sa population devant recevoir un accroissement rapide par une suite immédiate de la nouvelle communication, il a paru convenable de la charger de l'entretien et des réparations du pont, et de lui imposer aussi l'obligation de fournir à perpétuité les sommes nécessaires à ces travaux, dans le cas même où la taxe dont le profit lui est attribué, serait insuffisante. Cette circonstance peut être facilement prévue, si l'on se rappelle les désastres que l'impétuosité du Rhône a occasionnés dans ses derniers débordemens, et ceux que les glaces ont fait éprouver aux ponts d'Arles et de Tarascon pendant les hivers rigoureux de 1789 et de l'an 3.

Par une conséquence naturelle de cette charge perpétuelle, imposée à la ville d'Avignon, et pour prévenir tout conflit d'autorité sur la démarcation des limites de la juridiction entre les départemens du Gard et de Vaucluse, le projet de loi investit les tribunaux de ce dernier département de la connaissance des délits commis sur le pont, et de ce qui est relatif à l'exécution des réglemens de police. Il prescrit également, et par de semblables motifs, que les travaux de construction et d'entretien seront exécutés sous la surveillance du préfet du département de Vaucluse.

Ces dispositions, messieurs, sont à-la-fois sages et prévoyantes, puisqu'elles éloignent toute cause de discussion, et qu'elles assurent dans tous les tems la prompte exécution des travaux que des circonstances peuvent urgemment nécessiter. Vous avez dû observer d'ailleurs, comme le Gouvernement, que les ingénieurs employés dans le département de Vaucluse résident habituellement à Avignon; que cette ville renferme de nombreux ouvriers et tous les matériaux dont le besoin peut se faire sentir, et qu'enfin l'autorité supérieure dont la loi appelle spécialement la surveillance sur les travaux, sera constamment à même de remplir le nouveau devoir qu'elle lui impose.

Je viens, messieurs, d'analyser le projet de loi soumis à votre approbation, et de vous présenter rapidement les avantages que promet l'établissement proposé. Ces avantages ont vivement frappé la section de l'intérieur du tribunat. Elle a reconnu dans ce nouveau gage de la sollicitude du [illegible] des parties les plus intéressantes du territoire de l'Empire, son attention constante à exciter l'industrie, à développer tous les germes de la prospérité publique, et à assurer le bonheur du peuple qui lui a confié ses destinées.

La section de l'intérieur m'a chargé, messieurs, de vous exprimer son vœu d'adoption sur le projet de loi.

La discussion est fermée.

La parole est à M. Chassiron, orateur du tribunat sur le second projet de loi relatif à une concession de travaux pour la coupure du lit de la Saône.

M. Chassiron. Messieurs, le projet de loi soumis à votre sanction est relatif à la navigation de la Saône; il tend à abréger, à améliorer cette navigation par une coupure qui fera éviter un circuit de 2700 metres, sur une ligne difficile à parcourir par ses contours et ses sinuosités.

Sous ce premier rapport, ce projet de loi est avantageux au commerce, auquel il évite des dangers, des dépenses et sur-tout la perte du tems plus précieux que l'or dans les affaires.

Il n'est pas moins utile à l'agriculture, puisqu'il lui rend des terreins qui seront un jour très-fertiles, quand le tems et l'industrie des hommes auront procuré l'attérissement de l'ancien lit de la Saône.

Ce projet a un dernier avantage qui semble avoir échappé à ceux qui s'en sont occupés. En faisant parcourir une ligne droite au lit de la Saône, il accélere son cours; il donne plus de rapidité à ses eaux, et diminue les dangers des inondations pendant l'hiver, et des attérissemens pendant le tems des basses eaux.

Ainsi, sous les rapports de l'art, de la navigation, du commerce et de l'agriculture, ce projet de loi est conçu dans des principes qui méritent, messieurs, votre approbation. Considérons-le maintenant sous des rapports administratifs.

Ce projet sera exécuté par un adjudicataire ou entrepreneur qui, pour tout salaire, obtient les terreins qui forment aujourd'hui le lit de la Saône dans cette partie de son cours et au moment des eaux moyennes.

Pour rendre ces terreins à la culture, il est indubitable qu'il y aura des travaux à faire pour accélérer des attérissemens qui, abandonnés à la nature, pourraient devenir l'ouvrage d'un siecle.

Ces difficultés auraient pu décourager tout autre adjudicataire que M. Chaumette, qui a des talens réels, et dont les moyens ingénieux pour former des attérissemens artificiels, et détruire par le moyen de ceux-ci les obstacles que la nature oppose à la navigation des fleuves, sont connus depuis longtems.

Vous voyez, messieurs, que l'adjudicataire n'obtient, pour prix de son industrie, que les produits de cette même *industrie* et ses propres conquêtes sur les eaux de la Saône.

Ce système d'administration doit obtenir votre assentiment; car vous adoptez le principe que les gouvernemens ne doivent faire par eux-mêmes que ce qu'ils ne peuvent obtenir de l'industrie particuliere.

Peut-être, messieurs, dans la rigueur du ministere que j'ai l'honneur d'exercer devant vous, pourrai-je vous dire que les travaux à faire pour la coupure de la Saône, ne sont portés qu'à 96,000 fr., et la valeur des terreins concédés évalués à 32,000 fr. Peut-être devrais-je répéter avec M. le rapporteur du conseil-d'état, que la culture pourra par la suite augmenter la valeur des terreins concédés. Ces avantages, fussent-ils aussi certains qu'ils sont hasardeux, ils ne seront que la faible compensation des dépenses des avances du sieur Chaumette, pour le succès d'une entreprise retardée, suspendue depuis l'ancienne administration des Etats de Bourgogne.

Enfin il serait à desirer que les avantages faits au concessionnaire surpassassent ses espérances et les nôtres.

Il serait à desirer que l'exemple utile qu'il donne aujourd'hui, fût imité par un grand nombre d'adjudicataires.

Puisse bientôt, à l'aide de pareilles concessions, l'industrie particuliere faire disparaître les obstacles qui s'opposent encore à la navigation des fleuves et rivieres de cet Empire!

Puisse un jour, par les mêmes moyens, la navigation artificielle unir nos fleuves et rivieres navigables, compléter ce grand système de la navigation intérieure, faire circuler dans tout l'Empire les produits du sol et de l'industrie française, la porter à peu de frais dans nos ports de l'Océan, de la Méditerranée, pour les livrer à l'exportation et au commerce maritime!

Puissent sur-tout nos fleuves, nos rivieres, nos canaux, porter dans nos ateliers à feu les produits des mines de houille dont notre sol abonde, y faire baisser la main-d'œuvre, et enlever à une nation rivale, la seule prime que la nature semble encore lui accorder, puisque nous ne lui cédons plus aujourd'hui en industrie, et que déjà plusieurs de nos machines surpassent celles qui ont fait la fortune des ateliers de l'Angleterre!

Ces grandes pensées, messieurs, occupent sans cesse S. M. I., qui après avoir assuré la gloire et la grandeur de l'Empire français, lui prépare dans l'avenir les plus grandes destinées, en relevant nos ports maritimes, en creusant d'utiles canaux, en perfectionnant la navigation des fleuves et rivieres navigables.

Telle est, messieurs, la puissance du génie d'un grand-homme; non-seulement il commande à son siecle, mais il prépare d'avance les destinées des siecles à venir, et déjà la postérité appartient à sa gloire.

La section de l'intérieur du tribunat a pensé elle-même que vous seconderez les vues du Gouvernement, en adoptant un projet de loi qui peut donner un exemple utile, et qui est conçu dans de sages principes d'administration.

M. Carret (du Rhône). Messieurs, il est difficile d'ajouter à ce que vient de dire mon collegue; cependant je sollicite pour quelques instans votre attention.

J'ai depuis long-tems connaissance du projet qui vous occupe et de son auteur: il ne s'agit point ici d'une vaine théorie, d'une simple méditation de cabinet, mais de procédés heureux dont le succès est garanti par une longue expérience. Enlever du sein des rivieres les cailloux qui en obstruent le cours; déposer ces matériaux vers les bords et dans les bras inutiles; soutenir ces remblais par des plantations de saulées basses et touffues, ou obtenir l'attérissement des surfaces inutilement couvertes par les eaux, en employant les seuls moyens de la nature, tel est le système de M. Chaumette: améliorer la navigation, garantir les terreins existans des ravages des eaux et créer de nouveaux terreins, tels sont les principaux résultats de ce système recommandable. L'auteur fait à ses dépens des opérations utiles à tous, et il n'en demande le prix à personne. Mais je dois sur-tout vous faire remarquer, messieurs, qu'il ne s'agit point ici d'une opération isolée et sans suite; non-seulement les premiers ouvrages dont vous allez charger l'auteur seront un exemple aux hommes industrieux et bienveillans, mais lui-même desire d'étendre ses opérations; il veut se vouer sans réserve à ces travaux importans, et sur la Saône et sur d'autres rivieres; il a formé des coopérateurs, il les multipliera, il espere diriger l'industrie nationale vers un nouveau genre de spéculations qui offre d'immenses avantages sans laisser entrevoir le plus léger inconvénient.

En parcourant ces innombrables vallées qu'offre la France sur tous les points, l'observateur est attristé du désordre affreux qui y regne : les fleuves, les rivieres, les moindres ruisseaux sont divisés en un nombre infini de bras sans rectitude et sans profondeur, obstrués et presqu'à sec pendant la belle saison, ne laissant nulle part aux grandes eaux la liberté de fluer ; aussi par-tout les ravages sont effrayans et périodiques : vous le savez, messieurs ; l'entier produit de la contribution fonciere n'indemniserait pas annuellement les agriculteurs insoucians ou inexpérimentés des pertes incalculables qui résultent pour eux du déplorable état des rivieres.

Telle n'est cependant point l'intention de la nature : les rivieres coulent pour le bonheur de l'homme, comme la terre lui prodigue chaque jour ses trésors ; mais comme la terre, les rivieres exigent de sa part des travaux, des soins assidus.... loin de murmurer de ces conditions légitimes, l'homme de bien trouve dans leurs accomplissemens le gage de son bonheur ; car le travail est le bonheur des ames honnêtes.

Il ne manque donc aux propriétaires riverains que de bons exemples, et sur-tout la démonstration-pratique de procédés simples économiques, tenant bien plus à l'agriculture qu'à l'art des constructions, n'exigeant qu'une main-d'œuvre commune sans emploi de matériaux rares et dispendieux.

C'est ce que leur offre M. Chaumette, et vous le seconderez dans ses honorables efforts : son zele et votre appui peuvent opérer un bien inappréciable ; voyez, messieurs, la florissante Italie ! elle a su donner au Monde l'exemple de la plus heureuse industrie ; par elle ses eaux autrefois vagabondes et dévastatrices, fertilisent les terres qu'elles déchirairent, temperent les ardeurs du soleil, assurent à ses fortunés habitans la salubrité, l'abondance, pendant que chez nous les eaux coulent trop souvent pour ravager nos campagnes, ou ne s'arrêtent que pour répandre l'infection et la mort. Galilée et Léonard de Vinci donnerent les premiers, en Italie, l'impulsion vers l'art d'utiliser les eaux ; il était réservé à un gouvernement fort, éclairé, paternel, de répandre sur la France le même bienfait. Il était réservé à l'homme immortel, dont l'image rappele de si grands souvenirs et impose de si grands devoirs, de développer toutes les idées libérales de vivifier à-la-fois tous les genres d'utilité.

Ce que propose aujourd'hui M. Chaumette, ne suffirait pas sans doute pour obtenir tout le bien qu'on a droit d'attendre des opérations fluviales ; mais il a de plus grandes vues, et ce premier pas doit conduire plus loin. Quand une riviere est plus réguliere, les inondations sont moins fréquentes : les terreins auparavant submergés sont facilement restitués à la végétation ; la vallée alors redevient bien plus précieuse, le propriétaire s'y attache bien plus fortement, il songe à améliorer, à planter, à défendre, à augmenter les produits par les irrigations ; le goût, l'industrie prennent une direction nouvelle, des hommes intelligens et actifs font des découvertes utiles, le Gouvernement les partage, et alors le produit, la population croissent dans des proportions inespérées. La gloire et la prospérité d'un Empire sont les effets infaillibles des bonnes institutions.

C'est par votre organe, messieurs, que le Gouvernement les proclame fruits de sa prévoyance ; elles sont aussi le but de vos méditations, comme elles sont les objets de la reconnaissance des citoyens.

La discussion est fermée.

Le corps-législatif délibere simultanément sur les deux projets de lois.

Le premier est décrété à l'unanimité de 239 votans ; le second à la majorité de 229 boules blanches contre 10 noires.

Sur la demande de MM. les questeurs, énoncée par M. le président, le corps-législatif se forme en comité général.

A trois heures la séance est rendue publique.

M. le président déclare 1° qu'aux termes des lois constitutionnelles de l'Empire, portant que deux membres de la questure seront renouvellés en l'an 13, les quatre questeurs ont tiré au sort en présence de l'assemblée, et que MM. Vaublanc et Jacopin sont ceux que le sort a désignés comme devant cesser leurs fonctions de questeurs.

2°. Que le corps-législatif a arrêté qu'il sera fait au procès-verbal de la séance du 24 une mention honorable du zele de MM. Chaudet et Denon ; le premier, pour sa belle statue de l'Empereur ; M. Denon, pour avoir concouru par ses conseils à l'heureuse distribution des embellissemens de la fête de l'inauguration.

3°. Que le discours prononcé par M. Vaublanc dans cette solennité sera inséré en entier au procès-verbal.

4°. Enfin, que M. le président voudra bien se charger d'écrire à MM. Denon et Chaudet, pour leur témoigner la satisfaction du corps-législatif.

La séance est levée et indiquée à demain.

POESIE.

LA NAVIGATION, poëme en huit chants par M. Esmenard.

SECOND EXTRAIT.

Nous avons tardé quelque tems à faire ce second extrait, parce que nous voulions observer et faire connaître l'opinion des hommes éclairés ; cette opinion s'est montrée favorable à l'ouvrage que nous annonçons, et nous avons eu la satisfaction de voir que les éloges que nous avons déjà donnés au jeune poëte, n'ont point été démentis par les bons juges.

Des critiques dont le jugement est une autorité n'ont pas hésité à placer le *Poëme de la Navigation*, pour l'intérêt didactique et pour le charme du coloris, entre les *Jardins* de Delille et les *Saisons* de St.-Lambert.

Nous allons continuer notre examen et mettre ceux qui n'ont point encore lu le *Poëme de la Navigation*, à portée de le juger dans son ensemble et dans ses détails : les trois premiers chants, comme nous l'avons observé dans le premier extrait, sont les moins brillans de l'ouvrage ; ce n'est pas le poëte qui a manqué à son sujet ; c'est le sujet qui a manqué au poëte ; M. Esmenard a été obligé de créer ses tableaux, et ces sortes de création conviennent moins à la poésie didactique qu'à l'épopée : la mer est le théâtre de son action, et l'on pourrait dire que sa muse débarque trop souvent. Le génie du poëte est, dans les premiers chants, d'ailleurs remplis des plus grandes beautés, comme le génie de la navigation dans les premiers âges. Le navigateur sans guide et sans boussole, côtoyait les rivages de l'Océan et de la Méditerranée ; il ne perdait jamais la terre de vue ; sa marche était lente et timide ; comme l'alcyon, il effleurait les rochers et les bancs de sable ; mais enfin il prend un essor plus hardi ; il lit sa route dans les cieux, il appelle sur ses pas toutes les lumieres, et comme l'aigle de Jupiter il s'élance avec fierté, il parcourt une carriere immense, et sa marche embrasse l'Univers.

Tel que sur le sommet des Alpes menaçantes
Un aiglon généreux sur ses ailes naissantes
Part, s'abat, se releve et descendant encor,
Quelque tems incertain balance son essor ;
Mais bientôt il s'élance au milieu des nuages ;
Il plane avec la foudre au milieu des orages,
Fend la voute azurée, et divisant l'éther,
Porte son vol superbe aux pieds de Jupiter :
Tel ce navigateur dont la voile timide
Effleure les contours de la plaine liquide,
Mesure le pouvoir d'un art encore enfant ;
Il tremble, mais un jour il ira triomphant
Sur les flots subjugués élevant sa puissance
Peupler de l'Océan la solitude immense ;
Agrandir son empire, et vainqueur des hivers
Jusqu'au pôle glacé reculer l'Univers.

Ces vers, qui expriment les progrès de la navigation, peuvent donner une juste idée de la marche du poëme et de la progression d'intérêt qu'on y trouve. Nous avons déjà fait cette observation dans le premier extrait, lorsque nous avons parlé du quatrieme chant. L'examen des quatre derniers chants pourrait nous fournir plusieurs fois l'occasion de la répéter.

On a déjà cité dans ce journal le parallele de la navigation et de l'agriculture qui commence le cinquieme chant du poëme. Il y regne un ton de douceur et de mélancolie qui se réfléchit en quelque sorte sur tous les morceaux qui suivent ; l'auteur, en célébrant les aventures et les exploits de Gama, s'attendrit en même tems sur les crimes et les usurpations qui en ont été la suite dans les riches et paisibles contrées de l'Inde ; il termine ses tableaux par le plus attendrissant de tous.

Quelqu'un a dit qu'avec de l'esprit on pourrait faire de la sensibilité ; il nous paraîtrait cependant difficile de peindre les sentimens d'une maniere aussi vraie qu'ils le sont dans cet épisode, sans les éprouver ; le tableau des malheurs que sa muse vient de retracer rappelle naturellement le poëte à la situation dans laquelle il se trouve lui-même, et cette transition est très-naturelle. Quelques critiques séveres ont reproché à Milton d'avoir parlé de lui dans la fameuse Invocation à la Lumiere ; le poëte épique ne peut point en effet se mettre à la place de ses héros, et interrompre par des récits qui lui sont personnels, le récits des événemens qu'il offre à la surprise et à l'admiration de ses lecteurs. Mais le poëte didactique, qui ne raconte point des choses si merveilleuses, a quelquefois le droit de s'introduire lui-même dans ses tableaux ; il lui est sur-tout permis de s'approcher de la tombe des malheureux, et de mêler ses larmes à celles de ses lecteurs : il peut s'attendrir sur son propre sort sans craindre d'irriter l'envie, car il n'y a point d'amour-propre à parler de ses malheurs.

Le morceau descriptif sur la Hollande, qui se trouve dans le sixieme chant, est connu depuis long-tems ; mais comme on a accusé l'auteur d'avoir fait une imitation trop servile de Thomas, nous croyons devoir y revenir. Nous avons relu le chant de la Hollande dans la Pétréide ; nous y avons trouvé de fort beaux vers ; et si les descriptions de M. Thomas n'annoncent pas un vrai talent pour la poésie, elles annoncent du moins un esprit brillant et une imagination féconde. Nous avons comparé le morceau de la Pétréide et celui du Poëme de la Navigation, et nous n'y avons trouvé de ressemblant, que le sujet. Nous citerons ici quelques vers de M. Thomas :

Ces amas de rochers, de forêts et de sables,
De joncs entrelacés, à l'onde impénétrables,
Monumens qui de l'homme attestent la grandeur.
Là, d'un peuple attentif, la vigilante ardeur,
Réparant, visitant ces immenses ouvrages,
Sans cesse à l'Océan dispute ses rivages.
O terreur ! dans des lieux par des digues enclos,
Le terrein quelquefois est plus bas que les flots ;
Le voyageur troublé voit la mer sur sa tête ;
Mais la mer en grondant, roule, écume et s'arrête.

Ces vers sont beaucoup plus remarquables par l'exactitude des détails que par la tournure poétique. Notre intention n'est point ici d'exercer notre critique sur le poëme de M. Thomas ; mais nous sommes fondés à croire que les censeurs n'auraient point pardonné à M Esmenard d'avoir fait ces deux vers.

O terreur ! dans des lieux par des digues enclos,
Le terrein quelquefois est plus bas que les flots.

M. Esmenard a dit la même chose, mais il ne l'a point dit de la même maniere. Voici, sur le même sujet, les vers du *Poëme de la Navigation*.

Mais avant que ce peuple, inconnu sur les eaux,
Du fond de ses marais fit sortir des vaisseaux,
Et forçât d'admirer sa puissante industrie,
Il lui fallut aux flots disputer sa patrie ;
Il fallut que le sol créé par ses efforts,
Vit le courroux des mers se briser sur ses bords.
Souvent jusqu'au milieu de ses froids pâturages,
L'Océan mutiné se creusait des rivages ;
Le Batave enchaîna ce monstre menaçant.
Des arbustes unis par un lien vivant,
Joignant au fond des eaux leurs flexibles racines,
Et le sable entassé qui s'éleve en collines
Entre l'onde agité et le sol affermi,
Ont fermé la Hollande à son fier ennemi :
Des joncs entrelassés, défiant la tempête,
Repoussent l'Océan qui mugit et s'arrête.
Le voyageur, frappé de ces hardis travaux,
Sur sa tête alarmée entend gronder les flots,
Tandis que, sous ses pieds, l'art trompant la nature,
Fait naître autour de lui les fleurs et la verdure.

Après avoir lu ces deux morceaux, il est difficile de ne pas donner la supériorité au dernier. Les vers de M. Esmenard ont beaucoup plus de vie et de mouvement, sans avoir moins d'exactitude et de vérité : il n'a pas imité, il a vaincu son modele ; les idées exprimées dans la Pétréide lui appartiennent par le droit du plus fort ; toutes les idées qui naissent d'un sujet, appartiennent à celui qui les a le mieux développées : on avait dit, sans doute avant M. Thomas, la même chose que lui ; personne n'ignorait ces miracles de l'industrie humaine qui a donné un frein à l'Océan, et qui a créé la Hollande : on en avait sans doute beaucoup parlé en prose et en vers ; ce n'était pas une raison pour n'en point parler encore ; il suffisait de mieux dire que les autres, et personne, nous le croyons, ne contestera cet avantage à M. Esmenard.

Le morceau sur la Hollande n'est pas le seul morceau remarquable du sixieme chant de la Navigation ; la défaite de l'armée invincible et la fondation de Pétersbourg, par Pierre-le-Grand, annoncent que l'auteur sait réunir la force et l'énergie de l'épopée à la vérité et au coloris brillant de la poésie descriptive. Nous regrettons de ne pouvoir citer les vers du septieme chant sur la tactique navale. Ils ont été indiqués par plusieurs journaux comme modeles de la poésie didactique. Le septieme chant n'est qu'une longue galerie de héros et de batailles. Cette scène d'héroïsme s'ouvre par la bataille de la Hogue

Où Tourville vaincu semble encore invincible,

et elle se termine à la victoire de Malaga, époque à jamais glorieuse pour la marine française. Nous ferons connaître quelques vers de cette bataille.

Roock, qui guide au combat leur flotte téméraire,
A peine un jour douteux la rassemble et l'éclaire,
Aux accens de l'airain lui donne le signal ;
Fier de ses longs succès, plus fier de son rival,
Il porte sur lui seul son attaque rapide.
Toulouse la prévient ; vigilant, intrepide,
Par le mélange heureux des signes inégaux
Son œil dirige au loin l'ordre de nos vaisseaux ;
Et de plus près, bravant l'ennemi qui s'avance,
Audevant de ses coups, hors des rangs il s'élance.

La voile envain résiste à leurs savans efforts ;
Leurs vaisseaux l'un de l'autre ont effleuré les bords ;
Vainqueurs impétueux des vents qui les éloignent ,
Ces colosses ailés se rapprochent , se joignent ;
Un immense nuage autour d'eux est formé ;
De leur sein mugissant l'airain sort enflammé ;
Les éclairs sont moins prompts , la foudre est moins terrible :
On croit voir tout-à-coup , par un prodige horrible ,
Le Vésuve et l'Etna sur les ondes errans ,
De leurs feux destructeurs confondre les torrens ,
Et dans un choc affreux , sur les mers écumantes ,
L'un sur l'autre lancer leurs entrailles fumantes.
Non , jamais , en cédant , l'Anglais audacieux
Ne reçut , ne porta des coups plus glorieux.
Toulouse en a frémi : le trépas l'environne ;
Ici le fer brûlant qui se brise et qui tonne ,
Tombe en grêle de feu sur ses braves soldats ,
Sur ses hardis marins vieillis dans les combats ;
Là , ces guerriers enfans , dont le jeune courage
Brille de leur faiblesse et des graces de l'âge ,
Eleves d'un héros et fiers de son appui ,
Par la foudre en éclats sont frappés devant lui.
Au retour des hivers , ainsi quand la tempête
Ebranle un chêne antique en sifflant sur sa tête ,
Elle brise à ses pieds les fleurs , les arbrisseaux
Que protégeait encore l'ombre de ses rameaux.

La plupart de ces détails étaient inconnus dans la poésie ; M. Esmenard a heureusement vaincu les difficultés de son sujet. A l'imitation de Virgile , dont il a emprunté quelques images , il a mis beaucoup de pompe et d'éclat dans ses tableaux ; et le septieme chant , qui se termine par l'épisode de l'incendie de Toulon appartient presque tout entier au genre de l'épopée.

Le huitieme appartient plus à la poésie descriptive : le poëte parle des voyages faits autour du globe ; nous résistons avec peine à l'envie de citer la description des quatre parties du jour à la mer , dont l'idée est très heureuse , et rendue avec une grande vérité. Nous nous bornerons , en terminant cet article , à citer quelques vers sur l'astronomie , moins encore pour en faire remarquer la beauté , que pour répondre à un de nos savans astronomes , qui a reproché à l'auteur d'avoir négligé cette partie de son sujet.

Toi , sur-tout , ô déesse ! ô puissante Uranie !
Qui , le front couronné d'astres consolateurs ,
Regnes sur l'Océan , et des navigateurs
Sans cesse agrandissant la science immortelle ,
Animes tous les arts par sa gloire et pour elle ,
Si des signes de feu rayonnant dans les airs
Dirigent le nocher sur l'abîme des mers ,
C'est toi qui , pour guider nos voiles alarmées ,
Fais briller devant lui ces routes enflammées :
Pour lui tu prolongeas le tube ingénieux
Qui mesure l'espace et rapproche les cieux.

L'on voit par cette citation que le reproche que M. Delalande a fait à l'auteur, n'est pas fondé. Nous ferons encore une citation pour répondre à M. Delalande.

Sous le tropique ardent , sous les glaces de l'Ourse ,
Fleurieu , Mulgrave , Cook , vont diriger leur course.
Les voyez-vous , vainqueurs des climats et des vents ,
De la Terre et des Cieux observateurs savans ,
Du grand astre du jour mesurer l'orbe immense ?
Tantôt sur l'horizon qu'enflamme sa présence ,
Dans un cristal fragile abaisser sa hauteur ;
Tantôt suivre le cours des travaux de sa sœur ;
Et par elle éclairés dans la nuit la plus sombre ,
Interroger encor ses rayons et son ombre ?
Ces globes lumineux , leurs mouvemens égaux ,
Leur distance , leur marche , en guidant nos vaisseaux ,
Révelent aux mortels qu'un feu céleste anime
Des lois de l'Univers le mystere sublime :
C'est alors qu'entouré de ces sages fameux ,
Une main sur les flots , et l'autre dans les cieux ,
Laplace , triomphant de l'erreur détrônée ,
Dévoile tout l'Olympe à la Terre étonnée.

Nous finirons ces citations par celle de l'épilogue qui termine le Poëme de la Navigation.

Mais tandis que ma main , retraçant nos malheurs ,
Offre aux mânes errans un bocage et des fleurs ,
Dans nos ports consolés qui fait briller ces armes ?
Ces marins , dont le deuil répondait à nos larmes ,
Soudain frappent les airs d'un cri victorieux !
O toi qui gémissais dans ce bosquet pieux ,
Pour un jour de bonheur , Muse , reprends ta lyre :
Il faut de nouveaux chants pour un nouvel Empire ;
Des chants qui , des Français , annonçant les destins ,
Retentissent encor dans les âges lointains ,
Et qui , digues d'un trône entouré de miracles ,
De l'obscur avenir révèlent les oracles.
Le premier qui régna sur des mortels grossiers ,
Fut peut-être un soldat couronné de lauriers :
Mais un peuple vainqueur , éclairé , magnanime ,
Qui cède sans faiblesse au transport qui l'anime ,
Et qui des factions , étouffant les complots ,
Se choisit un monarque entre mille héros ;
Aux droits des conquérans ne rend point cet hommage ;
Il faut que le génie , arbitre du courage ,
D'un grand-homme ait long-tems guidé les étendarts :
Il faut que la vertu le goût fécond des arts ,
Le sublime besoin de consoler la terre ,
Dans sa main foudroyante aient désarmé la guerre ,
Et qu'au sein des combats , méditant des bienfaits ,
Sur son char de triomphe il invoque la paix.

Muse , voila le chef qu'au jour de sa clémence
En signe de pardon le Ciel donne à la France ;
Voilà l'homme inspiré qui grave sur ses lois
Le redoutable sceau du Dieu qui fait les rois.
Du Tage à l'Eridan , de l'Yssel jusqu'au Rhône ,
Le vœu des Nations appelle sur le trône
Celui dont la sagesse enchaîna nos fureurs.
Voyez comme déjà ses travaux créateurs
Raniment , aux rayons qui ceignent la victoire ,
L'éclat de ces beaux jours , de ces siècles de gloire
Qui dans la nuit du tems semblaient évanouis ;
Du second des Césars , du plus grand des Louis ,
Les prodiges fameux parmi nous vont renaître :
La Nature est vaincue et reconnaît un maître.
Neptune est enchaîné dans ses gouffres profonds :
Les flots sont affermis , les rochers sont féconds.
Mer , soutiens nos remparts ! Marais , portez des gerbes !
Du sein de nos débris , sortez , palais superbes !
Que le marbre pompeux s'élance dans les airs :
Courez , fleuves nouveaux , réunissez les mers !
NAPOLÉON commande ; il ordonne à vos ondes
D'apporter dans nos murs les tributs des deux Mondes.
Et vous qui consacrez ses travaux immortels ,
Pontife des Chrétiens , monarque des autels ,
Venez : que dans le temple un feu sacré s'allume ;
Qu'en nuage odorant l'encens s'élève et fume.
Dieu ! qui fait tressaillir ces guerriers à genoux ?
Du maître des humains descendu parmi nous
La majesté terrible a rempli cette enceinte ;
Le ministre du Ciel a versé l'huile sainte ;
Le héros sur l'autel prend le sceptre des rois :
Tel ce fils de Pepin qui nous donna des lois ,
Au pied du sanctuaire appelé par Dieu même ,
Des Césars renaissans ceignit le diadême ,
Et fixa leur empire au sein de nos remparts ;
Son destin recommence , et loin de nos regards
Déjà de l'anarchie emportant les images ,
Le passé s'engloutit dans le torrent des âges.

C'en est fait : j'ai rempli ma carrière et mes vœux.
Témoins de ce grand jour , et témoins plus heureux ,
D'autres célébreront sa pompe solennelle ;
Ma faible voix expire , et ma Muse infidelle ,
En quittant sans retour le rivage des eaux ,
A suspendu sa lyre aux mâts de nos vaisseaux.

Nous voilà arrivés au terme de notre carriere ; nous avons suivi M. Esmenard à travers les richesses et les écueils de son sujet ; nous avons vu presque par tout le poëte triompher des difficultés et élever son talent au niveau de tout ce que l'art qu'il célebre a de beau et de grand ; mais ce que nous avons le plus constamment admiré , c'est la beauté et l'harmonie de la poésie , l'énergie et la sagesse d'un style toujours soutenu et toujours égal. M. de Laharpe connaissait plusieurs fragmens du Poëme de la Navigation , et nous l'avons entendu plusieurs fois donner les encouragemens les plus flatteurs à M. Esmenard. Le mérite du style est assez rare dans notre siecle , pour qu'il soit vivement apprécié , et nous avons vu avec plaisir les éloges du Quintilien français confirmés par les suffrages du public. La critique éclairée a donné quelques avis utiles au jeune poëte ; nous ne doutons point qu'il ne s'y conforme avec docilité ; des critiques séveres lui ont reproché son sujet ; nous ne pouvons être de leur opinion , et nous pensons , avec des gens de goût , qu'on ne doit pas dédaigner un sujet qui a inspiré un grand nombre de beaux vers. Nous ne reprocherons point non plus à l'auteur , comme on l'a fait , de n'avoir pas mis dans la *Navigation* le pathétique de la tragédie ; le sentiment vient souvent animer son pinceau ; et sans lui faire un tort de ce qu'il n'a pas fait et de ce qu'il ne devait pas faire , nous lui savons gré de ce qu'il a fait. Les censeurs qui lui ont adressé ce reproche ressemblent à un homme qui se promenerait dans une belle prairie , et qui ne faisant aucune attention aux fleurs qu'il foule sous ses pas , y chercherait celles qui ne peuvent naître que dans d'autres climats.

D.....

LIVRES DIVERS.

Discours sur les causes de la crise politique du 18e siecle et sur les vérités d'ordre social , dont cette grande crise atteste l'évidence et l'utilité ; par J. B. Sanchamau , professeur de belles-lettres au Lycée de Lyon.

Dicebat Pythagoras donorum à Deo homini concessorum hæc duo esse præstantissima , veritatem sequi , et benefacere aliis : his enim duobus mortales Deo propè similes fieri.

ÆLIANUS.

A Lyon , de l'imprimerie d'Amable Leroy , imprimeur-libraire. An 13. — 1804.

Les Gages touchés , ou Recueil d'Histoires , Fables , Romans , Féeries , Contes , Nouvelles , Anecdotes , Opinions sur les ouvrages de littérature , anciens et modernes , prose , vers , etc. ; par une société de gens de lettres.

Le premier de chaque mois , à compter du premier janvier 1805 , il paraît de cet ouvrage un volume d'environ 240 pages in-12 ; le prix de la souscription pour l'année est de 21 francs à Paris , et de 27 francs franc de port dans les départemens On en tire quelques exemplaires sur papier vélin , dont le prix est de 42 francs à Paris , et 48 francs dans les départemens.

On souscrit à Paris , chez Levrault , Schœll et compagnie , rue de Seine , faubourg St.-Germain , nº. 1395.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr.	fr. c.
Amsterd. bº	54 ⅛	54 ⅛	54 ⅛
— Couran.	56 ½	56 ¼	57
Londres....	24 90	24 80	24 70
Hambourg.	191	190 ¼	189 ¼ à ½
Madrid....			
— Effectif.	14 43	14 30	14 15
Cadix.....			
— Effectif.	14 25	14 14	14 4
Lisbonne...	476	478	480
Gênes.....	4 86	4 81	4 77
Livourne...	5 34	5 30	5 25
Naples.....			
Milan.....	7l 17s d. p. 6 fr.	7l 17s 9 d p. 6 fr.	7l 18s 6 d. p 6 fr.
Bâle.....	¼ p.	⅛ p.	½ perte.
Francfort..			
Augsbourg....	2 57	2 56	2 55
Vienne.....	1 95	1 94	1 93
St.-Pétersb			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent c. j. de vend. an 13.	57 fr.	80 c.
Idem. Jouissance de germ an 13....	55 fr.	15 c.
Bons de remboursement	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Actions de la Banque de France....	1185 fr.	c.

SPECTACLES.

Théâtre-Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR , donneront aujourd'hui , Mithridate , et Minuit , ou la Veille du Jour de l'An.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Montano et Stéphanie , et Maison à vendre.

Théâtre de l'Impératrice , rue de Louvois. Par l'Opéra Buffa , il Matrimonio secreto. — Mardi , la 1re représentation du Petit-Francaleu , ou le procureur poëte , comédie nouvelle en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres , Folie et Raison , et la Nouvelle Nouveauté.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 10e représ. de la Forteresse du Danube , et.....

Théâtre des Délassemens. La 9e représent. du Tremblement de Lisbonne , tragédie en 5 actes de maître André , perruquier , et la Vestale et l'Amour.

Salon des Redoutes et Concerts , rue de Grenelle-Saint-Honoré , nº 40. Aujourd. , Redoute et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre , rue Neuve de la Fontaine Michodiere , carrefour Gaillon. — M. Pierre prévient que , pour faciliter aux étrangers la jouissance de son spectacle , il donnera tous les jours une représentation à sept heures et demie précises.

A Paris , de l'imprimerie de H. Agasse , propriétaire du Moniteur , rue des Poitevins , nº 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 118. *Vendredi, 28 nivose an 13 de la République* (18 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 7 janvier (17 *nivose.*)

Les fortifications de cette ville, dont on continue la démolition, remontent à l'an 808, et sont en partie l'ouvrage de Charlemagne. Il y avait en tout vingt-un bastions et quelques ouvrages extérieurs.

— On écrit de Copenhague, à la date du 1er janvier, qu'on passait les Belts en traîneaux; et pour peu que le froid se soutint, on ne doutait pas qu'on ne pût aller en traîneaux de Danemarck en Suede.

— Le laboratoire de l'artillerie de la ville de Hanovre, qui avait été incendié le 27 novembre, est déjà rebâti en grande partie.

ESPAGNE.

Madrid, le 25 décembre (4 *nivose.*)

La nouvelle des hostilités commises par les Anglais, depuis long-tems impatiens de se délivrer de cette contrainte que leur imposait notre neutralité, a excité, il est vrai, dans la nation espagnole, assez peu d'étonnement; mais l'indignation n'en a pas été moins grande, quoique les procédés qui la font naître n'aient point été inattendus; à la consternation qu'avaient répandue les fléaux envoyés du ciel, ont succédé bientôt l'activité et le courage proportionnés à l'injustice et à l'insatiable cupidité de nos ennemis. Dans tous les ports, on équipe et on répare les vaisseaux de guerre; grand nombre d'armateurs se disposent à faire au commerce anglais une guerre de détail, qui, à la longue doit le fatiguer; tous les matelots, tous les gens de mer sont appelés à leurs postes, et l'on espere que, sous peu de tems, la marine espagnole se montrera redoutable à ses ennemis qui paraissent persuadés que, pour réussir dans leurs expéditions désastreuses, il doit leur suffire d'oser les entreprendre. Cependant les succès obtenus par la France et l'Espagne, dans la guerre d'Amérique, ne sont pas encore assez éloignés de l'époque où nous sommes, pour être oubliés; les circonstances malheureuses de la derniere révolution, les désastres essuyés, dans ces tems où la force publique se portait spécialement sur les armées de terre, forment, dans l'histoire de la marine de France et d'Espagne, comme une sorte d'exception que le génie militaire des deux peuples ne tardera pas à faire oublier.

ITALIE.

Milan, le 1er janvier (11 *nivose.*)

L'Italie marchant sur les traces de la France, adopte toutes les idées heureuses qui peuvent contribuer à la prospérité nationale. On doit à l'ami et à l'associé de Buffon, au célebre Daubenton, le premier établissement en France de moutons d'Espagne. C'est aussi un savant distingué qui a le mérité de les naturaliser en Italie. M. Dandolo, membre de notre Institut et du collége électoral des savans, en possede déjà un troupeau remarquable et très-florissant, et déjà son exemple éclaire les propriétaires sur leurs intérêts véritables. Notre vice-président sent toute l'utilité de cette nature de richesses agricoles, et ne néglige aucun moyen de l'encourager. Dernierement il a envoyé à M. Dandolo deux échantillons de très-beaux draps fabriqués avec la laine provenant du troupeau de cet estimable savant, en accompagnant cet envoi d'une lettre de félicitation, M. Dandolo a répondu en annonçant qu'un nouveau troupeau descendait en ce moment des Alpes pour entrer dans ses bergeries de Varèse, et qu'il regardait la lettre de M. le vice-président comme le plus précieux des encouragemens à cultiver une branche précieuse de commerce et d'industrie.

Des frontieres de l'Italie, le 6 janvier (16 *nivose.*)

Un grand bâtiment de commerce, sur lequel on avait embarqué une quantité très-considérable de blé, qui a dû être transporté de Constance à Lindau (sur le lac de Constance) a péri, il y a quelques jours, dans le voisinage de Radolphzell, sans qu'il ait été possible de sauver les nombreux passagers qui s'y trouvaient. Quelques bateliers seulement sont parvenus à échapper à la mort.

REPUBLIQUE BATAVE.

Amsterdam, le 10 janvier (20 *nivose.*)

Des passagers arrivés de l'Isle-de-France, par Boston, rapportent que le 6 juillet dernier, l'amiral Linois avait mis à la voile de cette île pour rentrer en croisiere avec le vaisseau de ligne *le Marengo* et trois frégates.

Suivant la liste de Lloyd, à Londres, du 20 décembre, ont été pris par des corsaires français, les bâtimens anglais suivans: *le Général Bowman*, allant de la Nouvelle-Ecosse aux Isles-sous-le-Vent; *la Nancy*, de Cork; *le James*, de la Jamaïque à Bristol; *le Benjamin*, *l'Elisabeth* et *la Flore*, faisant route de la Jamaïque à Londres. Ils sont tous conduits à la Guadeloupe. Près Saint-Kitts a été également pris par un corsaire français, le vaisseau anglais *la Junon*, allant de Londres à Antigoa.

INTERIEUR.

Turin, le 10 nivose.

M. Louis Frank, qui avait été attaché comme médecin à l'armée française en Egypte, qui, de retour en France, avait publié différentes observations recueillies dans l'Orient, et entr'autres une brochure sur le commerce des nègres au Caire, et qui depuis quelque tems avait été médecin en chef de l'hôpital militaire d'Alexandrie, vient d'obtenir la place de médecin d'Aly, pacha de Janina, avec un traitement annuel de 18,000 fr. et une maison meublée. Son prédécesseur, élève du célebre oncle de M. Frank, s'étant tué en tombant de cheval, le pacha s'adressa encore à l'oncle de M. Frank, professeur à Wilna, pour avoir un autre de ses éleves. Celui-ci lui recommanda son neveu, qui dans ce moment est sur le point de partir pour la capitale de la Thessalie, où réside le pacha.

Paris, le 27 nivose.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 15 frimaire an 12, vu la demande de Jean-Baptiste Ringuet, sergent d'artillerie de marine, et de Marie-Françoise Jaffrezic son épouse, domiciliés à Brest, département du Finistere, en déclaration d'absence d'Onezime Jaffrezic, d'Henri-Louis Jaffrezic, et de Jean-Marie Jaffrezic, le premier contre-maître de marine, et les deux autres, seconds pilotes,

Le tribunal de premiere instance, à Brest, en exécution de l'art. 116 du Code civil, a ordonné qu'il serait procédé à enquête contradictoirement avec le procureur-impérial pour constater l'absence des sieurs Onezime, Henri-Louis, et Jean-Marie Jaffrezic.

De plus, en exécution de l'art. 118 du même Code civil, et attendu que par jugement précédement rendu le 26 fructidor, les trois présumés absens ont été pourvus de curateur, et que le sieur Kambelec, notaire, a été nommé pour gérer leurs biens et revenus, le tribunal a déclaré lesdits absens suffisamment représentés.

Par jugement du 10 vendémiaire an 13, vu la demande de Bernardine Vagneur, veuve de Pierre-Joseph Martinet, cultivatrice à Sarre, arrondissement d'Aoste, département de la Doire, en déclaration d'absence de Jean-Philibert Martinet, absent du Piémont depuis 22 ans,

Le tribunal de premiere instance de cet arrondissement a ordonné que pardevant M. Cristilla, président du tribunal, et contradictoirement avec le procureur impérial, il serait procédé à l'enquête pour constater l'absence de Jean-Philibert Martinet.

Sur la demande des parties intéressées, le tribunal de premiere instance de Brest, département du Finistere, a rendu, le 14 germinal an 12, un jugement qui ordonne une enquête, contradictoire avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Joseph-Etienne-Marie Gascard, embarqué le 13 juillet 1789, sur la frégate *l'Engageante*, commandée par le capitaine de vaisseau Lajaille, débarqué en Amérique le 1er. novembre 1790, et qui, depuis plus de quatre ans, n'a pas donné de ses nouvelles. Le même jugement nomme le sieur Caron, notaire à Brest, pour représenter ledit Gascard dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels il peut être intéressé.

PRÉFECTURE DE POLICE.

OUVRIERS.

Dernier avis.

A compter du 1er pluviose prochain, il n'y aura qu'un seul et même bureau pour l'inscription des ouvriers et apprentifs de toutes classes, et pour la distribution des livrets.

Le bureau conservé est celui établi près le commissaire de police de la division des Marchés, à la Halle aux draps et aux toiles, Marché des Innocens.

Ce commissaire sera et demeurera chargé de l'inscription des ouvriers et apprentifs de toutes les classes désignées dans les avis imprimés jusqu'à ce jour.

Les ouvriers de ces diverses classes qui ne sont point encore pourvus de livrets, sont tenus de s'en procurer avant le 1er ventose prochain, pour tout délai.

A Paris, le 19 nivose an 13.

Le conseiller-d'état préfet de police, chargé du quatrieme arrondissement de la police générale de l'Empire, signé, DUBOIS.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

Exposé des motifs du projet de loi sur la forme du sceau de l'Etat, prononcé par M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angely*) *dans la séance d'hier 26 nivose.*

Messieurs, le sceau de l'Etat, imprime le caractere légal et solennel aux constitutions de l'Empire, aux lois, aux décrets du Monarque, il commande la confiance, il ordonne le respect, il prescrit l'obéissance.

Chaque autorité complette également l'authenticité de ces actes, et assure l'exécution de ses ordres par l'apposition du sceau qui lui est donné.

Le type du sceau de l'empire et des sceaux particuliers de chaque corps, de chaque individu dépositaire d'une partie de la puissance publique ou de l'action de l'administration, doit donc être connu de tous les citoyens. Ce type doit donc être réglé, proclamé par une loi.

L'EMPEREUR nous a chargés de vous présenter celle qui détermine les empreintes du sceau de l'Empire et regle la forme du sceau des autorités publiques.

Dans l'ancienne monarchie, lorsque le royaume était formé de tant de dominations diverses rassemblées, de tant de provinces réunies par des victoires, des traités, des alliances, il avait fallu transiger successivement avec la vanité qui avait voulu que pour les fiefs incorporés, les titres unis, les pays concédés, les provinces achetées, les territoires conquis, le prince devenu possesseur conservât les armoiries affectées jadis à son nouveau domaine et scellât de leur empreinte les actes de son autorité qui les concerneraient.

C'est ainsi qu'on avait écartelé les armes des pays unis, ou conservé l'usage des sceaux particuliers pour quelques provinces, telles que le Dauphiné et autres.

Cette bigarure héraldique cessa dès les premiers tems de l'assemblée constituante, et un sceau uniforme fut établi pour toute l'étendue du territoire français.

Mais le sceau décrété en 1790 ne dura qu'autant que la constitution passagere à laquelle il avait été apposé.

Depuis, un sceau provisoire servit aux actes de la convention, et ce ne fut qu'au 28 brumaire an 2, que le sujet et la légende du sceau de l'Etat furent décrétés.

Aujourd'hui vous êtes appelés, Messieurs, à fixer le type du sceau impérial.

Un des côtés représente l'EMPEREUR sur le trône où le vœu national l'a placé.

L'autre représente l'aigle impérial couronné, reposant sur la foudre.

En adoptant le modele que nous vous présentons, Messieurs, vous consacrerez pour sceller les lois, l'image de celui auquel vous venez de décerner une statue, pour en avoir ramené l'empire, rétabli le respect, recomposé le code.

Vous approprierez à la grande nation un emblême digne à la fois d'elle et de son chef.

L'aigle français, imprimé sur nos lois, porté devant nos légions, garantira toujours à nos lois l'obéissance, à nos légions, la victoire.

SÉANCE DU 27 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers d'état Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) et Galli, chargés par Sa Majesté Impériale de présenter un projet de loi relatif à la perception, au profit de la ville de Paris, du droit d'expédition des actes de l'état civil.

M. Regnaud, rapporteur. Messieurs, en l'an 3 le désordre était extrême dans la tenue des registres de l'état civil.

Il fut non pas plus grand, mais plutôt apperçu, plus vivement senti par le Gouvernement, pour la ville de Paris; et dans l'embarras de prendre une mesure générale applicable sans inconvénient à tous les départemens, on fit rendre une loi particulière pour la capitale.

Cette loi, du 3 ventose an 3, partage la ville de Paris en arrondissemens, organise des bureaux, règle le mode suivant lequel les registres de l'état civil doivent être tenus, et fixe un droit à percevoir pour l'expédition des actes.

Ce droit fut établi par loi au profit de l'Etat, et la Régie de l'enregistrement fut chargée de sa perception.

Sans doute cette disposition tenait à des idées générales, dont on projetait de faire ultérieurement l'application à toute la France.

Sans doute encore le peu de suite qui existait dans les systèmes d'administration, a empêché l'émission de la loi qui devait généraliser le mesure adoptée pour Paris.

Sa Majesté n'a pas jugé qu'elle fût convenable aujourd'hui.

D'un autre côté, elle a reconnu que, continuer de faire intervenir une des administrations générales de l'impôt dans la délivrance des expéditions des actes de l'état-civil à Paris, c'était maintenir une exception sans motif, parce qu'elle n'est utile ni à l'Etat ni à la capitale.

Elle n'est pas utile à l'Etat, car la dépense est presqu'égale à la recette, et la surveillance à exercer est plus embarrassante pour la régie de l'enregistrement et ses employés, dont le service est étranger à tout ce qui touche l'état-civil, et l'administration municipale qui en est chargée.

Elle n'est pas utile, elle est même nuisible à la ville de Paris, qui a ses employés placés dans les mêmes bureaux que ceux de la régie, qui n'exerce qu'une surveillance incomplette, parce qu'elle est partagée, et qui ne peut effectuer des améliorations avantageuses à cause de ce même partage.

S. M. a donc pensé que l'ordre pour la tenue des registres de l'état-civil à Paris, devait être assimilé à ce qui se pratique dans tout l'Empire.

Mais une loi avait établi l'état de choses qu'il est question de changer, c'est donc par une loi qu'il doit être réformé, et c'est l'objet de celle que S. M. nous a prescrit de vous présenter.

Projet de loi.

« Le droit d'expédition des actes de l'état civil de la ville de Paris, dont la perception a été ordonnée par la loi du mois de nivose an 3, au profit de l'Etat, sera perçu désormais au profit de la ville de Paris; en conséquence, elle sera chargée de toutes les dépenses relatives à l'expédition des actes de l'état civil, lesquelles ont été acquittées jusqu'à ce jour par la régie de l'enregistrement et du domaine. »

L'orateur annonce que S. M. l. a fixé au 8 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne aux orateurs du conseil d'état acte de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi présenté le 17 par MM. les conseillers-d'état Lacuée et Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), concernant la conscription de l'an 14.

La parole est aux orateurs du tribunat sur ce projet de loi dont voici le texte :

Projet de loi.

Art. Ier. Il sera levé 30,000 conscrits pris sur la conscription de l'an 14, pour compléter l'armée sur le pied de son organisation, et 30,000 pour rester en réserve ou être uniquement destinés à porter l'armée au pied de guerre, s'il les circonstances l'exigeaient.

II. Le contingent de chaque département est fixé par le tableau annexé à la présente loi.

III. La répartition entre les arrondissemens et les municipalités, sera, ainsi que les désignations et tout ce qui concerne les peines et les remplacemens, exécuté conformément aux dispositions des lois du 28 floréal an 10, et du 6 floréal an 11.

Répartition pour les Conscrits de l'an 14.

NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION générale.	POPULATION maritime.	POPULATION disponible.	CONTINGENT.
Ain	283508		283508	246
Aisne	430628		430628	374
Allier	272012	584	272012	236
Alpes (Basses)	140121		140121	122
Alpes (Hautes)	120100		120100	104
Alpes-maritimes	87071	2744	84327	73
Ardeche	267525		267525	232
Ardennes	254000		254000	221
Arriége	191693	516	191177	166
Aube	240661		240661	209
Aude	226198	2000	224198	193
Aveyron	328195	60	328135	285
Bouches-du-Rhône	320072	15424	304648	265
Calvados	480317	9964	470353	409
Cantal	220304		220304	191
Charente	321477	1256	320221	278
Charente-inferieure	402105	19332	382773	333
Cher	218297	200	218097	189
Corrèze	243654	200	243454	211
Côte-d'Or	347842		347842	302
Côtes-du-Nord	499927	28372	471555	410
Creuse	216255		216255	188
Doire	224127		224127	195
Dordogne	410350	1396	408954	353
Doubs	227075		227075	197
Drôme	231188		231188	201
Dyle	263956	2728	361228	314
Elbe (Isle-d') (1)	»	»	»	12
Escaut	595258	5832	589426	512
Eure	415377		415377	361
Eure-et-Loir	259967		259967	226
Finistère	474349	20948	453401	394
Forêts	225549		225549	196
Gard	309052	1316	307736	267
Garonne (Haute)	432263	5748	426515	371
Gers	291845	200	291645	253
Gironde	519685	32516	487169	423
Golo	103466	8108	95358	83
Hérault	279957	5460	274497	238
Ille-et-Vilaine	488605	10364	478241	416
Indre	209911		209911	182
Indre-et-Loire	272730	2800	269930	235
Isère	441208		441208	383
Jemmape	412129		412129	358
Jura	289865		189865	252
Landes	236039	2900	233139	203
Léman	215884		215884	188
Liamone	63347	3420	59927	52
Loir-et-Cher	211152	696	210456	183
Loire	292588	806	291780	253
Loire (Haute)	237901		237901	207
Loire-inférieure	368506	25972	342534	298
Loiret	289728	3248	286480	249
Lot	383683	7088	376595	327
Lot-et-Garonne	325475	10532	314943	274
Lozere	155936		155936	135
Lys	470707	9084	461623	401
Maine-et-Loire	376113	11268	364845	317
Manche	528912	25808	503104	437
Marengo	322954		322954	281
Marne	310493		310493	270
Marne (Haute)	225350		225350	196
Mayenne	328307	60	328337	285
Meurthe	342107		342107	297
Meuse	275898		275898	240
Meuse-inferieure	232662		232662	202
Mont-Blanc	283106		283106	246
Mont-Tonnerre	342316		342316	297
Morbihan	425485	29040	396445	344
Moselle	353788		353788	307
Nethes (Deux)	249376	3316	246060	214
Nievre	251158	3280	247878	215
Nord	774450	6936	767514	667
Oise	369086		369086	321
Orne	397931		397931	346
Ourte	313876		313876	273
Pas-de-Calais	566061	5508	560553	487
Pô	393193		393193	343
Puy-de-Dôme	508444		508444	442
Pyrénées (Basses)	385708	11056	374652	325
Pyrénées (Hautes)	206680	348	206332	179
Pyrénées-orientales	117764	1360	116494	101
Rhin (Bas)	450238		450238	391
Rhin (Haut)	389311		389311	338
Rhin-et-Moselle	203290		203290	177
Rhone	345644		345644	300
Roër	516287		516287	449
Sambre-et-Meuse	165192		165192	143
Saone (Haute)	391579		391579	340
Saône-et-Loire	447565	60	447505	389
Sarre	215049		215049	190
Sarthe	387166	128	387038	336
Seine	629763		629763	547
Seine-et-Marne	298815		298815	260
Seine-et-Oise	425523		425523	373
Seine-inferieure	643773	29812	613961	533
Sésia	204445		204445	178
Sèvres (Deux)	242658		242658	211
Somme	463034	5264	459770	399
Stura	393074		393074	343
Taaaro	310459		310459	270
Tarn	272163	40	272123	236
Var	269142	17792	251350	218
Vaucluse	190180		190180	165
Vendée	270271	7198	263143	229
Vienne	258807	80	258727	218
Vienne (Haute)	259795		259795	226
Vosges	308052		308052	268
Yonne	239278		239278	208
			34518385	30000

(1) L'Isle d'Elbe, dont la population n'est pas connue, n'est point portée pour un contingent proportionnel; on s'est borné à lui assigner 12 hommes qu'on a retranchés des départemens qui auraient eu un homme à fournir pour une fraction extrêmement petite.

M. Sahuc, rapporteur de la section de l'intérieur. Messieurs, parmi les lois décrétées dans les sessions précédentes et à la confection desquelles votre sagesse, votre amour pour la patrie et votre dévouement à son auguste chef ont si puissamment concouru, il en est peu dont les résultats aient eu une influence plus directe sur les destinées de la France que la loi sur la conscription : cette institution nouvelle parmi nous a trouvé dans le principe plus d'un obstacle à combattre. Des affections bien estimables sans doute, des intérêts précieux dans les familles en repoussaient l'exécution; mais la patrie appela ses enfans, et tous volerent à sa défense; et cette voix si puissante sur les Français fit taire toutes les affections, tous les intérêts particuliers. Bientôt les armées ne furent composées que de citoyens, et dès-lors votre indépendance fut assurée. Le théâtre de la guerre fut porté loin de nos frontières pour n'y plus reparaître; et tandis que vos ennemis tremblaient au sein de leurs capitales, vous n'étiez occupés qu'à célébrer le triomphe de vos guerriers. Lorsqu'enfin la paix vint consoler le Monde, ces mêmes guerriers terribles dans les combats redevinrent de paisibles citoyens. Un grand nombre d'entr'eux rentra dans ses foyers et cultiva la terre ou les arts; sur aucun point de l'Empire l'ordre public ne fut troublé, et ce fait, unique peut-être dans l'histoire, est encore dû à la composition purement nationale des armées. Elles sont maintenant les plus belles, les mieux disciplinées, les plus instruites de l'Europe, et réunissent au courage impétueux qui distingue si éminemment la nation française, une constance dont on la croyait peu susceptible. Elles attendent, non sans impatience, mais avec le calme que donne la conscience de sa propre force et la confiance qu'inspirent d'illustres chefs, l'instant marqué par la Providence pour punir une nation parjure et moissonner de nouveaux lauriers.

Il est donc du plus grand intérêt pour la continuation de la prospérité, de la gloire de l'Empire, que l'armée reste ce qu'elle est, uniquement composée de l'élite de la nation. Mais l'expérience a trop bien prouvé l'utilité, la nécessité de cette institution pour qu'il ne soit désormais superflu de répeter ce qui a déjà été dit à cette tribune, et de multiplier les raisonnemens, lorsque la conviction est complette.

La loi pour la levée de la conscription de l'an 14 dont vous avez renvoyé, Messieurs, l'examen au tribunat, est rigoureusement la même que celle que vous avez décrétée l'an dernier. Le nombre des conscrits appelés est également de trente mille pour l'armée active, et de trente mille pour la réserve. Les dispositions générales, les facilités pour les remplacemens, sont les mêmes que les années précédentes, et en s'occuppant du recrutement de l'armée, le Gouvernement n'a pas perdu de vue que les arts, les sciences, coopérent aussi à la gloire, à la puissance de l'Etat, et que la jeunesse qui s'y livre, ne doit pas être distraite de ses études.

Le seul changement notable est dans la répartition du contingent; il résulte de la plus grande perfection des bases qui ont servi à cette opération, et que l'orateur du Gouvernement vous a présentées dans l'exposé de ses motifs, d'une manière si claire et si précise, qu'il est impossible de rien ajouter aux développemens qu'il vous a donnés.

Mais qui de nous, Messieurs, ne se sent pénétré d'admiration et de reconnaissance pour le héros qui nous gouverne, en considérant que c'est sans augmentation d'impôt ni de levée extraordinaire d'hommes qu'il enchaîne la fureur de ses ennemis, et maintient la France au haut degré de splendeur et de puissance où son génie l'a placée. Oui, sans doute, il sera tenu l'engagement solennel pris dans cette enceinte! et de quels prodiges n'est pas capable celui qui, à peine à l'aurore de sa carrière, a déjà parcouru toutes les routes qui conduisent à l'immortalité et fatigué du récit de ses exploits les cent bouches de la renommée? Que ne pourra-t-il pas à la tête d'un peuple guerrier idolâtre de la gloire, de la liberté et de son auguste EMPEREUR.

La section de l'intérieur nous a chargés, Messieurs, de vous apporter son vœu d'adoption.

Aucun autre orateur du conseil-d'état ni du tribunat ne prenant la parole, la discussion est fermée.

Le corps-législatif délibere sur le projet de loi, qui est décrété à la majorité de 203 boules blanches contre 11 noires.

La séance est levée.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Les Géorgiques de Virgile traduites en vers français avec le texte latin à côté, accompagnées de notes relatives à l'agriculture, à l'astronomie, à la géographie, à l'histoire, à la mythologie et à la poésie, propres à faciliter l'intelligence du texte original; par M. Gournand, professeur de littérature française au Collége de France,

membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Paris, et de la Société libre d'émulation de Rouen. (1)

Les traductions d'Horace, de Virgile et d'autres poëtes grecs ou latins dont notre littérature s'enrichit ; prouve le goût de notre siecle pour les meilleurs modeles, et semble défendre pour longtems notre littérature de cette décadence dont on affecte trop de la menacer : le sentiment du beau, du sublime et les graces qui doivent en accompagner l'expression, ne pourraient s'effacer ou se corrompre qu'autant qu'on s'en formerait des idées fausses et dépourvues de réalité. Or, la critique moderne est trop exercée, le jugement trop bien formé, les lumieres trop généralement répandues, pour que le public puisse long-tems se méprendre sur le mérite d'un ouvrage littéraire. Nous avons d'ailleurs, dans notre langue, assez de chefs-d'œuvre en tout genre, qui ne manqueraient pas d'accuser nos erreurs ou notre paresse.

Si nos productions les plus modernes sont loin d'approcher de la perfection de ces modeles, il faut convenir qu'elles nous coûtent beaucoup moins. L'essor du génie a pris une direction toute autre : les sciences exactes, celles d'une application immédiatement utile, ont, pour ainsi dire, absorbé tous nos loisirs. Notre imagination se repose ; c'est le sommeil, et non la léthargie, qui l'enchaîne ; la moindre étincelle peut en rallumer les feux vivifians. Le hasard, c'est-à-dire, mille circonstances favorables, quoiqu'imprévues, peuvent d'un moment à l'autre, en faire éclore des poëmes dignes de passer à la postérité. Dans cet intervalle, nous nous contentons de calculer et d'analyser ; nous entassons des trésors impérissables, et nous formons un vaste arsénal, où chacun pourra se procurer au besoin des armes, pour figurer avec avantage dans la brillante carriere des lettres.

La mode des traductions n'est nullement étrangere à ce but : elle nous familiarise avec le génie des grands-hommes qui nous ont dévancés ; elle épure, éleve le sentiment ; elle grave profondément dans la mémoire, les images, tantôt riches et majestueuses, tantôt riantes et délicates, que nous retrace la nature. Nos oreilles enfin s'accoutument au rythmes, et aux charmes de l'harmonie.

Quoiqu'on ait déjà disserté longuement sur l'art de traduire, sans qu'il en soit résulté des regles bien positives, on avoue cependant que le goût est plus généralement en défaut que la regle ; et qu'ainsi nous aurions déjà un assez bon nombre d'excellentes traductions, si ceux qui les ont faites eussent au moins suivi les regles qu'ils s'étaient prescrites à eux-mêmes. Nous supprimerons donc tout le détail des devoirs qu'on impose aux traducteurs, pour ne rappeler à ceux-ci que le mérite de la fidélité, dont rien, sans doute, ne peut les dispenser. Or, la fidélité permet rarement de traduire une métaphore par une autre, ou d'y substituer ce qu'on nomme *des équivalens*, hors des cas que nous avons eu souvent occasion de spécifier dans cette feuille. On exige avec raison que la fidélité regne premiérement dans le texte, qui doit offrir par conséquent l'idée originale, présentée avec la même clarté et sous le même point-de-vue ; secondément dans la couleur et les nuances du style ; car une traduction n'étant que la copie du tableau original, doit nécessairement en porter les traits et la ressemblance. Voilà une double tâche constamment difficile à remplir.

L'une suppose la connaissance comparative et du texte original et de la langue dans laquelle écrit celui qui veut le traduire. L'autre annonce dans le traducteur, le génie même du poëte. Une traduction parfaite sera donc toujours infiniment rare, quoiqu'il puisse en exister de bonnes et d'estimables, à plus d'un titre : ainsi l'élocution poétique, particuliere à Virgile, se retrouve fréquemment chez le premier traducteur moderne de ses *Géorgiques*. Mais dans combien de passages ne laisse-t-elle pas à desirer? Le second poëte traducteur (M. Cournand), n'atteint pas toujours, selon nous, l'harmonie et l'heureuse facilité de versification du premier ; mais il ne lui cede pas du côté de l'exactitude. En citant quelques passages de l'une ou de l'autre traduction, nous ne prétendons pas établir une comparaison entre les deux traducteurs ; notre but est uniquement de faire remarquer des vers dont le texte latin paraît avoir été bien ou mal rendu, et de montrer la difficulté là où elle existe réellement.

Nous aimerions à nous arrêter à la description de la charrue, donnée par Virgile, en sept vers ; par M. Cournand, en huit ; et par M. Delille, en quinze ; ainsi qu'au plan d'éducation des abeilles, qui fait le sujet principal du dernier livre des *Géorgiques*, si des observations, publiées tout récemment et aussi lumineuses que précises, n'étaient plus que suffisantes pour rectifier les traductions.

Jettons maintenant un coup-d'œil sur le tableau de l'épizootie, ou *des animaux malades de la peste*, que le poëte romain a placé vers la fin du troisieme livre ; la Fontaine en a copié quelques traits, entre autres l'inappétence de ces animaux, la stupeur dont ils sont frappés, l'oubli de leurs habitudes, et l'espece d'apathie qui caractérisent le mal sous lequel ils succombent :

On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie ;
Nul mets n'excitait leur envie ;
Ni loups, ni renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie :
Les tourterelles se fuyaient ;
Plus d'amour, partant plus de joie.
Lib. VII, fable I.

On voit que notre incomparable fabuliste fait allusion aux vers de Virgile :

Non umbræ altorum nemorum, non mollia possunt,
Prata movere.....
.....
Non lupus insidias explorat ovilia circum,
Nec gregibus nocturnus obambulat ; acrior illum,
Cura domat : timidi dami cervique fugaces,
Nunc interque canes et circum tecta vagantur.

Ces quatre derniers vers latins ont été rendus, en pareil nombre de vers français, par M. Delille :

Le loup même oubliait ses ruses sanguinaires ;
Le cerf, parmi les chiens, errait pres des chaumieres ;
Le timide chevreuil ne songeait plus à fuir,
Et le daim si léger s'étonnait de languir.

Et par M. Cournand, de la maniere qui suit :

Dompté par la douleur, dans l'ombre *taciturne*,
Le loup ne tente plus une embûche nocture.
Sans s'effrayer des chiens, les cerfs, les daims légers
Errent languissamment vers les toits des bergers

Le premier traducteur laisse ignorer la cause d'un changement aussi subit dans le caractere de ces divers animaux ; il ne rend pas l'expression de la violence du mal, *acrior illum cura domat*, et celle de la prostration des forces qui en est la suite. Le second traducteur est ici plus littéral ; mais la couleur de ses vers est beaucoup plus faible.

Nous allons examiner de plus près les trois vers où Virgile groupe ensemble les principaux symptômes de la peste, communiqués à l'homme par le contact des cuirs ou des laines infectés. Suivons d'abord son dernier traducteur :

Les cuirs et les toisons récelaient un danger
Que la flamme ni l'eau ne pouvaient corriger.
D'une imprudente main si l'on filait les laines,
L'invisible poison se glissait dans les veines.

A ces vers se lie la traduction des trois autres sur lesquels nous voulons arrêter un moment l'attention des lecteurs :

Celui qui s'en habille est en proie aux douleurs
D'une *lepre* brûlante et d'immondes sueurs :
Bientôt le feu sacré plus redoutable encore
S'attachant à ses os, *lentement* les dévore.

M. Delille a mieux aimé dire :

Soudain *son corps*, baigné par d'immondes *humeurs*,
Se couvrait tout entier de brûlantes tumeurs,
Son corps se desséchait et ses chairs enflammées
Par d'*invisibles feux* périssaient consumées,

Citons les propres paroles du poëte de Mantoue :

Ardentes papulæ, atque immundus olentia sudor
Membra sequebatur ; nec longo deinde morantı
Tempore contactos artus sacer ignis edebat.

Dans ce peu de mots tracés de main de maître, on distingue aisément comme signes caractéristiques de la peste, outre les symptômes précédemment décrits, des tumeurs ou éruptions ardentes, *ardentes papulæ* ; une sueur visqueuse, dégoûtante, *immundus sudor* ; l'odeur cadavéreuse du corps malade, *olentia membra* ; enfin ce *feu sacré* qui consume rapidement les membres infectés de pustules gangréneuses.

Cette remarque est d'autant moins indifférente, que des descriptions de ce genre sont rares chez les auteurs anciens, et par conséquent du plus grand intérêt pour nous. Hippocrate, parlant d'une épidémie meurtriere survenue de son tems, à la suite d'un été brûlant, que remplaça une constitution automnale chaude et humide, ne manque pas d'observer que « dans cette épidémie, la bouche s'ulcérait de pustules, que des bubons se formaient aux aines, que le charbon et le feu érysipélateux affectaient divers points de la surface du corps. » *Ora pustulabantur, pudendis tubercula fiebant, carbunculi vigebant, erysipelata proserpebant.* Lib. 3. epidem.

De tels symptômes deviennent encore plus prononcés et plus intenses dans la peste proprement dite. Thucydide qui nous a laissé de cette terrible maladie, une description, connue généralement depuis surtout que M. le professeur Gail en a publié le texte, n'a pas manqué de nous apprendre, dit fort bien Mindererus, que l'on voyait la surface du corps parsemée, çà et là, de pustules, où le feu sacré laissait d'horribles traces. Le *sacer ignis*, (feu sacré) est ici l'expression propre à laquelle il faut se garder d'en substituer une autre. C'est un phlegman, phlegmon, phlegmon, plus ou moins étendu, d'un aspect charboneux, érisypélateux, qui dégénere promptement en gangrene. (*Vide Mindererr. lib. de Pestilentiâ*). *Exurit sacer ignis*, dit Lucrèce, *lib. 6. Invanabilis sacer ignis quem pustulam vocant pastores*, dit Columella, cité par Thomas Farnabius, l'un des commentateurs de Virgile. Un médecin espagnol, Gabriel Ayala, qui a retracé en vers latins les faits rapportés par Thucydide et Virgile, dépeint aussi le feu sacré :

Et simul ulceribus quasi inustis omne rubere
Corpus ut est, per membra sacer dum diditur ignis.

Il est à propos de rappeler ici que lorsque les poëtes ou les médecins semblent dire que des pustules couvrent les corps des pestiférés, cela signifie seulement qu'elles n'affectent pas exclusivement un organe quelconque, ainsi elles se manifestent, tantôt à la bouche, tantôt aux glandes inguinales, axillaires, etc. ensorte qu'on peut supposer que nul endroit du corps n'en est absolument exempt. D'après ces différentes notions, on peut voir ce qui manque aux vers français pour rendre exactement ceux de l'auteur latin. Le vrai sens de l'épithete *sacer*, que le poëte donne au feu dont il s'agit, n'est pas aussi facile à déterminer, cependant il paraît que les Latins employaient quelquefois ce mot comme synonime de *infandus*, inexprimable : ignorant l'origine de la peste, les anciens la regardaient comme un fléau envoyé par la divinité même ; delà, sans doute, le mot *sacer ignis* ; cette origine dut aussi donner au mot *sacer* la signification d'étrange, d'extraordinaire, soit en bien, soit en mal, ce dernier sens est même celui d'un autre passage de Virgile :

Quid non mortalia pectora cogis,
Auri sacra fames ?

L'épithete *sacra* pourrait, par conséquent, se traduire par *exécrable*, dont on peut attendre tous les excès ; et le même poëte semble justifier cette interprétation, lorsqu'il donne ailleurs, à la faim, l'épithete de *malesuada* :

Et metus et malesuada fames et turpis egestas.
ENEID. lib. VI.

Nous nous étendrons moins sur les passages qui vont suivre, et auxquels tout le monde n'attache pas une égale importance. Virgile, faisant le recit des conquêtes de César, a dit :

Addam urbes asiæ domitas, pulsumque Niphatem,
Fidentemque fugâ parthum, versisque sagittis,
Et duo rapta manu diverso ex hoste trophæa.
GEORG. lib. III.

M. Cournand voit dans le *Niphate* une montagne : et M. Delille en fait un fleuve *pleurant sur ses rives sanglantes*. Il se peut qu'en effet, il y ait eu une montagne, ou un fleuve de ce nom, et peut être l'un et l'autre. Mais le poëte désigne clairement un peuple, par l'épithete de *pulsum*, chassé, mis en fuite, ce qu'on ne saurait appliquer ni à un fleuve, ni à une montagne. Le *Niphate* devait donc figurer comme peuple dans la traduction, ainsi qu'il figure dans l'original, dont le contexte même se refuse à tout autre sens, car il s'agit de deux trophées pris sur deux ennemis divers, *diverso ex hoste*.

Nous citerons un second passage qui nous paraît mal expliqué par l'un des traducteurs, et rendu trop vaguement par l'autre. Virgile y peint le tranquille bonheur de l'habitant des campagnes, que des affaires contentieuses n'appellent jamais aux tribunaux :

. . . . . *Nec ferrea jura,*
Insanumque forum, aut populi tabularia vidit.
GEORG. lib. II.

« Il ne connaît ni l'inflexible rigueur des lois, ni » ni le tumulte du barreau, ni les tables dépo- » sitaires des actes publics. » Tel est, ce semble, le sens littéral du texte. La seule difficulté qu'on pourrait opposer à cette traduction, consisterait dans l'acception du mot *tabularia*. Mais les anciens jurisconsultes nous apprennent que les Romains avaient, dans leur temple de la liberté, une sorte de greffe, où se conservaient des tablettes appellées *tabularia instrumenta*, ou simplement *tabularia*, sur lesquelles étaient inscrits les titres de propriété, les taxes assises en proportion de ces propriétés, les contrats de vente ou d'achats. Les esclaves mêmes dont l'acquisition y était consignée par leurs maîtres, s'appellaient *tabularii* ; et les rédacteurs ou copistes de ces actes, faisant l'office de nos notaires ou expéditionnaires, portaient le nom de *tabelliones*.

M. Delille n'a présenté dans son expression que des idées trop générales.

(1) A Paris, chez Bernard, libraire de l'Ecole polytechnique et de celle des ponts et chaussées, quai des Augustins, n° 31.

Jamais aux tribunaux, disputant de vains droits,
La chicane pour lui ne fit mugir sa voix.

Son collègue s'attache plus aux détails.

D'inévorables droits il ignore les *maux*,
Du *forum* orageux les clameurs et les haines,
Et l'*immense dépôt* des fortunes romaines.

Qui devinerait que cet *immense dépôt* n'était point le trésor public, mais un local destiné à garder les archives et les duplicata des titres de propriétés particulières? C'est donc le mot propre qui manque dans cette traduction, et de plus une note pour servir d'explication à ce mot.

Voici un autre endroit où ce dernier traducteur est plus fidèle que le premier, quoiqu'il ne le soit pas encore assez. Il s'agit de quelques détails de météorologie ancienne, qui trouvent naturellement leur place dans *les Georgiques* de Virgile. Les vers qui suivent, enseignent à prévoir l'état de l'atmosphère par l'inspection de la lune :

At si virgineum suffuderit ore ruborem,
Ventus erit : vento semper rubet aureus phœbe.
Sin ortu in quarto (namque is certissimus auctor)
Pura, neque obtusis per cælum cornibus ibit;
Totus et ille dies, et qui nascentur ab illo
Exactum ad mensem pluvici ventique carebunt;
Votaque servati solvent in littore nautæ
Glauco, et Panopeæ, et Inoo Melicertæ.

Mais d'un feu virginal si son teint s'embellit,
Sa rougeur est du vent l'infaillible présage.
Au quatrième jour, si le ciel sans nuage
Laisse dans son croissant éclater tous les feux,
Dans les jours de ce mois, les nochers plus heureux
Acquittent pour lent voile au danger échappée,
Leurs vœux à *Palemon*, *Glaucus* et *Panopee*.

Rapprochons ce texte de celui de M. Delille que nous n'envisageons, au reste, que sous le rapport de la fidélité :

Du *fard* de la pudeur peint-elle son visage?
Des vents prêts à gronder c'est le plus sûr présage.
Le quatrième jour (cet augure est certain)
Si son arc est brillant, si son front est sérein,
Durant le mois entier que ce beau jour amène
Le ciel sera sans eau, l'aquilon sans haleine,
L'Océan sans tempête, et les nochers heureux
Bientôt sur le rivage acquitteront leurs vœux.

Le *fard* de *la pudeur* défigure trop le *Virgineum rubore* de Virgile : le *fard* contraste évidemment avec la beauté pudique d'une vierge. Le traducteur se dispense aussi de nommer les divinités auxquelles les nochers heureux adressaient leurs offrandes. M. le marquis de Pompignan qui a laissé une traduction en vers des *Géorgiques* a pris la même liberté :

Les matelots sauvés auront un cours heureux,
Et sur la rive assis acquitteront leurs vœux.

Ce trait de ressemblance entre MM. Delille et Pompignan n'est pas le seul que nous ayons remarqué; mais nous nous bornerons à en citer un second : nous le prenons à la fin du premier livre, dont les traducteurs s'efforcent de rendre les trois derniers vers :

Ut cùm carceribus sese effudere quadrigæ,
Addunt in spatia, et frustrà retinacula tendens,
Fertur equis auriga, neque audit currus habenas.

Ainsi, lorsqu'une fois lancés de la barrière,
D'impétueux coursiers volent dans la carrière,
Leur guide les rappelle et se roidit en vain;
Le char n'écoute plus ni la voix ni le frein.

M. Delille.

Ainsi quand les coursiers, fuyant de la barrière,
Volent avec le char, à travers la poussière.
L'habile conducteur s'épuise et crie en vain,
Leur fouge ne connaît ni la voix ni le frein.

M. de Pompignan.

Le rapprochement que nous pourrions faire ici mérite d'autant plus d'attention, que le travail de M. de Pompignan, quoique terminé long-tems avant celui de M. Delille, demeura manuscrit et ne parut, que quelques années après, la belle traduction des *Georgiques* par ce dernier. Mais revenons à notre sujet.

Une autre observation météorologique recueillie par Virgile, et au moins indiquée par les deux poëtes que nous venons de citer, ne devait pas être omise en entier par M. Cournand. Les anciens prenaient pour signe de la pluie ces *nuages dont les flocons imitent la blancheur de la laine* :

Tenuia nec lanæ per cælum vellera ferri.

La fidélité à laquelle ce traducteur tient le plus ordinairement, demandait qu'il transmît cette circonstance relatée dans le texte de Virgile. Nous lui reprocherons aussi d'avoir affaibli plusieurs traits de son modèle par l'omission de certaines idées accessoires. Donnons pour exemple quelques préceptes du poëte romain, sur l'éducation du cheval.

Que le jeune coursier, dressé pour les combats,
Se forme au bruit des chars, des armes, des soldats;
Qu'aux accens du clairon son courage s'éveille;
Qu'il entende le frein sonner à son oreille.
Aux éloges flatteurs sa fierté s'enhardit;
Il sent avec transport la main qui l'applaudit.
Sévré de la mammelle, et docile à son guide,
Il se façonne au mords, d'*une bouche timide*,
Encore faible, tremblant, de son âge incertain.

Les trois derniers vers sont loin de répondre à ceux de Virgile :

Atque hæc jam primo depulsus ab ubere matris
Audiat, inquè vicem det mollibus ora capistris,
Invalidus, etiam que tremens, etiam inscius ævi.

On ne voit point dans la traduction ce qu'a si bien dit le poëte latin, « qu'il faut accoutumer, dès qu'on le sèvre, le jeune poulain au bruit des armes (*hæc audiat*), et en même tems le rendre tellement sensible aux caresses du maître, que craintif encore et n'ayant pas l'expérience de ses forces, il prête volontiers sa bouche aux lanières souples qu'on lui donne pour mords. » *Inquè vicem det*, etc.

Les réflexions que nous venons de faire n'ont d'autre but que celui de montrer l'extrême difficulté de traduire en vers français les poëtes grecs et latins, lorsqu'on veut demeurer fidèles à leur texte et transmettre leurs idées. Nous sommes même très-persuadés que si ceux qui ont mis en vers français les poëmes de Virgile et d'Homère, pouvaient oublier leur propre traduction pour en recommencer une nouvelle, eux-mêmes ne trouveraient, dans celle-ci, ni les mêmes tours ni les mêmes mouvemens, osons dire ni les mêmes idées que dans la première.

Comme nous n'avons point voulu examiner l'ouvrage de M. Cournand sous le rapport de la versification, il est juste que nous en citions un assez long morceau pour mettre les lecteurs à portée d'en juger par eux-mêmes.

Voici un fragment du troisième livre :

Viens, divine Palès, enflammer ma pensée;
Et toi, berger d'Amphryse, et vous, bois du Lycée!
Assez d'autres ont su, d'une vulgaire voix,
Rappeler Busiris et ses barbares loix,
Les rigueurs d'Eurysthée, Hylas et son enfance,
Qui ne connaît Délos, Latone et sa puissance,
La belle Hyppodamie, et son amant heureux
Qu'une épaule d'ivoire a rendu si fameux?
Trop long-tems la paresse a vanté ces merveilles;
A des chants moins communs je consacre mes veilles;
Loin des sentiers battus, osons, dans l'Univers,
Faire voler aussi notre nom et nos vers.
Le premier, ô Mantoue! ô patrie adorée!
Si de mes jours enfin la trame est rassurée,
Je veux, à mon retour, sous tes berceaux de fleurs,
Du sommet d'Aonie amener les neuf sœurs.
Les palmes d'Idumée ornèront ma conquête.
Le marbre le plus beau pour un temple s'apprête
Aux bords du Mincius, où de tendres roseaux
Parent les longs détours de ses tranquilles eaux.
Dans ce temple, ô César! je place ton image;
Le premier, à tes pieds, j'apporte mon hommage.
Là, montrant sous la pourpre un front majestueux,
Je presse de cent chars le vol impétueux.
Ici, Némée, Elis, la Grèce toute entière,
Du reste et de la course ouvriront la carrière.
Moi-même, d'oliviers les cheveux couronnés,
Je décerne les prix..... O momens fortunés!
Oui, je mene aux autels la pompe solennelle,
De mes jeunes taureaux déjà le sang ruisselle.
La scene se déploie, et les Bretons défaits,
Dans la pourpre tissus, étalent nos succès.
Sur les portes du temple, avec l'or et l'ivoire,
De nos combats du Gange éternisons la gloire;
Que les flottes du Nil qui s'enfle et gronde en vain,
Forment de leurs débris mes colonnes d'airain.

J'y veux joindre l'Asie et ses villes domptées,
Du Niphates vaincu les hauteurs surmontées,
La fuite et les combats de ces Parthes si fiers,
Et ce double trophée élevé sur deux mers.
La pierre de Paros à ma vue attendrie,
Ranime Assuracus et sa race chérie,
Ces fils de Jupiter autrefois triomphans,
Et dont la gloire encor revit dans leurs enfans.
De ses noires fureurs tristement agitée,
L'Envie, à ces tableaux, recule épouvantée.
Je présente à ses yeux des supplices, des fers,
Le sévère courroux des filles des enfers.
Le rocher qu'elle roule en sa rage impuissante,
Ecrase de son poids sa tête menaçante.

Cependant, ô Mécène! allons revoir ces bois,
Où j'entrai le premier par respect pour tes lois.
Que ta douce paresse à ma voix se réveille!
Les cris du cythéron ébranlent mon oreille;
Les meutes du Taygete, en échos répétés,
Répondent aux coursiers qu'Epidaure a domptés.
J'entends mugir au loin les vallons, les montagnes:
Bientôt (mais achevons ces tableaux des campagnes)
Je dirai de César les exploits éclatans.
Son nom sera porté sur les ailes du tems;
Et chanté par ma Muse, il vivra plus d'années
Que Titon, jusqu'à nous, n'a compté de journée.

Tourlet.

SCIENCES.

XIIme. Cahier, tome 3, comprenant les leçons sur le calcul des fonctions; par J. L. Lagrange, avec des notes de MM. Poisson et Hachette.

Un volume in-4°. de 324 pages; prix, 10 francs pour Paris : chez Bernard, libraire, quai des Augustins.

Ces leçons, données à l'école Polytechnique par M. Lagrange, offrent un cours d'analyse sur cette partie de calcul, qu'on nomme communément *infinitésimale*, ou *transcendante*. Elles sont destinées à servir de commentaire et de supplément à la première partie de la théorie des fonctions analytiques.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent, c. jouis. de vend...	57 fr.	70 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	55 fr.	30 c.
Provisoire.....	fr.	c.
Bons de remboursement.....	fr.	c.
Bons an 7.....	fr.	c.
Bons an 8.....	fr.	c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr.	c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr.	c.
Idem. Non réclamées dans les d départ.	fr.	c.
Actions de la banque de France...	fr.	c.
Actions des Ponts.....	fr.	c.
Caisse des Rentiers.....	fr.	c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj. Iphigénie en Aulide, opéra, et la Dansomanie. — Demain Bal masqué.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'Empereur, donneront aujourd., Nicomede, et la Leçon conjugale, ou l'Avis aux Meres.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Lisbeth, pour la continuation des débuts de Mlle Desbordes.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Bourgeoises de qualité, le Susceptible, et le Premier Venu. — Mardi, la 1re représ. du Petit Francaleu, comédie nouvelle en un acte et en vers.

Théâtre du Vaudeville. M. Guillaume, et Sophie Arnoud.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La 11e représ. de la Forteresse du Danube, et.....

Théâtre des Délassemens. Le Grand Tremblement de Terre, tragédie de Maître André, perruquier, et la Petite Revue.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins; n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entière. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois
Il faut adresser les lettres l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de décharger celles qui renfermeront des valeurs.
tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

GAZETTE NATIONALE, ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le Moniteur, *sont officiels*.

N° 119. *Samedi, 29 nivose an 13 de la République* (19 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Hambourg, le 9 janvier (19 *nivose.*)

Du 28 décembre au 7 janvier, nous avons eu un froid de 12 à 17 degrés, échelle de Réaumur; mais depuis nous sommes revenus de 7 à 8.

— Notre correspondance avec l'Angleterre est entièrement interceptée par les glaces; et depuis un mois nous n'en avons reçu aucunes lettres directes; tous les paquebots qui nous manquent doivent être à l'île d'Helgoland. Nos postes de Suede et de Danemarck ne sont pas non plus arrivées hier comme elles étaient attendues.

— On assure que le grand-duc Constantin de Russie partira vers le milieu de janvier pour l'Allemagne, et commencera par faire une visite à la grande-duchesse sa sœur, la princesse héréditaire de Weymar.

— La procession des chevaliers de l'Ordre de Saint-André de Russie, qui se fait habituellement le 12 décembre, avec beaucoup de solennité, n'a pas eu lieu à cause du grand froid.

— Le commerce de Moscou a résolu de fonder, à ses frais, une école de commerce, d'après les principes de celle qui y fut établie par M. Demidoff en 1772, et transférée à Pétersbourg en 1797, sous le regne de Paul Ier. S. M. l'impératrice douairiere a permis que cet institut fût mis sous sa protection.

— Le procès criminel qui fixait depuis quelque tems l'attention publique en Russie, et qui vient de se terminer par la condamnation à perpétuité de l'accusé aux travaux des mines de Nertschinsk, est celui du comte d'Ungern-Sternberg. Ce seigneur possédait des terres et un château dans une petite île sur les côtes de la Livonie. La mer est couverte sur ce point d'écueils et de bancs de sable, et le comte avait la barbarie d'y faire allumer pendant la nuit des feux, de maniere que les navigateurs, qui les prenaient pour guides, s'égaraient, et tombaient dans les écueils et bancs de sable, où ils faisaient naufrage; la cargaison des bâtimens naufragés était ensuite pillée; les malheureux qui des bâtimens naufragés se sauvaient à terre avaient le même sort, et trouvaient souvent une mort cruelle où ils avaient cherché un asyle.

— Le 21 décembre a été donnée à Pétersbourg, avec un grand succès, la premiere représentation d'une tragédie de M. de Loseroff, intitulée *Œdipe à Athènes*.

Stutgard, le 9 janvier (19 *nivose.*)

D'après les dernieres lettres de Ratisbonne, il ne s'y est rien passé d'important. Les séances de la diete ont dû recommencer le 7 ou le 8. En attendant, plusieurs ministres, ainsi que le commissaire principal de S. M. l'empereur, le prince héréditaire de la Tour et Taxis ont donné des fêtes très-brillantes.

Francfort, le 11 janvier (21 *nivose.*)

Les nouvelles les plus récentes de la Turquie, annoncent que la suspension d'armes, qui a subsisté jusqu'à présent entre les Turcs et les Serviens, sera probablement changée en une paix definitive. Le divan a manifesté un pareil desir, et pour y satisfaire, les Serviens ont envoyé plusieurs députés à Constantinople, pour y traiter de la paix. On les dit munis d'instructions très détaillées. Ils doivent, dit-on, insister particuliérement pour que la Porte force tous les Kersales à quitter la Servie et même les provinces voisines, et que les habitans serviens ne soient désormais soumis à la Porte que comme tributaires, comme les Valaques et les habitans de la Moldavie.

— Passwan-Oglou a pris le parti de faire décapiter l'évêque grec de Widdin, qu'il avait traité jusqu'alors avec beaucoup de bienveillance. On ignore absolument les motifs qui l'ont porté à cette mesure rigoureuse, qui a indisposé contre lui tous les chrétiens de la province. Il paraît, au reste, qu'il veut se tenir maintenant tranquille, car il a contremandé les levées extraordinaires de troupes qu'il avait ordonnées, et ne fait plus de préparatifs de guerre. On assure qu'un agent de la Porte a été chez lui, et l'a engagé, en lui payant une somme très-considérable, à ne pas commettre d'hostilités contre la Porte. Il y a beaucoup de personnes qui continuent à assurer que Passwan entretient des liaisons secretes avec Czerny-Georges, chef des Serviens.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

Gênes, le 5 janvier (15 *nivose.*)

Mardi, premier jour de 1805, s'est faite dans la grande salle de la banque de Saint-Georges, la solennelle et publique installation des nouveaux directeurs de cette banque. C'est M. le sénateur Fravega, président du conseil des finances, qui a été spécialement chargé par le gouvernement de présider à cette cérémonie. Les nouveaux directeurs sont MM. Augustin Pareto, Louis Corveto, Marcelin Durazzo, Michel Teadi et François Oneti. M. Louis Corveto, faisant les fonctions de président, a répondu au discours d'installation de M. le sénateur Fravega.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 janvier (22 *nivose.*)

Les intéressés dans les emprunts faits en Hollande par la maison d'Autriche, et qu'on évalue à environ 80 millions de florins, se sont réunis à la Haye, à Amsterdam et à Rotterdam, pour aviser aux mesures qu'il paraîtra convenable de prendre relativement à la derniere déclaration impériale, concernant ces emprunts. On dit qu'ils feront des représentations à ce sujet à la cour de Vienne. En effet, il est facile de calculer la perte immense que les actionnaires étrangers qui ont prêté à l'Autriche depuis 1792, vont subir, si la nouvelle déclaration de cette cour n'est pas modifiée.

Les contrats d'emprunt de l'Autriche dans l'étranger depuis 1792, contiennent ordinairement les clauses suivantes :

« Nous promettons de faire remettre toujours à tems à N. N. (la maison chargée de l'emprunt), les sommes nécessaires pour faire face aux paiemens tant en capital que des intérêts du présent emprunt. Nous déclarons que tant les capitaux que les intérêts en résultant seront et resteront exempts de tous impôts et contributions, soit ordinaires ou extraordinaires, même du papier timbré, comme aussi de toute confiscation pour telle cause que ce puisse être. Les deniers des pupilles et mineurs, des majorats et des fidéicommis, des fondations pieuses ou d'autres corps ecclésiastiques ou séculiers, et les deniers sujets à remplacement pourront être fournis dans le présent emprunt, nonobstant tous édits, ordonnances ou coutumes à ce contraires, auxquels nous dérogeons par les présentes; autorisons tous magistrats et administrateurs des corps ecclésiastiques ou séculiers, d'employer dans le même emprunt, pour l'utilité des administrations respectives, telles sommes qu'ils trouveront convenir, les présentes servant d'octroi à cet effet. »

La déclaration de la chambre des finances aulique et impériale, du 24 décembre 1804, contient les dispositions suivantes relatives aux dettes contractées par l'Autriche dans les pays étrangers.

1°. A dater du 1er janvier 1805, le paiement des intérêts aura lieu *à Vienne sur le pied établi pour les dettes intérieures de l'Etat.* La caisse de liquidation des dettes de l'Etat (1) paiera tous les coupons d'intérêt qui lui seront présentés. 2°. Les obligations pour les capitaux empruntés seront reçues au pair en paiement comme prix d'achat dans la vente des biens de l'Etat. Ces obligations pourront aussi être échangées contre des obligations de la banque de Vienne, à des intérêts égaux, si les porteurs le desirent. »

L'effet de cette déclaration, à l'égard des créanciers étrangers, sera d'abaisser la valeur de leurs titres au niveau des *obligations de la banque de Vienne*, plus la perte du change.

(*Journal des Débats.*)

ANGLETERRE.

Londres, le 3 janvier (13 *nivose.*)

Il paraît certain que M. Addington sera nommé président du conseil; divers journaux ministériels font regarder cette nomination comme positive.

— L'ouverture prochaine du parlement cause déjà beaucoup de mouvement parmi les membres du parti de l'opposition, qui, à ce que l'on assure, sera divisé en trois branches; la premiere se dispose à attaquer M. Pitt dans la chambre des communes, au sujet de l'armée et le bill de défense; la seconde attaquera le lord Melville, dans la chambre haute, sur les forces navales, et la troisieme dirigera ses tentatives dans les deux chambres sur le bill des catholiques. D'un autre côté, la guerre avec l'Espagne donnera lieu à des débats très-vifs.

— L'expédition qui se prépare en ce moment fixe toute l'attention publique. On prétend qu'une grande partie des gardes ont offert volontairement leurs services pour cette entreprise, dont l'objet est toujours un mystere. Des personnes la croient cependant destinée à protéger le Portugal, et qu'il ne sera pas embarqué moins de 20 mille hommes.

— On a reçu l'avis que sept vaisseaux de la flotte du canal sont entrés dans la baie de Bantry, et que l'un d'eux, *le Thunderer*, a touché à l'entrée de la baie: on a envoyé à son secours quelques embarcations du port de Cove.

INTERIEUR.

Bayonne, le 19 nivose.

Depuis six jours que le cordon est levé, les relations avec l'Espagne ont repris beaucoup d'activité. Cependant elles ne sont pas encore entièrement libres pour les personnes, et on ne laisse passer que celles qui peuvent certifier qu'elles ne viennent pas des lieux où la maladie a exercé ses ravages.

Niort, le 20 nivose.

La ville de Bressuire, encouragée par les bienfaits de S. M. I. fait chaque jour de nouveaux efforts pour se rétablir. Des mesures sont prises pour reconstruire les halles, le collège, le champ de foire et d'autres établissemens utiles. La place d'armes portera le nom de NAPOLÉON. La population, qui n'était en l'an 9 que de 630 habitans, est maintenant de 1043; les fabriques de laine qui, en l'an 9, n'avaient fait que 240 pieces d'étoffes, en ont fait 700 en l'an 12. Depuis un an il s'est élevé, à Bressuire, une fabrique de siamoise et de mouchoirs dans le goût de Cholet. Déjà 100 pieces ont été fabriquées. La faïencerie de Saint-Porchaire, près Bressuire, commence aussi à se rétablir. (*Journal du Commerce.*)

Paris, le 28 nivose.

MINISTERE DU GRAND-JUGE.

Par jugement du 13 fructidor an 12, sur la requête de Gabriel-Nicole-Jean Coquelin, Julienne Pichon, sa femme et autres intéressés, le tribunal de premiere instance séant à Mortain, département de la Manche, considérant qu'il résulte de l'enquête faite le 1er thermidor an 11, que Louis-Pichon a quitté depuis plus de 30 ans la commune de Saint-Laurent-de-Cuves, lieu de son domicile, et que depuis cette époque il n'a point donné de ses nouvelles, a déclaré l'absence dudit Louis Pichon, et a en conséquence envoyé les demandeurs en possession provisoire des biens qui appartenaient à l'absent au jour de sa disparution, à charge par eux de donner caution, et de se conformer en tout aux dispositions du Code civil.

Par un autre jugement du 28 du même mois, le tribunal a reçu la caution présentée, et a nommé Pierre Le Goyn de Montjoie, pour procéder, dans les formes légales, à la visite des immeubles délaissés par l'absent, et en possession desquels les demandeurs ont été envoyés.

Sur la demande de Jean-Lemarinier, le tribunal de premiere instance d'Argentan, département de l'Orne, a ordonné, par jugement du 9 frimaire an 13, que l'absence de Pierre Chevreuil serait constatée par une enquête, contradictoirement faite avec le procureur impérial; et a commis provisoirement un notaire pour représenter l'absent dans les comptes et partages qui pourraient être faits.

(1) La caisse de liquidation ne paie qu'en papier monnaie.

Par jugement du 13 brumaire an 13, vu la demande de François Bitouzet, cultivateur propriétaire au Pail, arrondissement de Beaune, département de la Côte-d'Or, en déclaration d'absence de Nicolas Pallegoy, parti comme réquisitionnaire pour la défense des frontieres en 1793;

Le tribunal de premiere instance à Beaune, a nommé le sieur Marotte, notaire en cette ville pour représenter Nicolas Pallegoy, présumé absent, dans les inventaire, compte, partage et liquidation dans lesquels il pourrait être intéressé, a ordonné qu'il serait procédé à enquête pardevant le sieur Bitouzet, l'un des juges, et contradictoirement avec le procureur impérial, pour constater l'absence de Nicolas Pallegoy.

Par jugement du 8 frimaire an 13, sur la requête de François Manchin, bonnetier à Troyes, et Sébastien Voltas, aussi bonnetier, autorisant Marie-Jacquette Manchin sa femme;

Le tribunal de premiere instance à Troyes, département de l'Aube, vu le résultat de l'enquête précédemment ordonnée, a déclaré constante l'absence d'Hubert-Frobert Manchin, et de Claude Manchin, ci-devant domiciliés à Troyes.

Par autre jugement du 15 du même mois, le tribunal a envoyé les demandeurs en possession provisoire des biens qui appartenaient aux absens lors de leur disparution, à la charge par eux de donner bonne et valable caution, et de se conformer en tout aux dispositions du Code civil.

Par jugement du 23 frimaire an 13, le tribunal de premiere instance de Montdidier, département de la Somme, a déclaré l'absence de Louis-Laurent Defruit, de la commune de Guillancourt, et envoyé les héritiers présomptifs en possession provisoire de ses biens.

MINISTERE DU TRESOR PUBLIC.

Paiement de la dette publique, à effectuer du lundi 1er pluviose an 13, au samedi 6; savoir:

DETTE VIAGERE.

Semestre échu le 1er nivose an 13.

Ce semestre sera payé les lundi 1er, mardi 2, mercredi 3 et vendredi 5 pluviose, depuis le no 1er de chaque lettre et de chaque tête, jusqu'aux nos ci-après:

Bur. nos 1.	A, I, J, P.....	3500
2.	D, *une tête*.....	11000
3.	E, G, H.....	3400
4.	F, M, N, O.....	3400
5.	C, K, S, Y, Z.....	3500
6.	L, T.....	4400
7.	Q, R, U, V, W, X.....	3200
8.	B.....	8000
11.	D, 2, 3 *et* 4 *têtes*.....	4200

PENSIONS CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES.

Bur. no 9	Civiles, du no 1 à..... le vendredi 5 pluviose.	4000
	Ecclésiastiques, du no 1 à..... les 1er, 2 et 3 pluviose.	50000
10	Civiles, du no 6001 à..... les 1er, 2, 3 et 5 pluviose.	13500

PENSIONS DES VEUVES DES DÉFENS. DE LA PATRIE.

Seront payées du no 1 jusqu'à 6000, par le bureau no 11, les 1er et 2 pluviose.

SEMESTRES ARRIÉRÉS.

Dette viagere.

Le Semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé à toutes lettres et à tous numéros, le samedi 6 pluviose, par les bureaux 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11.

Pensions civiles et ecclésiastiques.

Le Semestre échu le 1er messidor an 12, sera payé le samedi 6 pluviose, par les bureaux nos 9 et 10.

Le jeudi 4 pluviose est réservé pour la vérification des paiemens dans les départemens.

Les bureaux de paiement seront ouverts depuis neuf heures du matin jusqu'à deux.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Ordonnance concernant les messageries et voitures publiques à destination fixe et faisant le service d'une même route.

Paris, le 24 nivose an 13.

Le conseiller-d'état, préfet de police, chargé du 4e arrondissement de la police-générale de l'Empire,

Vu les lois des 29 août 1790, et 9 vendemiaire an 6;

Vu aussi les articles II et XXXII de l'arrêté du 12 messidor an 8,

Ordonne ce qui suit:

Art. Ier. A Paris, les entrepreneurs de messageries et voitures publiques à destination fixe et faisant le service d'une même route, sont tenus de faire, à la préfecture de police, dans la quinzaine de la publication de la présente ordonnance, la déclaration de leurs voitures.

Cette déclaration énoncera la nature et l'espece des voitures;

Le jour et l'heure de leur départ de Paris;

Le lieu de leur destination;

Le jour et l'heure de leur retour;

Et le nombre de personnes que chaque voiture peut contenir.

Le tout sous les peines prononcées par l'article III du titre III de la loi du 29 août 1790.

II. Ceux qui, à l'avenir, voudront former une entreprise de messageries ou voitures publiques de même nature que celles désignées en l'article précedent, seront tenus de faire préalablement la même déclaration.

III. Cette déclaration sera renouvellée dans les huit premiers jours de chaque année, par les entrepreneurs de messageries ou voitures publiques qui voudront continuer leur entreprise.

IV. Lorsqu'un entrepreneur de messageries ou voitures publiques augmentera ou diminuera le nombre de ses voitures, changera le lieu de sa résidence ou transférera son entreprise dans une autre division, il en fera la déclaration dans les trois jours.

V. Il sera remis aux entrepreneurs un certificat de leur déclaration.

Ce certificat sera visé par le commissaire de police de la division du l'établissement.

VI. Chaque voiture portera *intérieurement*, sur une plaque de fer blanc; le nom de l'entrepreneur, et l'indication du nombre de places qu'elle doit contenir.

Les voitures dépendantes de la même entreprise seront, en outre, distinguées les unes des autres par un numéro de série placé au-dessus du numéro indicatif du nombre de places.

VII. Il est défendu de recevoir, dans les messageries et voitures publiques, un plus grand nombre de voyageurs que celui désigné dans la déclaration.

VIII. Les entrepreneurs des messageries et voitures publiques auront un registre en papier timbré, coté et paraphé par un commissaire de police.

Ils y enregistreront, jour par jour, les noms et prénoms des voyageurs, leur profession et le lieu de leur domicile habituel, sans préjudice de l'exécution des lois et réglemens sur la police des passeports.

IX. Ils y enregistreront également les ballots, malles et paquets, dont le transport leur sera confié.

X. Un tableau placé dans l'endroit le plus apparent du bureau indiquera le prix des places et du transport des effets et marchandises.

Il sera délivré au voyageur ou au propriétaire des effets et marchandises, un bulletin sur lequel mention sera faite du lieu de la destination, du prix de la place ou du transport, et de la somme payée d'avance.

XI. Les entrepreneurs de messageries ou voitures publiques ne pourront employer que des voitures solides, en bon état, et pourvues de tout ce qui est nécessaire à la sûreté des voyageurs.

Ils seront garans et responsables de tous les accidens qui pourraient arriver par leur négligence, ou par la surcharge des ballots et marchandises.

XII. Il sera procédé par des experts, au moins quatre fois chaque année, en présence d'un commissaire de police, à la visite des messageries et voitures publiques.

XIII. Les commissaires de police pourront interdire provisoirement l'usage des voitures reconnues hors d'état de servir, sauf à en rendre compte dans les vingt-quatre heures.

XIV. Les conducteurs de messageries et de voitures publiques devront être âgés de dix-huit ans au moins.

Ils sont tenus de se pourvoir d'un livret à la préfecture de police.

Les conducteurs actuellement en activité de service devront être munis d'un livret avant le 1er ventose prochain.

Il leur est défendu de prendre en route aucun voyageur ni de recevoir aucun paquet sans en faire mention sur leur feuille, dans la forme prescrite par les articles VIII et IX.

XV. Les articles I, II, III, IV, V, IX, XI et XII ci-dessus sont applicables aux entrepreneurs des coches d'eau et des galiotes établis à Paris.

XVI. La visite des coches d'eau et des galiotes sera faite dans la forme prescrite par l'article XII, en présence de l'inspecteur-général de la navigation et des ports.

XVII. L'inspecteur-général de la navigation et des ports pourra interdire provisoirement l'usage des coches d'eau ou galiotes, qui seront reconnus hors d'état de servir, sauf à en rendre compte dans les vingt-quatre heures.

Ces coches ou galiotes seront amarés et fermés dans la partie du port qu'il aura désignée.

XVIII. Il sera pris envers les contrevenans telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux pardevant les tribunaux.

XIX. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée.

Les commissaires de police, l'inspecteur-général de police du 4me arrondissement de la police générale de l'Empire, les officiers de paix, l'inspecteur-général de la navigation et des ports, et les autres préposés de la préfecture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de tenir la main à son exécution.

Le conseiller-d'état, préfet, signé, DUBOIS.

Par le conseiller-d'état, préfet,

Le secrétaire-général, signé, PUIS.

LOTERIE IMPÉRIALE DE FRANCE.

TIRAGE DE BRUXELLES, du 27 nivose an 13.

61. 38. 44. 81. 60.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SEANCE DU 28 NIVOSE.

Le procès-verbal de la séance de l'inauguration de la statue de l'EMPEREUR le 24 nivose, et celui de la séance d'hier 27, sont lus et leur rédaction approuvée.

L'ordre du jour appelle la nomination des candidats pour le remplacement des deux membres de la questure sortis par la voie du sort.

L'assemblée s'occupe de la formation d'un premier scrutin pour cette élection. — Aucun membre n'obtient la majorité absolue. — Cette élection sera continuée demain.

On introduit MM. les conseillers-d'état Dauchy et Fourcroy, chargés de présenter, au nom de S. M. Impériale, un projet de loi sur l'aliénation des immeubles affectés au Prytanée de Saint-Cyr.

M. Dauchy, rapporteur. Messieurs, parmi les moyens qui doivent assurer la stabilité des grands établissemens d'instruction publique, un des plus importans est de faciliter l'administration des revenus destinés à en couvrir les dépenses. Le gouvernement en portant son attention sur la nature de ceux qui, affectés d'abord aux Prytanées, forment maintenant la dotation du Prytanée français établi à Saint-Cyr, a reconnu qu'ils se composaient d'immeubles dont la régie devait être plus embarrassante et plus dispendieuse que le produit n'en est avantageux et assuré.

Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter a pour objet d'en ordonner l'aliénation et le remplacement en rentes sur l'Etat.

Près de moitié de ces immeubles consiste en maisons, la plupart sises à Paris. Il n'est plus besoin de chercher à prouver que ce genre de propriétés est celui qui convient le moins à des établissemens publics, à raison de la détérioration insensible qu'elles éprouvent, des non-valeurs fréquentes auxquelles elles exposent, et des détails de surveillance et d'entretien qu'elles exigent. On peut dire que leur aliénation générale est passée en maxime d'administration publique.

L'autre partie des revenus du Prytanée est assise sur des fonds de terre en différentes cultures, mais ils se trouvent divisés en tant de marchés, chacun peu considérable, et dispersés dans beaucoup de départemens à une grande distance de la capitale,

qu'il n'est pas possible que le bureau d'administration fixé à Paris les surveille immédiatement, ni qu'il en fasse suivre la manutention que par des agens dont le nombre est nécessairement hors de proportion avec l'importance des revenus partiels.

Vous verrez dans le remplacement du produit des aliénations en rentes sur l'Etat, le double avantage d'augmenter d'une part le revenu du Prytanée, tant par le taux de l'emploi des fonds que par la diminution des frais d'administration, et de soutenir d'un autre la confiance des effets publics et leur valeur dans la circulation.

L'accroissement qu'éprouvera le revenu du Prytanée, laissera toute la latitude nécessaire pour en réserver annuellement un huitième destiné à former un fonds d'accumulation. Les nouvelles rentes qu'il servira à acquérir augmentant continuellement ce revenu, seront toujours plus que suffisantes pour balancer la disproportion que la succession des tems pourrait amener entre la valeur nominale à laquelle demeurerait fixé le revenu actuel et le prix des besoins qu'il est destiné à remplir.

Nous ne doutons pas que vous ne vous empressiez de consacrer, par vos suffrages, une mesure dans laquelle vous reconnaîtrez la sollicitude attentive de l'EMPEREUR pour la prospérité d'un des établissemens les plus intéressans qui doivent illustrer son regne.

Projet de loi.

Art. Ier. Les immeubles de toute nature affectés d'abord aux Prytanées, et formant aujourd'hui la dotation du Prytanée français établi à Saint-Cyr, seront vendus en la forme prescrite pour l'aliénation des domaines nationaux, et aux conditions portées dans la loi du 5 ventose an 12.

II. Le prix des ventes sera versé à la caisse d'amortissement, et employé en acquisition de rentes sur l'Etat.

III. Les intérêts annuels du prix des ventes, jusqu'au paiement définitif, et les sept huitièmes des arrérages des rentes sur l'Etat, dont l'acquisition aura été faite, seront affectés aux dépenses du Prytanée, tant pour l'entretien des bâtimens que pour les pensions des élèves nationaux admis par S. M. l'EMPEREUR.

Le huitième restant desdits arrérages sera employé, comme fonds d'accumulation, en acquisitions successives de nouvelles rentes.

Si les revenus excedent ces dépenses, le surplus restera affecté aux autres dépenses de l'instruction publique.

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé au 8 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne aux orateurs du conseil-d'état acte de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat, par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi présenté le 18 nivose par MM. les conseillers-d'état Mollien et Bereuger, sur le versement des consignations à la caisse d'amortissement.

La parole est aux orateurs du tribunat.

M. de Cernon, rapporteur de la section des finances. Messieurs, la consignation a été définie « un » dépôt que le débiteur fait par autorité de justice, » entre les mains de l'officier public destiné à » recevoir ces sortes de dépôts, à l'effet de le » libérer envers celui auquel les deniers sont dûs, » lorsqu'il ne veut pas les recevoir, ou qu'il n'est » pas en état de donner quittance valable, ou » qu'il n'offre pas de remplir les conditions né» cessaires. »

Cette définition détermine la nature particulière de ce dépôt, et la nécessité de désigner l'officier public chargé de le recevoir.

Il paraît que Henri III fut le premier qui donna une existence légale aux receveurs des consignations, en créant un office de receveur dans chaque justice royale, et leur attribuant un droit pour la garde des dépôts, à payer par les ayans-droit lors de la remise.

Ces charges subirent divers changemens dans leurs attributions; mais il y eut toujours, depuis cette époque, des receveurs des consignations près les tribunaux.

Un décret de l'Assemblée constituante, du 30 septembre 1791, ordonna la liquidation de ces offices, et autorisa les titulaires à continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que le corps-législatif eût organisé un nouveau mode de dépôt.

L'assemblée constituante avait vu tous les abus de l'ancien ordre de choses; elle avait reconnu l'inconvénient de laisser des fonds considérables à la garde de particuliers isolés; que ces receveurs trop souvent violateurs du dépôt qu'ils faisaient valoir à leur profit, étaient autorisés à en poursuivre le versement, et intéressés à en retarder la remise.

Sans la trop courte durée de sa session, elle eût organisé un nouveau mode de consignations, mieux combiné pour l'intérêt des propriétaires, et sur-tout fondé sur les vrais principes de finances qu'elle avait apperçus.

Cet état provisoire des consignations ne put durer long-tems, et le système des assignats appella bientôt une surveillance nouvelle sur la caisse de ces receveurs.

Un décret de la convention nationale du 23 septembre 1793, ordonna aux anciens titulaires des offices de receveurs des consignations et commissaires des saisies réelles, supprimés par le décret du 30 septembre 1791, qui avaient été provisoirement autorisés à continuer leurs fonctions, de verser tous les fonds qu'ils avaient dans leurs mains à la trésorerie ou dans les caisses de receveurs des districts.

Cette même loi obligeait les notaires ou autres officiers publics, dépositaires en vertu de jugement ou permission de justice, de verser pareillement soit à la trésorerie à Paris, soit aux receveurs particuliers.

Cette disposition s'étendait jusqu'aux dépôts volontaires, lorsqu'il était survenu une opposition entre les mains du dépositaire.

Il fut ordonné qu'à l'avenir tout dépôt, en vertu de jugement ou par permission de justice, serait versé pour Paris, à la trésorerie; et pour les départemens, aux caisses de justice.

Le droit de garde fut fixé à 2 pour cent.

Cette loi de 1793 ne peut encore être considérée que comme une disposition provisoire, comme une mesure de circonstance dont le but principal était de faire verser à la trésorerie le numéraire métallique conservé dans ces dépôts Mais ces dépôts furent restitués en assignats, et leur perte fut un des malheurs de cette époque; elle imprima une défaveur sur la garantie du trésor public, qui dura longtems dans l'imagination de ceux qui sont appelés à faire des dépôts, et que sa bonne administration et le juste crédit dont il jouit aujourd'hui, n'ont pas encore effacés. D'ailleurs son organisation ne lui permet pas de donner aux propriétaires des dépôts, les avantages que le gouvernement desire leur procurer, et qui seront le résultat de la loi qu'il vous propose.

Cette loi a pour but de faire verser à la caisse d'amortissement, ou dans les mains de ses préposés, toutes les consignations ordonnées soit par jugement, soit par décision administrative.

La caisse tiendra compte aux ayans droit d'un intérêt de 3 pour 100.

Le conseiller-d'état, en présentant cette loi au corps-législatif, vous a présagé, Messieurs, quels avantages résulteront de ses dispositions.

Depuis long-tems il est reconnu combien il est absurde que des capitaux retenus dans les liens de la consignation, soient par cela soustraits à la circulation, et restent sans produits pour leur propriétaire, et cela aussi long-tems que les délais des procédures, et souvent que d'odieuses chicanes parviendraient à prolonger la durée de cet état de mort.

Il était digne du Gouvernement de chercher un moyen de concilier l'intérêt des consignateurs avec la sûreté du dépôt, de présenter un mode d'après lequel la somme consignée se trouvât toujours prête à être rendue à celui à la disposition duquel un acte légal l'aurait remise, et que cependant cette somme ne restât pas inutile pour son propriétaire et inutile pour le Gouvernement, il voulut encore, loin de demander un droit de garde, donner un intérêt, et fonder cet intérêt sur les mêmes combinaisons qui assurent la conservation du capital.

La caisse d'amortissement était le seul établissement qui pût remplir ces conditions, recevoir les consignations, offrir une garantie, et par la nature de ses opérations, donner un intérêt en assurant la conservation du capital.

Un des abus le plus vivement reprochés à l'ancien ordre de choses sur les consignations, c'était le droit d'en poursuivre le recouvrement accordé aux receveurs; de-là l'introduction dans chaque affaire d'un tiers faisant des frais, exigeant avec les moyens les plus rigoureux un dépôt que les parties elles-mêmes, quoique divisées d'intérêt, n'eussent souvent pas employés.

Aujourd'hui, c'est le jugement qui ordonne, c'est à la diligence des intéressés que la consignation s'exécutera, et la caisse d'amortissement, purement passive, en garantit l'existence; jusqu'à ce qu'un nouvel acte en ordonne la remise, elle n'exercera que des fonctions conservatoires: elle ne desirera pas la prolongation des délais; elle ne cherchera pas dans les oppositions un prétexte pour garder les fonds, puisque payant un intérêt, et le payant jusqu'au moment de la remise, il doit être indifférent pour elle de se libérer.

La loi ne veut point ici donner à la caisse un accroissement de bénéfices. Elle la charge d'un service public sous des conditions qui, en l'indemnisant de ses frais, donnent aux ayans droit le produit d'un capital qui ne doit jamais être inutile.

En considérant encore la loi proposée sous ses rapports avec le crédit public, vous y verrez, Messieurs, un nouveau moyen de le soutenir et de l'accroître.

Verser un fonds dans la caisse d'amortissement, c'est lui donner un moyen d'acquérir une portion de la dette publique, d'en diminuer la masse; c'est élever la valeur de la rente, sans ôter à la caisse les moyens de satisfaire à ses remboursemens, puisque la proportion des rentes qu'elle reçoit sera toujours au-delà du service qu'elle aura à remplir. On peut aussi compter sur son exactitude à fournir les remises de dépôts dans les délais fixés, puisque ses opérations et sa correspondance la mettent en relation avec tous les receveurs de départemens, et qu'il suffira de moins de dix jours, pour que de chaque coin d'un département on corresponde avec le chef-lieu.

La loi invite les dépôts volontaires à se verser à la caisse aux mêmes conditions, et c'est encore un bienfait que les Français sauront apprécier. Et toutes les fois que l'attente d'une formalité obligera de retarder un paiement, ou que des délais prudens engageront à suspendre une opération, ou enfin que des projets de spéculation ou d'acquisition détermineront à différer l'emploi définitif d'un capital, on aimera sans doute à le reposer de sa conservation, de sa garde sur une caisse qui présente tant de garantie par son organisation, par ses talens et la moralité de ceux qui la dirigent, et qui a encore l'avantage de donner un produit équivalent à celui qu'on espere dans un placement en biens-fonds.

Car il est à remarquer, Messieurs, que l'intérêt de 3 pour cent est dans une proportion très-approchante du produit net en biens-fonds. Et qu'ainsi le propriétaire d'un capital consigné, ou volontairement déposé, provenant du prix d'un bien-fonds ou destiné à en faire l'acquisition, se trouve pendant la consignation dans le même état quant à son revenu.

La section des finances du tribunat m'a chargé de vous présenter son vœu d'adoption de cette loi.

Aucun orateur du conseil-d'état ni du tribunat ne prenant la parole, la discussion est fermée.

Le corps-législatif délibere sur le projet de loi, qui est décrété à la majorité de 219 boules blanches contre 19 noires.

La séance est levée.

SCIENCES. — MÉDECINE,

Nouveaux élémens de Thérapeutique, et de Matiere médicale, suivis d'un nouvel Essai sur l'art de formuler; par J. L. Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, membre de la Société de l'Ecole et de celle de Médecine de Paris, de l'Académie royale de médecine de Madrid, de celle des Sciences de Turin, etc. etc. (1)

L'essor brillant qu'a pris la médecine, depuis qu'elle a adopté la méthode de l'analyse, et qu'elle marche sur le même plan que les sciences exactes, ne permettait pas de laisser imparfaite une partie très importante de l'art de guérir, la matiere médicale. Malgré les travaux intéressans de Geoffroy, de Vogel, de Cullen, de Desbois de Rochefort, etc. on sait peu de chose, il faut en convenir, sur la maniere dont agissent les médicamens simples ou composés. Si l'on jette les yeux sur les meilleurs ouvrages de matiere médicale, on voit une même substance indiquée tantôt comme purgative, tantôt comme apéritive ou comme expectorante, une autre rangée parmi les toniques et parmi les calmans. Ces dénominations générales jettent la plus grande obscurité sur cette matiere, et depuis longtems on attendait une réforme heureuse qui fixât les idées par une classification fondée sur les meilleures observations physiologiques. Il était très-important de faire disparaître du langage de la médecine des expressions fausses qui appartenaient à des systèmes erronnés, tels que les mots, *fondant*, *apéritif*, *dépuratif*, *incisif*, *discussif*, etc.

Le bon Rabelais avait déjà, sous François Ier, fait la critique de cette mauvaise nomenclature. Dans une maladie du pape, un médecin avait vaguement conseillé des boissons apéritives; le joyal curé de Meudon mit dans un chaudron toutes les clefs de la maison, prétendant qu'il ne connaissait rien de plus *apéritif*. Il n'y a point de substance qui ait la propriété spéciale de provoquer les sueurs chez tous les individus, de déterminer le cours menstruel dans tous les retards, de fondre des obstructions par-tout où elles se trouvent, etc. Chaque affection demande des médicamens relatifs à l'âge, au sexe, au tempérament, aux circonstances concomitantes chez

(1) Deux gros volumes in-8° de plus de 600 pages chacun. — A Paris, chez Crapart, Caille et Ravier, libraires, rue Favée Sainte-André-des-Arts, n° 12.

le sujet que l'on traite. On a beaucoup trop abusé des généralités, et bien des gens se sont crus médecins, parce qu'ils avaient dans la tête une longue liste de *diurétiques*, de *febrifuges*, d'*émolliens*, de *purgatifs*. Il y a des fièvres que le quinquina ne peut guérir; il y a des malades chez qui les sudorifiques arrêtent toutes les évacuations; ainsi la première réforme à faire dans la matière médicale, c'était de rejeter toutes les divisions admises jusqu'à ce jour, de ne donner à aucune substance une qualification générale, surtout de n'admettre aucun *spécifique*, puisqu'il n'y en a véritablement pas que l'on puisse regarder comme constant et infaillible.

Cependant il faut dans la matière médicale, comme dans toutes les parties de la médecine, un ordre qui facilite l'étude et qui s'accorde parfaitement avec la méthode analytique, base de la médecine moderne. On ne pouvait le trouver que dans l'alliance sublime de la physiologie et de la thérapeutique, et c'est-là que l'a puisé M. Alibert.

Galien eut une grande et belle idée, lorsqu'il considéra tous les organes du corps humain comme jouissant d'une vie particulière; nous ressemblons, disait-il, aux forges de Vulcain, où tout était animé, le marteau, l'enclume, les soufflets, etc. Bordeu s'est emparé de cette pensée, et a prouvé que la plupart des individus vivaient sous l'empire d'un organe prédominant, suivant les âges, les sexes et les climats; cette opinion a fait beaucoup de prosélytes, elle a été confirmée par l'observation. Depuis long-tems on savait que l'émétique, qui excite violemment la contraction musculaire de l'estomac, n'a aucune action sur une plaie ou sur l'œil, organe si sensible pour d'autres substances; on savait que l'ypecacuanha, qui est émétique pour l'estomac, est tonique pour les intestins. On avait même observé que beaucoup de substances ne faisaient pas sentir leur saveur sur les mêmes points de l'organe du goût; il y a telle épice qui affecte les bords de la langue; telle autre la voûte du palais, telle enfin le commencement du gosier. Toutes ces différences avaient prouvé que chaque médicament a un mode d'action particulier sur un organe préférablement à tout autre.

MM. Barthez, Cabanis, Pinel, Bichat et Richerand ont préparé, par leurs recherches physiologiques, la révolution qu'attendait la thérapeutique; et M. Alibert donne enfin le fil qui va lier toutes les parties de cette étude, qui ne doit être usurpée ni par la chimie, ni par la botanique, ni par aucune science accessoire de l'art de guérir.

M. Alibert, après avoir posé en principe que la vie n'est que sentiment et mouvement; que les forces vitales président aux phénomènes pathologiques; que c'est du mode d'altération de ces forces que dépendent les caractères spécifiques des maladies; qu'indépendamment de la sensibilité générale qui unit les différens systèmes de l'économie animale, chacun de ces systèmes est doué d'une sensibilité particulière qui n'est vivement excitée que par telle ou telle substance, il en conclut que la meilleure classification de la matière médicale, est celle qui range les substances d'après l'action qu'elles exercent particulièrement sur les différens organes. Ainsi considérant d'abord les médicamens qui agissent d'une manière spéciale sur le système des voies digestives, il passe en revue les substances qui excitent la contractilité fibrilaire de l'estomac, et les divise en substances végétales, minérales et animales; dans les premières se trouvent le quinquina, la cascarille, la canelle, la gentiane, etc.; dans les secondes, le fer, l'alun, le muriate d'ammoniaque; dans les troisièmes, le phosphore, la gélatine. Il passe de cette première section aux médicamens qui agissent d'une manière spéciale sur la contractilité sensible ou musculaire du même système. C'est ici que se présentent les vomitifs, tels que l'ypecacuanha, l'asaraum, les viola, le tartre stibié, etc. Viennent ensuite les purgatifs ou médicamens qui excitent la contractilité musculaire du canal intestinal; tels que la rhubarbe, la casse, le tamarin, les sels purgatifs, etc. Avant de quitter ce système d'organes, M. Alibert examine les substances qui peuvent combattre les vers ou les poisons, soit qu'ils existent dans l'estomac, soit qu'ils se trouvent dans les intestins; et cet examen le conduit naturellement à parler des substances vénéneuses dont la médecine peut emprunter des secours ou qu'elle doit proscrire.

C'est avec le même ordre et la même clarté qu'il présente les phénomènes qui se remarquent dans les affections des voies urinaires, dans le système de la circulation, de la respiration, etc., et l'action des médicamens sur ces différens systèmes.

On peut juger par ce court exposé de l'excellente méthode que l'auteur vient d'introduire dans la matière médicale.

Chaque chapitre commence par un apperçu général des phénomènes que présente l'organe qui en est l'objet, et de l'effet plus ou moins marqué des médicamens qui ont de l'action sur lui. Quand M. Alibert fait connaître une substance, il trace d'abord son histoire médicale et son histoire naturelle, ensuite il présente ses propriétés physiques: il passe aux propriétés chimiques, enfin aux propriétés médicinales, et il termine par le mode d'administration. Chacune de ces considérations forme une division particulière; ce qui donne une très-grande facilité pour les rechercher, et jette une grande clarté sur l'étude.

Le plan de cet ouvrage est une de ces conceptions heureuses, une de ces idées mères qui présagent pour la science, de grands progrès. Les observations sur lesquelles ce plan est fondé existaient depuis long-tems; mais elles étaient isolées, elles éclairaient quelques points de doctrine et ne formaient pas un ensemble; il fallait qu'une imagination vive, mais tempérée par un jugement solide sut les réunir, pour trouver dans leur rapprochement ces analogies singulières qui partagent les médicamens en raison de leur influence spéciale sur le jeu de tel ou tel organe. C'est un grand pas vers la vérité. L'honneur des succès futurs qu'il prépare, appartiendra toujours à M. Alibert, qui a ouvert une si belle route. C. G.

AU RÉDACTEUR.

L'Institut national a reçu de M. Benzenberg, un livre curieux sur la chûte des corps; il a fait des expériences sur les hauteurs de 260 pieds, et il a trouvé que ses boules s'écartaient de 5 à 6 lignes de la perpendiculaire. Ces expériences, d'accord avec celles de M. Guglielmini, prouveraient le mouvemedt de la terre, s'il avait besoin d'être prouvé, car elles s'accordent avec le théorie de M. de Laplace et de M. Gauss, expliquée dans le même livre. Il y en a un exemplaire chez Treuttel, rue de Lille. Prix, 14 fr.

DELALANDE.

AVIS.

L'Univers délivré, narration épique, etc. etc. L'Auteur, pour répondre à différentes objections, et en prévenir d'autres, offre aux personnes qui ont la première édition de cet ouvrage, de la leur changer contre la seconde, qui vient de paraître en deux volumes, en rapportant la première, et payant 6 fr., moitié du prix de la seconde.

S'adresser à l'imprimerie, rue Hautefeuille, n° 21.

Le *Cabinet de Lecture à vendre*, annoncé dans le Moniteur du samedi 17 frimaire dernier, est situé rue de Grenelle, fauxbourg Saint-Germain, n° 330, vis-à-vis l'hôtel du Prince de Galles; il est composé de plus de 4000 volumes, est bien achalandé en abonnés, tant à l'année, qu'au mois et au volume, et donne encore une recette journalière, tant pour la vente des plumes, encre, papier, cire à cacheter, etc., que pour celle des livres, abonnemens aux journaux, et toutes commissions relatives à la librairie.

Cet établissement, tout formé, présente à son acquéreur un avantage réel.

S'adresser, pour plus amples éclaircissemens, et pour traiter, à M. Laurisset, rue de la Harpe, n° 172, entre la rue Serpente et la rue Percée, maison du cincailler, à Paris.

LIVRES DIVERS.

Abrégé chronologique de l'histoire de la marine française, depuis son origine jusqu'à la paix de 1783; par M. G. D. . 1 vol in-12. Prix 1 fr. 80 c. et 2 fr. 40 c. franc de port.

A Paris, chez Monnot, libraire, Palais national des sciences et des arts, ci-devant Vieux-Louvre, porte du Coq de la rue Saint-Honoré; et Antoine, Palais du Tribunat. An 13. — 1805.

Milton, fait historique, opéra en un acte, par MM. Jouy et Dieulafoy, musique de M. Spontini, maître de Chapelle du Conservatoire de Naples, représenté pour la première fois sur le Théâtre de l'Opéra-comique-national, le 5 frimaire an 13. Prix, 1 fr. 20 cent.

A Paris, chez M. Lenormant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 42.

A Lille, chez M. Vanackere, libraire, Grand'-Place.

Œuvres complettes de Lafontaine, contenant ses Fables, ses Contes, Psyché et Adonis, ses Œuvres diverses et son Théâtre; très jolie édition; 5 vol. in-18 br., 5 fr. 50 c.; les mêmes, 8 vol. in-12 pap. fin, br. 17 fr. 20 cent.; les mêmes, pap. vél. br., 33 fr. 60 c.

Chaque ouvrage se vend séparément, et le prix de chaque vol. in-18 est de 1 fr. 10 cent., in-12 pap. fin, 2 fr. 15 c., et pap. vél. 4 fr 20 cent.

A Paris, à la librairie stéréotype, chez H. Nicolle et compagnie, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 9.

Le Mari instituteur, ou les nouveaux époux, comédie en un acte, en vers, par M. H. F. Dumolard.

Quand l'absurde est outré, c'est trop lui faire honneur
De vouloir, par raison, combattre son erreur,
Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.

LA FONTAINE.

Représentée, pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Porte Saint-Martin, le 23 Frimaire an XIII, (14 décembre 1804).

A Paris, chez Mme. Masson, libraire, éditeur de pièces de théâtre, rue de l'Echelle, n°. 558, au coin de celle Saint-Honoré.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. bo	54 ¼	54 ¼	54 ¼
— Courant.	56 ¼	56 ¼	57
Londres. ...	25	24 90	24 80
Hambourg.	191 ¼	190 ¼	189 ½
Madrid ...			
— Effectif..	14 45	14 32	14 17
Cadix			
— Effectif..	14 25	14 14	14 4
Lisbonne...	476	478	480
Gênes effec.	4 86	4 81	4 77
Livourne...	5 34	5 30	5 25
Naples.....			
Milan	7 l 17s 6 d. p. 6 f.	7 l 17s 9 d. p. 6 f.	7 l 18s 6 d. p. 6 f.
Basle.....	½ b.	½ p.	⅛ perte.
Francfort...			
Auguste ...	2 57	2 56	2 55
Vienne	1 94	1 93	1 92
St.-Pétersb.			

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. c. c. jouis. de vend. an 13.	57 fr. 80 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	55 fr. 30 c.
Ordon. pour rescript. de dom.....	91 fr, c.
Actions de la Banque de France....	1177 fr. 50 c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Bal paré et masqué.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., les Dehors trompeurs, et les Bourgeoises de qualité.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Auj. ..... Incessamment la reprise du Jugement de Midas.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. la Jeune Femme colere, M. Musard, et Démocrite.

Théâtre du Vaudeville. Les deux Peres, Ziste et Zeste, et une Soirée de deux Prisonniers.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. Tippoo-Saïb, ou la prise de Seringapatam, mélod. histor., précédé de Ricco.

Théâtre des Délassemens. Relâche, pour la répétition générale de Nicodème dans le Soleil. — Demain 30, la Tragédie de maître André, perruquier.

Tivoli d'hiver ou *Veillée de la Cité*, attenant le Théâtre, vis-à-vis le Palais de Justice. Demain, grande fête, et bal masqué et non masqué.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Demain, Redoute et Bal masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique de M. Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, Carrefour-Gaillon. Spectacle les Dimanche, lundi, mercredi et jeudi; à sept heures et demie précises. — M. Pierre prévient qu'il a changé ses tableaux; les pieces qu'il donne présentement sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins, n° 18; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour six mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois.
Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.
Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.
Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.
Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 18, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 18.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivôse an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, *sont officiels.*

N°. 120. *Dimanche*, 30 *nivose an* 13 *de la République* (20 *janvier* 1805.)

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 2 janvier (12 *nivose.*)

Hier, premier jour de l'an, S. M. l'empereur d'Autriche a reçu, suivant l'usage, les félicitations des ambassadeurs dans une audience particulière; et celles des ministres du second rang, dans la salle contiguë au cabinet de S. M. Après l'introduction des ambassadeurs, les ministres d'Etat, les conseillers intimes et les feld-maréchaux y ont été admis suivant la coutume établie.

Du 5. — Il est mort dans cette capitale, pendant le cours de l'année 1804, 13,035 individus, dont 7747 enfans. On compte parmi les morts 46 vieillards âgés de 90 ans, un de 100 ans, 3 de 102 ans, un de 103 ans, et un de 104 ans. Le nombre des naissances a été de 11,863, dont 5977 garçons et 5886 filles.

Ratisbonne, le 9 janvier (19 *nivose.*)

Avant-hier ont recommencé, dans tous les colléges, les délibérations de la diete. Les communications officielles de la part de MM. de Stadin et de Fahnenberg, ministres de la cour de Vienne, qu'on avait annoncées, n'ont pas encore eu lieu. M. de Fahnenberg s'est légitimé comme député du prince de Lichtenstein dans le collége des princes. Le baron de Seckendorff a déclaré qu'il restait définitivement chargé de l'exercice des votes de S. A. E. l'électeur de Bade, tant dans le collége électoral que dans celui des princes. M. le comte de Goertz, ministre de Prusse, qui, depuis plusieurs années, exerçait les votes de la maison de Bade, a reçu de S. A. l'électeur une lettre de remercîment extrêmement flatteuse, avec la déclaration qu'à raison des services qu'il lui a rendus, il lui laisse, à titre de pension, la totalité de ses appointemens.

Hier et avant-hier on s'est principalement occupé dans le collége des princes de l'affaire du divorce du comte de Linange; et dans le collége électoral, de l'octroi de navigation.

Hambourg, le 9 janvier (19 *nivose.*)

Les maîtrises de brasseurs sont supprimées dans toute l'étendue du Danemarck; chacun des cent maîtres qui existent dans le royaume, recevra 4000 rixdallers d'indemnités. Le gouvernement danois sacrifie 400,000 rixdallers pour que ce changement tant desiré par la nation, ne soit pas onéreux aux anciens brasseurs.

— Les champs de la Norwege septentrionale ont été couverts, pendant l'automne dernier, d'une quantité prodigieuse de rats qui ont dévoré les semailles fraîchement déposées dans la terre.

ESPAGNE.

Madrid, le 1er janvier (11 *nivose.*)

Il y eut hier grande fête au palais de S.-Laurent, où toute la cour s'était rassemblée pour célébrer l'anniversaire de la naissance de S. A. R. l'infant don Antonio.

— Tous les grands s'empressent d'apporter aux pieds du trône leurs offrandes patriotiques, pour contribuer aux frais de la guerre contre l'Angleterre. La gazette de la cour donne, à ce sujet, la lettre écrite au prince de la Paix par S. A. R. le cardinal de Scala, archevêque de Tolede. En cette dernière qualité, S. A. R. offre 50,000 réaux, par mois, tant que durera la guerre, et, comme archevêque administrateur de Séville, il en donnera 25,000 autres; ce qui porte à 75,000 réaux par mois, la contribution de S. A. R.

— Il a été adressé à tous les chefs civils des colonies espagnoles, un ordre royal portant en substance: « Le dictionnaire d'Agriculture, écrit en français par l'abbé Rozier, et traduit en espagnol par don Juan-Alvarez Guetra, étant plus propre que tout autre ouvrage à répandre les principes d'un art dont les progrès sont si desirables pour le bien des peuples et de l'Etat, S. M. entend que vous apportiez le plus grand zele à mettre cet ouvrage entre les mains de tous les cultivateurs, etc. »

— Le conseil royal, ouï le rapport de la commission administrative de consolidation des *vales* (effets royaux), et avec l'approbation de S. M., a accordé le 72me amortissement de ces billets.

Extrait d'une lettre particuliere de Cadix, du 28 décembre (7 *nivose*).

De la tour de Vigie.

Il vient d'entrer une frégate de Monte-Video, qui ne nous est pas connue; le bureau de santé est allé à son bord, et s'il en revient avant la fermeture des portes, je vous donnerai son nom, et la note de sa cargaison. Il y a à la vue deux frégates, une goëlette et deux brigantins marchands, qu'on ne peut encore reconnaître.

Nous apprenons, par le *Journal du camp de Saint-Roch*, que les navires anglais qui croisaient devant notre rade, sont en ce moment dans celle de Gibraltar; d'où nous concluons, que le convoi qui a été signalé à Malaga, sortait du premier port, pour se rendre à Malte.

A la suite de la tempête que nous avons éprouvée, une bélandre et un brigantin anglais, ont fait côte dans les parages de Ceuta.

Une corvette de guerre, française, prise par les anglais, et mouillée dans la baie de Gibraltar, a coupé ses cables, pendant une nuit orageuse, et s'est rendue à Algeziras, emmenant plus de 60 Anglais, après leur avoir tué un officier et 10 à 12 matelots. Trois de nos chaloupes canonnieres l'ont conduite en cette baie.

P. S. La fregate arrivée de Monte-Video, et dont il est fait mention plus haut, se nomme *la Vegôna;* sa cargaison consiste en 40 mille cuirs en poil, suif, laine, et 28,000 piastres fortes, pour différentes maisons de commerce.

Divers navires pris par les Anglais, et conduits à Gibraltar, encouragés par l'exemple du bâtiment français, ont profité de la tempête, pour couper leurs cables, et se réfugier à Algéziras.

Barcelone, le 23 décembre (7 *nivose.*)

Le 12 de ce mois s'est faite, avec beaucoup de pompe, l'ouverture du cours ordonné par le roi dans toutes les universités et écoles cliniques, pour rechercher et examiner les causes des maladies épidémiques, spécialement de la fievre bilieuse maligne, dite *fievre jaune*. Don Francisco Salva, premier professeur de l'académie, après un excellent discours, a annoncé qu'à la fin de la session, il serait adjugé deux prix à ceux des éleves qui auraient fourni les meilleures dissertations sur la nature de l'épidémie et sur les moyens d'en prévenir les ravages. On exigera des auteurs qu'ils donnent le plan d'une topographie médicale, afin d'avoir des données certaines sur l'air, les eaux, les alimens, les mœurs des pays infectés.

Ferrol, le 26 décembre (5 *nivose.*)

M. Filangieri, lieutenant-général des armées du roi, est venu prendre le commandement de la place. Plusieurs régimens sont en marche pour se rendre ici, et porteront la garnison à dix mille hommes.

Le commandant de la division française va mettre à la disposition du général Filangieri sept cents hommes de marine, qui seront commandés par des officiers français.

On transporte des canons et des munitions dans les forts; on travaille avec activité à l'armement des barques canonnieres; on organise des citoyens en compagnie, qui, en cas de besoin, concourraient à la défense de la place: enfin on prend toutes les mesures de sûreté que les circonstances exigent.

L'escadre anglaise, forte de dix vaisseaux de ligne et deux frégates, a quitté le mouillage de Arès; mais elle est toujours à la vue, et près de la côte, lorsque le tems le permet.

Deux frégates ennemies sont en croisiere sur les îles de Bayona.

— La santé publique est bonne.

ITALIE.

Livourne, le 29 décembre (8 *nivose.*)

La députation de santé de cette ville a fait annoncer publiquement, le 17, que la maladie épidémique avait cessé. Le lendemain, on a chanté un *Te Deum* solennel en actions de graces. Cependant on continue de prendre des précautions pour prévenir le retour de ce fléau.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 1er janvier (11 *nivose.*)

La commission de liquidation a terminé son travail, et en a publié le résultat sous le titre de *Décret définitif*. La dette nationale helvétique est fixée à la somme de 3,075,731 fr., outre les paiemens ordinaires.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 janvier (14 *nivose.*)

Le public est encore moins occupé de la guerre que de la composition du nouveau ministere qui doit la diriger. Parmi les diverses opinions qui circulent sur les hommes qui gouvernent l'Etat, il y en a une commune à tous les partis; c'est que M. Pitt a perdu en grande partie la confiance publique et l'estime de ceux qui le croyaient propre à sauver l'Angleterre dans la crise où elle se trouve engagée. Il est certain que M. Addington va rentrer dans l'administration, et M. Pitt lui-même a consenti à son rappel, dans l'espoir d'augmenter ses forces ou de diminuer celle de ses ennemis à la prochaine ouverture du parlement. On ne sait point encore en quelle qualité il entrera dans le ministere: il y a peu de jours, on le faisait ministre des affaires étrangeres, hier ministre de l'intérieur, et aujourd'hui on veut qu'il soit président du conseil; une quatrieme opinion le porte au ministere sous la dénomination vague et nouvelle de conseiller intime de S. M., avec le titre de *directeur de son conseil privé*. Quoi qu'il en soit, voici comment le parti de l'opposition considere la rentrée de M. Addington dans les affaires; le *Morning-Chronicle*, organe ordinaire de ce parti, s'exprime ainsi:

« La réunion qui s'est faite entre M. Pitt et M. Addington n'a rien de bien extraordinaire aux yeux d'un observateur attentif. Il est vrai que M. Pitt a frappé à toutes les portes des réunions politiques qui pouvaient donner quelque solidité et quelque consistance à son administration incohérente; mais toutes ses intrigues ayant échoué à cet égard, quel autre parti lui reste-t-il à prendre que de chercher à gagner M. Addington? Le ministre qui avait commencé son administration par la composer de la majorité des collégues de M. Addington, montre-t-il de l'inconstance en adoptant enfin le chef lui même de cette confraternité?

» Il y a eu dans le rapprochement des ces deux ministres, une solennité qui ne permet pas d'en suspecter la sincérité. Il s'est fait sous les auspices et presque sous les ordres du plus grand personnage de l'Etat.

» Nous sommes loin de blâmer M. Pitt et M. Addington du sacrifice mutuel qu'ils ont fait de leur haine et de leur amour-propre sur l'autel de la patrie. On ne doutera même pas qu'ils n'aient été amenés à ce sacrifice par le sentiment généreux du patriotisme, quand on se rappelera que c'est par un semblable motif que M. Pitt avait remis en dépôt, dans les mains de M. Addington, le timon des affaires que celui-ci a gardé, et que M. Pitt, après l'avoir forcé sous de vains prétextes à la restitution d'un dépôt si desiré, se retrouve aujourd'hui dans la dure alternative ou de le partager ou de le perdre tout-à-fait lui-même.

» Mais, dit-on, M. Addington a la faveur du roi, et M. Pitt n'est pas, comme lui, le ministre d'affection et du choix de sa majesté. M. Addington est en grand crédit; favori secret du roi, il peut, ajoute-t-on, être regardé dès-à-présent comme le confident intime et le régulateur des conseils de sa majesté, c'est-à-dire, comme celui qu'elle aime le mieux à consulter et à prendre pour guide. Mais, dans la composition actuelle du ministere, que M. Addington remplace le lord Harrowby ou tout autre ministre, il aura toujours la majorité de l'administration actuelle, sans la faveur du roi, et c'est ce qui a fait dire que dès-à-présent l'administration se trouvait changée, et que par le fait M. Addington était actuellement le ministre dirigeant les affaires de la Grande-Bretagne.

» Cette opinion devient sans replique aux yeux de ceux qui considerent que l'administration qui gouverne ce pays depuis le mois de mai dernier, c'est-à-dire, l'administration de MM. Pitt et Melville a complettement épuisé la patience du public. Au moins M. Addington n'avait pas fait concevoir de grandes esperances, et si sa chûte a bientôt fait justice de sa ridicule gestion, il n'avait du moins

trompé personne. Mais M. Pitt avait promis de réparer toutes les erreurs de ses devanciers, de remédier aux vices du système adopté pour la guerre. Qu'a-t-il fait? que peut-il revendiquer aux yeux de l'Europe, autre chose que l'explosion de ses catamarans et la brûlure des pilotis du Fort-Rouge?

» On aurait tort de dire que M. Pitt n'a pas plus fait qu'il n'avait promis. Il nous avait promis de nous faire triompher de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, mais non pas de nous procurer un nouvel ennemi à combattre. C'est sans doute pour faciliter la défaite de BONAPARTE que nous avons maintenant à subjuguer l'Espagne, et peut-être même le Portugal. M. Addington rentre-t-il au ministere pour proclamer son approbation de la capture des frégates espagnoles, et reconnaître hautement l'honneur d'avoir massacré 300 Espagnols, d'avoir attaqué un ennemi inférieur, et de n'avoir pas eu un seul homme tué à bord des vaisseaux anglais? ou plutôt prend-il part au gouvernement pour effacer la tache qu'imprime à l'administration un acte sans exemple?

» Tout bien considéré, M. Addington a beaucoup à faire. Il peut sans contredit mener le ministère et renverser M. Pitt dès demain. D'ailleurs que va devenir lord Melville? M. Pitt a-t-il assuré son sort, en supposant toutefois qu'il ne le craigne pas pour son propre compte?

» Quoi qu'il en soit, cette réconciliation ne procure à l'administration aucun nouveau talent, aucune augmentation de forces, aucune garantie contre une vigoureuse opposition. En total, on verra bientôt que la nation n'avait aucun intérêt dans ce changement, si ce n'est qu'en discréditant davantage le ministere, en dévoilant de plus en plus sa faiblesse, il accélere sa chûte absolue. »

— Un papier ministériel d'hier (*The-Sun*) dit qu'il ne s'ensuit pas nécessairement de cette réconciliation extraordinaire, que M. Addington doive remplir aucune place dans l'administration. Ce journal donne à entendre qu'une pension et la dignité de pair seraient la récompense des services qu'il a rendus comme orateur de la chambre des communes. Il faut, à la vérité, convenir qu'il serait inconséquent dans un écrivain qui a été si libéral en invectives contre M. Addington, tandis qu'il était en place, de parler aujourd'hui de le récompenser de ses services publics comme premier ministre de la couronne. Mais, en insinuant que M. Addington n'occupe aucune place importante, on nous fait espérer que messieurs Yorcke, Bonde, Batturs et Vansittart, *tous habiles gens*, renforceront bientôt la bizarre administration de M. Pitt. Ainsi, voilà ceux qu'on représentait naguères comme les plus faibles des hommes, transformés tout-à-coup en *habiles gens*. Rien n'est plus monstrueux, plus absurde, plus inconséquent que le langage et la conduite de ces individus qui semblent révoquer en doute tout principe d'honneur et de probité.

(*Morning-Chronicle.*)

INTERIEUR.

Versailles, le 27 nivose.

Il vient d'arriver ici un des 400 ponts à bascule qui doivent être transportés de Paris sur toutes les routes de France. Quatre sont destinés au département de Seine et Oise, en y comprenant celui de Sevres, qui est sur la limite du département de la Seine; les deux autres seront disposés sur les deux routes de Paris à Rouen, l'un à Saint-Germain et un autre à Pontoise. Celui de Versailles, qui se trouve sur la grande route de Bretagne, sera incessamment placé à la barriere de l'avenue de Paris. On sait que ces ponts à bascule sont des pesoirs destinés à indiquer le poids des voitures qui passent dessus. Le nouveau moyen employé dans leur construction, fait obtenir, à ce qu'on assure, une étonnante précision.

CORPS-LEGISLATIF.

Présidence de M. Fontanes.

SÉANCE DU 29 NIVOSE.

On introduit MM. les conseillers-d'état Bigot de Préameneu et Pelet (de la Lozere) chargés de présenter, au nom de Sa Majesté Impériale, un projet de loi, et d'en développer les motifs.

M. Bigot-Préameneu, rapporteur. Messieurs, la loi du 19 germinal an 11, concernant les droits de propriété et d'usage des communes dans les bois et forêts, n'aurait point son exécution dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, du Mont-Tonnerre, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle et de la Roër, si on ne prolongeait pas, à l'égard de ces départemens, le délai accordé pour la révision des jugemens obtenus par les communes. La prolongation de ce délai est l'objet du projet de loi que j'ai l'honneur de présenter à votre délibération.

Vous vous rappelerez celle du 28 août 1792, qui fit naître, de la part d'un grand nombre de communes, des prétentions exagérées, soit à la propriété des bois et forêts faisant alors partie du domaine public ou de celui des seigneurs, soit à des droits d'usage. La législation antérieure sur le triage, sur le partage, sur les concessions de bois et forêts, fut considérée comme n'ayant été qu'un système de spoliation des communautés. Elle fut entierement abrogée: tous les jugemens, tous les actes qui en étaient la conséquence, furent annullés.

Les communautés furent autorisées à se pourvoir dans un délai de cinq ans, afin de rentrer en possession des biens communaux dont elles avaient été privées par l'effet des anciennes lois, et il fut déclaré qu'elles seraient regardées comme injustement dépouillées de leurs droits de propriété ou d'usage dans les bois et forêts, toutes les fois qu'elles justifieraient les avoir anciennement possédés; on voulut que dans ces questions, s'il y avait concours de titres, le plus favorable aux communes et aux particuliers fut toujours préféré, sans avoir égard au plus ou au moins d'ancienneté de leur date, ni même à l'autorité des jugemens.

Ni l'ancien domaine national, ni celui provenant du clergé ou de l'émigration n'avaient été exceptés, et les communes ne manquerent pas de faire au domaine public, comme à celui des ci devant seigneurs, l'application d'une loi qui leur était si favorable.

En vain mit-on, dans la loi du 10 juin 1793, quelques dispositions en faveur du domaine public ancien et nouveau; on vit de toutes parts les communes se mettre, en vertu de jugement des tribunaux, en possession des bois nationaux, ou au moins en possession d'usages dont l'effet était également de les dévaster. Le mal s'accrut encore, lorsque, par l'effet de la loi du 10 juin 1793, de simples décisions d'arbitres furent suffisantes pour investir les communes de l'autorité de la chose jugée.

Cette invasion générale de la part des communes, l'injustice évidente, d'un grand nombre de jugemens et de décisions arbitrales, l'impossibilité dans laquelle les agens du Gouvernement avaient été de recouvrer et de rassembler les titres nécessaires à la défense des propriétés nationales, firent sentir la nécessité de mettre un frein à d'aussi grands abus. L'exploitation des bois dont les communes s'étaient mises en possession, en vertu des décisions arbitrales, fut d'abord suspendue le 7 brumaire an 3, et bientôt après le décret du 29 floréal suivant étendit, par les mêmes motifs, cette suspension aux cas où les communes avaient obtenu des arrêtés des corps administratifs ou des jugemens des tribunaux.

Une loi du 28 brumaire an 7, enjoignit aux communes qui avaient obtenu des décisions arbitrales, de les produire dans le délai d'un mois à l'administration de leur départemens, qui était chargée ou de se pourvoir par appel contre ces décisions, ou d'en faire l'envoi au ministre des finances.

On ne devait pas s'attendre à voir les communes dociles dans l'exécution de cette loi: elles craignirent les résultats de l'examen des décisions qu'elles avaient obtenues. Ces décisions ne furent point produites. Un nouveau délai de six mois leur fut donné par la loi du 11 frimaire an 9.

Il était surprenant que dans ces deux dernieres lois on eût omis de statuer sur la suspension qui, le 29 floréal an 3, avait été prononcée à l'égard de l'exécution des jugemens obtenus par les communes. Les mêmes motifs avaient déterminé la suspension dans tous les cas; et puisque ces motifs avaient fait regarder comme indispensable de soumettre à une révision les décisions arbitrales, une conséquence nécessaire était de prendre la même mesure à l'égard des jugemens rendus par les tribunaux.

C'est ce qui a été fait par la loi du 19 germinal an 11. Elle ordonne aux communes de produire dans le délai de six mois les jugemens qui leur ont adjugé des droits de propriété ou d'usage, soit dans les forêts nationales, soit dans celles où la République a quelqu'intérêt, afin qu'il soit procédé à leur révision conformément à la loi du 28 brumaire an 7.

Cel'e du 19 germinal an 11 a fixé pour cette révision le délai d'un an, à compter de la remise des jugemens non encore produits, et à compter de la publication de la loi à l'égard des jugemens produits.

C'est la prolongation de ce délai d'un an dans l'un et l'autre cas qui est proposée à l'égard des bois et forêts situés dans les départemens qui avoisinent le Rhin. Des causes particulieres ont rendu, dans ces contrées, le premier délai insuffisant: la France a été subrogée, par l'effet du traité de Lunéville, dans les droits d'anciens possesseurs, dont les uns avaient leur domicile et leurs titres de propriété au-delà du Rhin, et les autres avaient des titres, qui ont été détruits ou soustraits. Une autre partie des biens qui ont ainsi été réunis au domaine de France dépendaient de corporations et d'établissement existant sur la rive droite du Rhin.

On ne saurait parvenir à remplacer ou à recouvrer les titres de propriété de tous ces domaines, que par des recherches et des démarches qui entraînent des lenteurs inévitables.

Dans les deux départemens du Haut et du Bas-Rhin, le voisinage des frontieres a donné aux émigrés la facilité d'emporter leurs titres.

Aussi a-t-on vu dans ces deux départemens plus qu'en aucuns autres les communes profiter avec empressement du dénuement de tous moyens de défense dans lequel se trouvaient les agens du Gouvernement; mais cet excès de l'abus est un motif de plus pour que la mesure adoptée par la loi du 19 germinal an 11, doive être exécutée, et cette mesure serait illusoire, si le nouveau délai n'était accordé.

Une loi du 28 ventose an 11 a enjoint aux communes et aux particuliers qui prétendent des droits d'usage dans les forêts nationales, de déposer, dans le délai de six mois, leurs titres au secrétariat des préfectures ou sous-préfectures.

Un nouveau délai a été accordé par la loi du 14 ventose an 12, et on y observe que ce nouveau délai est d'un an pour les quatre départemens de la Roër, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre et de la Sarre, tandis qu'il n'est que de six mois pour tous les autres départemens. Cette exception a été fondée sur ce qu'il est beaucoup plus difficile dans un pays qui a été si longtems le théâtre de la guerre de recouvrer les titres de propriété, et sur ce que la plupart de ces titres ont été transportés sur la rive droite du Rhin; si on a trouvé juste d'accorder dans ces départemens un délai plus long dans lequel les communes pourront justifier leurs droits d'usage dans les forêts, cette justice ne saurait être refusée au Gouvernement pour la défense du domaine public. C'est un moyen impartial de découvrir les vrais propriétaires quels qu'ils soient, pour consacrer leurs droits.

Tels sont, Messieurs, les motifs de la loi que j'ai l'honneur de vous présenter.

Projet de loi.

« Le délai d'un an accordé par la loi du 19 germinal an 11, pour procéder à l'examen de la révision des jugemens des tribunaux qui ont adjugé à des communes situées dans les départemens du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Mont-Tonnerre, de la Sarre, de Rhin-et Moselle et de la Roër, des droits de propriété ou d'usage dans les forêts domaniales, ou dans celles où le domaine a quelqu'intérêt, est prorogé d'un an, à dater de la publication de la présente loi. »

L'orateur annonce que Sa Majesté Impériale a fixé au 9 pluviose la discussion de ce projet de loi.

Le corps-législatif donne aux orateurs du conseil-d'état acte de la présentation qu'ils viennent de faire, et arrête qu'il en sera adressé sans délai une expédition au tribunat par un message.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi présenté le 21 nivose par MM. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) et Pelet.

M. Pictet, rapporteur de la section de l'intérieur du tribunat. Messieurs, la fonction, toujours honorable, qui nous appelle à cette tribune n'est pas toujours également douce à remplir.

Lorsque la loi que nous vous rapportons impose des sacrifices; lorsqu'elle menace, lorsqu'elle punit, c'est toujours avec un sentiment plus ou moins pénible, qu'en l'offrant à vos suffrages nous venons réclamer de vous le tribut nécessaire à l'existence et au repos de la société.

Mais quand une loi se présente avec tous les caracteres qui peuvent lui concilier la faveur publique, c'est une tâche facile et desirable que d'être appelé, je ne dirai pas à la défendre; car qui voudrait l'attaquer? mais d'avoir à compter ses titres à l'approbation du législateur, à la reconnaissance des citoyens.

La loi qui établit que dans chaque famille de sept enfans, l'un d'eux, au choix du pere, sera élevé aux frais de l'Etat, une telle loi, dis-je, n'a besoin que d'être énoncée pour être appréciée; le cœur devance l'esprit lorsqu'on veut la méditer; et l'Orateur du Gouvernement, qui vous en a développé les motifs avec cette éloquence persuasive qui le distingue, ne m'a rien laissé à recueillir, pas même à glaner après lui. Si j'entreprends de montrer aujourd'hui que cette loi tend à honorer le mariage; à augmenter la population, en l'améliorant; à associer l'intérêt de l'Etat à celui des familles; qu'elle est l'une des plus belles pensées d'une autorité prévoyante et paternelle, je ne ferai que classer de nouveau des idées qui, après vous avoir assaillis confusément à l'ouie du texte de la loi, vous ont été complettement développées par le rapporteur du conseil-d'état.

Mais, Messieurs, c'est précisément lorsqu'une loi se présente avec tant de faces séduisantes; quand le sentiment de sa convenance nous saisit, nous éblouit presque, c'est alors sur-tout que nous devons nous mettre en garde contre ces impressions. L'évidence n'est complette que lorsque

la froide raison a tout calculé, tout balancé ; c'est pour procurer cette évidence, que les Constitutions de l'Empire soumettent les projets de loi à deux discussions successives dans deux corps respectivement indépendans ; et s'il est un moyen de se préserver des erreurs qui, dans les sciences vulgaires ne sont qu'humiliantes, mais qui peuvent devenir plus ou moins funestes en matiere de législation, c'est sans doute ce double examen. Qu'il me soit donc permis de vous retracer les traits principaux de la discussion que le projet qui vous est soumis a provoquée dans la section du tribunat, à laquelle vous l'avez renvoyé.

L'effet immédiat de la loi proposée paraît devoir être l'encouragement de la population : d'autres lois pourraient dans l'avenir avoir la même tendance. On a donc cherché à remonter jusqu'à des principes qui leur fussent applicables à toutes.

Convient-il toujours d'encourager la population ? Premier principe à examiner ; premiere question à résoudre.

S'il est établi qu'il convienne de l'encourager dans des circonstances données, comment faut-il y procéder ? seconde question.

Il semble que ce soit un paradoxe, et presque un blasphême, de mettre en doute qu'il convienne toujours d'encourager la population : mais, serrons la question de près, et nous découvrirons que sa solution n'est pas aussi simple qu'on pourrait le présumer.

Deux grandes forces, analogues dans leur principe, mais très-différentes dans leurs effets, animent et perpétuent la nature vivante : l'une, l'attrait réciproque des sexes, reproduit les animaux ; l'autre, la force de végétation, fait croître les alimens nécessaires à leur subsistance, et à celle de l'homme en particulier.

Ces deux forces, quoiqu'en rapport constant et intime, ne marchent point parallellement dans leurs résultats ; et la conséquence inévitable de ce défaut de proportion est très-essentielle à considérer.

C'est une vérité d'expérience, que dans un climat tempéré et sur un sol passablement fertile, l'effet de la force propagatrice humaine est de doubler la population dans le terme de vingt-cinq ans. La période est bien plus courte dans les Etats-Unis d'Amérique, mais la différence s'explique en partie par l'immigration.

En supposant seulement 25 ans pour l'intervalle dans lequel la population dans une zône tempérée se doublera naturellement, il s'ensuit qu'au bout de 50 ans elle sera quadruplée ; octuplée en 75 ans ; et enfin, seize fois plus considérable au bout d'un siécle sur un sol donné.

Supposons, d'autre part, qu'à l'origine de cette progression allarmante, le sol soit déjà cultivé de maniere que ses produits soient consommés en totalité par les individus qui l'habitent. Quelques progrès qu'on veuille admettre dans l'art de la culture, peut-on raisonnablement espérer que ses produits annuels seront doublés au bout de 25 ans, quadruplés dans 50, octuplés dans 75, etc. ? Certainement non : l'expérience nous apprend que les efforts des agriculteurs n'augmentent que d'une alliquote assez bornée des produits du sol, et qu'on ne tarde pas à atteindre la limite à laquelle il fournit tout ce qu'il est possible d'en attendre.

Quel est l'effet naturel et nécessaire du défaut de proportion entre ces deux forces, l'une qui fait naître les consommateurs, en progression rapidement croissante ; l'autre qui produit les subsistances, selon une progression qui décroît très-promptement ? L'histoire nous apprend que l'état d'équilibre est ramené, tantôt par des causes qui agissent d'une maniere brusque et violente ; par de grandes émigrations, des guerres sanglantes, des famines, des contagions ; tantôt par des causes dont l'action est lente, mais infaillible ; c'est-à-dire par l'influence combinée du climat, des lois, du gouvernement, et sur-tout des mœurs.

Il suit de ces considérations, d'abord, cette conséquence singuliere et bien opposée au principe d'un encouragement indéfini ou illimité à donner à la population ; c'est que, par-tout où elle a atteint son équilibre avec les moyens de subsistance, les individus qui existent alors, les invités au banquet de la vie, loin d'être tenus de faire place aux nouveaux venus qui prétendraient s'y asseoir avec eux, sont autorisés à les repousser, par le premier de tous les droits, le légitime défense de soi-même.

Ce terme est atteint dans quelques contrées de l'Orient, où l'usage barbare de l'infanticide en a été la conséquence : il l'était en Grèce. « Les » politiques grecs (dit Montesquieu) nous par» lent toujours de ce grand nombre de citoyens qui *travaillent* la République. » Ce terme était atteint, malgré la défaveur du climat, chez ces peuplades du nord de l'Europe qui envahirent le midi dans le moyen-âge : il l'est de nos jours, et sous nos yeux, dans les grandes villes. Là, l'existence de la mendicité, l'établissement nécessaire des hospices, les difficultés, quelquefois les angoisses du Gouvernement pour assurer les subsistances, sont autant de symptômes de cette saturation qui précede l'anéantissement d'une portion de la race humaine.

Il n'est donc pas vrai qu'il soit toujours convenable d'encourager la population.

Mais admettons que dans l'Empire français considéré en masse, ce *maximum* redoutable soit encore assez distant pour que la politique puisse actuellement sans crainte adopter des mesures qui tendent à combler l'intervalle, comment devra-t-elle procéder ? C'est la seconde question que nous avons examinée.

Les considérations que je viens de développer prouvent d'abord que prétendre *encourager* un principe d'action qui, par l'effet de sa propre énergie, tend toujours à multiplier indéfiniment et très-rapidement les hommes, et à en couvrir en très-peu de tems la portion habitable du globe, c'est employer une expression qui est fausse. Pourrait-on jamais dire qu'on encourage la gravitation, ou telle autre des forces premieres de la nature ?

Mais, dans les cas où la population est évidemment trop faible sur un sol donné, c'est indirectement, c'est-à-dire en écartant les obstacles naturels ou artificiels qui retardent ou restreignent l'action puissante et continue de l'instinct, qu'il faut procéder.

Le premier de ces obstacles est sans doute le défaut actuel de subsistances dans un sol qui pourrait d'ailleurs les fournir. Il faut donc les créer ces subsistances, les assurer préalablement, en faciliter les transports ; c'est-à-dire encourager l'agriculture, ouvrir des routes et des canaux : on verra les hommes naître et pulluler par-tout où ces mesures auront été prises.

Le second obstacle, l'insuffisance absolue du sol à nourrir ses habitans, peut encore être écarté par les admirables ressources de l'industrie qui crée les objets d'échange : et du commerce, qui fait arriver dans un lieu les moyens de subsistance que la nature a prodigués dans un autre. Favorisez donc l'industrie, n'entravez pas le commerce, et vous créerez des hommes.

Le troisieme obstacle à la population, l'existence des fléaux destructeurs, la guerre, la famine ; les maladies épidémiques et contagieuses, est sous l'influence plus ou moins directe, puissante et éclairée des gouvernemens. Ainsi, maintenez la paix, provoquez les lumieres et les découvertes sur tous les arts conservateurs de l'espece, et vous créerez encore des hommes.

Enfin, le quatrieme obstacle résulte de l'intensité même de l'instinct en vertu duquel l'espece se multiplie : son action cesse d'être productive quand elle est désordonnée. Rendez la réguliere par les mœurs, par les institutions civiles, et sur-tout par celle du mariage ; alors son produit sera en même tems le plus abondant et le meilleur possible. Ici la loi proposée forme un anneau brillant dans la chaîne que j'ai essayé de déployer.

Cette loi encourage évidemment le mariage. Quelle perspective plus rassurante pour un jeune homme qui pense à devenir pere, que de prévoir qu'à l'époque où l'accroissement de sa famille pourrait être pour lui un objet d'inquiétude, alors le pere de la grande famille adoptera un enfant ; que cet enfant puisera dans une source riche et pure une instruction assortie à ses talens naturels et à sa vocation ; qu'il y puisera encore, avec l'amour de la patrie, le desir constant de reconnaître le bienfait signalé qu'il aura reçu d'elle.

La loi tend à rendre féconde l'union que le pere aura contractée. Ici, Messieurs, les belles expressions du rapporteur ont forcé ma plume, et deux fois elles résonneront dans cette enceinte. « La fécondité dans les mariages, dit-il, annonce » presque toujours l'union entre les époux, les » bonnes mœurs, le travail, l'industrie, et cette » heureuse confiance de l'homme juste dans la » double Providence de la Divinité et des lois » qui s'unissent pour le protéger. »

Mais, cette fécondité même, quand elle dépasse de beaucoup les bornes ordinaires, peut devenir un inconvenient plus ou moins grave dans les familles, selon les circonstances ; ainsi toute mesure législative qui tendrait à la provoquer, serait mal calculée. « Il n'est pas question de récompenser des prodiges » dit Montesquieu, à l'occasion d'une ordonnance de Louis XIV, qui promettait de certaines pensions à ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze. Presque par tout, les gouvernemens sont venus aux secours des parens surchargés. Mais, entre une faveur accordée à titre de secours et une prime d'encouragement, qui serait très-déplacée, la limite est difficile à établir. La loi se maintient à cet égard, dans de sages bornes, et elle a, sous ce rapport, un titre de plus à votre approbation.

Le laconisme de sa rédaction laisse indécises plusieurs questions qui se présenteront lorsqu'on sera dans le cas de l'appliquer selon les formes prescrites. Dans l'impossibilité où l'on était d'établir un rapport exact entre les demandes futures et les moyens d'y pourvoir, le Gouvernement a dû se réserver le droit d'étendre la faveur à la mesure de ses facultés, s'il ne peut le faire à celle de sa bienveillance. Mais il ne perdra point de vue que comme loi de faveur, celle que nous vous portons doit recevoir, dans les cas douteux, l'interprétation la plus avantageuse aux administrés.

Ainsi, Messieurs, la même autorité qui naguère vous a demandé la portion de la jeunesse française, annuellement dévouée à la défense de l'Etat, cette autorité suprême et tutélaire offre aujourd'hui à une classe de peres, sinon comme compensation, du moins comme adoucissement à leur sacrifice, l'espérance de voir un de leurs nombreux enfans spécialement adopté par cette patrie à laquelle il est si glorieux d'appartenir.

La section de l'intérieur a voté l'approbation de ce projet, et vous invite à le convertir en loi par vos suffrages.

Aucun autre orateur du conseil-d'état ni du tribunat ne prenant la parole, la discussion est fermée.

Elle s'ouvre de suite sur un autre projet de loi présenté le 18 nivose par MM. les conseillers-d'état Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) et Mollot, et relatif à des échanges, concessions, acquisitions, impositions extraordinaires, demandés par un très-grand nombre de communes.

M. Beauvais, rapporteur de la section de l'intérieur du tribunat. Messieurs, vous avez suivi avec intérêt, depuis plusieurs années, le développement de ce système bienfaisant d'administration qui parcourt les communes de l'Empire, et s'attache à féconder par-tout les ressources des hospices, des écoles publiques, et de tous les établissemens utiles.

Le Gouvernement, constant dans sa marche, veut offrir à votre sanction tous les projets de lois dont l'objet est le même. Vous ne montrerez pas, Messieurs, moins de zele et d'empressement à seconder des opérations dont vous savez apprécier l'influence sur la prospérité générale.

La section de l'intérieur du tribunat a eu à examiner un projet de loi qui se divise en sept titres, et à l'appui duquel il a été produit un grand nombre de procès-verbaux et de pieces justificatives : l'analyse détaillée ne peut faire partie du rapport que je suis chargé de vous présenter ; il suffira de vous assurer, après la lecture la plus attentive, que les formalités prescrites par les lois, y sont observées avec toute l'exactitude desirable ; et qu'il ne s'y rencontre rien qui puisse en affaiblir la garantie. C'est sur le sujet en lui-même que votre attention doit particuliérement se fixer. Permettez-moi de parcourir devant vous chacune de ses divisions.

La premiere traite d'aliénations à faire par des communes, par des hospices et par des bureaux de bienfaisance. Tous les genres de propriété ne conviennent pas à ces sortes d'établissemens ; c'est une vérité qu'on avait trop méconnue, et qui doit toujours être présente au yeux de l'administrateur éclairé. Nous en retrouvons l'heureuse application dans les mesures dont il s'agit : par l'effet des aliénations proposées et par la destination de leur produit, des bâtimens inhabités seront remplacés par des constructions utiles, par des écoles, par des fontaines ; des terrains incultes serviront à constituer des revenus certains à des hospices ; et des fonds sans valeur seront utilement employés à des réparations d'églises et de maisons communes. C'est ainsi que de sages combinaisons créent des ressources là où l'insouciance et l'inactivité ne trouvaient que des besoins et des charges.

Je ne dois pas négliger de vous faire remarquer la disposition de l'article XIII de ce titre, qui réserve pour le Musée des monumens français, les vitreaux peints de l'église de l'hôtel-dieu de Senlis. Il est digne d'un Gouvernement, ami des arts, de respecter leurs productions, et de recueillir soigneusement celles qui peuvent servir à l'histoire de leur progrès et même de leur décadence.

Le 2e titre, *des acquisitions*, contient une série d'observations qui réclament la faveur spéciale du législateur. Dans tel département, la préfecture acquiert un emplacement qui lui manquait : telle ville s'embellit d'une place publique ou d'une maison commune ; ici s'élevera une halle nouvelle, une maison d'arrêt, une caserne de gendarmerie ; là se placera un tribunal de paix ; plus loin, un instituteur, un ministre du culte trouveront un logement convenable. Telles sont les salutaires mesures qu'il est question de réaliser. Les conditions de la vente, les moyens de paiement, tout est prévu et déterminé, et l'intérêt public se concilie toujours avec l'intérêt particulier.

Dans le troisieme titre relatif aux concessions à rente, vous remarquerez avec satifaction les efforts sans cesse croissans de l'industrie, et les progrès journaliers de l'agriculture. Des terreins ingrats ne rendaient que des produits illusoires entre les mains des communes ; désormais ils répondront à l'activité des particuliers, et prépareront l'aisance et le bien-être de nouvelles familles, en même tems qu'ils assureront l'accroissement du revenu communal.

De toutes les mutations de propriété, les plus favorables aux intérêts de chaque partie sont celles qui s'operent par l'échange. C'est la convenance reciproque qui les provoque ; c'est la comparaison immédiate des objets qui les détermine, et rarement la bonne foi peut avoir à redouter quelque surprise. Vous donnerez votre assentiment aux dispositions du titre qui consacre des arrangemens de cette nature entre des particuliers et des communes ou des hospices : tel a paru devoir être le résultat des échanges à faire, que les deux parties y trouveront respectivement des avantages ; ce qui s'explique par la diversité des moyens d'exploitation.

Il s'agit ensuite d'autoriser des impositions extraordinaires dans diverses communes. Le cinquieme titre en détermine la quotité et l'emploi. Il y a eu des procès à poursuivre, il y a des ponts à réparer, des bacs à reconstruire, des hospices à transférer : toutes ces dépenses exigent des supplémens aux recettes annuelles ; nous avons acquis la certitude que les besoins ont été rigoureusement calculés, et que les moyens d'y pourvoir se trouvent fixés dans la plus juste proportion.

Je ne vous entretiendrai pas du titre des objets mixtes : vous n'y verriez qu'une réunion d'opérations du genre de celles qui précedent : des aliénations à charge de constructions, et des concessions à charge de travaux publics. Cette partie du projet offre la même tendance au bien, les mêmes vues d'amélioration auxquelles vous avez eu tant d'occasions d'applaudir.

Il est un dernier titre qu'on peut regarder comme le complément de la loi, et qui prescrit des dispositions applicables également à tous les actes qu'elle autorise. Son objet principal est de fixer le mode des impositions, d'arrêter les conditions d'amortissement des rentes, de déterminer l'emploi des fonds provenant de remboursement, aliénation ou soulte d'échange ; enfin, de régulariser les travaux à faire dans les communes ou les départemens. Vous vous rappelez, Messieurs, que la plupart de ces mesures ont été plusieurs fois adaptées à des lois du même ordre : elles sont devenues, en quelque sorte, traditionnelles par la sanction de l'expérience qui les justifie chaque jour, en même tems qu'elle indique de nouveaux moyens d'ajouter encore à leur utilité.

Je me bornerai, Messieurs, à ces considérations sur le projet de loi que vous avez transmis aux sections du tribunat le 19 de ce mois. Toutes les dispositions qu'il présente découlent de principes qui sont les vôtres ; ce sont les conséquences d'une grande pensée, de la pensée du bien public qui occupe le Gouvernement tout entier, et qui, descendant des objets les plus élevés aux plus minutieux détails, représente en quelque sorte cette providence de la Nature qui coordonne les relations de tous les êtres et en fait résulter l'ordre universel.

La section de l'intérieur m'a chargé, Messieurs, de vous exprimer son vœu d'adoption.

La discussion est fermée.

Le corps-législatif délibere simultanément sur les deux projets de lois.

Celui concernant l'éducation, aux frais de l'Etat, d'un des enfans des peres de familles surchargés, est décrété à la majorité de 235 boules blanches contre 8 noires ;

Celui relatif à des échanges, concessions, etc., à la majorité de 244 contre 1.

L'assemblée procede, par un second scrutin, à l'élection de candidats pour la questure. Personne n'ayant encore obtenu la majorité absolue, il sera formé lundi un troisieme scrutin, et les suffrages devront porter sur les douze membres qui, aujourd'hui, ont obtenu le plus de voix.

M. Agar. M. Devismes, notre collégue, a desiré que j'eusse l'honneur de vous présenter, en son nom, un écrit intitulé : *Hugues Capet*, C'est un fragment d'un ouvrage plus etendu que l'auteur se propose de mettre au jour. Il offre un précis historique des événemens qui arracherent le sceptre des mains de Charlemagne, et firent monter sur son trône la troisieme race de nos rois. La modestie qui a fait craindre à l'auteur de parler lui-même de son ouvrage, l'aurait empêché sans doute de vous dire qu'on y trouve des détails peu connus, des recherches profondes et curieuses, des dissertations savantes sur quelques faits diversement racontés par nos anciens historiens et mal éclaircis par les modernes.

Je rends avec plaisir cet hommage aux talens et à l'érudition de notre collegue, après lui avoir déclaré cependant, et en déclarant ici, que sur des points très-graves je n'adopte pas ses conjectures qui me paraissent peu d'accord avec les monumens qui nous restent de l'époque dont il a tracé l'histoire.

Le corps-législatif ordonne la mention de cet hommage au procès-verbal, et le dépôt de l'exemplaire offert par M. Devismes, à sa bibliotheque.

La séance est levée.

AU RÉDACTEUR.

Les années septenaires ont été célebres parmi les anciens, sous le nom d'*années climatériques* ; les modernes ont rejeté ces idées comme des préjugés de superstition et d'ignorance. Peut-être changerait-on d'avis, en lisant le petit ouvrage : *De annis climactericis ab Henrico Rantzovio, antuerpiæ*, 1580. Mais une meilleure raison est celle qui se tire de la table de mortalité que je mets tous les ans dans l'*Annuaire*, et dans celles qu'ont données Buffon, de Parcieux, etc. On y voit qu'à 21 ans, l'espérance de vivre est de 35 ans ; à 35, de 28 ; à 42, de 21 ; à 56, de 14 ; à 70, de 7 ans ; ainsi les multiples de 7 donnent pour espérance des nombres qui approchent des multiples de 7. Cela semble indiquer une révolution des corps semblable à celles qui produisent les maladies de tous les mois, de tous les ans, et le retour de la fievre tous les deux jours.

Tout effet physique dans le corps humain, exige une durée de tems qui dépend de sa constitution physique. Cette remarque me paraît neuve, importante pour la médecine, et en général pour tous les hommes. DELALANDE.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire bibliographique, choisi du 15e siécle, ou Description par ordre alphabétique des éditions les plus rares et les plus recherchées, qui ont été imprimées dans le courant du 15e siécle ; précédé d'un Essai historique sur l'origine de l'imprimerie, ainsi que sur l'histoire de son établissement dans les divers endroits de l'Europe, avec la notice des imprimeurs qui ont exercé cet art jusqu'à l'an 1500 ; par M. de Serna-Santander, bibliothécaire à Bruxelles.

Cet ouvrage est le résultat des notes et des remarques bibliographiques faites par l'auteur, avantageusement connu de tous les savans de l'Europe, pendant nombre d'années, durant lesquelles il s'est occupé à former sa belle collection de livres, dont le catalogue se trouve imprimé en 5 vol. in-8° ; il sera indispensable à tous ceux qui voudront s'appliquer à l'étude de la bibliographie ; il sera nécessaire aux personnes chargées du soin de former des bibliothèques, soit publiques, soit particulieres.

L'auteur divise son ouvrage en deux parties, dont la premiere contient un Essai historique sur l'origine de l'imprimerie, et l'histoire de son établissement, dans les divers endroits de l'Europe, avant l'an 1500, avec la notice de tous les imprimeurs connus jusqu'à cette époque.

La seconde partie forme le Dictionnaire, c'est-à-dire, la notice ou description exacte des éditions les plus rares et les plus recherchées qui ont été imprimées dans le 15e siécle, rangées par ordre alphabétique d'après le nom des auteurs, et, à défaut de nom, d'après l'intitulé. On compte environ 15.000 éditions imprimées dans le 15e siécle ; mais dans ce nombre, il en est à peine 1500 qui soient dignes de l'attention des curieux, et de trouver une place dans les bibliotheques. Le choix qu'on en a fait est tel qu'on ose assurer le lecteur, que les éditions dont il ne sera pas fait mention dans ce dictionnaire, ne sont d'aucune importance ; leur prix est à-peu-près égal à la valeur du papier et de la reliure ; de maniere qu'en ouvrant le Dictionnaire, le lecteur peut voir sur-le-champ, si une édition du 15e siécle, tombant sous sa main, mérite ou non de la considération, avantage important pour les amateurs et pour ceux qui font le commerce de la librairie.

L'ouvrage entier pourra former 3 à 4 vol. in-8°, d'environ 500 pages ; on a fixé le prix, par feuille d'impression, à raison de 20 cent. au lieu de 30, prix ordinaire : on sait cependant la difficulté qu'on éprouve dans l'impression des ouvrages de cette nature, où il entre quatre ou cinq especes de caracteres, sur-tout dans la description des éditions anciennes, pour lesquelles il faut encore faire graver plusieurs lettres.

On souscrit à Bruxelles, chez M. J. Tarte, jurisconsulte et imprimeur, rue des Sables ou des Capucines, n° 1043 ; et chez les directeurs des postes et principaux libraires de l'Europe.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANGES ÉTRANGERS.

	à 30 jours.	à 60 jours.	à 90 jours.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amsterd. bo	54 7/16	54 3/8	54 1/8
— courant.	56 1/2	56 1/4	57
Londres....	25	24 90	24 80
Hambourg..	191 1/4	190 1/4	189 1/2
Madrid....			
— Effectif..	14 55	14 40	14 27
Cadix.....			
— Effectif.	14 35	14 20	14 10
Lisbonne...	476	478	480
Gênes effect.	4 86	4 81	4 77
Livourne...	5 34	5 30	5 25
Naples.....			
Milan.....	71 17s d	71 17s 9d.	71 18s 6d.
	p. 6 fr.	p. 6 fr.	p. 6 fr.
Bâle.....	1/2 p.	1/2 p	1/2 p cette
Francfort...			
Auguste....	2 57	2 56	2 55
Vienne....	1 94	1 93	1 92
St.-Pétersb..			

CHANGES.

Lyon.....	pair à 15 j.	1/8 p.	1 1/4 p.
Marseille...	pair à 25 j.	1/4 p.	1 1/8 p.
Bordeaux..	1/4 p. à 10 j.	1 1/4 p.	1 3/8 p.
Montpellier.	1/8 p. à 15 j.		
Genève....			160 1/4
Anvers....			

EFFETS PUBLICS.

Cinq pour cent, c. jouis. de vend...	58 fr. 10 c.
Idem. Jouis. de germ. an 13.....	55 fr. 50 c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Ordonnances pour rescript. de dom.	91 fr. c.
Ordonnances pour rachat de rentes.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les d épart.	fr. c.
Actions de la banque de France....	fr. 50 c.
Actions des Ponts.....	fr. c.
Caisse des Rentiers.....	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Auj. Saül, oratorio mis en action avec des changemens à la troisieme partie.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de l'EMPEREUR, donneront aujourd., les Horaces, et Défiance et Malice.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Pour la rentrée de M. Juliet, Une heure de Mariage, et Ma Tante Aurore.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M., donneront auj. les Provinciaux à Paris, la Petite-Ville.

Théâtre du Vaudeville. Scarron, Sophie Arnould, et les Hasards.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. La Fille malgardée, et Guerre ouverte. — Bal paré et masqué.

Théâtre de la Cité. Alzire, trag. ; et Renaud-d'Ast, op.

Théâtre du Marais. Le Mariage de Figaro, ou la Folle journée, terminée par un grand feu d'artifice.

Théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. Fanchon, vaudev. ; les Ménechmes, et l'Avocat patelin, comédie.

Théâtre des Délassemens. La tragédie de Maître André, perruquier, l'Absinthe, Que de bruit pour un Ane.

Salon des Redoutes et Concerts, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 40. Aujourd., Redoute et Bal masqué. Prix du billet, 2 liv 4 s.

Tivoli d'Hyver, ou Veillée de la Cité. Grande fête ; et bal masqué ou non masqué.

Théâtre pittoresque et mécanique du citoyen Pierre, rue Neuve de la Fontaine Michaudiere, carrefour Gaillon. Spectacle à 7 heures et demie précises. — Les pieces sont annoncées par les affiches.

L'abonnement se fait à Paris, rue des Poitevins ; n° 18 ; le prix est de 25 fr. pour trois mois, 50 fr. pour 6 mois, et 100 fr. pour l'année entiere. On ne s'abonne qu'au commencement de chaque mois

Il faut adresser les lettres, l'argent et les effets, franc de port, au cit. Agasse, propriétaire de ce Journal, rue des Poitevins, n° 18. Tous les effets, sans exception, doivent être à son ordre.

Il faut comprendre dans les envois le port des pays où l'on ne peut affranchir. Les lettres des départemens, non affranchies, ne seront point retirées de la poste.

Il faut avoir soin, pour plus de sûreté, de charger celles qui renfermeront des valeurs.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au rédacteur, rue des Poitevins, n° 13, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

A Paris, de l'imprimerie de H. Agasse, propriétaire du Moniteur, rue des Poitevins, n° 13.

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05450 8104